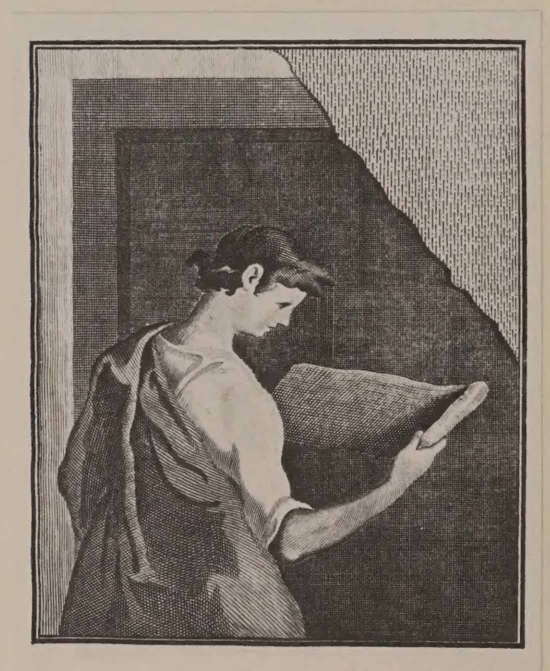


LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

TOURS IMPRIMERIE DE E ARRAULT ET Cie

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES

SOUS LA DIRECTION DE

TOME TRENTE ET UNIÈME

ACCOMPAGNÉ DE DIX CARTES EN COULEURS, HORS TEXTE

(TUNISIE, TURKESTAN, TURQUIE D'ASIE, VAR, VAUCLUSE, VENDÉE, VIENNE, VIENNE [Haute-], VOSGES, YONNE)

THERMOPYLES — ZYRMI



PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

61, RUE DE RENNES, 61

LISTE DE MM. LES COLLABORATEURS

DE

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

COMITÉ DE DIRECTION

MM. BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.

HARTWIG DERENBOURG, membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes et à l'École des hautes études.

A. GIRY, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et à l'École des hautes études.

E. GLASSON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Paris.

Dr L. HAHN, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris.

C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

MM. CH.-V. LANGLOIS, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

H. LAURENT, docteur ès sciences mathématiques, examinateur à l'École polytechnique.

E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers.

G. LYON, maître de conférences à l'École normale supérieure.

H. MARION, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

E. MÜNTZ, membre de l'Institut, conservateur des collections de l'École nationale des beaux-arts.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : ANDRÉ BERTHELOT, député de la Seine.

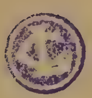
ADAM, professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
AGUILLON, inspecteur général des mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines.
ALGLAVE (Emile), professeur à la Faculté de droit de Paris.
ALTAMIRA (R.), professeur à l'Université d'Oviedo.
ANDRÉ (Louis), juge d'instruction à Paris.
ASSE (Eugène), de la bibliothèque de l'Arsenal.
AULARD (F.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
AURIAC (V. d'), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
AYMARD (G.).
AYNARD (Joseph), agrégé de l'Université.
BABELON (E.), membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BAILLY (Edmond), docteur ès lettres, agrégé d'allemand.
BAINVILLE (Jacques), homme de lettres.
BAPST (Germain), membre de la Société nationale des antiquaires de France.
BARRAL (L.), ingénieur des poudres et salpêtres.
BARRÈS (Maurice), homme de lettres.
BARRIER (G.), directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
BARROUX (Marius), archiviste adjoint aux archives de la Seine.
BAUDOUIN DE COURTENAY, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
BAUDRILLART (André), ancien membre de l'Ecole française de Rome, agrégé de l'Université.
BAYET, directeur de l'enseignement primaire, correspondant de l'Institut.
BAYET (A.), agrégé de l'Université.
BEAUDOUIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
BEAULIEU (P.-E.), professeur agrégé d'histoire au Prytanée militaire de La Flèche.
BEAUREGARD, député, professeur à la Faculté de droit de Paris.
BECHMANN (G.), ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, directeur des travaux de salubrité de la ville de Paris.
BÉMONT (Charles), directeur adjoint à l'École des hautes études.
BÉNÉDITE (G.), professeur suppléant au Collège de France.
BÉNÉDITE (Léonce), conservateur du Musée national du Luxembourg.
BENOIT (Fr.), professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lille.
BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
BERTAUX (Emile), agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole française de Rome.
BERTHELOT (Daniel), agrégé à l'Ecole de pharmacie, professeur d'histoire des sciences physiques à l'Hôtel de Ville de Paris.
BERTHELOT (Philippe), secrétaire d'ambassade.
BERTHELOT (René), professeur à l'Université de Bruxelles.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du musée de Saint-Germain.
BERTRAND (Al.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
BERTRAND (Léon), chargé de cours à la Faculté des sciences de Toulouse.
BEZARD-FALGAS (J.), docteur en droit.
BLANCHET (Adrien), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure.
BLOCHET (E.), maître de conférences à l'École des hautes études.
BLONDEL (Dr R.), docteur ès sciences.
BLUM (Eug.), professeur agrégé de philosophie.
BOIRAC (E.), recteur de l'Académie de Grenoble.
BORDELONGUE (Jean), directeur de l'Exploitation électrique au Ministère des Postes et Télégraphes.
BORNECQUE (Henri), docteur ès lettres.
BOSIO, directeur de la Statistique du royaume d'Italie.
BOSSERT (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
BOUCHÉ-LECLERCQ (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
BOUCHON (L.), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.
BOURGIN (H.), agrégé des lettres.
BOURNON (F.), archiviste-paléographe.

Boutroux (Emile), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris
Bouzat (A.), préparateur au Collège de France.
Boyé (Pierre), docteur ès lettres et en droit, avocat à la Cour de Nancy.
Boyer (G.), professeur à l'École d'agriculture de Montpellier.
Braunschvig (Marcel), agrégé des lettres.
Brochard (Victor), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Brunetière (Ferdinand), membre de l'Académie française.
Brunschvicg (Léon), professeur de philosophie au lycée Condorcet.
Brutails, archiviste du département de la Gironde.
Bugiel (Dr V.).
Buisson (F.), professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur honoraire au Ministère de l'Instruction publique.
Cabanès (Dr Aug.), publiciste.
Cagnat, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Cagniard (Gaston), publiciste, ancien élève de l'École des langues orientales.
Caix de Saint-Aymour (Vicomte Amédée de), publiciste.
Cart (Théophile), professeur au lycée Henri IV et à l'École libre des sciences politiques.
Cart (William), professeur agrégé au lycée Voltaire.
Casanova (E.), de l'« Archivio di Stato », à Sienne.
Cat (E.), professeur à l'École des lettres d'Alger.
Chabry (L.), docteur en médecine et ès sciences.
Champeaux (Ernest), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.
Chanteau, procureur de la République à Montélimar.
Chantriot (Emile), agrégé d'histoire, professeur au lycée et à l'École supérieure de commerce de Nancy.
Charavay (Etienne), archiviste-paléographe.
Charlot (Marcel), chef de cabinet du président de la chambre des députés.
Chassinat, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.
Chavannes (Ed.), professeur au Collège de France.
Chervin (Dr), membre du Conseil supérieur de statistique, directeur de l'Institution des bègues de Paris.
Cheuvreux (Casimir), ancien avocat à la Cour de Paris.
Chrétien (Pierre), membre de la Société d'entomologie.
Claparède (A. de), docteur en droit, ancien secrétaire du Département politique (Affaires étrangères) de la Confédération suisse.
Colin (Maurice), professeur agrégé des Facultés de droit.
Collignon (M.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Colmet d'Aage (Henri), conseiller maître à la Cour des comptes.
Compayré, recteur de l'académie de Lyon.
Conrad (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Troyes.
Cordier (H.), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Cosneau (E.), professeur au lycée Henri IV.
Couderc (Camille), sous-bibliothécaire au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Cougny (Gaston), professeur d'histoire de l'art dans les Ecoles municipales de Paris.
Courant (Maurice), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
Courteault (Henri), archiviste aux Archives nationales.
Coville (A.-H.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Crozals (J. de), prof. à la Faculté des lettres de Grenoble.
Da Costa (M.), agrégé de philosophie.
Dastre (A.), professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Davray (H.-D.), homme de lettres.
Daurelle (Jacques), publiciste.
Dauriac (Lionel), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Debidour (A.), inspecteur général de l'Instruction publique.
Debierre (Dr Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
Debré (S.), rabbin de Neuilly.
Declareuil (J.), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montpellier.
Déglin (H.), docteur en droit, avocat à la Cour de Nancy.
Delavaud (Ch.), inspecteur du service de santé de la marine, en retraite.
Delavaud (L.), chef de cabinet du Ministre des Affaires étrangères.
Deniker (J.), docteur ès sciences naturelles, bibliothécaire du Muséum.
Denis (E.), professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Derenbourg (Joseph), membre de l'Institut.
Desdouits, ingénieur en chef du matériel et de la traction aux chemins de fer de l'Etat.
Desrousseaux (A.-M.), directeur adjoint à l'École des hautes études.
Didon (Rév. P.), directeur du collège des dominicains d'Arcueil.
Diehl (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, correspondant de l'Institut.
Doncieux (Georges), docteur ès lettres.
Dramard (E.), conseiller à la cour de Limoges.
Droogmans (H.), ancien chancelier du Consulat général belge aux Etats-Unis.
Dufour, chargé du cours de littérature grecque à la Faculté des lettres de Lille.
Dufourmantelle (Charles), ancien archiviste de la Corse.
Dufourmantelle (Maurice), chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris.
Duhamel (Louis), archiviste du département de Vaucluse.
Durand (G.), archiviste du département de la Somme.
Durand-Gréville (E.), publiciste.
Dureau (Dr A.), biblioth. en chef de l'Académie de médecine.
Durier (Ch.), vice-président du Club alpin français, ancien chef de division au Ministère de la Justice.
Dussaud (René), élève diplômé de l'École spéciale des langues orientales vivantes et de l'École des hautes études.
Enlart (C.), sous-bibliothécaire de l'École des beaux-arts.
Farges (Louis), chef du bureau historique au Ministère des Affaires étrangères.
Faucher (L.), ingénieur en chef des poudres et salpêtres.
Fauconnet (Paul), agrégé de philosophie.
Feer (Léon), conservateur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Flamant (A.), inspecteur général des ponts et chaussées.
Flammarion (J.), docteur en médecine.
Flourac, archiviste du département des Basses-Pyrénées.
Foncin (Pierre), inspect. général de l'Enseignem. secondaire.
Fonsegrive, professeur de philosophie au lycée Buffon.
Fort (Dr J.-A.), ancien professeur d'anatomie à l'École pratique de la Faculté de médecine de Paris.
Foucart (Georges), ingénieur civil, chargé de mission à Madagascar.
Foucher (A.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
Fournier (Henri), docteur en médecine.
Fournier (Marcel), ancien professeur à la Faculté de droit de Caen, directeur de la *Revue politique et parlementaire*.
Funck-Brentano (Frantz), sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Galbrun, secrétaire de l'École du Louvre.
Garnier (E.), membre du Comité des Sociétés des beaux-arts.
Garnier (L.), rédacteur en chef de la *Presse vétérinaire*.
Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Gaubert (Paul), docteur ès sciences, préparateur de minéralogie au Muséum.
Gauthiez (Pierre), agrégé de l'Université.
Gauthiot (Robert), agrégé de l'Université.
Gautier (Jules), inspecteur de l'Académie de Paris.
Gavrilovitch (M.), directeur des Archives de l'Etat serbe, à Belgrade.
Gazier (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Gentil (Louis), chargé de conférences à la Sorbonne.
Gerspach, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins.
Giard (A.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris.
Gigot de Villefaigne (J.), directeur de la *Revue internationale* de sténographie.
Giqueaux (P.), professeur au lycée de Nice.
Girard (Charles), chef du Laboratoire municipal de Paris.
Girard (Paul), maître de conférences à l'École normale supérieure.
Girard (P.-F.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
Girodie (André), critique d'art.
Girodon (F.), docteur en droit, greffier en chef de la Cour de cassation.
Glachant (Victor), agrégé des lettres, professeur au lycée Buffon.
Glangeaud (Ph.), agrégé de l'Université, docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.
Glasson (Paul), docteur en droit
Gley (E.), prof. agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
Gobat (Dr), conseiller d'Etat, directeur de l'Education du canton de Berne.
Goguel (P.), prof. de filature à l'Institut industriel du Nord.
Gonse, membre du Conseil supérieur des beaux-arts, ancien directeur de la *Gazette des beaux-arts*.
Grand (E.-D.), archiviste-paléographe.
Grandjean (Charles), sous-chef du bureau des monuments historiques.
Grenard (F.), vice-consul de France à Sivas.
Grimaldi-Casta (Luigi), secrétaire à la Direction générale de la Statistique du royaume d'Italie.
Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.
Guiraud (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Hahn (J.), médecin-major de 1re classe.
Hahn (Dr V.-Lucien), sous-bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Harlay, pharmacien, licencié ès sciences.
Haug (Emile), maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris.
Haumant, professeur à la Faculté des lettres de Lille.
Hauser (H.), professeur à l'Université de Dijon.
Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heckel, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
Heim (Dr Fr.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

HENNEGUY (Félix), publiciste.
HÉRISSON (A.), professeur à l'Institut agronomique.
HERRMANN (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
HILD (J.-A.), professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.
HOMOLLE, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'Athènes.
HORRIC DE BEAUCAIRE (Comte), ministre plénipotentiaire.
HOUDAS, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
HOUSSAY, maître de conférences à l'École normale supérieure.
HOUSSAYE (Arsène), homme de lettres.
HUART (M.-Cl.), consul de France, professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes.
HUBERT (Eugène), professeur à l'Université de Liège.
HUBERT (Henri), agrégé d'histoire, attaché aux musées nationaux.
HUMBERT (G.), ingénieur des ponts et chaussées.
HURET (Jules), homme de lettres.
JEANROY, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
JOANNIS, docteur ès sciences, chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris.
JOUBIN (L.), docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
JULLIAN (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, correspondant de l'Institut.
KÉRAVAL (P.), médecin des asiles de la Seine.
KERGOMARD (Joseph), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Tours.
KOHLER (Ch.), bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
KONT (J.), docteur de l'Université de Budapest, professeur agrégé au collège Rollin.
KORZENIOWSKI (J.), délégué de l'Académie des sciences de Cracovie.
KRÜGER (F.-H.), professeur à l'Institut des missions évangéliques de Paris.
KUHN (M.), professeur d'École normale.
KUHNE (E.), publiciste.
KUNSTLER, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.
LACOUR (Léopold), homme de lettres.
LACOUR (P.), attaché à la Direction des beaux-arts.
LACROIX, docteur ès sciences, professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle.
LAFENESTRE (Georges), membre de l'Institut, conservateur des musées nationaux.
LAHILLONNE (Jacques), agrégé des lettres.
LALOY (Dr L.), bibliothécaire à la Faculté de médecine de Bordeaux.
LAMBERT (Mayer), professeur au séminaire israélite de Paris.
LAMBLING (Dr), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.
LANGLOIS (Dr J.-P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
LANSON (G.), maître de conférences à l'Université de Paris.
LAROUSSIE (Ch.), vice-consul de France à Montevideo.
LAUDENBACH (H.), agrégé de l'Université, professeur au lycée Saint-Louis.
LAUNAY (L. de), ingénieur des mines, professeur à l'Ecole supérieure des mines de Paris.
LAVALLEY (Gaston), bibliothécaire de la ville de Caen.
LAVOIX (Henri), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
LAYE (E.), ingénieur des arts et manufactures.
LECORNU (L.), docteur ès sciences, ingénieur en chef des mines.
LÉCRIVAIN (Ch.), chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse.
LE DANTEC (Félix), chargé de cours à la Faculté des sciences de Paris.
LEDUC (Lucien), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.
LEFAS (A.), chargé de cours à la Faculté de droit d'Aix.
LEFÈVRE (Charles), professeur à la Faculté de droit de Paris.
LEFORT (Paul), inspecteur des Beaux-Arts.
LEFRANC (Abel), secrétaire du Collège de France.
LEGER (L.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
LEGRAND (Emile), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
LEGRAS (J.), professeur à la Faculté des lettres de Dijon.
LEHR (E.), professeur honoraire de droit à Lausanne.
LEMOINE (Dr Georges), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
LEMONNIER, professeur à la Faculté des lettres de Paris et à l'Ecole des beaux-arts.
LEMOSOF (Paul), attaché à la Société de géographie.
LÉONARDON (H.), archiviste-paléographe, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Versailles.
LÉPINE (L.), préfet de police.
LEPRIEUR (Paul), conservateur adjoint au Musée du Louvre
LERICHE, drogman-chancelier à Mogador.
LE ROND (L.), ingénieur des ponts et chaussées.
LEROUX (Alf.), archiviste du département de la Haute-Vienne.
LE SUEUR (L.), docteur en droit, président du tribunal de Vitry-le-François.
LEVASSEUR (L.), rédacteur au Ministère de la Justice.
LÉVEILLÉ, professeur à la Faculté de droit de Paris.
LÉVI (Israël), professeur d'histoire juive à l'École des hautes études et au séminaire israélite de Paris.
LÉVI (Sylvain), professeur au Collège de France.
LEVILLAIN, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Brest.
LÉVY (Isidore), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
LÉVY-ULLMANN (Gaston), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
LEX (L.), archiviste du département de Saône-et-Loire.
LEYMARIE (C.), bibliothécaire de la ville de Limoges.
LHUILLIER (L.), avocat, membre de la Société archéologique de Touraine.
LIARD, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique.
LIBOIS (H.) archiviste du dép. du Jura.
LICHTENBERGER (Henri), professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
LICHTENBERGER (André), secrétaire général du Musée social.
LODS (Armand), docteur en droit, directeur de la *Revue de droit et de jurisprudence des Eglises protestantes.*
LONDE (A.), directeur du service photographique et radiographique à la Salpêtrière.
LORET (Victor), ancien directeur des fouilles et des musées d'Egypte, maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon.
LOT (Ferdinand), maître de conférences à l'Ecole des hautes études.
LUCAS (Charles), architecte.
LUQUET (G.-H.), agrégé de philosophie.
LYON-CAEN (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit et à l'Ecole des sciences politiques.
MABILLE (J.), attaché au laboratoire de malacologie du Muséum d'histoire naturelle.
MAINDRON (Maurice), critique d'art.
MALLAT (A.-J.), publiciste.
MANTZ (Paul), directeur général honoraire des Beaux-Arts.
MARÇAIS (W.), directeur de la Médersa de Tlemcen.
MARCEL (Gabriel), bibliothécaire de la section de géographie à la Bibliothèque nationale.
MARCHAND (J.), inspecteur d'académie à Avignon.
MARCHAND (Ludovic), licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de géographie.
MARIÉTON (Paul), directeur de la *Revue félibréenne.*
MARILLIER (L.), maître de conférences à l'Ecole des hautes études, directeur de la *Revue de l'histoire des religions.*
MARLET (Léon), attaché à la bibliothèque du Sénat.
MARTEL (E.), agréé au tribunal de commerce de Paris.
MARTHA (Jules), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
MARTIN (F.-E.), ancien élève de l'Ecole des chartes.
MARTIN (Henry), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
MARTINET (A.), commissaire du gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine.
MARTONNE (E. de), chargé de cours à la Faculté des lettres de Rennes.
MASPERO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur des fouilles et des musées d'Egypte.
MASSEBIEAU (A.), professeur d'histoire au lycée de Rennes.
MASSIGLI (Ch.), professeur à la Faculté de droit de Paris.
MATHIEZ (A.), agrégé d'histoire.
MATIGNON (C.), maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris.
MAUSS (Marcel), agrégé de philosophie.
MAY (G.), professeur à la Faculté de droit de Nancy.
MAZÉ (Jules), critique d'art.
MAZEROLLE (Fernand), bibliothécaire-archiviste de la Monnaie.
MAZON (A.), homme de lettres.
MAZZONI, professeur de littérature italienne à l'Institut des Etudes supérieures de Florence.
MEILLET (A.), directeur adjoint à l'École des hautes études.
MÉLINAND (Camille), agrégé de philosophie.
MÉLY (F. de), correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
MÉNANT (J.), membre de l'Institut.
MENGHINI (Dr M.), bibliothécaire à la « Biblioteca nazionale ».
MÉTIN (Albert), agrégé d'histoire.
MICHAUD (Dr E.), professeur à l'Université de Berne.
MICHEL (André), conservateur au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole spéciale d'architecture.
MICHEL (Emile), membre de l'Institut.
MISPOULET (J.-B.), docteur en droit, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
MOIREAU (Aug.), agrégé des lettres.
MOLINIER (A.), professeur à l'École des chartes.
MOLINIER (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
MOLINIER (E.), conservateur au Musée du Louvre.
MONCEAUX (P.), docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Henri IV.
MONIEZ (Dr), professeur à la Faculté de médecine de Lille.
MONIN (H.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin professeur d'histoire à l'Hôtel de Ville de Paris.
MONOD (Gabriel), membre de l'Institut, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, directeur de la *Revue historique.*
MORAX (Dr V.), préparateur à l'Institut Pasteur.
MORER (Dr S.), médecin-major de 1re classe.
MORTET (Ch.), conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Mortet (Victor), bibliothécaire à la Sorbonne.
Mortillet (G. de), ancien conservateur adjoint du Musée de Saint-Germain.
Moutard, inspecteur général des mines, examinateur à l'École polytechnique.
Nachbaur (Paul), avoué à Mirecourt.
Nau (Abbé), docteur ès sciences mathématiques, professeur à l'Institut catholique de Paris.
Nénot, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne.
Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles.
Normand (Charles), président de la Société des Amis des monuments.
Omont (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Oppert (Jules), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Pacottet (P.).
Palustre (B.), archiviste du département des Pyrénées-Orientales.
Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie.
Paris, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Parodi (D.), agrégé de philosophie.
Passy (Paul), directeur adjoint à l'École des hautes études, président de l'Association phonétique des professeurs d'anglais.
Paulian, secrétaire-rédacteur à la Chambre des députés.
Pawlowski (Gustave), bibliographe.
Péan (D^r), membre de l'Académie de médecine.
Pélissier (L.-G.), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Pelletan (Camille), archiviste-paléographe, ministre de la marine.
Pératé, conservateur adjoint du musée de Versailles.
Petit (E.), inspecteur général de l'enseignement.
Petit (Joseph), archiviste aux Archives nationales.
Petit (Dr L.-H.), ancien bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris.
Petit (P.), membre de la Société botanique de France.
Petit-Dutaillis (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Lille.
Peyre, sous-préfet à Coutances.
Pfender (Charles).
Picavet (F.), docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, maître de conférences à l'École des hautes études.
Picot (Emile), membre de l'Institut, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Pierret (Paul), conservateur du musée égyptien du Louvre.
Pillet (Jules), professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, à l'École des beaux-arts et à l'École des ponts et chaussées.
Pinard (Ad.), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Pinel Maisonneuve, docteur en médecine.
Pingaud (A.), agrégé d'histoire et de géographie.
Planiol, professeur à la Faculté de droit de Paris.
Platon (G.), bibliothécaire de la Faculté de droit de Bordeaux.
Plicque (Dr A.), ancien directeur du sanatorium d'Angicourt.
Poincaré (Raymond), député de la Meuse.
Potel (Maurice), docteur en médecine, licencié ès sciences.
Pougin (Arthur), publiciste.
Pouzet (Ph.), agrégé d'histoire.
Prou (M.), professeur de diplomatique à l'École des chartes.
Prudhomme (A.), archiviste du département de l'Isère.
Psichari (Jean), directeur à l'École des hautes études.
Puaux (Franck), publiciste.
Quesnel, professeur à l'École des hautes études commerciales.
Quesnerie (Gustave de La), professeur au lycée Saint-Louis.
Quittard (Henri), publiciste.
Ravaisse (P.), chargé de cours à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Ravaisson-Mollien (Ch.), conserv. adj^t au Musée du Louvre.
Reclus (Onésime), géographe.
Regnaud (P.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
Reichel, rédacteur au *Vélo* et au *Figaro*.
Reinach (Théodore), docteur ès lettres et en droit.
Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du musée de Saint-Germain.
Renard (Georges), professeur au Conservatoire des arts et métiers de Paris.
Renault (Marcel), professeur agrégé de philosophie.
Renoult (René), avocat à la Cour de Paris, député de la Haute-Saône.
Rheins, ingénieur des télégraphes.
Ribot (Th.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*.
Richet (Charles), professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Rio-Branco (J.-M. da Silva-Paranhos, baron de), membre de l'Institut historique et géographique du Brésil, ministre plénipotentiaire du Brésil à Berlin.
Ritti (Dr Ant.), médecin de la maison nationale de Charenton.
Robert (Charles), professeur à l'Université de Neuchâtel (Suisse).
Robiquet (Paul), docteur ès lettres, avocat au Conseil d'Etat.
Rochebrune (D^r de), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Rodier (G.), professeur d'histoire de la philosophie à la Faculté des lettres de Bordeaux.
Rouire (D^r), membre de la mission scientifique de Tunisie.
Rubens-Duval, professeur au Collège de France.
Ruelle (C.-E.), administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Russell (W.), docteur ès sciences naturelles, préparateur en chef à la Faculté des sciences de Paris.
Ruyssen (Th.), professeur agrégé de philosophie.
Sagnet (Léon), sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics.
Saint-Arroman (de), chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.
Salmon (Amédée), continuateur du Dictionnaire de l'ancienne langue française de Fr. Godefroy.
Salmon (Georges), membre de la mission française du Caire.
Salone, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée Condorcet.
Samuel (René), bibliothécaire en chef du Sénat.
Sarrau, membre de l'Institut, ingénieur en chef des poudres et salpêtres.
Saury (D^r), médecin de l'asile de Suresnes.
Sauvage (Dr E.), directeur de la station aquicole de Boulogne-sur-Mer.
Saverot (Victor), docteur en droit.
Schefer (G.), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Schmidt (Ch.), archiviste aux Archives nationales.
Schœll (Th.), professeur agrégé au lycée de Chartres.
Schwab (Moïse), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Séailles (Gabriel), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Segond (J.), professeur agrégé de philosophie.
Simiand (François), agrégé de philosophie.
Simon (Eugène), ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France.
Simond (Charles), secrétaire de la *Revue des Revues*.
Simonnet (H.), docteur en droit.
Souquet (Paul), professeur de philosophie au lycée Henri IV.
Specht (Ed.).
Straus, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Strauss (Charles), avocat à la Cour de Paris.
Strœhlin, professeur à l'Université de Genève.
Tannery (P.), ingénieur des manufactures de l'État.
Tarde (G.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Tausserat-Radel (Alexandre), sous-chef du bureau historique au Ministère des Affaires étrangères.
Teodoru (D. A.), chargé de mission par le gouvernement roumain.
Théry (Edmond), directeur de l'*Economiste européen*.
Tholin (G.), archiviste du département de Lot-et-Garonne.
Thomas (Albert).
Thomas (Antoine), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences à l'École des hautes études.
Tiersot (Julien), sous-bibliothécaire du Conservatoire de musique.
Tourneux (Maurice), publiciste.
Toutain (Jules), maître de conférences à l'École des hautes études.
Trawinski (F.), secrétaire des Musées nationaux.
Troude (J.), ingénieur agronome, professeur à l'École des industries agricoles de Douai.
Trouessart (E.), docteur en médecine.
Vachon (Marius), critique d'art.
Varigny (H. de), docteur en médecine, docteur ès sciences naturelles.
Vast (Henri), professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet, examinateur d'admission à l'École de Saint-Cyr.
Vayssière (A.), archiviste du département de l'Allier.
Vélain (Charles), professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris.
Vernes (Maurice), directeur adjoint à l'École des hautes études (section des sciences religieuses).
Viala (Pierre), inspecteur général de la viticulture, professeur à l'Institut national agronomique.
Vinson (Julien), professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Vollet (E.-H.), docteur en droit.
Wahl (Albert), professeur à la Faculté de droit de Lille.
Weill (Georges), docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Carnot.
Weill (Julien), bibliothécaire de l'Alliance israélite.
Welschinger (Henri), vice-président de la Société des études historiques.
Will (Louis).
Yriarte (Charles), inspecteur général des Beaux-Arts.
Zaborowski, publiciste, ancien secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE



T



THERMOPYLES (Θερμοπύλαι). Célèbre défilé de la Grèce situé le long du golfe Lamiaque ou Maliaque, au pied du mont Callidrome, contrefort du mont Œta. C'est la route de la Thessalie vers la Grèce centrale, la seule par où les chars et une armée pussent passer dans l'antiquité. En réalité, il se composait d'un double défilé séparé par une petite plaine de moins de 2 kil. de long sur 800 m. de large. A l'entrée orientale, près de la ville locrienne d'Alpeni, les escarpements du Callidrome ne laissaient au point le plus étroit que la place d'un seul char, et ce passage fut à plusieurs reprises clos par un mur garni de portes; vers cette entrée orientale jaillissent des sources thermales sulfureuses qui expliquent le nom donné au défilé; en avançant vers l'O., dans la direction de la Thessalie, le défilé s'élargissait à 800 m.; l'on croisait plusieurs ravins et torrents dévalant de la montagne; le principal était l'Asopus, près de l'embouchure duquel jaillissent d'autres sources thermales et des sources ferrugineuses formant le ruisseau que les anciens nommaient Phœnix; c'était l'entrée occidentale du défilé gardée par la petite ville d'Anthela, lieu de réunion du conseil des *Amphictyons* (V. Amphictionie); à cette entrée occidentale, un nouvel étranglement ne laissait place entre le mont et la mer que pour le passage d'un char. Au delà de l'Asopus était la plaine de Trachinie arrosée par le Melas, le Dyras et le Sperchios. Aujourd'hui les alluvions du Sperchios (ou Hellada), en comblant le fond du golfe, ont complètement changé l'aspect des Thermopyles; le fleuve se détournant vers l'E. coule le long de l'ancien rivage jusque bien au delà de l'E. des Thermopyles; au pied de la montagne s'étend, à la place de la mer, une large plaine marécageuse ; en hiver cependant, on ne peut passer que par l'étroit chemin pavé entre le Callidrome et le marais ; mais, en été. ceux-ci se dessèchent et le défilé n'existe plus.

Les Thermopyles ont joué un grand rôle dans l'histoire grecque. C'était, avons-nous dit, le lieu de réunion des Amphictyons, confédération religieuse qui groupait tous les Hellènes. Les Thermopyles ont dû leur célébrité à la mort héroïque de Léonidas, roi de Sparte (480). Chargé d'y arrêter l'armée de Xerxès, il se retrancha derrière le mur des Phocidiens et résista avec succès ; un traître malien, Ephialte, indiqua aux Perses un sentier contournant, par le lieu dit Anopæa, le défilé et amena par la crête du Callidrome, derrière le défilé, le détachement ennemi que commandait Hydarne. Léonidas, se voyant tourné, renvoya les troupes grecques à l'exception de ses 300 Spartiates, des gens de Thespies et des Thébains (ces derniers parce qu'il s'en méfiait) ; puis, s'avançant dans la partie la plus large du défilé, il y combattit jusqu'à la mort. On érigea sur la colline où il avait péri un lion de pierre. Plus tard, les Spartiates et leurs alliés doriens bâtirent au N. des Thermopyles la ville d'Héraclée qui leur en assura quelque temps la possession. Ce fut à ce défilé que les Athéniens arrêtèrent le roi de Macédoine, *Philippe* (V. ce nom), et il fallut la guerre sacrée (V. Phocide) pour lui en assurer la possession. En 279, les Grecs essayèrent d'y arrêter les Gaulois de Brennus ; ceux-ci tournèrent la position par le sentier du Callidrome, et les défenseurs se rembarquèrent. En 207, Philippe de Macédoine délogea des Thermopyles les Etoliens. En 191, Antiochus le Grand, roi de Syrie, s'y retrancha pour combattre les Romains, commandés par Acilius Glabrio et Caton ; il avait fait occuper par les Etoliens, ses alliés, trois sommets, Callidrome, Teichios, Rhoduntia ; les Ro-

mains enlevèrent ces hauteurs et le forcèrent à la retraite ; on voit encore les ruines de trois forts qui semblent répondre à ceux d'Antiochus. Les fortifications des Thermopyles furent encore réparées par Justinien. En 1821,



Les Thermopyles.

le diacre Diakos y combattit presque seul 400 musulmans.

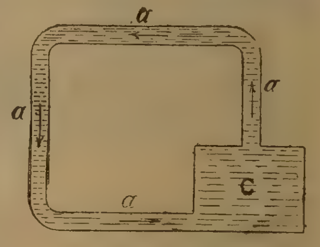
Bibl. : Gordon, *Account of two visits to the highlands above Thermopylæ*; Athènes, 1838. — Cf. les géographies de Grèce de Leake, Bursian, etc.

THERMORÉGULATEUR (Techn.). On donne, dans l'industrie, les noms de *thermorégulateurs*, de *thermorhéostats*, de *thermostats*, à des appareils de dispositifs divers, mais tendant tous à un même but : régulariser les émissions de chaleur, ou, tout au moins, leurs effets. Le thermorégulateur de Rolland, dont les autres se rapprochent tous plus ou moins comme principe, est essentiellement constitué par un grand thermomètre à air dont les mouvements sont combinés avec ceux d'une soupape à flotteur. Lorsque la chaleur émise ou reçue s'accroît, de l'air renfermé dans un récipient métallique en contact direct avec elle augmente de pression ; dans un siphon avec lequel cet air est en communication, une colonne de mercure s'élève ; un cylindre qui repose sur la surface libre de ce mercure en suit les mouvements et, par une série de leviers, va ouvrir automatiquement, lorsqu'il est arrivé à une certaine hauteur, une soupape. Le résultat est, suivant les cas, une introduction d'air froid ou une modération du tirage du foyer, qui font baisser la température. L'appareil est réglé à l'avance, en faisant varier de façon convenable la quantité de mercure dans le siphon.

THERMORHÉOSTAT (Techn.) (V. Thermorégulateur).

THERMOSCOPE (Phys.) (V. Thermomètre).

THERMOSIPHON (Techn.). Le chauffage par circulation d'eau chaude (V. Chauffage, t. X, p. 946) s'opère, dans les serres, au moyen de l'appareil très simple connu sous le nom de thermosiphon. En C est une chaudière remplie d'eau. Celle-ci, à mesure qu'elle s'échauffe, monte dans le tuyau *a*, chassant devant elle l'eau plus froide qui s'y trouve et la refoulant de proche en proche vers la chaudière, où elle se réchauffe à son tour. Il s'établit ainsi un mouvement circulatoire, l'eau chaude sortant de la chaudière, l'eau froide y revenant, et suivant le but, qu'on poursuit : avoir rapidement une température élevée, ou conserver très longtemps une température modérée, on fera sa capacité relative plus ou moins grande.



Thermosiphon.

THERMOSTAT (Techn.) (V. Thermorégulateur).

THERMYSTRIS (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, p. 864).

THÉROIGNE de Méricourt, héroïne française, née en Belgique, à Marcourt, en 1762 (et non en 1759), morte à Paris en 1817. Elle s'appelait de son vrai nom Terwagne (Anne-Josèphe). Fille d'un cultivateur aisé, mais ayant perdu sa mère en 1767, elle eut une enfance malheureuse et une première jeunesse pleine d'aventures. A vingt ans, on la trouve à Londres, et, en 1785, à Paris, où elle est entretenue par le marquis de Persan. En 1788, lasse du métier de courtisane, aspirant à une gloire de cantatrice, elle se rendit à Gênes avec un engagement de chanteuse. Un soprano célèbre, Tenducci, l'accompagnait. Revenue à Paris en mai 1789, elle ne joua pas dans les premiers mois de la Révolution le rôle que lui donne une légende

pittoresque : car non seulement elle ne prit aucune part à la journée du 14 juillet, mais elle n'en prit aucune aux journées d'octobre. (Je l'ai démontré dans un récent ouvrage : *Trois Femmes de la Révolution.*) En 1790, elle eut un salon politique où naquit et mourut le petit club des *Amis de la loi*, fondé par Romme. Elle parut une fois aux Cordeliers, pour y demander l'érection d'un « temple à l'Assemblée nationale » sur l'emplacement de la Bastille. Puis elle passa en Belgique, d'où elle fut enlevée par deux émigrés, avec la permission de Mercy-Argenteau (fév. 1791), et dirigée vers la forteresse-prison de Kufstein. Mise en liberté quelques mois après, elle revint à Paris (janv. 1792), y fut reçue comme une « martyre », et tout de suite se rangea du côté des futurs Girondins contre Robespierre, sur la question de la guerre. Elle essaya d'armer les femmes, fut des agitateurs qui firent le 20 juin et des combattants du 10 août. Il faut, malheureusement, lui imputer en grande partie le crime commis par des furieux dans la matinée de ce 10 août, à la section des Feuillants, car c'est Théroigne qui triompha de la résistance du président de la section à livrer les prisonniers qu'on massacra : elle-même sauta « au collet » du pamphlétaire royaliste Suleau. On ne la vit pas aux massacres de septembre, et, en 1793, sa popularité déclina rapidement. Fouettée aux Tuileries, par des jacobines, peu avant le 31 mai, elle disparut de la vie publique. Elle devint folle l'année suivante, et mourut à la Salpêtrière où elle était entrée une première fois en 1799 et définitivement en 1807. — De cette femme singulière, et qui fut très jolie, on n'a qu'un portrait authentique, celui que Gabriel fit de la folle déjà vieille, en 1816. Léopold LACOUR.

THEROMORPHA (Paléont.) (V. REPTILE).

THÉRON, tyran d'*Agrigente* (V. ce mot).

THÉRON (Ferdinand-Louis-Edouard), homme politique français, né à Moux (Aude) le 5 mai 1834. Viticulteur, il fit, sous l'Empire, de l'opposition républicaine et devint député de l'Aude le 4 oct. 1885. Radical, il combattit la politique opportuniste, ne prit pas parti pendant la crise boulangiste et se prononça en 1899 en faveur du ministère dit de « la défense républicaine ». Il a été réélu à Carcassonne en 1889, échoua en 1893 et de nouveau élu, en 1898, par l'arr. de Carcassonne.

THÉRONDELS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Mur-de-Barrez ; 1.247 hab.

THÉROPITHÈQUE (Zool.) (V. MACAQUE).

THÉROPODE (Paléont.) (V. REPTILE).

THÉROUANNE. Rivière du dép. de *Seine-et-Marne* (V. ce mot, t. XXIX, p. 901).

THEROUANNE (lat. *Tarvanna*, *Tervanna*). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Aire ; 1.040 hab. On distingue encore la trace de l'ancienne enceinte de la ville complètement détruite par Charles-Quint en 1553. Thérouanne était jusqu'alors un évêché, centre de l'ancien pays des *Morins*, puis du pays de *Ternois ;* en 685, Thiery III y avait fondé l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont en expiation du meurtre de saint Léger. Au XIIIe siècle, une belle cathédrale avait été érigée. Tout cela disparut : l'abbaye fut transférée à Ypres ; l'évêché démembré entre les nouveaux sièges de Saint-Omer, Boulogne et Ypres (1559). A.-M. B.

BIBL. : H. PIERS, *Hist. de la ville de Thérouanne*, 1833, in-8. — ROBERT, *Hist. de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont-lez-Thérouanne*, 1883, in-8.

THÉROUANNE (Louis de LUXEMBOURG, évêque de) (V. LUXEMBOURG, t. XXII, p. 800).

THÉROULDE, auteur présumé de la *Chanson de Roland* (V. TUROLDUS).

THEROULDEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont ; 606 hab.

THERSANDRE (Myth. gr.). Nom porté par plusieurs héros de la légende hellénique ; un seul eut quelque notoriété, celui qui, fils de Polynice et roi de Thèbes, prit part à l'expédition de Troie et fut tué par Télèphe, roi des Mysiens. Virgile le laisse vivre jusqu'au dernier jour du siège et le compte parmi les guerriers qui montèrent dans le cheval de bois ; comme héros, il fut l'objet d'un culte auprès de son tombeau.

THERSITE (Myth. gr.). Le plus laid des Grecs qui prirent part à l'expédition contre Troie, aussi mal fait de caractère que de corps, mauvaise langue toujours prête à s'exercer sur le compte des chefs, une des rares figures qui aient fourni à Homère l'occasion de prouver ses aptitudes pour la peinture satirique et comique. La façon dont Ulysse le châtie pour avoir déblatéré contre Agamemnon dans l'assemblée des Grecs est connue (*Il.*, II. 224-277). On a conjecturé que deux têtes de marbre du musée archéologique de Berlin et une tête analogue du Vatican, au crâne pointu, à la bouche grotesquement ouverte, aux traits convulsés, au regard bêtement insolent, représentent ce personnage. La légende le fait mourir de la main d'Achille à qui il reprochait ses amours avec Penthésilée : à la tête du Vatican est adhérente encore une main, qui peut fort bien être celle du héros châtiant l'horrible bavard. J.-A. H.

THERVAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montmirey-le-Château, sur l'Ognon ; 657 hab. Eglise du XVe siècle (boiseries); ruines du château de *Balançon*.

THÉRY (Charles-Emmanuel-Raphaël), marquis de *Gricourt* (V. ce nom).

THÉRY (Edmond), économiste et statisticien français, né à Rognac (Bouches-du-Rhône) en 1855. En 1879, il entra au *Voltaire*, après avoir publié dans le *Musée des familles*, sous le pseudonyme de *Rhéty*, une série de nouvelles militaires éditées ensuite sous le titre de *Sous l'Uniforme* (1879). Au *Voltaire*, Edmond Théry se consacra spécialement aux questions économiques, et il publia en 1885 un volume, *les Réformes économiques nécessaires*, qui a été le véritable point de départ de sa carrière d'économiste. Successivement chargé par le gouvernement français d'aller étudier les résultats de l'ouverture du Saint-Gothard (1886), les conséquences éventuelles de l'ouverture du Simplon (1888) et le fonctionnement des agences générales des colonies anglaises (1889), en 1892, il créa l'*Economiste Européen* qui devint rapidement une des publications économiques et financières les plus appréciées de l'Europe. Porté par les circonstances vers l'étude des questions monétaires, il a publié, en 1894, son livre sur la *Crise des changes*, dans lequel il a formulé une nouvelle théorie monétaire que les événements ont jusqu'ici justifiée. La *Crise des changes*, traduite en six langues, a encore aujourd'hui des partisans enthousiastes et des adversaires passionnés ; elle a eu, en tous les cas, le mérite d'analyser clairement une série de nouveaux phénomènes économiques et de rendre compréhensibles des faits en apparence inexplicables. Fondateur de la *Ligue bimétallique française* (1895) avec Emile Loubet, Méline, Magnin, Cernuschi, Bérenger, Fougeirol, il fut le principal artisan de l'accord intervenu, en 1896, entre les groupes similaires anglais, allemand, belge et américain, pour l'établissement du *Bimétallisme international* dont l'opposition systématique du gouvernement anglais rendit l'application impossible. En même temps que ses études d'ordre monétaire, Edmond Théry a publié depuis 1894 un grand nombre d'ouvrages économiques : *Histoire des grandes compagnies françaises de chemins de fer dans leurs rapports financiers avec l'Etat* (1894) ; *les Fonctions de la Banque de France* (1895) ; *De la nécessité d'un plan financier* (1896) ; *l'Evolution industrielle et commerciale* (1897) ; *les Valeurs mobilières en France* (1898); *l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique* (1899); *la Situation économique et financière de l'Espagne* (1899); *Faits et chiffres* (1900) ; *la France économique et financière pendant le dernier quart de siècle* (1900) ; *le Péril jaune*, avec une préface de M. d'Estournelles (1901). G. AYMARD.

THÈS. Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

THÈSE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte; 276 hab.

THÉSÉE (Myth. gr.). Le héros national des Athéniens et, à ce titre, la plus grande figure de leur histoire légendaire. Les premières traces de sa popularité littéraire sont à chercher dans l'*Odyssée* qui connaît son expédition en Crète et ses amours avec Ariadne : ses traits se précisent dans la poésie cyclique qui a chanté les combats contre les Amazones et peut-être fait de Thésée un héros épique, analogue à Héraclès; la tradition de ces *Théséides* se perpétue d'ailleurs jusqu'au déclin de la littérature gréco-latine, donnant naissance à des œuvres auxquelles Aristote déjà dénie les qualités de la véritable épopée. Sappho et Simonide, parmi les lyriques, ont exalté ses exploits et ses aventures; mais c'est surtout la poésie dramatique depuis Eschyle qui a réuni sur sa tête tous les caractères de l'Athénien idéal, illustre par la force que tempère la grâce juvénile, orné de tous les dons de l'esprit, habile dans la pratique des arts musicaux comme dans celle de la palestre, épris d'aventures guerrières qui se compliquent presque toujours de quelque roman d'amour, grand par son courage, plus grand encore par son dévouement au peuple et ses aspirations vers un gouvernement libéral et bienfaisant. Tous ces traits se résument dans le mot par lequel Plutarque ouvre une biographie semi-légendaire où sont condensés et les souvenirs de la fable et les données plus ou moins certaines de la primitive histoire : *Thésée fut le fondateur de la belle et vénérable cité d'Athènes.*

Par ses origines le héros est mis en rapport avec les divinités dans lesquelles est personnifié le génie des Ioniens de la Grèce continentale, avec Poseidôn qui est son père réel par Aethra, sous le couvert d'Egée, roi d'Athènes; avec Apollon, le dieu national des Athéniens; avec Athéna, fondatrice et bienfaitrice de la cité ; avec Héraclès, enfin, auquel il fournit un pendant, celui de la vigueur gracieuse et intelligente, opposée à la force violente et brutale. Il naît à Trézène, où il passe son enfance ; le centaure Chiron le forme aux exercices du corps ; Connidas est son précepteur. A seize ans, il voue sa chevelure à Apollon Delphien et se met en route pour Athènes afin de s'y faire reconnaître par son père à l'aide des signes naguère convenus avec sa mère. Egée, qui n'a pas d'autre enfant, est sur le point de l'empoisonner sur les conseils de Médée, lorsqu'il découvre en lui le fils promis par l'oracle. Mais il faut que Thésée fasse valoir ses droits à l'héritage contre les cinquante fils de Pallas, frère de son père, tous géants vigoureux qui s'arment pour l'expulser. Ce fut le plus beau des exploits par lesquels il se signala, devenant, comme un autre Héraclès, dompteur de monstres, vainqueur de brigands fameux qui infestent l'Attique. Déjà, dans son voyage de Trézène à Athènes, il avait successivement vaincu Periphétès, fils d'Héphaistos, géant redoutable, qu'il dépouille de sa massue d'airain en le tuant; Sinis qui, à l'isthme de Corinthe, arrêtait les voyageurs et les faisait sauter en l'air après les avoir forcés à courber avec lui des troncs de pins qu'il lâchait ensuite ; la truie Phaïa, qui infestait les régions montagneuses de Commyon; Sciron qui, à l'endroit le plus dangereux du passage, précipitait dans la mer du haut des rochers tous ceux qui passaient à sa portée, et que Thésée précipita à son tour; Cercyon, lutteur fameux d'Eleusis, qui n'avait jamais connu de défaites et qui ne résista pas au jeune athlète venu de Trézène; enfin, le géant Procruste, soumis, entre Eleusis et Athènes, au supplice qu'il avait fait subir à tant d'autres. Après la défaite des Pallantides, Thésée débarrasse la région de Marathon, d'où sa légende paraît originaire, d'un taureau qui causait parmi les hommes et les animaux les plus terribles ravages. Dans cet épisode, le héros apparaît nettement comme une personnification solaire.

Ce caractère s'accentue encore dans l'expédition que, pour le salut des Athéniens soumis à un tribut cruel autant que déshonorant, il entreprend contre la Crète : avec le secours d'Ariadne, fille de Minos, il s'oriente dans le labyrinthe et tue le Minotaure. Parti sur la galère aux voiles noires qui emportait chaque année sept jeunes gens et sept jeunes filles destinées au monstre, il revient victorieux, abandonne à Naxos son amante que consolera Dionysos, mais oublie de hisser les voiles blanches, signal convenu du succès, ce qui cause la mort d'Egée. Désormais, Thésée va nous apparaître comme législateur et souverain bienfaisant; il forme en un seul organisme politique les communes indépendantes groupées autour de l'Acropole ; il réunit la Mégaride à Athènes ; il institue la fête des Panathénées, laquelle est la consécration religieuse de l'unité politique et administrative de la cité ; il est de même le fondateur de la fête des *Metœkia*, au dire de Plutarque, plus exactement de celle des *Synœkia*, qui avait pour objet de commémorer l'heureux résultat de cette union ; et enfin la fête des *Isthmia*, en souvenir de sa victoire sur le brigand Sinis. Pour le surplus, la poésie, à partir du siècle de Périclès, s'attache à faire de Thésée un précurseur des législateurs qui, comme Solon, ont fondé le gouvernement d'Athènes sur les principes de liberté et d'égalité démocratiques; les *Suppliantes* d'Euripide font même de lui un véritable démocrate. Nous trouvons des tendances analogues dans l'histoire légendaire de Rome, où Servius Tullius est représenté comme une sorte de roi populaire qui, peu avant sa mort, aurait songé à abdiquer pour constituer la forme républicaine.

Par ces dernières aventures, Thésée est mêlé à la chasse du sanglier de Calydon et à l'expédition des Argonautes ; mais il est douteux qu'il y ait là autre chose que des inventions poétiques, sans rapport avec la légende populaire. Il en est autrement de la guerre contre les Amazones où il est assisté par Héraclès; là encore, nous le trouvons se reposant des combats dans l'amour ; Antiope, reine des Amazones, s'éprend de lui et il a d'elle un fils dont la tragédie grecque a chanté le destin, Hippolyte, le chaste héros devenu victime de la jalousie de Phèdre qui a succédé à Antiope dans les bonnes grâces de son père. Avec Pirithoüs, le héros national des Thessaliens, Thésée enlève Hélène alors âgée de douze ans ; puis il descend aux enfers pour y ravir Perséphoné à Hadès. Les deux amis y sont enchaînés et ne doivent leur délivrance qu'à l'amitié d'Héraclès qui entreprend pour eux le sombre voyage. Au retour, Thésée trouve Athènes sous le pouvoir de Mnesthée ; celui-ci le fait bannir par ostracisme, en raison de la souillure que lui a fait contracter la mort de son fils Hippolyte. Le héros s'en va alors à Scyros où il périt de mort violente, précipité dans les flots par Lycomède ou y tombant par accident. Mais il reste vivant dans la mémoire des Athéniens, défendu contre l'ingratitude des foules par les poètes et les artistes qui proclament son apothéose dans leurs œuvres, jusqu'à ce que le sentiment national, exalté par les guerres médiques, la lui procure dans le culte réel de la cité. On racontait, au lendemain de la bataille de Marathon, qu'il était apparu au milieu des combattants et qu'il avait contribué pour sa bonne part à la victoire. Cimon en grande pompe ramena ses cendres de Scyros ; la reconnaissance de ses concitoyens lui fit élever un temple qui subsiste encore ; c'est le monument de style dorique, le mieux conservé de tous les édifices gréco romains, qui s'élève au N.-O. de la citadelle et de l'aréopage, sur le plateau d'Hagia Marina et appelé pour cette raison *Theseion* : cette identification a été contestée par des arguments plus subtils que probants. En même temps, on institua une grande fête nationale, les *Theseia*, fixée au huitième jour du mois Pyanepsion, lendemain des *Oschophories* célébrées en l'honneur d'Apollon; d'ordinaire, ce jour-là, on ensevelissait dans les tombes, aux frais de l'Etat, les soldats morts pour la patrie à l'étranger, comme Thésée lui-même était mort à Scyros.

La grande popularité du héros tombant dans un temps où le mouvement littéraire et artistique est à l'apogée (la fête du retour fut célébrée, la première fois, en 469 av. J.-C.), rien de surprenant que Thésée ait défrayé, plus qu'aucune autre figure, avec la poésie toutes les formes de l'art. Les sculpteurs Phidias et Silanion lui consacrèrent chacun une statue ; les peintres Polygnote, Micon, Euphranor, Parrhasius vulgarisèrent ses traits. On disait de celui d'Euphranor qu'il était nourri de chair et de celui de Parrhasius qu'il le semblait de roses. Une statue de marbre de la villa d'Adrien, aujourd'hui en Angleterre, le représente nu, un casque en tête, l'expression souriante, d'une structure vigoureuse et élégante à la fois, celle d'un Athénien rompu à tous les exercices de la palestre, chez qui l'harmonie du type semble la résultante d'une culture raisonnée de toutes les facultés physiques, intellectuelles et morales. Les frises et les métopes du *Theseion* le montrent au cours des diverses aventures que nous avons racontées ; il a en outre défrayé la peinture de vases, toujours suivant le même idéal de force gracieuse et disciplinée ; une très belle fresque de Campanie le représente alors que, après la défaite du Minotaure, il reçoit les hommages émus des jeunes Athéniens qu'il a délivrés. J.-A. Hild.

Bibl. : *Real-Encyclopædie de Pauly*, VI, p. 1869. — Preller, *Griech. Mythol.*, II, pp. 285-302. — A. Mommsen, *Heortologie*, pp. 269-287. — Baumeister, *Denkmæler*, III, p. 1774 (*Theseion*), p. 1786 (*Theseus*) avec les monographies citées, p. 1778, pour les questions archéologiques. — E. Pottier, *Comment Thésée devint l'ami d'Hercule*; Paris, 1900.

THÉSIGER (Frederick), homme d'Etat anglais (V. Chelmsford).

THÉSIS (Métriq.). (V. Arsis).

THESMOPHORIES (Antiq. gr.). Une des fêtes les plus importantes du calendrier athénien, célébrée au mois Pyanepsion, le quatrième de l'année, qui concorde avec notre mois de novembre. Elle était, comme les Eleusinies qu'elle suivait de près, en rapport avec le culte de Déméter et de Kora sa fille ; elle avait un double but : de remercier la divinité pour les bienfaits de l'agriculture et de lui faire honneur de la vie réglée par la loi (θεσμός, loi, ordonnance), qui, sous son influence, succéda à la barbarie nomade et à la promiscuité des unions libres. C'est pour cela qu'elle était célébrée, ainsi que la fête de la Grande Déesse à Rome, par les femmes seules, à l'exclusion des hommes ; toutes les femmes de condition libre, unies à des citoyens par légitime mariage, y étaient admises. Chaque dème en désignait deux parmi les plus considérées, qui avaient à accomplir les rites au nom de la communauté entière et à pourvoir au repas qui servait de conclusion à la cérémonie. Toutes, d'ailleurs, s'y préparaient par plusieurs jours de continence, et cette coutume fournissait matière aux plaisanteries des satiriques ; Aristophane nous en a transmis le souvenir, soit dans *Lysistrate*, soit dans les *Thesmophoriazuses*. La fête durait cinq jours ; les épisodes principaux étaient une procession nommée *Stenia* jusqu'au bourg d'Halimus, des cérémonies nocturnes au temple de Déméter dans cette localité ; un jour de jeûne au retour, comme préparation à la grande fête de *Calligeneia*, laquelle terminait la fête par un joyeux repas et aussi par des danses qui n'avaient rien de religieux ; avant de se séparer, les femmes faisaient une offrande aux déesses en réparation des fautes commises durant la célébration. La légende faisait remonter l'institution des Thesmophories aux filles de Danaüs, venues d'Egypte, qui l'auraient apportée dans le Péloponnèse. Elles furent surtout en honneur à Athènes, d'où elles se répandirent en Asie Mineure et même en Sicile ; nous ne la connaissons que sur la foi de témoignages athéniens. J.-A. Hild.

Bibl. : Preller, *Demeter und Persephone*, p. 335. — A. Mommsen, *Heortologie*, pp. 25 suiv. ; 291 suiv.

THESMOTHÈTE (Antiq. gr.) (V. Archonte).

THESPIS (Θέσπις), le plus ancien poète tragique grec (cf. Aristophane, *Guêpes*, v. 1479), fut, au VIe siècle avant notre ère (il naquit vers 580), le créateur même, le *père* de la tragédie athénienne. Originaire du dème d'Icaria, près d'Athènes, contemporain de Pisistrate, couronné peut-être en un concours poétique entre 536 et 534, maître de Phrynichos, il débuta sans doute, comme les chantres primitifs de Sicyone, par de rustiques dithyrambes. Le premier, il imagina de couper le chœur en plusieurs divisions, sans d'ailleurs lui ôter son caractère liturgique ; entre les intermèdes chorégraphiques et les chants dithyrambiques qu'on entonnait aux fêtes de Dionysos, il inséra des tirades *parlées*, des récits débités par un personnage unique, étranger au chœur. Ce nouveau récitateur ou *répondant* (ὑποκριτής) était chargé d'interroger ou de donner la réplique ; plus tard, il deviendra l'*acteur*, investi de divers rôles (serviteur, messager, héros). Tel quel, il engageait déjà avec les choreutes une sorte de dialogue où se trouvait mis en action quelque point de la légende traitée, celle de Dionysos ou toute autre : il répondait aux questions par des narrations ou provoquait, à son tour, les confidences du chœur. Ainsi se forma, se développa le *drame*, grâce au récit enclavé parmi les morceaux lyriques et qui prit lui-même (cf. Aristote, *Poétique*, 12, 5) le nom d'*épisode* (ἐπεισόδιον), germe de la tragédie complète résultant, avec le temps, des transformations de l'épisode primordial dédoublé, prolongé, et confié à deux, puis à trois interprètes. Thespis inventa, dit-on, des masques en toile et revêtit son acteur de costumes appropriés aux rôles. Nous ne possédons de lui que cinq ou six titres de pièces incertaines, dont le sujet devait être tiré de la légende héroïque tout entière (la première de ces tragédies aurait été jouée en 535). Voici ces titres, dont on ne peut même garantir l'authenticité : *les Jeux funèbres de Pélias* (ou *Phorbas*), *les Prêtres*, *les Jeunes gens*, *Alceste*, *Penthée*. L'anecdote, rappelée par Horace (*Ad Pisones*, v. 276) et par Boileau (*Art poét.*, ch. III, v. 67), de Thespis *se barbouillant la figure de lie et promenant ses poèmes dramatiques sur des chariots*, peut s'expliquer ainsi, selon Croiset : Thespis, à la fois acteur et entrepreneur, comme nos modernes forains, donnait ses représentations à travers les bourgades de l'Attique, aux fêtes de Dionysos, surtout en automne. Il circulait sur une sorte de *roulotte* avec son léger matériel ; il formait et instruisait sommairement sa troupe, puis jouait en plein air sur la grande place du village. Telle est l'humble chrysalide du *théâtre*, promis à tant de gloire. Victor Glachant.

Bibl. : Fr.-Guil. Wagner, *Poetarum tragicorum fragmenta*; Ratisbonne, 1846-52, 3 vol. in-8, recueil reproduit dans le volume des *Fragmenta Euripidis* de la Bibl. Didot ; Paris, 1846, in-8. — Coll. Aug. Nauck, dans son recueil de même titre, 1856, in-8. — E.-Ad. Chaignet, *la Tragédie grecque*; Paris, 1877, pp. 54-67, in-12 (*la Tragédie de Thespis*). — A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. III, pp. 42 et suiv.

THESPROTIE (V. Epire).

THESSALIE. Région septentrionale de la Grèce continentale, comprise entre la mer à l'E., l'Olympe, les monts Cambuniens et le Lakmon au N., le Pinde à l'O., le mont Othrys et le golfe de Pagase (ou de Volo), au S., elle confine au N. à la Macédoine, à l'O. à l'Albanie (Epire), au S. au bassin du Sperchios, que parfois on lui rattache. Sa superficie dépasse 12.000 kil. q., et sa population 300.000 âmes. Elle appartient au royaume de Grèce, mais ses limites politiques ne coïncident pas avec les limites physiques ; elles dépassent à l'O. la ligne de faîte et atteignent l'Acheloos ; au N., elles laissent à la Turquie le district d'Elassona et les crêtes montagneuses de l'Olympe ; de ce côté, la frontière a été rectifiée au détriment de la Grèce à l'issue de la guerre malheureuse de 1897 (traité de Constantinople, 4 déc.).

Géographie physique (V. Grèce, t. XIX, pp. 271 et suiv.).

Géographie politique et économique (V. Grèce). — La Thessalie comprend les deux nomes de Larisse et Tricala : le premier a 6.380 kil. q. et 181.542 hab. ; le second,

5.590 kil. q. et 176.773 hab. (rec. de 1890) ; les villes principales sont : Tricala, 21.149 hab. ; Volo, 16.232 hab. ; Larisse, 15.373 hab. ; Larisse et Tricala forment deux archevêchés grecs orthodoxes ; Larisse est le siège d'une cour d'appel. L'aspect général de la Thessalie est celui d'un bassin fermé enveloppé de hautes montagnes ; les eaux vont au Pénée et se déversent dans la mer par l'étroit défilé de *Tempé* (V. ce mot); mais le véritable débouché historique et économique de la Thessalie sur la mer est le golfe de Volo, petite mer intérieure creusée au S.-E. Les divisions naturelles de la Thessalie correspondent aux divisions historiques d'autrefois ; la chaîne orientale, continuée en presqu'île à l'E. du golfe de Volo, formait la *Magnésie*, considérée comme extérieure à la Thessalie ; la plaine intérieure est divisée par une chaîne transversale atteignant 800 m. en deux parties; à l'O. la *Haute-Thessalie* (alt., 100 m.), prov. actuelle de Tricala, formait la *Thessaliotis* (au S. bassin de l'Enipeus avec Pharsale, Arné ou Kierion) et l'*Hestiæotis* au N. (bassin du Pénée et du Titarese), avec Tricca, Gomphi, Oloosson et Atrax ; à l'E. la *Basse-Thessalie* (alt., 60 m.), prov. actuelle de Larisse, formait la *Pelasgiotis*, avec Larisse, Gyrton, Crannon, Phères, Pagase, Iolcos. Au S., enfin, la région plus accidentée qui s'élève jusqu'à la crête du mont Othrys formait la *Phthiotis*, avec la ville de Thèbes, Larisse la Brûlée (Krémasté) ; Pharsale en fit aussi partie.

Histoire. — La Thessalie, par sa position intermédiaire et la fertilité de son sol, fut exposée à de fréquentes invasions. A l'époque homérique, les Achéens de Phthie occupaient le Sud, les Minyens Iolcos, les Eoliens ou Béotiens la région d'Arné, les Dolopes les deux versants du Pinde, les Perrhèbes et les Ænianes le Nord, etc. L'unité fut l'œuvre de la conquête du pays par les Thessaliens ; ceux-ci seraient venus de Thesprotie (Epire) soixante ans après la guerre de Troie, probablement vers l'époque de l'invasion dorienne (V. Grèce, t. XIX, p. 306). Le résultat de cette conquête fut l'occupation de la plaine par l'aristocratie thessalienne (bientôt grécisée si elle n'était pas d'origine grecque) ; autour subsistèrent, à peu près autonomes, mais sans influence politique, les Magnètes dans leurs montagnes de l'Est, les Achéens en Phthiotide, les Dolopes dans le Pinde méridional, les Perrhèbes dans les montagnes du N. ; dans la zone d'influence des Thessaliens, il faut encore ranger les peuplades des montagnes et vallées méridionales, Maliens de la plaine du Sperchios, Œtæens. Dans la plaine, l'aristocratie thessalienne avait réduit en servage la population primitive, groupée sous le nom de *Penestes*. L'élevage des troupeaux fut la grande fortune du pays ; ses chevaux étaient particulièrement renommés, et la cavalerie thessalienne, la meilleure de Grèce. Parmi les clans nobles, les plus illustres furent les Aleuades de Larisse, les Scopades de Crannon et les Créondes de Pharsale. La Thessalie était divisée en quatre districts : Pelasgiotis, Hestræotis, Thessaliotis et Phthiotis, les Achéens de cette partie ayant été agrégés à la fédération. Celle-ci reconnaissait en cas de guerre un chef unique, le Tagos, et pouvait équiper 6.000 cavaliers et 10.000 hoplites. Les divisions intérieures, l'autonomie de chaque cité et les rivalités des trois principales, Larisse, Pharsale et Phères, paralysèrent l'expansion des Thessaliens ; ils ne purent dépasser au S. les Thermopyles où les arrêtaient les Phocidiens, ni au N. les défilés de l'Olympe. Lors de l'invasion de Xerxès, ils se soumirent au grand roi, sur le conseil des Aleuades. En 454, une expédition athénienne fut repoussée ; l'aristocratie était, comme dans toute la Grèce, favorable à Sparte, le parti populaire à Athènes. En 395, les Thessaliens entrèrent dans la coalition des Béotiens et Corinthiens contre Sparte, mais ne purent arrêter Agésilas. A cette époque s'établit à Phères une dynastie de tyrans qui s'efforça de réaliser la monarchie thessalienne et probablement visait à l'hégémonie de la Grèce, selon le plan repris et exécuté par les rois de Macédoine (V. Phères et Jason). Ils succombèrent à la coalition de l'*oligarchie*, avec Thèbes et la Macédoine. Philippe, appuyé par les Aleuades, acheva l'annexion de la Thessalie en 344, mettant garnison dans Magnésie, Pagase et Phères, plaçant un fidèle à la tête de chacune des quatre provinces. Le dernier effort pour l'indépendance thessalienne fut la guerre lamiaque, mais, après la victoire d'Antipater, la domination macédonienne se continua. La victoire des Romains à Cynoscéphales (197) eut pour conséquence un affranchissement nominal de la Thessalie, sous un stratège annuellement élu ; en 146, elle fut annexée à la province romaine de Macédoine ; en 27 av. J.-C., à celle d'Achaïe ; Vespasien la réunit de nouveau à la Macédoine ; Alexandre Sévère l'érigea en province distincte. Elle partagea les vicissitudes de l'empire byzantin, ravagée par les Goths, les Huns, les Bulgares, les Slaves, d'autres fois prospère. A partir de 1084 et au siècle suivant, l'élément valaque y devint important et les Francs l'appelaient Grande-Valachie. Les Turcs la conquirent en 1393. La frontière grecque s'arrêta à l'Othrys en 1832 ; mais en 1881, la Thessalie presque entière fut réunie à la Grèce. Les Turcs, très nombreux autour de Larisse, ont en partie émigré ; les Valaques et les Albanais vivent en bergers semi-nomades dans le Pinde ; ils fournissent aussi des ouvriers aux villes où l'on retrouve environ 6.000 Juifs descendants des réfugiés espagnols.

A.-M. B.

Dialecte thessalien. — Dans les trois districts proprement thessaliens Histiéotide, Pélasgiotide, Thessaliotide, on parlait un dialecte qui tient une place à part dans le grec ancien, et qu'on appelle généralement thessalien du Nord. Ce dialecte, qui ne nous est connu que par les inscriptions et par quelques témoignages peu sûrs des anciens grammairiens, se distingue en effet par des traits spéciaux de tous les autres dialectes grecs, même du béotien, avec lequel il a quelque affinité. Ses principaux caractères sont : ει pour η et ου pour ω (Σουκράτεις = Σωκράτης), et par suite les datifs des thèmes en ο sont en ου, les génitifs pluriels se terminent en ουν (άουν dans les thèmes en ᾱ), et les noms propres en ης et κλῆς ont la forme εις et κλεῖς. Les patronymiques, généralement employés au lieu du génitif du nom du père, sont invariablement en αιος et ειος. Le génitif singulier des thèmes en ο est en οι dans les inscriptions de la Pélasgiotide. Enfin plusieurs inscriptions donnent la forme Πετθαλοί pour Θεσσαλοί, le nom du peuple.

M. Beaudouin.

Bibl. : Leake, *Travels in Northern Greece* ; Cambridge, 1835, 4 vol. — Ussing, *Griech. Reisen* ; Copenhague, 1857. — Georgiades, *Thessalia* ; grec, 2e éd. Volo, 1894. — Philippon, *Thessalien und Epirus* ; Berlin, 1897. — Kiepert, Carte de l'Epire et de la Thessalie, 2e éd., 1880. — Carte de l'Epire et de la Thessalie au 420.000e par l'état-major grec. — Hennebert et Abrami, *Notes sur la construction des chemins de fer en Thessalie* ; Paris, in-4, av. 123 cartes.

THESSALONIQUE. I. Royaume (V. Constantinople, t. XII, p. 624).

II. Ville (V. Salonique).

THESTOR (Myth. gr.), père de Calchas, le célèbre héros de l'*Iliade*. Il avait aussi deux filles de grande beauté, qui furent ravies par des pirates et vendues à Icare, roi de Carie. La mythologie décadente fit du père et des filles les personnages d'un roman d'amour et d'aventures, où des imaginations dramatiques se mêlent aux souvenirs du mythe d'Oreste, sauvé en Tauride par Iphigénie (V. Hygin, *Fables*, 190).

THÉSY. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Salins. 132 hab.

THÉSY-Glimont. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 391 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

THÉTIEU. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax ; 565 hab.

THÉTIS (Myth. gr.). Déesse de la mer, fille de Nérée et de Doris, habitant avec ses sœurs, les Néréides, dans les profondeurs marines. C'est là qu'elle recueillit Dionysos,

poursuivi par Lycurgue, et qu'elle obtint en récompense l'urne d'or où plus tard elle renferma les cendres d'Achille, son fils. Elevée par Héra, elle est mariée contre son gré avec Pélée ; les noces auxquelles tous les dieux participèrent ont fourni à l'art et à la poésie gréco-romaine une ample matière (V. Pélée). Dans la légende post-homérique, Thétis assiste les Argonautes et leur fait franchir l'écueil de Charybde et de Scylla. Elle fut particulièrement vénérée en Thessalie où elle passait pour la fille du centaure Chiron ; son culte était célèbre aussi à Sparte et il se répandit jusqu'en Asie Mineure. Le sculpteur Scopas l'avait représentée dans un groupe de divinités et d'animaux marins ; c'est ainsi qu'on la voit sur des vases peints et sur des monnaies. Comme mère d'Achille, elle a un rôle important dans l'*Iliade* et dans la poésie cyclique ; elle console son fils offensé par Agamemnon ; elle implore Zeus afin qu'il prépare la revanche ; elle apporte les armes fabriquées par Héphaïstos lorsqu'Achille rentre dans la mêlée pour venger Patrocle ; elle l'assiste dans le combat contre Memnon ; enfin, elle le pleure mort et recueille ses restes : ces divers épisodes ont défrayé la peinture sur vases, et les fresques de Campanie, comme les noces avec Pélée ont fourni de nombreux bas-reliefs. J.-A. H.

Bibl. : Preller, *Griechische Mythol.*, II, 397 et suiv. — Overbeck, *Heroïsche Bildwerke*, pp. 172 et suiv. — Schoene, *Griechische Reliefs*, n° 133, etc.

THEUDELINDE ou **THÉODELINDE**, reine des Lombards (V. Italie, t. XX, p. 1067).

THEUDÈRE (Saint) (V. Chef [Saint]).

THEUDIS, roi des *Visigoths* (V. ce mot).

THEULEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 223 hab.

THEULIER (Albert), homme politique français, né à Thiviers (Dordogne) le 1er mai 1840. Médecin et conseiller général, il fut sous-préfet républicain de Ribérac en 1870. Elu député en 1885, il a été réélu par l'arr. de Nontron en 1889, 1893 et 1898 ; radical indépendant, il a appuyé le ministère Bourgeois et combattu le ministère Waldeck-Rousseau.

THÉURGIE. Ce mot, qui signifie proprement *opération divine*, paraît avoir été introduit dans le vocabulaire philosophique et théologique par les Alexandrins. Il désigne l'ensemble des procédés par lesquels l'homme peut se mettre effectivement en relation avec la divinité ou, plus généralement, avec les puissances surnaturelles. En ce sens, la magie elle-même peut être considérée comme une branche de la théurgie, laquelle dès lors contiendrait aussi bien l'évocation des morts et des démons que l'extase. Ou plutôt il y aurait lieu de distinguer une théurgie inférieure, à l'usage des magiciens et des sorciers, et une théurgie supérieure, réservée aux théologiens et aux philosophes. L'une et l'autre cependant reposent au fond sur le même postulat, à savoir qu'il existe des lois en vertu desquelles certaines conditions étant remplies, les puissances surnaturelles doivent nécessairement se révéler ou se communiquer aux hommes, de telle sorte que la connaissance de ces lois donne à celui qui les possède, et qui peut et veut s'en servir, un véritable empire sur les forces du ciel et de l'enfer. On retrouve cette même idée au fond de beaucoup de cérémonies religieuses, et, par exemple, dans le catholicisme, la plupart des sacrements peuvent être considérés comme rentrant sous la formule de la théurgie, en particulier le sacrement de l'Eucharistie, où le prêtre, par la vertu des paroles de la consécration, force en quelque sorte la divinité à venir s'enfermer sous les apparences du pain et du vin (cf. Théosophie). E. Boirac.

THEURIET (Claude-Adhémar-André), littérateur français, né à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise) le 8 oct. 1833. D'une famille lorraine, il fit ses études à Bar-le-Duc, où son père occupait l'emploi de receveur de l'enregistrement, et entra en 1853 comme surnuméraire dans le même service, dont il a successivement franchi les divers échelons avant de prendre sa retraite, en 1886, avec le grade de chef de bureau. Il débuta en 1857 par quelques poésies intitulées *In memoriam*, insérées par la *Revue des Deux Mondes* qui accueillit d'autres essais en vers et en prose. Les uns et les autres ont formé depuis de nombreux volumes dont l'énumération complète ne saurait trouver place ici, et dont il suffira de rappeler les principaux. A la poésie appartiennent : *le Chemin des bois* (1867, in-12); *le Bleu et le Noir* (1873, in-18) ; *les Nids* (1879, in-fol.) ; *Nos oiseaux* (1886, in-4, ill. par Giacomelli); *la Ronde des saisons et des mois* (1892, in-4, illustré par H. Bennett). Parmi les recueils de nouvelles et les romans de André Theuriet, nous nous contenterons de citer : *Nouvelles intimes* (1870, in-18); *Sous bois, impressions d'un forestier* (1878, in-18); *le Fils Maugars* (1879, in-16) dont le peintre Bastien-Lepage a passé pour avoir fourni le type au romancier qui lui a consacré depuis une étude spéciale (1885, in-18); *la Maison des deux Barbeaux* (1879, in-18) ; *Sauvageonne* (1880, in-18) ; *les Mauvais Ménages* (1892, in-18); *le Journal de Tristan*, impressions et souvenirs autobiographiques (1883, in-18) ; *Tante Aurélie* (1884, in-18) ; *Péché mortel* (1885, in-18) ; *Bigarreau* (1886, in-18) ; *l'Affaire Froideville, Mœurs d'employés* (1887, in-18) ; *Amour d'automne* (1888, in-12) ; *l'Amoureux de la préfète* (1889, in-18) ; *Charme dangereux* (1891, in-18) ; *Nos enfants, jeunes et vieilles barbes* (1892, in-18) ; *la Chanoinesse* (1893, in-18) ; *Paternité* (1894, in-18) ; *Cœurs meurtris* (1896, in-18) ; *Boisfleury* (1897, in-18) ; *le Refuge* (1898, in-18), etc. Quelques-unes des nouvelles de Theuriet, telles que *l'Abbé Daniel, les Œillets de Kerlaz, Rose, Lis*, etc., ont fait l'objet de réimpressions luxueuses ornées de gravures sur bois et d'eaux-fortes. Il a donné en 1871, au théâtre de l'Odéon, un drame en un acte et en vers dont Sarah Bernhardt fut l'un des interprètes, *Jean-Marie*, resté au répertoire et tiré de deux de ses romans, *la Maison des deux Barbeaux* et *Raymonde*, deux comédies qui n'ont pas eu, en 1885 et en 1887, au même théâtre, le succès de sa première tentative. Elu membre de l'Académie française, où il occupe le fauteuil d'Alex. Dumas fils, Theuriet a prononcé, le 9 déc. 1897, le discours d'usage auquel Paul Bourget a répondu.

Maurice Tourneux.

Bibl. : Emm. Besson, *André Theuriet*, 1890, in-12.

THEURTÉVILLE-Hague (V. Teurthéville-Hague).

THEUS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Chorges ; 334 hab.

THEUVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 637 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

THEUVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 165 hab.

THEUVILLE-aux-Maillots. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont ; 677 hab.

THEUVY-Achères. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 224 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

THEUX. Ville de Belgique, prov. de Liège, arr. adm. et judic. de Verviers, à 29 kil. S.-E. de Liège, sur la Hoëgne, affl. de la Vesdre ; 6.000 hab. Stat. du chem. de fer de Verviers à Trois-Ponts. Filatures, fabriques de draps, carrières, fours à chaux. Collège des lazaristes allemands. Sous l'ancien régime, Theux était la capitale du marquisat de Franchimont, une des seigneuries appartenant aux princes-évêques de Liège. Ses armoiries sont : *D'argent à trois lionceaux couronnés de sinople, au chef de gueules, au perron d'or, accompagné d'un L et d'un G de même en pointe.*

THEUX (Le). Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 425 hab.

THEUX de Meylandt (Barthélemy-Théodore, comte de), homme d'Etat belge, né à Schabrœk en 1794, mort à Meylandt (Heusden) en 1874. Il entra dans la vie politique comme député suppléant au Congrès national en 1830

et prit une part active aux discussions constitutionnelles; il appuya d'abord la candidature du duc de Leuchtenberg au trône de Belgique, puis celle du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Il fit partie de la première législature comme représentant de l'arr. de Hasselt, et vit son mandat renouvelé sans interruption jusqu'à sa mort. Chef du parti catholique, il détint à plusieurs reprises les portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères, et signa en cette dernière qualité le traité de 1839 qui abandonnait définitivement à la Hollande une partie des provinces de Limbourg et de Luxembourg. Or le discours du trône avait annoncé que les droits de la nation seraient défendus « avec persévérance et courage ». La volte-face du ministère, qui s'explique d'ailleurs par l'état de l'Europe à ce moment, fut accueillie en Belgique par une indignation générale, et de Theux fut obligé de se retirer quelque temps après. Il redevint ministre de l'intérieur en 1846-1847, puis rentra dans l'opposition; il siégeait enfin comme ministre d'Etat sans portefeuille dans le cabinet Malou, depuis 1871, lorsqu'il mourut. Orateur sobre, digne et doué d'un rare esprit de suite, de Theux était aussi un diplomate plein de réserve et d'habileté; son autorité dans les débats parlementaires était très grande, ses adversaires le respectaient, et il exerçait sur son parti une influence d'autant plus réelle qu'il n'en abusait pas. E. H.

THÈVE. Rivière de France (V. Oise, t. XX, p. 310, et Seine-et-Oise, t. XXIX, p. 912).

THÉVENARD (Antoine-Jean-Marie, comte), amiral français, né à Saint-Malo le 7 déc. 1733, mort à Paris le 9 févr. 1815. Entré à quatorze ans dans la marine, il se fit remarquer de bonne heure par de remarquables travaux sur l'art naval, donna en 1757 le plan de frégates d'un nouveau type, qui furent très admirées, puis, vers la même époque, des deux premières canonnières construites en France, et, devenu en 1784, après avoir rapidement franchi tous les grades, chef d'escadre, puis élu en 1785 membre de l'Académie des sciences de Paris, succéda, le 16 mai 1791, comme ministre de la marine, à Fleurieu. Il résigna ces fonctions dès le 17 sept., mais il resta, pendant la Révolution, au service de la France et commanda successivement les ports de Brest, de Toulon et de Rochefort. En 1810, il entra au Sénat et reçut le titre de comte. En 1814, Louis XVIII l'appela à la pairie. Ses principaux écrits se trouvent réunis sous le titre: *Mémoires relatifs à la marine* (Paris, 1800, 4 vol.).

THÉVENET (François-Marius), homme politique français, né à Lyon en 1845. Avocat renommé du barreau lyonnais, il devint député du Rhône en 1885. Membre du parti radical, il s'occupa beaucoup de questions de législation commerciale et industrielle et ne tarda pas à acquérir une grande influence. Le 22 févr. 1889, il devenait ministre de la justice et des cultes dans le deuxième cabinet Tirard et il prenait une part très importante à la répression du boulangisme. Réélu député le 22 sept. 1889, il perdit son portefeuille, lors de la chute du ministère le 17 mars 1890, et fut élu sénateur du Rhône en 1892, lors de l'attribution à ce département du siège de sénateur inamovible devenu vacant par la mort de Testelin. Au Sénat, il continua à s'occuper, avec autorité, des matières juridiques. Son attitude militante au cours de l'affaire Dreyfus fit qu'il ne fut pas réélu au renouvellement triennal de 1900.

THÉVENIN (Charles), peintre français, né à Paris en 1764, mort en 1838. Elève de Vincent, il obtint, en 1791, le premier grand prix de peinture; doué d'un flair remarquable, possédant au suprême degré le sens de l'actualité, qui lui vaudra, bien plus que son talent froid et guindé, la notoriété, la fortune et les honneurs, il expose en 1793 une *Prise de la Bastille* traitée avec la plus scrupuleuse exactitude; le succès fut ce qu'il devait être, très grand, mais il s'adressait au sujet plus qu'à la peinture. Pendant plusieurs années, le jeune peintre exploite la mine féconde des tableaux populaires anecdotiques; puis, le vent ayant tourné, il tourne avec lui, se fait peintre militaire et expose, en 1798, *Augereau au pont d'Arcole*; cette toile fut achetée par la Convention qui l'offrit au général. Après une incursion dans la peinture académique, revenu au genre militaire, il donne: *le Passage du mont Saint-Bernard*, composition sans grande valeur, mais qui, flattant Napoléon, est admirée par ordre et remporte en 1810, également par ordre sans doute, le prix décennal; *les Apprêts du passage du mont Saint-Bernard; la Bataille d'Iéna; l'Attaque et la Prise de Ratisbonne*. La rentrée des Bourbons surprit le peintre au moment où il allait exposer la *Reddition d'Ulm*, qui figure aujourd'hui à Versailles; il s'empressa de cacher la toile en son grenier et glorifia les Bourbons comme il avait glorifié Napoléon après avoir glorifié le peuple; il fut fait membre de l'Institut en 1825, après avoir obtenu toutes les récompenses. Il éprouva le plus piteux des échecs lorsqu'il exposa, en 1827, sa grande toile *l'Audience donnée par Henri IV aux professeurs du Collège royal après la reddition de Paris*; malgré cela, Thévenin fut nommé conservateur des estampes à la bibliothèque Richelieu et on lui confia la décoration d'une chapelle à Saint-Etienne du Mont. Jules Mazé.

THEVENIN (Jeanne-Françoise), comédienne française (V. Devienne).

THEVENOT (Melchisédech), voyageur français, né à Paris vers 1620, mort à Issy le 29 oct. 1692. Il fit quelques voyages en Europe, se rendit à Gênes avec une mission officielle (1645), assista au conclave à Rome en 1652, fut nommé garde de la Bibliothèque du roi en 1684, et put donner cours à ses goûts qui le portaient à entretenir des relations avec les explorateurs des régions lointaines; il continua de recevoir chez lui les savants qui se réunissaient chez Montmor. C'est dans ces réunions que prit naissance l'Académie des sciences. Il a rassemblé, dans ses publications, les renseignements provenant, tant de ses recherches personnelles que des conversations qu'il avait recueillies; il a fait imprimer les *Relations de divers voyages curieux*, compilées d'après des auteurs européens et orientaux, avec cartes géographiques et figures d'histoire naturelle (Paris, 1663-72, 4 parties en 2 tomes in-fol.), complétées après sa mort au moyen d'une cinquième partie qu'il avait préparée; *Recueil de voyages* (Paris, 1681, in-8); une dissertation sur *l'Art de nager* (Paris, 1695, in-8) est une publication posthume. Le catalogue de sa bibliothèque a été imprimé à Paris en 1694. Cl. Huart.

THÉVENOT (Jean de), voyageur français, né à Paris le 16 juin 1633, mort à Mianèh, en Perse, le 28 nov. 1667; neveu du précédent. Après avoir visité successivement l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et l'Italie, il se rendit à Constantinople, en partit le 30 août 1656 pour parcourir l'Asie Mineure, se rendit ensuite en Egypte, remonta le Nil de Rosette à Boulak, fut dépouillé, au retour d'une excursion aux environs de Suez, par des pirates arabes et maltais, puis, se sentant fatigué, il rentra en Italie sur un vaisseau anglais qui sortit vainqueur d'un combat contre trois corsaires espagnols. Reparti de Paris le 16 oct. 1663, il s'embarqua à Marseille, passa par Saïda, Damas, Alep, Mossoul, descendit le Tigre jusqu'à Bagdad, séjourna cinq mois à Ispahan, visita Bender-Abbas, Chiraz et Persépolis, navigua de Bassora à Surate, et parcourut l'Inde (1666). Il retourna à Ispahan l'année suivante pour rentrer en Europe par l'Arménie et l'Asie Mineure; sa santé, déjà fort ébranlée, s'altéra complètement en Azerbaidjan; il se traîna jusqu'à Mianèh, entre Tébriz et Téhéran, où il mourut. Il savait les langues orientales, et on lui attribue l'introduction du café en France. On a de lui un *Voyage au Levant* (Paris, 1664 et 1665, in-4); suite du même voyage; *Voyage contenant la relation de l'Hindoustan* (1684, in-4). Après sa mort, le sieur de Luisandre et François Pétis firent paraître les *Voyages de M. Thévenot, tant en Europe qu'en Asie et en Afrique* (Paris, 1689, 5 vol. in-12; Amsterdam, 1705, 1723 et 1725). Cl. Huart.

THEVENOT (Coulon de), tachygraphe français (V. Coulon).

THÉVENOT d'Aunet (Léonie-Denise-Marie), femme de lettres française (V. Biard [Mme]).

THÉVENOT de Morande, pamphlétaire (V. Morande).

THEVESTE (V. Tebessa).

THEVET-Saint-Julien. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 993 hab.

THÉVET (André), voyageur et écrivain français, né à Angoulême en 1502, mort à Paris le 23 nov. 1590. Entré jeune dans l'ordre des cordeliers, il obtint de ses supérieurs, en 1549, l'autorisation de visiter l'Italie, passa de là à Constantinople, puis parcourut l'Asie Mineure, la Grèce, la Terre Sainte, et, de retour en France en 1554, repartit dès l'année suivante pour le Brésil, où il ne demeura que quelques mois. Il devint par la suite aumônier de Catherine de Médicis, puis fut nommé, avec des appointements considérables, historiographe et cosmographe du roi. Il a laissé de nombreux ouvrages : *Cosmographie du Levant* (Lyon, 1554 ; plus. édit.) ; les *Singularités de la France antarctique* (Paris, 1556 ; plus. édit.) ; *Cosmographie universelle* (Paris, 1571, 2 vol.) ; *Vrais portraits et vies des hommes illustres* (Paris, 1584, 2 vol. ; 2e éd., 1670, 8 vol.) ; *Cosmographie moscovite*, édit. par le prince A. Galitzin (Saint-Pétersbourg, 1858), etc. La plupart de ces écrits sont émaillés de grossières erreurs, qui ont fait taxer leur auteur de mauvaise foi ou d'extrême crédulité. C'est le P. Thévet qui a introduit en France, en 1556, le *tabac* (V. ce mot, t. XXX, p. 821).

THEVETIA. Genre de plantes Dicotylédones, de la famille des Apocynacées, dont l'espèce type, le *Th. ahouai*, est un arbrisseau du Brésil, à suc laiteux et très vénéneux. Les graines fournissent, par expression, une huile limpide, incolore, d'une saveur analogue à celle de l'huile d'amandes fraîches. Elle n'est pas toxique. Du tourteau, on a retiré un glucoside, la *thévétine*, ayant pour formule $C^{54}H^{84}O^{24}$. C'est une poudre blanche, cristalliline, inodore, de saveur très amère, soluble à 14° dans 122 parties d'eau, dans l'alcool, l'acide acétique cristallisable, insoluble dans l'éther. L'acide sulfurique concentré la dissout en se colorant en rouge brun, puis en violet. Les acides dilués la dédoublent en glycose et en *théverésine* $C^{48}H^{70}O^{17}$, poudre blanche, amorphe, peu soluble dans l'eau bouillante, soluble en forte proportion dans l'alcool. La thévétine et la thévérésine sont des poisons narcotiques fort énergiques.

THÉVÉTINE (V. Thevetia).

THEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise ; 350 hab.

THEVRAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumesnil ; 442 hab.

THEWREWK (Emile de Ponor), savant hongrois, né à Pozsony le 10 févr. 1838. Il fit ses études à Pest et devint professeur au lycée de Bude ; nommé, en 1872, à la chaire de philologie latine de l'Université de Budapest, il représente depuis trente ans les études latines en Hongrie. Un grand sens critique s'allie chez Thewrewk à la maîtrise de la forme. Après avoir donné quelques travaux sur la langue magyare (*A helyes magyarság elvei*) et des traductions en vers, notamment celle d'Anacréon, Thewrewk se consacra tout entier à l'édition de Festus dont le premier volume, contenant le texte, remplace d'ores et déjà l'édition d'Osfried Müller (*Sexti Pompei Festi de verborum significatu quæ supersunt cum Pauli epitome*; Budapest, 1889). Le second volume donnera l'appareil critique. En attendant, Thewrewk a publié le facsimilé du manuscrit de Naples, sous le titre : *Codex Festi Farnesianus XLII tabulis expressus* (Budapest, 1893). On lui doit également l'édition de la grammaire tzigane de l'archiduc Joseph : *Romano csibakéro sziklaribe* (1888) et de nombreux articles dans la *Revue philologique hongroise* qu'il fonda, avec Heinrich, en 1877. J. K.

THEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vezelise ; 36 hab.

THEY-sous-Montfort. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 300 hab.

THEYS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Goncelin ; 1.933 hab.

THÉZA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (E.) de Perpignan ; 383 hab.

THÉZAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saujon ; 450 hab. Restes d'une église du xiie siècle (mon. hist.). Quatre châteaux.

THÉZARD (Léopold), jurisconsulte et homme politique français, né à Dissais (Vienne) le 22 juin 1840. Entré en 1865 dans l'enseignement du droit comme agrégé chargé de cours, il a été nommé, en 1871, professeur titulaire de code civil à la Faculté de Poitiers. Par deux fois maire de cette ville (de 1881 à 1888 et de 1895 à 1897), Thézard est sénateur républicain de la Vienne depuis le 4 janv. 1891, son mandat lui ayant été renouvelé aux dernières élections du 28 janv. 1900. On lui doit, outre de nombreux opuscules et articles de législation : *Répétitions écrites sur le droit romain* (1864 à 1880, 4 édit. in-18) ; *Traité des privilèges et hypothèques* (1881, in-8) ; *Jeanne d'Arc*, tragédie (Poitiers, 1891, in-12), etc.

THÉZAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Tournon-d'Agenais ; 353 hab.

THÉZAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Durban ; 891 hab.

THÉZAN-lès-Béziers. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Murveil ; 1.521 hab.

THÈZE. Rivière du dép. du *Lot* (V. ce mot, t. XXII, p. 577).

THÈZE. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau ; 502 hab.

THÉZÉE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Saint-Aignan ; 1.389 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

THÉZEY-Saint-Martin. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny ; 351 hab.

THÉZIERS. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. d'Aramon ; 552 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

THÉZILLIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Hauteville ; 621 hab.

THIAIS. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. d'Ivry-sur-Seine ; 2.771 hab.

THIAN-Chân. Montagne de l'Asie centrale (V. Asie et Turkestan).

THIANCOURT. Com. du territ. de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Delle ; 162 hab.

THIANGES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Decize ; 449 hab.

THIANGES (La Marquise de), fille aînée du duc de Mortemart, sœur du duc de Vivonne, de l'abbesse de Fontevrault et de Mme de Montespan. Mariée en 1655 au marquis de Thianges, elle l'abandonna pour vivre seule, dès que Mme de Montespan fut devenue officiellement favorite. Elle vécut jusqu'à sa mort, entourée d'honneurs : « Les enfants du roi et de sa sœur, écrit Saint-Simon, la visitaient continuellement, ainsi que tout ce qui était de plus distingué à la cour... Elle ne mourut qu'en 1693, dans un magnifique logement de plain-pied et contigu à celui de Monseigneur ». Plus qu'aucune autre, elle a rendu célèbre au xviie siècle l'esprit *à la Mortemart :* « On prétend, dit encore Saint-Simon, qu'elle avait encore plus d'esprit que Mme de Montespan... C'était la personne du monde qui demeurait le moins court, qui s'embarrassait le moins et qui, très souvent, embarrassait le plus la compagnie ». Elle eut trois enfants, Mme de Nevers, Mme Sforce et le marquis de Thianges.

THIANT. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. de Valenciennes, 1.789 hab.

THIARD DE BISSY (Henri PONS de), prélat français, né au château de Pierres, en Bourgogne, en 1657, mort en 1737. Il commença ses études au collège des jésuites de Dijon, puis vint à Paris et fut reçu successivement licencié et docteur en théologie à la Sorbonne. S'étant signalé par des prédications contre les protestants de Metz, il fut nommé, en 1687, évêque de Toul. Ses démêlés dans son diocèse avec le duc de Lorraine appelèrent sur lui les faveurs du roi. Après avoir refusé, en 1697, l'archevêché de Bordeaux, il reçut, en 1704, l'évêché de Meaux et l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Le cardinalat lui fut conféré en 1715, et, en 1724, le roi lui donna le Cordon bleu. Ennemi déclaré du jansénisme et partisan résolu des doctrines ultramontaines, il a été couvert d'éloges par ses amis et violemment attaqué par ses adversaires. Ses écrits sur la bulle Unigenitus durent être tenus secrets et placés sous scellés aussitôt après sa mort, comme contraires aux lois de l'Etat. On a de lui des *Mandements* et des *Instructions* pastorales, un *Traité théologique* adressé au clergé du diocèse de Meaux (1722), et quelques autres opuscules. C'est le cardinal de Bissy qui fit bâtir, à Paris, le marché Saint-Germain.

BIBL. : CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III. — TOUSSAINT-DUPLESSIS, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, t. I. — SEGUY, *Oraison funèbre du cardinal de Bissy*; Paris (1737).

THIASOS (Antiq. gr.) (V. DIONYSOS).

THIAT. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat; 747 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

THIAUCOURT. Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul; 1.265 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

THIAUDIÈRE (Edmond), littérateur français, né à Gençay (Vienne) le 17 mars 1837. Descendant d'une famille poitevine alliée à celle de Voltaire, il fut reçu avocat en 1857 par la Faculté de Poitiers, mais n'a jamais exercé. Collaborateur sous l'Empire de divers journaux littéraires et politiques et fondateur en 1876 de la *Revue des idées nouvelles*, il a publié des poésies : *Sauvagerie* (1866, in-18) ; *les Légendes bouddhiques* (1875, in-18); des romans : *l'Apprentissage de la vie* (1861, in-18); *Un Prêtre en famille* (1864, in-18); *la Petite-Fille du curé* (1880, in-18); *la Maison fatale* (1883, in-18); des allégories et satires politiques présentées comme des traductions d'auteurs futiles anglais et allemands, telles que : *la Dernière Bataille* (1873) ; *Voyage en Bubaterbro, au pays des jolis bœufs* (1874, in-18); *Voyage de lord Humour dans l'île de Servat-Abus en pays des Rétrogrades* (1876, in-8), enfin divers recueils de pensées sous le titre collectif de *Notes d'un pessimiste*, *la Proie du néant* (1885, in-16); *la Complainte de l'être* (1889, in-32); *la Décevance du vrai* (1892, in-32); *la Soif des justes* (1897, in-18); *l'Obsession des désirs* (1898, in-32); *la Fierté du renoncement* (1900, in-32). M. Tx.

THIAUDIÈRE DE BOISSY (V. BOISSY).

THIAVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 593 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

THIBAUD. Rois de Navarre (V. NAVARRE, t. XXIV, p. 857).

THIBAUDEAU (Antoine-Clair, comte), homme politique et historien français, né à Poitiers le 23 mars 1765, mort à Paris le 8 mars 1854. Avocat au présidial de Poitiers (1787), il accompagna son père, nommé député aux Etats généraux, puis, en oct. 1789, revint à Poitiers établir un club ; la garde nationale de sa ville le délégua à la fédération de 1790. Procureur-syndic en 1791, il fut élu, le septième sur huit, représentant de la Vienne à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et suivit en général la politique des montagnards. Le 10 mai 1793, il est nommé, avec Creusé, représentant en mission près l'armée de La Rochelle. Il détourna son département de prendre part au mouvement girondin. De retour à Paris, il publia, de concert avec Bourdon de La Crosnière : *Recueil des actes héroïques et civils des républicains français* (Paris, an II et suiv.) : c'étaient des livraisons destinées à être lues en public les décadis. Dans le *Comité d'instruction publique*, il rendit des services, participa à l'organisation du Muséum d'histoire naturelle et du Musée des arts. Au 9 thermidor, il se prononça contre Robespierre. Lorsque les 73 furent rappelés, il fit ajouter à la liste le nom de Thomas Paine (2 juin 1795). Il montra de la fermeté, comme secrétaire de la Convention, contre les derniers montagnards de prairial et de germinal an III, mais d'autre part s'éleva contre les sections royalistes qui voulaient faire ajourner la constitution de l'an III et qui furent écrasées au 13 *vendémiaire* (V. ce mot). Trente-deux départements l'élurent aux Cinq-Cents ; il opta pour celui de la Vienne. Il dénonça Babeuf. Demeuré neutre au 18 fructidor, journée dont il connut les préparatifs, inscrit d'abord sur la liste des déportations, il en fut rayé par l'influence de Boulay (de la Meurthe) : il ne fut pas réélu en l'an VI. Complice du coup d'État de Brumaire, il fut nommé préfet de la Gironde, puis conseiller d'État; son opposition, quoique discrète, le fit éloigner ; il reçut la préfecture des Bouches-du-Rhône et le grade de commandeur dans la Légion d'honneur, dont il avait critiqué l'institution. Il prit part à l'élaboration des codes. Comte de l'Empire en 1809, il démissionna à la rentrée de Louis XVIII, siégea comme pair de France pendant les Cent-Jours et par suite fut proscrit. Il vécut à Prague, puis à Vienne (1819), apprit l'allemand à l'âge de cinquante ans, fut autorisé en 1823 à résider à Bruxelles. Presque ruiné, il publia pour vivre : *Mémoires sur la Convention et le Directoire* (Paris, 1824, 2 vol. in-8), puis : *Mémoires sur le Consulat* (Paris 1826, in-8) : ouvrage qu'il développa sous le titre : *le Consulat et l'Empire*, publication interrompue par l'éditeur Cotta (d'Augsbourg), au bout de six volumes, et qui devint : *Histoire générale de Napoléon...* (Paris, 1827 et suiv., in-8), et enfin : *le Consulat et l'Empire, de 1799 à 1815* (Paris, 1835, in-8, 10 vol.). Revenu d'exil après juil. 1830, pourvu de 6.000 fr. de pension comme ancien conseiller d'Etat, il publia dans les *Mémoires de tous...* un article sur le *Congrès de Rastadt* (1834), un roman, *la Bohême* (1834), *Histoire des Etats généraux* (1843, 2 vol. in-8). Rallié d'avance, quoique obscurément, au second Empire, il mourut sénateur. Il a laissé de nombreux manuscrits, dont le plus important a été publié en 1875 sous le titre : *Ma biographie; mes Mémoires* (1765-1792), in-8. H. MONIN.

BIBL. : QUÉRARD, *France littéraire*, t. IX, p. 416. — *Mémoires* de THIBAUDEAU (V. l'art.).

THIBAUDIN (Jean), général français, né à Moulins-Engilbert (Nièvre) le 13 nov. 1822. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr dans l'infanterie (1843), lieutenant en 1847, capitaine en 1853, colonel en 1871, général de brigade en 1877, il fut nommé général de division en 1882. Il servit d'abord en Afrique, fit dans les chasseurs à pied la campagne d'Italie ; pendant la guerre de 1870, il combattit dans le 2ᵉ corps de l'armée du Rhin, sous Frossard, à Forbach, à Rezonville ; fait prisonnier à Metz (sans avoir signé d'engagement, comme les Allemands le prétendirent plus tard), il s'échappa, fut nommé (sous le nom de sa mère, Comagny) général à titre auxiliaire, combattit avec Bourbaki, et, après le désastre de l'armée de l'Est, passa en Suisse (1ᵉʳ fév. 1871). Il commanda ensuite le 32ᵉ de ligne à Angers et, en 1877, la 20ᵉ brigade d'infanterie ; en 1879, il devint directeur de l'infanterie au ministère de la guerre ; en 1882, il prit le commandant de la 6ᵉ division du 3ᵉ corps d'armée à Rouen. Il remplaça (31 janv. 1883), dans le ministère Fallières, au ministère de la guerre, le général Billot qui n'avait pas voulu signer les mesures d'exclusion

contre les d'Orléans; mais, dès le 5 oct. 1883, il démissionna après avoir refusé de s'associer aux excuses du gouvernement vis-à-vis du roi d'Espagne Alphonse XII, après les manifestations parisiennes contre celui-ci. Il resta en disponibilité jusqu'au 1[er] mars 1885, où il fut nommé membre puis président du comité d'infanterie; le 28 déc. 1886, il devint commandant de la place de Paris et fut placé dans le cadre de réserve en nov. 1887, à la suite de l'affaire de la femme Limouzin; en 1888, il fut mis à la retraite. Battu aux élections de 1885 dans la Nièvre, avec un programme radical, il le fut encore à celles de 1889 contre Brisson, à Paris, où il se présentait comme candidat boulangiste.

THIBAULT. Comtes de Champagne (V. Champagne, t. X, p. 419).

THIBAULT (Anne-Alexandre-Marie), ecclésiastique et homme politique français, né à Ervy (Aube) le 8 sept. 1747, mort à Paris le 26 févr. 1813. Curé de Souppes près Nemours, ami de l'économiste Dupont (dit *de Nemours*), il fut élu par le clergé du bailliage de Nemours aux Etats généraux de 1789. Il fut au nombre de ceux qui opérèrent entre le tiers état et le clergé un rapprochement favorable aux idées nouvelles; le 25 mai, il proposa un projet de conciliation que firent échouer les prélats. Après l'union des ordres (27 juin), il fit partie du comité ecclésiastique, fut nommé secrétaire de l'Assemblée (12 oct.), protesta contre le régime censitaire de l'éligibilité. Il prêta le serment civique et fut élu évêque (constitutionnel) du Cantal. Cette ferme conduite lui valut plus d'un brocard de la part des écrivains contre-révolutionnaires, et le nom de l'ex-curé de Souppes revient souvent dans les *Actes des apôtres*. Il représenta son département à la Convention, le premier de la liste. Il vota pour la réclusion de Louis XVI tant que durerait la guerre, et pour son expulsion à la paix. Suspect à la Montagne, incriminé par Couthon de fédéralisme, il abdiqua ses fonctions ecclésiastiques. Il se rallia au parti thermidorien, discourut contre Lebon et Carrier, prit part à la répression des insurgés de germinal an III, mais sans compromission avec les royalistes. Député aux Cinq-Cents par le Cantal (an IV), puis par le Loir-et-Cher (an VII), il appuya le coup d'Etat du 18 brumaire, collabora à la constitution de l'an VIII et, devenu tribun, témoigna une indépendance de caractère qui le fit éliminer en 1802. Il termina sa vie dans la retraite. H. Monin.

Bibl. : *Moniteur*, réimpression, t. XXXI, pp. 486-488.

THIBAULT (Michel-René), acteur français (V. Daubray).

THIBAULT (Jacques-Anatole), littérateur français (V. France [Anatole]).

THIBAULT de Laveaux (Charles), littérateur français (V. Laveaux).

THIBAUT, ducs de Lorraine (V. Lorraine, t. XXII, p. 560 et 561).

THIBAUT (Anton-Friedrich-Justus), jurisconsulte allemand, né à Hameln le 4 janv. 1772, mort à Iéna le 28 mars 1840. Il professa aux universités de Kiel (1798) et d'Iéna (1802), soutint contre Savigny la nécessité d'un droit civil unique pour toute l'Allemagne (1814), publia *System der Pandektenrechts* (Iéna, 1803, 2 vol.; 9[e] éd., 1843) et de nombreux ouvrages juridiques.

THIBERVILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay; 1.250 hab. Tissages de rubans, de fil et de coton.

Bibl. : A. Fournier, *Histoire du canton de Thiberville*; Bernay, 1888.

THIBET. Région de l'Asie centrale (V. Tibet).

THIBIE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole; 223 hab.

THIBIVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 223 hab.

THIBOUST (Lambert), auteur dramatique français, né en 1827, mort à Paris en 1867. D'abord comédien, lauréat de tragédie du Conservatoire, il joua à l'Odéon, puis en province. Mais sa carrière d'auteur dramatique est beaucoup plus importante : il a signé seul ou en collaboration plus de cent pièces, toutes représentées, pour la plupart des vaudevilles, où sa gaieté communicative et sa verve personnelle sont très reconnaissables. Théophile Gautier donnait sa vraie place à son œuvre aimable et légère en disant : qu' « Aristophane eût amicalement tiré l'oreille à ce garçon joyeux ». Sa première pièce, *l'Hôtel Lambert*, fut jouée le 5 mars 1848 à l'Odéon. En 1850, l'*Homme au petit manteau bleu* eut du succès. Ses principaux collaborateurs sont : Leprévost, Clairville, de Courcelle, Th. Barrière, Siraudin, Paul de Kock, etc. Son plus grand succès fut les *Filles de Marbre* (en collaboration avec Théodore Barrière), drame en cinq actes joué au Vaudeville en 1853. Parmi ses innombrables bouffonneries, les plus désopilantes sont : *la Mariée du Mardi gras*, vaudeville en trois actes qui fit courir tout Paris au Palais-Royal en 1860, et *les Diables Roses* (1863). On lit encore un petit acte plein de cœur : *Je dîne chez ma mère* (1855). Lambert Thiboust, qui a éparpillé des dons heureux dans une production hâtive et facile, mourut subitement à quarante ans d'un accès de rhumatisme au cœur.

THIBOUVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 567 hab.

THIÉBAUMÉNIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Lunéville; 404 hab.

THIÉBAUT de Berneaud (Arsène), agronome français, né à Sedan le 14 janv. 1777, mort à Paris en 1850. Il se signala de façon toute particulière, bien qu'âgé alors de seize ans seulement, à la bataille de Kaiserslautern (1793), où il fut très grièvement blessé, et un décret de la Convention décida qu'il avait bien mérité de la patrie. A vingt ans, il se fit auteur, débuta par une *Exposition du tableau philosophique des connaissances humaines* (Paris, 1802), qui fut imprimée aux frais du gouvernement consulaire, puis voyagea en Italie et en Grèce, et, à son retour en France (1808), entra à la Bibliothèque Mazarine, où il était encore lorsqu'il mourut conservateur adjoint. A part l'ouvrage précité et un *Voyage à l'île d'Elbe* (Paris, 1808), traduit dans la plupart des langues, ses écrits, fort nombreux, ont presque tous porté sur l'agriculture.

THIÉBLEMONT-Farémont. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François; 305 hab.

THIÉBOUHANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche; 210 hab.

THIÉDEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes; 208 hab.

THIEFFRAIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes; 249 hab.

THIEFFRANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 294 hab.

THIÉFOSSE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures-sur-Mozelotte; 678 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

THIEL. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Chevagnes; 1.779 hab. Stat. de chem. de fer.

THIÈLE (All. *Zihl*). Rivière de *Suisse* (V. ce mot).

THIELEN ou **VAN THIELEN** (Jean-Philip), surnommé *Rigouldts*, peintre flamand, né à Malines en 1618, mort à Boisschot en 1667. Il fut élève de Rombouts et de Daniel Seghers. Il traita habilement les fleurs. Le roi d'Espagne lui fit des commandes. Œuvres à Anvers, Amsterdam, Lille, Madrid, Vienne, etc. Il eut trois filles, Anne-Marie, Françoise-Catherine et Marie-Thérèse qui l'imitèrent, la seconde avec un réel succès.

THIELMANN (Johann-Adolf, baron de), général prussien, né à Dresde le 27 avr. 1765, mort à Coblentz le 10 oct. 1824. Entré en 1782 dans l'armée saxonne, il combattit à Iéna contre et à Friedland pour les Français; colonel en 1809, il tint tête aux Autrichiens en Saxe; lieutenant général (1810), il conduisit en Russie

les cuirassiers saxons, se distingua à la bataille de la Moscova et fut fait baron. Gouverneur de Torgau, lorsqu'il reçut du roi de Saxe qui était resté neutre jusqu'alors, l'ordre de remettre la place à Napoléon (10 mai 1813), il donna sa démission et entra au service de la Russie pour laquelle il réorganisa, fin 1813, l'armée saxonne; en avr. 1815, il passa au service de la Prusse. Mis à la tête du 3e corps, il arrêta à Wavre les forces de Grouchy et eut ainsi une part notable dans l'issue de la bataille de Waterloo. Il demeura commandant de corps d'armée prussiens. A.-M. B.

BIBL. : F. BÜLAU, *Geheime Geschichten und rœtselhafte Menschen;* Leipzig, 1864, t. X et XII. — PETERSDORFF, *General J.-A. Thielmann,* 1894.

THIELT. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. admin. de la Flandre occidentale, arr. judiciaire de Bruges, à 27 kil. S. de cette ville; 10.000 hab. Stat. du chem. de fer de Gand à Nieuport. Fabriques de coton, de laine, de lin; fabriques et blanchisseries de toiles. Collège patronné. Thielt, qui est déjà qualifiée ville dans la charte de 1128, fut détruite une première fois par les Gantois en 1383, et de nouveau pendant les troubles politiques et religieux de 1575 à 1585. Les armoiries de Thielt sont : *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois clefs de sable posées en pal à la bordure dentelée de gueules.*

THIEMBRONNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Fauquembergues; 923 hab.

THIÉNANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 149 hab.

THIÈNE (Saint GAÉTAN DE) (V. GAÉTAN).

THIENNES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) d'Hazebrouck; 1.049 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

THIEPVAL. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. d'Albert; 276 hab.

THIÉRACHE (La). La dénomination de *Thiérache*, qu'on retrouve dans un grand nombre de bourgades de l'arr. de Vervins (Aisne) : La Capelle-en-Thiérache, Chaourse-en-Thiérache, Origny-en-Thiérache, Saint-Michel-en-Thiérache, et de l'arr. d'Avesnes (Nord) : Floyon-en-Thiérache, Tesnières-en-Thiérache, etc., s'applique à une petite région naturelle, à un pays de plateaux de formation secondaire situés sur les confins septentrionaux du bassin parisien et adossés au massif schisteux d'Ardenne. Les plateaux thiérachiens, où dominent les marnes crayeuses recouvertes d'abondants dépôts tertiaires, s'inclinent vers l'O.-S.-O et sont drainés par les sources de la Sambre, de l'Oise supérieure et de ses affluents, le Thon et la Serre; ils sont sillonnés dans tous les sens par des vallées profondes et généralement encaissées; les bois, les herbages, les vergers, qui laissent peu de place aux cultures, révèlent un sol humide, et donnent aux paysages de la Thiérache une variété d'aspect et une fraîcheur de végétation qui contrastent avec les amples ondulations crayeuses et monotones des pays voisins, le Porcien, le Vermandois et le Cambrésis, couvertes de champs de céréales et de betteraves. L'exploitation des bois, les industries laitières, la culture des arbres à cidre, la vannerie, caractérisent l'économie rurale de la Thiérache; dans un certain nombre de bourgs, des filatures et des tissages de laine se rattachent au groupe industriel de Fourmies et à celui de Reims. Dans les premiers siècles du moyen âge, la Thiérache était connue par son immense forêt, la *Tarascia* ou *Teorascia sylva*, mentionnée au IXe siècle, qui recouvrait toute la contrée, depuis les sources de la Sambre jusqu'à la vallée de la Serre; ses massifs épais se rattachaient du côté de l'Est à l'*Arduenna sylva* citée par César, et, du côté du Nord, à la *Carbonaria sylva* mentionnée par Grégoire de Tours. La forêt était traversée par la grande voie romaine de Reims à Bavay par Minaticum (Nizy-le-Comte), Catusiacum (Chaourse) et Verbinum (Vervins); elle fut successivement défrichée par les moines de Saint-Denis, seigneurs de Chaourse, les bénédictins de Saint-Michel près d'Hirson, de Fesmy, les bernardins de Foigny, les prémontrés de Thenailles et de Clairefontaine, les chartreux du val Saint-Pierre, etc. Les plus importants lambeaux de cette antique forêt sont : la *forêt de Nouvion* et la *haie d'Aubenton*.

Le *Theoracensis pagus*, mentionné au VIIe siècle, désignait un pays, au sens géographique du mot, sans limites précises, plutôt qu'une circonscription administrative fixe. On le retrouve dans l'*archidiaconé de Thiérache*, au diocèse de Laon, qui comprenait les doyennés d'Aubenton, Crécy, Guise, La Fère et Ribemont. A l'époque féodale, la *Tiéraisse*, mentionnée dans la Chanson de Raoul de Cambrai, comprenait le duché de Guise, les comtés de Marle et de Ribemont, la baronnie de Rozoy-sur-Serre, et une partie de celle de Pierrepont, dont l'ensemble ne présentait pas la moindre unité géographique. La Thiérache fit partie du gouvernement de Picardie; aujourd'hui, elle est morcelée en cantons qui sont partagés entre les trois dép. de l'Aisne, des Ardennes et du Nord. E. CHANTRIOT.

BIBL : PIETTE, *Notice sur la Thiérache*, dans *Bullet. Soc. Académ. de Laon*, t. I, ann. 1852. — ROGINE, *Notes sur la géologie de la Thiérache*, dans *la Thiérache*, bullet. de la Soc. archéol. de Vervins, t. I à VI, *passim*, ann. 1873-1878. — ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France*, 20e série, chap. VI. — E. CHANTRIOT, *la Thiérache*, dans *Ann. de géogr.*, 15 mai 1901.

THIERGEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 602 hab.

THIERNU. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 216 hab.

THIERRI I à IV, rois francs (V. MÉROVINGIENS).

THIERRI DE HARLEM, peintre hollandais (V. BOUTS).

THIERRY D'ALSACE, comte de *Flandre* (V. ce mot).

THIERRY (Jacques-Nicolas-Augustin), historien français, né à Blois le 10 mai 1795, mort à Paris le 22 mai 1856. Son père, qui exerçait les fonctions de bibliothécaire de la ville de Blois, obtint pour lui une bourse communale au collège, où il étudia surtout les sciences physiques et la langue allemande. En 1811, âgé de moins de dix-sept ans, le jeune homme entra à l'École normale où il étudia les mathématiques et la physique et devint bachelier ès sciences. En oct. 1813, il fut envoyé comme régent de cinquième au collège de Compiègne, qu'il quitta pendant l'invasion pour venir se fixer à Paris, en 1814. Abandonnant l'Université, il s'attacha à Saint-Simon, dont il déclarait être l'élève et le *fils adoptif* et avec lequel il publia des ouvrages ou des articles de sociologie, de politique et d'histoire. En 1817, il se brouilla avec le maître et l'abandonna tout à fait. Il entra comme collaborateur au *Censeur européen*. Pour combattre les théories des nobles et montrer l'inanité de leurs prétentions, il étudia hâtivement l'histoire de France et publia, de 1817 à 1820, une série d'articles réunis plus tard dans ses *Dix ans d'études historiques*. De juil. 1820 à janv. 1821, il écrivit, dans le *Courrier français*, des *Lettres sur l'histoire de France*, avec une hardiesse qui le fit congédier. Dès lors, Thierry se consacra exclusivement aux études historiques. En 1825, il publia la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*. L'année suivante, il perdit la vue et vécut désormais dans la retraite, tristement, soigné avec sollicitude par son entourage, assisté d'amis dévoués. L'Académie des inscriptions lui accorda une pension en 1826 et le prit parmi ses membres en 1830. Thierry se rendit alors auprès de son frère Amédée, préfet de Vesoul, où il résida quatre ans et où il se maria. En 1835, il fit paraître les *Récits des temps mérovingiens*, dédiés au duc d'Orléans qui le fit nommer bibliothécaire du Palais-Royal. L'Académie lui décerna en 1841 le grand prix Gobert et le lui laissa toute sa vie, comme une sorte de *majorat littéraire*. Devenu veuf en 1844, il mena une vie encore plus monotone, pencha peu à peu vers la dévotion et modifia dans ses ouvrages les passages hostiles à l'Eglise catholique.

Voici la liste des ouvrages d'Augustin Thierry : *Profession de foi des auteurs de l'ouvrage annoncé sous le titre de défenseur de la charte et des idées libérales, au sujet de l'invasion du territoire français par Napoléon Bonaparte, par H. de Saint-Simon et A. Thierry* (Paris, 1814) ; *De la Réorganisation de la société européenne*, etc., *par H. de Saint-Simon et A. Thierry, son élève* (Paris, 1814) ; *Opinions sur les mesures à prendre contre la coalition de 1815, par H. de Saint-Simon et A. Thierry* (Paris, 1815) ; *l'Industrie littéraire et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière*, t. I, 2e partie, *Politique* (*des nations et de leurs rapports mutuels*), *par Augustin Thierry ; Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands* (Paris, 1825, 3 vol.) ; *Résumé de l'histoire d'Ecosse, par Armand Carrel* (secrétaire de Thierry), *introduction d'Augustin Thierry* (Paris, 1825); *Lettres sur l'histoire de France* (Paris, 1827) ; *Dix ans d'études historiques* (Paris, 1834) ; *Rapport sur les travaux de la commission des documents inédits de l'histoire du tiers état* (Paris, 1837) ; *Récits des temps mérovingiens* (Paris, 1840, 2 vol.) ; *Récit historique des rivalités et des luttes de la France et de l'Angleterre, par Laponneraye, précédé d'une lettre à l'auteur par Augustin Thierry* (Paris, 1845) ; *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état* (avec la collaboration de F. Bourquelot et Ch. Louandre, 1850-56, 2 vol.); *Essai sur l'histoire du tiers état* (Paris, 1853, 2 vol.). — Les *Œuvres complètes* ont paru en 8 vol. en 1846-47 et en 10 vol. en 1855 ; elles ne renferment pas les ouvrages de jeunesse.

Augustin Thierry ayant eu jusqu'à nos jours la réputation d'un grand historien, il importe d'étudier avec soin sa méthode de recherche et d'exposition pour se rendre compte de la valeur de son œuvre. Thierry a fait la plupart de ses travaux à l'aide de livres d'érudition : *Scriptores rerum gallic. et francic.*, *Gallia christ.*, *Ordonnances des rois de France*, *Math. Paris*, *Chronique saxonne*, etc.; c'est le recueil des *Scriptores rerum gallic. et francic.* qui a servi de base à tous ses travaux sur l'Angleterre aussi bien que sur la France, et ce n'est que pour l'*Histoire du tiers état* qu'il a consulté les documents inédits. Partant d'une idée préconçue, ce qu'il appelle un *point de vue* sur une question d'histoire, il recherche les faits susceptibles d'appuyer sa théorie. Il recueille indistinctement tous les détails qui lui paraissent soutenir sa conception, mais laisse de côté tous ceux qui peuvent l'ébranler ou la détruire. Il prend des renseignements dans les récits les plus légendaires, et, si invraisemblables qu'ils soient, les emploie tous ; c'est ainsi qu'il a utilisé l'œuvre de Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire, V. Fortunatus, les *Niebelungen*, les sagas, les poésies des troubadours, les chants bretons et saxons, etc. Il n'a guère souci de la chronologie, emploie des documents beaucoup trop postérieurs aux événements qu'il raconte (il fait par exemple l'histoire de certains outlaws du XIIe siècle d'après une romance du XVe siècle) et reproduit comme authentiques la plupart des discours trouvés chez les chroniqueurs, les poètes et dans les récits les plus légendaires. Il compose ses ouvrages comme des romans historiques, retouchant les documents, modifiant le fond et la forme, amplifiant les récits, dénaturant la signification de certains passages ou exagérant leur portée, traduisant d'une façon inexacte et quelquefois même faisant des contresens. Quant aux théories dont il essaye de démontrer l'exactitude, il les a empruntées à ses prédécesseurs ou aux contemporains ; il doit à Sieyès, Saint-Simon, Guizot l'idée, écartée depuis, de la lutte des races et de l'antagonisme créé par la conquête dans plusieurs grands pays d'Europe. Il fait surtout de l'histoire narrative, et pour lui le récit est « la partie essentielle de l'histoire ». Il considère une œuvre historique comme une restitution : « Les hommes et même les siècles passés doivent entrer en scène dans le récit, ils doivent s'y montrer en quelque sorte tout vivants ». Il n'a pas de méthode précise et se laisse guider seulement par un certain nombre d'idées et de sentiments : croyance au fatalisme, intervention de la Providence, individus prédestinés, idée que la lutte des classes n'est toujours qu'une lutte de races, sentiment de pitié pour les faibles et les opprimés qui est pour lui « l'âme de l'histoire ».

Thierry a exercé une action considérable sur le public et sur les historiens de son époque. En critiquant ses prédécesseurs, il a donné aux nouvelles générations le goût de la recherche des documents inédits. Il a attiré l'attention des chercheurs sur l'histoire des communes et dirigé les travaux de plusieurs historiens tels que Ch. Louandre, Granier de Cassagnac, Fauriel, Bourquelot, Lalanne. Il a été le promoteur de la renaissance des études historiques en France au XIXe siècle. Si les ouvrages de Thierry n'ont plus l'autorité d'ouvrages historiques, leur auteur gardera néanmoins toujours une grande place dans l'histoire littéraire du XIXe siècle, au milieu des écrivains romantiques, à cause de l'influence presque extraordinaire qu'il a eue sur ses contemporains. H. Conrad.

THIERRY (Amédée-Simon-Dominique), historien français, né à Blois le 2 août 1797, mort à Paris le 27 mars 1873, frère du précédent. Il fit de bonnes études au collège de cette ville. Se destinant d'abord à l'administration, il entra comme rédacteur au ministère de la marine, en 1820. A l'exemple de son frère, il s'adonna aux études littéraires et historiques, collabora au *Globe*, à la *Revue encyclopédique* et à la *Revue française*. En 1826, il publia son premier ouvrage, *Resumé de l'histoire de Guyenne*, qui fut bien accueilli; deux ans plus tard, parut le premier volume de l'*Histoire des Gaulois*, qui valut à l'auteur la chaire d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon. Mais bientôt le gouvernement suspendit son cours, à cause de ses tendances libérales. Après la chute de Charles X, Guizot fit nommer Amédée Thierry préfet de la Haute-Saône, où son frère vint le rejoindre et résida quelques années. Amédée s'occupa avec beaucoup de zèle et de tact de ses fonctions administratives et fit d'utiles réformes qui le rendirent populaire dans le département. Il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1841, fut ensuite nommé conseiller d'Etat et sénateur (1860). Il poursuivait toujours ses études historiques et publiait plusieurs récits sur la société romaine à l'époque des invasions dans la *Revue des Deux Mondes*.

Amédée Thierry a été un imitateur de son frère, et il a développé comme son aîné la théorie des races. Ses ouvrages d'histoire sont des récits parfois longs, où le plan n'apparaît pas nettement, mais écrits dans un style simple et facile. Le meilleur est l'*Histoire des Gaulois*, où l'on trouve une étude approfondie des origines, avec des aperçus originaux sur les Galls et les Kymris ; les autres sont inférieurs pour la narration et la critique. Amédée emploie les mêmes procédés et admet les mêmes idées que son frère : il croit à la persistance des races, à l'intervention de la Providence dans les affaires humaines, aux hommes prédestinés, etc. La critique des documents est souvent insuffisante, et il a reproduit tous les discours qu'il trouve dans les chroniques et les récits les plus légendaires. Voici la liste de ses ouvrages : *Résumé de l'histoire de la Guyenne* (Paris, 1826, in-8) ; *Histoire des Gaulois jusqu'à la domination romaine* (Paris, 1828-34-45, 3 vol. in-8) ; *D'Ausone et de la littérature latine en Gaule au* IVe *siècle* (thèse, Besançon, 1829, in-4) ; *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine* (Paris, 1840-47, 3 vol. in-8) ; *Lettres à M. Genoux, député* (Paris, 1845-46, in-4) ; *Histoire d'Attila, de ses fils et de ses successeurs jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe* (Paris, 1856, 2 vol. in-8) ; *Tableau de l'Empire romain* (Paris, in-8) ; *Récits de l'histoire romaine au* Ve *siècle* (Paris, 1860, 6 vol. in-8) ; *De la Société romaine et de l'Etat du*

christianisme aux IVe *et* Ve *siècles*, suite d'articles dans la *Revue des Deux Mondes* (1861-65). H. CONRAD.

THIERRY (Edouard), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Paris le 27 nov. 1894. Il fit ses études au lycée Charlemagne, et, à l'âge de vingt ans, fit paraître un volume de vers. Mais il abandonna bientôt la poésie, et, en 1836, entra dans la critique littéraire et dramatique. Il fit paraître des articles d'un goût sûr et fin, et d'un style élégant et sobre dans la *France littéraire*, *le Moniteur du Soir*, *la Chronique*, *la Vérité*, etc., jusqu'en 1855. En oct. 1859, il fut nommé administrateur du Théâtre-Français. On a de lui quelques romans : *Sous les rideaux* (1834) ; *Histoire de Djouder le pêcheur* (1853).

THIERRY (Gilbert-Augustin), littérateur français, né à Paris le 11 févr. 1843, fils d'Amédée Thierry. Il fit ses études de droit et en 1865 fut reçu auditeur au Conseil d'Etat. Dès ce moment, il s'occupa de recherches historiques et publia dans la *Revue française* des articles remarqués sur les *Révolutions d'Angleterre* (1864) et des *Essais d'histoire religieuse* (1867) ; il collabora ensuite à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Nouvelle Revue* et rédigea dans la *Revue illustrée* le bulletin dramatique. Il s'est bientôt tourné vers le roman où il mêle d'une manière originale des données historiques, des observations psychologiques et une couleur surnaturelle. Il a écrit : *l'Aventure d'une âme en peine* (1875), qui peint la société française à la fin du XVIe siècle ; *le Capitaine Sans-façon* (1882), récit d'une tentative vendéenne contre l'Empire en 1813 ; *Marfa*, *le Palimpseste* (1887) ; *la Tresse blonde* (1888) ; *la Savelli* (1890), roman passionnel du second Empire ; *Récits de l'occulte ; la Bien-aimée, Rediviva, la Rédemption de l'Armor* (1892). Gilbert-Augustin Thierry a cherché à substituer au naturalisme dans le roman un surnaturel particulier qu'il nomme l'idéal.

THIERRY-DELANOUÉ (Paul-Edmond), homme politique français, né à Paris le 17 mars 1845. Il fut élu en 1889 et réélu en 1893 et 1898 député de Bar-sur-Aube ; républicain modéré.

THIERS. Com. du dép. de l'Oise, cant. et arr. de Senlis, sur la Thève ; 270 hab. D'abord possession de la maison de Nanteuil, cette seigneurie fut donnée en 1269 par Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, à sa mense épiscopale. Cette forteresse, ayant été prise et dévastée par la Jacquerie, fut démantelée en 1431, puis vendue en 1566 par le cardinal de Châtillon au connétable de Montmorency, qui la joignit alors à sa terre de Chantilly. Les ruines de la forteresse de Thiers (mon. hist.) présentent encore un aspect imposant ; elles se composent d'un rectangle de 70 m. de côté, entouré de fossés et de boulevards, et flanqué de neuf tours ayant 7 m. de diamètre intérieur. Son architecture paraît faire remonter la construction au commencement du XIIIe siècle. C. ST-A.

THIERS (lat. *Tigernum*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Puy-de-Dôme, sur le ravin de la Durolle (affl. dr. de la Dore) ; 17.135 hab. (12.200 aggl.). Stat. du chem. de fer. de Clermont à Montbrison. L'aspect de la ville est très pittoresque avec ses constructions étagées sur les pentes abruptes du mont Besset, d'où rues et maisons dégringolent jusqu'aux rives de la Durolle. Celle-ci, par une série de chutes naturelles ou artificielles, fait mouvoir près de 200 usines établies sur les bords et jusqu'en travers de son lit. La papeterie (papier du Timbre), la quincaillerie (boutons d'os, de corne, limes) et surtout la coutellerie, occupent le plus grand nombre ; le travail dégrossi à l'usine est achevé à domicile par les ouvriers, et plus de 15.000 se rattachent ainsi dans la ville et dans les environs au centre industriel. La ville a accentué cette physionomie depuis que ses édifices noircis par la houille ne sont plus dominés par son château et son énorme donjon ; les trois faubourgs, qui de la ville proprement dite dévalent vers la rivière : Pont-de-Seychalles, Saint-Jean, Moutier, tendent à se rejoindre. Le coin le plus pittoresque est la rue de la Vaure composée de maisons aux étages à surplomb et poutres sculptées ; elle aboutit à la place du Pirou remarquable par sa mai-



Le pont à Thiers.

son du XVe siècle ; citons encore : l'église Saint-Geniès fondée en 575, rebâtie en 1120 et souvent remaniée ; l'église du Moutier, le pont Saint-Jean ou de Seychalles avec ses deux arches du XVe siècle, en contre-bas de la belle chute du Creux-Saillant.

THIERS (Jean-Baptiste), théologien et érudit, né à Chartres en 1636, mort en 1703. Il fut successivement professeur au collège Du Plessis, à Paris, curé de Champrond-en-Gâtine, près de Chartres, curé de Vibraye (diocèse du Mans). — Ses ouvrages attestent une incontestable érudition, d'une curiosité fort téméraire chez un écrivain catholique ; ils sont rédigés avec une indépendance d'esprit, qui en a fait mettre quelques-uns à l'*index*. Les principaux sont : *De Festorum dierum immunitione* (Lyon, 1668, in-12) ; *Traité de l'exposition du Saint-Sacrement* (Paris, 1673, 2 vol. in-12) ; *l'Avocat des pauvres* (Paris, 1676, in-12) ; *Dissertation sur les porches des églises* (Orléans, 1679, in-12) ; *Traité des superstitions selon l'Ecriture sainte* (1679, in-12) ; *Des Jeux ou Divertissements qui peuvent être permis ou défendus aux chrétiens* (1686, in-12) ; *Histoire des perruques* (1690, in-12) ; *Contre les carrosses ; Dissertation sur la Sainte-Larme de Vendôme*, dont Thiers demandait la suppression ; *Critique du bréviaire revisé de Clugny ; De l'Absolution de l'hérésie.* E.-H. V.

THIERS (Marie-Joseph-Louis-Adolphe), homme d'Etat et historien français, né à Marseille le 14 avr. 1797, mort à Saint-Germain-en-Laye le 3 sept. 1877 (la maison natale, rue Thiers, n° 40, a été rachetée par Mlle Dosne et donnée à l'Académie de Marseille en 1901 : la chambre où Thiers naquit recevra de la donatrice quelques portraits et souvenirs de famille). — Petit-fils de Louis-Charles Thiers, avocat au parlement de Provence et archivaire (c.-à-d. à la fois archiviste et administrateur viager de la ville de Marseille) ; fils de Louis-Marie, que la Révolution priva de la *survivance* (V. ce mot) de ces charges, et de demoiselle Marie-Magdeleine Amic ; légitimé par leur acte de mariage du 24 floréal an V (13 mai 1797), il entra au lycée de Marseille avec une bourse entière (1806) que lui accorda la municipalité, tant en compensation des pertes que sa famille avait subies qu'en souvenir des services que son père et son grand-père avaient rendus sous l'ancien régime. Etudiant en droit à Aix (1815), où il se lia étroitement avec Mignet, il fut reçu avocat en 1820 ; il obtint l'année suivante, sur un sujet proposé par l'Académie d'Aix, l'éloge de Vauvenargues, à la fois le prix et un accessit : pénétrant l'esprit de ses juges, il avait adressé deux travaux, l'un d'Aix, l'autre de Paris. En sept. 1821, il se rendit à Paris avec Mignet : « pauvres d'argent et riches d'espérance », ils logèrent ensemble dans une mansarde au sixième, passage Montesquieu. Il fut accueilli avec bienveillance par Etienne et Manuel. Le *Constitutionnel* publia des fragments de son premier essai ; il y donna des articles de politique cou-

rante et de critique historique (entre autres sur le livre de Montlosier, *De la Monarchie française*), un compte rendu du *Salon de 1822* qui parut en volume. Il écrivit une étude-préface aux *Mémoires* de mistress Bellamy, actrice anglaise, et, la même année 1823 : *les Pyrénées ou le Midi de la France pendant les mois de novembre et de décembre 1822*, puis, en 1824, une *Notice sur la vie et les lettres de la marquise du Deffand*, placée en tête d'une édition de ces lettres et reproduite dans l'édition de Didot (Paris, 1864, 2 vol.).

Représentant d'un libraire allemand, Cotta, dans le conseil d'administration du *Constitutionnel*, il put acquérir une action de ce journal et y devint influent. Il rédigea aux *Tablettes universelles* de Coste un bulletin politique anonyme qu'il eut l'honneur de voir attribuer à Etienne : le ministère acheta les *Tablettes* pour se débarrasser du bulletin. Thiers passa au *Globe* et donna au *Constitutionnel* le Salon de 1824. Reçu par Laffitte, par le baron Louis, et même par Talleyrand, il ne laissa pas chômer sa jeune renommée. Il ne songeait à rien moins qu'à une histoire de la Révolution française, et réunissait avec ardeur documents écrits et surtout souvenirs oraux. Pour être édité, il lui fallut s'associer un nom plus connu que le sien (du moins, en librairie), et les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution* (1823) sont signés de Félix Bodin et de A. Thiers ; les huit autres, qu'il signa seul, se succédèrent rapidement, de 1824 à 1827. Cet ouvrage a eu quatorze éditions jusqu'en 1846, et de nombreux tirages différents. L'auteur n'a jamais eu l'idée — ni sans doute le temps — de le mettre au courant des progrès de la critique historique ; en revanche, il a supprimé dès la seconde édition un *Avis* du t. III, où il avoue hautement ses sympathies pour la Convention, explique et excuse la Terreur, et d'autre part se flatte d'être entré le premier dans le détail « des emprunts, des contributions, du papier-monnaie », et d'avoir osé donner « le prix du pain, du savon, et de la chandelle ». Dans le texte même, au mot *peuple*, quand il s'agit d'émeutes, de journées, etc,, a été fréquemment substitué le mot *populace* (V.-G. de Mortillet, *M. Thiers altéré par lui-même...*, Paris, 1846, in-8). Quels qu'aient été depuis les progrès de la science, l'*Histoire de la Révolution* fait date ; elle rompt avec le genre académique que cultivait encore, dans le même sujet et à la même époque, Ch. de *Lacretelle* (V. ce nom) ; elle demande au passé à la fois des armes et des enseignements politiques.

Entre temps, l'infatigable écrivain publiait une étude sur *Law et son système*, où il faisait plus directement preuve d'intelligence pratique et de sagacité financière. Il allait, dit-on, aborder le projet d'une histoire générale, et, pour s'y préparer, faire le tour du monde en compagnie du capitaine Laplace, quand la constitution du ministère *Polignac* (V. ce nom) l'éclaira subitement et sur son devoir présent, et sur son véritable avenir. Il s'agissait « d'enfermer le ministère » (c.-à-d. le roi lui-même) « dans la charte, comme Ugolin dans sa tour ». Ce fut l'œuvre du *National*, fondé avec le concours financier du duc de Dalberg, de Laffitte, de Talleyrand et du libraire Sautillet. Thiers y entra comme rédacteur sur le même pied que Carrel et Mignet, chacun des trois devant avoir la direction pendant un an. L'année 1830 échut à Thiers. Sa tactique fut aussi hardie qu'habile : définir et défendre la charte, c.-à-d. la légalité, contre les atteintes ou les attentats que présageait la composition du ministère, ménager la personne du roi, mais laisser entrevoir, s'il ne cédait pas à l'opinion publique, la possibilité d'une révolution pacifique, analogue à celle de 1688 en Angleterre. Le numéro du 9 févr., qui posait presque sans ambages la candidature éventuelle de Louis-Philippe d'Orléans, fut poursuivi et condamné à une amende qui fut payée par souscription. Les remaniements du ministère, où Charles X ne voulait que des complices, l'expédition d'Alger, bien plus destinée à faire diversion qu'à châtier les barbaresques, la dissolution de la Chambre, la réélection de 270 opposants au lieu de 221, donnèrent à la polémique un redoublement d'intensité (V. JOURNÉES DE JUILLET 1830, t. XXI, p. 281). Quand parurent enfin, au bout de près d'un an, les ordonnances, les propriétaires et rédacteurs du *National* tinrent conseil. Il fallait « un acte, et des noms, des têtes, en bas de cet acte ». Thiers rédigea la protestation des journalistes, beaucoup plus vive que celle des députés (V. GUIZOT) et qui fut revêtu de quarante-trois signatures appartenant à la rédaction de onze journaux : il avait signé le premier. Toutefois, le 27 et le 28, il resta fidèle au système de la résistance légale, et admonesta même un groupe de manifestants qui arborait dans la rue le drapeau tricolore. Menacé d'arrestation, il passa la nuit du 28 au 29 à Bessancourt : de retour le lendemain, il tombait en pleine victoire populaire. La République, vers laquelle La Fayette penchait, pouvait être proclamée à l'Hôtel de Ville. Il s'empressa de publier une proclamation en faveur du duc d'Orléans : « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple. La République nous exposerait à d'affreuses divisions : elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la Révolution... » Il partit pour Neuilly et, grâce à Mme Adélaïde, eut raison des scrupules de Marie-Amélie et des hésitations réelles, ou feintes, de *Louis-Philippe* (V. ce nom). Le roi des Français devenait l'obligé, moins du peuple de Paris, que des fortes têtes de la bourgeoisie.

C'est sous le régime censitaire de la loi électorale de 1819 (légèrement amendé seulement en 1831) que Thiers fut élu député du deuxième collège des Bouches-du-Rhône, en remplacement de Bausset, démissionnaire, par 177 voix sur 200 votants et 302 inscrits (21 oct. 1830) ; nommé conseiller d'Etat et secrétaire général du ministère des finances, il se soumit à la formalité de la réélection trois mois après (13 janv. 1831). Laffitte, successeur aux finances du baron Louis, le prit comme sous-secrétaire d'Etat (2 nov. 1830-13 mars 1831). Après un séjour dans le Midi, il se montra, non sans étonner ses premiers amis, partisan de la « résistance » aux idées démocratiques et belliqueuses, et soutint à la tribune le ministère Casimir-Perier (discours du 20 sept. 1831 sur les affaires étrangères, en réponse à l'interpellation de Mauguin ; du 23 sept., sur l'état intérieur de la France ; du 3 oct., sur la constitution de la pairie ; du 23 oct., sur la mobilisation de la garde nationale proposée par le général Lamarque). Il rapporta le budget des dépenses de 1832 (31 déc. 1831), et prononça cinq autres discours sur diverses questions financières. Aussi, après la mort de Perier, entra-t-il dans le ministère Soult avec le portefeuille (fort réduit) de l'intérieur (11 oct. 1832-31 déc. 1832), puis avec celui de l'agriculture et du commerce (1er janv. 1833-4 avr. 1834), pour redevenir ministre de l'intérieur, cette fois au complet, jusqu'au 22 févr. 1836 (sauf du 13 au 19 nov. 1834). Il fut reçu à l'Académie française le 13 déc. 1834.

Sa biographie est inséparable, pendant cette période, de l'histoire générale du règne : il défendit avec ardeur la royauté nouvelle, et contre les partisans de la royauté absolue qui essayaient de soulever l'Ouest (arrestation de la duchesse de Berry), et contre le parti républicain qui, mêlé d'éléments bonapartistes et pénétré déjà d'idées socialistes, fomentait les insurrections de Paris et de Lyon (lois contre les associations, 1834 ; journées d'avril ; exécutions militaires de la Croix-Rousse, de la rue Transnonain ; lois de sept. 1835, après l'attentat Fieschi, contre la presse) : durant ces trois ans et demi, il prononça plus de quarante grands discours. Il présida, comme ministre des affaires étrangères, le cabinet du 22 févr. 1836 : les dix-sept discours qui se rapportent à cette période concernent d'ailleurs autant les questions financières (conversion des rentes),

douanières (fers fabriqués au bois, rails étrangers, Zollverein), les travaux publics (achèvement des monuments de Paris), les colonies (budget de l'Algérie et opérations militaires), que la politique extérieure proprement dite (réponse au duc de Fitz-James sur l'alliance anglaise, 1er juin 1836). Se fondant sur le traité de la quadruple alliance, il voulut intervenir en Espagne : mais le roi s'y opposa, et il donna sa démission. Réélu député d'Aix (4 nov. 1837), il fut un des chefs de la coalition qui se forma contre le ministère Molé, c.-à-d. contre la politique personnelle du roi. Il revint au pouvoir, comme ministre des affaires étrangères et président du conseil, le 1er mars 1840, obtint de l'Angleterre que les restes de Napoléon fussent ramenés en France, combattit les projets de réforme électorale ou parlementaire, essaya de soutenir Méhémet-Ali contre la Turquie (V. Turquie), fut déjoué par la signature du traité de la quintuple alliance à Londres (15 juil. 1840), n'en devint que plus belliqueux tout en rédigeant en termes mesurés la note du 8 oct. ; enfin, le parti de la paix l'ayant emporté après la tentative de L.-N. Bonaparte (V. Napoléon III) à Boulogne, il donna sa démission (28 oct.). Chef du tiers parti ou centre gauche, il lutta dès lors, pendant huit ans, contre le ministère *Guizot* (V. ce nom), qui n'était plus à ses yeux un rival d'influence, mais le porte-paroles du roi : son discours du 27 mars 1846 est même, comme il l'appelait, une vraie « philippique ». Il lie partie avec Odilon *Barrot* (V. ce nom), chef de la gauche dynastique, et se déclare hautement du « parti de la Révolution *en Europe* ». Bien qu'il soit souvent sur la brèche, il n'en poursuit pas moins son *Histoire du Consulat et de l'Empire, faisant suite à l'histoire de la Révolution française* (Paris, 1843-62, 20 vol. in-8 ; table analytique, t. XXI, publié en 1869 ; atlas in-fol. de 66 cartes). Il ne prit aucune part à la campagne des banquets, qui aboutit, non à réformer, mais à détruire le régime qu'il avait fondé (V. Février 1848 [Journées de]) ; dans la nuit du 23 au 24 févr. 1848, il parvint à former avec O. Barrot un ministère de gauche. Mais le roi auquel on était venu dire que le peuple ne se contenterait pas d'un cabinet présidé par M. Thiers, s'excusa auprès de lui et chargea O. Barrot, seul, de constituer un ministère. Il ne conseilla ni l'abdication du roi, ni la régence de la duchesse d'Orléans : il ne sut même pas que celle-ci se rendait à la Chambre pour se faire proclamer régente : il quitta Paris. Il adhéra toutefois au gouvernement provisoire comme à la seule garantie sociale. Il fut élu à la Constituante, dans un scrutin partiel, par quatre départements (4 juin) et opta pour la Seine-Inférieure, qui lui avait donné 58.361 voix : il en avait recueilli dans la Seine plus de 97.000. Il fut le chef le plus écouté de la coalition des anciens partis. Il vota constamment avec la droite, combattit le socialisme et en particulier la proposition *Proudhon* (V. ce nom), improvisa un livre doctrinal, *Du Droit de propriété*, dont la simplicité même fit le succès, et, persuadé de l'incapacité de L.-Napoléon Bonaparte, appuya sa candidature à la présidence de la République contre celle du général Cavaignac : il eut le 20 déc. un duel avec Bixio, qui avait blâmé cette conduite. Représentant de la Seine-Inférieure à la Législative (13 mai 1849), prépondérant dans le comité de la rue de Poitiers, il appuya toutes les propositions de la droite, la loi Falloux sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel.

Après la révocation de *Changarnier* (V. ce nom), il s'aperçut qu'il avait travaillé pour le prince-président, et s'écria : « L'Empire est fait ! ». Incarcéré quelque temps à Mazas (2 déc. 1851), puis transféré et accompagné jusqu'à Francfort par la police du président, il fut cependant autorisé, dès le mois d'août, à rentrer à Paris : il ne l'avait pas sollicité. Napoléon III s'efforça de le rallier à sa cause en lui décernant dans un message au Corps législatif le nom d'« historien national ». L'Académie française lui attribua le prix impérial de 20.000 fr., dont il fit abandon pour la fondation du « prix Thiers » (1861). Après douze ans de silence, élu, malgré les attaques injurieuses du ministre de l'intérieur Persigny, par la 2e circonscription de la Seine contre le candidat officiel Devinck (1863), il se fit, au Corps législatif, l'avocat des « libertés nécessaires ». Non qu'il soit décidé à renverser l'Empire. « Ce trône, dit Calmon, ne pourrait tomber qu'au milieu de catastrophes dont Thiers redoute l'éventualité et qu'il voudrait éloigner de la France. Mais, pour les écarter, il faudrait mettre un terme à la politique de fantaisie et d'aventure dans laquelle se complaît le souverain, et un contrôle sérieux, reposant sur des élections librement faites, serait le seul moyen d'y parvenir. Ce régime, auquel pourrait, avec toute dignité, se plier la dynastie impériale, sans l'ébranler ni l'affaiblir au dedans, dissiperait au dehors bien des inquiétudes et des méfiances ». Refusant d'accepter les conséquences logiques de la guerre d'Italie et de l'évolution italienne elle-même, il ne cessa d'exiger pour le pouvoir temporel du pape des promesses difficiles à tenir et des garanties qui ne pouvaient être éternelles. S'il se sépare, sur ce point, de l'opposition de gauche, il lutte avec elle contre l'expédition du Mexique, et déplore l'inaction forcée de la France avant et après Sadowa.

Réélu le 24 mai 1869, il se rapprocha d'Emile Ollivier sans trop se fier à la possibilité d'un empire libéral : dès qu'il fut question d'un nouveau plébiscite (1870), il reprit son poste de combat. Il avait appuyé les projets de réorganisation militaire du maréchal Niel. Il témoigna d'un patriotisme encore plus éclairé en s'opposant de toutes ses forces à la déclaration de guerre de Napoléon III contre la Prusse : des huées, des clameurs indécentes accueillirent ses paroles désespérées (15 juil.). Au milieu de nos premiers revers, il soutint la proposition Kératry d'adjoindre au comité de défense formé par le ministère neuf députés. Le 4 sept., il eût voulu que la Chambre elle-même instituât une « commission de défense nationale », en attendant la convocation d'une Constituante. La solution parisienne l'emporta. Bien que député de Paris, Thiers ne voulût pas faire partie du gouvernement de la Défense nationale, mais, sur ses instances, il consentit à se charger d'une mission diplomatique en Europe pour réclamer, sinon une alliance, du moins une intervention en faveur de la paix. Accueilli avec égard à Londres, à Vienne, à Saint-Pétersbourg, et même à Florence, il rencontra partout la même objection : la France avait attaqué la première. Il s'adresse alors, muni de pleins pouvoirs, à Bismarck : mais celui-ci, de parti pris, n'offre pour un armistice que des conditions qui paraissaient inacceptables, et la guerre continue pendant trois mois. Du 1er nov. 1870 au 28 janv. 1871, Thiers suivit la délégation à Tours et à Bordeaux. Après la capitulation de Paris, une Assemblée nationale fut convoquée pour traiter des conditions de la paix, ou continuer la guerre. Thiers y fut élu par 26 départements, et plusieurs fois en tête de liste ; il opta pour la Seine, où il avait passé le vingtième sur 43. Nommé par l'Assemblée chef du pouvoir exécutif, il composa son ministère des partisans décidés de la paix (J. Favre, E. Picard, J. Simon, Dufaure, général Le Flô, vice-amiral Pothuau, Lambrecht, de Larcy, Pouyer-Quertier). Son programme, « le pacte de Bordeaux », éliminait pour le moment, toute discussion sur la forme à donner au gouvernement définitif de la France : « pacifier, réorganiser, ranimer le travail », telle était la seule politique « possible et même convenable ». Assisté d'une commission de 15 membres, le gouvernement entama le 21 les négociations avec la Prusse ; le 28, Thiers exposa devant l'Assemblée les préliminaires du traité de *Francfort* (V. ce mot, t. XVII, p. 1157) ; il réclama l'urgence : « Tous, dit-il, nous devons prendre notre part de responsabilité ». Le 1er mars, après deux

discours, l'un concernant la déchéance de la dynastie napoléonienne, l'autre où il fit ressortir la nécessité de la paix, les préliminaires furent votés par 546 voix contre 107. Le 10 mars, il fit voter la translation de l'Assemblée à Versailles; ses discours du 21, 24, 27 mars, 3, 4, 8, 27 avr. se rapportent à la lutte contre la *Commune* (V. ce mot, t. XII, p. 139); ceux des 11 et 18 mai, à la signature du traité de Francfort. Le 8 juin, il se prononça contre l'abrogation des lois qui bannissaient les prétendants du territoire français, le 22 juil. contre l'opportunité du pétitionnement en faveur du pouvoir temporel. Le 30 août, la proposition Rivet fut votée : elle changeait son titre équivoque en celui de président de la République française. Les monarchistes, qui formaient la majorité, commencèrent alors à le battre en brèche. Le succès de l'emprunt de 5 milliards, la libération progressive et rapide du territoire tournèrent contre lui en le rendant moins indispensable au pays : il dut se multiplier à la tribune, donner, puis reprendre sa démission (20 janv. 1872), sur une question d'impôt protectionniste, parler de nouveau de retraite à propos de la loi militaire (10 juin). Le 13 nov., il lut un message où il insistait sur la nécessité d'organiser la République. L'Assemblée céda et vota la commission des Trente, mais seulement par 372 voix contre 335. Thiers fit d'ailleurs des concessions de personnes (Léon Say, de Fourtou, ministres) et laissa voter l'abrogation des décrets de 1852 qui avaient confisqué les biens des d'Orléans. Les Trente firent voter le 13 mars 1873 une loi dont l'objet était de limiter, sinon d'interdire, les interventions du président de la République à la tribune : quatre jours après, il venait y annoncer que, le 5 sept., le territoire serait libéré entièrement, et l'Assemblée déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. Mais le 4 avr., à Paris, un intime de Thiers, Ch. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, qui avait pris part avec lui aux négociations relatives à la libération du territoire, échouait contre Barodet, ex-maire central de Lyon. La droite exploita cet incident ; Thiers essaya d'avoir raison de sa terreur affectée en constituant le cabinet, très conservateur mais républicain, du 19 mai (Casimir-Périer, Dufaure, Rémusat, Say, de Cissey, de Fourtou, Waddington, Teisserenc de Bort, Bérenger) : à la suite de l'interpellation de Broglie, signée de 320 membres, et d'un « coup de Jarnac » parlementaire du groupe *Target* (V. ce nom), Thiers, rappelé par l'ordre du jour du 24 mai (360 voix contre 344) à une politique « résolument conservatrice », donna sa démission par lettre au président de la Chambre (24 mai) : 363 voix contre 348 l'acceptèrent.

Sous la présidence de Mac-Mahon, Thiers ne reparut à la tribune que le 27 mars, à propos du projet de nouvelles fortifications pour Paris. Ses discours de Paris (25 mars 1874) aux délégués républicains de la Gironde, d'Arcachon (17 oct. 1875), et ses votes, le maintinrent en communion de plus en plus étroite avec les républicains purs. Elu sénateur à Belfort, il préféra le mandat de député de la Seine (IXe arr., 20 févr. 1876). Après le 16 mai 1877, il signa le manifeste des 363 : le 16 juin, il eut sa récompense lorsque, sur une phrase du ministre de Fourtou qui faisait honneur à l'Assemblée de la libération du territoire, Gambetta, devenu son ami, s'écria aux applaudissements de la gauche : « Le libérateur du territoire, le voilà ! » La Chambre ayant été dissoute, il prépara « un manifeste aux électeurs du IXe arrondissement », devant lesquels il comptait se représenter le 14 oct. Il en avait terminé la première partie, au pavillon Henri IV (Saint-Germain-en-Laye) où il logeait avec Mme Thiers et sa belle-sœur Mlle Dosne, lorsque, le 3 sept., après une syncope qui ne l'empêcha pas de sortir, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie séreuse qui, en six heures, l'emporta. Mme Thiers (vu l'ingérence de la préfecture de police) dut faire rapporter le décret qui avait mis les obsèques de son mari aux frais de l'Etat : elles n'en furent pas moins nationales (8 sept.) par l'affluence respectueuse du public. Le monument funéraire est un des plus considérables et des plus classiques du Père-Lachaise. Thiers a des statues à Saint-Germain-en-Laye et à Nancy : le biographe doit constater qu'à Paris son nom est demeuré impopulaire : aucune rue même de la capitale ne porte encore son nom. Le manifeste qu'il avait préparé, et qui est son testament politique, parut le 28 sept. 1877 et contribua à consolider la République. Il y déclare que la nation seule est souveraine ; que la République est la forme de gouvernement au moyen de laquelle s'exerce cette souveraineté ; que les organes du gouvernement sont un chef électif et deux Chambres ; que ce chef du pouvoir exécutif doit gouverner avec le concours des deux Chambres et des ministres qu'elles agréent ; que le concours d'une seule Chambre ne suffirait pas ; que les lois ou les subsides votés par une seule seraient nuls ; que la perception d'un impôt non voté par les deux Chambres serait un attentat contre la Constitution (de 1875) ; qu'en cas de litige entre les pouvoirs, il appartient au pays, convoqué dans ses comices, de décider ; que lorsque le pays a prononcé, toute résistance à sa volonté serait criminelle. La France répondit à cet appel d'outre-tombe.

Cette vie, consacrée pendant quarante-sept ans au service de la France, a-t-elle été vraiment « dirigée, depuis le premier jour jusqu'au dernier, par des principes qui, au milieu de circonstances si diverses, au milieu d'époques si agitées, sont demeurés invariables ? » C'est ce que les apologistes de Thiers ont maintes fois avancé. « Enfant de 1789, dit Calmon, il n'a cessé de poursuivre le gouvernement du pays par le pays. » Sans doute, mais le pays du suffrage universel, tel qu'il existe depuis févr. 1848, ne ressemble guère au « pays légal » de 1830 à 1848, composé de 200.000 censitaires privilégiés. Sous cette réserve capitale, on reconnaîtra que Thiers a bien voulu cette forme de gouvernement qui exclut l'absolutisme légitimiste et le césarisme plébiscitaire ; il l'a voulue d'abord sous la forme monarchique, puis, lorsque « les événements lui eurent démontré que la forme républicaine était désormais la seule possible, il s'y est rattaché sans arrière-pensée, et en dépit de ses sympathies et de ses préférences personnelles ». Historien de valeur par l'information, par l'intention pratique, par la netteté du style et des vues, habile tacticien et véritable homme d'Etat, bourgeois patriote incompris du peuple et ne l'ayant d'ailleurs jamais flatté, orateur abondant, précis, spirituel, allant droit au but et ne lassant jamais l'attention, tel est en bref le personnage autant du moins, qu'on peut définir une nature aussi souple et aussi complexe. H. Monin.

Fondation Thiers. — Hôtel et domaine situés à Paris, rond-point Bugeaud, n° 5. C'est une studieuse retraite, où sont admis annuellement, pour trois ans, cinq jeunes gens choisis par le Conseil d'administration, sur la présentation des directeurs de nos grandes écoles scientifiques : ils doivent être Français, âgés de moins de vingt-six ans, célibataires, docteurs dans une des facultés (au moins licenciés) ou lauréats de l'Institut. Aucun enseignement n'est donné à la Fondation. Les pensionnaires y résident, y travaillent dans leurs chambres ou dans la Bibliothèque (dont les livres de Thiers constituent le fonds). Ils sortent librement pendant la journée pour vaquer à leurs travaux personnels, voyagent même si ces travaux l'exigent. Assurés largement quant à la vie matérielle, ils s'engagent à n'exercer aucune fonction, à ne pas donner de leçons durant leur séjour. Ils ne publient rien sans l'autorisation du directeur (actuellement [1901] Jules Girard, après Barthélemy Hauréau). — Cette « Ecole de Paris » (comme on l'a surnommée par allusion aux Ecoles de Rome ou d'Athènes) est due au vœu suprême (6 avr. 1882) de la veuve d'Ad. Thiers, vœu que Mlle Dosne, sa sœur et héritière usufruitière, a tenu à réaliser elle-même (17 déc. 1892). Le terrain, les bâtiments et la dotation représen-

tent un total de 7 millions. L'hôtel, construit par Aldrophe, a été achevé en 1892. H. MONIN.

BIBL. : Outre les histoires générales ou spéciales de la France contemporaine, de 1815 à 1877, le *Moniteur*, l'*Officiel*, les biographies collectives (RABBE, LOMÉNIE, SARRUT et SAINT-EDME, DIDOT), le *Livre des Orateurs* par CORMENIN, V. LŒVE-VEIMARS, *M. Adolphe Thiers*, dans *Revue des Deux Mondes* du 15 déc. 1835. — SAINTE-BEUVE, *M. Thiers (ibid.)*, 15 janv. 1845. — Al. LAYA, *Etudes historiques sur la vie privée, politique et littéraire de M. Thiers ;* Paris, 2 vol. in-8. — E. de MIRECOURT, *M. Thiers;* Paris, 1854, in-32. — *Institut de France, Académie française, Discours prononcé aux funérailles de M. Thiers, le 8 sept. 1877,* par MM. SILVESTRE DE SACY et VUITRY; Paris, s. d., in-4. — *Institut de France, Discours prononcés à l'inauguration de la statue de M. Thiers à Saint-Germain-en-Laye, le 19 sept. 1880 ;* Paris, 1880, in-8. — *Les Fastes Thiers, l'Apothéose*, par E. LEGOUVÉ. ... *L'Horoscope*, par le comte Alf. de LA GUÉRONNIÈRE ; Paris, 1880, in-8. — K. EGGENSCHWYLER, *A. Thiers' Leben und Wirken ;* Berne, 1878, in-16. — J. LEGOFF, *Life of L.-Ad. Thiers, translated from the unpublished manuscript*, par Théodore SAUTON ; New-York, 1879, in-12. — Comte DE MARTEL, *les Historiens fantaisistes : M. Thiers*, 3 vol. (sans tomaison), 1883, 1885, 1887, in-18.— Jos. d'ARCAY, *Notes inédites sur M. Thiers, l'Homme privé, l'Homme politique;* Paris,1888, in-18. — Ch. BLANC, *Collection d'objets d'art de M. Thiers, léguée au Musée du Louvre ;* Paris, 1884, in-fol. — Anonyme, *les Fauteurs de la Commune : MM. Thiers, Louis Blanc.* — C. GUY, *Nos historiens nationaux : Thiers, Michelet, Henri Martin.* — Ch. DE MAZADE, *M. Thiers, Cinquante années de politique contemporaine.* — P. DE RÉMUSAT, *A. Thiers;* Paris, 1889, in-16. — J. SIMON, *Thiers, Guizot, Rémusat;* Paris, 1885, in-8. — E. ZÉVORT, *Thiers;* Paris, 1892, in-8. — CALMON, *Discours parlementaires de M. Thiers* (notice de XIII pages) ; Paris, 1879-89, in-8, 16 volumes (Table). — Henri DONIOL, *le Gouvernement de M. Thiers, ses négociations pour la paix,* dans *la Revue politique et parlementaire* (janv. 1896). — Du même, *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel, Libération du territoire, 1871-73;* Paris, 1897, in-18. — E. ZÉVORT, *Histoire de la troisième République*, t. I : *la Présidence de M. Thiers ;* Paris, 1896, in-8.

ICONOGRAPHIE. — Portrait de Thiers par BONNAT, au musée du Louvre (gravé par Didier); copie dans la Salle des Actes de la *Fondation Thiers. Les Funérailles de M. Thiers*, par VIBERT, *Le Libérateur du Territoire, le voilà !* par LEHMANN, sont au *Musée historique de Versailles*. — Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale (série des portraits, série historique et collection Hennin) : peu de personnages ont été plus souvent représentés et caricaturés (surtout de 1830 à 1835, de 1848 à 1851, et sous la Commune). Thiers a marqué de l'estime pour le plus mordant de ses caricaturistes, Honoré DAUMIER, imité d'ailleurs presque par tous les autres.

FONDATION THIERS.— *Annuaires de la Fondation Thiers* (aux archives de la Fondation).

THIERSCH (Friedrich-Wilhelm), philologue allemand, né à Kirschscheidungen le 17 juin 1784, mort le 25 fév. 1860. Professeur au gymnase de Munich (1809), il organisa les études philologiques en Bavière, fut l'un des champions de l'indépendance hellénique, publia un ouvrage qui fit sensation : *De l'état actuel de la Grèce et des moyens d'arriver à sa restauration* (Leipzig, 1833, 2 vol.). Ses principales œuvres d'érudition furent : *Acta philologorum monacensum* (Munich, 1811-23, 3 vol.), *Griech. Grammatik* (3e éd., 1828), une édition de Pindare (1820, 2 vol.). Son *Allgemeine Æsthetik* (Berlin, 1846) fut très appréciée. Son livre sur l'état de l'instruction publique en Allemagne, Hollande, France et Belgique (en all., 1838, 3 vol.) souleva de vives polémiques.

BIBL. : H. THIERSCH, *Fr. Thierschs Leben*, 1866, 2 vol.

THIERSCH (Karl), chirurgien allemand, né à Munich le 20 avr. 1822, mort à Leipzig le 28 avr. 1895, fils du précédent. Elève de Stromeyer, professeur à l'Université de Munich (1853), puis à Erlangen (1854), et, en 1867, à Leipzig. En 1870-71, il prit part à la guerre franco-allemande en qualité de chirurgien général consultant du XIIe corps, puis, de concert avec Wunderlich, fit reconstruire le grand hôpital de Leipzig d'après des plans perfectionnés. Thiersch a été l'un des grands chirurgiens de l'Allemagne. Son premier ouvrage important fut : *Der Epithelialkrebs, namentlich der Haut* (Leipzig, 1865, in-8, avec atlas in-4), publication qui renversa les théories régnantes sur les carcinomes. Les monographies sur la guérison et le traitement des plaies, publiées dans le *Handbuch* de Pitha et Billroth, la *Volkmann's Samml. Klin. Vorträge*, etc., sont remarquables, de même que ses travaux sur les opérations plastiques et les greffes de Reverdin qu'il perfectionna, travaux publiés dans les périodiques et les comptes rendus des congrès de la Société de chirurgie allemande. Citons encore : *Infectionsversuche an Thieren mit dem Inhalte des Choleradarms* (Munich, 1856, in-8) ; *Chirurgische Klinik der Universität Erlangen* (Leipzig, 1865, in-8). Dr L. HN.

THIERSCH (Ludwig), peintre allemand, né à Munich en 1825. Il fut élève de Schwanthaler et de Julius Schnorr. De longs séjours à Rome et à Athènes lui donnèrent le goût classique qui paraît dans son *Caron*, le *Triomphe de Bacchus*, etc. Il a exécuté un grand nombre de peintures religieuses : dans les chapelles du grand-duc Michel et du grand-duc Nicolas à Saint-Pétersbourg, dans l'église grecque de Londres et dans celle de Paris dont il a décoré l'iconostase en 1891.

THIERSTEIN. Château historique, en Suisse, dans le cant. de Soleure, près de *Dornack* (V. ce mot). Ses ruines, qui sont très belles, couronnent un rocher élevé dominant une vallée. Les comtes du même nom ont joué un rôle important dans l'histoire de Bâle et de Soleure.

THIERVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle ; 231 hab.

THIERVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny ; 3.169 hab.

THIÉRY. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 242 hab.

THIESCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Lassigny ; 792 hab.

THIETMAR, évêque et chroniqueur allemand (V. DITHMAR).

THIÉTREVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont ; 481 hab.

THIEULIN (Le). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe ; 250 hab.

THIEULLOY-L'ABBAYE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Hornoy ; 422 hab.

THIEULLOY-LA-VILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Poix ; 184 hab.

THIEULLOY-SAINT-ANTOINE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Grandvillers ; 145 hab.

THIEULOYE (La). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 317 hab.

THIEUX. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Froissy ; 331 hab.

THIEUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële ; 307 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

THIÉVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 276 hab.

THIÈVRES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Pas ; 208 hab.

THIÈVRES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux ; 89 hab.

THIEZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Bonneville ; 768 hab.

THIÉZAC. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Vic-sur-Cère ; 1.650 hab. (486 aggl.). Stat. de ch. de fer. Belle église du XVe siècle ; ruines du château de Muret.

THIGNONVILLE. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. de Malesherbes ; 319 hab.

THIL. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Montbuel ; 249 hab.

THIL. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube ; cant. de Soulaines ; 287 hab.

THIL (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrépagny ; 250 hab. Stat. de chem. de fer.

THIL. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Grenade ; 773 hab.

THIL. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne ; 224 hab.

THIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 1.515 hab.

THIL. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel ; 525 hab.

THIL-Manneville. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Blacqueville ; 473 hab.

THIL-Riberpré (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Forges-les-Eaux ; 362 hab.

THIL-sur-Arroux. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Saint-Léger-sous-Beuvray ; 452 hab.

THILAY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Monthermé ; 1.559 hab.

THILLAY (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse ; 480 hab.

THILLAYE (Nicolas), mécanicien français, né près de Lisieux en 1709, mort à Rouen en 1784. Fabricant de pompes à incendie, il s'acquit dans leur construction, ainsi que son fils aîné, *Nicolas-Noël-Vincent* (1749-1802) qu'il associa à ses travaux, une célébrité européenne, publia en 1778 une *Analyse en général des pompes à incendie*, et apporta, en outre, d'importants perfectionnements à la machine pneumatique et à la marmite de Papin. Ses deux autres fils, *Jacques-François-René* (1750-91) et *Jean-Baptiste-Jacques* (1752-1822), furent, le premier un naturaliste, le second un chirurgien très distingués.

THILLEUX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Montier-en-Der ; 120 hab.

THILLIERS-en-Vexin (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Étrépagny ; 215 hab.

THILLOIS. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. (1er) de Reims ; 188 hab.

THILLOMBOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 147 hab.

THILLOT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 421 hab.

THILLOT (Le). Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, dans la vallée de la Haute-Moselle que dominent, sur la rive g., les montagnes boisées couronnées par le fort de Château-Lambert ; 3.203 hab. (1.743 aggl.). Stat. de la voie ferrée d'Epinal à Bussang. Jadis simple écart de la com. de Ramonchamp, le Thillot est devenu, par suite du développement de son industrie cotonnière, une petite ville fière de sa grande rue ornée de maisons à arcades. E. Ch.

THILOUZE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau ; 974 hab.

THIMERAIS. Ancien pays compris autrefois dans le *Perche*, auj. dans le dép. d'*Eure-et-Loir* (V. ces mots). Son premier chef-lieu fut Thimert (*Theodomarum*), supplanté au XIIIe siècle par Châteauneuf ; il comprenait aussi les cant. de Senonches, La Ferté-Vidame et Brezolles. C'est une région accidentée et boisée, comprise entre l'Eure au S., l'Avre au N. Elle fut au XVIe siècle détachée du Perche et donnée à Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

THIMERT. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 731 hab.

THIMONNIER (Barthélemy), mécanicien français, né à l'Arbresle (Rhône) en 1793, mort à Amplepuis (Rhône) en 1857. Il était tailleur d'habits à Saint-Étienne lorsqu'en 1830, après cinq années de pénibles efforts, il parvint à construire la première machine à coudre. Elle faisait de façon satisfaisante le point de chaînette. Il se rendit à Paris, monta rue de Sèvres, dès 1831, un atelier de quatre-vingts machines pour la confection des vêtements militaires, mais, menacé par les tailleurs, qui l'accusaient de vouloir les empêcher de gagner leur vie, dut s'enfuir. Après quinze années de lutte contre la misère, il monta à Villefranche, avec Magnin, une fabrique de machines, qui les livrait à 50 fr. En 1848, il prit un brevet pour un *couso-brodeur*. Mais des perfectionnements n'avaient pas tardé à être apportés de tous côtés à son invention (V. Machine a coudre, t. XXII, p. 875) et il mourut dans une véritable détresse.

THIMORY. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris ; 517 hab.

THIN-le-Moutier. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, arr. de Signy-l'Abbaye ; 968 hab.

THINAÏ. Ville et port d'Annam (V. Quin-Hon).

THINES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse ; 556 hab. L'église (mon. hist.), de style roman, avec de belles sculptures, aurait été bâtie, d'après une tradition locale, par le pape Urbain V, dont le château natal n'est pas éloigné de cet endroit ; mais il est plus probable qu'elle est l'œuvre des moines de Saint-Chaffre de qui ce lieu dépendait. Le fort de Thines fut démoli pendant les guerres religieuses (1594). Sources sulfureuses aux environs (à Maurines). A. M.

THING (Ant. sax. et scand.) (V. Ding).

THINGVALLVATN. Lac d'*Islande* (V. ce mot, t. XX, p. 1010).

THINIS. Ville de l'ancienne Egypte, la plus anciennement connue ; patrie du premier Pharaon, Menes, qui fonda la ville de Memphis et le royaume d'Egypte. La ville de Thinis se trouvait dans la Haute-Egypte, à l'O. du Nil, à 18 kil. environ de Girge (peut-être à Girge même), à une faible distance de la ville d'Abydos.

THINOCORE (Ornith.). Genre d'Oiseaux que l'on rapproche provisoirement des *Chionis* (V. ce mot), dans l'ordre des Echassiers. On en connaît quatre espèces de la taille d'une Alouette ou d'une Bécassine, dont elles ont le plumage avec un bec plus court, conique. Elles vivent au Chili, au Pérou et en Patagonie, non loin des côtes, se nourrissent de racines et d'insectes et nichent à terre. Le genre *Attagis*, avec quatre espèces du même pays, en est voisin. Le plumage de ces dernières rappelle celui des Gélinottes et des Gangas. E. Trt.

THIOBENZOÏQUE (Acide). Form. { Equiv. $C^{14}H^6S^2O^2$. Atom. C^7H^6SO.

Il existe deux acides thiobenzoïques : l'un appelé aussi sulfhydrate de benzoyle, l'autre qu'on appelle encore acide isothiobenzoïque ou hydrate de sulfobenzoyle.

On obtient le premier de ces acides en faisant d'abord le thiobenzoate d'éthyle par l'action du mercaptide de plomb sur le chlorure de benzoyle ; puis en traitant le thiobenzoate d'éthyle par le sulfhydrate de potassium, ce qui fournit le thiobenzoate de potassium, et en décomposant enfin ce dernier corps par l'acide chlorhydrique. L'acide thiobenzoïque ainsi préparé est une huile de couleur jaunâtre, miscible avec l'éther et le sulfure de carbone ; refroidie à 0°, cette huile se prend en cristaux qui ne fondent plus qu'à 24°. L'acide thiobenzoïque se dissout dans les alcalis en donnant les thiobenzoates. Les éthers thiobenzoïques s'obtiennent comme le thiobenzoate d'éthyle par l'action du chlorure de benzoyle sur les mercaptides de plomb. L'anhydride thiobenzoïque se forme par l'action du chlorure de benzoyle sur le thiobenzoate de potassium.

L'acide isothiobenzoïque ou hydrate de sulfobenzoyle se produit quand on fait bouillir longtemps un mélange d'acide azotique de densité 1,3 et de sulfure de benzylène. C'est une poudre cristalline jaune, soluble dans l'eau, l'alcool et la benzine. Il forme des sels avec les alcalis et les hydrates métalliques. On connaît un acide dithiobenzoïque et des dithiobenzoates. L'acide dithiobenzoïque prend naissance dans l'action du chlorure de benzylène sur une solution alcoolique concentrée de sulfhydrate de potassium. A. B.

THIOCARBONIQUE (Acide) (V. Sulfocarbonique).

THIOLIÈRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Ambert ; 409 hab.

THIONNE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de La Palisse, cant. de Jaligny ; 970 hab.

THIONURIQUE (Acide). Form. { Equiv. $C^8H^5Az^3S^2O^{12}$. Atom. $C^4H^5Az^3SO^6$.

Cet acide se forme quand on fait agir simultanément de l'ammoniaque et de l'acide sulfureux sur l'alloxane. Il se présente en fines aiguilles blanches solubles dans l'eau ; la solution rougit le tournesol. L'acide thionurique forme des sels avec les alcalis et les hydrates métalliques.

THIONVILLE (*Dietenhoven*, 707 ; *Theudonis villa*, 772 ; *Tyonville*, 1239 ; en allem. *Diedenhofen*). Ch.-l. d'arr. de la Lorraine allemande, place forte sur la Moselle et le chem. de fer de Metz à Luxembourg, avec embranchements sur Trèves par Sierck, sur Charleville par Fontoy, et sur Sarrebrück par Teterchen ; 10.060 hab. (y compris une garnison de 2.718 hommes). Commerce de bois, de vins et de bestiaux ; chapelleries ; fabrique de tabacs ; gymnase ; école des mines ; école supér. de jeunes filles.

Monuments. — Un pont de cinq arches relie la ville, située sur la rive gauche de la Moselle, au fort de la Double-Couronne avec ses établissements militaires sur la rive droite. Le château, avec sa porte du XVI-XVIIe siècle, flanquée de deux tours, n'a conservé aucun vestige du *palatium* de Charlemagne, comme on le prétendait à tort. Par contre, on peut dater de l'époque carolingienne un vieux donjon de forme dodécagonale, appelée la *Tour aux puces* qui rappelle le château d'Eguisheim de la même époque et qui, dans ses parties inférieures, est en style roman. L'*hôtel de ville* est moderne avec des restes de la période gothique. Le couvent des Augustins, fondé en 1308, reconstruit en 1659, fut converti en collège communal en 1790. Le couvent des sœurs Clarisses, depuis la Révolution, sert d'hôpital. Les fortifications, élevées au XIIe siècle par les comtes de Luxembourg, consistaient en une forte muraille avec tours, entourée d'un large fossé qu'on pouvait mettre sous eau. Charles-Quint fit ajouter des bastions triangulaires, et, sous Louis XIV, Vauban, tout en laissant subsister les anciens ouvrages, donna à la forteresse sa forme heptagonale. En 1900, l'empereur Guillaume II, pour permettre à la ville de se développer, décida le démantèlement de l'enceinte. — Voie et antiquités romaines.

Histoire. — Thionville, une *villa regia* au VIIIe siècle, était une résidence favorite des premiers monarques carolingiens. Ils y avaient un *palatium*, d'où sont datés plusieurs diplômes et où mourut en 783 Hildegarde, épouse de Charlemagne. Louis le Débonnaire y tint plusieurs assemblées générales de la nation et y convoqua un premier concile en 832 et un second en 835. Deux autres synodes y furent tenus en 844 et 1003. Sous la souveraineté des empereurs d'Allemagne, Thionville appartenait au Xe siècle à des dynastes particuliers et plus tard aux comtes de Luxembourg qui en firent une place forte et le siège d'une châtellenie. En 1334, après la mort du dernier comte de Luxembourg, l'empereur Charles IV céda à son frère Wenceslas le comté érigé en duché, qui en 1445 fut conquis par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et passa à la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne. Sous Charles-Quint, la place fut prise, en 1558, par les Français, mais rendue aux Espagnols par le traité de Cateau-Cambrésis (1559). Ce n'est que par le traité des Pyrénées (1659) qu'elle fut définitivement cédée à la France. On en fit un chef-lieu de bailliage, dépendant de la province des Trois-Evêchés. La forteresse de Thionville, qui, au XVIe siècle, avait la réputation d'être inexpugnable, eut à soutenir plusieurs sièges mémorables : elle fut assiégée : en 1443, par le duc Philippe de Bourgogne ; en 1558, par le maréchal de Vieilleville et le duc de Guise ; en 1639, par le marquis de Feuquières ; en 1792, par les Autrichiens ; en 1814, par un corps d'armée allemand, et enfin, en 1870, par le général de Kamecke qui la cerna le 10 nov. La ville, en grande partie détruite par un bombardement formidable, capitula dès le 24 nov. Elle était défendue par le colonel Turnier qui paraît avoir cédé trop tôt et mérité le blâme que le conseil d'enquête lui vota dans sa séance du 18 août 1872.

Thionville porte : *D'azur à un château à trois tours crénelées d'or, maçonnées de sable.*

Hommes célèbres nés à Thionville : le baron de Bock (Jean-Nicolas-Etienne), littérateur français (1747-1809) ; le baron Bonaventure (Nicolas), jurisconsulte et homme politique (1751-1831) ; Merlin (Antoine-Christophe), dit *Merlin de Thionville*, homme politique (1762-1833) ; Merlin (Antoine-François), général français (1765-1842) ; le comte Merlin (Christophe-Antoine), général français (1771-1839) ; Boutin (Emile-Auguste), administrateur français, né en 1842. L. W.

Bibl. : Teissier, *Histoire de Thionville* ; Metz, 1828. — *Austrasie*, dans *Rev. de Metz et de Lorraine*, 1853-54, I, II. — Abel, *Feuquières devant Thionville* ; Metz, 1854. — Ch. Rahlenbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint* ; Bruxelles, 1882. — F. des Roberts, *le Siège de Thionville en 1639* ; Nancy, 1885.

THIONVILLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Méréville ; 122 hab.

THIONVILLE-sur-Opton. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan ; 29 hab.

THIOPHÈNE. Form. { Equiv. . . . . $C^8H^4S^2$. Atom . . . . C^4H^4S.

Le thiophène a été découvert, en 1883, par Victor Meyer, dans la benzine commerciale retirée du goudron de houille. La benzine commerciale, agitée avec de l'isatine et de l'acide sulfurique concentré, donne une belle coloration bleue ; au contraire, la benzine pure, préparée au moyen de l'acide benzoïque, ne donne pas cette coloration. C'est cette remarque qui conduisit V. Meyer à la découverte du thiophène.

Pour extraire le thiophène de la benzine, on agite pendant plusieurs heures 400 kilogr. de benzine avec 16 kilogr. d'acide sulfurique concentré ; il se forme un acide thiophène-sulfonique de couleur noire ; on étend ce produit d'eau et on fait bouillir ; l'acide sulfonique est décomposé par l'eau à l'ébullition, et le thiophène, mis en liberté, est entraîné par le courant de vapeur d'eau. On peut obtenir le thiophène en chauffant l'acide mucique avec le sulfure de baryum : il se forme de l'acide thiophène monocarbonique qui, traité par la chaux, donne le thiophène. Le thiophène se forme encore par l'action du persulfure de phosphore à chaud sur l'acide succinique anhydre. On a réalisé sa synthèse en faisant arriver un courant d'acétylène dans du soufre fondu :

$$2C^4H^2 + 2S = C^8H^4S^2.$$

C'est un liquide incolore, bouillant à 84°, de densité 1,06. Il n'est pas miscible avec l'eau. Son odeur, d'ailleurs faible, rappelle celle du pétrole. Le chlore, le brome, l'iode agissent sur lui pour donner des dérivés, mono, di, tri et tétrasubstitués. On est arrivé à le nitrer en entraînant ses vapeurs par un courant d'air dans de l'acide nitrique fumant : on obtient ainsi un mononitrothiophène fusible à 44°, bouillant à 224° et deux dinitrothiophènes dont l'un fond à 52° et l'autre à 75°. Traité par l'acide sulfurique concentré, le thiophène donne des acides thiophène-sulfonique et thiophène-disulfonique : c'est la formation de ces acides qui est utilisée pour l'extraction du thiophène de la benzine commerciale. On connaît aussi des acides thiophène mono, di et tricarboniques. Avec l'isatine et l'acide sulfurique, le thiophène donne une coloration bleue intense due à la formation d'indophénine. Cette coloration, qui a conduit à le découvrir, est utilisée pour déceler sa présence dans la benzine impure. La phénanthraquinone, l'alloxane et plusieurs autres composés donnent d'ailleurs des réactions analogues.

D'une manière générale, les propriétés chimiques du thiophène offrent beaucoup d'analogie avec celles de la benzine. Les différents dérivés chlorés, nitrés, sulfonés, etc., s'obtiennent par des procédés analogues ; il

a même un composé appelé thiophtène tout à fait semblable à la naphtaline. Les dérivés phénoliques seuls s'obtiennent difficilement. Il y a enfin lieu de mentionner que le composé oxygéné C^4H^4O, correspondant au thiophène, est le furfurane. A. B.

THIOSULFURIQUE (Acide) (V. Sulfurique [Acide]).

THIOUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville ; 587 hab.

THIRAUCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 142 hab.

THIRÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Sainte-Hermine ; 661 hab.

THIRLMERE. Lac anglais du comté de Cumberland, au N.-O. du mont Hevellin (V. Grande-Bretagne), converti en réservoir dont un aqueduc de 153 kil. conduit l'eau à Manchester. Le travail a coûté 62 millions et fournit 22.000 m. c. par jour.

THIRON. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou ; 593 hab.

THIRONNE. Rivière du dép. d'*Eure-et-Loir* (V. ce mot, t. XVI, p. 771).

THIROUX d'Arconville (Marie-Geneviève-Charlotte d'Arlus, dame) (V. Arconville).

THIROUX de Crosne (Louis), dernier lieutenant général de police, né à Paris le 4 juil. 1736, mort le 28 avr. 1794. Appartenant à une famille de magistrats, il fut à ses débuts successivement avocat du roi au Châtelet, conseiller au Parlement et maître des requêtes ; il se fit remarquer comme rapporteur dans l'affaire de la revision de l'arrêt rendu par le Parlement de Toulouse contre la famille Calas, et obtint ainsi les éloges de Voltaire (1763). Intendant à Rouen, d'abord en qualité d'adjoint (1768), il déploya dans cet emploi la plus grande activité. Il avait été aussi intendant de Lorraine, de 1775 à 1778, lorsqu'en 1785 (11 août), il fut appelé de Rouen à la lieutenance générale de police à Paris. Il n'y obtint pas le même succès, son caractère ne le destinant pas à de semblables fonctions. L'opération la plus importante qu'il ait achevée est la suppression du cimetière des Innocents qui était devenu un danger pour la santé publique (1785) et la création du square des Innocents sur la place où s'élevait l'église du même nom qui fut aussi détruite. C'est également sous sa magistrature que furent démolies les maisons bâties sur les ponts. Après la prise de la Bastille, il se démit de sa charge entre les mains de Bailly, le 16 juil. 1789. Emigré, puis enfermé dans la prison de Picpus et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté. On doit rappeler de plus qu'il a été fort charitable et s'est montré dévoué aux intérêts des savants, des artistes et des littérateurs. Marius Barroux.

Bibl.: J. Peuchet, *Mémoires tirés des archives de la police de Paris ;* Paris, 1838, t. III, pp. 145-183, in-8. — H. Raisson, *Histoire de la police de Paris;* Paris, 1844, pp. 190-200, in-8. — H. Monin, *l'Etat de Paris en 1789...;* Paris, 1889, in-8, *passim*.

THIS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Mézières ; 169 hab.

THISBÉ, jeune Babylonienne dont Ovide a immortalisé, dans ses *Metamorphoses*, les tragiques amours avec *Pyrame*. La passion des deux amants était contrariée par l'inimitié qui divisait leurs familles ; dans des vers gracieux, Ovide a conté comment Pyrame et Thisbé avaient coutume de s'entretenir par une fente du mur qui séparait leurs deux habitations. Comme ils s'étaient donné rendez-vous la nuit sous un mûrier blanc hors de la ville, Thisbé y arriva la première, mais dut s'enfuir précipitamment à la vue d'un lion qui déchira une pièce de son vêtement qu'elle avait laissé tomber; Pyrame survint alors, et croyant que celle qu'il aimait avait été dévorée par le lion, il se perça de son épée sous le mûrier fatal. Thisbé accourut à ses plaintes et, dans son désespoir, se donna également la mort. Depuis ce temps, le mûrier ne donne que des fruits noirs. La légende de Pyrame et Thisbé a inspiré les poètes et les peintres : Shakespeare s'en est servi dans *le Songe d'une nuit d'été*, et Poussin a peint un tableau célèbre.

Bibl. : G. Hart, *Ursprung und Verbreitung der Pyramus und Thisbe Sage ;* Passau, 1889-92, 2 vol.

THISE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 407 hab.

THISTED. Ville de Danemark, ch.-l. d'arr. au N. du Limfjord ; 5.421 hab. en 1890. Exportation de denrées agricoles.

THISTLEWOOD (Arthur), conspirateur anglais, né à Tupholme, près Lincoln, en 1770, mort à Londres le 1er mai 1820. Fils d'un grand fermier, il reçut une certaine éducation, voyagea en Amérique et en France et y puisa les principes révolutionnaires qui devaient diriger sa vie. Un des membres les plus actifs de la « Spencerian Society », il organisa, en 1816, le fameux meeting révolutionnaire qui obligea le gouvernement à réclamer la suspension de l'*habeas corpus*. Poursuivi comme coupable de haute trahison, Thistlewood fut jeté à la Tour de Londres (1817), mais le jury l'acquitta. Il recommença aussitôt ses tentatives, fut de nouveau arrêté et cette fois condamné à un an de prison (1818). Aussitôt relâché, il se remit à l'œuvre et trama un complot dans le but de renverser le gouvernement et d'assassiner les ministres. Le 23 févr. 1820, les affiliés devaient, à l'aide de bombes, réduire en miettes tout le ministère assemblé à un dîner chez lord Harrowby. Trahis, ils furent surpris dans leur repaire (Cato Street); Thistlewood tua un officier de police et put s'échapper. Trahi encore, il fut saisi le 24 et enfermé à la Tour. Condamné à mort, il fut pendu devant la prison de Newgate. R. S.

Bibl. : Fairburn, *Cato Street Conspiracy ;* Londres, 1820.

THIVARS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (S.) de Chartres ; 643 hab.

THIVENCELLE. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Condé-sur-l'Escaut ; 621 hab.

THIVERNAL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy ; 560 hab.

THIVERNY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil ; 313 hab.

THIVET. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant de Nogent-en-Bassigny ; 328 hab.

THIVIERS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron ; 3.383 hab. (2.116 aggl.). Gare de chem. de fer au croisement des lignes de Périgueux à Limoges et de Nontron à Excideuil. Manganèse ; fromages, etc. Commerce de truffes. Eglise romano-byzantine des XIIe, XIIIe et XVe siècles; maisons anciennes ; château (Renaissance) de Vaucocour.

THIVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun ; 552 hab.

THIVRIER (Christophe), homme politique français, né à Durdat (Allier) le 16 mai 1841, mort à Commentry le 8 août 1895. Ouvrier mineur, puis débitant de vin à Commentry, il fit une active propagande socialiste dans ce milieu ouvrier, devint maire de Commentry (1883), puis conseiller général (1889), et enfin député de Montluçon (22 sept. 1889). Membre du parti socialiste, il ne se signala guère à la Chambre que par des interruptions, d'ailleurs assez vives. Il combattit le boulangisme et fut réélu en 1893. Thivrier était surtout célèbre par la blouse bleue qu'il s'obstina à porter au Palais-Bourbon.

THIZAY. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun ; 469 hab.

THIZAY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Chinon ; 282 hab.

THIZY. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche ; 4.892 hab. (4.816 aggl.). Stat. du chem. de fer P. L. M. Domaine de la Platière où naquit Roland. Grandes manufactures de cotonnades, flanelles, linge, qui s'étendent sur la ville voisine de Bourg-de-Thizy (4.405 hab.); constructions mécaniques.

THIZY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon ; 291 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

THJORSA ou **THORSA.** Fleuve d'*Islande* (V. ce mot, t. XX, p. 1010).

THLADIANTHA (*Thladiantha* Bunge) (Bot.). Genre de la famille des Cucurbitacées, composé de plantes herbacées vivaces à l'aide d'une racine tuberculeuse. La tige, légèrement pubescente, est munie de vrilles simples. Les feuilles, en forme de cœur, possèdent un pétiole. Les fleurs, dioïques, assez grandes, sont remarquables par leur belle coloration jaune doré. Les fleurs mâles peuvent être solitaires ou disposées en grappes ; les fleurs femelles sont toujours solitaires. Le calice, gamosépale, a un tube court surmonté de 5 lobes linéaires fortement incurvés ; au fond du calice, chez la fleur mâle seulement, se trouve une large écaille horizontale. La corolle est formée de 5 grands pétales libres, ovales-oblongs, à bords recourbés vers le dehors. Les étamines, indépendantes les unes des autres, s'insèrent à la base du tube du calice ; elles sont au nombre de 5 ; les anthères, allongées, n'ont qu'une loge. L'ovaire triloculaire est surmonté d'un style à 3 branches ou de 3 styles ; les stigmates ont la forme de rein ; les ovules, très nombreux, sont disposés horizontalement. Le fruit, assez gros, est une baie verte ou rougeâtre à côtes multiples. Le genre Thladiantha renferme 3-4 espèces qui vivent à Java, à Sumatra, dans la Chine boréale et le N. de l'Hindoustan. On cultive, surtout dans les jardins botaniques, le *T. dubia* Bunge. W. R.

THLASPI (Bot.) (V. Capselle et Passerage).

THLINKITES. Peuple de l'Alaska (V. Koloches).

THLIPSENCÉPHALE (Térat.) (V. Anencéphalie et Monstre).

THNAINA. Peuple de l'Alaska (V. Kenaï).

THOARD. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Digne ; 796 hab. Château du xve siècle.

THODURE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon ; 905 hab.

THOAS (Myth. gr.). Nom porté par un grand nombre de héros grecs. L'un d'entre eux doit sa notoriété à la légende d'Iphigénie en Tauride, où il est roi et cherche à empêcher la fuite d'Oreste et de Pylade, reconnus par la prêtresse d'Artémis ; Oreste le tue durant la poursuite. L'autre est un roi de Lemnos qui échappe seul au massacre général des hommes perpétré par les femmes de l'île qui méprisaient Aphrodite, et furent, pour cette raison, dédaignées par leurs maris. Une de ses filles le sauva et le fit parvenir secrètement en Tauride, ce qui permet de l'identifier avec le premier Thoas.

THOFEÏL (Abou-Bekr ou Abou Djaafer Mohammed ibn Abd el-Mélik el Berchani Ibn Ath-), philosophe et médecin arabe, né à Berchan (Purchena), dans les environs d'Almeria, mort à Merrakech (Maroc) en 1185. Il était aussi versé dans les sciences exactes que dans les sciences naturelles et cultivait la poésie avec bonheur, comme le prouve une *Kasidah* qu'il écrivit en 1161 à l'occasion de la prise de Gafsa. Il fut médecin et secrétaire du gouverneur de Grenade, puis du sultan almohade Abd el Moumin. Son principal ouvrage est un roman philosophique, *Haï-ibn-Yakdan*, dont le héros, adandonné à sa naissance sur une île déserte, s'élève par la contemplation à la connaissance des vérités philosophiques les plus transcendantes. Cet ouvrage qui est à peine connu, et à juste titre, dans le monde musulman, jouit en Europe d'une grande réputation due à ce qu'il fut l'un des premiers textes philosophiques publiés et traduits. Pocock le traduisit en persan, en hébreu et en latin, sous le titre de *Philosophus autodidactus* (Oxford, 1671 et 1700, in-4), et, depuis, cet opuscule a été, à plusieurs reprises, traduit, particulièrement en allemand, par A. Merx (V. *Protestantische Kirchenzeitung* de 1885) et en espagnol par Francisco Pons (Saragosse, 1900), traduction publiée après sa mort, avec une remarquable préface, par Menendez y Pelayo.

Bibl. : Munk, *Mélanges de philosophie juive et arabe*, pp. 410 et suiv.

THOGRUL ou **THOGHRUL Ier,** fondateur de la dynastie turque des *Seldjoukides* (V. ce mot).

THOIGNÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Marolles-les-Braults ; 523 hab.

THOIRAS. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de La Salle ; 362 hab. Carrières d'ocre jaune ; minerai de fer.

THOIRAS, maréchal de France (V. Toiras).

THOIRÉ-sous-Contensor. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Saint-Paterne ; 194 hab. Stat. du chem. de fer de l'O.

THOIRÉ-sur-Dinan. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir ; 653 hab.

THOIRES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube ; 130 hab.

THOIRETTE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod ; 490 hab.

THOIRIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux ; 282 hab.

THOIRY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Ferney-Voltaire ; 1.356 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Carrières de pierre ; taillerie de diamants ; établissement de pisciculture.

THOIRY. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (N.) de Chambéry ; 1.015 hab.

THOIRY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 430 hab.

THOISSEY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain ; arr. de Trévoux ; 1.400 hab.

THOISSIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Amour ; 109 hab.

THOISY-la-Berchère. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Saulieu ; 753 hab.

THOIX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty ; 233 hab.

THOIZY-le-Désert. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois ; 412 hab.

THÖKÖLY (Eméric de Késmark), chef des *Mécontents* hongrois, né à Arva le 25 sept. 1657, mort à Izmid (Turquie) le 13 sept. 1705. Descendant d'une grande famille noble, Thököly avait douze ans lorsque les Impériaux assiégèrent la forteresse d'Arva pour punir son père de sa participation à la conjuration de Wesselényi. Le père mourut pendant le siège, et son fils se sauva et alla en Transylvanie, où il vécut sur les terres de sa mère, Marie Gyulaffy. La cour de Vienne confisqua ses immenses domaines en Hongrie. Thököly se mit à la tête des *Mécontents* (1678), c.-à-d. du parti national, que les vexations continuelles de Léopold Ier, la violation de la constitution armèrent contre l'Autriche. Avec Paul Wesselényi et Michel Teleki, il remporta plusieurs victoires, occupa les villes minières dans le N. de la Hongrie, et, en 1680, Késmark et Löcse. Après avoir repoussé le projet de réconciliation élaboré par la Diète en 1681, il s'allia avec les Turcs pour la défense des protestants et se maria (16 juin 1682) avec Hélène Zrinyi, veuve de François Ier Rakoczy. La même année, il occupa, avec Ibrahim Pacha, Cassovie et fut proclamé, par les Turcs, roi de Hongrie (17 sept. 1682). Il n'accepta pas ce titre et prit celui de *prince*. L'année suivante, il se porta au secours de Kara Mustapha et assiégea avec lui Vienne. L'échec infligé aux Turcs causa également son malheur ; il perdit ses forteresses, fut même emprisonné par le pacha de Varad (4 oct. 1685), et ses meilleurs partisans firent leur soumission à l'Autriche. Sa femme dut rendre la forteresse de Munkács (17 janv. 1688) et fut amenée avec son fils François II Rákoczy à Vienne. Le mouvement insurrectionnel fut étouffé. Thököly trouva alors un auxiliaire en Louis XIV qui, pour affaiblir l'Autriche, fit parvenir à

plusieurs reprises des subsides aux insurgés. Après la mort de Michel Apafi (1690), prince de Transylvanie, Thököly fit irruption dans cette principauté, battit les Impériaux à Zernyest (21 août 1690) et fut proclamé prince de Transylvanie. Mais en octobre il fut chassé par Louis de Bade et erra en Moldavie. Après la paix de Karlovicz, la cour de Vienne lui rendit sa femme avec laquelle il se retira à Constantinople, puis à Ismid, en Nicomédie.

Bibl. : *Lettres d'Eméric Thököly, 1668-86*, éditées par F. Deák, 1882. — *Journal de Tököly des années 1676 à 1678 et de 1693 à 1694*, édité par Torma et Nagy, 2 vol., 1863, 1866. — *Journaux, correspondance et papiers de Thököly et de ses généraux*, édités par Thaly, 1868, 1873, 2 vol. — *Lettres des Mécontents, 1666-88*, éditées par F. Deák. — D. Angyal, *Eméric Thököly* (2 vol. des *Monographies historiques*, Budapest).

THOL-lès-Millières. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Clefmont ; 120 hab.

THOLA, juge d'Israël (V. Juge).

THOLEN. Ile des Pays-Bas, dans l'archipel zélandais ; formée par l'Escaut oriental, entre les détroits de Keeten, Mastgat, Mosselkreek et Eendracht, elle comprend près de 13.500 hect. C'était, au moyen âge, un groupe de petites îles distinctes que l'on a réunies successivement au moyen d'endiguements méthodiques ; elle fut complètement inondée en 1808. La principale commune de l'île est Tholen (3.500 hab.). L'élève du bétail forme la principale ressource de la population.

THOLLET. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de La Trimouille ; 841 hab.

THOLLON. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. d'Evian-les-Bains ; 905 hab.

THOLONET. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. et cant. (N.) d'Aix ; 513 hab.

THOLOS. Nom donné aux tombeaux à coupole de la Grèce mycénienne, longtemps à tort qualifiés de Trésors (V. Mycènes et Orchomène). Ce nom fut généralisé par les Grecs à tous les édifices à coupoles, dont le plus fameux était le Tholos d'Epidaure, bâti par Polyclète et décoré par le peintre Pausias.

THOLOZAN (Joseph-Désiré), médecin français, né à Diego-Gracia (île Maurice) le 9 oct. 1820, mort à Téhéran le 30 juil. 1897. Il entra au service de santé militaire en 1841. Professeur au Val-de-Grâce, il fut mis en 1865 hors cadre pour une mission en Perse. Il devint le médecin du chah Nassr-Eddin, qu'il accompagna dans ses deux voyages en Europe. Nommé médecin principal de 1re classe en 1868, il a pris sa retraite en 1880. Il était correspondant de l'Institut depuis 1874. Tholozan a publié depuis 1869 une série d'ouvrages sur la peste bubonique en Mésopotamie, en Asie Mineure, au Caucase, sur la genèse du choléra dans l'Inde, etc., sur les causes de la décadence des nations musulmanes. Dr L. Hn.

THOLY (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Remiremont ; 1.281 hab. Tissages mécaniques de coton et de toile de lin ; fromagerie.

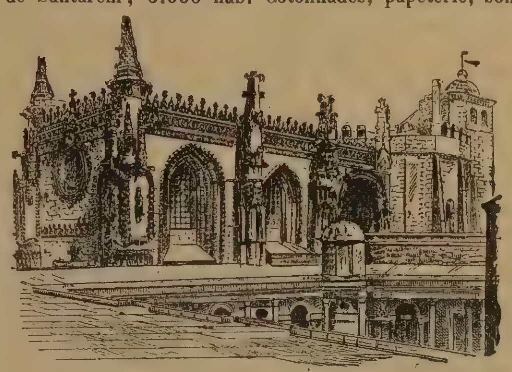
THOMA (Hans), peintre allemand, né à Bernau, dans la Forêt-Noire, le 2 oct. 1839. Elève de Schirmer, à l'Académie de Carlsruhe, il fut d'abord paysagiste, séjourna un an à Dusseldorf, puis vint à Paris où il tomba sous l'influence de Courbet. En 1870, il se rendit à Munich où il se lia avec Victor Müller dont les théories et la manière ne furent pas sans marquer sur lui. Son premier voyage en Italie eut lieu en 1874 ; il y étudia les maîtres du xve siècle : c'est à leur école et à celles des maîtres allemands du même temps qu'il forma son style, comme en témoignent ses figures un peu raides et médiocrement vivantes, mais dont le caractère poétique et mystique convient surtout aux sujets religieux : *Naissance du Christ*, *Fuite en Egypte*, *la Tentation du Christ*, etc. Thoma a peint encore des paysages, des portraits, des peintures mythologiques, allégoriques ou de genre : *Femmes de la mer*, *les Gardiens du Jardin d'amour*, *le Rhin à Laufenbourg*, *Paysage du Taunus*, etc., qui se trouvent aux musées de Dresde, de Francfort, de Berlin, etc., et dans des collections privées. Il vit à Francfort-sur-le-Main depuis 1877. J. Bainville.

Bibl. : Thode, *Hans Thoma* ; Vienne, 1891.

THOMACELLI (Pierre), pape (V. Boniface IX).

THOMAN, TOMAN, TOUMAN. Monnaie perse (V. Monnaie et Perse).

THOMAR. Ville du Portugal, district et à 45 kil. N. de Santarem ; 6.000 hab. Cotonnades, papeterie, bons



Couvent du Christ, à Thomar (xive siècle).

vins. Beau couvent (fondé en 1320) de l'ordre militaire du Christ. Aqueduc bâti de 1595 à 1613.

THOMAS (Saint), l'un des apôtres de Jésus, qui figure dans la liste de ses premiers disciples (*saint Marc*, iii, 18 ; cf. *saint Matthieu*, x, 3, *saint Luc*, vi, 15, et *Actes*, i, 13). L'évangile de saint Jean le met en relief à plusieurs reprises, notamment dans la scène bien connue, où il déclare qu'il ne se rendra à la réalité de la résurrection du maître que s'il a l'occasion de vérifier ses plaies de ses propres mains. Jésus s'étant prêté à cette épreuve, l'apôtre donne un libre cours à sa foi et à sa joie par cette exclamation : Mon Seigneur et mon Dieu ! — à quoi le Sauveur répond en mettant la foi sans preuves palpables au-dessus de la foi qui réclame des témoignages sensibles : Heureux ceux qui croient sans avoir vu ! (*saint Jean*, xx, 24 et suiv.). Le même évangile rappelle que le nom de Thomas équivaut au grec *Didyme*, c.-à-d. jumeau. D'après la tradition ecclésiastique, saint Thomas aurait prêché l'évangile chez les Parthes et aux Indes, où il aurait trouvé la fin glorieuse des martyrs après avoir baptisé les Mages de la légende de l'enfance (*Eusèbe*, *Socrate*, *Rufin*, *Grégoire de Nazyance*, *Ambroise*, *Jérôme*) : de là le nom de chrétiens de Saint-Thomas donné aux anciennes communautés de cette dernière région. Des fragments d'œuvres apocryphes, placées sous son nom (*Evangelium*, *Acta*), ont été rassemblés et édités dans les recueils et collections de livres apocryphes ou pseudépigraphes du Nouveau Testament.

THOMAS, duc de Clarence, roi d'Angleterre (V. Plantagenet).

THOMAS (Pierre), sieur du Fossé, né en 1634, mort le 4 nov. 1698. Le Fossé était une terre de 4.000 livres de rente près de Forges, en Normandie. Pierre Thomas du Fossé était le plus jeune fils de Gentien Thomas du Fossé, maître des comptes à Rouen, qui fut avec sa femme converti par Saint-Cyran. Il donna ses enfants à Port-Royal : ses trois filles furent élevées par les religieuses de Paris et deux y prirent le voile ; il envoya ses trois fils dans l'été de 1643 (le petit Pierre avait neuf ans) à Port-Royal des Champs. Ainsi du Fossé est un élève des Petites Ecoles où il fut avec Tillemont : il eut pour maîtres Walon de Beaupuis, Lancelot, Nicole, Lefèvre, de Bascle, Bourgeois. Ses *Mémoires*, qui nous font connaître toutes les vicissitudes des Petites Ecoles, sont, selon Sainte-Beuve, « le meilleur guide sur ce chapitre » de l'histoire de Port-Royal. Il ne voulut pas choisir d'état, malgré les instances de son père,

et, si les temps l'avaient permis, il eût vécu à Port-Royal des Champs, en solitaire. Il vécut du moins à côté de Port-Royal, s'en approchant toujours, comme il disait, le plus qu'il lui était possible : il s'établit successivement au château de la Muette dans le bois de Boulogne, à Saint-Remy près Chevreuse, au château des Troux, enfin au Petit-Port-Royal, qui était une ferme de l'abbaye. Il eut un moment, en 1657, l'idée de se retirer à l'abbaye de Saint-Cyran en Poitou, dont M. de Barcos était abbé, et y fit un voyage à cette intention. En 1661, il vint se cacher à Paris, au faubourg Saint-Marceau, chez Mme Vitart, avec Singlin, de Sacy, de Rebours, Fontaine, etc. Plus tard, il était caché au faubourg Saint-Antoine avec de Sacy et Fontaine, lorsqu'on les arrêta tous les trois le 13 mai 1666. Il fut un mois à la Bastille, et, à sa sortie, fut exilé trois ans à sa terre du Fossé. Depuis ce temps, il y passa tous les ans trois ou quatre mois à la belle saison, vivant le reste du temps à Paris avec un de ses frères, qui avait épousé une nièce de Le Maître et de Sacy. Il étudia toute sa vie, s'occupant surtout d'histoire ecclésiastique. Il rédigea ses *Mémoires* dans la dernière année de sa vie (sept. 1697-août 1698) : ce précieux ouvrage, qui contient quelques inexactitudes de fait, mais donne, selon Sainte-Beuve, le ton, l'esprit, la *couleur* de Port-Royal d'une façon remarquable, a été publié, très incomplètement, en 1739 : *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal par M. Du Fossé* (Utrecht, MDCCXXXIX). Une édition complète et exacte a été donnée de nos jours : *Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé, publiés en entier pour la première fois d'après le manuscrit original par F. Bouquet* (1876-79, 4 vol. in-8 ; l'introduction a été publiée à part, 1879). A la fin du t. IV sont publiées des *Pensées de M. Du Fossé sur la signature*, et 25 lettres inédites provenant du séminaire d'Amersfoort. Du Fossé travaillait avec Le Maistre et avec de Sacy, et les aidait. De Pontis, ancien lieutenant aux gardes, retiré vers 1652 ou 1653 à Port-Royal des Champs, auprès de son ami d'Andilly, et qui mourut en 1670, dicta à du Fossé vers 1657 des *Mémoires* dont un certain nombre d'inexactitudes ont fait révoquer en doute, à tort, l'authenticité. Voici les principaux ouvrages de du Fossé, ou auxquels il eut part : *Vie de dom Barthélemy des Martyrs, tirée de son Histoire écrite en espagnol et en portugais par le P. de Grenade et autres, par Thomas Du Fossé et Le Maistre de Sacy* (1663, in-8) ; *la Vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry et martyr, mort en 1171, par le sieur de Beaulieu* (attribuée d'ordinaire à Pontchâteau, mais formellement revendiquée par du Fossé, II, 120) ; *Histoire de Tertullien et d'Origène, par le sieur de La Motte* (1673, in-8) ; *Mémoires du sieur de Pontis* (1676, 2 vol. in-12) ; *les Vies des saints et des saintes tirées des PP. de l'Eglise et des auteurs ecclésiastiques, par le sieur de La Motte* (1686, 2 vol. in-4 : le recueil ne comprend que les mois de janvier et février) ; *les Pseaumes de David, traduits en français* (*par Le Maistre de Sacy*), *avec une explication tirée des Saints Pères* (*par Du Fossé*, 1689, 3 vol. in-12) ; *la Sainte Bible latine et française* (*traduite par Le Maistre de Sacy*) *avec l'explication du sens littéral et spirituel* (Paris, 1672-1700, 32 vol. in-8 : une partie de l'explication est de du Fossé) ; *la Sainte Bible, en latin et en français de la traduction de Le Maistre de Sacy, avec de courtes notes* (*par Du Fossé*) (Bruxelles, 1699, 3 vol. in-4) ; *Mémoire sur le caractère et les vertus de la mère Angélique de saint Jean* (dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de P.-R. et à la vie de la Rév. Mère Angélique* (Utrecht, 1742, 3 vol., t. III, p. 530) ; *Lettre de M. du Fossé contenant le récit d'une apparition de la mère Angélique à Port-Royal et Paris, peu avant la mort de la sœur Marie-Dorothée Perdereau* (*ibid.*, au t. II, p. 229). *Lettre*, par l'abbé Urbain, *Bull. du Bibliophile*, 1901, nº 24. Divers manuscrits sont conservés au château du Fossé. Selon l'éditeur janséniste des *Mémoires* en 1739, du Fossé aurait eu part à divers ouvrages de Le Maistre et de Sacy, entre autres à la vie de saint Jean Climaque et aux *Eclaircissements* sur la traduction de ce père faits par d'Andilly, à la vie de saint Ignace, martyr, etc. « En général, ajoute le même éditeur, Baillet assure que c'est à du Fossé que le public est redevable de tout ce qui a paru sous les noms de Beaulieu et de La Motte. » Gustave LANSON.

BIBL. : F. BOUQUET, *Introduction*, dans l'éd. des *Mémoires*, 1879. — SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, passim (V. la table, t. VII de la 5e éd., au mot *Du Fossé*).

THOMAS (Antoine-Léonard), littérateur français, né à Clermont-Ferrand en 1732, mort au château d'Oullins, près de Lyon, en 1785. Clerc d'un procureur, puis professeur au Collège de Beauvais à Paris, il se fit connaître par une réfutation médiocre de Voltaire (*Réflexions philosophiques et littéraires*). En 1759, il composa un poème sur la mort de *Jumonville*, massacré par les Anglais en Amérique, au mépris des traités. La même année il obtint le prix du concours de l'Académie française avec un *Eloge du maréchal de Saxe ;* en 1760, l'*Eloge de d'Aguesseau*, en 1762, l'*Ode au Temps*, eurent le même succès ; le style emphatique de Thomas a été souvent raillé. Voltaire disait : « Remplaçons *Gali-Mathias* par *Gali-Thomas* ». Thomas abandonna sa chaire et continua avec succès ses *Eloges* (de *Sully* en 1763, de *Descartes* en 1765) ; secrétaire du duc de Praslin, il fut, en 1767, nommé de l'Académie française et y lut un *Eloge de Marc-Aurèle* qui eut un vif succès. On lui doit encore un *Essai sur les femmes dans les différents siècles* (1772). Ami de Mme Geoffrin, de Ducis, de Delille, d'Alembert, Marmontel, Chamfort, il est, malgré son emphase, érudit et bon littérateur ; sa vertu et l'excellence de son commerce le firent estimer autant que ses écrits.

THOMAS (Clément), officier et homme politique français, né à Libourne le 31 déc. 1809, mort à Paris le 19 mars 1871. Entré dans l'armée, il y fit beaucoup de propagande politique. Aussi figura-t-il parmi les accusés d'avril (1835) et fut enfermé à Sainte-Pélagie d'où il réussit à s'échapper. Amnistié en 1837, collaborateur du *National*, il fut élu représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante de 1848, où il vota avec les socialistes de la nuance de Louis Blanc. Colonel, puis commandant en chef de la garde nationale de la Seine (1848), il dut démissionner pour avoir qualifié en pleine assemblée la croix de la Légion d'honneur de « hochet de vanité ». Non réélu à l'Assemblée législative, il protesta vivement contre le coup d'Etat du 2 Décembre et essaya, sans succès d'ailleurs, de provoquer un soulèvement dans la Gironde. A la suite de cet échec, il se réfugia en Belgique puis en Luxembourg. Après le 4 sept. 1870, il revint à Paris, fut nommé chef d'un bataillon de la garde nationale, puis adjudant général et enfin commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. Il participa à la sortie de Montretout et Buzenval (1871), puis démissionna le 14 févr. 1871. Au début de l'insurrection de la *Commune* (V. ce mot), il fut massacré rue des Rosiers.

THOMAS (Charles-Louis-Ambroise), musicien français, né à Metz le 5 août 1811, mort à Paris le 12 févr. 1896. Son père, professeur de musique dans cette ville, lui donna ses premières leçons. Il entra au Conservatoire de Paris en 1828, et fut successivement élève de Zimmermann, Dourlen, Kalkbrenner, Lesueur, etc. Il obtint les premiers prix de piano, d'harmonie, enfin, en 1832, le prix de Rome. Après avoir fait en Italie le temps de séjour réglementaire, il revint à Paris, publia d'abord un recueil de romances sous le titre de *Souvenirs d'Italie*, puis fit représenter successivement à l'Opéra-Comique : *la Double Echelle* (1 acte, 23 août 1837), qui obtint près de deux cents représentations ; *le Perruquier de la Régence* (3 actes, 30 mars 1839) ; *le Panier fleuri* (1 acte, 6 mai 1839) ; *Carline* (3 actes, 24 févr. 1840),

Angélique et Médor (1 acte, 10 mai 1843) ; *Mina* (3 actes, 10 oct. 1843). Il donna en outre à l'Opéra, à la même époque, le ballet de la *Gipsy* (en collaboration avec Benoist et Marliani, 28 janv. 1839), et deux opéras en deux actes : *le Comte de Carmagnola* (19 avr. 1841) et le *Guerillero* (24 juin 1842). A la même période encore se rapporte la publication d'un *Requiem* dont il avait écrit la musique à Rome. Ces derniers ouvrages n'ayant obtenu qu'un accueil assez froid, Amb. Thomas resta cinq années sans rien donner au théâtre (sauf le ballet de *Betty*, 10 juil. 1846), Puis, coup sur coup, il fit représenter à l'Opéra-Comique deux œuvres qui inaugurèrent pour lui l'ère des succès durables : *le Caïd* (3 actes, 3 janv. 1849), sorte de parodie, pleine de finesse et de verve, des opéras bouffes italiens, et *le Songe d'une nuit d'été* (3 actes, 20 avr. 1850), où, sous un titre emprunté à Shakespeare, mais désignant une pièce toute différente, il ne craignit pas de mettre en scène et de faire chanter le poète lui-même. A la suite vinrent, toujours à l'Opéra-Comique : *Raymond, ou le Secret de la Reine* (3 actes, 5 juin 1851) ; *la Tonelli* (2 actes, 30 mars 1853); *la Cour de Célimène* (2 actes, 11 avr. 1855); *Psyché* (3 actes, 26 janv. 1857); *le Carnaval de Venise* (3 actes, 9 déc. 1857); *le Roman d'Elvire* (3 actes, 3 févr. 1860). C'est pendant cette période qu'Amb. Thomas fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts. Il succéda à Spontini en 1851, ayant pour concurrents Berlioz, Félicien David, Clapisson et Niedermeyer. Cinq ans plus tard (1856), il fut nommé professeur de composition au Conservatoire.

Après s'être recueilli pendant près de sept années encore, Amb. Thomas fit sa rentrée au théâtre en donnant à l'Opéra-Comique *Mignon* (3 actes, 17 nov. 1866). Le succès en fut considérable, et si prolongé que, le 13 mai 1894, on a donné à l'Opéra-Comique la millième représentation de *Mignon*. De caractère tour à tour sentimental et brillant, l'œuvre est de celles qui ont conquis en France la plus grande popularité ; les romances : « Connais-tu le pays » et « Elle ne croyait pas dans sa candeur naïve » ont pénétré jusque dans les milieux les plus humbles et les contrées les plus reculées. *Hamlet*, opéra en cinq actes, fut représenté à l'Opéra quinze mois plus tard (9 mars 1868). Le succès en fut d'abord assez indécis, et il n'apparut pas que l'inspiration du musicien ait été à la hauteur du sujet shakespearien auquel il avait osé s'attaquer. Interprétée magistralement par Faure et Christine Nilsson, l'œuvre s'est pourtant maintenue assez longtemps au répertoire.

En 1871, à la mort d'Auber, Amb. Thomas fut nommé directeur du Conservatoire, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort. On a représenté de lui, pendant cette dernière période, un petit opéra-comique en un acte, *Gille et Gillotin* (22 avr. 1874), puis un ouvrage important, *Françoise de Rimini*, opéra en 5 actes, donné à l'Opéra le 14 avr. 1882, et qui ne réussit pas; enfin, dans ce dernier théâtre, le ballet de *la Tempête* (3 actes, 26 juin 1889). — Aux œuvres dramatiques énumérées, il faut joindre un certain nombre de compositions religieuses (une Messe, des Motets, une Marche religieuse pour orchestre), ainsi qu'un grand nombre de chœurs d'orphéon. J. Tiersot.

THOMAS (Gabriel-Jules), sculpteur, né à Paris en 1824. Elève de Dumont, il remporta, en 1848, le premier grand prix de sculpture, avec un morceau très remarqué : *Philoctète partant pour Troie*. Puis il donna, de 1855 à 1861, quelques figures habilement composées : un *Orphée*, une *Eve*, un *Virgile* (pour le Louvre). Ce statuaire, à l'inspiration savante plutôt qu'originale, au faire large et sobre, a cultivé longtemps, et avec un succès qui ne s'est point démenti, le genre auquel se rapportent les œuvres de ses débuts. La statue de *Lucien Bonaparte* (1863), Mlle *Mars* (1865), *Jeune Guerrier* (1866), *la Pensée* (1870), *les Quatre parties du monde* (1872). Un *Christ en croix*, qu'il exposa en 1875, lui valurent un siège à l'Institut. Il faut citer encore la statue en marbre de *Mgr Landriot*, archevêque de Reims (S. de 1880), l'*Industrie*, la *Force*, *Marceau* ; le *Drame* et la *Musique* pour l'Opéra, et un curieux monument en marbre, érigé à Baden-Baden (1867) : *la Religion consolant le prince et la princesse Stourdza*. G. C.

THOMAS (Louis-Marie-Henri, dit *Lafontaine*), acteur français, né en nov. 1826. Il prit de bonne heure la carrière du théâtre, et commença par jouer la comédie en province sous le nom de *Charles Roch*. On assure que, destiné d'abord à entrer dans les ordres, il fut placé au séminaire, d'où il s'échappa pour prendre du service sur un navire marchand. Quoi qu'il en soit, il fut, après ses premiers essais scéniques, engagé au Gymnase, où il débuta en 1849 dans *Brutus lâche César*. Il ne tarda pas à s'y faire une situation importante, grâce à ses excellentes créations, dans le *Fils de famille*, *Une Femme qui trompe son mari*, *Diane de Lys*, le *Mariage de Victorine*, *Philiberte*, le *Pressoir*, *Flaminio*, etc. Le 19 mai 1856, il débutait à la Comédie-Française dans le *Cid*, avec un succès absolument négatif. Il entrait alors au Vaudeville, où il se faisait remarquer dans le *Roman d'un jeune homme pauvre* et dans *Dalila*, puis retournait au Gymnase, pour y jouer le *Gentilhomme pauvre*, les *Ganaches*, le *Démon du jeu*. C'est là qu'il épousait, en 1863, sa camarade à ce théâtre, Mlle Victoria, qui avait depuis 1857 un vif succès dans l'emploi des ingénues. En nov. 1863, les deux époux entraient à la Comédie-Française, comme sociétaires; leur carrière y fut peu brillante. Tous deux donnent leur démission en 1871. A partir de ce moment, Lafontaine voyage de théâtre en théâtre, tantôt à la Gaîté, tantôt au Gymnase, tantôt à l'Odéon, tantôt au Vaudeville. Lafontaine a écrit et publié plusieurs romans : *la Servante*, *l'Homme qui tue*, *les Petites Rosières*, *les Bons Camarades*, *Thérèse ma mie*. Il est aussi l'auteur de plusieurs pièces représentées : *Pierre Gendron*, *le Rêve de ma femme* (Gymnase), *l'Aile du corbeau* (Vaudeville), *la Servante* (Bruxelles), *Pour les pauvres*, etc. A. P.

THOMAS (Sydney-Gilchrist), métallurgiste anglais, né à Londres en avr. 1850, mort à Paris le 1er févr. 1885. Dès sa sortie de l'Ecole royale des mines de Londres, en 1870, il s'attacha à l'étude de la question de la déphosphoration du fer et, en 1876, découvrit, avec son parent, *Percy-Gilchrist*, chimiste dans une usine métallurgique, le procédé bien connu qui porte leur nom et qui consiste à garnir de briques en chaux magnésienne le convertisseur Bessemer (V. Acier, t. I, p. 407, et Déphosphoration, t. XIV, p. 559). Il prit son premier brevet à la fin de 1877. Sa santé l'obligea, quelques années après, à aller se fixer en Australie (1882), puis à Alger (1883).

THOMAS (André-Antoine), érudit français, né à Saint-Yrieix-la-Montagne (Creuse) le 29 nov. 1857. Elève de l'Ecole des chartes (1875-78), membre de l'Ecole française de Rome (1879-81), maître de conférences, puis professeur de langue et littérature méridionales à la Faculté des Lettres de Toulouse (1881-89), chargé du cours de philologie romane à la Faculté des lettres de Paris, Thomas est aujourd'hui à cette même Faculté titulaire de la chaire de littérature française du moyen âge et philologie romane. Historien et philologue, l'originalité de Thomas est d'avoir fait profiter les deux sciences qu'il cultive des procédés et des résultats l'une de l'autre. Historien, il a publié d'importants documents et de nombreuses études de détail sur les provinces méridionales, notamment sur la Marche et le Limousin au moyen âge. Philologue, il s'est d'abord consacré à l'histoire de la langue et de la littérature provençales, et, depuis qu'il a pris dans la rédaction du *Dictionnaire général* la place de Darmesteter, à celle de la langue française ; unissant au savoir le plus étendu la méthode la plus rigoureuse, une ingéniosité, une puissance de combinaison et de déduction singulières, il a fait, surtout dans le domaine des

études linguistiques, de nombreuses et piquantes découvertes. Outre de nombreux articles dans la *Romania*, les *Annales du Midi* (qu'il a fondée, et dont il a été le directeur de 1889 à 1898), les *Revues historique, celtique, critique*, etc., on lui doit les ouvrages suivants : *Rapport sur une mission philologique dans le département de la Creuse*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. V ; *les Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII* (Paris, 1879, 2 vol.) ; *Nouvelles Recherches sur l'Entrée de Spagne* (Paris, 1882), dans *Bibliothèque des écoles françaises de Rome et d'Athènes* (fasc. XXV) ; *Francesco da Barberino, étude sur la littérature provençale en Italie* (Paris, 1883) ; *Poésies complètes de Bertran de Born* (Toulouse, 1888) ; *Essais de philologie française* (Paris, 1897) ; *Dictionnaire général de la langue française du commencement du* XVIIe *siècle jusqu'à nos jours* (en collaboration avec Darmesteter et Hatzfeld ; Paris, 1889-1900). A. J.

THOMAS (Brandon), acteur et auteur dramatique anglais, né à Hull en 1865. Apprenti, puis employé de commerce, il témoigna dès sa jeunesse un goût prononcé pour le théâtre. En 1879, il débutait dans un théâtre de Londres : les petits rôles qu'on lui confia ne purent attirer sur lui l'attention. Mais ayant fait partie d'une tournée en Amérique, il fut accueilli avec enthousiasme par le public transatlantique. Dès lors sa réputation était faite. Il y ajouta celle d'auteur dramatique et écrivit un certain nombre de comédies à succès parmi lesquelles nous citerons : *Comrade* (1882); *The colour Sergeant* (1883) ; *The Lodgers* (1887) ; *The Gold Craze* (1889) ; *Charley's aunt* (1892), son chef-d'œuvre, qui a eu des milliers de représentations dans toute l'Europe; *Marriage* (1892), etc.

THOMAS D'AQUIN (Saint), *Doctor Angelicus, Doctor Universalis*, l'*Ange de l'école :* né au château de Rocca-Secca, près de la ville d'Aquino (royaume de Naples), en 1227, mort en 1274 ; canonisé par Jean XXII, en 1323, sans enquête sur ses miracles, le pape estimant que chacun de ses écrits est un miracle : *Quot scripsit articulos, tot miracula fecit.* Dante lui donna une place dans son *Paradis.* Fête, le 18 juil. — Thomas appartenait à l'illustre famille des comtes d'Aquino. Dès l'âge de cinq ans, il fut conduit au Mont-Cassin, pour y commencer ses études ; en 1237, à Naples, pour les continuer. Il se sentit bientôt pour l'état monastique une inclination à laquelle ses parents firent une vive résistance, parfois violente. L'intervention de Innocent IV lui permit enfin de la satisfaire ; et il entra chez les dominicains, qui l'envoyèrent à Cologne, pour poursuivre ses études auprès d'Albert le Grand (1245). A cause de sa taciturnité, qu'ils attribuaient à la lenteur de son intelligence, ses condisciples l'appelaient le *bœuf muet de Sicile;* mais Albert leur dit : « Ce bœuf mugira si fort, que toute la terre l'entendra ». Il accompagna son maître à Paris, où il fut reçu bachelier en théologie. A son retour, à Cologne, il fut promu sous-maître et professeur dans la nouvelle école de théologie. En 1251, il alla de nouveau à Paris, d'où il revint avec le titre de licencié. En 1257, il fut nommé docteur. Son enseignement et sa prédication eurent le succès le plus retentissant. Saint Louis, qui l'estimait pour son entente des affaires publiques autant que pour sa piété et sa science, le consulta plusieurs fois et l'invita souvent à sa table. De 1266 à 1269, il enseigna à Bologne ; en 1271, il fut appelé à Rome, comme *maître du Palais;* il refusa toutes les autres charges et honneurs. En 1272, il fut envoyé à Naples, sur la demande du roi Charles. Mais en 1273, il fut gravement atteint dans sa santé ; il avait des défaillances et des hallucinations. Comme il se rendait au concile général de Lyon, il dut s'arrêter dans l'abbaye cistercienne de Fossa-Nuova, et il y mourut. On se disputa ses reliques. Les dominicains le réclamaient comme un des leurs ; les cisterciens, comme étant mort chez eux. En 1368, Urbain V décida en faveur des dominicains. Un des bras fut donné à l'église Saint-Jacques de Paris ; le reste du corps à Toulouse, sauf une main, qui fut donnée à sa sœur.

Thomas s'était laissé entraîner par son esprit philosophique à émettre quelques opinions qui devaient paraître peu conformes à la stricte orthodoxie. Aussitôt après sa mort, il éclata dans l'Université de Paris une contestation sur sa doctrine, les dominicains voulaient qu'elle fût reçue telle quelle ; les docteurs de la Sorbonne y signalaient des propositions téméraires. Dès 1276, Etienne Tempier, évêque de Paris, condamna, en même temps que des erreurs relevées chez les philosophes arabes et chez les cathares, plusieurs thèses tirées des ouvrages de Thomas d'Aquin. L'Université d'Oxford adhéra à cette sentence ; de même, tout l'ordre des franciscains, par rivalité monacale. En 1286, les frères prêcheurs, réunis à Paris en chapitre général, convinrent de faire tous leurs efforts pour défendre la doctrine de leur célèbre collègue ; elle devint normale pour l'enseignement dans leurs écoles. L'Eglise feignit d'ignorer les opinions hasardées d'un maître aussi illustre, ou les mit au rang des questions discutables. On a lu plus haut la déclaration faite en 1322, par Jean XXII, sur le caractère miraculeux qu'il attribuait à ses écrits. Plusieurs papes ont exprimé, en d'autres termes, une estime analogue. Comme les papes, un concile général : « Les Pères du concile de Trente voulurent que, au milieu de leur assemblée, avec le livre des divines Ecritures et les décrets des pontifes suprêmes, sur l'autel même, la *Somme* de Thomas d'Aquin fût déposée ouverte, pour pouvoir y puiser des conseils, des raisons, des oracles (Encyclique *Æterni Patris*, 4 août 1879). En cette même encyclique, Léon XIII, préconisant la scholastique, proclame que, entre tous les docteurs scholastiques, brille d'un éclat sans pareil, Thomas d'Aquin, leur prince et leur maître à tous : il a hérité de l'intelligence de tous les docteurs qui l'ont précédé. C'est à juste titre qu'on le considère comme le défenseur spécial et l'honneur de l'Eglise. En conséquence, le pape recommande à tous les évêques du monde catholique de désigner des maîtres éclairés, s'appliquant à faire pénétrer dans l'esprit de leurs disciples la doctrine de Thomas d'Aquin, et à faire ressortir combien elle l'emporte sur toutes les autres, en solidité et en excellence ; enfin d'instituer des académies, pour expliquer cette doctrine, la défendre et l'employer à la réfutation des erreurs dominantes.

En réalité, Thomas d'Aquin a été le plus grand philosophe et le plus grand théologien du moyen âge. Au mot THOMISME, l'ensemble de son œuvre est exposé dans ses rapports avec la philosophie et avec la théologie. Sous ce dernier rapport, on trouvera dans la série alphabétique de notre *Encyclopédie*, l'indication de sa doctrine, au nom des objets sur lesquels elle a été spécialement formulée. Il nous paraît suffisant de noter ici quelques points. Sa *Somme* est le plus vigoureux effort de la dialectique sur la doctrine officielle de l'Eglise : elle ramène tous les éléments de la conscience et de la science au principe souverain que lui fournit l'autorité incontestée de l'Eglise. C'est la doctrine des sacrements qu'il a élaborée avec le soin le plus diligent ; si bien que la plupart de ses propositions sont devenues des éléments intégrants du dogme catholique. D'ailleurs, sa théorie n'est le plus souvent que la justification théologique de la pratique établie, s'efforçant d'élever à la hauteur de principes dogmatiques les usages adoptés par l'Eglise de son temps. — Pour les débats entre les séculiers et les ordres mendiants, auxquels Thomas prit une part fort active, V. BONAVENTURE (Saint), GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, RELIGIEUX. — Traductions modernes : SOMME, par l'abbé Ecale (Paris, 1854 et suiv., 3 vol. in-8) ; par l'abbé Drioux (Paris, 1852-57, 7 vol. in-8) ; par F. Lachat (Paris, 1859). OPUSCULES divers, par les abbés Vedrine, Bandel, Fournet (Paris, 1856). E.-H. VOLLET.

BIBL. : V. THOMISME.

THOMAS de Cantimpré, hagiographe belge, né dans le Brabant, peut-être à Leeuw-Saint-Pierre, près de Bruxelles, vers l'an 1200, mort vraisemblablement à Louvain en 1271 environ. Il appartenait à une famille noble. Après avoir fait ses études probablement à Liège ou à Cambrai, il entra vers 1216 au monastère de Cantimpré. Devenu en 1232 frère prêcheur, il semble avoir été attaché dès lors au monastère de Louvain. Toutefois, il fut longtemps à Cologne auditeur d'Albert le Grand et vint à Paris en 1238, chez les dominicains, entendre les docteurs réputés. A son retour à Louvain, il reçut le titre de lecteur du monastère. Mais il est inexact qu'il soit devenu évêque. C'est particulièrement dans l'Allemagne occidentale qu'il a voyagé, et l'Allemagne a été considérée par lui comme une seconde patrie. Parmi les nombreux amis qu'il eut, il faut rappeler Jacques de Vitry et Lutgarde, Plusieurs miracles lui sont attribués. On lui doit, comme œuvres, la Vie de Jean, 1er abbé de Cantimpré (restée manuscrite), un supplément à la Vie de Marie d'Oignies (on a contesté qu'il en soit l'auteur), la Vie de Christine l'Admirable, celle de sainte Lutgarde, imprimées dans les Bollandistes, et celle de Marguerite d'Ypres, éditée dans les *Sancti Belgii ordinis prædicatorum* de Choquet (1618), puis un *De natura rerum secundum diversos philosophos* (inédit) et surtout *Bonum universale de apibus*, sorte de recueil hagiographique, traduit en français par ordre de Charles V, imprimé dès le xve siècle, et dont on a une autre traduction française du xviie siècle, imprimée en 1650 (Bruxelles, in-4). Il y cite très fréquemment Sénèque et saint Augustin et parle de ce qu'il a vu ou d'après des témoins; cet ouvrage est particulièrement intéressant aussi par ses historiettes morales ou exemples. Une édition en a été donnée en 1625 par Colvener (Douai, in-8).

Bibl.: Th.-Fr. Crane, *The exempla... of Jacques de Vitry;* Londres, 1890, pp. LXXXIX-XCIII, in-8. — Elie Berger, *Thomæ Cantipratensis bonum universale de apibus quid illustrandis sæculi decimi tertii moribus conferat;* Paris, 1895, in-8.

THOMAS de Cantorbéry (Saint), prélat anglais (V. Becket).

THOMAS de Pange, publiciste français (V. Pange).

THOMAS Hemerken, dit *a Kempis*, auteur mystique, né à Kempen (diocèse de Cologne) en 1379, mort en 1471. Dès l'âge de quatorze ans, il fut admis à suivre les leçons de l'école des Frères de la Vie Commune à Deventer; il y resta pendant sept années. En 1400, il entra au monastère de Mont-Sainte-Agnès, dont son frère était prieur; il y prononça les vœux de chanoine en 1466, mais il ne reçut l'ordre de la prêtrise que six ans plus tard. A part quelques incidents sans importance, toute la vie de Thomas *a Kempis* fut employée à la copie des manuscrits, à la méditation des saintes Ecritures et des Pères, à la prédication familière et à la rédaction de l'histoire de sa congrégation. — Œuvres principales: *Sermones ad Novicios; De Contemptu mundi; Sermones ad fratres; Conciones; Meditationes; Chronicon canonicorum regularium Montis sanctæ Agnetis; Parvum alphabetum monachi in schola Dei; Orationes de Spiritu Sancto et de sancta conversatione primitivæ Ecclesiæ; Orationes piæ de Passione Domini; Meditationes et Orationes de Ihesu Christo; Exercitia spiritualia; Hortulus rosarum.* — Pour l'Imitation de Jésus-Christ, qui lui est attribuée, V. ce nom, t. XX, p. 593. — Une *édition* se prétendant *complète* de ses œuvres, mais ne comprenant point la *Chronique du Mont-Sainte-Agnès*, a été publiée par le jésuite Sommalius (1600, 1607, 1615), Une autre édition, ne contenant point l'*Imitation*, avait été publiée en 1475. E.-H. V.

Bibl.: Behring, *Thomas von Kempen;* 2e édit., Leipzig, 1872. — Kettlewell, *Thomas and the brothers of common life;* Londres, 1881-84, 2 vol. — Cruise, *Thomas a Kempis;* Londres, 1887. — Hirsche, *Prolegomena zu einer neuen Ausgahe der Imitatio;* Berlin, 1873-93, 3 vol. — Cf. l'art. Imitation.

THOMAS l'Anglais, cardinal anglais (V. Jorz).

THOMASIN von Zirclaria, chanoine italien et poète allemand, originaire d'Aquilée en Frioul, vécut à la fin du xiie et au commencement du xiiie siècle; il est avec Freidank le représentant de la poésie didactique de l'époque du moyen haut-allemand. Il a composé *Der Welsche Gast* (1215-16), vaste poème de près de quinze mille vers, divisé en dix chants, qui est intéressant tant pour sa langue que pour les renseignements qu'il nous donne sur les mœurs féodales; l'auteur y prend notamment la défense du pape contre Walther von der Vogelweide. Ce poème a été réédité par Rückert (Quedlinburg, 1852). H. L.

Bibl.: *Zeitschrift für deutsche Philol.*, II, 431.

THOMASIUS (Gottfried), théologien luthérien, né à Egenhausen (Bavière) le 26 juil. 1802, mort à Erlangen le 24 janv. 1875. Il devint en 1829 pasteur à Nuremberg et, de 1842 jusqu'à sa mort, professeur de dogmatique et prédicateur de l'Université à Erlangen. Avec Hofmann, Delitzsch et Harless, il assura pendant de longues années la prospérité de la faculté de théologie d'Erlangen. Il exerça une influence personnelle très grande sur les nombreux étudiants de tous pays, qui se pressaient à son cours. La Dogmatique de Thomasius (*Christi Person u. Werk, Darstellung der ev. luth. Dogmatik vom Mittelpunkt der Christologie aus* (1856-62, 4 vol., 2e éd.) est une œuvre de premier ordre. Tout en prenant, avec Schleiermacher, la conscience chrétienne comme point de départ, il aboutit à l'orthodoxie luthérienne, mais avec largeur. Ses principaux ouvrages, outre sa Dogmatique, sont: *Origenes* (Nuremberg, 1837); *Beitræge zur kirchlichen Christologie* (1845); *Das Bekenntniss der ev. luth. Kirche in der Consequenz seines Prinzips* (1848); *Das Bekenntniss der luth. Kirche von der Versœhnungslehre Dr Hoffmanns* (1857); *Das Wiedererwachen des ev. Lebens in der luth. Kirche Baierns* (1867); *Christliche Dogmengeschichte des Kirchlichen Lehrbegriffs* (1874, 2 vol.); plusieurs recueils de sermons. C. Pfender.

THOMASSIN. Famille de graveurs français, xvie, xviiie siècles. — *Philippe*, né à Troyes vers 1556, mort à Rome vers 1635. De très bonne heure, il fit le voyage d'Italie, et reçut à Rome les leçons du Hollandais Cort, qui lui apprit la taille-douce. Fixé dans cette ville, il y ouvrit à son tour une école, et compta parmi ses élèves Callot, Cochin et Dorigny. Callot passa trois ans dans son atelier. Philippe Thomassin grava lui-même plus de 200 planches sur cuivre, exécutées avec une rare vigueur. Parmi les plus remarquables, on cite: une *Sainte Famille* et une *Adoration des rois*, d'après Zuccharo; une *Nativité*, d'après Salembeni, et le célèbre *Recueil de portraits des souverains et des capitaines les plus illustres*, qu'il avait dédié à Henri IV. — *Simon*, né à Troyes vers 1652, mort à Paris en 1732, était fils d'un graveur en cachets. Il débuta à Paris, où il eut pour premier maître Etienne Picart, puis il passa en Italie pour se perfectionner dans son art. De retour en France, il reçut le titre de graveur du roi et fut admis à l'Académie de peinture. C'est un artiste correct, un interprète fidèle, ainsi qu'en témoignent ses portraits de Louis XIV, de Charles XII, du duc du Maine, du duc et de la duchesse de Bourgogne, et des planches qu'il exécuta d'après Raphaël, Lesueur, Philippe de Champaigne, Poussin, etc. On estime également son *Recueil de statues, groupes, fontaines, vases, du château et du parc de Versailles* (Paris, 1694). — *Henri-Simon*, fils du précédent, né à Paris en 1688, mort à Paris en 1741. Il fut l'élève de son père et de Benoît Picard, qu'il accompagna en Hollande. Très bien doué, plein de finesse et de pureté dans le dessin et dans la touche, il a laissé comme graveur des ouvrages que recherchent avidement les amateurs. Ses portraits ont plus de valeur que ceux de son père, et ses reproductions d'œuvres picturales unissent à un sentiment exquis une merveilleuse exactitude. La

Mélancolie, d'après Féti, passe pour son chef-d'œuvre. Il interpréta aussi Véronèse, Rubens, Jouvenet, La Fosse, de Troy. D'après ce dernier maître, il exécuta sa belle et célèbre eau-forte : *la Peste de Marseille*, qui date de 1727. G. C.

THOMASSIN (Louis), oratorien, né à Aix en 1619, mort en 1695. Il enseigna la philosophie à Pézénas, la théologie à Saumur et au séminaire de Saint-Magloire à Paris. — Œuvres principales : *17 Dissertationes in concilia generalia et particularia* (Paris, 1672); *Mémoires sur la grâce* (1674). Composés pour concilier la doctrine des molinistes et celle des jansénistes, ils soulevèrent contre lui et contre sa congrégation la colère des parlements et du clergé. Ses supérieurs lui enjoignirent de s'abstenir de toute polémique. *Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers* (1678-79, 3 vol. in-fol.). Il en donna lui-même une traduction latine, dans un autre ordre. C'est une œuvre capitale sur l'histoire du droit canonique. Les écrivains postérieurs y ont fait de larges emprunts. *Dogmata theologica* (1680-84 et 1689, 3 vol. in-fol.) ; *Traité historique et dogmatique sur divers points de la discipline de l'Eglise et de la morale chrétienne* (1681-83, 2 vol.) ; *Traité de l'office divin* (1686) ; *Traité historique et dogmatique sur les édits et autres moyens dont on s'est servi pour établir et maintenir l'unité dans l'Eglise* (1686-88, 3 vol. in-4), tendant à l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes ; *Traité de l'aumône* (1695); *Glossarium universale hebraïcum* (1697, in-fol.).

THOMASSON Ljungo, écrivain finnois (V. Ljungo).

THOMÉ (Francis), musicien français contemporain, né à Port-Louis (île Maurice) le 18 oct. 1850. Entré au Conservatoire en 1867, il fut élève de Marmontel, Duprato, Ambroise Thomas, Chauvet, César Franck, et remporta successivement les prix de piano, harmonie et fugue. Il a composé la musique de plusieurs ballets représentés sur diverses scènes parisiennes : *Djemma* (1886); *Folie Parisienne* (*id.*); *le Papillon* (1888) ; *Barbe Bleuette* (1890) ; *les Saisons* (1897); *le Prince Désir* (1899), etc.; un opéra-comique en un acte, *Marton et Frontin*, représenté au casino de Trouville ; la musique de scène de l'*Infidèle*, comédie de Porto-Riche (1890) ; *Roméo et Juliette* (Odéon, 1890); *l'Enfant Jésus* (1891); *le Petit Chaperon rouge* (Odéon, 1900); *Quo Vadis* (Porte-Saint-Martin, 1901), etc. Il a publié un grand nombre de morceaux pour piano, pour chant et pour des instruments, des adaptations symphoniques sur des poésies célèbres (*la Fiancée du timbalier*, de Victor Hugo ; *Lucie*, de Musset; *le Carnaval*, de Théophile Gautier), etc. Il a fait la critique musicale au *Pays*, au *Constitutionnel* et à la *Revue de Famille*. Il a consacré enfin une grande partie de son activité au professorat.

THOMER-la-Sôgne. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville ; 300 hab.

THOMERY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret-sur-Loing ; 1.184 hab. Stat. de chem. de fer P.-L.-M. Raisins très estimés.

THOMINES (Pierre), sieur *Du Bosc* (V. ce nom).

THOMIRE (Pierre-Philippe), ciseleur et fondeur français, né à Paris en 1751, mort en 1843. De bonne heure, en suivant les leçons de Pajou et de Houdon, dont il reproduisit l'*Ecorché*, puis le *Voltaire assis*, pour l'impératrice de Russie, il apprit l'art de fabriquer les objets de bronze. La faveur de Louis XVI l'appela, comme ciseleur, dans les manufactures royales : les chefs-d'œuvre de Pigalle, de Chaudet, de Rolland lui passèrent par les mains. Il fut chargé d'exécuter un service commandé par le roi en mémoire de la guerre d'Amérique. La Révolution suspendit son activité artistique ; mais, sous l'Empire, il se vit confier, pour la couronne, de nombreux travaux que recommandent la pureté du dessin et le fini de l'exécution : les *Surtouts* de table pour les Tuileries, une *Psyché* et une *Toilette*, destinées à Marie-Louise, et le fameux *Berceau du roi de Rome*. G. C.

THOMIREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche ; 165 hab.

THOMISE (*Thomisus* Walck). Genre d'Arachnides-Aranéides, type de la famille des *Thomisidæ*, caractérisés par les deux rangées d'yeux presque égaux, convexes en avant, les pattes rejetées latéralement (la deuxième paire plus longue que les autres) et dépourvues de touffes de poils). Les Thomises ne filent pas et se dissimulent sur les fleurs et les feuilles en attendant leur proie. Les espèces principales sont *T. onustus* Walck., *T. citreus* Geoffr., etc., de l'Europe centrale et méridionale.

THOMISME et NÉO-THOMISME. Entre les systématisations philosophiques et religieuses de l'époque essentiellement théologique qui constitue le moyen âge, le thomisme est la plus complète, la plus compréhensive et la plus persistante. Préparée par les chrétiens d'Orient et d'Occident, par les Arabes et par les Juifs, par des hérétiques et des orthodoxes, achevée par saint Thomas et ses collaborateurs, elle fut défendue dans son ensemble par les dominicains, acceptée par les jésuites, comme par des séculiers et des réguliers de différents ordres. Prise comme guide et comme règle par le concile de Trente, elle est depuis la bulle *Æterni Patris* de Léon XIII, en 1879, rappelée à la méditation des catholiques qui doivent en étudier la partie philosophique aussi bien que la partie théologique. La vie de saint Thomas d'Aquin (V. ci-dessus), passée tout entière dans la méditation et la prière, l'étude, la prédication et l'enseignement, est celle d'un scolastique qui invoque la raison et l'autorité, d'un mystique et d'un ascète qui, par tous les moyens, tend à se rapprocher de Dieu et à en rapprocher les autres hommes, à acquérir, pour lui et pour eux, le bonheur éternel. Nulle vie ne réunit mieux les tendances théologiques de l'époque médiévale où Dieu et le salut de l'âme sont les préoccupations les plus puissantes et les plus ordinaires. Nulle œuvre ne les résume mieux, dans sa complexité, pour la majorité des catholiques qui se proposent le même but. Elle est considérable : en retranchant les ouvrages douteux, on y trouve de 18.000 à 19.000 pages in-4, écrites en une vingtaine d'années. Or saint Thomas a fréquemment voyagé. Ses devoirs de prêtre, de dominicain et de professeur prirent une grande partie de son temps. Aussi fut-il aidé par de nombreux collaborateurs. Pour lui, Guillaume de Mœrbeke, d'autres peut-être, traduisent Aristote, Proclus, Ammonius, Themistius. Urbain IV met à sa disposition une version latine des Pères grecs. Disciples et confrères écrivent sous sa dictée, rédigent ou recueillent certains commentaires sur les Livres saints et sur Aristote, complètent ou achèvent des ouvrages où ils développent et interprètent sa pensée. De cette œuvre, individuelle et collective, nous avons les *Sermons*, les *Commentaires sur Aristote*, *Boèce*, le *Livre des Causes*, les *Noms divins du pseudo-Denys*, sur les livres saints et les *Sentences* de Pierre Lombard ; la *Somme de théologie* et la *Somme contre les Gentils*, bon nombre d'ouvrages ou d'opuscules qui relèvent du dominicain et du mystique, du théologien et du polémiste, du philosophe, du moraliste et du politique. Elle a été composée pour répondre aux difficultés qui lui étaient soumises par ses supérieurs, par ses confrères ou par des laïques. Ainsi pour les papes, saint Thomas écrit la *Catena aurea*, où il commente, relie et synthétise les quatre Evangiles; le *Contra errores Græcorum;* l'office du Saint Sacrement ; probablement aussi les commentaires sur Aristote, dont l'un, celui qui porte sur le Περὶ ἑρμηνείας, est spécialement adressé à un maître de Louvain. A la prière de ses supérieurs, il compose les quatre livres de la vérité de la foi catholique, qu'il adresse aux Gentils, aux mahométans et aux juifs, aux hérétiques et aux incrédules de toutes les nuances ; il répond à cent huit et à cinquante-deux questions ; il traite de la forme de l'absolution ; il maintient

contre les séculiers les revendications des ordres mendiants et la supériorité de la vie monastique. Il répond, au lecteur de Venise en quatre jours, sur trente-six articles, au lecteur de Besançon, sur six articles. Pour le frère Reginald, il écrit le *Compendium theologiæ*, le *Tractatus insignis de substantiis separatis, seu de angelorum natura*, le *De Judiciis astrorum*. Il adresse, au chantre d'Antioche, la *Declaratio quorumdam articulorum contra Græcos, Armenos et Saracenos;* à maître Philippe, le *De Mistione elementorum*, et le *De Motu cordis;* au frère Sylvestre, le *De Principiis naturæ;* à Jacob de Burgo, le *De Sortibus;* à un soldat, le *De Occultis naturæ operibus;* à certains nobles artistes, le *De Fallaciis;* au roi de Chypre, le *De Regimine principum;* à la duchesse de Brabant, le *De Regimine Judæorum;* à l'archevêque de Palerme, le *De Articulis fidei et de Sacramentis*. Quelques jours avant sa mort, il dicte aux moines de Fossa Neuva un commentaire sur le Cantique des Cantiques.

L'œuvre répond en outre à toutes les questions qu'on peut se poser dans une période théologique et elle y répond au nom de l'orthodoxie catholique et romaine. Saint Thomas emploie la méthode aristotélique, avec les transformations et les compléments qu'y avaient joints Abélard et Alexandre de Halès. Il recueille tous les problèmes soulevés par ses prédécesseurs et ses contemporains, les divisions qu'ils y ont introduites comme celles qu'y joint une dialectique subtile à analyser les mots, les idées et les jugements. De même il rassemble les solutions déjà données ou possibles. Il examine chacune d'elles, en tenant compte de la majeure et de la mineure dont elle est la conclusion, des apories et des difficultés que présente, au point de vue matériel et formel, le syllogisme ainsi formé. Celle-là seule est conservée qui subsiste victorieuse de toutes les objections. Comme saint Thomas puise dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dans les Pères et les docteurs latins ou grecs, chez Aristote et ses commentateurs grecs, arabes et juifs qui tous s'inspirent du néoplatonisme, ainsi que chez tous les scolastiques antérieurs de l'Occident chrétien ; comme les textes ne s'accroissent ni ne changent, que la matière de la foi reste ainsi identique, et que la raison s'appuie sur les mêmes faits et les mêmes autorités, on comprend que les Pères du concile de Trente, également animés de l'esprit théologique et partisans de l'orthodoxie romaine, soient pleinement satisfaits par la *Somme de théologie* et les œuvres qui la complètent où l'expliquent. Il en sera ainsi tant que l'observation ne remplacera pas la dialectique appuyée sur le langage et le sens commun, tant qu'on ne demandera pas à la nature, consultée en dehors de toute préoccupation religieuse ou métaphysique, d'indiquer les questions et d'y répondre ; tant que Bacon, Galilée, Descartes, Harvey, Leuwenhœk n'auront pas formulé ou pratiqué le *Novum organum* qui mettra au premier plan la méthode expérimentale.

Pour comprendre comment le thomisme s'est formé et développé, comment il a été accepté par l'Eglise et même repris par elle, il faut partir des opuscules où saint Thomas défend les réguliers contre les séculiers, voir comment il interprète Aristote et ce qu'il retire de toutes ses études philosophiques, examiner l'usage qu'il en fait dans les *Commentaires sur les Sentences* de Pierre Lombard, pour enrichir la théologie et constituer une vaste synthèse de doctrines qui résolve toutes les difficultés et répudie les hérésies, passées ou futures. Enfin il faut voir comment cette théologie compréhensive a transformé et rénové ou, si l'on veut, complété les *Commentaires* sur les livres saints.

Ce qui caractérise les trois opuscules, *Contra impugnantes Dei cultum et religionem*, *De Perfectione vitæ spiritualis*, *Contra pestiferam doctrinam retrahentium homines a religionis ingressu*, écrits contre Guillaume de Saint-Amour et les maîtres de l'Université de Paris, c'est que les représentants des ordres mendiants y sont présentés comme les « religieux » par excellence, comme les « saints de Dieu ». Plus séparés des choses humaines par leurs vœux de chasteté, d'humilité, de pauvreté et d'obéissance, ils sont liés plus étroitement à Dieu. Aussi doivent-ils confesser, prêcher, enseigner la théologie comme les sciences humaines. La hiérarchie ecclésiastique qui, après le pseudo Denys l'Aréopagite, plaçait les moines au-dessous des pontifes, des prêtres et des diacres, tend ainsi à se constituer d'une façon nouvelle. En même temps, le pape est présenté comme le chef suprême de l'Eglise qui peut accorder aux dominicains et aux franciscains les droits qu'ils revendiquent, comme il peut commander aux princes et aux rois en raison de son autorité spirituelle, à laquelle doivent être soumis tous les chrétiens, ecclésiastiques ou laïques.

Saint Thomas, orthodoxe et partisan de la suprématie du pontife de Rome, était tout désigné pour accomplir ce que le pape Grégoire IX demandait en 1231 à quelques théologiens. Il pouvait examiner, « avec l'attention et la rigueur convenables », les livres d'Aristote condamnés en 1209 et en 1215 ; il pouvait « en retrancher scrupuleusement toute erreur capable de scandaliser et d'offenser les lecteurs, pour qu'ils pussent, sans retard et sans danger, être rendus à l'étude. Dans ces *Commentaires*, qui portent surtout sur les ouvrages suspects, mais aussi sur ceux dont la lecture pouvait être profitable aux chrétiens, saint Thomas établit le sens littéral en s'aidant de traductions arabico-latines, de traductions grecques, de commentaires grecs, arabes et latins, parfois même des textes originaux. Puis il en donne le sens général, replace chaque ouvrage dans l'ensemble de l'œuvre péripatéticienne, en indique l'objet et les divisions. Mais il s'attache plus encore à en séparer tout ce qui ne saurait entrer dans le christianisme, à interpréter les textes du maître et de ses disciples de manière à défendre, à fortifier, à compléter et à élargir les doctrines orthodoxes. Avec le Περὶ ἑρμηνείας il construit une théorie complète de la contingence et de la liberté qui ruine le *fatum* astrologique, justifie la Providence et la prédestination, écarte le manichéisme et le pélagianisme. S'il étudie la physique, il discute point par point les affirmations des commentateurs qui voulaient, en soutenant l'éternité du mouvement, établir l'impossibilité de la création et, avec des textes fort habilement choisis dans la métaphysique il maintient qu'Aristote n'a jamais dit que Dieu n'est pas la cause de l'existence du monde. Dans la métaphysique, elle-même, il trouve des arguments pour établir l'existence de Dieu et la Providence, pour déterminer plus exactement son essence et ses attributs. Avec le Περὶ ψυχῆς, il soutient qu'Averroès a mal interprété Aristote et prétendu à tort que l'intellect humain n'est ni personnel, ni immortel. La morale et la politique lui servent à montrer qu'Aristote a admirablement traité de la conduite à suivre en cette vie et préparé les bases sur lesquelles peut être édifiée la doctrine chrétienne du salut et de la vie éternelle. Ainsi saint Thomas fait entrer dans le catholicisme toute la doctrine positive d'Aristote, acceptée par les Grecs, les Arabes et les Juifs, et il soutient que ses théories, métaphysiques et théologiques, sont bien plus en accord avec le christianisme qu'avec les religions ou les doctrines rivales. Aristote (V. Péripatétisme) n'est plus un ennemi, c'est un auxiliaire d'autant plus précieux que son autorité est plus grande chez tous les adversaires du catholicisme romain.

La philosophie de saint Thomas se construit ainsi, à un point de vue chrétien, avec tous les éléments qui lui viennent d'Aristote, des néo-platoniciens, des Grecs, des Arabes et des Juifs. Elle se distingue par la forme, par le principe et la méthode, de la théologie, elle lui est subordonnée matériellement en ce qu'elle aboutit aux mêmes affirmations, mais elle en est l'auxiliaire en ce qu'elle fournit les motifs de crédibilité. Elle établit l'existence de Dieu par des preuves *a posteriori;* elle tire sa nature de son existence substantielle et, tout en insistant sur la perfec-

tion de son vouloir, met au premier rang sa science parfaite. L'être où se mélangent l'acte et la puissance est absolument subordonné à l'actualité pure; il suppose les idées divines, la création, qu'on peut concevoir comme éternelle, la Providence. Dans la composition de matière et de forme, sous laquelle il se présente d'abord, la matière ne saurait être sans la forme. Mais il y a des formes séparées, excluant toute union avec la matière — tels les anges — contingentes, parce que leur essence est limitée par leur existence. La forme substantielle est la cause constitutive de l'être, elle est le principe d'unité, source de l'activité et siège des inclinations naturelles; elle est donc unique dans un être corporel. La matière, élément constitutif des corps, est une substance incomplète, intermédiaire entre l'être et le non-être. Elle ne constitue pas pour saint Thomas, comme pour certains de ses prédécesseurs et de ses contemporains, un facteur réel des substances spirituelles autres que Dieu. Le mouvement, par lequel passent à l'acte les formes de la matière, est défini par saint Thomas comme par Aristote. Dans la composition de l'essence commune et de l'essence individualisée, la véritable substance, c'est l'individuel; l'universel, *ante rem*, est en Dieu; *in re*, dans les choses; *post rem*, dans notre esprit. Le principe d'individuation, c'est la *materia signata*, c.-à-dire la matière première à laquelle a déjà été jointe une étendue. Par suite, la matière d'un sujet naturel est le principe d'individuation de l'être qui le suit dans la série des transformations et, dans la hiérarchie angélique placée en dehors du monde corporel, chaque individu constitue toute son espèce.

En physique, saint Thomas suit Aristote pour le mouvement corporel et ses espèces, pour le changement substantiel, pour l'évolution rythmique des formes à laquelle, il donne comme terme la gloire du Créateur; dans laquelle l'homme est un microcosme. Avec Ptolémée il admet le système géocentrique; avec Aristote, l'influence des astres sur les corps terrestres. En psychologie, il distingue la substance et les facultés qui en sont les qualités; il tient grand compte, en s'appuyant sur le rôle des espèces *impresse* et *expresse*, du côté psychique de la sensation; il considère toutes nos connaissances comme abstraites. Ainsi l'essence, *secundum esse in natura*, est singulière; *secundum se*, elle est une quiddité; *secundum esse in intellectu*, elle est universalisée. La genèse des concepts — *nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, — suppose le *phantasma* ou image sensible qui, par l'action de l'intellect passif, devient la *species intelligibilis impressa*, dont l'intellect actif fait une *species intelligibilis expressa*, en achevant la connaissance. L'appétit est sensible ou rationnel: celui-ci est mû nécessairement vers le bien absolu; il est libre, si la fin est un bien contingent. Dans l'homme comme en Dieu, la connaissance est antérieure à la volition. L'âme, forme substantielle du corps, est *immatérielle* tout entière et non seulement comme intellect actif; elle est partant tout entière spirituelle et immortelle. Elle ne préexiste pas au corps, mais elle est créée par Dieu; elle est, par conséquent, quoi qu'en disent les averroïstes, séparée des autres âmes et individuelle.

En morale, la fin de l'activité libre, de l'activité humaine sous sa forme la plus parfaite, c'est la vision et l'amour de Dieu. La loi naturelle, qui implique la *syndérèse* (V. ce mot), concourt, comme la loi divine, à la formation de la moralité. En politique, saint Thomas subordonne le pouvoir temporel au pouvoir spirituel, déclare d'origine divine toute autorité, proclame légitimes toutes les formes de gouvernement qui ont en vue le bien général.

Cette philosophie chrétienne et catholique, où entrent presque tous les éléments alors connus du péripatétisme et du néo-platonisme, devient pour la théologie une « vassale », capable de conquérir aussi bien que de défendre, pour son chef, des territoires fort étendus, une « servante » qui, au lieu de suivre pour tenir la queue, marche devant, comme disait Kant, pour porter le flambeau. C'est ce que montre la *Somme de théologie*, où le philosophe et le commentateur, Aristote et Averroès, avec les autres philosophes étudiés par saint Thomas, tiennent leur place. C'est ce que montrent mieux encore les *Commentaires sur les Sentences de Pierre Lombard*, trop négligés par les philosophes qui n'y ont vu que de la théologie et par les théologiens qui trouvent dans la Somme une exposition plus systématique de la doctrine thomiste. Ces *Commentaires* se rapprochent de la *Somme* par l'étendue, le plan, le contenu, à tel point que Launoy voyait dans celle-ci le travail d'un frère prêcheur, inspiré surtout par les *Commentaires*. Or si l'on compare les *Sentences* à l'explication écrite de saint Thomas, on voit que celle-ci tient cinq ou six fois plus d'espace; on peut mesurer ainsi l'accroissement qu'a pris la théologie en moins d'un siècle et, du même coup, se rendre bien compte qu'il est dû tout entier à l'acquisition par la philosophie de nouvelles richesses. Sur la nature divine, sur les êtres créés, anges et hommes, sur l'incarnation, les vertus et les vices, les sacrements et les fins dernières de l'homme, des questions sont posées, des objections soulevées et résolues, des prémisses avancées et justifiées, des conclusions proposées et établies, par l'appel incessant à l'autorité des philosophes, d'Aristote dont tous les ouvrages sont utilisés, d'Avicenne, d'Averroès, de Maimonide, comme des Latins que connaissait la période antérieure.

A la théologie ainsi enrichie par la philosophie, saint Thomas joint un *Commentaire* des livres saints plus étendu qu'aucun de ceux qui avaient été jusque-là en usage. Sans doute, il souhaitait éclaircir l'œuvre qu'il étudiait et méditait sans cesse; sans doute, il se croyait des lumières spéciales, puisque saint Pierre et saint Paul lui étaient apparus, disait-il, pour lui expliquer un passage obscur et mystérieux d'Isaïe. Mais il voulait d'un côté faire pour l'histoire une synthèse analogue à celles qu'il a données pour la philosophie et la théologie: la *Catena aurea*, par exemple, a pour objet de relier, avec les autorités des saints, les quatre Evangiles, comme s'ils étaient l'œuvre d'un seul docteur (*historia unius Doctoris*). D'un autre côté, l'interprétation allégorique, par laquelle on fortifie la connaissance et la croyance, l'interprétation morale par laquelle on cherche des règles de conduite, doivent se modifier et s'étendre avec les doctrines théologiques et philosophiques qu'elles accompagnent. Le Psautier, dit saint Thomas, découvre au fidèle tout ce qu'il doit savoir de la création, du gouvernement de l'univers, de la rédemption du genre humain et de la gloire des élus, comme de tous les mystères de J.-C. Il contient donc en germe tout ce que développe la *Somme de théologie* et il faut montrer, au moins par un certain nombre d'exemples, comment on l'y découvrira. La même œuvre devra être faite pour le *Symbole*, l'*Oraison dominicale* et le *Décalogue*, comme pour le *Livre de Job* ou l'*Epître aux Romains*.

Ainsi une philosophie orthodoxe systématisant tout ce qu'on possède des Latins et des Grecs, des Arabes et des Juifs, une théologie agrandie par cette philosophie, une interprétation allégorique et morale des livres saints, en accord avec le système, voilà ce que fut le thomisme. Sans doute, Duns Scot et Guillaume d'Occam, pour ne citer que deux noms célèbres parmi les représentants ultérieurs de la *scolastique* (V. ce mot), auront des disciples, mais la plupart des catholiques suivront, du XIIIe au XVe siècle, la triple direction inaugurée par saint Thomas. La Renaissance eut des platoniciens, des néo-platoniciens, des stoïciens, des averroïstes et des alexandristes qui conservèrent peu de chose du thomisme et parfois même du christianisme. Si la Réforme répudia le thomisme théologique, philosophique et exégétique, le concile de Trente s'y rattacha étroitement, et les jésuites s'en firent les propagateurs. Le progrès des sciences expérimentales, au début du XVIIe siècle, ruina le *péripatétisme* (V. ce

mot) et porta un rude coup au thomisme. Des catholiques devinrent cartésiens, gallicans et partisans de l'indépendance du pouvoir temporel; d'autres, comme l'abbé de Rancé, renoncèrent à la théologie thomiste. Jusqu'à la Révolution française, le nombre grandit sans cesse des hommes qui interrogent uniquement les sciences positives sur le monde, l'individu et la société, sur leur passé et leur avenir. Après la Révolution, les romantiques remettent le moyen âge en honneur, Lamennais veut démocratiser l'Eglise et détruire le gallicanisme, il abandonne le cartésianisme et revient au thomisme. Sous l'inspiration de Léon XIII, le mouvement s'est accentué dans le monde catholique. Saint Thomas est redevenu le maître par excellence des théologiens et des philosophes catholiques. Le néo-thomisme reprend en matière politique, religieuse et sociale, les principes formulés ou complétés au XIIIe siècle ; il s'efforce de substituer, dans le vieil édifice, les acquisitions modernes des sciences aux affirmations ruinées des péripatéticiens et de leurs successeurs.

François PICAVET.

BIBL. : V. la bibliogr. de l'art. SCOLASTIQUE (où les sources générales et bon nombre de recherches particulières sont indiquées que nous ne reproduisons pas, surtout sur le néo-thomisme). — Les Œuvres de saint Thomas ont été publiées : à Rome (1570); à Venise (1594); à Anvers (1612) ; à Paris (1660); à Venise (1787); à Parme (1852-71) ; à Paris (1872). Une nouvelle édition a été entreprise sous la direction de Léon XIII. Outre les *Histoires de la scolastique* de HAURÉAU, de WULFF et surtout de UEBERWEG-HEINZE (1898) et les bibliographies de nos articles sur le néo-thomisme (art. SCOLASTIQUE), on pourra consulter Ch. JOURDAIN, *la Philosophie de saint Thomas d'Aquin* ; Paris, 1858. — Karl WERNER, *Der heil. Thomas von Aquino*, Regensb., 1858 et suiv.; la *Revue thomiste*, Paris et Fribourg; la *Revue néo-scolastique*, Louvain ; *Der Katholik, Jahrbuch für Philosophie und speculative Theologie ; Philosophisches Jahrbuch*. — SCHUTZ, *Thomas-Lexicon*, etc., etc.

THOMOMYS (Zool.) (V. GÉOMYS).

THOMPSON. Rivière de la *Colombie britannique* (V. ce mot, t. XI, p. 1031).

THOMPSON (Sir Benjamin), savant et homme d'Etat américain (V. RUMFORD).

THOMPSON (Sir Henry), chirurgien anglais, né à Framlingham le 6 août 1820. Il devint chirurgien de l'hopital d'University College en 1853, et professeur de clinique chirurgicale en 1866. C'est lui qui pratiqua la lithotritie, peut-être intempestivement, sur Napoléon III. Thompson a, en outre, fait de la peinture et exposé des tableaux à l'Académie royale de Londres et aux salons de Paris; il a même écrit des romans sous le pseudonyme de *Pen Oliver* (*Charley Kingstons aunt*, 1885; *All But*, 1886). Parmi ses ouvrages chirurgicaux, tous estimés, citons : *The Pathology and treatment of stricture of the urethra* (London, 1854, in-8, pl. ; 4e édit., 1885) ; *The enlarged prostata, its pathology...* (Londres, 1858, in-8, pl. ; 6e édit., Philadelphie, 1886) ; *Practical lithotomy and lithotrity* (Londres, 1863, in-8 ; 3e édit., 1880) ; *Clinical lectures on diseases of the urinary organes* (Londres, 1868, in-8 ; 8e édit., 1888 ; trad. fr., Paris, 1874, in-8 ; 1889, in-8) ; *Or tumours of the bladder...* (Londres, 1884, in-8 ; trad. fr., Paris, 1885, in-8) ; etc.

Dr L. HN.

THOMSEN (Asmus-Julius-Thomas), médecin danois, né à Kappeln (Schleswig) le 19 juin 1815. Médecin à Gelting, à Sieseby, à Kappeln, il est connu surtout par la maladie que, le premier, il a décrite et qui a conservé son nom (V. ci-après). Il a écrit plusieurs ouvrages et de nombreux articles.

MALADIE DE THOMSEN. — On donne ce nom à une maladie héréditaire et congénitale, caractérisée par des spasmes limités et transitoires qui frappent les muscles de la vie de relation, au début des mouvements volontaires. Il se produit une raideur spasmodique d'un groupe musculaire, au moment où le malade commence à déplacer la jambe, par exemple, puis, après une durée de quelques instants, le spasme cesse et le mouvement peut s'accomplir. Les muscles de la vie organique échappent à ces spasmes. La rigidité temporaire qui résulte du spasme entrave, bien entendu, le mouvement, et dans certains cas la chute du patient peut en être la conséquence. Ce sont les muscles de la partie inférieure du corps qui sont le plus habituellement frappés, mais aucun muscle de la vie de relation n'est épargné. La sensibilité cutanée, les réflexes, etc., sont normaux. Cette singulière maladie, qui n'atteint en rien la santé générale, débute peu de temps après la naissance, mais, bien qu'elle semble congénitale, elle peut ne se manifester que vers dix ou douze ans. Elle atteint plusieurs membres d'une même famille. La cause en est encore parfaitement inconnue. Le traitement qui semble donner les meilleurs résultats, en diminuant la fréquence et l'étendue des spasmes, sans d'ailleurs les faire disparaître, consiste en mouvements de gymnastique systématique et en massage.

THOMSEN (Hans-Peter-Jörgen-Julius), chimiste danois, né à Copenhague le 16 févr. 1826. Entré, ses études terminées, dans l'enseignement, il est devenu en 1866 professeur de chimie à l'Université de Copenhague et en 1883 directeur de l'Institut technique de cette ville. Il a été l'un des précurseurs immédiats de la thermochimie (V. CHIMIE, t. XI, p. 70 et CALORIMÈTRE, t. VIII, p. 970). Il a créé, d'autre part, l'industrie de la cryolite et il a pris la direction, en 1865, d'une société danoise pour l'exploitation des gîtes de ce minéral. Il a publié dans les recueils et périodiques spéciaux de nombreux mémoires et articles. Il les a réunis en partie sous le titre : *Thermochemische Untersuchungen* (Leipzig, 1882-86, 4 vol.).

THOMSEN (Vilhelm-Ludvig-Peter), philologue danois, né en 1842, professeur à l'Université de Copenhague. Il est surtout connu par ses études comparatives sur les langues germaniques et baltiques : *la Langue magyare* (en danois, 1867) ; *The Relations between ancient Russia and Scandinavia* (1876); *Relation entre les langues finnoise et baltique* (en danois, 1889) ; *Inscriptions de l'Orkhon*, I, II (en français, dans *Mémoires de la Société finno-ongrienne;* Helsingfors, 1894-96, prix Volney), etc. On a aussi de lui une dissertation française sur l'*I parasite* (1876).

Th. C.

THOMSON (James), poète anglais, né à Ednam (comté de Roxburgh) en sept. 1700, mort le 27 août 1748. Fils d'un pasteur et petit-fils d'un jardinier, il fit ses études à l'Université d'Edimbourg, s'affilia au club frondeur des « grotesques », résolut de se consacrer uniquement à la littérature et, dans ce but, vint s'établir à Londres en 1725. Fort bien accueilli par lord Minto et Duncan Forbes, il dut occuper, pour vivre, les fonctions de précepteur du jeune Thomas Hamilton (lord de Haddington). Elles lui laissaient des loisirs qu'il donnait à la lecture, à la poésie et à la fréquentation des grands hommes du temps, Gay, Pope, Arbuthnot. En 1726, il publiait un poème, *Winter* (Londres, in-fol.), qui attira tout de suite l'attention des lettrés et qui lui valut l'admiration et l'amitié de deux femmes du monde, Frances Seymour, duchesse de Somerset, et Sarah Sloane, qui firent beaucoup pour propager sa naissante réputation. Bientôt parurent *Summer* (Londres, 1727, in-8) ; *Spring* (1728); *Autumn* (1730). Ces poèmes réunis formèrent *The Seasons* (Londres, 1730, in-4), qui ont rendu fameux le nom du poète. Thomson, aussitôt devenu auteur célèbre, résolut de se faire applaudir au théâtre. Sa tragédie de *Sophonisba*, donnée à Drury Lane le 28 févr. 1730, pâle imitation d'Otway, n'eut qu'un succès d'estime et disparut de la scène après dix représentations. Thomson, maintenant précepteur de Charles Richard Talbot, fils du chancelier, voyagea en France et en Italie avec son élève. Celui-ci étant mort en 1733, le poète qui n'était pas riche devint secrétaire du père, et en 1738 obtint une pension du prince de Galles. Libre de soucis pécuniaires, Thomson put donner tout son temps à la revision de sa maîtresse œuvre, *les Saisons ;* à la com-

position de nouvelles poésies, entre autres l'ode *Rule Britannia* (1740), qui est devenue, comme on sait, le chant national des Anglais; il trouva même le loisir de tomber amoureux d'Elisabeth Young, à laquelle il consacra des poèmes sous le nom d'Amanda et qu'il poursuivit pendant huit ans de sa respectueuse tendresse. Mais l'insensible Amanda épousa en 1744 l'amiral Campbell, et cette trahison désenchanta Thomson qui ne fit plus que languir et mourut prématurément à quarante-huit ans. Les *Saisons* marquent une date dans l'histoire de la littérature anglaise. Le vif sentiment de la nature qu'elles impliquaient et que le poète avait traduit en vers d'une pureté et d'un charme incomparables, provoqua un mouvement de rénovation qui, à travers Armstrong, Gray et Cowper, s'étendit jusqu'à Wordsworth et à Burns, inspira de grands peintres et des musiciens comme Haydn, forma, en France, cette petite école sentimentale, dont Bernis, Dorat, Roucher, Lemierre, Delille sont les principaux représentants. Les *Saisons*, l'une des œuvres les plus populaires de l'Angleterre, ont eu d'innombrables éditions, dont les plus remarquables sont : celles d'Amsterdam (1774, in-4); de Londres (1792, in-8); de Parme (1794, in-4); de Londres (1797, in-fol.) ; de Bordeaux (1808, in-12) ; de Londres (1842, in-4) ; de Londres (1892, in-8). Elles ont été traduites dans toutes les langues. Citons encore de Thomson : *Liberty* (Londres, 1734-36), grand poème patriotique ; *Tancred and Sigismunda* (1752, in-8), tragédie tirée d'un épisode de *Gil Blas*, qui fut jouée par Garrick, réussit admirablement et demeura au répertoire jusqu'en 1819 ; *The Castle of Indolence* (Londres, 1748, in-4), spirituelle fantaisie sur la paresse légendaire de l'auteur ; *Coriolanus* (1749, in-8), tragédie quelconque, et *Edward and Eleonora* (1739, in-8), drame historique, qui ne fut jamais joué et qui n'eut même aucun succès de librairie. Les *Œuvres* complètes ont été souvent rééditées, notamment : Londres (1763, 2 vol. in-12) ; Glasgow (1784, 2 vol. in-fol. ; Londres, 1873, in-8). On a élevé à Thomson, dans l'abbaye de Westminster, un monument placé entre ceux de Shakespeare et de Rowe.

BIBL. : JOHNSON, *Life of Thomson*, dans *Lives of the Poets*, 1781. — Comte DE BUCHAN, *Life of Thomson*, 1792. — J. LOGIE ROBERTSON, *Life of Thomson*, 1891. — Léon MOREL, *James Thomson, sa vie et ses œuvres* ; Paris, 1895, in 8. — LEFÈVRE-DEUMIER, *Célébrités anglaises* ; Paris, 1895. — W. BAYNE, *Life of Thomson*, dans *Famous Scots Series*, 1898. — TEXTE, *Cosmopolitisme littéraire*, 1895.

THOMSON (Thomas), chimiste écossais, né à Crieff (Perthshire) le 12 avr. 1773, mort à Kilmun (Argyleshire) le 2 juil. 1852. Il fut d'abord professeur de chimie à Edimbourg (1807-11), puis à Glasgow (1817-41), et fonda, dans cette dernière ville, le premier laboratoire d'enseignement pratique de la chimie qui ait fonctionné en Angleterre. Il était membre de la Société royale de Londres. Ses travaux, très nombreux et très importants, ont porté à la fois sur la chimie générale et organique, sur la minéralogie, sur la géologie. Il a eu une part notable au développement de la théorie atomique. Il a découvert, en outre, plusieurs minéraux simples et composés, inventé un saccharimètre nouveau et perfectionné le chalumeau. On peut lui reprocher de manquer, en général, de précision dans ses analyses. Outre un nombre considérable de mémoires et d'articles parus dans le *Journal* de Nicholson, dans les *Annals of Philosophy*, qu'il fonda en 1813 et qui fusionnèrent en 1822 avec le *Philosophical Magazine*, dans les *Transactions* des sociétés royales d'Edimbourg et de Londres, dans l'*Encyclopædia Britannica*, etc., il a publié : *System of chemistry* (Edimbourg, 1802, 4 vol. ; 7e édit., 1831 ; trad. franç. et allem.), son ouvrage principal, qui l'entraîna avec Berzélius dans une longue discussion ; *Elements of Chemistry* (Edimbourg, 1810) ; *Attempt to establish the first principles of chemistry by experiments* (Londres, 1825, 2 vol.) ; *Outlines of heat and electricity* (Londres, 1830 ; 2e édit., 1840) ; *History of chemistry* (Londres, 1830-31, 2 vol.) ; *Outlines of Mineralogy, geology and mineral analysis* (Londres, 1836, 2 vol.) ; *Chemistry of organic bodies* (Londres, 1838, 2 vol.), etc.

THOMSON (Sir William), lord Kelvin, physicien anglais, né à Belfast en juin 1824. Professeur de physique à l'Université de Glasgow depuis 1846 et président de la Société royale de Londres depuis 1890, il fait partie en outre des principales académies des deux mondes, notamment de l'Académie des sciences de Paris, qui l'a élu associé étranger en 1877. Il a été créé chevalier en 1866 et a reçu, en 1892, le titre de lord Kelvin. Ses travaux, qui en font l'un des plus illustres physiciens du XIXe siècle, ont porté tout à la fois sur la chaleur, l'électricité et le magnétisme. Il s'est livré, notamment, à une série d'études et de recherches expérimentales sur l'influence de la capillarité dans les phénomènes d'évaporation, sur la différence de potentiel nécessaire à la production d'une étincelle, sur l'effet des liquides dans les piles, sur les caractères de la décharge continue et de la décharge oscillante, sur la polarité magnétique, sur l'énergie solaire. Il a fourni l'une des meilleures formules pour le calcul des effets thermiques dus à la compression, ainsi que d'élégantes méthodes pour la mesure de l'expansion des gaz, de la résistance d'un galvanomètre, de la force électro-motrice, et pour la détermination de l'ohm. On lui doit, d'autre part, une théorie de l'action des courants sur les courants, une autre du magnétisme, une autre de l'électro-magnétisme, une théorie des images électriques, qui a fourni la solution de plusieurs problèmes. Il a découvert que, lorsque la température d'un fil métallique n'est pas la même en tous les points, l'échauffement d'une portion du fil produit par un courant diffère suivant que le courant est dirigé de la partie chaude du fil à la partie froide ou réciproquement : c'est le *phénomène de Thomson* ou phénomène du transport électrique de la chaleur. Il a montré que la température de fusion de la glace s'abaisse lorsque la pression augmente. Il a inventé un très grand nombre d'instruments : d'abord des électromètres, entre autres l'électromètre à quadrants, le plus connu, l'électromètre absolu, pour la mesure en unités absolues des potentiels très faibles, l'électromètre portatif et l'électromètre à longue échelle, d'un emploi plus simple, mais aussi d'un résultat moins précis que le précédent, un électromètre à pointe, qui n'est qu'une modification de celui de Saussure, puis une machine électrique fonctionnant par l'écoulement de l'eau, une pile hydro-électrique, un galvanomètre miroir, un galvanomètre marin, etc. Enfin, il a eu une large part aux premiers progrès de la télégraphie sous-marine et à l'immersion du premier câble transatlantique (1866). Le « siphon recorder » a été imaginé par lui (V. TÉLÉGRAPHIE). Outre des mémoires et des articles épars dans de nombreux recueils et périodiques scientifiques, il a publié : *On the electro dynamic properties of metals* (1855) ; *Mathematical and physical papers* (1882-90, 3 vol.) ; *Treatise on natural philosophy*, avec Tait (1866 ; 2e éd., 1879-83 ; trad. franç. et allem.) ; *Lectures and addresses* (1889-91, 3 vol.), etc. Il a dirigé de 1846 à 1855 le *Cambridge and Dublin Mathematical Journal*.

Son frère, *James*, professeur de génie civil à Glasgow, mort en 1892, a eu part à ses recherches relativement à l'influence de la pression sur le point de congélation de l'eau. Il est, en outre, l'auteur d'une théorie des glaciers.

THOMSON (Charles-Wyville), naturaliste anglais, né à Bonyside le 5 mars 1830, mort à Bonyside le 10 mars 1882. Dès l'âge de vingt ans, il fit un cours de botanique au King's College d'Aberdeen, et l'année suivante fut attaché au Marischal College, puis en 1853 devint professeur d'histoire naturelle au Queen's College, à Cork, et passa en 1854 à Belfast. Enfin, en 1870, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à Edimbourg. C'est sur son inspiration qu'eurent lieu, en 1868 et 1869, les expéditions du *Lightning* et du *Porcupine*, avec dragages.

Mais il est surtout connu par la célèbre expédition du *Challenger* qui dura trois ans et demi, de 1872 à 1876. Il dut renoncer à son enseignement en 1879 pour cause de maladie. Parmi les nombreux ouvrages de Thomson, citons seulement : *The Depths of the Sea* (Londres, 1873, 2e éd. ; trad. en franç. par Lortet, Paris, 1874) ; *The Voyage of the Challenger. The Atlantic* (Londres, 1877, 2 vol.) ; *Challenger Reports*, dont 3 vol. publiés par Thompson, ouvrage continué par J. Murray. Dr L. Hn.

THOMSON (Gaston-Arnold-Marie), homme politique français, né à Oran le 29 janv. 1848. Collaborateur de la *République française*, à partir de 1873, il devint député de Constantine le 26 avr. 1877, et fut constamment réélu par cette circonscription. L'un des 363, il appuya toujours la politique de l'opportunisme, combattit le boulangisme et s'occupa des affaires les plus importantes, notamment de celles relatives à la guerre et à la marine, et fit partie à plusieurs reprises de la commission du budget. On peut citer aussi son rapport sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement. Sa réélection le 8 mai 1898 a suscité d'ardentes polémiques et a donné lieu à une enquête approfondie d'une commission de la Chambre dont le résultat a été sa validation le 3 mars 1899.

THOMSON (Joseph), explorateur anglais, né à Penpont (comté de Dumfries) le 14 févr. 1858, mort à Londres le 2 août 1894. Fils d'un tailleur de pierre, il témoigna de bonne heure un goût prononcé pour la géologie et l'histoire naturelle et publia quelques travaux dans des recueils provinciaux. Il fut remarqué par Geikie qui le fit entrer à l'Université d'Edimbourg. En 1878, Thomson fut attaché à l'expédition de Johnston, au centre de l'Afrique, qu'il dirigea après la mort de son chef (28 juin 1879). Il parvint au Tanganyka, confirma les découvertes de Stanley, visita le lac Léopold et, de retour en 1880, publia *To the african Lakes and Back* (Londres, 1881, 2 vol.). Après de nouveaux voyages dans l'Afrique orientale, vers le lac Baringo et le Masaï (1881-84), il fut chargé de négocier des traités au Soudan (1885) et visita le Maroc ; en 1890, sous la direction de Cecil Rhodes, il poussa jusqu'au lac de Bangouelo et à Blantyre ; on connaît mal les résultats de cette mission que la Compagnie de l'Afrique du Sud a gardés secrets. Citons de lui : *Through Masai Land* (1885) ; *To lake Bangweolo and the unexplored region of british Central Africa* (1892) ; *Travels in the Altas and Southern Morocco* (1889) ; *Mungo Park and The Niger* (1890), un petit roman *Ulu* (1881), et une collaboration active aux recueils géographiques et aux grandes revues anglaises. R. S.

Bibl. : J.-B. Thomson, *Life of Joseph Thomson* ; Londres, 1896.

THON. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire du genre *Thynnus*, Poisson osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes, et de la famille des *Scombridiæ*. Les Thons se différencient du *Maquereau Scomber* (V. ce mot) par leur taille beaucoup plus considérable, par leurs dorsales rapprochées et parce que les écailles du thorax, plus grandes que les autres, forment une sorte de corselet, partagé en arrière en plusieurs pointes. Les pinnules sont en nombre plus considérable ; de chaque côté de la base de la queue existe une carène plus ou moins saillante, les dents sont petites, fines, et se trouvent situées sur les maxillaires, les palatins et le vomer. On connaît cinq formes de Thons sur nos côtes, plusieurs ont une large distribution géographique. La forme la plus connue est le *Thynnus vulgaris*, le Thon des mers d'Europe, que l'on retrouve cependant jusqu'en Tasmanie ; il a le corps fusiforme très renflé à la poitrine ; le corselet, grand, prolonge sa pointe supérieure jusqu'à la terminaison de la seconde dorsale, tandis que la pointe inférieure entoure la base des ventrales, la nageoire caudale est profondément échancrée, les pectorales sont coupées en faux, et les ventrales peuvent se loger dans une fossette. Sa coloration est d'un bleu plus ou moins foncé sur la région dorsale, grisâtre sur les flancs et le ventre avec des taches nombreuses d'un blanc argenté, la dorsale antérieure, les pectorales, les ventrales sont d'un brun foncé, la caudale d'un brun plus clair, la



Thon commun.

seconde dorsale et l'anale teintées de jaune rougeâtre, enfin les pinnules sont jaunes bordées de noir. Les Thons paraissent être des Poissons migrateurs, ils se réunissent en bandes considérables, nageant à la surface de l'eau avec une très grande rapidité. Ces bandes sont généralement précédées par des bandes de Sardines, dont il fait sa nourriture. Ils pondent en juillet au milieu des algues.

II. Pêche. — La pêche du Thon a lieu dans la Méditerranée depuis les temps les plus reculés ; c'est à elle que Byzance a dû, en partie, sa prospérité, aussi les médailles de la capitale du Bas-Empire portent-elles la représentation du poisson qui enrichissait toute la contrée. Le géographe Strabon marque avec soin les endroits où se tenaient des guetteurs devant avertir de l'arrivée du poisson, tel que cela se pratique encore aujourd'hui ; ces stations, que l'on nommait *Thymnoscopes*, étaient surtout Populonium et Porto Ercole sur les côtes d'Etrurie, le cap Ammon sur les côtes d'Afrique.

Aujourd'hui la pêche du Thon se pratique sur les côtes de Catalogne, de Provence, de Ligurie, de Sicile et de Sardaigne ; dans l'Adriatique, elle a principalement lieu dans les parages de Fiume. Le nombre d'hommes employés à la pêche peut être évalué à 1.000 environ sur les côtes de Sardaigne, à 1.400 sur les côtes de Sicile. La pêche a lieu au moyen d'immenses engins, dits *madragues* (V. ce mot) ; d'autres fois, le poisson poursuivi par des bateaux à grande voilure, dits *feluche*, est harponné du haut d'autres bateaux, *loutri*.

La pêche à la madrague était pratiquée par les anciens. « Les filets, dit le poète grec Oppien, pareils à une ville flottante, s'avancent en pleine mer ; ils ont leurs vestibules, leurs portes, leurs chambres intérieures ; les poissons s'y jettent en foule et la prise en est considérable. » Sur les côtes de Provence, on se sert surtout de la *thonaire*. Cet engin, dont il est fait mention dans une charte du roi René datée de 1447, consiste en trois pièces de filets d'environ 80 brasses de longueur chacune sur 6 brasses de chute que l'on peut doubler en mettant deux pièces au-dessus l'une de l'autre. Le Thon, à l'époque de la pêche, se tenant à la surface de la mer, l'on fait flotter l'engin au moyen de bouées ; l'une des extrémités du filet est fixée au rivage, l'autre se porte en mer, d'abord en ligne droite, puis en revenant sur lui-même. Le poisson, suivant le rivage, rencontre le filet qui l'arrête ; le plus grand nombre s'emmaille, le reste est capturé en ramenant le filet vers la côte. Cette pêche est dite à la *thonarie* ou *courantille de poste*. La *courantille* est une thonarie que l'on laisse dériver ; l'engin se compose de trois ou quatre pièces de filets dont une extrémité est fixée à un batelet qui dérive avec le courant. Les nuits obscures sont les plus favorables pour cette pêche.

C'est surtout le Germon ou Thon à grandes ailes qui est pêché sur les côtes océaniques S. de France. Le poisson arrive dans la baie de Biscaye en juin et y séjourne jusque vers fin septembre. On le pêche à la ligne amorcée avec du poisson ou avec un leurre, principalement par temps couvert, vent modérément fort, mer doucement agitée. Le Germon est assez fréquemment expédié sur le marché de Paris comme poisson frais. E. Sauvage.

III. Art culinaire. — La chair du thon est blanche et savoureuse, qu'elle soit fraîche, salée ou conservée dans l'huile, et rappelle assez celle du veau. Les moyens employés pour le saler sont à peu près les mêmes que ceux en usage pour la *Morue* (V. ce mot). Pour conserver le thon dans l'huile, on le coupe par tranches d'environ 3 centim. d'épaisseur auxquelles on fait subir deux bouillons dans de l'huile d'olives, sans chauffer trop fortement, puis l'on sale. Après refroidissement, les morceaux sont placés avec de l'huile d'olives dans de petits tonneaux ou dans des vases de verre bouchés avec un liège recouvert de parchemin. Un autre mode de conservation consiste à cuire des tranches de thon dans un court bouillon aromatisé, à laisser sécher trois ou quatre jours, et, après avoir enlevé les arêtes et la peau, à placer la chair bien égalisée dans des boîtes soudées et portées à l'ébullition comme pour la sardine. Le séchage lent à l'air est souvent remplacé par un séchage à grands courants d'air. Frais, le thon subit les mêmes préparations culinaires que le *saumon* (V. ce mot) et on l'apprête aussi comme du veau pour le servir avec diverses sauces grasses. On en fait aussi un pâté que l'on mange froid.

En Italie, en Espagne, en Turquie, on vend surtout le thon salé; en France, il n'est guère fait usage que du thon frais ou mariné.

Bibl. : Ichtyologie. — Sauvage, dans Brehm, éd. franç.

THONAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Montignac ; 415 hab.

THONAIRE (Pêche) (V. Thon).

THONAISE. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot, t. XX, p. 730).

THONELAGEE. Mont d'*Irlande* (V. ce mot, t. XX, p. 948).

THÔNES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, au confluent du Fier et du Nom ; 2.914 hab. (1.396 aggl.). Cotonnades, articles d'horlogerie ; fromages dits *reblochons;* mine de fer. Curieuse place entourée d'arcades ; église des XVIe et XVIIe siècles ; bel hospice ; manoir de la Tour (XVIe siècle). Un embranchement de chemin de fer relie Thônes à Annecy.

THONET (Michael), industriel autrichien, né à Boppard le 2 juil. 1796, mort à Vienne le 3 mars 1871. Il est l'inventeur des meubles en bois recourbé. Il prit son premier brevet en 1840, se rendit en 1842 à Vienne pour l'exploiter et, ayant pleinement réussi dans ses essais, monta, par la suite, avec ses fils, plusieurs grandes fabriques : à Koritschau, en Moravie (1856), à Bistritz (1861) et à Gross-Ugrocz (1865), en Hongrie, à Saybusch, en Galicie (1867). Il a aussi construit, en 1860, la roue qui porte son nom et dont le moyeu, en métal, rend possible le remplacement, sans démontage, des rayons brisés. Elle a été mise en service dans les artilleries de campagne autrichienne et allemande.

Bibl. : X..., *Michael Thonet* ; Vienne, 1896.

THONISSEN (Jean-Joseph), homme d'Etat et économiste belge, né à Hasselt en 1816, mort à Louvain en 1891. Il devint d'abord magistrat, puis commissaire de l'arr. de Hasselt, et fut destitué, avec dix de ses collègues, à l'avènement du ministère libéral de 1847. Il se voua alors spécialement à l'étude du droit criminel, et enseigna le droit pénal à l'Université de Louvain dès 1848. En 1863, il se fit élire membre de la Chambre des représentants par l'arr. de Hasselt. Dans sa profession de foi, il se déclarait catholique, tout en voulant la pratique franche et loyale des libertés constitutionnelles. Il prit aux travaux législatifs une part active et distinguée, combattant les libéraux avec droiture et courtoisie, n'hésitant pas d'ailleurs à appuyer le cabinet dans les questions où les intérêts vitaux du pays étaient en jeu. Il soutint de ses discours et de ses votes le ministère Rogier-Frère-Orban, lorsqu'il proposa la réorganisation et le renforcement de l'armée ; de même dans les discussions concernant l'abolition de la peine capitale et de la contrainte par corps ; à l'occasion, il ne craignait pas de dire à ses amis de dures vérités sur leur manque de sens politique. Après la révocation du ministère d'Anethan en 1871 (V. Decker [Pierre de], t. XIII, p. 1069), Thonissen fut chargé par Léopold II de reconstituer le cabinet, mais il ne put y réussir, la droite le trouvant trop militariste et trop indépendant. En 1884, lorsque J. *Malou* (V. ce nom, t. XXII, p. 1070) quitta le pouvoir, Thonissen reçut dans le cabinet Beernaert le portefeuille de l'intérieur et de l'instruction publique. Il essaya de gouverner avec la modération qui faisait le fond de son caractère, mais les circonstances étaient particulièrement difficiles, la guerre scolaire avait atteint un extraordinaire degré d'effervescence, les discussions parlementaires étaient marquées par de violents orages. Affaibli par l'âge et par un travail excessif, affligé de voir ses intentions méconnues, entraîné quelquefois, par la force des choses et les difficultés du moment, à suivre une politique qui n'était pas la sienne, Thonissen ne put soutenir la lutte, et se retira du ministère en 1887, malade et découragé. Il prit encore part aux travaux législatifs comme rapporteur de la loi sur la condamnation conditionnelle, puis il vécut dans la retraite.

Comme savant et comme publiciste, Thonissen eut une carrière brillante et féconde. Indépendamment de nombreux articles parus dans des revues scientifiques et littéraires, il publia sous le titre de *Constitution belge annotée* (Hasselt, 1846, in-8) un commentaire juridique remarquable, dans lequel il accordait à l'œuvre du congrès national une adhésion sans réserve. Trente ans plus tard, il donna une nouvelle édition (Bruxelles, 1876 ; 3e éd., *ibid.*, 1879), dans laquelle il avait quelque peu modifié ses appréciations doctrinales sur les articles relatifs aux cultes et qui suscita de vives polémiques. Il a encore publié : *le Socialisme depuis l'antiquité jusqu'à la constitution française du 14 janv. 1852* (Louvain, 1852, 2 vol. in-8) ; des œuvres historiques importantes comme *la Belgique sous le règne de Léopold Ier* (Liège, 1855, 4 vol. in-12 ; 2e éd., Louvain, 1861, 3 vol. in-8), et la *Vie du comte Félix de Mérode* (Louvain, 1861, in-8). Mais c'est surtout comme criminaliste que Thonissen jouit d'une grande réputation. Nous citerons parmi ses travaux : *De la prétendue nécessité de la peine de mort* (Louvain, 1862 ; 3e éd., *ibid.*, 1864) ; *l'Organisation judiciaire, les lois pénales, et la procédure criminelle de l'Egypte ancienne* (Bruxelles, 1865, in-8) ; *Etudes sur l'histoire du droit criminel des peuples anciens* (Bruxelles, 1869, 2 vol. in-8) ; *le Droit pénal de la république athénienne* (*ibid.*, 1875) ; *l'Organisation judiciaire, le Droit pénal et la Procédure pénale de la loi salique* (*ibid.*, 1885, in-8). Tous ces ouvrages sont le résultat d'immenses recherches et témoignent d'une profonde science juridique, ils sont écrits d'une plume élégante, et inspirés des idées les plus libérales. E. H.

Bibl. : T. Lamy, *Biographie de J.-J. Thonissen*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1892, pp. 377-478. On y trouve une bibliographie très complète.

THONNANCE-lès-Joinville. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Joinville ; 1.120 hab.

THONNANCE-les-Moulins. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Poissons; 246 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

THONNE-la-Long. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 425 hab.

THONNE-les-Prés. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 325 hab.

THONNE-le-Thil. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 623 hab.

THONNELLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 216 hab.

THONON. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Savoie, sur la rive dr. du lac de Genève ; 5.666 hab. (3.638

aggl.). Gare du chem. de fer. Tribunal civil. Carrières de marbre, usines à plâtre ; fromages, dits *vacherins*, biscuits renommés. — La ville comprend deux parties inégales : Rives, son port sur les bords du lac, et Thonon sur la hauteur le dominant de 60 m. ; un funiculaire les réunit ; il aboutit à la place du Château (rasé en 1589). — A 2 kil. S. est le petit établissement thermal de la *Versoye* (source alcalino-calcaire, magnésienne bicarbonatée résino-benzoïque) ; à 3 kil. S.-O., la source ferrugineuse de *Marclaz ;* à 2 kil. N., *Ripaille*, séjour du duc Amédée VIII, qui fut, de 1439 à 1447, le pape Félix V. — Thonon est l'ancienne capitale du Chablais.

Bibl. : Piccard, *Hist. de Thonon et du Chablais*, 1882, in-8. — Du même, *Thonon, Evian et le Chablais modernes*, 1889, in-8. — Lecoy de La Marche, *Notice hist. sur Ripaille;* Paris, 1863, in-8.

THONS (Les). Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche ; 406 hab.

THO-PA. Ancienne peuplade asiatique (V. Huns, t. XX, p. 406).

THOR. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de l'Isle-sur-la-Sorgue ; 2.640 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Carrières de marbre ; filatures et moulineries de soie. Restes de remparts. Ruines du château de Touzon.

THORACENTÈSE ou **THORACOCENTÈSE** (Chirurg.) (V. Thorax).

THORACOTOMIE (Chirurg.) (V. Poumon et Thorax).

THORADELPHE (Térat.) (V. Monstre).

THORAILLES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Courtenay ; 122 hab.

THORAISE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières ; 210 hab.

THORAME-Basse. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Colmars ; 578 hab.

THORAME-Haute. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Colmars ; 506 hab.

THORANCHE. Rivière du dép. de la *Loire* (V. ce mot, t. XXII, p. 435).

THORAS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 1.058 hab.

THORAX. I. Anatomie. — On donne le nom de *thorax* à une grande cavité splanchnique qui occupe la partie supérieure du tronc, et dont la charpente osseuse est formée par le sternum, les côtes et la portion dorsale de la colonne vertébrale (Pour la description de ces parties envisagées séparément, V. Sternum, Côte, Rachis). Cette cavité contient les organes principaux de la respiration (trachée, bronches et poumons) et de la circulation (cœur et gros vaisseaux artériels et veineux). Elle livre passage en outre à une portion du tube digestif (œsophage), et contient encore de nombreux troncs et ganglions nerveux, ainsi qu'une partie du canal thoracique. Les limites de la cavité thoracique sont très marquées en haut, où le cou se délimite nettement, mais à la partie inférieure il n'existe extérieurement aucune ligne de démarcation entre le thorax et l'abdomen. La forme du thorax est différente suivant qu'il est ou non recouvert de parties molles (peau, tissu cellulaire, graisseux, muscles, etc.). Dans le premier cas, il affecte la forme d'un cône tronqué, dont la base est en haut et le sommet en bas. Dépouillé des parties molles qui le revêtent, le thorax forme un cône dont la base est en bas et le sommet est en haut. Tel qu'elle existe sur le vivant, la cavité thoracique ne présente pas en sa hauteur des dimensions fixes. En effet, la cloison musculo-membraneuse formée par le diaphragme bombe fortement dans l'intérieur de la cavité ; sa convexité varie, d'une part suivant les mouvements respiratoires, d'autre part suivant le volume plus ou moins considérable des viscères abdominaux, estomac, foie et intestin, qui font bomber plus ou moins fortement la cloison. Le thorax pourrait ainsi être divisé en deux régions, l'une supérieure, formant la poitrine, l'autre inférieure, sous-diaphragmatique, occupée par une partie des viscères abdominaux. Cette division, nullement théorique, a pour grand avantage de concorder avec les exigences de la pratique clinique, mais, anatomiquement, il est convenu que la cavité thoracique est formée exclusivement par la poitrine. D'après Cruveilhier, la longueur de la paroi antérieure du thorax est de 12 centim., celle de la paroi postérieure de 27 centim. Le diamètre antéro-postérieur va en croissant rapidement de haut en bas. Mesuré de la colonne vertébrale au sternum, il est en haut de 6 centim., en bas de 12. Le diamètre transverse est en haut de 9,9 en bas de 26 centim. Ce sont là bien entendu les dimensions mesurées sur la cage osseuse. En outre, le thorax est sujet à de nombreuses variations et déformations individuelles. La pression constante du corset chez la femme amène une déformation presque caractéristique, qui porte surtout sur les 6e, 7e, 8e, 9e et 10e côtes. L'on peut considérer au thorax une surface externe et une surface interne, une circonférence ou ouverture supérieure, et une circonférence inférieure.

La surface externe est formée en son milieu par la face cutanée du sternum sur les côtes, par les cartilages costaux et les côtes, séparés les uns des autres par les espaces intercostaux. En arrière le thorax est fermé par la colonne vertébrale et immédiatement sur les côtés se trouvent les deux dépressions latérales, connues sous le nom de gouttières vertébrales. La surface interne du thorax est formée par les mêmes parties, mais à la région médiane et postérieure fait saillie la colonne vertébrale ; sur ses côtés l'on trouve deux gouttières profondes, occupées par les poumons. La circonférence supérieure est formée en avant par la poignée du sternum, sur les côtés par les deux premières côtes, en arrière par la première vertèbre dorsale. La circonférence inférieure beaucoup plus évasée, présente un contour très irrégulier : en avant une échancrure formée par les cartilages des 7e, 8e, 9e et 10e côtes, puis par les deux espaces qui séparent la 10e de la 11e et la 11e de la 12e ; au centre de cette échancrure médiane et antérieure se voit l'appendice xiphoïde ; de chaque côté existent deux autres échancrures latérales dues à l'obliquité de la 12e côte et ménagées entre ces côtes et la colonne vertébrale. Les deux ouvertures inférieure et supérieure diffèrent encore au point de vue physiologique, l'inférieure étant très mobile, très dilatable, se prêtant ainsi aux mouvements d'inspiration et d'expiration, la supérieure au contraire étant presque complètement immobile.

II. Pathologie. — Les plaies et affections du thorax n'ont d'intérêt que par la présence des organes profonds, *cœur*, *poumons*, *gros vaisseaux*, etc., qui occupent la cage thoracique, aussi en renvoyons-nous l'étude à chacun de ces organes en particulier. Par contre, nous devons parler de trois opérations qui se pratiquent sur le thorax, la thoracentèse, l'empyème ou thoracotomie, et l'opération d'Estlander.

La *thoracentèse* est une opération qui a pour but d'évacuer à travers la paroi thoracique le liquide contenu dans la cavité pleurale, à l'aide d'un trocart et d'une aiguille. Cette opération fut vulgarisée par Trousseau, mais elle ne devint réellement pratique que lorsque Dieulafoy, en 1869, eut montré le parti que l'on pouvait et que l'on devait tirer de l'aspiration. Les deux appareils fondés sur ce principe, celui de Dieulafoy et celui de Potain, sont entrés actuellement dans la pratique courante. D'autre part, les progrès de l'asepsie ont appris qu'il y avait lieu d'user des plus grandes précautions si l'on voulait ne pas infecter le liquide pleural et transformer ainsi une pleurésie séreuse en pleurésie purulente. L'indication de la thoracentèse est donc la présence de liquide dans une ou dans les deux cavités pleurales. Ajoutons qu'il n'est utile d'intervenir que lorsque ce liquide est en assez grande abondance et lorsque la pleurésie dure depuis quelque temps. Quant aux signes propres à faire reconnaître la présence et la quantité du liquide, nous renvoyons pour leur description à l'art. Pleurésie. Les deux appareils dont on se sert et qui présentent des qualités équivalentes

sont l'appareil de Dieulafoy et celui de Potain. Le premier est composé essentiellement d'une grosse seringue en verre, parcourue par un piston que l'on peut arrêter par un cran d'arrêt. A la partie antérieure existent trois robinets qui permettent l'aspiration du liquide pleural, et aussi un lavage de la plèvre à l'aide d'un liquide antiseptique. L'appareil de Potain, composé d'un corps de pompe de petit volume permet de faire le vide dans une bouteille de verre que l'on met secondairement en communication avec la cavité pleurale. Le malade étant placé dans la position demi-couchée, incliné du côté sain, l'on nettoye soigneusement la peau au savon et à l'éther, au niveau de la région choisie. L'espace choisi est généralement le 8e espace intercostal, sur le prolongement de l'angle inférieur de l'omoplate. La ponction se fait, soit avec une aiguille longue, fine et creuse, soit avec un trocart muni d'un mandrin. L'instrument de la ponction est mis au préalable en communication avec le réservoir où l'on a fait le vide, à l'aide d'un tuyau de caoutchouc muni d'un index en verre. Lorsque l'aiguille a pénétré dans le liquide, on ouvre un robinet placé à l'origine du tube, et l'on voit le réservoir se remplir peu à peu. Il importe de ne laisser l'écoulement se faire que lentement. Après une certaine durée, il est nécessaire de faire de nouveau le vide dans le réservoir à l'aide d'une manœuvre un peu différente pour les deux instruments. L'évacuation du liquide étant terminée, et elle ne doit pas être poussée à fond, l'on doit retirer d'un seul coup l'aiguille et obturer l'orifice de ponction à l'aide d'un peu de collodion.

Thoracotomie, empyème ou pleurotomie. La thoracentèse simple peut suffire dans certains cas de pleurésie purulente, mais la plupart du temps l'écoulement ainsi fourni au liquide n'est pas suffisant, et il y a lieu d'ouvrir la collection purulente comme un véritable abcès, à travers un des espaces intercostaux. Il s'agit là d'une véritable petite opération chirurgicale, d'ailleurs très simple. Le malade est couché sur le côté, la peau est désinfectée soigneusement, puis au niveau de l'espace choisi, le plus souvent le 7e ou le 8e, un peu en avant de l'angle de l'omoplate, l'on fait sur le bord supérieur de la côte inférieure une incision de 8 ou 9 centim. que l'on conduit jusque dans l'intérieur de la plèvre. Après évacuation du pus, et lavage de la poche s'il y a lieu, on introduit de gros drains et l'on place un pansement. Les lavages peuvent être renouvelés chaque jour. Lorsque la pleurésie purulente dure depuis longtemps, il arrive que la poche qui contenait le pus ne peut revenir sur elle-même, le poumon étant retenu par des adhérences. L'on est alors obligé de réséquer une ou plusieurs côtes sur une partie de la longueur (opération d'Estlander). Dr M. Potel.

III. Entomologie (V. Insectes).

THORBECKE (Jean-Rodolphe), homme d'Etat hollandais, né à Zwolle en 1796, mort à La Haye en 1872. Il fut d'abord professeur d'économie politique à l'Université de Gand dès 1825 : à la suite de la révolution de 1830, il reprit le même enseignement à Leyde, et fut élu en 1840 membre des Etats généraux. Il devint le chef du parti libéral ou de la réforme constitutionnelle et rédigea la nouvelle loi fondamentale de 1848. L'année suivante, il fut appelé à reconstituer le cabinet en qualité de ministre de l'intérieur, et, durant plusieurs années, fit preuve de sérieuses qualités administratives, de beaucoup d'esprit de suite et d'une énergie soutenue. Il tomba sur la question des nouveaux évêchés en 1853, revint au pouvoir en 1862, mais ne put s'y maintenir que durant quatre ans, à cause du désaccord qui avait surgi en matière de législation coloniale. Appelé de nouveau aux affaires en 1868, il ne réussit pas à constituer le ministère ; il eut plus de succès en 1871, et il occupait la présidence du conseil lorsqu'il mourut. La politique étrangère de Thorbecke était faite de prudence : très inquiet à la suite de l'agrandissement de la puissance prussienne en 1866, il parvint cependant en 1870, bien qu'il ne fût pas ministre en ce moment, à détourner le roi Guillaume III d'une alliance avec Napoléon, et fit prévaloir la neutralité. A l'intérieur, il se déclarait toujours libéral, mais il craignait le progrès des idées démocratiques, et en avançant en âge, il devint de plus en plus conservateur avec une nuance réactionnaire très prononcée. Thorbecke a publié des travaux historiques et politiques d'une réelle valeur ; les principaux sont : *Du droit et de l'Etat* (Amsterdam, 1825) ; *De l'Influence de la Révolution française sur la politique européenne* (Gand, 1830) ; *Esquisses historiques* (Leyde, 1860) ; *Discours parlementaires* (Deventer, 1856-70, 6 vol. in-8) ; *Lettres à Groen van Prinsterer* (Amsterdam, 1873, in-8). Tous ces livres sont écrits en hollandais. E. H.

Bibl. : E.-J. Kiehl, *le Gouvernement représentatif en Néerlande*; Rotterdam, 1858. — T.-C.-L. Wijnmalen, *Bibliographie de Thorbecke* (en holl.) ; La Haye, 1875.

THORBURN (Robert), peintre écossais, né à Dumfries (Ecosse) en 1818, mort en 1885. Admirablement doué pour la miniature, il étudia, dès l'âge de quinze ans, sous la direction du peintre W. Allan, à Edimbourg, puis à l'Académie de Londres. Les deux *Portraits* qu'il donna en 1837 firent sensation. En 1838, il exposa une série très admirée de miniatures de femmes ; les portraits du *Prince Albert* (1845), ceux de la *Duchesse de Mecklembourg-Strelitz* et des *Enfants du roi des Belges* (1847) consacrèrent Robert Thorburn comme le plus célèbre miniaturiste de son époque. Il se fit représenter à l'Exposition universelle de 1855 par les portraits de *Mistress Sydney Herbert et de ses enfants*, de *Lady Lindsaz et de sa sœur* ; à celle de 1868, par une *Madeleine*, exquise de grâce, de charme et de délicatesse. On cite encore de lui de remarquables effigies de la *Reine Victoria*, des ladies *Vane*, *Grosvenor*, etc. G. C.

THORÉ. Rivière du dép. du *Tarn* (V. ce mot, t. XXX, p. 941).

THORÉ. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 908 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Clocher gothique. Château de *Rochambeau*, berceau de la famille de ce nom.

THORE (Jean-Joseph-Antoine Pilot de), historien français (V. Pilot de Thore).

THORÉ (Théophile), écrivain français, plus connu sous le pseudonyme de *W. Bürger*, né à La Flèche en 1807, mort à Paris en 1869. Reçu avocat, il prit une part active à la révolution de 1830. Il abandonna bientôt les fonctions de substitut à La Flèche, qu'il devait au gouvernement nouveau, pour se jeter, de tout son cœur, dans le mouvement démocratique. Il fut le collaborateur assidu et enthousiaste de toutes les publications populaires ; il aida Raspail, Louis Blanc, Flocon, Pierre Leroux, George Sand et Lamennais dans leurs entreprises d'émancipation sociale ; puis il fonda lui-même un organe nouveau, *la Démocratie*, et publia une piquante brochure : *la Vérité sur le parti démocratique* (1840). Lié avec Lamennais, il fut un des plus actifs promoteurs de la révolution de 1848. Au lendemain de la victoire, il refusa la direction des beaux-arts et préféra se consacrer à la rédaction du journal *la Vraie République ;* compromis dans l'affaire du 15 mai pour laquelle la haute cour de Bourges le condamna par contumace à la peine de mort, il dut prendre le chemin de l'exil. L'amnistie de 1859 le rendit à la France, mais il s'abstint dès lors de se mêler aux luttes politiques.

Théophile Thoré fut un critique d'art de premier ordre. Dès 1832, il avait commencé de rendre compte des expositions ; on a pu dire de lui qu'il retrouva, dans ses *Salons*, la plume de Diderot, sa verve, sa sève, son exquise délicatesse de goût. Les articles qu'il écrivit sur l'art avant 1848 parurent dans le *Siècle*, dans le *Réformateur*, dans le *Journal du Peuple*, dans la *Revue de Paris*, dans le *Constitutionnel*. Il publia en brochures les *Salons* de 1844 à 1848. Vers la fin de son exil, il avait

adopté le pseudonyme de *W. Bürger*, et depuis 1857 jusqu'à sa mort c'est sous ce nom qu'il donna au public, tant sur l'art ancien que sur l'art contemporain, de nombreux et remarquables écrits. Parmi ces études, les plus intéressantes furent les articles qu'il envoya au journal *le Siècle* sur les *Trésors d'art de la Grande-Bretagne exposés à Manchester en 1857*, ses monographies de l'*Histoire des peintres*, dirigée par Charles Blanc; ses travaux dans l'*Indépendance belge*, la *Gazette des beaux-arts;* ses ouvrages, extrêmement originaux, sur *Van der Mier*, *Rembrandt*, *Vélasquez;* ses feuilletons sur les musées d'*Amsterdam*, de *Rotterdam*, de *La Haye* et d'*Anvers*, et sur mainte galerie particulière. Thoré avait fait, durant son exil dans les Pays-Bas, une étude toute particulière des maîtres flamands et hollandais; ses jugements en matière artistique font autorité.

Gaston Cougny.

THOREAU (Henry), écrivain américain, né à Concord, près Boston, en 1817, mort en 1862. Elève d'Harvard College, il fut professeur, commerçant, peintre, dessinateur, etc., et trouva sa voie dans la littérature. Il est un des principaux représentants de l'école idéaliste américaine. Ses meilleurs ouvrages sont : *A week on the Concord and Merrimac rivers* (Boston, 1849); *Walden or life in the woods* (1855) ; *Excursions in field and forest* (1863); *The main woods* (1864); *Cape Cod* (1865); *Early spring in Massachusetts* (1866); *A Yankee in Canada* (1866).

Bibl. : Page, *Life of H. Thoreau;* Boston, 1869. — Sanborn, *Life of Thoreau ;* Boston, 1882.

THORÉE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. du Lude; 881 hab. Stat. de chem. de fer.

THOREL (Jules-Ernest), homme politique français, né à Louviers le 9 sept. 1842 ; manufacturier, il fut élu maire de Louviers (1887), puis député (1889) et enfin sénateur de l'Eure (1899); républicain progressiste.

THORENS-Sales. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, à 670 m. d'alt., au pied du mont Parmelan ; 2.282 hab. (376 aggl.). Chapelle de *Sales*, bâtie à la place du château où naquit saint François de Sales ; le vieux château de Thorens renferme plusieurs souvenirs du saint et des objets d'art.

THOREY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise; 197 hab.

THOREY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel ; 127 hab.

THOREY-en-Plaine. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis ; 177 hab.

THOREY-sous-Charny. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, cant. de Vitteaux ; 470 hab.

THOREY-sur-Ourche. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 375 hab.

THORIGNÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles-sur-Belle ; 995 hab.

THORIGNÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (N.-E.) de Rennes ; 483 hab.

THORIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Châteauneuf-sur-Sarthe ; 529 hab.

THORIGNÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Bouloire ; 1.479 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

THORIGNÉ-en-Charnie. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne ; 511 hab. Vastes grottes le long du val de l'Erne ; on y a trouvé beaucoup d'objets préhistoriques.

Bibl. : Maillard, *les Troglodytes de la vallée de l'Erne;* Le Mans, 1879, brochure.

THORIGNY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Beauvoir-sur-Niort ; 121 hab.

THORIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny ; 1.404 hab. Stat. du chem. de fer de l'E.

THORIGNY. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de La Roche-sur-Yon ; 1.540 hab.

THORIGNY-sur-Oreuse. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque ; 723 hab.

THORIGNY (Comtes de) (V. Matignon).

THORIGNY (Beaufort de), général français (V. Beaufort).

THORILD (Thomas Thorén), poète et philosophe suédois, né à Svarteborg le 18 avr. 1759, mort à Greifswald le 1er oct. 1808. Orphelin, il fit ses études à Göteborg, puis à Lund où il rencontra Lidner. En 1781, il se rendit à Stockholm et fonda une revue, *le Nouveau Censeur* où, à la suite d'une récompense académique insuffisante de son poème *les Passions*, il attaquait vivement les préjugés littéraires et politiques de la « bonne société » et de l'Académie. Il passa à Upsal une thèse brillante : *la Critique de Montesquieu*, et se rendit en Angleterre (1788), où il publia en anglais *The Sermon of Sermons* (1789). En 1790, revenu à Stockholm, il reprit sa polémique contre Kellgren dans *Critique des critiques et projet d'une législation du monde du génie*, le meilleur de ses ouvrages : ses grandes vues, son enthousiasme y éclatent à côté de son naïf orgueil et de son éloquence inégale. Ses ouvrages suivants, dont : *Sur la liberté du bon sens*, permirent à ses ennemis de le faire condamner à quatre ans d'exil. Thorild se rendit alors à Copenhague et à Lubeck où il publia son livre sur le *Droit* (1795). Nommé professeur et bibliothécaire de l'Université suédoise de Greifswald, il y composa : *Maximum seu archimetria* (1799), puis *Die Gelehrten-Welt* (suite du précédent), des lettres à l'Académie française, au pape Pie VII, au tsar Alexandre, réunies sous le titre : *Orpheus sive Panharmonion*, ouvrages capitaux, dans lesquels on peut mesurer sa haute valeur philosophique, qui est trop peu connue, malgré d'éloquents défenseurs et commentateurs, tels que Geijer, Atterborn, Beskow, Ljunggren, Zenström, Fåhræus, etc.

Bibl. : Geijer, *Thorilds Samlade Skrifter*, 1819-35. — Atterborn, *Svenska Siare och Skalder V*. — E. Meyer, *Svenska Parnassen IV;* Stockholm, 1891. — Nordisk Familjebok, *Thorild*.— Weibull, *Thorilds ungdom*, 1896.

THORILLIÈRE (La). Famille d'acteurs français du xviie et du xviiie siècle. — *François Le Noir*, sieur de La Thorillière, né en 1626, mort en 1680, était capitaine au régiment de Lorraine quand son mariage avec Marie Petit-Jean, fille d'un acteur de la troupe des Marais, le conduisit au théâtre. Il joua avec succès des rôles de roi, grâce à son physique avantageux, dans la troupe de Molière, puis à l'hôtel de Bourgogne ; — sa fille *Thérèse*, filleule de Molière, fut enlevée par Dancourt, qui l'épousa. Il fit représenter en 1667, au Palais-Royal, une tragédie, *Antoine et Cléopâtre*, mais son insuccès le dégoûta de la littérature. — *Pierre Le Noir*, sieur de La Thorillière, fils du précédent, né en 1659, mort en 1731, qui reçut, dit-on, dans sa première jeunesse, des leçons de Molière, joua d'abord les amoureux, puis, avec beaucoup de succès et jusqu'à la fin de sa vie, les rôles de valet de comédie; sans avoir le physique de son père, il montra un bien plus grand talent. — Son fils *Anne-Maurice*, né en 1696, mort en 1759, joua les rôles « à manteaux », mais fut très longtemps sifflé. Il se soutint par la mémoire de ses parents.

THORION. Rivière de France (V. Taurion).

THORITE (Minér.). Silicate de thorium (ThO^2, SiO^2) cristallisant dans le système quadratique et isomorphe avec le zircon. Les cristaux ont rarement des formes nettes et sont sans action sur la lumière polarisée, et il est probable que la substance qui les compose actuellement n'a pas la composition de la substance primitive qui s'est décomposée et s'est hydratée. La thorite est noirâtre, opaque et à éclat vitreux. L'*orangite*, variété de thorite, est jaune rougeâtre, et à éclat gras. La première a une densité de 4,4 à 4,7 et la seconde de 5,19 à 5,40. La thorite se trouve dans l'île de Lövö, près de Brevig, et à Lindesnäs (Norvège) dans des pegmatites, à Champlain, New York, etc. L'orangite se trouve à Langesundfiord, près de Brevig. L'*eucrasite* et la *freyalite* sont des produits de décomposition

de la thorite. La thorite a pris une grande importance industrielle depuis qu'elle est employée comme minerai de la thorine, qui sert pour la fabrication des becs Auer.

THORIUM (Chim.). { Equiv........ Th = 230,8. Poids atom.... Th = 230,8.

En 1888, Berzélius, en analysant des minéraux rares provenant de Fahlun (Suède), y trouva un corps; il crut d'abord que ce corps contenait l'oxyde d'un métal inconnu auquel il donna le nom de thorium; mais peu après il constata que cette matière était du phosphate d'yttrium. Le thorium fut, à deux reprises, pris pour un nouvel élément (par Bergemann en 1851, et par Bahr en 1862). Le thorium et ses combinaisons ont été décrites par Berzélius, Chydenius et Cleve. De nouvelles recherches sur le thorium métallique, son poids atomique, sa chaleur spécifique ont été publiées en 1884, par Nilson. Il existe à l'état de silicate dans la thorite et l'orangite, qui renferment de 57 à 74 °/₀ d'oxyde de thorium; la monagite en renferme 18 °/₀, le pyrochlore 4°/₀, etc. Les oxydes sont des poudres blanches qu'on obtient en précipitant par l'ammoniaque les minerais attaqués par le bisulfate de potassium; ces oxydes entrent dans la composition du mélange qui imprègne les toiles des becs Auer.

THORN (polonais *Torun*). Ville de Prusse, district de Marienburg, sur la r. dr. de la Vistule; 30.314 hab. en 1895. Place forte de premier rang. Pont de fer d'un kilomètre sur le fleuve, ici divisé en deux bras. Thorn est au nœud de voies ferrées importantes vers Insterburg, Poznan, Alexandrovo, Marienburg, etc.; la gare principale est sur la r. g. de la Vistule. La ville intérieure comprend la vieille ville fondée en 1231 et la ville neuve fondée en 1264, réunies en 1454; l'extension de l'enceinte a fait place à un nouveau quartier (*Wilhelmstadt*). La ville est entourée, du côté du fleuve, d'un mur crénelé flanqué de tours; du côté de la terre, de fortifications refaites depuis 1878 et d'une ceinture de forts, distants en moyenne de 8 kil.; sept forts et une citadelle sur la r. dr., cinq forts sur la r. g. Champ de tir pour l'artillerie de campagne. Les principaux monuments sont l'hôtel de ville avec tour, les ruines du château de l'ordre Teutonique, abattu en 1454, une tour penchée de 15 m. de haut, etc. L'industrie est secondaire : machines, savon, tabac, chocolat, pain d'épices renommé. Commerce actif par voie fluviale avec Varsovie, Dantzig, Berlin, Stettin.

Thorn a été fondée en 1231 par les chevaliers Teutoniques, lesquels accordèrent aux immigrants allemands qui le peuplaient, la charte de Culm (28 déc. 1232). Thorn prospéra et entra dans la ligue hanséatique. En 1411 y fut signé le premier traité de Thorn, cédant à la Pologne la Samogitie; en 1454, la ville se détacha de l'ordre Teutonique, dont les bourgeois démolirent le château, et se mit sous la protection du roi de Pologne. Il s'ensuivit la guerre, terminée par le second traité de Thorn (1466) et la victoire complète de la Pologne (V. Prusse). En 1557, la bourgeoisie de Thorn adopta la confession luthérienne. Wladislaw IV y convoqua une conférence (*colloquium charitativum*), du 28 août au 21 nov. 1645, afin de réconcilier catholiques, luthériens et réformés : elle ne fit que souligner les dissentiments. L'installation d'un collège de jésuites provoqua des rixes avec les élèves du gymnase protestant, à l'occasion des processions (16 juil. 1724), et le peuple prit d'assaut le collège; le gouvernement polonais réprima cruellement ces troubles et fit décapiter le bourgmestre et neuf bourgeois; ces persécutions lui aliénèrent la ville. Au second partage de la Pologne, elle fut attribuée à la Prusse (1793) et lui revint en 1815, après avoir appartenu au grand-duché de Varsovie (1807). Son importance stratégique, reconnue dès le xviie siècle, lui valut d'être fortifiée par Napoléon, plus complètement de 1818 à 1824 et surtout après 1878.

Bibl. : Wernicke, *Gesch. Thorns*, 1842, 2 vol.

THORONET (Le). Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Lorgues; 668 hab. Située sur l'Argens, dans une vallée très pittoresque. — Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux (xiie siècle). Les bâtiments claustraux et surtout la salle capitulaire et le cloître proprement dit ont un grand caractère; on y trouve aussi une grange dîmière bien conservée. J. M.

THORPE (Benjamin), érudit anglais, né en 1782, mort à Chiswick le 19 juil. 1870. Elève du grand philologue danois Rask, il donna, en 1832 : *Cædmon's metrical paraphrase of the parts of the holy Scriptures* (Londres, in-8), un des meilleurs textes anglo-saxons qui aient été encore publiés, puis *Anglo-Saxon version of the Story of Apollonius of Tyre* (1834); *Analecta anglo-saxonica* (Oxford, 1834, in-8); *Codex Exoniensis* (1842, in-8) et une quantité d'anciens textes relatifs à l'histoire anglaise, qui valurent à Thorpe une grande réputation dans le monde des érudits, notamment son *Diplomatarium anglicum Ævi Saxonici* (Londres, 1865, in-8). On peut citer encore parmi ses meilleures productions : *Northern Mythology* (Londres, 1851, 3 vol. in-12) et les traductions de l'*Histoire d'Angleterre sous les rois anglo-saxons* de Loppenberg (1845) et de *la Vie d'Alfred le Grand*, de Pauli (1854). R. S.

THORRENC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrieres; 181 hab.

THORS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines; 121 hab.

THORS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha; 356 hab.

THORSA. Rivière d'*Islande* (V. ce mot, t. XX, p. 1010).

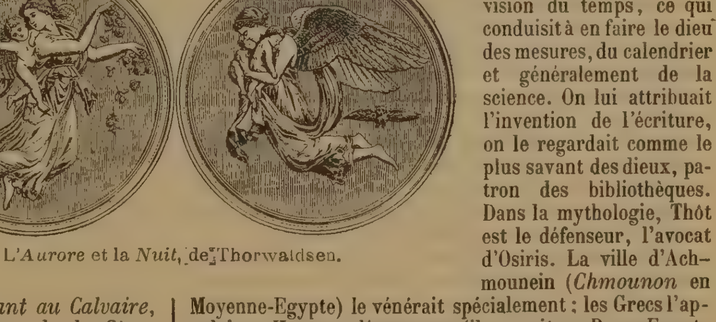
THORSENG (Ile) (V. Taasinge).

THORSHAVN. Ville principale des îles Færöer, située sur la côte E. de l'île Strœmœ, sur un isthme compris entre les deux petites baies dites Œstervaag et Vestervaag. Population en 1890 : 1.303 hab. (574 hommes, 729 femmes) soit 1/10 de la population totale de l'archipel. La ville, qui constitue une commune, est le siège du gouverneur, du juge au tribunal, du bailli, du chirurgien cantonal. La diète locale ou *lagthing* des Færöer s'y réunit. Les maisons sont en bois, généralement pourvues d'un toit de gazon; les rues, étroites, n'ont ni pavés ni rigoles. Thorshavn (c.-à-d. *le Havre de Thor*) est mentionnée, dès 975, comme port et comme lieu d'assemblée, mais ne devint place de commerce fixe qu'au xvie siècle.

THORVALDSEN (Bertel ou Albert), célèbre sculpteur danois, né à Copenhague le 19 nov. 1770, mort à Copenhague le 24 mars 1844. Son père était un pauvre artisan, sculpteur d'origine islandaise, vivant à Copenhague; l'enfant ne naquit donc pas, comme le veut une tradition très répandue et inexacte, pendant la traversée de Rejkjavik à Copenhague. Tout jeune, il aidait son père dans ses travaux, qui consistaient principalement à tailler des figures en bois pour la proue des navires marchands. A l'âge de onze ans, il fut envoyé à l'école gratuite de l'Académie des beaux-arts, où il ne tarda pas à se distinguer. En 1793, il obtint, avec la grande médaille d'or de l'Académie, une bourse de voyage en Italie; mais il ne put quitter le Danemark qu'en 1796. La contemplation des antiques fit sur lui une impression extraordinaire. « Je suis né, dit-il, le 8 mars 1797 — date de son arrivée à Rome — jusque-là je n'existais pas ». Tout d'abord, guidé par son compatriote, le savant archéologue Zoëga, il copie les œuvres les plus remarquables de l'antiquité : *Pollux, le Jupiter Capitolin, l'Apollon du Vatican. la Vénus de Médicis, l'Ariane*, des bustes, etc. Ce n'est guère qu'après six ans de séjour, et au moment où sa pension prenait fin, qu'il modela une œuvre vraiment originale et forte, *le Jason* (1803), dont Canova dit que c'était une œuvre « de style nouveau et de grande manière » et que l'Anglais Thomas Hope lui commanda aussitôt en marbre, en lui fournissant les ressources nécessaires à l'exécution du travail et à la prolongation de son séjour à Rome. Cette œuvre, exempte de tout maniérisme d'école, marquait un retour à l'étude de l'antiquité et à

celle de la nature. Les années qui suivirent (1803-19) furent extrêmement fécondes. Toujours sur le point de partir pour le Danemark, il ne quitte pas l'Italie : ses relations sont nombreuses dans la haute société romaine et cosmopolite, où il jouit de l'admiration et de l'affection générales. Il exécute pendant ces seize années, entre autres : *l'Amour et Psyché* (groupe, 1804) ; *la Danse des Muses au Parnasse* (bas-relief, 1804) ; *l'Enlèvement de Briséis* (bas-relief, 1805) ; *Bacchus* (statue, *id.*), *Apollon* (*id.*), *Ganymède* (*id.*) ; *Adonis* (1808, achevé en 1832) ; les bas-reliefs : *l'Amour vainqueur du lion*, *la Naissance de Vénus*, *l'Amour piqué par une abeille*, *Mercure remettant à Ino Bacchus enfant* (1809) ; *l'Amour ranimant Psyché*, *l'Amour présentant la coupe à Bacchus*, *l'Eté*, *l'Automne* (1810-11) ; puis, pour le Quirinal, *l'Entrée d'Alexandre le Grand à Babylone* (1812), une de ses œuvres capitales, qui rappelle heureusement les frises les plus admirables de l'antiquité, *l'Amour enfant* (statuette, 1814) ; *l'Atelier de Vulcain*, *Achille et Priam* (bas-reliefs, 1815) ; *l'Aurore et la Nuit* (médaillons, 1815) ; *Hébé* (statue, 1816) ; *Vénus triomphante ou à la pomme* (statue commencée en 1805, terminée en 1816) ; *la Danseuse*, le buste de *Byron*, *Jeune berger avec son chien*, *Ganymède et l'Aigle*, *l'Espérance*, *la Princesse Baryatinska*, *Mercure tuant Argus*, *Jésus et saint Pierre*, *les Trois Grâces* (statues et groupes, 1817 et 1818) ; *le Lion de Lucerne* (1819).

En 1819 eut lieu enfin le voyage à Copenhague, si souvent remis. L'artiste fut reçu avec enthousiasme par ses compatriotes ; mais ne prolongea que jusqu'en août 1820 son séjour au milieu d'eux. C'est là, à Copenhague, qu'il conçut le projet des décorations sculpturales, qui ornent l'église de Notre-Dame de cette ville : *le Sermon de saint Jean-Baptiste* ; au fronton, *l'Entrée de Jésus à Jérusalem* ; au portail, *le Christ* colossal et les statues des *Douze Apôtres* à l'intérieur, ainsi que les grandes frises de derrière l'autel et des côtés : *Jésus allant au Calvaire*, *le Baptême du Christ* et *l'Institution de la Cène*. Thorvaldsen revint à Rome en passant par Dresde, Berlin, Varsovie et Vienne, où il fut partout chaleureusement fêté. Dès son retour, il se remit au travail. Sans négliger l'antiquité, il exécuta, pendant cette seconde période de sa vie, qui va jusqu'en 1838, surtout des œuvres religieuses ou monumentales : et tout d'abord quelques-unes des grandes compositions projetées en Danemark pour l'église de Notre-Dame, puis les monuments de *Copernic*, de *Poniatovski*, à Varsovie, du pape *Pie VII*, à l'église de Saint-Pierre à Rome, du duc *de Leuchtenberg* et de *Maximilien de Bavière*, à Munich ; de *Gutenberg*, à Mayence ; de *Schiller*, à Stuttgart, etc. En 1838, — huit ans auparavant, il avait fait un court séjour à Munich — il quitta Rome comblé d'honneurs par les Romains pour s'établir définitivement dans sa patrie danoise ; cependant, invinciblement attiré par le ciel du Midi, il revint encore passer avant sa mort plusieurs mois en Italie, de mai 1841 à oct. 1842. A Copenhague et à Nysö, où il avait un second atelier, il s'occupe avec une activité que l'âge n'avait pas ralentie à l'achèvement de la décoration de Notre-Dame, à des œuvres nouvelles : sa propre statue, *Amour et Hygie*, *les Pèlerins d'Emmaüs*, *le Génie du jour de l'an* (bas-reliefs, 1839 à 1841), et à l'installation de son *Musée*, etc. La mort vint le surprendre brusquement, pendant une représentation théâtrale. La nation lui fit le 30 mars de pompeuses funérailles. Thorvaldsen a mis admirablement en pratique les théories de Winckelmann et il en est, pour la sculpture, l'expression la plus complète et la plus vraie. Il a laissé une école en Allemagne et en Italie, mais c'est un vrai Scandinave fier et chaste, empruntant à l'antiquité, dont il est imbu, la grande tournure et la noblesse du style ; il a vu la nature, dit Théophile Gautier, avec les yeux d'un élève de Phidias, la simplifiant, la dégageant du détail inutile, la ramenant au beau idéal. Th. C.


L'*Aurore* et la *Nuit*, de Thorwaldsen.

Bibl. : E. Plon, *Thorvaldsen, sa vie et son œuvre*; Paris, 1874, 2e éd. — J.-M. Thiele, *Den danske Billedhuger B. Thorvaldsen* ; Copenhague, 1830-50, 4 vol. — L. Muller, *Description des œuvres de Thorvaldsen au musée Thorvaldsen* ; Copenhague, 1848-51, 5 vol. — Andersen, *Bertel Thorvaldsen* ; Copenhague, 1845. — Jul. Lange, *Sergel og Thorvaldsen* ; Copenhague, 1886. — S. Müller, *Thorvaldsen, hans lif og hans værker* (phototypies) ; Copenhague, 1890. — Plusieurs des ouvrages ci-dessus ont été traduits en plusieurs langues. Il existe aussi des volumes de planches, représentant les œuvres principales des maîtres : *Thorvaldsens arbeider* ; Copenhague, 1867-71, etc.

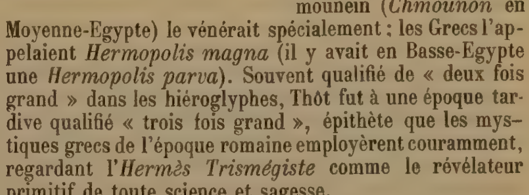
THORY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye ; 293 hab.

THORY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon ; 300 hab.

THOSTE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Précy-sous-Thil ; 286 hab.

THOT. I. Chronologie. — Premier mois de l'année égyptienne, commençant le 29 août du calendrier Julien.

II. Religion égyptienne. — Dieu égyptien que les Grecs ont identifié avec Hermès ; il est figuré couramment avec une tête d'ibis ; ses animaux sacrés étaient l'ibis et le cynocéphale. On admet que ce fut d'abord une divinité lunaire présidant à la division du temps, ce qui conduisit à en faire le dieu des mesures, du calendrier et généralement de la science. On lui attribuait l'invention de l'écriture, on le regardait comme le plus savant des dieux, patron des bibliothèques. Dans la mythologie, Thôt est le défenseur, l'avocat d'Osiris. La ville d'Achmounein (*Chmounon* en Moyenne-Egypte) le vénérait spécialement ; les Grecs l'appelaient *Hermopolis magna* (il y avait en Basse-Egypte une *Hermopolis parva*). Souvent qualifié de « deux fois grand » dans les hiéroglyphes, Thôt fut à une époque tardive qualifié « trois fois grand », épithète que les mystiques grecs de l'époque romaine employèrent couramment, regardant l'*Hermès Trismégiste* comme le révélateur primitif de toute science et sagesse.



THOU (Le). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. d'Aigrefeuille-d'Aunis ; 953 hab.

THOU. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Vailly-sur-Sauldre ; 327 hab.

THOU. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Briare ; 446 hab.

THOU (Christophe de), né à Paris en oct. 1508, mort à Paris le 11 nov. 1582. Il était le petit-fils de Jacques de Thou, avocat général à la cour des aides, mort le 1er oct. 1504, et le fils d'Augustin, seigneur de Bonneuil et du Bignon près Orléans, conseiller, puis président au parlement de Paris, mort le 6 mars 1544. Il devint conseiller au Parlement, avocat du roi, chancelier des ducs d'Anjou et d'Alençon, prévôt des marchands de Paris, enfin premier président. Il était célèbre par son luxe, il fut le premier bourgeois de Paris qui eut un carrosse. Henri III, qui l'estimait fort, lui fit faire de magnifiques obsèques. Il avait, dit-on, commencé une histoire de son temps. Il publia en 1561 les *Coutumes de Touraine*. Il combattit les édits de tolérance et approuva la Saint-Barthélemy.

Son frère *Nicolas*, conseiller-clerc au Parlement, archidiacre de Notre-Dame, abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, évêque de Chartres, essaya de défendre dans cette ville le parti du roi. Mais il fut forcé d'y recevoir Mayenne et de lancer des mandements en faveur de Charles X. Secrètement, il soutint Henri IV pendant le siège de la ville. Il prit part à l'assemblée du clergé, tenue à Chartres, qui cassa les bulles de Sixte-Quint, et c'est lui qui, dans sa cathédrale, sacra Henri IV en 1594. Il mourut en 1598. On a de lui des instructions, des statuts et les *Cérémonies observées au sacre et couronnement de Henri IV* (Paris 1594, in-4, et 1610, in-8).

THOU (Jacques-Auguste de), né à Paris le 8 oct. 1553, mort à Paris le 7 mai 1617. Troisième fils de Christophe, il naquit faible, et se destina d'abord à être d'Eglise. Il étudia à Paris, puis sous Cujas à Valence (en 1571), où il se lia avec Joseph Scaliger. Témoin de la Saint-Barthélemy, il se retira chez son oncle Nicolas (V. ci-dessus), puis accompagna Paul de Foix en Italie, où il entra en relations avec de nombreux savants, et en 1574 en Dalmatie au-devant de Henri III. Conseiller-clerc en 1576, il fut envoyé en Guyenne en 1581 pour négocier avec Navarre et Condé ; il fit alors la connaissance de Montaigne. Après la mort de ses deux aînés, il se fit relever de ses vœux (1584) et résigna ses bénéfices, devint maître des requêtes en 1586, obtint en 1587 la survivance d'un de ses oncles, Auguste, président à mortier, et se maria. Commissaire de Henri III en Normandie, puis en Picardie, conseiller d'Etat (1588), il assista aux États de Blois. A son retour à Paris, il faillit être arrêté pendant la journée des Barricades. Il réussit à rejoindre Henri III auquel il conseilla de se rapprocher du roi de Navarre, et présida le Parlement de Tours. Envoyé avec Schomberg en Allemagne et en Italie, il apprit à Venise la mort de Henri III, vint trouver Henri IV à Châteaudun, et le suivit dans ses campagnes pendant cinq ans. Chargé par le roi de missions nombreuses (nommé président à mortier en 1595), il n'alla pas à Venise, ambassade pour laquelle il avait été désigné, et refusa d'aller à l'assemblée de Loudun en 1596. Il essaya vainement de négocier la réconciliation du duc de Mercœur, collabora à la rédaction de l'Edit de Nantes, et fut l'un des commissaires catholiques à la conférence de Fontainebleau (1600). Très gallican, il s'opposa à la publication du concile de Trente. Il fut l'un des trois personnages que la régente appela aux finances pour remplacer Sully, et représenta la cour anx conférences de Loudun (1616). Il avait éprouvé en 1611 un gros crève-cœur : on lui avait refusé la succession du premier président Achille de Harlay, son beau-frère. On le trouvait, surtout depuis la publication de son *Histoire*, trop peu catholique. Il travaillait à cet ouvrage depuis 1591 ; il entretenait, pour se procurer des documents, une active correspondance avec les savants de tout pays ; ajoutez qu'il s'était fait nommer, dès 1593, grand maître de la bibliothèque du roi, charge dans laquelle il succédait à Amyot ; il acquit pour le roi la bibliothèque de Catherine de Médicis ; lui-même s'était constitué une fort belle bibliothèque (passée depuis aux Rohan-Soubise et vendue 260.000 fr. en 1789). Les 18 premiers livres (1543-60) de la *J.-A. Thuani historia sui temporis* parurent en 1604. La deuxième partie (1560-72) est de 1606, la troisième (1572-74) de 1607, la quatrième (1574-84) de 1608. Il préparait une nouvelle édition allant jusqu'en 1607, lorsqu'il mourut, léguant à Pierre Dupuy et à Nicolas Rigault le soin d'en surveiller l'impression (éd. de 1620) ; Rigault compléta même le livre. De Thou aurait voulu poursuivre le récit des événements jusqu'à la mort de Henri IV. En Hollande parut, sous le titre de *Thuanus restitutus*, un recueil des morceaux retranchés aux cours des éditions successives. La *J.-A. Thuani historiarum continuatio* (1607-28) parut à Francfort (1628, in-fol.). La première édition complète de toutes les œuvres de de Thou (l'histoire a 138 livres) est celle de Londres (1733, 7 vol. in-fol.). Une traduction (par Georgeon, Desfontaines, Lebeau, etc.) parut à Londres (Paris) en 1734 (16 vol. in-4). Déjà du Ryer, en 1659, avait donné une traduction des 50 premiers livres (3 vol. in-fol.). L'abbé Prévost s'y était également essayé. Un abrégé en fut donné par Raymond de Sainte-Albine en 1759 (10 vol. in-12). Cette histoire est le plus important monument de ce genre qu'ait laissé le XVIe siècle ; elle tiendrait dans notre littérature historique une place éminente si l'auteur n'avait eu la malheureuse idée de l'écrire en latin ; la transcription des noms propres et des titres de fonctions la rend parfois obscure. De Thou, grâce à ses correspondants, était bien renseigné et pourvu de nombreux documents, qu'il a souvent insérés tels quels ; les parties de son livre relatives à l'étranger, et où il ne pouvait contrôler ses renseignements, contiennent des erreurs. Ses jugements sont empreints d'une haute impartialité et d'une grande modération. Ces qualités le rendirent suspect aux catholiques zélés, qui l'accusèrent même, à tort, d'être protestant (il était père temporel de l'ordre de Saint-François en France). Son *Histoire* fut mise à l'index dès le 14 nov. 1609, et c'est à cause de ses opinions qu'on lui refusa la charge de premier président. C'est surtout pour se justifier qu'il écrivit vers 1614 ses *Mémoires* (aussi en latin), très utile complément de l'*Histoire* : on les trouvera dans les éditions complètes et aussi dans les collections Petitot (XXXVII), Michaut (1, XI), Buchon (XII) ; on en a contesté, sinon l'authenticité, du moins le caractère absolument original. Il a écrit aussi des poésies latines. Sa seconde femme, Gasparde de La Chastre, lui laissa trois fils et trois filles. Il était connu par son intégrité et son désintéressement. H. HAUSER.

BIBL. : Christ. DUPUY, *Thuana* ; Genève, 1669. — David DURAND, *Histoire du XVIe siècle*. — LEMONTEY, *Galerie française*. — NICÉRON, *Mémoires*. — J. COLLINSON, *Vie d'Aug. de Thou*, 1807. — CHASLES, PATIN, GUÉRARD, *Discours* présentés au concours de l'Académie française, 1824. — BALLAINVILLIERS, *Eloge de de Thou*, 1824. — EGGER, *Eloge*, 1821.

THOU (François-Auguste de), né à Paris vers 1607, mort à Lyon le 12 sept. 1642. Fils aîné de l'historien, il fut instruit sous la direction de Rigault et des frères Dupuy. Il succéda comme bibliothécaire à son père ; mais, trop jeune, il fut suppléé par Pierre Dupuy. Conseiller au Parlement à dix-neuf ans, maître des requêtes, il voyagea en Italie et en Orient (ses lettres de voyage ont été publiées dans le t. VIII de la *Revue rétrospective*). Conseiller d'Etat, il servit d'intermédiaire entre la duchesse de Chevreuse et la reine. Sa correspondance fut interceptée. Il réussit cependant à apaiser Richelieu, mais il commit l'imprudence de se lier avec Cinq-Mars. Quoiqu'il désapprouvât le traité conclu par son ami avec l'Espagne, il ne révéla pas le complot. Conduit au château de Tarascon, interrogé par Richelieu lui-même, traîné dans une barque attachée au bateau du cardinal, il fut enfermé à Pierre-Encise. Cinq-Mars eut la lâcheté de le charger. Condamné comme lui, de Thou lui pardonna au pied de l'échafaud et demanda à se bander les yeux pour ne pas voir son cadavre. On raconte qu'il remit à son confesseur deux lettres : l'une pour P. Dupuy, l'autre pour une dame ; le P. Mambré supprima la seconde. — On ne put obtenir, même après la mort de Richelieu, la réhabilitation de François-Auguste.

Son frère *Jacques-Auguste* (1609-77), président aux enquêtes, fut ambassadeur en Hollande en 1657.

BIBL. : P. DUPUY, *Mémoires pour servir à la justification de Fr.-Aug. de Thou*. — V. RICHELIEU, CHEVREUSE, CINQ-MARS.

THOUANNE. Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot, t. XXV, p. 593).

THOUAR (Emile-Arthur), explorateur français, né à Saint-Martin (île de Ré) le 14 juil. 1853. Il exécuta des voyages dans l'Amérique du Sud (Venezuela, Mexique, Colombie), et, en 1882, partit à la recherche de la mission Crevaux, massacrée par les Indiens Tobas. Il débarqua à

Tacna (Pérou), en mai 1883, traversa la Cordillère, atteignit le Grand Chaco et recueillit les débris de la mission (11 sept.). En mai 1885, il repartit et explora le delta du Pilcomayo, avec l'aide du gouvernement argentin. En 1886, il tenta vainement d'explorer le N. du Chaco. Il a publié : *Explorations dans l'Amérique* (1891).

THOUARCÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers ; 1.527 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat. Eaux minérales ferrugineuses. Bons vins blancs.

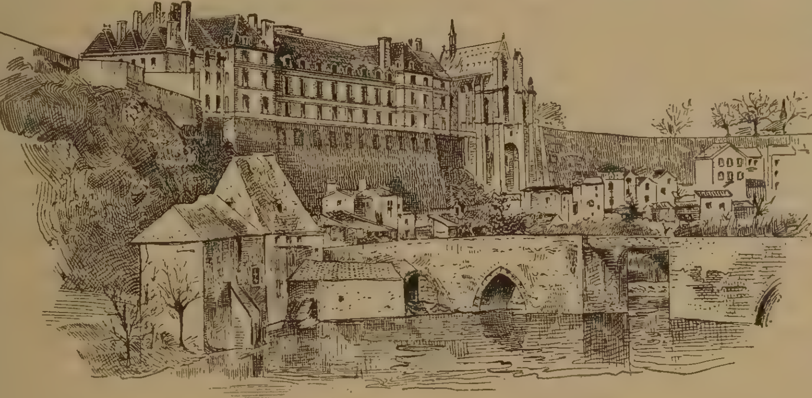
THOUARÉ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Carquefou ; 1.040 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

THOUARET. Rivière du dép. des Deux-Sèvres (V. Sèvres [Deux-], t. XXIX, p. 1124).

THOUARS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Mas-d'Azil ; 114 hab.

THOUARS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac ; 401 hab.

THOUARS (*Tuedæ arœ*), *Duracium*, *Toartium*, *Toarce* (sur une monnaie du VIIe siècle). Ch.-l. de cant. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire ; 5.033 hab. (3.992 aggl.). Stat. du chem. de fer de l'Etat, croisement des lignes de Paris à Bordeaux et de Tours aux Sables-d'Olonne. Sur une colline de 90 m. d'alt., dominant la rive droite du Thouet. — Hospice ; haras : maison centrale de force et de correction ; fabriques de chaux et de plâtre ; de couleurs, d'engrais chimiques, d'huiles, de vélocipèdes, de sabots, de droguets, toiles, chapeaux ; coutellerie, tanneries. Commerce de grains, vins de Saumur, eaux-de-vie, bestiaux, chevaux, mulets. Sources minérales.


Château de Thouars.

La ville de Thouars est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline, dont le pied est baigné par le Thouet, sur lequel sont jetés trois ponts très hardis. Il y a un *pont gothique* du XIIIe ou du XIVe siècle, à arches ogivales ; un *pont suspendu*, reliant la ville à son faubourg Saint-Jacques par une seule travée, de 80 m. de long. Le *viaduc du chemin de fer* est remarquable, il a 261 m. de longueur et son tablier est à 38 m. au-dessus du niveau du Thouet. Cette rivière entoure la ville dans plus de la moitié de son étendue et lui sert ainsi de fortification naturelle. Le reste est entouré de murs encore bien conservés, quoique datant du XIIIe siècle ; ils furent bâtis par les Anglais ; ils sont flanqués de grosses tours, parmi lesquelles on remarque celles du *Prince-de-Galles* ou de la *Grénetière* (mon. hist.), aujourd'hui prison, et de la *Porte-au-Prévôt*, beau donjon, accompagné de deux autres tours. Les rues de Thouars sont étroites et tortueuses. On remarque deux belles maisons du XVe siècle, dont l'une appelée l'*hôtel du Président*. Des nombreux édifices que possédait cette ville il ne reste plus que le château et deux églises, tous trois monuments historiques. Sur le cap rocheux qui termine la colline, le *château* s'élève, plongeant ses fondations dans la rivière. Bâti sous Louis XIII, il est long de 120 m. et offre une belle façade ; l'escalier magnifique ressemble à celui des Tuileries, aujourd'hui disparues, les rampes sont en marbre jaspé ; les vastes cuisines sont taillées dans le roc ; il est de nombreuses salles immenses ; des escaliers gigantesques font communiquer entre elles des terrasses superposées. Cette remarquable construction, actuellement propriété de la ville, a été transformée en maison de correction. La *Sainte-Chapelle* (mon. hist.), attenante au château, fut construite de 1503 à 1509, sur l'ordre de Gabrielle de Bourbon, femme de Louis II de La Trémoille, d'abord dans le style gothique, et plus tard ravalée et sculptée dans celui de la Renaissance ; les verrières sont de 1509. Cette chapelle repose sur une autre, qui est souterraine, et au-dessous de laquelle un caveau contient les restes de Louis de la Trémoille. L'église *Saint-Laon* a été bâtie au XIIe siècle, puis remaniée au XVe et à l'époque moderne ; belle tour carrée (mon. hist.) avec deux étages de fenêtres romanes ornées de colonnettes. Cette église, qui se rattachait à une abbaye fondée au XVe siècle, a renfermé jusqu'à la Révolution le tombeau de Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI. L'église *Saint-Médard* est du XVe siècle ; large nef unique, de 20 m. sous voûte ; vitraux modernes remarquables ; grande chapelle bâtie en 1510 par Gabrielle de Bourbon. De l'église primitive, du XIIe siècle, il reste une magnifique porte latérale, en ogive avec quatre voussures, ornements de sculptures et de statues. Citons, en outre : un ancien *temple protestant* ; l'*hospice* ; le *collège* (XIVe siècle), que réorganisa, en 1629, Henri de La Trémoille.

Historique. — Thouars fut le siège d'un des doyennés du Poitou ; sous les Mérovingiens, la ville était fortifiée et avait un hôtel des monnaies. Ce fut une des places dont s'empara Pépin (754) quand il entreprit la conquête de l'Aquitaine. Les premiers comtes de Poitou érigèrent Thouars en vicomté au IXe siècle, et ses seigneurs la possédèrent durant près de cinq siècles, depuis 883. La souche de cette branche fut Arnould, fils de Ranulphe ; il mourut vers l'an 900. La maison d'Amboise succéda aux vicomtes de Thouars et fut remplacée à son tour par les La Trémoille (V. Benon), au bénéfice desquels l'ancienne vicomté fut érigée en duché par Charles IX (1563), puis en duché-pairie par Henri IV, en 1594. — Duguesclin, s'empara de Thouars le 23 sept. 1372. Lors des guerres de religion, les huguenots emportèrent d'assaut la ville et pillèrent les églises (1561). La révocation de l'édit de Nantes fut fatale à la cité, dont plus de la moitié des habitants emporta à l'étranger son industrie et ses richesses. La ville était alors très prospère, il y avait de nombreuses manufactures de drap et des faïenceries (1685). Plus tard, pendant les guerres de Vendée, Thouars fut, comme d'autres villes de la région, pris et repris par les bleus et par les blancs, et occupée par les Vendéens en 1793 (5 mai). En 1815 (18 juin), il y eut à Thouars un mouvement royaliste, d'ailleurs sans résultats. En 1822, la conspiration du général Berton, un chef du carbonarisme, éclata, il se rendit maître de la ville (23 févr.), mais il échoua à Saumur. — Anciennement, ch.-l. d'élection de la généralité de Poitiers, Thouars fut, le 3 janv. 1790, ch.-l. d'un des six districts du nouveau départe-

tement, puis sous-préfecture (28 pluviôse an VIII), mais perdit ce privilège en 1804, au profit de Bressuire (V. POITOU et SÈVRES [DEUX-]). — Aux croisades, les membres de la famille de Thouars prirent un écusson. Le vicomte Herbert, vers 1100, porta : *D'or semé de fleurs de lis d'azur, au franc quartier de gueules.* Ces armes devinrent celles de la ville, pour laquelle on a créé aussi ce blason : *D'argent à trois grappes de raisin d'azur.* — Patrie du troubadour Philippe de Thouars (première moitié du XIIe siècle), de Corneille Bertram (1531-94), théologien calviniste, de Ch. de La Trémoille, prince de Tarente (1620-72). Ch. DELAVAUD.

BIBL. : BERTHRE DE BOURNISSEAUX, *Hist. de la ville de Thouars ;* Niort, 1824. — IMBERT, *Notice sur les vicomtes de Thouars ;* Poitiers, 1864. — Du même, *Hist. de Thouars ;* Niort, 1871. — *Paysages et Monum. du Poitou*, 1897, t. VIII (Deux-Sèvres), *Thouars* (On y trouve de nombreuses notes bibliographiques et plusieurs belles vues photographiques).

THOUARS, botaniste français (V. DUPETIT-THOUARS).

THOUARSAIS-BOUILDROUX. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie ; 1.273 hab.

THOUERIS. Divinité égyptienne (V. APET).

THOUET. Rivière de France (V. MAINE-ET-LOIRE, t. XXII, p. 994, et SÈVRES [DEUX-], t. XXIX, p. 1124).

THOIÜN (André), botaniste français, né à Paris le 10 févr. 1747, mort à Paris le 27 oct. 1824. A l'âge de dix-sept ans, il remplaça son père comme jardinier en chef du Jardin des Plantes ; il agrandit les cultures, les serres, et se mit en rapport avec les botanistes et les établissements similaires de tous les pays. En 1786, il fut élu membre de l'Académie des sciences, en 1790 membre du Conseil général de la Seine, en 1793 professeur-administrateur du Muséum. Ses ouvrages sont relatifs à la botanique et à l'agriculture. Dr L. HN.

THOULIER (Pierre-Joseph), écrivain français (V. OLIVET [Abbé d']).

THOULOUNIDES ou **TOÛLOÛNIDES**. Dynastie turque d'*Egypte* (V. ce mot, t. XV, p. 692).

THOULOURENC. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

THOULT-TROSNAY (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 267 hab.

THOUMAS (Charles-Antoine), général et publiciste français, né à Laurière en 1820, mort à Paris en 1893. Il entra à l'Ecole d'application de Metz en 1841. Lieutenant en 1843, capitaine en 1849, il prit part à la guerre de Crimée et fut promu colonel en 1870. A Bordeaux, puis à Tours, il remplit les fonctions de directeur d'artillerie auprès de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, puis fut nommé successivement général de brigade en 1874, divisionnaire en 1878. En 1885, il prit sa retraite. Ses principaux ouvrages sont : *les Transformations de l'armée française* (1884) ; *le Général Curély* (1887) ; *les Capitulations* (1886), ouvrage couronné par l'Académie française : *Autour du drapeau* (1888) ; *Causeries militaires* (1889).

THOUNE. Ville et lac de Suisse (V. THUN).

THOUR (Le). Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld ; 545 hab.

THOUREIL (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Gennes ; 542 hab.

THOURET (Jacques-Guillaume), homme politique français, né à Pont-l'Evêque en 1746, guillotiné le 22 avr. 1794. Avocat du barreau de Rouen, il fut député par cette ville aux Etats généraux de 1789 ; son esprit solide, sa parole nette, lui donnèrent de l'influence sur l'assemblée dont il fut quatre fois président ; son attachement pour la royauté le perdit ; nommé président du tribunal de cassation, il accepta la République, mais se prononça contre la Terreur ; il monta sur l'échafaud le même jour que Malesherbes et d'Esprémesnil. Il a laissé un grand nombre de brochures très claires sur toutes les questions qui passionnaient les esprits en 1789.

THOURET (Vincent-Ferrare-François-Antony), homme politique français, né à Tarragone (de parents français qui s'y étaient établis sous le règne de Joseph Bonaparte) le 15 juil. 1807, mort à Bouvignies le 6 oct. 1871. Inscrit au barreau de Paris après 1830, il fut si souvent condamné pour délit de presse ou d'association qu'il pouvait signer une lettre datée de la prison de Saint-Waast à Douai : « A. T., condamné à trente-neuf mois de prison et 60.000 fr. d'amendes personnelles » (à M. de Genoude, 20 juil. 1834). La prison fit de lui un romancier, d'ailleurs peu lu. Elle lui valut aussi une obésité précoce, qui donna lieu à une caricature où il est représenté sortant de Sainte-Pélagie, et s'écriant : « J'ai tant souffert ! » Commissaire de la République dans le dép. du Nord, il fut élu à la Constituante (élections partielles du 4 juin 1848), puis à la Législative. Il appuya la politique de Cavaignac, mais vota toutefois contre les poursuites contre Louis Blanc et pour l'amnistie. Il eut l'excellente idée (nov. 1848) de proposer l'inéligibilité à la présidence de la république des membres des familles ayant régné en France. Louis Bonaparte, représentant, vint à la tribune lire un écrit où il défendait gauchement « son droit de citoyen » ; et Thouret ne put s'empêcher de conclure : « Après ce que l'Assemblée vient d'entendre, et ce que la France entière lira demain, mon amendement paraît inutile, je le retire ». Nul ne le reprit ; et, trois ans après, dans la prison où l'avait plongé le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il exprimait au vicomte de Falloux tout son regret d'avoir si mal à propos fait de l'esprit. Après une courte proscription, il put rentrer en France, où il mourut sans plus prendre part aux luttes politiques. H. MONIN.

THOURIE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Retiers ; 1.314 hab.

THOURON. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Nantiat ; 538 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

THOUROTTE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt ; 478 hab. ; stat. du chem. de fer du Nord. Ce lieu possédait dès le Xe siècle une forteresse considérable, et ses châtelains, devenus ses seigneurs, jouèrent un rôle important. A l'extinction de cette maison, la seigneurie passa à celle de Clermont de Nesle, à la fin du XIIIe siècle. Plus tard, Thourotte fut réunie au duché d'Humières. Eglise de diverses époques, depuis le portail et le clocher romans jusqu'aux latéraux du XVIe siècle.

THOUROUT. Ville de Belgique, ch.-l. de cant. de la prov. de Flandre occidentale, arr. adm. et jud. de Bruges, à 18 kil. S.-S.-O. de cette ville ; 10.000 hab. Stat. des chem. de fer de Bruges à Ypres, et d'Ostende à Lille. Fabriques de dentelles, de tissus de laine, de coutils, de chicorée, d'huile ; tanneries, savonneries, teintureries. L'origine de Thourout est fort ancienne. En 834, Louis le Pieux donna Thourout à saint Anchaire, évêque de Hambourg, qui y établit un monastère destiné à la préparation des missionnaires dans les pays du Nord. Ce monastère fut détruit par les Normands au IXe siècle. La ville fut saccagée par les Gueux en 1578 et par les Français en 1695. La foire de Thourout date d'une époque très reculée ; elle avait dès le moyen âge une importance considérable.

THOURY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Neung-sur-Beuvron ; 475 hab.

THOURY-FÉROTTES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage ; 523 hab.

THOUS. Ancienne ville de Perse (V. TOUS).

THOUS (Zool.) (V. CHIEN).

THOUTMÈS ou **THOUTMOSIS**. Nom de quatre rois égyptiens de la XVIIIe dynastie (V. EGYPTE, § *Histoire*, et THÈBES).

THOUVENEL (Edouard-Antoine), diplomate français, né à Verdun le 11 nov. 1818, mort à Paris le 18 oct.

1866. Il était le fils d'un officier du premier Empire. Après ses études de droit, il entra en 1840 au ministère des affaires étrangères, devint attaché d'ambassade à Bruxelles en 1844, secrétaire de légation à Athènes en 1845, et ministre plénipotentiaire à Munich en 1850. Après le coup d'Etat du 2 déc. 1851, il fut appelé à Paris pour prendre la direction des affaires politiques au ministère des affaires étrangères (1852). Nommé, en mai 1855, à l'ambassade de France à Constantinople, il seconda habilement les vues de l'empereur Napoléon, en obtenant, malgré l'Angleterre et l'Autriche, l'union des principautés danubiennes. Aussi ce dernier jeta-t-il les yeux sur lui, quand il chercha un ministre des affaires étrangères plus favorable que le comte Walewski à l'unité italienne (4 janv. 1860). Thouvenel signala son passage aux affaires par le traité de Turin, qui annexait Nice et la Savoie à la France, par l'expédition de Syrie, par la conclusion de traités de commerce avec l'Angleterre et la Russie. Mais les insurmontables difficultés auxquelles donnait lieu le règlement de la question romaine le forcèrent à céder son portefeuille (12 oct. 1862) à Drouyn de Lhuys. Rentré au Sénat, dont il faisait partie depuis 1859, il venait d'en être nommé vice-président, quand il mourut prématurément. Il avait publié de son vivant un livre sur la *Hongrie et la Valachie* (1840) ; son fils a composé, avec la correspondance qu'il avait laissée, de curieux ouvrages sur l'histoire diplomatique du second Empire : *le Secret de l'empereur* (1889, 2 vol. in-8) ; *la Grèce du roi Othon* (1890, in-8) ; *Episodes d'histoire contemporaine* (1892, in-8) ; *Nicolas Ier et Napoléon III* (1891, in-8) ; *Trois années de la question d'Orient* (1896, in-8). A. Pingaud.

THOUVENIN (Louis-Etienne de), général français, né à Moyenvic (Meurthe) en 1791, mort en 1882. Lieutenant d'artillerie en 1811, il prit part aux campagnes de 1813 et 1814 et fut retraité comme général de brigade en 1853. Il a introduit dans le mécanisme et dans les munitions des armes à feu d'importants perfectionnements. Il est notamment l'inventeur de la carabine à tiges dite *carabine 1846*, qui fut adoptée, un peu dans tou, les pays, pour l'armement des chasseurs et comme arme de chasse (V. Carabine).

THOUX. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne ; 260 hab.

THRACE (Θράκη, Θρῄκη, *Thracia*). Nom donné par les anciens Grecs et Romains à la partie orientale de la péninsule des Balkans, séparée de l'Asie par l'Hellespont et le Bosphore. Ses limites ont varié : Hécatée y comprenait la plus grande partie de la péninsule balkanique, et notamment la Macédoine ; mais généralement on limitait ce nom au pays qui de la mer Egée allait au Danube et de la mer Noire au Strymon (plus tard le Nestus, auj. Kara-sou) et à la frontière illyrienne, à peu près la Roumélie et la Bulgarie actuelles. Les Romains en détachèrent la région au N. de l'Hæmus (Balkans), qui prit le nom de Mœsie, et la Thrace se trouva réduite à la Roumélie actuelle (bulgare et turque). Les côtes avaient été de bonne heure occupées par les Grecs, et la race hellénique les habite encore ; les principales cités grecques des côtes de Thrace furent Amphipolis à l'embouchure du Strymon, Abdère, Dicæas, Maronée, Mésembrie, Ænos à l'embouchure de l'Hebre (Maritza), Périnthe et Selymbria sur la Propontide (mer de Marmara), Byzance, puis, le long du Pont-Euxin, Apollonia, Odessos, Kallatis, Tomi ; notre péninsule de Gallipoli, appelée *Chersonèse de Thrace*, fut colonisée par les Athéniens ; ils exploitèrent aussi les mines d'or du mont Pangée ; les îles de la côte méridionales, Thasos, Samothrace, Imbros, étaient également devenues grecques. A l'intérieur se maintenaient les diverses nations thraces, sur lesquelles nous sommes mal informés. On a beaucoup discuté sur le caractère ethnique des anciens Thraces, sans arriver à des conclusions bien sûres. Les Grecs leur attribuaient un rôle considérable dans la période légendaire. Ils auraient, en connexion avec les Pélasges, possédé la Béotie, d'où les Cadméiones (V. Thèbes) et les Minyens d'Orchomène les auraient refoulés dans la région du Parnasse ; ces Thraces seraient venus de la Piérie, la plaine côtière sise à l'E. du mont Olympe, entre la Macédoine et la Thessalie. On leur attribue l'importation du culte des *Muses* (notamment sur l'Hélicon), et l'on range parmi eux la plupart des anciens poètes : Orphée, Musée, Thamyris, Eumolpus. Toutefois, cette version paraît d'origine relativement récente et liée au développement des cultes mystiques à partir du VIIe siècle av. J.-C. (V. Orphée, Dionysos). La religion dionysiaque, qui se propagea de Thrace en Grèce se donna des précurseurs mythiques qu'elle intercala dans la préhistoire légendaire des Grecs par un compromis avec le culte d'Apollon et la littérature qui s'en inspirait (V. Delphes, Divination, Apollon). Il n'y a donc pas lieu d'accepter comme historiques ces récits qui reportent dans le plus lointain passé de l'Hellade l'influence thrace. Otfried Muller, ne sachant comment concilier ce développement littéraire et musical avec la condition sauvage des Thraces du Ve siècle, avait conclu qu'ils étaient un peuple différent des Thraces mythiques du Parnasse et de la Piérie ; cette hypothèse est trop en contradiction avec les textes, et, dès l'époque homérique, le culte de Dionysos est signalé chez les Thraces établis dans leur domaine historique.

C'est également aux témoignages anciens qu'il faut s'en tenir pour classer le peuple thrace. Habitant une contrée intermédiaire entre l'Europe et l'Asie, sur une route historique relativement difficile et où les occupants successifs se sont maintenus durant des siècles sur les deux rives du Bosphore, ils étaient, nous dit-on, proches parents des Mysiens et des Bithyniens et aussi des Phrygiens ; d'autre part, on leur assimile les Gètes des rives du Danube et même les Daces. Ces dernières populations ont été attribuées à la race celtique slave, ou à ce qu'on a nommé les Celto-Slaves (V. Celtes et Slaves) ; on peut donc classer les Thraces dans ce groupe, mais c'est pure hypothèse, et la parenté phrygienne demeure mal expliquée. A défaut de documents anthropologiques authentiques recueillis dans des tombes bien datées et d'origine indiscutable, à défaut de documents linguistiques et de textes dont aucun ne nous a été conservé, toute hypothèse a un caractère fantaisiste. A l'époque historique, les Thraces pratiquaient le mariage par achat (V. Famille), honoraient Dionysos et des dieux assimilés aux Grecs, Arès, Artémis, Hermès ; ils brûlaient les corps et élevaient un tumulus sur la tombe ; ils tenaient le brigandage et la guerre en particulière estime. Le noyau était formé par les montagnards du Rhodope et de l'Hæmus ; ils fournissaient une infanterie légère et une cavalerie irrégulière, alimentant le monde hellénique de mercenaires, plus tard Rome de gladiateurs.

Morcelés en tribus qui se faisaient la guerre, éparpillés en villages, les Thraces tinrent peu de place dans l'histoire. On cite parmi leurs peuples : les Bisaltes, les Besses, les Bryses, les Edones, les Dolonces, les Cicones, les Odryses, etc. ; c'est aux Edones que fut enlevé le territoire d'Amphipolis, aux Dolonces la Chersonèse. En 513, les Perses soumirent la Thrace, mais ils la perdirent après le désastre de Platées ; Pausanias reprit Byzance (477) et Cimon la ville d'Eion. C'est alors que se constitua le royaume des *Odryses* (V. ce mot) qui unit la plus grande partie de la Thrace jusqu'à l'époque de la conquête romaine. Il subit la suzeraineté macédonienne ; le royaume de Thrace, fondé par Lysimaque, ne lui survécut pas. Les côtes méridionales furent disputées entre les rois d'Egypte, de Macédoine et de Syrie, puis divisées entre le roi de Pergame et la province romaine de Macédoine. En 29 av. J.-C., les Romains formèrent du pays entre les Balkans et le Danube la province de Mœsie ; sous Vespasien, la Thrace, des Balkans à la mer Egée, devint à son tour une province. La cité centrale de *Philippopolis*, fondée par le grand Philippe de Macédoine, fut supplantée par *Adrianopolis*.

Lors de la réorganisation de Dioclétien, la Thrace forma un vicariat de la préfecture du prétoire d'Orient; elle fut divisée en quatre provinces : Thrace propre, à l'O., avec Philippopolis et Berœa ; Hæmimontus, au N.-E., avec Andrinople et Anchialus ; Europe, au S.-E., avec Périnthe et les environs de Constantinople ; Rhodope, au S.-O., avec Maximianopolis, Maronée et Ænus ; à ces quatre provinces on en annexera deux provenant de la Mœsie au N. des Balkans : Mœsie seconde avec Nicopolis, et Scythie (auj. Dobroudja). A l'époque byzantine, lors de la division en thèmes, le nom de Thrace fut restreint à peu près à l'ancienne province d'Europe, c.-à-d. aux environs de la capitale, le reste formant le thème de Macédoine au S. des Balkans de Paristrium au N. Les Bulgares slavisés s'infiltrèrent dans l'ancienne Thrace, et aux XIVe et XVe siècles les Turcs la conquirent. Rien ne subsiste que l'on puisse, avec certitude, rattacher aux Thraces de l'époque athénienne. A.-M. B.

BIBL. : SKORDELIS, *Méditations thraces*, en grec; Leipzig, 1877.— KALOPOTAKES, *De Thracia provincia romana*; Berlin, 1893.— TOMASCHEK, *Die alten Thraker*; Vienne, 1893-96.— Cf. les art. GRÈCE, EUROPE, § *Ethnographie*, etc.

THRACÉSIENS (Thème des). Province de l'empire byzantin, comprenant les anciennes *éparchies* d'Asie, de Lydie, de Carie et de Phrygie pacatienne. Sa capitale était Ephèse. Elle fut constituée au VIIIe siècle par un dédoublement du grand thème Anatolique, et devint par la suite l'un des gouvernements asiatiques de premier rang.

THRASEA PŒTUS (*Lucius* ou *Publius*), sénateur romain, né à Padoue, mort en 66 ap. J.-C. Il appartenait à l'ordre sénatorial. Stoïcien convaincu, son ambition fut de ressembler à Caton d'Utique. Il épousa *Arria* (V. ce nom) et eut pour gendre le stoïcien Helvidius Priscus. Membre du Sénat en 57, il fit condamner le gouverneur de la Cilicie, Cossutianus Capito, accusé de concussion par ses administrés ; en 58, il prit plusieurs fois la parole au Sénat pour combattre la politique impériale. Lorsque le Sénat poussa la bassesse jusqu'à ordonner des jeux annuels pour remercier les dieux de la mort d'Agrippine, assassinée sur l'ordre de Néron, Thrasea quitta l'assemblée plutôt que d'assister à un pareil scandale (59). L'empereur profita de la conspiration de Pison, découverte en 65, pour y impliquer Thrasea. Accusé à son tour par l'ancien gouverneur de Cilicie, Cossutianus Capito, il fut condamné à mort. Il se fit ouvrir les veines et mourut, avec une admirable sérénité, au milieu de sa famille et de ses amis (66). Son panégyrique fut écrit par son ami Arulenus Rusticus, stoïcien comme lui, que, pour cet acte de courageuse amitié, Domitien condamna à mort en 93.

BIBL. : TACITE, *Annall.*, t. XVI.

THRASYBULE, homme d'Etat athénien, tué à Aspendos au printemps de 388 av. J.-C., fils de Lycon. Ce fut l'un des bons généraux et des plus énergiques démocrates d'Athènes. Ami d'Alcibiade, il fut un des promoteurs de l'intervention de l'armée navale contre le coup d'Etat des Quatre Cents (411) ; il coopéra avec Alcibiade et fut enveloppé dans sa disgrâce après la défaite de Notium. Lors de l'établissement des Trente tyrans, il fut banni et se retira à Thèbes (404) ; il y groupa les patriotes démocrates, s'empara du fort de Phylé, puis du Pirée, défit les aristocrates ; ceux-ci firent appel à Sparte, et Lysandre vint bloquer le Pirée, mais le roi Pausanias s'entendit avec Thrasybule et obtint des Spartiates leur consentement au retour des exilés dans Athènes (automne 403) ; Thrasybule, vainqueur des aristocrates retirés à Eleusis, fit proclamer une amnistie. En 395, il fit conclure une alliance avec Thèbes contre Sparte. En 390, il fut envoyé avec une flotte de quarante navires au secours des démocrates de Rhodes, se rendit en Thrace où il obtint l'alliance des Odryses, restaura la démocratie à Byzance, s'empara de Méthymne (Lesbos) ; il reconstituait la confédération maritime athénienne, ne demandant aux cités alliées que le paiement d'un droit de 5 % sur les importations et exportations. Arrivé à Aspendos en Pamphylie, il fut assassiné la nuit par les habitants qui refusaient ce tribut.

THRASYLLE, général athénien, mort en 406 av. J.-C., Simple hoplite dans l'armée de Samos en 411, il contribua à la décider à restaurer la démocratie dans l'île ; puis, avec Thrasybule, il l'entraina à Athènes pour renverser la tyrannie oligarchique des Quatre Cents : il commandait l'aile gauche à la bataille navale de Cynossema où furent défaits les Péloponnésiens, se distingua sur terre en repoussant le roi de Sparte de la banlieue d'Athènes ; envoyé en Asie avec des renforts, il prit Colophon, échoua devant Ephèse, battit les Syracusains à Méthymne et fit sa jonction avec Alcibiade avec lequel il vainquit Pharnabaze, prit Chalcédoine et Byzance (408). Il était l'un des généraux qui gagnèrent la bataille des Arginuses et furent condamnés à mort pour avoir poursuivi l'ennemi au lieu de recueillir les morts et les épaves.

THRASYLLE DE MENDÈS (?), savant grec du commencement du Ier siècle, se concilia, comme astrologue, la faveur de Tibère pendant le séjour de ce dernier à Rhodes, le suivit à Rome et paraît lui avoir survécu. Tacite, Suétone et Dion Cassius racontent diversement les circonstances légendaires qui lui assurèrent la confiance de Tibère, alors que celui-ci songeait à le faire périr. Son fils aurait, d'après Tacite, prédit l'empire à Néron. — Le surnom de *Mendésien* n'est attribué à un Thrasylle que par le pseudo-Plutarque *De fluviis*, source très suspecte, où sont cités comme de lui un écrit *Sur les pierres précieuses*, et des *Egyptiaques*. Cet auteur, s'il a réellement existé, peut bien différer du nôtre. Quant au *Thrasylle de Phlionte*, musicien mentionné par Plutarque d'après Aristoxène, il appartient au Ve siècle av. J.-C., et n'a probablement pas écrit. — Porphyre considérait déjà Thrasylle comme un platonicien pythagorisant, mais il nous apparaît bien plutôt comme un polygraphe indépendant ; car s'il a classé les écrits de Platon en tétralogies (et c'est par là que son nom mérite de rester dans l'histoire de la philosophie), il avait fait le même travail sur les œuvres de Démocrite. Il est, d'autre part, mentionné par Pline comme ayant traité divers sujets intéressant l'astronomie, la cosmographie, l'histoire naturelle; mais à cet égard les indications restent vagues ; au contraire, par Théon de Smyrne et Porphyre (sur les *Harmoniques* de Ptolémée), nous avons d'importants extraits d'un ouvrage de musique, *Sur les sept tons*, qui paraît avoir eu une grande réputation. Mais si Thrasylle semble s'y rattacher aux pythagoriciens par l'adoption des théories musicales qu'on leur attribue, il faut observer que cette théorie appartient plutôt en réalité à l'école de Platon et des mathématiciens postérieurs qu'aux pythagoriciens proprement dits, par exemple Archytas. T.

THRASYMAQUE DE CHALCÉDOINE, rhéteur et sophiste, qui vécut à Athènes dans le dernier quart du Ve siècle av. J.-C. Auteur d'un traité de rhétorique et de modèles oratoires, il excelle dans le pathétique et inaugure le style tempéré. C'est un des hommes dont on a le plus souvent invoqué les idées pour condamner la *sophistique* (V. SOPHISTE).

THRAUPIS (Ornith.) (V. TANGARA).

THRÈNE. Lamentation funèbre. C'était chez les Grecs une coutume très ancienne de faire entendre des lamentations ou des chants funèbres, soit pendant que le corps du défunt était exposé dans sa demeure sur un lit de parade, soit pendant l'incinération du cadavre sur le bûcher. Les thrènes étaient chantés, à l'époque homérique, par les plus proches parents du défunt et par des aèdes, qu'Homère appelle θρήνων ἔξαρχοι. L'usage du thrène se maintint pendant les temps historiques. Il s'appelait alors, soit θρῆνος, soit ἐπικήδειον (*epicedium*) ; il était chanté par un chœur de personnages loués pour la circonstance, que dirigeait un θρηνωδός. Plusieurs poètes lyriques, Simonide et Pindare, par exemple, composèrent des thrènes pour des morts illustres ou riches. Certains critiques dis-

tinguent le thrène de l'élégie ; d'après eux, les thrènes proprement dits s'accompagnaient sur la lyre, tandis que les élégies s'accompagnaient sur la flûte. J. Toutain.

THRIDACE (Pharm.). La thridace est un extrait de suc de tiges de la laitue officinale (*Lactuca sativa capitata*). On en fait un sirop (25 gr. $^{o}/_{oo}$). Médicament peu employé, et probablement inerte, d'après Soubeiran et Rabuteau.

THRINAX (Bot.) (V. Palmier).

THRIPS (L.) (Entom.). Ce nom servait autrefois à désigner un groupe d'Insectes de très petite taille, à ailes semi-convexes et peu développées, à métamorphoses incomplètes, que l'on rangea d'abord parmi les Hyménoptères. Duméril fit de ce groupe une famille particulière sous le nom de *Physopoda*. Haliday en forma même un ordre spécial qu'il appela *Thysanoptera*, dont les principaux caractères sont des ailes rudimentaires, presque dépourvues de nervures, garnies de franges soyeuses sur leurs bords, des mandibules longues, sétiformes, un peu renflées à la base, des antennes filiformes de 5 à 9 articles, les ocelles au nombre de 3, les tarses vésiculeux à l'extrémité et à 2 articles. Ces Insectes sont placés maintenant à la suite des Orthoptères, avec lesquels ils ont plus de rapport qu'avec les Insectes des autres ordres. Ils ont été divisés en d'assez nombreux genres : *Ælothrips* Halid., *Physopus* Serv., *Anthothrips* Uz., etc. Le genre Thrips est caractérisé par les antennes de sept articles, les ailes antérieures dépourvues de bande transverse, le prothorax garni de deux soies longues et raides, les jambes antérieures unies. Type : Th. *minutissima* L. — Les *Thrips* se trouvent partout dans les fleurs ou sur les feuilles de nombreux végétaux.

THROCKMORTON (Francis), conspirateur anglais, né en 1554, mort le 10 juil. 1584. Fils d'un partisan fidèle de Marie Stuart, qui avait été compromis dans la rébellion de Wyatt, il fut dès sa jeunesse impliqué dans les intrigues que tramaient les catholiques expulsés dans toute l'Europe contre le gouvernement anglais. Correspondant de Morgan, il organisa à Londres des intelligences entre Marie Stuart emprisonnée et ses agents en France ainsi qu'avec Mendoza, l'ambassadeur espagnol à la cour d'Elisabeth. Mais ses agissements attirèrent l'attention du gouvernement. Throckmorton, arrêté en 1583, fut enfermé à la Tour, jugé en 1584, condamné à mort et exécuté à Tyburn. R. S.

Bibl. : *A discoverie of the treason practised and attempted against the Queen's Majestie and the Realme by Francis Throckmorton* ; Londres, 1581, in-4.

THROMBOSE (Pathol.). C'est l'oblitération spontanée d'un vaisseau ; la masse dont l'accroissement et le développement sur place ont amené l'obstruction du calibre vasculaire constitue ce qu'on appelle le *thrombus* (V ce mot). La thrombose peut reconnaître pour cause des altérations pathologiques du liquide sanguin ou des parois vasculaires ; mais en général les deux ordres de facteurs sont combinés. Le cas le plus typique des thromboses d'origine hématique est certainement celui des thromboses veineuses par gelure ou brûlure. Sous l'influence d'une température trop basse ou trop haute, les veines superficielles et les capillaires peuvent se trouver soumis à des conditions physiques dans lesquelles la fluidité du sang n'est plus possible. Les thromboses marastiques, conséquence de toutes les maladies qui compromettent gravement la nutrition des tissus paraissent aussi dues à des altérations primitives du liquide sanguin ; elles siègent de préférence dans le système veineux périphérique. Dans le marasme ou la cachexie, les globules sanguins et les leucocytes ont une tendance à s'agglutiner, ils sont plus paresseux, moins aptes à suivre le courant sanguin ; ils tendent à adhérer aux parois vasculaires, surtout aux points où la vitesse du courant est la moins forte.

Les thromboses vasculaires, bien mieux connues que les hématiques, peuvent se diviser en traumatiques et spontanées. Parmi les premières, il convient de citer celles qui donnent lieu à l'oblitération des vaisseaux sur lesquels on a pratiqué la ligature : après la formation du coagulum, qui s'étend de la ligature jusqu'à la première collatérale, la tunique interne prolifère et le thrombus s'organise. Plus tard il se résorbe et l'artère se transforme en un cordon fibreux. Les phénomènes sont à peu près les mêmes dans la thrombose qui produit la cicatrisation des vaisseaux blessés et arrête les hémorragies ; mais la plaie est d'abord bouchée par une accumulation de leucocytes (thrombus blanc) qui permet la prolifération des tuniques artérielles.

Les thromboses vasculaires spontanées ont pour origine la *phlébite* ou l'*artérite* (V. ces mots). Elles sont aiguës ou lentes ; dans le premier cas, les globules blancs adhèrent à la paroi endothéliale malade et y déterminent un commencement de dépôt fibrineux. Une fois que le calibre du vaisseau est ainsi rétréci, le sang se prend en masse dans son intérieur. Cette thrombose est plus souvent veineuse qu'artérielle, à cause de la force de propulsion plus grande du sang dans les artères. En revanche, les thromboses lentes s'observent dans les artères ; elles ne donnent lieu qu'à des coagulations incomplètes qui n'envahissent pas le calibre entier du vaisseau, et qui peuvent même se résorber entièrement. Dr L. Laloy.

THROMBUS. Synonyme de caillot sanguin. Petite tumeur dure et violacée qui se forme autour de la saignée (épanchement de sang dans les mailles du tissu cellulaire sous-cutané), lorsque la plaie cutanée ne répond pas à la plaie veineuse dans l'opération de la saignée.

Thrombus scrotal (V. Hématocèle).

Thrombus de la vulve. — Nom donné à l'infiltration de sang dans les grandes lèvres. Cette affection est d'ordinaire d'origine puerpérale. Son apparition est brusque, accompagnée d'une vive douleur, et survient souvent à l'occasion d'un effort, d'une chute, d'un coup. — Elle se termine par résolution, suppuration, par rupture, par gangrène ou peut donner lieu à une tumeur enkystée. Le traitement consiste à laisser cette tumeur se résorber quand elle est petite, et à l'évacuer, et à la vider des caillots sanguins qu'elle renferme lorsqu'elle est volumineuse et gênante. C. D.

THRONDHJEM. Ville de Norvège (V. Trondhjem).

THRYONOMYS (Zool.) (V. Octodon).

THSENG-tseu, philosophe chinois (V. Tseng-tseu).

THSIN. Dynastie chinoise (V. Tsing).

THUBŒUF. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Lassay ; 802 hab.

THUCYDIDE, chef de l'aristocratie athénienne après la mort de Cimon (449 av. J.-C.), rival de Périclès qui le fit bannir par l'ostracisme en 444. Son petit-fils nommé comme lui Thucydide, fut élève de Socrate.

THUCYDIDE, historien grec du ve siècle av. J.-C. Thucydide était Athénien, du dème d'Halimonte, et naquit entre les années 470 et 460. Son père s'appelait Oloros, comme le roi Thrace dont Miltiade avait épousé la fille, et il descendait par sa mère de la grande famille des Philaïdes à laquelle avaient appartenu Miltiade et Cimon. Il était riche, et les mines d'or de Scapté-Hylé en Thrace, dont il était le propriétaire ou le fermier au nom de l'Etat, lui assuraient de grands revenus. Il fut cependant peu mêlé à la vie publique. Elu stratège en 424, ce qui suppose qu'il avait fait déjà plusieurs campagnes, et chargé de garder les côtes de Thrace, il ne put empêcher le Spartiate Brasidas de prendre Amphipolis, et les Athéniens irrités l'exilèrent. Pendant vingt ans il dut vivre hors de sa patrie, et c'est alors qu'il ramassa les matériaux de son histoire de la guerre du Péloponnèse et qu'il en écrivit probablement quelques parties. Enfin, rappelé à Athènes par un décret d'amnistie, en 404, il continua son histoire et la revisa tout entière. Il était occupé à ce travail, quand il mourut, laissant son œuvre inachevée. Le lieu, les circonstances et l'époque de la mort de Thu-

cydide ne sont pas connus. Il est probable toutefois qu'il périt de mort violente, peut-être pendant un voyage à Scapté-Hylé, et à une date voisine de l'an 400, mais sûrement antérieure à 395.

L'histoire de Thucydide s'arrête à la vingt et unième année de la guerre, en 408. Elle est divisée en huit livres, mais cette division n'est pas de l'auteur, et d'ailleurs elle n'est pas la seule que les anciens aient connue, car il y avait aussi des éditions en neuf livres, d'autres en treize.

Il y a une grande différence entre l'ouvrage de Thucydide et ceux des historiens grecs qui l'avaient précédé, les logographes et Hérodote. Une vingtaine d'années seulement séparent la naissance de Thucydide de celle d'Hérodote, et pourtant il semble que leurs histoires appartiennent à des époques très distinctes. Celle d'Hérodote est un récit épique, celle de Thucydide une histoire philosophique. Des traditions rapportent qu'il fut élève du philosophe Anaxagore et des rhéteurs Prodicus et Antiphon ; ce qui est sûr, c'est que pendant sa jeunesse les plus illustres des sophistes enseignèrent à Athènes avec un succès extraordinaire, qu'il fut le contemporain de Périclès, dont il étudia de très près le génie politique, et que ces diverses influences contribuèrent à développer en lui l'esprit critique. Ce qu'il veut faire, c'est une œuvre utile et durable (κτῆμα εἰς ἀεί) ; aussi son choix s'est-il porté sur un événement contemporain, susceptible de fournir d'instructives leçons. Par là même il se sépare nettement des logographes qui avaient raconté l'histoire mythique des diverses cités grecques, et d'Hérodote chez qui le récit des guerres médiques est encombré de légendes. Pour Thucydide, la qualité fondamentale de l'historien est l'exactitude qui entraîne avec elle l'impartialité, et son premier devoir est la recherche de la vérité. Lui-même a exposé sa méthode au début de son livre (I, 20, 21, 22), où il nous dit le soin qu'il a mis à recueillir tous les documents, tous les témoignages, et à les comparer entre eux, pour en tirer ce qu'ils contenaient de vérité. Les expressions dont il se sert sont caractéristiques, soit qu'il blâme les hommes d'accueillir sans critique (ἀβασανίστως) les récits des événements passés, soit qu'il constate que pour la plupart la recherche de la vérité est exempte de fatigue (ἀταλαίπωρος), soit enfin qu'il dise avec combien de peine (ἐπιπόνως) il a pu démêler la vérité parmi les renseignements contradictoires qui lui étaient fournis. Mais la méthode d'exposition de Thucydide n'est pas moins remarquable que sa méthode de recherche. L'ouvrage commence par un préambule célèbre où l'auteur expose les raisons qui l'ont déterminé à écrire de préférence la guerre du Péloponnèse : c'est l'événement le plus important de l'histoire grecque jusqu'à son époque, et, pour le démontrer, il fait un exposé concis plein de hardiesse et de pénétration de l'histoire grecque jusqu'aux guerres médiques. Puis il expose sa méthode historique. Et, après cette sorte de préface, il montre avec une extrême précisions les causes lointaines ou immédiates qui ont mis aux prises Athènes et Sparte. Une fois arrivé au récit même de la guerre, il établit avec le plus grand soin la date des premières hostilités, et désormais se renferme exclusivement dans son sujet. Point de digressions sur les affaires intérieures de Sparte et d'Athènes ou des autres Etats de la Grèce, encore moins sur l'histoire des événements antérieurs et sur celle des autres peuples. Ni anecdotes ni récits oratoires ; rien que ce qui est indispensable pour l'exactitude et la clarté du récit. Il raconte les faits de la guerre année par année, saison par saison, par étés et par hivers, embrassant à la fois tous ceux qui se sont passés en différents endroits pendant la même période, et ne craignant pas de morceler ainsi ses récits. Il décrit les lieux qui servent de théâtre aux opérations de la guerre, et il pousse le souci de l'exactitude matérielle jusqu'à insérer dans son ouvrage un monument authentique, le texte d'un traité entre Athènes et Argos, qu'on a retrouvé gravé sur une plaque de marbre. Contenue par une méthode si inflexible, la narration de Thucydide est nécessairement très sobre, un peu raide même et un peu sèche. C'est à peine si, pour mieux faire comprendre les faits, il y mêle des réflexions générales très rapides, des définitions morales, des analyses de sentiments. Il s'arrête pourtant quelquefois et suspend le cours de son récit pour expliquer dans quelques résumés lumineux, dans quelques considérations profondes, les causes des événements, la situation morale des peuples, le fond même de la politique. Il décrit ainsi la peste d'Athènes, dont l'influence fut si grande au début de la guerre ; il trace, à l'occasion des troubles de Corcyre, et pour en expliquer l'origine, un tableau général des mœurs grecques à cette époque.

De ces réflexions, de ces peintures morales et de l'ensemble de l'œuvre, se dégage la philosophie de Thucydide. Il ne voit pas dans les événements humains le résultat d'une intervention divine, mais la conséquence de lois générales qui gouvernent le monde. Quand il décrit une éclipse de soleil ou de lune, c'est comme le ferait un savant. S'il parle des oracles, c'est parce que c'est de l'histoire, sans y croire. Il se place à un point de vue purement humain, et quand il parle des dieux, c'est à titre de réalités pour les Grecs de son temps. Il leur oppose la faiblesse de l'homme, faiblesse dont il ne peut se relever que par la raison (γνωμή). Et c'est ici que l'on peut trouver une analogie entre Thucydide et Anaxagore ; seulement tandis que le νοῦς d'Anaxagore est l'intelligence prise en soi, la γνωμή de Thucydide est l'intelligence appliquée à la connaissance des choses. C'est cette qualité que Thucydide met au premier rang ; elle représente à ses yeux ce qu'il y a de supérieur dans l'homme, et quand il fait l'éloge de quelques grands hommes, c'est toujours à cause de leur γνωμή. Sans doute, l'intérêt est le mobile des actions humaines ; mais il ne faut pas que l'homme se laisse entraîner par la passion (ὀργη) : l'égoïsme humain, pour réussir, doit être intelligent et par conséquent moral. C'est pour n'avoir pas observé les lois des choses que les hommes échouent dans leurs entreprises. Une telle philosophie est nécessairement impartiale, et en effet Thucydide s'efface de son livre autant que possible, pour se placer au point de vue de ceux dont il raconte les actes. Mais l'impartialité n'exclut ni le patriotisme ni les préférences politiques, et dans plus d'un passage de son histoire on reconnaît l'œuvre d'un Athénien fier de sa patrie, dans maint autre on voit qu'il était porté vers une démocratie tempérée et n'avait pour les démagogues que du mépris.

L'histoire de Thucydide n'est pas seulement une œuvre scientifique. Comme toutes les histoires écrites par les anciens, elle est aussi une œuvre d'art. Sans doute, Thucydide cherche avant tout la vérité, mais il veut que cette vérité émeuve autant qu'elle instruit, et la composition de son livre est essentiellement dramatique. Schlegel a même pu comparer l'histoire de Thucydide à une sublime tragédie historique. Il y a, en effet, soit dans l'ensemble, soit dans les différentes parties, un intérêt intense et croissant qui entraîne vers le dénouement. Les récits qui font connaître les événements, les descriptions qui en donnent l'impression pathétique, les harangues qui en font connaître les causes s'y succèdent dans des proportions harmonieusement calculées pour éclairer l'intelligence et toucher la sensibilité du lecteur. Jamais Thucydide ne sacrifie au désir d'émouvoir le souci de l'exactitude ; mais chacune des parties principales de son histoire n'en est pas moins composée comme un drame avec ses péripéties et son dénouement. Les narrations n'y ont rien d'oratoire, et l'auteur n'y intervient pas ; c'est la force même des expressions, la gravité du ton, le choix savant des détails qui font naître l'émotion. Ce pathétique de Thucydide, apparent dans de courts récits, se montre surtout dans les narrations des grands événements et dans les descriptions de batailles. L'ardeur des passions humaines et la tris-

tesse de la guerre y apparaissent avec un saisissant relief. Quant aux harangues, Thucydide, comme Hérodote, en a usé volontiers. On n'en compte pas moins de trente-neuf en style direct dans les sept premiers livres de son histoire, et en cela il obéissait à une tradition littéraire dont les origines remontent jusqu'à l'épopée. Mais l'usage qu'il en fait est bien différent, et il se tient à égale distance de la méthode esthétique de son prédécesseur et de la méthode scientifique moderne. Lui-même a d'ailleurs expliqué (I, 22) la façon dont il les a composées : elles lui servent à amener la narration, mais surtout à faire connaître les hommes, les partis, les peuples. Il est rare, en effet, que Thucydide se livre à des considérations personnelles sur la conduite de ses personnages ou qu'il en trace des portraits ; à peine rencontre-t-on quelques mots sur Archidamos, Périclès, Cléon, Brasidas, Hermocrate, Phrynichos et Antiphon : il les fait agir ou parler, et c'est ainsi que nous les connaissons. D'ailleurs, il n'a garde de reproduire textuellement leurs paroles, c'eût été impossible le plus souvent, ou même de leur donner un langage très voisin de la réalité : l'art antique, attaché à l'harmonie de la forme, n'eût jamais admis dans une composition littéraire les différences de dialecte et de style que des discours originaux y auraient apportées. La forme de ces harangues est donc toujours à peu près la même, et c'est par les idées seulement qu'elles diffèrent : Thucydide fait parler ses orateurs selon la vraisemblance, d'après leur rôle, leur situation, leur caractère, et en donnant toute leur force aux raisons qu'ils ont dû soutenir. Il arrive même parfois que l'orateur n'est pas désigné. C'est alors pour ainsi dire « à la situation même » que l'auteur donne la parole, préoccupé qu'il est, dans une circonstance où la personnalité de l'orateur est indifférente, de reproduire simplement les traits principaux d'une scène historique. D'ailleurs, Thucydide ne fait guère parler ses orateurs, anonymes ou non, que dans les circonstances graves où il s'agit de prendre une résolution : les choses se passaient ainsi dans la vie publique des Grecs. Et alors il a soin d'opposer les discours deux à deux, nous fournissant les arguments contraires des politiques en présence, et peut-être entraîné à ce parallélisme par son goût pour l'antithèse. Seul, dans l'histoire de Thucydide, Périclès n'a pas de contradicteur ; et que ce soit parce qu'il représentait plus particulièrement les idées de l'auteur, ou que Thucydide ait voulu montrer l'influence prépondérante de cette éloquence qui dirigea pendant quarante ans les affaires d'Athènes, toujours est-il qu'il lui a donné une place exceptionnelle.

L'histoire de Thucydide est écrite en dialecte attique ; elle diffère par là de celle d'Hérodote dont le fond est le nouvel ionien, et des écrits des logographes. Sa langue et son style ont une ressemblance souvent notée avec ceux d'Antiphon, dont il fit lui-même un grand éloge, et les anciens ont fréquemment associé leurs noms en les citant comme les maîtres du style ancien et sévère (αὐστηρὸς χαρακτήρ — *austerum dicendi genus*). Thucydide est remarquable par la propriété des termes et la richesse du vocabulaire. Il choisit ses mots de façon à rendre toutes les nuances de la pensée, et emploie au besoin des locutions archaïques ou poétiques ; il affectionne les termes abstraits, et use fréquemment d'adjectifs neutres, de participes et de verbes employés substantivement. Sa phrase admet une certaine liberté de construction ; et comme il aime la vigueur et la concision tout autant que l'exactitude, il s'écarte parfois, pour y atteindre, des règles grammaticales, change de sujet sans l'annoncer, supplée une expression nécessaire, mais qui se trouve impliquée dans une autre, abandonne une construction commencée, et va ainsi jusqu'à l'anacoluthe ; ce qui rend une lecture rapide assez malaisée et justifie le reproche d'obscurité qu'on lui a adressé dès l'antiquité. Mais ce qu'il y a de plus frappant dans son style, et qui trahit l'influence des sophistes, c'est l'antithèse, qui d'ailleurs n'est pour lui qu'un instrument de précision. Les mots, les membres de phrase sont opposés ou juxtaposés en une symétrie savante et cherchée, destinée à mettre en relief les différentes parties de la pensée et traduite grammaticalement par des particules comme μέν et δέ, τέ et καί, οὐκ et ἀλλά. La structure des phrases n'a pas le laisser aller d'Hérodote, ce n'est plus la λέξις εἰρημένη ; mais ce n'est pas davantage la période d'Isocrate ou de Démosthène. Les propositions y sont laborieusement accouplées les unes aux autres, et les idées secondaires accumulées autour de l'idée principale, mais plutôt par la force de la pensée que par la rigueur de la syntaxe. Nulle part, même dans les harangues, le style n'est oratoire ou passionné : il y règne une harmonie grave et sévère, presque toujours égale.

L'histoire de Thucydide fut à peine publiée qu'on la considéra comme un chef-d'œuvre. Xénophon dans ses *Helléniques*, Théopompe, Cratippus entreprirent de la continuer. Démosthène la copia, dit-on, huit fois de sa main. Cicéron, Quintilien et tous les anciens, à l'exception de Denys d'Halicarnasse, ont porté sur son auteur les jugements les plus élogieux. Thucydide a même été imité non seulement par des historiens, comme Plutarque (*Vie de Nicias*), Polybe (*Siège de Diépanum*), Salluste, mais par des poètes comme Lucrèce. L'admiration des modernes n'a pas été moindre. Charles-Quint portait toujours sur lui dans ses expéditions la traduction de Seyssel. Le chancelier de L'Hospital l'a cité aux Etats généraux le 13 déc. 1561. Enfin les historiens et les savants modernes, Hobbes, Macaulay, Grote, etc., s'accordent à voir en lui un des plus grands historiens qui aient jamais existé. « Ce n'est pas l'historien, dit Heeren, c'est l'histoire même qui semble parler. » Paul GIQUEAUX.

BIBL. : EDITIONS critiques de BEKKER (Berlin, 1832), J.-M. STAHL (Leipzig, 1873), A. CROISET (livres I et II, Paris) ; annotées de POPPO (1821-40), CLASSEN (1862-78), KRÜGER (1860), et les éditions classiques de ARNOLD (1840), BŒHME (1864-76), DIDOT (Paris, 1875, 2e éd.), etc.

PRINCIPAUX OUVRAGES : DENYS D'HALICARNASSE, *De Thucydide historico judicium*. — Otfried MULLER, *Histoire de la littérature grecque* (traduction Hillebrand). — J. GIRARD, *Essai sur Thucydide* ; Paris, 1860. — A. CROISET, *Histoire de la littérature grecque* ; Paris.

THUEL (Le). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 256 hab.

THUELLIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel ; 504 hab.

THUÈS-ENTRE-VALLS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. d'Olette ; 139 hab.

THUEYTS (*Athogiæ-Tuech*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière ; 2.503 hab. Le bourg est situé sur une haute terrasse basaltique, dite *Chaussée des Géants*, provenant des coulées du volcan de la Gravenne qui le domine au N. Cascade de la *Gueule d'Enfer* formée par le Merdaric se précipitant d'une grande hauteur dans le précipice de laves noires au fond duquel coule l'Ardèche. *Echelle du Roi*, longue fissure naturelle dans la haute muraille basaltique et aménagée en escalier, par laquelle on monte de la rivière sur le plateau. Sources minérales, prairies et bois de châtaigniers.

THUG (de l'hindou *thag*, bandit). Association hindoue de malfaiteurs qui avaient érigé en profession le meurtre secret par étranglement, n'employant nul autre procédé. On les signale à Dehli dès le XIIe siècle, et de père en fils ils se sont perpétués et répandus dans toute l'Inde. Leur adresse et le soin qu'ils avaient de ne jamais s'attaquer à des Européens leur permirent de rester indemnes jusqu'en 1831. A cette date, le gouverneur général Bentinck prit contre eux des mesures énergiques ; les recherches dirigées par le capitaine Seeman avaient abouti en oct. 1853 à la condamnation de 1.562 thugs. Ces terroristes se recrutaient dans toutes les castes, mais de préférence parmi les adorateurs de Siva et de Bhavani ou Dourga ; ils acceptaient aussi des musulmans. Leurs sinistres exploits furent popularisés par le roman de Meadow Taylor, *Con-*

fessions of a Thug (Londres, 1839, 3 vol.). Ils ont à peu près disparu. A.-M. B.

THUGNY-Trugny. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rethel; 540 hab.

THUGUT (Franz-Maria, baron de), homme d'Etat autrichien, né à Linz le 8 mars 1736, mort à Vienne le 29 mai 1818. Elève de l'Académie orientale, il se rendit à Constantinople (1754), devint interprète de la cour (1766), ambassadeur à Contantinople (1769) où il obtint la cession de la Bukovine à l'Autriche, ce qui lui valut la baronnie (1772). Il négocia avec la Prusse lors de l'affaire de la succession de Bavière (1778), fut ambassadeur à Varsovie (1780), Naples (1787), plénipotentiaire adjoint aux armées du prince de Saxe-Cobourg et de Souvorov pour prendre l'administration de la Moldavie et de la Valachie (1788), négocia la paix de Sistova (1790). Après la retraite de Kaunitz et l'échec de la politique antiprussienne de Cobenzl, Thugut fut nommé directeur général des affaires étrangères (1793); disciple de Kaunitz, il chercha à empêcher le partage final de la Pologne et à procurer à l'Autriche des compensations aux dépens de la France; cette politique reposant sur l'alliance anglaise fut déjouée par les victoires des Français qui conquirent la Belgique (1794), puis l'Italie (1796). La paix de Campo-Formio offrant à l'Autriche des dédommagements sur l'Adriatique, Thugut alla organiser ces nouvelles provinces. Il quitta le pouvoir en sept. 1800. — Vivenot a publié une série de documents relatifs à Thugut, notamment *Th. und sein polit. System* (Vienne, 1870, 2 vol.); *Vertrauliche Briefe des Fr. von Th.* (1871, 2 vol.); *Quellen zur deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs* (continué par Zeissberg, 1873-90, 5 vol.). A.-M. B.

THUIA (Bot.) (V. Thuya).

THUILE (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Saint-Pierre-d'Albigny; 750 hab.

THUILES (Les). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Barcelonnette; 351 hab.

THUILLEY-aux-Groseilles. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles; 230 hab.

THUILLIER (Pierre), peintre français, né à Amiens en 1799, mort en 1858. Elève du graveur Watelet, puis du peintre de marine Gudin. Ce fut un précurseur des réalistes. Parmi ses œuvres principales, d'une grande intensité d'expression, nous citerons : *Vue de la vallée du Drac, Ruines du château de Champ, Entrée d'une forêt dans les Ardennes, Le Puy en Velay, Vue prise à El-biar près d'Alger, Pâturages dans les montagnes du Dauphiné, la Vallée de Thuily dans le Dauphiné, le Lac d'Annecy.*

THUILLIÈRES. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel; 219 hab.

THUIN. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. adm. de la prov. de Hainaut, arr. judiciaire de Charleroi, à 30 kil. S.-E. de Mons, sur la Sambre; 6.500 hab. Stat. des chem. de fer de Cologne à Paris et de Bonne-Espérance à Chimay. Fonderies de fer, corroiries, tanneries, savonnerie, exploitations de carrières, chantiers de constructions navales. On remarque à Thuin la tour Notger, construction militaire du xe siècle, et le beffroi, qui date de 1639.

Histoire. — Thuin existait à l'époque romaine. On y a découvert des antiquités et notamment des monnaies de Septime Sévère. Au ixe siècle, Arnould de Lotharingie donna Thuin et l'abbaye de Lobbes à l'évêque de Liège, Francon, et la ville demeura à la principauté liégeoise jusqu'à la fin de l'ancien régime. Elle subit plusieurs sièges : les Français furent repoussés en 1654; ils s'en emparèrent en 1794. Les armoiries de Thuin sont : *D'azur au lion d'or.*

THUIR. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan; 3.055 hab. Carrières de marbre; fabriques de bouchons et de machines agricoles. Restes d'anciennes fortifications.

THUISY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims; cant. de Verzy; 193 hab.

THUIT (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys; 110 hab.

THUIT-Anger (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne; 286 hab.

THUIT-Hébert. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 199 hab. Stat. du chem. de fer de l'O.

THUIT-Signol (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne; 620 hab.

THUIT-Simer (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne; 228 hab.

THULAY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Blamont; 112 hab.

THULDEN (Théodor van), peintre et graveur flamand (V. Tulden).

THULÉ (Ile). Nom donné par les anciens géographes, à partir de Pythéas, à l'île la plus éloignée vers l'Océan boréal, au N.-O. de l'Europe; elle fut regardée par les littérateurs comme la plus septentrionale de la terre habitée (*ultima Thule*). La localisation précise pour les géographes identifie Thulé aux îles Shetland.

Bibl. : Mullenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, 1890, t. I, 2e éd.

THULIUM (Chim.). Métal non encore isolé, qui accompagne en petite quantité l'erbine (V. Erbium) et qui appartient à la catégorie des *métaux des terres rares.* Il a été trouvé par Soret et Clève dans la partie rouge et la partie bleue du spectre d'absorption de l'erbine, où son oxyde, intermédiaire entre l'erbine et l'ytterbine, détermine deux raies ayant respectivement les longueurs d'onde 680 et 465. Son symbole est Thu, représentant en équivalent 56,9 et comme poids atomique environ 171. Les sels paraissent incolores ou peu colorés. Le chlorure donne, d'après Thalen, un spectre de plusieurs raies d'une intensité faible.

THUMANN (Paul), peintre allemand, né à Tschacksdorf (Lusace) le 5 oct. 1834. Il a professé aux Académies de Leipzig (1860), de Dresde (1872) et de Berlin (1875). Son œuvre se compose d'un grand nombre d'illustrations (environ 3.000) pour divers ouvrages (*Enoch Arden, l'Amour et Psyché*, de Hamerling, *l'Amour et la Vie des femmes*, de Chamisso, etc.), et de peintures : il s'adonna d'abord au genre historique (cinq tableaux de la *Vie de Luther*, à la Wartbourg), puis traita des sujets antiques ou de fantaisie : *Psyché, les Sirènes, Sub rosa, l'Occasion*, etc.; il a exécuté aussi un grand nombre de portraits et d'études de femmes. J. B.

THUMERÉVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans; 170 hab.

THUMERIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq; 1.004 hab. Sucrerie et distillerie.

THUMERY (Jean de), diplomate français (V. Boissise).

THÜMMEL (Moritz-August, chevalier de), écrivain allemand, né à Schœnefeld, près Leipzig, le 26 mai 1738, mort à Cobourg le 26 oct. 1817. Imitateur de Wieland et de Sterne, il a écrit, en une langue châtiée, des ouvrages humoristiques de fine observation, parsemés de traits d'esprit à la française. Nous citerons : *Wilhelmine oder der vermæhlte Pedant* (1764) dont le succès fut considérable; *Inokulation der Liebe* (1771); *Reise in die mittægigen Provinzen von Frankreich* (1791-1805, 10 vol.). Ses œuvres ont été réunies et publiées avec une biographie rédigée par Gruner (nouv. éd., 1854-55, 8 vol.). A.-M. B.

THUMMIN (Hist. juive) (V. Ourim).

THUN (franç. *Thoune*). Ville de Suisse, dans le cant. de Berne; 6.020 hab. Elle est située sur l'Aar, à une petite distance du lac, à l'entrée de l'Oberland bernois. Les amateurs de la belle nature en ont fait un de leurs séjours favoris. Cette ville, très ancienne, possède quelques vieilles rues qui, par leur construction, révèlent

encore leur antiquité ; elle a du cachet. Une colline élevée qui porte le château bien conservé des anciens comtes de Kibourg, ainsi qu'une église avec une haute tour octogone, domine la cité. On y jouit d'une vue splendide sur une admirable contrée dont l'horizon est formé des plus beaux massifs des Alpes Bernoises. Thun est la place d'armes la plus importante de la Confédération suisse, la contrée qui s'ouvre devant la ville étant pourvue de plaines spacieuses favorables aux manœuvres militaires et au tir d'artillerie. Il y a une grande caserne, des ateliers de réparation du matériel, des fabriques de munitions, etc.

Le lac de Thun (48 kil. q.) est un bassin allongé de 18 kil. de longueur sur 3 de largeur, formé par l'Aar ; son altitude est de 560 m., sa profondeur maxima de 216 m. Ses deux rives sont surmontées de montagnes élevées et bordées de villages et de villas ; toute la contrée a un aspect très pittoresque. Le lac de Thun a un service de bateaux à vapeur pour desservir les rives et relier Thun à Interlaken ; un chemin de fer remplit le même but sur la rive gauche.

THUN. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Saint-Amand ; 553 hab.

THUN-L'ÉVÊQUE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Cambrai ; 807 hab.

THUN-SAINT-MARTIN. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Cambrai ; 720 hab.

THUN. Vieille famille autrichienne dont le château natal est situé dans le Tirol méridional, sur le Nonsberg (Val Fleims), dans la paroisse de Vigo. Les deux fils d'*Anton* († 1522) formèrent deux lignées qui reçurent en 1604 le titre de barons, en 1629 celui de comtes ; l'aînée est actuellement italienne : la cadette acquit en Bohême de vastes terres divisées en 1671 en trois majorats : 1° et 2° Klœsterle, et Choltitz à deux branches, des comtes de Thun ; 3° Tetschen aux comtes de Thun et *Hohenstein*. Cette dernière branche a fourni à l'Autriche plusieurs hommes d'Etat : *Friedrich* (1811-81), ambassadeur à Berlin (1852-54), à Saint-Pétersbourg (1859-63) ; son frère *Leo*, né à Tetschen le 7 avr. 1811, mort le 17 déc. 1888, passa par l'administration, s'associa en Bohême au parti national tchèque, puis se rallia au germanisme lorsque Schwarzenberg lui confia le ministère du culte et de l'instruction publique qu'il garda onze ans (juil. 1849-20 oct. 1860) ; il régénéra l'enseignement primaire et secondaire sur le modèle de l'Allemagne, signa un concordat avec le pape (18 août 1855) assurant à l'Eglise la haute main dans l'école. A la diète de Bohême, à la Chambre des seigneurs (1861), il fut le chef de l'extrême droite féodale, coalisée avec les nationalistes slaves. — *Franz-Anton*, né le 2 sept. 1847, fils de Friedrich, fut aussi l'un des chefs du parti féodal de Bohême ; nommé administrateur de cette province (1889-96), il tenta de concilier les Tchèques et les Allemands. Il reprit cette tentative lorsque l'empereur le nomma ministre de l'intérieur et président du conseil (5 mars 1898) et refusa de rapporter les ordonnances établissant l'égalité des langues ; l'irritation des Allemands l'obligea à se retirer. A.-M. B.

THUNBERG (Charles-Pierre), botaniste suédois, né à Jönköping le 11 nov. 1743, mort à Tunaberg, près d'Upsal, le 8 août 1828. Elève de Linné, il prit ses grades en 1770, visita la France et les Pays-Bas, partit en 1771 comme chirurgien à bord d'un vaisseau de la compagnie des Indes, séjourna au Cap, à Java et au Japon, visita Ceylan et revint par l'Angleterre dans sa patrie où il fut nommé en 1784 professeur dans la chaire de Linné. Ouvrages principaux : *Novæ insectorum species* (Upsal, 1781-91, in-4, fig.) ; *Nova plantarum genera* (Upsal, 1781-1801, in-4, fig.) ; *Resa uti Europa, Africa, Asia... 1770-79* (Upsal, 1788-93, 4 vol. in-8) ; *Icones plantarum japonicarum* (Upsal, 1794-1805, in-fol.) ; *Prodromus plantarum capensium* (Upsal, 1794-1800, 2 vol. in-8, fig.) ; *Flora capensis* (Copenhague, 1807-12, 2 vol. in-8, fig. ; Stuttgart, 1822-23) ; avec Billberg : *Plantarum brasiliensium decas prima* (Upsal, 1807, in-4), continué par d'autres botanistes. Dr L. Hn.

THUNEN (Johann-Heinrich von), économiste allemand, né à Kanarienhausen, près de Jever, le 24 juin 1783, mort à Tellow le 22 sept. 1850. Elève de Thaer, il organisa une exploitation modèle sur le domaine de Tellow et publia un grand ouvrage, *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalœkonomie* (t. I, 1828 ; t. II, 1850 ; t. III, 1863 ; 3e éd., 1875-76). Il reprit et développa la théorie de Ricardo sur la rente foncière et affirma que le salaire normal répondait à la formule $\sqrt{ap}$; a exprimant le minimum nécessaire pour faire vivre l'ouvrier et sa famille ; p, le produit du travail de l'ouvrier. En pratique, il organisa la participation aux bénéfices.

THUR. Rivière de Haute-Alsace, affl. de l'Ill, qui descend du Grand-Ventron, arrose le val de Saint Amarin et se partage à Sennheim en deux bras, dont le premier joint l'Ill près d'Ensisheim, et le second près de Colmar ; à partir de ce dernier, la Thur a 88 kil. de long.

THUR. Rivière de Suisse, affl. g. du Rhin, qui naît près de Wildhaus (1.004 m.), traverse la vallée du Toggenbourg, dans le cant. de Saint-Gall, reçoit à Bischofszell la Sitter (dr.), forme une large vallée dans le cant. de Thurgovie auquel elle a donné son nom, puis dans celui de Zurich, et se jette dans le Rhin à Ellikon. Elle a 123 kil. dans un bassin de 1.780 kil. q.

THURAGEAU. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau ; 1.189 hab.

THURE. Rivière du dép. du *Nord* (V. ce mot, t. XXV, p. 6)

THURÉ. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Châtellerault ; 1.971 hab. Eglise romane renfermant d'anciens tombeaux ; ruines d'un vieux château.

THUREAU-DANGIN (Paul), historien français, né à Paris le 14 déc. 1837. Avocat à la cour d'appel de Paris, auditeur au Conseil d'Etat, il débuta dans la presse par sa collaboration au *Français* et aux revues littéraires, entre autres le *Correspondant*. Ses travaux historiques consciencieux, bien documentés mais d'une rédaction un peu froide dans sa correction, lui ont valu d'être élu membre de l'Académie française le 2 févr. 1893. Citons de lui : *la Pologne et les Traités de Vienne* (Paris, 1863, in-8) ; *Paris, capitale pendant la Révolution française* (1872, in-8) ; *Royalistes et Républicains* (1874, in-8) ; *l'Eglise et l'Etat sous la monarchie de Juillet* (1879, in-12) ; *Histoire de la monarchie de Juillet* (1884-92, 7 vol. in-8), son chef-d'œuvre ; *le Parti libéral sous la Restauration* (1876, in-8) ; *Pie IX* (1878, in-12) ; *la Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle* (1899, in-8).

THURET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse ; 1.186 hab. Donjon féodal.

THURET (Gustave), botaniste français, né à Paris le 23 mai 1817, mort à Nice le 10 mai 1875. D'abord attaché d'ambassade à Constantinople, il recueillit des collections de plantes dans la péninsule balkanique et revint en France en 1844. Il s'occupa avec distinction des Algues et, dès 1851, publia ses *Recherches sur les zoospores des Algues et les anthéridies des Cryptogames*, couronnées par l'Académie, puis en 1855-57 donna ses *Recherches sur la fécondation des Fucacées*. Il fonda ensuite un magnifique jardin d'essai à Antibes, où il planta les premiers eucalyptus qu'on ait vus en Europe et légua à l'Etat ce jardin qui, après sa mort, fut dirigé par Naudin. Parmi les nombreuses monographies sorties de sa plume, citons encore : *Essai de classification des Nostochinées* (1875, in-8). Dr L. Hn.

THUREY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 131 hab.

THUREY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Saint-Germain-du-Bois ; 1.044 hab.

THURGOVIE. Canton suisse situé à l'extrémité nord de la Suisse, borné au N. par le lac de Constance et le Rhin, à l'E. par le lac de Constance, au S. par le cant.

de Saint-Gall, et à l'O. par celui de Zurich. Sa superficie est de 988 kil. q., sa population de 113.110 hab., en majorité protestante. Il appartient au plateau suisse. Néanmoins le sol est accidenté ; la vallée de la *Thur* (V. ce mot) est bordée sur la rive gauche de cette rivière d'une chaîne de montagnes dont la plus haute alt. est à 1.135 m.; sur la rive droite des collines coupées de nombreux vallons qui s'abaissent en gradins dans la direction du lac de Constance et qui donnent au pays un aspect extrêmement agréable et pittoresque. Grâce à la douceur du climat, la Thurgovie est très fertile ; la culture des arbres fruitiers en fait un immense verger ; la vigne y prospère. Les principaux cours d'eau sont la Thur et la Murg, son affluent ; la Sitter et le Rhin appartiennent à ce canton pour une petite partie de leur cours ; de même la plus grande partie de la rive S. du lac de Constance. Les localités principales sont, outre Frauenfeld, le chef-lieu, Romanshorn, Arbon, Bischofszell, Weinfelden. La population s'adonne à l'agriculture, à l'élève du bétail, à la pêche et à l'industrie ; on exporte une grande quantité de pommes et de poires.

Le cant. de Thurgovie, le dix-septième en rang de la Confédération suisse, est une république démocratique représentative. La constitution qui le régit actuellement et qui date de 1869 a introduit le referendum suivant lequel toutes les lois ainsi que toute dépense excédant la somme de 50.000 fr. doivent être soumis au peuple. Tout citoyen est tenu sous peine d'amende d'exercer son droit de suffrage. Le pouvoir législatif est exercé par le grand conseil, l'exécutif par un conseil de cinq membres élus par le peuple ; il y a comme instance judiciaire supérieure une cour d'appel et de cassation. Toutes les autorités sont nommées pour une période de trois années. Le canton est divisé en huit districts (Arbon, Bischofszell, Diessenhofen, Frauenfeld, Kreuzlingen, Münchwillen, Steckborn, Weinfelden). La fortune de l'Etat est d'environ 6 millions ; le budget porte à peu près 2 millions en recettes et autant en dépenses. L'enseignement public est très avancé ; il y a une école cantonale supérieure et une école normale d'instituteurs. Toutes les institutions d'utilité publique sont très développées.

L'appellation d'abord étendue à toute l'Helvétie nord-orientale, à l'E. de l'Argovie, se restreignit au IXe siècle, quand on en détacha le Gau ou canton de Zurich.

La Thurgovie, après avoir fait partie du duché d'Alamanie, passa successivement sous la domination des ducs de Zæhringen, puis des comtes de Kybourg (1098) et de Habsbourg (1264). Il appartint à la maison d'Autriche jusqu'en 1460. A cette époque, les cantons suisses (Berne excepté) s'en emparèrent, et le pays forma un pays sujet, à titre de bailliage commun, de ses conquérants. La chute de la Confédération suisse, en 1798, en fit une partie intégrante de la république helvétique. Depuis 1803, la Thurgovie forme un canton suisse. Dr Gobat.

Bibl.: Pupikofer, *Gesch. des Thurgaues*; 1886-89, 2 vol., 2e éd.

THURINGE. Région d'Allemagne occupant environ 13.000 kil. q. partagés entre les principautés de Saxe (ligne Ernestine), de Reuss et Schwarzburg et quelques cantons de la Saxe prussienne. C'est la région accidentée comprise entre le Thuringerwald au S. et le Harz au N., les hauteurs boisées de Hesse et la plaine de Gœttingue à l'O., la plaine de Leipzig à l'E. On y distingue le Thuringerwald au S., puis la terrasse de Thuringe qui sépare ce massif de celui du Harz, la vallée de la Saale et celle de l'Unstrut. Le *Thuringerwald* s'étend de la Werra à la Rodach (affl. du Main), dans la direction du N.-O. au S.-E.; la Rodach la sépare du Frankenwald continué par le Fichtelgebirge. C'est un massif de 110 kil. de long sur 10 à 35 kil. de large, dominant les régions voisines de 400 à 500 m. ; la crête est parcourue par une route frontière très ancienne, le *Rennsteig;* les escarpements sont abrupts vers le N.-E. et la Saale, assez doux du côté de la Werra ; le massif est entaillé des deux côtés par des ravins profonds qui lui donnent l'aspect d'un peigne. Au N.-O. sont les hauteurs majeures, Grosser Beerberg (984 m.), Inselsberg (914 m.), Schneekopf (976 m.), entourées de stations thermales et touristiques ; au S.-E. l'aspect est davantage celui d'un plateau ondulé ; on y remarque le Burzelberg (917 m.), le Blessberg (864 m.), le Wetzstein (821 m.). La montagne est jusqu'au faîte revêtue de forêts de sapins et de pins ; les vallées sont très pittoresques. La formation géologique est complexe ; au N.-O., de Ruhla à Smalkalde, on trouve le gneiss et le micaschiste, à l'O. de l'Inselsberg et à Zella le granite; au S.-E., vers Saalfeld et la Schwarza, les schistes cambriens, suivis d'une bande silurienne et parallèlement de couches dévoniennes ; puis à l'E., des grauwackes et schistes argileux que l'on classe dans le kulm et au-dessus du carbonifère, et plus loin des assises dévoniennes et des diabases éruptives. A l'O. des schistes cambriens de la Schwarza, domine le vieux grès rouge, injecté de mélaphyre ; au pied du massif, on voit les grès bigarrés et autres formations triasiques et le basalte; ils dominent dans la *terrasse de Thuringe* ; celle-ci s'étend entre le Thuringerwald et le Harz, entre les vallées de la Saale et de la Werra ; on y remarque, de l'O. à l'E., l'Eichsfeld (523 m.), le Duen (517 m.), le Hainleite (465 m.), les collines de Kyffhausen (486 m.), la Finne (386 m.), puis, au S. de cet alignement la forêt de Gœttingue (440 m.), le Hainich (465 m.), l'Ettersberg (481 m.) au N. de Weimar ; citons encore, à l'E. de la Saale, la Rudelsburg. On trouvera des détails complémentaires dans les articles consacrés aux diverses principautés de Thuringe, notamment à celle de Saxe, branche Ernestine (V. Saxe). La Thuringe, située à l'angle de la Bohême, entre les domaines historiques de la Bavière, de la Franconie et de la Saxe, a perdu de bonne heure son individualité politique et est aujourd'hui le pays d'Europe le plus morcelé en Etats distincts enchevêtrés les uns dans les autres. C'est une contrée fertile, en général bien peuplée, avec une ville de second ordre (Erfurt) et plusieurs de troisième ordre (Weimar, Apolda, Gera, Greiz, Gotha) ; la population est presque exclusivement protestante. On cultive surtout le seigle dans le Thuringerwald, toutes les céréales sur la terrasse de Thuringe, la vigne à Naumburg; les cultures maraîchères prospèrent autour d'Erfurt ; à l'E., l'influence industrielle de la Saxe se fait sentir et les industries textiles sont importantes.

Les Thuringiens paraissent dans l'histoire au début du Ve siècle ; on les rattache aux Hermundures, mélangés de Semnons. Leur royaume s'étendait de la plaine septentrionale occupée par les Saxons jusqu'au Danube et même au delà du Rhin. Le roi franc Clovis, après avoir annexé d'abord ce district (491), s'attaqua au royaume principal, dont le souverain, Hermanfrid, invoqua l'aide de Théodoric l'Ostrogoth. Cela ne fit que retarder sa ruine ; en 531, il succomba dans la bataille de Burgscheidungen, sur l'Unstrut, et son royaume fut partagé : le Nord revint aux Saxons, le Sud, le bassin du Main aux Francs et forma la Franconie orientale. Le nom de Thuringe fut limité au pays entre Werra et Saale, où l'on institua des ducs, probablement afin de résister aux Sorbes ; Dagobert reconnut ce titre à Ratolf (630), dont les successeurs furent à peu près autonomes dans leur résidence de Wurzbourg ; mais leur dynastie s'éteignit au XIIIe siècle, et la grande entreprise de la conversion chrétienne amalgama Thuringiens et Francs. La Thuringe fut gouvernée par des comtes francs dont la lutte contre les Sorbes fut la tâche principale ; en 805, on cite Madalgaud, établi à Erfurt ; plus tard, ils prennent le titre de margraves ; le premier semble avoir été Thakulf (849-873) ; son successeur, Ratolf, défit les Sorbes de la Mulde ; puis vint Poppo de Babenberg, supplanté par *Conrad* (V. ce nom) ; puis Otton, le puissant duc de Saxe, étendit son autorité sur la Thuringe ; son fils Henri s'y installa fortement à Mersebourg. A par-

tir de ce moment, la Thuringe est demeurée dans l'orbite de la Saxe. Elle appartint aux margraves de Misnie, notamment à ceux de la maison de Weimar (XIe siècle). Des seigneurs locaux obtinrent, en 1130, la dignité de *landgraves de Thuringe*, avec pour capitale Mittelhausen ; Erfurt et Eisenach étaient les villes principales ; les principaux landgraves furent Louis II (1140-72), Louis III (1172-90), son frère *Hermann Ier* (1190-1217), Louis IV (1217-27), mari de sainte Elisabeth ; Henri Raspe qui évinça celle-ci et son fils et prétendit à l'Empire. A sa mort (1247), la dynastie étant éteinte, la Thuringe fut revendiquée par le margrave Henri de Misnie, qui en resta maître après des guerres acharnées. Les empereurs Adolphe de Nassau et Albert Ier de Habsbourg tentèrent de s'emparer de la Thuringe, mais ce dernier en fut expulsé par les frères Frédéric le Mordu et Diezmann, petit-fils de Henri de Misnie. Dès lors, l'histoire de la Thuringe se confond avec celle des princes de la maison de Wettin, margraves de Misnie et ducs de Saxe. Frédéric le Sérieux (1324-49), fils de Frédéric le Mordu, se consolide ; ses fils, Frédéric le Sévère (1349-81), Balthasar (1349-1406) et Wilhelm le Borgne (1349-1406), acquièrent une partie du comté de Henneberg, Cobourg, démembrent l'avouerie de Plauen ; ils se partagent leurs domaines, Balthasar prenant la Thuringe, Frédéric l'Osterland et Wilhelm la Misnie. A Balthasar succède Frédéric le Pacifique qui hérite de Dresde et de la moitié de la Misnie et laisse à son tour son héritage, en 1340, à ses cousins, les fils de Frédéric le Belliqueux, l'électeur Frédéric II de Saxe et Wilhelm III ; ce dernier se voit attribuer la Thuringe au partage de 1445. Il meurt sans enfants (1482), et la Thuringe revient à ceux de son frère, Frédéric II, Ernest et Albert, lesquels procèdent, en 1485, au partage définitif, d'où sont issues les lignes actuellement persistantes de la maison de Wettin (V. SAXE). La Thuringe fut attribuée à la ligne Ernestine, sauf certaines parties que la Prusse s'est annexées en 1815. A.-M. B.

BIBL. : TRINIUS, *Thüringer Wanderbuch;* Minden, 1886-96, 6 vol. — REGEL, *Thüringen, ein geographisches Handbuch;* Iéna, 1892-95, 3 vol. — Carte touriste de Græf, en 5 feuilles au 100.000e. — WACHTER, *Thuringische Geschichte;* Leipzig, 1826-30, 3 vol. — BECHSTEIN, *Sagenschatz des Thuringer Landes ;* Hildburghausen, 1835-38, 4 livr. — MICHELSEN, *Codex Thuringiæ diplomaticus*, 1854. — *Thuringische Geschichtsquellen*, 1854-92, 7 vol. — REIN, *Thuringia sacra;* Weimar, 1863-65, 2 vol. — KNOCHENHAUER, *Gesch. Thuringens in der karolingischen und sæchsichen Zeit ;* Gotha, 1863. — Du même, *Gesch. Th. zur Zeit des ersten Landgrafenhauses*, 1871.

THURINGERWALD (V. THURINGE).

THURINGIEN (Géol.) (V. PERMO-CARBONIFÈRE).

THURINS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray ; 1.833 hab.

THURIOI ou **THURIUM.** Colonie grecque de l'Italie méridionale, fondée en 443 av. J.-C., par les Athéniens, pour remplacer Sybaris ; sa prospérité fut rapide, mais les Lucaniens lui firent grand dommage vers le milieu du siècle suivant. En 194, les Romains y fondèrent la colonie de *Copia*.

THURIOT DE LA ROZIÈRE (Jacques-Alexis), homme politique français, né à Sézanne le 1er mai 1753, mort à Liège le 29 juin 1829. Avocat à Reims, il se rendit à Paris en 1789 et fut des vainqueurs de la Bastille ; le dép. de la Marne le députa à la Législative, où il siégea à gauche et soutint toutes les démarches du parti révolutionnaire : au 10 août, c'est lui qui fit mettre en accusation les ministres d'Abancourt et Laporte ; le 11, il demanda que les statues des rois fussent brisées ; le 17, il fit voter la création du tribunal extraordinaire. Elu député de la Marne à la Convention, il fut de ceux qui hâtèrent le procès de Louis XVI, dont il vota la mort sans appel ni sursis. Il attaqua les Girondins comme monarchistes déguisés, Pétion comme fauteur des massacres de Septembre, Dumouriez comme vendu à l'ennemi. Membre du premier comité de Salut public, il attaqua aussi Robespierre comme modérantiste, opposa au pontife de l'Etre suprême le culte de la raison imaginé par la Commune de Paris, et à la célébration duquel il entraîna, un peu par surprise, la Convention en corps. Président de l'Assemblée au 9 *thermidor* (V. ce mot), il ne fit que manœuvrer la sonnette pendant cette tragique séance, et, sûr de la victoire, répondit à l'apostrophe de Robespierre : « Président d'assassins ! » par ces mots : « Tu n'as pas la parole ». Toutefois, il fit rejeter la motion de Lecointre contre les anciens comités. Il fut impliqué dans l'insurrection de germinal an III ; fugitif, il bénéficia de l'amnistie de l'an IV. Juge au tribunal de la Seine sous le Consulat, il fut rapporteur du procès *Cadoudal* (V. ce nom) : il devint avocat général à la cour de cassation. Banni en 1816, il termina sa carrière comme avocat à Liège. H. MONIN.

THURLOE (John), homme d'Etat anglais, né en 1616, mort à Londres le 21 févr. 1668. Inscrit au barreau de Londres en 1647, il devint en 1651 secrétaire de la mission envoyée en Hollande. Partisan dévoué de la politique de Cromwell, il s'occupa de l'organisation de son gouvernement et surtout des affaires étrangères. Thurloe sut merveilleusement agencer ce dernier service, sans oublier le cabinet noir et l'espionnage : aussi de tous les chefs de gouvernement de l'Europe, Cromwell était le mieux informé. Secrétaire d'Etat, membre du Conseil, gouverneur de la Charterhouse, Thurloe fut amplement récompensé de ses services par le protecteur qui d'ailleurs le traitait en ami et pour lequel il avait lui-même autant d'affection que d'admiration. Sous Richard Cromwell, son influence s'accrut encore. Il fut le leader du gouvernement au Parlement ; mais ses bons conseils ne purent empêcher la chute de Richard qui préféra écouter ceux de ses ennemis. A la Restauration, Thurloe fut arrêté, mais il connaissait trop de secrets que les royalistes ne souhaitaient pas qu'il divulguât : aussi fut-il bientôt remis en liberté, et il termina tranquillement ses jours dans son petit appartement de Lincoln's Inn. Ses papiers d'Etat et sa correspondance, fort importants pour l'histoire du Protectorat, ont été publiés en 1742 (7 vol.). R. S.

THURLOW (Edward), homme d'Etat anglais, né à Norfolk le 9 déc. 1731, mort à Brighton le 12 sept. 1806. Enfant turbulent et indiscipliné, il fut placé, après d'assez vagues études, chez un solicitor. Mais il s'occupa beaucoup plus à faire des vers ou à flirter qu'à suivre la jurisprudence. Pourtant il fut inscrit au barreau en 1752, et dès qu'il plaida il remporta des succès qui rendirent son nom populaire. Il devint solicitor general en 1770, attorney general en 1771 et il se distingua par la mise au point des grandes affaires de la compagnie des Indes et la solution de diverses questions importantes de droit constitutionnel. Créé baron et lord chancelier (1778), il prit tout de suite un ascendant considérable sur la Chambre des lords, et comme il était fort en faveur auprès du roi, il eut une part importante à toutes les grandes mesures gouvernementales. Il ne fallut rien moins que la coalition de Fox et de North pour le renverser (avr. 1783). Bien qu'il fût dans l'opposition, le roi continua à le consulter, et Thurlow reprit bientôt le grand sceau (23 déc. 1783) dans le cabinet de Pitt dont il fut quelque temps le collaborateur dévoué. Mais peu à peu leurs relations se refroidirent, et Thurlow, qui n'était pas toujours maître de sa parole, s'emporta à de tels excès et contre Pitt et contre Grenville qu'on le força à démissionner (1792). Il essaya bien de revenir au pouvoir, grâce à de subtiles intrigues auprès du prince de Galles, mais, ayant échoué, il se tint presque complètement dans la vie privée à partir de 1802.

THURMAYR (Johannes) (V. TURMAYR).

THURN (Heinrich-Matthias, comte de), né en 1580, mort le 28 janv. 1640 ; de famille protestante, il se distingua contre les Turcs, reçut le burgraviat de Karlstein, contribua à faire publier les *Lettres de majesté* (V. BOHÊME, RODOLPHE II, MATTHIAS, etc.), et fut choisi par les Etats de Bohême comme l'un des trente défenseurs de la foi. Il prit à Prague le 23 mai 1618 l'initiative de l'insurrection contre Matthias qui menaçait les protestants ; on sait que ce fut

le point de départ de la guerre de Trente ans. Général de l'armée bohème, il pénétra deux fois jusqu'aux portes de Vienne (juin et nov. 1619). Après le désastre de la Montagne Blanche (8 nov. 1620), il se réfugia près de Bethlen Gabor, puis il prit rang dans l'armée de Gustave-Adolphe, négocia avec Wallenstein ; celui-ci le trompa et le fit prisonnier avec le corps suédois de Silène à Steinau (oct. 1633), puis le relâcha.

THURN ET TAXIS (V. TOUR ET TAXIS).

THUROT (François), philosophe et philologue français, né à Issoudun en 1768, mort à Paris en 1832. Il fit ses études au collège de Navarre et à l'Ecole des ponts et chaussées. Pendant la Révolution, il fréquenta la société que recevait Mme d'Helvétius et se lia avec Cabanis. En 1795, il fut admis à suivre les cours des écoles normales. Dès 1796, il se faisait connaître par une traduction de l'*Hermès* de l'Anglais Harris qui commença sa réputation de grammairien. Il enseigna quelque temps la grammaire au lycée des étrangers et, en 1802, fonda avec quelques professeurs l'Ecole des sciences et belles-lettres qu'il dirigea jusqu'en 1807. En 1811, il suppléa Laromiguière à la Sorbonne, et, en 1814, fut investi de la chaire de philosophie ancienne au Collège de France. En 1829, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Philosophe, Thurot est un éclectique sans originalité, qui a particulièrement subi l'influence des Ecossais. Son principal ouvrage philosophique a pour titre *De l'Entendement et de la Raison* (Paris, 1830, 2 vol.). La partie la moins banale de ce livre est celle où Thurot, se souvenant de ses études philologiques, esquisse une théorie des signes. Thurot est avant tout un philologue et, à ce titre, a laissé des travaux utiles : *l'Apologie de Socrate d'après Platon et Xénophon* (Paris, 1806) ; une édition du *Gorgias* (1815), dont une traduction parut après sa mort (1834) ; des traductions de la *Morale* (1823) et de la *Politique* d'Aristote (1826), avec de bonnes préfaces ; une traduction du *Manuel d'Epictète* (1828), une édition des *Œuvres philosophiques de Locke* (1821-25), enfin un certain nombre de travaux publiés après sa mort sous le titre d'*Œuvres posthumes*. Th. RUYSSEN.

BIBL.: *Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, 1833.

THUROT (François-Charles-Eugène), philologue français, né à Paris le 13 févr. 1823, mort à Paris le 17 janv. 1882. Sorti de l'Ecole normale, il professa à Pau (1844), Reims, Bordeaux, Besançon, Clermont, et à l'Ecole normale (1861) ; en 1871, il succéda à Villemain à l'Académie des inscriptions. On lui doit : *Organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge* (1850) ; *Etudes sur Aristote* (1860) ; *Cicéron, Alexandre d'Aphrodisias* et une édition du *Manuel d'Epictète* (1874).

THURSDAY. Ile d'Australie (V. PRINCE-DE-GALLES [Ile du]).

THURSO. Ville maritime d'Ecosse, comté de Caithness, à l'embouchure du Thurso dans la baie de Thurso ; c'est la station terminale du réseau des chemins de fer d'Ecosse ; 6.220 hab. Le petit port est obstrué par la barre du fleuve ; la rade se trouve à 2 kil. 1/2 N.-O., sur la rive O. de la baie, à Scrabster. Céréales et dalles de grès. La ville de Thurso est très ancienne et a été jadis un centre de transit entre l'Ecosse et la Scandinavie. Le Thurso, qui a un cours de 55 kil., est célèbre pour ses pêcheries de saumon.

THURY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur ; 939 hab.

THURY-EN-VALOIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz ; 557 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

THURY-HARCOURT. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Falaise ; 1.113 hab. Eglise des XIIe-XVe siècles. Château des XVIIe-XVIIIe.

THURY-SOUS-CLERMONT, **THURY**-EN-BEAUVAISIS, **THURY**-EN-HEZ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mouy ; 221 hab. Après avoir appartenu à Claude de Durand, favori de François Ier, et à Jacques Delhommeau, la seigneurie de Thury fut vendue à Jean-Dominique *Cassini* (V. ce nom), le célèbre astronome, qui en prit le nom. Eglise dont la nef est du XIIe siècle et d'autres parties du XIVe. Au lieu dit *Château-Thierry*, ruines d'une vieille forteresse du XIIe siècle. L'ancien château de Thury, autrefois fortifié, était au hameau de *Filerval* et fut démoli en 1681 pour faire place à une habitation moderne. Les Cassini avaient établi à Thury un observatoire où ils firent des études importantes. Fabrique de boutons. C. ST-A.

THURY (vicomte de), ingénieur et agronome français (V. HÉRICART-FERRAND).

THURY (CASSINI DE), astronome français (V. CASSINI).

THUSIS. Village suisse dans le cant. des Grisons ; 1.098 hab. C'est une des localités les plus anciennes du pays. Elle se trouve sur la grande route qui conduit de *Coire* (V. ce mot) en Italie, dans une contrée des plus riches en beautés naturelles.

THUSY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 979 hab.

THUY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Pouyastruc ; 47 hab.

THUYA (*Thuya* L.). I. BOTANIQUE et THÉRAPEUTIQUE. — Genre de la famille des Cupressinées, composé d'arbres à rameaux aplatis munis de feuilles en forme d'écailles. Les cônes se composent de 6-8 écailles cunéiformes ou spatulées. Les écailles de la partie supérieure du cône et souvent celles de la base ne portent pas de feuilles carpellaires à leur aisselle ; en général, chaque cône ne renferme que deux fleurs. Les graines, au nombre de 1-2 par fleur, sont petites et peuvent être pourvues d'ailes. Le genre *Thuya* a été divisé en deux sections :

Euthuya, cône à 8 écailles : 3 espèces, dont l'une vit au Japon et les 2 autres en Amérique. Parmi celles-ci, la plus répandue est le *T. occidentalis* L., qui s'observe de la Virginie jusqu'au Canada.

Biota, cône à 6 écailles : 1 seule espèce : le *T. orientalis* L., qui croît en Chine et au Japon ; le *T. orientalis* présente un grand nombre de variétés considérées par certains auteurs comme autant d'espèces.

Les jeunes branches du *T. occidentalis* renferment une huile odorante douée de propriétés diurétiques. W. R.

II. HORTICULTURE. — Plusieurs espèces de ce genre sont cultivées dans les jardins et les parcs pour la beauté ou l'originalité de leur port. Le T. de Chine, espèce de taille moyenne, très ramifiée, dresse ses branches singulièrement aplaties, distiques, d'une verdure foncée. Ornement fréquent des jardins, il trouve aussi un utile emploi, planté en ligne, pour masquer les murs, et comme haie, palissade ou brise-vent. Ces abris se laissent tailler et tondre comme une charmille. Il n'est pas très rustique en France, où on l'a vu geler, en grand nombre, lors des hivers très rigoureux. Peu exigeant sur la nature des terrains, il se développe cependant mieux dans ceux qui sont consistants et frais comme les sables gras et les argiles calcaires. Une variété naine de cette espèce dispose spontanément en boule son abondante ramification d'une verdure dorée. Le T. occidental ou du Canada, de forme conique, le T. pyramidal ou de Tartarie, à rameaux plus étalés et plus grêles, et une variété, qu'on peut rapporter à cette dernière espèce, à rameaux retombants jusqu'à terre, sont recherchés pour leur port très pittoresque. Remarquable aussi par ses formes, mais bien plus grand, est le T. géant qui se présente comme un cône gigantesque pouvant atteindre 50 m. de hauteur. Cet arbre superbe est capable de prospérer dans les mauvais sols secs s'ils sont suffisamment consistants. Son bois est fin et souple. Il pourrait être avantageusement multiplié en bon nombre de stations à boiser. Même remarque pour le T. occidental qui croît à peu près dans tous les sols et jusque dans ceux qui sont marécageux. Les Thuyas fructifient de bonne heure, abondamment et d'une manière soutenue. Les graines extraites des fruits servent à la multiplication de ces plantes. G. BOYER.

III. Technologie. — Le bois de thuya, très facile à travailler, est employé, au Canada et au Japon, pour la couverture des maisons, la quille des bateaux, etc. En Europe, l'ébénisterie l'utilise, depuis assez longtemps, comme bois de placage. Il possède une belle teinte rousse, avec des coupes superbement veinées. Il répand une forte odeur aromatique.

THYARD (Pontus de), poète français (V. Tyard).

THYATIRA. Ville d'Anatolie, aujourd'hui *Ak-Hissar* (V. ce mot).

THYESTE (Myth. gr.) (V. Atrée et Atrides).

THYIAS (Myth. gr.). Nymphe, aimée d'Apollon et prêtresse de Dionysos, figurant dans le culte de l'un et l'autre; formées en cortège, les Thyiades font partie de la suite de Bacchus et sont identiques aux Bacchantes et aux Ménades. Une fête de ce dieu à Elis s'appelait *Thyia*, et concordait avec le retour du printemps. Pausanias cite une représentation des *Thyiades* au temple d'Apollon à Delphes; sur un vase peint, l'une d'elles est poursuivie par Zéphyre.

THYLACINE (Zool.) (V. Dasyure).

THYLLE (Bot.). On donne ce nom, avec Malpighi, à des cellules issues des parois des vaisseaux, dont elles finissent par obturer la cavité. De là leur nom de cellules comblantes (*Füllzellen*). Elles se forment souvent à la fin de la période végétative ou pour réparer les solutions de continuité des vaisseaux sur les branches coupées. Dans ce dernier cas, elles sont donc en rapport direct avec les phénomènes de *cicatrisation* (V. ce mot). Dr L. Laloy.

THYM (*Thymus* L.). I. Botanique et Thérapeutique. — Genre de la famille des Labiées, composé de plantes herbacées vivaces et de petits arbrisseaux. Les feuilles, petites, entières, ont des nervures très saillantes. Les fleurs, purpurines, roses ou blanches, forment des glomérules tantôt écartés, tantôt rapprochés en épis. Le calice, tubuleux-campanulé, présente 10-13 nervures; son limbe, bilabié, se compose d'une lèvre supérieure à 3 divisions étalées et d'une lèvre inférieure à 2 divisions linéaires-subulées. La corolle, également bilabiée, a sa lèvre supérieure plane, émarginée, et sa lèvre inférieure 3-lobée. Le lobe médian est égal aux lobes latéraux ou plus long. Les étamines, au nombre de 4, peuvent être égales ou didynames; elles sont ordinairement saillantes. Les akènes sont lisses.


Thym.— Branche florifère.

Le genre Thym comprend une trentaine d'espèces qui vivent pour la plupart dans la région méditerranéenne, surtout en Espagne, en Algérie et au Maroc; quelques-unes s'observent aussi en Abyssinie et dans les îles Canaries. On rencontre dans toute la France le Serpolet (*Thymus Serpyllum* L.) et dans le Midi seulement le Thym vulgaire (*Thymus vulgaris* L.), utilisé de toute antiquité comme condiment et fréquemment cultivé dans les jardins du nord de notre pays. Le *T. ciliatus* Benth est très répandu en Espagne, en Algérie et au Maroc. Les Thyms contiennent une huile essentielle qui leur donne une odeur agréable et pénétrante; cette huile possède des propriétés excitantes et diurétiques; on en extrait le *thymol* (V. ce mot), très employé comme antiseptique.

II. Horticulture.— On cultive le Thym commun comme plante d'assaisonnement et comme plante d'ornement. On le dispose en touffes isolées et souvent en bordure. On le multiplie de ses graines qu'on sème au printemps, mais il est plus fréquent et plus expéditif de l'obtenir par la séparation des touffes, dont on plante les éclats au printemps. Le Thym demande une exposition chaude; il peut se développer dans les sols les plus secs, l'humidité lui est contraire. Il a des variétés à feuilles étroites, à feuilles larges, à feuilles panachées. Le Thym commun est recueilli dans les garigues méridionales. Il est vendu et traité comme plante à parfum. Une autre espèce de Thym, *Thymus citriodorus* Schreb., a une agréable odeur de citron. On la multiplie aussi d'éclats du pied, au soleil, en terre légère. Le T. serpolet, fort commun, n'a pas d'emploi horticole, cependant il pourrait être intéressant d'en tirer parti pour gazonner les terrains secs que l'on voudrait convertir en pelouses. G. Boyer.

THYMALLUS (Ichtyol.) (V. Ombre).

THYMÉLÉACÉES (*Thymeleaceæ* L.) (Bot.). La famille des Thyméléacées se compose d'arbrisseaux et de quelques plantes herbacées vivaces ou annuelles. Les feuilles alternes ou opposées ne possèdent pas de stipules; leur limbe non divisé est généralement coriacé et luisant. La tige possède des faisceaux libériens périmédullaires. Les fleurs, régulières, hermaphrodites, rarement uni sexuées par avortement, sont solitaires ou bien groupées en grappes, en épis, en ombelles ou en capitules à involucre très développé. Le périanthe, réduit au calice, souvent pétaloïde, se compose de 4-5 sépales concrescents en un tube dont la gorge porte parfois de petites écailles en même nombre que les sépales. Les étamines, en nombre égal aux divisions du périanthe ou en nombre double, ont leurs filets concrescents avec le tube du calice; les anthères pourvues de 4 sacs polliniques, s'ouvrent par 2 fentes longitudinales. L'ovaire, libre, est à 1-2 loges renfermant chacune 1 ovule pendant, anatrope; quelques Thyméléacées ont 5 carpelles concrescents ou un ovaire pluriloculaire à loges uni ovulées. Le fruit, souvent entouré par le calice persistant, peut être un akène, une baie, une drupe ou une capsule. Les graines sont en général dépourvues d'albumen. La famille des Thyméléacées renferme environ 360 espèces rangées en 38 genres groupés eux-mêmes en 3 tribus : *Thymélées*. 1 carpelle; fruit indéhiscent. Genres : *Thymelæa*, *Daphne*, *Gnidia*, *Pimelea*, etc. *Phalériées*. 2 carpelles; drupe. Genre : *Gonostylus*, etc. *Aquilariées*. 2 carpelles; capsule. Genre : *Aquilaria*, etc. Les Thyméléacées sont répandues sur toute la terre, à l'exception des régions polaires; on en trouve en Amérique, depuis la Terre de Feu (*Drapetes*) jusqu'au Canada (*Dirca*), et dans l'ancien continent, depuis la Nouvelle-Zélande (*Drapetes*) jusqu'en Norvège (*Daphne*). Les principaux centres de végétation s'observent dans la région méditerranéenne, les steppes de l'Asie, en Australie et dans le S. de l'Afrique, depuis le Cap jusqu'au Natal. Les Thyméléacées sont surtout des plantes désertiques, on en rencontre très peu dans les bois et les terrains cultivés. Les *Daphne* ont une aire excessivement vaste qui couvre toute l'Europe, de la Norvège à la Méditerranée, et s'étend en Asie jusqu'à l'océan Pacifique, par la Chine et le Japon, avec ramifications sur la péninsule indo-chinoise et la Malaisie.

Le *Gnidias* ont, de même que le *Daphne*, une aire très étendue, car on en rencontre dans presque toute l'Afrique, à Madagascar, et dans l'Asie tropicale. Les *Drapetes*, petites plantes à port de Mousses, s'observent à la Terre de Feu, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Tasmanie, à Bornéo et dans la Nouvelle-Guinée.

Beaucoup de Thyméléacées élaborent un alcaloïde vénéneux, la *daphnine* (V. ce mot), doué de propriétés laxatives, et de ce fait quelquefois employé dans la médecine populaire. Les *Daphne* produisent une matière tinctoriale jaune. Les fibres libériennes des *Daphne*, de plusieurs *Gnidia*, du *Dirca palustris*, du *Funifera utilis*, du *Lagetta lintearia*, servent à la fabrication de tissus. Le bois aromatique des *Aquilaria* est recherché dans l'ébé-

nisterie. Les fleurs de *Gnidia*, de *Pimelia*, de nombreux *Daphne*, fournissent des parfums à odeur très agréable.

THYMOL. I. Chimie. — Form. { Equiv... $C^{20}H^{14}O^2$. Atom... $C^{10}H^{14}O$. }

Le thymol, qu'on appelle aussi acide thymique, isopropylméthylphénol, paraisopropylmétacrésol, a été extrait en premier lieu de l'essence de thym et de l'essence de serpolet. Il a été retrouvé depuis dans plusieurs autres essences : essence de *Monarda punctata* (labiée de l'Amérique du Nord), de *Ptychotis ajovan* (ombellifère de l'Inde). Pour extraire le thymol d'une de ces essences, on agite l'essence avec une solution alcaline concentrée ; l'alcali s'empare du thymol. On décante la liqueur qui contient le thymol et on la traite par un excès d'acide chlorhydrique. Le thymol se sépare ; on le distille en ne recueillant que ce qui passe entre 220° et 240°. Par refroidissement le thymol cristallise ; cependant comme il reste facilement en surfusion, il est bon d'amorcer la cristallisation avec une parcelle de produit solide. — On a pu obtenir le thymol artificiellement à partir de l'aldéhyde cuminique ; on transforme d'abord l'aldéhyde cuminique en cymidine $C^{20}H^{13}AzH^2$: pour cela l'aldéhyde cuminique est traité par l'acide nitrique et transformé en aldéhyde cuminique nitré ; ce dernier, sous l'action du perchlorure de phosphore, se change en dérivé dichloré nitré qui, traité par le zinc et l'acide chlorhydrique, fournit la cymidine. La cymidine est l'alcali correspondant au thymol ; il suffit de faire agir sur elle l'acide azoteux pour la changer en thymol :

$$C^{20}H^{13}AzH^2 + AzO^3,HO = C^{20}H^{14}O^2 + Az^2 + 2HO.$$

Le thymol est un corps solide cristallisé dans le système clinorhombique. Son odeur rappelle celle du thym ; mais elle s'en distingue cependant ; sa saveur est piquante. Il fond entre 46° et 50° et bout à 230°. Il est peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique.

Les propriétés chimiques du thymol présentent beaucoup d'analogie avec celles du phénol. Comme le phénol, le thymol se combine aux alcalis ; et les combinaisons formées sont assez solubles dans l'eau comme les phénates alcalins. Il peut, comme le phénol, former avec les alcools des éthers mixtes : tel est l'éthylthymol $C^{20}H^{12}(C^4H^6O^2)$ (Jungfleisch). L'acide phosphorique anhydre le transforme en métacrésylol avec dégagement de propylène. Le perchlorure de fer agissant comme oxydant le change en dithymol $C^{40}H^{26}O^4$, corps solide, fondant à 162°. A. B.

II. Thérapeutique (V. Thym).

THYMUS. I. Anatomie. — Le thymus est une glande vasculaire sanguine, existant dans toute la série des vertébrés, développée chez l'homme entre la partie antérieure des deux poumons, contenue dans la cage thoracique et occupant le médiastin antérieur. Il se développe aux dépens de l'épithélium des fentes entodermiques branchiales. Il a d'abord une structure épithéliale ; il devient entièrement lymphoïde plus tard. « Il fait son apparition vers le commencement du deuxième mois de la vie intra-utérine et s'accroît ensuite graduellement jusqu'au neuvième. Après la naissance il progresse encore jusqu'à la deuxième ou troisième année. Puis, il s'atrophie peu à peu de telle sorte qu'il est déjà fort réduit à l'âge de quinze ou seize ans et qu'il n'existe plus chez l'adulte qu'à l'état de simple vestige » (Testut). Consistance molle, couleur rosée, longueur verticale : 5 centim. Poids de la naissance, 5 gr. en moyenne.

Conformation extérieure. Le thymus, qui a la forme d'un corps allongé de haut en bas et, généralement, celle d'une pyramide quadrangulaire, possède une extrémité inférieure ou *base* qui répond au péricarde et une extrémité supérieure ou *sommet*, divisée habituellement en deux prolongements conoïdes, les *cornes du thymus*, d'inégale longueur en général. Le thymus est composé d'un lobe droit et d'un lobe gauche, appliqués l'un contre l'autre par leur face interne. La face antérieure du thymus répond au thorax, depuis son ouverture supérieure jusqu'à la hauteur du troisième espace intercostal. Il repose en arrière sur la trachée et les gros vaisseaux du cœur et répond latéralement à la face interne des poumons.

Structure. Chaque lobe du thymus, pelotonné sur lui-même, présente, lorsqu'on le déroule au scapel ou aux ciseaux, de nombreux lobules venant s'attacher à un cordon central qui occupe toute sa longueur. Les lobules se décomposent eux-mêmes en lobules plus petits ou follicules. Ceux-ci, qui mesurent $0^{mm},3$ à $0^{mm},6$ de diamètre, se composent de deux couches ou zones, l'une périphérique ou substance corticale, l'autre interne, centrale, appelée substance médullaire. C'est par la substance médullaire que les différents follicules d'un même lobule s'unissent entre eux, alors qu'ils sont indépendants au niveau de leur substance corticale. Cette dernière est constituée par une trame adénoïde, fin réticulum conjonctif analogue à celui des ganglions lymphatiques, et le long duquel se dispose un lacis de capillaires sanguins fournis par une artériole folliculaire centrale. Un grand nombre de cellules rondes, lymphoïdes, remplissent les mailles de ce système réticulé. La substance médullaire présente un réticulum plus délicat, à mailles plus larges, dans lesquelles on rencontre, outre des cellules lymphoïdes, encore des cellules granuleuses, des cellules géantes multinuclées et des corpuscules concentriques (corpuscules de Hassal).

On observe quelquefois des thymus accessoires.

II. Physiologie. — Encore obscure. On a supposé, mais sans preuves suffisantes, qu'il jouait un rôle dans l'élaboration chimique des principes du sang et de la lymphe. On lui suppose, par analogie avec les ganglions lymphatiques, un rôle hématopoiétique : sa structure et ses réactions pathologiques tendent d'ailleurs à le prouver. Il paraît jouer un rôle dans la nutrition générale pendant la période d'accroissement du corps et particulièrement pendant la première enfance, grâce à ses sécrétions internes. Celles-ci, d'après Ghika (Th. de Paris, 1901), seraient en même temps excito-motrice, excito-cardiaque, vaso-dilatatrice, etc. Le thymus est en relation avec le corps thyroïde, l'hypophyse, la rate, l'ovaire, les testicules, les capsules surrénales : il s'hypertrophie lorsqu'un de ces organes est altéré ; c'est une réaction de défense.

III. Pathologie. — On a signalé une hypertrophie, des hémorragies, l'inflammation franche, la syphilis et la tuberculose du thymus. Il peut être lésé dans tous les états morbides où le sang et les organes hématopoiétiques sont altérés (hémophilie, purpura, adénie, cyanose congénitale) ; il réagit dans les infections, l'inanition, etc., et cette réaction détermine une rénovation cellulaire qui en fait une *véritable moelle osseuse* (Ghika). Cet organe est souvent le siège de néoplasmes, carcinomes, myxolipomes, sarcomes. Quant à ces derniers, ils possèdent une évolution lente, s'accompagnent de symptômes de compression qui ne diffèrent pas essentiellement de ceux présentés par les autres tumeurs du médiastin (L. Hahn et L. Thomas, *Arch. gén. de méd.*, 1879, p. 523). Dr L. Hahn.

THYNNUS (Ichtyol.) (V. Thon).

THYREA. Ville de la Grèce antique, située dans la Cynurie, au centre d'une plaine fertile, sur le versant oriental du mont Parnon, à 2 kil. de la mer. Les Spartiates l'enlevèrent aux Argiens après le célèbre combat singulier de 300 Argiens contre 300 Spartiates, où ces derniers, vaincus, l'emportèrent par la ruse du seul survivant qui, blessé, érigea un trophée tandis que les Argiens étaient allés annoncer leur victoire, puis se perça de son épée. Pausanias a vu les tombes des champions dans la plaine de Thyrea (547). En 431, les Spartiates y installèrent les Eginètes chassés par les Athéniens ; mais ceux-ci détruisirent Thyrea huit ans plus tard. On ignore son emplacement exact, qui devait être proche de Hag-Andreas.

THYRÉATIQUES (Antiq. gr.) (V. Danse, t. XIII, p. 863).

THYREL de Boismont (Nicolas), littérateur français (V. Boismont).

THYRO-aryténoïdien (Muscle) (V. Larynx).

THYROIDE. I. **Anatomie.** — La glande ou corps

thyroïde est une masse glanduleuse située en arc au-devant de la partie supérieure de la trachée. Cette glande se compose d'une partie médiane rétrécie, l'*isthme du corps thyroïde*, et de deux parties latérales, plus volumineuses, les *lobes du corps thyroïde*. Très souvent, de l'isthme se détache un prolongement digitiforme qui monte sur le larynx et qu'on appelle la *pyramide de Lalouette*. Moins volumineuse chez l'homme que chez la femme, la glande thyroïde est fixée dans sa situation par une capsule fibro-celluleuse qui l'unit aux premiers anneaux de la trachée et au cartilage cricoïde, et se prolonge latéralement sur la gaine des vaisseaux du cou. — Ainsi unie à la trachée et au larynx, cette glande suit tous les mouvements de ces organes.

La structure du corps thyroïde démontre que c'est une glande à vésicules closes. A la périphérie, le corps est enveloppé par une membrane fibreuse, membrane d'enveloppe, qui envoie des cloisons dans l'intérieur et divise ainsi le corps thyroïde en petits cantons appelés *lobules*, composés d'un parenchyme glandulaire constitué par des *vésicules closes*. Celles-ci sont constituées par une paroi mince de tissu conjonctif, dans laquelle pénètrent des vaisseaux sanguins et lymphatiques, revêtue à son intérieur d'un épithélium cylindrique. Chez l'adulte, et déjà chez l'enfant, le centre de ces vésicules est occupé par de la *substance colloïde* qui, assez souvent, renferme elle-même des *sympexions* (V. ce mot).

L'origine et le développement embryonnaire du corps thyroïde expliquent très bien cette structure. Ce corps provient d'une ébauche médiane, et d'une double ébauche latérale du pharynx embryonnaire. L'ébauche médiane se détache du point de rencontre des trois bourgeons de la langue, là où sera plus tard le *foramen cœcum ;* les deux bourgeons latéraux viennent des quatrièmes pochettes branchiales. C'est ce qui explique que l'on ait pu voir la glande thyroïde réunie à la base de la langue par un cordon fibreux, *ligament thyréo-glosse*, et même d'un canal, *canal thyréo-glosse*. Le bourgeon thyroïdien ainsi issu de l'épithélium du pharynx s'avance et se ramifie à la façon des glandes en grappe. Bientôt, la végétation du tissu conjonctif ambiant étrangle les bourgeons secondaires, elle les pédiculise et finit par les détacher du bourgeon primitif. C'est là l'origine des vésicules closes.

Les *artères* de la glande thyroïde viennent des thyroïdiennes, les *veines* vont se jeter dans la jugulaire interne, et les *vaisseaux lymphatiques*, qui aboutissent aux ganglions péri-trachéens et sus-sternaux, naissent du réseau péri-vésiculaire. Les nerfs proviennent du sympathique cervical et gagnent la glande en suivant les artères.

Les usages de la glande thyroïde ne sont pas encore bien définis. Son ablation donne lieu au myxœdème. Son hypertrophie donne lieu au goitre, et on sait que certaines formes de celui-ci coïncident avec le crétinisme.

Cartilage thyroïde (V. Larynx).

II. Physiologie. — Les anciens anatomistes désignaient cet organe sous le nom de corps thyroïde, pour ne pas préjuger de sa texture et de ses fonctions. Aujourd'hui l'étude histologique et surtout les connaissances physiologiques acquises permettent de lui donner le nom de glande thyroïde et de la ranger dans le groupe si important des glandes à sécrétions internes, avec les capsules surrénales, la rate, le thymus, etc. Sa riche vascularisation, ses variations de volume importantes, avaient fait supposer que cet organe jouait surtout un rôle régulateur de la pression sanguine. Cette opinion vient d'être reprise par de Cyon. On a également admis une certaine relation entre le corps thyroïde et les organes génitaux, la glande se gonflant au moment de la menstruation (Liégeois). Vers 1856, Schiff avait vu que les chiens ne survivaient pas à l'ablation du corps thyroïde, mais l'attention sur l'importance fonctionnelle de cet organe ne fut appelée que par le travail des Réverdin qui montrait que, chez les personnes atteintes de goitre auxquelles on enlevait totalement le corps thyroïde, on observait dans la suite une altération générale et profonde de l'organisme. Le malade indiquait une lassitude extrême, des douleurs et des tiraillements dans les muscles ; puis les bras, les membres, la face, augmentaient de volume, les traits s'effaçaient, la peau devenait rugueuse. Enfin, le tout s'accompagnait de phénomènes nerveux graves : vertiges, syncopes, convulsions. Tous ces symptômes étaient ceux d'une maladie récemment décrite sous le nom de myxœdème ou de cachexie strumiprive par Ord en 1878, mais que l'on n'avait pas rattachée nettement à une lésion fondamentale de la glande thyroïde. Depuis cette époque, de nombreuses recherches expérimentales ont été poursuivies sur le rôle de la glande thyroïde. La destruction totale de la glande thyroïde chez le chien amène fatalement la mort, en déterminant une cachexie profonde et des phénomènes convulsifs. Chez le lapin, l'ablation des deux corps thyroïdes n'est généralement pas mortelle, mais cette anomalie n'est qu'apparente. Ces animaux possèdent deux glandules éloignées du corps principal et qui assurent la survie. Si on les enlève, les accidents décrits se produisent (Gley). Ces glandules *parythyroïdiennes* existent en réalité chez tous les animaux, mais, au lieu d'être séparées, elles sont souvent incluses dans le corps même de la glande, peut-être jouent-elles un rôle fondamental.

Deux théories ont été émises pour expliquer les accidents consécutifs à la thyroïdectomie totale. *Théorie nerveuse :* les troubles sont dus à des lésions nerveuses ; mais, comme il suffit de laisser un fragment de la glande ou mieux de greffer la glande enlevée dans une autre région, pour empêcher les troubles d'apparaître, cette théorie est complètement abandonnée. *Théorie vasculaire :* la sécrétion interne de la glande thyroïde amène une modification du sang, soit en détruisant des principes toxiques, soit en déversant dans le sang un produit utile. Les expériences de Vassale et de Gley établissant que les accidents nerveux et cachectiques peuvent être amendés par des injections intra-veineuses d'extrait thyroïdien démontrent le rôle utile des produits de sécrétion de la glande ; enfin on a réussi à isoler un produit iodé nettement défini, l'*iodothyrine* (Baumann), et une autre substance moins bien déterminée, la thyroantitoxine, dont l'action différente expliquerait la duplicité des phénomènes observés : l'iodothyrine favoriserait le métabolisme général, son absence entraînerait la cachexie ; l'antitoxine serait l'antidote des poisons convulsivants sécrétés par l'organisme. Pour de Cyon, le corps thyroïde serait essentiellement un régulateur de la pression ; outre son rôle mécanique de dérivateur de la masse sanguine, il sécréterait une substance agissant sur le système modérateur cardiaque, par l'intermédiaire du pneumogastrique et sur le système vasculaire périphérique, par l'intermédiaire du nerf dépresseur. Par ce double mécanisme, l'organisme réussit à éviter les brusques élévations de tension sanguine et les accidents qui en résultent.

Les fonctions de la glande thyroïde sont donc multiples, l'activité de la glande s'exerçant par des processus différents : destruction de substances toxiques, déversement de produits utiles, soit sur la nutrition générale, soit sur l'appareil circulatoire. C'est en partant de ces données que l'on a été conduit dans ces dernières années à utiliser le suc thyroïdien, c.-à-d. l'extrait de cette glande, puisqu'elle n'a pas de canal sécréteur, dans un certain nombre d'affections. Dans le myxœdème, caractérisé par des troubles de nutrition généralisés et qui paraît se rattacher à l'insuffisance de la fonction thyroïdienne, puisqu'on rencontre cette affection chez les sujets atteints de lésions destructives de la glande ou chez ceux qui ont subi l'ablation de cet organe, le traitement thyroïdien était indiqué, et il a souvent donné de remarquables améliorations.

Le liquide thyroïdien paraissant être un excitant de la nutrition cellulaire, on a préconisé son emploi dans l'obésité, produite par ralentissement de la nutrition. Les ré-

sultats ici sont plus discutables, il ne faut pas oublier que la thyroïde exerce une action certaine sur le cœur, or, chez les obèses, le cœur est souvent atteint de dégénérescence graisseuse, et l'emploi d'extrait thyroïdien n'est pas sans danger. Potain a signalé des cas de morts attribuables à un traitement thyroïdien. Signalons encore l'utilisation des propriétés excitantes de la glande thyroïde: dans le traitement des fractures, la consolidation se ferait plus rapidement quand on soumet les blessés à cette médication. Le corps thyroïde peut s'administrer soit par la voie digestive, corps thyroïdes frais ou desséchés, mis en tablettes, en pilules, soit par la voie hypodermique, extrait fait aseptiquement. On préfère la voie digestive généralement. J.-P. LANGLOIS.

III. Pathologie. — La glande tyroïdienne peut être le siège de diverses affections dont la plus importante et la plus répandue, le *goitre*, a été décrite dans un article spécial. Les contusions et les plaies ne présentent pas de caractères bien spéciaux, si ce n'est l'abondance des hémorragies. Le corps thyroïde est sujet, comme toutes les glandes, à des inflammations ou thyroïdites ; les congestions en sont d'ailleurs très fréquentes et presque physiologiques (menstruation, grossesse, etc.). Les *thyroïdites* peuvent être aiguës ou chroniques et apparaître à la suite d'une plaie, d'une contusion, d'une injection médicamenteuse à l'intérieur de la glande. L'on voit se produire une tuméfaction douloureuse de toute la région occupée par la glande ; l'affection peut se terminer par résolution ou par suppuration, avec envahissement consécutif du tissu cellulaire du cou. Le corps thyroïde est également le siège de tumeurs, dues soit à l'hypertrophie de la glande, c'est le goitre dont nous n'avons pas à parler ici, ou à l'apparition de néoplasmes bénins (kystes hydatiques ou malins (cancer, etc.). Ces tumeurs sont en fait très rares, si on les compare surtout à la fréquence du goitre.

L'extirpation du corps thyroïde (V. GOITRE) est une opération entrée dans la pratique chirurgicale. Nous n'en parlons ici que parce qu'elle est suivie, lorsqu'elle est totale, d'accidents singuliers décrits sous le nom de myxœdème. La face et le cou des sujets qui sont atteints de cette singulière affection apparaissent comme bouffis, la peau est épaissie, indurée, sèche. Cette bouffissure donne à la figure un caractère tout particulier d'idiotisme. Les poils et les cheveux deviennent durs et tombent, les ongles se sèchent et se cassent. En même temps l'intelligence est atteinte, le sujet semble plongé dans une somnolence constante ; enfin, il se produit une véritable cachexie. Ces altérations apparaissent dans l'année qui suit l'opération et vont ensuite le plus souvent en s'accentuant jusqu'à la cachexie finale. Cette affection n'est pas uniquement consécutive à l'ablation du corps thyroïde ; elle se rencontre spontanément chez les enfants ou chez les adultes, mais toujours à la suite de l'*atrophie* ou de la *disparition* du corps thyroïde. L'on peut, dans une certaine mesure, remédier à ces accidents, en suppléant aux fonctions de la glande absente par l'ingestion d'extrait thyroïdien ou de la glande thyroïdienne en nature. Dr M. POTEL.

THYROÏDIEN (Anat.) (V. LARYNX).

THYROPTÈRE (Zool.) (V. VESPERTILION et MYXOPODE).

THYRSE. L'un des attributs les plus fréquents de Dionysos et des personnages de son thiase, Satyres, Bacchantes, Ménades. — Le thyrse n'était pas autre chose qu'un long bâton terminé d'habitude par une pomme de pin, quelquefois par une touffe de feuilles de vigne ou de feuilles de lierre, à laquelle un ruban était suspendu. Il semble que primitivement le thyrse ait été une lance et ait servi d'arme à Dionysos ; sur quelques monuments, on voit pointer un fer de lance au milieu des feuilles de lierre ou de vigne. Le thyrse est figuré comme symbole sur de nombreuses monnaies grecques. J. TOUTAIN.

THYRSITE (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Acanthoptérygiens Trichiuriformes* et de la famille des *Trichiuridæ*. Ce genre comprend des Poissons à corps assez allongé, en grande partie nu, c.-à-d. sans écailles, la nageoire dorsale continue, avec des épines d'une force et d'une longueur modérées, portant de deux à six petites épines derrière la dorsale et l'anale, plusieurs grosses dents sur les mâchoires, des dents sur les palatins. Les jeunes de ce genre atteignent des dimensions considérables et sont recherchés dans l'alimentation. Le *Thyrsites atun*, entre autres, du Cap, de la Nouvelle-Zélande et du Chili, est exporté en grandes quantités à Maurice et à Batavia, comme article courant de commerce. ROCHER.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*.

THYS ou **TYSSENS** ou **THYSSENS** (Pierre), peintre flamand, né à Anvers en 1616 ou 1624, mort entre le 2 juin 1677 et le 14 févr. 1679. En 1644, il devint maître de la gilde de Saint-Luc, dont il fut doyen en 1660-61. Elève d'Artus Deurwaerder, il imita Van Dyck, et ses meilleurs ouvrages sont confondus dans l'œuvre de ce maître. Il fut peintre de la cour de Léopold Ier. Son chef-d'œuvre, *l'Adoration de l'hostie par le chapelain et les directeurs de la Confrérie du Saint-Sacrement*, aujourd'hui à Saint-Jacques d'Anvers, est une remarquable réunion de portraits. Autres ouvrages aux musées d'Anvers, Bruxelles, Gand, Bâle, Munich, Copenhague, Stockholm, etc.

THYSANOURES (*Thysanoura* Fab.) (Entom.). Classe d'Insectes Aptères, ne subissant aucune métamorphose, caractérisé par le corps allongé, pisciforme, quelquefois globuleux, composé de segments en nombre variant de 8 à 13, et couvert d'écailles très peu adhérentes ou d'une fine villosité, les yeux composés, la bouche avec palpes, mandibules, labre et lèvre inférieure, les antennes longues, sétacées, les pattes grêles, l'abdomen terminé par trois soies ou une queue simple ou fourchue permettant à l'insecte d'exécuter des sauts plus ou moins grands. Ces Insectes sont très agiles ; ils vivent dans les endroits humides, dans l'intérieur des maisons, sous les pierres, les matières végétales en décomposition, etc., et sont répandus partout. Les Thysanoures ont été divisés en deux familles : les Lépismènes et les Podurelles.

THYSSELINUM (Bot.) (V. PEUCÉDAN).

TIAHUANACO. Localité de Bolivie, à 44 kil. O. de La Paz et 20 kil. S. du lac Titicaca, où se trouvent les ruines grandioses de monuments antérieurs à l'histoire. Situées dans le pays des Collas (à tort appelés Aymaras), elles sont isolées de tout vestige d'habitation, ce qui fait conjecturer qu'il y eut là un sanctuaire, mais non une ville. Angrand en 1849, Ch. Wiener, puis Stübel et Uhle (*Ruinenstætte von Tiahuanaco* ; Breslau, 1892) les ont décrites. On y distingue deux groupes principaux : l'Acapana du Castillo et le Pumachaca. Le premier comprend un terre-plein de 25 m. de haut, revêtu de blocs de trachyte et de grès rouge curieusement travaillés ; au pied est un vaste carré de blocs mégalithiques, à l'O. duquel se dresse la Porte du Soleil, pylone monolithe de porphyre, haut de 3 m., large de 4 m., sculpté sur toutes les faces ; au linteau oriental est figuré un dieu aux yeux pleurants, à tête carrée, auréolée de rayons qui s'achèvent en serpents et têtes de condors.

Le Pumachaca est un monticule analogue surmonté d'une statue écroulée aujourd'hui et jonché de ruines du même genre que celles de l'Acapana. Par terre, dans le village voisin, se retrouvent des débris, des statues, des pierres sculptées ; les mines de Tiahuanaco ont servi de carrière pour édifier les églises des environs et même la cathédrale de La Paz. A.-M. B.

TIALI. Pays du Soudan français, sur la rive g. de la Falémé, à l'O. du Bambouk et au S. du Bondou, dont il dépendait avant la conquête française. Le ch.-l. est Bani.

TIARE (Archéol.). Coiffure conique plus ou moins riche qui est un insigne de dignité. La tiare est d'origine orientale et remonte à une haute antiquité : on la trouve sur les bas-reliefs assyriens et chez les Perses ; pour l'époque romaine, on peut citer la célèbre tiare d'or offerte par la

ville d'Olbia au roi Saitaphernes et conservée au musée du Louvre. Les empereurs d'Orient portèrent la tiare jusqu'au xve siècle, et les papes ont adopté la tiare pour coiffure. La tiare pontificale fut en usage au moins depuis le ixe siècle, mais elle a subi de nombreuses et importantes modifications. La plupart des tiares représentées dans les peintures du moyen âge et de la Renaissance sont de pure fantaisie. A l'origine, la tiare paraît avoir été un bonnet conique entouré d'un diadème et peut-être analogue à la couronne à fond d'étoffe élevé que porte Charlemagne dans une mosaïque de la place de Saint-Jean de Latran, à Rome. Le fond en étoffe fut de bonne heure en drap d'or empesé, puis, à l'époque gothique, il fit place à un cône de métal. Eug. Müntz a établi que ce fut la tiare exécutée par Nicolas IV et portée par Boniface VIII qui passa pour celle de saint Silvestre. Emportée à Avignon par Clément V, rapportée à Rome par Grégoire XI, puis à Avignon par Clément VII, elle passa en Espagne avec l'antipape Benoît XIII ; reprise en 1429 par Martin V, elle fut enfin volée en 1485 et disparut. C'était un cône à cercle gemmé ; parfois les tiares eurent deux cercles superposés, et enfin, sous Benoît XII (1334-42), elles se garnirent des trois couronnes considérées aujourd'hui comme un symbole essentiel. C'est sous les papes d'Avignon que la tiare prit le style gothique et, de coiffure usuelle, devint un insigne héraldique. A la Renaissance, on imagina la forme ovoïde et renflée encore en usage et l'on substitua au bouton terminal un globe crucifère. Depuis le xive siècle, les artistes ont figuré saint Pierre et Dieu le Père lui-même coiffés de la tiare. C. ENLART.


Tiare pontificale.

BIBL. : A. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1896, pp. 133-42. — Max. COLLIGNON, *Tiare en or offerte par la ville d'Olbia au roi Saitapharnes* (*Mél. Piot*, 1899, t. XI, p. 5). — Eug. MÜNTZ, *la Tiare pontificale du* VIIIe *au* XVIe *siècle* (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions*), 1897.

TIARET. Ch.-l. de cant. et de com. mixte du dép. et arr. d'Oran, à plus de 1.000 m. d'alt., sur les hauts plateaux, au point où se divisent les eaux entre la Mina et le Nahr-el-Ouassel, branche supérieure du Chélif ; 5.728 hab., dont 1.060 Français, 1.237 étrangers. C'est une place française fondée en 1843 sur les ruines de la *Tingartia* romaine, Tihert berbère. Au-dessous du bordj ou fort percé de trois portes, est le quartier indigène de Sidi-Khaled. Tiaret est un marché agricole important pour les moutons, la laine, les grains, etc. ; il dessert le Sersou. C'est la tête d'une ligne de chem. de fer qui aboutit à Mostaganem (V. ORAN [Dép.]).

La com. mixte, vaste de 157.682 hect., comptait 22.624 hab. en 1896.

TIARINI (Alexandre), peintre italien, né à Bologne en 1577, mort en 1668. Il débuta comme peintre dans sa ville natale ; mais un duel qu'il eut avec un de ses camarades l'obligea de se réfugier à Florence, où il passa quelque temps. De retour à Bologne, il y étudia dans l'atelier de Louis Carrache, puis il ouvrit lui-même un atelier, et sut y former de bons élèves. Tiarini a beaucoup travaillé, abondamment produit : son talent facile, le caractère heureux de ses compositions, son dessin savant, son coloris aimable, en ont fait un des peintres les plus intéressants de l'école bolonaise. On considère comme son chef-d'œuvre un *Saint Dominique*, dans l'église de ce nom, à Bologne. De nombreux ouvrages de lui, tant à l'huile qu'à fresque, sont admirés dans cette même ville, et à Florence, à Reggio, à Vienne, à Dresde, à Munich, etc. G. C.

TIBALDI (Pellegrino), peintre italien (V. PELLEGRINI).

TIBATI. Ville du Soudan central, cap. d'une principauté vassale de l'Adamaoua, à 235 kil. S. de Yola ; elle est peuplée de Peuls et de Voutés, nègres musulmans.

TIBBON (Juda ibn), rabbin du xiie siècle. Les Tibbonides, qui de Grenade étaient venus à Lunel, tiennent une place considérable dans la littérature juive par leurs traductions. Juda ben Saül ibn Tibbon (vers 1167) possédait l'arabe aussi bien que l'hébreu. Il mit à la portée de ses coreligionnaires de Provence plusieurs ouvrages importants de la littérature judéo-arabe. Il traduisit les écrits théologiques de Saadyia, Bahya, Ibn Gabirol, Juda hal-Lévi et les écrits grammaticaux d'Ibn Djonâh. Il a laissé un testament qui présente un vif intérêt en raison des aperçus scientifiques et moraux qu'il contient.

Son fils *Samuel ibn Tibbon* (1160-1230) traduisit des livres de Maïmonide, entre autres le *Moréh*, des écrits d'Aristote et d'Alfarabi, et composa un commentaire sur l'*Ecclésiaste* et sur quelques chapitres de la *Genèse*.

Son fils *Moïse ibn Tibbon* (vers 1260) continua la tradition paternelle en rendant accessibles aux juifs provençaux des écrits de Maïmonide et de philosophes arabes.

Les Tibbonides ont eu le mérite de faciliter les études théologiques et de créer en hébreu une langue philosophique. Louis-Germain LÉVY.

TIBBOUS ou **TOUBOU.** Peuple de l'Afrique (V. SAHARA, t. XXIX, p. 67).

TIBÈRE (Tiberius Claudius Nero), empereur romain (14-37 ap. J.-C.), né en 41 av. J.-C., mort à Caprée le 16 mars 37 ap. J.-C. Il était fils de T. Claudius Nero (V. CLAUDIA [*Gens*]) et de Livie. Lorsque Livie devint la femme d'Octave, Tibère resta, comme son frère Drusus, dans la maison de son père (38) ; mais à la mort de celui-ci (34), il rejoignit leur mère auprès du fondateur de l'empire. Nommé questeur en 24 av. J.-C., cinq ans avant l'âge légal, il parcourut très rapidement la carrière des honneurs. Dès l'année 20 av. J.-C., Auguste le chargea d'une mission en Arménie ; Tibère rétablit Tigrane sur le trône de ce pays. Gouverneur de la Gaule en 15 av. J.-C., il fut consul deux ans plus tard. En 12, il dut répudier, sur l'ordre d'Auguste, sa première femme Agrippine, fille d'Agrippa, qu'il aimait, afin d'épouser Julie, fille d'Auguste, veuve d'Agrippa (V. JULIE). Puis il partit pour l'Illyricum et la Pannonie, où des troubles très graves avaient éclaté. Il combattit les rebelles avec une énergie remarquable et rétablit dans cette région accidentée la domination romaine. En 9, après la mort de son frère Drusus, il gagna la Germanie, ramena à Rome le corps de son frère et prononça son oraison funèbre sur le Forum. Il fut ensuite envoyé par Auguste contre les Germains ; il remporta sur eux plusieurs victoires et reçut les honneurs du triomphe. En l'an 6 Auguste l'associa au pouvoir suprême, en lui conférant pour cinq ans la puissance tribunicienne. Pourtant aucune sympathie n'existait entre l'époux et le fils de Livie. Tibère s'exila à Rhodes, où il vécut pendant sept ans dans une retraite complète. Lorsqu'il revint à Rome, après la mort de Caius et de Lucius Cæsar, petits-fils d'Auguste, Auguste l'adopta et lui conféra de nouveau la puissance tribunicienne, cette fois pour dix ans. Peu de temps après, Tibère fut encore envoyé en Germanie ; il y remporta de brillants succès. Enfin, lorsque Auguste mourut, il fut proclamé empereur (14 ap. J.-C.).

Tibère régna de 14 à 37 ap. J.-C. Il inaugura son règne en faisant tuer le seul membre de la famille d'Auguste qui pût lui porter ombrage, Agrippa Posthume, en condamnant à mort Julie, fille d'Auguste, et son séducteur, un certain Sempronius Gracchus, enfin en rappelant de Germanie son neveu Germanicus, que les légions avaient voulu proclamer empereur et qui s'était couvert de gloire en reprenant aux Germains les aigles perdues par Varus. Germanicus, envoyé en Orient, y mourut subitement. Malgré les insinuations produites par certains historiens contre Tibère, il paraît peu probable qu'il soit coupable de cette mort. Mais deux ans à peine après son avènement, Tibère tomba sous l'influence d'un chevalier romain, Séjan, qui fut pour ainsi dire son mauvais génie. Séjan était devenu

préfet du prétoire en 16 ap. J.-C. Le pouvoir exceptionnel qu'il exerçait, surtout lorsque Tibère se fut retiré en Campanie, inspira à ce parvenu l'ambition de monter sur le trône impérial. Pour mettre ce projet à exécution, il ne recula devant aucun crime. Il fit empoisonner le propre fils de l'empereur, Drusus ; de nombreux parents ou amis de l'emperenr, même Agrippine, la veuve de Germanicus, et ses jeunes enfants, furent, les uns exilés, d'autres jetés en prison, d'autres même réduits à se donner la mort. Mais Séjan se perdit lui-même par l'excès de son audace. Il osa demander à Tibère la main de sa belle-fille Livie, veuve de Drusus. L'empereur la lui refusa et commença à le soupçonner. En 31, Tibère, qui ne quittait plus l'île de Caprée, dans le golfe de Naples, envoya au Sénat une lettre accusatrice contre Séjan : le porteur de la lettre, Macron, gagna l'appui de la garde prétorienne, et Séjan fut massacré. Après Séjan lui-même, la plupart de ses amis furent poursuivis et condamnés. Dès lors les accusations de lèse-majesté se multiplièrent, et Tibère fut vraiment pendant les cinq dernières années de son règne le prince cruel que Tacite a dépeint. De très nombreux sénateurs, plusieurs personnages illustres se donnèrent la mort pour échapper au supplice. Tandis que le sang coulait ainsi et que la terreur régnait à Rome, Tibère, dans sa retraite, se livrait, dit-on, à d'ignobles orgies.

Pourtant, on jugerait mal le règne de Tibère si l'on s'en tenait là. Pendant les vingt-trois ans qui s'écoulèrent entre la mort d'Auguste et celle de son successeur, le régime impérial s'affermit et le monde romain vécut en paix. Tibère donna au principat sa forme durable ; il fit disparaître quelques-uns des vestiges républicains qu'Auguste avait respectés. Ainsi il enleva aux comices le droit de désigner les magistrats de Rome, consuls, préteurs, édiles, tribuns de la plèbe, questeurs, et transféra ce droit au Sénat ; en 23, les cohortes prétoriennes, jadis cantonnées séparément dans divers quartiers de Rome, furent réunies et occupèrent aux portes de la ville un seul et même camp, connu sous le nom de *Castra Prætoria*. Cependant Tibère se montra toujours respectueux des attributions et des droits du Sénat. Les finances furent bien administrées ; à sa mort, l'empereur laissa un trésor de 2.700 millions de sesterces (environ 700 millions de fr.). Pour les provinces, le règne de Tibère fut une époque de justice. Une surveillance rigoureuse pesa sur tous les gouverneurs, légats impériaux et proconsuls ; elle les empêcha de commettre trop d'exactions. Contre les peuples barbares, Tibère suivit une politique ferme, mais prudente et mesurée. Il combattit sans faiblesse l'insurrection du chef de bandes numide Tacfarinos, et la révolte des Gaulois Florus et Sacrovir : il surveilla avec attention tout ce qui se passait en Asie, sur les confins de la Syrie, de la Cappadoce et de l'Arménie, décidé à ne point laisser entamer les frontières nécessaires de l'empire ; mais, d'autre part, il renonça à annexer la Germanie ; après les brillantes campagnes de Germanicus, qui effaçaient l'humiliation du désastre de Varus, il ramena tout près du Rhin la frontière de l'empire, renonçant à l'étendre jusqu'à l'Elbe.


Tibère couronné de chêne (Buste du Musée du Louvre).

Tibère ne mérite pas d'être comparé à Caligula, Néron ou Commode. S'il fut odieusement cruel pendant les cinq dernières années de son règne, il ne faut pas oublier qu'il fut avant son avènement un des capitaines les plus brillants du siècle d'Auguste ; et que, devenu empereur, il administra le monde romain avec justice et rigueur. Tacite s'est fait trop complaisamment l'écho de cette aristocratie romaine, qui fut durement frappée par Tibère, mais dont les vices et la lâcheté écartent toute sympathie. Pour bien juger le successeur d'Auguste, il convient de se rappeler le vainqueur des Germains, des Pannoniens et des Dalmates révoltés, l'homme d'Etat qui sut maintenir et consolider l'édifice élevé par Auguste. J. Toutain.

Bibl. : Tacite, *Annales*, liv. I-VI. — Duruy, *De Tiberio imperatore* ; Paris, 1859. — Du même, *Histoire des Romains* ; Paris, 1879-85. — Gentile, *L'imperatore Tiberio* ; Milan, 1887.

TIBÈRE Constantin, empereur d'Orient (578-82). Commandant de la garde impériale à la mort de Justinien, et ayant en cette qualité fort contribué à l'avènement de Justin II, il fut, quand ce prince devint fou, associé à l'empire comme césar (574), et il lui succéda en 578. Très orthodoxe, il persécuta les monophysites à l'intérieur ; au dehors, il lutta énergiquement, sur le Danube, contre les Avares, en Italie contre les Lombards, en Asie contre les Perses ; mais sauf sur ce dernier point, ce fut avec peu de succès. Par sa prodigalité enfin, Tibère ruina les finances, et prépara les difficultés du règne suivant.

Bibl. : Hertzch, dans *Comment. philologæ senenses* ; t. III, 1884.

TIBÈRE Apsimar, empereur d'Orient (698-705). Drongaire des Cibyrrhéotes, il fut proclamé empereur par la flotte révoltée contre Léontios, et son court règne fut marqué par quelques succès sur les Arabes. Il fut en 705 renversé par Justinien II, aidé du khan des Bulgares Tervel, et exécuté dans l'Hippodrome. Ch. Diehl.

TIBÉRIADE. Ville de Palestine, sur la rive occidentale du lac du même nom ; 4.000 hab., dont les deux tiers juifs (10 synagogues), 1.200 musulmans et 200 chrétiens. Fondée vers l'an 16 ap. J.-C. en l'honneur de l'empereur Tibère par Hérode Antipas qui en fit sa résidence et y éleva de somptueux monuments gréco-romains. A cette époque, elle n'était pas en faveur auprès des juifs, car l'établissement des fondations avait amené au jour de nombreux ossements humains dont le contact constituait une souillure. Jésus n'y vint pas. Lors de la révolte des Juifs contre les Romains, l'historien Josèphe fortifia la ville ; mais les habitants ouvrirent les portes à Vespasien sans résistance. Après la destruction de Jérusalem, Tibériade devint le centre du judaïsme : le sanhédrin y fut transféré de Sepphoris et aussi la célèbre école talmudique de Jamnia. C'est à Tibériade que la Michna ou commentaire de la Tôrah et la partie la plus ancienne du Talmud fut rédigée vers l'an 200 de notre ère par le rabbin Juda Haqqadôch, et que la Guemara ou Talmud dit de Jérusalem parut vers le milieu du IVe siècle. On doit aussi à l'école rabbinique de Tibériade le système de notation des voyelles employé encore aujourd'hui pour le texte biblique et connu sous le nom de vocalisation masorétique. On cite parmi les docteurs ayant vécu dans cette ville les rabbins Akiba et Maimonidès qui ont leurs tombeaux à quelques kilomètres vers le S. Khosroès prit Tibériade en 614, et les Arabes en 637. Elle fut donnée en fief à Tancrède et l'ancien évêché rétabli. Prise par Saladin en 1187, après la défaite de Hattin, rendue aux Francs en 1240, elle retomba au pouvoir des musulmans en 1247. Au XVIIIe siècle, ses fortifications furent restaurées par le gouverneur Zâhir el-Omar. Un tremblement de terre, en 1837, la détruisit presque entièrement. Les ruines de la ville antique sont au S. du bourg actuel dont les murailles sont d'époque arabe. Là aussi sont des bains chauds très réputés contre les rhumatismes. L'eau, qui sort à 62°, contient du soufre et du chlorure de magnésium.

Le lac de Tibériade ou de Kinnéret, ou lac de Gennésar ou Génésareth, que traverse le Jourdain, est à 208 m. au-dessous du niveau de la Méditerranée. Sa profondeur maxima atteint 250 m. dans la partie N. De forme ovale (21 kil. sur 9 1/2), ses bords sont couverts d'une végétation tropicale, mais éphémère. On y trouve de nombreuses espèces de poissons et en particulier le *Chromis pater familias*, dont le mâle porte les œufs et les petits dans sa gueule, et le *Clarias macracanthus* (*Coracinus* de Josèphe, *Baboûr* des Arabes), un poisson qui crie. Les rives du lac sont célèbres dans l'histoire évangélique ; mais l'identification de tous les lieux que visita Jésus est loin d'être certaine. Au N.-E. du lac est la plaine basse el-Batiha, formée par les alluvions du Jourdain et où l'on place Bethsaïda Julias, patrie de Pierre, Jean et Philippe. Un peu plus au S. est sans doute le lieu désert où l'Evangile selon saint Matthieu (xiv, 13 et suiv.) localise la multiplication des pains qui assura la nourriture de cinq mille hommes. Au N.-O., el-Ghouweir, la plaine de Gennésar, célèbre par sa végétation et ses sources. Au N. de cette plaine, Tell Hoûm a été identifié avec Capernaoum ; au S., Medjdel représente l'ancienne Magdala où naquit Marie-Madeleine, quelques-uns y voient aussi l'ancienne Taricheæ que d'autres placent dans le S. du lac. Sur la rive orientale, Kersa serait l'emplacement de Gergesa ou Gadara. Qalaat el-Hosn correspond peut-être à l'ancienne Gamala, position très forte ; Soûsiyé est l'ancienne Hippos de la décapole. R. Dussaud.

TIBERIO, peintre italien du xvie siècle, né à Assise, élève du Pérugin. Il a peint dans la manière de celui-ci une madone, à San-Martino, près Trévi, une madone à San-Francesco de Montefalco et cinq scènes de la vie de saint François (1512) ; à San-Domenico, à Assise, on a encore de lui une madone, et dans la même ville, à Santa-Maria degli Angeli, des scènes de la vie de saint François (1518). Le musée de Berlin possède une *Vierge à l'Enfant* de Tiberio (attribuée au Pérugin).

TIBESTI ou **TOU** (V. Sahara, t. XXIX, p. 64).

TIBET. Vaste région de l'Asie centrale, pays tributaire de l'empire chinois, limité au N. par le Turkestan oriental et la province du Koukou-nor, à l'E. par la province de Sse-tchouen, au S. par l'Inde britannique, le Boutan et le Népal, à l'O. par l'Inde britannique et le Cachemire.

Géographie physique. — Le Tibet est situé sur un vaste plateau limité au N. par les monts Kouen-loun, au S. par l'Himalaya ; d'une superficie totale de plus de 2 millions de kil. q., ce plateau, qui a la forme d'un trapèze irrégulier, mesure 2.600 kil. dans sa plus grande longueur et 1.250 dans sa plus grande largeur. Il se divise physiquement en deux parties : la région des lacs et celle des rivières. La région des lacs, qui s'étend au S. des monts Kouen-loun, compte un très grand nombre de lacs, les principaux sont : le Pang-kong, Baka-namour, Iki-namour ou Maouang-tso qui a 700 kil. q. ; les lacs Mána Sarowar ; Tangra youm-tso, qui a 300 kil. de tour, est situé à 4.600 m. d'alt. ; Kyaring tso à 4.500 m. d'alt. ; Gyaring tso qui a 1.300 kil. q., 4.430 m. d'alt. ; Tengri-nor « le lac Céleste » ou Namtso, qui a 80 kil. de long sur 25 à 40 kil. de large, soit 1.800 kil. q., à une alt. de 4.609 m. ; Montcalm a moins de 600 kil. q. La région des fleuves ou rivières affecte la forme d'une hache ; elle a 300 kil. de largeur du côté du lac Pang-kong, 700 à l'autre extrémité, sur 1.100 de largeur, couvrant ainsi une surface égale à la France ; elle enveloppe par conséquent la région des lacs de trois côtés en demi-cercle. Les principaux fleuves sont : l'Indus, son affluent Gartang tchou et le Satledj ; ces fleuves coulent vers l'O. Le Tsang po, qui est le fleuve le plus important du Tibet, traverse ensuite de l'O. à l'E. les provinces de Tsang et de Ou et prend le nom de Brahmapoutra (V. t. VII, p. 969). Dans la partie orientale du Tibet, trois grands fleuves descendent des monts Kouen-loun ou de leurs nombreuses ramifications. Le Lou-kiang ou Salouen, le Dza-tchou ou le Mekong, le Ta-kiang ou Yan-tsé kiang « fleuve Bleu ». De l'autre côté du Kouen-loun ou plutôt des monts Bayen Kara sort le Hoang-ho qui coule au N.-E. pour aller se jeter dans le golfe de Petchili. Le système des montagnes est en rapport avec celui des eaux. La région des lacs est bornée au N. par les monts Kouen-loun qui se divisent en plusieurs chaînes de montagnes allant de l'O. à l'E. en décrivant une courbe vers le N. ; la première des deux principales chaînes est formée par les monts Altyn tagh et les monts Chougou, la seconde par les monts Oustoun tagh, Arka tagh et Bayen Kara. Dans le centre, plusieurs chaînes de montagnes décrivent des courbes plus ou moins prononcées et se dirigent toujours de l'O. à l'E. Les principales, qui forment une grande artère, sont : les monts Maouang gang ri, Arou gang ri, les monts Dutreuil de Rhins, la chaîne des Volcans, les monts Dongbouré. Au-dessous, nous voyons les monts Bower, les monts Bonvalot, les monts Henri d'Orléans, les monts Littledale, la chaîne du Tang-la qui court vers le S.-E. Au S., les principaux monts sont : les Aling gang ri, les monts Targot lha, le mont Tchari Merou ; ces montagnes forment avec l'Himalaya les bassins de l'Indus, du Satledj et du Tsang-po. Dans la partie orientale, les montagnes décrivent une courbe N.-S.-E. Elles sont plus nombreuses et forment les bassins des trois grands fleuves de cette partie du Tibet et de leurs nombreux affluents. Nous ne citerons que les monts Dzagar et les monts Pourdong ri, qui font presque suite aux monts Dongbouré, et les monts Ramnong gang ri formant la continuation de la chaîne de Tang-la. En quelque endroit où l'on se trouve on est entouré de hauteurs couronnées de neiges éternelles, on est flagellé par des vents aigus. La nature est austère et monotone. Dans la région lacustre, la végétation arborescente fait défaut et l'on n'y trouve que des pâturages à herbe courte et dure, au milieu de grands espaces absolument stériles. La culture commence à se montrer dans la partie méridionale ; les pentes des montagnes se revêtent de bois chétifs et clairsemés : genévriers, pins, sapins, ormes. Plus on descend vers le S., plus les cultures s'améliorent, les forêts couvrent les pentes des montagnes, les vallées ne dépassent plus guère que 2.500 m. d'alt. ; elles produisent du blé, des légumes, des fruits, des raisins, des grenades. Le bassin de Tsang-po est le plus favorisé par la nature, on y récolte du riz, des abricots et du jujube.

Le Tibet est riche en minéraux de toute sorte ; il possède des mines d'or, d'argent, de fer, etc. L'abbé Desgodins cite quarante-trois mines différentes dans le bassin du Mékong. Le sable d'or se trouve dans toutes les rivières du Tibet oriental ; aussi il y a dans cette partie beaucoup de laveurs d'or chinois ou tibétains.

Parmi les animaux, nous nommerons : le yak domestique et le yak sauvage, magnifique animal ; l'argali à poitrine blanche, l'antilope appelée *orongo*, le porte-musc nommé par les Tibétains *Gla va* (V. Musc, t. XXIV, p. 583). On rencontre l'ours, le renard, l'écureuil, la loutre, la panthère, le mouton, la chèvre, etc. ; parmi les oiseaux : le vautour, le corbeau, l'alouette, la perdrix, l'oie sauvage, la grue, etc. Beaucoup de lacs sont poissonneux.

Géographie politique. — Le Tibet était partagé autrefois en quatre provinces : 1° Ngâri à l'O. Le centre principal de cete province est Gartok où se tient en août et septembre un marché très suivi ; 2° Tsang. La ville principale, Tchigatze (14.000 hab.), est dominée par le plateau sur lequel se trouve le monastère de Tachi lhoun po qui comprend plus de 300 édifices religieux et 4.000 moines, la ville de Gyan tsé (12.000 hab.) et Tingri (1.500 hab.). On y fabrique des étoffes de laine ; 3° Ou, la capitale Lha-sa (15.000 hab.) sans compter 18.000 moines. Elle est entourée de beaux jardins ; à l'O. s'élève la montagne de Po-ta-la, on y voit la cité religieuse, résidence du talé-lama, la ville de Tche-tang (13.000 hab.) ; 4° Kham ; les centres principaux sont Tsiamdo et Merkam.

Aujourd'hui le Tibet est divisé en un grand nombre de

principautés indépendantes les unes des autres et qui relèvent toutes de la Chine. Trois administrateurs chinois : le vice roi de Sse-tchouen, le légat impérial de Si-ning et celui de Lha-sa se partagent la surveillance de ces principautés qui ont une certaine autonomie. La Chine n'intervient que dans les cas graves, donne l'investiture aux principales autorités tibétaines, entretient une armée de 4.600 hommes, prélève un impôt foncier, et tous les cinq ans les chefs de ces principautés envoient une ambassade porter le tribut à la Chine. Elles sont : 1° Le royaume du Talé-lama qui comprend environ la moitié de la population du Tibet (1.500.000 hab.) et un peu plus de la moitié du territoire. Le talé-lama ayant un pouvoir spirituel, le gouvernement temporel est confié à un vice-roi Gya-ts'ab qui règle toutes les affaires avec les quatre Ka-lon ou ministres. Son territoire est divisé en districts administrés par des préfets (Dzong-pon) qui cumulent les fonctions administratives, judiciaires et financières. Il y a une milice composée de tous les hommes reconnus capables de porter les armes. Une petite troupe de soldats réguliers demeure à Lha-sa. Les impôts sont prélevés principalement en nature, peu le sont en argent. — 2° Le Pang-tchen-rin-po-tch'e de Ta-chi-lhoun-po, qui étend son autorité sur 100.000 âmes environ. — 3° La principauté du grand lama de Sa-kya-gon-pa, qui a reçu sa souveraineté temporelle de khan mongol Koubilaï. Ces trois principautés sont sur la surveillance du légat de Lha-sa, ainsi que les principautés de Tch'a mdo, de Ri-bo-tch'é, d'Hor-tsi et de Po-Youl ; dans ces deux derniers pays, la majorité de la population est bon-po, ainsi que le roi de Dja-ya.

Les géographes chinois comptent quatre-vingts princes indépendants dans le Tibet oriental. Le prince de Dé-rgyé ne laisse passer les marchands chinois sur la grande route que moyennant finances. Le roi de Ta-tsien-lou est le seul ayant de l'autorité sur le clergé de ses Etats. Le vice-roi de Sse-tchouen a sous sa dépendance ces deux principautés ainsi que les autres petites principautés comprises entre la Chine et la vallée du fleuve Bleu, une ligne partant au S. de Kimazang allant vers le N.-E. rejoindre la limite du Sse-tchouen et du Kan-sou. Au N. de cette ligne et des monts Tang-la, les principautés ou tribus dépendent du légat de Si-ning. Il a sous son autorité le roi laïque de Nan-tch'en-gya-po, duquel dépend la région depuis le Dam-tao jusqu'à la frontière du Tsa-dam mongol et jusqu'aux limites du bassin du Do-tchou. Les Ngolog, appelés Si-fan par les Chinois, sont des pillards ; ils demeurent sous des tentes et sont absolument indépendants de la Chine. Les Pa-nag, qui habitent au pied du Koukou nor, se rapprochent comme type des Mongols; ils ont les yeux bridés, la taille plus ramassée ; ils demeurent aussi sous des tentes et sont soumis à la Chine.

Le plateau Khatchi, qui s'étend en grande partie sur la prov. du Tsang et un peu aussi sur la prov. mongole du Koukou nor, est habité par des nomades ; les Sok, à l'E., sont des Mongols, les Hor-pa, à l'O., sont peut-être de race turque. Le mot Hor-pa, qui signifie barbare, est donné aussi à des peuplades tibétaines et même quelquefois à des Mongols. On y mentionne aussi les Kambas : les uns sont cultivateurs; d'autres qui sont nomades vont jusqu'au Cachemire. On compte parmi eux beaucoup de moines mendiants. Dans la vallée de Lou-tsé-kiang habitent les Arrou et les Lissou, les premiers sont agriculteurs, les seconds sont des brigands. Citons encore les Mélam qui parlent un dialecte mélangé de mots étrangers.

Géographie économique. — La culture est peu développée au Tibet; sa mauvaise condition physique et son état social en font un des pays les plus pauvres de la terre. On y cultive surtout l'orge, qui vient à 4.500 m. d'alt., et un peu de blé. Les instruments agricoles sont grossiers ; la charrue, d'origine indienne, tirée par un yak, ameublit à peine la terre. Les pâturages et les troupeaux sont la principale ressource. On élève surtout le mouton et le yak. Le mouton fournit de la viande, des fourrures et de la laine pour l'exportation. Le yak est l'animal de somme, son poil sert à fabriquer des étoffes grossières qui s'emploient pour faire des tentes, sa viande est savoureuse et on exporte la peau ; la femelle donne du lait excellent avec lequel on fait du fromage et du beurre qui constituent le fond de l'alimentation. Les animaux sauvages sont aussi pour les Tibétains une source de profits. Chasseurs, ils poursuivent les yaks sauvages et les hemiones pour leur peau, celle de la panthère est très estimée par les Tibétains élégants ; les cornes de l'antilope sont employées par les médecins chinois comme un fortifiant; le porte-musc, dit *gla-va*, fournit son parfum.

L'industrie est peu développée au Tibet : Lha-sa et Dérgyé sont les deux centres les plus importants pour les armes et les objets de cuivre. L'orfèvrerie a un certain cachet artistique, mais les Tibétains, ne sachant ni tailler ni monter les pierres précieuses, sont obligés d'employer des ouvriers du Népal. L'industrie du lainage est très importante ; on tisse des étoffes de diverses sortes, depuis des grosses couvertures de laine jusqu'à une étoffe de laine très fine, souple et chaude dont le principal centre est à Gyang-tsé. On sait bien teindre les étoffes. Les arts religieux sont très développés ; ils sont exercés par les lamas, ils fondent des clochettes couvertes de petits dessins. Les statuettes de cuivre doré, de bronze et d'argent sont d'un fini peu commun ; ils fabriquent des bâtons odoriférants. Les lamas impriment aussi les livres, peignent des fresques sur les murs des couvents.

Quoique les Tibétains aiment à trafiquer et acheter pour revendre, ils ne tiennent pas de magasin à demeure, les marchands sont des Chinois, des Népalais, des Cachemiriens. Les transactions se font dans les bazars des villes et dans les foires; à certaine époque de l'année, les pasteurs descendent de leurs montagnes pour vendre leurs bestiaux et leur laine ou les étoffes qu'ils ont tissées. Il y en a qui font jusqu'à 600 kil. pour vendre leurs produits à Nag-tchou-dzong.

Le commerce extérieur est fait par les grands seigneurs laïques ou religieux qui ont des agents nommés ts'ong-pon ; ceux-ci demeurent dans les centres commerciaux, surtout à Tong-Kor, Dar-tsé-do, Li-Kiang et Lé. Ils surveillent les magasins, reçoivent les caravanes. Le Tibet tire de la Chine du thé (7 millions de kilogr. représentant une valeur d'environ 4.800.000 fr.), des toiles et du fil de coton, des étoffes de soie, des k'a-tag, sortes d'écharpes en soie que les Tibétains s'offrent par politesse, de la porcelaine, de la quincaillerie, des sabres et des fusils, des chevaux du Yun-nan, des ânes. L'Inde envoie au Tibet des draps, des indiennes, des ustensiles de ménage, des armes, de la coutellerie, de l'indigo, du corail, des pierres précieuses et toutes sortes de marchandises européennes. Le Népal expédie du riz en grande quantité, ainsi que de la bijouterie.

Le Tibet exporte en Chine des étoffes de laine, des fourrures, des plantes médicinales, du musc en très grande quantité ; outre ces marchandises, elle envoie dans l'Inde du borax, du sel, de l'or, de l'argent. Il se fait très peu de commerce avec le Turkerstan, qui fournit des chevaux kirghises et de l'Ili, des feutres, des peaux de martre et de loutre. Avant la révolte des musulmans, le marché de Li-Kiang était très important, mais le voisinage de nos colonies d'Indo-Chine peut faire refleurir le commerce du Yun-nan et ouvrir des relations commerciales avec le Tibet. Nous pourrions tirer de cette région des peaux, des fourrures, des bestiaux, de l'or et du musc, et en échange nous leur fournirions des pierres précieuses, des bijoux, des montres, des horloges, etc.

Routes. — Les routes principales qui sont suivies par les caravanes et qui viennent des pays limitrophes à Lha-sa sont : celle de Lha-sa à Si-ning qui mesure 1.860 kil. Les yaks vont de Lha-sa à Nag-tchou en vingt jours, de Nag-tchou à Si-ning en quatre-vingt-huit jours, soit cent

huit jours. — Celle de Lha-sa à Ta-tsien-lou est très fréquentée, elle a 1.820 kil. — Celle de Lha-sa à Li-kang, dans le Yun-nan, a 1.500 kil. en passant par la vallée du Tsang-po Brahmapoutra par Po-dzong, par Tse-kou et Oui-si. — Celle de Lha-sa à l'Inde passe par le Bhou-tan, le Népal. Il y a une route plus courte qu'un cavalier peut parcourir en neuf jours ; elle va de Lha-sa à Do-rdjé-ling, point terminal du chemin de fer anglais, et elle est interdite aux caravanes par les gouvernements tibétains et chinois. — Celle de Lha-sa à Lé par Ta-chi-lhoun-po, Gart'og et Rou-t'og, a 2.140 kil.; les marchands font ce trajet en quatre mois avec les yaks, deux mois et demi avec des chevaux ; les courriers qui voyagent jour et nuit ne mettent que dix-huit jours.

La poste de l'Etat se fait avec une régularité et une célérité remarquables. Les courriers qui vont de Lha-sa à Gart'og (1.300 kil.) font quelquefois 120 kil. dans les vingt-quatre heures.

Voyageurs et Missionnaires. — La Chine interdit l'entrée du Tibet à tout Européen et à tout sujet de l'Angleterre. Pendant plus de mille ans, les Chinois ont été en lutte avec les Tibétains sans pouvoir les soumettre. Ce peuple a toujours été prêt à faire des irruptions dans l'empire du Milieu. Aussi les Chinois suivent-ils la politique inaugurée par Koubilai qui avait placé les Tibétains sous la domination des lamas, princes pacifiques, et avait divisé ce pays en divers Etats. La Chine ne laisse pénétrer dans le Tibet aucun étranger de peur que l'on y apporte des idées nouvelles.

Les voyageurs et les missionnaires qui ont pu arriver jusqu'à Lha-sa sont peu nombreux. Nous citerons : les jésuites Andrada (1625), Grüber et d'Orville (1661), Desideri (1716), le capucin Orazio della Penna (1730), qui resta fort longtemps à Lha-sa même ; les lazaristes Huc et Gabet (1846). Parmi les voyageurs, on ne peut mentionner que Van de Putte qui résida plusieurs années à Lha-sa (1723-36), et Manning (1811).

Mœurs et Coutumes. — L'immense territoire du Tibet est très peu peuplé, il y a tout au plus 3 millions de Tibétains qui se donnent le nom générique de Bod-pa. Ils ont tous un certain air de famille et une remarquable unité de mœurs et de langue. Ils ont en général le front haut et étroit, les oreilles grandes et écartées, le nez parfois large et aplati, les yeux brun clair et noisette, moins à fleur de tête et moins bridés que ceux des Mongols ; leurs pommettes sont grosses et saillantes. La plupart ont les lèvres épaisses, d'autres les ont minces ; leurs cheveux sont noirs, épais et durs, la barbe habituellement est rare ; ils ont une stature au-dessus de la moyenne et, en général, ils sont plutôt maigres avec de grandes mains et des pieds larges, leur peau bronzée est légèrement rougeâtre. Le Tibétain est vif et agile, d'une douceur hypocrite, mais il est faible, timide, obséquieux et défiant ; il est d'une gaieté simple, de bonne humeur ; il aime à s'amuser, à chanter, à danser, sans s'inquiéter du lendemain ; il est surtout insouciant.

Dans le Midi, les Tibétains habitent dans des maisons ; dans le Nord, ils demeurent sous des tentes. La tente est faite en un grossier tissu noir de poil de yak, elle est quadrilatère, soutenue par un bâton horizontal et deux verticaux qui sont maintenus par un grand nombre de cordes. Les maisons sont construites le plus souvent en pierres plates ; elles ont, en général, plusieurs étages, deux ou trois, les toits sont plats. Le rez-de-chaussée sert d'étable ; au premier étage les chambres sont ordinairement spacieuses et éclairées par des fenêtres plus ou moins grandes garnies d'un vitrage de papier et de volets de bois.

Le costume tibétain consiste en une robe ample, longue environ de $1^{m},65$ relevée par une ceinture qui l'empêche de tomber plus bas que la cheville ; les manches sont longues ; cette robe s'appelle *Tchou ba*. Il n'y a que les gens raffinés qui ont des chemises en indienne où en soie et des caleçons à la chinoise ; les Tibétains portent comme chaussures des bottes. La coiffure est très variée : turbans, bonnets de fourrures, chapeau haut, chapeau de forme tyrolienne. Les femmes portent une robe semblable à celle des hommes ; elles la relèvent moins ; quelques-unes ont une espèce de jupe avec un gilet sans manches et quelquefois par-dessus une camisole avec manches ; elles affectionnent beaucoup la bijouterie voyante et massive.

Le Tibétain n'est pas difficile en fait de cuisine, mais il est gros mangeur ; il absorbe une grande quantité de nourriture : farine de froment, riz, légumes, viande. Les animaux destinés à la consommation sont tués à la fin de l'automne lorsqu'ils sont gras, ils sont débités par quartiers que l'on fait sécher. Cette viande se mange crue le reste de l'année. On consomme à Lha-Sa surtout du yak. Les Tibétains boivent continuellement du thé et ils ont un faible très prononcé pour les liqueurs alcooliques.

Il n'y a pas de fête sans danse ; elles se composent d'un chœur d'hommes et un de femmes qui se font vis-à-vis, avancent et reculent en cadence, tout en chantant. La guimbarde, la guitare hindoue, le chalumeau de bambou et le tambourin sont les instruments de musique dont se servent les laïques. Dans les temples bouddhiques, on a vingt-quatre instruments différents.

Les Tibétains brûlaient leurs morts, les exposaient dans un lieu désert pour être la pâture des oiseaux de proie ou on les donnait à manger à des chiens ; on jetait aussi quelquefois le cadavre à l'eau. Un édit de l'empereur Kien-long, en 1794, ordonna d'enterrer les morts et défendit ces coutumes. Elles ont cessé d'être pratiquées dans beaucoup d'endroits et ont persisté dans certaines contrées.

Au Tibet, le droit d'aînesse existe dans toute sa rigueur ; le fils aîné reçoit seul toute la fortune et devient le chef de la famille ; aussi la femme qu'il épouse devient par cela même la chose commune de la famille, elle est la femme de tous les frères. Si le chef de la famille est assez riche, il peut épouser plusieurs femmes ; dans ce cas, la polyandrie de fait est bien atténuée ou n'existe pas. Les frères, dans les familles riches, ont beaucoup plus de facilité de prendre leur part du bien paternel. Ils peuvent s'établir, former un nouveau foyer, avoir alors leur épouse. On rencontre au Tibet quatre espèces de ménages réguliers : ceux où il y a plusieurs maris et une seule femme, plusieurs maris et plusieurs femmes, un mari et une femme, un mari et plusieurs femmes. Le bouddhisme a été impuissant à extirper la polyandrie ; aujourd'hui les lamas l'acceptent sans rien faire pour la combattre. Les Tibétains ont des mœurs très dépravées. Les femmes au Tibet ont une certaine liberté d'allures. Elles s'occupent de tous les soins du ménage, travaillent aux champs.

Il y a au Tibet une noblesse héréditaire qui a conservé dans ses mains une partie de la richesse, du pouvoir et de l'influence. Les fils succèdent à leur père, non seulement dans leurs biens, mais aussi dans leur métier ; nul n'est cultivateur, peintre ou chaudronnier si son père n'a exercé la même profession. La société tibétaine est partagée en diverses classes entre lesquelles s'élèvent des barrières difficiles à franchir, nobles, bourgeois, roturiers, serfs et parias.

Religion. — Il y a au Tibet deux religions bien différentes, le bon-po et le bouddhisme. La religion bon-po doit être fort ancienne ; selon l'abbé Desgodins, il en est fait mention au Tibet 250 ans avant notre ère. Les bon-po reconnaissent un Dieu créateur qui s'est uni à un principe divin féminin. De ces deux principes sont sortis les petits dieux, les hommes et le monde. Ils voient une divinité dans tous les phénomènes de la nature. Beaucoup de lacs, de montagnes sont l'objet de vénération et revêtent un caractère divin. Une divinité très répandue est le Vent-cheval (*loung-sta*) ; les bon-po professent particulièrement le culte des ancêtres et celui des lares domestiques, chaque maison a sa divinité. Cette religion a certains rapports avec celle des anciens mongols et tatares. Les prêtres bon-po sont souvent ermites, d'autres habitent dans des couvents ou vi-

vent au milieu de la population laïque ; ils ne sont pas soumis au célibat et portent les cheveux longs ; ils sont avant tout sorciers et nécromants. Les pratiques religieuses des bon-po diffèrent peu de celles des bouddhistes tibétains ; ils emploient la formule « Om, ma-té-men-ya-sa-lé-do ! » au lieu de celle « Om mani padmê houm ! » des bouddhistes ; ils ont de même le fameux moulin à prières, mais au lieu de le faire tourner de droite à gauche comme les bouddhistes, ils le font tourner de gauche à droite.

La religion bon-po a conservé de nos jours un grand nombre d'adhérents, surtout dans le Tibet oriental ; ils dominent dans le Po-youl ; Dzog-tchen-gon-pa est le plus important de leurs monastères dans le Nord-Est. La plupart de leurs livres s'impriment dans ce couvent. Selon Grenard, ils se font passer pour des bouddhistes hérétiques et non pour des infidèles.

Le bouddhisme, religion indienne, fut introduit au Tibet sous le roi Srong btsan sgam po vers l'année 632 de J.-C., mais il ne commença à fleurir qu'avec le célèbre Padma Sambava, docteur indien, sous le règne du « Khri Srong-lde-btsan » (755 à 780 de J.-C.). Le bouddhisme tibétain n'est autre que le bouddhisme tel qu'il existait dans l'Inde du temps de Hiouen thsang, voyageur chinois qui visitait ce pays vers 635 de J.-C. On avait la crainte des démons, on invoquait le génie protecteur Vadjrapâni, on adorait l'Adi-Bouddha, les Dhyâni-Bouddhas, Avalôhiteçvara. Les mêmes croyances sont répandues aujourd'hui dans le Tibet. Le bouddhisme au Tibet a emprunté à l'ancienne religion certaines pratiques, surtout celles qui sont demandées par le peuple, comme les cérémonies bon-po envers les morts. La religion bouddhique ne s'occupe guère des laïques ; les bouddhistes sont des moines qui ont renoncé à tous désirs et ont entrevu les quatre vérités. Aussi le bouddhisme n'a jamais eu au Tibet qu'une influence très restreinte sur les mœurs. Le bouddhisme tibétain se fait remarquer par la constitution de son clergé qu'on appelle lamaïsme; son influence est surtout politique (V. t. VII, p. 603, *le Bouddhisme tibétain*).

Langue et Littérature. — La langue tibétaine est monosyllabique, mais elle emploie beaucoup de suffixes pour composer les substantifs et les adjectifs, exemple : « da » école, « da pa » écolier ; « rta » cheval, « rta pa » cavalier, « rta mo » jument ; « rgyal po » roi, « rgyal mo » reine. La racine du verbe subit certaines modifications pour indiquer les principaux temps, exemple : présent « hgebs » je couvre ; prétérit « bkab » je couvris ; futur « dgab » je couvrirai ; impératif « khob » couvre. Les autres temps se forment à l'aide de verbe auxiliaire. Dans certains verbes la racine est invariable, alors on emploie des verbes auxiliaires pour former les temps. Les rapports du substantif avec le verbe (dat., abl., loc., etc.) sont marqués par des prépositions. La syntaxe tibétaine suit la construction appelée indirecte, c.-à-d. le mot déterminant précède le déterminant, le complément se place devant le verbe.

Il y a très peu de différence entre les divers dialectes, aussi les Tibétains des districts les plus éloignés peuvent aisément se comprendre.

En recevant le bouddhisme au VIIe siècle, les Tibétains adoptèrent l'alphabet indien de cette époque, celui des gouptas qu'ils modifièrent un peu. Comme dans toutes les langues monosyllabiques, le tibétain possède beaucoup d'homonymes et emploie cinq lettres comme préfixes, afin qu'il n'y ait pas dans l'écriture de confusion dans le sens du mot. Dans ce cas, ces lettres ne se prononcent pas ou modifient l'intonation de la suivante. En tibétain, ainsi que dans beaucoup de langues, les mots écrits n'ont pas changé leur orthographe, tandis qu'avec le temps la prononciation s'est modifiée, d'où il résulte une différence entre la langue écrite et la langue parlée.

La littérature est en grande partie religieuse. Il y a au Tibet deux grands recueils, le *Kandjour* en 100 vol. contenant les livres canoniques du bouddhisme, traduit du sanscrit, et le *Tandjour* en 225 vol. contenant la traduction des ouvrages des pandits indiens et les œuvres de divers savants tibétains. Outre ces deux recueils, on possède des livres d'histoire, des ouvrages sur la médecine, sur la géographie, sur les doctrines des principales écoles bouddhiques qui se sont développées au Tibet.

Histoire. — Les Chinois mentionnent les Tibétains, auxquels ils donnent le nom de Kiang ou de Si-Kiang (Kiang occidentaux), depuis le règne d'Ou-Ouang (1122-1116 av. J.-C.). Chaque clan ou famille était désigné par le nom du père et de la mère. Les clans étaient très nombreux et ne reconnaissaient aucun supérieur ; il n'y avait ni prince ni sujet. Cet état naturellement ne persista pas longtemps ; les plus forts imposèrent leurs lois aux faibles. La réunion de plusieurs familles forma des tribus ; on en mentionne environ une vingtaine. Les Tibétains ont toujours été pour les Chinois des voisins très turbulents. Sous la conduite d'un général nommé Chao-ho, ils entreprirent en 160 de J.-C. une guerre contre la Chine, ils furent vaincus et refoulés à 2.000 li des frontières ; ils firent une nouvelle guerre en 253.

Les Royaumes. — L'histoire chinoise du IVe au VIIe siècle cite plusieurs royaumes, soit qu'ils connussent mieux les régions tibétaines, soit parce que plusieurs de ces royaumes se formèrent à cette époque.

Le royaume T'ou-kou-houn. Un prince tartare, T'ou-kou-houn, vers 312, s'empara du territoire entre Si-ning et le fleuve Jaune, le Koukou nor et le Tsadam ; il soumit les Tibétains, s'établit dans ce pays avec les familles tatares qui l'avaient suivi. Il forma un royaume qui fut conquis par les Toufan après avoir duré de 312 à 665. Une grande partie de la population était tibétaine. Les Pa-nag et les Go-mi demeurent aujourd'hui dans ce territoire.

Les *Tangouts* (V. ce mot) étaient divisés en huit tribus ; quelques-unes se soumirent en 581 à la Chine. Les autres restèrent indépendantes jusqu'au milieu du VIIe siècle ; elles tombèrent sous la domination de Srong-btsan-sgam-po.

Le royaume de T'ang-tch'ang était à l'O. du Sse-tchouen, vers Ta-tsien-lou. Son premier souverain régnait vers 457. On compte neuf princes dans cette dynastie ; le dernier, en 564, fut vaincu par les Pe-tcheou (Tcheou septentrionaux) qui gouvernaient dans le N. de la Chine de 557 à 581 de J.-C.

Le royaume Teng-tchi, à l'O. du précédent vers Bat'ang, était gouverné par des rois. Ils envoyèrent en 481 une ambassade en Chine. Leur prince, en 554, perdit la couronne et s'enfuit chez les Ouei qui régnaient alors dans le N. de la Chine.

Les Pe-lan demeuraient à l'O. des Tangouts, dans le pays des Nyam-tcho, des Tao-rong pa et les Etats du Nan-tchen-gya-tcho. Ils députèrent, en 561, des ambassadeurs en Chine. Ils avaient 10.000 hommes de troupe ; ils furent attaqués en 638 par Srong-btsan-sgam-po.

Les To-mi, limitrophes à l'O des précédents, habitaient les Etats actuels des Hor-tsi-gyab-pé-ko. Ils étaient déjà en 632 sous la domination des Tou-fan.

Le royaume de Toufan, au S. des précédents, était le plus puissant royaume du Tibet et occupait le pays de Lha-sa et la prov. d'Ou. La généalogie tibétaine nomme les princes de Tou-fan rois de Yarloung, du nom d'un petit affluent du Dzang-po dont la vallée est une des plus pittoresques et des plus peuplées du Tibet. On place leur premier roi au milieu du Ier siècle avant notre ère. Ces rois agrandirent successivement leur territoire ; c'est le vingt-neuvième souverain qui fonda l'empire tibétain.

Les Si-li sont au S. du royaume Tou-fan, dans le Tsang méridional, aux environs de Ta-chi-lhoun-po ; ils comptaient 50.000 familles et habitaient des villes et des bourgs ; vu leur éloignement de la Chine, celle-ci ne les connut qu'en 646, sous les Thang, lorsque des ambassadeurs furent envoyés en Chine.

Les Tch'ang-kié-po, au S.-O. du Si-li, sur les confins du Nepal, sont nomades et vivent au milieu des montagnes. On compte dans ce pays une armée d'environ 2.000 hommes.

Les grands et les petits Yang t'oung habitaient le Tsang occidental et le Ngari; ils sont nomades et avaient une armée de 80 à 90.000 hommes; ils envoyèrent une ambassade en Chine en 641. Les Tou-fan les soumirent en 680.

Les grands et les petits Po-liu habitent à l'O. des Yang t'oung : ce sont les gens du La-dag. Les petits Po-liu demeuraient dans le Baltistân actuel.

Le Tibet était donc divisé en plusieurs royaumes ou territoires, du IVe au VIIe siècle, jusqu'à la formation de l'empire tibétain. On peut faire remonter cet empire au commencement de la période Me-kha-gya-tso, laquelle commence en 622 de J.-C. C'est peut-être l'ère de l'hégire que les Tibétains adoptèrent, nous ne savons pas au juste à quelle époque.

L'Empire (622 à 842). — *gNam-ri-srong-btsan* mourut en 629. Il peut être regardé comme le fondateur de cet empire; il étendit les limites de son royaume jusqu'à l'Inde, à gNya-zhur à l'O. Sous son règne la médecine et l'arithmétique furent apportées de la Chine.

Srong-btsan-sgam-po (630-50), son illustre fils, introduisit le bouddhisme et l'écriture de l'Inde, fonda Lhasa; il épousa deux femmes, une princesse du Népal et une princesse chinoise. Il s'empara du royaume des Tangouts et des Pe-lan; et il envahit l'Inde centrale.

Mang-srong-mang-bstan (650-79) conquit le royaume T'ou-kou-houn. Il devint très puissant, prit aux Chinois quatre places importantes du Turkestan oriental.

Gung-btsan (679-703), fils du précédent, avait huit ans lorsqu'il fut élevé au trône. Le pouvoir fut confié au régent Kin-ling. On soumit les Yang t'oung et on prit tous les pays des Kiang ou Tibétains. Sa domination s'étendait à l'E. aux villes chinoises Liang (dans le Kan-sou), Sung-p'an et Mou (dans le Sse-tchouen), Soui (dans le Yun-nan); au midi, à l'Inde; à l'O., à Koutche, à Kachgar et à Khotan; au N. jusqu'aux Turcs. Ce vaste empire, qui touchait Khoraçan d'après les historiens arabes, était à cette époque à son apogée. Gung-btsan, à sa majorité, prit les rênes du gouvernement; il témoigna de la méfiance au régent, celui-ci se tua de chagrin. Gung-btsan périt dans une expédition contre le Népal et l'Inde.

Gung-srong-'du-rje, son fils, monta sur le trône en 703, il n'avait que sept ans. Les Tibétains s'emparèrent de Ferghana, firent une alliance avec les Arabes qui faisaient la guerre dans le Mawarannahar. Ce souverain épousa une princesse chinoise.

Khri-lde-gtsug-brtan-mes-ag-ts'homs meurt en 755. Sous son règne on traduisit plusieurs ouvrages sanscrits en tibétain. Il eut une guerre avec la Chine au sujet de Bolor qui était allié des Tibétains; les Chinois furent victorieux.

Khri-srong-lde-bstan (755-80). Le bouddhisme fut alors très florissant. Les Tibétains continuèrent la guerre contre la Chine, prirent Si-ngan-fou, la capitale; ils furent repoussés.

Mu-Khri-bstan-po (780-97). Il était très dévoué au bouddhisme. Trois fois il força les riches à partager leurs biens avec les pauvres.

Sad-na-legs (798-816), fils du précédent (Selon les historiens chinois, il succéda à son frère qui n'avait régné qu'un an). Il fit la guerre aux Turcs Cha-to.

Ral-pa-chan (816-38) fit un traité avec la Chine et, pour en perpétuer la mémoire, on érigea un monument sur lequel on grava le texte du traité; le monument existe encore à Lha-sa. Ral-pa-chen, très adonné au bouddhisme, fit réunir les ouvrages bouddhiques, traduits en tibétain, en deux grandes collections : *le Kandjour* et *le Tandjour*.

gLang-dharma (838-42), frère du précédent, entreprit une violente persécution contre le bouddhisme, il fut assassiné; le Tibet fut pendant plusieurs années en révolution. Les deux fils de gLang-dharma divisèrent entre eux l'empire, il n'y eut plus que de petits princes.

Les Principautés (842-1260). — Ol-srung, fils aîné de gLang-dharma, eut la partie occidentale du Tibet; à sa mort, ses deux fils se partagèrent l'héritage paternel.

lDe-dpal-khor-btsan, son fils aîné, eut aussi deux fils.

Skyid-lde-nyi-ma-mgon, fils aîné du précédent, hérita du Ngari et fonda Purang; ses trois fils se partagèrent aussi sa principauté; le troisième, lDe btsun-mgon, eut la province de Sankar (partie occidentale du Ngari), ses descendants se succédèrent pendant vingt et une générations. Sous le règne d'un de ses successeurs, Byang-chhub-od, le pandit indien Atisha, qui réforma le bouddhisme, vint dans son royaume. A cette époque (1025), les Tibétains adoptèrent le cycle de soixante ans. La période Mekha gya tsho finit en 1024.

Khri-bkra-shis-brtsegs-pa-dpal, le second fils de lDe-dpal-khor-btsan, eut trois fils; le second Od-lde, eut quatre fils, le troisième de ses quatre fils, Khri-chhung, fut roi de Ou; il eut onze successeurs. Ces princes favorisaient aussi le bouddhisme; sous le septième de ces rois vivait au Tibet le célèbre Sakya-Pandita, qui naquit en 1180.

L'histoire donne peu de renseignements sur les princes orientaux descendants du second fils de gLang-dharma. On mentionne en 1015 le prince Ku-szu-lo qui fit la guerre au roi des Hia ou Tangouts. Son troisième successeur Hia-tching se soumit à la Chine et se fit bouze en 1102. Une partie de l'empire tibétain tomba aux mains du roi de Yun-nan et des Ouigours; l'ancien Tangout redevint un royaume puissant à partir de 967, sous le sceptre de Li-ke-joui, originaire de la tribu Thou-po des *Tangouts* (V. ce mot, t. XXX, p. 912).

Le Tibet était, comme on le voit, divisé entre beaucoup de petits princes, puisque tous ces souverains partageaient leur territoire entre leurs fils. Lorsque les Mongols entrèrent vers 1254 dans le Tibet, ils eurent beaucoup de difficultés à réduire cette nation. Leurs chefs, Siuntato et Yntali, se défendirent vaillamment; ils ne se soumirent que lorsqu'ils se virent épuisés. Les Mongols firent encore en 1275 une autre expédition contre les Tibétains.

Les Princes lamas. — Koubilai, khan des Mongols, en 1260, donna au lama P'ags-pa, supérieur du couvent sakya (au S.-O. de Ta-chi lhoun po, dans le Tsang), l'autorité temporelle sur treize districts de Ou et de Tsang, et sur les provinces de Kham et d'Amdo. Ses successeurs se sont succédé jusqu'à ce jour comme souverains, mais leur territoire est actuellement beaucoup diminué.

Le premier empereur Ming, en 1368, partagea le Tibet en plusieurs divisions territoriales. La Chine n'intervint plus dans les affaires des chefs tibétains. On créa en 1403 six grands lamas princes et d'autres lamas avec différents titres. A la mort de ces grands dignitaires, leur titre passait à un de leurs disciples. Tous ces lamas appartenaient à la secte rouge (V. t. VII, p. 603). Ils payent un tribut à la Chine. Ces princes n'eurent aucun démêlé sous les Ming (1368-1628) avec l'empire du Milieu, mais les chefs des tribus se révoltèrent en 1530; soixante chefs se soumirent, seize furent vaincus.

Les Talé-lama. — Tsong-kha-pa (1355-1417), le réformateur du bouddhisme tibétain ou de la secte jaune, fonda en 1407 le grand monastère de dGa-ldan, à 4 lieues à l'E. de Lha-sa.

dGe-hdun-grub-pa, son disciple, qui descendait des anciens rois du Tibet et prince héréditaire de Fan, fonda en 1445 le monastère de Ta-chi-lhoun-po, dans le Tsang; il fut le supérieur de son monastère et réunit ainsi le pouvoir spirituel au pouvoir temporel qu'il tenait par sa naissance. C'est le premier talé-lama. Il passe, de même que ses successeurs, pour une incarnation du Boddhisatva Avalôkiteçvara.

dGe-hdun rgya-mtsho (1474-1540), deuxième talé-lama, refusa d'aller voir l'empereur de Chine Ou-tsong des Ming.

bSod-nams rgya-mtsho (1541-86), troisième talé-lama. La Mongolie et d'autres pays reconnurent sa suprématie spirituelle. Aussi beaucoup de princes lamas de la secte rouge embrassèrent la secte jaune.

Yon-tan-rgya-mtsho (1587-1614), quatrième talé-lama.

Nag-dvang blo bzang rgya-mtsho (1615-82), cinquième talé-lama. A cette époque, une partie du Tibet occidental appartenait au khan Tsan-pa. Sous prétexte qu'il tyrannisait ses sujets et nuisait à la secte des bouddhistes jaunes, le ti-pa (vice-roi de Dalé-lama), aidé par le prince des Eleuthes lui fit la guerre, s'empara de sa principauté. On bâtit le monastère de Po-ta-la, près de Lha-sa, en 1643. Le talé-lama vint y demeurer ; on donna le monastère Tachi-lhoun-po avec un territoire à un lama qui eut le titre de Pang-tchen rin-po-tche. Son successeur actuel est encore souverain de cette principauté. On chassa les bouddhistes rouges. Le talé-lama alla à Pékin en 1653. L'empereur de la dynastie mandchoue ne lui donna que des titres honorifiques. Le talé-lama mourut en 1682. Le ti-pa cacha sa mort pour nommer avec le khan des Eleuthes un autre talé-lama. La Chine voulut déjouer ces intrigues. Le khan La-tsang fit tuer le ti-pa en 1705, et de concert avec l'empereur ils nommèrent le sixième talé-lama. Les Mongols ne voulurent pas le reconnaître et choisirent un talé-lama qu'ils disaient être la seule véritable incarnation de la divinité.

Rin-tchhen-tshangs dvyangs rgya-mtsho (1682-1708), sixième tali-lama, d'après la liste tibétaine.

bLo bzang skal ldan rgya-mtsho (1708-58), septième talé-lama. Le khan des Eleuthes envahit le Tibet entre à Lha-sa, s'empara du monastère Po-to-la. La Chine intervint. En 1728 et 1751, il y eut des révolutions intérieures. La Chine envoya des ambassadeurs pour protéger le talé-lama. Le Tibet fut mis sous la suzeraineté de la Chine. C'est de cette époque (1751) que date l'organisation du gouvernement actuel du Tibet.

bLo bzang hjam dpal rgya-mtsho (1758-1805), huitième talé-lama ; aidé par la Chine, il soutint une guerre contre le Népal.

Lung rtogs rgya mtsho (1805-15), neuvième talé-lama.

Tshul khrims rgya mtsho (1815-37), dixième talé-lama, fut empoisonné par le vice-roi de Lha-sa.

mKhas grub rgya mtsho (1837-56), onzième talé-lama, fit chasser les abbés Huc et Gabet six semaines après leur arrivée à Lha-sa en 1846.

Phrin las rgya mtsho (1856-75), douzième talé-lama ; il y eut en 1863 une insurrection peu importante.

T'ub-bstan rgya-mtsho, treizième talé-lama, né en 1876, fut installé en 1877. Ed. Specht.

Petit-Tibet (V. Baltistan).

Bibl. : Dutreuil de Rhins et Grenard, *Mission scientifique dans la Haute-Asie (1890-95)*; Paris, 1898. — Bonvalot, *De Paris au Tonkin*; Paris, 1892. — Desgodins, *la Mission du Tibet*; Paris, 1872. — Rockhill, *The Land of the Lamas*; Londres, 1891. — Feer, *le Tibet*; Paris, 1886. — Cordier, *Bibliotheca sinica...*, on y trouvera une bibliographie complète des ouvrages sur le Tibet. — Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*; Paris, 1826. — Ma-touan-lin, liv. CCCXXXIII-CCCXXXIX, *History of the western keang*, trad. du chinois par Wylie; *Pacification du Tibet*, trad. du chinois par Jametel, dans *Revue de l'extrême Orient*, vol. I. — Rockhill, *Tibet*, dans *Journ. roy. As. Soc. of Great Britain*, vol. XXIII. — Bushell, *The early Hist. of Tibet*, dans *Journ. R. A. S. of Great Britain*, 1880. — *Table chronologique*, trad. du tibétain, dans Csoma de Körös, *Grammar of the tibetan language*: Calcutta, 1834. — Schlagintweit, *Die Konige von Tibet*; Munich, 1866. — *Lettres édifiantes et curieuses*. — *Mém. concernant l'hist., les sciences des Chinois*, par les missionnaires de Pékin; Paris, 1789, vol. XIV.

TIBI ou **TIWI**. Petit port des Philippines, île Luçon, dans la presqu'île de Camarines ; 13.350 hab. La vallée de Tibi donne naissance à un grand nombre de sources thermales, sulfureuses et siliceuses, avec geysers (V. Philippines, t. XXVI, p. 680).

TIBIA. I. Anatomie. — C'est un des deux os de la jambe, sur lequel appuie le fémur et qui transporte au pied le poids du corps. Epais en haut, où il est creusé d'une double cavité latérale avec laquelle viennent s'articuler les condyles du fémur (cavités glénoïdes du tibia); épais aussi en bas, où il présente une surface quadrilatère articulaire pour l'astragale, cet os est triangulaire au niveau de son corps. L'extrémité supérieure constitue les tubérosités du tibia. La face supérieure de ces tubérosités (plateau du tibia) porte les deux cavités glénoïdes, agrandies par les fibro-cartilages semi-lunaires, et séparées l'une de l'autre par une crête saillante, l'épine du tibia, où s'attache les extrémités des fibro-cartilages et les ligaments croisés de l'articulation du genou. La tubérosité externe porte en arrière une petite surface articulaire pour la tête du péroné. En avant, cette extrémité présente une saillie, la tubérosité du tibia, qui donne insertion au tendon rotulien. L'extrémité inférieure, surplombée en dedans par une forte apophyse, la malléole interne, portant en dehors une surface curviligne, encroûtée de cartilage et articulée avec la malléole externe ou péronéale, forme une mortaise avec l'extrémité inférieure du péroné dans laquelle vient s'enchâsser la poulie de l'astragale (articulation tibio-tarsienne). Le bord externe du corps de l'os, tranchant, donne insertion à la membrane interosseuse. Chez un certain nombre de Marsupiaux (Phascolomes, Phalangers, Sarigues, Dasyures), le tibia et le péroné sont unis par leur extrémité inférieure, de telle sorte que le pied peut exécuter des mouvements de pronation et de supination analogues à ceux de la main.

Chez beaucoup de Mammifères, chez les Oiseaux, le tibia est presque le seul os de la jambe. Le péroné est atrophié et ne persiste que dans sa partie supérieure. Chez les Batraciens anoures, le péroné est tout à fait confondu avec le tibia. Ch. Debierre.

II. Pathologie. — Le tibia peut manquer congénitalement; sous l'influence des maladies, il peut présenter des difformités acquises, parmi lesquelles nous ne citerons que la déformation syphilitique en lame de sabre et les incurvations rachitiques. Cet os est assez souvent le siège des diverses maladies qui se portent sur l'appareil osseux ; ostéomyélite due à des agents infectieux (streptocoque, pneumocoque et surtout diverses espèces de staphylocoques), dont on connaît deux formes bien distinctes : l'aiguë et la chronique. Cette maladie provoque souvent la nécrose de tout ou partie de la diaphyse. La tuberculose peut porter aussi sur le tibia, soit sous sa forme miliaire, sous forme enkystée, infiltrée, ulcéreuse ou carieuse. La syphilis à sa période secondaire y donne des périostites aboutissant à des périostoses localisées sur la crête de l'os ou des ostéalgies profondes, excruciantes. La syphilis tertiaire produit surtout des périostites, des ostéomyélites gommeuses circonscrites ou diffuses qui s'accompagnent de réaction condensante de l'os, aboutissant à la nécrose ou à des hyperostoses. Le rachitisme, l'ostéite déformante de Paget, peuvent frapper le tibia qui peut être le siège de tumeurs, surtout de l'ostéo-sarcome.

Les fractures de l'os constituent le chapitre le plus intéressant de la pathologie du tibia. Ces fractures siègent sur les deux extrémités de l'os ou sur sa partie moyenne. Elles s'accompagnent souvent de fracture du péroné constituant les fractures de *jambe* (V. ce mot), mais elles peuvent aussi s'observer isolément. Les fractures isolées de la diaphyse sont rares et produites presque exclusivement par cause directe. Elles se présentent sous forme de fissure ou de trait transversal. Les déplacements y sont peu importants, le péroné servant d'attelle; une luxation des extrémtés du péroné ou une incurvation de cet os permet des déplacements toujours peu considérables. Le tibia à son extrémité supérieure peut être brisé en plusieurs morceaux, soit par cause directe dans les chutes d'un lieu élevé sur les pieds ou par arrachement dans les cas de torsion du genou, surtout chez les gens âgés et à friabilité osseuse spéciale, ce sont les

fractures sous-condyliennes, intercondyliennes, cunéiformes de Heydenreich, qui peuvent se compliquer de la pénétration de la diaphyse entre les fragments, d'où résulte un éclatement plus ou moins considérable dans le foyer de la fracture. Quelquefois l'arrachement, aidé de l'action d'une cause directe, peut ne fracturer qu'une des tubérosités tibiales, mais le fait est rare, on n'en connaît que quatre ou cinq exemples. On peut observer aussi un arrachement de la tubérosité antérieure du tibia, surtout chez les sujets jeunes, notamment les soldats. Elle se produit consécutivement à une contraction violente du quadriceps de la cuisse. On ne constate pas de fractures isolées de la partie inférieure du tibia. Avant vingt-quatre ans pour l'extrémité supérieure, avant dix-huit pour l'inférieure, on peut observer des décollements épiphysaires à la suite de traumatismes, mais l'âge seul des blessés en peut faire soupçonner l'existence. Dr S. Morer.

III. Entomologie (V. Insectes, t. XX, p. 824).

TIBIRAN-Jaunac. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent; 505 hab.

TIBNÎN. Bourg de Syrie, dans le N. de la Galilée, peuplé de Métâwilés et de chrétiens. Près de ce village, sur une colline taillée à pic de toutes parts, se dresse la célèbre forteresse construite en 1107 par Hugues de Saint-Omer, seigneur de Tibériade, sous le nom de Toron. Les seigneurs du Toron occupèrent les grandes charges du royaume de Jérusalem, leur seigneurie étant, après les quatre grandes baronnies, la plus considérable du royaume. Après la bataille de Hattin, elle tomba entre les mains des musulmans qui, de là, harcelèrent Tyr. Plus tard, le sultan al-Mouazzam, puis Djezzâr-Pacha la détruisirent.

TIBORS, poétesse provençale du xiiie siècle. Son ancienne biographie provençale, très courte et vague, nous apprend seulement qu'elle était du château du Seranon (Var). Il nous reste d'elle un seul couplet; elle est nommée dans une ballade anonyme et choisie comme juge dans un jeu parti écrit entre 1220 et 1245. A. J.

Bibl. : *Hist. litt. de la France*, XVIII, 570. — Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen*; Leipzig, 1888, p. 13.

TIBRE. I. Géographie. — Le Tibre est le principal fleuve de la péninsule italique (V. Italie, t. XX, p. 1039) et participe de l'universelle célébrité de *Rome* (V. ce mot). Il a sa source au S. du mont Fumajolo, près du village de Balze (prov. d'Arezzo), à 1.100 m. d'alt., et à 33 kil. O. de la source de l'Arno. Bientôt grossi par de nombreux ruisseaux torrentiels, il coule vers l'O., puis vers le S. dans une vallée encaissée entre des monts qui le dominent de plus de 1.000 m. Sa vallée s'élargit à Borgo-san-Sepolcro; il pénètre dans la prov. de Pérouse où il arrose Citta di Castello, passe entre Pérouse et Assise, se renforce du Topino (g.) grossi du Clitumne, décrit à partir de Todi un coude vers l'O., franchit des rapides, reprend au confluent de la Paglia la direction du S.-E., accompagné désormais par le chem. de fer de Florence à Rome; il divise les prov. de Pérouse (Ombrie) et de Rome, reçoit à Orte la Nera (g.), contourne le mont Soracte, et, par un coude vers le S.-O., s'engage dans la Campagne romaine, y absorbe l'Anio ou Teverone (g.), traverse Rome durant 5 kil. et va se jeter par deux bras dans la mer Tyrrhénienne (V. Ostie, texte et plan). Le Tibre « jaune » (*flavus*) n'est guère qu'un torrent et n'a plus aujourd'hui qu'une navigation insignifiante entre Orte et la mer; dans l'antiquité, cette navigation était considérable. Le débit moyen est de 290 m. c. par seconde; l'étiage de 160. Les crues sont très redoutées. La plus haute crue récente du Tibre, en déc. 1870, monta de 16m,33 au quai de Ripetta (Rome), ce qui suppose un débit de 2.500 m. c. par seconde; celle de 1598 avait monté de 18m,67, soit un débit de 4.500 m. c. par seconde. A.-M. B.

II. Mythologie. — Divinité romaine. De très bonne heure, les Romains divinisèrent le fleuve qui arrosait leur ville et leur territoire. Ils l'invoquèrent sous les noms de *Tiberinus, divus Tiberinus, pater Tiberinus*. Ils imaginèrent même qu'avant d'être le dieu du fleuve, Tiberinus avait été un roi du pays. Il jouait aussi un rôle dans l'histoire légendaire de la fondation de Rome; on racontait qu'il avait épousé Rhéa Sylvia, lorsque celle-ci avait été précipitée dans les eaux du Tibre, sur l'ordre de son oncle Amulius, après la naissance de ses deux jumeaux, Romulus et Rémus. Tiberinus était surtout considéré comme un dieu bienfaisant; pourtant on le redoutait à cause de ses inondations, et les prêtres officiels de Rome se gardaient bien d'oublier son nom, quand ils invoquaient les divinités protectrices de l'Etat. Des jeux spéciaux étaient célébrés chaque année, le 7 juin, en l'honneur de ce dieu; c'était surtout les bateliers et les pêcheurs qui y prenaient part. L'art gréco-romain représentait le dieu Tibre sous les traits d'un vieillard majestueux, couronné de roseaux. Une belle statue du Tibre se trouve au musée du Vatican J. Toutain.

Bibl. : Narducci, *Saggio di bibliografia del Tevere*; Rome, 1876.

TIBULLE (*Aulus Albius Tibullus*), poète élégiaque latin, né à Rome vers 55, mort vers 19 av. J.-C. On a peu de renseignements sur sa vie; il appartenait à une famille de l'ordre équestre, autrefois puissante, mais qui perdit la plus grande partie de ses biens dans les guerres civiles et les proscriptions des triumvirs. Il accompagna en l'an 28 son protecteur Messala dans la campagne des Gaules. Il voulut aussi le suivre en Cilicie lorsque Messala obtint le proconsulat d'Orient; mais Tibulle tomba malade en route et dut rester à Corcyre. Il ne flatta jamais Auguste et vécut loin de la cour, estimé de son ami Horace, qui lui a consacré une épître charmante et le loue de posséder « la beauté, la fortune et l'art d'en jouir », de Virgile, Properce, Ovide qui a écrit sur le tombeau du poète une de ses meilleures élégies.

On possède sous le nom de Tibulle quatre livres d'*Elégies*, dont les deux premiers seuls sont certainement de lui; les autres ne contiennent que quelques pièces du poète. Les élégies les plus charmantes par la simplicité, la profondeur du sentiment et la grâce, sont les cinq élégies du premier livre qui racontent les phases de son amour pour l'infidèle Délie (celle-ci s'appelait en réalité *Plania*, selon Apulée). Le troisième livre tout entier paraît être d'un médiocre imitateur de Tibulle qui nous a laissé son nom (Lygdamus) et sa naissance (43 av. J.-C.). Le quatrième livre contient un certain nombre de poésies délicates et tendres de Tibulle consacrées aux amours de Sulpicia, nièce de Messala et de Cerinthus : ce même livre renferme cinq lettres amoureuses et poétiques de Sulpicia à Cerinthus.

Les meilleures et dernières éditions de Tibulle sont celles de *Voss* (Heidelberg, 1811); *Lachmann* (Berlin, 1829); *Dissen* (Gœttingue, 1835); *Haupt* (Leipzig, 1885); *L. Muller*, *Bährens*, *Hiller* (Berlin, respectivement 1870, 1878 et 1885). Il a été traduit en prose par l'abbé de Marolles (1648), le grand traducteur du xviie siècle.

On a souvent appelé Tibulle le « poète de l'amour », car il exprime avec force et avec grâce toutes les phases de la tendresse, douces espérances et désespoir amer. Philosophe malgré sa vive sensibilité, il aimait la nature et La Fontaine a dit :

> Il aimait les jardins, était prêtre de Flore;
> Il l'était de Pomone encore.

Poète du sentiment, il a un style d'une élégance exquise, un charme d'expression et une pureté de goût incomparables. La Harpe appelle ses élégies « le livre des amants »; il admire cette heureuse imagination, si tendre et si flexible « qui occupe ses heures de loisir à peindre ses moments d'ivresse, et arrive à la gloire en chantant ses plaisirs ». Ph. B.

TIBUR. Ville du Latium (V. Tivoli).

TIBURCE (Saint) (V. Cécile [Sainte]).

TIBURON (Cap et presqu'île) (V. Haïti, t. XIX, p. 730).

TIC. Le tic doit être considéré, non comme un mouvement convulsif, comme une contraction convulsive de certains muscles, mais comme un mouvement systématisé et *subconscient*, reproduisant, en *l'exagérant souvent*, un acte physiologique, appliqué à un but fonctionnel. Le tic se distingue du geste par sa répétition et par son caractère de subsconscience ou même d'inconscience. Il peut être considéré comme une altération ou une maladie du geste. Il se distingue du spasme, qui est un mouvement plus simple, plus isolé, non systématisé pour un but fonctionnel. Le tic exige pour sa production la mise en jeu d'un centre fonctionnel, tandis que le spasme dépend simplement de l'excitation d'un centre musculaire. Le tic peut être encore considéré comme une maladie, comme une chorée de l'habitude (Ehrlich).

Il existe plusieurs catégories de tics, bien distinctes dans leurs termes moyens, mais passant de l'une à l'autre. A son degré le plus simple, le tic doit être considéré comme un mouvement coordonné, adapté à une fin, voulu à l'origine, et qui peu à peu est tombé du domaine de la conscience dans celui de la subconscience ou même de l'inconscience. Un enfant fait un séjour momentané au bord de la mer, l'air salin lui dessèche la peau des doigts et il les humecte de salive en les passant sur ses lèvres. Cette pratique, voulue et consciente, devient bientôt subconsciente ; la cause disparaît, l'enfant quittant le bord de la mer, mais le geste reste ; l'enfant continue à mouiller de salive par intervalles l'extrémité de ses doigts. Le tic est créé. Le tic simple peut encore avoir une origine morbide, et être consécutif à une gerçure des lèvres, à une affection de l'œil par exemple. La maladie primitive provoque un mouvement destiné à soulager une douleur, le mouvement, de conscient et de voulu, devient subconscient ; la douleur disparaît, mais le mouvement persiste. L'on ne peut pas dire que le mouvement du tic est involontaire, il est bien plutôt en dehors et à côté de la volonté qui est capable de le suspendre, non sans un sacrifice parfois, pour peu qu'elle s'interpose activement et *à condition qu'elle puisse le faire*. Le tic est un des modes inférieurs de l'activité cérébrale, une des formes les plus fréquentes de la désagrégation psychologique. Le tic est très habituellement suspendu pendant le sommeil, l'activité intellectuelle, au contraire, en exagère la fréquence, comme s'il y avait une sorte de diffusion de force vers le centre fonctionnel ou une élévation du potentiel nerveux. D'autre part, s'il devient plus fréquent et plus répété en raison du travail mental, par réciprocité le tic, en tant que mouvement, favorise l'idéation (V. Féré, *Sensation et Mouvement*). Il nous suffira de rappeler les anecdotes très caractéristiques, qui sont dans la mémoire de tout le monde, par exemple le trouble apporté dans le débit d'un orateur par la suppression d'un bouton manié habituellement d'une main complaisante. Dans l'exercice et dans la suppression de ces tics, l'on voit d'ailleurs déjà apparaître le sentiment d'obsession et d'angoisse si développé dans certaines formes dont nous parlerons plus loin (maladie du tic convulsif). Nous devons noter en passant qu'il existe dans le langage un certain nombre de formes verbales, interjections, blasphèmes, mots inutiles qui sont de véritables tics du langage.

Les tics apparaissent plus facilement chez les sujets jeunes ; le premier en date peut-être est l'acte de sucer son pouce. Dans le premier âge, ils sont aussi fort tenaces et fort difficiles à faire disparaître ; il en est ainsi de l'acte de ronger ses ongles ou *onycaphagie*. L'hérédité et le terrain névropathique favorisent grandement l'apparition du geste inconscient, et lui donnent même souvent une forme déterminée. C'est ainsi que l'onycaphagie peut être considérée comme un stigmate de dégénérescence ; elle revêt d'ailleurs un caractère d'obsession et de morbidité qui en fait un véritable type de transition : l'on voit des enfants et des adultes se ronger les ongles jusqu'au sang, et recourir même à l'emploi d'un canif pour en enlever des morceaux, lorsque les dents n'ont plus de prise. L'on connaît, d'autre part, un certain nombre de tics héréditaires dans leur forme même (V. Ribot, *Hérédité psychologique*). Il est encore des tics pour ainsi dire nationaux, par exemple l'habitude qu'ont les Américains du Nord de découper à grands coups de couteaux des bûchettes de bois, ou à défaut tout autre objet, même des dossiers de fauteuil ou de chaise. Il en est de même pour les tics du langage : il suffira de rappeler la place que tient le mot inutile *hombre* dans la conversation espagnole, et la célèbre variation de Figaro sur l'importance du mot *goddam* en anglais. Les tics dont nous venons de parler appartiennent à la catégorie des tics dénommés coordonnés par Letulle. La variété en est infinie. Il y a : les renifleurs, les téteurs de langue et de dent, les grinceurs de dents, les hausseurs d'épaules, etc., sans compter ceux dont les manies s'attaquent au prochain : les épileurs, les frotteurs, les arracheurs de bouton, etc. (V. Charles Hachs, *le Geste*). Chacun connaît l'anecdote rapportée par Saint-Simon, au sujet d'une princesse de sang royale dont le tic consistait à déboutonner les vêtements des gens à qui elle parlait et ce qui s'en suivit.

Les tics coordonnés sont compatibles avec la santé mentale des gens qui en sont possesseurs ; nous avons vu cependant qu'ils présentaient déjà certains caractères de morbidité. Il en est un autre que nous devons encore mentionner, c'est la facilité avec laquelle ils se transmettent par l'imitation.

Les trois catégories de tics qu'il nous reste à examiner sont franchement morbides : ce sont les tics psychasthéniques et les tics hystériques, voisins les uns des autres, et les tics convulsifs (maladie du tic convulsif), qui forment une catégorie bien spéciale.

Les tics psychasthéniques (Raymond) s'accompagnent déjà d'images mentales un peu aberrantes. C'est un torticolis mental, une fausse contracture de la mâchoire, survenant au moment de la parole, un arrachement de cils, une chute sur les genoux, etc., passés à l'état de tic, souvent à la suite d'une fausse interprétation des sensations, ou d'une déviation de ces mêmes sensations. Pour en prendre un exemple, le sujet atteint de fausse contracture des mâchoires ne peut parler que les dents serrées, mais il ouvre librement la bouche, et le moindre effort suffit pour la maintenir ouverte.

Les tics hystériques diffèrent des précédents en ce qu'ils s'accompagnent souvent d'anesthésie de la région atteinte. Ils revêtent d'ailleurs les formes les plus diverses, rires, hoquets, etc., et s'accompagnent souvent de coprolalie (V. Raymond et Pierre Janet, *Idées fixes et Névroses*, t. II). Ils rentrent d'ailleurs dans la catégorie de ce que l'on nomme les stigmates de l'hystérie.

Il reste enfin la maladie des tics convulsifs. Dans cette affection, le malade est atteint de tics divers qui peuvent intéresser la face ou les membres et revêtir les formes les plus bizarres : contraction des muscles labiaux, haussements d'épaules, mouvements d'affirmation ou de négation, mouvements de percussion ou de jet, mouvements de grattage, saut, etc. Mais le caractère spécial de l'affection doit être cherché dans le sentiment particulier d'angoisse dont est envahi le sujet dès qu'il ne peut plus ou qu'il ne veut plus accomplir les mouvements du tic. Les mouvements du tic se répètent, en effet, par accès, et la volonté peut les suspendre ; après une interruption, les mouvements, toujours coordonnés et toujours les mêmes se répètent avec une véritable frénésie. Il s'ajoute souvent d'ailleurs d'autres phénomènes morbides au tic pur. Ce sont des exclamations involontaires et souvent des interjections ordurières (coprolalie). Le malade présente aussi d'autres tics telles qu'une tendance à répéter les mots et les mouvements (*écholalie, échokinésie*), une diminution de l'attention volontaire, et souvent encore des idées fixes. Ce sont, en un mot, des dégénérés hérédi-

taires. Ce caractère héréditaire est d'ailleurs marqué par l'apparition de la maladie dès les premières années.

Dans ce qui précède, nous n'avons point parlé du tic douloureux de la face. Les mouvements dans cette affection sont provoqués et pour ainsi dire justifiés par la douleur que cause la névralgie du *trijumeau* (V. ce mot); ce n'est donc point un tic au sens propre du mot.

Dr M. Potel.

TICHBORNE (Procès). Sir Roger Tichborne était un baronnet anglais, né le 5 janv. 1829, qui, parti en voyage en 1853, périt vraisemblablement dans le naufrage de la *Bella* (avr. 1854), alors qu'elle revenait de Rio de Janeiro en Angleterre. Un aventurier s'empara de son nom et affirma son droit à la possession de ses biens dont jouissait l'héritier légitime du baron. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne ressemblait en aucune façon au vrai Tichborne, jeune homme frêle, délicat, élégant et mondain, tandis que l'imposteur était prodigieusement gros, grossier et ignorant, et que pourtant il réussit à surprendre la bonne foi de quantité de gens et, ce qui est merveilleux, celle de la mère de Tichborne elle-même. Orton — le faux Tichborne — entama un procès qui eut un retentissement énorme (1872). Devant la cour son système subit l'échec le plus complet, et il fut convaincu d'avoir échafaudé de toute pièce son immense escroquerie. Il fut poursuivi à son tour et condamné à quatorze ans de travaux forcés (1874). Malgré cela, des milliers de personnes crurent à sa fable et considérèrent Orton comme la victime déplorable d'une colossale erreur judiciaire. Un mouvement populaire se produisit en sa faveur et pendant plusieurs années, le cas Tichborne suscita des meetings, alimenta les journaux et fut à diverses reprises produit jusque devant le Parlement. Cependant le gouvernement ne se laissa jamais influencer, et quand Orton fut relâché en 1884, il était tellement oublié qu'il n'eut même pas la tentation d'en appeler de nouveau à la crédulité publique.

R. S.

TICHEVILLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argenton, cant. de Vimoutiers; 420 hab. Stat. de chem. de fer.

TICHEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre; 337 hab.

TICHIT. Oasis centrale du Tagant, au N. du Sénégal, à 430 kil. N. de Nioro. Ses marabouts Kountah sont propriétaires de la saline d'Idjil, au N.-O. de l'Adrar, et ce commerce a fait de Tichit un marché important.

TICHODROME (Ornith.). Genre de Passereaux de la famille des *Certhia* (V. Grimpereau), caractérisé par un bec grêle, un peu arqué; les pattes à trois doigts devant, un, derrière, muni d'un ongle très long; la queue arrondie, les tiges des rectrices faibles. Le Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) est un oiseau de la taille du Pinson, gris cendré varié de blanc et de noir avec les couvertures de l'aile d'un beau rose vif. Il habite le S. de l'Europe, de l'Asie et l'Afrique septentrionale jusqu'en Abyssinie. Il est de passage dans le centre de la France, à l'automne. Son nom lui vient de l'habitude qu'il a de voleter le long des murailles et des rochers, s'y accrochant pour saisir avec son bec les insectes et les larves qui se cachent dans les interstices de la pierre. Le genre *Climacteris*, qui en est voisin, renferme une demi-douzaine d'espèces de la Malaisie orientale et de l'Australie, qui ont des mœurs analogues.

E. Trouessart.

TICINUM. Ancienne ville d'Italie (V. Pavie).

TICKNOR (George), historien américain, né à Boston le 12 août 1791, mort le 26 janv. 1871. Il fit d'abord des études juridiques, puis, après un séjour prolongé dans les principales villes savantes d'Europe où il se livra avec passion à des recherches littéraires approfondies, il devint professeur de français, d'espagnol et de belles-lettres à l'Université d'Harvard. Ses travaux d'histoire littéraire sont très estimés et lui ont valu une réputation légitime, surtout son chef-d'œuvre, *The History of Spanish literature* (New York, 1849, 3 vol.), qui n'a pas été surpassé. Citons encore de lui : *Life of Lafayette* (1863); *Life of Prescott* (1882).

Bibl. : *The life, letters and journals of G. Ticknor*; Boston, 1876.

TICONDEROGA. Ville des Etats-Unis (New York), entre les lacs George et Champlain; 2.267 hab. en 1890. Site pittoresque où se voient les ruines d'un fort construit par les Français, qui eut un rôle notable dans la guerre de l'Indépendance.

TIDEMAND (Adolphe), peintre norvégien, né à Mandal (Norvège) le 14 août 1814, mort à Christiania le 25 août 1876. Il fut d'abord élève de l'Académie des beaux-arts de Copenhague, puis vint à Dusseldorf où il eut pour maîtres Th. Hildebrandt et Schadow. Il débuta par un *Gustave Vasa haranguant les Dalécarliens*. Après un voyage à Munich et à Rome et un séjour de trois ans en Norvège, il se consacra à peindre presque exclusivement des scènes populaires dont il empruntait les personnages aux campagnes de son pays. Une de ses œuvres les plus importantes en ce genre est la suite de peintures représentant en dix tableaux la vie d'un paysan (au château royal d'Oscarhall, près de Christiania, — lithographiées par Sonderland). Citons aussi : *le Cortège nuptial*, *la Couronne de fiancée de la grand'mère*, *la Politique au village*, *Lapons à la chasse au renne*, *la Nuit sur le fjord*, etc. Tidemand, dans ses dernières années, revint à la peinture historique et fit aussi des tableaux pour des églises norvégiennes : *le Baptême du Christ*, *la Résurrection*, etc.

Bibl. : Dietrichson, *A. Tidemand*; Christiania, 1878-79. — En 1878, L.-H. Fischer a publié, à Christiania, 24 gravures d'après ses œuvres.

TIDIKELT. Groupe d'oasis du Sahara algérien, le plus oriental de l'archipel touatien. Il s'étend au S. du plateau de Tademaït, et au N. du plateau de Mouydir, sur une longueur de 150 kil. d'E. en O. Les eaux qui alimentent les oasis descendent de ces hauteurs par des oueds, ravins où elles ne sont apparentes qu'après les pluies, mais elles s'accumulent dans le sous-sol en une nappe abondante et peu profonde où les puits et les feggaguir (galeries souterraines) vont le chercher. Le Tidikelt comprend trois régions qui sont, du N. au S. : la zone des oasis, au pied de la falaise du Tademaït; la zone boisée, dans la dépression alluviale humide de la Raaba; les terres de parcours des troupeaux, le long de l'oued Akaraba, incliné vers l'O. Les oasis renferment une cinquantaine de ksour, groupés en six districts, lesquels sont d'E. en O. : *Foggaret-es-Zoua* et *Igosten* (15 ksour, 2.300 hab.); *In-Salah* (12 ksour, 3.400 hab.); *In-Rar* (7 ksour, 2.800 hab.); *Tit* (2 ksour, 1.500 hab.); *Aoulef* (9 ksour, 7.300 hab.), c'est le canton voisin du *Touat* (V. ce mot); au S.-E. d'Aoulef, en dehors de l'alignement est *Akabli* (7 ksour, 5.500 hab.). Ces chiffres sont ceux de Deporter; il attribue au Tidikelt 23.000 hab. dont 10.500 Arabes, 6.200 Harratin (métis noirs), 4.200 Nègres, 1.500 Cheurfa, 200 Touareg; la langue usuelle est l'arabe. On remarque la prépondérance numérique des Arabes; la noblesse religieuse des Cheurfa, descendants du Prophète, est surtout groupée à Aoulef; les tribus principales sont les Ouled Ba-Hammou et parmi ceux-ci la famille directrice était celle des Badjouda, installés à In-Salah; puis les Ouled-Moktar également à In-Salah; les Ouled-Zénan à Akabli et Aoulef, caravaniers éprouvés, qui ont adopté les mœurs touareg. — Le centre politique et commercial est Ksar-el-Arab, le grand ksar d'In-Salah.

Sur l'histoire de ces pays et la conquête française, V. Touat.

TIDORE. L'une des Petites *Moluques* (V. ce mot), dépendant de la résidence de Ternate; située à 10 kil. O. de Djilolo, elle a 16 kil. de long sur 8 kil. de large et mesure 150 kil. q., peuplés de 8.157 hab. Ce fut le centre d'un sultanat conquis par les Espagnols auxquels les Hollandais l'enlevèrent en 1663; il comprenait le centre et l'E. de Djilolo et l'O. de la Nouvelle-Guinée.

TIDOUNGS (Anthr.) (V. Bornéo).

TIÉBA. Roi nègre du Kénédougou, mort en 1893 (V. SOUDAN, t. XXX, p. 302).

TIECK (Ludwig), écrivain allemand, né à Berlin le 31 mai 1773, mort à Berlin le 28 avr. 1853. Fils d'un cordier, il fit des études complètes et débuta par des nouvelles à la française publiées dans la revue *Straussfedern* (1795). Admirateur de Shakespeare, il manifesta sa prédilection pour le romanesque dans une sombre fantaisie en trois volumes, *William Lovell* (1795-96) ; en même temps, il publiait les naïves histoires de *Peter Lebrecht* (1796) et des poésies de forme populaire (*Der blonde Eckert*) ; il apportait au théâtre des comédies satiriques *Die werkehrte Welt* (1799). Les tendances mystiques, catholiques de son roman *Franz Sternbalds Wanderungen* (1798, 2 vol.) le brouillent avec Nicolaï, son premier conseiller, mais le rapprochent de Schlegel. Il continue sa campagne en faveur de la poésie et contre le matérialisme littéraire dans ses *Romantische Dichtungen* (1799-1800, 2 vol.), et, après le succès de sa traduction de *Don Quichotte*, fait paraître sa grande œuvre romantique, *Kaiser Oktavianus* (1804). Il aborde alors le moyen âge allemand et promène de Dresde (1801), Munich (1804), Rome (1806) son inquiète fantaisie. De préférence, il vit à Ziebingen (près Francfort), chez son ami Burgsdorff. Il publie *Phantasus* (1812, 3 vol.), imitation de Boccace et *Frauendienst* (1812), apologie de la poésie chevaleresque des Minnesinger, dont l'effet fut considérable, traduit six pièces de Shakespeare, donne à diverses revues une quantité de romans et de nouvelles (12 vol. dans l'édition de 1853), parmi lesquels la « Vie » et la « Mort du poète ». Oublieux de son mysticisme et de son romantisme, il revient au dialogue spirituel et ironique des grands écrivains français, puis se consacre à l'étude de Shakespeare, fait achever par sa fille Dorothée (1799-1841) et le comte de Baudissin la traduction de Schlegel, dirige par ses conseils le théâtre royal de Dresde, puis celui de Berlin. L'influence de Tieck fut considérable, quoique ses poésies soient de forme trop imparfaite et ses romans aujourd'hui démodés. L'édition de ses œuvres complètes est demeurée inachevée au 20[e] volume (1828-46) ; Klee a donné 3 volumes d'œuvres choisies de Tieck (1892). — Sa sœur *Sophie* Tieck (1775-1836) épousa A.-F. Bernhardi (1799), divorça (1805), se remaria avec Knorring (1810) ; elle a écrit des poésies, des romans et des drames. A.-M. B.

BIBL. : KŒPKE, *Ludwig Tieck*; Leipzig, 1855, 2 vol. — KLEE, *Tiecks Leben und Werke*; Leipzig, 1894.

TIECK (Christian-Friedrich), sculpteur allemand, né à Berlin le 14 août 1776, mort à Berlin le 14 mai 1851, frère du précédent. Il eut d'abord pour maître Schadow, puis vint à Paris où il fut élève de David. Appelé à Weimar en 1801 pour participer à la décoration du nouveau château, il y fit les bustes de Gœthe, de Voss, de Wolf, etc. En 1805, il entreprit avec son frère Ludwig un voyage en Italie, durant lequel il exécuta notamment le buste de A. de Humboldt. Fixé à Munich en 1809, il y fit les bustes du prince Louis, de Jacobi, de Schelling, de L. Tieck, etc. Nommé professeur à l'Académie de Berlin en 1820, il exécuta un grand nombre de statues : un *Iffland* et des bas-reliefs pour le théâtre, un *Schinkel* pour l'entrée du musée et le groupe des *Dompteurs de chevaux* qui couronne ce monument, etc. Par son goût classique et son admiration des anciens, il faut rapprocher Tieck de C. Rauch, son contemporain et son ami. J. BAINVILLE.

TIEDEMANN (Dietrich), philosophe allemand, né à Bremer-Wärde le 3 avr. 1745, mort à Marbourg en 1803 où il était professeur à l'Université. Il combattit les idées de Kant ; son principal ouvrage est : *Der Geist der spekulat. Philos.* (Marbourg, 1791-97, 7 vol. in-8). Il divise l'histoire de la philosophie en cinq parties, depuis Thalès jusqu'à Berkeley. Le grand mérite de Tiedemann n'est pas seulement l'abondance et l'exactitude de l'information, remarquable pour son temps, mais la clarté de l'exposition et l'impartialité de la critique. Il n'apprécie pas les doctrines au nom d'une conception à priori, mais recherche simplement à mettre en relief la nouveauté relative des idées, la rigueur de l'argumentation et l'unité intérieure des systèmes. Son œuvre est dominée par l'idée d'un progrès continu dans l'histoire des idées. Elle mérite encore aujourd'hui d'être consultée.

TIEDEMANN (Friedrich), anatomiste et physiologiste allemand, né à Cassel le 23 août 1781, mort à Heidelberg le 22 janv. 1861. Il fut d'abord professeur suppléant à Marbourg (1804), puis en 1805 devint professeur de zoologie et d'anatomie à Landshut, et, en 1816, passa comme professeur à Heidelberg. Il se retira en 1848. Ennemi de la philosophie de la nature, alors régnante, il introduisit dans la science la notion du *nisus formativus*, de la force formatrice. On lui doit un grand nombre d'ouvrages importants, entre autres : *Anatomie und Bildungsgeschichte der Gehirnes im Fœtus* (Nuremberg, 1816, in-4, 7 pl. ; trad. fr., Paris, 1823, in-8) ; *Icones cerebri simiarum* (Heidelberg, 1821, gr. in-fol.) ; *Die Verdauung nach Versuchen* (Heidelberg, 1826-27, 2 vol. gr. in-4, 1831 ; trad. fr., 1826-27, 2 vol. in-8 ; en collaboration avec Gmelin) ; *Physiologie des Menschens* (Darmstadt, 1830-36, 2 vol. in-8), etc. D[r] L. HN.

TIEL ou **THIEL**. Ville des Pays-Bas, ch.-l. d'arr., prov. de Gueldre, sur le Wahal ; 10.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Arnhem à Rotterdam. Fonderies de fer, scieries à vapeur, papeteries, raffineries de sucre, huileries, fabriques de tabacs ; c'est le marché du pays entre Meuse et Wahal. L'église Saint-Martin date du XV[e] siècle. Tiel est une ville très ancienne ; son nom figure dans des documents du IX[e] siècle. C'était un port très florissant. Otton I[er] la déclara ville libre en 972. Elle fut pillée au XI[e] siècle par les Normands, et par les Hollandais en 1202, et subit plusieurs sièges dont les plus célèbres sont ceux de 1672 et 1794. E. H.

TIELE (Corneille-Pierre), théologien hollandais, né à Leyde en 1830 ; il devint pasteur de la secte des Remonstrants à Moordrecht, puis à Rotterdam, et enfin professeur à l'Université de Leyde en 1873. Son principal ouvrage est une *Histoire comparée des religions anciennes* (en holland., Amsterdam, 1859-70, 3 vol. in-8). — Son frère, *Pierre-Antoine*, né à Leyde en 1834, mort à Utrecht en 1880, conservateur de la bibliothèque de l'Université de cette ville, est l'auteur de travaux de premier ordre relatifs à la bibliographie néerlandaise. Sa publication la plus considérable est la *Bibliothèque des pamphlets néerlandais* (en holland., Amsterdam, 1856-61, 3 vol. in-8).

TIELEMANS (François), jurisconsulte belge, né à Bruxelles en 1799, mort à Bruxelles en 1888. Après s'être fait recevoir avocat, il débuta dans la politique par des études remarquées sur la liberté de la presse. Nommé référendaire au département des relations extérieures. Il entretenait avec son ami Louis De *Potter* (V. ce nom, t. XXVII, p. 460) une correspondance dans laquelle les actes arbitraires du ministère Van Maanen étaient sévèrement jugés. Ces lettres ayant été saisies par la police au cours d'une perquisition, Tielemans fut accusé de complot contre la sûreté de l'Etat, et condamné, au mois d'avr. 1830, à sept années de bannissement. Rentré en Belgique après la Révolution de septembre, il devint ministre de l'intérieur, et, dans ces circonstances particulièrement difficiles, se distingua par un remarquable esprit d'organisation. Membre du Congrès national, il vota pour la République, mais à titre d'essai ; au bout de trois ans, un nouveau congrès se serait réuni pour se prononcer sur la valeur de l'expérience. Tielemans occupa ensuite les fonctions de gouverneur, successivement dans les provinces d'Anvers et de Liège, puis il entra dans la magistrature, et devint premier président de la cour d'appel de Bruxelles. Chargé, dès la création de l'Université de Bruxelles, du cours de droit administratif, il professa longtemps avec éclat. Ses principaux ouvrages

sont : *la Liberté de la presse* (Bruxelles, 1827, in-8) ; *la Responsabilité ministérielle* (*ibid*, 1827, in-8) ; *l'Union et la Constitution* (*ibid.*, 1832, in-8) ; *Répertoire de l'administration et du droit administratif* (*ibid.*, 1834-56, 8 vol. in-8).

BIBL. : C. FAIDER, *Fr. Tielemans ;* Bruxelles, 1899, in-12.

TIELLE. Riv. du dép. du *Loiret* (V. ce mot).

TIEN-CHAN (Monts) (V. ASIE et TURKESTAN).

TIEN-TSIN-FOU. Ville de la Chine septentrionale et port ouvert au commerce étranger, dans la province de Tchi-li, sur le Peï-ho, entre les lacs Ta-ho au N. et Ta-po au S., à 100 kil. S.-E. de Péking ; environ 1 million d'hab. Le port de Tien-tsin, qui alimente à lui seul les deux provinces de Tchi-li et de Chan-si, ainsi qu'une grande partie de la Mongolie et de la Baïkalie russe, est situé dans une plaine d'une extrême fertilité ; malheureusement, le sol est bas et exposé aux inondations ; l'air y est plutôt malsain. Cette ville possède le monopole de la vente du sel et les magasins de céréales qui approvisionnent Péking ; elle importe beaucoup de riz, d'étoffes, de métaux, de quincaillerie, qu'elle échange contre les laines, les cotons bruts, les peaux, les fourrures et les pailles tressées : ce n'est guère qu'à partir du traité de 1858 que son mouvement commercial a pris un essor considérable (V. art. CHINE, t. XI). Tien-tsin est le centre de la navigation à vapeur du Peï-ho ; cette ville possède une filature de coton, un arsenal et des ateliers d'armes ; elle est solidement défendue par les forts de Sin-tcheng et ceux de Ta-kou, reconstruits et armés à l'européenne, à l'entrée du Peï-ho ; depuis 1886, un tramway rattache Peïtang, au N.-O. sur le Peï-ho, aux houillères de Kaï-ping. Les fonctionnaires et les négociants européens habitent le quartier des Bambous (*tsé-tchou-lin*), situé à 2 kil. en aval du centre de la cité, dans une position sanitaire beaucoup meilleure que le reste de la ville ; ce quartier, par la construction de ses maisons, la disposition de ses magasins et l'alignement des rues, n'a plus aucun rapport avec la ville chinoise, et forme une véritable petite ville occidentale.

TIEPOLO. Grande famille vénitienne, qui compte sept procureurs de Saint-Marc et deux doges. Dès les premiers temps de l'histoire de Venise, en 697, on la trouve citée. En 1049, *Bortolo* est le premier des procureurs de Saint-Marc, que compte la famille. — *Jacopo*, capitaine distingué, fut le premier duc ou gouverneur de Candie. Après Pierre Ziani, il fut élu doge de la République (1229) ; et, sous son dogat, les Candiotes, soutenus par Vatace, empereur de Nicée, se soulevèrent deux fois ; tandis que Zara en était à sa sixième rébellion. Adversaire de Frédéric II, dont la domination était pleine de menaces pour Venise, Jacopo envoya une armée sous les ordres de son fils *Pietro* contre Ezzelino da Romano, mais battu et fait prisonnier, Pietro fut exécuté par ordre de l'empereur. Jacopo ne put supporter cette douleur et renonça au dogat. Savant jurisconsulte, il publia, pendant son doyat (1242), les statuts de Venise. Sous lui encore, fut commencé le pont du Rialto et reconstruite la basilique de Saint-Marc qu'un incendie avait détruite. — *Lorenzo* (mort en 1274), son fils, en 1256, battit les Génois et s'empara de Saint-Jean-d'Acre. Podestat en plusieurs villes, il fut rappelé à Venise par les électeurs ducaux qui venaient, en 1268, de l'élire doge à son tour. Il créa le premier capitaine du golfe, qui devait percevoir un impôt sur tous les navires qui naviguaient dans l'Adriatique, ce qui fut cause d'expéditions contre Bologne et Ancône, qui se plièrent à la loi du plus fort. — *Jacopo*, chef du parti démocratique, fut élu doge par le peuple à la mort de Jacques Dandolo (1289), mais le grand Conseil ayant élevé à cette même dignité Pierre Gradenigo, il renonça à la charge et s'enfuit. Son fils *Baiamonte* conçut le dessein d'en venger l'affront, ainsi que celui de toutes les familles exclues par la célèbre *Serrata* (fermeture) du grand Conseil (1297). Sa conspiration fameuse, qui devait éclater le 15 juin 1311, échoua et fut cause de l'institution du terrible Conseil des Dix. On cite encore, parmi les Tiepolo : *Stefano*, qui était en 1537 bailli de Corfou, en 1542 général de mer, en 1548 inquisiteur général, et en 1553 procureur de Saint-Marc ; *Lorenzo*, pendu en 1571 à Famagouste par les Turcs ; un autre *Lorenzo*, ambassadeur en France en 1702, à Vienne en 1708, à Rome en 1710, procureur de Saint-Marc, bibliothécaire de Saint-Marc en 1736, mort en 1742 ; et enfin *Domenico-Ermolao* (né en 1763), connu par ses *Discorsi sulla storia veneta*, dictés pour combattre et corriger l'histoire de Daru. E. CASANOVA.

BIBL. : Pompeo LITTA, *Famille Tiepolo*, dans ses *Famiglie celebre italiane*.

TIEPOLO (Giovanni-Battista), le dernier des grands peintres de l'Italie, né à Venise le 6 avril 1696. Son père, Domenico, capitaine de navire, était plébéien. Entré, fort jeune, dans l'atelier de Gregorio Lazzarini, peintre éclectique, soigneux et froid, formé aux enseignements de Rome et de Bologne, l'enfant, vif et primesautier, s'y sentit bien vite mal à l'aise. Les maîtres de son pays l'attiraient seuls : c'étaient, parmi les vivants, Fumiani, les Ricci, les Litterini, qui avaient commencé la réaction contre les maniéristes ; c'était Piazzetta, décorateur hardi, naturaliste lourd, mais sincère, manieur habile des ombres fortes dans les lumières violentes ; c'étaient, plus encore, parmi les morts, tous les génies heureux et féconds du XVIe siècle, Giorgione, Palma, Titien, Tintoret, et, avant tous, et par-dessus tous, le plus brillant et le plus clair, Paul Véronèse. De fait, c'est par l'étude passionnée des œuvres de Paul Véronèse, jointe à celle des gravures italiennes et septentrionales et à des habitudes d'observation vive et nette, en face des spectacles toujours variés de l'activité vénitienne sous un ciel limpide, dans une atmosphère fine et légère, qu'il acquit, en peu de temps, une incroyable habileté. A dix-huit ou vingt ans, il était déjà connu comme un fresquiste savant et original, prêt à toutes les besognes.

De ces travaux juvéniles, la plupart, décors extérieurs de maisons, ont disparu. Néanmoins, on peut voir encore, dans l'église des Scalzi (où il devait plus tard, au plafond, brosser l'une de ses visions les plus célèbres, *la Maison de la Vierge transportée de Nazareth à Loreto par les Anges*, à travers l'espace) quelques-unes de ses premières fresques (chapelle Santa Teresa et chapelle del Crocifisso). Par la vivacité des figures, la science des mouvements et des raccourcis, la liberté dans l'arrangement, la franchise et la distinction lumineuse dans la touche pittoresque, ces morceaux justifient l'enthousiasme avec lequel ses débuts furent salués par les vrais amateurs et firent bientôt, du jeune décorateur, dans la Haute-Italie, un artiste à la mode et surchargé de commandes.

Très casanier, d'habitudes régulières, comme presque tous ses illustres prédécesseurs, il épousa, à vingt-cinq ans, la sœur de Francesco Guardi (alors âgé de neuf ans), Cecilia, qui devait lui donner neuf enfants. On suit, dès lors assez facilement, dans une série d'œuvres d'ensemble, l'activité infatigable de ce délicieux improvisateur. Si son génie spécial, capricieux et spontané, avait éclaté de trop bonne heure avec tous ses caractères pour se pouvoir modifier, plus tard, en ses traits essentiels, la constance avec laquelle ce génie, abondant et capricieux, conserva, jusqu'à la fin, sa souplesse, ses séductions et sa fraîcheur, restera toujours un sujet d'étonnement.

En 1739, dans le plafond de l'église des Dominicains delle Zattere, il lança, dans l'espace, avec une hardiesse égale aux tours de force de Fumiani, mais sans lourdeur et sans confusion, parmi de somptueuses architectures, la Vierge et les Anges, les figures contemporaines et les figures allégoriques, rapprochant et mariant le ciel et la terre, le rêve et la réalité, en des visions si nettes et si vivantes que tous les contrastes et les anachronismes s'y perdent et s'y oublient (1° *Saint Dominique en gloire ;* 2° *l'Institution du Rosaire ;* 3° *Saint Dominique bé-*

nissant). Le succès de ces apothéoses lumineuses fut énorme, et la réputation du peintre assurée. A la même époque (1739-40), la villa Valmarana, près de Vicence, lui offre un champ libre pour déployer la richesse de son imagination dans les sujets profanes ; il ne s'y montre pas moins novateur, en rajeunissant, par sa verve aristocratique, élégante, souvent délicate et tendre, les épisodes, héroïques ou amoureux, de l'*Iliade*, de l'*Enéide*, du *Roland furieux*, de la *Jérusalem délivrée*. Un peu plus tard, c'est dans les plafonds du Palais Pisani, à Strà (*Glorification de la famille Pisani*), du Palais Archinti (*Triomphe des Arts*), Dugnani (*Histoire d'Esther*) et Cherici, à Milan (*le Soleil éclairant les Dieux et le Monde*), qu'il se livre, tout à l'aise, à son goût pour les mêlées aériennes d'apparitions poétiques et d'évocations familières, de nudités élégantes et de draperies légères en mouvement dans l'azur tranquille et l'atmosphère transparente. De 1750 à 1753, appelé à Wurtzbourg, il ressuscite, au Palais de l'Archevêque, dans le grand escalier, tout un *Olympe* enchanteur, à côté de la Vierge et des diables, et, dans le Palais de l'Empereur, représente hardiment, comme des scènes contemporaines, *Apollon, sur le char du Soleil, conduisant sa fiancée à Frédéric Barberousse* et *l'Investiture du duché de Franconie donné à Harold*. De 1743 à 1761, rentré à Venise, il remplit la ville et les environs de fresques et de tableaux, où sa verve inépuisable passe du sacré au profane, du réel à l'idéal, du galant au tragique, avec une désinvolture merveilleuse. Le *Débarquement et le Festin de Cléopâtre*, au Palais Labia, si somptueux et si festoyants, et la *Marche vers le Calvaire*, si grave et si douloureuse, dans l'église Saint-Alvise, suffisent à prouver l'étendue et la variété de sa sensibilité oculaire et intellectuelle. En 1761, le roi Charles III l'appelle en Espagne pour décorer ses palais de Madrid et d'Aranjuez, avec un traitement annuel de 2.000 doublons d'or et 500 ducats pour ses voitures. C'est là qu'il mourut subitement le 27 mars 1770, le pinceau à la main, ayant, jusqu'à sa dernière heure, gardé le même amour de la vie, de la beauté, de la lumière, et la même passion pour son art.

Les qualités de spontanéité ingénieuse et aimable qui avaient assuré à Tiepolo l'applaudissement de la société contemporaine n'étaient point de celles qui devaient trouver grâce devant le pédantisme scolaire et la réaction académique. Durant la période davidienne et même longtemps après, le nom de Tiepolo n'était prononcé qu'avec horreur ; c'était un gâcheur, un fou, un extravagant ! Certes, on avait beau jeu pour lui reprocher ses anachronismes dans les costumes et dans les types, ses témérités dans le choix des accessoires et dans la promiscuité des choses saintes et des choses mondaines, son indifférence tranquille pour la couleur locale et l'érudition archéologique, l'agitation excessive, souvent inutile et parfois déplacée, de ses figures, leur frivolité superficielle ou leur dispersion incohérente. Avec toutes ces licences, défauts de son temps, défauts de son tempérament, Tiepolo n'en reste pas moins, après le grand Veronèse, mais dans sa suite et digne de lui, l'un des agitateurs les plus brillants et spirituels de formes légères et de couleurs exquises qu'ait connus l'art du décor, l'un des peintres les plus constamment peintres qu'ait engendrés la vraie ville de la peinture, Venise. D'innombrables tableaux de Tiepolo sont disséminés dans les églises et les palais d'Italie et dans les principaux musées d'Europe.



La Cène, de Tiepolo.

Dans les derniers temps de sa vie, Gian Battista prit souvent pour collaborateurs, avec Fabio Canale et G.-B. Pira, ses deux fils, *Domenico* (1727-1804) et *Lorenzo* (1736-?). Domenico grava quelques œuvres de Gian Battista ; il a laissé un grand nombre de tableaux et de dessins dans la manière paternelle, mais fortement alourdie et assombrie. On ne connaît de Lorenzo que quelques eaux-fortes. Georges LAFENESTRE.

BIBL. : ZANETTI, *Della Pittura Veneziana* ; Venise, 1771. — URBANI DE GHELTOF, *Tiepolo e la sua famiglia* ; Venise, 1879. — Du même, *Tiepolo in Ispagna* ; Venise, 1881. — P.-G. MOLMENTI, *Il Carpaccio e Il Tiepolo* ; Turin, 1885. — G. DELLA ROVERE, *I Prototipi di Gio. Batt. Tiepolo* ; Venise, 1889. — Henry de CHENNEVIÈRES, *les Tiepolo* (Coll. des *Artistes célèbres*) ; Paris, 1898.

TIERÇAGE (Anc. dr.) (V. NEUFME).

TIERCE. I. MUSIQUE. — Intervalle consonant embrassant l'intervalle de trois degrés de la gamme. La tierce n'a pas été toujours tenue pour consonante dans la théorie musicale et, même encore aujourd'hui, certaines variétés altérées de cet intervalle doivent être estimées pour dissonantes, tout aussi bien que les sixtes correspondantes qui en sont le renversement.

Il y a quatre espèces de tierces, dont les deux premières ont une importance spéciale en ce qu'elles servent à déterminer le caractère, majeur ou mineur, des accords parfaits dont elles peuvent faire partie et, d'une façon générale, des phrases musicales où elles figurent. La première est la *tierce majeure*, composée de deux tons, par exemple : *ut* à *mi*, *mi* à *sol dièse*. La seconde est la *tierce mineure*, qui ne comprend qu'un ton et demi, par exemple : *ut* à *mi bémol*, *la* à *ut*. Viennent ensuite la *tierce diminuée*, intervalle de deux demi-tons majeurs, comme *si* à *ré bémol*, et la *tierce augmentée* ou *superflue*, comme on disait jadis, qui est égale à deux tons et demi, soit par exemple : *fa* à *la dièse*. Ces deux derniers intervalles, produit d'altérations harmoniques et enharmoniquement équivalents du ton majeur et de la quarte, ne s'emploient guère que mélodiquement : tout au moins ne sont-ils pas susceptibles de produire des accords originaux. Dans l'ancien contrepoint, la succession des tierces était aussi sévèrement proscrite que celle des quintes ou des octaves. Encore aujourd'hui, dans les exercices scolastiques, ne permet-on que difficilement les suites de tierces, qu'il faut faire alternativement majeures ou mineures : les tierces majeures consécutives donnant l'impression, comme les quintes d'ailleurs, de deux tonalités différentes. Il va sans dire que la compo-

sition libre peut s'affranchir de ces prescriptions, au gré de l'auteur.

Dans la facture d'orgue, le mot de tierce sert aussi à désigner un jeu de mutation accordé à la tierce majeure de la doublette. C'est un des éléments constitutifs du registre de *cornet*, auquel il donne le mordant et l'éclat qui lui sont propres. Il représente dans cette combinaison le cinquième harmonique de la résonance naturelle du corps sonore. H. Q.

II. Escrime (V. Escrime).

III. Liturgie (V. Heures canoniales, t. XX, p. 48).

IV. Art héraldique. — La *tierce* est un ensemble de trois filets placés habituellement en fasce. Quand elle occupe une autre position, il faut l'indiquer.

TIERCE (Blas.). Se dit d'un écu divisé en trois parties. On doit indiquer de quelle façon, et l'on blasonne: *tiercé* en fasces, en pals, en bandes, en chevrons, en paille, en mantel.

TIERCÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers; 2.025 hab. Stat. du chem. de fer de l'O.

TIERCEFEUILLE (Blas.). Trèfle sans queue.

TIERCE OPPOSITION. Pour comprendre ce qu'est la tierce opposition, il faut supposer qu'un jugement rendu entre deux plaideurs lèse des droits appartenant à une personne qui n'a été ni partie, ni représentée dans l'instance dont ce jugement a été la conclusion. La tierce opposition permettra à cette personne de faire tomber à son égard les dispositions du jugement qui lui sont préjudiciables. L'art. 1447 du C. civ. contient une application de ce principe.

Supposons la séparation de biens prononcée entre deux époux. Il pourra résulter de cette situation un préjudice très réel pour les créanciers du mari, car la séparation de biens leur enlèvera une partie du gage sur lequel ils avaient pu compter. S'il en est ainsi, il sera bien à craindre que deux époux s'entendent pour faire prononcer une séparation qui ne changera rien à leur manière de vivre, tout en frustrant les intérêts des créanciers du mari. Ceux-ci pourront déjouer ce calcul, et, si le jugement n'est que le résultat d'un concert frauduleux, ils le feront tomber en y formant tierce opposition. Le jugement qui déclare la faillite peut aussi causer un grave préjudice à des tiers. C'est un acheteur qui peut craindre de voir sa vente tomber par application de l'art. 447 du C. de com.; c'est un créancier hypothécaire dont la garantie pourra s'évanouir en vertu du même texte. Toutes ces personnes pourront attaquer le jugement déclaratif et demander au tribunal de le rapporter en établissant, bien entendu, qu'il a été rendu à tort. L'art. 580 du C. de com. consacre leur droit à cet égard, mais l'*opposition* qu'il les autorise à former contre le jugement qui a déclaré la faillite n'est entre leurs mains qu'une *tierce opposition*.

Nous avons choisi ces exemples parce qu'ils sont à peu près les seuls cas dans lesquels il soit nécessaire à une personne de former tierce opposition à un jugement clôturant une instance à laquelle elle n'a pas été partie. Dans tous les autres cas où un jugement viendra préjudicier aux droits d'un tiers, celui-ci pourra se borner à rester sur la défensive et opposer à la partie qui viendrait se prévaloir de ce jugement vis-à-vis de lui le principe de l'effet relatif de la chose jugée. Exemple: Primus a revendiqué contre Secundus un immeuble qui appartient à Tertius, et il a triomphé dans sa revendication. Tertius n'aura pas besoin de recourir à la tierce opposition pour écarter à son égard les effets du jugement; il n'aura s'il est possesseur qu'à attendre que Primus vienne se prévaloir de la décision rendue à son profit et lui opposer la règle *Res inter alios judicata aliis neque nocere, neque prodesse potest*. S'il n'est pas possesseur, il n'aura qu'à revendiquer l'immeuble devant le tribunal du lieu de la situation: il évitera aussi l'inconvénient de se soumettre aux règles spéciales de la tierce opposition, spécialement en ce qui concerne la compétence et d'encourir l'amende dont la loi frappe le tiers opposant qui vient à succomber. P. N.

Bibl.: Les principaux traités de procédure.

TIERCELET. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy; 395 hab.

TIERCENT (Le). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Brice-en-Coglès; 346 hab.

TIERCERON (Archit.) (V. Voûte).

TIERCEUR (Typogr.) (V. Composition).

TIERCEVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 142 hab.

TIERMES (Myth.) (V. Diermes).

TIERNEY (George), homme d'Etat anglais, né à Gibraltar le 20 mars 1761, mort à Londres le 25 janv. 1830. Fils d'un commerçant, il fit quelques études de droit et, en 1796, entra à la Chambre des communes. Il fit à la politique de Pitt une active opposition, si bien que Pitt impatienté finit par se battre en duel avec lui (1798). Comme il avait des sentiments d'internationalisme fort en avance sur son temps, on le traitait communément de jacobin, et Canning l'appelait « l'Ami de l'humanité ». Mais par son talent il forçait l'admiration de ses adversaires. En 1802, il entrait dans le ministère d'Addington comme trésorier de la flotte et, en 1804, Pitt lui-même lui offrait le secrétariat en chef d'Irlande que d'ailleurs il refusa. En 1806, Tierney devenait président du bureau du contrôle; en 1817, il était leader de l'opposition; en 1827, il était nommé maître de la monnaie. Il fût monté plus haut si la morgue aristocratique des whigs ne lui avait toujours reproché l'obscurité de ses origines. R. S.

TIERS. D'une manière générale, on désigne sous le nom de *tiers* tous ceux qui n'ont pas été parties à un acte ou n'y ont pas été représentés. C'est en ce sens que le mot tiers est employé par l'art. 1165 du C. civ. lorsqu'il porte: « Les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes, elles ne nuisent pas aux *tiers*... » Il est cependant des cas dans lesquels des personnes n'ayant pas été partie à un acte — des tiers — d'après la notion qui précède, pourront ressentir par contre-coup les effets de cet acte. Quelles sont ces personnes? Ce sont celles qui ont traité avec l'une des parties à l'acte. Des distinctions sont cependant à faire. Si elles ont traité antérieurement à l'acte, il est clair que les stipulations de cet acte leur seront absolument inopposables. Ex.: J'ai acquis de Primus un droit d'usufruit sur sa maison; peu m'importeront les conventions qu'il pourra passer postérieurement relativement à cette maison; qu'il la vende ou qu'il la grève d'hypothèque, mon droit d'usufruit n'en subsistera pas moins dans toute son intégrité et je n'aurai en aucune façon à me préoccuper de la vente passée par Primus ou de l'hypothèque par lui constituée. Si au contraire Primus, après avoir constitué sur sa maison au profit de Secundus un droit d'usufruit ou de servitude, vient à me vendre cette maison, l'acte constitutif d'usufruit ou de servitude me sera opposable, bien que je n'y aie pas été partie et que je sois un tiers au sens général de ce mot. Ce sera la conséquence de la règle: *Nemo plus juris ad alium transferre potest quam ipse habet*.

Des explications qui précèdent, il résulte que le mot tiers s'applique à trois catégories de personnes. Il désigne d'abord ceux qu'on appelle aussi le *penitus extranei*, c.-à-d. ceux qui n'ont jamais eu et n'auront jamais aucun rapport avec les parties à la convention. A eux la convention ne sera pas opposable, et ils ne pourront en profiter. Le mot tiers désigne en second lieu ceux qui, antérieurement à la convention, ont eu des rapports juridiques avec les parties à cette convention. Ces tiers sont assimilés aux *penitus extranei*, jamais l'acte ne leur sera opposable. On entend enfin par tiers ceux qui, postérieurement à une convention, ont eux-mêmes contracté avec l'une des parties à cette convention. Ces tiers pourront, suivant les

cas, profiter ou souffrir de celles-ci. Mais la loi a édicté pour les protéger certaines mesures dont l'explication a trouvé sa place sous d'autres mots (V. DATE CERTAINE, t. XIII, p. 954, CONTRE-LETTRE, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES, DONATION, TRANSCRIPTION, SUBSTITUTION, CHOSE JUGÉE, t. XI, p. 241, FRAUDE, t. XVIII, p. 76). Une remarque s'impose toutefois en ce qui concerne les créanciers chirographaires. Ceux-ci, bien que leurs droits aient pris naissance antérieurement à la convention à laquelle leur débiteur a été partie, souffriront néanmoins ou profiteront de celle-ci. S'il en est ainsi, cela tient à la nature spéciale de leur droit qui porte, non pas sur tel bien appartenant à leur débiteur, mais sur l'ensemble de son patrimoine, et dont l'objet doit, par suite, se modifier en raison directe des modifications que subit ce patrimoine et ressentir le contre-coup des conventions d'où elles résultent (V. CONVENTION).

Paul NACHBAUR.

BIBL. : AUBRY et RAU, *Cours de droit civil français*, t. II, § 175, *in fine*, p. 27, 5e édit. V. aussi la table des matières qui termine le 8e volume, v° *Tiers* — DEMOLOMBE, *Cours de code Napoléon, Traité des contrats*, t. II, nos 38 et suiv. — BUFNOIR, *Propriété et Contrat*, nos 748 et suiv. — BAUDRY-LACANTINERIE et BARDE, *Traité des obligations*, t. Ier, nos 581 et suiv.

TIERS DÉTENTEUR. L'existence de privilège et d'hypothèque n'est pas un obstacle à la transmission de la propriété, qu'elle ait eu lieu à titre gratuit ou onéreux. De vendeur à acquéreur, la transmission est parfaite ; mais au regard du créancier, elle lui confère un droit de suite et un droit de préférence. Un droit de préférence qui lui permet de se faire payer sur le prix de l'immeuble par préférence aux créanciers venant après lui. Un droit de suite, plus énergique encore, qui lui donne le droit de considérer l'immeuble comme étant encore son gage, bien que sorti des mains de son débiteur, et d'en poursuivre la vente contre le tiers qui le possède. On appelle *tiers détenteur* tout possesseur aux mains de qui est trouvé l'héritage affecté au remboursement de sa créance. Tant que la propriété reste intacte sur la tête du débiteur, le créancier ne peut se trouver en conflit qu'avec d'autres créanciers de son débiteur. Mais il ne lui suffit pas vis-à-vis d'un tiers détenteur qui se prévaut d'un droit de propriété par lui acquis sur l'immeuble. Le droit de suite atteint l'immeuble même, qui est son gage. Le tiers détenteur qui veut se soustraire à la nécessité de payer doit délaisser l'immeuble ou notifier son contrat et offrir le prix qui a été stipulé entre le vendeur et lui (V. PRIVILÈGES et HYPOTHÈQUES, t. XXVII, p. 704 et suiv.).

TIERS ETAT. C'est « la partie de la nation qui, sous l'ancien régime, n'appartenait ni à la noblesse ni au clergé ». Cette expression n'est pas ancienne ; au moyen âge on disait « le commun ». Mais elle était couramment employée au XVIIIe siècle (V. ETATS GÉNÉRAUX, SIÉYÈS). — Au XIXe siècle, Augustin Thierry s'est proposé de recueillir les *Monuments inédits de l'histoire du tiers état*, et il a publié l'introduction de ce recueil sous ce titre : *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état* (1853). Sa thèse principale était que « les historiens ont eu tort d'assimiler le troisième ordre de l'Etat à la bourgeoisie et d'en faire une classe supérieure parmi celles qui se trouvaient au-dessous du clergé et de la noblesse ». Le tiers état n'était pas la bourgeoisie, c'était le peuple ; A. Thierry a écrit là-dessus des pages éloquentes et inutiles. Pour sa part, il a beaucoup contribué à répandre l'habitude d'employer les mots « tiers état » comme synonyme de « commun » dans les travaux relatifs à l'histoire du moyen âge, ce qui fait anachronisme.

TIERS ORDRE (*tertius ordo*). La plupart des tiers ordres ne sont point essentiellement des ordres *religieux*, mais des associations de personnes séculières et même mariées se conformant, autant que leur état le permet, à la fin, à l'esprit et aux règles d'un ordre religieux, qui les associe, les conduit, et trouve ainsi un moyen très efficace d'étendre directement son action dans le monde. Cependant il y a des tiers ordres engagés par des vœux solennels, qui sont véritablement *religieux*, tels que le tiers ordre de Saint-François et celui des religieuses de Saint-Dominique. Les membres d'un tiers ordre qui ne font point de vœux, sont appelés TERTIAIRES. Néanmoins, même les tiers ordres qui ne sont point religieux peuvent être considérés comme de *véritables ordres*, parce qu'ils constituent des associations et congrégations de personnes unies par une certaine manière de vivre, certaines règles et cérémonies pratiquées par ceux qui s'y engagent et approuvées par les papes. — Les Prémontrés, les Carmes, les Augustins et les Franciscains se disputent l'honneur d'avoir formé les premiers tiers ordres. A un certain point de vue, cette priorité pourrait être attribuée aux Prémontrés, leur fondateur, saint Norbert, qui mourut en 1134, ayant donné à Thibaut, comte de Champagne, et à plusieurs autres personnes, un petit scapulaire blanc et une règle pour vivre religieusement au milieu du monde. Saint François d'Assise n'institua son tiers ordre qu'en 1221. Celui des Augustins ne fut établi qu'en 1401, et celui des Carmes en 1476. Tout récemment (1901), Paul *Sabatier* (V. ce nom) a retrouvé dans un petit couvent des Abbruzzes la règle primitive du tiers ordre de Saint-François, qui avait disparu depuis longtemps. — Un décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers du 20 sept. 1748 attribua aux tertiaires franciscains, revêtus de l'habit et formant corps à la suite de leur croix spéciale, la préséance sur toute autre confrérie laïque. Cette prérogative leur a été reconnue par la Sacrée Congrégation des Rites, le 28 mai 1886 et le 2 juin 1887. Depuis le commencement de son pontificat, Léon XIII a déployé un grand zèle pour le développement de ce tiers ordre.

TIERSOT (Edmond-Pierre-Lazare), homme politique français, né à Bourg (Ain) le 29 août 1822, mort à Paris le 21 janv. 1883. Médecin dans sa ville natale, il s'engagea en 1870, et fit la campagne de l'armée de l'Est en qualité de chirurgien-major. Après la guerre, il fut élu député à l'Assemblée nationale par le dép. de l'Ain (2 juil. 1871), et réélu à chacune des élections suivantes jusques et y compris celle de 1881. Il siégea à gauche et fut des 363. Il a laissé plusieurs ouvrages sur le dép. de l'Ain (*l'Eglise de Brou*, *la Restauration dans le dép. de l'Ain*, etc.), et un traité de musique (*Leçons élémentaires de lecture musicale*).

TIERSOT (Julien), musicien français contemporain, né à Bourg (Ain) le 5 juil. 1857, fils du précédent. Venu à Paris en 1871, il entreprit d'abord l'étude de la médecine, puis il entra au Conservatoire en 1877, et suivit successivement les classes d'harmonie de Savard, de composition de Massenet, et d'orgue de César Franck. Nommé en 1883 sous-bibliothécaire au Conservatoire, il se consacra principalement aux travaux d'érudition et d'histoire musicale. Son mémoire sur la chanson populaire, couronné par l'Académie des beaux-arts en 1885, fut imprimé sous le titre d'*Histoire de la chanson populaire en France* (1889). Deux autres de ses ouvrages, *Rouget de Lisle* (1892) et *les Fêtes de la Révolution française*, furent couronnés par la même Académie en 1894. En 1895, il entreprit, avec l'appui du ministère de l'Instruction publique, une enquête pour la recherche des chansons populaires conservées par la tradition dans les Alpes françaises (Savoie et Dauphiné), travail dont les résultats ont donné lieu à la publication d'un important volume (1901). Il a donné plusieurs recueils de mélodies populaires françaises, notamment les *Chants populaires pour les Ecoles*, en collaboration avec Maurice Bouchor, et publié des études sur Bach, Gluck, Mozart, Beethoven, Berlioz, Wagner, et sur diverses particularités de la chanson populaire. Il a, sur cette dernière question et sur d'autres sujets musicaux, fait de nombreuses conférences en France et à l'étranger (Belgique, Hollande, Pays scandinaves). Il a écrit une adaptation du *Jeu de Robin et Marion* (XIIIe siècle) qui fut représentée par les artistes de l'Opéra-

Comique lors des fêtes données à Arras en l'honneur d'Adam de La Halle en 1896. Comme compositeur, il s'est fait connaître principalement jusqu'ici par un hymne en l'honneur d'Edgar Quinet, exécuté à Bourg en 1883; *Andromède*, musique nouvelle pour la tragédie de Corneille (Odéon, 1897); un poème symphonique : *Sire Halewyn*, couronné au concours de la ville de Nancy (1898) et exécuté aux Concerts Lamoureux; une suite de *Danses populaires françaises*, pour orchestre, exécutée aux Concerts Colonne, et un certain nombre d'autres œuvres vocales et orchestrales.

TIERS-PARTI (Hist.) (V. CORPS LÉGISLATIF, t. XII, p. 1054).

TIERS-POINT (Outil). On désigne sous le nom de tiers-point une lime triangulaire dont on se sert pour affûter les dents des scies.

TIERS-POTEAU (Constr.). Poteau ou plutôt *potelet*, ainsi nommé à cause de son faible équarrissage et obtenu par le sciage d'un fort poteau en trois autres de moindre section ; on emploie surtout les tiers-poteaux dans la construction de cloisons légères où les rainures que l'on profile dans le sens de leur hauteur servent à maintenir les carreaux de plâtre sur les briquettes posées de champ.

TIESTE-URAGNOUX. Com. du dép. de Gers, arr. de Mirande, cant. de Plaisance ; 233 hab.

TIETE. Rivière du Brésil, Etat de São Paulo, affl. g. du Parana ; 1.200 kil. de long. Il naît à 45 kil. de l'Océan dont le sépare la serra do Mar, à peu de distance de la source du Parahyba ; les deux cours d'eau sont d'abord parallèles vers le S.-O. ; puis le Parahyba tourne vers le N.-E. et le Tiete vers le N.-O. ; il arrose São Paulo, Tiete au confluent du Piracicaba, traverse les steppes et pâturages du plateau intérieur d'où il s'échappe par une série de 56 cataractes dont la dernière, celle d'Itapara, saute 22 m. A.-M. B.

TIETMAR, chroniqueur allemand (V. DITHMAR).

TIEULE (La). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de La Canourgue ; 215 hab.

TIFFAUGES. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne, sur la Sèvre-Nantaise ; 1.296 hab. (910 aggl.). Stat. du chem. de fer de Nantes à Poitiers. Papeterie. Ruines d'un puissant château (chapelle du XIIIe siècle et crypte romane, etc.). — Le nom de Tiffauges paraît dériver de celui des Taïfales ou Theïphales, peuplade barbare transportée de la Thrace dans le pays des Pictons au IIIe ou au IVe siècle. La *Notitia dignitatum* les signale ; Grégoire de Tours en parle encore ; on retrouve dans leurs sépultures les corps de haute stature. Aujourd'hui encore, les gens de Tiffauges sont de taille supérieure à celle de leurs voisins. A partir du IXe siècle, le château et les seigneurs de Tiffauges jouent un rôle dans les guerres du *Poitou* (V. ce mot) ; la seigneurie passa aux vicomtes de Thouars, puis à la famille de Retz, et c'est au château de Tiffauges que le sinistre Gilles de Retz, le Barbe-Bleue de la légende, accomplit ses atroces forfaits (V. RETZ, t. XXVIII, p. 508). A.-M. B.

BIBL. : PREVEL, *Hist. de Tiffauges* ; Nantes, 1877, in-8. — BRIN et HÉBERT, *le Château de Barbe-Bleue* ; Paris, 1888, in-4.

TIFLIS. Ville du Caucase, ch.-l. de gouvernement et centre administratif de toute la région caucasienne, sur les deux rives de la Koura, et au fond d'une vallée ouverte du côté N., entourée des trois autres côtés par des montagnes arides ; position : 41° 43′ 8″ lat. N. ; 42° 27′ 35″ long. E. de Paris, à 3.000 kil. S. de Saint-Pétersbourg, 409 m. d'alt. (pont sur la Koura) ; 161.000 hab. La capitale actuelle du Caucase a été fondée, sous le nom de Tpilissi ou Thbilissi, par Vahktang, prince géorgien, vers le milieu du Ve siècle, qui voulut utiliser les sources d'eau chaude de la localité pour l'établissement de bains. La ville devint bientôt un centre important et excitait la convoitise des voisins, notamment des Persans qui s'en emparèrent en 570. Dès ce moment et jusqu'à l'année 1800, date de la première occupation russe, c.-à.-d. durant près de douze siècles, la ville de Tiflis subit toutes les vicissitudes des villes d'Orient, assauts, et parfois destructions complètes : Ereclé, empereur grec, s'en empare en 626 ; en 731, la ville est dévastée par l'Omar Mourvan Abdoul-Kazin qui veut introduire le mahométanisme en Géorgie ; en 838, la ville est détruite de fond en comble par les Khazares ; reprise quelques années plus tard par le roi Bazrat Ier, Tiflis ne tarde pas à se relever de ses ruines et excite à nouveau la convoitise de ses turbulents voisins. Elle fut particulièrement embellie lors du règne de la reine Tamara ou *Tamar* (V. ce nom), mais fut presque entièrement détruite à nouveau par Tamerlan, en 1395. Reconstruite encore une fois par Alexandre Ier durant la première moitié du XVe siècle, la ville de Tiflis resta durant trois cents ans encore la pomme de discorde entre les Turcs, qui s'en emparèrent à plusieurs reprises, et les Persans, auxquels elle appartenait nominalement. Elle reçut divers embellissements sous le règne de Rostom (seconde moitié du XVIIe siècle) qui y fit construire des bains, un caravansérail, un palais.

Lors de l'annexion de la *Géorgie* (V. ce mot) en 1801, Tiflis fut déclarée chef-lieu de gouvernement et désignée pour servir de résidence au gouverneur général de la nouvelle province russe. La ville ne comptait à cette époque qu'une vingtaine de mille d'habitants, mais elle se développa rapidement, grâce d'abord à la sécurité définitivement établie et à sa situation avantageuse au croisement des routes commerciales de la mer Caspienne à la mer Noire et du plateau arménien en Russie d'Europe par le Caucase. Elle est à présent, au point de vue matériel, l'une des plus importantes cités de l'empire, et, au point de vue pittoresque, l'une des plus intéressantes du globe. Tous les peuples d'Europe et d'Asie y ont leurs représentants, et on a calculé qu'on y parle 70 idiomes différents. La plus grande partie de la cité est située sur la rive droite de la Koura. Au N. se trouve le quartier russe ou moderne, avec des rues larges et de vastes places ; là se trouvent aussi les bâtiments de l'administration gouvernementale ou préfectorale, deux musées, le théâtre, le *gostinni dvor*, ou bazar couvert. Au S., les quartiers indigènes (persan, arménien) ont conservé le cachet de la ville orientale, avec les bazars, les ruelles étroites, tortueuses, étalages. Les touristes visitent avec intérêt la citadelle en ruines, au S.-O. de la ville ; le couvent Saint-David ou Mtatzmind, couvent fondé en 1318 en souvenir de David Garedji, l'un des treize pères syriens qui vinrent (vers 550) prêcher le christianisme aux Géorgiens. Deux ponts, l'un en fer, l'autre en pierre, réunissent le quartier russe à la rive gauche de la Koura. Tiflis est relié à la mer Noire et à la Caspienne par le chemin de fer de Poti-Bakou ; la grande route du *Darial* (V. ce mot) la relie à la Russie d'Europe, par Vladicaucase. Ville essentiellement commerçante, Tiflis trafique surtout avec les tapis et les tissus divers, laine, coton, demi-soie. La petite industrie orientale y est aussi assez développée. La production annuelle est un peu plus de 5 millions de roubles. Le climat de Tiflis est assez agréable en hiver et au printemps. Température moyenne de l'année, 12°,6, celle de l'hiver, 1°,4 ; l'été est, par contre, très chaud (juin, 20° ; juil. et août 24°), et toute la population aisée quitte la ville.

Le *gouvernement* de Tiflis occupe une superficie de 41.000 kil. q. Il est divisé en 13 districts dénommés d'après leurs chefs-lieux : Tiflis, Akhalkalaki, Akhaltzikh, Gori, Douchet, Signakh, Telav ; population, environ 1.100.000 hab., en majeure partie Géorgiens, environ 40 %. Les principales autres nationalités sont les Arméniens (26 %), Tatars (10 %), Ossètes (8 %), Russes (6 %), Grecs, Persans, juifs, etc. A peine la cinquième partie du gouvernement est susceptible de cultures (céréales, fruits, tabac, vignes), le reste étant constitué par

les montagnes arides du Caucase central. — L'apiculture est également assez développée, et l'on compte dans le gouvernement près de 20.000 ruches. P. Lem.

TIGE (Bot.). La tige est le membre de la plante qui fait suite à la racine et sur lequel sont insérées les feuilles. La zone circulaire de jonction de la tige et de la racine est désignée sous le nom de *collet* (V. ce mot). Toutes les plantes vasculaires ont une tige nettement caractérisée par rapport aux feuilles qu'elle porte, il en est de même parmi les plantes cellulaires pour les Mousses. Chez les Hépatiques, on trouve tous les intermédiaires entre une simple lame ou *thalle* et un corps végétatif différencié en tige et feuilles. La division du corps en tige et feuilles s'observe même chez quelques Algues, comme les Sargasses et les Caulerpes.

Morphologie externe. — La tige se compose d'une suite de nœuds et d'entre-nœuds. Elle possède généralement une forme cylindro-conique qui lui assure une symétrie plus ou moins parfaite par rapport à son axe ; parfois cependant elle s'aplatit et devient quadrangulaire, comme chez les Labiées, ou bien triangulaire, comme chez beaucoup de Cypéracées. Le sommet de la tige est occupé par un *bourgeon*, c.-à-d. une agglomération de jeunes feuilles pressées les unes contre les autres ; ce bourgeon à cause de sa position est qualifié de *terminal*. Sur les flancs de la tige, au niveau des nœuds, se remarquent d'autres bourgeons dits *axillaires* parce qu'ils naissent dans l'*aisselle* des feuilles. Ces bourgeons sont destinés à assurer la *ramification* de la tige.

Le port d'une plante est surtout influencé par la manière dont la tige principale et les tiges secondaires ou *branches* issues d'elle se comportent les unes par rapport aux autres. Lorsque la tige principale est beaucoup plus forte que les tiges secondaires, on a la forme ordinaire de nos *arbres* dont le *tronc* est couronné d'un grand nombre de branches très ramifiées. Si, au contraire, la tige principale ne s'accroît pas plus que ses ramifications, la plante prend l'aspect de buisson caractéristique des *arbustes* ou des *arbrisseaux*. Certaines tiges ne se ramifient point du tout, comme c'est le cas pour les Palmiers dont le tronc en colonne ou *stipe* est surmonté d'un énorme bouquet de feuilles.

La longueur de la tige est très variable ; ainsi il existe des plantes chez lesquelles la tige est si courte qu'on a pensé pendant longtemps qu'elle n'existait pas ; les plantes qui offrent cette disposition sont dites *acaules* (Pissenlit, Chardon acaule, etc.). D'autre part, il existe des tiges qui peuvent atteindre de 100 à 160 m. de hauteur, tels sont le Sequoyer de Californie (*Sequoia gigantea* Torr.) et plusieurs Eucalyptus d'Australie ; certaines lianes de Ceylan arrivent à dépasser 300 m. Quant au diamètre, il varie depuis un simple fil de la grosseur d'un crin, comme dans la Cuscute, jusqu'à 12-15 m., comme chez le Baobab (*Adansonia digitata* L.). Suivant leur consistance, les tiges se divisent en herbacées et ligneuses : les premières sont molles et n'ont en général qu'une faible durée ; les secondes ont une consistance dure et peuvent vivre de nombreuses années. Beaucoup de végétaux vivaces ont une tige souterraine ligneuse et des rameaux aériens herbacés.

Morphologie interne. — Si l'on fait une coupe transversale ou longitudinale près du sommet de la tige, on y trouve la structure dite *primaire;* plus bas, c.-à-d. dans une zone plus âgée, de nouveaux tissus apparaissent, et on observe la structure dite *secondaire*. La section transversale de l'extrémité de la tige offre, à considérer de dehors en dedans, trois régions : l'*épiderme*, l'*écorce* et le *cylindre central* ou *stèle*.

Epiderme. L'épiderme est formé d'une assise de cellules ordinairement dépourvues de chlorophylle et dont les membranes extérieures sont plus ou moins cutinisées ; cette assise est interrompue de distance en distance par des orifices nommés *stomates* (V. ce mot). Certaines cellules épidermiques peuvent s'allonger en *poils* (V. ce mot), qui jouent un rôle protecteur ou servent à emmagasiner des sécrétions.

Ecorce. L'écorce se compose de cellules polyédriques ou arrondies qui laissent entre elles de petits méats aérifères. Les assises externes renferment de la chlorophylle, particulièrement abondante dans les plantes à feuillage peu développé où l'on observe alors une structure analogue à celle de la feuille (V. Feuille). L'écorce contient fréquemment des tissus de soutien (V. Sclérenchyme et Collenchyme), tantôt distribués en faisceaux longitudinaux, tantôt disposés en une couche continue sous-jacente à l'épiderme. L'assise la plus interne de l'écorce, appelée *endoderme*, offre souvent des plissements subérifiés.

Cylindre central. Le cylindre central comprend des faisceaux libéro-ligneux et un parenchyme conjonctif. Les faisceaux libéro-ligneux se composent, comme l'indique leur nom, d'un faisceau ligneux et d'un faisceau libérien superposés suivant le rayon, au lieu d'être disposés en alternance comme dans la racine. Le bois, qui occupe la partie interne du faisceau libéro-ligneux, est essentiellement formé de vaisseaux alignés en files radiales contiguës ou bien séparées par des séries de cellules de parenchyme ou de fibres. Le liber est constitué par des tubes criblés diversement, mélangés à des cellules de parenchyme. Le conjonctif du cylindre central se décompose en *péricycle*, *rayons médullaires* et *moelle*. Le péricycle délimite le cylindre central du côté extérieur ; il comprend en général plusieurs assises de cellules fréquemment transformées en fibres. Les rayons médullaires et la moelle sont formés de cellules polyédriques à parois minces dans le jeune âge, mais susceptibles de s'épaissir considérablement dans les tiges âgées. Quand la tige vit assez longtemps, on voit s'ajouter aux divers tissus primaires décrits ci-dessus de nouveaux éléments qui compliquent singulièrement la structure de l'organe. On désigne sous le nom de tissus ou de formations secondaires ces productions qui apparaissent à un certain moment dans les tiges et déterminent leur épaississement progressif. Les formations secondaires sont dues, comme dans la racine, à l'activité de deux assises génératrices concentriques, l'une externe ou *phellogène*, l'autre interne ou *cambium*. L'assise externe produit du *liège* et du *phelloderme*. L'assise interne produit du *liber* et du *bois secondaire*. Le *phellogène* peut s'établir dans l'épiderme, l'écorce ou le péricycle, mais le plus souvent c'est dans l'écorce qu'il prend son origine. Le *cambium* a une situation bien définie ; dans les faisceaux libéro-ligneux, il débute entre le bois et le liber dans une zone parenchymateuse, qui n'appartient ni au bois ni au liber ; dans le conjonctif, il se forme aux dépens du péricycle ou des rayons médullaires.

Le but des formations secondaires est d'assurer la protection à la surface des organes et de remplacer les éléments qui meurent par des tissus nouveaux qui permettent à la tige de supporter le poids des rameaux et des feuilles et à leur transmettre une plus grande quantité de sève. Tous les ans, au printemps, dans les régions tempérées, les assises génératrices qui avaient cessé de fonctionner pendant l'automne reprennent une nouvelle activité et engendrent de nouvelles formations qui viennent se superposer aux anciennes ; il suit de là que la couche de bois de la seconde année va recouvrir celle de la première année, de même que la couche de liber et celle du liège s'ajoutent respectivement aux couches semblables formées l'année précédente. Après un temps plus ou moins long, les éléments du bois subissent des modifications qui les rendent impropres à la conduction de la sève ; les membranes des vaisseaux se transforment chimiquement et s'imprègnent de tanin, en même temps que leur cavité s'obstrue par le dépôt de substances diverses. Le bois ainsi modifié porte le nom de *bois parfait* ou *duramen*. Le jeune bois se nomme l'*aubier*. Les vaisseaux qui se forment à la fin de la végétation sont de plus petites di-

mensions que ceux qui apparaissent au printemps, et ils ont, en outre, des parois plus épaisses; il est par là facile d'établir une distinction entre les couches annuelles du bois secondaire. Le nombre des couches annuelles étant, en général, égal au nombre d'années qu'a vécu une tige, on peut déterminer l'âge de celle-ci en comptant le nombre de couches concentriques de bois que présente sa section transversale.

Coupe transversale d'un tronc de chêne de six ans.

Le liber dans une tige âgée, écrasé entre l'écorce et la masse du bois, forme une série de feuillets serrés les uns contre les autres. Le phellogène cesse généralement de se cloisonner au bout d'un petit nombre d'années. Il est alors remplacé par une autre assise qui se différencie à un niveau plus profond. Cette nouvelle assise repousse vers l'extérieur tous les tissus précédemment formés, et s'éteint à son tour pour être remplacée par une troisième assise plus profonde encore. Il s'établit de la sorte, à la périphérie de la tige, une couche d'épaisseur variable formée de tissus morts à laquelle on donne le nom de *rhytidome*. Ce rhytidome, vulgairement appelé écorce, peut persister dans toute son étendue ou bien se détacher par fragments plus ou moins grands. La structure secondaire s'observe chez toutes les plantes dicotylédones, on la trouve également chez la plupart des Gymnospermes; elle est rare chez les Monocotylédones, et n'existe qu'exceptionnellement chez les Cryptogames vasculaires. Chez les Monocotylédones pourvues de formations secondaires, tels que les Dragonniers et les Yuccas, les couches génératrices ont un mode de fonctionnement très spécial: Le phellogène prend naissance dans le péricycle et donne un phelloderme parenchymateux qui va sans cesse en s'épaississant; ce phelloderme en voie continue de cloisonnement engendre sur place, dans ses parties profondes, les faisceaux libéro-ligneux.

Organogénie. — La tige se différencie de très bonne heure chez l'embryon; en effet, aussitôt les premiers cloisonnements effectués, on voit que l'embryon se présente sous forme d'un massif homogène de petites cellules. Or, cet ensemble de cellules n'est autre que la petite tige ou *tigelle;* ce n'est que plus tard que s'organisera la radicule, après qu'à l'extrémité libre de la tigelle auront apparu les protubérances qui marquent l'origine des cotylédons. Dans l'intervalle des cotylédons, chez les Dicotylédones, ou à la base du cotylédon unique, chez les Monocotylédones, proémine, plus ou moins rapidement selon la plante considérée, un petit cône végétatif qui se couvre de petites feuilles et forme avec elles le *gemmule* ou bourgeon terminal de la future plante. Les bourgeons axillaires prennent naissance dans le bourgeon terminal, ils se forment à la surface du corps végétatif et jamais sous l'écorce — ils sont par conséquent *exogènes*; les bourgeons les plus jeunes se trouvent au voisinage même du point végétatif. Au point de vue de leur origine, les bourgeons axillaires peuvent naître : 1° aux dépens de la feuille axillante et de l'axe; 2° aux dépens de l'axe seul. Les premiers sont concrescents avec la feuille et avec l'axe, les seconds peuvent se confondre avec l'axe sur une certaine étendue. Le plus grand nombre des bourgeons feuillés et de nombreux bourgeons à fleurs sont susceptibles d'émettre des ramifications dès leur base et alors qu'ils sont à peine développés eux-mêmes; ces ramifications successives,



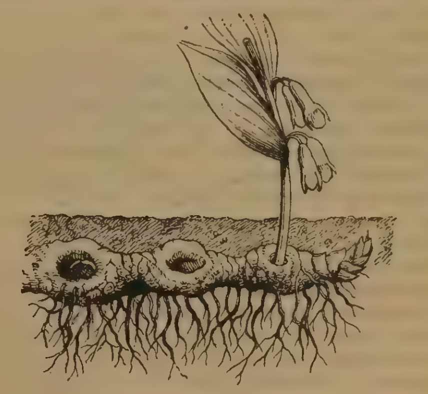
Section longitudinale d'une tige de palmier.

désignées sous le nom de *bourgeons multiples*, ont pour rôle d'assurer la ramification de la plante lorsque les bourgeons axillaires sont arrêtés dans leur évolution. Les bourgeons axillaires se forment par cloisonnement d'un groupe de cellules épidermiques et d'un groupe de cellules corticales sous-jacentes; leurs faisceaux libéro-ligneux sont unis sans discontinuité avec ceux de la tige. L'accroissement longitudinal de la tige et de ses ramifications se fait par l'intermédiaire de cellules dites *initiales* qui, en se cloisonnant, donnent un tissu appelé *méristème*, qui se différencie à une certaine distance du sommet pour donner les divers tissus primaires. Chez les Cryptogames vasculaires, le sommet de la tige n'est en général occupé que par une seule initiale. Les Phanérogames ont typiquement trois groupes d'initiales destinées à former respectivement l'épiderme, l'écorce et le cylindre central. Les racines que portent certaines tiges sont *endogènes* comme le sont les radicelles par rapport à la racine principale.

Formes d'adaptation. — Les tiges chez la majorité des plantes ont pour but de soutenir les feuilles au-dessus du sol, mais chez quelques plantes elles ont d'autres fonctions qui sont en rapport avec des besoins particuliers, créés par un mode spécial de vie, on dit que ce sont des formes d'adaptation. Ces tiges, plus ou moins modifiées dans leur aspect et dans leur structure, ont reçu différents noms :

Rhizomes. On donne ce nom à des tiges qui, au lieu de se développer à la surface du sol, rampent obliquement ou horizontalement dans son intérieur. Les rhizomes sont caractérisés par leur teinte brune qui rappelle celle de la racine; ils portent des feuilles généralement réduites à l'état de petites écailles brunâtres et émettent de nombreuses racines adventives. Fréquemment, le rhizome est la seule partie vivace de la plante. D'après le mode de végétation, le rhizome peut être *défini* ou *indéfini :*

1° Il est dit défini lorsque son bourgeon terminal ou *turion* se relève au printemps et se développe en une tige aérienne; pendant que cette tige épanouit ses feuilles et ses fleurs, un bourgeon situé à sa base s'allonge en un rameau souterrain horizontal, dont l'extrémité se relèvera l'année suivante à son tour pour former une nouvelle tige aérienne. Il suit de là que l'ensemble du rhizome est composé d'une série d'axes de générations successives; la ramification est dite en *sympode*. Le rhizome du *Sceau de Salomon* (*Polygonatum multiflorum* L.), plante très commune de nos bois, offre ce mode de végétation.



Rhizome du Sceau de Salomon.

2° Dans le rhizome indéfini, le bourgeon terminal reste toujours à l'intérieur du sol; les bourgeons axillaires donnent, les uns des rameaux aériens, les autres des rameaux souterrains. Chez la plupart des Fougères de notre pays, la tige principale et ses ramifications sont entièrement souterraines. La structure des rhizomes diffère notablement de celle des tiges aériennes : l'épiderme, subérifié,

ne possède généralement pas de stomates ; chez les plantes dépourvues de racines comme les *Corallorhiza*, certaines de ses cellules peuvent s'allonger en poils absorbants analogues aux poils radicaux ; l'écorce est beaucoup plus développée que la moelle et contient de bonne heure un liège très épais ; l'appareil de soutien (sclérenchyme et collenchyme) est presque nul, et le nombre, ainsi que le calibre des éléments du bois, est toujours très réduit. Les rhizomes ont pour fonctions d'accumuler les matières de réserve destinées à l'évolution de nouvelles pousses.

Tubercules. Chez les Pommes de terre (*Solanum tuberosum* L.), les extrémités des rameaux qui rampent sous le sol se renflent et se remplissent d'amidon. On donne à ces parties le nom de *tubercules* ou de *rhizomes tuberculeux*. A leur surface les feuilles restent rudimentaires ; accolées à leur bourgeon axillaire, elles sont situées dans de petites cavités appelées les *yeux* de la Pomme de terre.

Les tubercules chez la Betterave, la Carotte, le Radis, etc., proviennent de l'hypertrophie des bases confondues de la tige et de la racine primaires. La tuberculisation peut également s'opérer dans des tiges aériennes, soit à la base des branches, comme chez certaines Orchidées épiphytes, soit sur toute leur longueur, comme chez beaucoup de Cactées (*Echinocactus*, etc.).

Tiges rampantes. Quelques végétaux possèdent des tiges qui, par leur manque de rigidité, ne peuvent se tenir dressées et rampent alors sur le sol ; ces tiges, appelées *stolons* ou *coulants*, ne portent que des feuilles rudimentaires très espacées les unes des autres. Les tiges rampantes sont fixées au sol par de nombreuses racines latérales ; elles présentent en général une symétrie bilatérale très nette.

Tiges volubiles et tiges grimpantes. Les tiges volubiles ont une consistance qui ne leur permet pas de se tenir verticalement, mais elles jouissent de la propriété de pouvoir s'enrouler en hélice autour d'un support. L'enroulement s'effectue d'ordinaire dans un sens défini pour une plante déterminée, tantôt de gauche à droite, *enroulement dextrorsum*, comme dans le Houblon, tantôt de droite à gauche, *enroulement sinistrorsum*, comme dans le Liseron. L'enroulement se fait par l'extrémité de la tige douée d'une certaine sensibilité au contact ; la région enroulée s'endurcit, s'épaissit et arrive à exercer une pression très forte sur son support. — Les tiges grimpantes s'accrochent à l'aide d'organes spéciaux. Le Lierre se maintient à l'aide de crampons qui ne sont autres que des racines modifiées ; le Pois et la Vigne s'attachent au moyen de vrilles qui, chez le premier, sont des feuilles transformées et, chez le second, des branches arrêtées dans leur élongation. Les tiges volubiles et les tiges grimpantes présentent souvent de curieuses anomalies de structure dues au fonctionnement très irrégulier de leurs assises génératrices ; la tige des *Bauhinia*, par exemple, se fend en un grand nombre de cordons qui se tordent en forme de câble et restent séparés les uns des autres sur une grande étendue.

Tiges submergées. Les tiges qui vivent dans l'eau sont dépourvues de stomates et possèdent de nombreux corps chlorophylliens dans leurs cellules épidermiques. L'écorce et la moelle sont creusées de grandes lacunes ou chambres aérifères, formées soit par écartement, soit par destruction des cellules ; ces cavités allègent les tiges et leur permettent de flotter dans l'eau. La vie aquatique diminue le nombre des vaisseaux et entraîne ainsi une réduction considérable de l'appareil de soutien.

Tiges spinescentes. Certains rameaux peuvent par sclérification se transformer en *épines*, tantôt simples comme chez l'Aubépine (*Cratagus oxyacantha* L.), tantôt ramifiées comme chez le Févier (*Gleditschia triacanthos* L.). Cette différenciation s'observe surtout chez les plantes qui vivent dans les terrains secs ; l'humidité de l'air l'empêche en général.

Tiges creuses et chaumes. Chez beaucoup de plantes herbacées, la moelle se résorbe de bonne heure, de sorte que le centre de la tige est occupé par une grande cavité partagée au niveau des nœuds par des sortes de planchers formés par les faisceaux qui se rendent aux feuilles. La tige creuse des Graminées porte le nom de *chaume*.

Tiges foliacées. Les tiges foliacées ou *cladodes* (V. ce mot) des Cactées, du petit Houx, de l'Asperge, remplissent le rôle des feuilles et en offrent la structure.

PHYSIOLOGIE. — La fonction principale de la tige est de conduire aux feuilles le liquide puisé dans le sol par les racines (V. SÈVE) et d'apporter aux racines le liquide élaboré par les feuilles. Ce transport est accompli par les faisceaux libéro-ligneux. Quand la tige a de la chlorophylle, elle a, comme les feuilles, un rôle de nutrition (V. ASSIMILATION) ; chez les plantes à feuilles peu développées commme les Prêles, l'action chlorophyllienne s'effectue en grande partie dans l'écorce de la tige. La tige peut être un organe de réserve, tantôt dans ses parties aériennes (tige de la canne à sucre), tantôt et le plus souvent dans ses parties souterraines (tubercules de la Pomme de terre). W. RUSSELL.

BIBL. : Van TIEGHEM, *Traité de botanique*. — BELZUNG, *Anatomie et Physiologie végétales*. — J. COSTANTIN, *Etude comparée des tiges aériennes et souterraines chez les Dicotylédones*, dans *Annales des Sc. nat.*, 1883. — W. RUSSELL, *Recherches sur les bourgeons multiples*, dans *Annales des Sc. nat.*, 1892. — SEIGNETTE, *Anatomie et Physiologie des tubercules*, dans *Revue générale de botanique*, 1889, I. — BONNIER et LECLERC DU SABLON, *Cours de botanique*, 1901.

TIGEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy ; 187 hab.

TIGELLE (Bot.) (V. GRAINE).

TIGELLINUS (Sophonius), favori de Néron. Tigellinus, né en Sicile, devint l'un des favoris de Néron, en flattant ses vices et ses passions les plus odieuses. Elevé, après la mort de Burrhus, à la préfecture du prétoire, Tigellinus encouragea toutes les cruautés de Néron. Ce fut à son instigation que les membres les plus influents du Sénat furent condamnés à mort. De 62 à 68, l'histoire de Tigellinus se confond avec celle de Néron ; l'impopularité du favori fut peut-être plus violente encore que celle du prince. En 68, au moment où Néron fut déclaré ennemi public, Tigellinus l'abandonna ; il se retira à Sinuessa en Campanie. Ce fut là que lui fut apporté, en févr. 69, un ordre d'Othon qui lui enjoignait de se tuer. J. TOUTAIN.

TIGERNACH, ou mieux **O'BRAEIN** TIGHEARNACH, chroniqueur irlandais, mort en 1088. Abbé de Clonmacnoise, puis de Roscommon, il écrivit des annales des événements irlandais dont la chronologie est mise en rapport avec ceux des événements historiques européens, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque où il vivait. Cette chronique latine dont il n'existe que cinq ou six manuscrits est fort estimée à cause de la saine critique de l'auteur. Elle a été imprimée par le Dr O'Conor dans ses *Rerum Hibernicarum Scriptores*.

TIGERY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil ; 392 hab.

TIGLIQUE (Acide). Form. { Equiv...... $C^{10}H^8O^4$, Atom...... $C^5H^8O^2$.

L'acide tiglique se trouve avec l'acide crotonique dans l'huile de croton, et avec l'acide angélique dans l'essence de camomille. Il est identique à l'acide méthylcrotonique qu'on obtient de la façon suivante : dans la combinaison $C^{10}H^9IO^4$ de l'acide iodhydrique avec l'acide angélique, on verse une solution de nitrate d'argent ; l'iode se précipite sous forme d'iodure d'argent. On filtre ; on verse de l'éther dans la liqueur limpide et on agite : une notable partie de l'acide angélique s'est transformée en acide tiglique. L'acide tiglique ou méthylcrotonique fond entre 50° et 65° et bout vers 195°.

TIGNAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. d'Aix-les-Thermes ; 164 hab.

TIGNÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers ; 937 hab.

TIGNÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche; 370 hab.

TIGNES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice; 641 hab.

TIGNET (Le). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Vallier; 167 hab.

TIGNIEU-Jameyzieu. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La-Tour-du-Pin, cant. de Crémieu; 1.133 hab. Fabrique de velours.

TIGNY-Noyelle. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil; 305 hab.

TIGOURARIN. Région du Sahara (V. Gourara).

TIGRANE. Nom de plusieurs rois d'Arménie. C'est un nom perse, *Tigrāna*, « armé de flèches ». Les historiens arméniens connaissent un roi *Dikrān*, contemporain d'*Azdahak*, dans lequel ils voudraient voir le roi mède Astyage; cette personnalité peut avoir une base historique, car Xénophon, dans la *Cyropédie*, mentionne un Arménien Tigrane comme contemporain de Cyrus. Le Dikran des auteurs arméniens appartenait, selon eux, à la dynastie des *Haïk;* l'impudence peu commune avec laquelle les Arméniens inventent l'histoire de leurs héros ne permet pas d'ajouter la moindre créance à leurs légendes (V. Arménie).

Tigrane II le Grand, né vers 121 et mort en 36 av. J.-C., était d'une branche collatérale des Arsacides parthes; son père l'avait donné comme otage à Arsaces, Mithridate II, mais il fut relâché contre la cession de 70 districts (95 av. J.-C.). Bientôt après son avènement, Tigrane combattit les Romains comme alliés de son beau-père, Mithridate Eupator, roi du *Pont* (V. ce mot). Profitant des dissensions des princes séleucides, il s'empara en 85 de la Syrie, puis annexa en 76 une partie de l'Asie Mineure. Ainsi renforcé, il se tourna contre les Parthes, leur enleva la Mésopotamie, l'Adratène et l'Atropatène et s'assura dorénavant le titre de roi des rois que portèrent ses successeurs. Mithridate s'étant réfugié chez Tigrane, Clodius lui demanda l'extradition du roi du Pont, qu'il refusa. C'est alors que Lucullus lui déclara la guerre et le défit, le 6 oct. 69, près de la ville de Tigranoserta qu'il avait fondée. Une sédition de l'armée romaine arrêta ses progrès. Mais en 66, Pompée vint assiéger Tigrane dans Artaxata. Le roi, qui avait aussi à lutter contre plusieurs de ses fils, traita moyennant la rançon de 6.000 talents d'argent, et conserva la Grande-Arménie. La Petite-Arménie fut livrée à Déjotarus, et le fils de Tigrane fut emmené prisonnier. A partir de ce temps, Tigrane jouit d'une tranquillité relative : en 55, il s'associa son fils Artavasdes.

Les autres rois d'Arménie, du nom de Tigrane, furent: Tigrane III, fils d'Artavasdes (20 ans av. J.-C.) : Tigrane IV (de 12 à 6 av. J.-C.), Tigrane V (36), Tigrane VI, assez peu important; Tigrane VII, son neveu, mourut en combattant contre les Parthes; Tigrane VIII, le dernier des Arsacides, se rendit en 412 à Jezdegerd, roi de Perse; ayant partagé son royaume entre ses fils, Tigrane IX et Arsace, il vit l'empire d'Arménie absorbé par les Perses et les Romains. J. Oppert.

TIGRE. I. Zoologie. — Le Tigre est, avec le Lion, une des deux grandes espèces du genre Chat (*Felis*) (V. Chat), appartenant comme lui au sous-genre *Uncia* de Cope. Par son squelette, le Tigre diffère très peu du lion, mais, extérieurement, il est facile à distinguer par l'absence de crinière chez le mâle et son pelage d'un beau fauve doré marqué de raies noires interrompues et verticales sur la tête, le corps et la queue où elles forment des anneaux incomplets. Il habite toute l'Asie, depuis le N. de la Perse jusqu'à Malacca, ainsi que les îles Malaises (moins Bornéo), et jusqu'au N. de la Chine, la Corée et le S. de la Sibérie (vallée de l'Amour). On ne le trouve ni à Ceylan ni au Japon. Dans le N. de la Chine et en Sibérie, il constitue une variété (*Felis tigris longipilis*) à pelage plus long, à teintes pâles et à raies noires moins marquées et nuageuses. Une troisième variété, également différente du Tigre royal ou Tigre du Bengale, est le *Tigre de Java*, plus petit, plus brun, à moustaches plus longues. — C'est un Carnivore des plus redoutables, bien qu'il ne grimpe pas aux arbres : il guette sa proie à l'affût et l'emporte ou l'entraîne, serrée entre ses mâchoires, quel que soit son poids. En Perse et en Sibérie, il se nourrit surtout de sangliers; dans l'Inde et la Malaisie, il fait la chasse aux antilopes, aux cerfs, aux buffles et aux jeunes de tous les animaux domestiques. Le paon est un de ses régals favoris. Il ne craint pas de s'attaquer à l'homme lui-même, surtout aux femmes et aux enfants isolés, qu'il vient enlever jusque sur le seuil des habitations. On a tué, dans l'Inde, des Tigres ayant jusqu'à 3 m. de long, dont 86 centim. seulement pour la queue. Ces puissants Carnivores, en vieillissant, prennent l'habitude d'attaquer l'homme, même sans être provoqués, et on les appelle des *mangeurs d'homme;* ils sont la terreur des districts où ils se sont fixés. Le nombre des personnes tuées par les Tigres accidentellement ou au cours des chasses qu'on leur fait est chaque année considérable (près de 900, pour l'Inde anglaise, en 1899). Malgré les dangers de cette chasse, c'est un des sports favoris des Anglais dans l'Inde. Le nom hindou de cet animal est *Bagh* ou *Sher*. En captivité, le Tigre vit longtemps et se reproduit; la durée de la gestation est de 100 à 108 jours; le nombre des petits de 2 à 5; les yeux s'ouvrent au bout de peu de jours. On a pu produire des bâtards de tigre et de lion. Un jeune Tigre vaut de 1.500 à 2.500 fr., un beau Tigre royal adulte jusqu'à 7.500 fr. — Les espèces fossiles sont très difficiles à distinguer du *Lion* (V. ce mot). E. Trouessart.

II. Entomologie (V. Tingis).

TIGRE (*Tigra*, « la flèche » des Perses, *Idiglat* des Assyriens, *Dikla* des Arméniens, *Hiddekel* de la Genèse, *Didjlèh* des Turcs, *Chatt* des Arabes). Grand fleuve de l'Asie occidentale (Turquie d'Asie), tributaire du golfe Persique, qui prend le nom de Chatt-el-Arab après sa jonction avec l'Euphrate; il coule au pied du versant occidental de l'Iran et embrasse avec le fleuve jumeau, l'Euphrate, la plaine de Mésopotamie et de Babylonie. Il naît au S. du Taurus arménien, tout près de l'Euphrate, par deux sources, l'Arganeh-Sou, qui descend à l'E. au pied du plateau de Hazara-Babar et du lac Gheuldjik dont les eaux lui arrivent; il passe à Maaden-Chapour et Argana, se réunit à Til au Dibéneh-Sou, venu des monts Koundagh; il prend alors son nom de Tigre ou Didjlèh, tourne au S., puis, après Diarbekr (alt., 660 m.), entre en plaine et se dirige vers le S.-E.; parmi ses nombreux affluents, les principaux sont le Batman-Sou (g.), venu des monts de Mouch, le Bohtan (ancien *Centrites*, 250 kil., g.), grossi de la rivière de Bitlis; le fleuve s'engage alors dans une série de défilés de plus de 100 kil. de long, creusés entre des parois calcaires ou basaltiques, débouche dans une plaine alluviale, et après de nouvelles falaises, dans la plaine de *Mossoul*, où fut *Ninive* (V. ces mots et Assyrie); reçoit le Grand Zab (g.), traverse le désert du Tcheull où sont les ruines d'Assour (Kalaa-Chergat) et de Hatra, et où lui parvient le Petit Zab : il passe ensuite à Tekrit, à Samara qui fut une capitale musulmane, absorbe l'Adhim (g.) et arrive à *Bagdad* (V. ce mot); en aval, il reçoit le Nahrvan ou Dijala (anc. Gyndes), baigne les ruines de *Séleucie* et de *Ctésiphon*, se creuse un défilé dans les grès rouges du Djebel-Hamrin; à ce moment, il n'est qu'à 35 kil. de l'Euphrate et au lieu le plus proche (Feloudja) à 20 kil. seulement; ce fleuve, dont le lit est plus élevé de 5 m. que celui du Tigre, lui envoie un peu d'eau par quatre ou cinq canaux (le principal est celui de Saklaviyah), qui sont les témoins d'un ancien régime où l'Euphrate se jetait ici dans le Tigre. Mais par l'érosion de sa rive droite et le dépôt d'alluvions sur la rive gauche, il s'en est écarté; les deux grands cours d'eau font des coudes en sens contraire, puis se rejoignent à Gour-

nah ; toute cette région est un immense marais où le Tigre s'épanche en hiver. Au confluent, il est triple de l'Euphrate par le volume de ses eaux ; à Bagdad, avant d'avoir reçu les canaux dérivés de l'Euphrate, son débit moyen est de 4.650 m. c. par seconde, tandis que celui de l'Euphrate à Hit, avant cette perte, ne dépasse guère 2.000 m. c. En revanche, le Tigre n'a parcouru que 1.870 kil., 900 de moins que l'Euphrate. Ils achèvent leur course sous le nom de *Chatt-el-Arab* (V. ce mot et EUPHRATE).

Les rives du Tigre, qui furent jadis un des centres de la civilisation, depuis l'époque assyro-chaldéenne jusqu'à l'époque du khalifat (V. ASSYRIE, BABYLONIE, CHALDÉE, KHALIFAT), avec les grandes cités de Ninive et Khorsabad, Séleucie et Ctésiphon, Bagdad, sont aujourd'hui dévastées et désertes. Le fleuve est encore navigable de Diarbekr à la mer. Comme dans l'antiquité, il est surtout descendu par des keleks, radeaux soutenus par des outres. — Dans l'antiquité, le Tigre n'absorbait pas l'Euphrate ; ils atteignaient séparément le golfe Persique.

TIGRE (Isla del). Ile de la côte O. de l'Amérique centrale, dans le golfe de Fonseca, sur la côte du Honduras ; le volcan central atteint 789 m. ; l'île bien boisée commande la magnifique baie de Fonseca ; au N.-O. est la ville d'Amapala. Longtemps convoitée par l'Angleterre, l'île du Tigre appartenait au Salvador qui la céda en 1833 au Honduras.

TIGRÉ. Région d'Abyssinie (V. ABYSSINIE).

TIGRI (Chott). Lac salé du Maroc oriental, près de la frontière d'Algérie, à l'O. d'Aïn-Sefra ; de 1.120 à 1.140 m. d'alt. ; son lit, creusé dans les terrains siliceux des hauts plateaux, n'a d'eau qu'en hiver dans les parties basses.

TIGRIDIE (*Tigridia* Ker.) (Bot.). Genre d'Iridacées, composé de plusieurs herbes américaines, à feuilles de *Gladiolus*, à bulbe tuniqué, et à fleurs disposées en cyme unipare ; périanthe à tube très bref et à 6 segments étalés, à bords ondulés ; styles bifides. L'espèce principale est le *T. Pavonia* (L.) Ker. dont on cultive plusieurs variétés, à nuances très belles, dans nos serres. Le bulbe est réputé fébrifuge. Dr L. HN.

TIGRISOMA (Ornith.). Genre de Héron, voisins des Butors et caractérisé par un plumage finement rayé, sur chaque plume, de noir sur un fond gris et blanc. Ces Oiseaux, qui ont les mœurs des Butors, sont propres à l'Amérique chaude (V. BUTOR et HÉRON).

TIGY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Jargeau ; 1.572 hab.

TIH. Région de la presqu'île de *Sinaï* (V. ce mot).

TIHÂMA. Côte de l'Arabie occidentale (V. HIDJAZ).

TIKHVIN. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 200 kil. N.-E. de Novgorod, sur la rivière navigable Tikhvinka, à 70 m. d'alt. S'est développée progressivement autour du couvent de l'Assomption (hommes), fondé vers 1560 par ordre de Ioanne Vassilévitch. Elle donne son nom au système de canaux qui joignent la Baltique à la mer Noire. La *Tikhvinka*, affl. dr. de la Siass, tributaire du lac Ladoga, longue de 174 kil., naît dans les marais du N. du gouv. de Novgorod, traverse de petits lacs, passe à Tikhvin ; son cours est coupé de rapides et de basfonds, mais il a été régularisé sur 140 kil. par 48 écluses (dont 42 sur des canaux de dérivation). Le système fluvial de Tikhvin, préparé par Pierre le Grand, fut aménagé de 1802 à 1811. Il est navigable 160 jours par an. Il comprend, à partir de la Néva, les canaux d'Alexandre II et de Pierre (111 kil.) qui longent le lac Ladoga jusqu'au Volkhov, puis les *canaux de Marie et de Catherine* (12 kil.) jusqu'au Siass ; de là le système de Marie va du Svir vers la mer Blanche, et le système de Tikhvin par le Siass et la Tikhvinka gagne le *canal de Tikhvin* (32 kil.), lequel unit notre rivière au lac Somino ; de ce lac la Somina mène au lac Voianskoié, et par la Gorioun à la Tchagodochtcha, affl. g. de la Mologa, l'un des notables tributaires du Volga. A.-M. B.

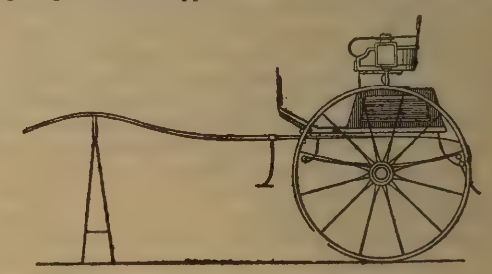
TIKOUNA (Anthr.) (V. PÉROU, t. XXVI, p. 419).

TILBORGH (Gilles ou Ægidius van), dit *le Vieux*. — Peintre flamand, né à Anvers en 1570, mort en 1632, élève de David Teniers le Vieux, auteur de la grande *Fête de Village* du Musée de Lille.

Son fils *Gilles* ou *Ægidius*, dit *le Jeune*, né à Bruxelles en 1625 (?), mort à Bruxelles en 1678 (?), entra en 1654 dans la gilde de Bruxelles, dont il fut doyen en 1663-64. Il peignit des cortèges aristocratiques, des corps de garde, des intérieurs bourgeois et surtout des paysanneries, comme son maître Teniers le Jeune, mais avec des tons plus durs et dans une pâte plus lourde. Ses meilleurs tableaux ont passé pour des G. Coques. Œuvres à Bruxelles, La Haye, Rotterdam, Lille, Dresde, Münich, Saint-Pétersbourg, etc. E. D.-G.

TILBURG. Ville des Pays-Bas, ch.-l. de district de la prov. de Brabant septentrional, sur la Donge, sous-affluent de la Meuse ; 35.000 hab. Stat. du chem. de fer de Flessingue à Hambourg, tête de ligne vers Turnhout-Louvain, vers Bois-le-Duc et vers Capelle. Ecole moyenne de l'Etat, école de dessin et de musique ; séminaire catholique. L'industrie de la laine est florissante à Tilburg sous toutes ses formes, et occupe des milliers d'ouvriers ; brasseries, fonderies de fer et de cuivre, tanneries, savonneries, huileries, fabriques de tabac, fabriques de chaises. Tilburg fut dévasté par les bandes de Martin van Rossem en 1543, par les troupes des Etats en 1581 et 1586, par les Français en 1794. E. H.

TILBURY (Carross.). Sorte de cabriolet découvert et léger, qui est ainsi appelé du nom du carrossier anglais



Tilbury (siège à présidence).

qui l'inventa et dont l'usage s'est introduit en France au commencement du XIXe siècle.

TILBURY. Village d'Angleterre, comté d'Essex, au N. de l'estuaire de la Tamise, en face de Gravesend ; vastes docks et fort qui garde l'entrée du fleuve.

TIL-CHATEL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille ; 776 hab. Stat. du chem. de fer de l'E. Culture de houblon. Eglise romane du XIe siècle.

TIL-CHATEL (Baron de) (V. BAISSEY [Antoine de]).

TILDEN (Samuel-Jones), homme politique américain, né à New Lebanon le 9 févr. 1814, mort le 4 août 1886. Avocat renommé du barreau de New York, il se jeta de bonne heure dans la politique. Très influent dans le parti démocrate, dont il fut un des chefs, il fut mis en lumière par la part prépondérante qu'il prit à la guerre contre l'omnipotent *Tammany* (V. ce nom). Gouverneur de l'Etat de New York en 1874, il fut choisi comme candidat à la présidence des Etats-Unis par les démocrates en 1876. Hayes, son concurrent, ne l'emporta sur lui que d'une voix, et le résultat de l'élection ne fut jamais considéré comme sincère par l'opinion publique. Tilden ne redevint pas gouverneur de New York en 1880 et se retira tout à fait de la scène politique. On a publié ses *Writings and Speeches* (New York, 1885, 2 vol.). R. S.

TILGNER (Victor), sculpteur autrichien, né à Presbourg le 25 oct. 1844, mort à Vienne le 16 avr. 1896. Encore élève à l'Académie de cette ville, il fut chargé du buste de Bellini pour l'Opéra, et de la statue du duc Léopold VI pour l'Arsenal. Il ressentit vivement l'influence du sculpteur français Deloye qui vint à Vienne en 1873 pour l'Exposition

et en garda de grandes qualités de vie et d'expression. Le buste de la tragédienne Charlotte Wolter le rendit célèbre. Dès lors, il travailla beaucoup et fit en grand nombre des statues et des bustes : *l'Empereur François-Joseph*, *le Prince Rodolphe*, *Rubens*, *Mozart*, etc.; des groupes décoratifs : *Phèdre* et *Falstaff* pour l'Opéra; *Triton et Naïade*, fontaine dans le *Volksgarten*, etc. Tilgner a laissé aussi des statuettes et des bustes polychromes. J. B.

TILH. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Pouillon ; 1.184 hab.

TILHOUSE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan; 416 hab.

TILIACÉES (*Tiliaceæ* Juss.) (Bot.). Les Tiliacées sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, simples, dentées, accompagnées à leur base de deux stipules en général caduques. L'écorce et la moelle contiennent des canaux gommifères. Les fleurs, hermaphrodites, régulières, sont solitaires ou diversement groupées. Le calice se compose de 4-5 sépales libres, rapprochés en forme de valves avant l'épanouissement de la fleur. La corolle, parfois nulle, comprend 4-5 pétales libres, souvent pourvus à leur base d'un nectaire. Les étamines, libres, hypogynes, très nombreuses, sont d'ordinaire groupées en 5-10 faisceaux; les étamines externes peuvent se transformer en staminodes pétaloïdes ; les anthères possèdent 2 loges. L'ovaire, libre, présente de 2 à 10 loges contenant chacune plusieurs ovules; le style, simple, est surmonté d'autant de stigmates qu'il y a de carpelles. Le fruit est une capsule à plusieurs loges, quelquefois indéhiscente; chez les *Grewia* et chez quelques *Apeiba*, le fruit est une baie. Les graines, généralement nombreuses, renferment un albumen charnu ; l'embryon a des cotylédons foliacés ou charnus.

La famille des Tiliacées comprend 370 espèces réunies dans 35 genres groupés eux-mêmes en 4 tribus : 1° *Brownlowiées*. Genres : *Brownlowia* Roxb, *Christiania* DC, *Carpodiptera* Gris, etc. — 2° *Apeibées*. Genres : *Apeiba* L., etc. — 3° *Tiliées*. Genres *Tilia* L., *Corchorus* L., *Mollia* Marte, etc. — 4° *Grewiées*. Genres : *Grewia* L., *Triumfetta* L., etc. — Les Tiliacées se rencontrent dans les deux mondes ; leurs principaux centres de végétation sont dans l'Asie orientale et le Brésil. Les *Corchorus* et les *Triumfetta* ne quittent pas la zone tropicale, le *Triumfetta semitriloba* est même caractéristique de cette zone. Les *Grewia* s'observent dans presque tous les pays chauds ; ils croissent en effet dans l'Asie orientale, en Malaisie, dans les îles du Pacifique et en Afrique. Les *Christiania* vivent au Congo et dans les Guyanes. Les *Carpodiptera* habitent l'Amérique du Sud et l'Afrique orientale. Le genre *Mollia* est exclusivement sud-américain.

Dans l'hémisphère austral, on ne trouve plus de Tiliacées au delà de 40° lat. en Océanie, et de 30° en Amérique, tandis que, dans l'hémisphère boréal, la limite extrême atteinte par le genre *Tilia* passe par le 62° lat.

Usages. Les Tiliacées fournissent des bois de construction et des fibres textiles (V. Jute). Les fruits des *Grewia* sont comestibles. W. R.

TILLAC (Mar.). Le mot tillac s'employait anciennement dans le même sens qu'aujourd'hui le mot pont, et l'on appelait : *faux tillac*, une espèce de pont établi à fond de cale pour la conservation des marchandises ; *franc tillac*, un pont complet couvrant le navire d'un bout à l'autre. Dans la navigation fluviale, le mot tillac est encore usité pour désigner le pont de certains grands bateaux.

TILLAC. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac; 535 hab.

TILLAGE (Filat.) (V. Teillage).

TILLANDSIA (*Tillandsia* L.). I. Botanique. — Genre de la famille des Broméliacées, tribu des Tillandsiées, composé d'herbes vivaces qui poussent sur les troncs d'arbres et les rochers dans les forêts tropicales et subtropicales du nouveau monde. Ces plantes, fréquemment dépourvues de racines, ont une tige généralement très courte couronnée par une rosette de feuilles engainantes, sessiles, à limbe étroit et long ; vers le centre de la rosette, les feuilles se colorent de plus en plus, et passent insensiblement aux bractées qui accompagnent l'inflorescence. Chez certains Tillandsia, la tige s'allonge beaucoup et prend l'aspect d'un filament suspendu aux arbres, à la façon des Lichens du genre *Usnea*, tels sont le *T. usneoides* L. (Cheveux de roi), excessivement répandu en Amérique, le *T. polytrichoides* et le *T. coarctata*.

Les tiges et les feuilles des Tillandsia sont souvent couvertes d'un duvet ferrugineux formé par de larges poils écailleux. Les fleurs, de coloration violacée, bleuâtre, blanchâtre, jaunâtre, rougeâtre ou verdâtre, forment des épis ou des grappes. Le calice, vert, se compose de 8 sépales souvent inégaux ; les 2 sépales postérieurs peuvent être concrescents entre eux. La corolle est formée de 3 pétales unis entre eux à la base. Les étamines, saillantes, au nombre de 6, ont leurs filets adhérents aux pétales ou libres; les grains de pollen présentent un réseau. L'ovaire, supère, très glabre, est à 3 loges multiovulées. Le fruit est une capsule septicide entourée à sa base par les débris du calice. Les graines très petites portent une touffe de poils papilleux et soyeux. On connaît environ 120 espèces de Tillandsia réparties en plusieurs sous-genres. Les Tillandsia s'observent depuis le Paraguay jusqu'au S. des Etats-Unis. L'espèce dont l'aire est la plus étendue est le *T. usneoides* qui se rencontre depuis le Pérou et le S. du Brésil jusqu'aux Etats-Unis. C'est d'ailleurs la seule Broméliacée qui croisse dans ce pays. Les Tillandsia sont particulièrement abondants dans la République Argentine et au Brésil. Les Tillandsia sont très recherchés comme plantes ornementales. Les tiges élastiques de *T. usneoides* servent comme les fibres du Palmier nain (V. Palmier) à la confection des *matelas* (V. Crin végétal, t. XIII, p. 371). W. R.

II. Horticulture. — Dans les serres, on cultive plusieurs espèces de ce genre, comme *T. splendens* Brongn., à feuilles zébrées transversalement sur les deux faces, et disposées en corbeille, d'où s'élève une hampe terminée en long épi de fleurs jaunes et de bractées écarlates qui gardent longtemps leur éclat ; *T. amœna* Lodd., à fleurs vertes et bleues et à bractées roses ; *T. psittacina* Lindl., dont les fleurs jaunes et vertes, épanouies en hiver, s'accompagnent de bractées rouges et durent plusieurs mois ; *T. bulbosa* Hook., à fleurs violettes et à bractées rouges ; *T. stricta* Spreng., curieuse petite espèce à feuilles linéaires, en rosette, et à fleurs bleu vif. Une lumière diffuse est nécessaire à ces plantes, aussi peut-on les employer momentanément à la décoration des appartements. Elles demandent en même temps une température élevée et une atmosphère humide : ce sont des plantes de serre chaude. On les cultive en pots ou en caisses dans la terre de bruyère tourbeuse ou en fragments, comme, pour les Orchidées. Il leur faut des récipients bien drainés, et, pendant la végétation, des arrosages copieux. G. Boyer.

TILLAUX (Paul-Jules), chirurgien français, né à Aulnay-sur-Dilon (Calvados) le 8 déc. 1834. Interne des hôpitaux de Paris, directeur des travaux anatomiques à l'amphithéâtre des hôpitaux (1864-90), professeur à la Faculté de médecine (1890), membre de l'Académie de médecine (1879). Auteur d'un grand nombre de mémoires sur l'anatomie et la chirurgie. Nous devons citer ses ouvrages les plus importants : son *Traité d'anatomie topographique* (1900, 10e éd.), et son *Traité de chirurgie clinique* (1900, 5e éd.). Ces deux ouvrages sont demeurés classiques et ont été traduits dans la plupart des langues de l'Europe.

TILLAY-le-Péneux. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères ; 683 hab.

TILLE. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot, t. XII, p. 1187).

TILLÉ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers ; 645 hab.

TILLEMONT (Louis-Sébastien Le Nain de), historien français, né à Paris le 30 nov. 1637, mort à Paris le 10 janv. 1698. Son père, qui mourut quelques semaines après lui, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, était maître des requêtes au Parlement de Paris. Elevé à Port-Royal, il reçut la tonsure en 1656, mais, par humilité sans doute, ne se laissa ordonner prêtre qu'en 1676. Les opinions jansénistes de Tillemont ne lui permirent point de travailler en parfaite tranquillité. Il vécut successivement à Beauvais, chez le chanoine Godefroi Hermant, ami du grand Arnauld ; puis à Paris, avec son condisciple Thomas du Fossé, puis à la campagne près de Chevreuse ; de 1677 à 1679, nous le trouvons installé à Port-Royal des Champs ; enfin, après la dispersion des solitaires, il se retira dans le petit domaine de Tillemont, non loin de Vincennes. Quelques voyages, dont l'un fut consacré à visiter Arnauld en Hollande, interrompirent seuls l'uniformité du reste de sa vie. Usé par le travail et les austérités, il mourut à soixante ans, laissant des ouvrages appréciés par les savants. Si Tillemont n'a aucun souci d'art dans l'exposition, rebute parfois le lecteur par la rudesse de son style sec et incolore, du moins sa science profonde, l'honnêteté presque touchante de son érudition, lui garderont toujours un rang honorable parmi les historiens. Il a laissé une *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Eglise* (Paris, 1691-1738, 6 vol. in-4) ; des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles avec une chronologie et des notes* (Paris, 1693-1712, 16 vol. in-4) ; enfin une *Vie de saint Louis*. *L'Histoire ecclésiastique*, dont Tillemont avait commencé à s'occuper au sortir de l'adolescence, devait, dans la pensée de l'auteur, faire corps avec l'*Histoire des empereurs ;* pour échapper aux tracasseries de la censure, il sépara les deux ouvrages, et, quand il eut trouvé un censeur moins exigeant, commença à publier les *Mémoires*. La *Vie de saint Louis* a été éditée seulement de nos jours, par J. de Gaulle, pour la *Société de l'Histoire de France* (Paris, 1847-51, 6 vol. in-8). Ce patient érudit a laissé encore d'autres ouvrages inédits, entre autres, une *Histoire des rois de Sicile de la maison d'Anjou ;* enfin, il a collaboré à plusieurs ouvrages de Godefroi Hermant, de Lombert et de Thomas du Fossé. Ch. P.-D.

Bibl. : Tronchay, *Idées de la vie et de l'esprit de Le Nain de Tillemont ;* Nancy, 1706, in-12 et Cologne, 1711, in-12.

TILLENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne ; 440 hab.

TILLET (Du). Famille française, originaire de l'Angoumois, dont les principaux personnages sont : *Jean*, sieur de La Bussière, mort à Paris le 2 oct. 1570, greffier au Parlement de Paris, connu par ses publications, entre autres : *Discours sur la majorité du roi* (1560, in-4) ; *Mémoires et recherches pour l'intelligence de l'état et les affaires de France* (1577, in-fol.) ; *Recueil des rois de France* (1580, in-fol.) ; *Sommaire de l'histoire de la guerre faite contre les Albigeois* (1590, in-12). — *Jean*, mort à Paris le 19 nov. 1570, frère du précédent, évêque de Saint-Brieuc (1553) et de Meaux (1564), auteur de divers traités de théologie et d'une *Chronicon de regibus Francorum* (1543, in-fol.). — *Louis*, frère des précédents, d'abord curé, se convertit au protestantisme, puis revint au catholicisme pour de nouveau se faire calviniste sous l'influence de Calvin avec qui il fut fort lié et entretint une *Correspondance* intéressante qu'on a publiée (Paris, 1850, in-8). — *Guillaume-Louis*, né le 20 févr. 1730, mort le 22 déc. 1794, évêque d'Orange (1774), député du clergé aux Etats généraux (1789), fut arrêté en 1793, à cause de sa fidélité à Louis XVI et fut maintenu en prison jusqu'au 27 sept. 1794.

TILLETIA (Bot.). Genre de Champignons Ustilaginés, à sporidées terminales verticillées, parasite de l'ovule du froment, auquel il se substitue sans altérer l'ovaire, déterminant la maladie qu'on appelle la *carie*. Les branches du thalle qui remplissent l'ovaire de la plante infestée se couvrent d'innombrables rameaux courts et grêles dont chacun renfle son sommet en une spore sphérique à exospore réticulée. Les spores se confondent en une masse gélatineuse agglutinée jusqu'au jour où, la dessiccation survenant, elles se trouvent disséminées sous forme de poussière charbonneuse. Les spores conservent deux ans leur faculté germinative. On peut tuer cette dernière en immergeant une douzaine d'heures dans une solution de sulfate de cuivre à un 1/2 °/₀ les graines de céréales qui sont suspectes de contamination. On les remue plusieurs fois pendant ce temps, et on peut les semer ensuite après dessiccation. Dr Henri Fournier.

TILLETT (Benjamin), socialiste anglais, né à Bristol en 1859. Après avoir exercé divers métiers et avoir servi dans la marine militaire, puis dans la marine marchande, il s'établit dans les docks de Londres, et fort au courant des misères des travailleurs, forma la grande Union des Travailleurs des Docks, qui ne tarda pas à devenir une association florissante et qui joua un grand rôle dans les grèves. Candidat à Bradford pour la Chambre des communes en 1892 et 1895, il fut battu, mais à peu de voix, par les libéraux. Benjamin Tillett, une des personnalités les plus curieuses du monde démocratique, ayant voulu étendre sa propagande aux travailleurs étrangers et organiser des grèves, notamment à Hambourg et à Anvers fut expulsé de ces deux villes après avoir subi quelques jours d'emprisonnement. R. S.

TILLEUL (*Tilia* L.). I. Botanique. — Genre de la famille des Tiliacées, tribu des Tiliées, composé d'arbres élevés, à cime touffue. Les feuilles, pétiolées, ont un limbe dentelé, cordiforme, parfois obliquement tronqué. Les fleurs en cyme trichotome ou en corymbe sont insérées sur un long pédoncule concrescent, sur environ la moitié de sa longueur, avec sa bractée axillante, de consistance membraneuse. Le calice est formé de 5 sépales pétaloïdes, libres. La corolle comprend 5 pétales libres en préfloraison imbriquée. Les étamines, au nombre de 25-80, sont groupées en 5 faisceaux opposés aux pétales ; les anthères ont une déhiscence extrorse. L'ovaire, libre, sub-globuleux, velu, est divisé en 4-5 loges bi-ovulées ; le style unique se termine par 5 dents stigmatifères. Dans la suite du développement, les cloisons qui partagent l'ovaire en loges disparaissent et la plupart des ovules avortent, de sorte que le fruit mûr est uniloculaire et ne contient qu'une ou deux graines. On connaît une dizaine d'espèces de Tilleul disséminées dans l'hémisphère boréal des deux mondes.

Le Tilleul à grandes feuilles (*T. grandifolia* Ehrh. ; *T. platyphylla* Scop.) et le Tilleul sylvestre (*T. silvestris* Desf., T, *ulmifolia* Scop., *T. parviflora* Ehrh.) s'observent dans tous les bois de l'Europe jusque dans l'extrême Nord. En Hongrie et dans l'Europe orientale vit le Tilleul argenté (*T. argentea* Desf.). W. R.

II. Sylviculture. — Le Tilleul des bois, *Tilia parvifolia* Ehrh., est un arbre de haute taille, s'élevant jusqu'à 25 ou 30 m. La cime, très ramifiée, se couvre d'un abondant feuillage, et, en été, de nombreuses fleurs jaunâtres, odorantes. Les feuilles sont petites, cordiformes, dentées sur les bords, glabres, vertes en dessus, glauques en dessous, avec de petits bouquets de poils roux aux aisselles des nervures, sur la face inférieure. Les fruits sont petits, globuleux, secs, gris, à côtes peu apparentes. Le Tilleul commence à fructifier vers sa vingtième année, et sa fructification est abondante chaque année. Ces fruits, employés à la multiplication du Tilleul, peuvent être semés à leur maturité, à la fin de l'automne, ou bien au printemps, après stratification dans le sable. Les graines germent lentement et le plus souvent au bout d'un an. Le Tilleul vient dans tous les sols consistants, particulièrement dans ceux qui renferment du calcaire et qui sont frais ou même humides. Le bois de cet arbre est blanc ou légèrement rosé, homogène, fin, léger, tendre. Il se travaille

et se coupe facilement en tous sens. Les menuisiers et les ébénistes, les sculpteurs et les tourneurs en font usage; ils l'emploient avantageusement pour les charpentes de meubles, pour faire des statuettes, des sabots légers, de menus ouvrages de tour. On en fait encore des tables d'harmonie, des articulations pour touches de pianos, des échelles légères, des crayons communs, des allumettes, de la pâte à papier. Il a le précieux avantage de n'être guère exposé à la vermoulure, de ne se gercer et déformer que très peu en se desséchant. Ce bois est un combustible médiocre, il flambe assez bien, mais en dégageant relativement peu de chaleur. Le charbon qu'il fournit est léger et peut servir au dessin comme celui du fusain. Ce charbon vaut presque celui de la bourdaine pour la fabrication de la poudre. Le Tilleul intéresse encore par un autre produit : son écorce. L'écorce, très riche en fibres textiles, sert à de nombreux usages. Comme producteur d'écorce, le Tilleul est cultivé en taillis qu'on exploite à quinze ou vingt ans. Il se prête fort bien à cette culture, grâce à l'abondance et à la vigueur de ses rejets de souche. Au printemps, en temps de sève, on *lève* l'écorce en longues lanières qui peuvent être employées directement ou après leur division en lanières plus étroites. Ces lanières servent de liens pour les gerbes, pour les ballots de laine ou pour les caisses d'emballage. Le plus souvent, cependant, on traite l'écorce pour en extraire le liber textile. Les lanières, réunies en bottes, subissent dans l'eau une macération de plusieurs mois; elles abandonnent ensuite facilement leur liber sous forme de rubans qui constituent la *tille*. Avec la tille on fait des cordes très solides, pour les puits et le halage des bateaux. On fait aussi, avec la tille, mais surtout en Russie, des nattes, des tapis, des paniers. des chapeaux, des chaussures, etc. Les fleurs, usitées en infusion, sont un menu produit du Tilleul : elles renferment du sucre, du tanin, de l'acide malique, de l'acide tartrique et sont parfumées par une huile essentielle. Le Tilleul est un arbre d'ornement, arbre aimé, arbre populaire que l'on trouve partout cultivé. Sans doute se laisse-t-on séduire surtout par ses utiles fleurs d'une odeur si douce, car son feuillage a peu de durée, et c'est une grave imperfection chez un arbre d'ornement. Dans le Midi, il perd ses feuilles dès juin et juillet. On préfère souvent au T. à petites feuilles le T. à grandes feuilles ou T. de Hollande, *Tilia platyphylla* Scop., dont les feuilles, de même couleur sur les deux faces, sont mollement velues en dessous, avec des bouquets de poils blancs aux aisselles des nervures. Il a le même port que le T. à petites feuilles; ses fleurs sont encore plus parfumées, mais il a aussi le défaut de perdre ses feuilles trop tôt. On en cultive une variété curieuse, à feuilles découpées, connue sous le nom de T. à feuilles laciniées. Un autre Tilleul, originaire de Hongrie, le T. argenté, *Tilia argentea* Desf., se distingue à ses feuilles tomenteuses et blanches en dessous. C'est une fort belle espèce, très recherchée; ses fleurs sont plus tardives et ses feuilles sont plus durables que chez les autres Tilleuls. G. BOYER.

III. PALÉONTOLOGIE. — Le tilleul fait sa première apparition dans l'oligocène par des feuilles et des inflorescences. Son type polaire, *T. Malmgreni* Hr., correspondant au type de nos tilleuls actuels, était alors répandu au Groënland et au Spitzberg ; il reparaît en divers points de l'Europe à partir du miocène récent, à côté de types divergents, *T. expansa* Sap., par exemple, venus d'ailleurs que du pôle ou nés sur place, et qui ont totalement disparu. A l'époque quaternaire, il atteint des latitudes de plus en plus méridionales. On a trouvé, entre autres dans les tourbières de l'Allemagne du Nord, du Danemark et du centre de la Russie, le *T. platyphylla* Scop., toujours dérivé du type polaire, et cela dans une région où il n'existe plus de tilleul aujourd'hui; il s'agissait là d'une période interglaciaire, les glaces ayant déterminé des progrès et des reculs des flores. Le même *T. platyphylla* a également existé en Suède et en Norvège après la dernière époque glaciaire. Depuis, il a reculé peu à peu vers le S.

IV. PHARMACIE. — On emploie les fleurs de tilleul (*Tilia sylvestris* et *platyphylla*) munies de leurs bractées. On en prépare une tisane par infusion à 10 °/oo, et une eau distillée par distillation à la vapeur; elle est employée comme calmant et contre les digestions difficiles.

V. TECHNOLOGIE (V. ci-dessus le § *Sylviculture*).

BIBL. : BOTANIQUE. — MOUILLEFERT, *Traité des arbres et arbrisseaux*. — W. RUSSELL, *Recherches sur les bourgeons multiples*, dans *Ann. des sc. nat.*, 1892.

TILLEUL (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval; 527 hab.

TILLEUL-DAME-AGNÈS. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 177 hab.

TILLEUL-LAMBERT (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux; 171 hab.

TILLEUL-OTHON (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Beaumont-le-Roger; 307 hab.

TILLEUR. Localité de Belgique, arr. de Liège, à 5 kil. S.-O. de cette ville, sur la Meuse; 7.000 hab. Stat. du chem. de fer de Cologne à Paris. Hauts fourneaux, fonderies, aciéries, houillères, fabriques de produits réfractaires, fours à coke.

TILLEUX. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 136 hab.

TILLIER (Claude), pamphlétaire et romancier français, né à Clamecy en 1801, mort à Nevers en 1844. Son père était un pauvre serrurier. Il fit lui-même ses études comme boursier au lycée de Bourges, puis il fut successivement maître d'études à Soissons et à Paris, sous-officier et maître d'école. En 1831, il se fit connaître comme pamphlétaire par une série d'articles publiés dans l'*Indépendant*, journal d'opposition de Clamecy. Dès lors, sa réputation alla grandissant : les journaux de l'époque le comparèrent à Paul-Louis Courier, voire à Montaigne et à Rabelais ; en 1841, il fut appelé à Nevers pour y diriger le journal *l'Association*. Quand ce journal cessa de paraître, il entreprit deux nouvelles séries de pamphlets, mais il mourut jeune, avant d'avoir pu les achever. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Nevers en 1846; elles comprennent, outre ses pamphlets, quatre romans. Une seconde édition a été donnée à Bruxelles en 1855. Claude Tillier est, en effet, plus lu et plus apprécié en Belgique qu'en France. De nos jours, on n'a pas encore rendu justice à son talent. Ses pamphlets mordants, alertes, toujours généreux, valent, ou peu s'en faut, les meilleurs pamphlets de Paul-Louis Courier, et ses *Mémoires*, inédits en partie, leur sont peut-être encore supérieurs. A. BAYET.

TILLIÈRES. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Verneuil, sur l'Avre; 1.096 hab. Stat. de chem. de fer. Tréfilerie, constructions mécaniques. Eglise bâtie de 1535 à 1546 en style Renaissance et décorée de sculptures mythologiques.

TILLIÈRES (Comtes de) (V. CARROUGES [Barons de]).

TILLIERS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon; 1.639 hab.

TILLO (Alexis-Andreievitch), général et géographe russe, né à Kiev le 25 nov. 1839. Elève de l'école d'artillerie Michel, il travailla à l'observatoire de Poulkova, dirigea la triangulation du territoire d'Orenbourg, explora ceux d'Ouralsk et de Tourgaï, fit le nivellement de la mer d'Aral (1874), devint chef d'état-major du 1er corps d'armée (1883-94), puis général de division à Saint-Pétersbourg. Il dirigea les études hydrographiques sur les origines des fleuves russes, a publié, en russe, sur le nivellement aralo-caspien (1877), sur l'hypsométrie de la Russie d'Europe (1881-96, texte et cartes), sur le magnétisme terrestre en Russie (1881-85), sur la répartition de la pression atmosphérique dans l'ancien continent (1890, atlas), des ouvrages appréciés; en français des

Tables fondamentales du magnétisme terrestre (1890) et un *Atlas des isonomales et variations séculaires du magnétisme terrestre* (1896). A.-M. B.

TILLODONTIA (Paléont.). Ordre de Mammifères éteints renfermant des quadrupèdes très primitifs, plantigrades, à cinq doigts terminés par des griffes, à dentition complète avec des incisives semblables à celles des Rongeurs, les molaires supérieures à trois tubercules, les inférieures à deux crêtes transversales, le cerveau petit, presque lisse. Ces animaux, intermédiaires aux Onguiculés et aux Ongulés, ont vécu à l'époque éocène dans le N. des deux continents. Ils étaient de moyenne ou de grande taille, et leur régime était omnivore comme celui des ours. Ils comprennent les *Tillodonta* et les *Tæniodonta* de Cope. Les genres *Esthonyx*, *Anchippodus*, *Tillotherium*, *Notostylops*, *Conoryctes*, *Stylinodon*, *Psittacotherium*, *Calamodon*, *Ectoganus*, etc., prennent place ici.

TILLOLOY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 380 hab. Eglise de la Renaissance avec remarquable portail de 1535, beaux vitraux du XVIe siècle, tombes, etc. Château du XVIIe siècle.

TILLOT (Guillaume-Léon du), marquis de Felino, homme d'Etat français, né à Bayonne le 31 mai 1711, mort à Paris en déc. 1774. Son père, chef de la garde-robe du roi d'Espagne, le fit entrer dans les bureaux de Versailles ; il gagna la faveur de Ferdinand VI qui le donna pour intendant à son frère Philippe, quand celui-ci prit possession du duché de Parme (1749) ; malgré la sage administration de Tillot, Philippe s'endetta par suite des prodigalités de la duchesse Elisabeth, fille de prédilection de Louis XV ; ce dernier paya les dettes et conseilla à Philippe de prendre Tillot comme ministre des finances : dans ce poste, celui-ci réalisa des réformes excellentes et soutint fermement la suprématie du pouvoir civil sur l'Eglise. Après la mort de Philippe (1765) qui l'avait nommé marquis de Felino, Tillot prit en main la direction de toutes les affaires et tâcha de marier le jeune duc Ferdinand avec Béatrice d'Este, héritière du duché de Modène : la maison d'Autriche traversa ce projet et fit épouser à Ferdinand une archiduchesse (1789). Ferdinand, vivant dans la débauche, prit son ministre en aversion, et Louis XV dut le soutenir. Tillot continuait sa lutte contre Rome, chassait les jésuites, supprimant les monastères ou les soumettant à des règlements. Il fonda une Université qui devint bientôt une des plus célèbres d'Europe (avec Paciaudi, Rossi, Lesueur, Fourcaud, etc.). Mais la haine de Ferdinand obligea enfin Tillot à se retirer (1771) : les rois de France et d'Espagne le rappelèrent et nommèrent à sa place un Espagnol, Llano. Tillot eut à subir les outrages de la populace ameutée contre lui, et l'Université protesta en vain en sa faveur ; il reçut de Charles III un accueil brillant à Madrid, puis à Paris, où il se retira. La mémoire de « ce grand ministre d'un petit Etat » a brillé après lui d'un pur éclat. Ph. B.

TILLOTHERIUM (Paléont.) (V. TILLODONTIA).

TILLOTSON (John), prédicateur et théologien anglais, né en 1630, mort en 1694. Elevé dans les principes du plus rigide puritanisme, il défendit plus tard les principes de l'Eglise anglicane. D'abord vicaire dans le Herfordshire, puis recteur dans le Suffolkshire, il vint à Londres en 1664 et se fit une grande réputation d'orateur. Mêlé à la vie politique, il soutint le « bill d'exclusion » contre le duc d'York ; grâce à la révolution de 1688 dont il avait été un ardent partisan, il fut nommé doyen de Saint-Paul, puis archevêque de Cantorbéry (1691). Ses œuvres ont eu plusieurs éditions ; on consultera en particulier celle qui parut à Londres en 1752 (3 vol. in-fol.), précédée d'une biographie due à Th. Birch ; celle de 1757, en 12 vol. in-8, et celle de 1820, en 10 vol. in-8. — Barbeyrac l'a traduit en français (Amsterdam, 1722 ou 1744, 7 vol. in-12). C. SCHMIDT.

TILLOU. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne ; 678 hab.

TILLOY. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Cambrai ; 407 hab.

TILLOY. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes ; 336 hab.

TILLOY-ET-BELLAY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dammartin-sur-Yèvre ; 181 hab.

TILLOY-FLORIVILLE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches ; 280 hab.

TILLOY-LÈS-CONTY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty ; 239 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

TILLOY-LÈS-HERMAVILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 205 hab.

TILLY-LES-MOFFLAINES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (S.) d'Arras ; 483 hab.

TILLY (Graine de) (V. CROTON).

TILLY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos ; 305 hab.

TILLY. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Bélâtre ; 607 hab.

TILLY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly ; 435 hab. Stat. de chem. de fer.

TILLY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Houdan ; 396 hab.

TILLY-CAPELLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin ; 274 hab.

TILLY-LA-CAMPAGNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Bourguébus ; 81 hab.

TILLY-SUR-SEULLES. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Caen ; 957 hab. Eglise des XIe-XVe siècles. Château du XVIIIe.

TILLY (Jean de T' SERCLAES, comte de), homme de guerre belge, né à Tilly en févr. 1559, mort à Ingolstadt le 30 avr. 1632. Destiné d'abord à l'Eglise en sa qualité de cadet de famille, il fut bientôt séduit par la carrière militaire et servit tour à tour dans les troupes espagnoles, bavaroises et impériales. Les brillantes qualités dont il fit preuve dans plusieurs campagnes successives lui valurent d'être appelé au commandement suprême des armées de la ligue catholique. C'est en cette qualité qu'il remporta la sanglante victoire de Prague, le 8 nov. 1620. Vainqueur du margrave de Bade à Wimpfen, du duc de Brunswick à Hœchst et à Stadtloo, du roi Christian IV de Danemark à Lutter, il fut créé comte par l'empereur. En 1631, il dirigea le siège de Magdebourg, enleva la ville d'assaut le 10 mai et ternit sa gloire en permettant d'horribles massacres. Battu à Breitenfeld, le 17 sept. 1631, par Gustave-Adolphe, il parvint cependant à chasser les Suédois de Bamberg, mais il subit une nouvelle défaite au passage du Lech et reçut une grave blessure dont il mourut peu de temps après. C'était un homme de guerre de premier ordre, brave et prévoyant à la fois, exécutant ses plans avec une vigueur et une rapidité qui déconcertaient l'ennemi, mais il n'était retenu par aucun scrupule d'honneur ou d'humanité, et sa réputation de cruauté implacable s'est perpétuée jusqu'à nos jours. E. H.

BIBL. : DE VILLERMONT, *Tilly ou la guerre de Trente ans*; Tournai, 1859, 2 vol. in-8. — DROYSEN, *Gustav-Adolf*; Leipzig, 1869-70, 2 vol. in-8. — L. VON RANKE, *Geschichte Wallenstein's*; Leipzig, 1870.—GINDELY, *Geschchite des Dreizigjæhrigen Kriegs*; Prague, 1870, 2 vol. in-8. — CHARVÉRIAT, *Histoire de la guerre de Trente ans*; Paris, 1878, 2 vol. in-8.

TILOS ou **TELOS** (turc *Iliaki*). Ile de l'Archipel, dépendant de la province turque des Iles (Djezairi), à 35 kil. O. de Rhodes ; 100 kil. q. ; 4.000 hab. C'est un rocher creusé de trois baies ; au fond de celle du N. est le ch.-l. Tilos, autrefois nommé *Episcopi*. Ce fut la patrie de Gélon, tyran de Syracuse ; au moyen âge, elle appartint aux chevaliers de Rhodes.

TILQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) de Saint-Omer ; 1.226 hab. Sucrerie, distilleries de betteraves. Ancien château d'Ecoul.

TILSIT. Ville de Prusse, district de Gumbinnen, centre de la Lithuanie prussienne, sur la r. g. du Niémen, au con-

fluent de la Tilse; 28.217 hab. en 1895. Fonderies, construction de machines; tannerie, savonnerie, cordonnerie, horticulture; importante foire aux chevaux; commerce de bois, grains, textiles, poissons, etc. Ruines d'un château de 1537, brûlé en 1878; église ronde lithuanienne. La ville se forma autour du manoir de *Schalauen*, bâti en 1288, reçut une charte municipale en 1552. Les 8 et 9 juil. 1807 y fut signé le *traité de Tilsit* qui mit fin à la guerre de Napoléon contre la Prusse et la Russie (V. Napoléon, t. XXIV, p. 773, Allemagne, Pologne, Prusse, Russie, etc.). La Prusse cédait : à la Russie, le dép. de Bialystok (11.340 kil. q. et 187.000 hab.); au grand-duché de Varsovie, sa part de la Pologne dans les démembrements de 1793 et 1795; à la Saxe, le cercle de Cottbus; au nouveau royaume de Westphalie, toutes les possessions à gauche de l'Elbe; Dantzig devenait ville libre sous le protectorat de la Saxe et de la Prusse; le tsar cédait la seigneurie de Jever à la Hollande, évacuait Cattaro, s'engageait à évacuer la Moldavie et la Valachie et à traiter avec la Turquie sous l'arbitrage de Napoléon. Une convention secrète entre la Russie et la France stipulait que la première pouvait garder les provinces danubiennes; elle s'engageait à faire adhérer au *Blocus continental* le Danemark, la Suède, le Portugal et l'Autriche.

TILSTON (Sir Charles), ingénieur anglais (V. Bright).

TIMALIE, TIMALIIDÉS (Ornith.). Genre de Passereaux créé en 1820 par Horsfield pour des Oiseaux qui paraissent représenter, en Asie et en Malaisie, les *Fourmiliers* (V. Formicariidés) américains. Le type est la Timalie à calotte (*Timalia pileata*), de la taille d'une Alouette, fauve olivâtre, avec le sommet de la tête marron, les ailes et la queue d'un brun châtain, la poitrine et le ventre blancs, striés de noir. Elle habite Java. D'autres espèces habitent l'Inde, le S. de la Chine et toute la Malaisie. Les caractères génériques sont : bec médiocre, comprimé, mandibule supérieure courbée dès la base, à arête saillante entre les narines; pieds très robustes; ongle postérieur deux fois plus long que les antérieurs; ailes courtes, queue arrondie. Ces Oiseaux sont terrestres, buissonniers, ayant les allures de nos Merles, et se nourrissent d'Insectes et de Vers. — Ce genre est devenu, pour les modernes, le type d'une importante famille dont les limites sont assez difficiles à fixer, si bien que l'on en est venu à y réunir un grand nombre de genres placés auparavant près des Merles, des Fauvettes, etc. Dans le récent *Catalogue of Birds in British Museum* (1881), cette famille se trouve être une des plus nombreuses de la classe des Oiseaux. Il y a lieu d'en écarter les *Accenteurs* (V. ce mot), les groupes dont les genres types sont *Thamnobia*, *Bradypterus*, *Eremomela*, etc., qui sont mieux placés parmi les *Turdidés*, peut-être aussi les *Troglodytinæ*, les *Miminæ*.

E. Trouessart.

TIMAN (Monts) (V. Russie, t. XXVIII, p. 1153 et 1159).

TIMANTHE, peintre grec, né à Kythnos (fin du ve siècle, commencement du ive siècle av. J.-C.). Il appartenait à l'école ionienne. Il excellait surtout dans la peinture expressive. Il vainquit Parrhasios dans un concours ouvert à Samos, où les deux artistes avaient également représenté *Ulysse et Ajax se disputant les armes d'Achille*. On citait encore de Timanthe un *Marsyas*, des *Cyclopes*, un *Héros*, qui fut plus tard conservé à Rome dans le temple de la Paix. Mais son chef-d'œuvre était un *Sacrifice d'Iphigénie*, où il avait admirablement rendu les divers sentiments éprouvés par les acteurs ou les témoins de la scène. On peut se faire quelque idée de ce tableau d'après plusieurs monuments qui s'en sont plus ou moins inspirés : deux fresques de Pompéi, des pierres gravées, une mosaïque de Catalogne. — Un peintre du même nom, *Timanthe de Sicyone*, vivait au iiie siècle avant notre ère.

TIMANTHE, célèbre athlète grec, né à Cléoné, à qui ses nombreuses victoires remportées aux jeux Olympiques valurent l'honneur d'une statue par le sculpteur Myron. Pausanias raconte que, retiré de la lutte, il n'en continua pas moins à s'exercer pour se maintenir en forme; mais qu'ayant, pendant quelque temps, négligé de le faire et constatant qu'il n'était plus que l'ombre de lui-même, il se fit consumer vivant sur un bûcher (Paus., VI, 8, 4).

TIMAR. Sorte de fief militaire en Turquie. A l'époque de la conquête, les territoires pris à l'ennemi devenaient la propriété du conquérant et de ses compagnons d'armes, qui formaient une milice campée en pays étranger et toujours prête à monter à cheval; dès qu'une contrée était soumise, on en dressait le cadastre et on la répartissait en fiefs qui étaient la concession du revenu de la terre, le fonds restant toujours à l'Etat. Le *sipahi* ou cavalier qui obtenait cette concession, héréditaire de mâle en mâle, mais toujours révocable, était tenu, en cas de guerre, de se rendre à l'armée à la tête d'un certain nombre de soldats à l'entretien desquels il pourvoyait. L'infanterie n'était pas appelée à jouir de ces fiefs; les janissaires, qui recevaient leur solde du trésor, ne les obtenaient que par faveur. On appelait *ziâmet* toute concession rapportant 20.000 aspres, et son concessionnaire *zâïm;* le nom de *timar* était réservé aux fiefs d'une valeur inférieure. Les titulaires élisaient entre eux, dans chaque *sandjak*, un colonel (*alaï-bey*) dont la nomination était confirmée par le pacha, gouverneur de la province; cet officier avait sous ses ordres un porte-étendard (*baïraktar*) et un *tchaouch* ou major; le *sou-bachi*, grade correspondant à peu près à celui de capitaine, était chargé, dans les villes, de fonctions de police. Cette organisation fut détruite par le *tanzimat*, et les détenteurs de ces fiefs reçurent, en dédommagement, des rentes viagères dont le montant était en 1850 de 40 millions de piastres, mais diminua rapidement par suite de l'extinction des ayants droit.

Bibl. : Belin, *Etude sur la propriété foncière en pays musulman;* Paris, 1862, p. 125. — *Du Régime des fiefs militaires dans l'islamisme;* Paris, 1870 (extraits du *Journal asiatique*).

TIMARIOT (V. Timar).

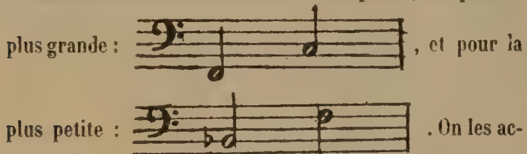
TIMAVO ou **RIÉKA**. Fleuve d'Autriche, tributaire du golfe de Trieste; il jaillit près de Monfalcone, à 4 kil. de la mer, par une triple source dont le débit total est la moitié de celui de Vaucluse; c'est la résurrection de la Riéka, rivière de Carniole, qui coule au fond de gorges creusées dans le *Karst* (V. ce mot), s'engouffre dans l'entonnoir de Dolina, s'enfonce définitivement par les cascades de Sankt-Canzian et continue durant 35 kil. son cours souterrain, sous une voûte calcaire dont l'épaisseur atteint 300 m.

TIMBAL (Louis-Charles), peintre et écrivain d'art français, né à Paris en 1821, mort en 1880. Elève de Drölling, il se consacra surtout à la peinture religieuse. Un portrait exposé au Salon de 1847 le fit connaître; puis il mérita les éloges d'Ingres par un *Christ au tombeau* (1848) et une *Vierge au pied de la croix*. Il donna ensuite : *Savonarole* (1857); *l'Eglise triomphante* (1859), etc. A l'église Saint-Sulpice, dans la chapelle de Sainte-Geneviève, il représenta : *Geneviève distribuant des vivres au peuple de Paris*, et *le Miracle des Ardents;* dans l'église de la Sorbonne, l'*Histoire de la théologie*. Critique et historien de l'art, il publia, dans la presse quotidienne, une brillante série d'articles réunis en volume sous le titre de *Notes et Causeries sur l'art et sur les artistes* (Paris, 1881). G. C.

TIMBALAN. Groupe d'îles relevant des Indes néerlandaises, situé dans la mer de Chine, entre Bornéo et Bintang. Il comprend : l'île de la Grande Timbalan, les îles Bounoa, l'île du Sud-Ouest, celle de Djarang, de Rotsige, ainsi que beaucoup de petits îlots; la superficie totale est de 72 kil. q. Toutes ces îles sont montagneuses et le corail y est abondant. La capitale est Meladjou.

TIMBALE. I. Archéologie. — Gobelet à boire, en métal, sans pied ni anse; remplaça au xviiie siècle la tasse et le hanap du moyen âge et le gobelet de la Renaissance : la timbale tire son nom de l'instrument de musique dont elle imitait la forme. Elle fut bientôt supplantée par les verres à boire, sauf entre les mains trop rudes des enfants.

II. Musique. — Les timbales — le pluriel est ici de rigueur puisque cet instrument ne s'est de tout temps employé que par paire tout au moins — les timbales sont un instrument de percussion assez ancien qui passe pour avoir été rapporté d'Orient à l'époque des croisades. On le désignait alors sous le nom de *nacaires*. Toutefois, les anciens l'ont certainement connu, car les monuments figurés nous offrent souvent la représentation de tambours hémisphériques qui sont bien de véritables timbales. Cet instrument est constitué essentiellement par un grand bassin circulaire en cuivre, une sorte de chaudron recouvert d'une peau fortement tendue par un système d'écrous disposés sur la circonférence et qui permet de modifier à volonté la tension. On fait vibrer cette peau au moyen de deux baguettes de bois dur, recouvertes de peau ou d'éponge à leur extrémité arrondie. On en emploie au moins deux, dont l'une est toujours plus grande que l'autre. La timbale est le seul instrument de percussion capable de donner des sons déterminés, et dont l'intonation soit facile à reconnaître. L'étendue de chacune est environ d'une quinte, soit pour la plus grande : , et pour la plus petite : . On les ac-



corde généralement en quinte ou en quarte, suivant les tons, de façon à avoir la tonique et la dominante du ton où l'on joue. Toutefois, cet accord peut varier. Beethoven a tiré, par exemple, de charmants effets de l'accord en octaves *fa-fa* dans le *scherzo* de sa 9e symphonie, et les compositeurs modernes ont accordé les timbales à l'orchestre de toutes les façons. Ceci d'autant plus commodément qu'en beaucoup d'orchestres, en Allemagne notamment, on use de timbales perfectionnées, s'accordant instantanément au moyen de cercles de métal intérieurs, lesquels, mus par des pédales, rétrécissent le diamètre de la partie vibrante et modifient l'intonation sans qu'il soit besoin de recourir à la manœuvre, toujours assez longue, des écrous. Cet instrument se bornait jadis, dans la musique symphonique, à renforcer et à brillanter la sonorité des morceaux éclatants, joint aux trompettes dont il semblait l'accompagnement nécessaire. Ce rôle secondaire était celui qui lui est encore dévolu dans les fanfares de cavalerie en certains pays, où un timbalier, avec ses deux timbales accrochées de chaque côté de la selle, marche avec les trompettes. Depuis Lully jusqu'à Mozart, les timbales à l'orchestre n'eurent pas un rôle beaucoup plus important que celui-là. Beethoven le premier leur a assigné un tout autre emploi. Dans la 4e symphonie, dans l'*andante* de la 1re, dans le passage qui conduit au *finale* de la symphonie en *ut* mineur, il a montré le rôle expressif dévolu à cet instrument. On l'a imité depuis, et certains compositeurs ont eu l'idée d'employer dans ce but plus de deux timbales. Meyerbeer, dans *Robert le Diable*, s'est servi de trois instruments joués par le même timbalier. Berlioz, dans ses symphonies, a souvent usé de deux paires et de deux exécutants. Dans sa *Grande Messe des morts*, il en fait entendre jusqu'à huit paires, dont les roulements formidables, groupés en accords à trois ou quatre parties, visent à imiter, comme il le dit, les bruits terribles et indéterminés qui accompagnent les grands cataclysmes de la nature. H. Q.

TIMBO. Ville du Soudan français, cap. du Fouta-Djalon, entre deux torrents tributaires du Bating ; 3.000 hab.

TIM-BOBBIN. Pseudonyme anglais (V. Collier [John]).

TIMBORO ou **TAMBORA.** Volcan des Indes néerlandaises (V. Soumbava).

TIMBOUCTOU. Ville du Sahara (V. Tombouctou).

TIMBRE. I. Physique. — Sous la dénomination générale de *timbre*, on comprend l'ensemble des qualités par quoi se peuvent distinguer plusieurs sons de même hauteur et de même intensité. C'est un fait d'expérience courante et qui, pour être constaté, n'exige point une oreille très musicale, qu'une même note musicale donnée par une voix humaine, une flûte, un violon, un cor ou un hautbois possède, dans ces divers cas, certaines différences que tout le monde peut immédiatement apprécier. Il est des individus pour qui la notion de la hauteur des différents sons semble n'exister point du tout ou presque : d'autres, plus fréquents qu'on ne le suppose, perçoivent très difficilement les variations du *piano* et du *forte*. Il n'en est point qui ne distingue, au son de la voix, deux personnes prises au hasard, et ce n'est que le timbre de ces deux voix qui permettent d'en remarquer la différence.

Si, depuis fort longtemps, les physiciens avaient établi les causes des variations de hauteur et d'intensité, dues respectivement au nombre ou à l'amplitude des vibrations sonores, la cause du timbre était restée longtemps mystérieuse. On soupçonnait bien à la vérité que la *forme* des vibrations devait déterminer les timbres musicaux des voix ou des instruments. Mais la démonstration expérimentale de cette hypothèse restait à faire, ainsi que la détermination des conditions dans lesquelles un mouvement vibratoire peut être appelée à produire des ondes sonores suffisamment différenciées pour que notre oreille en éprouve des sensations caractéristiques. Les beaux travaux du physicien Helmholtz ont fait sur ce point la lumière et donné aux musiciens des clartés nouvelles sur ce côté particulier de la nature des sons. Il suffira de résumer en peu de mots les résultats des découvertes de Helmholtz et d'indiquer la méthode qu'il a employée dans ses recherches. L'expérience avait déjà démontré que la plupart des sons musicaux ne sont point des sons simples, mais un ensemble complexe, au son principal duquel se superpose différents sons accessoires, plus ou moins faibles, dits *harmoniques*. Le fait, pour les vibrations des cordes en particulier où il est le plus facilement perceptible, avait servi à Rameau pour édifier son système de l'origine de l'harmonie. On sait qu'il suffit de faire vibrer un peu fortement une corde de violoncelle ou de piano pour entendre, avec un peu d'attention, résonner en même temps la douzième et la dix-septième de la note grave produite. Mais cette observation n'est pas particulière aux vibrations des cordes : un tuyau ou un corps sonore quelconque se comporte de même, et il existe fort peu de sons absolument purs. Toutefois, l'observation des harmoniques n'est pas toujours commode, et pour y arriver dans tous les cas, Helmholtz a dû employer des *résonateurs* particuliers, instruments fondés sur cette loi physique que tout corps susceptible de donner un son musical déterminé entre en vibration spontanément quand on fait entendre près de lui ce même son, lequel se trouve alors immédiatement renforcé sensiblement. Pour faire l'analyse des sons complexes, Helmholtz a donc employé une série de sphères de verre ou de métal, ouvertes aux deux extrémités, dont l'une est garnie d'un petit appendice qui pénètre dans l'oreille. Ces sphères, de dimensions graduellement décroissantes, sont accordées pour une suite de sons donnés, de plus en plus aigus. Pour analyser le son produit par un instrument, l'expérimentateur essaye successivement ces divers résonateurs. Quand l'un d'eux se trouve accordé à l'unisson d'un des sons accessoires qui entrent dans la composition du son étudié, ce son est immédiatement renforcé par le résonateur, et l'oreille le perçoit nettement. L'emploi de ce procédé d'analyse a permis de constater qu'un son de même timbre amène toujours les mêmes combinaisons de sons partiels avec une intensité variable, et que dans deux timbres différents qui possèdent en commun un ou plusieurs de ces sons partiels, ceux-ci peuvent avoir une intensité fort différente. En somme, l'analyse physique des timbres se réduit à celle des relations d'intensité qu'affectent les sons partiels dans le phénomène de la résonnance.

Helmholtz a appliqué ce procédé d'analyse à différents

instruments de musique, à divers jeux de l'orgue et à la voix humaine, pour laquelle chacune des syllabes sur lesquelles vocalise le chanteur possède une série d'harmoniques qui lui est propre et constitue réellement un timbre *sui generis*. Il a constaté ainsi que, seuls les tuyaux d'orgue bouchés, d'un large diamètre, dits *bourdons*, donnaient un son presque pur, ainsi que les diapasons placés sur une caisse sonore. Les flûtes sont à peu près dans le même cas. Si au son fondamental s'ajoutent les harmoniques 2, 3, 4, etc., décroissant progressivement d'intensité, on a le son large et plein des tuyaux d'orgue ouverts. Dans le même instrument, les jeux de diapason étroit, à timbre mordant, font résonner jusqu'aux 12e et 17e harmoniques. Les anches métalliques vibrant seules donnent une accumulation d'harmoniques aigus et discordants entre eux : adaptées à un tuyau, comme on le fait dans l'orgue ou les instruments de musique, elles rendent un son plus harmonieux, parce que les sons propres du tuyau agissant comme résonateur ne renforcent que certains de ces harmoniques dont la série devient ainsi plus régulière. Si le tube est conique, l'instrument pourra faire entendre les harmoniques pairs et impairs; s'il est cylindrique, comme dans la clarinette, par exemple, les harmoniques impairs résonneront seuls, et le timbre prendra le caractère particulier que l'on désigne par les adjectifs *creux* ou *caverneux*. Les instruments à corde, le violon entre autres, feront bien entendre les harmoniques graves, mais les sons 6, 7, 8, 9 et 10, beaucoup plus aigus, se feront aussi fortement sentir.

En général, les sons purs ou presque se distinguent par la douceur et la plénitude, mais ils sont sourds et sans énergie. Ceux où prédomineront les harmoniques graves, jusqu'au sixième à peu près, sont les meilleurs et les plus musicaux, également éloignés de la mollesse et de la dureté. Si des harmoniques plus aigus se joignent à ceux-là, sans que le son fondamental cesse de dominer, le timbre acquiert de l'énergie, du brillant, de l'expression, mais quand les harmoniques aigus prédominent trop, le son devient aigre et dur. On conçoit qu'à la variété infinie de ces combinaisons, qu'il est impossible d'étudier dans le détail, corresponde une infinité de timbres différents, puis que la plus légère variation dans l'intensité d'un seul des éléments d'une de ces séries sonores puisse modifier sensiblement l'effet général.

Il restait à faire la synthèse de ces multiples analyses. Helmholtz a réalisé ce problème en grande partie. Au moyen d'une série de diapasons donnant les diverses harmoniques d'un son, diapason mis en vibration dans certaines conditions et avec une intensité différente pour chacun, il a réussi à reproduire fort nettement quelques timbres d'instruments et les diverses voyelles de la voix humaine. Toutefois, les recherches de Raps et de Lahr paraissent établir que la question du timbre des voyelles est beaucoup plus complexe que ne le laissaient supposer les travaux de Helmholtz. Lahr, notamment, en amplifiant des tracés phonographiques, en en cherchant à représenter analytiquement les courbes correspondantes par le développement en série de Fourier, a été amené à faire figurer dans le développement jusqu'au douzième harmonique et à admettre que la complication de certaines voyelles est analogue à celle des couleurs. Le son *ou* ne contient, par exemple, en dehors du son fondamental, qu'un harmonique renforcé; le son *o* en a déjà deux, le son *a* de trois à quatre, les divers sons *é* un nombre plus grand encore. *U* et *i* n'ont qu'un harmonique renforcé, mais le numéro d'ordre est plus élevé pour *u* que pour *ou* et pour *i* que pour *u*. Raps a trouvé, de son côté, que le numéro d'ordre des harmoniques renforcés dépend de la hauteur du son fondamental sur lequel les voyelles sont émises. Lorsqu'on chante une voyelle sur un son de plus en plus aigu, le numéro d'ordre de l'harmonique renforcé s'abaisse et le nombre absolu de ses vibrations oscille entre certaines limites, mais de telle sorte que le son supérieur soit toujours un harmonique exact du son fondamental. Pour ce qui est, maintenant, des instruments, il manque à toutes les reconstitutions qui précèdent un élément essentiel qui accompagne toujours le son de musique qu'ils produisent. Certaines particularités accessoires dans l'attaque ou la pose du son, dans la rapidité avec laquelle il s'éteint, dans son renforcement quand il est soutenu, tout aussi bien que les bruits qui accompagnent l'émission de la note, grincement de l'archet, frôlement du vent dans l'embouchure des tuyaux, percussion des marteaux, etc., sont pour nous inséparables du timbre de chaque instrument qu'ils nous aident à différencier des autres, bien que l'habitude empêche de les percevoir isolément et de les séparer du véritable son musical auquel ils font toujours cortège dans la pratique.

II. Instrumentation. — Le *timbre* est une sorte de petite cloche de métal susceptible de donner un son musical fixe. On en réunit ordinairement une série complète d'une certaine étendue, disposée de façon à ce qu'on les puisse frapper avec un petit marteau. Mieux encore, on y adapte un clavier analogue à celui d'un piano, ce qui permet une exécution plus commode. Les timbres proprement dits, de forme hémisphérique, sont souvent remplacés par des barres d'acier qui tiennent moins de place et dont le son ne diffère que par un peu plus d'intensité. Mozart s'est servi pour la première fois de cet instrument, sous le nom de *Glockenspiel*, dans la *Flûte enchantée*. Il figure maintenant assez souvent dans les orchestres modernes où son timbre cristallin produit d'assez heureux effets lorsque le compositeur en use avec discrétion. Henri Quittard.

III. Technologie. — On désigne sous le nom de timbre tout appareil servant à marquer d'un signe quelconque des documents. Ils donnent, tantôt une empreinte à sec, tantôt une empreinte encrée. On les construit en fer, cuivre, bois, métal d'imprimerie, caoutchouc, etc.

IV. Administration. — Le timbre est une marque apposée par l'Etat ou en son nom, moyennant paiement d'un droit au fisc, sur certains actes et écrits. L'impôt du timbre a été établi, en France, par Louis XIV (V. Acte, t. I, p. 466). Régi aujourd'hui par la loi organique du 13 brumaire an VII, que sont venues compléter ou modifier de nombreuses lois ultérieures, il frappe, en principe, sous les deux formes principales du *timbre de dimension* et du *timbre proportionnel*, tous les actes publics et ceux des actes privés qui peuvent éventuellement faire foi en justice et qui n'en sont pas formellement affranchis par la loi (V. Acte, t. I, p. 465).

Des *droits de timbre spéciaux*, d'une valeur fixe, qui ne sont proportionnés ni à la dimension du papier, ni aux sommes exprimées, ont en outre été établis sur les quittances, reçus et décharges donnés sous signatures privées (0 fr. 10), sur les chèques (0 fr. 10 sur place, 0 fr. 20 de place à place), sur les quittances délivrées par les comptables de deniers publics (0 fr. 25), sur les écrits constatant les expéditions et transports de marchandises par chemins de fer ou par mer et sur les fleuves, rivières, canaux, dans le rayon de l'inscription maritime (variable), sur les écrits constatant les transports de valeurs (0 fr. 35), sur les marques commerciales ou de fabrique (variable), les passeports et permis de chasse. En ce qui concerne spécialement le timbre de quittance, il n'est pas dû pour celles de 10 fr. et au-dessous quand il ne s'agit pas d'un acompte ou d'une quittance finale sur une plus forte somme, non plus que pour les acquits inscrits sur les chèques ou sur les lettres de change, billets à ordre, etc. déjà soumis à un droit fixe ou proportionnel. C'est d'ailleurs celui qui paie et à qui la quittance est délivrée, c.-à-d. le débiteur, qui doit acquitter le prix du timbre. Mais c'est celui qui délivre la quittance, le créancier, qui doit l'apposer, s'il s'agit d'un timbre mobile, au moment même de l'établissement de cette quittance, et, en outre, l'oblitérer, soit par sa signature mise au travers et à l'encre noire, soit par une griffe à l'encre grasse, portant

son nom (ou la raison sociale) et son adresse, avec, dans les deux cas, la date de l'oblitération. Le droit est dû, même pour des titres non signés, tels que les billets de chemins de fer et les billets de place dans les théâtres. Il l'est pour les quittances de deniers publics, alors que le montant n'en dépasse pas 10 fr.

L'administration du timbre se confond avec celle de l'enregistrement (V. ENREGISTREMENT, t. XV, p. 1100). L'impôt du timbre se perçoit : 1° par la débite ; 2° par le timbre extraordinaire et l'abonnement ; 3° par le visa pour timbre. La *débite* est la vente du papier timbré et des timbres mobiles. Le papier timbré (V. PAPIER, t. XXV, p. 990) est marqué à Paris, à l'*atelier général du timbre* de la rue de la Banque, placé sous la direction du directeur des domaines de la Seine. Les *timbres mobiles* sont confectionnés dans le même atelier. Analogues aux timbre-postes, mais de hauteur double, ils portent, dans la vignette, l'indication de leur prix. Papier timbré et timbres mobiles sont expédiés de l'atelier général dans les directions départementales, où les employés, les garde-magasins du timbre, sont tenus, sous la surveillance immédiate du directeur, d'en prendre charge. La vente aux officiers ministériels et au public a lieu, en principe, chez les receveurs de l'enregistrement. Les débitants de tabac peuvent, en outre, être autorisés, tant à Paris que dans les départements, à vendre, après entente entre les directeurs et les préfets, certaines espèces de papiers et de timbres mobiles à toutes personnes autres que les officiers ministériels. Les passeports et permis de chasse ne sont remis qu'aux fonctionnaires chargés de leur délivrance. — Le *timbre extraordinaire* est l'apposition d'empreintes de timbres faite par l'administration au haut du côté droit des papiers qui lui sont présentés par les parties et pour lesquels la loi a autorisé ou ordonné ce mode de perception du droit de timbre. Cette apposition a lieu au chef-lieu de chaque département, sauf pour quelques actes qui exigent, outre le timbre noir, une empreinte donnée seulement à l'atelier général de Paris. Pour les formules de quittances, reçus et décharges présentés d'avance et non remplis à la formalité du timbre extraordinaire, il est fait une remise de 2 °/₀ à titre de déchet. — L'*abonnement* est un contrat aux termes duquel les parties autorisées à ne pas payer immédiatement les droits de timbre exigibles s'engagent envers l'Etat à verser, pendant un certain temps, une somme déterminée et liquidée suivant des bases variables d'après la nature de ces droits. Le paiement est constaté par un enregistrement en recette, et les papiers pour lesquels un abonnement a été souscrit sont revêtus d'empreintes à l'extraordinaire, apposées sans frais. — Le *visa pour timbre* est une formalité qui tient lieu de l'apposition de l'empreinte et qui consiste en un enregistrement fait sur un registre spécial par le receveur de l'enregistrement et en une mention inscrite sur les papiers visés. Il a lieu au comptant, en débet ou gratis. Le *visa au comptant* n'existe plus, depuis la création des timbres mobiles, que dans quelques cas rares. Le visa *en débet* ou *gratis* est donné par le préposé de l'enregistrement lorsque les actes qu'on lui fait enregistrer sont soumis à la formalité du timbre, mais que le droit n'est pas immédiatement exigible ou ne sera jamais dû.

L'omission du timbre lorsqu'il est exigible ou l'inexécution des prescriptions relatives à son apposition font encourir une amende. Pour les quittances, reçus et décharges notamment, elle est de 62 fr. 50 (50 fr. et 2 déc. 1/2 en sus), par acte non timbré, ou timbré irrégulièrement ou revêtu, sans intention délictueuse, d'un timbre ayant déjà servi. C'est, du reste, au cas de contravention, et bien que le débiteur doive, en principe, payer le timbre, le créancier, celui de qui émane l'écrit, qui est tenu personnellement et sans recours, nonobstant toute stipulation contraire, du montant des droits, frais et amendes. L'amende est la même à l'égard des particuliers qui rédigent sur papier non timbré un acte soumis au droit de timbre de dimension ordinaire. En ce qui concerne les affiches, l'imprimeur en est également passible. L'amende n'est, au contraire, que de 20 fr. plus les décimes pour celui qui fait apposer les affiches ou pour l'auteur d'une affiche manuscrite. Enfin, quiconque emploie sciemment, vend ou tente de vendre des timbres mobiles ayant déjà servi, est poursuivi correctionnellement et puni d'une amende de 50 à 1.000 fr. En cas de récidive, la peine est de 5 jours à 1 mois d'emprisonnement et l'amende doublée.

V. ART HÉRALDIQUE. — On appelle *timbre* toute coiffure, casque, couronne, chapeau, mitre, etc., qui se place au-dessus de l'écu pour indiquer la qualité de son possesseur.

VI. ARCHÉOLOGIE (V. HARNOIS).

BIBL. : PHYSIQUE ET INSTRUMENTATION. — HELMHOLTZ, *Théorie physiologique de la musique*, trad. Guéroult; Paris, 1869. — J. TYNDALL, *le Son*, trad. Moigno, 1869. — MAHILLON, *Eléments d'acoustique*; Bruxelles, 1874.

TIMBRE-POSTE. Avant la création des timbres-poste, c'était le destinataire d'une lettre et non son expéditeur qui en acquittait le port. Cette façon de procéder n'allait pas sans inconvénients et, dès que le service eut une organisation régulière, on se préoccupa d'assurer l'affranchissement préalable des correspondances. Un magistrat français, notamment, François Valayer, qui avait obtenu, au temps de la Fronde, l'autorisation de transporter d'un point à un autre de Paris les correspondances privées, créa des « billets de ports payé », qu'il vendait au public. On a conservé une instruction datée du 8 août 1653 renfermant des détails à ce sujet. Le billet était une bande de papier portant : 1° le timbre personnel de Valayer ; 2° les mots « port payé » ; 3° la date du jour. Elle était, semble-t-il, roulée par l'envoyeur autour de la lettre et détachée par l'employé avant sa remise au destinataire. Le prix était un sou. En Angleterre, on cite, de la même époque, les « francs en blanc », sortes d'acquits ou de billets de port payé, qu'on trouve en service depuis le règne de Charles II usqu'aux environs de 1784. De son côté, la Sardaigne émit, de 1819 à 1836, des feuilles timbrées qui dispensaient la correspondance du monopole fiscal de la poste. Mais le véritable créateur du timbre-poste a été Rowland *Hill* (V. ce nom). On a bien des fois raconté, avec quelques variantes, l'épisode qui lui suggéra l'idée première de son invention. Au cours d'un voyage en Irlande, en 1836, il s'était arrêté dans une modeste auberge, où il fut servi par une jeune fille fort bavarde, qui lui raconta bientôt qu'elle avait à Londres un fiancé et que celui-ci lui écrivait toutes les semaines. Comme le port coûtait alors de Londres en Irlande 1 shelling 2 pence, c.-à-d. 1 fr. 45, Rowland Hill lui fit remarquer qu'elle devait gagner beaucoup d'argent pour pouvoir se permettre hebdomadairement une dépense aussi élevée. Alors elle lui avoua leur stratagème : son fiancé traçait sur l'enveloppe des signes convenus d'avance et peu apparents ; lorsque le facteur lui présentait la lettre, elle en examinait longuement la suscription comme quelqu'un qui hésite, puis finalement elle la lui rendait, en arguant de ce que le prix du port était trop cher pour elle, et elle avait ainsi des nouvelles sans rien payer. Rowland Hill trouva le moyen ingénieux, mais très préjudiciable à l'administration des postes. Il réfléchit que pareille fraude serait évitée si, d'une part, le prix du port était rendu accessible à tous, si, d'autre part, ce port était exigé de l'expéditeur, et, la même année, il soumit au cabinet Melbourne, dans une brochure intitulée *Post Office reform*, un plan de tarif postal uniforme à 1 penny (0 fr. 10), comportant, en même temps, la création de timbres-poste. Il en proposait quatre espèces : des couvertures ou demi-feuilles de papier timbré, des enveloppes timbrées, des étiquettes gommées, du papier à lettre timbré. Il fut d'abord éconduit, et il ne fallut rien moins que l'intervention du Parlement et qu'une agitation populaire pour faire enfin adop-

ter son projet (26 déc. 1839). Le gouvernement fit appel, pour l'établissement de la vignette, aux peintres, aux sculpteurs, aux graveurs. Mulready en fut chargé et, le 6 mai 1840, le premier timbre adhésif était mis en service. Il était de deux couleurs : un timbre noir de 1 penny et un timbre bleu de 2 pence. Simultanément apparaissaient les enveloppes timbrées, appelées longtemps « enveloppes Mulready ».

Bientôt, d'autres pays suivirent l'exemple de l'Angleterre : d'abord le canton de Zurich (1er mars 1843), le Brésil (1er juil. 1843), le canton de Genève (30 sept. 1843), puis, successivement, la Finlande (1er janv. 1845), le canton de Bâle (1er juil. 1845), les Etats-Unis d'Amérique (1er juil. 1847), l'île Maurice (oct. 1847), la France (1er janv. 1849), la Belgique (1er juil. 1849), la Bavière (1er nov. 1849), l'Espagne (1er janv. 1850), la Suisse (5 avr. 1850), l'Autriche et la Lombardo-Vénétie (1er juin 1850), la Saxe (1er juil. 1850), la Prusse (15 nov. 1850), la Sardaigne (1er janv. 1851), le Danemark (1er avr. 1851), les Pays-Bas et le Canada (21 avr. 1851), les Etats de l'Eglise (1er janv. 1852), le Luxembourg (15 sept. 1852), le Chili (20 oct. 1852), le Portugal (1er juil. 1853), la Norvège (29 sept. 1854), la Suède (1er juil. 1855), le Mexique (15 juil. 1856, le Pérou (1er déc. 1857), la Russie (10 déc. 1857), la République Argentine (1er mai 1858), la Grèce (1er oct. 1861), la Turquie (1er janv. 1863), etc.

Somme toute, la France fut, après l'Angleterre et les Etats-Unis, le premier grand pays où la réforme aboutit. Mais ce ne fut pas sans de vives discussions. La question avait été posée, pour la première fois, à la Chambre des députés, le 24 juil. 1839. Combattue par le ministre des finances, qui demanda qu'on attendît au moins les résultats de l'expérience anglaise, elle fut renouvelée, le 15 mai 1841, sans plus de succès. En 1845, nouvelle proposition, rejetée par 170 voix contre 170. Enfin, Glais-Bizoin qui, le 29 févr. 1847, était revenu à la charge, eut la demi-satisfaction d'une prise en considération, et, le 30 août 1848, le gouvernement de la défense nationale promulguait, à l'instigation d'Etienne Arago, directeur des postes, un décret qui autorisait l'administration « à faire vendre au prix de 0 fr. 20, 0 fr. 40 et 1 fr. des timbres ou cachets, dont l'apposition sur les lettres suffirait pour en opérer l'affranchissement ». On pressentit d'abord, pour la fabrication des vignettes, l'ingénieur anglais Perkins, qui gravait alors les timbres de la Grande-Bretagne. Comme il demandait trop de temps et trop cher, on s'adressa au président de la commission de la Monnaie, Pelouze, et, en six semaines, les premières vignettes, œuvre de Hulot, furent exécutées. Le 1er janv. 1849, les valeurs de 0 fr. 20 et 1 fr. furent mises en service. Elles représentaient une tête allégorique de Cérès, baptisée pour la circonstance « tête de la Liberté », et se détachant en blanc sur fond noir pour le 20 cent., sur fond rouge clair (carmin foncé, l'année suivante) pour le 1 fr. Le 40 cent. (vermillon) ne devait être émis qu'en févr. 1851. D'ailleurs, à partir du 1er juil. 1850, et afin de compenser la perte de 12 millions environ qu'avait entraînée la réforme, le timbre de 20 cent. fut remplacé par un timbre de 25 cent. bleu, et on créa en outre deux nouveaux timbres, l'un de 10 cent., brun, servant à l'affranchissement des lettres qui circulaient dans l'intérieur de la circonscription d'un bureau de poste, l'autre de 15 cent., vert, servant à l'affranchissement des lettres de Paris pour Paris. Ce dernier fut lui-même remplacé en 1853 par un timbre de 10 cent. jaune paille. L'avènement de Napoléon III n'amena sur les vignettes que la substitution de la légende « Empire français » à celle de « République française ». Bientôt des modifications de tarifs (lois des 7 mai 1853 et 20 mai 1854) déterminèrent, dans les dispositions des timbres-poste, plusieurs remaniements. Ceux de 15 et 25 cent. furent supprimés, celui de 1 fr. fut remplacé par un timbre de 80 cent. On créa de plus des timbres de 1 et de 5 cent. Il y avait ainsi à la fin de 1854 six timbres : l'olive à 1 cent., le vert à 5 cent., le jaune paille à 10 cent., le bleu à 20 cent., l'orange à 40 cent., le rose à 80 cent. Désormais, les boîtiers, entreposeurs de dépêches, et les débitants de tabac furent autorisés à les vendre. En effet, le public s'était progressivement habitué à affranchir les lettres : de 21.232.665 timbres en 1849, la vente avait passé à 83.359.350 en 1854. Enfin le 17 oct. 1859, on appliqua aux imprimés la faculté de l'affranchissement par timbres, et l'on créa les nouvelles vignettes de 2 cent. (rouge brun) et 4 cent. (gris). Ces nouveaux timbres furent mis en service à partir du 1er nov. 1860. En 1869, apparut le timbre oblong de 5 fr., lilas. Pendant le siège de Paris (décret du 26 sept. 1870), les lettres furent expédiées par ballon : leur poids ne devait pas dépasser 4 gr., et elles devaient être affranchies obligatoirement par le timbre de 20 cent. Mais comme le centre de fabrication était isolé du reste de la France, les bureaux des départements manquèrent de timbres, et un atelier fut créé à Bordeaux sous la direction du directeur de la Monnaie. Du 15 nov. 1870 au 28 févr. 1871, cet atelier avait fabriqué et livré pour 120 millions de fr. de timbres-poste, du type « République française » de 1849. Pendant la Commune, le gouvernement insurrectionnel, manquant lui aussi de timbres et ayant même épuisé un stock de timbres à l'effigie de Napoléon qu'on avait découvert à la Monnaie, les correspondances furent affranchies au moyen d'un signe particulier tracé à la plume. La loi du 24 août 1871 releva les taxes, et le 25 cent. (bleu) de 1849 dut être remis en service. Puis on créa, l'année suivante, de nouveaux timbres de 1 cent. (vert olive), 2 cent. (rouge brun), 4 cent. (gris), 5 cent. (vert), 30 cent. (brun foncé), 40 cent. (orange), 80 cent. (rose). Les timbres de 5 fr. demeurèrent sans modifications, car il en restait un approvisionnement considérable. En 1875, le public s'étant plaint que les chiffres indicatifs de la valeur des timbres n'étaient pas assez apparents, un nouveau type, œuvre du graveur Sage et représentant le Commerce et la Paix s'unissant et régnant sur le monde, fut frappé par la Banque de France : timbres verts de 1, 2, 4, 5 et 10 cent., gris de 15 cent., rouge brun de 20 cent., bleu terne et bleu ciel de 25 cent., brun de 30 cent., rose de 75 cent., vert olive de 1 fr. Il a été conservé, avec quelques variantes dans les éditions successives, jusqu'en 1901. Au début de cette dernière année, et après plusieurs concours infructueux organisés en conformité d'un vœu du Parlement, un nouveau type a été émis. Il comprend trois séries : l'une symbolisant, dans un cadre ovale, la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, pour les timbres de 1 cent. (gris), 2 cent. (prune), 3 cent. (ocre rouge), 4 cent. (brun) et 5 cent. (vert) ; l'autre représentant une République assise, coiffée du bonnet phrygien et le front ceint de lauriers, avec, dans sa main droite, le sceptre de la Justice, et, dans sa main gauche, les tables des Droits de l'homme, pour les timbres de 10 cent. (carmin), 15 cent. (orange), 20 cent. (brun violet), 25 cent. (bleu) et 30 cent. (mauve); la troisième représentant également la République, sous les traits d'une femme assise, la main gauche tenant la poignée d'une épée reposant sur les genoux, pour les timbres de 40 cent. (brique et bleu), 50 cent. (brun et bleu), 1 fr. (lilas et vert), 2 fr. (violet et jaune) et 5 fr. (indigo et ocre). Les auteurs de ces trois figurines sont respectivement J. Blanc, Mouchon et L.-O. Merson, les graveurs E. Thomas, Mouchon et Thévenin. Les timbres des deux premières sont du format ordinaire, ceux de la troisième en forme de rectangle très allongé.

Les *timbres taxes*, c.-à-d. les timbres indiquant le port à percevoir du destinataire pour les correspondances non acquittées ou insuffisamment timbrées, ont paru dès 1858. Il n'y eut d'abord qu'un timbre de 10 cent. En 1863, on créa ceux de 10 et de 15 cent., en 1870, un autre de 15 cent., en 1871, un de 25 cent.; ils étaient uniformément noirs. En 1871 également parurent les

timbres de 40 cent. (bleu) et 60 cent. (bistre). Depuis, les modifications n'ont pas été considérables. En 1878, on a eu un timbre taxe de 30 cent. (noir) et un de 60 cent. (bleu). En 1881-82, on en a refait toute une série : ceux de 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 20, 30, 40, 60 cent., 1 fr., 2 fr. et 5 fr., tous noirs. Les timbres de 1 fr., 2 fr. et 5 fr. devinrent rouges bruns en 1884. En 1892, on ajouta un timbre de 50 cent. noir. Les couleurs furent changées encore en 1893 : on a eu alors les timbres de 5 cent. (bleu), 10 cent. (brun), 15 cent. (vert), 30 cent. (rose), 50 cent. (lie de vin), 60 cent. (lilas sur jaune) et 1 fr. (rose sur jaune).

Pour les *colonies* françaises, on se servit d'abord d'un type unique représentant l'aigle impériale éployée (1859-60) ; ce type fut remplacé de 1872 à 1876 par la tête de la République, en 1877 par le type de la Paix et du Commerce, en 1881 par une figure spéciale avec la mention « Colonies-Postes ». Mais, depuis, chaque colonie a eu son timbre, et les variétés, pour chacune, sont trop nombreuses pour que nous les mentionnions ici. En réalité, on les a, dans un but fiscal, multipliées et modifiées à l'excès, ainsi que les *surcharges*, dont, sous prétexte de manquants dans une série, on revêt les timbres d'autres séries. Les collectionneurs (V. ci-après le § *Collections de timbres-poste*) se précipitent, en effet, sur chacune de ces nouvelles émissions, et ce sont les albums, beaucoup plus que la correspondance, qui les épuisent. Il en est de même, d'ailleurs, dans les autres pays, et les moindres principautés hindoues, par exemple, ont aujourd'hui leurs timbres.

Signalons enfin les *timbres dominicaux*, que la Belgique a émis, la première, en 1893, et qui portent la mention « ne pas livrer le dimanche ».

Les *timbres-poste* proprement dits dont nous avons jusqu'ici parlé ne sont pas les seules marques dont on se serve pour l'affranchissement des correspondances. Nous avons déjà signalé les *enveloppes timbrées*, qui ont fait leur apparition en Angleterre dès 1840, le même jour que les timbres-poste, et, en France, le 1[er] oct. 1882 (V. Enveloppe, t. XV, p. 1194). Les *bandes timbrées*, d'un usage beaucoup moins répandu, sont aussi beaucoup moins anciennes. Les premières furent émises aux Etats-Unis à la fin de l'année 1857. L'exemple fut suivi par l'Allemagne confédérée en 1868, par l'Angleterre en 1870. En France, elles sont contemporaines des enveloppes (1[er] oct. 1882). Elles y ont, comme dans plusieurs autres pays, 28 centim. sur 5. En Angleterre, où elles couvrent tout l'imprimé à affranchir, leurs dimensions sont beaucoup plus grandes : 30 centim. sur 12. Les *cartes postales*, les *cartes-lettres* et les *cartes-télégrammes* (V. Carte, t. IX, p. 568) sont encore plus récentes : la première carte postale est autrichienne et date de 1869, la première carte-lettre est belge et date de 1882. Les *timbres télégraphiques* ne sont pas partout en usage. Les premiers émis l'ont été aux Indes en 1861, les seconds en Prusse en 1864. En France, on en a créé en 1868, mais ils ont cessé depuis longtemps d'être employés. Il y a aussi dans quelques pays (Italie, Belgique, etc.) des *timbres de colis postaux*. A mentionner encore : les *timbres de contrôle*, fortes valeurs pour paquets et envois d'argent, qui ne sont d'ordinaire utilisés que par les employés des postes ; les *timbres de contrôle des journaux*, qui, aux Etats-Unis, sont collés et oblitérés par l'administration sur des registres spéciaux pour constater les sommes payées par les éditeurs à l'effet d'affranchir en bloc les journaux remis à la poste ; les *timbres de retour*, employés par quelques administrations de poste pour refermer les lettres qui n'ont pu trouver leur destinataire ; les *timbres de service*, que certains gouvernements emploient, de préférence à la griffe, pour les correspondances administratives jouissant de la franchise postale.

L'*oblitération* est une marque quelconque : griffe à l'encre grasse, traits à la plume, trous à l'emporte-pièce, que la poste appose sur les timbres pour empêcher qu'on puisse les utiliser une seconde fois. Le plus ordinairement, elle est obtenue au moyen d'un *timbre à date*, appliqué soit à la main, soit au moyen d'une *machine à timbrer* et indiquant, outre le nom du bureau de poste, le jour et l'heure de la levée. L'encre employée, qui doit être indélébile, est composée, en France, d'après une formule donnée par le chimiste Dumas.

Jusqu'en 1875, la fabrication des timbres-poste fut confiée, en France, à l'industrie privée. L'Etat, qui les payait, au début, 1 fr. 50 le mille, avait vu ce chiffre s'abaisser progressivement jusqu'à 0 fr. 60. Ce fut ensuite la Banque qui en eut le soin. Elle demanda, tout d'abord, 0 fr. 587 du mille, puis, peu à peu, 0 fr. 343 seulement. Depuis 1880, l'administration des postes a pris en main cette fabrication. Elle s'effectue, ainsi que celle des timbres de quelques offices postaux étrangers, dont elle reçoit des commandes, dans des ateliers rattachés au dépôt central du matériel postal et télégraphique, situé à Paris, boulevard Brune. La gravure, son report pour la confection des planches et l'impression s'exécutent suivant les procédés ordinaires. Le gommage s'obtient au moyen de machines sur chacune desquelles passent de 600 à 800 feuilles à l'heure et qui ont été, dans ces derniers temps, de la part du chef des ateliers, Gaumel, l'objet d'importants perfectionnements : le séchage, notamment, qui nécessitait autrefois l'emploi simultané de 24.000 claies, s'opère maintenant mécaniquement et presque immédiatement. Le piquage, autrement dit la dentelure, s'obtient aussi à l'aide de machines très ingénieuses, mues par la vapeur et perforant à la fois 5 à 6 feuilles.

Collections de timbres-poste. — La *philatélie* ou *timbrophilie*, — car les deux mots ont leurs partisans et leurs détracteurs, — est la passion des timbres-poste ; le *philatélisme* ou *timbrologie* en est l'étude, la science. L'idée de collectionner les timbres-poste paraît avoir suivi de très près leur apparition. Dès 1846, en effet, et avant par conséquent que leur usage n'eût été introduit en France, il s'en faisait déjà, en Angleterre, un petit commerce ; mais il était forcément, à cette époque, très limité, comme leurs variétés mêmes, et on ne les recueillait guère encore que pour en tapisser les murs des chambres. Ce furent, en réalité, les enfants des écoles qui s'adonnèrent les premiers, aux environs de 1855, à la collection des timbres-poste. Puis, les types se faisant chaque jour plus nombreux et ceux des premières émissions plus rares, la difficulté de les réunir tous excita l'émulation de plus grands personnages. En 1858, on cite déjà, en Angleterre, plusieurs amateurs appartenant à l'élite intellectuelle ou financière du pays, et, d'outre-Manche, le mouvement gagna rapidement la Belgique, la France, l'Allemagne. En France, Potiquet fit paraître, en déc. 1861, le premier *Catalogue de timbres-poste*, suivi, deux mois plus tard, du *Manuel du collectionneur de timbres-poste*, publié à Bruxelles par Moëns, puis, presque coup sur coup, des catalogues ou manuels de Laplante, Klin, Gray, Stafford Smith, Priebatsch, Valette, Mahé, Baillieu, Oppen, Maury, etc. En même temps, des journaux spéciaux, destinés à faire connaître, dès leur création, les nouveaux timbres, surgissaient de toutes parts. Le premier en date, *The Stamp Collector's Review and Monthly Advertiser* (déc. 1862), fut édité à Liverpool. Le 1[er] févr. 1863, parut, également en Angleterre, *The Stamp Collector's Magazine*, puis, le 15 févr., à Bruxelles, *le Timbre-poste* (qui est aujourd'hui le doyen des journaux timbrophiles), le 1[er] mai, à Leipzig, le *Magazin für Briefmarkensammler*, le 15 juill. 1864, à Paris, *le Collectionneur de timbres-poste*, le 15 nov., à Paris également, *le Timbrophile*. Enfin, la philatélie eut ses sociétés, groupant amateurs et marchands de timbres, les unes dans un but de recherches, d'études ou d'échanges, les autres dans un but purement commercial. La plus ancienne, la *Société philatélique*, fondée à Paris en

1865 par Herpin, n'eut qu'une existence de quelques mois. Au contraire, la *Philatelic Society* de Londres (1869), la *Société française de timbrologie* de Paris (1874), l'*Internationale Philatelistenverein* de Dresde (1877) ont survécu, et leur prospérité, comme la passion des timbres-poste, n'a fait que se développer. On l'a bien vu aux expositions internationales ou locales que les philatélistes ont organisées annuellement, depuis 1881, un peu dans toutes les grandes villes : à Paris, notamment, au palais du Champ de Mars, en sept. 1892.

A l'heure actuelle, c'est par centaines de mille que se chiffrent les collectionneurs de tous pays, de tous âges et de toutes conditions. Quelques collections ont, du reste, une valeur considérable. La plus importante, de beaucoup, est la collection Ferrari (Ph. La Renotière), à Paris. Commencée en 1862 par son propriétaire lui-même, elle est estimée 2 millions de fr. Elle n'est que très difficilement visible. Viennent ensuite : la collection Mirabaud, la seconde du monde entier, estimée 1 million de fr. ; celle du comte Durieu, commencée par son père et estimée 5 à 600.000 fr. ; celle du Dr Legrand (Dr Magnus), vendue, il y a quelques années, 500.000 fr. ; celle du baron Arthur de Rothschild, qui peut valoir de 2 à 300.000 fr. Toutes ces collections sont, comme la première, à Paris. A l'étranger et parmi les collections particulières, celle du baron de Mutzenbecher, à Berlin, vient en tête : elle n'est estimée, pourtant, que 450.000 fr. Les collections publiques sont également nombreuses. La plus belle, celle du British Museum, à Londres, a été léguée à cet établissement, en 1892, par le député Tapling. Elle lui avait coûté près de 1 million de fr. et il l'avait acquise, en partie, du peintre G. Caillebotte. Celles du musée des Postes, à Berlin, et de l'administration des Postes et Télégraphes, à Paris, méritent aussi une mention spéciale. Les sociétés philatéliques atteignent le nombre de 400 environ. La plupart sont aux Etats-Unis, où elles se sont constituées en une fédération ayant à sa tête Tiffany, le plus érudit des philatélistes, et en Allemagne, où elles ont, depuis 1889, sous le nom de *Deutsche Philatelistentage* (Jours philatéliques), des assises annuelles. On en compte beaucoup aussi en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Danemark, en Suède, en Italie, et il s'en est formé, dans ces derniers temps, jusque dans l'Afrique du Sud. En France, elles sont très peu nombreuses, mais la *Société française de timbrologie*, de Paris, qui réunit plus de 2.000 membres, est, après l'*Internationale Philatelestenverein* de Dresde, la plus importante. Les journaux et revues philatéliques ne le cèdent en rien, comme nombre, aux sociétés. Ils sont plus de 800, écrits en 13 langues. Le plus répandu, l'*Illustrierte Briefmarken Journal* de Leipzig, a une vingtaine de mille d'abonnés, et, à Paris seulement, il y en a dix, tous mensuels : *le Collectionneur de timbres-poste* (fondé en 1864), *l'Ami des timbres* (1874), *la Revue philatélique française* (1890), *la Gazette timbrologique* (1891), *le Philatéliste français* (1892), *le Questionneur timbrophilique* (1892), *l'Union postale universelle* 1892), *l'Avenir des timbres-poste* (1893), *l'Union des timbrophiles* (1894), *le Timbrophile parisien* (1897), *le Philatéliste international* (1900). La plupart sont les organes de sociétés ou de marchands de timbres. Quelques-uns, du reste, parmi ces derniers, qui, rien qu'à Paris, sont plus de 70, jouissent, dans le monde entier, d'une véritable célébrité : Maury, notamment, de Paris, les frères Senf, de Leipzig, J.-B. Moëns, de Bruxelles. Ajoutons qu'il se tient aux Champs-Elysées, carré Marigny, une *bourse* des timbres-poste. Comme les valeurs mobilières, en effet, ceux-ci ont leurs cours, leur cote, qui, d'ailleurs, se fixent surtout par les catalogues et les journaux des grandes maisons, et les plus rares atteignent des prix fabuleux. On cite surtout les deux fameux « post-office » de l'île Maurice (1 penny, rouge, et 2 pence, bleu, 1847), qui, après plusieurs reventes successives, ont finalement été payés 48.000 fr. par un marchand parisien. D'autres, comme le 2 cents rose de la Guyane anglaise (1re émission), s'achètent couramment de 4 à 5.000 fr. pièce ; les Hawaï (1re émission), 2.000 à 10.000 fr. ; le Toscan 3 lire, 2 à 3.000 fr. ; les Moldavie (1re émission), 300, à 5.000 fr. La liste des timbres de 100 à 200 fr. est relativement longue.

On a essayé de justifier la collection des timbres-poste et l'engouement dont elle est l'objet en faisant valoir la gracieuseté et le fini du dessin de ces petites vignettes, exécutées, en général, par des graveurs de grand talent. En outre, a-t-on dit, leur recherche et leur classement, en même temps qu'ils exigent beaucoup d'adresse et de soins, sont l'occasion d'acquérir une somme énorme de notions historiques, géographiques et linguistiques. La vérité est que l'homme naît collectionneur et que cette passion, manifestement latente dès la première jeunesse, a trouvé dans les timbres-poste un moyen de se satisfaire à la portée de toutes les intelligences et de toutes les bourses. A la différence, en effet, des collections de monnaies, avec lesquelles elles offrent le plus d'analogie, les collections de timbres-poste ne réclament, les albums aidant, aucune espèce d'érudition, mais seulement un peu d'attention, et si les timbres anciens se font de plus en plus chers, la multitude des timbres en cours d'usage sont très communs et à de très bas prix, en sorte qu'on voit beaucoup d'enfants arriver à réunir, au moyen d'échanges ou presque sans bourse délier, jusqu'à 800 et 1.000 timbres. Le plus grand nombre s'en tiennent là. D'autres, au contraire, devenus grands, persévèrent, et c'est alors que ce qui n'était qu'un amusement inoffensif se change fort souvent en une manie d'autant plus ruineuse que le véritable collectionneur ne recherche pas seulement les divers *types* et *couleurs* de timbres, au nombre de 14 à 15.000 seulement, appartenant à 310 pays, mais aussi leurs *variétés*. Or ces dernières, qui correspondent, d'une façon générale, à des émissions ou à des tirages successifs du même type, sont innombrables, et les grandes collections que nous avons citées comprennent de 150 à 200.000 pièces. Les principales particularités qui distinguent les émissions et qui peuvent faire varier comme valeur un même type du simple au centuple sont le papier, le filigrane, le gommage, la dentelure, les petites différences de dessin. Le *papier* peut être à la main ou mécanique, — de fil, ou de chiffon, — uni, nuageux, sablé, vergé, réglé, bâtonné ou quadrillé, — de teinte blanche, jaune, bleue, rose, etc. Il peut ou non présenter un *filigrane*, lequel est tantôt un grand dessin, occupant toute la feuille et n'étant que partiellement reproduit sur chaque feuille, tantôt une série de petits dessins, se répétant, semblables à eux-mêmes, sur chaque timbre. Le *gommage* ne fait défaut que pour quelques-uns des premiers timbres, qu'on fixait avec des pains à cacheter ou des épingles. La *dentelure* n'est guère absente également que sur les timbres antérieurs à 1854. Elle est de deux sortes : timbres piqués et timbres percés. Dans les *timbres piqués*, il y a une suite de petits trous enlevés comme à l'emporte-pièce, et on distingue, suivant le nombre de ces trous sur une longueur de 2 centim., le piquage *de 5 1/2, de 6, de 6 1/2, de 7,... de 14 1/2, de 15, de 15 1/2, de 16*. Dans les *timbres percés* ou *dentelés à la roulette*, les fibres du papier sont seulement séparés et le perçage est dit, suivant la forme qu'il affecte, *en lignes, en points, en arc, en scie, en serpentin, en pointes, en losange, en trous carrés*. Les *petites différences de dessins* ne sont visibles, fort souvent, qu'à la loupe ; elles sont dues soit à la réfection complète des planches primitives, soit à de simples retouches. Les collectionneurs s'attachent aussi aux fautes et aux surcharges. Les *fautes* proviennent d'erreurs commises, lors de la fabrication, dans la couleur, l'impression, le papier, le filigrane, l'indication de la valeur : le filigrane, par exemple, est renversé, ou la valeur indiquée correspond à une autre couleur du même

type. Les *surcharges* sont des chiffres apposés à l'encre grasse sur certains timbres et destinés à modifier, soit à la suite d'un changement dans les tarifs postaux ou dans la monnaie courante, soit en cas d'insuffisance momentanée de certaines séries, la valeur indiquée sur ces timbres. Quelquefois aussi, c'est le nom d'un pays ou d'une colonie qui est ainsi ajouté en surcharge. Quant à l'*oblitération*, elle peut fournir, dans certains cas, comme les autres signes précités, des indications précieuses. Mais elle ne garantit nullement, comme le croyaient, à une certaine époque, les collectionneurs, qui ne voulaient que des timbres oblitérés, l'authenticité de ceux-ci, car il faudrait, au préalable, établir sa propre authenticité.

Il n'y a pas que les timbres-poste mobiles qui se collectionnent. Les amateurs recherchent aussi, sous le nom d'*entiers*, les *enveloppes timbrées*, les *bandes timbrées*, les *cartes postales* et les *cartes-lettres*, *simples* ou *avec réponse payée*, les *mandats-cartes*, *timbrés* ou *non timbrés*, les *bons de poste*, etc. Les *timbres télégraphiques*, les *bulletins de conversation téléphonique*, les *timbres fiscaux*, les *timbres municipaux*, les *timbres privés* trouvent également place dans les collections. Il existe même des collections spéciales de ces diverses catégories, et la difficulté, de plus en plus grande, de se procurer les timbres-poste de tous les pays a, en outre, amené beaucoup de collectionneurs à se limiter à un groupe de pays ou même à un pays unique. C'est ainsi qu'on constitue des collections de *timbres coloniaux*, et ceux-ci sont légion. Les gouvernements, spéculant sur la manie des collectionneurs, créent, en effet, nous l'avons dit, des nouveaux types desdits timbres plus souvent qu'il ne serait nécessaire. De plus, les administrations locales multiplient et varient à l'infini, dans le même but, les surcharges ou les timbres déjà existants. Il arrive même que certaines variétés n'ont jamais été, de fait, en service et ne sont « officielles » que parce que des décrets ou des arrêtés locaux leur ont imprimé ce caractère. C'est ce qui s'est produit en 1893 pour plusieurs des 234 timbres coloniaux nouveaux qu'avait émis le gouvernement français et dont il fut vendu, en moins d'un mois, aux seuls collectionneurs pour plus de 1.200.000 fr.

Ajoutons pour terminer qu'il se fabrique un nombre considérable de faux-timbres, particulièrement dans les séries devenues très chères, et que les marchands ne sont pas les derniers à recourir à ces falsifications; les surcharges, notamment, très faciles à reproduire, sont fort souvent frauduleuses. Les caractères auxquels on distingue une variété d'une autre servent, outre les imperfections du dessin, à discerner un timbre authentique d'un timbre faux, mais une très grande habitude est nécessaire, d'autant que les amateurs prennent souvent pour un caractère nouveau ou une « erreur » de fabrication la faute commise par le faussaire, et les experts eux-mêmes se sont plus d'une fois fourvoyés.

BIBL. : Sir ROWLAND HILL, *Post office reform, its importance and practicability*; Londres, 1837. — J.-B. MOËNS, *Manuel du collectionneur de timbres-poste*; Bruxelles, 1862. — Du même, *Album de timbres-poste*; Bruxelles, 1863. — Du même, *De la falsification des timbres*; Bruxelles, 1863. — Du même, *Bibliothèque des timbrophiles*; Bruxelles, s. d. — BAILLIEU, *Guide de l'amateur de timbres-poste*; Paris, 1863. — Dr MAGNUS (Dr Legrand), *Essai sur les filigranes et les papiers employés à la fabrication des timbres-poste*; Paris, 1867. — S. KOPROWSKI, *les Timbres-poste ruraux de Russie*; Paris, 1872. — Ph. de B., *Monographie des timbres fiscaux mobiles de la France et des colonies*; Paris, 1874. — A. de ROTHSCHILD, *Histoire de la poste aux lettres et des timbres-poste*; 4e éd., Paris, 1878. — F. ILWOF, *les Postes depuis les temps reculés jusqu'à nos jours*; Grœtz, 1880. — Fr.-A. PHILBRICK et W.-A.-S. WESTOBY, *The Postage and Telegraph Stamps of Great Britain*; Londres, 1881. — O. TALZ et C. LINDENBERG, *Grosses Handbuch der Philatelie*; Leipzig, 1887-89. — H. BRENDICKE, *Die Kunde von den Postwertzeichen*; Berlin, 1888. — P. EUDEL, *Collections et collectionneurs*; Paris, 1888. — LIETZOW, *Handbuch der Filatelie*; 2e éd., Berlin, 1888 et suiv. — KRAUSE, *Lehrbuch der Philatelie*; Leipzig, 1889. — G. FINKE, *Geschichte des Penny-Post-Systems und der Briefmarken*; Leipzig, 1890. — W.-A.-S. WESTOBY, *Penny-postage Jubilee*; Londres, 1891. — J. GOUTIER, *Albums de timbres fiscaux*; Amsterdam, 1891-92, 9 vol. — X..., *Catalogue de l'exposition internationale de timbres-poste au Champ de Mars*; Paris, 1892. — MOSCHKAU, *Handbuch für Potswertzeichensammler*; 7e éd. Leipzig, 1892. — Dr LEGRAND (Magnus), *Manuel du collectionneur de timbres-poste*; Paris, 1894. — BOSSAKIEWICZ, *Manuel du collectionneur de timbres-poste*; Paris, 1894. — G. BRUNEL, *le Timbre-poste français. Etude historique et anecdotique*; Paris, 1896. — YVERT et TELLIER, *Grand album de timbres-poste des cinq parties du monde*; Amiens, 1896. — A. MAURY, *la Question du timbre international*; Paris, 1897. — E. LEGROS, *le Timbre-poste for ever*; Paris, 1897. — V. en outre les catalogues des grands marchands de timbres (MAURY, V. ROBERT, J.-B. MOËNS, les frères SENF, LINDENBERG, etc.), les catalogues des ventes publiques, les albums illustrés pour collections. — V. aussi la bibliogr. de l'art. POSTE.

TIMÉE, philosophe pythagoricien, originaire de Locres, qui passait pour un des maîtres de Platon. On lui attribue, probablement à tort, un traité subsistant en dialecte dorique, περὶ ψυχᾶς κόσμου καὶ φύσεως, lequel paraît n'être qu'un abrégé du dialogue du *Timée* de *Platon* (V. ce nom).

TIMÉE, historien grec de Tauromenium, né vers 352, mort vers 256 av. J.-C., fils d'Andromachos, qui y groupa les gens de Naxos (détruite par Denys) et en devint le chef ou tyran (358). Banni par Agathocle, Timée passa cinquante ans à Athènes où il écrivit (en 38 livres au moins) une histoire de la Sicile, des origines à l'an 264. Polybe a violemment attaqué Timée dont il signale les erreurs géographiques, et qu'il accuse de calomnier non seulement ses ennemis, mais les grands hommes. Néanmoins, cette histoire très étendue et soigneusement documentée était une œuvre considérable; nous n'en avons conservé que des fragments reproduits au t. Ier des *Hist. græc.* de Muller (Paris, 1841). Il a souvent servi de source aux historiens postérieurs. C'est lui qui établit et fit admettre la *chronologie* par *olympiades* (V. ces mots).

TIMÉLIE, TIMÉLIIDÉS (Ornith.) (V. TIMALIE).

TIMÉNÉ ou **TIMNI**. Contrée et peuple d'Afrique, dans la colonie anglaise de *Sierra-Leone* (V. ce mot).

TIMGAD. Localité d'Algérie, dép. de Constantine, arr. et à 25 kil. E. de Batna, au N. des monts Aurès. On y voit les ruines de la *Colonia Marciana Trajana Thamugas*, fondée en l'an 100 par L. Munatius Gallus, légat de Trajan, pour des vétérans de la 30e légion *Ulpia victrix* (cf. les art. COLONISATION et LÉGION). Florissante jusqu'au VIe siècle, elle disparut avec l'influence romaine. C'était une ville d'étendue moyenne, au carrefour de six voies romaines vers Sétif, Theveste, Cirta (Constantine). Les ruines, très bien conservées et d'un intérêt qui approche de celui de Pompéi, ont été en grande partie déblayées; elles renferment un bel arc de triomphe en grès et marbre, un vaste théâtre, un temple de Jupiter ou Capitole avec ses portiques, un forum avec ses statues, ses boutiques, ses temples, les rues et leurs ornières fraîches dans le pavé, les égouts; les fontaines, les thermes, un marché couvert avec ses tables de granite. A côté de la ville romaine se voit la citadelle construite avec ses matériaux vers 535 par le général byzantin Salomon; rectangle de 114 m. sur 70, au mur de 6 m. de haut, flanqué de huit tours; citons encore une église bâtie en 546, etc.

BIBL. : BŒSWILLWALD et CAGNAT, *Timgad*; Paris, 1891 et suiv.

TIMIDITÉ. Le mot *timidité*, comme tous les mots du vocabulaire émotionnel, a deux sens : tantôt il désigne une émotion, l'accès passager de timidité ; tantôt il désigne une tendance permanente, habituelle du caractère : il y a des *timides* comme il y a des menteurs ou des mélancoliques. Or la timidité-caractère consiste à éprouver souvent et sans motifs sérieux l'émotion ou l'accès de timidité. Il suffira donc d'étudier la timidité-émotion : le caractère du timide se trouvera par là même analysé. La timidité est une espèce de *peur* : une peur de l'attention d'autrui ; elle est caractérisée par deux éléments principaux : *confusion* et *sentiment d'impuissance*. — Confusion d'abord : on voit trouble, on ne sait plus où on

en est, on ne reconnaît plus les personnes présentes, les idées tourbillonnent vertigineusement dans la tête ; — sentiment d'impuissance : on veut marcher, les jambes se dérobent ; on veut parler, la voix s'étrangle ; on veut se donner une allure aisée et dégagée, et on n'aboutit qu'à une douloureuse raideur. Le tout a pour résultat un sentiment très pénible : la souffrance de l'*activité rentrée*, des tendances comprimées.

Autour de ces éléments essentiels gravitent des éléments accessoires : tendance à s'analyser soi-même ; tendance à s'isoler, à fuir les regards ; perspicacité singulière, dans la confusion même, pour découvrir les plus légers signes de blâme ou d'ironie ; effort pour dissimuler l'émotion qu'on éprouve ; parfois humeur agressive, pour mieux dissimuler. Tel est l'état mental du timide pendant l'accès. Quelle est la cause immédiate, et quelle est la cause initiale de ce trouble mental ? La cause immédiate est, sans aucun doute, un phénomène corporel, ou plutôt un ensemble de phénomènes corporels. Ce qui crée l'angoisse morale, c'est que les fonctions organiques se trouvent brusquement modifiées ; il se produit toute une série de réflexes qui, vaguement perçus par la conscience, donnent lieu à l'émotion spéciale de la timidité. Ces modifications physiologiques, analogues à celles de la peur, sont les suivantes : accélération du cœur, vaso-constriction, spasme respiratoire, spasme de l'estomac et de l'intestin, troubles musculaires (tremblement, parole entrecoupée), moiteur, sécheresse de la gorge et probablement modifications mal connues des centres cérébraux.

Quelle est maintenant la cause psychologique de la timidité, c'est-à-dire l'idée qui cause *directement* le trouble corporel et *indirectement* le trouble mental ? — Sans doute, c'est l'idée que l'attention des autres, surtout l'attention d'une foule, se porte sur nous. Mais ce n'est là qu'une circonstance nécessaire. Ce n'est pas la vraie cause, car elle n'est pas suffisante ; un homme pourra sentir mille regards braqués sur lui ; il ne sera pas ému s'il n'a qu'à rester immobile, sans rien dire et sans rien faire, ou s'il est assez sûr de lui pour ne craindre aucune gaucherie. — Ce n'est pas non plus l'idée de la mésestime, de la raillerie possibles : car on peut savoir qu'on sera blâmé, savoir qu'on sera raillé et ne pas être ému ; ce ne sont pas les personnes nettement malveillantes qui nous intimident le plus ; ce sont bien plutôt celles dont la malveillance est problématique. — La timidité ne se produit que *si nous désirons vivement donner une bonne opinion de nous-mêmes :* qu'on pense à la timidité de l'écolier en classe, de l'orateur paraissant en public, de l'adolescent auprès d'une femme, de l'amoureux auprès de la femme qu'il aime : ils sont timides dans la mesure où leur amour-propre est excité, dans la mesure où ils désirent plaire. — Mais il y faut une seconde condition : le *pressentiment d'une impuissance :* l'idée d'un échec, d'une maladresse, d'une *gaucherie*, l'idée qu'on ne sera pas ce qu'on voudrait paraître, l'attente de quelque lamentable sottise qui peut nous échapper. Donc un désir de plaire qui se pressent impuissant, tel est le fait psychologique qui provoque le trouble physique et moral appelé timidité. Camille Mélinand.

Bibl. : Dugas, *la Timidité.* — Dr Hartenberg, *les Timides et la Timidité.*

TIMIMOUN. Ksar central du *Gourara* (V. ce mot), à l'E. de la grande Sebkha ; 10.000 hab., en majorité Zenatas, avec des serviteurs nègres et harratins (métis) et quelques Arabes. Entouré d'une enceinte crénelée, flanquée de tours carrées, Timimoun comprend six quartiers et possède une oasis de 200.000 palmiers. C'est un marché assez actif. Les Français l'ont occupé au printemps de 1900 (V. Touat, § *Histoire*).

TIMMI. Canton du *Touat* (V. ce mot).

TIMOK. Rivière de Serbie, affl. dr. du Danube ; elle est formée, près de Zaïtchar, par l'union du Timok Blanc ou Grand, venu du S., et du Timok Noir ou Petit, venu de l'E. : le premier passe près de Kniajevatz ; le second traverse une pittoresque vallée calcaire. En aval de Gradskovo, le Timok forme la frontière serbo-bulgare. Il a 135 kil. de long dans un bassin de 4.730 kil. q. — Le *cercle du Timok* a 2.056 kil. q. ; 98.541 hab. en 1895 ; son chef-lieu est Kniajevatz. A.-M. B.

TIMOLÉON, homme d'Etat grec de *Corinthe* (V. ce mot), né en 410 av. J.-C., mort en 336 ; ce fut un type de bon général et de bon citoyen dont Plutarque et Cornelius Nepos ont écrit la biographie. Il fit ou laissa tuer son frère aîné, Timophane, qui aspirait à la tyrannie ; maudit par sa mère, il abandonna la vie publique, mais, en 344, les Syracusains demandant du secours contre le tyran Denys le Jeune, il leur amena 10 navires et 700 hommes, qui formèrent le noyau d'une armée, bientôt grossie par les Grecs de Sicile. Il repoussa un corps carthaginois, pénétra dans Syracuse, dont le tyran Hicétas de Leontini occupait les quartiers de Neapolis et Achradine, intimida Denys qui lui remit la citadelle d'Ortygie (V. Syracuse) et s'empara du reste de la ville, malgré la venue d'une armée carthaginoise, appelée par Hicétas. Maître de Syracuse, il y restaura la liberté, y appela de Grèce 10.000 colons et lui donna une constitution démocratique. Il s'attaqua aux Carthaginois, les battit sur les rives du Crimesus et traita en reportant la frontière au fleuve Halycus (338). Il expulsa les tyrans des autres cités siciliennes, fit périr Hicétas et sa famille, Mamercos de Catane, Hippon de Messine. Il exerça une véritable dictature de la persuasion sur toute la Sicile hellénique, tout en vivant en simple citoyen. A sa mort, enseveli sur la place publique de Syracuse, son tombeau fut entouré de gymnases et de portiques, et des jeux furent institués en son honneur. A.-M. B.

TIMOMAQUE, peintre grec, né à Byzance (Ier siècle av. J.-C.). Il se rattachait à l'école alexandrine. Il emprunta surtout ses sujets à la tragédie. On citait de lui une *Iphigénie en Tauride*, un *Ajax* se reposant après un accès de folie. Son tableau le plus célèbre était une *Médée* sur le point de tuer ses enfants, que reproduisent plus ou moins exactement deux belles fresques de Pompéi. L'*Ajax* et la *Médée* de Timomaque furent achetés par César et placés par lui dans le temple de Vénus Genitrix (Cicéron, *Verr.*, IV, 60 ; Pline, XXXV, 9 ; 40).

TIMON (Techn.). On désigne sous le nom de *timon* un organe de carrosserie formé d'une longue pièce de bois fixée à l'avant-train d'une voiture, d'un chariot, d'une charrue ou d'un véhicule quelconque, et de part et d'autre de laquelle on attelle les chevaux ou les bœufs. Cet organe prend le nom de flèche lorsqu'il s'agit d'une voiture de luxe.

TIMON le Misanthrope, fils d'Echécratide, né au bourg de Colyttos en Attique, contemporain de Socrate. Célèbre par la haine qu'il portait à ses concitoyens, dont l'ingratitude et la fausseté l'avaient révolté, il avait peut-être dépensé sa fortune pour leur rendre service. Alcibiade, qui lui apparaissait comme le destructeur futur de sa patrie, trouvait seul grâce devant lui. Il est devenu, pour les poètes comiques et satiriques, le type de la misanthropie. Antiphane l'avait mis dans une comédie, Lucien dans un dialogue, Libanius dans une déclamation ; Shakespeare a écrit *Timon d'Athènes*, que Mercier imita en 1794 ; Brécourt a composé la comédie de *Timon*. F. P.

Bibl. : L'abbé du Resnel, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIV, *Recherches sur Timon.* — Binder, *Ueber Timon den Misanthropen* ; Ulm, 1856.

TIMON le Sillographe, fils de Timarque, né à Phlionte vers 320 av. J.-C., mort à Athènes âgé de quatre-vingt-dix ans. Peut-être disciple de Stilpon à Mégare, puis de *Pyrrhon* (V. ce nom) à Elis, maître d'éloquence à Chalcis et en Asie Mineure, il parcourut la Propontide et l'Hellespont, la Macédoine et l'Egypte, puis il vint à Athènes où il ouvrit une école et écrivit ses principaux ouvrages. On lui attribuait 30 comédies, 60 tragédies, des poèmes

épiques, des satires, des cinédies. Il s'était occupé de critique littéraire et peut-être de médecine. Son œuvre philosophique comprenait : les *Images ou Apparences*, *Python*, *des Sensations*, *Contre les Physiciens*, où il exposait et interprétait, avec les ressources littéraires dont il disposait, les discours pyrrhoniens, *le Banquet funèbre d'Arcésilas*, où il faisait l'éloge de celui qu'il avait beaucoup attaqué, mais qui cependant avait fait accepter à l'Académie bon nombre des doctrines que Pyrrhon avait recommandées. Les *Silles* constituaient en philosophie son œuvre personnelle et se rapprochaient, par leur verve et leur mordant, de ses comédies et de ses satires. Elles étaient littéraires autant que philosophiques. Dans le premier livre, Timon prenait seul la parole ; dans le second et le troisième, il interrogeait Xénophane qui exposait et jugeait les vues de chaque philosophe, des anciens dans le second, des nouveaux dans le troisième. Timon louait et critiquait les Sept Sages et les plus célèbres philosophes ; mais surtout il attaquait avec indignation et raillait sans pitié ceux qui avaient pris, en en dénaturant parfois le sens, les préceptes du maître qu'ils oubliaient ou qu'ils combattaient, les stoïciens, « qui sont une peste véritable », les épicuriens « qui ont pour leur ventre une indulgence souverainement impudente », les académiciens « dont la loquacité attire la foule ». Pyrrhon seul était loué sans restriction ; interpréter, orner, défendre le pyrrhonisme, tel fut le rôle de Timon. Acceptant la condamnation portée par Pyrrhon contre la philosophie spéculative et reconnaissant la prépondérance de la pratique, il insista surtout sur les services rendus à la morale, et laissa dans l'ombre la distinction profonde que Pyrrhon avait établie entre les apparences et les choses. Bientôt on oubliera cette portion originale du *scepticisme* (V. ce mot) pyrrhonien, car si Timon eut des disciples, Dioscoride, Nicolochus, Euphranor, Praylus, il n'eut pas de successeur.

François Picavet.

Bibl. : V. la bibliographie des art. Pyrrhon et Scepticisme, surtout les fragments édités par Mullach (Didot), et par Wachsmuth, Leipzig, 1885.

TIMONEDA (Juan de), poète espagnol, né à Valence à la fin du xve siècle, mort après 1597. On ne sait rien de lui avant 1555. Cette année-là on le trouve à Valence, en qualité de libraire. Il édita plusieurs œuvres de son temps, notamment celles de Lope de Rueda (V. Rueda), dont on trouve mention dans le *Viaje al Parnaso* de Cervantes. Timoneda fut aussi auteur. Comme poète lyrique, il écrivit des *romances*, adaptations et imitations des anciens, et des vers castillans et catalans. Comme prosateur, il recueillit et rédigea des contes populaires, dans le volume intitulé *El buen aviso y Portacuentos* (Valencia, 1564), reproduit en 1569 sous le titre de *El sobremesa y Aviso de caminantes*, et, en 1576, sous celui de *Alivio de caminantes*, et dans *El Patrañuelo* (Alcalá, 1576 ; reproduit en 1759 sous le titre de *El discreto tertuliante*). Il écrivit aussi des traités religieux et des compilations historiques. Mais sa notoriété vient surtout de l'anthologie de *romances* qu'il publia en 1573 avec un *Cancionero* et dont profita Wolf pour sa *Rosa de romances*, et des œuvres dramatiques qui font de Timoneda un des précurseurs du grand théâtre du xviie siècle. Comme auteur dramatique, il fut certainement un imitateur, mais intelligent, qui sut corriger ses modèles et qui trouva chez eux des motifs d'inspiration pour introduire des progrès dans la scène espagnole. Ses œuvres de ce genre sont : *Los Menecmos* (1559), adaptée de Plaute ; *Cornelia* (1559), basée sur le *Negromante* de l'Arioste ; quelques intermèdes (*entremeses*), farces, comédies et *pasos*, réunis dans le volume intitulé *Turiana* (1565), où l'on trouve des imitations de Torres Naharro (dans l'*Aurelia*) et de Lope de Rueda, et six autos publiés dans les deux *Ternarios sacramentales*. Dans la *Biblioteca* de Rivadeneira on a réimprimé plusieurs des œuvres de Timonda (vol. II, III, X, XVI, XLII, LVIII). Germond de Lavigne, *la Comédie espagnole* (Paris, 1883), a traduit *les Deux Aveugles* et *le Vaurien*, intermèdes. R. Altamira.

Bibl. : *Los Origenes del teatro español*, dans le vol. II de Rivadeneira. — Gallardo, *Ensayo de una biblioteca*... Madrid, 1889, t. IV, col. 721-33 et 1563-6.

TIMONIER (Mar.). Les timoniers étaient autrefois chargés, d'où leur nom, de tenir la barre du gouvernail. Les *gabiers* (V. ce mot) les ont, à cet égard, remplacés, et les timoniers ont aujourd'hui dans leurs attributions les services de la route et des signaux. Tout ce qui concerne le point, le relèvement des terres rencontrées et des mouillages, le jet du loch et de la sonde, l'observation dé la hauteur des tirants d'eau, celle du baromètre et du thermomètre, l'entretien des pavillons et des fanaux, leur manœuvre, l'observation des signaux faits par d'autres navires ou de terre, est de leur domaine. Le maître de timonerie, sous l'autorité immédiate de qui ils sont placés, préside lui-même, d'après les ordres reçus des officiers, à ces diverses opérations. Il tient le journal de la timonerie, où toutes les circonstances de la navigation sont relatées. Les timoniers reçoivent leur instruction spéciale à l'école des pilotes (V. École, t. XV, p. 433). Ils sont pourvus d'un brevet (V. Marine, t. XXIII, pp. 135 et 137).

TIMOR (Ile de). La plus orientale des grandes îles de la Sonde, ou bien la plus grande et la plus occidentale des petites îles de la Sonde (V. Malaisie). Allongée du S.-O. au N.-E., elle est, ainsi que l'île Soemba, à l'O., en dehors de la rangée des îles à volcans depuis Java, et elle fait un angle aigu avec cette série. Entre 8° 20′ et 10° 22′ lat. S., 121° 17′ et 124° 40′ long. E. Sa côte N. est baignée dans sa portion occidentale par l'océan Indien, et dans sa portion orientale par la mer de Florès (océan Pacifique) ; sa côte S. est baignée par la mer de Timor (océan Indien). Des détroits la séparent des îles environnantes et portant les mêmes noms que celles-ci, Rotti et Samao (pointe S.-O.), Allor ou Ombaï et Wetter (au N.). Elle est à 430 kil. de l'Australie (île Melville), au S.-E. Possession hollandaise dans sa partie occidentale, portugaise dans sa partie orientale. Elle a 500 kil. de longueur sur 100 kil. dans sa plus grande largeur. Sa superficie, y compris la petite île côtière, au N., de Kambing, est de 30.295 kil. q., dont 13.448 à la partie hollandaise, le reste à la portugaise. La population estimée du Timor portugais est de 537.000 hab., popul. kilom. 32 ; celles du Timor hollandais sont, respectivement, 250.000 et 19 ; ensemble, 787.000 hab. La capitale de cette dernière possession est Koupang ; celle du protectorat portugais, Déli ou Dielly.

Les côtes tournées au S. sont plus régulières que celles qui regardent, au N., les détroits. Les premières sont battues par les vagues de l'océan Indien, c'est ce que les naturels appellent ici la « mer virile », tandis qu'au N. la mer est calme et « féminine ». Toutes ces côtes, d'ailleurs, sont inhospitalières, sauf quelques mouillages. Au N.-O., baie de Koupang, et Pakoula, fond de 11-55 m., avec trois îlots et le fort Concordia. Au N.-E., les baies de Barata et de Toulang-Ikan, puis celle d'Atapoupou ; plus loin (partie portugaise), baie de Déli ou Dilli, échancrée, avec le fort Rozario, un arsenal et la douane, qui détermine la position. C'est le meilleur havre. La côte S. n'a que des criques peu importantes. Entre les caps Noïmina et Batou-Pouti, il est de riches bancs d'huîtres perlières.

L'intérieur est incomplètement exploré. Les chaînes de montagnes s'étendent parallèlement à la longueur de l'île, avec des vallées longitudinales étroites ; leur axe est constitué par des roches anciennes, surtout *carbonifères*. Schistes argileux, grès, etc. Les couches argileuses sont fort épaisses. Des roches coralligènes, à l'extrémité S. occidentale et sur la côte N.-E., ont été graduellement soulevées à plusieurs centaines de mètres. En certains endroits, les roches de la chaîne se redressent en obélisques et en citadelles :

ces masses sont dites *fatoe*, « roches ». L'un de ces fatoe ou fatous, que l'on voit de Koupang, le Leeoe, s'élève à 1.200 m. Les monts entourant cette baie ont environ 600 m. ; au delà s'élèvent des cimes plus hautes, mais moindres que 2.000 m. dans la partie hollandaise. Dans l'autre partie, les altitudes sont plus grandes, on cite le Kabalaki, dépassant 3.000 m. ; l'Alas, près de la frontière, de 3.758 m. On a trouvé en petite quantité le cuivre et l'or et des minerais de fer. Les volcans proprement dits n'ont pas été bien confirmés ; des porphyres et des serpentines traversent les roches sédimentaires. Des sources chaudes sulfureuses, employées par les habitants dans leurs affections de la peau, jaillissent non loin de Dély. Les petites îles voisines, Samaoe et Landoe, montrent des volcans de boue. Les tremblements de terre à Timor se propagent selon l'axe. On cite celui de 1793.

Le régime des eaux est dépendant des courants atmosphériques, apportant de la sécheresse au S., de l'humidité au N. Le versant septentrional de l'île, *banda de dentro*, « côté du dedans », est le mieux arrosé et possède les plus longues rivières, les plus vastes forêts et la plus dense population. Le versant méridional, *banda de fora*, « côté du dehors », est plus sec, moins fertile et n'a que des ruisseaux. Le Noï ou rivière Sutrana forme limite des deux possessions et débouche au N. ; le Noïmina descend par ses affluents du mont Kanaïki, à l'E., et du fatou Leoe, à l'O., et coule au N.-O. ; une autre rivière, du nom de Mina, arrose Koupang. — Les saisons sont plus tranchées que dans les autres îles de la Sonde, plus occidentales, par suite de la proximité plus grande de l'Australie. Ce continent a desséché la mousson du S.-E. qui passe sur Timor, de mai en octobre : la végétation se flétrit, les rivières tarissent, surtout dans la partie Sud. La mousson du N.-O., qui amène les pluies, est attendue en novembre, et les premières ondées sont fêtées dans chaque village. La température est élevée. La moyenne de Koupang, dans la saison sèche, est 24° le matin, 32° à midi, et s'élève à 35°. Dans la saison humide (janv.), 22° le matin, 31° à midi, puis descend à 27° au coucher du soleil. Les nuits sont fraîches, avec 11° de plus grand écart. Les écarts des températures moyennes des deux saisons ne sont que de 2°. Le pays est insalubre sur le littoral.

Flore et Faune (V. Malaisie).

Population. — La limite entre le monde malais proprement dit et celui des Papous et congénères est à l'E. des petites îles de la Sonde. Les habitants de Timor ne sont pas classés parmi les Malais proprement dits ; ils ne sont pas non plus de race noire papoue, comme on l'avait cru : il est vrai que des caractères négroïdes se sont rencontrés, particulièrement sur la côte N.-O., et que les crânes se rapprochent par leur dolichocéphalie des Mélanésiens. On admet que les indigènes se rattachent aux Dayaks de Bornéo, appartenant aux Indonésiens proprement dits, à peau claire. Les peuplades distinctes sont nombreuses dans l'île de Timor, on n'y parlerait pas moins de 40 dialectes. Le groupe ethnique le plus considérable est celui des Emavelou ou Bélonais, à l'E. et au centre, se disant venus des Moluques, ainsi que leurs voisins occidentaux, les Timoriens proprement dits ou Toh-Timor. A la pointe extrême, vivent les Atocli Koepang, dont le prince réside dans l'île Samaoe. Des marchands étrangers, malais, boughis, chinois, européens, se sont établis dans les ports. Une race mélangée, celle des « Portugais noirs », a fait souche dans la partie septentrionale de l'île, notamment dans les principautés d'Ambenou, d'Okussé et de Noimuti, qui forment une enclave portugaise au milieu du territoire hollandais. — Les Bélonais et les Timoriens, non encore soumis à l'influence des missionnaires chrétiens, ont un culte animiste ; ils adorent les astres et les objets de la nature, rendent hommage aux âmes des morts. Les lieux vénérés sont *pomali* ou sacrés et défendus pour les profanes par des lois rigoureuses, comme le *tabou* des Polynésiens et des Sakalaves. Les Timoriens se tatouent et se liment les dents en pointe. Leurs mœurs sont sanguinaires en plusieurs tribus, leurs lois sévères et cruelles. Les habitants de l'île voisine d'Ombaï sont anthropophages.

La moitié hollandaise de Timor fait partie de la résidence de Timor, une des 18 divisions des Indes néerlandaises, et comprenant : la partie (les 2/3) orientale de Florès, les groupes des îles Solor, Allor ou Ombaï, Soemba, Sawoe, Rotti, Samaou, la partie occidentale de Timor. C'est dans cette partie que se trouve le ch.-l. de la résidence, Koupang, et elle en constitue une des 4 divisions avec 4 sous-divisions : Koupang, Amfouang, Belou et Oïmatau. On y distingue aussi le territoire du gouvernement et les terres des princes indigènes, le premier comprenant la plus grande partie du royaume de Koupang, cédée à la compagnie des Indes néerlandaises en 1613, les secondes comprenant plusieurs « royaumes », tels que : Koupang (ce qui reste du grand royaume), Amarassi, Amanoubang, Amatong et Waivikou, sur la côte S. ; et, sur la côte N., Amfouang..., Fialarang ; dans l'intérieur, Amabi, Sonebaït, etc. Chacun de ces royaumes est gouverné par un radjah, ayant sous ses ordres des *fettor* ou intendants. La plupart des radjahs sont indépendants du protectorat hollandais, purement nominal. La force armée consiste en une centaine de soldats indigènes commandés par un capitaine hollandais, et en une milice indigène encadrée d'officiers européens. Les revenus de la colonie, provenant d'impôts sur l'alcool, l'opium, etc., étaient seulement de 30.000 fr. en 1885, tandis que les dépenses habituelles par année s'élèvent au moins à 200.000 fr. — Le Timor portugais dépend administrativement de Macao, il est divisé en 11 districts et comprend une cinquantaine de royaumes indigènes, subdivisés en *sucos*, les premiers gouvernés par des chefs élus par le conseil des officiers, les seconds administrés par des *datous*, élus par le peuple et possédant la réelle autorité ; les élections doivent être confirmées par le gouvernement portugais de Timor. La force armée consiste en une centaine d'anciens condamnés sous un grand nombre d'officiers. En outre de l'enclave, l'île de Kambing a été laissée aux Portugais par les traités. Les centres commerciaux sont Koepang et Dillé, les deux chefs-lieux ; le commerce est d'ailleurs très faible ; les objets d'échange sont les mêmes que dans les autres îles malaises.

Historique. — D'après la tradition, les indigènes de Timor étaient des sauvages, ignorant l'agriculture et ne vivant que de la cueillette et de la pêche, lorsque les premiers immigrants arrivèrent sur la côte méridionale, à Waïwiko-Wailahi, apportant le riz et le maïs, avec des instruments et des armes de fer ; c'était à la fin du xive siècle, et ces envahisseurs, originaires de Ternate, firent souche de familles princières. C'est d'une cession du sultan de Ternate que se réclamait la compagnie des Indes orientales, disputant aux Portugais la possession de l'île. Ceux-ci, débarqués à Timor en 1520, vers le milieu de la côte N., au village de Lifaou, élevèrent un fort à Kœpang. Les Hollandais, venus plus tard, acquirent du radjah de ce royaume la presque totalité de ses Etats, en 1613. Dès l'an 1561, les dominicains, établis à Solor, envoyèrent dans l'île des missionnaires qui parvinrent à fonder à Timor une sorte de gouvernement ecclésiastique, vers 1640. Le vice-roi de l'Inde mit un terme à cet état de choses en nommant un gouverneur de Timor et Solor. En 1719, sous le gouvernement d'Antonio d'Albuquerque, une révolte des sultans indigènes fut réprimée. Nouvelle rébellion plus grave en 1731, par laquelle la seule ville de Lifaou restait aux Portugais, quand des renforts arrivés à temps leur permirent de reprendre le dessus. C'est vers cette époque que les Hollandais voulurent étendre leur nouvelle acquisition, et eurent à combattre les premiers occupants et les indigènes. Les Portugais furent vaincus en 1749. La compagnie hollandaise entretenait une armée

de 13.700 hommes. D'un autre côté, les Anglais apparurent et s'emparèrent de Kœpang en 1797. Chassés par les naturels, ils revinrent à deux reprises, en 1810 et en 1811, mais, l'ayant prise alors, ils la rendirent aux Hollandais en 1816, à la suite de la paix de 1814. Les discussions politiques remplacèrent ensuite les luttes armées, jusqu'au traité de 1859, qui a fini de régler la question des frontières entre les deux protectorats actuels.

Ch. Delavaud.

Bibl. : Muller, *Reisen en Onderzoekingen. Ind. Archipel*, t. II, *Timor*, 1830. — Temminck, *Coup d'œil sur... l'Inde archipélagiq.*, 1849. — Veth, *l'Ile de Timor*, art. du *Gids*, 1855. — A. de Castro, *Résumé hist. de l'établiss. portug. à Timor...*, 1862. — Wallace, *The Malay Archipelago*, 1869, et dans *le Tour du monde*, 1872. — Gramberg, *Eim maand in de binnenlanden van Timor...*, 1872. — Jonker, *Rapport van het... op het Timor...*, 1873. — Lesson, *Quelques mots sur les races noires de Timor*, dans *Rev. d'anthropol.*, 1877. — Studer, *Ein Besuch auf Timor*, 1878. — Versteg, *Verslag einer Reis. Oost Kust v. Timor*, 1879. — Vaquinhas, *Timor*, dans *Bull. de la Soc. géog. de Lisbonne*, 1881, 1885. — *Catal. de l'Expos. internat. d'Amsterdam*, 1883. — Bastian, *Indonesien*, 2e livr. *Timor...*, 1885. — Forbes, *A naturalist's... Flora timorensis*, 1885. — Zondervan, *Timor...*, 1888. — Martens, *Banda, Timor und Flores*, dans *Zeitschrift de la Soc. géog. Berlin*, 1889. — Reclus, *Géogr. univ.*, t. XIV (1889). — *Voy. du Dr Temkate dans l'Insul.*, dans *Compte rendu de la Soc. géog.*, 1891. — Wichmann, *Bericht ueber eine... Reise nach Indischen Archip...*, 1892. — Cartes hydrograph. n° 4675, mouillages de Koupang, Atapoupou, Dilly, Rotti.

TIMORODIE (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, p. 861).

TIMOTEO da Urbino, peintre italien (V. Vite).

TIMOTHÉE (Τιμόθεος, fils de Thersandre), poète et musicien grec, né à Milet, vécut quatre-vingt-dix ans (de 447 à 357 av. J.-C.); cette longue existence paraît avoir été très glorieuse. Il débute vers 420, circule de concours en concours, donnant des auditions applaudies de ses œuvres (nomes et dithyrambes) dans presque toutes les importantes cités de la Grèce et de l'Asie Mineure, en particulier à Athènes, à Lacédémone, où l'on blâme son innovation (la onzième corde ajoutée à la lyre), en Macédoine, où il obtient un vif succès, et se fixe jusqu'à sa mort à la cour du roi Archélaos. La marque essentielle de son art, dans le dithyrambe aussi bien qu'en musique, c'était, selon Croiset, un goût peut-être exagéré pour l'*imitation dramatique*, pour l'harmonie imitative poétique. Il recherchait l'éclat, l'effet extérieur, parfois au détriment du sentiment et de l'idée. Ainsi, dans l'*Enfantement de Sémélé*, il tâchait de reproduire les plaintes de la mère accouchant de Dionysos (V., à ce propos, la plaisanterie citée par Athénée, VIII, 352 A). Dans une autre pièce, il copiait les rumeurs de l'orage. Au début de son *Artémis*, qu'il chanta lui-même sur le théâtre athénien, il accumule de curieuses épithètes destinées à surprendre ou à charmer l'oreille et l'esprit tout ensemble. Nonobstant ces bizarreries, il faut noter de rares mérites : passion, mouvement, élan, grandeur. Patriote et historien autant que mythologue, il écrit, vers l'époque où Agésilas guerroyait en Asie (395-394), un beau nome ou morceau lyrique, *les Perses*, qui demeura populaire dans l'Hellade entière. On a conservé quelques fragments courts des poèmes de Timothée dans les *Poetæ lyrici Græci* de Bergk (Leipzig, 1878, t. I, 4e éd., Bippart les a publiés à Leipzig en 1843).

Bibl. : Consulter Burette, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X. — Fabricius, *Bibliotheca Græca*, t. II. — Schmidt, qui consacre à Timothée un chapitre de son ouvrage (en latin) sur les poètes dithyrambiques; Berlin, 1845.

TIMOTHÉE, général athénien, mort à Chalcis en 354 av. J.-C. Fils de Conon et élève d'Isocrate, il contribua à la réorganisation de la fédération maritime dirigée par Athènes, défit la flotte spartiate à Alyzia (375) et acquit l'alliance de Corcyre, Cephallénie, des Acarnanes et de l'Epire. Le commandement ayant été transféré à Iphicrate, il passa en Asie au service des Perses (372). Il fut en 366 mis à la tête d'une flotte qui appuya le satrape de l'Hellespont, Ariobazrane, révolté contre le « grand roi ». Timothée prit Samos et assura la prépondérance athénienne sur l'Hellespont; il remplaça Iphicrate à la tête de l'armée de Thrace. Dans la guerre contre les alliés, il reçut avec Iphicrate et Charès le commandement (356) ; mais Charès, s'étant laissé battre à Chios, rejeta la faute sur ses collègues qui furent rappelés; Timothée, condamné à une amende de 100 talents, se retira à Chalcis.

TIMOTHÉE, patriarche d'Alexandrie (V. Agnoètes).

TIMOTHÉE. Personnage marquant des premiers temps du christianisme, qui fut le plus fidèle disciple et le compagnon dévoué de l'apôtre Paul dans ses pérégrinations. Originaire de Lycaonie, il était issu d'un père grec et d'une mère juive. Le Nouveau Testament renferme deux lettres de saint Paul à lui adressées, mais dont le contenu semble indiquer un développement de l'organisation ecclésiastique postérieur à son époque (V. Paul [Saint]). La tradition fait de Timothée le premier évêque d'Ephèse (Eusèbe, *Hist. eccl.*) et le fait mourir martyr sous Domitien (*Acta sanctorum*, 2 janv.). Usener a édité (Bonn, 1877) les apocryphes *Actes de Timothée*.

Bibl. : Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten*, II; Brunswuth, 1884.

TIMOUR-Beg ou **TIMOUR**-Leng (*le Boiteux*), en français Tamerlan, conquérant turc, né à Sebz, faubourg de Kech (près de Samarcande) le 9 avr. 1336, mort à Otrar le 14 févr. 1405. Il était du clan de Berlas, l'un des quatre grands clans de la Transoxiane ou Mavrannahar ; son père Targaï avait suivi la fortune du vizir Kazgan, le faiseur de rois du Turkestan, lequel changea cinq fois le khan toujours pris parmi les descendants de Djagataï (V. Mongolie). Avec son fief des provinces de Kech et Nakcheb, Timour hérita de ce père le titre d'*émir* auquel plus tard il ajouta l'épithète de *Sahibkiran*. Il s'attacha à Kazgan qui le mit à la tête d'une compagnie de 1.000 hommes ; le jeune noble était excellent chevalier et pieux musulman, prêt à s'entendre avec les deux forces qui subsistaient en Transoxiane dans l'anarchie consécutive à la dissolution de l'empire mongol. Son protecteur lui fit épouser sa petite-fille, du clan Djélaïr. Kazgan ayant été assassiné, Timour se porta son vengeur, candidat à sa succession. Mais les féodaux de la Transoxiane virent alors arriver le khan légitime, le djagataï de Tougloūk-Timour qui de sa capitale Almalik marcha sur Samarcande. L'oncle de Timour, Hadji Berlas, s'enfuit en Khoraçan, mais le jeune émir, docile aux avis de son directeur de conscience, le chef spirituel de l'ordre des Soufi, se soumit au khan après avoir acheté ses lieutenants (1359), avec lesquels il le brouilla. Le khan lui confia le gouvernement de la Transoxiane, mais bientôt le remplaça par son propre fils Elias-Khodja. Timour souleva le pays, avec l'appui du clergé musulman, mais fut rejeté dans le Sud, traqué dans la montagne, menant une vie de chevalier errant, chef de bande, dévot affilié des confréries religieuses ; sa femme partageait ses aventures. Timour passe les monts, s'empare de Kandahar ; dans une bataille contre le gouverneur du Séistan, une flèche lui perce le bras, une autre le pied ; il demeure boiteux, d'où ce surnom de Timour-Leng, l'*Estropié*, qui lui est resté.

La mort de Tougloūk lui dégage le terrain (1362) ; les gens du Turkestan oriental, des Marches de Chine, vrai centre de la puissance djagataïde, voient se soulever contre eux la Transoxiane ; Timour dirige la lutte avec la férocité qu'avaient en Europe les capitaines d'écorcheurs, et en aussi bon gentilhomme. Le khan Elias est rejeté au N. du Sir-daria ; Timour a obtenu ce résultat par son alliance avec l'émir Hosein, petit-fils de Kazgan, dont il a épousé la sœur ; Hosein prend la Transoxiane, laissant à son beau-frère ses fiefs Kech, Andkhoï et ses conquêtes en Afghanistan et Khoraçan ; il comble ses lieutenants de présents et de places, mais les fait espionner avec soin. Quand il se brouille avec Hosein, les confréries musulmanes se déclarent en sa faveur (1365) ; Timour cinq fois le bat, l'oblige à se soumettre, se fait proclamer à Balkh roi de la

Transoxiane, envoie Hosein en pèlerinage à La Mecque, mais le fait tuer en route par un noble turc. Il continue de gouverner au nom du khan issu de Djagataï, Kaboul Chah. Mais il accomplit une profonde révolution qui aura sur l'histoire ultérieure de l'Asie une influence capitale; au régime mongol du Yassak, du gouvernement civil séparé de l'Eglise et lié par la coutume, il substitue le droit divin, la théocratie du Coran; plus d'assemblée, la volonté du roi, délégué de Dieu; élu et proclamé à la turque dans la ville de Balkh, il se fait consacrer dans la ville sainte musulmane de Samarcande et y fixe sa capitale, il se prépare à refaire une sorte de khalifat. Toutefois, aux Turcs de l'armée, il laisse un régime spécial; de même aux nomades du steppe. Aux grands clans nobles mongols et turcs il distribue des terres et des places, organise une noblesse de cour, entourée d'une clientèle de hobereaux. En Chine s'effondrait la dynastie mongole (1370), supplantée par les *Ming* (V. ce mot et Mongolie); Timour en profite pour abattre ses cousins, les descendants de Djagataï; servi par le fanatisme musulman, il mène les gens du Midi à l'attaque des vallées du Tian-Chan, jusqu'à l'Irtych. Cinq campagnes successives, de 1370 à 1376, lui assurent l'hégémonie; il amène dans son harem une fille du khan djagataïde, achève la ruine des chrétientés turques (Kéraïtes et Naïmans). En même temps il soutient une lutte acharnée et victorieuse contre les gens du Kharezm, et achève l'organisation intérieure de son royaume.

Affermi et chef reconnu des Turcs de l'Asie centrale, il les mène à la conquête de l'Iran. En 1380, il envahit le Khoraçan; Ghaïas-ed-din, surpris à Hérat, se rend à merci, les émirs se soumettent (avr. 1381), Caboul est pris; la lutte fut plus rude dans le Séistan et le Mazandéran qui subirent de terribles dévastations. Timour attaque ensuite la Perse proprement dite, divisée entre les vassaux des Houlagides (V. Perse et Mongolie). Il s'assure du Nord par la soumission du khan des Lesghiens et du chef du Chirvan; maître des passes du Caucase, il attaque les Turcomans du Mouton Noir, défait leur prince Kara Mohammed et prend sa capitale, Van (1386). Il se porte ensuite contre le prince mozafféride Zein-el-Abidin, fils du chah Chodja, s'empare d'Ispahan et châtie une révolte par le massacre de 70.000 habitants; maître du Fars et d'une partie de l'Irak, il prend encore Chiraz, reçoit la soumission des chefs du Laristan, du Kirman et de Yezd (1387). — A ce moment, il est retardé par sa lutte contre les Mongols du Kiptchak et son ancien protégé Toktamich. Celui-ci s'était réfugié à sa cour en 1375, et il l'avait aidé à se restaurer dans le Kiptchak. Vainqueur des Russes, le khan mongol veut disputer à l'émir turc les rives de la Caspienne. Il envahit l'Azerbeïdjan (1387). Timour négocie, se prépare et, en 1389, attaque les Mongols de la Horde par le N.; vainqueur dans la Sibérie méridionale, il remporte encore la décisive victoire de l'Iaïk (1391); une autre armée achève la soumission de l'Asie centrale et s'avance jusqu'à la muraille de Chine. Toktamich reprit pourtant l'offensive dans le S., à Derbend (1392) et contre l'Azerbeïdjan (1396-77); cette fois, Timour en finit avec le champion mongol, l'homme de l'Etat laïque; il conquiert la Russie, traque son rival jusqu'en Sibérie (1399), à Tioumen, où il est assassiné. Le Kiptchak est démembré, et la puissance mongole brisée à jamais dans le dernier des quatre empires issus de la division de celui de Djengis Khan. En Perse, le dernier des Houlagides, Ilkhans, a dû marier sa fille à Pir Méhémed, petit-fils préféré de Timour. Ce dernier, dans l'intervalle de ses deux grandes campagnes de Russie, avait, par la « guerre de Cinq ans », terminé la conquête de l'Iran, où les vaincus de la veille avaient repris les armes; le mozafféride Chah-Mansour était rentré à Chiraz; il fut défait et tué par Timour, et tous les princes mozafférides égorgés; les Transoxianais s'avancèrent jusqu'à la cité religieuse de Kerbela, à Bagdad, qui se soumit; la forte place de Tekrik, sur le Tigre, fit une résistance désespérée, close par un massacre général; le Kurdistan, Diarbekr, l'Arménie, la Géorgie furent soumis.

Après la seconde campagne de Russie et l'écrasement des musulmans du Kiptchak, le dévot émir de Samarcande revient à la croisade contre l'infidèle; il se jette sur l'Inde (1398). Il dévaste Moultan, écrase l'empire des Gourides de Dehli, massacre dans leur capitale plus de 100.000 captifs, pille et ramène avec ses troupes chargées de butin, des architectes et des savants dans sa capitale, Samarcande (mai 1399). Les exactions de son fils aîné, Miran Chah, à qui il avait confié le gouvernement de l'Azerbeïdjan, provoquent une révolte; Ahmed l'ilkhanien est rentré à Bagdad, les chrétiens de Géorgie n'obéissent plus. Timour reparaît, saccage Bagdad. Une querelle de frontières le met aux prises avec l'autre conquérant turc, le sultan ottoman Bayezid Ildérim, l'Eclair. Celui-ci soutient le Turcoman Yousouf, du clan du Mouton Noir; auprès de Timour accourent les Seldjoukides, les princes dépossédés de l'Asie Mineure. Bayezid expulse d'Erzendjan le prince Taherten, investi par Timour, renvoie avec outrages les ambassadeurs de ce dernier. Timour accourt, enlève Sivas, passe au fil de l'épée les 100.000 habitants, fait enterrer vifs les chrétiens, tuer Ertogroul, le fils de Bayezid (1400). Puis il se tourne contre les mamelouks d'Egypte, les écrase près d'Alep (1400), puis à Damas (1401), prend et pille ces villes et les autres places de Syrie, noie dans le sang une insurrection de Bagdad; après quoi, il rétablit Taherten à Erzendjan, et par Sivas se dirige sur Angora; le 20 juil. 1402 s'y livre la grande bataille entre les deux champions de la foi islamique, le Turc métissé de l'Occident et celui du vrai Turkestan. Bayezid fut battu et pris; Timour le traita honorablement et aurait peut-être fini par le relâcher s'il n'était mort de chagrin. Le vainqueur restaura les émirs seldjoukides, installa sur l'Euphrate Kara-Youlouk, fondateur de la dynastie du Mouton Blanc, enleva Smyrne aux chevaliers de Rhodes, reçut l'hommage des Génois de Chios et de Lesbos et reprit la route de Samarcande; il est resté populaire dans les légendes de l'Asie Mineure. Dans sa capitale, il reçut les félicitations des rois européens et une ambassade de Henri III d'Espagne, représenté par Gonzalès Clavijo. Il marchait contre la Chine lorsque la maladie l'arrêta.

Timour était de taille moyenne, élancé, la tête grosse, le front haut, le teint blanc et le visage coloré, larges épaules, bien membré, d'une rare vigueur, chevalier éprouvé, très brave, sachant commander. Il était dévot musulman et féroce à l'égal des anciens Mongols. Il se peut que ses conseillers religieux aient rêvé de restaurer à son profit le khalifat, dont le centre eût été placé près des tombeaux des martyrs Hussein et Hassan, à Bokhara ou Samarcande; mais ce projet n'eut pas de suite. Timour a surtout détruit; il a achevé la ruine de l'empire de Djagataï qu'il a remplacé, il est vrai; mais il a détruit, sans le remplacer, celui du Kiptchak et par là préparé la grandeur de la Russie affranchie de ses dominateurs mongols; il a achevé la ruine des grandes cités perses et failli arrêter à ses débuts la fortune des Osmanlis; enfin, en inculquant le fanatisme musulman aux Turcs de la Transoxiane, ces grands intermédiaires de l'Asie centrale, il les a brouillés à jamais avec leurs cousins de la Mongolie et des Marches de Chine; il a rompu la tradition chinoise et celle des vieux empires turcs pour lui substituer le régime de la religion d'Etat et de la théocratie; la pseudo-renaissance du xve siècle fut en Transoxiane un véritable recul, une époque de scolastique et de rhétorique. Il faut pour compléter le tableau rappeler les fastueuses constructions de Timour et de ses successeurs, leurs grands travaux publics et la floraison de la littérature turque. — Timour eut pour successeur son fils Chah-Roukh († 1416), puis le fils de celui-ci, Oulougbeg, protecteur des artistes, assassiné par son fils Abd-ul-Latif (1449). Le plus illustre des Timourides fut Baber

du Ferghana (1482-1531), conquérant de l'*Inde* (V. ce mot). Au milieu du XVIe siècle, les Turcs du steppe septentrional, les Euzbegs, supplantèrent en Transoxiane (Mavrannahar) les Timourides. E. Blochet.

Bibl. : Langlès, *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, trad. du persan; Paris, 1787. — Ibn Arabchah, *Hist. du grand Tamerlan*, trad. Vattier ; Paris, 1658. — Cherif-ed-din, *Hist. de Timour-beg*, trad. par Petis de La Croix, 1722, 4 vol. — *Mémoires du sultan Baber*, trad. de Courteille; Paris, 1871. — Cahun, au t. III de l'*Hist. générale* de Lavisse et Rambaud. — Howorth, *History of the Mongols;* Londres, 1876-80, t. II et III. — Vambéry, *Gesch. Transoxaniens ;* Stuttgart, 1872.

TIMPF ou **TYMPFE.** Monnaie polonaise d'argent d'une valeur de 18 deniers, à l'effigie royale (en buste). Elle fut créée en 1665 et prit le nom du directeur de la Monnaie, André Tympfe. Les électeurs de Saxe, rois de Pologne, en ont frappé beaucoup ; les électeurs de Brandebourg, rois de Prusse, également, pour l'usage de leurs sujets polonais et lithuaniens.

TINAMOU (Ornith.). Genre d'Oiseaux que l'on plaçait autrefois dans l'ordre des Gallinacés, mais que les recherches modernes ont montré comme se rapprochant beaucoup des *Ratitæ* (Autruches), surtout par la forme du crâne et du bassin. D'après la classification de Fürbringer (V. Oiseaux), ils forment, dans ce groupe, un sous-ordre à part sous le nom de Crypturi, et sont caractérisés par un bec long, grêle, droit ou un peu recourbé, les ailes très courtes, des tarses robustes avec le doigt postérieur nul ou rudimentaire. Les genres *Crypturus* (Tinamou), *Rhynchotus*, *Nothura* et *Eudromia* prennent place ici. Tous habitent l'Amérique méridionale, du Mexique à la Patagonie, et semblent y remplacer nos *Perdrix*



Tinamou roux (*Rynchotus rufescens*).

et nos *Cailles* dont les habitants du pays leur donnent le nom. Ils vivent et nichent par terre, perchant rarement, courant avec vélocité ; leur vol est pesant, court et bruyant. Ils ne vont pas en compagnie, mais isolément, se nourrissant d'insectes, de larves et de vers plutôt que de graines. Les petits, presque au sortir de l'œuf, se séparent et courent de côté et d'autre sans s'inquiéter de leur mère. Le genre Tinamou a pour type le *Tataupa* (*Crypturus tataupa*) du Brésil et du Paraguay, remplacé à la Guyane par le *Cr. cinereus*. Le genre *Rynchotus* a pour type le *Rh. rufescens*, de la taille d'une Poule, à plumage roux, toutes les plumes rayées de brun, qui habite le S. du Brésil et la République Argentine, où on la désigne plus spécialement sous le nom de *Perdrix*. Les autres genres comprennent des espèces plus petites, comparables à la Caille. La chair de tous ces oiseaux est excellente, et le *Rynchotus rufescens* est l'espèce que l'on essaie actuellement d'acclimater et de domestiquer, en France, sous le nom de Tinamou roux. Ces Oiseaux lâchés dans un enclos de quelques 20 à 30 m. de diamètre, garni d'herbes et de buissons, se nourrissent de vers de terre qu'ils déterrent avec leur bec. Le mâle, à l'époque des amours, a un sifflement très pur et très mélodieux : *tiu — tu-di-du*, en appuyant sur la première syllabe. Le mâle construit le nid dans un endroit caché par de l'herbe ou des buissons. C'est une simple dépression du sol où la femelle dépose de 5 à 8 œufs d'un beau violet luisant, qu'elle pond de deux jours en deux jours. Le mâle seul couve à la manière des *Nandous* (V. ce mot). L'éclosion a lieu le vingtième ou le vingt et unième jour. La femelle ne s'en occupe jamais, cherche un autre mâle et bientôt fait une nouvelle ponte. Les petits sont couverts d'un duvet brun, hérissé comme des poils. Le mâle les promène dès qu'ils sont secs, les abrite sous son corps, leur apprend à saisir les insectes. Dès qu'ils ont la moitié de leur taille, ils vont chacun de leur côté, et le mâle cherche une nouvelle compagne. Les jeunes se reproduisent dès l'âge d'un an ; ils sont très familiers et accourent quand on leur donne des œufs de fourmis, des vers ou des graines. Si l'enclos est suffisamment garni d'herbes et de buissons, ils supportent très bien toutes les intempéries du climat : c'est seulement quand il gèle qu'il convient de les rentrer dans un bâtiment à l'abri du froid. Cette espèce est très prolifique et deviendra d'un bon rapport par la vente des œufs et des jeunes qui atteignent toute leur taille dans le courant du premier été et dont la chair est excellente. E. Trouessart.

TINCA (Ichtyol.) (V. Tanche).

TINCAR ou **ATTINKAR** (Alchim.). Fondant vitreux ou soudure, synonyme du borax des alchimistes latins (carbonate de soude ou analogue) : mot qui ne doit nullement être identifié avec le borax des modernes. M. B.

TINCEY-et-Pontrebeau. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon; 192 hab.

TINCHEBRAY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, sur le Noireau ; 4.599 hab. (2.771 aggl.). Stat. de chem. de fer. Ruines d'une église des XIIIe et XIVe siècles; jolie église du XVIIe dans le faubourg du Moutier. Il ne reste rien du château bâti au Xe siècle par les comtes de Mortain et près duquel fut battu en 1100 le duc Robert de *Normandie* (V. ce mot). Tinchebray est une ville industrielle, fabriquant de la métallurgie, de la serrurerie, de la quincaillerie, des peignes, des boutons, du papier, etc.

TINCOURT-Boucly. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel ; 735 hab. Stat. du chem. de fer du N. Exploit. de phosphates. Château du XVIIIe siècle.

TINCQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 734 hab. Stat. de chem. de fer.

TINDAL (Matthieu), déiste anglais, né à Beer-Ferres (Devonshire) en 1657, mort en 1733, considéré par Voltaire comme un des plus ardents défenseurs de la religion naturelle. Fils d'un pasteur du Devonshire, il étudia le droit à Oxford; partisan de Jacques II, il se fit catholique et combattit pour la cause du roi ; après 1688, il attaqua dans ses écrits celui qu'il avait d'abord soutenu, et, dès l'avènement de Guillaume III, qui le pensionna, il redevint protestant. — Dans ses écrits, il s'est attaché à prouver que le christianisme est aussi ancien que la création et que l'Eglise est une institution d'Etat. C'est la thèse qu'il soutint, en particulier, dans son livre : *Christianity as old as the Creation, or the gospel a republication of the religion of nature* (Londres, 1730 ; la seconde partie de cet ouvrage, parue en 1750, est tenue pour inauthentique). Une partie de cet ouvrage a été traduite par d'Holbach et figure dans le *Recueil philosophique* (Londres, 1770, 2 vol. in-12). C. Schmidt.

Bibl. : Lechler, *Geschichte des englischen Deismus;* Stuttgart, 1841.

TINDJA. Fleuve de Tunisie, qui déverse dans le lac de Bizerte les eaux du lac d'Ichkeul (V. Bizerte et Tunisie). Il a 4 kil. de long et continue l'oued Djoumin, rivière de Mateur (70 kil.) qui alimente le lac Ichkeul.

TINDOUL DE LA VAYSSIÈRE. Gouffre naturel du dép. de l'Aveyron, à 10 kil. au N. de Rodez, sur le Causse de Concourès ou du Comtal. C'est un grand trou béant à pic dans la glèbe inculte, à peine boisée. Par 575 m. d'alt., il mesure 93 m. de circonférence. Profond de 60 m., dont 38 absolument verticaux, il fut visité, pour la première fois, vers 1785, par Camus, professeur au collège de Rodez, exploré en 1890 par Quintin, en 1891-92, par Gaupillat, qui démontrèrent que la rivière souterraine du fond est celle qui ressort à Salles-la-Source. Un escalier en fer fut posé, mais les bergers le détruisirent.

BIBL. : MARTEL, *les Abîmes*, 1891.

TINE (Techn.). On désigne sous le nom de *tine* les récipients de forme quelconque servant au transport de l'eau, du lait, des produits des vendanges. On nomme également ainsi les tonneaux ouverts à un bout servant à recevoir les minerais d'extraction dans les mines, les tonneaux malaxeurs ou broyeurs utilisés dans certaines industries, telles que la céramique, la briqueterie, la fabrication des mortiers, etc.

TINEA (Zool.) (V. TEIGNE).

TINEL (Edgar), musicien belge contemporain, né à Sinay (Flandre orientale) le 28 mars 1854. Il entra en 1863 au Conservatoire de Bruxelles, obtint le prix de Rome en 1877, fut directeur de l'Ecole de musique religieuse de Malines (1881), et, en 1897, professeur de contrepoint et fugue au Conservatoire de musique de Bruxelles. Comme compositeur, il s'est fait connaître, d'abord par quelques compositions symphoniques et lyriques, dont les principales sont : *les Trois Chevaliers*, ballade pour chant solo, chœur et orchestre (op. 19), *Roses des blés* (op. 20), *Trois tableaux symphoniques* inspirés par la tragédie *Polyeucte*, de Corneille (op. 21), et un certain nombre de compositions pour piano, orgue, chant solo et chœurs. Mais ce qui contribua le plus à sa renommée, ce fut son oratorio : *Franziskus* (*Saint François*, op. 36) (1890). Un autre ouvrage de même nature, *Godoleva* (*Sainte Godelive*) (op. 43), exécuté en 1897, a retrouvé du succès.

TIN-ERKOUK. District du Gourara (Sahara algérien), à l'extrémité S. du Grand Erg ; il comprend quinze ksour, dont le principal est Tabelkoza.

TINETTE (Hygiène) (V. VIDANGE).

TING-HAÏ-TCHI-LI-TONG. Ville de la province de Tche-Kiang, capitale de l'archipel Chousan, à 60 kil. N.-E. de Ning-po-fou ; environ 36.000 hab. Cette ville, fort bien abritée, est célèbre par ses industries de chanvres et de fibres. Son port, profond et sûr, est difficile d'accès (V. CHOUSAN, t. XI, p. 253).

TINGHERT. Plateau du Sahara algérien, à l'E. du Tadémaït, des deux côtés de la vallée de l'Igharghar ; il s'étend au N. du massif Hoggar, du Tidikelt à Ghadamès.

TINGIS (Entom.). Genre d'Hémiptères Hétéroptères, de la famille des Tingides, caractérisé par un corps aplati, l'écusson recouvert par le prolongement du corselet en angle aigu, les élytres d'une transparence vitrée et réticulés, avec un renflement vésiculeux sur le disque et les côtés dilatés en feuilles, la tête offrant 5 épines, les antennes fines à 4 articles, le dernier renflé en bouton, le rostre couché dans un sillon atteignant l'extrémité du mésosternum, les pattes assez courtes et grêles. Les *Tingis* vivent sur différents végétaux de l'Europe, déterminant parfois des déformations ou sortes de galles. Type : *T. pyri* Fab., Insecte connu sous le nom de Tigre et commun sur le dessous des feuilles du poirier dont il suce le parenchyme.

TINGITANE. Ancienne province romaine (V. MAURÉTANIE et MAROC).

TINGRY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Samer ; 309 hab.

TINGUIANES. Peuplade des *Philippines* (V. ce mot, t. XXVI, p. 682).

TINIAN. Une des îles *Mariannes* (V. ce mot).

TINKAL (Alchim.) (V. TINCAR).

TINNE (Alexandrine), voyageuse hollandaise, née à La Haye le 17 oct. 1839, assassinée à Birguiz (Fezzan) le 1er août 1869. Appartenant à une famille riche et attachée à la cour de la reine des Pays-Bas, elle chercha dans les voyages une diversion à des chagrins intimes et entreprit en 1859, accompagnée de sa mère et de sa tante, la baronne de Capellen, l'exploration de la région des sources du Nil. La relation de ce voyage a été rédigée par J.-A. Tinne, frère consanguin d'Alexandrine, sous le titre de *Geographical notes of expeditions in Central-Africa, by three Dutch Ladies* (Liverpool, 1864, in-8. V. aussi Petermann, *Geographische Mittheilungen*, XV). Une deuxième expédition, entreprise en janv. 1862, dans la Nubie et le Soudan, se poursuivit avec succès : le bruit s'était répandu, on ne sait comment, dans les peuplades du désert que la voyageuse était la fille du sultan de Constantinople, et la jeune Hollandaise fut partout accueillie avec les plus grands honneurs. Elle accompagna ensuite, en 1863, la mission scientifique de Heuglin et Steudner au fleuve des Gazelles ; cette expédition fut désastreuse ; la majeure partie des hommes d'escorte, puis Steudner et Mme Tinne mère, périrent. On regagna Khartoum avec les plus grandes difficultés (29 mars 1864). La baronne de Capellen avait également succombé dans l'intervalle. Alexandrine visita alors en détail le bassin de la Méditerranée, le Sahara algérien, et organisa ensuite une caravane qui devait partir de Tripoli, passer à Mourzouk, Kouka, et atteindre le Nil par le Ouadaï, le Darfor et le Kordofan. C'est au cours de ce voyage que l'intrépide Hollandaise fut assassinée par des Touareg.

BIBL. : *Le Tour du monde*, 1871, pp. 566 et suiv.

TINODI (Sébastien), poète hongrois, né vers 1505, mort en 1557. Les *Chroniques* de Tinodi, surnommé le *Joueur de luth* (lantos), sont des documents historiques de grande importance. Après avoir combattu vaillamment contre les Turcs, Tinodi alla de château en château, chantant ses mélopées dont les sujets sont tirés de l'histoire contemporaine. On le trouvait partout où la vie nationale se manifestait, dans les assemblées politiques, au quartier général de l'armée, au milieu des batailles, uniquement préoccupé de recueillir des faits précis pour ses poèmes. Le poète, ayant noté lui-même les airs de ses poésies, nous a conservé ainsi les plus anciens monuments de la musique hongroise. — La meilleure édition de ses *Œuvres complètes* est celle d'Aron Szilády, formant le t. III du *Recueil de poètes anciens* (*Régi magyar költök tára*) édité par l'Académie hongroise (1882).

TINNEH ou **DENÉ**-DINDJIÉ (*Itynaï, Thnaïna, Kenaï*). Famille de peuplades Peaux-Rouges du Canada, désignées aussi sous l'appellation d'*Athabascas*, par les Russes sous celle de *Kolchisses*, par les Anglais sous celle de *Chipeway* (V. AMÉRIQUE DU NORD et CANADA). On comprend dans ce groupe : les *Chipeway* ou *Chippeouais* proprement dits, entre les lacs Athabasca et de l'Esclave ; les *Dogrib* ou *Esclaves*, à l'E. du Mackenzie et au N. du lac de l'Esclave ; les *Lièvres* (*Hare-indians*), sur le Mackenzie inférieur ; les tribus de la Coppermine, à l'E. du grand lac de l'Esclave ; les *Couteaux-Jaunes* (*Yellow-Knives*), au N.-E. du lac et à l'E. des Dogrib. — On y rattache également les tribus suivantes, plus distinctes par leurs mœurs et leurs langues : *Digothi* ou *Loucheux*, à l'embouchure du Mackenzie ; *Kutschin*, qui vivent à l'O. du Mackenzie inférieur ; *Beaver*, au N. de la rivière de la Paix, entre 56 et 59° lat. N. ; *Strongbow*, montagnards qui vivaient au S. des précédents ; *Sarcee* ou *Sussie*, chasseurs des sources de l'Athabasca ; *Tahkali* ou *Indiens des Carrières*, qui vivent dans les Montagnes Rocheuses, à l'O. de la crête et jusque vers la chaîne côtière, entre 52° et 56° lat. N.

TINOS ou **TENOS** (Ile). L'une des Cyclades, au S.-E. de l'île d'Andros ; 201 kil. q. ; 12.300 hab. (un tiers catholiques). C'est une montagne de granite, micaschiste,

serpentine et marbre, dont le point culminant est le mont Skhionia (713 m.) au N.-E.; auprès sont les cavernes du mont Kyknias où les anciens logeaient Eole. A l'E. et au S.-E. sont des vallées bien arrosées et fertiles; l'île est soigneusement cultivée. Elle exporte du vin (dit de Malvoisie), du marbre blanc et une serpentine vert foncé mouchetée de vert clair (*Ophites* des anciens); elle a deux bons ports, au N. Panormos, et au S. Tinos (Hagios Nikolaus; 2.400 hab.), dont le temple de Poseidôn a été remplacé par l'église de Panagia Evangelistria où des milliers de pèlerins viennent vénérer une image de la Vierge trouvée en 1822. Un couvent catholique éduque un grand nombre de jeunes filles. A 6 kil. N. de Tinos, est la ville du moyen âge, *Eroburgo* ou *Kastro*. L'île forme une éparchie du nome des Cyclades. — Colonie d'Athènes, Tinos fut vénitienne de 1204 à 1715.

BIBL. : GEORGANDOPOULOS, *Teniaca;* Athènes, 1889, en grec.

TINQUEUX. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. (1er) de Reims; 458 hab.

TINSEAU (Léon de), littérateur français, né à Autun le 30 avr. 1844. Sous-préfet sous l'Empire, il abandonna ensuite tout à fait la carrière administrative pour la littérature. Collaborateur des grandes revues littéraires, il a donné un grand nombre de romans aimables, écrits dans un style clair et châtié, qui ont eu du succès. Citons : *Robert d'Epirieu* (Paris, 1882, in-12) ; *Alain de Kérisel* (1883, in-12) ; *la Meilleure Part* (1885, in-12) ; *Dernière Campagne* (1887, in-12) ; *Charme rompu* (1888, in-12) ; *Sur le seuil* (1890, in-12) ; *Plus fort que la haine* (1891, in-12) ; *Mon oncle Alcide* (1892, in-12) ; *le Chemin de Damas* (1894, in-12) ; *Dette oubliée* (1895, in-12) ; *un Nid dans les ruines* (1898, in-12) ; *les Péchés des autres* (1899, in-12) ; *Mensonge blanc* (1900, in-12), etc.

TINTEMENT (Méd.). On donne le nom de tintement métallique à un bruit aigu, à timbre argentin, que l'on perçoit à l'auscultation de la poitrine dans les cas de très vastes cavernes et surtout de pneumothorax. Il se produit pendant la respiration, mais devient plus net quand le malade tousse ou parle, ou qu'on lui fait avaler un liquide. L'origine de ce bruit a donné lieu à de nombreuses théories. La plus vraisemblable est celle qui le rattache à une fistule faisant communiquer la cavité pleurale avec une bronche ; si l'orifice est obstrué par des mucosités, l'air en les traversant formera des bulles et donnera lieu au bruit caractéristique. Il y a d'ailleurs presque toujours du liquide dans la plèvre, où l'air peut également barboter ; de sorte que, dans l'immense majorité des cas, le tintement métallique sera pathognomonique d'un hydropneumothorax avec communication fistuleuse de la plèvre et des bronches. La disparition de ce signe peut faire supposer que la fistule s'est cicatrisée. Pour le tintement d'oreilles, V. OREILLE et BOURDONNEMENT. Dr L. LALOY.

TINTÉNIAC. Ch.-l. de cant. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo; 2.201 hab. Anciennes maisons. Dans l'église, tombeau et bénitier du XIVe siècle.

TINTÉNIAC (Alphonse, chevalier de), chef royaliste en Bretagne et en Vendée, né en Bretagne, mort au château de Coëtlogon le 6 juil. 1796. Entré à quinze ans dans la marine royale, il en fut exclu pour une affaire de galanterie. Au début de la Révolution, il s'engagea dans la conspiration de La Rouërie, fut poursuivi après la mort de son chef, s'enfuit à Londres, où Pitt le prit comme intermédiaire avec les insurgés vendéens. Il débarqua de nuit près Saint-Malo (juil. 1793), et, déguisé en paysan, atteignit à travers mille dangers la Loire qu'il passa furtivement, et le château de La Boulaie, quartier général des chefs vendéens. Il revint en Angleterre rendre compte de sa mission, qui eut pour conséquence la tentative manquée de lord Hastings sur Granville. En août 1794, il s'attache à Puisaye, retourne à Londres et prépare à Jersey une expédition contre les Côtes-du-Nord, de concert avec le chef breton Boishardy ; après des débarquements partiels, il recula, ayant appris les négociations de La Mabilais, et repassa en Angleterre. Il précéda en Bretagne, afin d'y préparer des renforts, le débarquement de Quiberon, et fit lui-même, le 26 juin 1795, le signal convenu au commodore Warren. A la tête de 4.000 chouans (l'armée rouge), il se chargea d'opérer une diversion sur les derrières de l'armée de Hoche, échoua devant la ville de Josselin, chargea 300 bleus qui défendaient le château de Coëtlogon, les dispersa, mais fut tué à bout portant par un grenadier qu'il sommait de se rendre. H. MONIN.

BIBL. : Ch.-L. CHASSIN, *Etudes documentaires sur la Vendée* (V. le t. XI, *Table*, p. 380).

TINTO (Viticult.) (V. MADÈRE).

TINTO (Rio). Petit fleuve côtier de l'Andalousie (prov. de Séville et de Huelva). Long de 100 kil. environ, il sort des sources de Pozos Amargos, près des mines de cuivre de Rio Tinto, à une alt. de 500 m. sur le versant méridional de la sierra de Aracena ; il se dirige en serpentant vers le S., à travers un pays montagneux, passe près de Berrocal, puis tourne au S.-O. par Niebla, San Juan de Puerto ; il reprend alors la direction du S. dans l'estuaire, ou lagune ou Marisma de Moguer. Il est alors encombré de hauts fonds, d'îles marécageuses, baigne Moguer, les quelques masures qui restent du port de Palos, d'où partit Christophe Colomb, et conflue avec l'Odiel de Huelva à Torre de las Arenillas, en face du couvent de la Rabida. Leur embouchure commune, profonde de 27 à 28 m., est malheureusement coupée par une barre dont la profondeur, malgré quelques améliorations, ne dépasse jamais 6m,71. On y fait cependant un assez actif commerce de minerais de cuivre, de vins, etc. Le Rio Tinto lui-même n'est pas navigable, il est très irrégulier ; ses eaux, rougies par l'oxyde de fer et le cuivre, détruisent toute vie animale ; elles sont peu abondantes. C'est l'Urium de Pline, l'Hibero d'Aviénus. J.-G. K.

Mines du Rio Tinto (V. RIO-TINTO).

TINTORET (Jacopo ROBUSTI, IL TINTORETTO, dit Le), né à Venise en 1518. Son père était teinturier, d'où son surnom *Tintoretto* (le petit teinturier). Entré, très jeune, dans l'atelier du Titien, il n'y serait resté, d'après une légende invraisemblable, qu'une dizaine de jours, chassé brutalement par la jalousie de l'illustre maître. Quoi qu'il en soit, c'est à l'étude des œuvres du Titien qu'il doit, de toute évidence, le meilleur de ses qualités techniques. Très ambitieux, d'ailleurs, d'un tempérament ardent, d'une imagination chaleureuse et puissante, infatigable au travail, aussi résolu dans sa volonté qu'habile de ses mains, il se proposa de suite, comme but de sa vie, une transformation de la peinture vénitienne, par l'adjonction, à ses qualités coutumières d'harmonie colorée et de suavité souriante, des qualités spéciales aux écoles florentine, parmesane et romaine, la forme en mouvement des corps humains énergique et accentuée, la science anatomique accusée dans les nudités, la mise en scène héroïque, solennelle ou dramatique, des sujets religieux et profanes, et l'expression, comme les gestes de ses acteurs, hardiment mise en relief par le jeu vigoureux des ombres et des lumières. Il inscrivit donc résolument sur les murs de son atelier la célèbre formule : « Le dessin de Michel-Ange et la couleur de Titien », formule dont Titien lui-même aurait pu être le rédacteur, mais dont le vieux maître se gardait bien, avec son goût sûr et son jugement délicat, de tirer, jusqu'au bout, des conséquences extravagantes, comme allait parfois le faire son jeune et impétueux rival.

Pour arriver au but qu'il se proposait, Tintoret, d'ailleurs, ne négligea aucune étude. Pendant plusieurs années, sans relâche, de jour et de nuit, il travaille d'après les moulages de Michel-Ange, le modèle vivant, le cadavre disséqué, le mannequin drapé, le mannequin articulé et suspendu au plafond, en plein air ou à l'intérieur, à la clarté du soleil ou à la lueur des lanternes et des torches ; il modèle, en terre ou en cire, ses figurines avant

de les dessiner; il fréquente tous les gens qui peignent, aussi bien les simples badigeonneurs que les artistes en renom, ne négligeant rien pour s'approprier toutes les ressources du métier, pour se faire une manière « forte et résolue ». En même temps, il saisit toutes les occasions de se produire, répand des fresques sur toutes les murailles qu'on met à sa disposition, montre ses toiles partout où il peut; quelques belles décorations de façades, son portrait et celui de son frère, avec effets de nuit, exposés dans la Merceria, le firent bientôt connaître. Vers 1546, il offre aux prêtres de l'église Madonna dell' Orto de leur peindre, contre remboursement de ses frais matériels, deux compositions immenses (15 m. de hauteur sur 6 m. de largeur). L'offre est acceptée pour 100 ducats. Ces deux toiles, encore en place, *l'Adoration du veau d'or* et *le Jugement dernier*, où les figures accumulées, dans un pêle-mêle tumultueux de nudités, de draperies, d'accessoires, sous les contrastes et les agitations les plus bizarres de la lumière, gesticulent et se tortillent à l'envi, devaient rester, dans son œuvre, l'une de ses improvisations les plus incohérentes et les plus scandaleusement inégales. Le jeune homme voulait étonner, il y avait réussi. Dès qu'il eut stupéfié ses rivaux par cette extraordinaire virtuosité, il se hâta, d'ailleurs, de montrer, dans la même église, qu'il savait, lorsqu'il le voulait, rester plus calme et plus pondéré. La *Présentation de la Vierge*, la *Sainte Agnès ressuscitant le fils du Préfet*, le *Saint Pierre adorant la croix*, le *Martyre de saint Paul*, y représentent l'artiste savant et fort avec toutes ses qualités de metteur en scène et en lumière, de dessinateur hardi et sûr, de coloriste vigoureux et vibrant.

La confrérie de Saint-Marc et le Palais ducal lui offrirent bientôt aussi l'occasion d'affirmer, avec plus d'éclat encore, sa personnalité. Les quatre épisodes de la *Légende de saint Marc*, sont, par malheur, aujourd'hui dispersés : 1° *Saint Marc sauvant un Sarrazin du naufrage* (Venise, Palais ducal) ; 2° le *Corps de saint Marc retiré de son tombeau* (Milan, musée Bréra) ; 3° l'*Enlèvement par les Vénitiens du corps de saint Marc à Alexandrie* (Venise, Palais ducal) ; 4° *Saint Marc, descendant du ciel, pour délivrer un de ses dévots martyrisé* (Venise, Académie des beaux-arts). Ce dernier morceau, connu sous le titre de *Miracle de saint Marc*, peint en 1548, passe avec raison pour le spécimen le plus complet des qualités supérieures du Tintoret comme dramaturge, dessinateur, coloriste. C'est, en effet, un des chefs-d'œuvre de la peinture. Les trois autres morceaux, où l'habileté de l'artiste se développe sous d'autres aspects, ne sont guère moins surprenants. Au Palais ducal, nous ignorons malheureusement ce que purent être les vastes compositions du *Couronnement de Frédéric Barberousse*, d'*Alexandre III excommuniant l'Empereur*, du *Jugement dernier*, brûlées en 1577, qu'il exécuta durant cette période. C'est plus tard seulement, surtout après l'incendie, à l'âge de soixante ans, que nous l'y pouvons admirer, soit comme narrateur de tumultueuses épopées (*les Légats du Pape et du Doge à Pavie, devant l'Empereur Barberousse; la Prise de Riva en 1440; la Défense de Brescia en 1483; la Prise de Gallipoli en 1484; le Siège de Zara en 1346; Venise, reine de la mer*), soit comme poète de la beauté plastique et expressive, de la beauté féminine et de la beauté virile, dans quelques toiles moins vastes, mais d'un charme grave et puissant, tels qu'*Ariane couronnée par Vénus*, *Pallas chassant Mars*, *le Mariage de sainte Catherine*, *Saint Georges vainqueur du dragon*, soit comme portraitiste dans toute une série de figures des *Doges*.

Parmi les nombreuses églises où il avait semé ses œuvres, durant sa jeunesse, se trouvait l'église San-Rocco, à laquelle étaient annexés les bâtiments d'une confrérie (Scuola). En 1560, la corporation, voulant décorer ce bel édifice, mit au concours la peinture d'un plafond central (*la Glorification de saint Roch*). Les concurrents désignés étaient Paul Véronèse, G. Salviati, Federigo Zucchero, Tintoret; ils n'avaient à fournir qu'un dessin; mais, tandis qu'ils préparaient cette esquisse, Tintoret, ayant pris les mesures du cadre, peignit, en quelques jours, une toile et la mit en place. Le procédé exaspéra ses concurrents, mais comme il offrit gratuitement sa peinture, les frères l'acceptèrent et lui confièrent la décoration entière de toutes leurs salles. Huit énormes toiles, au rez-de-chaussée, vingt-cinq dans la grande salle du premier étage, une plus démesurée encore dans la salle des hôtes (pala dell' Albergo), semblèrent suffire à peine à ce prodigieux agitateur de formes et de couleurs pour bouleverser, par l'outrance des gesticulations expressives et des actions lumineuses, parmi des recherches imprévues d'un naturalisme audacieux, toutes les traditions les plus respectées des iconographies évangélique et biblique. Avec tant d'exagérations et d'extravagances, c'est pourtant dans la Scuola di San Rocco que cet inventeur inépuisable, que ce praticien prodigieux donna la plus haute mesure de sa personnalité. Le grand *Calvaire*, notamment, où Rubens a puisé tant de ses meilleures inspirations, reste, dans l'histoire de l'art, une œuvre aussi grandiose que formidable. « C'est une telle ampleur de lumière, dit Taine, un si triomphal épanouissement de génie et de réussite, qu'on en sort comme d'un concert trop riche et trop fort, à demi étourdi, perdant la mesure des choses et ne sachant pas si l'on doit croire ses sensations. »

On ne saurait même énumérer toutes les autres grandes toiles, à Venise, dans lesquelles le fécond improvisateur poursuivit cette rénovation des sujets rebattus par une introduction de plus en plus hardie et imprévue des contrastes lumineux et des types, expressions, gestes, accessoires empruntés à la vie réelle. Nous rappellerons seulement, comme les plus intéressantes: *le Baptême du Christ* à San Silvestro, *la Mise en croix*, *la Résurrection*, *la Descente aux Limbes* à San Cassiano, *les Noces de Cana* à Santa-Maria-della-Salute, *la Cène* à San Giovasio et à San Giorgio-Maggiore, *les Scènes de la vie de saint Roch* à San Rocco, *la Découverte de la croix* à Santa-Maria-Domini. La dernière manifestation, dans l'épopée religieuse, de ce travailleur passionné, devait être, en 1590, l'immense panorama du *Paradis* (haut., 10^{m},20; larg., 22 m.) qui contient environ 500 figures, dans la grande salle du palais ducal. Il avait soixante-dix ans lorsqu'il la commença, et mourut peu de temps après l'avoir achevée, à soixante-seize ans. La fécondité du peintre ne serait pas, d'ailleurs, entièrement connue si l'on ne rappelait qu'il fut, avec son maître Titien, le portraitiste le plus célèbre et le plus occupé de Venise. Il n'est presque point de musée qui ne possède quelqu'une de ces images viriles, de doges, de patriciens, de lettrés, d'artistes, vigoureusement brossées, où les visages hauts en couleurs et les simarres aux larges plis, se modèlent, en puissantes saillies, sous une lumière forte et grave.

Cet improvisateur, téméraire et sans scrupules, mais studieux et savant, poussa jusqu'à l'extrême tous les défauts comme toutes les qualités de son tempérament. Personne, parmi ses contemporains, n'accumula, avec moins de ménagements et de convenances, dans les toiles religieuses, les tours de force d'éclairages et de raccourcis, les traits de réalisme brutal, les accessoires inutiles ou grossiers, les négligences scandaleuses et les incorrections cyniques; mais personne non plus n'y déploya certainement, plus d'imagination inventive, une entente plus vive des grands spectacles, et, à l'occasion, plus de puissance tragique et douloureuse. Ses *Dépositions* comme ses *Scènes de la Passion* sont presque toujours des chefs-d'œuvre d'émotion. Quant aux scènes de beauté plastique, si fort à la mode en son temps, on a déjà vu, au palais ducal, qu'il les sut traiter, sinon avec les séductions sereines et affables du Titien et de Véronèse, au moins avec un charme particulier dans sa sincérité un peu lourde. La *Suzanne*, aux musées du Louvre, de Madrid et de Vienne, la *Prin-*

cesse délivrée par saint Georges, à la National-Gallery de Londres, le *Christ dans la maison de Marthe*, au musée d'Augsbourg, et bon nombre de portraits de dames prouvent qu'il ne fut pas insensible, non plus qu'aucun de ses compatriotes, aux grâces de la femme. En résumé, bien qu'il ait été fatalement et heureusement infidèle à ses propres principes, bien qu'il ait exagéré en contorsions le dessin ressenti et anatomique de Michel-Ange, bien qu'il ait alourdi souvent, obscurci et attristé la couleur du Titien, comme, d'une part, se retrempant toujours au spectacle de la vie, il a rendu ce dessin plus libre et plus vivant, comme, d'autre part, il a trouvé, dans cette pesanteur des nuances plombées, un moyen de liaisons admirables pour les contrastes lumineux et un moyen aussi d'expression forte ou triste, il n'en reste pas moins un génie supérieur et exceptionnel, un de ceux qui ont toujours exercé le plus d'influence sur les peintres de tempéraments puissants, tels que Rubens, Velasquez, Eugène Delacroix. — Tintoret eut pour collaborateur son fils *Domenico* (1562-1637), qui a laissé, dans Venise, un certain nombre de grandes toiles estimables. Ses portraits, parfois excellents, ont pu être confondus avec ceux de son père. Georges LAFENESTRE.

BIBL. : VASARI, dans *la Vita di Battista Franco*. — Carlo RIDOLFI, *le Maraviglie dell'Arte, ovvero le Vite degli illustri Pittori Venetie dello stato* ; Venise, 1648. — Henry THODE, *Tintoretto* (avec 109 fig.) ; Bielefild et Leipzig, 1901.

TINTOUMMA. Désert du Sahara méridional, entre Bedouaram et Agadem, sur la route du lac Tchad au Fezzan ; c'est une plaine sans eau et sans aucun accident de terrain, où les caravanes s'égarent souvent.

TINTRY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. d'Epinac ; 237 hab.

TINTURY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois ; 735 hab.

TIOUMEN. Ville de la Sibérie occidentale, ch.-l. de cercle, gouv. et à 260 kil. S.-O. de Tobolsk, sur les deux rives de la Toura ; 30.000 hab. Fondée en 1586 sur l'emplacement d'une ancienne ville tatare, Tchimghi-toura, Tioumen s'est considérablement étendue et occupe à présent une superficie de plus de 1.000 hect. La ville a une importance particulière pour la Sibérie occidentale, comme le point terminus de la navigation fluviale des bassins de l'Irtych et de l'Ob (plus de 3.000 kil.). Située sur la grande route de Sibérie, reliée actuellement à l'Oural (Ekatherinbourg) par une voie ferrée, Tioumen servit longtemps comme le premier lieu de concentration et de départ aux troupes, colons libres ou déportés venant de la Russie d'Europe et dirigés sur différents points de l'immensité sibérienne. Actuellement encore, plus de 2.000 familles de colons traversent annuellement la ville où fonctionne un service spécial pour les immigrants. Mouvement commercial très animé, tant par voie ferrée avec la Russie européenne qu'avec l'intérieur de la Sibérie par voie d'eau : un service de vapeurs fonctionne durant la saison navigable entre Tioumen et Tomsk. Tioumen est aussi une ville industrielle ; elle possède d'importantes tanneries et fabrique des tapis qu'on rencontre sur divers marchés de l'Europe. P. LEM.

TIOUTCHEV (Féodor-Ivanovitch), poète russe, né près de Briansk le 5 déc. 1803, mort à Tsarskoié Sélo le 27 juin 1873. Après avoir fait chez ses parents des études brillantes sous la direction de Raitch, il vint les terminer à l'Université de Moscou. En 1822, il entra dans l'administration des Affaires étrangères ; il y devait rester une grande partie de sa vie, remplissant différentes fonctions diplomatiques en Allemagne, puis en Savoie. Il était chargé d'affaires auprès du roi de Sardaigne, lorsqu'un voyage qu'il fit en Suisse, sans avoir sollicité de congé, le fit priver de ses grades. Il resta en disgrâce pendant cinq ans. Gracié en 1844, il reprit du service. Depuis 1857 jusqu'à sa mort, il fut président du comité de la censure des publications étrangères. Ce fut un esprit singulièrement élevé et cultivé qui fit impression même sur de grands écrivains étrangers, si l'on en juge par ses relations avec Henri Heine. Tioutchev n'a publié que des vers, peu nombreux, mais exquis. Ses pièces, très courtes pour la plupart, ne rappellent pas l'effusion sentimentale des grands poètes romantiques ses contemporains ; elles n'ont pas l'obscurité voulue de certains poètes, comme Phète, par exemple, mais elles nous frappent par une distinction savoureuse. Les idées qu'il exprime sont rarement les grands lieux communs du lyrisme : ce sont plutôt des pensées d'homme délicat et mûri qui cherche à dissimuler sous la perfection de son art, et à tamiser, pour ainsi dire, l'émotion très sincère qui l'étreint.

TIPARA. Com. du dép. et arr. d'Alger, cant. de Marengo, sur la Méditerranée, à 62 kil. O. de la capitale ; 2.217 hab., dont 280 Français. Petit port, bains de mer. Ancienne colonie romaine de vétérans, créée par Claude et dont les ruines sont visibles (aqueduc, thermes, théâtre, etc.). A 10 kil. se trouve le *Tombeau de la Chrétienne* (V. ce mot).

TIPITAKA ou **TRIPITAKA**, « les trois Corbeilles ». Nom donné à la rédaction en pâli des écrits canoniques des bouddhistes du Sud. Les trois séries sont : le *Vinayapitaka*, dont les cinq livres exposent la discipline bouddhiste ; Oldenberg les a édités (Londres, 1879-83, 5 vol.). Rhys et lui en ont traduit une partie aux t. XIII, XVII et XX des *Sacred books of the East;* — le *Suttapitaka*, qui expose en cinq livres l'action et les enseignements moraux du Bouddha ; des fragments ont été traduits aux t. X et XI des *Sacred Books;* — l'*Abidhammapitaka*, qui est une compilation tardive des commentaires du *Suttapitaka*. L'ensemble de la collection a été publié en siamois à Bangkok (1893-94, 39 vol.) ; une partie du *Suttapitaka* et de l'*Abidhammapitaka*, en pâli (alphabet latin), à Londres (1882-96).

On appelle *Tripitaka* le canon des bouddhistes du Nord, très différent de la version pâli ; il est rédigé en sanscrit et en dialecte gâthâ (Cf. l'art. BOUDDHISME).

BIBL. : KERN, *Manual of Indian Buddhism;* Strasbourg, 1896.

TIPOU-SAHIB, dernier nabab de Maïssour (Mysore), né en 1749, mort le 4 mai 1799. Fils de Haïder-Ali, il porta d'abord le nom de Feth-Ali-Khan, succéda à son père le 7 déc. 1782, au cours de la guerre contre les Anglais, vit ceux-ci s'emparer, sous la conduite du brigadier général Matthews, d'Onor, de Condapour, de Mangalor, de Bednor et d'Anampour ; il se mit à la tête d'une armée de 25.000 hommes, parmi lesquels se trouvait un corps de 1.000 Français, força Matthews à capituler à Bednor ; la capitulation ayant été violée par les Anglais, Tipou retint prisonniers le général et la garnison et les accabla de mauvais traitements. Il assiégea en vain Mangalor ; le traité de Versailles (1783) fut suivi d'une paix signée dans la ville qu'il avait investie sans profit (11 mars 1784). Il prit alors le titre de sultan, tandis que son père ne s'était jamais considéré que comme le lieutenant du radjah légitime de Maïssour, et remplit l'Inde de la renommée de son faste, qui épuisa promptement le pays. Des six ambassadeurs qu'il envoya en France, seuls les trois qui avaient pris la voie de mer atteignirent Toulon et furent reçus magnifiquement à Versailles (3 août 1788) ; mais le mauvais état des finances empêcha Louis XVI de donner suite aux propositions d'alliance qu'ils portaient. La guerre reprit en 1789, à la suite d'une attaque de son camp par le radjah de Travancore, allié des Anglais ; les généraux Cornwallis et Abercromby parurent devant Seringapatam (1791), mais ne purent s'en emparer à cause d'une inondation, de la disette et des maladies qui ravageaient leur camp. Tipou envoya en vain le commissaire français Léger solliciter du roi de France l'envoi d'un corps de 6.000 hommes. L'année suivante, Cornwallis, aidé des troupes du Nizam et des Mahrattes, retourna assiéger Seringapatam (5 févr. 1792) ; Tipou céda et signa une paix qui lui coûtait la moitié de ses Etats et une indemnité considérable. Des Français que la prise de Pondichéry

avait chassés de cette colonie se rendirent dans sa capitale, y ouvrirent même un club de jacobins (5 mai 1797) et le décidèrent à envoyer des ambassadeurs à l'Ile de France pour y demander l'appui du gouvernement républicain (17 janv. 1798). Les quelques officiers et soldats que le gouverneur de l'île, le général Malartic, lui expédia, servirent de prétexte à l'Angleterre pour envahir ses Etats. Battu à Sidasir (6 mars 1799), il attaqua le général Harris à Malaveli (27 mars), fut battu complètement et forcé de se renfermer dans sa capitale, qui fut enlevée d'assaut le 4 mai; Tipou-Sahib périt dans la mêlée, à l'âge de cinquante ans, après seize ans et demi de règne; ses possessions furent partagées entre les Anglais, le Nizam et les Mahrattes; une petite partie seulement en fut rendue au fils du dernier radjah de Maïssour. La catastrophe qui mit fin au règne de ce potentat oriental eut le plus grand retentissement en France, parce qu'elle coïncidait avec la perte définitive de nos établissements de l'Inde.

Bibl. : J. Michaud, *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore*; Paris, 1801, 2 vol. in-8. — *Kârnâma i Hydary, or Memoirs... to which is annexed a sketch of the history of Tippoo Sultan* (en persan); Calcutta, 1848. — Col. W. Miles, *History of the reign of Tipu Sultan*; Londres, 1844.

TIPPERAH. Corruption anglaise du nom de *Tripoura*, qui désigne un district situé à l'E. du Bengale, au N. de la division de Tchittagong dont il dépend; 6.451 kil. q.; 1.782.935 hab. en 1891, dont 1.224.336 musulmans. Le ch.-l. est Kommilla (14.680 hab.), sur la Goumti. A l'E. se trouve la principauté vassale du Tripoura montagneux (Hill-Tipperah), dont le radjah commande à 10.572 kil. q. et 137.442 hab. (dont 91.665 Hindous).

TIPPERARY. I. Ville. — Ville d'Irlande, comté de Tipperary, sur le chem. de fer de Waterford à Limerick; 6.391 hab. en 1891. Lainages, commerce de beurre.

II. Comté. — Comté d'Irlande, prov. de Munster, entre le Shannon au N.-O., le Suir au S.-E. (V. Irlande); 4.296 kil. q.; 173.188 hab. en 1891 (au lieu de 435.553 en 1841). Le Sud est montagneux, le Nord plat. L'élevage du bœuf et du mouton sont les principales ressources. Le ch.-l. est Clonmel; les autres villes sont Tipperary-Cashel, Carrick-on-Suir.

TIPPOU-Tib (Hamed ben Mohammed, dit *Mutchison-Poula*, et connu des Européens sous le nom de), négociant arabe, né vers 1837, qui acquit une grande influence dans l'Afrique centrale, autour du lac Tanganyika; c'est grâce à son appui que Cameron en 1874, Stanley en 1876, Wissmann en 1882, purent traverser l'Afrique. Stanley traita avec lui lors de son expédition vers Emin Pacha, et le nomma, au nom du roi Léopold II, gouverneur de Stanley-falls, lui adjoignant un résident européen. Tippou-Tib avait organisé de vastes plantations et plusieurs postes militaires. Mais lors de la rupture entre l'Etat du Congo et les Arabes, il fut évincé, et son centre de Kassongo enlevé (1893). A.-M. B.

TIPULA (*Tipula* L.) (Entom.). Genre de Diptères Némocères, de la tribu des Tipuliens terricoles, caractérisé par le prolongement de la tête assez long et étroit, les antennes filiformes presque sétacées, de 13 articles, les trois premiers articles des palpes un peu en massue, le front à surface plane, les ailes écartées, à 5 cellules postérieures, la deuxième pétiolée. Les Tipules, par leur forme générale, la longueur de leurs pattes, offrent beaucoup de rapports avec les Cousins, mais ils ne sont nullement offensifs. Ils fréquentent principalement les prairies, les bois humides, le bord des eaux. Les femelles déposent leurs œufs dans le terreau, les détritus amassés sous les arbres; leurs œufs sont très durs, oblongs, un peu en forme de croissant et d'un noir luisant. Les larves sont allongées, grisâtres, cylindriques, atténuées aux extrémités, lisses et apodes; la tête est petite, écailleuse et susceptible de se cacher sous le premier segment; le dernier segment abdominal porte six stigmates sur deux rangées transverses. Ces larves se nourrissent exclusivement de terre végétale; elles peuvent nuire aux plantes en détachant et en isolant leurs racines. Les nymphes sont allongées et portent en avant deux tubes respiratoires en forme de corne; leurs segments présentent des rangées de petites épines. A citer *T. gigantea* Schr., *T. oleracea* L., très communes partout. P. Chrétien.

TIQUE (Entom.). Synonyme d'*Ixode* (V. ce mot).

TIQUET (Entom.) (V. Altise).

TIR. I. Balistique et Art militaire. — Le tir des bouches à feu est resté fort longtemps dans le domaine empirique; jusqu'au milieu du XVIIe siècle, on considérait la résistance de l'air comme négligeable, et l'on admettait que le projectile se comportait comme dans le vide, c.-à-d. qu'il décrivait une parabole. L'étude du mouvement du projectile est intimement liée à l'étude de la résistance de l'air. C'est Newton, à la fin du XVIIe siècle, qui, le premier, démontra qu'elle pouvait produire des effets importants et posa les premières lois de la *Balistique extérieure*. A l'époque où il fit ses travaux, les bouches à feu et les poudres employées ne communiquaient au projectile qu'une faible vitesse initiale, aussi fut-il conduit à considérer la résistance de l'air comme proportionnelle au carré de la vitesse du projectile. Avec les progrès de l'artillerie, on reconnut plus tard que cette loi était inexacte, et les expériences de Robins et de Hutton en Angleterre, puis de Borda en France, infirmèrent la loi de résistance posée par Newton. Ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que l'étude du tir des bouches à feu arriva à être faite avec quelque précision. Les principaux auteurs qui ont posé les principes de la balistique extérieure sont : en France, Bernoulli et Euler; Piton-Bressant, lieutenant d'artillerie de marine; de Saint-Robert, le général Didion, le général Duchène; en Angleterre, Basforth; en Italie, le colonel Siacci; en Russie, le général Mayewski; en Belgique, le capitaine Navez, etc.

Résistance de l'air. — L'air offre au mouvement des projectiles une résistance qui dépend de la forme de celui-ci, de sa vitesse et de la densité de l'air au point où la résistance est étudiée. Les forces élémentaires agissant sur les projectiles oblongs, ne se réduisent pas à une résultante unique, dirigée suivant la tangente à la trajectoire (V. le § *Trajectoire*), mais à une force inclinée sur la tangente à la trajectoire passant par le *centre de résistance* et à un couple. L'action de cette force et de ce couple ont pour but de diminuer la vitesse du projectile et de le faire sortir du plan de tir, en produisant la *dérivation*.

Les nombreuses études faites sur la résistance de l'air n'ont pas amené à trouver une loi bien définie de son mode d'action; cependant tous les résultats trouvés tendent à prouver que cette résistance est proportionnelle à la *densité balistique* (Δ) de l'air, au *carré du calibre* (c), à un certain nombre appelé *indice de résistance* (i) qui dépend de la forme du projectile, enfin à une certaine *fonction de la vitesse* (v) que l'on définit par des tables numériques. En sorte que l'expression $R = \frac{i \Delta c^2}{p} f(v)$, p étant le poids du projectile, représente la valeur de la résistance de l'air. C'est sur la forme de la fonction $f(v)$ que les différents auteurs ne sont pas d'accord. Les différentes formes qu'ils donnent à cette fonction sont plus ou moins compliquées, mais on est presque universellement d'accord pour admettre que pour les vitesses inférieures à 250 m. et supérieures à 500 m. on peut supposer sans grande erreur $f(v)$ proportionnelle à v^2, pour les vitesses comprises entre 250 m. et 500 m. à v^4. L'indétermination qui pèse sur la forme de la fonction $f(v)$ n'a d'ailleurs que peu d'inconvénient, la connaissance de $f(v)$ n'étant utile que pour calculer les *tables de tir* (V. ci-dessous ce paragraphe). Or, dans ces tables, les éléments principaux du tir sont déterminés expérimentalement.

Généralités et Définitions. — Certaines expressions

particulières sont employées dans le langage de la balistique. Quand on veut tirer un coup de canon, après avoir chargé la pièce, il est nécessaire de lui donner une *direction* et une *inclinaison* telles que le projectile atteigne le but, c'est ce qui constitue le *pointage* de la pièce. L'axe de la pièce prolongé indéfiniment s'appelle *ligne de tir*, l'inclinaison de cet axe sur le plan horizontal *angle de tir;* le plan vertical contenant la ligne de tir porte le nom de *plan de tir*. La tangente à la trajectoire au sortir de la bouche à feu s'appelle *ligne de projection;* le plan vertical qui la contient, *plan de projection;* l'angle de la ligne de projection avec le plan horizontal, *angle de projection*. La ligne de tir et la ligne de projection font un certain angle, c'est l'*angle d'écart initial;* la projection de cet angle sur le plan de tir est *l'angle de relèvement*, il est de quelques minutes; la projection sur le plan horizontal est l'*angle d'écart horizontal*, toujours beaucoup plus faible que l'angle de relèvement; on le néglige en général. — Les mots : *vitesse initiale*, *vitesse restante horizontale*, *verticale* ou *tangentielle*, se rapportent au projectile et n'ont pas besoin d'autres explications. Le point où le projectile vient rencontrer le sol est le *point de chute*, sa distance à la pièce la *portée*, sa distance au plan de tir la *dérivation*. L'angle que fait le dernier élément de la trajectoire avec le plan horizontal, l'*angle de chute*. La *flèche* de la trajectoire est la distance du plan horizontal de la pièce au *sommet de la trajectoire*. Quand le but n'est pas à la même altitude que la pièce, on appelle *angle de site* l'angle de la droite qui joint la pièce au but et du plan horizontal; cet angle se compte positivement quand le but est plus élevé que la pièce, négativement dans le cas contraire.

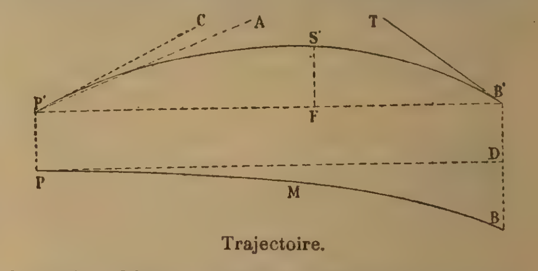
Dans le cas du *tir fusant*, on appelle *hauteur d'éclatement* la hauteur à laquelle le projectile éclate, cette hauteur est comptée à partir du pied du but; *intervalle d'éclatement*, la distance du point d'éclatement au but.

Différentes espèces de tir. — Les différentes espèces de tir tirent leur nom de la manière dont on emploie le projectile, de la forme de la trajectoire, soit de conditions diverses. Dans le *tir percutant*, le projectile armé d'une fusée percutante (V. Fusée) éclate en rencontrant le sol ou un obstacle résistant; dans le *tir fusant*, le projectile armé de *fusées à double effet* (V. Fusée) éclate en l'air. Le *tir à mitraille* s'exécute à très courte distance, 500 m. au maximum, en général contre la cavalerie, avec des *boîtes à mitraille* ou des obus débouchés à l'*évent* zéro (V. Fusée, Obus, Projectile). Lorsqu'on exécute le tir à fortes charges, sous de petits angles de tir, inférieurs à 20°, on exécute du *tir de plein fouet* ou *tir tendu*. Quand l'angle de tir est supérieur à 20°, on exécute du *tir courbe*. Suivant le but que l'on se propose, le tir courbe porte différents noms : le *tir plongeant* a pour but d'atteindre un objectif, fortification ou troupe abritée derrière son couvert; le *tir en brèche* est un cas particulier du tir plongeant, il a pour but la démolition d'une partie d'escarpe, pour permettre aux troupes d'assaut de pénétrer dans la brèche pratiquée; le *tir vertical* a pour but la démolition des obstacles qui présentent une surface horizontale, il agit par effets d'écrasement et s'exécute avec de gros calibres (mortiers de 220, canon de 155 court) tirés sous des angles de 30, 45 et même 55°. Le *tir de rupture* a pour objet la démolition des blindages et cuirassements, il s'exécute avec des canons longs et puissants et des projectiles de rupture (V. Obus). Lorsque la batterie qui tire est directement opposée à son objectif, elle exécute un *tir de front;* si sa ligne de tir est oblique au front de l'adversaire, elle exécute un *tir d'écharpe;* si elle est à peu près parallèle à ce front, elle fait du *tir d'enfilade;* enfin, elle exécute un *tir à revers* ou *à dos*, si elle prend l'objectif par derrière.

Quand le capitaine qui commande le feu peut apercevoir les points de chute de ses projectiles, il exécute du *tir direct;* dans le cas où il est obligé de quitter sa batterie ou d'avoir recours à des observateurs (V. § *Observation du tir*) pour observer son tir, il exécute du *tir indirect*.

Les *tirs balistiques* sont des tirs exécutés dans les commissions d'expériences avec des précautions spéciales (pesée des projectiles, des charges, emploi d'un même lot de poudre, relevé des points de chute, etc.) pour déterminer les divers éléments à inscrire dans les *tables de tir* (V. ce paragraphe). Les *tirs fictifs* s'exécutent avec des boîtes en zinc remplies de grenaille de plomb ; ces boîtes ont le même poids que le projectile que tire le canon ; ils ont pour but d'éprouver la résistance des pièces et des affûts. Au moment du départ du coup, la boîte se fend et la grenaille se répand en tous sens, sans présenter de danger. Le *tir à blanc* s'exécute sans projectile ou avec un projectile en carton, pour les salves de réjouissances, les manœuvres ou les honneurs à rendre aux hauts dignitaires. Enfin, pour l'instruction des cadres des batteries, on exécute un exercice qui porte le nom de *tir simulé*, et qui n'est pas un tir à proprement parler. Cet exercice consiste à établir en un certain endroit une série de lignes de *pétards à fumée* (V. Pétard) entourant un objectif; les cadres de la batterie, placés de 1.800 à 2.500 m. de ces pétards, observent au moment où chacun d'eux éclate le sens du coup. Cette instruction a pour but d'apprendre à observer les résultats du tir. Dans l'ancienne artillerie, alors qu'on tirait des boulets sphériques, on appelait *tir à ricochet* un genre de tir d'enfilade dans lequel le projectile ricochait dans l'intérieur de l'ouvrage. Ce tir s'exécutait avec des *boulets ramés*, c.-à-d. réunis par deux à l'aide d'une chaîne. Le tir à *boulets rouges* consistait à faire rougir les boulets au feu, avant de les employer, pour allumer des incendies.

Trajectoire. — La *trajectoire*, courbe décrite dans l'air par le projectile, est à double courbure; sa forme dépend de la forme et du poids du projectile, de la résistance de l'air, de l'angle de tir, des propriétés balistiques de la poudre, etc. Si l'on se donne un projectile d'un poids et d'une forme déterminés, qu'on le tire avec une charge de poudre de poids et de propriétés connus, la *trajectoire* sera une fonction de l'*angle de tir* et de la *résistance de l'air*. Le mouvement du projectile est très complexe, la loi de résistance mal connue, aussi pour étudier la trajectoire, est-on obligé de faire certaines hypothèses et de procéder par approximation. On étudie en général séparément la *projection verticale* et la projection horizontale de la trajectoire. Pour étudier la projection verticale, on suppose que la *dérivation* est nulle. Ces



Trajectoire.

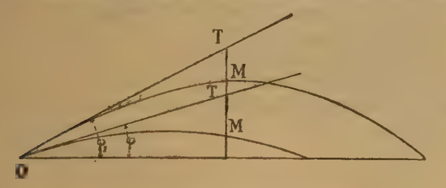
hypothèses faites, les équations différentielles du mouvement du projectile dans l'air ne peuvent en général s'intégrer parce qu'elles renferment la résistance, fonction de la vitesse et par conséquent des coordonnées x y et de leurs dérivées $\frac{dx}{dt}\frac{dy}{dt}$. Expérimentalement, le général Duchêne a remarqué que la trajectoire était assez bien représentée dans tous les cas par l'équation :

$$y = x \operatorname{tg}\varphi - \frac{gx^2}{2V^2 \cos^2\varphi}\left(1 + A\frac{x}{\cos\varphi} + B\frac{x^2}{\cos^2\varphi}\right)$$

dans laquelle φ représente l'angle de projection, V la vitesse initiale, A et B deux paramètres dépendant uniquement de V, g l'accélération de la pesanteur.

Forme de la trajectoire. Plus la vitesse initiale du projectile est faible, plus la trajectoire se rapproche de la courbe décrite dans le vide, c.-à-d. de la forme parabolique; plus la vitesse est considérable, plus la trajectoire est tendue et se rapproche de la ligne droite. Le sommet de la trajectoire est plus rapproché du point de chute que de la bouche à feu, c'est en ce point que la vitesse passe par son *minimum;* l'angle de chute est plus grand que l'angle de tir; la trajectoire a une asymptote parallèle à l'axe des y. Ces différentes propositions se démontrent facilement en partant des équations différentielles de la trajectoire qui sont établies sans hypothèse préalable sur la forme de la fonction qui représente la résistance.

Calcul des trajectoires dans le cas du tir tendu. En 1850, le lieutenant d'artillerie de marine Piton-Bressant a émis une hypothèse qui se trouve vérifiée dans le



Hypothèse de Piton-Bressant.

cas du *tir tendu* et qui permet de calculer les divers éléments de la trajectoire à l'aide des tables de tir. Cette hypothèse est la suivante : *L'abaissement de la trajectoire au-dessous de la tangente à l'origine est inversement proportionnel au carré du cosinus de l'angle de projection.* $TM = \frac{f(x)}{\cos^2\varphi}$.

Or $TM = x \operatorname{tg}\varphi - y$; donc l'équation de la trajectoire peut s'écrire : $y = x \operatorname{tg}\varphi - \frac{f(x)}{\cos^2\varphi}$.

Si donc l'on connait la trajectoire OM, correspondante à l'angle φ, on pourra calculer la trajectoire OM_1 correspondante à φ_1 puisqu'on aura pour chaque point M_1 situé sur la même parallèle à l'axe des y que M :

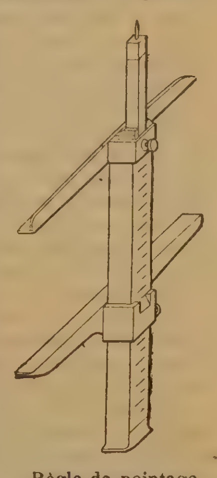
$$y_1 = x \operatorname{tg}\varphi_1 - \frac{f(x)}{\cos^2\varphi_1}$$

c.-à-d. $$\frac{y - x \operatorname{tg}\varphi}{y_1 - x \operatorname{tg}\varphi_1} = \frac{\cos^2\varphi_1}{\cos^2\varphi}.$$

Si donc l'on connait la trajectoire M, on pourra calculer tous les éléments de la trajectoire M_1, c.-à-d. l'*ordonnée*, la *vitesse*, l'*inclinaison*, la *durée de trajet*, etc., correspondants à chaque abscisse. Dans la pratique, on ne connait pas la trajectoire M, mais les *tables de tir* (V. ce paragraphe) donnent, pour des portées variant de 100 en 100 m., tous les éléments du tir. Si dans l'équation précédente on fait $y = 0$, $x = P$ (valeur de la portée), on a : $\frac{-P \operatorname{tg}\varphi}{y_1 - P \operatorname{tg}\varphi_1} = \frac{\cos^2\varphi_1}{\cos^2\varphi}$, équation que donne y_1 pour chaque valeur attribuée à φ_1, puisque les tables de tir donnent la valeur de φ correspondante à la portée P. Si donc on veut construire la trajectoire correspondante à l'angle de projection φ_1, on résoudra l'équation précédente par rapport à y_1 et on prendra dans les tables de tir les valeurs de φ qui correspondent à des portées P variant de 100 en 100 m. Les angles φ et φ_1 étant les angles de projection, leurs valeurs sont égales à celles des *angles de tir* correspondants augmentés de l'*angle de relèvement*.

Cette méthode ne peut s'appliquer que dans le cas de tir tendu, c.-à-d. quand l'angle de tir est inférieur à 20° environ.

Pointage et repérage des bouches à feu. — *Pointage.* Pour atteindre un objectif donné, dont on connait l'emplacement sur le terrain, il faut, après avoir chargé la pièce de son projectile et de sa gargousse, lui donner une *direction* et une *inclinaison* convenables pour que le projectile aille atteindre le but; ces opérations constituent le *pointage*. Les éléments du pointage initial (hausse ou angle de tir, dérive, correction du vent) sont donnés par les *tables de tir* (V. ce paragraphe). Si le pointeur placé près de sa pièce voit le but, il exécute du *pointage direct;* s'il ne voit pas le but, il ne peut viser sur lui et dispose sa pièce d'après les indications qui lui sont données, sans s'occuper de la position de l'objectif; dans ce cas, il exécute du *pointage indirect*. Le *pointage indirect*, suivant le procédé opératoire, porte différents noms : *pointage sur but auxiliaire*, quand le commandant de la batterie fait viser sur un but visible en apportant au préalable aux éléments de pointage les corrections nécessaires; *pointage à la règle*, dans le cas de tir à la planchette (V. § *Règle de pointage*); *pointage sur l'éclatement*, lorsque connaissant grossièrement la direction du but, on fait tirer par une pièce un coup fusant dans cette direction et au moment où le projectile éclate, on fait diriger toutes les pièces de la batterie sur ce *point d'éclatement*. Cette opération faite, les pièces sont *repérées* (V. ci-dessous, § *Repérage*), et le commandant de la batterie apporte aux éléments du tir les corrections nécessaires pour ramener les coups dans la direction du but. Le *pointage direct* s'exécute à la *hausse* (V. ce mot). Le *curseur de la hausse* et la *planchette des dérives* étant fixés aux divisions correspondantes à la distance du but, les corrections relatives aux déviations accidentelles ayant été apportées, s'il y a lieu, le pointeur dirige la ligne idéale passant par l'œilleton de la hausse et le milieu de l'intervalle des pointes du guidon ou le point de mire (*ligne de mire*) sur le but. L'opération terminée, la pièce a la direction et l'inclinaison convenables pour que le projectile atteigne le but. Les millimètres de hausse correspondant aux diverses portées sont gravés sur la tige de la hausse. Dans le *tir indirect*, le pointage en direction s'exécute : soit au *fil à plomb*, si en s'élevant derrière la pièce on peut apercevoir le but, on détermine alors à l'aide du fil à plomb un alignement passant par le *but*, le *guidon*, le *point de mire* et l'*œilleton de la hausse;* soit à l'aide de la *règle de pointage*, règle en bois de section rectangulaire et de grande longueur. Sur l'une de ses grandes faces est fixée une bande de zinc graduée en millimètres, à la partie antérieure un *coulisseau* muni d'une pointe peut sortir de la règle. Cet instrument porte deux *colliers* à traverses, l'un fixe à la partie antérieure, l'autre mobile. Ce mode de pointage est employé dans le tir de siège et de place. Dans tous les cas du tir indirect, le *pointage en hauteur* s'exécute avec le *niveau de pointage* (V. Niveau). Depuis quelques années, un nouvel instrument tend à remplacer la hausse ou la règle de pointage pour le pointage en direction : c'est le *goniomètre*. Cet instrument comporte un collimateur mobile autour d'un axe perpendiculaire à son axe optique et qu'on fixe perpendiculairement au plan de l'axe des tourillons et de l'axe de la pièce; un plateau et un tambour gradués permettent de le diriger dans tous les azimuths.


Règle de pointage (modèle 1883).

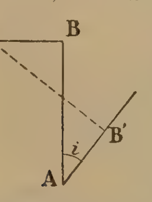
Appareil de pointage automatique, système Deport. Dans les batteries de côte, le pointage se fait à l'aide d'un appareil. Le principe de l'appareil est le suivant : un bâti est fixé horizontalement à hauteur des tourillons sur l'affut; une lunette est liée à un support qui repose sur une *came* dont le profil a été calculé de sorte que la lunette étant dirigée sur le but, l'axe de la pièce qui est invariablement lié au support soit incliné sur l'horizon

d'un angle égal à l'*angle de tir*. Ces appareils, dus au colonel Deport, sont de deux sortes : l'appareil à *altitude fixe*, qui ne peut servir que pour la batterie pour laquelle il a été construit, et l'appareil à *altitudes variables*, le plus récent, dans lequel un *correcteur* permet de déplacer la came par rapport à la lunette, de façon à ce qu'il serve pour des batteries d'altitudes différentes.

Corrections de pointage. — La pièce pointée avec tout le soin possible, il arrive souvent que le projectile n'atteint pas le but et même ne tombe pas dans sa direction ; cela tient à ce que diverses circonstances extérieures peuvent influencer le projectile dans son mouvement dans l'air et donner lieu à des *déviations*. Les circonstances principales qui peuvent avoir de l'effet sur le tir sont : l'*inclinaison de l'axe des tourillons*, *le vent* et la *différence d'altitude du but et de la pièce*.

Correction de l'inclinaison des tourillons. Lorsqu'une roue est plus basse que l'autre, l'axe des tourillons s'incline dans le même sens, et le projectile est dévié du côté de la roue la plus basse, il y a intérêt à corriger cet écart avant de tirer. Cette correction est facile à déterminer : la pièce étant pointée sur le but, soient $AB = h$, $OB = d$, la hausse et la dérive correspondantes ; si l'on fait tourner la pièce autour de son axe, cet axe ne bougeant pas, la pièce est disposée pour tirer sur le but ; mais l'axe des tourillons s'incline d'un certain angle i, le plan de la hausse s'incline du même angle $B'AB = i$; pour qu'elle soit pointée, il faut que l'on prenne pour hausse $AB' = h'$, pour dérive $OB' = d'$; en projetant les deux chemins ABO AB'O sur AB', on a : $h' = h \cos i + d \sin i$; sur AB', on a : $d' = h \sin i + d \cos i$; telles sont les formules générales, mais si l'angle i est petit, conditions toujours réalisées dans la pratique, on peut prendre $\cos i = 1$, $\sin i = i$ et négliger $d \sin i$ qui est très petit par rapport à h, donc $h' = h$ et $d' - d = hi$ en exprimant i en degrés $i = \frac{n\pi}{180}$, soit sensiblement $\frac{n}{60}$, d'où $d' - d = n\frac{h}{60}$.

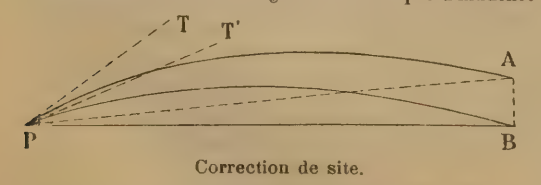
Appareil Deport.



Correction de l'inclinaison des tourillons.

Correction du vent. Suivant sa direction, le vent agit différemment ; il porte toujours le projectile du côté vers lequel il souffle. Suivant qu'il souffle dans le sens de la ligne de tir vers le but ou vers la pièce, il augmentera ou diminuera la portée. On ne s'occupe pas de cette correction au préalable ; en ce qui concerne le tir en portée, l'écart produit par le vent s'éliminera de lui-même dans le courant du *réglage de tir* (V. ce paragraphe) ; quant au tir en direction, on le corrige, soit à l'aide des *tables de tir* qui donnent la correction de dérive à faire pour un vent latéral de 10 m. de vitesse, soit au moyen de corrections empiriques.

Correction de site. L'angle de site n'a pas d'influence

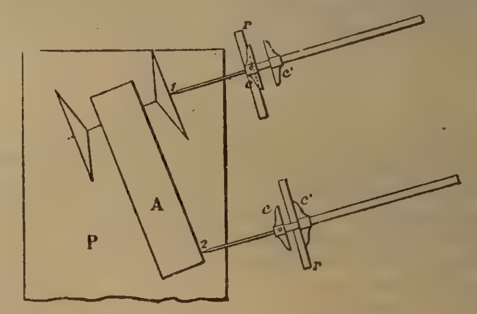


Correction de site.

sur la *direction* du projectile, mais il en a une qui peut être considérable sur la portée. Quand l'angle de site est inférieur à 10°, on peut admettre que l'angle de tir sera celui qui correspond à la portée augmentée de la *valeur algébrique de l'angle de site*, c'est l'hypothèse de la *rigidité de la trajectoire*, qui n'est satisfaite que dans le cas du *tir tendu*. Dans le cas du tir courbe ou d'un angle de site supérieur à 10°, les *tables de tir* donnent une série de tableaux permettant de calculer la correction de site.

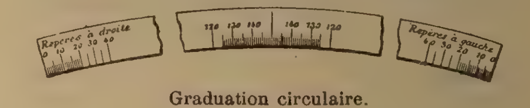
Repérage. Le repérage est une opération qui consiste, après avoir pointé une pièce, à repérer son emplacement exact. Il s'exécute à l'aide de la hausse ou du goniomètre, en visant avec ces instruments *sans déranger la pièce* des points de repère éloignés ; la hausse et la dérive nouvelles obtenues s'appellent *hausse de repère* et *dérive de repère*. Dans les batteries de siège et de place, on installe de chaque côté de la plate-forme deux réglettes de repère, l'une à hauteur de la fusée d'essieu, l'autre à hauteur de la queue d'affût, et le repérage s'exécute avec la règle de pointage.

Dispersion et probabilité du tir. Lorsqu'on tire un grand nombre de coups de canons dans des conditions aussi identiques que possible, les divers projectiles ne tombent pas au même point, mais se dispersent en tout sens, suivant une loi bien déterminée, autour du *point moyen*. Ce phénomène est dû à des causes nombreuses, telles que la différence de constitution et de poids des projectiles, des gargousses, la différence des propriétés balistiques de la poudre employée, les variations du pointage d'un coup à l'autre et la différence de retour en batterie de la pièce. Si sur le terrain on relève tous les points de chute et qu'on en prenne le *point moyen*, que par ce point on mène deux droites perpendiculaires dont l'une



Repères de la règle de pointage.

passe par la pièce, on remarquera que dans le sens de la portée les projectiles se répartissent de façon que la meilleure moitié des coups courts et la meilleure moitié



Graduation circulaire.

des coups longs se trouvent tous compris dans une certaine bande ayant le point moyen pour centre et qu'en deçà et au delà de cette double bande les coups se répartissent dans des bandes d'égale profondeur proportionnellement aux nombres suivants : 25 %, 16 %, 7 %, 1,5 %. Le nombre qui mesure la profondeur des bandes porte le nom *d'écart probable*, c'est en effet l'écart qui a la probabilité 1/2 de ne pas être dépassé ; on voit donc que la presque totalité des coups (993 pour 1000) se répartit

en deçà et au delà du point moyen dans une zone de 8 *écarts probables*. Si l'on examinait les écarts en direction, ou si l'on avait relevé les points d'impact sur une cible verticale et qu'on examine les écarts en hauteur, on arriverait à la même loi de dispersion, seulement les valeurs des *écarts probables* changeraient. Plus les *écarts probables* sont petits, plus le tir est groupé ; la valeur des trois écarts probables en portée, en direction et en hauteur, est donc une mesure de la justesse d'une bouche à feu, c'est pour cela qu'il est important de les connaître et qu'on les inscrit dans les *tables de tir*. Le calcul des probabilités montre que l'*écart probable* est égal à l'*écart moyen* multiplié par 0,8453. Le tableau suivant donne quelques écarts probables relatifs au canon de 155° C. :

D'
1,5 %
C
7 %
B
16 %
A
25 %
M
25 %
A
16 %
B
7 %
C
1,5 %
D
pièce

Tableau de la dispersion.

PORTÉES	ÉCARTS PROBABLES EN		
	hauteur	portée	direction
2.800	3m,0	9,9	1,0
2.900	3 ,2	10,3	1,0
3.000	3 ,5	10,6	1,1
3.100	3 ,8	11,0	1,1
3.200	4 ,1	11,4	1,2

A portées égales, les écarts probables sont d'autant plus faibles que la vitesse initiale est plus grande.

En outre, la connaissance de l'écart probable permet de résoudre un certain nombre de problèmes qui ont trait au tir des bouches à feu. Pour l'usage, on a dressé des tableaux donnant les probabilités d'avoir des écarts qui ne dépassent pas une fraction ou un multiple de l'*écart probable*. Connaissant également la grandeur de l'écart probable et le point moyen du tir, on peut déterminer la position qu'occupe le but dans la zone de dispersion, d'après la proportion de coups courts et de coups longs et réciproquement.

Tables de tir. — Quand on veut entreprendre un tir, il faut procéder aux deux opérations suivantes : 1° déterminer, d'après les renseignements qu'on possède, les éléments du tir 2° procéder au réglage du tir pour amener le point moyen à distance convenable du but. Les *tables de tir* sont des tableaux qui renferment tous les renseignements nécessaires au tir d'une bouche à feu. Chaque calibre a une table de tir pour chacun des projectiles qu'il tire. Dans les tables de tir *à charge constante*, l'élément donné est la charge et par conséquent la *vitesse initiale*, la table donne, pour des portées variant de 100 en 100 m., divers éléments, tels que : angle de tir, hausse, dérive, durée de trajet, angle de chute, écarts probables, etc. Les tables de tir à *charge variable* sont des tableaux qui donnent les charges à employer pour obtenir certains résultats particuliers, tels que d'avoir un angle de chute donné, etc. Les tables de tir d'un canon contiennent des tableaux de recherche pour le tir plongeant et le tir vertical, un tableau de concordance des charges donnant les charges correspondantes des différentes poudres qui donnent la même vitesse ; puis une série de tables de *tir à charge constante* pour des vitesses initiales variant de 10 en 10 m. ; enfin une table de tir à charge variable pour le tir à 45°. Ces tables sont volumineuses et compliquées et renferment beaucoup plus de renseignements que n'en demande la pratique du tir ; elles sont établies pour étudier les bouches à feu, mais, dans la pratique, pour exécuter le tir, on se sert de *tables pratiques de tir* qui donnent des renseignements plus succincts, mais sont moins compliquées, leur disposition est à peu près la même. Le tableau ci-dessous donne la disposition d'une table de tir à charge constante pour le canon de 120 L (charge de 3kg,500 Sp_1 ; coefficient de réglage de la charge = 34 gr.) :

PORTÉES	HAUSSES	ANGLES de tir	COEFFICIENTS de réglage	DÉRIVES	CORRECTIONS de dérive par 10 millim. de tir	TANGENTES des angles de chute	VITESSES horizontales	ECARTS de vitesse	FOURCHETTE	
									en hausse	en angle de tir
									millim.	min.
2.000	80	3°,55	2,3	2	5	9	312	5s,4	1	5
2.100	85	4,10	2,4	2	5	10	»	5 ,7	1	5
2.200	90	4,25	2,55	2	6	10	»	6 »	1	5
2.300	95	4,40	2,65	2	6	11	»	6 ,3	1	5
2.400	101	5 »	2,15	2	6	11	»	6 ,6	1	5

Les tables de tir sont établies par les commissions d'expériences de Bourges et de Calais pour l'artillerie métropolitaine et de Gâvres pour l'artillerie coloniale. Les éléments principaux, tels que angles de tir. dérivation, etc., sont obtenus par l'observation ; les éléments secondaires (durée du trajet, vitesses restantes, etc.) sont calculés.

Réglage du tir. — Le réglage du tir a pour but d'amener le point moyen du tir dans une position telle, par rapport au but, que son efficacité soit maxima. Ce réglage comporte deux opérations : le *réglage en direction* et le *réglage en portée* ; ces deux réglages se conduisent simultanément, le premier est en général laissé aux chefs de sections ou de pièces ; le commandant de la batterie règle le tir en portée. Le réglage en portée est basé sur le principe de l'*encadrement* ; ayant déterminé le sens d'un coup de canon, on modifie l'angle de tir de façon à faire changer le sens de ce coup : c'est ce qu'on appelle faire un *bond*. Le but étant encadré, on resserre l'encadrement en divisant le *bond* en deux parties égales et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on obtienne deux coups encadrant le but et dont les hausses diffèrent d'une *fourchette*. La fourchette

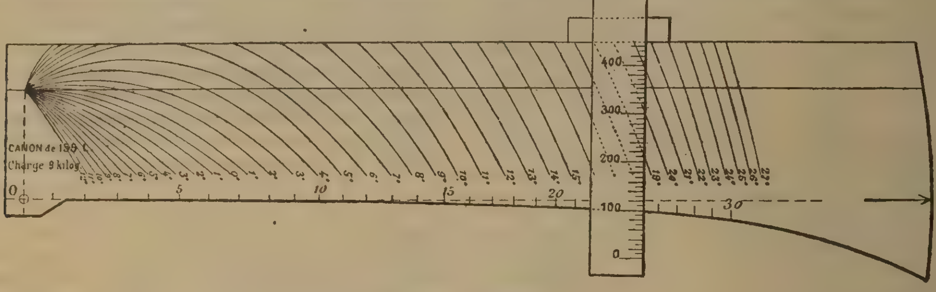
BATTERIE DE
Pièce de droite N° 1
155

Planchette avec courbes de chute.

est en général égale à deux ou trois écarts probables ; quant au bond, il est généralement de quatre fourchettes ou huit écarts probables. — L'opération précédente constitue le *tir d'essai* ; le *tir d'ensemble* s'exécute dès que la *fourchette* est obtenue et vérifiée, il s'exécute par séries de coups tirés avec la même hausse et a pour but de modifier convenablement l'emplacement du point moyen, suivant la proportion des coups courts et longs qu'on obtient. Le *réglage du tir en direction* s'exécute en faisant varier la dérive ou l'écartement de colliers. — Quant au *tir fusant*, son réglage a pour but d'amener les projectiles à éclater à une hauteur au-dessus du but, telle que l'efficacité soit maximum. Cette hauteur est vue de la pièce sous un angle qui varie de 2,5 à 12 millièmes, suivant le genre de tir et le canon qu'on emploie. On l'appelle *hauteur-type*.

Transport de tir. — Dans certains cas, il n'est pas possible de régler le tir directement sur l'objectif, soit que celui-ci soit invisible, soit qu'il y ait intérêt à le surprendre ; on règle alors le tir sur un *but auxiliaire*, puis, le tir réglé, on détermine les corrections à apporter à l'angle de tir, à la dérive et à l'évent pour transporter les points d'éclatement sur le but qu'on veut battre.

Organisation du tir. — Dans les places fortes, les batteries étant construites dès le temps de paix, on peut repérer aussi exactement que possible leurs emplacements et les emplacements probables que viendraient occuper les batteries ennemies et les points probables de l'attaque ;



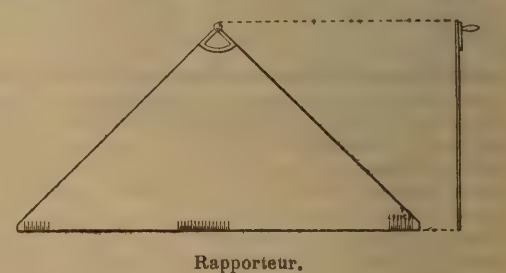
Règle à curseur

aussi peut-on organiser le tir des batteries de place dès le temps de paix. Cette organisation est basée sur l'emploi des *planchettes de tir;* ce sont des cartes au 20.000^e sur lesquelles on a placé un pivot qui occupe la place exacte de la pièce pour laquelle est faite la planchette. Sur cette planchette sont tracées des courbes d'*égal angle de chute*, intersection du terrain avec la surface formée par les diverses trajectoires tournant autour de la verticale de la pièce. Ces courbes de chute sont tracées de 30 minutes en 30 minutes et portent la valeur de l'angle de tir correspondant. Si l'on reporte sur la carte le point représentant l'objectif, ce point tombera entre deux courbes de chute, et l'on pourra par interpolation déterminer la courbe de chute sur laquelle il est situé et par conséquent l'angle de tir. Ces planchettes étaient très longues et très fastidieuses à confectionner, aussi préfère-t-on maintenant n'y plus porter les *courbes de chute ;* les éléments initiaux de tir se déterminent, soit à l'aide des tables de tir, soit à l'aide de la *règle à curseur*. Sur cette règle, dont l'un des bords a la forme de la projection horizontale de la trajectoire, sont marquées les projections verticales des trajectoires correspondantes aux angles de tir sous lesquels le canon peut tirer, le curseur est fixé à une division qui représente l'altitude de la pièce. Sur le bord de la planchette est fixé un secteur gradué des deux côtés d'un point central et donnant les écartements de colliers correspondants aux *repères de droite* et de *gauche*. Quand on emploie la règle droite, il faut apporter au nombre lu la correction de la dérivation, les tables de tir donnent les renseignements nécessaires ; quand on emploie la *règle à curseur*, le nombre lu est corrigé de la *dérivation*. Dans les batteries dont toutes les pièces ont la même directrice, il n'est établi qu'une planchette quand cette batterie ne comporte pas plus de six pièces ; dans le cas contraire, il en est établi une par fractions de six pièces ; les pièces qui n'ont pas de planchette possèdent un *carton de correction* donnant les modifications à apporter aux écartements de colliers de la pièce pourvue d'une planchette, pour avoir les éléments du pointage en direction de chacune des autres pièces. Avec la *règle droite*, la correction d'angle de site est donnée par les tables de tir ; avec la *règle à curseur*, l'angle de tir lu sur la règle est corrigé de l'angle de site.

Règle droite.

Observation du tir. Pour découvrir les emplacements de l'ennemi et pour observer le tir, on établit des *observatoires* qui sont reliés téléphoniquement, soit avec des batteries, soit avec les commandants d'artillerie de groupe ou de secteurs. Ces observatoires sont repérés sur le terrain. Les observateurs sont munis d'un triangle de visée dont les indications sont reportées sur la planchette à l'aide d'un *rapporteur triangulaire* par le commandant de la batterie.

Une armée de siège qui investit une place forte procède également à l'organisation du tir de ses batteries, mais



Rapporteur.

comme cette armée ne possède sur le terrain que des renseignements en général peu précis, cette organisation sera toujours plus rudimentaire que celle du tir de place. Elle est basée également sur l'établissement d'un lever à l'échelle du 20.000^e en général. Sur ce lever on portera un certain nombre de points particuliers qui permettront d'orien-

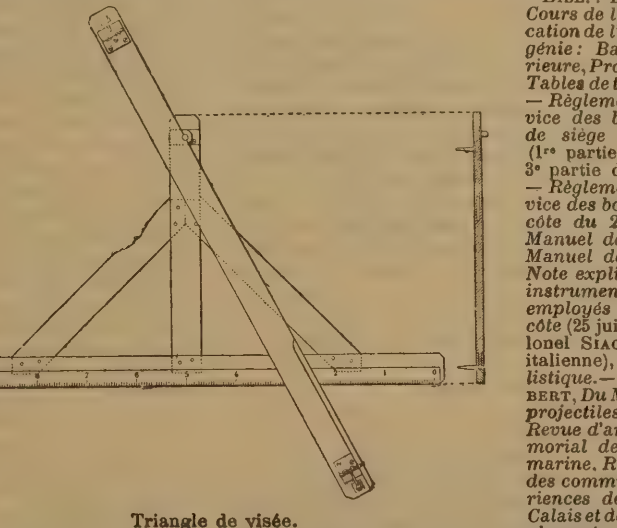
ter les triangles de visée des observateurs et de reporter leurs indications sur la planchette.

Propriétés balistiques des fusils. Les fusils actuellement en service dans les différentes armées européennes et grandes puissances des autres pays sont des armes de petit calibre, à répétition (V. Fusil, Mousqueton) ; le calibre varie de 6 millim. (Amérique) à 8 millim. (France, Autriche, Danemark, Portugal). La balle possède une grande vitesse initiale, et sa forme est calculée de manière à ce qu'elle conserve longtemps sa vitesse en n'offrant que peu de prise à la résistance de l'air ; les *vitesses initiales* varient de 787 m. (Amérique) à 530 m. (Portugal) ; en France, la balle du fusil modèle 1886 possède une vitesse initiale de 630 m. La portée efficace de la plupart des armes en service est d'environ 3.000 m., c.-à-d. qu'à cette distance, la balle possède encore une vitesse suffisante pour mettre un homme hors de combat. L'écart probable en hauteur à 200 m. varie de 5^{cm},7 à 7 centim., à 600 m., de 15 à 22 centim.

Ecole régimentaire de tir. — Dans les régiments d'infanterie, l'école régimentaire de tir a pour objet l'instruction théorique et pratique des cadres. Dans chaque compagnie, le capitaine désigne un officier pour diriger l'instruction des sous-officiers et caporaux en ce qui concerne le tir ; cet officier est secondé dans son service par le *sergent de tir*. Dans chaque régiment, un *capitaine de tir* est chargé de l'entretien et de la construction du matériel de tir, de l'appropriation et de la police générale des champs de tir. Il a sous ses ordres un lieutenant par bataillon et un sous-officier par compagnie. Les officiers de tir assistent à tous les tirs des compagnies de leur bataillon.

Champ de tir (V. Champ).

II. Chasse.— Le tir de chasse diffère, en plusieurs points essentiels, du tir à la cible. Outre que le but, toujours mobile, se présente, d'ordinaire, au tireur de façon inopinée et ne demeure à sa portée qu'un temps relativement très court, les fusils de chasse (V. Fusil, t. XVIII, p. 309), qui tirent le plus souvent à plomb (V. Chasse, t. X, p. 846), sont loin d'avoir la précision des armes de guerre ou des carabines, et ces inconvénients ne sont qu'imparfaitement rachetés par l'éparpillement de la charge, laquelle couvre un assez large espace. Il faut donc au chasseur plus de sang-froid et d'adresse encore qu'au tireur à la cible. Il lui faut surtout, au départ du gibier, maîtriser rapidement l'émotion qui gagne alors les plus expérimentés et attendre, en tout cas, pour presser sur la détente, que le calme lui soit revenu : le but sera un peu plus loin, mais le coup, mieux assuré, sera toujours meilleur. En règle générale, on doit d'abord, dès que le gibier part, bien se rendre compte de sa distance et de la direction qu'il prend. En même temps, on épaule et on le suit lentement, posément, avec le canon de l'arme, en le visant en plein corps (*but en blanc*) si la distance n'est pas supérieure à 25 m., un peu haut si elle est de 25 à 45 m., ce qui constitue encore une *bonne portée*. Au-dessus de 45 à 50 m., les chances de l'atteindre deviennent rares, si bon tireur qu'on soit ; les coups obliques peuvent toutefois être habituellement tirés de plus loin que les coups droits. Le tir au lièvre et au lapin est le plus facile. Le chasseur vise l'animal entre les deux oreilles s'il fuit directement devant lui, entre les pattes de devant s'il vient sur lui, au nez s'il passe de travers. En plaine, il n'a pas besoin de se presser ; sous bois ou dans les broussailles, il doit faire vivement partir le coup, car le gibier n'est en général visible que quelques instants, et il faut même souvent tirer au jugé après qu'il a disparu. Le tir au gibier à plumes ou *tir au vol* est plus difficile et comporte quelques règles spéciales. Lorsqu'une pièce part à portée, il faut jeter vivement en avant son arme, tenue à la poignée et au fût au-dessus des platines, comme si on voulait la lui lancer, puis la ramener lestement à l'épaule en levant les deux coudes et tâcher de couvrir la pièce avec le guidon. Si l'on y arrive promptement et du premier coup, on peut tirer : il y a des chances pour que le gibier tombe. S'il n'est pas au bout du canon, on le cherche et on l'y amène sans se presser ; s'il monte, on tire un peu haut ; s'il descend, un peu bas. S'il traverse de droite à gauche ou de gauche à droite, on fait marcher le bout du canon dans le même sens et on prend bien soin de ne pas arrêter le mouvement pendant qu'on presse sur la détente, car, pour peu qu'on marque un temps d'arrêt, le plomb va, on le conçoit, frapper en arrière. Celui-ci ne couvre guère, en effet, aux distances auxquelles, d'habitude, on tire, qu'un cercle de 0^{m},80 environ de diamètre.



Triangle de visée.

Bibl. : Balistique. — *Cours de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie : Balistique extérieure, Probabilité du tir, Tables de tir, Tir de siège.* — *Règlement sur le service des bouches à feu de siège et de place* (1re partie, 6 avr. 1889 ; 3e partie du 4 juin 1892). — *Règlement sur le service des bouches à feu de côte du 28 juil. 1894 ; Manuel de tir de siège, Manuel de tir de côte ; Note explicative sur les instruments et procédés employés dans le tir de côte* (25 juin 1894). — Colonel Siacci (de l'armée italienne), *Traités de balistique*. — De Saint-Robert, *Du Mouvement des projectiles oblongs*, dans *Revue d'artillerie*. — *Mémorial de l'artillerie de marine. Rapports divers des commissions d'expériences de Bourges, de Calais et de Gâvres.* — *Règlement sur l'instruction du tir* (22 mai 1895).

TIRABOSCHI (Girolamo), historien et littérateur italien, né à Bergame le 18 déc. 1731, mort à Modène le 4 juin 1794. Elève des jésuites de sa ville natale, il en revêtit l'habit et fut envoyé comme professeur dans leur collège de Brescia. En 1770, le duc de Modène, François III, le nomma son bibliothécaire, comme successeur de Muratori ; il passa sa vie dans ces fonctions. Travailleur infatigable, d'une érudition très vaste, il publia des œuvres qui ont eu une importance capitale dans l'histoire littéraire de l'Italie ; on peut lui reprocher un certain défaut de critique, un style parfois peu élégant ; on consulte encore souvent son chef-d'œuvre : *la Storica della letteratura italiana* (Modène, 1772-81, 13 vol. ; la meilleure édition est celle de 1822-26, publiée à Milan en 16 vol.). Elle va des origines à l'année 1700. Tiraboschi avait publié auparavant les *Vetera Humiliatorum monumenta* (1766). Ensuite il publia, sous le titre de *Bibliotheca modenese* (1781-86), la bibliographie de Modène, à laquelle firent suite les *Memorie storiche modenesi* et le *Codice diplomatico illustrato con note*. On possède encore de lui un mémoire, *Sui primi promotori del sistema copernicano*, où il défend Galilée.

Bibl. : *Lettere di Girolamo Tiraboschi al padre Ireneo Affò*, publiées par Carlo Frati ; Modène, 1894-95, 2 vol.

TIRADE. I. Théâtre. — Morceau à effet qu'un personnage débite sans être interrompu, dans la tragédie ou le drame ; la tirade est placée dans la bouche d'un personnage qui est censé s'adresser aux autres personnages en scène, tandis que le monologue est prononcé par un personnage seul en scène, qui se parle lui-même. Une des tirades les plus célèbres au théâtre est celle placée dans la bouche de Camille lorsqu'elle prononce ses imprécations dans les *Horaces* de Corneille. On a fait souvent abus de la tirade, et beaucoup d'écrivains en ont profité pour intercaler dans le cours des scènes, lorsqu'un mot tel que « misère », « vertu », « patrie » se présente par hasard, un petit morceau à effet prêt d'avance et tout plein de lieux communs ; ce n'est alors qu'une sorte de conversation entre l'auteur et le public, à laquelle les personnages de la pièce ne servent que de prétexte. Il est rare que la tirade soit utile à l'action qu'elle ralentit : on peut cependant citer le récit de Théramène, dans la *Phèdre* de Racine, qui sert de dénouement à la tragédie. Il faut ajouter que le public applaudit volontiers les tirades, morceaux à effet, qui font valoir le talent de l'auteur et les qualités de diction de l'acteur. Shakespeare a fait un grand usage de la tirade, ainsi que le théâtre lyrique allemand ; dans la comédie, la tirade sert à développer la leçon morale que contient la pièce.

II. Musique. — C'est un ancien terme usité autrefois pour désigner un trait de chant particulier qui consistait à remplir un intervalle disjoint, sixte par exemple ou octave, de toutes les notes diatoniques qui le remplissent. C'est, en somme, un fragment de gamme. Si ces notes intermédiaires étaient très rapides et de valeur égale, la tirade prenait le nom de *fusée*. Dans la tirade proprement dite, au contraire, les notes pouvaient être plus lentes, plus posées et de valeur inégale. L'un et l'autre de ces termes ne sont plus en usage, et depuis longtemps on a renoncé à donner un nom particulier à ces traits d'ornement dont la musique fait d'ailleurs un usage de plus en plus restreint. H. Q.

TIRAGE. I. Mécanique (V. Traction).

II. Physique (V. Chauffage, Chaudière, Cheminée, Locomotive, etc.).

III. Typographie (V. Imprimerie).

TIRAILLEUR. I. Tactique. — On a d'abord appelé tirailleurs les fantassins détachés en avant de leur compagnie ou de leur bataillon et faisant usage de leur arme isolément, sans commandement. Leur rôle offrait une grande analogie avec celui de nos *éclaireurs* actuels. Depuis et comme conséquence de la généralisation de l'ordre dispersé (V. Dispersé [Ordre], qui est pris dès que les formations serrées sont vulnérables, c.-à-d., dans les conditions les plus habituelles, à 1.200 ou 1.300 m. environ de l'ennemi, le tirailleur est devenu l'élément essentiel dudit ordre, et, pendant longtemps, le passage de l'ordre serré à l'ordre dispersé s'est fait au commandement de : *A 1, 2, 3, 4... pas, en tirailleurs*. Le mot a disparu des règlements, mais le déploiement, qui se fait, en principe, par sections, et qu'il ne faut pas confondre avec celui du bataillon ou de la compagnie, continue d'avoir lieu dans des conditions à peu près semblables. Il s'exécute, suivant qu'on part de la formation en ligne ou par le flanc, au commandement de : *Sur un rang*, ou, *A gauche, en ligne sur un rang*, qu'on fait suivre si, contrairement à ce qui est la règle la plus ordinaire, les hommes ne doivent pas combattre coude à coude, de celui de : *A 1, 2, 3, 4... pas*. Les officiers et les sous-officiers se tiennent en arrière et, à l'inverse de ce qui se passait pour le tirailleur d'autrefois, personne ne doit tirer que sur leur ordre formel.

II. Organisation militaire. — A une époque où le combat en ordre serré était la règle, on donna le nom de tirailleurs à des troupes plus spécialement chargées de reconnaître le terrain et « tirailler » en avant des lignes. Les légions bataves, wallonnes, belges, liégeoises, créées en 1792 et 1793, le prirent les premières, officiellement. L'infanterie française eut ensuite, comme, du reste, toutes les armées étrangères, des corps de tirailleurs, qui étaient attachés à la garde impériale. De nos jours, le nom désigne exclusivement les troupes de l'Algérie et des colonies composées d'éléments indigènes.

Tirailleurs algériens. Communément appelés *turcos* ou encore *lascars*, ils remontent, comme création, à 1838 ; mais ils ont été plusieurs fois réorganisés et ils forment aujourd'hui quatre régiments, tenant garnison à Blidah, Mostaganem, Constantine, Sousse. Leurs cadres sont constitués, jusques et y compris le grade de lieutenant, partie de Français, partie d'indigènes. Leur uniforme a été décrit au mot Infanterie (t. XX, p. 772). Le drapeau du 3e régiment est décoré (prise de San Lorenzo, au Mexique, en 1863).

Tirailleurs sahariens. De création récente, ils ne forment encore que deux compagnies, en garnison dans l'extrême-sud algérien, à El-Goléa et à Timmimoun. Ils sont plus spécialement chargés de l'escorte des convois de ravitaillement.

Tirailleurs indigènes des colonies. Ils ont leurs cadres d'officiers fournis par l'infanterie de marine et font partie, comme celle-ci, des troupes coloniales. Ils sont stationnés sur leurs territoires de recrutement. Il y a actuellement : quatre régiments de *tirailleurs tonkinois* (portions centrales à Hanoï, Sept-Pagodes, Bac-Ninh, Viétri), un régiment de *tirailleurs annamites* (Saïgon), trois régiments (Saint-Louis, Kali, Majunga) et quatre bataillons isolés (le Chari, Zinder, la Côte d'Ivoire, Diégo-Suarez) de *tirailleurs sénégalais*, deux régiments de *tirailleurs malgaches* (Tamatave, Fianarantsoa).

TIRANA (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, p. 868).

TIRANGES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Bas ; 1.593 hab.

TIRANO. Ville d'Italie, prov. de Sondrio (Valteline), sur l'Adda, à 450 m. d'alt. ; 4.000 hab. Nombreux palais du XVIe siècle ; pèlerinage célèbre à la grande église de la *Madonna di Tirano* (XVIe siècle).

TIRANT. I. **Architecture.** — Comme il est dit au mot Entrait (t. XV, p. 1181), on appelle tirant, soit l'entrait inférieur des fermes en charpente quand il y a, audessus de cet entrait maintenant les pieds des arbalétriers et du poinçon, un second entrait soutenant les arbalétriers au point où portent les pannes intermédiaires (V. Ferme, t. XVII, p. 279, fig. 2 et 3) ; soit la pièce de fer qui, dans les combles en métal, joue le rôle de cet entrait et est destinée, comme lui, à combattre la poussée des arbalétriers en même temps qu'à soulager le poinçon. Ce tirant de comble consiste en une pièce de fer d'une seule pièce ou, dans les combles d'une grande portée, en deux pièces réunies entre elles par un assemblage. — On appelle aussi tirant une pièce de fer plat portant, à une extrémité, un œil dans lequel passe une ancre fixée dans une maçonnerie et dont l'autre extrémité s'assemble avec un autre tirant ou avec un morceau de chaîne intermédiaire, le tout constituant un chaînage destiné à empêcher l'écartement des murs. Charles Lucas.

II. **Construction navale.** — Tirant d'eau. — Le *tirant d'eau* ou *calaison* est la quantité d'eau dont un navire s'enfonce dans l'eau. On la mesure par la hauteur verticale comprise entre la face inférieure de la quille et la ligne de flottaison. Le tirant d'eau n'est pas le même sur toute la longueur du bâtiment et l'on distingue le *tirant d'eau avant* et le *tirant d'eau arrière*, ce dernier toujours plus grand. A l'art. Assiette, t. IV, p. 241, on a examiné les conditions auxquelles doit satisfaire le *tirant d'eau moyen*, c.-à-d. la différence entre les tirants d'eau avant et arrière, pour que le navire ait une bonne position d'équilibre. On peut toujours le faire varier en

modifiant l'*arrimage* (V. ce mot) et, afin de pouvoir l'évaluer à chaque instant, les bâtiments portent, sur l'étrave et sur l'étambot, à l'avant et à l'arrière, des divisions, peintes ou en relief, correspondant chacune à un décimètre : ce sont les *échelles de tirant d'eau*. Pour la navigation fluviale, on admet, en général, que le tirant d'eau le plus grand, celui d'arrière, doit toujours être d'au moins 0m,20 inférieur à la profondeur du cours d'eau ou du canal. Pour la navigation maritime, ce maximum dépend de la profondeur des ports de relâche : 8 à 10 m. au plus. L. S.

TIRAQUEAU (André), jurisconsulte français, né à Fontenay-le-Comte vers 1480, mort à Paris en 1558. Magistrat aussi intègre que savant, il fut d'abord sénéchal dans sa ville natale, où il fit relaxer Rabelais que les cordeliers détenaient prisonnier, puis se vit appelé par François Ier au poste de conseiller au parlement de Paris (1451). — Très estimé dans le monde et à la cour, il contribua à réformer divers abus, alors en usage au Palais. On lui doit de nombreux ouvrages, d'une profonde érudition, et notamment : *De legibus connubialibus et de opere maritalis ; De retractu utroque municipali et conventionali ; De pœnis legum ; De nobilitate et jure primogenitorum*, etc., tous livres réunis et publiés après sa mort (Paris, 1575, in-fol.). C. Ch.

TIRARD (Pierre-Emmanuel), homme politique français, né à Genève le 27 sept. 1827, mort à Paris le 4 nov. 1893. Chef de bureau à la direction des travaux de la navigation de la Seine, il quitta en 1851 l'administration pour le commerce, et créa une maison d'exportation de bijouterie en doublé qui devint fort importante. Sous l'Empire il se distingua par l'opposition qu'il fit au gouvernement, et très connu dans le IIe arrondissement de Paris en devint maire en 1870. Elu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale (1871), il fut nommé membre de la Commune par le IIe arrondissement, mais ne parut à l'hôtel de ville que pour protester contre le gouvernement insurrectionnel ; il se retira ensuite à Versailles. Elu député par le Ier arrondissement de Paris en 1876, il fit partie de la gauche républicaine, puis des 363, fut réélu avec eux en 1877, et ne tarda pas à prendre une grande influence par sa spécialisation dans les affaires financières et les questions de douanes, il devint ministre de l'agriculture et du commerce le 5 mars 1879, dans le cabinet Waddington. Réélu en 1881 à Paris, il conserva son portefeuille dans le cabinet Freycinet (1879-80), puis dans le cabinet Ferry (1880-81), fut ministre du commerce dans le cabinet Freycinet (1882), ministre des finances dans le cabinet Duclerc (1882-83), puis dans le cabinet Fallières (1883), dans le second ministère de J. Ferry (1883-85). Entre temps, il avait été élu sénateur inamovible (25 juin 1883). Le 12 déc. 1887, il devenait président du Conseil et ministre des finances dans le premier cabinet appelé aux affaires par Sadi Carnot. Il engagea nettement la lutte contre le boulangisme et tomba le 30 mars 1888 sur la question de la revision de la constitution. Le 22 févr. 1889, Tirard redevenait président du Conseil, prenant cette fois le portefeuille du commerce et de l'industrie. Il ouvrit l'Exposition universelle et eut à traverser une série de crises politiques, conséquence du mouvement boulangiste. Renversé le 17 mars 1890, il fut encore ministre des finances dans le cabinet Ribot (1893). Tirard, consciencieux, probe, grand travailleur, a joué un rôle plus utile que brillant : adversaire déterminé du protectionnisme, il n'eut pas assez d'envergure pour lutter efficacement contre les théories séductrices et la grande habileté de Méline. On a de Tirard : *Liberté du commerce* (1868, in-8).

TIRASPOL. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 290 kil. O. de Kherson, sur la r. g. du Dniestr ; 28.000 hab. De fondation récente (1792), la ville prit un certain développement, grâce à sa situation sur le grand cours d'eau, au milieu d'une région fertile. Commerce animé de céréales, tabac, etc. P. Lem.

TIRASSE (Chasse). Filet assez semblable, comme disposition, au *traîneau* (V. ce mot), et très employé par les braconniers pour prendre les cailles et les perdrix. Ses mailles ont 3 à 4 centim. pour la caille, 5 à 6 pour la perdrix.

TIRATELLI (Aurelio), peintre italien contemporain, né en 1842 ; il vit à Rome et peint principalement des bergers et des paysans de la campagne romaine, d'une manière expressive et pittoresque. On lui doit : *Retour du travail, Marché de Gretta ferrata ;* il a peint aussi des effets de lune remarqués : *Murs de la villa Borghèse*.

TIRCUY de Corcelles, homme politique français (V. Corcelles).

TIRE (Blas.). On nomme *tires* les rangées horizontales constituées par l'échiqueté ou par le vairé. Exemple : Echiqueté d'or et de gueules de quatre *tires*. On ne les mentionne que quand il y en a plus ou moins de six.

TIRE-BOUCHON. Instrument formé d'une vis de fer ou d'acier attachée à un manche, à une poignée ou à un anneau, que l'on emploie pour tirer les bouchons des bouteilles. Son usage ne remonte pas au delà du XVIIe siècle. On trouve dans les musées et dans les collections particulières d'anciens tire-bouchons d'un luxe et d'une décoration souvent ingénieux, mais d'une construction élémentaire. De nos jours l'on en fabrique d'un mécanisme plus ou moins compliqué, à double spirale, à levier, etc., ayant, le plus grand nombre, pour but de retirer le bouchon sans agiter le liquide enfermé dans la bouteille.


Tire-bouchon formant cachet (XVIIIe s.).

TIREE ou **TYREE.** L'une des îles *Hébrides* (V. ce mot), 77 kil. q. ; 2.400 hab.

TIRE-FOND (Chem. de fer). On donne ce nom aux vis à bois dont on se sert, concurremment avec les *crampons* (V. ce mot), mais de préférence à eux, pour fixer aux traverses les rails à patin. Ils s'extirpent plus facilement que les crampons et ils résistent mieux aux tractions longitudinales, surtout dans le bois tendre. Mais il faut qu'ils soient vissés et non enfoncés, et, pour empêcher les ouvriers de se servir de marteau, ils portent souvent, sur leur tête, une pointe, qui doit être retrouvée intacte.

TIRE-LIGNE (Géom.). Instrument employé d'une façon continuelle dans le dessin géométrique, pour le tracé à l'encre des lignes droites, et quelquefois même des lignes courbes avec l'aide du *pistolet* (V. ce mot). Le grand mérite du tire-ligne est de permettre le tracé de lignes dont la grosseur du trait se règle à volonté. C'est d'ailleurs un instrument trop simple et trop répandu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description.

TIRENT-Pontéjac. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon ; 204 hab.

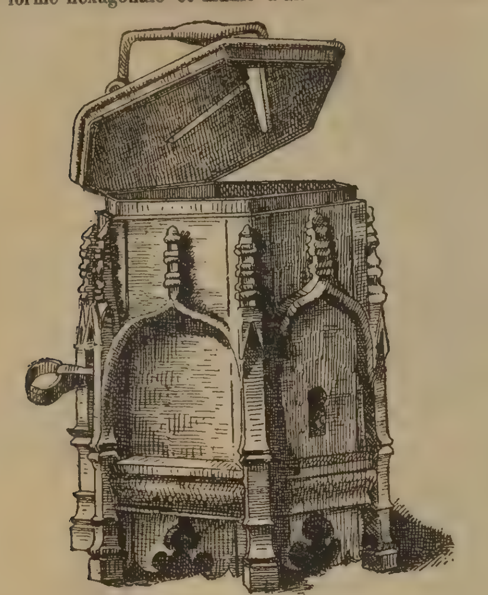
TIREPIED. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brécey ; 971 hab.

TIRE-POINT. Synonyme de *tiers-point* (V. ce mot).

TIREH (ancien. *Tyra* ou *Teira*). Ville d'Asie Mineure, agréablement située dans la vallée du Caïstre et desservie par un chemin de fer qui la relie à Smyrne ; 15.000 hab. Ville très ancienne de fondation lydienne (Tyra en lydien signifie château fort, acropole), où Gygès inaugura sa tyrannie. Tyra fut délaissée pour Sardes. R. Dd.

TIRELIRE. Petit vase, généralement en terre, en faïence ou en bois, muni à sa partie supérieure d'une fente permettant d'y introduire des pièces de menue monnaie. Le musée du Louvre possède une tirelire, que nous reproduisons ci-dessous, et datant du XVe siècle. Elle est

de forme hexagonale et munie d'un couvercle fermant à



Tirelire en fer ciselé du xve siècle (Musée du Louvre).

double tour. L'usage des tirelires a, de nos jours, à peu près complètement disparu.

TIRE-PRESSES (Techn.) (V. PEIGNAGE).

TIRÉSIAS, devin grec très célèbre (V. DIVINATION). Suivant la légende, il était né à Thèbes. A sept ans, il devint aveugle. Les uns racontent que les dieux le rendirent aveugle, parce qu'il avait vu Pallas au bain ; les autres, parce qu'il avait révélé aux hommes certains secrets que seuls les dieux devaient connaître. Tirésias vécut très vieux, et il n'est pour ainsi dire pas de mythe grec important dans lequel il ne joue un rôle. Il se rattache surtout au cycle des légendes thébaines. On montrait près de Thèbes son tombeau, qui était le siège d'un oracle très fréquenté. J. TOUTAIN.

TIRET (Gram.). Le tiret est un signe de ponctuation qui sert dans le dialogue à indiquer le changement d'interlocuteur.

Est-ce assez ? dites-moi ; n'y suis-je point encore ?
— Nenni. — M'y voici donc ? — Point du tout. — M'y voilà ?
— Vous n'en approchez point.
(LA FONTAINE).

On se sert encore du tiret pour détacher du reste de la phrase des idées qu'on veut mettre en relief et signaler à l'attention du lecteur.

Ce matin dans la fourmilière,
La pluie a fait l'éboulement ;
La tribu des fourmis entière
S'est mise à l'œuvre — vaillamment.
(J. AICARD).

Il équivaut parfois à une parenthèse.

Il (le travail) rend au cœur — c'est un mystère ! —
Plus que ne lui donnent les mains !
(J. AICARD).

TIRE-ET-AIRE (Sylvic.). On entend, sous ce nom, un mode très ancien d'exploitation des futaies qui consistait à faire des coupes d'égales contenances, de proche en proche et sans rien laisser en arrière que quelques arbres de réserve. L'ordonnance des eaux et forêts de 1669 fixait le nombre de ces arbres à 10 par arpent (20 par hectare). Ces futaies étaient, en somme, traitées comme des taillis simples coupés à blanc étoc, mais dont la régénération, au lieu de se faire par rejets de souche, se faisait par semences. Ces semences étaient disséminées avant l'exploitation du massif, ou abandonnées successivement les années suivantes par les arbres réservés comme porte graines. Ces arbres, en parcourant une seconde révolution sur le massif, pouvaient atteindre des dimensions considérables et fournir au débit les plus belles pièces pour les constructions. Le tire-et-aire a été l'objet de critiques qui, en théorie au moins, semblaient d'autant plus justes que ce type de futaie était comparé à la futaie pleine, traitée par le réensemencement naturel et les éclaircies, et que l'on considérait comme se rapprochant de la perfection. On ne faisait point d'éclaircies dans les futaies à tire-et-aire, et c'était le défaut capital de ce mode d'exploitation. Le forestier n'intervenait pas pour favoriser le développement d'une partie du massif en supprimant l'autre partie, et il se privait en même temps d'une source de revenus. De plus, disait-on, les arbres réservés, exposés brusquement à la violence des vents après l'exploitation, pouvaient être brisés ou renversés ; le sol, presque complètement découvert, pouvait se dessécher ou ne plus se trouver dans les conditions favorables au développement des meilleures essences, comme les chênes, qui cédaient peu à peu la place aux essences de moindre valeur. Ces critiques étaient sans doute exagérées, car le tire-et-aire nous a laissé de belles forêts, et les défauts qu'on lui reprochait devaient sans doute s'atténuer notablement dans les milieux propres aux essences feuillues, à bois durs, c.-à-d. dans les plaines des climats tempérés.

TIRETAINE (Tissu). Etoffe grossière et forte, tantôt unie, tantôt tirée à poil, tissée en armure croisée avec une chaîne en lin ou en chanvre, et une trame en laine cardée très grossière.

TIREUR (Dr. comm.) (V. ACCEPTEUR et LETTRE DE CHANGE, t. XXII, p. 114 et suiv.).

TIRGOVISTE (roumain *Tergovistŭ*). Ville de Roumanie, à 73 kil. N.-O. de Bucarest, sur la rive droite de la Ialomitza ; actuellement ch.-l. du dép. de Dimbovitza ; 6.190 hab. Cette petite ville, reliée par un embranchement à la ligne du chemin de fer de Bucharest à Pitesti, offre un aspect pittoresque et jouit d'un climat très sain. Elle renferme un arsenal important et de nombreux monuments, parmi lesquels il faut citer : l'église métropolitaine ornée de neuf tours, qui contient les tombeaux du métropolitain Etienne, mort en 1667, et de la famille Cantacuzène ; l'église des Domni ou Seigneurs, brûlée en 1736, reconstruite par Grégoire Ghika, après le tremblement de terre de 1747 ; les ruines du château des voié vodes, dont il ne reste debout que la tour dite *Thindea*. La date de sa fondation se perd dans la nuit des temps ; on sait seulement qu'elle fut érigée en résidence princière sous Mircea le Vieux et se développa rapidement ; elle comptait 40.000 hab. au xve siècle, lorsqu'elle fut ravagée par les Szeklers. Michel le Brave livra bataille aux Turcs sous ses murs en 1597 ; en 1659, tous les Turcs qui y habitaient furent massacrés, ce qui amena de terribles représailles l'année suivante. Lorsqu'en 1716 Constantin Bassaraba transporta à Bucarest le siège du gouvernement, Tirgoviste déclina rapidement et devint la petite ville qu'elle est aujourd'hui. Cl. HUART.

TIRIDATE, roi d'Arménie (V. ARMÉNIE, t. III, p. 1016).

TIRIOLO. Ville d'Italie, prov. et à 10 kil. N.-O. de Catanzaro ; 4.000 hab. On y a retrouvé gravé sur une table de bronze le sénatus-consulte de 186 interdisant les Bacchanales (musée de Vienne).

TIRIS. Région du Sahara occidental, au N. de la baie d'Arguin, entre la sebkha d'Idjil et la mer ; pâturage d'été des nomades des régions voisines (V. SAHARA).

TIRLEMONT (flamand *Thienen*). Ville de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Louvain, à 44 kil. E. de Bruxelles, sur la Geete ; 17.000 hab. Stat. des chem. de fer de Bruxelles à Cologne, tête de ligne de chem. de fer vers Moll et vers Namur. Collège communal, école moyenne et collège épiscopal, académie de dessin, école de musique, école d'horticulture. Brasseries, huileries, sucreries, savonneries, tanneries, blanchisseries. L'église Saint-Germain, construite partie en style roman, partie

en style ogival primaire, date du XIIe siècle ; Notre-Dame du Lac, de style ogival, est du XIIIe siècle et a malheureusement subi de maladroites réparations. Près de Tirlemont, sur la route de Saint-Trond, se trouvent trois tumulus qui ont été récemment explorés et dans lesquels on a découvert quantité de précieux objets gallo-romains.

Il existe sur l'origine de Tirlemont une foule de légendes attribuant la fondation de la ville, tantôt à Jules César, tantôt à Julien l'Apostat. Il semble certain que la création des remparts ne remonte pas au delà du IXe siècle. Au moyen âge, l'industrie drapière prit dans cette ville un développement considérable. Par suite de sa situation aux confins du Brabant et de la principauté de Liège, Tirlemont eut à subir de nombreux sièges et fut à différentes reprises terriblement saccagé, notamment en 1213 par l'évêque de Liège, Henri Ier, en 1356 par le comte de Flandre, en 1635 par les Français ; enfin un terrible incendie la détruisit entièrement en 1704. Les armoiries de Tirlemont sont : *D'azur, à la fasce d'argent, ayant pour supports deux agneaux qui tiennent des drapeaux.*

Bibl. : Bets, *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont ;* Louvain, 1860, 2 vol. in-8.

TIRNAU. Ville de Hongrie (V. Nagy-Szombat).

TIRNOVA (*Trnovo*). Ville de Bulgarie, ch.-l. de dép., à 200 kil. E. de Sofia, sur la Iantra ; 12.858 hab. en 1893. Elle occupe une situation très pittoresque au débouché des gorges de la Iantra ; le quartier chrétien est bâti sur la colline, le quartier musulman dans la vallée ; un pont naturel relie la ville à sa citadelle du mont Tzarevetz. La culture maraîchère est très développée aux alentours. — Tirnova est dans une situation stratégique à la jonction des routes qui, des villes danubiennes de Sistov et Roustchouk, remontent vers les passes des Balkans (col de Chipka et route d'Helena à Slivno). Archevêché ; séminaire au couvent de Ljaskovec. Tissage, commerce assez actif. — Tirnova fut la capitale du royaume bulgare de 1186 à 1393 et le siège du patriarcat bulgare institué par Innocent III (1235). Le 17 juil. 1393, Tchelebi, fils du sultan turc Bayezid, la prit après trois mois de siège. En 1879 s'y tint l'assemblée nationale bulgare qui élut prince Alexandre de Battenberg (29 avr.) (V. Bulgarie, § *Histoire*). — Le département a 4.690 kil. q. et 224.163 hab. en 1893, soit 48 hab. par kil. q.

TIROIR. I. Mécanique. — On désigne, en construction de machines, sous le nom de tiroir, un organe des machines servant de distributeur au fluide moteur. C'est une espèce de coquille en fer appliquée contre une partie bien dressée appelée *glace* du tiroir et mise en mouvement par un excentrique calé sur l'arbre moteur. Elle reçoit ainsi un mouvement de va-et-vient dans lequel elle rencontre alternativement des ouvertures appelées *lumières*, qu'elle met successivement en relation avec le fluide qui arrive du générateur ou avec l'échappement, produisant ainsi l'admission et l'échappement de ce fluide derrière les faces du piston de la machine. Souvent, dans les machines à vapeur, la lumière d'admission se trouve découverte avant que celle d'échappement ne soit fermée, et réciproquement : c'est ce que l'on nomme l'*avance* à l'admission.

II. Chasse (V. Fauconnerie).

III. Chorégraphie (V. Danse, t. XIII, p. 875).

TIROL (à tort écrit parfois *Tyrol*). Province de la monarchie austro-hongroise, l'empereur d'Autriche étant comte princier du Tirol. Cette province, située dans la région alpestre, est la plus occidentale de la monarchie depuis qu'on lui a uni en 1782 le Vorarlberg ; cette fusion est seulement administrative, le Vorarlberg continuant de former un pays de la couronne distinct. Le Tirol a 26.690 kil. q. et le Vorarlberg 2.570 kil. q., soit un total de 29.260 ; la population globale étant, à la fin de 1898, évaluée à 951.000 hab., soit 32 par kil. q. ; au 31 déc. 1890, elle était de 812.696 hab. pour le Tirol (30 hab. par kil. q.), et de 116.073 pour le Vorarlberg (45 par kil. q.). Le Tirol est compris entre la Suisse à l'O., la Bavière au N., l'Italie au S. et au S.-E., la Carinthie et le duché de Salzbourg à l'E.

Les montagnes occupent les 5/6 de la surface et, par ses pics, par ses glaciers, ses torrents et ses cascades, le Tirol rivalise avec la Suisse ; son altitude moyenne est la plus considérable de tous les pays alpestres, mais les grands lacs lui manquent. On trouvera dans l'art. Alpes, pp. 458 à 463, la description générale de ces montagnes ; l'épine centrale est formée par les grandes Alpes Rhétiques où culmine à 3.783 m. le massif de l'*Œtzthal* (V. ce mot) ; elles séparent les vallées de l'Inn et de l'Adige qui communiquent par le col du *Brenner* (V. ce mot et Alpes), le plus bas qui franchisse les Grandes Alpes (1.362 m.) ; de l'autre côté commencent les Alpes Noriques avec les massifs de Zillerthal (3.523 m.) et des *Hohe Tauern* qui se continuent en Carinthie, le Gross Glockner (3.798 m.) servant de borne frontière. La grande chaîne centrale est séparée des Alpes des Grisons par le col de Reischendeck (1.495 m.), qui va des sources de l'Adige à la vallée de l'Inn (alt., 977 m. à Finstermünz), la vallée du haut Adige ou Vintschgau borne au S. le massif de l'Œtzthal, lequel s'abaisse au N. sur la vallée de l'Inn. Aux deux débouchés de la route du Brenner sont les villes principales, Innsbruck sur l'Inn, Botzen, et, plus bas, Trente, sur l'Adige. — Au N.-O. de l'Inn s'étendent les massifs de Silvretta (3.302 m.) et du Rhætikon (2.968 m.), frontière entre le Vorarlberg et la Suisse. Au N. sont les Alpes du Vorarlberg et Algaviennes à travers lesquelles le col (1.797 m.) et le tunnel de l'Arlberg font communiquer le bassin du Rhin et celui de l'Inn (Danube) ; les Alpes Algaviennes (*Allgau*) se continuent au N. de l'Inn jusqu'au Lech, puis viennent les Alpes calcaires du Tirol septentrional ou de Bavière, qui vont jusqu'à Salzbourg ; notons, au-dessus d'Innsbruck, le Solstein (2.655 m.) et, à l'E. du défilé de l'Inn, le Kaiserberg (2.344 m.). — Les chaînes latérales du S. sont aussi imposantes que la chaîne centrale ; à l'O. de l'Adige, le Tirol partage avec l'Italie les formidables massifs de l'*Ortler* (3.905 m.) et de l'Adamello (3.561 m.), à l'E. sont les Alpes dolomitiques (3.494 m.) avec leurs extraordinaires falaises à pic de 1.000 m. et leurs admirables dômes ; ce massif est isolé au N. de celui des Hohe Tauern par la troisième grande vallée du Tirol, le *Pusterthal* (V. ce mot) ; longue de 100 kil., d'O. en E., elle partage ses eaux entre la Drave, affluent du Danube, et la Rienz, sous-affluent de l'Adige. — En dehors de ses vallées maîtresses de l'Inn et de l'Adige et de la dépression du Pusterthal, le Tirol n'a que des vallées latérales assez courtes ; citons celle de la Wipp qui descend du Brenner à l'Inn, celle de l'Eisack, du Brenner à l'Adige, celles de la Noce (dr.) et l'Avisio (g.), tributaires de l'Adige ; le val supérieur du Lech, les sources de l'Isar et de son affluent l'Achen, issu d'un joli lac ; rappelons enfin que la province confine aux grands lacs de Constance à l'O., de Garde au S.

Climat, Flore, Faune, Routes (V. Alpes).

Démographie. — La population est presque stationnaire, comme dans les hautes régions alpestres en général. Pour le Tirol et Vorarlberg, elle était de 797.405 hab. en 1830 ; de 858.203 en 1850 ; de 912.549 en 1880 et de 928.769 en 1890 ; 454.769 du sexe masculin et 474.000 du sexe féminin ; l'augmentation annuelle n'est plus que de 0,18 pour 100. Le chiffre annuel des naissances est de 25.000, l'excédent sur les décès de près de 4.000, mais on émigre un peu. On comptait dans le Tirol proprement dit 996 catholiques sur 1.000, car il n'y a en tout que 2.185 protestants et 601 juifs. L'ethnographie accuse 437.393 Allemands contre 359.931 Italiens et Ladins ou Rhéto-Romans. Ces derniers sont au nombre de 160.000 dans les hautes vallées des Alpes dolomitiques rayonnant autour de la Marmolata (val Fassa, val Grœdner, val Abtei et val d'Enneberg). Entre les langues italienne et allemande, la limite passe par le mont Ortler, la crête S. du Vintschgau, Fondo, Salurn sur l'Adige et la crête N.

du val Fiemine (Fleims) jusqu'à Piedazzo, où elle rencontre les cantons ladins. Des îlots allemands se trouvent auprès de Trente et de Rovereto. — L'instruction est assez répandue, les 9/10 des hommes et 87 °/₀ des femmes savent lire et écrire.

Géographie politique. — La constitution actuelle du Tirol date du 26 févr. 1861 ; la diète locale est formée de 68 députés, dont 34 élus par les communes, 13 par les villes, 3 par les chambres de commerce d'Innsbruck, Botzen et Roveredo, 10 par la noblesse foncière, 4 par le clergé, plus le recteur de l'Université d'Innsbruck, l'archevêque de Salzbourg, les évêques de Trente et de Brixen. Elue pour six ans, la diète se réunit annuellement à Innsbruck; le Vorarlberg a sa constitution et sa diète distinctes. L'administrateur des deux pays réside à Innsbruck ; la province se divise en 4 villes (Innsbruck, Botzen, Rovereto, Trente) et 21 capitaineries rurales : Ampezzo, Borgos, Botzen, Brixen, Bruneck, Canalese, Cles, Imst, Innsbruck, Kitzbühel, Kufstein, Landeck, Lienz, Meran, Primiero, Reutte, Riva, Rovereto, Schwaz, Tione, Trente. La densité rurale varie de 88 hab. par kil. q. pour Trente à 12 pour Landeck ; elle est en général triple dans le bassin italien de l'Adige de celle du bassin de l'Inn. Le tribunal provincial est à Innsbruck, avec 4 tribunaux de première instance à Botzen, Trente, Rovereto et Feldkirch (en Vorarlberg). Les circonscriptions financières sont Innsbruck (ch.-l.), Botzen, Trente, Feldkirch. Le Tirol forme le territoire du 14e corps d'armée (Innsbruck) et recrute en outre 4 régiments de chasseurs tiroliens.

L'instruction est assurée (en 1895) par 1.747 écoles primaires comptant 142.738 élèves, par 10 gymnases, 4 écoles réelles, 8 écoles normales (dont 4 d'institutrices), l'Université d'Innsbruck, 17 séminaires théologiques, 49 écoles professionnelles de diverses catégories, 4 écoles de musique, etc. Le Tirol comprend les diocèses de Trente et de Brixen.

Géographie économique. — Le caractère montagneux du Tirol s'affirme par l'étendue des sols rocheux et improductifs (19 °/₀), des forêts (39 °/₀), des pâturages alpestres (26 °/₀) et des prairies (10 °/₀); les champs et jardins occupent donc moins de 6 °/₀ de la superficie totale. Ils n'ont quelque étendue que dans la vallée de l'Inn et du moyen Adige. On récolte en Tirol et Voralberg en moyenne 230.000 hectol. de blé, 420.000 de seigle, 175.000 d'orge, 140.000 d'avoine, 430.000 de maïs, 1.170.000 de pommes de terre, 35.000 de légumineuses, mais 7 millions de quintaux de foin, 5.000 de lin, 2.200 de chanvre, 3.200 de tabac. Les vignobles occupent dans le Tirol méridional 12.500 hect., produisant en moyenne 400.000 hectol. de vin; les meilleurs crus sont ceux de : Terlan, Saint-Valentin, Botzen, Saint-Magdalener, Leitach et pour les vins en bouteille, Rametz et San Michele. On récolte aussi beaucoup de fruits dans ces parages, même des oranges, citrons, figues et olives, mais plutôt des châtaignes (12.000 quintaux), des amandes et des pêches. — La ressource capitale est, comme dans les autres pays alpestres, l'élevage des bestiaux : 15.000 chevaux seulement et 6.000 ânes ou mulets, mais plus de 400.000 bêtes à cornes, de 200.000 moutons, 100.000 chèvres, 60.000 porcs, 40.000 ruches ; dans le Sud on élève des vers à soie. Les bois sont surtout composés de conifères ; ils s'étendent (Vorarlberg compris) sur plus de 1.100.000 hect. ; longtemps mal entretenus, ils sont mieux aménagés depuis les inondations de 1882.

Les mines fournissent 17.000 tonnes de lignite, 1.600 de minerai de fer, 1.000 de minerai de cuivre, 2.000 de zinc, 200 de plomb argentifère, 100 de sulfures, 400 d'asphalte. On fabrique sur place un millier de kilogr. d'argent, de la fonte, du cuivre, de l'acide sulfurique. La saline de Hall, près Innsbruck, fournit pour 3 millions de fr. de sel. — L'industrie est peu active ; quelques filatures de coton occupent 1.100 ouvriers ; on le tisse aussi, de même on file et tisse la soie, le lin, le chanvre ; on fabrique dans le val de Stubac des objets de fer, on sculpte le bois dans le val Grœdener. Les distilleries agricoles sont au nombre de plus de 7.000, mais ne fabriquent que 3.454 hectol. d'alcool. Les 115 brasseries ne font que 300.000 hectol. de bière. En somme, les plus grands établissements industriels sont les deux manufactures nationales de tabac (Schwaz et Sacco). — Le commerce est assez actif, quoique relativement moins important qu'au moyen âge où les cols de Stelvio, du Brenner, de l'Arlberg assuraient les relations entre l'Allemagne et l'Italie. Le Tirol possédait en 1895 environ 4.600 kil. de chaussées, 220 kil. de voies navigables, 787 kil. de ch. de fer, 424 bureaux de poste et 180 de télégraphe. Il exporte du bétail, du fromage, des herbes, du vin, des fruits, de la soie, des tapis, du bois, etc. ; il importe des objets manufacturés. Beaucoup de Tiroliens vont colporter des images, des objets en bois sculpté, des oiseaux, etc., ou bien travailler au dehors pour ramasser un petit pécule et revenir à leur village.

Histoire. — Le Tirol fut avant l'ère chrétienne un pays celtique, compris dans la *Rhétie* (V. ce mot), que les Romains conquirent sous Auguste. Après les Ostrogoths, il fut divisé entre les Lombards et les Bavarois, réuni sous la domination franque, divisé de nouveau lors de la dissolution de l'empire carolingien ; au xe siècle, le comté de Trente, jadis lombard, dépendait de la Marche de Vérone, il s'étendait sur le bassin de l'Adige jusqu'à Botzen et Meran ; d'autres comtes régissaient les vallées de l'Inn. En 1027, l'empereur Conrad II attribua à l'évêché de Trente les comtés de Trente, Botzen et Vintschgau ; à celui de Brixen, la vallée de l'Eisack jusqu'à Klausen et celle de l'Inn jusqu'au Zillerthal ; en 1091, l'évêque Brixen y ajoute le comté de Pustherthal. Mais en 1165, il inféode le val de l'Inn et le Pusterthal aux comtes bavarois d'Andechs, lesquels, en 1180, deviennent ducs de Méranie. D'autre part, Adalbert obtient en 1130 de l'évêque de Trente le comté de Vintschgau et de celui de Brixen le comté d'Eisack ; en 1140, ses fils s'intitulent comtes de *Tirol*, d'après le nom d'un de leurs châteaux. En 1248, les comtes de Tirol héritent de ceux d'Andechs dont la famille s'est éteinte. Le comte Meinhard II y ajouta en 1286 le duché de Carinthie. Sa petite-fille, *Marguerite Maultasch*, céda en 1363 le Tirol aux ducs d'Autriche, et depuis ce moment il fit partie de l'héritage des Habsbourg et figura dans leurs partages. L'empereur Maximilien donna au Tirol sa charte (*Landlibell*) réglant le contingent militaire de chaque district. Il passa avec le reste des pays autrichiens à son second fils, qui devint l'empereur *Ferdinand Ier* (V. ce nom) ; dans le partage intervenu à la mort de celui-ci (1564), le Tirol fut avec la Haute-Autriche attribué au second fils, Ferdinand, mort sans laisser d'enfants en 1595 ; ils passèrent ensuite au second fils de Charles de Styrie, l'archiduc Léopold, frère cadet de l'empereur Ferdinand II ; la descendance de Léopold s'éteignit en 1665 et le Tirol revint à la branche principale de la maison d'Autriche. En 1803, les évêchés de Brixen et de Trente furent sécularisés au profit de l'Autriche. Le Tirol ainsi complété fut annexé à la Bavière par le traité de Presbourg (1805). En 1809, il se souleva contre elle et André Hofer s'illustra dans cette héroïque résistance. Le Tirol méridional fut alors annexé à l'Italie, et l'E. du Pusterthal au royaume d'Illyrie. Les traités de Vienne rendirent à l'Autriche le Tirol avec ses enclaves dépendant auparavant de l'archevêque de Salzbourg (Zillerthal, Brixen, etc.). Le parti clérical y domine, parce que les Italiens, réclamant la séparation de leurs districts, refusent de siéger à la diète. A.-M. B.

Bibl. : Beda Weber, *Das Land Tirol*; Innsbruck, 1837-38, 3 vol. — Staffler, *Das deutsche Tirol und Vorarlberg*, 1839-46, 2 vol. — Tinkhauser, *Topogr.-hist. Beschreibung der Diœcese Brixen*; Brixen, 1855, 2 vol. — Amthor, *Führer durch Tirol*; Leipzig, 1897, 8e éd. — *Tirolische Geschichtsquellen*; Innsbruck, 1867-91, 3 vol. — Egger, *Gesch. Tirols von den æltesten Zeiten bis in die Neuzeit*, 1872-80, 3 vol.

TIRON (Marcus Tullius), esclave affranchi, puis ami de Cicéron, qui l'avait élevé avec le plus grand soin, et dont il fut le secrétaire, l'intendant et l'un des correspondants politiques. Il vécut, malgré une santé maladive, jusqu'à près de cent ans, de 94 avant à 5 ap. J.-C. ; et, aussi attaché à la mémoire de Cicéron après sa mort que dévoué à sa personne de son vivant, il composa un recueil en trois livres des bons mots du grand orateur (*liber jocularis*) et une *Vie de Cicéron*, souvent citée, qui devait être très complète et qui a beaucoup servi à Plutarque. Il publia une partie des lettres de Cicéron, et c'est lui très probablement qui fit paraître le recueil *Ad familiares*, dont il édita d'abord les douze premiers livres et plus tard les quatre autres. Nous savons qu'il avait écrit des ouvrages sur la langue latine, et Cicéron le raille quelque part (*Ad familiares*, XVI, 17) de lui adresser des critiques de style et de trop soigner ses expressions. Tiron est célèbre pour avoir inventé ou perfectionné un système de tachygraphie connu sous le nom de *Notæ tironianæ* (V. Notes tironiennes, t. XXV, p. 69).

TIROUPATI. Ville de l'Inde, présidence de Madras, district d'Arcot, sur le chem. de fer de Madras à Bombay ; 15.000 hab. Célèbre pagode de Tiroumala, consacrée à Vichnou ; lieu de pèlerinage très fréquenté.

TIROURDA. Col d'Algérie, dans le mont Djurdjura, entre le Sebaou au N. et le Sahel de Bougie au S.; route de Fort-National à Beni-Mansour.

TIRPITZ (Alfred), homme d'Etat allemand, né à Custrin le 19 mars 1849. Cadet de marine (1865), il devint inspecteur des torpilles, puis fit de nombreuses croisières, fut nommé contre-amiral (1895), commandant de la division d'extrême Orient (1896-97), ministre de la marine de l'empire allemand (juin 1897).

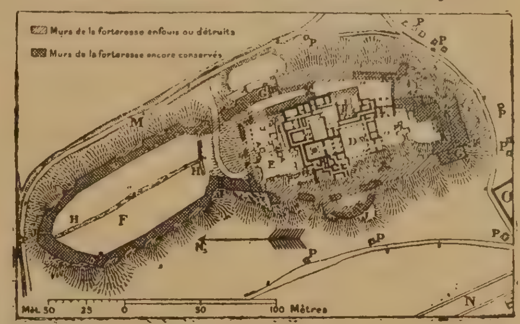
TIRSO de Molina (Fray Gabriel Tellez, dit), auteur dramatique espagnol (V. Tellez).

TIRYNTHE (Τίρυνς). Ville de la Grèce antique, en *Argolide* (V. ce mot), à 2 kil. N. de Nauplie; l'acropole s'élevait sur une colline rocheuse oblongue de 230 m.



Galerie couverte, à Tirynthe.

de long du N. au S. sur 35 à 70 m. de large, dominant la plaine de 6 à 15 m. ; au pied était la ville basse. On voit encore l'enceinte de l'acropole avec ses massives murailles d'appareil cyclopéen (V. Appareil et Bossage), ses portes et ses galeries intérieures voûtées en ogive. Des fouilles entreprises par Schliemann avec le concours de Dœrpfeld, en 1884 et 1885, ont mis à jour sur le côté N., le plus haut de la colline, les fondations d'un grand palais; de la cour entourée de colonnes, on accédait par deux antichambres à la salle des hommes renfermant au centre le foyer; un passage conduit de là à travers des salles latérales aux bains, puis à l'appartement des femmes. — Tirynthe, dont l'*Iliade* vante la forte enceinte, avait été, d'après la légende, bâtie par les Lyciens pour le roi Prœtos ; elle aurait passé ensuite à Persée et à sa descendante Alcmène, mère d'Héraklès; ce dernier la reconquit sur le roi d'Argos et y vécut longtemps. Quoi qu'il en soit de cette légende héraclide et de la version officielle qui fait revenir les Héraclides avec les Doriens, Tirynthe resta au pouvoir des Achéens; ils se maintinrent derrière ses formidables remparts contre les Doriens d'Argos; ce n'est qu'en 468 que ceux-ci détruisirent les vieilles cités de Mycènes et



Citadelle de Tirynthe. A, rampe conduisant à la porte; B, porte; C, porte de la citadelle supérieure; D, citadelle supérieure; E, terrasse moyenne de la citadelle; F, citadelle inférieure; G, tour; H, tranchée; J, petite porte; K, galerie; L, propylée; M, chemin vicinal; N, chaussée d'Argos à Nauplie; O, école grecque d'agriculture; P, puits creusés en 1884.

Tirynthe, probablement parce qu'elles s'étaient alliées à Sparte contre eux. Des Tirynthiens, les uns se retirèrent à Epidaure ou à Halieis; les autres furent transplantés à Argos; leur cité démantelée demeura déserte.

Bibl. : Schliemann, *Tiryns*, 1886, trad. franç. in-4. — Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art;* Paris, 1894, t. VI.

TISAMÈNE (Myth. gr.). Nom porté par plusieurs héros de la légende hellénique. L'un fut un fils d'Oreste et d'Hermione, mort dans la bataille contre les Héraclides et devenu le héros protecteur d'*Heliké* où était son tombeau et d'où il fut transféré à Sparte. L'autre était un devin de la race des Iamides, à Elis, et combattit contre les Perses à la bataille de Platées (Sur ses aventures, V. Pausan., VI, 14, 13).

TISANE (Pharm.). On nomme ainsi des médicaments peu chargés en principes médicamenteux, ayant l'eau comme véhicule et servant de boisson aux malades. On peut dire que l'eau est en quelque sorte l'élément principal des tisanes ; car, très souvent, ces médicaments constituent un moyen de faire prendre aux malades une grande quantité de ce liquide. La faible quantité de substances sapides qu'elles contiennent suffit à les faire tolérer. Plusieurs cependant contiennent des substances vraiment actives (quinquina, bourgeons de pin, safran, thé, etc.). On masque le mauvais goût des tisanes en les édulcorant avec du sucre, du miel, de la réglisse, de la glyzine, des sirops divers. Les tisanes se préparent par simple solution (gomme, etc.), par lixiviation (café, etc.), par macération (réglisse, gentiane, quassia, rhubarbe, etc.), par infusion (feuilles, fleurs, etc., armoise, mauve, thé, violettes, etc.), par décoction (la plupart des bois ou racines, etc., gaïac, chiendent, etc., les substances mucilagineuses, lichen, carragaheen, salep, etc.), par digestion (salsepareille). La dose de substance médicamenteuse est en général de 10 gr. par litre de tisane (fleurs, feuilles, sommités fleuries), de 20 gr. par litre (racines, écorces, etc.). Font exception : la tisane de safran, 2 °/₀₀, les tisanes de substances aromatiques, 5 °/₀₀ (feuilles d'oranger, d'absinthe, fleurs de camomille, etc.); de substances amères, 5 °/₀₀ (gentiane, quassia, etc.) ; les tisanes de gaïac, de salsepareille et de fruits pectoraux, 50 °/₀₀. — On nomme *apozèmes* des tisanes renfermant une plus forte quantité de substances médicamenteuses et ne servant pas de boisson habituelle aux malades. Certains apozèmes sont simples (cousso, écorce de grenadier, etc.), d'autres sont composés et contiennent plusieurs substances médicamenteuses (décoction blanche de Sydenham, médecine noire). V. H.

TISCHBEIN. Famille d'artistes allemands comprenant : *Johann-Heinrich*, né à Haina (Hesse électorale) le 3 oct.

1722, mort à Cassel le 22 août 1789. Son frère aîné *Johann-Valentin* (1715-67), qui peignit des décorations et des paysages et fut peintre de la cour à Hildburghausen, le mit en apprentissage à Cassel chez un dessinateur de tapis. Là, il révéla sa vocation et, grâce à la protection du comte Stadion, put se rendre à Paris où il fut élève de Charles van Loo et de Boucher. Ses œuvres ont ainsi tous les caractères de la peinture française du XVIIIe siècle. Revenu en Allemagne après un séjour en Italie, mari d'une Française, il continua d'exposer à Paris, et les éloges que lui fit Diderot au Salon de 1771 établirent sa renommée. Il faisait de la peinture d'histoire dans le genre académique. Mais il trouva son plus grand succès avec des portraits de femmes coquettes, souriantes et fardées, dont on voit toute une collection, d'un coloris délicieux, au château de Wilhelmshœhe, près de Cassel. Nommé directeur de l'Académie des beaux-arts de Cassel, l'artiste exécuta des peintures religieuses et historiques, comme la *Bataille d'Arminius* (à Pyrmont).

Johann-Jakob, frère des précédents, né en 1724, mort à Lubeck en 1791, peignit un grand nombre de paysages en collaboration avec Philippe *Hackert* (V. ce nom).

Anton-Wilhelm, frère cadet des précédents (1734-1804), fut élève de son frère Valentin.

Johann-Heinrich II, neveu des précédents, né en 1742, mort à Cassel en 1808. Il fut l'élève de son oncle des mêmes prénoms, peignit des paysages et des animaux et fut aussi un excellent graveur.

Johann-Heinrich-Wilhelm, dit *le Napolitain*, né à Haina le 15 fév. 1751, mort à Eutin le 26 juil. 1829. Elève de ses oncles Joh.-Heinrich et Joh.-Jakob, il se fit d'abord connaître comme peintre de portraits (*Bodmer*, *Lavater*, *Gessner*, etc.). En 1782, il va se fixer à Rome et y peint des toiles dans le goût classique : *Brutus et ses fils*, *Sophonisbe*, *Hélène*, et surtout une de ses œuvres les plus importantes : *Conradin de Souabe jouant aux échecs reçoit la nouvelle de sa condamnation à mort*. Durant ce séjour à Rome, Tischbein se lia avec Louis David, puis avec Gœthe qu'il suivit à Naples où il se fixa et devint directeur de l'Académie à la mort de Bonito. Sir William Hamilton, l'ambassadeur anglais, qui possédait une admirable collection, engagea l'artiste à étudier les monuments nombreux qu'on a conservés à Naples de l'art antique et surtout les vases peints. De là vint à Tischbein l'idée de publier son grand ouvrage : *Homère dessiné d'après l'antique, avec explication de C.-G. Heyne* (Gœttingen, 1801-04, 6 livr.). En 1799, après l'occupation de Naples par Championnet, qui le traita fort bien, il alla à Cassel. En 1808, le duc Pierre d'Oldenbourg lui assura une paisible existence à Eutin. C'est à ce moment qu'il commença sa série d'aquarelles, les *Idylles*, pour qui Gœthe fit des vers et qu'il a bien caractérisées en disant : « Dans une lumière céleste se meuvent de beaux corps ». Ces *Idylles*, au nombre de quarante-trois, se trouvent au musée d'Oldenbourg. Tischbein avait beaucoup produit. Son œuvre la plus célèbre est *Gœthe dans la Campagne romaine* (Francfort-sur-le-Main, Institut Stædel). Dans ses dernières années, il revint au genre historique et donna l'*Entrée du général Bennigsen à Hambourg*. Son œuvre gravé comprend, outre l'*Homère*, une *Collection of engravings from ancient vases in possession of W. Hamilton* (1791-1809, 4 vol.); *Umrisse griech. Gemælde und auf antiken Vasen* (Weimar, 1797-1800), etc. Il avait écrit son autobiographie : *J.-H.-W. Tischbein, seine Bilder, seine Trœume, seine Erinnerungen* (Brême, 1822).

Johann-Friedrich-August, fils de Johann-Valentin, né à Maastricht en 1750, mort à Heidelberg en 1812. Envoyé à Paris par la protection du comte de Waldeck, il y étudia plus le coloris des peintres des fêtes galantes que le sévère dessin de David. On a maintes fois gravé ses charmantes compositions. Après un séjour à Naples, où la faveur royale lui valut la commande de nombreux portraits, et un autre en Hollande, il revint en Allemagne où le prince électoral de Saxe le nomma, en 1800, directeur de l'Ecole des beaux-arts de Leipzig. — Son fils *Karl-Ludwig* (1797-1855) fut également peintre. J. Bainville.

Bibl. : E. Michel, *les Tischbein*; Lyon, 1881. — Engelschall, *J.-H. Tischbein als Mensch und Künstler dargestellt*; Nuremberg, 1797. — Fr. von Alten, *Aus Tischbein's Leben und Briefwechsel*; Leipzig, 1872. — Schiller, édit. de *Aus meinem Leben, von J.-H.-W. Tischbein*; Brunswick, 1861.

TISCHENDORF (Lobegott-Friederich-Constantin), théologien protestant, né à Lengenfeld (Saxe) le 8 janv. 1815, mort à Leipzig le 7 déc. 1874. Ayant fait ses études de théologie et de philosophie à Leipzig, il se voua particulièrement à la restauration scientifique du texte du Nouveau Testament. Pour réunir les matériaux nécessaires, il travailla pendant deux ans à Paris sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, continua ses recherches dans les principales bibliothèques de l'Europe, explora l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Asie Mineure, visitant principalement les couvents. A son retour (1845), il devint professeur de théologie à Leipzig. Il entreprit deux nouveaux voyages en Orient (1853 et 1859), surtout en Egypte et au Sinaï; il en rapporta quantité de manuscrits précieux, notamment une Bible grecque du IVe siècle, le fameux *Codex Sinaïticus*, dont il fit hommage à l'empereur de Russie, protecteur de ces couvents. Ses principaux ouvrages sont : *Monumenta sacra inedita* (1846); *Nova collectio* (1856-71, 6 vol.); *Evangelium Palatinum ineditum* (1847); *Codex Amiatinus* (1850 et 1854); *Codex Claramontanus* (1852); *Fragmenta sacra palimpsesta* (1854); *Codex Sinaïticus* (1864, 4 vol.; petite édition, 1863); *Novum Testamentum Vaticanum* (1867); de nombreuses éditions du Nouveau Testament; une édition critique de la version des Septante (6e éd., 1880, 2 vol.); *Acta apostolorum apocrypha* (1851); *Evangelia apocrypha* (2e éd., 1877); *Apocalypses apocryphæ* (1866); *Wann wurden unsere Evangelien verfaszt*. (4e éd., 1866). C. Pfender.

Bibl. : Volbeding, *Const. Tischendorf*; Leipzig, 1862.

TISI (Benvenuto), peintre italien (V. Garofalo).

TISIPHONÉ. Nom donné par les poètes, depuis l'époque alexandrine seulement, à l'une des Furies ou Erinyes dans la mythologie grecque : son nom signifie l'*esprit de vengeance issu du meurtre*; les deux autres sont Alecto et Mégère. Parmi les illustrations du *Virgile* du Vatican, nous trouvons une image de Tisiphoné qui monte la garde sur la tour d'airain; elle est reconnaissable aux serpents de sa coiffure. Chez le poète même, elle est armée d'un fouet avec lequel elle frappe les coupables aux enfers, tout en brandissant des serpents et en appelant la bande de ses sœurs (*En.*, VI, 570).

TISOIR, TISONNIER (Tech.). On désigne sous le nom de tisoir ou de tisonnier une tige de fer droite ou recourbée dont on se sert, dans l'économie domestique, pour attiser un foyer et en retirer les cendres ou les produits incomplètement brûlés.

TISRI (Chronol.). Premier, puis septième mois de l'année des Juifs (V. Calendrier, t. VIII, p. 902).

TISSAGE. I. Généralités et Histoire (V. Art, t. III, p. 1167 et suiv., Commerce et Tisserand).

II. Technique. — La fabrication des tissus, dans l'état actuel de l'industrie, se fait mécaniquement toutes les fois qu'il s'agit de produire des étoffes de contextures peu compliquées et de grande production, mais pour les contextures compliquées, ou pour les tissus délicats qui ne supporteraient pas le travail des machines, c'est encore au travail à bras que l'on a recours. Occupons-nous d'abord de ce cas : la connaissance du travail à bras nous permettra de nous rendre facilement compte des principes du métier mécanique, qui reproduit exactement les mêmes actions. Le métier dont on fait usage reste très simple, et est encore tel qu'il a dû exister depuis des temps très reculés. La fig. 1 en représente une coupe dans le sens de sa

longueur, et la fig. 2 une coupe en travers. Il est toujours construit en bois, et tous ses organes sont supportés par deux bâtis en charpente reliés par des traverses en bois. Le rouleau d'ensouple, autour duquel la chaîne a été ourdie, est disposé en A dans des supports adaptés aux montants des bâtis. Une corde, chargée d'un poids B, forme frein et s'oppose au déroulement de cette chaîne, de manière à la maintenir convenablement tendue dans le trajet qu'elle fait depuis ce rouleau A, par-dessus la traverse C, jusqu'au rouleau D, autour duquel elle va s'enrouler après sa transformation en tissu vers le point P. L'ouvrier tisserand se tient devant le métier, tantôt debout, tantôt assis sur une banquette E. Pour effectuer le tissage, il doit produire les trois actions suivantes : 1° ouvrir la chaîne en soulevant tous les fils qui doivent recouvrir la duite (ou le coup de trame) qu'il va passer, et en laissant à leur niveau ou en abaissant ceux qui doivent être recouverts par elle ; 2° passer la duite d'un bord à l'autre de la chaîne entre les deux nappes qu'elle forme par suite de l'ouverture qui vient d'être produite; 3° ramener cette duite contre la précédente en la serrant convenablement contre elle, et en même temps laisser la chaîne se refermer. Ces mêmes actions se répètent toujours de la même manière pour chacune des duites que l'ouvrier passe les unes après les autres.

La première de ces actions, produisant l'ouverture de la chaîne, dépend de la contexture (ou armure) du tissu : nous y reviendrons tout à l'heure. La seconde, ou passage de la duite, se fait au moyen de la *navette* (V. ce mot) qui renferme une bobine (ou cannette ou épeule) de trame. L'ouvrier lance cette navette, d'un bord à l'autre de la chaîne, en la faisant glisser sur la surface du battant H, sur laquelle les fils abaissés sont venus reposer, tandis que ceux qui sont levés se trouvent à une hauteur suffisante pour que la navette passe librement au-dessous d'eux. Anciennement l'ouvrier lançait la navette d'une main, d'un côté de la chaîne, et la rattrapait de l'autre main du côté opposé. Actuellement le battant se prolonge des deux côtés en formant des boîtes dans lesquelles la navette vient se loger. Il se trouve, dans chacune de ces boîtes, un taquet L, pouvant glisser sur sa longueur et qui est en relation, par un système de ficelles, avec une poignée Q que l'ouvrier tient dans sa main gauche. Il suffit ainsi de donner, au moyen de cette poignée, un coup alternativement vers la droite, puis vers la gauche, pour ramener brusquement le taquet vers l'entrée de sa boîte, et l'obliger ainsi à chasser devant lui la navette, avec une force suffisante pour qu'elle traverse toute la largeur de la chaîne et rentre dans la boîte opposée. Le battant dont nous venons de parler est constitué par une pièce de bois soutenue de chaque côté de la chaîne par des montants J adaptés à une traverse supérieure, capable d'osciller autour de son axe. Il porte en outre un peigne ou ros P, maintenu par un chapeau en bois et entre les dents ou broches duquel passent les fils de la chaîne, rentrés par un ou, plus généralement, par deux ou un plus grand nombre dans chaque broche. Pendant que la navette effectue son mouvement, l'ouvrier, au moyen de sa main droite qui tient le battant par son chapeau, maintient le battant éloigné de lui, puis, aussitôt après, il le ramène en avant pour produire la troisième action. Les dents du peigne poussent devant elles la duite, qui vient d'être passée, et l'ouvrier la serre contre la précédente, précisément par l'effort qu'il fait en ramenant à lui le battant. Dans certains cas, le degré de rapprochement des duites dépend de cet effort seulement, tandis que souvent le métier est muni d'un régulateur : la course du battant est alors limitée d'une manière invariable, et un encliquetage agit sur le rouleau enrouleur du tissu D, pour le faire tourner d'une quantité déterminée après chaque coup de battant.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer comment s'effectue l'ouverture de la chaîne pour le passage de chaque duite. La mécanique *Jacquard* (V. ce mot) pourrait être employée dans tous les cas ; la disposition et le fonctionnement en ont été indiqués d'une manière suffisante pour que nous n'ayons pas à y revenir. Mais l'appareil lui-même est délicat et sujet à se déranger, le montage du métier avec toutes les cordes et les plombs qu'il nécessite est onéreux et compliqué, et, en outre, le travail du tissage ne peut jamais atteindre une grande vitesse. On est par suite conduit à avoir recours, chaque fois que cela est possible, à des moyens plus simples et plus économiques, permettant aussi un travail plus rapide et plus facile. Toutes les fois que le nombre des fils différents du rapport chaîne ne dépasse pas une quinzaine ou une vingtaine environ, on remplace le corps des maillons par un remisse ou harnais, composé d'autant de lames (souvent aussi appelées lisses) qu'il y a d'évolutions différentes parmi les fils. La fig. 1 représente en C un semblable

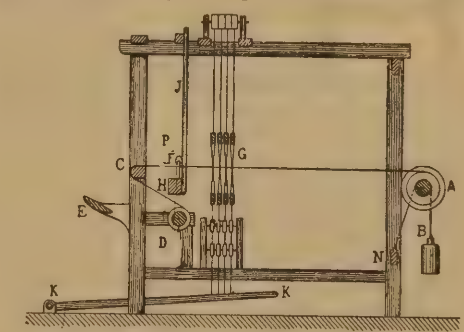


Fig. 1. — Métier à tisser à bras (coupe en long).

harnais composé de quatre lames. Chaque lame est constituée par deux baguettes (liais ou lisserons) rigides en bois, disposées parallèlement entre elles à une distance variant suivant les cas entre 20 et 50 centim. environ, et entre lesquelles sont tendues de petites cordes (lisses ou mailles) qui, au milieu de leur longueur, forment une maille ou portent un maillon. Ces lames sont disposées les unes devant les autres sur le métier, et les fils de même évolution passent dans les différentes mailles de l'une d'elles et entre celles de toutes les autres ; ces fils participeront par conséquent, tous ensemble, aux mouvements de levée ou de baisse qui seront donnés à la lame par la mécanique Jacquard, à l'un des crochets de laquelle cette lame sera suspendue au moyen d'une simple corde, tandis qu'un ressort tendra constamment à la ramener vers le bas. Les mécaniques dont on fait usage dans ce cas prennent le nom de mécaniques d'armure (ou ratières) ; elles ne renferment qu'un petit nombre de crochets disposés les uns derrière les autres sur une seule rangée et sont construites d'une manière beaucoup plus robuste que les véritables mécaniques Jacquard, tout en étant établies et en fonctionnant d'après les mêmes principes. Il en existe du reste un grand nombre de modèles, qui tous font disparaître les nombreuses cordes et les plombs du montage par Jacquard. Les évolutions des duites restent toujours déterminées par des cartons et peuvent être aussi nombreuses que l'on voudra.

Dans les cas plus simples encore, lorsque, en même temps que les évolutions différentes des fils de la chaîne sont peu nombreuses, le nombre des duites du rapport trame est peu grand, l'on peut simplifier encore le montage du métier et supprimer la mécanique d'armure, en commandant les lames au moyen de leviers. La fig. 2 montre un semblable montage établi pour quatre lames, avec un rapport trame de quatre duites. Chacune des lames est suspendue au moyen d'une ficelle à un petit levier (bricoteau ou aileron) *a*, *b*, dont l'extrémité *b* est rattachée par une ficelle à l'extrémité *d* de la contremarche *cd* ; chacune des lames est reliée en outre par sa partie inférieure à une marchette

ou tire-lame *ef*. Ce système de leviers se répète pour chacune des lames. A la partie inférieure du métier, il se trouve autant de marches K qu'il y a de duites différentes dans le rapport trame. Chacune de ces marches représente donc une évolution de duite, et l'ouvrier devra abaisser avec son pied, ou fouler, cette marche chaque fois que cette évolution devra se produire. Pour que l'effet soit réalisé, on rattache la marche, au moyen de ficelles, aux contre-marches *cd* de toutes les lames qui, pour l'évolution considérée, devront faire lever leurs fils, afin que ceux-ci recouvrent la duite, et aussi aux tire-lames *ef* de toutes les autres lames, dont les fils ainsi abaissés seront recouverts par cette même duite. Ce montage peut être simplifié encore dans le cas du tissage des armures taffetas et croisé-batavia. En raison de la symétrie de leurs mouvements, les lames peuvent être suspendues deux à deux à des gâlets de renvoi, qui, lorsqu'on abaisse l'une d'elles, obligent l'autre à se lever. Les marches actionnent alors ces lames directement par le bas. Ces moyens les plus simples, quoique nous en parlions en dernier lieu, doivent avoir été les premiers employés, comme perfectionnements déjà de procédés analogues à ceux dont on fait usage encore dans la fabrication des tapisseries par le métier à hautes lisses (V. TAPISSERIE), ou plus rudimentaires encore.

Fig. 2. — Métier à tisser à bras (coupe en travers).

L'aspect du tissu dépend, non seulement de la disposition des lames et des marches, mais encore de la manière dont les fils sont rentrés dans les lames et de l'ordre suivant lequel l'ouvrier abaisse ou foule les marches. Nous en donnons comme exemple le tissu souvent employé comme serviettes de toilette sous le nom d'œil de mouche, avec encadrement en chevron. La fig. 3 rend compte des

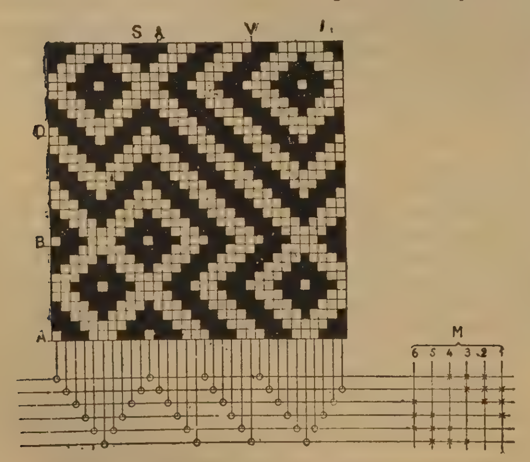


Fig. 3. — Montage et travail d'un œil de mouche.

détails de sa fabrication. La mise en carte, à la partie supérieure de la figure, montre la contexture du tissu, qui renferme six évolutions de fils auxquelles correspondent six lames, représentées par les six lignes horizontales. Les petits ronds O placés à l'intersection de ces lames et des fils indiquent les mailles qui, chacune, appartiennent à la lame et conduisent le fil sur lequel elles sont figurées. Les dix premiers fils, qui produisent l'effet de losange, sont rentrés à pointe, c.-à-d. en allant de la première à la dernière lame, pour revenir ensuite de celle-ci à la première. Le losange se transforme en chevron pour la bordure par la substitution du remettage suivi pour les douze fils suivants (de S à V); le remettage à pointe recommence ensuite pour le fond de la serviette et se continue jusqu'à la bordure opposée, qui est produite par les mêmes moyens que la première. Les six lignes verticales M figurent les six marches qui correspondent aux six évolutions qu'effectue la trame dans ce tissu. Les croix X, placées aux intersections de ces marches avec les lames, indiquent celles de ces lames que la marche doit faire lever lorsque l'ouvrier l'abaisse (la mise en carte est faite en supposant que les fils marqués en couleur restent baissés pour être recouverts par la trame). Pour obtenir l'effet de losange de la première partie AB de l'étoffe, l'ouvrier adoptera un marchage à retour, c.-à-d. que, pour les duites successives, il parcourra les marches en allant de la première à la dernière pour revenir ensuite de celle-ci à la première. Il fera ensuite la bordure de B en D au moyen d'un marchage suivi, en allant toujours de la première marche à la dernière, puis il reprendra le marchage à retour pour tisser le fond de la serviette à partir de D. Remarquons que l'intersection des bordures longitudinales et transversales forme un effet de diagonale, qui est l'armure dont les autres dérivent, et qui se produit dans les parties où le remettage des fils aussi bien que le marchage sont suivis.

Si l'on voulait exécuter le même tissu au moyen d'une mécanique d'armure, les lignes M représenteraient les cartons de cette mécanique, et les croix X, les trous qui doivent y être percés. Comme les cartons, enlacés les uns à la suite des autres, forment une chaîne sans fin et viennent se présenter d'une manière continue et toujours régulière, les uns après les autres, à la mécanique, il faudrait que leur nombre soit égal à celui des duites que contient la serviette entière, afin que les bordures se produisent bien aux moments voulus. Si, au contraire, ces bordures transversales n'existaient pas, il suffirait de dix cartons dont les 7e, 8e, 9e et 10e seraient la reproduction des 5e, 4e, 3e et 2e, pour qu'ils produisent l'équivalent du marchage à retour. Lorsque dans un tissu certains fils, par suite d'évolutions différentes, s'absorbent en plus grande proportion que les autres, il faut ourdir ces fils sur un rouleau d'ensouple différent; l'on dispose alors les deux rouleaux (ou même un plus grand nombre s'il y a lieu) l'un à côté de l'autre en A (fig. 1), chacun avec son frein spécial, et on conduit les fils qui s'en déroulent de manière à ce qu'ils prennent bien leur place dans la chaîne générale. On procède de la même manière, lorsque (piqués, reps, etc.) certains fils doivent être plus tendus que d'autres. Nous ne pouvons pas indiquer ici toutes les combinaisons auxquelles on peut être conduit pour rendre le travail aussi facile et régulier que possible, telles que le groupement des lames en plusieurs corps, leur emploi conjointement avec un corps de maillons actionné par une mécanique Jacquard (damas), etc., etc.

De même que la filature, le tissage mécanique prit naissance en Angleterre, et à peu près à la même époque, Cartwright prit en 1785 un premier brevet pour un métier à tisser mécaniquement, qu'il perfectionna ensuite pour créer un tissage qui ne réussit pas. Plusieurs autres tentatives furent faites, et c'est au commencement du XIXe siècle que cette industrie arriva réellement à se développer, pour le coton d'abord, puis peu à peu pour les différents autres textiles. Les métiers mécaniques reproduisent exactement les actions du métier à bras; leurs formes varient, mais sans entraîner de différences essentielles. La fig. 4 donne la coupe du métier le plus généralement en usage pour la fabrication des lainages. Le rouleau d'ensouple A est disposé en arrière du métier, maintenu par le frein B. La chaîne qui s'en déroule forme, comme dans le

métier à bras, une nappe horizontale, soutenue par deux traverses fixes, puis va s'enrouler, après que le tissage a été effectué, autour du rouleau C, qui est lui-même entraîné par le rouleau à surface rugueuse D, contre lequel il est convenablement appuyé par des leviers chargés de

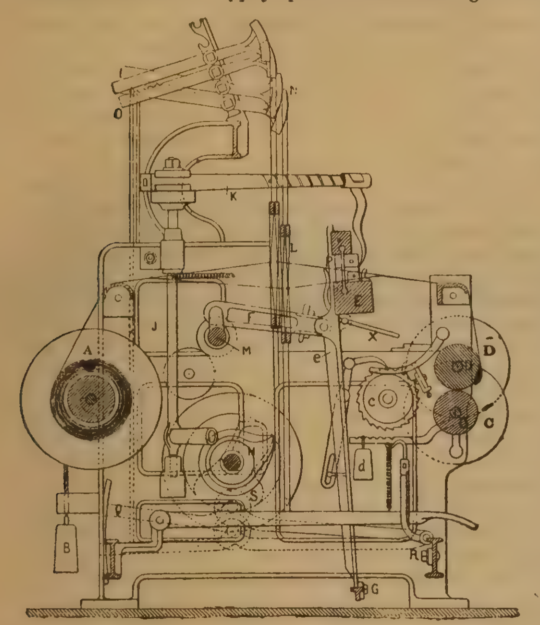


Fig. 4. — Métier à tisser mécanique.

poids *d*. Ce rouleau enrouleur D est actionné par le régulateur, composé de roues d'engrenage qui, sous l'action d'un cliquet agissant sur le rochet après le passage de chaque duite, fait tourner ce rouleau, et, par suite, avancer le tissu d'une quantité qui dépend d'un pignon de rechange que contient le régulateur parmi ses roues. Le battant E joue le même rôle que dans les métiers à bras : il est supporté, à droite et à gauche de la chaîne, par des pieds (épées) *e*, boulonnés à l'axe G autour duquel il peut osciller. Son mouvement, de même que celui de toutes les autres parties du métier, est produit par l'arbre moteur M, qu iporte à l'une de ses extrémités les poulies motrices, une poulie fixe et une poulie folle, au moyen desquelles l'ouvrier peut déterminer la mise en marche ou l'arrêt en agissant sur une poignée toujours à sa portée. Cet arbre moteur (vilebrequin ou bric à brac) forme deux coudes, en face des épées auxquelles il est relié par les deux bielles F, et produit par là le mouvement de va-et-vient du battant. Celui-ci se termine à chacune de ses extrémités par une boîte dans l'une desquelles la navette vient se loger après chacun de ses trajets à travers la chaîne, trajets pendant lesquels elle glisse sur la face supérieure du battant, en s'appuyant contre le peigne (ou ros) P. Celui-ci est invariablement fixé au battant et ramène devant lui la dernière duite passée de façon à lui faire prendre exactement sa place dans le tissu, lequel, sous l'action du régulateur, avance chaque fois de l'espace que cette duite doit occuper. Quant au mouvement de la navette, il est produit par la batterie, qui se compose, de chaque côté du métier, d'un arbre vertical J, portant invariablement fixé à sa partie supérieure un fouet horizontal en bois K dont l'extrémité est reliée par une lanière de cuir à un taquet mobile le long de la boîte. Vers sa partie inférieure, l'arbre de fouet J porte un galet qui s'appuie contre l'excentrique à bec H calé sur un arbre commandé par l'arbre moteur M, de manière à ce qu'il fasse un tour pendant que cet arbre moteur en fait deux. Au moment où le bec de l'excentrique arrive contre le galet, il fait pivoter l'arbre J autour de son axe, ce qui ramène brusquement le taquet du fond vers l'entrée de la boîte, et donne ainsi à la navette le coup en vertu duquel elle est lancée à travers la chaîne jusque dans la boîte opposée. Pour les tours successifs de l'arbre moteur, ce coup se produit alternativement d'un côté puis de l'autre du métier, et la navette reçoit ainsi son mouvement de va-et-vient qui opère le passage des duites successives. Quant à l'ouverture de la chaîne, elle peut être produite, comme dans les métiers à bras, par une mécanique Jacquard ou par une mécanique d'armure, actionnée dans l'un ou l'autre cas par une manivelle fixée sur l'arbre moteur, ou bien aussi par des marches. Dans ce dernier cas, le fonctionnement diffère un peu de celui que réalise le métier à bras.

Dans le métier qui nous occupe, chacune des lames L est suspendue à un système de tringles à bras NO dont le bras de levier O est relié par une tringle verticale à une marche QR située sur le côté du métier en dehors des bâtis. A chaque lame correspond par conséquent une marche. Ces marches, disposées les unes à côté des autres, sont mobiles autour d'un tourillon R, et portent chacune un galet sur lequel vient agir un excentrique S. Les différents excentriques, dont le nombre est égal à celui des marches, sont placés les uns à côté des autres et tournent autour d'un même axe, sous l'action d'une commande spéciale, en faisant un tour pendant qu'il se tisse un rapport trame. Pour chaque duite, chacun des excentriques tourne donc d'un angle égal à une fraction de la circonférence entière donnée précisément par le nombre des duites que contient le rapport trame, et dans chacun de ces angles les excentriques présentent une partie saillante ou une partie rentrante, suivant que la lame correspondante doit être élevée ou abaissée. Des ressorts ou des renvois par galets forcent les lames, qui ne sont pas levées, à s'abaisser, et maintiennent par là aussi les marches constamment appuyées contre les excentriques qui les commandent. Les excentriques et les marches sont du reste disposés d'une manière différente dans certains métiers, mais sans que leur mode d'action soit autre. Ils ne peuvent jamais correspondre à un rapport trame supérieur à six ou huit duites ou au plus à douze dans certaines constructions spéciales, même si plusieurs duites dans ce rapport avaient les mêmes évolutions. Pour les rapports supérieurs, il faut avoir recours aux mécaniques d'armure ou Jacquard. — Les organes que nous venons de passer en revue peuvent affecter des formes et des dispositions différentes de celles du métier que nous avons pris pour type ; ils effectuent complètement le tissage : ouverture de la chaîne, passage de la duite et mise en place de cette duite, mais il existe, en outre, des dispositions destinées à faciliter le travail ou à prévenir certains accidents. Celles qui sont toujours appliquées sont le casse-trame, qui arrête le métier lorsque la trame fait défaut, par suite, soit de sa rupture, soit de l'épuisement de la bobine, et la tringle d'arrêt X, qui produit un arrêt brusque lorsque la navette n'est pas bien complètement venue se loger dans la boîte qui doit la recevoir.

Lorsque le tissu comporte plusieurs trames différentes, il faut employer des métiers à plusieurs navettes. La boîte qui termine le battant à l'une de ses extrémités est remplacée par une boîte mobile à plusieurs compartiments, tantôt superposés, tantôt disposés autour d'un cylindre. Chacun de ces compartiments contient une navette renfermant l'une des trames, et vient, sous l'action d'une sorte de mécanique d'armure, se placer dans le prolongement du battant afin que sa navette entre en action. Certains métiers sont munis de boîtes mobiles aux deux extrémités du battant, mais le mécanisme est alors beaucoup plus compliqué.

Les métiers mécaniques exécutent, comme on le voit, les tissus d'une manière entièrement automatique, et les ouvriers n'ont qu'à surveiller leur marche pour rattacher les fils qui viennent à se casser, alimenter les navettes de trame et parer aux défauts qui pourraient se produire.

Dans les cas simples, l'on peut confier à chaque ouvrier ou ouvrière deux métiers ou même davantage. P. G.

Bibl. : V. Tissu.

TISSANDIER (Gaston), aéronaute et publiciste français, né à Paris le 21 nov. 1843, mort à Paris le 7 sept. 1899. Il fit d'abord de la chimie, puis s'occupa de météorologie et d'aérostation et effectua en 1868, avec Duruof, sa première ascension, suivie d'un grand nombre d'autres. Le 15 avr. 1875, il s'éleva dans le *Zénith* jusqu'à 8.600 m. avec Crocé-Spinelli et Sivel, qui trouvèrent la mort (V. Aérostat, t. I, p. 669). Il s'occupa par la suite de la direction des ballons et, avec son frère aîné *Albert*, construisit en 1883 le premier aérostat électrique. Ils parvinrent à remonter, par moments, un courant aérien. Gaston Tissandier a publié, outre des *Eléments de chimie*, avec Déhérain (Paris, 1867-70, 4 vol.), un nombre considérable d'ouvrages de vulgarisation, ainsi que des articles et notices dans la *Nature* (qu'il avait fondée en 1873 et qu'il dirigea jusqu'en 1897), dans le *Magasin pittoresque*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc. L. S.

TISSAPHERNE (perse *Tiẑiyafranā*, « armé d'armes aigües »), satrape perse, gouverneur de l'Asie Mineure, sous Artaxerxès Ier, Darius II et Artaxerxès II. Nommé en 414, il combattit les Athéniens, mais sans fournir aux Péloponnésiens le moyen de les écraser, jugeant que leur rivalité assurait la tranquillité des Perses. Darius II ayant nommé son fils cadet Cyrus vice-roi d'Asie Mineure (407), ce dernier se brouilla bientôt avec Tissapherne, auquel il enleva le protectorat des villes maritimes ; puis le prince royal, abandonnant la politique d'équilibre, appuya à fond les Spartiates et leur assura le succès complet qui termina la guerre du Péloponnèse. Tissapherne, comprenant que Cyrus cherchait à s'assurer leur appui pour usurper le trône de Perse, dénonça ces complots à son frère Artaxerxès II, organisa la résistance du roi et prit part à la bataille de Cunaxa (401), où Cyrus perdit la vie. Artaxerxès donna à Tissapherne sa fille en mariage et l'engagea à soumettre les villes d'Ionie qui avaient soutenu Cyrus ; mais alors les Spartiates intervinrent en faveur des Grecs d'Asie, Agésilas débarqua en Asie et battit Tissapherne à Sarde (395). Le satrape fut alors mis à mort à l'instigation de Parysatis, mère de Cyrus.

TISSERAND. Le tissage, art de Minerve, tel qu'il se pratiqua dans le ménage grec ou romain au moyen du métier primitif, fut considéré comme une occupation réservée aux femmes, et Hérodote, voyageant en Egypte, n'y vit pas sans étonnement les hommes se livrer à un travail qui lui paraissait indigne de leur sexe. Même lorsque la confection des étoffes devint l'objet d'une exploitation industrielle, les femmes, des esclaves en général, continuèrent à être employées dans le monde gréco-romain, si bien que les codes de Théodose et de Justinien désignent l'atelier de tissage sous le nom de *gynæcum*, et le maître ou le surveillant de ces fabriques est appelé *gyneciarius* ; il en fut de même chez les Barbares, qui exploitèrent ce qu'ils ne détruisirent pas de la société antique.

Aujourd'hui, notre mot de tisserand n'a même pas de forme féminine pour traduire le grec ὑφάντρια, ou le latin *textrix*, et les millions d'ouvriers qui, en Europe ou en Amérique, battent le métier à tisser ou gouvernent les machines simplificatrices de la main-d'œuvre, ne se font aider par des femmes que pour les détails accessoires de leur travail. Notre tisserand proprement dit est le tisserand de linge, le « tellier » ou « toilier » d'autrefois, le « musquinier » de l'Artois et de la Picardie, qui, à la tête d'un métier, met en œuvre chez lui le chanvre, le lin ou le coton que lui ont confié les fabricants : malgré les empiétements du travail mécanique, ces artisans se comptent encore par milliers dans les centres manufacturiers ou leurs banlieues. Quant au tisserand de village, celui auquel les fileuses de la campagne, bien rares de nos jours, confient leur fil, il est sur le point de disparaître avec les vieilles habitudes d'économie rustique : sa toile est un peu rude, mais excellente à l'usage, blanchie sur le pré sans l'emploi d'aucun produit chimique, et pure de tout mélange frauduleux. L'une des misères de la profession, pour lui et ses concurrents qui travaillent à façon pour les fabriques, est l'insalubrité des ouvroirs, souvent de vraies caves, où est installé leur métier, parce que la fraîcheur est favorable à cette fabrication ; les logis sont parfois bien mal éclairés, quoique Etienne Boileau, dans les statuts de 1281, déclare qu'il n'y a d'œuvre « loial » que celle qui est faite à la lueur du jour, et défende le travail de nuit « fait à la chandelle ».

Si l'on prend le terme de tisserand dans son acception la plus générale, on peut l'étendre à tous les ouvriers qui font usage de la navette ; pourtant, les mêmes statuts, qui furent renouvelés sous Henri III, Henri IV et Louis XIII, n'attribuent le nom de tisserands qu'à deux corporations : celle des tisserands toiliers, et celle des tisserands drapants, futainiers, baseniers, qui fabriquent soit le drap, soit les divers lainages. Les tapissiers de haute et basse lisse, les ouvriers dits « de la grande navette », faisant le drap d'or, d'argent, de soie, ne sont pas plus considérés comme tisserands que les ouvriers de la petite navette ou « tissutiers rubaniers ». — On trouvera, à l'art. Art, p. 1167 et suiv., et aux art. Commerce et Tissu, l'histoire des progrès successifs du tissage et de son rôle dans la vie économique au moyen âge et aux temps modernes.

TISSERAND (François-Félix), astronome français, né à Nuits (Côte-d'Or) le 15 janv. 1845, mort à Paris le 20 oct. 1896. Sorti de l'Ecole normale supérieure en 1866 et entré, la même année, comme astronome adjoint à l'observatoire de Paris, il passa en 1868 son doctorat avec une thèse fort remarquée sur la méthode alors entièrement nouvelle de Delaunay, qu'il montra applicable au calcul des grandes inégalités de toutes les planètes, et, en 1873, fut nommé directeur de l'observatoire de Toulouse et professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de cette ville. En 1874, il prit part, avec Janssen, à l'observation du passage de Vénus, au Japon. En 1878, il succéda à Le Verrier comme membre de l'Académie des sciences de Paris et comme membre du Bureau des longitudes et fut en même temps appelé à la chaire de mécanique rationnelle de la Sorbonne, qu'il échangea plus tard contre celle de mécanique céleste. En 1892, il devint directeur de l'observatoire de Paris. Ses travaux, de premier ordre, ont porté plus particulièrement sur l'astronomie mathématique. Outre la généralisation des méthodes de Delaunay, dont il a continué de s'occuper jusqu'à sa mort, on lui doit toute une série de fructueuses recherches sur la détermination des orbites des planètes, l'anneau de Saturne, la théorie de la Lune, l'origine des comètes et la capture des comètes périodiques, les perturbations de Pallas, l'aplatissement de Neptune et d'Algol, etc. Il fit d'ailleurs aussi de l'astronomie d'observation. Après le passage de Vénus de 1874, il observa celui de 1882, à la Martinique, cette fois comme directeur de la mission. Il donna aussi une vive impulsion, de 1892 à 1896, au travail de la carte photographique du ciel et se livra, sur la marche de la pendule de l'Observatoire, à de très curieuses études. En 1880, le Bureau des longitudes l'avait chargé de terminer les *Tables de la Lune*, de Delaunay. En 1884, il fonda le *Bulletin astronomique*. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Recueil d'exercices sur le calcul infinitésimal* (Paris, 1876 ; 2e éd., 1896) ; *Traité de mécanique céleste* (Paris, 1889-96), œuvre capitale, qui peut être mise en parallèle avec celle de Laplace et qui la complète ; *Leçons de cosmographie*, avec Andoyer (Paris, 1895). Il a publié, en outre, de nombreux mémoires et notes dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, etc. L. S.

Bibl. : H. Poincaré, *la Vie et les Travaux de F. Tisserand*, dans *Rev. gén. des sc.*, ann. 1896.

TISSERIN (Ornith.). Genre de Passereaux de la famille des *Plocéidés* (V. ce mot) dont il est le type (*Ploceus*), et comprenant des espèces d'assez grande taille, à bec de la longueur de la tête, robuste, plus haut que large ; à ailes arrondies, à queue ample, carrée ou arrondie, à tarses médiocres, avec les ongles aigus et recourbés. Les espèces, assez nombreuses, habitent l'Asie méridionale, la Malaisie, Madagascar avec les îles qui en dépendent et l'Afrique au S. du Sahara. Leur nom de *Tisserins* ou *Tisserands* vient de l'habileté qu'ils montrent dans la construction de leur nid qui est formé de fibres entrelacées et de feuilles et représente un cylindre, renflé dans son milieu, et suspendu à l'extrémité des branches flexibles d'un arbre, l'ouverture étant toujours à la partie inférieure, souvent au-dessus d'une eau dormante : les œufs sont pondus dans la partie renflée. Tel est le nid du Toucuam-Courvi (*Ploceus philippinus*) des îles Philippines, oiseau un peu plus grand que notre moineau et peu remarquable par son plumage. Le Nélicourvi (*Pl. pensilis*) de Madagascar construit un nid semblable et chaque année l'allonge d'une nouvelle chambre, de sorte qu'on en voit jusqu'à cinq réunies, présentant l'aspect d'un cylindre suspendu et à cinq renflements. Ces oiseaux vivent en nombreuses sociétés le long des cours d'eau, et l'on peut trouver sur un seul arbre jusqu'à cinq cents de ces nids, qui ressemblent de loin à des fruits. Les genres *Sycobius* (ou *Malimbus*), *Hiphantornis* et *Textor*, tous africains, sont voisins de *Ploceus* et présentent les mêmes mœurs. E. Trouessart.

TISSEY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre ; 195 hab.

TISSOT (Simon-André), médecin suisse, né à Grancy le 20 mars 1728, mort à Lausanne le 15 juin 1797. Reçu docteur à Montpellier en 1749, il exerça à Lausanne, puis, en 1780, fut appelé à occuper la chaire de clinique à Pavie. Il est connu par d'excellents ouvrages : *Histoire de la fièvre bilieuse qui régna à Lausanne en 1755* (Paris, 1800, in-12) ; *l'Onanisme*... (Lausanne, 1760, in-12 ; Paris, 1870) ; *Avis au peuple sur sa santé*... (Liège, 1763, in-12, et autres éditions) ; *De la santé des gens de lettres* (Lausanne, 1768, in-12, et nombr. édit.) ; *Essai sur les maladies des gens du monde* (Lausanne, 1770, in-12, et nombr. édit.) ; *Traité de l'épilepsie* (Paris et Lausanne, 1772, in-12, et nombr. édit.) ; *Traité des nerfs et de leurs maladies* (Paris, 1778-83, 6 vol. in-12, et autres édit.), etc. On a publié ses *Œuvres* (Lausanne, 1788, 10 vol. in-8) et *Œuvres choisies*... (Paris, 1810-24, 11 vol. in-8). Dr L. Hn.

TISSOT (Pierre-François), homme de lettres et historien français, né à Versailles le 10 mars 1768, mort à Paris le 7 avr. 1854. Employé dans les bureaux du dép. de Paris (1793), volontaire de la République en Vendée, puis secrétaire général de la commission des subsistances et membre de la commission des beaux-arts, il accompagna son beau-frère *Goujon* (V. ce nom) dans sa mission aux armées de la Moselle et du Rhin. De retour à Paris, il faillit être entraîné dans la perte des « derniers montagnards », mais il en fut quitte pour une courte détention. Soutien de deux familles à la fois, il se fit ouvrier : il était devenu petit fabricant lorsque, peu avant le 18 fructidor, le Directoire eut recours à ses services dans la police politique. Son élection comme député de la Seine (avr. 1798) fut annulée. Il reprit ses fonctions sous le ministère de Bourguignon : mais Fouché les lui retira et le fit arrêter (3 nivôse an IX). Bonaparte raya son nom de la liste des proscrits. En 1808, il obtint même un emploi de 6.000 fr. qui lui laissait presque tout son temps. Il avait publié une traduction en vers des *Bucoliques de Virgile* (Paris, 1800, in-8 ; 1822, in-18). Delille, qui voyait en lui un disciple, le choisit pour suppléant dans sa chaire de poésie latine au Collège de France ; il en devint titulaire en 1813, fut révoqué en 1821, « restauré » comme il disait, en 1830. Très attaché à la personne de Napoléon, et, par reconnaissance, et parce qu'il incarnait à ses yeux la Révolution, il fut chargé par lui de la direction de la *Gazette de France* (1812), et fonda pendant les Cent-Jours un organe, qui, devenu en 1815, *le Constitutionnel*, lui aliéna les royalistes et lui valut sa première révocation. Il fonda, en 1823, le *Pilote*, dont la Congrégation le fit évincer. En dehors de nombreux articles de journaux, de revues et d'introductions ou préfaces, ses principaux ouvrages sont : *Etudes sur Virgile*... (Paris, 1825-30, 4 vol. in-8), qui lui valurent la succession de Dacier à l'Académie française (7 mars 1833) ; *De la Poésie latine* (Paris, 1821, in-8) ; *Poésies érotiques* (Paris, 1826, 2 vol. in-18) ; *Leçons et modèles de littérature française* (Paris, 1835, 2 vol. in-8). L'histoire lui doit : *Souvenirs de la journée du 1er prairial an III* (Paris, 1799, in-12), écrit anonyme ; *Souvenirs sur*... *Talma* (Paris, 1826, in-8) ; la rédaction des *Mémoires historiques et militaires sur Carnot*... (Paris, 1824, in-8) ; un *Précis*... *des guerres de la Révolution française, de 1792 à 1815*, en collaboration avec L'Héritier (Paris, 1820-21, 2 vol. in-8), ouvrage qui, avec *les Fastes de la gloire* et *Trophées des armées françaises*, détermina en partie sa disgrâce ; enfin et surtout une *Histoire complète de la Révolution française* (Paris, 1833-36, 6 vol. in-8), illustrée par Raffet, et dont l'esprit hautement avoué est de glorifier « le courage civil, le plus rare et le plus difficile des courages », de « rallier tous les Français aux principes d'une révolution qui est venue affranchir et féconder notre patrie et fonder le règne des lois ». H. Monin.

Bibl. : *Biographie universelle de* Rabbe (supplément). — Quérard, *France littéraire*, t. IX, pp. 487-489. — Dupanloup, *Discours de réception à l'Académie française*, 1854.

TISSOT (Charles-Joseph), diplomate et archéologue français, né à Paris le 29 août 1828, mort à Paris le 2 juil. 1884. Fils de Claude-Joseph Tissot, il entra aux affaires étrangères, fut nommé vice-consul à Tunis, puis à La Corogne, à Salonique, à Andrinople, à Iassy. En 1866, il devint sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères ; secrétaire d'ambassade à Londres en 1869, puis ministre plénipotentiaire à Tanger en 1871, puis à Athènes (1876), il fut nommé ambassadeur de Constantinople en 1880. En 1876, il était devenu membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Il a publié, dans des recueils périodiques, d'intéressantes études d'histoire, d'archéologie et de géographie ; sa thèse de doctorat s'intitule *les Proxénies grecques et leur rapport avec les institutions consulaires modernes* (1863).

TISSOT (Victor), écrivain suisse, né à Fribourg le 15 août 1845. Il dirigea jusqu'en 1874 la *Gazette de Lausanne*, puis publia sur l'Allemagne une étude de mœurs dont l'effet fut considérable. Ses principaux ouvrages sont : *Voyage au pays des milliards* (1875) ; il le fit suivre d'une série d'autres, parmi lesquels nous citerons : *Voyage aux pays annexés* (1876) ; *Vienne et la vie viennoise* (1878) ; *l'Allemagne amoureuse* (1884 et 1893) ; *la Police secrète prussienne* (1884) ; *Suisse inconnue ; les jeunes filles* (1893), etc. Il dirige la publication de l'*Almanach Hachette* (1894 et suiv.).

TISSU. I. Industrie. — Généralités. — Le terme de tissu peut s'appliquer d'une manière générale à toutes les étoffes constituées par des fils qui s'entrelacent pour se lier entre eux, mais on le réserve plus spécialement pour le cas où ces fils forment deux séries distinctes, dont l'une, la chaîne, comprend tous ceux qui sont dirigés parallèlement entre eux dans le sens de la longueur de la pièce, et l'autre, la trame, est formée par un fil continu, allant alternativement d'un bord à l'autre de l'étoffe, perpendiculairement à la chaîne, dont elle lie les fils et les incorpore au tissu, dans chacun de ses trajets. Nous n'avons donc pas à nous occuper ici des *tulles*, *dentelles*, *guipures*, *tricots* (V. ces mots), qui ne ren-

trent pas dans la catégorie des tissus proprement dits; les fils qui les constituent se lient dans des conditions essentiellement différentes, et leur fabrication repose, elle aussi, sur des principes tout autres. Les fils, qui forment la matière première des tissages, sont obtenus, on le sait, dans les filatures au moyen des *fibres textiles* (V. Fibre) que fournit la nature : la *soie*, la *laine* (*matières textiles d'origine animale*), le *coton*, le *lin*, le *chanvre*, la *jute*, l'*alfa* (*matières textiles d'origine végétale*), et, dans une beaucoup moindre mesure, les poils de quelques animaux autres que le mouton, les fibres de quelques plantes, analogues à celles du lin, puis quelques métaux (or, argent, etc.). Pour les tissus *élastiques* (V. ce mot), on fait usage, en outre, des fils de caoutchouc. Il est à peine utile de faire observer que les qualités et l'aspect des tissus dépendent des fils qui entrent dans leur composition, de la nature et des qualités de ces fils, de leur grosseur, de leur mode de filature, de leur degré de torsion et de leur couleur; les *apprêts* (V. ce mot) donnés à la pièce après tissage jouent également un rôle important. Enfin les tissus, dont la couleur est naturellement et le plus souvent blanche, grisâtre et jaunâtre, sont, avant ou après ces opérations, teints en différentes nuances et suivant différentes dispositions : *tissus teints* et *tissus imprimés* (V. Teinture et Impression). Même on les bronze (V. Bronzage). Mais nous avons à nous arrêter ici tout particulièrement à l'influence qu'exerce la manière dont les fils s'enlacent et se lient entre eux, d'après des combinaisons qui peuvent varier à l'infini.

Des articles particuliers ont été consacrés aux Tapis et à la Tapisserie.

Contexture des tissus. — Pour l'exécution des tissus (V. Tissage), on commence par préparer tous les fils qui doivent former la chaîne (ourdissage) en les rangeant les uns à côté des autres, parallèlement entre eux et dans l'ordre qu'ils devront occuper dans le tissu, de manière à en former une nappe que l'on tend horizontalement sur le métier à tisser. La trame, formée par un fil continu, dévidé en cannettes, est alors passée au moyen de la navette, à travers cette chaîne, en allant alternativement d'un de ses bords à l'autre, et en contournant chaque fois les derniers fils qui formeront les lisières de l'étoffe. Chacun des trajets de la trame forme une duite, et les duites successivement passées sont serrées convenablement contre les précédentes, de façon à ce qu'elles deviennent toutes parallèles entre elles. Les duites se lient avec les fils (de la chaîne) et les relient entre eux, en passant au-dessus de certains de ces fils et au-dessous des autres, mais il faut que les duites successives aient des évolutions différentes les unes des autres, de façon que les fils soient amenés, eux aussi, à passer chacun sur certaines duites et sous d'autres.

Ces évolutions des duites à travers les fils et des fils à travers les duites constituent, par leur ensemble, l'armure du tissu — dans la pratique industrielle on donne souvent le nom de grains aux croisements simples, en réservant celui d'armure à ceux qui sont plus compliqués, ou qui déterminent des dessins, petits ou grands, à la surface de l'étoffe. Nous l'étendrons, comme l'ont fait tous les auteurs, à tous les cas, même aux plus simples.

Nous avons fait connaître, au mot Mise en carte, la notation dont on fait usage pour représenter les armures. La fig. 1 en donne un exemple. (On fait souvent usage, pour les armures très simples, d'une autre notation qui repose du reste sur le même principe.) Les dix espaces que laissent entre elles les lignes verticales figurent dix fils de chaîne; et les seize espaces compris entre les lignes horizontales, seize duites. Les fils se comptent de gauche à droite, et les duites en remontant, de façon à considérer comme première celle qui est le plus rapprochée de l'ouvrier sur le métier à tisser, et qui aura par suite été passée la première.

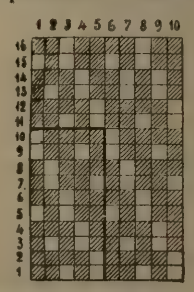
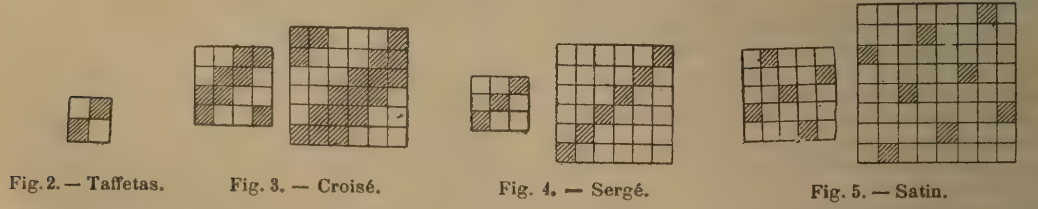


Fig. 1. — Représentation d'une armure.

La chaîne recouvre la trame partout où les points de croisement sont mis en couleur et se trouve recouverte par elle quand ces points sont laissés en blanc. Dans le tissu représenté par notre figure, la première duite devra par conséquent passer sous les deux premiers fils, sur le troisième, sous le quatrième, sur le cinquième, sous les deux suivants, etc. — De même le premier fil passe au-dessus des quatre premières duites, sous la cinquième, sur les sixième, septième et huitième, sous la neuvième et la dixième, etc. — Il est à remarquer, d'une manière générale, que lorsqu'un fil passe au-dessus de plusieurs duites, ce que la figure indique par une série verticale de cases en couleur, il forme au-dessus de l'espace occupé par ces duites une petite bride tendue à la surface de l'étoffe. L'ensemble de semblables brides peut former des dessins, ou, comme dans notre exemple, des côtes qui ici seront dirigées obliquement de droite à gauche. Des effets analogues pourront être produits par la trame, et seront indiqués sur la figure par des séries horizontales de cases blanches. (Dans certains cas, afin de rendre les figures plus claires, on admet au contraire que la couleur représente les fils que les duites recouvrent.)

En examinant notre figure, nous remarquons que les cinq premiers fils diffèrent les uns des autres, mais qu'à partir du sixième les mêmes évolutions se reproduisent identiquement et dans le même ordre. La même observation s'applique aux dix premières duites qui sont identiquement reproduites par les suivantes. L'ensemble des cinq premiers fils et des dix premières duites définit donc complètement l'armure; cet ensemble prend le nom de *rapport d'armure* et se trouve formé, dans notre exemple, d'un rapport chaîne de cinq fils et d'un rapport trame de dix duites. Les figures elles-mêmes, telles que celle sur laquelle nous venons de faire les observations qui précèdent, portant le nom de *brefs* ou de *mises en carte*. Elles doivent toujours être restreintes à un seul rapport, suffisant puisqu'il ne fait que se répéter dans tous les sens.


Fig. 2. — Taffetas. Fig. 3. — Croisé. Fig. 4. — Sergé. Fig. 5. — Satin.

C'est au moyen de semblables figures que l'on compose les armures et que l'on règle l'exécution des tissus.

Cela posé, donnons quelques indications sur les armures les plus usitées. Il en est d'abord quatre qui, en raison de leur emploi très fréquent et du grand nombre de tissus auxquels elles servent de base, sont souvent désignées sous le nom d'*armures fondamentales*. Ce sont les armures *taffetas*, *croisé* ou *batavia*, *sergé* et *satin*. Nous avons

donné les renseignements qui concernent ces armures aux mots qui les désignent (V. TAFFETAS, etc.). On peut en déduire par des modifications simples de nombreuses autres armures, très usitées aussi. Le taffetas, par exemple, en en doublant les fils, fournit des cannelés, présentant des côtes longitudinales, parallèles entre elles. Ces côtes deviennent transversales si ce sont les duites que l'on double ; les duites, doublées en même temps que les fils, produisent des nattés, qui avec certaines matières tiennent bien par eux-mêmes, ou bien que l'on est obligé de consolider par des fils et des duites de liage, invisibles à l'endroit de l'étoffe et disposés de manière à ce qu'ils maintiennent bien à leur place les fils et les duites qui tendraient à se réunir et à chevaucher les uns sur les autres.

Les sergés et les croisés fournissent les serges et toute la famille des diagonales, en modifiant l'évolution de la duite primitive et en la reproduisant, pour les duites suivantes, avec un déplacement chaque fois d'un fil (fig. 6). Ces mêmes armures, de même que toutes les diagonales, se transforment en chevrons, lorsque, après le rapport

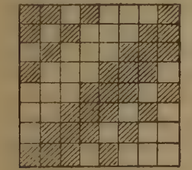


Fig. 6. — Diagonale.



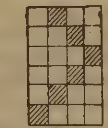


Fig. 7. — Chevrons.

chaîne ou trame, on répète les mêmes évolutions de duites ou de fils, dans l'ordre inverse (fig. 7). Les deux effets combinés fournissent des losanges, tels que les œil de perdrix, œil de mouche, souvent employés pour le linge de toilette (fig. 8). L'armure satin peut donner lieu à des combinaisons du même genre, mais qui sont moins nettes.

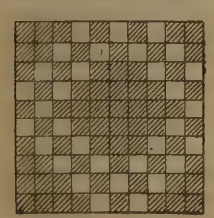


Fig. 8. — Losange.

On exécute souvent aussi des tissus à rayures longitudinales ou à bandes transversales, ou encore à carreaux, par la juxtaposition de différentes de ces armures. Ces combinaisons sont très employées pour la draperie et pour toutes sortes de tissus en laine ou coton pour vêtements, de même que, dans l'industrie du lin pour les linges de toilette ou de table, damiers, damiers fleuris et autres combinaisons résultant de l'opposition d'un satin par la chaîne et d'un satin par la trame.

Certains croisements fournissent des effets de reliefs, tels que les nids d'abeilles (fig. 9) et d'autres des par-

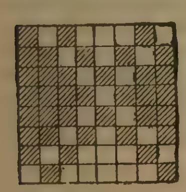




Fig. 9. — Nid d'abeilles.

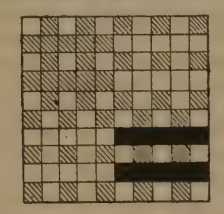


Fig. 10. — Tissu à jours.

ties à jours (fig. 10), telles que les mignonnettes employées dans les mousselines façonnées pour rideaux de vitrage.

On peut aussi produire des tissus à double face, présentant par exemple, comme on l'a fait beaucoup pour des rubans à certaines époques, des satins, par la chaîne des deux côtés, en deux couleurs différentes. La fig. 11 en donne l'armure. Les deux chaînes, celle d'endroit et celle d'envers, sont de préférence ourdies séparément et réunies sur le métier à tisser de manière à faire alterner un fil de l'une et un fil de l'autre. Il n'y a aucune particularité dans le tissage. Les fils impairs produisent la face de dessus, et les fils de rangs pairs la face inférieure du tissu.

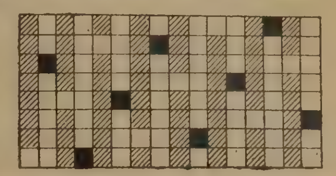


Fig. 11. — Satin double face.

Pour obtenir un tissu double, il faut faire usage de deux chaînes comme dans le cas précédent et de deux trames dont on fait alterner les duites. A chacune des chaînes correspond l'une des trames, et le tissage se fait pour chacune, comme si l'autre n'existait pas, en observant toutefois de laisser baissés tous les fils de la seconde chaîne pendant le passage des duites qui correspondent à la première, mais de lever au contraire tous les fils de celle-ci lors du passage des duites de la seconde trame. Les deux tissus se superposent alors en restant complètement distincts l'un de l'autre : mais on peut les relier par leurs bords, en ne faisant usage que d'une seule trame qui va dans l'un des tissus et revient dans l'autre. C'est ainsi que sont fabriquées les mèches des anciennes lampes à huile et les tuyaux très employés pour le service des eaux, pompes à incendie, etc. De même encore, l'on peut relier les deux tissus l'un à l'autre de distance en distance par les duites de l'un qu'on fait passer sur ou sous des fils de l'autre. On obtient alors une pièce unique, mais dont les deux faces peuvent différer aussi bien par la nature et la grosseur des fils que par leur entre-croisement ou leurs couleurs. C'est par ce moyen que l'on fabrique les draps à double face souvent employés pour pardessus et autres pièces de vêtements.

Les tissus sont souvent ornés, à leur surface, de petits dessins, que l'on peut produire simplement, comme dans les brillantés et autres articles analogues, en interrompant l'armure du fond (fig. 12). Les flottés de chaîne ou de



Fig. 12. — Brillanté.

trame qui se produisent déterminent par leur ensemble l'effet voulu. Mais les dessins ainsi produits ne peuvent être que de petites dimensions, pour que le tissu conserve sa force et sa cohésion. Aussi a-t-on souvent recours à un autre moyen qui consiste à employer une seconde chaîne (ou une seconde trame), qui reste dissimulée à l'envers de l'étoffe dans les parties du fond, et qui viennent apparaître à l'endroit pour y former également des brides ou flottés qui, par leur ensemble, déterminent la figure décorative. Le tissu reste bien formé en dessous de ces figures, dont on peut varier à volonté les formes et les dimensions en ayant soin seulement de lier de distance en distance les flottés qui tendraient à devenir trop longs. De plus, on peut donner à la chaîne ou à la trame de dessin une couleur différente de celle des fils qui entrent dans la compo-

sition du tissu de fond, et varier par là les effets produits, ou encore adopter plusieurs chaînes et plusieurs trames de dessin de couleurs différentes, pour faire paraître à l'endroit du tissu les fils ou les duites, tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Cette manière de faire offre, on le voit, des ressources illimitées et permettent de produire des figures aussi compliquées et aussi variées que l'on voudra. C'est par ce procédé que l'on fabrique les tissus brochés de toutes sortes.

L'emploi d'une chaîne supplémentaire permet de produire d'autres effets encore. En donnant à cette chaîne sur le métier à tisser une tension plus forte qu'à celle qui forme le fond de l'étoffe, ses fils, partout où ils viendront passer au-dessus de la pièce, enfonceront en quelque sorte le tissu, et produiront de petites dépressions, dont l'ensemble forme un dessin en creux, comme gravé. Le relief du fond est ordinairement accentué par une grosse trame dont les duites sont insérées entre le tissu de fond et les fils de dessin, dans les parties où ceux-ci restent en dessous de la pièce. Ces duites sont donc complètement invisibles à l'endroit de l'étoffe; lorsque certains fils du dessin restent trop longtemps flottants à l'envers, on les lie avec elles. C'est par ce procédé que l'on fabrique les matelassés en soieries et en coton les piqués, dont l'emploi est fréquent dans la lingerie, pour couvre-lits, etc., ainsi que pour cravates et gilets et même pour vêtements complets d'hommes.

Nous avons indiqué plus haut la possibilité de juxtaposer différentes armures dans un tissu formé par une chaîne et une trame, pour obtenir des bandes, des rayures ou des damiers. Au lieu de ces figures simples, on en produit aussi de plus variées, en les limitant par des lignes quelconques, obliques ou courbes, et en leur donnant des dimensions qui peuvent n'avoir d'autres limites que la largeur de la pièce tissée. C'est ainsi que l'on fait les fleurs, les bouquets et autres sujets qui décorent les damas en soie ou en laine, de même que les différents tissus damassés pour linge de table, toiles à matelas, etc. En général, le fond du tissu se fait en satin de 5 ou de 8 par la chaîne, et le dessin est produit par le même satin par la trame. La différence des reflets que donnent ces armures suffit pour produire des effets remarquables. Pour composer ces tissus, on fait usage d'un papier quadrillé spécial auquel on donne le nom de *papier de mise en carte* (fig. 13), en le choisissant de telle sorte que dans un carré parfait les nombres des interlignes verticaux et horizontaux soient entre eux dans le même rapport que les nombres de fils et de duites que le tissu devra comprendre dans une même longueur mesurée dans le sens de la largeur et dans celui de la longueur de la pièce. On dessine sur ce papier les contours du dessin que l'on veut obtenir, de façon à y tracer une figure exactement semblable à ce

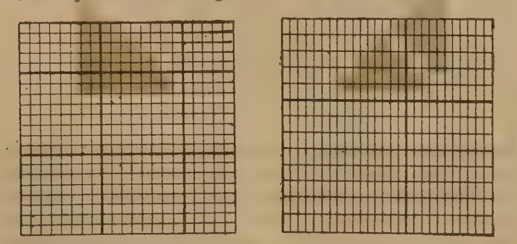


Fig. 13. — Papier de mise en carte : 8 en 8 et 8 en 16.

dessin, mais amplifiée dans la proportion de l'espace occupé par un fil de la chaîne à la largeur d'un interligne vertical du papier. On remplit ensuite toute la partie qui formera le dessin, à l'intérieur des contours tracés, au moyen d'une teinte plate quelconque (ordinairement en rouge), et la *mise en carte* ainsi établie suffit pour régler complètement le montage du métier à tisser. Au lieu de n'employer que les deux armures (satin chaîne et satin trame) que nous avons indiquées plus haut, on peut en faire entrer un plus grand nombre dans la composition du dessin, afin d'obtenir des effets plus variés. Chacune de ces armures sera figurée sur la mise en carte par une teinte spéciale dont on indiquera la signification. On peut même avoir recours à tous les croisements possibles des fils et des duites, sans qu'ils constituent des armures régulières. Le dessinateur, ayant choisi son papier de mise en carte, pourra y tracer un dessin quelconque, portrait, personnages, fleurs, etc., dont il composera, ausi bien les contours que les effets d'ombres et de lumières, au moyen de points en couleur, noirs par exemple, qui rempliront chacun une des cases du papier. Comme ces points indiquent les fils de la chaîne qui, lors du tissage, recouvriront la trame, on voit que, si l'on exécute le tissu par exemple avec une chaîne noire et une trame blanche, il reproduira exactement toutes les combinaisons du dessinateur, mais avec une finesse et une délicatesse beaucoup plus grandes. Cette manière de faire offre toutes les ressources de la gravure.

Nous ne parlerons pas ici des tapisseries, des velours, des gazes, etc., qui sont de véritables tissus, mais qui donnent lieu à des articles spéciaux. Le rapide exposé que nous avons fait des ressources dont dispose la fabrication des tissus rend bien compte de leur infinie variété, et des noms innombrables sous lesquels ils sont désignés dans le commerce, d'autant plus que deux pièces tissées de la même manière, avec les mêmes matières, peuvent être rendues très différentes l'une de l'autre par les apprêts qu'on leur aura appliqués. P. Goguel.

Essai des matières textiles (V. Fibre, t. XVII, p. 401).

Statistique. — On trouvera, au nom de chacun des textiles, Coton, Laine, Soie, etc., les divers renseignements statistiques et commerciaux qui les concernent respectivement, ainsi que l'indication de leurs principaux centres de production et de mise en œuvre. D'une façon générale, l'industrie des matières textiles, qui comprend à la fois le filage et le tissage, tient, dans les grands pays manufacturiers, le premier rang parmi les grandes industries. En France, notamment, elle occupait, lors du recensement de 1896, 901.690 personnes (438.082 hommes, 463.217 femmes, 391 individus de sexe inconnu). 32.841 hommes et 19.650 femmes étaient des chefs d'établissements, 315.877 hommes et 306.705 femmes des employés et ouvriers d'établissements, 78.257 hommes et 124.544 femmes des travailleurs indépendants (petits patrons, ouvriers à façon, etc.). 7.445 hommes et 7.144 femmes se trouvaient sans place. Le nombre des établissements s'élevait, toujours d'après le même recensement, à 40.860. Sur ce nombre, 31.684 employaient moins de 4 personnes, 2.742 de 5 à 10, 1.704 de 11 à 20, 1.937 de 21 à 50, 1.021 de 51 à 100, 746 de 101 à 200, 554 de 201 à 500, 163 plus de 500. L'importance de 309 était inconnue. En 1899, 4.215 possédaient une ou plusieurs machines à vapeur représentant une puissance totale de 312.742 chevaux-vapeur, soit plus du cinquième de la force motrice de toutes les machines à vapeur employées par les différentes industries (chemins de fer et autres industries de transport non compris). 2.674 avaient des moteurs hydrauliques, d'une puissance totale de 51.185 chevaux-vapeur.

La production textile est, on le conçoit, fort difficile à évaluer : sauf pour la soie, en effet, qui passe, de façon à peu près générale, par le conditionnement (V. Soie, t. XXX, p. 203), les éléments d'une statistique, même approximative, manquent. Il semble toutefois que, pour la France, cette production représente sensiblement, chaque année, dans l'état actuel, une valeur de 3 milliards de fr. C'est, du reste, à très peu de chose près, le chiffre donné par le *Dictionary of Statistics* de Mulhall, qui, pour les années 1840, 1868 et 1896, a dressé le tableau ci-après, embrassant tous les pays du monde et indiquant, pour la dernière de ces deux années, outre la valeur de la production, la répartition de la consommation.

PRODUCTION ET CONSOMMATION DES MATIÈRES TEXTILES DANS LE MONDE ENTIER
(Valeurs en millions de francs)

Pays	1840 Production	1888 Production	1896 Production	1896 Consommat.
Angleterre	2.350	4.800	4.775	3.050
France	1.500	2.700	2.875	2.300
Allemagne	775	2.050	2.700	2.300
Russie	225	1.300	2.025	2.025
Autriche	575	900	1.400	1.300
Italie	150	525	800	775
Espagne	150	400	475	450
Belgique	125	400	425	325
Suisse	50	»	300	125
Autres pays d'Europe	50	375	725	925
États-Unis	350	2.300	4.700	5.825
Indes et divers	200	1.200	1.400	3.200
Totaux	6.500	17.450	22.600	22.600

II. Anatomie et Physiologie. — Les tissus organiques sont constitués par des groupements cellulaires, les cellules primitives ou génératrices subissant des transformations particulières en vue de leurs fonctions, qui donnent à chaque tissu sa texture, son aspect spécial.

C'est à Bichat que revient l'honneur d'avoir donné le premier la notion claire et complète des tissus (*Anatomie générale*, 1801) et, à cent ans de distance, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de citer intégralement le grand anatomiste : « Tous les animaux sont un assemblage de divers organismes qui, exécutant chacun une fonction, concourent, chacun à sa manière, à la conservation de l'espèce. Ce sont autant de machines particulières dans la machine générale qui constitue l'individu. Or, ces machines particulières sont elles-mêmes formées par plusieurs tissus de nature très différente, et qui forment véritablement les éléments de ces organes. Comme la chimie, l'anatomie a ses tissus simples, qui, par leurs combinaisons, quatre à quatre, six à six, forment les organes. Ces tissus sont les véritables éléments organisés de nos parties. Quelles que soient celles où ils se rencontrent, leur nature est constamment la même, comme en chimie les corps simples ne varient pas, quels que soient les composés qu'ils concourent à former. »

Bichat distinguait vingt et un tissus ou systèmes : le cellulaire, le nerveux, l'osseux, le médullaire, etc. La classification des tissus telle qu'elle est donnée dans le *Précis d'histologie* de Mathias Duval a l'avantage de faire comprendre les grands modes d'organisation des tissus. C'est ainsi qu'il distingue : 1° Les tissus formés uniquement par des cellules juxtaposées : ce sont les épithéliums et leurs dérivés, qui servent de revêtement aux surfaces extérieures ou intérieures du corps. Dans ce groupe, il faut comprendre les tissus glandulaires, aussi bien les glandes ouvertes que les glandes closes, dites vasculaires sanguines, tous ces organes n'étant que dérivés épithéliaux. 2° Les tissus formés de cellules transformées en fibres, tel le tissu *musculaire* (V. ce mot), présentant toutes les transformations nécessaires pour porter au maximum la fonction contractile, depuis la fibre-cellule des muscles lisses jusqu'aux fibres si compliquées dans leurs structures des muscles striés ; le tissu nerveux présente un autre type de modification dans un but de conduction à distance : la cellule reste bien caractérisée, avec son noyau, son protoplasma, mais elle émet une série de prolongements, dont l'un le cylindre axe, revêt tous les caractères d'une fibre et peut atteindre plus de 1 m. de hauteur (neuraxone du nerf sciatique). 3° Les tissus formés par des cellules séparées par une abondante substance intercellulaire. Dans ce groupe viennent se ranger des tissus en apparence bien dissemblables, tels que les os et le sang, c.-à-d. des tissus dont la substance intercellulaire est solide ou liquide. Les cellules osseuses ou cartilagineuses sont entourées d'une substance spéciale, sécrétée par elles, qui, dans les os, se combinant avec des matières minérales, forme le tissu osseux ; le tissu *conjonctif* (V. ce mot) présente une autre disposition, les cellules nues de ce tissu s'entourent d'une substance qui prend l'aspect fibrillaire ; suivant les modifications fonctionnelles, ces fibrilles resteront disséminées, formant la trame lâche destinée à remplir les interstices des divers organes ou des différentes parties d'un même organe ; ou bien, se condensant, vont constituer les aponévroses ou les tendons résistants qui assurent la transmission de l'action musculaire aux leviers solides fournis par le tissu osseux. On peut s'étonner de voir ranger parmi les tissus des liquides comme le sang et la lymphe ; mais la conception de Schwann est encore parfaitement juste, et le terme d'humeurs constituantes donné au sang et à la lymphe par Robin ne fait que confirmer cette opinion ; ces liquides sont, en effet, constitués par des cellules, disséminées dans une substance liquide, plasma, et qui se comportent comme les autres cellules de l'organisme, surtout si l'on fait cette distinction que les globules blancs, lymphocytes, leucocytes, etc., sont les seules cellules vraies de ce tissu, les globules rouges, au moins ceux des mammifères, n'étant que des produits de sécrétion ou de dégénérescence des éléments cellulaires vrais.

Nous n'avons envisagé jusqu'ici que les tissus propres, différenciés. En fait, dans l'organisme, ces tissus peuvent se combiner, se mélanger assez intimement pour former des systèmes tels que l'on a cru souvent devoir les désigner eux-mêmes sous le nom de tissus, tels le tissu artériel, le tissu lymphatique. Les vaisseaux ne sont pas un tissu, mais « ils résultent de la combinaison, de l'association de divers tissus : tissu épithélial formant l'endothélium de l'artère ; tissu conjonctif, pour la tunique élastique ; tissu musculaire pour la tunique contractile ». L'embryologie et la pathologie confirment ces données. Les vaisseaux primitifs sont constitués par un simple endothélium et, dans les lésions vasculaires, c'est un des tissus, souvent à l'exclusion des autres, qui est atteint.

BIBL. : INDUSTRIE. — F. MICHEL, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident pendant le moyen âge* ; Paris, 1852-54, 2 vol. — P. FALCOT, *Traité encyclopédique et méthodique de la fabrication des tissus* ; 2e éd., Paris, 1853. — M. ALCAN, *Etude sur l'industrie des matières textiles* ; 2e éd., Paris, 1859, 1 vol. et atlas. — J. BEZOU, *Dictionnaire général des tissus anciens et modernes* ; 2e éd., Paris, 1859-63, 8 vol. — T. BONA, *Traité de tissage* ; Paris, 1869. — DUPONT-AUBERVILLE, *l'Ornement des tissus* ; Paris, 1875. — H. GROTHE, *Technologie der Gespinnstfasern* ; Berlin, 1876-82, 2 vol. — P. SÉE, *Machines et appareils ayant rapport à l'industrie textile* ; Lille, 1881. — E. PARANT, *Etude sur la fabrication des tissus* ; 2e éd., Paris, 1882. — VOIGT, *Die Weberei in ihrer sozialen und technischen Entwickelung* ; 3e éd., Weimar, 1882. — M. RONDOT, *le Commerce des matières textiles, des fils et des tissus* ; Paris, 1883. — F. FISCHBACH, *Geschichte der Textilkunst* ; Hanau, 1883. — Th. BUREAU, *Technologie des matières textiles* ; Gand, 1883. — E. GAND, *Monographie des tissus artistiques les plus remarquables* ; Paris, 1883-86. — J. HEYWOOD, *The Textile recorder* ; Manchester, 1883-86, 3 vol. — E. DELESSARD, *l'Industrie des matières textiles à l'Exposition universelle de 1900* ; Paris, 1901. — E. SALADIN, *Eléments de tissage mécanique* ; Rouen, 1883. — DRAHAN, *Ornamental Entwürfe für die Textilindustrie* ; Reichenberg, 1883. — Du même, *Geometrische Entwürfe für die Textilindustrie* ; Reichenberg, 1883. — E. BOURDAIN, *Manuel du commerce des tissus* ; Paris, 1885. — A. RENOUARD, *les Arts textiles* ; 2e éd., Paris, 1885. — U. CERRUTI, *Le arti tessili* ; Milan, 1886. — Dr DUCHESNE, *Des ouvriers employés dans les industries textiles* ; Amiens, 1886. — E. GAND, *Cours de tissage* ; 3e éd., Paris, 1886. — G. LELARGE et A. LEDENT, *Cours méthodique de tissage. Traité des croiseurs* ; Paris, 1887. — L. BIPPER, *Traité de filature et de tissage* ; Reims, 1887. — A. DOUMERT, *les Matières textiles* ; Paris, 1887. — G. GRANDGEORGE, *les Industries textiles en France de 1848 à 1888* (public. du minist. du commerce et de l'industrie) ; Paris, 1889. — KUMSCH, *Stoffmuster des 17. und 18. Jahrhunderts zu Dresden* ; Dresde, 1889-95. — P.-F. LEVAUX, *Etudes sur la manipulation des matières textiles animales et végétales* ; Louvain, 1889-90, 2 vol. — E. SIMON, *les Procédés et le Matériel des industries textiles à l'Exposition universelle de 1889* ; Paris, 1890. — P. CHARPENTIER, *les Textiles* ; Paris, 1890. — A. GELLY, *les Industries textiles de la Russie* ; Rouen, 1891. — F. REH, *Traité du tissage mécanique*, trad. de l'allem. par A. Simon ; Paris, 1891. — X***, *les Arts du tissu. Dessins et modèles* ; Paris, 1892. — H. LECOMTE, *les Textiles végétaux. Leur examen microchimique* ; Paris, 1892. — H. DANZER, *les Industries textiles à l'Exposition universelle de 1889* ; Paris, 1893. — DELESSARD, GUILLEMANT

et Storhay, *l'Industrie des matières textiles* ; Paris, 1893. — J. Garçon, *Bibliographie de la technologie chimique des fibres textiles* ; Paris, 1893. — Demmin, *Die Wirk-und Webekunst*; Wiesbaden, 1893. — Bucher, *Geschichte der technischen Künste* ; Stuttgart, 1893, t. III. — E.-R. Lembcke, *Mechanische Webstühle* ; 2e éd., Brunswick, 1894, 2 vol. et atlas. — G. Joulin, *l'Industrie et le Commerce des tissus en France et dans les différents pays* ; Paris, 1895. — L. Klasen, *Fabriken für der Textilindustrie* ; Leipzig, 1896. — W. Schultze, *Die Productions-und Preisentwickelung der Rohprodukte der Textilindustrie*; Iéna, 1897. — A. Netolitzky, *Hygiene der Textilindustrie* ; Iéna, 1897 — P. Blanchet, *Notices sur quelques tissus antiques et du haut moyen âge* ; Paris, 1897. — C. Grimonprez, *Tissage analysé*, 2e éd., Saint-Quentin, 1897. — A. Simon, *Etudes analytiques des principaux tissus* ; Paris, 1898. — P. Dupont et V. Schlumberger, *Aide-mémoire pratique du tissage mécanique* ; 2e éd., Paris, 1899. — J. Persoz, *Essai des matières textiles* ; Paris, 1899. — Ministère du commerce et de l'industrie, *l'Industrie textile en France* (rapports annuels de la commission permanente des valeurs de douane, par G. Grandgeorge et L. Tabourier). — *Annales du commerce extérieur*. — *Statistique générale des douanes*. — V. aussi les bibliographies des art. Impression, Teinture, Soie, Tapisserie.

Anatomie. — Bichat, *Anatomie générale*, 1800. — Robin, *Traité des humeurs*, 1854. — Ranvier, *Traité technique d'histologie*, 1889. — Prenant, *Traité d'histologie*, 1898. — Mathias Duval, *Précis d'histologie*, 1900.

TISZA (allem. *Theiss*, latin *Tissus*, *Tisia* ou *Pathissus*). Rivière de Hongrie, le plus grand affluent du Danube ; prend sa source dans les montagnes de Marmaros. Elle est formée de deux torrents : la *Tisza Noire* et la *Tisza Blanche*, issus du Czornahora (2.058 m.), coule vers le S. par d'étroits défilés, reçoit le Visso (g.) et adopte sa direction N.-O., arrosant Sziget, Huszt, et débouche en plaine à Nagy-Szœlloes ; elle reçoit à Namény le Szamos (g.), contourne le versant S. des collines de Tokai, se dirige vers le S.-O. jusqu'à Szolnok, reçoit à Tokai le Bodrog (dr.), à Polgar le Sajo, et tourne vers le S. parallèlement au Danube, distant de 90 kil. en moyenne ; elle passe à Csongrad, au confluent du Kœrœs, près de Szentes, à Szeged (confluent du Maros) et se jette dans le Danube en face du bourg Slankamen. Le bassin qu'elle draine mesure 152.950 kil. q. Son cours a 1.332 kil. de développement. La Tisza est la rivière nationale par excellence des Hongrois, souvent chantée par les poètes, notamment par Petöfi. Elle causait fréquemment des inondations, mais les travaux de régularisation de ces dernières années ont rendu ces désastres plus rares. Elle est navigable pour les vapeurs à partir de Tokai, pour les bateaux à partir de Vasaros-Namény. Le canal de Bacs ou François, creusé de 1793 à 1801, abrège de 250 kil. la voie fluviale du Danube en empruntant le cours de la Tisza ; celle-ci est jointe par le canal Bega (195 kil.) à la Temes.

TISZA de Borosjenö (Coloman), homme d'Etat hongrois, né à Geszt (comitat de Bihar) le 16 déc. 1830. Il était rédacteur au ministère de l'intérieur pendant la Révolution ; voyagea ensuite à l'étranger et s'occupa, pendant la réaction, des affaires de l'Eglise calviniste hongroise. Elu député en 1861, il devint bientôt le chef de l'opposition qui, en 1875, fusionna avec le parti Deák et prit le nom de « parti libéral » qui dirige encore les destinées de la Hongrie. Ministre de l'intérieur dans le cabinet Wenkheim (mars 1875), et bientôt après président du conseil (20 oct. 1875), il échangea le portefeuille de l'intérieur contre celui des finances (1887). Il fut successivement abandonné par le comte Apponyi sur la question du compromis avec la Cisleithanie et de la Banque d'Etat (fév. 1878), par Széll à cause des charges entraînées par l'occupation de la Bosnie (oct. 1878) ; réorganisa chaque fois son ministère, mais finit par démissionner le 13 mars 1890 devant l'obstruction de l'extrême-gauche nationaliste et cléricale, qui avait soulevé la question Kossuth. Pendant les quinze ans de son ministère, Tisza a réorganisé les finances hongroises, fait adopter l'obligation scolaire (1879) et introduit des réformes importantes dans la vie municipale (1876 et 1886). Il est demeuré un des orateurs les plus écoutés de la Chambre.

Son fils *Etienne* (né en 1861) a fait des études juridiques et fut élu député en 1884. Il a publié plusieurs travaux d'économie sociale.

Bibl. : G. Beksics, *le Règne de François-Joseph* (t. X de l'*Histoire nationale de l'Athenæum*) ; Budapest, 1898.

TISZA de Szeged (Louis), homme d'Etat hongrois, frère du précédent, né à Nagy-Várad le 12 sept. 1832, mort en 1898. Il fit des études philosophiques et juridiques, voyagea, après la Révolution, à l'étranger, et fut élu député en 1861. Föispán (préfet) du comitat de Bihar en 1867, il devint ministre des voies et des communications en 1871 et conserva son portefeuille jusqu'en 1874. Après l'inondation de Szeged (1879), il fut nommé commissaire royal de la ville et présida aux travaux de la reconstruction, fonctions dans lesquelles il déploya une activité remarquable. Le roi lui conféra le titre de « comte de Szeged » et le nomma en 1892 ministre « a latere ».

TIT. District du Sahara (V. Tidikelt).

TITAN (Ile) (V. Hyères [Iles d']).

TITAN. Personnification mythologique connue, mais au pluriel seulement, d'Homère et d'Hésiode, plus tard associée et même confondue avec celle des Géants. La généalogie hésiodique en connaît douze qui sont les fils d'*Ouranos* et de *Gaea* (le Ciel et la Terre) : six mâles dont le plus redoutable est Cronos ; six femelles, parmi lesquelles Thémis et Mnémosyné, c.-à-d. qu'à côté des forces physiques, la légende primitive a personnifié aussi, sous le nom de Titans, des forces morales. Ce groupement varie dans la suite ; quelques-unes des antiques figures s'en éliminent, d'autres les remplacent ou les complètent. Dans la poésie orphique du ve siècle av. J.-C., le plus éminent des Titans est Prométhée. Hélios, le Soleil, est également un Titan, et les astres en général sont appelés *Titania*. Ce qui domine dans la légende de ces héros, c'est l'aventure d'une révolte contre Zeus ; les Titans avec Cronos à leur tête sont une génération de dieux antiques, antérieurs à celle des Olympiens dans le gouvernement du monde, détrônés par elle et cherchant par les moyens violents à ressaisir le pouvoir ; Zeus les frappe de la foudre et les relègue dans le Tartare ; mais ils y gardent leur caractère de divinités, et c'est par eux que chez Homère se prêtent les serments les plus solennels. Thémis la Titanide devient la conseillère de Zeus et l'inspiratrice de l'universelle équité ; Prométhée, révolté contre les Olympiens, finit par se réconcilier avec l'ordre dont ils sont l'expression et reste digne des honneurs divins au même titre que ceux qu'il a d'abord combattus. La Titanomachie, lutte des forces primordiales d'un monde barbare et chaotique contre les dieux de l'ordre et de la lumière, se fond peu à peu, chez les poètes et dans l'art, avec la *Gigantomachie* ; les Géants et d'une façon spéciale tous les êtres monstrueux de la mythologie grecque, tels que les *Hécatonchiree*, *Briarée*, *Typhon*, *Typhaon*, etc., sont apparentés aux Titans, semblables à eux, tout au moins par les éléments sauvages de leur nature. Au déclin du paganisme, les Titans retrouvent une vie nouvelle dans les spéculations cosmogoniques de l'*Orphisme*. Ils n'ont d'ailleurs jamais été l'objet d'un culte véritable à titre collectif, de même que l'art, qui a souvent traité la lutte des Olympiens contre les personnifications des forces destructives, s'est plutôt détourné des Titans, pour exploiter à ce point de vue la notion moins philosophique des Géants. J.-A. Hild.

Bibl. : M. Mayer, *Die Giganten und die Titanen in der antiken Sage und Kunst.* ; Berlin, 1887. — J.-A. Hild, art. *Gigantes*, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Daremberg et Saglio), II, 2, p. 1554 et suiv.

TITANE. Form. { Equiv.............. Ti = 25 ; Poids atom.......... Ti = 50 }

Le titane est un métal qui vient prendre place dans la classification des éléments, entre le silicium et l'étain, dont il présente quelques-uns des caractères. Il a été découvert par Gregor, en 1789, dans le *fer titané* (V. Fer,

t. XVII, p. 231), et par Klaproth, en 1795, dans le *rutile* (V. ce mot). Il entre, du reste, dans la composition d'un grand nombre d'autres minéraux : la brookite, l'anatase, sont, en effet, comme le rutile, de l'acide titanique ; le sphène ou titanite est un silicotitanate de calcium, et la polymignite un titanate de zirconium et d'yttrium ; l'œschynite, l'euxénite, le pyrochlore sont des minéraux à la fois titanifères et niobifères ; enfin non seulement les différentes variétés de fer titané, mais une foule d'autres minerais de fer contiennent de petites quantités de titane. On ne le rencontre, par exemple, nulle part à l'état de liberté et même on ne l'a jamais encore obtenu à l'état métallique proprement dit. Il reste sous la forme d'une poudre non cristalline et très dure, dont la densité est 5,30 et qui, examinée au microscope, a, outre la couleur du fer, son éclat métallique.

Propriétés chimiques. La poudre de titane chauffée à l'air brûle avec un grand éclat ; chauffée dans l'oxygène, elle est brusquement consumée, avec production d'un éclair ; mêlée à du minium ou à de l'oxyde de cuivre, elle détermine, en brûlant, une très grande élévation de température. Le chlore n'attaque pas le titane à froid, mais il l'attaque à chaud et la combinaison a lieu avec incandescence. L'acide chlorhydrique l'attaque également à chaud en donnant le protochlorure de titane, l'acide azotique en donnant l'acide métatitanique. Il présente, d'autre part, aux hautes températures, une affinité extraordinaire pour l'azote. Ses principaux composés sont, outre une série de chlorures, un protoxyde, un sesquioxyde, un oxyde intermédiaire et un bioxyde, l'acide titanique, qui, avec les acides, donne également des sels.

Préparation. Le procédé de Berzélius et de Wœhler consiste à traiter, dans un creuset ouvert, un fluorure double de potassium et de titane par du potassium ; la réaction est accompagnée d'une vive incandescence et, lorsque la masse est refroidie, on sépare le titane, devenu libre, du fluorure de potassium à l'aide de l'eau, qui dissout ce dernier. Dans le procédé de Mers, le sodium remplace le potassium. Par l'un et l'autre procédé, du reste, on n'obtient, comme nous l'avons déjà fait remarquer, qu'une matière pulvérulente.

Alliages du titane. Le titane peut former avec plusieurs métaux des alliages. Le seul que l'on ait jusqu'ici étudié est l'alliage de titane et d'aluminium.

Azoture de titane. Il a été longtemps confondu avec le titane lui-même, auquel, à raison de l'affinité toute particulière de ce métal pour l'azote, il se trouve presque inévitablement mélangé. C'est lui, du reste, qui lui communique son aspect métallique et sa couleur jaune ou rougeâtre. Wœhler a décrit quatre azotures de titane : Ti^3Az, qui paraît n'exister que combiné au cyanure dans l'azotocyanure de titane, $TiAz$, Ti^3Az^2, Ti^5Az^3. Traités par la potasse en fusion, ils produisent un dégagement d'ammoniaque.

Fluorures de titane. Fluotitanates (V. Fluorure, t. XVII, p. 666).

L'*anhydride* ou *acide titanique*, TiO^2, est le plus important des oxydes de titane. Il se rencontre dans la nature sous trois formes : le rutile, l'anatase, la brookite. On l'obtient d'autre part, artificiellement, à l'état pur, soit en débarrassant simplement le rutile des matières étrangères qu'il renferme (oxydes de fer, de manganèse, d'étain, silice, etc.), soit aussi en partant du fer titané, qu'on prive de la majeure partie de son fer en le traitant par l'acide chlorhydrique bouillant et qui se comporte dès lors comme le rutile. Les procédés sont, du reste, nombreux. Ainsi obtenu artificiellement, c'est une poudre blanche, qui prend par la chaleur une teinte jaune. Il est infusible dans l'eau et indécomposable par la chaleur, mais il se dissout dans l'acide fluorhydrique et dans l'acide sulfurique bouillant. Sa densité est 3,97. Il forme avec les acides des composés instables. Ses *hydrates*, au contraire, qui rougissent le papier de tournesol, jouent le rôle d'acides. Ils s'obtiennent en précipitant l'anhydride titanique par un alcali dans une solution acide ou par un acide dans une solution alcaline. On a, d'ailleurs, suivant la façon dont on opère, deux modifications différentes de l'anhydride : de l'*acide titanique* α, ou *acide titanique* proprement dit, et de l'*acide titanique* β, ou *acide métatitanique*. Le premier est soluble dans les acides étendus ; le second, qui a une consistance gélatineuse, n'est soluble que dans l'acide sulfurique chaud. Leur composition paraît être analogue à celle de l'acide silicique : $TiHO^3 = TiO^2,HO$. Ce degré d'hydratation, qui correspond au séchage sur l'acide sulfurique, est susceptible, au surplus, de varier avec les conditions dans lesquelles celui-ci s'opère : à l'air, par exemple, pendant un jour ou pendant plusieurs semaines, à 60°, à 100°, etc. On a ainsi encore des hydrates, tels que $TiHO^3 + 2HO = TiO^2,3HO$, $TiHO^3 + HO = TiO^2,2HO$, etc. L'affinité du titane à l'égard de l'azote a donné l'idée d'employer une brasque d'acide titanique pour empêcher l'azote de l'air, ainsi retenu au passage, de pénétrer dans les creusets de charbon.

Titanates. L'acide titanique forme, avec les bases, des sels, qui, pour la plupart, sont insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'acide chlorhydrique, et qui sont décomposables par l'acide étendu et bouillant. La composition d'un grand nombre d'entre eux est représentée par les formules TiO^4M^4 et TiO^3M^2, dans lesquelles M est un métal monatomique. Les uns, comme les titanates de potassium et de sodium, ne s'obtiennent que par décomposition ; les autres se rencontrent dans la nature, mais ont été reproduits artificiellement par Hautefeuille : titanate de calcium (*pérowskite*), titanates ferreux (*fer titané*), silico-titanates (*sphène* ou *titanite*), etc.

TITANETHES (Zool.) (V. Oniscus).

TITANITE (Minér.). La *titanite* ou *sphène* (*titane silicéo-calcaire* de Haüy) est un silico-titanate de calcium, $CaTiSiO^5$. On la rencontre dans les terrains de cristallisation et dans les volcans éteints, quelquefois disséminée, mais le plus souvent implantée parmi les fissures des roches, granites, syénites, gneiss, basaltes, etc. Elle se présente en cristaux ordinairement très petits et amincis en forme de coin ou de toit de maison ; les plus beaux qu'on possède viennent du Saint-Gothard, du Tirol, du Dauphiné, de l'Oural. Son apparence générale est vitreuse. Sa couleur, de même que sa structure cristalline, est très variable suivant les espèces. Le *sphène* proprement dit est jaune, jaune verdâtre ou vert clair. La *titanite* proprement dite, dans laquelle le fer remplace partiellement le calcium, est brune ou rouge. Le *spinthère* est un sphène verdâtre engagé dans le calcaire. La *greenovite*, ou sphène manganésifère de Saint-Marcel, est rouge de chair. La *ligurite* est un sphène en grands cristaux aplatis, d'un vert jaunâtre ou rougeâtre, engagés, avec apatite incolore, dans un schiste talqueux d'Ala (Piémont). L'*yttrotitanite* ou *keilhanite* de Norvège est un sphène riche en yttria, présentant la plupart des caractères du sphène proprement dit. Signalons encore, comme variétés du même minéral, la *séméline* du lac de Laach et la *pictite* de Chamonix. La densité de la titanite ou sphène, est de 3,3 à 3,7, sa dureté de 5 à 5,5. Incomplètement attaquable par les acides, elle fond sur les bords, au chalumeau, en verre foncé, avec bouillonnement ; les cristaux jaunes deviennent bruns. Elle possède un pouvoir biréfringent énergique, de signe positif.

TITANOMYS (Paléont.) (V. Lièvre).

TITANOTHERIUM et **TITANOTHÉRIDÉS** (Paléont.). Genre d'Ongulés Périssodactyles fossiles, synonyme de *Menodus* (Pomel, 1849). Nous avons donné la description de ce genre au mot Brontotherium.

TITE. Personnage d'origine hellénique, compagnon de l'apôtre Paul, fut associé à son œuvre. Le Nouveau Testament renferme une lettre de saint Paul à lui adressée, mais dont le contenu, comme c'est le cas pour les épîtres

à Timothée, ne semble pas s'ajuster aux circonstances et aux préoccupations, soit ecclésiastiques, soit dogmatiques de l'époque. La tradition fait de lui un évêque de Crète (Eusèbe, *Hist. eccl.*), où il aurait vécu jusqu'à un âge très avancé.

TITE LIVE, historien romain, né à Padoue en 59 av. J.-C., mort en 17 ap. J.-C. Tite Live (*T. Livius*), après avoir fait de bonnes études dans sa ville natale, vint à Rome à l'âge de vingt-quatre ans. Il y séjourna longtemps et devint l'un des familiers d'Auguste. Il ne remplit aucune fonction publique, mais il fut chargé de l'éducation du jeune Claude, le futur empereur. Il consacra la meilleure partie de son temps à réunir les matériaux de son œuvre. Grâce à la protection de l'empereur, il put consulter toutes les vieilles archives de Rome et y recueillir de précieux renseignements sur l'histoire de la République. Après la mort d'Auguste, Tite Live quitta Rome. Il revint à Padoue où il mourut trois ans plus tard. Il laissait un fils et une fille. Sa fille avait épousé un rhéteur obscur, L. Magius, dont le nom nous a été conservé par Sénèque.

Tite-Live écrivit une *Histoire complète de Rome*, depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Drusus (9 av. J.-C.). Cette œuvre se composait de 142 livres, divisés en *Décades* ou groupes de 10 livres. 35 livres seulement sont parvenus jusqu'à nous. Nous ne possédons aujourd'hui, en effet, que la 1re, la 3e et la 4e décade au complet, soit 30 livres, et les cinq premiers livres de la 5e décade; quelques fragments des autres livres ont été retrouvés, mais aucun n'a une étendue considérable. Les livres, qui se sont conservés, renferment l'histoire des premiers siècles de Rome depuis sa fondation jusqu'en 292 av. J.-C., le récit de la seconde guerre punique et de la conquête par les armes romaines de la Gaule Cisalpine, de la Grèce, de la Macédoine, d'une partie de l'Asie Mineure. Le dernier événement important qui s'y trouve relaté est le triomphe de Paul-Emile. Un écrivain de basse époque avait rédigé des *Epitome* pour tous les livres; ces *Epitome* ont subsisté; ils nous donnent une idée du plan suivi par Tite Live et de l'ordre dans lequel il racontait les événements.

On a souvent accusé Tite Live d'inexactitude et de partialité. On lui a reproché d'avoir accordé trop de faveur aux légendes créées par la vanité du peuple romain ou des grandes familles romaines, et d'avoir dissimulé volontairement les faits historiques qui pouvaient être humiliants pour sa patrie. Il importe de n'exagérer dans aucun sens. Certes Tite Live n'a pas appliqué aux sources dont il a disposé toutes les règles de la critique moderne, et son patriotisme l'a parfois induit en erreur; mais il paraît certain qu'il s'est efforcé de découvrir la vérité et de recueillir les renseignements à la fois les plus abondants et les plus authentiques. Il faut d'ailleurs distinguer dans l'histoire de la République romaine deux périodes : la période des origines, jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois, et la période postérieure à la prise de Rome. Les plus anciens documents sur l'histoire romaine avaient été détruits dans l'incendie qui consuma Rome en 390 av. J.-C.; quand la cité fut reconstruite, les pontifes essayèrent de reconstituer les vieilles annales disparues; forcément de nombreuses légendes se glissèrent alors dans ce travail et Tite Live les a reproduites; mais il serait injuste de l'en rendre responsable. Il a utilisé de son mieux les seuls documents qui existaient de son temps; et l'on peut se demander si les hypothèses souvent forcées ou arbitraires des érudits modernes ont plus de valeur que ces documents antiques si décriés. Pour les temps qui suivent l'année 390, Tite Live a consulté de nombreux annalistes et historiens qu'il cite fréquemment. Non seulement il les cite, mais même, lorsque deux d'entre eux se trouvent en désaccord, il lui arrive de discuter leurs assertions et d'indiquer les raisons pour lesquelles il suit l'avis de l'un plutôt que l'opinion de l'autre. Il est toutefois aisé de distinguer chez Tite Live deux tendances qui ont pu faire légèrement dévier ses jugements. Tite Live se rappelle trop, lorsqu'il doit choisir entre deux documents, qu'il est Romain et qu'il est un homme de lettres. Le patriotisme et le sens littéraire ont souvent déterminé ses choix. Par exemple, l'antiquité n'ignorait pas que Rome avait été prise par les Etrusques peu d'années après l'expulsion de Tarquin le Superbe; quelques auteurs citent même une des clauses de la capitulation qui fut alors imposée aux Romains. Tite Live, au contraire, nous a rapporté les légendes de Mucius Scævola, d'Horatius Coclès, de Clélie; certes il ne les a pas inventées; il les a trouvées sans doute dans les archives de l'Etat ou dans celles de quelque *gens* patricienne, mais il les a préférées aux autres versions, parce qu'elles flattaient la vanité romaine au lieu de l'humilier. Et, d'autre part, entre deux renseignements différents, Tite Live a souvent choisi celui qui lui fournissait la matière d'un beau récit ou l'occasion d'un discours éloquent. L'historien, chez Tite Live, n'a pas assez dépouillé le Romain et le littérateur. Mais on ne saurait, sans injustice, incriminer sa conscience ni sa bonne foi. N'oublions pas enfin, que, sans Tite Live, nous en serions réduits pour l'histoire des origines romaines et des premiers siècles de l'Etat romain aux longues dissertations de Denys d'Halicarnasse ou aux indications éparses, vraiment trop fragmentaires, que l'on peut recueillir dans Cicéron et dans quelques autres écrivains latins ou grecs. Avec ses défauts et ses lacunes, ce que nous possédons de l'œuvre de Tite Live est encore la source la plus abondante à laquelle il nous soit donné de puiser pour l'histoire de plusieurs siècles de Rome.

Tite Live est à la fois un conteur et un orateur. Comme conteur, on l'a souvent comparé à Hérodote. Il est certain que, chez les deux écrivains, le récit a la même allure vive, rapide, entraînante; le lecteur se croit reporté en présence des faits; les personnages semblent pris sur le vif; on les voit agir, on les entend parler. Toujours la narration est intéressante et animée; parfois elle inspire une vive émotion. Tite Live ne reste pas insensible aux événements qu'il raconte : « Il sent, écrit Nisard, les passions qu'il dépeint. Cette sensibilité le rend heureux comme un contemporain des victoires de son pays, malheureux de ses défaites; il y a, dans sa partialité même, soit l'illusion d'un témoin qui a grossi les choses par l'espérance ou par la crainte, soit le dépit d'un fier Romain battu, qui nie sa défaite. Après la bataille de Cannes, comme un Romain de ce temps-là que la douleur eût suffoqué : « Je n'essaierai pas, dit-il, de peindre le désordre et la terreur dans les murs de Rome; je succomberais à la tâche. » Mais, de plus, Tite Live est orateur, ce que n'était pas Hérodote. Il ne laisse échapper aucune occasion de placer dans la bouche des principaux personnages de Rome quelque harangue d'une belle ordonnance, au style ample et majestueux. Il fait parler les premiers rois et les plus anciens consuls, comme Cicéron, Hortensius et les orateurs du siècle d'Auguste parlaient sur le Forum et dans les tribunaux romains. Au jugement de Quintilien, les harangues de Tite Live sont d'une éloquence au-dessus de toute expression : « Tout y est parfaitement adapté aux personnes et aux circonstances. Il excelle surtout à exprimer les sentiments doux et touchants : nul historien, en un mot, n'est plus pathétique. Voilà comment il a balancé l'immortelle rapidité de Salluste. » Sans doute, il y a là une préoccupation purement littéraire qui n'a rien de commun avec notre conception moderne de l'histoire; mais, en vérité, nous ne pouvons pas reprocher à Tite Live ce qui a été le caractère commun des historiens antiques, même des plus grands, comme Thucydide et Tacite.

Le style et la langue de Tite Live provoquaient, dès l'antiquité, une vive admiration. Quelques puristes du siècle d'Auguste lui reprochaient, dit-on, sa *patavinité*. Ils entendaient probablement par là l'usage de locutions ou de tournures provinciales originaires de Padoue (*Patavium*), la ville natale de l'écrivain. Il nous serait difficile aujour-

d'hui de retrouver ces locutions ou ces tournures ; il est même vraisemblable qu'au IIe et au IIIe siècle de l'empire, alors que la grande majorité des écrivains étaient des provinciaux, Espagnols, Africains, Gaulois, la prétendue patavinité de Tite Live n'était plus distinguée par personne. Quintilien n'adresse aucune critique ni au style ni à la langue de Tite Live. En tout cas, ce reproche formulé par quelques Romains raffinés du siècle d'Auguste n'empêcha pas les contemporains de Tite Live de voir en lui l'un des plus grands écrivains de Rome. Pline le Jeune raconte qu'un habitant de Gadès fit le voyage de Rome uniquement pour voir Tite Live, et, qu'après l'avoir vu, il reprit immédiatement le chemin de l'Espagne. La célébrité de Tite-Live se maintint pendant toute l'antiquité. Les Pères de l'Eglise chrétienne, comme saint Jérome, la mentionnent à plusieurs reprises. — Parmi les manuscrits de Tite Live, il n'en est aucun qui renferme l'ensemble formé par la 1re, la 3e, la 4e, et les 5 premiers livres de la 5e décade. La 1re décade se trouve dans deux manuscrits de Florence et de Paris (*C. Mediceus* ou *Florentinus*, *C. Parisinus*) ; la 3e décade se trouve dans le *C. Puteanus ;* la 4e, comme la 1re, dans deux manuscrits, le *C. Bambergensis* et le *C. Moguntinus;* les 5 premiers livres de la 5e décade ont été découverts à l'abbaye de Lorch, dans le *C. Laurishamensis*. Principales éditions : éd. *princeps* (Rome, 1469); éd. Froben (Bâle, 1531); éd. Gruter (Francfort-sur-le-Main, 1608 et suiv.) ; éd. Gronovius, chez Elzévir (1665 et suiv.) ; éd. Crevier (Paris, 1735-41) ; éd. Drakenborch (Leyde, 1738-46), réédit. à Göttingen par Lachmann (1822-28) ; éd. Weissenborn (Leipzig, 1850 et suiv.) ; éd. Hertz (Leipzig, 1857-64) ; éd. Madvig et Ussing (Copenhague, 1861 et suiv.). J. TOUTAIN.

BIBL. : KOHLER, *De T. Livii vita et moribus ;* Berlin, 1851. — TEUFFEL, *Geschichte der römischen Literatur;* Berlin, 1873. — PICHON, *Histoire de la littérature latine;* Paris, 1897.

TITELOUZE (Jean), musicien français, né à Saint-Omer en 1563, mort en 1633. Fixé à Rouen depuis 1585, il fut nommé, au concours, organiste de Notre-Dame de cette ville le 12 avr. 1588, et en remplit les fonctions jusqu'à l'année de sa mort. Il a joui durant sa vie d'une grande renommée comme organiste et a laissé des compositions pour son instrument, qui, à leur intérêt historique (ce sont les premières œuvres d'orgue qui aient été écrites en France, contemporaines de celles de Frescobaldi et de Scheidt), joignent le mérite du style le plus élevé et le plus savant : citons, parmi celles qu'il a fait imprimer, les *Hymnes de l'Eglise pour toucher sur l'orgue avec les fugues et recherches sur leur plain-chant* (1623), et le *Magnificat ou cantique de la Vierge pour toucher sur l'orgue suivant les huit tons de l'Eglise* (1626). A. Guilmant a réédité ces œuvres dans le 1er vol. de ses *Archives des Maîtres de l'orgue*, avec la collaboration, pour la notice biographique, d'André Pirro (1898).

TITHON, fils de Laomédon, frère de Priam, époux d'Eos (l'Aurore), avec laquelle il engendre Memnon, le héros de la lointaine Ethiopie, venu au secours de Troie. Les amours de Tithon avec Eos ont inspiré aux Grecs une de leurs plus gracieuses légendes; épousé pour sa merveilleuse beauté, il obtient de Zeus l'immortalité, mais comme il ne possède pas en même temps l'éternelle jeunesse, il devient si vieux, si cassé qu'Eos se dégoûte de lui ; il finit par être changé en cigale ; c'est l'insecte dont les Athéniens ont fait le symbole de leurs prétentions à l'autochtonie, contemporaine de la plus lointaine antiquité.

TITHONIQUE (Géol.) (V. PORTLANDIEN).

TITHYMALE (Bot.) (V. EUPHORBE).

TITICACA. Lac du *Pérou* (V. ce mot, t. XXVI, p. 416) et de *Bolivie* (V. ce mot, t. VII, p. 197).

TITIEN (Tiziano VECELLIO, dit), le plus grand des peintres qui ont illustré Venise, né à Pieve di Cadore, dans les Alpes du Frioul, en 1477. D'une famille ancienne de montagnards, soldats et hommes de loi, il apporta, de son bourg natal où il devait souvent retourner, une robuste santé, une volonté tenace, une finesse et une souplesse de caractère, des habitudes de travail régulier, avec un amour profond pour les beautés simples et saines de la nature, qui allaient donner à sa longue vie (il mourut dans sa centième année) et aux développements de son génie fécond un caractère de puissante et harmonieuse unité, presque unique dans l'histoire de l'art. Il avait une dizaine d'années lorsqu'il fut amené à Venise par son frère et qu'il entra chez Sebastiano Zuccato, le mosaïste, pour passer de là chez l'un des frères Bellini, Giovanni. Dans ce dernier atelier, il trouva, probablement comme condisciples, Giorgio de Castelfranco, G. Palma de Serinalta, L. Lotto et Sebastiano Luciani, les plus ardents des jeunes artistes qui allaient transformer l'école, créer un style nouveau, devenir les chefs de l'*Arte moderna*.

C'est Giorgione qui, dans ce groupe actif, semble avoir, le premier, donné l'exemple des hardiesses décisives. La part que chacun des cinq novateurs prit alors au mouvement général n'est point, d'ailleurs, nettement précisée ; leurs œuvres juvéniles, entre 1495 et 1510, sont encore aisément et souvent confondues. Giorgione, par malheur, mourut de la peste en 1511. Titien, son collaborateur (fresques du *Fondaco de' Tedeschi*, 1508), ou plutôt déjà son émule et son rival (fresques du *Carmine* et du *Santo* à Padoue, 1510-11), fut chargé de terminer ses œuvres inachevées ; il devint, sans conteste, son successeur, comme chef de la jeune école. Quatre ans après, la mort de leur commun maître, le vénérable Giovanni Bellini, dont il prenait la survivance, comme pensionnaire de la République (déc. 1516), en se chargeant encore d'achever ses œuvres commencées, lui laissait, par la supériorité de son talent déjà reconnu, une autorité sur l'école entière, qui allait s'exercer pendant plus d'un demi-siècle.

La chronologie des œuvres, déjà nombreuses, par lesquelles Titien prépara sa renommée, durant cette période de formation, est difficile à établir. On n'a de date exacte que pour les fresques de Padoue, achevées en 1511, dans la série des *Miracles de saint Antoine* (1° *Meurtre d'une femme par son mari ;* 2° *l'Enfant attestant l'innocence de sa mère ;* 3° *Saint Antoine guérissant le jeune homme blessé*). Dans ces trois compositions, d'une mise en scène facile, naturelle et vivante, d'une chaleur et d'une force de coloris imprévues dans cette sorte de peinture, la parenté avec Giorgione saute encore aux yeux ; même souplesse vivace dans les mouvements des figures, même liberté expressive dans le jeu des physionomies et l'arrangement des costumes, mêmes accents chaleureux et vivants dans le naturalisme, poétique et distingué, des types contemporains introduits dans la légende. La fresque décorative, néanmoins, n'était point l'affaire de Titien, trop soigneux et trop précis, pour ne pas craindre un entraînement fatal, par des habitudes de travail rapide et improvisé, vers la négligence et l'à peu près. Il ne revint à la peinture murale qu'une ou deux fois en sa vie et pour peu de temps (*Saint Christophe* au palais ducal).

Dès lors, c'est dans les tableaux de chevalet qu'il recherchait déjà des perfections nouvelles pour l'art de peindre, pour l'art aussi d'exprimer la vérité et de comprendre la beauté, aussi bien dans les sujets profanes que dans les sujets religieux. Dès lors, nous le voyons, comme tous les puissants créateurs, les yeux et l'esprit grands ouverts aux progrès accomplis chaque jour autour de lui, s'assimiler ces progrès avec une aisance croissante et un goût admirable. S'il doit beaucoup à ses maîtres, les Bellini, à ses condisciples, Giorgione et les autres, il ne doit pas moins aux influences extérieures et lointaines qui lui arrivent, soit directement, par des relations personnelles avec ses confrères, soit indirectement, par l'étude de leurs œuvres peintes ou gravées. Le passage de Léonard de Vinci à Venise en 1500, celui d'Albert Durer en 1506, de Fra Bartolommeo en 1508, plus tard, ses voyages à

Mantoue (Mantegna, Jules Romain) et à Parme (Corrège), ses rapports avec Michel-Ange réfugié dans la lagune, en 1529, l'avaient mis au courant de tout le mouvement florentin, romain, lombard, bien avant qu'il allât, sur le tard, à 68 ans, admirer la ville Eternelle. On suivra toujours, chez l'artiste sensible, ces diverses influences sous lesquelles son génie personnel s'enrichit et se complète, n'y trouvant d'ailleurs que des occasions d'affirmer plus hautement sa personnalité toujours grandissante.

Un certain nombre de Madones, soit isolées, soit en compagnie et conversation (*Conversazione santa*) avec des saints (musées de Vienne, Londres, Madrid, Dresde, Florence, Paris), où l'on trouve encore bien des attaches avec son maître et ses condisciples, révèlent déjà l'originalité du jeune artiste dans la beauté spéciale, noblement affable, à la fois robuste et délicate, de ses vierges saines et simples et dans la grâce fine de ses enfants vifs et rieurs, non moins que dans l'harmonie savamment nuancée des colorations brillantes ou chaudes. *Pesaro présenté à saint Pierre par Alexandre VI* (1503 ?) au musée d'Anvers, *Saint Marc entre saint Cosme et saint Damien, saint Sébastien et saint Roch*, à Venise (1511 ? église Santa Maria della Salute), marquent, en cette période de formation, deux étapes dans une recherche ininterrompue de rajeunissement, pour les groupes sacrés, par une liaison plus expressive des figures mieux dégagées et l'accord plus significatif des tons riches et des valeurs délicates. Le *Christ au denier* (musée de Dresde), l'une de ses œuvres les plus soignées, donne déjà, pour le Christ, ce type de douceur, noble et bienveillant, qui deviendra celui de toute l'école. Sa force future de compositeur dramatique ou solennel s'annonce dans l'*Ecce Homo* et le *Christ en croix* de San Rocco, avant d'éclater à Padoue, dans les fresques déjà signalées, et surtout dans cette longue procession majestueuse du *Triomphe de la Foi* (gravé par Andreani), dont les cartons ou dessins auraient été faits à la même époque (1511). Toutefois, ce qui nous reste de plus exquis, comme souvenirs d'une jeunesse heureuse et enivrée de la beauté vivante des créatures et des choses, c'est toute une série d'idylles allégoriques et poétiques, dont Giorgione a peut-être donné les premiers exemples, mais que Titien différencie déjà par une délicatesse d'accent pénétrante : *les Trois Ages* (Coll. lord Ellesmere, Londres), *les Deux Femmes à la fontaine* (villa Borghese, à Rome), l'une, en toilette claire, gantée et parée, des fleurs dans les mains, rêveuse, assise à l'un des bouts d'une margelle sculptée, tandis que l'autre, toute nue, d'une beauté exquise, tendrement et adorablement chaste, regarde sa compagne, et tient en l'air un vase à parfums. Un petit amour, entre elles, se penche pour tremper ses doigts dans l'eau. Ces deux créatures sont si belles, si tendrement exaltées par la chaleur dorée du crépuscule, endormant la campagne autour d'elles qu'elles se sont vite transformées en allégories divines, devenant, aux yeux ravis de la postérité, *l'Amour sacre* et *l'Amour profane*. Ce chef-d'œuvre de vision poétique est resté aussi l'un des chefs-d'œuvre techniques de l'art de peindre ; comme dans la plupart des toiles capitales de Titien qui suivront, on y trouve le point de départ de toute une école postérieure et l'une des sources où les artistes de tous les temps retourneront sans cesse se rafraîchir. Parmi ces floraisons printanières, dont le charme reste unique, il faut compter encore la délicieuse idylle évangélique du *Noli me tangere* (National-Gallery, à Londres). Jamais le peintre ne devait infuser plus de tendresse en ses figures qu'en cette Madeleine affaissée et rampant aux pieds du ressuscité, jamais plus de beauté divine qu'en ce Christ mélancolique, jamais plus de lumière intense et apaisée qu'en ce panorama crépusculaire. Titien est déjà là le plus grand paysagiste de son temps, comme il en est le coloriste le plus savoureux.

La deuxième série de ses œuvres se place entre 1516 et 1530 environ, depuis la mort de G. Bellini jusqu'à l'adoption de l'artiste, comme son peintre officiel, par l'empereur Charles-Quint. Tout en conservant longtemps encore, çà et là, la délicatesse de ces impressions printanières, elle présente une ascension rapide vers une conception de l'art plus libre encore, plus étendue et plus puissante. Titien a quarante ans. Il est le peintre favori de la République et celui du duc de Ferrare. Il vient d'épouser une femme qu'il aime. Il est en pleine de joie de vivre et en pleine force de travail. Dans toutes les catégories, sujets religieux, sujets historiques, plastiques, mythologiques, portraits, paysages, les chefs-d'œuvre les plus variés se succèdent avec une rapidité unique, et chacun d'eux devient, dès son apparition, un type nouveau et fécond, un type classique. C'est en 1518, à Venise, *l'Assomption* (Académie des beaux-arts), où, pour l'ampleur des gestes et des draperies, la grandeur expressive des mouvements, il rivalise avec Fra Bartolommeo et Michel-Ange, faisant, en même temps, de cette apothéose épique, un concert grandiose de colorations exaltées. C'est, en 1520, le retable de San Domenico, à Ancône (*la Vierge, Saint François, Saint Blaise, un Donateur*) ; en 1522, celui des Santi Nazzaro e Celso, à Brescia (*Annonciation, Résurrection, Saint Georges, Saint Sébastien*) ; en 1523, pour San Niccolò, à Venise, *la Vierge en gloire avec six saints* (Rome, Vatican) ; en 1526 et en 1530, enfin, deux de ces compositions magistrales qui devaient exercer tant d'influence sur l'avenir : c'est, aux Frari, *la Vierge des Pisaro*, trônant, brillante d'une grâce souveraine, au-dessus d'une cour empressée et vivante de marins, de soldats, de patriciens, d'enfants, dans une alliance lumineuse et noblement familière des créatures célestes et des habitants de la terre, de l'idéal et du réel, avec une orchestration incomparable, à la fois riche et claire, profonde et douce, de tonalités tour à tour intenses et délicates, cette orchestration qui inspirera Paul Véronèse, Tintoret, Tiepolo, Rubens, Delacroix, tous les décorateurs épiques ; c'est à San Zanipolo, *le Martyre de saint Pierre* (brûlé le 15 août 1867 ; bonne copie à l'Ecole des beaux-arts de Paris), scène de tragédie, violente et poignante, dans un décor de forêt grandiose, le plus vaste paysage qu'on eût encore peint et qui devait longtemps servir de type aux dramaturges et aux paysagistes des siècles suivants. La *Déposition de croix* (musée du Louvre) est du même temps.

Tout cela ne l'empêche pas d'accumuler encore, coup sur coup, pour des amateurs mondains, avec une verve séductrice d'inventions plastiques et pittoresques, une intelligence enthousiaste, toujours croissante, de la beauté souriante et de la grâce naturelle dans la femme et dans l'enfant, des toiles non moins magistrales et exemplaires : *la Bacchanale* et *le Culte de Vénus* ou *Hymne à la Fécondité* (musée de Madrid), *Bacchus et Ariane* (National-Gallery) ; toute une série de nudités poétiques : *la Vénus couchée* (musée de Darmstadt) ; *la Vénus Anadyomène* (collec. L. Ellesmere, à Londres), la célèbre *Flora* (Florence, musée des Uffizii). Plusieurs de ces beautés célèbres présentent, pour les traits du visage, des rapports avec le portrait d'une *Femme à sa toilette* (musée du Louvre), qui passe pour celui de Laura Dianti, maîtresse du duc de Ferrare. Le nombre des beaux portraits que Titien peignit à cette époque est déjà considérable. On peut citer comme spécimens : *Alphonse d'Este, duc de Ferrare* (musée de Madrid), les portraits des *Doges Ant. Grimani* et *A. Gritti*, un *Portrait d'inconnu* (musée de Munich, etc.). Dans les années suivantes, ce nombre deviendra incalculable.

Depuis la mort de sa femme, en 1530, et le transport de son atelier à Biri-Grande, quartier isolé, voisin de la lagune de Murano, jusqu'en 1545, date de son voyage à Rome, son unique voyage lointain, s'étend une troisième période, durant laquelle le génie du grand peintre, complètement mûr et pleinement développé, se signale surtout par sa fécondité plutôt que par des innovations aussi caractéristiques qu'en l'époque précédente. Néanmoins,

sous l'influence de Charles-Quint, du duc d'Urbin, de Paul III ou autres grands personnages pour lesquels il travaille, sous celle surtout de ses conseillers ordinaires, de ses amis et confrères, l'Arétin et Sansovino, le fameux *triumvirat* vénitien, on voit sa direction se développer dans le sens narratif et décoratif. Ses toiles deviennent plus grandes, les personnages plus nombreux, leurs mouvements souvent plus violents et leurs gesticulations plus dramatiques. Néanmoins, lorsqu'il n'est pas poussé, dans ce sens, par la nécessité du sujet, l'exigence des commandes, l'émulation avec quelque rival, il retourne volontiers encore aux compositions plus calmes où il développe, avec plus de charme, les qualités saines et simples de son tempérament. Nous ne connaissons que par une gravure la *Bataille de Cadore* (achevée en 1537 au palais ducal et brûlée en 1577), mais nous voyons que, dans cette composition tumultueuse et agitée, d'un mouvement et d'une vie extraordinaire, d'ailleurs, qui servira de prototype au Tintoret et à tous les peintres de batailles classiques, certaines figures, plus faites pour montrer la virtuosité de l'artiste que pour prendre part au combat, ouvrent déjà la voie aux insupportables maniéristes de la fin du siècle et des siècles suivants. Il y a bien aussi quelques hors-d'œuvre dans l'*Allocution du marquis del Vasto* (musée de Madrid) et le grand *Ecce Homo* (musée de Vienne), mais lorsque Titien échappe à ces commandes officielles, il retrouve aussitôt toutes ses séductions avec la gravité sereine de sa contemplation pittoresque et plastique. La *Présentation au temple* (Venise, Académie), en 1539, reste, pour cette époque, son chef-d'œuvre, dans l'ordre religieux, plus encore que l'*Ange et Tobie*, à San Marciliano, de la même année, plus même que les toiles mouvementées de Santa Maria della Salute (1542-44), *la Descente du Saint-Esprit*, *les Evangélistes et les Docteurs*, les trois plafonds de la sacristie (*Sacrifice d'Abraham*, *Caïn et Abel*, *David et Goliath*) où la virtuosité du dessinateur et du peintre se montre sans doute, avec plus d'éclat, dans la plénitude de sa force et de sa liberté, mais non sans une certaine satisfaction d'elle-même.



Le *Repas d'Emmaüs*, de Titien (Musée du Louvre).

Avec les amateurs princiers, ses chauds protecteurs, l'empereur Charles-Quint, le duc de Mantoue, les ducs d'Urbin, le peintre de beauté féminine et de portraits reste plus à l'aise. C'est l'époque où se succèdent la *Madeleine*, la *Vénus couchée*, la plus belle des nudités qu'ait peintes la Renaissance, la *Bella di Tiziano* (musée de Florence), les portraits justement célèbres de *Charles-Quint avec un chien* (1533, musée de Madrid), du *Cardinal Ippolito di Medici*, du *Duc et de la Duchesse d'Urbin*, de l'*Arétin* (1533, 1537, 1545, musée de Florence), peints d'après nature, de *François Ier* (1535, musée du Louvre) et d'*Isabelle d'Este* (1534, musée de Vienne), peints sur documents, etc. Chemin faisant, d'ailleurs, l'artiste retrouve toute sa fraîcheur dans les tableaux saints de petites dimensions (*Vierge au lapin*, *Repos en Egypte*, *Saint Jérôme*, vers 1530, musée du Louvre) qu'il achève ou qu'il répète.

En 1545, il se rend à Rome, sur les instances du pape Paul III ; l'admiration qu'il éprouve pour les grandeurs de l'art antique et de l'art contemporain se traduit immédiatement chez lui par des recherches marquées de formes plus accentuées. En 1548, 1550, 1551, il passe presque tout son temps, à Augsbourg, près de l'empereur Charles-Quint et de son fils, bientôt Philippe II, dont il restera, jusqu'à sa mort, le pensionnaire, le correspondant et le fournisseur assidu, aussi bien pour les nudités païennes que pour les images religieuses. Durant cette dernière période, l'activité du vieillard, toujours vert, semble s'exaspérer plutôt que se ralentir. Ses conceptions narratives, sacrées ou profanes, deviennent de plus en plus savamment équilibrées et mouvementées : *Descente du Saint-Esprit* (1546, Santa Maria della Salute) ; *Repas d'Emmaüs* (1547, musée du Louvre) ; *Martyre de saint Laurent* (1558, Gesuiti, à Venise) ; *Couronnement d'épines* (1558, musée du Louvre) ; *Christ au jardin* (1562, Escurial) ; *la Trinité* (musée de Madrid) ; et en même temps, *la Danaë* (musée de Naples), *Vénus et Cupidon* (musée de Florence), *Jupiter et Antiope* (musée du Louvre) et les innombrables *Vénus et Adonis*, *Diane et Actéon*, *Diane et Calisto*, etc., épars dans les musées d'Europe. Sa technique, tout en s'assombrissant et s'alourdissant quelquefois, devient plus hardie, plus puissante, plus opulente, plus libre encore, en se simplifiant chaque jour ; à la fin, comme Frans Hals plus tard, il saura tout dire avec quatre ou cinq couleurs. Les portraits de ces dernières années peuvent surtout compter parmi ses plus beaux : tels *le pape Paul III et ses neveux* (1546, musée de Naples) ; *Charles-Quint à cheval* (musée de Madrid) ; *Charles-Quint à pied* (musée de Munich) ; *Philippe II* (musée de Madrid) ; *le Chancelier Granvelle* (musée de Besançon) ; *le Cardinal Beccadelli* (musée de Florence) ; *Lavinia Vecelli* (musée de Dresde) ; l'antiquaire *Strada* (musée de Vienne). En 1596, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, il travaillait encore à une *Pieta* (Acad. de Venise), au milieu d'innombrables ébauches et projets dont son atelier était rempli, lorsqu'il y tomba, frappé de la peste, en même temps que son fils Orazio, le 27 août 1576. Bien que l'ensevelissement dans les églises fût alors interdit, la Seigneurie n'hésita pas à faire exception pour le grand artiste. Malgré la terreur qui planait sur la ville, une procession solennelle conduisit ses restes à Santa Maria de Frari. Titien mourut dans la gloire, comme il avait vécu.

L'histoire de l'art n'offre point l'exemple d'une carrière plus longue, plus laborieuse, mieux remplie. Parmi ce groupe de génies supérieurs, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Raphaël, Corrège, qui, au XVIe siècle, portèrent l'art de la peinture à une perfection qui ne sera probablement jamais dépassée, Titien, pour la technique et le maniement des couleurs, comme pour la saine inspiration de ses conceptions poétiques, la franchise puissante de son naturalisme vigoureux et délicat, son intelligence de la vie et son amour de la beauté, ne tient pas la moindre place. C'est celui de tous dont l'influence s'est exercée le plus constamment sur les peintres les plus divers, dans tous les pays. C'est dans l'étude passionnée de ses œuvres, admirées au loin autant qu'à Venise, que tous les conduc-

teurs des grandes écoles ont appris visiblement le plus nécessaire et le meilleur souvent de leur métier et de leur art. Rubens, Van Dyck, Poussin, Watteau, Velasquez, Murillo, Rembrandt, Reynolds, Delacroix sont les élèves ou les héritiers de Titien, aussi bien que ses compatriotes Tintoret, P. Veronèse et Tiepolo. Georges LAFENESTRE.

BIBL. : Carlo RIDOLFI, *Le Maraviglie dell' arte ovvero le Vite degli illustri pittori Veneti e dello stato*, etc. ; Venise, 1648, 2 vol. in-8.— Andrea MAÏER, *Della Imitazione pittorica ; dell'eccellenza delle opere di Tiziano* ; Venise, 1818, in-8. — G. NORTHCOTE, *The Life of Titian* ; Londres, 1830, 2 vol. in-8. — G.-B. CAVALCASELLE et J.-A. CROWE, *Tiziano, la sua vita e i suoi tempi* ; Florence, 1877, 2 vol. in-8.— Georges LAFENESTRE, *la Vie et l'œuvre de Titien* ; Paris, 1885, in-fol. avec 130 planches.— E. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance* ; Paris, 1895, t. III, in-4. — H. KNACKFUSS, *Tizian* ; Bielfeld et Leipzig, 1900 (123 planches), petit in-4, etc., etc.

TITIENS. Nom d'une tribu et d'un collège sacerdotal de Rome. D'après les légendes romaines, Rome était divisée à l'origine en trois tribus : les *Ramnes*, les *Tities* ou *Titienses* et les *Luceres*. Les Titiens représentaient probablement l'élément sabin ; on rapproche d'habitude leur nom du nom de Titus Tatius, le roi légendaire de Cures, avec lequel Romulus partagea, dit-on, la royauté (V. TATIUS). — Le collège sacerdotal des Titiens (*Titii sodales*) passait pour être l'un des plus anciens de l'Etat. On en attribuait la fondation à ce même roi Tatius, et l'on disait que ce collège avait été institué « pour conserver le culte des Sabins ». Auguste le réorganisa, au moment où il allait se dissoudre. J. T.

TITILATION (Méd.) (V. CHATOUILLEMENT).

TITINIUS, poète latin, auteur comique cité par Varron, et que l'on pense avoir vécu vers 170 av. J.-C. Les grammairiens citent les titres et des fragments de quatorze de ses comédies (cf. Bothe, *Poet. lat. scenic. fragmenta*, 1834).

TITLIS. Sommet élevé des Alpes suisses, dans le cant. d'Unterwald, 3.239 m. au-dessus de la mer. Cette cime blanche s'aperçoit de très loin, de Strasbourg, par exemple. La première ascension eut lieu en 1739.

TITRAGE (Chim. et techn.) (V. TITRE).

TITRE. I. Histoire. — TITRES NOBILIAIRES. — Ce que nous entendons aujourd'hui par cette expression n'apparut qu'au moyen âge. Les dénominations de kchatryas, d'eupatrides, de patriciens, par exemple, ne s'appliquaient qu'à des classes, sans que les individus qui les composaient fussent hiérarchisés entre eux par des appellations spéciales. Cette distinction des membres d'une même caste est l'œuvre de la féodalité, et ce sont ses souvenirs qui vivent encore dans les titres nobiliaires. A l'origine n'existèrent que les titres de comte et de duc, nés sous la décadence romaine et repris par les peuples qui avaient envahi l'Empire. Les compagnons du roi, les chefs militaires, se qualifièrent ainsi dès la seconde race, quand eurent disparu les mots de leudes et d'antrustions. Placés à la tête de provinces, leur rôle était le même, consistant à administrer leur territoire, à le défendre contre l'envahisseur, à en lever les combattants pour suivre le roi à la guerre. Plus tard, et quand déjà la féodalité s'était organisée, ceux qui étaient aux frontières ou *marches* furent appelés marquis, tels les ducs et marquis de Lorraine, les marquis de Provence. Le comte eut sous lui des vicomtes. Quant au titre de baron, qui signifiait l'homme par excellence, il ne s'appliqua d'abord qu'aux plus hauts personnages féodaux. Le chevalier était celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie, et l'écuyer, non noble à l'origine, portait l'écu du chevalier en attendant qu'il le devînt à son tour. Mentionnons aussi le châtelain, qui s'explique de lui-même, et les titres désuets de vidame et d'avoué portés par les représentants temporels d'un évêque ou d'un abbé. Le roi de France était avoué de Saint-Denis, et l'oriflamme n'était que la bannière de cette abbaye. D'autres titres existèrent encore, issus de caprices ou de dialectes locaux : ainsi les satrapes d'Anduze, les captals de Buch.

Nous avons mis à part le titre de prince, parce qu'il n'avait pas d'existence légale en France, sauf pour les membres de la maison royale. Comment se fait-il donc qu'il existe un certain nombre de ces titres dans notre pays ? Cela tient à plusieurs causes : 1° Quelques seigneurs voulurent ainsi rappeler que leur domaine avait été autrefois un alleu ou une sirerie, termes vite éteints, qui n'eurent pas le temps d'être classés, mais qui avaient indiqué de puissants droits féodaux. 2° Les terres apportant ces titres étaient d'anciens territoires de l'Empire, où ils existaient régulièrement. Ce furent aussi des concessions impériales à des seigneurs français. 3° Reconnaissance d'ancienne origine souveraine : les Rohan étaient considérés comme princes étrangers, en vertu de leur descendance des rois de Bretagne. 4° Les princes d'origine royale firent précéder de ce titre des noms de terres leur appartenant et se qualifièrent princes de La Roche-sur-Yon, de Léon, de Condé, etc. Ensuite il arriva que certains de ces domaines passèrent à d'autres familles qui, indûment, leur conservèrent les titres sous lesquels ils étaient connus, et s'en parèrent. Ainsi le titre de prince de Carency, né dans la maison de Bourbon, était porté en 1789 par un Quélen-Estuer de Caussade de la Vauguyon.

C'est ici le lieu de faire remarquer qu'aucune terre titrée, cessant d'appartenir à la famille en faveur de laquelle elle avait été érigée en duché, marquisat, comté, etc., ou qui avait fondé ce titre aux premiers temps de la féodalité, n'apportait sa qualification à son nouveau possesseur, et que celui-ci ne pouvait se dire que seigneur de tel marquisat, par exemple à moins de nouvelle concession royale. Tel était le principe ; hâtons-nous de dire qu'il ne fut presque jamais appliqué, sauf pour les duchés. Les duchés, comtés et marquisats furent d'abord sur le pied d'égalité. Le comte de Toulouse et marquis de Provence valait, à l'un comme à l'autre titre, le duc de Bretagne ou le duc de Normandie. Des vicomtes aussi étaient très puissants. Le vicomte de Béziers, vassal du comte de Toulouse, n'était pas inférieur en puissance aux comtes de Foix ou de Comminges. Mais des comtes ou des ducs seuls étaient pairs de France. Le titre de vicomte pâtissait donc d'une infériorité évidente que le mot même, *vice-comes*, indiquait. Quant à celui de baron, après avoir d'abord, comme nous l'avons dit, été l'appellation générique des grands vassaux (on lit partout : *le roi et ses barons*), il commençait à se spécialiser à de moindres, mais pourtant puissants seigneurs féodaux. Tels les barons de Montmorency. Cet état de choses subsista, au moins en façade, jusque vers la fin du moyen âge. Mais les titres ne correspondaient déjà plus à leur autorité passée. Gaston de Foix, duc de Nemours, ne valait déjà plus, féodalement, un ancien vicomte de Béziers. Les rois s'étaient mis à donner des titres, encore établis solidement sur des terres, certes, mais déjà dépourvus de leurs plus hautes prérogatives. Et puis certaines de ces concessions les avaient avilis : Olivier le Daim avait été vicomte de Meaux.

Louis XII érigea le premier une terre en marquisat. Ce fut François Ier qui donna l'exemple de créer duchesse une favorite, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes. Tout bon gentilhomme pouvait se qualifier baron de sa terre, sans même autorisation royale. Henri III, qui fit ducs deux de ses mignons, songea à établir un ordre parmi les titres, et un arrêt du Conseil privé du 10 mars 1578 délimita les conditions nécessaires pour aspirer aux uns ou aux autres. Pour qu'une terre fût érigée en châtellenie, elle devait jouir d'ancienneté de la haute, moyenne et basse justice ; la baronnie serait composée pour le moins de trois châtellenies ; le comté formé de deux baronnies et de trois châtellenies, ou bien d'une baronnie et de six châtellenies, le tout tenu du roi ; le marquisat de trois baronnies et de trois châtellenies, ou de deux baronnies et de six châtellenies. C'est de cet arrêt que date la classification des titres nobiliaires, et c'est à partir de cette époque que l'on vit éclore la profusion de titres qui dure encore de nos jours. Non pas que les rois les prodiguassent, mais les nobles, voyant leurs droits établis à telle ou telle qua-

lification, s'en emparèrent, dédaignant presque toujours la concession royale. Le souverain, devant la noblesse manifeste des usurpateurs, laissa faire, et, jusqu'à la fin de la monarchie, l'on peut dire que tout véritable gentilhomme put se titrer marquis, comte, vicomte ou baron, suivant l'importance de ses terres, d'abord, ensuite selon son bon plaisir. Quand furent institués les *honneurs de la cour*, même, quiconque avait justifié d'une suffisante lignée d'aïeux pour les obtenir était invité, s'il ne possédait pas de titre, à en prendre un sous lequel il serait désigné. Chacun choisit donc à son gré, parfois sans se conformer à l'arrêt de Henri III, et l'on vit tel fils, dont le père s'était titré baron ou comte, se faire appeler marquis. Ces titres étaient personnels et non transmissibles ; c'étaient des *titres de courtoisie*. Mais il était trop tentant pour le fils de continuer le titre paternel ! Nul n'y manqua, et c'est de cette source que nous viennent, à présent, la plupart des meilleurs titres modernes. Usurpation, soit ; mais il faut considérer qu'un gentilhomme, établissant deux, trois ou quatre cents ans de noblesse, ne pouvait sembler inférieur à un anobli qui venait d'acquérir, à beaux deniers comptants, un marquisat. Pour juger une époque, il faut la vivre par la pensée. Les titres conférés par l'autorité royale à des parvenus justifièrent les usurpations des nobles de vieille race, et les rois le comprirent si bien que jamais ils n'inquiétèrent un de ceux-ci pour s'être attribué un titre. Ils le consacrèrent même en donnant, dans leurs lettres, à ceux à qui ils écrivaient, le titre pris sans autorisation. — Donc, aux deux derniers siècles de la monarchie, deux origines de titres : ceux qui étaient concédés par la faveur du souverain, le plus souvent à des roturiers enrichis, et ceux que prenait la vraie noblesse, de sa propre autorité, comme par un droit.

Le titre de duc, pourtant, était hors d'atteinte ; le roi seul pouvait le donner, et il brillait d'un éclat qui n'en permettait pas l'usurpation. Mais il avait ses degrés : on était duc et pair, ou duc non pair, ou duc à brevet. Les deux premiers termes n'ont pas besoin de commentaires : on avait ou on n'avait pas le siège au Parlement ; mais tous deux étaient héréditaires. Quant au troisième, il signifiait que celui qui en était pourvu n'avait qu'un titre personnel, non transmissible ; et comme le nombre des ducs fut toujours, en somme, très restreint, la continuation d'une telle qualification par le fils, sans l'aveu du souverain, était impossible. Les titres de chevalier, d'écuyer, mentionnés plus haut dans la hiérarchie féodale, étaient devenus, à la fin de la monarchie, de simples synonymes du mot *noble*, usité aussi à leur place ainsi que la dénomination de *messire*, mais *noble* ou *messire* étaient moins probants ; tandis que l'on devait justifier de cent ans de noblesse pour se dire chevalier et que tout noble était au moins écuyer. On avait porté aussi autrefois les titres de *damoiseau*, *donzel* ou *daudet*, qui signifiaient un gentilhomme n'ayant pas encore reçu l'ordre de la chevalerie.

La Révolution avait aboli les titres nobiliaires ; l'Empire les rétablit en partie. Napoléon Ier créa des princes, supérieurs dans sa hiérarchie aux ducs, des ducs, des comtes, des barons et des chevaliers. Pour leur maintenir une respectabilité, un majorat, c.-à-d. une rente inhérente au titre, devait être constitué en faveur du fils aîné qui continuerait le titre. Ceux de marquis et de vicomte ne devaient plus exister. Napoléon Ier créa 9 princes, 32 ducs, 388 comtes, 1.090 barons et un grand nombre de chevaliers. A la Restauration, l'ancienne noblesse reprit ses titres, la nouvelle conserva les siens. Mais, pour laver de la tare impériale tels comtes ou barons, par exemple, Louis XVIII les fit marquis ou vicomtes. Sous son règne et celui de Charles X, il fut créé 17 ducs, 70 marquis, 83 comtes, 62 vicomtes, 215 barons, et 785 anoblissements qui devaient conférer, par conséquent, le titre d'écuyer. Le 17 avr. 1832, Louis-Philippe fit supprimer l'art. 259 du C. pén., qui condamnait les usurpateurs de titres ; et la loi du 12 mai 1835 interdit les majorats. C'était laisser les titres à qui les voulait. Par une inconséquence bizarre, ce roi, qui tendait à leur avilissement, créa 3 ducs, 19 comtes, 17 vicomtes et 59 barons. La République de 1848 interdit tous titres nobiliaires ; mais Napoléon III les rétablit et en défendit l'usurpation. Sous son règne furent créés ou substitués 12 ducs, 19 comtes ou vicomtes, et 21 barons. La République de 1870 ne s'est pas donné la peine d'abolir les titres ni d'en créer. Elle les tolère. Les lois du second Empire subsistent, mollement appliquées. Le principe, basé strictement sur l'état civil, est que nul n'a le droit de prendre un titre s'il n'est inscrit sur son acte de naissance.

Ajoutons un mot pour terminer. Il n'a jamais été régulier que les fils aînés, cadets, puînés prissent des titres inférieurs à celui de leur père. Seuls, les aînés des pairs de France y furent autorisés.

Nous n'avons parlé que des titres français ; mais les mêmes ou d'analogues (landgraves, margraves, etc.) furent portés dans les autres pays d'Europe et passèrent dans leurs colonies. Notons toutefois ceux de baronnet en Angleterre, de magnat en Hongrie, de boïard en Russie ; signalons les nombreuses familles princières russes, en vertu de leur descendance des chefs varègues Rurik et Guédémine, et les princes italiens provenant moins encore des anciens seigneurs d'un territoire très divisé que de tous les neveux des papes qui furent décorés de cette qualification. Ne quittons pas l'Europe, pour ne pas nous laisser entraîner trop loin ; mais constatons que les Etats chrétiens n'ont pas eu la spécialité des titres, en voyant, en Turquie, ceux d'effendi, de bey et de pacha. V. d'Auriac.

II. Droit civil. — Dans la langue juridique du droit français, le mot *titre* indique, tantôt l'acquisition même d'un droit, et tantôt la preuve de cette acquisition. Sous le premier de ces rapports, le *titre* se prend encore dans deux acceptions différentes, soit pour désigner toute cause légale d'acquisition, soit pour indiquer simplement une condition spécialement requise, quant à telle ou telle manière d'acquérir. — Quand on emploie le mot *titre* comme synonyme de cause légale d'acquisition ou de manière d'acquérir, cette expression comprend, non seulement les conventions et les actes de disposition, mais des faits accessoires comme la perception des fruits. — Il n'est toutefois pas nécessaire que l'acte ait été rédigé pour fournir la preuve du fait juridique, si en réalité il contient cette preuve. — La terminologie romaine était plus précise : elle appelait *instrumenta*, instruments, les écrits destinés à constater les faits juridiques. — L'autorité des actes instrumentaires varie, suivant qu'il s'agit d'un acte authentique émané d'un officier public ayant qualité pour lui conférer l'authenticité, ou qu'ils sont l'œuvre des parties elles-mêmes. De tous les genres de preuve, la preuve littérale est celle à laquelle la loi accorde le plus de confiance. Elle énumère ensuite : les *tailles*, les *copies de titres*, les *actes recognitifs* et *confirmatifs*, la *preuve testimoniale*, les *présomptions*, l'*aveu* de la partie et le *serment*. E. D.

III. Enregistrement. — Droit de titre (V. Enregistrement).

IV. Imprimerie. — Faux titre (V. Faux titre).

V. Bibliophilie et typographie (V. Ex-libris et Bibliographie).

VI. Chimie. — On appelle *liqueur titrée* ou *normale* un liquide contenant, pour un volume donné, un poids fixe d'un réactif en dissolution. Elle permet de déterminer, en notant le nombre de centimètres cubes qui s'en trouvent décomposés au contact d'un autre liquide, la quantité en poids du réactif existant dans celui-ci, et ce poids est justement son *titre* : titre alcalimétrique, alcoolique, chlorométrique, saccharimétrique, etc. (V. Alcalimétrie, Chlorure, t. XI, p. 185 ; Saccharimètre).

VII. Filature (V. Fil, t. XVII, p. 440, et Soie, t. XXX, p. 203).

VIII. Bijouterie (V. Garantie, Monnaie, Or, etc.).
IX. Finances (V. Action, Conversion, Dette, Obligation, Valeurs mobilières).

Bibl. : La bibliographie des ouvrages traitant des titres nobiliaires ne peut être établie en un cadre restreint, d'autant plus qu'il est peu d'armoriaux ou de dictionnaires nobiliaires qui ne soient précédés d'une introduction relative à ce sujet. Nous renvoyons donc à : J. Guigard, *Bibliothèque héraldique de la France;* Paris, 1861, in-8.

TITRE (Le). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Nouvion ; 307 hab.

TITSCHEIN (Neu-). Ville d'Autriche (V. Neutitschein).

TITUS, empereur romain (79-81 ap. J.-C.). Titus (*Titus Flavius Vespasianus*), fils de Vespasien, né à Rome le 30 déc. 41, mort à Reate, en Sabine, vers le milieu de 81, fit ses premières armes en Germanie ; puis il accompagna son père en Bretagne, où il lui sauva la vie. Après avoir exercé la questure à Rome, il partit avec son père pour la Judée en 66. Mis à la tête d'une légion, il s'empara de Jaffa, et contribua à la prise de plusieurs autres villes de Palestine. Après la chute de Néron et l'avènement de Galba, Vespasien l'envoya à Rome pour assurer le nouvel empereur de son obéissance ;



Titus (Buste de la Galerie des Offices).

mais Titus, ayant appris en route le meurtre de Galba et la proclamation d'Otton, revint en toute hâte vers son père. Quelques mois plus tard, Vespasien fut salué empereur en Orient, et Titus fut chargé de terminer la guerre de Judée, pendant que son père allait prendre possession du pouvoir à Rome (69 ap. J.-C.). Nommé consul l'année suivante, Titus poussa avec vigueur le siège de Jérusalem. Il entra dans la ville au mois de sept. 70 ; le temple des Juifs fut brûlé et beaucoup d'habitants furent emmenés en esclavage ou massacrés. Après avoir reçu la soumission du roi de Parthes, Titus se dirigea vers Rome, où il célébra avec son père un magnifique triomphe. Dès lors il fut associé à l'empire, et la puissance tribunicienne lui fut conférée. Censeur en même temps que Vespasien, il procéda en 73-74 au dernier dénombrement officiel des citoyens romains. Le 23 juin 79, il succéda à Vespasien. Son règne ne dura que deux ans. Sur le trône, Titus fit preuve de grandes qualités. Il déclarait qu'il avait perdu sa journée lorsqu'il n'avait pas fait une bonne action. Il refusa d'écouter les délateurs et ne poursuivit personne pour crime de lèse-majesté. Pour ne point choquer les préjugés romains, il renonça à épouser la princesse juive Bérénice, qu'il aimait et dont il était aimé. Malheureusement de terribles catastrophes s'abattirent alors sur Rome et sur l'Italie. A peine Titus était-il monté sur le trône que se produisit l'éruption du Vésuve, qui ensevelit sous les cendres et les laves Pompéi et Herculanum (79). En 80, Rome fut à demi détruite par un incendie qui dura trois jours et qui dévora de nombreux monuments, entre autres le Capitole, le Panthéon, le théâtre de Pompée, les Thermes d'Agrippa. Titus s'efforça de réparer ces désastres ; il acheva ou entreprit à Rome la construction de nombreux monuments, tels que le Colisée, les Thermes et l'Arc de triomphe qui portent son nom. Il a été appelé « les délices du genre humain ». Il est certain que Titus fit preuve en maintes circonstances d'une bonté réelle et qu'aucune mauvaise action ne pèse sur sa mémoire. Mais son règne a été vraiment trop court pour qu'on puisse apprécier en toute certitude la valeur de l'homme et le caractère du souverain.

Bibl. : Suétone, *Vespasien et Titus*. — Dion Cassius, liv. LXVI. — Josèphe, *De bello Judaïco*. — Hoffmann, *De imperatoris Titi temporibus recte definiendis ;* Strasbourg, 1883.

TITUSVILLE. Ville des Etats-Unis (Pennsylvanie), sur l'Oil-creek, au centre d'un des districts du pétrole d'où les conduites vont jusqu'à l'Océan ; 8.073 hab. en 1890.

TITYOS. Un des géants de la mythologie hellénique, fils de Gæaa et père d'Europe. La fable racontait qu'ayant voulu faire violence à Latone, il fut tué, percé de flèches par Apollon, ou frappé de la foudre et relégué dans le Tartare où, étendu sur le sol dont il couvrait 9 arpents, il était la proie de deux vautours qui rongeaient ses viscères sans cesse renaissants.

TITYRA (Zool.) (V. Cotingidés).

TIUM. Ville antique d'Asie Mineure, sur le Pont-Euxin à l'embouchure du Filias-tchai. C'était le lieu de naissance de Philœtère, d'où sortit la race des Attales. On y voit aujourd'hui de nombreuses ruines.

Bibl. : Boutkowski, *Recherches historiques sur la ville de Tium*, 1863.

TIVERNON. Com. du dép. du Loiret, arr. de Pithiviers, cant. d'Outarville ; 462 hab.

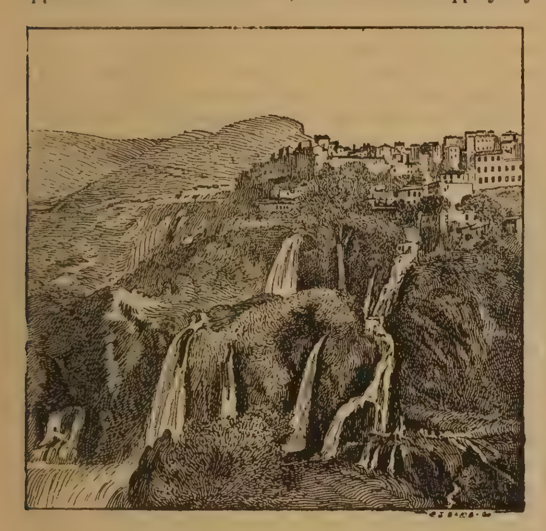
TIVERTON. Ville d'Angleterre, comté de Devon, sur l'Exe ; 10.892 hab. en 1891. Dentelles, lainages, fonte. Eglise gothique du xve siècle.

TIVIERS. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour ; 250 hab.

TIVOLAGGIO. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. de Sartène ; 110 hab.

TIVOLI. Ville d'Italie, prov. et à 26 kil. E. de Rome, sur la r. g. de l'Anio ou Teverone ; 10.000 hab. Evêché. La ville, aux rues étroites, est une des plus pittoresques d'Italie par les célèbres cascatelles du Teverone, par ses monuments antiques et ses palais de la Renaissance. Signalons les jardins Garibaldi, l'usine électrique municipale de la villa Mécène, l'admirable villa d'Este (un des plus beaux monuments de la Renaissance), œuvre de Pirro Ligorio (1549) et ses jardins, le château de Pie II. Les restes de l'antique *Tibur* sont nombreux, les plus fameux sont le temple rond, dit de *la Sibylle*, qui domine les cascades, le temple ionien devenu église San Giorgio, et au bas de la colline la *villa Adrienne* (*villa Hadriana*). Ses ruines couvrent un espace de 15 kil. de tour. Elle avait été établie sur les plans de l'empereur Adrien au retour de ses voyages et pour en conserver le souvenir ; cette immense surface fut couverte de jardins, de colonnades, de pièces d'eau, avec bains, théâtre, copies des édifices d'Athènes (Lycée, Académie, Prytanée), vallée de Tempé, Tartare, temple de Sérapis, temple d'Antinoüs, Canope (le lieu de plaisir d'Alexandrie). Au xvie siècle, on en retira quantité d'objets d'art dispersés entre les musées. Les archéologues se sont consumés en efforts pour identifier les vestiges visibles avec les lieux décrits par les auteurs anciens ; le site n'en demeure pas moins charmant. — Tibur fut une ville importante, fondée par les Sicules, avant Rome ; elle appartint aux

Sabins. En 357 av. J.-C., elle se brouilla avec Rome ; après une lutte acharnée, elle fut prise en 335 par le consul L. Furius Camillus ; elle demeura nominalement autonome, servit de lieu d'exil à plusieurs Romains illustres, et à des captifs, tels que Siphax et Zénobie. A l'époque de l'Empire, ce fut une villégiature très goûtée ; elle fut saccagée par les Goths de Totila. Au XVI[e] siècle, elle appartint à la famille d'Este, et le cardinal Hippolyte y



Cascatelles du Teverone, à Tivoli.

fit bâtir la villa qui est un chef-d'œuvre de la Renaissance. En 1826, une crue de l'Anio emporta une partie de la ville, et pour prévenir le retour de cet accident, on perça à travers le mont Catillo un double tunnel dérivant la moitié de l'eau de la rivière. A.-M. B.

BIBL. : VIOLA, *Storia di Tivoli*; Rome, 1819, 2[e] édit. — NIBBY, *Analisi della Carta de' dintorni di Roma*, 1819, t. III. — BOISSIER, *Promenades archéologiques*, 1881.

TIVOLI (PLATON DE) (V. PLATON DE TIVOLI).

TIXTLA (*Ciudad Guerrero*). Ville du Mexique, Etat de Guerrero, à 1.296 m. d'alt., à 10 kil. E. de Chilpancingo ; 6.000 hab. Ancienne capitale de l'Etat.

TIYARI. Tribu de Turquie d'Asie, vilayet de Van, professant la religion nestorienne ; on les évalue à 100.000. Ils sont administrés par leur patriarche, le Mâr-Chimoun (seigneur Simon), lequel réside à Kotch-Hannès, à 8 kil. N. de Djulamerk, l'ancien chef-lieu. Les patriarches se succèdent d'oncle à neveu. Les Tiyaris parlent un dialecte araméen et vivent en bons rapports avec les missionnaires protestants américains.

TIZAC-DE-CURTON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Branne ; 206 hab.

TIZAC-DE-GALGON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Guitres ; 478 hab.

TIZI. Localité d'Algérie, dép. d'Oran, arr. et cant. de Mascara ; gare du ch. de fer d'Arzeu à Aïn-Sefra, d'où se détache l'embranchement de Mascara.

TIZI-OUZOU. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Alger, à 190 m. d'alt. ; 27.466 hab. dont 1.197 Français. La population agglomérée est de 1.559 hab. Tizi-Ouzou, qu'un chem. de fer relie à Alger, est le centre de la plaine du Sebaou, remise à la colonisation française après l'insurrection kabyle de 1871.

TIZIANO VECELLIO, peintre italien (V. TITIEN).

TJAM. Peuple de l'Indo-Chine (V. CHIAM).

TJUTTCHEV, poète russe (V. TIOUTCHEV).

TJYENG TJONG, roi coréen (V. RI).

TJYOUNG TJONG, roi coréen (V. RI).

TKADLIK (François), peintre tchèque (V. KADLIK).

TLACOTALPAM. Ville maritime du Mexique, Etat et à 80 kil. S.-E. de Vera Cruz, à l'embouchure du Papaloapan, dans une lagune du golfe de Campêche ; 10.000 hab. C'est le centre commercial du pays marécageux où vivent les *Jarochos*, population qui a ses mœurs à part.

BIBL. : Lucien BIARD, *la Terre chaude*.

TLAXCALA. I. VILLE. — Ville du Mexique central, cap. de l'Etat de ce nom, à 37 kil. N. de Puebla et 2.220 m. d'alt., sur le rio Atoyac ; 2.874 hab. Vieux palais épiscopal, ruines de l'ancien Mexique. La « ville du pain », aujourd'hui déchue, était, à l'arrivée des Espagnols, le centre d'une puissante république oligarchique de race aztèque ; elle se rallia au conquérant. La république de Tlaxcala, qui occupait à peu près le territoire de l'Etat actuel, était séparée de l'empire de Mexico par un mur de 10 kil. fermant le passage naturel. Elle pouvait armer 100.000 hommes. Sous le régime espagnol, elle conserva quelque temps son autonomie, puis déclina.

II. ETAT. — Le plus petit des Etats du Mexique, sur le plateau central d'Anahuac, confinant à l'O. à l'Etat de Mexico, presque enclavé dans celui de Puebla à l'E. et au S. ; 4.132 kil q., 166.800 hab. (au 20 oct. 1895). Ce sont des Indiens de haute taille, vifs et braves, qui vivent d'agriculture, tissent la laine et le coton, font des poteries. Leur sol est fertile et riche en minerai de fer. Au S.-E. s'élève le volcan boisé de Malinche. A.-M. B.

TLEMCEN. Ville d'Algérie, ch.-l. d'arr. du dép. d'Oran, sur un plateau dominant la vallée du Saf-Saf, tributaire de la Tafna ; 34.866 hab., dont 21.622 agglomérés (3.472 Français, 2.882 juifs naturalisés, 2.619 étrangers. Des chemins de fer la relient à Oran, à Sidi-bel-Abès et à Nemours. Sa situation est remarquable, sur les pentes inférieures du mont Nador, dominant la plaine qui se déroule jusqu'à la mer (à 44 kil.) et au débouché oriental de la grande dépression qui, derrière les monts du Rif, se prolonge jusqu'à Fez et constitue la route naturelle entre le Maroc et l'Algérie. Abritée des vents du S., au milieu de magnifiques jardins et d'excellents vignobles, sur son plateau incliné de 840 à 730 m. d'alt., Tlemcen occupe 90 hect. ; sa forme est un quadrilatère irrégulier de 3.800 m. de tour, entouré d'une enceinte française et défendu par un fort.

Cette ancienne capitale, percée aujourd'hui de larges rues, comprenait au moment de la conquête trois quartiers, celui des Koulouglis, celui des juifs au centre et celui des Hadars, la ville arabe. Aux environs, de nombreuses ruines attestent la splendeur passée de Tlemcen ; on distingue des vestiges de sa triple enceinte ; les défenses étaient concentrées surtout au S.-O., les autres côtés donnant sur des ravins presque inabordables. Des 61 mosquées subsistant en 1848, beaucoup ont disparu. Celles qui restent comptent parmi les beaux monuments de l'art arabe. La grande mosquée bâtie en 1136, ornée d'un minaret de 35 m., par le fondateur de la dynastie abd-el-ouadite, a sa nef portée par 72 colonnes ; la mosquée d'Aboul-Hissan (vers 1300, transformée en école) renferme d'admirables sculptures ; celle d'Ouad-el-imam (1310) a un minaret décoré de belles faïences vernissées ; celle de Sidi-el-Haloui (1353) en dehors des murs, étincelante de mosaïques, avec son minaret orné de faïences, n'est pas moins remarquable par ses 8 colonnes d'onyx et leurs chapiteaux. Le Méchouar, ancien palais des Almohades au XII[e] siècle, puis des Abd-el-Ouadites, n'a conservé que son minaret du XIV[e] siècle et son enceinte crénelée, rectangle de 460 m. sur 280 m., occupé maintenant par les établissements militaires. En dehors de l'enceinte est le Sahridj, grand bassin de 220 m. sur 150 m. avec 3 m. de fond, creusé par le sultan Abou Tachfin (1318-37). Tlemcen est d'ailleurs abondamment arrosé. Le musée renferme de nombreux objets isolés, statues, fragments d'architecture, pierres tombales, monnaies, étalon de la coudée royale de Tlemcen (1328) ; celle-ci a été retrouvée dans la *Kissaria*, le quartier commerçant du N. où les chrétiens catalans, provençaux, italiens venaient faire les échanges avec les musulmans, dans la capitale du Maghreb.

A côté de la ville moderne appelée *Taghart* s'élevait la première Tlemcen, la *Pomaria* des Romains, *Agadir* des Arabes, aujourd'hui déserte et occupée par des vergers ; on y voit encore les remparts de l'E. et du N. et le haut minaret, d'une mosquée de 789, plusieurs fois restaurée, un vaste réservoir, la Kouba de Sidi-Daoudi-ibn-Nacer. — A l'E., un vaste cimetière renfermant le tombeau du savant Senoussi († 1489) sépare de la ville le faubourg de Sidi-bou-Medin ; le tombeau du marabout et la mosquée voisine sont des chefs-d'œuvre de l'art musulman ; la Médersa (1347), où enseignèrent Mohammed-es-Senoussi et Ibn-Khaldoun, est aussi du plus haut intérêt, quoique dégradée. — De l'autre côté, à 2 kil. de Tlemcen, est *Mansourah*, la Victorieuse, cité bâtie par le



Tour de Mansourah, à Tlemcen.

sultan mérinide Abou-Yacoub en 1302, lors du siège de sept années qu'il dirigea vainement contre Tlemcen ; la ville née de son camp devint très prospère, puis déclina. Il en reste les remparts en pisé (comme d'habitude) qui avaient 4.095 m. de tour, 12 m. de haut, les ruines d'une belle mosquée de 100 m. sur 60 avec son minaret de 40 m., et, sur la route de Tlemcen, la porte de Bab-el-Khremis de 1299.

Tlemcen n'a pas encore retrouvé sa splendeur passée et ses 100.000 hab. ; cependant elle progresse : la culture maraîchère, celle du tabac, ont une réelle extension, ainsi que la minoterie, la fabrication de l'huile et du vin. On fait aussi des lainages, des couvertures, des tapis. Le commerce se développe et a un grand avenir du côté du Maroc.

Histoire. — La ville romaine de *Pomaria*, dont les inscriptions ont fait connaître le nom, eut un évêque au ve siècle, mais l'importance de Tlemcen date de l'époque musulmane. Ses fondateurs furent les Beni-Ifren, puissante tribu berbère du groupe des Zenata. Sa situation stratégique la fit grandir et elle devint le centre des Zenata. En 972, Bologghin la détruisit et transplanta les habitants à Achir, sa capitale, à l'E. du Chélif. Elle se releva et, en 1080, les Almoravides l'occupèrent. Ce fut l'occasion de son extension au delà de l'enceinte d'Agadir ; le chef almoravide bâtit à côté la nouvelle ville de Taghart qui supplanta l'ancienne. Au xiiie siècle, lors de la décomposition de l'empire almohade, Tlemcen devint la capitale d'un sultanat indépendant régi par les Abd-el-Ouadites (V. Abd-el-Ouadites), qui étaient de la famille des Zenata. Ce fut l'époque la plus brillante de Tlemcen ; les commerçants et les aventuriers y affluaient de toute la Méditerranée occidentale ; ses écoles étaient célèbres. En lutte perpétuelle avec les sultans mérinides du *Maroc* (V. ce mot), les Abd-el-Ouadites succombèrent en 1337 ; mais, en 1359, la branche cadette des *Beni-Zeyyan* (V. ce mot) reprit Tlemcen et reconstitua le royaume. Elle le conserva jusqu'en 1554, où les Turcs d'Alger s'en emparèrent ; en 1670, le dey Hassan détruisit la ville. Le maréchal Clauzel y parut en janv. 1836, mais le traité de la Tafna la céda à Abel-el-Kader, qui en fit sa capitale. Elle fut définitivement conquise par les Français le 30 janv. 1842 ; trois ans après, Abd-el-Kader y fut battu. Le 13 oct. 1858, on l'érigea en chef-lieu d'arrondissement. A.-M. B.

Bibl. : V. Algérie. — Abbé Bargès, *Tlemcen*; Paris, 1859. — Brosselard, *Inscriptions de Tlemcen* aux t. III, IV et V du *Journ. Soc. alg.*

TMÈSE (Gramm.). Lorsqu'un mot composé est formé de deux éléments qui sont unis ensemble au point de lui donner l'apparence d'un mot simple, il peut arriver que ces deux éléments soient séparés par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots; on a donné à ce phénomène le nom de *tmèse* (τμῆσις, coupure). Il est remarquable surtout en grec, dans la langue poétique, où les verbes composés avec une préposition sont ainsi fréquemment séparés en leurs deux parties non seulement par une particule, mais encore par le sujet ou le complément du verbe et même par plusieurs autres mots ; par exemple νέφος περὶ πάντα καλύπτει pour περικαλύπτει πάντα. L'origine de la tmèse est que primitivement les prépositions étaient des adverbes, et que dans l'ancienne langue elles avaient conservé la valeur adverbiale ; en réalité, dans la plupart des cas de tmèse, le sens adverbial de la préposition apparaît nettement. Il en est de même en latin, où la tmèse est d'ailleurs beaucoup moins fréquente. Un reste du peu de consistance de l'union du verbe avec la préposition composante se voit encore dans ce fait que l'augment et le redoublement sont intercalés entre la préposition et le verbe simple. Un phénomène analogue se constate par exemple en allemand, pour les verbes dits séparables, dont la particule composante, dans certaines constructions, est rejetée à la fin de la phrase : *abschreiben*, mais *ich schreibe ab ;* de même *abzuschreiben*, *abgeschrieben*. Enfin certaines langues romanes, comme l'espagnol, ont la faculté d'intercaler le pronom complément entre les élément composants du futur et du conditionnel, c.-à-d. entre l'infinitif et l'auxiliaire ; c'est là encore une sorte de tmèse. M. Beaudouin.

TMOLOS. Mont d'Asie Mineure, d'une alt. d'environ 2.000 m. et d'une longueur de 145 kil. qui, avec le Misoghis, forme un vaste ovale dans lequel coule le Caïstre. Il porte aujourd'hui le nom de Boz-Dagh. Le Tmolos, placé entre les vallées du Caïstre et de l'Hermus, se termine à l'E. de Smyrne ; le défilé de Nymphi le sépare du Sipyle. Dans la mythologie grecque, Tmolos, dieu de la montagne de ce nom, était le père de Tantale. R. Dd.

TOA. Rivière de *Porto-Rico* (V. ce mot).

TOARCIEN (Géol.) (V. Lias).

TOARIPI (Ethnogr.) (V. Papous).

TOAST. Ce mot anglais, qui désignait à l'origine la tranche de pain rôti que les Anglais prenaient avec leur boisson (auj. avec le thé), a été appliqué au fait de boire à la santé d'une personne, parce que l'usage était de remettre à celui qui devait porter cette santé une rôtie avec le verre. Le mot toast en est venu à signifier particulièrement l'allocution prononcée en portant à la santé.

TOBAS. Peuple de *Bolivie* et du *Paraguay* (V. ces mots).

TOBERENTZ (Robert), sculpteur allemand, né à Berlin en 1849, mort en 1895. Elève aux Académies de Berlin et de Dresde, il se rendit à Rome en 1872. Jusque-là, il avait été sous l'influence du style de Rauch, comme en témoignent son *Persée* et plusieurs bustes. A son retour d'Italie, en 1875, c'est de Reinhold Begas qu'il se rapproche par les tendances réalistes qu'il montre dans son

Pâtre au repos (Galerie nationale de Berlin). Toberentz exécuta plusieurs grands travaux décoratifs, comme la fontaine monumentale de Görlitz et une statue équestre de l'empereur Barberousse, à Goslar. Après la mort du sculpteur Paul Otto, en 1893, il fut chargé de terminer le monument de Luther, à Berlin. Il était professeur depuis 1895 et avait inventé un appareil pour faciliter la mise au point. J. Bainville.

TOBIE et Livre de Tobit. Tobie est le personnage principal du *Livre de Tobit*, un des ouvrages les plus attachants parmi les deutéro-canoniques de l'Ancien Testament. Reuss, qui dénomme cet ouvrage un « conte moral », déclare que cette production « respire, d'un bout à l'autre et presque dans chaque ligne, la saine et touchante piété du vrai judaïsme des derniers siècles avant l'ère chrétienne et atteste ses regrets, sa résignation et ses espérances nationales, sans qu'elle porte déjà l'empreinte de ses haines et de son besoin de vengeance ». L'écrivain, inconnu d'ailleurs, nous fait assister à un drame de famille, sans chercher à rehausser l'intérêt de son sujet par la haute situation de ses héros. — Un honnête Israélite, Tobit, déporté à Ninive lors de la ruine du royaume des Dix-Tribus, est frappé, au cours de l'exercice des plus hautes vertus, par la perte de la vue et différents accidents, notamment des pertes d'argent ; il charge alors son fils Tobie de se mettre en route pour réclamer à un banquier un dépôt, qui le tirera d'embarras. Le jeune homme part, accompagné d'un homme de bonne volonté, Azarias, qui n'est autre que l'ange Raphaël. A Ecbatane, Tobie reçoit l'hospitalité d'une famille juive alliée et y épouse sa cousine Sara, qu'il délivre des obsessions d'un démon jaloux, grâce à une recette merveilleuse fournie par son compagnon. Enfin Tobie rapporte à son père la somme destinée à rétablir l'aisance, en même temps que Raphaël, le prétendu Azarias, rend la vue à l'aveugle. — C'est, on le voit, l'histoire d'une famille de justes tombée dans l'adversité et qui doit son salut à l'intervention divine ; on a justement signalé la place considérable faite aux anges et aux démons. Ce trait, à lui seul, indique une époque récente de composition, qui est sans doute le second, sinon le premier siècle avant notre ère.

Bibl. : Ed. Reuss, *Philosophie religieuse et morale des Hébreux*, Ancien Testament ; Paris, 1878, vi^e partie.

TOBLACH. Village du Tirol, dans le Pusterthal, au point où la ligne des ch. de fer du S. de l'Autriche, de Villach à Franzensfeste, atteint son point culminant ; le plateau de Toblach (1.204 m.) est la ligne de faîte entre les vallées de la Drave (bassin de la mer Noire) et de l'Adige. A 1.233 m est le petit lac de Toblach. Le village est un centre d'excursions alpestres vers le pays des dolomites et la vallée d'Ampezzo.

TOBNA. Localité d'Algérie, dép. de Constantine, subdivision de la com. mixte de Batna, à 4 kil. S.-O. de *Barika* (V. ce mot) ; on y voit les ruines de la ville romaine de *Tubunæ*, d'un camp du vi^e siècle, etc.

TOBOL. Rivière de Sibérie, affl. g. de l'Irtych, longue de 1.291 kil., dans un bassin de 416.000 kil. q. Le Tobol naît au S.-E. de l'Oural, dans le gouv. de Tourgaï, se dirige vers le N. à travers des bas-fonds marécageux, touche au gouv. d'Orenbourg et finit dans celui de Tobolsk dont le ch.-l. est à son confluent avec l'Irtych ; la navigation commence à Kourgan et se poursuit sur 535 kil. ; le Tobol est gelé six mois, de novembre à fin avril. Tous ses affluents notables lui viennent de la gauche de l'Oural : l'Oui (411 kil.), l'Isset (451 kil.) grossi du Miias ; la Tavda (1.045 kil.) formée de la Lozva (g.) et de la Sosva (dr.) et navigable sur 630 kil.

TOBOLSK. Ville de la Sibérie occidentale, ch.-l. de gouvernement, sur la r. dr. de l'Irtych, à peu de distance de l'entrée dans cette rivière du Tobol ; position, 58° 12′ lat. N., 66° long. E. de Paris, à 3.000 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg ; 110 m. d'alt. ; 20.400 hab. en 1897. Evêché. Une des plus anciennes villes de Sibérie, Tobolsk a été fondé, en 1587, par un groupe de 500 Cosaques, venant de Tioumen, sous la conduite d'un nommé Daniel Tchoulkov. L'*Ostrog* (campement des Cosaques), établi d'abord sur le bord du Tobol, dut être transféré, à la suite d'inondations, sur l'emplacement actuel de la ville qui se développa assez rapidement, grâce à sa position sur un grand cours d'eau et à son importance administrative, ayant été érigée, en 1686, en chef-lieu de toute la Sibérie. Les nouvelles divisions de l'Asie russe et le transfert, en 1824, à Omsk, de l'administration de la Sibérie occidentale, firent perdre à Tobolsk une grande part de ses avantages ; seule, l'ouverture de la navigation, en été, apporte à la ville une certaine animation. La ville compte environ 2.500 maisons d'habitation (une cinquantaine seulement en pierre), 20 églises, un couvent d'hommes ; comme la plupart des villes du N. de la Russie, Tobolsk a été dévastée à plusieurs reprises par des incendies. L'industrie est exercée par les bannis : briqueterie, savonnerie, distillerie, etc.

Le gouv. de Tobolsk couvre une superficie de 1.397.692 kil. q., peuplé, en 1897, de 148.484 hab., s'étendant de 54°12′ lat. N. jusqu'à 72° 54′, c.-à-d. bien au delà du cercle polaire. Ses limites sont au N. l'océan Glacial, à l'O. l'Oural ou la Russie d'Europe, au S. le gouv. d'Akmolinsk, à l'E. les provinces de Tomsk et de l'Iénisséi. L'immense territoire présente une surface presque uniforme sur toute son étendue, avec une légère inclinaison du S. au N. A l'O., le terrain s'élève légèrement, à mesure que l'on approche de l'Oural. Le sol offre des aspects divers : au S., la terre noire ; au centre, l'argile, du sable ; à l'E. et au N., des marais, des steppes salins ; les cultures ne sont possibles que dans les régions méridionales du gouvernement. Vu la faible densité de la population, les productions sont amplement suffisantes pour les besoins locaux ; il en est même exporté des quantités notables vers l'Oural. Toute la partie N. du gouvernement, à partir du 57° de lat., est couverte de forêts impénétrables : cèdres, pins, bouleaux. Les cours d'eau, assez importants, appartenant tous au système de l'Ob, ainsi que plusieurs lacs fort vastes (Tchana, 3.000 kil. q. de superficie, Grand et Petit Medvejiy ou de l'Ours), sont riches en poissons. Le climat est partout très sévère ; la moyenne annuelle varie de 0° (à Tobolsk), à — 4° (Berezov). En dehors des Russes, on compte 47.000 Tatars, 30.000 Ostiaks, 6.600 Samoyèdes, 6.000 Vogouls, des Polonais, des Juifs, etc. La population vit au midi d'agriculture et d'élevage, au N. de chasse et de pêche. Le sol est fertile au S. du 57° lat. N. ; la récolte atteint 4 millions d'hectol. de seigle, presque autant de blé, 6 millions d'avoine, 1.500.000 de pommes de terre, etc. On compte environ 130.000 rennes, des chevaux, des bœufs. Le nombre des fabriques situées à l'O. du gouvernement était de 2.300 en 1894, avec une production de 11 millions de fr. ; les moulins et les distilleries dominaient, puis les raffineries de suif. Le chemin de fer transsibérien traverse le pays, sur la lisière méridionale. Un autre relie Tioumen à Ekaterinbourg. — Au point de vue administratif, le gouvernement de Tobolsk est divisé en dix cercles (*okroûgs*), dénommés d'après leurs chefs-lieux, avec les chiffres suivants (des villes chefs-lieux) : Tobolsk (20.400 hab.), Tioumen (30.000 hab.), Kourgani (10.500 hab.), Tara (7.000 hab.), Ichim (7.000 hab.), Tioukalinsk (4.000 hab.), Yaloutorovsk (3.400 hab.), Tourinsk (3.000 hab.), Tara (1.100 hab.), Berezov (1.000 hab.). P. Lem.

TOBROUQ. Port de la Tripolitaine, prov. de Barkah, à 300 kil. E. de Benghazi. Mouillage de 9^m,70 à 14^m,60, bien abrité par une presqu'île. Ruines de la ville grecque d'*Antipyrgos*.

Bibl. : Duveyrier, *Tobrouq*, dans *Bull. Soc. géogr.*, 1890.

TOC (F. du), historien français (V. Fauvelet).

TOCAIMA. Ville de Colombie, prov. de Cundinamarca, à 408 m. d'alt. Mines de cuivre et d'or ; beau pont suspendu sur le rio Bogota.

TOCANE-Saint-Apre. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Montagrier ; 1.893 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

TOCANTINS. Fleuve du Brésil, qui confond son embouchure avec celle de l'Amazone. Il débouche sous le nom de Para, au S. de l'île Marajo, et des canaux contournant le S. de l'île le mettent en communication avec le grand fleuve. Le Tocantins a 3.400 kil. de long dans un bassin de 980.000 kil. q. Il se forme au S. de l'Etat de Goyaz par l'union de l'Uruhu, du rio das Almas et du Maranhão et descend du S. au N., le long d'un bassin très étroit, franchissant quantité de rapides, de chutes, de défilés; il passe à Porto Imperial, Pedro Affonso, Carolina ; son seul affluent considérable est, à gauche, l'Araguaya (3.300 kil.), qui, depuis sa source (sous le nom de rio Grande), sépare les Etats de Matto Grosso et de Goyaz. A 500 kil. aval de ce confluent, le Tocantins, dont la largeur moyenne de 300 m. s'élève progressivement à 1.800 m., s'élargit en un vaste estuaire qui prend le nom de rio Para et mesure à son embouchure 64 kil. de large. La navigation, gênée par les rapides, remonte jusqu'à Porto Imperial. Le Tocantins est un fleuve de plateau qui a profondément creusé son lit, souvent encaissé entre deux falaises verticales ; le plus beau de ces défilés, parfois étranglés en *funils*, est celui du 9e parallèle.

Bibl. : Wells, dans *Journ. of Roy. Geogr. Soc.*, 1877, et *Proceed. of Roy. Geog. Soc.*, 1886.

TOCE ou **TOSA.** Torrent d'Italie, tributaire du lac Majeur ; long de 80 kil., il naît au S. du col San Giacomo, parcourt du N. au S., entre les Alpes Pennines et Lépontiennes, le val Formazza, se précipite de 200 m. en trois cascades, reçoit la Diveria (dr.), venu du Simplon, passe à Domo d'Ossola, reçoit à g. la Bogna, à dr. l'Anza descendue du mont Rosa.

TOCHÉ (Charles), peintre français, né à Nantes le 26 juil. 1851. Elève de Cabanel, il a exposé de nombreux portraits de littérateurs et s'est consacré à la peinture décorative (château de Chenonceau, café de l'Olympia, etc.).

TOCKUS (Ornith.). Ce genre ne diffère des Calaos que par sa taille moindre et son bec plus petit, dépourvu de protubérances. Le *Tock* de Levaillant est de la taille d'une Corneille, avec le plumage blanc, varié de noir et le bec rouge. Il habite le S. de l'Afrique. Ses mœurs sont celles des *Calaos* (V. ce mot). E. Trt.

TOCOPILLA. Ville maritime du Chili, prov. et à 175 kil. N. d'Antofagasta. Mauvais mouillage, fréquenté à cause des aiguades du voisinage. Mines de cuivre ; exportation de salpêtre.

TOCQUEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf ; 122 hab.

TOCQUEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise ; 443 hab.

TOCQUEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 311 hab.

TOCQUEVILLE-en-Caux. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville ; 265 hab.

TOCQUEVILLE-sur-Eu. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu ; 223 hab.

TOCQUEVILLE (François-Hippolyte Clérel, comte de), homme politique français, né à Paris le 1er nov. 1797, mort à Paris le 18 mai 1877. Entré dans l'armée en 1818, capitaine de dragons dans la garde royale, il se consacra à l'agriculture après les journées de Juillet. Elu représentant de la Manche à l'Assemblée nationale le 9 juil. 1871, Tocqueville, qui s'était rallié avec éclat à la République, s'inscrivit à la gauche républicaine, appuya la politique de Thiers et combattit le ministère de Broglie. Aussi celui-ci le révoqua-t-il de ses fonctions de maire de Beaumont. Tocqueville, devenu sénateur inamovible le 15 déc. 1875, est l'auteur du mot célèbre : la France est un « pays fatigué de trop de dynasties ». On a de lui : *Mémoire sur l'amélioration des chevaux normands* (Cherbourg, 1842, in-8) ; *Quelques idées sur les moyens de remédier à la mendicité et au vagabondage* (1849, in-8).

TOCQUEVILLE (Charles-Alexis-Henri-Maurice Clérel de), littérateur français, né à Verneuil (Seine-et-Oise) le 29 juil. 1805, mort à Cannes le 16 avr. 1859. Elevé d'abord au château de Verneuil, près de Mantes, il fit ses études à Metz où son père était préfet (de 1817 à 1823); il fit son droit à Paris et fut nommé juge auditeur au tribunal de Versailles, en 1827 : il avait auparavant rapporté d'un voyage en Italie et Sicile des notes qui ont été publiées en partie après sa mort et qui montrent déjà un sens droit et observateur ; il remplit ses fonctions judiciaires, qui lui offraient peu d'attrait, et fut nommé en 1830 juge adjoint. C'est au parquet de Versailles qu'il se lia d'une amitié profonde avec un jeune substitut, Gustave de Beaumont, qui collabora à ses œuvres et les publia complètes après sa mort. En 1831, les deux amis partirent pour les Etats-Unis, envoyés en mission pour étudier la question pénitentiaire ; tout en examinant avec soin ce difficile problème, Tocqueville étudia et saisit le mécanisme et les institutions de la grande république américaine. Revenu en France, il publia avec de Beaumont : *Du système pénitentiaire aux Etats-Unis et de son application en France* (1832), ouvrage fort intéressant et remarqué. Peu après, Tocqueville profita de la destitution de son ami Beaumont pour donner sa démission (21 mai 1832) et plaida quelques causes comme avocat. Il voyagea aussi en Angleterre et prépara l'ouvrage qui devait fonder sa réputation : *la Démocratie en Amérique* (la première partie parut en 1835, la seconde en 1840 et la dernière édition complète date de 1868). Le succès de ce livre fut énorme : il valut à son auteur d'abord le prix Montyon (1836), puis le titre de membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1836), et, en 1841, celui de membre de l'Académie française. En 1835, Tocqueville fit un second voyage en Angleterre où il épousa miss Motley. Devenu célèbre, il fut envoyé à la Chambre des députés par les électeurs de Valognes en 1839.

A la Chambre, de Tocqueville garda une attitude indépendante ; il siégea dans l'opposition, sans être tout à fait hostile au gouvernement de Louis-Philippe ; peu doué pour la parole, il travailla plutôt dans les commissions (rapports sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies en 1839 et sur l'organisation des prisons en 1843) ; il visita à deux reprises l'Algérie (1841 et 1846), et dans un rapport définit les principes de la colonisation ; il se prononça pour la liberté de l'enseignement et le libre échange. Le 27 janv. 1848, dans un discours à la Chambre, il annonça la révolution. Elu à la Constituante par le dép. de la Manche, il vota avec la droite, sans montrer une hostilité absolue à la République, qu'il rêvait conservatrice. Envoyé par le général Cavaignac à la conférence diplomatique de Bruxelles pour le règlement des affaires d'Italie, il combattit la candidature à la présidence du prince Napoléon. En 1849, il fut réélu à l'Assemblée législative et en devint vice-président (juin 1849). Nommé ministre des affaires étrangères dans le cabinet Odilon Barrot-Dufaure, c'est pendant son administration qu'eurent lieu le siège et la prise de Rome : il tomba avec le ministère le 30 oct. 1849, passa l'hiver en Italie, puis revint voter avec la droite ; il rédigea un rapport sur l'Algérie, demandant la fin du régime militaire. Lors du coup d'Etat du 2 Décembre, il signa à la mairie du Xe arrondissement la demande de mise en accusation de Louis Bonaparte et fut emprisonné à Vincennes. Remis en liberté, Tocqueville rentra dans la vie privée et retourna à Sorrente, en Italie, où il commença la rédaction de *l'Ancien Régime et la Révolution*, qu'il ne devait pas terminer ; la première partie parut en 1856, après un voyage d'études en Allemagne : le succès fut très grand. Tombé malade peu après, de Tocqueville alla se soigner à Cannes où il mourut.

Le caractère aimable et droit de Tocqueville, son élo-

quent amour du bien, son style ferme et simple, ses vues élevées le firent aimer et estimer de ses contemporains; esprit ouvert, il eut dès sa jeunesse le sentiment de l'avènement irrésistible de la démocratie: mais il ne sut pas l'aimer; défiant vis-à-vis d'elle, il ne l'acceptait que comme un fait et n'avait qu'une sympathie médiocre pour elle. Les conservateurs le revendiquent, bien qu'il se fit une idée bien différente de la religion et de la liberté politique; il détestait, selon son expression, « le fumet de sacristie ».

Outre ses trois ouvrages principaux, on doit à de Tocqueville : *Etat social et politique de la France* (1834, trad. en anglais par Stuart Mill); *Histoire philosophique du règne de Louis XV* (1846) ; *Coup d'œil sur le règne de Louis XVI, de son avènement au 23 juin 1789* (1850). Ses *Œuvres complètes* ont paru en 9 vol., de 1860 à 1865, par les soins de G. de Beaumont. Ph. B.

Bibl. : Jaques, *Alexis de Tocqueville;* Vienne, 1876. — *Souvenirs d'Alexis de Tocqueville;* Paris, 1893. — D'Eichtal, *Alexis de Tocqueville et la Démocratie libérale;* Paris, 1897.

TOCUYO. Ville du Venezuela, Etat de Lara, sur le fleuve Tocuyo, à 655 m. d'alt.; 5.000 hab.; fondée en 1545.

TODAS (Ethnogr.). Les Todas sont une tribu, occupant dans les Nilgiri un plateau élevé de 2.000 m. qui a été l'objet d'une attention toute particulière en raison de ses caractères physiques et de son organisation sociale. De Quatrefages s'en est longuement occupé (*Journal des Savants*, 1873-74). Thurston en a donné une étude anthropologique précise (*Madras government Museum Bulletins*, 1896, I, 4). Ils sont venus dans les Nilgiri du N.-E. à une époque qui n'est point reculée. Et ils ont conservé, très purs et développés même en ne s'alliant qu'entre eux (ils sont en petit nombre, un millier, et n'étaient en 1847 que 337), leurs caractères distinctifs. Leur pilosité est extraordinaire et comparable à celle des Aïnos, car ils ont des poils sur le dos et la poitrine, la partie externe des bras, les jambes. Leur chevelure et leur barbe sont longues et abondantes. Les femmes elles-mêmes ont souvent le dos couvert de poils fins. Ils sont grands (1m,70). Tous leurs téguments sont foncés, leur peau ayant une teinte cuivrée. Leur physionomie est expressive, et leurs femmes seraient presque belles n'était la lourdeur du bas du visage. Chaque famille habite une case d'une seule pièce faite de planches jointoyées avec un mélange d'argile et de bouse de vache. Ils vivent presque exclusivement de laitage, de racines et de fruits sauvages. Le lait de toutes les bêtes du troupeau d'un village est réuni dans la laiterie commune où chacun reçoit chaque jour la portion nécessaire à sa consommation. Ce qui reste après cette distribution est seul partagé entre les propriétaires des animaux proportionnellement au nombre de têtes que possède chacun d'eux. Le laitier chargé de traire les bufflesses est le grand prêtre de la tribu. On ne lui parle qu'à voix basse. Il habite une chambre contiguë à la laiterie qui est elle-même une chapelle que les femmes ne doivent jamais approcher. Une bufflesse d'une lignée choisie est l'objet d'un véritable culte. Elle est sanctifiée par le port pendant trois jours d'une clochette divinisée. Les Todas adressent des saluts au soleil, à la lune, en répétant une formule sacrée, la même dans toutes les circonstances. Ils font une offrande à la *terre-mère* avant de manger. Une fois par an, ils sacrifient un veau au fond de la forêt et le font cuire avec du *feu sacré*, le feu allumé par frottement de deux branches et entretenu avec le bois de certains arbres. Leurs mariages sont très précoces. Ils n'élèvent jamais plus de deux filles, tuant les autres à la naissance. Le régime matrimonial est par suite polyandrique. La fille n'est mariée à son premier mari que de son plein consentement et après une épreuve qui lui permet de le juger. Mais les frères et les proches parents, même des amis du premier mari, jouissent des mêmes droits que lui. La femme vit tour à tour un mois avec chacun de ses époux. Cette organisation familiale tend toutefois à disparaître avec l'infanticide même qui maintenait l'infériorité numérique des femmes. Les Todas brûlent leurs morts et leur sacrifient des buffles. Zaborowski

TODEA (*Todea* Willd.) (Bot.). Les Todea sont des Cryptogames vasculaires appartenant à la famille des Osmondacées. Ils se distinguent des *Osmunda* (V. ce mot) en ce que leurs feuilles fertiles sont semblables aux feuilles stériles. Les sores sont composés de sporanges nus munis d'un demi-anneau. On cultive dans les serres tempérées le *T. barbara* Moore et le *T. superba* Col. Le *T. barbara*, originaire de l'Australie, a de grandes feuilles bipinnées à pinnules coriaces. Le *T. superba*, qui provient de la Nouvelle-Zélande, possède des feuilles tripennatifides d'environ 1 m. de longueur; les pinnules, translucides, sont découpées en segments linéaires. Plusieurs Todea fossiles se rencontrent dans les terrains jurassiques.

TODESCHINI (Antonio), pape (V. Pie III).

TODI. Ville d'Italie, prov. de Pérouse, sur la r. g. du Tibre; 5.000 hab. Evêché. C'est la *Tuder* des anciens Ombriens, *Tudertum* du moyen âge. On y voit des ruines d'une triple enceinte étrusque, romaine et lombarde, d'un temple, de thermes, d'un théâtre étrusque, d'un amphithéâtre romain, des tombeaux étrusques. La cathédrale renferme des fresques de Spagna; l'église Santa Maria della Consolazione est un lieu de pèlerinage ; bâtie en 1604, en forme de croix grecque surmontée d'une coupole flanquée de demi-coupoles, c'est une des belles églises de la Renaissance italienne. Le palais communal de style gothique renferme un *Couronnement de la Vierge* de Spagna (1511); citons encore le palais du gouvernement (1293) et le palais Atti (1552). — Todi fut une commune autonome jusqu'au xive siècle : disputée ensuite entre les Michelotti, les Fortebracci et les Baglioni, elle fut conquise par les papes.

TODIER (Ornith.). Genre de Passereaux, du groupe des Syndactyles, type de la famille des *Todidæ* que l'on place près des *Momots* et des *Couroucous* (V. ces mots). Ces Oiseaux ont le bec de la longueur de la tête, large à la base qui est garnie de longs poils raides, déprimé, presque droit ; les narines latérales, percées dans une membrane ; les ailes courtes, arrondies, la queue médiocre, large, un peu échancrée, les tarses assez courts, les deux doigts externes subégaux, réunis jusqu'aux trois quarts de leur longueur. Le genre *Todus* forme à lui seul cette famille avec une demi-douzaine d'espèces, toutes des Antilles et du S. du Mexique. Le Todier vert (*Todus viridis*) est de la taille d'un moineau avec le plumage d'un vert brillant, la gorge rouge et une touffe de plumes bleues aux oreilles, le ventre blanc et les flancs roses. Il habite la Jamaïque et d'autres Antilles. Les mœurs sont celles des Gobe-Mouches, et le nid est creusé en galerie dans la terre ou le tuf tendre de la crête des ravins, à une certaine hauteur. Les œufs sont gris tachetés de brun. Le *Perroquet de terre* des créoles de Saint-Domingue (Haïti) est le *Todus angustirostris* qui a les mêmes mœurs.

TODLEBEN ou TOTLEBEN (Edouard-Ianovitch, comte), général russe, né à Mitau (Courlande) le 20 mai 1818, mort à Wiesbaden le 1er juil. 1884. D'une famille de riches négociants, il fut élève de l'Institut des ingénieurs de Saint-Pétersbourg, entra en 1837 dans le corps du génie, se fit remarquer en 1854 dans la campagne du Danube et, l'année suivante, fut envoyé en Crimée, où, dans l'espace de moins d'une année, de capitaine il passa général-major (général de brigade). Grâce à lui, *Sébastopol* (V. ce mot), qui était une ville ouverte, fut transformée en une redoutable place forte et put résister de longs mois. Récompensé, après la guerre, par les plus hautes distinctions, promu en 1860 lieutenant général et nommé, la même année, directeur du génie au ministère de la guerre, il fut accusé par la presse française, après la guerre franco-allemande de 1870, d'avoir aidé de ses conseils l'état-major ennemi pour l'organisation du siège de Paris. En 1877, après le premier échec des Russes de-

vant Plevna, il fut mis à la tête de l'armée russo-roumaine, réussit, en moins de trois mois, à faire capituler Osman Pacha, puis, les préliminaires de paix conclus, resta encore en Turquie, comme commandant en chef du corps d'occupation, jusqu'en mars 1879. Il était depuis quatre ans, lorsqu'il mourut, gouverneur de Vilna. Il a publié : *Défense de Sébastopol* (Saint-Pétersbourg, 1864).

Bibl. : Brialmont, *le Général comte Totleben* ; Bruxelles, 1884. — Krahmer, *General adjudant Graf Totleben* ; Berlin, 1888.

TODMIR, roi visigoth (V. Visigoths).

TODOS Santos (Baie) (V. Mexique, t. XXIII, p. 873).

TODRA. Oasis du Maroc, à 225 kil. E. de Maroc ; Foucauld y cite 54 ksour ; l'oued qui l'arrose naît au S. du Grand Atlas et se jette, au bout de 160 kil., dans l'oued Reris, affl. dr. de l'oued Zig.

TŒDI. La plus haute cime des Alpes suisses, dans le cant. de Glaris ; 3.623 m. au-dessus de la mer. Les nombreux glaciers qui couvrent ses flancs en rendent l'ascension difficile.

TŒKŒLY (V. Thököly).

TŒMŒS. Défilé de Transylvanie (V. Predeal).

TŒNNING. Ville de Prusse, prov. de Slesvig-Holstein, sur la r. dr. de l'estuaire de l'Eider ; 3.096 hab. (en 1895). Elle est bâtie sur pilotis. Son port creusé en 1613 exporte du bétail vers l'Angleterre et en importe de la houille. Douane importante. Tœnning, fortifiée en 1644, fut le point d'appui des ducs de Holstein-Gottorp contre les Danois ; les Suédois la démantelèrent en 1713 ; le château, érigé en 1580, fut démoli en 1735.

TŒNSBERG. Ville de Norvège, à 115 kil. de Christiania, dans le district de Jarlsberg et Laurvik, au fond du *fjord de Tænsberg*, qui ouvre sur le Skager-Rak et qui, séparé par un isthme étroit d'un bras du fjord de Christiania, s'y relie par un canal datant du xiiie siècle et achevé seulement en 1891. Population en 1891 : 7.247 hab. C'est une ville de hardis marins, habitant presque tous la presqu'île voisine de *Nœtterœ* et l'île *Thjœmœ*, et qui partent tous les ans, au mois de mars, pour la pêche de la baleine et du phoque dans l'océan Glacial. Flotte de commerce en 1896 : 162 navires, de 81.357 tonnes. Ville d'une extrême ancienneté, la plus vieille de Norvège, fondée, suivant la tradition, dès 871, par Harald Harfagre, elle était considérée, au temps de l'Union de Calmar, comme une des meilleures forteresses du royaume (ruines, au *Slotsfjeld*, du vieux château dit *Tœnsbergshus* et du manoir de *Jarlsberg*, connu jadis sous le nom de *Saeheim*). A la fin du moyen âge, le commerce y était monopolisé par les Hanséates de Rostock.

TŒPFER (Karl), auteur dramatique et romancier allemand, né à Berlin le 26 déc. 1792, mort à Hambourg le 22 août 1871. Avant de s'adonner à la littérature, il avait été acteur à Strelitz, Breslau, Brunn et Vienne. Ses meilleures pièces sont : *Der Königs Befehl*, *Der beste Ton*, *Freien nach Vorschrift* et *Rosenmüller und Finke*, qui est resté au répertoire. Il a publié aussi : *Zeichnungen aus meinem Wanderleben*, souvenirs de sa vie d'acteur ; *Œuv. dram.*, Leipzig, 1872, 4 vol.

TŒPFFER (Rodolphe), écrivain suisse, né à Genève le 31 janv. 1799, mort à Genève le 8 juin 1846. Fils du peintre genevois *Wolfgang-Adam* Tœpffer (1766-1847), il se voua d'abord à la peinture, puis à l'étude des lettres et des arts. Il fut professeur d'esthétique à l'Académie de Genève, plus tard chef d'un pensionnat de jeunes gens. Ses œuvres, du genre moraliste, plaisent par l'humour, la bonhomie parfois ironique et l'originalité de la fantaisie. Les principales, dont plusieurs ont été illustrées par lui-même, sont *Le Presbytère* (1839, 2 vol.) qui commença sa réputation, les *Nouvelles genevoises* (1839, 2e édit. ill., 1845), la *Bibliothèque de mon oncle* (1843), les *Voyages en zigzag* (1848), et *Rose et Gertrude* (1845). Une édition complète de ses œuvres a été publiée en 5 vol. (Paris, 1852-61). Il faut également mentionner sa *Collection d'histoires en estampes* (6 livr., Genève, 1846-47), avec les curieux types de M. Jabot, M. Crépin, M. Pencil, le Dr Festin, M. Cryptogame, etc.

Bibl. : Blondel et Mirabaud, *R. Tœpffer* ; Paris, 1887.

TŒPLER (August), physicien allemand, né à Brühl, près de Cologne, le 7 sept. 1836. Professeur de physique à Riga d'abord, puis à Gratz, et, depuis 1876, au Polytechnicum de Dresde, il s'est fait connaître de bonne heure par d'intéressantes recherches sur les mouvements vibratoires, particulièrement sur les flammes vibrantes et le caléidophone, puis s'est occupé plus spécialement d'électricité. La machine qui porte son nom est, comme celle de Holtz, à induction, et rappelle, sous plusieurs rapports, son dispositif. On doit encore à Tœpler d'autres travaux sur le magnétisme, sur l'optique, etc. Il n'a publié que des mémoires insérés dans les *Annalen* de Poggendorff et dans les recueils des Académies de Berlin et de Vienne.

TŒUFLES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville ; 572 hab.

TOFFANA (Acqua) (V. Acqua Toffana).

TOFOUA. Ile de Polynésie (V. Tonga).

TOGE (Antiq. rom.) (V. Costume, t. XII, p. 1155 et suiv.).

TOGES. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers ; 396 hab.

TOGGENBURG. Vallée suisse, dans le cant. de Saint-Gall. Longue de 60 kil., elle comprend la partie supérieure du cours de la *Thur* (V. ce mot) et s'étend sur 551 kil. q. peuplés de 55.000 hab. Etroite et sauvage à son origine, elle s'élargit et devient plus propre à l'agriculture dans sa partie inférieure. La population est très laborieuse et industrieuse. On y rencontre l'industrie manufacturière et l'industrie à domicile. Les comtes de Toggenburg étaient une puissante famille qui joua un rôle important dans l'histoire de la Suisse. Elle s'éteignit en 1436, et les barons de Raron, ses héritiers, vendirent le pays à l'abbaye de Saint-Gall (1468) ; leurs châteaux étaient Alttoggenburg, au pied du Hœrnli, et Neutoggenburg près de Lichtensterg. L'oppression des protestants suscita en 1712 la guerre de Toggenburg entre Berne et Zurich et les cantons forestiers soutenant l'abbé ; la victoire resta aux protestants à Vilmergen (25 juin 1712).

Bibl. : Wegelin, *Gesch. der Landschaft Toggenburg* ; Saint-Gall, 1857.

TOGHRAÏ (Abou-Ismaïl-Hoseïn el-), poète arabe d'origine persane, né à Ispahan en 1063, mort vers 1121. Il entra dans la chancellerie des sultans seldjoukides, où, comme l'indique son nom, il eut pour charge d'écrire le *toghra* ou paraphe du sultan ; il vécut au service de Malik-Chah († 1092) et de Mohammed, puis il passa en qualité de vizir à la cour de Masoud, prince de Mossoul ; ce dernier, s'étant révolté contre son frère Mahmoud qui régnait en Perse, fut vaincu à Asterabad, près d'Hamadhan (1120) ; le vizir de Mahmoud fit mettre à mort Toghraï qu'il accusait d'avoir provoqué la révolte de Masoud. Le plus célèbre des poèmes de Toghraï est la *Lamiat-el-adjem*, qu'il composa en 1112 et qui appartient au genre élégiaque. Il a été publié par Pocock (Oxford, 1661) et traduit par Golius (Utrecht, 1707). Cette traduction a été réimprimée en 1769 par van der Sloot.

Bibl. : Brockelmann, *Gesch. der arabischen Litt.*, I, p. 247.

TOGHRIL (V. Seldjoukides).

TOGHRUL (V. Perse).

TOGLAKABAD. Localité de l'Inde, à 14 kil. S. de Delhi, ruines de la capitale des Toglak, fondée par Ghiyas-ed-din (1321) et délaissée pour Firoûzabad par le troisième empereur de cette dynastie. Puissantes murailles de granite bleu, flanquées d'énormes tours rondes ; un grand étang compris dans l'enceinte et auj. desséché enveloppait le rocher où s'élève le massif mausolée des Toglak.

Bibl. : Rousselet, *l'Inde des rajahs*.

TOGNY-aux-Bœufs. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 230 hab.

TOGO. Colonie allemande de l'Afrique occidentale (V. Côte des Esclaves et Colonisation). Comprise entre le Dahomey (français) et la Côte-d'Or (anglaise), elle embrasse 87.200 kil. q. dans ses limites arrêtées au 11° lat. N. (cf. l'art. et la carte Soudan) par l'entente franco-allemande de 1897. On évalue la population à 2 millions d'hommes, dont 118 Européens (juin 1899). L'exportation fut en 1899 d'environ 4 millions de fr., l'exportation de 3.300.000 fr. (graines et huile de palme, 2.700.000 fr.; gomme, 450.000 fr., etc.).

TOGROUL, roi mongol (V. Kéraïtes et Mongolie).

TOILE. I. Industrie. — Le nom de toile est spécialement appliqué à tous les tissus en lin, chanvre ou étoupes, mais il s'emploie aussi pour quelques tissus spéciaux en coton, tels que la toile de Vichy, présentant un petit effet de rayures ou de carreaux en couleurs, et les toiles peintes, cretonnes, calicots, etc., décorés de dessins obtenus par *impression* (V. ce mot). Les variétés de toiles proprement dites sont nombreuses. Nous citerons : la batiste, très fine et légère; les toiles à blouses, toiles à sarreaux, généralement fines et qui souvent sont teintes en bleu ou noir; les toiles de ménage, toiles à draps, mouchoirs, etc.; toiles à bâches, toiles à prélart, très fortes et auxquelles on donne ordinairement un apprêt qui les rend imperméables; les toiles d'emballage, les serpillières, faites en étoupes ou en jute, de même que les toiles à sacs; les toiles à voiles, très fortes, avec chaînes en fil retors, toutes ces toiles se faisant en armures taffetas; puis toutes les toiles façonnées pour linge de toilette, ou ouvrées ou damassées pour linge de table. Ces toiles sont fabriquées en France, principalement dans les départements de l'Ouest et du Nord.

Toile cirée. — La toile cirée est une toile ordinaire, en lin, en chanvre, en jute ou en coton, qu'on a recouverte d'un enduit d'huile siccative. L'opération se pratique de la façon suivante. La toile, fortement tendue dans un châssis en bois, reçoit d'abord, au moins dans les fabrications soignées, un encollage à la farine, qu'on ponce une fois sec. On étale ensuite, dessus et dessous, une série de couches d'huile siccative, au nombre de sept ou huit en général, qu'on laisse chacune sécher et qu'on ponce, en mêlant, le plus souvent, à la première de la craie, afin de la rendre à la fois plus épaisse et plus solide. Puis on imprime, à l'endroit, les teintes et les dessins qu'on désire, en passant la toile, comme pour les papiers peints, sur une table d'impression ou en y appliquant des formes et des découpures de bois ou de cuivre, qu'on a préalablement recouverte de couleurs, ou encore, pour les imitations de marbres ou de bois, en opérant à la brosse, avec des couleurs à la colle. Enfin on vernit, et on n'enlève du châssis qu'après s'être assuré de la complète siccité. La *moleskine* (V. ce mot) est une toile cirée très mince, très souple, et enduite d'un seul côté. Le *linoleum* (V. ce mot) imite la toile cirée et la remplace avantageusement dans beaucoup d'usages.

Toile métallique. — Les toiles métalliques sont tissées à la façon des toiles unies ordinaires, par des tisserands et à l'aide d'un métier à tisser à deux marches et à deux lisses (V. Tissage). La trame et la chaîne, qui sont faites de fils de cuivre ou de fer, en sont toutefois, d'une manière générale, beaucoup moins serrées, et comme, en outre, lesdits fils sont moins souples que ceux de lin ou de coton, il est nécessaire de prendre un certain nombre de précautions spéciales, notamment de modérer le choc du battant. Aussi le tissage de ces toiles est-il relativement assez lent. Elles ont de nombreuses applications : garde-manger, tamis, pare-étincelles, lampes de sûreté, etc. Ce dernier emploi (V. Lampe, t. XXI, p. 846) est basé sur une propriété très curieuse qu'elles possèdent et qui a été découverte au commencement du XIXe siècle par H. Davy : si on place une pareille toile en travers de la flamme d'une bougie ou d'un bec de gaz, on constate que la flamme ne se conserve qu'au-dessous, sans traverser les mailles, pourvu que ces dernières soient seulement au nombre de 100 à 125 par centim. carré. Et pourtant les gaz combustibles, eux, les traversent, ainsi qu'on peut s'en assurer en plaçant au-dessus une allumette enflammée: il se produit alors, en effet, une nouvelle flamme, qui, du reste, si on éteint la première, ne la rallume pas. Il y a donc interception de la flamme, mais non des gaz. H. Davy a expliqué le phénomène par le refroidissement rapide que les fils métalliques, bons conducteurs de la chaleur, font éprouver aux gaz traversant la toile et qui amène ces gaz à une température inférieure à la température de combustion. Mais une objection se pose : la flamme est également interceptée lorsque la toile est portée au rouge; elle l'est encore quand à la toile métallique on substitue une toile en fils d'amiante, lesquels sont, on le sait, très mauvais conducteurs de la chaleur. Tyndall a alors donné cette autre explication, d'ordre thermodynamique : en plaçant la toile métallique sur la flamme ou la flamme sur la toile métallique, on transporte le mouvement moléculaire de la flamme, qui est très intense, mais très léger, à la toile, qui est, elle, relativement très pesante ; il se produit comme un choc, qui ralentit et affaiblit cette intensité au point qu'elle devient impuissante à propager la combustion de l'autre côté de la flamme.

II. Peinture (V. Peinture).

III. Pharmacie. — Toile de mai. — La toile de mai, ou sparadrap de cire, est une toile enduite sur les deux faces d'un mélange, en consistance emplastique, de cire blanche, térébenthine de Venise et huile d'amandes douces. On la nomme également *toile souveraine* et *toile Dieu*.

TOILETTE. I. Hygiène. — La toilette fait partie essentielle de l'hygiène individuelle. Elle est malheureusement trop souvent négligée ou tout au moins mal comprise, et il paraît utile d'exposer successivement les soins qui doivent être donnés à chaque partie du corps. Les mains doivent être lavées fréquemment, chaque fois qu'elles ont été en contact avec des objets sales. Il n'est pas nécessaire d'exiger l'emploi des antiseptiques ; sauf dans des cas spéciaux, un bon lavage au savon avec une brosse un peu dure permettant le nettoyage du sillon unguéal suffit. Le pouvoir antiseptique des savons, surtout du savon de Marseille, est bien supérieur aux substances préconisées par le commerce. La toilette de la figure doit-elle se faire à l'eau chaude ou à l'eau froide ? Il est certain que l'eau tiède permet un lavage plus complet, mais il serait bon alors de faire succéder à ce lavage une ablution d'eau froide, bien plus tonique. Les éponges ont un gros inconvénient, elles servent continuellement et ne subissent un nettoyage le plus souvent incomplet qu'à des intervalles plus ou moins éloignés, le mieux est d'utiliser la serviette changée très fréquemment; les raffinés utilisent pour chaque toilette un paquet de ouate hydrophyle que l'on jette ensuite; c'est là une coutume excellente pour les jeunes enfants, mais qui est onéreuse pour l'adulte, et, en hygiène, il ne faut conseiller que ce qui est pratique, c.-à-d. économique.

Nous devons une mention spéciale pour les soins hygiéniques de la bouche, des oreilles et du nez. La bouche est, de par sa destination même, un lieu de séjour des aliments qui restent dans les replis de la cavité buccale, dans l'intervalle des dents. La température du milieu, la réaction alcaline de la salive, la division des aliments sont autant de causes qu favorisent les fermentations. Les microbes pullulent et Netter en a pu décrire 17 espèces. Quand la dentine est attaquée, les dents se carient rapidement et, en dehors des inconvénients esthétiques, une mauvaise dentition est une cause permanente de troubles dans la santé. Pour assurer l'intégrité de l'appareil masticateur, il faudrait faire, après chaque repas, un lavage de la cavité buccale avec de l'eau simple ou légèrement aromatisée et procéder au nettoyage des dents avec une brosse souple.

Mais c'est là une précaution difficile à faire suivre, et on doit se contenter de demander une telle toilette matin et soir. Les dentifrices utilisés sont souvent plus dangereux qu'utiles, on leur demande une action sur le tartre trop énergique, une simple poudre au charbon ou à la craie très finement pulvérisée, légèrement aromatisée avec de la menthe ou toute autre essence, constitue un excellent dentifrice, les médecins qui se sont occupés de cette question arrivent même à réclamer purement et simplement un lavage des dents avec la brosse chargée de savon ordinaire.

Les oreilles doivent être l'objet de soins analogues, les accidents consécutifs à la formation de bouchon de cérumen sont, en réalité, très fréquents, et un certain nombre d'otites graves n'ont pour causes primitives que le défaut de soins du conduit auditif. Il faut éviter les cure-oreilles pointus qui peuvent déterminer une perforation de la membrane du tympan, le mieux est d'utiliser un instrument mousse, telle que la curette ordinaire ou une simple tige d'allumette recouverte de ouate. Il est bon, quand la sécrétion cérumineuse est abondante, de laver le conduit avec une solution légèrement glycérinée, puis de sécher ensuite à la ouate. Le port d'un tampon de ouate, sauf des indications formelles, est plutôt nuisible.

Enfin nous ne serions pas complets, si nous ne signalions pas l'utilité du lavage des narines, où s'accumulent tant de poussières; un simple reniflement à l'eau froide suffit, mais en temps d'épidémie grippale ou des autres affections respiratoires, on utiliserait avec avantage une vaseline mentholée appliquée dans les narines et suivie d'un reniflement avec de l'eau chaude.

Les pieds enfermés dans des chaussures rendues imperméables par le cirage ou le vernis exigent des ablutions fréquentes, quotidiennes. Contre les sueurs des pieds, souvent si fétides, on peut utiliser les solutions tanniques ou alcooliques, on a conseillé dans ces derniers temps les lotions de formol à 1 ou 2 %.

Les organes génitaux réclament des soins constants et qu'une pudeur ou plutôt une pruderie ridicule font trop souvent négliger. L'enfant et surtout la fillette doivent être initiés à la nécessité de ces soins intimes, et il est de toute utilité de prévenir la jeune fille en voie de formation des mesures de propreté qu'elle doit prendre au moment des règles. Les lavages à l'eau froide ou tiède, suivant les sujets, sont les seuls à conseiller, et il faut s'élever contre l'usage continuel des injections vaginales antiseptiques dont abusent beaucoup de femmes.

Les parfums et les essences possèdent des propriétés antiseptiques incontestables, quoique peu actives; il est donc ridicule de les défendre, mais il n'en est pas de même des cosmétiques et des fards qui presque tous renferment des substances nuisibles pour la peau, il ne faut pas oublier que les soins de la toilette ont un but très précis : débarrasser la peau et les muqueuses des corps étrangers qui s'opposent à leur fonctionnement normal; par suite, toutes les substances qui gênent les fonctions évacuatrices de la peau sont dangereuses. En résumé, l'eau pure, froide autant que possible, et le savon simple sont les deux agents indispensables et suffisants pour assurer une toilette hygiénique. J.-P. Langlois.

II. Charcuterie (V. Charcuterie).

TOIRAS (Jean du Caylar de Saint-Bonnet de), né à Saint-Jean-de-Gardonnenque le 1er mars 1585, mort à Fontanella en Milanais le 14 juin 1636. Page de Condé, lieutenant de vénerie et capitaine de la volière du roi, puis capitaine aux gardes, il combattit bravement à Saint-Jean-d'Angély, à Montauban, à Montpellier. Il défendit Saint-Martin-de-Ré contre Buckingham pendant cinq mois. A Casal il résista six mois à Spinola, et fit soixante sorties. Nommé maréchal de France, chargé du commandement de l'armée d'au delà des Alpes, il conclut la paix de Cherasco et négocia une ligue entre Savoie et Venise. Mais il portait ombrage à Richelieu; deux de ses frères avaient pris part à la révolte de Montmorency. Le cardinal dissimula d'abord, le fit nommer chevalier de l'ordre, et l'invita à venir le trouver. Il resta prudemment en Italie, et fut dépouillé de ses gouvernements et pensions. Il refusa les offres des puissances étrangères et resta en exil jusqu'au jour où le roi lui permit d'accepter la lieutenance générale de son allié, le duc de Savoie. Il mourut en visitant une brèche. Son portrait est au château de Beauregard et (par Mellan) dans la collection Clairambault.

H. Hauser.

Bibl. : Aloysius Juglaris, *Excell., heroïs J. Toerasii... epitaphium*; Turin, 1636. — Cl.-F. Taone, *Oratione funebre dell, ecc. sre G. Teorasio...*; Turin, 1636. — Michel Baudrier, *Hist. du maréchal de Toiras*; Paris, 1644, in-fol. et 1666, 2 vol. in-12. — Ern. Deleuze, *Notice sur le maréchal de Toiras*: Alais, 1855, in-8.

TOISE. I. Métrologie. — Ancienne mesure de longueur, qui a été en usage en France jusqu'à l'adoption du système métrique. Avant 1688, la toise dont on faisait usage était la *toise carlovingienne* ou *toise des maçons*, qui était égale à 6 pieds de Charlemagne ou $1^{m},9603$. On lui substitua alors la *toise d'ordonnance*, dite aussi *toise de l'Académie* ou *toise du Pérou* (V. Base, t. V, p. 571), et qui valait 6 pieds de roi ou $1^{m},9490365912$ (valeur exacte ayant servi de base au système métrique). Pour les surfaces, on employait, outre la *toise carrée*, carré d'une toise de côté, qui contenait, par conséquent, 36 pieds carrés ou $3^{mq},7987436338$, des parallélogrammes ayant 1 toise de longueur sur 1 pied, 1 pouce, 1 ligne, 1 point de largeur, et respectivement dénommés *toise-pied* ($63^{dmq},3124$), *toise-pouce* ($5^{dmq},2760$), *toise-ligne* ($43^{cmq},9669$), *toise-point* ($3^{cmq},6639$). De même, à la *toise cube*, qui était un cube de 1 toise de côté, égal à $7^{mc},4038903430$, venait s'ajouter, comme mesures de solidité, une série de parallélipipèdes dont la base avait 1 toise carrée et la hauteur 1 pied, 1 pouce, 1 ligne, 1 point : *toise-toise-pied* ($1^{mc},232981$), *toise-toise-pouce* ($102^{dmc},831766$), *toise-toise-ligne* ($8^{dmc},569314$), *toise-toise-point* ($714^{cmc},109485$). Dans le système de transition qui prépara le passage des anciennes mesures au système métrique (décr. 11 févr. 1812), la *toise usuelle* valait 2 m., la *toise usuelle carrée* 4 m. q., la *toise usuelle cube* 8 m. c. Dans le Piémont, on a fait longtemps usage de la toise de Turin (*tesa*), valant $1^{m},714$, et dans la Suisse française, jusqu'en 1876, d'une toise de 6 pieds, valant $1^{m},80$.

II. Anthropométrie. — Instrument destiné à mesurer la taille humaine et consistant essentiellement en un montant vertical gradué en centimètres et millimètres et fixé sur un plateau. L'homme à mesurer se tient debout, nu, sur le plateau, les talons joints, et l'on fait descendre, jusqu'à ce qu'il affleure son sinciput, un curseur horizontal glissant le long du montant. On se sert aussi, afin de déjouer les simulations, principalement de la part des conscrits, de toises horizontales. L'homme se tient alors couché, ce qui l'empêche de « se rentrer ».

Bibl. : Peters, *Zur Geschichte und Kritik der Toisenmaszstäbe*; Berlin, 1886.

TOISON. I. **Zootechnie et Economie rurale.** — La toison est le revêtement *laineux* des ovidés ; son étendue, sur laquelle on doit d'abord porter l'attention, est très variable avec les variétés, les individus, le régime alimentaire, etc. ; elle doit être aussi grande que possible : la sélection individuelle des reproducteurs et l'alimentation permettent d'atteindre ce résultat. La toison est composée de mèches formées par le groupement des brins de laine et disposées, suivant la constitution de ces derniers (V. Laine), en contact les unes des autres (*mèches carrées*), ou plus ou moins écartées (*mèches pointues*) ; dans le premier cas (laines des mérinos) la toison est dite *fermée*, dans le second cas (laine des races anglaises) la toison est dite *ouverte* ; la toison fermée est, à tous égards (homogénéité, tassement, finesse et souplesse, élasticité, résistance, propreté, etc.), supérieure à la toison fermée.

L'enlèvement de la toison, ou tonte, est une opération

très importante devant être exécutée avec beaucoup de soin. La tonte annuelle est la plus généralement adoptée; en certains pays, en Italie, par exemple, l'usage est de tondre deux fois par année, mais on obéit alors surtout à des considérations hygiéniques, car il s'agit d'éviter les souffrances causées par l'élévation de la température. L'époque de la tonte est, avant tout, subordonnée à la race, et, encore plus, aux conditions météorologiques de la région; en général, nos races indigènes doivent être tondues plus tôt que les races exotiques, car, dès le milieu du printemps, elles commencent à perdre leur laine; il convient, dans tous les cas, d'attendre le moment où la température est devenue sensiblement constante; les moutons ont, en effet, la peau fine et délicate et habituellement fortement protégée; ils sont par suite très sensibles aux écarts de température et, surtout, aux refroidissements qui provoquent chez eux des pleurésies souvent mortelles; dans nos régions la fin de mai et le mois de juin conviennent le mieux dans les années normales; on y fait, à cette même époque, la tonte des agneaux nés à l'automne précédent; dans les climats méridionaux, il faut obéir aux mêmes règles (Midi de la France, avril-mai; République Argentine, fin septembre-fin octobre, etc.) et opérer, de préférence, pendant le printemps, surtout lorsque la tonte se fait après *lavage à dos*. Il faut enfin choisir une belle journée et suspendre l'opération dès que le temps devient froid et pluvieux. Chaque mouton est couché sur une table ou sur le sol, et immobilisé par la ligature des quatre pattes en un seul faisceau; puis la toison est attaquée à l'une de ses extrémités, soit au ciseau, dans les petites exploitations, soit avec des *forces*, instrument composé d'une tige d'acier recourbée se terminant par deux lames larges et pointues, fonctionnant comme celles des ciseaux, soit enfin à la tondeuse; cette dernière donne un travail beaucoup plus rapide avec moins de fatigue, la toison se détache beaucoup plus facilement dans son entier, et, enfin, les blessures de la peau ne sont plus à redouter; son emploi est préférable, à tous égards, à celui des forces. Si le temps est beau, les sujets tondus peuvent rentrer immédiatement au troupeau; mais, pour peu que les journées et surtout que les nuits soient fraîches, ils doivent rester à la bergerie durant quelques heures ou même quelques jours, afin que leur peau s'habitue un peu à sa nudité. Lorsque la gale est à redouter, les moutons passent, aussitôt après la tonte, dans un bain d'eau arsenicale où ils sont frottés vigoureusement; cette pratique, courante dans les grands troupeaux argentins et australiens, assure la repousse rapide et intense de la laine; si elle n'est pas soigneusement exécutée, il faut fréquemment recommencer le traitement à la main, quelques mois plus tard. Les toisons tombées entières, à plat, et la coupe en dessus, sur le sol, sont roulées; on replie la bande en deux dans le sens de la longueur et on la roule en commençant par la queue; quand on est arrivé aux épaules on met le pied sur la toison, on tord la laine des épaules et du cou de manière à en former une sorte de lien que l'on noue autour de la toison. Celle-ci peut encore plus simplement être doublée en bande longue que deux personnes relèvent, la tenant chacune par un bout, et tordent un peu, puis elles en forment un gros nœud simple. La conservation doit se faire en un lieu frais et légèrement humide, afin d'empêcher la dessiccation qui entraîne une perte notable du poids. La vente des *toisons lavées* (V. Lavage, Dessuintage), commune pour les mérinos de Bourgogne et de Champagne, et des *toisons en suint* (Beauce, Brie, Soissonnais, Amérique du Sud, etc.), se fait au poids; dans le premier cas, la qualité est facile à vérifier, mais, dans le second, l'estimation du rendement, très variable avec la propreté relative et avec la qualité du suint, prête à de nombreuses discussions, souvent au détriment du vendeur. Aussi a-t-on conseillé, comme étant plus loyal que l'achat en bloc, celui des toisons conditionnées au préalable en divers choix (premier, second, bas morceaux); ce procédé, beaucoup plus recommandable à tous égards, est recommandé aujourd'hui par les organisateurs de nos grands marchés de laines (Dijon, Châteauroux, etc.). J. T.

II. Mythologie. — Toison d'or (V. Argonautes).

III. Ordres. — Ordre de la Toison d'or. — Cet ordre illustre fut fondé par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, à l'occasion de son mariage avec l'infante Isabelle de Portugal. Ce fut au moins la raison qu'il en donna, prenant en même temps la devise : *Autre n'aurai*, qui s'appliquait peut-être à la femme, car Isabelle de Portugal fut en effet la dernière de ses épouses, mais qui, même en ce moment, semblait laisser toute liberté à son cœur. Il était alors fortement épris d'une jeune dame de Bruges, Marie de Rumbrugge, d'une grande beauté, mais dont la magnifique chevelure avaient des tons d'or si chauds qu'ils excitaient la raillerie des courtisans. Edouard III avait fondé l'ordre de la Jarretière pour un motif analogue; et la toison rousse de Marie de Rumbrugge fut aussi créatrice, sans doute, que la jarretière de la comtesse de Salisbury. Philippe le Bon voulut que les rieurs s'estimassent trop heureux d'obtenir une distinction qui leur serait pourtant un reproche, et il y réussit, en lui donnant un éclat incomparable et en limitant extrêmement le nombre des chevaliers. En ce temps encore proche des aventures héroïques du moyen âge, la Toison d'or devait tenter ses chevaliers vers des entreprises extraordinaires, comme celle des Argonautes qu'ils avaient à prendre pour modèles de vaillance et de gloire; et si l'ordre était placé sous la protection chrétienne de la sainte Vierge et de saint André, c'était les demi-dieux Héraclès et les Dioscures, ainsi que Jason, qui en étaient les inspirateurs.

L'ordre ne se composa d'abord que de trente et un chevaliers dont le chef suprême était le duc Philippe, et, après lui, la grande maîtrise devait appartenir à ses successeurs, les ducs de Bourgogne. Les chevaliers abandonnaient tout autre ordre, exception faite pour les souverains qui étaient chefs d'autres ordres. Le collier, donné par le duc, était renvoyé à la mort du chevalier pour être conféré à son successeur. Les briquets ou fusils qui l'ornaient étaient expliqués par la devise : *Ante ferit quam flamma micet* (Il frappe avant que la flamme jaillisse). C'était celle du duc qui voulait ainsi faire entendre que le heurter, c'était l'enflammer. Une autre devise porte : *Pretium non vile laborum*. C'est au-dessous de celle-ci et d'un briquet enflammé que pend la peau du bélier d'or. Quand le collier n'est pas porté, il peut être remplacé par un ruban rouge passé autour du cou et supportant l'insigne sur la poitrine. Le grand manteau de l'ordre est rouge, avec toque de même couleur.

Après la mort de Charles le Téméraire, la grande maîtrise échut, suivant les statuts, au mari que choisit sa fille, Maximilien, archiduc d'Autriche, plus tard empereur. Par le fils de ceux-ci, Philippe le Beau, l'ordre parvint à Charles-Quint, sous qui son éclat grandit encore et qui porta le nombre des chevaliers à 50.

Le 21 oct. 1555, ce souverain tint à Bruxelles un Conseil de l'ordre, au cours duquel il déclara renoncer à la grande maîtrise en faveur de son fils Philippe, qui fut Philippe II d'Espagne. Celui-ci la transmit à ses descendants jusqu'à Charles II en qui s'éteignirent les rois d'Espagne de la maison d'Autriche. A sa mort, les empereurs d'Allemagne, de la maison d'Autriche, descendant du frère de Charles-Quint et par conséquent de Maximilien et de Marie de Bourgogne, réclamèrent la Toison d'or, et dès ce moment s'en considérèrent comme les grands-maîtres légitimes. Mais Philippe V, le nouveau roi d'Espagne de la maison de Bourbon, refusa de s'en dessaisir, et depuis ce moment l'ordre est conféré en deux pays, l'Autriche et l'Espagne. La seule différence est que l'ordre autrichien a seul gardé les devises. Mais, bien qu'étant ainsi dédoublé, l'ordre de la Toison d'or n'en est pas moins resté un des plus hauts et des moins accessibles; il n'est donné

qu'aux souverains, aux chefs d'Etat et aux personnages de la plus illustre noblesse. L'empereur d'Autriche même est resté plus fidèle aux statuts du fondateur dont il est



Collier de l'ordre de la Toison d'or.

l'héritier direct. Il ne confère l'ordre qu'à des catholiques, et pour lui l'élévation, même à la tête d'un Etat, ne compte pas sans la naissance. Le 30 nov., jour de la Saint-André, il tient réunion de l'ordre en une pompeuse cérémonie commencée par une messe et terminée par un banquet.

Ordre des trois Toisons d'or. — Cet ordre fut créé par Napoléon Ier, le 15 août 1809, jour de sa fête, à Schœnbrunn; il ne fut jamais conféré. V. d'Auriac.

Bibl. : Ordre de la Toison d'or. — J.-B. Maurice, *le Blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or;* La Haye, 1665, in-fol. — Baron de Reiffenberg, *Histoire de l'Ordre de la Toison d'or;* Bruxelles, 1830, in-4. Cet ouvrage est précédé lui-même d'une excellente bibliographie de la Toison d'or.

TOIT. I. Architecture. — Partie supérieure d'une construction, présentant une ou plusieurs faces inclinées destinées à recevoir les eaux pluviales afin de les diriger, par des gargouilles, des gouttières ou des chéneaux, soit au dehors, soit dans des tuyaux de descente, de façon à mettre l'intérieur de la construction à l'abri de l'humidité : on emploie aussi dans le même sens, le mot *comble* (V. ce mot). Quant au mot *toiture*, il présente plus d'analogie avec le mot *couverture* (V. ce mot), et s'entend plutôt des matériaux employés dans cette couverture, ainsi une toiture en ardoises, en tuiles, en métal, etc. — On appelle *toits à porcs* les petites loges dans lesquelles on enferme ces animaux et dont l'ensemble constitue une porcherie. — Les toits ont reçu divers qualificatifs, les uns qui leur sont communs avec les combles et les couvertures, et d'autres qui leur sont particuliers : ainsi *toit en bâtière*, toit de clocher formé de deux versants obliques s'inclinant en forme de bât; *toit en terrasse*, toit plat dont l'inclinaison a seulement pour objet l'écoulement des eaux; *toit pectiné*, toit conique ou polygonal dont le bord est dentelé. — Un artiste de grand talent, Espérandieu, l'architecte du Palais des arts de Longchamps, à Marseille, avait remarqué que « dans la silhouette d'un édifice, la partie caractéristique, celle que le regard voit de loin, c'est la partie supérieure, toiture ou couronnement », et, dans une étude nourrie de rapprochements piquants, il avait mis en parallèle la forme des couronnements des édifices et la coiffure des habitants des cités où avaient été élevés ces édifices. Ch. Lucas.

II. Droit civil. — Egout des toits (V. Egout).

III. Géologie (V. Faille, t. XVI, p. 1093).

Bibl. : Architecture. — *Revue d'architecture*, t. XXIX, p. 13 et suiv.

TOKAI (hongr. *Tokaj*). Bourg de Hongrie, comitat de Zemplén; 4.815 hab. en 1890. Il s'étend sur le confluent de la Tiza et de la Bodrog. Les coteaux du Hegyalja donnent les vins célèbres de Tokaï. Ancienne forteresse dont les ruines sont très pittoresques. Les vignobles de Tokaï s'étendent sur 21 localités voisines, les meilleurs crus étant ceux de Tarczal, Tallya, Mad, puis Liszka, Kisfalud et Zsadanyi; la production avant le phylloxera était de 4.000 à 5.000 hectol. par an ; les vignobles de 25 localités environnantes, qui s'attribuent aussi le nom de Tokaï, produisent en moyenne 65.000 hectol. On distingue cinq qualités de vin de Tokaï : le *Szamorodny* fait avec les raisins frais et secs, tels qu'on les cueille, vin ardent, peu sucré, d'un bouquet très accentué ; l'*Ordinari* fait avec les raisins frais seuls, vin non sucré, qu'on boit surtout en Hongrie; avec les raisins secs on prépare le vin d'exportation le plus connu ; une seconde cuvée, soutirée après un délai de six mois à un an, fournit le *Maslas*, vin doux sucré, assez aromatique. Enfin, en entassant les raisins secs dans des vases percés au fond, il s'en écoule sans autre pression que celle de leur poids un jus sucré qui fournit l'essence de Tokaï, vin très sucré, très aromatique, peu alcoolique, dont la valeur commerciale est très élevée. — Les vins de Tokaï sont couramment falsifiés avec les vins de raisins secs grecs, italiens et espagnols, ou par simple addition de sucre. Les marchés principaux du vin de Tokaï sont Budapest, Cracovie et Vienne. La production du vrai tokaï s'étant réduite à moins de 1.500 hectol., les prix ont beaucoup monté, 2.000 fr. pour le tonneau de 140 litres d'essence, 750 à 1.500 fr. pour le vin normal (*Ausbruch*), 250 à 500 fr., pour le Szamorodny et le Maslas, 125 à 250 fr. pour les crus voisins.

TÔKAIDÔ. Ancienne division du *Japon* (V. ce mot).

TOKAR. Oasis du Soudan égyptien, à 80 kil. de Souakim. Fort égyptien occupé par les Anglais qui le reprirent en 1891 aux mahdistes.

TOKAT. Ville d'Asie Mineure (vilayet de Sivas, dans la vallée fertile du *Tachanlu-Sou*) (V. ce mot), à 620 m. d'alt.; 30.000 hab., dont 18.000 musulmans, 10.000 Arméniens. Elle a remplacé l'ancienne Comana pontique, dont les ruines se reconnaissent à quelques kilomètres en amont, elle-même représente la ville byzantine d'Eudokia. Tokat est renommée pour ses fruits. Elle possède une fonderie de cuivre où l'on travaille le minerai de Kaban-Maden, au delà de Sivas, et exporte des ustensiles de ménage jusqu'en Egypte et en Perse. Elle conserve une ancienne citadelle et quelques ruines du temps des Seldjoukides. On y compte une centaine de mosquées, quinze églises et couvents chrétiens, dont une église et une école de jésuites français. R. Dd.

TOKATSI ou **TOKACHI.** Province du *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 30).

TOKELAOU ou **UNION.** Archipel polynésien coralliaire situé au N. des îles Samoa, par 10° lat. S. et 172° long. O., 14 kil. q.; protectorat britannique depuis 1889; 500 hab. de race samoane. Les principales îles sont Oatafou (Duke of York), Noukounono (Duke of Clarence), Fakaafo (Bowditch) et Olosenga (Swain) ; on y ajoute souvent les îles plus orientales de Poukapouka (Danger), Lydra (Nassau) et Souvarov; la première peuplée par des émigrants de Rarotonga ; les deux dernières inhabitées. Les seuls mammifères sont le rat et le chien. On exploite le guano.

TOKELAU (Méd.). Maladie des pays chauds, en particulier de la Malaisie, encore dénommée teigne imbriquée, herpès imbriqué, causée par un champignon à spores tantôt ovales, tantôt rectangulaires et irrégulières, à filaments mycéliens allongés, se développant dans les couches superficielles de l'épiderme, sans envahir le poil, se révélant, après une incubation de neuf jours environ, sous forme de petites rougeurs affectant l'aspect d'un demi-cercle au niveau duquel naissent, à la suite de la pullulation du parasite, des squames adhérentes par leur bord externe.

L'affection s'étend ensuite périphériquement, les lamelles épidermiques soulevées atteignant alors jusqu'à 2 et 5 centim. d'étendue, pendant qu'au centre de la plaque se forme une nouvelle production sous-épidermique du cryptogame qui détermine la formation d'un second anneau, suivi bientôt d'un troisième par le même mécanisme, d'où l'aspect imbriqué de toutes les lamelles superposées, fixées par leur bord externe tandis que leur bord interne demeure libre, d'où le nom même de la maladie. L'usage de parasiticides énergiques s'impose à l'égard de cette affection à marche rapidement envahissante. Il est souvent indiqué de ramollir les squames par des préparations émollientes pour en faciliter l'application. H. F.

TOKIO. Ville du Japon, capitale de l'empire, située dans l'île Nippon, prov. de Mousashi, à l'extrémité N.-O. de la baie de Tokio et à l'embouchure du Soumida, branche du Toné-gawa, par 35° 40′ de lat. N. et 137° 45′ de long. E. Cette ville est relativement d'origine moderne; jusqu'au moyen âge, son emplacement était baigné par la mer ou occupé par des lagunes. Au xve siècle, en 1456, se tenait, sur le rivage, le petit village de pêcheurs de Yédo, près duquel un certain guerrier, nommé Ota Dokouan, bâtit lui-même une forteresse. Le shôgoun Hideyoshi trouva cette position avantageuse au point de vue militaire; il y plaça son général Iye-yasû, le fondateur des Tokugawa qui, en 1603, en fit sa capitale, et les daïmios de toutes les provinces y établirent leur résidence. Le Japon eut, dès lors, deux capitales: Kioto, où se tenait le mikado et Yédo où le shôgoun avait le siège de son gouvernement. A la chute du Shogounat, en 1868, le mikado vint résider à Yédo qui prit le nom de Tokio (c.-à-d. *capitale de l'Est*) et, par opposition, Kioto fut aussi débaptisé et appelé Saïkio (c.-à-d. *capitale de l'Ouest*) (V. t. XXI, p. 30). Tokio a été brûlé et rebâti plusieurs fois; cette ville a été également désolée assez souvent par les tremblements de terre: en 1855, notamment, un violent tremblement de terre détruisit 100.000 maisons et fit périr 30.000 personnes. Actuellement, elle occupe une immense superficie: 8.600 m. du N. au S. et 10.400 de l'E. à l'O.; elle a 70 kil. de circuit. Le climat y est sain et l'accroissement de la population, très rapide; on compte aujourd'hui 1.600.000 hab.; mais dans ce chiffre figure la population des faubourgs, celle de la ville proprement dite ne dépassant pas 1 million.

Le centre de la ville actuelle est occupé par le *Siro* ou forteresse dans laquelle est situé le palais du mikado et qui comprend cinq lignes successives de parapets doublés de fossés énormes, de 6 kil. de développement. Autour du Siro se trouve le *Soto-Siro*, où sont les palais des anciens daïmios, transformés en bureaux, en ministères et en écoles (V. t. XXI, p. 31); au N., au S. et à l'O., le *Midsi* ou la ville proprement dite, avec ses constructions en bois de bambou; à l'E., la partie la plus vivante du quartier commercial. Au milieu de la ville se trouve le fameux pont *Nihon-bashi* (le pont du Soleil-Levant), construit en bois de cèdre, qui a été choisi pour point de départ dans le calcul des distances de Tokio à toutes les parties de l'empire. D'une façon générale, les rues et les places sont belles, macadamisées; les maisons, bien bâties. Les manufactures de soies, de porcelaines, les usines, les ateliers sont mêlés aux jardins et aux bosquets de cryptomerias; par tout l'animation est considérable, surtout dans les canaux sillonnés de bateaux et de jonques et dans les grandes rues où se croisent sans cesse les *djinriksha* (V. t. XIV, p. 779). Le commerce de Tokio est des plus importants: on importe principalement des machines, des cuirs et de la verrerie, et l'on exporte des bronzes, des laques, des porcelaines, des objets en écaille et en ivoire, du thé, du riz et de la houille.

Indépendamment du *Siro* dont nous avons parlé, il existe une foule de monuments remarquables que nous ne pouvons tous énumérer; ce sont principalement des temples bouddhiques, au nombre de plus d'un mille, parmi lesquels nous citerons celui du *Dragon d'Or*, dédié à la déesse Kouannon; le temple shintoïste *Shokonsha*, érigé à la mémoire des soldats morts à l'ennemi; celui de *Shiba*, qui contient les tombeaux des shôgouns de la dynastie Tokugawa; le *Enryokouan*, anciennement palais d'été du shôgoun; le *Yushukouan*, ou musée militaire; la bibliothèque, qui contient 195.000 vol. et de nombreux manuscrits fort rares; le parc *Ouéno*, avec ses tombes; les théâtres *Kubuki* et *Shintomi* et le temple *Ekoïn*, où se tiennent, deux fois par an, les célèbres luttes dont les Japonais sont si friands.

C'est de Tokio que partent les anciennes grandes routes de l'empire: vers le S.-O., le Tokai-do; vers l'O., le Kosioukai-do; vers le N.-O., le Nakasen-do; vers le N., l'Osioukai-do; vers le N.-E., le Mitokai-do. Aujourd'hui, Tokio est bien desservi par les lignes de chemins de fer (V. t. XXI, pp. 29 et 32) et les lignes télégraphiques.

Baie de Tokio. — Elle est formée par l'océan Pacifique, sur la côte S.-E. de l'île Nippon, et s'étend sur une longueur de 34 milles du N. au S. L'entrée, entre le cap Souvaki et le cap Sagami, mesure 9 milles de largeur; la mer se rétrécit ensuite pour s'élargir de nouveau, au fond de la baie, où elle atteint 22 milles. Les rivages sont des plus pittoresques. Indépendamment de Tokio, les excellents ports de Yokohama et de Kangawa sont situés sur cette baie. Albert Thomas.

Bibl.: Foukouda, *A Short description of Tokio*; Tokio, 1877. — E. Satow, *The Geography of Japan*, dans *Transactions of the Asiatic Society of Japan*, t. V, p. 1. — Mc Clatchie, *The Castle of Yedo*, id., t. VI, p. 1. — Du même, *The feudal mansions of Yedo*, id., t. VII, p. 3. — B.-H. Chamberlain, *Things japanese*; Yokohama, 1891.

TOKOUSHIMA. Ville du Japon, la principale de l'île Sikok, ch.-l. de district, à l'embouchure du Yosino-Gava; 61.500 hab. au 1er janv. 1899. Ancienne résidence des daïmios de Hatsizouka. — Le district ou ken a 4.184 kil. q.

TOL (Dominicus van), peintre hollandais né à Bodegraven entre 1631 et 1642, mort à Leyde en 1676. Elève et neveu de G. Dow, il l'imita fidèlement. Œuvres à Amsterdam, Rotterdam (portrait de *Gérard Dow*), Cassel, Dresde, Saint-Pétersbourg.

TOLA. Rivière de Mongolie, affl. dr. de la Selenga; 600 kil.; elle sort des monts Kenteï, passe à Ourga; nombreuses ruines le long de son cours.

TOLAIN (Henri-Louis), homme politique français, né à Paris le 18 juin 1828, mort à Paris le 3 mai 1897. Fils d'un maître de danse, il fut mis en apprentissage et devint un habile ouvrier ciseleur. Fort intelligent et travailleur, il s'occupa avec passion d'études sociales et fut un des fondateurs de la fameuse « Association internationale des Travailleurs » (1864). En 1864, il se présenta sans succès au Corps législatif, dans la 5e circonscription de la Seine, contre Garnier-Pagès et répandit au dehors son activité inlassable. On le voit figurer au Congrès ouvrier de Genève (1866), à celui de Lausanne (1867), à celui de Bruxelles (1868), à celui de Bâle (1869), comme il avait figuré jadis au grand meeting de Saint-Martin's Hall de Londres. Le gouvernement, que sa hardiesse inquiétait, le fit condamner, en 1868, à 100 fr. d'amende parce qu'il était membre d'une association non autorisée. La chute de l'Empire lui permit enfin de jouer le rôle politique auquel il aspirait. Adjoint au maire du XIe arrondissement de Paris, en 1870, il fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale en 1871. Il se prononça assez vivement contre la Commune, et, dans l'Assemblée, appuya la politique de Thiers, combattit le ministère de Broglie et prit une part importante aux débats relatifs aux questions économiques. En 1872, il déposa un projet de loi sur le droit d'association auquel aucune suite ne fut donnée. Tolain, élu sénateur de la Seine en 1876, membre de l'Union républicaine, fut un des adversaires les plus virulents du 16 Mai. Son programme était celui du parti radical; dans la pratique, il se rapprocha

petit à petit du programme des opportunistes. Réélu encore en 1882 et en 1891, devenu questeur de Sénat en 1893, Tolain continua dans la haute Assemblée à s'occuper de préférence des lois ouvrières. Il rapporta notamment la loi sur les syndicats professionnels (1884). Sur le terrain politique, il fut un des adversaires les plus acharnés du boulangisme et l'un des fondateurs du comité de l'alliance républicaine (1885), qui le choisit pour président. Il fut un des cinq délégués qui représentèrent le gouvernement français à la conférence de Berlin relative à l'organisation du travail (1890). On a de lui : *l'Internationale* (Paris, 1872, in-32). R. S.

TOLAND (baptisé Junius Janus, prit le nom de John), philosophe anglais, né en 1670, mort à Putney le 11 mars 1722. Son nom domine l'histoire du déisme en Angleterre ; il n'est pas, dans le développement de la libre pensée, d'écrivain qui ait au même degré déchaîné les colères des orthodoxies. La critique même des modernes n'a pu renoncer aux façons de dire méprisantes dont les contemporains se montrèrent si prodigues à son sujet. C'est ainsi qu'un philosophe historien aussi sage et judicieux que Leslie Stephen parle de lui, dans son *Histoire de la pensée anglaise au* XVIIIe *siècle*, en ces termes d'une malveillance passionnée : « fils illégitime d'un prêtre Irlandais, disait-on sans doute par pure malice, il se convertit à seize ans au protestantisme et fut soutenu par certains dissenters à Glasgow, à Leyde et à Oxford. Il récompensa leur générosité en s'acquérant un savoir énorme, puis en leur faisant éclater en plein visage *le Christianisme non mystérieux* ». Ingratitude et mauvaise foi, ces deux crimes ont d'ailleurs toujours été reprochés aux téméraires qui se sont attaqués aux doctrines reçues. Toland, plus que nul autre, aura connu cette double et classique calomnie. Et cependant ses accusateurs auraient dû réfléchir que ce polémiste tant maudit n'avait certes pas été guidé par la considération de ses intérêts temporels, car sa vie s'écoula dans la gêne, les dettes, les persécutions, les fuites continuelles sur le continent, la précaire recherche d'abris contre le zèle des intolérants.

L'ouvrage retentissant qui fut l'origine de ce scandale prolongé, *le Christianisme non mystérieux*, avait été terminé par Toland à Oxford, en 1695. Il parut en 1696 et souleva une tempête immédiate. Nombre de théologiens entrèrent en lice pour le réfuter. On ne manqua pas, selon la manie des controversistes du temps, de le proclamer convaincu de socinianisme. En Irlande, notamment, il fut anathématisé du haut de la chaire. Peter Browne, dans une lettre véhémente, le dénonce comme le chef d'une nouvelle secte et comme se posant en rival de Mahomet. Les pouvoirs publics, à leur tour, s'émurent. Le grand jury de Middlesex défèra son livre devant la Chambre des communes et cette dernière vota (9 sept. 1697) qu'il serait brûlé par le bourreau et son auteur poursuivi. Toland prit la fuite ; ce qui provoqua de la part de je ne sais quel bienveillant prédicateur cette féroce plaisanterie : « Il faut féliciter le Parlement d'avoir rendu le royaume trop chaud pour cet écrivain ». Au reste, Toland ne s'obstina pas. Il s'efforça de son mieux à désavouer dans la suite ce dangereux écrit. C'est ainsi que, dans son *Vindicius Liberius*, il assurera avoir supprimé après la seconde édition le livre incriminé, il alléguera à son excuse « l'indiscrétion de la jeunesse » et il proclamera la pleine conformité de ses croyances avec l'enseignement de l'Eglise établie. Ces soumissions et rétractations furent en pure perte. L'Eglise ne pardonna point. S'il eut la consolation de rencontrer sur sa route de nobles protecteurs, tels que lord Shaftesbury et la reine de Prusse, Sophie-Charlotte, à qui furent dédiées ses *Lettres à Serena*, il mena une vie tourmentée, misérable, et se vit, à maintes reprises, au bord de l'indigence. Sa plume ne se reposait guère : mais tous ses écrits et pamphlets, d'avance suspects et anathématisés (la liste serait longue) et parmi lesquels nous signalerons seulement son *Art of restoring* (1714) et son *Pantheisticon* (1720), ont tous été relégués dans l'oubli par son premier *Traité de libre-penseur*. Il mourut à Putney, quelques jours après s'être composé cette épitaphe : *Ipse vero æternum est resurrecturus at idem futurus Tolandus nunquam*. Ce semble une profession de foi panthéistique.

Toland, à vrai dire, n'avait pas ouvert la voie au déisme. Il eut un précurseur illustre, Locke, qui, avec une extrême prudence, avait, dans son livre : *Rationalité du christianisme*, affirmé le devoir imposé à l'homme de ne donner son adhésion qu'à des propositions pleinement intelligibles. Le rôle du christianisme avait été, soutenait-il, de réveiller dans l'âme des peuples les grandes vérités endormies, d'arracher l'humanité à ses divertissements pour lui faire entendre, par l'appel violent et sonore du miracle, la voix de la raison. Son dessein fut de rationaliser le surnaturel, dessein éminemment dogmatique, bien qu'hostile aux prétentions du mysticisme. Toland est, en matière de foi, un sceptique. Locke avait disserté avec le parti pris de rendre manifeste l'accord de la révélation et de l'entendement. Chez Toland, à toute ligne, se trahit la pensée qu'un pareil accord est illusoire ou tout au moins si problématique que le plus sage est de réserver notre assentiment. Mais entre ces deux termes : foi, raison, entend-il maintenir la balance égale ? En aucune manière. Il ne concevrait pas que ce fût sur les dictées de la raison que pût porter le doute. Reste donc que ce soit sur les objets de la foi religieuse. D'une argumentation pressante, que Leslie Stephen a remarquablement résumée, se déduisent les thèses suivantes dont l'importance exégétique était grande : 1° la raison interdit de croire à aucune proposition, quelle qu'en soit l'origine, dès qu'elle implique contradiction ; 2° la raison interdit d'admettre aucune des assertions historiques de l'Ecriture, sans preuves rationnelles et sans une évidente consistance ; 3° la raison interdit d'admettre aucune proposition énonçant des choses inconcevables. « Quelqu'un, demande-t-il avec humour, pourrait-il, à bon droit, se féliciter de son savoir, qui, ayant l'infaillible assurance que quelque chose appelé Blictri existe dans la nature, en même temps ignorerait ce que serait ce Blictri ? ». Cela revenait à éliminer de la dogmatique religieuse cet élément, le mystère, que les théologiens tiennent comme pièce essentielle. Et surtout la pensée sous-entendue de l'auteur est qu'à cette triple pierre de touche le christianisme ne saurait résister. Cette conclusion, sans doute, Toland ne l'a pas énoncée. Ou plutôt il avance expressément le contraire. Les contemporains ne s'y trompèrent pas. Ils perçurent bien vite que ce mot de *christianisme* recouvrait une équivoque ; que ce qui était sans mystère (*not mysterious*), ce n'était pas le christianisme historique, le christianisme des Ecritures, c'était celui de Toland, celui que la raison commune réussit à édifier, bref la religion des philosophes. Le scepticisme de notre auteur est donc limité et critique. Oui, reconnaît-il, notre savoir est relatif. Mais relativité n'est point synonyme de néant ou d'erreur. De Dieu nous ne pouvons faire une idée adéquate, il n'empêche que sur Dieu, comme sur l'âme, nous pouvons formuler des propositions intelligibles et consistantes, tout aussi bien que le soleil et le corps humain. Dès lors nous pouvons conclure nous-mêmes que le christianisme sans mystère, préconisé par Toland, n'est autre que la croyance au Dieu de la raison, c.-à-d. la doctrine que le mot de *déisme* a précisément désignée. Georges Lyon.

Bibl. : Disraeli, *Calamities of authors* (art. sur Toland). — Lechler, *Geschichte des englischen Deismus*. — John Hunt, *Religious Thought in England*. — Leslie Stephen, *The English Thought in the eighteenth century*.

TOLANE (Chim.). Form. { Equiv. . . . . $C^{28}H^{10}$ / Atom . . . . . $C^{14}H^{10}$.

Le tolane est un isomère de l'anthracène et du phénanthrène. Il a été obtenu pour la première fois par l'action de la potasse alcoolique à chaud sur le stilbène bromé. On peut l'obtenir ainsi en traitant du phénylchloroforme par

un excès de cuivre en poudre. C'est un corps cristallisé, soluble dans l'éther et dans l'alcool, fondant à 60°, bouillant à haute température. Vers 500°, il se décompose en benzine et en diphényle. Dissous dans l'éther, il absorbe le brome pour donner deux bromures cristallisés, l'un fondant entre 200° et 205°, l'autre vers 64°. Les chlorures de tolane ne peuvent pas s'obtenir par l'action directe du chlore sur le tolane. Le tétrachlorure se produit quand on traite le chlorobenzyle par le perchlorure de phosphore; c'est un corps cristallisé, insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool. Les dichlorures sont au nombre de deux. On peut les préparer en réduisant par la poudre de zinc la solution alcoolique du tétrachlorure. L'un fond à 63°, l'autre à 143°. A. BOUZAT.

TOLDY (François), de son nom de famille SCHEDEL, historien de la littérature hongroise, né à Bude le 10 août 1805, mort à Budapest le 10 déc. 1875. Il fit d'abord des études médicales, mais se sentit de bonne heure attiré vers la littérature. Lié avec les membres du cercle Aurora (Charles Kisfaludy, Bajza, Vörösmarty), il entreprit l'étude des annales littéraires des Magyars. Avec une activité infatigable, il réunit les matériaux, se fit l'éditeur de nombreux écrivains du XVIIIe siècle, commenta presque seul, pendant vingt-cinq ans, les anciens monuments de la langue hongroise, recueillit les traités des anciens grammairiens et donna enfin les premières histoires de la littérature et du développement intellectuel de la nation. Ces études, éloges, biographies et chrestomathies forment une petite bibliothèque. Il faut mentionner : *A magyar nemzeti irodalom törtenete* (Hist. de la littérature hongroise, 1851, 2 vol.) ; *Précis d'histoire de la littérature hongroise* (1864) ; *Histoire de la poésie hongroise* (1854) ; *Manuel de la poésie hongroise* (1875, 5 vol.), livres qui eurent plusieurs éditions ; *François Kazinczy et son temps* (1859-60). Secrétaire perpétuel de l'Académie (1835-61), un des fondateurs de la société Kisfaludy, professeur de littérature magyare à l'Université de Budapest (1861-75), Toldy a dirigé pendant trente ans les travaux d'histoire littéraire en Hongrie. Le Parlement hongrois lui décerna, en 1871, un prix national. J. KONT.

BIBL. : GREGUSS a dressé la bibliographie des *Œuvres complètes* (1871) ; *Eloges de Greguss et de Charles Szasz*, dans *Annales de la société Kisfaludy*, nouv. série, XI ; *Eloge de Paul Gyulai*, dans *Annales de l'Académie*, 1876.

TOLDY (Etienne), publiciste et écrivain dramatique, né à Pest le 4 juin 1844, mort le 8 déc. 1879, fils du précédent. Il a rédigé le *Nemzeti Hirlap*, et remporta un grand succès avec deux comédies politiques : *les Bons Patriotes* (*A jó hazafiak*, 1872), et les *Hommes nouveaux* (*Uj emberek*, 1873). On lui doit également un *Manuel d'éloquence parlementaire en Hongrie*, avec de nombreux extraits. J. KONT.

TÔLE. La tôle est une feuille plate de fer ou d'acier, qui peut être employée, soit sous forme de tôle proprement dite, soit, après avoir été revêtue d'une mince couche d'étain ou de zinc, sous forme de fer-blanc ou de tôle galvanisée. Autrefois, toutes les tôles se faisaient uniquement en fer; aujourd'hui, la plus grande partie des tôles à fer-blanc est obtenue au moyen de plaques en acier. On distingue généralement, d'après leur épaisseur, trois catégories de tôles : 1° les tôles fortes, de 6 millim. et plus d'épaisseur, employées, notamment, pour les chaudières à vapeur; 2° les tôles moyennes, comprises entre 6 millim. et $1^{mm},5$; et 3° les tôles fines, qui ont moins de $1^{mm},5$, ces dernières utilisées surtout pour la confection du fer blanc. La fabrication des tôles se fait en partant d'une plaque, ou *plat*, de fer ou d'acier plus ou moins épaisse, qu'on amincit progressivement par un certain nombre de passages au laminoir, en la réchauffant chaque fois entre deux opérations; les laminages finis, on recuit pour détruire l'écrouissage. Le laminage détermine un certain poli, qu'on a intérêt à accentuer, quand il s'agit de faire du fer-blanc, pour réduire la quantité d'étain absorbée par porosité. Je parlerai d'abord des trains de laminage, puis des fours à réchauffer.

Le *train à tôle* comprend ordinairement deux équipages de cylindres, servant, le premier pour dégrossir, le second pour finir. Ces cylindres sont coulés en coquille pour durcir leur surface, puis terminés sur le tour ; leur diamètre varie de $0^{m},40$ à $0^{m},50$; leur longueur excède de $0^{m},10$ à $0^{m},15$ la largeur de la tôle à fabriquer ; ils font de 25 à 40 tours par minute, suivant la nature des tôles. La distance entre les deux cylindres, variable suivant l'épaisseur du métal qu'on lamine, est maintenue par des vis de pression, qu'on serre à chaque passage. Le cylindre supérieur, dans le train dégrossisseur, est équilibré au moyen de bascules pour empêcher qu'il ne retombe sur le cylindre inférieur après le passage du fer. Dans le train finisseur, dont les cylindres s'écartent peu l'un de l'autre, ce dispositif est inutile. Dans l'équipage finisseur des tôles fines, le cylindre supérieur est indépendant de la machine, et reçoit son mouvement de la tôle même par frottement. Pour éviter que la tôle ne s'enroule autour de lui, on lui donne alors un demi-millimètre de diamètre de plus qu'au cylindre inférieur. Les équipages ainsi disposés se nomment *équipages en coquilles*. Nous en reverrons bientôt l'emploi.

Pour les tôles fortes et moyennes, on part généralement de fontes au coke, que l'on affine et étire au manteau sous forme de blocs aplatis, dits *brammes*, de $0^{m},05$ d'épaisseur; après avoir porté les brammes au blanc soudant, on les transforme, au moyen de l'équipage à corroyer, en *languettes* de $0^{m},25$ de large, $0^{m},25$ d'épaisseur et $1^{m},50$ à 3 m. de long, qu'on découpe en *bidons* de $0^{m},70$ de longueur, réunit par quatre en paquets, réchauffe et étire de nouveau en *languettes*. C'est de ces languettes que l'on part pour la fabrication des diverses tôles. Si l'on veut obtenir une feuille de tôle pesant plus de 200 kilogr., on fait un paquet de languettes coupées à la longueur voulue, suivant le poids de la tôle à fabriquer; on réchauffe, on soude au marteau et on reconstitue une *bramme*, qu'on passe entre les cylindres et qu'on termine ainsi en une seule chaude. Les tôles, dont la feuille pèse moins de 200 kilogr., se font parfois en deux chaudes. On réduit les feuilles à l'épaisseur voulue au moyen de réchauffages et de passages successifs au laminoir. Chaque fois qu'on engage la tôle dans les cylindres, on enlève avec un balai la pellicule d'oxyde qui a pu se former.

La tôle mince s'obtient avec des plats ayant, à quelques centimètres près, la largeur de la pièce finie, et que l'on passe au laminoir sans retournement. Généralement, les tôles ébauchées sont reportées au four et repassées plusieurs fois, jusqu'à six fois, pour avoir des produits plus réguliers. Quand cette tôle est faite avec du fer, il faut choisir du fer de première qualité; mais on emploie aussi beaucoup d'acier. On part de *largets*, ou barres de fer méplates, de $0^{m},20$ à $0^{m},25$ de large, $0^{m},25$ d'épaisseur et $0^{m},70$ à $1^{m},10$ de long, dont chacun donnera une feuille de tôle. On chauffe les *largets* au blanc soudant; on les passe aux cylindres, dont on serre les vis de pression pour amincir la feuille, et l'on arrive ainsi à $0^{m},10$ d'épaisseur ; on descend à 3 ou 4 millim. aux cylindres à coquilles; enfin, on réunit des paquets de 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 ou 16 feuilles qu'on lamine aux cylindres à coquille jusqu'à ce que chaque feuille soit devenue assez fine. On décolle les feuilles et on les porte dans des caisses à recuire pour détruire l'écrouissage produit par les dernières passes à froid.

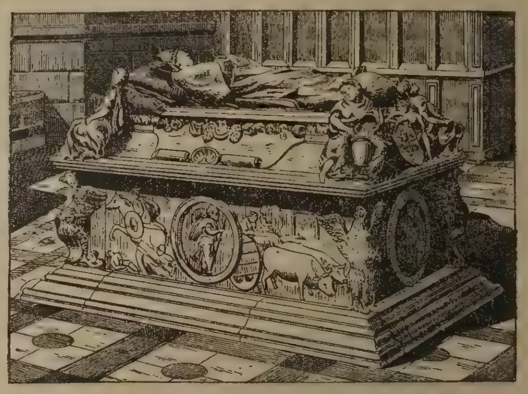
Le laminage des tôles minces se fait entre deux laminoirs en fonte blanche, à surface aussi dure que possible, et dont l'inférieur seulement, comme il a été dit plus haut, est actionné par l'arbre de la machine, tandis que le supérieur est entraîné par le frottement. En raison du retard qui en résulte pour le roulement du cylindre entraîné, la feuille de tôle se trouve polie sur une de ses faces. Chaque fois que la tôle a passé dans le laminoir, les hommes la soulèvent et la font revenir par-dessus le

cylindre supérieur pour subir un nouvel étirage, à moins que l'on n'ait un laminoir trio, dont les deux cylindres extrêmes sont accouplés, le cylindre intermédiaire, d'un diamètre plus faible, étant libre et actionné seulement par le frottement : ce qui permet de diminuer la fatigue et d'augmenter la production.

Le réchauffage est nécessité par l'écrouissage qui se produit quand les feuilles se sont refroidies entre les cylindres ; le fer devient cassant, perd sa malléabilité et ne peut plus se ployer à angle vif sans se casser. Pour rendre à la tôle de fer sa douceur, on la place dans un four, où on la fait rougir ; on la laisse ensuite refroidir doucement, et, si elle présente quelques inégalités, on profite du moment où elle est encore rouge pour la redresser avec un maillet de bois sur les dalles en fonte du laminoir. La tôle forte, conservant mieux sa chaleur, s'écrouit beaucoup moins que la tôle mince. Les fours employés pour le réchauffage des paquets et des tôles sont, généralement, des *fours à réverbère*, d'une forme particulière, dont la sole est composée de deux assises : l'une, inférieure, de $0^m,40$ d'épaisseur en débris de briques réfractaires ; l'autre, de $0^m,15$ d'épaisseur, formée de coke, sur laquelle on charge directement le fer. On se sert également de *fours dormants*, analogues à des fours de boulangers, avec une seule porte et une sole très spacieuse, recouverte par une voûte très basse. Quelques usines utilisent encore, soit des fours à gaz alimentés par un générateur particulier, soit des fours chauffés au moyen des flammes perdues du feu d'affinerie.

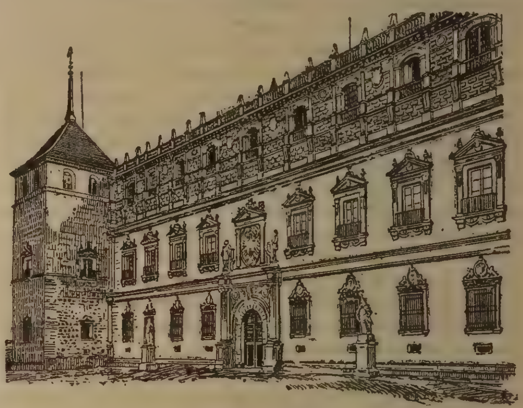
On fabrique, en Russie, des tôles spéciales en empilant un certain nombre de feuilles séparées par des couches de charbons de bois et les pilonnant à diverses reprises. L'oxyde de fer, au contact du poussier de charbon et sous l'action du martelage, donne, paraît-il, de l'oxyde magnétique, qui rend ces tôles plus résistantes à la rouille et permet leur emploi pour couverture sans galvanisation. On utilise aussi une grande quantité de tôle galvanisée, pour la construction rapide des maisons, dans des pays neufs où une industrie se crée tout d'un coup. Ces tôles sont ordinairement ondulées. En moyenne, on estime, pour les tôles fortes, le déchet à 30 °/₀ environ, la consommation de houille à 150 kilogr. par 100 kilogr. de tôle ébarbée ; pour les tôles de fer fines, le déchet de 6 à 10 °/₀ et la consommation de houille à 50 kilogr. par 100 kilogr. de tôle ébarbée. L'ébarbage des tôles donne de 15 à 20 °/₀ de rognures. L. DE LAUNAY.

TOLÈDE (*Toledo*, *Toletum*). I. VILLE. — Ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), ch.-l. de province, à 65 kil. S.-S.-O. de Madrid, à 60 m. au-dessus de la rive droite du Tage, qui l'enserre à l'E., au S. et à l'O. ; alt., 548 m. Terminus d'un embranchement, se séparant à Castillejo, du chem. de fer de Madrid à Séville ; 21.300 hab. Archevêché (siège primatial « de toutes les Espagnes »). Collège militaire. Bien que tout à fait déchue de son antique splendeur, Tolède a grand air ; perchée sur une éminence de granites et de gneiss rouges, entourée de ses antiques remparts datant des Visigoths et des Maures, dominée par son Alcazar ou forteresse, elle produit une grande impression sur le touriste. Cette impression est encore accrue pour celui qui passe le Tage sur un des deux admirables ponts d'Alcantara en amont ou de San Martin en aval. L'intérieur de la ville est des plus intéressants ; c'est un véritable entassement de vieilles maisons qui, avec leurs fenêtres grillées, « tiennent à la fois du couvent, de la prison, de la forteresse et aussi du harem » (Th. Gautier); elles ne sont pas couvertes de terrasses, mais de toits, car la neige est fréquente ; les sculptures y étaient très nombreuses et très riches, mais ont été recouvertes d'une couche de stuc blanc sous laquelle elles disparaissent. Parmi ces édifices, la cathédrale, construite depuis 1227, dans le style ogival le plus pur, par des architectes manceaux ou normands, est d'une richesse éblouissante ; la clôture du chœur en particulier et un cloître sont étonnants ; le monastère de San Juan de los Reyes détonne par sa somptuosité au milieu des maisons misérables qui



Tombeau du cardinal Tavera, à l'hôpital de Tolède.

l'entourent, le palais archiépiscopal, les Casas del Ayuntamiento ou hôtel de ville, enfin l'Alcazar, vieille forte-



Alcazar de Tolède.

resse à moitié ruinée, complètent un fort bel ensemble. Bibliothèque de 70.000 vol.

Tolède est une ville très ancienne et dont le rôle dans l'histoire d'Espagne a été des plus grands. Les surnoms que les habitants lui ont donnés sont emphatiques : « Ciudad Imperial », « mère des villes », « couronne de l'Espagne et lumière du monde » (Juan de Padilla). A l'époque romaine, elle fut, en effet, le « centre des diverses routes de la péninsule, la place d'armes principale, le trésor général » ; plus tard, elle fut la capitale des rois visigoths ; elle obtint le siège primatial, dix-huit conciles s'y réunirent ; pendant deux cents ans, elle fut, en somme, la capitale politique et religieuse, la citadelle de l'Espagne. Prise par les Maures, elle fut le centre d'un royaume musulman, de 1031 à 1085 ; quand elle eut été reprise par Alphonse VI de Castille et de Léon, elle redevint la capitale de la Castille ; mais sa participation à la révolte des Comuneros décida, dit-on, Charles-Quint à l'abandonner et à s'établir à Madrid. Elle ne garda que la primauté spirituelle et fut le centre de l'Inquisition. Au temps de sa puissance, sous les Maures et dans les premiers temps de sa reprise par les Espagnols, elle eut, dit la tradition, jusqu'à 200.000 hab., dix fois plus qu'à l'heure actuelle ; ses écoles étaient réputées, ses ouvriers célèbres. On estimait, en 1620, à 86.000 le nombre des ouvriers tisserands. Même à ce point de vue, Tolède est complètement déchue, son Université a été supprimée en 1845, l'industrie est presque tout à fait morte ; les manufactures d'armes blanches ont été rem-

placées par une manufacture d'Etat ou de Charles III, sur un canal dérivé du Tage ; elle n'est plus qu'un important dépôt de denrées agricoles, de fruits et surtout d'abricots. Elle a donné naissance au poète Garcilaso de la Vega, le Pétrarque espagnol (✝ 1536), à Saint-Ildefonse, à Lacerda, etc. A quelque distance hors ville, les ruines d'une naumachie, et de bains sont à peu près tout ce qui reste du Toletum romain.

II. Province. — Province d'Espagne, une des cinq formées de la Nouvelle-Castille, limitée par les prov. de Madrid et d'Avila au N., de Cuenca à l'E., de Ciudad Real au S., de Badajoz au S.-O., de Caceres à l'O. Elle a la forme d'un grand rectangle allongé de l'E. à l'O. Par sa superficie de 15.257 kil. q., elle est la 7e d'Espagne ; par sa population de 370.012 hab. (1897), elle est la 20e, et par sa population spécifique de 24 par kil. q., la 33e environ. Le relief est peu varié ; le plateau s'étend sur la plus grande partie du territoire et ne se relève qu'à l'extrême N. par la sierra de San Vicente (1.366 m.) entre le Tage, l'Alberche et le Tiétar, et à l'extrême S. par la Jarra, et surtout par les monts de Tolède qui culminent au Peñatel (1.426 m.), enfin par la Calderina (1.208 m.). Toutes ces montagnes sont déchiquetées et décharnées, peu d'entre elles sont revêtues de forêts ou plutôt de maquis. Le plateau désolé de la Manche occupe l'angle S.-E. de la province. Il n'y a que peu de plaines : la Sagra de Toledo, la Vega de Talavera de la Reyna, et quelques « campos » sablonneux. Le climat est « tout ce qu'il y a de plus continental » ; les vents doux et humides de l'Atlantique ne passent pas les montagnes de l'O., et le plateau est alternativement balayé par le *Norte* glacial en hiver et le *Solano* brûlant en été. Aussi les changements de température sont-ils brusques et violents ; le Tage gèle souvent en hiver devant Tolède, alors que le soleil est africain en été. Les pluies, dont la couche annuelle est de 400 millim. environ, ne rendent que peu de services, car elles tombent en orages violents qui interrompent de très longues sécheresses. Aussi les cours d'eau sont-ils d'une grande indigence. Sauf la Giguela, qui apporte ses eaux dans le Guadiana, tous vont à l'Océan par le Tage. Celui-ci, avec ses affluents de droite, le Guadarrama, l'Alberche et le Tiétar qui forme la limite de la province, et l'Algodar à gauche, est le type des fleuves castillans. Il coule dans de profonds cañons ou gorges, alternativement à un étiage des plus faibles, et en crues fougueuses et brusques. Il était autrefois, dit-on, navigable au-dessous du pont de Tolède, mais celui-ci n'a plus vu de bateaux depuis longtemps. Il ne rend pas beaucoup plus de services à l'agriculture, car on ne peut aller prendre ses eaux au fond de la gorge pour les jeter sur le plateau.

La population de la province de Tolède, qui augmente assez rapidement, est purement castillane ; les habitants du chef-lieu représentent même mieux les qualités et les défauts de cette race fière et brave, mais paresseuse, que les Madrilènes, plus mélangés, comme dans toutes les capitales. La langue parlée à Tolède est la plus pure de l'Espagne. L'agriculture est peu prospère ; la Manche est restée le type du désert castillan ; le climat est trop rude et ne permet qu'à un petit nombre de plantes de prospérer, la sécheresse, en outre, diminue leur force de résistance aux intempéries ; aussi l'aspect du pays est-il des plus monotones ; des espaces énormes ne sont couverts que d'arbrisseaux nains, de chardons gigantesques. Les forêts n'occupent que 117.000 hect. Les cultures, dans ces plaines et vallées, sont variées : ce sont surtout les céréales, les légumes secs ou verts, les châtaignes et les fruits ; partout, on trouve de l'olivier et de la vigne. On estime à 961.000 hect. les terres cultivables ; celles *de regadio* (irriguées) couvrent 6.200 hect., dont 5.600 sont cultivés en céréales et légumes et 500 en prairies ; les *tierras de secano* (non irriguées) s'étendent sur 611.000 hect., dont 37.000 de vignes, 51.000 d'oliviers, 77.000 de pâturages et varennes, 171.000 de friches et jachères. Le bétail est ainsi recensé : 522.000 moutons, 67.000 chèvres, 29.000 porcs, 26.000 bœufs, 4.000 chevaux, 25.000 ânes, 26.000 mulets ; on compte 27.000 ruches et 33.000 pigeonniers. L'industrie, si prospère à l'époque des Maures, où Tolède fournissait le monde de lames d'épée, et l'Espagne de tissus de laine et de soie, a bien périclité, et la province n'occupe plus à cet égard qu'un rang médiocre parmi celles de la péninsule ; bien que les minéraux semblent être abondants, il n'y a pas de mines. Tolède fabrique toujours des armes, dans sa manufacture royale ; les tissages sont assez nombreux ; on compte, en outre, quelques forges, fonderies et fabriques de savon et de faïence.

Comme dans presque toute l'Espagne, la pauvreté des voies de communication nuit au développement industriel et commercial ; il n'y a pas de cours d'eau navigables, et les chemins de fers sont insuffisants (388 kil.). Au point de vue administratif, la prov. de Tolède se divise entre les douze partidos judiciales de Escalona, Illescas, Lillo, Madridejos, Navahermosa, Ocaña, Orcaz, Puente del Arzobispo, Quintanar de la Orden, Talavera de la Reyna, Tolède et Torrijos ; on compte 206 ayuntamientos, 2 audiences criminelles à Tolède et Talavera ; les troupes dépendent de la capitainerie générale ou corps d'armée de Nouvelle-Castille. Quant à l'archevêque de Tolède, il porte le titre de primat de toutes les Espagnes. J.-G. Kergomard.

Conciles de Tolède (*Toletana concilia*). — On compte vingt et un conciles tenus à Tolède entre les années 400 et 701 : série commençant avec la conquête de l'Espagne par les Visigoths et brusquement interrompue par l'invasion des Maures. Ils tiennent une place considérable dans l'histoire des institutions ecclésiastiques. L'authenticité des deux premiers est sérieusement contestée. Les décisions les plus importantes de tous ces conciles sont relatées en notre *Encyclopédie*, aux noms des objets qu'elles concernent. E.-H. V.

Bibl. : Ville. — Gamero, *Historia de la ciudad de Toledo;* Tolède, 1863. — G. Doré et Ch. Davillier, *Voyage en Espagne*, dans *Tour du Monde*, 1868, t. XLIII, pp. 321 et suiv.
Province. — *Reseña geografico y estadistico de España.*

TOLEDO. Ville des Etats-Unis, Ohio, sur le Maumee, à 11 kil. S. du lac Erié ; 131.822 hab. (en 1900). Nœud de 14 voies ferrées, et port fluvial important. C'est une grande place commerciale pour les céréales, le bois, la houille, le minerai de fer. Elle fabrique de la fonte, des machines, des wagons et voitures, des meubles, des instruments agricoles, de la bière, de l'huile, du verre, des vêtements, de la bonneterie. Les Franco-Canadiens y sont nombreux.

TOLEDO (Fernando-Alvarez de) (V. Albe [Duc d']).

TOLEDO (Pedro de) (V. Infantado [Duc del]).

TOLENTINO (*Tolentinum Picenum*). Ville d'Italie, prov. de Macerata (Marches), sur la r. g. du Chienti et les pentes orientales de l'Apennin ; 5.000 hab. Pont de pierre de 1268, palais Gentiloni. On a trouvé dans la nécropole des Picentins de nombreux objets du VIe au IVe siècle av. J.-C. Saint Nicolas de Tolentino (✝ 1310) est enterré dans la basilique qui a reçu son nom. Au palais Parisani-Bezzi fut conclu, en févr. 1797, entre le Saint-Siège et la France représentée par le général Bonaparte, le *traité de Tolentino*, par lequel le pape cédait Avignon à la France et la Romagne à la République Cisalpine. Murat fut battu par les Autrichiens à Tolentino les 2 et 3 mai 1815.

TOLÉRANCE. I. Philosophie (V. Liberté, § *Politique*, Etat, Politique et Religion).

II. Histoire. — La tolérance religieuse couramment pratiquée par les grandes civilisations asiatiques, et habituellement même par les musulmans (V. Coran), l'avait été par l'antiquité classique dans la mesure où les adeptes d'un autre culte ne se refusaient pas à prendre part au culte officiel. Lorsque le christianisme fut devenu la reli-

gion officielle, il proclama et pratiqua l'intolérance. Saint Thomas a déclaré que les hérétiques doivent être mis à mort. L'Inquisition fit appliquer ces maximes. Au moment de la Réforme, catholiques et protestants rivalisèrent d'intolérance, et encore aux traités de Westphalie on admit que les sujets devaient suivre la religion du prince : *Cujus regio ejus religio*. Cependant, en fait, les protestants des Provinces-Unies (Hollande) pratiquèrent la tolérance, et ceux de France la revendiquèrent; après divers *édits de tolérance*, l'Edit de *Nantes* (sur toute cette histoire V. Nantes [Edit de]) la leur accorda partiellement. Sa révocation fut un grand recul, funeste à la France. Les philosophes et publicistes du XVIIIe siècle et, par-dessus tous, Voltaire, se firent les infatigables apôtres de la tolérance. En 1781, Joseph II accorde en Autriche une certaine liberté aux protestants; l'égalité politique ne leur fut octroyée que le 8 avr. 1861. Louis XVI leur fait la même concession en 1787, et la Révolution française proclame toutes les libertés. En Prusse ducale la liberté de culte existait depuis 1609, dans le duché de Clèves depuis 1618, et Frédéric II ne fit que la généraliser à sa monarchie en 1740. La Grande-Bretagne l'accorda aux protestants dissidents en 1689, aux sociniens et aux catholiques en 1779. En Allemagne, la liberté complète de religion a été proclamée par la loi du 3 juil. 1869.

III. Numismatique (V. Monnaie).

IV. Administration. — Maison de tolérance (V. Prostitution).

V. Administration militaire. — Délai de tolérance (V. Délai).

TOLET (Francisco Toledo, en lat. *Toletus*, dit François), né à Cordoue le 4 oct. 1532, mort à Rome le 14 sept. 1596. Il fit ses études à Salamanque, fut professeur de philosophie à quinze ans, et était déjà prêtre lorsqu'il entra au noviciat des jésuites de Simancas, le 3 juin 1558. Envoyé à Rome, il y enseigna la théologie et la philosophie et fut le prédicateur des papes Pie V, Grégoire XIII, Sixte V, Urbain VII. En 1579, Grégoire XIII l'envoya à Louvain porter la bulle contre Baïus. Grégoire XIV en fit son théologien ordinaire, titre qu'il conserva sous Innocent IX et Clément VIII. Chargé de missions en Allemagne et en Pologne pour former une ligue contre les Turcs, il devint cardinal (le premier cardinal jésuite), le 17 sept. 1593. Il contribua, quoique Espagnol, à l'abjuration de Henri IV ; il est vrai qu'après l'abjuration il reçut très mal l'envoyé du roi, le duc de Nevers. Clément VIII voulait l'envoyer comme légat en France. Il mourut avant d'avoir entrepris ce voyage. Henri IV fit célébrer des services en son honneur. Il a laissé des commentaires sur la Dialectique, la Logique, la Physique d'Aristote et sur ses livres de l'Ame, sur les Evangiles, et surtout un livre de casuistique : *De instructione sacerdotum* (1599), dont parurent de nombreuses rééditions sous le titre de *Summa casuum conscientiæ*, et un abrégé français par le P.-J. Jacquet : *Epithome de la Somme du card. Tholet* (Rouen, 1613 et 1616). Bossuet en recommande l'usage. Les Archives vaticanes contiennent des manuscrits de Tolet, notamment sur l'absolution de Henri IV. Ses sermons sont dispersés un peu dans toute l'Europe ; la Bibliothèque nationale en possède une partie. Son portrait se trouve dans la collection du château de Beauregard. Henri Hauser.

Bibl. : C. Sommervogel, *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*. — *Œuvres* de Du Perron. — *Mémoires* de Nevers.

TOLFA. Localité d'Italie, prov. de Rome, au N.-E. de Civita Vecchia, dans une région volcanique ; mines d'alun, de cristal de roche, d'albâtre et de lapis-lazuli.

TOLGA. Localité d'Algérie, dép. de Constantine, à 40 kil. S.-O. de Biskra, l'une des oasis des Zibans. Ruines romaines ; importante zaouia de l'ordre des Rahmania.

TOLIMA. Province de *Colombie* (V. ce mot, t. XI, pp. 1015 et 1016).

TOLIN (Dioscoro Teofilo de La Puebla), peintre espagnol (V. Puebla Tolin).

TOLL (Charles-Frédéric), général russe, né à Keskefer (Ehstonie) le 19 avr. 1777, mort à Saint-Pétersbourg le 5 mai 1842. Il servit sous les ordres de Souvorov en Italie et en Suisse, combattit à Austerlitz, en Moldo-Valachie (1806), contre Napoléon, fut nommé lieutenant général sur le champ de bataille de Leipzig et baron autrichien. Chef de l'état-major dans la guerre contre les Turcs (1829), la victoire de Kulefce (11 juin) lui valut le rang de comte russe; il dirigea aussi l'état-major dans la campagne de Pologne (1831) et fut préposé en 1833 aux voies de communication.

Bibl. : Bernhardi, *Denkwürdigkeiten aus dem Leben der Grafen von Toll* ; Leipzig, 1866, 2e édit., 4 vol.

TOLLA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Bastelica ; 650 hab.

TOLLAINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche ; 329 hab.

TOLLÉNON. Machine de guerre (V. Corbeau).

TOLLENS Caroluszoon (Henri-François), poète hollandais, né à Rotterdam le 24 sept. 1780, mort à Ryswyck le 21 oct. 1856. D'abord employé dans un bureau commercial, il se révéla comme poète, lorsque son pays fut envahi par les Français en 1795, et publia des chansons populaires exaltant le patriotisme néerlandais. Tout en continuant ses affaires, il se voua au culte des lettres, abordant tous les genres avec une rare fécondité, une élégance forte et gracieuse à la fois, et une admirable harmonie. Il ne tarda pas à être consacré poète national, jouissant d'une immense popularité qui lui survit encore aujourd'hui après quarante ans écoulés. Ses œuvres complètes forment 12 vol. in-8 (*Gezamenlijke dichtwerken*, Leeuwarden, 1855-57). Les plus remarquables sont les tragédies : *Lucrèce* (1805) ; *les Hoecks et les Cabeljauws* (1806) ; *le Chant de guerre patriotique* (*Vaderlandsch Krijgslied*) (1815) ; le poème descriptif sur l'*Hivernage des Hollandais à la Nouvelle-Zemble en 1596-1597* (*Tafereel van de Overwintering der Hollanders op Nova Zembla*) (1823). E. H.

Bibl. : Schotel, *Tollens et son temps* (en holl.); Tiel, 1860, in-8.

TOLLENT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château ; 150 hab.

TOLLEVAST. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville; 512 hab.

TOLLIUS. Célèbre famille de philologues hollandais du XVIIe et du XVIIIe siècle. Parmi ses représentants les plus illustres, il faut citer *Corneille*, né à Utrecht en 1620, mort à Gouda en 1654 ; il fut un des élèves les plus distingués du fameux Vossius, devint professeur à l'Université de Harderwijk, et publia d'importantes éditions de textes. — *Alexandre*, frère du précédent, né à Rhenen vers 1625, mort à Harderwijk en 1675 ; il avait débuté comme secrétaire de Vossius, et occupé ensuite une chaire de littérature grecque à Harderwijk, il édita les œuvres d'*Appien* (Amsterdam, 1670, 2 vol. in-8). — *Jacques*, frère des précédents, né à Rhenen en 1633, mort à Utrecht en 1696, après avoir été secrétaire de Nicolas Heinsius, enseigna à Gouda, à Duysburg et enfin à Utrecht. En dehors de ses travaux de philologie consistant surtout en savantes éditions d'*Ausone* (Amsterdam, 1671, in-8) et de *Longin* (Francfort, 1694, in-4), il s'occupa d'alchimie, et composa une méthode pour découvrir la pierre philosophale : *Manuductio ad cœlum chemicum* (Amsterdam, 1688, in-8). — *Hermann*, né à Breda en 1742, mort à Leyde en 1822. Appelé à une chaire de philologie de l'Université d'Harderwijk en 1763, il y renonça bientôt pour aller compléter ses études à Paris. Devenu ensuite précepteur des enfants du stathouder, il suivit fidèlement la famille d'Orange en exil et s'acquitta avec distinction de plusieurs missions diplomatiques. Il rentra dans sa patrie comme professeur de philologie à l'Université de Leyde. On lui doit une édition avec de

savants commentaires du *Lexicon Homericum* d'Apollonius et d'importantes études sur la politique néerlandaise du XVIIIe siècle où il fait preuve d'un véritable talent d'homme d'Etat. On les a réunis sous le titre d'*Ecrits politiques* (*Staakundige geschriften ;* Leyde, 1814-16, 3 vol. in-8). E. H.

BIBL. : SIEGENBEEK, *Histoire de l'Université de Leyde* (en holl.); Leyde, 1829-32, 2 vol. in-8. — BOUMAN, *Histoire de l'Université gueldroise* (en holl.) ; Utrecht, 1844-49, 2 vol. in-8.

TOLMEZZO. Ville d'Italie, ch.-l. d'arr. de la prov. d'Udine, sur la r. g. du Butt, près du confluent avec le Tagliamento, à 315 m. d'alt. ; 2.000 hab. Enceinte, vieux château. C'est le centre de la région Carnique, l'un des lieux les plus pluvieux de l'Europe ; elle fut annexée à Venise en 1420.

TOLNA. Comitat de la Hongrie occidentale, sur la r. dr. du Danube, au S.-O. du comitat de Pest ; 3.643 kil. q. ; 251.868 hab. en 1900, dont 80.000 Allemands. Le Danube le borne et la Sárviz le parcourt, formant de nombreux marécages. L'agriculture y est florissante. Le comitat a 120 communes et se divise en 5 districts. Ch.-l. Szegszard, renommé pour ses vins. La bourgade de Tolna, sur la r. dr. du Danube (3.000 hab.), possède un château des comtes Festetics. J. K.

TOLNAY (Louis), poète et romancier hongrois, né à Györköny le 31 janv. 1837. Il embrassa la carrière ecclésiastique et devint ensuite professeur à Budapest. En 1861, il publia ses *Ballades* qui eurent un grand retentissement et dont plusieurs peuvent être placées à côté de celles d'Arany. Le recueil de ses *Poésies lyriques* parut en 1865. Elles sont écrites dans la langue et la forme populaires, mais maniées avec beaucoup de force et d'originalité. Tolnay y montre avec émotion le côté sombre de la destinée humaine. Ce ton caractérise aussi ses récits en prose : *Tableaux de la vie* (1866), *Madame la baronne, le Château féodal, Daniel sera curé, le Misérable.* On y voit étalé, dans la manière de certains romanciers anglais, toutes les misères de notre société. J. K.

TOLOCORO (Ornith.) (V. COUROUCOU).

TOLOMEI ou **PTOLOMEI** (Jean), canoniste italien (V. OLIVÉTAINS).

TOLOMEI (Antonio dei), architecte italien (V. FEDERIGHI).

TOLOMEI (Claudio), littérateur italien, né à Sienne en 1492, mort à Rome en 1555. Il servit successivement Léon X, le cardinal Hippolyte de Médicis et Pier Louis Farnèse. A la mort de celui-ci, après avoir ouvert à Padoue une école de philosophie morale, il fut nommé évêque de Curzola et envoyé à Henri II pour resserrer les liens de Sienne avec la France. On lui doit la fondation de deux Académies siennoises et plusieurs opuscules, entre autres, les *Versi e regole della nuova poesia toscana*, les *Lettere, libri VII* que Vidal traduisit en français en 1572, le *De Corruptis verbis juris civilis*, etc.

TOLSTOÏ (Pierre-Andréévitch), personnage important de la cour de Pierre le Grand. On ne sait ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Il fut, dit-on, compromis dans l'affaire des Strélitz, et ce serait pour racheter sa faute qu'il aurait demandé au tsar de lui donner une mission à remplir à l'étranger. Toujours est-il qu'il entreprit, sur l'ordre de Pierre, un long voyage à travers la Russie, la Pologne, l'Autriche et l'Italie, recueillant tous les renseignements possibles sur les mœurs et les monuments des pays qu'il visitait, et s'intéressant tout spécialement à l'art de la navigation, dont il étudia, sur la mer Adriatique, la pratique et la théorie (1697 à 1699). Son récit fut publié pour la première fois dans l'*Archive russe* en 1888. En 1702, il fut envoyé à Constantinople en qualité d'ambassadeur ; il revint en 1714. En 1716, il accompagna Pierre le Grand en Hollande : un an plus tard, il se rendit à Vienne pour demander qu'on livrât le tsarévitch fugitif ; il fut également au nombre des juges qui condamnèrent à mort ce fils de Pierre le Grand. L'impératrice Catherine le trouvant compromis dans une affaire politique l'exila au couvent de Solovietsk sur la mer Blanche ; il y mourut. On cite parmi ses écrits, outre, son Voyage, une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide et une autre d'un travail italien sur la *Turquie* ; en outre une *Adresse au tzar, depuis Constantinople*, qui contient des renseignements géographiques sur la mer Noire. J. LEGRAS.

BIBL. : N.-A. POPOV, *le Voyage de P. Tolstoï en Italie*, etc., dans *Aténeï*, 1859, n°s 7 et 8. — Du même, article sur la vie de Tolstoï : *Rouski Viestnik*, juin 1860. — PÉKARSKI, *la Science et la Littérature sous Pierre le Grand;* Saint-Pétersbourg, 1862, t. I, 2 vol. in-8 (tous ces ouvrages sont en russe).

TOLSTOÏ (Comte Alexis-Constantinovitch), poète, dramaturge et romancier russe, né à Saint-Pétersbourg le 5 sept. 1817, mort dans sa propriété de Petite-Russie le 10 oct. 1875. Appartenant à la haute aristocratie, élevé avec un soin jaloux par sa mère et par son oncle maternel qui lui servit de père et fit de lui son héritier, Alexis Tolstoï passa son enfance (qu'il qualifie lui-même de parfaitement heureuse) dans un bien de sa famille, en Petite-Russie. Il subit de bonne heure le charme de cette contrée fertile et poétique, qui donna à son imagination un éveil précoce, et à laquelle son cœur resta toujours attaché. La vie de ce grand seigneur fut exempte d'événements, si l'on ne compte pas pour tels des présentations à la cour et des nominations à des charges vagues, comme celle de grand veneur, qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1855, il fit partie du régiment aristocratique qui s'engagea pour la guerre de Crimée et qui fut décimé par le typhus à Odessa, ville que les survivants ne dépassèrent jamais. Il employa le reste de sa vie à satisfaire ses deux passions principales, celle des beaux-arts et celle de la chasse.

L'œuvre d'Alexis Tolstoï n'est pas volumineuse, mais elle est choisie. L'ouvrage le plus célèbre qu'elle comprenne est un roman historique : *le prince Sérébrianny*. C'est un épisode de la lutte des boïars contre le tsar Ivan le Terrible ; c'était là l'époque de prédilection de l'écrivain qui devait lui consacrer plus tard une trilogie dramatique : *la Mort d'Ivan le Terrible* (une pièce souvent représentée) ; *le Tsar Féodor* et *le Tsar Boris* (interdites toutes les deux par la censure théâtrale). Si le nom d'Alexis Tolstoï est devenu populaire grâce à son ravissant roman, en revanche, sa poésie lyrique, charmante elle aussi, ne compte qu'un nombre restreint de fidèles admirateurs. Il a composé des ballades, des légendes en vers, où le ton populaire est imité avec bonheur. Il a, de plus, écrit de petits vers lyriques dont le ton simple et l'harmonie discrète et comme assourdie nous ravissent. Il n'a ni la profondeur de la conception, ni la large envolée lyrique ; il est simplement charmant. C'en est assez, sans doute, pour sauver de l'oubli le nom d'Alexis Tolstoï, même à côté de celui de son illustre cousin. J. LEGRAS.

BIBL. : L. GOLSCHMANN, *le Prince Sérébriany* ; Limoges, 1895. — Du même, *le Prince Sérébrianny* (adaptation), *ibid.*, 1898, in-fol. — Baron DE BERWICK, *Alexis Tolstoï, Don Juan, poème dramatique ;* Paris, 1896, in-16.

TOLSTOÏ (Comte Léon-Nicolaévitch), célèbre romancier et publiciste russe, né dans un bien du gouvernement de Toula, à Iasnaïa Poliana, le 28 août (9 sept.) 1828. Ayant perdu sa mère à l'âge de deux ans, et son père huit ans après, l'enfant fut élevé successivement par deux de ses tantes. Durant ses quinze premières années, il reçut son instruction de gouverneurs divers entretenus à la maison, tant pour lui que pour sa sœur et ses deux frères. Toutefois, il semble avoir surtout subi, durant cette période décisive où se forme le sentiment, l'influence et l'éducation de la campagne, avec laquelle ses longs séjours à Iasnaïa Poliana le laissèrent en contact presque ininterrompu. En 1843, Tolstoï entrait à l'Université de Kazan, dans la faculté des lettres ; mais, au bout d'un an, un échec à ses examens le détermina à passer à la faculté de droit. En 1848, il subit avec succès à l'Université de Saint-Pétersbourg les épreuves de sortie. Il se retira alors

pendant quelques années dans sa campagne tant aimée de Iasnaia Poliana. Toutefois, l'inaction ne pouvait plaire longtemps à cet esprit que ravageaient déjà les doutes moraux et un précoce scepticisme — le scepticisme d'une âme russe, avide de trouver une foi où s'appuyer. En 1851, il s'engageait dans l'artillerie, en qualité de *iounker* (sous-officier noble), et allait rejoindre l'un de ses frères au Caucase, où il devait passer près de quatre années.

C'est dans cette première période de solitude active et suggestive que le jeune homme se mit à écrire. D'abord des souvenirs autobiographiques : il raconta sous un transparent déguisement des scènes de son *Enfance* (1852) et de son *Adolescence* (1854), dans lesquelles sa puissance d'observation tant extérieure qu'interne révélait déjà le grand écrivain. Un peu plus tard, il compléta ces Mémoires déguisés par le volume intitulé *Jeunesse* (1857). C'est également durant son séjour au Caucase qu'il écrivit, entre autres nouvelles, celle qui a pour titre *les Cosaques* (1852) ; il y peignait avec une vigueur pénétrante la nature sauvage, la montagne et les montagnards qu'avaient déjà chantés les deux grands poètes Pouchkine et Lermontov. Du même coup, on pouvait saisir entre les poètes et le romancier une différence radicale dans la conception : pour les poètes romantiques, le Caucase avait été le théâtre d'exploits et d'aventures semi-héroïques ; le romancier, au contraire, révélait à la Russie, avec un paisible réalisme, cette primitive et superbe nature. Aux héros caucasiens imaginés par les poètes, il substituait des montagnards sauvages, très braves, très grossiers et très simples, de cette simplicité où il commençait à voir lui-même la solution dernière de l'énigme de notre vie.

Dès le début de la guerre de Crimée, Tolstoï fut, sur sa demande, transféré à Sébastopol ; il put ainsi assister en acteur à ce terrible drame de la guerre et du siège, dont il a fixé les impressions dans trois admirables nouvelles : *Sébastopol en décembre 1854 ; Sébastopol en mai 1855 ; Sébastopol en août 1855.* La guerre terminée, il donna sa démission. Ses goûts littéraires l'emportaient sans doute sur les autres ; en outre, le jeune officier devait se sentir plus attiré par la grande vie de la capitale que par la monotonie de la vie de garnison. L'année 1856, qu'il passa à Saint-Pétersbourg, marque le début de sa vie exclusive de littérateur ; ses premiers écrits et l'auréole de bravoure qui l'entourait lui assuraient un flatteur accueil dans toutes les classes de la société, parmi les écrivains, comme dans le grand monde. Il vécut en regardant vivre : la haute société lui offrait un beau sujet d'étude. En 1857, il fit un voyage en Allemagne, en France et en Suisse, et en revint, ce semble, assez désabusé. Après avoir successivement goûté à toutes les grandes émotions que pouvait lui offrir son milieu social : la vie sauvage, la guerre, la vie mondaine, le voyage, il s'en alla chercher un refuge dans le village natal qui lui semblait plus attirant que toutes les séductions du monde. Jusqu'en 1860, il vécut à Iasnaia Poliana, publiant successivement trois nouvelles ou romans : *le Bonheur de famille* (en français : *Katia*), *Trois morts* et *Polikouchka*.

Cependant, un nouveau voyage à l'étranger changea le cours de ses idées et l'amena à concentrer ses efforts sur l'éducation du peuple. C'est le temps où il s'adonna avec toute son ardeur à son école de village et où il commença à publier des articles pédagogiques. Ce fut le premier pas du grand écrivain dans le sens de cette réforme sociale qui devait, un peu plus tard, l'absorber tout entier.

En 1862, le comte Tolstoï se maria. Il épousait la fille d'un médecin de Moscou, Sophie-Andréevna Bers, une femme d'une intelligence vigoureuse et pratique, qui devait admirablement tenir sa place à côté de son mari, et servir d'éducatrice dévouée et infatigable aux nombreux enfants qui allaient naître de leur union. Le mariage de Tolstoï marque une ère nouvelle dans sa vie intellectuelle : c'est durant les douze ou quatorze premières années de son ménage qu'il concentra son effort sur des œuvres dont l'ampleur était digne de son génie. Il est vraisemblable que la paix de la vie de famille, la vraie vie du propriétaire noble sur sa terre récemment appauvrie, à la vérité, mais relevée moralement par l'abolition du servage, dut être favorable à l'éclosion des grands romans qui allaient illustrer son nom.

C'est en se livrant aux études préliminaires d'un roman projeté sur la conjuration des *Décembristes* de 1825 (trois chapitres seulement en furent écrits) qu'il se trouva séduit par l'idée de peindre l'état de la société russe depuis le commencement du siècle jusqu'à l'invasion de Napoléon. C'est alors qu'il conçut *Guerre et Paix*, son grand roman national, qui parut de 1864 à 1869, dans le *Messager russe*. Il est impossible de résumer cette œuvre, tant le sujet en est incertain, et tant les personnages y sont nombreux. Fidèle à la méthode qu'il avait suivie dans ses nouvelles, Tolstoï s'efforce de peindre avec un minutieux souci du détail un certain nombre de scènes caractéristiques dans la vie de chacun de ses innombrables personnages. Tous ainsi nous apparaissent, chacun à son heure, au tout premier plan, en pleine lumière, pour disparaître après un temps plus ou moins long, dès qu'ils ont été caractérisés, et pour reprendre alors leur rang respectif dans la grisaille compliquée de l'action. Il résulte de ce procédé une impression merveilleuse d'évocation continue. L'unité du roman n'est pas dans l'action, car nous assistons à cent aventures diverses, jeux d'enfants, scènes d'amour, enlèvement, disputes d'héritage, chasses à courre, vie de salon, intrigues politiques, batailles, assauts, conseils d'empereurs et de généraux, incendie de Moscou... L'unité n'est pas non plus dans les caractères, car celui du héros principal se modifie tout le long du volume. L'unité véritable est dans la conception. Cette série de tableaux nous offre une restitution admirable d'une époque critique de la vie nationale russe. Voilà pourquoi les Russes sont si tendrement attachés à ce roman de leur passé, et pourquoi les étrangers l'admirent plutôt dans ses détails que dans son ensemble. Le personnage principal est le comte Pierre Bézoukhov. Savant gauche et distrait, il se laisse entraîner tour à tour par tous les grands courants d'idées qui agitent la société russe au début du siècle, mais il n'est ému profondément par aucun d'eux : il reste dans ses rêves jusqu'à l'invasion de 1812. Alors seulement s'éveille en lui le sentiment national ; dans son cerveau se heurtent les idées les plus folles, et, tandis qu'il songe un instant à se sacrifier en tuant Napoléon, il se trouve brusquement converti à la résignation, l'arme suprême de ceux de sa nation, par sa rencontre avec un pauvre paysan prisonnier comme lui dans le camp français. Après la retraite de l'ennemi, il finit par épouser une femme qui représente ce qu'il y a de primesautier et de tendrement simple dans la nature russe, Natacha Rostov, qui, elle aussi, a traversé bien des épreuves avant de trouver auprès de Pierre son refuge définitif.

Ce colossal roman consacra la gloire de Tolstoï. Le grand écrivain se reposa de cette œuvre en rédigeant de petits livres destinés à l'instruction primaire : un *Alphabet* et une suite de *Livres de lecture* contenant des contes, des descriptions et des récits, contés dans ce style merveilleusement simple et populaire dont les Russes ont le secret. Quelques années plus tard (1875-76), Tolstoï publiait un autre grand roman : *Anna Karénine*. Cette fois, la disposition et les dimensions du livre ne déroutaient plus les lecteurs européens. Le sujet en est bien net : c'est l'histoire poignante d'un adultère. Une femme de la haute société de Saint-Pétersbourg, Anna Karénine, s'éprend d'un jeune homme nommé Vronski, et, après avoir lutté, puis succombé, quitte son mari et son enfant pour suivre son amant. A la fin, elle se suicide en se faisant écraser par un train. Parallèlement à cette tragique histoire se déroule l'idylle d'un gentilhomme campagnard, Lévine, qui finit par épouser la sœur d'Anna, et vit heureux à la campagne en se berçant de ces maximes

de renoncement qui sont devenues si chères à Tolstoï. La moralité se découvre sans peine.

Après *Anna Karénine*, un grave changement se fit dans l'esprit de Tolstoï. Renonçant à la littérature profane, le grand écrivain, parvenu au sommet de la gloire, n'eut plus d'intérêt que pour les Evangiles, qu'il se mit à traduire et à commenter. Successivement, il publia les résultats de ses recherches dans des livres au titre significatif : *En quoi consiste ma foi ? — Eh bien, que faire ? — En quoi consiste le bonheur ?* etc. Désormais, le grand écrivain était à peu près perdu pour la littérature et tout absorbé par ses préoccupations religieuses et sociales. Cependant, soit qu'il ait été incapable de comprimer la passion littéraire qui bouillonnait en lui, soit qu'il ait voulu faire servir son merveilleux talent à la divulgation de ses « découvertes » morales, il se mit à publier de temps à autre, à partir de ce moment, une nouvelle, une pièce ou un roman. En 1885, *la Mort d'Ivan Iliitch;* en 1887, un sombre drame réaliste : *la Puissance des ténèbres ;* en 1890, *la Sonate à Kreutzer ;* en 1895, *Maître et Serviteur ;* enfin, en 1900, un grand roman : *Résurrection.* Cependant, les écrits polémiques ou religieux ne cessaient pas de paraître ; citons : *le Salut est en vous ; l'Esprit chrétien et le Patriotisme*, virulent pamphlet dirigé contre les manifestations de la sympathie franco-russe ; *les Temps sont proches ; Sur l'art ;* etc. Depuis quelques années, le comte Tolstoï écrit beaucoup et à tout propos, envoie des lettres aux puissants et aux humbles, et commente du haut de ses idées morales les grands événements qui agitent le monde. Sans vouloir entrer dans le détail de cette production hâtive, on peut caractériser brièvement la tendance du grand écrivain durant le dernier quart du XIXe siècle.

En étudiant les Evangiles, Tolstoï y a fait une découverte dont il s'étonne que, depuis dix-huit siècles, presque personne ne se soit encore aperçu : à savoir que les préceptes évangéliques se réduisent à quelques maximes très simples comme celles-ci : s'abstenir de la violence, du serment, de la propriété, etc. Découvrir l'Evangile, c'est le procédé caractéristique des fondateurs de sectes dans tous les temps ; c'est en particulier celui des initiateurs de ces innombrables sectes qui pullulent dans la Russie mystique. Tous les sectaires s'imaginent avoir découvert ou retrouvé le véritable enseignement du Christ qui avait été déformé, selon eux, par des siècles de vaine tradition. Tolstoï n'a donc rien fait autre chose que de se joindre aux sectaires de son pays. Il se défend, certes, de faire de la propagande ; mais ses écrits en font pour lui, et comme il se trouve que l'application des principes évangéliques découverts par lui bat en brèche ce que nous appelons les bases de l'ordre social : le mariage, la propriété, les tribunaux, l'armée, il en résulte que l'on voit chaque année, en Russie, tels de ses disciples, gens pieux et sincères, voués cependant à la persécution administrative, parce qu'ils se refusent à certaines obligations sociales, comme le serment ou le service militaire.

A ces « découvertes » évangéliques se rattache étroitement cette idée que ce qui perd les hommes et tue en eux le sentiment chrétien, c'est la vie urbaine, essentiellement fausse, et, surtout, d'une façon générale, la civilisation. Reprenant les idées de J.-J. Rousseau, Tolstoï veut nous faire quitter les villes pour nous ramener à la campagne, à la terre, qui seule, et sans intermédiaire, doit suffire à tous nos besoins. C'est là qu'est, selon lui, le remède à tous nos maux, la suprême solution du problème social. Pour sa part, il s'y conforme. Mais nous devons faire observer que, en Russie, le cas d'un propriétaire foncier aisé et oisif qui passe la plus grande partie de son temps sur ses terres, et se distrait des travaux intellectuels par des exercices physiques, voire même, à l'occasion, par une heure de fauchaison ou de semailles, ce cas, dis-je, n'est pas plus étonnant que celui d'un bourgeois français qui bêche lui-même dans son jardin. La sincérité du comte Tolstoï est hors de doute, mais c'est notre ignorance de la vie russe qui nous a fait attribuer tant d'importance à ses passe-temps de propriétaire campagnard.

Ces différentes idées, exprimées dans de longs volumes d'exposition théorique, sont illustrées en outre par les œuvres littéraires dont nous avons cité les titres. Ainsi *la Sonate à Kreutzer* est une condamnation du mariage ; *Maître et Serviteur* et *la Mort d'Ivan Iliitch* sont de terrifiantes peintures de l'égoïsme ; *Résurrection*, enfin, reprend toute la théorie sociale de Tolstoï. Le sujet de ce roman est scabreux et invraisemblable. Une jeune servante a été séduite par un jeune homme du grand monde russe ; tombée au plus bas de la dégradation, elle est impliquée dans une affaire d'empoisonnement, et, bien qu'innocente, condamnée aux travaux forcés, par suite d'une erreur matérielle des jurés, parmi lesquels se trouve précisément son séducteur, qui, désespéré de sa faute, renonce alors à sa fortune et veut épouser sa victime : celle-ci, Katioucha, qu'il a suivie en Sibérie, finit par refuser son sacrifice et par épouser un autre homme. Il y a dans ce roman des passages admirables ; mais la tendance moralisante qui en fait une interminable et lourde diatribe contre les institutions sociales en rend la lecture pénible. Ce défaut est surtout sensible à partir de la seconde partie, où Tolstoï décrit, non pas d'après expérience personnelle, mais d'après des récits, deux mondes qu'il ignore : les prisons et la Sibérie.

Le retour de Léon Tolstoï à des théories vaguement évangéliques et mystiques et sa renonciation à la gloire littéraire ne doivent pas nous donner le change. Ce ne sont là que des manifestations presque prévues de lassitude morale et intellectuelle dans un cerveau russe où toutes les sensations prennent une importance démesurée. Après avoir goûté toutes les excitations de la vie, il s'est jeté sur l'existence simple avec la même ardeur qui l'emportait jadis dans la mêlée. Pratiquement, son « retour à la nature » n'a d'intérêt pour le critique qu'en ce qu'il a, sinon tari, du moins considérablement diminué la production littéraire du grand romancier russe. Son œuvre littéraire n'en porte pas moins, d'un bout à l'autre de sa carrière, à cinquante ans de distance, les mêmes caractères essentiels. Ces caractères sont avant tout la sincérité et le réalisme. Léon Tolstoï est bien jusqu'ici le plus puissant écrivain réaliste de la Russie. Son réalisme ne consiste pas dans une vision photographique des choses et dans une expression volontairement brutale : les moyens qu'il emploie sont bien plus variés. Son réalisme, certes, est moins raffiné que celui de Tourguéniev, mais il n'en repose pas moins sur le choix attentif des détails à retenir. Si, en lisant Tolstoï, nous avons une si intense impression de la vie, c'est parce que, dans la foule des détails qui constituent un geste, une action, ou une conversation, il a su précisément noter les plus caractéristiques, et laisser tomber les autres. La sûreté géniale de son choix est telle qu'il lui suffit de fixer d'un mot un geste ou un tic, pour qu'un personnage surgisse tout à coup devant nos yeux dans l'attitude qui lui est familière.

Ajoutons que cette vision du détail caractéristique est unie à une merveilleuse puissance à manier des foules, et à mêler, parmi les acteurs principaux d'un drame, des comparses dont la silhouette est campée en une ligne. Ce qu'il y a de touffu, parfois même d'un peu confus, dans la manière de Tolstoï, contribue encore à renforcer cette impression de vie réelle que nous trouvons dans ses œuvres : la vie, en effet, ne se présente guère à nous sous la forme d'un drame simple. Nous sommes à l'aise au milieu de sa complication, parce que ce n'est pas tant une complication d'événements ou d'analyse psychologique, que plutôt celle d'un grouillement de foule vivante.

Le style de ce puissant créateur est, même dans les œuvres de sa maturité, long, lourd et sans recherches d'harmonie. Tolstoï ne sacrifie jamais à la forme, bien qu'il se donne beaucoup de peine pour écrire : son unique souci est de trouver le mot frappant, le mot juste qui tout à coup vous découvre un horizon. Voilà pourquoi la

moindre de ses nouvelles où, cependant, nul n'irait chercher des modèles de style, comme on ferait, par exemple, chez Tourguéniev, est cependant un chef-d'œuvre au même titre que les grands romans *Guerre et Paix* ou *Anna Karénine*. Voilà pourquoi, avec ses défauts, ses étrangetés, son manque de proportion, le comte Léon Tolstoï nous apparait, entre tous les romanciers russes, non pas seulement comme le plus grand, mais encore comme le plus essentiellement national, comme celui qui a reproduit avec le plus de bonheur la terre russe avec ses oppositions brutales et le charme indicible de son immensité.

Les œuvres de Léon Tolstoï sont toutes traduites en français ; pour en faciliter les recherches, nous indiquons les dates d'apparition des principales traductions, dont les titres, d'ailleurs, sont parfois fantaisistes : *Katia* (1878) ; *Guerre et Paix* (1884) ; *Anna Karénine ; Ma religion* (1885) ; *Polykouchka ; les Cosaques ; Tableaux du siège de Sébastopol* (1886) ; *Que faire ? Ma confession ; Enfance, Adolescence, Jeunesse* (1887) ; *Marchez pendant que vous avez la lumière* (1888) ; *De la Vie ; le Chant du cygne ; Contes et Fables ; les Décembristes* (1889) ; *la Sonate à Kreutzer* (1890) ; *les Fruits de la science* (1891) ; *l'Argent et le Travail* (1892) ; *la Famine ; le Salut est en vous* (1893) ; *la Mort d'Ivan Iliitch ; l'Esprit chrétien et le Patriotisme ; la Recherche du bonheur* (1894) ; *les Evangiles ; Zola, Dumas, Maupassant* (1896) ; *les Temps sont proches ; Extraits de Tolstoï* (1897) ; *Qu'est-ce que l'art ? Maître et Serviteur ; Contes évangéliques ; A la hussard ; Pensées d'après les textes russes* (1898) ; *la Puissance des ténèbres ; le Premier Bouilleur ; l'Esclavage moderne ; la Racine du mal ; Où est l'issue ? Napoléon et la Campagne de Russie ; Religion et morale* (1899) ; *Imitations ; la Mort ; Pamphile et Julius ; Résurrection* (1900). Jules LEGRAS.

BIBL. : E. HENNEQUIN, *les Ecrivains francisés* ; Paris, 1889, in-12. — Georges DUMAS, *Tolstoy et la Philosophie de l'amour* ; Paris, 1893, in-12. — T. de WYZEWA, *Ecrivains étrangers* ; Paris, 1896, in-12. — E. DUPUY, *les Grands Maîtres de la littérature russe* ; Paris, 1897, in-12, 4e éd. — E. de VOGÜÉ, *le Roman russe* ; Paris, 1897, in-12, 4e éd. ; *le Tolstoïsme et l'Anarchie* ; Paris, 1900, in-4.

TOLTÈQUES. Peuple du Mexique (V. MEXIQUE, t. XXIII, p. 875 et 876).

TOLU. Baume retiré, par incision, du *Toluifera balsamum*. C'est un corps de couleur rousse, de consistance variable, d'odeur agréable. Sa composition chimique est mal connue. D'après Kepp, il contient de l'acide cinnamique ; d'après Scarling, il contiendrait aussi de l'acide benzoïque. Employé dans la fabrication de certains parfums, ou encens, il entre dans la formule des clous fumants. Mais il est plutôt employé à l'intérieur, sous forme de sirop, ou de pastilles, comme modificateur des sécrétions des voies respiratoires. A ce titre il entre aussi dans la formule des pilules balsamiques de Morton. Il est doué de propriétés balsamiques, stimulantes, qu'on utilise dans les catarrhes des voies respiratoires. Il se prescrit en nature, en émulsion, ou sous forme de sirop, de pastilles d'alcoolé ; on prépare un éthérolé pour inhalations.

TOLUCA. Ville du Mexique, cap. de l'Etat de Mexico, à 45 kil. S.-O. de la capitale fédérale Mexico, située à 2.260 m. d'alt., à l'E. du *Nevado de Toluca* (4.500 m.), volcan éteint formé d'andésite et couronné par un lac. La ville a 23.648 hab. (en 1895) ; bien bâtie, elle fait un grand commerce de porc, de jambon, de saucisses, fabrique de la bière, des bougies, des savons, file le coton, etc.

TOLUÈNE (Chim.). Form. { Equiv..... $C^{14}H^8$. Atom..... C^7H^8.

Le toluène, qu'on appelle aussi méthylbenzène ou méthylphène, a été découvert en 1838 par Pelletier et Walter. On l'extrait des goudrons de houille. La distillation des goudrons de houille fournit un certain nombre de produits qu'on fractionne en huiles légères, huiles lourdes, huiles anthracéniques, brais. Les huiles légères, qui contiennent tous les produits distillant au-dessous de 200°, sont constituées par la benzine, le toluène, les xylènes, des alcalis et des phénols. On agite ces huiles avec de l'acide sulfurique, ce qui a pour effet d'enlever les alcalis, puis avec une dissolution de soude qui enlève les phénols. On soumet le produit de ces opérations à une nouvelle distillation fractionnée ; en ne recueillant que les produits qui passent à 110°, on obtient le toluène. La distillation se fait d'ailleurs exactement avec les mêmes appareils que celle de la benzine.

On peut aussi préparer le toluène par synthèse, et cela par plusieurs procédés. Par le procédé général de préparation indiqué par Fittig et Tollens pour les dérivés substitués de la benzine, en traitant par le sodium un mélange de benzine bromée et d'éther méthyliodhydrique :

$$C^{12}H^5Br + CH^3I + Na^2 = C^{14}H^{18} + NaI + NaBr.$$

Par la méthode générale de Berthelot, en distillant un mélange de benzoate et d'acétate.

Par la méthode, également générale de Friedel et Crafts, en faisant passer un courant d'éther méthylchlorhydrique dans de la benzine en présence de chlorure d'aluminium anhydre :

$$C^{12}H^6 + C^2H^3Cl = C^{14}H^8 + HCl.$$

On peut encore préparer le toluène en décomposant à la température du rouge un mélange de styrolène et d'hydrogène (Berthelot) :

$$2C^{16}H^8 + H^2 = 2C^{14}H^8 + C^4H^2.$$

Comme le styrolène est préparé directement à partir de l'acétylène, cette réaction montre que l'on peut faire la synthèse du toluène à partir des éléments, uniquement par des réactions pyrogénées ; elle explique la présence du toluène dans les goudrons de houille.

Enfin le toluène prend naissance dans la réaction ménagée de l'acide iodhydrique sur les corps de la série benzylique : acides, aldéhydes, alcalis (Berthelot).

Il y a lieu aussi de mentionner que Sainte-Claire Deville, qui a étudié le toluène, est parvenu à l'obtenir en distillant le baume de Tolu, ce qui indique l'origine du mot toluène.

Le toluène est un liquide incolore, très réfringent, possédant une odeur analogue à celle de la benzine. Sa densité, analogue à 15°, est 0,856. Il reste liquide aux températures les plus basses que l'on puisse produire : aussi est-il employé comme corps thermométrique pour la mesure des très basses températures. Chauffé, il bout à 111°.

Sa chaleur de formation par les éléments est $+ 2^{cal},3$ et sa chaleur de combustion 933,8. Il fournit quatre séries de dérivés par substitution, trois séries dérivées de la benzine (ortho, méta, para), et une série dérivée du méthane.

L'action du chlore sur le toluène varie suivant les conditions. A froid et en présence d'un peu d'iode, on obtient une série de dérivés de substitution. Les chlorures ainsi formés sont analogues aux produits de substitution de la benzine ; comme ces derniers, ils ne sont pas saponifiables par les alcalis en solution. Seuls les alcalis fondus les décomposent ; mais au lieu d'être un alcool comme pour un dérivé chloré d'un hydrocarbure de la série grasse, le produit de la réaction est un phénol. — Si l'action du chlorure se produit à la température d'ébullition du toluène, sans addition d'aucun réactif auxiliaire, il se fait aussi des dérivés de substitution. Mais ces dérivés sont différents des composés précédents. La potasse les saponifie facilement en donnant naissance à des alcools ; l'ammoniaque les change en amines. Ils sont tout à fait analogues aux éthers chlorés de la série grasse. On peut s'expliquer la formation de ces deux séries de dérivés isomères en admettant que les deux carbures qui constituent le toluène, benzine et méthane, gardent en se réunissant une certaine individualité. Le produit de la substitution doit être différent suivant que cette substitution se fait dans le noyau

benzénique, ce qui est le cas à froid et en présence d'iode, ou bien dans le radical méthyle, ce qui est le cas à la température d'ébullition du toluène.

L'acide azotique agit sur le toluène comme sur la benzine : il donne des dérivés nitrés par substitution dans le noyau benzénique. En dissolvant à froid le toluène dans l'acide azotique fumant, on obtient les trois toluènes mononitrés, $C^{14}H^7(AzO^4)$: l'orthonitrotoluène, le paranitrotoluène et le métanitrotoluène. Le composé para est celui qui domine : c'est un corps solide fondant à 54°, bouillant à 238° et possédant l'odeur d'amandes amères. En employant l'acide azotique fumant et chaud et en prolongeant son action, on prépare les trois dinitrotoluènes $C^{14}H^6(AzO^4)^2$. Enfin, si l'acide azotique est mélangé d'acide sulfurique, il se produit les trinitrotoluènes : $C^{14}H^5(AzO^4)^3$.

L'action de l'acide sulfurique porte aussi sur le noyau benzénique. Le produit de la réaction est un acide sulfoné monobasique, bibasique ou tribasique, selon que c'est un corps monosubstitué, bisubstitué ou trisubstitué. Les dérivés monosubstitués sont les trois acides : orthotoluolsulfonique, paratoluolsulfonique, métatoluolsulfonique et paratotuolsulfonique, dont la formule commune est $C^{14}H^8S^2O^6$. Ces trois acides sont cristallisés; ils donnent des sels qui le sont aussi. C'est le dérivé para qui se forme en plus grande abondance. Ces acides sulfonés ne sont pas analogues aux éthers sulfuriques gras. Traités par les solutions alcalines, ils ne sont pas saponifiés. La potasse et la soude fondues les décomposent; mais le produit de la réaction est un phénol au lieu d'être un alcool, et le sel alcalin formé est un sulfite. Les phénols formés dans l'action de la potasse fondue sur les acides monotoluolsulfoniques portent le nom de crésylols.

Les agents oxydants changent le toluène en acide benzoïque,

$$C^{14}H^8 + 3O^2 = C^{14}H^6O^4 + H^2O^2.$$

Cette réaction se produit avec le permanganate de potasse à froid, avec l'acide azotique étendu et chaud, avec le mélange chromique à l'ébullition. Si on fait passer un courant d'oxygène dans du toluène bouillant en présence de chlorure d'aluminium, la réaction est différente : il se fait du crésylol (Friedel et Crafts) :

$$C^{14}H^8 + O^2 = C^{14}H^8O^2.$$

Le toluène, sous l'influence de l'acide iodhydrique, forme des hydures comparables à ceux de la benzine.

Les propriétés chimiques générales du toluène se retrouvent dans tous les hydrocarbures formés par l'union de la benzine et d'un carbure de la série grasse.

TOLUIDINE. Form. { Equiv..... $C^{14}H^6(AzH^3)$. Atom..... $C^7H^7AzH^2$).

On connaît trois toluidines : l'orthotoluidine, la métatoluidine, la paratoluidine. Chaque toluidine se produit par réduction du nitrotoluène correspondant. L'orthotoluidine se produit quand on réduit l'orthonitrotoluène, la métatoluidine, le métanitrotoluène, etc.

$$C^{14}H^7(AzO^4) + 3H^2 = C^{14}H^6(AzH^3) + 4HO.$$

Mais comme la séparation des nitrotoluènes, qui se forment en même temps dans l'action de l'acide azotique fumant sur le toluène, est difficile, on réduit le mélange des nitrotoluènes et on sépare ensuite les toluidines formées. Comme c'est le composé para qui domine dans le nitrotoluène brut, c'est la paratoluidine qui forme la plus grande partie de la toluidine commerciale.

L'orthotoluidine a été découverte, en 1868, par Rosensthiel. C'est un liquide incolore, de consistance huileuse, bouillant à 201°, un peu soluble dans l'eau, miscible en toutes proportions avec l'alcool et l'éther. La métatoluidine est un liquide incolore, bouillant à 197°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et dans l'éther. La paratoluidine cristallise en larges tables incolores, fondant à 45°, bouillant à 200°.

Les toluidines sont isomères de la benzylamine et de la méthylaniline. Mais tandis que les toluidines et la benzylamine traitées par l'acide iodhydrique à 280° donnent du toluène, la méthylaniline traitée de la même façon se dédouble en benzine et formène (Berthelot). Les toluidines et la benzylamine sont les amines qui correspondent au toluène : pour la benzylamine, l'ammoniaque est substituée dans le groupe méthyle; pour les toluidines, elle est substituée dans le noyau benzénique. La chaleur de formation par les éléments des cinq alcalis isomères diffèrent peu, la toluidine l'emportant sur leurs isomères toluidine ortho $+ 5^{cal},9$; méta liq. $+ 5^{cal}$; para solide $+ 11,0$; méthyl aniline liq. $- 3,4$; benzylamine liq. $+ 2,0$.

A. Bouzat.

TOLUIFERA (*Toluifera* L.) (Bot.). — Genre de Légumineuses-Papilionacées-Sophorées, synonyme de *Myroxylon* L. f., et comprenant deux ou trois arbres, à nombreuses variétés, de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes imparipennées, à fleurs en grappes axillaires ou



Toluifera. — Branche florifère.

terminales; réceptacle turbiné, pétales lancéolés, 10 étamines libres, ovaire à 1 ou 2 ovules; fruit longuement ailé; péricarpe à lacunes chargées de baume. L'espèce type, *T. balsamum* L. (*Myrospermum toluiferum* A. Rich., *Myroxylon toluifera* H. B. K.), arbre de 20 à 25 m. de haut, croît en Colombie, au Venezuela et à la Nouvelle-Grenade et produit le véritable *baume de Tolu*. Baillon y rapporte comme simples variétés le *Myroxylon Pereiræ* Royle (*M. sonsonatense* Œrst.), de l'Amérique centrale, producteur du *baume du Pérou* (par digestion du fruit dans un liquide alcoolique) et le *M. balsamiferum* R. et Pav. (*M. peruiferum* Lamb.), propre au Pérou et au Brésil, introduit aux Antilles. — Le *T. peruifera* L. f., de l'Amérique du Sud, a passé à tort pour fournir le baume du Pérou; son bois, très aromatique, est recherché pour l'ébénisterie.

TOLUOL (Chim.) (V. Toluène).

TOLZ. Ville de la Haute-Bavière, sur l'Isar; 4.185 hab. (en 1895); sources iodo-bromurées et sulfureuses de *Krankenheil*, à 830 m. d'alt.

TOLZAT. Rivière du dép. de *Lot-et-Garonne* (V. ce mot, t. XXII, p. 588).

TOM. Rivière de Sibérie, affl. g. de l'Ob, dans le gouv. de Tomsk, dont elle arrose le ch.-l.; longue de 843 kil., dans un bassin de 57.000 kil. q., elle sort des monts Abakan, devient navigable à Kouznetzk.

TOMAISON (V. Bibliographie, t. VI, p. 628).

TOMAN, THOMAN, TOUMAN (V. Monnaie et Perse).

TOMASCHEK (Wilhelm), géographe autrichien, né à Olmutz le 26 mai 1841, professeur à l'Université de Vienne (1885). Sauf *Die Goten in Taurien* (Vienne, 1881), ses principaux travaux, très estimés, ont paru dans les comptes rendus de l'Ac. des sc. de Vienne : *Brumalia und Rosalia* (t. LX); *Centralasiatische Studien* (t. LXXXVII et XCVI) ; *Zur hist. Topogr. von Persien* (t. CII); *Derskytische Norden* (t. CXVI et CXVII) ; *Die alten Thraker* (t. CXXVIII, CXXX et CXXXI) ; *Hist. Topogr. Kleinasiens im Mittelalter* (t. CXXIV) ; *Sasun und das Quellengebiet des Tigris* (t. CXXXIII).

TOMASELLI (Joséphine), cantatrice (V. Gallmeyer).

TOMASZOV. Ville de la Pologne russe, gouv. et à 109 kil. de Lublin, ch.-l. de district, sur la r. dr. de la Zotokia ; 7.150 hab. Fabriques de faïence. Commerce de bois et de toile.

TOMASZOV. Ville de la Pologne russe, gouv. de Pietrkov, sur la Volborka ; 18.600 hab. Grandes fabriques de lainages et de toile.

TOMATE (*Lycopersicum* Dun.). I. Botanique. — Genre de la famille des Solanacées, tribu des Atropées, composé de plantes annuelles à tiges presque sarmenteuses, pourvues de feuilles alternes penniséquées. Les fleurs sont disposées en grappes extra-axillaires, accompagnées ou non de bractées. Le calice présente 5-6 divisions. La corolle, rotacée, a un tube court et un limbe plissé, à 5 lobes. Les étamines, au nombre de 5-6, insérées sur la gorge de la corolle, ont un filet très court ; leurs anthères allongées, acuminées, cohérentes au sommet, s'ouvrent par deux fentes longitudinales. L'ovaire est divisé en deux loges pluriovulées, quelquefois partagées en loges secondaires par de fausses cloisons ; le style, simple, se termine par un stigmate faiblement lobé. Le fruit est une baie de coloration rouge vif, orangée ou jaunâtre.

On connaît une dizaine d'espèces de Tomates qui se rencontrent en Amérique, depuis le Mexique jusqu'au Pérou. L'espèce la plus répandue est la Tomate comestible (*Lycopersicum esculentum* Dun. ou *Solanum esculentum* L.) introduite en Europe au XVIe siècle et maintenant cultivée dans tous les pays ; cette plante possède de gros fruits déprimés, irrégulièrement lobés sur leur contour. On cultive aussi, surtout en Amérique, la Tomate de Humboldt (*L. Humboldtii* Willd.), aux petits fruits arrondis ; la Tomate en forme de poire (*L. pyriforme* Poir.) et la Tomate Cimaron (*L. peruvianum* Jacq.). W. R.

II. Horticulture. — On en cultive plusieurs variétés comme : Tomate grosse rouge, relevée de côtes ; Tomate rouge hâtive, à feuilles crispées, plus petite que la précédente, préférée pour la culture sous châssis ; Tomate grosse lisse, recommandée pour la culture en pleine terre ; Tomate Chemin, fruit rouge vif, très gros et presque arrondi, variété précoce, vigoureuse et fructifère ; Tomate Mikado, fruits très gros, lisses, rouge violacé, variété très rustique et fertile ; Tomate cerise, fruits petits, globuleux. La Tomate se multiplie de graines qu'on sème sur couche et sous châssis. Lorsque les gelées ne sont plus à craindre pour cette plante qui y est très sensible, on la repique en pleine terre. Les semis sur couche se font plus ou moins tôt, selon le climat, de janvier à mars. On sème à la volée et, lorsque les jeunes plants ont quelques feuilles, on les repique à 10 centim. de distance, en tous sens, sur une autre couche. Quand ils ont pris assez de force et que le temps est venu de leur mise à demeure, on les enlève alors facilement avec une petite motte pour la transplantation. Les soins à donner pendant la végétation des tomates sur couche, consistent en quelques arrosages, à couvrir les châssis pendant la nuit et à aérer toutes les fois que la température le permet. Les tomates sont mises en pleine terre du 15 avr. à fin mai, sur une plate-bande bien préparée en terre souple et substantielle, à exposition chaude. On les dispose à 70 ou 80 centim. de distance, en tous sens, ou en lignes espacées de 1 m., en resserrant les plants à 40 ou 50 centim. sur les lignes. On règle la végétation et la fructification des tomates par des pincements. On laisse à chaque pied trois ou quatre branches. Chacune d'elles est pincée sur trois ou quatre bouquets de fleurs, et l'on supprime, au fur et à mesure qu'elles se produisent, toutes les pousses qui se montrent ensuite à l'aisselle des feuilles. Les branches conservées sont attachées sur des tuteurs ou palissées sur un treillage. La tomate demande des arrosages copieux en été. La culture de cette plante peut se faire entièrement sur couche, c'est la culture forcée. On la sème alors en novembre et on en repique le plant sur couche en janvier. Ce plant est disposé en lignes distantes de 50 centim. et, sur les lignes, il est resserré à 30 centim. Les châssis qui abritent les tomates sont mobiles, on les élève peu à peu, à mesure que les plantes grandissent. On ne laisse porter à chaque plante que trois branches : la branche maîtresse et deux latérales. Ces branches sont arrêtées dans leur développement par des pincements, de manière à ne porter chacune qu'un seul bouquet de fleurs. On supprime les bourgeons axillaires et, suivant le besoin, on arrose et on aère les plantes ; on peut aussi pincer la première fleur des bouquets pour obtenir le développement plus beau et plus régulier de leurs fruits. La récolte commence en mai, tandis que les tomates cultivées en pleine terre, sous le climat de Paris, ne donnent leurs premiers fruits que vers le milieu de l'été. Dans les pays chauds, en Espagne et dans les stations abritées de la Provence, la culture peut se faire en pleine terre, depuis le semis, sans le secours de châssis. On sème en août et septembre, pour récolter en hiver, dès le mois de janvier. G. Boyer.

III. Art culinaire. — La saveur appétissante de la tomate relève le goût d'un grand nombre de préparations culinaires. Elle s'emploie surtout en sauce, mais elle se mange également farcie et en salade. — *Sauces aux tomates* : Mettre dans une casserole des tomates coupées en deux et bien mûres, avec quelques émincés de jambon maigre, des oignons coupés en tranches, du thym, du laurier et du poivre ; laisser mijoter doucement pendant une demi-heure, ajouter deux cuillerées de bouillon, faire bouillir jusqu'à consistance convenable et passer au travers d'une passoire fine. Au moment de servir, ajouter un morceau de beurre. Pour donner à cette sauce un goût encore plus relevé, on y mélange quelques champignons et du persil très finement découpés, une petite gousse d'ail et une échalotte également hachées très menues. — *Tomates farcies* : Plonger les tomates dans de l'eau bouillante, en enlever la première peau et les graines à l'aide d'une petite cuillère, les emplir de chair à saucisses, additionnée d'ail, de persil, de ciboules et d'estragon hachés finement avec sel et poivre ; placer les tomates ainsi préparées dans un sautoir avec un morceau de beurre, les saupoudrer de chapelure et les faire cuire dans un four chauffé modérément ; la cuisson terminée, les servir arrosées de jus de citron. — *Tomates en salade* : Après les avoir plongées dans l'eau bouillante et en avoir enlevé la première peau, les couper en tranches en retirant les pépins ; couper également en tranches menues des oignons blancs ; disposer dans un saladier une couche de tranches de tomates pour une de tranches d'oignons et ainsi de suite ; saler, poivrer, arroser fortement de vinaigre et laisser mariner : au bout de deux heures, retirer les tomates que l'on fait égoutter et que l'on sert assaisonnés d'huile et de vinaigre.

TOMBAC ou **DEMI-OR.** Alliage de zinc et de cuivre, dont les proportions peuvent varier. — *Tombac blanc* ou *cuivre blanc* : cuivre, 86 à 88 ; zinc, 14 à 12 ; ou cuivre, 97 ; zinc, 3 ; arsenic, 1. — *Tombac fausse* : cuivre, 88,88 ; zinc, 5,56 ; étain, 5,56. — *Tombac rouge* : cuivre, 91,67 ; zinc, 8,33. On emploie le tombac blanc pour des instruments de physique.

TOMBANT (Blas.). Se dit d'une flèche posée en pal, la pointe en bas.

TOMBE (La). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine; 199 hab.

TOMBEAU (V. Funérailles et Cimetière, Architecture, notamment pp. 694-696, Sculpture, et les §§ *Beaux-arts* des articles consacrés aux principaux pays. V. aussi le texte et les gravures des art. Beni-Hassan, Bersheh, Phénicie, Palestine, Jérusalem, Telmessus, Mausolée, Dédicace, Cæcilia Metella, Catacombes, Caire, Barqouq, Iaroslav, Amiens, Bourgogne, Brezé, Brissac, Bruges, Bréda, Bachelier, Baume, Pilon, Anguier, Amadeo, Tolède, Charlottenbourg, Agra.

TOMBEAU de la Chrétienne (Khour-er-Roumia). Monument de l'Algérie, dép. et à 50 kil. S.-O. d'Alger, sur une colline de 263 m.; c'est le mausolée du roi de Maurétanie Juba, qui résidait à Iol Cæsarea (Cherchell); l'aspect est celui d'un édifice rond de 30 m. de haut, reposant sur un soubassement carré de 63 m. de côté; autour de la base se déroule une colonnade de soixante colonnes en-



Tombeau de la Chrétienne.

gagées d'ordre ionique; aux quatre points cardinaux, quatre portes hautes de $6^{m},20$. Au-dessus de la colonnade, on s'élève par 83 degrés, hauts chacun de $0^{m},58$, qui se rétrécissent graduellement et donnent au mausolée l'aspect d'un cône tronqué. A l'intérieur on a trouvé des galeries et des caveaux, aucun sarcophage, beaucoup d'objets romains. A.-M. B.

Bibl.: V. *Revue africaine*, 1867, articles de Berbrugger.

TOMBEBŒUF. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monclar; 832 hab.

TOMBEREAU. Sorte de charrette entourée de planches des quatre côtés et servant au transport des terres de déblai, du sable, des petits matériaux de construction, du fumier, des ordures. La caisse est analogue, comme forme, à celle de la brouette, mais de capacité beaucoup plus grande : $0^{mc},50$ à $2^{mc},50$. Elle est portée par une paire unique de roues de grand diamètre et traînée par un cheval entre les limons, auquel on ajoute, si la charge est trop lourde, un ou deux chevaux en flèche, mais jamais davantage, car ils ne rendraient pas, en plus grand nombre, assez d'effet utile. Elle n'est, d'ailleurs, qu'articulée sur les brancards et, pour opérer son déchargement, on la fait basculer en arrière, sans que le cheval soit dételé, en renversant, au moyen d'une manette, une barre de fer qui réunit son avant aux dits brancards. En même temps, on enlève le fond postérieur, qui est mobile, et fixé par des clavettes. On estime, dans les conditions les plus ordinaires, c.-à-d. pour des déblais de densité moyenne 1,6 et en supposant la résistance de traction égale à 0,12, que la limite de chargement d'un tombereau à 1 cheval est de $0^{mc},45$, celle d'un tombereau à 2 chevaux $1^{mc},15$, celle d'un tombereau à 3 chevaux $1^{mc},85$. Il y a donc avantage, en général, à faire usage de tombereaux à plusieurs chevaux. Le temps moyen de transport est, d'autre part, évalué à vingt minutes par mètre cube à charrier à une distance de 100 m., chargement, marche et déchargement compris.

TOMBIGBEE. Rivière des Etats-Unis, qui s'unit à l'Alabama pour former la Mobile, tributaire de la baie de ce nom; elle a 700 kil. de long dans un bassin de 49.000 kil. q., et est navigable sur 500 kil. de Mobile à Columbus.

TOMBISSEUR (Chasse) (V. Fauconnerie).

TOMBLAINE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (O.) de Nancy; 1.209 hab. Ecole pratique d'agriculture. Filature et tissage de flanelle. Fabrique de fécule et de produits alimentaires.

TOMBOLA. Sorte de loterie de société, où l'on gagne des objets de valeur diverse, mais en général minime, offerts comme lots, et où l'on tire les numéros comme au jeu de loto. Les tombolas accompagnent surtout les fêtes de bienfaisance ou populaires. Les billets en sont alors généralement vendus et le produit s'en ajoute à la recette. D'autres fois, ils sont distribués gratuitement en même temps que s'acquitte le droit d'entrée et constituent alors un attrait de plus. L'organisation des tombolas est soumise, en principe, aux mêmes conditions d'autorisation administrative que celle des *loteries* (V. ce mot).

TOMBOUCTOU ou **TIMBOUCTOU** (*Tin-bouktou*, puits de Bouktou, en arabe, ou *Toumbouctou*, la cavité, en langue sonrhaï). Ville du Soudan français, au N. du grand coude du Niger, par 16°43' lat. N. et 5°17' long. O., à 2.400 kil. S. d'Alger. Elle est à 10 kil. N. du fleuve dans une plaine sablonneuse, semée d'étangs et de buissons de mimosées et de palmiers. La ville a la forme d'un triangle de 6 kil. de tour, la pointe au N.; des ruines l'entourent au N. et à l'O., témoignant d'une étendue autrefois plus considérable; la grande mosquée est à la pointe N.; une citadelle a été bâtie par les Français, ainsi que deux forts au N.; elle n'a plus d'enceinte, les Peuls l'ayant détruite en 1826. Les rues sont larges, les maisons à un étage, assez vastes, en briques rondes séchées au soleil. Tombouctou se divise en six quartiers: Sanégoungou au S., le plus peuplé, avec deux marchés, et la mosquée de Sidi-Yahia; Sararaïka au centre, où réside le cheikh Youboukaïna, au N. du précédent, où fut le palais des rois sonrhaï; Bagindi, à l'O. du précédent, quartier bas, parfois inondé; Sankoré à la pointe N., le quartier sonrhaï, avec la grande mosquée à cinq nefs; Sanghéréber au S.-O., avec une mosquée à onze nefs. Le port est à Kabara, sur le bras septentrional du Niger. Tombouctou tire ses aliments de Djenné et du Macina, son bois de Kabara, elle n'a d'eau que celle des mares ou des citernes. C'est essentiellement une ville de commerce, enrichie par le transit entre le Soudan et les routes qui traversent le Sahara vers le Maroc, Insalah (Touat et Algérie) et Ghadamès; elle revend aux Soudanais le sel des mines de Taodeni, les produits venus du Nord et ceux de l'industrie locale, bijoux d'or, objets de cuir; elle leur achète la kola, la gomme, les plumes, les tissus de kano, l'ivoire, etc. Ce commerce a beaucoup baissé, cependant on l'évalue encore à plus de 50.000 tonnes employant 400 caravanes et 140.000 chameaux. La population sédentaire était réduite vers 1895 à 6.000 âmes, et doublée au moment des marchés; elle est formée de Sonrhaï (nombreux surtout à Kabara), de Kountah, de métis Rouma, de Peuls, de Touareg, de Marocains, de négociants de tous les pays de l'Afrique du Nord. L'influence politique locale appartient surtout au clan des Bekkaya (V. Soudan). La culture musulmane est assez florissante, et Tombouctou possède sa bibliothèque islamique.

La ville paraît avoir été fondée par les Touareg vers 1077; la prise de Oualata par les Mandingues, en 1325, transféra le marché central du pays à Tombouctou. Elle fut un centre du second empire sonrhaï et un foyer de civilisation musulmane. Les Marocains la conquirent en 1591, et leurs fusiliers andalous s'y fixèrent et furent l'origine de la race métisse des Rouma, laquelle se rendit indépendante au xviie siècle. Au suivant, les Touareg prirent le dessus; puis Tombouctou fut disputée entre eux et les Peuls; ceux-ci l'occupèrent de 1826 à 1846; une en-

tente intervint, juxtaposant un cadi peul et un cadi sonrhaï, laissant au cheik Bekkay le gouvernement municipal. El Hadj Omar s'empara de la ville, mais succomba dans la lutte contre les Bekkaya. Le conflit continua entre ceux-ci, les Touareg et les Peuls ; en janv. 1894, les Français occupèrent Tombouctou. La renommée mystérieuse de la grande cité commerciale du Soudan occidental en avait fait l'objectif d'une foule de voyageurs ; Laing y parvint en 1826, mais fut assassiné ; Caillié y passa quatorze jours en avr. 1828 et en donna une description ; Barth protégé par les Bekkaya y vécut six mois en 1853 ; Lenz y vint en 1879. A.-M. B.

BIBL. : DUVEYRIER, *Historique des voyages à Timbouktou*, dans *Bull. Soc. géog.*, 1881. — LENZ, *Timbouctou*, trad. franç.; Paris, 1886, 2 vol. in-8; 2e éd. all., Leipzig, 1892. — DUBOIS, *Tombouctou la Mystérieuse*, 1897. — Cf. l'art. SOUDAN FRANÇAIS.

TOME (Econ. rur.) (V. FROMAGE).

TOMEK (Vaclav), historien tchèque, né à Kœniggrætz le 31 mai 1818. Professeur à l'Université de Prague (1850), il devint premier recteur de l'Université tchèque après la scission (1882) ; deux fois député à la Chambre autrichienne, il fut appelé en 1885 à la Chambre des seigneurs. Il est l'auteur d'une *Histoire de la ville de Prague* (en tchèque, 1855-85, 7 vol.), et d'une *Topographie historique de Prague* (en tchèque, 5 livr., 1859-61), d'une biographie de *Zizka* (1880), etc.

TOMINO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Rogliano ; 659 hab.

TOMIOKA. Village de la région centrale du Japon, situé dans la province de Kodzouké, à 12 kil. S.-O. de Takasaki, sur le Kaboura-Gawa. Cet endroit est uniquement renommé par la filature de soie qu'un Français, Paul Brunat, y établit pour le gouvernement japonais, en 1873. Les soies grèges sortant de cette filature sont, pour les trois quarts, exportées en France.

TOMLINE (PRETYMAN), évêque anglican (V. PRETYMAN).

TOMMASÉO (NICCOLÒ), homme de lettres italien, né à Sebenico (Dalmatie) en 1802, mort à Florence le 1er mai 1874. Collaborateur assidu de l'*Antologia*, que Vieusseux venait de fonder à Florence, ses articles y résument presque tout le mouvement littéraire italien de cette époque. Lorsque, en 1834, l'*Antologia* fut supprimée, il se réfugia à Paris, publia une biographie de *Pasquale de' Paoli* (XIe vol. de l'*Archivio storico italiano*, 1re série). Rentré à Venise, après l'amnistie, il fut emprisonné avec Daniele *Manin* (V. ce nom) ; libéré par la Révolution du 17 mars 1848, il devint membre du gouvernement provisoire, ministre de l'instruction, ambassadeur ; lorsque la ville tomba, il se réfugia à Corfou, où il écrivit son fameux *Supplizio d'un Italiano*, et se maria. Il passa ensuite à Turin, refusa un emploi officiel et commença son *Dizionario universale della lingua italiana*, auquel il employa le reste de ses jours, après avoir publié le *Dizionario dei sinonimi italiani*. En 1861, il se retira à Florence. Homme d'une indépendance absolue, de profonde conviction religieuse, il est un des principaux écrivains italiens du XIXe siècle.

BIBL. : Marco TABARRINI, *Niccolò Tommaséo*, dans le vol. *Vite e ricordi d'Italiani illustri del secolo XIX* ; Florence, 1884.

TOMMASO, dit *Giottino*, peintre (V. GIOTTINO).

TOMMASO (*Rabisino da Modena*), peintre italien du XIVe siècle, originaire de Modène. Il a peint vers 1352, à Trévise, des images de saints, à San Niccolo, puis dans le cloître des Dominicains une série de tableaux qui reproduisent les traits des plus célèbres membres de l'ordre des Dominicains, généraux d'ordre et cardinaux ; on lui doit aussi une fresque du Christ crucifié, dans la cathédrale de Trévise, postérieure aux tableaux précédents. En 1357, Charles IV l'appela à Prague, selon la tradition, et on trouve trace de son passage ; il peignit une *Madone* et un *Ecce homo* dans la chapelle du burg de Karlsstein, près de Prague. A Modène, il existe encore une *Madone* de Tommaso da Modena datant de 1375. Le musée du Belvédère, à Vienne, possède aussi une *Madone avec des saints*.

TOMMASO DA CELANO, franciscain italien, né à Celano (Abruzze ultérieure) au XIIIe siècle, à qui l'on a parfois attribué le *Dies iræ*.

BIBL. : SCHWARTZ, *l'Auteur du « Dies iræ »*, dans *Revue britannique*, juin 1874.

TOMPA (Michel), poète hongrois, né à Rima-Szombat le 28 sept. 1817, mort à Hanva le 30 juil. 1868. Il fit ses études de théologie à Sárospatak, devint précepteur, puis pasteur, prit part, comme aumônier, à la Révolution et passa la période de réaction comme pasteur du village de Hanva. Tompa est, avec Petöfi et Arany, le représentant le plus illustre de la poésie populaire magyare. Né et élevé à la campagne, il conserva toute sa vie une sympathie profonde pour le peuple qu'il chanta. Son penchant vers l'allégorie le servit bien pendant la réaction, lorsque les poètes ne pouvaient écrire que sous l'œil vigilant de la censure. Sa pièce *la Cigogne* devint célèbre. Interdite par la censure, elle fut copiée mille et mille fois et circulait dans tout le pays. Tompa remporta ses premiers succès avec les *Contes et Légendes populaires* (1846), puis vinrent le conte épique *Mathias Szuhaj* (1847), les *Contes de fleurs* (1854) et de nombreuses poésies recueillies, en 1870, par Charles Szász. Tompa excelle dans le genre mélancolique. J. K.

BIBL. : J. FERENCZY, *Michel Tompa*, 1877 ; *Eloges de Szász, Lévay et de Gyulai*. — L. TOLNAI, *la Poésie de M. Tompa*, dans *Budapesti Szemle*, 1878. — POLIGNAC, *Poésies magyares*, 1896. — KONT, *Hist. de la litt. hongroise*, 1900, pp. 327 et suiv.

TOMSK. Ville de la Sibérie occidentale, ch.-l. de gouv., au confluent de la rivière Tom avec l'Ouchaïka, à 4.300 kil. S.-E. de Saint-Pétersbourg. Une des plus belles villes de la Sibérie et des plus étendues ; sa superficie est d'environ 1.400 hect. ; 52.400 hab. (en 1897). La fondation de Tomsk ne remonte qu'à 1604, alors que, sur la demande d'un groupe de Tatars, les Cosaques vinrent établir un *ostrog* (campement fortifié) sur le bord du Tom, afin de garantir le pays contre les incursions des tribus voisines. A la fin du XVIIIe siècle, Tomsk était déjà une ville d'environ 8.000 hab. Sa position sur une rivière navigable, à 40 kil. seulement de l'Ob, et sur la grande route de Sibérie, devait permettre à la ville de se développer rapidement durant le XIXe siècle. Elle est actuellement le siège de plusieurs sociétés scientifiques et de bienfaisance, compte plus de 40 institutions d'enseignement public, dont l'Université de Sibérie, inaugurée en 1888, une école des mines, une école technique, etc. Des services de vapeurs assurent, durant la saison navigable, les communications avec le grand fleuve ; la ville est reliée en outre par un embranchement à la grande voie ferrée transsibérienne (à la station Taéjnaya). On y compte 21 églises orthodoxes, dont la cathédrale, actuellement en construction, 5 chapelles, 2 couvents, une église catholique, une synagogue, une mosquée. Plus de 130 ateliers et usines occupent un millier d'ouvriers ; production annuelle, environ 800.000 roubles. Haras important. Grande foire du 15 déc. au 15 janv. (vieux style). Budget de la ville, 270.000 à 280.000 roubles.

Le *gouvernement de Tomsk* occupe dans la Sibérie occidentale une superficie de 857.682 kil. q., peuplés de 1.917.527 hab. (en 1897) ; il touche au N. aux gouv. de Tobolsk et de l'Iéniseï, à l'O. à la prov. de Semipalatinsk, au S. à la Mongolie ou à l'empire chinois.

La région forme, au point de vue physique, une vaste cuvette bordée au S.-E. et au S. par les monts Altaï et leurs ramifications, Ala-tay, Sayan. Le sol est de qualité fort inégale, offrant, tantôt un terrain propre à toutes les cultures, tantôt des marais inabordables. La région renferme, par contre, des richesses minérales inestimables : gisements aurifères, mines d'argent, houille, granite, porphyre, pierres colorées (alexandrinette), le tout concen-

tré dans la partie montueuse de la région ou l'*Altaï* (V. ce mot). Le gouv. de Tomsk correspond au bassin supérieur de l'*Ob* (V. ce mot et Sibérie). On y compte près de 1.500 lacs (superficie globale, 10.320 kil. q.), eau douce ou salée, ces derniers étant en grande partie exploités comme salines. Les forêts occupent également des espaces considérables et renferment les essences communes aux régions septentrionales de la zone tempérée : cèdres, pins, bouleaux, peupliers, saules, trembles, etc. Le climat est très sévère dans le N. du gouvernement (froids jusqu'à — 50° ; chaleur ne dépassant pas 30°) et relativement plus doux dans la partie méridionale. A Tomsk, la moyenne de l'année est de 0,570. Au point de vue administratif, le gouvernement (créé en 1804) est partagé en six cercles (*okrougs*), d'étendue inégale, dénommés d'après leurs chefs-lieux : Tomsk, Barnaoul, Biysk, Kaïnsk, Kouznetsk, Mariinsk. Le gouvernement possède environ 1.400.000 chevaux, 1.200.000 bœufs, 1.500.000 moutons, 250.000 porcs ; on y récolte environ 7 1/2 millions d'hectol. de blé, autant d'avoine, 4 de seigle, 1 d'orge et 2 de pommes de terre. Le nombre des fabriques est de 1.200, avec une production annuelle de 25 millions de francs. Le chem. de fer transsibérien traverse la portion centrale du gouv. par Kaïnsk, Kolyvan, Mariinsk ; des embranchements desservent Tomsk au N., Barnaoul, Kouznetsk et Biysk au S. — Le cercle de Tomsk (282.200 kil. q.) a une population de 136.900 hab. P. Lem.

TOMYRIS. Nom d'une reine des *Massagètes* (V. ce mot), contre laquelle mourut, en combattant, Cyrus, roi de Perse. Hérodote raconte que Tomyris, attaquée par le roi perse, aurait perdu son fils Spargapisès qui, capturé par l'ennemi, se suicida, mais que, pour se venger, ayant pris à son tour le corps de Cyrus, tombé dans la bataille, elle l'aurait plongé dans une outre remplie de sang, comme emblème de la cruauté du roi de Perse. Hérodote dit, il est vrai, que, parmi les récits nombreux et discordants débités sur la fin du grand roi, cette narration lui avait paru la plus digne de foi : mais il ne faut pas oublier que Ctésias fait succomber Cyrus en combattant contre les Dadices, et que Xénophon, dans la *Cyropédie*, le laisse mourir chez lui, dans son lit. D'après les documents babyloniens, Cyrus est encore en vie et roi de Perse en déc. 529 (9472), puisque, deux ans après l'avènement de Cambyse au trône de Babylone, il n'y est pas question de guerres lointaines. J. Oppert.

TON. I. Musique. — Ce mot est employé dans la terminologie musicale avec plusieurs sens fort distincts. En premier lieu, il désigne un intervalle qui est justement celui que la gamme diatonique, et généralement tout notre système musical, prend comme unité. Toutefois, dans la rigoureuse théorie, tous les tons ne sont pas égaux entre eux : on en compte deux sortes qui diffèrent par une quantité, dite *comma*, très petite à la vérité. Ce sont : 1° le *ton majeur*, qui est représenté par le rapport 8 à 9 : c'est celui qui résulte de la différence de la quarte à la quinte ; 2° le *ton mineur*, dont le rapport est de 9 à 10 : c'est la différence de la tierce mineure à la quarte. Il ne faut pas confondre le ton avec l'intervalle de seconde, qui est celui qui est compris entre deux notes consécutives de la gamme, lequel, suivant le cas, sera égal par conséquent à un ton ou à un demi-ton. — On appelle aussi *ton* le degré d'élévation absolue sur lequel on règle la justesse de l'accord. Le ton est aujourd'hui fixé par l'adoption d'un diapason uniforme. Autrefois chaque théâtre, chaque église, chaque concert avait le sien, et ils différaient beaucoup entre eux. Quant aux autres acceptions du mot ton, on les trouvera aux art. Musique, § *Théorie*, Plain-Chant et Mode.

II. Beaux-arts (V. Couleur, t. XIII, p. 45).

TON. Rivière du dép. des Deux-Sèvres (V. Sèvres [Deux-], t. XXIX, p. 1125).

TONALE (Col). Un des passages les plus bas des grandes Alpes (1.884 m.). Bien que situé sur la principale ligne de crête, il sépare deux des plus grands massifs des Alpes orientales, celui de l'Ortler au N. et celui de l'Adamello-Presanella au S. Une grande route de voitures, défendue par des forts, y franchit la frontière austro-italienne, en conduisant du Val Camonica (rivière de l'Oglio, Lombardie), au Val di Sole (rivière Noce, Tirol). C'est une importante voie stratégique, où de sanglants combats eurent lieu en 1797, 1809, 1848 et 1866.

TONALITE (Géol.). Roche qui forme au S. du col de Tonale, dans le Tirol, le massif de l'Adamello, entouré de couches redressées de gneiss, et de schistes micacés et ardoisiers. Comme composition, c'est une diorite quartzifère, avec biotite et magnétite, qui contient 67 °/o de silice et dont le quartz est rempli de microlites de couleur foncée.

TONALITÉ (Mus.). Il ne s'agit pas ici de ce mot employé dans le sens étroit qu'il doit avoir pour désigner chacune des gammes que l'on peut former sur tous les degrés de la gamme, en rétablissant, par le moyen des dièses ou des bémols, l'enchaînement régulier des tons et demi-tons propres à chaque mode. Encore dans cet ordre d'idées, siérait-il au moins de signaler la valeur esthétique de chaque tonalité et le caractère différent que l'emploi de l'une ou de l'autre implique au morceau. C'est un fait d'expérience que chaque ton a sa physionomie particulière, une couleur qui lui est propre et que transposer une pièce de musique équivaut bien souvent à la dénaturer complètement. Certains tons sont mieux caractérisés que d'autres, cela est certain ; tout le monde ne s'accordera pas toujours pour reconnaître à chacun une expression identique. En voici cependant un tableau dressé par Lavignac (*la Musique et les Musiciens*). Il est, malgré tout, presque identique à ceux que donnent Berlioz et Gevaert en leurs *Traités d'orchestration* :

TONS MAJEURS	
Ut dièse	?
Fa dièse	Rude.
Si	Energique.
Mi	Eclatant, chaud, joyeux.
La	Franc, sonore.
Ré	Gai, brillant, alerte.
Sol	Champêtre, gai.
Do	Simple, naïf, franc ; ou plat, commun.
Fa	Pastoral, agreste.
Si bémol	Noble, élégant, gracieux.
Mi bémol	Sonore, chevaleresque, énergique.
La bémol	Doux, caressant, pompeux.
Ré bémol	Plein de charme, calme, suave.
Sol bémol	Doux et calme.
Ut bémol	?

TONS MINEURS RELATIFS	
La dièse	?
Ré dièse	?
Sol dièse	Très sombre.
Ut dièse	Brutal, sinistre.
Fa dièse	Rude ; ou léger, aérien.
Si	Sauvage, sombre, énergique.
Mi	Triste, agité.
La	Simple, naïf, rustique.
Ré	Sérieux, concentré.
Sol	Mélancolique.
Ut	Sombre, violent, tragique.
Fa	Morose, chagrin, énergique.
Si bémol	Funèbre, mystérieux.
Mi bémol	Profondément triste.
La bémol	Lugubre, angoissé.

La raison de ces différences d'expression est fort difficile à comprendre, aujourd'hui surtout où la musique, usant d'intervalles tempérés, tous les tons se trouvent composés de façon exactement semblable. Pour ce qui regarde l'orchestre, on pourrait trouver l'explication du fait

dans les particularités de technique ou de facture qui rendent telle ou telle gamme plus ou moins aisée, plus ou moins sourde ou sonore. Mais le piano, l'orgue, le chant choral devraient alors échapper à la loi, laquelle pourtant les atteint. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'exécuter sur le piano la *Marche funèbre* de la sonate op. 26 de Beethoven en *la bémol mineur* comme dans l'original, puis en *la naturel* comme elle se trouve transposée souvent pour la facilité : l'on en sentira immédiatement la différence.

Il résulte donc de là qu'il n'est pas indifférent pour le compositeur d'employer telle ou telle tonalité, et plus encore peut-être de diriger dans un sens plutôt que dans un autre l'enchaînement de ses modulations au cours de la pièce. Quoique la logique de l'architecture musicale limite jusqu'à un certain point son libre choix et qu'un morceau d'un ton donné, pour être raisonnablement développé, doive se mouvoir en des tonalités qui offrent avec la principale des rapports plus ou moins étroits, les raisons qui déterminent ces rapports restent assez générales pour que le sens tonal permette une grande variété. La fugue classique, avec ses modulations aux tons relatifs, offre le modèle le plus rigoureux de cette discipline : mais on n'est pas tenu à cette étroite exactitude. C'est surtout dans la proportion des différents épisodes étrangers au ton primitif que l'ingéniosité du compositeur trouvera à s'exercer, et dans l'importance expressive des phrases de chaque ton plutôt que dans leurs dimensions. Car l'essentiel est que le ton principal d'une pièce soit toujours clairement senti, tandis qu'il importe assez peu par quel moyen on lui assurera cette prééminence, nécessaire à l'unité et au bon effet général. H. Q.

TONDAGE. I. Économie rurale (V. Toison).

II. Tissage (V. Apprêts).

TONDEUR (Alexander), sculpteur allemand, né à Berlin le 17 juil. 1829. Il fut élève à l'Académie de cette ville et débuta durant son séjour à Rome par une *Vénus* et un groupe de l'*Amour maternel*. Revenu à Berlin, il produisit un grand nombre d'œuvres dans le genre allégorique et mythologique, comme les statues de *Leipzig* et de *Hambourg* pour la Bourse de Berlin. On lui doit encore les bustes de *Kleist*, de *Grillparzer*, des statues de *Guillaume Ier*, à Putzlitz et Dessau, de *Bülow* et de *Blücher*, au flanc du monument de Frédéric-Guillaume III, par Blæser, à Cologne. Parmi ces compositions gracieuses et élégantes, comme *le Jour et la Nuit*, *Pan et la Nymphe*, etc., la plus populaire est *l'Enfant dort*. J. B.

TONDEUSE (Techn.). La *tondeuse mécanique* est

Tondeuse pour gazon.

constituée par une série de couteaux disposés en hélice autour d'un cylindre recevant un mouvement de rotation qui les fait passer à une très petite distance d'une autre lame fixe et rectiligne. Il suit de cette disposition que, dans la machine en marche, les lames mobiles jouent, par rapport à la lame fixe, le même rôle que les branches d'une paire de ciseaux et peuvent couper, tondre, tout ce que l'on amène dans leur champ. Ces tondeuses son tappliquées couramment à tondre les tissus, les gazons, etc. On fait, d'autre part, usage pour la toison des animaux, les cheveux, la barbe, d'une tondeuse formée de deux lames manœuvrant, par un mouvement de va-et-vient imprimé à la main, deux sortes de peignes à glissement, qui coupent les poils à leur contact.

TONDO. Ancienne cité, devenue un des faubourgs de *Manille* (V. ce mot), sur le rio, bras droit, du Pasig. C'était, en 1570, une résidence « royale », le séjour du sultan Lacondala, dont le royaume s'appelait aussi Tondo.

TONE (Theobald Wolfe), homme politique irlandais, né à Dublin le 20 juin 1763, mort le 19 nov. 1798. Fils de commerçants, il fit ses études au Trinity College de Dublin et il était encore à l'Université quand il enleva et épousa la petite-fille d'un riche clergyman, Mathilde Witherington. Pour subvenir à ses besoins, il décida de se faire avocat, mais la jurisprudence le dégoûta tout de suite et il perdit tout son temps à des projets chimériques. Il finit par se réconcilier avec la famille de sa femme et s'inscrivit au barreau de Dublin où il se fit une certaine réputation. En 1790, il publiait un pamphlet politique, *A review of the conduct of administration*, qui attira l'attention des leaders libéraux. Il se lia avec Thomas Russell, fonda un club, se passionna pour les principes de la Révolution française et célébra la prise de la Bastille. Bientôt il jeta les bases de la fameuse association des « United Irishmen ». Il prépara ensuite la grande convention catholique de 1792. Son activité et ses succès alarmèrent le gouvernement qui profita de ses relations avec Jackson, venu pour aviser aux moyens pratiques d'une descente des Français en Irlande, pour l'inquiéter. Tone passa en Amérique (1795) et de là en France (1796). A Paris, il se mit en rapport avec Delacroix, ministre des affaires étrangères, et avec Carnot, auxquels il fournit des renseignements sur les moyens d'entamer une action en Irlande. Il fut fait chef de brigade, puis adjudant général de Hoche, et avec lui et Grouchy dirigea l'expédition de 1796 qui fut dispersée par le mauvais temps et compromise par l'impéritie de la marine. Tone parvint seul sur les côtes de Kerry avec l'*Indomptable*, et c'est merveille qu'il revint sain et sauf à Brest le 1er janv. 1797. Il eut sa part dans les plans d'autres tentatives, qui avortèrent comme on sait. Lorsque l'Irlande se souleva en 1798, Tone pressa vivement le Directoire d'y envoyer une armée. On ne put équiper que quelques vaisseaux qui ne purent qu'opposer à la flotte de John Borlase une résistance désespérée. Tone, fait prisonnier, fut jugé par une cour martiale et condamné à mort. Il se coupa la gorge avec un canif dans sa prison et expira au bout d'une semaine d'horribles souffrances. Il a laissé des *Journals* écrits avec esprit et fort intéressants, qui ont été publiés par son fils. R. S.

Bibl. : W.-T.-W. Tone, *Life of Theobald Wolfe Tone* ; Washington, 1826, 2 vol. — Barry O' Brien, *The Autobiography of Wolfe Tone*, 1893.

TONGA ou **AMATONGA** (V. Zoulou).

TONGA (Iles) ou Iles des Amis (*Friendly Islands* de Cook). Archipel de la Polynésie équatoriale, entre les Viti et les Wallis au N.-O., les Samoa au N.-E., les îles de Cook à l'E., 18° à 22° lat. S., 176° à 178° long. O. Royaume constitutionnel indigène, sous le protectorat anglais. Près de 32 îles et 150 îlots, environ 1.000 kil. q., et 21.000 hab.

Les Tonga, voisines des alignements polynésiens du N.-O. au S.-E., sont orientées perpendiculairement, du N.-E.

au S.-O.; et appartiennent à la chaîne de la Nouvelle-Zélande, avec le groupe intermédiaire de Kermadec. On distingue, au double point de vue géologique et orographique, deux séries parallèles, l'une occidentale, la moins importante, composée d'îles élevées, volcaniques, parfois à volcans actifs, l'autre orientale, d'îles basses, coralligènes, parfois avec lagon, et d'une multitude d'îlots et de récifs. Géographiquement, on les partage en trois groupes: septentrional, de *Vavao;* du milieu, de *Hopaï;* méridional, de *Tongatabu*. Toutes ces îles et hauts fonds sont reliés par un plateau qui émerge en divers endroits et que les naturels appellent *Hallola-Comei*. Le fond s'élève ou se déprime sous l'action de volcans sous-marins. D'une manière générale, dans cet ensemble d'îles, les forces volcaniques et les altitudes diminuent de l'O. à l'E. et du N. au S. Dans le groupe septentrional, on voit d'abord les rochers déserts de *Fanua-Lai* ou *Amargura* (alt., 183 m., 55 kil. q.), dont un volcan fit une terrible éruption en 1846, qui réduisit l'île en débris et projeta au loin des cendres, et au S.-E. *Taku*, de moindres dimensions; plus loin, dans la même direction, est l'île principale *Vavao* ou *Hafoulou-Hao* (alt., 150 m., 145 kil. q.), une foule d'îlots et de récifs coralliens l'entourent et sont disséminés au S., ce qui n'empêche qu'il y ait eu de récentes éruptions dans l'île; *Neiafu* est sa capitale, où se trouve une des résidences du roi; c'est aussi le meilleur mouillage de l'archipel, il est bordé par 5 petites îles; la superficie des îles alentour de Vavao est de 42 kil. q. Au S.-O. est l'île volcanique de *Laté*, cône de 546 m., dont une éruption éclata en 1854 (16 kil. q.).

Le groupe de Hopaï (68 kil. q.) comprend une quarantaine d'îles madréporiques et, à l'O., deux îles volcaniques, *Kao* (1.524 m., 11 kil. q.) et *Tafoa* (854 m.): volcans actifs; au S. sont les sous-groupes des îles *Kotu* (10 kil. q.), des îles *Namuka* (37 kil. q.) et un bon port; diverses petites îles. A l'O. sont les îles volcaniques: *Falcon*, ou plutôt son emplacement, car, d'apparition récente (1881), elle est déjà engloutie; *Honga-Tonga* (150 m.) et *Honga-Hopaï* (122 m.). — Enfin le groupe de *Tonga-Tabu* est le plus important. L'île de ce nom est la plus grande (430 kil. q.) de l'archipel, elle est plate, avec quelques collines de 30 m. au plus; elle renferme la capitale de l'archipel, résidence habituelle du roi indigène, et qui est en même temps un port. A 15 kil. S.-E. est une autre grande île, celle d'*Eua* (174 kil. q.), offrant des alt. de plus de 300 m., avec un îlot rocheux; *Kallau* ou *Katto*, à une petite distance de sa pointe S. Au S.-O. de ce groupe et de tout l'archipel est l'île *Pylstaart* ou *Ata* (355 m., 2, 7 kil. q.), volcanique; découverte par Tasman en 1643, et appelée par lui *Middelburg*.

Les saisons, aux Tonga, ne sont pas aussi tranchées qu'elles le sont d'ordinaire dans les contrées tropicales. Il pleut toute l'année, l'humidité est extrême en général, et il y a de fortes rosées. La chaleur est tempérée par le vent. La température moyenne est de 24° à 25°; et, dans la saison des pluies, on observe parfois 32° à 36°. Il fait plus chaud à Tonga-Tabu qu'à Vavao. Dans la saison sèche soufflent les alizés, de l'E.-S.-E. au S.-E.; dans la saison des pluies (novembre-avril), ce sont les vents d'O., N.-E. et N.; le N.-O. est accompagné de violentes rafales; dans cette même saison apparaissent les cyclones, principalement dans les groupes volcaniques. Les tremblements de terre sont fréquents.

Les îles volcaniques de l'O. sont boisées; un riche humus s'est formé le plus souvent, reposant sur une couche d'argile. Une belle végétation les recouvre, et les indigènes ont pu y créer des plantations. Cependant, les ruisseaux y sont rares, et l'on ne trouve que de l'eau saumâtre rassemblée dans de petits étangs ou au fond des puits. L'eau des pluies est recueillie dans des citernes. La flore, pareille à celle des Viti ou Fidji, a toutefois un caractère indien plus prononcé. Comme dans les archipels polynésiens, il existe des cocotiers en grand nombre, arbres à pain, fougères arborescentes, palmiers (4 espèces), etc. — La faune indigène ne possède, en mammifères, qu'une espèce de rat et de chauve-souris. Les Tonganais ont toujours eu des porcs; mais le chien leur est venu des Fidjiens; aujourd'hui ils ont reçu les principaux animaux domestiques d'Europe. Les espèces d'oiseaux sont nombreuses, entre autres les pigeons et les perroquets. La classe des insectes est pauvre en espèces, les moustiques et les fourmis pullulent.

La population de l'archipel, au recensement de mai 1897, était de 20.917 hab., ce qui donne une densité de 21; on comptait 479 étrangers. La population indigène est en voie de décroissance. La moitié se trouve dans le groupe de Tonga-Tabu. Il est plusieurs îles inhabitées. Les Tonganais sont de race polynésienne, la nuance de leur peau est claire. Ils sont apparentés aux Samoans, dont ils descendent et par lesquels ils ont été envahis. A leur tour, ils ont émigré aux Fidji, dont les habitants, au commencement, les saisissaient et les mangeaient, et sont parvenus, grâce à leur supériorité guerrière, à s'y établir et même à y dominer. Dans les îles Tonga (et Samoa), presque tous les hommes sont des athlètes de belle prestance, à chevelure noire ondulée, au regard fier, d'ailleurs gais et confiants, d'où le nom d'« amis » donné par Cook. Leurs femmes sont belles et gracieuses, aux traits du visage variés; celles de la caste noble sont presque blanches, et fort civilisées. L'anthropophagie, jadis pratiquée exceptionnellement, a disparu. La nourriture est principalement végétale et ichtyique; le kava, fort répandu, est aujourd'hui en partie remplacé par le vin. Le tatouage n'est plus usité. Les maisons, longues et basses, sont faites de palmiers et de pandanus. Les Tonganais sont des agriculteurs excellents et cultivent le *Piper methysticum* (pour le kava), igname, bananier, cocotier, arbre à pain, mûrier (pour étoffes), tabac, maïs, caféier, cotonnier, etc. Ils sont également pêcheurs, navigateurs, et les meilleurs marins de l'Océanie. Fort industrieux, ils tissent leurs étoffes, tressent leurs filets, construisent leurs canots; ils extraient l'huile de coco. Les armes anciennes ont été remplacées par les fusils et les haches. Bien que les liens du mariage soient lâches, les femmes sont respectées et n'ont à faire que les travaux domestiques. La religion était celle des autres Polynésiens; les Tonganais sont convertis au christianisme depuis 1830.

L'archipel formait déjà, à le fin du XVIIIe siècle, un Etat unique, gouverné par un roi absolu, avec un régime féodal de nobles et du commun peuple, et, en outre, les esclaves. Il y avait aussi un souverain spirituel, le *Tui-Tonga*, sorte de mikado, que l'on n'approchait qu'en rampant. L'ancienne dynastie ayant été renversée en 1800, le chef de Hopaï réussit à réunir tout l'archipel sous sa domination. Sous l'influence des missionnaires et des colons, le nouvel Etat fut transformé constitutionnellement; le roi, assisté d'un conseil privé, partage son pouvoir avec une assemblée législative composée moitié de la noblesse héréditaire, moitié de membres élus par le peuple. Le pouvoir exécutif a à sa tête un « premier » ministre, qui est également le président du Parlement. Le pouvoir judiciaire est exercé par des cours de justice, dont les membres sont choisis parmi les nobles, chefs de district. Le premier roi, dans cet Etat politique, fut George Ier Tuabou, mort le 18 févr. 1893, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans. Il a eu pour successeur son arrière-petit-fils, George Taufaahau (né le 18 juin 1874), qui a pris le nom de George Tuabou II. Le « Premier » actuel est Josateki Toga. Le pavillon des Tonganais est rouge, cantonné à l'angle supérieur, près de la hampe, d'une croix rouge sur un fond blanc. Des traités d'amitié ont été conclus avec l'Allemagne, le 1er nov. 1876, la Grande-Bretagne (29 nov. 1879), et les Etats-Unis d'Amérique le 1er août 1888. Le gouvernement allemand qui, en avr. 1886, avait conclu avec la Grande-Bretagne un traité où les deux puissances s'engagèrent à respecter la neutralité des îles Ton-

ga, y a renoncé le 19 déc. 1899, et l'Angleterre a placé ces îles sous son protectorat. Les sujets britanniques sont soumis à la juridiction de la cour du Tonga pour offenses contre les lois tongiennes, tels que délits de douane, taxes, quarantaine, police locale ; sous les autres rapports, ils relèvent de la juridiction du haut commissaire des îles occidentales du Pacifique (institué en 1897). A l'exception d'un petit nombre d'Européens employés dans les douanes, l'éducation et le service médical, tous les fonctionnaires du royaume sont Tonganais. Il est interdit aux étrangers de devenir propriétaires fonciers dans l'archipel. C'est dans la résidence royale officielle, à Nukualofa, que se trouvent le siège du gouvernement et les consuls de différentes puissances. Dans les dernières années du règne de George Ier, l'autorité était en réalité aux mains du missionnaire wesleyen Baker, dont les intrigues amenèrent une sorte de schisme religieux. La plupart des indigènes ont été instruits dans les écoles des missionnaires et savent lire et écrire.

Les monnaies sont anglaises, allemandes et américaines : on compte en dollars et en shillings. Les poids et les mesures sont anglais. Les ports et mouillages sont assez nombreux, grâce aux récifs qui abritent les côtes, tout en rendant la navigation difficile. Des feux ont été établis : à Vavao, dans le port de Néiufu et à Nukualofa. Des lignes de navigation régulières existent pour Auckland, Sydney et les Fidji. Le jaugeage des navires entrés en 1898 a été de 81.000 tonnes, dont 74.388 t. pour les navires anglais. Les importations étaient, en 1898, de 879.000 fr. Les exportations étaient de 986.600 fr., en grande diminution depuis l'ouragan de 1896 et la sécheresse de 1897.

L'Angleterre en absorbe environ les deux tiers, l'Allemagne le reste. On exporte surtout du coprah (740.000 fr.) ; on importe des étoffes et produits alimentaires. Les revenus de l'Etat, tirés des droits d'entrée, de la capitation et des fermages, sont de 500.000 fr.

L'archipel des Tonga fut découvert en 1643 par Abel Tasman, qui vit les îles méridionales. Cook y vint en 1773, puis, en 1777, il y séjourna quatre mois et donna une description détaillée des îles des Amis. Les îles septentrionales ne furent aperçues qu'en 1781, par l'Espagnol Maurelle. Ch. Delavaud.

Bibl. : Mariner, *Account of the nation of the Tonga Islands*, 1818. — Lawry, *Friendly and..., a missionnary Visit*, 1850. — *The Criminal and civil code of the Kingdom of Tonga* ; Auckland, 1891. — A. Monfat, *les Tonga ou Archipel des Amis* ; Lyon, 1893. — *The Colonial Office List*, 1900.

TONGAREVA. Ile de Polynésie (V. Manahiki).

TONGARIRO. Volcan de *Nouvelle-Zélande* (V. ce mot).

TONG KING Tcheng. Ruines chinoises (V. Ningouta).

TONGOUSE (V. Toungouses).

TONGRES (flamand *Tongeren*). Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. jud. et adm. de la prov. de Limbourg, à 20 kil. S.-S.-E. de Hasselt, sur le Geer, affl. de la Meuse ; 9.500 hab. Stat. du chem. de fer de Liège à Eindhoven et tête de ligne vers Saint-Trond. Athénée royal. Collège épiscopal. Tanneries, huileries, poteries, tuileries, brasseries. Sources d'eaux minérales. L'église collégiale de Notre-Dame a été commencée au ive siècle ; reconstruite en 1240, elle ne fut achevée qu'au xve siècle. Elle possède une statue de la Vierge antérieure au xiiie siècle, un beau retable et de splendides dinanderies. Le trésor contient des merveilles d'orfèvrerie religieuse. Le cloître, de style roman, est remarquable. Le Béguinage a bien conservé son caractère. On a érigé une belle statue de bronze à Ambiorix, chef des Eburons, célèbre par la lutte qu'il soutint vaillamment contre Jules César. Nous devons citer aussi un curieux spécimen de l'architecture militaire du xive siècle : la porte de Visé. Les ruines des anciens remparts romains s'étendent depuis le Geer jusqu'à la porte de Maastricht, sur une longueur de 4.600 m. ; ils sont construits en pierre, épais de plus d'un mètre, et reliés par des tours. Des fouilles pratiquées assidûment ont mis au jour de nombreuses antiquités romaines et franques, et le plus ancien tombeau chrétien connu en Belgique. Près de l'enceinte romaine se trouve la fontaine de Pline dont les eaux minérales étaient déjà exploitées avant l'ère chrétienne.

Histoire. — L'ancienne *Aduatuca Tungrorum* date probablement de l'époque de César ; on a prétendu qu'elle fut bâtie sur l'emplacement de la fameuse *Aduatuca*. Sous l'empire d'Auguste, elle se trouvait dans la seconde province germanique. Saint Materne vint y prêcher l'évangile sous le règne de Constantin. La ville fut dévastée par Attila, par Clovis, puis par les Normands. L'empereur Othon la donna à Notger, évêque de Liège, et elle appartint à la principauté épiscopale jusqu'à la fin de l'ancien régime. Elle subit de nombreux sièges, notamment en 1672, en 1677, en 1703, en 1792 et en 1794. Dépeuplée par la peste en 1401 et en 1553, elle fut en grande partie détruite par l'incendie en 1677. — Les armoiries de Tongres sont : *D'argent à une hamaide d'or, accompagnée de neuf pièces de vair, quatre rangées en chef et cinq en pointe, l'écu ayant pour timbre une couronne d'or et pour cimier un cygne naissant, colleté d'une couronne d'or.* E. H.

TONGRIEN (Géol.) (V. Oligocène).

TONGUE. Rivière du dép. de l'*Hérault* (V. ce mot, t. XIX, p. 1141).

TONILA. Ville ruinée du Mexique, Etat de Chiapas, à 8 kil. E. d'Ococingo ; buttes funéraires, sculptures.

TONILS (Les). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Bourdeaux ; 105 hab.

TONIQUE. I. Musique. — C'est le nom de la corde principale qui établit le ton général du morceau. Toutes les pièces de musique finissent sur cette note que la mélodie, il est vrai, ne contient pas toujours comme note finale, mais qui se trouve au moins exprimée ou fort rarement sous-entendue comme basse de l'accord parfait qui le termine toujours. Tout autre conclusion ne donnerait point l'idée d'achèvement, et le morceau resterait en quelque sorte suspendu, genre d'effet qui peut être d'un usage fréquent dans la musique dramatique où la nécessité d'enchaîner différentes scènes entre elles autorise cette licence. Mais si un pareil morceau vient à être exécuté séparément dans un concert, il faut nécessairement en modifier la conclusion pour que l'effet satisfasse l'auditeur. La tonique, entendue seule, n'exprime point le mode. C'est la tierce, majeure ou mineure qui l'accompagne, seule ou faisant partie d'un accord parfait qui permet de caractériser le mode auquel appartient le morceau.

II. Thérapeutique. — Médicaments destinés à « rendre de la tonicité aux tissus », à relever l'action vitale des éléments anatomiques ou à donner plus de force à l'organisme. Ce sont des réconfortants qui doivent activer la nutrition, reconstituer les fonctions assimilatrices et exciter la circulation capillaire. Leur action physiologique n'est en réalité pas bien définie, selon Manquat. On les distingue généralement des *stimulants* qui ne détermineraient qu'une excitation passagère, tandis que les toniques, agissant plus lentement, auraient une influence plus durable. Suivant Luton, leur classification peut se réduire à deux groupes : les analeptiques, reconstituants ou fortifiants, qui rendent au sang les principes réparateurs organisables et sont des agents de calorification, comme les aliments, les ferrugineux, etc. ; les névrosthéniques, toniques du système nerveux par l'intermédiaire duquel ils agissent sur la nutrition, parmi lesquels on comprendra les agents physiques (chaleur, électricité, magnétisme, etc.), les dynamophores (quinquina, fer, noix vomique, ergot de seigle, digitale, amers, etc.), les excitants (vin et alcooliques, café, thé, kola, ammoniaque, essences et substances aromatiques, éther, hydrothérapie, etc.), qui conviennent dans les cas de collapsus, et les astringents. Dr V.-Lucien Hahn.

TONK. Ville de l'Inde, ch.-l. d'une principauté musulmane du Radjpoutana, à 120 kil. E. d'Adjmir, sur la r.

dr. du Banas ; 40.000 hab. La principauté, morcelée en six fragments, a 6.500 kil. q. et 350.000 hab., dont 300.000 Hindous. Elle fut fondée par Emir Khan, chef de bandes à la solde du Maharate Holkar, dans les premières années du XIX[e] siècle.

TONKA (Bot.) (V. COUMAROUNA).

TONKIN. Colonie française d'Asie, formant une partie du gouvernement général d'*Indo-Chine* (V. ce mot) et le N. de l'empire d'Annam. Le Tonkin est compris entre la Chine au N. (prov. de Kouang-toung, Kouang-si et Yunnan), la Haute-Birmanie (anglaise) à l'O., le Laos et l'Annam au S., la mer à l'E. — Le nom de Tonkin est celui qui désignait la capitale (auj. Hanoï), qualifiée de Toung-King, capitale occidentale, par opposition avec Si-King, la capitale orientale, fondée en 1400 et aujourd'hui ruinée. Les Annamites appelaient le Tonkin région du Nord, *Bac-Ki*, ou route extérieure, *Dang-Ngoaï*. — La frontière chinoise commence sur le golfe du Tonkin vers 21° 33′ lat. N., à l'embouchure du bras N. de la rivière de Monkaï, laissant à la France l'île Traco et toutes celles situées à l'O. de ce méridien (105° 43′ long. E.) ; se dirigeant vers l'O., la frontière suit la rivière de Monkaï, les monts Phan-chân, franchit à la Porte de Chine la route de Hanoï à Loung-tcheou et se dirige vers le N.-O. jusqu'à la limite du Yunnan, puis vers l'O., selon un tracé assez accidenté, où elle coupe les principaux cours d'eau et atteint à Laokaï le fleuve Rouge ; elle le remonte, durant 60 kil., jusqu'à Longpo (22° 50′ lat. N.), traverse à Muongté la rivière Noire et, par le pays de Sipsong, se dirige vers le Mékong ; la ligne de partage des eaux de ce bassin forme à peu près la limite entre les résidences françaises du Tonkin et du Laos. La limite entre le Tonkin et l'Annam (prov. de Than-hoa) suit à peu près la crête N. de la vallée du Song-ma, pour atteindre la mer au 20° lat. N. — La *superficie* du Tonkin ne doit guère dépasser 100.000 kil. q. ; les évaluations de la population varient de 7 à 15 millions d'hab. ; on peut admettre le chiffre de 10 millions.

Le pays se divise en deux parties : le *Delta*, plaine alluviale de 15.000 kil. q., qui dépasse à peine le niveau de la mer, et la région montagneuse du *Haut-Tonkin* qui l'entoure au N. et à l'O. — La plaine à laquelle on donne le nom de Delta, parce qu'elle est essentiellement formée du delta où se confondent les embouchures du fleuve Rouge et du Thaï-binh, commence à la frontière annamite, embrasse la basse vallée du Daï avec la ville de Ninh-binh, celle du fleuve Rouge en aval de Hong-hoa, puis le delta proprement dit jusqu'au pied du massif de Dong-trien. L'aspect est celui d'une plaine horizontale où émergent seulement quelques anciens îlots rocheux, aujourd'hui monts de la Pagode (260 m.), des Pachydermes, de l'Eléphant (160 m.), etc. Cette plaine est découpée en damier par les arroyos aux eaux limoneuses et occupée par les rizières parsemées de bouquets de bambous. Le fleuve Rouge, qui entraîne annuellement 2 milliards de m. c. d'alluvions, refoule rapidement les eaux du golfe ; Hong-yen, actuellement à 60 kil. dans les terres, était port de mer au XVII[e] siècle ; Hanoï, qui est à 150 kil. de la mer par le fleuve, se trouvait au bord il y a 1.200 ans, et le niveau du sol n'y est que de 4 m. au-dessus de celui des marées. Les digues, dont les habitants ont bordé les cours d'eau, en limitant au lit le dépôt des alluvions, en ont exhaussé le fond, si bien que les rizières voisines sont maintenant en contre-bas. — Le *Haut-Tonkin* est divisé par le fleuve Rouge en deux parties : celle du N., qui prolonge les massifs du Kouang-si et dont les sommets de grès et de schiste ont des pentes assez douces, revêtues d'herbes, est souvent nommée *région des plateaux ;* celle du S.-O., prolongement du Yunnan, comprend des massifs calcaires abrupts et est revêtue d'épaisses forêts, d'où la qualification de *région forestière*. Dans l'orographie générale, on a cru pouvoir discerner plusieurs alignements se succédant parallèlement à la côte, c.-à-d. en arc de cercle, du N.-E. au S.-O. Le premier est représenté par les îlots rocheux de la côte, île de la Table (397 m.), de Kebao (405 m.) et se termine à la montagne de l'Eléphant ; le second va du mont Nouidok, près de Monkaï, aux Sept-Pagodes, le long du delta ; l'alt. y atteint 1.200 m. ; ce sont les monts de Yenton, de Dongson, des Noui, de Kaytram. Un troisième alignement va du Maouson (1.200 m.), sur la frontière chinoise (près de Langson), à Thaï-nguyen, traversé par les cols ou Deo Kouan et Van et longé par le chem. de fer de Phulang-thuang à Langson. Plus au N. sont le massif longtemps inabordable du Yenthé, les monts de Caobang, d'autres qui dépassent 2.000 m. au S. du lac Babé, les chaînes de Kaomaï, entre la rivière Claire et le Song-chaï, et de Konvoï, entre le Song-chaï et le fleuve Rouge. — Dans la région forestière, au S.-O. du fleuve, dont l'alt. moyenne serait de 1.500 m., on distingue le pays muong et le Sip-song-chan-thaï, séparés par la rivière Noire. Le pays muong, très tourmenté, s'abaisse progressivement à mesure qu'on s'écarte du Yunnan : de 2.000 m. à la frontière, à 1.500 m. au plateau de Thoulé (en face Yenbaï), à 1.250 m. au mont Bavi, au delà du défilé de Chobo, creusé par la rivière Noire, à 400 m. à la Grande Dent, près de Ninh-Binh. Le Sip-song-chan-thaï offre un spectacle analogue ; les passes vers le Laos sont assez rares et difficiles.

La *côte* a un développement de 400 kil., en négligeant les indentations secondaires ; basse et marécageuse le long du delta, elle se relève à l'E. de la presqu'île de Doson et de l'île de Cac-ba et présente des falaises à pic où s'ouvrent quantité de criques précédées d'archipels rocheux et d'écueils ; ces milliers de rochers de toute forme et d'aspect très pittoresque, sont disposés selon les axes anticlinaux de chaînes soulevées à l'époque secondaire ; ils servaient de refuge aux pirates que les Français ont fini par extirper et abritent toujours une population de pêcheurs ; les îles sont couvertes de forêts et peuplées d'animaux sauvages, comme le littoral voisin. Partant de la frontière chinoise, reportée à l'O. par la cession à la Chine de Paklong, nous rencontrons l'île de Traco et les îlots des Lionceaux en face de Monkaï, la longue île de Kersaint, l'île triangulaire de Kebao (gisements houillers), abritant la rade de Tien-Yen, l'île de la Table, l'archipel et la rade très sûre de Fitz-Long, la passe étroite par où l'on accède à la baie d'Along, parsemée d'îlots de calcaire gris ; au N. de celle-ci, la baie de Hongay ou Port-Courbet, le futur grand port militaire de la France dans ces parages ; ces trois baies de Fitzlong, d'Along et de Hongay communiquent aisément avec le delta tonkinois. Au S. est la grande île de Cac-ba, creusée à l'E. par le profond havre de Port-Bayard ; au S.-E. et au large sont les hautes îles Norway et, au milieu du golfe, l'îlot de Bachlongvi. — Le rivage du delta commence au canal de Lach-huyen entre l'île de Cac-ba et une autre ; mais ses alluvions sont encore encadrées de rochers abrupts jusqu'à la presqu'île de Doson (dominée par le grand Mirador, 131 m., et le petit Mirador, 75 m., que précède l'îlot de Hondaou surmonté d'un phare puissant) ; au delà viennent déboucher, par de nombreux bras ou koua (cua), le Thaï-binh et le fleuve Rouge : on en compte six pour le Thaï-binh (Lach-huyen, Nam-trien, Cam, Lach-traï, Vanonk, Taï-binh) ; les quatre premiers aboutissent à la baie de Doson ; puis se présentent le Dienho, embouchure du canal des Bambous, et les cinq koua du fleuve Rouge (Traly, Balaï, Halan, Namlaï et Namdaï). Ces douze bouches, reliées les unes aux autres par de nombreux bras latéraux ou arroyos, permettent à la navigation locale de communiquer aisément avec la mer et, par les baies bien abritées du N. du delta, de conduire les barques et jonques derrière l'écran des îlots jusqu'à la frontière chinoise. Les côtes basses du delta se prolongent jusqu'à 20 kil. en mer par des bancs de vase et de sable fréquemment déplacés et arrêtant les grands navires ; à marée basse, les barres sont infranchis-

sables. Les fleuves débouchant dans la mer sans que rien les protège, leurs eaux chargées de limon et de sable sont brusquement en contact avec le courant de la marée auquel le voisinage du détroit d'Haïnan dans lequel il se précipite ou d'où il vient fait prendre une direction parallèle à la côte. La mousson qui suit également la direction du littoral concourt à arrêter le courant du fleuve; les matières en suspension se déposent et forment les barres qui en obstruent l'entrée. Les bouches du fleuve Rouge et les deux bouches méridionales du Thaï-binh sont impraticables aux navires de mer; celles qui aboutissent à la baie de Doson ouvrent passage aux bâtiments à marée haute : le Koua-Cam jusqu'à Haïphong, malgré une barre de $2^m,80$ en vase; le Nam-trien et le Lach-huyen jusqu'à Kouang-yen, malgré des barres de $3^m,50$; les baies profondes et sûres sont au N. de l'île de Cac-ba. Le grand port commercial, établi d'abord à Haïphong, devra probablement être reporté vers la baie d'Along et Port-Courbet que favorisent encore les charbonnages de Hongay.

Hydrographie. Le Tonkin est essentiellement formé des bassins du fleuve Rouge et du Thaï-binh. En dehors, on ne trouve que le cours supérieur du Song-ma, petit fleuve annamite; ceux du Song-bang-kiang (rivière de Caobang) et du Song-ki-kong (rivière de Langson), qui passent bientôt en Chine où ils se réunissent avant de se déverser dans le Si-Kiang; enfin les petits fleuves côtiers de Monkaï, Tien-yen, Kouang-yen. — Le fleuve Rouge ou Song-Koï, né au Yunnan, aborde le Tonkin à Longpo et lui appartient tout entier à partir de Laokaï; il descend de nombreux rapides et se grossit de petits torrents dans la région montagneuse et forestière; entré en plaine, il reçoit à Hong-hoa la rivière Noire ou Nam-té qui vient du Yunnan, passe à Laïchau, traverse le pays muong et se replie vers le N. par le défilé de Chobo; un peu plus bas, le fleuve Rouge absorbe la rivière Claire ou Tsin-ho, son grand affluent de gauche, qui, née au Yunnan, arrose Hagiang, et reçoit à Tuyen-quan le Song-Gam, et en aval le Song-chaï (dr.). En aval de Son-kaï le delta commence au Loc-nanh qui joint le fleuve Rouge au Thaï-binh; plus importantes sont les communications établies par le canal des Rapides, et plus bas, par le canal des Bambous. Le fleuve Rouge se bifurque presque aussitôt, détachant vers le S. le Daï qui va droit à la mer par Ninh-Binh; le bras principal, que des canaux transversaux joignent au Daï, passe à Hanoï, Hong-yen, Nam-dinh et se divise en quatre autres bras. — Le Thaï-binh ou Song-Kan, né au N. de Thaï-nguyen, se divise en deux bras aux Sept-Pagodes : celui du N., appelé Song-Kinh-taï, passe à Haïphong et finit par trois embouchures, relativement profondes et accessibles, Lach-huyen, Namtrien et Cam; celui du S., qui conserve le nom de Thaï-binh, finit aussi par trois bouches, mais obstruées par des barres. — La partie des deltas voisine de la mer est basse et fertile; la crue annuelle des rivières y est peu sensible; les eaux fluviales sont refoulées journellement par la marée qui, montant de 3 à 4 m., en décuple la masse et les rend non potables; les digues qui bordent le fleuve sont peu élevées et nécessaires seulement contre les grandes marées; mais à mesure qu'on remonte le fleuve, et dès Hanoï, l'influence de la marée s'efface; les digues s'élèvent et s'élargissent, à peine suffisantes pour contenir les hautes eaux de la crue d'été; le fleuve monte de 6 à 8 m. dans ses deux crues de fin mai et surtout d'août-septembre, le courant acquiert une force torrentielle, s'écoulant avec une vitesse de 8 à 10 kil. à l'heure; les eaux s'étalent au loin. L'inégale vitesse de ces courants charriant du sable déplace les barres et le chenal (lequel ne disparaît jamais aux plus basses eaux) et augmente les difficultés de la navigation.

La grande importance du fleuve Rouge tient à ce qu'il forme une voie d'accès directe vers le Yunnan et l'intérieur de la Chine. Toutefois, la navigation en est assez incommode (cf. la brochure éd. à l'*Impr. nationale* en 1895 par le lieut. Escande). Les vapeurs ne remontent pratiquement que jusqu'à Yenbaï et Than-Kouan; en amont est un escalier de 35 rapides, à peu près infranchissables aux basses eaux durant trois mois, le tirant d'eau s'abaissant parfois à $0^m,50$; aux hautes eaux qui noient ces obstacles, le courant prend une vitesse moyenne de 5 nœuds, souvent dépassée, et crée ainsi une autre difficulté. Une société de touage à vapeur sur chaîne mouillée essaie de les vaincre. Les barques indigènes ne calant pas plus de 0,40 et jaugeant 12 à 15 tonnes remontent facilement au delà de la frontière, mais très lentement.

Le fleuve Rouge a, surtout dans sa partie moyenne, le défaut d'être d'une profondeur variable et de déplacer fréquemment son lit. Des affluents du fleuve Rouge, la rivière Claire et la rivière Noire, seules navigables, sont comme lui coupés de rapides; on ne peut remonter pratiquement la rivière Claire que jusqu'à Tuyen-quan, la rivière Noire que jusqu'au défilé de Chobo; toutefois, les pirogues vont, sur l'une et l'autre, jusqu'au voisinage de la frontière de Chine. Le Thaï-binh n'est navigable que jusqu'à Thaï-nguyen; encore les canonnières tirant $1^m,50$ doivent-elles s'arrêter au port fluvial de Bac-ninh.

Le *climat* du Tonkin est généralement plus salubre que celui du reste de l'Indo-Chine, mais la chaleur y est très forte dans la saison des pluies et nécessite une hygiène très stricte; en revanche, la saison fraîche dure plusieurs mois, d'octobre à mars, avec la mousson du N.-E., la température varie alors de $+10°$ à $+24°$ avec une moyenne de $+18°$ à Hanoï; elle se relève en avril et durant l'été, saison pluvieuse réglée par les moussons du S.-O., la moyenne dépasse $+28°$; les pluies sont le plus abondantes en août, parfois 100 millim. en vingt-quatre heures. Leur hauteur totale est de 1.600 millim. à Haïphong et 1.800 à Hanoï, dont 100 à 200 pour l'hiver (nov. à mars), il pleut cependant en hiver un jour sur deux, mais c'est une petite pluie fine, d'ailleurs fort désagréable. Le paludisme est relativement bénin dans le delta; en revanche, les régions boisées sont très malsaines à cause de la fièvre et de la dysenterie qui déciment aussi bien les indigènes que les Européens.

Flore, Faune, Ethnographie (V. Asie).

Géographie politique. — Le Tonkin est administré par un résident général dépendant du gouverneur d'Indo-Chine; il réside à Hanoï qui est la capitale locale. Le Tonkin se divise en 24 provinces; à la tête de chacune est un résident civil français qui centralise le service financier et est, pour l'administration indigène, assisté d'un gouverneur annamite de 1re ou de 2e classe (*tongdoc* ou *thuan-phu*). Les 24 provinces sont *Bac-ninh*, *Haïdzuong*, Haïphong, Hanam, Hanoï, Honghoa, Hong-yen, Muong, *Nam-dinh*, Ninh-binh, Kouang-yen, Sontaï, Vinh-yen, *Thaï-binh*, Thaï-nguyen, Sept-Pagades, Monkaï, Langson, Caobang, Hagiang, Laokaï, Yenbaï, Tuyen-quan, Vanbon. Les 15 premières appartiennent au Delta; nous avons mis en italique les noms des plus peuplées. Les principales villes : sont Hanoï, la capitale, avec 150.000 hab.; Haïphong (15.000 hab.), le port du Tonkin; Nam-dinh (30.000 hab.); Bac-ninh (8.000 hab.), centres commerciaux du Delta; Sontaï (10.000 hab.); Hong-yen (10.000 hab.), entre Hanoï et Haïphong; Quang-yen, sanatorium du Tonkin avec la plage de Doson; puis, sur la frontière, Langson et Laokaï. Le Tonkinois, plus grand et plus robuste que le Cochinchinois, a plu d'activité et d'initiative; les Chinois jouent ici un rôle bien moindre qu'en Cochinchine, l'élément indigène résistant à leur infiltration. Au N. vivent en grand nombre les Thôs, que l'on rapproche des Khmers, et les Nongs, voisins du type chinois, et, vers le haut des montagnes, les Méo, que l'on rapproche des Miao-tse de Chine; sur la rivière Noire, les Muongs et les Pon-thaï, qui se regardent comme autochtones. — Dans le Delta, où vit la grande masse de la population, on parle annamite (V. Annam et Asie). On compte environ 400.000 chrétiens; comme en Chine et en Annam, les re-

ligions sont le bouddhisme, le confucianisme et le culte des ancêtres, qui coexistent sans difficulté. La famille est la base de l'organisme social ; la polygamie est admise. La population est laborieuse, sobre, douce, polie, assez gaie ; l'instruction y est très répandue. Le nombre des Européens n'atteint pas 2.000.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Le Tonkin est un pays agricole ; sa richesse tient aux admirables cultures du Delta ; c'est une vaste rizière qui donne deux récoltes par an ; la surface totale cultivée étant de 1.500.000 hect., le riz en occupe un million et produit annuellement une moyenne de 32 millions de quintaux. Puis viennent la canne à sucre, le mûrier, le coton qui est de bonne qualité et qu'on s'efforce de développer, le ricin, les légumineuses, y compris celles de France (patate, igname, taro, pois, haricots, etc.), l'aréquier, le bambou, qui rend des services de toute sorte et se voit partout. Dans le Haut-Tonkin, les forêts abondent en bois de fer, d'ébène, de rose et de santal, que le développement des routes permettra d'exploiter ; on y récolte du caoutchouc de lianes, de l'indigo, du tabac, du café ; le thé est jusqu'à présent de qualité imparfaite ; on y cultive le riz de montagne dans des champs semblables à nos champs de blé ; les céréales d'Europe réussissent bien. La sécurité assurée par le gouvernement français permet de prévoir une grande extension des rizières, auxquelles la Chine ouvre un débouché illimité ; la population, menacée par les pirates et brigands, s'est entassée au centre du Delta ; toute la zone extérieure est à remettre en valeur ; l'opération qui s'offre aux capitaux des colons français est très simple : contrat de métayage avec les Tonkinois, dont on établit un groupe de familles, en leur fournissant des bêtes de labour, faisant l'avance d'instruments et, au besoin, de vivres et payant l'impôt ; après la récolte, ils remboursent sans intérêts ces avances ; le Français a la moitié de la principale récolte, celle d'automne ; les métayers, l'autre moitié et toutes les récoltes secondaires. La bête de labour et de trait est le buffle dont on compte plus d'un million ; il existe aussi des bœufs, beaucoup de porcs, de poules et surtout de canards. Le poisson abonde dans les rivières et sur les côtes et joue un grand rôle dans l'alimentation indigène.

Les *richesses minérales* sont appréciables ; les alluvions argileuses du Delta fournissent une excellente terre à briques, tuiles et poteries ; au N., affleurent des terrains houillers que l'on rattache, soit au rhétien, soit au carbonifère ; ils reposent sur des calcaires cristallins gris noirs, bien stratifiés, et sont recouverts d'argiles versicolores. Le terrain houiller, dont l'aspect se rapproche de celui des terrains du Gard, forme une longue bande de 6 à 12 kil. de large et 1.000 m. d'épaisseur qui s'étend depuis l'île de Kebao jusqu'aux Sept-Pagodes et Bac-ninh, en passant par le N. de la baie de Hongay ; l'exploitation des mines de Kebao a été suspendue en 1898 ; celles de Hongay donnent de bons résultats ; c'est un charbon anthraciteux, brûlant assez difficilement, et qu'en général la marine mélange de charbon gras. On en exporte plus de 200.000 tonnes par an. Les gisements reconnus sont estimés à plus de 12 milliards de tonnes. Au-dessous du terrain houiller sont des roches dévoniennes d'une puissance de plus de 2.000 m., schistes et grès renfermant de nombreuses veines métallifères, en particulier dans la prov. de Thaï-nguyen, Tuyen-quan, Hong-hoa et Langson. On exploite des mines d'or (assez pauvres), d'argent, de fer dont les minerais, d'une teneur de 45 à 55 %, sont souvent accumulés en masses énormes ; on trouve aussi du cinabre, du cuivre, du plomb, du zinc, de l'antimoine, et l'on espère en tirer plus tard des résultats sérieux. Le calcaire carbonifère donne de belles pierres à bâtir ; on exploite le marbre à Keso, sur la r. dr. du Daï ; des salines existent au bord de la mer, dans la baie d'Along, à Tien-yen, etc. — L'*industrie* est peu considérable ; les indigènes suffisent à peu près à leur propre consommation par l'industrie domestique et la main-d'œuvre locale ; ils fabriquent leurs briques et tuiles, une chaux excellente avec les coquillages, taillent adroitement la pierre et le marbre, sculptent en plein bois, font leurs meubles, les cloches, gongs, parasols, éventails, nattes, sabres, poteries, faïences et porcelaines, etc. Les Français font de la chaux, du sucre, de l'alcool, du savon, de la glace, travaillent les métaux, construisent des navires (à Haïphong).

Le *commerce* extérieur représente pour 1899 et 1900 environ 55 millions par an dont 16 1/2 d'exportations et 38 1/2 d'importations. Le Tonkin exporte du riz, du poisson salé, du charbon, de l'huile à laquer, du caoutchouc, etc. ; il importe des tissus, cotonnades surtout, des métaux, des vins et liqueurs, du sucre, de l'opium, des farines et pâtes, des objets manufacturés. Ce commerce se fait par le port de Haïphong. — Les *voies de communication* sont, en premier lieu, les cours d'eau dont il a été parlé. Les routes sont généralement des pistes en terre, d'ailleurs fort praticables ; la plus importante était la route mandarine qui, venant de l'Annam, passait par Ninh-binh, Hanoï, Dac-ninh, Langson et la Porte de Chine ; on a multiplié les routes et les pistes, en particulier dans la région montagneuse ; les cours d'eau sont franchis à l'aide de bacs à péage. La construction de chemins de fer a été entreprise : le premier, de Phulang-thuong à Langson (100 kil.), ouvert en déc. 1894, était à voie de $0^{m},60$; le prix en est inconnu, sa comptabilité ayant donné lieu à d'invraisemblables abus ; on le transforme en voie de 1 m., type adopté pour le Tonkin, et on l'a prolongé jusqu'à Hanoï, en franchissant par de grands ponts le Thaï-binh, le canal des Rapides et le fleuve Rouge. Sous l'énergique impulsion du gouverneur Doumer, on a construit, à partir de 1899, le ch. de fer de Haïphong à Hanoï et Laokaï, lequel sera prolongé jusqu'à Yunnan-sen, devenant la grande voie de pénétration vers le Yunnan et le Ssétchouen, tandis que le ch. de fer de Langson prolongé desservira le Kouang-si ; une autre voie se construit de Hanoï à Nam-dinh et à Vinh, joignant le Tonkin à l'Annam. Le Tonkin est en communication régulière avec la France par la ligne des Messageries maritimes de Marseille avec annexe de Saïgon à Haïphong. Il existe 84 bureaux télégraphiques et 50 bureaux de poste.

HISTOIRE (V. ANNAM).

Golfe du Tonkin. — Golfe de la mer de Chine, compris entre 18° et 22° lat. N. ; ouvert au S. ; il s'enfonce entre la Chine méridionale et l'Indo-Chine, borné à l'E. par l'île de Haïnan et la presqu'île de Leïtchéou, au N. par la côte du Kouang-toung, à l'O. par la concavité de la presqu'île indo-chinoise ; sa largeur est de 300 kil., son périmètre cotier de 1.250 kil. environ ; la profondeur varie de 20 à 100 m. ; le littoral est rocheux et très découpé, excepté le long du delta tonkinois et dans la partie qui s'étend au S. Les marées se succèdent de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, la durée du jusant et du flot étant très inégale ; il n'y a deux marées par jour qu'aux mortes eaux ; la hauteur moyenne de la marée est de $2^{m},50$ à 3 m. ; les plus fortes sont en juin et en décembre. La navigation est assez dangereuse à cause des hauts fonds multipliés près des côtes, de la violence des courants, des typhons et des brumes très épaisses de novembre à avril. A.-M. B.

BIBL. : Le bureau topogr. militaire d'Indo-Chine a dressé des cartes du Tonkin au 500.000e et au 1.000.000e, des cartes provinciales au 200.000e. — On trouvera dans *Revue marit. et colon.*, 1866, et *Revue géogr.*, 1883, des bibliographies du Tonkin. — V. aussi *Annuaire de l'Indo-Chine*, les *Statistiques coloniales*, les notices publiées à l'occasion de l'Exposition d'Anvers (1885) et de celles de 1889 (assez bonne) et 1900 (médiocre). — BOUINAIS et PAULUS, *l'Indo-Chine française*, 1885, t. II. — BAUDENS, *Deux années au Tonkin*, 1888. — LANESSAN, *l'Indo-Chine, française*, 1889 ; *la Colonisation française en Indo-Chine* ; 1895. — PETIT, *le Tonkin* ; 1892.

TONLÉ-SAP. Grand lac du *Cambodge* (V. ce mot).

TONLIEU. On appelle *tonlieu*, *telon*, *teloneum*, *tall*, *toluetum*, *telleonum*, *tallonarum*, en provençal

tolieu, un droit prélevé sur les marchandises du commerçant voyageur à l'origine. Ce mot de tonlieu, de τελωνεῖον, douane, a pour racine le mot grec qui signifie impôt. Le teloneum ou tonlieu dérive du portorium romain. Ce droit de *portorium* ou *portaticus* était un droit de port ou de porte à l'entrée des villes ; c'est encore avec ce caractère que se présente le droit de tonlieu, dès que nous l'apercevons à l'époque franque.

Un capitulaire de 805, cap. 13, déclare qu'il convient « que les anciens et justes tonlieux soient toujours exigés des marchands, pour les ponts, les navires et les marchés. Quant aux nouveaux et injustes tonlieux qui sont ceux que l'on perçoit en faisant tendre des câbles (en travers des rivières), ou lorsque l'on passe avec des navires sous les ponts, ou tous autres semblables tonlieux pour lesquels on ne prête aucun recours effectif aux voyageurs, l'on ne doit pas les exiger. » Et deux ans auparavant un capitulaire de 803 avait déclaré qu'il ne fallait exiger le tonlieu que là où il y avait à traverser une rivière sur un navire ou un pont. « Il ne faut pas exiger le tonlieu, déclare également un capitulaire de 819 là où ni une rivière, ni un marais, ni un pont, ni rien de semblable n'existe où l'on puisse exiger un juste tribut. »

On voit très bien l'origine du tonlieu : c'est une redevance que l'on paie au créateur du pont, à celui qui a établi un bac pour le passage, une écluse pour le bateau, mais entre les mains des comtes, des *potentiores* gallo-romains et des barbares puissants, ces droits sont perçus injustement. On les exige *in media via*, comme l'indique le capitulaire de 819, lorsque les navires passent sous un pont, ou même lorsqu'ils se trouvent au milieu de la rivière ou près de la rive pour la nuit. On les exige partout, sur les chemins, au milieu des bois ou de la campagne, ou bien l'on force les voyageurs à passer sur leurs ponts alors qu'ils auraient pu passer ailleurs. Les rois francs s'efforcent vainement de prévenir ces abus, ils défendent d'établir de nouveaux tonlieux (cap. de 803). En 757, Pépin, en 789, Charlemagne, en 823 et 829, Louis le Débonnaire, ordonnent aux missi de faire des enquêtes sur les injustes perceptions, aux comtes de dénoncer les coupables ; on promet à tout dénonciateur la moitié des 60 solides d'amende auxquels les coupables seront condamnés : rien n'y fait, la multiplicité de ces capitulaires montre le peu d'écho qu'ils trouvaient chez les fonctionnaires.

Ces fonctionnaires étaient souvent des fonctionnaires spéciaux attachés au roi ; c'étaient les employés ou « telouarii » que le capitulaire de Villis de 800 range dans les ministériales. Ils étaient sous les ordres des comtes ou d'autres personnages puissants. Un capitulaire de 844 dispense de payer certaines personnes, *neque a comite, neque a junioribus, aut ministerialibus ejus*. Dans le cas où le marchand n'aurait pas voulu payer, l'on aurait usé de contrainte à son égard pour le forcer à solder le prix coutumier. Quelques personnes étaient exemptes du tonlieu en vertu de faveurs royales, c'étaient d'abord les pèlerins se rendant à Rome (cap. de 757 et 775). Cette exemption de tonlieu fut accordée, en 844, par Charles le Chauve, aux Espagnols, et nous voyons dans une formule de Lindenbrog un modèle d'immunité en faveur d'une église dispensant ses missi de payer le tonlieu partout où ils iraient trafiquer.

Avec le capitulaire de 820, nous remarquons une tendance à restreindre davantage le nom de tonlieu au droit prélevé sur les marchandises dans les foires et marchés. C'est le sens le plus général que nous retrouverons au mot tonlieu pendant la période du moyen âge.

A cette époque, le droit de tonlieu est encore perçu par les rois, mais généralement sur leurs domaines (Luchaire, *Inst. mon. sous les Capét.*, I, pp. 97 et 98). Ailleurs, les seigneurs se sont emparés du nouveau droit et en ont fait un droit seigneurial (V. DROITS SEIGNEURIAUX, t. XIV, p. 1113), ou même on leur en a fait une concession (*Preceptum de Pépin de 759 en faveur de l'abbaye de Saint-Denis*, Fagniez, I, p. 47).

En même temps, le terme technique de tonlieu tend de plus en plus à se restreindre au droit perçu sur les marchés et foires et à se confondre en partie avec les ventes. Les droits perçus à la porte, sur le pont, sur la route, prennent fréquemment les nouveaux noms de *portage, pentenage, péage*. On perçoit le tonlieu sur les marchandises les plus diverses, selon les coutumes : grains, bestiaux, draps, huiles, poteries, fruits. Ces droits entravaient considérablement le commerce, les populations s'efforcèrent de les racheter ou de les convertir en un droit payable une fois par an. Ces rachats devinrent de plus en plus fréquents, et l'on peut dire qu'à la fin de l'ancien régime, les droits de tonlieu étaient considérablement diminués et ne se percevaient plus guère que dans les villes où se tenaient des marchés importants. Ces droits disparurent à la Révolution (V. DROITS SEIGNEURIAUX, t. XIV, p. 1113). E. CHAMPEAUX.

BIBL. : *Dic* de TRÉVOUX, v° *Tonlieu*. — DUCANGE, v° *Teloneum*. — BORDIER, *les Droits de justice*, dans *Bibl. de l'Ecol. des Charles*, 2e édit., IV, pp. 206 et suiv. — CLAMAGERAN, *Hist. des impôts en Fr.*, t. I, p. 268. — DEPPING, *Introd. au livre des arts et métiers*. — GLASSON, *Hist. du dr. et inst. de la Fr.*, II, pp. 359, 360 ; VI, pp. 36, 37. — HUVELIN, *Essai hist. sur le dr. des foires et marchés*. — Leroi d'OZEMBRUNE, *Sur l'art. 34 de la coutume du Boulenois*. — PASTORET, *Préface du recueil du Louvre*, p. 50. — SEIGNOBOS, *le Régime féodal en Bourgogne*, p. 233. — VUITRY, *Etudes sur le régime financier de la France*, p. 336.

TONNAC. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes ; 272 hab.

TONNAGE (Navigat.) (V. JAUGEAGE).

TONNAY-BOUTONNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 1.040 hab.

TONNAY-CHARENTE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, sur la Charente, en amont de cette ville ; 4.462 hab. (2.482 aggl.). Port de commerce où peuvent accoster les navires de 2.500 tonnes ; on y embarque les eaux-de-vie et l'on y entrepose le sel destiné à l'intérieur. Constructions navales, serrurerie, pépinières. Eglise du XIIe s. remaniée au XIVe ; ruines d'un château du XVIIe. Ancienne principauté de la famille Mortemart.

TONNE. I. MÉTROLOGIE. — La *tonne métrique* ou *tonneau de mer* est l'unité de poids employée dans le commerce des transports. Elle équivaut à 10 quintaux métriques ou 1.000 kilogr. Le *tonneau de jauge*, adopté comme unité de volume pour le jaugeage officiel des navires, équivaut à 2^{mc},83 ou à 100 pieds cubes anglais. Le *tonneau d'arrimage* ou *tonneau de fret*, qui est le volume moyen occupé à bord par un poids de 1.000 kilogr. de marchandises encombrantes, mais légères, équivaut à 1^{mc},440 (42 pieds cubes dans l'ancien système de poids et mesures). Dans la plupart des pays étrangers, il existe, sous les noms de *tonne, tonneau, ton, tun, toende*, etc., une unité de poids du même ordre que notre tonne métrique, mais de valeur différente là où le système métrique n'est pas en usage. C'est ainsi qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, la tonne de 2.240 livres (*long ton*) équivaut à 1.016^{kg},0475, et la tonne de 2.000 livres (*short ton*) à 907^{kg},1853. La *tonne d'or* a longtemps été, en Allemagne, une somme de 100.000 thalers (370.000 fr.) et, en Hollande, de 100.000 florins (210.000 fr.).

II. MALACOLOGIE. — Les Tonnes (*Dolium*), Mollusques Gastéropodes ordinairement de grande taille, sont caractérisés par une coquille subglobuleuse ou oblongue, mince, ornée de côtes transverses et de couleurs vives. Ouverture très grande, échancrée, à bord externe simple, parfois dentelé ; columelle calleuse ; pas d'opercule. Les Tonnes vivent dans toutes les mers à une certaine profondeur.

III. MARINE. — Grosse bouée en tôle ou en bois, de la forme d'un tonneau, qui indique la direction d'une passe, un banc, un rocher, etc. Elle est, d'ordinaire, tenue

au fond, soit par une patte d'oie frappée aux extrémités d'une même génératrice, soit par une boucle fixée au milieu d'une génératrice dans laquelle passe une chaîne maillée sur une ancre. On la désignait autrefois, de même que les coffres, sous le nom d'*amarque*.

IV. ARCHÉOLOGIE (V. HARNOIS).

TONNEAU. I. TECHNOLOGIE (V. TONNELLERIE).

II. MÉTROLOGIE (V. TONNE).

TONNEINS. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, sur la r. dr. de la Garonne ; 6.796 hab. (4.681 aggl.). Stat. du chem. de fer de Bordeaux à Toulouse. Manufacture de tabac qui fabriqua autrefois des produits spéciaux très appréciés ; corderie, bonneterie, fabrication de poids et mesures métriques, distillerie, grand commerce de prunes d'ente (V. PRUNE et LOT-ET-GARONNE). Ce fut de 1758 à 1789 le chef-lieu du duché-pairie de la Vauguyon.

BIBL. : P. LAGARDE, *Recherches historiques sur la ville et la baronnie de Tonneins*, 1835, in-8. — A. LAGARDE, *Notice historique sur la ville de Tonneins*, 1881, in-8.

TONNELIER DE BRETEUIL (Le). Famille française (V. BRETEUIL).

TONNELIER DE BRETEUIL (Gabrielle-Emilie Le), femme de lettres française (V. CHÂTELET).

TONNELLERIE. Le tonneau est un récipient de forme cylindrique, légèrement renflé dans sa partie médiane appelée « bouge », et composé de planchettes, les « douves » ou « douelles », serrées et maintenues par des bandes métalliques ou par des cercles en bois de châtaignier que l'on a liés avec de l'osier, les deux extrémités ont pour fermeture des plateaux circulaires également en bois. Le tonneau est destiné surtout à contenir les liquides et principalement l'eau, le vin, le cidre, la bière, les alcools, le vinaigre, les huiles, etc. ; mais on l'utilise aussi pour le transport des objets solides : grains, salaisons, fromages, clouterie, etc., et, dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'employer à sa fabrication des matériaux de choix ou de le clore hermétiquement. Le double fût, par exemple, enveloppe de précaution supplémentaire donnée aux pièces de vin fin et d'eau-de-vie, est d'une construction grossière, et il est inutile qu'il soit étanche.

Les anciens connaissaient déjà le tonneau (γαῦλος, *cupa*, d'où vient cuve) ; plusieurs monuments nous en montrent des spécimens analogues à notre type actuel, mais il était surtout d'usage courant dans les régions alpestres et les pays du Nord, où on l'avait adopté sans doute parce que le bois y était plus commun et qu'il préserve mieux les liquides de la gelée ; peut-être aussi l'art céramique était-il moins développé chez les barbares que chez les Grecs et les Romains qui excellaient à modeler et à cuire d'énormes vaisseaux en poterie et préféraient confier leurs vins fins à des récipients de ce genre (κάδος, *cadus*, *dolium*). Le dolium des Danaïdes et celui de Diogène ont été très improprement traités de tonneaux par les traducteurs modernes, puisque le mot ne désignait que des jarres de grande dimension, comme celles qui, dans le Midi, servent encore à loger l'huile. La supériorité du tonneau sur la poterie est indiscutable, tant il réunit d'avantages au point de vue de la solidité, de l'emmagasinage et du transport; il se roule sans peine, s'empile sur plusieurs rangs de hauteur dans les charrettes, les caves ou la cale des navires. L'outre antique, en peau de bouc, dans laquelle on faisait voyager le vin, comme cela se pratique encore dans une grande partie de l'Espagne, lui communique une odeur repoussante, sans parler de la poix ou de la résine qu'on est obligé d'y ajouter pour l'empêcher de se corrompre. Cette propriété antiseptique des substances résineuses était la raison qui avait déterminé les Romains à préférer pour leurs fûts de bois les douelles de sapin ; mais comme nous savons faire du vin de meilleure garde que le leur, nous n'admettons guère que le chêne, le châtaignier ou autres essences analogues. Le vin et l'eau-de-vie s'y améliorent au contact du bois ; celle-ci, en y vieillissant, lui doit une partie de son bouquet et cette couleur ambrée à laquelle l'œil est si bien habitué qu'on la donne artificiellement à l'eau-de-vie encore jeune.

Le bois de tonnellerie, ou *merrain*, doit être sain, sans aubier, sans nœuds, ni aucune tare ; il n'a pas été, comme le bois de menuiserie, débité avec la scie qui découpe la bille en tranches successives, d'une écorce à l'autre ; on l'a fendu avec le coutre et la mailloche, en rayons allant du cœur à l'écorce et dans le fil du bois, afin que les variations atmosphériques soient sans action sur ses fibres. Les besoins de la tonnellerie en France sont tellement disproportionnés avec la production du sol que la plus grande partie de notre merrain nous vient des pays du Nord, de l'Amérique et de l'Autriche qui nous expédie, par Trieste, le bois des Balkans, dit « bois de Bosnie ». Ce bois nous arrive débité en planchettes qui ont en longueur $1^m,50$ au plus, $0^m,80$ au moins, et, en largeur, de $0^m,30$ à $0^m,10$. On les dédouble à la scie, et il ne reste plus ensuite qu'à les mettre en œuvre pour construire des pièces de différents modèles.

La tonnellerie s'est exercée en France de temps immémorial ; au moyen âge, les maîtres tonneliers, comme tous les autres artisans, formaient une corporation doublée d'une confrérie religieuse sous le patronage de saint Nicolas. Ils portèrent longtemps le nom de *barilliers;* saint Louis avait à son service trois barilliers qui mangeaient « à cour » et gardaient les tonneaux, muids, « bottes » et barils du roi. Le roi Jean se contentait de deux barilliers d'échansonnerie. La rue de la Barillerie, devenue notre boulevard du Palais, portait déjà son nom avant 1280 ; elle le devait aux tonneliers qui s'y étaient établis ou peut-être encore, suivant une hypothèse du bibliophile Jacob, au voisinage des caves du palais, « où Charlemagne entassait déjà ses bons barils cerclés de fer », *bonos barridos ferro ligatos*. Des statuts et des usages sévères régissaient l'exercice du métier de tonnelier : tout vaisseau qui n'avait pas la jauge réglementaire ou n'était pas du bois exigé, était brûlé, et une amende frappait le délinquant. Dans leur spécialité rentrait la fabrication des foudres, des barils de toute taille, des seaux, des baquets, des brocs et autres ustensiles analogues. Au XVII[e] siècle, les tonneliers furent réunis avec les *déchargeurs* ou *avaleurs* de vin, seuls en possession du droit de débarquer et de charroyer en ville le vin descendu par bateau de la haute Seine ; ils prirent alors le titre officiel de Tonneliers et Déchargeurs de vin de la ville de Paris et faubourgs. Beaucoup d'entre eux, du reste, ne pratiquaient de leur métier, comme la plupart de nos tonneliers parisiens actuels, que la descente dans le cellier, la mise en bouteille et la vente du matériel de cave.

La fabrication des tonneaux, sans être compliquée ni difficile, demande de l'habileté et un bon tour de main ; elle comprend quatre opérations principales : le « dolage », le « jablage », le « bâtissage » ou « ceintrage », le « cerclage ». 1° Chaque douille se travaille d'abord isolément sur une sorte de banc ou de chevalet jouant le rôle d'établi ; avec la doloire, on l'aplanit sur ses deux faces en lui donnant la courbure voulue et en préparant les joints qui doivent, comme dans la taille des pierres destinées à composer une voûte, avoir la coupe exigée pour leur appareillage. 2° Un autre outil, sorte de hachette double, sert à creuser le *jable*, rainure dans laquelle s'emboîtera le fond ; une varlope, appelée *colombe*, est employée ensuite pour chanfreiner la douelle, c.-à-d. pour en amincir les deux rebords qu'elle taille en biseau. 3° Il s'agit alors de bâtir la pièce ; les douves sont dressées de champ et circulairement l'une contre l'autre, assujetties en haut et en bas par des colliers de fer à vis qui les maintiennent pendant le ceintrage, et leur bombage se complète au moyen d'un feu de copeaux allumé dans l'intérieur. Les fonds, composés de planchettes unies avec des goujons de bois et biseautées afin qu'elles s'em-

boîtent dans le jable des douves, sont successivement mis en place. 4° La pièce ainsi bâtie, l'ouvrier procède à la mise en place des cercles, qu'il fait successivement descendre autour du fût au moyen de la « chasse », sorte de coin sur lequel il frappe avec un maillet de bois ou un marteau ; le cerclage doit être amené ainsi au tiers de la pièce ; même si on a recours aux bandes métalliques, on y ajoute des cercles de bois pour servir en quelque sorte de coussins et préserver le bois des douelles quand on roule les fûts. Afin de consolider la fonçure, surtout dans les fûts de grande taille, on y fixe une forte traverse de bois, avec des chevilles également en bois. La barrique neuve ne comporte qu'une bonde, trou pratiqué dans l'une des douilles, et par lequel se font le remplissage, les ouillages et les soutirages. Ouiller, c'est entretenir le plein, à mesure que le liquide s'évapore ou est bu par le bois ; soutirer, c'est transvaser le vin d'un tonneau dans un autre pour le séparer de la lie qui s'y est déposée. C'est seulement lors de la mise en perce que l'on ouvre, dans la partie inférieure de la fonçure, le trou destiné à recevoir une cannelle.

La tonnellerie, exercée généralement dans de petits ateliers et même dans des installations rurales comptant à peine deux ou trois ouvriers, est cependant, en France surtout, une industrie assez importante pour qu'il y ait tout intérêt à ce qu'elle se pratique en grand et économiquement à l'aide des machines. Et pourtant, c'est à peine si nous comptons quelques usines montées dans ce but et qui font d'excellent ouvrage, quoi que prétendent les intéressés ; la mécanique a réalisé bien d'autres tours de force que de confectionner une simple futaille. Des machines spéciales exécutent parfaitement le dolage, le biseautage et le ceintrage, ne laissant plus au travail manuel que l'opération du cerclage. Grâce à elles, dix ouvriers fabriquent cent vingt pièces par jour, c.-à-d. le double au moins de l'ouvrage qui se ferait à la main. Cette économie de la main-d'œuvre est d'autant plus appréciable que la mévente du vin fait de l'acquisition des futailles une charge de plus en plus onéreuse pour le producteur de vin. La tonnellerie est du reste aussi pleine d'aléa que la viticulture ; si l'année est bonne et la vendange abondante, les futailles doublent de prix et l'ouvrier ne peut suffire à la commande ; mais, par contre, si la récolte est mauvaise, elles lui restent pour compte ou il doit les céder à vil prix et il court, dans les deux cas, grand risque de ne pouvoir remplir ses engagements envers le marchand de merrain qui n'entend pas s'associer à ses mauvaises chances.

Il se confectionne des fûts de toutes les dimensions, depuis ces gigantesques tonnes, objet de pure curiosité, telles que celles de Heidelberg ou certaines pièces d'exposition, jusqu'aux moindres barillots contenant à peine quelques litres. Quant à la futaille courante, la contenance en varie suivant les usages locaux ; la barrique bordelaise est de 226 lit. ; celle de Beaune de 228 ; en Anjou, la pièce s'élèvera au chiffre de 254 lit. ; ailleurs elle descendra jusqu'à 213 et même 205. La feuillette et le quartaut sont des subdivisions de la barrique ; le demi-muid du Languedoc équivaut au contraire à deux barriques ; tout fût dont la contenance dépasse 115 hectol. prend le nom de foudre. Avec le travail du bois, que l'outil ne peut évider d'une façon uniforme, ces mesures ne sont, du reste, obtenues qu'approximativement. Les tonneaux en fer que l'on fabrique depuis assez longtemps pour contenir surtout des produits chimiques peuvent être, au contraire, de capacité identique. Les vieilles futailles sont l'objet d'un commerce assez étendu, mais elles ne sont guère employées que pour les liquides des crus inférieurs ; le vigneron doit préalablement en assainir le bois par de minutieux lavages et mettre à la réforme toutes celles qui, à la suite de leur séjour dans les caves, auraient été irrémédiablement gâtées par la moisissure.

Jadis, les marchandes des halles s'installaient, pour leur vente, dans une moitié de tonneau, de même qu'un certain nombre de ravaudeuses qui procédaient en plein air à la réparation de la lingerie, et l'impitoyable Saint-Simon, esquissant le portrait de la duchesse de Luxembourg, la compare « à ces grosses vilaines harengères qui sont dans un tonneau avec leur chaufferette sous elles ».

Marcel Charlot.

TONNERRE. I. Météorologie. — On appelle ainsi le bruit dont l'éclair est accompagné, et aussi l'étincelle même, quand elle jaillit entre deux nuages, tandis que la *foudre* (V. ce mot) jaillit entre les nuages et la terre.

Dans la réalité, il se produit une série de décharges, souvent bruyantes et instantanées, souvent aussi obscures. D'autres fois, par contre, la décharge est visible, il y a éclair sans qu'il y ait explosion, sans qu'il y ait tonnerre : éclairs en nappes ou « cotonneux ».

II. Technologie (V. Tonneau).

TONNERRE (*Tornodorum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Yonne, sur une colline de la r. g. de l'Armançon ; 4.749 hab. (4.170 aggl.). Fonte, filature de laine, moulins à tan. Bonne pierre calcaire, dite *de Tonnerre* ; vins rouges et vins mousseux très goûtés ; source jaillissante, dite *Fosse Dionne*. Hôpital fondé en 1293 par Marguerite de Bourgogne, femme de Charles d'Anjou, et dont il reste une belle salle des malades (convertie en chapelle et renfermant le mausolée de Louvois) et un oratoire du xive siècle avec un beau saint-sépulcre du xve. Eglise Notre-Dame du xiiie siècle avec belle façade Renaissance ; au sommet de la ville, église Saint-Pierre des xive et xvie siècles. Hôtel d'Uzès de style Renaissance et plusieurs hôtels des xvie, xviie et xviiie siècles. Au S.-E. de Tonnerre sont les ruines de l'abbaye bénédictine Saint-Michel fondée au vi^e siècle. — La ville remonte à l'époque gauloise ; *Tornodorum*, comprise dans la Gaule Celtique, était traversée, lors de la conquête romaine, par une voie publique, qui en faisait le chemin de communication entre Sens et Langres ; les Romains construisirent un camp à trois lieues de la ville, sur l'Armançon. A l'époque mérovingienne, la ville fut le chef-lieu du *Pagus Tornodorensis* qui devint le comté de Tonnerre. Au xe siècle, Hugues, duc de France, donna ce fief à un seigneur nommé Milon, dans la famille duquel il resta jusqu'à Hugues Renaud qui se voua à l'Eglise et en transmit la possession à Guillaume Ier, comte de Nevers ; la charte d'affranchissement de Tonnerre date de 1174. En 1357, Edouard III d'Angleterre ne put s'emparer du château, mais incendia la ville ; en 1414, les troupes de Jean sans Peur ravagèrent de nouveau Tonnerre ; en 1542, François Ier y reçut l'ambassadeur de Charles-Quint venu pour déclarer la guerre ; en 1556, nouvel incendie, suivi de la peste (1570). Le comté de Tonnerre passa successivement de la famille de Nevers à celle de Courtenay, Bourgogne, Chalon, Husson, Clermont-Tonnerre ; Henri IV, Louis XIII et Louis XIV y furent reçus ; en 1684, François de Clermont le vendit au marquis de Louvois qui le transmit à sa descendance où il resta jusqu'à la Révolution. Lors de l'invasion de 1814, les troupes autrichiennes bombardèrent et pillèrent la ville.

Bibl. : R. Luyt, *Description de ... Tonnerre*, 1657, in-8. — Challe, *Hist. des comtes de Tonnerre*, 1875, in-8.

TONNERROIS. Pays de France, compris dans l'ancienne prov. de Champagne et rattaché administrativement au xviiie siècle à l'Ile-de-France. Il représentait à peu près le *pagus Tornodorensis* et le comté de Tonnerre, région de l'Armançon, et correspond à l'arr. actuel de Tonnerre, moins le cant. de Noyers. Il embrassait les seigneuries d'Ancyle-Franc et Cruzy-le-Châtel.

TONNEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont ; 236 hab.

TONOMÉTRIE (Phys.). Nom donné à une méthode qui a été imaginée par Raoult et qui permet de déterminer, à 1/100e près, les poids moléculaires des corps solubles dans un liquide volatil. Elle est basée sur la loi importante qui porte le nom du même physicien (V. Poids, t. XXVI, p. 1182).

TONNOY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas; 575 hab.

TONQUÉDEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plouaret; 1.846 hab. Eglise du xve siècle restaurée en 1895, avec tour de 1773, vitraux du xve siècle. Menhir, dolmen. — A 1.500 m. N.-O., dans un petit promontoire dominant le Léguer, imposantes ruines du *château de Tonquédec* (mon. hist.). Il forme un polygone irrégulier à trois enceintes flanqué de grosses tours, rondes extérieurement, hexagonales à l'intérieur; murs de 3 à 4 m. d'épaisseur; donjon formidable, cachots et souterrains voûtés. Le fief de Tonquédec ayant titre de vicomté, constitué au xiie siècle pour une branche cadette de la maison de Penthièvre, fut bientôt uni au fief des vicomtes de Coëtmen; l'un d'eux, Rolland, ayant pris parti pour Clisson en guerre avec Jean IV, se vit dépouillé par le duc de sa terre et de son château, qui fut démoli (1395). A la mort du duc en 1399, Rolland reconstruisit le château actuel. Il fut, avec la vicomté, apporté en mariage par Jeanne de Coëtmen (1495) à Jean d'Acigné; titre et propriété passèrent plus tard dans les maisons du Chastel et de Gouyon et furent acquis en 1640 par du Quengo. Ch. Del.

TONSILLE (Anat.). Synonyme d'*amygdale* (V. ce mot).

TONSURE. Cérémonie établie par l'Église catholique, pour faire entrer dans l'état ecclésiastique ceux qui la reçoivent, et les disposer aux saints ordres. On l'appelle *tonsure*, parce que la principale action de la cérémonie est de couper les cheveux. Elle n'est point un ordre : elle ne produit ni le caractère, ni la grâce *ex opere operato*, parce qu'elle n'a point éte instituée par Jésus-Christ. On a émis sur son origine et sur sa signification les opinions les plus diverses, généralement contradictoires, et quelques-unes de la mysticité la plus fantaisiste. Au viie et au viiie siècle, on enseignait communément que saint Pierre l'avait établie en mémoire de la couronne d'épines de Jésus-Christ. Parmi les documents authentiques qui en contiennent l'indication précise, les plus anciens sont une mosaïque du vi^e^ siècle de saint Apollinaris de Ravenne, et le 41e canon du IVe concile de Tolède (633) : *Omnes clerici, de tonso superius capite toto, inferius solam circuli coronam relinquant.* Le 33e canon du concile Quinisexte contient une disposition analogue. — Il est vraisemblable que primitivement on ne conférait la tonsure qu'avec le premier ordre. Suivant les prescriptions du concile de Trente (Ses. XXIII, *De Reform.*, c. 2 et 3), il est nécessaire de la recevoir avant de recevoir les ordres. Ceux-là seuls peuvent la recevoir qui ont reçu le sacrement de la Confirmation, qui ont été instruits des premiers principes de la foi, qui savent lire et écrire, et de qui on a une conjecture raisonnable qu'ils veulent rendre à Dieu un service fidèle, et non se soustraire à la juridiction séculière. Une interprétation complaisante de ces conditions permet de tonsurer des enfants âgés de sept ans. — On distingue trois sortes de tonsures : la romaine, *Corona Petri*, qui ne laisse qu'un mince cercle de cheveux; la bretonne ou écossaise, *tonsura Jacobi* ou *Simonis magi*, qui ne s'applique qu'à la partie de la tête avoisinant le front; la grecque, *tonsura Pauli*, qui coupe les cheveux jusqu'au milieu de la tête. Plus haute est la dignité ecclésiastique, plus s'amincit le cercle des cheveux. E.-H. Vollet.

TONTE (Econ. rur.) (V. Toison).

TONTINE. On donne ce nom aujourd'hui, d'une façon générale, à toute opération financière ayant pour objet de mettre en commun des fonds ou des revenus qui, après le décès d'un sociétaire, sont partagés entre les sociétaires survivants et entre eux seuls, selon des règles posées par les statuts. Le mot vient du nom du banquier napolitain Lorenzo Tonti, qui proposa à Mazarin, en 1653, de fonder un emprunt public sur une combinaison de cette sorte. Le premier emprunt tontinien fut fait par Louis XIV en 1689 : les souscripteurs, divisés en un certain nombre de classes selon l'âge, devaient souscrire chacun à 300 livres et recevoir ensuite une annuité qui s'accroîtrait des annuités des souscripteurs décédés. Une autre tontine fut créée en 1696. La veuve d'un chirurgien de Paris fut la dernière survivante des deux tontines (elle mourut à quatre-vingt-seize ans); dans la dernière année, elle avait reçu 73.500 livres. Ce procédé d'emprunt fut encore employé dans la première moitié du xviiie siècle (par exemple en 1733 et 1734, sous l'administration du cardinal Fleury). On reconnut qu'il était onéreux pour l'Etat, et en 1763 une déclaration du roi interdit d'y recourir à l'avenir. Mais, le succès qu'avait rencontré cette espèce d'opération amena la création de tontines privées, employant des combinaisons variées, plus ou moins ingénieuses et alléchantes. La plus importante fut la *tontine Lafarge* (V. ci-après). L'expérience révéla bientôt, d'ailleurs, les inconvénients moraux et économiques des tontines. Des abus suivis de catastrophe se produisirent, et une réglementation sévère intervint. Elle se trouve : 1° dans l'avis du Conseil d'Etat de l'ann. 1809, qui a été insérée au *Bulletin des Lois* et qui est considéré dès lors comme obligatoire; 2° dans l'ordonnance royale du 12 juin 1842. Elle détermine minutieusement les conditions d'établissement et de fonctionnement des associations tontinières et elle les soumit au contrôle d'une commission spéciale, qui a, en même temps, celui des sociétés d'assurances mutuelles sur la vie et qui est placée depuis 1883 sous l'autorité du ministre du commerce. D'autre part, les dispositions de la loi de 1862, sur les sociétés, leur sont expressément applicables.

Tontine Lafarge. — La *tontine* ou *caisse Lafarge* est la plus célèbre des associations particulières de ce genre fondées au xviiie s. Autorisée une première fois en 1759, supprimée en 1770 et rouverte, à la suite d'un vote favorable de l'Assemblée nationale, le 22 août 1791, sous le nom de *Caisse d'épargne et de bienfaisance*, elle avait pour directeur *Lafarge* lui-même (V. ce nom), qui s'était adjoint, comme sous-directeur, Mitoufflet. Le succès fut d'abord considérable et, pendant les deux premières années, près de 60 millions de francs furent versés, à raison de 90 fr. par mise. Mais les probabilités de mortalité prises comme base du calcul étaient erronées, il y eut de graves mécomptes et, en 1809, un décret impérial enleva à Lafarge, malgré ses protestations, la direction de la Caisse, pour la confier, ainsi que celle de la *tontine des employés et artisans*, de fondation contemporaine, sous la surveillance du préfet de la Seine, à trois administrateurs pris dans le Conseil municipal de Paris. Il fut, d'ailleurs, décidé que la nue propriété des rentes appartiendrait à l'Etat, les actionnaires n'ayant qu'une sorte d'usufruit devant s'éteindre avec la mort du dernier. En outre, le maximum éventuel de la rente fut fixé à 6.000 fr. par action. La caisse Lafarge avait encore, en 1852, 15.000 actionnaires. Elle a pris fin en 1889.

TONTURE (Mar.). C'est la courbure qu'on donne aux ponts des navires, dans le sens longitudinal, en les relevant légèrement vers l'avant et vers l'arrière. C'est quelquefois aussi la flèche de cette courbure. La tonture a un double but : d'abord elle facilite l'écoulement des eaux; ensuite et surtout, elle oppose une résistance à l'arcure, en sens contraire, que les navires tendent à éprouver du fait de la poussée du flot, qui, au mouillage, pendant la marée haute, soulève leur partie médiane, tandis que les extrémités, retenues par les ancres, ne peuvent suivre ce mouvement ascendant. Très marquée sur les anciens bâtiments, elle est aujourd'hui beaucoup plus faible, principalement sur les grands navires en fer.

TONTISSE. Espèce de bourre provenant du tondage des draps ou des étoffes de laine. Employée dès le xviie siècle à faire des tentures qui s'appelèrent *tapisseries de tonture*, tapisseries *de tontisse*, *tontisses*, elle sert aujourd'hui à la fabrication des papiers de tenture, dits *veloutés* (V. Papier, t. XXV, p. 988).

TONUS (Physiol.) (V. Musculaire).

TONY-Révillon, homme politique et littérateur français (V. Révillon).

TOOKE (John Horne), homme politiqne et philologue anglais, né à Westminster le 25 juin 1736, mort à Wimbledon le 18 mars 1812. Après avoir témoigné quelques velléités pour la carrière d'avocat, il reçut les ordres en 1760 et exerça quelque temps son ministère à Brentford ; mais il n'avait pas la vocation et, en 1765, il se lança dans la politique et publia un pamphlet des plus violents en faveur de Wilkes : *The Petition of an Englishman* (1765). Au cours d'un voyage en France, il se lia avec Sheridan, visita Voltaire à Ferney, Sterne à Lyon, séjourna ensuite à Montpellier et à Paris et, revenu en Angleterre en 1767, s'y fit l'agent le plus zélé de Wilkes et s'attira force procès de presse. Fondateur de la *Society for supporting the bill of Rights* (1761), il est toujours au premier rang dans la lutte contre le roi et le gouvernement. Cependant il finit par se brouiller avec Wilkes et créa la *Constitutional Society*, qui ne devait pas être asservie — disait-il — aux intérêts d'un seul homme. Mais il perdit toute sa popularité et fut brûlé en effigie par la populace (1771). Horne se consola en étudiant le droit et la philologie. Mais dès 1774 il ne put se retenir de recommencer à faire de l'agitation politique et il récolta de nouveaux procès, de nouvelles amendes et même de la prison, notamment pour avoir provoqué une souscription en faveur des Américains « assassinés » à Lexington par les troupes royales (1775). Relâché en 1778, il essaya en vain de se faire inscrire au barreau. C'est en 1782 qu'il ajouta à son nom celui de son ami Tooke. Il avait fondu en 1780 sa Société de la constitution dans la *Society fo*ı *constitutional information* de Cartwright, et il y appuya les propositions de Pitt pour la réforme parlementaire. Il détestait Fox contre lequel il se présenta à Westminster en 1790, d'ailleurs sans succès. Très sympathique à la Révolution française, il présida un meeting pour fêter la prise de la Bastille. Le gouvernement le fit arrêter et lui intenta un procès de haute trahison qui aboutit à son acquittement. Horne se représenta, toujours sans succès, contre Fox en 1796, et grâce à lord Camelford, il devint député de Old Sarum en 1801. Il fit quelque opposition au ministère et, après la courte session du Parlement, rentra tout à fait dans la vie privée et vécut paisiblement dans sa maison de Wimbledon, entouré d'amis choisis, Erskine, Thurlow, Benthan, Mackintosh, Coleridge, Paine entre autres. Il était d'ailleurs bon vivant et grand buveur et il paya ses intempérances de table de fortes attaques de goutte qu'il supportait d'ailleurs stoïquement. Ses travaux philologiques, contenus dans son grand ouvrage *Ἔπεα πτερόεντα, or the Diversions of Purley* (1786-98, 2 vol.), ont eu une grande influence sur l'école philosophique anglaise, notamment sur James Mill. Nominaliste à la façon de Hobbes, Horne Tooke a scandalisé ses contemporains en soutenant que le vrai et le faux, le tort et la raison étaient des mots aussi arbitraires que ceux de gauche et de droite et qu'on pouvait les prendre l'un pour l'autre selon le point de vue où le législateur se plaçait ; en somme, qu'il n'y a rien qui soit juste ou injuste autrement que par définition. Il a été surtout combattu par Dugald Stewart. R. S.

Bibl. : A. Stephens, *Life of Horne Tooke*, 2 vol. in-8. — Hamilton-Reid, *Life of Horne Tooke*, 1812. — J.-A. Graham, *Memoirs*. New York, 1828, qui essaie à identifier Horne avec le fameux Junius.

TOOKE (Thomas), économiste anglais, né à Cronstadt le 29 févr. 1774, mort à Londres le 26 févr. 1858. Fils du chapelain de la factorerie anglaise de Cronstadt, il entra à quinze ans dans une maison de commerce à Saint-Pétersbourg et fut associé par la suite dans une des plus importantes maisons de commission de la place de Londres. Disciple de Ricardo et d'Huskisson, Tooke se fit connaître comme économiste par ses *Thoughts and details on the high and low prices of the last thirty years* (1823), ses *Considerations on the state of currency* (1826) et sa *Letter to lord Grenville* (1829), ouvrages dans lesquels il combat les théories qui attribuent aux transactions des banques une influence décisive sur l'élévation ou l'abaissement des prix. Son chef-d'œuvre est l'*History of Prices* (1838-57, 6 vol.), analyse admirable de l'histoire économique entre 1793 et 1856.

TOOWOOMBA. Ville d'Australie, colonie de Queensland, sur le chem. de fer de Brisbane à Charleville, au centre des pâturages des Darling-downs ; 7.000 hab. en 1871. Moulins, scieries, brasseries, vins.

TOPAL Osman (c.-à-d. Osman le Boiteux), général ottoman, originaire de Morée. Entré en qualité de jardinier au service du sérail, il s'éleva très vite au grade de capitaine des pandours chargés de la garde des jardins ; à vingt-quatre ans, il était beylerbey, lorsque, ayant été chargé d'une mission en Egypte, il fut enlevé par un corsaire espagnol qui l'emmena à Malte. Un Français, Vincent Arnaud, de Marseille, qui exerçait dans l'île les fonctions de capitaine du port, le racheta pour 600 ducats et lui fournit les moyens de rentrer en Turquie et d'accomplir sa mission en Egypte. Osman conserva la plus grande reconnaissance pour le service que ce Français lui avait rendu. Lorsque les Ottomans attaquèrent les Vénitiens établis en Morée, Osman s'empara de Corinthe et reçut en récompense la dignité de vizir, qui lui valait le titre de pacha et le droit de faire porter devant lui trois queues de cheval (1715). Après la chute d'Ahmed III, il fut chargé de réduire les rebelles de Bosnie et d'Albanie (1730). Il se trouvait entre Salonique et Sérès lorsqu'il fut rejoint par le messager d'Etat qui lui remit la lettre l'appelant à Constantinople, où il fut nommé grand vizir (21 sept. 1731). Il rétablit la tranquillité dans la capitale et ne fit exécuter personne sans un arrêt de condamnation légale. La cession de Tébriz à la Perse, malgré l'avis du sultan, le fit remplacer (12 mars 1732), mais il ne fut pas disgracié et remplit successivement les fonctions de gouverneur de Trébizonde, d'Erzeroum et de Tiflis, jusqu'au moment où il fut nommé général en chef de l'armée envoyée contre la Perse (1733), lorsque Nadir Chah vint assiéger Bagdad. Parti de Mossoul à la tête d'une armée de 100.000 hommes ; il défit complètement l'armée de Nadir Chah à Douldjéilik (19 juil.) et délivra Bagdad. Après un nouveau succès près de Léïlân, il fut battu par Nadir près de Kerkouk et périt dans l'action, trois mois après sa victoire. Cl. Huart.

Bibl. : Mirza Mehdi-Khan, *Histoire de Nadir Chah*, en persan, trad. en français (1770), en allemand et en anglais (1773) par W. Jones. — L'historien turc Soubhi, dans Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. XIV.

TOPAZE. I. Minéralogie. — La *topaze* ou *chrysolite* des anciens est un fluosilicate d'alumine ayant pour formule $Al^{12}Si^{6}O^{25}Fl^{5} = 5Al^{2}SiO^{5} + Al^{2}SiFl^{5}$. Elle cristallise en prismes orthorhombiques, avec clivage parfait suivant *p*. Sa densité est 3,51 à 3,57 et sa dureté 8. Elle est inattaquable aux acides, sauf à l'acide sulfurique. Elle est infusible au chalumeau, mais perd, à mesure que la température s'élève, du fluorure de silicium. Chauffée, dans le tube ouvert, avec le sel de phosphore, elle donne la réaction du fluor, et, avec l'azotate de plomb, celle de l'alumine. Elle est pyroélectrique, avec des pôles centraux et des pôles extérieurs d'après Riess et Rose, avec un axe parallèle à l'axe du prisme d'après Friedel. Sa poussière est blanche. Très fréquente, avec quartz et tourmaline, dans les gîtes stannifères et en compagnie des pigmatites, elle se présente en cristaux transparents, translucides, à cassure conchoïdale et d'un bel éclat vitreux que la taille et le polissage rendent encore plus intense. Leur couleur est très variable selon les variétés et sous-variétés. La *topaze gemme*, ou topaze proprement dite, est la pierre précieuse employée en joaillerie. On en distingue trois sous-variétés : topaze de Sibérie, topaze du Brésil, topaze de Saxe. La *topaze de Sibérie* est blanche, bleuâtre, bleu céleste, bleu verdâtre (*aigue-marine orientale*). Elle fournit les plus gros échantillons, qu'on rencontre prin-

cipalement près de Miask, dans l'Oural, et près de Nortchinsk, dans les monts Adou-Tcholon : il en est de plus de 10 kilogr. La *topaze du Brésil*, en cristaux moins allongés que la précédente, est orangée, jaune rougeâtre, rose pourprée (*rubis du Brésil*). La variété jaune rougeâtre prend, calcinée modérément dans un bain de sable, une teinte rose (*topaze brûlée*), très recherchée en joaillerie. Les topazes *roulées*, ou *gouttes d'eau*, sont ordinairement incolores. La couleur n'est pas, du reste, toujours uniforme, et dans quelques parties d'un cristal incolore peuvent se rencontrer des plages jaunes. La *topaze de Saxe* est jaune paille, jaune de vin, blanc jaunâtre. Beaucoup de topazes présentent des inclusions aqueuses, avec petits cristaux cubiques et rhombiques : celle du Brésil en renferme à deux liquides, eau et acide carbonique, ou bien hydrocarbures. La *pycnite* ou *stangenstein* est une variété de topaze bacillaire, en cristaux blancs opaques, jaunâtres ou rougeâtres, associée au quartz et au mica dans les gîtes stannifères de Saxe et de Bohême. On la trouve aussi en Norvège, en Sibérie et même en France. Sa dureté n'est que de 7,5. La *pyrophysalite* est une troisième variété qu'on a trouvée en masses ou en cristaux informes, blancs ou verdâtres, au milieu de certaines roches micacées ou talqueuses de la Suède et des Etats-Unis. Il existe aussi, en Saxe, des cristaux de topaze pseudomorphosés en une sorte de kaolin. La *fausse topaze* ou *citrine* est une variété de cristal de roche colorée en jaune (V. Quartz). La *topaze orientale* est la variété jaune du *corindon* (V. ce mot). Elle a une valeur commerciale beaucoup plus grande que la topaze proprement dite.

II. Ornithologie (V. Oiseau-Mouche).

TOPAZOLITE (Minér.) (V. Grenat).

TOPEKA. Ville des Etats-Unis, cap. de l'Etat de Kansas, sur la rive S. du Kansas-river ; 31.000 hab. en 1890. Elle est au point de croisement des plus importantes voies ferrées de l'Ouest Atchison-Topeka-Santa-Fé, Union-Pacific, Chicago-Pacific, Missouri-Pacific, Kansas-Nebraska (V. l'art. Etats-Unis) ; la première de ces compagnies y a ses ateliers. Actif commerce de céréales, minoterie, métallurgie, machines, briqueterie, raffinerie de sucre, horticulture.

TOPELIUS (Zakarias ou Zakris), poète finlandais, né près de Nykarleby le 14 janv. 1818, mort le 12 mars 1898. Fils d'un médecin, qui rassemblait avec passion les vieilles chansons et légendes finnoises, il enseigna au lycée, puis (1854) à l'Université de Helsingfors. Recteur de 1875 à 1878, il prit sa retraite à cette dernière date avec le titre de conseiller d'Etat. Il avait rédigé de 1841 à 1860 le journal d'Helsingfors (*Helsingfors tidningar*). Topelius est avec Runeberg, dont il n'approche d'ailleurs que rarement, le nom le plus illustre de la Finlande littéraire. Sa langue, moins ferme et moins pure que celle de Runeberg, a une douceur exquise ; son imagination est toute romantique. Ses œuvres sont très nombreuses. Parmi les plus connues, nous citerons, comme œuvres lyriques : *Fleurs de bruyère* (1845-54) ; *la Chanson de Slyvia* (1853-55) ; *Feuilles nouvelles* (1870) ; *Bruyères* (1889), etc. ; comme œuvres dramatiques : *Cinquante ans après* (1851) ; *Regina von Emmeritz* (tragédie, 1854) ; *une Aventure dans l'archipel* (vaudeville, 1858) ; *Brita Skrifvars* (drame, 1868) ; *la Chasse du roi Charles* (opéra, 1852), etc., comme nouvelles poétiques et épiques, le cycle intitulé *Récits d'un chirurgien militaire* (1853-67, 5 part.) ; *la Duchesse de Finlande* (1850) ; *Veillées d'hiver* (1880-81), etc. Topelius est enfin un admirable conteur d'histoires pour la jeunesse : *le Livre de la nature* (1856) ; *Lectures pour enfants* (1865-91, 7 vol.) ; *le Livre du pays* (1875), etc. Objet de la vénération et de la gratitude de ses compatriotes, Topelius passa ses dernières années dans son beau domaine de Björkudden, jouissant d'une considération dont il recevait continuellement de précieux témoignages. Ses funérailles, qui eurent lieu à Helsingfors le 21 mars 1898, eurent le caractère d'un deuil national. On a commencé à publier ses *Œuvres complètes* en 1899 (cf. la *Finlande au* xixe *siècle*, Paris et Helsingfors, 1895, et *Zacharias Topelius*, Helsingfors, 1898). Th. C.

TOPETE y Carballo (Juan-Bautista), amiral et homme politique espagnol, né à San-Andrés-de-Tuztla (Mexique) le 24 mai 1821, mort à Madrid le 22 oct. 1885. Il était en 1843 sous-officier de navire (*alférez de navio*). Capitaine de frégate en 1857, Topete fut chargé d'empêcher le commerce des esclaves nègres. Pendant la guerre du Maroc (1860-61), il commanda l'escadrille. Rallié à l'Union libérale, il fut élu député par Cadix en 1862. Il prit le commandement de la frégate *Blanche* pendant la guerre contre le Pérou et le Chili (1865-66), se faisant remarquer par ses victoires à Calderas, Abtao, etc. Au Callao (2 mai 1866), Topete fut gravement blessé. Retourné en Espagne après sa guérison, on lui confia la capitainerie du port de Cadix. Il se mêla alors aux conspirations politiques qui précédèrent la révolution de 1868. C'est Topete qui, le 17 sept. de cette année même, signa la proclamation qui fit éclater le mouvement. Tous les vaisseaux de guerre ancrés à Cadix secondèrent le soulèvement, et bientôt arrivèrent, pour s'y unir, *Prim* (V. ce nom), Serrano et d'autres militaires. La ville se décida aussi pour les révolutionnaires. Après la bataille d'Alcolea, Topete fit son entrée triomphale à Madrid, et, dans le gouvernement provisoire, se chargea du département de la marine (8 oct. 1868). Ses déclarations dans un dîner qui lui fut offert peu après à Guadalajara sont devenues célèbres : « Je suis monarchiste libéral et j'élève mon fils pour qu'il soit démocrate ; celui-ci élèvera à son tour mon petit-fils pour qu'il devienne républicain ». Après l'élection d'Amédée, Topete, qui avait travaillé pour la candidature de Montpensier, donna sa démission ; mais à la mort de Prim, et sollicité par le gouvernement, il reçut le roi au port de Carthagène. Plus favorable aux tendances conservatrices qu'aux radicales, malgré ses déclarations de Guadalajara, il fit de la propagande pour ses idées dans le journal *El Debate*. Avec *Sagasta* (V. ce nom) et Serrano, il fut de nouveau ministre deux fois, et, pendant l'absence du second appelé dans le Nord par la guerre carliste (1822), Topete fit l'intérim de la présidence. La république proclamée en 1873, Topete demeura étranger aux affaires jusqu'au renversement des Cortès fédéraux (3 janv. 1874). Il forma alors un ministère avec Serrano et se montra favorable à une dictature militaire atténuée. La même année, il commanda contre les carlistes les bataillons de marine qui emportèrent la victoire à Abanto et Somorrostro. De retour à Madrid, il fut remplacé au ministère par le cabinet Sagasta. Après la restauration des Bourbons par le maréchal Martinez Campos, Topete se tint à l'écart de la politique. R. A.

TOP HANÉ. Quartier de *Constantinople* (V. ce mot).

TOPHUS (Pathol.) (V. Concrétion et Goutte).

TOPIN (Marius), historien français, né à Aix en Provence en 1838. Il a publié : *Aiguesmortes* (Nîmes, 1865, in-8) ; *le Cardinal de Retz* (Paris, 1872, in-12, 3e éd.) ; *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV* (Paris, 1867, in-8) ; *l'Homme au masque de fer* (Paris, 1889, in-8) ; *Louis XIII et Richelieu* (Paris, 1876, in-8 ; lettres inédites du roi au cardinal) ; *Romanciers contemporains* (Paris, 1876, in-12). H. Monin.

TOPINAMBOUR. I. Botanique (V. Hélianthus).

II. Agriculture. — Le topinambour est, suivant de Candolle, originaire de la région Nord-Est de l'Amérique ; on le trouve à l'état spontané dans l'Indiana, aux Etats-Unis ; son introduction en Europe remonte, suivant de nombreux auteurs, seulement au commencement du xviie siècle ; il s'est surtout répandu dans l'Europe occidentale et dans l'Europe centrale ; aucune statistique ne permet de fixer l'importance actuelle de sa culture. Le produit principal de cette dernière est le tubercule qui, parfois, entre dans

l'alimentation de l'homme, mais qui, le plus généralement, est utilisé comme fourrage, à l'état cru pour les chevaux et pour les porcs, après cuisson pour les autres animaux domestiques; les tiges et les feuilles donnent un assez bon fourrage pour les vaches et les moutons, mais il convient également d'en faire un usage modéré et de les associer avec d'autres éléments moins aqueux et plus riches. Les tiges sèches fournissent un combustible quelquefois employé pour le chauffage des fours; on les utilise aussi comme tuteurs pour les légumineuses et comme litière après broyage. On ne peut encore ignorer que les topinambourières constituent d'excellentes remises pour le faisan. Enfin, l'emploi du topinambour comme matière première de la distillerie a été indiqué depuis longtemps, notamment en France; quelques usines ont été montées, à cet effet, il y a un demi-siècle, en Bretagne, dans la Champagne, en Sologne et au voisinage du plateau central, la plupart d'entre elles ont disparu; quatre distilleries situées dans l'Indre, le Loiret et la Seine-et-Oise seules travaillent aujourd'hui à la fois la betterave et le topinambour; en Belgique, certaines usines ont associé le travail de la betterave, et surtout de la pomme de terre, à celui du topinambour; ce dernier présente d'ailleurs, au point de vue purement industriel, une composition élémentaire peu différente de celle des autres tubercules et des racines saccharifères; Muntz et Girard ont trouvé, dans des échantillons prélevés à la fin de l'hiver, et provenant de situations très diverses :

	Sucre et inuline
Dordogne	14,27 %
Charente	13,40
Seine	12,42
Moyenne	13,36

Ces chiffres sont quelque peu inférieurs à ceux obtenus par Braconnot, Payen, Boussingault, Wolff, etc. D'après les mêmes auteurs, l'amidon et la saccharose font défaut dans le topinambour; ils y sont remplacés par des hydrates de carbone de même valeur élémentaire, la *synanthrose*, isomère de la saccharose, mais sans saveur, susceptible de se transformer, sous l'influence des acides, en un mélange de glucose (1 partie) et de lévulose (2 parties), et l'*inuline*, qui peut être considérée comme analogue de l'amidon et qui donne naissance, sous l'action des acides, à de la lévulose. Des travaux plus récents sont venus compléter et modifier quelque peu ces conclusions, mais ils ne sont intéressants qu'au point de vue scientifique (V. *J. für Landw.*, 1878). Le rendement pratique en distillerie varie entre 6 et 8 % avec une teneur moyenne de 14 % en lévulose.

Culture. Le topinambour est une plante très rustique ne craignant pas les extrêmes de température, mais redoutant les climats très humides; il réussit également bien dans le Nord et dans le Midi, pourvu que cette dernière condition soit satisfaite; son aire géographique est très étendue en tant que production de tubercules, mais il ne mûrit que très exceptionnellement ses graines en Europe, même dans les régions les plus chaudes de la Hongrie; en Corse, Michon a pu en récolter quelques exemplaires (1888) qui, cultivés par de Vilmorin, dans le Midi, ont donné naissance à plusieurs variétés dont une seule a pu faire souche persistante et intéressante pour la culture (var. *T. jaune*); les variétés (rouges, blanches et jaunes) les plus courantes ont été obtenues probablement par simple sélection. Sous le rapport de la nature minéralogique du sol le topinambour se montre encore peu difficile, pourvu que le milieu soit sain; les mauvais sols sablonneux, siliceux, crayeux, schisteux, les terres de landes, les dunes, etc., conviennent parfaitement pour sa culture surtout s'ils ont quelque profondeur, il est pour eux une ressource précieuse : par contre, il redoute les sols humides, fortement compacts et à sous-sol imperméable. Muntz et Girard indiquent à son sujet la composition centésimale et les chiffres d'exigences (récolte par hectare : tubercules 28.400 kilogr., fanes 4.850 kilogr.) suivants :

	Composition p. 100 Tubercules	Fanes sèches	Exigences totales par hectare Kilogr.
Azote	0,32	0,43	123,5
Ac. phosphorique	0,14	0,07	39,0
Potasse	0,85	0,41	241,1
Chaux	0,05	0,91	50,5
Magnésie	0,03	0,09	5,6

Le topinambour présente de très fortes exigences en azote et surtout en potasse; on a donc tort, ainsi qu'on le fait généralement, de le regarder comme une plante insensible à l'action des fumures. Lorsqu'on tire uniquement parti des tubercules, ce qui est le cas le plus ordinaire, les feuilles et les parties tendres des rameaux pourrissent sur la terre et restituent à cette dernière une notable proportion des éléments fertilisants qu'elles renferment. Il faut remarquer que les chiffres précédents, dont il faut tenir compte dans la pratique, justifient l'opinion courante que les terres légères d'origine granitique ou volcanique, conviennent particulièrement au topinambour; des engrais potassiques doivent être employés dans les sols pauvres en potasse comme le sont en général les sols calcaires. Les soins de culture sont presque identiques à ceux que nous avons indiqués pour la pomme de terre; la reproduction se fait également par tubercules que l'on plante de février à fin avril, suivant les régions et les sols; les plants doivent être entiers, de poids moyen (25 à 40 gr.), et il faut tenir compte, dans leur sélection, non seulement de leur état de conservation et de leurs qualités physiques (forme et régularité), mais aussi de leur richesse en principes saccharifiables lorsque la récolte est destinée à la distillerie; la plantation se fait aux écartements de 60 à 70 centim. entre les lignes et de 40 à 60 centim. sur les lignes, elles exigent 1.000 à 1.200 kilogr. de tubercules moyens; on sarcle, on bine à plusieurs reprises et l'on butte légèrement pendant le cours de la végétation; la culture peut durer pendant quelques années en sol très fertile. Les ennemis du topinambour sont peu nombreux; deux champignons, le *Sclerotinia Libertiana* (maladie des sclérotes du topinambour) et le *Chætonium pannosum* (maladie des tiges) sont seulement à craindre dans les cultures européennes. Les tubercules ne gèlent jamais en terre sous notre climat; par contre, ils se conservent assez difficilement une fois arrachés, aussi ne les arrache-t-on généralement qu'au fur et à mesure des besoins; on opère à la main ou avec des instruments attelés (charrues arracheuses), mais, quelle que soit la méthode adoptée, il reste toujours dans le sol un grand nombre de tubercules, le quart et plus de la récolte totale; il est donc bon de herser à plusieurs reprises après l'arrachage; la conduite, sur les champs, de troupeaux de porcs, animaux très friands du topinambour, achève de nettoyer le terrain; on peut encore cultiver ensuite de la pomme de terre, des vesces avec du trèfle violet, du maïs fourrage, un fourrage vert à plusieurs coupes. Les rendements en bon sol bien fumé varient entre 20 et 30.000 kilogr. par hectare. Les tubercules qui ne sont pas consommés ou travaillés immédiatement doivent être l'objet de quelques soins en vue d'assurer leur conservation; il faut les mettre en petits tas dans un lieu très sain et les abriter de la pluie, de la neige, de la gelée, de la lumière, et, surtout des coups de soleil, on peut ainsi en constituer des réserves suffisantes pour un approvisionnement de trois semaines et même d'un mois. J. Troude.

III. Art culinaire. — Le topinambour a une saveur douce, rappelant un peu celle de l'artichaut. Il se mange frit, comme les salsifis, en le trempant dans une pâte à frire, après qu'il a été cuit à l'eau. Une bonne manière de l'apprêter est de le faire cuire dans de l'eau avec du sel et un peu de beurre, de le couper en tranches après

avoir enlevé la peau et de le faire chauffer dix à quinze minutes dans une sauce blanche qu'on lie avec des jaunes d'œuf et un peu de lait.

TOPINARD (Paul), anthropologiste français contemporain, né à l'Isle-Adam le 4 nov. 1830. Il passa une dizaine d'années aux Etats-Unis, puis vint étudier la médecine à Paris et fut reçu docteur en 1869. En 1871, il s'adonna à l'anthropologie et, en 1876, fut nommé professeur à l'Ecole d'anthropologie. Principaux ouvrages : *De l'ataxie locomotrice progressive* (Paris, 1865, in-8); *l'Anthropologie* (Paris, 1876, in-8); *Eléments d'anthropologie générale* (Paris, 1885, gr. in-8, pl. et fig.) ; *l'Anthropologie et la Science sociale* (Paris, 1900, in-8).

TOPINO-LEBRUN (François-Jean-Baptiste), peintre français, né à Marseille en 1769, exécuté à Paris le 30 janv. 1801. Elève et ami de David, montagnard comme son maître, il fut nommé par la Convention juré au tribunal révolutionnaire : il vota la mort des Girondins et celle de Danton. Il prit parti toutefois contre Robespierre et fut arrêté, puis relâché après le 9 thermidor. Impliqué dans le complot de Babœuf, il fut déclaré innocent. Il exposa au Salon de 1797 *la Mort de Caius Gracchus*. Il commençait une grande toile, *le Siège de Lacédémone par Pyrrhus*, lorsque la police du premier consul l'arrêta comme complice de Joseph *Arena* et de *Ceracchi* (V. ces noms). On ne put lui reprocher que sa liaison avec Ceracchi, et l'acquisition de poignards qui d'ailleurs ne servirent pas. Défendu par Chauveau-Lagarde, il fut, comme le dit le titre d'un opuscule anonyme très rare, *non jugé, mais condamné à la peine de mort (9 janv. 1801) par le tribunal criminel de la Seine* (s. l. n. d., in-8), que venait d'exaspérer, une quinzaine de jours auparavant, l'attentat de la *machine infernale* (V. ce mot, t. XXII, p. 885). — J.-F.-E. Chardoillet a publié de lui : *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution; Notes de Topino-Lebrun... sur le procès de Danton et sur Fouquier-Tinville* (Paris, 1875, in-8 de 31 pp.).

TOPIQUE. I. PHILOSOPHIE (V. ARISTOTE).

II. PHARMACIE. — Le mot topique désignait primitivement tout médicament pour l'usage externe. Actuellement un petit nombre de médicaments ont conservé cette désignation. Un seul est inscrit au supplément du Codex (1895), le topique sulforiciné (sulforicinate de soude), qui porte aussi les noms de polysolve, solvine. Il sert de dissolvant pour l'acide phénique, la créosote, le salol, le naphtol. V. H.

TOPLITZA. Rivière de *Serbie* (V. ce mot).

TOPOGRAPHIE. La topographie est la partie de la géodésie qui a en vue de dresser la carte d'une région d'assez peu d'étendue pour que, dans l'opération, la sphéricité du globe puisse être négligée. Elle est essentiellement descriptive et elle choisit, pour le report des mesures qu'elle effectue et des diverses particularités qu'elle relève, une échelle de grandeur telle que, sans tomber dans le plan, tous les détails intéressants de la surface y puissent cependant être notés. La topographie a été cultivée dès la plus haute antiquité par certains peuples, spécialement par les Chaldéens et les Egyptiens. Il est même vraisemblable que les Grecs, qui furent de très habiles topographes, tenaient de ces derniers quelques-uns de leurs ingénieux instruments de mesure. Pour lever un terrain, nous apprend le colonel Laussedat, à qui nous empruntons les principales données de ce résumé historique, ils commençaient par le subdiviser en triangles, dont ils mesuraient tous les côtés, soit au pas, avec un *podomètre* automatique, soit au *cordeau*. Puis ils rapportaient les limites sinueuses à des droites par des perpendiculaires tracées à l'aide, tant de *jalons* que d'un instrument assez semblable à notre équerre d'arpenteur, le *groma*. Ils procédaient, d'autre part, au nivellement avec un *niveau d'eau* et des *mires à voyant*. Enfin, pour évaluer de grandes longueurs tout en n'en mesurant que de petites, ils utilisaient les propriétés des triangles semblables, se bornant, comme nous le faisons encore, à déterminer directement une base de faible dimension et en déduisant, par de simples mesures d'angles, toutes les autres longueurs. L'instrument employé était le *dioptre*, sorte d'alidade à pinnules disposée sur un pied à trois branches et rendue mobile à la fois, au moyen de deux cercles dentés et de vis, dans les deux plans vertical et horizontal. Les Romains pratiquaient des méthodes et se servaient d'instruments à peu près analogues. Ils avaient, de plus, le *chorobate*, qui fonctionnait à volonté, soit comme niveau à perpendicule, soit comme niveau d'eau. Mais il est douteux qu'il soient jamais arrivés, dans l'exécution, à la même perfection que les Grecs.

L'invasion des Barbares marqua, en topographie comme dans tous les autres arts, un long temps d'arrêt. Ce furent les Arabes qui, mettant à profit leurs relations avec les vieilles civilisations indienne et chinoise, la régénérèrent. Jusqu'à la Renaissance, du reste, topographes, voyageurs et astronomes eurent des procédés et des instruments communs. Ils mesuraient les distances et les hauteurs « par une seule station », à l'aide du *triquetrum* de Ptolémée, de l'*astrolabe* et de quelques autres appareils encore, comme l'*arbalestrille*, le *quarré*, le *quadrant*, etc., qui, pour être moins en honneur que ce dernier, procédaient cependant du même principe : des cercles ou des réglettes gradués étaient disposés à articulations, et, par le jeu de celles-ci, fournissaient, en amenant leur plan ou leur direction dans le plan ou dans la direction des visées, la grandeur des angles. Le XVIe et le XVIIe siècle virent se perfectionner, en même temps qu'il se spécialisait, le matériel des topographes. L'astrolabe, en particulier, fut muni d'une boussole qui le rendait propre à la détermination des azimuts. Les Hollandais le transformèrent même complètement sous le nom de cercle hollandais : ils adaptèrent à celui-ci, qu'ils montèrent sur pied, deux alidades fixes formant équerre et une alidade mobile, et ils munirent la boussole de pinnules servant à rapporter les plans. Le *graphomètre* date de la même époque. Il différait peu de celui qu'emploient encore les arpenteurs et il était utilisé, concurremment avec le *trigonomètre* et le *pied de roy géométrique*, pour les levés par intersections et pour la mesure trigonométrique des distances des points de repère. Le *théodolite* est également contemporain de l'astrolabe : il permettait de mesurer simultanément, avec une grande exactitude, les angles verticaux et les angles réduits à l'horizon. De son côté, l'*alidade*, qu'on trouvait montée sur la *planchette circulaire*, à pourtour divisé, et sur la *planchette carrée* ordinaire, fut dotée d'un éclimètre. Enfin, c'est encore au XVIIe siècle que furent inventés trois des organes que l'on retrouve dans tous les instruments modernes : le *vernier*, la *lunette d'approche* et le *niveau à bulle d'air*. Dès lors, il n'y eut plus guère que des perfectionnements de détail. En 1770, Green imagina la *lunette stadimétrique*, qui n'est qu'une lunette astronomique, pourvue, à son réticule, de deux fils parallèles et qui permet, en observant l'intervalle intercepté entre ces deux fils par une mire divisée ou *stadia*, de mesurer les distances sans les parcourir. Porro la transforma à son tour, vers 1850, en *lunette anallatique* par l'intercalation d'une lentille supplémentaire dont le déplacement permettait d'amener le point-origine des distances à coïncider avec l'axe principal de l'instrument, et, en substituant celle-ci, dans le théodolite, à la lunette ordinaire, en y ajoutant, d'autre part, pour l'orientation du limbe, un déclinatoire, il construisit le *tachéomètre*, que Moinot introduisit en France. Ce fut, dans les méthodes, au moins pour les levers rapides, toute une révolution, et la *tachéométrie*, qui simplifiait considérablement les opérations, entra vite dans la pratique. Pourtant, un léger inconvénient subsistait : les lunettes stadimétriques et les lunettes anallatiques ne fournissent presque jamais, eu égard à la position relative des deux points visés, que des

longueurs inclinées, et il les fallait réduire à l'horizon, ce qui exigeait un calcul. Porro lui-même, puis Peaucellier, Wagner, Sanguet parvinrent, par le moyen de dispositifs divers, à faire effectuer ce calcul par la lunette elle-même, qui, sous les appellations de *lunette sthénallatique*, *longimètre*, *longialtimètre*, etc., devint ainsi autoréductrice. Beaucoup plus récents, l'*auto-calculateur* de Champigny et le *tachéographe* de Schrader visent au même résultat. Le dernier est établi, comme son nom l'indique, de façon à rapporter automatiquement le plan de projection des deux points sur une feuille de papier ou de métal.

Le dessin topographique a eu une évolution quelque peu différente. Plus précoce dans ses premiers développements, il est arrivé un peu plus tardivement à la perfection que les méthodes et que les instruments. Dès la plus haute antiquité, en effet, les arpenteurs et les architectes dressaient des plans géométraux sur lesquels l'élévation des bâtiments figurait en rabattement, afin qu'on pût juger de leur forme et de leur hauteur. Plus tard, à l'époque gréco-romaine, des vues cavalières dénotant une connaissance au mois partielle des lois de la perspective les accompagnaient parfois. Elles subsistent seules au moyen âge, et c'est exclusivement à la perspective que recourent les artistes chrétiens pour la représentation du terrain avec ses monuments et ses constructions. Puis au xve et au xvie siècle, on voit les architectes et les peintres s'aider, dans l'établissement de leurs dessins, d'appareils mécaniques, tels que le *perspectographe*. En même temps, on commence à revenir à la demi-perspective des anciens, aux plans géométraux avec rabattements figurant les accidents naturels ou artificiels. Au xviie siècle, la pratique s'introduit de séparer le plan géométral des vues perspectives. Enfin le xviiie siècle produit les plans cotés et les courbes de niveau. C'est alors que Cassini entreprend la première carte de France appuyée sur une triangulation générale. On sait qu'elle a servi de modèle à notre carte d'état-major au 80.000^e^, établie au début du xixe siècle.

La topographie comprend deux séries d'opérations bien distinctes, quoique souvent effectuées simultanément : 1° la projection des divers points du terrain sur un même plan horizontal et la détermination des positions relatives des projections ainsi obtenues ; 2° la mesure de la distance de chaque point du terrain à sa projection. La première constitue la *planimétrie*, la seconde le *nivellement*. Nous renvoyons, pour l'exposé des méthodes employées, à ces deux mots, ainsi qu'aux articles spéciaux auxquels ils renvoient eux-mêmes et aux noms des différents instruments cités dans l'exposé historique. On trouvera, d'autre part, à l'art. Carte, t. IX, pp. 578 et suiv., tous les renseignements concernant la partie graphique du sujet, c.-à-d. la consignation sur le papier des résultats de la planimétrie et du nivellement. On y verra aussi quels liens unissent la topographie à la géodésie et comment toute opération topographique suppose des opérations géodésiques antérieures lui servant de base. Quant aux *signes conventionnels*, aux abréviations et aux teintes, à l'aide desquels sont notés sur les cartes et plans les objets et les renseignements présentant un intérêt, non seulement au point de vue purement géographique, mais aussi aux points de vue militaire, administratif, scientifique ou industriel, ils se trouvent naturellement laissés, en principe, à l'arbitraire du dessinateur. En fait, deux commissions nommées successivement par le gouvernement en 1802 et en 1826 ont fixé pour les cartes du dépôt de la guerre les plus usuels. Le nombre en est d'ailleurs considérable et il est inutile de les reproduire ici. La plupart des abréviations se comprennent, en effet, d'elles-mêmes. Quant aux signes proprement dits, les principaux sont reproduits en marge de chaque exemplaire des cartes, et les autres se trouvent, au nombre de plus de 750, dans la brochure de Sautrez, intitulée *Teintes et Signes conventionnels*.

Nous terminerons par une remarque. Nous avons dit, au commencement de cet article, que la topographie, à la différence de la géodésie, ne pouvait embrasser que des étendues de terrain suffisamment petites pour qu'il n'y ait pas à tenir compte, dans les opérations, de la sphéricité de la terre. Cette petitesse est toute relative : on démontre, en effet, très facilement par la trigonométrie que si on suppose un arc de la surface du globe égal à un degré et qu'à cet arc on substitue sa tangente, l'erreur relative sera de

$$\frac{\pi^2}{3.(360)^2} = 0{,}00002538...,$$

c.-à-d., la longueur de l'arc d'un degré étant 111 kil., 1111..., de $2^m,8199$.

Bibl. : L'abbé Picard, *Traité du nivellement* ; Paris, 1684. — Du Torar, *Leçons de géométrie pratique* ; Paris, 1688. — M. Boulenger, *la Géométrie pratique* ; Paris, 1690. — J. Ozanam, *Traité de l'arpentage et du toisé* ; Paris, 1747. — L. Puissant, *Traité de géodésie* ; Paris, 1805. — Du même, *Traité de topographie* ; Paris, 1807-27. — S.-F. Lacroix, *Manuel d'arpentage* ; Paris, 1834. — L.-B. Francœur, *Traité de géodésie* ; Paris, 1835 ; 6e édit., 1879. — Biot, *Note relative aux instruments et aux procédés des Gromatici veteres* ; Paris, 1849. — J.-F. Salneuve, *Traité théorique et pratique de topographie et de géodésie* ; 4e éd., Paris, 1857. — P.-M.-N. Benoit, *Cours complet de topographie et de géodésie* ; Paris, 1860. — A. Laussedat, *Leçons sur l'art de lever les plans* ; Paris, 1861. — A. Lehagre, *Cours de topographie* ; Paris, 1876-79, 2 vol. — A.-F. Parandier, *Topographie* ; Paris, 1882. — L. Durand-Claye, A. Pelletan et C. Lallemand, *Lever de plans et nivellement* ; Paris, 1889. — Dr O. Bœrsch, *Association géodésique internationale. Bibliographie géodésique élaborée par le bureau central* ; Berlin, 1889. — Mœssat, *Topographie* ; Paris, 1892. — A. Laussedat, *Recherches sur les instruments, les méthodes et le dessin topographiques* ; Paris, 1899-1901, 2 vol.

TOPOLIAS. Lac de Grèce (V. Copaïs).

TOPOZERO. Lac de Russie, au N.-O. du gouv. d'Arkhangelsk ; 1.065 kil. q. Très poissonneux. La Pongoma le déverse dans le golfe d'Onéga.

TOPSHAM. Ville maritime d'Angleterre (2.800 hab.), à 6 kil. d'Exeter, dont ce fut le port jusqu'à l'ouverture du canal navigable (1544) ; son commerce avec Terre-Neuve demeura important jusqu'au xviiie siècle.

TOPSOE (Wilhelm-Kristian-Sigurd), écrivain danois, né le 5 oct. 1840, mort le 11 juil. 1881. Après avoir fait ses études de droit, et voyagé en France, en Suisse et en Amérique, il se consacra au journalisme et fut, depuis 1742 à sa mort, rédacteur au journal *Dagbladet* de Copenhague. Il a publié de spirituelles nouvelles : *Jason à la toison d'or* (1875) ; *Portraits modernes* (1878), etc., une comédie et des brochures politiques. Ses *Œuvres complètes* ont été réunies en 1891.

TOQUE. I. Coiffure (V. Coiffure).

II. Art héraldique. — Aux couronnes tombées en désuétude, l'empereur Napoléon Ier avait substitué des toques de velours noir qui étaient portées dans les cérémonies. Celle des princes grands dignitaires était retroussée de vair, avec un porte-aigrette en or, surmonté de sept plumes blanches, celle des ducs était semblable à celle des princes, mais retroussée d'hermine au lieu de vair ; celle des comtes, retroussée de contre-hermine, avait un porte-aigrette d'or et d'argent surmonté de cinq plumes blanches ; celle des barons était retroussée de contrevair, au porte-aigrette d'argent surmonté de trois plumes blanches ; enfin celle des chevaliers de l'Empire était retroussée de sinople, au porte-aigrette d'argent et à une seule plume. Ces toques ne sont plus en usage aujourd'hui. Les familles qui pourraient en timbrer leur écu leur ont substitué les couronnes ou casques anciens.

TOR (El-). Village d'Arabie, sur le golfe d'Akabah, choisi par la commission internationale comme station de quarantaine pour les navires de pèlerins revenant de Djeddah.

TORBANITE (Chim. industr.) (V. Bitume).

TOR BAY. Baie d'Angleterre, comté de Devon, havre de refuge au bord duquel sont, au N., Torquay, et au S., Brixham où débarqua le 5 nov. 1688 Guillaume d'Orange.

TORCÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. d'Argentré-du-Plessis; 708 hab.

TORCÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne; 1.010 hab.

TORCÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Montfort-le-Rotrou; 1.233 hab.

TORCELLO. Ile de la lagune de Venise, dép. de la com. de Burano; 128 hab. Evêché. Ce fut, surtout au xe et au xie siècle une place commerciale importante. Belle cathédrale Santa Maria du viie siècle, remaniée en 864 et en 1008; c'est une basilique à colonnes, à trois nefs du vieil art chrétien, avec crypte très ancienne, mosaïques du xiie siècle, baptistère octogone de 1008, curieux clocher. Eglise Santa Fosca de style byzantin, refaite au xie siècle.

TORCENAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot; 414 hab.

TORCHAMP. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Passais; 852 hab. Stat. de chem. de fer.

TORCHE. I. Archéologie. — Sorte de tison artificiel ou de grosse chandelle de résine dont on s'éclaire en plein air. Depuis une époque ancienne du moyen âge jusqu'au xviiie siècle, les seigneurs qui circulaient la nuit se faisaient accompagner de serviteurs portant des torches, et l'on voit encore à la porte de certains hôtels de Gand un éteignoir de fer fixé au mur de la façade pour éteindre les torches avant d'entrer. On employait à l'intérieur des très grandes salles des *torches de chambre*, faites de la réunion d'un faisceau de cierges. On disait aussi *tortis; torsui*.

II. Technologie (V. Artifices, t. IV, p. 15).

TORCHE-Pertuis (Ornith.) (V. Sittelle).

TORCHE-Pot (Ornith.) (V. Sittelle).

TORCHEFELON. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin; 534 hab.

TORCHÈRE (Ameubl.). Support destiné à porter une torche. Des torchères de métal apparaissent souvent dans les inventaires depuis le xiiie siècle; elles affectaient la forme soit d'un grand chandelier, soit d'un bras porte-flambeau. Au xviiie siècle, on fit des torchères imitant la forme d'un grand chandelier et terminées par une plate-forme sur laquelle se posait un flambeau. On peut citer les très remarquables torchères en bois doré qui appartenaient à l'ancienne Académie de peinture et font aujourd'hui partie du mobilier de l'Ecole des beaux-arts.

TORCHES (Pic des) (V. Isère, t. XX, p. 988).

TORCHET de Boisméle (Jean-Baptiste) (V. Boisméle).

TORCHIS (Constr.). Un des plus anciens et des plus économiques modes de construction de murs et de hourdis de pan de bois ou de plancher, consistant en un mélange de terre grasse détrempée et de paille coupée ou hachée, mélange offrant une réelle résistance et même une certaine durée, à condition de n'être pas soumis à l'influence de l'humidité : c'est pour cela que, pour le torchis comme pour la *bauge* (V. ce mot), qui est analogue au torchis, il faut donner à ce mode de construction un soubassement en maçonnerie l'isolant du sol, et le couvrir d'un toit dont la saillie empêche l'eau de pluie de couler le long des murs. Ch. L.

TORCHON (Pêche). Le torchon est une sorte de petite fascine cylindrique, de 30 à 40 centim. de longueur environ, qu'on confectionne avec des joncs séchés et bien roulés. L'une des bases est attachée solidement, tandis que l'autre reste libre. A la première est fixée une mince cordelette, longue d'une vingtaine de brasses qu'on enroule aux trois quarts à l'entour, et qui, à son autre extrémité, terminée par une empile, porte un fort hameçon auquel on embroche un petit poisson. Monté dans une barque, le pêcheur jette à l'eau l'appareil avec une longueur de corde convenable. Le torchon flotte en long à la surface de l'eau. Mais qu'un poisson vienne à mordre, il fait la quille, se redresse et, les joncs, liés seulement par la base qui plonge, s'étalent en éventail. Le pêcheur s'approche alors doucement, ajoute un second torchon au premier, puis, si la taille et la force du poisson qui a mordu le rendent nécessaire, un troisième. Le poisson, bientôt las de traîner à la remorque de pareils poids, finit par les laisser remonter à la surface. Le pêcheur les amène lentement à lui et cueille finalement le poisson avec une épuisette. On prend, dans les lacs de Suisse, par la pêche au torchon, les poissons carnassiers les plus gros : brochets, perches, etc.

TORCIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Saint-Rambert; 604 hab. Stat. de chem. de fer.

TORCOL (Ornith.). Genre de la famille des *Picidés* (V. Pic), caractérisé par un bec droit, conique, pointu, une langue vermiforme extrêmement longue, des ailes médiocres, les pennes de la queue molles et flexibles (et non raides comme chez les Pics); deux doigts devant soudés à leur base, deux derrière, libres. Le Torcol (*Yunx torquilla*) est un Oiseau de la taille du Moineau, à plumage rappelant celui des Rapaces nocturnes, varié de gris, de roux, de brun et de blanc sur chaque plume, la gorge roussâtre. Son nom lui vient de la facilité avec laquelle il dirige sa tête en arrière. Il habite l'Europe centrale et méridionale et ne se montre en France qu'en été; il arrive en avril et nous quittte en octobre ; il fréquente la lisière des bois, les vergers, les bouquets de chênes et de noyers, vivant d'insectes, surtout de fourmis, nichant en mai dans un trou de chêne ou d'arbre fruitier. Il est peu sauvage. Son œuf est d'un blanc pur. Des espèces peu différentes habitent le Japon, l'Asie centrale et l'Afrique jusqu'au Natal. E. Trt.

TORCULUS (Mus.) (V. Plain-Chant, t. XXVI, p. 1018).

TORCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 128 hab.

TORCY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges; 266 hab.

TORCY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Montcenis; 1.144 hab.

TORCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny; 1.405 hab. Seigneurie du xie siècle, érigée en marquisat, en 1676, pour J.-B. *Colbert* (V. ce nom).

TORCY-et-Pouligny. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur-en-Auxois; 314 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

TORCY-le-Grand. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube; 228 hab.

TORCY-le-Grand. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 665 hab.

TORCY-le-Petit. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube; 153 hab.

TORCY-le-Petit. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Longueville; 555 hab.

TORCY (Jean-Baptiste Colbert, marquis de), diplomate français (V. Colbert Jean-Baptiste, t. XI, p. 893).

TORDA. Ville de Hongrie, chef-lieu du comitat Torda-Aranyos, sur la rive gauche de l'Aranyos; 11.079 hab. La ville se compose de trois parties: O — et Uj-Torda, Egyházfalva. Hôtel de ville, églises catholique et protestante du xve siècle. L'ancienne forteresse fut construite en 1453 avec les pierres du castrum romain. La colonie *Patavissa*, fondée par Septime Sévère se trouvait sur l'emplacement de Torda; c'était le quartier général de la Legio V Macedonica, reliée par une route militaire avec Ulpia Trajana. On a trouvé à Torda et dans les environs de nombreuses antiquités romaines. A la place des anciennes mines des Romains, se trouvent actuellement des lacs salés et des sources thermales.

TORDA-Aranyos. Comitat de Hongrie, limité par les comitats Kolozs, Maros-Torda, Kis-Kükülló, Alsó-Fehér, Hunyad et Bihar. Superf., 3.370 kil. q., 159.766 hab., aux trois quarts Roumains. Pays montagneux et très pittoresque. Mines de fer. Le comitat a 140 communes et 2 villes; il se divise en 6 districts.

TORDERA. Petit fleuve côtier d'Espagne, dans les prov. de Barcelone et de Gérone (Catalogne). Long de 60 kil., il prend sa source sur le versant méridional de la sierra de Monsény ; sa direction générale est vers l'E.-S.-E., d'abord dans un pays montagneux et pittoresque, puis dans la plaine, par San Esteban, Santa Maria de Palantordera, San Celoni, Gualba, Hostalrich, Tordera ; il se jette dans la Méditerranée à l'E. de Malgrat, à la frontière des deux provinces de Barcelone et de Gérone. Dans son cours supérieur, il sert à des irrigations, puis, dans la plaine perméable, il perd ses eaux ; elles actionnent quelques moulins et quelques usines, mais ne peuvent rendre aucun service à la navigation.

TORDÈRES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir ; 103 hab.

TORDESILLAS. Ville d'Espagne, prov. et à 28 kil. S.-O. de Valladolid (Léon), distr. de la Mota del Marques, sur une hauteur dominant la rive droite du Duero, à une alt. de 700 m. ; 3.760 hab. Tanneries. Ses murailles d'enceinte ont été détruites, mais les quatre portes subsistent ; on y admire un superbe pont de dix arches. Son importance a été assez grande ; les rois d'Espagne y ont souvent résidé, et le traité fixant la « ligne de démarcation » entre les possessions coloniales de l'Espagne et du Portugal y a été signé en 1495.

TORDEUSE (*Tortrix* L.) (Entom.). Genre de Microlépidoptères, de la famille des Tortrices, caractérisé par les antennes sétiformes, les palpes porrigés, à dernier article court, filiforme, la tête non hérissée, avec des ocelles, palpes maxillaires nuls, la spiritrompe courte, les ailes antérieures larges et presque trapézoïdales, avec 12 nervures, la nervure 1 fourchue à la base, la nervure 2 naissant au tiers de la médiane, les ailes inférieures larges avec 12 nervures, les épines intérieures des pattes postérieures sensiblement plus longues que les épines extérieures. Les chenilles des Tordeuses vivent sur les arbres ou les plantes basses dont elles roulent les feuilles ou les attachent en paquets. Elles sont ordinairement vertes ou brunes, le corps assez allongé, un peu atténué aux extrémités, la tête petite. Leur chrysalide est brune ou noirâtre avec des rangées de petites pointes ou dents sur le dos des segments abdominaux. Les Tordeuses sont abondantes et répandues partout, et quelques-unes sont parfois de véritables fléaux. Il suffit de citer le type du genre, *T. viridana* L., qui dépouille certaines années, au mois de mai, les chênes de toutes leurs feuilles, et la *T. pilleriana* Schif., bien connue pour ses méfaits anciens sous le nom de Pyrale de la vigne.

TORDOUET. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec ; 421 hab.

TORDYLIUM (*Tordylium* T.) (Bot.). Genre d'Ombellifères, formé d'herbes à feuilles pinnatiséquées, à ombelles compactes avec involucre et involucelles ; calice à cinq dents ; cinq pétales émarginés, inégaux ; fruit ovale ou suborbiculaire, entouré d'une bordure épaisse ; méricarpes à côtes très ténues ; bandelettes filiformes dans les vallécules ; columelle bipartite. Le *T. officinalis* L. (*Seseli creticum* Dod.), du Midi et du Levant, a des graines aromatiques, jadis employée comme incisives, diurétiques et emménagogues. Les Turcs mangent les feuilles et les pousses en salade (Belon.). Le *T. apulum* Rio. ou *Pimpinelle romaine* sert de condiment en Italie.

TORE. I. Géométrie. — Un tore est la surface engendrée par la révolution d'un cercle tournant autour d'une droite située dans son plan et ne passant pas par le centre. On considère surtout le cas où la droite, axe de la surface, est extérieure au cercle, et alors la surface a la forme d'un anneau. L'équation du tore est facile à trouver en prenant pour l'un des axes coordonnés l'axe même de la surface. De nombreuses recherches ont été faites sur le tore ; parmi les propriétés qu'il présente, l'une des plus classiques et des plus intéressantes est due à Yvon Villarceau ; elle consiste en ce que la section faite par un plan bitangent se compose de deux cercles ; on le démontre simplement du reste, soit par le calcul, soit par des considérations purement géométriques. Par extension, on donne quelquefois le nom de tore à la surface de révolution qu'engendre une conique, en tournant autour d'une droite quelconque de son plan. C.-A. Laisant.

II. Architecture. — Moulure à profil convexe le plus souvent formé d'une demi-circonférence ; le tore est surtout employé dans les bases des colonnes appartenant aux ordres antiques ou imités de l'antique. C'est ainsi que, aux figures de l'art. Ordre (t. XXV, pp. 508 et suiv., § *Architecture*), on voit : fig. 4, un tore dans la base attique de l'ordre ionique romain du temple de la Fortune virile, à Rome ; fig. 5, deux tores séparés par une scotie dans la base de l'ordre corinthien romain des trois colonnes subsistant du temple dit de Jupiter Stator, à Rome ; fig. 6, deux tores séparés par deux scoties et un annelet avec deux filets dans l'ordre composite romain du baptistère de Constantin, à Rome. Le tore reçut le même emploi dans les ordres imités de l'antiquité par Palladio, Vignole et les architectes de la Renaissance et des temps modernes, et Jean Goujon a placé un tore dans la base servant de piédestal aux caryatides de la tribune de la salle dite des *Antiques*, au Louvre. — On appelle *toron* la grosse moulure en forme de tore ou de boudin qui décore la partie supérieure des temples de l'ancienne Égypte, immédiatement au-dessous de la gorge qui, avec ce toron et un large filet au-dessus de la gorge, constitue toute la corniche de ces temples. Charles Lucas.

TORÉADOR (V. Taureaux [Course de]).

TORELLI. Famille italienne (V. Ferrare).

TORELLI (Giuseppe), violoniste italien, né à Vérone, en 1660, mort à Anspach en 1708. Il est considéré avec Corelli comme un des plus importants représentants de la musique instrumental du XVIIe siècle ; il passe pour le créateur du « Concerto grosso » qui dura jusqu'au temps de Hændel, et représente la forme d'où est sortie la symphonie d'orchestre moderne. Il était chef d'orchestre à Anspach.

TORELLI (Stefano), peintre italien, né à Bologne en 1712, mort à Saint-Pétersbourg en 1784. Elève de son père Felice Torelli et de Francesco Solimena, il a peint dans le genre de Caracci. Le roi de Pologne Auguste III l'emmena à Dresde en 1748 où il peignit de nombreux tableaux d'autel, dont un grand nombre disparurent pendant la guerre de Cent ans. Il décora aussi 29 vues de Dresde, de Canaletto, en 1741. En 1762, il fut appelé à Saint-Pétersbourg et peignit dans le palais impérial des portraits (celui de l'impératrice Elisabeth) et des fresques de plafond. On lui doit encore des gravures et des caricatures.

TORELLI (Achille), auteur de comédies italien, né à Naples le 5 mai 1844. Dès l'âge de seize ans, il écrivit sa première comédie : *Dopo morte* (qui se joue encore sous le titre de : *Chi muore giace e chi vive si dà pace*) ; cette comédie lui valut un prix national à Turin. Les essais suivants furent moins bien accueillis ; cependant il retrouva le succès avec la comédie : *Il precettore del re* (appelée plus tard : *Una corte nel secolo XVII*). Les pièces intitulées *la Missione della donna* et *la Verita* (1875) bénéficièrent encore de prix. En 1866, il s'engagea comme volontaire dans l'armée italienne et fut blessé dans une chute de cheval à la bataille de Custozza ; l'année suivante, il remporta un triomphe avec la comédie *I mariti*. Il paraissait alors destiné à un grand avenir comme auteur dramatique, mais les pièces suivantes ne répondirent pas à ces espérances, malgré le succès de *Triste realta* en 1871 et de *Il colore del tempo* en 1875. Ces alternatives heureuses et malheureuses assombrirent le caractère de Torelli et laissèrent des traces profondes, sensibles, dans son volume de vers intitulé *Schegge* (1878).

Bibl. : *Fanfulla della Domenica*, 1895, n° 13.

TORELLI (Louise) (V. Angéliques).

TORENO (José-Maria Queipo de Llano y Ruiz de Saravia, comte de), homme politique et historien espagnol, né à Oviedo en 1786, mort en 1843. Très jeune encore, il se signala comme patriote à l'occasion du soulèvement des Asturies contre Napoléon (1808). Il prit une part considérable aux fameuses Cortès de Cadix, du côté des libéraux qui obtinrent l'abolition des droits seigneuriaux, de l'Inquisition, etc. Au retour de Ferdinand VII, Toreno dut émigrer comme bien d'autres députés et demeura en Angleterre jusqu'en 1820. Pendant la période libérale de 1820-23, il rentra en Espagne et siégea aux Cortès, où il continua avec plus de modération ses campagnes politiques. Il occupa pendant quelque temps le département des finances. De nouveau émigré en 1823, il se fixa à Paris et ne rentra en Espagne qu'en 1833. Nommé de nouveau ministre en 1834, il passa en 1835 à la présidence du cabinet. Ni réactionnaire ni radical, il prit des mesures contre les jésuites et aussi contre les révolutionnaires. Mais bientôt il abandonna la politique et se fixa à Paris où il s'adonna aux études historiques. Son livre le plus renommé est la *Historia del levantamiento, guerra y revolución de España* (1835-38, 3 vol.), réimprimé en 1848 (4 vol.) et traduit en français par Viardot. Ses *Discours parlementaires* ont été publiés par son fils. Toreno reçut son titre de comte de la reine Marie-Christine. R. A.

TOREUTIQUE. Art de ciseler le bois, l'ivoire, les métaux précieux, le bronze, et d'en constituer des œuvres d'art souvent formées de parties rapportées, soit d'une seule matière, soit de matières variées. Antérieure chez les Grecs, comme chez tous les peuples, à la sculpture du marbre, et à la fonte en moule, la toreutique a survécu d'ailleurs à ce progrès, et dans les colosses, et dans les vases, et dans les statues, polychrômes ou chryséléphantines (or sur ivoire) (V. Grèce, § *Sculpture*, t. XIX, p. 341).

Bibl. : Quatremère de Quincy, *le Jupiter olympien... essai sur le goût de la sculpture polychrôme*, Paris, 1814, in-fol. (31 planches).

TORFOU. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Montfaucon ; 2.189 hab. (720 aggl.). Le 19 sept. 1793, l'avant-garde du général Canclaux y fut battue par les Vendéens.

TORFOU. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais ; 199 hab.

TORGAU. Ville de Prusse, prov. de Saxe, ch.-l. de cercle, sur la r. g. de l'Elbe ; 11.780 hab. en 1895. Château de Hartenfels (xvie s.), où résidèrent les électeurs de Saxe ; vieil hôtel de ville. Les articles de Torgau (1530) (V. Confession de foi des églises protestantes, t. XII, p. 382) et le livre de Torgau (1576) y furent rédigés. Dans la guerre de Sept ans, le directoire militaire prussien s'y installa. Frédéric II y défit Daun le 3 nov. 1760. Napoléon Ier en fit une grande place forte, que les Prussiens conquirent le 14 janv. 1814 et qu'ils déclassèrent en 1891.

Bibl. : Knabe, *Gesch. der Stadt Torgau bis zur Zeit der Reformation*, 1880.

TORGOTES, TORGOUTS (Ethnogr.) (V. Kalmouks et Mongolie).

TORIGNI-sur-Vire. Cb -l. de cant. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô : 1.992 hab.

TO RING (Les). Peintres allemands (V. Ring).

TORJOK. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 73 kil. N.-O. de Tver, sur le Tverez ; 13.000 hab.; 29 églises. Important commerce de céréales. Port fluvial d'où l'on transborde sur la voie ferrée vers Saint-Pétersbourg ; broderies de soie et d'or, articles de cuir. Une des plus anciennes villes de Russie, citée dès 1134, ayant appartenu autrefois à la république de Novgorod. Saccagée par les Mongols en 1238 et 1327, par les Moscovites en 1334, annexée par les Moscovites en 1477, elle fut brûlée par les Polonais en 1609. P. Lem.

TORLONIA. Famille de banquiers et de princes romains qui tire son origine de *Giovanni*, né à Sienne en 1754, mort à Rome le 25 févr. 1829, où il avait commencé par être cicerone. Protégé par Basseville dont il était l'agent, il sut faire une petite fortune qu'il augmenta par des spéculations sur les assignats et les propriétés des grandes familles ruinées, ses emprunts au général Miollis, sa ferme des *Allumiere* de Tolfa. Il acheta alors le duché de Bracciano qui lui fut reconnu par le pape ; il devint le banquier des Bonaparte, de Godoï, et sut se servir si bien de leurs dépôts qu'il accrut énormément sa fortune. De ses deux fils, le duc *Marino*, né à Rome le 6 sept. 1796, mort le 30 sept. 1865, aima les lettres et appartint en 1848 au parti d'action. — *Alexandre* le cadet, prince de Civitella-Cesi, né le 1er janv. 1800, mort à Rome le 7 fév. 1886, continua à diriger la banque de son père, accrut sa fortune par la ferme du sel et du tabac à Rome et à Naples et de grandes entreprises industrielles ; il eut une part très remarquable dans l'histoire italienne de son temps et fit dessécher par l'ingénieur français Brousse le lac Fucin. Il acquit la villa Albane (1866) à Rome et forma une collection d'antiquités très remarquables. Sa seule enfant fut *Anne-Marie*, née le 8 mars 1855, qui épousa le prince Giulio Borghese (né le 19 déc. 1847), lequel prit, en 1875, le nom de Torlonia. Mais le représentant authentique de la famille est le duc *Léopold*, petit-fils de Marino, né le 25 juil. 1853, maire de Rome, révoqué en 1888 pour avoir félicité le pape Léon XIII lors de son jubilé.

TORMENTILLE (Bot. et thérap.) (V. Potentille).

TORMES. Rivière d'Espagne, prov. de Avila, Salamanque et ne Zamora ; affl. gauche du Duero. Son cours, de 283 kil., commence dans la prov. d'Avila, à la fontaine Tormella, sur le versant septentrional de la Loma de la Cañada alta, dans la sierra de Gredos, à très peu de distance des sources de l'Alberche, affl. de droite du Tage. L'alt. est de 1.488 m. Ses sources sont abondantes, et il se grossit vite, dans la montagne même, des torrents descendus des sierras de Gredos et de la Cañada alta. Il se dirige d'abord vers l'O., dans une profonde vallée qui limite au N. la sierra de Gredos, puis, à Barco de Avila, tourne au N. et entre dans la prov. de Salamanque. Il a alors atteint son maximum de débit, et, dans la suite, ne s'enrichit plus, quand même il ne diminue pas par l'évaporation et l'infiltration. Son cours se continue au N. par Puente del Congosto, Salvatierra de Tormes, il serpente dans la Vega de la Maya, passe à Alba de Tormes, Encinas de Abajo, Huerta, où il tourne à l'O., puis au N.-O. Cette direction, qu'il gardera dans la suite, le fait passer sous le beau pont de Salamanque. Il se creuse ensuite un profond défilé, véritable cañon bordé de roches à pic ou même surplombantes, appelées Arribes ; il passe à Ledesma, marque pendant longtemps la limite entre les prov. de Salamanque et de Zamora, et vient tomber dans le Duero, en face du Portugal, par 329 m. d'alt. Les affluents sont de peu d'importance. Son débit moyen est de 7 m. c. par seconde ; il n'est pas navigable. J.-G. K.

TORNAC. Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. d'Anduze ; 724 hab.

TORNADE (Météor.). Premier nom donné aux cyclones de l'Atlantique par les navigateurs. Au Sénégal, ce mot signifie souvent un simple orage très violent. Aujourd'hui, le mot tornade (en anglais *tornado*) est réservé à un petit tourbillon à peu près vertical de 10 à 200 m. de diamètre ayant l'aspect d'une colonne grise, plus étroite dans sa partie moyenne, qui unit les nuages à la terre. Son tourbillonnement, le plus souvent de droite à gauche, enlève ou renverse les arbres, les lourds chariots, les maisons. Les tornades se déplacent avec la même vitesse et dans le même sens que les orages et les dépressions. Elles se produisent aux mêmes heures que les orages et dans les mêmes conditions locales : haute température, air très humide. Mais Finley a noté qu'il existe des tornades sans

orage et, mieux encore, que les éclairs ne se produisent presque jamais dans le nuage même d'où semble sortir la tornade. Il n'y a donc pas de relation de cause à effet entre les deux phénomènes. En revanche, l'examen des barogrammes tracés par le passage d'un grain, orageux ou non, et d'une tornade, prouve clairement que la tornade se produit toujours sur un rayon de grain, c.-à-d. sur le bord antérieur d'un ruban de grain (V. Météorologie, Orage et Tonnerre). L'air des couches inférieures, chaud et humide, s'échappe en tourbillonnant de bas en haut à travers la nappe descendante, presque horizontale, plus froide et plus lourde, du ruban de grain. Ainsi se produit la tornade ou la trombe. Ceci explique pourquoi, aux Etats-Unis, les tornades sont fréquentes dans les immenses vallées du Missouri et du Mississipi, alors qu'elles sont très rares sur le massif relativement froid des monts Alleghanies. L'explication de la formation des tornades par des causes électriques est en contradiction avec les faits. — Une seule journée à tornades, celle du 19 févr. 1884, aux Etats-Unis, a coûté la vie à 800 personnes, sans compter 2.500 blessés. E. Durand-Gréville.

Bibl. : Th. Reye, *Die Wirbelstürme, Tornados und Wettersäulen*; Hanovre, 1880, 2ᵉ éd. — John Finley, *Report on the Character of 600 Tornados*; Washington, 1884. — *Tornado studies for 1884*; Washington, 1885. — E. Durand-Gréville, *les Grains et les Tornades*, dans *Ann. du Bureau central météor. de France*, 1893.

TORNATELLE (Paléont.) (V. Actéonides fossiles).

TORNAY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 162 hab.

TORNEÅ. Ville du district d'Uleåborg, en Finlande, sur l'embouchure du Tornea-Elf, à quelque distance de la ville d'Haparanda. La ville, qui compte environ 1.400 hab., a été fondée au xviiᵉ siècle, et était alors importante comme ville de transit entre la Finlande et la Suède. — Le poète français *Regnard* (V. ce nom), qui y séjourna en juil. 1681, nous a laissé une description plus amusante peut-être qu'exacte de la ville et des funérailles de son pasteur, le célèbre Tornæus (?-1681), apôtre infatigable des Lapons, pour qui il avait traduit les livres sacrés : *Manuale lapponicum* (1648) et composé des cantiques.

TORNEA-Elf. Fleuve de Suède (V. Scandinavie, t. XXIX, p. 655).

TORNEYAMEN (Litt.) (V. Tenson).

TORO. Ville d'Espagne, prov. et à 30 kil. E. de Zamora (Léon), sur la rive droite du Duero ; 7.750 hab.; alt., 641-709 m. Evêché. Toro est situé au milieu d'une plaine, appelée Campos de Toro, très fertile en vins et céréales ; la ville est encore entourée d'une vieille enceinte en terre percée de six portes ; le pont de vingt arches, sur le Duero, est beau, ainsi que le vieux palais à façade ogivale qui a appartenu aux ducs d'Albe.

TORON. I. Technologie (V. Câble, Cordage, Corde). II. Architecture (V. Tore).

TORONTAL. Comitat de Hongrie, limité par les comitats Csongrad, Csanád, Temes et la Serbie. Superf., 9.521 kil. q., 605.035 hab. en 1900. Plaines fertiles ; mais beaucoup de marais entre le Danube et la Tisza. Le comitat a 217 communes fondées pour la plupart après l'expulsion des Turcs de Hongrie ; il se divise en 14 districts. Ch.-l. : Nagy-Becskerck. Les Serbes catholiques romains sont 190.000, en face de 185.000 Allemands, 110.000 Magyars, 87.000 Roumains, etc.

TORONTO. Ville du Canada, ch.-l. de la prov. d'Ontario (Haut-Canada), sur la rive N.-O. du lac Ontario, à l'embouchure du Don ; 181.220 hab. en 1891 ; son port est abrité par la presqu'île fortifiée de Gibraltar-Point, c'est actuellement la grande ville industrielle et commerciale du Canada ; fondée en 1793 sur l'emplacement du fort Rouillé, bâti par les Français en 1749, elle avait 900 hab. en 1813, 9.000 en 1834 (elle s'appelait alors officiellement Little York), 86.415 en 1881 ; elle a donc plus que doublé sa population de 1881 à 1891. Cité moderne, aux rues croisées à angle droit, avec quelques beaux parcs, des banques monumentales, de vastes cathédrales modernes, une université fondée en 1827, plusieurs écoles professionnelles, une grande école normale. On y manufacture la fonte, des machines agricoles, des poêles, le cuir, le whisky, la bière. Sa position est admirable, en face du Niagara, au centre du réseau des voies ferrées et fluviales nord-américaines ; grand marché des grains, des bestiaux, du foin, de la laine, du lard, du bois, exportant à l'étranger pour plus de 150 millions de fr.

Bibl. : H. Scadding, *Toronto of Old* ; Toronto, 1874, in-8.

TOROPETZ. Ville de Russie, ch.-l. de district, gouv. et à 360 kil. S.-E. de Pskov, sur les rivières Toropa et Oukleyka ; 6.900 hab. en 1894 ; 17 églises dont la cathédrale fondée au xiiiᵉ siècle, reconstruite en 1676 et 1804. La ville était, avant l'annexion moscovite (1500), le centre d'une région entièrement indépendante, sorte de petite république administrée par un prince assisté d'un ancien et de quelques notables soumis à l'élection.

TORP-Mesnil (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville ; 351 hab.

TORPES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières ; 431 hab. Stat. de chem. de fer.

TORPES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre ; 1.372 hab.

TORPEDINIDŒ (Ichtyol.) (V. Torpille).

TORPILLE. I. Ichtyologie. — Nom vulgaire du genre *Torpedo*, de l'ordre des *Chondroptérygiens Batoïdes* et de la famille des *Torpedinidæ*. Les Torpilles proprement dites ont deux nageoires dorsales ; la première, qui est la plus développée, se trouve presque au-dessus des ventrales ; celles-ci sont arrondies, entières ; la caudale est grande, les évents sont petits, rapprochés du bord postérieur ; les yeux pourvus de petites franges sur leurs contours. Trois formes de Torpilles habitent les côtes de France : l'une des plus connues est la *Torpedo marmorata*, désignée sous le nom de *Tremble* et de *Tremblard* ; le dessus est d'un jaune rougeâtre, le dessous d'un blanc légèrement roussâtre ; sur le dos existent des marbrures sinueuses, brunâtres avec quelques taches blanches. Tout le monde connaît la propriété de la torpille de provoquer des décharges électriques, décharges volontaires, données soit quand l'animal est saisi avec la main, soit qu'il veuille ou se défendre ou seulement étourdir et tuer sa proie. Après un premier choc, le second est souvent moins violent, puis les secousses s'affaiblissent de plus en plus, et s'arrêtent ; il lui faut un certain temps pour recharger sa batterie. Cette batterie consiste en un organe pair, situé de chaque côté du corps, dans l'espace circonscrit entre la tête, la nageoire pectorale et les branchies, il est recouvert seulement par la peau en dessus et en dessous. La surface supérieure de l'organe électrique est positive, l'inférieure négative. L'appareil électrique est composé d'un assemblage de prismes hexagonaux placés verticalement ; chaque colonnette est divisée par de minces cloisons transversales formant des espèces de diaphragmes ; toutefois, les prismes sont indépendants les uns des autres et non adhérents aux cloisons, entre eux se trouve une humeur transparente renfermée dans une membrane. Tout l'appareil est régi par le système nerveux. La décharge de la torpille a toutes les propriétés du courant électrique, elle fait dévier l'aiguille magnétique, décomposer l'eau, opérer des réactions chimiques et produire des étincelles. Rochbr.


Fig. 1. — Torpille commune.

II. Marine. — Historique. — L'idée première d'un engin explosif sous-marin paraît remonter au xviᵉ siècle. J.-B. Porta l'émit, en tout cas, de façon formelle en 1597 et, quelques années plus tard, aux environs de 1620, le physicien hollandais Cornelius van Drebbel ima-

gina un bateau plongeur qui portait, à l'extrémité d'une hampe, un récipient renfermant une charge de poudre. Le P. Mersenne préconisa, à son tour, pour la défense des côtes, les mines sous-marines. Mais ce fut seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que les « fourneaux submergés », comme on les appelait, commencèrent à être l'objet de tentatives réelles d'utilisation. La priorité de ces expériences semble appartenir à un ingénieur américain, Bushnell. Sa « tortue américaine » était une sorte de chambre hermétiquement close et de forme ovoïde, qui mesurait 2 m. environ de hauteur. Deux hélices mues à bras de l'intérieur servaient, l'une de propulseur, l'autre aux mouvements de montée et de descente. La mine explosive était fixée à la carène du bâtiment ennemi au moyen d'une tarière manœuvrée également de l'intérieur, et elle faisait explosion, au bout d'un temps déterminé, sous l'action d'un mécanisme d'horlogerie. Bushnell essaya à diverses reprises, pendant la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, de détruire avec son appareil des bâtiments anglais. Il s'attaqua ainsi, en 1777, au *Cerberus*, mais il ne réussit qu'à faire sauter une petite goélette mouillée à l'avant de la frégate. Robert Fulton reprit, quelques années plus tard, les essais de Bushnell et, en 1797, il vint proposer en France, en même temps qu'un nouveau bateau plongeur, le *Nautilus*, une mine explosive sous-marine, qu'il avait baptisée du nom de *torpedo* ou *torpille*. Econduit, après quelques hésitations, par Bonaparte, il se rendit, en 1803, en Angleterre, sous le pseudonyme de Francis. Il n'y fut pas plus heureux que chez nous et, de retour en Amérique à la fin de 1806, ne parvint pas davantage à convaincre ses compatriotes. Pourtant ses expériences, qu'il avait menées de front avec celles de son bateau à vapeur, avaient été couronnées d'un plein succès. En 1801, dans le goulet de Brest, il avait, avec une boîte de 80 livres de poudre mouillée au moyen d'un grappin et soutenue entre deux eaux par un flotteur, fait sauter une chaloupe. En 1805, à Deal, en Angleterre, un brick de 200 tonneaux, la *Dorothée*, avait été brisé et coulé par l'explosion d'une de ses torpilles reposant sur le fond et chargée de 180 livres de poudre ; la mise à feu s'était produite au bout du temps exactement prévu, un quart d'heure, sous l'action d'un percuteur à mouvement d'horlogerie. Enfin, de 1807 à 1810, il avait, à New York, renouvelé, avec un égal succès, des expériences analogues. Gillot, de Montgéry, Samuel Colt, Du Moncel, Emmanuel Nobel, Werner Siemens, Himly furent ses continuateurs. Les uns et les autres participèrent, dans des mesures diverses, à faire de la torpille un engin vraiment pratique, et ce résultat, atteint aux environs de 1840, coïncida avec l'invention des lignes télégraphiques sous-marines. Seule, en effet, l'électricité devait permettre de déterminer l'explosion à distance dans des conditions suffisamment faciles et précises. Toutes les marines se hâtèrent, d'ailleurs, d'adopter la torpille. En 1855, les Russes l'employèrent pour défendre contre les flottes anglaise et française leurs ports de la Baltique et de la mer Noire, et plusieurs bâtiments anglais, violemment secoués par des explosions sous-marines, ne durent leur salut qu'à l'insuffisance des charges de poudre employées. En 1859, les Autrichiens la firent servir, dans les mêmes conditions, à la protection de Venise. Durant la guerre américaine de Sécession (1861-65), les confédérés, qui avaient à lutter contre une marine de beaucoup supérieure à la leur, organisèrent, sous les ordres de l'officier de marine Maury, un service complet de défense de leurs côtes et de leurs rivières au moyen de torpilles de barrage, les unes dormantes, les autres mouillées, d'autres enfin dérivantes. Dans l'espace de deux années, elles coulèrent plus de vingt bâtiments de la marine fédérale, dont sept cuirassés, en même temps que les « davids », sortes de petites chaloupes en forme de cigare, tentaient, sans grand succès, il est vrai, d'en porter jusqu'en pleine mer, aux flancs des frégates. Pendant la guerre du Brésil et du Paraguay, qui suivit de très près, un grand cuirassé brésilien, le *Rio de Janeiro*, rencontré simultanément par deux torpilles dérivantes paraguayennes, disparut en quelques instants avec tout son équipage. La torpille avait fait ses preuves comme arme de défense. Il restait à l'utiliser efficacement comme arme d'attaque, ce à quoi les « davids » n'étaient pas parvenus. Whitehead, le directeur de l'usine de Fiume, fit le premier pas. En 1868, il présenta aux différentes puissances européennes une torpille automobile, qui, sous l'action d'un petit moteur à air comprimé, continuait sa marche sous l'eau dans la direction où on l'avait lancé. Puis Thornycroft, un constructeur anglais, créa, en 1872, le *torpilleur* (V. ce mot), en réalisant sur une petite vedette porte-torpilles, de 4 tonnes environ de déplacement, une vitesse de plus de 16 nœuds. Il n'y a plus eu dès lors que des perfectionnements, mais ils ont été nombreux, et, tour à tour améliorée dans sa forme, dans sa charge, dans son mode de lancement ou de propulsion, dans son mécanisme de détonation, la torpille a continué de se révéler, chaque fois que l'occasion s'est présentée de l'éprouver, comme un engin de destruction terrible, qui a révolutionné profondément la tactique navale. Si, en effet, elle ne joua qu'un rôle très effacé dans les divers épisodes maritimes du conflit anglo-péruvien de 1877 et de la guerre turco-russe, elle eut, par contre, une large part dans deux des plus brillants faits d'armes de la guerre du Tonkin : le combat de la rivière Min (23 août 1884) et l'attaque de Shei-Poo (janv. 1885). Pendant la guerre du Chili (1891), une torpille lancée par le tube d'étrave du contre-torpilleur *Lynch* coula, en trois minutes, le cuirassé insurgé *Bianco-Encalada*. Le cuirassé *Aquidaban* eut, pendant la guerre du Brésil, un sort identique : la torpille, envoyée par un torpilleur de haute mer, l'avait traversé de part en part, lui faisant à bâbord une énorme brèche de $3^m,50$ sur $4^m,50$, et à tribord un trou de 70 centim. Enfin, pendant la guerre sino-japonaise (1895), les lignes de torpilles établies par les Chinois dans les passes de Port-Arthur tinrent la flotte japonaise en respect, et, à la bataille de Weï-haï-Weï, le *Ting-Yuen* et deux autres navires chinois furent coulés par les torpilles des torpilleurs japonais. Il y a aujourd'hui des tubes lance-torpilles, non seulement sur les torpilleurs et les sous-marins, mais aussi sur tous les cuirassés et tous les croiseurs.

Généralités. — Lorsqu'une torpille fait explosion, il se produit dans la masse d'eau qui l'environne, du fait de l'expansion des gaz, un brusque refoulement suivi d'un choc d'une extrême violence, qui détermine, à son tour, une onde de refoulement susceptible de briser, dans les limites d'un certain rayon, tous les obstacles qu'elle rencontre. La puissance destructive est plus considérable encore si l'explosion se produit au contact même de la carène d'un navire, car celle-ci subit alors directement la poussée qui résulte de l'explosion, et l'eau environnante agissant comme bourrage, les effets doivent être d'autant plus terribles que ce bourrage est plus résistant : il faut conséquemment que le contact ait lieu à la plus grande profondeur possible. L'explosion se manifeste tout d'abord, à la surface de l'eau, par un gonflement. Puis les gaz se frayent un passage en un point du boursouflement ainsi formé et crèvent la surface en projetant une énorme masse d'eau, la *gerbe*.

Les torpilles se chargeaient autrefois avec de la poudre ordinaire à grains fins, de beaucoup préférable, pour cet usage, à la poudre à gros grains. On n'emploie plus guère, de nos jours, que le fulmi-coton, dont la puissance explosive est quatre à cinq fois plus grande que celle de la poudre ordinaire. Certaines marines utilisent aussi, concurremment avec le fulmi-coton, la gélatine explosive, que l'on obtient en dissolvant 10 % de coton-poudre dans 85 % de nitro-glycérine avec addition de 5 % de camphre. Les expériences qui ont été faites sur de vieilles coques condamnées en vue de déterminer les charges de poudre ordinaire et de fulmi-coton nécessaires pour que la tor-

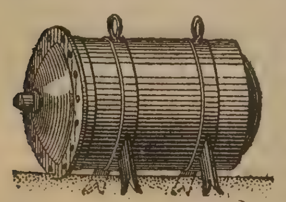
pille soit réellement dangereuse ont donné les résultats suivants. Si l'explosion doit se faire au contact de la carène et à $2^m,50$ au moins au-dessous de la surface de l'eau, il faut 10 kilogr. de fulmi-coton ou 25 kilogr. de poudre. A 1 m. de la carène, il faut, pour produire le même effet, 15 kilogr. au moins de fulmi-coton. Pour les torpilles de fond, on a recherché quelles sont les charges qui, aux différentes profondeurs d'immersion, déterminent à la surface une zone dangereuse de $7^m,50$ de rayon. On a trouvé :

PROFONDEUR d'immersion	Poudre noire	Fulmi-coton
8 à 11 m.	1.000 kilogr.	250 kilogr.
11 à 15 —	1.500 —	300 —
15 à 18 —	2.000 —	400 —
18 à 20 —	» —	500 —
20 à 22 —	» —	600 —
22 à 24 —	» —	700 —

Le fulmi-coton s'emploie mouillé (20 à 30 °/₀ de son poids d'eau). On en détermine l'explosion au moyen d'une *amorce* de fulminate de mercure ($1^{gr},5$ environ) et d'une cartouche de fulmi-coton sec, la *charge-amorce*, qui est de 625 ou 1.250 gr., suivant que la *charge* elle-même est inférieure ou supérieure à 100 kilogr., et qui se trouve renfermée dans un étui étanche, le *tube* ou *boîte d'amorce*. La mise de feu était tout d'abord obtenue au moyen de procédés mécaniques : un mouvement d'horlogerie ou, au choc, un déclenchement mettaient en action une sorte de batterie de fusil qui agissait à son tour sur l'amorce de fulminate. Puis on inventa les détonateurs chimiques, formés, les uns, de composés instables, qui faisaient explosion au choc ou au frottement, les autres, de corps qui, tels l'acide sulfurique et un mélange de sucre et de chlorate de potasse, ou encore l'acide sulfurique et le potassium, ou l'eau et le potassium, ou l'hydrogène comprimé et la mousse de platine, donnaient naissance, lorsque le bris du récipient de l'un d'eux les mettait en contact, à une réaction chimique accompagnée d'une grande élévation de température. Mais détonateurs mécaniques et détonateurs chimiques présentaient, dans la mise en place et le relèvement des torpilles, de grands dangers, et on n'emploie plus, du moins pour les torpilles fixes, que des amorces électriques : *amorces d'induction*, renfermant une poudre inflammable que vient traverser l'étincelle déterminée par un courant de haute tension ; *amorces de quantité*, dans lesquelles un fil de platine de 0,03 à 0,04 millim. de diamètre est porté à l'incandescence par le courant d'une pile. Ce dernier procédé, de beaucoup le plus sûr, est aussi le plus répandu. Il est seul réglementaire en France.

Il y a des torpilles de formes et de dimensions très diverses. Relativement à leur mode d'emploi, on distingue : 1° les *torpilles fixes*, qui comprennent les *torpilles dormantes* ou *coulées* et les *torpilles vigilantes* ou *mouillées*; 2° les *torpilles mobiles*, qui se subdivisent en *torpilles dérivantes*, *torpilles divergentes*, *torpilles lancées*, *torpilles portées*, *torpilles automobiles*, *torpilles dirigeables*.

Torpilles fixes. — Elles sont destinées à la défense des passes. Les unes reposent sur le fond : ce sont les *torpilles dormantes* ou *torpilles coulées*; les autres sont maintenues entre deux eaux : ce sont les *torpilles vigilantes* ou *torpilles mouillées*. On donne aussi aux premières le nom de *torpilles de fond* et aux secondes le nom de *torpilles vigilantes flottantes*.


Fig. 2. — Torpille dormante.

L'ancienne *torpille dormante* était en fonte et chargée de 300 à 2.000 kilogr. de poudre. La torpille actuelle est en tôle zinguée (fig. 2). Elle pèse à vide 500 à 700 kilogr. et reçoit une charge de 400 à 700 kilogr. de fulmi-coton à 20 ou 23 °/₀ d'eau environ. Elle est recouverte, à ses deux extrémités de calottes bombées. L'une, mobile, sert de porte de charge et supporte à demeure, en son centre, un chapeau en fer fileté dans lequel est vissé un bouchon d'amorce percé d'un trou destiné au passage d'un conducteur électrique à 7 fils. En supposant, d'une part, des torpilles dont la charge a été calculée, suivant ce qui a été dit plus haut, pour un rayon d'action de $7^m,50$, d'autre part, des bâtiments d'une largeur moyenne de 17 m., on voit que, pour la protection d'une passe, l'intervalle d'une torpille à l'autre ne doit pas être supérieur à $17 + 2 \times 7,50 = 32$ m. La pose des torpilles a lieu au moyen de pontons-mouilleurs spéciaux qui les portent sur la ligne de défense, précédemment jalonnée au moyen de bouées, et qui les descendent, tantôt par un puits ménagé en leur centre, tantôt en les faisant glisser à l'aide d'amarres frappées sur une traverse que l'on fixe à l'arrière. Pour produire l'explosion au moment où le bâtiment ennemi passe au-dessus de la torpille, deux postes d'observation sont nécessaires : un *poste intérieur* P (fig. 3), situé, autant que

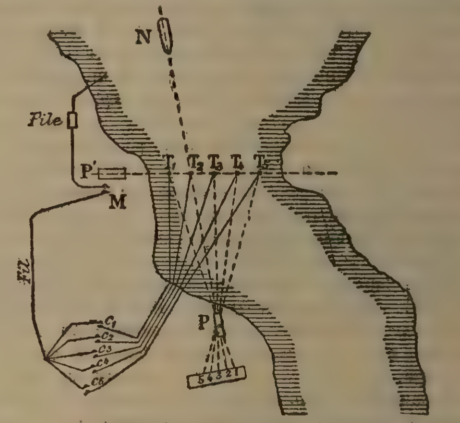


Fig. 3. — Défense d'une passe par une ligne de torpilles dormantes.

possible, perpendiculairement à la ligne de défense ; un *poste extérieur* P', dans l'axe de cette ligne. L'observateur du poste intérieur suit avec sa lunette le bâtiment N qui marche sur la passe. Une aiguille placée à la lunette indique, suivant la position de l'instrument, quelle est, à chaque instant, la torpille sur laquelle se dirige le bâtiment. Soit T_2 cette torpille. L'observateur, au moyen du tableau placé derrière lui, ferme le commutateur c_2. Si, un peu après, le navire se trouvait se diriger sur la torpille T_3, le même observateur rouvrirait le commutateur c_2, en même temps qu'il fermerait le commutateur c_3 ; et ainsi de suite. De son côté, l'observateur du poste extérieur ferme, lorsque le navire passe dans l'objectif de sa lunette, laquelle est immutablement dirigée sur la ligne de défense, le commutateur M. Le circuit qui passe par la torpille ayant dans son rayon d'action le navire se trouve alors fermé, et, le courant étant lancé dans l'amorce, cette torpille fait explosion. La nuit, des projecteurs surveillent les abords de la passe et permettent aux observateurs de suivre comme en plein jour la marche des bâtiments ennemis. L'explosion d'une torpille dormante peut aussi être obtenue automatiquement à l'instant où le navire s'engage dans la zone dangereuse. On mouille, à cet effet, entre deux eaux, au-dessus des torpilles, des flotteurs qui s'inclinent sous sa poussée et lancent, grâce à un ferme-circuit convenablement disposé, un courant électrique dans l'amorce.

La *torpille vigilante* est en tôle d'acier et de forme tronconique. Sa partie supérieure est enveloppée d'un matelas de bois ; elle est chargée de 25 à 50 kilogr. de fulmi-coton. Maintenue entre deux eaux, à la profondeur convenable, par un système d'orins et de crapauds (fig. 4),

elle fait automatiquement explosion, sous l'action d'un courant électrique intérieur, dès que la carène du bâtiment la pousse ou la heurte. Tantôt, d'ailleurs, la pile est à terre : on a alors la *torpille électro-automatique*, qui ne devient explosive qu'à la volonté des observateurs, ceux-ci pouvant toujours, en interrompant le circuit, la rendre inoffensive. Tantôt la pile est dans le crapaud (coffre lesté reposant sur le fond) : on a alors la *torpille automatique électrique*, qui ne cesse jamais d'être dangereuse et qui offre, par suite, l'inconvénient d'empêcher le passage des bâtiments amis aussi bien que des bâtiments ennemis.


Fig. 4. — Torpille vigilante.

Signalons enfin la *torpille dormante flottante*, qui tient le milieu entre la torpille dormante et la torpille vigilante. Elle présente le même dispositif que la première quant au mode d'explosion, mais elle est, comme la seconde, mouillée, c.-à-d. maintenue entre deux eaux. Son immersion est, en général, d'une dizaine de mètres au-dessous du niveau de la marée basse (le tirant d'eau des plus grands bâtiments est de 8 à 9 m.). On y a recours dans les passes de grande profondeur, alors que les torpilles dormantes de fond seraient inefficaces ou exigeraient de trop fortes charges de poudre.

Torpilles mobiles. — Les *torpilles dérivantes* sont analogues, comme construction, aux torpilles vigilantes. Mais elles sont libres, maintenues seulement entre deux eaux par un flotteur. On appelle plus spécialement *torpilles de blocus* celles qu'un navire vient semer dans le voisinage d'une passe ou d'un port ennemi, *torpilles de sillage* celles qu'abandonne un bâtiment poursuivi. Elles sont disposées pour perdre, au bout d'un certain temps, leur efficacité. Elles créeraient, autrement, un danger permanent.

Les *torpilles divergentes* sont remorquées, à distance et au moyen d'un flotteur, par le navire assaillant, qui manœuvre de façon qu'elles viennent heurter au passage l'adversaire. D'un maniement très délicat, elles sont aujourd'hui abandonnées.

Les *torpilles lancées* ou *obus-torpilles* n'ont donné également, jusqu'ici, que des résultats plutôt peu satisfaisants. L'immersion en est toujours défectueuse et la portée faible. Les *obus Cochrane* et *Zalinski*, qu'on a notamment essayés en Amérique, rentrent dans cette catégorie, ainsi que la *torpille Cunningham*, l'*éperon détachable Ericcson*, la *torpille aérienne Hudson Maxim*. La principale difficulté réside dans la nécessité d'avoir à la fois une vitesse initiale très grande et une pression initiale très faible : il faut, en effet, obtenir une longue portée sans que, toutefois, la torpille éclate avant d'être sortie de l'âme du canon. La poudre Hudson Maxim sans fumée est jusqu'ici, à cet égard, celle qui a donné les meilleurs résultats : pression, dans l'âme, de moins de 2.000 kilogr. par centimètre carré pour une vitesse initiale de 671 m. La torpille aérienne Hudson Maxim est munie, en outre, de la fusée Alyer, qui prévient les explosions prématurées par le choc. On la dit pourtant surpassée par la *torpille volante* du major suédois W. Unge, d'invention toute récente (1900), et porterait, assure-t-on, à 8 ou 10 kilom. avec un canon spécial ou ordinaire, une charge explosive de 150 à 200 kilogr. On a fabriqué aussi, pendant quelque temps, des *torpilles à main*, analogues aux grenades.

Les *torpilles portées* sont amenées contre la carène des bâtiments ennemis par un torpilleur ou par une simple chaloupe. A cet effet, le torpilleur ou le canon porte-torpilles sont munis à l'avant d'une hampe en bois et métal qui procure à la torpille une immersion de $2^{m},50$ et qui la tient éloignée du bord de 7 m. environ. Un rouleau d'étrave forme le support de la hampe. Deux filières directrices la font glisser pour l'amener à volonté à la position de combat ou de repos. L'inflammation est obtenue électriquement, soit par choc, soit à la volonté de l'assaillant. La carcasse de la torpille est en laiton. La charge est, d'ordinaire, de 10 kilogr. de fulmi-coton. L'explosion, suffisante pour endommager toutes les carènes, est, au contraire, sans danger pour l'assaillant.

Les *torpilles automobiles* sont munies d'un moteur. Elles sont lancées à une certaine distance de l'adversaire, suivant une direction qui est calculée de façon qu'elles l'atteignent à une profondeur déterminée au-dessous de la


Fig. 5. — Torpille automobile Whitehead (vue perspective).

flottaison, et elles sont maintenues dans cette direction par le moteur. La première en date et la plus répandue encore des torpilles automobiles est la *torpille Whitehead*, en usage dans notre marine. Les fig. 5 et 6 la donnent en vue perspective et en coupe. C'est un tube

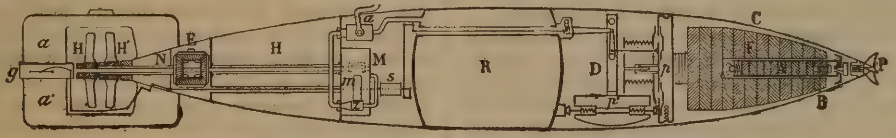


Fig.6 — Torpille automobile Whitehead (coupe longitudinale).

en tôle d'acier ou de bronze phosphoreux affectant la forme d'un fuseau et mesurant $4^{m},40$ à $5^{m},80$ de longueur sur $0^{m},36$, $0^{m},38$ ou $0^{m},45$ de diamètre (on n'en construit plus que des deux derniers types). Il est divisé en sept compartiments. A l'avant est le *cône de charge*, C, qui renferme l'appareil percutant, l'amorce, la charge-amorce et la charge proprement dite. Cette dernière, F, constituée par des disques superposés de fulmi-coton (22 à 25 kilogr.), entoure le tube de laiton A renfermant le fulmi-coton sec ou charge-amorce. L'amorce B est au fulminate de mercure. Le percuteur P porte à l'avant une petite hélice à quatre antennes. Dès que la torpille est en marche sous l'eau, l'hélice tourne et détermine le déplacement longitudinal, vers l'intérieur de la torpille, d'une pièce formant écrou. Cette dernière arrive peu à peu au contact avec la base de la pointe percutante, et il suffit dès lors d'un choc pour déterminer l'explosion. Jusque-là, c.-à-d. avant la mise à l'eau et l'accomplissement d'un certain trajet, la torpille demeure inoffensive, à raison du léger intervalle existant entre les deux parties de l'appareil percutant. Le second compartiment est la *chambre des régulateurs d'immersion*, D. Elle renferme un piston hydrostatique p et un pendule p' destinés à mouvoir automatiquement, par l'intermédiaire d'un système de leviers qu'on peut suivre aisément sur la figure, le gouvernail horizontal g, qui est placé en queue et qui sert à combattre les déviations verticales. Un ressort antagoniste agissant sur le piston est bandé de façon à équilibrer une colonne d'eau déterminée. Le pendule régularise l'effet du piston et évite l'amplitude exagérée qu'il produit sur le gouvernail, et de là sur

la torpille. Les effets du piston et du pendule sont de sens contraire quand la torpille tend à se rapprocher de son plan normal d'immersion et de même sens quand elle s'en éloigne. C'est la partie la plus ingénieuse de l'invention. L'officier autrichien Obry y a encore ajouté, dans ces dernières années, un perfectionnement. La déviation verticale que la torpille subit, dès qu'elle est lancée, du fait de la vitesse de marche du navire ou du torpilleur, est corrigée par un appareil gyroscopique qui commande, lui aussi, à un gouvernail et qui, jusqu'à 1.500 m., ramène exactement l'engin dans la direction du but visé. Le troisième compartiment est le *réservoir d'air comprimé*, R. Il est en acier et emmagasine, pour l'alimentation de la machine qui fait mouvoir les hélices de propulsion, 250 à 350 litres d'air à la pression de 70 à 90 kilogr. La *chambre des machines*, M, vient ensuite. Là se trouvent : un moteur Whitehead *m*, tournant à 900 tours et d'une force de 35 à 50 chevaux, suivant les dimensions de la torpille ; un régulateur de pression *r*, qui sert à maintenir constante la pression de l'air sur les pistons du moteur, bien que, dans le réservoir, cette pression aille constamment en diminuant ; un servo-moteur *s*, qui transmet au gouvernail les mouvements des régulateurs de pression ; un mécanisme de submersion, qui sert à faire couler la torpille au bout de son parcours ; un mécanisme d'immobilisation du gouvernail horizontal pendant les premiers instants de la marche de la torpille ; un mécanisme de stoppage, qui ferme la soupape de prise d'air *a* et arrête, au bout d'un parcours déterminé à l'avance, le moteur. Le *flotteur arrière*, H, constitue le cinquième compartiment. Parfaitement étanche, il sert à assurer la flottabilité de la torpille. Il se remplit quand la torpille manque son but, sous l'action du mécanisme de submersion. Le *compartiment des engrenages*, E, est le sixième et avant-dernier. Il contient les organes de transmission du mouvement à l'une des deux hélices. Le *support des gouvernails*, N, est le dernier. Deux hélices H et H', des ailerettes directrices *aa'* et le gouvernail *g* composent la *queue*. Les deux hélices sont chacune à deux ailes et de pas contraires. Cette dernière disposition évite que la torpille, soumise à l'action d'un couple qui tendrait à la faire tourner autour de sa position d'équilibre, ne prenne de la bande. Le mécanisme d'une torpille automobile est, on le voit, d'une extraordinaire complication. On s'en étonne moins lorsqu'on réfléchit que, d'abord, l'engin doit se mettre en marche, soit au moment même du lancement, si celui-ci a lieu sous l'eau, soit, dans le cas contraire, après l'immersion, sans dévier, dans l'un et l'autre cas, de la direction du tir ; qu'il lui faut, une fois en marche, s'armer, puis s'immerger automatiquement à une profondeur déterminée et revenir de lui-même à cette profondeur si, du fait d'une cause accidentelle quelconque, il en est momentanément écarté ; qu'il doit faire explosion à la rencontre d'un obstacle et, s'il manque son but, continuer, pendant un certain temps encore, sa route. Enfin, il doit aussi pouvoir à volonté, s'il s'agit d'un exercice de tir, stopper et remonter à la surface afin qu'on puisse la recueillir, s'il s'agit d'un tir de combat, couler, afin de ne pas constituer un danger permanent dans les parages où on l'a lancé. Le réglage a lieu, pour les différents organes, partie d'avance, au moyen de tirs de réglage, partie au moment du lancement. La vitesse est de 32 nœuds jusqu'à 400 m. A 28 nœuds, la portée est de 775 m. Le prix de chaque torpille varie, suivant les types, de 7.000 à 12.000 fr. Elles sont ou achetées à la maison Whitehead, de Fiume, ou fabriquées dans l'atelier spécial ouvert à Toulon en 1888.

La *torpille Schwartzkopf*, construite en Allemagne, mais utilisée aussi en Italie et en Espagne, ne diffère que par des détails sans importance de la torpille Whitehead. Sa charge est de 120 kilogr. de coton-poudre, sa vitesse de 30 nœuds. La *torpille Howell* (fig. 7), perfectionnée par Hotchkiss, et adoptée par la marine américaine, est, après la Whitehead, l'une des plus intéressantes. Elle a donné, dans ces dernières années, des résultats remarquables. Longue de 2m,55, large de 0m,34, elle pèse 145 kilogr. et reçoit une charge de 32 kilogr. On en construit aussi de modèles plus grands. Le dernier type, notamment, a 4m,40 de long, 0m,46 de diamètre et une charge de 79 kilogr. La carcasse est en cuivre jaune. L'immersion est donnée, comme dans la Whitehead, au moyen d'un piston hydraulique et d'un pendule, mais le mouvement des hélices est obtenu de façon différente. Un volant gyroscopique, G, faisant au départ 20.000 tours environ à la minute, emmagasine par sa force vive le travail nécessaire à la propulsion et transmet son mouvement aux hélices *hh'* par des engrenages coniques A. En vertu des propriétés mécaniques du gyroscope, une force qui tendrait à faire dévier la torpille horizontalement ne pourrait produire qu'un mouvement d'inclinaison autour de l'axe, et des gouvernails verticaux *gg'* actionnés, sous l'effet de la bande, par un pendule, ramèneraient, par une déviation en sens contraire, la torpille dans son assiette normale. Sous de nombreux rapports, la torpille Howell l'emporte sur la torpille Whitehead : moteur plus robuste et moins encombrant, absence de plusieurs des appareils auxiliaires les plus compliqués, entretien facile, direction parfaite même dans les lancements en marche par le travers, sillage à peu près nul. La vitesse est, dans les grands modèles, la même : 32 à 33 nœuds. Signalons encore la *torpille Berdan*, qui reçoit la propulsion d'une turbine actionnée par les gaz provenant de la combustion d'une fusée, mais dont les détails de construction sont gardés secrets par le gouvernement anglais, qui l'a adoptée.

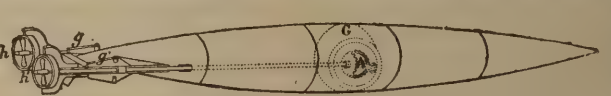


Fig. 7. — Torpille automobile Howell.

Le *lancement* des torpilles automobiles se fait au moyen de tubes. Il peut avoir lieu sous l'eau ou au-dessus de l'eau. Pour le *lancement sous l'eau*, la torpille est contenue dans un *tube-carcasse*, formé de deux carcasses semi-circulaires en acier, que relient des boulons. Il est supporté à ses extrémités par deux leviers coudés oscillant autour d'un axe fixe sur le pont du torpilleur ou du navire. La manœuvre s'exécute du poste du capitaine à l'aide d'un petit treuil à deux fusées sur lesquelles s'enroulent les garants venant se relier à la patte d'oie formée par les chaînes de commande des leviers coudés. Une autre disposition consiste dans un rail qui peut être mis en mouvement au moyen d'un appareil hydraulique et sur lequel peut se placer la torpille. Lorsque ce rail est en position convenable, la torpille l'abandonne, sans éprouver aucune déviation dans sa trajectoire. Elle s'achemine, une fois dans l'eau, vers le point voulu par l'action de son mécanisme propulseur. Un système de double vanne empêche l'introduction de l'eau dans le bâtiment pendant le chargement. Ce mode de lancement prévient le danger d'éclatement à bord même, pour le cas où un projectile viendrait frapper le tube chargé. Un instant presque abandonné, il semble revenir en faveur, et la maison Canet a fourni, pour les derniers grands cuirassés de notre flotte, des tubes lance-torpilles sous-marins qui ont donné de bons résultats. Le *lancement au-dessus de l'eau* reste, toutefois, jusqu'à présent, le plus pratiqué, au moins en France, tant sur les torpilleurs que sur les grands bâtiments. Les *tubes lance-torpilles* fonctionnent à l'air comprimé ou à la poudre. Le premier procédé est le plus encombrant, et on emploie, exclusivement, en France, le lancement à la poudre. La chasse de la torpille est obtenue par l'inflammation d'une gargousse, et la mise de feu se fait

par une étoupille à percussion. Le tube est en bronze ou mieux en acier, avec culasse à vis. La torpille est maintenue dans le tube par un verrou qui est placé à l'arrière, sur le côté droit, et qui se dégage au moment du tir. Lorsque le tube doit être employé sur les flancs du navire, pour le tir par le travers, il est *à cuiller.* C'est une sorte de prolongement de sa partie supérieure qui porte une rainure en forme de T dans laquelle s'engage un tenon fixé sur la torpille. Celle-ci se trouve ainsi soutenue pendant le lancement jusqu'à une certaine distance des flancs, et elle tombe alors horizontalement sur l'eau. Sans cette précaution, lorsque le lancement a lieu en marche, la poussée latérale de l'eau sur l'avant de la torpille tombant la pointe en bas produirait une déviation initiale. Les tubes lance-torpilles sont les uns fixes, les autres disposés sur un affût ou un chariot (fig. 8). En Angleterre, on place fréquemment sur le même chariot deux

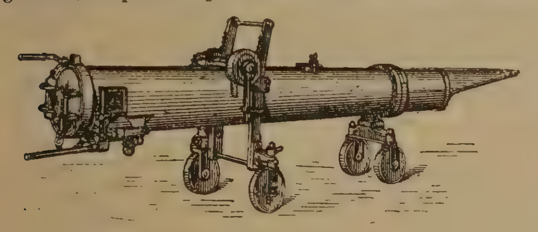


Fig. 8. — Tube lance-torpilles sur chariot.

tubes, qui peuvent être orientés, soit dans des directions opposées, soit dans la même direction sous un angle de faible amplitude. Le pointage en direction se fait par des galets, le pointage en hauteur par une vis. Des *appareils de visée* déterminent l'orientation à donner, soit au tube, soit, s'il est fixe, au navire, de façon à combiner la vitesse propre de la torpille et la vitesse présumée du but. Cette dernière évaluation est toujours difficile. Aussi le lancement contre un navire en marche doit toujours, pour offrir quelque chance de succès, être fait d'assez près.

Les *torpilles dirigeables* ont leur trajectoire réglable à volonté, du poste de lancement, jusqu'au moment de leur explosion. Elles rendraient, pour la défense des côtes, les plus grands services si leur fonctionnement était satisfaisant. Aucun des systèmes jusqu'ici imaginés n'a malheureusement donné, si ingénieux soient-ils, de bien bons résultats. La *torpille Brennan*, que l'Angleterre a achetée 2 millions et demi de fr. à son inventeur, en 1876, reçoit sa force motrice de deux machines à vapeur à haute pression et à très grande vitesse placées à terre ou à bord. Deux fils métalliques indépendants l'un de l'autre sont enroulés sur des tambours placés dans le corps de la torpille et reliés directement aux deux arbres porte-hélices. Le mouvement du gouvernail de direction est obtenu en faisant varier la vitesse de rotation d'une des bobines de la machine de la station : d'où modifications dans la vitesse du tambour et de l'arbre d'hélice correspondant dans la torpille. Des gouvernails horizontaux règlent l'immersion. Ils sont actionnés directement par des régulateurs composés d'un piston hydrostatique et d'un pendule. L'opérateur dirige la course de la torpille au moyen d'une roue ou d'un levier. La flamme ou la fumée laissée par l'engin dans le sillage permet d'en suivre la trace. Un écran masque ces indications sur l'avant. Le système de propulsion est basé sur ce principe paradoxal : plus grand est l'effort qui tire la torpille en arrière, plus considérable est sa vitesse en avant. Il y a, en effet, rotation plus grande des tambours, et, par suite, des hélices, qui donne naissance à un effort de poussée. La *torpille Lay-Patrick*, perfectionnée par Haigh et Wood, a son immersion produite par une machine Brotherood fonctionnant à l'acide carbonique. Elle est reliée à la terre par un câble électrique qui se dévide pendant la marche et au moyen duquel on produit la mise en marche ou le stoppage de la machine, le mouvement du gouvernail vertical et l'explosion de la torpille, au choc ou à volonté. Un seul fil peut fournir ces diverses commandes en lançant un nombre différent de fois un courant de faible intensité actionnant un commutateur convenablement disposé. La *torpille Sims-Edison* (fig. 9) ressemble beaucoup à la torpille

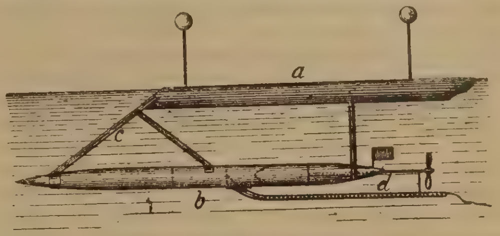


Fig. 9. — Torpille Sims-Edison.

Lay-Patrick. Mais son moteur est électrique. L'immersion, de 1^{m},50 environ, est obtenue au moyen d'un flotteur *a*, rempli de matières cotonneuses. La tige d'avant *c*, qui relie le flotteur à la torpille *b*, est inclinée, de façon qu'à la rencontre d'un obstacle, tel que les ceintures flottantes dont s'entourent, pour se protéger, les bâtiments au mouillage, l'engin puisse plonger. Le câble *d*, renfermé dans l'un des compartiments de la torpille, a un déroulement de 2.200 m. Il est double : un fil central sert pour les courants de faible intensité actionnant le gouvernail, un conducteur annulaire pour le courant principal, de 1.500 volts, qui actionne le moteur. Ce dernier, d'une puissance de 40 chevaux, fait 1.500 tours à la minute, l'hélice 750. La charge varie de 110 à 225 kilogr. de dynamite, la vitesse est de 32 nœuds, la longueur de l'engin de 8^{m},53, son poids de 1.350 kilogr. Deux tiges portent des boules et, la nuit, des fanaux, visibles pour l'opérateur seul. La torpille *Halpine* est, à son tour, une modification de la torpille Sims-Edison. Elle tient à la fois de la torpille et du torpilleur, car les machines y sont distinctes du projectile proprement dit, qu'elles enveloppent, et, tandis que ce dernier pénètre seul dans les flancs du navire, sont ramenées en arrière, à terre, vers l'opérateur. Comme les torpilles Lay Patrick et Sims-Edison, la torpille Halpine n'est guère en service qu'aux Etats-Unis. Mentionnons encore, parmi les torpilles dirigeables, la *torpille Victoria*, la *torpille Paulson*, la *torpille Ericcson*.

Moyens de défense contre les torpilles. — La valeur militaire des torpilles ne peut plus être contestée, et si l'on rencontre encore des difficultés dans l'emploi des différents systèmes jusqu'ici imaginés, elles n'en possèdent pas moins une puissance destructive telle que leur simple utilisation, qui paraît devoir être générale dans les guerres futures, paralysera toujours, d'une manière sensible, les moyens d'action de l'ennemi, obligeant, à bord, à une surveillance incessante, qui usera vite les forces des équipages, et produisant plus de mal encore, peut-être, par l'effet moral que par les effets directs. De plus, l'entrée en ligne des sous-marins est appelée à accroître, dans une proportion infinie, cette puissance. De nombreux moyens ont été préconisés pour se défendre contre elles. Les torpilles dormantes se désemparent, soit en faisant éclater sur leur lieu de mouillage des torpilles lancées ou de fortes charges de fulmi-coton suspendues à des drômes en dérive, soit en coupant les fils conducteurs qui les relient aux postes de visée. Un débarquement, lorsqu'il est possible, est toutefois préférable : des hommes vont alors à la recherche des fils, qu'ils coupent à l'atterrage, ou bien s'emparent des observatoires. Pour les torpilles vigilantes, on fait éclater dans le voisinage une certaine charge de poudre qui détermine leur explosion. Une corde lestée en son milieu et que deux canots remorquent, ou bien des radeaux supportant des espars lestés et des grappins peuvent également la provoquer. On arrive aussi, à l'aide de

ces derniers, à les draguer ou à couper les fils. Contre les torpilles portées et contre les torpilles automobiles, les canons-revolvers, si l'on voit venir le torpilleur, et les filets Bullivant sont les seuls modes de défense jusqu'ici pratiqués. Les canons-revolvers ne procurent guère, en temps ordinaire, plus de 7 °/₀ de coups portant bien et plus de 2 °/₀ de coups occasionnant au torpilleur, à 1.000 m. des avaries sérieuses. Les *filets Bullivant* (V. Filet, t. XVII, p. 450) n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait. En marche, ils sont impossibles à utiliser, car ils réduisent la vitesse à 4 ou 5 nœuds, et, au mouillage, il peut y être fait des brèches avec une sorte de ciseau qu'on fixe aujourd'hui à l'avant des torpilles. Aussi, on a absolument renoncé, en France, à leur emploi. En somme, la garantie la plus efficace contre les torpilles réside encore dans les doubles coques et la multiplication des cloisons étanches. Mais il faut que le système de fermeture de ces cloisons puisse être, au moment opportun, rapidement manœuvré.

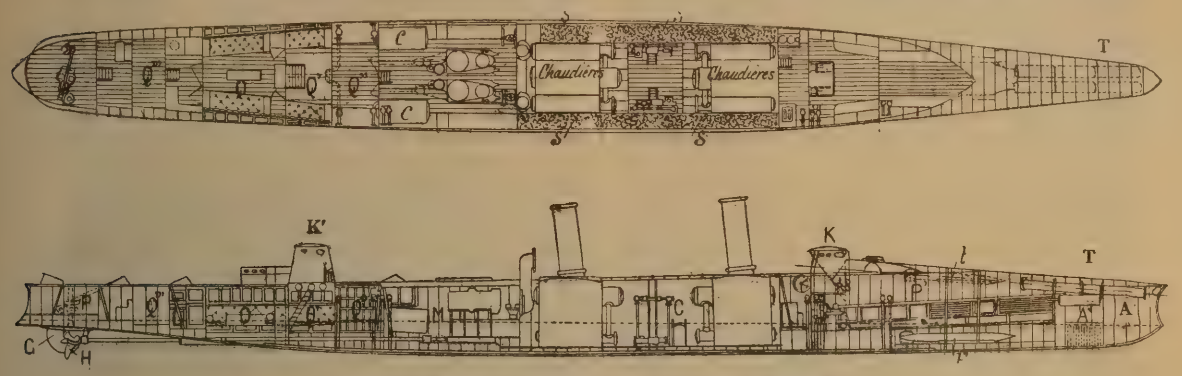
Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes.* — Sauvage, dans Brehm. Ed. fr. — Walsh, dans *Phil. Trans.*, 1773, etc.

Marine. — Daudenart, *la guerre sous-marine et les torpilles*; Paris, 1872. — F. Bonnet, *Des Torpilles et des bateaux-mines*; Paris, 1874. — Huet, *les Mines sous-marines dans la défense des rades*; Paris, 1875. — Ehrenkrook, *Geschichte der Seeminen und Torpedos*; Berlin, 1878. — H. de Sarrepont, *les Torpilles*; 3e édit., Paris, 1883. — Jaques, *Torpedoes for national defence*; New York, 1886. — Sleeman, *Torpedoes and torpedo war fare*; 2e éd., New York, 1889. — H. Buchard, *Torpilles et Torpilleurs des nations étrangères*; Paris, 1889. — B. von Werner, *Die Kampfmittel zur See*; Leipzig, 1892. — G. Dary, *l'Electricité et la Défense des côtes*; Paris, 1894. — Croneau, *Canons, torpilles et cuirasses*; Paris, 1894. — Romocki, *Geschichte des Explosivstoffe*; Berlin, 1895. — C. Didelot, *la Défense des côtes d'Europe*; Paris, 1895. — Gercke, *Die Torpedotwaffe, ihre Geschichte, Eigenart, Verwendung und Abwehr*; Berlin, 1898. — H. Brillié, *Torpilles et Torpilleurs*; Paris, 1898. — A. Guierre, *l'Avenir de la Torpille et les guerres futures*; Paris, 1898. — Jane, *Torpedoes in peace and war*; Londres, 1898. — A. Grasset, *la Défense des côtes*; Paris, 1899. — E. Durassier et C. Valentino, *Aide-mémoire de l'officier de marine* (annuel). — *Revue maritime*, *Armée et marine* (passim).

TORPILLEUR. Historique. — Le bateau plongeur de Van Drebbel, la *tortue américaine* de Bushnell, le *Nautilus* de Robert Fulton, les *davids* de la guerre de sécession (V. Bateau, t. V, p. 749, et Torpille), ont été les précurseurs du torpilleur moderne. Comme lui, ils pouvaient approcher le navire ennemi et lancer contre sa coque un engin explosif sous-marin, le « torpiller ». Mais ils manquaient de l'une au moins des deux qualités essentielles qui caractérisent ce type nouveau de bâtiment de combat : l'invisibilité et la vitesse, et cette dernière n'a été réalisée, concurremment avec la première, c.-à-d. avec un très faible tonnage, qu'il y a trente ans à peine, par le constructeur anglais Thornycroft, qui, en 1871, lança la *Miranda*, de 20 m. seulement de longueur et de 16 nœuds de vitesse. L'année suivante, le gouvernement norvégien commanda au même constructeur le premier torpilleur, le *Rasp*, de 17 m. de longueur et de 15 nœuds de vitesse, livré en 1873. La France suivit de très près. Dès 1874, elle s'adressait, pour un bâtiment analogue, à un autre constructeur anglais, Yarrow, et, en 1875, elle avait, tant en Angleterre qu'en France, huit torpilleurs en chantier. Le premier torpilleur anglais, le *Lightning*, de 18m,5, ne date que de 1877. Il sortait, comme le *Rasp*, des chantiers Thornycroft. Nos voisins d'outre-Manche ne montrèrent, du reste, tout d'abord qu'une médiocre confiance dans le nouveau bâtiment. En 1885, ils n'en possédaient encore que 19, tandis que nous en comptions déjà 50. En 1890, ils en avaient 206 et nous 210. Ils renoncèrent, par contre, beaucoup plus vite que nous aux torpilleurs de faible tonnage, incapables de tenir la mer, et, sauf de tout petits torpilleurs de 12 à 18 tonneaux, destinés à être embarqués, ils n'eurent, presque dès le début, que des torpilleurs de 1re classe, d'un déplacement minimum de 60 tonneaux. A la même époque, on n'en était encore, en France, qu'aux torpilleurs de 32 tonneaux (Claparède) et de 46 tonneaux (Normand). On dut même, en 1885, revenir à ces derniers à la suite d'une polémique violente soulevée par la commande, l'année précédente, de torpilleurs de 50 tonneaux (type Balny). Une série de catastrophes fit comprendre enfin que si l'invisibilité est désirable, la stabilité est indispensable, et, en 1889, notre ministère de la marine se décida à porter, même pour les torpilleurs de la défense mobile, pour ceux qui ne s'écartent pas des côtes, le déplacement minimum à 53 tonneaux. Puis il l'éleva à 79 tonneaux et finalement à 86. Il commença, d'autre part, vers le même temps, à construire les torpilleurs actuels « de haute mer », réellement susceptibles, grâce à un déplacement d'au moins 100 tonneaux, de suivre, en toutes circonstances, les escadres, et déjà nombreux à l'étranger, où cinq torpilleurs du type Nobbio, de 130 tonneaux, avaient été livrés par ce constructeur, dès 1880, à l'Italie. En France, le premier, l'*Ouragan*, de 174 tonneaux, fut commandé et lancé en 1887. Il fut suivi, à quelques mois de distance, de quatre autres du même type, puis de toute une série, de dimensions sensiblement moindres, mais aussi de vitesse plus grande. Alors, en effet, qu'on réalisait assez couramment, de côté et d'autre, avec des bâtiments semblables, 23, 24 et même 25 nœuds, nos premiers torpilleurs de haute mer n'avaient donné que 20 et 21 nœuds. Avec le *Dragon* (1892), on obtint 25n,5, et avec le *Chevalier* (1893), 27n,2, ce qui nous replaçait au niveau des plus rapides torpilleurs étrangers. Depuis, le *Forban* (1895) a dépassé aux essais 31 nœuds (58 kil. à l'heure). Ce merveilleux résultat est dû, pour la plus large part, aux perfectionnements incessants qu'ont su apporter, tant dans les formes de la coque que dans les machines, les divers constructeurs qui se sont fait, dès l'origine, une spécialité de la construction des torpilleurs, demeurée, dans tous les pays, l'apanage à peu près exclusif de l'industrie privée. Les principaux sont : en France, Normand et Cie, au Havre, la Société des ateliers et chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire et à Nantes, la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, au Havre et à la Seyne, les chantiers et ateliers de la Gironde, à Bordeaux, Schneider et Cie, au Creusot ; en Angleterre, Thornycroft et Cie, à Chiswick, Yarrow et Cie, à Poplar, White, à East-Cowes, Laird, à Birkenhead, Thomson, à Clydebank ; en Allemagne, Schichau, à Elbing ; en Amérique, Herreshoff, à Bristol.

Dispositions générales d'un torpilleur. — Tous les torpilleurs, qu'ils soient français ou étrangers, de haute mer ou côtiers, présentent, dans leurs aménagements intérieurs, une très grande analogie, et la figure ci-contre, qui donne, en fait, le plan et une coupe verticale d'un torpilleur Thornycroft, pourrait presque se superposer, sauf des variantes de détails, sur le plan et la coupe d'un autre torpilleur quelconque : les proportions seules diffèrent. Le torpilleur est divisé transversalement, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, en une série de compartiments. Ils sont séparés par des cloisons étanches, et leurs dimensions sont calculées de telle sorte que l'envahissement de l'un d'eux par l'eau n'entraîne pas la perte du bâtiment. Le compartiment A, situé à l'extrême avant, est vide. Il limite, en cas d'abordage, les voies d'eau. Le compartiment suivant, A′, est, comme lui, trop étroit et trop bas pour être habitable. Il renferme des objets de matériel, les caisses à eau douce, et, sur les torpilleurs munis, comme il arrive fréquemment, d'un gouvernail avant, le puits de ce gouvernail. Le troisième compartiment, P′, est le poste de l'équipage. Il est, d'ordinaire, séparé en deux par une demi-cloison qui monte un peu au-dessus de la flottaison et qui, tout en laissant la communication libre de l'avant à l'arrière du poste, est suffisamment élevée pour arrêter, éventuellement, l'envahissement de l'eau. Des caisses de munitions, les coffres à effets y trouvent place, et c'est sur ces coffres, ainsi que dans des hamacs suspendus d'une extrémité à l'autre,

que couche l'équipage. Là aussi sont les organes de manœuvre du tube lance-torpilles d'étrave, T (*t* est une torpille prête à être mise dans ce tube), et une ou plusieurs torpilles de réserve, *t'*. A l'arrière du poste est le kiosque avant, K, ou kiosque du commandant. On y trouve, outre le compas de route, la roue à bras, que manœuvre l'homme de barre et qui actionne, par l'intermédiaire d'un servo-moteur, le gouvernail. Il renferme également les manipulateurs pour les signaux électriques, le levier pour la mise de feu des tubes, les timbres transmetteurs d'ordres, les porte-voix allant aux machines, etc. Il est muni de hublots dans les différentes directions et il peut



Aménagement d'un torpilleur (plan et coupe longitudinale).

recevoir, à sa partie supérieure, un canon à tir rapide ou un projecteur. Le compartiment G est la chaufferie, aérée par des ventilateurs. Les torpilleurs de haute mer ont généralement, en France, deux chaudières, ceux de la défense mobile une seule. Des soutes latérales *s* s'étendent de chaque bord. Elles constituent contre les projectiles de petit calibre une protection très efficace. Le compartiment M est celui des machines. Il renferme, outre les appareils moteurs, M, et leurs condenseurs, C, divers appareils secondaires tels que dynamos, bouilleurs, pompes d'épuisement, etc. Les quatre compartiments Q'', Q' Q et Q''' sont respectivement occupés par la chambre des maîtres, la chambre des officiers, le carré des officiers et le poste des maîtres. Cette partie de l'aménagement est celle qui diffère le plus d'un torpilleur à l'autre. Dans les torpilleurs français, par exemple, il n'y a pas de chambre, mais seulement un poste des maîtres, et le logement des officiers comprend deux petites chambres, un carré, un office et la « bouteille ». Sur quelques torpilleurs étrangers, d'autre part, le logement des officiers est à l'avant et celui de l'équipage à l'arrière. Il y a toujours, en tout cas, un second kiosque, le kiosque arrière K', qui peut, comme le kiosque avant, recevoir un projecteur ou un canon à tir rapide ou encore un compas de relèvement. Le dernier compartiment, P, est le coqueron arrière, qui sert de magasin général ; au-dessous sont le gouvernail G et l'hélice H. L'accès à ces divers compartiments a lieu par autant de panneaux ménagés sur le pont, et il n'y a pas, d'ordinaire, de communication entre eux, sauf entre celui des machines et la chaufferie, qui ont parfois une porte commune étanche. L'éclairage intérieur est assuré, pendant le jour, par des hublots, fermés, en cas d'attaque, au moyen de capes pleines. Le mât de signaux est généralement placé, sur les torpilleurs français, par le travers du kiosque avant. Un assez grand nombre de torpilleurs possèdent, en outre, une mâture de deux ou trois mâts très légers, qui leur permet, à l'occasion, de faire de longues traversées sans consommer de charbon. Les canons à tir rapide, lorsqu'ils ne se trouvent pas sur les kiosques, sont disposés à bâbord et à tribord, un peu en avant du kiosque avant. Les tubes lance-torpilles sont, d'ordinaire, sur les torpilleurs français, au nombre de deux : un tube fixe, à l'avant, ou tube d'étrave, et, sur le pont, en avant du kiosque arrière, un tube mobile autour d'un pivot. Enfin quelques torpilleurs ont encore, à l'avant, la hampe rigide servant à l'immersion des torpilles portées (V. Torpille).

Construction et formes de la coque. Qualités nautiques. — Les torpilleurs sont construits en tôles et cornières d'acier zingué obtenu au four Siemens-Martin. Les couples ou membrures transversales sont généralement espacés de $0^m,50$. Ils sont formés d'une simple cornière rivée au bordé et renforcée dans les fonds par une tôle verticale, la tôle varangue, reliée aux carlingues ou membrures longitudinales, en tôles et cornières. Les cloisons étanches qui séparent les compartiments sont également en tôle. Le bordé est constitué par des virures longitudinales ; elles sont disposées « à clin », c.-à-d. que les tôles de deux virures successives se recouvrent directemeut l'une l'autre, sans couvre-joints. L'épaisseur des tôles varie avec les dimensions du bâtiment et ses différentes parties. Elle se tient, pour les revêtements extérieurs, entre 4 à 5 millim. pour les tôles de la quille et 3 millim. pour les tôles du bordé. Même pour les cloisons, elle ne descend guère au-dessous de 2 millim. Tout autour, en abord, est une défense en bois formant ceinture, le « liston », qui protège les tôles aux cas d'accostage ou même d'abordage, et les soutes à charbon sont, en outre, disposées, nous l'avons vu, tout au long de la chaufferie et de la chambre des machines. On a aussi agité, à plusieurs reprises, la question du blindage des torpilleurs. Mais il eût fallu sacrifier l'une de leurs qualités essentielles, la légèreté, qui peut seule, eu égard à leur faible déplacement, procurer la vitesse, et on s'est borné, en général, à porter à 5 millim. l'épaisseur de la tôle du kiosque d'avant, lequel sert, pendant l'attaque, d'abri au commandant. Seuls, deux torpilleurs de haute mer, tout récemment lancés, ont un pont cuirassé de 9 millim., et, par le travers des chaudières et des machines, une cuirasse de flanc de 24 millim. Le souci des coques légères a, du reste, fait songer à utiliser pour leur construction l'aluminium, qui pèse trois fois moins que l'acier. Malheureusement, et bien qu'un torpilleur commandé en 1894 par le gouvernement français à Yarrow ait donné les plus brillants résultats, on a dû y renoncer. Outre, en effet, que le prix de revient de ce métal est encore très élevé, il se corrode rapidement sous l'action de l'eau de mer ou simplement de l'air humide, et les nombreux essais de peinture qui ont été faits n'ont pu jusqu'ici remédier à cet inconvénient.

Le torpilleur doit satisfaire, au point de vue nautique, à une foule de conditions. Il doit avoir un coefficient d'utilisation très élevé : autrement dit, il doit présenter, à la marche et à toutes les allures, une résistance aussi faible que possible. Il lui faut, d'autre part, une stabilité très grande, de façon qu'il puisse affronter, soit les grandes houles de l'Océan, soit les lames plus courtes et plus dures

de la côte. Il est nécessaire enfin qu'il soit « habitable » et, pour ce faire, son roulis doit être de faible amplitude et son pont à l'abri, le plus possible, des paquets de mer et des embruns. A défaut d'une théorie, qui n'existe pas encore, c'est, en quelque sorte, par intuition et en profitant des leçons de l'expérience qu'on a déterminé les formes les plus avantageuses à donner, sous tous ces rapports, aux torpilleurs. La carène est, en règle générale, tracée aussi fine que possible, l'avant en forme de coin effilé, à arête verticale, l'arrière en forme de plan incliné formant voûte au-dessus des hélices. En flottaison normale, le tirant d'eau avant est toujours de beaucoup inférieur au tirant d'eau arrière. Souvent même, aux grandes vitesses, le premier est réduit, sous l'action de la « levée », à rien, et le brion, parfois aussi une certaine partie de la quille, sortent visiblement de l'eau. Le résultat est le glissement parfait sur l'eau, sans produire, à l'avant, aucunes vagues. Or celles-ci entraînent une absorption de travail considérable, en même temps que, la nuit, à la lumière des projecteurs, elles déterminent, sur le fond plus sombre de la mer, des taches blanches révélatrices. Le tirant d'eau arrière gagnerait, au contraire, à être accru le plus possible, afin de procurer à l'hélice une immersion très grande. Mais la nécessité de naviguer près des côtes oblige à se tenir ici dans des limites assez restreintes (2^m,25 à 2^m,50 sous hélices). La levée, qui, aux grandes vitesses, soulève l'avant de 1 m., quelquefois même de 1^m,50, produit, du reste, à l'arrière, une augmentation de l'enfoncement, qui va jusqu'à 50 et 55 centim. Quant à la stabilité, elle est obtenue en donnant au torpilleur peu d'élévation au-dessus de l'eau, surtout vers les extrémités, ce qui laisse moins de prise à la mer et au vent, en arrondissant les murailles, ce qui atténue le choc des lames, en rapprochant les poids lourds du milieu, ce qui évite les tangages exagérés, en faisant les étraves droites, ce qui contrarie les plongées de l'avant, en raccordant par un angle brusque les murailles des œuvres mortes de l'arrière avec la voûte terminant dans cette région la partie immergée de la coque, ce qui « assoit » le bateau sur l'eau. Enfin la courbure du pont, le « bouge », est très prononcé, de façon à augmenter sa résistance et à assurer un rapide écoulement de l'eau.

Une des principales qualités du torpilleur est, après la vitesse, la facilité et la précision d'évolution. L'emploi de deux gouvernails réduit de presque moitié le rayon du cercle de giration. Dans les torpilleurs Yarrow et dans les torpilleurs Normand, ces deux gouvernails sont l'un à l'arrière, l'autre à quelques mètres de l'avant. Dans les torpilleurs Thornycroft, ils sont tous les deux à l'arrière, à droite et à gauche des hélices et de forme arquée. Ces derniers torpilleurs mettent environ une minute et demie, à grande vitesse, pour faire un tour complet, et le cercle qu'ils décrivent n'excède pas deux fois leur longueur. Les soins apportés dans le choix des formes des torpilleurs les rendent, d'autre part, suffisamment marins. Ils sont susceptibles, du moins ceux de grandes dimensions, d'effectuer, sans incidents, de longues traversées. Des torpilleurs anglais, notamment, sont allés de Londres en Australie, à Hong-Kong, etc. Les nôtres font fréquemment le voyage de Cherbourg à Toulon et, en 1893, les torpilleurs 128 et 129 ont suivi l'escadre à Cronstadt. On a eu, il est vrai, à enregistrer, tant chez nous qu'à l'étranger, de tristes catastrophes. Mais elles ont plutôt été, en somme, relativement rares, et elles ont principalement porté sur des torpilleurs de faibles dimensions.

Machines. — L'effort des constructeurs de torpilleurs s'exerce surtout, depuis vingt-cinq ans, sur le perfectionnement des machines, qu'on s'ingénie à faire à la fois légères, peu encombrantes, de conduite facile, robustes, économiques et très puissantes. L'usage du « vase clos » a permis, tout d'abord, d'accroître considérablement le coefficient de vaporisation des chaudières. Il consiste dans la clôture hermétique de la chaufferie : l'air, refoulé par un ventilateur, ne trouve d'autre issue que par les grilles, et il se produit un tirage particulièrement énergique, le « tirage forcé ». Aux chaudières tubulaires du type locomotive d'abord seules employées, on a substitué, d'autre part, des chaudières multitubulaires à circulation accélérée, avec lesquelles les pressions de vapeur ont pu être élevées de 8 à 10, puis à 12, et, dans ces dernières années, à 14 et même à 15, 16 et 17 kilogr. Les plus répandues sont les chaudières Du Temple, les premières en date, qui remontent à l'année 1877, les chaudières Normand, qui se prêtent à des combustions très actives, les chaudières Yarrow, les chaudières Thornycroft. Au contraire, l'emploi des chaudières Oriolle ne s'est pas généralisé. L'appareil moteur proprement dit a subi, à son tour, de profondes modifications. Dès 1877, les machines employées étaient déjà des compounds perfectionnées, à 2 ou 3 cyclindres. Les machines à triple expansion les ont remplacées : machines Normand du type pilon à 3 cylindres, machines Yarrow, machines Thornycroft à 4 cylindres. Des essais de machines à quadruple expansion ont même été faits, en France, en 1887, par la Société des chantiers et ateliers de la Loire, sur des torpilleurs du type *Ouragan*, mais ces machines ont été délaissées, tandis qu'à l'étranger, Yarrow en dotait, en 1890, le *Bathurst*. Plusieurs torpilleurs Herreshoff en possèdent également. Les cylindres de tous ces divers types ont été munis de chemises, de fonds et de couvercles à circulation de vapeur. L'acier a été substitué à la fonte, au fer et au bronze. La vitesse de rotation, maintenue, chez nous et en Allemagne, entre 330 ou 350 tours, même à l'allure à outrance, a été portée, en Angleterre, à 380, 400, 500, 600 tours (torpilleurs Yarrow de 2e classe). La puissance dépasse, pour quelques grands torpilleurs, 4.000 chevaux indiqués. Enfin toutes ces machines doivent être assez robustes pour pouvoir passer rapidement de la marche en avant à grande vitesse à la marche en arrière. Nos torpilleurs, notamment, sont capables, en général, de s'arrêter dans un espace égal à une fois et demie leur longueur. Signalons, pour terminer, l'emploi récent, comme moteurs, de turbines à vapeur (système Larsons). Deux destroyers anglais, le *Viper* et le *Cobra* (400 tonn.), en sont déjà pourvus, et deux torpilleurs français, encore en chantier, le *243* (90 tonn.) et la *Libellule* (40 tonn.), vont en être munis.

Types divers de torpilleurs français et étrangers. — La France est, de toutes les puissances maritimes, celle qui possède le plus grand nombre de torpilleurs. Elle en a, en effet, à flot, (1er janv. 1901) 216, tous, sauf trois, lancés depuis moins de vingt ans, et en chantiers une quarantaine. Le programme de 1900, qui doit être achevé en 1906, en comporte, au total, 263. Ils sont classés, nous l'avons vu, en deux grandes catégories : les *torpilleurs de la défense mobile* et les *torpilleurs de haute mer*. Les premiers, quelquefois aussi appelés *torpilleurs autonomes*, ont leur rôle limité à la défense des côtes et des ports. Ils se subdivisent en torpilleurs de 1re, de 2e et de 3e classe. Les *torpilleurs de 1re classe*, très marins, sont au nombre de 112. Huit, qui portent des noms, sont du type Balny (1885 et 1886). Ils ont 41 m. de longueur sur 3 m. de largeur et déplacent 66 tonneaux. Les autres sont numérotés et postérieurs, comme date de lancement, à 1889. Le type qu'on construit actuellement est le 216. Il a 37^m,5 de longueur, 4^m,06 de largeur, 2^m,60 de tirant d'eau arrière, et déplace 85 tonneaux. Sa machine, de 1.500 chevaux, actionne une seule hélice. Sa vitesse prévue est de 24 à 25 nœuds. La capacité de ses soutes est de 11 tonnes, ce qui représente, à la vitesse de 10 n., un rayon d'action théorique de 1.800 milles. Son armement comprend : 2 tubes lance-torpille, l'un fixe, l'autre mobile, et 2 canons à tir rapide de 37 millim. Il coûte environ 400.000 fr. Les *torpilleurs de 2e classe* sont au nombre de 72. Leur longueur est de 33 à 35 m., leur déplacement de 44 à 54 tonneaux. Relativement peu stables, ils sont tous antérieurs à 1890. On n'en cons-

truit plus, non plus que de *torpilleurs de 3e classe*, de 32 tonneaux, ni de *torpilleurs-vedettes*, de 12 tonneaux, dont il reste seulement quelques vieux spécimens, en réalité hors de service, et que nous n'avons pas compris dans le total ci-dessus. De même, les *torpilleurs à embarquer*, de 14 tonneaux, destinés à être placés à bord du croiseur porte-torpilles *la Foudre*, ont vu leur construction interrompue. Les *torpilleurs de haute mer* ou *torpilleurs d'escadre* accompagnent les cuirassés et les croiseurs, 32 sont en service et 10 en chantier. Tous portent des noms (V. Marine, t. XXIII, p. 158). Les plus anciens, des types *Ouragan* et *Coureur*, datent de 1887 et 1888, mais la grande majorité ont été lancés depuis 1892. Leur longueur varie de 42 à 53 m., leur largeur de 4 à 5 m., leur déplacement de 120 à 174 tonnes. Leur vitesse sauf, pour une dizaine appartenant à d'anciens types, est d'au moins 23 n. 5. Le plus remarquable est le *Forban*, sorti des chantiers Normand et lancé en 1895. Il mesure 44 m. de longueur sur 4m,80 de largeur, a 2m,10 de tirant d'eau arrière et déplace 135 tonneaux. Sa machine, de 3.260 chevaux-vapeur, actionne 2 hélices. Sa vitesse dépasse 31 nœuds (58 kil.). Il a coûté plus de 900.000 fr.

A côté des torpilleurs viennent se ranger : 1° les *contre-torpilleurs*, semblables aux torpilleurs, mais d'un déplacement plus grand et munis, en sus des tubes lance-torpilles, de pièces d'artillerie puissantes, quoique légères, il y en a actuellement 9 en service et 11 en chantier, de 56 m. de long, et de 315 tonneaux de déplacement. Ils sont destinés à donner la chasse aux torpilleurs et à faire le service d'estafettes; 2° les *avisos-torpilleurs*, plus grands encore que les précédents et affectés principalement au service d'éclaireurs d'escadre; une quinzaine, de 400 à 900 tonneaux, sont à flot et 2 en chantier; 3° les *croiseurs-torpilleurs*, type bâtard, tenant le milieu entre le croiseur et l'aviso-torpilleur, et destinés au même rôle que ce dernier. Notre marine n'en compte que 6, des types *Condor* (1.240 tonn.) et *Wattignies* (1.310 tonn.) (V. Marine, t. XXIII, pp. 154 et 158). Ils sont appelés à disparaître.

En Angleterre, les torpilleurs sont répartis en trois groupes : les torpilleurs de 2e classe, qui sont des torpilleurs à embarquer, d'un tonnage maximum de 16 tonn. ; les torpilleurs de 1re classe, qui correspondent les uns à nos torpilleurs de 1re classe, d'autres, en petit nombre, à nos torpilleurs de haute mer ; les « destroyers », qui n'ont pas d'équivalents dans notre flotte et qui, tenant le milieu, comme tonnage, entre nos torpilleurs de haute mer et nos contre-torpilleurs, sont appelés à jouer l'un et l'autre rôle. L'Angleterre, après avoir longtemps hésité, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, à entrer dans la voie des torpilleurs, en a, à nouveau, depuis quelques années, ralenti la construction. Elle n'en possède, en faisant abstraction des vieux bâtiments hors de service, que 81 de 1re classe, et une trentaine à embarquer. Cinq autres sont en chantier. Elle a, par contre, 101 destroyers en service et 11 en chantier. L'Allemagne est à la tête, sous la même réserve, de 83 torpilleurs de 1re classe (65 à 145 tonneaux), tous en fort bon état, et de 7 contre-torpilleurs et torpilleurs divisionnaires (250 à 380 ton.). La Russie a, de son côté, 75 torpilleurs de 1re classe, 20 avisos-torpilleurs et contre-torpilleurs ; l'Italie, une soixantaine de torpilleurs encore susceptibles d'un bon service et une vingtaine de contre-torpilleurs et d'avisos-torpilleurs.

Répartition, commandement, équipages. — Les torpilleurs de la défense mobile secondent les forts de la côte pour la protection du littoral. Ils sont répartis entre les principales positions stratégiques, en nombre variable, et réunis, sous le commandement direct d'un capitaine de frégate, en *groupes* ou *divisions* de 6 torpilleurs, avec un contre-torpilleur ou un aviso-torpilleur (*chef de division*). Les meilleurs forment des *divisions offensives*, les autres des *divisions de port*. Les torpilleurs de haute mer sont, de leur côté, rattachés aux différentes escadres et placés sous l'autorité de l'amiral. Le commandant du torpilleur est un lieutenant ou un enseigne de vaisseau ayant passé par l'école des torpilles. L'équipage comporte, d'ordinaire, de 20 à 22 hommes, officiers compris. Un second maître patron seconde le commandant pour la manœuvre, un second maître mécanicien-torpilleur est chargé de la direction de la machine. Parmi les matelots, six sont mécaniciens et quatre sont brevetés chauffeurs ; deux sont fusiliers et plus spécialement affectés au service des deux petits canons composant l'armement défensif ; deux sont torpilleurs et préposés à chacun des deux tubes lance-torpille ; un gabier à la manœuvre du gouvernail ; un timonier veille aux signaux et surveille l'horizon.

Valeur militaire et tactique des torpilleurs. — Les seules données expérimentales que l'on possède sur la valeur militaire des torpilleurs ont été fournies par la guerre sino-japonaise et par les manœuvres annuelles. Elles sont favorables, en général, à ce genre de bâtiments. Toutefois, alors que le torpilleur d'escadre, encore imparfaitement marin malgré tous les perfectionnements réalisés, se voit toujours très discuté, le torpilleur de défense mobile est, au contraire, considéré par tous, depuis longtemps déjà, comme constituant, pour les côtes, le meilleur mode de protection. C'est de nuit, surtout, qu'il est redoutable, et il paraît douteux qu'une escadre ose jamais demeurer, après la chute du jour, dans des parages occupés par une flottille sérieuse de torpilleurs.

Pour attaquer un navire, les torpilleurs s'en approchent à moyenne vitesse, tout en ayant leurs fourneaux chargés, de manière à pouvoir s'élancer dès qu'ils sont reconnus. Si le bâtiment est au mouillage, ils peuvent, soit l'entourer et fondre sur lui simultanément, en venant de tous les côtés à la fois, soit se précipiter en masse. S'il est en marche, ils se trouvent dans les meilleures conditions en suivant une route opposée à la sienne et ils s'efforcent de gagner le plus rapidement possible une bonne position sur son avant. Puis ils attaquent. Dans tous les cas, leur nombre doit toujours être assez élevé, trois ou quatre au minimum, pour que l'opération ait des chances de succès. Le torpilleur éclairé ne doit pas se considérer comme découvert. On a vu souvent, en effet, pendant les manœuvres, des navires ne pas apercevoir un torpilleur s'avançant dans le cône de lumière d'un projecteur électrique. D'autre part, et à moins que le bâtiment ennemi ne prenne la chasse, les torpilleurs découverts en deçà de 2.000 m. ont intérêt à pousser l'attaque à fond, car ils courraient de très grands risques, étant donnée la précision des pièces à tir rapide, pendant le temps où ils vireraient de bord à bonne portée de l'ennemi. Quant à la distance la plus favorable pour lancer leur torpille, elle varie avec les circonstances. Toutefois, et bien que les torpilles Whitehead, notamment, puissent parcourir efficacement 600 et 800 m., il est presque indispensable que le torpilleur s'approche de l'ennemi jusqu'à 100 m., et même moins. De nuit, en effet, des erreurs d'appréciation énormes sur les distances se commettent couramment, augmentées encore par les projecteurs, et les risques d'une attaque de torpilleur sont tels qu'il faut, à tout prix, éviter de s'exposer à la manquer pour une légère erreur de visée.

Torpilleurs sous-marins. — On trouvera à l'art. Bateau sous-marin, t. V. p. 749 et à l'art. Marine, t. XXIII, p. 154, l'exposé des premiers résultats obtenus dans la voie des sous-marins. Au cours de ces toutes dernières années, la question a fait un grand pas, et les *torpilleurs sous-marins* paraissent appeler à révolutionner à nouveau la tactique navale, comme, il y a vingt ans, les simples torpilleurs. Actuellement, la France, qui a pris résolument la tête du mouvement, possède une douzaine de ces nouveaux bâtiments, terminés ou à la veille de l'être, et elle en a ou va en avoir en chantier à peu près le double. Les marines étrangères, quoique manifestement

moins avancées, en construisent toutes de leur côté, appartenant à des types divers. Le secret est d'ailleurs assez bien gardé relativement à tout ce qui les concerne et il ne saurait être donné des derniers types une description détaillée. D'une façon générale, le *sous-marin* est un petit bâtiment en bronze ayant la forme d'un énorme cigare. Il se manœuvre et se meut au moyen d'accumulateurs électriques, de pompes, de contre-poids. Sa longueur est de 36 à 45 m., son déplacement de 100 à 200 tonneaux, sa vitesse de 12 nœuds environ à la surface, de 8 nœuds en plongée. Arrivé à 2 milles environ de l'ennemi, il s'enfonce à 2 m., profondeur à laquelle il est invulnérable, fait ainsi 500 à 600 m., remonte une seconde à la surface afin de rectifier la direction, disparaît à nouveau et, parvenu à bonne portée, lance sa torpille, puis fait demi-tour. Un tube télescopique émergeant de l'eau permet d'ailleurs, par un système de miroirs et de chambre noire, d'explorer les alentours sans remonter. Un officier et deux hommes composent l'équipage. Ils respirent de l'air comprimé, fourni automatiquement par des appareils spéciaux. A cette catégorie appartiennent le *Gustave-Zédé*, le *Morse* et le *Lutin*. Le prix moyen de revient est de 650.000 à 900.000 fr. Le *Narval*, de construction plus récente, appartient à une autre catégorie, celle des *submersibles autonomes*. Tandis que le sous-marin proprement dit ne peut se mouvoir que par le moyen de ses accumulateurs et doit, pour les recharger, revenir soit à un arsenal, soit à une usine électrique, soit à un grand navire, le submersible a un moteur à vapeur ou à pétrole, avec lequel, tant qu'il n'est pas en présence de l'ennemi, il navigue à la surface comme un torpilleur ordinaire. Dès qu'il est à portée de vue, il s'immerge à fleur d'eau et, lorsqu'il veut attaquer, il plonge complètement et navigue alors avec ses accumulateurs, qui sont chargés par sa propre machine pendant la marche normale à la surface. Le rayon d'action du *Narval* est de 500 milles environ, sa vitesse de 13 nœuds.

Bibl. : G. Charmes, *les Torpilleurs autonomes et l'Avenir de la marine*; Paris, 1885 — Bourgeois, *les Torpilleurs, la Guerre navale et la Défense des côtes*; Paris, 1888. — E. Bertrand, *Etudes sur les contre-torpilleurs anglais*; Paris, 1896. — D'Armor, *les Sous-Marins et la Guerre contre l'Angleterre*; Paris, 1899. — F. Forest et H. Noalhat, *les Bateaux sous-marins*; Paris, 1900, 2 vol. — V. en outre la bibl. de l'art. Torpille.

TORPT (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville; 312 hab.

TORQUATUS, dictateur romain (V. Manlia [*Gens*]).

TORQUAY. Ville maritime d'Angleterre, comté de Devon, à 30 kil. S. d'Exeter, sur une anse N. de la Tor-Bay, au pied de belles falaises ; 25.534 hab. (en 1881). Commerce de bois, marbre, houille, fabrication de céramique ; ville pittoresque très fréquentée par les baigneurs et des convalescents en raison de la douceur du climat; ruines d'une abbaye fondée en 1196 ; château de Torre-Abbey (1555).

TORQUE. I. Archéologie (V. Collier, t. XI, p. 966).

II. Art héraldique. — Bourrelet tortillé sur le heaume ou casque. Il est des deux principaux émaux du blason.

TORQUEMADA (Juan de), théologien espagnol, né à Valladolid en 1388, mort à Rome le 26 sept. 1468. Affilié à l'ordre dominicain depuis 1403, élève (1424), puis professeur à l'Université de Paris, il se consacra spécialement aux études théologiques et de droit canon et se signala par sa doctrine intransigeante au sujet de l'autorité des papes dans l'Eglise. C'est à ce titre qu'il assista, avec Luis de Valladolid, au concile de Constance (1417), et plus tard, à celui de Bâle où il contribua à la condamnation de Wiclef et des Hussites et proposa le dogme de l'Immaculée Conception. En 1439, Torquemada figura au concile de Florence. La même année, il passa en France avec la mission de faire signer la paix entre le roi Charles VII et les Anglais; c'est alors qu'il fut nommé cardinal. Dans l'assemblée des évêques français tenue à Bourges (1440), sa diplomatie obtint la reconnaissance de l'autorité du pape Eugène IV. En 1455, on lui confia l'évêché de Palestrina et en 1464 celui de Sabine. La renommée de Torquemada est fondée surtout sur ses œuvres, dont les bibliographes citent 27 imprimées et 14 inédites. Les plus importantes sont : *Meditationes Johannis de Turrecremata positœ et depictœ de ipsius mandato in ecclesiœ ambitu S. Mariœ de Minerva* (Rome, 1467 ; réimprimée en 1473, 1479 et 1481) ; *Expositio brevis et utilis toto Psalterio* (Rome, 1470); *Commentarii in decretum Gratiani partes V* (Lyon, 1519). R. A.

Bibl. : Lederer, *Der spanische Cardenal Johann von Torquemada. Sein Leben und seine Schriften*; Fribourg, 1879. — Hübler, *Die Constanzer Reformation*; Leipzig, 1867.

TORQUEMADA (Tomás de), célèbre inquisiteur espagnol, né à Valladolid en 1420, de la même famille que le précédent, mort le 16 sept. 1498. Le changement dans le mode de nomination des inquisiteurs fait par la bulle du 31 janv. 1482, porta la création de huit d'entre eux, dans le nombre desquels figura Torquemada, qui appartenait à l'ordre des dominicains. Un an plus tard, la charge nouvelle d'inquisiteur général pour l'Espagne lui fut confiée (1483). Mais bientôt le fanatisme de Torquemada et son caractère despotique redoublèrent les rigueurs de l'Inquisition. C'est lui qui organisa le vaste réseau de tribunaux qui enveloppa la péninsule, étroitement liés au Conseil suprême dont Torquemada était l'arbitre. Il trouva certainement de l'opposition à ces mesures, même parmi ses frères de religion; mais il sut s'imposer. Aidé par les jurisconsultes Jean Gutierrez de Chaves et Tristan de Medina, il rédigea les ordonnances d'inquisiteurs (*Instrucciones* ou *Ordenanzas de los Inquisidores*) publiées dans l'assemblée tenue à Séville le 22 oct. 1484. Ces instructions étaient d'une rigueur extrême, et les inquisiteurs de diverses régions, de certaines villes (telles que Valence, Lérida, Barcelone et Saragosse) firent résistance à l'établissement du nouveau régime. Torquemada tint bon, aidé par le pape et par les rois, et bientôt les prisons inquisitoriales furent remplies d'accusés ; les confiscations augmentèrent extraordinairement. Les livres juifs étaient aussi persécutés activement et il est dit que dans un seul *auto de fe*, on en brûla 6.000 à Saragosse. Les choses arrivèrent au point que le pape lui-même (Alexandre VI), auquel étaient parvenues des accusations contre l'indiscrétion de Torquemada, tâcha de le déposer. Il continua pourtant, avec la présidence du Conseil qui fut dans ses mains, le pouvoir le plus redouté de l'Espagne, malgré le soin que les rois portaient toujours (depuis la fondation du tribunal en Castille) pour le tenir soumis et dépendant de l'autorité royale. Llorente estime à 8.000 le nombre des condamnés à mort pendant la présidence de Torquemada. Héfélé a révoqué en doute ces calculs ; Mariana, Peschel et Gams disent 2.000 pour la période de 1480 à 1504. Il est difficile aujourd'hui, faute de documents, de fixer des chiffres exacts. On doit croire qu'ils furent nombreux, puisque, par exemple dans un seul auto célébré à Tolède (10 mars 1487), il y eut 1.200 victimes. Torquemada eut aussi une participation importante à l'expulsion des juifs (1492). En 1494, quatre années avant sa mort, le pape le releva des fonctions d'inquisiteur. R. A.

Bibl. : Llorente, *Hist. de la Inquisicion*. — Héfélé, *Hist. du cardinal Ximenez de Cisneros*. — Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*; Ratisbonne, 1879, t. III. — Jangey, *Dicc. apologético de la Fe católica*, t. II. — V. aussi la bibliographie de l'art. Saint-Office.

TORQUESNES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Blangy-le-Château; 228 hab.

TORQUETUM (Astron.). Ancien instrument d'astronomie qui représentait le mouvement de l'équateur par rapport à l'horizon. On le trouve indiqué et sommairement décrit dans le *Dictionnaire* de Saverien.

TORRANCHE. Rivière du dép. du *Rhône* (V. ce mot, t. XXVIII, p. 598).

TORRE-ANNUNZIATA. Ville d'Italie, prov. de Naples, sur le rivage du golfe, au pied S. du Vésuve ; 30.000 hab. Grande fabrication de macaroni et de pâtes alimentaires, culture maraîchère, usine métallurgique, manufacture nationale d'armes. Port de cabotage assez actif ; commerce de lave, pouzzolane, vin, etc. Source minérale bicarbonatée sodique.

TORRE DE CERREDO. Pic des Pyrénées (V. PYRÉNÉES, t. XXVII, p. 1008, et OVIEDO, t. XXV, p. 731).

TORRE DEL GRECO. Ville d'Italie, prov. et à 11 kil. S.-E. de Naples, sur le littoral oriental du golfe ; 30.000 hab. C'est le centre d'armement pour la pêche du corail et la ville où on le prépare et le polit ; filatures de chanvre, corderie, constructions navales, carrières de lave. Villégiature très fréquentée en été par les Italiens à cause de ses bains de mer, en hiver par les étrangers à cause du climat et de la beauté des environs. La ville, fondée au XIIe siècle, plusieurs fois ravagée par l'éruption du Vésuve, est bâtie sur la coulée de lave de 1631 ; aux abords, on voit celles de 1794 et du 8 déc. 1861, très meurtrières (V. VÉSUVE). A.-M. B.

TORRE (Della). Famille milanaise du moyen âge (V. MILAN.

TORRE DI REZZONICO (Carlo-Gastone della), littérateur italien (V. REZZONICO).

TORREFACTION. On désigne sous le nom de *torréfaction* une opération qui consiste à soumettre des substances à sec à l'action d'un feu modéré à l'air libre dans le but de détruire certains éléments nuisibles, de produire un commencement de calcination ou d'oxydation, ou de provoquer la formation de principes aromatiques. Exemple : torréfaction du *café*, du *cacao*, du *tabac* (V. ces mots). Elle se distingue de la calcination et du grillage par la température à laquelle on soumet les substances, qui est toujours modérée dans la torréfaction.

TORREILLES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes ; 1.731 hab.

TORREMUZZA (Prince de), antiquaire italien (V. CASTELLO [Gabriele-Lancilotto]).

TORRENS (Acte) (Législ.) (V. ACTE TORRENS).

TORRENS. Lac d'*Australie* (V. ce mot, t. IV, p. 732).

TORRENT (Géogr. phys.) (V. RIVIÈRE).

TORRÈS (Détroit de). Bras de mer qui sépare l'Australie de la côte S. de la Nouvelle-Guinée ; large de 185 kil., il est à ce point encombré de récifs coralliaires, d'écueils, de hauts fonds, d'îlots, que les compagnies d'assurances maritimes refusent d'assurer les navires qui y passent ; les entrées O. et E. sont d'ailleurs rétrécies par les coraux au point de ne laisser que d'étroits chenaux. Découvert et traversé par le capitaine espagnol Luis Vaz de Torres en 1606, il fut de nouveau franchi par Cook en 1770 ; du golfe de Carpentane, on y accède par le chenal d'Endeavom, le long du cap York, ou mieux par celui des îles du Prince de Galles. Les îles du détroit de Torrès, pour la plupart rattachées au Queensland, renferment une population étudiée par Haddon (*Journ. of anthrop. Institute*, 1890, t. XIX, pp. 297-440 et *Nature* du 30 oct. 1890).

TORRES NOVAS. Ville de Portugal, distr., et à 30 kil. N. de Santarem (Estrémadure), sur l'Almonda, affl. dr. du Tage ; 9.460 hab. en 1890. Stat. du ch. de fer de Lisbonne à Porto. Tissage et filatures de coton et de linge damassé, huileries alimentées par les oliviers très nombreux dans la campagne ; les vignobles de Torrès Novas sont parmi les plus productifs du Portugal. Au XIe siècle, sous le nom de Cardigo, elle était la capitale du duché d'Alencastro.

TORRES VEDRAS. Ville de Portugal, distr. et à 40 kil. N. de Lisbonne (Estrémadure), sur la r. g. du Sizandro ; 6.100 hab. Stat. du ch. de fer de Lisbonne à Figueira da Foz. La ville date peut-être des Romains, elle a gardé des restes d'un château et d'un aqueduc gothique ; en 1810, Wellington, repoussé d'Espagne par Masséna, s'y retrancha derrière les célèbres « lignes » fortifiées, dont le développement de la mer au Tage atteignait 45 kil. ; les Français y parvinrent en oct. 1810 et se retirèrent le 4 août 1811 ; le 22 déc. 1846, le maréchal Saldanha y vainquit les insurgés. Bons vins rouges ; sources thermales salines.

TORRES-CAMPOS, jurisconsulte espagnol (V. CAMPOS).

TORRESANO (André), imprimeur italien (V. ASOLA).

TORREVIEJA DE LA MATA. Ville d'Espagne, prov. et à 45 kil. S. d'Alicante, sur la côte de la Méditerranée ; 7.725 hab. (en 1887). La ville, détruite par un tremblement de terre, le 21 mars 1829, a été reconstruite sur un plan régulier, et les maisons ne dépassent pas 3 m. de hauteur. Malgré l'insécurité de son ancrage, son port est fréquenté par des caboteurs (700 ou 800) et par de plus grands navires (50), qui viennent, surtout de Scandinavie, y chercher le sel renommé des salines d'Orihuela.

TORRIANI (Maria), femme écrivain italienne contemporaine (V. COLOMBI [la Marchesa]).

TORRICELLI (Evangelista), physicien et géomètre italien, né à Faenza le 15 oct. 1608, mort à Florence le 25 oct. 1647. Venu à Rome à vingt ans, pour y suivre les leçons de Castelli, il ne tarda pas à entrer en correspondance avec le maître de ce dernier, Galilée, à qui il envoya le manuscrit d'un intéressant travail sur le mouvement parabolique des projectiles, et, en 1641, il se rendit à Florence auprès de l'illustre savant. Il lui succéda, l'année suivante comme professeur de mathématiques et de physique. En 1643, il inventa le *baromètre* (V. ce mot). Vers la même époque, il découvrit sa fameuse loi de l'écoulement des liquides par un orifice percé en mince paroi (V. ECOULEMENT, t. XV, p. 516). Elle fut rendue publique en 1644. On lui doit aussi des perfectionnements au microscope et à la lunette. Il a publié : *Trattato del moto* (avant 1641) ; *Opera geometrica* (Florence, 1644). Un monument lui a été élevé dans sa ville natale.

TORRIDON. Golfe de la *Grande-Bretagne* (V. ce mot, t. XIX, p. 154).

TORRIGIANO (Pietro), sculpteur italien, né à Florence en 1472, mort en Espagne en 1528. Condisciple de Michel-Ange, il se rendit célèbre de bonne heure en lui cassant le nez d'un coup de poing. Après avoir travaillé à Rome pour le pape Alexandre VI, il se rendit en Angleterre où il exécuta le tombeau de bronze du roi Henri VII et de la reine Elisabeth (abbaye de Westminster). Fixé ensuite en Espagne, il s'y rendit célèbre par son *Christ en croix* et par une statue en terre cuite, *Saint Jérôme en pénitence*, qui existe encore. Accusé d'hérésie, Torrigiano se laissa mourir de faim en prison. E. MÜNTZ.

BIBL. : VASARI, *le Vite*.

TORRISDALSELF. Fleuve de Norvège (V. OTTERAN).

TORROX. Ville d'Espagne, prov. et à 37 kil. E. de Malaga (Andalousie), sur le versant S. de la sierra de Almigarra ; 7.000 hab. Très bien abritée des vents d'O. et du N., la « Vega » de Torrox permet à la canne à sucre de mûrir. Moulins à sucre et à huile.

TORSAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette ; 525 hab.

TORSIAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Blesle ; 238 hab.

TORSION. I. Mécanique. — Lorsqu'un cylindre ou un prisme droit est sollicité par des forces perpendiculaires à son axe et symétriquement réparties autour de cet axe, on dit qu'il est soumis à des efforts de *torsion*. Le cas le plus simple est celui où l'une des extrémités du cylindre ou du prisme est encastrée d'une manière invariable, et où les forces sont appliquées à l'extrémité libre. Coulomb a admis qu'en pareil cas les sections droites restent planes, conservent une grandeur invariable et tournent d'un angle proportionnel à leur distance à l'extrémité encastrée. Cette hypothèse n'est exacte que pour les cylindres circulaires ; et même il faut alors, pour que l'hypothèse se réalise mathématiquement, que les forces appliquées à l'extrémité libre soient perpendiculaires aux rayons et réparties, sur toute l'étendue

de la section, proportionnellement à ces rayons. Mais, à vrai dire, l'expérience montre que le mode de distribution de ces forces ne se fait sentir qu'à une très faible distance de l'extrémité. Quand la section n'est pas circulaire, l'hypothèse de Coulomb cesse de s'appliquer, ainsi que l'ont montré Cauchy, dans le cas du prisme carré, puis Saint-Venant, dans le cas général. Il n'est même pas exact de dire que les sections droites restent planes après la torsion : ces sections éprouvent un gauchissement plus ou moins prononcé.

Le cas du cylindre circulaire est d'ailleurs le plus important au point de vue des applications. En admettant la loi de Coulomb et désignant par A le moment d'inertie d'une section droite, par L la longueur du cylindre, par T la somme des moments des forces, par θ l'angle de rotation de la section située à l'unité de distance de l'extrémité encastrée, par μ l'un des deux coefficients de Lamé (V. ÉLASTICITÉ), on a la formule fondamentale : $T = A\mu\theta$. L'angle de rotation des diverses sections est proportionnel à leur distance à l'extrémité encastrée. L'effort tangentiel, rapporté à l'unité de surface, qui sollicite un élément d'une section quelconque à la distance r de l'axe a pour valeur : $R = \mu\theta r = \frac{T}{A} r$. Pour un cercle homogène de diamètre d, le moment d'inertie A est $\frac{\pi d^4}{32}$. Si l'on fait $r = \frac{d}{2}$, de manière à avoir la fatigue maxima, on trouve $R = \frac{16T}{\pi d^3}$, d'où $d = 1{,}72\sqrt[3]{\frac{T}{R}}$. Tel est le diamètre qu'il faut donner à l'arbre pour que, sous l'action d'un moment T, la fatigue ne dépasse nulle part une limite R assignée à l'avance. En particulier, dans le cas d'une machine dont l'arbre fait n tours par minute et doit transmettre C chevaux, on trouve $d = 15{,}4\sqrt[3]{\frac{C}{rR}}$. Si l'arbre est soumis à la fois à des efforts de flexion et de torsion, on emploie la formule (déjà indiquée au mot RÉSISTANCE) : $R = \frac{16}{\pi d^3}\sqrt{T^2 + F^2}$, dans laquelle T désigne le moment de torsion, et F le moment fléchissant.

L. LECORNU.

II. Physique. — BALANCE DE TORSION (V. BALANCE).

III. Géométrie. — On appelle torsion d'une courbe gauche le quotient obtenu en divisant l'angle de deux plans osculateurs infiniment voisins par l'arc compris entre les deux points d'osculation. Si l'on désigne par $\frac{1}{T}$ la torsion, par $\frac{1}{R}$ la courbure au point dont les coordonnées rectangulaires sont x, y, z, on a

$$\frac{1}{T} = \pm \frac{R^2\Delta}{ds^6} \quad ds^2 = dx^2 + dy^2 + dz^2, \quad \Delta = \begin{vmatrix} dx & dy & dz \\ d^2x & d^2y & d^2z \\ d^3x & d^3y & d^3z \end{vmatrix}$$

et en prenant l'arc pour variable indépendante

$$\frac{1}{T^2} = R^2\left(\frac{d^3x}{ds^3} + \frac{d^3y}{ds^3} + \frac{d^3s}{ds^3}\right) - \frac{1}{R^2} - R^2\left(\frac{d\frac{1}{R}}{ds}\right)^2.$$

Lorsque la torsion est nulle, la courbe est plane. T est le rayon de torsion.

On appelle torsion géodésique d'une courbe tracée sur une surface le quotient $\frac{d\psi}{ds}$, ds désignant l'arc élémentaire et $d\psi$ l'angle que fait la normale à la surface, avec le plan normal à la surface au point infiniment voisin et tangent à la courbe, soit θ l'angle que le plan osculateur fait avec le plan tangent à la surface T, le rayon de torsion ; on calcule $d\psi$ au moyen de la formule

$$d\psi = d\theta + \frac{ds}{T}.$$

H. LAURENT.

IV. Chirurgie. — La torsion joue un rôle important en chirurgie. Elle peut se produire toutes les fois qu'un organe mobile est maintenu par un pédicule suffisamment allongé. On l'observe au niveau d'un intestin soutenu par un long mésentère ; l'anse, le plus souvent pleine de matières, tourne autour d'un axe perpendiculaire à son insertion mésentérique et crée alors une forme d'obstruction intestinale. C'est par un mécanisme analogue que le rein luxé tournant autour de l'uretère peut amener une obturation de ce conduit, et par suite une hydronéphrose se développe, invincible. Il en est de même de certains kystes de l'ovaire, kystes libres à pédicule étendu, qui peuvent subir une torsion plus ou moins serrée. Deux kystes à pédicule allongé peuvent se croiser, puis, par disparition de la cloison interkystique, former un kyste à plusieurs pédicules. Ce processus de la torsion permet, dans un certain nombre de cas, d'expliquer la production de corps pathologiques libres dans les cavités séreuses (articulation du genou, péritoine). On comprend les phénomènes consécutifs à ces torsions suivant qu'elles sont lâches ou serrées, subites ou lentement effectuées. C'est ainsi que s'expliquent par un trouble circulatoire les plaques gangreneuses de l'intestin, les infarctus de la paroi des kystes de l'ovaire et même ces déchirures vasculaires par excès de tension, qui peuvent provoquer des hémorragies plus ou moins graves dans la cavité kystique. On a utilisé la torsion dans la technique opératoire pour obtenir l'hémostase dans les sections artérielles à la surface des plaies. Ce procédé a l'avantage de ne pas encombrer la plaie de fils à ligature, dont l'asepsie n'est jamais absolument certaine.

V. Arboriculture. — Opération que l'on fait subir aux rameaux à marcotter et aux boutures que l'on tord autour de leur axe, entre les mains, de manière à en faire éclater l'écorce. La torsion porte sur les parties des rameaux qui doivent être enterrées, et le but que l'on poursuit en la pratiquant est de faciliter, aux points tordus, la formation et l'émission des racines qui doivent affranchir les marcottes et les boutures. G. BOYER.

TORSTENSSON (Lennart) ou Linnardt TORSTENSON, comte d'ORTALA, général suédois, né à Forstena (Vestrogothie) le 17 août 1603, mort à Stockholm le 7 avr. 1651. Fils de Torsten Lennartsson, gouverneur du château d'Elfsborg, il fut d'abord page de Gustave-Adolphe à l'âge de quinze ans, fit ses premières armes dans les campagnes de Prusse de 1626 à 1629, et, nommé colonel de l'artillerie (1629), fit subir à cette arme une complète réorganisation, grâce à laquelle elle contribua puissamment aux victoires de Breitenfeld (1631) et du Lech (1632). Promu « général de l'artillerie », mais bientôt fait prisonnier, il resta captif à Ingolstadt jusqu'en 1633. Il se distingua ensuite, sous le haut commandement de J. Banér, à la bataille de Wittstock (1636), dans l'énergique défense de la Poméranie (1637-38), à la victoire de Chemnitz et dans l'invasion de la Bohême (1639). Nommé sénateur (1641), il rentrait en Suède soigner les maladies contractées durant sa captivité, quand la mort de Banér le fit rappeler, dans l'année même, sur le théâtre de la guerre, en qualité de feld-maréchal et de gouverneur général de la Poméranie. Les quatre années de son commandement (1641-45), pendant lesquelles ses continuelles souffrances l'obligeaient sans cesse à solliciter son rappel, furent cependant parmi les plus glorieuses dans les fastes militaires de l'histoire de Suède. En 1642, s'avançant par le Brandebourg et la Silésie, il envahit la Moravie, en occupa les places fortes, puis opéra sa retraite sur la Saxe et, à la bataille de Breitenfeld (23 oct. 1642), défit et anéantit presque entièrement l'armée ennemie. Il reprenait, en 1643, l'invasion de la Moravie, quand brusquement il dut, sur l'ordre de son gouvernement, faire volte-face pour se porter vers le Danemark : la rapidité de son évolution décida, de ce côté, de l'issue de la guerre. En 1644, il refit campagne en Allemagne, détruisit la cavalerie impériale à Juterbogk, et entra en Bohême. Malgré la brillante victoire de Jan-

kow (1645) qui lui ouvrait la route de Vienne, et la prise d'une clé du pont du Danube, il dut, contrarié par la peste et par d'autres embarras, rebrousser chemin, et bientôt après il déposait son commandement (déc. 1645) et rentrait en Suède. Créé baron et comte en 1647, il fut, de 1648 à 1651, gouverneur général des provinces frontières de Vestrogothie, Dalécarlie, Vaermland et Halland. Mort à Stockholm, il fut enterré en cette ville dans l'église de Riddarholm. G. Lévy-Ullmann.

TORTEBESSE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. d'Herment; 223 hab.

TORTEFONTAINE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hesdin; 383 hab. Ruines de l'abbaye de Dommartin ou Saint-Josse-aux-Bois, fondée en 1161.

TORTELLE (Bot.) (V. Sisymbrium).

TORTEQUESNE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois; 537 hab.

TORTERAT (Athanase-Louis), écrivain d'art et littérateur français (V. Clément de Ris).

TORTERON. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de la Guerche-sur-l'Aubois; 1.157 hab.

TORTEVAL. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont; 508 hab.

TORTEZAIS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Hérisson; 518 hab.

TORTI (Giovanni), poète italien, né à Milan le 28 juin 1774, mort à Gênes le 15 févr. 1852. Entré dans les ordres, il déposa l'habit ecclésiastique lors de l'arrivée des Français en Lombardie (1796); bientôt il fut nommé secrétaire du comité d'instruction publique, et il conserva ces fonctions, sauf durant l'occupation austro-russe (1798-1802), jusqu'en 1843. En 1848, il chanta les « cinq journées » et, quand les Autrichiens rentrèrent à Milan, il jugea prudent de passer en Piémont; nommé recteur de l'Université de Gênes, il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort. — Disciple de Parini, il fut converti au romantisme par Manzoni, dont il partagea complètement les théories. Son œuvre la plus remarquable est une nouvelle en octaves (*la Torre di Capua*, 1829), qui lui assigne une place honorable parmi les promoteurs de ce genre nouveau (V. Grossi et Sestini). Il a écrit, en outre, une *Epistola sui Sepolcri del Foscolo e del Pindemonte* (1809), qui fut revue par Foscolo lui-même, quatre *Sermoni sulla poesia* (1818), un poème, *Sulla Passione* (1816), etc. Ses œuvres ont été réunies à Gênes en 1853 par Grondona, qui les a fait précéder d'une biographie.

TORTICOLIS. Toute déviation de la tête en position vicieuse porte le nom de torticolis. Cette position vicieuse peut être provoquée par des affections portant sur les différents tissus du cou; aussi distingue-t-on : le torticolis cutané (cicatrices vicieuses); le torticolis osseux ou articulaire (arthrites rhumatismales, ostéo-arthrites tuberculeuses); enfin torticolis musculaire. Ce dernier seul est le véritable torticolis. Les muscles du cou étant les agents du maintien de la position normale de la tête, on comprend que toute lésion musculaire puisse provoquer une déviation de la tête, un torticolis variable d'aspect, non seulement suivant le groupe musculaire atteint, mais encore suivant l'altération subie par le muscle. On distingue le *torticolis aigu* ou *passager* ou *par contracture*, le *torticolis permanent* ou *chronique* ou *par rétraction* et le *torticolis intermittent* ou *par convulsions musculaires*. Bien que tous les muscles du cou qui meuvent la tête puissent être atteints, on observe surtout des torticolis par affections portant sur le sterno-mastoïdien. Le torticolis aigu et passager est cette inclinaison de la tête qui le plus souvent succède à un coup de froid avec douleurs et tension le long du sterno-mastoïdien. La tête est abaissée du côté du muscle malade et tournée du côté sain. Cette affection, bien qu'elle puisse passer à l'état chronique, guérit habituellement par la chaleur, le repos, le massage.

Le torticolis permanent est dû à une rétraction musculaire. Congénital ou dû à des manœuvres obstétricales, on peut l'observer à la naissance ou dans le jeune âge; plus tard, les violences portant sur le muscle peuvent provoquer une myosite avec rétraction, il en est de même des inflammations de voisinage se propageant à la gaine ou au corps du muscle, ou retentissant sur le muscle par réflexe afin d'assurer l'immobilisation de la tête. Ce torticolis par rétraction peut même succéder à des attitudes volontaires ou involontaires. Malgré la durée du torticolis, à moins qu'il ne soit la conséquence de lésions osseuses, on n'observe pas d'altérations des vertèbres quelles que soient les courbures diverses que présente et que garde pendant un temps plus ou moins long la colonne cervicale, de là le succès de la ténotomie du muscle. Par contre, on observe souvent une atrophie notable de la face et du crâne corrélatives des lésions périvasculaires du côté malade qui diminuent l'apport sanguin et par suite la nutrition. La ténotomie et même la résection partielle ou totale du muscle rétracté et en particulier du sterno-mastoïdien, les appareils prothétiques pour maintenir le résultat obtenu, sont le véritable traitement de cette affection.

Le torticolis spasmodique ou intermittent est dû à de véritables convulsions épileptiformes toniques ou cloniques revenant par accès plus ou moins longs; quelquefois il consiste en un trouble dans la synergie musculaire (torticolis fonctionnel ou dynamique). C'est une affection nerveuse contre laquelle on doit employer tous les antinerveux, l'électricité, le massage. Après leur insuccès, on peut s'attaquer par l'élongation ou la résection au nerf spinal qui innerve les muscles latéraux du cou ou bien aux nerfs cervicaux postérieurs qui vont aux muscles de la nuque. Enfin Jules Guérin et plus récemment Kocher ont fait de larges *myotomies* sur les différents muscles atteints. Dr S. Morer.

TORTIL (Blas.). On nomme *tortil* le bandeau en torsade qui ceint la tête de More; quand la couleur doit en être spécifiée, cette tête est dite tortillée. — La couronne de baron est aussi appelée *tortil* : c'est un cercle d'or entouré d'un chapelet de perles qui, dans la gravure, apparaît trois fois à distances égales.

TORTISAMBERT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Livarot; 262 hab.

TORTOLA. Ile des Antilles anglaises (V. Vierges [Iles]).

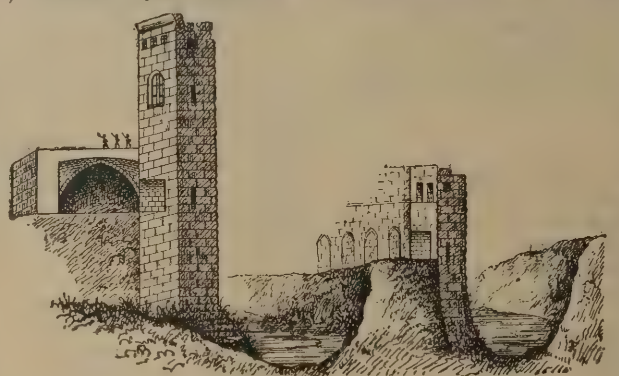
TORTONA (lat. *Dertona*). Ville d'Italie, ch.-l. de district de la prov. d'Alexandrie, sur la r. dr. de la Scrivia; 10.000 hab. Evêché. Cathédrale de 1584; ruines d'un château de Barberousse qui détruisit la ville en 1155. Elle passa ensuite au Montferrat, puis, au XVe siècle, au duché de Milan; les Français la démantelèrent en 1799.

TORTONIEN (Géol.) (V. Néogène).

TORTOSE. Ville d'Espagne, prov., et à 67 kil. S.-O. de Tarragone (Catalogne), ch.-l. de district, dominant la rive gauche de l'Ebre, à 40 kil. de son embouchure, à 15 kil. à vol d'oiseau de la mer; 25.000 hab. Tortose est une ville très pittoresque, les rues étroites et tortueuses sont bordées de maisons dont le premier étage est en marbre; la cathédrale, une des plus anciennes d'Espagne, est bâtie sur les ruines d'une mosquée et contient une ceinture de la Vierge, miraculeuse. Les fortifications modernes — quatre forts réunis par des murailles crénelées, et rattachées au château San Juan, — ont un aspect formidable; elles ont remplacé les fortifications romaines, gothiques et mauresques. C'est la *Dertosa* des Romains; elle fut prise par Tarik en 713, et devint la capitale d'un des royaumes formés de la dissolution du khalifat de Cordoue. L'industrie y est assez active (savon, porcelaine, papier, tanneries, distillerie), et le commerce des denrées agricoles serait des plus importants si l'Ebre était navigable. Les rades voisines sont mauvaises, les navires ne peuvent approcher du rivage; le port artificiel même de San Carlos

de la Rapita, réuni à Tortose par un canal, ne peut donner accès qu'à de petites embarcations, faute d'entretien. Aussi Tortose n'est-elle que l'ombre de ce qu'elle fut au temps des Arabes. J.-G. K.

TORTOSE (arabe *Tartoûs*). L'antique Antaradus est aujourd'hui un bourg musulman sur la côte de Syrie, en face de l'île de Ruad (*Aradus*) (V. Aradus). Ce point prit quelque importance après la chute de Marathus (Amrit) et le déclin de Carné (Qrenan). Constance l'ayant embellie en 346, la ville prit, un temps, le nom de *Constantia*. Son nom de Tortose date du temps des croisades, pendant lesquelles elle joua un rôle important. Cette ville épiscopale du comté de Tripoli fut cédée avant 1161 aux Templiers qui y déposèrent leur trésor et leurs archives. Ils construisirent un magnifique donjon à double enceinte, adossé à la mer, et dont il reste encore de belles ruines. La ville s'étendait autour, protégée par une simple muraille : aujourd'hui la majeure partie de cet emplacement est occupée par de luxuriants jardins, à l'entrée desquels se dresse une charmante église de l'art gothique le plus pur (XIIe siècle), convertie depuis un quart de siècle en mosquée. C'est l'ancienne église de Notre-Dame de Tortose, un des pèlerinages les plus célèbres au moyen âge et que Joinville voulut visiter.


Double muraille du donjon, à Tortose (d'après Rey).

La ville fut prise en 1188 par Saladin, mais le donjon résista. En 1291, Tortose, dernière place forte qui restait aux chrétiens en Syrie, tomba aux mains des musulmans. L'image de Notre-Dame fut transportée en Chypre, à Nicosie, dans un monastère qui prit le nom de Notre-Dame de Tortose. René Dussaud.

Bibl. : E.-G. Rey, *Etude sur les monuments de l'architecture militaire des Croisés en Syrie et à Chypre*; Paris, 1871.

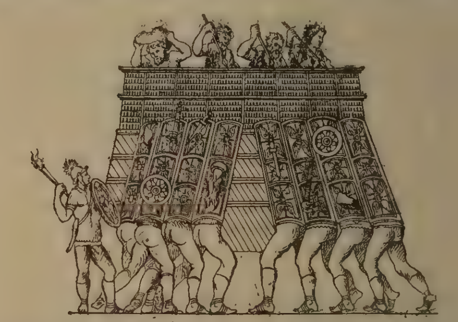
TORTRIX. Genre de Serpents colubriformes de la famille des *Tortricidæ*. — Ce sont des animaux de faible taille, au corps cylindrique, à tête petite, à peine distincte du tronc, à queue courte et conique, les dents sont pointues, un peu comprimées, elles sont situées sur les deux mâchoires, les palatins et une partie des ptérygoïdiens internes. Le *Tortrix scytalé* ou *Rouleau* est la seule forme du genre, elle atteint 1 m. de long; le corps est d'un noir luisant, annelé de rouge vif, le museau et l'extrémité de la queue sont rouges réticulés de noir, les plaques fronto-nasales sont excessivement développées, et les écailles du tronc forment vingt et une rangées longitudinales. Cette forme est commune à la Guyane ; elle fait ses petits vivants, elle se nourrit principalement de petits batraciens vermiformes. Lente dans ses mouvements, elle s'éloigne peu de son habitation placée entre les racines des vieux arbres. Rochbr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, éd. franç.

TORTUE. I. Zoologie et Paléontologie (V. Chéloniens).

II. Art culinaire. — On fait avec la chair de la tortue un potage qui est le mets national des Anglais et des Américains. En France, on en consomme peu, en raison de sa cherté ; ce que l'on sert le plus souvent sous le nom de potage à la tortue est préparé avec de la tête de veau, des blancs de volaille, des boulettes de jaunes d'œufs et différents assaisonnements, tels que sel, poivre, bouquet garni, oignon, truffes, etc.

III. Archéologie militaire. — Le nom de tortue (*testudo*) était principalement donné, dans l'armée romaine, une formation dont faisaient usage les fantassins pour l'escalade des murs d'une ville assiégée. Un bas-relief de la colonne Antonine, reproduit ci-dessous, nous en a conservé une représentation. Les soldats s'avançaient, serrés les uns contre les autres, jusqu'au pied du mur, leurs boucliers élevés au-dessus de la tête et des épaules, de façon à se recouvrir par les bords et à constituer par leur réunion, une sorte de carapace de tortue, de toit, sur lequel les projectiles lancés d'en haut glissaient sans les blesser. Fréquemment, deux rangs étaient formés, le premier debout; le second à genoux. La pente était ainsi plus douce, et d'autres soldats montaient sur la tortue comme sur un tremplin pour escalader la muraille. Le même nom était donné par les Romains, concurremment avec celui de *vinea*, à une sorte de hangar en charpente, qui était porté à dos d'hommes ou poussé sur roulettes et qui servait également à s'approcher des murailles. Fréquemment cette machine donnait abri à un bélier et aux hommes qui le manœuvraient (*tortue bélière*) (V. Bélier, t. VI, p. 30).


Tortue, d'après un bas-relief de la colonne Antonine.

TORTUE (Ile de la). Au N.-O. d'*Haïti* (V. ce mot) dont elle dépend, 500 kil. q. C'est un ovale allongé de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., rocher presque inabordable, hanté de nuées d'oiseaux, riche en guano et phosphate de chaux, avec des pentes couvertes d'une végétation tropicale. Au S. est le petit port de Basse-Terre. L'île de la Tortue a été rendue fameuse au commencement du XVIIe siècle comme lieu de rendez-vous et refuge des boucaniers et des *flibustiers* (V. ce mot, t. XVII, p. 614). On y trafiquait des peaux d'animaux tués à la chasse, et l'on y récoltait un tabac renommé. L'établissement des boucaniers français de l'île de la Tortue fut le point de départ de la conquête française de Saint-Domingue. Plus tard, on y interna les lépreux. A une époque récente, les Etats-Unis ont songé à un dépôt de charbon et une station navale. Ch. Del.

TORTUGA. Ile de la mer des Antilles dépendant du Venezuela, à 85 kil. du continent, 220 kil. q. Au N.-O. les îlots des Tortuguillos.

TORTURE. La torture, dans le sens rigoureux du mot, est le tourment auquel la justice soumet, soit les accusés pour en tirer des aveux, soit les condamnés avant l'expiation suprême, afin de leur arracher la dénonciation de leurs complices ; puis on a étendu le nom aux souffrances des suppliciés et même, dans un sens figuré, aux angoisses morales qui deviennent elles-mêmes un vrai supplice.

La torture proprement dite, ou question, ne représente plus, pour la majorité des peuples civilisés, qu'un souvenir du passé, et n'offre qu'un intérêt purement rétrospectif. Les tribunaux criminels ne sont plus doublés par une chambre des tortures, et les juges d'instruction procèdent à leurs interrogatoires sans se faire assister par un tortionnaire. Le temps n'est plus où l'accusé, entre les mains d'un bourreau, avait à subir les atrocités de la question préparatoire, et où l'hypothèse de la culpabilité était une raison suffisante pour qu'il fût traité en criminel et que le supplice commençât pour lui dès l'ouverture du procès. Cette procédure, d'une criante iniquité, puisqu'elle risquait d'être dirigée contre un innocent, avait, certes, de quoi révolter toutes les raisons, en même temps que toutes les consciences, tant il était illogique d'admettre en principe que de la bouche d'un malheureux mis à la gêne devait infailliblement sortir la vérité. Et cependant, c'est à peine si, avant le XVIIIe siècle, quelques voix, entre autres, celles d'Henri Estienne, de Montaigne, de Cervantes, de Labruyère, s'élèvent contre la monstruosité d'un système qui donnait à un scélérat, pourvu de nerfs à l'épreuve, la possibilité d'obtenir son acquittement par des dénégations mensongères, tandis qu'un innocent de faible constitution était contraint à se perdre lui-même par des aveux non moins mensongers, et qu'aucune rétractation ne pouvait plus annuler.

En dépit de cette absurdité, tous les peuples ont, même dans un état de civilisation déjà avancé, admis la torture. Les Athéniens n'y ont apporté que des restrictions bien insuffisantes. La torture, chez eux, n'était prononcée que contre les esclaves, mais, à leur égard, elle était d'un usage constant (ἐξέτασις, βασανισμός). L'accusateur pouvait la réclamer, et quoique les maîtres eussent le droit de la refuser, ils faisaient rarement bénéficier leurs gens de ce droit ; le refus aurait déjà été une présomption défavorable ; souvent même on offrait spontanément ses esclaves pour cette épreuve, quoi que ce fût peut-être trop compter sur leur héroïsme et leur attachement. Il en était de même à Rome où la torture était réservée aux esclaves et aux malfaiteurs. Quoique, chez les deux nations, le mot de *Tormentum* (στρεβλωτήριον) fût le terme général pour désigner la torture, parce que la roue était l'une des machines le plus anciennement usitées pour violenter et tordre les membres, c'était surtout au fouet, au bâton, aux verges que l'on recourait. L'*equuleus* ou chevalet, dont il est question dans la *Milonienne* de Cicéron, était une machine de bois, et, pour donner la question, on faisait asseoir le patient sur une pointe aiguë, avec des poids attachés à ses bras et à ses jambes, afin d'augmenter la pression du corps dans cette ébauche d'empalement.

En France, l'abolition du jugement de Dieu et des épreuves judiciaires qui, elles-mêmes, étaient déjà des tortures, et surtout la diffusion du droit romain multiplièrent l'emploi de la question. Elle devint la forme classique de l'enquête criminelle. La question préparatoire était celle qui devait extorquer des aveux à l'accusé ; on procédait à l'autre avant de faire monter le condamné sur le bûcher ou l'échafaud. Elle n'était pas admise en matière civile, mais était de règle en matière criminelle, pour les faits entraînant la peine capitale : meurtre, incendie, fausse monnaie, sacrilège, viol, félonie, révolte, trahison, etc., lorsque l'accusé persistait dans ses dénégations et qu'il y avait des preuves suffisantes pour établir, sinon la certitude absolue, du moins la grande probabilité du méfait, *tenentibus indiciis*, preuves tenantes, disait le texte de la loi. La seule restriction, renouvelée dans une ordonnance de 1670, était que la torture n'allât point jusqu'à la mort ; aussi un chirurgien ou un barbier y assistait-il pour apprécier le degré de souffrance que le patient était en état de supporter, et éviter qu'il expirât avant de payer sa dette à l'exécuteur des hautes œuvres. Quelquefois seulement, le tribunal ne parlait de la question que pour effrayer l'inculpé, et se contentait d'en faire apporter les instruments. Le Châtelet y employait un bourreau spécial, le « tourmenteur du roi », qui avait, en temps ordinaire, à faire œuvre de son métier tout au plus une vingtaine de jours par an, par conséquent moins qu'on ne se le figure généralement. Il s'assurait un casuel en vendant de prétendues recettes pour alléger la douleur, ou en promettant quelques adoucissements, sans doute illusoires, dans sa manière d'opérer.

A partir du XVIe siècle, les tortures les plus ordinaires furent : l'extension, l'eau et les brodequins. La question par le feu, presque abandonnée depuis le XVIe, était subie par le patient devant un brasier ardent à la chaleur duquel on soumettait la plante de ses pieds ; c'était le système des brigands appelés chauffeurs ; les soudards en maraude ne se faisaient pas non plus faute d'y recourir pour forcer les paysans à indiquer la cachette de leur argent ; Callot, dans ses *Misères de la guerre*, a gravé une scène de ce genre. La question par le fer avait pour instrument une machine qui comprimait et écrasait les pouces de l'accusé, mais qui fut également mise de bonne heure à la réforme.

Torture par extension. Le tortionnaire liait les mains du patient derrière son dos, lui attachait au pied droit un poids de 180 livres, et, ainsi lesté, le hissait avec une corde glissant sur une poulie de la voûte. C'était le premier degré de l'extension ; dans le deuxième, on le tirait par les pieds et les mains, au moyen de cordes fixées, les unes à un anneau du pavé, les autres à des anneaux scellés dans le mur, à une hauteur de 3 pieds ; sous lui, on passait des tréteaux de plus en plus élevés pour forcer de plus en plus la tension, et cela pendant une demi-heure au bout de laquelle, s'il avait persisté à nier, il était déclaré innocent ; un barbier remettait les dislocations de ses membres. Libre à lui, après son élargissement, mérité ou non, de se porter partie civile contre ses dénonciateurs pour se faire indemniser de ses tortures.

Question par l'eau. L'accusé était placé sur une sellette, les bras attachés au-dessus de sa tête à un anneau



Question par l'eau.

du mur, les pieds à un anneau du pavé ; le tourmenteur le prenait par le nez et lui introduisait dans la bouche une corne faisant office d'entonnoir et remplie d'une eau qui y pénétrait goutte à goutte ; à chaque corne vide, le juge ou le greffier lui demandait s'il avouait ; on ne s'arrêtait qu'à la septième pinte, c.-à-d. lorsqu'on lui avait entonné, sans obtenir un aveu, près de 6 litres de liquide. Telle était la question ordinaire, ou *petit tréteau ;* le *grand tréteau* comportait une ration double.

Les brodequins. Dans cette épreuve qui, en Ecosse,

avait pour instruments deux cylindres de fer, nos tourmenteurs assujettissaient les jambes de leurs sujets entre deux planchettes de chêne, puis les rapprochaient en les entourant de cordes ; dans l'intervalle étroit laissé libre par ces cordes entre les planchettes du milieu, le bourreau faisait, à grands coups de marteau, pénétrer, par en haut du côté du genou, par en bas du côté des pieds, des coins de bois dont le nombre dépassait huit dans la question extraordinaire.



Epreuve des brodequins.

Ce fut celle que subit Urbain Grandier sous les yeux de Laubardemont, pendant que le capucin Tranquille et le récollet Lactance, admis illégalement à cette scène qui aurait dû se passer sans témoins, criaient, l'un au bourreau : « Cogne, cogne, cogne », et que l'autre hurlait à l'accusé : *Dicas, Dicas !* Parle, parle ! Eux-mêmes prirent le maillot pour frapper sur les coins supplémentaires. Lorsqu'au bout de trois quarts d'heure l'appareil de torture fut enlevé, les jambes étaient informes, la moelle sortait des os brisés ; plusieurs évanouissements avaient fait craindre qu'Urbain Grandier n'arrivât point vivant au bûcher. A de tels tourments, l'on n'exposait que les condamnés à mort, car il était impossible d'y survivre. Comme il s'agissait d'une accusation de magie, on lui avait rasé tout le corps pour chercher si quelque place ne portait pas la marque du démon ; ce fut seulement sur le refus du médecin que les sourcils et les ongles ne furent pas arrachés. Les atrocités que nous reprochons aux Chinois avaient ici l'orthodoxie pour prétexte. Aussi injustement et aussi impitoyablement fut « navré » à une autre date (1409) Jean de Montaigu qui, sur son échafaud dressé aux Halles, montrait ses mains disloquées, son bas-ventre déchiré, et protestait que la violence des tourments avait pu seule lui arracher des aveux.

Le jour où la voix des philosophes et des publicistes fut écoutée, la torture apparut enfin comme une iniquité révoltante ; Montesquieu, Beccaria préparèrent les voies ; Voltaire qui félicitait Catherine d'avoir, à l'exemple des Anglais, aboli la torture, ne trouvait qu'une explication à son maintien en France : « Cet affreux usage subsiste encore, parce qu'il est établi ». Louis XVI allait enfin, par la déclaration du 24 août 1780, abolir la question préparatoire, puis, par celle du 1er mai 1788, supprimer la torture. — Quant aux supplices, il nous suffit de renvoyer à l'art. Peine, et aux articles spéciaux où il est traité de chacun d'eux : Fourches patibulaires, Guillotine, Potence, etc. Marcel Charlot.

TORUS (Bot.). Synonyme de réceptacle (V. Fleur).

TORVILLIERS. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (2e) de Troyes ; 379 hab. Stat. du chem. de fer de l'E.

TORXÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Tonnay-Boutonne ; 422 hab.

TORY et WHIG. Nom des deux grands partis historiques de l'Angleterre parlementaire. Les tories ont été, à l'origine, les partisans des Stuarts et de l'Eglise épiscopale anglicane, les whigs les défenseurs des libertés parlementaires et des dissidents protestants. L'origine de ces surnoms remonte au milieu du XVIIe siècle ; leur étymologie précise est d'ailleurs contestée : c'étaient des sobriquets que se renvoyaient les partisans de la cour et ceux du Parlement sous le règne de Charles II. Originairement, on nommait *tories* les bandes papistes qui, vers 1652, après la soumission de l'Irlande par Cromwell, dévastaient le pays sous prétexte de faire triompher la royauté ; l'origine du nom de *whig* paraît plus certaine : c'est un diminutif de Whiggamore (surnom des paysans de l'Ouest écossais, à cause d'un aiguillon employé pour les chevaux) ; le soulèvement d'Edimbourg, en 1648, fut appelé le Whiggamore raid, et le surnom de whig resta aux plus ardents covenantaires écossais. Vers 1680, les noms de whigs et de tories désignèrent les deux partis qui bataillaient au sujet de l'exclusion du duc d'York (Jacques II) de la succession au trône ; d'une manière générale, le nom de tories désigna le parti de la cour et de l'obéissance passive, et celui de whigs le parti défendant les libertés de la nation. Après l'arrivée de Guillaume d'Orange en 1688 et surtout, depuis l'accession de la maison de Hanovre au trône en 1714, les whigs prirent le dessus pendant les gouvernements de Georges Ier et Georges II, dans le ministère comme au Parlement. Une modification complète se produisit alors dans la position des deux partis : les tories voyant l'impossibilité du retour des Stuarts et de la dynastie déchue se rallièrent autour de la dynastie nouvelle, de l'église épiscopale et des principes conservateurs ; on donna alors le surnom de high-tories aux plus ardents adversaires de tout changement ; quant aux whigs, ils se déclarèrent partisans du progrès, de l'émancipation des dissidents, des catholiques et des juifs, ainsi que du libre développement des institutions.

Ainsi, dès que le gouvernement parlementaire s'établit réellement en Angleterre, les appellations de tories et de whigs ont pris le sens qu'elles ont à peu près aujourd'hui (conservateurs et libéraux). Guillaume III, en 1696, forma le premier ministère vraiment parlementaire en recourant exclusivement aux whigs. Mais il ne continua pas ce procédé, et ses ministères suivants furent composés comme par le passé d'hommes qui différaient d'opinions sur les diverses questions politiques. En 1710, Anne constitua un ministère entièrement tory. Avec la maison de Hanovre, l'habitude s'établit de former des ministères à l'aide d'hommes ayant la même ligne politique et combattant sous le même drapeau. Depuis 1782, les ministères tories et whigs se succédèrent presque régulièrement ; plus récemment, les réformes politiques et les nouvelles formations des partis (radicaux, home-rulers, etc.), ainsi que l'amoindrissement de l'influence de l'aristocratie qui cessa de posséder seule le pouvoir politique, ont donné aux dénominations de tories et whigs leur sens moderne. A peu près à l'avènement de la reine Victoria, l'usage du mot conservateur s'introduisit pour la première fois, et de nos jours les deux partis qui exercent alternativement le pouvoir s'appellent conservateurs et libéraux plutôt que tories et whigs.

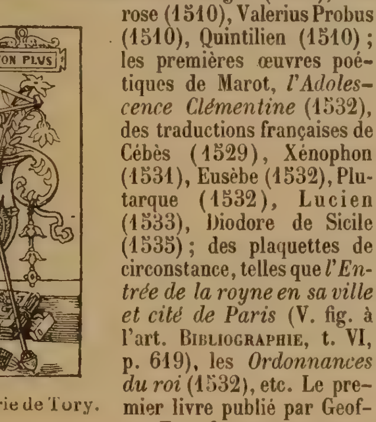
Depuis George III (1796) jusqu'en 1901, il y a eu 18 ministères tories ou conservateurs ; 16 ministères whigs ou libéraux, 1 ministère de coalition (whigs et tories) et 2 ministères basés sur la coalition des conservateurs et des libéraux unionistes (V. Angleterre, § *Histoire*, Parlementarisme, p. 1144, Charles II, p. 693, et les art. consacrés aux rois de Grande-Bretagne, Jacques II, Guillaume II, Anne, George Ier, II, III ; Guillaume IV et Victoria. V. aussi les art. consacrés aux

principaux parlementaires Pitt, Peel, Beaconsfield, Gladstone, etc.

Bibl. : Rapin, *Dissertation sur les whigs et les tories*; La Haye, 1717. — A. Todd, *le Gouvernement parlementaire en Angleterre*; Paris, 1900, 2 vol. in-12. — Kebbel, *History of torysm from the accession of Mr. Pitt to Beaconsfield*; Londres, 1885.

TORY (Geoffroy), imprimeur, graveur et auteur français, né à Bourges vers 1480, mort à Paris en 1533. Il étudia à l'Université de Bourges. Il fit deux voyages en Italie, vers 1505 et en 1516. Il fut professeur dans les collèges de l'Université de Paris. Il devint libraire (vers 1518), et François Ier le nomma imprimeur du roi (1530). Il édita et annota Pomponius Mela (1508), la *Cosmographie* de Pie II (1509), un traité ascétique, *De Passione Dominica* du Gantois Guillaume De Ricke ou *Dives*, son ancien professeur à l'Université de Bourges (1509), Bérose (1510), Valerius Probus (1510), Quintilien (1510); les premières œuvres poétiques de Marot, *l'Adolescence Clémentine* (1532), des traductions françaises de Cébès (1529), Xénophon (1531), Eusèbe (1532), Plutarque (1532), Lucien (1533), Diodore de Sicile (1535); des plaquettes de circonstance, telles que *l'Entrée de la royne en sa ville et cité de Paris* (V. fig. à l'art. Bibliographie, t. VI, p. 619), les *Ordonnances du roi* (1532), etc. Le premier livre publié par Geoffroy Tory fut son propre ouvrage : *Champfleury* (Paris, 1529, gr. in-8, réédité en 1549), traité de calligraphie. Tory proposa la création des signes orthographiques : apostrophe (*point crochu*), cédille pour distinguer le *c solide* du *c exile*, etc. Tory était enlumineur de manuscrits avant de devenir graveur. Il avait adopté comme devise le mot *civis*, citoyen (de Bourges). Il signait souvent ses gravures de la croix dite de Lorraine. Sa marque de libraire, l'une des plus célèbres de la Renaissance, était le pot cassé, traversé d'un *toret* (sorte d'instrument de graveur) et placé sur le livre symbolique du destin, enchaîné à trois cadenas, figurant les trois Parques, avec la devise *non plus*. Tory commença à l'adopter après la mort de sa fille (1523). Il fit lui-même les planches de son *Champfleury*, celles des *Heures* publiées par Simon de Colines (1525, 1527, 1529, 1531, etc.), les lettres fleuries, genre *criblé*, employées par Robert Estienne, et probablement aussi les caractères d'imprimerie, romain et italique, des Estienne.


Lettre fleurie de Tory.





Marque de librairie de Tory.

E.-D. Grand.

Bibl. : A. Bernard, *Geoffroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier*; Paris, 1865, in-8, 2e éd. — H. Bouchot, *le Livre, l'Illustration, la Reliure*; Paris, 1886, pp. 121-32, in-8.

TORYNE. Ancienne ville de Turquie (V. Parga).

TOSAS (Col de) (V. Pyrénées, t. XXVII, p. 1016).

TOSCAN (Archit.). L'ordre toscan n'est autre qu'une variété archaïque de l'ordre dorique romain, variété dépourvue de triglyphes et augmentée d'une base des plus simples. Cet ordre toscan doit de figurer à côté des trois autres grands ordres d'architecture, le dorique, l'ionique et le corinthien, à la description que nous a laissée Vitruve (*Traité d'architecture*, l. IV, ch. vii) de la colonne de son temple toscan. Vitruve, en effet, a pu faire cette description d'après quelques temples de ce genre qui existaient encore à Rome de son temps; mais il a pu aussi l'emprunter à un traité particulier sur l'ordre toscan, écrit à Rome, où cet ordre avait été importé d'Etrurie, probablement à l'époque des rois; car Vitruve dit, dans l'introduction de son ouvrage, qu'il y a réuni les principes épars dans tous ceux de ses prédécesseurs. Au reste, Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, l. XXXVI, ch. xxiii), résumant probablement les notions données par Vitruve, reconnaît aussi quatre genres de colonnes et, parmi elles, la colonne toscane, dont la hauteur est de 7 diamètres. Cet ordre toscan, en usage dans l'antiquité romaine, fut surtout appliqué aux temples et aux autres édifices décorés de colonnes espacées et reliées à leur partie supérieure par une architrave faite de pièces de bois, architrave supportant un petit mur de maçonnerie sur lequel reposaient les mutules, la corniche et le fronton, ces derniers faits le plus souvent de bois; mode de construction mixte (pierre et bois) qui se perpétua longtemps à Rome puisque Tacite (*Hist.*, l. III, ch. lxxi), décrivant l'incendie du temple de Jupiter Capitolin, sous Vitellius, l'attribue au feu dévorant les maisons voisines, et qui aurait gagné le vieux bois entrant dans la composition du fronton de ce temple. — Les architectes de la Renaissance ont tous, d'après Vitruve, fait place à l'ordre toscan dans leurs traités des ordres d'architecture (V. t. XXV, p. 512, fig. 12, un ensemble de l'ordre toscan, piédestal, colonne avec base et chapiteau, et entablement, d'après le *Parallèle des cinq ordres*, de Vignole). Ch. Lucas.

TOSCANE (lat. *Tuscia*). I. Géographie. — Région (*compartimento*) d'Italie qui comprend à peu près la région historique de l'ancienne *Etrurie* et du grand-duché de Toscane, c.-à-d. entre l'Apennin toscan et la mer, les bassins du Serchio, de l'Arno et de l'Ombrone, avec les hautes vallées orientales de l'Apennin toscan et les sources du Tibre. Elle est divisée en huit provinces; on trouvera dans l'art. Italie la description générale de ces contrées, notamment pp. 1036 et suiv. et p. 1047; et des détails au nom de chacune des provinces : *Arezzo*, *Florence*, *Grosseto*, *Livourne*, *Lucques*, *Massa et Carrare*, *Pise*, *Sienne*.

Dans son ensemble, la Toscane a 24.104 kil. q. peuplés, à fin 1896, de 2.317.796 hab. Son importance est capitale dans l'histoire italienne et dans l'histoire de l'art (V. Italie, Florence, Pise, Sienne, etc.).

II. Histoire. — Les provinces qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Toscane apparaissent dans l'histoire sous celui de *Tuscie* ou d'*Etrurie* (V. ce mot). Soumises d'abord à la domination des Etrusques, puis à celle des Romains, elles furent occupées, après la chute de l'Empire d'Occident (470), par les Ostrogoths, les Grecs, et enfin les Lombards qui les divisèrent en duchés (Lucques, Florence, Chiusi). Après 774, date de leur réunion à l'empire franc, elle formèrent un margraviat dont les possesseurs portèrent également le titre de ducs, et établirent leur résidence à Lucques. Après plusieurs changements de dynastie, la maison de Canossa finit par y établir sa souveraineté (1030), et son chef, Boniface II, en même temps comte de Modène, Reggio, Mantoue et Ferrare, devint un des plus riches et plus puissants princes de l'Italie. Il eut pour successeurs sa femme Béatrix, morte en 1076, puis sa fille Mathilde, dont l'héritage (1115), convoité par les papes et les empereurs, amena entre eux une lutte qui ne devait se terminer que par le concordat de 1279. Les principales cités, Florence, Sienne, Pise et Lucques, avaient profité de cette période de troubles pour conquérir leur indépendance. Florence ne tarda pas à exercer sur les autres une telle suprématie que l'histoire de la Toscane se confond

pendant quatre siècles avec celle de cette ville (V. Florence). Elle s'en distingua de nouveau quand Cosme Ier de Médicis eut requis, en 1569, le titre de grand-duc de Toscane. Ses successeurs François Ier (1574-87), Ferdinand Ier (1587-1608), Cosme II (1608-21), Ferdinand II (1621-70), administrèrent leurs Etats avec sagesse, ordonnèrent de grands travaux publics et eurent des règnes prospères et tranquilles. La décadence commença avec Cosme III, dont le fils, dernier des Médicis, Jean-Gaston, mourut sans enfants en 1737. Le traité de Vienne (1738) avait attribué son héritage à François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, qui, de son côté, cédait ses Etats à Stanislas Leczinski. François ayant été appelé à l'Empire dès 1755 dut laisser la Toscane à son second fils, Léopold, dont les réformes assurèrent le développement matériel et moral du pays. Quand Léopold devint empereur (1790), son fils, Ferdinand III, qui lui succéda, entra, en 1793, dans la grande coalition contre la France, et s'en retira dès 1795 pour observer une neutralité qui n'empêcha pas Bonaparte d'occuper Livourne dès 1796 et les armées du Directoire de le déposséder entièrement en 1799. Le traité de Lunéville (1801) donna Salzbourg comme compensation à ce dernier, installa en Toscane, érigée en royaume d'Etrurie, l'infant Louis de Parme, de la maison de Bourbon, qui avait été dépouillé de ses Etats héréditaires. Le royaume d'Etrurie n'eut qu'une durée éphémère. Dès 1807, il était réuni à l'Empire français, divisé en trois départements (*Méditerranée*, ch.-l. Livourne; *Arno*, ch.-l. Florence; *Ombrone*, ch.-l. Sienne) et formait un gouvernement pour Elisa, sœur de Napoléon, qui prenait le titre de grande-duchesse de Toscane. Ferdinand III reprit possession de ses Etats en 1814. Après sa mort (1824), son fils, Léopold II, inaugura, sous l'influence de son ministre Fossombroni, un régime libéral qui contrastait avec l'absolutisme en honneur dans le reste de l'Italie, ordonna de grands travaux publics, fit dessécher les Maremmes et élargir le port de Livourne, favorisa les hautes études et annexa, en 1847, le duché de Lucques, dont le congrès de Vienne lui avait accordé l'expectative. Sa popularité ne le mit pas à l'abri de la Révolution de 1848. Malgré l'octroi d'une constitution libérale (17 févr. 1848) et la réunion des Chambres (26 juin), le parti avancé se souleva à Livourne, sous la direction de Guerrazzi (août), et, après d'inutiles concessions, le grand-duc s'enfuit à Gaëte (janv. 1849). Un gouvernement provisoire, constitué le 8 févr., proclama la République (15 févr.), mais presque immédiatement après, un mouvement de réaction général, secondé par une intervention autrichienne, rouvrit à Léopold II l'accès de ses Etats. Il usa de sa victoire avec modération, mais maintint jusqu'en 1855 des troupes autrichiennes dans son duché. Ayant refusé de s'allier avec la Sardaigne en 1859, il vit éclater à Florence une insurrection qui le força à s'enfuir, et dont il tenta vainement de prévenir les effets en abdiquant en faveur de son fils Ferdinand IV. Une assemblée nationale proclama le 10 août sa déchéance, ainsi que la réunion de la Toscane à l'Italie. Le plébiscite de mars 1860 donna une consécration officielle à cette décision et mit fin à l'existence de la Toscane indépendante.

Bibl. : V. Reumont, *Geschichte Toscanas seit dem Ende des florentinischen Freistaats*; Gotha, 1876, 2 vol. — Zobi, *Storia civile della Toscana dal 1737-1848*; 1850-52, 5 vol.

TOSCANELLA. Ville d'Italie, prov. de Rome, à 18 kil. O. de Viterbe; 5.000 hab. Eaux sulfureuses, carrières de tuf et de pouzzolane, église Sainte-Marie-Majeure (ixe s.); ruines de la ville étrusque et romaine de *Tuscana*.

TOSCANELLI del Pozzo (Paolo), surnommé *Paul le Physicien*, astronome et médecin italien, né à Florence en 1397, mort à Florence le 15 mai 1482. Il exerça d'abord la médecine à Florence, puis devint conservateur de la célèbre bibliothèque fondée dans cette ville par Niccolo *Niccoli* (V. ce nom). Il avait acquis, par la lecture des relations de voyage de Marco Polo et par la fréquentation de nombreux marchands ayant visité l'extrême Orient, une connaissance très grande des choses de ces contrées. Il se persuada ainsi qu'il y avait, par l'Ouest, une route beaucoup plus courte que celle du cap de Bonne-Espérance pour aller aux Indes, écrivit à ce sujet au roi de Portugal, Alphonse V, en 1474, quelques années après, à Christophe Colomb, et, à l'appui de son opinion, dressa une carte de l'ensemble de la terre qu'il leur communiqua et où la nouvelle route se trouvait tracée. Les affirmations pesèrent certainement d'un grand poids sur la décision de l'illustre navigateur génois qui emporta, en 1492, la carte en question lors de son premier voyage, et Toscanelli se trouve par suite avoir eu, quoique indirectement, une part importante dans la découverte de l'Amérique (V. Colombo [Cristoforo], t. XI, p. 1040). Il a rendu, en outre, d'incontestables services à l'astronomie en établissant, em 1468, sur le Dôme, un gnomon et en faisant usage de cette méridienne, tant pour corriger les tables alphonsines que pour déterminer les variations de l'écliptique, les points solsticiaux, etc. L. S.

Bibl. : A. von Humboldt, *Examen critique de l'histoire de la géographie du nouveau continent*; Paris, 1834-35. — Gelcich, *Toscanelli in der ältern und neuern Columbus Litteratur*, dans les *Mitteilungen der geographischen Gesellschaft in Wien*, 1893. — Uzielli, *La vita e i tempi di Paolo dal Pozzo Toscanelli*; Florence, 1894. — V. aussi les divers ouvrages cités dans la bibliographie de l'art. Colombo (Cristoforo).

TOSCHI (Marquis de) (V. Fagnano dei Fagnani).

TOSCHI (Paolo), graveur italien, né à Parme le 7 juin 1788, mort à Parme le 30 juil. 1854. Venu en 1809 à Paris, il fut élève de Bervic. En 1819, il revint à Parme, où il ouvrit une école de gravure et devint directeur de l'Académie des beaux-arts. On cite, au nombre de ses meilleurs ouvrages : *l'Entrée de Henri IV à Paris* (d'après Gérard); *le Spasimo*, d'après Raphaël; *la Sainte Famille*, d'après le Corrège; *Vénus et Adonis*, d'après l'Albane, etc. G. C.

TOSKES (Ethnogr.) (V. Albanie, t. I, p. 1134).

TOSNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon; 268 hab.

TOSSAFISTES. Descendants et disciples de *Raschi* (V. ce nom) qui fleurirent dans le N. de la France pendant deux siècles. Leur nom vient de ce que, dans leur vénération pour Raschi, ils appellent leurs interprétations des *tossafôth*, c.-à-d. des additions complémentaires. Les tossafistes sont des glossateurs qui s'appliquent à éclaircir les points et les passages difficiles du Talmud. Ils se distinguent par d'étonnantes qualités de pénétration, de subtilité, d'érudition et de rigueur qui les ont placés au premier rang des autorités doctrinales. On évalue à environ 150 le nombre de ces rabbins. Les premiers tossafistes sont Méir ben Samuel et Juda ben Nathan, gendres de Raschi. Les plus remarquables sont *R. Samuel ben Méir*, dit *Raschbam* (1085-1158), petit-fils de Raschi, qui compléta le commentaire de son grand-père et composa aussi un commentaire sur le Pentateuque et les cinq rouleaux. Son interprétation est simple, naturelle, quelquefois hardie. Son père *Jacob b. Méir*, dit *Rabbénou Tam* (1100-71), fut la première autorité rabbinique de son temps. Il excelle à découvrir les contradictions et à les concilier. Il est l'auteur aussi des *Hakraôth* (les Décisions) et du *Séfer hayaschar* (Livre des justes). Nous signalerons encore Isaac *b. Méir*, autre petit-fils de Raschi; *Eliézer b. Nathan*, dit *Rabên*, auteur du *Tsofnath Panéach* (la Révélation des secrets); *Isaac b. Ascher ha-Lévy*, dit *Riba*; *Isaac b. Samuel* de Dampierre, dit *Ri*; *Isaac b. Abraham* de Ramerupt, dit *Ritzba*; *Simson b. Abraham* de Sens, auteur des *tossafôth de Sens*; *Moïse* d'Evreux, auteur des *tossafôth d'Evreux*; *Eliézer* de Touques, auteur des *tossafôth de Touques*, etc. Louis-Germain Lévy.

TOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Soustons; 966 hab.

TOSSIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain; 630 hab.

TOSTAT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 393 hab.

TOSTES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche ; 188 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

TOSTI (Luigi), historien italien, né à Naples en 1811, mort à Montecassino le 24 sept. 1897. De noble famille napolitaine, il revêtit à Rome l'habit de Saint-Benoît; et, en 1834, lecteur de théologie et d'histoire à Montecassino, il étudia les documents de la bibliothèque et des archives du célèbre monastère. Deux fois seulement, il fut mêlé à la politique : en 1848, lorsque Pie IX se servit de lui dans des circonstances très difficiles, mais en vain, pour ramener le roi de Naples à des idées plus libérales ; et dans les dernières années de sa vie où il fut l'intermédiaire entre le Quirinal et le Vatican pour tâcher d'arriver à la conciliation. Il écrivit beaucoup. On pourrait le placer parmi les littérateurs qui ont écrit sur l'histoire plutôt que parmi les vrais historiens, car parfois la vraie méthode critique lui fait défaut. On lui doit entre autres : *la Storia di Bonifazio* VIII *e de' suoi tempi; la Contessa Matilde di romani Pontefici; la Storia della Lega lombarda; la Storia del concilio di Costanza; I Prolegomeni alla storia universale della Chiesa; la Storia d'Abelardo e dei suoi tempi; la Storia della Badia de Montecassino; la Storia dello Scismo greco; la Vita di San Benedetto*, etc. E. Casanova.

Bibl. : Francesco d'Ovidio, *Il p. Luigi Tosti*, dans *Rivista d'Italia* (1898), I, pp. 24 et suiv. — Ermenegildo Pistelli, *Il padre Tosti*, dans *Archivio storico italiano*, série V, t. XXI, pp. 241 et suiv. — Giuseppe Rondoni, *Il padre Luigi Tosti*, dans *Rassegna Nazionale*, 1er oct. 1898, pp. 478 et suiv. — Carlo Cipolla *Il p. Luigi Tosti e le sue relazioni col Piemonte*, dans *Atti della R. Academia delle scienze di Torino*, vol. XXXVI, séance du 25 nov. 1900.

TOSTIG, comte de Northumbrie, mort en 1066. Fils du comte Godwin, il épousa en 1051, Judith, fille de Baudoin IV de Flandre. Créé comte de Northumbrie en 1055, il se distingua par une administration habile de son comté, l'un des plus sauvages d'Angleterre, où il établit, à force d'énergie, la sécurité et la prospérité. En 1061, il faisait un pèlerinage à Rome. Mais cette longue absence et les fréquents séjours qu'il faisait à la cour d'Angleterre finirent par indisposer contre lui ses administrés, qui se révoltèrent en 1065. Morcar et Edwin dirigèrent les rebelles et obtinrent le bannissement de Tostig qui se réfugia en Flandre. En 1066, appuyé par Harold et Guillaume, duc de Normandie, son cousin par alliance, il dirigea une expédition sur l'île de Wight, ravagea Lindesey. Mais battu par Morcar et Edwin, il dut passer en Ecosse et de là en Danemark. Tostig se joignit alors à l'expédition d'Harold Hardrada qui pénétra jusqu'à York, mais fut complètement battue par Harold d'Angleterre, près de Stamford Bridge, le 25 sept. 1066. Tostig périt sur le champ de bataille. R. S.

Bibl. : Freeman, *Norman Conquest*, t. II et III.

TOTAINVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt; 236 hab. Stat. de chem. de fer.

TOTAL. Synonyme de somme (V. Différentielle).

TOTANIDÉS (Ornith.). Famille d'Echassiers ayant pour type le genre *Chevalier* (V. ce mot), en latin *Totanus*, et que la plupart des ornithologistes considèrent comme une sous-famille des *Scolopacidés* qui ont pour type le genre *Bécasse* (V. ce mot et Scolopacidés).

TOTANUS (Ornith.) (V. Chevalier).

TOTEM. On désigne par le mot de *totem* une classe d'objets matériels, d'ordinaire une espèce animale ou végétale, que les membres d'un clan considèrent comme unie au groupe, dont ils font partie, par un lien magique ou religieux. Ce qui distingue le *totem* du *fétiche*, c'est, d'une part, son caractère collectif, son caractère d'être une classe d'êtres ou d'objets, qui s'oppose au caractère individuel du fétiche ; c'est, d'autre part, le fait que le fétiche est redoutable et sacré pour ceux-là même qui ne lui rendent aucun culte, tandis que le totem en tant que totem n'est sacré que pour les membres du groupe qui est lié à lui par une sorte de pacte. L'animal ou la plante totem est pour chacun des membres du clan un parent au même titre que les hommes qui font partie de ce groupe et, comme tel, il est assujetti envers eux aux mêmes obligations auxquelles ils sont assujettis les uns envers les autres, et il est en droit d'attendre d'eux les mêmes services qu'il leur rend et d'exiger la même attitude amicale qu'il affecte envers eux. Cette amitié cordiale, qui unit l'homme et son totem, se teinte d'une sorte de vénération respectueuse et de crainte attendrie, en raison des pouvoirs supérieurs et parfois divins que les non-civilisés attribuent fréquemment aux animaux et aux plantes. Il arrive assez souvent qu'un véritable culte soit rendu au totem par les membres du clan et que des sacrifices, suivis de banquets rituels, soient accomplis où l'animal sacré est immolé à lui-même et où sa chair est rituellement consommée, mais ce n'est pas là un caractère constant des institutions totémiques. L'animal totem est parfois enterré avec les mêmes honneurs que les membres du clan, lorsqu'il périt accidentellement; lorsqu'il est sacrifié rituellement, il est souvent pleuré, Les animaux totems servent souvent de guides aux membres de leur clan; très fréquemment ce sont des animaux augures. Il en est de même des totems individuels dont nous parlerons plus bas.

Les membres d'un clan totémique portent d'ordinaire le nom de leur totem ; ils font remonter, en un grand nombre de cas, leur origine à un ancêtre thériomorphique ou phytomorphique, générateur à la fois des membres humains et des membres animaux ou végétaux du groupe. Pour ressembler davantage à leur totem et resserrer leur union avec lui, les membres du clan peignent ou tatouent souvent son image sur leurs corps, ou bien arrangent leur chevelure d'une manière particulière, ou pratiquent sur eux-mêmes diverses mutilations (extraction des incisives, etc.); ils se revêtent aussi assez fréquemment de la peau de l'animal sacré, en particulier, lors de la célébration des cérémonies rituelles, ou portent sur eux ses plumes ou toute autre partie de son corps (os, griffes, etc.). L'image du totem sert en quelque sorte d'armoiries au clan; elle est peinte ou gravée sur les huttes, les canots, les armes, etc.; parfois, comme chez les Indiens Haidahs, auprès de chaque habitation un grand poteau est dressé tout couvert de figures totémiques.

En règle générale, il est interdit sévèrement aux membres d'un clan totémique de manger de la chair de leur totem, sauf au cours des cérémonies rituelles ; les mêmes interdictions existent pour les totems végétaux. Il est également interdit d'ordinaire de tuer l'animal totem, de le molester, de lui faire du mal, parfois aussi de le toucher ou même le voir; si un clan a pour totem un arbre, il est défendu à ses membres de s'asseoir à l'ombre de cet arbre ou de faire du feu avec son bois. Les hommes et les femmes, qui ont le même totem, ne peuvent avoir, en règle générale, aucune relation sexuelle les uns avec les autres ; il leur est surtout expressément interdit de s'unir par le mariage; les coutumes des tribus de l'Australie centrale, récemment décrites par Baldwin Spencer et Gillen, semblent seules constituer des exceptions à ces prescriptions exogamiques, dont de rigoureuses sanctions, la mort même en bien des cas, garantissent d'ordinaire last ricte exécution (V. Famille). La conséquence, c'est que chaque tribu locale est composée d'au moins deux clans totémiques exogames et d'ordinaire d'un beaucoup plus grand nombre. La descendance est comptée dans la plupart des tribus totémiques en ligne maternelle seulement, et l'exogamie par rapport au groupe local est souvent en usage.

Dans certaines tribus un homme peut épouser une femme de quelque clan que ce soit, à l'exception, bien entendu, de celles qui appartiennent au clan auquel il appartient lui-même; dans d'autres tribus, sa liberté de choix est plus limitée : tous les clans sont répartis en deux classes exo-

gamiques par rapport l'une à l'autre, et il arrive même que ces classes soient subdivisées en sous-classes, de telle manière qu'un individu qui appartient à la sous-classe *c*, de la classe A, ne pourra épouser qu'une femme dont le clan est rangé dans la sous-classe *e* de la classe B. Il n'est pas certain d'ailleurs que cette organisation des classes et des clans soit en corrélation étroite avec les institutions totémiques; il y a peut-être entre l'exogamie de clan et le totémisme plutôt un rapport de coexistence habituelle qu'une réelle interdépendance causale. Les membres d'un même clan totémique, pourrait-on dire avec quelque vraisemblance, ne sont pas assujettis aux interdictions sexuelles que nous venons d'indiquer, parce qu'ils sont liés à un même totem, mais tout simplement parce qu'ils sont parties intégrantes d'un même clan, qui était déjà exogame, alors que les pratiques totémiques y ont obtenu droit de cité. En Australie et chez les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, plusieurs clans totémiques sont fréquemment réunis en un groupe plus étendu (phratrie, classe, etc.), et une sorte de parenté est conçue entre tous les membres du groupe. Il arrive que tous les phénomènes ou objets de la nature soient ainsi répartis entre les divers groupements totémiques. C'est le cas qui est réalisé dans diverses tribus australiennes.

A côté de ces totems de clan, il existe des totems de sexe: dans une même tribu locale, toutes les femmes d'une part, tous les hommes de l'autre, sont en étroite union, indépendamment de leur clan, avec telle ou telle espèce animale, qu'ils entourent d'une vénération passionnée; cela ne les empêche pas d'ailleurs d'appartenir les uns et les autres à des clans totémiques composés d'hommes et de femmes. Le *sex-totem* ne se rencontre au reste qu'en Australie. Il est d'autres groupements totémiques dont les membres ne sont pas unis ni considérés comme unis les uns aux autres par les liens du sang: ce sont des sortes de confréries ou d'associations religieuses ou magiques dont toute la cohésion résulte de l'union des membres qui les composent avec une même espèce animale ou végétale, ou une même classe de phénomènes ou d'objets naturels: chez les Dacotahs, les Omahas, les Kwakiutls, les Moquis, ont été décrites des organisations de ce type, et il semble que les clans totémiques des tribus de l'Australie centrale participent encore du caractère de ces congrégations magiques ou religieuses, étroitement apparentées à certains égards aux sociétés secrètes de la Mélanésie ou de l'Afrique noire, aux orgéons et aux thiases de l'antiquité grecque. D'après Frazer, il conviendrait de rapprocher des totems de clan, et plus encore peut-être de ces totems de confréries, les espèces d'animaux, ou de plantes, ou les classes d'objets qu'unissent à un individu des liens magiques ou religieux: ces totems « individuels » sont, comme les totems de clan, des protecteurs collectifs. Dans cette catégorie viendraient se ranger le *manitou* ou animal-médecine des Peaux-Rouges, le *kobong* individuel des Australiens, le *nagual* et le *tona* de l'Amérique centrale, le *tamaniu* mélanésien, qui semble un intermédiaire entre le totem et le fétiche. Il semble qu'on en doive aussi rapprocher l'*idhlozi* des Amazulu, et aussi sans doute ce *bush-soul* (l'âme extérieure incarnée en un animal) dont nous devons la description à Miss Kingsley.

C'est en Australie et dans l'Amérique du Nord seulement qu'ont pu être observées les institutions totémiques dans leur entier développement. Elles se retrouvent moins complètement développées dans l'isthme de Panama (Guaymies), chez les Goajiros du Venezuela, les Arawaks et les Patagons, et sans doute aussi dans quelques-unes des tribus qui occupent les régions centrales du Brésil. Elles font défaut chez les Esquimaux. En Afrique, le totémisme est en vigueur chez les Bakalais et les Bechuanas ainsi que dans les populations de la Sénégambie: il en subsiste des traces authentiques chez les populations tshi de l'ancien royaume achanti et sans doute aussi en Abyssinie et à Madagascar. Il n'existe pas chez les Hottentots ni les Boschimans. En Asie, les peuplades anaryennes de l'Inde, les Yakoutes et les peuples de l'Altaï sont divisés en clans totémiques. A Samoa, des croyances et des coutumes avaient persisté qui revêtaient un caractère quasi totémique. Chez les Indonésiens, chez les Dayaks en particulier, l'existence antérieure du totémisme est mise en lumière par la survivance d'un ensemble de tabous, obligatoires seulement pour certaines personnes ou certains groupes. Codrington en conteste l'existence en Mélanésie.

Il est presque certain qu'une organisation analogue à l'organisation totémique a existé dans l'ancienne Egypte; il est très probable qu'elle a existé chez les Sémites, comme s'est efforcé de l'établir Robertson Smith. Mac Lennan et Lang en ont cru découvrir d'évidentes traces en Grèce et en Italie. L. Gomme, S. Reinach et N.-W. Thomas en ont relevé des vestiges assez nets dans les pays celtiques et germaniques. Dans l'ancien Pérou, au témoignage de Garcilasso de la Vega, le régime totémique était encore partiellement en vigueur au moment de la conquête espagnole: l'animal totem portait le nom de *pacarissa*.

Il convient toutefois de se tenir en garde contre ceux qui affirment l'existence du totémisme, dans une civilisation, sur de trop fragiles et trop fragmentaires preuves qui, très souvent, permettent seulement d'établir avec précision que telle ou telle classe d'animaux ou de plantes étaient l'objet d'un culte, sans qu'il soit possible de démêler si ce culte était ou non de signification totémique. A côté du culte totémique de l'animal ont vécu les cultes des animaux utiles et nuisibles, les cultes agraires et en particulier ceux des esprits zoomorphiques de la végétation, le culte aussi des ancêtres réincarnés en des corps d'animaux ou en des arbres, et toutes les variétés de cultes fétichiques; les animaux et les plantes enfin ont été adorés en bien des cas comme la forme visible ou l'incarnation de divinités météorologiques, astrales ou cosmiques. Il faut donc ne pas se hâter de conclure de la vénération pour telle ou telle espèce d'animal ou de plante à l'existence antérieure du totémisme. F.-B. Jevons a tenté d'établir que le totémisme était un stade qu'avaient dû nécessairement traverser au cours de leur évolution toutes les religions, et que seules les institutions et les pratiques totémiques, le sacrifice totémique en particulier, avaient permis à l'animisme diffus de se transformer en un culte public et en une sorte d'hénothéisme de fait que la fusion des divers groupes locaux avait dû graduellement transmuer en un polythéisme organisé, mais sa théorie ne semble pas pouvoir s'accorder avec les faits et paraît faire jouer un rôle disproportionné à un ensemble de croyances et de coutumes, qui ne constitue guère en réalité qu'un chapitre des cultes thériomorphiques et de la magie vénatrice.

Des explications très diverses ont été tentées de la portée et de la signification véritables des institutions totémiques, et des origines très diverses leur ont été assignées.

Les théories néo-évhéméristes de H. Spencer sont aujourd'hui, sur ce point du moins, abandonnées de tous; on ne saurait plus faire remonter des croyances si étroitement reliées aux pratiques rituelles à de simples méprises sur la réelle signification des noms donnés aux guerriers et aux chefs. L'hypothèse de H. Spencer, c'est que leurs descendants en sont arrivés à croire qu'ils avaient été vraiment les animaux dont ils portaient le nom et que, comme ils étaient l'objet d'un culte, ce culte s'était, par une sorte de contagion analogique, étendu à l'espèce entière, animale ou végétale. Il convient de remarquer que dans la plupart des clans totémiques la filiation n'est comptée qu'en ligne féminine, et que par conséquent le nom du père ne saurait s'y transmettre ni s'y conserver, et d'autre part, que la vénération pour les chefs et les guerriers puissants s'étend fort en dehors des limites de leur clan et souvent à toute la tribu locale. D'autre part, pour

que cette confusion dont parle H. Spencer se produise, il faut déjà qu'existe cette croyance, dont l'hypothèse prétend expliquer la genèse, d'une parenté possible entre des hommes et des animaux. Dans les cas, d'ailleurs en très petit nombre, où les méprises invoquées par H. Spencer ont pu se produire, elles n'ont exercé sur le développement des institutions totémiques qu'une influence secondaire. Cette théorie ne fait du reste qu'introduire dans les faits une complication inutile: elle prétend en effet rendre raison de l'existence des cultes zoomorphiques en les rattachant aux cultes ancestraux par l'intermédiaire du totémisme ; or, d'une part, il existe des cultes zoomorphiques en des groupes ethniques où les institutions totémiques sont inconnues et, d'autre part, il est un certain nombre de peuplades (Kwakiutl, etc.), qui ne se considèrent point comme rattachées à leurs totems par un lien de filiation.

Mac Lennan s'est beaucoup plutôt attaché à l'aspect social qu'à l'aspect religieux de ces pratiques et de ces coutumes ; il a surtout cherché à établir par l'étude des survivances du culte des animaux dans l'antiquité aryenne et sémitique que les civilisations européennes et asiatiques ont dû traverser à un moment de leur évolution une période où la famille et le clan étaient organisés comme ils le sont dans les sociétés sauvages actuelles où le régime totémique est encore en vigueur.

Lang accepte, dans l'état actuel de la science, comme un fait ultime l'existence du totémisme ; il ne tente pas de fournir de son origine aucune explication, repousse toute assimilation entre les totems de clan, qu'il regarde seuls comme des totems, et les multiples protecteurs à forme animale ou végétale des sociétés religieuses et des individus, et considère le lien totémique essentiellement comme un lien de parenté ; il admet d'ailleurs comme préexistante la croyance en une universelle parenté entre tous les êtres de la nature et une singulière capacité à se transformer les uns dans les autres ; il montre parfois une tendance, un peu contradictoire avec sa prétention de maintenir dans leur plénitude l'originalité et le caractère distinct et séparé des croyances et des rites totémiques, à absorber dans le totémisme tous les cultes thériomorphiques.

Robertson Smith et, à sa suite, F.-B. Jevons, ont considéré le régime totémique comme essentiellement constitué par un contrat explicite ou tacite passé entre une espèce animale ou végétale, investie d'une puissance surnaturelle, contrat qui n'a point abouti seulement à nouer entre eux une alliance pour leur défense mutuelle, mais les a rendus, au sens propre du mot, une même chose et un même sang, les a fait participants à une même vie. C'est un « Blood-covenant » (alliance par le sang), qui crée une « Blood-brotherhood » (fraternité par le sang), et dont l'instrument habituel est le sacrifice totémique. Ils font dater des premières alliances conclues entre les tribus nomades et les animaux l'éveil du véritable sentiment du divin et rattachent aux rites et aux croyances totémiques le culte des animaux domestiques et la plupart des pratiques cérémonielles qui s'adressent aux arbres et aux plantes. Ils opposent cette religion d'alliance aux pratiques magiques, et lui assignent un caractère toujours collectif et public, un caractère social qui lui confère sa signification proprement religieuse, et la différencie nettement des rites auxquels l'individu recourt dans son propre intérêt.

C'est à cette même théorie du contrat ou du pacte que s'est rallié S. Reinach ; il considère toutefois comme une notion secondaire et dérivée la notion de la *parenté* entre les membres animaux et humains du clan et, à plus forte raison, celle de la descendance d'un ancêtre commun; il n'exclut pas explicitement des cultes totémiques les éléments magiques et insiste surtout sur les relations qui unissent aux tabous multiples dont les animaux sont l'objet les interdictions totémiques; il fait du totémisme, comme Jevons, un stade nécessaire de l'évolution religieuse.

Frazer, en s'appuyant tout spécialement sur les arguments que lui fournissait l'étude des cérémonies en usage, lors de l'admission des jeunes gens et des jeunes filles au rang des guerriers et des femmes nubiles, fait consister essentiellement le lien totémique en un échange d'âmes entre le totem et l'homme auquel il est uni par une alliance. Lors des danses sacrées où l'on figure la mort et la résurrection du jeune homme, son âme ou sa vie est extraite de son corps et transférée au totem. L'extraction de son âme ou de l'une de ses âmes ou d'une partie de sa vie tue le jeune initié, mais un échange d'âmes s'opère entre son totem et lui; lorsqu'il ressuscite, il est devenu un animal, c'est à bon droit qu'on peut l'appeler ours ou loup. Le sauvage se met ainsi à l'abri des multiples dangers naturels et surnaturels qui l'environnent; on ne peut plus le tuer, puisque sa vie, qui continue cependant à animer son corps, n'est plus en lui, mais déposée en un animal ou peut-être dispersée entre tous les individus qui composent l'espèce, et d'autre part, il puise dans son étroite union avec l'animal divin ou la plante sacrée, dont l'esprit habite en lui, une force et une vigueur plus grandes qui le mettent en état de lutter avec les meilleures chances de succès contre les guerriers des tribus rivales et les artifices puissants des sorciers.

Les analogies deviennent dès lors frappantes entre le totem de clan, les totems de sexe, les totems de congrégations ou de confréries et ce que Frazer a appelé les totems individuels : ce qui apparait essentiel, c'est la liaison entre un individu humain et un groupe d'animaux ou de plantes; ce qui semble, au contraire, secondaire et dérivé, c'est l'alliance entre l'espèce animale et le clan humain. Si un clan a pour totem un certain animal, c'est que traditionnellement c'est aux animaux de cette espèce que les hommes de la tribu ont transféré leurs âmes ; une fraternité réelle est née entre eux et les êtres en qui leurs âmes ont trouvé un sûr abri ; les ancêtres des uns sont devenus les ancêtres des autres, et c'est dans un sens littéral qu'il faut prendre les traditions qui font remonter à un kangourou, à un lézard, à un castor ou à une loutre, l'origine première de tel ou tel clan. Mais cette parenté, cette alliance même sont ici plus encore des résultats que l'objet même des pratiques totémiques. Tylor, en mettant à profit les travaux de Wilken, a cherché à établir que le totémisme avait essentiellement son origine dans la croyance à la réincarnation des âmes des ancêtres dans telle ou telle espèce animale ou végétale.

Dans ses articles récents de la *Fortnightly Review*, Frazer a exposé une nouvelle théorie sur l'origine du totémisme, théorie où il a été amené par les travaux de B. Spencer et Gillen sur les tribus de l'Australie centrale. D'après cette manière de voir, la signification primitive des rites totémiques serait essentiellement magique. Chaque groupe totémique exerce sur telle ou telle espèce animale ou végétale, ou sur telle classe de phénomènes naturels, une autorité et un contrôle particuliers ; des cérémonies magiques (*Intichiuma*) sont célébrées par ses membres dont l'objet est d'accroître le nombre des animaux, de rendre les plantes plus abondantes en fruits, de faire tomber la pluie ou de réduire à l'impuissance les êtres et les phénomènes malfaisants. Ces cérémonies viennent se ranger dans la catégorie des pratiques de magie sympathique ; c'est en s'identifiant rituellement aux animaux, aux plantes ou aux autres *kobongs* que les membres du groupe réussissent à exercer une action sur eux. L'organisation totémique apparaît, à la lumière de cette nouvelle théorie, comme une sorte de société coopérative de magiciens destinée à assurer à la fois l'alimentation et la protection de la tribu. Il semble aussi que les tabous alimentaires et sexuels que nous retrouvons presque partout en connexion étroite avec le totémisme n'aient point un caractère primitif, mais dérivé, et que l'exogamie de

clan soit relativement indépendante de l'organisation totémique. Cette nouvelle théorie de Frazer n'est pas d'ailleurs exclusive de celle qu'il avait exposée en 1890 dans le *Golden Bough*, et qu'il a maintenue en ses traits essentiels dans l'édition de 1900. Cet échange d'âmes, simple moyen d'abord, serait devenu une fin et aurait transformé en une institution à la fois religieuse et sociale un ensemble de pratiques dont la portée originelle était exclusivement magique.

On voit que cette manière d'envisager les choses assimile plus étroitement encore les totems individuels aux totems de clan, et donne une signification toute nouvelle aux confréries totémiques, dont nous avons nous-même signalé l'extrême importance. Les travaux de Boas et d'Alice Fletcher déposent d'ailleurs dans le même sens. On ne saurait cependant considérer comme définitive la solution proposée par Frazer : Hartland et Lang lui ont adressé des objections qui méritent considération ; peut-être les institutions des tribus de l'Australie centrale n'ont-elles pas le caractère primitif que Frazer leur assigne, peut-être aussi comprend-on sous le nom de totémisme des institutions et des coutumes en réalité distinctes et qui ont subi des évolutions fort différentes. La question reste ouverte. Il n'en est pas moins vrai, toutefois, que c'est en suivant la double voie frayée par l'illustre auteur du *Golden Bough*, que l'on a chance de parvenir à formuler une théorie qui soit vraiment explicative, et qui ne soit pas contredite par les faits. Il se peut d'ailleurs que les diverses interprétations données des coutumes et des croyances totémiques soient toutes exactes et s'appliquent à des stades différents d'une même évolution.

Le mot *totem* est un mot ojibway. Il a été introduit dans la littérature ethnographique par J. Long, un interprète indien du XVIIIe siècle, qui l'orthographiait *totam*. P. Jones donne la forme *toodaim ;* Warren la forme *dodaim*, Francis Assikinack (*Academy* 27 sept. 1884) celle de *ododam ;* James, Keating, Schoolcraft, etc., ont préféré l'orthographe *totem* et leur graphie a prévalu. Il y a des raisons d'admettre que la forme véritable du mot est *ote*, au possessif *otem* (Thavenet, dans J.-A. Cuoq, *Lexique de la langue algonquine*, (1886). Il signifierait famille, tribu, et par dérivation marque de famille, de tribu (armoirie). L. MARILLIER.

BIBL. : J.-G. FRAZER, *Totemism*, 1887 (trad. française par A. Dirr et A. van Gennep. Schleicher, 1898). — J.-F. MAC LENNAN, *The Primitive Marriage*, 1865 ; *The worship of animals and plants*, dans *Fortnightly Review*, n. s., t. VI, pp. 407 et suiv. et 562 et suiv. ; t. VII, pp. 194 et suiv., 1869-70 ; *Studies on Ancient History* (1re et 2e séries, 1886-96). — J. LUBBOCK, *The Origin of civilisation and the primitive condition of man*, 1870, pp. 183 et suiv., 2e éd. — H. SPENCER, *The Origin of animal worship*, dans *Essays scientific, political and speculative*, pp. 99 et suiv., 1870, cf. *Principes de sociologie*, trad. française, t. I, pp. 459-478). — E.-B. TYLOR, *Researches into the early history of mankind*, 1878, pp. 284 et suiv., 3e éd. ; *la Civilisation primitive*, t. II, pp. 305-8. — Lewis MORGAN, *Systems of affinity and consanguinity in the Human family*, dans *Smithsonian Contributions to Knowledge*, 1871, t. XVI ; *Ancient Society*, 1877. — L. FISON et A.-W. HOWITT, *Kamilaroi and Kurnai*, 1880. — A. LANG, *Custom and Myth*, 1884, pp. 103 et suiv., 245 et suiv., 2e éd. ; *Myth, ritual and Religion*, 1887 (trad. franç., 1896, pp. 56 et suiv. — ROBERTSON SMITH, *Kinship and marriage in early Arabia*, 1885 ; *Animal worship and animal tribes among the Arabs and in the old Testament*, dans *Journ. of Philology*, 1880, t. IX, pp. 17 et suiv. ; 1889, 9e éd. ; *The Religion of the Semites*, 1890, 2e éd. — F.-B. JEVONS, *An Introduction to the History of Religion*, 1896 (particulièrement ch. IX et X ; V. aussi les ch. XI-XVIII). — L. MARILLIER, *la Place du totémisme dans l'évolution religieuse*, dans *Revue de l'Histoire des Religions*, 1897-98, t. XXXVI, pp. 208-253 et 321-369 ; t. XXXVII, pp. 204-233 et 345-404. — F.-B. JEVONS, *The place of totemism in the Evolution of Religion*, dans *Folk-lore*, t. X, pp. 369-383. — E. CLODD, *Myths and Dreams*, 1885, p. 99 et suiv. — G.-A. WILKEN, *Het animisme bij de Volken van den Indischen Archipel*, 1re partie, Amsterdam, 1884 ; 2e part., Leyde, 1885 ; 1re part. spéc., pp. 74 et suiv. ; *De Betrekking tusschen Menschen-Dieren en Plantenleven naar het Volksgeloof*, dans *Indische Gids*, 1884 ; *Ueber das Haaropfer und einige andere Trauergebrœuche bei den Völkern Indonesien's* dans *Revue coloniale internationale*, 1886, p. 225-279 ; *De Simsonsage*, dans *De Gids*, 1888, 2e fascicule, p. 303-331. — E.-B. TYLOR, *Remarks on totemism* (*Journal of the anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, nov. 1898, pp. 138-148). — J.-G. FRAZER, *The Golden Bough*, 1890 ; 2e éd., 1900, III, pp. 389-446. — Sidney HARTLAND, *The Legend of Perseus*, 1895, t. II (partic. le chap. XII). — Max MÜLLER, *Contributions to the study of mythology*, 1896 (trad. fr. 1898, *Nouvelles études de mythologie*). — A. LANG, *Modern mythology*, 1897. — BALDWIN SPENCER et F.-J. GILLEN, *The natives tribes of Central Australia*, 1899. — Miss A. FLETCHER, *A study from the Omaha tribe : The import of the totem*, dans *Ann. Rep. of the Smithsonian Institution for 1897*, pp. 577-586. — F. BOAS, *The Social organization and the secret societies of the Kwakiutl Indians* dans *Ann. Rep. of the U. S. National Museum for 1895*, publ. 1898. — Cf. F. BOAS, *Sixth and tenth Reports on the North western tribes of Canada*, dans *Rep. of British Association for 1890 and 1895*. — Mary H. KINGSLEY, *Travels in West Africa*, 1897, et *West African studies*, 1899. — F. SPECKMANN, *Die Hermannsburger Mission in Afrika*, 1876. — CALLAWAY, *The Religious system of the Amazulu*, 1868-72. — R.-H. CODRINGTON, *Notes on the Customs of Mota, Banks Islands*, dans *Transactions of the Royal Society of Victoria*, XVI, p. 136, et *The Melanesians*, 1891, p. 251. — H.-H. BANCROFT, *The Natives races of the Pacific states of North America*, I, pp. 661 et suiv. ; II, p. 277. — Thomas GAGE, *A new survey of west Indies*, 1677, p. 334. — O. STOLL, *Der Ethnologie der Indïanerstämme von Guatemala*, 1889, pp. 57 et suiv. — D.-G. BRINTON, *Nagualism*, 1894. — MIKHAILOVSKII, *Shamanism in Siberia and Imperial Russia*, dans *Journ. of the anthrop. Inst. of Gr. Br. and Irel.*, XXIV, pp. 133-34. — A.-W. HOWITT, *Further Notes on the Australian Class systems*, *ibid.*, XVIII, pp. 85 et suiv. — G. TURNER, *Samoa, a hundred years ago and long before*, 1884. — BALDWIN SPENCER et Fr.-J. GILLEN, *Some remarks on totemism as applied to Australian tribes*, dans *Journ. of the Anthr. Inst.*, N. S., I, pp. 275 et suiv. — A.-B. COOK, *Animal worship in the Mycenean Age*, dans *Journal of Hellenic Studies*, XIV (1898), pp. 81-169. — J.-G. FRAZER, *Observations on Central Australian totemism*, *ibid*., pp. 281 et suiv. ; *The origin of Totemism*, dans *Fortnightly Review*, avr. 1899, pp. 648-665, et mai 1899, pp. 835-852. — A. LANG, *Mr Frazer's theory of totemism*, *ibid.*, juin 1899, pp. 1012-1025. — Sidney HARTLAND, *Totemism and recent discoveries*, dans *Folk-lore*, XI, pp. 58-80. — M.-W. DE VISSER, *De Grœcorum diis non referentibus speciem humanam*, Leyde 1900. — GARCILASSO DE LA VEGA, *Histoire des Incas, rois du Pérou* (trad. française) ; Paris, 1633. L'original est de 1609. — S. REÍNACH, *Phénomènes généraux du totémisme animal*, dans *Revue scientifique*, 4e série, 1900, t. XIV, pp. 449-457 ; *les Survivances du totémisme chez les anciens Celtes*, dans *Revue celtique*, XXI, 1900, pp. 269 et suiv. — N.-W. THOMAS, *la Survivance du culte des animaux et les rites agraires dans le pays de Galles*, dans *Revue de l'histoire des religions*, XXXVIII, pp. 295-347 ; *Animal superstitions and Totemism*, dans *Folk-lore*, XI, pp. 227-267. — J. KOHLER, *Zur Urgeschichte der Ehe. Totemismus. Gruppenehe. Mutterrecht* ; Stuttgart, 1897. — E. DURKHEIM, *la Prohibition de l'inceste et ses origines*, dans *Année sociologique*, I, pp. 1-70. — H. HUBERT et M. MAUSS, *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*, dans *Année sociologique*, II, pp. 29-138. Sur le premier emploi du mot de *totem*, V. J. LONG, *Voyages and travels of an interpreter and trader* ; Londres, 1791. Consulter l'*Année sociologique*, 1898 et années suivantes, les dépouillements de périodiques de la *Revue de l'histoire des religions* et de l'*Internationales Archiv für Ethnographie*.

TÔTES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 165 hab.

TÔTES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe ; 734 hab.

TÔT-FAIT. Pâtisserie faite avec une pâte préparée avec jaunes d'œufs (6), farine (125 gr.), lait (1/2 litre), sucre en poudre (125 gr.), un peu de vanille ou d'eau de fleurs d'oranger. On place cette pâte, à laquelle on ajoute au dernier moment les six blancs d'œufs battus en neige très dure, dans un moule ou un plat creux beurré, et l'on fait cuire dans un four très chaud ; quelques instants suffisant pour obtenir un excellent gâteau.

TOTH (Laurent), poète et académicien hongrois, né à Komárom le 17 déc. 1814. Il fit sa carrière dans la magistrature, mais s'occupa beaucoup de littérature. Un des premiers disciples des romantiques français, il donna quelques pièces de théâtre (*les Deux Ladislas*, 1842 ; *Sans père*, 1845), de nombreuses traductions et surtout des épigrammes mordantes. Ses *Mémoires* sont une source précieuse pour le mouvement littéraire avant 1898.

TÓTH (Coloman), poète et dramaturge hongrois, né à Baja le 30 mars 1831, mort à Budapest le 3 fév. 1881.

Nature sentimentale, il imita d'abord Petőfi, mais il trouva bientôt sa route, et son âme enfantine, pleine de rêves, imagina une foule de chansons qui allaient droit au cœur du peuple. Ses *Roses sauvages* (1852-53), ses *Poésies complètes* (1859), nous montrent un cœur gai, un visage souriant avec des larmes dans les yeux. C'est le chantre de l'amour et des sentiments tendres. Parmi ses pièces de théâtre, deux comédies : *le Roi se marie* (1863) et *les Femmes dans la Constitution* (1871), ont obtenu un franc succès. Tóth lança la première feuille humoristique et satirique : *Bolond Miska* (*Michel le Fou*) et fonda les *Feuilles de la capitale*, le meilleur journal littéraire entre 1864 et 1894. — Son fils *Béla*, né le 20 oct. 1857, fit des études d'histoire naturelle, parcourut le pays des Balkans et devint journaliste. Chroniqueur très estimé du *Pesti Hirlap*, on lui doit trois ouvrages : *Szájról szájra* (*De bouche en bouche*), *Curiosa hungarica* et *Trésor anecdotique hongrois*, où il explique avec beaucoup d'érudition l'origine de ces « paroles ailées » dont tout le monde se sert et dont peu savent la génèse.

TÓTH (Edouard), poète dramatique hongrois, né à Putnok le 14 oct. 1844, mort à Budapest le 26 fév. 1876. Acteur ambulant, il fit jouer, en 1873, *le Drôle du village* (*A falu rossza*) qui établit sa renommée. C'est une des meilleures pièces populaires (*népszinmü*) hongroises, genre créé par Szigligeti et qui, depuis 1875, a son théâtre spécial à Budapest. Tóth donna, en outre : *la Famille à l'orgue de Barbarie* et *l'Homme transporté par la gendarmerie*.

TOTILA, roi des Goths (V. Ostrogoths).

TOTIS ou **DOTIS**. Localité de Hongrie (V. Tata).

TOTIPALMES (Ornith.). Groupe de l'ordre des Palmipèdes qui comprend les Oiseaux dont le pouce est compris dans la membrane des doigts. Tous sont bons voiliers, perchent sur les arbres et ont les tarses courts. Tels sont les genres *Pélican*, *Cormoran*, *Frégate*, *Fou*, *Anhinga*, *Paille-en-queue* (V. tous ces mots). E. Trt.

TOTLEBEN (Edouard-Ianovitch), ingénieur et général russe (V. Todleben).

TOTNES (Comte de) (V. Carew of Clopton).

TOTONICAPAM. Ville du Guatemala, à 100 kil. O. de la capitale et 2.500 m. d'alt.; 25.000 hab. de race indienne Quiché. Centre d'un district de sources thermales et de cultures fruitières. Poteries, lainages, travail du bois.

TOTT (François), voyageur d'origine hongroise, né en 1730, mort en 1793. Son père avait quitté la Hongrie, après l'avortement de l'insurrection de Rákoczy (1711), et vint en France où il entra dans l'armée, comme Bercsényi et Esterházy. Il mourut en 1756. Son fils alla avec Vergennes à Constantinople où il apprit le turc et fut envoyé en mission auprès du khan des Tartares de la Crimée en 1767. Revenu à Constantinople, il rendit des services au sultan dans l'organisation de l'armée et dans la fortification des Dardanelles. Il fit ensuite des voyages en Orient et fut nommé, en 1781, maréchal de camp, et commanda la forteresse de Douai au moment de la Révolution. En 1790, suspect, il s'enfuit et s'établit en Hongrie où il mourut dans le comitat de Vas. On a de lui : *Mémoires sur les Turcs et les Tartares* (Amsterdam, 1784; Paris, 1785), ouvrage traduit plusieurs fois en allemand Certains historiens de la littérature hongroise prétendent que c'est le baron de Tott qui aurait rapporté de Turquie les manuscrits de Clément Mikes (1690-1761), entre autres les *Lettres de Turquie*, ce chef-d'œuvre de la prose hongroise du xviiie siècle, qu'Etienne Kulcsár publia en 1794.

TOTTENHAM. Faubourg N. de *Londres* (V. ce mot).

TOUAGE, TOUEUR. Le touage est un mode spécial de remorquage des bateaux de transport applicable à la navigation fluviale. Il consiste à enrouler sur un engrenage, que met en mouvement la machine d'un remorqueur, une chaîne ou un câble reposant au fond du lit du cours d'eau, dans toute la longueur du trajet à effectuer. Il offre sur le remorquage ordinaire, au point de vue de l'utilisation de la force motrice, une supériorité incontestable. Tandis qu'en effet le remorqueur prend son point d'appui sur un corps qui se dérobe, l'eau, le toueur agit sur un point fixe, la chaîne ou le câble. Le rapport de l'effort de traction est donné, pour un même convoi, une même vitesse et un même courant par la formule

$$T = t\,\frac{2(V+v)}{V}$$

dans laquelle T est le travail demandé au remorqueur, t le travail demandé au toueur, V la vitesse du convoi par rapport aux berges, v la vitesse du courant. En eau morte, par conséquent, alors que v est égal à zéro, l'effort à dépenser est deux fois plus grand pour le remorqueur ordinaire que pour le toueur. Il est quatre fois plus grand, si la vitesse du courant est égale à celle du convoi, si v est égal à V. Il est six fois plus grand si, ce qui est fréquent sur une rivière tant soit peu rapide, le courant a une vitesse double de celle du convoi, si v est égal à 2V.

Les premiers essais de touage paraissent avoir été faits, en 1732, par le maréchal de Saxe. Mais ils furent très restreints, et la première application vraiment pratique n'eut lieu qu'en 1820, sur la Saône. Le câble était une corde et le treuil sur lequel elle s'enroulait se trouvait actionné par un manège de six chevaux. Deux ans après, la vapeur leur était substituée. Des services furent dès lors organisés un peu de tous côtés, suivant des systèmes ne différant entre eux que sur des points de détail. Celui de la Haute-Seine, l'un des premiers, en France, qui ait fonctionné régulièrement et sur une grande échelle, fait encore aujourd'hui usage du toueur à vapeur, avec treuils à gorges, représenté en projection verticale par la fig. 1. De 40 m. environ de longueur, il est symétrique aussi bien par rapport à un plan vertical médian transversal que par rapport à un plan vertical médian longitudinal, il a deux gouvernails, ce qui lui permet de marcher de l'avant comme de l'arrière. La chaîne immergée a un peu plus de longueur que le chenal de façon à laisser partout un peu « de mou ». Le toueur en marche la reçoit par une extrémité sur une poulie et la file par l'autre, sur une seconde poulie, se glissant ainsi en quelque sorte sous elle. Les deux poulies sont folles : elles peuvent décrire autour d'un axe vertical un arc de cercle qui les transporte, suivant les besoins, à droite ou à gauche. Cette disposition

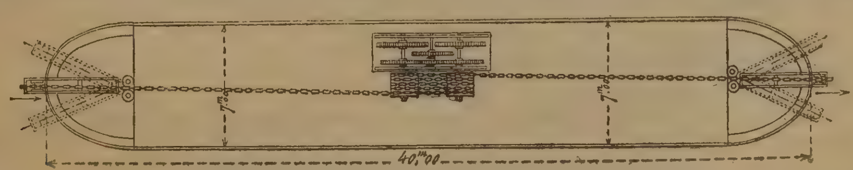
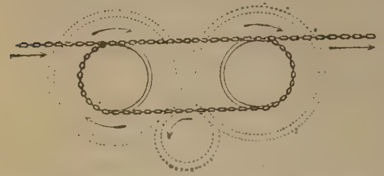


Fig. 1. — Toueur à chaîne noyée et à double treuil à gorges (plan).

permet au toueur de prendre, dans les courbes, une direction oblique à l'appel que fait la chaîne vers la rive convexe, et de corriger, par suite, cet appel, qui la lui ferait déposer chaque fois un peu plus près du centre qu'il ne l'aurait prise. L'enroulement a lieu, au milieu du pont, sur deux treuils à cinq gorges mus par une machine à vapeur. La chaîne contourne donc quatre fois les deux tambours, ce qui développe un frottement suffisant pour empêcher tout glissement ; elle ne touche d'ailleurs, comme on le voit par la fig. 2, que la moitié extérieure du péri-

mètre de chacun d'eux et, lorsque la rotation a lieu dans le sens des aiguilles d'une montre, elle se tend sur la gauche, fournissant de ce côté un point d'appui constant, tandis qu'elle se dépose librement sur la droite. Une rotation en sens contraire détermine le mouvement inverse. 10 toueurs semblables, d'une force totale de 344 chevaux, font le service entre l'écluse de la Monnaie, à Paris, et Montereau, au confluent de l'Yonne. On en trouve encore également : en France, sur l'Yonne et aux souterrains de Mauvages (canal de la Marne au Rhin), de Bony et du Trouquoy (canal de Saint-Quentin), de Ham (canal de l'Est) ; à l'étranger, sur la partie bavaroise du Danube, entre Ratisbonne et Hofkirchen, sur l'Elbe, de Hambourg à Aussig (plus de 600 kil.), sur la Saale, sur le Main, etc. Plus économique pour la remonte, particulièrement au temps des hautes eaux, que les remorqueurs ordinaires, lesquels dépensent, nous l'avons vu, à égalité de résultats, un effort beaucoup plus considérable, ils perdent à la descente ou en eau calme leurs avantages et se voient alors préférer ces derniers, plus rapides. D'autre part, la difficulté de détacher la chaîne, en raison de son mode d'enroulement, oblige à organiser le service par relais et *troquage*, chaque toueur utilisant une chaîne unique à la descente et à la remonte et faisant la navette entre celui qui le précède et celui qui le suit.


Fig. 2. — Mode d'enroulement de la chaîne sur les treuils à gorges.

Le *système de Bovet* ou *système à poulie magnétique*, qui fonctionne en partie, depuis 1893, avec un plein succès, sur la basse Seine, de Paris à Conflans, remédie à ces inconvénients. Les treuils à gorges y sont remplacés par une poulie magnétique, A (fig. 3), qu'aimante une dynamo installée à bord. La chaîne, guidée par la poulie d'entrée G, qui peut n'être qu'un simple galet, contourne, sur les trois quarts environ de sa circonférence, la poulie A, mue par le moteur, et ressort par la poulie G, également aimantée, mais très légèrement, de manière à l'arracher de la précédente. Un doigt en bronze D contribue, en cas de besoin, à assurer le décollement. Grâce au surcroît d'adhérence produit par l'aimantation, il n'est plus besoin, comme dans l'ancien système, de faire effectuer à la chaîne plusieurs tours; celle-ci, qui se détache avec la plus grande facilité, est abandonnée et reprise à chaque voyage, et le toueur, qui porte, en même temps qu'un appareil de touage, un appareil de propulsion, devient, à la descente, un simple remorqueur. Conséquences : plus de touage à la descente, plus de relais, plus de troquages.

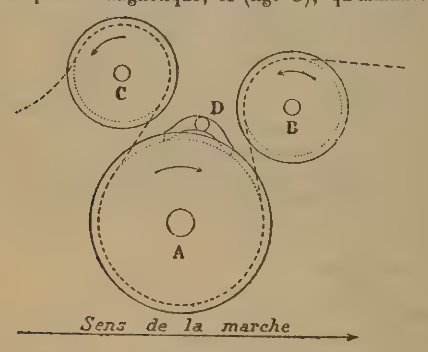


Fig. 3. — Poulie magnétique de Bovet.

On a aussi essayé de substituer à la chaîne noyée un *câble noyé*, en fils de fer, qui s'enroulait sur une poulie à mâchoires, dite poulie Fowler. Ce système, successivement expérimenté sur la Meuse, le Danube, la Moskwa, etc., se trouvait partout délaissé lorsqu'il fut repris il y a quelques années, mais sous une forme toute différente, d'abord par des entrepreneurs de travaux publics, sur le Rhône, pour le transport de grandes quantités d'enrochements, puis par la Compagnie générale de navigation H.-P.-L.-M., pour la section du Rhône, à courant très rapide, comprise entre Pont-Saint-Esprit et la Roche-de-Glun. Les toueurs, au nombre de 10, procèdent par relais d'une douzaine de kilomètres chaque. Ils se hâlent, à la remonte, sur un câble en fils de fer, de $0^{m},022$ de diamètre et du poids de $2^{kg},75$ au mètre courant. Ce câble passe, à l'avant du toueur, sur une poulie-guide, A (fig. 4), puis est porté par quatre rouleaux horizontaux R, et, après être passé sur une seconde poulie-guide B, va finalement s'enrouler sur le treuil T, de $3^{m},50$ de largeur sur $1^{m},50$ de diamètre. Une machine de 150 chevaux-vapeur commande ce treuil, et les deux poulies-guides se déplacent automatiquement tantôt de bâbord à tribord, tantôt de tribord à bâbord, de façon à procurer un enroulement bien régulier. A l'arrivée au relai amont, les 12 kil. de câble sont tout entiers sur le treuil. A la descente, ils se déroulent et retombent à l'eau. La remonte se fait, avec 350 tonnes de marchandises, en trois heures et demie, la descente en deux heures, et on obtient, chaque jour, deux parcours aller et retour. Signalons enfin le service de touage électrique, système Gaillot, qui fonctionne au souterrain de Pouilly, sur le canal de Bourgogne. Le toueur est à chaîne plongée, mais son treuil est une roue à empreintes actionnée par un courant que lui apporte un câble télodynamique à trolley.

TOUAILLE. I. COIFFURE (V. COIFFURE, t. XI, p. 864).

II. AMEUBLEMENT. — Ce mot, qui désigne aujourd'hui un essuie-main suspendu à un rouleau, s'est appliqué, jusqu'au XVe et au XVIe siècle, à toutes sortes de serviettes : de bouche, de figure, des mains, etc. La touaille était alors en toile de lin ou de chanvre, brodée ou non. On en faisait aussi de très luxueuses, en étoffes magnifiques et décorées avec un luxe rare, qu'on employait soit à garnir les lectrins (pupitres pour les livres), soit à recouvrir les coussins et les oreillers. Il est fait enfin mention, dans les inventaires de plusieurs chapelles, de touailles servant comme parements d'autel.

TOUAMOTOU, TUAMOTU, POMOTOU. Archipel de la Polynésie. Jusqu'en 1851, le dernier nom, qui signifie « îles soumises » le désignait, ayant été donné par les Tahitiens après la conquête. A cette époque, le gouvernement français le changea en celui de Toamotu (îles lointaines), le seul officiel actuellement. On le nomme aussi archipel des *Iles Basses ;* on a jadis distingué l'archipel *Dangereux* et celui de la *Mer Mauvaise*. Les Tuamotou font partie des établissements français de l'Océanie. Elles se composent d'environ 80 îles formant une longue traînée, entre 14° et 23° lat. S. et 138°-151° long. O., de 1.500 kil. sur 600 kil. environ en largeur, dirigée du N.-O. au S.-E., et constituant le quatrième alignement des îles polynésiennes, entre celui (le troisième) des îles Union et de la Société et le cinquième (traînée septentrionale des Iles Basses), et sixième (America-islands et Marquises). Dans

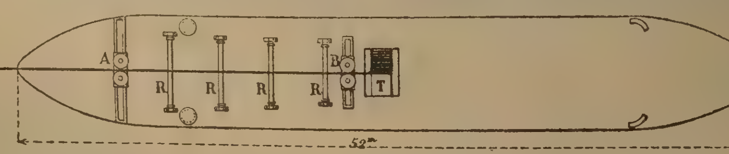


Fig. 4. — Toueur à câble noyé de la Compagnie de navigation du Rhône (plan).

leur prolongement au S.-E. se trouve le groupe des Gambier ou Mangaréva. Géographiquement, elles se divisent en : groupe du Nord, comprenant, au N. du 15° lat. S., 8 îles (92 kil. q.) ; groupe du Centre, 52 îles, 675 kil. q. ; groupe du Sud, près et au-dessous du 20° lat. S., 16 îles, 211 kil. q. Total de la superficie, 978 kil. q. ; 5.087 hab. en 1898. Plusieurs îles sont inhabitées ou à population inconnue. Au point de vue administratif, les 56 îles situées à l'O. du méridien de 142° forment l'établissement secondaire des Tuamotu ; les 24 îles situées à l'E. du même méridien sont rattachées à l'établissement secondaire des Gambier. Par exception, l'île Tematangi fait partie des Gambier, et l'île Puka-Puka (Honden) des Tuamotu. Les points extrêmes de l'archipel sont : Tepoto du Nord, au N. (14° lat. S. ; 143° 45′ O.) ; Morane ou Cadmus, au S. (23° 8′ S. ; 139° 26′ O.) ; Matahiva, à l'O. (14° 56′ S. ; 150° 57′ O.) ; Marutea du Sud, à l'E. (21° 32′ S. ; 137° 55′ O.). — Les principales des 56 îles de l'établissement énumérées de l'E. à l'O. sont : *Kao* (400 hab.), découverte par Bougainville ; *Hikuéra*, riche en nacre ; *Takaroa* (180 hab.) ; *Anaa*, la plus considérable (700 hab.) ancienne île de la Chaîne, découverte par Cook en 1773 ; elle renferme le village de Tunhora où fut longtemps le ch.-l. ; après le cyclone de 1878, il fut transféré à *Fakarana*, excellent mouillage ; *Kankura*, riche en perles ; *Rangiroa*, le plus vaste atoll de l'archipel. Presque toutes les îles sont des *atolls*, dont les lagons sont en communication avec la mer par des passes (32 îles) ou sont isolés (40 îles) ; il en est qui n'ont pas de lagon. La bande de corail et de sable autour du lagon jusqu'à la mer a une largeur de 100 à 800 m. ; les îlots, de 4 à 5 m. de hauteur, se forment au milieu de cette bande. Ces îlots sont couverts de végétation ou plantés de cocotiers, ils sont plus nombreux dans les parties des récifs abrités de la grosse houle du S. L'eau potable manque, il faut la faire venir de Tahiti ou consommer celle de pluie ou de l'eau distillée ; l'eau naturelle est saumâtre.

Le *climat* est sain, les chaleurs sont tempérées par la brise constante. La saison des pluies règne en novembre, décembre et janvier. Les alizés de l'hémisphère S., vents du S.-E., dominent, mais sont influencés par l'évaporation que produit la chaleur solaire sur l'eau des lagons, en sorte qu'ils sont le plus forts quand cette action est moindre, juin à septembre. De décembre à mars, les vents dominants soufflent du N. à l'E.-N.-E. C'est la saison des cyclones. En avril et mai, en octobre et novembre, les brises sont variables. En toutes saisons, l'O. est pluvieux, le N.-O. tempêtueux. Les cyclones sont rares aux Tuamotu. La hauteur moyenne du baromètre est de 763 millim. aux Tuamotu.

La *flore* est pauvre : 30 espèces spontanées seulement, d'après Gray. Sur le sol corallien de ces îles, encore dépourvu d'humus, la végétation ne consiste qu'en de maigres touffes de miki-miki (*Piperomia*), de *Guettarda speciosa* L. (Tafana), arbuste particulier aux îles madréporiques, dont les fleurs sont belles et parfumées (Rubiacées) ; de *Tournefortia*, de *Pentacarya*, de *Scœvola*, etc. Avant la plantation et l'extension du cocotier, les fruits du *Pandanus odoratissimus* (Fara) et le pourpier étaient les seules productions du sol nécessaires ici à l'alimentation. En outre du cocotier, on cultive le taro (*Colocasia*), l'ananas, l'arbre à pain, le bananier, qui ont été apportés de Tahiti dans les îles de la partie occidentale. Il faut citer encore, comme textiles, le *Pandanus utilis*, ainsi que le *Tacca pinnatifida* (Pia) et le *Pipturus velatinus* var. *pomotouense*, à l'état sauvage fort répandu (Roa). Le *pia* donne aussi de la fécule. L'*Alyxia stellata* (Apocynées) ou Maïré fournit une écorce bonne pour la parfumerie. — La *faune* est bornée, quant aux mammifères terrestres, à un rat ; il y a quelques espèces d'oiseaux ; on trouve à Makatéa des pigeons verts et une tourterelle, et dans les îles du Sud, des oiseaux plus variés, tels que rossignols, perruches, dites *inséparables*, etc. ; un petit nombre d'insectes ; le crabe du cocotier, quelques lézards, etc. La faune marine est riche : dauphins, oiseaux de mer, tortues, poissons (dont certains sont vénéneux). Les huîtres, perlières (*Meleagrina margaritifera*), qu'on trouve dans les lagons, constituent une source importante de revenus. Les seuls animaux domestiques sont les porcs et les poules, et des chiens servant d'aliments.

Les indigènes sont de *race* polynésienne, se rapprochant du type tahitien ; ils sont bien faits et robustes, mais on observe des cas d'éléphantiasis. Ils parlent un dialecte de la langue maorie. Leur caractère est indépendant et belliqueux. La plupart sont catholiques, un assez grand nombre mormons. Ils excellent comme plongeurs. Jadis, ils étaient anthropophages. Le tatouage est pratiqué. De même que les autres établissements secondaires de l'Océanie française, les Tuamotou ont un chef-lieu et sont divisés en districts. Le chef-lieu (qui était à Anaa) est actuellement dans l'île de Fakarava : Rotoava, résidence de l'administrateur, officier de l'état civil centralisateur (le siège du gouvernement est à Papeëti). Les chefs de districts sont investis des fonctions d'officiers de l'état civil. La population immigrée est peu considérable (492 en 1889), soit un dixième de la population totale. Quant à la population *blanche*, elle n'était représentée (en 1885) que par 37 individus. Nulle femme blanche, quelques belles métisses.

La *culture* du cocotier se développe tous les jours et constitue une source de revenus assez importante pour les habitants. Palmeraies en 1875 : 40 millions de cocotiers. Exportation : 3.000 tonnes de koprah. Mais la principale industrie est la pêche de la nacre et les perles fines. L'exploitation des lagons est réglementée, elle se fait par les indigènes, plongeurs habiles, ou par scaphandriers. Le *commerce* emploie des goélettes qui circulent entre l'archipel et Tahiti et dans l'archipel. Il passe par *Tahiti* (V. ce mot). Les indigènes sont bons navigateurs, et leurs canots doubles ou *pahi* leur servent pour la circulation d'île à l'île. L'origine des indigènes aux Tuamotu est, dit-on, due à des immigrants venus des îles Marquises, qui les auraient peuplées assez récemment, soit au XVIe siècle et alors qu'elles auraient été rendues habitables par l'introduction du cocotier. Ils subirent l'influence et la suzeraineté des Tahitiens avant celles des Européens. Dès le XVIIe siècle, quelques-unes de ces îles furent découvertes par Quiros, puis par Lemaire et Schoulten en 1616 ; Bougainville (1768) et Cook (1769 et 1773) les reconnurent plus tard. Les rois de Tahiti conquirent l'île occidentale de Makatéa, et en firent un lieu de déportation, puis les rois Oton et Pomaré Ier étendirent sur tout l'archipel leur domination. Enfin, de même que l'archipel suzerain, les Tuamotu devinrent en 1842 pays protégé, et en 1880 colonie française. Ch. DELAVAUD.

BIBL. : PAILHÈS, *Souvenirs du Pacifique. L'Archipel des Touamotou*, dans le *Tour du Monde*, 1875. — *Les Établissements français d'Océanie*, notices de l'Exposition de 1900. — *Instructions nautiques ; Océan pacifique* S. (part. E.), 1894. — Cartes hydrogr., plans 3391-94, 3577, 3578, 3580 ; 3912.

TOUAN-TÉ. Ville de l'Indo-Chine, dans la province de Pégou (Basse-Birmanie), située à l'extrémité N. du Touan-té-taô-ghyi. Elle est renommée par une poterie de terre qui lui est propre. Son commerce, qui consiste en riz, canne à sucre, bambous, et surtout en une pâte de poisson pourri appelée *ngapi*, est assez important.

TOUAREG (au singulier *Targui*, de *Tergab*, race). Population berbère du Sahara central, compris entièrement dans la sphère d'influence française (V. l'art. SAHARA). Ils se groupent en quatre confédérations ayant chacune pour centre un massif montagneux, abri de ses troupeaux et de ses tentes, et d'où ils rayonnent dans le désert et sur les routes qui mènent aux pays où ils se ravitaillent : Touat au N.-O., Rhadamès et Rhat au N.-E., Tombouctou au S.-O., Zinder au S.-E. Les Touareg du Nord, les moins nombreux parce qu'ils n'accèdent qu'aux oasis et non comme ceux du Sud aux fertiles terres légères qui

bordent le Soudan, sont évalués à 30.000, répartis entre les confédérations des Azdjer (*Azgar*) à l'E., des Hoggar (*Ahggar*) à l'O. Les Azdjer, les plus civilisés de tous, commerçant avec Rhat et Rhadamès, ont une certaine tendance à se fixer ; ils possèdent un faubourg de Rhadamès, la seule zaouia touareg à Temassinin, quelques-uns se sont établis au Fezzan et à Rhat. Ils ont un cheikh héréditaire, l'amrhar. La famille des Imanân a à sa tête l'amenokal, suzerain nominal de tous les Touareg du Nord ; son pouvoir a été abattu il y a près de deux siècles avec le concours de la tribu des Aouraghen, et les deux confédérations sont morcelées en tribus qui, de fait, sont autonomes. Ces tribus sont, les unes nobles (*ihaggaren*), les autres serves (*imrhad*) ; il faut ajouter à côté des nobles les tribus maraboutiques et certaines tribus mixtes. Chez les Azdjer, les tribus nobles sont les Imanan, anciens chefs religieux et politiques, les Aouraghen, issus des Awrigha, tribu berbère refoulée du littoral dans le désert par les Arabes et qui a peut-être donné son nom à l'Afrique ; les Imanrhasaten, les Kel-Izhabân, les Imettrilalen et les Ihaddaren : les tribus maraboutiques sont les Ifoghas et les Ihehaouen. — Les Hoggar, divisés des Azdjer par la dépression de l'Igharghar, se ravitaillent surtout à Insalah. Ils ne comprennent que des tribus nobles et des serfs ; ils sont très morcelés ; leur centre est, dans le massif Hoggar, la région d'Idelès ; ce sont les plus hostiles à la France. A l'O., il s'est détaché de leur confédération un groupe établi dans le massif de l'Ahenet et formé de la tribu des Taïtoq, de celle des Tedjeké Nousidi et de dix-neuf tribus serves ou alliées ; ils nomadisent au S. jusqu'à Taodeni et au Soudan ; les Azdjer et Hoggar ne dépassent guère au S.-E. Asiou, qui forme, avec le point plus occidental de Timissao, la limite coutumière entre eux et les Touareg du Sud. — Ceux-ci sont beaucoup plus nombreux, évalués à 60.000 pour les Keloui à l'E., le double pour les Aouelimmiden à l'O. Les Keloui vivent dans l'oasis d'Aïr et se rattachent aux Aouraghen ; ils sont presque sédentaires, habitent des huttes et non des tentes ; ils ont enlevé l'oasis aux nègres et se sont métissés avec eux. Au S. de l'Aïr est le groupe des Kel-Guérès et des Itissan, tribus refoulées par les Keloui (ce sont des cavaliers), à la différence des Touareg précédents qui ne montent guère qu'à dos de chameau. Les Aouelimmiden, dont la forteresse naturelle est le massif de l'Adrar oriental, sont les plus puissants des Touareg, ils étaient maîtres de tout le coude du Niger et s'étendaient bien au S. du fleuve, lorsque les Français ont conquis ces régions. On les rattache à la grande nation berbère des Lemta (V. Soudan, § *Histoire*) ; venus de l'O., ils auraient refoulé les Tademekkés et abattu le royaume sonrhaï. Ils sont sous l'influence maraboutique des Bekkaya de Tombouctou, se divisent en nobles et imrhad et vivent sous la tente.

Les Touareg sont regardés comme des Berbers de race pure, les nobles du moins ; ils ont le teint bronzé, les cheveux longs, lisses et noirs, la barbe noire et rare, les yeux noirs, rarement bleus, le nez petit, les mains petites, les membres musculeux, la taille haute. Nominalement musulmans, ils ne jeûnent pas, ne font pas les ablutions régulières, ne saignent pas les animaux. Ils sont armés du sabre, de la lame, d'un couteau et souvent d'un bouclier ; l'usage du fusil s'est généralisé, mais ils tirent mal ; ils sont vêtus d'une tunique généralement noire, blanche chez quelques tribus, d'un pantalon, d'une ceinture de laine, d'un turban dont un bout est ramené de façon à voiler la figure, ne laissant apercevoir que les yeux ; ce voile ou *litham* est caractéristique ; il abrite les voies respiratoires du sable. Les chefs portent souvent le burnous ; la mode est d'avoir la moustache longue et la tête rasée, sauf une tresse. La nourriture est le lait et la viande des troupeaux de moutons et de chameaux ; le revenu tiré des caravanes qu'ils escortent et des razzias leur permet d'ajouter au produit de leurs troupeaux pour se procurer des dattes, des grains, des armes et des objets manufacturés dans les oasis du Nord et sur les marchés du Soudan. Ils circulent à dos de chameau, mais en descendent pour le combat. — Les femmes sont très libres, et la filiation se définit par la ligne maternelle (V. l'art. Famille). — La langue des Touareg est le *tamachek*, celui des dialectes berbers, qui est demeuré le plus pur d'éléments arabes. Ils ont une écriture, le *tifinarh* (singulier *tafanek*, lettre) qui se retrouve sur des inscriptions rupestres et de nombreux monuments du N. de l'Afrique (cf les art. Berber, Linguistique) ; on la rapproche des alphabets punique et himyarite (V. Ecriture).

Histoire. — L'histoire des Berbers sahariens est mal connue ; le nom de Touareg est celui que leur donnent les Arabes ; eux-mêmes s'appellent Imoharh, nom national des Berbers. Les documents fournis par les écrivains antiques ne permettent pas encore de rattacher clairement aux peuples actuels ceux qu'ils mentionnent dans le désert Libyque, Garamantes, Ethiopiens blancs, etc. Les Touareg descendent principalement de tribus berbères refoulées dans le désert par la grande invasion arabe hillalienne du xi[e] siècle ; auparavant, les Targa habitaient le Maghreb et la région de Sidjilmessa, au S. de l'Atlas marocain. Ibn Khaldoun, au xiv[e] siècle, les place dans le désert au S. de la Tunisie ; les Lemta, plus à l'O., au S. des Riah du Zab ; puis les Messoufa, les Lemtouna, au S. du Sahara marocain, et enfin les Gueddala, les plus occidentaux des Berbers du désert, guerriers voilés du litham. Au xvi[e] siècle, Léon l'Africain énumère, d'E. en O. : les Berdoa (auj. tribu du Tibesti), entre Aoudjelah et le Bornou ; les Lemta, entre la route du Fezzan à Kano et les oasis de Rhadamès et Ouargla ; les Targa, entre l'Aïr, le Mzab et le Touat ; les Zouenziga, de l'Aïr à Tombouctou ; enfin les Sanhadja, au N.-O. de Tombouctou ; ceux-ci se sont fondus avec les Maures du Sahara occidental, comme les Berdoa avec les Toubou ; les trois autres tribus correspondent aux Touareg actuels. Tandis que ceux du Nord guerroient par petites bandes contre leurs voisins arabes les Chaamba, ceux du Sud ont, avec plus de succès, combattu les nègres et peuples mixtes du Soudan. Les Touareg sont entrés en relations avec la France après la conquête de l'Algérie. Henri Duveyrier vécut parmi les Azdjer en 1861, et le 26 nov. 1862 fut signé un traité de commerce à Ghadamès entre le commandant Mircher et deux cheikhs des Azdjer ; mais ce traité demeura lettre morte, quoique les Azdjer aient été moins ouvertement hostiles à la France que les Hoggar. L'assassinat de nos explorateurs Dournaux-Duperré et Joubert en 1874, de la grande mission Flatters en 1880, des Pères Richard et Kermabon en 1881, de Morès en 1896, a démontré la vanité des missions pacifiques ; en revanche, Foureau et Lamy, bien escortés, ont traversé le territoire des Touareg et infligé un rude échec à leurs agresseurs (1899). L'occupation du Touat et du Tidikelt, en livrant à la France les centres de ravitaillement des Hoggar, la mort des Badjourda, instigateurs du massacre de Flatters, ont préparé la subordination des Touareg du Nord, qui devra être précédée du châtiment des auteurs du crime et du paiement du prix du sang. Les Touareg du Sud, qui avaient exterminé l'état-major du colonel Bonnier aux portes de Tombouctou, ont subi de sanglantes défaites et accepté la prépondérance française. A.-M. B.

Bibl. : Duveyrier, *les Touareg du Nord*, 1864. — Rohlfs, *Quer durch Afrika* ; Leipzig, 1874-75, 2 vol. — Nachtigal, *Sahara und Sudan* ; Berlin, 1879-89, 3 vol. — Bissuel, *les Touareg de l'Ouest* ; Alger, 1888. — Le Chatelier, Publication officielle des documents de la mission Flatters. — Deporter, *l'Extrême Sud de l'Algérie*, 1890. — Du même, *l'Islam dans l'Afrique occidentale*, 1899. — Hanoteau, *Grammaire de la langue tamachek* ; Paris, 1860. — Masqueray, *Dict. français-touareg*, 1893.

TOUAT. Groupe d'oasis du Sahara algérien ; on applique souvent ce nom à l'ensemble des oasis situées au S. du dép. d'Oran et au N.-O. du massif du Hoggar ; mais il désigne spécialement le groupe occidental de ces oasis ; celui du N. étant le *Gourara*, et celui du S.-E. le *Tidi-*

kelt (V. ces mots). On tend à concilier les deux appellations en qualifiant l'ensemble des trois groupes d'*Archipel touatien*, pour réserver celui de Touat au groupe du S.-O., situé dans le bassin de l'oued Saoura. L'ensemble de l'archipel touatien représente une dépression à laquelle viennent aboutir les eaux descendues de l'Atlas et des massifs des Touareg ; elle est limitée : au N., par les dunes de l'Erg occidental et la falaise du plateau crétacé du *Tadémaït* (V. ce mot) ; au S., par le plateau dévonien du Mouydir ; les oasis du N., alimentées par les eaux filtrées sous la dune, forment le *Gourara* ; celles du S.-E., alimentées par les eaux du Tadémaït et du Mouydir, forment le *Tidikelt* ; quant au Touat, il représente le fond de la cuvette et est créé par les eaux de l'oued Saoura, venu du Maroc et grossi à Igli par la Zousfana ; le Touat ne comprend que le bassin inférieur de l'oued Saoura ; au moment des pluies, l'eau y arrive jusqu'aux premières oasis, rarement jusqu'à l'extrémité méridionale de la dépression qui ne serait guère qu'à une centaine de mètres au-dessus de l'Océan. La vallée est large, sur un sol d'alluvions ; la nappe souterraine drainée par

Echelle 1 : 4500000

Carte du Touat.



Vue de la kasbah des Bajouda, face occident. (Insalah).

les feggaguir (galeries souterraines joignant le puits) est abondante. Le Touat comprend plus de 300 ksour, et Deporter y compte 100.000 hab. ; un tiers d'Arabes, dont 10.000 se classant dans la noblesse religieuse des Cheurfa ; 8.000 à 10.000 Berbers Zenata, les anciens maîtres du pays ; un tiers de Harratin, métis de nègres, travailleurs sédentaires, à demi serfs, et près de 20.000 nègres, généralement esclaves. On parle arabe et un dialecte berber.

Les ksour du Touat se répartissent en districts qui sont, du N. au S., sur 200 kil. de long : Bouda (12 ksour) ; Timmi (39 ksour), le plus populeux et le centre politique, avec une vraie ville à Adrar ; Tamentit (5 ksour) ; Bou Faddi ou Ouled-el-Hadj (4 ksour) ; à l'O. de celui-ci, Tasfaout-Fenorhin (17 ksour) ; au S. du précédent, Tamest (14 ksour) ; Zaouiet-Kountah (24 ksour) ; Inzegmir ou Touat-el-Henné (13 ksour) ; au S.-O. de ceux-ci, Sali (13 ksour), et tout au S. du Touat, Reggan (15 ksour). — On évalue le nombre des palmiers à 4 millions ; leurs dattes ne sont pas très bonnes ; on cultive aussi des fruits, des légumes et des céréales, mais en quantité insuffisante, car il faut en importer, du henné très estimé, du chanvre, du tabac, du coton. Les moutons sont nombreux, les ânes aussi, les chevaux rares ; les chameaux se trouvent surtout à Bouda et Reggan.

HISTOIRE. — L'histoire du Touat n'est connue que depuis la conquête musulmane. La population primitive, formée peut-être des Harratin (Mélano-Gétules des anciens), avait été de longue date subjuguée par les Berbers Zenata. Au VIIIe siècle, les Miknasa, fraction de cette grande tribu convertie à l'islam, occupaient la région de l'oued Saoura et fondèrent au Taplelt le petit Etat de Sidjelmassa. Sous la dynastie des Beni Midrar, ils affirmèrent leur autonomie en adhérant au schisme religieux des Chiites ; le Touat et le Gourara suivirent cet exemple vers l'an 800. Bien que cet antagonisme religieux ait cessé lors du démembrement de l'empire musulman, le dualisme et les rivalités qu'il traduisait ont persisté. Les ksour de l'oued Saoura sont demeurés du côté des dissidents. Lors de la seconde invasion arabe, dite hillabienne, les Mérinides, fraction des Zenata, se réfugièrent au Gourara (XIe siècle) ; plus tard, devenus maîtres du Maroc, ils voulurent étendre leur autorité vers le Sud. En 1315, le fils du sultan Abou Ali, parti du Tafilelt, fait la conquête du Touat, du Gourara et de Tamentit ; mais lui-même, puis son frère s'y rendirent indépendants et tout lien de vassalité fut presque aussitôt rompu. En 1492, un agitateur religieux du Gourara fait massacrer les juifs et tente de révolutionner le Maroc. La première occupation effective par une armée marocaine eut lieu en 1540, sous la dynastie des Chemfa Saadiens (V. MAROC) qui s'appuyaient sur le Tafilelt ; Mouley Ahmed el Mansour dut recommencer la conquête en

1588, quand il entreprit celle du Soudan ; le Gourara et le Touat se rebellèrent presque aussitôt et une nouvelle expédition échoua. La dynastie actuellement régnante au Maroc obtint en 1662 et 1668 un hommage nominal ; puis il ne fut plus question de suzeraineté jusqu'en 1808 où une colonne marocaine vint prélever son tribut. Le traité de 1845, entre la France et le Maroc, stipule qu'au S. des ksour de Figuig et de Moghar, le pays étant désert, la délimitation est superflue. Le Gourara, le Touat et le Tidikelk restaient donc en dehors du territoire marocain aussi bien que français ; comme ils étaient à l'E. du méridien où s'arrêtait la frontière, ils étaient dans la zone d'influence française. En 1873, le général de Gallifet ayant occupé El Goléa, les djemaa (assemblées) de Timimoun, de l'Aougguerout et d'Insalah lui offrirent de se soumettre. La situation fut modifiée par le massacre de la mission Flatters, concerté dans une réunion tenue à Insalah, en déc. 1880, par les Touareg, les Ouled-sidi-Cheikh dissidents et la famille des Badjouda qui dominait à Insalah ; l'oasis d'In-rhar (Tidikelt) fournit même vingt chameaux au rezzon des Touareg. Depuis cette époque les gens d'Insalah, comme les Touareg Hoggar, redoutent le châtiment et ils se sont efforcés de trouver au Maroc une protection. En 1886 et 1887, les chefs du Touat et du Gourara firent des démarches auprès du sultan ; la France protesta à Fez, et les querelles des djemaas berbers du Gourara, avec les chefs nobles arabes du Touat, paralysèrent l'effet de ces démarches. Toutefois, au Touat, un personnage établi dans l'oasis de Timmi prit le titre de pacha marocain. Les oasis touatiennes étaient trop divisées pour accepter de s'unir sous un gouverneur. Elles sont, en premier lieu, divisées en deux grands partis ou Sofs, Ihammed et Sefian, division qui remonte à l'époque des Almohades (XIII[e] siècle) ; elles le sont en Berbers administrés par leurs assemblées (djemaa) qui dominent au Gourara, et Arabes obéissant à leurs chefs religieux ou nobiliaires ; d'une manière générale le Sof des Sefian représente l'élément berber et le Sof Ihammed l'élément arabe ; elles le sont encore en partis religieux affiliés à des ordres rivaux : de Mouley-Taieb dont le chérif d'Ouezzan est le chef ; héritiers de la dynastie des *Edrisites* (V. ce mot), les Taïbya sont assez mal disposés pour la dynastie marocaine actuelle ; — l'ordre des Ouled-sidi-Cheikh dont l'importance est plus politique que religieuse ; les descendants de Sidi Cheikh étaient, lors de la conquête française, les chefs féodaux du Sahara algérien ; leur influence est considérable au Gourara ; le célèbre agitateur Bou Amama, chef de l'insurrection du Sud oranais, en 1882, est de cette famille ; il s'est après l'insurrection retiré à Deldoul, oasis du Gourara, et de là a consolidé son influence sur les nomades sahariens depuis les Beraber marocains jusqu'aux Touareg ; il a ensuite quitté ces parages pour s'installer à Figuig ; — l'ordre des Kadria (Sidi Abd-el Kader Djilani) est, comme dans toute l'Afrique musulmane, important, mais peu militant ; — celui de Kerzaz, qui se rattache aux Edrisites, a son centre sur l'oued Saoura, au N. du Touat ; il est pacifique et favorable à l'entente française ; — la confrérie des Bekkaya, qui a son centre à Tombouctou, dérive des Kadria, influent dans les oasis méridionales d'Akabli (Tidikelt), Inzegmir (Touat), est également pacifique en principe ; — l'ordre des Senoussi, qui passe pour très hostile aux Européens, dominait à Insalah.

Après avoir projeté une extension d'influence pacifique et suivi à cet effet des pourparlers assez stériles avec les Ouled-sidi-Cheikh, le gouvernement français, poursuivant la jonction de l'Algérie et du Soudan, fut conduit à l'occupation des grandes oasis sahariennes du Touat. Ce fut la conséquence de la mission Flamand, mission géologique escortée par le capitaine Pein avec 140 hommes. Parvenue près d'Insalah, elle fut attaquée à Igosten par 1.200 musulmans, leur infligea une sanglante défaite (28 déc. 1899) ; le lendemain elle occupa Insalah ; presque tous les Badjouda avaient péri dans la lutte ; le 5 janv. 1900, elle défit des contingents venus d'Inrhar ; toutefois, le commandant Baumgarten, venu avec 400 hommes renforcer la garnison, ne put prendre Inrhar (24 janv.) ; il fallut y envoyer une colonne avec de l'artillerie sous les ordres du lieutenant-colonel d'Eu ; le 19 mars, il s'empara d'Inrhar, fit prisonnier le pacha de Timmi, chef du Touat ; il soumit ensuite les oasis d'Akabli et d'Aoulep, achevant la conquête du Tidikelt. Celle du Gourara fut l'œuvre du colonel Menestrel qui s'empara de Tabelkoza et de Timimoun (mai 1900). Une autre colonne avait occupé le 5 avr. Igli, à la tête de l'oued Saoura, pour couper le Touat du Maroc ; en même temps, le chemin de fer du Sud oranais était poussé jusqu'à Duveyrier, en face de Figuig. Cependant, au S. du Gourara de sanglants combats eurent lieu, en septembre, aux ksour de Sahela et de Metarfa, les ksouriens étant appuyés par des bandes de Beraber venus du Maroc méridional. Une nouvelle colonne fut formée en janv. 1901, sous les ordres du général Servière ; il soumit le Deldoul, avec Sahela et Metarfa, Brinken et le Touat (févr. 1901) ; à ce moment, il apprit que les Beraber avaient tenté sur Timimoun une surprise repoussée avec pertes (18 févr.) ; il se porta contre eux dans l'oasis de Charouin, leur infligea de grosses pertes et acheva la soumission de ces ksour. Une autre colonne, dirigée par le général Risbourg, avait en partant de Duveyrier occupé les oasis du N. de l'oued Saoura, Beni Abbès et Kerzaz (mars 1900). La prise de possession des oasis du Touat, du Gourara et du Tidikelt, a coûté environ 40 millions de fr., en raison des frais énormes des convois de chameaux qui accompagnaient et ravitaillaient les colonnes, et de la mortalité de ces animaux dont plus de 60.000 succombèrent. Des postes fortifiés ont été installés à Insalah, Inrhar et Tit, au Tidikelt, à Timimoun, au Gourara, à Adrar, au Touat, à Beni-Abbès (après Igli), au N. de l'oued Saoura ; une piste carrossable reliera ce dernier point à Djenan-ed-Dar, près de Duveyrier, en attendant la voie ferrée ; une autre est tracée d'El Goléa à El Hadadra. L'administration des oasis est assurée par la création d'annexes du service des affaires indigènes d'Algérie à Insalah, Timimoun et Adrar ; la police est confiée à des maghzen, cavaliers indigènes dépendant des officiers chefs d'annexe. A.-M. Berthelot.

Bibl. : Deporter, *Extrême Sud de l'Algérie* ; Alger, 1890. — Rinn, *Nos frontières sahariennes* ; Alger, 1886. — Du même, *Marabouts et khouan* ; Alger, 1884. — Anon. (Le Chatelier), *Questions sahariennes*, 1890. — Le Chatelier, *les Frontières méridionales de l'Algérie*, dans *Revue scientifique*, 1886. — Flamand, *Géologie du bassin de l'oued Saoura* ; Alger, 1897. — Du même, *l'Occupation d'Insalah*, dans *Bulletin de la réunion d'études algériennes*, 1900. — V. aussi les documents parlementaires (Chambre des députés), produits lors de la discussion des crédits supplémentaires de juin 1900 et mars 1901.

TOUBOUAI, Tubuai, Iles australes des Anglais. Archipel de la Polynésie équatoriale, faisant partie des établissements français de l'Océanie. Il s'étend de 21° 49' lat. S. à 29° 24' et de 157° 11' à 145° 18' long. O., c.-à-d. de l'île Hull au N.-O., à l'île Bass au S.-E., et comprend les îles : Hullou, Maria, Rimatara, Rurutu (50 kil. q. ; 360 hab. ; alt. 400, mouillage profond d'Avera), Tubuai (103 kil. q. ; 420 hab., alt. 310 m., Raevavae (66 kil. q., alt. 310 m.) (ce sont les Toubouai proprement dites), et beaucoup plus loin, au S.-E., Rapa (ancien cratère, alt. 633 m., 43 kil. q., vestiges d'une ancienne civilisation, forts en pierres sèches, bon mouillage d'Ahurei) et Bass (rochers abrupts inhabités). On peut signaler des récifs intermédiaires qui complètent la continuité de la chaîne, alignée du N.-O. au S.-E., comme les autres alignements des îles polynésiennes. C'est le deuxième, qui commence au N.-O. par les Samoa, se continue par les Palmerston, les îles de Cook. Superficie totale : 287 kil. q. ; population : 1.800 hab. environ en 1892.

Les Tubuai sont des îles hautes et de formation volcanique, à l'exception de l'île Hull ou Maria. Le climat est doux et tempéré. Les saisons sont bien marquées, et avec les vents du S. la température y est fraîche dans la sai-

son d'hiver; la pluie y est fréquente. Aux Tubuai, les vents d'E.-S.-E. sont les plus fréquents; ceux du N. et du N.-O. sont généralement des vents de beau temps, mais, avec la saute brusque au S., surviennent des grains furieux. Les tempêtes tournantes s'y font sentir en été (oct. à mai). A Rapa, c'est dans l'été que les vents soufflent de S.-E., tandis que les brises de S.-O. dominent en hiver, de mai en octobre.

La *flore* est pauvre dans ces îles. Les cocotiers ne portent pas fruit à Rapa. La première plante qui, dans ces archipels, s'empare des récifs, est le pourpier, puis des plantes rampantes, grasses ou velues, des fougères arborescentes, etc. — La *faune* est la même que celle des îles de la Société, celle terrestre est pauvre, celle marine est fort riche. Tubuai nourrit sur ses hauteurs gazonnantes des chevaux, que des goélettes viennent prendre à destination de l'Océanie orientale. — Les indigènes sont de la race maorie, ils se rapprochent des Tahitiens, mais ils sont plus travailleurs. Ils parlent le tahitien, ou, comme à Rapa, une langue semblable à celle de Rarotonga, une des îles Cook, d'où ils sont venus probablement. Ils ont suivi d'abord l'influence de Tahiti, prenant les mêmes usages, suivant la même religion. Aujourd'hui ils professent le christianisme, auquel ils ont été convertis par des missionnaires protestants, établis de 1821 à 1825 dans l'archipel. Les ministres du culte se recrutent parmi les indigènes. La population a subi un décroissement déplorable depuis l'arrivée des Européens, mais heureusement ce mouvement se ralentit. La population blanche est fort minime.

Lors de la suzeraineté de l'archipel de la Société, les deux îles de S.-O., Rimatara et Rurutu, se rattachaient à Raiatéa, les trois îles de l'E. à Tahiti. Aussi ces dernières furent-elles comprises dans le protectorat français d'abord, puis dans l'annexion de Tahiti. Les deux premières, qui avaient été omises, ne furent possédées officiellement que les 27 et 29 mars 1889 ; Rapa fut placée sous le protectorat le 17 fév. 1844 et annexée le 27 fév. 1882.

Bibl. : Aylia Marin, *les Tubuai...*, dans le *Tour du monde*, 1885. — *Voyage aux îles Tubuai, Raevavae et Rapa*, dans *Bull. Soc. géog. commerc. de Paris*, 1889. — *Instructions nautiques*, 1891. — Cartes hydrogr., nos 985, 1158, 1727, 4062, 4232.

TOUCAN (Ornith.). Genre d'Oiseaux de l'ordre des Grimpeurs ou Zygodactyles, désigné scientifiquement sous le nom de *Ramphastos* et devenu le type d'une famille à part (*Ramphastidæ*), caractérisée par un bec très grand, emboitant la tête jusqu'aux yeux, aussi long que la moitié du corps, un peu recourbé, à bords des mandibules dentelés; les narines, ovales, percées dans une membrane; les ailes courtes, concaves, la queue égale ou arrondie, assez courte ; les tarses robustes, scutellés, courts, les deux doigts externes égaux et assez longs, les deux internes et surtout le pouce plus courts, les ongles forts, comprimés et recourbés. Tous les Oiseaux de cette famille habitent l'Amérique chaude, du Mexique au S. du Brésil et à la Bolivie, et forment deux genres : Toucan proprement dit (*Ramphastos*), subdivisé en plusieurs sous-genres, et Aracari (V. ce mot) ou *Pteroglossus*, dont le bec est moins disproportionné. Le bec de toutes les espèces est teint de couleurs vives et variées, où le rouge, le jaune, le bleu et le vert se mélangent agréablement, mais ces teintes se fanent et disparaissent après la mort; le plumage lui-même présente des couleurs tranchées que les dames du Brésil et du Pérou, et même d'Europe, à une certaine époque, ont utilisées pour leur parure : le devant du cou et de la poitrine, revêtu de plumes fines et serrées, servait surtout à cet usage, comme aujourd'hui le plumage du Grèbe. Le Toucan a gorge blanche (*R. tucanus*), de la taille d'une Corneille, est noir dessus avec la poitrine d'un blanc pur et le ventre rouge. Il habite Cayenne. Le Toucan a gorge jaune (*R. vitellinus*) habite également la Guyane. Le Tocard (*R. tocard*) a la gorge blanche bordée d'un collier rouge. Il est du Pérou. Les Toucans volent aisément en ramenant leur tête en arrière et appuyant sur la gorge leur bec dont l'intérieur est celluleux, ce qui le rend plus léger qu'il n'en a l'air. Ils se nourrissent de fruits. Lorsqu'ils sont perchés, ils font entendre un sifflement accompagné de mouvements du bec à droite et à gauche, qui leur ont fait donner, à Cayenne, le surnom de *prédicateurs*. Ils nichent dans des troncs d'arbres, et chaque couvée est de deux petits que les parents nourrissent jusqu'à ce qu'ils puissent voler. Ces Oiseaux perchent et ne grimpent jamais aux troncs des arbres à la façon des Pies. E. Trouessart.


Toucan (*Ramphastos cuvieri*).

TOUCH. Rivière du dép. de la Haute-Garonne (V. Garonne [Haute-], t. XVIII, p. 554).

TOUCHATOUT. Pseudonyme de Ch.-L. *Bienvenu* (V. ce nom).

TOUCHAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Lignières; 897 hab.

TOUCHE. I. Technologie (V. Essai).

II. Musique. — On appelle touche certaines parties de plusieurs instruments de musique, qui sont celles où se posent les doigts de l'exécutant. Dans les instruments à clavier, orgue ou piano, les touches sont les petites palettes de bois plaquées d'ivoire ou d'ébène, dont l'ensemble constitue le clavier. On les appelait autrefois *marches*, quand il s'agissait des touches diatoniques, et *feintes*, lorsqu'on voulait désigner les touches chromatiques, et tandis que celles-ci sont toujours noires aujourd'hui et les premières blanches, c'était la disposition contraire qui était aux xviie et xviiie siècles la plus commune, pour les clavecins tout au moins. Dans le violon, le violoncelle et les autres instruments de cette famille, la touche est cette pièce d'ébène qui, collée sur le manche s'étend sans la toucher au-dessus de la caisse de l'instrument et par dessus laquelle les cordes sont tendues. Les doigts de l'artiste s'y posent pour appuyer sur les cordes et faire les différentes notes. Dans les instruments à cordes pincées et dans les violes jadis, les touches étaient ces divisions marquées sur le manche et séparées l'une de l'autre par un petit morceau d'ivoire ou de métal formant un léger relief. On se contentait souvent de serrer à cet endroit une simple corde de boyau, nouée derrière le manche. Cette disposition permet à l'exécutant d'obtenir la note juste, pourvu qu'il appuie le doigt dans l'intervalle de deux touches, le relief faisant alors sillet à l'endroit voulu. Le jeu des instruments de ce genre, lesquels font souvent des accords sur plusieurs cordes à la fois, serait impossible sans cela, car les doigts ne pourraient commodément se placer à la place exacte qu'il faudrait. H. Q.

TOUCHE (La). Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Montélimar; 224 hab.

TOUCHE (Henri Filleau de La), magistrat et généalogiste français (V. Filleau de La Touche).

TOUCHE (Gervaise de La), littérateur français (V. Gervaise de La Touche).

TOUCHER (Physiol.) (V. Tact).

TOUCHES (Les). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Nort-sur-Erdre ; 2.051 hab.

TOUCHES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Givry ; 998 hab. Ruines, sur un roc escarpé, du château de Montaigu (xiie siècle).

TOUCHES-de-Périgny (Les). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Matha ; 848 hab.

TOUCHET. Famille anglaise (V. Audley [Lords]).

TOUCHET (Marie), dame de Belleville, née à Orléans en 1549, morte en 1613. Elle était fille, non pas d'un apothicaire d'Orléans, mais de Jean Touchet, sieur de Beauvais et du Quillard, lieutenant particulier du bailliage d'Orléans, et d'une fille naturelle du Flamand Mathy, médecin du roi. Les chroniqueurs lui donnent un visage rond, l'œil vif, le front petit. A en juger par un portrait reproduit par Bouchot (*Portraits au crayon*, pp. 72 et 174), mais dont l'attribution est par lui déclarée douteuse, elle aurait eu la figure d'un ovale parfait, les yeux à la fois vifs et doux, le front bombé plutôt que petit, le nez droit et fin, la bouche mince ; moins de beauté qu'un réel charme. Ainsi s'expliquerait l'anagramme de son nom : *Je charme tout*. Charles IX la connut à Orléans dès 1566. Elle exerça dès lors sur lui une grande influence ; on raconte qu'en voyant le portrait de la fiancée du roi, Elisabeth d'Autriche, elle dit : « L'Allemande ne me fait pas peur ». Elle ne se servit de cette influence ni pour s'enrichir, ni pour agir sur la politique. Elle avait un esprit élevé, des connaissances, et se plaisait à la lecture du *Plutarque* d'Amyot. A son lit de mort, le roi voulut la rendre riche et, n'osant en parler à sa mère, la recommanda à Paul de Gondi. Elle avait eu de Charles IX un enfant mort jeune, et un fils qui fut le comte d'Auvergne, duc d'Angoulême. En 1578, elle épousa François de Balzac d'Entragues, dont elle eut deux filles. Elle les éleva dans l'austérité, mais vainement : l'une, Henriette (V. Entragues), devint la maîtresse de Henri IV (Marie essaya de s'opposer à cette passion) ; l'autre, *Marie*, de Bassompierre. Marie Touchet mourut dans la retraite. H. Hauser.

Bibl. : Brantôme, *Dames*. — Papyre Masson, *Vie de Charles IX*. — Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*. — Sully, *Œconomies royales*.

TOUCHYÉTOU-Khan. Province de *Mongolie* (V. ce mot, t. XXIV, pp. 65 et 67).

TOUCOULEURS (V. Soudan).

TOUCY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre ; 3.320 hab. (2.032 aggl.). Stat. du chem. de fer. Dans les environs, fontaine d'eau minérale ferrugineuse et mines d'ocre renommées. Restes de deux anciens châteaux ayant appartenu, l'un aux seigneurs de Toucy, l'autre aux évêques d'Auxerre.

TOUDON. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Théniers, cant. de Roquestéron ; 508 hab.

TOUDOUZE (Gabriel-Auguste), dessinateur et graveur aquafortiste français, né à Paris le 7 févr. 1811, mort à l'Haÿ (Seine) le 25 mai 1854. Elève de Labrouste, il fut d'abord architecte-dessinateur de la ville de Marseille (1833-36), puis séjourna en Italie où il étudia Pompéi. De 1839 à 1844, il voyagea en Europe, en Asie Mineure, recueillant des documents sur l'architecture. En 1845, il épousa Anaïs Colin, fille du peintre romantique ami de Hugo ; en 1852, il fut nommé inspecteur de la Sainte-Chapelle. Son œuvre consiste surtout en dessins, aquarelles et eaux-fortes, souvenirs de ses voyages ; la Chalcographie du Louvre a acheté tous les cuivres de ses eaux-fortes. Il travaillait, au moment de sa mort, à l'ornementation d'une *Imitation de Jésus-Christ*, imprimée par l'Etat pour l'Exposition universelle de 1855. — Sa femme *Adèle-Anaïs Colin*, née à Paris en 1822, morte à Paris en 1899, exposa des portraits et des aquarelles aux Salons de 1840 à 1865, et termina l'*Imitation* commencée par son mari. Elle collabora à des journaux de modes avec un talent remarqué (*le Conseiller des dames*, *le Magasin des demoiselles*, *la Mode illustrée*).

TOUDOUZE (Gustave), littérateur français, né à Paris le 19 mai 1847, fils du précédent. Secrétaire du député baron Rivet, il entra ensuite au Crédit foncier où il resta de 1866 à 1880. Dès 1866, il publia une nouvelle : *une Boutade égyptienne*. Pendant la guerre de 1870, il s'engagea, bien que dispensé, et rapporta de ses observations vécues un de ses meilleurs livres de nouvelles : *le Pompon vert*. Son premier roman, *Octave*, attira l'attention de Dumas, Sandeau et Flaubert qui devinrent ses amis. Un voyage en Italie exalta son goût de l'art et de l'antiquité : il publia, en 1875, *la Sirène*, puis *l'Amphore*, *la Coupe d'Hercule* (1878). Revenu ensuite à l'étude des mœurs modernes, il publia *Madame Lambelle* (1880), un de ses romans les plus connus. Depuis lors, sa production abondante et régulière se succède d'année en année. Citons : *le Vice* (1882) ; *le Père Froisset* (1883) ; *le Ménage Bolsec* (1886), analyse d'un ménage d'artistes ; *le Train jaune* (1888) ; *Péri en mer* (1889), remarquable peinture de la vie héroïque des pêcheurs bretons, *Ma Douce* (1891), idylle bretonne ; *l'Orgueil du nom* (1895), *la Bête à bon Dieu* (1899) ; *le Miroir tragique* (1901). Toudouze classe lui-même ses livres en quatre séries : les visions antiques, la vie passionnelle, la vie familiale, enfin la vie familiale et sociale. A côté de ces œuvres, il a écrit pour la jeunesse et composé des romans d'histoire. Ami des Goncourt et de Daudet, il avait été choisi par Edmond de Goncourt pour faire le recueil d'extraits de ses œuvres paru chez Colin, ainsi que plus tard le recueil d'extraits de *Daudet* et de *Bourget*. Il a rédigé la critique littéraire dans *le Livre*, de 1880 à 1890.

TOUDOUZE (Edouard), peintre français, né à Paris le 24 juil. 1848, frère du précédent. Elève de Leloir, son oncle, prix de Rome (1871), il peint de grandes compositions historiques et légendaires pleines de mouvement, décoratives, d'une couleur voyante. Nous citerons : *la Mort de Jézabel* (1868) ; *Eros et Aphrodite* (1874) ; *la Femme de Loth changée en statue de sel* (1877) ; *les Anges gardiens*, *Divertissement champêtre au* XVI*e siècle*, *le Triomphe de Diane* (1882), plafond de salle à manger, *une Fête sous Henri IV*, *octobre* (1892) ; *le Départ de la Vierge* (1896). Il a exécuté aussi de grands travaux d'art décoratif : une salle de bal pour Cornelius Vanderbilt, avec un plafond : *la Musique et la Danse*, l'hôtel du Dr Stoïcesco à Bucarest (*une Fête au* XVIII*e siècle*) ; un des salons du foyer de l'Opéra-Comique (*le Jeu de Robin et de Marion*) ; une toile pour la Sorbonne. Enfin la manufacture des Gobelins exécute des cartons de tapisserie d'Edouard Toudouze, destinés à décorer la grand'chambre du Parlement de Rennes. Il a, de plus, illustré *Mlle de Maupin* de Th. Gautier, la *Chronique de Charles IX*, de Mérimée, etc.

TOUE (Navig.). Chaland de rivière absolument carré à l'arrière et présentant à l'avant un relèvement curviligne très prononcé du fond. Dimensions les plus habituelles : long., 40 m. ; larg., 5 m. ; profond., 1m,90.

TOUÉE (Mar.). Cordage qu'on attache d'un bout à un point fixe (coffre, corps mort, ancre, anneau, etc.), vers lequel on veut faire avancer un navire, dans l'intérieur d'un port ou d'une rade, et qu'on hale, de l'autre bout, à bord du navire, soit à la main, soit au moyen d'un cabestan. Lorsque la touée n'est pas suffisamment longue, on recourt à une série de points fixes auxquels on l'amarre successivement. L'opération, qui porte le nom de *touage*, ne doit pas être confondue avec le mode spécial de remorquage par toueurs usité dans la navigation fluviale (V. Touage).

TOUEÏM. Ville d'Arabie, dans le Nedjd, à 175 kil. N. de Riad ; 15.000 hab.

TOUET-de-Beuil. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 374 hab.

TOUËT-de-l'Escarène. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de l'Escarène ; 369 hab.

TOUEUR (Navig.) (V. Touage).

TOUFFAILLES. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Bourg-de-Visa ; 756 hab.

TOUFFE (Mines) (V. Dégagement).

TOUFFLERS. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy ; 1.731 hab.

TOUFFRÉVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 142 hab.

TOUFFREVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt ; 290 hab.

TOUFFREVILLE-la-Cable. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec-en-Caux ; 164 hab.

TOUFFREVILLE-la-Corbeline. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot ; 792 hab.

TOUFFREVILLE-sur-Eu. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu ; 248 hab. Stat. du chem. de fer de l'O.

TOU-FOU, un des plus grands poètes de la Chine (714-774 de J.-C.) : il était pauvre. Etudiant pour entrer dans le mandarinat, il échoua pour le grade de docteur et renonça alors à l'administration. Tou-fou se mit à faire des vers, se rendit à Si-ngan-fou, la capitale alors de l'Empire. On présenta à l'empereur trois pièces de ses poésies ; le souverain en fut charmé et donna au poète un emploi dans le palais, mais cette place était peu lucrative. Tou-fou adressa une supplique à l'empereur qui le gratifia d'une pension qu'il toucha seulement la première année. Le rebelle An-lo-chan (V. Thang, t. XXX, p. 1152) s'étant emparé de Si-ngan-fou, Tou-fou quitta cette ville. Le nouvel empereur Sou-tsong lui donna la charge de censeur impérial ; un des ministres de l'Etat San-Kouan ayant été cassé, Tou-fou prit sa défense. L'empereur s'en offensa et le nomma gouverneur d'une ville du Chen-si. Le poète refusa ce poste, il s'enfuit vers le Ssetchouen, mena une vie vagabonde ; bientôt il tomba dans la misère. Hien-vou, gouverneur militaire, ami des lettres, donna hospitalité à notre poète. Les poésies de Tou-fou passent avec raison pour être fort belles, elles peignent les calamités de son époque.

Bibl. : Marquis d'Hervey Saint-Denys, *Poésies de l'époque des Thang* ; Paris, 1862.

TOUGET. Com. du dép. du Gers, arr. de Lombez, cant. de Cologne ; 742 hab.

TOUGGOURT. Ville d'Algérie, ch.-l. de cercle et centre des oasis de l'oued Rir, au S. du dép. de Constantine, à 69 m. d'alt., au bord du chott de Chemora, à la rencontre des vallées de l'Igharghar et de l'oued Mya ; 1.500 hab. (6.000 avec l'oasis). La kasbah et les vingt mosquées ont peu d'intérêt ; le commerce est assez actif. Autour du bourg central, entouré d'un mur de 2m,50, sont les faubourgs de Nezla (ancien Touggourt), Sidi-Mohammed, Sidi-ben-Djenan, Beni-es-Soud, Tabesbest et Zaouia. L'oasis compte 200.000 palmiers. Elle fut occupée par les Français en 1854 et enrichie par les forages de puits artésiens (V. Rir).

TOUGHELA ou **TUGELA.** Fleuve d'Afrique (V. Natal).

TOUILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies ; 700 hab.

TOUILLON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Montbard ; 663 hab.

TOUILLON-et-Loutelet. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier ; 155 hab.

TOUJOUSE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro ; 307 hab.

TOUKA-Timour, prince mongol (V. Horde d'Or).

TOUKABEUR. Localité de Tunisie, bâtie sur les ruines de l'antique *Tuccabor* ; à 3 kil. N. est le bourg de Chaouach, sur une autre cité ruinée dont il reste un arc de triomphe.

TOU-KIOU (Ethnogr.) (V. Turcs).

TOUKOPIA, TUKOPIA, TIKOPIA. Petit archipel de l'Océanie (Mélanésie), compris entre les archipels de Santa-Cruz au N. et de Banks au S., composé de trois îles (Toukopia, Anouda, Fatakaï) et de deux récifs, entre 11° 3′ et 12° 16 lat. S., 166° 22′ et 169° 50′ long. E., 66 kil. q. ; 650 hab. en 1868. L'île principale est Toukopia ou Borwell (44 kil. q.), découverte en 1606 par Quiros. Flore et faune des îles Viti. Population de race polynésienne.

TOUL. Ch.-l. d'arr. du dép. de Meurthe-et-Moselle, au coude que décrit la Moselle en sortant du plateau de Haye. Stat. du chem. de fer de l'Est, point de raccordement des lignes stratégiques se dirigeant sur Pont-Saint-Vincent par la trouée de la Moselle, sur Neufchâteau-Dijon et sur Mirecourt par Barisey ; port sur le canal de la Marne au Rhin, près de la bifurcation de la Moselle canalisée jusqu'à Pont-Saint-Vincent (embranchement du canal de l'Est). La ville s'étend sur la rive g. de la Moselle (alt., 204 m.), au pied de la côte escarpée du mont Saint-Michel (385 m.), et elle est reliée à la gare par une longue avenue qui franchit les glacis en partie transformés en square où s'élève le monument élevé aux victimes du siège de 1870. Resserrée dans une enceinte de remparts, Toul a une forme presque circulaire ; au-dessus des rues étroites et tortueuses, bordées de petites maisons basses, serrées les unes contre les autres et égayées par les devantures des nombreux magasins, se dressent les tours de la cathédrale, fouillées comme de la dentelle, et celles de l'église Saint-Gengoult. A côté de la cathédrale, on remarque un cloître ogival ; l'ancien palais épiscopal est devenu l'hôtel de ville, et les jardins des évêques ont été transformés en promenade publique. A peine des faubourgs autour de la ville ; Toul reste en dehors du groupe métallurgique dont les usines jalonnent la bordure des plateaux de Haye ; la faïencerie d'art, dont la production est assez importante, est l'industrie la plus considérable de la ville. La population augmente peu (7.260 en 1881 ; 8.942 en 1896) ; mais, avec la garnison, elle s'élève à 12.201 hab. Toul est en effet une ville essentiellement militaire, et une place forte de première ligne ; à l'intérieur et en dehors des remparts, ce ne sont partout qu'arsenaux, casernes, baraquements, magasins, champs de manœuvres, etc. ; sur le territoire de la commune d'Ecrouves, on compte plus de 7.500 soldats. Toul possède, en effet, à proximité de la frontière, une position stratégique de premier ordre. Au fond du bassin qu'elle occupe viennent converger, ouvertes du côté de l'E., les deux trouées que forme la Moselle dans sa double traversée des plateaux couverts par la forêt de Haye ; du côté du N., ce sont les routes qui débouchent, par les vallons, des plaines de la Woëvre ; c'est pourquoi toutes les hauteurs qui encadrent le bassin de Toul sont couvertes de fortifications ou susceptibles d'être mises rapidement en état de défense : au-dessus de la ville, c'est le mont Saint-Michel, cône isolé aux flancs abrupts, qu'escaladent une route en lacets et un petit chemin de fer à voie étroite, jusqu'au fort qui commande de près de 200 m. les rives de la Moselle. Au N.-E., ce sont les batteries qui surmontent les massifs d'Ecrouves-Bruley, qui, avec le mont Saint-Michel et la côte Barine, ferment la vue des plaines de la Woëvre ; plus loin vers le N., c'est le fort de Lucey, qui domine de 140 m. les routes de Metz et de Verdun à Toul, tandis que le fort de Gironville tient sous ses feux une partie de la Woëvre. A l'O., au-dessus du vallon de l'Ingressin, c'est le fort de Domgermain et celui de Charme-la-Côte ; au S., au sommet d'un éperon hardi, le fort de Blénod ; les ouvrages de Gye croisent leurs feux avec ceux de Blénod, du Tillot et de Villey. Du côté de l'E., le fort de Villey-le-Sec, à la lisière de la forêt de Haye, complète cet ensemble formidable de fortifications, qui, du côté du N. se relient aux fortifications couvrant les côtes de Meuse jusqu'à Verdun et, du côté du S., protègent le camp retranché de Toul contre toute attaque surgissant de l'espace largement ouvert entre Toul et Epinal, qu'un seul fort d'arrêt occupe à Pont-Saint-Vincent.

Toul est l'ancienne métropole de la *Civitas Leucorum*. A l'époque gallo-romaine, deux grandes routes se croisaient au chef-lieu des Leuques, venant de Lyon et de Reims ; de là, elles se dirigeaient sur Trèves par *Scarpona* et *Divodurum*. Dans la première moitié du ive siècle environ, saint Mansuy vint prêcher l'évangile chez les Leuques et fut le premier évêque de la cité ; son œuvre

fut complétée par saint Epvre, dans la première moitié du vi^e siècle. Toul fit partie successivement du royaume de Lotharingie et de l'empire d'Allemagne. L'évêque de Toul, vassal des empereurs, était comte souverain de la ville et de son temporel; il battait monnaie et régnait sur vingt-sept villages répartis en une prévôté (Liverdun) et trois châtellenies (Blénod, Maizières, Brixey). Au commencement du xiiie siècle, la ville comprenait le castellum ou l'oppidum primitif que protégeait l'enceinte romaine datant de Valentinien Ier, le bourg, qui s'était élevé à l'O. et au N.-O., et les deux faubourgs de Saint-Epvre et de Saint-Mansuy. Outre la cathédrale Saint-Etienne, Toul possédait la collégiale Saint-Gengoult établie vers 980 par saint Gérard, la Maison-Dieu fondée par le même évêque, l'église Saint-Waast, l'abbaye augustine Saint-Léon IX, et les deux abbayes bénédictines, Saint-Epvre et Saint-Mansuy. Entre les années 1255 et 1261, les habitants de Toul obtinrent de leur évêque Gilles de Sorcy une administration autonome, un corps de justice particulier; l'évêque ne garda sur la ville qu'un droit de haute surveillance. Toutefois, les luttes provoquées par des conflits de juridiction furent ardentes et fréquentes entre l'évêché et ses serviteurs, le chapitre avec ses ministériaux et l'université des bourgeois. Dès l'an 1300, les bourgeois de Toul se placèrent sous la garde du roi de France, Philippe le Bel. Mais ce n'est qu'au xvie siècle, au cours des luttes entre la France et la maison d'Autriche que Toul fut réunie à la France. Dès le mois d'août 1547, Henri II avait accordé des lettres de garde et de protection à la cité leuquoise; en 1548, le duc François de Guise était venu à Toul pour décider l'évêque, les chanoines et bourgeois de Toul à secouer la suzeraineté de l'empereur. En janv. 1552, nouvelle mission du cardinal de Lorraine. Le 12 avr. suivant, le roi Henri II, reconnu vicaire du Saint-Empire par les princes allemands ses alliés, faisait son entrée à la tête de 7.500 hommes dans la ville impériale, aux acclamations des bourgeois. Toul devint ainsi une citadelle française au cœur de la Lorraine impériale. La réunion de Toul à la France fut reconnue, ainsi que celle des évêchés de Metz et de Verdun aux traités de Cateau-Cambrésis (1559) et de Wesphalie (1648). En 1685, Toul devint siège d'un présidial; en 1756, d'un bailliage. En 1775, le diocèse de Toul fut démembré par la formation des évêchés de Nancy et de Saint-Dié qui réduisirent considérablement la circonscription épiscopale; l'évêque de Nancy porte aujourd'hui le titre d'évêque de Nancy et de Toul.

A l'époque de la domination impériale, les armoiries de Toul étaient : *D'or à l'aigle de sable, à une seule tête, au vol éployé, chargée en cœur d'un écusson de gueules au T d'or.* Depuis sa réunion à la France, Toul porte : *De gueules à la lettre capitale T fleuronnée d'or.*

Évêques de Toul. — L'évêché de Toul remonte au ive siècle. Il dépendait de la province ecclésiastique de Trèves. L'évêque de Toul avait le titre de doyen de cette province. L'évêché fut supprimé en 1790 et réuni au diocèse de Nancy.

Saint Mansuy (*Mansuetus*), vers 335-† 3 sept. 375; S. Amon, v. 375-v. 420; Alchas, v. 425; Celsinus, v. 450; S. Auspicius, v. 480; S. Ursus, v. 490; S. Evre (*Aper*), v. 500-† 15 sept. 507; Aladius ou Albaudus, v. 510; Triforicus ou Trisoricus, v. 525-v. 532; Dulcitius, v. 532 (?)-549; Alodius, 549-(?); Premon, v. 560 (?); Antimundus ou Autmundus, v. 570 (?); Erulanus (?), v. 580 (?); Eudolius ou Endulus, 602-v. 640 (?); Theudefroi (*Theofridus*), 640-653; S. Bodo ou Laudinus (?), v. 660 (?); Eborinus, v. 664-v. 667 (?); S. Leudinus ou Bodo (?), v. 667-669; Adeodatus, 679-680; Ermentheus, v. 690 (?); Magnaldus, v. 695 (?); Dodo, v. 705-(?); Godo (?); Griboaldus ou Garibaldus, 706 ou 709-† v. 739; Godon, 753-755; S. Jacques Ier (*Jacobus*), v. 756-† 767; Bornon, v. 775-† 794; Wannicus (*Unanimicus*), 805-† 27 déc. 813; Frothaire, 813 ou 821-† 3 ou 1er mai 846; Arnulf, 847-† 17 nov. 871; Arnaud, 872-† 5 déc. 894; Ludelmus, 895-† v. 11 sept. 907; Drogon, 907-† 28 janv. 922; Gosselin (*Gauslinus*), 17 mars 922-7 sept. 962; S. Gérard Ier, 29 mars 963-† 22 avr. 994; Etienne, 24 juin 994 (?)-† 14 ou 12 (?) mars 995; Robert, 995; Berthold, 3 oct. 995-† 25 août 1019; Hermann, 20 déc. 1019-† 1er avr. 1026; S. Bruno, mai ou juin 1026-12 févr. 1049, devenu pape (V. Léon IX); Odon, 17 avr. 1052-† 14 juil. 1069; Pibo ou Poppo, 1070-† juin ou nov. 1107; Ricuin de Commercy, 1108-† 13 févr. 1126; Henri Ier de Lorraine, 30 mars 1126-† 6 juin 1165; Pierre Ier de Brixey, 1165-† 26 mars 1192; Eudes Ier de Vaudemont, 1192-† 26 nov. 1197; Matthieu de Lorraine, 1197-1210; Renaud de Chantilly, 1210-† 10 avr. 1217; Gérard II de Vaudemont, 1217-† v. 1219; Eudes II de Sorcy, 1219-† 1228; Garin, 1228-† 11 mai 1230; Roger de Marcey, 1230-† 1er janv. 1252; Gilles de Sorcy, 1252-† sept. 1271; Conrad Probus de Tubingen, 1271-v. 1295; Jean Ier de Sierk, 1296-† 1305; Guido Venosa ou de Pernes, 1305-6; Othon de Granson, 1306, transféré à Bâle; Gui de Beaulieu, 1306-7; Eudes III Colonna, 1307-† 1309; Jean II d'Arzillières, sept. 1309-† 1320; Amédée de Genève, oct. 1321-† avr. 1330; Thomas de Bourlemont, 20 mai 1330-† avr. 1353; Bertrand de La Tour, avr. 1353-8 déc. 1361, transféré au Puy; Pierre II de Barrière, 1361-63, transféré à Mirepoix; Jean III de Hoye ou Heu, 14 sept. 1363-† 19 août 1372; Jean IV, cardinal de Neufchâtel, août 1372-84; Garin ou Savin de Florano ou Fiorano, 21 sept. 1384-85; Jean IV (de nouveau), 29 mai 1385-† 4 oct. 1398; Frédéric de Mulhouse (nommé par Boniface IX et non installé), 1392-99; Philippe de Ville-sur-Illon, 26 mars 1399-† 1409; Henri II de Ville-sur-Illon, 20 mars 1409-† 12 mars 1436; Louis d'Haraucourt, 15 sept. 1437-49; Guillaume Fillastre, 1449-60, transféré à Tournai; Jean V Chevrot, 1460-22 sept. 1460; Antoine Ier de Neufchâtel, 15 janv. 1461-† 28 févr. 1495; Ulrich de Blamont, 1495-† 3 mai 1506; Hugues des Hazards, 8 août 1506-† 14 oct. 1517; Jean VI, cardinal de Lorraine, 19 oct. 1517-24; Hector de Rochefort d'Ailly, 12 août 1524-† 1er mars 1532; Jean VI (de nouveau), 1532-37; Antoine II Pellegrin, 1537-† déc. 1542; Toussaint de Hossey ou Hocedy, 9 févr. 1543-† 30 juil. 1565; Pierre III du Châtelet, nov. 1565-† 25 janv. 1580; Charles, cardinal de Lorraine-Vaudemont, 28 mars 1580-† 29 oct. 1587; Christophe de La Vallée, 21 août 1588-† 27 avr. 1607; Jean VII des Porcelets de Maillane, 26 nov. 1608-† 14 sept. 1624; Nicolas-François, cardinal de Lorraine-Vaudemont, 11 sept. 1625-34; Charles-Chrétien de Gournay, 1er mars 1634-† 14 sept. 1637; Paul de Fieschi, 1641-† 1643; Jacques II Le Bret, mai 1645-† 15 juin 1645. — Vacance du siège épiscopal pendant onze ans. — André de Saussay, 16 juil. 1656-† 9 sept. 1675; Jacques III de Fieux, 17 janv. 1677-† 15 janv. 1687; Henri III de Thiard de Bissy, avr. 1687-2 mai 1704, transféré à Meaux; François Blouet de Camilly, 2 mai 1704-10 janv. 1721, transféré à Tours; Scipion-Jérôme Bégon, 25 avr. 1723-† 28 déc. 1753; Claude de Drouas de Boussey, 12 mai 1754-† 21 oct. 1773; Etienne-François-Xavier Desmichels de Champorcin, 18 avr. 1774-1790. Em. Chantriot et D. Grand.

Bibl. : Picart, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul par le R. P. Benoit* (Picart) *de Toul*; Toul, 1707, in-4. — A.-D. Thiéry, *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques*, Paris-Nancy, 1841, 2 vol. in-8. — Bataille, *Notice historique sur la ville de Toul*; Nancy-Toul, 1841, in-8. C. — François, *Etudes sur les rues, la cathédrale, les Ecoles de Toul*, etc.; Toul, 1876, in-12. — Daulnoy, *Histoire de la ville et cité de Toul*; Toul, 1881, in-8. — De Pimodan, *la Réunion de Toul à la France et les derniers évêques comtes-souverains*; Paris, 1885, in-8. — Abbé Eug. Martin, *la Révolution communale à Toul*; Nancy, 1896, in-8 (extr. des *Mém. de l'Académie de Stanislas*, ann. 1896). — Husson, *Toul au point de vue municipal, pendant la période 1790-1815*; Toul, 1879, in-8. — Albert Denis, *Toul pendant la Révolution (1788-1792)*; Toul, 1892, in-8. — Du même, *le Club des Jacobins de Toul*

(1793-95); Nancy, 1895, in-8. — Abbé Eugène MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*; 2 vol. gr. in-8; Nancy, 1900 : t. I (*Des origines à la réunion de Toul à la France*) et t. II (*De la réunion de Toul à la France au démembrement du diocèse*). — ROBERT, *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*; Paris, 1844, in-8. — ARDOUIN-DUMAZET, *le Plateau lorrain*, dans *Voyage en France*; Paris, 1900, 22e série, ch. v, in-12. — *Toul et ses environs : Guide du touriste, des commerçants et des militaires* (illustré); Toul, 1900. — A. DENIS, *la Sorcellerie à Toul*; Toul, 1888.

ÉVÊCHÉ DE TOUL. — P.-B. GAMS, *Series episcoporum*, 1873, et supplém., 1879 et 1886. — C. EUBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*; Munster, 1898, pp. 530-531, in-4 (rectifications aux noms des évêques du XIIIe et du XIVe siècle). — *Annuaire historique* de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. XV (1851), pp. 110-114, in-12 (résumé, avec additions, du *Gallia christiana*). — RIQUET, *Système chronologique et histoire des évêques de Toul*; Nancy, 1701-07. — B. PICART, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*; Toul, 1707, in-4. — Du même, *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*; Toul, 1711, 2 vol. in-8. — A. THIÉRY, *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques*; Paris, 1841, 2 vol. in-8.

TOULA. Ville de Russie, ch.-l. de gouvernement, dans un site pittoresque, sur les deux rives de l'Oupa, au confluent de la Toulitza, 183 kil. S. de Moscou, sur les lignes de chemin de fer Moscou-Koursk et Syzran-Viazemsk; 111.000 hab. en 1897. Une des villes les plus industrielles de l'empire russe, Toula est renommée par ses nombreuses usines métallurgiques et par la manufacture impériale d'armes. La fondation de Toula remonterait au XIIe siècle, alors que fut construit, un peu au N. de l'emplacement actuel de la ville, un petit fortin en pierre. Elle formait déjà, vers l'an 1550, un centre assez important pour exciter la convoitise des Tatars qui attaquèrent la ville (1552), sans toutefois parvenir à s'en emparer. Déjà, à cette époque, différentes forges fonctionnaient à Toula, lorsque, en 1662, le Hollandais Vinius établit une grande fonderie. En 1712, Pierre le Grand ordonna l'établissement à Toula d'une manufacture d'armes qui prit bientôt une grande extension et comptait déjà, en 1720, près de 1.600 ouvriers. L'usine périclita après la mort de Pierre, mais fut relevée par les soins de Catherine II. Les souverains qui se succédèrent sur le trône de Russie s'efforcèrent depuis le commencement du XIXe siècle à donner la plus grande extension possible à la manufacture nationale; l'établissement parvint à fournir à l'armée russe, durant les années 1812-14, près de 500.000 fusils. A la suite de divers incendies, l'usine fut successivement agrandie; la plupart des bâtiments actuels, en fer et en briques, ont été construits entre 1840 et 1890; ils occupent un vaste emplacement sur la r. dr. de l'Oupa, en face de la ville; l'usine compte 8.000 à 10,000 ouvriers.

Dans la ville même, la fabrication comprend surtout les articles en métal : armes de chasse, pistolets, *samovars* (théières russes), coutellerie, et les accordéons dont s'alimentent la plupart des marchés de l'intérieur de l'empire et même de l'étranger. A la seule foire de Nijni-Novgorod, Toula expédie chaque année 72.000 samovars et 240.000 accordéons. Les articles de Toula en argent niellé ont une réelle valeur artistique; grâce à ses relations avec les métallurgistes du Caucase, Toula a conservé une technique oubliée en Europe occidentale depuis le XVIe siècle. La décoration de ces articles était toute orientale, en fines arabesques; à la fin du XIXe siècle, elle s'est adaptée aux modes occidentales, ajoutant aux boîtes niellées la fabrication d'ustensiles de table, cuillers, gobelets, théières, décorés à l'européenne. On fabrique aussi des articles en fer-blanc et en fer battu plus ou moins décorés, des objets dorés. La cordonnerie, la savonnerie, la distillerie, la brasserie ont de l'importance. Le commerce des céréales, du bétail, du suif, des textiles est développé. Enfin, on vante dans toute la Russie les pains d'épices et les rossignols de Toula.

Le *Kremlin* ou première ville en pierre, construite dans les premières années du XVIIIe siècle, sur le modèle de celui de Moscou, et restaurée sous le règne de Catherine, forme une sorte de rectangle de 1.043 m. de périmètre, flanqué de cinq tours, et renferme les principales églises (celle de l'Assomption date de 1763) et la garnison. Les conditions sanitaires de la ville sont défectueuses et aggravées par le manque d'eau, le cours de l'Oupa étant intercepté pour le besoin des usines. Les eaux stagnantes causent une maladie spéciale à la région, la fièvre de Toula. Toula compte près de 11.100 constructions diverses, dont 2 couvents, 46 églises et chapelles : le nombre des usines est de près de 200, avec environ 20.000 ouvriers; la production annuelle se chiffre par 18 millions de roubles. Budget de la ville, 400.000 roubles.

Le *gouvernement* de Toula, l'une des régions centrales de la Russie, a 30.960 kil. q. et 1.432.743 hab. (en 1897); il appartient, au point de vue agricole, à la zone de la Terre Noire ou *Tchernozème* (cf. l'art. RUSSIE). L'ensemble du gouvernement forme un plateau d'une alt. moyenne de 250 m., entrecoupé de profonds vallons des systèmes de l'Oka et du Don. Les forêts sont relativement rares (à peine un 15e de tout le territoire); par contre, on trouve dans la région des gisements importants de houille (130.000 t. par an), de minerais de fer, de terre réfractaire, toutes conditions favorables au développement industriel de la contrée. L'agriculture n'est pas négligée; plus des 3/5 de la région sont cultivés. La moyenne annuelle de céréales récoltées se chiffre : seigle, 2,400.000 quintaux; foin, 2 millions de quintaux; pommes de terre, 5.400.000 quintaux, etc. La population du gouvernement est répartie en 5.981 lieux habités, dont 12 ont rang de ville et sont autant de chefs-lieux de districts : Toula, Aleksin, Bogoroditzk, Biélev, Venev, Epiphan, Ephremov, Kachira, Krapiona, Novossil, Odoév, Tchern. Impôts, environ 8 millions de roubles par an, dont 2.600.000 d'impôts directs. P. LEM.

TOULAUD. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Péray; 1.506 hab.

TOULENNE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Langon; 816 hab.

TOULI, roi mongol du XIIe siècle (V. KÉRAÏTES et MONGOLIE).

TOULIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont; 118 hab.

TOULIS-ET-ATTENCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle; 345 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

TOULITZA. Rivière de Russie (V. OUPA).

TOULLIER (Charles-Bonaventure-Marie), jurisconsulte français, né à Dol le 21 janv. 1752, mort à Rennes le 19 sept. 1835. Docteur en droit de la Faculté de Rennes (1776), il obtint au concours, en 1778, une chaire de professeur agrégé à cette même Faculté. Pendant la Révolution, il fut momentanément administrateur de son district, et, plus tard, après la Terreur, juge au tribunal d'Ille-et-Vilaine. Avocat renommé, sa réputation lui valut, à la suite du 18 Brumaire, de juger comme arbitre de nombreuses contestations entre l'État et les familles des émigrés. Lors de la réorganisation des écoles, en 1806, Toullier rentra à la Faculté de Rennes avec le titre de professeur de droit civil. La Restauration lui retira le décanat qui lui fut rendu en 1830. Toullier a illustré son nom par la publication du *Droit civil français* (Paris, 1811, 5 vol. in-8 et 1830-34, 15 vol. in-8; continué par J.-B. Duvergier, Paris, 1846-52, 14 vol. en 7 vol. in-8), série de traités constituant une œuvre aussi remarquable par l'élégance, le coloris et la clarté du style que par la sûreté de la méthode et l'élévation de la pensée. Pour la première fois, la philosophie s'y trouve introduite dans l'étude des lois. Cet ouvrage, dont l'éclatant succès dépassa nos frontières, exerça sur la jurisprudence naissante une influence considérable. Il convient de signaler surtout l'admirable *Traité des obligations* qui, à lui seul, justifierait cette parole de Dupin aîné : « Toullier est le Pothier moderne ». C. CHEUVREUX.

BIBL. : J.-B. DUVERGIER, *Revue de législation et de jurisprudence*, III, 262. — Ch. PAULMIER, *Éloge de Toullier*, Paris, 1836, in-8. — DUPIN et CAMUS, *Lettre sur la profession d'avocat*.

TOULMOUCHE (Auguste), peintre français, né à Nantes le 21 sept. 1829, mort à Paris le 16 oct. 1890. Elève de Gleyre, il exposa, à partir de 1848, des toiles où étaient traitées, avec beaucoup de délicatesse et de verve, des scènes familières de la vie élégante. Nous citerons parmi ses meilleures toiles : *le Premier Pas, la Prière, le Château de cartes, le Sommeil, le Fruit défendu, Flirtation, l'Eté, la Rose, le Départ et le Retour, la Toilette, le Baiser;* Toulmouche a exécuté aussi un certain nombre de portraits, notamment des portraits d'actrices.

TOULOIS. Le Toulois a pour origine le *pagus Tullensis*, l'un des huit *pagi* entre lesquels était partagé le vaste diocèse de Toul, dont les limites reproduisaient celles de la *Civitas Leucorum*. Le *pagus Tullensis*, qui avait pour centre administratif la ville épiscopale de Toul, était l'un des plus petits *pagi* du diocèse; sa circonscription répondait à celle du doyenné de Toul. On désigne encore aujourd'hui sous le nom de Toulois une petite région naturelle, un pays qui comprend, outre le bassin de Toul, une série de plateaux entrecoupés de vallons, de collines au relief très net (bathonien-oxfordien-corallien), qui s'étendent du S. au N., depuis Colombey-les-Belles jusqu'à Thiaucourt et à l'embouchure du Ru-de-Mad dans la Moselle, s'intercalant entre la forêt de Haye et les plaines de la Woëvre. Le Toulois est surtout un pays vignoble; la vigne tapisse le flanc de tous les coteaux bien exposés. E. Ch.

BIBL. : *Mémoire sommaire sur la ville de Toul et le pays toulois par* LE LIÉPVRE, *commissaire des guerres;* Metz, s. d. in-8. — JACQUOT, *Essai d'une statistique agronomique de l'arr. de Toul;* Paris, 1860. — Du même, *Carte agronomique au 1/80,000e de l'arr. de Toul.* — OLRY, *Répertoire archéologique de la ville et du territoire de Toul;* Nancy, 1870, in-8. — Du même, *Petite géographie de l'arr. de Toul;* Verdun, 1875, in-8.

TOULON (*Telo Martius*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Var, et ch.-l. du 5e arr. maritime, par 43° 7' 17" lat. N. et 3° 35' 51" long. E. (au clocher); 92.276 hab. (70.843 aggl.). Gare du chem. de fer P.-L.-M. — Tribunal maritime. Direction d'artillerie de marine. Observatoire de la nouvelle Ecole de médecine navale. Ecole d'hydrographie de 2e classe. — Toute l'industrie et tout le commerce de Toulon dépendent de ses établissements maritimes et de son port de guerre, qui est de première classe, et, grâce à sa rade merveilleuse, un des plus beaux et des plus sûrs de toute la Méditerranée. La vieille ville est plutôt sale, sombre et mal bâtie, sauf le grand quai ou quai de Cronstadt; mais de nouveaux quartiers élégants se développent du côté du chemin de fer. Comme monuments, on ne peut citer que l'hôtel de ville (sur le quai) à cause de ses deux cariatides de P. Puget, la porte d'entrée de l'arsenal, le musée et des églises sans intérêt. La ville intérieure a été doublée par le déplacement de l'enceinte bastionnée; au dehors se développent de vastes faubourgs; celui du Mourillon au S.-E., sur une presqu'île; celui du Pont-du-Las au N.-O. Les fortifications de terre sont considérables; les hauteurs du Coudou (702 m.) et du Faron (476 m.) sont couvertes de forts et de batteries; d'autres défendent la côte des deux côtés de la rade, sur les hauteurs de la Colle Nègre (302 m.), à Sainte-Marguerite, au cap Brun, à la Malgue; la presqu'île du cap Cepet est hérissée d'ouvrages; au S. de la Seyne s'élève le fort Napoléon, et à l'O. celui de Six-Fours (alt., 209 m.).

La rade est partagée en grande et petite rade que sépare, depuis 1880, une digue dans le genre de celle de Cherbourg, ne laissant plus aux navires qu'un goulet de 400 m. de largeur, ce qui a considérablement accru la sûreté de la petite rade ou rade extérieure. Une ceinture formidable de forts et batteries entoure et domine les deux rades, le long des rivages et sur les sommets des montagnes calcaires très pittoresques des environs (Forts de Six-Fours à l'O., du Faron au N., du Coudon au N.-E., de Saint-Mandrier au S., etc.); de belles routes stratégiques les réunissent et font de Toulon un camp retranché qu'on peut dire imprenable Le port de commerce, ne pouvant recevoir que des navires de 5 m. à 5m,50 de tirant d'eau, occupe une partie de la Darse Vieille. — L'arsenal maritime (dont la visite n'est permise qu'aux Français) se compose de deux parties : à l'E., l'annexe dite *arsenal du Mourillon*, avec les fosses d'immersion des bois de construction, les cales de construction, divers ateliers, etc. ; à l'O., l'arsenal proprement



Rade de Toulon.

dit, comprenant la *Darse Neuve* avec la Tour de l'Horloge, le Musée naval, la Corderie, la salle d'armes, etc. ; la *Darse de Castigneau* avec les bassins de carénage, la chaudronnerie, et d'autres ateliers, et la *Darse de Missiessy* avec deux énormes bassins de radoub. Aux abords de Toulon, il faut citer comme ses dépendances immédiates : *l'hôpital de Saint-Mandrier*, au S. de la rade, avec de beaux jardins et une citerne de 30.000 m. c. pourvue d'un curieux écho; la plage et les bains de mer de *Tamaris* et des *Sablettes;* la *Seyne* (V. ce mot).

On dit que les Phéniciens, au IXe ou Xe siècle avant notre ère, auraient fondé là une teinturerie de pourpre. Toujours est-il que les Romains la nommèrent *Telo Martius* (comme Narbonne, *Narbo Martius*) à cause de cette industrie et parce que Mars représentait la couleur rouge. Les Sarrasins et autres pirates du moyen âge la saccagèrent à maintes reprises; mais elle jouit, assez longtemps, ainsi qu'Arles et Marseille, d'une autonomie presque complète. — Saint Louis commença de la fortifier et Henri IV fonda l'arsenal. Richelieu surtout en comprit l'importance militaire, mais ce fut Vauban qui la développa. En 1707, le comte de Grignan (gendre de Mme de Sévigné), alors gouverneur de Provence, força les impériaux du prince Eugène et la flotte anglaise à lever le siège de la place. La peste de 1721 y fit de nombreuses victimes. — La Révolution y débuta par des troubles et massacres, à la suite desquels les royalistes livrèrent la ville aux Anglais; mise hors la loi par la Convention et privée de son nom, changé en celui de « Port de la Montagne » (1793), Toulon fut assiégé et pris par le général Dugommier, grâce aux mesures dues au génie du jeune commandant d'artillerie Napoléon Bonaparte, qui vit poindre à ce siège l'aurore de sa fortune. La Convention voulait raser la ville; mais sa situation militaire la sauva, et depuis lors tous les gouvernements n'ont cessé d'en accroître la force par de nouveaux et dispendieux ouvrages. Lors du Concordat, l'évêché de Toulon fut supprimé et réuni à celui de Fréjus. Le bagne, qui y avait été établi en 1682, a été supprimé en 1873. E.-A. MARTEL.

Arsenal de Toulon (V. ARSENAL, t. III, p. 1130).

BIBL. : TEISSIER, *Histoire des divers agrandissements et des fortifications de la ville de Toulon;* Paris, 1874. — LAMBERT, *Histoire de Toulon;* Toulon, 1887-92, 4 vol.

TOULON. Source du dép. de la *Dordogne* (V. ce mot).

TOULON-LA-MONTAGNE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne; cant. de Vertus; 84 hab.

TOULON-sur-Allier. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (E.) de Moulins; 1.033 hab.

TOULON-sur-Arroux (*Telonum, Tolonum*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, sur l'Arroux; 2.005 hab. Stat. du chem. de fer à voie étroite de Digoin à Etang-sur-Arroux, et tête de la ligne de Toulon-sur-Arroux à Bourbon-Lancy. Carrières de pierre. Moulins, féculerie, huilerie, tuilerie, four à chaux. Traces de voie antique. Pont du moyen âge sur l'Arroux. Restes de l'ancien château féodal (découvertes d'armes et de sépultures) et de la primitive église romane. Hôpital, fondé en 1741, supprimé en 1790. Prieuré de bénédictines, transféré de Champchanoux en 1686, uni au séminaire d'Autun en 1777. Toulon est la patrie de Nicolas et Pierre de Toulon, jurisconsultes des XIVe et XVe siècles, de l'historien Garreau (XVIIIe siècle), et du botaniste Commerson (1727-73). Armes de la ville : *De gueules à trois quintefeuilles d'or*. Lex.

TOULONGEON (Famille de). Cette famille, une des plus anciennes de la Franche-Comté, tire son nom d'un château situé au bailliage d'Orgelet (Jura), arr. de Lons-le-Saulnier. Elle se divisait en plusieurs branches. Au XIVe siècle, on distingue *Tristan* de Toulongeon, qui, de son mariage avec Jeanne de Chalons, eut trois fils, Jean, Antoine et André, tous les trois remarquables. — L'aîné, *Jean*, recueillit, en 1407, la riche succession de son grand-oncle, le baron de Senecey et de Traves. Il rendit de grands services au duc de Bourgogne, Jean sans Peur, contribua à défendre Arras contre l'armée de Charles VI (1414), assista à la négociation du traité de Pouilly (11 juil. 1419) qui précéda le meurtre de Jean sans Peur, et fut envoyé, par le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, en Angleterre, pour demander l'alliance de Henri V. Nommé maréchal de Bourgogne (1422), il aida les Anglais à gagner la bataille de Cravant (31 juil. 1423) et fut fait prisonnier au combat de la Bussière, près de Mâcon (17 août 1423). Il fut envoyé plusieurs fois auprès d'Amédée VIII, duc de Savoie, et des ambassadeurs de Charles VII, pour négocier un rapprochement entre ce prince et Philippe le Bon, notamment aux conférences de Montluel et de Bourbon-Lancy (1425-27). Il mourut le 10 juil. 1427.

Antoine de Toulongeon, seigneur de Traves, de Montrichard, de la Bastie, eut à peu près la même carrière que son frère aîné. Il alla, en 1418, au secours de Rouen, assiégé par Henri V, et fut, comme son frère, un des signataires du traité de Pouilly. Philippe le Bon l'envoya aussi auprès d'Amédée VIII (1422), puis aux conférences de Bourg (1423) et de Bourbon-Lancy (1427). Son frère Jean étant mort cette même année, il lui succéda, comme maréchal de Bourgogne, et reçut la Toison d'or dès qu'elle fut instituée par Philippe le Bon (1429). En 1430, il fut défait par *Barbazan* (V. ce nom) au combat de Chappes, près de Troyes (13 déc.), mais, en 1431, chargé par le duc de Bourgogne d'aller soutenir René de Vaudemont, qui disputait le duché de Lorraine à René d'Anjou, il gagna la bataille de Bulguéville, où périt Barbazan et où René d'Anjou fut fait prisonnier (2 juil.). Il défendit ensuite, non sans peine, la Bourgogne contre les troupes de Charles VII, et mourut peu après, le 29 sept. 1432.

André de Toulongeon, seigneur de Mornai, servit aussi les ducs de Bourgogne, Jean sans Peur et Philippe le Bon. Après la surprise de Paris par les Bourguignons (29 mai 1418), il fut nommé grand maître de l'écurie du roi (16 juil. 1418). Il prit part à la bataille de Mons-en-Vimeu, où le duc de Bourgogne vainquit les troupes du dauphin Charles (30 août 1421). Ce fut lui que Philippe le Bon envoya comme ambassadeur en Portugal demander la main d'Isabelle, fille de Jean Ier, et qui conduisit la jeune princesse à Bruges, où eut lieu le mariage (8 janv. 1431). En récompense, il reçut la Toison d'or (1432) et partit pour la Terre sainte, où il mourut, la même année. Il avait épousé une fille naturelle de Philippe le Bon. — A cette famille se rattache *François-Emmanuel*, vicomte de Toulongeon, littérateur et historien, né à Champlitte (Haute-Saône), le 3 sept. 1748, mort le 23 déc. 1812. Il embrassa la carrière des armes et parvint au grade de colonel, cultiva les sciences, les lettres, les arts, se lia intimement avec le comte de *Guibert* (V. ce nom), le célèbre écrivain militaire, et reçut de Voltaire un accueil flatteur (1776). Député de la noblesse aux Etats généraux (1789), il prit parti pour le tiers et se fit remarquer comme orateur. Il se retira ensuite dans sa terre de Sozay (Nièvre), au lieu d'émigrer. Sous le Consulat, en 1802, sous l'Empire, en 1809, il fit partie du Corps législatif. Il était entré, dès 1797, à l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques. Il a laissé beaucoup d'ouvrages imprimés ou manuscrits, dont les principaux sont une *Histoire de France*, depuis 1789, une traduction des Commentaires de César, un éloge de Guibert, etc. — Son frère aîné, le *marquis de Toulongeon*, moins connu, était maréchal de camp en 1789, quand il fut élu aussi aux Etats généraux. Loin de partager les idées libérales de son cadet, il émigra, servit dans l'armée de Condé, puis devint lieutenant général dans l'armée autrichienne et mourut à Vienne vers le commencement du XIXe siècle. E. Cosneau.

Bibl. : Les chroniqueurs Monstrelet et Olivier de La Marche, à la table. — D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, à la table. — Moréri, éd. de 1759, t. X, pp. 262 et suiv. — De Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, à la table. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, à la table; *Nouvelle Biographie générale*, t. XLV, pp. 526 et suiv. — D'Hozier, *Dossiers bleus*, vol. 638, dossier 17019, et Cherin, vol. 197, dossier 3900, à la Biblioth. nationale.

TOULONGEON (Théodore Chevignard, comte de), diplomate français (V. Chavigny).

TOULONJAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Villefranche; 361 hab.

TOULOU (Ling.) (V. Dravidiennes [Langues]).

TOULOUBRE. Torrent du dép. des *Bouches-du-Rhône* (V. ce mot, t. VII, p. 556).

TOULOUBRE (Louis Ventre, seigneur de La), jurisconsulte et littérateur provençal (V. Artefeuil).

TOULOUCOUNA (Bot.) (V. Carapa).

TOULOUGES. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (E.) de Perpignan; 1 345 hab.

TOU-LOUN, prince asiatique (V. Jou-jouen).

TOULOÛNIDES. Dynastie égyptienne (V. Egypte, t. XV, p. 692).

TOULOUSAIN (*Tholosanum, Tolsan, Toulza*). Pays situé autour de Toulouse, compris autrefois dans le Languedoc, qui actuellement occupe dans les cant. de Toulouse, Villefranche-de-Lauragais et Muret du dép. de la Haute-Garonne, l'espace compris entre Grenade-sur-Garonne au N., Martres-Tolosane au S., Gaillac-Toulza et Cuq-Toulza à l'E.; il est délimité par le Quercy, l'Albigeois, le dép. de l'Ariège, le Couserans, le Comminges et la Lomagne. Dans son état actuel, le Toulousain ne représente qu'une partie de l'ancien pays des *Tolosates*, qui forma la *civitas Tolosana* des époques romaine et mérovingienne, et, aux IXe et Xe siècles, le *pagus Tholosanus*, un des plus vastes de France : il s'étendait des sources de l'Ariège à l'Agout, et au Tarn jusqu'à son confluent avec la Garonne, de Saint-Papoul à la Gimone, enfermant dans ces limites le diocèse et le comté de Toulouse. A partir du XIe siècle, les pays qui formèrent le comté de Foix, le Lauragais, le Savès, le Gimoès en furent retranchés. En 1295, l'évêché de Pamiers fut démembré du diocèse de Toulouse. Cependant le ressort de la sénéchaussée royale de Toulouse, à laquelle la sénéchaussée d'Albigeois fut réunie en 1256, comprenait les pays suivants : Astarac, Armagnac, Pardiac, Fézensaguet, Comminges et Couserans, Nébouzan, comtés de Gaure et de l'Isle-Jourdain; au XVIIIe siècle seulement, le Lauragais et le comté de Foix en furent détachés. Les subdivisions de la sénéchaussée étaient : la viguerie de Toulouse, les jugeries d'Albigeois, Villelongue, Lauragais, Rieux, Verdun, ces deux dernières jusqu'à 1469 (V. Toulouse).

TOULOUSE (Τολῶσσα, *Tolosa*, *Tholoza*, *Tolose*, *Toulouso*). Ch.-l. du dép. frontière de la Haute-Garonne, ancienne capitale du Languedoc, sur la Garonne, à 12 kil. de son confluent avec l'Ariège. La ville, située sur la r. dr. de la Garonne, avec son faubourg de la rive gauche Saint-Cyprien, relié par trois ponts, occupe une superficie de 11.820 hect., environ 10 kil. q.; sa population est de 149.791 hab. Toulouse est le siège d'un archevêché, dont les suffragants sont les évêchés de Montauban, Pamiers, Carcassonne; grand et petit séminaires; consistoire de l'Eglise réformée; synagogue. Cour d'appel à laquelle ressortissent les dép. de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne; tribunal de première instance et de commerce; conseil des prud'hommes: bourse des valeurs. Chef-lieu du 17e corps d'armée, de la 34e division d'infanterie, de la 27e légion de gendarmerie; école d'artillerie; poudrerie nationale. Académie universitaire comprenant les dép. de la Haute-Garonne, l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne. Université formée des facultés de droit, des lettres, des sciences et mixte de médecine et de pharmacie. Institut catholique. Observatoire; école vétérinaire. Ecole des beaux-arts; conservatoire de musique. Lycées de garçons et de filles; collèges ecclésiastiques. Ecoles primaires municipales et libres. Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices. Ch.-l. de la 11e inspection des ponts et chaussées; du 18e arrondissement forestier, de la 8e région agricole, de la division minéralogique du Sud-Ouest. Arsenal; manufacture des tabacs (1.850 ouvriers). Chemins de fer vers Paris par Montauban ou par Capdenac, vers Bordeaux et vers Cette, vers Bayonne, vers Ax, vers Bagnères-de-Luchon et vers Auch (Compagnie du Midi).

Industrie et Commerce. — Toulouse, située au centre de la plaine du Sud-Ouest, est un point de transit entre l'Océan et la Méditerranée, la France et l'Espagne; elle reçoit les produits du Massif Central et des Pyrénées ainsi que les céréales et les vins de la plaine garonnaise. Les principales productions de la ville sont : la minoterie, les pâtes alimentaires, les pâtés de foie de canard, les tanneries, les couvertures de laine, la carrosserie, les marbres, etc. Les fers de l'Aveyron et de l'Ariège y alimentent l'industrie métallurgique (au faubourg des Amidonniers); il y a des ateliers de construction mécanique et de chaudronnerie, des fabriques de tissus de lin et de coton, des fonderies de caractères, des amidonneries, une usine d'électricité (dans l'ancien moulin historique du Bazacle), etc.

Histoire. — I. Toulouse sous les dominations romaine et visigothique. — Le nom de Toulouse a été donné à deux localités distinctes, bien que distantes de 13 kil. environ. L'une, désignée sous le nom de Vieille-Toulouse depuis le XIIIe siècle, se trouve sur un éperon culminant des collines du Puech-David (239 à 253 m. d'alt.), non loin du confluent de l'Ariège et de la Garonne, sur la rive droite de ce dernier fleuve. C'était à l'origine un oppidum celtique, clos de murs de terre, destiné à servir d'abri en cas d'attaque subite aux habitants des villages voisins et à leurs troupeaux, et leur servait probablement de lieu de marché. L'autre était primitivement un de ces villages, qu'auraient fondés des Volkes, peuplade avec laquelle négocia Annibal. Strabon dit de Toulouse, d'après Posidonius, que sa situation à l'endroit le plus étroit de l'isthme entre deux mers, en avait déjà fait une ville remarquable par son commerce, dont les habitants cultivaient la terre et possédaient une organisation politique. Capitale des Tectosages, cette ville qui était un *emporion*, dont la Garonne drainait le commerce, ne pouvait pas être sur les collines. Les Tolosates passèrent de la domination des Arvernes sous celle des Romains, lorsque ceux-ci constituèrent la province Narbonnaise; mais Toulouse ne fut pas érigée en colonie, elle fut simplement ville alliée; au moment de l'invasion des Cimbres (107 av. J.-C.), elle secoua le joug, jetant en prison sa garnison romaine. Q. S. Cœpion la reprit, grâce à une trahison, et pilla les trésors de ses temples; les malheurs de ce général firent dire que l'or de Toulouse lui avait porté malheur. La ville avait dans sa rébellion un chef, Copillus, que Sulla vainquit et fit prisonnier; elle retomba sous la domination romaine; écrasée par les impôts du gouverneur Fonteius, elle prit part à l'accusation portée contre lui devant le Sénat romain. Elle fournit des soldats à Crassus contre les Aquitains (56 av. J.-C.). Sous Jules César ou sous Auguste, elle reçut le droit latin.

Au Ier siècle ap. J.-C., Martial parle de la gloire intellectuelle de Toulouse (*Tolosa Palladia*). Galba y aurait fait construire un capitole et un amphithéâtre. Vers 250, saint Sernin (*Saturninus*) vint évangéliser la ville et y fut martyrisé: attaché à un taureau furieux, précipité du haut du Capitole. Les écoles de Toulouse étaient célèbres au temps d'Ausone, les trois frères de l'empereur Constantin y furent élevés. La ville tenait à cette époque le quinzième rang parmi celles de l'Empire et le troisième parmi celles de Gaule, ses murs enfermaient cinq quartiers. Les Toulousains subirent les persécutions de l'empereur arien Constance, qui exila Rhodanius, leur évêque (356). L'église de Saint-Sernin fut élevée par les évêques Sylvius et Exupère; celui-ci défendit la ville assiégée par les Vandales (début du Ve siècle). Toulouse fut prise par Ataulphe et ses Goths (413). Wallia y établit en 419 la capitale du royaume visigoth, l'empereur Honorius lui ayant cédé l'Aquitaine, de Toulouse jusqu'à l'Océan. Le général romain Litorius ne put reprendre cette ville sur Théodoric (439); elle fut enrichie des dépouilles des Suèves par Théodoric II qui y avait fait prendre la pourpre à Avitus (455-56).

II. Toulouse sous les Mérovingiens et les Carolingiens. — En 508, Clovis prit Toulouse sans résistance, car les habitants étaient catholiques, il s'y empara des trésors d'Alaric. Cette ville importante et le pays environnant furent possédés successivement par Clotaire ou Childebert (511-61), Caribert, Chilpéric (567-84) et Gontran, comme tuteur de Clotaire II. Au milieu du VIe siècle, Toulouse renfermait les basiliques de Saint-Vincent, dont il n'a plus été fait mention depuis Grégoire de Tours, de Notre-Dame de la Daurade, qui servit de refuge à la malheureuse Rigonthe, fille de Chilpéric, de Saint-Sernin, qui fut reconstruite vers 570 par le duc Launebode. Le territoire conquis sur les Visigoths semble en effet avoir été constitué en duché, occupé par l'aventurier Gondovald, repris par le roi Gontran (585 env.), possédé par Clotaire II (613-30) et érigé en royaume d'Aquitaine par Dagobert pour son frère Caribert (630-32) (V. Aquitaine). Ce pays est alors réuni à ses Etats par Dagobert, qui le rattache à la Neustrie, laissée par lui à Clovis II (639-57). L'indépendance de l'Aquitaine s'accentue à cette époque, et le sort de Toulouse reste obscur jusqu'à la guerre de Pépin le Bref contre le duc d'Aquitaine Waïfre, successeur des ducs Hunald et Eudes, qui dominait sur Toulouse (759). Pépin triompha et soumit Toulouse (767), qui, après avoir appartenu à Carloman, revint à Charlemagne (771). Le Toulousain fut organisé en comté, dont le chef avait aussi le titre de duc, parce qu'il défendait toute l'Aquitaine contre les Gascons. Le royaume d'Aquitaine ayant été constitué en faveur de Louis, fils de Charlemagne (778), Toulouse en fut la capitale, et les assemblées du royaume s'y tenaient. Le comté de Toulouse était érigé en marche ou duché contre les Sarrasins et les Gascons : le comte Chorson (778-90) fut pris par ces derniers, et déposé; Guillaume, dit de Gellone, qui le remplaça, augmenta la marche par ses conquêtes (790-806); Béranger lui succéda († 835), puis Ecfrid ou Acfred, révoqué après la prise de Toulouse par Charles le Chauve (844), ensuite Frédelon (845-52) et son frère Raimond († 864), comte de Limoges, desquels descendent les comtes héréditaires, connus sous le nom de dynastie des Raimond. Vers 848,

les Normands prirent Toulouse; le bourg de Saint-Sernin se formait auprès de la cité, qui renfermait dans ses murs le monastère bénédictin de Notre-Dame de la Daurade, situé près de la Garonne. Bernard, fils de Raimond et comte de Toulouse († 875), eut des démêlés avec Hincmar, archevêque de Reims, pour avoir pillé les biens de son église, qui étaient en Aquitaine. La marche de Toulouse, réduite à peu près au Toulousain, après avoir eu plusieurs maîtres, surtout Charles le Chauve, fut réunie au royaume par l'avènement de Louis le Bègue (877), mais resta au comte Eudes († 918), frère de Bernard, qui possédait héréditairement les comtés de Rouergue et de Quercy et en bénéfice le Carcassès et le Razès. Par mariage, il acquit l'Albigeois. En 880, le comté de Toulouse passa sous la domination de Carloman.

III. Toulouse sous ses comtes. — Le roi Eudes fut reconnu en 888 par le comte Eudes, qui a souscrit l'acte de fondation de Cluny par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine (910). Le comte Eudes s'associa son fils Raimond II, qui lui succéda, après avoir eu des différends avec Benoît, vicomte de Toulouse. En 918, Raimond devint marquis de Gothie en indivis avec son frère Ermengaud, tous deux restèrent fidèles à Charles le Simple (922), Raimond combattit les Sarrasins qui arrivèrent jusqu'à Toulouse (920) et les Hongrois (923). Raimond III Pons son fils, qui lui succéda en 924, ne reconnut pas Raoul comme roi; il acquit l'Uzège et le Vivarais, intervint dans la vicomté de Narbonne, et mit en déroute les envahisseurs hongrois; il fonda une abbaye à Thomières en l'honneur de saint Pons. Raimond et Ermengaud, en se soumettant au roi Raoul, reçurent le duché d'Aquitaine (932), qui leur fut confirmé par Louis IV d'outre-Mer (944), mais sortit de leur famille, à la mort de Raimond-Pons (950). Le comte Guillaume III Taillefer, son fils, fit un partage avec Raimond II, descendant d'Ermengaud; Raimond II, comte de Rouergue, Quercy et Albigeois, fut la tige des comtes de Saint-Gilles (975 env.). Guillaume, par son mariage avec Emme, acquit une partie de la Provence, il mourut vers 1037. Son fils Pons, qui lui succéda, lui était associé dès 1004; il unit l'abbaye de Moissac à l'ordre de Cluny. Le titre de vicomte de Toulouse était porté vers 940 par Aton, vers 961 par Adhémar, par un autre Adhémar (1050) et son frère Armand (1074). A la mort de Guillaume III, l'aîné de ses fils, Guillaume IV, devint comte de Toulouse; le cadet, Raimond, épousa l'héritière du comté de Provence, hérita des domaines en Rouergue de la branche cadette. Guillaume IV, en donnant le fief du Lauragais au comte de Barcelone, reçut son hommage féodal (1071); en 1056, un concile provincial réuni à Toulouse prit des décisions disciplinaires importantes. Le duc d'Aquitaine Gui Geoffroi s'empara de Toulouse (1079). Guillaume IV fit des concessions à l'abbaye de la Daurade qu'il choisit pour lieu de sépulture des comtes, il régularisa le chapitre de la cathédrale de Toulouse; ses deux fils étant morts, il légua le comté de Toulouse au comte de Saint-Gilles, Raimond, son frère, et mourut en 1093 pendant son pèlerinage à Jérusalem. Le bourg de Saint-Sernin existait en 1077, la nouvelle église collégiale y fut consacrée par le pape Urbain II (1096). Le comte Raimond IV prit la croix et partit pour Jérusalem, laissant ses domaines à son fils Bertrand; il prit une part brillante à la première croisade, avec ses chevaliers, aux sièges de Nicée, d'Antioche, de Jérusalem, refusa la couronne de Jérusalem, conquit pour lui le comté de Tripoli, où il mourut (1105) et où son neveu Guillaume-Jourdain lui succéda. Guillaume IX d'Aquitaine, qui avait épousé Philippa, fille du comte Guillaume IV, revendiquait le comté de Toulouse, il s'empara de cette ville et l'occupa de 1097 à 1100. Le comte Bertrand partit pour la Terre Sainte (1109) où il mourut (1112), laissant le comté de Toulouse à son frère Alphonse-Jourdain, né en 1103 en Terre Sainte, qui fut chassé de sa capitale (1114-19) par Guillaume IX d'Aquitaine. En 1120, les Hospitaliers de Jérusalem fondèrent le prieuré de Saint-Rémi, à Toulouse. Dans cette ville, Alfonse-Jourdain créa autour du Château-Narbonnais, sa résidence, une *salvetat*. Il guerroya contre le duc d'Aquitaine et le comte de Barcelone; un traité avec ce dernier régla le partage de la Provence (1125) entre les maisons de Toulouse et de Barcelone. Alphonse étendit son influence sur Carcassonne. Il accorda aux Toulousains, parmi lesquels saint Bernard vint prêcher contre les hérétiques, leurs premières franchises (1141 et 1147) et exemptions d'impôt. Il mourut à la croisade, empoisonné à Césarée (1148). Le comte Raimond V, son fils, était très puissant, il épousa Constance, sœur du roi Louis VII. En 1152, les Toulousains ont un *conseil commun*, qui promulgue un petit code pénal et commercial, et un conseil plus étroit appelé *capitulum*. Une ligue formée contre Raimond V par le comte de Barcelone fut soutenue par le roi d'Angleterre Henri II, qui assiégea Toulouse, mais se retira devant Louis VII entré dans la ville pour la défendre (1159). Raimond V reçut les hommages des vicomtes de Carcassonne, de Nîmes, du comte de Melgueil; sa cour était fréquentée par les plus brillants troubadours. Depuis 1166 jusqu'à sa mort, il lutta contre le roi d'Aragon Alphonse II, sans pouvoir lui enlever la succession de Provence, contre Henri II d'Angleterre et son fils Richard Cœur de Lion, qui menaça Toulouse d'un siège (1188). Toulouse, en 1175, avait douze capitouls, six pour la cité et six pour le bourg, qui l'administraient et rendaient la justice au civil et au criminel. L'abbé de Cîteaux y vint prêcher contre les hérétiques albigeois, déjà très nombreux, dénoncés par le comte (1177). Raimond VI, qui lui succéda (1194), réunit à ses domaines le comté de Melgueil, le Quercy, la vicomté de Nîmes, reçut les hommages du seigneur de Montpellier et du vicomte de Narbonne, reçut en gage les vicomtés de Millau et de Gévaudan. La ville de Toulouse également augmentait en puissance : ses consuls obtenaient par les armes de leur milice des exemptions de leudes et de péages des seigneurs de Lomagne, de Villemur, de villes de Rabastens, Gaillac, Saverdun (1202-4). L'organisation communale se complétait par les mesures bienveillantes du comte, qui, de 1181 à 1182, avait pacifié les esprits, en confirmant les règlements de police des consuls. Depuis 1181, il y avait vingt-quatre consuls. Les progrès de l'hérésie des Albigeois à l'égard desquels Raimond VI était très tolérant attirèrent l'attention de la papauté, secondée par l'évêque Folquet de Marseille (1206); le meurtre du légat Pierre de Castelnau, qui avait excommunié le comte, provoqua la prédication de la croisade. La défaite de Raimond VI et ses alliés à Muret (1234), laissa Toulouse sans défense, et Simon de Montfort y entra (1215), il y établit un châtelain qui rendait la justice, assisté de quatre prud'hommes nommés par le conquérant. Les Raimond n'avaient pas donné de privilèges formels à leurs fidèles Toulousains, Montfort en profita pour supprimer le consulat. Le concile de Latran dépouilla Raimond VI, ne laissant à son fils que Nîmes et le marquisat de Provence. Saint Dominique fonda son ordre à Toulouse (1215). Simon de Montfort, violant son serment, fit raser les fortifications de Toulouse, excepté le Château-Narbonnais, où il établit son gouvernement, et leva sur la ville une amende de 3.000 marcs d'argent, exila en outre les principaux bourgeois. Aussi Raimond VI, revenant d'Aragon avec des troupes, fut-il accueilli avec joie par les Toulousains (1217), qui, par un effort héroïque, fortifièrent leur ville démantelée, ainsi que le faubourg de la rive gauche, du nom de Saint-Cyprien (*San Subra*), et soutinrent un long siège, où Simon de Montfort trouva la mort (1218). Raimond VI reprit alors l'avantage, et Toulouse résista au siège fait par le prince Louis de France (1219). Le comte († 1222), reconnaissant, accorda à sa ville des exemptions et franchises considérables; en 1223, Raimond VII, son fils, reconnut aux habitants le droit d'élire leurs vingt-quatre consuls, deux par quartier ou *partida*; voici les noms des quartiers : dans la cité, la

Daurade, le Pont-Vieux, la Dalbade, Saint-Géraud (plus tard la Pierre), Saint-Etienne et Saint-Rome; dans le bourg, Saint-Pierre-des-Cuisines, *Las Croses*, Arnaud-Bernard, Pouzonville, Matabiau, Villeneuve. Les consuls avaient l'administration des finances et de la justice, ils nommaient les gardes de nuit, les surveillants des marchés, les peseurs publics. Raimond VII commença les négociations pour sa réconciliation avec l'Eglise, mais le légat, cardinal de Saint-Ange, lui était très hostile, et il détermina le roi Louis VIII à se mettre à la tête d'une nouvelle croisade contre le comte excommunié (1226); Toulouse ne fut pas prise, les armes de Raimond ne furent pas constamment malheureuses, le concile de Meaux (1229) lui accorda l'absolution, mais il dut céder ses domaines au roi de France, détruire les murailles de Toulouse et de trente villes et châteaux, et entretenir pendant dix ans des maîtres de théologie, droit canon, philosophie et grammaire. Ce fut l'origine de l'Université de Toulouse, constituée (1245) par l'adjonction de professeurs de droit civil et de médecine; elle était organisée démocratiquement, comme celle de Bologne, car l'assemblée générale des maîtres et écoliers nommait ses administrateurs, sous le contrôle du chancelier du chapitre de la cathédrale, chargé de surveiller les croyances religieuses. En outre, l'Inquisition fut établie dans la ville réconciliée avec l'Eglise (1229). Les capitouls furent excommuniés, lorsque les Toulousains eurent chassé leur évêque et les inquisiteurs (1235). Raimond VII, chargé de la répression de l'hérésie, fut plusieurs fois excommunié quand son zèle faiblissait; il essaya en vain, par sa diplomatie, de faire et préparer des obstacles à l'exécution du traité de 1229. Des commissaires royaux firent prêter serment au roi par tous les Toulousains (1243); le droit de nomination des consuls que ceux-ci avaient transféré à Raimond VII en 1241 leur fut rendu par lui (1248). Raimond VII avait différé le voyage en Terre Sainte, qui lui était imposé jusqu'au moment de sa mort (1249). Ses domaines : le comté de Toulouse, une partie de l'Albigeois, le Rouergue et le Quercy, l'Agenais et le marquisat de Provence passaient à sa fille unique Jeanne, femme d'Alphonse, comte de Poitiers, au nom duquel des commissaires royaux reçurent au Château-Narbonnais les serments des chevaliers de ces domaines et des consuls et habitants de Toulouse. Ce prince venu du Nord trouvait exagérée l'indépendance de cette ville, il la combattit dès 1254, réduisant à douze le nombre des capitouls, qu'il prétendit nommer. Le débat durait encore à l'époque de sa mort (1271).

IV. Toulouse sous la monarchie française. — Toulouse passa, avec l'héritage d'Alphonse de Poitiers, sous la domination du roi Philippe III; ses consuls prêtèrent serment entre les mains du sénéchal de Carcassonne. Les coutumes et privilèges de la ville furent confirmés (1273). Philippe III, en effet, se montra plus conciliant qu'Alphonse, réprima les empiétements et exactions de son viguier, accorda l'exemption de la leude pour les marchandises circulant en gros (1278). Une commission temporaire, tirée du Parlement de Paris, fut instituée à Toulouse (1280) où le roi fit trois séjours en 1280 et 1283. Une ordonnance donna la nomination des 12 capitouls au viguier, mais sur une liste de 24 présentée par les capitouls sortants (1283). Les coutumes de la ville, remarquables sur beaucoup de points, furent rédigées en 1283 et soumises à l'approbation du roi, qui, en ajournant vingt articles, les fit promulguer en 1286. Toulouse fournit à Philippe le Bel un corps de troupes considérable (1294). L'évêché de Toulouse fut diminué par l'érection de celui de Pamiers (1294). A cause des plaintes contre l'Inquisition, le roi lui imposa le contrôle de l'évêque (1301-4); pendant le séjour qu'il fit dans la ville (1304), Philippe IV accorda aux consuls la juridiction criminelle, et l'intervention du sénéchal dans leurs conflits avec le viguier. Le pape Clément V passa par Toulouse (1309) et fut pris pour arbitre par les consuls et le sénéchal. En 1317, Toulouse devint siège archiépiscopal; Louis X confirma ses privilèges. Les Etats de Languedoc y furent tenus (1319). Les pastoureaux y massacrèrent tous les juifs (1320). La société de la gaie science, fondée par sept troubadours (1323), y institua les Jeux floraux, que subventionnèrent les capitouls. En 1329, le pape Jean XXII réforma l'Université, autour de laquelle furent fondés, au XIVe et au XVe siècle, de nombreux collèges. Un étudiant, Aimeri Bérenger, qui avait tué un capitoul dans une rixe (1332), ayant été décapité sur sentence des capitouls, le consulat fut supprimé ainsi que la commune. Moyennant 50.000 livres, le roi les rétablit, en décidant que ses officiers choisiraient les 12 consuls sur une liste de 36, dont les deux tiers pour la cité, l'autre tiers pour le bourg. La ville offrit, en 1343, 12.000 livres pour le rachat des infractions monétaires et pour la réforme des monnaies. En 1352, la ville fut menacée par les troupes anglaises, le comte d'Armagnac y leva des troupes parmi les habitants, il faillit y être tué par une violente sédition (1357). Le comte de Poitiers y rétablit l'ordre, y réunit les Etats de Languedoc (1358). Toulouse fournit 6.000 moutons d'or pour la rançon du roi Jean; elle eut à souffrir de la tyrannie et des exactions du duc d'Anjou qui y fit de longs séjours (1365-80). Sous prétexte de « rébellions, désobéissances, *tuchineries* », Charles VI condamna Toulouse à payer une amende de 184.000 livres qui fut recouvrée au moyen d'une taxe sur la viande (1384); il réduisit à 4 le nombre des capitouls, que les réclamations le forcèrent à porter à 8 en 1389 (pendant le séjour qu'il fit à Toulouse) et à 12 en 1400. Les juifs, persécutés en 1322, y étaient revenus cinquante ans après, au nombre d'environ cinquante familles, ils y avaient une école, une synagogue et un cimetière. En 1406, à l'occasion de deux candidatures à l'archevêché de Toulouse, il y eut des troubles graves, où l'Université prit part. Le dauphin Charles accorda aux habitants le privilège de franc-fief, et aux capitouls l'exemption d'impôts, c'est là l'origine de la noblesse conférée aux capitouls par l'exercice de leur charge, et il institua le Parlement de Toulouse (1420) (V. Parlement). Aussi les habitants de Toulouse et du Languedoc le soutinrent-ils de leurs deniers; il confirma les privilèges de la ville (1422). Le Parlement en fut chassé par la peste (1425) et alla à Béziers. Charles VII rendit aux capitouls la justice criminelle (1434), mais leur nombre fut réduit définitivement à huit (1438), et les officiers royaux d'un côté, le Parlement de l'autre, empiétèrent désormais sans cesse sur leurs attributions. Charles VII séjourna à Toulouse (1442-43) et conserva à la ville son hôtel des monnaies; il y établit définitivement le Parlement. La peste y sévit (1451); un incendie en détruisit les trois quarts (1463), et la peste suivit; aussi Toulouse fut-elle exemptée de tailles pour cent ans, le Parlement quitta la ville et n'y revint, ainsi que la Cour des aides, qu'en 1468. C'est vers 1450 que la tradition place l'existence de dame Clémence Isaure, bienfaitrice de la société des Jeux floraux, mais c'est un personnage imaginaire. Peste en 1472, peste et famine en 1474. Toulouse est la quatrième ville de France où l'on ait imprimé (12 juil. 1476). La Cour des aides de Toulouse est transférée à Montpellier (1477). Charles VIII accorda à Toulouse l'exemption des tailles moyennant 2.500 livres par an (1487). Des troubles sanglants y éclatèrent à cause de l'opposition entre l'archevêque élu par le chapitre et l'archevêque nommé par le pape (1493-94). Toute cette période fut presque continuellement marquée à Toulouse par la peste, qui y enleva 3.000 personnes en août 1506. Les capitouls détruisirent toutes les maisons situées hors des remparts qui furent réparés (1525). La Réforme, introduite à Toulouse par des étudiants étrangers, fit de 1532 à 1538 des progrès dans l'Université: le Parlement commença une énergique répression : le professeur Boissonné, le bachelier Cadurque, l'inquisiteur Rochette furent brûlés en place du Salin. Une bourse des marchands fut

créée par édit royal (1549). L'archevêque Odet de Châtillon embrassa le protestantisme. Quatre cents étudiants demandèrent pour la nouvelle religion une église (1560), plusieurs capitouls embrassèrent la Réforme. Entre catholiques et huguenots, il y eut une émeute (1561) ; les réformés, qui exerçaient leur culte, selon l'édit de janvier, hors des murs de la ville, protégés par les hommes d'armes des capitouls, tentèrent de livrer la ville au prince de Condé ; ils mirent le siège devant le Palais, où le Parlement prenait la tête du parti catholique, une partie de la ville fut incendiée et pillée par les deux partis en armes, mais les protestants furent forcés de s'enfuir et furent tués en partie (12-15 mai 1562). Le gouvernement royal réintégra huit capitouls protestants, condamnés à mort par le Parlement. Les catholiques y formèrent une *Sainte ligue* (1563). Les difficultés entre les capitouls et le Parlement furent réglées par arrêt du conseil (1566). A la nouvelle du projet des protestants de livrer la ville au prince de Condé, les Toulousains s'armèrent, l'Université et le Parlement se formèrent, les catholiques ligués s'organisèrent en croisade (1567). Condé et Coligny ravagèrent les environs et les faubourgs de la ville, favorisés par l'inertie du gouverneur Damville. Les protestants de Toulouse, emprisonnés par ordre du roi, furent massacrés par un certain nombre de fanatiques, qui pillèrent leurs maisons, malgré la défense du Parlement (1572). Les personnes suspectes de protestantisme furent arrêtées à plusieurs reprises ; la peste fit quelques apparitions. Montmorency, gouverneur du Languedoc, était à la tête de la Ligue à Toulouse ; son lieutenant Joyeuse, le Parlement et les capitouls dirigeaient les modérés et les royalistes ; les deux partis en vinrent aux armes, mais la Ligue domina, depuis 1586, dans la ville, au milieu des ravages de la peste. Les ligueurs instituèrent un conseil des dix-huit pour l'administration de la ville, ils assassinèrent le premier président Duranti et l'avocat général Daffis, qui prêchaient la soumission au roi (1589), et tinrent à Toulouse leurs états généraux. Le nouvel archevêque, cardinal de Joyeuse, les soutenait; à la mort du duc de Joyeuse (1592), son frère, jusque-là capucin, reprit le titre de duc, et continua la guerre civile. Mais la conversion de Henri IV et ses concessions aux capitouls amenèrent la soumission de la ville ; après une nouvelle tentative de Joyeuse (1595), le Parlement enregistra l'édit de Folembrai et proclama la paix (1596), qui ne fut pas troublée en 1620, grâce aux arrêts tolérants du Parlement. La ville s'imposa fortement pour aider le roi au siège de Montauban (1621) et lui fournit de l'artillerie et des munitions peu après. On évalue à 50.000 personnes les victimes de la peste à Toulouse (1628-30-31). Louis XIII et Richelieu y vinrent pour obtenir du Parlement la condamnation à mort de Montmorency ; le garde des sceaux présida le jugement, la ville fut occupée militairement, et les capitouls furent suspendus jusqu'après l'exécution (1632).

A la fin des guerres civiles, Toulouse était fort appauvrie : or les impôts augmentaient, et elle avait à supporter continuellement les frais d'étape des troupes allant en Catalogne; un bateau chargé de blé y provoqua une émeute (1643). Les capitouls voulurent faire payer la taille aux membres du Parlement, qui laissa supprimer les élections capitulaires par arrêt du Conseil (1644-45), la résistance de la bourgeoisie fut brisée. Les nouveaux capitouls, nommés par lettre de cachet, entrèrent en conflit, à cause de la taille, avec le Parlement (1645-46), il y eut de longs troubles. Le consistoire municipal accorda des secours au poète Goudelin. L'abonnement des tailles fut rétabli au profit de la ville (1650) ; en 1653, la peste sévit; les Etats de Languedoc s'y réunirent, Louis XIV y vint (1659). Les dettes de la ville s'élevaient à 2 millions de livres en 1662. Le faubourg Saint-Michel fut dévasté par un incendie qui ruina quatre ou cinq cents familles (1672). Les protestants n'y étaient pas plus de 479, d'après l'intendant d'Aguesseau en 1685. Le Parlement, avec l'appui du roi, était le maître à l'hôtel de ville, d'où les libertés avaient à peu près disparu, malgré le serment prêté par le roi en 1659. Les capitouls, nommés par lettres de cachet, préoccupés seulement d'acquérir l'anoblissement par leur charge, délaissent les affaires municipales, dont s'occupe l'intendant, surtout Lamoignon de Bâville, de 1685 à 1717. Le roi se fait livrer les canons de la ville (1685) et se réserve formellement la nomination des capitouls, qui faisaient construire la salle dite des Illustres, destinée à renfermer les bustes des plus célèbres Toulousains. En 1692, la vénalité de la charge de maire est introduite ; rachetée en 1699, elle fut ensuite plusieurs fois rétablie, de même que celles des charges de lieutenant, de maire et de capitouls. L'intendant évalue à 18.040 familles la population de la ville (1698) où, malgré sa belle situation, le commerce est à peu près nul, parce que les fils de marchands prennent des charges de magistrats ou de capitouls. Cependant, en 1701, une chambre de commerce y fut créée, à la place de l'ancienne bourse ; une direction des gabelles y fonctionnait. Les capitouls se plaignirent à l'intendant L. de Bernage de la décadence de la ville (1717), où une inondation de la Garonne fit de terribles dégâts, surtout dans le faubourg Saint-Cyprien (1727). En 1726, le peintre Rivalz fonda une école des beaux-arts sous les auspices des capitouls. Des troubles éclatèrent à cause de la cherté du blé et de l'exagération des impôts (1747). L'affaire célèbre de Jean Calas s'y passa (1761). Le cardinal-archevêque de Brienne fit construire les quais de la ville. Le Parlement, qui refusait d'enregistrer les nouveaux édits de finances, vit le palais occupé militairement (1764) et dut céder; il fut dissous en 1771, pour l'établissement d'un Parlement Maupeou qui eut à prendre des mesures contre une grave épizootie (1775). La chambre de commerce de la ville obtint des mesures pour l'amélioration du cours de la Garonne où la navigation était devenue très difficile (1776). En 1778, le capitoulat fut réorganisé : un conseil général devait élire quatre commissions permanentes et les quatre officiers de la ville. Le Parlement réclama contre ces mesures. Ses refus d'enregistrement le firent exiler et remplacer par cinq grands bailliages (1788).

V. Toulouse depuis la Révolution. — La convocation des Etats généraux de 1789 trouva à Toulouse la désorganisation : les trois ordres demandèrent des réformes, relatives surtout aux impôts. Le 26 nov. 1789, les capitouls prirent l'initiative d'une adresse au roi et à l'Assemblée nationale. Toulouse fut déclarée chef-lieu du nouveau département (1790). La municipalité de Toulouse organisa le 4 juil. 1790 une fête de la fédération avec les départements du Sud-Ouest. L'archevêque, M. de Fontanges, n'ayant pas prêté serment, le corps électoral élut le P. Sermet (1791), que ses harangues en patois languedocien rendirent populaire. Le tribunal révolutionnaire de Toulouse, créé en nov. 1794, fonctionna pendant 92 jours : un de ses condamnés fut Jean du Barry. Les Toulousains combattirent glorieusement dans la 32ᵉ demi-brigade à Lonato. La ville vota en faveur de Napoléon Iᵉʳ (1804), qui en 1808 y fit un séjour et décréta des travaux d'utilité municipale. Le 10 avr. 1814, bataille de Toulouse entre le maréchal Soult et les Anglais de Wellington. Sous la Restauration, la municipalité royaliste ne put empêcher le meurtre du maréchal de camp Ramel, commandant de la place, par les royalistes exaltés (1815). Les inondations de la Garonne de 1827 et 1835 furent de beaucoup dépassées par celle de 1875 qui dévasta les quartiers Saint-Michel et des Amidonniers et surtout le faubourg Saint-Cyprien.

VI. Monnaies. — Des tiers de sou mérovingiens portant la légende TOLOSA FIT prouvent l'existence d'un atelier monétaire à Toulouse depuis cette époque. Des deniers carolingiens y furent frappés, avec la légende TOLVSA ou TOLOSA CIVITAS, sous Charlemagne, Louis le Pieux, Pépin II d'Aquitaine, Charles le Chauve ou Charles l'Enfant, Carloman, Charles le Gros et Eudes. Depuis Guillaume III Taillefer (950-1037), la monnaie de Toulouse a porté le

nom du comte qui la faisait frapper. A l'origine, l'évêque de Toulouse battait monnaie. La monnaie des comtes eut une grande influence dans tout le Midi sous le nom de deniers raimondins ou *tolsas*, dont le type est à l'avers une croix. Alphonse de Poitiers introduisit la monnaie tournois, mais en conservant la légende TOLOSA CIVITAS; Philippe III fit de même; il fit frapper à Toulouse des doubles tournois dits *toulousains*. Sous les rois ses successeurs, l'atelier monétaire de Toulouse frappa toutes sortes de monnaies royales.

Hommes célèbres. — Peïre Raimon, troubadour (1170-1200); Peïre Vidal, troubadour (1175-1215); Peïre Guilhem, troubadour (1230-37); Guilhem Anelier, poète historien (1277); Guilhem Molinier, poète et grammairien (xive siècle); Louis II, roi de Naples, comte de Provence (1377-1417); Arnaud de Ferrier, jurisconsulte et diplomate (1508-85); Jacques Cujas, le célèbre jurisconsulte et professeur de droit (1522-90); Raimond de Fourquevaux, écrivain militaire et diplomate († 1574); Gui du Faur de Pibrac, homme politique, diplomate, moraliste et poète († 1584); Etienne Duranti, premier président au Parlement de Toulouse († 1589); Nicolas Bachelier, architecte et sculpteur (première moitié du xvie siècle); Catel, historien († 1626); Pierre Goudouli ou Goudelin, poète en idiome languedocien († 1649); François Maynard, poète († 1646); Pierre de Caseneuve, érudit († 1652); le chevalier Antoine Deville, ingénieur militaire († 1656); Campistron, poète († 1713); Jean Palaprat, auteur comique († 1721); François de Troy, peintre († 1730); Antoine Rivalz, peintre († 1735) et Jean-Baptiste Despax, son élève († 1774); les conventionnels Delmas (1754-1800), Calès († 1834) et Jean-Baptiste Mailhe († 1839); François Lucas, sculpteur (1736-1813); le général Verdier († 1839); Legendre, géomètre († 1833); Esquirol, médecin aliéniste († 1840); Baour-Lormian, poète († 1854); Isidore de Montbel († 1861) et Joseph de Villèle († 1854), ministres sous la Restauration; Huc, missionnaire († 1862); Armand Duportal, publiciste († 1887); Bida, dessinateur († 1895); Falguière, sculpteur († 1900); Capoul, chanteur, directeur de la scène à l'Opéra; Mercié, sculpteur; Salvayre, compositeur; Marqueste, sculpteur; les deux Dieulafoy, le médecin et l'explorateur, membre de l'Institut, etc.

Evêques. — Saint Saturnin, martyrisé vers 250; saint Honorat, vers 263; saint Hilaire, vers 300; Rhodanius, 350-358; saint Sylve, 360 à 400 env.; saint Exupère, vers 400; Maxime, vers 450; Héraclien, 506; saint Germier, 541; Magnulfe, 585; Willegisilus, 625, saint Erembert, 657; Arricius, 785; Mancion, 829; Samuel, 843; Salomon, 857; Hélisachar, 861; Bernon ou Bernard, 883-890; Armand ou Ardemald, 903-925; Hugues Ier, 927-972; Aton Ier, 973; Issolus ou Islus, 974-986; Aton II, 990; Raimond II, 1005-10; Pierre Roger, 1018-31; Arnaud Ier, 1032-35; Bernard II, 1035-40; Hugues II, 1043; Arnaud II, 1045-56; Durand de Bredon, 1059-71; Izarn de Lavaur, 1070-1105; Amelius-Raimond du Puy, 1106-40; Raimond de Lautrec, 1140-63; Bernard Bonhomme, 1163-64; Géraud de Labarthe, 1164-70; Hugues III, 1170-75; Bertrand de Villemur, 1175-78; Gozlin, 1168-79; Fulcrand, 1200; Raimond-Arnaud, compétiteur, déposédé 1201-2; Raimond de Rabastens, déposé 1205; Foulques de Marseille, 1205-31; Raimond du Fauga, 1231-70; Bertrand de l'Isle-Jourdain, 1270-86; Hugues Mascaron, 1286-96; saint Louis d'Anjou-Sicile, 1296-97; Arnaud-Roger de Comminges, 1297-98; Pierre de la Chapelle-Taillefer, cardinal, 1298-1305; Gaillard de Preissac, 1305-17.

Archevêques. — Raimond de Comminges, cardinal, 1305-28; Guillaume de Laudun, 1328-45; Raimond de Canilhac, cardinal, 1345-50; Etienne Aldebrandi ou Audebrand, 1350-60; Gaufred de Vayroles, 1360-76; Jean de Cardailhac, 1376-90; François de Gonzié, 1390-92; Pierre de Saint-Martial, 1392-1401; Pierre Ravot, nommé par l'antipape Benoît XIII, 1401-8; Vidal de Castelmaurou, 1401-10; Dominique de Florence, 1410-22; Denis du Moulin, 1422-39; Pierre du Moulin, son frère, 1439-51; Bernard du Rozier, 1452-75; Pierre de Lion, 1475-91; Pierre du Rozier, compétiteur malheureux, 1493-94; d'Hector de Bourbon, 1494-1502; Jean d'Orléans, cardinal, 1502-33; Gabriel de Gramont, 1533-34; Odet de Chatillon, cardinal, 1534-50; Antoine Sanguin, cardinal, 1533-59; Odet de Chantillon reprend l'archevêché, 1559-62; Georges d'Armagnac, cardinal, 1562-77; Paul de Foix, 1577-84; François de Joyeuse, cardinal, 1584-1605; Louis de Nogaret de Lavalette, 1605-27; Charles de Montchal, 1627-51; Pierre de Marca, 1651-62; Charles d'Anglures de Bourlemont, 1662-69; Pierre de Bonzi, cardinal, 1669-73; Joseph de Montpezat de Corbon, 1673-87; J.-B. Michel Colbert de Villacerf, 1687-1710; René-François de Beauvau, 1710-19; Henri de Nesmond, 1719-27; Jean-Louis de Balby de Berton de Crillon, 1727-39; Ch.-Antoine de La Roche-Aymon, cardinal, 1739-52; François de Crussol-d'Uzès-d'Amboise, 1752-58; Arthur-Richard Dillon, 1758-62; Loménie de Brienne, cardinal, 1762-89; François de Fontanges, insermenté, remplacé par le P. Hyacinthe Sermet, 1791-1802; Claude-François-Marie Primat, 1802-16; François de Bovet, 1816-20; Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, 1820-30; Paul-Thérèse-David d'Astros, cardinal, 1830-51; Jean-Marie Mioland, 1851-59; Julien-Florian-Félix Desprez, cardinal, 1859-95; François-Désiré Mathieu, cardinal, 1895-99; Jean-Augustin Germain, nommé en 1899.

Conciles. Des conciles ont été tenus à Toulouse en 829, vers 1006, en 1056, vers 1060, 1068, 1079, 1090, 1110, 1118, 1119 présidé par le pape Calixte II, vers 1160, 1229, 1327, 1590.

Monuments. — La *cathédrale*, dédiée à saint Etienne, est formée d'un chœur et d'une nef entièrement différents d'aspect et non construits sur le même axe. En effet, la nef a été bâtie sous l'impulsion du comte Raimond VI, à partir de 1211; c'est une imposante construction de briques comportant trois travées de plan barlong, larges de 19^m,24, voûtées de massives ogives au profil rectangulaire, dont l'arc est à peine brisé, et d'arcs doubleaux très puissants, qui sont actuellement dépourvus de piédroits, bien qu'à la naissance de la voûte soient encastrés dans le mur de forts chapiteaux. Ces chapiteaux, ainsi que ceux qui forment l'arcature de la galerie intérieure du mur de façade, sont d'un très beau style roman, imités du type corinthien, la perfection et le relief de leur sculpture ne permettent pas d'y voir, comme le voudraient les érudits toulousains, des restes de l'église cathédrale bâtie par l'évêque Izarn (1070-1105). Cette nef est décorée d'une clef de voûte, où la croix de Toulouse est sculptée, et d'une rose de 6^m,76 de diamètre, dont le remplage rappelle celle de la façade de Notre-Dame de Paris, mais avec plus de lourdeur, et qui peut être datée de 1230. L'évêque Bertrand de l'Isle conçut le projet de construire une cathédrale semblable à celles du N. de la France, et il fit commencer en 1273 la construction d'un chœur avec collatéral et chapelles sur le pourtour, bâti en pierre de Roquefort (50 m. de longueur); il n'eut le temps d'en pousser la construction que jusqu'à la galerie en forme de triforium. A la mort de cet évêque (1286), les travaux furent presque complètement arrêtés, une toiture provisoire fut posée et ses successeurs s'occupèrent seulement des chapelles; en 1449, on commença à bâtir le grand portail qui s'ouvre sur la façade de la vieille nef. L'archevêque Jean d'Orléans reprit les travaux dans le chœur, dont il termina les chapelles; les contreforts en furent surélevés pour permettre la construction d'arcs-boutants. Le clocher fut commencé à cette époque sur le côté de la vieille nef, c'est une tour rectangulaire très massive. Après l'in-

cendie de 1609 dont les parties hautes du chœur encore inachevé eurent à souffrir, le chapitre, avec l'aide du Parlement et des États de Languedoc, fit construire la voûte par P. Levesville, maître maçon d'Orléans, qui la termina en 1611 ; alors on sculpta les stalles et les boiseries de l'orgue. De 1664 à 1669, l'architecte Pierre Mercier éleva le grand retable du maître autel ; dans ce retable de pierre et de marbre, Gervais Drouet sculpta le groupe de la lapidation de saint Étienne. — L'ancienne église collégiale Saint-Sernin est la plus importante des églises romanes de France : cet édifice mesure hors-œuvre 115 m. de longueur totale, 32m,52 de largeur de nef et 64 m. au transept. La nef, dont la voûte en berceau, portée sur des arcs doubleaux, s'élève à 21m,10, a des bas côtés doubles, voûtés d'arêtes, hauts respectivement de 9m,55 et 7m,30. Le transept, très développé, a un bas-côté qui se prolonge au pourtour de l'abside, également voûté d'arêtes et haut de 9m,55. Le transept, qui est muni de deux absidioles sur chacun de ses bras, et l'abside, qui a cinq absidioles, produisent à l'extérieur un ensemble très harmonieux. Le transept voûté en berceau et l'abside voûtée en cul-de-four ont la même élévation que la nef principale (21m,10). Des tribunes s'ouvrent sur la nef et le transept par deux arcades géminées sur double colonnette, sous un arc de décharge ; voûtées en demi-berceau, elles contre-buttent la voûte de la nef. Cet édifice, construit en briques avec des chaînes et des claveaux de pierre, a une décoration de pierre sculptée, qui fait honneur à l'école toulousaine du XIIe siècle. A l'extérieur ce sont des corniches et de beaux portails, il y a huit portes de style roman, car la nef et chacun des bras du transept se terminent par des portes jumelles, il y en a une sur le côté N. et une sur le côté S. de la nef ; cette dernière est la plus ornée, son tympan et les deux bas-reliefs qui l'accostent sont d'excellente sculpture. Les chapiteaux de l'extérieur et de l'intérieur sont au nombre des plus beaux types de chapiteaux romans à feuillages, à animaux et à personnages, avec tailloirs sculptés. Au carré du transept s'élève un clocher octogonal, à cinq étages surmontés d'une flèche. La façade inachevée présente la base de deux tours encadrant une sorte de narthex, là se voient des croisées d'ogives archaïques. Sous le sanctuaire se trouve une crypte, célèbre pour ses reliques, qui fut reconstruite à la fin du XIIIe siècle, et depuis remaniée. Cette église est l'épanouissement du type roman auvergnat. Elle ne pouvait être qu'à peine commencée quand Urbain II, en 1096, en fit la dédicace, et était loin d'être achevée lors de la consécration d'un de ses autels par Calixte II. La maçonnerie a dû être terminée vers 1150, mais la sculpture décorative ne date que des troisième et quatrième quarts du XIIe siècle. Au milieu du XIIIe siècle, on refit le clocher, la façade resta inachevée avec un grand oculus sans remplage ; il y eut des travaux dans les parties hautes de l'édifice jusqu'au XVIe siècle, époque à laquelle on sculpta les stalles, et N. Bachelier construisit une avant-porte d'un joli style. En 1855, la restauration en fut commencée par Viollet-le-Duc. — L'église de l'ancien prieuré de Saint-Pierre des Cuisines, où se tinrent quelques-unes des premières assemblées mnnicipales de Toulouse, est englobée dans les annexes de l'Arsenal ; on y remarque un portail roman et un tombeau de même style en marbre, porté sur cinq colonnettes, précédé d'une triple arcature sur colonnettes de marbre, dans une niche creusée dans le mur de briques, à quelques mètres au-dessus du sol.

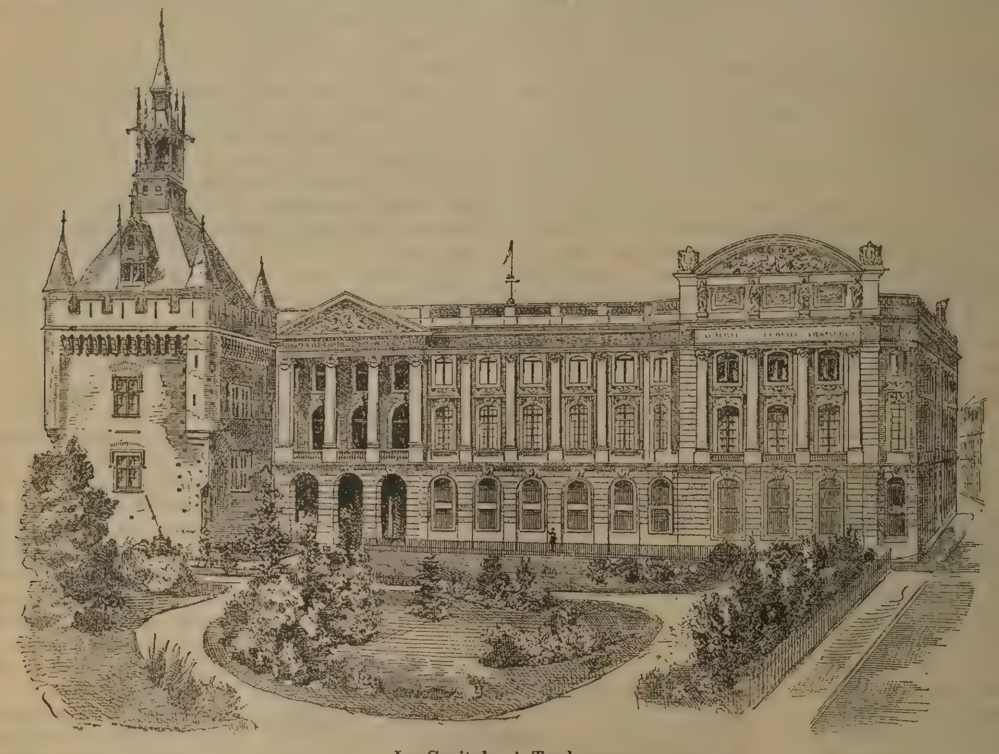
L'église des Jacobins, une des plus belles de l'ordre des frères prêcheurs, a été élevée dans le dernier quart du XIIIe siècle, le chœur était terminé en 1292. Le vaisseau de cette église, long de 72m,50, large de 19m,62, est divisé en deux nefs par une suite de 7 colonnes de 4 m. de circonférence, sur lesquelles viennent retomber les nervures des voûtes d'ogive qui s'élèvent à 29 m. de hauteur ; l'effet est saisissant. La nef se termine par un chevet pentagonal, dans lequel des chapelles ont été percées plus tard.

Cet édifice, masse colossale de briques, est soutenu par de puissants contreforts reliés entre eux, au-dessus des fenêtres, par des arcatures en arc brisé. Sur le flanc N. de l'église est accolé un magnifique clocher octogonal, de cinq étages percés de baies à amortissement triangulaire, haut de 44 m. Deux des côtés du cloître, terminé en 1310, se sont conservés ; ses colonnes jumelles de marbre blanc, reliées par des arcades de briques, supportent une charpente en appentis. De l'ancien monastère sont encore conservés un vaste réfectoire à voûte de bois très élevée, la salle capitulaire et une chapelle décorée de fresques, élégantes constructions du commencement du XIVe siècle. — On peut citer encore comme représentant le type gothique toulousain, issu de l'emploi de la brique, le clocher de l'ancienne église des Cordeliers (XIIIe siècle), — le cloître, le clocher, la salle capitulaire (XIVe siècle) et l'église (XVe siècle) de l'ancien couvent des Augustins, où est installé le musée, — le clocher-façade (XIVe siècle) et le chevet plat flanqué de deux absides (XVe siècle) de Notre-Dame du Taur, — le clocher et la nef (XIVe siècle) de Saint-Nicolas de Saint-Cyprien, — la nef et le clocher de Notre-Dame de la Dalbade (XVIe siècle) dont la jolie porte est de style Renaissance (1537). — Les Chartreux bâtirent l'église Saint-Pierre, consacrée en 1612. — Parmi les édifices civils anciens, les plus intéressants sont : une maison de la fin du XIIIe siècle (15, rue Croix-Baragnon), le collège de Foix (XVe siècle), des façades et des tours de maisons du commencement du XVIe siècle. — L'hôtel de Jean de Bernuy, marchand, bâti entre 1470 environ et 1530, présente une façade et une tour, où l'influence italienne pénètre le style gothique, et une cour de pierre délicieusement sculptée, avec portique voûté d'une arcade surbaissée à caissons. — La porte élevée au Capitole par Nicolas Bachelier se trouve transportée au Jardin des Plantes (1545). Près de l'hôtel de ville se trouve un donjon de 1525, d'aspect très lourd. — La Renaissance vit construire à Toulouse de charmants hôtels de brique et pierre ; beaucoup sont conservés. Les deux plus



Église Saint-Sernin, à Toulouse.

beaux sont ceux qui furent bâtis sous la direction de Bachelier en 1537, pour Jean de Bogis, conseiller au Parlement, et en 1555 pour Pierre d'Assézat, marchand, puis capitoul. Ces hôtels ont des façades de briques ornées de colonnettes et de portails de pierre sculptée, avec de belles cariatides, les croisées de pierre des fenêtres sont également décorées à l'antique. L'hôtel d'Assézat a une tour surmontée d'une lanterne; l'hôtel de Bogis, devenu la propriété du premier président Jean de Clary, reçut l'adjonction, en 1612, d'une façade entièrement de pierre surchargée d'ornements et d'un aspect lourd ; on l'appelle : *hôtel de pierre.* — L'hôtel de ville ou Capitole a



Le Capitole, à Toulouse.

une cour du début du XVIIe siècle et une grande façade en brique et pierre, ornée de huit colonnes de marbre rouge, élevée par l'architecte Cammas de 1750 à 1769. — Le pont, dit *Pont-Neuf*, fut fondé par Bachelier et construit de 1552 à 1614. — Le palais du commandant de corps d'armée fut bâti par ordre de l'empereur Napoléon III pour le maréchal Niel. — Les plus belles promenades sont le Grand-Rond, le Jardin royal, le Jardin des Plantes, les allées La Fayette, les boulevards, le cours Dillon. Au lieu dit de l'Embouchure ou les Ponts-Jumeaux se réunissent les canaux du Midi, de Brienne et latéral à la Garonne. On peut citer la rue Saint-Rome et les rues modernes de Metz et d'Alsace-Lorraine. — Le musée, installé dans l'ancien couvent des Augustins et dans un bâtiment récent qui a été créé en 1795, a été réorganisé en 1817. Les œuvres de sculpture qu'il possède proviennent toutes de Toulouse ou de la région : les beaux marbres gallo-romains (statues de divinités, bustes d'empereurs) découverts à Martres-Tolosane (Haute-Garonne), où des fouilles du XVIIe siècle, de 1826 et surtout de 1893 à 1900 ont mis à jour les restes d'une villa ; les sculptures romanes (statues de piédroits, chapiteaux) provenant surtout des cloîtres de Saint-Etienne, Saint-Sernin et la Daurade ; des tombeaux et pierres tombales, des XIIIe et XIVe siècles ; dix belles statues d'apôtres du XIVe siècle. Les galeries de peinture contiennent plusieurs œuvres de la Renaissance italienne, des écoles hollandaise et allemande des XVIe et XVIIe siècles, de l'école française des XVIIe et XVIIIe siècles, de l'école toulousaine moderne et contemporaine. La nouvelle salle des Illustres au Capitole a été décorée par les peintres et sculpteurs contemporains, nés à Toulouse ou dans le Toulousain. — Dans l'ancien collège Saint-Raimond, construit vers 1510, un musée rétrospectif a été installé en 1891, on y conserve des objets d'art égyptiens, grecs, chinois, des bronzes gallo-romains, plus de 5.000 monnaies et médailles, romaines pour la plupart, des bijoux mérovingiens et visigothiques, des monnaies, des poids municipaux, des retables, peintures et miniatures, des émaux et des ivoires du moyen âge et de la Renaissance.

Au Jardin des Plantes, fondé en 1734 et déplacé depuis, est annexé un muséum d'histoire naturelle. — La bibliothèque municipale, fondée en 1762, comprend plus de 80.000 volumes et 887 manuscrits, dont l'un remonte au VIIIe siècle et les autres se succèdent à partir du XIIe siècle. Une bibliothèque populaire renferme les ouvrages courants. — Les sociétés savantes ont d'assez riches bibliothèques. — Les archives du dép. de la Haute-Garonne renferment : 1° A la préfecture, les fonds civils de la généralité, de l'intendance, etc., les fonds religieux aussi très importants; 2° au Palais de justice, les fonds du Parlement et le dépôt des archives notariales. — Les archives municipales sont un des plus beaux dépôts du midi de la France (cartulaires depuis le XIIe siècle, annales du capitoulat de 1295 à 1787, comptes depuis le XVe siècle). — Les Sociétés savantes de Toulouse sont : l'Académie des Jeux floraux, qui existait sous le nom de Collège de la gaie science depuis 1323, et fut réformée et constituée en académie par lettres patentes du mois de sept. 1694. De 1696 à 1790, elle a fait paraître 78 recueils de pièces de poésie et d'éloquence, depuis 1806 un recueil annuel, trois ouvrages ont été publiés sous ses auspices. Chaque année, le 3 mai, a lieu son concours littéraire, dont les prix sont des fleurs d'or et d'argent. L'Académie des

sciences, inscriptions et belles-lettres, fondée par l'initiative de quelques gens de lettres, en 1640, sous le nom de Société de lanternistes, réorganisée en 1729 sous le nom de Société des arts et des sciences, constituée en académie par lettres patentes du 24 juin 1746, elle prit en 1797 le nom de Lycée, puis d'Athénée (1804), et reparut sous son nom d'Académie en 1807. De 1782 à 1844, elle a fait paraître 7 recueils et 11 volumes de mémoires; depuis, un volume annuel de mémoires. La Société archéologique du midi de la France, fondée en 1831, déclarée d'utilité publique en 1851, qui a publié depuis 1832 des mémoires périodiques, et depuis 1869 un bulletin trimestriel. L'Académie de législation, fondée en 1851, a fait paraître chaque année un recueil. Des sociétés de médecine, de géographie, d'agriculture, etc. La Société académique hispano-portugaise (1879) qui publie un bulletin. L'Union artistique qui organise un salon des beaux-arts annuels. Des orphéons et sociétés chorales.

Les armoiries de Toulouse, qui dans l'Armorial général de 1690 ont été défigurées, sont : *de gueules à une croix cléchée, vidée et pommetée, d'or* (la croix dite de Toulouse), *en un cercle de même, sur une hampe de même, portée droite par un agneau pascal passant, d'argent, accostée à dextre d'un château d'argent donjonné de même* (le château Narbonnais, représentant la Cité) *et à senestre d'une église d'argent avec clocher de même* (Saint-Servin représentant le Bourg), *au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.* MARTIN.

BIBL. : [DU MÈGE], *Biographie toulousaine*, 1823, 2 vol. in-8. — D'ALDEGUIER, *Histoire de Toulouse*, 1833, 4 vol. in-8. — DU MÈGE, *Histoire des institutions... de Toulouse*, 1844-46, 4 vol. in-8. — Dom DEVIC et Dom VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, édit. Privat, 1872-92, 15 vol. in-4. — A. MOLINIER, *Géographie historique du Languedoc* (ext. du t. XII de l'ouvrage précédent), 1889. — MAZZOLI, *le Vieux Toulouse disparu*, 1885, in-4. — Léon CLOS, *Etudes historiques sur le capitoulat toulousain*, 1887, in-8. — DE CASENEUVE, *l'Origine des Jeux fleureaux de Toulouse*, 1659, in-4. — DUBÉDAT, *Histoire du Parlement de Toulouse*, 1885, 2 vol. in-8. — *Coutumes de Toulouse*, édit. Tardif, 1884, in-8. — *Album des monuments... du Midi...*, publié par la Soc. archéol. du Midi de la France, t. I[er], 1893-97, in-fol. — J. DE LAHONDÈS, *l'Eglise Saint-Étienne*, 1890, in-8. — Du même, *l'Hôtel d'Assézat*, *l'Hôtel de pierre*, dans *Bulletin monumental*, 1895 et 1896. — J. DE MALAFOSSE, *Etudes et notes d'archéologie*, 1898, in-8. — *Guide dans Toulouse*, 1877, in-16. — *Toulouse*, vol. publ. à l'occas. de la XVI[e] sess. de l'Associat. pour l'avancement des sciences, 1887, in-8. — Plusieurs travaux publ. dans les *Mémoires* des sociétés savantes de la ville.

TOULOUSE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières ; 629 hab.

TOULOUSE (Maison de) (V. LANGUEDOC et TOULOUSE).

TOULOUSE (Louis-Alexandre de BOURBON, comte de), fils de Louis XIV et de M[me] de Montespan, né à Versailles le 6 juin 1678, mort le 1[er] déc. 1737. A cinq ans, il était amiral de France ; à douze ans, il accompagnait son père en Hollande, et, fort brave, était blessé au siège de Namur. En 1702, il commandait l'escadre qui fit reconnaître à Messine et à Palerme les droits de Philippe V. En 1704, il contrariait avec Duquesne les projets des Anglais en Catalogne et, le 24 août, livrait à l'amiral Rooke, dans les parages de Malaga, une grande bataille qui demeura indécise, mais où les Anglais subirent des pertes considérables. Le comte de Toulouse épousa, en 1723, Marie-Victoire-Sophie de Noailles, marquise de Gondrin, l'une des femmes les plus jolies et les plus spirituelles de la cour, et qui tint à Rambouillet un salon renommé. De ce mariage naquit le duc de *Penthièvre* (V. ce nom). Toulouse avait de grandes qualités. Saint-Simon, qui n'est pas tendre, dit « qu'il avait su gagner les cœurs par ses manières douces et affables, par sa justice et par sa libéralité ». Louis XV lui réservait la succession du cardinal de Fleury, mais il mourut le premier. R. S.

TOULOUSE-LAUTREC (Famille) (V. LAUTREC).

TOULOUVA (Linguist.) (V. DRAVIDIENNES [Langues]).

TOULOUZETTE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Mugron ; 627 hab.

TOULX-SAINTE-CROIX (*Tullum*). Com. du dép. de la Creuse, arr. et cant. de Boussac ; 1.297 hab. Ruines romaines étendues, église des XII[e] et XIII[e] siècles.

TOUMAN. Monnaie perse (V. MONNAIE et PERSE).

TOUMAN-BEY, sultan d'Egypte (V. EGYPTE, t. XV, p. 695).

TOUMAT. Rivière de l'Afrique orientale (V. NIL, t. XXIV, p. 1114).

TOUN. Ville de Perse (Khoraçan), entre Tebbès et Birdjend, sur la route des caravanes du golfe Persique à Mèchehed. Ville pittoresque, entourée d'une muraille de 6[kil],4 de circonférence, une partie seulement est habitée (environ 6.500 maisons) ; elle est percée de trois portes. Citadelle imposante ; mosquée Imamzadé Sultan Ibrahim. Production considérable de soie grège, tabac, opium pour l'exportation ; quelques ateliers où l'on tisse la soie. C. H.

BIBL. : Sir C. MAC GREGOR, *Journey through Khorasan*, 1875, t. I, p. 147.

TOUNDJA. Rivière de Roumélie, affl. g. de la Mantza, qui naît au S. des Balkans, franchit des gorges sauvages dont elle sort à Kalofer et, se dirigeant vers l'E., arrose la vallée de Kazanlik et ses immenses champs de rosiers ; à Jambali, elle tourne au S. et s'unit à la Mantza à Andrinople ; elle a 260 kil. de long.

TOUNDRA (Géogr.). Mot emprunté à la langue finnoise où *Tountoun* désigne les marais couverts de mousses et de lichens. On l'applique aux vastes plaines marécageuses et glacées qui couvrent le N. de l'ancien continent, le long de l'océan Boréal, depuis la mer Blanche jusqu'au Kamtchatka ; on les retrouve d'ailleurs au N. de l'Amérique ; où, comme en Europe et en Asie, se développe, au N, de la zone forestière, la zone des *toundras*. Les parties sèches y alternent avec les marais recouverts de mousse et d'herbes qui rendent le pays impraticable dans les courts mois d'été. Les nomades Samoyèdes, Toungouses du renne et Hyperboréens, y errent avec leurs rennes et leurs chiens ; seuls les oiseaux abondent sur les cours d'eau, cygnes, oies, plongeons (V. les art. POLAIRE, ASIE, EUROPE et RUSSIE). A.-M. B.

TOUNELLE. Rivière du dép. de la Haute-Saône (V. SAÔNE [HAUTE-], t. XXIX, p. 471).

TOUNENS (Antoine de), aventurier français (V. ORÉLIE-ANTOINE I[er]).

TOUNGABHADRA. Rivière de l'Inde, affl. dr. du Krichna ; 670 kil. de long, débit moyen, 850 m. c. par seconde ; formée par la Tounga (g.) et la Bhadra (dr., 130 kil.), nées dans le Maïssour, elle coule au N.-E., puis à l'E., limite au S. les Etats du Nizam et finit en aval de Karnoul.

TOUNGANNES (Ethnogr.) (V. DOUMGANES).

TOUNG-KIANG. Fleuve de la Chine méridionale, dans la prov. de Kouang-toung, tributaire de la mer de Chine. Il prend sa source sur les frontières du Kiang-si et du Fo-kien, mais son cours ne devient important qu'à partir de Hoeï-tcheou qu'il arrose et où il se ramifie au labyrinthe fluvial du bas Si-kiang ; il forme alors un delta de 35 kil. de front qui s'unit à celui du Peï-kang pour constituer le delta de Canton et se jette dans la mer, à l'E. de la ville de ce nom, par le large estuaire surnommé *Bocca tigris* par les Européens, après un cours de 450 kil. du N.-E. au S.-O. C'est une voie de navigation fréquentée pour le transport des sucres, du riz et autres denrées agricoles de Canton aux provinces de Fo-kien et de Kiang-si.

TOUNG-KOUAN-TING. Ville et place forte de la Chine septentrionale, dans la prov. de Chen-si, chef-lieu de district militaire, sur la r. dr. du Hoang-ho, à 40 kil. de Toung-tchéou ; 72.000 hab. ; poteries renommées. Située au point de jonction de plusieurs routes maîtresses et notamment de celle qui conduit vers Si-ngan-fou, la position stratégique de cette ville est des plus importantes ; aussi, indépendamment d'une garnison considérable, des

tours et des remparts munis de canons en défendent-ils les approches. Le Hoa-Chan, montagne sacrée qui domine Toung-kouan au S.-O., renferme de nombreux monastères.

TOUNGOU. Ville de la Basse-Birmanie, dans la région de Ténassérim, chef-lieu de district, à 294 kil. de Moulmeïn, sur la route de Mandalay à Rangoun, dans la vallée du Sittang. Cette ville, régulière, bien bâtie, située dans un pays fertile et bien arrosé, a malheureusement été ravagée par les Anglais, lors des guerres de 1852-53. Sa population atteint près de 18.000 hab. : les deux tiers appartiennent à la religion bouddhique ; l'autre tiers comprend, en parties à peu près égales, des Hindous, des mahométans et des chrétiens. Toungou est le lieu de cantonnement d'une garnison de l'armée de Madras.

TOUNGOU. Fleuve de Birmanie (V. SITTANG).

TOUNGOUSE (Mer) (V. OKHOTSK [Mer d']).

TOUNGOUSES. Peuple de la Sibérie orientale, dont les différentes tribus, parlant la même langue (V. ci-dessous), occupent l'immense espace entre l'océan Glacial arctique et le 40e degré de lat. d'une part, entre l'Eniseï et l'océan Pacifique de l'autre (cf. les art. ASIE, RACES HUMAINES et LINGUISTIQUE). Les Toungouses se donnent à eux-mêmes les noms de *Boya* (hommes) ou d'*Euveun*.

Au point de vue physique, comme au point de vue des mœurs et du genre de vie, les Toungouses se divisent en deux groupes : les Méridionaux et les Septentrionaux ; on peut joindre à ces derniers les Toungouses maritimes ou Lamoutes. Le fleuve Amour constitue à peu près exactement la frontière entre ces deux groupes. Tous les savants qui ont étudié les Toungouses sur place, Middendorf, Schrenck, Sierochevski, Maïnov, sont d'accord pour admettre cette dualité.

Les *Toungouses méridionaux* se subdivisent en peuplades suivantes : les *Goldes*, qui sont disséminés entre les villages russes de la basse vallée de l'Amour et dans la vallée de l'Oussouri ; les *Orotches*, du littoral et de l'intérieur, depuis la frontière coréenne jusqu'au voisinage de l'embouchure de l'Amour; enfin, les *Solones-Daoures*, du bassin du Nonni ; de ces derniers il existe une colonie, dans le pays de Kouldja, à des milliers de kilomètres plus à l'O. Les rares *Mandchoux* restés indemnes de mélanges avec les Chinois peuvent être rattachés, d'après leur idiome, comme d'après leur type physique, à ce dernier groupe.

Les *Toungouses septentrionaux* se partagent aussi en plusieurs peuplades : les *Oltchas* ou *Mangounes* (avec les tribus voisines : *Neghida* et *Samaghir*), cantonnés entre le bas Amour et le bassin de l'Ouda ; les *Oroks*, apparentés aux précédents, dispersés parmi les Ghiliaks, dans le N. de Sakhalin ; les *Orotchones*, les *Manègres*, les *Birares*, qui se succèdent sur la rive gauche de l'Amour en suivant le courant du fleuve, depuis Nertchinsk jusqu'au confluent de la Soungari ; enfin les *Toungouses*, dits nomades ou *Olennyié* (possédant des rennes), répandus dans le reste du territoire toungouse, sauf le littoral de la mer d'Okhotsk, le N.-O. du Kamtchatka et le bassin du haut Yana, occupés par les *Lamoutes*. Il faut dire que cette division n'est pas assez rigoureuse quant au type physique, car, en dehors des traits communs à tous les Toungouses qui sont ceux de la race mongole du Nord, il y a nombre d'Orotchones, de Toungouses « Olennyié », ainsi que des Lamoutes, qui ont le type toungouse méridional. Ce type est caractérisé par une taille moyenne (1m,64 d'après Maïnov), par une constitution corporelle très robuste, par une brachycéphalie modérée (ind. céph. moy. du vivant, 82,7, d'après le même auteur) avec un front carré et le nez presque droit, peu épais et court. Les yeux, assez étroits, souvent avec le pli mongoloïde, ne sont pas placés obliquement ; les pommettes sont saillantes, les joues rentrées, les lèvres minces, la bouche large, les pieds et les mains relativement grands. La peau est basanée, avec un reflet jaunâtre aux endroits couverts et avec la rougeur aux joues. Le type septentrional est, au contraire, caractérisé par une taille médiocre (1m,55, d'après Maïnov), par sa mésocéphalie (ind. céph., 81,4, sur le vivant), par un front bas et fuyant, par un nez court et large, ainsi que par la face allongée, à pommettes moins saillantes que chez les Toungouses méridionaux ; le teint est aussi plus clair, légèrement grisâtre, sans rougeur aux joues. La main et le pied sont remarquablement petits.

Il est fort probable que le type méridional est le vrai type toungouse, tandis que le septentrional est dû aux mélanges de celui-ci avec les types des populations primitives du pays, c.-à-d. les Tchouktchi, les Koriaks, les Youkaghirs, etc. D'ailleurs, les données historiques sont d'accord avec l'ethnographie pour attester l'arrivée récente des Toungouses en Sibérie. Les Niu-tchi, ancêtres des Mandchoux, habitaient primitivement les montagnes de la frontière N.-O. de la Corée ; de là, ils se portèrent vers le N., et les Solons-Daours ne sont qu'une des branches des Niu-tchi, au même titre que les Mandchoux ; seulement ils se sont plus avancés vers le N. ; d'autres tribus toungouses ne pénétrèrent dans le N.-E. de la Sibérie qu'au XIIIe ou au XIVe siècle, poussés d'abord par les Bouriates, puis par les Yakoutes. Il y a eu cependant des mouvements secondaires dans le sens contraire : ainsi les Daoures sont venus de la Transbaïkalie dans la vallée du Nonni, au XVIIe siècle, fuyant devant les Cosaques ; leur place a été prise par les Manègres, venus du Nord, etc.

Le Toungouse est nomade par sa nature et lorsqu'il ne vit plus exclusivement de chasse ou de pêche (comme les Goldes par exemple), il ne continue pas moins son genre d'existence faite de déplacements continuels. Il suffit que les conditions de récoltes changent une année pour que le Golde change son habitat. L'hiver, il vit dans une tente circulaire à parois verticales, surmontées d'un toit conique, dont la carcasse en poutres est recouverte avec des peaux de renne fumées ou, plus rarement, avec des peaux de poissons ; à l'intérieur, cette tente comprend plusieurs compartiments, très chauds, en peaux de renne. En été, une tente conique légère en écorce de bouleau suffit. La nourriture est presque exclusivement animale : la viande de renne bien grasse, le poisson bien huileux, le tout sans sel ni pain. La moelle des os du renne est le plat le plus convoité des gourmets. Les Toungouses, hommes et femmes, se tatouent sur les joues. Le costume, presque entièrement en peaux de renne, chez certaines tribus en peaux de saumon, est bien ajusté et très élégamment orné de découpures en cuir, de broderies en laine, de perles de toutes les couleurs, avec une foule de pendeloques en métal chez les femmes, qui portent aussi un bonnet caractéristique. Ce costume léger et commode répond bien à la nature remuante du Toungouse, grand amateur de longues courses suivies de causeries animées et de danses effrénées.

La femme, encore qu'accablée de tous les travaux de ménage et des soins à donner aux troupeaux, est cependant traitée en amie, presque en égale. Les filles sont libres dans le choix de leurs futurs. Le mariage est exogamique jusqu'à un certain point et comporte un paiement aux parents de la femme. Le régime de la propriété découle tout naturellement du mode principal de l'existence, qui est la chasse. Chaque clan ou *gens* a son territoire de chasse bien délimité et si, en poursuivant sa proie, le chasseur s'engage dans le domaine réservé de son voisin, il doit se contenter de la chair de l'animal abattu, laissant sa peau au propriétaire du terrain de chasse. Pour se guider à la chasse, il existe toute une écriture spéciale à l'aide des objets : une branche posée à travers le chemin indique qu'on ne peut avancer au delà ; une flèche enfoncée dans l'écorce d'un arbre dont on a abattu les branches indique différentes choses, suivant que sa pointe est dirigée en haut (je suis parti plus loin), ou en bas (je pose des pièges à proximité), etc.

La religion primitive des Toungouses est le *chamanisme* (V. ce mot) ; elle persiste encore dans sa pureté

chez les Manègres et même chez la plupart des Orotchones et des Toungouses nomades où elle s'amalgame, souvent de la façon la plus étrange, avec les idées de la religion chrétienne orthodoxe qu'avait embrassée officiellement ces peuplades. Les pratiques des « chamanes » (dont le nom est toungouse) sont très variées et souvent compliquées. Les Toungouses ont une grande peur de la mort et des morts. Ceux-ci sont mis le plus souvent dans des troncs d'arbres vides ou dans une sorte de caisse appelée *soïva* où l'on dépose également les objets ayant appartenu au défunt. On place ces boîtes ou ces troncs au haut des arbres pour mettre les cadavres à l'abri des bêtes; quelquefois on met ces cercueils par terre en les recouvrant de pierres, mais on ne les enterre jamais, car la terre est la demeure des esprits malfaisants, disent les Toungouses, comme d'ailleurs beaucoup d'autres peuples sibériens. Le nombre total des Toungouses est inconnu, mais ne doit guère dépasser 50.000 individus (sans compter les Mandchoux).

Langue toungouse. — La langue toungouse est vive et saccadée, de sorte que, quand on entend parler un Toungouse, on croirait qu'il a tendance à bégayer. C'est une langue agglutinative de la famille ouralo-altaïque où elle se place immédiatement à côté du mongol. Elle ne le cède pas d'ailleurs à cet idiome pour la richesse des formes verbales et le dépasse par l'abondance des formes nominales. Le mandchou, n'est que le toungouse développé et fixé par une écriture d'origine syriaque, comme l'écriture mongole qui s'en distingue fort peu ; mais l'adoption même de l'écriture fit perdre en Mandchourie pas mal de formes primitives de la langue toungouse commune. Parmi les dialectes, le golde se rapproche le plus du mandchou. J. Deniker.

Bibl. : L. Adam, *Grammaire de la langue toungouse*; Paris, 1874 ; tir. à part de la *Revue de linguistique*, t. VI, fasc. 2 et 3. — C. Hickisch, *Die Tungusen*; Saint-Pétersbourg, 1879. — L. Schrenck, *Reisen und Forschungen in Amur-Lande*, t. III, fasc. 1 et 2, Saint-Pétersbourg, 1881-91, in-4 avec carte et pl. — Maïnov, *Niekotorya dannyia*, etc. (*Quelques données sur les Toungouses de la prov. de Yakoutsk*); Irkoutsk, 1898.

TOUNGOUSKA. Nom de trois grandes rivières de Sibérie, affl. dr. de l'Ieniseï ou Eniseï; la plus considérable est la Toungouska supérieure ou *Angara* (V. ce mot) ; la *Toungouska moyenne* (*Srednaia* ou *Podkamennaia* T.) issue du gouvernement d'Irkoutsk, coule de l'E. à l'O. et a 1.306 kil., dont 790 navigables dans un bassin de 180.000 kil. q. ; la *Toungouska inférieure* (*Niznaia T.* des Russes, *Chatanga* des Iakoutes, *Kotou* des Toungouses, *Bognal* des Ostiaks) a 2.700 kil., dont 750 navigables ; elle commence aux monts Toungouses qui la séparent de la Lena, descend vers le N. à travers les gouvernements d'Irkoustk, puis d'Iakoutsk, puis tourne à l'O. et finit à Touroukhansk. Gelée d'octobre à avril, elle draine un bassin de 447.000 kil. q., presque sans habitants. A.-M. B.

TOUNG-TCHANG-Fou. Ville du N.-E. de la Chine, dans la prov. de Chan-toung, chef-lieu de dép., sur le Grand Canal, à 85 kil. de Tsi-nan-fou. C'est l'une des plus anciennes, des plus actives et des plus populeuses cités de l'empire. On y remarque une tour octogone à huit étages, surmontée d'une statue de divinité et revêtue extérieurement de carreaux de porcelaine. La population ainsi que le commerce considérable qui se fait à Toung-tchang sont principalement concentrés dans les faubourgs.

TOUNG-TCHE (c.-à-d. *union dans l'ordre*), empereur de Chine, le huitième de la dynastie actuellement régnante des Tsing, né en 1856, mort en 1875. Il n'avait que cinq ans et portait le nom de Tsaï-tchoun, lorsqu'il fut appelé, le 21 août 1861, à la succession de son père, Hien-foung, qui venait de mourir. Par suite de son jeune âge, ce fut son oncle, le prince *Kong* (V. ce nom, t. XXI, p. 600) qui, conjointement avec les impératrices douairières Tse-an et Tse-hi, fut nommé régent et qui administra avec autant d'intelligence que de sagesse. Le 16 oct. 1872, Toung-Tche épousa la princesse Ha-lou-t'o et fut déclaré majeur le 23 févr. 1873 ; il prit alors en main le gouvernement de son empire. Les événements de son règne ont été rapportés aux *Relations étrangères de la Chine* (V. ce mot, t. XI, pp. 103, 109, 111). Il mourut moins de deux ans après, le 12 janv. 1875, et sa jeune femme quelques jours plus tard. Les impératrices Tse-an et Tse-hi redevinrent régentes et leur neveu, le prince Tsaï-tien, âgé de quatre ans, fut désigné pour occuper le trône impérial de Chine sous le nom de Kouang-Su.

Bibl. : G. Devéria, *Un Mariage impérial chinois* ; Paris, 1887, in-16.

TOUNG-TCHÉOU. Ville du N.-E. de la Chine, dans la prov. de Tchi-li, à 17 kil. de Péking, sur le Peï-ho ; 100.000 hab. Cette antique cité, dont les hautes murailles sont aujourd'hui en ruines, est considérée comme le port de Péking : une route spéciale et un canal navigable relient ces deux villes. Ordinairement, Toung-tchéou est rempli de barques sur lesquelles on peut, de bordage à bordage, traverser la rivière. Son commerce est considérable : il consiste en fourrures, soieries, thé, riz, opium, porcelaines et frai de poisson. La population est cependant pauvre, par suite des inondations trop fréquentes des campagnes.

TOUNG-TING-Hou. Lac de la Chine centrale, à l'extrémité N.-E. de la prov. de Hou-nan. Il a environ 55 lieues de tour et s'étend à peu près, avec sa forme irrégulière, entre les 28° 45′ — 29° 30′ de lat. N. et les 109° 30′ — 110° 50′ de long. E. ; son étendue varie, d'ailleurs, avec les saisons, suivant l'abondance des rivières qui s'y jettent, le Youen, le Sou et le Siang, et suivant la hauteur des eaux dans le Yang-tsé, auquel il est réuni par le canal de Toung-ting-ho ; en général, il n'est qu'une vaste dépression de terrains dont la profondeur ne dépasse pas 2 à 3 m. et de laquelle surgissent de nombreuses collines couvertes de pins et de tours bouddhiques. C'est ce lac qui donne son nom aux deux provinces centrales de Hou-pé (*Nord du lac*) et de Hou-nan (*Sud du lac*). A. Th.

TOUPAIE (Zool.) (V. Cladobate).

TOUPET (Coiff.) (V. Coiffure).

TOUPET des Vignes (Edmond-Edouard-Ernest-Victor), homme politique français, né à Givet le 5 sept. 1816, mort à Givet le 21 juin 1882. De bonne heure il se lança dans la politique, fit de l'opposition sous le gouvernement de Juillet, et devint représentant des Ardennes à l'Assemblée constituante le 23 avr. 1848, et à l'Assemblée législative le 13 mai 1849. Il combattit la politique du prince président, et, dès le coup d'Etat du 2 déc., revint dans son département où il se contenta longtemps de ses fonctions de conseiller général. Candidat malheureux au Corps législatif, en 1863, il fut élu député à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Membre du centre gauche, questeur de l'Assemblée (1874), il appuya la politique de Thiers et combattit celle du cabinet de Broglie. Sénateur des Ardennes le 30 janv. 1876, et également questeur du Sénat, il fut un des opposants aux entreprises du gouvernement du 16 Mai.

TOUPIE. I. Jouet. — La toupie la plus ordinaire est en bois et en forme de poire. On enroule tout autour, un grand nombre de fois, une mince cordelette solidement tressée, le *fouet*. On en maintient l'extrémité dans la main en même temps qu'on lance vivement la toupie, la pointe vers le sol, et, en se déroulant, elle imprime à celle-ci son mouvement de rotation autour de son axe. Il arrive que cette rotation est si rapide que la toupie paraît immobile, et on dit alors qu'elle « dort ». Les enfants jouent à la toupie de diverses façons. Ils tracent, par exemple, sur le sol un cercle de 2 à 3 m. de diamètre, dans lequel chaque joueur lance sa toupie et où il la doit laisser jusqu'à ce qu'un autre joueur l'ait « délivrée » avec la sienne, si elle n'en est sortie d'elle-même : c'est le *jeu du rond*. Ou encore un joueur désigné par le sort jette à terre sa toupie et chacun des autres la vise avec la sienne ; si l'un d'eux manque le but, il prend sa toupie dans la paume de sa main tandis qu'elle continue de tourner et la lance à nouveau, toujours tournant, sur ledit but ; s'il le manque encore, sa toupie prend la place de la première : c'est le *jeu du moine*. La *toupie d'Allemagne* est une toupie

creuse en métal, percée d'un trou. Elle fait, en tournant, beaucoup de bruit et elle est d'ordinaire munie d'un ressort, qu'il suffit de remonter pour la faire tourner. Le *sabot* (V. ce mot) est un autre genre de toupie.

II. Technologie (V. Rainer [Machine à]).

III. Mécanique. — Toupie gyroscopique. — La toupie gyroscopique est constituée par un anneau massif, en forme de tore, portant, suivant son axe, une tige terminée par deux pivots. Ceux-ci sont logés dans des cavités placées en deux points diamétralement opposés, à l'intérieur d'un autre naneau, très léger, appelé la *chappe*. Enfin la chappe est munie extérieurement d'une tige placée dans le prolongement de l'axe du tore. On place l'extrémité de cette tige dans un petit godet fixe, après avoir donné au tore un rapide mouvement de rotation. Dans ces conditions, l'axe paraît décrire un cône de révolution à axe vertical; la vitesse de ce mouvement de *précession* est d'autant moindre que la rotation du tore est plus rapide. En réalité, l'axe n'a pas une inclinaison constante : il est affecté d'un mouvement de *nutation* qui devient sensible dès que la rotation du tore se ralentit. Une autre expérience intéressante qu'on peut faire avec le même appareil consiste, après avoir mis le tore en mouvement, à prendre la chappe avec les deux mains et à lui imprimer brusquement une oscillation ; on éprouve une résistance d'autant plus grande que le tore tourne plus vite, et l'on constate que l'effort est perpendiculaire au plan dans lequel on cherche à faire mouvoir l'axe. La théorie explique parfaitement ces effets, et elle établit que l'effort est égal au moment d'inertie du tore multiplié par la vitesse de rotation et par la vitesse angulaire d'oscillation. L. Lecornu.

IV. Malacologie (V. Trochus).

TOUPIN (Techn.) (V. Câble).

TOUQUES. Fleuve de France (V. Calvados, t. VII, p. 1000, et Orne, t. XXV, p. 593).

TOUQUES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. et à 2 kil. de Trouville, sur la r. dr. de la Touques ; 1.223 hab. (801 aggl.). Stat. de chem. de fer. Port de mer qui fut important au moyen âge. Haras de Mautry. Deux églises du xiie siècle (remaniées) ; halles et maisons de bois du xvie siècle ; manoir de Mautry des xvie et xviie siècles ; ruines du château de Bonneville où résidèrent Guillaume le Conquérant et ses successeurs. Belle forêt de Touques (3.394 hect.).

Bibl. : Le Court, *Touques et le Château de Bonneville* ; Pont-l'Evêque, 1867, in-12.

TOUQUETTES. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Frênel ; 175 hab.

TOUQUIN. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy ; 699 hab.

TOUR. I. Architecture. — On appelle tour une construction presque toujours beaucoup plus haute que large, de forme carrée, polygonale ou circulaire, isolée ou dépendant d'un édifice plus important, et servant aussi bien de poste d'observation ou d'ouvrage de défense que de clocher, de beffroi ou même de cage d'escalier. D'après la Bible (Genèse, chap. 11), la plus ancienne tour aurait été la *Tour de Babel*, construite en briques jointoyées de bitume, que les familles des enfants de Noé auraient élevée dans le pays de Sennaar (la Chaldée) avant que Dieu confondît leur langage et qu'ils se dispersassent par toute la terre. Chez les anciens, les tours furent surtout des ouvrages militaires, de forme ronde ou carrée, faisant partie des fortifications des villes ou assurant la protection des portes des enceintes. Il en fut de même au moyen âge ; mais, à cette époque aussi, les églises eurent des tours qui devinrent de plus en plus importantes pour loger les cloches, d'où les *clochers*, pendant que les communes, de leur côté, construisaient dans le même but, et aussi comme postes d'observation de l'ennemi ou des incendies, des *beffrois*, et que les seigneurs faisaient élever, dans leurs châteaux, sous le nom de *donjons*, des tours de différentes formes, mais d'une grande solidité et considérée comme la dernière ressource des assiégés en cas d'abandon forcé des ouvrages extérieurs. La *Grande Encyclopédie* a donné, aux articles Beffroi, Clocher, Donjon et Fortification, des détails accompagnés de figures sur ces différents exemples de constructions appelées du nom générique de tour. On appelle *tour de dôme* la partie de construction circulaire ou polygonale qui supporte une coupole, comme au Panthéon de Paris ; *tour de moulin à vent*, le mur circulaire montant de fond et qui supporte le chapiteau de charpente sur lequel sont attachées les ailes du moulin ; *tour mobile*, toute construction de charpente en forme de tour établie sur des roues et dont on se servait autrefois comme ouvrage d'attaque, tandis qu'aujourd'hui cette sorte de tour, établie plus légèrement et véritable échafaudage roulant, ne sert plus qu'à la décoration ou à la réparation des voûtes et des plafonds ; *tours penchées*, les tours qui, comme celles de Bologne, de Pise et Saragosse, présentent une inclinaison sensible sur la verticale, et enfin *tour ronde*, le parement convexe de tout mur cylindrique ou conique, par opposition à *tour creuse*, qui désigne le parement concave d'un mur cylindrique ou conique. Ch. Lucas.

II. Fortification. — Dans l'antiquité, le rempart de la fortification était renforcé de place en place et particulièrement aux saillants par des tours dominant les promenoirs ; par leur saillie en avant des murs, elles permettaient d'augmenter le commandement de la fortification et d'en surveiller les abords. Ces tours rendaient inhabitables par l'ennemi les promenoirs où ils auraient pu accéder. Cet organe de commandement et de surveillance fut en usage sous la féodalité, et tous les châteaux forts de cette époque comportent une ou plusieurs tours rondes, carrées ou polygonales. Au début de l'artillerie, on établit au sommet des tours des plates-formes pour y placer des canons. Mais, lorsque l'artillerie eut fait les progrès qui la rendirent dangereuse pour les hautes constructions en maçonnerie, ces tours disparurent peu à peu de la fortification.

III. Art héraldique. — La *tour* est un meuble fort usité en blason où elle exprime la puissance féodale. Ordinairement ronde, si elle est carrée on doit le mentionner. Elle peut être *donjonnée* de un ou plusieurs donjons ; *ouverte*, quand la porte est d'un émail différent ; *ajourée* se dit des fenêtres ; *couverte*, si elle a un toit ; *essorée*, si ce toit est d'un émail différent ; *hersée* ou *girouettée* si elle est munie d'une herse ou d'une girouette.

IV. Ordres. — *Ordre de la Tour et de l'Epée*. Fondé en 1459 par Alphonse V, roi de Portugal, cet ordre était tombé en désuétude, quand il fut renouvelé en 1808 par le prince Jean, régent du Portugal, réfugié alors à Rio de Janeiro, pour récompenser le dévouement et les services rendus à la cause portugaise en ces temps de guerre. Modifié en 1832 et destiné à récompenser tous les genres de mérite, il est le premier des ordres du royaume. Quatre classes : grands-croix, commandeurs, officiers et chevaliers. Devise : *Valor, fialdade e merito*. Ruban bleu.

TOUR. I. Mécanique. — Machine qui permet de donner, avec une précision toute mathématique, aux corps de diverse nature : bois, métaux, ivoire, etc., la forme d'un solide de révolution et qui consiste essentiellement en un axe entraînant dans un mouvement rapide de rotation l'objet à tourner, tandis qu'un outil tranchant ou pointu, qu'on déplace progressivement dans l'un des sens perpendiculaire ou parallèle, trace sur cet objet, en le rabotant circulairement, des parallèles de la surface de révolution. La forme et la disposition des tours varient, comme nous le verrons, avec leur destination. Tous, par contre, présentent la même particularité : au lieu qu'ils se meuvent, comme les autre machines-outils, pour aller trouver la matière, c'est la matière qui vient se mouvoir sur le tranchant ou sur la pointe qu'ils lui opposent.

L'art de tourner, cher à Alexandre le Grand et à Artaxerxès, puis, plus tard, à l'empereur Rodolphe II, à Luther, à Louis XIII et à nombre de grands personnages

du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, se perd, comme origine, dans la nuit des temps. Diodore de Sicile fait hommage, il est vrai, de son invention à Talos, neveu de Dédale, mais il est hors de doute que des civilisations antérieures le pratiquaient déjà, principalement pour les ouvrages de poterie. Au moyen âge, toutes les professions travaillant le bois, la pierre, le marbre, les métaux, faisaient usage, concurremment avec les potiers, de tours, sans que, du reste, à cette époque, on ait paru se préoccuper d'en améliorer le mécanisme à Paris, les *registres de la taille* de l'année 1292 mentionnent treize tourneurs établis, ceux de l'année 1313, dix. Ils y formaient une communauté sous le titre de *maîtres tourneurs et rempailleurs de chaises*. La confection des tranchoirs, écuelles et autres vases de bois très en usage alors dans les intérieurs bourgeois était leur spécialité. En 1507, ils furent réunis aux tabletiers. Vers le même temps, d'importants perfectionnements commencèrent à être apportés dans l'art de tourner. On imagina notamment le *tour ovale* dont le principe paraît dû à Léonard de Vinci et qui était considéré comme si merveilleux que, cent ans plus tard, le titre de « tourneur en ovale » était encore recherché par les habiles de la profession.

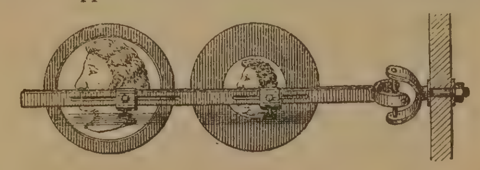
Les tours peuvent être, on le conçoit, *horizontaux* ou *verticaux*, selon que l'axe de rotation occupe l'une ou l'autre de ces positions. Les tours verticaux ne sont guère employés que pour le façonnage des poteries (V. Céramique, t. IX, p. 1186). Les tours horizontaux, les plus généralement répandus, se divisent en deux grandes classes : les tours à pointes et les tours en l'air.

Le *tour à pointes* est un tour dans lequel la pièce à tourner est maintenue par les deux extrémités de son axe de rotation au moyen de pointes coniques. La « machine à tourner les moyeux » que représente la fig. 4 de l'art. Charronnage est, comme dispositions générales, un tour à pointes. L'*établi* ou *banc* est constitué par deux pièces longitudinales, parallèles, horizontales et de même hauteur, les *jumelles*, reposant sur deux pieds en arcs-boutants. Au-dessus sont trois supports. Deux sont fixes et portent les tourillons de l'arbre moteur. Le mouvement de rotation est souvent produit, dans les machines de petite dimension, par une courroie à pédale qu'actionne le pied du tourneur. Dans les grandes machines, le moteur est presque toujours mécanique, et les poulies destinées à recevoir la courroie sont étagées, de façon à pouvoir faire varier à volonté la vitesse. L'arbre moteur se termine par une bille de bois carrée ou *poupée*, dans laquelle est enclavée l'une des deux pointes coniques. La pièce à tourner est maintenue contre cette pointe par un *écrou à toc*. Le troisième support a également une poupée et une pointe, faisant vis-à-vis aux précédentes, mais il est mobile le long des jumelles, auxquelles il est également fixé par une vis de pression, et, en le déplaçant, on rapproche ou on écarte les deux pointes. La pièce à tourner se trouve ainsi pressée ou abandonnée. L'outil ou *crochet* est une lame d'acier ou une pointe, trempées au degré convenable. Anciennement, il était mû à la main par l'ouvrier, qui l'appuyait sur un *support à chaises;* mais presque toutes les machines, au moins celles destinées aux grands ouvrages, sont maintenant munies de l'équipage à *chariot*, imaginé au commencement du XIXe siècle par l'ingénieur Bramah. C'est un chariot auquel l'outil se trouve fixé et qui est susceptible de prendre, par le moyen de deux vis sans fin, un double mouvement de translation, l'un parallèlement aux jumelles, l'autre perpendiculairement. Deux petites manivelles déterminent chacun de ces mouvements, dont les guides doivent être très soigneusement dressés, afin de les rendre aussi doux et aussi précis que possible, et, lorsqu'on se borne à manœuvrer la première, ce qui fait avancer l'outil latéralement tout en le tenant à une distance constante de l'axe de rotation, on obtient une surface parfaitement cylindrique. Elle est, au contraire, à génératrices variables à volonté, si on manœuvre simultanément les deux manivelles. Enfin, le porte-outil est souvent disposé de façon à pouvoir prendre une direction inclinée. On détermine alors sur la pièce des lignes obliques.

Le *tour en l'air* est un tour dans lequel la pièce à tourner n'est maintenue qu'à l'une des extrémités de son axe de rotation. Un tour à pointes peut toujours être transformé en un tour en l'air : il suffit d'enlever le support mobile et de remplacer l'écrou à toc par un mandrin dans lequel on encastre fortement la pièce. Cette disposition a un avantage. La pièce peut être tournée parallèlement à son axe, comme avec le tour à pointes ; de plus, elle peut, en plaçant l'outil, ou obliquement à l'axe, ou parallèlement, ou suivant l'axe même, être, ou tournée par le bout, ou percée, ou évidée concentriquement à sa surface extérieure. C'est également avec un tour en l'air qu'on obtient les surfaces sphériques. On se sert alors d'un support qui tourne autour d'un axe vertical fixe et qu'on fait mouvoir à l'aide d'un engrenage à vis sans fin. A chacune de ses positions, la pointe de l'outil trace dans la pièce préalablement dégrossie un parallèle de la sphère, et, en lui faisant décrire un demi-grand cercle, on obtient la surface entière, sauf le point par lequel elle était fixée à l'axe, qu'on reprend après coup. Enfin le tour en l'air permet encore d'obtenir une surface plane. On remplace, à cet effet, le mandrin par une plate-forme que l'on fixe au bout de l'axe, perpendiculairement à sa direction, et sur laquelle la pièce est, à son tour, fixée au moyen de boulons. Un outil placé sur le chariot, parallèlement à l'axe, attaque cette pièce par bandes circulaires concentriques situées dans un même plan.

Un perfectionnement apporté dans les tours les a rendus complètement automatiques. Une roue dentée fixée sur la tête de la vis du chariot a chacune de ses dents successivement accrochées par une came en crochet fixée sur la pointe mobile. A chaque tour de la pièce à tourner, le chariot et, par conséquent, l'outil, se déplacent, de la sorte, d'une quantité qui est aussi faible que l'on veut et qui dépend uniquement tant du pas de la vis du chariot que du nombre de dents que porte la roue dentée.

Le tour est, en même temps que la plus ancienne, la plus employée de toutes les machines-outils. Sous le ciseau du tourneur, les bois les plus durs : buis, gayac, érable, etc., se dégrossissent, s'arrondissent, s'ornent de filets, de gorges, de cannelures, et deviennent boîtes, balustres, supports, colonnes, couvercles, tout ce qu'il veut, en un mot. C'est, d'autre part, à l'aide du tour que se parachèvent beaucoup des produits de la grande et de la petite industrie métallurgique : arbres de transmission, pièces d'artillerie, rouages d'horlogerie, etc., et il joue, convenablement modifié, un rôle fondamental dans les machines à percer, à fileter, à guillocher, à aliser, à raboter, à mortaiser, à tarauder (V. Perçage, Filetage, Guillochis, Alésoir, etc.). Hulot a même imaginé un *tour à portrait*, qui permet de reproduire, en les réduisant dans un rapport donné, les médailles et les bas-reliefs de



Tour à portrait.

petite dimension. Il se compose, en principe, de deux poupées à axes parallèles, pouvant s'éloigner ou se rapprocher l'une de l'autre. Sur l'une est placé le modèle, sur l'autre la matière à travailler. Une barre de fer rectangulaire, articulée à l'extrémité du bâti et portant, d'une part, une touche ou pointe fine, de l'autre un burin, règne sur toute la longueur de l'appareil. Si, pendant que les axes des deux poupées tournent d'un mouvement lent et

synchrone, on fait appuyer la touche sur la médaille, le burin, qu'on a amené au-dessus de la matière, trace dans celle-ci une courbe semblable à celle que le relief de la médaille fait décrire à la touche, mais réduite dans le rapport résultant de la distance ménagée entre les poupées. En déplaçant progressivement la barre de façon que la touche, partant du centre de la médaille, la traverse toute, on fait tracer à cette touche et, conséquemment, au burin une succession de courbes semblables, dont l'ensemble constitue, d'une part, la médaille, d'autre part, sa reproduction intégrale en réduction. Certains tours à portrait sont aussi disposés de façon à donner bosse pour creux et réciproquement : on peut alors d'une médaille faire un cachet.

II. Assistance publique. — Les anciens couvents étaient munis de *tours*, c.-à-d. d'armoires cylindriques, concaves d'un côté et convexes de l'autre, qui étaient enchâssées dans l'épaisseur du mur extérieur et qui tournaient sur pivot, de façon à pouvoir établir des communications avec le dehors sans que les nonnes recluses pussent voir ou être vues. De bonne heure, l'usage s'était établi de faire servir ces tours à l'abandon des enfants, et il en fut, par la suite, établi dans beaucoup d'hospices : la mère qui voulait se débarrasser de son nouveau-né agitait une sonnette placée près de l'appareil, que faisait pivoter la sœur de garde; le côté concave se présentait à la mère, qui y déposait l'enfant, et, la rotation s'achevant, celui-ci se trouvait amené à l'intérieur sans que la mère eût été vue. Les tours ne furent obligatoires en France qu'à partir de 1811 : l'art. 3 du décret du 19 janv. prescrivit qu'il y en aurait un dans chaque hospice d'enfants trouvés. Considérés par beaucoup d'économistes comme immoraux et successivement supprimés, à la suite d'abus, dans la plupart des départements, ils ne devaient pas survivre à la grande enquête de 1861 (V. Enfants trouvés, t. XV, p. 1040).

III. Jeu. — Tour de cartes (V. Carte).

TOUR de France. Le *compagnonnage* (V. Compagnon et Ouvrier), en établissant un lien d'amitié et de confraternité entre tous les ouvriers d'un même métier, tandis que la corporation ne s'étendait qu'à ceux d'une seule ville, eut, entre autres résultats, celui de faciliter les voyages à l'artisan qui, jusqu'au XIII[e] siècle, n'avait eu d'autre horizon que les murs de la cité où il avait débuté comme apprenti. Dès lors la coutume s'établit pour lui, particulièrement en France et en Allemagne, de se mettre en route au sortir de son apprentissage et d'aller travailler de ville en ville pour satisfaire ses goûts aventureux et compléter son instruction professionnelle. Grâce à l'affiliation du compagnonnage, il était sûr, en suivant l'itinéraire consacré, de trouver sur son chemin un accueil hospitalier et du travail. Arrivé dans une localité du parcours, il se rendait à l'auberge tenue par la *mère du Devoir* auquel il appartenait, s'y faisait reconnaître à l'aide de paroles et de signes de convention, était traité par elle de fils, et, qu'il eût de l'argent ou qu'il n'en eût pas, il avait droit au gîte, à la table, à des soins en cas de maladie, le tout à titre d'avance; du reste, la mère, à laquelle il devait égards et respect, était assurée de rentrer dans ses dépenses, car il ne tardait guère à trouver de l'occupation. Si l'ouvrage ne pouvait être partagé, c'était au compagnon le plus anciennement établi dans la ville de vider les lieux; puisqu'il avait appris tout ce qu'il avait à y apprendre, il était temps pour lui de compléter son pèlerinage.

Le voyageur était renseigné sur les villes où il avait le plus de chances d'être embauché; on lui signalait les bons et les mauvais maîtres. Son départ donnait lieu à une cérémonie appelée la *conduite en règle*, et qui s'accomplissait conformément au rite consacré pour chaque Devoir; il y avait d'abord à obtenir le *levage d'acquit*, c.-à-d. que le *rouleur* ou *rôleur*, le compagnon dont c'était le tour d'être le factotum de l'association dans la localité, constatait qu'il avait rempli tous ses engagements et certifiait que sa conduite avait été honorable de tous points. Le *partant*, enrubanné aux couleurs de son Devoir, portant la longue canne, ayant la boucle d'oreille symbolique du métier, son paquet sur l'épaule, prenait la tête de la colonne à côté du rouleur, et, derrière eux, les camarades, parés de même, marchaient deux à deux, entonnant leur chant de départ; arrivés à une certaine distance de la ville, ils s'arrêtaient, vidaient quelques bouteilles, et l'on se séparait après avoir échangé les accolades d'adieu. Ainsi s'accomplissait le tour de France, dont les principales étapes étaient, en passant de Paris pour y revenir : Auxerre, Dijon, Chalon, Lyon, Clermont, Avignon, Marseille, Nîmes, Béziers, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Angers, Saumur, Tours, Orléans : l'on ne sait pourquoi le Nord et le Centre ne figuraient pas dans ce tracé.

Le tour de France est aujourd'hui à peu près tout ce qui a survécu des anciennes corporations; mais il tend de plus en plus à tomber en désuétude. G. Sand, dans son *Compagnon du Tour de France* (1841), en a fait ressortir le caractère poétique; elle y voit pour l'artisan une sorte de chevalerie errante, un pèlerinage qui le ramène au pays, instruit, assagi, le cœur élargi, l'imagination peuplée de précieux souvenirs. Il n'est point à supprimer, mais à corriger, à améliorer, comme le voulait Agricol Perdiguier, ancien compagnon menuisier sous le nom d'Avignonnais la Vertu. Peut-être lui est-il donné de renaître sous une nouvelle forme. Le principe en vertu duquel il avait été établi garde, en effet, toute sa valeur, et un certain nombre d'associations ouvrières songent à le faire revivre par l'organisation de l'assistance mutuelle en faveur de ceux de leurs adhérents que les chômages condamnent à chercher du travail de ville en ville. Déjà plusieurs syndicats ont pourvu à ce besoin par l'institution du *viaticum* ou secours de route, dont le service fonctionne régulièrement en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Belgique et en Italie, dans certaines corporations et principalement dans celle du livre.

En France, la fédération du livre et la fédération lithographique ont, dès l'année 1881, pris l'initiative d'un mouvement analogue. Le viaticum n'est pas un secours précaire et facultatif; il est délivré de plein droit au travailleur qui a versé un certain nombre de cotisations à une caisse commune : dans chacune des villes où il passe en quête de travail, il se rend chez le camarade préposé au viaticum, et son carnet de fédéré est pour lui une sorte de lettre de change. De sages règlements limitent le chiffre de l'allocation due à chacun et, comme il ne s'agit pas de favoriser le vagabondage et l'inconduite, les caisses sont rigoureusement fermées au voyageur qui a volontairement quitté la localité où il trouvait à s'occuper, ou qui, de passage dans une ville, a poursuivi sa route sans s'assurer s'il pouvait y être employé; son livret doit absolument porter cette mention : parti sans travail. Le viaticum établi d'après ces principes est sans doute appelé à se généraliser tôt ou tard; il sera un rajeunissement du tour de France dégagé de ses rites gothiques et de ses initiations enfantines. Marcel Charlot.

Bibl. : Levasseur, *Histoire des classes ouvrières*. — *Nouveau dictionnaire d'économie politique*. — Agricol Perdiguier, *Livre du compagnonnage*, 1839.

TOUR (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 711 hab.

TOUR. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 604 hab.

TOUR (La). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Saint-Jeoire; 489 hab.

TOUR-Blanche (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac ; 574 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

TOUR-d'Aigues (La). Com. du dép. de Vaucluse, cant. de Pertuis, arr. d'Apt; 2.076 hab. Ruines du château (mon. hist.) des barons de Cental. Ce château, qui date de la fin du XVI[e] siècle, forme un vaste parallélogramme de 80 m.

sur 60; on y remarque surtout la porte d'entrée (belles sculptures) semblable à un arc de triomphe, les deux tours des angles et surtout la tour des Romains, au centre, laquelle ne date d'ailleurs que du XIe ou du XIIe siècle. — — Eglise des XIe et XIIe siècles ornée de sculptures remarquables. Dans les environs, étang de la Bonde, dont les eaux viennent couler dans les fossés du château. J. M.

TOUR-D'AUVERGNE (Puy-de-Dôme) (V. LA TOUR-D'AUVERGNE).

TOUR DE FRANCE. Rivière du dép. des *Pyrénées-Orientales* (V. ce mot, t. XXVII, p. 1055).

TOUR-DE-SALVAGNY (La). Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de L'Arbresle ; 610 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

TOUR-DE-SÇAY (La). Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 288 hab.

TOUR-DU-MEIX (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 308 hab. Les ruines d'un château brûlé en 1637, et succédant à une forteresse romaine, dominent les pittoresques gorges de l'Ain. Au hameau de *Saint-Christophe* est une vieille église (sculptures du XVIe s.).

TOUR-DU-PARC (Le). Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Sarzeau ; 646 hab.

TOUR-DU-PIN (La). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Isère, sur la r. g. de la Bourbre; 3.704 hab. (3.273 aggl.). Stat. du chem. de fer de Lyon à Grenoble. Papeterie, passementerie, ganterie, soierie. Anciennes fortifications ; maisons des XVe et XVIe siècles. — Ce fut le centre d'une importante baronnie dont le chef Humbert Ier devint, en 1281, dauphin du Viennois (V. DAUPHINÉ).

TOUR-EN-JARRET (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Héand ; 510 hab.

TOUR-EN-SOLOGNE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux ; 732 hab.

TOUR-SAINT-GELIN (La). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu ; 905 hab.

TOUR-SUR-ORB (La). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Bédarieux ; 1.057 hab.

TOUR (Maurice-Quentin de La) (V. LA TOUR).

TOUR D'AUVERGNE (Famille de La). Famille noble française, qui, à la fin du XVIe siècle, recueillit par mariage la succession du duché de *Bouillon* (V. ce mot, t. VII, pp. 650-651).

TOUR D'AUVERGNE (Théophile-Malo CORRET DE LA), soldat et savant français, né à Carhaix le 23 nov. 1743, mort à la bataille d'Oberhausen le 27 juin 1800. Descendant d'une branche bâtarde de la famille de Bouillon, élevé à Quimper et à l'Ecole militaire, il fit campagne dans l'armée espagnole, alliée de la France contre l'Angleterre (1780-81). Devenu capitaine au régiment Angoumois-infanterie, il n'émigra pas et servit la Révolution sans accepter d'autre grade, dans la campagne de Savoie (1792), et, sous le général Servan, à l'armée des Pyrénées occidentales. Placé, comme le plus ancien capitaine, à la tête de toutes les compagnies de grenadiers de cette armée (8.000 hommes), il se rendit célèbre par des prodiges de rapidité et de valeur. Il enleva, de nuit, la forteresse de Saint-Sébastien avec une seule compagnie et une pièce de 8. Sa popularité le préserva d'une tentative de destitution comme noble. Après la paix de Bâle, il fut fait prisonnier par les Anglais dans la traversée de Bordeaux à Brest. Rentré en France en 1797, par échange, il fut réformé avec 800 fr. de pension et refusa, quoiqu'il n'eût que 1.600 fr. de revenu patrimonial, toute espèce de faveur. Il n'avait besoin que de laitage et de livres. Il s'était adonné, avec Le Brigant, à l'étude des origines celtiques et bretonnes, et avait publié, en 1792, *Recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons, pour servir à l'étude de ce peuple*, dont la deuxième édition parut, très remaniée, en 1795, et la troisième (posthume) en 1802, sous le titre : *Origines gauloises, celles des plus anciens peuples de l'Europe, puisées dans leurs vraies sources, ou Recherches*, etc. Retiré à Passy, il y travaillait à un Dictionnaire polyglotte comparé (demeuré manuscrit) lorsqu'il apprit que la conscription enlevait à son ami et collaborateur Le Brigant le dernier de ses vingt-deux enfants. Il obtint de le remplacer, et fit campagne en Suisse sous Masséna, comme simple soldat. Nommé « premier grenadier de la République » par Bonaparte, sur le rapport de Carnot, il refusa cette distinction, mais repartit pour l'armée du Rhin, sous Moreau, comme « le plus ancien ». Six jours après son arrivée, près de Neubourg, il était percé au cœur, d'un coup de lance, par un uhlan autrichien. Moreau fit élever un mausolée, restauré en 1837, au lieu même où il était mort, et l'armée entière porta son deuil pendant trois jours. Son nom resta inscrit en tête des registres de la 46e demi-brigade, à laquelle il appartenait : et tous les jours, à l'appel de La Tour d'Auvergne, le plus ancien sergent répondait : Mort au champ d'honneur. — Une statue lui a été élevée à Carhaix. H. MONIN.

BIBL. : *Notice*, par MANGOURIT, en tête de la 3e édition des *Origines gauloises*. — QUÉRARD, *France littéraire*, t. IV, p. 603. — F. KŒNIG, *La Tour d'Auvergne*; Tours, 1870, in-8. — Eugène GARCIN, *les Soldats-citoyens, La Tour d'Auvergne*; Paris, 1880, in-16. — A. du CHATELIER, *La Tour d'Auvergne, sa statue et sa correspondance*, dans *la Revue des provinces de l'Ouest* ; Nantes, 1856, in-8. — A. BUHOT DE KERSERS, *le Premier Grenadier de France*; Paris, 1895, in-8. — Capitaine PAIMBLANT DU ROUIL, *le Capitaine La Tour d'Auvergne-Corret*... (préface de J. CLARETIE) ; Paris, 1897, in-12.

TOUR DU PIN (La). Famille ancienne du Dauphiné, issue de la maison de La Tour d'Auvergne; le premier de ses membres mentionné paraît être, au Xe siècle, *Géraud*, seigneur de La Tour du Pin, marié à Gausberge, fille de Berléon, vicomte de Vienne. Plusieurs branches de cette famille ont produit des hommes de guerre d'une certaine réputation. On peut citer : 1° LA TOUR DU PIN GOUVERNET, dont le membre le plus connu fut *René*, chef protestant, né en 1543, mort en 1619; il combattit sans relâche pour la cause de la Réforme; il rentra en grâce sous Henri IV; Louis XIII érigea en marquisat sa terre de La Charce. Un autre membre de cette famille, *Jean-Frédéric*, général et député à l'Assemblée nationale, né en 1727, mort guillotiné en 1794, prit part aux guerres de la succession d'Autriche et de Sept ans; ministre de la guerre de Louis XVI en août 1789, il se retira en nov. 1790, après avoir vainement tenté des réformes. Son fils, *Frédéric-Séraphin*, né en 1758, mort en 1837, passa aux Etats-Unis après la mort de son père, fut préfet d'Amiens et de Bruxelles sous l'Empire, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas sous la Restauration et ambassadeur à Turin en 1820; emprisonné comme partisan de la duchesse de Berry en 1832, il alla finir sa vie en Suisse, à Lausanne. — 2° LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE, dont un membre, *Pierre*, fut un chef protestant du temps de Louis XIII; il se signala dans les guerres de religion du Dauphiné sous le nom de baron des Plantiers; un autre membre de la famille, *Aynard-Louis-Gabriel*, officier français, né en 1806, mort en 1855, fit la campagne d'Alger et prit part à toutes les expéditions à l'extérieur jusqu'à la guerre de Crimée. — 3° LA TOUR DU PIN MONTAUBAN, *Hector*, fils de René de La Tour du Pin-Gouvernet, chef des protestants du Dauphiné, fit sa soumission en 1626 et reçut le gouvernement de Montélimart. Son fils, *René*, né en 1620, mort en 1687, abjura le protestantisme, fut appelé au commandement de l'armée de la Catalogne en 1650, prit part aux guerres de son temps en Espagne, Italie, Allemagne, Hollande; en 1677, il était lieutenant général; il reçut peu après le gouvernement de la Franche-Comté.

TOUR DUPIN DE LA CHARCE (Philis de La), héroïne française, née à Nyons en 1645, morte à Nyons en 1703. Lors de l'invasion dans le Dauphiné du duc de Savoie Victor-Amédée II (1692), allié aux impériaux, Mlle de La Tour se mit à la tête de ses vassaux et arrêta l'ennemi. Louis XIV, mis au fait de ses exploits, la fit venir à la

cour et lui donna une pension ; mais Philis de La Tour n'y resta pas et revint à Nyons où elle termina ses jours sans avoir voulu se marier.

TOUR-ET-TAXIS (all. *Thurn-und-Taxis ;* ital. *della Torre e Tassis*). Ancienne famille de l'Empire d'Allemagne possédant l'immédiateté. Elle remonte à *Roger de Taxis*, originaire du pays de Bergame (1309). Un de ses descendants, *Roger de Taxis* (1440-93), entra au service de l'empereur Frédéric III et organisa le premier service postal dans les pays habsbourgeois ; Jan de Taxis fut nommé maître général de postes du Tirol (1496). Ce service demeura en pays autrichien le privilège des Taxis, qui furent anoblis le 31 mai 1512. Au XVIIe siècle, on leur fabriqua une généalogie qui les rattacha aux della Torre (*Torriani*, all. *Thurn*, franç. *Tour*) de Milan ; ils traitèrent avec les comtes de Thurn et Valsassina établis au Tirol, en Styrie et Carinthie et en obtinrent le droit de porter leurs titres et armoiries (1650). Ils avaient obtenu la maîtrise générale des postes de l'Allemagne et des Pays-Bas et, en 1624, le titre de comtes d'empire. En 1681, on les fait princes d'empire. *Alexandre-Ferdinand* (1704-1773) transforme sa charge en un fief impérial et entre au collège des princes (1754) ; l'empereur le nomme son commissaire à la diète, et de Francfort il va se fixer à Ratisbonne où sa famille est demeurée depuis. Son fils, *Charles-Anselme* (1733-1805), achète des seigneuries immédiates en Souabe et les fait grouper en comté d'empire. On le dédommage de la perte de son privilège sur la r. g. du Rhin par de nouveaux territoires (1803) ; en 1807, la Prusse racheta aux Tour-et-Taxis pour 3 millions de thalers le privilège que leur avaient conservé une douzaine de petits États allemands (Francfort, Hesse, principautés saxonnes, etc.). — Une branche cadette fixée en Bohême descend de Maximilien-Joseph, frère de Charles-Anselme.

TOUR-LANDRY (Geoffroy de La), gentilhomme et poète français de la première moitié du XIVe siècle. Son nom est attaché à un petit livre en vers qui jouit d'une grande vogue au moyen âge, en France, en Allemagne, en Angleterre ; c'est un des monuments de la langue française au XIVe siècle : *le Livre du chevalier de la Tour-Landry pour l'enseignement de ses filles* (vers 1371). Par suite de l'ignorance des copistes, les manuscrits de ce petit poème moral ont l'air rédigés en prose (les vers sont mis bout à bout) ; cet opuscule ne fut imprimé en France qu'au XVIe siècle ; de Montaiglon en a publié une bonne édition moderne en 1854. Le livre du chevalier de La Tour-Landry est plein de textes de la Bible, des Evangiles et des moralistes ; les 98 chapitres forment autant de récits, en général fort gaulois de ton et terminés par une moralité.

TOURACO (Ornith.). Genre de Passereaux du groupe des *Faux Zygodactyles* ou *Amphidactyles* (Is. Geoffroy), et de la famille des *Musophagidæ* (V. MUSOPHAGE), désigné scientifiquement sous le nom de *Turacus* (ou *Corythaix*) et caractérisé par un bec assez court, convexe, arqué, comprimé, dentelé et fendu jusque sous les yeux ; les narines orbiculaires, cachées en partie par les plumes du front ; les ailes courtes, la queue longue, arrondie, un peu étagée ; les tarses robustes à quatre doigts, l'externe antérieur aussi souvent dirigé en arrière qu'en avant, les deux autres réunis à leur base par une membrane, les ongles forts, comprimés, mais peu crochus. Ces Oiseaux, d'assez grande taille, habitent l'Afrique au S. du Sahara. Le TOURACO PERSE (*Turacus persa*) est de la taille d'une Poule ; le plumage est d'un vert foncé à reflets pourprés avec les ailes d'un rouge métallique, terminées de noir, la queue d'un bleu violacé. Une huppe dressée et dirigée en arrière mais non mobile, verte et bordée d'une double ligne noire et rouge, orne la tête ; le bec est rouge et l'œil est souligné d'une moustache d'un blanc pur. Il habite l'Afrique occidentale (Guinée). D'autres espèces habitent le Sénégal, le Congo, le Natal et l'Abyssinie. Ces Oiseaux se nourrissent de fruits à noyaux et de petits Mollusques, perchent et volent d'arbre en arbre sans faire entendre ni chant, ni cri, font leur nid dans un trou d'arbre et y pondent quatre œufs blancs, arrondis comme ceux des Rapaces nocturnes. Le genre *Schizorhis* n'est qu'un démembrement du précédent, ayant pour type le *Sch. cristatus* (ou *gigas*), grand Oiseau du même pays, aux couleurs sombres, à huppe rabattue en arrière, et qui fait de grands ravages dans les plantations de Bananiers en se nourrissant de leurs fruits. E. TROUESSART.

TOURAILLAGE, TOURAILLE (Tech.) (V. BIÈRE, t. VI, pp. 775 et suiv.).

TOURAILLES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Selommes ; 256 hab.

TOURAILLES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt ; 72 hab.

TOURAILLES (Les). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. d'Athis ; 205 hab.

TOURAILLONS (Econ. rurale). Les touraillons ou *germes d'orge* sont les radicelles de l'orge maltée et touraillée ; on les sépare du grain au moyen de tarares à brosses et à ventilateurs ; ils se présentent sous la forme de petites lanières contournées et cassées, de 3 à 8 millim. de longueur et de 3 à 4 dixièmes de millim. de diamètre, de couleur jaune brunâtre, d'odeur très légère de miel et de goût agréable ; des pellicules de l'enveloppe (son) du grain, et, souvent, des grains entiers s'y trouvent mélangés. Ces résidus sont très secs et peuvent absorber jusqu'à cinq fois et demi leur poids d'eau ; pendant longtemps on les a utilisés uniquement comme engrais, directement ou après avoir servi de litières, mais on se privait ainsi d'un aliment excellent pour le bétail et très facilement accepté par lui ; Pétermann leur assigne les limites de composition suivantes :

	Maximum	Minimum	Moyenne
Matières protéiques........	28,2 %	19,8 %	22,7 %
— extract. non azotées	48,5	37,8	43,0
— grasses..........	4,4	1,7	3,2
— minérales........	8,5	5,4	7,4

La relation nutritive et la digestibilité sont très élevées, comme, d'ailleurs, pour la plupart des organes végétaux très jeunes ; de plus, la conservation est très facile et le transport commode et peu onéreux : ces raisons justifient la recherche dont les touraillons sont aujourd'hui l'objet, particulièrement pour l'alimentation des vaches laitières ; la distribution doit se faire après trempage ou après mélange avec d'autres aliments aqueux (racines, pulpes, drèches, etc.) ; même à la dose de 750 gr. à 1 kilogr. par 500 kilogr. de poids vif, le rendement en lait est sensiblement accru, le lait et le beurre obtenus sont d'excellente qualité. J. T.

TOURAINE. Ancienne province de France, un des trente-deux gouvernements ; bornée par le Maine et le Vendômois au N., le Blésois au N.-E., le Berry au S.-E., le Poitou au S. et au S.-O., l'Anjou au N.-O. (pour la géographie, V. INDRE-ET-LOIRE).

HISTOIRE. — 1° *Epoque gauloise*. Les historiens anciens sont silencieux sur les *Turones*, nom des habitants de la Touraine à l'époque gauloise. Cependant le pays était, semble-t-il, assez peuplé et l'activité grande. Les monuments mégalithiques sont nombreux : nous ne citerons que le très beau dolmen de la Roche des Fées à Mettray ; au Grand-Pressigny, on a trouvé les traces d'un important atelier de silex taillés qui devait fournir, non seulement à la consommation locale, mais même à l'exportation. Les *Turones*, tels que nous les connaissons par César (*Bello Gallico*, II, 35 ; VII, 4, 75), étaient bornés par les *Aulerci Cenomanni*, les *Carnutes*, les *Bituriges*, les *Pictones*, les *Andecavi* et semblent avoir fait partie de la confédération des *Aulerci*. Quelques monnaies de bronze portant l'inscription *Turonos* ont été trouvées ; leur capitale n'est mentionnée nulle part ; c'était sans doute un de ces oppidula si nombreux en Gaule, mais sans grande importance (V. TOURS). Tacite les appelle *imbelles Turones*, Sidoine Apollinaire les qua-

lifie de *bello timentes;* en effet, ils n'ont pas résisté à César pendant la première période de la guerre des Gaules, et le proconsul n'a jamais dû venir dans leur pays qui fut occupé sans coup férir ; deux légions y hivernèrent de 57 à 56. Cependant ils adhérèrent à la révolte générale de 52 et participèrent à la formation de l'armée qui devait porter secours à Vercingétorix enfermé dans Alésia ; ils envoyèrent 8.000 hommes.

2° *Epoque gallo-romaine.* Après la conquête, la cité des *Turones* fit partie de la Lyonnaise; sa capitale, qui reçut le nom de *Cæsarodunum*, devint un centre assez important, si nous en jugeons par les monuments qui y furent élevés ; de nombreuses voies s'y croisaient, en particulier celle qui réunissait *Genabum* (Orléans) à *Juliomagus* (Angers); d'autres rayonnaient vers *Autricum* (Chartres), *Limonum* (Poitiers), *Avaricum* (Bourges) et de là vers Lyon, etc. La cité des *Turones* fut assez calme et ne prit guère part qu'à la révolte de Sacrovir ; on lui reprocha même de l'avoir fait échouer, en devançant la date fixée pour l'explosion. Les légions de Varron intervinrent et n'eurent pas de peine à comprimer la révolte. Depuis cette époque et pendant longtemps, l'histoire de la Touraine n'offre aucun événement intéressant : Valentinien fait de *Cæsarodunum* la capitale de la IIIe Lyonnaise, c.-à-d. qu'elle devient la métropole des peuples suivants : les *Cenomani*, *Redones*, *Andecavi*, *Namnetes*, *Corisopitis*, *Curiosolites*, *Veneti*, *Osismii*, *Diablintes*, qui correspondent aux provinces de Bretagne, Maine, Anjou et Touraine. Ces pays ont dépendu jusqu'en 1859 de l'archevêché de Tours.

Le christianisme fut introduit en Touraine à une époque qui reste peu précise. La légende rapportée par Grégoire de Tours veut que saint Gatien ait été envoyé à *Cæsarodunum* vers 250 ap. J.-C. ; il passe pour le premier évêque et serait mort en 300. Ces dates semblent les plus probables, entre celle du Ier siècle et celle de 323 que plusieurs historiens indiquent. Mais le véritable apôtre de Touraine fut saint Martin, évêque vers 371, qui fonda aux environs de Tours la célèbre abbaye de Marmoutier, et dont la sépulture, à Tours même, attira dans la suite un nombre considérable de pèlerins et en fit un centre religieux important. Pendant ce temps, la capitale du pays changeait de nom, comme cela s'est produit dans presque toute la Gaule romaine, et prenait celui de la cité, *Turonum* ou Tours. Au IVe siècle, les invasions ravagèrent le pays, mais ne s'y arrêtèrent pas. Cependant, au commencement du Ve siècle, les Visigoths, établis dans le S. de la Gaule, s'avancèrent vers la Loire. Ils mirent une première fois le siège devant *Cæsarodunum* en 428, mais furent repoussés par Majorien, lieutenant de Valentinien III ; ils finirent, sous le règne d'Euric, par s'emparer du pays vers 473 ou 480, et la Touraine, du moins la partie située au S. de la Loire, fit, dans la suite, partie du royaume visigothique. Mais le joug des Ariens déplaisait fort aux Tourangeaux demeurés orthodoxes ; les évêques entrèrent en conflit avec les rois, surtout lorsque Clovis s'étant converti, ils virent en lui le représentant de la vraie foi. La tradition veut que les deux évêques Volusien et Verus aient été exilés par Alaric II, pour avoir appelé le chef des Francs. Celui-ci cependant n'employa pas tout de suite la force ; une entrevue eut lieu dans l'île d'Amboise entre Clovis et Alaric II (504), et les limites des deux États furent fixées. Quelques chroniqueurs voient dans les « danges de Sublaines », des sortes de bornes-frontières établies par les deux rois (V. SUBLAINES). En 507 enfin, Clovis envahissait le royaume des Visigoths, et Tours lui ouvrait ses portes sans difficultés, saint Martin ayant prouvé, par des miracles que Clovis acheta cher, dit la légende, que sa protection s'étendait sur les armées orthodoxes. C'est à Tours que Clovis reçut les envoyés d'Anastase lui apportant les insignes consulaires ou patriciens.

3° *Epoque mérovingienne et carolingienne.* L'histoire de la Touraine pendant la période mérovingienne est, comme celle de toute la Gaule, extraordinairement confuse. La province fit partie des Etats de Clodomir d'Orléans, puis, après la mort de ce roi (520), de ceux de Childebert. C'est dans le bourg de Saint-Martin que Clotilde se retira après la mort de son mari et l'assassinat des enfants de Clodomir; c'est là qu'elle serait morte le 3 juin 545. Clotaire réunit de nouveau toute la Gaule sous son autorité, mais, après sa mort (561), les troubles reprirent, plus graves, et la Touraine passa constamment, par suite des guerres que se livrèrent les successeurs de Clotaire, d'un royaume à l'autre. Elle dépendit d'abord du royaume de Caribert de Paris, puis, à la mort de celui-ci (567), elle fut rattachée à l'Austrasie (Sigebert); Chilpéric la lui disputa et les deux rois personnellement, ou Mummole, Roccolène, Mérovée, en leur nom, s'emparèrent, à plusieurs reprises de la capitale qui, malgré la présence sur son trône épiscopal de saint Grégoire de Tours, ne put éviter de nombreux pillages. Le saint évêque même courut grand risque lorsque le comte Leudaste le dénonça à Chilpéric. En 587, lors du traité d'Andelot, la Touraine dépendait de nouveau du royaume d'Austrasie; en 596, elle obéissait à Thierry III, roi d'Orléans et de Bourgogne. Dagobert Ier régna sur toute la Gaule, mais, en 630, il en abandonna la partie méridionale, l'Aquitaine, à son frère Caribert; il garda toutefois la Touraine. Celle-ci, sauf Loches, qui était occupée en 742 par les Aquitains, suivit les destinées des royaumes francs, en particulier de celui de Neustrie.

L'invasion arabe atteignit la Touraine, mais y fut arrêtée. Les envahisseurs, après avoir pillé Poitiers et brûlé Saint-Hilaire, voulaient, paraît-il, faire subir le même sort à Saint-Martin de Tours, quand Charles-Martel intervint. Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu où se livra la grande bataille appelée bataille de Poitiers, où les hordes d'Abd-ar-Rahmân furent défaites; certains d'entre eux voudraient la placer en Touraine, les uns dans les plaines de Sublaines, près d'Amboise, les autres dans les landes de Miré, près de Ballan, entre le Cher et l'Indre, et les récits des Arabes semblent confirmer cette tradition. L'hypothèse la plus probable est qu'il y eut plusieurs engagements dans des lieux différents.

Pépin le Bref et Carloman, successeurs de Charles-Martel, entrèrent en conflit avec Hunald d'Aquitaine et, en 742, s'emparèrent de Loches qu'ils ruinèrent; un retour offensif fait en 765 par le comte de Poitou, allié de Waïfre, successeur de Hunald, échoua devant Tours défendue par l'abbé Wulfard. A la mort de Pépin le Bref, la Touraine fit partie du royaume de Charlemagne qui, en 771, réunit, par la mort de Carloman, la totalité des pays francs. On attribue au grand empereur la construction des levées (779); il vint plusieurs fois à Tours; en 800, il y partagea ses États entre ses enfants, la Touraine faisait partie des Etats de Charles, fils aîné de l'empereur, et il y perdit sa femme Luitgarde qui fut enterrée dans l'église de Saint-Martin ; c'est à ce fait qu'on attribue l'origine du nom de tour Charlemagne, donnée à une de celles de la basilique; en même temps, il nommait un savant ami, Alcuin, écolâtre de Saint-Martin; l'école attachée à la basilique était alors et fut dans la suite une des plus renommées de la chrétienté. Un fait important pour la Touraine marqua le règne de Louis le Débonnaire : dans la division de l'Empire en dix *missatica*, ou ressorts de *missi dominici*, Tours fut la capitale du *missaticum Turonicum ;* le même empereur renouvela l'ordre de son père et fit construire les levées de la rive gauche de la Loire. En 846, Noménoé, chef des Bretons, voulant être absolument indépendant, institua dans son pays un archevêché de Dol, retirant ainsi toute la Bretagne à l'influence de l'archevêque de Tours; ce fut l'occasion d'un procès devant la cour de Rome, qui ne fut terminé qu'en 1199 par une décision pontificale donnant pleinement satisfaction à l'archevêque de Tours.

Le IXe siècle fut marqué par les invasions des Normands : leur première apparition eut lieu en 853 ; ils pillèrent Marmoutier et en massacrèrent les religieux ; la même année, ils échouèrent dans une tentative pour s'emparer de la ville même de Tours, mais pillèrent les faubourgs : Saint-Martin et vingt et une autres églises furent brûlées. Ils revinrent plusieurs fois, dans la suite : en 903, ils brûlèrent Amboise et Bléré, attaquèrent Tours, mais en furent repoussés, par l'intervention miraculeuse de saint Martin, dit la légende, et complètement écrasés à la bataille de *Sanctus Martinus de Bello* ou Saint-Martin-le-Beau.

4° *Comté de Tours*. Depuis longtemps, la Touraine était administrée par des comtes, fonctionnaires royaux ; avec les progrès de la féodalité, ce comté devint indépendant sous des comtes héréditaires et liés au roi par la simple vassalité. Après la série des ducs de France de la famille des Robertiens, Thibaut le Tricheur ou le Vieux réunit sous son autorité les comtés de Tours, Chartres, Blois et les villes de Chinon, Montaigu, Vierzon, Sancerre, Saumur, etc. (940 ou 941). Il mourut en 978. Son fils Eudes Ier lui succéda et régna sur les comtés de Tours, Chartres, Beauvais, Meaux et Provins. Mais son beau-frère Foulques Nerra, comte d'Anjou, lui fit une rude guerre. Il voulait prendre la Touraine et s'allia à Audebert, comte de Périgueux ; ils s'emparèrent de Tours, mais furent chassés par les habitants. C'est à cette époque, et pour assiéger pour ainsi dire les possessions d'Eudes, que Foulques Nerra fit construire les châteaux de Langeais, Semblançay, Montbazon, Sainte-Maure et Montrésor (991-998). Eudes fut battu à Châteaudun (994), Foulques ne put encore s'emparer de Tours, mais prit et brûla Châteauneuf, et en même temps Saint-Martin ; Tours capitula enfin (994). Bien qu'ayant repris Montbazon (995), et peut-être Langeais, Eudes mourut la même année, sans avoir pu rentrer en possession de toutes ses villes.

Son fils aîné, Thibaut II, lui succéda ; Berthe ou Bertrade, veuve d'Eudes, avait épousé le roi Robert II le Pieux ; celui-ci, qui avait soutenu Foulques Nerra contre Eudes, reprit à son ancien allié Tours et ses environs, et les rendit à son beau-fils (997) qui mourut en 1004. Il ne laissait pas d'enfant, et le comté de Tours passa à son frère Eudes II. Celui-ci entra en conflit avec Robert le Pieux pour Melun, voisine des possessions de Champagne (Meaux et Troyes) dont il venait de s'emparer, avec Robert II de Normandie, mais la lutte fut surtout vive avec Foulques Nerra. Celui-ci possédait toujours en Touraine les villes de Montrésor, Sainte-Maure, Amboise, Loches, La Haye, Semblançay, fortifiait Montrichard, etc. Eudes II l'attaqua, le prit près de cette ville, mais le laissa échapper (1016) ; pendant qu'Eudes restait dans ses terres de Champagne, Foulques revenait à la charge, mettait le siège devant Tours, prenait Saumur, Montbazon, profitant de ce qu'Eudes était en guerre avec le roi Henri Ier (1030) ; Eudes fut tué en 1037 à Bar, pendant une guerre contre le roi de Germanie Conrad le Salique. Il s'était peu occupé de la Touraine ; on lui attribue cependant la construction du pont de pierre de Tours.

Thibaut III, fils aîné d'Eudes II, reçut les comtés de Tours, Chartres et Blois, pendant que son frère cadet héritait de la Champagne. Mais Thibaut, continuant la politique de son père, politique constante du reste dans la famille de Blois-Champagne, refusa l'hommage à Henri Ier, roi de France ; celui-ci lui enleva la Touraine et la donna à Geoffroy Ier Martel, comte d'Anjou, qui vint mettre le siège devant Tours (1043). Ce siège dura, dit-on, dix-huit mois ; Thibaut, aidé par son frère, vint au secours de sa ville, mais il fut battu à Nouy et fait prisonnier à Courçay (22 août 1044). Sur l'intervention du roi, la paix fut signée entre les deux adversaires, mais Thibaut devait céder la Touraine à Geoffroy-Martel, à titre de fief (1044). A partir de ce moment, la Touraine ne fut guère qu'une dépendance de l'Anjou, dont les comtes régnèrent sur elle.

A la mort de Geoffroy Ier Martel (1060), son neveu, Geoffroy II le Barbu, hérita de ses biens ; allié à son frère Foulques Réchin, il battit le comte Guillaume VI de Poitou à Chef-Boutonne (1061) ; mais il se brouilla avec Foulques et commença une malheureuse guerre : fait prisonnier, remis en liberté, il reprit les armes en 1068, et pris, cette fois encore, il fut enfermé au château de Chinon où il mourut en 1097 ou en 1103. Foulques Réchin était comte d'Anjou et de Touraine ; il garda ses possessions, malgré une attaque du comte de Blois, allié au comte du Maine et soutenu par le roi Philippe Ier ; il dut cependant renouveler son hommage pour la Touraine au comte de Blois, et abandonner quelques terres à Philippe Ier. Son règne fut troublé par des guerres avec Guillaume le Conquérant (1073), qui fut obligé de reconnaître sa suzeraineté sur le Maine, avec le comte d'Amboise, avec le seigneur de Maillé, mais surtout par des querelles d'ordre religieux : excommunié par Grégoire VII, qui ne le trouvait pas assez docile, il rentra en grâce et chassa, sur l'ordre du pape et de Philippe Ier, l'archevêque Raoul, surnommé l'« Ennemi de Dieu ». Lors de la prédication de la première croisade, Urbain II vint à Tours où il tint un concile du 16 au 23 mars 1096 ; Foulques, malgré son ancienne excommunication, y reçut la rose d'or. Il mourut le 14 avr. 1109.

Son fils Foulques II le Jeune, ou le Jérosolimitain, lui succéda. Il reçut l'investiture de la Touraine et de l'Anjou du roi Philippe Ier, et le Maine par son mariage (1110). Le roi d'Angleterre Henri Ier essaya de lui enlever ce dernier comté et, ne pouvant y réussir dans une guerre directe, souleva contre lui ses vassaux ; Foulques, non seulement parvint à réprimer ces révoltes (achat de Montbazon en 1114, prise de Preuilly, 1116), mais même, après une guerre heureuse contre Étienne de Blois, allié de Henri Ier, où il s'empara d'Alençon (1115), il obligea celui-ci à signer la paix. La fille du comte d'Anjou, Mathilde, épousait le fils du roi d'Angleterre et lui apportait en dot le Maine. Foulques profita de la paix pour aller à la croisade (1120) avec une trentaine de chevaliers. A son retour, son gendre périt dans le naufrage de la *Blanche Nef*, et Henri Ier renvoya Mathilde en gardant le Maine (1121). Foulques voulut marier sa deuxième fille avec Guillaume Cliton, mais le légat du pape s'y étant opposé, il le maltraita, et fut excommunié par Honoré II. Les rapports avec l'Angleterre s'améliorèrent dans la suite par suite du mariage de la fille de Henri Ier, l'« Emperesse » Mathilde, veuve de Henri V d'Allemagne, avec Geoffroy le Bel ou Plantagenet, fils de Foulques II (1128). C'est la même année que Foulques fut choisi par Beaudouin, roi de Jérusalem, comme son gendre et son héritier. Il partit, laissant ses biens à Geoffroy Plantagenet (1129), succéda à son beau-père en 1131 et mourut roi de Jérusalem en 1142. Sous son règne, en 1122, les habitants de Châteauneuf, ville qui s'était fondée, distincte de Tours, autour de la basilique de Saint-Martin, essayèrent de secouer le joug du chapitre de Saint-Martin et formèrent une commune à la tête de laquelle ils mirent dix jurés. Excommuniés, ils engagèrent une bataille pendant laquelle la basilique et une partie de la ville furent incendiées ; le calme se rétablit, mais pour peu de temps, et les révoltes furent constantes au XIIe siècle.

Geoffroy IV le Bel, surnommé *Plantagenet*, succéda à son père. Il dut engager de longues luttes avec Thibaut de Blois, avec le comte d'Amboise et le seigneur de l'Ile-Bouchard, dont il prit le château. Pendant ce temps, sa femme, Mathilde, combattait en Angleterre Étienne de Blois, devenu roi d'Angleterre à la mort de Henri Ier ; elle réussit à faire reconnaître son fils aîné Henri comme héritier du trône d'Angleterre. Lorsque Geoffroy mourut, il légua par testament l'Anjou, la Touraine et le Maine à son second fils, Geoffroy, l'aîné devant être roi d'Angleterre (1151).

Geoffroy V se brouilla avec son frère Henri II ; il s'entendit en effet avec Louis VII de France pour exiger par la force sa part de l'héritage paternel (1152) ; Henri vint en Touraine, s'empara de Montsoreau, puis fit

la paix avec Geoffroy, auquel il ne voulut laisser que Chinon, Loudun et Mirebeau (1154) ; deux ans plus tard, il lui reprit même ces villes. Une autre rivalité les mettait aux prises, car Geoffroy avait voulu enlever Aliénor d'Aquitaine lorsque, après son divorce, elle passait par Port-de-Piles pour rentrer en Poitou ; elle épousa peu de temps ensuite Henri II lui-même à Tours. Geoffroy se consola de la perte de ses possessions en acceptant des Nantais le titre de comte de Bretagne ; il mourut à Nantes en 1158.

5° *Touraine anglaise.* Henri II d'Angleterre se trouva être, par la spoliation de son frère, comte de Touraine. Ce fut un bienfaiteur du pays, comme du Poitou ; il exhaussa et élargit les levées de la Loire, augmenta la ville de Tours en y réunissant quelques faubourgs, y bâtit des ponts sur la Loire et le Cher, lui donna une administration régulière. Mais des troubles graves et des guerres sanglantes étaient la conséquence de la mauvaise entente entre Henri et Aliénor, sa femme, qui excitait ses fils contre leur père ; Louis VII, puis Philippe-Auguste, toujours prêts à saisir les occasions favorables, soutenaient les révoltés. Une expédition fut rendue nécessaire en 1173-74 par la révolte du prince Henri ; les deux rois eurent à cette dernière date une entrevue à Montlouis. Une nouvelle guerre eut lieu en 1189 ; Richard Cœur de Lion, fils cadet de Henri II, s'allia à Philippe-Auguste ; ils s'emparèrent de Chaumont, Amboise, Rochecorbon, passèrent la Loire à gué au-dessous de Tours, à Saint-Cyr, prirent Châteauneuf et Tours elle-même, que ne put défendre le château construit par Henri II (3 juil. 1189). La paix fut signée dans une entrevue au château de Colombiers (Villandry) le 4 juil. Philippe-Auguste et Richard gardaient Tours et le Mans en otages ; deux jours après, le 6 juil., Henri II mourait à Chinon ; il fut enterré à Fontevrault.

Richard Cœur de Lion, monté sur le trône d'Angleterre, reçut de Philippe-Auguste la Touraine (1190), mais la paix ne dura guère. Les deux rois partirent pour la croisade, la décision en fut prise dans une entrevue à Tours ; revenu le premier, Philippe-Auguste profita de la captivité de Richard pour s'allier avec Jean sans Terre qui voulait s'emparer de l'Angleterre. Par un traité signé en janv. 1193, le roi de France recevait, en échange de son appui, Tours et la Touraine jusqu'à l'Indre, l'hommage de Montrichard et d'Amboise, les seigneuries de Montbazon, Loches et Châtillon-sur-Indre. Mais Richard, ayant recouvré la liberté, entra en Touraine en 1194, et reprit Châteauneuf, Loches, etc.

La mort de Richard, en 1199, amena une série de guerres en Touraine : Artus de Bretagne avait été reconnu comme duc par la noblesse du pays, ainsi que par celle de l'Anjou et du Maine ; il fut aidé par Philippe-Auguste, qui reçut son hommage (1200) et prit quelques places, mais il fut fait prisonnier par Jean sans Terre, qui entra à Tours (1202). La guerre continua entre les rois de France et d'Angleterre ; dans le même mois d'août 1202, Tours fut prise trois fois, les 4, 20, 31 par les deux armées et resta au roi d'Angleterre pendant que le comte d'Amboise, pour le compte du roi de France, s'emparait de Châteauneuf (10 nov.). Après la condamnation de Jean sans Terre, Philippe-Auguste reprit, sans trop de peine, la capitale, puis, après des sièges qui durèrent un an, les villes de Loches et de Chinon (1205). Le comté tout entier fut réuni à la couronne par Guillaume des Roches, seigneur de Rochecorbon, nommé sénéchal héréditaire par Philippe-Auguste (août 1204). Par le traité de Chinon (9 oct. 1214), Jean sans Terre abandonnait la Touraine.

Le règne de Philippe-Auguste fut marqué, en outre, par la création à Tours de grands baillis (1203), par la fin de la longue querelle entre les archevêques de Tours et de Dol, terminée en faveur du premier par une bulle d'Innocent III (1199), et par la suppression définitive de la commune de Châteauneuf (1194 et 1212) ; les habitants recevaient cependant quelques concessions.

6° *La Touraine française.* Avec la réunion au domaine finit l'histoire de la Touraine ; elle ne jouera plus un rôle effectif, mais ressentira les contre-coups de l'histoire de la France. Louis VIII, Louis IX, Philippe le Hardi vinrent quelquefois dans la province ; ils y réunirent des armées pour faire la guerre, soit aux seigneurs désobéissants du Midi, soit aux rois anglais. Philippe le Bel y assembla, en mai 1308, les Etats généraux pour y décider du sort des Templiers, dont le grand maître et quelques autres furent enfermés à Chinon. La sénéchaussée héréditaire fut supprimée par la cession qu'en fit Amaury III de Craon au roi (1312). Sous Philippe le Long, des troubles graves furent amenés par une épidémie : les juifs et les lépreux, rendus responsables, furent atrocement torturés à Tours et à Chinon (1321).

La guerre de Cent ans éclata, mais elle ne fut jamais bien active en Touraine ; pendant les premières années même, on sembla ne pas s'en apercevoir, et peu d'événements importants se produisirent dans la province ; en 1347 fut nommé le premier lieutenant général, qui fut Guy VII, comte de Forest ; la peste noire fit une apparition, mais *micius se habuit quam alibi communiter* (1348) ; elle avait été importée par des pèlerins venus du Poitou pour demander protection à saint Martin ; elle reparut en 1361. Une charte de Jean II le Bon, datée de Beauvais le 30 mars 1354, décida la réunion dans une même enceinte des deux villes jusqu'alors distinctes de Tours et de Châteauneuf ; pour construire la nouvelle enceinte, il fallut détruire plusieurs églises, ce qui amena un conflit grave avec l'archevêque ; la question ne fut tranchée qu'en 1361 par des lettres patentes de Charles, régent de France, qui donnaient en même temps l'administration de la ville à six prud'hommes élus.

Cependant la guerre s'approchait de la Touraine : en 1356, à la nouvelle de la défaite de Poitiers, l'alarme fut grande, on fortifia les villes ; en 1360, les Anglais occupaient Busançais, l'Ile-Bouchard, La Roche-Posay, Langeais et Palluau qu'ils durent évacuer à la suite du traité de Brétigny ; mais ils revinrent en 1364, année où ils s'emparèrent de Montlouis et de Chenonceaux ; Olivier du Guesclin vint au secours de Tours et la protégea (1365) ; en 1368-69, le Captal de Buch menaça la capitale, défendue par Jean V de Sancerre ; les seigneurs tourangeaux, commandés par Jean de Bueil et du Guesclin, chassèrent les Anglais de Preuilly et de La Roche-Posay.

Si la Touraine n'avait plus de princes indépendants, elle fut érigée en duché et constitua des apanages pour les fils de France : en 1360, elle fut donnée à Philippe le Hardi, fils de Jean le Bon, qui la garda jusqu'en 1363, époque où il reçut la Bourgogne ; de 1370 à 1384, elle fut le partage de Louis, deuxième fils de Jean le Bon ; elle revint ensuite à la couronne, mais pour peu de temps, car, en 1386, elle était donnée à Louis, deuxième fils de Charles V, qui fut duc de Touraine jusqu'en 1392 où il reçut l'Orléanais. Pendant la même période, elle s'accroissait du Loudunais (1376). Un traité signé à Tours (fév. 1392) confirma celui de Guérande qui avait réglé quelques années auparavant les affaires de Bretagne.

Les troubles du règne de Charles VI eurent leur contre-coup en Touraine : le duc de Bourgogne s'empara, en 1413, de Chinon, qui fut vite reprise du reste ; mais la haine qui existait entre Isabeau de Bavière et son fils Charles, duc de Touraine depuis 1416, amena une véritable guerre à Tours et dans les environs. Isabeau, reléguée par son fils à Tours (1417), se fit enlever de Marmoutier par Jean sans Peur et rentra avec lui dans la ville, aidée par le peuple, malgré l'opposition de la bourgeoisie (2 nov.) ; les Bourguignons y restèrent neuf mois, pillant le pays, et en état de guerre constante avec les garnisons voisines qui tenaient pour le duc de Touraine ; Isabeau, par lettres patentes du 15 juin 1418, confisqua son apanage à son fils, mais celui-ci finissait par reprendre sa capitale après un siège de cinq semaines, au commencement de 1419.

7° *La Touraine, siège du gouvernement.* A partir de ce moment, la Touraine va jouer en France un rôle prépondérant : par force d'abord — la plus grande partie du royaume étant aux mains des Anglais — par goût ensuite, les Valois vont habiter la vallée de la Loire : Chinon, Loches, Tours, Amboise partageront avec Blois l'honneur — un peu coûteux du reste — de loger les rois et d'enlever à Paris le siège du gouvernement. En 1422, à la mort de Charles VI, en même temps que, par application du traité de Troyes, Henri VI d'Angleterre était proclamé roi de France, Charles VII se faisait couronner roi à Bourges, mais si on l'appela dans la suite le « roi de Bourges », il aurait plutôt mérité le titre de roi de Touraine, car c'est dans les châteaux de cette province qu'il établit le plus souvent sa résidence. Cependant le duché de Touraine eut, pendant ce règne, des titulaires : en 1424, la reine, femme de Charles VII, la même année le comte Douglas, Ecossais de la garde du roi ; l'année suivante, Louis III, duc d'Anjou (5 janv. 1425). Les Anglais faisaient pourtant de grands progrès et prenaient possession de Châteaurenault, Saint-Christophe, Rochecorbon et Langeais, ne laissant au duc, et par conséquent au roi, que la rive gauche de la Loire. Sous le règne de Charles VII, les principaux événements furent l'arrivée de Jeanne d'Arc à Chinon, son séjour à Tours où un ouvrier nommé Polnoir lui fit sa célèbre bannière ; elle en partit à la fin de mars 1429, escortée d'un assez grand nombre d'habitants qui voulaient participer à son œuvre. C'est à Tours que furent réunis les Etats généraux de 1429 (juin) où fut décidée la levée de la taille nécessaire pour le voyage de Reims ; en 1433, une conjuration de seigneurs tourangeaux, sous la direction de Richemont, réussit à s'emparer de Louis de La Trémoille et à en débarrasser le roi et le royaume ; en 1455, des Etats généraux y ratifièrent le traité d'Arras avec la Bourgogne ; en 1440, la Praguerie y menaça le roi lui-même. Charles VII décida la rédaction des coutumes de Touraine, qui fut faite de 1453 à 1461 à Langeais.

Louis XI hérita du goût de son père pour la Touraine : arrivé à Tours le 7 oct. 1461, il fit du château des Montils, appelé dans la suite le Plessis-lès-Tours, sa résidence préférée ; il accorda la noblesse héréditaire aux maire et échevins de la ville, se fit garder par une garde civique fournie par les habitants de Tours, aux frais de la ville naturellement ; quelques assemblées de notables, quelques Etats généraux y siégèrent, mais le fait le plus important fut l'introduction dans la capitale de la province de l'industrie des soieries : dix-sept ouvriers nîmois y furent installés, logés et meublés par le roi, les bourgeois devant se cotiser pour leur fournir du travail. La grande prospérité industrielle de Tours fut la conséquence de cette décision prise par Louis XI. C'est au Plessis que celui-ci mourut, et des obsèques solennelles lui furent faites à Saint-Martin.

Charles VIII résida le plus souvent à Amboise ; cependant c'est au Plessis qu'il vint d'abord, et c'est à Tours que siégèrent, dans une des salles de l'archevêché, les Etats généraux de 1484 (10 janv.-14 mars). Le mariage du roi avec la jeune duchesse Anne de Bretagne eut lieu le 16 déc. 1491 à Langeais ; leurs enfants naquirent et moururent en Touraine et furent enterrés à Saint-Martin d'où on transporta leur tombeau à la cathédrale. Le traité de Senlis (23 mai 1493) fut garanti par le corps de ville de Tours qui s'engagea, en cas de violation de ce traité par le roi, à abandonner sa cause. Charles, de retour de son expédition de Naples, mourut à Amboise le 7 avr. 1498.

Sous Louis XII peu d'événements méritent d'être cités ; cependant Ludovic Sforza fut enfermé à Loches et y mourut en prison ; le roi de Naples, François II, nommé duc d'Anjou et de Touraine, mourut au Plessis-lès-Tours le 9 sept. 1504. En mai 1506, des Etats généraux siégèrent dans le même château et décidèrent le roi à rompre les désastreux traités signés deux ans auparavant à Blois ; les fiançailles de Claude de France et de François d'Angoulême, conséquence de cette rupture, y furent célébrées en grande pompe. Louis XII fit procéder, par une commission de représentants des trois ordres de la province, à la refonte des coutumes de Touraine. Sous son règne, les châteaux d'Amboise, de Chaumont furent construits, agrandis ou embellis. Le règne de François Ier fut marqué en Touraine par peu d'événements : deux tenues des grands jours y furent faites en 1533 et 1547, un synode provincial s'y réunit en 1527 pour voter la contribution du clergé à la rançon des fils du roi, retenus à Madrid comme garants du traité signé par leur père en 1526 ; enfin les châteaux de Chenonceaux, d'Azay-le-Rideau, de Villandry, d'Ussé, etc., s'élevèrent dans les environs.

Avec Henri II, la Touraine reçut l'organisation qu'elle garda jusqu'à la fin de l'ancien régime : le présidial fut installé le 7 juin 1552 ; Tours devint la capitale d'une des dix-sept généralités, elle s'étendait sur les provinces de Touraine, Anjou et Maine ; les coutumes y furent de nouveau revues par une commission de trois membres du Parlement de Paris, un collège fut installé à Tours, dont le corps de ville fut remanié par lettres patentes d'oct. 1553 ; enfin la construction et l'entretien des levées ou turcies furent confiés à une délégation des bourgeois (1551).

Mais, après cette assez longue période de calme, de nouveaux troubles furent amenés par la Réforme. Celle-ci trouva en Touraine un grand nombre de prosélytes. Déjà, sous François Ier, dès 1525, des sectateurs de Luther y existaient ; en 1532, une femme, nommée Catherine Mareschal, fut brûlée ; l'affaire des placards éclata à Amboise en 1534 ; en 1545, quelques personnes étaient suppliciées à Tours et, en 1547, le roi envoyait dans cette ville quelques compagnies de soldats, espérant ainsi intimider les religionnaires. Mais l'effet ne fut pas atteint, et de nombreuses conversions se produisaient, particulièrement dans la noblesse et dans la bourgeoisie, cette dernière surtout paraît avoir été presque entière convertie. Les troubles ne commencèrent véritablement que lorsque, après l'avènement de François II, la question politique se mêla à la question religieuse. La conjuration d'Amboise marqua le début de cette période, et l'on sait avec quelle rigueur elle fut réprimée. A la mort du jeune roi (1560), Marie Stuart, sa veuve, fut investie du duché de Touraine avec 600.000 écus de douaire.

Sous Charles IX, la guerre de religion éclata vraiment : si la Touraine en souffrit peu directement, les armées opérant surtout en Poitou, de très nombreux troubles et des plus graves y éclatèrent. Les passions étaient très exaltées, et des massacres réciproques ensanglantèrent la capitale et les environs. Mais les renseignements sont des plus contradictoires, chacun des deux partis en présence ayant exagéré ses pertes. En 1562, Condé s'empara de Tours (2 avr.), et un pillage des trésors des églises fut la suite de cet événement, ainsi que de nombreux et déplorables actes d'iconoclastie. Le 10 juil., le maréchal de Saint-André reprenait la ville ainsi que toutes les places de Touraine, les prisonniers étaient massacrés à Tours pendant les mois de septembre et d'octobre avec d'atroces raffinements de cruauté. Les années suivantes furent marquées par une petite guerre sur les frontières du Poitou, qui se termina, le 3 oct. 1569, par la bataille de Moncontour. Sur la Saint-Barthélemy, les auteurs sont peu d'accord : les uns parlent de l' « horrible massacre qui fut exécuté... surtout à Tours où le clergé animait sans cesse le peuple contre les protestants » (Ms. bibl. munic. de Tours, n° 1256) ; d'autres disent qu'il « ne fit couler dans la province ni une larme ni une goutte de sang » (Chalmel, abbé Chevalier, etc.). La vérité est probablement dans l'assertion de d'Aubigné que Tours, Amboise et Blois « tuèrent un petit nombre » (V. Dupin de Saint-André, *le Protestantisme en Touraine*). La plupart des auteurs attribuent au gouverneur René de Prie, soit un refus d'obéissance aux ordres venus de Paris, soit plutôt une attitude passive. En tout cas, les registres municipaux de cette

période ont disparu. Une émigration assez considérable suivit l'année 1572.

Les troubles reprirent cependant : les protestants tourangeaux avaient reçu le droit d'exercer leur culte à Langeais, puis à Maillé (Luynes), mais les catholiques les massacrèrent à leur retour en ville (1575) ; l'édit de pacification de Beaulieu, près Loches (1576), rétablit un ordre relatif. La Ligue trouva en Touraine un assez grand nombre de membres ; en fév. 1577, les corps de la province la jurèrent à Tours devant M. de Chavigny, commissaire du roi. L'assassinat du duc de Guise (déc. 1588) devait amener la lutte ouverte : Henri III vint à Tours, y transféra le Parlement de Paris, ainsi que la Chambre des comptes, en représailles de la journée des Barricades ; ces deux cours y restèrent jusqu'au 24 mars 1594. Enfin, obligé de se rapprocher de Henri de Navarre, il eut une entrevue au Plessis-lès-Tours le 30 avr. 1589, entrevue d'où sortit l'alliance ouverte entre les deux rois. Peu de jours après, Mayenne, qui s'était emparé de Montoire, attaquait Tours, prenait le faubourg de Saint-Symphorien, mais était obligé de lever le siège à l'approche du roi de Navarre (8 mai 1589).

8° *La Touraine sous les Bourbons.* Avec l'avènement de Henri IV, la Touraine commença à respirer et jouit d'une grande tranquillité dans la suite. Malgré une tentative des Ligueurs pour entraîner Tours à refuser de reconnaître le nouveau roi, celui-ci y fut reçu dès le 21 nov. 1589 et y trouva un bon accueil ; ce fut même Tours qui, lors du sacre de Henri IV (1594), la sainte Ampoule étant entre les mains des Ligueurs à Reims, força les moines de Marmoutier à prêter celle qu'ils possédaient et qui, transportée à Chartres, servit à la cérémonie. L'édit de Nantes amena la pacification religieuse définitive. Les catholiques de Tours, soutenus par le clergé et par le corps de ville qui avait peur de troubles, tentèrent bien d'en empêcher l'application, mais Henri IV, mis au courant, imposa sa volonté, et quatre églises furent établies en Touraine, à Tours, l'Isle-Bouchard, Châtillon-sur-Indre et Preuilly. En même temps, du reste, un grand nombre de couvents s'ouvraient dans le pays, en particulier à Tours, où les capucins et les jésuites s'établirent en grande pompe.

Peu d'événements marquèrent le règne de Louis XIII ; cependant, lors de la seconde révolte des grands (1615), Condé envahit le S. de la Touraine, mais il fut arrêté par la paix de Loudun ; son arrestation, peu de temps après, amena la révolte du comte de Rochefort à Chinon, mais celui-ci dut bientôt capituler devant l'armée royale ; lors de la fuite de Marie de Médicis et la prise d'armes de ses amis, Louis XIII séjourna à Tours, et, après la paix d'Angoulême, la mère et le fils eurent une entrevue de réconciliation au château de Couzières, près de Montbazon (5 sept. 1619). La paix fut scellée par l'érection de la ville et du château de Maillé en duché-pairie pour Luynes, dont ils prirent le nom (14 nov. 1619). Les protestants de Touraine ne prirent pas part à la guerre de 1621 ; cependant quelques troubles eurent lieu à Tours lors de l'enterrement d'un protestant, nommé Martin Lenoir. Louis XIII dut venir en personne rétablir l'ordre.

Un seul fait eut de l'importance sous le règne de Louis XIV, ce fut la révocation de l'édit de Nantes (1685). Les protestants étaient nombreux dans la province, et, se voyant fermer les carrières libérales, s'étaient tous adonnés au commerce et à l'industrie. Celle des soieries était en particulier presque exclusivement entre les mains des religionnaires. Sans adopter les chiffres de certains auteurs qui évaluent à 40.000 le nombre des personnes vivant à Tours de l'industrie de la soierie, avant la révocation, il est certain que cette industrie était des plus prospères et qu'elle fut presque tuée par cet acte. Les 7.000 métiers de 1668 tombèrent à 1.600 en 1686, le nombre des apprentis admis par an dans la corporation descend de 282 en 1670 à 64 en 1685, à 36 en 1689 et à 15 en 1694. Il y eut peut-être d'autres causes à cette déchéance, mais la proscription des protestants fut la principale : le nombre des fidèles descendit de 1.500 en 1685, malgré l'émigration déjà active, dont 400 industriels, à 400 en tout en 1698 ; la population de Tours, d'après le recensement de 1698, aurait baissé de 10.000 hab. depuis 1685. Toutes les autres industries subirent le même effet : tannerie, draperie, etc., diminuèrent d'une façon effrayante. Quelque déplorable qu'ait été cet acte, il faut reconnaître qu'il ne semble pas avoir été accompagné de persécution violente ; les auteurs protestants ne signalent pas de dragonnades. Seul, le Temple fut détruit en présence de l'archevêque, par une population « débordante d'enthousiasme », le 5 nov. 1685.

Au XVIIIe siècle, l'ordre régna en Touraine, malgré une misère atroce à laquelle ne put pas remédier l'habile administration de certains intendants comme du Cluzel. Une expérience des assemblées provinciales demandées par Turgot fut faite en 1787 ; celle de Touraine ouvrit ses séances le 6 oct. et refusa nettement de voter une augmentation d'impôts. La convocation des Etats généraux fut accueillie par la province avec enthousiasme. Les élections eurent lieu en mars 1789. Dans l'assemblée des électeurs, les nobles votèrent, le 17 mars, la célèbre déclaration suivante : « L'ordre de la noblesse du bailliage de Touraine, considérant que ses membres sont hommes et citoyens avant que d'être nobles, ne peut se dédommager, d'une manière plus conforme à l'esprit de justice et de patriotisme qui l'anime, du long silence auquel l'abus du pouvoir ministériel l'avait condamné, qu'en déclarant à ses concitoyens qu'il n'entend plus jouir à l'avenir des privilèges pécuniaires que l'usage lui avait conservés. Il fait par acclamation le vœu solennel de supporter, dans une parfaite égalité, et chacun en proportion de sa fortune, les impôts et contributions générales qui seront consentis par la nation, ne prétendant se réserver que les droits sacrés de la propriété et les distinctions essentielles dans une monarchie, pour être plus à même de soutenir les droits et la liberté du peuple, le respect dû au monarque, et l'autorité des lois ». (Pour l'histoire de la Touraine après 1789, V. INDRE-ET-LOIRE.)

ADMINISTRATION. — Le gouvernement de la Touraine était entre les mains d'un gouverneur général, assisté d'un lieutenant général et d'un lieutenant de roi. La Touraine faisait partie de la généralité de Tours et se divisait en six élections, celles d'Amboise, Loches, Chinon, Richelieu, avec un subdélégué supplémentaire à l'Ile-Bouchard, Loudun et Tours. Au point de vue judiciaire, le présidial de Tours, qui s'étendait sur toute la province, sauf une partie du bailliage de Montrichard, dépendant du présidial de Châtillon-sur-Indre, ressortissait au Parlement de Paris ; il avait juridiction sur les bailliages de Tours, Amboise, Loudun et une partie de celui de Montrichard et sur les quatre sièges royaux de Tours, Loches, Chinon et Langeais. Ces tribunaux jugeaient d'après la coutume particulière de la province rédigée à Langeais en 1460, confirmée en 1461, réformée en 1507 et 1559. Un tribunal de commerce existait à Tours. Il y avait des mairies et échevinages à Tours, Amboise, Chinon, Loches et Loudun, des greniers à sel à Tours, Amboise, Chinon, Loches, Langeais, Montrichard, La Haye, Neuvy, Sainte-Maure et Preuilly. Un grand maître des eaux et forêts de Touraine et un maître particulier résidaient à Tours. Le célèbre hôtel des Monnaies, qui frappait la monnaie tournois et avait juridiction sur la Touraine et sur une partie du Maine, fut supprimé en févr. 1772. Au point de vue commercial, la Touraine faisait partie des cinq grosses fermes.

LISTE DES COMTES, PUIS DUCS DE TOURAINE. — Comtes : Alpin (sous le règne de Clotaire) ; Gaïson (sous celui de Caribert) ; Leudarte, Ennomius, Ennodius, Eborinus (dans la deuxième moitié du VIe siècle) ; Robert Ier (818) ; Robert II († 867) ; Hugues Ier († 886) ; Eudes (886) ; Robert III (887) ; Hugues le Grand (923). — Comtes hérédi-

taires : Thibault le Vieil ou le Tricheur (940) ; Eudes I[er] († 995) ; Thibault II († 1004) ; Eudes II († 1037) ; Thibault III, fils du précédent, dépouillé par Geoffroy I[er] Martel, fils de Foulques Nerra d'Anjou († 1060) ; Geoffroy II le Barbu, neveu du précédent († 1097 ou 1103) ; Foulques I[er] le Réchin, frère du précédent († 14 avr. 1109) ; Geoffroy III Martel, fils du précédent († 18 juin 1106) ; Foulques II le Jeune ou le Jérosolimitain (abdique en 1128) ; Geoffroy IV le Bel, fils du précédent († 7 sept. 1151) ; Geoffroy V Plantagenet, fils du précédent († 27 juil. 1158) ; Henri II, roi d'Angleterre († 6 juil. 1189) ; Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, jusqu'en 1193 ; Jean sans Terre, son frère (1193-94) ; Richard, de nouveau († 6 avr. 1199) ; Artus de Bretagne († 1203). La Touraine est réunie à la couronne.

Ducs de Touraine. — Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois (1328) ; Philippe, duc d'Orléans (1344) ; Philippe le Hardi, fils de Jean II de France (1360) ; Charles de France, dauphin (déc. 1363) ; Louis d'Anjou, fils de Jean II (1370) ; Louis de France, duc d'Orléans, fils de Charles V (nov. 1386) ; Jean de France, comte de Poitou, duc de Berry (16 juil. 1401) ; Louis II d'Anjou (1384) ; Charles de France, comte de Ponthieu (15 juil. 1419) ; Artus de Richemont (1423) ; Marie d'Anjou (1423) ; Archibald de Douglas (19 avr. 1424) ; Archibald de Douglas, son fils (1424), dépouillé au profit de Louis III d'Anjou (1431) ; Jean Fitz-Alan, comte d'Arundel (1431-34) ; Louise de Savoie (1528) ; Eléonore d'Autriche, veuve de François I[er] (1547) ; Marie Stuart, veuve de François II (1558) ; François, duc d'Alençon (1576).

Liste des gouverneurs lieutenants généraux. — Jacques de Clermont (1531) ; Antoine Bohier de Saint-Ciergue (1543) ; Louis II de Bourbon-Montpensier (1560) ; François de Bourbon-Montpensier (1565) ; Artus de Cossé (1570) ; Henri de la Tour de Turenne (1576) ; Jacques d'Aurilly (1583) ; Henri de Joyeuse (1584) ; Louis du Bois (1587) ; Gilles de Souvré (1588) ; Jean de Souvré (1610) ; Antoine Cœffier, dit *Ruzé d'Effiat de Cinq-Mars* (1627) ; François d'Orléans, comte de Saint-Pol (1630) ; Charles de L'Aubespine (1632) ; Henri de Bourbon-Condé (1633) ; Louis de Bourbon-Soissons (1634) ; Henri de Lorraine-Harcourt (1642) ; Louis Potier de Gesvres (1642-43) ; Charles de L'Aubespine, de nouveau (1643-50) ; César d'Aumont de La Guerche (1650-61) ; François de Beauvilliers (1661-64) ; Philippe de Courcillon de Dangeau (1664-1720) ; Charles de Bourbon-Condé, comte de Charolais († 1760] ; Etienne Fr. de Choiseul (1760-85) ; Jean-Baptiste d'Estaing (1785-89).

Liste des intendants. — Jacques Viole (1565) ; Pierre Brûlart (1566-80) ; Jean Aubery (1618-30) ; Jérôme de Bragelonge, adjoint (1630) ; Jean d'Etampes (1630-32) ; Jean-Martin de Laubardemont (1632-41) ; Jean-Jacques Renouard de Villayer (1641-42) ; Charles de Besançon de Bazoches (1642-43) ; Denis de Heere de Vaudoy (1643-48) ; Guillaume de Beautru de Serrant, adjoint (1644-47) ; Jacques Paget de Villemonble, adjoint (1647) ; Denis de Heere de Vaudoy, de nouveau (1649-56) ; Vincent Hotman de Fontenay (1656-57) ; Jean Bochard de Noroy (1657-59) ; Thomas Morant de Mesnil-Garnier (1659-61) ; Charles Lejay de Maisonrouge (1661-63) ; Charles Colbert de Croissy (1663-66) ; Jean-Baptiste Voisin de la Noiraye (1666-71) ; Antoine de Ribeyre (1672-74) ; Charles Tubœuf de Blansac (1674-80) ; Louis de Béchameil de Nointel (1680-89) ; Thomas Hue de Miromesnil (1689-1704) ; Jacques-Etienne Turgot de Sousmones (1704-10) ; Bernard Chauvelin de Beauséjour (1710-17) ; Gaspard-François Legendre de Monclar (1717-21) ; Marc-Pierre de Voyer d'Argenson (1721-22) ; René Hérault de Vaucresson (1722-25) ; Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval (1725-26) ; Michel-Gervais de Pommereu de Ricoys (1726-31) ; Charles-Nicolas Leclerc de Lesseville (1731-43) ; Jacques Pineau de Luçay (1743-45) ; Ch.-Pierre de Savalette de Magnanville (1745-56) ; Gaspard-César Lescalopier de Liancourt (1756-66) ; François-Pierre du Cluzel (1766-83) ; Marius-J.-B.-Nicolas d'Aine (1783-89). J. Kergomard.

Bibl. : Ms. *Tableau de la généralité de Tours depuis 1762 jusques et y compris 1766* ; ms. fol. 1055 pp., à la Bibliothèque municipale de Tours (en partie publié dans *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire*, années 1862-63. — Ouvrages imprimés : Chalmel, *Tablettes chronologiques de l'histoire... de Touraine* ; Tours, 1818, 2 vol. in-8. — Du même, *Histoire de Touraine* ; Paris, 1828, 4 vol. in-8. — Dufour, *Dictionnaire historique du dép. d'Indre-et-Loire*, 1812. — Stan. Bellanger, *la Touraine ancienne et moderne* ; Paris, 1815, in-8. — A. Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine*, 1854, in-8. — Bourrassé, *la Touraine, histoire et monuments*, 1858, in-fol. avec pl. — Carré de Busserolle, *Dictionnaire historique de Touraine*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Touraine*, 1884. — D[r] Giraudet, *Histoire de la ville de Tours* ; Tours, 1873, 3 vol. in-8. — Dumas, *la Généralité de Tours au xviii[e] siècle* ; Paris, 1894, in-8. — Dupin de Saint-André, *Histoire du protestantisme en Touraine* ; Paris, 1885, in-12.

TOURAN. Nom par lequel les Iraniens de l'époque arsacide et sassanide désignaient les contrées frontières de la Perse, dont l'un des éléments ethniques les plus importants était formé par des peuplades de race turque. Les principaux représentants du touranisme dans l'*Avesta* et le *Châh-Nâméh* qui en dérive sont Ardjasp (*Arejat-Aspa*) et Afrasyab (*Franhrasyan*) ; le premier représente les populations hunniques qui se trouvaient cantonnées au N. de l'Iran en attendant le moment de fondre sur l'Europe, et le second est le représentant des populations qui habitaient à l'E. de la Perse dans le Turkestan, du côté de Samarcande, la capitale légendaire d'Afrasyab, et de Kachgar ; ces populations n'étaient pas toutes d'origine turque, et il y en avait certainement parmi elles qui étaient de même race et de même langue que les Iraniens de Perse. L'Iran fut constamment en guerre avec le Touran, surtout avec le Touran de l'Est, et le *Châh-Nâméh* n'est guère que la glorification des luttes des Persans contre les peuples qui habitaient dans les deux Turkestans actuels. Les Persans faisaient remonter le nom de Touran à Tour, fils de Féridoun, qui avait reçu tout ce pays en apanage.

TOURAN-Chah, sultan d'*Egypte* (V. ce mot, t. XV, p. 694).

TOURANE (annam. *Chohan*). Ville maritime d'Annam, prov. et à 22 kil. N. de Quang-Nam, au S. de la belle baie de Tourane de 11 kil. de long sur 6 kil. de large ; à 30 kil. S.-E. est la ville chinoise de Faï-fo que Tourane supplante ; à 60 kil. dans l'intérieur, au bord de la rivière navigable de Tourane, sont les mines de houille de Nong-son. Tourane est le principal port de l'Annam, relié à Hué par une route de 85 kil. qui franchit le col des Nuages ; un chemin de fer va y être construit. Les deux tiers du commerce maritime de l'Annam se font par Tourane, ce qui représente plus de 10 millions de fr. Bordée de rochers calcaires et marmoréens, la baie est très pittoresque. Le traité de 1787 (V. Annam) avait cédé ce port à la France, l'amiral Rigault de Genouilly s'en empara le 21 août 1858. Une concession française y fut organisée en 1888.

TOURANIEN (Ethn. et Ling.) (V. Linguistique, Races humaines, Touran et Turcs).

TOURANNE (Sieur de), homme de guerre et diplomate français (V. Bourjac [Félix de]).

TOURBE. I. Combustible (V. Charbon et Combustible).

II. Economie rurale. — La tourbe est le résidu de la décomposition lente, opérée au sein de l'eau, de végétaux susceptibles de vivre dans ce liquide ; sa formation est caractéristique de l'époque quaternaire ; elle a lieu progressivement et par couches successives d'épaisseur variable, plus ou moins mélangées de matières minérales, et, quelquefois, séparées, dans les endroits fréquemment inondés, par des lits de sable ou de graviers ; une coupe verticale montre à la partie supérieure une couche dite de *tourbe mousseuse*, de couleur blonde ou blond brunâtre, dans laquelle les éléments végétaux composants (graminées, sphagnum, etc.) sont incomplètement désorganisés et à peine comprimés ; au-dessous se trouve la

tourbe feuilletée de nuance plus foncée et dont la décomposition est plus avancée; la partie inférieure est constituée par la *tourbe noire* ordinairement compacte, amenée parfois à l'état d'*humus* (V. ce mot) et renfermant souvent des débris presque carbonisés de végétaux supérieurs. La décomposition s'accentue à mesure que l'on avance en profondeur. Dans les tourbières de formation récente, on trouve fréquemment les débris d'animaux appartenant à la faune actuelle. La flore est également très variée. L'arbre caractéristique du début a été le tremble, ensuite sont venus le pin sylvestre, puis le chêne, le hêtre et l'aulne; cette constatation, faite en Scandinavie par Steenstrup, a été confirmée aussi en Sibérie et en France (Flèche).

A. de Lapparent classe les tourbières, au point de vue topographique et géologique, en :

a. Tourbières des vallées. Elles sont formées surtout par la décomposition des eaux et d'hypnes, garnissant le fond plat et souvent très limité de vallées d'érosion et « présentant par l'abondance de leurs eaux, un contraste remarquable avec l'ensemble de la contrée qui les environne » (Belgrand). La vallée de la Somme en fournit l'un des exemples; dans les hautes vallées montagneuses du Jura, il en existe aussi différents gisements situés à des altitudes supérieures à 800 m. et dans lesquels la végétation débute par des carex que, bientôt, des mousses bryacées, telles que les hypnes, étouffent.

b. Tourbières des plaines. Elles sont de beaucoup les plus importantes (Irlande, Allemagne du Nord, Hollande, Lithuanie, Caroline du Nord, Virginie, etc.). De Lapparent attribue leur formation, particulièrement en ce qui concerne l'Irlande, à l'humidité de l'atmosphère jointe au chiffre peu élevé de la température moyenne annuelle, et à la constitution topographique du terrain façonné par les grands champs de glace qui en occupaient encore la surface au début de l'ère actuelle.

c. Tourbières des pentes. Elles sont généralement situées sur des affleurements granitiques (Vosges, Morvan, Alpes, Pyrénées, etc.); certains géologues les désignent sous le nom de *marais émergés.*

Gisements français. L'étendue totale des tourbières françaises était, en 1892, de 38.292 hect. (0,072 °/₀ de la superficie totale); elle avait diminué, de 1882 à 1892, de 8.027 hect. et tend encore à se restreindre au profit de la culture; les gisements sont répartis dans vingt-deux départements et situés en grande majorité dans des vallées plates et basses. Les principaux se trouvent dans les départements suivants : Somme : 2.908 hect.; extraction annuelle environ 70.000 tonnes; trois sortes de produits : tourbe compacte et feuilletée, tourbe mousseuse et tourbe à cendres très riche en matières minérales. Les gisements appartiennent en général aux communes. — Oise : 1.038 hect.; tourbe brune, compacte, très légère. — Aisne : 1.000 hect. environ; extraction annuelle, 14.000 à 15.000 tonnes (Saint-Quentin et Laon) comme combustible. — Pas-de-Calais : 1.168 hect.; extraction annuelle, 25.000 tonnes (Saint-Omer, Montreuil). — Ain et Savoie : 400 hect.; tourbe combustible (Ceyzérieu, Culoz, etc.). — Loire-Inférieure : 9.500 hect.; extraction annuelle, 25.000 t. (*brières* des environs de Montoir). — Cantal et Puy-de-Dôme : 348 hect.; profondeur de 1 à 6 m.; tourbes très légères et spongieuses sur les parties hautes et presque dépourvues de matières minérales, pouvant être utilisées comme litière. — Vosges et Haute-Saône : 475 hect. s'étendant de Lure à Epinal; tourbe combustible et tourbe spongieuse pour litière. — Dordogne : 275 hect. dans la vallée de la Lizonne. — Isère : gisements nombreux aux environs de Bourgoin, quelques-uns de tourbe spongieuse. — Seine-et-Oise : 570 hect.; extraction annuelle, 15.000 tonnes; tourbe pour chauffage. — Jura : gisements nombreux de montagne, presque tous couverts d'excellente tourbe mousseuse.

Les gisements des autres départements (Vendée, 1.946 hect.; Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées, 1.200 hect.; Manche, 933 hect.; Mayenne, 712 hect.; Haute-Loire, 479 hect.; Morbihan, 446 hect.; Lot, 363 hect.; Deux-Sèvres, 360 hect.; Loiret, 355 hect., etc.) sont exploités seulement sur une petite échelle.

Gisements étrangers. En Hollande, les tourbières occupent plusieurs milliers d'hectares, surtout dans les provinces de Groningue, de Frise, d'Over-Yssel, de la Drenthe et de la Gueldre : tourbières basses (*laag Veenen*), formées sur les alluvions argileuses plates du littoral et atteignant une épaisseur de 1 à 8 m.; tourbières hautes (*hoog Veenen*), reposant sur des terrains quaternaires où les sables prédominent. Elles sont exploitées comme litière et comme combustible. En Allemagne, elles s'étendent surtout dans le Hanovre et l'Oldenbourg, où leur mise en rapport a été l'objet d'importants travaux. En Irlande, elles couvrent le septième de l'île, soit 11.450 kil. q., avec une épaisseur moyenne de 8 m. Elles se distinguent en *tourbes noires* (*black bogs*), les plus exploitées, et en *tourbes rouges* (*red bogs*).

Exploitation et emplois. L'extraction de la tourbe se fait à la *bêche* et à la *drague* (V. Combustible, t. XI, p. 1162). La tourbe est surtout utilisée comme combustible. On la dessèche ou on la carbonise et, dans ce dernier cas, on en retire, outre le *charbon de tourbe*, un certain nombre de sous-produits : goudron, carbonate d'ammoniaque, etc. (V. Charbon, t. X, p. 590). Collart a, de plus, démontré que la tourbe carburée à l'aide de ses propres goudrons donne, par tonne, environ 400 m. c. d'un gaz d'éclairage susceptible d'être utilisé par la métallurgie. La fabrication des tissus et des câbles de tourbe fibreuse en association avec diverses autres matières, l'emploi de la tourbe dans certains pansements chirurgicaux et en médecine vétérinaire, ont encore été recommandés souvent avec succès. La tourbe tient, d'autre part, une place importante dans les exploitatious agricoles. Elle constitue, d'abord, ainsi que le montre l'analyse, un engrais naturel organique. Mais il est très médiocre à l'état naturel, à cause de la lenteur de sa décomposition, et c'est surtout comme litière que l'emploi de la tourbe a pris, à raison de son pouvoir d'absorption considérable, un grand développement (V. Litière, t. XXII, p. 343). Le fumier obtenu est, d'ailleurs, d'excellente qualité et notablement plus riche que les fumiers à base de paille. Les mêmes litières sont préconisées, en Italie surtout, pour les vers à soie. L'introduction des poussières de tourbe dans les fosses d'aisances est aussi très recommandable (50 gr. environ par jour et par personne adulte). Il en résulte un terreau très riche, qu'utilise avec succès la culture maraîchère. On emploie encore la poussière et la laine de tourbe comme isolants pour les glacières, et de nombreux essais ont montré qu'elles constituent un milieu excellent pour la conservation des produits agricoles végétaux et animaux. Enfin la tourbe longue a été conseillée, surtout en Allemagne, depuis 1898, comme support pour la mélasse destinée à l'alimentation du bétail (*tourbe mélasse*).

Mise en valeur des tourbières. Les terrains de tourbières peuvent être souvent livrés avec beaucoup de profit à la culture maraîchère ou forestière, ou être transformés en prairies (*hortillonnages* des environs d'Amiens, colonies de tourbières ou *Veenen-Kolonien* de la province de Groningue, etc.); mais l'exécution préalable de travaux de desséchement et de défrichement s'impose, en général, et il faut, en outre, procéder à des chaulages, à des marnages et phosphatages à haute dose, de façon à détruire l'avidité de la tourbe et à enrichir cette dernière en acide phosphorique, élément qui y fait toujours défaut. Les frais qui occasionnent ces opérations empêchent que la mise en valeur ne prenne une plus grande extension.

Commerce et statistique. Il y a, en France, 600 tourbières en exploitation. Mais elles ne fournissent guère que du combustible consommé dans les régions de l'extraction, et même, quoique nos exportations se soient accrues depuis plusieurs années, notre production est bien inférieure

à nos besoins, de sorte que nous sommes obligés de recourir à l'étranger, surtout à la Hollande. Le chiffre de ces importations, ainsi que le montre le tableau suivant, reste, d'ailleurs, à peu près stationnaire. Il correspond à une valeur moyenne de 800.000 à 850.000 fr.

ANNÉES	EXPORTATIONS — Kilogr.	IMPORTATIONS — Kilogr.
1896	33.039	26.010.936
1897	129.060	25.696.992
1898	150.199	25.995.509
1899	138.477	22.896.442

Les tourbes hollandaises sont grevées de frais de transport très élevés : 14 fr. 02 environ par tonne au départ d'Amsterdam pour Paris. Par wagon et, surtout par train complet, le prix peut être réduit presque de moitié ; le prix au départ sur wagon varie entre 15 et 25 fr. suivant les qualités et les années. Les tourbes sont indemnes de droits de douane.

Législation. L'exploitation des tourbières est régie en France par la loi du 10 avr. 1810 (art. 83 et 85) ; elle ne peut être entreprise que par le propriétaire du terrain ou avec son consentement, et seulement après autorisation de l'administration préfectorale (déclaration à la sous-préfecture). L'exploitant paie une patente spéciale et doit se conformer tant aux règlements sur la matière, qui ne diffèrent que fort peu de ceux édictés pour les *carrières* (V. ce mot), qu'aux prescriptions qui lui sont tracées, après enquête de l'ingénieur des mines de la circonscription, pour la conduite générale des travaux d'assèchement, d'extraction et d'écoulement des eaux. Souvent l'extraction n'est autorisée que pendant une période de l'année. Pour les tourbières communales, les conseils municipaux des communes intéressées sont naturellement consultés. Leur exploitation est dirigée, de fait, par les ingénieurs des mines. J. Troude.

Bibl. : Biélawski, *les Tourbières, la Tourbe*, 1892. — Bosc, *Traité complet de la tourbe* ; Paris, 1870. — Challeton de Brughat, *la Tourbe*. — Collet, *Tourbières de Newbury* ; Paris, 1857. — Commines de Marsilly, *Etude des principales variétés de houilles et de tourbes*, 1857. — Delvaux, *les Alluvions de l'Escaut et les Tourbières* ; Paris, 1835. — Fliche, *Sur les tufs et les tourbes de Lasnée*, 1889. — Hitier, *Journal de l'agriculture pratique*, 1891 et suiv. — A. de Lapparent, *Traité de géologie* ; Paris, 1900. — Larbalétrier, *la Tourbe et les Tourbières* ; Paris, 1901. — Lencauchez, *Traité sommaire concernant la tourbe*. — *Journal officiel*, 1893 et 1894. — Risler, *Géologie agricole* ; Paris, 1897. — *Bull. de la Soc. d'Encour. pour l'industrie nationale* ; Paris, 1881. — *Bull. de la station d'expériences sur les tourbières* ; Brême, 1878 et suiv. — Voelcker, *Travaux et Expériences* ; Paris, 1886.

TOURBE (La). Rivière du dép. de la *Marne* (V. ce mot, t. XXIII, p. 219).

TOURBES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Pézenas ; 892 hab.

TOURBILLON. I. Mécanique. — Les propriétés des mouvements tourbillonnaires d'un fluide ont été découvertes en 1858 par Helmholtz ; mais elles résultent implicitement des équations obtenues, dès 1815, par Cauchy, dans son *Mémoire sur la théorie des ondes*. Dans un fluide en mouvement, il existe à chaque instant et en chaque point trois directions rectangulaires qui demeurent rectangulaires au bout du temps dt. Mais le trièdre ainsi défini ne conserve pas une orientation invariable ; il est animé d'un mouvement de rotation autour d'un certain axe instantané. Helmholtz appelle *ligne tourbillonnaire* une ligne tangente en chacun de ces points à l'axe de rotation passant en ce point. Un *tube tourbillonnaire* est l'ensemble des lignes tourbillonnaires traversant une aire fermée infiniment petite. Si les forces agissantes admettent un potentiel, chaque tube tourbillonnaire renferme indéfiniment les mêmes molécules ; de plus, le produit de la section droite du tube par la vitesse de rotation est constant dans toute l'étendue du tube et constant dans la suite du temps. Une ligne tourbillonnaire ne se termine jamais à l'intérieur du fluide : elle forme donc une courbe fermée ou bien elle se prolonge jusqu'à l'une des surfaces limitant la masse fluide. Une partie du fluide peut être dépourvue de tourbillons : s'il en est ainsi à un instant quelconque, la même partie reste toujours sans tourbillons. Ce dernier résultat a été énoncé, sous une autre forme, par Lagrange ; en pareil cas, les composantes de la vitesse sont les dérivées partielles d'une même fonction. Chaque tourbillon exerce une part d'influence sur les mouvements de toute la masse : Helmholtz a montré que, si le fluide occupe un volume illimité, chaque élément tourbillonnaire produit à distance finie une vitesse représentée par un vecteur identique à celui qui figure l'action exercée par un élément de courant sur un pôle magnétique. Les actions mutuelles de deux tourbillons isolés produisent des effets remarquables. On trouve, par exemple, que deux tourbillons circulaires de même sens et de même axe se meuvent dans le même sens, perpendiculairement à la direction de leurs plans, avec des rayons variables et se dépassent alternativement en passant l'un dans l'autre, sans se toucher. L. Lecornu.

II. Philosophie (V. Descartes).

III. Météorologie. — Si la terre était couverte d'eau, la circulation atmosphérique s'y ferait, sous l'action solaire, par zones de courants, ascendants à l'équateur et vers 50°-60° de latitude, descendants aux tropiques et aux pôles ; et il n'y aurait de tourbillonnement qu'aux pôles. Mais à cause des différences de température, cet ensemble subit des perturbations importantes : mouvements d'air convergents, près de la surface terrestre, autour de toute région plus chaude que celles qui l'entourent ; divergents, autour des régions froides ; et l'action de la rotation du globe imprime à ces mouvements la forme tourbillonnaire.

Il y a trois sortes de tourbillons atmosphériques : 1° Les *tourbillons fixes permanents* : *a*. descendants, centrifuges, tournant de gauche à droite dans l'hémisphère N., de droite à gauche, dans l'hémisphère S., établis sur les Océans, à la latitude des tropiques, près de la côte O. des cinq continents (anticyclones permanents) ; *b*. ascendants, centripètes, tournant de droite à gauche dans l'hémisphère N, de gauche à droite dans l'hémisphère S. (minima d'Islande, de l'extrême N. et de l'extrême S. du Pacifique). — 2° Les *tourbillons fixes temporaires* : *a*. descendants, centrifuges, couvrant tous les continents de l'hémisphère N. pendant notre hiver, ceux de l'hémisphère S. pendant leur hiver (maxima continentaux d'hiver) ; *b*. ascendants et centripètes, couvrant nos continents pendant notre été, ceux de l'hémisphère S. pendant leur été (minima continentaux d'été). — 3° Les *tourbillons voyageurs* : *a*. descendants et centrifuges, tout le long des deux tropiques, se soudant au côté O. de l'anticyclone permanent qu'ils rencontrent, et en sortant par scission du côté E. ; *b*. ascendants et centripètes, se déplaçant vers l'O. entre les tropiques (cyclones, ouragans, typhons), vers l'E. dans les régions tempérées (bourrasques, dépressions barométriques) ; *c*. ascendants et centripètes, comme ceux-ci, mais de très petit diamètre, — de 1 m. à quelques centaines de mètres, — se déplaçant avec la dépression dont ils sont une infime perturbation (tourbillons de chaleur, trombes, tornades).

Deux théories principales ont été présentées pour expliquer la formation des grands tourbillons : l'une thermique, l'autre mécanique, celle-ci cherchant la cause dans la rencontre ou la superposition des courants atmosphériques, qui d'ailleurs naissent aussi de l'action solaire. Malgré le grand talent déployé par leurs auteurs, l'une et l'autre semblent être encore, en partie, prématurées. On pourra mieux discerner la part de vérité qu'elles renferment, quand les observatoires de montagne, les ballons-sondes et cerfs-volants munis d'enregistreurs nous auront mieux renseignés sur ce qui se passe, à toutes les hauteurs, dans l'intérieur et autour des mouvements tourbillonnaires. E. Durand-Gréville.

IV. Pyrotechnie (V. Artichaut).

TOURCELLES-Chaumont. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Machault; 158 hab.

TOURCH. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Rosporden; 1.077 hab.

TOURCOING. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. et à 11 kil. N.-E. de Lille; 73.353 hab. en 1901. Gare de ch. de fer. Tribunal et chambre de commerce, lycée, écoles d'art, etc. (V. Nord [Dép.]). Elle est contiguë à la ville de Roubaix dont la sépare le chemin de fer, et forme avec elle une des grandes agglomérations industrielles de France. C'est le centre principal de l'industrie lainière; peignage et filature des laines, étoffes de tout genre, molletons, péruviennes, mais aussi draperies de pure laine ou de laine et coton, tapis, etc. (V. Laine et Nord). L'industrie sucrière est importante; citons encore la brasserie, la tannerie, la savonnerie, la quincaillerie. Le seul édifice ancien est l'église gothique Saint-Christophe, refaite en 1862 et ornée de beaux vitraux; on a bâti l'église Notre-Dame et l'hôtel de ville en style Renaissance. — L'histoire des Tourquennois n'a guère à mentionner que la défaite des Autrichiens et des Anglais par Moreau les 17 et 18 mai 1794. A.-M. B.

Bibl. : Roussel-Defontaine, *Hist. de Tourcoing;* Lille, 1855, in-8.

TOURDION (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, p. 868).

TOURDUN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac; 202 hab.

TOUREILLES (Les). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau; 566 hab.

TOURELLE. I. Architecture. — Petite tour, portée le plus souvent en encorbellement, flanquée aux angles des donjons ou d'autres tours et servant autrefois de poste d'observation. Dans l'architecture gothique, à l'époque de la Renaissance et de nos jours, les tourelles, portées en encorbellement sur des culs-de-lampe, forment surtout de petits réduits aux encoignures des châteaux ou des maisons, dont elles agrémentent ainsi les façades, et ces tourelles reçoivent souvent aussi de petits escaliers. On appelle *tourelles de dôme* de petites tourelles placées au dehors, accotées à un dôme, comme à l'église de la Sorbonne et à l'église du Val-de-Grâce, à Paris, et renfermant un petit escalier à vis. Ch. Lucas.

II. Fortification (V. Coupole).

III. Marine. — L'emploi de tourelles sur les navires, pour la protection de l'artillerie de gros et de moyen calibre, donne un champ de tir très vaste, limité seulement par les obstacles du pont. Les « monitors » de la guerre de la sécession d'Amérique avaient déjà, du moins partie d'entre eux, des tourelles tournantes cuirassées : sur l'*Onondaga*, acheté en 1864 par le gouvernement français aux États-Unis, elles étaient au nombre de 2, mues par la vapeur et armées chacune de 2 canons de 24 centim. Nos premiers garde-côtes cuirassés, mis en chantiers en 1865, reçurent également, à l'avant, une tourelle avec 2 gros canons, et depuis 1875 on a renoncé, en France, pour les cuirassés de tous rangs, au réduit central qui était très lourd, très encombrant et qui ne laissait aux grosses pièces qu'un champ de tir trop restreint (V. Cuirassé). Les tourelles cuirassés sont de deux sortes : les *tourelles barbettes*, qui ne sont pas fermées à la partie supérieure et dans lesquelles la pièce mobile sur un chemin de fer circulaire, tire comme par-dessus un parapet quelconque; les *tourelles tournantes* ou *fermées*, qui offrent la plus grande analogie avec les coupoles en usage dans les forts et dans les batteries de côte (V. Coupole) et dans lesquelles les pièces tournant avec la coupole, n'émerge que par un étroit sabord. Les tourelles barbettes sont peu pesantes; elles peuvent se placer très haut, ce qui permet de les utiliser par tous les temps; elles se prêtent à l'emploi des canons à très grande longueur d'âme qui n'ont rien à craindre d'un frôlement à contre-bord; elles n'exigent, pour le tir, qu'un pointage en direction; enfin, elles ne risquent pas d'être envahies par la fumée. Elles présentent, par contre, un inconvénient grave : les pièces et les servants n'y sont à l'abri ni des coups plongeants, ni de la mousqueterie des hunes. On a essayé d'y remédier par des carapaces en forme de glacis peu inclinés, dont les bords venaient affleurer la partie supérieure de la coupole, et, finalement, après les avoir exclusivement employées pendant une dizaine d'années sur tous les grands navires, on est revenu, avec le *Hoche*, aux tourelles fermées, qu'on a perfectionnées et allégées. On a, d'autre part, renoncé, dans ces derniers temps, pour les quatre grosses pièces qui constituent l'armement de tout grand cuirassé, à la disposition en parallélogramme, dans quatre *tourelles simples*, qu'on trouve, notamment, sur les bâtiments du type *Charles-Martel* (V. Marine, t. XXIII, p. 152), et il n'y a plus pour ces pièces, sur le *Saint-Louis*, sur le *Iéna* et sur les autres cuirassés des mêmes types, que deux grandes tourelles, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, avec deux pièces jumelles (*tourelles doubles*). Elles comprennent, comme, du reste, toutes les tourelles fermées, une partie fixe, sorte de cuvette, qui ne dépasse relativement que de très peu le niveau du pont, et une partie mobile, qui tourne, par le moyen d'un appareil hydraulique, dans la partie fixe (70 à 75 secondes par révolution) et où l'on distingue une muraille extérieure circulaire, un fond et un plafond. La pièce et les servants trouvent place dans cette dernière, percée seulement d'un étroit sabord. L'épaisseur du blindage tout en acier est, sur le *Suffren*, l'un des derniers cuirassés construits, de $0^m,278$ pour la partie fixe, de $0^m,298$ pour la muraille de la partie mobile, de $0^m,095$ pour le fond et le plafond. Une partie de l'artillerie moyenne est, d'autre part, sur les nouveaux cuirassés, également en tourelles fermées. Mais celles-ci sont plus petites, et leur blindage est moins épais. Sur le *Suffren*, qui en a six, à une seule pièce chacune, l'épaisseur est de $0^m,130$ pour la partie fixe et la muraille de la partie mobile, de $0^m,03$ pour le fond et le plafond. Les grands croiseurs ont aussi des tourelles, de dimensions proportionnées à celles des pièces.

TOURET. I. Mécanique (V. Tour).

II. Coiffure (V. Coiffure, t. XI, pp. 864 et 866).

TOURETTE (La). Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès; 143 hab.

TOURETTE (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château; 347 hab.

TOURETTE-du-Château. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Roquestéron; 165 hab.

TOURETTE-Levens. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Levens; 1.093 hab.

TOURETTE (La) ou **LA TOURRETTE** (De). Ancienne famille française, originaire du Lyonnais, dont les principaux membres sont : *Jacques-Annibal* Claret de Fleurieu, né à Lyon en 1692, mort à Lyon en 1776, prévôt des marchands de Lyon. — *Marc-Antoine-Louis* Claret de Fleurien, né à Lyon en 1729, mort à Lyon en 1793, fils du précédent et comme lui prévôt des marchands. Il s'occupa avec passion d'histoire naturelle, fut très lié avec Rousseau et eut une correspondance suivie avec Haller, Jussieu, Linné. On lui doit : *Démonstrations élémentaires de botanique* (Lyon, 1766, 2 vol. in-8), en collab. avec l'abbé Rozier; *Voyage au mont Pilat* (Avignon, 1770, in-8); *Chloris Lugdunensis* (Lyon, 1785, in-8), etc. — Son frère, *Charles-Pierre* Claret est plus connu sous le nom de *Fleurieu* (V. ce nom). — *Marie-Juste-Antoine* de La Rivoire, né en 1751, mort en 1819, commandant du régiment de l'Ile-de-France en 1778, fut maire de Tournon en 1790, sous-préfet de cet arrondissement en 1800, puis préfet du Tarn, du Puy-de-Dôme, de Gênes. Maréchal de camp en 1817. — *Antoine-Marie-Juste-Louis*, né en 1773, fils du précédent, fit les guerres de l'Empire et devint colonel de la garde royale en 1815. — *Marie-Joseph-Antoine-Louis*, né en 1762, frère du pré-

cédent, fut évêque de Valence (1817). — *Marie-Félix-Imbaud* de La Rivoire, marquis de La Tourette, né à Paris le 26 janv. 1812, mort à Tournon le 18 juin 1886, petit-fils, par sa mère, du grand Chaptal, entra dans l'armée en 1832 et démissionna en 1839 pour épouser une nièce de La Bédoyère. Élu député de l'Ardèche en 1846, membre du centre droit, il fut un des partisans de Guizot. Non réélu en 1848, il réussit à se faire nommer à l'Assemblée législative le 10 mars 1850, lors d'une élection partielle. Très clérical, il fut battu en 1852, après une campagne électorale très vive, par Boissy d'Anglas. Mais après sa mort il le remplaçait (24 juil. 1864) et conservait son siège jusqu'en 1870. Après une tentative malheureuse en 1876, lors des élections pour la Chambre des députés, il rentra dans la vie privée. R. S.

TOURETTES-sur-Loup. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. du Bar; 912 hab.

TOURFÂN (*Kouang-ngan-tching*). Ville du Turkestan chinois, ch.-l. du district du Kansou extérieur, à 140 kil. S.-E. d'Ouroumtsi; 10.000 hab. A 50 kil. O. se voient les ruines de la vieille cité embellie par les Ouïgours et détruite au XVe siècle; la nouvelle fut le dernier centre de résistance des Doungares musulmans en 1877.

TOURGAÏ. Province (*oblast*) de l'Asie centrale russe, rattachée au gouvernement général d'Orenbourg, dénommée d'après la rivière Tourgaï, cours d'eau prenant sa source dans les Oulou-taou (monts Oural) et qui se perd dans les lacs, après un parcours d'environ 450 kil. La province de Tourgaï, formée en 1868 de l'ancienne province des Kirghis d'Orenbourg, couvre une superficie de 456.397 kil. q. et 453.123 hab. (en 1897). Elle est comprise entre le gouv. d'Orenbourg dont la séparent le fleuve Oural au N., les prov. d'Akmolinsk à l'E., du Syr-daria au S. et d'Ouralsk à l'O. Sauf à l'angle N.-O. où la province atteint les contreforts méridionaux des monts Oural, cette région forme un immense steppe, sans eau, ni végétation. A peine obtient-on, dans des années exceptionnellement favorables, des récoltes suffisantes pour la population fort clairsemée de la province. Cette population se compose de Kirghis, en majeure partie pasteurs et nomades. La province compte quatre centres d'agglomération : Ak-tubé, Karaboutagh, Tourgaï, Irghiz. On évalue la population sédentaire à environ 24.000 individus, la plupart Petits-Russiens; les nomades sont au nombre de 430.000 environ, dont 385.400 Kirghis, répartis en 68.400 kibitkas. La quantité comme la qualité du bétail varient suivant les saisons. En temps normal, les Kirghis disposent d'une moyenne d'un million de chevaux, plus de 200.000 chameaux, plus de 600.000 bêtes à cornes, 2.300.000 moutons, 120.000 chèvres. Mais ces chiffres sont souvent réduits de moitié ou davantage à la suite de grandes sécheresses et épizooties. Au point de vue administratif, la province de Tourgaï est partagée en cinq districts portant le nom de : Iletzk, ch.-l. Ak-tubé; Nicolaei, sur le Pobol, ch.-l. Kustanaz; Tourgaï, Irghiz. — La bourgade de Tourgaï compte à peine 500 hab. autour d'un fort bâti en 1845 sur la route de Tachkend à Orsk. P. Lem.

TOURGEE (Albion Winegar), écrivain et jurisconsulte américain, né à Williamsfield (Ohio) le 2 mai 1838. Après avoir servi dans l'armée fédérale pendant la guerre civile, il fit partie des conventions de 1868 et de 1875, et occupa les hautes fonctions de juge de la cour supérieure de l'Etat de 1868 à 1874. Professeur de droit renommé, rédacteur en chef du *Continent* (1882-84), on lui doit un très grand nombre d'ouvrages de valeur, parmi lesquels nous citerons : *The Code* (1877); *A digeste of cited cases* (1879), *Staturory decisions of the North Carolina Reports* (1879), et des romans, dont les plus connus sont : *Toinette* (1874); *Figs and Thistles* (1879); *Black Ice* (1886); *Button's Inn* (1887); *Pactolus Prime* (1890); *A Son of old Harry* (1892); *An Outing with the queen of Hearts* (1894); *The man who outlived himself* (1898), etc. R. S.

TOURGÉVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque; 339 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

TOURGNOL (Gaucher-Jules), homme politique français, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 18 juin 1833. Professeur d'histoire et de géographie, il devint principal du collège de Baume-les-Dames, de 1870 à 1886, et du collège de Saintes, de 1886 à 1895. Conseiller municipal de Saint-Léonard, il a fondé la *France du Centre* dont il est rédacteur en chef. Il a été élu député en 1898, dans la 2e circonscription de Limoges (Haute-Vienne), au ballottage contre le député sortant Gotteron ; il est radical-socialiste.

TOURGUÉNIEV (Alexandre-Ivanovitch), historien et archéologue russe, né en 1784, mort à Moscou le 17 déc. 1845. Conseiller d'Etat, il a publié d'intéressants travaux relatifs à l'histoire, à la diplomatie, à la statistique, à l'ancien droit de la Russie. On a publié le résultat de ses recherches sous le titre : *Historiæ Russiæ monumenta* (Saint-Pétersbourg, 1841-42).

TOURGUÉNIEV (Nikolaï-Ivanovitch), historien russe, né en 1790, mort en 1871, frère du précédent. Il fit ses études à Gœttingue, puis entra au service de l'Etat en Russie; en 1813, il fut adjoint en qualité de commissaire russe au baron de Stein pour l'administration des provinces allemandes reprises à la France. Revenu en Russie, il fut nommé conseiller d'Etat; membre depuis 1819 de la *Ligue du bien public*, il fut impliqué dans la conspiration de 1825; condamné à mort par contumace, il se réfugia à Paris où il vécut depuis lors. Il a écrit : *la Russie et les Russes* (Paris, 1847, 3 vol.).

TOURGUÉNIEV (Ivan-Serguiévitch), célèbre romancier russe, né à Orel le 28 oct. (9 nov.) 1818, mort à Bougival, près de Paris, le 3 sept. 1883. Son père était un officier d'allures assez brutales; sa mère, plus âgée que son mari, avait été épousée pour sa richesse, après avoir eu une enfance et une adolescence extrêmement pénibles dans la maison de sa mère remariée, puis auprès d'un oncle chez qui elle s'était réfugiée pour échapper aux obsessions de son beau-père. Le ménage eut deux fils : peu de temps après la naissance d'Ivan qui était le second, son père donna sa démission et vint s'installer au village de Spasski-Loutovinov, tout près de Mtsensk. C'est là que s'écoula l'enfance du futur écrivain, sous la perpétuelle menace des colères de son père et des scènes nerveuses de sa mère. Enfant docile, il profita sérieusement des leçons des divers gouverneurs dont sa famille l'entoura ; mais, ne trouvant pas d'accueil tendre auprès de ses parents, il était tout naturel que sa sensibilité délicate cherchât une consolation ailleurs qu'au foyer familial. Quelques vieux serviteurs serfs, victimes comme lui des colères de ses parents, et surtout la nature environnante, avec ses plaines blondes de moissons et ses forêts de bouleaux blancs et de chênes, lui inspirèrent un précoce attachement qu'il devait plus tard immortaliser. En 1817, sa famille vint se fixer à Moscou, et il entra en pension, pour être reçu, en 1833, à la Faculté des lettres de l'Université. En 1834, la famille entière passe à Saint-Pétersbourg, où le père de Tourguéniev meurt. Désormais, le futur écrivain et son frère allaient se trouver aux prises avec les caprices de leur mère, avare et nerveuse jusqu'à la manie. En 1837, Ivan subit son examen de sortie. L'année d'après, selon la mode des fils de famille de ce temps, le jeune poète se rendit à Berlin pour y parfaire ses études. La philosophie l'attirait, et il étudia Hegel avec passion ; mais surtout il prit goût à cette civilisation étrangère dont sa patrie était si totalement privée : dès qu'il allait pouvoir s'arracher à son pays natal, il devait revenir se fixer dans cet Occident dont la culture intellectuelle le séduisait si fort. En attendant, il revint à Saint-Pétersbourg (1841) pour y passer ses thèses de professorat, mais, changeant d'avis, il entra dans les bureaux du ministère de l'intérieur. C'est de cette époque que datent les premiers es-

sais littéraires de Tourguéniev. Il publia en 1843 un petit poème : *Paracha*, qu'il eut la joie de voir apprécié par le grand critique Biélinski. Jusqu'en 1847, il vécut à Saint-Pétersbourg, fréquentant des artistes et des écrivains, écrivant force vers, luttant contre la mauvaise humeur de sa mère, et, en réalité, cherchant sa voie, sans trouver une forme où il pût couler les idées et les sentiments qui bruissaient en lui.

Il avait écrit en 1847 quelques minces nouvelles : l'une d'elles intitulée *Khor et Kalinytch*, qui mettait en scène deux paysans, parut dans un supplément du *Contemporain*. Elle fut accueillie par une explosion d'enthousiasme. On voulut savoir le nom de celui qui signait T. L., et, brusquement, Tourguéniev devint presque célèbre. Parti peu après pour l'Allemagne, il continua à composer des récits villageois qui parurent dans la même revue sous la rubrique de : *Récits d'un chasseur*, titre heureux qu'ils conservèrent lorsque, en 1852, ils furent réunis en volume. L'apparition de ce livre est une date considérable dans l'histoire de la littérature russe, et les contemporains ne s'y trompèrent point, car le gouvernement ne chercha plus, dès lors, qu'un prétexte pour se défaire du gênant écrivain. Le prétexte fut bientôt trouvé : une lettre que Tourguéniev écrivit à propos de la mort de Gogol le fit mettre aux arrêts et exiler dans ses terres. Si son livre faisait tant de bruit, ce n'était pas seulement parce que c'était un chef-d'œuvre, mais surtout parce qu'il exprimait une idée qui était mûre pour la publicité : l'horreur du régime du servage. Plus d'un écrivain russe avait déjà mis en scène des gens du peuple, mais pas un encore n'avait donné, comme Tourguéniev en ces pages, une révélation de l'âme des paysans, des serfs. Dans le cadre flexible d'une série d'aventures de chasse, le romancier avait glissé tant de vérité et d'humanité, qu'on était confondu : avec une délicatesse et un relief surprenants, il dessinait le profil de tous les passants rencontrés au hasard de ses courses : moujiks, paysannes, petits bourgeois, seigneurs élégants ou ruinés, raisonneurs ou toqués, en un mot, toute la population de sa province natale. Il ne laissait paraître aucune trace de sensiblerie en racontant les pires horreurs du servage ; mais son art était tellement sûr, que l'âme de ses lecteurs était plus émue par son apparente impassibilité qu'elle ne l'eût été par des imprécations. Surtout, il montrait au public russe les paysans sous un jour nouveau. Dans ces sortes de semi-bêtes brutes que l'on coudoyait tous les jours, que l'on rudoyait, que l'on vendait comme des animaux, sans souci de leurs liens de famille, Tourguéniev montrait une âme simple, à vrai dire, mais tendre et charmante, affectueuse et résignée, capable de raisonner sa souffrance et de l'exprimer dans des chants admirables. En un mot, à la Russie charmée, il révélait son peuple. Les *Récits d'un chasseur* sont un des livres les plus généreux et les plus savoureux de la littérature russe : c'est un de ceux qu'on ne se lasse jamais de relire, et ce fut, parmi les causes innombrables qui amenèrent l'émancipation des serfs, l'ouvrage qui prépara le plus efficacement le public à désirer ce grand acte.

Durant son exil sur sa terre, Tourguéniev se recueillit. Il écrivit peu, mais dut observer beaucoup ses voisins de campagne. De cette époque datent la touchante nouvelle intitulée *Moumou*, et celle qui a pour titre : *Calme plat*. En 1854, il fut gracié et se hâta de retourner en Allemagne pour rejoindre la famille de la cantatrice Pauline Viardot, qu'il ne devait plus quitter. Désormais, le romancier va partager sa vie entre Paris et Bade, ne faisant plus en Russie que de rares apparitions, comme celles de 1879, 1880 et 1881, où il connut les joies de la popularité. Désormais aussi, cet écrivain russe « déraciné » n'allait plus cesser, chose étrange, de peindre la société de son pays et de la suivre de loin dans ses transformations.

En 1856 parut son premier grand roman, *Roudine* : il y témoignait de qualités de premier ordre. Il peignait un caractère d'homme richement doué, mais incapable de passer de la parole à l'acte. Généreux, éloquent, convaincu, mais ne sachant pas prendre une décision dans la vie pratique et ne se gardant pas de graves indélicatesses, D. Roudine était un caractère vraiment pris sur le vif, dans la société russe en formation. En 1859 parut *Un Nid de seigneurs*, un roman d'une portée plus générale que le précédent. Il s'agissait bien encore d'un caractère faible : Lavretski, mais l'effort du romancier portait surtout sur l'analyse des transformations du sentiment amoureux qui naît entre son héros déjà marié et une jeune fille, et qui survit à leur renoncement mutuel. Le succès de ce beau roman fut considérable et rendit définitive la renommée de Tourguéniev. Désormais, l'écrivain allait s'attaquer à des problèmes sociaux plus compliqués que les crises psychologiques qu'il avait démêlées jusqu'alors. Dans *Pères et Enfants*, paru en 1860, à la veille de l'émancipation des serfs, il créa le personnage devenu célèbre du révolutionnaire Bazarov. C'est là également qu'il remit à la mode, pour désigner ce personnage, un terme déjà ancien, qui devait faire fortune, le mot : *nihiliste*. Bazarov, ce révolutionnaire de théorie, qui ne respecte aucune croyance ni aucune tradition, et qui meurt d'une piqûre anatomique, est un produit russe préparé directement par une science mal digérée apprise dans les universités allemandes. C'est un pur théoricien, lui aussi, un homme pour qui l'harmonie n'existe pas entre l'idée conçue et sa réalisation. En 1859, Tourguéniev publia : *la Veille*, un roman assez étrange, dont le sujet lui avait été donné par un de ses voisins de campagne qui avait été victime d'un drame intime du même genre. En 1867, *Fumée* présenta une peinture satirique de la société russe qui se presse à l'étranger dans les villes d'eaux et de plaisir. Enfin, en 1876, dans *Terres vierges*, il abordait derechef, mais avec beaucoup plus de hardiesse et d'ampleur qu'autrefois, le problème de la conspiration. Sans idéaliser les conspirateurs, il nous les rend du moins sympathiques : nous avons tant de pitié pour Niéjdanov, le nihiliste trop faible pour passer à l'acte, et qui se tue pour avoir trempé dans un complot auquel il n'a rien apporté d'efficace ! Ici encore, nous sommes en présence d'un indécis et d'un rêveur comme le sont Roudine et Bazarov. A côté de ces grands romans, Tourguéniev écrivit des nouvelles souvent assez longues, et dont quelques-unes sont parmi les choses les plus délicates qu'il ait signées : citons *Assia* (1858) ; *Premier Amour* (1860) ; *le Roi Lear de la steppe* (1870) ; *les Eaux printanières* (1871), etc.

Un mot résume l'impression que produit sur tous les lecteurs l'œuvre de Tourguéniev : on sent que c'est l'œuvre d'un réaliste artiste. Parmi tous les écrivains russes, il n'en est pas un seul auquel ce nom convienne aussi sûrement qu'à lui. D'abord, il est un grand styliste. Dans une littérature dont les représentants s'inquiètent assez peu en général de la forme extérieure, il a apporté un souci de la forme et de l'harmonie qui l'égale aux plus grands maîtres du style dans les autres langues de l'Europe. A la langue russe si riche, si souple, si harmonieuse, il a su faire rendre des sons merveilleux. Telle de ses pages est rythmée comme un chant, et la couleur aussi bien que les formes y sont fixées avec une incomparable maîtrise.

Tourguéniev n'est pas seulement artiste par la magie du style ; il l'est également par la pénétration de l'analyse et par l'art de la composition, et, ici encore, il se distingue de ses compatriotes dont les romans sont volontiers massifs et diffus. Ses romans sont courts, non parce que l'auteur manque de souffle, mais parce qu'il s'est appliqué à se restreindre, et que, sous la forme apparente d'un récit abandonné, il s'est efforcé de donner à ses lecteurs, par quelques mots choisis, l'impression exacte de toutes les nuances psychologiques qu'il étudie. Tout chez lui contribue à éclairer les caractères de ses personnages principaux, comme chez Tolstoï, par exemple, tout contribue à donner la physionomie d'une époque. Si donc il est juste de dire que Tourguéniev fut un évocateur de la société

russe, il faut ajouter qu'il fut un évocateur *sobre*. C'est là que se manifeste le mieux la différence entre lui et Léon Tolstoï. Dans l'œuvre de Tolstoï se reflète tout un monde; dans celle de Tourguéniev, nous voyons apparaître seulement des individus. Mais les nuances de caractère de ces individus sont observées avec une finesse tellement suggestive, que nous voyons vivre ces personnages. Ce n'est pas sans raison, apparemment, que le grand romancier a choisi de préférence ses personnages parmi des hommes chez qui l'excès de culture intellectuelle, en affaiblissant la faculté de vouloir, provoquait des luttes incessantes et d'interminables oscillations de sentiments.

En résumé, le talent de Tourguéniev est plus délicat, plus sensible, plus nuancé, plus près de nous que celui de Tolstoï. C'est pour ces raisons que beaucoup de lecteurs français le préfèrent entre tous les romanciers russes. Ses qualités de forme, sa mesure, son réalisme souverainement discret, son goût, son talent de généralisation sans pédantisme, sont des qualités auxquelles nul d'entre nous ne peut rester insensible, tandis que nous sommes plus d'une fois déconcertés par ce qu'il y a de colossal chez Tolstoï ou de maladif chez Dostoievski.

Les œuvres de Tourguéniev ont été traduites en français pour la plupart de son vivant. En voici les titres avec les dates d'apparition : *Nouvelles moscovites* (1869); *Fumée* (1868 et 1874); *Etranges Histoires; le roi Lear de la steppe; les Eaux printanières* (1873); *Reliques vivantes*, etc. (1876); *Terres vierges* (1877); *Souvenirs d'enfance; Œuvres dernières* (1885); *Un Bulgare; A la veille* (1886); *Nouvelles Scènes de la vie russe* (1887); *Premier Amour* (1889); *Assia; Faust* (1895); *Mémoires d'un seigneur russe; Scènes de la vie russe* (1896). Jules Legras.

Bibl. : P. Bourget, *Nouveaux Essais de psychologie contemporaine ;* Paris, 1886, in-12. — E. Hennequin, *les Ecrivains francisés ;* Paris, 1889, in-12. — T. de Wyzewa, *Ecrivains étrangers ;* Paris, 1896, in-12. — E. Dupuy, *les Grands Maîtres de la littérature russe ;* Paris, 1897, in-12, 4e éd. — E. de Vogüé, *le Roman russe ;* Paris, 1897, in-12, 4e éd.

TOURILLON. I. Mécanique. — Les tourillons sont deux cylindres terminant un treuil ou un arbre de machine (V. Arbre, t. III, pp. 578 et 583) et reposant sur des coussinets. Ils fournissent au treuil ou à l'arbre, pendant sa rotation, ses points d'appui. Le frottement est, d'ailleurs, d'autant plus petit que leur diamètre est plus réduit. C'est pourquoi on les fait, le plus généralement, en métal, et si l'on appelle D leur diamètre, l leur longueur, F l'effort maximum auquel ils doivent être soumis, R la résistance du métal à la flexion, il faut et il suffit, même en tenant compte du *cisaillement* (V. ce mot), que l'on ait la relation

$$D = 2\sqrt{\frac{3F}{\pi R}}.$$

Les tourillons des roues prennent plus spécialement le nom de *fusées* (V. ce mot). — Le tourillon qui réunit deux pièces articulées ensemble est un *prisonnier*. Enfin, dans l'artillerie, on appelle, par analogie, tourillons les deux cylindres de métal qui sont placés de chaque côté d'une pièce de canon, entre la culasse et la volée, et autour desquels celle-ci tourne quand on lui fait quitter la position horizontale.

II. Chasse (V. Fauconnerie).

TOURING-Club (V. Tourisme).

TOURISME. Désignation appliquée par les Anglais, puis par les divers peuples européens, aux voyages d'agrément comportant de continuels déplacements ; le goût des beautés naturelles, l'hygiène, le besoin d'exercice et de vie au grand air ont beaucoup développé le tourisme dans la seconde moitié du xixe siècle ; il s'accommode particulièrement de la marche pédestre, du cyclisme, de l'automobilisme ; l'alpinisme (abstraction faite des acrobaties des grimpeurs) est une branche du tourisme ; de même les voyages en yacht sur mer et sur routes fluviales. Le tourisme d'été est le plus développé ; mais les classes les plus riches pratiquent également le tourisme d'hiver, voyageant dans les pays à climat plus doux ou bien, au contraire, allant sur les hautes Alpes et dans les pays froids pratiquer le patinage et le traîneau. — Les progrès du tourisme ont été accélérés par la formation de sociétés spéciales, parmi lesquelles nous citerons le Touring-Club de France et l'Union des associations allemandes de touristes ; enfin un groupement (union internationale) des grandes sociétés de tourisme des principaux pays a été constitué. Beaucoup de syndicats locaux se sont créés pour faire connaître les beautés naturelles et les monuments de la région et pour en faciliter l'accès. Le Touring-Club de France, qui s'adresse en premier lieu aux cyclistes et compte 73.000 membres payant régulièrement leur cotisation, emploie son budget annuel de 700.000 fr. à la publication d'une revue mensuelle, d'un grand ouvrage en 30 volumes sur les *Sites et Monuments de France*, d'annuaires, de guides et de cartes routières (France au 400.000e; Tunisie au 1.000.000e; environs de Paris, au 50.000e, etc.), , à l'amélioration des routes et sentiers cyclables et pédestres, à l'installation de postes de secours (238 en 1900), à la pose de plus de 2.000 poteaux indicateurs, qu'il se charge au besoin d'établir, à l'institution de délégués locaux chargés à titre gracieux de donner aux touristes les informations utiles, à l'étude de toutes les questions d'intérêt général (règlements, circulation, ch. de fer, etc.); il recommande gratuitement des hôtels et des mécaniciens (2.500 hôtels et 2.200 mécaniciens), et exerce sur eux une surveillance effective, non seulement pour la stricte application des prix convenus, mais pour le perfectionnement de leurs installations, etc. Le T. C. F. facilite à ses adhérents l'accomplissement des formalités douanières. Un comité de contentieux et un comité technique sont chargés d'étudier et d'élucider tous les sujets intéressants les touristes, cyclistes et automobilistes; ils leur donnent des consultations gratuites. Les sociétés de tourisme s'efforcent, avec un succès croissant, de procurer à la France, à l'Allemagne et aux pays scandinaves les avantages que la Suisse et l'Italie retirent de l'afflux des visiteurs étrangers. La *Revue du Touring-Club* en France, le *Tourist* à Berlin (depuis 1883), centralisent ces efforts dont profitent tous les voyageurs.

TOURKMANTCHAI. Village de Perse, sur la route de Tebriz à Kazvin, près de Mianèh. — Traité de paix entre la Russie et la Perse (21 févr. 1828), signé par le général Paskiévitch pour l'empereur Nicolas Ier et le prince Abbas-Mirza pour son père Feth-Ali-Chah. Il stipulait la cession d'Erivan et de Nakhtchévan, le payement d'une indemnité de guerre de 87 millions de fr., la fixation d'un droit *ad valorem* de 5 % sur les exportations et les importations, et interdisait au pavillon persan de flotter sur la Caspienne, renouvelant ainsi une clause qui figurait déjà dans le traité de Gulistan (1813). Ce traité, qui est toujours en vigueur, a établi la prépondérance de la Russie dans le N.-O. de la Perse. Cl. Huart.

TOURLANDRY (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Chemillé ; 1.438 hab.

TOURLAVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville ; 8.304 hab. Petit port et station balnéaire du Becquet. Carrières d'ardoises et de grès quartzite. Fonderie de fer et de cuivre. Une manufacture de glaces y fut fondée par Colbert et n'existe plus depuis la fin du xviiie siècle.

TOURLIAC. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Villeréal ; 213 hab.

TOURLY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 147 hab.

TOURMALINE. I. **Minéralogie.** — Le nom de tourmaline, qui a été introduit en 1703, mais qui n'a prévalu que lentement sur l'ancien nom de *Schorl* ou *Schœrl*,

qualifie un genre plutôt qu'une espèce. Les minéraux auxquels il s'applique sont tous, il est vrai, des borosilicates d'alumine, généralement fluorifères. Mais la magnésie, le fer, le manganèse et les alcalis y interviennent en proportions variables. En outre, le rapport d'oxygène pour les bases protoxydes, les sesquioxydes, la silice et l'acide borique, est loin d'être constant dans les diverses variétés. Rammelsberg a obtenu, à l'analyse, les résultats suivants :

	RO	R^2O^3	SiO^2	BO^3
Tourmalines magnésiennes ...	1	3	4	1
— ferro-magnésiennes	1	4	6	1
Tourmalines ferrifères........	1	6	6	2
— ferro-magnésiennes et lithinifères.....	1	9	9	2
Tourmalines manganésiennes et lithinifères.............	1	12	12	4

Toutes les tourmalines ont leur mode de cristallisation dérivé du système rhomboédrique, avec tendance à l'hémimorphisme. Leurs prismes, qui sont à six ou à neuf pans, ont, conséquemment, les deux extrémités dissemblables. De plus, ils présentent très souvent une section triangulaire rappelant un triangle sphérique. Les clivages sont imparfaits. Le polychroïsme est, dans les plaques minces, aussi marqué que celui du mica noir : on l'observe à son maximum en plaçant l'allongement des cristaux normal à la plus courte diagonale du polariseur. La pyro-électricité est très nette. L'éclat est vitreux, transparent, translucide. La densité varie entre 2,94 et 3,24, la dureté entre 7 et 7,5. La cassure est conchoïdale ou inégale, la poussière incolore. Inattaquables par les acides, les tourmalines deviennent, après fusion, décomposables par l'acide sulfurique et, après une calcination au rouge vif, par l'acide fluorhydrique, avec dégagement de fluorure de silicium. Elles colorent la flamme en vert lorsqu'on les fond avec du bisulfate de potasse et du spath fluor.

Les diverses variétés de tourmaline oscillent toutes, d'après Riggs, autour de trois types de composition : les tourmalines magnésiennes, exemptes de lithine, les tourmalines lithinifères, exemptes de magnésie, et, entre les deux, les tourmalines ferrifères. La proportion du fluor y varie entre 0 et 0,78 °/₀.

Les *tourmalines magnésiennes* peuvent recevoir la formule $H^{16}Mg^{28}/_3Na^8/_3Al^5B^6Si^{24}O^{132}$. Elles sont brunes ou jaunes, avec une densité variant de 3 à 3,07, et fondent au chalumeau en une scorie grise ou jaunâtre. Elles se rencontrent dans la pegmatite, le micaschite, quelquefois la dolomie. En Carinthie et, notamment, dans le bassin de la Drave, la tourmaline brune ou *dravite* est en cristaux prismatiques bien formés, dans une gangue de margarodite. Les variétés ferro-magnésiennes sont brun foncé ou noires.

Les *tourmalines ferrifères*, $H^{16}Fe^4Na^4Al^{14}B^{12}Si^{12}O^{130}$, sont noires, avec une densité s'élevant jusqu'à 3,25, et fondent au chalumeau en scorie brune ou noire. Elles constituent le schorl proprement dit, généralement remarquable par son éclat vitreux et sa tendance à former des masses bacillaires (*Stangenschorl*). Elles abondent dans les pegmatites et les granulites, dont elles sont l'élément caractéristique. Les cristaux, qui arrivent à dépasser $0^m,30$, sont souvent implantés en prismes ou en aiguilles, dans de grosses parties de quartz hyalin. Ils donnent alors naissance à une roche spéciale, l'*hyalotourmalite*. Le *Feijao* des sables diamantifères du Brésil est une tourmaline noire.

Les *tourmalines lithinifères*,

$$H^{16}(Na^2Li^2)^4Al^{16}B^{12}Si^{120}O^{130},$$

sont généralement manganésiennes (densité, 3 à 3,1) parfois aussi ferrifères (densité, 2,94 à 3,11). Elles sont, d'ordinaire, lorsque les proportions des oxydes de manganèse et de fer se trouvent égales, ou incolores, comme l'*achroïte*, ou faiblement colorées en rose ou en vert pâle. Un excès de manganèse donne les variétés rouges, qu'on trouve dans les pegmatites, en Sibérie et à l'île d'Elbe : *rubellite*, *sibérite*, *apyrite*. Elles sont très estimées en joaillerie (rubis de Sibérie). Il en est de même des variétés bleues (*indicolite* de Suède et de l'Oural) et vertes (tourmaline du Brésil) qui naissent d'un excès de fer et qui se trouvent aussi dans les pegmatites, quelquefois dans la dolomie.

II. Physique. — Pince a tourmalines. — Les cristaux de tourmalines possèdent la propriété remarquable d'absorber totalement, sous une épaisseur suffisante qui n'est pas considérable, 1 ou 2 millim., les rayons de lumière polarisée dans une certaine direction. Ils laissent passer, au contraire, une proportion maxima de lumière polarisée dans un plan faisant un angle droit avec la direction précédente de complète extinction. Pour les rayons polarisés dans des directions intermédiaires, ils sont plus ou moins absorbés : on peut toujours les décomposer en deux autres, polarisés l'un dans la direction d'extinction, l'autre dans la direction perpendiculaire ; seul ce dernier passe.

Une pince à tourmalines comprend deux tourmalines taillées parallèlement à leur axe, placées sur deux petits plateaux circulaires qui peuvent tourner dans leur plan ; chacun de ces disques porte une ligne indiquant la direction de l'axe de la tourmaline ; les deux plateaux sont superposés l'un à l'autre, de sorte qu'en plaçant l'œil contre une de ces tourmalines, si l'on regarde une lumière, les rayons émis par celle-ci n'arrivent à l'œil qu'après avoir traversé les deux tourmalines : à l'entrée dans la première, la lumière naturelle se réfracte en se divisant en deux rayons polarisés à angle droit ; l'un, le rayon ordinaire, est bientôt absorbé, pourvu que la plaque ait plus d'un millim. d'épaisseur ; l'autre, le rayon extraordinaire, sort seul ; la première tourmaline sert donc de polariseur puisqu'elle transforme un faisceau de lumière naturelle en un faisceau polarisé, suivant la direction marquée sur la plaque ; en pénétrant dans la seconde tourmaline, qui fait fonction d'analyseur, le rayon polarisé ne passe pas ou passe, en totalité ou en partie, selon que les deux traits des deux tourmalines sont rectangulaires, parallèles ou inclinés ; dans le premier cas, les deux tourmalines sont dites mises à l'extinction. Une graduation grossière, en huitièmes de circonférence, est parfois tracée sur la circonférence du disque qui porte la seconde tourmaline.

Cet instrument sert à étudier la polarisation chromatique dans les lames cristallines ; pour cela on place entre les deux tourmalines mises à l'extinction le cristal que l'on veut examiner ; cela est facile parce que les branches qui portent les tourmalines sont un peu élastiques et peuvent serrer un petit cristal entre elles deux. L'introduction du cristal entre les deux tourmalines mises à l'extinction a rétabli la lumière et, suivant la nature du cristal, on aperçoit des franges variées dont la forme apprend si le cristal est à un ou à deux axes optiques (V. pour la forme et les couleurs de ces franges, Polarisation, t. XXVII, p. 68). A. Joannis.

TOURMALINITE (Pétrogr.) (V. Granulite).

TOURMENTE. Rivière de France (V. Corrèze, t. XII, p. 1070, et Lot, t. XXII, p. 577).

TOURMIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq ; 520 hab.

TOURMO. Tribu arabe du Sahara méridional, à 120 kil. O. de Tombouctou, au N. du Macina ; elle vit de ses troupeaux de moutons et de chèvres.

TOURMONT. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 572 hab.

TOURNACHON (Félix) (V. Nadar).

TOURNAGE. I. Métallurgie. — Opération qu'on fait subir aux pièces qui sortent de la forge ou de la fonde-

rie en vue d'arrondir leur forme extérieure et de les préparer à l'alésage, au filetage, etc. On y emploie les tours ordinaires : tour à la main, à chariot, à pointes, en l'air (V. Tour).

II. Céramique (V. Céramique).

TOURNAI (flamand *Doornik*). Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. judiciaire et administratif de la prov. de Hainaut, sur l'Escaut, qui coupe la ville en deux parties presque égales, à 49 kil. S.-N.-O. de Mons, siège d'un évêché suffragant de l'archevêché de Malines. Le diocèse de Tournai comprend toute la prov. de Hainaut ; 30.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Lille-Calais, tête de ligne vers Renaix, Courtrai, Orchies, Saint-Amand et Saint-Ghislain. Fabriques de bonneterie, de rubans, de tulles, de tissus de laine et de coton, tanneries, poteries, blanchisseries de toiles, imprimeries. Les principales industries de Tournai étaient autrefois les tapisseries et les faïenceries ; elles ont aujourd'hui presque entièrement disparu. Athénée royal, Ecole moyenne de l'Etat pour filles, école de musique, école industrielle, grand séminaire, collège des Jésuites, nombreux établissements conventuels d'enseignement et de bienfaisance. Bibliothèque publique importante ; riches archives communales. La *Société historique et littéraire de Tournai* a publié 53 volumes de mémoires depuis 1845.

Monuments. — La cathédrale de *Notre-Dame* est un des édifices les plus imposants de l'Europe. L'église primitive



Cathédrale de Tournai.

fut détruite par les Normands en 882 ; la cathédrale actuelle fut commencée vers 1030. La nef est de style roman, le transept, où apparaît l'ogive, appartient au xiiie siècle ; le chœur, consacré en 1338, est un magnifique spécimen du style ogival. Le grand portail, originairement de style roman, est précédé d'un porche à arcades gothiques, aussi du xive siècle. Quatre tours s'élèvent dans les angles du transept, une sur la croisée et deux petites à la façade. L'intérieur a été restauré d'une manière très heureuse, de 1852 à 1870. Il est divisé en trois nefs. La longueur de la grande nef, depuis le portail extérieur jusqu'au transept, est de 54m,37, et sa largeur d'un pilier à l'autre de 9m,66. La longueur du transept est de 64m,60, et sa largeur de la nef au chœur de 33m,40. Sa hauteur, depuis le pavé jusqu'au point le plus élevé de la lanterne, est de 48m,50. La longueur du chœur est de 59m,16 ; sa largeur, non compris les basses ailes, est de 12m,35, et sa hauteur intérieure, du pavé à la voûte, est de 33 m. Le chœur est orné de belles verrières modernes dues à J. Capronnier. Il est précédé d'un jubé fort riche, en marbre blanc et noir, exécuté en 1566 par C. de Vriendt. La cathédrale est ornée de tableaux de Lancelot Blondeel, de Stuerbout, de G. Matzys, de Jordaens, de Gollait, de sculptures de Duquesnoy, de Lecreux, de Rubens, de Choisez. On y voit aussi la chasse de saint Eleuthère, en argent doré, de style roman, de 1247, et celle de saint-Piat, de 1280. Le trésor contient des tapisseries remarquables, des reliquaires somptueux, notamment le reliquaire de la Sainte Croix, qui date de l'époque mérovingienne, etc. L'église romane de Saint-Piat est du xie siècle. L'église de Saint-Quentin, de la même époque que Notre-Dame, est du style de transition. L'église de Saint-Brice, du xiie siècle, renfermait le tom-



Le Pont des Trous, à Tournai.

beau de Childéric († 480), roi des Francs ; on le découvrit en 1653, et on y trouva un grand nombre d'objets curieux, aujourd'hui déposés pour la plupart à la Bibliothèque nationale de Paris. Le Beffroi, restauré en 1852, a été construit au xiie siècle ; c'est une tour carrée de style ogival primaire, flanquée de quatre contreforts, terminés par des clochetons surmontés de statues modernes représentant les types des anciens serments de la commune : archers, arbalétriers, porte-glaives et canonniers. La Halle aux draps, édifice de la Renaissance, sert actuellement de musée ; on y voit des tableaux remarquables de Roger Van der Weyden, Mabuse, Van Oost, Lebrun, et la fameuse toile de Gallait, connue sous le nom de *les Têtes coupées*, représentant l'exposition des cadavres des comtes d'Egmont et de Hornes. Le musée archéologique contient des ivoires, des faïences, des médailles, des manuscrits à miniatures, entre autres le livre d'heures du roi Henri VIII d'Angleterre. Le pont des Trous, vieux pont aux arches en ogive, avec une tour à chaque bout, date de la fin du xiiie siècle. L'hôtel de ville est l'ancienne abbaye de Saint-Martin ; il est entouré d'un magnifique parc public. Le Palais épiscopal, du xve siècle, restauré au xviie et au xviiie. La gare du chemin de fer, œuvre de Beyaert, dans le style de la Renaissance flamande, est la plus belle de tout le réseau belge. On voit à Tournai les statues de : Christine de Lalaing, princesse d'Epinoy, par Dutrieux ; de B. Dumortier, botaniste et homme d'Etat, † 1878, par Fraikin ; du peintre L. Gallait, par G. Charlier. La ville a conservé un grand nombre de maisons anciennes parmi lesquelles il en est de fort curieuses.

Hommes célèbres. — Saint Eleuthère († 532) ; Heriman, chroniqueur (xiie siècle) ; Gilles Le Muisit, chroniqueur († 1352) ; Isaac Lemaire, navigateur († 1617) ; L. Gallait, peintre († 1887).

Histoire. — Tournai était déjà une cité importante à l'époque romaine. Les premiers rois mérovingiens y établirent leur capitale. Charles le Chauve donna Tournai et le Tournaisis à son gendre Baudouin Bras de fer, comte de Flandre. En 881, la ville fut détruite par les Normands. Elle fut reconstruite au commencement du xe siècle par un personnage dont on ne connaît pas le nom, qui s'empara des terres vacantes, construisit un château sur la r. dr. de l'Escaut, prit le titre de châtelain de Tournai, et exerça de fait l'autorité suprême, tout en se reconnaissant l'homme lige de l'évêque. Les luttes d'influence entre le châtelain d'une part, l'évêque et la commune de l'autre, se prolongèrent jusqu'au xive siècle. A cette époque (1313), Baudouin de Mortagne, le dernier châtelain, vendit ses

droits à Philippe le Bel. Charles-Quint s'en empara en 1521, et, depuis lors, Tournai suivit la fortune des Pays-Bas. La ville avait une grande importance stratégique. Entourée de murs par Philippe le Bel en 1295, elle subit de nombreux sièges en 1340, 1513, 1521, 1581, où elle fut défendue contre le duc de Parme par Christine de Lalaing, princesse d'Epinoy, qui se mit à la tête de la garnison, en remplacement de son mari absent, fut blessée, en repoussant un violent assaut, et ne capitula qu'après avoir perdu les trois quarts de ses troupes. Louis XIV s'empara de Tournai en 1667, mais dut restituer la place à la paix d'Utrecht; Louis XV la prit après la bataille de Fontenoy en 1745 ; elle tomba au pouvoir des Français en 1792 et en 1794. La forteresse avait été considérablement développée sous le régime hollandais ; elle a été démantelée en 1869. Tournai avait été ravagée par la peste en 1426, et souffrit cruellement de la famine pendant les années 1437-1438.

Evêques : saint Piat, † 487 ; saint Eleuthère, † 532 ; saint Médard, † 556. Sous l'épiscopat de saint Médard, les diocèses de Tournai et de Noyon furent réunis, sans être confondus, sous la direction du même titulaire, et cet état de choses se prolongea jusqu'en 1146 (V. Noyon, t. XXV, p. 123); Anselme, † 1149 ; Gérard, † 1166 ; Gautier, † 1171 ; Everard, † 1191 ; Etienne, † 1203 ; Goswin, 1218 ; Walter de Marvis, † 1251 ; Walter Crucius, † 1261 ; Jean Buchianus, † 1266 ; Jean d'Enghien, transf. à Liège en 1294 ; Philippe de Meuse, † 1282 ; Michel de Warenghien, † 1291 ; Jean Wasonius, † 1300 ; Guido de Boulogne, transf. à Cambrai en 1324 ; Guillaume Ventadour, † 1333 ; André Ghini, résigne l'évêché en 1342 ; Jean des Prés, † 1349 ; Pierre de Forest, transf. à Paris en 1350 ; Philippe d'Arbois, † 1377 ; Pierre d'Auxy, 1389 ; Louis de la Trémouille, † 1410 ; Jean de Thoisy, † 1433 ; Jean de Harcourt, transf. à Narbonne, 1436 ; Jean Chevrot, † 1460 ; Guillaume Filastre, † 1473 ; Ferry de Clugny, 1483 ; Jean Monisart, † 1484 ; Charles du Hautbois, † 1513 ; Louis Guillard, transf. à Chartres en 1524 ; Charles de Croy, † 1564 ; Guibert d'Ongnies, † 1574 ; Pierre Pintaflour, † 1580 ; Max Morillon, † 1586 ; Jean Venduille, † 1592 ; Michel d'Esne, † 1614 ; Max Villain, † 1644 ; François Villain, † 1660 ; Gilbert de Choiseul, † 1689 ; François de Caillebot de la Salle, abdique en 1705 ; Louis de Coëtlogon, † 1707 ; René de Beauveau, transf. à Toulouse en 1713 ; Jean-Ernest de Löwenstein-Wertheim, † 1731 ; François-Ernest de Salm-Reifferscheid, † 1770 ; vacance du siège de 1770 à 1776 ; Guillaume-Florent de Salm-Salm, transf. à Prague en 1793 ; François-Joseph Hirn, † 1819 ; vacance du siège de 1819 à 1829 ; Jean-Joseph Delplanque, † 1834 ; Gaspart-Joseph Labis, † 1877 ; Edmond Dumont, déposé en 1881 ; Victor Duroussaux, † 1897 ; Charles-Gustave Walravens.

Les armoiries de Tournai sont : *De gueules chargées d'un fort d'argent donjonné de trois tours de même; au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or. L'écu timbré d'une couronne d'or.* E. H.

Concile de Tournai (*Tornacense concilium*), tenu vers 527. Saint Eleuthère y prononça un sermon *sur la Trinité*, qui est reproduit dans les *Actes* de ce concile.

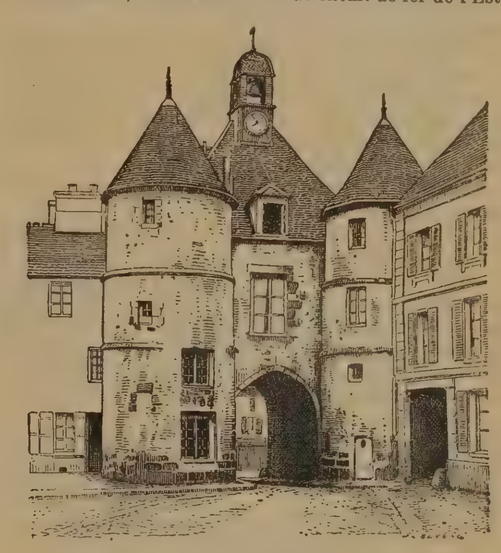
Bibl. : Cousin, *Histoire de Tournay* ; Douai, 1619, 2 vol. in-4. — Poutrain, *Histoire de la ville et cité de Tournay* ; La Haye, 1750, 2 vol. in-4. — Hoverland de Bauvelaere, *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournai* ; Tournai, 1805-34, 117 vol. in-12. — A. Chotin, *Histoire de Tournai et du Tournaisis* ; Tournai, 1840, 2 vol. in-8. — J. Lemaistre d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai* ; Tournai, 1842, 2 vol. — F. Hennebert, *Archives tournaisiennes* ; Tournai, 1842, in-8. — A. Soil, *Tournai archéologique en 1895* ; Tournai, 1895, in-8. — A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne* ; Tournai, 1895, 2 vol. in-8. — G. Kurth, *Clovis* ; Paris, 1900, 2 vol. in-8. — Dr F. Desmons, *Table méthodique des matières contenues dans les bulletins et mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai* ; Tournai, 1900, in-8.

TOURNAI-sur-Dive. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 365 hab.

TOURNAISIEN (Géol.) (V. Permo-Carbonifère).

TOURNAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 410 hab.

TOURNAN. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun ; 2.052 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.



Ancien château de Garlande, à Tournan.

Eglise du XIIIe siècle. Restes de l'ancien château de Garlande, faisant aujourd'hui partie de la mairie.

TOURNANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 281 hab.

TOURNAVAUX. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Monthermé ; 219 hab.

TOURNAY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage ; 399 hab.

TOURNAY. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, sur l'Arros ; 1.139 hab. Stat. du chem. de fer de Toulouse à Bayonne. C'est une bastide fondée en 1307, au lieu dit Rencon.

TOURNAY (Etienne de), canoniste français (V. Etienne de Tournay).

TOURNE. Rivière du dép. de la *Gironde* (V. ce mot, t. XVIII, p. 982).

TOURNE (Le). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Créon ; 707 hab.

TOURNE-A-GAUCHE (Tech.). On désigne sous le nom de *tourne-à-gauche* des outils servant à différents usages. C'est ainsi qu'on applique ce nom au levier à œil servant à tourner un outil quelconque ; à cet effet, l'œil est engagé sur une partie de l'outil approprié pour le recevoir. De même, on appelle ainsi l'outil dont on se sert pour contourner le fer sur lui-même, l'outil servant à donner de la voie à une scie en écartant alternativement les dents à droite et à gauche.

TOURNE-BROCHE. On désigne sous le nom de *tourne-broche* un ustensile de cuisine comprenant un dispositif destiné à faire tourner une broche sur laquelle on engage la viande à cuire. Ce dispositif consiste en un barillet mis en mouvement, soit par un ressort enroulé en spirale et fixé à son axe, soit par une hélice sur laquelle agit l'air chaud dégagé du foyer, soit par un poids suspendu à l'extrémité d'une corde enroulée autour du barillet. Ce mouvement est transmis à la broche par une série d'engrenages, et un volant à ailette sert de modérateur de vitesse.

TOURNEBU. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt ; 403 hab.

TOURNECOUPE. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Saint-Clar ; 673 hab.

TOURNEDOS-Bois-Hubert. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux ; 212 hab.

TOURNEDOS-sur-Seine. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche ; 124 hab.

TOURNEDOZ. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 66 hab.

TOURNÉE (Tech.). On désigne sous le nom de *tournée* un outil servant à fouiller les terres dures et pierreuses ; il se compose d'un fer recourbé dont une extrémité est plate, tandis que l'autre est terminée par une pointe et pré sentant en son milieu un œil destiné à recevoir un manche. C'est un genre de houe.

TOURNEFEUILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (O.) de Toulouse ; 771 hab.

TOURNEFORT. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Villars ; 222 hab.

TOURNEFORT (Joseph Pitton de), botaniste français, né à Aix le 5 juin 1656, mort à Paris le 28 déc. 1708. Son père le destinait à l'état ecclésiastique et le fit entrer au séminaire d'Aix. Mais à sa mort, en 1677, il jeta le froc aux orties et commença son herbier qui est devenu l'une des richesses du Muséum de Paris. En 1679, il alla à Montpellier pour étudier la médecine, se livra à de nombreuses herborisations, et en 1683 obtint la place de démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes, grâce à la protection de Fagon, et en 1692 devint membre de l'Académie des sciences. Dans l'intervalle, il parcourut la péninsule ibérique, l'Angleterre et la Hollande, et en 1694 publia son premier ouvrage : *les Eléments de botanique* (Paris, 3 vol. in-8 ; éd. latine en 1700, 3 vol. in-4, avec 476 pl., et un *Corollarium*, 1703, in-4, avec 13 pl. ; éd. de A. Jussieu, Lyon, 1719, in-4 ; trad. fr., Lyon, 1797, 6 vol. in-8). Tournefort fut reçu docteur en médecine à Paris en 1698 et publia la même année son *Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris* (Paris, 1698, in-12 ; 1725, 2 vol. in-12). En 1700, il fut chargé par Louis XIV de faire un voyage dans le Levant et en Afrique ; il revint en 1702, sans avoir pu explorer la Syrie et l'Égypte que ravageait la peste. Il fut nommé ensuite professeur de médecine au Collège de France et publia : *Relation d'un voyage du Levant* (Paris, 1717, 2 vol. in-4, pl. et autres éd. ; trad. angl., 1741, et allem., 1776). Tournefort a créé une classification botanique qui, bien qu'artificielle, fondée qu'elle est sur la forme de la corolle, a rendu de très grands services et a régné pendant cent ans dans la science (V. Botanique). Dr L. Hn.

TOURNÈGE. Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot, t. XIV, p. 1122).

TOURNEHEM. Forêt du dép. du *Pas-de-Calais* (V. ce mot, t. XXVI, p. 33).

TOURNEHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres ; 988 hab.

TOURNELLE (La) (Hist. jud.) (V. Parlement, t. XXV, pp. 1112 et 1115).

TOURNELLE (Marie-Anne de Mailly-Nesle, marquise de La) (V. Chateauroux [Duchesse de]).

TOURNÉLY (Honoré), docteur en théologie, né à Antibes en 1658, mort en 1729. Il professa la théologie à Douai et à la Sorbonne, et se signala par son zèle et par ses écrits en faveur de la bulle *Unigenitus*. Ses œuvres principales, composées en latin, traitent de la *Grâce*, des *Attributs de Dieu*, de la *Trinité*, de l'*Incarnation*, de l'*Eglise*, des *Sacrements*, etc. (Paris, 1725-30). Réunies sous le titre de *Théologie de Tournely*, elles ont été réimprimées à Venise (16 vol.), avec des retranchements, dont les plus importants portent sur le chapitre de l'*Eglise*. Une autre édition a été publiée à Cologne, conforme à celle de Venise.

TOURNEMINE. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot, t. XX, p. 730).

TOURNEMINE (René-Joseph de), littérateur et jésuite français, né à Rennes en 1661, mort à Paris en 1739. Après de bonnes études, il entra, en 1680, chez les jésuites, et y enseigna successivement les humanités, la philosophie et la théologie. En 1701, il vint à Paris diriger les *Mémoires de Trévoux*. Il y écrivit un grand nombre d'articles aisés et brillants pendant dix-sept ans, et sut garder dans ses polémiques littéraires une attitude assez impartiale. En 1718, il quitta le *Journal de Trévoux* pour devenir bibliothécaire dans la maison professe de son ordre. Les plus remarquables de ses articles sont : *Sur le système des Dynasties d'Egypte* (1702) ; *Réflexions sur la Dissertation de Leibniz touchant l'origine des Français* (1716) ; *Défense de Corneille* (1717) ; *Lettre sur l'immatérialité de l'âme* (1735) ; *De la Liberté de penser sur la religion* (1736). Il travaillait, quand la mort le surprit, à un *Traité sur le Déisme*.

Bibl. : Nicéron, *Mémoires*, t. XLII. — *Journal de Trévoux*, septembre 1739.

TOURNEMINE (Charles-Emile Vacher de), peintre français, né à Toulon en 1824, mort le 20 oct. 1872. Elève d'Isabey, il s'attacha au paysage et exposa, à partir de 1846 : *Souvenir de Concarneau*, *Bords de l'Oust*, *Marée basse*, *Soleil couchant*, etc. Il alla ensuite en Orient chercher de nouvelles inspirations : *Café dans l'Asie Mineure*, *Sur la route de Smyrne*, *Cavaliers turcs*, *Départ d'une caravane*, *Habitations près d'Adalia*, *Promenade de femmes turques*, *Episode d'une chasse en Afrique*, *Une Fête dans l'Inde*, *Vue de Luxor*, œuvres d'un dessin correct et d'un coloris agréable.

TOURNEMIRE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique ; 763 hab. Stat. de chem. de fer.

TOURNEMIRE. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Cernin, à 920 m. d'alt. ; 451 hab. Ruines des châteaux de Tournemire et d'Anjouy (donjon du xive siècle).

TOURNE-OREILLES (Génie rur.) (V. Charrue).

TOURNE-PIERRES (Ornith.). Genre de l'ordre des Echassiers ayant pour type le Tourne-pierres a collier (*Strepsilas interpres*), à bec droit de la longueur de la tête ; les tarses, médiocrement élevés, sont terminés par quatre doigts à membrane presque nulle. Le plumage est blanc avec un large collier noir et des taches rousses et noires sur différentes parties du corps. Taille d'une Tourterelle. Il habite l'Europe et l'Amérique du Nord, s'étendant, dans ses migrations, jusqu'en Afrique et en Océanie. Il fréquente le bord de la mer par petites bandes qui sont sans cesse en mouvement. Son vol est rapide et en ligne droite ; il court avec vélocité. Sa nourriture consiste en mollusques, vers et crustacés qu'il cherche dans le sable ou sous les galets. Le nid n'est qu'une dépression dans le sable, garnie de quelques brins d'herbe, où la femelle pond trois ou quatre œufs en mai-juin ; ce nid est souvent placé au pied d'une touffe de Genévriers. En France, les passages réguliers ont lieu en avril-mai et en septembre. Une espèce voisine habite le versant du Pacifique dans l'Amérique du Nord et les îles Sandwich. Le genre *Aphriza* est fondé sur une espèce plus distincte, mais qui a le même habitat, et le genre *Pluvianellus* sur une espèce propre au détroit de Magellan. E. Trouessart.

TOURNES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Renwez ; 504 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

TOURNES ou **DETOURNES** (lat. *Tornesius*). Famille originaire de Noyon, établie à Lyon au début du xvie siècle. *Jean Ier* (1504-64) travailla dans l'atelier de l'imprimeur Gryphius, puis s'établit vers 1540. Il prit pour symbole deux serpents entrelacés et pour devise : *Quod tibi fieri non vis, alteri non feceris*. On ne sait à quelle date il se convertit à la Réforme. Ses éditions sont célèbres par la beauté et la netteté des caractères, par la correction du texte. On cite son *Pétrarque* de 1550, son *Vitruve* de 1552, les *Marguerites de la Marguerite*

des Princesses de 1547, etc. Il était imprimeur du roi à Lyon. — *Jean II*, né en 1539, exerça sa profession à Lyon jusqu'en 1585. Le 10 nov. de cette année, il s'établit comme imprimeur à Genève, où il fut reçu à bourgeoisie en 1596, et nommé du Deux-Cents en 1604. Il y mourut en 1615, laissant de Sara de la Chana un fils, *Jean*, et deux filles. Fort instruit, il a traduit le *Capitaine* de Jérôme Cattaneo et une partie des nouvelles de Bandello, et écrit une continuation de la *Chronique de Savoie*. — *Jean III*, membre du Deux-Cents en 1624, imprimeur de la République en 1636, meurt en 1669. De Marie Crespin, il eut *Jean-Antoine*, mort sans postérité en 1682. D'Anne Dansse il eut, entre autres, *Samuel*, imprimeur comme lui, et *Jean IV*. — Deux des fils de Samuel, *Jean-Jacques* et *Jacques* établirent en 1727 une succursale à Lyon, où ils vendaient surtout des livres religieux pour l'Espagne et l'Italie ; ils furent atteints par la suppression des jésuites. — *Jean IV*, né en 1634, exerça le ministère en France sous le règne de Louis XIV ; destitué en 1670, il rentra à Genève, puis (1672) fut pasteur de l'Eglise française de Bâle. Il mourut en 1713, laissant onze enfants. — Alfred Cartier, de Genève, prépare une étude complète sur les de Tournes. H. Hauser.

Bibl. : Lyon, Genève, Imprimerie. — *France protestante*. — Gaullieur, *Etudes sur la typogr. génevoise*. — A. Cartier, *Arrêts du Conseil de Genève sur l'imprimerie*, dans *Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, t. XXIII.

TOURNESAC. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot, t. XII, p. 1187).

TOURNESOL. I. Botanique (V. Helianthus).

II. Chimie. — Le tournesol est une matière colorante, d'un bleu violet, qu'on trouve dans le commerce sous les deux formes du *tournesol en pains* et du *tournesol en drapeaux* (V. Bleu, t. VI, p. 1123). Elle est employée, non seulement en teinture, mais aussi, dans les laboratoires de chimie, à la préparation d'un « papier réactif », qui sert d'indicateur pour la constatation de l'acidité ou de l'alcalinité des produits. Le *papier bleu de tournesol* s'obtient en teignant du papier Joseph dans une solution de tournesol en pain : il rougit au contact des acides. Le *papier rouge de tournesol* est du papier bleu rougi avec des acides faibles ; il est ramené au bleu au contact des alcalis.

TOURNESOLIA (*Tournesolia* Scop.). Genre d'Euphorbiacées-Jatrophées, synonyme de *Crozophora* Neck., et composé d'herbes ou d'arbustes des régions tempérées et tropicales, dont les caractères sont à peu près ceux des *Jatropha* (V. ce mot). L'espèce type, *T. tinctoria* Scop. (*Croton tinctorium* L., *Crozophora tinctoria* Neck.), appelée vulgairement *Tournesol*, *Maurelle*, *Herbe de Clytie*, habite la région méditerranéenne et est cultivée dans le S.-E. de la France pour la fabrication du tournesol. Dr L. Hn.

TOURNETTE. I. Ameublement. — Appareil composé d'un rouleau de bois pivotant horizontalement sur deux supports et portant une serviette dont les extrémités sont cousues ensemble de façon à former une bande continue. La tournette accompagne un lavabo et permet à plusieurs personnes de s'essuyer successivement les mains en faisant tourner la serviette autour de son rouleau pour y trouver une place sèche lorsqu'elle vient d'être employée. L'usage de la tournette n'est devenu rare que depuis peu d'années. Elle était très employée au moyen âge dans les intérieurs modestes où elle remplaçait, avec la fontaine, le serviteur qui, dans les maisons riches, *donnait à laver*, c.-à-d. présentait avant et après le repas le bassin, l'aiguière et la serviette ou *touaille* à chaque convive. C. Enlart.

II. Jeu (V. Tourniquet).

TOURNEUR (Tech.) (V. Tour).

TOURNEUR (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. du Bény-Bocage ; 1.203 hab.

TOURNEUR (Pierre Le), littérateur français, né à Valognes en 1736, mort à Paris le 24 janv. 1788. Il fit ses études à Coutances, puis au collège des Grassins ; en 1766, il obtint un prix à l'Académie de Montauban, et, en 1767, un prix à l'Académie de Besançon. Il fut tour à tour censeur royal, secrétaire de la librairie et secrétaire ordinaire de Monsieur. Sa vie fut consacrée presque tout entière à la traduction d'ouvrages anglais. Parmi ses traductions, la plus célèbre est celle de Shakespeare, dont la publication suscita une polémique restée célèbre : elle n'est pas parfaite, et le style en est souvent emphatique ; mais les préfaces et les discours qui l'accompagnent montrent que Le Tourneur sentait les beautés du poète anglais. Outre Shakespeare, il a traduit différentes œuvres d'Young, d'Hervey, de Robertson, de Macpherson, de Jennings, de Richardson ; il a enfin fait paraître des *Discours moraux* (1768) ; *l'Histoire de Mlle de Sirval* (1788) ; *les Jardins anglais* (1788). Il était laborieux et doux. Tous ceux qui ont parlé de lui ont fait un éloge sans réserves de son caractère et de son humeur.

Bibl. : La Harpe, *Cours de littérature*. — Sabatier, *les Trois Siècles*. — Lacroix, *Histoire de l'Influence de Shakespeare sur le théâtre français* (1856).

TOURNEUX (Jean-Maurice), littérateur et bibliographe français, né à Paris le 12 juil. 1849, et fils du peintre et littérateur J.-F.-E. Tourneux qui est mort en 1867. Après avoir débuté en collaborant aux nouvelles éditions des *Supercheries littéraires* de Quérard et du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier, il termina d'abord l'édition des œuvres complètes de Diderot, commencée par Assézat (1875-77, 20 vol. in-8), et n'a pas cessé depuis de faire paraître des études critiques ou bibliographiques de grande valeur. En même temps qu'il publiait : *Prosper Mérimée, sa bibliographie* (1876) ; *Théophile Gautier, sa bibliographie* (1876) ; *Prosper Mérimée, ses portraits, ses dessins, sa bibliographie* (1879), il entreprenait une réimpression de la *Correspondance littéraire de Grimm* (1877-82, 16 vol. in-8). En 1882, il reçut du gouvernement la mission de rechercher les manuscrits de Diderot conservés en Russie (rapport publié en 1885). L'intéressant volume intitulé *Eugène Delacroix devant ses contemporains* (1886), et une série d'éditions d'œuvres ou d'opuscules du XVIIIe siècle, datent de la période suivante : Diderot, *le Neveu de Rameau* (1884) ; Mme d'Epinay, *l'Amitié de deux jolies femmes* (1885) ; Dubois de Saint-Gelais, *Histoire journalière de Paris* (1886) ; Montesquieu, *Lettres persanes* (1886, 2 vol.) ; Gudin de la Brenellerie, *Histoire* (inédite) *de Beaumarchais* (1888) ; *Paris au XVIIIe siècle, les Promenades à la mode* (1888) ; Marmontel, *Mémoires* (1891, 3 vol.). Mais le nom de Tourneux restera surtout attaché à une publication considérable entre toutes, actuellement en cours, et qui lui a valu le prix Brunet à l'Académie des inscriptions : *la Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Cette œuvre, véritable modèle de bibliographie historique, publiée aux frais de l'administration parisienne, comprendra 5 vol. ; 3 ont paru (1890-1900, gr. in-8). L'auteur, il est bon de le faire observer, a rempli si complètement son cadre que l'intérêt de sa publication ne se limite pas à l'époque de la Révolution et qu'elle peut, dans une certaine mesure, servir de bibliographie de l'Histoire de Paris. En 1895, il a publié un manuscrit inédit : *Procès-verbaux de la Commune de Paris* (10 août 1792-1er juin 1793), et en 1899 : *Diderot et Catherine II*. Tourneux a collaboré de plus à la 5e éd. du *Dictionnaire des contemporains*, à la *Nouvelle Revue*, à la *Gazette des Beaux-Arts*, à l'*Art*, à l'*Artiste*, à l'*Illustration*, au *Temps*, à l'*Amateur d'autographes* (dont il a imprimé les tables en 1877 et en 1900), à la *Révolution française*, à la *Revue de l'art français* (table, 1897), à la *Revue d'histoire littéraire de France* (table, 1900), au *Bulletin du Bibliophile* (*Marie-Antoinette devant l'histoire, Essai bibliographique*, 1895 ; 2e éd., 1901), au *Bibliographe moderne* (*les Sources bibliographiques de l'histoire*

de la Révolution française, 1898). Il a donné enfin de nombreux articles à la *Grande Encyclopédie*.

TOURNEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (N.) d'Evreux ; 166 hab.

TOURNEVIRE (Mar.). Câble sans fin, constitué par un cordage très fort, garni, dans sa longueur, de pommes et terminé à chacune de ses extrémités par un œil destiné à les réunir. La tournevire s'enroule au cabestan pour virer, par son intermédiaire, les câbles trop gros pour pouvoir y être directement garnis, ce qui est le cas des câbles d'ancres. Elle fait le tour du navire en dedans, sur l'avant, et, au moyen de garcettes, que les pommes empêchent de glisser, on l'amarre sur le câble. On s'en sert, du reste, de moins en moins.

TOURNEVIS (Tech.). On désigne sous le nom de *tournevis* un outil, sorte de ciseau en fer ou en acier servant, comme son nom l'indique, à serrer et desserrer les vis.

TOURNIAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Pleaux ; 639 hab.

TOURNIER (Victor-Fernand-Albert), littérateur et historien français, né à Pamiers (Ariège) le 24 mai 1855. Avocat à la cour d'appel de Paris, et depuis 1894 bibliothécaire du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, Albert Tournier a collaboré à la *République française*, sous la direction de Gambetta, puis successivement à l'*Evénement*, à *Germinal*, au *Figaro*, au *Matin*, etc. Il a fait paraître dans ces journaux et dans diverses revues : *Revue bleue*, *Revue internationale*, *Revue des Revues*, *Revue occidentale*, d'importantes études sur la Révolution. Vice-président du Félibrige de Paris et de la Cigale, dont il fut, dans de mémorables circonstances, l'éloquent porte-parole, Tournier a pris une très large part au mouvement de décentralisation artistique et littéraire qui aboutit aux représentations nationales du Théâtre antique d'Orange, qu'il présida en 1900 comme délégué du gouvernement. Albert Tournier a été candidat de concentration républicaine aux élections législatives de 1898, dans son pays d'origine où il obtint 8.360 suffrages contre le député sortant. « C'est un artiste et un historien », a dit Jules Claretie dans la préface de *Vadier*, magistrale étude que Tournier a consacrée au grand conventionnel de l'Ariège. Ses œuvres répondent à ce double titre : *le Chansonnier provençal* (1888) ; *Des Alpes aux Pyrénées*, en collaboration avec Paul Arène (1890) ; *En terre d'oc* (1897) ; *Gambetta, souvenirs anecdotiques* (1892) ; *l'Epopée garibaldienne*, avec illustrations du général Bordone, ancien chef d'état-major de l'armée des Vosges (1893) ; *Vadier, président du comité de Sûreté générale sous la Terreur* (1896) ; *la Fin des Conventionnels* (1901). P. Maryllis.

TOURNIÈRES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy ; 230 hab.

TOURNIOLE (Pathol.) (V. Panaris).

TOURNIQUET. I. Technologie. — On désigne sous le nom de *tourniquet* un appareil destiné à forcer les piétons à ne passer qu'un à un. Il se compose d'une croix de bois ou de métal pouvant pivoter autour d'un axe vertical. Les tourniquets sont parfois munis d'un compteur qui dénombre les personnes qui s'en servent. On nomme également ainsi un jeu de hasard formé d'une roue mobile autour de son axe et portant des pointes entre lesquelles sont inscrits des numéros et d'un index fixe qui sert à indiquer le numéro gagnant : celui devant lequel il se trouve placé quand la roue ayant fini sa rotation s'arrête. Tout dispositif formé d'une pièce de bois ou de métal pouvant tourner autour d'un axe fixe et servant, suivant sa position, à fixer ou laisser libres certains objets est également appelé tourniquet. E. Laye.

II. Physique. — Tourniquet électrique. — Petit instrument destiné à montrer le *pouvoir des pointes* : il se compose d'un petit équipage mobile formé par une tige de cuivre terminée en pointes et recourbée en sens inverse à ses deux extrémités ; au milieu de la tige se trouve une chape que l'on peut poser sur une pointe servant de pivot. En électrisant l'appareil, le fluide électrique s'échappe par les pointes, et la répulsion de l'air ainsi électrisé fait tourner l'appareil.

Tourniquet hydraulique. — Cet appareil se compose d'un vase plein d'eau, mobile autour d'un axe vertical et de deux tuyaux disposés horizontalement et recourbés de façon à former à eux deux une S ; tant que les deux ouvertures de ces tuyaux restent fermées, le vase est immobile parce que les diverses pressions de l'eau sur les parois s'équilibrent ; mais si l'on vient à déboucher ces tuyaux, la pression qui était exercée sur le bouchon et qui neutralisait une pression égale et directement opposée n'existe plus, et cette dernière seule agit en communiquant au vase un mouvement en sens inverse de celui de l'eau qui s'écoule. On peut voir dans cet appareil le principe des turbines que l'on utilise en grand dans l'industrie. A. Joannis.

III. Chirurgie. — Le tourniquet est un compresseur formé de deux pelotes, l'une immobile, l'autre mobile à l'aide d'une vis dont l'écrou est fixé à la pelote fixe. On connaît le tourniquet de G.-L. Petit, de Larrey, etc. Cet appareil sert à arrêter par compression le cours du sang dans les vaisseaux un peu volumineux ; il est employé dans la cure lente des anévrismes. Dr S. Morer.

TOURNIS (Méd. vét.). Maladie déterminée par la présence dans le cerveau d'un *tænia* (V. ce mot, p. 866), et caractérisée par une tendance au vertige, par l'inclinaison de la tête d'un côté ou de l'autre, par le tournoiement, etc., suivis bientôt d'amaigrissement, de diarrhée et enfin de mort au bout de trois à six semaines. Le tournis est plus fréquent chez les jeunes animaux. Les individus malades doivent être éloignés de la reproduction.

TOURNISSAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse ; 356 hab.

TOURNOI. Combat simulé, usité au moyen âge. En remontant aux origines, on en retrouve des traces en France au IXe siècle, époque à laquelle Nithard fait mention de manœuvres équestres pratiquées dans les armées de Charles le Chauve et de Louis le Germanique. Les tournois proprement dits étaient déjà constitués, dans leurs traits essentiels, au XIe siècle. Un chevalier tourangeau, Geoffroi de Preuilly, en codifia les règles vers le milieu du XIe siècle. Ils se répandirent dans tous les pays de l'Europe et même jusque dans l'empire byzantin. Leur origine française était rappelée, au commencement du XIIIe siècle, par le chroniqueur Mathieu de Paris, qui les appelle « la petite guerre française » (*conflictus gallici*). Les tournois deviennent très nombreux, depuis 1160 environ, principalement dans le N. de la France et dans la Flandre. Le XIVe siècle, époque de grand perfectionnement dans les armures défensives, vit l'apogée des tournois et des joutes. Les tournois cessèrent au commencement du XVIe siècle, et les joutes tombèrent en discrédit en France depuis l'accident et la mort de Henri II (1559), mais elles restèrent encore en usage, principalement en Allemagne, jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Les papes et les rois interdirent souvent les tournois, toujours prohibés en temps de croisade. Saint Bernard fit entendre également ses protestations. Les papes et les conciles réitérèrent leurs défenses en 1130, 1148, 1179, 1201, 1245, 1279, 1311, etc. Les rois de France promulguèrent des prohibitions, généralement temporaires, depuis saint Louis jusqu'à Philippe le Bel, qui rendit à ce sujet une ordonnance spéciale (1312), depuis renouvelée plusieurs fois (1361, 1405, etc.). A partir du XIIe siècle, le tournoi fut complètement remplacé par le *carrousel* (V. ce mot), qui ne consista plus qu'en jeux d'adresse inoffensifs, notamment la *bague*, la *carne*, le *faquin* (V. ces mots).

Le *tournoi* proprement dit était un combat par masses ou *à la foule*, comme dans une bataille véritable. Le cérémonial des tournois ne fut pas d'abord compliqué. A

l'origine, nobles et vilains pouvaient indistinctement prendre part aux tournois. Les fêtes de l'Epinette, à Lille, comportaient des exercices de ce genre et étaient organisées par les bourgeois de cette ville. On vit même, en Allemagne, des tournois auxquels les femmes participaient, à la fin du XIIIe siècle. Les tournois se célébraient aux principales occasions de fêtes du moyen âge (V. Fête, t. XVII, pp. 351-52). Ils avaient un caractère international très prononcé et on y venait de provinces et de pays souvent très éloignés les uns des autres. Les *tournoyeurs* formaient, sous deux chefs, deux camps opposés, celui de l'*appelant*, qui était censé envoyer le défi, et celui du *défendant*. On faisait combattre, par exemple, Français contre Champenois, Flamands contre Bourguignons, Français contre Allemands ou Anglais, etc. Des *juges diseurs*, au nombre de six ou huit, examinaient les titres des combattants, vérifiaient leurs armes et jugeaient tous les différends qui pouvaient se produire. Le *roi d'armes*, les *hérauts* et leurs *poursuivants* (V. ces mots) annonçaient ou *criaient* le tournoi, portaient les convocations et réglaient toutes les questions de cérémonial. Au XIVe siècle, il y eut aussi une *reine du tournoi*, choisie parmi les dames nobles, qui décernait le prix au chevalier le plus méritant ou *mieux faisant* de la journée. Ce prix était en général un joyau, souvent aussi c'était une *faveur*, c.-à-d. une écharpe, une coiffe ou une manche d'habillement de la dame elle-même. Très souvent, le mariage de la reine, ou de ses demoiselles d'honneur, terminait le tournoi. Chaque tournoyeur était accompagné de plusieurs valets, à cheval et à pied, qui pouvaient l'assister même pendant la mêlée. En Angleterre, au XIIe et au XIIIe siècle, il y avait quelquefois des droits à payer pour prendre part au tournoi. Le nombre des combattants était quelquefois très élevé : il n'était pas rare qu'il y eut 500 chevaliers de chaque côté, quelquefois 2.000 (1279). La veille du tournoi, on faisait apporter et ranger, dans le cloître d'un monastère voisin de l'emplacement choisi, toutes les armes, qui étaient inspectées par les juges du tournoi. Les chevaliers apposaient leurs bannières aux fenêtres de leurs logements, ce qui s'appelait *faire des blasons fenestre*. Tout chevalier qui était reconnu comme ayant failli d'une façon quelconque aux lois de l'honneur, et, à partir du XIVe siècle, tout bourgeois ou vilain qui cherchait à se faufiler en compagnie noble, était dénoncé (*recommandé*), battu et placé à califourchon sur les barrières des lices pendant toute la durée du tournoi. Dans les cas les moins graves, le « recommandé » était autorisé à prendre part au tournoi, mais alors tous les autres combattants avaient mission de frapper sur lui jusqu'à ce que les dames demandassent grâce pour lui. L'espace réservé au tournoi, ou *lices* (V. ce mot), était entouré d'une double barrière et de plusieurs tribunes, pour les juges du tournoi et les spectateurs. Les vaincus perdaient leurs armes et leurs chevaux et pouvaient être mis à rançon par leurs vainqueurs.

La *joute* (en ancien allemand *tjost*) était un combat entre deux adversaires seulement. L'arme employée principalement était la lance, mais on pouvait se servir aussi de l'épée. Au XIVe siècle, on inventa la *joute à la barrière*, dans laquelle les deux jouteurs couraient l'un contre l'autre de chaque côté d'une palissade recouverte de toiles, qui s'élevait à la hauteur de la selle des chevaux. C'est ce qu'on appela *courir une lance*. Les chevaliers qui offraient la joute *à tout venant* exposaient, près de leurs logements, leurs targes, plantées en terre ou accrochées, et ceux qui voulaient combattre venaient les toucher de leurs lances. Comme les tournois, les joutes comportaient généralement plusieurs jours d'exercices. Il y en avait qui duraient trente jours de suite, entre Français et Anglais (1390). A partir du XVe siècle, la joute fut souvent un exercice d'adresse où il s'agissait simplement de faire sauter en l'air des pièces mobiles de l'armure ou du casque (V. ci-après) ou le cimier de celui-ci. Quelquefois, les jouteurs habiles restaient la tête découverte. Le *pas d'armes* (V. ce mot, t. XXVI) était une variété de la joute. Les jeunes chevaliers commençaient de très bonne heure ces exercices, comme en témoignent les nombreuses armures d'enfants qui ont été conservées.

Les armes employées dans les tournois devinrent, au XVIe et au XVe siècle, très différentes des armes de guerre, mais, à l'origine, elles ne s'en distinguaient pas (V. Armes, Harnois, Heaume, Salade, Haubert, etc.). Les armes étaient généralement peintes de couleurs voyantes. Les armes *courtoises*, qui apparaissent au XIIIe siècle, étaient la lance à fer carré et obtus, l'épée sans pointe ni taillant, la masse de bois dur sans aspérités. La plupart des perfectionnements apportés aux armes de tournoi eurent lieu vers 1380. — Le casque de tournoi (fig. 1) était caractérisé par sa visière en forme de grille A, qui ne gênait pas la vue. Le casque de joute (fig. 2) eut successivement la forme du *heaume*, du *bassinet*, de la *salade* (fig. 3, A) et de l'*armet* (V. ces mots). Il était solidement assujetti à la cuirasse par des pattes en fer (fig. 2), afin de ne pas être enlevé par un coup de lance. Le timbre devint très aplati, à partir de 1390 environ, et donna la forme dite en *tête de crapaud* (fig. 2). La vue n'était plus formée que par la suture des deux parties du heaume et la lance pouvait pénétrer par ce défaut, comme cela arriva à Henri II. Le poids du casque atteignait quelquefois près de 10 kilogr. Un *cimier* (V. ce mot) le surmontait, principalement en Allemagne (fig. 1, BC), ainsi qu'un « volet » ou *couvre-chef* (V. ce mot). Le devant du timbre portait souvent, au XVe et au XVIe siècle, de petites plaques mobiles maintenues par un ressort et qui se détachaient tout d'un coup, quand, par un tour d'adresse très prisé, l'extrémité de la lance venait les frapper. La grande armure de Maximilien (fig. 5) en est pourvue. Pour les autres détails du casque, V. les art. Bavière, Barbute, Cervelière, Coiffure, Costume, Gorgerin,



Fig. 1.— Casque de tournoi.

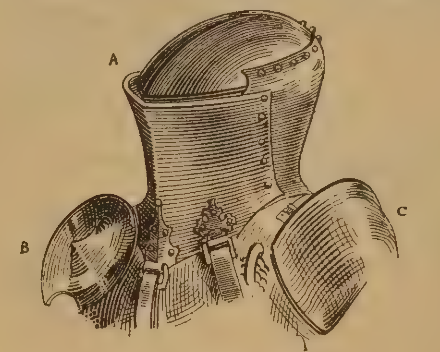


Fig. 2. — Casque de joute.

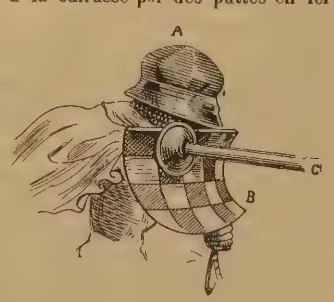


Fig. 3. — Bouclier et lance de joute

Timbre, etc. — La cuirasse de tournoi était percée de trous pour être plus légère. La cuirasse de joûte portait, sur le côté droit, le *faucre* (fig. 4, AB) terminé par le *contre-faucre* C, qui servait à arquebouter les bois de la lance. Dans les joutes d'adresse, la cuirasse portait aussi des plaques mobiles à ressort, qui se détachaient sous le choc de la lance. La cuirasse était recouverte par la *cotte d'armes* (V. cet art.). Toute l'armure de tournoi était fortement rembourrée (V. Gambison). V. également les art. Braconnière, Brigandine, Corselet, Dossière, Pansière, Plastron, etc. — Le *bouclier* (V. ce mot) était concave (fig. 3, B), très souvent échancré d'une ouverture pour laisser passer la lance C (fig. 3). V. également les art. Ecu, Placart, Targe et Armes (t. III, p. 1026). Le *manteau d'armes* (V. Manteau) tenait souvent lieu de bouclier (fig. 5). Le bouclier portait des *armoiries* (V. ce mot), au développement desquelles les tournois contribuèrent beaucoup (fig. 3 et 5). — Diverses parties du corps étaient protégées par des pièces complémentaires : *ailettes* aux épaules (fig. 2, B), *brassards*, *gantelets* (V. ces mots) et surtout *garde-cuisses*, qui emboîtaient les jambes et les fixaient contre la selle (fig. 5). — Le cheval était aussi armé (V. Chanfrein, etc.) et revêtu d'une housse armoriée (fig. 5). V. également l'art. Selle.

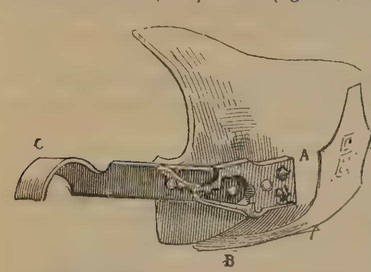
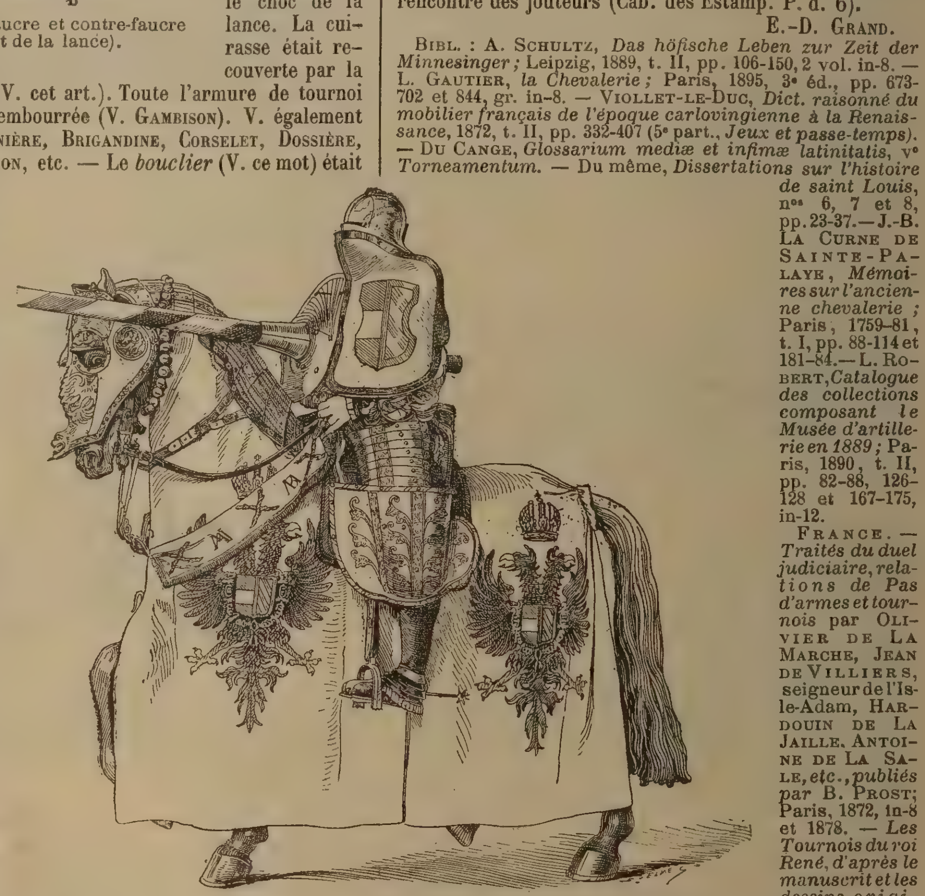


Fig. 4. — Faucre et contre-faucre (arrêt de la lance).


Fig. 5. — Armure de joute de Maximilien Ier (1493-1519), conservée au Musée d'artillerie.

Les armes offensives, dans le tournoi, étaient l'*épée* et la *masse d'armes* (V. ces mots). Il était interdit de frapper de bas en haut et de donner des coups de pointe. — La *lance* (V. ce mot), dans la joute, était courte et se terminait par un *rochet* ou fer émoussé formé de plusieurs petits mamelons obtus. La garde ou *rondelle* de la lance atteignait de grandes dimensions (fig. 3 et 5). A la place où elle portait sur le contre-faucre (fig. 4, C), la lance était munie d'une *aggrappe*, formée d'entailles en forme de billettes, destinées à l'empêcher de glisser. Dans les joutes, il était interdit de frapper ailleurs que sur l'écu ou sur la bavière du heaume. Une lance n'était déclarée réellement rompue que lorsque l'éclat était complètement séparé du tronçon. — Malgré les prescriptions des hérauts et des juges d'armes, les accidents étaient si fréquents que, parfois, il était d'usage de placer un cercueil ouvert dans les lices, au début de la mêlée. Les hérauts rédigeaient les proclamations et les comptes rendus des tournois, qui furent souvent imprimés à partir de la seconde moitié du XVe siècle, par exemple pour ceux de Paris en 1498, d'Ardres en 1520, de Blois en 1556, de Paris en 1559, etc. Plusieurs traités *ex professo* furent composés, au XVe siècle, notamment par le roi René (manuscr. de la Bibliot. nation.). La Bibliothèque nationale possède aussi plusieurs recueils relatifs aux tournois, entre autres un manuscrit allemand des fêtes de Brunswick (1582), où se trouve une série de miniatures à la gouache représentant tous les chocs et toutes les chutes de chaque rencontre des jouteurs (Cab. des Estamp. P. d. 6).

E.-D. Grand.

Bibl. : A. Schultz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*; Leipzig, 1889, t. II, pp. 106-150, 2 vol. in-8. — L. Gautier, *la Chevalerie*; Paris, 1895, 3e éd., pp. 673-702 et 844, gr. in-8. — Viollet-le-Duc, *Dict. raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, 1872, t. II, pp. 332-407 (5e part., *Jeux et passe-temps*). — Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, vo *Torneamentum*. — Du même, *Dissertations sur l'histoire de saint Louis*, nos 6, 7 et 8, pp. 23-37. — J.-B. La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*; Paris, 1759-81, t. I, pp. 88-114 et 181-84. — L. Robert, *Catalogue des collections composant le Musée d'artillerie en 1889*; Paris, 1890, t. II, pp. 82-88, 126-128 et 167-175, in-12.

France. — *Traités du duel judiciaire, relations de Pas d'armes et tournois* par Olivier de La Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de La Jaille, Antoine de La Sale, *etc., publiés par* B. Prost; Paris, 1872, in-8 et 1878. — *Les Tournois du roi René, d'après le manuscrit et les dessins originaux de la Bibliothèque royale, publiés par* Champollion-Figeac, J. Dubois et C. Motte; Paris, 1826, gr. in-fol. (19 pl. en coul.). — *Œuvres complètes du roi* René, *avec une biographie et des notices par M. le comte de* Quatrebarbes; Angers, 1845-46, t. II, 4 vol. in-4 (*Traictié de la forme et devis d'ung tournoy*), par René d'Anjou, et *le Pas de la Bergière*, par Louis de Beauveau, F. Francisco de Alcocer, *Tratado del juego en el qual se trata de las apuestas, suertes, torneos, justas...*; Salamanque, 1559, in-4. — André Favyn, *le Théâtre d'honneur et de chevalerie, ou l'histoire des ordres militaires... et tout ce qui concerne... l'institution des armes et blasons, hérault, joustes, tournois*; Paris, 1620, 2 vol. in-4. — Marc de Vulson de la Colombière, *le Vray théâtre d'honneur et de chevalerie, ou le miroir héroïque de la noblesse*; Paris, 1648, 2 vol. in-fol. — C.-F. Ménestrier, *Traité des tournois, joustes, carrousels, et autres spectacles publics*; Lyon, 1660-69 et 1674, in-4, et Paris, 1694, in-8. — Du Vernois, *Recherches sur les carrousels anciens et modernes*; Cassel, 1784, in-8.

Relations de tournois. — *Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du* XIIIe *siècle, décrits par Jacques Bretex* (*1285*), *annotés par Philibert* Delmotte; Valenciennes, 1835, in-8. — *Armorial des Tournois. Jouste faicte à Tournay l'an mil trois cens trente*, fac-sim. de manuscr.

publ. par V. Bouton; Paris, 1870, 32 pp. autogr. in-4. — De Rosny, *l'Epervier d'or ou description historique des joutes et des tournois qui, sous le titre de « nobles rois de l'Epinette », se célébrèrent à Lille au moyen âge;* Paris, 1839, in-8. — *Le Pas des armes de Sandricourt, relation d'un tournoi donné en 1493, au château de ce nom, publié par* A. Vayssière; Paris, 1874, in-12 (château près Pontoise). — H. Langier, *le Camp de la Place Royale;* Paris, 1612, in-4 (relation officielle du carrousel de 1612). — Fr. de Rosset, *le Roman des chevaliers de la Gloire... qui parurent aux courses faites à la Place Royale;* Paris, 1612 et 1613, in-4, réédité ensuite sous le titre de *l'Histoire du Palais de la Félicité;* Paris, 1616, in-4 (description du carrousel de 1612).

Allemagne. — G. Ruxner, *Anfang, Ursprung und Herkommen des Thurniers in teutzcher Nation;* Siemern, 1530 et 1532, in-fol. — Du même, *Thurnierbuch;* Francfort-sur-le-Main, 1579-80, 3 vol. in-fol. — Hans Burgmaier, *Turnierbuch, herausgegeben,* von J. von Hefner; Francfort-sur-le-Main, 1853-56, in-fol. — F. von Schlichtegroll, *Turnierbuch Herzogs Wilhelm IV von Baiern von 1510-45;* Munich, 1817-29, in-fol. (fac-sim. lithog.). — Fr. Modius, *Pandectæ triumphales;* Francfort-sur-le-Main, 1586, in-fol. — F. Niedner, *Das deutsche Turnier im XII und XIII Jahrhundert;* Berlin, 1881, in-8. — R. Becker, *Ritterliche Waffenspiele nach Ulrich von Lichtenstein;* Düren, 1887, in-4.

TOURNOIS. Nom d'une ancienne monnaie française qui eut une vogue immense au moyen âge et dont l'origine remonte jusqu'à l'époque carolingienne. Son nom vient de celui de la ville de Tours, et la première monnaie tournois fut, en effet, celle que frappait le chapitre de Saint-Martin de Tours. Dès le temps de Pépin et de Charlemagne, on a, à l'effigie de ces princes, des deniers d'argent qui portent la légende SCI MARTINI; ces pièces prouvent que la célèbre abbaye jouissait du droit de monnayage. Mais ce droit paraît avoir été suspendu, pour Saint-Martin comme pour d'autres abbayes, par le capitulaire de Thionville en 805, car, dès lors, le monnayage de Tours est purement royal, et les deniers portent alors TVRONIS, TVRONES. Sous Charles le Simple, en 919, le duc-abbé de Saint-Martin, Robert, frère du roi Eudes, obtint de nouveau le droit de monnayage pour son abbaye, et, à partir de cette date, on a des deniers d'argent dont la légende est RATIO SCI MARTINI; d'autres portent, au droit : † CAPVT SCI MARTINI, autour du buste du saint; au revers, TVRONVS CIVITAS, autour d'une croix; d'autres enfin ont : CARLVS REX, autour d'un temple, et, au revers, SCI MARTINI MONETA, autour d'une croix cantonnée de quatre points. Tels sont les plus anciens deniers tournois et aussi, en fait, les plus anciennes pièces de la monnaie féodale française.

Le buste de saint Martin qui figure sur quelques-uns de ces deniers fut copié et imité en des variétés infinies par les seigneurs de la région voisine de Tours et ayant droit de monnaie. Il finit par s'altérer graduellement au point de devenir méconnaissable et de ne figurer que vaguement un profil humain : c'est ce qu'on appelle en numismatique le *type chartrain*. On trouve des monnaies à ce type jusqu'au XIVe siècle, à Chartres, Blois, Châteaudun, Dreux, le Perche, Nogent-le-Rotrou, Romorantin, Celles, Saint-Aignan, Huriel. D'un autre côté, le prototype du temple que nous avons signalé sur d'autres deniers tournois fut aussi imité longtemps et s'altéra graduellement comme son voisin; il devient le type du *chatel* et persista sur les deniers royaux, même après que le nom de Philippe-Auguste eut été substitué à celui de Saint-Martin, lors de la confiscation de la Touraine par le roi de France.

A dater de ce moment, la monnaie royale de France se compose essentiellement de deux deniers d'argent renommés pour leur bon aloi, le denier Parisis et le denier tournois, ce denier courant particulièrement dans les pays d'entre Loire et Seine jusqu'en Bretagne. Ces deux deniers étaient reconnaissables par leurs types et par leur poids : le tournois était plus léger et il fallait cinq deniers tournois pour équivaloir à quatre deniers parisis. Il y a aussi l'obole ou demi-denier tournois et la maille ou quart de denier tournois. Sous Philippe-Auguste, la monnaie tournois a pour types : au droit, † PHILIPPVS REX, autour d'une croix pattée; au revers, TVRONVS CIVIS, autour du fameux type du *chatel* qui n'est, comme nous l'avons dit, que le temple carolingien dégénéré. Deux siècles durant, le type du tournois fut copié et imité dans la moitié de l'Europe et transporté en Orient par les croisés; les légendes seules diffèrent, suivant les princes et les ateliers.

Saint Louis, en même temps qu'il introduisit dans le monnayage royal la monnaie d'or, créa le *gros tournois*, magnifique pièce d'argent que l'on trouvera figurée à l'art. France, § *Numismatique* (t. XVII, p. 1141, fig. 9). Ce *gros tournois* est en tout semblable au denier tournois sauf que, au droit, on a ajouté en bordure une nouvelle légende : † *Benedictum sit nomen Domini nostris Jesu Christi*, et au revers, une bordure de fleurs de lis. Le gros tournois, émis pour 12 deniers tournois, pesait $4^{gr},10$.

A partir du XIVe siècle, les types du gros tournois et du denier tournois restent les mêmes; mais les légendes présentent de nombreuses variétés, suivant les ateliers. Sous Philippe le Bel, on a le gros tournoi, à l'O rond, ainsi dénommé à cause de la forme spéciale donné à la lettre O dans le mot TVRONVS, le gros tournois de Mue (frappé à Le Mue, petite ville de Flandre), le *double tournois* qu'il ne faut pas confondre avec le *gros tournois*, et qui porte en légende MONETA DVPLEX, la *mitte tournois*, la *maille tournois*. Sous Philippe VI de Valois paraissaient le *petit tournois*, avec la légende PARVVS TVRONVS, le *tournois noir*, monnaie de bas billon qui ne se distingue du tournois d'argent que par l'aspect du métal. Sous Jean le Bon, comme espèces nouvelles ayant toujours pour types principaux la croix et le chatel, on voit paraître : le gros tournois à la couronne, le gros tournoi à la queue, dit *Poillevillain*, du nom du maître général des monnaies, ayant pour type une croix dont la tige coupe la légende. Sous Charles VI, il y a une pièce de billon appelée le double tournois Niquet; sous Charles VII, le double tournois est la monnaie de billon la plus répandue, et ses *différents* forment d'assez nombreuses variétés. Sous Louis XII, le double tournois et le denier tournois, très communs, ne sont plus que des pièces de bas billon; la pièce d'argent est désormais le *teston*, ainsi nommé à cause de l'effigie royale qui fait son apparition. Il en est ainsi jusque sous Henri IV, époque où le tournois n'est plus qu'une petite monnaie de cuivre répondant à la description suivante : *Double tournois*, cuivre : HENRI· IIII· R· DE· FRAN· ET· NAV. Buste lauré et cuirassé. ℟· † DOVBLE· TOVRNOIS. Trois fleurs de lis. — *Denier tournois*, cuivre : HENRI· IIII· R· D· FRAN· ET· NAV· Buste lauré et cuirassé. ℟· † DENIER TOVRNOIS. Deux fleurs de lis. — La monnaie tournois disparaît définitivement pendant le règne de Louis XIV. E. Babelon.

Bibl. : Outre les ouvrages cités au mot France, § *Numismatique* : A. de Barthélemy, *Note sur l'origine de la monnaie tournois;* Paris, 1896, in-4. — J.-A. Blanchet, *l'Origine du gros tournois*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1901, p. 258.

TOURNOISIS. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay; 518 hab.

TOURNON. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ardèche; 5.344 hab. (3.296 aggl.). Stat. du chem. de fer de Lyon à Nîmes. Ce lieu est situé sur les bords du Rhône dans un terrain d'alluvion admirablement fertile, et il s'y fait un important commerce de vins et de primeurs. On y a trouvé beaucoup de débris d'antiquités romaines. La principale voie romaine de la vallée du Rhône au pays des Vélaunes partait de Tournon, en suivant la vallée du Doux. Au moyen âge, cette ville appartenait aux archevêques de Lyon, puis à des comtes dont le premier est signalé sous le règne de Louis le Débonnaire (Cartulaire de Cluny). Un autre, Odon, est connu par un hommage rendu à Philippe-Auguste en 1088. On a plusieurs chartes de libertés et franchises donnés par ses successeurs à leurs sujets de Tournon, de Tain, de Glun et de Mauves. La plus importante, de 1281, en reproduit une plus ancienne, en langue romane, de 1211. La baronnie de Tournon était une des douze baronnies

de tour du Vivarais, et la famille de Tournon a toujours figuré parmi les plus puissantes du pays. Plusieurs de ses membres ont successivement exercé (XVIe et XVIIe siècles) les fonctions de bailli royal du Vivarais. La branche aînée s'éteignit en 1644 par la mort de Just Henri, tué au siège de Philipsbourg, et ses biens passèrent aux ducs de Ventadour. La branche cadette, dite des Tournon de Meyres, s'est perpétuée jusqu'à nos jours et a produit un préfet de Rome sous Napoléon Ier et deux pairs de France. La ville et le château de Tournon furent occupés en mai 1562 par les protestants, après que le baron des Adrets se fut emparé de Valence ; mais en 1567, une nouvelle attaque des religionnaires fut repoussée par la comtesse douairière, Claudine de La Tour de Turenne, veuve de Just II, tué dans la précédente guerre civile au siège de Saint-Agrève, et depuis lors cette ville ne cessa pas de rester au pouvoir des catholiques. Le principal établissement de Tournon est le lycée, qui a succédé à l'ancien collège des jésuites, fondé par le cardinal de Tournon en 1560, et qui, après l'expulsion de ces religieux au XVIIIe siècle, était passé aux mains des oratoriens. Le tribunal et la prison sont établis dans l'ancien château féodal, bâti sur un rocher qui domine la ville et le cours du Rhône. L'ancienne église collégiale de Saint-Julien est un beau monument de style ogival, où il existe des fresques très remarquables. Une statue du général Rampon, le héros de Montelegino (1796), œuvre de son fils, le comte Rampon, vice-président de l'Assemblée nationale de 1871, a été élevée, il y a quelques années, sur une des places de la ville. Le premier pont en fil de fer de France fut jeté sur le Rhône entre Tain et Tournon, en 1827, par les frères Seguin. Tournon est la patrie du cardinal François de *Tournon* (V. ce nom), de Bon Broé, président à la Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, mort en 1581, et de Pierre Davity, auteur d'une description géographique du monde, la plus complète et la plus célèbre des publications de ce genre au XVIIe siècle. A. MAZON.

BIBL. : Dr FRANCUS, *Notice historique sur Tournon* (MS.). — Marquis de SATILLIEU, *Notes manuscrites*. — Jules ROUSSET, *Notes manuscrites*.

TOURNON. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Grésy-sur-Isère ; 344 hab.

TOURNON-D'AGENAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1.077 hab.

TOURNON-SAINT-MARTIN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc ; 1.581 hab. Stat. de chem. de fer.

TOURNON-SAINT-PIERRE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Preuilly-sur-Claize ; 810 hab.

TOURNON (François de), né à Tournon en Vivarais (Ardèche) en 1489, mort à Paris le 22 avr. 1562. Fils de Jacques, comte de Tournon, et de Jeanne de Polignac, chanoine de Saint-Antoine en Dauphiné à l'âge de douze ans, abbé de la Chaise-Dieu, archevêque d'Embrun en 1517, de Bourges en 1525, il fut appelé à Lyon par la régente après la bataille de Pavie, alla signer le traité de Madrid et négocia le traité de Cambrai. Il alla en Espagne demander pour le roi la main d'Eléonore d'Autriche, et célébra le mariage à Captieux. Cardinal en 1530, il fut envoyé par le roi à Rome, puis à Londres, pour essayer d'éviter la rupture entre Henri VIII et l'Eglise romaine, et négocia le mariage du duc d'Orléans et de Catherine de Médicis. Pendant l'invasion de la Savoie (1536-37), François Ier le nomma lieutenant général ; de Lyon, Tournon dirigea l'intendance et l'administration militaires ; par ses emprunts auprès des banquiers lyonnais, il sut pourvoir aux besoins de l'armée. Il obtint l'évêché d'Auch (1537) et prit part aux conférences de Nice. Le cardinal, qui était un humaniste, qui créait les collèges d'Auch et de Tournon, qui pensionnait Muret, Lambin, etc., se montra cependant l'ennemi acharné de la Réforme ; d'après l'*Histoire ecclésiastique*, il aurait joué le rôle d'un grand inquisiteur, et serait l'auteur et promoteur de toutes les persécutions. En 1539, il préside à Lyon une conférence d'évêques ayant pour objet d'obtenir la conversion de Genève (V. SADOLET). Ce serait lui qui aurait arraché à François Ier des lettres d'exécution contre les Vaudois. Après la mort de François Ier, il tomba dans une sorte de disgrâce, comme tous les instruments du ci-devant règne, puis fut envoyé à Rome où il resta huit ans ; il y fut nommé évêque de Sabine (1550) et archevêque de Lyon (1551). Rentré en France en 1555, il se consacra surtout à son archevêché de Lyon, où il se signala par ses rigueurs contre les hérétiques (il avait correspondu avec Calvin sur le cas de Michel Servet). Envoyé de nouveau à Rome, il faillit y devenir pape à la mort de Paul IV (1559). Pie IV le fit évêque d'Ostie et Velletri et doyen du Sacré Collège (1560). Il fit recevoir les jésuites en France et leur donna le collège de Tournon. Il prit part aux Etats de 1560 et présida le colloque de Poissy. Il mourut à Saint-Germain des Prés, dont il était abbé. Un de ses neveux, Claude, était protestant et réfugié à Lausanne dès 1542. Le cardinal de Tournon a laissé une abondante correspondance inédite, dont la plus grosse partie est à la Bibliothèque nationale (collection Gaignières). Son portrait est au musée de Versailles (n° 3218), au château de Beauregard, à l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, au Castle-Howard et dans la collection Clairambault (gravé par Van den Wyngaerde). H. HAUSER.

BIBL. : *Gallia christiana*. — *Hist. ecclés. des Eglises réformées*. — Fl. DE RAEMOND, *Hist. de l'hérésie*. — Nic. CAMUZAT, *Mélanges hist.*; Troyes, 1619. — DU VERDIER, *Hist. des cardinaux illustres*; Paris, 1653, in-4. — Le P. Ch. FLEURY, *Hist. du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois*; Paris, 1728, in-8. — D'AURIGNY, *les Vies des hommes illustres de la France*; Amsterdam, 1739, t. II, in-12. — Anonyme, *Un archevêque de Lyon, ministre d'Etat*; Lyon, 1877, in-8. — MASSIP, *le Collège de Tournon*; Paris, 1890, in-8. — E. PICOT, *Des Français qui ont écrit en italien au XVIe siècle*, dans *Rev. des biblioth.*, 1898. — V.-L. BOURRILLY, *François Ier et Henri VIII*, dans *Rev. d'hist. mod. et contemp.*, 1899. — V. LYON, et les noms cités dans cet article.

TOURNOUS-DARRÉ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 185 hab.

TOURNOUS-DEVANT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Galan ; 241 hab.

TOURNURE (Tech.) (V. CHAPEAU).

TOURNUS (*Tinurtium*, *Trenorchium*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, sur la Saône ; 4.866 hab. (3.773 aggl.). Stat. de chem. de fer de la ligne de Paris à Lyon. Carrières de pierre et de sable. Moulins, féculerie, brasserie, fabrique de produits chimiques. Fonderie, ateliers de construction, chaudronnerie, chaiseries. L'emplacement de Tournus a été, si l'on s'en rapporte aux découvertes qui y ont eu lieu, habité dès les temps les plus reculés : de nombreux vestiges de l'époque romaine en particulier y ont été signalés. Mais ce sont surtout le martyre de saint Valérien, la fondation d'une abbaye sur le lieu où se serait passé cet événement, l'apport du corps de saint Philibert par les moines de Noirmoutier, et finalement les concessions faites par Charles le Chauve à l'ordre de Saint-Benoît, qui donnèrent à cette petite ville l'importance dont elle a joui durant tout le moyen âge. Il s'y tint, d'ailleurs, deux conciles, l'un en 949, l'autre en 1115, et les abbés y frappèrent monnaie de 889 à 1316. Ajoutons, pour en finir avec l'histoire de l'abbaye, qu'elle fut donnée en commende à partir de 1498, sécularisée en 1627 et supprimée dès 1785. Quant à la ville, elle fut de bonne heure, comme l'abbaye elle-même, fortifiée. Les Armagnacs s'en emparèrent, par surprise, dans la nuit du 22 au 23 sept. 1422. On lui fit une nouvelle ceinture de murailles à la fin du XVe siècle, en 1475 et 1476. Le 31 mars 1562, Montbrun, à la tête des huguenots, y entra et la livra à ses troupes ; peu après, et la même année, Brissoles la reprit pour le compte des catholiques, puis Poncenac y rentra, et finalement Tavannes. En 1589, la garnison de la ville, qui tenait pour le roi, et celle de l'abbaye, qui était pour la Ligue, se battirent dans les rues : le duc

de Nemours, ligueur, en profita pour piller les habitants pendant plusieurs jours (14-18 juin). En 1594 encore, Tournus, s'étant déclarée pour le roi, fut assiégée par le vicomte de Tavannes, un des chefs de la Ligue (28 mai). Dernier fait de guerre : au mois de janv. 1814, la garde nationale organisa la résistance à l'invasion des Autrichiens, qui furent repoussés au delà de Mâcon : depuis lors, les armes de la ville ont été chargées, soit de l'aigle, soit de la croix de la Légion d'honneur. Les principaux monuments sont : une colonne romaine monolithe ; l'église abbatiale et collégiale, aujourd'hui paroissiale, de Saint-Philibert (mon. hist.), des XIe et XIIe siècles, avec chapelles latérales des XIVe et XVe (importante restauration de 1845 à 1850) ; l'église de la Madeleine, du XIIe siècle, remaniée aux XIVe et XVe ; l'église de Saint-Valérien, désaffectée (portail du XIe) ; la porte d'entrée de l'abbaye (XIVe), le cloître et le parloir (XIe), la salle du chapitre (XIIIe), et le palais de l'abbé (XVe) ; plusieurs maisons anciennes (XIIIe-XVIe) ; l'hôpital (XVIIe) ; l'hospice de la Charité (XVIIIe) ; la statue de Greuze, par B. Rougelet, de Tournus (1868). Bibliothèque (15.000 vol., manuscrit du Xe siècle). Musée (œuvre gravé de Greuze). Armes : *De gueules au château de trois tours d'argent maçonnées de sable, celle du milieu ouverte et ajourée du champ, le tout surmonté de trois fleurs de lis d'or rangées en fasce, celle du milieu chargeant l'aigle de la Légion d'honneur* (*la croix de la Légion d'honneur* depuis 1870), *au franc quartier à dextre cousu d'azur à l'N d'or* (supprimé depuis 1870). LEX.

BIBL. : P. DE SAINT-JULIEN DE BALLEURRE, *Recueil de l'antiquité et choses plus mémorables de l'abbaye et ville de Tournus*; Paris, 1581, in-fol. — J. MACHOUD, *l'Origine de la ville et abbaye de Tournus*; Chalon, 1657, in-8. — P.-Fr. CHIFFLET, S. J., *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*; Dijon, 1661, in-4. — P. JUÉNIN, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus*; Dijon, 1733, in-4. — E. MEULIEN, *Histoire de la ville et du cant. de Tournus*; Tournus, 1893, in-8. — Abbé PATER, *Catalogue des ouvrages de la bibliothèque de Tournus*; Chalon, 1867, in-fol. — J. MARTIN, *Catalogue du musée de Tournus*; Mâcon, 1886, in-12. — L. LEX, *Inauguration du musée Greuze*; Tournus, 1891, in-8.

TOURNY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Ecos ; 774 hab.

TOUROUKHANSK. Bourg de la Sibérie orientale, ch.-l. de cercle, gouv. de l'Ieniseï, à 1.200 kil. environ du chef-lieu du gouvernement (Krasnoiarsk), sur le Touroukhan, affl. dr. de l'Ieniseï, et à 8 kil. de la jonction de cette rivière avec le fleuve. Position, 65° 55′ lat. N., 85° 18′ long. E. ; 190 m. d'alt. Autrefois simple campement d'hiver, Touroukhansk fut déclarée centre administratif d'un cercle, mais les conditions physiques de la contrée ne permirent pas à la ville de se développer, et sa population tend à diminuer : de 300 hab. environ qu'elle comptait en 1870, il n'en reste à présent (1901) que 200.

Le cercle ou région (*kray*) du Touroukhan couvre une superficie de plus de 1.845.900 kil. q., soit les 2/3 du gouvernement de Ieniseïsk, en grande partie au delà du cercle polaire. Contrée nue, désertique, presque inhabitée. Ses 10.925 hab., dont 2.579 Russes (en 1897), sont disséminés dans divers campements ; les principaux sont : Verkhné-Imbat (ou Haut-Imbat), Doubinsk et Tolsty-Nos, ce dernier vers 72° lat. N., point habité sur la plus haute latitude du continent asiatique. P. LEM.

TOUROUVRE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne ; 1.660 hab. Stat. de chem. de fer.

TOUROUZELLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Lézignan ; 862 hab.

TOURREIL (Jacques de), littérateur français, né à Toulouse en 1656, mort à Paris en 1715. Fils d'un procureur général au parlement de Toulouse, il fut d'abord destiné à la magistrature. Mais les lettres l'attiraient. En 1681, puis en 1683, il remporta le prix d'éloquence à l'Académie française. Dès lors, il s'occupa presque exclusivement de traduire Démosthène, et ses traductions lui ouvrirent, en 1691, l'Académie des inscriptions, et, en 1692, l'Académie française. Elles sont loin pourtant d'être bonnes ; Racine disait de lui : « Le bourreau ! il fera tant qu'il donnera de l'esprit à Démosthène ! » Mais les notes et les préfaces de Tourreil sont estimables et érudites. Outre ses traductions de Démosthène, il fit paraître, en 1694, des *Essais de jurisprudence*.

BIBL. : DE BOZE, *Histoire de l'Académie des inscriptions*. — NICERON, *Mémoires*, t. XXVII.

TOURREILLES. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux ; 170 hab.

TOURRENQUETS. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. (N.) d'Auch ; 192 hab.

TOURRETTE (Marc-Antoine-Louis CLARET DE FLEURIEU DE LA), naturaliste et littérateur français, né à Lyon en août 1729, mort à Lyon en 1793. Il remplit pendant vingt ans les fonctions de prévôt des marchands, puis se mit à explorer la région lyonnaise, l'Auvergne et le Dauphiné et créa près de l'Arbresle un vaste jardin botanique. Il voyagea ensuite en Italie et en Sicile. Très lié avec J.-J. Rousseau, il fut en correspondance très suivie avec Linné, Haller, Adanson et Jussieu. La Tourrette était secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie de Lyon. Ses ouvrages se rapportent à la botanique phanérogamique et cryptogamique. Citons seulement : *Chloris Lugdunensis* (Lyon, 1785, in-8).

TOURRETTES (Les). Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Marsanne ; 225 hab.

TOURRETTES. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Fayence ; 650 hab.

TOURRIERS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe ; 538 hab.

TOURS. Ville de France, ch.-l. du dép. d'Indre-et-Loire, à 200 kil. S.-O. de Paris (234 par chem. de fer), entre la rive g. de la Loire et la rive dr. du Cher, à 35 m. d'alt. ; 64.448 hab. Très important croisement de chem. de fer : lignes de Paris à Bordeaux par Orléans et par Vendôme, et de Tours au Mans, à Nantes, aux Sables-d'Olonne, à Châteauroux, à Vierzon, etc. (V. INDRE-ET-LOIRE). La gare de croisement est à Saint-Pierre-des-Corps. Archevêché, grand et petit séminaires, tribunal de commerce, chambre de commerce, grand hôpital civil et militaire, lycées de garçons (Descartes) et de jeunes filles, école de médecine et de pharmacie, école normale d'institutrices. Siège du commandement du 9e corps d'armée. Bibliothèque municipale, une des plus riches de France, 160.000 vol. dont 400 précieux incunables et 1.700 manuscrits dont quelques-uns sont des plus rares. Musée des beaux-arts (deux Mantegna célèbres), d'antiquités et d'histoire naturelle, jardin botanique. Très nombreuses sociétés savantes, parmi lesquelles la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, ancienne Académie de Tours, fondée en 1761, la Société d'archéologie, fondée en 1840. Industrie assez active : imprimeries nombreuses, dont la célèbre maison Mame, quelques tissages de soieries d'ameublement, vestiges de la riche industrie fondée par Louis XI et tuée par la révocation de l'édit de Nantes, fonderies de fer, aciéries, fabriques de limes, de pressoirs, de machines à briques, d'essieux et voitures, de grosse chaudronnerie, de faïences, de vitraux peints, de passementerie, de chaussures ; tanneries, etc., etc. Commerce de produits agricoles et surtout des vins du pays et des pruneaux.

Tours est une des plus belles villes de France, une des plus riantes au moins. Elle est située dans une plaine très basse, la Varenne de Tours, entre la Loire au N. et le Cher au S., réunis en amont par un canal de 3 kil. environ. Cette situation, qui l'expose aux inondations des deux rivières contre lesquelles elle se défend par de superbes levées, et à laquelle on attribue un climat humide et mou, a permis d'y tracer des rues droites et sans pente. Elle se présente par de beaux quais sur la Loire, large de 434 m., traversée par un superbe pont de pierre datant de 1777 et par deux ponts suspendus. La rive droite est dominée par les

charmants coteaux de Saint-Symphorien et de Saint-Cyr, couverts de parcs et de villas. Du pont, prolongeant la « Tranchée » par où la route de Paris par Vendôme descend du plateau de Gâtine, part la rue Nationale, belle voie droite, qui se continue au S. par l'avenue de Grammont ou route de Bordeaux, longée pendant près de 5 kil. par de belles rangées d'arbres. La rue Nationale, anciennement rue Royale, a été construite en même temps que le pont, et les propriétaires ont dû s'astreindre à un dessin de façades imposé par l'administration, qui construisit à ses frais le premier étage des maisons — ce qui explique que beaucoup d'entre elles n'ont que cet étage. A 800 m. de la Loire, la rue Nationale croise le mail ou les boulevards, larges promenades établies sur les anciens remparts et plantées en 1604 de magnifiques ormes, dont quelques-uns subsistent.

Ces boulevards divisent Tours en deux parties très distinctes : au N., vers la Loire, la vieille ville. Les rues, de plus en plus étroites à mesure qu'on s'approche de la rivière, sont bordées de maisons très vieilles, beaucoup même sordides, tout à fait auprès des quais, de quelques beaux hôtels près des boulevards ; c'est dans cette partie seulement que se trouvent les magasins et maisons de commerce. Au S., se dirigeant vers le Cher, sont les nouveaux quartiers, bâtis depuis trente ans dans d'anciens marécages, et d'un aspect tout différent : les rues, qui se coupent à angle droit, sont bordées de petites maisons ou « particuliers », presque toutes bâties sur le même modèle, mais dont les jardins laissent arriver jusqu'à la rue leurs arbres, et surtout leurs roses, extraordinairement nombreuses dans le pays. C'est la ville des fonctionnaires, des rentiers et de beaucoup de commerçants dont les magasins sont dans l'autre partie de Tours. Il n'y a en effet presque aucune boutique dans ces nouveaux quartiers, un peu monotones, mais gais en plein jour, sombres et tristes la nuit tombée. On y trouve un beau jardin public, le jardin des Prébendes d'Oë. Enfin, les faubourgs, où la population ouvrière habite de petites maisons dans des conditions plus salubres que cela n'est habituel dans les villes industrielles. Sur la rive droite de la Loire, une partie de Saint-Symphorien est administrativement rattachée à Tours.

Tours possède un assez grand nombre de monuments appartenant à diverses époques. L'âge gallo-romain n'est représenté que par quelques pierres et pans de murs connus des seuls archéologues, des restes des anciennes arènes, plus considérables que celles de Nîmes et du mur d'enceinte. Le moyen âge est plus richement représenté : à l'art roman on doit la tour de Saint-Julien, gracieuse et sobre, collée à une église du XIIIe siècle. On y trouve encore de curieuses traces de peintures du XIe siècle. De la superbe basilique de Saint-Martin, si célèbre au moyen âge, construite pour la dernière fois du XIIe au XIIIe siècle, mais détruite en 1802, il ne reste que deux tours, la tour de l'Horloge, défigurée par une coupole du XVIIIe siècle, et la belle tour Charlemagne; quelques débris d'un cloître de la Renaissance et quelques voûtes subsistent dans les environs. La cathédrale Saint-Gatien est heureusement conservée. Sans approcher des superbes cathédrales de Bourges, Reims, Paris, etc., elle est toutefois fort belle. Commencée vers 1175, elle ne fut finie qu'à la Renaissance en 1547, et le style manque par conséquent d'unité. Le chœur est la partie la plus ancienne, il était terminé en 1267 : c'est un spécimen du style ogival pur. Les arcs-boutants sont élégants et les vitraux remarquables. La nef, sur un plan un peu plus étroit, appartient à l'âge flamboyant; on voit dans une des chapelles le tombeau des enfants de Charles VIII, exécuté sous la direction de Michel Colomb. La façade date de 1426 à 1547, elle est percée de trois portes flamboyantes et d'une belle rose. Les tours, hautes de 70 et 69 m., sont terminées par deux dômes de la Renaissance, richement ornés. A la cathédrale se rattache, par deux énormes arcs-boutants, le joli cloître de la Psallette, du XVe et du XVIe siècle. Du moyen âge, on remarque encore deux tours de l'ancienne enceinte, dont l'une porte le nom de tour de Guise, parce que le fils du Balafré y fut enfermé après l'assassinat de son père à Blois. Enfin un très grand nombre de maisons des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Cathédrale de Tours (église Saint-Gatien).

L'époque de transition qui a précédé la Renaissance est représentée par la fontaine de Beaune sur la place du Grand-Marché, plus curieuse que belle, exécutée sur les dessins de Michel Colomb en 1510, et par plusieurs maisons, dont celle que l'on appelle improprement « maison de Tristan l'Hermite » et qui date du règne de Charles VIII. La Renaissance a laissé plus de monuments à Tours ; nous citerons le charmant hôtel Gouin construit en 1440, mais orné de sculptures plus modernes et d'un effet très gracieux ; l'église Notre-Dame la Riche a été re-

construite au XVIe siècle et mérite bien son surnom par le luxe de ses sculptures; l'église Saint-Saturnin, un peu antérieure, a de belles fermes en bois et une verrière moderne intéressante. L'église de Saint-Symphorien a un beau portail Renaissance. Le XVIIe siècle est représenté par la chapelle du lycée, reste d'un couvent des Minimes, dont les boiseries et la grille sont belles, par la préfecture, ancien couvent de la Visitation avec un parc superbe et une riche grille, par un arc de triomphe élevé en l'honneur de Louis XIV, et qui sert maintenant de portail à l'archevêché, mais il est défiguré par un couronnement moderne d'un effet désastreux. Au XVIIIe siècle, on doit le magnifique pont, long de 434 m., large de près de 15, au tablier horizontal porté par quinze arches, les deux palais de la mairie et du musée, le palais du commerce, charmant hôtel bâti par Hardouin Mansart. Enfin l'époque contemporaine a enrichi Tours de monuments intéressants ou riches: la gare monumentale, malheureusement trop petite et d'un effet peu heureux; le nouvel hôtel de ville, extraordinairement riche, mais bien lourd, et qui écrase son voisin le palais de justice; le théâtre, luxueusement reconstruit après l'incendie de 1883; la très intéressante basilique de Saint-Martin, construite par Laloux dans le style roman avec de belles colonnes de marbre; enfin un grand nombre de groupes scolaires d'un aspect monumental, et en général charmant.

HISTOIRE (Pour les événements de l'histoire de Tours qui se rattachent à celle de la province, V. TOURAINE).— Nous n'avons aucun renseignement sur l'emplacement de la capitale des *Turones* avant la conquête romaine; certains auteurs la placent sur les plateaux de Saint-Symphorien, d'autres à Saint-Cyr, d'autres enfin sur l'emplacement de Tours. Après la conquête, *Cæsarodunum* était dans la partie orientale de la ville actuelle, à l'E. de la cathédrale et de l'archevêché. Plus tard, après la fondation de l'abbaye de Saint-Martin, une nouvelle ville, absolument distincte de la première, se forma autour du sanctuaire, sous le nom de *Martinopolis* ou plutôt Châteauneuf, ce nom seul a subsisté. Entre les deux villes, fortifiées, s'établirent des bourgs nombreux. Châteauneuf, dépendant du chapitre de Saint-Martin, se révolta fréquemment pour en obtenir les libertés communales que celui-ci lui refusa constamment; l'intervention seule des rois de France lui fit obtenir des droits. Ce n'est qu'en 1354 que fut décidée la réunion dans la même enceinte des deux villes qui prirent le nom de Tours. En 1163, le pape Alexandre III présida à Tours un concile où il excommunia l'antipape Victor et Frédéric Barberousse. La fin du XVe siècle, le XVIe et presque tout le XVIIe furent l'époque de la plus grande prospérité de Tours, capitale de la France sous les Valois et possédant, depuis Louis XI, une industrie des plus actives. Le tissage de la soie faisait vivre une bonne partie de sa population, et les produits en étaient des plus réputés (V. *Testament politique de Richelieu*, ch. IX, sect. VI). Mais cette industrie fut complètement ruinée par la révocation de l'édit de Nantes, et la ville perdit un très grand nombre de ses habitants au point de tomber, de 60.000 ou 80.000 hab. à 19.600 en 1789. La Révolution ne fut marquée à Tours par aucun événement très important, la population suivit le mouvement, sans l'exagérer, comme elle a toujours fait depuis. Les malheurs de l'année terrible ont donné pendant quelques mois à Tours la situation de capitale de la France. En effet, la délégation du gouvernement de la Défense nationale s'y installa d'oct. à déc. 1870.

ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES DE TOURS. — *Évêques*. Vers 250 (?), saint Gatien, vacance de 37 ans (?); vers 337 ou 340, saint Lidoire; vers 371, saint Martin; vers 396, saint Brice; vers 443, saint Eustoche; vers 460, saint Perpet; 491, saint Volusien; 498, Verus; 511, Licinius (Proculus et Théodore, Divinius); 521, Ommatius; vers 526, Léon (Francilion); 529, Injuriosus; 549, saint Baud; Gonthaire; 555, saint Euphronius; 573, saint Grégoire de Tours; vers 596, Pélage; 602, Léopachaire; 615, Aigéric siégeait (617, Ginaldus, 618, Valatus); vers 620, Sigelaicus; vers 622, Leobaldus; 625, Modegisile; vers 644, Latinus; Carigisile; 653, Rigobert siégeait; 658, Papolène siégeait; 662, Rigobert II (695, Pélage II); 697, Ebartius siégeait; Péladius; 720, Ibo siégeait; vers 730, Gonthaire II; vers 742, Dido; vers 744, Rimbert; vers 753, Aubert (754, Ostald; 760, Gavien); 765, Eusèbe; vers 765-66, Ostald; 771, Herling; 792, Joseph.

Archevêques. 816, Landran siégeait; 837, Ursmar siégeait; 846, Landran II; 849, Amauri siégeait; vers 855-56, Hérard; 871, Actard siégeait; 875, Adalard siégeait; 890, Heberne; 917, Robert; 931, Théotolon; 949, Joseph II siégeait; 958, Frotaire siégeait; 959, Hardouin siégeait; vers 980 Archambault de Suilly; 1007, Hugue de Châteaudun siégeait; 1023, Arnoul; 1052, Barthélemy de Chinon, vacance d'environ 5 ans; 1073, Raoul de Langeais; 1087, Raoul II; 1118, Gilbert siégeait; 1125, Hildebert; 1133, Hugue de La Ferté ou d'Étampes siégeait; 1147, Engebault de Preuilly siégeait; 1157, Joscion; 1174, Barthélemy de Vendôme siégeait; 1206, Geoffroy La Lande; 1208, Jean de Faye (1228, François Cassard); 1229, Jubel de Mathefelon siégeait; 1245, Geoffroy Marcel; 1252, Pierre de Lamballe siégeait (1256, Philippe); 1257, Vincent de Pilmil ou Pirmil siégeait; 1271, Jean de Montsoreau; 1285, Olivier de Chaon ou de Craon; 1285, Bouchard Dain; 1291, Philippe de Candé; 1291, Renault de Montbazon; 1312, Geoffroy de La Haye; 1323, Etienne de Bourgueil; 1335, Pierre Frétault; 1357, Philippe Blanche; 1363, Simon de Renoul; 1380, Seguin d'Anton; 1380, Aleaume Boistel; 1382, Guy de Roye; 1385, Seguin d'Anton (pour la 2e fois); 1395, Aimel du Breuil; 1414, Jacques Gelu; 1427, Philippe de Coëtquis; 1441, Jean Bernard; 1466, Gérard Bastel de Crussol; 1468, Elie de Bourdeille; 1484, Robert de Lenoncourt; 1509, Charles-Dominique de Carette; 1514, Christophe de Brilhac; 1521, Fournier de Beaune; 1528, Antoine de la Barre; 1547, Georges d'Armagnac, cardinal en 1544; 1551, Etienne de Poncher; 1553, Alexandre Farnèse, cardinal; 1554, Simon de Maillé de Brézé; 1597, François de La Guesle, mort en 1614 (vacance de 4 ans); 1617, Sébastien Dori Galigaï; 1618, Bertrand d'Eschaux; 1630, Victor Le Bouthillier; 1671, Charles de Rosmadec; 1673, Michel Amelot de Gournay; 1687, Claude de Saint-Georges; 1694, Mathieu-Isoré d'Hervaut; 1717, Armand-Pierre de La Croix de Castries; 1719, Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne; 1721, François Blouet de Camilly; 1723, Louis-Jacques de Chapt de Rastignac; 1751, Henri-Marie-Bernardin de Ceilhes de Rosset de Fleury; 1775, Joachim-François Mamert de Conzié; 1791, Pierre Suzor, évêque constitutionnel; 1802, Jean-Raymond Boisgelin; 1805, Louis-Mathieu-Joseph Barral; 1817, Jean-Baptiste de Chellau; 1821, Louis-Augustin de Monblanc; 1843, François-Nicolas-Madeleine Morlot; 1857, Joseph-Hippolyte Guibert; 1871, Félix-Pierre Fruchaud; 1871, Charles-Théodore Colet; 1884, Guillaume-René Meignan (cardinal); 1896, René-François Renou.

HOMMES CÉLÈBRES. — Parmi les nombreux hommes célèbres qui sont nés à Tours, citons l'hérésiarque Bérenger (998-1088), le poète René Rapin (1621-87), Philippe Néricault-Destouches, le poète comique (1680-1754), l'imprimeur Mathieu Dutens, les généraux Meusnier, Marescot, les médecins Heurteloup, Bretonneau, Velpeau, Trousseau, le romancier Balzac, etc.

ARMES DE TOURS. — *De sable, à 3 tours, ouvertes d'argent, 2 et 1 au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lis d'or*. Devise : *Sustentant lilia turres*.

J.-G. KERGOMARD.

BIBL. : Dr A. GIRAUDET, *Tours, ses monuments, son industrie, ses grands hommes*; Tours, 1844, in-12. — Du même, *Histoire de la ville de Tours*; Paris, 1872, 2 vol. in-8. — Ch. de GRANDMAISON, *Tours archéologique, historique*

et monumental; Paris, 1879, pl. in-8. — Abbé BOSSEBŒUF, *les Rues de Tours*; Tours, 1888, in-8. — SUZANNE, *Tours pittoresque*; Tours, 1898, in-8, avec photographies nombreuses (V. TOURAINE).

TOURS. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville ; 521 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

TOURS-EN-VIMEU. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Moyenneville ; 1.070 hab.

TOURS-SUR-MARNE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. d'Ay ; 993 hab.

TOURS-SUR-MEYMONT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Dier ; 1.784 hab.

TOURTE. Pâtisserie servant d'entrée et préparée comme le *vol-au-vent* (V. ce mot) avec de la pâte feuilletée. On la garnit, soit de godiveaux, soit de quenelles avec des champignons, des fonds d'artichaut, des écrevisses, des ris d'agneau ou de veau, etc.

TOURTE (Roche) (V. LOIRE [HAUTE-], t. XXII, p. 445).

TOURTEAU. I. AGRICULTURE. — Les tourteaux sont les résidus solides des organes végétaux dont on a extrait l'*huile* (V. ce mot). Les vinasses de la distillerie de maïs passées au filtre-presse fournissent également un tourteau qui a les mêmes emplois que les tourteaux oléagineux. Dans le langage commercial, les tourteaux sont désignés sous le nom de la plante dont ils proviennent ; dans le langage populaire, ils portent des noms très divers : *pains* (région de l'Est), *trouilles* (Sud-Est), *nougats*, *matous*, *marcs*, *tourtes*, *gâteaux d'huile*, etc. ; ceux d'olive sont appelés couramment *grignons*. Leurs *caractères extérieurs* diffèrent beaucoup, suivant la nature de la matière première et suivant le mode de fabrication. La forme est ordinairement rectangulaire ou trapézoïdale ; la surface porte l'empreinte des scourtins ; l'épaisseur varie de 1 à 2 centim. ; les poids de 1 à 5 kilogr. sont les plus courants en France. La couleur est très variable : les tourteaux provenant de l'extraction à froid ont la même couleur que les graines, ceux provenant de l'extraction à chaud sont plus foncés, enfin ceux obtenus après traitement au sulfure de carbone sont habituellement plus épurés et de couleur plus claire. La cassure doit être prise en considération par l'acheteur ; elle est plus fine et plus granuleuse dans les tourteaux de graines décortiquées que dans les tourteaux de graines non décortiquées ; sa couleur et son homogénéité doivent être absolues dans toute la section du pain. De même les caractères chimiques sont très variables, et les données fournies sur ce point présentent de tels écarts qu'elles ne peuvent être jamais consultées qu'à titre d'indications générales. La teneur en matières protéiques, de beaucoup les plus intéressantes pour l'agriculteur, est toujours très élevée et suffit pour attribuer aux tourteaux la qualité d'aliments *très concentrés*. Ce sont des aliments précieux encore par leur richesse en matières grasses et en acide phosphorique, permettant de compléter utilement, et à peu de frais, certaines rations ; mais, plus que tous autres, et, grâce, à la fois, à leur valeur commerciale élevée, à leur composition physique, et, enfin, à la façon courante d'opérer les achats sans garanties spéciales, ils sont l'objet de *falsifications* multiples, se commettant souvent par l'incorporation, dans les livraisons, de produits de nature différente, mais de valeur moindre, souvent aussi par l'incorporation, au moment du dernier pressage, de matières étrangères organiques et minérales dans les graines oléagineuses ; enfin, et ce qui est beaucoup plus facile, par l'addition de résidus pulvérisés sans valeur dans les tourteaux livrés en *farine* : l'analyse microscopique est souvent nécessaire pour permettre de déceler ces fraudes, mais, dans tous les cas, il est indispensable de n'opérer les achats qu'en pains entiers et au poids, avec garantie formelle d'identité, de provenance et de pureté.

Les tourteaux rancissent et s'altèrent rapidement ; en milieu humide, ils perdent très vite leur valeur fertilisante et alimentaire, leur saveur et leur goût se modifient au point de les rendre nauséabonds les animaux les refusent même ; mal conservés, ils sont encore fréquemment envahis par des moisissures qui les pénètrent et les recouvrent de taches blanchâtres, orangées ou verdâtres ; leur ingestion peut alors provoquer des accidents graves, avec somnolence persistante, troubles cérébraux, vertiges, etc. Divers *tyroglyphes* les attaquent encore dans les greniers et les amènent bientôt à un état tel que les animaux ne veulent plus les accepter.

Les tourteaux sont beaucoup employés comme *engrais* (V. ce mot). Mais ils le sont plus encore, en raison des propriétés nutritives que nous avons signalées, pour l'alimentation du bétail, et on ne devrait même utiliser pour la fumure que ceux renfermant des produits nuisibles ou possédant un goût désagréable, ou ayant déjà subi un commencement d'altération. Le broyage s'impose avant la mise en distribution ; celle-ci se fait à l'état sec, mais, le plus souvent, en soupes, en buvées extemporanées ou après fermentation (Angleterre). Certains tourteaux sont acceptés d'emblée (lin, œillette, coton, coprah, etc.), mais il est nécessaire, pour quelques autres (chanvre, colza, navette, arachides, etc.), d'user de *tours de main* au début (arrosage avec de l'eau salée ou saupoudrage avec du gros sel ; mélange avec des aliments bien goûtés : grains égrugés ou cuits, farines, carottes ou betteraves hachées, etc. ; addition à de l'eau *blanchie* avec des farines ou à des barbotages). L'*ébouillantage* en mélange avec d'autres aliments est, enfin, recommandable pour la préparation de quelques tourteaux riches en essences dangereuses, ainsi que des tourteaux ayant subi un simple commencement d'altération. Comme les tourteaux constituent un aliment très concentré, la distribution en doit être modérée, à la dose de 1 à 3 kilogr. par jour pour les grands ruminants et de 100 à 300 gr. pour les ovidés. Leur choix ainsi que leur mode d'emploi varient avec le but de l'exploitation et avec les conditions du marché ; mais toujours ils doivent entrer en association, dans les rations, avec des fourrages à relation nutritive plus large.

Les tourteaux ont également des applications thérapeutiques (tourteau d'amandes amères, d'amandes douces, de farines, de moutarde blanche, de moutarde noire, de lin) et industrielles (distillation des tourteaux pour la production de l'alcool, préparation des moutardes et de divers condiments, huiles fines de noix et de noisettes par addition de tourteaux de faînes, clarification de diverses huiles de graines avec des farines de tourteaux, graissage des roues de voitures, farines de tourteaux d'amandes pour la préparation des pâtes d'amandes ou de noisettes ; appâts pour la pêche, tannage avec la poudre du tourteau de pépins de raisin, etc.).

Les tourteaux donnent lieu à des transactions très importantes, tant comme commerce intérieur que comme commerce extérieur. Toutefois, les statistiques ne nous renseignent que sur ce dernier point.

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Poids — Kilogr.	Valeur — Francs	Poids — Kilogr.	Valeur — Francs
1890	28.800.581	2.975.128	133.280.413	16.016.931
1895	75.085.352	12.013.656	110.189.754	18.732.258
1899	123.494.411	18.254.164	72.996.078	12.409 383

Les tourteaux importés proviennent surtout de la Russie (42 °/₀), de la Belgique (31 °/₀ dont 25 °/₀ environ en transit), des Etats-Unis (18 °/₀), du bassin de la Méditerranée et de la côte occidentale d'Afrique. Nos produits (colza et lin) sont achetés principalement par la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse. Il est à noter que la plupart des Etats européens se trouvent, en ce qui concerne le commerce extérieur des tourteaux, dans une situation analogue à celle de la France. A part la Russie, tous sont importateurs de tourteaux alimentaires : l'Allemagne, à elle seule, en achète annuellement pour plus de 66 millions de fr. Les Etats-Unis atteignent, pour leur

exportation, une valeur de 75 millions de fr., leurs importations sont nulles.

Les principaux marchés de tourteaux sont, en France, Lille, Arras, Douai, Caen, Dunkerque, Le Havre, Marseille. Les prix ont diminué de 20 à 25 % depuis une vingtaine d'années pour les tourteaux indigènes; les tourteaux exotiques alimentaires les ont rejoints sensiblement avec une augmentation de cours atteignant parfois 50 % (coprah, sésame, coton, etc.). J. Troude.

II. Pyrotechnie (V. Artifices, t. IV, p. 15).

III. Zoologie. — Nom vulgaire du *Cancer pagurus* L., type du genre *Cancer* L. (Crustacés-Décapodes-Brachyures, famille des *Cancridæ*), caractérisé par la carapace large, légèrement bombée, le front étroit, recourbé et tridenté, l'absence de rostre, la deuxième paire de pattes semblable à la précédente, les antennes internes situées au-dessous du front dans des fossettes, les antennes externes à deuxième article mobile inséré en dedans de l'orbite, l'article basilaire des pattes postérieures percé chez le mâle pour le passage du pénis, l'existence de neuf branchies. Le *C. pagurus* se rencontre communément sur les bords de la Manche et de la Méditerranée; il est assez apprécié comme aliment. Dr L. Hn.

IV. Art héraldique. — Meuble rond et plat, de couleur ou de fourrure, ce qui le distingue du *besant*, qui est toujours de métal. Il avait autrefois divers noms suivant sa couleur : le *tourteau* d'azur était dit *heurte;* de gueules, *guse;* de sinople, *pomme* ou *volet;* de sable, *ogoesse.* Ces termes ne sont plus usités.

Bibl. : Agriculture. — Dr Beauvisage, *les Matières grasses;* Paris, 1891 — Boery, *les Plantes oléagineuses et leurs produits;* Paris, 1888. — Cornevin, *Résidus industriels;* Paris, 1892. — Décugis, *les Tourteaux de graines oléagineuses;* Paris, 1876. — Garola, *Tourteaux alimentaires;* Chartres, 1892. — D'Hondt, *Tourteaux et Farines alimentaires;* Bruxelles, 1897. — Sidérius, *Alimentation des animaux domestiques;* Paris, 1893.

TOURTENAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Thouars ; 442 hab.

TOURTERELLE (Ornith.) (V. Pigeon).

TOURTERON. Ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers ; 506 hab.

TOURTIA. Nom donné par les mineurs de Belgique au conglomérat, d'âge généralement cénomanien, qui, dans ce pays et dans le N. de la France, recouvre les terrains houillers.

TOURTOIRAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Hautefort ; 1.227 hab.

TOURTOUKAÏ (bulgare *Tutrakan*). Ville de Bulgarie, arr. et à 58 kil. E. de Roustchouk, sur la r. dr. du Danube ; 8.000 hab. Commerce avec le port roumain d'Oltenitza, situé en face. Elle fut, sous le nom de *Transmarisca*, une forteresse romaine bâtie par Constantin.

TOURTOUR. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Salernes ; 399 hab.

TOURTOUSE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Sainte-Croix ; 590 hab. Ruines d'un château à donjon polygonal, bâti vers 1630 par l'évêque de Saint-Lizier.

TOURTRÈS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monclar ; 327 hab.

TOURTROL. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 182 hab.

TOURVÉON (Mont) (V. Rhône, t. XXVIII, p. 594).

TOURVES. Com. du dép. du Var, arr. et cant. de Brignoles ; 1.560 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

TOURVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 210 hab.

TOURVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Malo-les-Landes ; 644 hab. Manoir natal de l'amiral de Tourville.

TOURVILLE-la-Champagne. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 457 hab.

TOURVILLE-la-Chapelle. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Envermeu ; 427 hab.

TOURVILLE-la-Rivière. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. d'Elbœuf ; 574 hab. Stat. du chem. de fer de l'O.

TOURVILLE-les-Ifs. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp ; 572 hab.

TOURVILLE-sur-Arques. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville ; 521 hab.

TOURVILLE-sur-Pont-Audemer. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer ; 429 hab.

TOURVILLE (Anne Hilarion de Cotentin, comte de), marin français, né à Tourville le 24 nov. 1642, mort le 28 mai 1701. Capitaine de vaisseau en 1667, il servit sous d'Estrées contre les Hollandais (1671). Après la bataille d'Agosta (1676), il fut mis à la tête d'une escadre avec laquelle il attaqua le 2 juin suivant la flotte hispano-hollandaise à Palerme, en détruisit 12 vaisseaux et nombre de petits bâtiments. Il servit sous Duquesne contre les Barbaresques, participa aux bombardements d'Alger, aux succès remportés à Ceuta, sur la côte de Sardaigne, au bombardement de Gênes (1684). En 1688, il captura des navires hollandais et espagnols et s'unit avec d'Estrées devant Alger (1er août) qu'ils bombardèrent. Il fut nommé vice-amiral de la Méditerranée et reçut l'ordre d'amener sa flotte dans la Manche pour l'unir à celle de Château-Renault et appuyer la campagne de Jacques II en Irlande par une démonstration navale. Le 10 juil. 1690, il livra bataille avec 70 vaisseaux aux 60 de la flotte anglo-hollandaise au large du cap Beachy-head (Bévéziers) et la défit complètement ; il en détruisit une douzaine de vaisseaux, mais ne mena pas la poursuite avec assez de vigueur et laissa l'amiral Herbert se retirer dans la Tamise. En 1691, sorti de Brest avec 72 vaisseaux, il entraîna au loin dans l'Océan et immobilisa durant 50 jours les 100 vaisseaux de ligne de l'amiral Russel, tandis que les corsaires français pillaient le commerce ennemi et protégeaient les convois envoyés en Islande. En 1692, l'absence des vaisseaux de Toulon réduisit sa flotte à 44 vaisseaux, et il reçut du roi l'ordre formel de combattre l'ennemi quelle que fût sa force ; il attaqua donc le 29 mai les 99 vaisseaux des alliés et les combattit une journée sans perdre un navire ; le lendemain, il se retira, mais retardé par les avaries du bâtiment amiral *le Soleil Royal*, il ne put faire passer que 20 de ses vaisseaux par le raz de Blanchard, entre les îles normandes et le Cotentin ; le changement de courant entraîna 15 autres vaisseaux français à l'E. ; 3 se retirèrent à Cherbourg, 12 à la Hougue où ils furent brûlés par leurs équipages ou par l'ennemi. L'effet moral de ce désastre de la Hougue fut considérable. L'année suivante, Tourville reprit la mer avec 70 vaisseaux ; le 27 juin il défit au cap Saint-Vincent une flotte anglo-hollandaise, lui prit 27 bâtiments de guerre, un de commerce et en détruisit 45. En 1694, il regagna la Méditerranée pour coopérer à l'invasion de la Catalogne ; l'arrivée de la flotte anglo-hollandaise, très supérieure, paralysa cette campagne jusqu'en 1697. — Tourville avait reçu rang de maréchal en 1693. — Il peut être regardé comme l'un des grands marins du xviiie siècle ; le dernier des amiraux français qui ait résolument pratiqué l'offensive. — Les mémoires publiés sous son nom par Margon ne sont pas authentiques.

TOURY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville ; 1.917 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Orléans. Eglise du xiiie siècle avec porche intéressant.

TOURY-Lurcy. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Dornes ; 871 hab.

TOURY-sur-Jour. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Dornes ; 455 hab.

TOURZEL (Louise-... Joséphine de Croy d'Havré, marquise, puis duchesse de), née à Paris le 24 janv. 1749, morte à Montfort-l'Amaury le 14 mai 1832. Fille de Jo-

seph de Croy, duc d'Havré, tué à Filinghausen en 1761, elle épousa le marquis de Sourches-Tourzel, grand prévôt de France, qui périt à la chasse, d'une chute de cheval, aux côtés de Louis XVI (1786). En août 1789, elle eut la succession de la duchesse de Polignac, émigrée, comme gouvernante des deux enfants de France (l'aîné venait de mourir). Elle figura dans la fuite de *Varennes* (V. ce nom) sous le nom de la baronne de Korf, assista au 20 juin, au 10 août, et suivit la famille royale au Temple, ainsi que sa fille Pauline. Toutes deux en furent extraites et conduites à La Force (20 août). Hardy, membre de la Commune, les fit évader et cacher à Vincennes, pendant et plusieurs mois après les massacres de *Septembre* (V. ce mot). Elle fut arrêtée et détenue pendant la Terreur. Délivrée après le 9 thermidor, elle obtint de visiter au Temple, tous les cinq jours, la fille de Louis XVI. Mais lorsque, par échange, celle-ci dut être envoyée à la cour de Vienne, sa gouvernante fut tenue au secret du 8 nov. au 18 déc. 1795, jusqu'après le départ de sa pupille. Pendant l'Empire, elle fut placée pendant quatre ans, hors Paris, sous la surveillance de la haute police. Louis XVIII la créa duchesse (17 janv. 1816) avec transmission de ce titre à son petit-fils, Olivier-Charles-Roger, pair de France en 1830, mort sans enfants en 1845. H. Monin.

Bibl. : V. Louis XVII.

TOUS. Ville ruinée de Perse, ancienne capitale du Khoraçan, à 24 kil. N.-O. de Mèchehed, sur le Kechef-Roud. Ses ruines couvrent environ un espace de 6 kil. de circonférence ; citadelle à l'angle N.-E. ; haut pont de plusieurs arches de briques ; au centre, une grande construction, probablement les restes d'une mosquée, connue aujourd'hui sous le nom de *Nakkara-Khané* (maison des Timbales). Tous a vu naître le fameux théologien musulman Abou-Hamid Mohammed Ghazâli, le poète persan Firdoüsi, immortel auteur du *Chah-Namèh ;* Nizam-el-Molk, ministre des sultans seldjoukides Alp-Arslan et Mélek-Chah ; l'astronome Nassir-eddin Toussi.

Bibl. : O'Donovan, *The Merv Oasis;* Londres, 1882, *t.* II, pp. 14-16.

TOUSEZ (Paul), dit *Bocage* (V. ce nom).

TOUSSAINT (Fête de la). En 607, Boniface IV, consacrant le Panthéon au culte chrétien, le dédia à la sainte Vierge et à tous les saints indistinctement, et il plaça au 12 mai la fête destinée à honorer leur mémoire. Depuis lors, cette fête a toujours été célébrée à Rome. En 731, Grégoire III affecta spécialement à tous les saints une chapelle dans l'église Saint-Pierre. En 837, sous Louis le Débonnaire, ce culte fut introduit en France, lors d'une visite de Grégoire IV, qui le modifia un peu, et fixa la fête au 1er nov. Un concile du XIe siècle lui donna une vigile ; en 1480, Sixte IV lui assigna une octave. La Toussaint est une des quatre fêtes reconnues par le Concordat. Les Grecs célébrèrent une fête analogue, le dimanche qui suit la Pentecôte. — Vers la fin du Xe siècle, Odilon, abbé de Cluny, ajouta à la Toussaint des prières pour les morts. Cet usage s'est conservé et développé.

TOUSSAINT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont ; 456 hab.

TOUSSAINT (François-Cristophe-Armand), statuaire français, né à Paris le 7 avr. 1806, mort à Paris le 24 mai 1862. Fils d'un serrurier, il fut l'élève préféré de David d'Angers. A partir de 1836, il exposa un grand nombre d'œuvres, dont l'une, *Esclaves indiens portant une torche*, lui valut la notoriété et de nombreuses commandes. Parmi ces œuvres, nous citerons : *Jeune laboureur trouvant une épée ; Sujets tirés de l'histoire de France*, série de bas-reliefs ; *Jésus-Christ appelant à lui les petits enfants*, bas-relief ; buste en marbre de *David d'Angers*. Jules Mazé.

TOUSSAINT (René-Jean), littérateur français, connu sous le pseudonyme de *René Maizeroy*, né à Metz le 2 mai 1856. Fils d'un colonel d'artillerie, il commença ses études au collège Saint-Clément de sa ville natale et les acheva au lycée de Toulouse. Entré à l'Ecole de Saint-Cyr en 1875, il donna en 1880 sa démission de sous-lieutenant pour se consacrer exclusivement aux lettres. Romancier et chroniqueur, il a collaboré aux journaux du boulevard sous les noms de *Mora*, de *Coq-Hardy*, de *Chassagnol*, de *Sartorys* et de *Frascata*. Il a signé de son pseudonyme habituel les ouvrages suivants : *Souvenirs d'un Saint-Cyrien* (1850, in-18); *les Deux Femmes de Mademoiselle* (1880, in-18) ; *le Capitaine Bric-à-Brac* (1880, in-18) ; *Celles qu'on aime* (1883, in-12) ; *Celles qui osent* (1883, in-12, avec préface par Guy de Maupassant); *les Amours défendues* (1884, 5 séries in-12) ; *la Joie d'aimer* (1884, in-12) ; *Deux Amies* (1884, in-12), roman qui fut interdit dans les gares et faillit provoquer des poursuites judiciaires; *la Maîtresse de miss Eva* (1884, in-12) ; *Au Régiment* (1885, in-12) ; *Petites Femmes* (1885, in-12) ; *Amours de garnison* (1886, in-12) ; *le Boulet* (1886, in-12) ; *Lalier Spring* (1887, in-12) ; *Petite Reine* (1888, in-12) ; *le Beau* (1890, in-12) ; *Vieux Garçon* (1891, in-12) ; *Cas passionnels* (1892, in-12) ; *la Fête* (1893, in-12) ; *En Folie* (1894, in-12); *Journal d'une rupture* (1895, in-12) ; *la Volupté* (1896, in-12) ; *Joujou* (1897, in-12) ; *le Miracle de Lise* (1898, in-12), etc., etc. Un certain nombre de ces romans ou recueils de nouvelles a paru sous le titre collectif de : *les Parisiennes*, et plusieurs d'entre eux ont été l'objet de réimpressions partielles. Citons à part *la Grande Bleue*, études sur la mer (1888, in-18), réimpr. avec pl. de Louise Abbéma et Georges Clairin (1895, in-fol.). M. Tx.

Bibl. : N. Quépat, René Paquet, *Dictionnaire biographique de l'ancien dép. de la Moselle*, 1887, gr. in-8.

TOUSSAINT-Louverture (François-Dominique Toussaint, dit, depuis 1793), général de Saint-Domingue, fils d'un esclave africain, né le 20 mai 1746 (ou plutôt 1743), sur l'habitation Bréda, près le Cap, à Saint-Domingue, mort au fort de Joux le 7 avr. 1803. Garçon d'écurie et cocher, Toussaint, lors du soulèvement des esclaves, s'enrôla, en oct. ou nov. 1791, dans la bande de Biassou, avec qui il passa au service de l'Espagne. Il dressa des compagnies de soldats noirs, s'intitula « général d'armée du roi », remporta quelques succès dans le Nord, puis revint avec ses troupes, le 6 mai 1794, au service de la France et remporta plusieurs succès sur les Espagnols et leurs partisans noirs au Dondon (juil. 1794), aux Verrettes, sur la Grande-Rivière (janv. 1795), au Mirebalais. En mars 1796, son intervention arrêtait une émeute soulevée au Cap par le commandant de cette place, Villatte, contre le gouverneur Laveaux. Il fut nommé, en récompense, lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue et général de division ; mais il souleva, à son tour, par la suite, la colonie, fut fait prisonnier et termina ses jours au château de Joux (Sur son rôle politique, V. Haïti, t. XIX, p. 736).

Bibl. : Gragnon-Lacoste, *Toussaint-Louverture ;* Paris-Bordeaux, 1877, in-8. — V. Schœlcher, *Vie de Toussaint-Louverture ;* Paris, 1889, in-12.

TOUSSI (Mohammed ibn Mohammed ibn-el Hassan abou-Djafar Nassir-Eddin El), plus connu sous ce dernier nom, célèbre savant arabe, né à Tous (Khoraçan) en févr. 1201, mort à Bagdad en juin 1274. Persan d'origine, il étudia à Mossoul sous Kemal-Eddin ibn Yonnis, savant encyclopédiste comme il devait l'être, et sous le philosophe motazélite Mohin-Eddin el-Misri. S'étant compromis à Bagdad, il s'attacha aux Ismaéliens d'Alamout, puis aux Mongols, lors des conquêtes d'Houlagou. Celui-ci le prit pour ministre des finances et pour vizir, et, à sa demande, fit élever à grands frais l'observatoire de Maraga (1259) et y réunit de nombreux savants. Les *Tables Ilkaniennes*, bientôt célèbres, furent achevées en douze ans ; elles nous sont connues par un extrait de Greaves en 1652. Ont de même été traduits le *Traité du quadrilatère* (par Caratheodory Pacha ; Constantinople, 1891) et les chapitres sur les sphères célestes du *Tadkira* (*Mémorial*, grand tra-

vail sur l'astronomie, par Carra de Vaux, dans les *Recherches sur l'histoire de l'astronomie ancienne*, de P. Tannery; Paris, 1893). On a le texte manuscrit de quinze autres ouvrages mathématiques et astrologiques de Nasir-Eddin, sans compter ses éditions arabes de la plupart des mathématiciens grecs. Mais, en dehors de la science, il a touché à tous les sujets et il est resté célèbre en Orient comme théologien, métaphysicien et moraliste, surtout par l'*Alklâq-Nasiri*, qui vient récemment d'être imprimé deux fois à Bombay, puis à Calcutta. Nasir-Eddin marque le point culminant de la science arabe; après son époque commence la décadence définitive; la production restera encore quelque temps abondante; mais il n'y aura plus rien d'original ni d'important, sauf l'effort tenté au XVe siècle pour la rédaction des *Tables* d'Oulough-Beg. T.

TOUSSIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux; 706 hab.

TOUSSON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine; 505 hab.

TOUSSUS-LE-NOBLE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau; 68 hab.

TOUSTAIN DE BILLY (L'abbé René) (V. BILLY).

TOUTAINVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer; 592 hab. Stat. de chem. de fer.

TOUT-À-L'ÉGOUT (Voirie) (V. EGOUT).

TOUTANT DE BEAUREGARD (Pierre-Gustave), général américain (V. BEAUREGARD).

TOUTE-ÉPICE (Bot.) (V. NIGELLE).

TOUTENAGUE. Alliage de cuivre (40,4), de zinc (25,4) et de nickel (31,6) avec des traces d'arsenic destinées à en augmenter la blancheur.

TOUTENANT (*Totenaneus*). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs, sur la Cosne; 503 hab. Seigneurie du Perroux, érigée en comté en 1644, et qui a successivement appartenu aux du Tartre, aux Gallois, aux Gagne, aux Gontier, aux Suremain et aux Legoux de Saint-Seine. Seigneurie de Sennecy-en-Bresse, dont le donjon, haut de 30 m., est encore debout. LEX.

TOUTENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux; 1.011 hab.

TOUTENS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Caraman; 175 hab.

TOUTE-SAINE (Bot.) (V. MILLEPERTUIS).

TOUTICORIN (pour *Touttoukoudi*, nom indigène). Ville maritime de l'Inde, présidence de Madras, à 51 kil. E. de Tinnevelli, au N.-O. du golfe de Manar; 25.107 hab. en 1891. Terminus du chem. de fer du S. de l'Inde, médiocre mouillage, commerce de 45 à 50 millions, les trois quarts à l'exportation; pêcheries de perles.

TOUTLEMONDE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet; 567 hab.

TOUTOUCH ou **TUTUCH**, prince *seldjoukide* (V. ce mot).

TOUTOUILA (Ile) (V. SAMOA).

TOUTRY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur-en-Auxois; 798 hab.

TOUT-VENANT (Mines) (V. MINERAI).

TOUVÉRAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Baignes-Sainte-Radegonde; 607 hab.

TOUVET (Le). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, sur la r. dr. de l'Isère; 1.384 hab. Ruines des châteaux de Beaumont et de la Frette, berceau du baron des Adrets; c'est aussi la patrie du père Didon.

TOUVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Montfort-sur-Risle; 85 hab.

TOUVOIS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Legé; 2.147 hab.

TOUVRE. Rivière du dép. de la *Charente* (V. ce mot, t. X, p. 621).

TOUVRE. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (2e) d'Angoulême; 504 hab.

TOUX (Pathol.). La toux est un acte réflexe qui se traduit par une expiration brusque, rapide et saccadée; elle a pour effet de chasser violemment l'air contenu dans le poumon et d'expulser en même temps les mucosités ou les corps étrangers qui gênaient la respiration. C'est d'ailleurs la présence de ces mucosités qui met en jeu l'acte réflexe. Il y a d'abord une sensation de picotement à la gorge, puis une aspiration qui augmente le volume d'air contenu dans le poumon; la glotte se resserre pour empêcher l'issue de cet air et augmenter la pression intérieure, puis elle s'élargit brusquement et donne issue à la masse d'air violemment projetée. La toux est donc un mécanisme fort bien combiné pour débarrasser les voies aériennes des substances qui peuvent en entraver le jeu normal; à ce titre, elle rentre dans les moyens de défense de l'organisme. La toux est dite sèche, lorsqu'elle n'est pas suivie d'expectoration, grasse dans le cas contraire, brève, prolongée, quinteuse, coqueluchoïde, férine, lorsqu'elle se répète avec un caractère d'intensité et de raucité extraordinaires; sonore, stridente, rauque, voilée, éteinte, croupale, quand elle rappelle l'aboiement d'un chien; éructante lorsqu'elle est constituée par des secousses qui ressemblent à des éructations prolongées. Les diverses variétés de toux seront d'ailleurs étudiées avec les maladies qui les produisent. Notons seulement que dans l'hystérie le mécanisme réflexe fonctionne à vide et donne lieu à une variété spéciale, la toux hystérique. La toux ne constitue pas par elle-même un symptôme grave; cependant on a vu des malades succomber au cours d'une quinte de coqueluche. Quand elle est très fréquente, très opiniâtre et spasmodique, elle est une source considérable de fatigue et d'épuisement; elle peut empêcher l'alimentation et le sommeil. C'est alors seulement qu'interviendra le traitement spécial de ce symptôme. C'est l'opium et ses dérivés qui en constitueront la base; ils seront associés avantageusement à l'aconit, à la belladone, au bromoforme et seront administrés sous forme de potions, de sirops édulcorants ou de pilules. On se gardera d'ailleurs d'arrêter entièrement la toux, ce qui empêcherait l'issue des sécrétions bronchiques. Avant donc de traiter le symptôme, on s'efforcera de guérir la maladie elle-même et notamment de diminuer l'abondance des sécrétions par les balsamiques, baume de tolu, copahu, goudron, térébenthine, eucalyptus et créosote. Les eaux minérales sulfureuses seront également d'un grand secours pour diminuer l'expectoration. Quant à la toux hystérique, on agira sur elle par les sédatifs du système nerveux et par la suggestion. Dr L. LALOY.

TOUZ-GHEUL ou **LAC SALÉ.** Lac situé au centre de l'Asie Mineure, vers le N.-E. du désert salé. D'une superficie variable suivant la saison, il n'a pas moins de 100 kil. de long et de 12 kil. de large, avec une profondeur moyenne de 2 à 3 m. En été, il ne présente plus qu'une immense dalle de sel exploitée pour les usages locaux. L'eau du Touz-Gheul serait plus pesante que celle de la mer Morte; elle renferme 32 parties de sel sur 100 parties d'eau et son poids spécifique est de 1,240. La plaine à l'O. du lac Salé est parsemée de nappes saumâtres dont la composition est parfois fort différente. R. DD.

TOUZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente; 625 hab.

TOUZAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque; 383 hab.

TOUZÉ DE LONGUEMAR (Le), antiquaire et géologue français (V. LONGUEMAR).

TOVOMITA (*Tovomita* Aubl.) (Bot.). Genre de la famille des Guttifères, composé d'arbres et d'arbrisseaux contenant un latex résineux. Les feuilles opposées, pétiolées, non stipulées, ont un limbe penninervé, tantôt coriace et opaque, tantôt mince et sillonné de bandes pellucides. Les fleurs, dioïques ou monoïques, forment des grappes ou des cymes peu fournies. Le calice se compose de 2-4 sépales. La corolle comprend 4-8 pétales imbriqués, souvent sériés par 2. Les étamines en nombre indéfini ont

leurs filets libres ; les anthères, très petites, sont biloculaires. L'ovaire est divisé en 4-5 loges ne contenant chacune qu'un ovule ; le style, très court, se termine par un stigmate lobé. Le fruit est une capsule charnue à déhiscence valvaire. Les graines possèdent une sorte d'arille qui provient de la transformation de leur tégument externe. Les Tovomitas vivent dans l'Amérique tropicale, particulièrement dans le bassin de l'Amazone ; on en connaît environ 30 espèces. Les espèces principales sont le *T. Brasiliensis* Mart. et le *T. Schomburgkii* Planch. et Triana, qui se rencontrent dans les forêts du N. du Brésil et des Guyanes. Le latex des Tomovitas, comme celui de plusieurs autres Guttifères, sert à la préparation de la *gomme-gutte* (V. ce mot). W. R.

TOVOTE (Heinz), romancier allemand, né à Hanovre le 12 avr. 1864. Après avoir étudié la philologie à Gœttingue, il entreprit un voyage en Autriche et en Italie, puis se fixa à Berlin, où il se voua entièrement à la littérature. Il a publié déjà un grand nombre de romans et de nouvelles tout débordants de sensualité, dont le succès est considérable. Nous citerons : *Fallobst, wurmstichige Geschichten* (1889), *Im Liebesrausch* (1890), *Frühlingsturm* (1891), *Ich, nervöse Novellen* (1892), *Das Ende vom Liede* (1894), *Heisses Blut* (1895), *Yvette* (traduit de G. de Maupassant). H. L.

TOWIANSKI (André), mystique polonais, né à Antoszwiniec (Lithuanie) le 1er janv. 1799, mort à Zurich le 13 mai 1878. Avocat à Vilna de 1818 à 1826, il émigra après l'insurrection polonaise de 1831, vint pour quelque temps à Paris (en 1835), y subit l'influence de Saint-Simon, revint à la capitale de France en 1840 et y commença, en 1841, ses conférences sur la nécessité de transformer l'état social de l'humanité par un mysticisme élevé. C'est alors que Mickiewicz subit son influence. Ce disciple génial exposa la doctrine de Towianski dans l'ouvrage intitulé *l'Église officielle et le Messianisme* (Paris, 1842-43, 2 vol.). Towianski n'a pas laissé d'exposé complet de sa doctrine. En 1842 (puis de nouveau en 1848), on l'obligea de quitter la France. Il se fixa d'abord à Rome, puis en Suisse. V. Bugiel.

Bibl. : Semenenko, *Towianski et sa doctrine;* Paris, 1850. — Begey, *l'Incontro di due grandi;* Bergame, 1899.— La bibliographie polonaise se trouve indiquée dans l'*Histoire de la littérature polonaise* de M.-S. Tarnowski, t. V.

TOWNSEND (Sir R.), homme politique anglais (V. Farquhar).

TOWNSVILLE. Ville maritime d'Australie, colonie de Queensland, sur la baie Cleveland ; 3.565 hab. (13.015 avec les faubourgs). Rade ouverte desservie par des wharfs. Commerce considérable, exportation des produits de district pastoral et minier et de la vallée du Burdekin (mines d'or). Fabrique de savon, fonderies, brasseries. Des aqueducs y amènent une eau de bonne qualité.

TOWY. Fleuve de *Grande-Bretagne* (V. ce mot, t. XIX, p. 158).

TOX. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Pietra ; 613 hab.

TOXICODENDRON (Bot.) (V. Sumac).

TOXICOLOGIE (Pharm.). Science qui s'occupe de l'étude des poisons, de leur action, de leur recherche. Elle procède, par suite, de la physiologie, en ce qu'elle étudie l'effet des poisons sur l'organisme, les symptômes de l'empoisonnement et qu'elle cherche à les combattre par l'usage d'antidotes. Elle procède, d'autre part, de la chimie analytique, en ce qu'elle utilise, pour la recherche du poison dans les organes, des procédés de recherche et d'analyse établis sur les propriétés des corps soupçonnés d'avoir été employés comme poisons. S'agit-il de rechercher un poison minéral, il y aura lieu de détruire les substances organiques des matériaux à examiner ; après quoi, on pourra chercher dans cette sorte d'extrait concentré, privé de matières organiques, la présence de poisons tels que l'arsenic, l'antimoine, les sels de plomb, de cuivre, de mercure... Selon le poison, il y aura lieu d'employer tel mode de destruction de préférence à tel autre. S'agit-il de rechercher une substance organique, le procédé variera avec chaque substance ou chaque type de substance (chloroforme, alcaloïdes, acide cyanhydrique...). L'observation, par le physiologiste, des symptômes de l'empoisonnement facilite les recherches du chimiste en lui indiquant dans quel sens il doit diriger ses recherches. V. H.

TOXINES (Chim. et Physiol.). On donne le nom générique de toxines aux produits toxiques sécrétés par les cellules vivantes, que ces dernières appartiennent à un organisme composé ou bien qu'elles soient isolées, comme les microbes. Mais ces produits multiples ont, pour les besoins de la classification, été groupés en trois divisions, et c'est aux substances appartenant à l'une de ces divisions qu'a été réservé plus spécialement le terme de toxines. C'est ainsi qu'on distingue : les *ptomaïnes* (V. ce mot), d'origine le plus souvent microbienne, et dont la nature chimique est relativement bien déterminée ; les *leucomaïnes* (V. ce mot), qui sont des alcaloïdes produits normalement dans les organes de l'animal vivant, et enfin les *toxines* proprement dites, poisons se rattachant par leurs constitutions au groupe des albuminoïdes, mais dont les fonctions chimiques sont mal connues. Ces poisons, quelle que soit leur origine, n'agissent le plus souvent sur l'économie qu'après une période d'incubation variable provoquant alors dans l'organisme des altérations plus ou moins persistantes.

C'est à Toussaint que revient le grand mérite d'avoir entrevu le rôle des toxines microbiennes, en 1878 ; il attribuait les désordres provoqués par la bactéridie charbonneuse à une matière phlogogène sécrétée par ce microbe. L'hypothèse de Toussaint était confirmée par Pasteur, montrant que les cultures filtrées du choléra des poules peuvent provoquer une série de symptômes identiques à ceux obtenus avec la culture chargée d'éléments figurés ; enfin, en 1887, Charrin avec les cultures de bacilles pyocyaniques, par une série d'expériences démonstratives, établit nettement cette action toxique des substances solubles. Au point de vue chimique, les toxines paraissent surtout formées de mélanges plus ou moins complexes ; à côté de corps de nature alcaloïdique, existent d'autres substances, qui, tout en s'écartant des séries alcaloïdiques, présentent les réactions des albuminoïdes, entre autres des globulines, et que l'on désigne sous le nom de toxalbumines. Les caractères les plus distinctifs des toxines les mieux connues actuellement, celles de la diphtérie et du tétanos, sont de provoquer des modifications de l'organisme à des doses presque impondérables, surtout si on tient compte de la masse de substances inactives qui se trouve dans les produits les mieux purifiés et de ne provoquer ces manifestations qu'après un certain temps d'incubation. Chez le cheval de 500 kilogr., il suffit de 1/4 de centim. c. de malléine pour provoquer la réaction fébrile, 1/10 de centim. c. de toxine tétanique suffit pour tuer un cheval du même poids, et Gauthier arrive à admettre qu'il n'y a pas 1 milligr. de substance active dans la matière injectée. A cette dose, 1 gr. de poison tétanique peut tuer 75.000 hommes. Mais on pourrait décupler les doses toxiques, qu'on n'accélérerait pas l'apparition des symptômes, il faut un laps de temps déterminé pour que le poison, introduit, manifeste son action (V. Tétanos). Aussi tout porte à admettre que ces toxines agissent comme les zymases des ferments digestifs, par un mécanisme totalement inconnu. Gautier, pour expliquer cette action, est conduit à supposer que ces substances, comme les ferments solubles, sont « déjà doués d'une organisation qui se rapproche singulièrement de celle de la trame du protoplasma de la cellule dont ils dérivent ». C'est là une idée purement hypothétique.

L'étude des toxines a conduit à une découverte des plus importantes, celle des antitoxines, qui se forment dans le corps des êtres vivants et permettent de neutraliser les effets dangereux des premières. Au point de vue

chimique, les antitoxines sont encore moins bien connues que les toxines, et ce sont les réactions physiologiques seules qui permettent de reconnaître leur présence. Ces antitoxines peuvent préexister chez certains animaux ; elles donnent à ceux-ci une immunité naturelle contre l'infection. C'est ainsi que les moutons algériens sont réfractaires au charbon.

Mais, le plus souvent, elles n'apparaissent que sous l'influence des toxines elles-mêmes. Par suite de réactions cellulaires encore inconnues, l'organisme intoxiqué fabrique un véritable contrepoison, et, si la réaction est suffisamment énergique, il peut annihiler l'effet toxique. En injectant à un animal des toxines atténuées, on peut, sans que nous puissions nous étendre sur le sujet (V. Vaccin), provoquer en lui la formation d'antitoxines qui lui confèrent une immunité acquise, moins durable généralement que l'immunité naturelle. Le traitement de la diphtérie, du tétanos, de la rage, par les méthodes pasteuriennes, sont des applications bien connues aujourd'hui de ces acquisitions scientifiques nouvelles. J.-P. Langlois.

Bibl. : A. Gauthier, *les Toxines*, 1896. — Charrin, *les Poisons de l'organisme*, 1897. — Gamaleia, *les Toxines*, 1896. — Bouchard, *les Auto-Intoxications*, 1887.

TOXODON et **TOXODONTES** (Paléont.). Genre d'Ongulés fossiles, type du sous-ordre des *Toxodontia* (Ameghino), qui comprend des Mammifères à forme lourde, semiplantigrades ou digitigrades, à trois ou cinq doigts dont le médian est plus développé, à dentition ordinairement complète, mais à canines souvent faibles ou atrophiées, les molaires lophondontes, brachyodontes ou prismatiques. Tous, de grande ou de moyenne taille, sont propres à l'Amérique du Sud. Leur dentition les a fait rapprocher d'abord des Rongeurs, mais la forme des membres doit les faire rapporter aux Ongulés où ils viennent se placer près des *Perissodactyles*, des *Damans* et des *Typotheria* (V. ces mots). Les genres *Homalodontherium*, *Astrapotherium*, *Nesodon* et *Toxodon* sont le type d'autant de familles distinctes. *Homalodontherium* (V. ce mot) et les genres voisins avaient la dentition complète, comme chez les Ongulés primitifs. Ils sont du tertiaire inférieur de Patagonie. Dans *Astrapotherium*, qui pourrait former un sous-ordre à part, il existe déjà un large diastème entre les incisives et les molaires, les prémolaires antérieures faisant défaut ; par contre, les deux mâchoires portent de puissantes canines développées en forme de défenses. Le crâne de l'*Astrapotherium magnum* avait près de 1 m. de long et provient du tertiaire inférieur de Patagonie. Le *Nesodon* avait une denture complète avec des incisives de Rongeur, des prémolaires faibles et des arrière-molaires supérieures énormes (*N. imbricatus* du tertiaire inférieur de Patagonie). Le *Toxodon* se rapproche davantage des Ongulés, tels que les Chevaux, par la présence d'un large diastème entre les incisives et les molaires, les canines et prémolaires étant atrophiées (*T. Burmeisteri*, de la taille du Rhinocéros). Ce genre et les genres *Xotodon*, *Haplodontherium*, *Trachyterium*, etc., sont d'une époque plus récente (miocène, pliocène et quaternaire de Patagonie). E. Trouessart.

TOY-Wiam. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bugeat ; 335 hab.

TOYAMA. Ville du Japon (V. Etsi-Tsiu).

TOZEUR. Oasis de la Tunisie méridionale, ch.-l. d'une annexe de contrôle civil, dans le Bled-el-Djérid, au N. du grand chott Djérid et au S.-E. du chott Rharsa ; 7.000 hab. L'oasis comprend un millier d'hectares, avec près de 400.000 palmiers donnant des dattes réputées les meilleures de l'Afrique ; la production varie de 10.000 à 20.000 tonnes par an. Les diverses sources donnent plus de 100 litres à la seconde, assurant la production, non seulement des dattiers, mais des cultures secondaires pratiquées au-dessous, citronniers, orangers, abricotiers, figuiers, orge, blé, légumes. La ville est bien bâtie, divisée en neuf quartiers ; la population est arabe, métissée de nègres. On admet que Tozeur est la ville romaine de *Thusuros*.

TOZIN ou **TAUZIN** (Bot.) (V. Chêne).

TRABAS (Pêche). Filets fixes employés dans les environs de Toulon pour la pêche des anguilles.

TRABE (Blas.). Partie de l'ancre qui traverse la tige ou stangue par le haut.

TRABEA (Antiq. rom.) (V. Costume, t. XII, p. 1156).

TRABÉCULE (Anat.). On donne le nom de *trabécules* aux procès filiformes dans le sinus longitudinal de la duremère. Les *trabécules osseuses* sont ces prolongements de la substance osseuse qui, entrecroisés, limitent les cavités médullaires du tissu spongieux dans le voisinage du canal des os longs. Ch. D.

TRAÇAGE. I. Mine (V. Mine et Dépilage).

II. Métallurgie. — En construction métallique, l'opération désignée par ce nom a pour but de faciliter le poinçonnage et le découpage des pièces destinées à entrer dans la confection des ouvrages de métal. Elle consiste, soit à préparer des gabarits communs à une série de pièces, soit à tracer directement sur les fers la forme à leur donner au découpage. E. Laye.

III. Orfèvrerie (V. Orfèvrerie).

TRACE. I. Géométrie. — Ce mot est surtout employé en géométrie descriptive. Quand une droite vient couper l'un des plans de projection, on appelle trace horizontale et trace verticale les points d'intersection avec le plan horizontal et le plan vertical. Le même mot est employé pour désigner les droites suivant lesquelles un plan coupe les plans de projection. Dans le langage géométrique, on donne quelquefois à ces mots un sens plus étendu, tout en conservant leur acception ; c'est ainsi qu'on pourra dire les traces d'une courbe gauche sur un plan, pour désigner les points d'intersection. Il y a eu une époque, pas bien lointaine encore, où les traces jouaient un rôle capital dans l'enseignement de la géométrie descriptive ; par exemple, on ne comprenait guère qu'un plan fût déterminé autrement que par ses traces. La grande et utile extension donnée à la méthode des changements de plan, et comme conséquence l'habitude excellente prise de ne mener une ligne de terre qu'autant qu'elle peut avoir une réelle utilité, ont amoindri cette importance. C.-A. L.

II. Chimie. — On dit, dans les analyses chimiques, qu'un corps contient des *traces* d'un autre corps lorsque la quantité du second disséminée dans le premier, tout en étant suffisamment grande pour pouvoir être décelée qualitativement à l'aide de réactifs appropriés, est cependant trop faible pour pouvoir être recueillie et pesée Sous ce dernier rapport, la limite serait le vingtième de milligramme, les balances de laboratoire étant d'ordinaire sensibles jusqu'à ce poids. Mais il arrive fréquemment que le vingtième de milligramme, qui pourrait être pesé, ne peut être recueilli, en sorte que le mot *traces* s'applique, dans maints cas, à des quantités supérieures.

TRACÉ. I. Tracés graphiques. — La méthode des tracés graphiques est un procédé expérimental très fécond et aujourd'hui universellement usité, qui consiste à représenter graphiquement sur une feuille de papier, sous forme de *diagramme* (V. ce mot), les résultats d'un grand nombre d'observations, puis, par la considération de la courbe obtenue, à essayer de découvrir les lois du phénomène. Toutes les sciences, aussi bien les sciences sociales que les sciences naturelles, y ont recours. Pour un certain nombre de phénomènes, le tracé peut être obtenu automatiquement au moyen des appareils dits *enregistreurs* (V. ce mot).

II. Fortification. — Le *tracé* des murs d'enceintes, qui constitue aujourd'hui, avec leur *profil* (V. ce mot), l'un des deux éléments essentiels de la fortification, est demeuré, jusqu'au XVe siècle, très irrégulier et simplement subordonné aux sinuosités du terrain. Mais lorsque les progrès de l'artillerie obligèrent de substituer aux hautes murailles des remparts en terre, il devint im-

possible, étant donnée leur épaisseur considérable, de surveiller les abords de la fortification, et l'on dut, pour obvier à l'*angle mort* (V. Angle, t. II, p. 1.115), recourir aux *flanquements* (V. ce mot). Les *moineaux* ou *caponnières* (V. ce mot), les *galeries de contrescarpe* (V. Casemate), suffirent d'abord à l'assurer. Puis les ingénieurs cherchèrent à l'obtenir par le *tracé* même de la fortification, en disposant les crêtes de feu de façon à ce qu'elles se flanquent réciproquement. A l'art. Fortification, on trouvera un historique détaillé des transformations qu'a subies ce tracé. Au *tracé en crémaillère*, dans lequel les différentes crêtes se succèdent parallèlement (V. Crémaillère), et au *tracé tenaillé*, dans lequel les faces sont interrompues pour donner place à un saillant de forme triangulaire qui les flanque, succéda, vers la fin du xvie siècle, un tracé à flanquement complet, le *tracé bastionné* (V. Bastion), qui fut imaginé par l'Italien Paccioto d'Urbin et qui, amélioré par Vauban, constitue aujourd'hui encore, avec le *tracé polygonal*, dû au marquis de Montalembert, l'un des deux systèmes de tracés à peu près exclusivement employés. Le dernier est toutefois plus spécialement réservé pour la construction des ouvrages ayant, comme les forts détachés, des fronts inférieurs à 350 m.

TRACE-Roulis (Mar.) (V. Bateau, t. V, p. 715).

TRACHÉE. I. Anatomie. — La trachée est un canal membrano-cartilagineux béant, qui s'étend du larynx aux bronches et descend du cou dans le thorax, en avant de l'œsophage. Il représente un cylindre aplati en arrière, d'une épaisseur, d'une longueur et d'un diamètre variable, selon les animaux. Ce canal aérien a 2 ou 3 millim. d'épaisseur chez l'homme, près de 2 centim. de diamètre et 12 centim. environ de longueur. Il se compose d'une série de seize à vingt anneaux cartilagineux, incomplets en arrière, qui sont superposés les uns au-dessus des autres et comme enchâssés dans une gaine fibreuse, de sorte que la trachée est un conduit constitué alternativement par des anneaux cartilagineux et des anneaux fibreux. La gaine fibreuse existe seule en arrière où elle est renforcée par une couche de fibres musculaires lisses qui s'étendent transversalement d'une extrémité à l'autre des demi-anneaux cartilagineux. Au-dessous de cette couche musculaire existent des fibres longitudinales élastiques, et le squelette fibro-cartilagineux du canal est tapissé à son intérieur d'une membrane muqueuse recouverte d'un épithélium cylindrique stratifié à cils vibratiles. Cette muqueuse est infiltrée de follicules clos et renferme des glandes en grappes dont le canal excréteur vient s'ouvrir à la surface intérieure de la trachée. Le premier cartilage de ce canal est uni au cartilage cricoïde du larynx (membrane trachéo-cricoïdienne), et le dernier porte un éperon de façon à constituer les deux premiers demi-anneaux des bronches. Les artères de la trachée viennent des thyroïdiennes, des thymiques et des bronchiques ; les veines vont aux thyroïdiennes inférieures ou aux œsophagiennes. Les lymphatiques se rendent aux ganglions péri-trachéaux, et les nerfs proviennent des récurrents et des plexus pulmonaires. La trachée a pour usage de transmettre l'air de la respiration. Chez certains animaux, ses anneaux cartilagineux sont complets (Bœuf, Eléphant, Cétacés, Oiseaux).

Ch. Debierre.

II. Physiologie. — La trachée forme le conduit supérieur des voies aériennes, depuis le larynx jusqu'aux bronches. Sa longueur varie successivement avec celle du cou, et, chez les mammifères, elle atteint son maximum chez la girafe. Placée sur un plan relativement superficiel, elle n'est séparée de la peau, dans sa partie supérieure, que par du tissu conjonctif et l'accolement des sterno-hyoïdiens. Cette disposition facilite l'ouverture chirurgicale de la trachée (trachéotomie), opération rendue nécessaire, quand les voies supérieures sont obstruées par un corps étranger, par l'œdème de la glotte et surtout par les fausses membranes diphtéritiques. Toutefois, il ne faut pas oublier que de chaque côté de la trachée courent les artères carotides, dont la lésion est toujours grave, sinon mortelle, et que l'œsophage peut déborder légèrement à gauche, surtout par suite des mouvements imprimés à la trachée pendant la trachéotomie.

La trachée est constituée par des anneaux dont la moitié antérieure seule est cartilagineuse, la partie postérieure restant molle et dépressible pour faciliter le passage du bol alimentaire dans l'œsophage. La muqueuse trachéale possède un épithélium vibratile, dont les mouvements se font des terminaisons des bronches vers le larynx ; ce mouvement est adapté pour empêcher les poussières et avec elles les agents microbiens de pénétrer dans le poumon. Ramenés ainsi vers le larynx, ces corps étrangers viennent en contact avec la surface inférieure de la muqueuse des cordes vocales, qui possède une sensibilité exquise. C'est de cette région, en effet que part l'excitation réflexe, provocatrice de la toux, l'expiration spasmodique qui constitue la toux ayant pour objet l'expulsion des agents dangereux introduits dans les premières voies aériennes.

III. Pathologie. — On trouvera aux art. Cou et Larynx l'étude des tumeurs du cou et des affections du larynx qui se confond en grande partie avec l'étude de celles qui peuvent atteindre la trachée. Une mention spéciale est due cependant aux *rétrécissements de la trachée* qui peuvent siéger en des points divers, soit dans la partie supérieure de la trachée, soit dans la partie inférieure ou moyenne, et reconnaître pour cause, soit une cicatrice, soit plus souvent une tumeur du voisinage. Le symptôme dominant est la gêne respiratoire ; en même temps il existe un *bruit de cornage* accentué. Il existe des rétrécissements syphilitiques de la trachée, qui, dans ce cas, cèdent au traitement systématique. Dans le cas où la compression est due à une tumeur opérable, elle doit être enlevée ; si les accidents asphyxiques sont menaçants et si le siège du rétrécissement n'est point placé trop bas, il faut recourir à la trachéotomie.

IV. Chirurgie. — La trachée, située à la partie médiane et inférieure de la région antérieure du cou, peut être atteinte dans les traumatismes si divers de cette région. Sans parler des ruptures de la trachée produites par de violents efforts respiratoires ou par des secousses énergiques de toux, on observe des sections plus ou moins complètes de la trachée dans les tentatives d'homicide ou de suicide ordinairement produites par des instruments tranchants. Le plus souvent tailladées, irrégulières, ces blessures de la trachée s'accompagnent, mais moins souvent cependant qu'on ne le croirait, de lésions des gros vaisseaux du cou, de l'œsophage, etc. On observe rarement des piqûres de la trachée qui, d'ailleurs, ne donnent le plus souvent lieu à aucun symptôme ; rarement aussi, on observe des plaies par armes à feu, qui, même à la guerre, sont peu fréquentes. Les plaies de la trachée sont larges ou petites, sans relations nécessaires avec les dimensions de la plaie cutanée. Elles permettent un écartement plus ou moins grand des deux lèvres de la plaie ; maximum dans les sections totales du conduit aérien, cet écartement augmente par l'extension de la tête ou par une forte inspiration. Elles s'accompagnent fréquemment d'hémorragies de voisinage ou de la muqueuse de la trachée, d'où le danger très grand de la pénétration du sang dans les voies aériennes ; dans les cas de plaie cutanée étroite, on a à redouter l'emphysème sous-cutané. La constatation de cet emphysème, la projection par la toux d'un liquide spumeux mêlé de sang, la sortie de l'air, permettent un diagnostic facile des plaies de la trachée. Si l'hémorragie et l'emphysème sont les causes prochaines d'aggravation des plaies de la trachée, les inflammations septiques de voisinage, les trachéo-bronchites, les pleurésies, les broncho-pneumonies par chute de produits infectieux dans les poumons ou par propagation de processus infectieux sont les graves complications de la seconde période, et les rétrécissements cicatriciels ou par prolifération de bour-

geons charnus constituent les accidents de la période tardive. L'intervention est indispensable et peut seule sauver le blessé. Elle doit d'abord chercher à empêcher l'asphyxie en aspirant le sang versé dans la trachée, en tirant à la peau la plaie trachéale, en arrêtant l'hémorragie. Le passage d'une sonde par la plaie et dans le bout inférieur donne le temps pour une suture normale qui, dans une plaie régulièrement désinfectée, doit être toujours faite en prenant tous les tissus sans traverser la muqueuse. Une trachéotomie faite plus bas, si la chose est possible, assure contre les accidents menaçants d'asphyxie précoce.

La trachée peut présenter des fractures qui, dans la moitié des cas, s'accompagnent de fractures du larynx. Elles résultent de violences considérables sur la partie antérieure du cou. Elles s'observent surtout à la région cervicale de la trachée, et, le plus souvent transversales ; leurs bords sont évasés en dehors, recoquevillés dans les verticales. La dyspnée, l'emphysème, l'épanchement sanguin montrent la gravité de la lésion trachéale, mais en empêchent le véritable diagnostic. La trachéotomie préventive assure contre les accidents ultérieurs. Les brûlures de la trachée ont été observées à la suite d'inhalations de flammes, de vapeurs brûlantes. Elles s'accompagnent toujours d'atteintes plus graves des voies supérieures et, aussi fréquemment, de lésions des parties profondes, de là de très graves accidents laryngo-pulmonaires contre lesquels la trachéotomie est le plus souvent impuissante.

Les corps étrangers de la trachée sont un chapitre intéressant de la pathologie. Ils viennent du dehors en suivant la voie bucco-laryngée, et alors l'inspiration, le rire favorisent la pénétration du corps étranger, ou bien ils pénètrent par une ouverture trachéale (plaie, ulcération); d'autres fois, les corps étrangers viennent de la profondeur en suivant les canaux bronchiques (vomique pleurale, kyste hydatique du foie ouvert dans les bronches, abcès froid, ganglion caséeux, etc.). Quand il s'agit de corps liquides, la position, aidée d'accès de toux, suffit le plus souvent à son expulsion; mais s'il s'agit de corps solides, à part la toux et l'accès de suffocation produits par son passage à travers la glotte, ils peuvent être assez bien tolérés tant que le corps étranger reste dans la trachée et ne va pas, en titillant la glotte, provoquer d'accès de suffocation. Pour les corps de petit volume, leur tendance est de pénétrer peu à peu dans les voies respiratoires, de déterminer dans le poumon des accidents qui peuvent faire croire à la tuberculose et enfin d'être projetés au dehors, mélangés au pus dans un accès de toux, ou de se frayer un passage à travers les parois thoraciques en formant un abcès (épillet de graminée). Le diagnostic est difficile, et les commémoratifs sont d'un grand secours. Les accès de suffocation intermittente, le bruit de soupape, de grelot à l'auscultation de la trachée, la diminution du bruit respiratoire, surtout d'un côté, aideront au diagnostic. Le pronostic est grave. On peut temporiser lorsque le corps étranger ne provoque pas d'accès de suffocation, sinon aller le chercher par la trachéotomie. La radiographie avant l'opération, la trachéoscopie, peuvent rendre des services. Avant de se décider à l'opération, si le corps étranger est de petit volume, on peut essayer de faciliter sa sortie par les voies naturelles en maintenant la glotte ouverte par le tubage de O'Dwyer.

La tuberculose, la syphilis peuvent porter leur action sur la trachée, qui peut aussi être le siège de tumeurs bénignes (fibromes, papillomes) ou malignes (sarcomes, carcinomes ordinairement secondaires par propagation).

Si les fistules trachéales congénitales ne doivent pas être admises au point de vue embryologique, on peut observer des fistules acquises après la trachéotomie ou les blessures de la trachée. Elles doivent être traitées par le procédé à deux plans de suture, avec renversement de l'épiderme cutané du côté de la trachée. L'absence congénitale de la trachée a été notée; mais plus intéressants sont les rétrécissements congénitaux ou acquis, dans lesquels la syphilis paraît jouer un rôle prépondérant. Sous l'influence des lésions du voisinage (goitre, anévrysme de l'aorte, tumeurs ganglionnaires du médiastin), la trachée subit une inflammation chronique qui amène son ramollissement, son affaissement, d'où une gêne considérable pour la respiration. Dr S. Morer.

V. Botanique. — On donne le nom de *trachée* à des vaisseaux formés de cellules très allongées et placées bout à bout; le tube ainsi constitué a une paroi très mince, qui est consolidée au moyen d'un fil enroulé en spirale. Aussi les trachées se nomment-elles aussi tubes spiraux ou déroulables. C'est surtout autour de la moelle, dans les dicotylédones, qu'on rencontre les trachées ; chez les monocotylédones, elles se trouvent au centre des faisceaux ligneux. Elles sont très petites dans les plantes aquatiques et y manquent même souvent, de même que chez les cryptogames. Les trachées servent à l'ascension de la sève; mais comme ce liquide y circule assez rapidement, il arrive souvent qu'elles se vident et qu'on les trouve remplies d'air. De là ce nom de trachées qui rappelle l'analogie qu'on avait cru observer entre elles et les tubes aérifères des arthropodes et des vertébrés. Dr L. Laloy.

TRACHÉITE (Pathol.). Inflammation de la trachée qui peut être aiguë ou chronique. La trachéite aiguë n'est, en somme, qu'un épisode de l'inflammation, de l'infection légère des voies aériennes. Après une période plus ou moins longue de coryza, le malade éprouve une sensation de brûlure le long du cou et derrière la poignée du sternum. Il est atteint d'une toux sèche et déchirante, souvent plus marquée le soir. Une expectoration *muqueuse* s'établit bientôt, pour faire place à une expectoration *muco-purulente*, période durant laquelle la toux devient moins pénible. L'état général, légèrement fiévreux du début, s'atténue peu à peu, et tout rentre dans l'ordre, à moins que la trachéite n'ait été que le début d'une *bronchite* (V. ce mot) qui va se développer avec ses signes spéciaux. Les infusions chaudes, les révulsifs au-devant du cou, les médicaments calmants, tels que l'opium, la belladone et l'aconitine à dose très modérée, seront employés utilement; s'il y a un très léger train de fièvre, l'antipyrine, le salol ou même le salicylate de soude peuvent amener un soulagement. La *trachéite chronique* est habituellement consécutive aux affections du nez, du larynx ou du pharynx ; très voisine des bronchites chroniques, elle s'en distingue par les troubles de la phonation, par le timbre de la toux (en chaudron fêlé) et quelquefois par une expectoration verdâtre, fétide. Dr M. Potel.

TRACHELIUM (*Trachelium* L.) (Bot.). Genre de la famille des Campanulacées composé de plantes herbacées vivaces et de sous-arbrisseaux. Les tiges dressées, glabres ou velues, portent des feuilles alternes. Les fleurs, généralement de petite taille, ont une coloration bleue ou blanche; elles sont disposées en grappes corymbiformes très ramifiées ou en fausses ombelles terminales. Le calice a un tube court surmonté de 5 longues dents dressées. La corolle, en forme de coupe, a son limbe divisé en 5 petits lobes. L'androcée comprend 5 étamines, à filet libre très grêle. Le pistil, infère, se compose de 3 carpelles fermés, concrescents jusqu'à l'extrémité des styles; le style, unique, se termine par 3 stigmates peu développés. Le fruit est une capsule sphéroïdale qui s'ouvre par des trous situés à la base des loges. Les *Trachelium*, au nombre d'environ 7 espèces, vivent dans la région méditerranéenne.

On cultive assez fréquemment le *T. cœruleum* L., originaire de l'Europe méridionale. Cette plante convient surtout pour l'ornementation des murailles et des rochers voisins des pièces d'eau. On la propage par graines; le semis doit être effectué à la fin de juillet pour obtenir la floraison dans l'année suivante. W. R.

TRACHÉOPHONE (Zool.) (V. Passereaux).

TRACHÉOTOMIE. La trachéotomie est une opération qui a pour but de remédier à la suffocation, causée par un

obstacle siégeant à la partie supérieure des voies aériennes, à condition que cet obstacle soit placé dans une région supérieure à celle que peut atteindre l'incision. Elle consiste essentiellement en une ouverture longitudinale de la trachée, permettant ainsi l'entrée de l'air par une plaie située au-devant du cou et au-dessous du larynx ; elle se complète secondairement par l'introduction dans le calibre de la trachée d'une canule recourbée, destinée à assurer la permanence du passage de l'air, en empêchant les lèvres de la plaie de se rapprocher. Les causes qui peuvent obliger à employer la trachéotomie sont nombreuses, mais de fréquence très variable. On peut les diviser en causes siégeant dans les voies respiratoires, ce sont : les corps étrangers des voies aériennes, les fractures, les plaies, les brûlures du larynx, les affections organiques du larynx et de la trachée, tels que les inflammations et ulcérations, les polypes, les rétrécissements, l'œdème et même le spasme de la glotte ; la plus fréquente de ces causes, et de beaucoup, est la localisation laryngée de la diphtérie ou croup. A côté de ces causes intrinsèques de suffocation, il en est d'autres extrinsèques ou de voisinage, les glossites, les amygdalites, les divers phlegmons du cou, le goitre, les corps étrangers du pharynx et de l'œsophage. La trachéotomie se trouve actuellement en concurrence pour ainsi dire avec une opération un peu plus bénigne, ne nécessitant pas la production d'une plaie avec toutes ses conséquences, et rétablissant le courant d'air par les voies normales, c'est le *tubage* (V. ce mot). Cette opération, abandonnée, puis reprise, a des avantages bien spéciaux qui doivent la faire préférer pour remédier aux obstacles dus à une cause inflammatoire, et particulièrement la faire choisir dans le croup.

L'opérateur qui pratique la trachéotomie doit avoir près de lui : deux bistouris, dont l'un boutonné ; un dilatateur, c.-à-d. une sorte de pince à anneaux dont les trois branches en trépied s'écartent lorsque l'on appuie sur les anneaux ; une canule en argent, courbe, et de calibre variable, suivant l'âge, pourvue d'anneaux pour la fixer et munie d'un tube intérieur mobile. Tous ces instruments doivent être soigneusement stérilisés. Le malade est couché sur une table garnie d'un matelas, la tête renversée un peu en arrière et le cou tendu. Il est habituellement impossible et dangereux de recourir à l'anesthésie chloroformique ; l'opération est d'ailleurs de très peu de durée. On peut fort bien chez l'adulte, s'il n'y a pas urgence, avoir recours à l'anesthésie locale à l'aide de la cocaïne en injections. La surface opératoire est lavée soigneusement. Le chirurgien, placé à droite du malade, avec le pouce et le médius de la main gauche, saisit le larynx à sa partie inférieure et le tire en avant. Avec la pulpe de l'index gauche, il va reconnaître le bord inférieur du cartilage cricoïde et fixe l'index en ce point. Puis, avec le bistouri, il incise, sur une ligne longitudinale et sur une longueur variable suivant l'âge, la peau, le tissu cellulaire (qui doivent être coupés d'un coup), puis, après hémostase, s'il y a lieu, ce qui est rare, il ouvre la trachée en sectionnant les anneaux et le tissu fibreux qui les unit. La limite supérieure de la section est marquée par le bord inférieur du cartilage cricoïde : la limite inférieure ne doit pas descendre trop bas, crainte d'hémorragie. D'ailleurs, la trachée descendant obliquement en bas et en arrière est d'autant plus superficielle qu'on la prend à un point plus élevé. Chez l'enfant, la trachée peut sans inconvénient, mais aussi sans grand avantage, être ouverte du premier coup de bistouri. Dans tous les cas, il faut s'attacher, surtout chez l'enfant où la trachée est molle et fuyante, à la bien fixer avec la main gauche, afin d'éviter de l'inciser latéralement, ce qui, dans les cas extrêmes, pourrait aller jusqu'à l'ouverture de la carotide. La trachée étant ouverte, l'index de la main gauche, toujours en place, y pénètre et en écarte les bords. On entend un sifflement caractéristique. La main droite abandonne alors le bistouri, prend l'écarteur par un anneau pour l'introduire fermé à l'intérieur de la trachée, avec l'index gauche pour guide. Une fois introduit, l'écarteur est écarté à l'aide de deux doigts de la main droite, et dans l'écartement de ses branches, qui ouvrent, béante, la trachée, l'opérateur introduit la canule qu'il fait pour ainsi dire plonger, en s'assurant bien qu'elle a pénétré dans la trachée, ce que vient confirmer d'ailleurs le timbre métallique que prend la respiration. La canule est fixée à l'aide de deux cordons passant dans des anneaux latéraux et qui vont se rejoindre derrière le cou. La plaie est recouverte d'un pansement aseptique, à travers lequel passe la canule et cette dernière recouverte d'un tissu lâche et humecté d'eau stérilisée. Les suites opératoires en elles-mêmes sont très simples. La canule peut être maintenue à demeure si la cause d'obstruction est permanente. Chaque jour cependant on doit autant que possible l'enlever pour la remplacer par une canule nouvelle aseptisée. Plusieurs fois par jour le tube intérieur doit être enlevé et lavé. Dr M. POTEL.

TRACHINUS. Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes, de la famille des *Trachinidæ*. Connus généralement sous le nom de Vives, les *Trachinus* ont le corps allongé, fortement comprimé, couvert de petites écailles minces ; la tête est comprimée latéralement, le museau court, la bouche fendue très obliquement, les dents en velours sont disposées sur les maxillaires, le vomer et les palatins, le préoculaire et le préopercule sont armés de fortes épines ; il existe 2 dorsales distinctes, la première courte, composée de 6 à 7 rayons épineux, acérés, la deuxième dorsale et l'anale sont très longues. Le *Trachinus draco*, ou grande Vive, Vive commune, de nos côtes de France, d'Angleterre, de la Suède, de la Norvège, est d'un gris roussâtre à reflets bleus avec des bandes rousses, le ventre est rayé de jaunâtre, la tête d'un gris foncé avec des points et des lignes bleuâtres, la première dorsale porte une grande tache noire, la deuxième est blanche avec une bande longitudinale jaune, la caudale est grise avec des taches jaunes à extrémité bordée de noir. ROCHBR.

BIBL. : GUNTHER, *Study of Fishes*. — SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç.

TRACHIS. Ancienne ville grecque située au S. de la Thessalie, à l'O. du fleuve Asopos, sur un contrefort de l'Œta ; elle donnait son nom à un canton limitrophe de celui des Malliens. Les Spartiates y fondèrent en 425 av. J.-C. la colonie d'Héraclée en Trachinie, gardant le N. des Thermopyles, dont la vieille cité fut la citadelle. Les Béotiens et les Argiens la prirent en 396 av. J.-C. et chassèrent les Lacédémoniens ; les Romains la détruisirent en 191 av. J.-C.

TRACHONITIS. Région ancienne de Syrie, l'un des six cantons de l'E. du Jourdain, entre le Haurân (Auranitis) au S., le pays de Damas au N. ; c'est une région couverte par des basaltes et des laves, appelée aujourd'hui El Ledja. On y voit quantité de ruines, sculptures et inscriptions grecques, notamment au N. celles de la ville épiscopale de Phæna, aujourd'hui Missema. La population, mélangée de Juifs, d'Arabes et de Syriens, s'adonnait au brigandage ; Auguste chargea Hérode de les mettre à la raison et lui donna la Trachonitis avec l'Auranitis et la Batanée. Hérode les transmit avec Panéas à son fils Philippe ; puis régnèrent sur cette tétrarchie Hérodote, Agrippa Ier et II. Après la mort du dernier, vers 100 ap. J.-C., son royaume fut réuni à la province romaine de Syrie.

TRACHYS (Fab.) (Entom.). Genre de Coléoptères Pentamères, de la famille des Buprestides, caractérisé par la tête fortement creusée au milieu, enfoncée dans le corselet qui est court, rétréci en avant, les élytres courts, triangulaires, les hanches postérieures dilatées en dehors, les tarses très courts avec les crochets fortement dentés. Les larves des *Trachys* vivent en mineuses dans les feuilles des végétaux. Type : *Tr. minuta* L., d'un noir brillant un peu bronzé ; sa larve mine les feuilles de chêne, d'orme, etc.

TRACTARIENS. Nom donné à *Pusey* (V. ce nom) et aux écrivains qui s'associèrent à lui, pour composer des traités destinés à propager leur sentiment sur la nécessité d'imprimer à l'Eglise anglicane une tendance qui devait la rapprocher du catholicisme.

TRACTION (Mécan.). I. Résistance des matériaux (V. Essai, t. XVI, p. 382, et Résistance, t. XXVIII, p. 467).

II. Industrie des transports. — Tout véhicule oppose à la traction, du fait des frottements et de la pesanteur, un certain nombre de résistances, dont le *dynamomètre* (V. ce mot) permet, dans la plupart des cas, de déterminer numériquement l'intensité et que l'agent moteur : animal, vapeur ou électricité, n'arrive à vaincre qu'en exerçant un effort équivalent, qu'en dépensant une somme de forces correspondante. L'industrie des transports se trouve conséquemment, et sans cesse, en face d'un double problème : diminuer le plus possible, par une appropriation judicieuse du matériel, les résistances en question et faire du moteur, pour un effort de traction donné, l'emploi qui réalise cette traction dans les conditions les plus économiques. Eléments et solution du problème varient, du reste, avec le mode de locomotion : roulage, navigation fluviale, navigation maritime, chemin de fer.

Roulage. Le frottement des essieux est, dans les voitures, négligeable. La résistance qu'elles opposent à la traction se trouve ainsi égale, du moins en palier, au seul frottement de roulement des roues sur la chaussée, et ce frottement est lui-même proportionnel, non seulement à la pression des roues, c.-à-d. au poids brut de la voiture, chargement compris, mais à l'état de la chaussée et au diamètre des roues. Du temps de Navier, au commencement du XIXe siècle, il était évalué à 0,08 du poids brut précité. Avec l'état actuel des chaussées et le matériel de roulage en usage, il s'éloigne peu de 0,03 du même poids sur les empierrements, de 0,02 sur les pavages, plus favorables, en général, aux lourds charrois. Le tirage varie, d'autre part, en sens inverse du diamètre des roues : plus celles-ci sont grandes, moins le tirage est considérable. Il semblerait dès lors y avoir intérêt à augmenter le premier le plus possible ; mais en l'augmentant, on augmente aussi le poids des roues et, par suite, le tirage, qui est proportionnel, nous l'avons dit, à la charge portant sur la chaussée. Il faut, d'autre part, que les chevaux, attelés au poitrail, tirent à peu près horizontalement ; autrement une partie de leur force serait employée à s'opposer à un effort vertical et perdu pour la traction. L'essieu doit donc être à peu près au niveau de ce poitrail : seconde raison pour que le diamètre des roues soit maintenu dans certaines limites, qui varient, selon diverses circonstances, entre $0^m,50$ et 2 m. Le chargement ne doit pas, lui non plus, excéder un certain maximum. On est tenté d'admettre, il est vrai, qu'il y a avantage à le faire le plus lourd possible : le poids à traîner ou poids brut comprend, en effet, d'abord le poids du véhicule ou poids mort, puis le poids du chargement proprement dit ou poids utile, et le poids utile est proportionnellement plus grand, on le conçoit, à mesure que le poids total augmente, la voiture susceptible de transporter 4.000 kilogr. ne pesant pas, comme poids mort, le double de celle susceptible de transporter 2.000 kilogr. Mais plus la charge est lourde, plus le nombre des chevaux attelés doit être élevé. Or, tandis que le poids brut moyen traîné par chaque cheval à une vitesse moyenne de $1^m,20$ par seconde a été trouvé, pour les attelages de 1 ou 2 chevaux, de 1.140 kilogr., il n'est plus, pour les attelages de 3 chevaux, toutes autres choses égales, que de 1.310 kilogr. par cheval, pour ceux de 4 chevaux, que de 1.275 kilogr., pour ceux de 5 chevaux, que de 1.085 kilogr., et cette perte, due partie à la raideur des traits, partie à la difficulté, avec les longues files, d'obtenir dans le tirage l'unité de direction, partie à l'impossibilité où est le conducteur d'exciter simultanément et de façon efficace un grand nombre de chevaux, finit par compenser, et au delà, le bénéfice résultant de l'augmentation relative du poids utile. Le rendement du cheval, c.-à-d. le travail utile qu'il peut fournir, est limité, lui aussi, par un maximum qui correspond à la meilleure utilisation qu'on sait faire de l'animal. Lorsque, en effet, l'effort devient excessif, ou bien lorsqu'on exagère la durée du travail, ou encore lorsqu'on accélère trop la vitesse de marche, les autres facteurs du produit baissent de telle sorte que le rendement final, au lieu d'augmenter, diminue. Et d'abord, l'allure qui convient le mieux pour le transport des lourdes marchandises sur les routes est le pas. Pour un effort de traction nul, c.-à-d. en liberté, un cheval est considéré, d'après les résultats de l'expérience, comme pouvant fournir journellement, au pas et en palier, un parcours moyen maximum de 70 kil. en 10 heures, soit $1^m,94$ environ à la seconde, sans qu'il en résulte pour lui aucun surmenage. Si maintenant ce cheval traîne un fardeau, s'il est soumis à un effort de traction, il faudra naturellement, pour qu'il puisse travailler le même temps et sans surmenage, diminuer la vitesse. Il y aura lieu de tenir compte, d'autre part, de son poids, la puissance de travail dont il est susceptible, son rendement étant approximativement proportionnels à ce poids. Soit, pour fixer les idées, un cheval du poids moyen de 362 kilogr. Les expériences de Gasparin ont établi qu'il était capable de traîner pendant dix heures par jour, à la vitesse de $1^m,19$ par seconde, une charge de 1.440 kilogr., correspondant à un effort de traction moyen de 45 kilogr., soit, pendant la même unité de temps, un travail réalisé de $45 \times 1,19 = 53$ kilogrammètres, et par 100 kilogr. de son poids, ou, comme on dit, par « quintal vif » de cheval, un effort de $\frac{45}{3,62} = 12,5$ kilogr. et un travail de $\frac{53}{3,62} = 14,8$ kilogrammètres. En appelant E l'effort par quintal vif exprimé en kilogrammes, v la vitesse par seconde exprimée en mètres, Ev le travail par seconde exprimé en kilogrammètres, T le temps employé pour parcourir 100 m. exprimé en secondes, on arrive, comme concordance entre ces éléments et pour une route en palier, aux résultats ci-après, déduits d'un grand nombre d'expériences :

E — Kilogrammes	v — Mètres	Ev — Kilogrammètres	T — Secondes
0	1,94	0,00	52
8	1,45	11,60	69
10	1,33	13,30	75
12	1,215	14,58	82
14	1,11	15,54	90
16	0,985	15,76	102
18	0,885	15,93	116
20	0,80	16,00	125
22	0,72	15,84	139
24	0,65	15,60	154
26	0,59	15,34	170
28	0,53	14,84	189
30	0,47	14,10	213
35	0,84	11,90	294

Lorsque la route, au lieu de rester en palier, monte, l'effort de traction se trouve augmenté, pour un même chargement, de la composante, parallèle à la route, des poids de la voiture, du chargement et du cheval : la vitesse, à égalité de fatigue, doit donc être ralentie d'autant. Elle croît, par contre, aux descentes, où l'effort de traction se trouve diminué de la même composante agissant en sens inverse. Cet effort devient même nul lorsque la déclivité approche de 0,03. Mais pour une pente supérieure, il devient négatif, poussant le cheval, et il faut ou que celui-ci retienne, ou serrer le frein. Les descentes ne compensent plus alors les montées et on a calculé qu'en supposant une route de 2 kil. de longueur, mi-partie en rampe de 0,05, mi-partie en descente de 0,05, on double

le rendement utile en y substituant une route horizontale de 2 kil. De même les courbes sont, pour la traction, la source de résistances supplémentaires, qui varient en sens inverse du rayon des courbes. L'attelage est, en effet, obligé de faire à chaque instant un effort transversal pour maintenir la voiture sur la chaussée. De plus, les chevaux, s'ils sont plusieurs en file, ne tirent pas dans la même direction. Enfin les jantes des roues, quand elles sont larges, subissent, en appuyant successivement leurs différents points sur la chaussée, des glissements plus ou moins prononcés qui s'ajoutent aux frottements habituels.

Navigation fluviale. La résistance qu'éprouve un bateau naviguant sur une rivière ou sur un canal est fonction, d'abord d'éléments qui lui sont propres, comme ses dimensions, ses formes, sa vitesse relativement à l'eau, puis d'éléments qui dépendent de la voie particulière dans laquelle il se trouve. Soit R la résistance totale, r la part de résistance inhérente à l'embarcation seule, C le coefficient de résistance de la voie, on aura $R = Cr$. Tous les efforts de la batellerie doivent tendre à rendre r le plus petit possible. Or la *résistance propre* du bateau se décompose, ainsi que l'expérience l'a établi, en deux autres résistances : une *résistance de forme*, due à la pression de l'eau refoulée par le bateau et dépendant tant de la section immergée au maître couple que des formes du bateau ; une *résistance de surface*, due au frottement de l'eau sur les parois de la coque et dépendant tant de la surface mouillée totale que de la nature de cette surface. Avec un bateau en excellent état de propreté et à la vitesse modérée de $1^m,50$ à la seconde, la résistance de surface peut être considérée comme équivalant en moyenne à la moitié de la résistance de forme. Sa part d'influence est donc considérable. Pourtant r ne se modifie pas lorsque, toutes autres choses restant égales, on augmente la longueur d'un bateau. Cela tient à ce que l'augmentation dans la résistance de surface est alors compensée par une diminution égale de la résistance de forme. Au contraire, des changements, en apparence peu importants, dans les formes de la proue et de la poupe font varier la même valeur dans des proportions considérables. On a trouvé, par exemple, qu'à égalité de déplacement et de vitesse, les trois types de bateaux, péniche, flûte et toue, donnaient respectivement, pour r, 694, 355 et 266 kilogr. Les autres facteurs de la résistance sont la vitesse relative du bateau et de l'eau et l'enfoncement du bateau dans l'eau. En représentant par V la vitesse en question, exprimée en kilomètres et à l'heure, par t l'enfoncement, par a et b deux constantes caractéristiques du type de bateau, on peut écrire, avec une exactitude suffisante, du moins pour des vitesses de 1 m. et au-dessus, $r = (a + bt)\,V^{2,25}$. Les valeurs des coefficients a et b peuvent, d'autre part, être faites respectivement égales, pour la péniche à 21,3 et 123,6, pour la flûte à 21,5 et 78,1, pour la toue à 14,2 et 52,4.

Navigation maritime (V. Bateau, t. V, pp. 711 et suiv.).

Chemins de fer (V. Chemin de fer, t. X, p. 1041, et Locomotive, t. XXII, p. 398).

Bibl. : Marx et Durand-Claye, *Routes et chemins vicinaux ;* Paris, 1885. — F.-B. de Mas, *Recherches expérimentales sur le matériel de la batellerie ;* Paris, 1891-97. — Du même, *Rivières à courant libre ;* Paris, 1899.

TRACTORIA (Anc. dr.) (V. Gîte).

TRACTRICE (Géom.). Cette courbe, autrefois appelée aussi tractoire, a pour définition caractéristique la propriété que toutes ses tangentes, terminées à une droite fixe, sont de longueurs égales. Si la droite fixe est prise pour axe des x, et la position de la tangente mobile, perpendiculaire à Ox, pour axe des y, elle a pour équation $x = -\sqrt{a^2 - y^2} + a\ \mathrm{L}\,\dfrac{a + \sqrt{a^2 - y^2}}{y}$. Sa forme générale est facile à déterminer, et elle possède de nombreuses propriétés qui lui donnent une grande importance en géométrie et en mécanique ; en particulier, c'est la développante d'une chaînette ordinaire. A l'histoire de la tractrice se rattachent les noms de de Sluse (1662), de Leibniz, de l'architecte Perrault, de Huygens, qui lui a donné sa dénomination. Les travaux publiés depuis sur la tractrice sont innombrables. — D'autres courbes, comme la tractrice circulaire, la tractrice polaire ou spirale tractrice, par exemple, ont reçu le même nom, par des considérations d'analogie. C.-A. L.

TRACY-Bocage. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage ; 326 hab.

TRACY-le-Mont. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy ; 1.782 hab.

TRACY-le-Val (*Trapicus* en 814). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt ; 552 hab. L'église (mon. histor.) est romane pour la plus grande partie ; les latéraux ont été ajoutés vers le XVe siècle. La portion la plus remarquable est le clocher, formé d'une tour placée au N. du chœur : ce clocher, carré à la base, se termine par une lanterne octogonale ; il est orné de modillons sculptés et paraît appartenir à la fin du XIIe siècle. Baptistère formé d'une grande cuvette romane, et quelques pierres sépulcrales. Filature de coton, fabrique de sucre. C. St-A.

TRACY-sur-Loire. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly ; 1.216 hab. Stat. de chem. de fer.

TRACY-sur-Mer. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes ; 322 hab.

TRACY (Destutt de) (V. Destutt de Tracy).

TRADES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Monsols ; 282 hab.

TRADESCANT (Jan), botaniste hollandais, né en 1608, mort à Chelsea en 1662. Il était le fils d'un naturaliste mort en 1638. Jan fit un voyage en Virginie, puis succéda à son père comme conservateur du jardin botanique de Chelsea et continua la riche collection, l' « Arche de Tradescant », commencée par lui. Il a publié : *Museum Tradescantionum, or a collection of rarities preserved at South-Lambeth near London*, avec un catalogue de son jardin (Londres, 1656, in-8).

TRADESCANTIA (*Tradescantia* L.). I. Botanique. — Genre de la famille des Commélinacées, tribu des Tradescantiées, composé de plantes herbacées vivaces, à tiges rampantes. Les feuilles, engainantes, sessiles, ont une disposition spiralée. Les fleurs, régulières et hermaphrodites, peuvent être solitaires ou bien groupées en cymes unipares hélicoïdes, parfois en fausses ombelles. Le calice et



Rameau florifère de Tradescantia.

la corolle, souvent de même coloration, se composent chacun de trois pièces. Les étamines, au nombre de 6, sont toutes fertiles; les anthères possèdent un large connectif. L'ovaire est divisé en 3 loges biovulées. Le fruit est une capsule à déhiscence loculicide. Les graines, ornées d'un réseau, renferment un petit embryon plongé dans un albumen amylacé très abondant. On connaît 32 espèces de *Tradescantia* disséminées dans l'Amérique tropicale et l'Amérique boréale. Les *Tradescantia* sont assez appréciés comme plantes ornementales ; quelques-uns possèdent des propriétés officinales qui les font utiliser dans leur pays d'origine. W R.

II. Horticulture. — On en cultive plusieurs espèces qui sont d'agréables plantes d'ornement. Le *T. virginica* L., appelé vulgairement *Ephémère*, à cause du peu de durée de ses fleurs qui ne durent qu'un jour, se recommande par sa rusticité et par ses nombreuses fleurs bleues, violettes, roses ou blanches, qui s'épanouissent successivement de mai en septembre. Cette plante est peu exigeante sur la qualité du sol ; elle réussit fort bien en terre légère et fraîche et s'accommode de toute exposition. On l'utilise en bordure. Sa reproduction se fait par division des souches en octobre ou au printemps. On en a des variétés à fleurs doubles. Le *T. zebrina* Hort. offre surtout de l'intérêt par son feuillage d'une jolie verdure ou teinté de rose, de violet, de blanc, en zébrures ou stries ordinairement bien tranchées. Cette espèce, dont les rameaux grêles retombent gracieusement, est souvent cultivée en vases suspendus dans les appartements où elle se développe bien, sans demander de soins spéciaux. D'autres espèces sont plus délicates : *T.* à fleurs roses, qu'il faut couvrir ou rentrer en orangerie pendant l'hiver ; multiplication de graines ou de boutures; *T.* bicolore, qui demande la serre chaude où on le cultive pour son feuillage vert et pourpre ; on le multiplie d'œilletons en automne.

TRADE-UNION. M. et Mrs Webb, les historiens connus du trade-unionisme, définissent la trade-union « une association permanente de salariés qui se proposent de défendre ou d'améliorer les conditions de leur contrat de travail ». La trade-union correspond à ce que nous appelons en France syndicat ouvrier. L'existence d'associations de ce genre se manifeste en Angleterre depuis deux siècles environ, depuis que le régime moderne de la libre concurrence et le développement de la grande industrie ont constitué la condition salariée telle qu'elle se caractérise dans l'économie contemporaine. Mais c'est surtout au cours du XIXe siècle que la vie de ces associations devient importante. Elles eurent d'abord à lutter pour avoir simplement la possibilité d'exister. Les *acts* sévères de 1799 et 1800 prohibaient, sous des peines sévères, même les coalitions ou ententes temporaires entre ouvriers pour la cessation du travail ou pour une revendication collective. C'est seulement en 1825 que la coalition cesse d'être un délit par elle-même. Les unions, dans la période agitée et économiquement difficile que traverse à ce moment l'Angleterre, se mêlent aux mouvements avancés, tels que le chartisme ; elles continuent de prendre des formes secrètes ; elles visent, dans leurs conceptions et dans leurs actes, à une transformation révolutionnaire de la société. Mais vers le milieu du siècle, avec la sortie de la crise et la prospérité industrielle qui suivit les réformes économiques et qui résulta de la supériorité de situation et de méthode dont bénéficia l'industrie anglaise à ce moment, les idées nouvelles se firent jour et bientôt l'emportèrent dans le monde trade-unioniste. Prenant pour base l'ordre social existant, ce trade-unionisme unissait les ouvriers pour leur donner, dans le débat, pour le contrat de travail, par le groupement même, une puissance qui manquait aux ouvriers isolés ; par un système d'assurance mutuelle contre la maladie, les accidents et surtout contre le chômage, il attirait, avec les avantages de la mutualité ordinaire, les membres d'une même profession, et, d'autre part, il les empêchait de se faire entre eux une concurrence fâcheuse ; par la régularité des cotisations et leur taux relativement élevé, il se constituait un fonds de réserve, puissant instrument de négociation ou de lutte ; il visait à établir, d'entente avec les patrons, ou, au besoin, à leur imposer un *tarif de salaires*, règle d'application générale (plus ou moins complexe d'ailleurs selon les travaux et les professions), substituée aux accords individuels, ou encore une durée normale de la journée de travail, ou des règles sur l'admission dans le métier, sur l'apprentissage, etc. ; il procédait par revendications positives et améliorations progressives et méthodiques. Il cherchait à organiser tout un métier ou toute une industrie à travers tout le pays, en mesurant sagement la part d'autonomie et la part de dépendance qui devaient être attribuées aux sections locales et régionales. Il constituait pour cette fonction complexe un organisme de gouvernement, démocratique de principe, mais assez savamment compliqué, et formait un personnel administratif remarquable de secrétaires de branches et secrétaires généraux, véritables fonctionnaires payés, pour le bien commun, par le budget de l'union. Il se souciait de l'opinion publique et tâchait d'en gagner l'appui par la sagesse d'une action réfléchie et la justification raisonnée de ses revendications. Malgré d'assez grosses difficultés et à travers des vicissitudes diverses, le trade-unionisme parvint enfin à être légalement établi dans les *acts* de 1871 à 1875 qui, avec certaines réserves, reconnaissaient l'existence et la personnalité de ces associations professionnelles. Une nouvelle et considérable évolution s'est produite depuis cette époque ; jusque-là l'unionisme était, par son esprit et les formes de son organisation et de son action, restreint aux ouvriers qualifiés (*skilled*) ou ouvriers de métier ; il avait un caractère aristocratique dans le monde ouvrier. Une adaptation s'est faite, depuis 1880 surtout, à la condition et aux besoins des ouvriers non qualifiés, des manœuvres, et le « nouvel unionisme » a réussi à organiser de façon souvent puissante ces catégories inférieures de salariés (par exemple les dockers du port de Londres, etc.). Le mouvement démocratique s'est accentué même dans les anciennes unions ; et, sous l'influence peut-être de nouvelles conditions économiques, les idées directrices se sont modifiées ; les aspirations à une transformation profonde du système économique actuel ont pris une nouvelle et, semble-t-il, croissante importance.

Bibl. : L'œuvre capitale pour la connaissance du trade-unionisme est celle de Sidney et Béatrice Webb : 1° *Histoire du trade-unionisme*, trad. franç. par Métin ; Paris, 1897 ; 2° *Industrial democracy* ; Londres, 1897, 2 vol. — V. aussi les travaux de Brentano, Rousiers, et les statistiques officielles publiées par le *Department of Labour* du *Board of trade*, depuis 1890.

TRADITEURS (*traditores*). Suivant saint Augustin (*De Bapt. contra Donat.*, VII, 2), on commença à donner ce nom, pendant la persécution de Dioclétien, quarante années après la mort de Cyprien, à ceux qui avaient livré aux persécuteurs les livres, les vases et les objets servant au culte. Le premier concile d'Arles (314) décréta que tout clerc qui aurait livré les saintes Écritures, les vases ou les noms des frères, serait déposé (V. Donatisme).

TRADITION. I. Droit romain. — Mode d'aliéner consistant en une remise de la possession de la chose faite dans une intention réciproque d'aliéner et d'acquérir. La tradition transféra sous Justinien la propriété de toutes les choses possibles. A l'époque classique, elle transfère la propriété quiritaire des choses *mancipi*, et seulement la propriété prétorienne des choses *nec mancipi*. Il est à croire qu'à l'époque la plus ancienne elle ne transférait jamais la propriété quiritaire, soit que la mancipation ou l'*in jure cessio* fût alors requise pour les choses *nec mancipi* elles-mêmes, soit que ces choses ne fussent pas alors considérées comme susceptibles de propriété quiritaire. En tout cas, pour produire un effet, la tradition exige, à toutes les époques, les deux mêmes éléments, qui, à la différence des conditions de forme requises pour la mancipation et l'*in jure cessio*, sont exclusivement des conditions de fait :

la remise de la chose et l'intention réciproque d'aliéner et d'acquérir qu'on désigne du nom de juste titre. 1° Il faut d'abord le juste titre. Ce qui transfère la propriété, ce n'est pas le simple déplacement de la chose ; c'est celui fait en vertu d'une intention réciproque d'aliéner et d'acquérir comme celle qui résulte d'une convention de donation, d'une convention de constitution de dot, d'un contrat de vente (où il faut d'ailleurs en outre, en vertu d'une règle des XII Tables, probablement faite pour la mancipation, que l'acheteur ait payé son prix), et l'on pourrait même croire que ce serait cet acte concret de vente, de donation, de constitution de dot lui-même, qui constituerait le juste titre ; mais, quoiqu'il ait pu y avoir quelques flottements doctrinaux, les solutions positives données par les textes en matière de *condictio* prouvent que la propriété est transférée en vertu de l'intention abstraite d'aliéner et d'acquérir, bien que le fait concret qui détermine cette intention n'existe pas, comme au cas de paiement de l'indû, ou n'ait pas de valeur légale, comme au cas de convention immorale ou illicite (sauf une exception motivée par d'autres raisons pour les donations entre époux). 2° La remise de la chose peut se réaliser par tous les procédés par lesquels la doctrine a admis que le déplacement de possession peut s'opérer, non seulement par la délivrance matérielle de l'objet passant d'une main à une autre, mais par tous les actes de nature à mettre cet objet à la disposition de son acquéreur, ainsi par la remise à l'acheteur des clefs du magasin où se trouve la chose vendue, par la convention en vertu de laquelle le fermier, acheteur de la chose, qui la possédait jusqu'alors pour le compte du vendeur, la possédera désormais pour ui-même, à l'inverse par celle en vertu de laquelle le velndeur qui possédait une chose pour lui-même la possédera désormais pour le compte de son acheteur en qualité de précariste ou de locataire. Il faut remarquer, pour la dernière combinaison qui est désignée par les interprètes du nom de *constitut possessoire*, et qui a fourni la transition par laquelle notre ancien droit a passé du système de la propriété transférée par tradition au système de la propriété transférée par simple convention, qu'elle donne déjà à Rome un exemple où le déplacement de la propriété résulte exclusivement d'un jeu de volontés. Il faut remarquer, pour elle et pour toutes les autres combinaisons, que les anciens interprètes ont opposées sous le nom trompeur de *tradition feinte* à la tradition la plus matérielle, qu'elles ont eu pour conséquence, sans que les Romains paraissent s'en être jamais émus, d'effacer toujours davantage les garanties grossières de publicité qui résultaient anciennement des formes de la mancipation et de l'*in jure cessio* et même de l'accomplissement physique de la tradition. Mais on n'a jamais abandonné l'idée que la tradition exige un déplacement de la possession, et l'on en a toujours tiré cette conclusion qu'elle ne peut s'appliquer aux choses pour lesquelles la doctrine romaine n'admet pas de possession (V. Possession), ni aux choses incorporelles en général, ni en particulier aux servitudes pour lesquelles on a seulement admis tardivement la possibilité d'une quasi-tradition, en disant que, si elles n'étaient pas susceptibles de possession en forme, elles comportaient tout au moins une quasi-possession.

P.-F. Girard.

II. Ancien droit. — On appelle tradition la translation de la possession d'une chose dont on rend possesseur celui entre les mains de qui on la met. On distinguait différentes traditions : la *tradition réelle*, qui s'opérait par la remise de l'objet lui-même ; la *tradition symbolique*, par la remise d'une portion représentative de l'objet ; la *tradition indirecte* ou *feinte*, par laquelle le donateur se dessaisit de tout droit sur la chose donnée ou vendue, pour ne s'en réserver que la jouissance à titre d'usufruit, de constitut ou de précaire.

La tradition resta longtemps nécessaire aux donataires entre vifs (V. Donation) ; elle cessa rapidement d'être exigée pour la vente, l'on se contenta de l'insertion d'une simple clause dans l'acte de transfert (Orléans, art. 278), et même on supprima toute formalité. Dans certains pays, cependant, dans les pays de nantissement, l'on continua d'exiger une formalité appelée vest, devest, saisine, dessaisine, mise de fait, nantissement, adhéritance. Dans les pays de droit écrit, l'on observait les règles romaines.

E. Champeaux.

III. Droit civil actuel. — Le rôle de la tradition n'est plus aujourd'hui, à beaucoup près, aussi important qu'il l'était en droit romain et même dans l'ancien droit. Dès lors que, dans le dernier état du droit coutumier, la tradition feinte, c.-à d. la convention déclarant que la tradition serait réputée effectuée, tenait lieu de tradition effective, une dernière évolution était fatale, et le code civil (art. 1138) l'a réalisée en décidant que le transfert de la propriété s'effectuerait par le simple consentement, sans tradition de la chose. La tradition qui s'effectue ensuite ne donne à l'acquéreur que la possession. Rationnellement, ce nouveau système est irréprochable : la tradition n'apparaît que comme une formalité, destinée à compléter la volonté, à en assurer l'exécution ; la propriété n'est qu'un droit sur une chose et doit, aussi bien que les autres droits, se transmettre par la volonté de son titulaire. Il faut noter cependant que si les codes civils calqués sur le nôtre, comme le code italien, admettent le même principe, de nombreuses législations sont restées fidèles, sur ce point, au droit romain et subordonnent la transmission de la propriété à la condition que la tradition ait eu lieu (V. C. civ. allemand, art. 929 ; C. civ. espagnol, art. 609 ; C. féd. suisse, art. 199 ; C. des biens du Montenegro, art. 836 ; C. civ. argentin, art. 577). Le code civil allemand va même jusqu'à décider que la tradition forme un contrat spécial, qui n'a pas sa racine dans la convention d'aliénation, et qui, par conséquent, transfère la propriété alors même que cette dernière convention est nulle, et sauf pour l'aliénateur le droit d'exercer contre l'acquéreur auquel il a livré la chose une action personnelle en restitution.

L'intérêt pratique de la règle adoptée par le code civil consiste d'abord en ce que l'objet aliéné cesse de pouvoir être saisi par les créanciers de l'aliénateur dès le jour de l'aliénation et avant toute tradition. D'autre part, les risques de la chose sont à la charge de l'acquéreur dès le jour de la convention (V. Risque). Enfin, si un objet est aliéné successivement au profit de deux personnes, la propriété appartient à l'acquéreur le plus ancien, et non pas à celui qui, le premier, a obtenu la tradition. Mais ce dernier principe est amendé et quelquefois renversé par d'autres principes. Ainsi, en matière d'immeubles, l'acquéreur réputé le plus ancien n'est pas celui dont l'acte d'acquisition remonte à la date la plus éloignée, mais celui qui, le premier, a fait transcrire son titre (V. Transcription) ; en matière de créances, le cessionnaire le plus ancien est celui qui, le premier, a signifié son acte de cession au débiteur (V. Cession). Ces deux dernières solutions se rattachent à l'idée que toute acquisition, pour être opposable aux tiers, qui ont eux-mêmes acquis l'objet déjà aliéné, doit avoir été rendue publique dans la forme prescrite par la loi. C'est également pour cette raison qu'en matière d'objets mobiliers corporels, la tradition, inutile pour transférer la propriété entre les parties, est nécessaire pour que l'acquisition soit opposable aux tiers, qui ont acquis le même objet du même propriétaire ; en un mot, l'acquéreur qui est réputé être le plus ancien, est celui qui a, le premier, obtenu la tradition du meuble vendu (C. civ., art. 1141) ; la tradition est une publicité, comme la signification des cessions de créances ou la transcription des aliénations hypothécaires.

A raison même de son but, cette tradition doit être effective ; il faut que visiblement, aux yeux des tiers, l'acquéreur soit en possession de la chose ; il n'est pas nécessaire, à la vérité, que l'acquéreur ait la chose près de lui, mais il doit tout au moins être mis en possession

des clefs du local où la chose se trouve. Si l'acquéreur se trouvait déjà, à tout autre titre, comme dépositaire par exemple, en possession de la chose, la tradition effective n'est pas nécessaire, parce qu'elle est impossible. Pour que l'acquéreur mis en possession soit préféré aux autres acquéreurs, même plus anciens, il doit être *de bonne foi ;* il doit, en d'autres termes, avoir ignoré, au moment où il a été mis en possession, l'existence d'une aliénation antérieure à la sienne. Sur cette condition de la bonne foi, la tradition diffère des autres mesures de publicité : le cessionnaire d'une créance ou l'acquéreur d'un immeuble deviennent propriétaires vis-à vis des tiers par la signification ou la transcription, même s'ils sont de mauvaise foi. Aussi voit-on généralement dans la tradition des choses mobilières moins une mesure de publicité que l'application du principe : *en fait de meubles possession vaut titre* (V. PRESCRIPTION).

En tout cas, il existe deux hypothèses où, même entre les parties, la tradition est la condition essentielle de la transmission de la propriété :

1° S'il est convenu que cette transmission, soit pour les meubles, soit pour les immeubles, sera reportée jusqu'à la tradition ; dans cette hypothèse, très peu pratique, les créanciers de l'aliénateur pourront saisir la chose jusqu'à la tradition, et la chose reste, jusque-là, aux risques de l'aliénateur.

2° Si l'aliénation porte sur une chose de genre, c.-à-d. sur une chose qui n'est pas individuellement déterminée. Les ventes commerciales, les ventes de denrées de consommation ou de valeurs de bourse portent généralement sur des choses de genre. La tradition est alors nécessaire parce que, jusqu'à ce qu'elle soit effectuée, il n'y a pas, à proprement parler, d'objet aliéné. Cependant la tradition peut être suppléée par tout autre événement qui *individualisera* la chose, c.-à-d. qui affectera spécialement à l'acquéreur des objets *déterminés*, dont la nature, la qualité et la quantité répondront aux stipulations du contrat. La propriété sera donc transmise à l'acquéreur indépendamment de toute tradition, si, par une étiquette mise sur des objets conformes aux stipulations du contrat, l'aliénateur déclare que ces objets sont la propriété de l'acquéreur. C'est là une solution très importante dans le cas où l'aliénateur est déclaré en faillite ; l'acquéreur est propriétaire des objets individualisés, au lieu d'être simplement, comme il le serait à défaut d'individualisation, créancier de la quantité de choses de genre promises par le contrat ; il est donc placé en dehors de la faillite et n'est pas réduit à la nécessité de participer, concurremment avec les autres créanciers, à la distribution des deniers de la faillite. Albert WAHL.

IV. DROIT COUTUMIER (V. COUTUME).

V. CRITIQUE HISTORIQUE (V. CRITIQUE et HISTOIRE).

VI. HISTOIRE RELIGIEUSE. — Suivant notre coutume, nous demandons aux actes du concile de Trente l'expression officielle de la doctrine catholique. En sa IV[e] session, ce concile a fait la déclaration suivante : « Le saint concile, suivant l'exemple des Pères orthodoxes, reçoit tous les livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, puisque le même Dieu est l'auteur de l'un et de l'autre ; aussi bien que les TRADITIONS, soit qu'elles regardent la foi ou les mœurs, comme dictées de la bouche même de Jésus-Christ ou par le Saint-Esprit, et conservées dans l'Eglise catholique, par une succession continue ; et elle les embrasse avec un pareil respect et une égale piété ». — Cette déclaration place sur le même rang l'Ecriture Sainte et la Tradition, elle leur reconnaît ou leur attribue une égale autorité. Elle fonde la valeur de la tradition sur deux hypothèses : 1° Des paroles de Jésus-Christ, nécessaires à l'accomplissement intégral de son œuvre et au salut de l'humanité, n'ont point été rapportées dans les livres du Nouveau Testament, elles n'ont été conservées que dans le souvenir des Apôtres. Ce souvenir, publié dans leur enseignement, a été transmis oralement, de génération en génération, dans l'Eglise ; 2° de même, des paroles et des actes nécessaires à la constitution et à l'organisation de l'Eglise et inspirés par le Saint-Esprit aux Apôtres. Les théologiens appellent DIVINES les traditions qu'ils rattachent à la première hypothèse, et APOSTOLIQUES celles qu'ils rattachent à la seconde. En réalité, cette distinction ne porte que sur les mots, puisque les deux traditions proviennent également d'un auteur divin, soit Jésus-Christ, soit le Saint-Esprit, et qu'elles ont également pour organes les Apôtres, et pour canal la mémoire de l'Eglise. — La condition première et indispensable de leur authenticité est une succession continue, remontant à l'origine de la religion chrétienne.

Théoriquement, cette doctrine semble irréprochable. Il n'est point invraisemblable que des choses importantes en l'enseignement et spécialement en l'organisation de l'Eglise aient été omises dans les écrits du Nouveau Testament, surtout si ces choses étaient alors connues de tous les chrétiens et pratiquées partout. Il est donc difficile de récuser l'application positive de la règle proposée dans le *Commonitorium* (c. III) de Vincent de Lerins : *Magnopere curandum id teneamus, quod ubique, quod semper, quod ub omnibus creditum est : hoc est etenim vere proprieque catholicum. Hoc ita demum fit, si sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem.* Mais le doute et la difficulté commencent lorsqu'il s'agit de vérifier la réalité des conditions d'universalité, d'antiquité et d'adhésion générale, qui doivent être exigées de toute doctrine ou de toute institution présentée comme appartenant à la tradition primitive. Il est facile et convenable d'exclure tout ce dont on trouve le commencement dans les documents humains. Cependant il serait fort dangereux et fort décevant d'accepter, suivant le conseil de saint Augustin, comme provenant d'une tradition apostolique, toute institution généralement en vigueur dans l'Eglise catholique, mais dont l'origine n'est point indiquée par l'histoire. Cet argument, tiré de l'ignorance, se trouve fréquemment réfuté par les recherches historiques, qui découvrent l'époque où se sont produites des doctrines et des institutions considérées précédemment comme faisant partie de la tradition immémoriale, ou qui démontrent l'inauthenticité des documents dont l'Eglise romaine se sert pour leur prêter ce caractère. — L'Eglise d'Orient définit la tradition : la forme non écrite et mystiquement transmise de la parole de Dieu. En fait, sa tradition diffère de celle de l'Eglise d'Occident sur beaucoup de points, notamment sur les questions relatives au culte et à la vie chrétienne.

Tout en transmettant aux générations postérieures les notions et les préceptes qu'ils avaient recueillis de la bouche ou dans les écrits des disciples de Jésus-Christ, les successeurs des Apôtres prétendirent établir, selon le besoin, sur la base des traditions apostoliques, de nouvelles règles et de nouvelles institutions. C'est de cette manière que s'est formé ce qu'on appelle les TRADITIONS ECCLÉSIASTIQUES, les TRADITIONS DES PÈRES, les RÈGLES DES ANCIENS. Elles sont considérées comme la suite et le développement des traditions apostoliques. — Non seulement le concile de Trente attribue à la Tradition et à l'Ecriture sainte une égale autorité, mais, en fait, il subordonne la seconde à la première, en soumettant à sa propre tradition l'interprétation de l'Ecriture sainte. « Pour arrêter et contenir les esprits inquiets et turbulents, il prescrit que, dans les choses de la foi et même de la morale, en ce qui touche au maintien de la doctrine chrétienne, personne, se confiant en son propre jugement, n'ait l'audace de tordre l'Ecriture sainte selon son sens particulier, ni de lui donner des interprétations contraires à celles que lui donne ou lui a données la sainte mère Eglise, ou opposées au sentiment unanime des Pères, alors même que ces interprétations ne devraient jamais être mises en lumière. » Au moyen âge, Abélard (*Sic et non*) relevait déjà hardiment les incohérences de la Tradition. Thomas d'Aquin

lui-même (*Summa*, p. 1, qu. 1, art. 8) distinguait entre la *certitude* donnée par l'Ecriture sainte et la simple *probabilité* fournie par les témoignages des Pères. En son *Examen concilii Tridentini* (1565-73), le théologien luthérien Chemnitz prétend démontrer que la tradition romaine est un véritable code d'erreurs. E.-H. VOLLET.

BIBL. : DROIT ROMAIN. — V., outre tous les traités de droit romain, les art. de FITTING, *Archiv für civilistische Praxis*, 1869, LII, pp. 406-420, et de STROHAL, *Jahrbücher für Dogmalik des Privatrechts*, 1888, XXVII, pp. 352-462 et le livre de BIERMANN, *Traditio ficta*, 1891.

ANCIEN DROIT. — BEAUNE, *Dr. cout.. les Contrats.* — BRUMSER, *Zur Rechts Geschichte der römischen und germanischen Urkunde*, t. Ier, pp. 115, 260 et suiv. — CHAMPEAUX, *Essai sur la vestitura ou saisine*, pp. 165 et suiv. — DENIZART, *Collect.* vº *Tradition.* — ESMEIN, *Etudes sur les contrats dans le très ancien droit français.* — FERRIÈRE, *Dictionnaire*, vº *Tradition.* — GLASSON, *Hist. du droit et des inst. de la France*, t. VII, pp. 616 et suiv. — MERLIN, *Répert.* vº *Tradition.* — VIOLLET, *Hist. du dr. civil fr.*, p. 609.

DROIT CIVIL ACTUEL. — AUBRY et RAU, *Cours de dr. civ. franç.*; Paris, 1897, t. II, 5e éd. — BAUDRY-LACANTINERIE, *Précis de dr. civ.*; Paris, 1900, t. II, 7e éd. — Du même et BARDE, *Traité des oblig.*; Paris, 1897, t. I. — BUFNOIR, *Propriété et Contrat*; Paris, 1900. — DEMOLOMBE, *Traité des contr. et oblig. convent.*, t. I. — HUC, *Commentaire théor. et prat. du C. civ.*; Paris, 1894, t. VII. — LAROMBIÈRE, *Théorie et prat. des oblig.*; Paris, 1885, t. I, 2e éd. — LAURENT, *Principes de dr. civ.*; Paris et Bruxelles, 1869-93, t. XVI, 5e éd. — PLANIOL, *Traité élément. de dr. civ.*; Paris, 1901, t. II. — SALEILLES. *Essai sur la théorie générale de l'oblig. d'après le premier projet de C. civ. allem.*; Paris, 1901, 2e éd.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — P. DU MOULIN, *Du juge des controverses*; Genève, 1636. — J. MESTREZAT, *Traité de l'Ecriture Sainte*; Genève, 1638. — GALURA, *De traditione, altera revelationis fonte*; Fribourg, 1790. — FRIEDLIEB, *Schrift, Tradition und Schriftauslesung*; Breslau, 1854. — L. DE SANCTIS, *la Tradition*; Paris, 1862. — A. TANNER, *Das kath. Tradition und das prot. Schriftprinzip*; Lucerne, 1862. — CHOISY, *la Tradition apostolique*; Genève, 1873. — HOLTMANN, *Kanon und Tradition*; Ludwigsburg, 1859.

TRADITOR (Hist. relig.) (V. DONATISME).

TRADUCIANISME. Tertullien pensait que les âmes se perpétuent par voie de génération, *per traducem*; et que de ce fait résulte la ressemblance frappante qu'on remarque souvent entre le caractère des enfants et celui de leurs parents. Il en concluait que la corruption que le premier péché a produit chez Adam s'était transmise héréditairement, par la génération, à ses descendants; en sorte qu'il y a dans les âmes, par le fait de leur origine, *ex originis vitio*, un mal en quelque sorte naturel, *malum, quodummodo naturale.* C'est le premier germe de la doctrine du *péché originel* (V. PÉCHÉ), quoique Tertullien soit encore loin de supposer que ce péché rende l'homme incapable de tout espèce de bien. Il insiste, au contraire, avec autant de force que les autres docteurs de son temps, sur la continuité de la liberté humaine. Il songe encore bien moins à une imputation du péché d'Adam, puisqu'il déclare formellement que l'enfant, dès le premier âge, est encore innocent. Cette doctrine fut adoptée par Cyprien. — Au IVe siècle, la croyance que les âmes se perpétuent par voie de génération prédominait en Occident; elle avait pour adhérents, en Orient, Apollinaire et Grégoire de Nysse. La question fut reprise et vivement débattue, à l'occasion de la controverse pélagienne. Pélage enseignait la création directe de chaque âme, non sa formation par voie de génération. De ce qu'elle était sortie de la main créatrice de Dieu, il inférait son innocence native. Augustin inclinait vers le traducianisme, parce qu'il lui paraissait expliquer naturellement la propagation du péché originel; mais il ne se prononçait pas positivement en sa faveur, parce qu'il menaçait, en même temps, et l'incorporalité et l'immortalité de l'âme. Aussi déclara-t-il, à plusieurs reprises, ne rien savoir de certain sur l'origine de l'âme humaine. Jérôme professait la même incertitude; pareillement, dans le temps suivant, Grégoire le Grand. E.-H. VOLLET.

TRADUCTEUR (Législ.) (V. INTERPRÈTE).

TRAEGER (Albrecht), poète et homme politique allemand, né à Augsbourg le 12 juin 1830. Il fit son droit à Halle et à Leipzig, et, reçu avocat, s'établit à Nordhausen. Entré dans la vie politique en 1874, il fut depuis lors, presque sans interruption, député au Reichstag, où il appartient au parti progressiste; depuis 1879, il fait partie également de la Chambre prussienne. Il a publié ses premières *Poésies* en 1858 (16e éd., 1884); puis *Ubergänge* (1860), *Tannenreiser* (1860), *Zeitgedichte* (1870); des pièces de théâtre et des monologues; une traduction de poésies de Burns (en collaboration avec Georg Pertz (1859). Il a rédigé (1859-63) le *Leipziger Sonntagsblatt*, et dirigé (1865-83) l'importante publication artistique : *Deutsche Kunst in Bild und Lied.* Il habite Berlin depuis 1891. H. L.

TRAETTO. Ville d'Italie (V. MINTURNO).

TRAEZ (Agric.). Sables marins se rapprochant des tangues, mais formés d'éléments plus grossiers, et existant en dépôts dans quelques baies (Brest, Roscoff, etc.) des côtes de Bretagne; les dépôts sont moins réguliers et présentent une composition moins uniforme que ceux de la tangue. I. Pierre indique, à leur sujet, quelques chiffres d'analyse, compris dans les limites suivantes :

Matières organiques azotées	Maximum	Minimum
Débris végétaux	6,86 %	traces
Sable	88,88	29,00 %
Argile	3,73	»
Carbonate de chaux	70,00	2,40
Phosphate de chaux	0,95	»
Oxyde de fer	0,05	»

Comme les tangues, et, pour les mêmes raisons, le traez ne s'emploie jamais aussitôt après son extraction; mais il perd rapidement une partie de son énergie au contact de l'air et des pluies (fermentation et entraînement des principes azotés, entraînement d'une partie du calcaire très divisé); au bout de quelques mois, il mérite le nom de *traez mort* qui lui est alors donné par opposition au terme de *traez vif* appliqué aux sables possédant encore toutes leurs propriétés. J. T.

TRAFALGAR. Cap d'Espagne, à mi-chemin entre Cadix et Tarifa, marquant, avec le cap Spartel sur la côte d'Afrique, l'entrée du détroit de Gibraltar, large, en cet endroit, de 43 kil. Il est peu élevé, presque séparé de la terre ferme par la grande lagune de la Janda et le Barbate. Les raz de marée y sont extrêmement fréquents et d'autant plus dangereux qu'ils s'y forment instantanément et sans aucun signe précurseur. C'est l'ancien *Junonis Promontorium.* Le 21 oct. 1805 s'y livra la célèbre bataille navale où Nelson, qui y fut tué, détruisit les flottes française et espagnole de Villeneuve et de Gravina.

Bataille de Trafalgar. — La bataille navale de Trafalgar fut la conclusion d'une des plus remarquables campagnes de l'histoire militaire; elle eut pour conséquence d'assurer aux Anglais la possession incontestée de la mer durant la fin du règne de Napoléon Ier et indirectement de pousser celui-ci aux exagérations du blocus continental et aux violences qui préparèrent sa ruine par les guerres d'Espagne et de Russie. On trouvera dans l'art. NAPOLÉON, t. XXIV, p. 771, l'indication de la combinaison stratégique par laquelle l'empereur essaya de réunir ses escadres et de dégager la Manche. Villeneuve réussit à sortir de Toulon (29 mars) et à tromper Nelson qui l'attendait au S. de la Sardaigne; mais ce dernier, au lieu de s'immobiliser dans la Méditerranée, comprit que son objectif était l'escadre ennemie, facteur principal de cette guerre, et se lança à sa poursuite avec une telle vigueur qu'il était de retour à Cadix, revenant des Antilles, le 18 juil., une semaine avant que Villeneuve, retardé par les 6 vaisseaux espagnols de Gravina, n'entrât à Vigo; il avait, dans l'intervalle, perdu 2 navires espagnols dans un combat livré à l'amiral Calder au large du cap Finistère (22 juil.). Mais, quoiqu'il eût opéré sa jonction avec l'escadre du Ferrol, le blocus de Brest fut maintenu par

Cornwallis et l'irrésolu amiral Villeneuve n'osa pas exécuter son programme qui était de se porter en Bretagne; Nelson, de Cadix, revint aussitôt à Brest assurant le maintien du blocus et la supériorité britannique dans la Manche; les escadres françaises de Villeneuve au Ferrol et de Gantheaume à Brest étaient définitivement séparées par une flotte supérieure à chacune d'elles et capable de les battre l'une après l'autre. C'était le contraire de la situation préparée par Napoléon; ajoutez la supériorité des marins anglais habitués par leurs croisières à tenir la mer par les plus mauvais temps, tandis que les Français s'étaient rouillés au port. Le 14 août, Villeneuve découragé fit route vers Cadix où il arriva le 20. Il y était avec la flotte espagnole de Gravina, de médiocre valeur. Nelson, et Collingwood vinrent les y chercher avec 27 vaisseaux; la flotte alliée en comptait 33, dont 18 français. Nelson prévoyant l'arrivée possible de renforts des deux côtés et jugeant impossible de ranger en ligne une flotte de 40 vaisseaux, avait décidé de diviser la sienne en deux colonnes, l'une confiée à Collingwood devant écraser le tiers des forces alliées, tandis qu'avec l'autre Nelson tiendrait tête à la masse principale en se jetant sur son centre. Villeneuve décida de ranger sa flotte en ligne; au conseil de guerre, les amiraux et capitaines français et espagnols déclarèrent unanimement que leurs vaisseaux étaient pour la plupart mal armés et plusieurs avec des équipages non exercés; beaucoup de matelots avaient déserté. Mais l'empereur envoya l'ordre d'attaquer partout où l'on serait en nombre supérieur et fit partir de Paris l'amiral Rosily, pour remplacer Villeneuve (17 sept.). Celui-ci sortit alors de Cadix le 20 oct., et le lendemain les flottes se heurtèrent à la hauteur du cap Trafalgar. Le pavillon de Villeneuve était arboré sur le *Bucentaure*, celui de Gravina sur le *Prince des Asturies;* celui de Nelson sur le *Victory;* celui de Collingwood sur le *Royal Sovereign*. La flotte anglaise formée en deux colonnes, avec en tête de chacune le vaisseau amiral, gouverna à angle droit sur la ligne de bataille de Villeneuve. A midi, Collingwood engagea la bataille; retardé par la faiblesse de la brise, Nelson joint à son tour la ligne française et aborde le *Redoutable*, vaisseau bien inférieur au sien qui se défendit si bien, que Nelson fut blessé à mort et que son navire était menacé d'être pris, lorsque le *Téméraire* vint à son secours et capturait successivement le *Redoutable* et le *Fougueux*. En même temps, Collingwood avait obligé le *Santa-Anna* à amener son pavillon. La supériorité du tir de l'artillerie anglaise lui assura la victoire. L'avant-garde française n'avait pas combattu; quand elle vint à l'appel de Villeneuve, le *Bucentaure* était désemparé et l'amiral français s'était rendu. Le contre-amiral Dumanoir se retira au large; 2 navires français étaient coulés, 16 français et espagnols pris dont 8 entièrement démâtés, 8 anglais hors de combat et 6 autres avariés. A minuit, une tempête éclata et il fallut toute l'habileté de Collingwood pour sauver ses bâtiments en gagnant le large; le vaillant capitaine Cosmao revint à la charge le 23 oct. avec le *Pluton* suivi de 4 vaisseaux et 5 frégates et reprit le *Neptuno* et la *Santa-Anna;* des autres prises 10 (dont 2 reprises par leurs équipages) furent englouties par la mer, et Collingwood ne put en ramener que 4 à Gibraltar. Par contre, les 4 vaisseaux de Dumanoir furent pris au cap Ortegal le 5 nov. De la grande flotte franco-espagnole il ne resta que 8 navires.

TRAFIC. I. COMMERCE (V. COMMERCE).

II. CHEMIN DE FER (V. CHEMIN DE FER).

TRAGÉDIE. Ce n'est pas un article, — occupât-il comme celui-ci quinze ou vingt colonnes d'une *Encyclopédie*, — c'est tout un livre qu'on pourrait ou qu'il faudrait consacrer à l'histoire de la tragédie, et surtout si l'on y voulait joindre l'examen ou la discussion des questions de toute nature qui sont, à vrai dire, une partie de cette histoire même. C'est ainsi qu'une histoire de la tragédie grecque se distinguerait à peine d'une histoire du sentiment religieux en Grèce; et le moyen d'entendre l'histoire de la tragédie française, si l'on ne commence par a rattacher à toute l'histoire de notre « ancien régime » ? Obligés que nous sommes ici de nous restreindre, nous ne pourrons qu'effleurer en passant quelques-unes de ces questions, les moins particulières, et nous ne donnerons de l'histoire de la tragédie qu'une esquisse insuffisante. Nous tâcherons du moins de faire qu'on y reconnaisse, pour ainsi parler, le *schéma* de l'histoire ou de l'évolution d'un genre, et, ainsi, que tout ce que nous ne dirons pas, on en voie clairement, dans ce que nous dirons, les points de rencontre, d'insertion et d'attache.

A cet effet, il faut commencer par distinguer expressément la *tragédie* de tout ce qui n'est pas elle, et notamment du *drame* dont elle n'est qu'une forme particulière, la plus haute ou la plus idéale, et nous entendons par ces mots la plus dégagée de toute préoccupation d'être une imitation fidèle de la réalité. Le grand Corneille dira un jour que « le sujet d'une belle tragédie doit n'être pas vraisemblable », et il l'entendra d'une manière que nous essaierons d'expliquer; mais déjà, ce que nous pouvons avancer, c'est que, de toutes les formes du drame, la tragédie est la moins réaliste, en un certain sens la plus symbolique, et à ce titre en ses chefs-d'œuvre la moins *contingente* ou la plus voisine de l'absolue beauté, par la sévérité de ses lignes, par la profondeur de sa signification, et par la noblesse de son inspiration. Le *drame*, en général, c'est l'*action*, c'est l'imitation de la vie douloureuse; c'est la volonté de l'homme en conflit avec les puissances mystérieuses ou les forces naturelles qui la limitent; c'est l'un de nous jeté tout vivant sur la scène pour y lutter contre la fatalité, contre la loi sociale, contre un autre de nous, contre lui-même au besoin, contre les ambitions, les intérêts, les préjugés, la sottise, la malveillance de ses semblables; et de là le *drame* proprement dit, l'*Othello* de Shakespeare ou l'*Egmont* de Gœthe; de là le *drame bourgeois*, la pièce à thèse, la comédie réformatrice; de là la *comédie d'intrigue*, le *Barbier de Séville* ou le *Mariage de Figaro;* de là le *drame passionnel*, romantique et lyrique, l'*Hernani* d'Hugo, l'*Antony* de Dumas; de là encore la *comédie*, la haute comédie, celle de Molière, l'*Ecole des femmes* ou *Tartufe;* de là la comédie *satirique* ou politique, les *Nuées* d'Aristophane ou ses *Chevaliers;* la *comédie romanesque*, *Beaucoup de bruit pour rien*, où la lutte ne s'engage qu'avec le hasard des circonstances, celle dont l'épigraphe pourrait être le mot de Figaro : « Pourquoi ces choses et non d'autres ? » et de là enfin le *vaudeville* ou la *farce*, quand le conflit ne s'établit qu'entre les prétentions de la sottise et la résistance de la vulgarité. Mais, s'il n'y a pas de tragédie sans action, ni par conséquent qui ne soit du *drame* à quelques égards, dans le sens étymologique plutôt que dans le sens littéraire du mot, la *tragédie* n'en diffère pas moins du *drame* en général, et ne s'en élève pas moins au-dessus de toutes les formes qu'on vient d'énumérer pêle-mêle, par sa tendance à réaliser sous un *aspect d'éternité* tous les sujets dont elle fait sa matière, et c'est précisément cette haute ambition qui fait l'essentiel de sa définition. On ne s'étonnera pas que, pour atteindre son but, elle se soit de tout temps astreinte à des règles ou conditions d'art extrêmement sévères, étroites mêmes, si l'on veut, ou à tout le moins rigoureuses. En aucun art la difficulté vaincue ou surmontée n'est un mince mérite :

..... L'œuvre sort plus belle
D'une forme au travail
Rebelle,
Vers, marbre, onyx, émail;

et il suffit qu'au lieu d'être une invention des pédants, les difficultés qui s'imposent à l'artiste soient tirées de la nature des choses. On va voir, chemin faisant, que c'est le cas de la tragédie.

Elle est née en Grèce, où d'abord, et pendant longtemps, comme l'on sait, elle n'a été qu'une forme un peu

plus développée du *dithyrambe*, lequel n'était lui-même que le chant liturgique dont s'accompagnait la célébration des Dionysies. Le *dithyrambe* était chanté par des chœurs de satyres, qu'on appelait τραγικοί, — du mot τράγος, *bouc* — à cause de « l'extérieur à demi sauvage et bestial » des exécutants. Les historiens de la littérature grecque, et en particulier, les plus récents d'entre eux, Alfred et Maurice Croiset, dans leur belle *Histoire* (cf. t. III, pp. 30 et suiv.), insistent à ce propos sur le caractère populaire et même licencieux des Dionysies, ce qui ne les empêche pas, un peu plus loin, d'écrire que « la tragédie en Grèce est une des formes du culte public », et qu'issue « d'un des rites de la religion dionysiaque, *elle resta, pendant toute la période classique*, un hommage rendu par la cité à un de ses dieux ». Il semble qu'il y ait là quelque exagération dans les termes, ou peut-être quelque confusion. La « religion dionysiaque » était-elle vraiment une « religion », et la manière qu'on avait de la célébrer était-elle vraiment une « forme du culte public » ? Nous n'oserions en répondre. Les mots même de *culte* et de *religion* sont à peine grecs, et quand on en use pour caractériser les *Dionysies* ou les *Panathénées*, je crains toujours que l'on ne crée, sans le vouloir, une espèce d'équivoque. On parle de la « religion de Bacchus » dans le sens où l'entendaient les Grecs, et, constatant alors que la tragédie en est sortie, on parle du caractère « religieux » qu'elle aurait toujours eu en Grèce. Mais, et sans faire observer pour le moment qu'elle ne l'a pas toujours eu, on donne dans le second cas au mot de « religion » un sens très voisin de celui qu'il a dans nos langues modernes. C'est précisément ici la confusion. « Religieuse », la tragédie grecque l'est assurément dans son origine, en tant que la naissance en remonte à la célébration des Dionysies ; mais elle a promptement perdu le souvenir de cette origine ; et ce que l'on peut trouver de « religieux » dans la tragédie d'Eschyle ou de Sophocle ne semble plus rien avoir de commun avec « l'intention d'un hommage rendu par la cité à l'un de ses dieux ».

> La tragédie, informe et grossière en naissant,
> N'était qu'un simple chœur, où chacun, en dansant,
> Et du Dieu des raisins entonnant les louanges,
> S'efforçait d'attirer de fertiles vendanges,
> Et le vin et la joie éveillant les esprits,
> Du plus habile chantre un bouc était le prix.

L'étymologie que propose ici Boileau ne paraît pas être la bonne, mais ses vers, empruntés au surplus d'Horace, n'en contiennent pas moins sur les commencements de la tragédie plus de vérité humaine que n'en ont depuis lui découvert les recherches minutieuses et contradictoires de l'érudition. Nous en dirons autant de ceux qui suivent :

> Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
> Promena par les bourgs cette heureuse folie,
> Et d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
> Amusa les passants d'un spectacle nouveau.

On doute seulement aujourd'hui si Thespis promena la tragédie par les bourgs ; et on doit ajouter que, s'il commença par en « amuser les passants » à la manière de nos forains, les représentations tragiques ne tardèrent pas à prendre une forme plus stable, plus régulière, et finalement officielle. La tragédie grecque n'a jamais été un spectacle comme un autre, qui se donnât en tout temps ni partout ; on ne l'a toujours jouée qu'en des circonstances particulières ou définies, notamment aux fêtes de Bacchus — Dionysies des champs, Lénéennes, Grandes Dionysies ; — et de très bonne heure enfin, l'esprit grec, vaniteux et avide de distinctions, la soumit au système ou au régime des concours. Les partisans de la *liberté de l'art* — qu'il faut soigneusement éviter de confondre avec la *liberté dans l'art* — auront sans doute peine à en prendre leur parti ! Mais il en faut bien convenir : *l'Agamemnon*, *l'Œdipe roi*, *l'Iphigénie* sont de l' « art officiel » si jamais il y en eût. Ils sont aussi de l' « art moral » non seulement de fait, mais d'intention. La *virtuosité* ne s'insinuera que plus tard, beaucoup plus tard, et pour l'altérer, dans la composition du génie grec. Bossuet, avec la lucidité de son coup d'œil, ne s'est pas trompé quand dans une phrase de son *Discours sur l'histoire universelle*, il a loué les Eschyle et les Sophocle d'avoir travaillé « au perfectionnement de la vie civile ». Et ainsi, dans l'histoire de toutes les littératures, il n'y a rien qui soit au-dessus de ces chefs-d'œuvre inspirés à leurs auteurs par l'émulation de triompher d'un rival, par l'ardeur de mériter une récompense d'état, et par le désir d'être « utiles » à leurs concitoyens.

On trouvera, dans l'*Histoire de la littérature grecque* d'Alfred et Maurice Croiset, qu'aussi bien nous suivons dans tout cet exposé, de nombreux renseignements sur l'organisation matérielle des représentations tragiques, sur la disposition de la scène, sur la nature du décor, sur les masques de théâtre, avec une très fine et très heureuse notation des conséquences qui en sont résultées pour la constitution intérieure de la tragédie grecque. La fonction crée-t-elle quelquefois l'organe ? C'est un beau sujet de controverse entre évolutionnistes. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que la nature de l'organe « détermine » ou « conditionne » celle de la fonction. On joue nécessairement sous le masque d'une autre façon qu'à visage découvert, et cette autre façon de jouer exige nécessairement une psychologie qui lui soit appropriée : sommaire, générale et typique. C'est pourquoi, dans une histoire de la tragédie grecque, on devra toujours donner une place considérable, et la première en ordre, ou en date, à ces questions d'organisation matérielle du théâtre. De l'examen d'une coquille, un naturaliste qui connaît son affaire sait induire jusqu'aux mœurs de l'animal qui l'habitait dans les temps antédiluviens. La connaissance du dehors mène à celle du dedans. Si nous voulions nous faire de la tragédie grecque une idée complètement fausse, nous n'aurions qu'à la voir jouer dans les conditions où se jouent nos tragédies modernes. Elle est plus fausse encore, et plus éloignée de la réalité quand nos acteurs de la Comédie-Française nous représentent l'*Œdipe roi* de Sophocle sur le théâtre d'Orange. Nous n'avons qu'un moyen de la rectifier, qui est de nous pénétrer, si nous le pouvons, des conditions matérielles de la représentation dramatique, et quand nous y aurons réussi, nous chercherons alors, plus diligemment qu'on ne l'a fait, la réaction de ces conditions mêmes sur la constitution de la tragédie. Le théâtre, en général, est une adaptation des sujets de son choix à des conditions extérieures strictement définies, qui peuvent bien varier avec le temps, mais dont la rigueur s'exerce sur une toute période historique, et va jusqu'à déterminer, sans que les auteurs en aient toujours conscience, le choix même des sujets.

D'autres conditions, moins matérielles, sinon moins extérieures, ont agi sur la forme de la tragédie grecque : telle est au premier rang l'importance du chœur. Mais c'est ici un bel exemple de ce qu'il y a dans un genre littéraire de force interne qui l'achemine vers la réalisation de sa propre et pleine nature. « C'est le chœur, dit à ce propos Maurice Croiset, qui eut dans la tragédie primitive le principal rôle. L'acteur, créé par Thespis, ne venait d'abord qu'au second rang. Par une série de changements ce rapport primitif finit par être complètement interverti. La personnalité du chœur alla toujours en s'effaçant à mesure que son importance diminuait ; et, au contraire, celle de l'acteur, attirant de plus en plus l'intérêt, se subdivisa d'abord en plusieurs rôles, puis, dans chacun de ces rôles, elle prit chaque jour plus de variété. » La raison n'en est pas difficile à donner. La présence du chœur, c'était, dans la tragédie grecque, le souvenir de sa première origine, et, pour ainsi parler, sa marque de naissance. Mais, c'était aussi le lyrisme, et aussi longtemps que le lyrisme persistait dans la forme tragique, celle-ci ne pouvait atteindre la plénitude, ni par conséquent la perfection de son genre. Car le lyrisme et

le dramatique s'opposent contradictoirement l'un à l'autre, ou, si je puis ainsi dire, s'empêchent l'un l'autre d'exister et surtout de se développer. Expression et triomphe de la personnalité du poète, le lyrisme interpose entre l'acteur et le spectateur un personnage étranger à l'action. L'action elle-même en est arrêtée, suspendue ou ralentie. Quelque opinion que le chœur exprime, elle est extérieure à la tragédie. Le poète reparaît toujours dans les lamentations ou dans les réflexions qu'il lui prête. L'*objectivité* du sujet en est gravement atteinte, quand elle n'est pas tout à fait détruite. Nous n'avons plus sous les yeux les événements eux-mêmes, mais le reflet des événements dans l'imagination du poète. C'est pourquoi « le principe d'action qui était dans la tragédie se dégageant de plus en plus, il a fallu de toute nécessité qu'elle sacrifiât ceux de ses éléments qui étaient impropres à l'action ». Nous verrons plus loin, dans des conditions tout à fait différentes, le même phénomène se reproduire, et la tragédie française, deux mille ans après la grecque, travailler obscurément, pour achever de se constituer, à l'élimination des mêmes éléments lyriques.

Un dernier pas restait à faire, et après s'être en quelque manière purgée de l'élément lyrique dont la persistance embarrassait son développement, il fallait que la tragédie grecque se dégageât de ce qu'elle avait encore, à ses débuts, de trop voisin de l'épopée. Il est arrivé deux ou trois fois aux Grecs, on le sait, de s'essayer dans la tragédie historique. Un prédécesseur d'Eschyle, Phrynichos, fils de Polyphrasmon, était l'auteur d'une *Prise de Milet*, dont Hérodote nous a conté qu'elle fit fondre les Athéniens en larmes, et on sait que les *Perses* d'Eschyle nous ont été conservés. Il semble aussi qu'il y ait eu des tragédies de pure invention, et peut-être Aristote songeait-il à la variété de ces essais successifs quand il écrivait dans sa *Poétique* (IV, 3) « qu'après s'être hasardée dans plusieurs directions, la tragédie se fixa, ἐπαύσατο, quand elle eut enfin reconnu sa véritable nature ». Ce qu'il y a de certain, c'est que la matière habituelle, et on pourrait dire classique de la tragédie grecque, est *épique*, étant *légendaire*, et tout entière, ou à bien peu d'exceptions près, empruntée d'Homère, d'Hésiode et de leurs continuateurs, les poètes des *Nostoi* ou *Retours*. On appelait de ce nom générique les poèmes dont le sujet principal était le récit des aventures des héros de la guerre de Troie à la recherche de leur patrie. L'*Odyssée* en était le principal. Mais toutes les aventures ne sont pas « dramatiques » ni surtout « tragiques », et quelques-unes de celles d'Ulysse même en peuvent servir de preuve! Il y faut certaines conditions. Quelles sont ces conditions? C'est ce que nous allons voir en abordant l'évolution, non plus théorique ou conjecturale, mais historique de la tragédie grecque.

Passons donc rapidement sur les successeurs immédiats de Thespis : Chœrilus d'Athènes qui vivait au temps de la 64e Olympiade (524-521) et dont on place la mort aux environs de 480 ; Pratinas de Phlionte, dont tout ce que nous savons, c'est qu'il concourut avec Eschyle et Chœrilus dans la 70e Olympiade (500-497); et Phrynichos d'Athènes, dont nous avons déjà cité le nom. Nous connaissons les titres de neuf des pièces de ce dernier : *les Egyptiens*, *Alcée*, *Antée ou les Libyens*, *les Danaïdes*, *la Prise de Milet*, *les Femmes de Pleuron*, *Tantale*, *Troilos* et *les Phéniciennes*. On lui attribuait l'introduction des rôles de femmes dans l'intrigue tragique, et, quoi qu'il en soit de la réalité du fait, la légende ou le symbole, si c'en est un, quand on le rapproche du genre d'émotion excité par *la Prise de Milet*, pourrait servir à indiquer la nature de son talent. C'était sans doute un talent d'élégiaque, et ses tragédies, toutes lyriques encore, étaient un peu pauvres d'action, mais riches de poésie, de pathétique, et de mélodie.

C'est à ce moment que parut Eschyle, fils d'Euphorion, natif d'Eleusis, près d'Athènes (525-456), le premier des grands tragiques grecs, et on n'ose dire le plus grand, mais assurément le plus « religieux », dont la gravité ressemble à celle d'un mage ou d'un hiérophante et celui des trois qui a élevé le plus haut la dignité de son art. Son œuvre dramatique ne comprenait pas moins de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix pièces; il nous en est parvenu sept qui sont : *les Suppliantes*, *les Perses*, *les Sept contre Thèbes*, *Prométhée enchaîné*, *Agamemnon*, *les Choéphores* et *les Euménides*. Ces trois dernières, formant ensemble ce que les Grecs appelaient « une trilogie » sont quelquefois enveloppées sous le nom commun de *l'Orestie*. « Les *Suppliantes* paraissent la plus ancienne des pièces qui viennent d'être nommées » (A. et M. Croiset, III, p. 172). Les *Perses* sont de 472. Et si l'on admet enfin que l'*Orestie* a été jouée en 458, deux ans avant la mort du poète, il devint intéressant de suivre, dans la chronologie de son œuvre incomplète, le progrès de sa « manière » et celui de la tragédie elle-même vers la perfection de son genre. Si en effet les *Suppliantes* ne sont guère qu'une élégie dramatique, il y a, en revanche, dans l'*Orestie*, autant d'action qu'il en fallait pour défrayer toutes les tragédies dont la famille des Atrides a fourni depuis lui le sujet. « De toutes les pièces d'Eschyle, nous dit Maurice Croiset, les *Choéphores* sont celles qui répond le mieux à l'idée que nous nous faisons de la tragédie. » Ne pourrait-on le dire également de l'*Agamemnon*, sinon des *Euménides?* C'est sans doute aussi dans cette trilogie mémorable, où il faut reconnaître une des grandes choses de l'esprit humain, que nous pouvons le mieux saisir, à cause de l'ampleur de développement que la liaison des trois pièces y donne à la pensée du poète, la « philosophie d'Eschyle ». Ebauchée dans les ombres ou dans la nuit du crime, et comme asservie dans l'*Agamemnon* à toute la « puissance des ténèbres », la tragédie, avec les *Euménides*, s'achève dans la lumière, et arracha l'homme à la fatalité que faisaient peser sur lui l'hérédité du crime, la jalousie des dieux, et l'implacabilité du destin. Emancipation et illumination progressive, c'est sous une autre forme, moins symbolique, plus humaine, moins éloignée de la vie commune, l'idée qui circulait dans le *Prométhée enchaîné*, ou pour mieux dire encore, la « leçon » qui s'en dégageait. Loin de nous les dieux barbares que s'était forgés la primitive humanité! S'ils existent, nous avons en nous de quoi braver leur Némésis, et s'ils n'existent pas, c'est l'homme qui deviendra quelque jour à lui-même son dieu. Et cela sans doute est « religieux » en un certain sens, quoiqu'en un certain autre sens on y pût voir la formule de « l'irréligion » même, mais ce qu'il est difficile d'y retrouver, c'est la célébration d'un « rite de la religion dionysiaque ». A dater d'Eschyle la tragédie s'est comme détachée de ses anciennes origines ; il a coupé le cordon ombilical ; quelque émotion de terreur ou de pitié qui se dégage de l'œuvre, elle est devenue tout humaine ; et la volonté du héros, en se dressant contre la puissance mystérieuse des choses, a comme obligé la fatalité de reculer à l'arrière-plan de la vie.

On le voit mieux encore dans la tragédie de Sophocle, fils de Sophillos, né à Colone en 497 ou 495, et mort en 405, plus que nonagénaire. De 130 ou 125 pièces qu'il avait composées, — j'avoue que ces chiffres m'étonnent toujours, et j'ai peine à concevoir qu'un Sophocle même ait pu donner pendant soixante ans deux *Antigone* ou deux *Œdipe à Colone* par an! — la jalousie du temps ne nous en a conservé que sept : *Ajax*, *Philoctète*, *Electre*, *les Trachiniennes*, *Œdipe roi*, *Antigone*, et *Œdipe à Colone*. La plus ancienne est *Ajax*, qui doit être antérieure à 440, et la plus récente, qui en est séparée par plus d'un demi-siècle, puisqu'elle ne fut jouée qu'après la mort du poète, est *Œdipe à Colone*. Agé qu'il était de plus de quatre-vingt-cinq ou six ans quand il l'écrivit, puisque son *Philoctète*, qui précède l'*Œdipe à Colone*, est de 409, on ne s'étonnera pas que ce soit la « moins dramatique » de ses pièces. *Antigone*, *Electre*, *Œdipe roi* en sont les plus caractéristiques. Une comparaison de l'*Œdipe*

roi avec l'*Agamemnon* d'Eschyle ferait bien ressortir la différence du génie des poètes, et d'autant qu'après ou avec celle des Atrides, il n'y a guère, dans la légende grecque, de famille plus tragique que celle des Labdacides. Cependant on ne respire point dans la tragédie de Sophocle l'atmosphère d'horreur si caractéristique de la tragédie d'Eschyle ; on n'y éprouve point, si dramatique et si pressante que soit l'intrigue, la même sensation d'oppression ; et dans le court espace de vingt-cinq ou trente ans peut-être « on sent qu'on a changé de cieux ». C'est aussi bien le caractère du théâtre de Sophocle, tel que nous pouvons le déduire de ses pièces et du témoignage de l'antiquité tout entière. Quelque chose de sombre planait encore sur tout le théâtre d'Eschyle ; l'aspect général en avait je ne sais quoi de « cyclopéen » et de démesuré ; le théâtre de Sophocle est « lumineux », et baigne pour ainsi parler dans la clarté légère du ciel attique. Une impression d'apaisement s'en dégage, et rien, dans l'art grec tout entier, si ce n'est quelque statue, de la famille de la *Vénus* de Milo, ne donne mieux l'idée de la perfection dans la mesure. Le style plus simple, moins épique, voisin, dans sa discrète élégance, de la prose la plus unie ; les caractères, moins sommaires, moins entiers, d'une psychologie plus analytique, plus fine, plus subtile ; la conception même du drame, moins homogène peut-être, mais plus libre et plus variée, tout y concourt au même effet. L'humanité d'Eschyle, — ses Prométhée, ses Agamemnon, ses Clytemnestre — était encore héroïque, au sens grec du mot, plus éloignée de la nôtre et de la douceur même des mœurs de son temps : celle de Sophocle, — son Antigone, son Electre, son Œdipe, — s'est rapprochée de la nôtre. Elle n'en diffère déjà plus que par la noblesse innée des sentiments ou des attitudes ; mais elle est toute pénétrée de vie ; et s'il est vrai que la passion s'y range ou s'y contraigne encore et s'y gouverne sous la loi de la beauté, la voici qui fait triomphalement son entrée dans l'art grec avec la tragédie d'Euripide.

Nous avons d'Euripide, fils de Mnésarchidès, né à Salamine en 480, et mort en 406, dix-sept tragédies et un drame satyrique. Le drame satyrique, *le Cyclope*, est précieux, comme étant le seul monument qui nous reste du genre. Les dix-sept tragédies sont : *Alceste*, *Médée*, *Hippolyte*, *les Troyennes*, *Hélène*, *Oreste*, *Iphigénie à Aulis*, *les Bacchantes*, *Andromaque*, *Hécube*, *Electre*, *les Héraclides*, *la Folie d'Hercule*, *les Suppliantes*, *Iphigénie en Tauride*, *Ion* et *les Phéniciennes*. A peine est-il besoin d'ajouter que ces dix-sept tragédies ne représentent que la moindre partie de l'œuvre d'Euripide, et les catalogues ne lui attribuent pas moins de quatre-vingt-douze pièces.

On ne peut à ce propos s'empêcher de faire deux remarques : la première, que, selon le mot d'Aristote, la tragédie grecque a tourné tout entière autour de trois ou quatre familles ; et la seconde, que ni le vieil Eschyle, ni Sophocle, ni Euripide ne semblent s'être souciés qu'un autre eût traité avant eux les sujets de leur choix. C'est qu'en effet les contraintes qui s'imposaient à la tragédie grecque, ne lui permettaient pas, comme le permettront plus tard à Shakespeare ou à Lope de Vega la liberté du *drame*, de choisir presque indifféremment toute espèce de sujet. Et, si nous insistons sur ce point, — sans parler de l'intérêt qu'il offre pour la théorie de la véritable *invention*, — c'est que rien n'a contribué davantage à différencier insensiblement la matière proprement tragique de la matière épique et de la matière lyrique. En un certain sens, et du moment qu'elle a existé, ou que l'on suppose qu'elle a existé, la réalité s'impose tout entière à l'inspiration du poète épique, et s'il écrit l'*Odyssée*, il n'a pas le droit, en un certain sens, d'omettre aucun des épisodes, ni, dans le récit de ces épisodes, aucune des circonstances qui ont contrarié le retour d'Ulysse dans son île d'Ithaque. Des considérations de goût ou d'opportunité peuvent d'ailleurs intervenir, et le dissuader de mettre en œuvre telle ou telle partie de son sujet, mais ces considérations n'ont rien de « contraignant » et elles ne s'engendrent point de la constitution même de l'épopée. D'un autre côté, dans un autre genre, le poète lyrique est maître de son développement, dans l'élégie comme dans l'ode, qu'il chante ses amours ou qu'il célèbre le vainqueur des jeux. On ne lui demande que d'être lui-même, et quelque sujet qu'il traite, ce qu'il lui plaira d'en dire n'a point de bornes « naturelles » ou n'en trouve que dans l'ampleur même de son inspiration : nous lui permettons d'ensevelir une maîtresse aimée dans une épigramme de six vers, ou, s'il le préfère, de la pleurer dans tout un long poème. Mais il faut à la tragédie des sujets qui « entrent en forme » si je puis ainsi parler, et quand il les a choisis, ni le poète n'est maître du développement à leur donner, ni toutes les circonstances n'en répondent toujours aux exigences de l'art. Pour être « dramatique », un sujet ne doit pas seulement s'adapter aux conditions matérielles de la scène, — et encore y fallait-il joindre en Grèce les conditions du concours, — mais il doit encore se développer conformément à sa propre constitution, et c'est pourquoi des aventures extrêmement romanesques se trouvent n'être nullement dramatiques. Telles sont la plupart de celles d'Ulysse dans l'*Odyssée*. Mais, de « dramatique » pour devenir vraiment « tragique », il faut encore qu'un sujet, horrible en soi comme celui d'*Agamemnon* ou d'*Œdipe roi*, ne soit pas incapable de revêtir quelque noblesse, de même ou à peu près qu'un mouvement ne devient sculptural que dans l'imperceptible instant de son passage à l'état *statique*. Ce sont toutes ces raisons qui, en Grèce, ont comme obligé les grands tragiques à reprendre l'un après l'autre les mêmes sujets, et quand, pour les renouveler, ils ont voulu, tel Euripide, y introduire la passion, ils l'y ont introduite, mais avec elle et en même temps, le mouvement qui déplace « les lignes, » et en les déplaçant fait à la longue évoluer la tragédie vers le mélodrame.

Aristote a quelque part appelé Euripide le plus tragique des tragiques : il en est aussi le plus moderne et le plus voisin de nous. Maurice Croiset le nomme « un destructeur d'illusions » et en effet, dans son œuvre, la tragédie grecque a perdu désormais tout souvenir de son caractère « religieux ». Oserons-nous, à notre tour, risquer l'anachronisme ? Il y a quelque chose de « voltairien » dans l'inspiration philosophique du théâtre d'Euripide, et nous avons de lui des tirades qui semblent annoncer celle d'*Œdipe :*

> Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense
> Notre crédulité fait toute leur science ;

ou encore :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Signaler cette analogie, c'est indiquer le principal défaut ou le plus apparent du théâtre d'Euripide. Génie mobile et capricieux, — on serait tenté de dire fantasque, — il est venu troubler l'harmonieux équilibre de la tragédie sophocléenne. Ses pièces ne sont pas liées, ni même toujours composées. Elles sont pleines d'épisodes et de digressions. Elles sont pleines aussi de « surprises », de « méprises » et de « reconnaissances ». Mais sa sensibilité profonde, mêlée d'un peu de misanthropie, lui a permis en revanche de faire entrer dans la tragédie grecque une quantité d'émotion, si l'on peut ainsi dire, inconnue avant lui. Il est « pathétique » ; et quand ce n'est pas lui qui, comme tel de nos romantiques, souffre ou s'exalte par la bouche de ses personnages, on sent bien que sous leur masque légendaire, si ce ne sont pas encore des aventures, ce sont au moins les sentiments de la vie commune qu'il aime à mettre en scène.

Le dernier pas était fait. En moins de cent ans, la tragédie grecque avait donné ses chefs-d'œuvre et par eux épuré la fécondité de sa propre notion. Il ne nous reste rien ou presque rien des successeurs d'Euripide, Aris-

tarque, Néophron, Ion de Chios, Acheos, Agathon, Théodecte, Chéremon ; d'autres encore dont les noms seuls nous sont parvenus. Aristote nous dit du dernier, dans sa *Rhétorique* (III, 12), « que ses œuvres étaient plutôt faites pour être lues que pour être représentées ». Nous avons des raisons de croire qu'on en pourrait dire autant de tous les autres. Il loue encore dans sa *Poétique* (IX, 1) *la Fleur d'Agathon* « où tout, dit-il, est d'invention, les choses et les noms, et qui n'en est pas moins agréable ». Nous le voulons bien, mais, et nous en avons indiqué quelques-unes des raisons, sur lesquelles nous appuierons plus loin, une tragédie « toute d'invention » n'est pas une tragédie. La vérité, quoi qu'on en pense et quoi qu'en disent certains critiques, par complaisance pour les auteurs, et parce qu'on n'aime pas aussi vivre en des temps pauvres de chefs-d'œuvre, la vérité, c'est que les genres s'épuisent; et il ne faut pas dire qu'après les Eschyle, les Sophocle et les Euripide, s'il naissait d'autres Euripides, d'autres Sophocles et d'autres Eschyles, on verrait renaître des *Iphigénie*, des *Œdipe à Colone* et des *Agamemnon*, mais il faut dire que l'épuisemnt du genre les empêcherait d'en faire, et ils seraient autre chose, mais non pas des tragiques. Pendant quatre ou cinq siècles qu'a encore après eux duré la littérature grecque, il n'est pas du tout prouvé, ni même probable qu'il ne soit né des poètes qui en d'autres conditions eussent été Euripide, Sophocle ou Eschyle, mais ce qui est certain, c'est qu'aucun ne l'a été, et au rebours de ce que l'on croit, la cause en est que les conditions extérieures sont demeurées trop semblables pour eux. Ni les genres en particulier ni l'art en général ne se renouvellent d'eux-mêmes et de leur fond, et l'intervention du génie, si quelquefois, très rarement, elle contrarie l'évolution d'un genre, s'y insère, le plus souvent, pour la hâter en s'y adaptant. C'est la civilisation tout entière qui doit être renouvelée, dans son principe et dans sa forme, pour que l'art se renouvelle et que les anciens genres, dans un milieu nouveau lui-même, recommencent à vivre d'une vie féconde. L'histoire de la tragédie grecque nous en est un exemple : l'histoire de la tragédie française nous en servira tout à l'heure d'un second.

Il semble à priori que la civilisation romaine eût dû constituer ce « milieu » favorable à une renaissance de l'art tragique; et, de fait, pour nous modernes, des sujets comme celui d'*Horace* ou de *la Mort de Pompée*, s'ils sont d'un autre ordre, ne nous paraissent pas moins dignes du « cothurne » que le sujet de *Philoctète* ou celui d'*Andromaque*. L'histoire de Rome est pleine de traits d'un héroïsme féroce, et, sans doute, on ne serait pas embarrassé de découvrir plus d'une convenance entre les exigences de l'art tragique et les caractères essentiels du génie latin. Cependant la tragédie n'a pas fait fortune dans l'antique Italie, et, au contraire, pendant longtemps la critique moderne a pu se demander, rechercher, et même trouver les raisons de cette indifférence. *De causis neglectæ a Romanis tragœdiæ*: c'est le titre d'une dissertation datée de 1789, et cinquante ans plus tard, dans ses *Etudes sur les poètes latins de la décadence* (1834), Désiré Nisard établissait fort doctement, que « s'il n'y avait pas eu, à proprement parler, de tragédie romaine », c'était d'abord qu'on n'en connaissait point, et c'était, en second lieu, qu'il ne pouvait pas y en avoir eu. Mais un jeune et brillant professeur de l'Université de Fribourg, Gustave Michaut, dans un excellent livre sur *le Génie latin* (Paris, 1900), s'est inscrit en faux contre les conclusions de Nisard, et s'est efforcé de prouver, non seulement qu'il y avait eu « une tragédie romaine », mais encore que cette tragédie — dont il ne nous reste que des fragments et des titres de pièces, — si peut-être, si certainement elle n'avait pas égalé la tragédie grecque, n'était pas indigne d'être mise au moins en comparaison avec la comédie de Plaute et de Térence. Pour le démontrer, il a invoqué les noms de Livius Andronicus, de Nœvius, d'Ennius, de Pacuvius, d'Accius, et ce sont, en effet, dans l'histoire de la littérature latine, des noms considérables. Il a rappelé, fort à propos, de quels applaudissements le public romain avait accueilli leurs chefs-d'œuvre. Et il a très bien montré que la tragédie latine, quoique n'ayant en général traité, comme la comédie, que des sujets grecs, *eût pu* les marquer d'une empreinte originale — et nationale. Mais ce qu'il n'a pas prouvé, c'est que les Ennius ou les Accius eussent en effet marqué ces sujets de cette empreinte, et je conviens d'ailleurs, qu'en l'absence des textes, il y eût eu certainement quelque peine. Nous sommes donc fondés à dire qu'en dépit de Livius Andronicus « il n'y a pas à proprement parler de tragédie romaine ». Les Romains se sont exercés dans la tragédie, et nous pouvons admettre, si l'on le veut, qu'ils y aient brillamment réussi, mais il n'y a pas de tragédie latine. Ou en d'autres termes encore, on ne saurait définir une conception de la tragédie qui soit propre à Nœvius ou Pacuvius. La langue seule de leurs pièces est latine, tout le reste en est grec. Ils n'ont été dans la tragédie que les imitateurs de leurs maîtres. Je crois bien que ni les Allemands, dans leurs dissertations, ni Désiré Nisard n'ont voulu dire autre chose. Ce qui m'engage particulièrement à le croire, c'est que Nisard l'a dit à propos de Sénèque, dont il avait comme nous les dix ou onze tragédies sous les yeux, et pour expliquer par des raisons de doctrine le peu de cas qu'il en faisait. Si les tragédies de Sénèque, — sa *Troade*, son *Thyeste*, son *Hercule furieux*, son *Œdipe*, sa *Médée*, sa *Thébaïde*, son *Agamemnon*, son *Hercule mourant*, son *Hippolyte* (l'onzième est une *Octavie*), — toutes empruntées de la légende grecque ne sont que des déclamations rythmées, c'est que telle était, nous dit Nisard, la tradition du génie latin en matière d'art tragique, et je crains, — pour l'honneur ou la gloire des lettres latines, — que Nisard, tout compté, n'ait raison. Il a seulement trop déprécié Sénèque, ou du moins il ne lui a pas tenu compte de l'influence qu'il devait un jour exercer, et il n'a pas reconnu les raisons de cette influence. Sénèque, dans l'histoire de la littérature latine, et Plutarque dans l'histoire de la littérature grecque, sont les deux premiers écrivains que l'on puisse considérer comme *cosmopolites*, citoyens du monde autant que de Cordoue et de Chéronée, ou même de Rome, et, pour cette raison même, prédestinés à devenir, dans l'Europe de la Renaissance, les modèles des Français aussi bien que des Espagnols, et des Anglais comme des Italiens [Cf. sur ce point : A.-W. Ward, *A history of English dramatic Literature*; Londres, 2e éd. 1899, Macmillan, t. I, pp. 189 et suiv.].

Mais, avant d'en venir à la tragédie du temps de la Renaissance, faut-il essayer d'en ressaisir quelque trace au moyen âge ? La question revient à celle de savoir si l'évolution des *Mystères* fait ou non partie de l'histoire de la tragédie? Historiquement et en fait, on peut répondre hardiment que non. Il y a solution de continuité dans la chaîne des temps. Les auteurs de nos *Mystères* n'ont rien hérité des Latins et des Grecs, de Pacuvius ni de Sophocle, et j'ajoute, sans tarder davantage, qu'ils n'ont préparé ni le drame de Shakespeare, ni la tragédie de Racine. Je serais moins affirmatif en qui regarde le drame espagnol, et il se pourrait que la tradition des *Mystères* fût de quelque chose dans la conception des *autos sacramentales* de Calderon et de Lope de Vega. Mais, théoriquement, si les *Mystères* sont nés à l'ombre de l'autel (cf. Marius Sepet, *les Origines catholiques du théâtre moderne*; Paris, 1901); s'ils n'ont d'abord, et même longtemps été qu'un prolongement ou presque une fonction du culte; et enfin, s'ils se sont comme profanés en devenant à leur déclin la caricature ou la dérision d'eux-mêmes, la connaissance de leur évolution, par les rapprochements qu'elle suggère, a jeté de nos jours une vive clarté sur les origines de la tragédie grecque. C'est toutefois à la condition que l'on ne s'exagère pas la valeur de ces rapprochements. Si les

origines de nos *Mystères* et de la tragédie grecque ont ceci de commun qu'elles sont également « religieuses », on a vu plus haut que ce mot de « religion » n'avait pas tout à fait le même sens en grec et dans nos langues de l'Europe moderne. Et puis, et surtout, tandis qu'il est bien vrai que la tragédie grecque et la comédie même se sont primitivement engendrées du dithyrambe, et de la célébration des fêtes de Bacchus, il y a vraiment quelque abus à parler des *Origines catholiques du théâtre moderne*. Les historiens de la littérature grecque appuient trop sur ce que la tragédie de Sophocle et d'Euripide aurait conservé de « religieux », mais les historiens des *Mystères* insistent trop sur les analogies lointaines de quelques épisodes de nos *Mystères* avec quelques pièces de notre théâtre profane. Ici encore, comme plus haut, il y a solution de continuité dans la chaîne des temps. Ni on ne peut rattacher l'évolution des *Mystères* à l'histoire de la tragédie ancienne, ni on ne peut rattacher l'histoire de la tragédie moderne à l'évolution des *Mystères*. Mais au contraire, et pour achever la démonstration, il n'y a rien de plus facile que de relier l'évolution de la tragédie moderne à l'évolution de la tragédie grecque.

Le rattachement se fait par l'intermédiaire des deux écrivains dont nous avons dit deux mots tout à l'heure : l'auteur des *Vies parallèles* et Sénèque le tragique. Nous les avons appelés les premiers des cosmopolites : un autre nom de leur cosmopolitisme est celui d'universalité. On peut dire d'eux, en vérité, mais surtout de leurs œuvres, qu'elles ne sont d'aucun temps ni d'aucun pays, du moins quand on ne se pique pas d'en approfondir la nature, et c'est pour cela qu'en empruntant à Plutarque, bien plutôt qu'aux tragiques grecs, la matière de sa tragédie, toute l'Europe de la Renaissance en a imité la forme de Sénèque. Seulement, et après l'avoir traduit ou adapté tout entier, tandis que l'Angleterre et l'Espagne se libéraient de son influence, pour tendre, de tout l'effort de leur génie, vers une forme plus libre, et tout autre du drame, où la *poussée* ne s'exerce plus du tout aux mêmes points, l'Italie et la France la subissaient docilement, et remontaient par elle, à mesure des progrès de l'érudition, jusqu'à la tragédie grecque, dont elles s'appropriaient lentement ce que l'esprit moderne en pouvait accepter, s'assimiler et transformer en soi.

On pourrait dire de la tragédie italienne ce que Nisard a dit de la tragédie romaine : elle n'existe pas ! Je trouve à ce propos, dans une intéressante histoire de la littérature italienne, la plus « nationaliste » et la plus passionnée de toutes, celle de Luigi Settembrini, les lignes que voici : « Le XVe siècle n'a pas vu naître moins d'un millier de drames, d'après le calcul d'Allaci, et de 1500 à 1734, Riccoboni n'en a pas compté moins de cinq mille. On a tant écrit depuis lors, que si l'on en faisait aujourd'hui la somme, on en trouverait plus du double ; et tout cela joint ensemble ne ferait pas moins d'une vingtaine de mille. On entend cependant répéter, et par des gens qui le croient, que les Italiens n'ont pas de drame national, *comme si l'art d'un peuple pouvait représenter autre chose que sa vie nationale...* » (Luigi Settembrini, *Lezioni di Letteratura Italiana*, Naples, 1894, t. II, p. 109, 16e éd.). Et voilà un argument dont personne avant le fougueux professeur ne s'était avisé ! « L'art d'un peuple ne peut représenter autre chose que sa vie nationale » ; et donc, pour qu'il y ait une *sculpture américaine*, par exemple, ou une *architecture portugaise*, il suffira que les squares de Saint-Louis ou de Buffalo soient ornés de statues, comme il suffit qu'à Lisbonne ou à Coïmbre on n'habite pas en plein air ! Mais nous n'avons après cela qu'à tourner quelques pages et nous lisons ces mots : « Le XVe siècle fut sceptique, et c'est pour cette raison qu'il n'eut point de tragédies, la passion étant l'âme de la tragédie. La *Sophonisbe*, la *Rosemonde*, l'*Orbecchi*, la *Canace* ne sont que des exercices de collège. Et depuis le XVe siècle nous n'en avons pas eu davantage... jusqu'à l'apparition d'Alfieri, notre grand tragique » (Settembrini, t. II, p. 122). C'est précisément ce que nous voulons dire quand nous disons qu'il n'y a pas plus de « tragédie italienne » que de « tragédie latine », rien de plus, ni de moins. Laissons donc de côté ces « milliers de drames », dont il n'y en a presque pas un, je ne dis pas qui ait franchi les frontières de son pays d'origine pour devenir vraiment européen, mais qu'admirent sincèrement les critiques italiens eux-mêmes. L'influence italienne au XVIe siècle s'est exercée en littérature par des humanistes, par des poètes comiques et satiriques, par des *Novellieri* surtout. Mais la *Sophonisbe* de Trissino est peut-être la seule tragédie dont on puisse ressaisir l'action sur une littérature étrangère. Et, à vrai dire, il n'y a de comparable à l'évolution de la tragédie grecque que celle de notre tragédie française.

On peut la diviser en trois époques, dont la première s'étend des origines, que l'on date généralement de la *Cléopâtre* de Jodelle (1552), jusqu'à l'apparition du *Cid*, en 1636 ou 1637 ; — la seconde, qui va du *Cid* jusqu'à la *Phèdre* de Racine (1677) ; — et la troisième qui s'étend de la *Phèdre* de Racine jusqu'au triomphe du drame romantique entre les années 1827 et 1830. On essaiera, sans reproduire ici les renseignements qui ont été donnés aux art. CORNEILLE, CRÉBILLON, RACINE, ou qui le seront à l'art. VOLTAIRE, de montrer à la fois le lien qui relie ces trois époques l'une à l'autre, et les différences qui les distinguent. Ils consistent en ceci qu'après s'être constituée, dans sa seconde époque, par l'élimination successive de tous les éléments qui l'avaient dans la première empêché d'atteindre sa vraie nature, — τὴν αὑτῆς φύσιν, — la tragédie française, dans la troisième, voit commencer, s'accélérer, et s'achever son déclin par la réintroduction successive de tout ce qu'elle avait éliminé.

La première de ces époques a été bien étudiée par Emile Faguet, dans son livre sur *la Tragédie française au XVIe siècle* (Paris, 1883) ; par Eugène Rigal, dans son livre sur *Alexandre Hardy* (Paris, 1887) — essentiel pour tout ce qui touche à l'organisation matérielle du théâtre entre 1580 et 1640 ; — et par Gustave Lanson dans son *Corneille* (Paris, 1898). On y peut joindre utilement le livre déjà plus ancien de Gaston Bizos : *Etude sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet* (Paris, 1877), et, en allemand, le livre de A. Ebert : *Entwickelungs Geschichte der französischen Tragödie* (Gotha, 1856). Imitée de la tragédie de Sénèque, dont les caractères sont pour ainsi dire codifiés et consacrés en force de loi dans la *Poétique* de J.-C. Scaliger (1561), la tragédie française n'est d'abord, comme celle de Sénèque lui-même, qu'un exercice de collège, destiné à la lecture plutôt qu'à la représentation ; conçu, par suite, en dehors ou indépendamment de toute exigence proprement scénique ; et, par suite aussi, traité, comme il convenait à des disciples de Ronsard, selon le mode lyrique. C'est ce que l'on voit très bien dans les tragédies de Jacques Grévin, de Jean de la Péruse, des frères de La Taille, et surtout dans celles de Robert Garnier, dans sa *Porcie*, dans son *Hippolyte*, dans ses *Juives* (1583), son chef-d'œuvre, où les chœurs tiennent plus de place que l'action, et, d'une manière générale, où les grandes scènes de l'histoire, dont le poète sent pourtant la force dramatique, ne lui servent que d'un prétexte ou d'une occasion pour éprouver des impressions personnelles, qu'il essaie de communiquer comme telles à ses lecteurs. Pareillement encore Antoine de Moncrestien, dont les six tragédies, — et sa *Marie Stuart* (1605) en particulier, — ne sont que des élégies dialoguées. On a d'ailleurs eu tort de voir dans cette forme première et comme rudimentaire de notre tragédie classique, la promesse et comme les prémices d'une *autre* forme de tragédie. C'est bien elle ! on la reconnaît, avec sa tendance oratoire, et telle qu'elle pouvait être, aussi longtemps qu'inspirée des sources antiques, mal connues, et surtout mal classées, elles ne se proposerait pas de s'éprouver, comme on dit,

« aux chandelles ». Mais, avec Alexandre Hardy, de nouvelles préoccupations apparaissent. « Comédien de campagne » ainsi qu'on les appelait alors, et « nouveau Thespis », pour ceux qui aiment ces rapprochements, si celui-ci n'a pas composé, prétend-on, moins de cinq ou six cents pièces, dont il ne nous en reste heureusement que trente-six, il les a faites pour être jouées, et de là, pour lui, la double nécessité, premièrement de faire des pièces qui fussent effectivement » jouables » et secondement, de donner à l'intrigue une qualité d'intérêt propre à soutenir la curiosité. Le moyen qu'il en prit fut de mêler le *romanesque* au *dramatique*, et c'est ce qu'on appelle la *tragi-comédie*.

La *tragi-comédie* a entravé pendant plus de trente ans le développement de la tragédie française, à peu près comme dans la nature les espèces ou les genres se gênent d'autant plus qu'étant plus voisins, la concurrence est entre eux plus continuelle et plus âpre. Qu'est-ce en effet que la *tragi-comédie ?* Ce n'est pas du tout, dans l'histoire du théâtre français, et comme le nom semblerait l'indiquer une composition dramatique où le tragique et le comique, s'aidant l'un l'autre, et se faisant valoir par leur contraste même, alterneraient pour le divertissement du spectateur. Ce n'est pas davantage, en dépit du *Cid*, auquel Corneille donnera d'abord le titre de *tragi-comédie*, une tragédie qui finirait bien, dont le dénouement, au lieu d'être sanglant, serait heureux, et, par exemple, une *Orestie* qui se terminerait par un mariage. On approcherait un peu plus de la vérité de sa définition, si l'on disait qu'elle diffère de la tragédie par la *qualité* des personnes, et qu'ainsi n'y ayant de *tragédie* que de palais ou de cour, des aventures privées sont la matière propre de la *tragi-comédie*. Mais des « aventures privées » ce sont des aventures qui ne sont pas en quelque sorte « authentiquées » par l'histoire, du moins au su de tous ; et ce sont des aventures dont l'enchaînement n'a rien de *nécessaire ;* et ce sont encore des aventures que le poète reste maître d'arranger, de combiner, de développer à son gré. La liberté, c'est son domaine, et aussi son moyen. Tragique peut-être en tout le reste, et au besoin non moins sanglante en ses péripéties, la *tragi-comédie* nous apparaît, de ce point de vue, comme une tragédie qui prétendrait se soustraire aux contraintes ou aux conditions d'où dépend justement sa grandeur. Elle en serait une contrefaçon, à moins qu'on ne l'en considère comme une grossière ébauche. Et c'est ce qui explique entre les deux formes rivales et adverses la vivacité de la lutte. Elles ne pouvaient pas coexister ; il fallait que l'une triomphât de l'autre ; et tandis qu'ailleurs, en Espagne ou en Angleterre la *tragi-comédie* l'emportait, il est bien puéril de regretter que nos Corneille et nos Racine ne soient pas des Shakespeare, puisque la *tragédie* française n'est en quelque sorte née que de la défaite de la *tragi-comédie*.

Les péripéties de la lutte sont intéressantes à suivre dans le théâtre de Jean de Mairet, dans sa *Virginie*, dans sa *Sophonisbe*, dans son *Grand et dernier Soliman*, dans le théâtre de Jean de Rotrou, dans son *Saint-Genest* ou dans son *Wenceslas*, dans les tragédies encore de Pierre du Ryer. Ce sont, comme l'on sait, autant de prédécesseurs ou de contemporains de Corneille, et il est vrai que de ces tragédies, les deux plus vantées, le *Saint-Genest* et le *Wenceslas* datent respectivement de 1645 et de 1647, dix ans après *le Cid*. Mais elles n'en relèvent pas moins d'une poétique antérieure à celle de Corneille, et précisément cette poétique est celle de la *tragi-comédie*. Ni Mairet, ni Rotrou, ni ce Tristan l'Hermite dont on a voulu récemment faire « un précurseur de Racine » n'ont connu, je ne dis pas les ressources, mais l'objet de leur art ; ils en ont rejeté les contraintes, sans se douter que ces contraintes, y compris celle des trois unités, faisaient l'une des conditions de l'impression tragique ; ils ont littéralement « prostitué » l'histoire, comme Rotrou, dans son *Wenceslas*, à des inventions de leur cru, dont elle n'est que le passeport ou l'enseigne mensongère. Ou, inversement, quand ils ont prétendu, comme du Ryer, l'imiter de plus près, ils n'y ont pas su distinguer le *dramatique* du simple *héroïque* — voyez à cet égard le *Scévole* (Mucius Scévola), et demandez-vous ce qu'il y a de *dramatique* à étendre sa main au-dessus d'un brasier ardent, — et ils n'ont abouti qu'à des espèces de chroniques distinguées. Le problème, si l'on ose ainsi dire, était de fondre ensemble, cet instinct de grandeur qui poussait le poète à chercher ses sujets dans les annales héroïques de l'humanité, avec ce genre d'intérêt qui consiste, pour une large part, dans l'inattendu de l'intrigue. C'est Pierre Corneille, avec le *Cid*, qui y devait réussir le premier. Mais avant d'aborder cette seconde période de l'histoire de notre tragédie, il est indispensable de dire quelques mots de ce qui allait devenir, — en dépit de quelques tentatives paradoxales ou avortées, — le principal ressort de cette tragédie : je veux parler de l'emploi des passions de l'amour.

> Car de ces passions la sensible peinture
> Est pour aller au cœur la route la plus sûre,

et, si précisément, elles ne jouent dans la tragédie grecque, même dans celle d'Euripide, qu'un rôle tout à fait secondaire, la manière un peu dédaigneuse dont Corneille en a parlé n'empêche pas que, leur devant lui-même son *Cid*, son *Polyeucte* et sa *Rodogune*, il ne leur doive donc le meilleur de sa gloire, et la tragédie française classique sa principale originalité.

Nous ne remonterons pas pour cela jusqu'aux *Romans de la Table ronde*, quoique d'ailleurs il fût assez piquant d'y montrer une origine du théâtre moderne, moins « catholique », mais bien plus certaine que celle qu'on lui attribue quand on veut le rattacher aux *Mystères*. Il y a certainement plus de rapports entre une tragédie de Racine et *Tristan et Iseult* qu'entre le *Polyeucte* de Corneille et un *Mystère* du moyen âge. Mais nous nous contenterons de rappeler qu'entre 1610 et 1650, c.-à-d. dans le temps même de la lutte la plus vive de la tragédie et de la tragi-comédie, aucun livre n'a exercé plus d'influence, une influence plus universelle et plus profonde que l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, où — j'en copie le titre complet — « par plusieurs histoires et sous-personnes de bergers, et d'autres étaient déduits les divers effets de l'honnête amitié ». Or, si l'on n'ignore pas qu'entre 1610 et 1650, c'est par douzaines que l'on a tiré de l'*Astrée*, « pastorales » et « tragi-comédies », on n'a peut-être pas assez remarqué que dans aucun livre, certainement, les passions de l'amour n'avaient été mieux analysées, d'une manière à la fois plus forte en sa langueur, plus fine ou plus subtile, ni mieux représentées dans leur infinie variété. C'est même la raison du succès, non seulement national, mais vraiment européen, du livre d'Honoré d'Urfé ; c'est la raison de la complaisance avec laquelle toute une société sembla vouloir y conformer ses mœurs ; et c'est la raison aussi de la supériorité qu'il garde en son vieux style, tendre et diffus, sur tant de romans qui en sont depuis lors issus sans le savoir, jusques et y compris ceux de Mme Sand. Que fallait-il cependant, de *romanesques* encore que sont dans l'*Astrée* les peintures des passions de l'amour, ou parfois même de *dramatiques*, que fallait-il pour les rendre *tragiques ?* Il fallait s'apercevoir : premièrement, que les passions de l'amour sont à la fois les plus « générales » et les plus « particulières » de toutes. Beaucoup de nos semblables ont vécu sans connaître l'ambition ; il y en a bien peu qui n'aient connu l'amour. En second lieu, il fallait s'apercevoir que les passions de l'amour sont, de toutes, et à la fois les plus « capricieuses » et les plus « fatales » : « fatales » en leur cours », capricieuses » en leur principe. On ne sait jamais pourquoi l'on aime, et le plus héroïque effort de la volonté contre l'amour n'aboutit jamais qu'à la mort : « L'amour est fort comme la mort ». Et, en troisième lieu, il fallait s'apercevoir qu'étant les plus « douces »

de toutes, les passions de l'amour sont en même temps les plus « inquiétantes »; je veux dire celles d'où s'engendrent les agitations les plus vives et les catastrophes les plus douloureuses. Après cela, pour les rendre dignes de la tragédie, il n'y avait plus, l'histoire aidant et la légende, qu'à faire dépendre du caprice des passions de l'amour les plus grands intérêts et les plus généraux de l'humanité : « le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court » ! C'est ce qu'ont fait Corneille et Racine, chacun à sa manière, et il est possible que leur tragédie ne ressemble que de loin à la tragédie grecque, mais c'est bien la tragédie et nous y retrouvons les éléments constitutifs de l'impression tragique : horreur et pitié, grandeur et violence, dignité des personnes, majesté du décor, fatalité de l'action, *Némésis* des dieux ou de la fortune, soumission au sujet, conçu comme toujours plus grand, plus important que le poète, leçon de l'histoire, et pour envelopper tout cela, cet air de noblesse dont on ne contracte l'usage que dans la familiarité des grands spectacles et des grandes pensées.

Corneille et Racine remplissent à eux seuls la seconde période de l'histoire de notre tragédie, et si l'on s'étonnait qu'elle ait à peine duré cinquante ans, nous ferons observer qu'il ne s'est guère écoulé plus de temps entre les débuts d'Eschyle et le déclin d'Euripide. Aussi bien n'y a-t-il qu'un point de perfection dans l'art, comme il n'y en a qu'un de maturité dans la nature, et on n'a plus tôt achevé l'ascension d'un sommet qu'il en faut déjà redescendre. Encore cette perfection n'est-elle pas toujours égale à elle-même, et non seulement il y a une « évolution » du génie de Corneille, que nous avons essayé de retracer ailleurs (V. CORNEILLE), comme il y a une évolution du génie de Racine, mais de 1636 à 1677 — c.-à-d. du *Cid* à *Phèdre* — il y a une histoire intérieure, une histoire « successive », une lente transformation de la tragédie française, et peut-être est-il plus utile de la caractériser que de recommencer une fois de plus le parallèle de Racine et de Corneille. Considérons donc et, si nous le pouvons, remettons-nous ensemble sous les yeux cinq dates et cinq pièces qui marquent à notre avis les phases principales de cette évolution : ce sont *le Cid* (1636) ; *Polyeucte* (1641) ; *Rodogune* (1646) ; *Andromaque* (1667); et *Phèdre* (1677). Libre d'ailleurs à chacun de préférer *Rodogune* ou d'aimer mieux *Andromaque :* nous ne donnons point ici de rangs, ni ne prétendons exprimer d'opinion personnelle ; nous tâchons seulement de nous rendre compte en quoi, comment, par lesquels de leurs caractères ces chefs-d'œuvre se distinguent entre eux, et de quel « mouvement » de leur genre ils peuvent ainsi nous servir de témoins. Par le choix du sujet, qui est, selon l'expression du poète lui-même « hors de l'ordre commun » ; par la place qu'y tiennent encore les circonstances extérieures, telles que l'arrivée des Maures ; par la manière dont l'amour s'y exprime, avec la casuistique disputeuse, raisonneuse et précieuse de son temps, plus oratoire que psychologique ; et par la part enfin qu'il semble bien que Corneille lui-même prenne à la fortune de ses personnages, *le Cid* relève encore de l'esthétique de la tragi-comédie. *Polyeucte*, en dépit de la condition particulière et privée des personnages, est déjà plus voisin de la pure tragédie ; il y toucherait même, si le rôle de Sévère, — ou plutôt la manière un peu gauche dont Sévère se trouve mêlé tout à fait arbitraiaement à l'intrigue,— ne s'écartait un peu de ce « nécessaire » qui cependant d'après Corneille doit différencier le « dramatique » du « romanesque ». Mais *Rodogune*, qui est celle de ses pièces que le poète mettait au-dessus de toutes les autres, pour des raisons qu'il a données, est vraiment le modèle, sinon le chef-d'œuvre, — il y a une nuance, — de la tragédie cornélienne. Elle est vraiment l'apothéose de cette volonté qui ne s'efforçait qu'à contre-cœur dans *le Cid* de combattre l'amour que Rodrigue et Chimène éprouvaient l'un pour l'autre, et que, même dans *Polyeucte*, on pouvait soupçonner de n'avoir pas de grands, ni de très douloureux combats à soutenir contre la passion. Au contraire, dans *Rodogune*, on doit dire qu'elle apparaît vraiment souveraine, maîtresse des autres comme elle l'est d'elle-même, prête à tout et à la mort même plutôt que de se renoncer; à quoi si l'on ajoute qu'aucune intervention du dehors ne vient troubler la réaction des données de l'intrigue les unes sur les autres, on comprendra sans doute la prédilection de l'auteur pour sa *Rodogune*, et le rang tout à fait éminent qu'elle occupe dans l'histoire de notre tragédie. *Andromaque* peut le lui disputer, et, en effet, de bons juges ont pensé que si Racine, par la suite, s'était dépassé plus d'une fois, il n'avait jamais mieux fait, ni « plus fort » qu'*Andromaque*. Mais déjà la fatalité passionnelle s'y montre plus puissante que la volonté, ou plutôt, et tandis que dans *Rodogune* la volonté se faisait l'instrument conscient de la passion, ici, c'est la passion qui s'efforce à transformer en actes de sa volonté les impulsions qui la guident vers son assouvissement.

> Il *veut tout ce qu'il fait*, et s'il m'épouse il m'aime;

c'est un vers célèbre d'*Andromaque*. Les personnages de *Rodogune* « faisaient tout ce qu'ils voulaient »; les personnages d'*Andromaque*, eux, « veulent tout ce qu'ils font » et au point de vue des résultats, il se peut que ce soit la même chose; le destin, plus fort que Cléopâtre, l'est aussi que Pyrrhus; mais au point de vue de la psychologie, c'est exactement le contraire. La volonté l'emportait dans le théâtre de Corneille sur la fatalité passionnelle ; elle y était réputée d'essence plus noble ; la fatalité passionnelle l'emporte sur la volonté dans le théâtre de Racine, et elle y devient le ressort essentiel de l'émotion tragique. Ce qui était « tragique » pour Corneille, c'était le spectacle d'une volonté se brisant contre les circonstances; et ce qui l'est pour Racine, c'est le spectacle d'une volonté empêchée d'être par la passion. Avec un peu d'indécision encore, et de flottement, n'est-ce pas là toute *Iphigénie*, mais surtout n'est-ce pas là toute *Phèdre ?* L'évolution est accomplie. *Qua data porta ruunt!* Il n'y a plus dans *Phèdre*, selon le mot d'un vieil auteur, qu'« un cas humain représenté au vif », choisi par le poète à cause de ce qu'il a d' « extraordinaire », quoi qu'en un autre sens que l'entendait Corneille, toute l'action s'y subordonnant à ce que l'on pourrait appeler « l'anatomie » de ce cas; et, à la faveur de ce déplacement de l'équilibre des parties, voici que rentrent une à une dans la notion de la tragédie tout ce que pour la constituer on en avait éliminé d'exceptionnel, de contingent, et de romanesque.

Mais, bien plus encore que l'exemple de Racine, dans le même temps et dans le même sens, un autre exemple a contribué à la déformation de l'idéal tragique : c'est celui de Philippe Quinault, avec ses *Opéras*,

> Et tous ces lieux communs de morale lubrique,
> Que Lulli réchauffait des sons de sa musique.

Il ne faut pas mépriser les *Opéras* de Quinault et je crains que nos historiens de la littérature les aient trop négligés. Ils ont une valeur littéraire certaine, mais ils ont surtout une valeur historique, et on aurait peine à comprendre sans eux comment la tragédie de Racine est devenue si promptement la tragédie de Campistron, de Longepierre, de Crébillon et de Voltaire. Grâce, en effet, à la nouveauté de l'alliance de la musique et de la poésie, et aussi grâce aux décors, l'opéra, qui d'ailleurs traitait à ses débuts les mêmes sujets que la tragédie, a plus que balancé, à dater de 1675 ou 1680, la popularité de la tragédie. La forme, moins sévère, et plus insinuante, en était accessible à un public plus nombreux; on y goûtait un plaisir plus vif; l'intelligence et surtout la jouissance en exigeaient moins d'application. J'ai fait observer quelque part que, tandis que pour rendre la force des passions de l'amour les comparaisons de Racine étaient tirées du « feu » celles de Quinault le sont de l' « eau ».

Notre hymen ne déplaît qu'à notre cœur volage,
Répondez-moi de vous, je vous réponds des dieux.
Vous juriez autrefois que cette onde rebelle,
Se ferait vers sa source une route nouvelle.
Plus tôt qu'on ne verrait votre cœur dégagé,
Voyez couler ces flots dans cette vaste plaine,
C'est le même penchant qui toujours les entraîne,
Leur cours ne change point, et vous avez changé.

Ce caractère « fluide » de la poésie de Quinault exprime assez bien la nature de la transformation dont nous nous efforçons de donner une idée. De la tragédie de Racine à l'opéra de Quinault, on pourrait croire, à l'apparence, que rien ou presque rien n'a changé, mais les contours de tout se sont comme effacés, et la substance du drame s'est évanouie dans l'inconsistance de la forme. C'est ainsi que d'une passion tragique, l'amour, par exemple, est devenu désormais on ne saurait dire quoi de banal ou de quelconque, une galanterie fade, « qui n'a point de saveur particulière », partout et toujours identique à elle-même, en tout sujet comme en tout personnage, et dont les moindres mouvements sont réglés par un code ou plutôt par une étiquette dont il ne se départira plus, tout un siècle durant, sans se faire accuser de prétention et de bizarrerie. On entrevoit les conséquences de cette seule transformation. Elles vont maintenant se développer pendant la troisième période, et vainement, par tous les moyens, s'efforcera-t-on de rendre un peu de vie, je ne veux pas dire au cadavre, mais au fantôme de la tragédie! ce sont ces moyens mêmes, dont le choix ne sera dicté par aucun souci d'art, mais par le seul besoin.

D'inventer du nouveau n'en fût-il plus au monde,

qui vont achever sa ruine. Il y a mieux, ou pis encore ! et chaque pas qu'on va faire, cent ans durant, vers la décadence, on le prendra pour un progrès. Le seul qui ait vu clair, c'est encore Boileau, quand on lui demandait ce qu'il pensait d'*Atrée et Thyeste*, à moins que ce ne soit de *Rhadamiste et Zénobie*, et qu'il répondait durement : « En vérité, les Pradon et les Coras, dont nous nous sommes si fort moqués au temps de ma jeunesse, étaient des aigles auprès de ces gens-là. »

Nous ne préférons aujourd'hui Crébillon à Pradon que comme on préfère un genre de supplice à un autre, et encore Crébillon nous est-il plus odieux de tout ce qu'on a fait, en notre siècle même, pour essayer de lui conserver un reste de réputation. Ses tragédies, qui faisaient entrer le président de Montesquieu « dans les transports des Bacchantes » ne sont, avec leur complication d'intrigue, et avec les méprises, les surprises et les reconnaissances qui en font les ressorts habituels, ne sont, de leur vrai nom, et avant l'invention de la chose, que de vulgaires mélodrames. Ou, si l'on veut encore, et avec une affectation de grandeur qui n'aboutit qu'à l'enflure, comme leur étalage de force n'aboutit qu'à l'horreur inutile, elles nous rappellent la tragi-comédie de Rotrou, le *Wenceslas* ou le *Saint-Genest*. Certes, on sent bien que Corneille et Racine ont passé par là : Crébillon les imite ou les copie sans vergogne. C'est son métier de faire des pièces comme un autre ferait des pendules. Mais relisons là-dessus *Wenceslas* ou *Saint-Genest ;* c'est ici la même confusion du *dramatique* et du *romanesque ;* ce sont les mêmes inventions; c'est la même incuriosité de tout ce qui s'appelle des noms de style, de psychologie, et de vérité dans l'art. La tragédie est ramenée par les œuvres de ce bonhomme, comme qui dirait à ses premiers débuts, et non seulement, de ses illustres prédécesseurs il n'a pas retenu les leçons, mais s'il les avait systématiquement dédaignées, on ne voit pas en quoi ses prétendues tragédies différeraient d'elles-mêmes. Le style en serait-il plus archaïque peut-être ?

Les tragédies de Voltaire, qui lui succède, son *Œdipe*, sa *Zaïre* (1732), son *Alzire* (1736), son *Mahomet* (1741), sa *Mérope* (1745), sa *Sémiramis* (1748), son *Orphelin de la Chine* (1751), son *Tancrède* (1760), ne sont guère moins *romanesques* que celles de Crébillon, et elles ne sont pas assurément plus lyriques, mais les meilleures, ou les moins mauvaises en sont gâtées par les leçons que le philosophe y mêle. Il faut d'ailleurs avouer que beaucoup des qualités qui sont celles d'un « dramaturge » — d'un Scribe ou d'un Dumas père — Voltaire les a eues, et notamment le goût ou la passion de son art (cf. Alexandre Vinet, *Littérature française au* XVIIIe *siècle;* Emile Deschanel, *le Théâtre de Voltaire*, Paris, 1886 ; H. Lion, *les Tragédies de Voltaire*, Paris, 1896). Sa sensibilité, très mobile, très diverse, mais réelle et plus profonde ou moins superficielle qu'on ne le croit d'ordinaire, l'a bien servi dans *Zaïre*, dans *Alzire*, dans l'*Orphelin de la Chine*, dans *Tancrède*. Tous les moyens que le désir de plaire à ses contemporains et de s'en faire applaudir peut suggérer à un habile homme, il les a tour à tour employés ou affectés au renouvellement de la tragédie. Il a essayé, timidement, mais le premier pourtant, d'acclimater Shakespeare en France. Il est sorti du cercle magique où l'imitation de la Grèce et de Rome avait comme emprisonné cent ans nos auteurs dramatiques, et il est allé chercher des sujets jusqu'en Chine. Etant l'auteur de *la Henriade*, il a cru se devoir à lui-même de traiter des motifs plus ou moins « nationaux ». Il a d'ailleurs en tout fait école, et sans lui, sans son exemple, nous n'aurions ni *le Siège de Calais*, de du Belloy, ni *la Veuve du Malabar*, de Lemierre, ni les adaptations un peu caricaturales que le bon Ducis a faites de Shakespeare à la scène française. Et nous nous en passerions! Mais, ce qu'il n'a pas vu, c'est que ces « innovations » n'en étaient point, et qu'avant Racine, avant Corneille on avait essayé de tout ce qu'il proposait après eux. C'était de parti pris et de propos délibéré que l'on avait écarté les sujets « nationaux » et « modernes », turcs et chinois, anglais et espagnols, comme ne rendant pas à la scène les effets que l'on demandait à la tragédie. Et surtout ce qu'il n'a pas su, c'est l'art de s'aliéner de lui-même, de laisser, pour ainsi parler, ses sujets vivre et marcher devant lui, « s'objectiver », se développer d'eux-mêmes selon leur constitution. Rien de moins organique, et, par conséquent, rien de plus composite que ses tragédies. Est-ce peut-être l'unique ressemblance qu'elles aient avec la tragi-comédie du commencement du XVIIe siècle ? En tout cas, c'en est une, et par là encore la tragédie finissante se trouve ramenée presque à ses origines. Mais n'est-ce pas comme si l'on disait que l'esprit de Voltaire, le goût du théâtre, la complicité de l'opinion publique, le talent des acteurs, celui d'un Lekain ou celui d'une Clairon, rien de tout cela ne pouvait prévaloir contre l'épuisement du genre? et Voltaire lui-même l'a constaté mélancoliquement : « Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie, doit savoir, s'il a quelque génie lui-même, que... ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille. Les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense... Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentiments puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ses bornes.... On est réduit à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un La Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et presque dans les mêmes aventures, Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère. » Après l'évolution de la tragédie grecque, c'est ce que tend à prouver l'évolution de la tragédie française.

Par malheur, c'est justement ce que les contemporains de ces sortes de « dégénérescences » ne veulent pas croire, et encore bien moins ceux qui en sont comme les ouvriers. La tragédie française n'a pas mis beaucoup moins de cent-vingt-cinq ans à mourir, et l'exemple de Voltaire n'a découragé personne. Ses succès — car il a réussi, et ni Racine ni Corneille n'ont été plus applaudis que lui, —

ses succès donc ont engendré Marmontel, et les succès de Marmontel ont engendré La Harpe, et les succès de La Harpe ont engendré Lemercier. On a continué de faire des tragédies parce qu'on en avait fait, parce que le plaisir de l'émotion dramatique était devenu comme un élément de la vie nationale, ou du moins parisienne, parce qu'indépendamment de tout souci d'art, on aura toujours vingt raisons d'entretenir des théâtres. La duperie est de croire que le théâtre soit nécessairement do « la littérature » ou de « l'art », et que *Denys le Tyran* ou les *Barmécides*, parce que leurs auteurs les ont appelés du nom de « tragédies », aient quoi que ce soit de commun avec *Andromaque* ou *Polyeucte*. Ce n'en sont même plus des contrefaçons, mais

On ne sait quoi d'informe et qui n'a pas de nom,

des aventures inutiles et des événements quelconques, des gens qui se démènent pour faire valoir leur « beau physique », un cliquetis de mots, un vain bruit de paroles, et sous tout cela rien de « vécu » ni de senti » ni de pensé », ni par conséquent de sincère ! Ainsi finit la tragédie, dans l'impuissance et dans le ridicule, avec le *Charles IX* de Chénier, avec le *Christophe Colomb* de Népomucène Lemercier, avec le *Tippo Saïb* de M. de Jouy ; — et ici pourrait s'en arrêter l'histoire, si les Italiens n'y réclamaient une place pour l'œuvre et pour le nom de Vittorio Alfieri.

Je n'ose en vérité ni la lui donner, ni la lui refuser : ni la lui refuser quand je vois la place que tiennent ses tragédies dans les histoires de la littérature italienne, ni la lui donner quand j'entends dire de lui pour le louer « qu'aucun auteur tragique n'a sans doute jamais eu tant d'importance politique ni n'a plus fait pour réveiller le sentiment national » (Settembrini, *Lezioni*, t. III, p. 213). La critique italienne au XIXe siècle a fait en général œuvre de patriotisme plutôt que de littérature, et, pour cette raison, on ne peut se fier entièrement à elle. Il faudrait maintenant étudier Alfieri de plus près. Mais, en attendant, ce que nous pouvons dire, c'est qu'aucune de ses tragédies n'a conquis dans l'histoire de la littératnre européenne un rang qui l'égale aux tragédies de Racine ou de Corneille, et à plus forte raison de Sophocle ou d'Eschyle. On nous permettra donc de ne pas insister davantage.

A plus forte raison ne rappellerons-nous que pour mémoire, comme l'on dit, les tentatives plus ou moins heureuses que l'on a faites au XIXe siècle, en France, et depuis le romantisme, pour rendre à la tragédie quelque chose de son antique splendeur épanouie. On raconte ce mot de l'auteur de *Louis XI*, des *Vêpres siciliennes* et des *Enfants d'Edouard* : « Ce n'est pas bon, disait Casimir Delavigne, en parlant de *Marion Delorme* ou du *Roi s'amuse*, mais cela empêche de trouver bon ce que je fais. » Il avait raison. Quoi que l'on pense du drame romantique — et sans y regarder aujourd'hui de plus près j'entends ce drame dont on peut dire qu'il procède plutôt de la poétique que de Shakespeare, si mal que d'ailleurs on l'ait souvent comprise, le drame des Dumas et des Hugo, qui n'a ni égalé ni remplacé la tragédie, nous en a depuis tantôt cent ans comme enlevé le sens. Une preuve en est que l'on ait pu parler sérieusement du « romantisme des classiques » Comme si les deux mots, dans l'histoire et dans l'art, n'exprimaient pas précisément des conceptions opposées, adverses et contradictoires de l'art et de la vie ! Quoi d'étonnant, en ces conditions, qu'aux environs de 1843, dans une atmosphère sursaturée, pour ainsi dire, de romantisme, la tentative d'un Ponsard n'ait pu finalement qu'avorter. Ni *Lucrèce*, en effet, ni *Charlotte Corday*, ni le *Lion amoureux* ne sont des tragédies, mais tout au plus des tragi-comédies, qui valent ce qu'elles valent, c.-à-d. assez peu de chose, et François Ponsard a pu d'ailleurs avoir toutes sortes de mérites, excepté de comprendre la nature du « genre » qu'il prétendait ressusciter.

Concluons donc que le monde n'a connu dans l'histoire entière de la littérature que deux formes de tragédie, la grecque et la française, de même qu'il n'a connu que deux formes de drame, l'anglais et l'espagnol, celui de Shakespeare et celui de Calderon, dont le drame allemand comme notre drame romantique ne sont proprement que des transcriptions, dans leurs meilleures œuvres, et, dans les autres, des défigurations. Il resterait maintenant à dire les rapports du drame et de la tragédie et à faire la comparaison de la tragédie française avec la grecque. Mais la première de ces questions n'exigerait pas moins d'un autre article, qui peut-être ne serait pas tout à fait à sa place dans une *Encyclopédie*, et pour la seconde, elle sortirait du plan tout historique que nous avons choisi pour parler de la *tragédie*. Si instructive que soit une telle comparaison, elle éclairerait moins l'histoire de la tragédie que celle du génie grec ou du génie français. On ajoutera que, tout en tenant compte, et nous l'avons fait, des origines antiques de la tragédie française, il importe à l'idée qu'on s'en fait de ne pas recommencer éternellement la dissertation de Schlegel sur la *Phèdre* d'Euripide et celle de Racine ; et c'est un mauvais moyen de la goûter que de ne la goûter, si je puis ainsi dire, qu'*en fonction* de la tragédie grecque. Tout imitée qu'elle soit en apparence de la tragédie grecque, et toute pleine de réminiscences d'Euripide ou d'Eschyle, la tragédie française n'en a-t-elle donc pas été moins « française », moins « nationale », et à ce titre moins « originale » ? C'est tout ce qu'il était intéressant de savoir. Nous avons dit, à cet égard, quelle était l'opinion de la critique universelle. La tragédie française, dans l'histoire de la littérature européenne, est une création propre du génie français; il n'y a pas de noms dans nos annales littéraires, qui soient au-dessus de ceux de Racine et de Corneille ; *Rodogune* et *Polyeucte*, *Andromaque* et *Athalie* sont marquées au signe des œuvres destinées à l'éternité, et si jamais — ce que Dieu ne veuille ! — la littérature française devait subir, par l'injure des hommes ou du temps, la mutilation d'elle-même que la latine et la grecque ont subie, il suffirait encore que notre tragédie y eût échappé pour porter, devant une humanité nouvelle, un témoignage impérissable de la noblesse du génie français. F. BRUNETIÈRE.

TRAGÉLAPHE (Zool.) (V. ANTILOPE).

TRAGI-COMÉDIE. Le nom de *tragi-comédie* a été suggéré aux modernes par Plaute, qui, dans son Prologue d'*Amphitryon*, propose d'appeler sa pièce *tragicocomœdia*, à cause des dieux et des rois qui y paraissent. La pièce latine, *Ferdinand sauvé*, de C. et M. Verardi, jouée à Rome en 1492, est appelée *tragicocomœdia*, à cause du dénouement heureux. La *Célestine*, dans l'éd. de 1500, est intitulée *tragi-comédie*, quoique l'action et les personnages soient comiques : mais le dénouement est funeste. Ce fut J.-B. Giraldi Cintio qui fixa le sens du mot dans le théâtre de la Renaissance. Ayant fait une tragédie à dénouement heureux, *Altile*, il offrit, si l'on estimait que la tragédie devait finir mal, de la nommer *tragi-comédie*. Il y eut en effet quelques tragi-comédies italiennes dans la seconde moitié du XVIe siècle : mais l'espèce ne se développa point en Italie et ne se distingua pas de la tragédie. Souvent le nom de tragédie resta appliqué aux pièces à dénouement heureux : *tragedia di lieta fine*, lisons-nous parfois. Les Italiens ne goûtèrent vraiment la tragi-comédie que dans le cadre pastoral (cf. Guarini, *il Pastor fido*, et les discussions auxquelles il donna lieu). En France, la tragi-comédie eut un destin brillant. Le nom fut introduit par les traductions de la *Célestine* (Galiot du Pré, s. d., impr. en 1527). On eut d'abord la « tragi-comédie prise du livre de Daniel », sur les trois enfants Sidrach, Misach et Abdenago, par Antoine de La Croix (1561), puis une tragi-comédie perdue, tirée du 5e livre de l'Arioste, sur le sujet de Genèvre, qui fut jouée à Fontainebleau en 1564, puis la *Lucelle* de Louis le Jars (1576), et un acte de Mlle des Roches sur les noces du jeune Tobie (1579) ; enfin la *Brada-*

mante de Garnier (1582). Le goût croissant du public pour les romans, et sans doute aussi une certaine survivance de la tradition de l'ancien théâtre des moralités et mystères et autres *histoires* découpées en scènes, assurèrent à la tragi-comédie une grande vogue dans la première moitié du XVIIe siècle. On y introduisit de multiples péripéties, une grande variété d'incidents, qui, naturellement, ne pouvaient se conserver dans l'unité du temps ni dans celle de lieu. Tandis que la tragédie puisait ses sujets dans la légende et dans l'histoire, et se chargeait volontiers de politique, la tragi-comédie exploita l'histoire anecdotique, les nouvelles, les voyages, et s'emplit d'amour et d'aventure. L'une s'attacha de préférence à l'antiquité, l'autre aux sujets modernes (sans que cette distinction ait rien d'absolu). La tragi-comédie devint la forme principale du drame irrégulier. Hardy, dans les cinq volumes de son *Théâtre* qu'il imprima (1624-1628), donne autant de place à la tragi-comédie qu'à la tragédie. Mais ce fut surtout lorsque le répertoire espagnol fut connu en France, et qu'on en fit activement l'exploitation, que la tragi-tragédie parut réellement sur le point de remplacer la tragédie (1628-1640). Mairet, Rotrou, du Ryer, Scudéry, et beaucoup d'autres parurent préférer cette forme de drame libre, romanesque, pleine de mouvement et d'imprévu. Corneille sembla les suivre, intitula son *Cid*, à cause du dénouement, *tragi-comédie*. Après *Horace* (1640), grâce à Corneille, la tragédie reprit faveur. La tragi-comédie était condamnée par le triomphe des unités, qui entre 1630 et 1636 s'établirent sur le théâtre français : du moment que, par les unités, la multiplicité des incidents, l'intrigue touffue et accidentée du roman étaient bannies de la scène, la tragi-comédie n'était plus rien qu'une tragédie de dénouement heureux. Elle ne se distinguait plus assez de la tragédie, qui, chez Corneille et à son exemple chez d'autres de ses contemporains, finit souvent bien. On devait conclure à l'inutilité d'une dénomination distincte : c'est ce que fera d'Aubignac dans sa *Pratique du Théâtre* (l. II, ch. x). La tragi-comédie disparaîtra donc vers le milieu du XVIIe siècle, c.-à-d. qu'elle se confondra de nouveau dans la tragédie, dont elle s'était un moment séparée. Gustave LANSON.

TRAGOPAN (Ornith.). Genre de Gallinacés de la famille des *Phasianidés*, désigné scientifiquement sous le nom de *Ceriornis* et voisin du genre Coq (*Gallus*), mais en différant par une queue courte, droite, la tête huppée et munie, en outre, de deux protubérances calleuses en forme de corne ; les joues et la gorge sont nues et munies de caroncules formant pendeloques. On en connaît une demi-douzaine d'espèces propres aux régions montagneuses de l'Asie centrale. Le TRAGOPAN SATYRE (*Ceriornis satyra*), que l'on voit aujourd'hui dans la plupart de nos jardins zoologiques, est d'un roux foncé, ocellé de taches blanches cerclées de noir; les cornes et les caroncules sont bleues. Il est des monts Himalaya. Il se reproduit en captivité, et les jeunes s'élèvent comme ceux du Faisan. A l'état sauvage, ces oiseaux se tiennent dans les forêts des hautes montagnes, près de la limite des neiges, par compagnies de trois à douze individus, descendant plus bas en hiver. Ils passent la nuit sur les arbres. Leur cri est un bêlement qui ressemble à celui d'une chèvre. Ils se nourrissent de bourgeons, de racines, de grains et d'insectes. E. TROUESSART.



Tête de Tragopan satyre.

TRAGOPOGON (Bot.) (V. SALSIFIS).

TRAGULUS (Zool.) (V. CHEVROTAIN).

TRAGUS (Anat.) (V. OREILLE).

TRAGUS, botaniste allemand (V. BOCK [Hieronymus]).

TRAHISON (Dr. pén.). Ce sont les codes de justice militaire et de justice maritime qui ont donné le nom de trahison, sous lequel le langage courant d'ailleurs les désignait, aux crimes que le code pénal avait déjà prévus et punis sous le nom de crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat, et auxquels on donne souvent le nom de crimes de haute trahison. La loi considère comme traîtres : tout Français qui porte les armes contre la France, qui entretient des intelligences avec les puissances étrangères pour les engager à commettre des hostilités envers la France ou pour leur en procurer le moyen, qui facilite l'entrée du territoire français, qui livre une ville, une forteresse, une place forte, des magasins, arsenaux, vaisseaux appartenant à la France, qui livre des troupes ou des navires qu'il commande ; les fonctionnaires ou militaires qui livrent les plans des places de guerre, arsenaux, ports ou rades, les secrets d'une opération ou d'une négociation, qui entretiennent des intelligences avec l'ennemi pour faciliter ses entreprises militaires ou maritimes, qui participent à un complot pour forcer le commandant d'une place assiégée à capituler ou le commandant d'un navire à amener son pavillon ; tout individu qui prête son concours pour piloter un navire ennemi. Les codes de justice militaire et maritime prononcent toujours contre le crime de trahison la peine de mort avec ou sans dégradation suivant les cas, avec faculté bien entendu d'atténuer cette peine par l'octroi des circonstances atténuantes. C'est la même peine que le code pénal prononce en principe. Il fait cependant exception dans le cas de livraison de plans à une puissance étrangère, quand cette puissance est un allié ou quand celui qui a fait la livraison n'avait pas ces plans entre les mains en sa qualité de fonctionnaire et les avait obtenus sans violence et sans fraude : dans la première hypothèse, c'est la détention qui est encourue, la déportation dans la seconde. L. L.

TRAILLE (Navig.) (V. BAC).

TRAIN. I. Chemin de fer (V. CHEMIN DE FER). — TRAIN AMÉRICAIN (V. BOGIE).

II. Navigation. — Les *trains de bois* sont de deux sortes : les *trains de bois à brûler* et les *trains de bois de charpente*. Le flottage en trains de bois à brûler, qui a été pendant longtemps très pratiqué sur la haute Seine et ses affluents, paraît avoir été imaginé en 1549 par Jean Rouvet. Il a aujourd'hui à peu près complètement disparu. L'élément primitif du train était la *mise*, paquet de bois de 0^m,65 de largeur sur autant de hauteur, et de 1^m,14 de longueur (celle d'une bûche). Six mises juxtaposées et rattachées par des perches transversales ou *chantiers* formaient une *branche*, quatre branches réunies un *coupon*, neuf coupons une *part*, et deux parts un *train*, de 40 m. de longueur et d'un peu plus de 20 décastères de contenance. Dès que la largeur de la rivière le permettait, on formait, avec deux trains accolés, un *couplage*, représentant une masse de 200 tonnes. Les bois les plus légers étaient placés à l'avant, les plus lourds à l'arrière, et tous les assemblages étaient suffisamment élastiques pour que le train prît, dans les parties sinueuses de la rivière, les mêmes inflexions qu'elle. Le flottage en train de bois de charpente présente encore une certaine activité, principalement sur le Rhin, où il s'en rencontre de 1.200 à 1.400 tonnes. Les procédés de construction sont à peu près les mêmes que pour les trains de bois à brûler. Dans les trains de charpentes de chêne, d'un poids spécifique parfois très voisin de celui de l'eau, on intercale, afin d'équilibrer la masse, un certain nombre de barriques vides hermétiquement fermées.

III. Art militaire. — TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. — Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le service des transports de l'armée était exécuté au moyen de réquisitions violentes d'hommes, de chevaux et de charriots (V. CHARROI). Puis on commença à recourir au système des marchés réguliers passés avec des *compagnies d'entrepreneurs* qui fournissaient à un prix déterminé des

voitures avec leurs attelages et leurs conducteurs civils. Organisés en énormes convois formant de véritables magasins roulants, ces équipages apportaient à l'armée les vivres et les effets de toutes sortes accumulés en arrière par l'autorité militaire dans les magasins fixes des places fortes. Malheureusement, les entreprises, même les plus puissantes, n'étaient jamais au niveau des besoins et, pendant les guerres de la République et du commencement de l'Empire, on dut, à plusieurs reprises, mettre des jeunes soldats à leur disposition. Les défectuosités du système se firent plus particulièrement sentir pendant la rude campagne d'hiver de 1807, au milieu des chemins boueux et défoncés de la Pologne. Elles décidèrent Napoléon à militariser complètement ce service, et, par décret du 26 mars 1807, il créa les bataillons du train des équipages. D'abord au nombre de 9, à 4 compagnies chaque, ils étaient, en 1812, au nombre de 22, forts de 132 compagnies. En 1814, on les trouve réduits à 12, qui prennent la dénomination d'escadrons, conservée depuis. Les gouvernements qui suivirent apportèrent également, dans leur nombre et dans leur organisation, une infinité de modifications. Le décret du 29 févr. 1852, notamment, les partagea en deux services distincts : un service actif (troupes du train) et un service de construction (compagnies d'ouvriers constructeurs). Le décret du 1er mai 1873, qui précéda l'organisation actuelle, en fit 4 régiments, ayant chacun un état-major, et 16 compagnies réparties en 3 escadrons. Jusque-là, d'ailleurs, le train faisait partie des troupes d'administration et était placé, au même titre que les infirmiers et que les ouvriers d'administration, sous l'autorité des fonctionnaires de l'intendance. La loi du 13 mars 1875 en a fait une arme à part, qui vient immédiatement après l'artillerie et qui lui est, à plusieurs égards, rattachée. Il ne relève plus en rien de l'intendance, dont il assure seulement les transports, mais bien du général commandant l'artillerie du corps d'armée.

Le *train des équipages militaires* comprend normalement, à l'heure actuelle : 1° 20 escadrons, tous stationnés en France et correspondant à chacun des vingt corps d'armée, dont ils portent le numéro ; 2° 12 compagnies mixtes affectées en principe au service de l'Algérie et de la Tunisie, mais rattachées, pour l'administration, à des escadrons de l'intérieur. Chaque escadron forme corps de troupe. Il est commandé par un lieutenant-colonel ou un chef d'escadron et partagé, en temps de paix, en 3 compagnies, toutes montées, et numérotées 1, 3, 5. Ces compagnies sont, à l'effectif normal, de 91 hommes et 67 chevaux, avec 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second, 1 lieutenant en premier, 1 lieutenant en second (ou 1 sous-lieutenant). Elles se fractionnent, lors de la mobilisation, en un grand nombre d'autres, par suite de la quantité considérable de réservistes à encadrer. Tandis, en effet, qu'en temps de paix chaque escadron a 293 hommes et 209 chevaux, il comporte, en moyenne, en temps de guerre, 2.300 hommes et 3.500 chevaux ou mulets provenant de la réquisition. Il a alors dans ses attributions : 1° la conduite des voitures et mulets de bât des ambulances et des hôpitaux de campagne ; 2° le transport, pendant et après le combat, des blessés et des malades recueillis aux postes de secours du champ de bataille ; 3° le service des évacuations des ambulances ; 4° la conduite des convois administratifs des subsistances et des boulangeries de campagne des corps d'armée ; 5° le transport des réserves d'effets d'habillement et de petit équipement des corps d'armée ; 6° la conduite des voitures du service télégraphique ; 7° celle des voitures de la trésorerie et des postes ; 8° la conduite des dépôts de remonte mobile des corps d'armée ; 9° celle des parcs du génie d'armée ; 10° celle des convois auxiliaires des corps d'armée et des convois de réquisition organisés sur les lignes d'étapes. Il est appelé, en outre, à assurer éventuellement divers autres services de transport lorsqu'ils ne le sont pas par des troupes d'autres armes et il fournit à diverses catégories d'officiers et assimilés (comme aussi, du reste, en temps de paix) des soldats ordonnances. Il se trouve, par suite, fractionné en un grand nombre de détachements, commandés chacun par un officier ou un sous-officier et comprenant, outre des conducteurs montés conduisant en selle et des conducteurs non montés conduisant en guides, un nombre proportionnel d'ouvriers en bois et en fer pour réparer les voitures, ainsi que des maréchaux ferrants et des bourreliers. Pour les voitures à un ou deux chevaux, régulières ou de réquisition, un seul conducteur conduisant en guides suffit d'ordinaire. La plupart des voitures à quatre chevaux ont deux conducteurs en selle. Les types de voitures régulières sont, du reste, très nombreux. On n'en compte pas moins d'une quarantaine, réparties en huit groupes, suivant les services desservis : de santé, vétérinaire, des subsistances, de la télégraphie, etc.

L'armée territoriale a aussi des escadrons du train des équipages, à raison d'un par région de corps d'armée. Le nombre des compagnies en est variable, suivant les ressources de la région. L'organisation est la même que celle des escadrons de l'armée active.

Les escadrons du train se recrutent, en principe, par le contingent. Les engagements volontaires n'y sont plus reçus et, s'il y a, en cours d'année, manque d'hommes ou de cadres, on fait appel à la cavalerie. L'instruction est donnée dans chaque escadron. Elle comprend, outre le maniement du sabre et de la carabine, qui constituent l'armement des soldats du train (des « tringlots », comme on les appelle vulgairement), l'équitation, les soins à donner aux chevaux, la conduite des voitures en selle et en guides, diverses manœuvres de force, le chargement des voitures, la conduite et le chargement des mulets de bât. Les officiers proviennent de l'école de Versailles (V. Ecole, t. XV, p. 421). Les chevaux de troupe sont des chevaux de cavalerie et d'artillerie devenus inaptes au service de ces armes. L'effectif total du temps de paix est, d'après le projet de budget de 1902, de 10.282 hommes (2.812 en Algérie et Tunisie), dont 24 officiers supérieurs, 388 officiers subalternes, 815 sous-officiers, 9.055 brigadiers et soldats, 3.263 de ces derniers sont soldats-ordonnances d'officiers sans troupe. Ils sont rattachés administrativement à l'escadron de leur corps d'armée, mais ne comptent pas dans l'effectif normal des compagnies. Ils proviennent, du reste, le plus souvent d'autres armes. L'effectif en chevaux est, d'après le même document, de 6.882 (2.629 en Algérie et Tunisie), dont 2.115 de selle et 4.767 de trait.

De même que les chasseurs à pied, les troupes du train n'ont qu'un unique étendard, confié à l'un des escadrons stationnés à Paris ou à Versailles.

En Allemagne, la plus récente organisation du train des équipages date du 3 août 1893. Il y a, sur le pied de paix, 21 bataillons, de composition non uniforme, à raison d'un, en principe, par corps d'armée. Le total des compagnies est de 65, comprenant 300 officiers, 1.700 sous-officiers, 6.000 hommes de troupe et un peu plus de 4.000 chevaux. Les officiers se recrutent, tant parmi les officiers des autres armes, par passage, que parmi les officiers de réserve. Les hommes de troupe se distinguent en deux éléments : l'un permanent et d'élite, les *Gemeine*, qui font trois ans ; l'autre renouvelable, les *Trainsoldaten*, qui ne font que six mois. A chaque bataillon est juxtaposé un *dépôt du train*, chargé de la gestion du matériel, et une *section de boulangerie*.

Train régimentaire. — Pour chaque régiment de 12 compagnies, le train régimentaire ou *équipages régimentaires* comprend : 12 *voitures de compagnie*, portant chacune 16.384 cartouches et 40 outils ; 4 *fourgons à bagages*, pour les cantines des officiers et des adjudants ; 1 *voiture d'effets* (brodequins, chemises, ceintures de flanelle, pantalons) ; 13 *voitures à vivres*, emportant, en principe, 2 jours de vivres ; 3 *voitures médicales* ; 3 *voitures de cantinières*, — en tout 36 voitures, qui, pour les opérations en montagne, sont rem-

placées par des animaux de bât. Le train régimentaire, qu'il ne faut pas confondre avec le train des équipages militaires, fait partie du corps de troupe lui-même, lequel lui fournit ses attelages et ses conducteurs. Ces derniers sont pris parmi les soldats de trois ans habitués à conduire. L'un d'eux est caporal conducteur des équipages et spécialement attaché, en garnison, au service des écuries. Le train régimentaire est commandé par l'officier d'approvisionnement, ayant sous ses ordres les sous-officiers qui lui sont adjoints et le vaguemestre. A proximité de l'ennemi, et sauf les voitures de compagnie, les voitures médicales et les voitures de cantinières, qui, constituant plus spécialement le *train de combat*, demeurent avec leur unité, les trains régimentaires marchent groupés en arrière de l'arrière-garde de la colonne (brigade, division ou corps d'armée). Loin de l'ennemi, au contraire, chaque corps de troupe peut être suivi, afin d'éviter des fatigues inutiles, de tout son train ; les divers quartiers généraux ont, de leur côté, de même que les corps, des équipages régimentaires pour le transport des vivres et des effets des officiers généraux et de leur état-major. Les cadres, les conducteurs et les attelages en sont fournis par l'un des régiments du corps d'armée, de la division ou de la brigade, et comptent en sus des effectifs de ce régiment.

IV. Boucherie. — TRAIN DE CÔTES (V. CÔTE, t. XII, p. 1175).

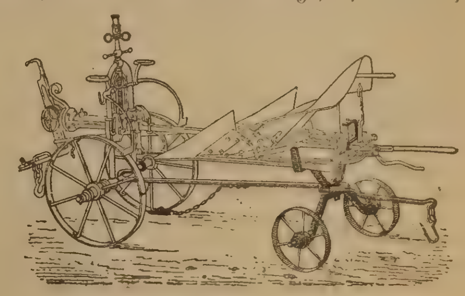
V. Mécanique. — TRAIN ÉPICYCLOÏDAL. — Un train d'engrenage est dit épicycloïdal quand une ou plusieurs des roues qui le constituent ont leurs centres attachés à un châssis mobile autour d'un point fixe. La théorie d'un pareil système a été établie par Willis. Si l'on appelle a la vitesse angulaire du châssis, m la vitesse angulaire de la première roue du train et n celle de la dernière roue, les vitesses *relatives* de ces deux roues par rapport au châssis sont $m - a$ et $n - a$. En désignant, d'autre part, par ε la *raison* du train, c.-à-d. le produit des nombres de dents des pignons divisé par le produit des nombres de dents des roues, produit affecté du signe + ou du signe — suivant que les roues extrêmes tournent dans le même sens ou en sens contraire, on a la formule $\frac{m - a}{n - a} = \varepsilon$, qui résume toute la théorie de Willis. On a vu au mot PARADOXE DE FERGUSSON une application de cette formule. Un autre exemple de train épicycloïdal est fourni par le *différentiel* des automobiles. L. LECORNU.

BIBL. : ART MILITAIRE. — P. STEFANI, *Guide du capitaine du train des équipages*; Paris, 1880. — JOUFFRET, *Traité de la conduite en guides et de l'entretien des voitures*; Paris, 1889. — E. GIRARDON, *Organisation et service du train*; Paris, 1895. — MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Règlement sur le service du train des équipages* (1891) et *Instruction pratique sur le service du train des équipages en campagne* (1897). — *Les Transports aux armées*, dans *Journal des sciences militaires*, ann. 1887 et 1888.

TRAÎNASSE, TRAÎNE (Bot. et Agric.) (V. AGROSTIDE et POLYGONUM).

TRAÎNEAU. I. TECHNOLOGIE. — Voiture portée par des patins au lieu de roues et qu'on fait glisser sur la neige ou sur la glace. A peu près exclusivement employé, l'hiver, pour les transports de toute sorte, dans les pays froids, comme la Russie, le traîneau est, au contraire, dans nos régions, d'un usage rare. Il est de mode, toutefois, à Paris, d'en exhiber aux Champs-Elysées et au Bois-de-Boulogne dès que les allées se sont tapissées de neige. Pour les *traîneaux de bois* ou *schlittes*, V. ce dernier mot.

II. GÉNIE RURAL. — Les traîneaux à patins, ou, mieux, les traîneaux à châssis montés sur trois ou quatre petites roues sont, d'un usage courant, en agriculture, pour le transport des produits agricoles et des fumiers dans l'intérieur des exploitations, et, surtout, de certains instruments sur les chemins d'exploitation ; leur emploi ne saurait être trop recommandé, en particulier pour le transport des herses souples et des herses articulées et des charrues. La figure ci-jointe représente un type de traîneau perfectionné, aujourd'hui très répandu en France, et s'adaptant aux charrues Brabant double ; il se compose d'une barre d'attelage tournant, dans le sens horizontal, sur une plate-forme montée sur un essieu coudé ; la barre porte à l'avant un crochet d'attelage, et, à l'arrière, elle



Traîneau pour charrue brabant double.

se termine par un crochet dans lequel s'engage l'essieu de l'avant-train de la charrue ; l'arrière-train de la charrue se renverse sur une fourche surmontant la plate-forme et l'un des seps est arrêté, au moyen d'une goupille, dans un retour de la fourche. J. T.

III. CHASSE. — Le traîneau est constitué par une nappe de filet, dont les mailles, faites en petite ficelle, ont des dimensions variables avec la grosseur du gibier : 3 centim. pour les alouettes, 4 à 5 centim. pour la perdrix. Sa longueur est de 15 à 20 m., sa hauteur de 4 à 5 m. A chaque extrémité est attachée une perche légère, de longueur égale à la hauteur du filet, et il ressemble dès lors beaucoup à la senne des pêcheurs. Il s'emploie, du reste, de manière assez analogue. Le traîneau, qui est dans certaines régions très destructeur, rentre dans la catégorie des engins prohibés.

TRAÎNÉE. I. PÊCHE. — La pêche à la traînée est la pêche aux cordes dormantes pratiquée en mer ; la traînée se place le soir et se relève le lendemain matin. A l'une des extrémités d'une maîtresse corde, on attache une grosse pierre ou une ancre pour la faire couler à pic ; cette corde est levée et peut avoir 1.000 à 1.500 m. de long ; les hameçons amorcés sont empilés à la ligne de corde de place en place ; à mesure que le bateau avance doucement l'extrémité de la corde est coulée à pic et repérée par une bouée. On prend ainsi des congres par fonds rocheux, des merlans et des poissons plats par fonds sablonneux.

II. ART HÉRALDIQUE. — Sorte de filet ondé représentant le semis de poudre qui doit porter le feu à une mine. Ce meuble est rare en blason.

TRAÎNEL (*Triangulum*). Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Nogent-sur-Seine, sur l'Orvin ; 1.315 hab. Château ruiné.

TRAINOU. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois ; 1.002 hab.

TRAIRE. Rivière de France (V. MARNE [HAUTE-], t. XXIII, p. 233).

TRAIT. I. **Grammaire.** — TRAIT D'UNION. — Le trait d'union (-) est un signe orthographique dont on se sert pour réunir dans l'écriture deux ou plusieurs mots étroitement unis par le sens. Le trait d'union s'emploie ainsi : 1° pour réunir les différentes parties de certains mots composés, noms (arc-en-ciel), adjectifs (nouveau-né), verbes (entre-croiser), adverbes (peut-être) ou de locutions prépositives (au-devant de) ou autres (c'est-à-dire, nu-pieds, nu-tête) ; 2° pour réunir les adverbes *ci* et *là* à des mots qui les précèdent ou les suivent et dont ils ne peuvent être séparés, qu'ils forment avec eux un mot composé (celui-ci, celui-là, ci-joint, là-haut) ou non (ce cheval-ci, ces animaux-là) ; 3° pour unir au verbe le *t* euphonique et les pronoms personnels sujets placés immédiatement après le verbe ou après le *t* euphonique (vient-il, dira-t-on) ; 4° pour unir au verbe les pronoms personnels compléments placés immédiatement après (dis-moi,

dis-le-moi) ; 5° pour unir les noms de dizaines et les noms d'unités quand il n'y a pas la conjonction *et* (dix-sept, quarante-cinq) ; 6° pour unir l'adjectif *même* au pronom personnel qualifié qui précède immédiatement (moi-même) ; 7° pour unir l'adjectif *demi* au substantif qualifié qui le suit immédiatement. Le trait d'union s'emploie encore pour indiquer à la fin d'une ligne qu'un mot n'est pas terminé et doit se continuer à la ligne suivante. Le trait d'union date du XVIe siècle et fut employé, paraît-il, pour la première fois dans le Dictionnaire de Nicot. En 1877, l'Académie française l'a supprimé dans les superlatifs formés avec *très*, excepté dans *Très-haut* = Dieu, et dans certains mots composés comme *havresac* qu'on écrivait autrefois *havre-sac*. Enfin un arrêté du ministre de l'instruction publique en date du 31 juil. 1900 a prescrit aux professeurs de l'Université de n'exiger jamais l'emploi du trait d'union dans les substantifs et les verbes composés, après les adjectifs *nu* et *demi*, entre les adverbes *ci* et *là* et le pronom antécédent, entre le verbe et le pronom sujet, entre les noms de nombre de dizaines et d'unités, entre *même* et le pronom qui précède.

II. Géométrie. — On a donné la dénomination d'*art du trait* à l'ensemble des méthodes graphiques, notamment à celles qui sont en usage dans les constructions de la géométrie descriptive, de la perspective, de la stéréotomie, de la charpente, etc. L'art du trait est fort ancien, et a précédé de beaucoup la grande invention de Monge. Non seulement les constructions sont utiles pour la représentation rigoureuse des objets, mais on a imaginé aussi depuis longtemps de les employer pour suppléer au calcul, et c'est dans le « calcul par le trait » qu'il faut voir les véritables origines de la statique graphique. C.-A. L.

III. Musique. — Le mot de trait désigne communément tous les passages de virtuosité vifs et rapides. C'est un terme commun qui a remplacé les noms multiples : *tirade*, *fusée*, *passages*, etc., que l'on employait autrefois suivant la forme, la rapidité ou l'étendue du trait. Le même mot, en termes de plain-chant, s'applique à un genre particulier de pièce de chant grégorien faite sur quelques versets d'un psaume, laquelle est substituée, dans certains cas, à la psalmodie et qui tient alors la place d'une *prose* ou d'un *alleluia*.

IV. Liturgie. — Nom des versets de psaumes qu'on chante après le *graduel* (V. ce mot). Parmi les liturgistes, les uns font venir ce nom de *trahendo*, parce que, disent-ils, le chant de ces versets se traîne en une sorte d'uniformité de ton ; les autres, de ce qu'on les chante de suite, *tractius* ; d'autres, en moins grand nombre mais peut-être avec plus de raison, font dériver *tractus* de *extractus*, avec suppression des deux premières lettres, parce que le trait est un extrait d'un psaume. — Il est de règle qu'il n'y ait point de trait lorsqu'il y a une *prose* (V. Hymne). On fait exception pour la messe des défunts.

V. Sellerie. — Partie du harnais du cheval d'attelage qui réunit le collier à la voiture et qui sert d'intermédiaire à la traction. Les traits sont au nombre de deux, l'un à droite, l'autre à gauche, et, dans l'attelage à un cheval, suivent les brancards. Ils consistent en une longe de cuir très forte ou en une grosse corde, ou encore en une chaîne.

VI. Art héraldique. — Ligne qui sert à marquer les répartitions de l'écu. Exemple : Parti d'un *trait*, coupé de deux, — ce qui divise l'écu en six parties.

TRAIT. Rivière du dép. de la *Nièvre* (V. ce mot, t. XXIV, p. 1095).

TRAIT (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair ; 460 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

TRAITE. I. Ancien droit fiscal. — On appelait traites des droits qui se levaient sur toutes les marchandises qui entraient dans le royaume ou en sortaient. La ferme des traites était l'une des cinq grosses fermes, et l'on sait que leurs tenants étaient nommés traitants. L'origine des traites doit être recherchée dans les différentes mesures fiscales que prirent les rois à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe pour remplir leur coffre épuisé. C'est ainsi que Philippe le Bel, par une ordonnance du 1er févr. 1305 (Recueil du Louvre, I, p. 422), interdit d'une façon générale l'exportation hors du royaume. Il se réservait d'accorder des dispenses moyennant finances. L'exportation devenait ainsi, comme le prêt à intérêt, un monopole. Il créa même un maître des ports et passages chargé d'organiser l'administration et de délivrer des permis d'exportation. Deux surintendants généraux, qui lui furent adjoints, furent plus tard rattachés avec lui à la cour des comptes. L'ordonnance du 16 sept. 1358 assujettit toutes les marchandises exportées à un droit général de quatre deniers par livre. En 1360, on créa quatre maîtres des ports et passages, chargés d'inspecter les ports, de recevoir les droits et enfin de juger de tous les procès qui naissaient des droits de traite. Ce fut l'origine de la juridiction des *Traites*. Elle fut spécialement réglementée par l'ordonnance de 1687, art. 12. Cette juridiction tranchait en première instance tous les différends civils et criminels naissant à l'occasion des traites. Les appels furent portés désormais à la cour des aides. Les traites avaient cessé, du reste, de faire partie depuis longtemps du domaine et d'être placées sous l'autorité des trésoriers de France. Elles étaient devenues de véritables impositions. L'ancienne législation des traites fut remplacée par la nouvelle législation des douanes pendant l'époque intermédiaire. La loi fondamentale de la nouvelle organisation fut celle du 22 août 1791 (V. Douane). E. Champeaux.

II. Commerce. — Syn. de *lettre de change* (V. ce mot).

III. Histoire. — Traite des noirs. — La traite des noirs consistait dans l'achat fait sur les côtes d'Afrique d'esclaves nègres que l'on transportait aux colonies d'Amérique, où l'esclavage existait, afin de les y revendre. L'initiateur de cet odieux trafic et de l'abominable esclavage moderne, incomparablement plus cruel que l'esclavage antique perpétué dans les pays musulmans (V. Esclavage), fut le célèbre évêque Las Casas. Afin d'épargner aux Indiens d'Amérique les fatigues mortelles du travail des mines, il proposa d'importer des nègres plus robustes. Ce conseil fut suivi. Charles-Quint donna à un de ses favoris le privilège exclusif d'importer 4.000 noirs par an aux Grandes Antilles ; celui-ci vendit ce privilège 25.000 ducats à des commerçants génois, lesquels achetèrent des esclaves aux Portugais. Ce commerce de « pièces d'Inde » se généralisa ; l'exemple des Espagnols fut suivi par tous les pays européens qui acquirent des colonies en Amérique. Le premier Anglais qui s'y livra fut *Hawkins* (V. ce nom), qui approvisionnait les colonies espagnoles. En 1620, un navire hollandais vendit une cargaison de noirs aux planteurs de tabac de Virginie ; ainsi fut introduit l'esclavage dans l'Amérique britannique. En 1689, ce commerce fut déclaré libre dans le Royaume-Uni. Comme il était très lucratif, les armements de négriers se multiplièrent chez les nations maritimes, Hollande, Angleterre, France ; non contentes de porter des esclaves dans leurs propres colonies, elles se disputèrent la traite vers les colonies espagnoles. Au traité d'Utrecht, l'*asiento*, privilège d'importer 4.800 nègres par an, durant trente années, fut attribué à l'Angleterre ; ce monopole fut conféré à une compagnie et, lorsque Philippe V le révoqua à cause des fraudes qu'il couvrait, Walpole fut forcé par l'opinion publique anglaise à déclarer la guerre à l'Espagne. En 1790, l'on évaluait à 74.000 le nombre de travailleurs nègres transportés chaque année dans les colonies d'Amérique ; 38.000 par les Anglais (Liverpool étant le centre des négriers) ; 20.000 par les Français (de Saint-Malo, Nantes, etc.) ; 10.000 par les Portugais, 4.000 par les Hollandais, 2.000 par les Danois. Ce ravitaillement était nécessité par la mortalité excessive des esclaves ; à la Jamaïque, on en comptait 40.000 en 1690 et 340.000 en 1820 ; dans l'intervalle, il en avait été importé 800.000 ; la mortalité était donc presque triple de la natalité. Mais les 74.000 noirs qui

arrivaient aux colonies n'étaient qu'une faible partie des victimes de ce barbare commerce de vies humaines. Les estimations les plus modérées admettent que pour un importé quatre étaient morts, succombant aux souffrances du trajet où les noirs étaient enchaînés et parqués comme du bétail, mais surtout succombant au cours de ces chasses à l'homme qui s'organisaient sur le continent africain afin de pourvoir aux achats des négriers. De proche en proche la dévastation s'étendait; les villages disparaissaient; les populations étaient égorgées ou vendues; la traite était une prime au brigandage, aux guerres atroces, à l'anarchie qui, durant trois siècles, ont désolé l'Afrique occidentale, y ont accru la sauvagerie et fait reculer la civisation. Ces crimes finirent, malgré les gains réalisés par les négociants, par exciter une indignation générale; les idées humanitaires du XVIIIe siècle étaient si violemment heurtées par la traite que les protestations se multiplièrent (V. Abolition de l'esclavage). Le 16 mai 1792 le Danemarck abolit la traite pour 1802 ; la Convention abolit l'esclavage et naturellement la traite jusqu'alors favorisée par un système de primes. Les Etats-Unis interdirent l'importation d'esclaves africains (2 mars 1807). Le congrès de Vienne décida, en principe, l'interdiction de la traite. Le traité anglo-français du 30 mai 1814 l'avait abolie pour les colonies françaises à partir du 1er juin 1819 : la traite était interdite aux étrangers et aux sujets français; en mars 1818, cette prohibition passa dans la loi. L'Angleterre se mit à la tête du mouvement et poursuivit la suppression de la traite avec une grande persistance ; elle fit d'ailleurs des mesures appliquées pour la répression un instrument de domination sur les mers. En 1813 la Suède, en 1814 la Hollande avaient supprimé la traite ; en janv. 1815, le Portugal l'interdit à ses sujets au N. de l'Equateur, et partout à dater de 1830 ; l'Angleterre lui alloua une indemnité de 300.000 livres sterling; finalement l'exportation des esclaves nègres des possessions portugaises fut interdite le 10 déc. 1836. L'Espagne abolit la traite en 1820, moyennant 400.000 livres payées par l'Angleterre. L'esclavage ayant été aboli par elles (V. Abolition), les nations civilisées se mirent d'accord pour assurer la répression de la traite et mettre obstacle au recrutement des esclaves dans les pays où subsistait l'esclavage, tels que le Brésil et les Etats-Unis. Ils s'engagèrent à prendre chacun les mesures nécessaires afin d'empêcher les armateurs de leur pays de se livrer à ce commerce lucratif ; en outre, dans certaines zones, les bâtiments de guerre des diverses puissances contractantes furent autorisés à visiter réciproquement les navires de commerce suspects de faire la traite ; celle-ci fut assimilée à la *piraterie* (V. ce mot), justiciable des mêmes tribunaux et passible des mêmes peines. Toutefois, ce droit de *visite* réciproque et ses conséquences subirent des restrictions; souvent on stipula que ce seraient seulement les tribunaux de l'Etat dont le navire capturé portait le pavillon qui seraient compétents pour le juger. Les traités de commerce franco-anglais du 10 nov. 1831 et du 22 mars 1833 établirent ce droit réciproque de visite; en fait, aucun cas de traite sous pavillon français n'a été officiellement constaté depuis 1830; aussi, ce droit de visite, donnant lieu à d'inutiles vexations de la part des Anglais, devint très impopulaire en France et fut supprimé. On adopta le système libellé dans le traité Ashburton entre l'Angleterre et les Etats-Unis (1842), d'après lequel les deux puissances s'engagèrent simplement à organiser d'accord des croisières sur la côte O. d'Afrique. Des rapports annuels à la Chambre des communes relataient les mesures prises contre la traite. En 1853, la Grande-Bretagne avait à ce sujet 26 traités en vigueur avec les puissances civilisées et 65 avec des chefs africains, auxquels étaient alloués des subsides et cadeaux annuels à la condition d'interdire la traite. Quant aux traités avec les Etats civilisés, 10 stipulaient le droit de visite avec juridiction de tribunaux mixtes ; 14 le droit de visite avec juridiction des tribunaux nationaux ; enfin ceux avec la France et les Etats-Unis excluaient le droit de visite mais contenaient l'obligation réciproque d'entretenir des croisières sur la côte O. d'Afrique. L'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis et au Brésil, en fermant les derniers débouchés aux négriers, a supprimé la traite clandestine qui se faisait encore un peu. Le commerce des esclaves s'est continué en Afrique, très diminué à mesure que progresse l'occupation européenne du continent noir; les débouchés sont les Etats musulmans du Maroc, d'Arabie, de Turquie et de Perse. Enfin un commerce analogue, mais de plus en plus surveillé, se fait par l'engagement à longue durée de travailleurs nègres du Mozambique ou des Nouvelles-Hébrides, de coolies hindous ou chinois. A.-M. B.

IV. Economie rurale (V. Vache).

Bibl. ; Ancien droit fiscal. — Bellet-Vrrrier, *Mémorial alphabétique des choses concernant la justice .... pour les Gabelles et cinq grosses fermes;* Paris. 1719, v° *Juges des traites*, pp. 318 et suiv. — Denizart, *Coll.*, v° *Traites. — Dictionnaire de* Trévoux, v° *Douanes.* - Ferrière, *Dict.*, v° *Contrat, Traite foraine, Traite d'Anjou, Douane.* — Glasson, *Hist. du dr. et inst. de la F.*, VI, pp. 41, 10). — Merlin, *Répert.*, v° *Douanes.*

TRAITÉ (Dr. internat.). Les traités sont les conventions conclues entre deux ou plusieurs Etats, la constatation publique de leur accord ou de leurs engagements réciproques sur tel ou tel point. Un traité est dit public dès qu'un Etat y est intéressé ; il n'est international qu'autant qu'il est conclu entre deux Etats. Une convention entre un Etat et des particuliers, fût-ce des ex-souverains ou même des souverains agissant en qualité de personne privée, ne serait pas un traité international. Les traités conclus entre deux Etats unis par union réelle (Autriche-Hongrie, etc.), ou entre des Etats membres d'un Etat fédératif (cantons suisses), sont bien des traités publics *sensu lato*, mais non des traités internationaux ; ils ne sont pas régis par le droit des gens, mais par le droit public spécial à l'union ou par le droit fédéral. Il en serait autrement des traités conclus entre des Etats unis par un simple lien personnel (comme l'ont été, jusqu'en 1890, les Pays-Bas et le Luxembourg) ou membres d'une confédération d'Etats. On appelle généralement *concordats* (V. ce mot) les traités conclus, pour le règlement d'affaires ecclésiastiques, entre le Saint-Siège et un Etat ; ces traités, tout en étant publics, ne sont pas internationaux, parce que le souverain pontife y intervient non comme chef d'Etat, mais comme chef de la chrétienté catholique.

Les conventions internationales lient les Etats comme les conventions de droit privé lient les particuliers ; leur caractère obligatoire est fondé sur le consentement unanime des peuples civilisés ; et il est clair qu'en droit strict l'un des contractants ne peut jamais s'y soustraire unilatéralement. Toutefois, des clauses vieillies ne sauraient indéfiniment paralyser l'essor des Etats, qui sont des organismes vivants ; n'ayant pas de juge qui puisse les délier, les Etats seront parfois amenés, s'ils se heurtent à un refus obstiné de la part de l'autre puissance contractante, à se libérer eux-mêmes, à leurs risques et périls, en vertu du droit primordial de conservation. Les conditions requises pour la validité des traités concernent la capacité des parties contractantes, leur consentement, l'objet sur lequel elles contractent. Ces conditions sont régies, en théorie, par les principes généraux du droit privé, mais avec moins de rigueur et de précision, par cela même qu'il n'existe point de juge international. D'autre part, certaines règles importantes en droit privé perdent en droit des gens leur valeur pratique; ainsi, il ne peut être question de rescision pour cause de lésion : comme Vattel l'a dit très justement (III, § 158), « si l'on pouvait revenir d'un traité parce qu'on s'y trouvait lésé, il n'y aurait rien de stable dans les contrats des nations ».

Au point de vue de la capacité de contracter, les Etats doivent être des Etats souverains. En général, l'Etat protégé ne perd pas sa souveraineté. Au contraire, la capacité d'un Etat mi-souverain dépend, à cet égard, de sa

situation conventionnelle par rapport à son suzerain ; d'ordinaire, il demeure libre de faire tous les traités non politiques : de poste, de chemins de fer, de commerce, d'amitié, d'extradition, etc., lesquels ne concernent, en somme, que son ménage intérieur, où il est indépendant. Dans les confédérations d'Etats, le droit de faire des traités reste aux Etats, en tant qu'ils ne l'ont pas délégué, pour certaines matières, à l'organe central ; dans les Etats fédératifs, au contraire, les Etats qui les composent y ont, en principe, renoncé et ne peuvent l'exercer que dans les étroites limites prévues par le pacte fédéral, sous le contrôle du pouvoir central, et sans engager par là d'aucune façon leurs confédérés.

Les Etats contractent par leurs chefs, soit souverains, soit corps ou collèges, qui personnifient leur souveraineté et qui ont reçu de la constitution du pays le droit de le représenter ; cette constitution détermine aussi jusqu'à quel point le chef de l'Etat partage cette prérogative avec les ministres ou avec les Chambres. Dans les Etats représentatifs, le concours du Parlement est ordinairement requis pour donner force exécutoire à certaines catégories de traités, notamment à ceux qui entraîneraient une modification du territoire national ou qui imposeraient des charges à l'Etat ou aux citoyens. Le gouvernement ou son chef est, d'ailleurs, celui qui détient le pouvoir réellement et actuellement ; le cocontractant n'a pas à rechercher ni à apprécier l'origine ou le titre de son pouvoir, et, d'une façon plus générale, il n'a aucun droit de contrôle sur la capacité de celui qui se présente à lui comme fondé à parler au nom de l'Etat ; s'il a quelque doute, il ne peut que s'abstenir de traiter avec lui. Un souverain détrôné ne saurait contracter pour l'Etat dont il a cessé d'être le chef ; toutefois, une convention conclue par lui au nom de son pays pourrait avoir une valeur subordonnée à la condition de sa propre restauration. En principe, les chefs d'Etat peuvent traiter, soit directement entre eux, soit l'un avec les mandataires de l'autre ; en fait, la presque totalité des conventions internationales se négocient entre des plénipotentiaires munis de pouvoirs et d'instructions spéciaux, sous réserve de la ratification du traité par l'organe constitutionnel auquel la loi nationale attribue ce droit. On admet généralement que certaines conventions, de portée restreinte, spéciale ou locale, peuvent être valablement conclues, sans l'intervention directe du gouvernement central, par certains hauts fonctionnaires civils ou militaires qui sont réputés avoir à cet effet, à raison même de leurs fonctions, un mandat général ; telles sont les conventions ayant pour but la régularisation des frontières, lorsque ce soin est laissé aux gouvernements provinciaux, des réquisitions judiciaires n'exigeant pas le concours de l'autorité suprême, les corrections de rivières dans les provinces, le logement, la marche ou la nourriture des troupes, des questions d'intérêt local entre communes limitrophes appartenant à des Etats différents, etc.

Pour qu'un traité existe et qu'il soit obligatoire, il faut l'accord des volontés des parties, c.-à-d., en premier lieu, des plénipotentiaires et, ensuite, sous forme de ratification, des chefs d'Etat eux-mêmes, en tant qu'il ne s'agit pas des conventions de minime importance dont il vient d'être parlé. Le consentement doit être réel, exempt d'erreur, de dol et de violence. On s'est demandé si une nation vaincue qui a subi la loi du vainqueur peut légitimement invoquer la contrainte pour se délier des engagements onéreux auxquels elle a souscrit dans le traité de paix ; la réponse ne saurait être que négative, car cette contrainte politique n'est pas une contrainte juridique viciant le consentement. Mais le consentement serait vicié si les plénipotentiaires n'avaient signé la convention que sous l'empire de mauvais traitements ou de menaces de séquestration ou de mort.

L'objet du traité doit être possible, physiquement et juridiquement ; il doit être licite, autorisé par le droit et par la loi morale. Lorsqu'un traité se trouve en contradiction complète avec un traité existant, conclu avec un Etat tiers, les principes généraux du droit exigent que le plus ancien l'emporte, l'objet du plus récent se trouvant *ipso facto* illicite ; mais, en l'absence de juge, il arrivera souvent, en fait, que la pratique ne se conforme pas à la théorie. Tout Etat jouissant de sa pleine souveraineté est libre de signer toute espèce de convention, sans autres restrictions que celles qui découlent de ces deux ou trois règles générales. Les Etats protégés ou à neutralité permanente, bien que souverains, sont néanmoins tenus de s'abstenir, les premiers, de tout traité incompatible avec le traité de protection ; les seconds, de tout traité pouvant les obliger à sortir de leur neutralité, par exemple, de traités de garantie ou de traités d'alliance offensive (hormis le cas où leur neutralité serait violée ou menacée). On admet, en général, qu'un Etat neutralisé peut conclure une union douanière ou remettre à des étrangers l'exploitation de ses chemins de fer ; toutefois, la question est controversée et controversable.

Aucune forme n'est rigoureusement prescrite pour l'accord des volontés. Les parties pourraient l'exprimer de vive voix ; toutefois, par la force des choses, la forme usuelle est la forme écrite : échange de lettres, signature de protocoles communs, déclarations émises de part et d'autre. Le plus souvent, un acte solennel est dressé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties contractantes, et il n'est réputé parfait qu'après avoir été revêtu de la signature de tous les plénipotentiaires. Les traités sont rédigés, ou bien exclusivement en français, ou bien dans les langues des puissances contractantes et, en outre, dans une langue tierce, qui est généralement le français ; c'est alors la rédaction en cette langue tierce qui est considérée comme le texte original et comme faisant foi. On distingue, dans l'instrument du traité, diverses parties : d'abord, l'exorde ou préambule, que précède habituellement, dans les traités d'importance majeure, l'invocation de la Divinité ; le préambule énonce les motifs du traité, les noms et titres des chefs d'Etat et de leurs plénipotentiaires, avec la justification de la qualité de ceux-ci. Suivent les stipulations mêmes du traité (s'il y a lieu, en une série d'articles numérotés) ; puis, des dispositions diverses (durée, dénonciation, prorogation éventuelle du traité ; clause de ratification, qui forme d'ordinaire une condition suspensive ; indication du nombre des doubles expédiés, du lieu, de la date, etc.) ; enfin, les signatures des plénipotentiaires, accompagnées de leurs sceaux. Dans l'ordre des signatures, comme dans l'énumération contenue au préambule, on observe les règles de l'alternat. L'ordre est, en général, l'ordre alphabétique des Etats, en français ; la place la plus honorable pour la signature est la plus élevée à la gauche du lecteur (dextre héraldique) ; chaque Etat figure à la place d'honneur, et en premier, sur l'exemplaire qui lui est destiné. Souvent un traité a des annexes fort importantes, dont on a soin de constater la valeur dans la convention même.

On distingue, dans un traité, selon les dispositions qu'ils renferment, des articles principaux et des articles accessoires ou secondaires. Il peut y avoir des articles connexes et des articles additionnels, complémentaires ou supplémentaires, quelquefois insérés dans un « protocole de clôture ». Il peut y avoir aussi des articles séparés et secrets, parfois de la plus haute importance ; le secret est tout indiqué lorsqu'une clause est de nature à blesser un Etat tiers, à éveiller sa méfiance ou à provoquer du mécontentement dans le pays même. En général, tant qu'on n'est pas sorti de la période des négociations, chaque partie est encore libre de se retirer. Les propositions, tant qu'elles n'ont pas été acceptées, n'engagent pas leur auteur. Mais il peut être dans l'intention des parties que certains points sur lesquels on est tombé d'accord demeurent acquis, bien qu'on ne soit pas encore arrivé à s'entendre sur l'ensemble des questions soulevées ; dans

ce cas, on conclut souvent un engagement préparatoire ou préliminaire, obligeant les signataires et donnant d'ores et déjà lieu à ratification; tel peut être, par exemple, le caractère des préliminaires de paix.

Il est d'usage que tout traité conclu par des plénipotentiaires réserve le droit de ratification de leurs gouvernements respectifs ; il est utile et nécessaire, quelle que soit l'habileté des négociateurs, qu'après la clôture de leurs délibérations, le souverain soit mis à même d'en soumettre le résultat à un dernier examen, afin de reconnaître si ce résultat répond bien au but proposé. La règle comporte cependant quelques exceptions, lorsque, l'action devant être rapide, les parties renoncent expressément à attendre les ratifications ou même exécutent immédiatement la convention. Lorsqu'il y a lieu à ratification, le traité est conditionnel jusqu'à ce qu'elle ait eu lieu ; seule, la ratification le rend parfait et actuel. Elle ne peut être partielle ; elle doit être absolue et sans conditions ; une ratification conditionnelle équivaudrait à un refus. Le traité n'est exécutoire qu'à partir de la ratification, et sans effet rétroactif, sauf convention contraire ; néanmoins, il porte toujours la date du jour où il a été signé par les plénipotentiaires. Le refus de ratification ne saurait être arbitraire ; il ne doit avoir lieu que pour justes et valables raisons, et la puissance refusante est tenue de l'expliquer ; un refus injuste pourrait, le cas échéant, provoquer une demande d'indemnité. La ratification refusée, les choses restent *in statu quo*. Il peut arriver que les corps législatifs dont l'approbation est requise la subordonnent à certaines additions ou modifications au traité conclu ; ces réserves équivalent à un refus de ratification avec invitation au pouvoir exécutif de faire à l'autre Etat des offres nouvelles. Si le gouvernement d'un pays, où l'approbation du Parlement est nécessaire, ratifie sans l'avoir obtenue, la ratification est imparfaite ; l'autre Etat qui a ratifié correctement est fondé à exiger l'exécution et, au besoin, à user de représailles ; mais, en général, après explications, il s'abstient courtoisement d'insister. Après l'échange des ratifications, le traité est publié comme loi, dans chacun des Etats, selon la forme prescrite par le droit interne, à l'exception des traités secrets ou des articles secrets d'un traité.

Un traité n'a d'effet qu'entre les parties contractantes. Mais ces parties pouvant avoir intérêt à faire participer d'autres Etats à leurs arrangements, il arrive souvent qu'un traité réserve, permette ou provoque le concours subséquent — par accession ou par adhésion — de puissances tierces ; l'accession et l'adhésion ont lieu par un traité, où la déclaration de l'Etat tiers est acceptée par les Etats contractants. D'un autre côté, il est de règle que les traités ne perdent pas pour ceux qui y ont pris part leur caractère obligatoire, à raison de changements survenus dans l'organisation intérieure de l'Etat ; quels que soient ces changements, l'Etat subsiste, et c'est lui qui est lié ; mais il ne faut pas confondre un usurpateur, investi du pouvoir actuel dans l'Etat, avec un chef d'insurgés, qui ne représente et ne lie l'Etat à aucun degré.

Un traité peut cesser, en tout ou en partie, d'être obligatoire par la volonté concordante des contractants. D'autre part, la dénonciation unilatérale est fréquemment prévue dans le traité même. Si le traité est muet sur ce point, il ne peut être dénoncé unilatéralement, lorsqu'il a été conclu pour un temps déterminé ou en vue d'un but spécial non encore atteint ; dans les autres cas, comme il n'est guère admissible qu'un Etat puisse, contre son gré, être lié *ad æternum*, les traités sont, en général, réputés résiliables sur la demande de celui qui juge avoir intérêt à se dégager, mais à ses risques et périls, si l'Etat adverse ne consent pas à le considérer comme libéré envers lui. Les traités de paix et les traités de limites, destinés à créer un état définitif, sont, au contraire, par leur nature même, de ceux qui ne peuvent être dénoncés unilatéralement. Du reste, à ce point de vue de la résiliation, les traités sont divisibles : ils peuvent être maintenus en partie, et dénoncés ou résiliés en partie. Un traité cesse également d'être obligatoire quand l'exécution en est devenue matériellement ou juridiquement impossible, sauf indemnité, si l'impossibilité est imputable à l'une des parties. L'inexécution totale ou partielle du traité par l'un des Etats contractants autorise l'autre à le tenir pour résilié et à exiger, s'il y a lieu, des dommages-intérêts ; l'indivisibilité reprend ici le dessus.

Un traité prend fin : 1° par l'échéance du terme convenu ; 2° par celle d'une clause résolutoire ; 3° par l'accomplissement de l'œuvre commune en vue de laquelle il avait été conclu ; 4° par l'exécution de l'obligation temporaire qu'il avait pour but d'imposer ; 5° par l'état de guerre survenu entre les Etats contractants, en tant qu'il s'agit de traités d'amitié, d'alliance, etc., supposant l'état de paix ; il n'en est pas nécessairement ainsi des traités de commerce, de navigation et de douanes, bien que, le plus souvent, on ne les maintienne pas, en pratique. Il se peut, du reste, qu'un traité, au lieu d'être supprimé par la guerre, soit simplement suspendu, auquel cas il rentre en vigueur de lui-même, aussitôt la paix conclue.

Lorsqu'un Etat vient à disparaître complètement, il est évident que ses droits et obligations s'éteignent avec lui ; lorsqu'il est incorporé ou partagé, ses relations conventionnelles de droit privé subsistent, ainsi que celles de droit public qui affectent le territoire et ne deviennent pas sans objet par le fait même de l'incorporation. Lorsqu'un Etat devient membre d'une union réelle, d'une confédération d'Etats, d'un Etat fédératif, ses traités ne sont éteints, *ipso facto*, que s'ils se trouvent avoir perdu leur objet ou sont contraires à la constitution ou au pacte fédéral ; mais ils peuvent donner lieu à dénonciation, de part ou d'autre, les circonstances ayant manifestement changé. Si un Etat devient le protégé d'un autre, sa personnalité subsiste et ses traités doivent subsister aussi ; lorsqu'ils sont incompatibles avec le nouveau régime, les cocontractants ont le droit de s'opposer au protectorat ou tout au moins de se refuser à le reconnaître.

Lorsqu'un traité a été conclu pour un temps déterminé, les parties peuvent, avant l'expiration du délai, prolonger la validité du traité au delà du terme ; c'est ce qu'on appelle le renouvellement ou la « prorogation » du traité. Lorsqu'un doute s'est élevé sur le point de savoir si un traité est encore en vigueur ou non, par exemple à la suite d'une guerre, on peut le confirmer ou le rétablir expressément par une nouvelle clause conventionnelle ; le traité est alors rétabli tel quel, avec toutes ses dispositions.

Ernest Lehr.

Traité de commerce (V. Douane, t. XIV, pp. 982 et 990).

Bibl. : Droit international. — Callières, *De la manière de négocier avec les souverains ;* Bruxelles, 1716. — Berner, *Staatsverträge*, dans *le Dictionnaire politique* de Bluntschli. — Stœrk, *Staatsverträge*, dans *le Dictionnaire de droit administratif* de Stengel. — Mayer, *Zur Lehre vom öffentlichrechtlichen Vertrag*, dans le t. III de l'*Archiv* de Laband et Stœrk. — Jellinek, *Die rechtliche Natur der Staatsverträge ;* Vienne, 1880. — Seligmann, *Beiträge zur Lehre vom Staatsgesetz und Staatsvertrag*, 1886-90. — Nippold, *Der völkerrechtlich Vertrag, seine Stellung im Rechtssystem und seine Bedeutung für das internationale Recht ;* Berlin, 1894. — Egger, *Traités publics chez les Grecs et les Romains ;* Paris, 1866. — Hoffmann, *De gentium pactionibus et fœderibus ;* Utrecht, 1824. — Buonamici, *Dei trattati internazionali come mezzo d'incivilmento ;* Paris, 1888. — Laghi, *Teoria dei trattati internazionali ;* Parme, 1882. — C. Calvo, *Dictionnaire de droit international ;* Paris, 1885, v° *Traité; le Droit international théorique et pratique*, t. III, §§ 1567 à 1578. — F. de Martens, *Traité de droit international*, trad. Léo, Paris, 1883-86, t. I, §§ 102-117. — Pradier-Fodéré, *Traité de droit international public européen et américain*, t. II, 888-895. — A. Rivier, *Principes du droit des gens ;* Paris, 1896, t. II, §§ 48 à 56, n. 135 à 162. — Bluntschli, *Droit international codifié*, trad. Lardy ; Paris, 1886, art. 403 et suiv., 4e éd. — Heffter, *le Droit international de l'Europe*, trad. Bergson ; Paris, 1883, §§ 81 à 99, 4e éd. par Geffcken. — Bonfils, *Manuel de droit international public ;* Paris, 1898, p. 816 à 928, 2e éd., par Fauchille.

TRAITEMENT. I. Médecine (V. Médecine).

II. Droit administratif. — Le traitement est la rétribution qui est accordée aux fonctionnaires pour les services qu'ils rendent à raison de leurs fonctions. Le traitement peut être fixe, éventuel ou mi-partie fixe et éventuel. Le traitement fixe est payable par douzième et par mois écoulé. Nous avons donné des indications suffisantes sur les diverses questions afférentes aux traitements aux mots Fonctionnaire, Solde, Pension, Casuel, Saisie.

TRAITEUR. Les traiteurs firent primitivement partie de la corporation des sauciers dont ils se séparèrent au xvie siècle pour former un corps de métier distinct (1599), celui des maîtres queux cuisiniers et porte-chopes (V. Sauce). Ce dernier nom venait de ce que, pour porter en ville les mets apprêtés par eux, car ils ne travaillaient que pour la ville, ils les couvraient d'une boîte de fer-blanc appelée chope. C'était, on le voit, un mode de transport analogue à celui dont use notre pâtissier-traiteur actuel. Ce pâtissier, qui ne donne pas à manger chez lui, mais prépare pour le dehors des repas complets, des lunchs, des goûters, ou simplement un plat sortant de l'ordinaire bourgeois, est l'héritier direct de l'ancien traiteur qui faisait aussi la pâtisserie ; c'était le métier de Mignot, le pâtissier-traiteur de la rue de la Harpe, qui dut sa célébrité au *Repas ridicule* de Boileau et à ses brioches et qui s'intitulait : Maître queux de la maison du roi et écuyer de la reine.

Louis XIV, qui tenait l'art culinaire en haute estime, donna, en 1663, aux cuisiniers traiteurs de nouveaux statuts dans lesquels il est question de son « respect » pour les écuyers de cuisine, potagers, hâteurs princiers et où il les dispense, pour passer au service du public, de toute autre formalité que la présentation de certificats de leur emploi. Quant aux traiteurs ordinaires, pour avoir droit au titre de maîtres, il leur fallait subir un examen devant les jurés du corps, afin, disent les statuts, que « ladite communauté demeure dans l'estime que l'on a conçue à son égard ». Ils obtinrent, ainsi que les rôtisseurs qui avaient fusionné avec eux, de tenir table chez eux, et ce fut l'un d'eux qui inventa le restaurant (V. Restaurateur, Rôtisseur). Ce mot prévalut sur l'ancien, qui, à moins d'être accolé à celui de pâtissier, ne donne plus l'idée, ni d'une cuisine de premier ordre, ni d'un établissement fréquenté par des consommateurs d'élite. La boutique du traiteur est au restaurant ce que l'auberge est à l'hôtel ; elle est le restaurant populaire et correspond à la *trattoria* italienne, avec cette différence qu'il est des *trattorie* d'ordre assez relevé pour être fréquentées par un public qui ne mettrait pas le pied chez nos traiteurs. Marcel Charlot.

TRAITIÉFONTAINE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz ; 146 hab.

TRAÎTRE (Dr. crim.) (V. Trahison).

TRAIZE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Yenne ; 358 hab.

TRAJAN, empereur romain, né en 53, mort en 117 ap. J.-C. Trajan (*M. Ulpius Trajanus*) naquit en Bétique, à Italica. Entré dans la carrière des honneurs, il fut successivement tribun militaire, préteur, légat impérial et commandant de légion en Espagne. En 91, il fut consul ; en 97, Nerva le nomma gouverneur de la Germanie supérieure. Dans tous ces postes, Trajan fit preuve d'éminentes qualités. A la tête de ses troupes, il exigeait des soldats une discipline parfaite, mais il partageait toutes leurs fatigues. Il rendait la justice avec impartialité ; il avait su devenir populaire parmi les légions. Aussi, lorsque Nerva, affaibli par l'âge, voulut adopter et associer à l'empire un homme vigoureux, énergique et plein de talent, il choisit sans hésiter Trajan. Trajan monta sur le trône impérial en 98. Il fut reconnu sans difficulté par l'armée et par le Sénat. Son règne de dix-neuf ans (98-117) fut l'un des meilleurs que connut le monde romain. Il fut marqué par des guerres heureuses, qui reculèrent les frontières de l'empire, par un gouvernement paisible et fort, par des mesures économiques importantes, enfin par la grande impulsion qui fut alors donnée aux travaux publics.

Trajan porta ses armes en Germanie, en Dacie, en Arménie et sur la frontière de l'Euphrate. En Germanie, il profita des discordes qui éclataient sans cesse entre les peuplades germaniques pour établir l'influence romaine jusqu'au Weser ; en Rhétie, il poursuivit la construction du retranchement que Domitien avait commencé pour protéger les Champs Décumates, et qui fut dès lors divisé en deux parties : le *limes Germanicus*, à l'E. du Neckar, et le *limes Reticus*, au N. du Danube. En arrière de ce retranchement, des postes militaires furent établis, des routes stratégiques furent créées ; plusieurs colonies furent fondées. — Dans la vallée moyenne et inférieure du Danube, Trajan eut à cœur de venger les échecs humiliants que la politique romaine avait éprouvés sous Domitien ; il se donna pour tâche d'infliger aux Daces une défaite éclatante. Il fit à ce peuple deux guerres consécutives. Au début de l'année 101, il pénétra en Dacie, vainquit le roi des Daces, Décébale, au N. du Danube, atteignit sa capitale, Sarmizegethusa, s'en empara et força son ennemi vaincu à implorer la paix. Décébale dut reconnaître la suprématie romaine (102). Mais sa soumission n'était qu'apparente. Deux ans plus tard, il se révolta pour reconquérir son indépendance. Trajan résolut de l'écraser définitivement. Il fit les plus grands préparatifs. Avant d'entrer en Dacie, il fit creuser dans le roc vif, le long de l'étroit défilé par lequel le Danube passe de la plaine de Hongrie dans celle de Bulgarie, une route de plusieurs kilomètres qui subsiste encore de nos jours ; en aval de ce défilé, connu sous le nom de Portes de Fer, il jeta sur le fleuve un pont monumental en pierre. Puis l'empereur se dirigea droit sur Sarmizegethusa. En vain le roi Décébale opposa aux troupes romaines une résistance patriotique et désespérée. Partout vaincu, il se jeta sur son épée pour ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis (106). La Dacie fut conquise et réduite en province romaine ; de nombreux vétérans, recrutés dans toutes les légions, y furent installés comme colons. La double expédition de Trajan en Dacie compte certainement parmi les guerres les plus glorieuses de l'empire. Il nous en reste un monument inestimable, la colonne Trajane, que l'empereur fit élever à Rome pour célébrer et perpétuer le souvenir de ses victoires. Haute d'environ 30 m., cette colonne est ornée d'une série de bas-reliefs qui s'enroulent en spirale autour du fût, depuis la base jusqu'au sommet. Ces bas-reliefs forment 124 tableaux, qui représentent les divers épisodes de la guerre des Daces ; on y voit les travaux des soldats pendant les marches et dans le camp, l'armement, le costume des légionnaires et des Daces, la prise de Sarmizegethusa, la mort tragique de Décébale ; on y reconnaît de grandes batailles, des engagements moins importants, et même de simples reconnaissances d'avant-garde (V. Colonne, t. XI, pp. 1128 et 1129).

L'année même où Trajan terminait la conquête de la Dacie, de graves événements se passaient en Asie. Les riches cités de Palmyre, Damas et Bostra, qui étaient restées libres jusqu'alors, furent annexées à la province romaine de Syrie. Un peu plus au S., le royaume des Nabatéens, qui bornait la Palestine à l'E. et au S., fut transformé en une province, qui s'appela l'Arabie ou Arabie Pétrée. — Enfin, pendant les dernières années de son règne, Trajan entra en lutte avec les Parthes. Le roi des Parthes, Chosroès, ayant voulu s'emparer de l'Arménie, Trajan n'hésita pas à intervenir. Il entra en Arménie, fit mettre à mort le roi de ce pays, qui avait reconnu la suprématie des Parthes, et réduisit ses Etats en province romaine (114). Cette politique énergique fit éclater la guerre entre Rome et les Parthes. L'armée romaine envahit en 115 le N. de la Mésopotamie. Edesse et Nisibe furent prises par les légions. Puis Trajan descendit le cours de l'Euphrate et

du Tigre. Il emporta Ctésiphon et Babylone, atteignit les rivages du golfe Persique, et créa deux nouvelles provinces : la Mésopotamie et l'Assyrie. Mais ses victoires n'étaient pas solides. Une révolte formidable éclata derrière, l'empereur et les Parthes essayèrent de couper à Trajan la route de Syrie. Il dut battre en retraite ; il subit un échec sous les murs de la petite ville d'Atra, en Mésopotamie, qu'il assiégea pendant plusieurs semaines sans pouvoir la prendre ; enfin il entra en Syrie, épuisé de fatigue. Il se remit en route pour Rome ; il mourut à Sélinonte, en Cilicie (117).

Trajan préférait la guerre et les conquêtes aux travaux de la paix. Pourtant son œuvre militaire, si considérable qu'elle soit, ne doit pas faire oublier son gouvernement et ses réformes. Trajan gouverna l'empire pour le bien général ; il fut toujours respectueux des lois romaines et il en imposa le respect à tous. Il assistait souvent aux séances du Sénat, non pour affirmer ses volontés comme un maître, mais pour discuter comme un collègue ; il permit aux sénateurs de s'acquitter en toute indépendance des fonctions que la constitution de l'empire leur avait laissées. Les légions lui furent toutes dévouées. Il plut à la foule par son air martial et ses allures simples. L'administration provinciale fut l'objet de ses soins éclairés. Il châtia sévèrement les gouverneurs coupables d'exactions ou de concussions, comme Marius Priscus, proconsul d'Afrique, ou Classicus, proconsul de Bétique. Les excès commis par les procurateurs impériaux ne furent pas réprimés avec moins de vigueur. Trajan surveilla de très près tous les détails de l'administration. Lorsqu'il eut chargé son ami Pline le Jeune du gouvernement de la Bithynie, il entretint avec lui une correspondance suivie ; il ne laissa jamais sans réponses les questions que Pline lui adressait en matière de travaux publics, de finances, d'administration générale. La netteté de ses décisions est très remarquable dans plusieurs cas. Une de ces lettres nous montre comment il voulait que les chrétiens fussent traités dans l'empire : pas de persécutions, mais exiger d'eux le respect absolu de toutes les lois romaines. — Trajan donna une grande impulsion aux travaux publics. Il embellit Rome, où il construisit un forum nouveau, le Forum de Trajan, orné d'une grande basilique, la basilique Ulpienne, et dominé par la colonne Trajane. Ces édifices sont parmi les mieux conservés que l'on puisse voir à Rome. Trajan dota l'Italie de deux bons ports, celui de Centumcellæ (auj. Civita Vecchia) sur la mer Tyrrhénienne, et celui d'Ancône sur la mer Adriatique. Dans les provinces, il multiplia les voies de communication ; de nombreux ponts, dont quelques-uns n'ont pas complètement disparu, furent alors jetés sur de grands fleuves ; outre le pont du Danube, cité plus haut, il faut mentionner le pont d'Alcantara, sur le Tage, qui est considéré comme l'un des plus beaux monuments de l'art romain. — Malgré les dépenses considérables qu'entraînaient forcément de telles œuvres, Trajan administra sagement les finances de l'Etat. Il diminua les impôts, introduisit dans le palais impérial une économie rigoureuse et ne consacra les ressources publiques qu'à des œuvres d'intérêt général. Il voulut aussi porter remède à la misère privée ; il développa et organisa définitivement une œuvre ébauchée par Nerva, l'institution des *Pueri alimentarii*. Pour remédier à la diminution croissante des naissances en Italie, Trajan, après Nerva, décida que les enfants des familles pauvres recevraient de l'Etat une subvention, en latin *alimenta :* de là le nom de *Pueri alimentarii*. Cette institution fut imitée dans les provinces. De riches particuliers laissèrent souvent par testament des sommes considérables pour organiser dans leur ville un groupe de *Pueri alimentarii*.

En résumé, deux grands faits caractérisent le règne de Trajan : 1° A l'intérieur, le gouvernement impérial s'exerça sans violence et sans troubles ; Trajan prouva par son exemple que le régime monarchique institué par Auguste était capable d'assurer au monde romain l'ordre et la paix ; mais il prouva aussi que ces bienfaits dépendaient de l'empereur lui-même et non de la constitution impériale. — 2° A l'extérieur, Trajan dépassa les limites naturelles qu'Auguste avait assignées à l'empire, le Rhin, le Danube, l'Euphrate. Il prit sur ces frontières une offensive énergique. Il annexa les Champs Décumates, écrasa les Daces, vainquit les Parthes, et créa cinq nouvelles provinces : la Dacie, l'Arménie, la Mésopotamie, l'Assyrie et l'Arabie. Le règne de Trajan peut être regardé comme l'apogée de l'histoire de l'empire. Le Sénat décerna à cet empereur le surnom de Prince excellent (*princeps optimus*) ; plus tard, il souhaita à tout empereur nouveau d'être plus heureux qu'Auguste et meilleur que Trajan (*felicior Augusto, melior Trajano*). — J. Toutain.


Statue de Trajan (Musée de Naples).

Bibl. : C. de La Berge, *Essai sur le règne de Trajan* ; Paris, 1877.

TRAJANE (Colonne) (V. Colonne).

TRAJANOPOLIS. Ville de Turquie (V. Enos).

TRAJECTOIRE. I. Mathématiques. — Ce mot a été employé jadis comme synonyme de courbe ; il conserve aujourd'hui encore des sens assez différents les uns des autres, et il est d'un usage continuel. En cinématique et en mécanique, une trajectoire est uniformément la courbe parcourue par un point mobile, en sorte qu'à ce mot se rattache toujours une idée de mouvement. En géométrie, si l'on considère une famille de courbes planes, et qu'une courbe (C) les coupe toutes à angle droit, on dit que (C) est une trajectoire orthogonale des courbes de cette famille. Si l'angle sous lequel se fait la rencontre de (C) avec les courbes dont il s'agit est constant, mais non plus droit, la courbe (C) est dite trajectoire isogonale, ou trajectoire oblique. Le problème géométrique des trajectoires, traité analytiquement, conduit toujours à une équation différentielle du premier ordre. L'exemple le plus simple d'une trajectoire orthogonale est celui de la développante d'une courbe plane, coupant à angle droit toutes les tangentes. — Jean Bernoulli a nommé trajectoires réciproques des courbes telles que si l'on déplace l'une d'elles d'un mouvement de translation, et qu'en même temps une courbe égale de forme se meuve d'une façon analogue, les deux translations étant parallèles, les deux courbes variables de position se coupent constamment à angle droit.

II. Balistique (V. Tir).

TRALAIGUES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 186 hab.

TRALEE (celtique *Traighlee*). Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Kerry, sur la baie de Tralee (V. Irlande) ; 9.318 hab. en 1891. Chem. de fer. Le port est à *Fenithar-*

bour. Export. de produits agricoles, import. de houille, fer et bois.

TRALLES. Ancienne ville de Lydie (V. Aïdin).

TRALONCO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Sermano; 357 hab.

TRAMAIL ou **TRÉMAIL.** I. Pêche. — Ce filet se compose de trois rets superposés, deux externes ou aunées ourdies à grandes mailles, une interne ou flue à petites mailles. Les aunées, dont les mailles ont de $0^m,050$ à $0^m,060$ en carré, laissent passer le poisson qui arrive à la flue, qui doit le retenir en faisant bourse; les mailles de la flue ont de $0^m,25$ à $0^m,60$ d'ouverture, le haut de l'engin est garni de flottes en liège, le bas de plombées. Le tramail s'emploie dans les fleuves et dans les rivières et sert à prendre tous les poissons. E. S.

II. Chasse. — Le tramail des chasseurs ou *hallier* est tout à fait analogue à celui des pêcheurs. On le prépare comme lui et on le tend autour d'une pièce de terre, d'un fourrage, à la lisière d'un bois, de façon à former une barrière soutenue par des piquets de même hauteur placés de distance en distance. Les oiseaux qui donnent dans le tramail se prennent comme les poissons dans le tramail de pêche. C'est, d'ailleurs, un engin prohibé, employé seulement par les braconniers.

TRAMAIN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Jugon; 647 hab.

TRAMAYES (*Tramaiæ*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon; 1.853 hab. Carrières de pierre. Moulin, huileries, tannerie. Découverte, en 1831, au hameau des Chavannes, de sépultures à dalles. Eglise moderne (1845) avec clocher roman ancien. Château (XVIe s.), ayant appartenu, avec la seigneurie, aux d'Amanzé (XVIe s.), aux Bullion (XVIIe) et aux Damas d'Audour (XVIIIe).

TRAMBLY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Matour; 816 hab. Stat. de chem. de fer.

TRAMBOUZE. Rivière du dép. du *Rhône* (V. ce mot, XXVIII, p. 598).

TRAME. I. Tissage. — On donne le nom de trame aux fils qui, dans les tissus, sont dirigés transversalement, dans le sens de la largeur de la pièce tissée. Ces fils sont fournis, lors du tissage, par un fil continu, que l'ouvrier passe, au moyen d'une navette, alternativement d'un bord à l'autre de la chaîne tendue sur le métier, et de façon à ce qu'il se lie avec les fils de cette chaîne en même temps qu'il les relie entre eux. Le fil de trame, pour pouvoir être logé dans la navette, doit être dévidé en bobines de formes spéciales qu'on désigne sous le nom de canettes ou épeules. Les métiers à filer renvideurs, dont on fait usage pour la laine et le coton, la livrent sous cette forme; dans les autres cas, le canetage ou épeulage est une des opérations préparatoire du tissage. Afin d'obtenir des tissus souples et nourris, on donne, en général, aux fils destinés à la trame une torsion moindre qu'à ceux qui formeront la chaîne et qui exigent un excès de torsion pour qu'ils puissent résister aux efforts auxquels ils sont soumis pendant le tissage; souvent aussi on emploie pour les former des matières plus faibles ou de moindre qualité.

II. Anatomie (V. Tissu).

TRAMECOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq; 167 hab.

TRAMERY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 155 hab.

TRAMETES (Bot.). Champignon polyporé, voisin des *Dædalea*, à hyménium formé de pores réguliers, entre lesquels descend la trame du chapeau pour former avec eux une couche homogène, à chair tantôt pâle, blanche (*T. gibbosa, T. suaveolens*), tantôt brune (*T. odorata, T. pini*) ou rouge (*T. rubescens*), à spores blanches, cylindriques ou ovalaires. Ch. sessile, subéreux-ligneux, odorant, habitant les souches de saules ou de peupliers, les vieux trous de pins. Rhizomorphes phosphorents dans certaines variétés. Ce champignon, qui vit généralement plusieurs années, cause de grands dégâts dans les forêts de conifères, particulièrement de pins et d'épicéas; le *T. radiciperda* Hart. ou *Polyporus annosus* Fr., dit *éponge des racines*, y développe la pourriture rouge, fatale aux arbres qu'elle attaque; elle débute par les racines et gagne le tronc. Son mycélium se développe aux dépens de l'écorce, puis du bois et les pourrit; la décomposition se propage jusqu'à une certaine hauteur; l'arbre, privé de la subsistance qu'il tirait du sol, meurt. La pourriture rouge s'attaque aussi bien à des plantations de cinq à dix ans qu'aux centenaires. La propagation à distance des spores du *Trametes* est attribuée aux souris; on l'arrête en creusant des fossés. — Le *T. pini* Fr., dit *éponge de l'épicéa*, qui vit jusqu'à cinquante années, se développe sur les branches; il produit à l'intérieur des bois un abondant mycélium qui le fait périr. H. Fournier.

TRAMEZAÏGUES. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vielle-Aure; 127 hab.

TRAMIER de Laboissière, homme politique français (V. Laboissière).

TRAMOLÉ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay; 404 hab.

TRAMONT-Emy. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles; 99 hab.

TRAMONT-Lassus. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles; 188 hab.

TRAMONT-Saint-André. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles; 242 hab.

TRAMONTANE (Météor.). Mot dont le sens varie un peu selon les localités. Dans le midi de la France, c'est le vent du nord-ouest. Les Provençaux donnent le nom : de tramontane, au vent du nord; de tramontane-mistrale, au vent de nord-nord-ouest; de tramontane grecque, au vent de nord-nord-est. E. D.-G.

TRAMOYES. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Trévoux; 358 hab.

TRAMPOT. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau; 288 hab.

TRAMWAY. Les tramways sont des chemins de fer, à rails généralement plats, établis dans les rues des villes ou sur les accotements des routes et plus spécialement destinés au transport des voyageurs. Tels ont été, du moins, les premiers tramways et tels sont encore les tramways qu'on pourrait qualifier d'urbains et qui desservent l'intérieur ainsi que la banlieue immédiate des villes. Mais il se construit depuis plusieurs années, sous le nom de tramways, de véritables chemins de fer d'intérêt local, qui font, comme ces derniers, le service des marchandises et qui, reliant des localités parfois très éloignées, ne se distinguent d'eux, au point de vue de la construction, qu'en ce que, habituellement, ils ne quittent pas les routes. Le ministère des travaux publics a ainsi été amené à distinguer les tramways pour voyageurs et marchandises, les tramways pour voyageurs, bagages et messageries, et les tramways pour voyageurs seulement. Nous nous occupons ici plus particulièrement de ces deux dernières catégories, renvoyant pour la première à ce qui a été dit à l'art. Chemin de fer, t. X, pp. 1048 et 1049, relativement aux chemins de fer à voie étroite et aux chemins de fer d'intérêt local.

Historique. — Le nom de *tram* était usité, dès le XVIIIe siècle, dans quelques localités minières du N. de l'Angleterre, pour désigner un système de wagons servant au transport des charbons et roulant sur rails. En 1832, une première application du tramway au transport des voyageurs fut faite aux Etats-Unis, entre New York et Harleem, sur une ligne à voie de $1^m,435$. Elle ne réussit que médiocrement et la ligne était depuis plusieurs années déjà supprimée, lorsqu'en 1852, un ingénieur français, Loubat, en établit une nouvelle dans l'intérieur même de New York. Les rails, en fer laminé, étaient po-

sés sur des longrines en bois. Ils présentaient, comme ceux encore en usage de nos jours, une rainure ou ornière, et les roues des voitures étaient munies de boudins, qui s'y engageaient. De retour à Paris, Loubat obtint, par un décret du 18 févr. 1854, l'autorisation de construire, entre Sèvres et Vincennes, avec embranchement sur le rond-point de Boulogne, une voie semblable. Dès 1855, le service, repris, d'ailleurs, presque aussitôt par la Compagnie générale des omnibus, fonctionnait sous le nom de « chemin de fer américain », entre la place de la Concorde, Saint-Cloud et le pont de Sèvres. La voie était identique à celle des tramways de New York. Les voitures, à impériales, ne différaient des omnibus ordinaires qu'en ce qu'elles pouvaient contenir 52 personnes. Les roues n'en étaient pas calées comme celles des chemins de fer, sur les essieux, et, des quatre, deux seulement, celles d'un même côté, avaient des boudins, ce qui facilitait, à l'occasion, le déraillement. On pouvait même, en cours de route, changer ces dernières contre des roues simples, et, grâce à ce troc, répété à chaque voyage, la compagnie, qui ne devait obtenir qu'en 1873 l'autorisation d'établir sur les quais, le long des Tuileries et du Louvre, une voie ferrée, considérée à cette époque comme trop dangereuse, put, à partir de 1866, faire pénétrer, mais par « voie de terre », ses voitures jusque au cœur même de la capitale, place du Palais-Royal. La traction avait lieu au moyen de deux chevaux. Dans l'intérieur même de Paris, et alors que la plupart des grandes villes de l'étranger possédaient depuis longtemps déjà, soit un réseau de tramways, soit un chemin de fer métropolitain, les premières concessions ne furent faites qu'en 1873. Elles embrassèrent 115 kil. de voies, dont près de la moitié à la Compagnie générale des omnibus, un quart à la Compagnie des tramways-nord, un quart à la Compagnie des tramways-sud. La première ligne, celle de l'Etoile à la Villette, ne fut mise en exploitation que le 15 juin 1875, suivie, à deux mois d'intervalle, de la ligne Louvre-Vincennes, l'une et l'autre à la Compagnie générale des omnibus. Les voitures étaient du type à 51 places, encore aujourd'hui en service sur les lignes de cette compagnie. La traction était animale et, à part quelques essais, du reste infructueux, de traction à vapeur, faits, vers 1877 ou 1878 notamment, sur la ligne Bastille-Montparnasse par la Compagnie des tramways-sud, elle devait demeurer telle pendant près de quinze ans. Cependant les tramways à chevaux, tout en constituant, au point de vue du confort et de la rapidité, un progrès notable sur les omnibus, étaient loin de pouvoir satisfaire aux exigences chaque jour grandissantes des services urbains. De 30 en 1856, le nombre moyen des voyages effectués annuellement à Paris, par chaque habitant s'était, en effet, accru au point de s'élever à 150 en 1890, et l'on dut se préoccuper de tirer des voies de tramways le parti le plus avantageux possible en y faisant circuler, à intervalles rapprochés, des voitures susceptibles de transporter, à une vitesse essentiellement accélérable, un nombre assez grand de personnes, tout en demeurant peu encombrantes et en s'arrêtant ou en se remettant en marche rapidement. Des voitures automobiles à traction mécanique pouvaient seules remplir ces conditions. Dès 1840, Audrand et Tessié de Motay avaient construit, en vue des transports en commun, une voiture automobile sur rails munie d'un moteur à air comprimé. Elle ne fut jamais mise en service ; mais en 1848 une voiture à vapeur sur rails, contenant 60 voyageurs, circula sur quelques lignes secondaires de Bristol ; en 1860, des tramways à vapeur commencèrent à fonctionner aux Etats-Unis et, en 1876, un ingénieur anglais, Grantham, inventa la voiture à vapeur automotrice, c.-à-d. ayant un moteur faisant complètement corps avec elle. La Belgique, la Suisse, le Danemark, l'Allemagne, la Saxe expérimentèrent, à peu de temps de là, des systèmes analogues. En 1877, un premier service public par automobiles à air comprimé fut établi à Nantes. En 1878, Bollée et Dalifol firent à Paris, avec une voiture à vapeur de 50 places, une série d'essais, qui, d'ailleurs, n'eurent pas, en réalité, de lendemain. En 1881, un premier tramway électrique à trolley circula, aux Champs-Elysées, autour de l'Exposition internationale d'électricité. En 1882, on essaya des accumulateurs, mais, comme avec les voitures à vapeur, sans succès. En 1884, aux Etats-Unis, le premier tramway électrique proprement dit, celui de Cleveland, fut mis en exploitation. A Paris, la première ligne véritable de tramways mécaniques fut créée en 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle, par la Compagnie générale des omnibus. Elle était à vapeur, avec un moteur du système Rowan. La transformation de la traction animale en traction mécanique, qui est loin, en 1901, d'être achevée, s'effectua dès lors lentement, ligne par ligne, et suivant des systèmes différents, tandis que, dans la banlieue et en province, quelques tramways électriques à trolley commençaient, vers 1893 et 1895, à faire leur apparition Actuellement, la traction électrique est la plus en faveur, et, en 1899, sous l'impulsion de grandes compagnies d'électricité, comme la « Thomson Houston », la « Traction », la « Parisienne électrique », de nombreuses concessions ont été sollicitées et obtenues par des sociétés secondaires, leurs « filiales », pour l'établissement de lignes nouvelles de tramways électriques desservant tant la banlieue de Paris (tramways de pénétration) que les principales villes des départements. Au contraire, la Compagnie générale des omnibus s'en est tenue surtout, là où elle a introduit la traction mécanique, aux moteurs à vapeur et aux moteurs à air comprimé.

Législation. — La législation des tramways leur est commune avec les chemins de fer d'intérêt local. Elle se trouve actuellement dans la loi du 11 juin 1880, rendue exécutoire en Algérie par celle du 17 juil. 1883, et dans les décrets du 18 mai 1881 sur la forme des enquêtes en matière de chemins de fer d'intérêt local et de tramways, du 6 août 1881 (modif. 13 févr. 1900) sur l'établissement et l'exploitation des voies ferrées empruntant le sol des voies publiques, du 20 mars 1882 sur les conditions financières imposées aux concessionnaires de chemins de fer d'intérêt local et de tramways. Les dispositions essentielles en ont été relatées à l'art. Chemin de fer, t. X, p. 1049, et il ne nous reste qu'à signaler quelques particularités spéciales aux tramways. Leur concession est accordée par l'Etat lorsque la ligne doit être établie, en tout ou en partie, sur une voie dépendant du domaine public de l'Etat. Elle peut être faite aux villes ou aux départements, avec faculté de rétrocession. La concession est accordée par le conseil général, au nom du département, lorsque la voie ferrée, sans emprunter une route nationale, doit être établie, en tout ou en partie, soit sur une route départementale, soit sur un chemin de grande communication ou d'intérêt commun, ou doit s'étendre sur le territoire de plusieurs communes. Une entente intervient, au cas où la voie emprunte le sol de plusieurs départements, entre les conseils généraux intéressés, dans les conditions des art. 89 et 90 de la loi du 10 août 1871. La concession est accordée par le conseil municipal lorsque la voie ferrée est entièrement établie sur le territoire de la commune et sur un chemin vicinal ordinaire ou sur un chemin rural. Le département peut accorder la concession à l'Etat ou à une commune avec faculté de rétrocession ; une commune peut agir de même à l'égard de l'Etat ou du département. La concession n'a jamais lieu, au surplus, qu'après enquête, au cours de laquelle sont obligatoirement entendus les conseils généraux et les conseils municipaux qui, sans avoir à statuer sur la concession, ont leur département ou leur commune traversés par la voie. Un décret rendu en Conseil d'Etat, sur le rapport du ministre des travaux publics et après avis du ministre de l'intérieur, déclare l'utilité publique et autorise l'exécution. Les tramways font partie du domaine public national, départemental ou com-

munal : les caractères de la distinction sont ceux-là mêmes qui déterminent l'autorité compétente pour accorder la concession. A Paris, tous les tramways dépendent du domaine public national, à raison de la confusion de fait qui existe entre les voies nationales et les voies municipales. Toutefois la pratique tend de plus en plus, là et ailleurs, à abandonner aux autorités locales, en raison du caractère local des intérêts qu'ils desservent, la direction des affaires concernant les tramways, alors même que plus ou moins partiellement ils se rattacheraient au domaine public national. L'approbation des projets présente, de son côté, quelques particularités. A l'encontre de ce qui se produit pour les chemins de fer, les avant-projets comportent des détails assez précis pour que les projets définitifs n'en diffèrent en général que fort peu. L'approbation de ces derniers appartient alors aux préfets en vertu d'une délégation du ministre des travaux publics (circ. min. 1er juil. 1896). Les installations électriques, qui, pour les chemins de fer, sont approuvées par le ministre des travaux publics, le sont, pour les tramways, par le ministre des postes et télégraphes, après conférence entre les agents de ce dernier et le service du contrôle des chemins de fer (l. 25 juin 1895, art. 5). Les compagnies doivent, en outre, s'engager à prendre diverses précautions, assez onéreuses, en vue de prévenir tout trouble qui pourrait être apporté par les phénomènes d'induction dans les transmissions télégraphiques ou téléphoniques. La loi du 15 juil. 1845 sur la police des chemins de fer est applicable aux tramways, à l'exception des art. 4 à 10 relatifs à la clôture de la ligne et aux servitudes riveraines. La charge d'entretien embrasse, non seulement la voie proprement dite et ses dépendances, mais la chaussée elle-même, entre les rails, dans l'entrevoie et sur une zone de $0^m,50$ de chaque côté des rails. L'ancien cahier des charges-type des concessions de tramways, annexé au décret du 6 août 1881, prévoyait pour cet entretien une subvention : le nouveau cahier, tel que l'a remanié le décret du 13 févr. 1900, est muet relativement à toute allocation de ce genre. Enfin il existe, dans chaque département, un service spécial de contrôle de la construction et de l'exploitation, placé, comme pour les chemins de fer d'intérêt local, sous l'autorité du préfet.

Construction. — *Voie.* La voie des tramways n'a, à de rares exceptions près, d'autre plate-forme que celle des rues ou des routes qu'ils empruntent. Il n'y a donc pas à proprement parler, pour eux, d'infrastructure. Sur les accotements des routes, en dehors des agglomérations, les rails ordinaires de chemins de fer (Vignole ou à double champignon) peuvent être utilisés. Dans l'intérieur des villes, au contraire, on fait usage d'un rail à ornière, d'un rail « noyé », sans saillie, qui présente en une seule pièce les parties essentielles du rail et du contre-rail : rail Broca, rail Humbert, etc. (V. Rail). Ces rails sont fixés, soit, s'il s'agit de tramways légers, sur des longrines longitudinales qui en épousent les formes et que relient de distance en distance, afin d'en empêcher l'écartement, des barres métalliques transversales, soit, s'il s'agit de tramways lourds, sur des traverses ordinaires de chemins de fer. Les aiguilles sont également semblables à celles des chemins de fer. Pour les manœuvrer, le conducteur de la voiture descend et, au moyen d'un levier, agit sur une tringle dissimulée sous la chaussée. La largeur de la voie est, à Paris, de $1^m,44$. Mais elle peut n'être que de 1 m., de $0^m,80$, de $0^m,75$ et même de $0^m,60$.

Traction. Les modes de traction sont, outre la traction animale, à 1 ou 2 chevaux, de plus en plus abandonnée, la traction par moteurs à vapeur, la traction par moteurs à air comprimé, la traction par moteurs à gaz, la traction électrique, la traction funiculaire.

1° *Moteurs à vapeur.* Le plus ancien des types encore en service est la machine Rowan, caractérisée par un truc moteur placé à l'avant du véhicule. Il a été appliqué dès 1882 en France et à l'étranger. Il peut remorquer, outre la voiture de 46 places à impériale, sur laquelle il est installé, une autre voiture de 50 places, également à impériale, avec une consommation de combustible de $2^{kg},3$ par train-kilomètre. Le système Serpollet, employé concurremment avec le précédent par la Compagnie générale des omnibus, a été imaginé en 1887 et a d'abord fonctionné à Tours. La chaudière offre diverses dispositions particulières dues à son inventeur. La voiture automotrice, de 52 places, à impériale, remorque une autre voiture de 52 places également, avec une consommation de combustible de $2^{kg},80$ à $3^{kg},30$ par train-kilomètre. Le système Lamm et Francq n'a pas de chaudière à feu, mais seulement un réservoir d'eau chaude sous pression, qui est chargé, aux points terminus de la ligne, à l'aide de chaudières fixes produisant l'eau surchauffée à une pression convenable. Le système Honigman n'a pas non plus de foyer. Il est basé sur la propriété qu'a la lessive de soude très concentrée d'absorber la vapeur d'eau.

2° *Moteurs à air comprimé.* Le système encore le plus employé en France est le système Mékarski (V. Air, t. I, p. 1052). La Compagnie générale des omnibus l'a adopté en 1889 pour certaines de ses lignes.

3° *Moteurs à gaz.* Des essais de ce mode de traction ont été faits, à partir de 1884, en France, aux Etats-Unis, en Angleterre. La Compagnie générale des omnibus l'a, à son tour, expérimenté en 1896. Jusqu'à présent, il est peu entré dans la pratique. Les moteurs à essence de pétrole, à acide carbonique, à ammoniaque, qui ont, dans ces dernières années, été successivement proposés, ont eu moins de succès encore.

4° *Moteurs électriques.* Les tramways électriques appartiennent à deux grandes catégories : les tramways à accumulateurs et les tramways à conducteur aérien ou souterrain. La traction par accumulateurs a pris relativement peu de développement. Le poids des batteries et les inconvénients de leur manutention ou de leur charge, toujours très longue, en sont la cause. La traction par transmission directe de l'énergie est la plus pratiquée. Le système à conducteur aérien, dit aussi à trolley, est le plus économique. Mais il rencontre dans les grandes villes, pour des considérations d'esthétique, une vive opposition. On a, en partie, résolu la difficulté en réalisant, il y a quelques années, un système mixte, qui a fonctionné pour la première fois à Hanovre à la fin de 1895 et qui a été depuis appliqué à Paris, avec succès, sur plusieurs lignes de pénétration : le tramway est à conducteur aérien et à trolley dans la banlieue, là où ce genre d'installation est autorisé ; la voiture porte, d'autre part, des batteries, qui se chargent en marche par le courant de la ligne tant que cette ligne existe ; dès qu'elle cesse, à l'entrée dans Paris, elles fournissent l'énergie motrice. Le système à conducteur souterrain est à caniveau ou à plots. Le système à caniveau, pratiqué depuis une quinzaine d'années déjà à Buda-Pest, fonctionne à Paris depuis 1900, de façon très satisfaisante, sur différentes lignes de la Compagnie parisienne (Etoile-Montparnasse, Montparnasse-Bastille, etc.). Il est fort dispendieux comme premier établissement. Le système à plots est représenté à Paris par deux types, qui se distinguent seulement par des différences de détail : le Claret-Villeumier et le Diatto. Il a pour organe essentiel le *plot*, sorte de pavé métallique qui est disposé sur la voie, tous les 2 m. environ, et qui est relié par des branchements souterrains à des distributeurs, espacés d'une centaine de mètres. Ces distributeurs sont à leur tour en communication avec la conduite, également souterraine, qui amène le courant de l'usine. Un frotteur placé sous la voiture prend, en glissant sur les plots, le contact pour les moteurs. Le tout est disposé, au moyen de la division du conducteur en tronçons correspondant aux distributeurs successifs, de telle sorte que chaque plot ne reçoive le courant que pendant le temps où la voiture le recouvre. Malheureusement, ce dernier dispositif ne fonctionne pas toujours de façon irréprochable. Plu-

sieurs fois, les plots sont demeurés, la voiture passée, en communication avec le courant, et des chevaux, en y posant le pied, ont été foudroyés (Pour la description des autres systèmes, V. l'art. ÉLECTRICITÉ, t. XV, p. 777).

5° *Traction funiculaire.* La traction par câble, très répandue dans les grandes villes d'Amérique, n'est appliquée à Paris qu'à une seule ligne de tramways, celle de la place de la République à Belleville. Elle n'offre d'avantages, au point de vue de l'économie, que là où la pente, très forte, rend l'adhérence sur les rails difficile (V. FUNICULAIRE).

Matériel roulant. Les voitures n'offrent par elles-mêmes, en dehors de la question du moteur, aucun intérêt particulier. Elles sont avec ou sans impériale. Dans ce dernier cas, il y a, d'ordinaire, une ou plusieurs plates-formes très larges, pouvant recevoir jusqu'à 12 et 15 personnes.

STATISTIQUE. — Les statistiques du ministère des travaux publics fournissent sur les tramways des différentes catégories en exploitation au 1er janv. 1901 les renseignements suivants :

CATÉGORIE	LONGUEUR moyenne exploitée en 1900 (1)	DÉPENSES d'établissement	RECETTES en 1900	DÉPENSES en 1900
	Kil.	Francs	Francs	Francs
1° Tramways pour voyageurs et marchandises	2.488	170.206.452	13.494.187	11.388.512
2° Tramways pour voyageurs, bagages et messageries	341	100.705.366	8.040.056	7.168.607
3° Tramways pour voyageurs seulement :				
a. — Département de la Seine	412	156.399.932	38.977.168	31.325.381
b. — Départements autres	821	207.306.309	30.787.785	22.520.032
TOTAUX	4.062	634.618.059	91.299.196	72.402.532

(1) Y compris les parcours communs.

En 1899, la longueur moyenne exploitée n'avait été que de 3.788 kil., en 1898 que de 3.327 kil. Dans le seul dép. de la Seine, l'augmentation a été, au cours de la dernière année, pour les tramways à voyageurs, d'une trentaine de kilomètres. Les lignes, au nombre de 67, ayant, non compris les parcours communs, une longueur réelle de voies de 301 kil., y appartiennent à 7 concessionnaires : la Compagnie générale des omnibus (124 kil.), la Compagnie des tramways de Paris et du dép. de la Seine (71 kil.), la Compagnie générale parisienne de tramways (65 kil.), la Compagnie des tramways de l'ouest parisien (25 kil.), la Compagnie des tramways électriques de Paris à Saint-Denis (9 kil.), la Compagnie des tramways électriques de Vanves à Paris (5 kil.), M. Fournier (2 kil.). 28 lignes sont à chevaux, 7 à air comprimé (système Mékarski), 6 à vapeur (1 Rowan, 2 Serpollet, 2 Francq, 1 Furrey), 25 électriques (12 à accumulateurs, 3 à trolley, 2 à caniveau souterrain, 3 à systèmes mixtes, 5 à canalisation Diatto). Alors que sur la ligne à traction électrique de la Compagnie générale des omnibus Louvre-Vincennes, la vitesse commerciale, arrêts compris, n'atteint pas 8 kil., elle ressort à près de 16 kil. sur la ligne Bastille-Charenton, de la Compagnie générale parisienne de tramways, grâce, principalement, à la suppression des voitures à impériale, des appels de voyageurs aux bureaux, des contrôles de correspondance. En province, Marseille a 59 kil. de voies effectives, Lyon 50, Bordeaux 40, Rouen 38, le Havre 21, etc. Tous ces réseaux sont entièrement électriques.

A l'étranger, les Etats-Unis, ont tenu de tout temps et tiennent encore, pour les tramways, la première place. De 14.500 kil. en 1890, la longueur construite s'était élevée en 1899 à 34.500 kil., dont 1.500 à peine employaient encore la traction animale ou la vapeur. Tous les autres étaient électriques et avaient en service 52.000 voitures. Plusieurs des compagnies américaines de tramways sont propriétaires, du reste, dans le voisinage des grandes villes, à Boston et à Chicago notamment, de grands parcs où elles ont installé de nombreuses attractions et dont l'exploitation, tout en se couvrant, par les entrées, de tous ses frais, contribue à accroître dans une forte proportion le mouvement des voyageurs sur les lignes qui les desservent. Dans toute l'Europe, il n'y avait, au 1er janv. 1898, que 2.260 kil. de tramways exploités électriquement, dont la moitié environ en Allemagne.

Pour les sociétés de tramways, V. SOCIÉTÉ, t. XXX, pp. 143 et 146. L. SAGNET.

BIBL. : SERAFON, *les Tramways et les Chemins de fer sur route* ; Paris, 1882. — HILSE, *Handbuch der Strassenbahnkunde*; Munich, 1891-93, 2 vol — G. HUMBERT, *Traité des chemins de fer d'intérêt local et des tramways* ; Paris, 1893. — CLARK, *Tramways*; Londres, 1894, 2e éd. — A. MARTIN, *Etude historique et statistique sur les moyens de transport dans Paris*; Paris, 1894. — R. SEGUELA, *les Tramways. Voie et matériel*; Paris, 1896.— HAARMANN, *Die Kleinbahnen*; Berlin, 1896. — KŒSTLER, *Ueber nordamerikanische Strassenbahnen* ; Vienne, 1896. — H. MARÉCHAL, *les Tramways électriques*; Paris, 1897.— AUCAMUS et GALINE, *Tramways et Automobiles* ; Paris, 1899. — C. COLSON, *Abrégé de la législation des chemins de fer et des tramways* ; Paris, 1901. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, *Statistique des chemins de fer français* ; Paris, 1901. — *Zeitschrift für das Gesamte Lokal-und Strassenbahnwesen*; Wiesbaden, ann. 1882 et suiv. — V. en outre la bibliographie de l'art. CHEMIN DE FER.

TRANCAULT. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer; 254 hab.

TRANCHANT (Adolphe), acteur français (V. MIRECOUR).

TRANCHE. I. RELIURE (V. RELIURE).

II. BOUCHERIE. — La tranche, ou *pièce ronde*, formée par la deuxième partie de la cuisse du bœuf, de la vache ou du taureau, côté interne, est un morceau de premier choix. Elle est reconnaissable par l'os à moelle qui se trouve dans sa longueur.

TRANCHÉ (Blas.). Se dit d'un écu partagé diagonalement en deux parties égales par une ligne allant de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe. C'est le contraire de *taillé*.

TRANCHE (La). Com. du dép. de la Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. des Moûtiers-les-Mauxfaits; 1.439 hab.

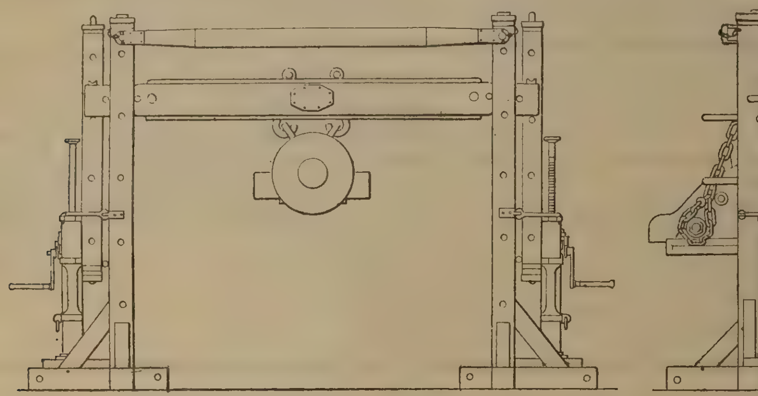
TRANCHÉE. I. Fortification. — Dans un siège, avant l'apparition des obus explosifs, les travaux d'approche consistaient en travaux de terrassements qui permettaient à l'assiégeant de s'avancer à couvert ; ces tranchées étaient exécutées en sape simple, double ou en sape debout (V. SAPE), et portaient le nom : de *boyaux de communication*, quand elles se dirigeaient sur l'ouvrage à attaquer ; de *parallèles*, quand elles présentaient par rapport à cet ouvrage un tracé enveloppant et à peu près concentrique. A chaque changement de direction, les boyaux de communication se prolongeaient par un élément de parallèle qu'on appelait demi-places d'armes. — Sur les talus des fossés des parallèles on établissait des gradins de fusillade qui permettaient aux occupants de tirer par-dessus le parapet. Sur le talus intérieur des parapets des parallèles on construisait de place en place des *gradins de franchissement* permettant à l'assaillant de sortir de la tranchée pour se porter à l'assaut. La puissance ac-

tuelle des projectiles et la précision du tir sont telles que l'exécution des travaux de sape dans un siège est devenue à peu près impossible à notre époque.

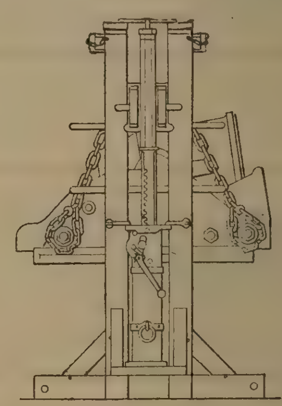
Tranchée-abri. — Retranchement de campagne construit par les hommes de l'infanterie pour pouvoir tirer à couvert (V. Retranchement).

Service de tranchée. — Pendant toute la période des travaux d'approche, il était commandé chaque jour un *général de tranchée* qui avait le commandement des gardes de tranchée ; il était assisté d'un colonel ou d'un lieutenant-colonel major de tranchée. Le service de tranchée comprenait les travailleurs et la garde de tranchée ; cette garde avait pour mission de veiller à la sécurité des travailleurs et de repousser toute attaque.

Chèvre de tranchée. — Appareil de levage destiné à soulever les fardeaux ; cette chèvre est basse et est em-



Chèvre de tranchée équipée pour soulever un canon.



Chèvre de tranchée (vue de côté) équipée pour soulever un mortier sur son affût.

ployée dans les fossés et tranchées où les chèvres ordinaires ne pourraient être utilisées sans être vues, étant donnée leur hauteur. Elle se compose de deux pieds de $2^m,20$ de haut, distants de $1^m,75$; le fardeau est accroché à un chapeau à l'aide d'un crochet ou d'une élingue ; ce chapeau repose par ses extrémités sur les cuvettes de deux crics de siège. Cet appareil pèse 406 kilogr. et peut soulever un fardeau de 3.600 kilogr.

Dépôt de tranchée (V. Dépôt).

II. Médecine et Art vétérinaire. — Douleurs abdominables très vives ou coliques (V. Colique). On donne le nom de *tranchées utérines* aux douleurs qui surviennent après l'accouchement et qui sont produites par les contractions de l'utérus pour expulser le placenta ou des caillots de sang (V. Accouchement et Délivrance). Dr L. Hn.

TRANCHET (Outil). On désigne sous le nom de *tranchet* une lame de fer ou d'acier à une extrémité tranchante qui sert au découpage à la main des cuirs, des caoutchoucs, des lames de plomb, etc.

TRANCHOIR. I. Archéologie. — Plaques de métal rondes, plus souvent oblongues, et quelquefois carrées, sur lesquelles l'écuyer tranchant, armé des couteaux à découper devant le roi, coupait les viandes. Il plaçait sur un second tranchoir de métal trois ou quatre tranchoirs faits de minces tranches de pain bis, fabriqué exprès à Corbeil, et sur cette sorte de coussin il disposait les morceaux de viandes bouillies ou rôties, d'abord pour le prince, ensuite pour les convives.

II. Ichtyologie. — Genre de Poissons Acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodernes, ainsi nommés à cause de la forme circulaire et comprimée de leur corps. On en cite deux espèces communes dans les mers de l'Inde : le *Tranchoir cornu* et le *Tranchoir à moustache épineuse*. Sa chair rappelle celle du turbot, et son poids peut atteindre 7 kilogr.

TRANCLIÈRE (La). Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain ; 300 hab.

TRANCRAINVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Janville ; 323 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

TRANGÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (2e) du Mans ; 502 hab.

TRANGER (Le). Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Châtillon-sur-Indre ; 511 hab.

TRANGLES (Blas.). Fasces diminuées toujours en nombre impair ; quand elles sont en nombre pair, on les appelle *burèles*.

TRANI (*Tranum, Trajanopolis, Turenum*). Ville maritime d'Italie, prov. de Bari, sur la grande ligne ferrée d'Ancône à Bari ; 30.000 hab. Archevêché depuis le XIe siècle. Belle ville, bien bâtie, dominée par une cathédrale de l'an 1100, décorée de belles portes de bronze dues à Barisano (1175) et possédant une vaste crypte. Parmi les autres églises, citons celle de Tous-les-Saints avec sculptures romanes, celle de Sainte-Marie-Immaculée. L'enceinte rasée a été remplacée par des promenades ; le château a été converti en prison. Le commerce est alimenté par l'excellent vin muscat de Trani, les graines, les olives, les amandes et figues de la Pouille. — Ancienne ville des Peucétiens, elle n'acquit d'importance qu'après la conquête normande (1073) ; ce fut alors une opulente cité commerciale, qui se releva promptement lorsque Roger II la détruisit en 1134. A.-M. B.

TRANI (Geoffroi de), canoniste, cardinal en 1245, mort à Lyon en la même année. Œuvres principales : *Glossæ in Decretales Gregorii IX ; — Summa super rubricis decretalium ; — Quæstiones.*

TRAN-NINH. Pays de l'Indo-Chine française et ancienne principauté du Laos annamite, situé à l'O. du Tonkin. Il est limité au N. par le canton laotien de Houa-panh-ha-tang-hok, à l'O. par le Luang-prabang, au S. par les districts du Laos annamite bordant la rive gauche du Mékong, et à l'E. par la province de *Vinh* (V. ce mot). Sa superficie est d'environ 15.000 kil. q., et sa population de 55.000 hab. Le Ngan-Ka ou Song-Ka et son affl. gauche le Nam-Mo arrosent toute la partie N.-E. ; le reste du pays est situé dans le bassin du Mékong. Toute la région est couverte de hauts plateaux calcaires ; le plus élevé, celui de Sam-senan, a une alt. de 1.650 m. ; les monts Louang et le pic de Pa-tiao s'élèvent également à 2.000 m. ; d'épaisses forêts où l'on récolte la cannelle et le camphre couvrent les montagnes. Les autres produits du Tran-Ninh sont le riz, le coton, la cire, l'opium, le tabac et les vers à soie. La population, indépendamment de quelques tribus Mo et des brigands Hos, comprend les Poueun, appelés aussi Thaï-phouon, qui habitent les régions basses et les sauvages Thaï-theng qui occupent les montagnes. Le pays

est divisé en huit sous-préfectures : Kan, Liem, Sen, Xong, Xat, Kouang, Kam et Mo ; le chef-lieu est Xieng-Kouang.

Depuis 1884, date de l'établissement de notre protectorat en Annam, l'ancienne principauté de Tran-Ninh relève de la province de Vinh ; c'est, néanmoins, en 1893 seulement que la France occupa effectivement le Tran-Ninh qui, jusque-là, était resté sous l'influence siamoise.

TRANNES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre-sur-Barse; 346 hab.

TRANQUEBUR (hindou *Taranganbâdi*). Ville maritime de l'Inde, sur la côte de Coromandel, à l'embouchure d'un bras de la Caveri; 6.000 hab. avec le faubourg indigène de *Poraiyar*. Fort Danneborg qui sert de prison. Cotonnades, raffineries de sel. Acheté en 1620 par les Danois au radjah de Tandjore, Tranquebur fut le centre des établissements danois de l'Inde vendus en 1845 à la Compagnie (anglaise) des Indes orientales.

TRANQUEVILLE-Graux. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Coussey; 308 hab.

TRANS. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères; 1.336 hab.

TRANS. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Riaillé ; 1.092 hab.

TRANS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Biais; 775 hab.

TRANS. Com. du dép. du Var, arr. et cant. de Draguignan; 1.203 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

TRANS-ALAÏ. Chaîne de montagnes asiatiques (V. Asie et Turkestan).

TRANSACTION. I. Droit romain. — C'est la convention ayant pour but de mettre fin à un procès déjà pendant ou de l'empêcher de naître. L'une des parties renonce à un droit prétendu par elle, moyennant un équivalent que l'autre partie donne ou s'engage à donner, cet équivalent pouvant être aussi une renonciation à un droit. Tant qu'elle reste à l'état de simple pacte, la transaction est dépourvue de force obligatoire. Sans doute la partie en faveur de qui il y aura eu renonciation pourra opposer la transaction, si l'autre partie s'avise d'intenter contre elle une action, au mépris de la renonciation consentie. Elle repoussera cette action par l'exception de dol. Mais cela ne suffit pas. Car cela ne lui donne pas le moyen de réclamer l'équivalent qu'elle s'est fait promettre en échange de sa renonciation. Il fallait qu'elle se fût fait promettre cet équivalent par stipulation. On rendait aussi obligatoire la transaction, d'une façon indirecte, en lui adjoignant une *stipulatio pœnæ* (V. Peine). Enfin, mais assez tardivement, on s'avisa que la transaction rentrait dans les *negotia nova*, dits *contrats innomés*. Chacune des parties, à la condition d'exécuter la convention, eut le droit d'*agere praescriptis verbis* contre l'autre pour obtenir ce que celle-ci avait promis. Les renonciations que suppose toute transaction et qui tendent à l'abandon du droit litigieux se faisaient, soit par *acceptilatio* (cas dans lequel était utilisée la formule créée par Aquilius Gallus, *stipulatio Aquiliana*, V. Aquilius Gallus), soit par *pactum de non petendo*. G. M.

II. Droit civil actuel. — La transaction est un contrat écrit auquel la loi donne l'autorité d'une décision de justice rendue en dernier ressort, et qui met fin à une contestation née ou prévient une contestation à naître. Elle ne peut intervenir qu'entre parties ayant capacité de disposer des objets auxquels elle est relative. Cependant le tuteur, le syndic de faillite, le prodigue, peuvent transiger, à la condition : le premier, de s'y faire autoriser par le conseil de famille sur avis de trois jurisconsultes désignés par le procureur de la République, de faire homologuer la transaction par le tribunal; le second, en la soumettant au tribunal de commerce ou civil, suivant qu'elle a pour objet des droits mobiliers ou immobiliers; le troisième, en se faisant assister de son conseil judiciaire. Le tuteur ne peut transiger avec le mineur devenu majeur qu'après la reddition de ses comptes de tutelle et la remise au pupille des pièces justificatives de ces comptes. Enfin, les communes, les départements, les établissements publics, doivent obtenir l'autorisation expresse du président de la République pour pouvoir transiger sur leurs droits. La transaction ne peut avoir pour objet qu'un intérêt civil. Elle ne pourrait porter sur l'état des personnes. Si l'intérêt civil qui fait l'objet de la transaction est la conséquence d'un délit ou d'un crime, la transaction sera sans influence sur la poursuite du ministère public qu'elle n'arrêtera pas. A côté de la transaction réglant les intérêts civils, il ne peut intervenir entre le ministère public et l'inculpé de convention mettant fin aux poursuites dirigées contre lui. Par exception, la poursuite des délits et contraventions en matière forestière peut être arrêtée, tant qu'un jugement définitif n'est pas intervenu, par une transaction entre le délinquant et l'administration des forêts, et même, lorsque la décision judiciaire définitive a été rendue, une transaction peut encore intervenir sur les peines et réparations pécuniaires, dommages-intérêts, amendes, confiscation, mais sur celles-ci seulement.

Par dérogation au principe que la transaction, dans toutes les matières où elle est autorisée entre parties maîtresses de leurs droits, est définitive dès qu'elle est arrêtée entre les intéressés, les transactions survenant pour arrêter une poursuite de faux incident ne peuvent être exécutées qu'après avoir été communiquées au ministère public et homologuées par le tribunal. Si elle prévoit ou interdit l'accomplissement de certains faits la transaction peut stipuler une clause pénale à la charge de celle des parties qui y contreviendrait. Restreinte expressément à l'objet qui y est énoncé, aux personnes qui y ont été parties et en tant qu'elles agissent en la qualité qu'elles ont prise dans l'acte, la transaction ne saurait, en aucun cas, être étendue à aucun autre objet similaire ou connexe, ni être opposée à des tiers où même à l'un des signataires s'il se présentait avec une autre qualité. Régulièrement constatée par acte écrit, elle a l'autorité d'une décision de justice définitive, elle ne peut donc être attaquée pour cause d'erreur de droit ou de lésion. Sa rescision ne peut être demandée qu'au cas d'erreur de fait sur la personne avec laquelle l'on a traité ou sur l'objet de la transaction. De même au cas de dol ou de violence, spécialement lorsqu'elle a pour objet de mettre fin à l'indivision entre cohéritiers. De même encore, si elle a été faite sur des titres nuls. Mais il ne sera même pas besoin de faire prononcer la nullité de la transaction qui tombera et sera caduque par la seule constatation de l'un des faits prévus : si elle a été consentie sur des pièces qui auront ensuite été reconnues fausses; si le litige auquel elle devait mettre fin avait déjà été terminé par une décision en dernier ressort que les parties ou l'une d'elles ignoraient, ou enfin si des titres retrouvés postérieurement à l'acte établissaient de façon formelle que l'une des parties n'avait aucun des droits sur lesquels elle a transigé.

Aucune formule sacramentelle n'est imposée pour la transaction, soumise seulement à l'obligation d'un acte écrit authentique ou sous seing privé; il suffit que les parties y expriment de façon nette leur formelle intention de régler leurs droits à l'amiable et de façon définitive.

Bibl. : Droit romain. — Dig., *De transact.*, II, 15. — Accarias, *Précis de droit romain ;* Paris, 1886-91, t. II, nos 708, 711, 590, note 2, 2 vol., 4e éd., in-8. — G. May, *Eléments de droit romain ;* Paris, 1900, n° 162, 6e éd., in-8.

TRANSATLANTIQUE (Navig.) (V. Bateau, t. V, p. 736).

TRANSBAÏKALIE (*Zabaïlskaya Oblast*). Province du S.-E. de la Sibérie, s'étendant à l'E. du lac Baïkal jusqu'à la frontière chinoise ou Mandchourie, au S. jusqu'à la Mongolie; elle a 613.475 kil. q. et 664.000 hab. en 1897. Le ch.-l. est Tchita. Nous renvoyons les lecteurs, pour les données générales sur cette contrée, aux mots Asie et Sibérie. Rappelons seulement que la Transbaïkalie est particulièrement caractérisée par les monts Iablonoï ou Stanovoï qui traversent la région du N. au S., et de puissantes ramifications de cette chaîne principale couvrent le terri-

toire à l'E. et à l'O., et en font un immense plateau parsemé de cimes de 800 à 2.000 m. d'alt.; un seul massif, le Tchokondo, dans le bassin de la Chilka, dépasse cette altitude; son élévation atteindrait 2.450 m. Le S.-O. de la province est moins élevé, on l'appelait autrefois *Daourie*, du nom d'un peuple toungouse qui l'habite; ses terrasses s'abaissent sur les steppes du désert de Gobi. Bien que traversée par deux grandes voies qui conduisent, l'une en Chine, l'autre vers le N., la Transbaïkalie n'a encore été jusqu'à présent que très sommairement explorée, d'abord par divers déportés politiques, notamment par le prince Kropotkine, vers 1875. Une mission scientifique officielle a fait une reconnaissance du pays, sous la conduite du géologue V. Obroutchev, durant les années 1895-98. Diverses études ont été faites, en outre, par les ingénieurs occupés aux travaux des mines de *Nertchinsk* (V. ce mot), dans la partie orientale de la contrée. Ces diverses explorations ont confirmé l'existence de minerais importants. La plupart des chaînes de montagnes contiennent des affleurements de roches cristallines, de granites, de gneiss et de micaschites. On y a aussi trouvé du sable aurifère, des minerais d'argent plombifère, du cuivre, du zinc, du mercure, du soufre, de la houille. Un tiers environ de la contrée, dans la partie S. notamment, peut être considéré comme cultivable, principalement dans les vallées des grands cours d'eau : en premier lieu, au S.-O., la Selenga, tributaire du lac Baïkal, et ses affluents de droite, Tchikoï, Chilok, Ouda; puis, au S.-E., les rivières du bassin de l'Amour : Orkhon (Argoun), qui forme la frontière russo-chinoise durant 950 kil.; Chilka, constituée par l'union de l'Onon et de l'Ingoda; enfin, au N., le Vitim, tributaire de la Lena, et ses nombreux affluents. Le climat, malgré son extrême rigueur, n'est pas défavorable à la culture. La moyenne de la température de l'année est de — 2°, 6; moyenne de l'hiver — 27°; mois de janvier — 30°; moyenne de l'été, 17°; mois de juillet + 19°. Durant la période de la végétation des plantes, la température est d'environ 13°, légèrement inférieure à celle de la région agricole du centre de la Sibérie. Les céréales mûrissent toutefois d'une manière très satisfaisante et malgré que le sol y soit presque continuellement gelé. Cette circonstance est attribuée à l'intensité de l'action des rayons solaires ainsi qu'à l'extrême pureté de l'air ambiant.

Une autre anomalie météorologique est la différence des précipitations durant les saisons d'été et d'hiver. Alors que la quantité de pluies, de mars à septembre, est de près de 400 millim., la quantité de neige tombée en hiver n'est que 7 millim. environ.

Au point de vue administratif, la Transbaïkalie, dont le ch.-l. est Tchita, a été détachée du gouv. d'Irkoutsk et organisée en 1851, subdivisée en trois cercles (*okrougs*), dont le nombre a été porté à sept : Bargousin, Nertchinsk, Nertchinskii Zavod, Seleginsk, Troïtzkozavsk, Tchita et Verkhné-Oudinsk. Pour la religion orthodoxe, la province forme l'éparchie de Selenga du diocèse d'Irkoutsk. La population est évaluée à environ 664.000 individus. Un tiers environ de ce chiffre est représenté par les Bouriates (bouddhistes) au S. et les Toungouses (chamanistes) au N. La colonisation russe, commencée dès les premières années du XVIIIe siècle, s'est surtout développée à mesure que furent découverts les divers gisements miniers. Une active propagande est faite actuellement pour amener des colons dans ce pays; l'établissement du chemin de fer transsibérien est destiné à donner une forte impulsion à ce mouvement. En 1897, on évaluait le nombre des Russes à 409.000 dont 13.000 déportés (dans le cercle de Nertchinskii Zavod), 166.870 paysans et 177.380 Cosaques; ces derniers sont établis le long de la frontière de la Chine; ceux de la vallée de l'Orkhon ont adopté les mœurs et souvent la langue des Mongols. Les colons de la région minière de Nertchinsk sont métissés de sang bouriate et toungouse, tandis que le type slave s'est conservé chez les paysans raskolniks qui forment la population agricole des vallées du Tchikoï, du Chilok, de l'Ouda et de la basse Selenga. — On récolte annuellement 3 millions d'hectolitres de céréales d'été (les semences gelant en hiver); on cultive aussi le lin (sur le Tchikoï), le chanvre, le tabac, les melons (dans le val de l'Onon); on élève 500.000 chevaux, 2.700.000 bœufs, des chameaux, des moutons. L'élevage est surtout pratiqué par les Bouriates. Les forêts ont été réduites au dixième de la superficie par des abatages imprévoyants et des incendies. La chasse a décliné et, avec elle, le commerce des pelleteries; les fameuses zibelines de Nertchinsk sont devenues rares. Cependant on tue encore des ours, des renards, des loups, des putois, des écureuils dans le cercle de Bargousin. La pêche est une ressource appréciable, notamment dans le lac Baïkal et ses affluents; on capture 5 à 6 millions de saumons, des omouls (*Coregonus*), etc. — La production industrielle est d'environ 5 millions de roubles par an; l'épuisement des mines en retarde les progrès (cf. l'art. SIBÉRIE). — Le commerce est assez actif; les échanges se font avec la Chine à Kiakhta (12 millions de roubles) et vers le bas Amour à Srietensk (2 mill. de roubles). Le chem. de fer transsibérien (V. SIBÉRIE) traverse la Transbaïkalie du S.-O. au N.-E., entre le Baïkal et l'Amour, sur une longueur de 1.400 kil. P. LEMOSOF.

TRANSBORDEUR. Les *transbordeurs* ou *ponts transbordeurs* ont été imaginés, il y a quelques années seulement, pour remédier aux inconvénients du passage des fleuves maritimes, en aval des grands ports, au moyen de bacs. Quatre, tous dus au constructeur Arnodin, de Paris, et à peu près semblables comme dispositions générales, fonctionnent actuellement à Bilbao, à Bizerte, à Rouen et, près de Rochefort, à Martrou. Nous ne décrirons que ce dernier, le plus récent (1899-1900) et aussi le plus grand. Il a remplacé un ancien bac à vapeur. Il se compose de deux pylônes métalliques d'une hauteur de 68 m., qui reposent, de part et d'autre de la Charente, sur des substructions en maçonnerie et qui supportent, à 50 m. au-dessus du niveau du fleuve, un tablier de pont suspendu, de 160 m. de portée, réduit à son ossature. Un chariot, qui peut rouler, sur ce tablier, d'une extrémité à l'autre, soutient, à hauteur des rives, avec de longs câbles de suspension, d'une solidité à toute épreuve, une plate-forme de 16 m. de longueur et de 14 m. de largeur, présentant, dans le sens longitudinal, une chaussée pour les voitures et deux trottoirs pour les piétons. Le déplacement du chariot, procuré par une machine électrique de la force de 20 chevaux installée dans un petit bâtiment au pied d'un des pylônes, entraîne celui de la plate-forme, et celle-ci passe, par un va-et-vient continuel, voitures et piétons, d'une rive à l'autre, sans gêner la navigation, même à voiles. La traversée, très rapide, s'effectue, d'ailleurs, sans qu'on ressente ni balancement, ni trépidation.

Le nom de *transbordeur* est quelquefois aussi donné aux *ferry-boats* américains (V. BATEAU, t. V, p. 733).

TRANSCASPIENNE (Prov.) (*Zakaspijskaia Ob'ast*). Prov. de l'Asie centrale russe, située à l'E. de la mer Caspienne, au N. de la Perse; elle est bornée au S.-E. par l'Afghanistan, au N.-E. par les khanats vassaux de Boukhara et Khiva, au N. entre les mers d'Aral et Caspienne par la prov. d'Ouralsk. Sa superficie est de 554.860 kil. q., sa population en 1897 de 372.193 hab. Elle comprend la partie occidentale de la plaine du Turkestan; au N. est le steppe d'Oust-Ourt, plateau miocène de 130 m. d'alt. moyenne, semé de lacs salés et dénué d'eaux courantes; au centre, une dépression occupée par le désert de Karakoum; le sol en est partagé entre les sables foncés à peu près fixés et de petites dunes; celles-ci plus nombreuses au N.-E. On y remarque les anciens lits desséchés de l'Oxus (Amoudaria) et plusieurs dépressions, dont la plus profonde (*Aria Palus* des anciens?) est à 44 m. au-dessous du niveau de la mer Caspienne. Au S. de la plaine désertique, on trouve une région fertilisée par les eaux qui découlent des mon-

tagnes Mourghab, formant les oasis de Pendjeh et de Merv; Héri-Roud formant celle de Tedjen; au pied des montagnes méridionales s'étend une zone cultivée de 10 à 30 kil. de large, s'élevant peu à peu à 100 et 200 m. au-dessus du désert, zone de terres alluviales et de loess que parcourt le chemin de fer transcaspien. La lisière montagneuse du S. commence au bord de la mer Caspienne, vers Kraznovodsk, par les collines de Kouba et Kourianyn (180 m.), contrefort du massif crétacé du Grand Balkan (1.635 m.), à l'E. de la baie de ce nom; le Petit Balkan (800 m.) le relie aux hauteurs de Kiourian-dagh (1.000 m.), du Kopet-dagh (2.522 m.), le massif septentrional du Khoraçan formant au N. le bassin de l'Atrek. A l'E. de Géok-Tépé, près d'Askabad, l'Ak-dagh atteint 2.980 m. Ces chaînes, formées par des plis anticlinaux de couches plus anciennes à mesure qu'on avance vers le S., sont profondément disloquées; les vallées synclinales sont remplies par des dépôts crétacés et nummulitiques. Ces massifs se continuent sur territoire persan et afghan par ceux de l'Elbourz et du Paropamise; au pied de ce dernier, la Transcaspie occupe le plateau de Badghiz, à l'O. du Mourghab, et celui de Karabel, à l'E.

Le climat est continental, la température moyenne de + 19°; elle atteint + 55° à l'ombre en été et descend à — 32° en hiver. La chute d'eau annuelle décroît de la Caspienne (872 millim. à Kraznovodsk) vers l'intérieur (19 millim. à Kizil-Arvat). La flore et la faune sont celles du Turkestan (V. Asie). On exploite le sel (17.000 t. en 1893), le gypse, le naphte, l'ozokérite. La population qui se partage en nomades et sédentaires est groupée autour des points d'eau. On y compte 206.109 hommes et 166.084 femmes. La majorité est formée de Turcomans (300.000) au S. du 40° lat. N.; les principales tribus sont les Tekké (de l'oasis d'Akhal-Tekké à celle de Merv), les Yomoudes (entre l'Atrek et l'Oust-Ourt), les Solors, les Saryks (entre le Héri-Roud et le Mourghab), les Ersari (à l'E. de Merv). Au N. vivent 50.000 Kirghis dans l'Oust-Ourt et la péninsule de Manghichlak; à côté d'eux, des Karakalpaks; dans les oasis et les villes, 10.000 Persans, 10.000 Russes, des Arméniens, des Tatars, des Juifs, etc. Cette population vit en premier lieu de ses troupeaux : 2 millions de moutons ou chèvres, 120.000 chameaux, 70.000 chevaux, 13.000 ânes, 40.000 bœufs. L'agriculture se développe à l'abri de la paix russe, et les Turcomans tendent à se fixer; on récolte de 4 à 10 millions d'hectolitres de céréales, blé, orge, un peu de riz, de sésame, de luzerne, beaucoup de melons, du raisin qu'on fait sécher, du coton. L'industrie domestique est à peu près bornée aux besoins de la famille; toutefois, on exporte des tapis, un peu de feutre et quelques tissus. Le commerce passe par le chemin de fer transcaspien, lequel, d'Ouzoum-Ada à Tchardjoui (sur l'Amou-daria), parcourt 1.050 kil. dans la province. Il part environ une caravane par jour pour Khiva et la Perse, il en arrive autant, et environ 150 de Boukhara et d'Afghanistan. On exporte des céréales, de la laine, des poissons, des peaux.

La province transcaspienne a été constituée en 1890; auparavant elle dépendait du gouvernement général du Caucase. Son ch.-l. est Askabad, elle se divise en cinq cercles : Askabad, Kraznovodsk, Manghichlak (ch.-l. Alexandrovsk), Merv, Tedjen (ch.-l. Sarakhs). Les villes principales sont Askabad, Kraznovodsk et le Nouveau Merv.

Histoire. — Le territoire transcaspien, en grande partie désertique, fut de date immémoriale parcouru par les hordes nomades turques (touraniennes) qui venaient battre le pied des fertiles plateaux de l'Iran. Aux époques de puissance, la Perse les subordonnait. L'oasis de Merv (Margiane) fut un centre important de civilisation. L'Oxus (Amou-daria) se déversait autrefois dans la mer Caspienne par l'intermédiaire du lac Sary-Kamich (ancien golfe desséché de cette mer); vers le IVe siècle av. J.-C., l'Aral se sépara de ce lac, et, peu après, l'Oxus se détourna vers le N., accentuant le caractère désertique de ces régions. Leur histoire fut celle de la Transoxiane ou Turkestan occidental; après les Perses et Alexandre vinrent les Parthes, les Sassanides et leurs rivaux turcs, les Arabes, les Turcs Seldjoukides, les Kharezmiens, les Mongols de Djengis, de Timour, les Euzbegs. Parmi les Turcomans, les deux tribus prépondérantes étaient, au XIXe siècle, les Saryk à l'E. et les Tekké à l'O., qui reprirent aux gens de Khiva l'oasis de Merv, occupée par ces derniers de 1830 à 1855; leur khan Kaouchik battit les Persans et tint en échec les Russes. Ceux-ci avaient pris pied sur la côte en 1716, et Pierre le Grand rêvait de faire d'Astrakhan un Saint-Pétersbourg asiatique; mais son armée fut détruite par les Kharezmiens, et ses conquêtes méridionales reprises par les Persans (1732). Le traité de Tourkmantchaï donna aux Russes la station navale de l'île d'Achour-ade pour tenir en respect les pirates turcomans. En 1834 fut créé le fort de Novo-Alexandrovsk, au fond de la baie de Kaïdak, au N. de la péninsule de Manghichlak; en 1846, on le remplaça par Novo-Petrovsk, aujourd'hui Alexandrovsk, à l'O. de la péninsule. En 1869 fut fondé Kraznovodsk; on en fit un ch.-l. de district, auquel on réunit celui de Manghichlak, détaché du gouv. d'Orenbourg, et on le plaça sous les ordres du gouverneur général du Caucase. La conquête de Khiva (1873) entraîna l'exploration du pays et la soumission des Turcomans Yomoudes. Le général Lomakine soumit le reste de l'Oust-Ourt (1874-76) et pénétra à Kizil-Arvat, mais il dut se replier (1877), et une nouvelle expédition échoua (1878); une troisième essuya une sanglante défaite à Géok-Tépé (1879). Dès lors, on comprit que l'on ne pouvait se passer de communications, et la construction du chemin de fer transcaspien fut poussée de front avec la conquête militaire. Skobelev dirigea les opérations; en oct. 1880, on posa les premiers rails à partir du fort Mikhaïlovsk; en décembre, on circulait sur 125 kil.; l'occupation de Géok-Tépé et l'écrasement des Turcomans de Denghil-Tépé en janv. 1881 entraînèrent la soumission de l'oasis d'Akkal-Tekké (mai); la frontière persane fut délimitée (1881); le chemin de fer fut poussé jusqu'à Kizil-Arvat (231 kil.) et ouvert en juil. 1883; les gens de Merv et de Tedjen vinrent offrir leur soumission à Alikhanov en déc. 1883; les nomades Solors et Saryks suivirent. Les Afghans réclamèrent, à l'instigation des Anglais, et des pourparlers furent engagés pour la délimitation; les Afghans ayant voulu s'installer sur la r. g. du Kouchk en furent chassés par le général Komarov qui les battit à Tach-Kepri (mars 1885). La délimitation signée en 1887 laissa Pendjeh aux Russes. Le chemin de fer transcapien avait été, du côté de la mer, allongé de 27 kil., afin de reporter la tête de ligne au port que l'on créait à Ouzonn-Ada (1886), vers l'E., il fut poussé jusqu'à Merv où la locomotive entra le 7 juil. 1886, à 820 kil. de la mer; le 13 déc., elle arrivait à Tchardjoui sur l'Amou-daria. Depuis, le chemin de fer a été non seulement continué à l'E. vers Samarcande, Tachkend, etc., mais complété à l'O. par un embranchement de 135 kil. qui le relie au port de Kraznovodsk (cf. l'art. Turkestan).

Bibl. : Obroutchev, *la Dépression transcaspienne*, en russe, dans *Mémoires de la Société de géographie*, 1890. — Carte au 210.000e en 9 feuilles de l'état-major russe (1885-88), et réduction au 840.000e, 1885.

TRANSCAUCASIE (V. Caucase).

TRANSCENDANT, TRANSCENDANTAL. I. Philosophie. — Dans le langage usuel, transcendant se dit de toute connaissance élevée au-dessus des notions courantes; on parle, par exemple, de mathématiques transcendantes. Dans la philosophie scolastique, sont transcendantes les notions qui dépassent tout genre et toute catégorie : l'être, l'unité, la vérité. Dans la *Critique* de Kant, le transcendant est ce qui dépasse toute expérience possible, ce qui ne peut être l'objet d'aucune intuition phénoménale, le noumène, qui peut être simplement pensé en vertu des lois nécessaires de la pensée. Transcendant s'oppose ainsi à immanent. Dieu est transcendant en ce sens que son existence ne saurait être connue au sein ni par le moyen du monde

physique. Il est simplement un *idéal* de la raison pure, dont la foi morale peut seule affirmer l'existence.

Transcendantal, chez Kant, a une signification toute différente de transcendant. Est transcendantal tout élément à priori de la représentation ou de la pensée. Ainsi, l'intuition de l'espace est transcendantale en ce sens qu'elle est la condition à priori de toute expérience sensible, mais que, d'autre part, elle est dénuée de toute portée en dehors de cette expérience. La méthode transcendantale, qui est l'essentiel de la critique, consistera donc à déterminer à priori la forme nécessaire de toute connaissance, sensible ou intelligible. La déduction transcendantale consistera à déterminer à priori comment ces formes, une fois trouvées, rendent possible l'expérience et la science, à montrer comment le réel doit nécessairement rentrer dans les cadres de l'esprit. Le schématisme transcendantal est l'acte par lequel l'imagination offre à priori aux concepts la forme figurée du temps, grâce à laquelle ces concepts deviennent applicables à l'expérience sensible. Kant appelle enfin paralogisme transcendantal le raisonnement abusif qui conclut des lois expérimentales de la pensée à l'unité et à l'identité métaphysique de l'âme.

II. Mathématiques. — En mathématiques le mot transcendant est équivalent à non algébrique. Une fonction transcendante est une fonction qui n'est pas algébrique. Un nombre transcendant est un nombre qui n'est pas racine d'une équation à coefficients entiers. On connaît deux nombres transcendants depuis les travaux d'Hermite et Lindemann : ce sont les nombres e et π.

TRANSCRIPTION. L'acte qui fait passer la propriété immobilière d'une personne à une autre, comme la vente, la donation, par exemple, est parfait entre les parties par le seul effet de leur consentement sans qu'il soit besoin de la tradition. Mais à l'égard des tiers, qui peuvent avoir acquis ou acquérir des droits sur le même immeuble, l'aliénation n'est opposable qu'autant qu'il y a eu *transcription* de l'acte de vente ou de donation. Lorsqu'il s'agit, non plus de droits réels, mais de privilèges ou d'hypothèques, la même opération s'appelle *inscription* (V. Privilèges, t. XXVII, p. 702).

Le code civil n'avait soumis à la transcription que les aliénations à titre gratuit. La loi du 23 mars 1855, qui régit aujourd'hui la matière, l'a étendue aux aliénations à titre onéreux. Elle constitue le mode général de publicité des aliénations immobilières et elle a lieu au bureau du conservateur des hypothèques, institué au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement, là même où a aussi été établie la publicité des hypothèques et des privilèges. (V. Conservateur, t. XII, p. 532). L'acquéreur y dépose, dans le plus bref délai, une expédition de l'acte de vente, que le conservateur copie littéralement sur le registre à ce destiné. La publicité résulte de ce que l'acte ainsi transcrit doit être communiqué par le conservateur, moyennant une faible rétribution, à toute personne, sans qu'il ait à s'enquérir des motifs de la recherche (art. 2196 du C. civ.). La transcription constitue, de la sorte, une mesure préventive qui prémunit, dans la mesure du possible, contre la fraude et les surprises. La personne qui se propose d'acquérir un immeuble sait ainsi si celui qui en est le propriétaire apparent l'est réellement, quels sont les démembrements qui en ont été consentis, les charges qui le grèvent, en un mot, s'il n'existe aucune cause qui mette le futur acquéreur en danger d'éviction. Il lui suffit de remettre au conservateur une *réquisition*, de lui donner, soit copie de son registre de transcription en ce qui concerne l'immeuble dont s'agit, soit un certificat négatif s'il n'en existe pas. Evidemment, et malgré la transcription, un propriétaire malhonnête peut vendre son immeuble à une personne, et, le même jour, conférer à une autre une hypothèque sur ce même immeuble. C'est à ce dernier à user de prudence pour déjouer ces combinaisons : la loi n'a pu le protéger que dans la mesure du possible.

Il arrive souvent que plusieurs actes sont déposés le même jour pour être transcrits et qu'il y a, pour les conservateurs, impossibilité matérielle d'opérer cette transcription. La loi du 5 janv. 1875 y a pourvu de la manière suivante. Les conservateurs sont tenus d'avoir un registre sur lequel ils inscrivent jour pour jour, et même dans certains cas heure par heure, et par ordre numérique, les remises qui leur sont faites d'actes de mutation et de saisie immobilière destinés à être transcrits. Ils donnent aux requérants, pour chaque acte, une reconnaissance sur papier timbré qui rappelle le numéro du registre sur lequel la remise a été inscrite, et ils ne peuvent transcrire les actes surs le *registre des transcriptions* qu'à la date ou dans l'ordre des remises qui leur ont été faites. Le registre prescrit par cet article est tenu double, et l'un des doubles est déposé sans frais dans les trente jours qui suivront sa clôture au greffe du tribunal civil d'un arrondissement autre que celui où réside le conservateur.

Le conservateur des hypothèques est responsable des omissions ou erreurs par lui commises (V. Conservateur). Les frais de la transcription sont à la charge de l'acquéreur, à moins de stipulation contraire. Du reste, la transcription peut être requise par toute personne intéressée, par le vendeur, par l'acquéreur ou par les créanciers du vendeur, sans qu'il y ait lieu de distinguer si l'acte est authentique ou sous seing privé. Elle n'est, par contre, obligatoire ni pour les uns ni pour les autres, et la loi ne fixe aucun délai pour son accomplissement. Elle ne peut être remplacée par aucune autre formalité.

Voici quels sont, aux termes des art. 1 et 2 de la loi du 23 mass 1855, les actes soumis à la transcription : 1° actes entre vifs, translatifs de propriété immobilière ou de droits réels susceptibles d'hypothèques ; 2° actes portant renonciation à ces mêmes droits ; 3° jugements qui déclarent l'existence d'une convention verbale de la nature ci-dessus exprimée ; 4° jugements d'adjudication, autres que ceux rendus sur licitation au profit d'un cohéritier ou d'un copartageant ; 5° actes constitutifs d'antichrèse, de servitude, d'usage et d'habitation ; 6° actes portant renonciation à ces mêmes droits ; 7° jugements déclarant l'existence en vertu d'une convention verbale ; 8° baux d'une durée de plus de dix-huit années ; 9° actes ou jugements constatant, même pour bail de moindre durée, quittance ou cession d'une somme équivalente à trois années de loyers ou fermages non échus.

Bibl. : Troplong, *Commentaire de la loi du 23 mars 1855 sur la transcription* ; Paris, in-8. — Mourlon, *Loi sur la transcription en matière hypothécaire*, 1855, in-8. — Flandin, *De la Transcription*, 1861, 2 vol. in-8. — Berger, *Transcription*, 1875. — Verdier, *Transcription hypothécaire* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8.

TRANSEPT (Archit.). Vaisseau transversal qui s'étend entre le chœur et la nef d'un grand nombre d'églises. Le transept (de *transseptum*, partie au delà de la clôture ou chancel) a un sens symbolique puisqu'il donne au plan de l'église la forme d'une croix. Il semble avoir été imaginé en Orient où la basilique bâtie par Constantin à Bethléem a un transept et où l'église de Saint-Siméon (Syrie centrale) présente au v[e] siècle le plan en croix grecque. En Occident, on trouve à Rome un transept dans les basiliques de Saint-Pierre-ès-Liens et de Saint-Paul hors les Murs. Le transept peut être plus ou moins saillant ; dans les églises à collatéraux, il peut ne pas dépasser l'alignement des bas côtés.

Les extrémités du transept peuvent s'arrondir en absides : c'est un plan fréquent dans l'architecture germanique et lombarde. On le trouve aussi en France à l'époque romane dans certaines églises du Centre : Montagrier et Neuvic (Dordogne), Peyrusse-Grande (Gers), Fossés et Saint-Macaire (Gironde), Saint-Martin-de-Londres (Hérault), Saint-Romain-le-Puy (Loire), Riotord (Haute-Loire), Aubiac, Courbiac (Lot-et-Garonne), Mailhat-la-Mongie, Montfermy (Puy-de-Dôme), etc., et à l'époque

gothique dans la région septentrionale surtout, où s'est exercée l'influence germanique (cathédrales de Tournai (transition), Noyon, Soissons; église de Châalis (Oise), églises démolies de Saint-Lucien de Beauvais, Cambrai, Valenciennes. Ce plan se rencontre aussi quelquefois encore dans le Centre, comme à Saint-Maurice de Gensay (Vienne), Saint-Lyphard de Meung et Le Vigan (Loiret).

L'absence ou l'adoption du transept est sans rapport avec l'importance de l'église : beaucoup de chapelles de villages en ont, tandis que de très grandes églises peuvent en être dépourvues.

Quelques rares églises ont deux transepts : à l'époque romane, la principale était celle de Cluny; celles de Souvigny et de Saint-Benoît-sur-Loire imitent en petit cette disposition; au XIII[e] siècle, l'église de Saint-Quentin possède encore deux transepts. Dans l'école germanique, il existe une série d'églises à deux transepts, mais d'un type tout différent : ce sont des églises à absides opposées, précédées chacune d'un transept, comme la cathédrale de Worms, ou des églises à narthex plus large que la nef, tandis que les précédentes ont leurs deux nefs transversales vers l'E. Le transept peut être moins élevé que la nef, comme à Ebreuil (Allier, XI[e] s.), le Vignogoul (Hérault, XIII[e] s.), Nicosie (Chypre, XIII[e] s.), ou plus souvent égal à la nef. Il peut avoir des collatéraux; ce développement existe à l'époque romane à Saint-Sernin de Toulouse, Conques, Compostelle, Ely (Angleterre), Lillers (Pas-de-Calais), mais il est très rare; il est, au contraire, fréquent dans l'architecture gothique. Le transept a généralement des chapelles à l'E.; leur nombre est variable. L'intersection de la nef et du transept se nomme *carré du transept* ou croisée; il est couvert d'une coupole dans les écoles romanes du S. et de l'E. de la Loire et surmonté d'une tour-lanterne dans les écoles normande, germanique et lombarde. C. ENLART.

TRANSFÈREMENT (Admin. crim.) (V. PRISON).

TRANSFERT (Législ. et Fin.) (V. CESSION et VALEURS MOBILIÈRES).

TRANSFIGURATION (Fête de la). Elle a été instituée pour célébrer le souvenir du fait relaté dans les Evangiles selon *saint Matthieu* (XVII, 1-8), *saint Marc* (IX, 1-8), *saint Luc* (IX, 28-36) : « Jésus, ayant pris avec lui Pierre, Jacques et Jean, monta sur une montagne pour prier. Pendant qu'il priait, son visage parut tout autre, et ses habits devinrent blancs et resplendissants comme un éclair. En même temps deux hommes s'entretenaient avec lui. C'était Moïse et Elie, qui apparurent avec gloire et parlaient de sa mort, qu'il devait accomplir à Jérusalem ». La légende, prétendant compléter le récit évangélique, place ce fait sur le mont Thabor. — On a dit que cette fête était déjà célébrée en Orient, dès le IV[e] siècle, et qu'elle ne fut établie en Occident qu'après le V[e] siècle. Cela n'est attesté par aucun document sérieux. Néanmoins, l'institution paraît fort ancienne : on la trouve mentionnée dans le calendrier *arménien*, au 14 juillet; dans les calendriers *byzantin* et *éthiopien*, et dans le *Martyrologe romain*, au 6 août. En 1456, Calixte III composa un office pour cette fête, et y attacha des indulgences en mémoire d'une victoire remportée en la même année sur les Turcs, près de Belgrade. E.-H. V.

TRANSFIXION (Chir.). C'est le procédé de taille des lambeaux qui consiste à passer un couteau de part en part à la base du lambeau et à le tailler de dedans en dehors. Ce mot désigne encore le procédé d'ablation de tumeur en divisant la tumeur de la base au sommet en deux parties que l'on enlève ensuite successivement.

TRANSFORMATEUR (Electr.). Un transformateur de courants alternatifs est un appareil destiné à remplacer un courant électrique par un courant de même fréquence et de tension différente. Il se compose essentiellement d'une bobine en fer, sur laquelle s'enroulent des fils parcourus séparément par les deux courants; l'un des courants, appelé *primaire*, engendre l'autre, appelé *secondaire*, par un effet d'induction. L'intensité primaire n'est pas en concordance avec la force électromotrice : il y a un *décalage* plus ou moins important. L'hystérésis, les courants de Foucault et les résistances des circuits donnent lieu à des pertes d'énergie qui se manifestent par l'échauffement des fils; avec un appareil bien installé, la température ne doit pas dépasser 70° C. Le rendement est d'ailleurs variable avec la charge. Les deux courants ayant le plus souvent des tensions très inégales, l'isolement doit être établi avec grand soin. Ordinairement le transformateur est renfermé dans une boîte en fonte, remplie d'huile ou de paraffine. Il est prudent de disposer des appareils de mise à la terre pour éviter les accidents qui résulteraient d'un contact accidentel entre les deux courants. Il existe aussi des transformateurs de courants continus, mais ils sont bien plus compliqués que ceux des courants alternatifs. Le procédé le plus ordinaire consiste à mettre en action, au moyen du courant primaire, un moteur électrique qui fait tourner une dynamo produisant le courant secondaire. Pour transformer un courant alternatif en courant continu, ce qui est nécessaire, par exemple quand on veut charger des accumulateurs, on peut avoir recours à l'emploi de champs tournants ou à celui de moteurs synchrones. L. LECORNU.

TRANSFORMATION. I. Géométrie. — TRANSFORMATION DES COORDONNÉES. — C'est un problème qui a pour but de calculer les coordonnées d'un point dans un système, en fonction des coordonnées du même point dans un autre système. On trouvera dans les traités d'analyse les plus usuelles parmi les formules très nombreuses qui en procurent la solution. Elles sont d'un caractère trop spécial pour que nous jugions utile de les reprduire ici.

TRANSFORMATION DES FIGURES. — Si l'on fait subir aux coordonnées des points d'une figure une transformation, ou, ce qui revient au même, un changement de variable, le point M qui avait pour coordonnées $x, y, \ldots$ va avoir pour coordonnées $x', y', \ldots$ Il sera remplacé par un autre point M′ qui sera le *transformé* ou le correspondant de M, ou même si l'on veut l'image de M. L'ensemble des points M′ constituera la figure transformée de la figure ensemble des points M. Telle est la définition la plus générale que l'on puisse donner du problème de la transformation, définition qui s'applique aux figures planes, aux figures dans l'espace et même à l'hyperespace. Les coordonnés $x, y \ldots$ sont d'ailleurs quelconques, rectilignes ou curvilignes, cartésiennes ou tangentielles; les $x, y \ldots$ peuvent être ou ne pas être de même espèce que $x', y' \ldots$

Deux figures égales sont transformées l'une de l'autre par une substitution orthogonale de déterminant un; deux figures semblables sont transformées l'une de l'autre par une substitution résultant d'une multiplication des coordonnées par un facteur et d'un déplacement; les figures *homographiques* sont transformées l'une de l'autre par une substitution linéaire, etc. (V. HOMOGRAPHIE, HOMOLOGIE, INVERSION, CONFORME, SUBSTITUTION, QUADRATIQUE...).

Nous ne pouvons ici considérer le problème général de la transformation des figures dont le champ embrasse toute la géométrie supérieure et la théorie de l'hyperespace. Disons, toutefois, que la transformation d'une figure permet de généraliser à l'infini les propriétés élémentaires des figures, ainsi qu'on peut le voir dans les articles consacrés aux mots auxquels nous avons renvoyé.

II. Mécanique. — TRANSFORMATION DE MOUVEMENT. — Les mécanismes sont des appareils destinés essentiellement à réaliser la transformation d'un mouvement en un autre. Par exemple, le système constitué par une bielle et une manivelle permet de transformer un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement de rotation continue. L'étude des mécanismes fait l'objet de la cinématique appliquée (V. ORGANE).

BIBL. : GÉOMÉTRIE. — Les œuvres de CHASLES et PONCELET, les traités classiques de SALMON, et, d'une façon générale, tous les traités d'analyse un peu étendus.

TRANSFORMISME. Le transformisme, c.-à-d. la théorie d'après laquelle les espèces animales et végétales vivant actuellement descendraient d'espèces antérieures et différentes, n'a guère fait son apparition dans la science qu'il y a, au plus, un siècle. On peut trouver dans des écrits antérieurs des affirmations plus ou moins précises de la variabilité des espèces : par exemple, les ouvrages publiés par De Maillet sous le pseudonyme de *Telliamed* (*Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français sur la diminution de la mer*, 1748) et par Robinet (*De la nature*, 1766) contiennent, à n'en pas douter, l'exposé d'une doctrine contraire à celle de la fixité, mais la manière dont la question est traitée et le peu de documents à l'appui que fournissent ces auteurs ne permettent pas de considérer l'hypothèse du transformisme comme ayant acquis avec eux droit de cité dans la science proprement dite. On a voulu aussi considérer Gœthe comme le père du transformisme, mais il n'a pas de droits bien réels à cette gloire, quoique son beau mémoire sur les métamorphoses des plantes traite un sujet qui ne manque pas de rapport avec la question de la variation des espèces et que, d'autre part, dans d'autres ouvrages, il ait plusieurs fois affirmé sa croyance à la transformation des êtres vivants. Lamarck le premier, dans deux ouvrages immortels (la *Philosophie zoologique* et *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*), fit un exposé complet de l'hypothèse de la descendance et donna, en outre, l'explication des moyens naturels par lesquels se produit la variation adaptative. Dans son essai d'explication, on peut relever, à côté de principes admirables, des conceptions erronées dues au peu d'avancement des sciences naturelles à l'aurore du XIXe siècle. Néanmoins, on ne doit plus aujourd'hui lui contester la gloire d'avoir posé et partiellement résolu la question de l'origine des espèces. Geoffroy Saint-Hilaire travailla dans la même voie et donna des explications légèrement différentes de celles de Lamarck, mais l'autorité despotique de Cuvier étouffa le transformisme au berceau et l'élimina de la science pour trente ans. Cette séduisante théorie était donc complètement oubliée quand, en 1859, elle fit avec Darwin une rentrée majestueuse dans le monde savant. L'*Origine des espèces par voie de sélection naturelle* produisit un tel mouvement d'idées que Darwin fut considéré par tous comme ayant introduit dans la science une donnée entièrement nouvelle ; Lamarck était oublié, et le mot *darwinisme* se substitua au mot *transformisme*. Cependant Darwin n'avait donné du transformisme qu'une interprétation nouvelle ; tout l'honneur de l'hypothèse revient à Lamarck auquel, d'ailleurs, le grand naturaliste anglais n'a pas rendu justice ; mais il faut bien dire aussi que, sans l'ouvrage de Darwin, sans son ample moisson de faits et son ingénieuse interprétation de la variation progressive, le transformisme ne serait peut-être jamais sorti de l'oubli. Quoi qu'il en soit du mérite relatif des deux grands évolutionnistes, c'est de Darwin que date l'enthousiasme des chercheurs pour la question de l'origine des espèces. Hæckel en Allemagne, Huxley en Angleterre, se firent les apôtres de la nouvelle science ; aujourd'hui, quarante ans après l'apparition du livre de Darwin, il n'y a peut-être plus au monde un naturaliste sérieux qui ne soit adepte de la théorie transformiste, mais le nom de Lamarck a repris la place qui lui était due ; à côté des darwiniens qui veulent tout expliquer par la sélection naturelle, il y a les lamarckiens qui donnent une importance prépondérante aux principes exposés dans la *Philosophie zoologique*, et de cette noble émulation entre les deux écoles transformistes sont nés d'admirables travaux qui ont renouvelé les sciences naturelles. Le transformisme a eu une telle influence sur la biologie que l'étude complète de la théorie de la variation entraînerait celle de la biologie tout entière. Nous devons, dans cet article, nous limiter à l'étude des grandes lignes de cette théorie.

C'est la paléontologie qui a, plus que toute autre science, nécessité le transformisme. On avait d'abord admis, naturellement, en considération du dogme de la création, que toutes les espèces vivantes avaient été créées au début telles que nous les connaissons aujourd'hui : [*Tot numeramus species*, disait Linné, *quot ab initio creavit infinitum Ens*. La découverte des fossiles dans des terrains assez anciens amena une modification dans cette manière de voir ; ces fossiles différaient en effet étrangement des êtres vivants connus aujourd'hui, mais le dogme de la création était si profondément ancré dans les esprits que, loin de conduire au transformisme, la constatation des différences entre les êtres passés et les êtres actuels fit admettre des créations successives. Les géologues croyaient encore à une série de cataclysmes qui auraient de temps en temps bouleversé l'aspect du monde et impitoyablement détruit tous les êtres existant préalablement à la surface du globe. Après chaque bouleversement, le monde était repeuplé par des créations nouvelles, hypothèse qui était d'ailleurs en parfait désaccord avec l'histoire de l'Arche de Noé conservant les espèces à travers le déluge. C'est néanmoins à cette fragile théorie que se rattacha Cuvier pour lutter contre le transformisme naissant. Plus tard, sous la grande impulsion de Lyell, les géologues renoncèrent au système des cataclysmes pour adopter celui des transformations progressives de l'écorce terrestre sous l'influence de l'action très prolongée de forces continues. La conséquence naturelle de cette nouvelle manière de voir était de faire abandonner la théorie des créations multiples succédant à des destructions totales ; la continuité des variations de la surface du globe devait amener à croire à une continuité analogue dans les formes vivantes et remplacer par l'hypothèse de la transformation des espèces celle de la destruction périodique de tous les êtres vivants. Quoiqu'il n'ait conduit qu'indirectement au transformisme par la compréhension des modifications lentes de la Terre, Lyell doit donc être placé à côté de Darwin et de Lamarck. La paléontologie est venue en aide à la géologie et a donné des preuves plus directes de la variation. Malgré la rareté des documents paléontologiques, malgré tous les hasards nécessaires à la conservation d'un fossile à travers les causes si nombreuses de destruction, on a pu reconstituer pour certaines espèces animales actuelles une véritable généalogie qui établit une continuité de formes ne pouvant s'expliquer que par des variations successives. L'exemple le plus célèbre est celui du cheval et de son pied monodactyle. On trouvera d'ailleurs un grand nombre d'exemples analogues dans les livres de Gaudry (*les Enchaînements du monde animal*) et de Cope (*The primary factors of organic Evolution*), et la seule inspection des figures de ces ouvrages suffirait à convaincre un esprit non prévenu du bien fondé de la théorie transformiste. Comment se fait-il donc que, aujourd'hui encore, tant de livres contestent la valeur de cette théorie et la considèrent comme dénuée de fondement? C'est que, comme le dit plaisamment Huxley, Darwin a imposé à l'homme une des choses qu'il redoute le plus, la nécessité de reviser ses convictions. La transformation des espèces nécessite, pour être bien comprise, une étude longue et pénible, tandis que le dogme de la création immédiate ne demandait aucun effort. Il y a autre chose encore : le transformisme, s'étendant à tout le règne animal, atteint l'homme lui-même. Combien les ennemis de Darwin n'ont-ils pas tiré parti de ce fait que le grand évolutionniste anglais nous donnait les mêmes ancêtres qu'aux singes? Beaucoup d'hommes ne sont pas flattés de cette parenté, et la blessure d'amour-propre qui en résulte a conduit certains naturalistes à nier, contre toute évidence, les faits les mieux prouvés. La discussion entre Huxley et Owen est fort instructive à cet égard. Il est certain pour tout individu qui a désigné un singe anthropoïde que la structure de cet animal, tant par son squelette que par ses viscères, ne diffère *en aucun point*

essentiel de celui de l'homme ; il y a seulement des variations dans les proportions. Owen, obéissant à des idées préconçues, affirma, sur la foi de figures trompeuses et sans avoir jamais disséqué un cerveau d'anthrophoïde, que certaines parties du cerveau de l'homme (parties en réalité peu importantes) manquaient à celui du gorille ou du chimpanzé. Cela fit beaucoup de bruit ; on crut ou l'on voulut croire, dans certains milieux, que le transformisme avait vécu. Huxley, ayant réussi à se procurer un cerveau de l'espèce incriminée, y découvrit sans la moindre peine les parties dont Owen avait affirmé l'absence. Il écrivit à Owen qu'il était en mesure de lui démontrer, pièces en main, l'erreur matérielle dont il avait été victime. Cela n'empêcha pas Owen, deux ans plus tard, de répéter officiellement dans un congrès son affirmation première. Un tel exemple suffit à faire comprendre quelles difficultés a rencontrées le transformisme avant d'être adopté par la presque totalité des savants.

Ainsi donc, les espèces se modifieraient insensiblement, et ce serait l'accumulation de petites variations pendant une très longue suite de siècles qui aurait produit les divergences constatées aujourd'hui entre les divers types du règne animal et du règne végétal. Mais alors, disent les adversaires de cette manière de voir, puisque tout s'est fait par gradations insensibles, montrez-nous donc tous les intermédiaires. Darwin a répondu à cette objection en s'appuyant sur la pauvreté des collections paléontologiques ; il faut tant de conditions réunies pour qu'un fossile soit conservé à travers les chances de destruction que nous devons nous estimer bien heureux de trouver dans les couches géologiques les quelques débris que nous y trouvons. Quant aux espèces encore vivantes, Darwin explique également, d'une manière fort plausible, qu'elles ne comprennent plus les types intermédiaires moins bien armés, moins exactement adaptés. Il faut donc se contenter de constater la continuité, quand elle ressort par hasard des découvertes paléontologiques, comme dans le cas du cheval, et admettre dans les autres cas que les types intermédiaires ont disparu sans laisser de trace vivante ou fossile. Cette question de la continuité se posait en particulier pour l'homme avec plus d'intérêt que pour les autres espèces animales. Entre l'anthropoïde et l'homme, il y a des divergences indéniables. Huxley, comparant la descendance commune de l'homme et du gorille à la bifurcation d'un sentier au coin d'une crevasse de montagne, constate que la différence existant aujourd'hui entre ces deux espèces ressemble au gouffre qui sépare les deux branches du sentier à mesure qu'on s'éloigne de la bifurcation. Pour franchir le gouffre, il faut remonter au point de départ. Mais, disent les adversaires du transformisme, montrez-nous ce point de départ. Par exemple, entre la capacité cranienne du singe le plus élevé et celle de l'homme le plus inférieur, il y a une différence qui est presque du simple au double ; montrez-nous le crâne de l'ancêtre qui a une capacité intermédiaire. A cela on répondait il y a dix ans par la pauvreté des archives paléontologiques et par la disparition des types intermédiaires : on n'osait pas espérer que des découvertes ultérieures combleraient la lacune, lorsqu'en 1892, le Dr Dubois trouva à Trinil, dans l'île de Java, le crâne intermédiaire demandé. On donne le nom de *Pithecanthropus* à l'animal qui a laissé ce crâne, mais les non-transformistes qui promettaient d'avance de se laisser convaincre par la découverte de ce type, tant qu'ils espéraient qu'on ne la ferait pas, déclarent aujourd'hui que ce crâne n'a aucune valeur comme intermédiaire ; que c'est un crâne d'idiot, etc. Il est inutile d'insister sur cette question ; il est probable que, longtemps encore, on niera la valeur de la théorie transformiste, pour des raisons qui n'auront rien de scientifique.

Cependant, si les espèces varient, on doit le constater soit expérimentalement, soit par l'observation, sur les êtres vivant actuellement et, en effet, la simple inspection des animaux prouve qu'ils varient sans cesse ; les enfants d'un même couple présentent, à côté de beaucoup de caractères communs, des divergences non moins appréciables : mais ces divergences sont-elles assez importantes pour permettre de dire que l'espèce a varié. Jamais en une génération, cela est certain, et lorsqu'on a pu suivre ces divergences pendant un grand nombre de générations, l'observation n'a jamais été assez prolongée pour être comparable à la durée des époques géologiques pendant lesquelles se sont différenciées les espèces. Néanmoins, chez quelques types inférieurs, on a obtenu dans les laboratoires des variations très importantes, mais ces variations ont-elles, comme on dit couramment, *dépassé les limites de l'espèce ?* Naturellement, pour répondre à cette question, il faudrait une définition précise de ce qu'on entend par *espèce* en biologie, et il est extraordinaire que l'on discute depuis si longtemps la question de savoir si l'espèce est variable, sans s'être occupé d'avance de donner au terme espèce un sens absolument rigoureux. Quand une variation est obtenue, les non-transformistes prétendent toujours qu'elle a donné lieu à une *variété* et non à une espèce nouvelle. Qu'est-ce donc qu'une espèce ? Darwin a renoncé à le dire ; dans ses ouvrages, d'ailleurs, comme dans ceux de Lamarck, de Cuvier, etc., l'idée d'espèce est toujours encombrée de l'idée de parenté, et c'est là un manque de logique. Les êtres vivants jouissent d'une propriété qui les distingue des corps bruts ; c'est la faculté de reproduction. Que les rejetons soient, dans le cas des êtres inférieurs, *identiques*, dans le cas des êtres supérieurs, *semblables* seulement à leurs parents, c'est ce que chacun peut vérifier facilement. De là la complication qui existe dans la notion courante d'espèce. Il est, en effet, facile de constater que les enfants sont de la même espèce que leurs parents ; bien plus, au cours d'une observation limitée, on voit toujours que les êtres vivants, quels qu'ils soient, dérivent d'êtres de même espèce qu'eux. On peut affirmer qu'aujourd'hui il n'y a sur la terre aucun être vivant qui ne provienne d'un être de même espèce que lui ; l'espèce est héréditaire dans le cas normal, et il n'est pas d'être vivant qui ne tienne son espèce de l'hérédité. De cette constatation à la confusion entre la notion d'espèce et celle d'hérédité, il n'y avait qu'un pas ; on l'a franchi immédiatement. On a défini l'espèce par l'hérédité, par la parenté, comme si la notion d'espèce n'était pas une notion primitive, une notion logique indépendante des propriétés spéciales aux corps que l'on classe dans les espèces ; on peut définir rigoureusement l'espèce dans les corps bruts, et les corps bruts ne se reproduisent pas ; si les êtres vivants ne se reproduisaient pas, ils appartiendraient néanmoins à des espèces ; s'il n'y avait pas deux individus qualitativement identiques, il y aurait autant d'espèces que d'individus, c.-à-d. que la notion d'espèce, applicable aux corps bruts, est indépendante des qualités spéciales des corps vivants. L'espèce, une fois définie logiquement, on *constate* que les êtres vivants ont la propriété tout à fait caractéristique de donner naissance à des êtres *de même espèce qu'eux*, mais, je le répète, cela est une propriété que l'observation découvre ; c'est, si l'on veut, le premier chapitre de l'hérédité, le premier résultat de son étude : *l'espèce est héréditaire.* Dans tous les traités d'histoire naturelle, on retrouve la confusion entre la question de la définition de l'espèce et le fait que les enfants sont de même espèce que leurs parents ; le chapitre sur l'espèce commence toujours par la remarque de l'hérédité spécifique ; Cuvier a défini l'espèce : « la collection de tous les êtres organisés descendus l'un de l'autre ou de parents communs et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux ». Après une série de considérations sur les métis, Ed. Perrier écrit dans son traité de zoologie : « Il est donc bien clair que les individus appartenant à une même lignée, *constituant*, par conséquent, *une espèce absolument authentique*, peuvent différer beaucoup les uns des autres. Or, dans l'impossibilité où sont les naturalistes de savoir

quels liens de parenté peuvent unir les individus plus ou moins semblables qu'ils étudient, ils décrivent comme autant d'espèces distinctes tous les groupes d'animaux entre lesquels ils constatent des différences d'une certaine grandeur. A la notion d'espèce basée sur l'origine commune se substitue donc, en fait, une autre notion basée sur la ressemblance, *considérée comme signe de la communauté d'origine*. Ces deux notions n'étant pas identiques, des variations individuelles, des variétés, des races naturelles sont souvent qualifiées du nom d'espèce. » Ces deux notions ne sont pas identiques, en effet, mais la notion réellement primitive est celle qui est basée sur la ressemblance, indépendamment de toute question d'origine. Montrez une petite cuiller à un enfant qui apprend à parler et enseignez-lui le mot cuiller, il appliquera naturellement ensuite cette appellation de *cuiller* à une cuiller plus grande que la première, à cause de la ressemblance et uniquement pour ce motif. La notion primitive d'espèce est fondée sur la ressemblance, et il suffit de réfléchir un instant pour se rendre compte que, de tous les groupes fondés sur la ressemblance, un seul peut être défini d'une manière précise et indépendante de toute convention : c'est le groupe défini par l'*identité qualitative*. C'est à ce groupe qu'il faut donner le nom d'espèce ; alors seulement on aura le droit de discuter la fixité ou la variabilité de l'espèce dans les générations successives d'êtres vivants ; on pourra poser la question du transformisme ; actuellement on ne la pose pas, ou, si on la pose, c'est avec un cercle vicieux évident : « Nous appelons êtres de même espèce des êtres qui descendent d'un ancêtre commun, et nous voulons démontrer que beaucoup d'espèces, actuellement vivantes, descendent d'un ancêtre commun, autrement dit *que des êtres d'espèces différentes sont de même espèce* ». Cela est parfaitement absurde, et c'est pourtant l'énoncé actuel de la question transformiste. L'absurdité ne saute pas aux yeux en général, parce qu'en biologie on est habitué à l'absence de précision ; quand un naturaliste dit que deux choses sont identiques, cela ne veut pas dire qu'elles sont réellement identiques, il peut y avoir entre elles de petites différence . Ce manque de rigueur dans le langage est déplorable ; il enlève aux sciences naturelles le droit de cité parmi les sciences exactes. Parlons rigoureusement : Le fils est, par définition, de l'espèce de son père ; le père est de l'espèce de son grand-père, et ainsi de suite,... donc, par définition, le fils est de l'espèce de son ancêtre le plus éloigné ; conclusion : l'espèce n'a pas varié. Le problème est résolu d'avance par la définition même, et cependant, à cause de l'élasticité du langage naturaliste, ceux-là même qui acceptent la définition de l'espèce par la descendance sont transformistes convaincus !

L'espèce est quelque chose de logique et est susceptible d'une définition logique indépendante des corps qui constituent telle ou telle espèce, indépendante des propriétés des espèces ; on peut définir l'espèce rigoureusement ; on constate ensuite qu'il y a beaucoup d'espèces, et on étudie chacune d'elles séparément ; le but des sciences naturelles est l'étude des propriétés de chaque espèce isolément, puis la recherche de ce qu'il y a de commun à toutes, s'il y a quelque chose de commun, car ce quelque chose de commun c'est *la vie*. La définition de l'espèce doit être faite avant que l'on commence l'étude des sciences naturelles, la définition de la vie après qu'on l'a terminée, ou, du moins, parcourue dans son ensemble. Voilà la méthode logique. Définir la vie à priori et l'espèce à posteriori, c'est un contresens. Tandis qu'avec la définition qualitative de l'espèce, le problème du transformisme s'énonce en langage précis : des variations quantitatives se manifestent de la manière la plus nette à chaque génération d'êtres vivants ; peut-il aussi intervenir, au cours des générations, des variations qualitatives, des changements d'espèce ? A cette question, aucun naturaliste sérieux ne peut se dispenser aujourd'hui de répondre affirmativement.

La question du transformisme ne se borne pas à celle de la variation des espèces ; la science a aujourd'hui pour but de découvrir comment des variations successives ont conduit aux êtres actuellement vivants, et comment, sous l'influence des seules forces de la nature, se sont réalisés ces mécanismes merveilleux que nous appelons un chien, un chat, un singe, un homme ! Le dogme de la création supprimait toute difficulté à cet égard ; il s'imposait quand la science était encore à l'état rudimentaire, et l'on peut affirmer qu'il y a un siècle, bien peu d'esprits étaient capables de s'élever à la conception d'une formation naturelle des êtres supérieurs. Il fallut le génie de Lamarck pour émettre cette opinion hardie, et il n'entraîna qu'un petit nombre de fidèles. Cuvier, ayant pour lui les croyances adoptées par la grande majorité des hommes, n'eut pas de peine à écraser dans l'œuf cette innovation dangereuse. Et, cependant, Lamarck avait donné aux hommes des armes à peu près suffisantes pour la compréhension de leur origine !

Le fond du système de Lamarck, c'est l'influence du milieu sur les êtres vivants ; aux variations de milieu correspondent des variations dans les besoins des animaux, d'où des réactions actives de ces animaux, et, comme résultat obtenu à la longue, des variations adaptatives dans leurs structures. Geoffroy Saint-Hilaire croit aussi à l'action du milieu sur les êtres vivants, mais son interprétation trop simpliste supprime presque totalement la réaction propre des organismes. Ainsi, par exemple, dans son système, les oiseaux doivent provenir des sauriens par suite de la diminution de la quantité d'acide carbonique de l'atmosphère, parce que la respiration activée par l'abondance de l'oxygène a produit une élévation de la température du sang et une vitalité plus énergique dans les muscles et le système nerveux. Je ne fais que signaler cette conception mort-née de l'action directe du milieu, et je reviens à la théorie féconde de Lamarck. On peut la considérer comme résumée dans les deux principes qu'il a énoncés textuellement ainsi qu'il suit :

Premier principe : « Dans tout animal qui n'a point dépassé le terme de ses développements, l'emploi plus fréquent et plus soutenu d'un organe quelconque fortifie peu à peu cet organe, le développe, l'agrandit et lui donne une puissance proportionnelle à la durée de cet emploi ; tandis que le défaut constant d'usage de tel organe l'affaiblit insensiblement, le détériore, diminue progressivement ses facultés et finit par le faire disparaître ». C'est ce principe que l'on résume souvent dans la phrase trop courte et dangereuse par sa brièveté même : la fonction crée l'organe.

Deuxième principe : « Tout ce que la nature a fait acquérir ou perdre aux individus par l'influence des circonstances où leur race se trouve depuis longtemps exposée et, par conséquent, par l'influence de l'emploi prédominant de tel organe, ou par celle d'un défaut constant d'usage de telle partie, elle le conserve par la génération aux nouveaux individus qui en proviennent, pourvu que les changements acquis soient communs aux deux sexes ou à ceux qui ont produit ces nouveaux individus ». C'est la fameuse loi de l'hérédité des caractères acquis.

On voit aisément comment ces deux principes suffisent à expliquer l'évolution progressive des organismes. Voici un animal vivant aujourd'hui et se nourrissant d'une certaine manière dans des conditions d'existence qui sont réalisées depuis dix mille générations de son espèce : le caractère particulier, grâce auquel il se nourrit de cette manière dans ces conditions, a été acquis progressivement par ses ancêtres, il y a dix mille générations, mais acquis d'abord comme le résultat d'un effort constant, puis fixé petit à petit dans l'hérédité de l'espèce au point d'être un caractère structural indépendant des conditions. L'être considéré dérive donc d'un ancêtre qui avait *en moins* le caractère en question. Cet ancêtre dérive lui-même d'un

ancêtre plus simple dépourvu d'un autre caractère de complexité, et ainsi de suite, on peut suivre, par la pensée, en remontant successivement la suite des générations pendant des périodes très longues, une série de formes de plus en plus simples, et l'on conçoit qu'en arrivant à l'origine on puisse trouver un être assez peu compliqué pour que sa génération spontanée ait été l'œuvre des forces naturelles. Telle est, brièvement résumée, la théorie de Lamarck, théorie dans laquelle on voit que l'adaptation de l'animal aux conditions de milieu résulte d'abord d'un effort direct de l'animal. Cette interprétation de l'acquisition des caractères utiles par un effort intelligent n'a pas satisfait les mécanistes. Vous voulez, disaient-ils, expliquer la formation des espèces actuelles sans l'intervention d'aucun acte surnaturel, vous avez la prétention de ramener la vie à des phénomènes purement mécaniques et vous ne vous apercevez pas qu'en faisant intervenir l'effort individuel dans le perfectionnement progressif des êtres, vous expliquez la vie par la vie même, ce qui est un cercle vicieux. En réalité cette objection des mécanistes est dénuée de fondement et l'on a pu donner de l'effort dit intellectuel une explication purement mécanique, mais elle a suffi pour faire préférer par beaucoup de savants le système de Darwin qui, du moins, ne fait appel à aucune intervention intelligente de l'être vivant pour expliquer la progression des espèces.

Darwin donne le premier rôle dans la réalisation de l'évolution progressive à ce qu'il appelle la *sélection naturelle* résultant de la *lutte pour l'existence*. La reproduction des êtres donne, dit-il, beaucoup plus d'individus qu'il n'en peut vivre, car la quantité de matières nutritives existant à la surface de la terre est limitée ; un seul couple animal suffirait en quelques générations à peupler le monde si la plupart de ses descendants ne disparaissaient fatalement. Donc, parmi les individus beaucoup trop nombreux qui voient le jour, quelques-uns persistent, les autres meurent, succombent à la lutte. Il est logique de considérer comme plus aptes à vivre dans les conditions où ils se trouvent, ceux qui vivent que ceux qui meurent. On peut donc énoncer le principe évident de la *persistance du plus apte* en disant que, dans la lutte, ce sont les plus aptes qui persistent, et l'on est sûr de ne pas se tromper, pourvu que l'on définisse toujours *plus apte*, après coup, celui qui a persisté. De cette vérité de La Palisse, Darwin tire une conclusion très remarquable.

L'observation la plus élémentaire prouve que, dans les portées animales, il y a toujours des variations, des différences individuelles, grâce auxquelles on peut distinguer un frère de son frère. Quelles sont les causes de ces petites différences ? Elles sont tellement complexes qu'elles défient toute analyse, ce qui fait que Darwin les réunit sous le nom de *hasard*. Les variations sont donc fortuites, livrées au hasard, mais, par suite des différences qui en résultent, certains individus sont mieux armés que les autres pour lutter *dans les conditions où ils se trouvent*. Ceux-là persistent et les autres sont éliminés dans la lutte par l'ensemble de toutes les causes naturelles que Darwin réunit sous le nom de sélection. Donc, si un caractère fortuit est utile à une espèce dans des conditions données, il avantage dans la lutte les individus qui en sont doués ; ces individus persistent donc au détriment des autres et ont des chances de transmettre à leurs descendants le caractère qui les rendait supérieurs, en vertu de la loi de l'hérédité des caractères congénitaux. Si les conditions de vie de l'espèce restent les mêmes pendant plusieurs générations, il est évident que, la sélection naturelle s'exerçant longtemps dans le même sens, il n'y aura plus au bout de quelque temps que les individus ayant ce caractère de supériorité dans les conditions considérées ; l'adaptation au milieu se sera donc faite tout naturellement, en vertu de variations fortuites, parce que la sélection naturelle aura fixé les caractères utiles. La progression de l'espèce résulte ainsi de la fixation successive des caractères utiles que le hasard fait apparaître successivement dans les individus trop nombreux qui résultent de la reproduction. Voilà en quelques mots le système de Darwin ; il est très séduisant et il a entraîné immédiatement beaucoup de savants. L'auteur anglais a d'ailleurs publié à l'appui de sa théorie un grand nombre d'exemples prouvant que, même dans les cas où il ne paraît pas immédiatement évident, tout caractère existant dans une espèce actuelle, a été, au moins une fois, utile à l'espèce. La compréhension de l'utilité d'un caractère suffit donc à expliquer que ce caractère existe, et l'on voit le danger de cette manière de raisonner qui, dans un esprit peu armé, est capable de produire un finalisme tout à fait opposé au mécanisme de Darwin. Beaucoup d'auteurs, ayant mal compris la sélection naturelle, ont accusé Darwin de faire intervenir les causes finales en les déguisant ; beaucoup de darwinistes d'ordre inférieur sont finalistes sans s'en douter.

Il y a pourtant eu un cas dans lequel la sélection naturelle a semblé un défaut, un cas dans lequel Darwin a cru constater que la nature avait fixé dans les espèces certains caractères non seulement inutiles, mais même nuisibles en apparence. Il s'agit de la beauté, des couleurs voyantes et de la voix harmonieuse des mâles de la plupart des animaux supérieurs. Les couleurs voyantes empêchent l'animal de se cacher et le distinguent de loin à l'attention de ses ennemis ; la voix harmonieuse du rossignol doit attirer les chouettes et les chats-huants. C'est pour expliquer cette apparente contradiction avec le principe de l'utilité que l'auteur anglais a imaginé la *sélection sexuelle*. La sélection sexuelle résulte du fait que les heureux possesseurs des dons esthétiques ont plus de chances de plaire aux femelles ; ils courent plus de risques, ils peuvent être en butte à plus d'ennemis, mais ils ont aussi plus de chances de se reproduire et de transmettre par conséquent à leurs descendants leur beauté inutile. Ceci paraît différer au premier abord de la sélection naturelle et n'en est en réalité qu'un chapitre spécial, car, dans l'ensemble des causes naturelles de conservation, il faut compter aussi le choix par les femelles des mâles qui les féconderont. Pour les fleurs, c'était plus difficile, car les plus belles fleurs sont hermaphrodites, contiennent à la fois des éléments mâles et des éléments femelles. Darwin s'est précisément attaché à démontrer que, malgré les apparences, il n'y avait à peu près jamais auto-fécondation. La fécondation croisée est la règle, soit parce que les produits mâles et les produits femelles ne sont pas mûrs en même temps dans une même fleur (dichogamie), soit pour toute autre raison ; il faut que le pollen d'une fleur soit porté sur le stigmate d'une autre fleur, et dans certains cas le vent suffit à assurer ce transport du pollen, mais, le plus souvent, pour les fleurs fermées, par exemple, comme celles du muflier, la fécondation croisée ne peut être effectuée que par les visites des insectes en quête de nectar ; on comprend donc que plus les fleurs seront belles et odorantes, plus elles auront de chance d'attirer les insectes et d'être fécondées, de sorte que si c'est l'amour de la poule faisane qui a développé progressivement la beauté du coq faisan, c'est l'amour du papillon pour la rose qui a développé la beauté des fleurs. Et de fait, Darwin et Wallace montrent d'une manière bien intéressante l'évolution parallèle de la corolle de certaines fleurs et de la trompe des insectes suceurs de nectar. Un exemple devenu classique est celui dans lequel Darwin établit un rapport entre des choses qui paraissent d'abord n'avoir aucune relation, l'existence du trèfle rouge que seuls les bourdons peuvent féconder et la présence d'un grand nombre de chats dans le pays, chats qui détruisent les mulots ennemis des nids de bourdons... On voit combien est séduisante cette théorie darwinienne de la sélection naturelle et combien elle répond élégamment aux objections qui lui sont posées. Malheureusement, elle pèche par la base ; elle suppose en effet que tous les caractères utiles, c.-à-d. en réalité tous les caractères de toutes les espèces

vivantes, ont été produits une première fois par hasard et il faut une foi bien robuste pour accepter un pareil postulatum; autant vaudrait admettre que tous les animaux se sont produits par hasard, tels qu'ils sont, ce qui supprimerait le problème.

Darwin n'a pas rendu justice à Lamarck ; ses élèves, plus intransigeants que lui-même, ont été jusqu'à nier le rôle que leur maître attribuait malgré tout à l'habiture et à l'hérédité des caractères acquis. Il y a aujourd'hui deux écoles antagonistes dans les naturalistes évolutionnistes, ce sont les néo-darwiniens et les néo-lamarckiens. Les néo-darwiniens ont pour chef Weissmann ; c'est le paléontologiste Cope, mort en 1897, qui était le plus autorisé des néo-lamarckiens, surtout nombreux aux Etats-Unis d'Amérique. Les deux écoles admettent le transformisme comme établi, mais elles diffèrent sur plusieurs points que je vais passer successivement en revue :

1° Pour les néo-lamarckiens, les variations des êtres n'apparaissent pas au hasard, mais sont, au contraire, parfaitement définies par les conditions dans lesquelles elles apparaissent. Pour les néo-darwiniens, au contraire, les variations sont tout à fait fortuites, c.-à-d. qu'elles résultent d'un ensemble de causes très complexes, et qu'elles n'ont, au moment où elles se produisent, aucun rapport direct avec les besoins de l'être et les circonstances dans lesquelles il vit; c'est *ensuite* l'utilité de ces caractères fortuits dans les conditions ambiantes qui détermine leur fixation par sélection naturelle. On voit qu'avec cette hypothèse, l'adaptation ne saurait être considérée comme réalisée dans un être unique, ainsi que le croient les néo-lamarckiens, mais résulterait de la conservation d'un ou plusieurs individus *adaptés par hasard* au milieu de beaucoup d'autres non adaptés qui disparaîtraient.

2° Cette divergence dans la manière dont les deux écoles envisagent la production des variations provient naturellement de la *cause* à laquelle elles attribuent ces variations mêmes. Les néo-lamarckiens considèrent avec Lamarck que la variation résulte de la réaction directe de l'organisme au milieu, autrement dit que les caractères qui apparaissent dans les espèces sont les caractères acquis par les individus au cours de leur existence, sous l'influence des efforts prolongés qu'ils sont obligés de faire pour se plier à des conditions particulières d'existence. Les néo-darwiniens nient, au contraire, ce mode d'acquisition des caractères spécifiques; ils prétendent que les seuls caractères acquis par une espèce sont ceux qui sont *congénitaux* dans les individus, c.-à-d. dont ils sont pourvus à leur naissance comme résultat de la manière dont s'est effectuée la fécondation qui a produit l'œuf d'où ils sortent. La seule cause de la variation serait donc le mélange en proportions variables des caractères paternels et maternels dans l'œuf fécondé; mais il suffit de réfléchir un instant pour comprendre qu'en mélangeant d'une infinité de manières des caractères préexistants, on ne peut jamais faire apparaître un caractère réellement nouveau. Darwin avait été moins exclusif et n'avait pas nié l'acquisition possible des caractères sous l'influence des conditions du milieu, mais il avait accordé une grande importance au croisement dans la production des variations, tout en constatant les phénomènes de retour à l'ancêtre qui rendent presque inadmissible la formation d'espèces nouvelles par ce procédé. Aujourd'hui, l'on tend à admettre avec les néo-lamarckiens que la reproduction nouvelle a pour résultat de fixer le type moyen d'une espèce en faisant disparaître les variations fortuites qui n'ont atteint que l'un des progéniteurs ; une variation ne peut se fixer que si, comme le spécifiait Lamarck, elle atteint à la fois les deux sexes ; il est probable que les espèces auraient varié au moins autant si leur reproduction avait été agame.

3° Autre divergence qui n'est en réalité que la conséquence logique de la précédente : les néo-lamarckiens croient à l'hérédité des caractères acquis par l'individu au cours de son existence, tandis que les néo-darwiniens admettent seulement l'hérédité des caractères congénitaux ; autrement dit, si ces derniers savants ne peuvent nier l'acquisition de caractères spéciaux par un individu au cours de son existence, ils refusent du moins toute importance à cette acquisition au point de vue de l'espèce, en n'admettant pas qu'elle soit héréditairement transmissible. Darwin n'était pas de cet avis et croyait avec Lamarck à l'hérédité des caractères acquis. C'est Weissmann qui a introduit cette idée dans la science, comme conséquence d'une théorie de l'hérédité qui ne pouvait expliquer que la transmission des caractères congénitaux. La théorie de Weissmann, après avoir provoqué un grand engouement, semble aujourd'hui abandonnée de ses plus chauds partisans ; son auteur lui-même l'a sensiblement modifiée et, en la modifiant, l'a détruite. Les néo-lamarckiens gagnent du terrain chaque jour, tandis que leurs adversaires en ont beaucoup perdu depuis que la théorie de Weissmann a été battue en brèche.

Quelle que soit la manière dont sont acquises les variations, les deux écoles sont d'accord sur le rôle de la sélection naturelle dans la conservation et la fixation des caractères utiles. Les néo-lamarckiens n'ont, d'ailleurs, jamais refusé d'accorder beaucoup de valeur à l'œuvre de Darwin, tandis que les néo-darwiniens, suivant l'exemple de Darwin lui-même, ont tout à fait méconnu Lamarck.

Il faudrait maintenant envisager le transformisme à un nouveau point de vue, celui de la formation des instincts, mais pour tout naturaliste convaincu du déterminisme biologique et de la relation indestructible qui unit les phénomènes physiologiques et les épiphénomènes psychologiques, il est évident que cette question de l'origine des instincts n'est qu'un chapitre de la question de l'origine des caractères quelconques de structure. Là encore nous trouvons une divergence entre les vues des deux écoles évolutionnistes. Pour les néo-lamarckiens, les instincts dérivent d'actes intellectuels progressivement fixés par habitude dans l'hérédité des espèces ; pour leurs adversaires, les instincts résultent d'actes fortuits fixés par sélection naturelle.

Je crois que la lutte entre les deux écoles tire à sa fin ; j'ai essayé de montrer qu'une application rationnelle du principe darwinien à la lutte entre les éléments des tissus conduit directement aux principes de Lamarck, et que, par conséquent, les élèves du grand évolutionniste anglais auraient tout avantage à ne pas négliger les explications proposées par l'auteur de la *Philosophie zoologique*. En tout cas, la lutte aura été très profitable et aura fait progresser la science.

Il n'est pas inutile de rappeler, dans un article sur le transformisme, une intéressante remarque faite par Cope et énoncée par lui sous le nom de *The law of the unspecialized*. Voici en quoi consiste cette loi :

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce que nous savons de la phylogénie des espèces pour remarquer que les lignes de descendance n'ont pas été continues, mais peuvent être représentées sous forme d'un système dichotomique, d'un arbre généalogique. En d'autres termes, le point de départ d'une série progressive de formes dans une période géologique n'a pas été un type terminal d'une série progressive de l'âge précédent, mais un type antérieur à ce type terminal, et, par suite, moins différencié. Ainsi, ce ne sont pas les plantes supérieures qui ont donné naissance au règne animal, mais bien les formes inférieures de protophytes et de protozoaires. Parmi les animaux, ce ne sont pas les arthropodes ou les mollusques, types spécialisés, qui présentent la plus étroite parenté avec les vertébrés, mais bien les simples vers ou tuniciers. Dans les vertébrés, ce ne sont pas les poissons les plus élevés en organisation (actinoptérygiens) qui présentent le plus de ressemblance avec la classe immédiatement supérieure des batraciens, mais bien les types beaucoup moins spécialisés de l'époque dévonienne (rhipidoptérygiens). Les types

modernes de batraciens (salamandres, grenouilles) n'ont pas fourni le point de départ des reptiles, point de départ que l'on trouve dans les anciens stégocéphales qui sont ichtyoïdes. Les reptiles de l'époque permienne nous montrent des types ichtyoïdes (cotylosauriens, pélycosauriens), desquels on peut faire descendre nettement les mammifères. Ainsi donc, les types hautement développés ou spécialisés d'une période géologique n'ont pas été les parents des types des périodes ultérieures qui sont descendus, au contraire, des types les moins spécialisés de la période précédente. L'homme lui-même présente dans sa structure générale le type qui était prédominant chez les mammifères de la période éocène, c.-à-d. du début de l'époque tertiaire. Cette loi remarquable s'explique par le fait que les types spécialisés d'une période ont été généralement incapables de s'adapter aux conditions nouvelles qui caractérisaient l'avènement d'une nouvelle période. Les changements de climat et de nourriture, conséquence des perturbations de la croûte terrestre, ont rendu l'existence impossible à beaucoup d'espèces, difficile à beaucoup d'autres. De tels changements ont été souvent particulièrement sévères pour les espèces de grande taille qui avaient besoin d'une grande quantité de nourriture. Il en est résulté, pour ces espèces, la dégénération ou l'extinction. D'un autre côté, les animaux ou les plantes qui avaient des besoins moins spéciaux ont survécu. Par exemple, des animaux omnivores ont pu vivre là où mouraient ceux qui avaient besoin d'une nourriture spéciale, etc... Il ne faut pas conclure de cette loi que chaque période a été peuplée par les formes les plus simples de la période précédente. Des progrès certains ont été effectués, et des caractères hautement différenciés se sont développés graduellement et ont résisté victorieusement aux révolutions géologiques, mais ce n'a pas été les plus spécialisés de leurs âges respectifs. Ils ont présenté une combinaison de progrès effectif et de plasticité qui leur a permis de s'adapter à des conditions nouvelles.

En résumé, la théorie universellement adoptée aujourd'hui du transformisme expose comment, sous l'influence de causes naturelles au sujet desquelles les diverses écoles ne sont pas jusqu'à présent tombées d'accord, les êtres complexes et merveilleusement coordonnés de l'époque actuelle peuvent être descendus d'êtres très simples, plus simples que les plus simples des protozoaires connus, analogues, par exemple, aux monères de Hæckel. L'embryologie rend très vraisemblable cette descendance en montrant que les êtres les plus élevés en organisation dérivent d'un œuf qui est une simple cellule; le transformisme tire une nouvelle force de la remarque faite d'abord par Serres, puis exposée sous une autre forme par Fritz Müller, que les formes successives du développement d'un individu reproduisent les étapes successives de l'évolution de son espèce dans les époques géologiques. L'embryologie vient ainsi en aide à la paléontologie pour l'éclaircissement du mystère de l'origine des espèces.

Félix Le Dantec.

Bibl. : Lamarck, *Philosophie zoologique*; Paris, 1809. — Darwin, *l'Origine des espèces au moyen de la sélection naturelle*, 1859. — Hæckel, *Generelle Morphologie*, 1866. — Spencer, *Principes de biologie*, 1888. — Weissmann, *Essai sur l'hérédité et la sélection naturelle*; Paris, 1892. — Fritz Müller, *Für Darwin*, 1864. — Cope, *The primary factors of organic evolution*; Chicago, 1897. — A. Gaudry, *les Enchaînements du monde animal*. — Ed. Perrier, *la Philosophie zoologique avant Darwin*. — Delage, *l'Hérédité*; Paris, 1895. — Le Dantec, *Lamarckiens et Darwiniens*; Paris, 1900. — Giard, *Controverses transformistes*.

TRANSFUGE (Dr. internat.). Le transfuge est un *déserteur* (V. ce mot) qui, à la guerre, abandonne son drapeau pour passer dans les rangs ennemis. Les transfuges nationaux, s'étant rendus coupables de porter les armes contre leur patrie, perdent, s'ils sont capturés, tout droit d'être traités en prisonniers de guerre et d'invoquer le bénéfice des lois adoptées dans tous les pays civilisés en faveur de ces derniers; un usage universellement consacré les exclut de tout échange, et ils sont passibles, plus encore que les simples déserteurs, des pénalités rigoureuses dont la législation de leur pays frappe un crime aussi odieux. Ce qui précède se rapporte exclusivement aux relations des transfuges avec leur pays d'origine. Pour l'ennemi, auquel ils se livrent, ils ne sauraient être considérés à aucun degré ni comme des adversaires, ni comme des criminels; lorsqu'ils ne lui rendent aucun autre service positif que d'affaiblir par leur départ l'armée de leur propre pays, ils ne lui font, dans tous les cas, aucun mal et doivent être traités par lui comme des étrangers, non seulement inoffensifs, mais encore pouvant prétendre à quelque protection. Le pays où ils se réfugient n'a pas le droit, par exemple, de les livrer à l'Etat qu'ils ont abandonné, et où ils seraient reçus en criminels; c'est pour cela que les transfuges sont exclus de tout cartel d'échange.

Ernest Lehr.

TRANSFUSION. La transfusion est une opération employée dans les cas d'hémorragie considérable ou dans les cas d'intoxication, ou enfin dans les cas où le liquide sanguin a perdu de sa valeur physiologique (anémie, etc.). Nous devons étudier le mode de transfusion et le liquide employé. La transfusion peut être immédiate ou médiate. Dans la transfusion immédiate, on fait passer le sang du transfuseur choisi au transfusé directement de vaisseau à vaisseau (artère ou veine). En règle générale ce sont les veines que l'on choisit et l'on se sert de l'appareil de Roussel. Le grand écueil à éviter est l'introduction de l'air, à cause des embolies gazeuses qui peuvent amener la mort immédiate. Les vaisseaux choisis doivent être dénudés avec les précautions de l'asepsie la plus complète. Dans la transfusion médiate, le sang de l'individu qui le fournit est recueilli à l'aide d'une seringue ou d'un récipient spécial, puis injecté au patient par la voie veineuse ou plus rarement par la voie artérielle. Le sang est alors injecté soit en nature, soit après défibrination, ou même modifié par l'addition de solutions salines. Le choix du sujet qui fournit le sang est rigoureusement limité : il doit appartenir à la même espèce que l'individu qui est l'objet de la transfusion. Le sang d'une espèce différente introduit en nature dans le courant sanguin produit des effets toxiques et coagulants qui peuvent amener la mort. En réalité, le sang de l'animal transfusé se comporte vis-à-vis des hématies et du sérum du sang introduit de la même façon qu'il se comporterait vis-à-vis de toxines et de microbes, mais avec les mêmes accidents de fièvre, d'hémoglobinurie, d'accidents rénaux, et, en plus, avec une production d'embolies qui peuvent amener la mort. Force est donc de choisir un individu de même espèce, ce qui ne va pas sans inconvénients graves pour l'homme. Aussi la transfusion, malgré les véritables résurrections qu'elle peut amener, a-t-elle toujours eu des applications très limitées. Actuellement, dans les cas où elle semble indiquée, on la remplace très volontiers par des injections de sérum artificiel intra-veineuses. La transfusion n'en reste pas moins indiquée dans quelques cas où elle est possible. Au point de vue purement physiologique, elle est un des phénomènes les plus curieux que l'on puisse voir. Un animal rendu presque complètement exangue par une saignée prolongée et en état de mort apparente, peut revenir à la vie normale et à la santé presque instantanément à la suite de la transfusion. Non moins curieuses sont les transfusions sur les animaux à sang froid (grenouilles) de solutions salines, qui remplacent complètement le sang et permettent une survie de quelques jours.

Dr M. Potel.

TRANSGRESSION (Géol.). Le nom de transgression s'applique en géologie à une extension plus ou moins brusque, dans une région, du domaine occupé par la mer. Par opposition, on nomme *régression* une diminution du même domaine. Dans une succession de terrains, l'existence d'une transgression se manifeste par une plus grande extension horizontale d'une couche déterminée par rapport aux couches antérieurement déposées. On dit alors

que cette couche est transgressive par rapport aux précédentes ou qu'elle se présente en transgressivité. Presque toujours une transgression est graduelle, et les termes successifs, dans l'ordre ascendant, ont une extension horizontale de plus en plus grande. L'inverse a lieu pour une régression graduelle. Que la transgression se produise très brusquement ou qu'elle se manifeste d'une manière graduelle, il arrivera fréquemment que la mer, en s'étendant sur une région précédemment exondée, nivellera toutes les aspérités, remaniera tous les éléments épars, de manière à former tout d'abord un conglomérat qui remplira toutes les dépressions et finira par aplanir le fond : c'est ce qu'on appelle un *conglomérat de base*. C'est ainsi, par exemple, que le cambrien, transgressif dans le massif armoricain, débute le plus souvent par un conglomérat de base, le conglomérat pourpré.

Il y a longtemps que l'on a considéré les transgressions et les régressions comme des phénomènes de même ordre que les déplacements relatifs du niveau des mers, dont l'existence a été maintes fois constatée pour les plages actuelles. Il suffit de rappeler les oscillations de la ligne de rivage observées au temple de Serapis, près Pouzzoles, la submersion, relatée par l'histoire ou la légende, de certaines villes, les mouvements successifs d'immersion et d'émersion dont les côtes de Scandinavie ont été le théâtre à une époque géologique très voisine de la nôtre (V. Quaternaire). Les déplacements récents des lignes de rivage, aussi bien que les transgressions et les régressions des mers anciennes, ont reçu deux interprétations tout à fait différentes. Pour les uns, le phénomène est attribuable à des oscillations verticales de la terre ferme ou à des mouvements du sol, quels qu'ils soient. Pour les autres, le même phénomène est expliqué par des mouvements propres de la nappe océanique. Actuellement les deux interprétations se trouvent encore en présence : la première, très en faveur vers le milieu du siècle, a de nouveau été reprise, bien que sous une forme modifiée, par quelques auteurs ; la deuxième a surtout été développée par Penck et par Suess.

Les partisans des mouvements propres de la nappe océanique ont admis tour à tour, pour expliquer ces mouvements, des causes diverses. Ils ont eu recours à l'hypothèse de variations dans l'intensité de l'attraction qu'exerce sur la nappe océanique la masse variable des glaces polaires. La masse des calottes glaciaires qui recouvrent les terres polaires atteint son maximum lors des périodes glaciaires. Si le phénomène de la précession des équinoxes détermine des périodes de froid alternativement dans les deux hémisphères, les glaciations auront lieu alternativement aux deux pôles, et c'est vers chacun des deux pôles que se produira alternativement l'afflux des eaux océaniques. Cette interprétation suppose des oscillations de la surface des mers au voisinage des calottes glaciaires d'une amplitude beaucoup plus grande que celle que donne le calcul. De plus, elle est incompatible avec les faits géologiques, puisque les grandes transgressions, loin d'être localisées sur l'un ou sur l'autre hémisphère, se produisent simultanément au N. et au S. de l'équateur.

On a voulu aussi baser une hypothèse sur les variations dans la vitesse de rotation de la Terre, qui détermineraient un transport de la masse liquide, tantôt vers les deux pôles, lorsque cette vitesse atteint son minimum, tantôt vers l'équateur, lorsqu'elle atteint son maximum. Cette interprétation est également incompatible avec les faits géologiques, car, en réalité, les transgressions, au lieu d'être localisées les unes dans les régions équatoriales, les autres dans les régions polaires, se manifestent indifféremment sous toutes les latitudes.

Suess, de son côté, attribue une grande importance aux « mouvements eustatiques ». Les oscillations négatives du niveau de la mer seraient dues en partie « aux affaissements locaux de la surface terrestre, qui chaque fois ont appelé une partie des eaux marines dans les fosses ainsi constituées, en abaissant du même coup le niveau général des rivages ». Les oscillations négatives seraient imputables à l'accumulation des sédiments sur le fond des mers, qui diminuerait localement la profondeur des océans, déterminant une oscillation du niveau général. Dans l'un et l'autre cas, les variations dans la hauteur absolue des eaux devraient se faire sentir avec la même intensité sur tous les rivages océaniques ; or, aucune transgression, aucune régression n'est universelle. Cependant, si la faible intensité de la sédimentation dans les grands fonds des océans ne peut amener que des mouvements eustatiques positifs d'une amplitude tout à fait insignifiante, il est, d'autre part, incontestable que les grands effondrements (V. Tectonique) ont donné lieu à des mouvements négatifs d'une valeur appréciable.

Si l'on analyse avec soin la distribution géographique des aires affectées par les transgressions et par les régressions, on est conduit à formuler la loi suivante (Haug) : Toutes les fois qu'un terme déterminé de la série sédimentaire se présente en transgression sur les aires continentales, le même terme est en régression dans les géosynclinaux ; et, réciproquement, toutes les fois qu'un terme se présente en transgression dans les géosynclinaux, il est en régression sur les aires continentales. Ce qui revient à dire que les transgressions sur les aires continentales sont compensées par les régressions dans les géosynclinaux, et vice versa. Il est manifeste que cette conclusion est inconciliable avec toutes les hypothèses cosmiques ou telluriques qui supposent des mouvements propres de la nappe océanique. En revanche, elle s'accorde très bien avec l'hypothèse d'oscillations de la terre ferme et elle trouve son interprétation dans les relations de cause à effet qui existent entre les mouvements « orogéniques » et les mouvements « épéirogéniques » (V. Tectonique, t. XXX, p. 1011).

L'exemple classique entre tous d'une grande transgression est la transgression cénomanienne. Elle envahit les aires continentales, mais elle ne se fait pas sentir dans les géosynclinaux, où l'on constate au contraire des indices manifestes de régression. D'ailleurs, elle n'est qu'une phase dans une longue série de mouvements positifs de la mer, qui débute au néocomien et se continue à l'aptien et à l'albien, pour atteindre son maximum au turonien. Par contre, le sénonien inférieur est transgressif dans les géosynclinaux, par suite de mouvements orogéniques qui y ont eu lieu au cours des périodes précédentes, et il se présente en régression sur les aires continentales. Un autre exemple de transgression sur les aires continentales est fourni par le cambrien supérieur (postdamien) et par le callovien. Le tithonique des régions méditerranéennes peut être également cité comme un exemple très typique de transgression dans les géosynclinaux, tandis que la régression accusée par le portlandien sur les aires continentales est un fait bien connu. Emile Haug.

Bibl. : E. Suess, *Die Enstehung der Alpen* ; Vienne, 1875. — Du même, *la Face de la Terre*, trad. E. de Margerie ; Paris, 1900, t. II. — Emile Haug, *les Géosynclinaux et les aires continentales, contribution à l'étude des transgressions et des régressions marines*, dans *Bull. Soc Géol. Fr.* ; Paris, 1900, t. XXVIII, 3e série.

TRANSHUMANCE (Econ. rur.) (V. Troupeau).

TRANSIT (Comm.) (V. Entrée et Douane).

TRANSITIF. I. Grammaire. — On appelle transitif, d'après leur signification, les verbes qui peuvent avoir un complément direct. Ce sont des verbes à forme active, moyenne ou déponente ; il y a même en français un verbe pronominal essentiel qui est transitif, c'est le verbe *s'arroger*. *Transitif* vient du latin *transire*, passer d'un lieu à un autre, et exprime cette idée que l'action du verbe est conçue comme passant du sujet sur un objet qui la subit directement. Il en résulte, comme la voix passive est la forme que prend le verbe pour signifier une action subie par le sujet, que les verbes transitifs peuvent et doivent s'employer à la voix passive, et que

leur complément direct y devient le sujet. Cette règle est vraie pour les verbes actifs et moyens; elle cesse de l'être en latin pour les verbes déponents, qui n'ont pas de forme personnelle à sens passif. Aux verbes transitifs on oppose les verbes *intransitifs* (V. ce mot), qui ne peuvent avoir de complément direct ni en général de voix passive. Mais il faut se garder de croire qu'il y ait entre ces deux sortes de verbes une différence de nature. Les verbes transitifs peuvent s'employer absolument, comme des verbes intransitifs, lorsque l'action qu'ils signifient est considérée indépendamment des objets sur lesquels elle peut s'exercer : *Donnez, riches; l'aumône est sœur de la prière*. L'histoire du langage nous montre que beaucoup de verbes sont passés de l'une à l'autre de ces significations; qu'en français, notamment, un grand nombre de verbes intransitifs sont devenus transitifs, soit par suppression de la préposition avec laquelle se construisait leur complément, soit par l'intermédiaire d'un verbe pronominal où le pronom régime explétif a fini par être considéré comme un complément direct (*s'arrêter*), soit en prenant le sens de produire l'action (*cesser*, *approcher*) ; et qu'au contraire, des verbes autrefois transitifs sont maintenant intransitifs (*jouir*, *partir*). Tantôt la signification primitive a disparu complètement, comme pour *jouir*, ou ne subsiste que dans des locutions archaïques, comme pour *partir* (*avoir maille à partir*); tantôt elle s'est conservée à côté de la nouvelle, et c'est ainsi qu'il y a un si grand nombre de verbes qui s'emploient, suivant le cas, comme transitifs ou comme intransitifs (*arrêter*, *promener*, *aider*, *changer*, *servir*, etc.). Enfin le rapport entre l'action du verbe et son objet peut être conçu de façon différente suivant les langues, et telle idée, exprimée dans l'une au moyen d'un verbe transitif, peut l'être dans une autre par un verbe intransitif. Nous disons en français *nuire à*, *être utile à;* les verbes grecs correspondants, βλάπτειν, ὠφελέιν, sont transitifs; nous disons *enseigner quelque chose à quelqu'un*, les Latins disaient *docere aliquid aliquem*, en donnant au verbe *docere*, un double complément direct et la double signification d'*enseigner* et d'*instruire*. En français même nous disons *dérober quelque chose à quelqu'un;* on disait autrefois *dérober quelqu'un de quelque chose :* l'ancien complément direct est devenu indirect et réciproquement. P. Giqueaux.

II. Mathématiques. — Un groupe de substitutions de lettres est p fois transitif quand ses substitutions permettent de faire prendre à p lettres données la place de p autres lettres prises arbitrairement. Un groupe à r paramètres est p fois transitif, s'il contient p substitutions capables de transformer un système de variables en p autres systèmes de variables données. Un groupe p fois transitif contient au moins p paramètres. Les groupes transitifs n'ont pas d'invariants. H. L.

TRANSKÉIENS (Districts) (V. Cap et Cafrerie).

TRANSLATION. I. Mathématiques. — On dit qu'une figure éprouve un déplacement ou un mouvement de translation quand dans ce déplacement les positions correspondantes d'une même droite liée à la figure restent parallèles. Cette notion, qui peut s'étendre aux corps eux-mêmes, est d'une grande importance en géométrie et en mécanique. On peut même partir de cette idée simple du déplacement de translation, ainsi que l'a fait Ch. Méray, pour édifier une nouvelle théorie des parallèles et rénover par là tout l'enseignement de la géométrie, sans avoir recours expressément au célèbre postulatum d'Euclide. Nous estimons que cette méthode, plus simple, plus claire que la vieille ordonnance classique, est tout aussi rigoureuse au fond, et qu'elle a le grand mérite de ne pas déguiser les axiomes, beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit d'ordinaire. D'ailleurs, nous savons que les expériences pédagogiques faites ont montré l'excellence des résultats obtenus. C'est en grande partie aux propriétés simples des translations qu'est due la possibilité de cette transformation de l'enseignement. Si cette transformation se généralisait, comme il faut l'espérer, ce serait un bienfait incontestable.

Principe de translation (V. Forme, t. XVII, p. 812).

II. Astronomie. — Les planètes sont animées, on le sait, d'un double mouvement, l'un de *translation*, qui les transporte à travers l'espace, autour du soleil et qu'on appelle aussi *révolution sidérale*, l'autre de *rotation* sur elles-mêmes (V. Planète). Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, on était convaincu qu'à leur encontre, le soleil et les étoiles étaient absolument fixes. Mais l'étude de leurs mouvements propres a conduit à reconnaître que tous les corps qui peuplent l'univers céleste sont indistinctement entraînés dans un mouvement général de translation à travers l'espace, qui a pour but supposé un point du ciel situé un peu au N. de l'étoile μ d'Hercule, l'*Apex* (V. Soleil).

TRANSLAY (Le). Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches; 269 hab.

TRANSLEITHANIE (V. Autriche).

TRANSLOY (Le). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume; 1.320 hab.

TRANSMETTEUR (Phys.) (V. Télégraphie).

TRANSMISSION (Méc.). Une transmission de mouvement est un appareil ou un ensemble d'appareils destinés à transporter d'un moteur quelconque à un ou plusieurs outils le travail fourni par les forces naturelles. Pour les transmissions à petites distances on emploie, soit les mécanismes agissant par contact immédiat, comme les engrenages, soit les intermédiaires rigides, tels que les bielles, soit les intermédiaires flexibles, comme les courroies et les câbles. Pour les transmissions à plus grande distance, on peut avoir recours aux *câbles télédynamiques* (ou *télodynamiques*), que Hirn appliqua le premier vers 1850 : ce sont des câbles métalliques marchant à grande vitesse, de façon à transporter, avec une tension modérée, des quantités de travail considérables. Il faut citer également les transmissions hydrauliques et pneumatiques. Actuellement, les transports de travail à grande distance se font surtout par l'électricité (V. Transport, § *Electricité*).

TRANSMUTATION (V. Alchimie et Teinture).

TRANSOXIANE (V. Bactriane et Turkestan).

TRANSPARENCE (Phys.). Propriété que possèdent les corps de laisser passer plus ou moins la lumière; aucun corps n'a une transparence parfaite; sous une épaisseur suffisante, l'absorption de la lumière devient sensible; quand cette absorption a lieu également pour toutes les radiations, le corps est dit incolore, tandis qu'il paraît coloré lorsqu'il laisse passer certains rayons et en absorbe d'autres : ainsi le verre rouge est transparent pour ces radiations et opaque absolument pour les rayons bleus qu'il arrête complètement. La transparence d'une lame n'est pas inversement proportionnelle à son épaisseur; si l'on appelle e cette épaisseur et a une certaine constante dépendant de la nature de la matière et de la radiation lumineuse considérée, la quantité de lumière absorbée est égale à a^e. Pour les substances très transparentes, la réflexion de la lumière sur la surface des corps, même pour l'incidence normale, cause une perte de lumière beaucoup plus sensible que celle qui est due à l'absorption. La diathermanéité est une propriété analogue à la transparence, mais relative aux rayons calorifiques et non plus aux rayons lumineux. A. Joannis.

TRANSPIRATION. I. Physiologie. — La transpiration, physiologiquement, est synonyme de sudation, et nous devons renvoyer au mot Sueur pour tout ce qui concerne le mécanisme même de cette fonction. Mais comme ce terme a surtout été utilisé en clinique, il peut être intéressant de signaler ici le rôle attribué aux transpirations et les raisons qui peuvent actuellement encore justifier l'emploi des sudorifiques. Les anciens accordaient aux sueurs profuses et chaudes une influence bienfaisante, elles étaient le signe d'une crise favorable et indiquaient le déclin des maladies infectieuses. Même dans les affections aiguës,

dans les refroidissements brusques, etc., on cherchait à provoquer une transpiration abondante, en couvrant le malade d'édredons, en l'abreuvant de boissons chaudes, dans lesquelles la bourrache jouait le principal rôle. Chez les peuplades sauvages, la transpiration était un des traitements les plus employés. Nos connaissances actuelles justifient-elles cette confiance dans les vertus curatives de la transpiration? La transpiration s'accompagne toujours d'une vaso-dilatation périphérique très marquée, par suite la tension sanguine s'abaisse, et la déshydratation consécutive vient encore contribuer à cette chute de pression, qui peut quelquefois être favorable. Si faible que soit la teneur de la sueur en matières extractives, on ne saurait nier, surtout depuis les travaux d'Arloing, la toxicité de ce liquide; c'est encore un procédé d'élimination des substances nuisibles non négligeable. On a même admis l'élimination possible des microbes par la sueur; c'est là un fait discutable. En fait, la transpiration curative est justifiée. J.-P. Langlois.

II. Botanique. — Toutes les surfaces des plantes, qui ne sont pas enveloppées d'une membrane imperméable, perdent de l'eau par évaporation, et cela aussi bien dans les cavités intérieures, tant que leur atmosphère n'est pas arrivée à saturation, que dans le milieu extérieur. Cependant cette perte d'eau n'est pas due à une simple évaporation; car les plantes mortes, quoique encore fraîches, perdent beaucoup plus d'eau que les plantes vivantes, et une surface végétale donnée perd dans ce même temps de deux à six fois moins de vapeur qu'une masse d'eau de même surface. La lumière et la chaleur augmentent beaucoup la transpiration; cependant celle-ci existe encore à 0° et même au-dessous. Il va sans dire que le degré hygrométrique de l'air a une grande influence sur la transpiration, celle-ci étant d'autant plus active que l'air est plus sec. Les plantes adultes transpirent plus que les plantes très jeunes ou vieilles; la face de la feuille qui est garnie de stomates transpire beaucoup plus que celle qui en est dépourvue. Enfin, il semble y avoir une certaine périodicité dans ce phénomène, le maximum ayant lieu la nuit et le minimum entre midi et deux heures, d'après Baillon. Le rôle physiologique de la transpiration est double: d'une part, elle favorise la circulation des liquides dans la plante et contribue à amener la sève vers le sommet ou la périphérie du végétal. D'autre part, elle concentre ces liquides et fait de la solution très étendue qui constitue la sève ascendante, une solution très chargée en principes nutritifs (sève descendante), qui servira à l'alimentation des diverses parties du végétal (V. Nutrition, § *Botanique*). La transpiration ne sera pas confondue avec la chlorovaporisation qui, dans une plante pourvue de chlorophylle, vient ajouter ses effets aux siens. Diverses dispositions anatomiques viennent favoriser ou diminuer la transpiration. Ainsi de nombreuses plantes des climats humides ont leurs stomates protégés contre la pluie par un revêtement de poils, ou bien ils sont portés sur une éminence de façon que l'eau ne puisse y pénétrer. Dans les climats secs, la transpiration est, au contraire, diminuée par un revêtement tomenteux, par l'épaississement de la cuticule, la diminution de la surface d'évaporation, comme chez les Cactoïdes, la réduction de l'appareil foliaire ou le vernissage des feuilles au moyen d'un revêtement cireux. Dr L. Laloy.

III. Physique (V. Diffusion).

TRANSPLANTATION (Arboric.). La transplantation consiste à planter en un autre endroit une plante déjà développée La transplantation n'offre pas ordinairement de bien grandes difficultés et réussit presque toujours quand on l'effectue avec un peu de soin. On transplante des plantes herbacées et des plantes ligneuses. La transplantation des premières est habituellement plus expéditive, en raison de leurs faibles dimensions, et bien souvent il suffit de les lever en motte, à la houlette ou à la bêche et de les installer dans des trous de mêmes dimensions que les mottes et préparés à l'avance. On appuie ensuite avec la main ou avec le pied sur le sol tout autour des plantes transplantées et l'on arrose pour achever l'opération. Une telle transplantation, bien faite, déplace un cube de terre suffisant pour que les racines ne souffrent point de l'opération. Dans ces conditions, elle peut se faire en toute saison, on l'effectue cependant le plus souvent en automne ou au printemps. La transplantation des végétaux ligneux peut se faire, bien simplement aussi, lorsqu'ils sont de petite taille. Mais déjà il ne suffit plus, dans un grand nombre de cas, d'un coup de bêche pour lever l'arbre ou l'arbuste; il faut tout autour creuser une tranchée, circonscrivant une motte plus ou moins volumineuse, que l'on isole ensuite en creusant en dessous. On soulève la plante et on la transporte à la place nouvelle qu'elle doit occuper. Si l'on craint que la motte ne s'émiette pendant le transport, on la revêt d'une toile grossière ou de paille. La transplantation des arbres de grande taille est d'un succès moins assuré et elle est souvent fort coûteuse, il y a donc lieu d'y apporter tous ses soins. Certains arbres, comme le peuplier, le platane, le tilleul, le marronnier, reprennent relativement bien à la transplantation. Il faut ici encore une tranchée que l'on creuse à une distance de 1 m. à $1^{m},50$ du pied de l'arbre, jusqu'à une profondeur à peu près égale, variable avec la profondeur qu'atteignent les racines. Quand le fond de la tranchée est au-dessous de la couche de terre où s'étendent les racines, on continue à creuser, mais obliquement, sous l'arbre, de manière à isoler une grosse motte qu'il s'agit de consolider et d'enlever pour le transport. On enferme la motte dans une sorte de caisse formée de planches légères, et on passe en dessous des madriers et des chaînes pour soulever l'arbre à l'aide de treuils. L'arbre est transporté tout droit sur un chariot disposé comme un cadre et il est maintenu en équilibre par des chaînes qui le relient aux quatre coins du chariot. Pour la mise en place, il suffit d'amener le chariot soutenant l'arbre au-dessus du trou préparé à l'avance pour le recevoir et dans lequel on n'a qu'à le laisser peu à peu descendre. C'est ainsi que se fait la transplantation des arbres d'alignement et de ceux qui servent à la décoration des jardins publics et des boulevards des grandes villes. Les végétaux transplantés ont souvent besoin d'être parés au moment de la mise en place: on rafraîchit leurs racines en les coupant nettement contre la motte de terre. Alors aussi, on a soin de rejeter autour de la motte la meilleure terre extraite des trous. On la tasse légèrement, puis on arrose pour terminer l'opération. Il est utile que les trous soient creusés quelques jours et mieux quelques semaines avant la transplantation. Lorsque les précautions nécessaires sont prises, la transplantation est ordinairement suivie de succès. Remarquons, en terminant, que la végétation de l'arbre transplanté se ralentit pendant quelques années et d'une manière d'autant plus marquée qu'il était plus âgé lors de l'opération. G. Boyer.

TRANSPORT. I. Industrie et commerce. — L'industrie des transports s'est surtout exercée, dans l'antiquité, par eau (V. Commerce, Navigation, Rivière) et à dos d'animaux (V. Caravane). L'Italie, toutefois, faisait exception : les Romains l'avaient sillonnée de routes magnifiques (V. Route) et ils y faisaient circuler, outre les *plaustra*, chariots de formes très diverses plus spécialement affectés aux lourds charrois, toutes sortes de chars de voyage et de luxe, depuis les *cisiu*, les *carpenta*, et les *esseda*, à deux roues, jusqu'aux *pilenta*, aux *redæ*, aux *carrucæ* et aux *arceræ*, à quatre roues (V. Carrosserie et Char). Il existait aussi, sur les mêmes routes, un service régulier de poste, le *cursus publicus* (V. Poste). La Gaule profita, dès les premiers temps de sa conquête, de tous les bienfaits de la civilisation romaine. Comme en Italie, les transports par terre y furent, du moins dans la partie méridionale, très développés. Jusqu'au viiie siècle, d'ailleurs, les routes et les chemins conti-

nuèrent à y être suffisamment entretenus pour permettre le passage des voitures. Puis survinrent les luttes incessantes de la féodalité. On cessa de pourvoir au bon état des voies, qui se creusèrent de fondrières, et, par surcroît, le peu de sécurité des campagnes rendit désormais à peu près impossible, autrement que sous bonne escorte, les échanges commerciaux ou les longs voyages. Les seigneurs, de leur côté, hérissèrent les communications d'un autre genre d'entraves sous forme de péages dont étaient frappés, au moindre prétexte (entrées de bourgs, passages de ponts, etc.), voyageurs et marchandises. L'usage des voitures disparut, de la sorte, presque complètement, du IXe au XIIe siècle, pour ne laisser subsister que les animaux de selle ou de bât, ainsi que les *litières* (V. ce mot), et il ne reparut qu'au XIIIe siècle, lorsque le calme fut revenu. Les « charrettes » servant au transport des marchandises se multiplièrent à nouveau les premières. Elles étaient même frappées, à l'entrée dans Paris, d'un « droit de chaucié » de 4 deniers, pour l'entretien de la voie publique. Puis ce fut le tour des « chars », véhicules fort grossiers et non suspendus, qui étaient plus spécialement réservés au transport des personnes. Leur nombre s'accrut, à Paris principalement, avec une telle rapidité qu'en 1292 Philippe le Bel crut devoir prendre une ordonnance, dont l'art. 1er était ainsi conçu : « Nulle bourgeoise n'aura char ». Aussi ne les voit-on plus guère employés, durant tout le XIVe et une bonne partie du XVe siècle, que par les souverains et leur entourage. Les autres personnes, hommes et femmes, bourgeois et manants, allaient, comme au moyen âge, en litière, à dos de cheval ou de mule, ou à pied. Quant aux entreprises de messageries, le droit de les établir et de les réglementer fut considéré, à l'origine, comme un attribut de la puissance souveraine. Pendant longtemps le premier et unique service régulier qui fonctionnât, fut fait par les chars ou chariots de l'Université de Paris. Son objet exclusif était, au surplus, d'amener au siège de l'Université les écoliers de toutes les contrées. Par des chartes des 27 fév. 1296 et 2 juil. 1315, Philippe le Bel et Louis le Hutin confirmèrent ce monopole, ce qui prouve que son établissement remontait à une date antérieure. Plus tard, les messageries de l'Université devaient se charger, en outre, du transport des paquets quelconques. Enfin, dans les dernières années du XIVe siècle, quelques entreprises particulières de messageries commencèrent à se créer, qui firent bientôt à celles de l'Université une sérieuse concurrence.

L'établissement du service des postes, sous Louis XI, en 1464, augmenta un peu le mouvement de circulation sur les routes. L'usage s'en trouva pourtant à peu près exclusivement réservé, en tant que voyageurs, aux grands dignitaires. Il en était de même, à l'époque, pour les chars à chaînes, — les « chariots branlants », comme on les appelait, — qui n'étaient autres que les anciens chars dont on avait imaginé, au commencement du XVe siècle, afin de les rendre plus confortables, de suspendre la caisse au moyen de chaînes. Sous François Ier, le *coche* (V. ce mot) fit son apparition. Il détrôna tout de suite le char à chaînes et, en 1571, il en fut établi un service public — le premier de ce genre — entre Paris et Orléans. D'autres ne tardèrent pas à fonctionner, qui reliaient la capitale à Troyes, à Rouen, à Beauvais, à Amiens. Chacun ne comportait, du reste, encore qu'une unique voiture, n'effectuant le trajet qu'une fois par semaine, et un règlement du Parlement du 26 juil. 1623 vint disposer que les fermiers des coches ne pourraient être obligés de faire plus de 8 à 10 lieues par jour en hiver, du 1er nov. au 15 mars, plus de 13 à 14 lieues durant le reste de l'année. C'était une vitesse moyenne de 2^kil^,2 à l'heure, relais et couchers compris. Des *coches d'eau*, mis à la disposition du public dès le règne de Charles IX, desservaient, d'autre part, les villes situées sur les bords de la Seine et de la Marne. Voyageurs et marchandises y trouvaient place indistinctement et en très grand nombre. Leur lenteur était plus désespérante encore que celle des coches attelés, car il fallait de 5 à 6 jours pour aller de Paris à Auxerre. Dans Paris même, où les courses, par suite de l'extension de l'enceinte, devenaient de plus en plus longues, le premier service de transport à l'usage du public fut un service de *chaises à porteurs*, dites « chaises à bras », dont l'exploitation fut accordée, par lettres patentes du 22 oct. 1617, à une association composée des sieurs Petit, capitaine aux gardes du roi, Regnault d'Ezanville et Drouet (V. Chaise). Elle passa en 1639, avec privilège de quarante années, au sieur de Cavoy, capitaine des mousquetaires du cardinal, et au marquis de Montbrun. Il est certain, d'autre part, que, dès 1623, il existait, pour la ville et la banlieue, des *carrosses* de louage (V. Carrosserie). Nicolas Sauvage, facteur du maître des coches d'Amiens, fut le promoteur de cette industrie. Il avait son installation rue Saint-Martin, à l'hôtel Saint-Fiacre, et bientôt ses véhicules furent désignés par le nom du saint (V. Fiacre). Son tarif, arrêté par le Parlement, était de 7 livres par jour pour un carrosse à deux chevaux, où pouvaient monter huit personnes, de 12 livres pour un carrosse à quatre chevaux, pouvant recevoir dix personnes. L'entreprise dut être, au surplus, assez rémunératrice, car, en quinze ans, de 1650 à 1666, on vit s'établir trois autres loueurs de voitures : Ch. Villerme, de Givry, les frères François et Pierre de Francini. Les lettres patentes qui les autorisaient réglementaient strictement les conditions de leur exploitation et elles ne leur avaient été délivrées, bien entendu, que moyennant finance. L'Etat, en effet, qui avait compris, de bonne heure, l'importance du rôle social joué par les transports de denrées et de voyageurs et qui avait interposé, à diverses reprises et sous des formes diverses, son autorité souveraine lorsqu'il s'était agi de leur accomplissement, y avait aussi vu — et le contraire serait pour surprendre — un moyen d'augmenter ses ressources fiscales. Il lui apparut même que ce double objet se trouverait le mieux rempli en leur communiquant le caractère domanial et il profita, tout d'abord, de sa longue querelle avec l'Université pour réunir les messageries de celle-ci, en 1672, au domaine du roi. Plus tard, en 1678, toutes les autres messageries furent également réunies aux messageries royales et exploitées en ferme pour le compte de l'Etat, qui eut ainsi le monopole des transports publics.

La seconde moitié du XVIIe siècle, qui avait vu se développer à Paris l'industrie des carrosses de louage, est marquée par un progrès non moins sensible dans les communications à longue distance. Après Sully, Colbert s'était appliqué à améliorer les chaussées. Les carrosses, plus grands et plus confortables que les coches, y pouvaient désormais circuler sans difficulté et, en 1691, il en existait des services publics entre Paris et les principales villes de France et des Pays-Bas. Huit voyageurs trouvaient place, avec leurs bagages, dans chaque voiture. L'emploi de la *chaise de poste*, qu'il ne faut pas confondre avec la malle-poste, remonte également au règne de Louis XIV. Le carrosse avait procuré le bien-être relatif : la chaise de poste y ajouta la rapidité. Dotée d'un système de suspension perfectionné, elle était conduite au grand trot par des postillons, et les chevaux en étaient changés à tous les relais (8 kil. environ). On faisait ainsi une moyenne de 11 à 12 kil. à l'heure. Malheureusement, ce mode de transport n'était accessible qu'aux gens riches, car il en coûtait, sous Louis XV, 25 sols par cheval et par relai, et il devait être payé autant de chevaux qu'il y avait de voyageurs et de postillons. Les maîtres de poste tenaient également à la disposition des personnes qui désiraient effectuer leur voyage à cheval des chevaux de selle spéciaux, dits *bidets* : un postillon devait accompagner le voyageur, et la dépense était presque aussi élevée qu'en chaise. La *diligence* (V. ce mot), qui n'apparaît que vers le milieu du XVIIIe siècle, constitua un moyen terme. Elle présentait sur le coche et

le carrosse une supériorité incontestable au point de vue de la rapidité, et elle était beaucoup moins dispendieuse que la chaise de poste. De Paris à Lyon, elle mettait cinq jours l'été, six jours l'hiver. Le prix était de 100 fr. par personne, nourriture comprise, et de 6 sols par livre de « hardes et paquets ». Il y avait huit places, portées par la suite à onze lorsqu'on créa un compartiment ouvert de trois places, à l'avant. Puis on la fractionna en trois compartiments : coupé, intérieur, rotonde. Enfin, au postillon, qui conduisait en selle son attelage de cinq chevaux, fut substitué, beaucoup plus tard, un cocher, conduisant en guides. Concurremment, du reste, avec les diligences, appelées aussi « turgotines », continuaient de circuler sur les routes, pour les gens peu fortunés ou moins pressés et pour les marchandises, outre les carrosses et les coches, d'autres véhicules de types et de noms divers : berlines, cabriolets, fourgons, guinguettes, charrettes, paniers, chariots, etc. Alors, par exemple, que la diligence demandait 135 livres 4 sols pour aller de Paris à Toulouse, le carrosse ou le cabriolet ne prenaient que 84 livres 10 sols. Seulement, ce dernier y employait dix-sept grandes journées, tandis que la diligence n'en mettait plus que huit. Quant à la *malle-poste*, elle ne date que de 1793. Le service des postes avait été expressément réservé, nous l'avons dit, lors de sa création par Louis XI, au transport des dépêches. Il en devait être ainsi, à quelques rares exceptions près, jusqu'à ce qu'un décret de la Convention eût institué le nouveau service, qui transportait désormais, en même temps que les dépêches, des voyageurs. Les malles, couvertes d'une bâche en cuir, étaient montées sur deux énormes roues et attelées de trois chevaux, dont l'un portait le postillon. La caisse de la voiture était en osier, d'où la dénomination vulgaire de « panier à salade ». Les dépêches et les bagages étaient placés à l'arrière, tandis qu'à l'avant deux ou trois voyageurs prenaient place sur des banquettes suspendues au moyen de courroies. La vitesse devait être de 2 lieues à l'heure au minimum. Sous la Restauration, le nombre des chevaux fut porté à quatre, avec deux postillons, celui des places à quatre également, la vitesse à 4 lieues. Le prix, fixé au début à 1 livre 10 sols par place et par poste, fut abaissé par la loi du 17 frimaire an VII à 0 fr. 75, pour être relevé par la suite à 1 fr. et à 1 fr. 50. Vers 1840, on mit en circulation deux types nouveaux de malles-postes : les *malles-estafettes*, qui desservaient la route Paris-Calais, et les *berlines*, qui circulaient sur les autres routes. Les malles-postes devaient disparaître au fur et à mesure de la construction des grandes lignes de chemins de fer : il n'en existait plus que 28 en 1847, et la dernière, celle de Toulouse à Montpellier, cessa son service le 23 août 1857. La poste aux chevaux prit fin également à la même époque, bien qu'il ait subsisté, jusqu'à la décision ministérielle du 4 mai 1873, des « relais de poste ». Les diligences, dont il s'était monté plusieurs grandes entreprises, notamment les « Messageries impériales », créées en 1809 et devenues par la suite les « Messageries royales », puis les « Messageries nationales », et la « compagnie Laffitte et Caillard », créée en 1826, ne survécurent, de leur côté, que sur de faibles parcours, sous les noms de « courriers » ou de « voitures de correspondance du chemin de fer ». Enfin, il ne se rencontre plus, dès 1850, un seul coche d'eau. Les bateaux à vapeur les ont remplacés comme les chemins de fer ont remplacé les diligences et la poste.

Dans l'intérieur et la banlieue des villes, les « carrosses à volonté », « les fiacres » n'avaient pas tardé à être doublés de carrosses à itinéraire fixe et en commun. C'était la vue des fiacres stationnant déjà, en 1660, dans les principales rues et aux principaux carrefours de Paris qui en avait inspiré l'idée à Pascal. Les nouvelles voitures, dites « carrosses à 5 sols », firent leur apparition dans les rues de la capitale en 1662 (V. CARROSSERIE). Elles suivaient cinq itinéraires : du Luxembourg à la porte Saint-Antoine, de la place Royale à l'église Saint-Roch, de Saint-Eustache au Luxembourg, de la rue de Poitou au Luxembourg, de la rue Neuve-Saint-Paul à la rue Neuve-Saint-Paul (tour de Paris). Ce fut un événement. Mais la défense faite par les lettres patentes qui les avaient autorisées d'y laisser monter « les soldats, les lacquais, les manœuvres et les gens de bras » devait les rendre impopulaires. De fait, on ne trouve plus trace de leur fonctionnement à partir de 1672. Le privilège accordé à leur concessionnaire, le duc de Rouanès, fut, du reste, racheté en 1691 par les propriétaires du privilège des carrosses de place, qui redoutaient évidemment leur concurrence possible, et un siècle et demi s'écoula jusqu'à ce qu'un nouvel essai fût tenté. En 1828, la préfecture de police, qui avait repoussé une série de propositions à elle présentées par divers entrepreneurs au cours des dix années précédentes, agréa celles d'un sieur Baudry, alors entrepreneur de transports publics à Nantes, en vue de l'exploitation dans Paris d'un service de voitures en commun, dites *omnibus*. Ces voitures avaient à peu près la même forme que les diligences. Elles étaient divisées, comme elles, en trois compartiments : coupé, intérieur, rotonde, avec un prix différent, dont la moyenne ressortait à 25 centimes. Elles contenaient quatorze places et étaient traînées par trois chevaux attelés de front. Malgré les incommodités qu'elles présentaient, les voyageurs affluèrent en nombre sur les dix-huit lignes ouvertes à l'exploitation dès le mois d'avr. 1828, et Baudry eût dû s'enrichir. L'absence d'un contrôle sérieux le ruina, tous les bénéfices allant aux mains de ses agents, et il se suicida. Saint-Céran, son associé, puis Feuillant et Moreau-Chaslon reprirent l'affaire, qu'ils remirent en pleine prospérité. Le succès fut même tel qu'à côté de l'*Entreprise des omnibus*, on en vit bientôt surgir une foule d'autres, dont beaucoup périclitèrent, mais dont neuf survivaient en 1855 et fusionnèrent, à cette date, avec elle : *Dames-Réunies*, *Favorites*, *Béarnaises*, *Citadines*, *Batignollaises-Gazelles*, *Constantines*, *Tricycles*, *Hirondelles-parisiennes*, *Excellentes*. Toutes étaient soumises, omnibus compris, à un même tarif, élevé, en 1830, de 0 fr. 25 à 0 fr. 30, et, depuis 1840, elles donnaient gratuitement la correspondance entre elles. La société nouvelle prit le titre de *Compagnie générale des omnibus de Paris* (V. SOCIÉTÉ, t. XXX, p. 143). Elle était à la tête : à Paris, de 25 lignes, d'un parcours total de 150 kil. ; dans la banlieue — desservie, pendant toute la première moitié du XIX[e] siècle, par de petites diligences, les *coucous* (V. ce mot), — de 28 lignes, mesurant ensemble 195 kil., plus 2 lignes à voies ferrées (Louvre-Saint-Cloud, Louvre-Sèvres), représentant 18 kil. Le nombre des voitures était de 569, toutes munies, après la fusion, d'*impériales* à 0 fr. 15, celui des chevaux de 3.285. Il fut transporté, du 1[er] mars au 31 déc. 1855, 40 millions de voyageurs, et la recette brute s'éleva à 8.420.000 fr. On sait le développement qu'a pris depuis cette puissante société par l'effet du monopole de cinquante années à elle concédé, en 1860, par la ville de Paris. Son réseau comprend aujourd'hui 85 lignes d'omnibus et de tramways : les premières, partie avec voitures à 26 et 30 places (2 chevaux), partie avec voitures à 40 places (3 chevaux) ; les secondes, partie à traction animale, avec voitures à 51 places, partie à traction mécanique, avec un matériel varié. Le parcours total est de 525 kil. Le nombre de voyageurs transporté annuellement dépasse 250 millions, la recette brute annuelle 47 millions de fr. Enfin, la compagnie possède, pour ses dépôts et ses ateliers, des propriétés évaluées plus de 60 millions de francs. Des compagnies de tramways, auxquelles elle a rétrocédé partiellement son monopole, plusieurs compagnies de voitures publiques à 2, 3 et 4 places et un nombre considétable de voitures particulières et de véhicules de toute sorte achèvent, avec le chemin de fer métropolitain, de création récente, les chemins de fer de ceinture et de banlieue et une compagnie de bateaux à vapeur, d'as-

surer dans Paris le transport des personnes et des marchandises (V. Paris, t. XXV, p. 1078, et Société, t. XXX, pp. 143 et 144). Dans les autres villes, les moyens de transport se sont, en général, développés de moins bonne heure, la moindre longueur des courses y rendant l'usage des voitures moins indispensable. Il est à remarquer, par contre, que les principales d'entre elles sont, en fait et depuis quelques années, mieux desservies, toutes proportions gardées, que Paris en ce qui concerne les transports en commun. L'avance est même, dans quelques-unes, à Bordeaux, Lyon et Marseille, notamment très sensible. Elle est due, pour une grande part, à l'absence de monopoles semblables à celui de la Compagnie générale des omnibus.

De nos jours, la traction mécanique tend, sous ses diverses formes : vapeur, électricité, air comprimé, à remplacer, pour les transports de toutes sortes, la traction animale. Sur mer, notamment, la *navigation à vapeur* dépasse de près de moitié, comme tonnage, la *navigation à voiles*. Sur les *rivières* et les *canaux*, le *halage* par chevaux et par hommes tient encore, pour les marchandises, la place prédominante, mais le halage funiculaire est déjà pratiqué sur quelques points, et, d'autre part, le nombre des *remorqueurs* augmente, ainsi que celui des *toueurs*, tous les jours; pour les personnes, il n'est fait usage, si l'on en excepte les passages par *bac*, que de *bateaux à vapeur*. Les transports par terre ont lieu surtout, d'une façon générale, par *chemins de fer* ou par *tramways*, et, dans une proportion moindre, en empruntant encore les chaussées des *routes* (voitures publiques ou particulières, vélocipèdes, automobiles). A l'art. France, t. XVII, pp. 1018 et suiv., et sous chacun des mots en italiques, on trouvera des renseignements détaillés sur l'organisation de ces différents modes de transport et sur leur importance relative. Notons, à titre de curiosité, que le voyage de Paris à Calais, qui demandait 7 jours en 1692, 3 jours en 1786, 40 heures en 1814, 28 heures en 1834, ne prend plus aujourd'hui, par train rapide, que 3^h15^m. Les prix ont également notablement diminué. Alors qu'on payait, par kilomètre, en carrosse (1692) 0 fr. 1076, en diligence (1786) 0 fr. 1952, en malle-poste (1814) 0 fr. 1301, puis (1834) 0 fr. 1862, il n'en coûte plus, en chemin de fer (1901) que 0 fr. 112 en 1re cl., 0 fr. 0756 en 2e cl., 0 fr. 0493 en 3e cl. Et nous ne tenons pas compte, dans ces nombres, de la baisse de la valeur de l'argent.

Il serait, d'ailleurs, erroné de croire, comme on en est tenté, que le développement des chemins de fer a eu pour résultat la disparition presque complète du *roulage*, c.-à-d. du charroi sur routes. Il l'a seulement transformé. Le roulier légendaire, avec sa longue limousine, effectuant, par étapes nombreuses, d'auberge en auberge, des parcours de 60, 100 kil., et même davantage, a presque complètement disparu. Mais les transports locaux, entre les villages et les villes proches ou entre les villages et les stations de chemins de fer ont tellement augmenté que, sur les routes nationales, qu'ont principalement remplacées les chemins de fer, le nombre des colliers n'a diminué, depuis un demi-siècle, que d'une façon insignifiante. Par contre, la circulation est plus intensive que jamais sur les chemins vicinaux et ceux-ci ont triplé en longueur.

Au point de vue fiscal, l'industrie des transports est, bien qu'on réclame chaque jour et qu'on ait déjà réalisé partiellement l'allégement de ses charges, l'une des plus rémunératrices. Elle rapporte, en effet, bon an mal an au Trésor plus de 100 millions de fr., dont 95 % environ proviennent des chemins de fer et 5 % des voitures ordinaires, 85 % environ des voyageurs et 15 % des marchandises. Les voitures publiques qui font un service régulier d'un point à un autre paient, pour les voyageurs, un droit de 3/28 des recettes brutes et rien pour les marchandises. Les voitures qui ne font un tel service qu'extraordinairement acquittent le même droit, mais pour les marchandises aussi bien que pour les voyageurs. Les voitures à volonté sont soumises à un droit fixe annuel de 50 fr. pour 1 ou 2 places, de 75 fr. pour 3 places, etc. Les voitures que des personnes non entrepreneurs de services publics mettent temporairement en circulation certains jours sont imposables à raison de 0 fr. 1875 par place et par jour. Les chemins de fer et les tramways ne sont taxés, comme les voitures en service régulier, que pour les voyageurs, à l'exclusion des marchandises : chemins de fer d'intérêt général, 3/28 de la recette brute; chemins de fer d'intérêt local et tramways, 3/103. L. S.

II. Droit commercial. — Contrat de transport. — Le contrat de transport est celui par lequel un entrepreneur de transport ou voiturier reçoit une chose d'un expéditeur et s'oblige à la faire parvenir au destinataire. Il est commercial, réel, synallagmatique, à titre onéreux, du droit des gens. Il suppose le concours : 1° d'un *expéditeur*, qui fait l'envoi de marchandises ou de tous autres objets; 2° d'un *destinataire*, à qui ces objets sont adressés et doivent être remis; 3° d'un *voiturier*, qui est chargé d'effectuer le transport et qui prend plus spécialement le nom de *batelier*, quand le transport a lieu en eau douce, de *capitaine* quand il a lieu par mer. Il intervient, en outre, très souvent un *commissionnaire*, qui sert d'intermédiaire entre l'expéditeur et le voiturier. Le contrat de transport s'établit et se prouve en principe par la *lettre de voiture* (V. Lettre, t. XXII, p. 48); mais, dans la pratique, celle-ci est souvent remplacée, pour les transports par chemin de fer notamment, par un récépissé du voiturier, ne différant de la lettre de voiture que par la formule employée. Le voiturier, d'une façon générale, est responsable, dans les mêmes conditions que l'*aubergiste* (V. ce mot), des objets qui lui sont confiés, et il ne peut s'exonérer de l'obligation d'indemniser le propriétaire, en cas de perte ou d'avarie, que s'il établit que la perte ou l'avarie ont été causés par un cas de force majeure, par un emballage défectueux ou par un vice propre de la chose (C. com., art. 103 et suiv.; C. civ., art. 1782 et suiv.). Il ne peut non plus y échapper par une stipulation contraire du contrat. Il répond aussi des retards dans la livraison. Il faut, toutefois, en ce qui concerne ces derniers, qu'ils aient causé au destinataire un dommage réel. Ajoutons que l'action du destinataire contre le voiturier pour pertes ou avaries s'éteint par la réception des objets transportés et le paiement du port, si, dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception ou de ce paiement, il ne lui notifie par exploit d'huissier ou par lettre recommandée sa protestation motivée. Cette règle, qui ne peut être infirmée par aucune clause contraire, a été introduite par la loi du 11 avr. 1888, alors que l'ancien art. 105 déclarait l'action éteinte par la seule réception des objets ou le paiement du port, ce qui plaçait le destinataire dans une situation très défavorable. Enfin la même loi a porté de six mois à un an le temps au bout duquel l'action pour pertes, avaries ou retard, se trouve, faute de l'avoir régulièrement exercée, atteinte par la prescription. Le voiturier a, du reste, en compensation des responsabilités qu'il encourt, un privilège, qui porte sur la chose voiturée, considérée comme un gage, et qui lui permet, sans préjudice de son action personnelle contre celui qui a délivré la lettre de voiture, de retenir cette chose, s'il est nécessaire, puis de la faire vendre pour se garantir du prix du port et des dépenses accessoires (douane, octroi, etc.) demeurés inacquittés (C. civ., art. 2102-6°). Le commissionnaire est tenu, comme garant du voiturier et sauf son recours contre lui, des obligations qui incombent à celui-ci. L'*entrepreneur public de transport* ne diffère du voiturier ordinaire qu'en ce que les conditions de prix et de temps, au lieu d'être débattues entre chaque particulier et lui, sont d'avance publiées. Les compagnies de chemins de fer, celles de bateaux à vapeur, de messageries, etc., sont des entreprises publiques de transport. Elles sont

assujetties aux mêmes règles que les autres voituriers. Elles sont, de plus, obligatoirement tenues du transport de toute marchandise qui leur est apportée, et ce aux conditions de leurs tarifs et horaires. Elles sont astreintes aussi à tenir registre de l'argent, des effets et des paquets dont elles se chargent, et d'en délivrer reçu (C. civ., art. 1785). Les objets confiés aux entrepreneurs de transport qui ne sont pas réclamés dans les six mois de leur arrivée au lieu de destination sont vendus, par voie d'enchères publiques, à la diligence de l'administration de l'enregistrement, et le produit en est versé au Trésor public pour être restitué aux réclamants dans le délai de deux ans à compter du jour de la vente (Décr. 13 août 1810).
L. S.

III. Droit civil. — TRANSPORT DE CRÉANCE (V. CESSION).

IV. Administration militaire. — TRANSPORTS MILITAIRES. — Les transports militaires sont assurés : d'abord par le *train des équipages militaires*, les *parcs d'artillerie* et les *trains régimentaires* (V. PARC et TRAIN), ensuite par les *chemins de fer*. Les transports militaires par chemins de fer se divisent eux-mêmes en deux catégories : 1° *Transports ordinaires*. Ce sont ceux qui ont lieu à l'intérieur et qui peuvent être exécutés sans troubler l'exploitation commerciale des chemins de fer. 2° *Transports stratégiques*. Ce sont ceux qui ont pour objet le déplacement, par grandes masses, de troupes et de matériel de guerre ; ils sont combinés de manière à opérer la concentration rapide de ces masses sur un ou plusieurs points déterminés et ont pour conséquence de restreindre ou de supprimer complètement, sur une ou plusieurs lignes, le service ordinaire de l'exploitation commerciale (V. CHEMIN DE FER, § *Stratégie*). Le ministre et les généraux commandant les corps d'armée ont seuls le droit, sauf délégation spéciale à des subordonnés, d'ordonner que les corps ou détachements et le matériel les accompagnant voyagent par chemin de fer. Le chef du corps ou du détachement est muni d'une *feuille de route* et de *bons de chemins de fer* (de *fiches de transport*, en cas de mobilisation), échangés, pour chaque réseau emprunté, contre un *billet collectif* délivré par le chef de gare. Les officiers supérieurs voyagent, en principe, en 1re classe, les officiers subalternes en 2e classe, les sous-officiers et les soldats en 3e classe ou dans des wagons à bestiaux spécialement aménagés (V. EMBARQUEMENT). Les conventions avec les compagnies fixent les *délais* (V. ce mot) dans lesquels les transports militaires, lorsqu'ils ont lieu par trains spéciaux, doivent être effectués. En temps de paix et pour les militaires voyageant isolément ou par petits détachements, le transport a lieu par les trains ordinaires. Les officiers de l'armée active ne paient que quart de place, en toutes classes, sur la présentation d'une carte d'identité spéciale qui leur est délivrée chaque année par le ministère de la guerre. Les officiers des réserves et les autres militaires bénéficient de la même réduction lorsqu'ils sont porteurs d'un titre de déplacement ou de permission. Le demi-tarif est, au contraire, applicable lorsque les transports s'opèrent sur réquisition et par grandes masses.

V. Marine. — L'administration de la marine est chargée d'assurer, non seulement les transports relatifs à sa flotte et à son matériel, mais aussi celui des troupes et du matériel destinés aux colonies et aux expéditions d'outre-mer. Elle y emploie, d'une part, des bâtiments de la marine marchande, affectés à cet effet, d'autre part, des bâtiments spéciaux, classés dans la flotte de 2e ligne et comprenant les *avisos-transports* et les *transports* (V. MARINE, t. XXIII, p. 155).

VI. Zoologie et Botanique. — TRANSPORT DES ANIMAUX ET DES PLANTES (V. DISSÉMINATION).

VII. Géologie. — TERRAIN DE TRANSPORT. — Synonyme d'*alluvion* (V. ce mot).

VIII. Balistique. — TRANSPORT DE TIR (V. TIR).

IX. Electricité. — TRANSPORT ÉLECTRIQUE DE LA FORCE. — Toutes les machines électriques, qu'elles soient à influence (machine de Holtz, machine de Wimshurst, etc.) ou d'induction (machines magnéto-électriques, machines dynamo-électriques), sont réversibles : de même qu'elles transforment en énergie électrique, sous forme de courant, le travail mécanique, elles transforment, sous forme de mouvement, l'énergie électrique en travail mécanique. Cette propriété a été mise à profit pour le transport de la force à distance par l'électricité. Deux machines semblables, dynamo-électriques ou magnéto-électriques, ont leurs fils réunis par un circuit conducteur. La première, la *machine génératrice*, mise en mouvement par le moteur, se comporte comme un générateur ordinaire de courant électrique. La seconde, la *machine réceptrice*, qui peut être très éloignée de la première, reçoit d'elle ce courant par l'entremise du câble conducteur, et, mise en mouvement sous son action, se comporte comme un moteur électrique (V. ELECTRICITÉ, pp. 762 et suiv.). Une force développée en un point peut ainsi être utilisée en un autre point distant de plusieurs kilomètres. L'application la plus féconde qui a été faite de cette idée se rapporte aux sources naturelles d'énergie, telles que les chutes d'eau ou les courants de rivières torrentueuses, restées jusqu'en ces derniers temps sans emploi à raison de leur éloignement des usines ou des centres où l'on pouvait les utiliser. Une machine génératrice est installée près de la chute ou du torrent, qui l'actionnent, et une machine réceptrice, placée dans l'usine même, en reçoit, par des fils conducteurs portés sur des poteaux le long des routes, l'énergie électrique, qui est employée soit pour un travail mécanique, soit pour des opérations de métallurgie, soit pour l'éclairage électrique. Par le même moyen encore, les grandes usines électriques installées dans les faubourgs des villes transportent, sous forme de courants, dans les divers quartiers l'énergie qui est fournie par une machine à vapeur ou tout autre moteur et qui peut être utilisée, sur ces divers points, pour des travaux industriels. Les tramways à trolley et les chemins de fer à rail central fournissent également des exemples de transport de l'énergie à distance par courant induit. L'usage des *transformateurs* (V. ce mot) permet, d'ailleurs, d'obtenir dans telle ou telle partie du circuit, selon qu'il est besoin, soit une force électromotrice d'un grand nombre de volts, soit une intensité d'un grand nombre d'ampères.

Le travail effectué par la réceptrice n'est jamais égal, dans les transports d'énergie, à la totalité du travail dépensé sur la génératrice. En effet, même avec les machines les plus parfaites, il y a toujours perte, sous forme de chaleur dégagée dans les conducteurs. De plus, dans la pratique, les vibrations et les chocs des divers organes des machines sont encore une cause de déperdition d'énergie, qu'il est impossible de supprimer d'une manière complète. Lors de premières expériences faites à Vienne en 1873, le *rendement*, c.-à-d. le rapport du travail utilisé au travail dépensé, n'avait guère dépassé 30 °/₀. Les recherches de Marcel *Deprez* (V. ce nom), qui s'attacha tout particulièrement, de 1880 à 1886, à la solution pratique du problème, l'élevèrent à 45 °/₀. Depuis, on a obtenu, par l'emploi de machines à courants triphasés, jusqu'à 85 °/₀.

Les installations pour le transport de l'énergie à distance se sont multipliées rapidement dans tous les pays du monde, principalement dans les pays de montagne : en Suisse, dans le Tirol, en Italie, etc. Aux Etats-Unis, celle des chutes du Niagara mérite une mention spéciale : une force motrice de plus de 100.000 chevaux-vapeur, recueillie par des turbines, est transportée à 30 et 40 kil., dans les usines de Buffalo et des environs.
L. S.

BIBL.: INDUSTRIE ET COMMERCE. — E. TEISSERENC, *Etudes sur les voies de communication perfectionnées et sur les lois économiques de la production des transports*; Paris, 1847, 2 vol. — F. LUCAS, *Etude historique et statistique sur les voies de communication*; Paris, 1873. — A. CHÉROT, *les*

Grandes Voies de communication internationales; Paris, 1875. — L.-J.-D. Féraud-Giraud, *Des Voies publiques et privées modifiées, détruites ou créés par suite de l'exécution des chemins de fer;* Paris, 1878. — A. de Foville, *la Transformation des moyens de transport et ses conséquences économiques et sociales;* Paris, 1880. — A.-N. Parandier, *les Courants de circulation et les principes à suivre dans le tracé des voies de communication;* Paris, 1880. — Frédureau, *le Budget et les voies de transport;* Paris, 1887. — Ch. Gomel, *la Crise des transports;* Paris, 1887. — C. Colson, *Transports et tarifs;* Paris, 1890. — A. Martin, *Etude historique et statistique sur les moyens de transport dans Paris;* Paris, 1894. — E. Campredon, *Rôle économique et social des voies de communication;* Paris, 1900. — *Journal des transports* (ann. 1891 et suiv.). — V. en outre les bibl. des art. Canal, Chemin de fer, Commerce, Navigation, Port, Rivière, Route, Travaux publics.

Electricité. — A. Hillairet, *Transmission électrique du travail mécanique;* Paris, 1884. — J. Lauriol, *Transport électrique de la force;* Paris, 1886. — Kapp, *Electric transmission of Energy;* Londres, 1891, 3e éd. — C. Pierron, *le Transport de la force par l'électricité;* Paris, 1892. — Japing, *Ueber elektrische Kraft-uebertragung;* Tubingue, 1892. — G. Zweifel et R. Hoffmann, *Projets de stations centrales d'énergie mécanique;* Paris, 1893. — J. Rodet, *Distribution de l'énergie par courants polyphasés;* Paris, 1898. — V., en outre, les principaux traités d'électricité industrielle.

TRANSPORTATION. La transportation est le mode actuel d'exécution des travaux forcés, de la déportation et de la relégation; elle consiste dans l'expatriation des condamnés que l'on envoie subir leur peine hors du territoire français. Nous n'avons à l'étudier ici que comme mode d'exécution des travaux forcés ; on a traité ailleurs de son application aux peines de la *déportation* et de la *relégation* (V. ces mots). La peine des *travaux forcés* (V. ce mot) a été subie d'abord sur les galères, ensuite dans des établissements spéciaux appelés bagnes et situés en France. Après plusieurs essais (V. Relégation), le régime des bagnes a été définitivement remplacé par celui de la transportation : ce fut l'œuvre de la loi du 30 mai 1854. Aux termes de cette loi (art. 1), toutes les colonies, à l'exception de l'Algérie, peuvent recevoir des condamnés. Actuellement, c'est le ministre des colonies qui désigne, pour chaque condamné, la colonie où il devra être transporté (Décr. du 16 nov. 1889 et décr. du 4 sept. 91, art. 7). La Guyane est plus spécialement destinée à recevoir les condamnés d'origine arabe; la colonie d'Obock, les condamnés originaires de l'Afrique ou des Indes (Décr. du 3 mars et du 3 oct. 1886); et celle de Gabon, ceux qui sont d'origine annamite ou chinoise (Décr. du 1er déc. 1887). La Nouvelle-Calédonie est réservée aux Européens. La transportation est obligatoire pour les hommes condamnés aux travaux forcés ; elle est facultative pour les femmes. Les hommes âgés de soixante ans accomplis au moment de leur condamnation restent en France; pour eux, la réclusion à vie ou à temps remplace la transportation (L. du 30 mai 1854, art. 45).

Nous allons étudier maintenant le régime auquel sont soumis les transportés. Ils sont divisés en trois classes, d'après leur situation pénale, leur conduite et leur assiduité au travail (Décr. du 4 sept. 1891). Ceux de la première classe peuvent seuls obtenir des concessions de terrain ou entrer au service des particuliers; ils peuvent être l'objet d'une remise et d'une réduction de peine ou être admis à la libération conditionnelle. Ces dernières faveurs ne sont accordées aux condamnés des autres classes que par exception et à condition qu'ils aient accompli des actes de courage et de dévouement. Les condamnés de la deuxième classe sont employés à des travaux de colonisation et d'utilité, pour le compte de l'Etat, des communes ou des particuliers. Ceux de la troisième classe sont affectés aux travaux les plus pénibles; ils sont astreints au silence de jour et de nuit, vivent séparés des autres condamnés et, en principe, devraient être isolés la nuit. Le décr. du 13 déc. 1894 détermine dans quelles conditions les condamnés peuvent être employés par les particuliers, fixe le salaire et la durée du contrat. A leur départ, les condamnés sont répartis entre la deuxième et la troisième classe par le ministre de la justice. Après un temps d'épreuve dont la durée augmente avec la gravité de la peine, ils peuvent passer dans la classe supérieure en vertu d'une décision prise par la direction de l'administration pénitentiaire sur l'avis de la commission disciplinaire qui fonctionne dans chaque colonie. Les condamnés incorrigibles forment une subdivision de la troisième classe : ils sont complètement séparés des autres et sont envoyés, soit dans des pénitenciers spéciaux, soit dans des camps disciplinaires, où ils travaillent pour le compte de l'Etat. Ils sont traités plus durement que les autres.

A quelque classe qu'ils appartiennent, les condamnés sont astreints au travail. Ceux qui n'accomplissent pas la tâche imposée n'ont droit qu'au pain et à l'eau; ceux qui l'accomplissent reçoivent un bon de cantine qui leur permet de toucher une ration de nourriture : il faut avoir obtenu, pendant la semaine, quatre bons de cantine pour avoir droit, le dimanche, à la ration. Des bons supplémentaires sont accordés aux condamnés qui se conduisent bien; ils peuvent les échanger contre de la nourriture, ou en verser la valeur dans leur pécule (Art. 12 du décr. du 4 sept. 1891). Ils sont autorisés à s'acheter de menus objets, avec l'argent de ce pécule, s'ils ne préfèrent l'envoyer à leur famille. Les condamnés de la première classe et qui ont obtenu une concession ou sont employés par les particuliers ont seuls le droit de détenir de l'argent.

Cette discipline sévère est maintenue par des punitions rigoureuses qui sont : la prison de nuit (de un jour à un mois) : le condamné couche sur un lit de camp avec la boucle simple; la cellule (de un jour à deux mois) : le condamné est isolé, mis à la boucle simple, et, tous les trois jours, ne mange que du pain; le cachot (un jour à un mois) : le condamné est mis au pain sec deux jours sur trois, enfermé dans un local obscur et porte la double boucle. Les peines corporelles sont supprimées. La seule punition que puissent infliger les gardiens est celle de la prison, et pour deux nuits au maximum. Les punitions plus fortes sont prononcées par une commission spéciale, dite commission disciplinaire, composée de trois fonctionnaire et d'un greffier, et qui entend le coupable et les témoins. C'est elle aussi qui examine les réclamations des condamnés. Ce n'est pas un tribunal : en effet, elle n'inflige pas des peines, mais des punitions ; elle ne connaît pas des infractions aux lois pénales, elle réprime seulement les infractions à la discipline.

Les infractions à la loi pénale (contraventions, délits ou crimes) commises par les condamnés sont régies par le code de justice militaire pour l'armée de mer. Les peines appliquées sont (Décr. du 3 oct. 1889) : la mort, la réclusion cellulaire de six mois à cinq ans, l'emprisonnement de six mois à cinq ans. L'évasion est punie de deux à cinq ans de travaux forcés pour les condamnés à temps; les condamnés à perpétuité subissent la double chaîne pendant le même délai (L. du 30 mai 1854, art. 7). A côté de ces punitions et de ces peines, on trouve, dans nos lois, tout un ensemble de mesures ayant pour but d'encourager les condamnés au bien et au travail. Ils peuvent être relevés de la déchéance de leurs droits civils, autorisés à disposer des biens qu'ils ont acquis dans la colonie (L. du 30 mai 1854, art. 12) et à se marier : le décr. du 24 mars 1866 leur facilite le mariage, notamment en les dispensant de l'obligation de demander le conseil de leurs parents. Nous avons vu que la transportation n'est pas obligatoire pour les femmes condamnées aux travaux forcés. On ne transporte le plus souvent aux colonies que celles qui désirent contracter mariage avec des condamnés ou des libérés et qui en font la demande. On transporte aux mêmes conditions les femmes condamnées à la réclusion ou à l'emprisonnement, et enfin, on autorise aussi les femmes des condamnés à aller les rejoindre. Enfin les condamnés peuvent être admis au bénéfice de l'assignation et recevoir des concessions de terrain.

Les condamnés en assignation sont ceux qui travaillent

au service des particuliers. Le décr. du 13 déc. 1894 règle la durée et les conditions du contrat, le taux du salaire, dont deux cinquièmes reviennent à l'Etat, deux cinquièmes sont versés au pécule et un cinquième est remis à l'assigné, et met à la charge de l'employeur le logement, la nourriture et les frais de maladie.

Les condamnés de la première classe, à condition de posséder un pécule suffisant, peuvent obtenir des concessions de terrains, sont pourvus d'une maison pour les cultiver ou y établir un commerce ou une industrie. Il leur est fourni des vivres pendant trois ou six mois, et une première mise d'outils et d'effets d'habillement et de couchage, dont ils doivent rembourser la valeur après un délai de dix ans (Décr. du 18 janv. 1895). La concession leur est accordée moyennant paiement d'une rente annuelle et perpétuelle. Elle reste provisoire et révocable pendant cinq ans au moins; elle est révoquée de droit en cas de condamnation criminelle, de tentative d'évasion et de non-paiement de la rente; et le retrait est seulement facultatif en plusieurs autres cas, notamment en cas de condamnations correctionnelles, de punitions disciplinaires, de non-exploitation de la concession. Les condamnés qui jouissent d'une concession provisoire, autres que ceux qui ont été condamnés à perpétuité, recouvrent le droit de faire tous les actes nécessaires à son administration et à son exploitation. Lorsque la concession est devenue définitive, le retrait n'est encouru que pour cause de non-paiement des arrérages de la rente. D'ailleurs, à ce moment, la rente peut être rachetée, et alors la concession devient la propriété du condamné. Le décr. du 18 janv. 1895 règle d'une façon très libérale la succession des condamnés : au premier degré les descendants habitant la colonie, et en concours avec eux, la veuve habitant la colonie qui a droit à l'usufruit de la moitié; à défaut de descendants, la veuve habitant la colonie qui succède pour le tout; à son défaut viennent les frères et sœurs et leurs descendants habitant la colonie. Les concessions forment des conquêts de communauté. La femme condamnée, dont le mari ne réside pas dans la colonie, est pleinement capable d'administrer la concession qui lui a été accordée; l'autorisation de son mari ou de la justice ne lui est même pas nécessaire pour aliéner ou hypothéquer sa concession devenue définitive.

A l'expiration de sa peine, le condamné aux travaux forcés à temps ne peut pas rentrer en France : si la peine prononcée contre lui est de huit ans, il est astreint à résider dans la colonie où il l'a purgée pendant toute sa vie; si la peine est inférieure à huit ans, il est tenu d'y résider pendant un temps égal à la durée de sa peine. Le condamné, même gracié, n'est pas dispensé de cette obligation, à moins d'une disposition expresse du décret de grâce : ceci s'applique aussi au condamné à perpétuité (L. du 30 mai 1854, art. 6). Le condamné, qui s'appelle désormais libéré, est libre en principe, avec cette importante restriction qu'il ne peut quitter la colonie sans autorisation : toute infraction à cette interdiction est punie de un an à trois ans de travaux forcés. C'est le seul cas où le libéré soit justiciable des conseils de guerre. Etant libre, il rentre dans le droit commun, au point de vue de la juridiction appelée à juger les infractions commises par lui, et, à la différence du condamné, il est justiciable des tribunaux de droit commun. Non seulement il lui est défendu de quitter la colonie, mais il continue à être l'objet d'une surveillance assez étroite ; il doit répondre, deux fois par an, à un appel ayant pour but de constater sa présence, sous peine d'un emprisonnement de deux mois à un an qui peut être porté au double en cas de récidive (Décr. du 13 janv. 1888); il ne peut changer de résidence dans la colonie même qu'à condition d'en faire la déclaration à l'autorité, sous peine d'une amende de 16 à 100 fr. ou d'un emprisonnement de six jours à un mois (Décr. du 29 sept. 1890).

Le libéré n'est pas, comme le condamné, astreint au travail. Mais s'il ne justifie pas de moyens d'existence consistant dans la possession légitime d'une fortune suffisante ou dans l'exercice d'un métier ou l'exploitation d'une concession, il est considéré comme se trouvant en état de vagabondage (Art. 7 du décr. du 29 sept. 1890). La loi d'ailleurs lui donne les moyens de travailler et de gagner sa vie. Comme le condamné, il peut entrer au service des particuliers, exercer les industries autorisées par les règlements ou obtenir une concession. La concession lui est accordée après versement d'un dépôt de garantie : d'abord provisoire, elle devient définitive au bout de cinq ans; elle est à peu près soumise au même régime que les concessions accordées aux condamnés.

La transportation ainsi comprise rencontre encore des adversaires. On ne peut nier qu'elle n'ait atteint son but principal qui est d'éloigner de la France les malfaiteurs dangereux. Mais on lui reproche d'apporter trop d'adoucissement dans l'exécution de la peine des travaux forcés et de rendre cette peine moins rigoureuse que celle de la réclusion ou de l'emprisonnement. Les transportés, en effet, vivent en plein air, et, le plus souvent, ensemble : la surveillance est fatalement relâchée, ils jouissent de nombreuses faveurs, pour peu qu'ils aient une bonne conduite. C'est tellement vrai qu'on a vu souvent, dans les prisons, les détenus commettre des crimes entraînant la peine des travaux forcés, uniquement dans le but d'être transportés; pour déjouer ce calcul, la loi du 24 déc. 1880 a dû permettre au juge de décider que la peine des travaux forcés qu'il prononce sera subie, en tout ou en partie, dans la prison même où le crime a été commis.

En introduisant la transportation dans nos lois, on espérait la faire servir au développement de nos colonies. A ce point de vue encore, on lui reproche d'avoir été plutôt nuisible qu'utile, et l'on compare l'état de la Guyane française avec la prospérité de la Guyane hollandaise et surtout de la Guyane anglaise. En Nouvelle-Calédonie, elle paraît avoir produit de meilleurs résultats; toutefois, les colons libres de cette possession se plaignent d'être noyés dans la foule des condamnés et des libérés qui mettent en péril et leurs biens et leur vie.

On touche là un défaut principal de la transportation : c'est qu'elle exige des colonies, une flotte et une armée pour les défendre et des frais considérables; c'est aussi qu'elle ne peut figurer dans la législation d'un pays indéfiniment, et qu'il arrive assez vite un jour où les possessions coloniales de ce pays ne peuvent plus recevoir de condamnés. L'Australie est un exemple frappant de ce fait. Dès 1788, l'Angleterre y transporta des condamnés. Ils y créèrent des familles, simultanément des colons s'y établirent; et la population libre augmenta tellement que, en 1868, sur les protestations des habitants libres, elle cessa d'être un lieu de transportation. La transportation n'est pas supprimée en Angleterre; seulement on ne l'exécute plus, parce que les colonies refusent de recevoir les condamnés. En Europe, la Russie est, avec la France, l'Espagne et le Portugal, le seul pays qui emploie la transportation comme mode d'exécution de certaines peines : elle envoie les condamnés en Sibérie. L. Le Sueur.

Bibl. : Léveillé, *les Institutions pénitentiaires.* — Blosseville, *la Colonisation pénale de l'Angleterre.* — Garraud, *Droit pén.*, t. I, p. 473; 2e éd., t. II, pp. 90 et suiv.

TRANSPORTEUR (Tech.). Le nom générique de transporteur s'applique à divers appareils employés, dans les chantiers, usines et magasins, à l'enlèvement et au transport mécaniques des déblais, minerais, sables, terres, graines, etc. Pour les petites distances, ce n'est, fort souvent, qu'une toile sans fin passant, aux extrémités de sa course, sur deux tambours. La matière à transporter, placée sur la toile à l'un des bouts, va se déverser, à l'autre bout, dans une trémie. Si cette matière est trop lourde, la toile est remplacée par des palettes en tôle ou en bois, que portent deux chaînes sans fin roulant sur des galets et qui, se recouvrant l'une l'autre, forment un plancher continu

Enfin dans les grands établissements et pour les longues distances, on se sert de plus en plus des transporteurs aériens à câbles (V. Câble aérien, t. VIII, p. 622).

TRANSPOSITION (Mus.) (V. Musique, t. XXIV, p. 622).

TRANSSEPT (Archit.) (V. Transept).

TRANSSUBSTANTIATION (Théol.) (V. Eucharistie).

TRANSVAAL ou RÉPUBLIQUE Sud-Africaine. **Géographie physique.** — (Cf. la carte au mot Cap.) Etat de la partie orientale de l'Afrique du Sud, situé entre 22° et 28° 40′ de lat. S. et 22° 30′ et 29° 30′ de long. E. de Paris. Les frontières sont naturelles sur presque tout le pourtour : le fleuve Limpopo au N.-O. et au N. ; les monts Lebombo à l'E. ; le Vaal au S. ; à l'O. seulement la frontière est conventionnelle. Au S. du Vaal se trouve l'Etat libre d'Orange ; à l'E., la colonie portugaise de Mozambique, qui, en face de la baie de Delagoa, n'a que 80 kil. de large. Sur tout le reste de ses frontières, le Transvaal touche aux possessions anglaises : au N., le Matabéléland et l'empire de Khama, compris dans la Rhodesia méridionale ; à l'O., le Betchouanaland ; au S., la colonie du Cap par le Griqualand occidental, et le Natal avec ses dépendances du Zoulouland et du Tongaland. En outre, le Transvaal est complètement isolé de la mer. Sa superficie est de 308.200 kil. q. La population totale était, en 1898, d'après un *Almanach officiel*, de 1.094.156 hab., se décomposant ainsi : blancs : 245.397 (137.947 hommes, 107.450 femmes) ; indigènes : 748.759 (148.155 hommes, 183.280 femmes, 417.324 enfants).

Géologie. — Le Transvaal fait partie de ce plateau sud-africain, émergé dès l'époque primaire, jamais submergé depuis, qui, au S. du Zambèze, forme un vaste ensemble très homogène par sa constitution. Ce plateau plonge au N. jusqu'au bassin quaternaire du lac Ngami et s'incline aussi un peu à l'O. Au S. et à l'E., le terrain archéen apparaît au bord de la mer, surplombé, à peu de distance, par des couches de sédiments gréseux, d'origine terrestre, déposés à la fin de l'époque primaire et au commencement de l'époque secondaire. Mais dans l'ensemble de ces couches sensiblement horizontales, il faut distinguer deux parties : en remontant du S. au N., on trouve d'abord une première terrasse gréseuse qui forme la *montagne de la Table ;* puis, à peu de distance, commence une autre terrasse qui forme le *Nieuweveld*, s'étend sur l'Orange et le Natal et franchit le Vaal : c'est la formation appelée *grès de Karoo* (*karoo* vient d'un mot hottentot qui signifie sol aride). C'est dans ce grès que sont situés les gisements carbonifériens du Transvaal. — Avec le *Witwatersrand* reparaît le grès du Cap, accompagné de formations très importantes de gneiss et de granits, et qui va s'appuyer au N. contre le massif presque exclusivement granitique du Matabéléland. Donc, à l'exception de la bande comprise entre le Vaal et le Rand, le Transvaal diffère de l'Orange par sa constitution géologique. C'est dans ces terrains plus anciens du Transvaal que se trouvent les gîtes métallifères, et en particulier l'or. La venue de cet or paraît être due à la dislocation *calédonienne ;* il est donc contemporain de l'or de Norvège, du pays de Galles, de Sibérie et du Brésil, postérieur à l'or du Dakota, qui est venu à l'époque *huronienne*, antérieur à l'or des Montagnes Rocheuses et d'Australie, qui a été amené par la dislocation *alpine*. L'or du Transvaal est concentré dans un ciment siliceux, d'âge dévonien, formé de petits galets de quartz agglomérés. Cet or se présente dans des conditions particulières qui ont fait croire quelque temps que son exploitation ne serait pas fructueuse. Invisible dans la masse des galets, on ne peut le discerner qu'à leur surface, ou sur les parois des fentes ; dans le fond des couches il n'est même discernable qu'au microscope, et il est associé, sans être combiné toutefois, à des pyrites. Jamais il ne se présente sous la forme de pépites ; on a remarqué seulement que c'étaient les *reefs* ou filons les plus minces qui contiennent le plus de métal précieux proportionnellement au volume de la roche encaissante.

Relief du sol. — Par suite de sa nature de plateau incliné du S.-E. au N.-O., le Transvaal a tout son relief principal reporté surtout à l'E. ; c'est la chaîne des *Drakenberge* (V. ce mot) qui remonte au N. jusqu'au Limpopo, à l'approche duquel elle diminue d'altitude et augmente de largeur. Les Drakenberge ne forment pas d'ailleurs le rebord le plus oriental du plateau, qui est constitué par une chaîne régulière, d'altitude plus faible, appelée au S. monts *Lebombo*, au N. monts *Longwe*. Le reste du Transvaal, généralement plat, est cependant traversé, de l'E. à l'O., par trois systèmes de chaînons parallèles, aux collines peu élevées. Ce sont d'abord les deux chaînes qui marquent la saillie du plateau transvaalien sur le grès de Karoo, et qui se rejoignent vers Prétoria : le *Witwatersrand* et les *Magaleesberge*. Plus au N., le massif du *Waterberge* mérite son nom par la quantité de petits affluents qu'il envoie au Limpopo ; ce massif se divise en plusieurs chaînons orientés aussi de l'O. à l'E. ; *Badsberge*, *Dwarsberge*, *Witfonteinberge*, *Marikeleberge*, *Zandriverberge*, *Hanglipberge*, *Makaponsberge*. Enfin l'extrémité N.-E. du pays, le massif de *Zoutpansberge* se soude à la partie N. des Drakenberge, s'avance au N.-E. jusqu'au Limpopo, et détache à l'O. une série de chaînons qui tracent comme la corde de l'arc de cercle décrit par le fleuve : *Blauwoberge*, *Muralberge*, *Moratiberge*. Par suite des différences d'aspect entre le plateau et les montagnes, on divise le pays en trois régions : le *Hoogeveld*, ou haut pays, le *Boschveld*, ou pays boisé, et le *Gebrokenveld*, ou pays accidenté. — Le Hoogeveld est formé par le territoire situé au S. des Magaleesberge et à l'O. des Drakenberge. L'alt. se maintient entre 1.350 et 2.350 m. C'est un pays monotone, à climat rude, où il n'y a pas de forêts, où la végétation même des prairies est peu abondante. Les seuls arbres qu'on y rencontre sont plantés autour des fermes isolées. — Le Boschveld comprend le N.-O. et le N. du pays ; c'est essentiellement le plateau ; l'altitude diminue, le tropique est plus proche et les cultures sont plus faciles. Les nombreux affluents du Limpopo entretiennent des prairies où les troupeaux du Hoogeveld émigrent l'hiver ; c'est pourquoi l'on appelle aussi la région le *Winterveld*. Quant au mot *Bosch*, il ne désigne pas, à proprement dire, des forêts, mais des bouquets de hêtres ; les euphorbes, les mimosas, les acacias sont aussi fréquents. — Le Gebrokenland, formé par les montagnes de l'E., est couvert de forêts d'une exploitation difficile.

Climat. — Le Transvaal se trouve situé dans la zone subtropicale du Sud, à la même latitude que les plaines du N. de la République Argentine, mais avec cette infériorité que le bourrelet montagneux américain, situé à l'O., donne la pluie aux pampas, alors que les montagnes africaines, situées à l'E., interceptent l'humidité des vents de l'océan Indien. Les conditions climatériques du Transvaal sont très semblables à celles de l'Australie du Sud, et aussi à celles des hauts plateaux algériens. La zone des hautes pressions barométriques, qui donnent naissance aux *alizés*, couvre le Transvaal ; il en résulte un ciel généralement clair et sec, où, par suite, le sol s'échauffe fortement le jour et où le rayonnement nocturne est intense, causant un fort refroidissement et des rosées du matin abondantes. Les différences d'altitude introduisent cependant une certaine variété dans ces conditions générales. Dans le Hoogeveld, la moyenne de la température ne dépasse pas 14° à 16° ; pendant l'été (décembre-janvier), elle monte à 21°-24°. L'hiver, la neige n'y est pas rare. Dans le Boschveld, le climat est plus doux et la gelée est presque inconnue l'hiver. Sur les cimes du Drakenberge, la neige subsiste plusieurs mois. A mesure qu'on se rapproche du Limpopo, les conditions climatériques deviennent de plus en plus tropicales ; d'ailleurs, pour la distribution des pluies sur l'année, le Transvaal est encore soumis à la loi des tropiques : c'est pendant l'été de l'hémisphère S. que tombe la pluie, alors qu'elle tombe

pendant l'hiver au Cap, dont la situation se rapproche davantage de la zone tempérée. C'est naturellement sur le Drakenberge que la hauteur des pluies est la plus grande, à cause de l'altitude et de la proximité de l'océan Indien ; elle est là supérieure à 60 centim. par an, alors que la moyenne s'abaisse vers l'O. pour descendre au-dessous de 20 centim. sur le méridien du lac N'gami. — L'ensemble de ces conditions climatériques fait du Transvaal un pays généralement sain, sauf au N., dans les plaines basses et marécageuses du Limpopo, où les fièvres paludéennes attaquent les noirs eux-mêmes. On a d'ailleurs remarqué que les blancs indigènes sont plus fortement atteints que les colons venus d'Europe.

Hydrographie. — Le Transvaal est encadré par deux cours d'eau importants, le *Vaal* et le *Limpopo*, qui, toutefois, vu la faible quantité relative des pluies et la forte évaporation due au climat sec, ne sont pas de grands fleuves. Leur utilité est à peu près nulle au point de vue de la navigation, mais, dans ce pays essentiellement agricole, ils sont la base d'un système assez complet d'irrigation. Le *Vaal* prend sa source près de Klipstapel ; ses eaux jaunâtres coulent dans une vallée assez large, quoique les bords en soient escarpés. A sa jonction avec l'*Orange*, il offre l'aspect d'une grande rivière ; mais, plus en amont, on peut facilement le traverser à gué pendant la saison sèche ; pendant les pluies d'été, il devient très large, et sa profondeur atteint 10 m. ; ses rives, bordées de saules, sont alors inondées. Son principal affluent transvaalien est le *Mooi-River*, sur lequel est *Potchefstroom*, et qui prend sa source à *Wonderfontein*, dans des grottes garnies de stalactites. — Le *Limpopo* (V. ce mot) reçoit sur sa rive droite de nombreux affluents, pour la plupart de faible débit, dont les deux principaux sont l'*Olifant River* qui, né au centre du Transvaal, coule à l'E. vers le territoire portugais, et l'*Oumkomati* qui traverse les monts Lebombo à la porte de Komati. — Etant données les conditions peu favorables du climat, beaucoup des petits affluents du Limpopo ont peine à rejoindre le fleuve dans la saison sèche et offrent une grande ressemblance avec les *ouaddis* sahariens. En somme, les points d'eau sont assez rares au Transvaal, et la grande quantité des noms de bourgs terminés par le mot *fontein* indique plutôt la rareté des sources que leur fréquence et l'utilité qu'elles offrent à une population agricole.

Flore et Végétation.— Sur les pentes des Drakenberge, surtout à l'E., où frappent directement les vents humides de l'Océan, on trouve de luxuriantes forêts qui, au N. de l'Olifant River, prennent un caractère de plus en plus tropical avec un bois jaune (*Podocarpus Thumbergii*) qui atteint 30 m. de haut, le bois de fer (*Olea exas*), le bois puant (*Anagyre fetide*), des lianes, l'arbre à pain, le figuier. Mais dans les vallées mêmes des montagnes s'annonce déjà la flore du plateau, avec des acacias et des mimosas, dont l'un, appelé par les Boers *Wacht een beetje* (Attends un peu), *Wait a bit Bush* des Anglais, est muni de longues épines qui arrêtent le voyageur par ses vêtements. La végétation naturelle du plateau, avec ses cactus, ses euphorbes, ses bouquets d'arbres disséminés, offre, à beaucoup de points de vue, le même aspect que le *scrub* et le *grass* australiens. Sur le Hoogeveld, où il n'y a pour ainsi dire que des prairies, on incendie l'hiver l'herbe jaunie qui repousse avec les pluies d'été. — Quant aux plantes cultivées, celles qui réussissent le mieux sont le maïs et le froment des Cafres (*Sorghum vulgare*), espèce d'orge qui se contente de très peu d'eau. Les Européens sont parvenus à faire pousser en certains endroits le blé, la vigne et l'avoine. On cultive aussi les fèves, les pois, les melons d'eau et une sorte de canne à sucre. Les autres légumes européens arrivent à maturité, mais demandent beaucoup de soins. Les arbres fruitiers sont fort abondants : dans le Nord, le café, le pisang, l'ananas, l'oranger, le gaïac ; dans le Sud et sur le Hoogeveld, les pommiers, les poiriers, les pruniers, ceux-ci donnant des produits de qualité faible ; les pêches sont, au contraire, excellentes ; quant au cerisier, il pousse tout en bois, sans jamais donner de baies.

Faune. — Comme tous les steppes africains où la forêt n'est pas assez épaisse pour gêner le développement de la faune, le Transvaal a nourri des troupeaux immenses d'animaux sauvages. On a vu des bandes d'antilopes et de zèbres qui comptaient plus de 50.000 têtes. Mais depuis vingt-cinq ans on leur fait une chasse acharnée et l'on ne rencontre pour ainsi dire plus de buffles ni de girafes. Aux mois de mars et d'avril, quelques éléphants et rhinocéros s'aventurent des marécages du Zambèze jusqu'à ceux du Limpopo, dans les eaux duquel aussi on trouve des hippopotames. Le lion, le léopard, la panthère, l'hyène, le chien sauvage, qui étaient très nombreux quand sont arrivés les Boers, ont presque disparu. L'ornithologie est pauvre : sur les eaux du Hoogeveld s'ébattent des hérons, des oies, des canards, des poules d'eau. On ne rencontre que deux espèces de perroquets ; mais, en revanche, il y a beaucoup d'aigles et de vautours, attirés par les proies vivantes ou mortes. L'autruche, qui existait autrefois à l'état sauvage en grande quantité, a été préservée de la destruction par une demi-domestication ; on la tient parquée dans des enclos où on lui arrache ses plumes sans la tuer. — Les crocodiles pullulent dans tous les grands cours d'eau ; parmi les serpents, le *boa natalis* et le *totovelo* n'attaquent pas l'homme et sont moins dangereux que le *serpent cracheur*. Dans les endroits pierreux vivent des lézards, des scorpions, des scolopendres et une énorme araignée venimeuse. La mouche *tsétsé*, si funeste au bétail africain, ne franchit guère le Limpopo. Mais les termites pullulent. — Les animaux domestiques sont des bêtes à cornes, des moutons, des chèvres, des chiens, des chevaux de race espagnole et anglaise, servant uniquement de chevaux de selle, les bœufs étant les animaux de transport. Les chevaux sont sujets à un mal appelé l'*œil rose* et surtout à la terrible *maladie*, dont 5 °/₀ à peine parviennent à guérir. Les chevaux qui résistent au mal après en avoir été atteints n'y sont plus sujets et sont dits *salés;* ils valent alors un prix considérable. On attribue cette maladie à ce fait que les chevaux passent la nuit dehors et mangent le matin l'herbe couverte de rosée. Les bouvillons et les génisses meurent aussi en foule des inflammations d'intestins et de la peste bovine ; dans ce dernier cas, on les abat et on donne la viande à manger aux Cafres.

Ethnographie. — La population du Transvaal se compose, pour les deux tiers, d'indigènes, Cafres, Hottentots et quelques Boschimans, et de blancs descendants de calvinistes hollandais et français, auxquels se joignirent quelques Allemands au début du XVIIIe siècle ; comme dans l'Orange, ils s'appellent les *Boers* (cultivateurs). On lira plus loin l'histoire de leurs établissements successifs. Aujourd'hui il y a une fusion complète entre tous les éléments ethniques qui ont formé le peuple boer. Les Boers sont généralement de haute taille, robustes ; les hommes portent souvent la barbe longue ; les femmes ont la peau blanche et fine ; l'habitude de la vie au grand air et de la chasse leur donne un air calme et réfléchi ; ils dissimulent leurs émotions et ont, au premier abord, l'air méfiant. La pauvreté relative du pays où ils vivent et aussi leur religion ne leur ont pas permis d'atteindre le point de l'évolution économique où sont arrivés les peuples modernes. Ils sont sans doute agriculteurs, quand le sol et l'eau le permettent, et même, dans les régions parcourues par les lignes de chemin de fer, ils emploient parfois des outils agricoles perfectionnés. Mais ils sont surtout pasteurs et chasseurs ; on peut même dire que beaucoup d'entre eux sont presque nomades. Sauf quelques personnages riches qui habitent dans les villes, le reste de la population vit dans des fermes isolées, au nombre d'environ 20.000, placées au centre du domaine ; ce domaine était primitivement de 2.500 hect., mais les enfants étant nom-

breux et chacun d'eux ayant droit à une part égale d'héritage, les domaines se sont morcelés, quoique les nouvelles familles aient toujours poussé plus avant dans le *Veld*, à la recherche de nouvelles terres. La maison d'habitation se compose d'une grande pièce centrale, avec des pièces adjacentes où sont les lits ; le plancher est formé d'argile battue avec de la bouse de vache. La maison est souvent sale, comme le Boer lui-même. Le Boer porte des vêtements de forme européenne et se coiffe d'un chapeau à larges bords. Dès l'enfance, il monte à cheval et devient un cavalier accompli ; quand il part en chasse ou à la guerre, il emmène deux chevaux qu'il monte alternativement toutes les deux heures. Le cheval n'est jamais qu'une bête de selle, car les transports se font au moyen de l'immense wagon, en forme de chariot biblique, traîné par six à dix paires de bœufs. Ce chariot, construit par les Boers eux-mêmes, avec ses roues pleines, ses flancs massifs, est une véritable forteresse où les sagaies des Cafres s'enfoncent sans la traverser. En dessous est fixée une grosse malle qui porte les objets précieux et le trésor monnayé de la famille : car si le Boer est fier de posséder une grande étendue de terrain et des bestiaux nombreux, il aime aussi acquérir de grandes quantités d'or. A l'intérieur du chariot sont des tables et des sièges portatifs que l'on descend sur le Veld au moment du repas. Ce chariot est employé, non seulement pendant les *treks* ou courses à la conquête de nouveaux territoires, mais aussi pendant les déplacements annuels, quand le manque d'herbe chasse les troupeaux du Hoogeveld vers le Winterveld ; c'est encore dans le chariot à bœufs que les Boers se rendent dans les villes pour assister aux fêtes nationales. — La nourriture se compose surtout de viande de mouton et de chèvre ; on ne tue des bœufs que pendant l'hiver ; on mange les abats immédiatement, et le reste, séché, forme le *bitlong*, nourriture de chasse et de guerre. — Malgré sa méfiance de paysan réactionnaire pour tout ce qui est étranger, le Boer est très hospitalier pour tout voyageur qui arrive à cheval : « Les gens qui vont à pied, dit Tante Sannie dans l'*Histoire d'une ferme africaine*, d'Olive Schreiner, sont tous des voleurs, des menteurs, des meurtriers, des prêtres catholiques ou des séducteurs ». Naturellement, les Anglais sont exceptés de cette hospitalité ; mais il est remarquable que, parmi les autres étrangers, ce sont les Hollandais que les Boers aiment le moins à recevoir. Reclus attribue ce sentiment à la susceptibilité des Boers en face de Hollandais civilisés qui affectent de répondre dans une langue pure au jargon corrompu que parlent les campagnards sur les bords du Vaal et du Limpopo. La langue boer n'est plus en effet du hollandais ; malgré leur soin jaloux à garder la pureté de la race blanche, les Boers confient en effet leurs enfants à des nourrices hottentotes, c'est avec de petits noirs que les jeunes Boers jouent dans leur enfance ; il en est forcément résulté l'introduction de nombreux mots africains ; des expressions portugaises et même malaises, apportées par les coolies des mines, ont aussi contribué à déformer la langue, beaucoup plus que le français, dont l'usage fut interdit dès le XVIII[e] siècle.

Avant tout, le Boer est *calviniste ;* partis d'Europe au moment de la grande ferveur réformatrice, ses ancêtres ont pratiqué la religion avec plus d'intransigeance que les protestants d'Europe ; leurs descendants ont trouvé dans la vie agricole et pastorale qu'ils étaient forcés de mener, dans l'isolement des familles, un aliment à leur confiance dans les seules paroles de la Bible ; ils sont beaucoup plus semblables aux anciens Hébreux que n'importe quel peuple moderne. Ils ont ressuscité le patriarcat : le père de famille est chef et prêtre : tous les matins avant le lever du soleil, tous les soirs après le repas, il lit un chapitre de la grande Bible des ancêtres, le commente et donne sa bénédiction à toute sa *gens* après le chant des psaumes. Il est chef militaire et maître absolu dans la ferme ; malgré la pureté des mœurs, il imite parfois Abraham et, au témoignage de Livingstone, peut prendre une seconde femme sans que la femme légitime songe à s'en plaindre. Les Boers se marient d'ailleurs jeunes et ont beaucoup d'enfants. Toute alliance, même en dehors du mariage, est formellement interdite avec les gens de couleur. Outre les membres de la famille, la ferme abrite les *Bijwoners*, clients libres de race blanche, mais de condition inférieure, puisqu'ils ne sont pas propriétaires de terre. Enfin le service est fait par des Cafres qui, malgré les mots, sont de véritables esclaves, seuls dignes de manger la chair impure des animaux non saignés à blanc selon le rite de Moïse, et généralement bien traités, à condition qu'ils ne cherchent pas à sortir de leur état de sujétion. — Tout chef de famille devant être capable de lire et de commenter la Bible, l'instruction primaire est universellement répandue et est donnée au sein de la famille. Cependant depuis quelques années le gouvernement de Prétoria avait fait des efforts pour organiser un enseignement primaire régulier. En 1896, le nombre des écoles était de 330 rurales, 34 urbaines, celui des élèves de 7.738 et la dépense de 1.113.000 fr. L'enseignement secondaire était donné dans un *Staatsgymnasium*, fondé en 1892, et divisé en deux départements : littéraire ou classique, et scientifique. Les nécessités nouvelles avaient fait aussi établir une école des mines. A Prétoria existe une bibliothèque. Les Boers aiment en effet la lecture, surtout celle des journaux, par lesquels ils se tiennent au courant de la politique, dont ils raffolent. Suivant l'expression de Farini, ils sont « politicailleurs jusqu'aux moelles ». Très jaloux de l'autonomie de chaque famille, les républicains du Transvaal rappellent bien les citoyens des républiques antiques, beaucoup plus que les démocraties modernes ; ce sont de véritables *patriciens*, supérieurs à leurs clients et à leurs esclaves, mais égaux entre eux et sacrifiant tout à ce souci de l'égalité : dans la guerre actuelle, pendant la retraite qui suivit la bataille de Norval's Pont, ils déposèrent leurs officiers presque sous le feu de l'ennemi, pour procéder à de nouvelles élections.

Géographie politique. — Avant la guerre actuelle avec l'Angleterre, la République sud-africaine était régie par une constitution élaborée en 1858, fréquemment amendée depuis, particulièrement en 1885 et 1897, et qui s'est trouvée forcément suspendue par les opérations militaires. Aux termes de cette constitution, le pouvoir législatif est confié à un *Volksraad* ou Parlement de deux Chambres, composées chacune de 27 membres choisis par les districts pour une durée de quatre ans. Les membres de la Chambre basse doivent être âgés de trente ans, être propriétaires fonciers, de religion protestante et n'avoir encouru aucune peine criminelle. Ils sont élus par les Burghers de la première et de la seconde classe, alors que les membres de l'autre Chambre ne sont élus que par les Burghers de la première classe. La première classe comprend tous les hommes blancs qui résidaient sur le territoire de la République avant le 29 mai 1876, ou qui ont pris une part active à la guerre de l'indépendance en 1881, contre le raid Jameson en 1895-96, à l'expédition du Swaziland en 1894, ainsi que leurs enfants âgés de seize ans. La naturalisation peut être obtenue, au bout de deux ans de résidence, par l'enregistrement sur le livre du veldcornet, le serment de fidélité et le payement de 50 fr. Les étrangers naturalisés peuvent devenir, par une résolution spéciale de la chambre haute, citoyens de première classe après douze ans de naturalisation. Les enfants d'étrangers, même nés au Transvaal, ne jouissent d'aucun droit politique. Mais s'ils se font enrôler à seize ans, ils peuvent être naturalisés à dix-huit. — Ces dispositions relatives aux étrangers ne sont pas applicables aux gens de couleur. D'après la loi du 25 juin 1885, les Cafres, les coolies de l'Inde, les Arabes, les Malais, les mahométans ne peuvent obtenir les droits de citoyens ni devenir propriétaires fonciers ; dans les mines, ils ne

peuvent travailler que comme manœuvres, et il leur est interdit, sous peine du fouet et de la prison, de recevoir de l'or comme salaire. — Le pouvoir exécutif est confié à un président et à un vice-président, élus pour cinq ans par les Burghers de la première classe, et rééligibles; ils sont assistés d'un conseil exécutif de six membres. Le président nomme tous les fonctionnaires. — La justice est rendue par une haute cour, où le jury n'existe en matière civile que si une des parties le réclame, par des cours d'appel pour les affaires civiles et criminelles et par des tribunaux de première instance. — Le Transvaal n'a pas d'armée permanente, sauf un corps d'artillerie à cheval comprenant 32 officiers, 79 employés et 289 hommes. Cette forte proportion d'officiers indique bien que là même on n'a affaire qu'à des cadres. Tous les hommes valides peuvent en effet être appelés sous les armes depuis l'âge de seize ans. L'armée est commandée par un membre du Conseil exécutif qui a le titre de commandant général. Elle est divisée en *commandos* placés sous les ordres de commandants et de veldcornets, et dont la composition n'est pas uniforme. Le commandant et le veldcornet sont élus par leurs soldats, et les chefs de famille servent de sous-officiers à leurs enfants. Il est d'ailleurs impossible de donner des renseignements précis sur l'armée du Transvaal; on en connaissait fort peu de chose avant la guerre, et il est probable que l'organisation s'est modifiée au cours des opérations. — Les principales sources de revenu de l'Etat transvaalien étaient, avant la guerre, en 1898: les douanes (26.674.875 fr.), les chemins de fer (16.723.775 fr.); les licences minières (15.650.625 fr.); les explosifs (5.583.550 fr.); les timbres (7.134.575 fr.); les postes et télégraphes (5.158.300 fr.); au total : 99.589.000 fr. Les principales causes de dépenses étaient : les travaux publics (22.283.300 fr.); traitement des fonctionnaires (27.009.550 fr.); département de la guerre (8.930.625 fr.); police (7.231.775 fr.). Le total des dépenses a été, en 1898, de 99.286.825 fr. La dette publique était, à la même époque, de 66.509.850 fr.

Le territoire de la République sud-africaine est divisé en dix-sept districts, dont chacun est administré par un magistrat et un conseil local, le *Landrost* et le *Hemraad*. Ces districts portent les noms des principales villes : Bloemhof, Ermelo, Heidelberg, Lichtenburg, Marico, Middelburg, Pat-Reteef, Potchefstroom, Prétoria, Rustenburg, Standerton, Utrecht, Vryheid, Wakkerstroom, Waterberg, Zoutpansberg.

Parmi les villes transvaaliennes, un petit nombre seulement ont quelque importance : *Prétoria* (V. ce mot). — *Barberton*, à 600 kil. à l'E. de Prétoria, ne comptait, en 1885, que quelques huttes; la découverte de l'or en a fait une ville aussi importante que la capitale. Mais le phénomène a été surtout manifeste à *Johannesburg;* cette capitale de l'or, qui n'existait pas avant 1886, comptait 40.000 hab. en 1892, 102.078 au recensement de juil. 1896. Comme dans toutes les villes d'origine analogue, le nombre des hommes est très supérieur à celui des femmes : 79.315 pour 22.763. La population se décompose en 50.907 blancs, 952 Malais, 4.807 coolies hindous et chinois, 42.533 Cafres, 2.879 métis. Johannesburg est bâtie sur la pente S. du Witwatersrand, à 100 kil. au S. de Prétoria, dans une plaine aride, défoncée par les mines, poussiéreuse. Son alt. de 1.600 m. lui donne un climat rude pendant l'hiver. Mal bâtie, avec des rues peu régulières, elle est prolongée par des villages de cabanes qui en forment comme les faubourgs. On y mène une vie d'affaires, fiévreuse et brutale; l'existence est chère. Un tramway à vapeur met Johannesburg en relation avec Boksburg, à l'E., le centre des mines de houille.

Dans les limites du Transvaal se trouve renfermé, sous des conditions un peu spéciales, le *Swaziland*. La superficie de ce territoire est d'environ 20.000 kil. q. sur lesquels vit une population de 40.000 à 50.000 indigènes et de 900 à 1.200 blancs. La langue des indigènes est un dialecte zoulou. Par la convention de 1884, entre le gouvernement britannique et le Transvaal, l'indépendance du Swaziland avait été reconnue; par un acte de 1890, le gouvernement de la population blanche était confié à un comité spécial, et en 1894 un nouveau règlement, ratifié par le Volksraad le 14 févr. 1895, plaça le Swaziland sous le protectorat et l'administration de la République sud-africaine. — Le Swaziland est surtout pour les Boers un territoire où ils mènent pendant l'hiver les troupeaux du Hoogeveld.

Géographie économique. — Jusqu'en 1886, le Transvaal fut un pays exclusivement agricole ; aujourd'hui encore, les Boers sont presque exclusivement cultivateurs et pasteurs. Les produits agricoles du pays ne suffisent d'ailleurs plus à nourrir la population. Celle-ci s'est en effet accrue du triple par l'arrivée des étrangers, des *Uitlanders*, presque tous occupés à l'exploitation des mines. Ce sont les mines d'or qui tiennent la première place. L'exploitation commença en 1881, mais demeura peu importante jusqu'en 1884. Voici, depuis cette époque jusqu'en 1898, le chiffre de la production annuelle :

Années	Francs	Années	Francs
1884....	252.400	1892....	113.526.775
1885....	150.250	1893....	137.012.450
1886....	867.750	1894....	191.678.800
1887....	4.235.025	1895....	214.238.875
1888....	24.185.400	1896....	215.095.525
1889....	37.264.200	1897....	286.906.500
1890....	46.741.125	1898....	401.103.375
1891....	73.107.625		

Les mines sont la propriété de l'Etat qui désigne des inspecteurs pour donner les concessions et les surveiller. Toutes les concessions ne sont d'ailleurs pas encore en exploitation, beaucoup d'entre elles ne servant que de base aux spéculateurs. Les principaux *champs d'or* sont : le champ d'or de la *vallée du Kaap*, dans le district de Lydenburg, le centre de l'exploitation est Barberton ; le champ d'or de *Komati*, au S. du premier; le champ d'or du *Witwatersrand*, le plus important de tous ; le champ d'or de *Krügersdorp*, dans le district de Prétoria ; les champs d'or de *Boodepoort*, dans le district de Heidelberg; de *Schoonspruit* et de *Rooderand*, dans le district de Potchefstroom; de *Macabastadt*, de *Hontboschberg*, dans le Zoutpansberg ; des collines de *Murchison*, sur le Limpopo. — L'or n'est d'ailleurs pas le seul minéral que l'on trouve sur le territoire transvaalien. On a découvert des diamants dans le Zoutpansberg et dans les districts de Prétoria et de Bloemhof. Les exploitations d'argent, de plomb et de cuivre sont suspendues depuis 1894. Mais des mines de houille de qualité supérieure fournissent des quantités croissantes de combustible ; le gisement principal est à *Brakpan*, à l'E. de *Bokesburg*, dans le district de Johannesburg. Voici les chiffres de la production dans les trois dernières années pour lesquelles nous ayons des renseignements: 1896, 1.437.297 tonnes; 1897, 1 million 600.212 t.; 1898, 1.907.808 t. — A part les industries minières, les autres industries sont à peu près nulles; il y a seulement quelques manufactures de tabacs, trois fabriques d'explosifs, quelques distilleries et brasseries.

Les principaux objets exportés sont l'or, les laines, les céréales, les peaux et cuirs, le tabac, l'ivoire et les plumes d'autruche. Le nombre et la valeur des objets importés sont beaucoup plus considérables; ils consistent en machines, animaux vivants, habits et tissus, matériel de chemin de fer, chaussures, farine et grains, maïs, spiritueux, sucre. La valeur totale des importations a été, en 1898, de 1.066.995 livres st. — Les routes sont peu nombreuses. Les lignes de chemin de fer rayonnent autour de Prétoria. Une ligne descend au S. par Johannesburg vers Bloemfontein et Le Cap; de Johannesburg s'en détache à l'O. un embranchement vers Potchefstroom et Kimberley; à l'E., vers Heidelberg, Standerton, Wakkerstroom,

Pietermaritzburg et Durban. De Prétoria une ligne va à l'O. dans la direction de Mafeking jusqu'à Lichtenburg ; une autre monte au N. jusqu'à Pietersburg, dans le Zoutpansberg ; une autre enfin se dirige sur Lourenço-Marquez par Middelburg et Komati, avec un embranchement sur Lydenburg. La longueur totale des lignes construites était en sept. 1898 de 1.200 kil. ; celle des lignes en construction, de 450 ; celle des lignes projetées de 400. — Le réseau télégraphique est très développé, et Prétoria est en communication, dans l'extrême Nord, avec Blantyre, près du lac Nyassa. — Le système des poids et mesures et monnaies est le même que dans la colonie du Cap.

Histoire. — L'unité du Transvaal, comme celle de l'Etat libre d'Orange, s'est faite sous la pression des circonstances, d'abord pour conquérir le territoire sur les Cafres qui l'habitaient, ensuite et surtout pour résister aux envahissements de l'Angleterre. Pendant plus d'un siècle les descendants d'émigrés hollandais, français et allemands s'étaient maintenus au Cap, comme colons dépendant de la Hollande. Napoléon Ier et son frère Louis, roi de Hollande, trop occupés en Europe, abandonnèrent la colonie qui fut prise par les Anglais en 1806. Les Boers abandonnèrent alors le Cap en masse, et, faisant un *trek* vers le N.-E., s'établirent au Natal. Les Anglais les y suivirent bientôt, et, dès 1836, les Boers commencèrent à émigrer dans le pays compris entre l'Orange et le Vaal ; en 1842, le gouvernement anglais annexa le Natal, que les Boers abandonnèrent totalement. Une partie d'entre eux franchirent le Vaal et formèrent des établissements indépendants les uns des autres et, en fait, indépendants de tout gouvernement. En 1847, il n'y avait encore que quelques petites communautés fondées pour la défense contre les Cafres, et à peine unies entre elles par un vague lien fédératif. En 1848, sir Henry Smith annexa formellement l'Etat libre d'Orange. Les Boers de l'Orange se joignirent alors aux bandes transvaaliennes commandées par André Prétorius, attaquèrent le résident anglais à Bloemfontein et le firent capituler. Mais les Anglais, recrutant une forte armée de Cafres, écrasèrent les Burghers à Boomplats. L'Orange fut annexé. Mais au Transvaal Prétorius tenait toujours la campagne, et, en 1852, il signa avec les Anglais le traité de Sand River, qui laissait aux Burghers du Transvaal le droit de s'administrer librement. Tous les Transvaaliens ne reconnaissaient pas alors l'autorité de Prétorius, et ce ne fut que peu à peu que le pays prit ses frontières actuelles. Mais l'Angleterre n'avait jamais abandonné ses projets d'annexion. En 1869, elle prit possession des mines de diamant de Kimberley. En 1876, le Transvaal était en guerre avec le chef cafre Seevacoumi ; les Boers n'étaient pas en nombre suffisant, et le président Burgers manquait de fonds. L'Angleterre saisit l'occasion d'intervenir et envoya à Prétoria sir Théophilus Shepstone avec les pouvoirs nécessaires pour annexer le Transvaal à la colonie du Cap (12 avr. 1877). Les Boers tinrent, le 4 avr. 1878, un grand meeting à Doomfontein, et décidèrent d'envoyer Krüger et Joubert à Londres pour protester contre l'annexion. Le gouvernement tory ne tint aucun compte de leurs réclamations. Un nouveau meeting fut tenu à Wonderfontein, et une nouvelle tentative fut faite auprès de sir Bartle Frere, haut commissaire à Capetown. Celui-ci se rendit en personne à Prétoria et remplaça sir Shepstone par sir Owen Laugon. Mais les négociations n'aboutirent pas, et sir Garnet Wolseley vint déclarer à Prétoria que plus jamais, sous aucun prétexte, l'indépendance du Transvaal ne serait rétablie. Sur ces entrefaites, Gladstone était revenu au pouvoir en 1880 ; Krüger et Joubert firent auprès de lui une nouvelle démarche, mais sans résultat. Le 8 déc. 1880 un nouveau meeting décida de recourir aux armes ; en cas de défaite, un nouveau *trek* serait organisé au N. du Limpopo chez les Matabélés. Joubert fut nommé général en chef. Il avait sous ses ordres trois commandos ; le premier fut chargé de couper la route au 9e régiment anglais, qui marchait sur Prétoria ; le deuxième se rendit à Potchefstroom ; le troisième, qui était le plus fort, à Heidelberg. Le 20 déc., le 9e anglais, en traversant le Blonkerspruit, fut anéanti ; il ne s'échappa qu'une vingtaine d'hommes. L'armée du général Colley, venant du Natal, espérait franchir les Drakenberge à la passe de Laingsnek ; il se heurta au troisième commando boer. Le 27 janv. 1881, il fut repoussé et se retrancha à Mount-Prospect. Le 8 févr., il fut encore battu sur l'Ingogo, et dans les jours qui suivirent eut toujours le dessous dans une douzaine de petits combats. Le 27 févr., il voulut s'installer sur la hauteur de Majuba, d'où il pouvait dominer de son artillerie la passe et la position des Boers. Joubert vit la manœuvre, et le 28 envoya une petite troupe de volontaires s'emparer de Majuba. Le général Colley fut tué avec 99 hommes ; 134 Anglais furent blessés et 54 faits prisonniers. Gladstone ne s'obstina pas dans une campagne meurtrière ; le 3 août 1881, fut signée la convention de Prétoria qui restituait aux Boers leur autonomie ; elle comprenait 33 articles précédés d'une introduction où il était assuré que les habitants du Transvaal se gouverneraient en toute liberté sous la suzeraineté de la reine d'Angleterre ; l'art. 2 réservait à la reine le droit de nommer au Transvaal un résident ayant les pouvoirs d'un chargé d'affaires et consul général, et de contrôler les relations extérieures dudit Etat, lequel serait représenté au dehors par les agents diplomatiques et consulaires anglais ; l'art. 18 spécifiait que la correspondance du Transvaal avec le gouvernement britannique, au sujet des affaires étrangères, passerait par l'intermédiaire du résident. Le Volksraad du Transvaal ne ratifia ce traité qu'après hésitation (25 oct.). Il en obtint la rectification par la convention de Londres du 27 févr. 1884, en échange d'une cession de territoire au S.-O. (abandon des républiques de Gosen et Stellaland) ; elle comprend 20 articles ; l'Angleterre garde seulement le droit de nommer un agent consulaire ; la « République sud-africaine » ne pourra, aux termes de l'art. 4, traiter avec un Etat étranger (sauf celui d'Orange) qu'avec la ratification de l'Angleterre ; celle-ci sera supposée acquise si l'Angleterre ne proteste pas dans un délai de six mois. La nouvelle convention ayant été incorporée à la première pour en remplacer les articles qu'elle modifie, les Anglais ont plus tard soutenu qu'elle laisse subsister le préambule de 1881, affirmant la suzeraineté de la reine ; le Transvaal répond que les articles énonçant le terme de suzeraineté ont été d'un commun accord biffés en 1884 ; l'opinion des juristes étrangers est, en effet, que le Transvaal, depuis 1884, est un Etat souverain, sauf une restriction en ce qui concerne la faculté de traiter. La question n'a pas été résolue par la conférence de La Haye sur l'arbitrage parce que l'Angleterre a subordonné son adhésion à l'exclusion des délégués du Transvaal et de l'Orange (Etat incontestablement souverain) ; les puissances européennes ont cédé et se sont ainsi lié les mains pour l'avenir, ce qui les a empêchées de proposer l'arbitrage prévu à La Haye.

L'Angleterre se préoccupa de couper aux Boers du Transvaal tout accès vers la mer et de les enclaver dans ses colonies (V. les art. Boers, Cap et Colonisation). Ce fut le motif de ses concessions de 1884 qu'elle a voulu reprendre ensuite. A ce moment, elle réussit à isoler le Transvaal de la colonie allemande du *Sud-Ouest africain*. Les Boers avaient aussi fondé vers l'E. la *Nouvelle République* afin de s'ouvrir l'accès de l'océan Indien vers la baie de Sainte-Lucie ; les Anglais occupèrent le rivage et la Nouvelle République démembrée se fondit dans le Transvaal (1887). Le pays des Souazi (Swasiland) intermédiaire entre le Transvaal et les territoires portugais de la baie de Delagoa fut aussi contesté ; mais les Boers qui en étaient maîtres en fait obtinrent le partage de la suzeraineté avec les Anglais (1890) et finalement, par le traité du 14 févr. 1895, l'administration totale de ce pays. Ils promettaient en revanche d'empêcher l'immigration de leurs

compatriotes dans les territoires de la *Royal Chartered Company* dirigée par Cecil Rhodes qui les enveloppait au N. — A cette époque, le développement des exploitations aurifères avait attiré au Transvaal une nombreuse population étrangère, en grande partie anglaise. Ces *Uitlanders* ou étrangers se trouvèrent aussi nombreux que les Boers et, se plaignant des taxes qu'on leur imposait, du monopole de la dynamite, etc., ne tardèrent pas à réclamer des droits politiques. La noblesse et les gens d'affaires anglais, désireux de se rendre maîtres des mines d'or et s'engageant de plus en plus dans le courant impérialiste sous la direction du ministre des colonies Chamberlain, prirent texte de ces réclamations pour préparer la conquête du Transvaal. Elle fut d'abord tentée par une surprise qui constituait un attentat au droit des gens machiné d'accord entre Chamberlain, Cecil Rhodes et le lieutenant de celui-ci, le Dr Jameson. Ce dernier, partant de Mafeking, passa la frontière le 30 déc. 1895 avec 1.200 hommes et de l'artillerie et marcha sur Johannesburg, où il était attendu par des complices des sociétés minières. Mais il fut arrêté à Krugersdorp et obligé de se rendre à merci le 1er janv. 1896. Les Boers eurent la générosité d'épargner ces flibustiers, rendirent Jameson à l'Angleterre et gracièrent ses complices. L'empereur d'Allemagne avait adressé un télégramme de félicitations à Kruger, président de la République sud-africaine ; les Anglais firent un accueil enthousiaste à Jameson ; l'enquête parlementaire sur son crime fut conduite avec un parti pris de déni de justice et d'apologie. L'entreprise contre les Boers fut continuée au nom des Uitlanders dont l'Angleterre prit la cause en mains. La crise finale fut provoquée par une pétition de ces étrangers à la reine d'Angleterre demandant son intervention pour leur faire accorder des droits politiques égaux à ceux des Boers (1899) ; ceux-ci objectaient que beaucoup de ces immigrants ne séjournaient que peu de temps sur leur territoire et offrirent de leur accorder les droits de citoyen après un séjour de sept années et moyennant certaines conditions de cens. Une conférence entre le président Kruger et Milner, gouverneur du Cap, impérialiste cauteleux et passionné, échoua, les Anglais n'admettant même pas un arbitrage pour cette intervention dans les affaires d'un Etat voisin. D'accord avec Steijn, président de l'Etat libre d'Orange, et les chefs des Afrikanders (Boers du Cap), Kruger fit de nouvelles concessions ; mais l'Angleterre émit la prétention de contrôler les listes électorales et de donner aux Uitlanders la langue anglaise au Volksraad, enfin d'obliger le Transvaal à reconnaître la suzeraineté britannique (12 sept. 1899) ; en même temps, elle accumulait des forces militaires au Cap et au Natal.

De leur côté, les Boers se mettaient en état de défense et, l'agression devenant certaine, le 9 oct. ils adressèrent au gouvernement anglais un ultimatum demandant l'arbitrage et le retrait des armées britanniques massées sur leur frontière. N'ayant pas obtenu de réponse, le 12 oct. ils engagèrent la lutte, Transvaal et Orange coalisés. A l'O., ils bloquèrent Mafeking et Kimberley ; à l'E., ils envahirent le Natal ; l'armée anglaise du général White, battue vers Glencoe et Dundee (20 oct. 1899), fut enveloppée à Ladysmith où elle se retrancha (30 oct.) après avoir perdu 2.000 hommes ; mais le général Joubert ne poussa pas plus avant l'offensive. Au S., les Orangistes avaient envahi la colonie du Cap et occupé Stormberg et Naauwport. Le nouveau général en chef des Anglais, Redvers Buller, chargea Methuen de débloquer Kimberley, Gatacre de refouler les Orangistes hors du Cap, et lui-même s'occupa de débloquer Ladysmith. Methuen fut complètement battu à Maggersfontein (11 déc.), Gatacre au Stormberg (10 déc.) et Buller à Colenso (15 déc.) où il perdit 9 canons. Nulle part, les Boers ne mirent à profit ces succès pour une offensive qui eût pu provoquer l'insurrection de leurs frères de race dans les colonies anglaises. De grands renforts furent expédiés d'Angleterre et un nouveau généralissime désigné, Roberts, vainqueur des Afghans (20 déc.), auquel on adjoignit Kitchener, le vainqueur des Madhistes, comme chef d'état-major. Buller, qui disposait de 30.000 hommes et 48 canons, redoubla d'efforts pour délivrer l'armée de Ladysmith (10.000 hommes) ; les Boers n'avaient pas la moitié des forces anglaises ; néanmoins Buller, après avoir passé la Tugela, fut défait à Spionskop (24 janv.) avec une perte de 2.300 hommes et ne dut qu'à l'inaction des Boers de pouvoir se replier sans désastre ; il essuya un nouvel échec à Vaalkrans le 9 févr. Cependant Roberts, débarqué le 10 janv. et qui disposait maintenant de 150.000 combattants, prépara méthodiquement son attaque par les plaines de l'Orange. Il tourna les positions des Boers sur la Modder, cerna et força de capituler le général Kronje à Paardeberg (27 févr.) Les Boers levèrent le siège de Kimberley et de Ladysmith, mais ne purent empêcher les forces numériquement accablantes des Anglais d'entrer le 13 mars à Bloemfontein, capitale de l'Orange, dont l'annexion fut proclamée. Ils continuèrent la lutte dirigée par Louis Botha, après la mort de Joubert ; le 12 mai Roberts prit Kroonstad, le 31 mai Johannesburg et le 5 juin Prétoria. Botha et le président Steijn ne se découragèrent pas, et le chef orangiste, Dewet, infligea de sanglants échecs aux envahisseurs dont il coupa souvent les communications, se maintenant à l'E. de l'Etat d'Orange, comme Botha à l'E. du Transvaal. En 1901, les Boers reparurent au Natal et au Cap, poussant leurs incursions jusqu'à la mer et se recrutant parmi les Afrikanders. L'exaspération des Anglais se traduisit par la destruction systématique des fermes et l'internement des vieillards, femmes et enfants boers dans des « camps de concentration » où la mortalité fut énorme. Ces atrocités n'affaiblirent pas la résistance et, en oct. 1901, les pertes des Anglais atteignaient 20.000 morts et 50.000 rapatriés. Leurs dépenses dépassaient 3 milliards, l'effectif entretenu en Afrique étant de plus de 200.000 soldats, en face de moins de 20.000 Boers. — Pour le détail des opérations militaires poursuivies depuis, beaucoup de renseignements nous manquent, et il est fort difficile, à l'heure actuelle, de distinguer les simples escarmouches des grands combats. Mais on peut dire toutefois que les Boers avaient promis de « faire une résistance qui étonnerait le monde », et qu'ils ont tenu parole. Ludovic MARCHAND.

BIBL. : C.-J. ALFORD, *Geological Features of the Transvaal, South Africa* ; Londres, 1891. — ALBRECHT, *la République sud-africaine (Transvaal) au point de vue de l'émigration européenne*, dans *Réimpression du Recueil consulaire* ; Bruxelles, 1890. — BEL, *les Mines d'or du Transvaal*, dans *Economiste français*, 15 oct. 1892. — BRYCE, *Impressions of South Africa* ; Londres, 1897. — D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, *le Transvaal et l'Europe divisée*, dans *Revue de Paris*, 15 mars 1900. — DOVE, *Klima des aussertropischen Südafrika* ; Leipzig, 1888. — FARINI, *Huit mois au Kalahari* ; Paris, 1887 (traduction). — KNOCHENHAUER, *Die Goldfelder in Transvaal* ; Berlin, 1890. — Pierre MILLE, *les Boers*, dans *Revue de Paris*, 15 juin 1900. — W. REITZ, *un Siècle d'injustice*.

TRANSVECTEUR (Mathém.). Lorsque l'on effectue la somme de deux vecteurs, AB, BC, placés de telle sorte que l'origine du second coïncide avec l'extrémité du premier, cette somme AC a été appelée par Hamilton du nom de transvecteur.

TRANSVERSALE (Géom.). Le nom de transversale désigne d'une façon générale une droite qui coupe une figure déterminée (polygone, courbe, polyèdre, surface, par exemple). Plus particulièrement, on donne le nom de transversale à une droite qui rencontre sur un plan les trois côtés d'un triangle ABC. Si les intersections de la transversale avec AB, BC, CA respectivement, sont C', A', B', le produit des trois rapports $\frac{AC'}{C'B}, \frac{BA'}{A'C}, \frac{CB'}{B'A}$, considérés en grandeur et en signe, est toujours égal à -1. Cette proposition, d'une haute importance, constitue le théorème des transversales, qu'on appelle aussi théorème de Menelaüs.

TRANSVERSE (Géom.). Ce mot est surtout employé, dans l'étude de l'hyperbole et des hyperboloïdes, pour

désigner un axe (ou un diamètre quelconque) rencontrant effectivement la courbe ou la surface. On dit, au contraire, qu'un axe ou un diamètre est non transverse quand il ne coupe pas la figure, ou, ce qui revient au même, quand il la rencontre en deux points imaginaires. C.-A. L.

TRANSYLVANIE (V. Hongrie et Roumanie).

TRANZAULT. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Neuvy-Saint-Sépulchre ; 635 hab.

TRAPA (Bot.) (V. Macre).

TRAPANI. Ville de Sicile située sur la Méditerranée, au S.-O. de Palerme, par 38° 0' 38" de lat. N. et 10° 9' 18" de long. E. Sa population montait en 1886 à 42.000 hab. C'est le chef-lieu de la province et de l'arrondissement de ce nom. Trapani doit sa prospérité, d'abord à une industrie assez active (fabrique de bijoux et d'objets en nacre et en corail), puis à l'importance de son port, qui est le quatrième de la Sicile, enfin à la pêche du thon et du corail. Bien que ses murailles bastionnées, ses rues larges et ses maisons bien bâties lui donnent un aspect assez imposant, Trapani présente peu d'édifices remarquables. Au N.-E. s'élève le mont San Giuliano, d'où part un aqueduc qui alimente les fontaines; au N., le mont Eryx, et près de la côte) les îles Ægades. Trapani est l'ancienne Drepanum (du mot grec δρέπανον, faux ou faucille). C'est à Drepanum qui vint mourir Anchise et qu'Enée y célèbre les jeux décrits par Virgile dans l'*Enéide;* c'est là également que les Romains perdirent une bataille navale contre les Carthaginois (250 av. J.-C.). La *province de Trapani*, qui occupe l'O. de la Sicile, est bornée au N. par la mer Tyrrhénienne, à l'O. par la Méditerranée, au S. par la mer d'Afrique, à l'E. par les provinces de Palerme et de Girgenti; les îles Ægades en dépendent. Sa superficie est de 2.457 kil. q. ; sa population (en 1899, de 393.199 hab., soit 160 par kil. q.). Le pays est montueux et les côtes bien découpées (cf. Sicile). Le sol est fertile en plantes textiles, en vin, en citrons et en oranges. Les marais salants occupent 850 hect. L'industrie vinicole a pour centre Marsala, dont le vin est connu dans le monde entier. La pêche du thon et celle du corail sont très actives. La province, qui ne comprend que 20 communes, mais dont 5 ont plus de 20.000 hab., est divisée en trois circonscriptions, dont les chefs-lieux sont Trapani, Alcamo et Mazzara. A. Pingaud.

TRAPASSI (Pietro), poète italien (V. Metastasio).

TRAPÉES (Bot.) (V. Onagrariacées).

TRAPESO ou **TRAPEZO** (Métr.). Petit poids en usage dans l'ancien royaume de Naples, où il valait 0gr,891. On s'en sert encore dans l'île de Malte pour les matières précieuses, l'huile, etc. : il y vaut 0gr,824 (la 384e partie de la livre).

TRAPÈZE (Géom.). On appelle trapèze un quadrilatère ABCD dont deux côtés, AB, DC par exemple, sont parallèles, les deux autres ne l'étant pas. Ces deux côtés parallèles sont appelés les bases du trapèze, et leur distance est la hauteur. Si les deux côtés non parallèles sont égaux, on dit que le trapèze est isocèle. Si l'un d'eux est perpendiculaire aux bases, le trapèze est dit rectangle. Lorsque les deux côtés non parallèles viennent à se couper entre les deux bases, on n'a plus un quadrilatère convexe ; mais on a conservé quelquefois le nom de trapèze à la figure ainsi obtenue ; ou mieux on lui a donné celui de *trapézoïde*. Les propriétés principales du trapèze se trouvent énumérées dans tous les traités de géométrie. Sa surface est égale au produit de la demi-somme de ses bases par sa hauteur : $S = \frac{a+b}{2} \times h$.

TRAPÉZITE. Nom des banquiers dans l'ancienne Grèce. Leur spécialité consistait à faire des prêts à gros intérêts, non pas seulement sur leurs propres capitaux, mais sur l'argent que leur confiaient d'autres capitalistes en retour d'intérêts plus modiques, avec faculté pour eux de retirer ces dépôts à volonté. Ces banquiers servaient d'ailleurs d'intermédiaires dans toute espèce de paiements pour le compte des déposants; on les appelait en tiers lorsqu'il s'agissait de conclure quelque affaire, afin que leur témoignage servît au besoin à corroborer le marché. Enfin ils recevaient dans leurs caisses, uniquement pour les garder, toute espèce de valeurs, argent, objets précieux, documents, moyennant une redevance payée par le déposant. Bien entendu, les *trapézites*, considérés en théorie comme des hommes probes et sûrs, péchaient souvent dans la pratique; il y a des plaintes contre leur malhonnêteté et plus souvent contre leur esprit d'usure, chez les auteurs; mais, en somme, le métier paraît avoir été exercé dans des conditions plutôt satisfaisantes. Il l'était rarement par des citoyens; les trapézites étaient le plus souvent des étrangers domiciliés qui, au bout d'un certain nombre d'années, obtenaient le droit de cité. Il est question, dans une inscription du Ier siècle av. J.-C., d'une banque publique ; mais on ne sait s'il s'agit d'une banque d'Etat ou d'un comptoir privé avec lequel l'Etat était en relations d'affaires : cette dernière opinion est la plus probable. J.-A. H.

Bibl. : Hullmann, *Handelsgeschichte der Griechen*, pp. 185 et suiv.

TRAPÉZOÏDE (Géom.) (V. Trapèze).

TRAPÉZOMANCIE (Art divin.) (V. Divination).

TRAPP (Pétrogr.). Sous les noms de *trapps*, de *basanites*, de *greenrocks*, etc., les géologues anglais ont désigné tout un groupe de roches éruptives, à texture porphyroïde et microlithique, qu'on rencontre notamment dans la plupart des bassins houillers du Massif central et d'Angleterre et qui se confondent presque complètement avec les *porphyrites micacées* de Michel Lévy et avec les *dioritines* (V. ces mots). Les *roches trappéennes* du Morvan, notamment, présentent des cristaux d'augite dans une pâte microlithique de mica noir et de feldspath renfermant souvent une certaine proportion de matière amorphe. Elles sont, d'ordinaire, en filons minces, de 1 à 2 m. de puissance, se poursuivant parfois sur plusieurs kilomètres. Beaucoup de variétés contiennent du péridote : elles passent alors aux *mélaphyres* (V. ce mot). L. S.

TRAPPE (Chasse). Trou qu'on pratique en terre pour s'emparer, principalement, des grands fauves dont l'approche est dangereuse. On le couvre d'une bascule ou de branchages, dissimulés sous des feuillages, on dispose à la surface un appât bien apparent, et lorsque l'animal, sans défiance, vient flairer cet appât, il est précipité au fond par son poids, qui fait jouer la bascule ou crève les branchages.

TRAPPE (Notre-Dame de La). Monastère situé dans le Perche (diocèse de Sées), à 12 kil. N. de Mortagne (Orne). Il fut fondé en 1140 par Rotrou, comte du Perche, sur les instances de Serlon, quatrième supérieur général de la congrégation de Savigny. Cette congrégation, qui possédait alors trente-trois monastères, tenait son origine de l'ordre de Fontevrault. Peu de temps après (1148), elle fut réunie à l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, avec la condition que l'abbé de Savigny resterait toujours le Père immédiat des trente-trois monastères. — Fervemment soumise, dès la huitième année de sa fondation, à l'austérité de la règle cistercienne, l'abbaye de La Trappe fut longtemps célèbre par la vertu de ses abbés et de ses religieux. Adam, son deuxième abbé, acquit une réputation de sainteté qui lui fit prêter le don des miracles. Mais par conséquence de la réaction qui semble une des lois de l'histoire monastique, le relâchement succéda à la ferveur, d'autant plus profond que la ferveur primitive avait été plus vive. Au XVIe siècle, les religieux, devenus peu nombreux, avaient laissé tomber en ruines leurs bâtiments. Ils habitaient les environs, avec femmes et enfants, et ne se réunissaient que pour des parties de chasse.

La réforme de cette abbaye fut opérée par Armand-Jean Le Bouthillier de *Rancé* (V. ce nom). A l'âge de dix ans, il avait recueilli la succession d'un frère aîné, et

été nommé abbé commendataire de la Trappe. Après son éclatante conversion, il ne se réserva que l'abbaye de La Trappe, où il se retira (1662). Pour la posséder en règle, il prit l'habit de Cîteaux ; il fit profession le 26 juin 1664. Quand il annonça aux religieux qui étaient restés dans l'abbaye qu'il était décidé à réprimer leur libertinage, ils menacèrent de le poignarder ou de le jeter dans les étangs du monastère. Il les remplaça par quelques cisterciens mieux disposés. Chargé par les communautés réformées d'aller plaider à Rome la cause de l'*Etroite observance de Cîteaux*, il échoua dans deux voyages qu'il fit en 1665. Néanmoins, il établit à La Trappe la réforme dont il publia en 1675 les *Constitutions*, dont la sévérité dépassait de beaucoup la discipline cistercienne. Cinq ou six années se passèrent obscurément ; mais enfin les religieux affluèrent, et La Trappe attira l'attention publique ; on en dénonça la doctrine. En 1673, le roi lui donna des juges qui ne décidèrent rien. De 1676 à 1689, de Rancé fut en proie à la maladie, conséquence de ses austérités, et il composa le traité *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique* (Paris, 1683, in-4). En 1690, il se chargea de la conduite spirituelle de l'abbaye des CLAIRETS, le seul monastère de cisterciennes qui eût adopté les constitutions de La Trappe. Cinq ans après, les infirmités ne lui permettant plus d'administrer son abbaye, il donna sa démission ; mais il resta dans la maison comme simple religieux, sans se relâcher de ses austérités, et il mourut sur la paille et sur la cendre.

Suivant la RÈGLE établie par Rancé et qui n'a point été sensiblement changée, les trappistes doivent garder constamment le silence. Ils se couchent à 8 heures en été, à 7 heures en hiver. Toute l'année, lever à 2 heures pour aller aux *Matines*, qui durent ordinairement jusqu'à 4 heures et demie. Au sortir des Matines, si c'est en été, ils peuvent se reposer dans leurs cellules jusqu'à Prime. L'hiver, ils vont dans une chambre commune, près du chauffoir, où chacun lit en particulier. A 5 heures et demie, ils disent *Prime*, et vont ensuite au chapitre, où ils restent environ une demi-heure. Sur les 7 heures, ils se mettent au travail, chacun suivant la tâche qui lui a été assignée, car ils ne sont point libres de choisir le travail qui leur convient. Quand ils ont travaillé pendant une heure et demie, ils se rendent à l'office, qui commence à 8 heures et demie. On dit *Tierce*, ensuite la messe, suivie de *Sexte;* puis ils se retirent dans leurs chambres, pour s'appliquer à quelque lecture, après laquelle ils vont chanter *None*. De là, au réfectoire. Ils y ont plus de pain qu'ils n'en peuvent manger, mais très bis et gras, parce qu'une grande partie du son y est restée mêlée à la farine ; une demi-chopine de cidre ; un potage aux herbes, aux pois ou aux lentilles, mais toujours sans beurre et sans huile ; un plat d'épinards ou de lentilles, ou de fèves, ou de bouillie, ou de gruau, ou de carottes, ou de quelque autre racine, suivant la saison. Les sauces ordinaires sont faites avec de l'eau épaissie avec un peu de gruau, quelquefois un peu de lait ; au dessert, deux pommes ou deux poires, crues ou cuites. Après le repas, ils rendent grâces à Dieu et vont achever leurs prières à l'église, au sortir de laquelle ils se retirent dans leurs cellules, où ils peuvent s'appliquer à la lecture ou à la contemplation. A 1 heure ou environ, ils reprennent leur travail pendant une heure et demie, quelquefois deux heures. A 5 heures, collation, composée de quatre onces de pain, d'une demi-chopine de cidre, avec deux poires ou deux pommes. Aux jours de jeûne, ils n'ont que deux onces de pain et une fois à boire. Après la collation, ils se rendent au chapitre, pour une lecture spirituelle, jusqu'à 6 heures. On dit alors *Complies*, après lesquelles une méditation d'une demi-heure. Au sortir de l'église, on entre au dortoir. A 7 heures, on sonne la retraite, afin que chacun se couche : ce qu'ils font, tout vêtus, sur des lits où il y a une paillasse piquée, un oreiller rempli de paille et une couverture. Ils ne se déshabillent jamais, même quand ils sont malades. La seule douceur qu'ils ont à l'infirmerie, c'est que leurs paillasses ne sont point piquées. Il arrive rarement, si malades qu'ils soient, qu'on leur donne du linge, à moins que leur maladie ne soit extraordinaire. Lorsqu'un malade paraît en danger de mort, l'infirmier prépare de la paille et de la cendre, sur lesquelles on le place quand il est près d'expirer. — Les étrangers reçus à La Trappe reçoivent un potage maigre, deux ou trois plats de légumes, un plat d'œufs, mais jamais de poisson, quoique les étangs en soient remplis. On ne leur donne que du cidre et le même pain que mangent les religieux.

Avant la Révolution, La Trappe et Les Clairets étaient les seuls couvents de France qui eussent complètement adopté cette observance. Néanmoins, vers le même temps, une réforme analogue était entreprise par Eustache de Beaufort, dans l'abbaye cistercienne de *Sept-Fons*, en Bourbonnais. Dès 1705, un couvent de trappistes fut fondé en Toscane, à *Buon Solasso*, près de Florence. La Révolution dispersa les trappistes. La plupart allèrent s'établir à la *Val-Sainte*, dans le cant. de Fribourg (Suisse), sous la direction du maître des novices, dom Augustin (Louis-Henri de LESTRANGE, né en 1754 au château de Colombier-le-Vieux, dans le Vivarais, mort en 1827). Ils ajoutèrent encore aux austérités de La Trappe, et leur réforme prit le nom même du lieu où elle se fit. Leur nombre s'accrut si fort en trois ans qu'il fallut fonder des colonies en d'autres pays : Catalogne, Belgique, diocèse de Munster, Piémont, Angleterre. Dom Augustin fonda, en outre, un couvent de tertiaires près de la Val-Sainte ; et dans le canton du Valais un couvent de trappistines, parmi lesquelles était Louise de Condé. En 1804, il installa des trappistes près de Rome, et il envoya un certain nombre de religieux en Amérique, dans le Kentucky. — Napoléon avait autorisé les trappistes à rentrer en France. Après sa rupture avec le pape, il fit dissoudre la maison de la Val-Sainte et tous les monastères de France. Dom Augustin, menacé d'arrestation, se réfugia en Amérique. Après la chute de l'Empire, il racheta le monastère de La Trappe et y plaça une partie des religieux de la Val-Sainte. Il rappela aussi des religieux d'Amérique, d'Allemagne et d'Angleterre ; et en peu de temps on put former plusieurs maisons en France. — D'autre part, des trappistes, revenus de Darfeld (diocèse de Munster), s'étaient établis, dès le 21 févr. 1815, sous la conduite de l'abbé dom Eugène de LA PRADE, dans un ancien couvent de génovéfains, près de Laval. Cette abbaye s'érigea sous le vocable de *Notre-Dame du Port du Salut*, et conserva la réforme de Rancé. Elle devint le centre des couvents qui gardaient cette réforme, tandis que Notre-Dame de Melleray (diocèse de Nantes) était le chef-lieu de ceux qui y ajoutaient la réforme de la Val-Sainte. Cela faisait deux congrégations de trappistes en France. Le Saint-Siège les réunit par décret du 3 oct. 1834. L'abbaye de la Grande Trappe devint le centre de tous les monastères de France et la résidence du vicaire général de la congrégation.

Les trappistes sont actuellement divisés en deux congrégations : celle de France et celle de Belgique. Mais, comme ils appartiennent à l'ordre de Cîteaux, leur chef supérieur est le général des cisterciens (ou bernardins), résidant au couvent de Saint-Bernard des Thermes, sur le mont Quirinal, à Rome. Ils ont un procureur général à Rome, en leur couvent de Saint-Nicolas des Lorrains. — En 1881, les TRAPPISTES possédaient en France 25 maisons, contenant environ 1.600 religieux. Aucune n'était formellement autorisée. Ils exploitent les industries les plus diverses, parmi lesquelles quelques-unes semblent destinées à exciter et à satisfaire la sensualité mondaine. TRAPPISTINES : 9 maisons ; 637 religieuses. Trois de ces maisons ont été autorisées sous le second Empire : elles sont livrées à l'enseignement. Les religieuses des autres maisons sont vouées à la contemplation et aux travaux agricoles.

E.-H. VOLLET.

TRAPPE (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Villefranche-du-Périgord ; 76 hab.

TRAPPEN (Jan et Adrien van), amiraux hollandais (V. Banckerl).

TRAPPES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. (O.) de Versailles ; 1.086 hab. Stat du chem. de fer de l'Ouest. Distilleries.

TRAPPISTES. Congrégation monastique (V. Trappe).

TRAQUE (Chasse). Traquer un bois, c'est le fouiller pour en faire sortir l'animal qu'on chasse ; traquer un animal, c'est l'obliger à entrer dans les toiles ou à passer sous le coup des chasseurs en l'enfermant dans un cercle qui se resserre de plus en plus. La traque offre, on le voit, avec la *battue* (V. ce mot) beaucoup d'analogie, mais elle se pratique surtout à l'égard des animaux nuisibles : loups, renards, sangliers, etc., ou du gros gibier : cerfs, chevreuils, etc. De façon générale, le bois est exploré, la veille, par le directeur de la chasse. Il plante des numéros d'ordre sur la ligne des tireurs, auxquels, le lendemain, il indique leur place, ainsi qu'aux traqueurs. Au signal donné, ceux-ci se mettent simultanément en route, en poussant de grands cris et en frappant les buissons. Ils convergent vers la ligne des tireurs, en perçant les halliers et en conservant toujours entre eux les distances, afin de ne pas laisser un trop grand vide, où passerait la bête. D'autres hommes, appelés *défenses* et placés aux ailes, l'empêchent, de leur côté, de s'échapper, une fois délogée, à droite ou à gauche (V. Chasse).

TRAQUENARD. I. Chasse. — Le traquenard est le piège le plus employé pour la destruction des animaux nuisibles de grande taille : loups, renards, fouines, blaireaux, etc. Il sert aussi pour les lapins, voire pour les rats. Il se compose d'un cercle métallique très solide et, articulés sur lui, de deux demi-cercles, également en fer, qui peuvent s'ouvrir et se fermer à la façon de la monture d'un porte-monnaie. Un puissant ressort, qu'on abaisse, pour tendre le piège, au moyen d'une pression directe, laisse, dans cette position, où il est maintenu par une détente à crochets, les deux demi-cercles libres. Ils se juxtaposent alors de part et d'autre, sur le premier cercle. Une plaque à bascule occupe le milieu de celui-ci. Elle est en communication avec la détente à crochets, et lorsque l'animal, en voulant s'emparer de l'appât qu'on y a disposé, agit sur elle, elle fait jouer ladite détente ; en même temps, le ressort, qui n'est plus retenu, se relève ; il rapproche violemment les deux demi-cercles, et l'animal est pris par le cou, la patte ou le corps. La dimension des traquenards varie, naturellement, avec la taille de l'animal à prendre. Pour les grosses bêtes, les deux demi-cercles sont, d'ordinaire, édentés à l'intérieur, à la manière d'une scie, ou garnis de clous. De grandes précautions doivent être prises afin de ne pas éveiller la méfiance de l'animal. On recommande, notamment, à celui qui dresse le traquenard de frotter préalablement la semelle de ses souliers et ses mains avec du lard, de l'huile, ou tout autre corps à senteur forte, dont l'odeur, dominant la sienne propre, en laisse à l'entour le moins de traces posible. Le piège à loups (V. Piège) est une variété du traquenard.

II. Equitation (V. Allure).

TRAQUET (Ornith.). Genre de Passereaux créé par Bechstein sous le nom de *Saxicola* et type de la famille des *Saxicolidés*, renfermant des Oiseaux voisins des Fauvettes, mais en différant par leurs habitudes et la nature de leur œuf dont la coquille est d'un bleu clair. Sauf le genre *Sialia* (V. ce mot), tous sont propres à l'ancien continent, de l'Europe à l'Australie ; tels sont les genres *Pratincola*, *Petroica*, *Drymodes*, *Origma*, etc. Les Traquets (*Saxicola*) sont caractérisés par un bec grêle, droit, de la longueur de la tête, à narines à demi fermées par une membrane ; les ailes sont allongées. Ils se plaisent dans les régions montagneuses, rocheuses et découvertes et perchent de préférence sur quelque éminence, un pieu, une perche, une motte de terre. Tous sont insectivores et de passage, bien que plusieurs espèces nichent dans notre pays. Le Motteux (*Saxicola œnanthe*) est gris cendré avec le front, une bande sur l'œil et les couvertures de la queue d'un blanc pur ; une bande noire sous l'œil, le dessous d'un roux clair, les pennes de l'aile et de la queue noires ; la femelle est plus rousse. Il habite toute l'Europe, passe l'hiver dans le Midi et nous arrive en mars-avril. On entend son chant dans les terres labourées, rocailleuses, où il fait son nid sous une motte de terre et y dépose cinq à six œufs bleus. Il nous quitte en octobre. Le Stapazin (*S. stapazina*) et l'Oreillard (*S. aurita*), du S. de l'Europe, se montrent plus rarement dans le centre de la France. Le genre Tarier comprend des espèces à bec plus court, à tête noire et à plumage tacheté. Le Tarier ordinaire (*Pratincola rubetra*) a les mœurs des Traquets, niche dans les bruyères, et ses œufs sont vert clair, un peu piquetés de roux. Le Tarier rubicole (*R. rubicola*), ou Pâtre, se plaît dans les brandes où, sans cesse en mouvement, il fait la chasse aux insectes. Ses œufs sont semblables à ceux du précédent, mais plus franchement tachetés de roux. E. Trouessart.

TRARA. Tribu algérienne du dép. d'Oran, entre la Tafna et la mer ; elle occupe 950 kil. q. autour du Filhaoucen, dans les com. mixtes de Nedroma et Remchi ; elle est de race berbère, à peu près pure de sang arabe, mais avec des traces d'influence chrétienne et probablement juive. Ce sont de robustes montagnards, dont les champs sont très morcelés et qui travaillent volontiers au dehors.

Bibl. : J. Canal, *Nedroma et le pays des Traras*, dans *Bull. Soc. géogr.* ; Oran, 1887-88.

TRARIA (Oued) (V. Oran [Dép. d'], t. XXV, p. 456).

TRARIEUX (Ludovic), homme politique français, né à Aubeterre (Charente) le 30 nov. 1840. Avocat en renom à Bordeaux, bâtonnier de l'ordre, il se présenta sans succès aux élections législatives dans l'arr. de Lesparre, en 1877, contre le candidat officiel. Le 6 avr. 1879, il remplaçait à la Chambre de Lur-Saluces devenu sénateur. Membre de la gauche républicaine, il combattit l'art. 7 du projet relatif à l'enseignement supérieur et s'opposa, dans une certaine mesure, à l'émancipation des syndicats professionnels. Non réélu en 1881 à Bordeaux, le 5 janv. 1888 il était élu sénateur par la Gironde. Fort éloquent et grand travailleur, il ne tarda pas à jouir d'une grande influence dans l'Assemblée. Il se prononça vivement contre le boulangisme et fit partie de la commission des Neuf chargée de l'instruction dans le procès Boulanger-Dillon-Rochefort, prit une part importante à la discussion de toutes les lois d'affaires : régime douanier, marine marchande, finances, etc., et de toutes les lois ouvrières : syndicats professionnels, accidents ouvriers, marchandage, arbitrage entre patrons et ouvriers, travail des femmes et des mineurs, etc. Il fut rapporteur général du budget en 1894 et, dans le troisième cabinet Ribot, ministre de la justice (26 janv.-1er nov. 1895). Réélu sénateur au renouvellement de 1897, Trarieux, qui avait déjà conquis une notoriété considérable en dehors du Parlement par ses plaidoiries dans des affaires retentissantes comme la faillite de l'Union générale et le procès Chambige, l'accrut par son intervention active et passionnée dans toutes les phases de l'affaire Dreyfus ; il soutint au Sénat la campagne revisionniste entamée par Scheurer-Kestner (1897-1898) et fut un des principaux fondateurs de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.

TRASBOT (Laurent-Léopold), médecin vétérinaire français, né à La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher) le 8 mai 1838. Elève de l'Ecole vétérinaire d'Alfort de 1857 à 1861, il devint chef de service en 1863, professeur de clinique en 1872 et fut directeur de l'Ecole du 1er janv. 1891 au 1er janv. 1900. Il fut élu membre de l'Académie de médecine en 1886. Trasbot a fait un très grand nombre de communications, dont une partie en collaboration avec Cornil, à la Société de biologie, à la Société centrale de médecine vétérinaire, etc. Il a collaboré activement aux

Archives vétérinaires, au *Nouveau Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires*, de Bouley et Reynal, etc., et depuis 1897 publie avec Sanson le supplément à ce dictionnaire.

TRASIMÈNE (Lac de) ou de Pérouse (*Trasimenus lacus, lago di Perugia*). Lac d'Italie, prov. de Pérouse, à 258 m. d'alt. ; il occupe 115 kil. q. ; long de 17 kil., large de 12 kil., il n'a pas plus de 8 m. de profondeur et renferme trois petites îles ; les montagnes environnantes le dominent de 600 m. Un canal creusé en 1897 le réunit au Tibre et maintient ses eaux à niveau fixe ; auparavant, elles étaient sujettes à des crues subites. C'est au bord du lac de Trasimène qu'Annibal détruisit, dans l'été de 217, l'armée romaine du consul Flaminius. Ayant envahi l'Etrurie, il marchait vers le S. ; Flaminius accourut de Cortone pour l'arrêter ; Annibal l'attendit au N. du lac et enveloppa les Romains, qui s'étaient engagés, pendant un épais brouillard, dans le défilé compris entre l'eau et les collines ; le consul fut tué avec 15.000 hommes, autant faits prisonniers, beaucoup noyés dans le lac ; 6.000, qui s'étaient ouvert un passage, durent se rendre le lendemain. A.-M. B.

Bibl. : Danzetta, *Sul lago Trasimeno* ; Pérouse, 1884. — Nissen, dans *Rhein. Museum*, XXII.

TRASSANEL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès ; 93 hab.

TRAU (lat. *Tragurium*, slave *Trogir*). Petite ville maritime de Dalmatie, à 15 kil. O. de Spalato ; 3.400 hab. avec le faubourg de l'île Bua ; elle a conservé de superbes monuments qui, joints au pittoresque du site, font de Trau une des principales curiosités de l'Adriatique. Sur la place des Seigneurs, d'aspect complètement vénitien, s'élèvent : la cathédrale, la plus belle église de Dalmatie, du XIIIe siècle, avec un porche et un campanile admirables, de riches ornements d'église (vêtements sacerdotaux surtout) et le tombeau de l'évêque G. Ursino († 1070), patron de la ville ; la *Loggia* et l'hôtel de ville. La vieille enceinte subsiste presque en entier, flanquée au dehors du fort des *Camerlenghi*. Trau est sur une île et réunie par un pont de bois à la terre ferme et un pont de pierre à l'île Bua. Les dimanches et jours de marché, les habitants des environs revêtent les plus chatoyants et originaux costumes. E.-A. Martel.

TRAUBE (Ludwig), médecin allemand, né à Ratibor (Silésie) le 12 janv. 1818, mort à Berlin le 15 avr. 1876. Il se fixa en 1843 à Berlin et fit des cours libres sur l'auscultation et la percussion, devint, en 1857, professeur à la Charité, en 1872 à l'Université de Berlin. Ses mémoires, articles, etc., tous importants pour l'observation méthodique (percussion, thermométrie) et l'expérimentation médicale, ont été réunis dans *Gesammelte Beiträge zur Pathologie und Physiologie* (Berlin, 1871-78, 3 vol. in-8). On lui doit encore : *Die Symptome der Krankheiten des Respirations u. Circulations-apparates* (Berlin, 1867, in-8). Dr L. Hn.

TRAUMATICINE (Pharm.). Nom donné à une solution chloroformique de gutta-percha, employée comme vernis protecteur, au même titre que le collodion.

TRAUMATISME (Physiol.) (V. Blessure).

TRAUMATOPNÉE (Méd.) (V. Poitrine, t. XXVII, p. 47).

TRAUN. Rivière d'Autriche, affl. du Danube, formée en Styrie par les émissaires des petits lacs d'Œden, d'Aussee et de Grundl ; elle pénètre par un étroit défilé dans la prov. de la Haute-Autriche où elle est l'artère centrale du pittoresque pays de *Salz Kammergut*, traverse le lac de Hallstatt, la ville d'Ischl, le lac de *Traun* ou *Gmunden* (alt. 422 m., 2.480 hect.), saute une cascade de 14 m. et finit près de Linz ; elle a 180 kil. de long, reçoit à g. l'Ischl et l'Ager, à dr. l'Alm et la Krems ; elle porte de Hallstatt au fleuve le sel des mines du Salz Kammergut ; un canal creusé dès 1552 évite la chute.

TRAUNSTEIN. Ville de Haute-Bavière, sur la Traun, affl. dr. de l'Alz (tributaire de l'Isar) ; à l'E. du grand lac Chiem, à 600 m. d'alt. ; 6.000 hab. en 1895. Grandes salines alimentées par la canalisation d'eau salée amenée de Reichenhall ; la production industrielle est de 9.000 tonnes par an ; la ville a des bains salins, avec vaste piscine, établissement du système Kneipp, etc.

TRAUSSE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois ; 704 hab.

TRAUTENAU (tchèque *Trutnov*). Ville de la Bohême, ch.-l. de district, sur l'Aupa, affl. g. de l'Elbe supérieure ; 11.235 hab. (en 1890) allemands. Eglise du XIIIe siècle, rebâtie de 1744 à 1768. Filature et tissage de lin : c'est le centre de cette industrie, au N.-E. de la Bohême ; papeteries. Ottokar II y appela des colons allemands ; Jean de Luxembourg l'érigea en ville. C'est autour de Trautenau que se livrèrent, le 27 et le 28 juin 1866, des combats acharnés entre les Autrichiens et les Prussiens. Le premier jour, le 10e corps autrichien (Gablenz) repoussa le 1er corps prussien (Bonin) ; mais, le deuxième jour, celui-ci reprit Trautenau ; les cols du Riesengebirge furent ainsi ouverts à la première armée prussienne.

Bibl. : Kühne, *Wanderungen über die Gefechtsfelder Bœhmens*, 3e livr. ; Berlin, 1879, 3e éd.

TRAUTTMANSDORFF. Famille noble d'Autriche, représentée dès le XIIe siècle par trois branches en Tirol, Styrie et Haute-Autriche ; 14 de ses membres furent tués à la bataille du Marchfeld (1278). Au XVIe siècle, il y avait quatre lignes ; une seule subsiste, celle de David, dans la branche de Jean-Frédéric. Le comte *Maximilien* qui l'a illustrée, né à Gleichenberg (Styrie) en 1585, mort à Vienne le 8 juin 1650, fut le meilleur diplomate autrichien de son temps ; il signa le traité de Munich avec l'électeur de Bavière (1619) ; ambassadeur à Rome, il arrêta avec le pape et l'ambassadeur d'Espagne les mesures pour la conduite générale de la guerre de Trente ans ; il négocia avec Wallenstein et plus tard prépara sa ruine ; il décida l'électeur de Saxe à traiter séparément (paix de Prague, 1635) ; enfin il négocia les traités de Westphalie. Il fut fait comte d'empire en 1623. — *Ferdinand*, né le 12 janv. 1749, mort le 27 août 1827, ministre autrichien, obtint en 1805 le rang de prince d'empire. — D'un fils cadet de Maximilien est issue une nouvelle branche styrienne (comtale) encore représentée. A.-M. B.

TRAVAIL. I. Mécanique. — On entend, en mécanique, par travail d'une force le produit de cette force par le déplacement de son point d'application estimé suivant la direction de la force. Il en résulte que le travail est toujours nul quand le point d'application est immobile ou bien se déplace perpendiculairement à la force. Le travail de la résultante de plusieurs forces est égal à la somme des travaux des composantes, et, de même, quand un déplacement est la résultante géométrique de plusieurs déplacements, le travail d'une force est la somme des travaux dus aux déplacements composants. Si X, Y, Z désignent les projections de la force sur trois axes rectangulaires et dx, dy, dz les projections sur les mêmes axes du déplacement du point d'application, le travail élémentaire est $Xdx + Ydy + Zdz$. Quand un point se meut sans frottement sur une surface fixe ou une courbe fixe, la réaction de la surface ou de la courbe est normale au déplacement et n'effectue par conséquent aucun travail. Quand deux points sont reliés par une tige de longueur invariable, les efforts exercés par cette tige sur les deux points sont égaux et de signes contraires, et leurs travaux se détruisent ; il n'en est plus de même si la tige est remplacée par un système extensible, tel qu'un ressort : dans ce cas, il y a un travail égal à chaque instant, au produit de l'allongement par l'effort de tension.

Soit F la résultante de toutes les forces agissant sur un point de masse m animé de la vitesse v. Si l'on appelle F_t la projection de F sur la tangente à la trajectoire, et ds le chemin élémentaire, le travail est $F_t ds$. Mais $F_t = m\frac{dv}{dt}$ et $ds = vdt$. Le travail élémentaire a donc pour expres-

sion *mvdv :* il est égal à la différentielle de la demi-force vive $\frac{1}{2}mv^2$. On en conclut que pour un déplacement fini quelconque, la demi-variation de la force vive est égal au travail total. Ce théorème fondamental qui s'étend à un système matériel quelconque et entraîne, entre autres conséquences, l'impossibilité du mouvement perpétuel, est surtout utile dans le cas, très fréquent, où il existe une *fonction de forces* (V. Force) : car alors il fournit immédiatement une intégrale du mouvement. C'est sur ce théorème que repose toute la théorie des machines, ainsi que celle de l'*énergie* (V. ce mot).

Travaux virtuels. — Jean Bernoulli et Lagrange ont condensé la statique entière dans un énoncé d'après lequel : la condition nécessaire et suffisante pour l'équilibre d'un système est que la somme des travaux de toutes les forces appliquées soit nulle pour tous les systèmes de déplacements virtuels compatibles avec les liaisons (étant entendu que les liaisons ne développent aucun travail dans les déplacements ainsi définis). L'épithète *virtuel* exprime simplement que les déplacements sont purement fictifs et assujettis à la seule condition de respecter les liaisons du système. La dynamique, à son tour, rentre dans le même énoncé, en vertu du principe de Dalembert, d'après lequel, dans un système quelconque en mouvement, il y a équilibre entre les forces d'inertie et les forces directement appliquées. L'unité industrielle de travail est le kilogrammètre; c'est le travail nécessaire pour élever 1 kilogr. à 1 m. de hauteur. Dans le système C. G. S., l'unité de travail est l'*erg :* c'est le travail produit par une *dyne* quand son point d'application parcourt 1 centim. dans la direction de la force. L. Lecornu.

II. Sociologie et économie politique. — La notion de travail joue un grand rôle dans la science sociale et économique. Il y a lieu d'abord de la préciser. Tout exercice de l'activité de l'homme n'est pas travail, non plus que toute paresse n'est pas inactivité. On appelle travail l'exercice de l'activité humaine qui est dirigé vers une fin *médiate*. Les actes qui tendent à une satisfaction immédiate d'un besoin ne sont pas du travail; ceux qui sont accomplis en prévision d'un certain résultat ultérieur, en vue d'une satisfaction autre que la satisfaction immédiate et directe, sont travail. Cueillir un fruit pour le manger ne s'appelle pas travailler; mais cueillir des fruits pour les mettre en réserve, pour les céder en échange de quelque autre avantage, etc., est travailler. Le même acte peut être travail chez l'un et non chez l'autre : une excursion est un exercice de l'activité qui n'est pas travail chez le touriste, parce qu'il y cherche seulement une satisfaction directe; elle est un travail pour le guide, parce qu'il en attend, non le plaisir de la promenade, mais un avantage indirect qui est la rémunération. — Il se mêle souvent à la notion du travail une idée de *contrainte*. Cela tient d'abord à ce que, dans la plupart des sociétés connues jusqu'ici, les individus qui travaillent seuls ou du moins ceux qui travaillent le plus ou le plus péniblement, esclaves, colons, domestiques, ouvriers, ne reçoivent pas du tout ou au moins ne reçoivent pas tout entier le bénéfice de leur travail, qu'ainsi ils ne donnent pas cette somme d'effort librement et spontanément, mais contraints, soit par la force brutale, soit par la nécessité économique qui les réduit, s'ils veulent vivre, à cette condition. Cette idée de contrainte tient, d'autre part, à ce que la plupart des travaux dont la civilisation s'est constituée et s'entretient exigent une continuité et une application d'efforts, une puissance et une suite d'attention qui dépassent la mesure dans laquelle l'exercice de l'activité est agréable et spontané; ils excluent la variété attrayante et les changements d'occupations reposants : « travailler » implique donc ordinairement « être astreint » ou « s'astreindre ». C'est ainsi qu'on dit de la plupart des sauvages qu'ils sont paresseux : d'une part, ils se contentent de satisfaire à leurs besoins au jour le jour, tant bien que mal, sans préparation lointaine ni provision réfléchie; d'autre part, ils sont incapables d'exercer un effort continu et de fixer leur attention avec intensité. — A la notion de travail se mêle encore ordinairement l'idée de peine, de souffrance (*labor*) : en effet, d'une part, l'effort soutenu et prolongé entraîne une fatigue, bientôt pénible et douloureuse; le déploiement d'activité n'est naturel et ne comporte un agrément correspondant à une tendance satisfaite que dans certaines conditions de diversité, de modération et de libre jeu qui sont rarement réalisées dans le cas de l'activité-travail. D'autre part, le travail, activité dirigée vers des fins médiates, implique souvent, pendant qu'il s'accomplit, le sacrifice ou la privation de satisfactions immédiates (l'homme qui bêche son champ ne va pas, pendant ce temps, se promener ou se distraire), et, par suite, tout travail est ordinairement, par un côté, privation ou abstention d'un plaisir possible.

Une analogie extérieure a fait appeler travail l'exercice dirigé par l'homme, dans son intérêt, de l'activité des animaux domestiques; elle a fait encore appeler travail l'exercice utile des forces mécaniques. On voit que le sens du mot est, dans ce cas, tout autre.

En quoi consiste le travail? On a fait observer souvent qu'il se ramène simplement à une mise en œuvre, plus ou moins avisée et ingénieuse, des forces de la nature : il leur donne l'occasion de s'exercer de façon plus utile aux fins humaines; par lui-même, il ne crée rien. L'agriculteur en labourant amène à l'endroit le plus propice les éléments du sol les plus favorables; en semant, il met les grains ayant en elles la faculté germinative dans le milieu qui rendra cette germination efficace. Ailleurs, on mettra en présence deux corps entre lesquels interviendra une réaction chimique d'où sortira un produit souhaité. On utilisera les forces mécaniques, la force expansive des vapeurs et des gaz, la pesanteur, l'énergie électrique, etc. On fait agir enfin, dans certaines conditions, les forces organiques des êtres vivants. Matériellement, le travail humain se réduit à un déplacement : déplacement de la semence de la récolte à la terre, déplacement du charbon de la mine au fourneau, déplacement de farine et d'eau pour constituer la pâte, etc. — La force naturelle qui, pour ces déplacements, est utilisée le plus et est à peu près toujours mise à contribution, au moins dans une faible mesure, est la force organique du propre corps de l'homme; mais bientôt, il sait ajouter à ses forces personnelles : 1° l'aide des différentes forces naturelles (forces mécaniques, résistance des matériaux, pesanteur, etc.) en se servant d'*instruments* ou de *machines;* ou bien 2° l'aide des forces organiques de différents autres êtres vivants, en utilisant les animaux. On verra plus loin enfin que la puissance et l'efficacité du travail humain sont accrues par le groupement et la combinaison du travail de plusieurs individus. — Mais ces changements dans la part d'activité humaine qui intervient et ces différents procédés d'accroissement de son effet utile ne changent rien à la nature élémentaire du travail humain.

Dans un état de civilisation développé, les espèces de travail sont multiples et diverses : ce n'est pas le lieu ici d'en tenter une *classification* complète et détaillée, du reste pleine de difficultés. Il suffira d'indiquer quelques distinctions générales d'une application commune. — 1° *Travail manuel* et *travail intellectuel*. Cette distinction n'est pas rigoureuse ni absolue : il n'est guère de travail physique qui n'implique au moins une part minime d'attention et d'intelligence, qui ne soit donc à quelque degré intellectuel, et inversement le travail intellectuel ne se passe pas longtemps de tout concomitant manuel; un certain nombre de cas sont douteux : c'est donc seulement la part prépondérante d'activité matérielle ou d'activité spirituelle qui entraîne la classification dans l'une ou l'autre sorte. — 2° *Travail qualifié* et *travail non qualifié* (*skilled* et *unskilled labor*); cette distinction se fait surtout à propos du travail manuel : on entend par tra-

vail non qualifié (travail de manœuvre) celui qui n'exige pas d'apprentissage ou n'exige qu'un apprentissage insignifiant (quelques jours) : les ouvriers qualifiés ou ouvriers de métier, au contraire, sont ceux dont le travail habituel suppose une longue formation technique. Cette distinction est importante dans l'étude du salaire, des conditions sociales, de l'organisation ouvrière, etc. — 3° *Travail à la main* et *travail à la machine*. Cette distinction est encore toute relative : travail à la main se dit lorsque l'action matérielle de l'ouvrier, soit avec ses mains ou son corps seul, soit avec le concours d'un instrument, est prédominante dans la confection du produit (chaussure à la main, tissage à bras, dentelle à la main, etc.) ; par opposition à travail à la machine qui se dit au cas où un mécanisme, ordinairement mû par une force autre que celle de l'ouvrier, assure automatiquement, ou sous une simple surveillance, la modification voulue de la matière première (chaussure à la machine, tissage, filature mécanique, etc.). — Est-il possible de réduire tous les travaux à une commune mesure, d'en comparer objectivement toutes les espèces à une sorte de travail qui serait le *travail simple* ou le *travail humain élémentaire* ou bien le travail humain moyen? Il semble jusqu'ici, d'une part, que les définitions tentées de ce travail élémentaire sont toujours relatives à un certain état de civilisation ou une certaine catégorie de vie sociale, et, d'autre part, que la réduction essayée de tous les travaux au travail élémentaire une fois défini rencontre l'obstacle de caractères qualificatifs irréductibles.

Dès qu'apparaît quelque civilisation, dès que se développe la vie économique des sociétés, le travail cesse d'être isolé et individuel. Chaque individu ne pourvoit pas en personne à la satisfaction de tous ses besoins ; et, pour certains résultats utiles, pour une meilleure économie et une efficacité plus grande de l'effort, il arrive que plusieurs individus unissent et combinent leur travail. Adam Smith avait vu essentiellement, dans tous ces processus divers, une application d'un principe commun et général de la *division du travail*. Depuis, une analyse plus précise et plus complète a montré que cette notion, insuffisamment élaborée, demandait à être décomposée et que, d'autre part, elle ne répondait pas à tous les phénomènes observés. — Dans tout ce que l'on range d'ordinaire sous la rubrique division du travail, on peut d'abord distinguer plusieurs types distincts. — 1° Il arrive d'abord qu'au lieu que chaque individu se livre successivement aux différents travaux dont le résultat lui est nécessaire, un individu se consacre autant que possible à un seul travail, un autre seulement à un autre travail, et ainsi de suite : c'est la formation des métiers. Du système de l'économie familiale, où tous les besoins des membres du groupe étaient pourvus par les travaux divers et successifs de ces mêmes membres, se détachent peu à peu tel et tel travail (le travail du fer, la fabrication des meubles, la construction des maisons, la manutention du pain, etc.) qui est demandé à un individu extérieur au groupe et dont ce travail est l'occupation exclusive ou dominante. — 2° Il arrive que, dans un métier donné, les individus, au lieu de pratiquer toutes les espèces de travaux afférentes à ce métier, se limitent à une espèce de *spécialité* (peintre, peintre en bâtiment et peintre en voiture, peintre de lettres, etc. ; cette spécialisation arrive souvent à un détail extrême). — 3° Un travail auparavant fait par un seul individu est dissocié en plusieurs opérations qui sont chacune exécutées par un individu différent (fabrication des clous et des épingles, exemple de Smith). — 4° Des individus différents exécutent les différents éléments d'un produit complexe final (fabrication des montres). — 5° Des entreprises différentes produisent les différentes parties d'un objet, auparavant obtenu dans un même établissement, ou exécutent les différentes et successives manipulations d'une certaine fabrication ailleurs réunie sous la même entreprise. — 6° Inversement, des opérations différentes, souvent dissociées entre des entreprises distinctes, sont réunies dans un même établissement où subsiste la répartition entre des travailleurs différents. — 7° Une entreprise se dissocie d'une production plus large pour se consacrer à la confection en un produit nouveau (industrie de la bicyclette sortant de la construction en fer, etc.).

A côté des phénomènes de division du travail, il convient d'observer des phénomènes d'association de travail, aussi importants et jusqu'ici moins étudiés : 1° Plusieurs individus concourent à un résultat en exécutant ensemble, et, en même temps, un même travail (équipe d'ouvriers hissant un poids par un effort rythmé, etc.). — 2° Les individus, dont le travail est associé, font tous le même travail, mais en plusieurs groupes alternant (batteurs de blé, etc.). — 3° Les individus dont le travail est groupé sont constitués en équipes dont les différents membres n'ont pas le même travail (équipes de verriers, un souffleur, un gamin).

Les effets de la division et de la combinaison du travail sont ordinairement : 1° d'accroître la puissance ; 2° d'augmenter la rapidité ; 3° d'améliorer la qualité du travail. Mais ces effets ne se produisent pas toujours : on reproche souvent à la division du travail de supprimer la confection soignée et artistique d'un objet entier par le même ouvrier, d'entamer la fabrication en grande quantité de produits identiques de qualité banale ; au point de vue de l'ouvrier, on lui reproche de tendre à l'abêtir en réduisant sa tâche à une besogne trop simple et trop uniforme, par suite machinale et sans intérêt.

Le rôle du travail dans l'évolution des sociétés humaines est capital. Cependant les idées sociales sur le travail ont fort varié. Dans les sociétés dont notre civilisation est issue, le travail, le travail manuel est considéré comme une déchéance (dans la genèse, le travail conséquence de la faute), tenu pour servile et indigne de l'homme supérieur (esclavage, otium des hommes libres) ; la considération est réservée à certaines espèces d'occupation qui souvent sont à peine un travail (guerre, conquête, etc.) ; aujourd'hui subsistent encore des différences d'estime contre certains genres de travaux (préjugé contre le commerce, dédain des fortunes terriennes, traditionnel pour les fortunes commerciales). La noblesse du travail, de tout travail, la considération du travail comme l'idéal humain, comme l'élément fécond et estimable entre tout de la vie sociale, est une idée relativement récente, qui semble se développer. F. Simiand.

III. Législation. — La législation relative aux conditions du travail dans l'industrie, dans le commerce ou dans l'agriculture, occupe chez tous les peuples civilisés une place chaque jour grandissante. La nouveauté relative des questions qui se posent en cette matière, leur diversité, la variabilité, plus grande ici qu'en tout autre domaine, des solutions adoptées, n'ont pas encore permis la codification des dispositions législatives relatives aux conditions du travail. On peut même se demander si une telle codification est possible ou même désirable, étant donnée l'incessante transformation des conditions du travail, qui tient, soit aux progrès et découvertes scientifiques appliqués à l'industrie, soit à l'évolution même des idées et des organisations sociales. Aussi la matière a-t-elle fait, dans la plupart des pays, uniquement l'objet de lois particulières et spéciales plus ou moins nombreuses. Seules l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie ont été dotées chacune d'une loi d'ensemble, qui d'ailleurs a fait l'objet de plusieurs remaniements et qui laisse place à côté d'elle à des lois distinctes sur tel ou tel sujet. La loi industrielle allemande (*Gewerbeordnung*) date du 25 juin 1869. A cette date, elle était spéciale à la Confédération de l'Allemagne du Nord, mais, de 1871 à 1873, elle a été introduite dans les Etats du Sud, et, le 1[er] janv. 1889, dans l'Alsace-Lorraine. Elle a pour objet d'indiquer à quelles conditions certaines industries peuvent s'exercer, de réglementer les associations corporatives, la situation des

ouvriers à l'occasion de leur travail, leurs relations avec les patrons. Les modifications les plus importantes au texte primitif ont été apportées par les lois du 1er juin 1891, du 26 juil. 1897 et du 30 juin 1900. La loi autrichienne (*Gewerbeordnung*) date du 20 déc. 1859 : son objet est sensiblement le même que celui de la loi allemande. Elle a reçu des modifications successives, le 8 mars 1885, le 16 janv. 1895 et le 23 févr. 1897. Quant à la Hongrie, sa loi industrielle (*Gewerbegesetz*) date de 1872, mais a été remplacée le 21 mai 1884 par une loi nouvelle. Aucun autre Etat ne possède de loi d'ensemble sur la matière. En France, diverses propositions ont été déposées devant le Parlement, tendant à l'élaboration d'un code du travail; mais aucune n'a encore abouti. La dernière proposition de loi émise à ce sujet date du 25 oct. 1898.

1° *Liberté du travail.* L'organisation actuelle du travail repose partout sur le principe de la liberté du travail, proclamé, non seulement par le décret des 2-17 mars 1791, supprimant les anciennes jurandes et maîtrises, mais aussi lors des discussions préliminaires à la Déclaration des droits de l'homme de 1789. A la liberté du travail se rattache étroitement le droit de *coalition* et son corollaire, la *grève*, par lesquels patrons ou ouvriers se concertent momentanément pour la défense de leurs intérêts communs ou pour obtenir de meilleures conditions de travail. Reconnu en Angleterre en 1824, supprimé en 1825 à la suite d'abus, puis partiellement rétabli en 1859, le droit de coalition a été enfin consacré dans ce pays par les lois du 29 juin 1871 et du 13 août 1895. La Belgique l'a proclamé par la loi du 31 mai 1866 ; l'Autriche, par celle du 7 avr. 1870 ; les Pays-Bas, par celle du 12 avr. 1872 ; l'Allemagne, par la loi industrielle de 1869. Aux Etats-Unis le droit de coalition et de grève est consacré, soit par l'usage, soit par la loi, dans tous les Etats de l'Union. La Russie, au contraire, ne le reconnaît pas, ce qui n'empêche pas d'ailleurs les grèves d'y éclater. En France, la *coalition* (V. ce mot), de la part des patrons, comme de la part des ouvriers, est permise depuis la loi du 25 mai 1864.

Mais toutes les législations qui ont proclamé le droit de coalition se sont également préoccupées d'en assurer le libre exercice en punissant de peines répressives les faits, tels que violences, menaces, etc., qui auraient pour but de contraindre quelqu'un à entrer dans une coalition ou à en sortir malgré lui, ou qui auraient pour résultat de porter atteinte à la liberté du travail. Telle est en effet la portée des articles 414 et 415 du C. pén. français. D'après ces articles la coalition, la grève, ne sont pas en elles-mêmes un délit ; le fait de les maintenir au moyen d'amendes, de proscriptions, de mises à l'index n'est pas davantage punissable. Seules, les violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses tombent sous le coup des art. 414 et 415 du C. pén. Mais si la grève ne constitue pas un délit pénal, ne peut-elle pas du moins constituer un délit civil, dont ceux qui en éprouvent un préjudice, comme par exemple l'ouvrier congédié par son patron sous la pression d'une grève, auraient le droit de demander réparation ? Nos tribunaux répondent négativement, lorsque la grève a été exercée sans intention méchante, uniquement en vue de la défense d'intérêts professionnels, comme au cas, par exemple, où l'ouvrier visé travaillait au-dessous du tarif : il en serait autrement si la grève était faite dans un esprit de pure malveillance.

Naturellement les diverses législations diffèrent les unes des autres dans l'appréciation des procédés de grève ou de coalition, qu'elles considèrent comme attentatoires à la liberté du travail. Ainsi certains des Etats de l'Union américaine prohibent le « boycott ». Ainsi encore les lois anglaises de 1871 et de 1875 punissent le « picketing », acte consistant à faire le guet pour empêcher les ouvriers d'entrer à l'usine ou pour détourner les clients du magasin mis à l'index, ou encore le fait de suivre quelqu'un avec persistance de place en place, ou encore le fait de lui cacher ses outils ou ses vêtements. Cette réglementation législative de détail variera évidemment selon les mœurs de chaque pays.

2° *Recherche du travail.* L'ouvrier ou l'employé qui veulent louer leurs services à un patron se placent, soit directement, à la suite de leur recherche personnelle de travail, soit par l'intermédiaire de *bureaux de placement*, de *syndicats* ou de *Bourses du travail* (V. Bourse, Bureau, Syndicat). Les Bourses de travail ne sont pas des établissements formellement reconnus par la loi ; mais leur légalité est implicitement reconnue par la loi du 21 mars 1884, qui permet aux syndicats de créer des institutions pour le placement des ouvriers. La Bourse du travail de Paris a eu, à diverses reprises, une existence assez agitée. Reconnue d'utilité publique par décret du 28 déc. 1889, elle avait été fermée par le gouvernement en 1893, comme s'étant écartée de son objet et transformée en centre d'agitation politique ; réouverte par décret du 7 déc. 1895, son organisation actuelle est réglementée par un décret du 17 juil. 1900. Des institutions similaires de placement existent dans la plupart des pays étrangers, dues à l'initiative des particuliers, des groupements corporatifs ou des municipalités. Il est toutefois intéressant de citer deux dispositions législatives curieuses : la première, qui est une loi du 17 avr. 1899, ordonnant la création dans les villes de l'Etat d'Illinois de bureaux de placements officiels et gratuits d'Etat ; l'autre, un arrêté du gouvernement du grand-duché de Luxembourg, en date du 19 nov. 1892, qui a institué une Bourse du travail pour le grand-duché et en a confié le service à l'administration des postes.

3° *Contrat de travail* (V. Louage de travail, Livret, Salaire).

4° *Marchandage.* On désigne sous ce nom une forme particulière du louage d'ouvrage consistant dans un contrat passé entre un entrepreneur général et un sous-entrepreneur ouvrier, appelé tâcheron, aux termes duquel ce dernier se charge, moyennant un prix convenu à forfait, de faire exécuter sous sa responsabilité une partie des travaux par des ouvriers travaillant sous ses ordres et avec lui. Ce contrat ayant dans la pratique donné lieu parfois à des abus, un décret du 2 mars 1848 avait déclaré que « l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs, ou marchandage, était abolie désormais » ; un arrêté du 21 mars 1848 avait édicté une amende, comme sanction à cette prohibition. Pendant près de quarante ans, ces dispositions ne reçurent aucune application, et c'est dans ces dernières années seulement qu'elles ont donné lieu à certaines décisions judiciaires. Mais que faut-il entendre par « l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs ? » Cela veut-il dire que le contrat de marchandage est licite en principe et que seul l'abus qui en est fait, c.-à-d. l'exploitation de l'ouvrier par le tâcheron, constitue un délit ? ou, au contraire, cela signifie-t-il que le marchandage est prohibé en lui-même, quelles que soient ses conséquences pour les ouvriers sous-traités ? C'est à la première solution que s'est ralliée la Cour de cassation par un arrêt rendu le 31 janv. 1901 dans une affaire mémorable.

5° *Règlements d'ateliers.* Si le contrat de louage de services constitue entre patrons et ouvriers ou employés la convention qui les lie les uns aux autres au sujet de la prestation de travail et qui fixe les conditions générales de cet accord, c'est aux règlements d'ateliers qu'incombe le soin de déterminer les conditions particulières d'exécution du contrat et de prendre les mesures intérieures propres à assurer la discipline et l'ordre dans l'atelier, la sécurité des travailleurs, la bonne exécution du travail, etc. Il n'existe pas en France de loi sur les règlements d'ateliers : diverses propositions déposées à ce sujet devant le Parlement n'ont pas encore abouti.

En Allemagne, la loi du 1er juin 1891 rend obligatoire

l'émission d'un règlement d'atelier pour toute fabrique occupant au moins vingt ouvriers. Ce règlement doit contenir des dispositions pour le moins sur les points suivants : durée du travail journalier, temps de repos, époque et mode de paiement des salaires, délais pour donner congé, montant, nature et emploi des amendes ou des sommes retenues sur les salaires. Les lois fédérales suisses du 23 mars 1877 (art. 7) et du 25 juin 1881 (art. 10) contiennent également d'intéressantes dispositions sur les règlements d'ateliers. La Belgique est aussi dotée d'une loi importante du 15 juin 1896 sur la matière.

6° *Durée de la journée de travail.* Pour bien saisir le jeu de la législation française relative à la durée de la journée de travail, il faut distinguer deux hypothèses : l'établissement n'occupe que des adultes du sexe masculin ou il occupe des enfants, des filles mineures et des femmes, simultanément avec des adultes mâles. Il convient d'ailleurs d'indiquer de suite que la réglementation légale ne vise que le travail industriel exécuté dans des ateliers, usines ou manufactures, ce qui laisse en dehors de l'intervention législative le travail industriel exécuté dans les ateliers de famille, les travaux agricoles proprement dits, c.-à-d. ne consistant pas en une transformation industrielle des produits agricoles, le commerce, les professions libérales, le travail domestique. Lorsque l'établissement industriel n'occupe que des adultes mâles, la journée de travail effectif de l'ouvrier ne doit pas dépasser douze heures, nous dit le décret du 9 sept. 1848, et les contraventions à cette prescription sont punies d'une amende de 5 à 100 fr. Toutefois des décrets peuvent déterminer les exceptions nécessaires au principe à raison de la nature des industries ou de causes de force majeure. Un premier décret a été rendu à cet effet le 17 mai 1851 ; il a été modifié par un décret du 3 avr. 1889 et complété par un autre du 10 déc. 1899. En ce qui concerne le travail dans les établissements industriels qui occupent des enfants, des filles mineures et des femmes, une loi du 2 nov. 1892, remplaçant elle-même une loi du 19 mai 1874, avait établi plusieurs catégories de travailleurs à l'égard desquels la durée du travail journalier ou par semaine variait selon qu'il s'agissait d'enfants des deux sexes mineurs de seize ans, ou âgés de seize à dix-huit ans, ou de filles majeures de dix-huit ans et de femmes. Ce système présentait de sérieux inconvénients pratiques, le travail industriel demandant moins de traitements divers et plus d'uniformité. Il a été modifié par une loi du 30 mars 1900, qui décide d'une façon uniforme que les garçons de moins de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes ne peuvent être occupés à un travail effectif de plus de onze heures par jour, coupées par un ou plusieurs repos, dont la durée totale ne doit pas être inférieure à une heure. D'après cette même loi, la durée de leur travail journalier sera réduite à dix heures et demie à partir du 31 mars 1902 et à dix heures à partir du 31 mars 1904.

Lorsque des hommes adultes sont occupés avec des enfants, des filles mineures ou des femmes dans un même local, la journée de travail commune à ces divers ouvriers est ramenée à onze heures par la loi du 30 mars 1900, sauf les réductions successives à dix heures et demie, puis à dix heures dans les délais que nous avons indiqués. Ainsi se trouve assurée l'uniformité de la durée du travail dans un même atelier. La loi contient d'ailleurs quelques dispositions spéciales en ce qui concerne les usines à feu continu, les mines, minières et carrières.

Dans la plupart des pays étrangers, la durée de la journée de travail des adultes mâles est libre. Toutefois quelques législations ont cru devoir intervenir. Par exemple la loi fédérale suisse sur les fabriques du 23 mars 1877 fixe à onze heures le maximum de la journée de travail pour tous les ouvriers de fabrique et donne même au conseil fédéral le droit de l'abaisser dans les industries dangereuses ou nuisibles à la santé ; les veilles de dimanches et fêtes, la journée n'est que de dix heures. De même la loi industrielle autrichienne du 8 mars 1885 fixe la durée de la journée de travail à onze heures, non compris les repos : des ordonnances peuvent toutefois dresser la liste, revisable tous les trois ans, des industries auxquelles il sera permis de travailler une heure de plus ; des permissions temporaires peuvent également être accordées de prolonger le travail, à raison de circonstances momentanées toutes spéciales. La loi russe du 2 juin 1897 fixe à onze heures et demie la durée de la journée de travail pour les ouvriers travaillant exclusivement le jour ; elle ne doit même être que de dix heures les samedis et veilles de fêtes ; la veille de Noël, le travail cesse à midi ; pour les ouvriers qui travaillent la nuit ou une partie de la nuit, la durée du travail ne doit pas dépasser dix heures par vingt-quatre heures. Aux Etats-Unis, un certain nombre d'Etats sont entrés dans la voie de l'intervention législative en fixant impérativement à huit ou neuf heures la journée des ouvriers employés par l'Etat ou les municipalités. Une dizaine d'Etats, dont la Floride en 1881, la Californie en 1889, la Pennsylvanie en 1868, l'Illinois en 1889, etc., ont décrété que dix heures de travail seraient considérées comme la journée légale de travail par les tribunaux, sauf conventions contraires.

A l'inverse, la plupart des législations étrangères ont réglementé le travail des enfants, des jeunes filles et des femmes pour en limiter la durée et en déterminer les conditions. Nous nous bornerons à citer les lois suivantes : loi allemande du 1er juin 1891 ; loi autrichienne du 8 mars 1885 ; lois anglaises du 17 mai 1878, du 6 juil. 1895 ; loi belge du 13 déc. 1889 ; loi hollandaise du 5 mai 1889 ; loi italienne du 11 févr. 1886 ; loi danoise du 23 mai 1873 ; loi suédoise du 18 nov. 1881 ; loi norvégienne du 21 juil. 1894 ; lois russes du 1er juin 1882, du 3 juin 1885, du 3 juin 1886 et du 24 avr. 1890 ; loi fédérale suisse du 23 mars 1877 ; lois spéciales à plus de 35 Etats des Etats-Unis ; loi espagnole du 13 mars 1900 (V. en outre ENFANTS [Travail des], t. XV, p. 1043).

7° *Travail de nuit et travail souterrain.* Les législations qui ont réglementé le travail des enfants et des femmes ont également, pour des raisons de morale et d'hygiène, qu'il est aisé de comprendre, édicté des prescriptions relatives au travail de nuit et au travail souterrain de ces personnes protégées. La loi française du 2 nov. 1892, notamment, décide que le travail de nuit, c.-à-d. celui qui est exécuté entre neuf heures du soir et cinq heures du matin, est prohibé dans les établissements industriels pour les garçons de moins de dix-huit ans, les filles mineures et les femmes. Des dérogations temporaires à cette règle peuvent être admises par un règlement d'administration publique pour certaines industries en ce qui concerne les femmes et les filles majeures de dix-huit ans, pourvu que ce travail de nuit ne dépasse pas onze heures du soir, et cela pendant une durée maxima de soixante jours par an. D'autre part, des dérogations permanentes au principe peuvent être accordées à certaines industries déterminées par un règlement d'administration publique, pourvu qu'en aucun cas ce travail ne dépasse sept heures par vingt-quatre heures. Enfin, l'interdiction du travail de nuit peut être temporairement levée pour n'importe quelle industrie, par les inspecteurs du travail, en cas de chômage résultant d'une interruption accidentelle ou de force majeure.

Quant aux travaux souterrains des mines, minières et carrières, la loi du 2 nov. 1892 les prohibe radicalement pour les filles et les femmes, et ne les permet que sous certaines conditions (art. 9 combiné avec la loi du 30 mars 1900) pour les garçons de treize à dix-huit ans.

8° *Repos hebdomadaire et des jours fériés.* Avant 1880, le travail était prohibé par la loi du 18 nov. 1814 les dimanches et jours de fêtes religieuses pour les travailleurs des deux sexes et de tout âge. Une loi du 12 juil. 1880 a abrogé la loi de 1814. Aujourd'hui, par

conséquent, aucune disposition de loi ne réglemente en France le travail du dimanche et des jours fériés pour les ouvriers adultes. Mais la loi du 2 nov. 1892 accorde aux enfants de moins de dix-huit ans et aux femmes un jour de repos par semaine, sans déterminer ce jour, et le chômage aux jours de fête légale. De son côté, le décret du 10 août 1899 prescrit le même repos hebdomadaire en faveur de tous les ouvriers et employés des entreprises de travaux publics de l'Etat (V. ci-après). A l'étranger, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, un certain nombre de cantons suisses, et quelques autres pays encore, ont prohibé ou minutieusement réglementé le travail dominical ou des fêtes légales, en obéissant avant tout à des préoccupations d'ordre religieux.

9° *Hygiène et sécurité du travail.* Tous les pays civilisés se sont préoccupés d'assurer aux travailleurs les meilleures conditions possibles d'hygiène et de sécurité dans leur travail. C'est ainsi que notre loi du 2 nov. 1892 défend d'occuper les femmes, les filles et les enfants à des travaux présentant des dangers, ou excédant leurs forces, ou de nature à porter atteinte à leur moralité. Elle exige, d'autre part, que les appareils mécaniques, les roues, les courroies, etc., soient séparés des ouvriers de telle sorte que l'approche n'en soit possible que pour les besoins du service ; de même les puits, trappes et ouvertures de descente doivent être clôturés, et les ateliers convenablement aérés et éclairés. Ces prescriptions ont été reproduites, étendues et généralisées par une loi spéciale du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels. C'est cette même préoccupation humanitaire pour les travailleurs, qui a fait voter récemment la loi du 29 déc. 1900 obligeant les patrons à mettre dans leurs magasins et boutiques, et dans chaque salle, à la disposition de leur personnel féminin, un nombre de sièges égal à celui des femmes qui y sont employées à la manutention ou à la vente des marchandises. Des dispositions analogues se rencontrent en Allemagne, en Angleterre et dans l'Etat de New York.

10° *Inspection du travail.* L'observation de ces diverses réglementations concernant la durée du travail, le travail de nuit et souterrain, le repos hebdomadaire et des jours fériés, l'hygiène et la sécurité du travail, est soumise au contrôle et à la surveillance d'inspecteurs du travail (lois du 2 nov. 1892, du 12 juin 1893 et du 29 déc. 1900) nommés par le ministre du commerce et de l'industrie et chargés de dresser les procès-verbaux pour contraventions.

11° *Conditions du travail dans les marchés de travaux publics.* De tout temps, on a remarqué une certaine tendance à ce que les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat, des départements ou des communes ne fussent pas entièrement les mêmes que celles des marchés de travaux privés : depuis une vingtaine d'années, les marchés de travaux publics semblent même avoir servi de champ d'expérience ou de propagande pour les mesures radicales ou socialistes que les gouvernements pouvaient désirer voir introduire dans la détermination du contrat de travail. A ce titre, il est intéressant de signaler le décret du 10 août 1899, qui exige que les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'Etat contiennent des clauses par lesquelles l'entrepreneur s'engagera, dans l'exécution des travaux convenus, à assurer aux ouvriers et employés un jour de repos par semaine, à n'employer que dans une certaine proportion des ouvriers étrangers, à payer aux ouvriers un salaire normal égal, pour chaque profession et, dans chaque profession, pour chaque catégorie d'ouvriers, au taux couramment appliqué dans la ville ou la région où le travail est exécuté, et à limiter la durée du travail journalier à la durée normale du travail en usage pour chaque catégorie, dans ladite ville ou région. Ces deux dernières prescriptions aboutissent en définitive, malgré certaines exceptions rendues possibles par l'art. 3 de ces décrets, à poser le principe très discuté du salaire minimum et de la limitation de la journée de travail des adultes. Deux autres décrets du même jour autorisent les départements et les communes à insérer les mêmes conditions dans les marchés de travaux publics ou de fournitures qu'elles passent pour leur propre compte.

Maurice DUFOURMANTELLE.

IV. Droit civil. — LOUAGE DE TRAVAIL (V. LOUAGE).

V. Physiologie. — TRAVAIL MUSCULAIRE. — Les lois qui régissent les transformations énergétiques doivent s'appliquer nécessairement aux moteurs vivants comme aux moteurs inanimés : l'équation thermodynamique par exemple : $\frac{\text{Travail}}{\text{Chaleur}} = 425$, est toujours vraie, qu'il s'agisse d'un animal, d'une machine à vapeur ou d'une pile électrique. Néanmoins, les recherches faites depuis les découvertes des Joule, des Carnot, etc., pour identifier le travail biologique et le travail ordinaire, donnèrent des résultats contradictoires, souvent paradoxaux. « Ces échecs tinrent à ce que les expérimentateurs, mécaniciens ou physiologistes, se laissèrent aller au courant d'une idée directrice par trop simpliste. La machine animale productrice de travail mécanique fut considérée par eux comme une machine ordinaire, dans laquelle la chaleur fournie par le potentiel alimentaire se divise en deux parts : l'une, la plus petite, se transformant en travail mécanique ; l'autre, la plus grande, se dissipant d'une manière stérile. Il n'était tenu aucun compte des actes physiologiques intermédiaires entre l'entrée et la sortie du potentiel. On ne se demandait pas si les phénomènes intimes de la nutrition du muscle, ceux, non moins intimes, qui le constituent en état d'activité, n'introduisent pas de profondes particularités dans la destinée ou l'emploi de l'énergie mise en jeu par cet état d'activité » (Chauveau).

Le travail physiologique apparaît sous des formes multiples, la glande qui sécrète, la cellule nerveuse qui réagit à une excitation venue de l'extérieur, accomplissent un travail: elles sont le siège d'une dépense d'énergie qui se manifeste en outre par un dégagement de chaleur et d'électricité ; mais c'est surtout le travail musculaire qui se prête le mieux à l'étude du travail biologique. Ici encore nous opposerons la théorie de Chauveau, qui, malgré certains côtés encore très hypothétiques, répond mieux que les autres théories aux difficultés du problème. Les théories mécaniques posaient l'équation suivante : *Energie alimentaire = Chaleur produite + travail utile.* Chauveau propose la nouvelle équation : *Energie alimentaire = Travail physiologique = Travail utile + chaleur.* La caractéristique de cette dernière équation est l'introduction d'une nouvelle égalité : le travail physiologique, intermédiaire et distinct des termes extrêmes.

Le travail physiologique, ce n'est pas le travail mécanique du muscle, mais bien le travail intérieur de la contraction ; il consiste « dans la création subite et l'entretien d'une élasticité spéciale absolument parfaite, adaptée au but fonctionnel que le travail musculaire vise et doit atteindre ». C'est à cette création d'élasticité qu'est consacrée la dépense d'énergie qu'entraîne l'activité du muscle employé à l'exécution d'un travail mécanique. Cette élasticité est mesurable en kilogrammes comme force, et les travaux intérieurs ou extérieurs qui en sont l'origine et la fin se mesurent, de leur côté, en calories et en kilogrammètres.

Cette conception permet de comprendre comment un muscle, qui soutient une charge à hauteur fixe, travaille constamment, alors que la mécanique pure semblerait devoir indiquer que le travail est nul suivant la formule $T = P \times H$. Or ici H, la hauteur, est 0, donc T serait 0. Il en est de même si le muscle imprime alternativement

à la charge un mouvement d'ascension et un mouvement de descente, de même étendue verticale. Le travail serait ici mécaniquement réduit à 0. Mais si nous concevons que le muscle tendu par une contraction stérile ou neutralisée est le siège d'une création persistante d'élasticité, création qui ne peut être obtenue qu'au prix d'une transformation incessante d'énergie, qui disparaît sous forme d'énergie chimique et reparaît sous forme de chaleur, rien de plus facile de comprendre que le muscle travaille tout en ne faisant rien, qu'il se fatigue par un travail nul ou même négatif.

La théorie thermodynamique du travail conduit à cette donnée, qu'en admettant même que 33 °/₀ de l'énergie développée par les combustions intérieures apparaissent sous forme de travail et le reste sous forme de chaleur, le théorème de Carnot exigerait qu'il existe, à un moment donné, dans le muscle, une source froide de — 65°. Aussi Gauthier conclut « qu'il est évident que la chaleur ne se change pas en travail dans le muscle, et que ce n'est pas par cet intermédiaire que le potentiel chimique produit la force et l'énergie mécanique ». Cet intermédiaire est celui indiqué par Chauveau : la création d'élasticité, l'être vivant n'est plus un moteur thermique, la chaleur engendrée n'est plus un moyen, mais une fin, elle est un excretum du travail physiologique. Il est difficile de calculer le rendement des moteurs animés. On a admis que, chez l'homme, ce rendement pouvait atteindre 25 °/₀ de l'énergie dépensée. C'est là un chiffre qui, bien que fourni par Helmholtz, doit être très exagéré : Richet et Hanriot arrivent à 12 °/₀, ce qui rapprocherait le moteur vivant des bonnes machines industrielles où le rendement n'est guère supérieur à 15 °/₀, sauf pour les grosses machines dans lesquelles l'utilisation de l'énergie dépensée est nécessairement meilleure. J.-P. Langlois.

VI. Obstétrique (V. Accouchement).

Bibl. : Sociologie et Economie politique. — V. les manuels de science sociale et économique, notamment Schmoller, *Grundriss der allgem. Volkswirtschaftlehre*; Leipzig, 1900. — Cauwès, *Economie politique*. — Gide, *Economie politique*. — Sur la division et l'association du travail, V. Buecher, *Die Entstehung der Volkswortschaft*; Iéna, 1897, 2e éd., trad. en franç., *Etudes d'économie politique*; Paris, 1901.

Législation. — Pic, *Traité élémentaire de législation industrielle*, 1894. — Dufourmantelle, *Code-Manuel de droit industriel*, t. Ier, 1893. — Landmann, *Die Gewerbeordnung für das deutsche Reich*. — Heilinger, *Oesterreichisches Gewerberecht*. — Howel, *A Handy-Book of the labourlaws*, 1895. — Levasseur, *l'Ouvrier américain*, 1898, 2 vol. — Conrad, Elster, Lexis et Lœning, *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, 2e édit. — Bodeux, *Etudes sur le contrat de travail*, 1896. — *Annuaires de législation étrangère* publiés par la Société de législation comparée.

Physiologie. — Hirn, *la Thermodynamique et le Travail chez les êtres vivants*, dans *Revue scientifique*, 1887. — Tapie, *Travail et Chaleur musculaire* (Thèse); Paris, 1889. — Fick, *Myothermische Untersuchungen*; Wiesbaden, 1889. — Chauveau, *du Travail physiologique et de son équivalence*, dans *Revue scientifique*, 1888, et *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1885-1900.

TRAVAILLAN. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (E.) d'Orange; 349 hab.

TRAVAILLEURS (Assoc. internat. des) (V. Internationale).

TRAVANCORE (hindou *Tirouwanikodou*). Principauté de l'Inde anglaise, occupant la moitié occidentale de la pointe S. de la presqu'île; 17.363 kil. q.; 2.557.736 hab. en 1890, la majorité Hindous. De la côte frangée de lagunes, le sol s'élève rapidement jusqu'aux monts Anaïmalaï, où l'Anaïmondi culmine à 2.693 m.; c'est le plus haut pic de l'Inde au S. de l'Himalaya; au S. de ce massif, les monts de Cardamom ont de 1.220 à 2.440 m. Le pays bien arrosé est fertile; la lagune côtière forme une voie navigable de 320 kil. de long, précieuse durant la mousson du S.-O. Les cocotiers abondent, on en compte plus de 20 millions; la noix d'arec, le poivre, le cardamome, le café, sont également des ressources considérables; les rizières sont très riches. La population dominante est celle des Naïrs, au nombre de 466.000; les autres hindouistes sont 1.290.000, les chrétiens près de 500.000, dont 287.400 nestoriens, les musulmans, 147.000. Le Travancore est bien gouverné par son maharadjah; il dépense beaucoup pour l'instruction publique. Le collège de la capitale, *Trivandrum* (ou *Tirouvanantapouram*), compte 1.700 étudiants; les écoles indigènes ont 40.000 élèves. La capitale actuelle est à 66 kil. N.-O. de l'ancienne Travancore, aujourd'hui abandonnée; citons ensuite le port de *Kollam* ou *Quilon*. A.-M. B.

TRAVASSOR-Valdes (comte José-Lucio), général et homme d'Etat portugais (V. Bomfim).

TRAVAUX FORCÉS. La peine des travaux forcés consiste dans l'obligation d'exécuter les travaux les plus pénibles sans rémunération. Cette peine est perpétuelle ou temporaire. La durée de la peine des travaux forcés à temps est de cinq à vingt ans (art. 19 du C. pén.); le maximum est de quarante ans en cas de récidive (C. pén., art. 56).

Dans l'ancien droit, elle était subie sur les galères: les condamnés étaient astreints à ramer, enchaînés à leurs bancs. Ils étaient aussi employés aux travaux les plus pénibles des ports et étaient enfermés sur des pontons appelés bagnes. Le code pénal de 1791 décida que les condamnés seraient employés à certains travaux au profit de l'Etat, et traîneraient au pied un boulet attaché avec une chaîne de fer. Le code pénal de 1810 établit trois classes. Les hommes étaient envoyés dans les bagnes de Toulon, Brest et Rochefort: ils travaillaient avec un boulet à leur pied ou attachés deux à deux par une chaîne (art. 15). Les femmes étaient enfermées dans des maisons de force (art. 16). Pour les hommes âgés de soixante-dix ans, au moment de leur condamnation et qui atteignaient cet âge en cours de peine, ils étaient enfermés aussi dans des maisons de force et soumis au régime des réclusionnaires (art. 72). — Ce mode d'exécution des travaux forcés souleva de vives critiques. Les condamnés vivaient dans une promiscuité corruptrice; à l'expiration de leur peine, ils sortaient du bagne plus endurcis encore et vivaient en France; les évasions étaient possibles; la peine n'était pas égale pour tous, car les travaux étaient les mêmes pour tous les condamnés, faibles ou vigoureux. La loi du 30 mai 1854 supprima le boulet et la chaîne et ne les conserva qu'à titre de punition disciplinaire. Elle introduisit la transportation dans notre législation. Désormais la peine des travaux forcés est subie loin de la France, dans les colonies, où ceux qui l'ont encourue sont contraints de résider pendant un certain délai ou pendant toute leur vie, même après l'expiration de leur peine (V. Transportation).

La transportation est également employée comme mode d'exécution des travaux forcés en Russie, en Espagne et en Portugal. Les autres nations connaissent une peine analogue, subie sur leur territoire. L. Le Sueur.

Bibl. : Garraud, *Traité théorique et pratique du droit pénal français*, t. I, pp. 473 et suiv.; 2e éd., t. II, pp. 90-110. — Chauveau et Hélie, *Théorie du code pénal*, t. I, pp. 116 et suiv., pp. 260 et suiv.

TRAVAUX PUBLICS. I. Généralités et Droit administratif. — On entend, d'une manière générale, par travaux publics tous les travaux exécutés dans un but d'utilité publique. Peu importe qu'ils soient entrepris par l'Etat, par les départements, par les communes, par des établissements publics, par des associations syndicales, par des compagnies de chemin de fer, par des concessionnaires de tramways, etc.: le critérium, tel qu'il a été formulé à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat et par la cour de cassation, est l' « intérêt public ». Ainsi la construction d'édifices et de locaux faite sur le domaine privé de l'Etat pourra revêtir le caractère de travaux publics si ces édifices et locaux sont destinés à un service public (Cons. d'Et., 8 mars 1866). Au contraire, un marché passé par l'Etat en vue de l'entretien de routes servant exclusivement à l'exploitation de ses forêts ne serait pas un marché de travaux publics (Cons. d'Et., 2 mai 1873). De même encore, les travaux entrepris par une compagnie de chemins de fer sont ou non des tra-

vaux publics suivant qu'ils sont nécessaires ou non à l'exploitation de la ligne (Trib. confl., 22 avr. 1882; Cons. d'Etat., 1er mai 1853). L'importance pratique de la distinction, est, d'ailleurs, considérable : le législateur a édicté, ainsi que nous le verrons, en ce qui concerne les travaux publics, des règles d'exécution et de compétence spéciales. Quant aux divers travaux qui ont, en fait, le caractère de travaux publics, ils peuvent se grouper, d'après leur objet, en quatre catégories : 1° circulation et communications (routes, rues, rivières navigables et flottables, canaux, ports, phares, chemins de fer, tramways, lignes télégraphiques et téléphoniques); 2° régime et aménagement des eaux (travaux de défense contre la mer et contre les inondations, desséchement des marais, hydraulique agricole, alimentation en eau des villes, égouts, etc.); 3° bâtiments civils (ministères, palais et hôtels des pouvoirs publics, mairies, halles, marchés, écoles, musées, bibliothèques, palais de justice, prisons, édifices religieux, cimetières, fontaines, statues, jardins publics, etc.); 4° défense du territoire (fortifications, casernes, ports de guerre, etc.).

Historique. — L'exécution et l'entretien des ouvrages d'utilité publique appartenaient sous la féodalité, de même que le soin de la sécurité des transports, à peu près exclusivement aux seigneurs, qui se récupéraient au moyen de *péages* (V. ce mot). Ce système, outre qu'il se prêtait aux plus odieuses exactions, présentait un autre inconvénient, non moins grave : les sommes perçues étaient, d'une façon générale, détournées de leur destination et l'entretien des ouvrages fort négligé. Une série d'ordonnances royales, qui se succédèrent à partir du XIIIe siècle pour enjoindre de faire servir le produit des péages à maintenir les chemins en bon état, n'eurent que peu ou point de résultat. D'autre part, presque tous les transports en commun par eau avaient été concédés, au fur et à mesure de leur création et par privilège, à des corporations, qui frappaient de taxes la navigation, sans d'ailleurs améliorer en rien le régime des cours d'eau. Colbert, le premier, remédia sérieusement à ce fâcheux état de choses en faisant décider, en 1661, que dorénavant les péages seraient, sauf quelques rares exceptions, perçus au nom du roi, et en faisant, en même temps, rentrer dans le domaine royal toutes les rivières, ainsi que les divers services de transport en commun (V. Transport). Comme conséquence, une partie des dépenses d'établissement et d'entretien des grands travaux publics tomba à la charge tant du trésor royal que des généralités. Au commencement du XVIIIe siècle, près de 1 million et demi de livres étaient ainsi annuellement consacrées au seul service des ponts et chaussées et, à la veille de la Révolution, le budget royal des voies de communication atteignait, — en y comprenant la *corvée royale* (V. ce mot), évaluée 13 millions de livres environ, — 23 millions de livres, soit 18.800.000 livres pour les routes et ponts, 1.400.000 livres pour la navigation, 2.800.000 livres pour les ports. Les dépenses afférentes aux bâtiments civils s'élevaient, de leur côté, à un chiffre, qui, pour n'être pas connu, n'en représentait pas moins, bien certainement, un nombre respectable de millions : le XVIIe et le XVIIIe siècles ont vu construire, en effet, la plupart des grands châteaux et palais royaux. Enfin les pays d'Etat, les communes et même les particuliers étaient tenus de contribuer, dans une large mesure, aux charges d'exécution des travaux publics qui s'exécutaient sur leur territoire ou qui les intéressaient plus spécialement. Ainsi les canaux de Bourgogne, du Charolais et du Centre furent entrepris par les Etats de Bourgogne. L'établissement du grand chemin de Melun à Fontainebleau fut payé par les receveurs des domaines et bois de la généralité de Paris. La construction de routes entre la France et l'Espagne fut assurée par un octroi sur les vins, dont furent frappées diverses localités des Pyrénées. Qu'il s'agit, du reste, de routes ou de canaux, le terrain était fourni gratuitement par les propriétaires riverains, chez qui, jusqu'en 1755, on prit, en outre, sans les indemniser, les matériaux nécessaires. A eux également incombait, dans les villes, le pavage des rues. Quant aux quelques concessions de canaux qui furent faites, au XVIIe et au XVIIIe siècle, par le roi à des particuliers (canal du Languedoc à Riquet, en 1666, canal d'Orléans à Monsieur, frère du roi, en 1679, canal de Briare à Bouteroue et Guyon en 1738, etc.), elles présentaient un caractère à part : leurs titulaires, largement subventionnés, se chargeaient, pour le surplus et à leurs risques et périls, de leur construction ; en échange, ils les recevaient en véritables fiefs, avec droit de haute, moyenne et basse justice, et faculté, pour eux et leurs héritiers, à perpétuité, de percevoir tels péages qu'ils jugeraient bon. Ajoutons qu'il n'existait encore, à la fin de l'ancien régime, pour les dépenses d'exécution et d'entretien des ouvrages publics, ni voies et moyens bien définis, ni règles de répartition précises. On prenait l'argent au jour le jour, où et comme on pouvait, en le tirant principalement de l'impôt général ou local, et, pour une part relativement faible, des péages. Rarement on recourait à des emprunts.

La Constituante, la Convention, le Directoire tentèrent tour à tour, mais sans grand succès, de donner aux travaux publics une organisation régulière. Le premier Empire s'efforça surtout de restreindre les charges pesant sur l'Etat en les reportant, pour une part, sur les départements et sur les communes, et en pratiquant, pour une autre part, le système des concessions avec péages. Toutes les routes d'importance secondaire furent, notamment, ainsi qu'un grand nombre de bâtiments civils, remises aux départements, et nombre de canaux furent vendus, par voix d'adjudication, à des sociétés civiles, pour être exploités comme propriétés privées. La Restauration, tout en maintenant, en grande partie, cette décentralisation, n'eut d'abord recours à l'industrie privée que pour se procurer des capitaux d'établissement. Puis elle fit, elle aussi, à des compagnies particulières des concessions avec péages, non seulement de canaux, mais aussi de ponts. La loi du 28 juil. 1824 institua, en outre, pour les chemins vicinaux, les prestations et les subventions communales (V. Chemin). Le gouvernement de Juillet inaugura l'ère des grands travaux publics. Grâce à des emprunts en rente effectués plus ou moins ouvertement par l'Etat, des ressources de plus en plus abondantes purent y être consacrées. En 1835, un premier grand programme fut tracé : routes, canaux, phares, études de chemins de fer, édifices publics y trouvent également place. En même temps fut créé pour leur exécution un *budget annexe*, alimenté par des fonds d'emprunt. Il fut remplacé en 1837 par un *fonds extraordinaire*, constitué tant par le produit de rentes à inscrire au grand livre que par le rattachement des crédits successivement mis à la disposition du gouvernement par les Chambres, et le budget du ministère des travaux publics se trouva divisé désormais en deux sections, l'une consacrée aux travaux neufs, l'autre aux dépenses d'entretien. Après la loi du 25 juin 1841, qui créa un nouveau *budget extraordinaire*, commença l'établissement des grandes lignes de chemins de fer. L'Etat et des compagnies particulières y devaient coopérer, le premier, sous forme de subventions jusqu'à concurrence de 400 millions, les secondes, jusqu'à concurrence de 320 millions. Les difficultés financières qui accompagnèrent la révolution de 1848 obligèrent la seconde République à ralentir considérablement l'exécution des grands travaux. Il y avait été dépensé, en onze années, à partir de 1837, 864 millions de fr. sur 1.400 millions votés. Le second Empire leur rendit toute leur activité. Il ne tarda pas, du reste, à inaugurer un moyen financier nouveau, qui consistait à remplacer, au moins partiellement, les emprunts directs en rentes par des avances demandées aux compagnies de chemins de fer ou aux chambres de commerce et remboursables en annuités. Les canaux furent, entre autres, rachetés de

cette façon. Pour le surplus, des crédits importants continuèrent à être inscrits au budget, mais au budget ordinaire (2e section, travaux neufs), lequel était alimenté, selon qu'un déficit se produisait ou non, avec les produits de l'impôt, la dette flottante ou des emprunts. En moins de vingt ans, de 1852 à 1870, le total des dépenses effectuées par l'Etat pour l'établissement ou l'amélioration des grands travaux publics s'éleva à près de 600 millions, se décomposant ainsi : routes et ponts, 155 millions ; rivières, 165 ; canaux, 80 ; ports et phares, 230 ; chemins de fer, 610 ; travaux de défense contre les inondations, 80 ; hydraulique agricole, 50 ; édifices publics, bâtiments civils, etc., 200. Dans ces nombres ne sont comprises ni les dépenses des compagnies de chemins de fer, se montant à près de 6 milliards, ni la part de dépenses de l'Etat dans les rues nouvelles de Paris, soit 100 millions, ni les dépenses sur fonds de concours des localités et des particuliers, ni celles des travaux départementaux et communaux.

La troisième République dut s'abstenir, pour quelque temps, de consacrer à l'exécution des grands travaux des ressources importantes. Cependant, dès 1875, plusieurs lois, notamment celles des 16 et 31 déc., engageaient, en vue de la construction de nouvelles lignes de chemins de fer, des dépenses assez élevées, et, en 1878, commença la réalisation d'un nouveau grand programme, le *plan Freycinet*, qui comportait plus de 5 milliards et demi de travaux à la charge de l'Etat (V. CHAMBRE, t. X, p. 354, et FREYCINET). L'exécution s'en poursuivit d'abord avec une activité exceptionnelle, grâce à la création d'un *budget sur ressources extraordinaires*, alimenté tant par des émissions successives de rente 3 °/o amortissable que par des crédits considérables inscrits à une 3e section du budget du ministère des travaux publics (V. BUDGET, t. VIII, p. 336), et, en 1883, plus de 2 milliards avaient été dépensés. Mais les recettes annuelles n'y purent bientôt plus suffire. On réduisit notablement le programme, on passa avec les compagnies de chemins de fer les *conventions* (V. ce mot), qui substituaient leur crédit à celui de l'Etat, et on étendit aux routes, aux rivières, aux canaux, aux ports, voire même aux bâtiments civils, le système des avances remboursables en annuités : les départements, les communes, les chambres de commerce ont versé ainsi dans les caisses de l'Etat une centaine de millions. Enfin, on supprima complètement en 1888, le budget sur ressources extraordinaires, pour revenir à la division bipartite en dépenses ordinaires ou dépenses d'entretien et en dépenses extraordinaires ou dépenses de travaux neufs, les unes et les autres indistinctement couvertes par les ressources ordinaires du budget. Une quarantaine de millions à peine ont été, du reste, annuellement consacrés, depuis cette époque, tant aux constructions nouvelles qu'aux travaux d'amélioration. Mais un troisième grand programme est en voie d'élaboration au ministère des Travaux publics (1901). Il a principalement en vue l'extension du réseau des voies navigables et doit entraîner, d'après les prévisions, une dépense de 600 à 700 millions, répartie sur plusieurs exercices.

L'ensemble des ouvrages constitués par les travaux publics forme aujourd'hui un outillage énorme. Il est impossible, on le conçoit, d'en fixer, même approximativement, la valeur, et les chiffres donnés par divers statisticiens sont aussi fantaisistes que divers. Au contraire, l'examen des budgets permet de se faire une idée exacte de ce que coûte, chaque année, leur entretien. Disons, tout de suite, que cet entretien est l'une des lourdes charges de l'Etat et qu'il absorbe, pour ce qui est des départements et des communes, la presque totalité de leurs ressources. Le réseau des routes nationales, tout d'abord, coûte, non compris les frais d'administration, environ 33 millions par an, dont il y a seulement lieu de déduire, au titre de produits des arbres, des concessions temporaires et de l'impôt sur les transports, une somme insignifiante. Les voies navigables exigent, toujours non compris les frais d'administration, 10 à 12 millions, qui ne sont récupérés que jusqu'à concurrence de 3 millions environ par les produits de la pêche, des francs-bords, des prises d'eau, etc. L'entretien des ports maritimes n'est pas, au contraire, une charge pour le budget, car les droits de quai, de connaissement, et diverses autres taxes analogues procurent au Trésor un revenu annuel de 11 à 12 millions, alors que 7 à 8 millions, au plus, sont dépensés pour cet entretien. Il en est de même pour les chemins de fer d'intérêt général : la garantie d'intérêt que paie l'Etat aux compagnies en vertu des conventions et qui comble les insuffisances du produit net de leur exploitation par rapport aux charges des capitaux engagés se trouve compensée et au delà par le produit des impôts sur les transports, sur les lettres de voiture et sur les titres, ainsi que par les avantages divers que tire l'Etat des chemins de fer pour ses services publics (postes, télégraphes, etc.). Pour les bâtiments civils proprement dits et les palais nationaux, la dépense d'entretien n'excède pas 2 millions et se trouve couverte, pour un quart, par des recettes spéciales (locations de kiosques, de chaises, etc.). Les départements consacrent annuellement aux travaux publics (constructions neuves et entretien compris) 100 millions de fr. environ (routes départementales, 17 millions ; chemins vicinaux, 67 ; bâtiments civils, 8 ; chemins de fer d'intérêt local et tramway, 8) ; les communes, 300 millions (voirie vicinale, 40 millions ; voirie urbaine, 100 ; bâtiments du culte, 20 ; bâtiments des écoles, 100 ; mairies, cimetières, marchés, abattoirs, etc., 20). Les produits des ouvrages départementaux sont très faibles, ainsi que ceux des bâtiments civils communaux. Par contre, la voirie urbaine procure des ressources importantes : impôts sur les chevaux et voitures, droits de place, de stationnement, etc. A Paris seulement, ce dernier droit représente 5 millions et demi de fr. par an. D'autre part, l'impôt spécial des prestations est estimé 60 millions de fr. par an : un peu plus du tiers est racheté.

PRÉPARATION ET APPROBATION DES PROJETS DE TRAVAUX PUBLICS. MOYENS FINANCIERS. — La loi du 8 mars 1810 subordonnait l'exécution des travaux publics à une autorisation préalable donnée par décret. Les lois des 21 avr. 1832, 7 juil. 1833, 3 mai 1841 exigeaient une loi. Le sénatus-consulte du 25 déc. 1852 ne prescrivait, comme la loi de 1810, qu'un décret, pourvu, cependant, qu'aucun subside du Trésor ne fût nécessaire. Aux termes de l'art. 1er de la loi du 27 juil. 1870, qui régit encore la matière, tous grands travaux publics, routes nationales, canaux, chemins de fer, canalisation des rivières, bassins et docks, entrepris par l'Etat ou par compagnies particulières, avec ou sans péage, avec ou sans subside du Trésor, avec ou sans aliénation du domaine public, ne peuvent être autorisés que par une loi rendue après une enquête administrative. S'il s'agit, toutefois, de canaux ou de chemins de fer d'embranchement de moins de 20 kil. de longueur, de lacunes ou de rectifications de routes nationales, de ponts ou d'autres travaux quelconques d'une importance moindre, un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique suffit. Mais il faut qu'il soit également précédé d'une enquête, et, en aucun cas, les travaux dont la dépense doit être supportée en tout ou en partie par le Trésor ne peuvent être mis à exécution qu'en vertu de la loi qui crée les voies et moyens ou d'un crédit préalablement inscrit à l'un des chapitres du budget.

La loi ou le décret qui autorise les travaux leur confère le caractère d'*utilité publique* (V. ce mot). L'enquête qui, aux termes de la loi de 1870, doit précéder l'un et l'autre de ces actes est précédée elle-même d'études préliminaires faites sur le terrain par les ingénieurs et de la rédaction d'un *avant-projet* (V. ce mot), qui indique les lignes principales du travail projeté. Elle a lieu dans

les formes prescrites par l'ordonnance du 18 févr. 1834 et a en vue de recueillir les avis des intéressés sur les avantages et les inconvénients de l'entreprise : d'où le nom, qu'on lui donne souvent, d'enquête *de commodo et incommodo* (V. Enquête, t. XV, p. 1094). Elle est suivie, après la déclaration d'utilité publique, de la rédaction du *projet définitif*. Celui-ci est, comme l'avant-projet, l'œuvre des ingénieurs et, comme lui aussi, doit être soumis à l'approbation du ministre. Il comprend : 1° un mémoire explicatif ; 2° un *devis* et un *cahier des charges ;* 3° un *avant-métré;* 4° une analyse des prix ; 5° un *détail estimatif ;* 6° la série de dessins énumérés par la circulaire ministérielle du 14 janv. 1850 (V. pour plus de détails les mots en italiques). Il est accompagné, en vue des diverses expropriations jugées nécessaires : 1° d'un état sommaire des indemnités à payer ; 2° de plans parcellaires par commune ; 3° d'un tableau des surfaces des terrains à acquérir (V. Expropriation). Lorsqu'il ne s'agit que de la construction de parties de routes, il est seulement établi un plan du tracé, des profils en long et en travers, une description sommaire des ouvrages, une évaluation approximative des dépenses. Lorsque l'entreprise doit être confiée à un concessionnaire, le soin de rédiger le projet définitif est laissé à ce dernier. Il en peut être ainsi même pour les concessionnaires de chemins de fer, mais il leur est interdit d'entreprendre aucune étude sur le terrain ou de procéder à l'exécution d'aucuns travaux sans une autorisation préalable du ministre des travaux publics, et ce dernier est libre, non seulement d'adopter ou de rejeter des projets, mais encore d'adopter le projet d'un des aspirants à la concession et de faire cette concession à un autre, quitte à stipuler une indemnité en faveur du premier. Enfin, il existe des règles spéciales pour les desséchements de marais, les reboisements, les travaux de défense contre les inondations, ainsi que pour les ouvrages exécutés dans le voisinage des fortifications ou des frontières (V. ci-après le § *Travaux mixtes*).

Les règles qui précèdent concernent ce qu'on est accoutumé d'appeler les *travaux neufs*. Les *travaux de grosses réparations* sont autorisés, en principe, par le ministre, dans la limite des crédits ouverts au budget. En fait, il intervient souvent un décret délibéré en Conseil d'Etat, mais ce décret n'est pas, comme pour les travaux neufs, précédé d'une enquête. D'autre part, l'art. 7 de l'ordonnance du 10 mai 1829 dispose que les projets de travaux neufs et de grosses réparations peuvent être approuvés par le préfet, sur la proposition de l'ingénieur en chef, si l'estimation ne dépasse pas 5.000 fr. Il faut seulement qu'avant leur exécution les fonds nécessaires aient été crédités. Quant aux *travaux d'entretien et de réparations ordinaires*, le préfet, aux termes de l'art. 4 de la même ordonnance, en approuve, dans tous les cas, les projets et passe les adjudications. Le ministre se borne à faire, au début de chaque exercice, sur le vu des propositions à lui présentées, la répartition, entre les départements, du crédit global mis à sa disposition. La sous répartition était soumise, avant 1900, à un *conseil local :* il a été supprimé. De même que les travaux de grosses réparations, les travaux d'entretien ne donnent lieu à aucune enquête.

Les *travaux des départements* et les *travaux des communes* sont exceptés par l'art. 2 de la loi de 1870 de ses dispositions. Ils restent en conséquence soumis, d'une façon générale, au régime de la loi du 3 mai 1841 et du sénatus-consulte du 25 déc. 1852, c.-à-d. qu'ils doivent être autorisés par un décret en forme de règlement d'administration publique lorsqu'ils entraînent une expropriation nécessitant une déclaration d'utilité publique et faire, en outre, l'objet, dans ce cas, d'une enquête administrative préalable. Dans les autres cas, la décision appartient, en principe, au conseil général ou au conseil municipal (V. Conseil, t. XII, p. 512, et Commune, t. XII, p. 131).

Modes d'exécution des travaux. — L'exécution des travaux publics est toujours dirigée et surveillée par les représentants de l'administration : ingénieurs, agents-voyers, architectes, etc. Mais elle peut avoir lieu selon trois modes distincts : la régie, l'entreprise ou marché et la concession.

Régie. La régie comprend, au sens large du mot, les divers cas dans lesquels l'administration, au lieu de recourir à un intermédiaire, fait exécuter elle-même les travaux. Pour des travaux de peu d'importance ou d'urgence, elle y emploie des ouvriers qu'elle paye à la journée : c'est le *travail à la journée*. Parfois aussi, elle divise le travail en tâches et passe de petits marchés partiels : c'est le *travail à la tâche*. Mais le plus souvent elle pratique la *régie simple* ou *régie par économie :* un de ses agents, le *régisseur*, investi de la direction entière des travaux, embauche lui-même les ouvriers, achète les matériaux, tient compte des dépenses et les acquitte au moyen d'avances qui lui sont faites, à charge de justification, sur les crédits alloués. Elle a, enfin, recours, dans des cas assez rares, à la *régie intéressée*. Cette dernière diffère de la précédente en ce que le régisseur n'est plus un agent de l'administration, mais un tiers, qui paie les dépenses à titre d'avances sur l'ordre du chef de service et qui est indemnisé tant de ces avances que de la location et de l'usure des outils, ustensiles, machines par lui fournis, au moyen d'une indemnité généralement proportionnelle aux dépenses faites.

Entreprise ou marché. L'entreprise ou marché est un contrat par lequel un entrepreneur s'engage envers l'administration à exécuter les ouvrages convenus moyennant un certain prix. Le contrat peut se former de deux façons : par voie d'adjudication publique ou par traité de gré à gré. Le *marché de gré à gré* est passé par les ministres ou par les fonctionnaires délégués à cet effet et a lieu, soit sur un engagement souscrit à la suite du cahier des charges, soit sur soumission, soit sur correspondance. Il n'est autorisé que dans un certain nombre de cas exceptionnels, qui sont limitativement énumérés par l'art. 18 du décret du 18 nov. 1882 et qui peuvent se grouper sous cinq chefs : modicité de la dépense (20.000 fr. au plus, comme total, ou 5.000 fr. au plus par année), nécessité de tenir l'opération secrète, travail excluant, de par sa nature, la libre concurrence, motif d'urgence ou de sécurité publique, tentative infructueuse d'adjudication publique. Dans tous les autres cas, l'administration doit recourir à l'*entreprise par adjudication publique*. C'est le mode le plus général d'exécution des grands travaux et on en trouvera exposées les règles aux art. Adjudication et Entrepreneur. Sous quelque forme, du reste, que le marché de travaux publics soit passé, il peut présenter l'une des trois modalités suivantes : à forfait, sur une série de prix ou à l'unité de mesure. Le *marché à forfait* est celui dans lequel le prix est fixé d'avance et d'une manière définitive pour l'ensemble du travail que décrit un devis, sans qu'il y ait à procéder à un mesurage après achèvement et sans que l'entrepreneur ou l'administration puissent rien réclamer en cas de perte ou de bénéfice exagéré de l'un ou de l'autre (C. civ., art. 1793). Cette espèce de marché, peu usitée dans les grands travaux de l'Etat, l'est, au contraire, beaucoup dans les travaux communaux. Le *marché sur série de prix* est l'inverse du précédent ; une *série* ou *bordereau de prix* indique en détail les prix de chaque nature d'ouvrages, de chaque nature et de chaque quantité de matériaux, puis, le travail achevé, il est procédé, pour déterminer le prix total, à un mesurage définitif. Ce genre de marché est employé lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer d'avance les quantités d'ouvrage à exécuter. L'entrepreneur s'engage alors à effectuer tous ceux qui lui seront demandés pendant une certaine période de temps ou pour l'exécution d'un travail déterminé. Le génie militaire y a beaucoup recours (Décr., 27 avr. 1889). Le *marché à l'unité de mesure*

ou *sur devis* réunit les caractères du marché à forfait et du marché sur série. Il y a un bordereau de prix, comme dans le second, et un devis descriptif, comme dans le premier. Mais l'administration conserve le droit de diminuer ou d'augmenter, si elle le juge nécessaire, la quantité des travaux à exécuter, dans les limites et aux conditions que fixe le contrat.

Les obligations réciproques de l'administration et des entrepreneurs sont régies, dans les marchés de travaux publics, d'abord par les dispositions du code civil, aux titres des obligations et du contrat de louage, puis par un certain nombre de pièces, qui dérogent, sur divers points, à ces dernières et qui se divisent en deux catégories : 1° les pièces essentielles, qui constituent le contrat proprement dit et qui comprennent le *cahier des clauses et conditions générales*, résultant, en ce qui concerne l'administration des ponts et chaussées, des arrêtés ministériels des 16 févr. 1892 et 30 sept. 1899, le *devis* ou *cahier des charges*, spécial à chaque entreprise, le *bordereau des prix*, où sont indiqués les prix proposés par l'administration et sur lesquels porte le rabais ; 2° les pièces accessoires, qui n'ont le plus souvent que la valeur de simples renseignements et qui sont le *sous-détail* du bordereau des prix, le *détail estimatif*, l'*avant-métré* (V. Cahier, Devis, Détail, Avant-Métré). Ajoutons que le décret du 10 août 1899 a imposé l'insertion, dans tous les marchés passés au nom de l'Etat, d'un certain nombre de conditions relatives à la rémunération et à la durée du travail (V. Travail).

Concession. La concession est un contrat par lequel l'entrepreneur, au lieu d'être rémunéré par une somme que l'administration lui paie directement, se rémunère lui-même en percevant, pendant un temps plus ou moins long, une redevance sur le public qui se sert des ouvrages effectués. La tendance actuelle est de restreindre ce mode d'exécution aux travaux qui, tout en se prêtant à un péage, nécessitent, pour leur exploitation, un intermédiaire, comme les *chemins de fer* et les *tramways* (V. ces mots). Une loi du 5 août 1879 a, d'ailleurs, posé en principe que les lignes principales des canaux à construire ne pourraient être concédées et une autre loi du 30 juil. 1880 a décidé qu'il ne pouvait plus être fait de concessions de ponts à péage.

Le contrat de concession ne se rapproche d'aucun de ceux que l'on rencontre en droit civil. Il diffère, par des points essentiels, du marché de travaux publics et les règles qui les régissent ne se trouvent, en général, que dans les cahiers des charges de chaque concession particulière. Il se forme de gré à gré ou par adjudication publique, mais la première forme est habituellement employée pour les concessions importantes. Lorsqu'il s'agit de travaux de l'Etat, la concession est faite, suivant la distinction que nous avons signalée, par une loi ou par un décret ; pour les travaux départementaux, elle est accordée par le conseil général, pour les travaux communaux, par le conseil municipal. D'ordinaire, une subvention en capital et, parfois, une garantie d'intérêt sont payés au concessionnaire par l'administration. Le concessionnaire est investi, à l'égard des tiers, d'une sorte de délégation de la puissance publique, qui se traduit en un certain nombre de prérogatives en matière d'expropriation, de perception du péage, de police. Il n'a sur les ouvrages concédés, vis-à-vis de l'administration, qu'une possession précaire, mais il est en droit d'exercer, à l'égard des tiers, les actions possessoires. Ses obligations, pour ce qui est de l'exécution des travaux et de l'entretien des ouvrages, ont, en général, aux termes du contrat de concession, leur sanction dans la saisie des revenus, le séquestre et la déchéance. Les concessions sont toutes, depuis 1789, temporaires : elles ne sont ni supérieures à 99 ans, ni, sauf exceptions rares, inférieures à 25 ans, et elles sont toujours rachetables.

Comptabilité des travaux. — La comptabilité des travaux publics est tenue par les ingénieurs et autres préposés de l'administration. En ce qui concerne le service des ponts et chaussées, les règles de détail s'en trouvent dans le règlement du 28 sept. 1849. Les dépenses sont constatées au moyen des *carnets* ou *journaux d'attachement* (V. Carnet).

Dommages résultant des travaux. — Ils peuvent être de trois sortes : dommages proprement dits, occupation temporaire, extraction de matériaux.

Dommages proprement dits. A la différence de ce qui a lieu en droit civil (V. Dommage), tous les dommages causés à des particuliers, dans leur personne ou dans leurs biens, par l'exécution de travaux publics donnent lieu à indemnité, sans qu'il y ait à distinguer s'ils résultent de faits licites ou illicites. Il est seulement nécessaire qu'ils soient directs et matériels, qu'ils portent atteinte à un droit certain, qu'ils proviennent de faits excédant l'exercice légitime du droit du propriétaire. Cette dernière règle ne reçoit toutefois son application qu'autant que les travaux n'excèdent pas eux-mêmes, par leur nature ou par leur importance, ceux que le code civil a pu prévoir comme conséquences des relations ordinaires de voisinage entre les propriétés privées : si, par exemple, au lieu de la tranchée que l'art. 552 C. civ. autorise tout propriétaire à faire sur son fonds, sans avoir notamment à se préoccuper des tarissements de source qui en peuvent résulter, il s'agissait d'un tunnel percé à travers des terrains dont le fonds a été acquis, à cet effet, par voie d'expropriation, les dommages de la nature en question ne pourraient être considérés comme produits par un usage normal du droit de propriété, et réparation en serait due à ceux qui les auraient éprouvés. La jurisprudence du Conseil d'Etat est invariablement fixée en ce sens.

L'action en indemnité peut être intentée par toute personne qui a souffert le préjudice, qu'elle soit propriétaire, usufruitière, usagère ou locataire, qu'elle se trouve ou non employée aux travaux. Lorsque les travaux sont exécutés en régie, elle est dirigée contre l'administration. Lorsqu'ils sont exécutés à l'entreprise, l'administration est responsable si le dommage provient de la conception du plan par elle dressé ; c'est au contraire l'entrepreneur s'il est son fait personnel ou celui de ses préposés. Lorsqu'il y a eu concession, le cahier des charges met ordinairement la réparation de tous les dommages à la charge du concessionnaire. Il existe toujours, d'ailleurs, dans tous les cas, contre l'administration, au cas d'insolvabilité du débiteur ou du concessionnaire, une action subsidiaire (Cons. d'Et., 27 avr. 1877). L'indemnité doit représenter, aussi exactement que possible, le préjudice éprouvé : perte matériellement subie (*damnum emergens*) et gain manqué (*lucrum cessans*). Elle peut être compensée par la plus-value réalisée (V. ci-après) et ne peut faire double emploi avec l'indemnité d'expropriation.

Occupation temporaire. Extraction de matériaux. L'administration est investie, dans l'intérêt de la prompte et économique exécution des travaux, du droit d'occuper temporairement les propriétés privées, d'y pratiquer des fouilles et d'en tirer des matériaux. Cette facilité, qui résulte d'une législation très complexe, s'étend aux entrepreneurs, subrogés à ses droits, et l'entrepreneur de fournitures, celui qui se borne à procurer les matériaux, l'a aussi bien que l'entrepreneur d'ouvrage, que celui qui exécute en même temps les travaux. Sont seuls exonérés de la servitude d'occupation temporaire et de la charge d'extraction les lieux servant à l'habitation et les cours, jardins, vergers, entourés de clôtures en défendant l'accès. Le décret du 8 févr. 1868 fixe les formes à observer. Un arrêté est pris par le préfet pour autoriser l'occupation ou l'extraction. A défaut d'arrangement amiable, des experts déterminent, préalablement à l'occupation, les bases de l'indemnité à allouer. En ce qui concerne plus spécialement les terrains fouillés, cette indemnité est égale, si

la carrière était exploitée, à la valeur des matériaux au prix courant; il n'est dû, au contraire, si elle ne l'était pas, que la réparation du dommage matériel causé à la propriété, sans paiement de cette valeur.

Bénéfices résultant des travaux. — Les travaux publics peuvent, en dehors de leur utilité générale, procurer à certaines propriétés une augmentation de valeur. La plus-value est dite directe lorsqu'elle résulte de travaux exécutés dans le seul but de la procurer. Elle est dite indirecte lorsqu'elle résulte de travaux effectués avant tout dans un but d'utilité générale, mais profitant indirectement à certains propriétaires plus qu'aux autres.

Plus-value directe. Parmi les travaux qui procurent ces plus-values, on peut citer le curage des cours d'eau non navigables ni flottables, l'entretien de leurs digues, le desséchement des marais, les ouvrages de défense contre les inondations. Le plus souvent, des associations de propriétaires sont constituées, et elles exécutent elles-mêmes ces travaux en répartissant la dépense au prorata de l'intérêt respectif de chacun de leurs membres (V. Association et Syndicat). Mais il peut aussi arriver que l'initiative des particuliers fasse défaut. Le législateur autorise alors l'administration à procéder d'office à l'exécution en question, soit par elle-même, soit par des concessionnaires, substitués à ses droits. Puis, comme il est juste que les propriétaires dont la propriété a ainsi été améliorée contribuent aux frais de l'opération, ils sont frappés, à ce titre, de taxes recouvrables administrativement. C'est une forme particulière du principe de la gestion d'affaires. Elle se trouve consacrée par les lois du 14 flor. an XI, du 16 sept. 1807 et du 21 juin 1865.

Plus-value indirecte. La loi du 3 mai 1841 prescrit au jury, en cas d'expropriation partielle, de prendre en considération, dans l'évaluation de l'indemnité, la plus-value immédiate et spéciale procurée au restant de la propriété. D'autre part, les art. 30 et suiv. de la loi du 16 sept. 1807, qu'on doit considérer comme toujours en vigueur, autorisent l'administration à réclamer cette plus-value en dehors de tout règlement d'indemnité et par voie d'action directe. Toutefois, il faut que soit rendu, à cet effet, un règlement d'administration publique, les parties intéressées entendues. De plus, les débiteurs ont la faculté de s'acquitter, soit en argent ou en rentes constituées à 4 % net, soit par le délaissement d'une partie de la propriété si elle est divisible. Ils peuvent aussi délaisser en entier les fonds, terrains ou bâtiments, et l'estimation en est faite d'après la valeur qu'avaient ces immeubles avant l'exécution des travaux. Le recouvrement des plus-values est poursuivi sur mandats exécutoires délivrés par le préfet (décr., 27 mai 1854). Les percepteurs des contributions directes en sont chargés.

Compétence. — L'art. 4 de la loi du 28 pluviôse an VIII, toujours en vigueur, attribue, d'une façon générale, aux conseils de préfecture et au conseil d'Etat la compétence en matière de contestations nées à l'occasion de travaux publics. Le sens et la portée de cette règle se trouvent, d'ailleurs, définis à l'art. Conseil de préfecture, t. XII, p. 470.

Travaux mixtes. — On appelle ainsi les travaux d'intérêt général ou collectif exécutés dans le rayon de servitude des places fortes ou dans la zone frontière (V. Place, Servitude, Zone) et nécessitant, dans le double intérêt de la défense nationale et des services publics, un accord préalable entre l'autorité militaire et l'autorité civile. La législation des travaux mixtes se trouve dans la loi du 7 avr. 1851, ainsi que dans les décrets des 16 août 1853 et 8 sept. 1878. L'art. 3 de ce dernier décret contient une nomenclature des travaux considérés comme travaux mixtes. Ce sont, dans la zone frontière ordinaire, ceux concernant les routes, chemins de fer, cours d'eau navigables ou flottables, canaux, ponts, ports, havres, rades, phares, écluses, digues, desséchements de lacs, défrichements de bois, etc. La liste est plus longue encore pour les terrains dits réservés et pour la zone myriamétrique. Les projets de tous ces travaux sont soumis, après une double instruction, à une commission spéciale, dite *commission mixte des travaux publics*, qui relève du ministère de la guerre et qui est composée de 4 conseillers d'Etat, de 8 membres militaires et de 7 autres membres appartenant à la marine et aux ponts et chaussées.

Léon Sagnet.

II. Législation militaire (V. Peine).

Bibl. : M. Navier, *De l'Exécution des travaux publics et particulièrement des concessions*; Paris, 1830. — L. Desar, *De l'Administration des constructions en général*; Paris, 1832. — De Bussières, *Législation relative à la commission mixte des travaux publics*; Paris, 1841. — A. Husson, *Traité de la législation des travaux publics*; 2e éd., Paris, 1849, 2 vol. — Cotelle, *Cours de droit administratif appliqué aux travaux publics*; 3e éd., Paris, 1859-62, 3 vol. — E.-J.-M. Vignon, *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*; Paris, 1862-64, 3 vol. — Ch. de Franqueville, *Du Régime des travaux publics en Angleterre*; Paris, 1874, 4 vol. — M. Dugué, *Traité de comptabilité et d'administration à l'usage des entrepreneurs*; Paris, 1874. — L. Raynaud, *les Travaux publics de la France*; Paris, 1879. — A. Doussaud, *Des expertises en matière de travaux publics*; Paris, 1880. — Doussot et de Labry, *l'Outillage national et la Dette de l'Etat*; Paris, 1880. — F. Malapert, *Histoire de la législation des travaux publics*; Paris, 1880. — Frémy-Ligneville et Perriquet, *Traité de la législation des bâtiments et constructions*; 2e éd., Paris, 1881, 2 vol. — H. Porée, *De la Propriété des atterrissements produits par les travaux publics*; Paris, 1882. — Perriquet, *Traité théorique et pratique des travaux publics*; Paris, 1883, 2 vol. — E. Marc, *les Travaux publics chez les anciens et chez les modernes*; Paris, 1884. — Garnot, *Du caractère du droit à l'indemnité en matière de dommages, suite de travaux publics*; Paris, 1884. — Véron-Duverger, *De l'organisation des travaux publics en Belgique et en Hollande*; Paris, 1885. — L. Aucoc, *Conférences sur l'administration et le droit administratif faites à l'Ecole des ponts et chaussées*; 3e éd., Paris, 1885-86, 3 vol. — A. Lavallée, *De la Compensation de plus-value en matière de travaux publics*; Paris, 1886. — A. Doussaud, *les Imprévisions dans les entreprises de travaux publics*; Paris, 1887. — Lefournier, *De la Compétence en matière de souscription pour travaux publics*; Paris, 1888. — G. Lechalas, *Manuel de droit administratif*; Paris, 1889-98, 2 vol. — C. Colson, *la Garantie d'intérêts et son application à l'exécution des travaux publics*; Paris, 1889. — A. Christophle et P. Auger, *Traité théorique et pratique des travaux publics*; 2e éd., Paris, 1890, 2 vol. — A. Debauve, *Dictionnaire administratif des travaux publics*; 2e éd., Paris, 1892, 3 vol. — A. René et Frennelet, *Clauses et Conditions générales régissant les entreprises de travaux des ponts et chaussées*; Paris, 1892. — Ch. Barry, *Commentaire des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées*; Paris, 1893. — L. Delaunay, *les Occupations temporaires et la loi du 29 déc. 1892*; Paris, 1893. — A. Debauve, *les Travaux publics et les ingénieurs des ponts et chaussées depuis le* XVIIe *siècle*; Paris, 1893. — E. Laferrière, *Traité de la juridiction administrative*; 2e éd., Paris, 1896, 2 vol. — E. Herbert, *Comptabilité des travaux publics*; Paris, 1897. — E. Dardart, *Exécution des travaux publics*; Paris, 1900. — H. Porée et H. Cuënot, *Des Entreprises de travaux publics*; Paris, 1901. — V. en outre Dalloz, *Répertoire* et *Supplément*, art. *Travaux publics*. — V. aussi les bibliogr. des art. Expropriation, Ponts et Chaussées.

TRAVAUX PUBLICS (Ministère des). Notions historiques. — Le premier essai de centralisation du service des voies de communication remonte aux dernières années du XVIe siècle : les *trésoriers de France* furent chargés, par une ordonnance de 1508, de l'entretien des chemins, chaussées, pavés, etc. Quatre-vingt-dix ans plus tard, Sully prenait le titre de *grand voyer de France*, que, de fait, il porta à peu près seul. Richelieu, Colbert, puis la longue suite des *contrôleurs généraux des finances* lui succédèrent à la tête de l'administration des *ponts et chaussées* (V. ce mot), et, lorsqu'en 1791 les ministères furent organisés, on la fit passer dans les attributions du ministre de l'intérieur, qui la conserva jusqu'au 19 mai 1830, date de la création d'un ministère spécial des Travaux publics. Il dura deux mois à peine. Aussitôt après la révolution de Juillet, les travaux publics firent retour aux commissaires provisoires chargés du département de l'Intérieur, puis au ministère de l'Intérieur. Ils en furent détachés en 1831 pour former avec le Commerce, jusqu'en 1834, un

département spécial, puis y revinrent et en furent définitivement distraits en 1836. Depuis, on trouve successivement : un ministère du Commerce et des travaux publics (1836), un ministère des Travaux publics, de l'agriculture et du commerce (1836-39), un ministère des Travaux publics (1839-53), un ministère de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics (1853-69), enfin un ministère des Travaux publics, encore actuellement existant (1901). Le service des Bâtiments civils (V. Bâtiment, § *Administration*) a été rattaché, à plusieurs reprises, au ministère des Travaux publics : en 1830, en 1833, de 1840 à 1852, de 1870 à 1881, de 1890 à 1895. Il fait aujourd'hui partie du ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts.

Liste chronologique des ministres chargés, depuis le 19 mai 1830, de l'administration des travaux publics. — *Ministre des Travaux publics :* baron Capelle (19 mai 1830). — *Ministres de l'Intérieur :* Guizot (11 août 1830), comte de Montalivet (2 nov. 1830). — *Ministres du Commerce et des travaux publics :* comte d'Argout (13 mars 1831), comte de Montalivet, intérimaire (20 avr. 1832), Thiers (31 déc. 1832), comte d'Argout, intérimaire (27 août 1833). — *Ministres de l'Intérieur :* Thiers (4 avr. 1834, duc de Bassano (10 nov. 1834), Thiers (18 nov. 1834). — *Ministre du Commerce et des travaux publics :* Passy (22 févr. 1836). — *Ministres des Travaux publics, de l'agriculture et du commerce :* Martin (19 sept. 1836), Molé, intérimaire (31 juil. 1837), de Gasparin, intérimaire (31 mars 1839). — *Ministres des Travaux publics :* Dufaure (12 mai 1839), comte Jaubert (1er mars 1840), Teste (29 oct. 1840), Dumon (16 déc. 1843), Jayr (9 mai 1847), Marie, provisoire (24 févr. 1848), Trélat (11 mai 1848), Recurt (28 juin 1848), Vivien (13 oct. 1848), Faucher (20 déc. 1848), Lacrosse (29 déc. 1848), Bineau (31 oct. 1849), Magne (9 janv. 1851), Lacrosse (26 oct. 1851), Magne (3 déc. 1851), Lefebvre-Duruflé (25 janv. 1852), Magne (28 juil. 1852). — *Ministres de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics :* Magne (23 juin 1853), Rouher (3 févr. 1855), Béhic (23 juin 1863), de Forcade La Roquette (20 janv. 1867), Gressier (17 déc. 1868). — *Ministres des Travaux publics :* Gressier (17 juil. 1869), marquis de Talhouët (2 janv. 1870), Plichon (15 mai 1870), baron Jérôme David (9 août 1870), Dorian (4 sept. 1870), baron de Larcy (19 févr. 1871), Teisserenc de Bort, intérimaire (27 juin 1872), de Fourtou (7 déc. 1872), Bérenger (18 mai 1873), Deseilligny (25 mai 1873), baron de Larcy (26 nov. 1873), Caillaux (22 mai 1874), Christophle (9 mars 1876), Paris (17 mai 1877), Graëff (23 nov. 1877), de Freycinet (13 déc. 1877), Varroy (28 déc. 1879), Sadi Carnot (23 sept. 1880), Raynal (14 nov. 1881), Varroy (30 janv. 1882), Pierre Legrand, intérimaire (7 août 1882), Hérisson (10 août 1882), Raynal (21 févr. 1883), Sadi Carnot (6 avr, 1885), Demôle (16 avr. 1885), Baïhaut (7 janv. 1886), Millaud (4 nov. 1886), de Heredia (30 mai 1887), Loubet (12 déc. 1887), Deluns-Montaud (3 avr. 1888), Yves Guyot (23 févr. 1889), Viette (27 févr. 1892), Jonnart (3 déc, 1893), Barthou (30 mai 1894), Dupuy-Dutemps (26 janv. 1895), Guyot-Dessaigne (1er nov. 1895), Turrel (29 avr. 1896), Tillaye (28 juin 1898), Godin (17 sept. 1898), Krantz (1er nov. 1898), Monestier (6 mai 1899), Baudin (22 juin 1899).

Organisation actuelle. — *Administration centrale.* Elle a été fréquemment remaniée, en dernier lieu par le décret du 3 fév. 1898. Elle comprend, outre le cabinet du ministre et les secrétariats de divers conseils, trois directions. Le *cabinet du ministre* n'a, en dehors du cabinet particulier des ministres, qui change avec chacun d'eux, qu'un unique bureau, le « bureau du cabinet », ayant dans ses attributions l'enregistrement des dépêches, la correspondance particulière, les affaires réservées et la bibliothèque. Les trois directions sont : 1° la *direction du personnel et de la comptabilité*, formant 2 divisions et 6 bureaux. Div. du personnel : 1er bur., administration centrale, ingénieurs, écoles ; 2e bur., personnel secondaire et inférieur ; 3e bur., pensions, secours, accidents et conditions du travail, contrôles du personnel. Div. de la comptabilité : 1er bur., opérations centrales, budget, ordonnancement ; 2e bur., comptabilité des ponts et chaussées et des mines ; 3e bur., matériel, archives, expéditions ; — 2° la *direction des routes, de la navigation et des mines*, formant 3 divisions et 7 bureaux. Div. des routes et ponts : 1er bur., routes nationales ; 2e bur., routes départementales. Div. de la navigation : 1er bur., ports maritimes ; 2e bur., rivières ; 3e bur., canaux. Div. des mines : 1er bur., mines ; 2e bur., statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur ; — 3° la *direction des chemins de fer*, formant 3 divisions et 8 bureaux. Div. des concessions : 1er bur., études et concessions ; 2e bur., vérification des comptes des compagnies ; 3e bur., statistique des chemins de fer. Div. des travaux : 1er bur., réseaux du Nord, de l'Ouest, de l'Est, de P.-L.-M. ; 2e bur., réseaux de l'Etat, d'Orléans, du Midi. Div. de l'exploitation : 1er bur., tarifs ; 2e bur., exploitation technique ; 3e bur., transports des administrations publiques. Les secrétariats des conseils généraux des ponts et chaussées et des mines forment, de leur côté, chacun un bureau.

Le personnel comprend, outre les trois directeurs (16.000 à 18.000 fr.) et un nombre variable d'ingénieurs adjoints, 8 chefs de division (3 classes : 11 à 15.000 fr.), 26 chefs de bureau (4 classes : 7 à 10.000 fr.), 28 sous-chefs de bureau (5 classes : 4.500 à 6.500 fr.), 80 rédacteurs (7 classes : 2.000 à 4.500 fr.), 84 expéditionnaires (8 classes : 1.800 à 4.000 fr.), enfin des huissiers (1.400 à 2.400 fr.), des gardiens de bureau (1.400 à 2.000 fr.) et des hommes de service (1.400 à 2.000 fr.). Les directeurs sont pris, d'ordinaire, en dehors des cadres, parmi les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef des ponts et chaussées. Les chefs et sous-chefs proviennent des rédacteurs, par avancement d'un grade à l'autre, au choix. Les rédacteurs se recrutent au concours. Les candidats doivent avoir moins de 29 ans le 1er janv. de l'année du concours et être pourvus d'un diplôme de licencié. Les expéditionnaires de l'administration centrale, les conducteurs des ponts et chaussées et les contrôleurs des mines comptant respectivement au moins cinq ans de services sont admis également au concours et la limite d'âge est reportée pour eux à 34 ans. Les expéditionnaires ne se recrutent plus, en fait, que parmi les anciens sous-officiers rengagés. Rédacteurs et expéditionnaires sont soumis à un stage d'épreuve d'une année, aux traitements respectifs de 1.800 et 1.600 fr. L'avancement a lieu ensuite, de classe en classe, au choix, avec un minimum de deux à trois années d'ancienneté pour passer, dans chaque grade, d'une classe à l'autre.

Conseils, comités, commissions. Leurs avis, obligatoires pour certaines affaires, ne sont jamais que consultatifs. Les plus importants sont : le Conseil général des ponts et chaussées (V. Ponts et Chaussées), le conseil général des mines, exclusivement composé, comme le précédent, d'inspecteurs généraux du corps, le comité consultatif des chemins de fer, qui ne comprend pas moins de 108 membres, le comité de l'exploitation technique des chemins de fer, le comité de contentieux et d'études juridiques, la commission du nivellement général de la France, la commission des routes nationales, la commission des phares, la commission centrale des machines à vapeur, la commission des distributions d'électricité, la commission du grisou, la commission des inventions.

Services extérieurs. Ecoles. Le ministre des Travaux publics a, d'une façon générale, dans ses attributions tout ce qui concerne les routes, les voies navigables, les ports maritimes, les chemins de fer et les mines. Deux grands services, celui des ponts et chaussées

et celui des mines, respectivement confiés aux fonctionnaires et agents de ces deux corps, assurent, dans les départements, l'exécution de ses décisions (V. Ponts et Chaussées et Mine). Les autres services qui relèvent directement du ministère des Travaux publics sont : le service des phares et balises (V. Phare), le service du nivellement général de la France (V. Nivellement), celui de la carte géologique de la France, les services hydrométriques et d'annonce des crues, l'administration des chemins de fer de l'Etat. Cinq écoles en dépendent également : l'Ecole nationale des ponts et chaussées (avec ses trois services annexes des cartes et plans et de la statistique graphique, des instruments de précision, des laboratoires et des essais et recherches statistiques sur les matériaux de construction), l'Ecole nationale supérieure des mines, l'Ecole des mines de Saint-Etienne, les deux Ecoles des maîtres-ouvriers mineurs d'Alais et de Douai (V. Ecole, t. XV, pp. 442, 445, 457 et 458).

Publications. Le ministère des Travaux publics fait paraître périodiquement un certain nombre de publications : *Annuaire du ministère des travaux publics*, *Annales des ponts et chaussées* (mens.), *Annales des mines* (mens.), *Statistique de la navigation intérieure* (ann.), *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur* (ann.), *Statistique des chemins de fer français* (ann.), *Album de statistique graphique* (biennal). Il édite, d'autre part, un *Recueil de lois*, *ordonnances*, *décrets*, etc., qui est chronologique et forme déjà 16 volumes. Enfin il a dressé de nombreuses cartes : *Carte géologique de la France* au 1/80.000 (en voie d'achèvement), cartes des routes nationales, des voies navigables, des chemins de fer, atlas des ports maritimes, etc. L. S.

Bibl. : Alf. Picard, *Notice historique sur l'administration des travaux publics ;* Paris, 1884.

TRAVE. Fleuve d'Allemagne, qui arrose la principauté de Lubeck, le Holstein, passe à Segeberg et Oldesloe, reçoit la Stecknitz et la Waknitz, cette dernière dans la ville de Lubeck, et finit par un large estuaire qui aboutit à la mer Baltique devant *Travemunde* (petit port et bains de mer). La Trave amène jusqu'à Lubeck les navires tirant 5 m., et, par la Stecknitz et le canal de l'Elbe à la Trave, relie la vieille cité hanséatique au réseau fluvial allemand.

TRAVECY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère ; 806 hab.

TRAVÉE (Constr.). Ordonnance d'architecture ou partie de construction formant un tout nettement délimité entre deux pièces maîtresses, points d'appui, piles, pilastres, fermes, etc.; ainsi, on appelle *travée de salle de fêtes*, ou *travée d'église*, la partie comprise entre deux ordonnances de colonnes ou deux pieds-droits d'arcade ; *travée de pont*, la partie d'un pont comprise entre deux piles ou entre une pile et une culée ; *travée d'un plancher*, tout le solivage compris entre deux poutres, et *travée de comble*, l'ensemble des pannes et des chevrons compris entre deux fermes ; *travée de balustres*, une partie de balustrade comprise entre deux piédestaux, et *travée de grille*, l'ensemble des barreaux et des traverses maintenus entre deux montants ou deux piliers de cette grille. — Dans le métré des ouvrages de peinture on appelait autrefois *travée d'impression* une surface de 216 pieds (6 toises superficielles) d'impression de peinture servant d'unité à laquelle on ramenait les surfaces des travaux de peinture de bâtiment. Ch. L.

TRAVERSARI (Ambrogio), dit *Ambroise le Camaldule*, humaniste italien (V. Ambroise).

TRAVERS-BANCS (Mines) (V. Mine, t. XXIII, p. 1017).

TRAVERSE. I. Chemin de fer. — Les traverses sont des pièces de bois ou de métal qui maintiennent les rails des voies de *chemin de fer* (V. ce mot, t. X, pp. 1032 et suiv.). Les traverses en bois ont été longtemps les seules employées et ont encore, sous de nombreux rapports, les préférences des ingénieurs. Celles dont on fait usage sur la plupart de nos voies ferrées affectent la forme équarrie ou demi-ronde. Leurs dimensions varient entre 0m,24 et 0m,30 pour la largeur, 0m,12 et 0m,14 pour la hauteur. Leur longueur moyenne est de 2m,70. Leur espacement est très variable, mais, en général, de moins de 1 m. Les essences les plus employées sont : le chêne, le hêtre, le sapin. Le chêne, de beaucoup supérieur, l'est, le plus souvent, sans préparation. Les autres bois sont préalablement injectés au moyen d'un liquide antiseptique : sulfate de cuivre, créosote, etc., qui les préserve de la pourriture (V. Bois, t. VII, p. 122). Le prix est, transport compris, de 5 fr. 50 à 6 fr. par traverse, soit environ 6.000 fr. par kil. de voie. L'entretien revient annuellement, également par kil., à 400 fr. en moyenne. Les traverses métalliques ont été, depuis une quinzaine d'années, l'objet d'essais, couronnés d'ailleurs d'un plein succès, et elles sont aujourd'hui employées dans de nombreux pays, principalement dans l'Europe centrale et les Pays-Bas. Elles doivent être préconisées pour les pays très chauds, là où les traverses de bois ne sauraient résister longtemps. Elles se fabriquent en fer ou en acier et il en existe une multitude de types différents, qui visent tous à procurer le bourrage le plus exact du ballast, en même temps que l'attache du rail la plus facile. Parmi les types les plus connus, nous citerons les systèmes Post, Vautherin, Zorès. Elles ont, d'une façon générale, la forme d'un U ou d'une auge renversée, et reposent, conséquemment, sur le ballast par leur partie concave. Leurs dimensions varient entre 2m,40 et 2m,60 de longueur, 0m,20 et 0m,30 de largeur à la base, 0m,05 et 0m,10 de hauteur. Elles pèsent, d'ordinaire, de 45 à 50 kilogr. et sont établies pour l'emploi de rails à patin (V. Rail). On a aussi cherché, à diverses reprises, à supprimer les traverses en les remplaçant par les longrines longitudinales en bois ou en acier, placées sous les rails dans toute leur longueur. Les premières ont pris une certaine extension dans l'Amérique du Nord, les secondes en Allemagne (systèmes Hilf, Hohenegger, etc.).

II. Fortification. — Rempart en terre qu'on établit dans un fort ou dans une batterie de siège, en général perpendiculairement aux crêtes, pour protéger le personnel et le matériel contre le *tir d'enfilade* et le *tir d'écharpe* (V. Tir). Le sommet des traverses est en général à la même altitude que les crêtes. Les batteries à traverses tendent à disparaître et à faire place aux batteries enterrées qui ont l'avantage d'être presque insaisissables pour l'ennemi. On construit dans les traverses des abris en charpente, en maçonnerie ou en béton, servant de dépôt de matériel ou d'abri pour le personnel du service des pièces. Etant donnée la position dangereuse des traverses qui sont exposées au tir de l'ennemi, on évite d'y placer des poudres, des projectiles, si ce n'est les munitions nécessaires pour la consommation immédiate des pièces. — Dans les travaux d'approche d'un siège, on établit de distance en distance dans les tranchées des *traverses* pour garantir ces tranchées des coups d'enfilade ; on leur donne le nom de : *traverses simples*, lorsque la tranchée, contournant un côté de la traverse, reprend après sa direction primitive ; *traverses tournantes*, quand la tranchée tourne des deux côtés de la traverse ; *traverses en crémaillère*, lorsque la tranchée se compose de tronçons formant des angles droits.

TRAVERSÉE (Chem. de fer). Lorsque deux voies de chemin de fer doivent se couper sans communiquer l'une avec l'autre, on a ce qu'on appelle une *traversée* de voies. Elle est *rectangulaire* si les deux voies se coupent à angle droit, *oblique* dans le cas contraire. L'angle ne descend pas, d'ailleurs, en général, au-dessous de 5°,30. La traversée de voies s'établit, comme le *croisement* (V. ce mot), en maintenant la continuité des files de rails extérieures et en assurant le passage des roues au moyen de contre-rails légèrement recourbés à leurs extrémités. On emploie aussi beaucoup, depuis plusieurs années, un appareil qui est une combinaison de l'aiguille et de la tra-

versée et qui est désigné sous les noms divers de *traversée-jonction*, *aiguille anglaise*, *traversée à double aiguille*, etc. Il permet, dans les deux sens, soit de traverser simplement la voie que l'on croise, soit de s'embrancher sur cette voie. Il est obtenu par le jeu d'une double combinaison d'aiguilles manœuvrées avec un seul levier.

TRAVERSÈRES. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Saramon ; 220 hab.

TRAVERTIN (Pétrogr.) (V. CALCAIRE, t. VIII, p. 858).

TRAVES (*Treva*). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 454 hab. Gîtes de minerais de fer, carrières de pierre. Monument mégalithique connu sous le nom de *Pierre Percée*. Le château, dont il ne reste plus rien, fut assiégé et pris par les Allemands en 1577 et par les Lorrains en 1595.

TRAVESTI (Théâtre). On entend par jouer les travestis prendre un vêtement et interpréter un rôle qui n'est pas de son sexe. Un rôle ou une pièce à travestissements est aussi, au théâtre, une pièce où un acteur change rapidement de costumes ou bien représente plusieurs personnages. Mlle Déjazet s'était acquis une grande réputation dans ce genre.

TRAVET (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Réalmont ; 238 hab.

TRAVIÈS DE VILLERS (Charles-Joseph), peintre et caricaturiste français, né à Wullbrugen (cant. de Zurich) le 21 févr. 1804, mort à Paris le 13 août 1859. Il appartenait à une famille d'émigrés réfugiée en Suisse. Elève de Heim, il débuta au Salon de 1823 comme peintre de genre : il devint caricaturiste ; les albums qu'il publia fourmillent de types vigoureusement croqués et très habilement mis en valeur, dont le meilleur n'est certainement pas celui de *Mayeux*, qui pourtant obtint toute la faveur du public et dont la vogue fut extraordinaire. Traviès de Villers fut un des fondateurs du *Charivari* et de la *Caricature* ; il a publié dans ces feuilles de nombreux dessins humoristiques, dont les principaux furent réunis sous différents titres : *la Vie littéraire*, *Comme on dîne à Paris*, etc. ; il convient d'ajouter à ces œuvres ses albums de début : *la Galerie des Epicuriens*, *les Contrastes*, *les Tableaux de Paris*, et ses illustrations pour l'œuvre de Balzac ; de 1848 à 1855, il revint de temps à autre à la peinture et envoya aux Salons, outre plusieurs portraits, une grande toile, *Jésus et la Samaritaine*, qui fut acquise par l'Etat. Jules MAZÉ.

TRAVNA ou **TRIAVNA.** Ville de Bulgarie, à 28 kil. S. de Tirnova ; 3.000 hab. Ateliers de sculpture sur bois, de broderie, passementerie, filigrane, peinture et décoration religieuse. Jolie église merveilleusement décorée ; les artistes de Travna sont très réputés en Bulgarie.

TRAVNIK. Ville de Bosnie, ch.-l. de cercle, sur la Lachna, affl. g. de la Bosna ; 6.261 hab. en 1895, en majorité musulmans ; château bâti par Twertko II. Jusqu'en 1850, Travnik fut la résidence du vizir de Bosnie.

TRAXÈNE. Rivière du dép. du *Pas-de-Calais* (V. ce mot, t. XXVI, p. 36).

TRAYE. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Moncoutant ; 267 hab.

TRAYETO. Col des Pyrénées (V. OVIEDO).

TRAYON (Zoot.) (V. VACHE).

TRAZ OS MONTES ou **TRAS OS MONTES.** Ancienne prov. du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 383), au N.-E. du royaume, la seule qui ne touche pas à la mer ; 11.116 kil. q. ; 418.917 hab. en 1890 ; comprise entre les prov. portugaises de Beira alta au S., Minho à l'O. et les prov. espagnoles de Galice au N. et Léon à l'E., elle a pour ch.-l. Bragance, et se divise en deux districts séparés par le Tua, à l'E. Bragance, à l'O. Villareal. Le sol s'abaisse du N. au S. vers le Duero qui borne la prov. au S.-E. et au S. et en reçoit toutes les rivières, Sabor, Tua, Corgo, Tamega, etc. C'est une région de plateaux chauves, semés de landes et de taillis, à hivers rudes et étés brûlants ; le plus haut sommet est le Pico de Laronco (1.580 m.), sur la lisière N.-O. L'agriculture ne prospère que dans les profondes vallées du Duero et de ses affluents ; sur les pentes inférieures sont des vignes (vin de Porto), des arbres fruitiers ; on élève des vers à soie et cultive le lin sur le haut Tamega, le chanvre sur le haut Sabor. La seule industrie est celle de la soie.

TRÉAL. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. de La Gacilly ; 1.148 hab.

TRÉAUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux ; 763 hab.

TRÉBABU. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Saint-Renan ; 276 hab.

TRÉBAN. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. du Montet ; 817 hab.

TRÉBAN. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Pampelonne ; 195 hab.

TRÉBAS. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Valence-d'Albigeois ; 535 hab.

TREBATTI (Paolo-Ponzio), sculpteur italien, également connu sous le nom de Carl *Ponce*, né en Toscane. Il vécut au XVIe siècle, mais on manque de renseignements précis sur les dates de sa naissance et de sa mort, ainsi que sur les circonstances véritables de sa vie privée. Appelé à Paris vers 1530 par François Ier, il contribua à la décoration sculpturale du palais de Fontainebleau ; puis il exécuta (1535) le remarquable tombeau du prince Alberto Pio de Carpi, mort à Paris ; ce mausolée, qui fut placé alors dans l'église des Cordeliers, est surmonté de la statue en bronze du défunt : il fait partie aujourd'hui des collections du musée du Louvre. Le palais même du Louvre et le petit château de Meudon durent également à l'habile artiste divers travaux où éclatent une rare prestesse d'exécution et un goût des plus sûrs. Le tombeau de Charles de Magny (1556) et celui d'André Blondel de Rocquencourt (1558) comptent aussi parmi les beaux ouvrages de Trebatti. Sous Henri III, Catherine de Médicis lui confia plusieurs frontons et ornements pour la façade orientale du château des Tuileries, puis deux statues, *la Prudence* et *la Tempérance*, destinées au mausolée de Henri II à Saint-Denis, et un *Christ mort*, en marbre, de grandeur naturelle, qui passa pour son chef-d'œuvre. Enfin Trebatti est encore l'auteur : d'une statue d'*Anne de Bretagne* ; des intéressants bas-reliefs qui représentent *le Combat de saint Georges contre le dragon* et *Sainte Anne apprenant à lire à la Vierge* ; du buste d'*Olivier Lefèvre* (au Louvre). Ce qui caractérise surtout le style du sculpteur toscan, c'est la merveilleuse souplesse de sa manière, tantôt vigoureuse et rude, à la Michel-Ange, tantôt gracieuse et élégante, comme celle de notre Germain Pilon. G. COUGNY.

TREBBIA ou **TRÉBIA.** Rivière d'*Italie* (V. ce mot, t. XX, p. 1038). Ce torrent, affl. dr. du Pô, long de 93 kil., qui va, par Bobbio, des environs de Gênes à l'O. de Plaisance, est surtout connu par deux batailles livrées sur ses bords. En déc. 218, Annibal y détruisit l'armée, deux fois plus forte, des consuls Publius Scipio et Tib. Sempronius ; il lui laissa franchir la Trebia, puis l'y rejeta par une attaque de front et de flanc, lui tuant 30.000 hommes ; 10.000 se réfugièrent à Plaisance. — Du 17 au 20 juin 1799, Macdonald, revenant de la péninsule italienne, livra aux Austro-Russes de Souvorov une série de combats acharnés où il eut finalement le dessous.

TRÉBÉDAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plélan-le-Petit ; 519 hab.

TREBELLI (Dame BETTINI, dite), cantatrice française (V. BETTINI).

TRÈBES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu ; 1.804 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÉBEURDEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirrec ; 1.894 hab. Bains de mer.

TREBITSCH. Ville de la Moravie, chef-lieu de district, sur l'Iglava ; 12.000 hab. avec le faubourg. Fabriques de draps, de chaussures; tanneries, distilleries. Lycée. Château du comte Waldstein avec beau parc ; l'église du château date du XIIe siècle ; c'est un reste d'une ancienne abbaye de bénédictins fondée en 1109.

TRÉBIZONDE (*Tapezus*, turc *Tarabousoun*). Ville de Turquie d'Asie, sur la mer Noire, chef-lieu du vilayet du même nom; 35.000 hab. Ce fut au VIIIe siècle av. J.-C. une colonie de Sinope. Xénophon y fut acclamé au terme de la fameuse retraite des Dix-Mille. Adrien embellit beaucoup la ville et la dota d'un port artificiel. Sous Valérien, elle fut prise et pillée par les Goths, ses habitants tués ou transportés comme esclaves dans le Bosphore cimmérien. Justinien y entreprit aussi de grands travaux. La ville turque occupe aujourd'hui l'intérieur des murailles souvent relevées. A l'E., sur un coteau, se dresse le faubourg de Giaour-Meidan habité par les Arméniens, les Grecs, les négociants européens, et lieu de halte des caravanes venant de l'intérieur. Au S. de la ville, une grotte consacrée à la Vierge est l'objet de pèlerinages fréquentés.

L'importance de Trébizonde tient à sa position au débouché de la meilleure route venant de la Haute-Arménie ; elle est encore le marché par où la Perse écoule ses produits sur la mer Noire. Une route carrossable de 340 kil. la relie à Erzeroum. En 1899, le port de Trébizonde a été visité par 558 vapeurs (147 ottomans, 117 français, 104 autrichiens, 38 russes, etc.), et 7.912 voiliers, presque tous ottomans. En 1899, Trébizonde a importé pour 33 millions de fr., dont 12 millions 1/2 en transit pour la Perse, en diminution de 1 million sur l'année précédente, et exporté pour 14 millions 1/2, dont plus de 3 millions 1/2 venant de Perse, en diminution de 2 millions. Sur ces chiffres le commerce français figure pour plus de 4 millions 1/2 à l'importation, et à l'exportation pour 1.800.000 fr. Le vilayet de Trébizonde a importé en 1899 pour 50.788.315 fr. (dont 5.436.150 de France) et exporté pour 34.969.447 (dont 4.933.122 en France). R. DUSSAUD.

Empire grec de Trébizonde. — Lorsque en 1185 une révolution populaire renversa, à Constantinople, Andronic Comnène, les jeunes enfants de son fils Manuel, Alexis et David, furent emmenés par quelques fidèles chez leur tante Thamar, reine d'Ibérie : ils devaient être les fondateurs de l'empire grec de Trébizonde. A plusieurs reprises déjà, cette lointaine capitale du thème de Chaldée avait été, au XIe siècle et au commencement du XIIe, sous les Gabras et sous Grégoire Taronite, le siège d'un Etat indépendant ; il fut facile, dans la dislocation de l'empire, à Alexis de s'en emparer en 1204 et de s'y proclamer empereur avec le surnom de « grand Comnène ». Avec l'aide de son frère, il étendit son autorité le long du rivage de la mer Noire, en Paphlagonie, et même il tenta de s'emparer d'Amisos ; mais bientôt il se heurta à l'empire naissant de Nicée, et la victoire remportée par Théodore Lascaris sur le Sangarios arrêta les progrès des Comnènes (1203). Vainement les princes de Trébizonde cherchèrent l'appui des Latins : l'énergie de Lascaris rejeta David Comnène vers l'E. (1212), et l'intervention des Seldjoukides, qui prirent Sinope (1214), acheva la ruine du jeune souverain. Alexis pourtant, avec l'appui des Ibériens, se maintint avec plus de succès contre les Turcs dans la région de Trébizonde. Sans doute, il dut accepter de payer tribut au sultan de Roum, mais en somme, l'Etat qu'il fonda dans le Pont, et dont la capitale eut vite une grande prospérité commerciale, dura. Pendant son règne de dix-huit ans (1204-22), il le gouverna bien, malgré les luttes intérieures, source de troubles futurs, qui mettaient aux prises les partis féodaux des Scholariens dévoués à la cour et des Amytzantarants ou Mésochaldéens plus indépendants. — Sous les successeurs d'Alexis, son gendre Andronic Gidos (1222-35) et son fils Jean (1235-38), la guerre continua contre les Seldjoukides qui parurent même devant Trébizonde et subirent sous ses murs un sérieux échec ; mais de plus en plus l'indépendance de l'empire était menacée par les Turcs ses voisins et les Mongols qui commençaient à apparaître dans les affaires asiatiques ; la perte de l'Ibérie, qui se détacha de l'Etat de Trébizonde, l'affaiblit encore. Manuel, le second fils d'Alexis, malgré ses hautes qualités militaires (on l'a surnommé le grand capitaine, ὁ στρατηγικώτατος), eut beaucoup de peine à se maintenir entre les deux adversaires : son long règne pourtant (1238-63) ne fut point sans éclat à l'intérieur, et l'église de Sainte-Sophie à Trébizonde garde le souvenir de sa magnificence. Après lui, la situation s'améliora. Jean II (1280-97) fit alliance avec les Paléologues de Constantinople ; Alexis II (1297-1330) développa la prospérité commerciale de sa capitale, qui devint l'un des principaux entrepôts du commerce de l'Asie intérieure, et il défendit avec succès son indépendance contre les prétentions des Génois, avides d'accaparer le monopole du commerce de la mer Noire. Mais, à sa mort, la décadence commença, entretenue par l'anarchie et les guerres civiles. Un usurpateur, Basile, s'empara du trône (1332-40) ; puis ce furent des gouvernements de femmes, sous lesquels les conflits des partis féodaux mirent la capitale à feu et à sang, pendant que les Turcs de Diarbekir ravageaient les environs de la ville et que les Génois enlevaient Kérasonte (1348). Une nouvelle révolution mit enfin sur le trône Alexis III (1349-90), fils de Basile, qui, avec l'appui de l'empereur Jean Cantacuzène, parvint à rétablir l'ordre. Il écrasa les partis rebelles (1355), éloigna ses compétiteurs, renforça son autorité ; pour faire échec aux Génois, il conclut un traité de commerce avec les Vénitiens (1367) ; et s'il ne put réussir à arrêter les invasions des Turcomans, il fit bonne figure de souverain par la splendeur de ses constructions ; il rebâtit l'église consacrée à saint Eugène, protecteur de la cité, enrichit et agrandit celle de la Panagia Theoskepastos, fonda au mont Athos le monastère de Dionysion ; sa diplomatie, servie par d'heureuses alliances matrimoniales, sa bonne administration financière, facilitée par les ressources du commerce, ajoutèrent encore à l'éclat de son règne : au moment où Constantinople était vassale des Turcs, Trébizonde se maintenait indépendante. Grâce aux luttes contre les Mongols et les Ottomans, Manuel III, fils d'Alexis (1390-1417), réussit, au prix d'un hommage de vassalité rendu à Timour, à conserver cette situation. Mais après lui, l'histoire de Trébizonde n'est plus qu'une succession de scandales et de crimes. Alexis IV (1417-46), révolté jadis contre son père Manuel, voit se soulever contre lui son fils Jean, qui, pour lui succéder, l'assassina. Jean IV (1446-58), détesté de ses sujets, réussit à sauver une dernière fois sa capitale des attaques des musulmans, et il essaya contre les Turcs de trouver un appui chez les Turcomans de la Horde blanche en mariant sa fille au grand khan, Ouzoun-Hassan ; il dut payer tribut à Mohammed II. Quand il mourut, son frère David (1458-61), impuissant à se défendre, dut capituler dans Trébizonde, assiégée par le sultan. Exilé en Macédoine, il fut peu après mis à mort avec ses fils et son neveu ; Trébizonde fut dépeuplée, la noblesse transportée à Constantinople, les propriétés des chrétiens distribuées à des Ottomans. C'était la fin de cet empire qui, pendant près de trois siècles avait, dans ces lointaines régions de la mer Noire, maintenu quelques restes du christianisme et de la civilisation byzantine. Ch. DIEHL.

BIBL. : EMPIRE DE TRÉBIZONDE. — La découverte faite par FALLMERAYER de la chronique de Michel Panaretos, qui raconte de 1204 à 1426 l'histoire de l'empire de Trébizonde, a fait pour la première fois connaître les annales de cet Etat oublié. Editée par TAFEL à la suite des opuscules d'Eustathe de Thessalonique (Francfort, 1832), elle a été republiée avec des notes par FALLMERAYER (*Abhandl.* de l'Académie de Bavière, 1844). — Papadopoulos KERAMEUS a donné en 1897, à Saint-Pétersbourg, le t. I d'un recueil de *Fontes historiæ imperii Trapezuntini*. L'ouvrage essentiel est celui de FALLMERAYER, *Geschichte des Kaisertums Trapezunt*; Munich, 1827. — Cf. FISCHER, *Trapezunt und seine Bedeu-*

tung in der Geschichte, dans *Zeitschr. f. allg. Gesch.*; Stuttgart, 1886.

TREBONIUS, chevalier romain (1er siècle av. J.-C.). C. Trebonius fut d'abord partisan du Sénat et des nobles. Mais, après avoir exercé la questure en 60 av. J.-C., il se rapprocha des triumvirs César, Crassus et Pompée. Ce fut lui qui proposa, en 55, d'attribuer à Pompée le gouvernement des Espagnes, à Crassus celui de la Syrie, et de renouveler à César le gouvernement de l'Illyricum et des Gaules. Adoptée par le peuple de Rome, cette proposition devint la *lex Trebonia*. C. Trebonius fut ensuite légat de César en Gaule. Lorsque la guerre éclata entre Pompée et César, il se prononça pour César. Propréteur en 47, il devint consul en 45. Malgré les bienfaits dont César le combla, Trebonius fut un des principaux affiliés du complot des ides de Mars. Après le meurtre du dictateur, il partit pour l'Asie comme proconsul. De là il envoya des subsides à Brutus et à Cassius. Il fut tué à Smyrne, en 42, par Dolabella. Cicéron fait à plusieurs reprises son éloge dans sa correspondance et dans les *Philippiques*. J. Toutain.

TRÉBONS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Bagnères-de-Luchon; 44 hab.

TRÉBONS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche; 356 hab.

TRÉBONS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre; 923 hab.

TRÉBOU. Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot). t. XIV, p. 1121).

TRÉBOUL. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Douarnenez; 4.037 hab. Station balnéaire. Fabr. de conserves de sardines.

TRÉBRIVAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix; 1.345 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

TRÉBRY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Moncontour; 1.553 hab.

TRÉBUCHET. I. Archéologie militaire. — Machine de jet, qui rentre dans la classe des *mangonneaux* (V. ce mot) et dont on faisait grand usage au moyen âge pour abattre les murailles. Du Cange parle de trébuchets qui lançaient des pierres du poids de 100 livres.

II. Chasse. — On donne ce nom à toute une catégorie de pièges servant principalement à la capture des oiseaux et essentiellement constitués par un filet ou une planchette, qui, poussés par un ressort, viennent s'abattre sur l'animal dès que celui-ci dérange l'arrêt qui les retient. On en distingue de deux sortes. Les uns prennent les oiseaux vivants : trébuchet à filet, trébuchet à cage, mésangette, etc. Les autres les prennent et les tuent en même temps : trébuchet assommoir, sauterelle, etc. Le *trébuchet à filet* est le plus simple. Celui qu'on trouve dans le commerce se compose d'un cadre rectangulaire en bois ou en fil de fer sur lequel peut se rabattre, sous l'action d'un ressort, un filet à peu près de même grandeur. Un système de bascule, sur lequel on met un peu de grain, maintient ouvert ce filet et, lorsque l'oiseau vient s'y poser, le fait se refermer vivement. L'oiseau est ainsi emprisonné sans qu'il lui soit fait aucun mal. On construit aussi soi-même des trébuchets à filet au moyen de deux demi-cercles d'osier qu'on garnit d'un filet et qui se trouve avoir pour commun diamètre une ficelle plusieurs fois doublée et tordue à la façon de la corde d'une scie. En son milieu passe un crochet ou un grand clou que l'on fiche en terre. Un autre crochet maintient contre terre l'un des demi-cercles. Le second demi-cercle est muni d'un système de détente et, dès que l'oiseau y touche, la corde tendue, agissant comme ressort, le fait se rabattre sur le premier. Le *trébuchet à cage* est plus compliqué. Il se compose, en général, d'une cage à deux compartiments. L'un renferme un oiseau en captivité, l'appelant. L'autre a sa porte grande ouverte. L'oiseau attiré par l'appelant y entre. Il se pose sur une marchette, qui fait fonctionner une détente, et la porte se referme. Certains trébuchets à cage sont aussi disposés de façon à pouvoir prendre de suite plusieurs oiseaux sans qu'on ait besoin de retendre chaque fois le piège. — Le *trébuchet assommoir* est formé de deux liteaux de bois réunis par une traverse et de deux cordes plusieurs fois doublées. Entre les deux cordes, on passe la queue d'une palette ou battant, que l'on tourne plusieurs fois sur elle-même de façon à tendre la corde. Une marchette attachée à la traverse porte, à son autre extrémité, un crochet destiné à retenir une broche qui est sous la queue de la palette et à servir ainsi d'arrêt. Le piège étant tendu, on le fixe à terre au moyen de deux piquets à crochets, et on creuse un peu le sol par-dessous pour faciliter le jeu de la palette. On sème sur la marchette du grain ou tout autre appât. Le poids de l'oiseau fait échapper le crochet, et la palette, se retournant subitement, l'assomme sur place. C'est principalement contre les moineaux et les corbeaux qu'on emploie ce trébuchet. Mais il peut servir aussi, en augmentant ses dimensions et en garnissant l'assommoir de pointes d'acier, contre les grands animaux : renards, loups, etc. Le *quatre-de-chiffre* (V. ce mot) se rapproche beaucoup du trébuchet assommoir.

TREC. Rivière du dép. de *Lot-et-Garonne* (V. ce mot, t. XXII, p, 588).

TRECENTO (Littér.) (V. Italie, t. XX, p. 1082).

TRÉCHEUR ou **TRESCHEUR** (Blas.). Cette pièce, qui ressemble à l'orle, n'a que la moitié de sa largeur; elle suit les contours de l'écu comme l'orle, mais moins près du bord que celui-ci. Il existe des *trécheurs* doubles, fleuronnés, contrefleuronnés ou aussi fleurdelisés, comme celui des armes de l'Ecosse.

TRÉCLUN. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne ; 369 hab.

TRÉCON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus ; 99 hab.

TRÉCUL (Auguste-Adolphe-Lucien), botaniste français, né à Mondoubleau (Loir-et-Cher) le 8 janv. 1818, mort à Paris le 15 oct. 1896. Il obtint en 1848 une mission scientifique aux Etats-Unis pour rechercher les racines féculentes servant à l'alimentation des Indiens, explora la prairie jusqu'aux Montagnes Rocheuses, herborisa en 1849 dans les Etats de l'Ouest et du Sud et visita le Texas et le Mexique, enfin rentra en France en 1850. Il classa les plantes qu'il avait recueillies pour le Muséum, s'occupa de nombreuses questions d'anatomie et de physiologie végétales, des fermentations, etc. Ses travaux sont insérés dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, dans les *Annales des sciences naturelles*, etc.

TRÉDANIEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Moncontour ; 934 hab.

TRÉDARZEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Lézardrieux; 1.411 hab.

TRÉDIAKOVSKI (Vasili-Kirillovitch), poète, grammairien et professeur russe, né à Astrakhan en 1703, mort à Saint-Pétersbourg en 1769. Fils d'un pope et destiné à la carrière religieuse, il reçut sa première instruction latine auprès de missionnaires capucins installés dans sa ville natale. En 1723, il s'enfuit de chez lui et parvint à Moscou, où il fut admis à l'Académie slavo-gréco-latine. En 1725, il s'enfuit derechef, on ne sait trop pourquoi, et on le retrouve en Hollande, auprès du ministre russe qui lui fournit l'occasion d'apprendre le français. Ensuite, il se rendit à pied à Paris, vivant d'aumônes, à ce qu'on pense ; là, il étudia avec un zèle farouche les mathématiques, la philosophie, la théologie, l'histoire et la littérature. Rentré à Saint-Pétersbourg en 1730, il y commença une vie de travail acharné, qui lui procura, en 1735, le poste de traducteur, puis de secrétaire près de l'Académie des sciences, et en 1745, celui de professeur d'éloquence latine et russe à l'Académie et au collège académique. En lutte avec Lomonosov et avec le parti allemand de l'Académie, ridiculisé par ses collègues et maltraité d'une façon indigne par des gens de cour, toute

sa vie ne fut qu'une lutte perpétuelle contre la misère et l'humiliation. Pourtant, cet écrivain ridicule n'était pas sans mérite. On passe condamnation sur ses vers; mais il rendit à son pays un double service : d'abord, comme traducteur infatigable, il lui fit connaître Boileau et Rollin; puis, comme théoricien de la grammaire et de la poétique, il eut l'insigne honneur de soutenir le premier que la poésie russe ne devait pas s'inquiéter du *nombre* des syllabes, mais de leur *accent tonique*. Cette affirmation, qu'il appuyait sur des exemples tirés de la poésie populaire, était une découverte qui suffirait à faire citer son nom dans l'histoire littéraire, même si Trédiakovski n'avait pas été, en outre, une manière de savant et un excellent professeur. J. Legras.

Bibl. : Pékarski, *Histoire de l'Académie des sciences;* Saint-Pétersbourg, 1873, t. II. — S.-A. Venguérov, *la Poésie russe* (recueil de textes avec biographie); Saint-Pétersbourg, 1897, t. I. Ces ouvrages sont en russe.

TRÉDIAS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Broons; 824 hab.

TRÉDION. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Elven; 1.049 hab.

TREDREZ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plestin-les-Grèves; 1.216 hab.

TRÉDUDER. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plestin-les-Grèves; 505 hab.

TREE (Ellen), actrice française (V. Kean [Charles]).

TREFCON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand; 175 hab.

TREFFAY. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. des Planches-en-Montagne; 75 hab.

TREFFENDEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Montfort, cant. de Pléan; 915 hab.

TREFFIAGAT. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé; 1.556 hab.

TREFFIEUX. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Nozay; 1.194 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

TREFFLÉAN. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Elven; 804 hab.

TREFFORT. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg; 1.713 hab. Exploitation de terres réfractaires.

TREFFORT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Monestier-de-Clermont; 194 hab.

TREFFRIN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix; 376 hab.

TRÉFILAGE, TRÉFILERIE (Techn.) (V. Fil, § *Métallurgie*).

TRÉFLAGE (Numis.) (V. Monnaie, t. XXIV, p. 130).

TRÉFLAOUÉNAN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant, de Plouzévédé; 750 hab.

TRÈFLE (*Trifolium* L.). **I. Botanique.** — Genre de la sous-famille des Papilionacées, tribu des Trifoliées, composé de plantes herbacées vivaces ou annuelles. Les feuilles, 3-foliolées, rarement 4-7 foliolées, possèdent des stipules unies au pétiole. Les fleurs, irrégulières, hermaphrodites, ont une coloration rouge, rosée, blanche ou jaune; elles sont généralement groupées en fausses ombelles ou en capitules axillaires ou bien terminaux. Le calice, campanulé-tubuleux ou bi-labié, présente cinq divisions égales ou inégales. La corolle, persistante, a son étendard oblong ou oval et sa carène plus courte que les ailes. L'étamine opposée à l'étendard est libre. L'ovaire ne contient qu'un petit nombre d'ovules; il est surmonté d'un style filiforme à stigmate capité. La gousse, petite, oblonde ou ovoïde, est indéhiscente; elle renferme 1-2 graines. Le genre Trèfle comprend environ 280 espèces répandues surtout dans les régions tempérées et subtropicales de l'hémisphère boréal (V. le § suivant). W. R.

II. Agriculture. — Les trèfles doivent être classés parmi les plantes agricoles les plus précieuses : par leur croissance touffue ils protègent le sol et étouffent les mauvaises herbes, ce sont des *plantes nettoyantes;* par leurs longues racines ils se nourrissent dans le sous-sol et n'appauvrissent pas autant les couches superficielles que les graminées; d'un autre côté, leurs déchets (racines, chaumes, feuilles) enrichissent la couche arable en éléments fertilisants. Cet enrichissement est d'autant plus grand qu'ils ont le pouvoir d'assimiler l'azote de l'air; enfin, ils sont presque toujours consommés à la ferme (P. de Vuyst). Les espèces les plus intéressantes au point de vue cultural sont :

1° *Trèfle rouge* (*T. pratense*), aussi appelé : *Trèfle violet*, *T. ordinaire*, *T. commun*, *T. violet de Hollande*, *T. de Brabant*, *T. d'Espagne*, *Trémaine*, *Coucou rouge*, *Clave*, etc. Cette espèce est, sans conteste, la plus importante, et elle fournit, dans de nombreuses régions, la plus grande partie du fourrage vert donné au bétail du mois de mai en octobre; l'origine de sa culture est très ancienne; Pline en fait mention à plusieurs reprises; au VIe siècle, les laboureurs de la Bresse la pratiquaient en alternance avec celle du blé; au XVe siècle, elle occupait une place notable dans les Flandres (Yvart), d'où les Anglais le reçurent en 1633. Schubart, et, encore plus, le pasteur Mayer, contribuèrent beaucoup à sa propagation, pendant le XVIIe siècle, en Allemagne et dans toute l'Europe occidentale; ce n'est cependant que vers 1830 à 1840 que son exploitation se généralisa, en France, sous l'influence des écoles de Roville et de Grignon; actuellement, elle occupe chez nous 1.100.000 hect. environ, tandis que la luzerne et le sainfoin ne comportent respectivement que 805.000 et 690.000 hect.; la valeur de sa production annuelle est évaluée entre 200 et 250 millions de fr. (rendement moyen par hectare, 34 à 40 quintaux); la culture se fait dans toutes les régions, mais surtout dans les départements de l'Ouest et du Centre. Dans la plupart des statistiques étrangères, le trèfle ne reçoit aucune mention spéciale; seules, les statistiques de l'Allemagne (1.825.000 hect., luzerne 224.100 hect.), de l'Autriche-Hongrie (962.000 hect.) et de la Belgique (113.000 hect.) le classent à part.

A l'inverse de la luzerne, le trèfle rouge préfère les climats doux et humides, les sols frais, perméables et profonds; dans les régions méridionales, sa réussite n'est assurée que par l'irrigation. Le sol doit être bien préparé et avoir reçu, contrairement à une opinion très courante, un approvisionnement convenable d'éléments fertilisants; les résultats de nombreuses analyses indiquent comme exigences par hectare, pour une récolte de foin sec de 5.000 kilogr. : azote, 98kg,5; acide phosphorique, 28 kilogr.; potasse, 91kg,5; chaux, 100 kilogr.; magnésie, 32 kilogr. Ce n'est que dans les terres pourvues de *vieille force* que le trèfle peut donner son plein rendement; aussi les fumures sont-elles appliquées de préférence à la plante précédente; les formules varient dans chaque cas partilier; il est bon de joindre du plâtre aux engrais ordinaires dans certaines terres fortes. Le mode général de culture est analogue à celui qui a été indiqué pour la *luzerne* (V. ce mot). Les semailles se font de préférence dans une céréale succédant à une plante-racine; le retour du trèfle n'a lieu que par période de six à neuf ans; à l'exception des légumineuses, toutes les plantes peuvent suivre avec une simple fumure minérale. Le semis se fait en couverture au printemps, rarement à l'automne; on opère à la volée et à la dose de 15 à 20 kilogr. par hectare, puis l'on herse. Les semences doivent être de premier choix, provenir de la dernière récolte, être grosses, d'aspect luisant et d'un reflet violet, être exemptes d'impuretés, et surtout de cuscute; les graines du Midi sont particulièrement à examiner sous ce rapport. Les variétés sont peu nombreuses, toutes dérivent du *trèfle commun des prairies*, indigène dans toute l'Europe et amélioré par la culture; les variétés de Bretagne ou de Normandie, des Ardennes ou de la Campine, de Brabant ou de Hollande, de Styrie ou *trèfle vert* comptent parmi les plus répandues; toutes ont une semence bigarrée. Les graines des trèfles d'Amérique, introduites en Europe depuis 1882 et vendues

à bas prix, doivent être repoussées. Le trèfle réclame les mêmes soins d'entretien que la luzerne. La cuscute et l'orobanche (*O. minor*), l'*Erysiphæ communis* (*blanc* ou *miellat* du trèfle), la *Peziza ciborioïdes* (*pourriture du cœur, chancre* du trèfle), le Pythium de Baryanum et quelques autres cryptogames inférieurs produisent souvent des dégâts dans les tréflières, mais l'assainissement des terrains et une culture parfaite peuvent seuls permettre de prévenir leurs ravages ; on est aussi impuissant contre la plupart des ennemis animaux du trèfle : souris, ver blanc, petite limace grise, chenille de la *Plusia gamma*, *Tylenchus devastatrix*, etc. La récolte se fait au plus tard lorsque la majeure partie du champ est en fleur ; la consommation en vert, de préférence à l'étable, est la plus recommandable, la météorisation étant à craindre si l'ingestion est trop forte, surtout lorsque le fourrage est mouillé ; la conservation par le séchage donne un des meilleurs foins, surtout si la plante est jeune, et, nous l'avons dit, coupée de bonne heure. Wolf indique pour le fourrage la composition suivante :

	Foin	Trèfle vert en floraison	Trèfle ensilé
Eau	16,5	80,4	79,2
Matières protéiques	15,3	3,0	4,2
Mat. extr. non azotées	35,8	8,9	6,4
Cellulose brute	22,2	5,8	5,9
Mat. grasses	3,2	0,6	2,2
Mat. minérales	7,0	1,3	2,1

L'ensilage est souvent recommandable pour la conservation de la troisième coupe. La graine se récolte ordinairement sur la deuxième coupe. Généralement, surtout dans les pays à culture intensive, la tréflière est retournée en seconde année, à l'automne ; si on la conserve trois ans, elle doit recevoir une bonne fumure avant le second hiver de plantation. Le trèfle rouge est souvent associé à d'autres légumineuses et à différentes graminées pour la constitution des prairies temporaires (V. PRAIRIE). Enfin, sa culture comme plante à enfouir en vert, surtout après la seconde coupe, a été préconisée par de nombreux agronomes, mais elle n'est recommandable que dans quelques situations exceptionnelles.

2° *Trèfle blanc* (*T. repens*) ou *petit trèfle de Hollande, trèfle rampant, trifolet, triolet, traînette, trionelle, trèfle traçant, fin Houssy, coucou blanc*, etc. Cette espèce, également vivace dans les bons terrains, a été connue en Europe longtemps après le trèfle violet ; quelques régions la cultivent isolément, mais le plus ordinairement, elle entre dans la composition des mélanges pour prairies temporaires et permanentes ; elle donne un excellent fourrage très feuillu, utilisé généralement par le pâturage ; la plante résiste bien à la dent du bétail, elle repousse rapidement et garnit bien le sol. Les *variétés* dites de *Ladino*, originaire de Lombardie et convenable pour les prairies irriguées, *géante à larges feuilles*, obtenue par sélection du trèfle blanc ordinaire, etc., sont à plus fort rendement que ce dernier, mais aussi plus exigeantes, et elles réclament des sols plus riches.

3° *Trèfle hybride* (*T. hybridum*) ou *trèfle de Suède, trèfle d'Alsike, trèfle bâtard, trèfle des marais*, etc. Cette espèce croît à l'état sauvage dans l'Europe moyenne et dans le Nord ; elle tient le milieu entre les deux précédentes ; quoique moins productive et non traçante, elle est intéressante au point de vue agricole en ce qu'elle supporte très bien le froid et l'humidité ; son utilisation dans les prairies sur sols humides et compacts, en sols tourbeux et en terres ferrugineuses, où les autres trèfles sont à éloigner, et, enfin, dans les terres légères et irriguées, la rend précieuse en de nombreuses régions ; les sables secs et pauvres seuls ne lui conviennent pas ; elle peut, comme le trèfle blanc, donner deux coupes par année, et, en sol fertile, elle est vivace et durable ; le fourrage, quoique de très bonne qualité, très nutritif et moins fibreux que celui du trèfle violet, est un peu amer, les chevaux particulièrement l'acceptent avec quelque difficulté.

4° *Trèfle incarnat* (*T. incarnatum*) ou *trèfle annuel, trèfle de France et trèfle anglais* (Belgique), *trèfle du Roussillon, d'Egypte et d'Espagne, farouche*, etc. Espèce annuelle, originaire de l'Europe méridionale, très répandue aujourd'hui dans l'Europe entière ; la France consacre annuellement à sa culture près de 250.000 hect. (Seine-Inférieure, Vendée, Gironde, Eure-et-Loir, Calvados, etc.) et obtient une production moyenne évaluée à près de 45 millions de fr. (rendement moyen par hect., 3.470 kilogr. en fourrage sec). On en connaît plusieurs variétés dont les semis successifs permettent d'obtenir une production ininterrompue et plus prolongée de fourrage vert : *extra-hâtif, hâtif ordinaire, tardif, extra-tardif*. Le trèfle incarnat réclame un sol profond, chaud et très sain ; il n'est pas exigeant sous le rapport de la préparation culturale et réussit très bien sur un simple déchaumage de céréales ; on le sème habituellement en août ou au commencement de septembre (dose par hect., 25 à 30 kilogr.) et de très bonne heure afin qu'il ait le temps de se fortifier et de s'enraciner avant l'hiver, sinon il souffre des gelées. Les semis de printemps se font ordinairement en mélange avec d'autres plantes ; le plâtrage exécuté à l'automne ou à la fin de l'hiver (200 à 300 kilogr. par hect.) donne d'excellents résultats. La récolte des semis d'automne commence en mai, celle des semis du printemps se fait en septembre, aussitôt après l'apparition des premières fleurs ; le fourrage est moins nutritif que celui du trèfle ordinaire, mais il expose moins à la météorisation que ce dernier ; il convient pour tous les animaux ; on le donne à la ferme ou on le fait pâturer (Normandie) ; le rendement atteint 15 à 18.000 kilogr. par hect. ; quand on désire récolter en foin sec (3.500 à 4.000 kilogr. par hect.), on procède comme pour le trèfle ordinaire, la dessiccation est rapide ; l'ensilage est à recommander dans les années pluvieuses. La graine est récoltée lors de la chute des corolles desséchées (rendement par hect., 250 à 350 kilogr.; poids moyen de l'hectol., 75 à 80 kilogr.).

5° *Trèfle élégant* (*T. elegans*). Espèce très voisine du trèfle hybride, plus durable, mais plus tardive, à fleurs d'un rose plus foncé, convenable surtout pour les terrains pauvres argilo-siliceux et à sous-sol compact, argilo-ferrugineux.

6° *Trèfles des champs* (*T. arvense*), FRAISIER (*T. fragiferum*), FILIFORME ou PLUET (*T. filiforme*). Espèces de petite taille, trouvant, dans certains cas, leur emploi dans les semis des pelouses et des prairies naturelles à pâturer, surtout en sol sec et léger.

7° *Trèfle à feuilles de lupin* (*T. lupinaster*). Espèce vivace et vigoureuse, originaire de Sibérie, à fleurs de couleur variant du blanc jaunâtre au blanc violacé, pouvant être utilisée avantageusement dans les régions à climat très rigoureux.

8° *Trèfle intermédiaire* (*T. medius*) et T. DE MICHEL (*T. Michelianum*). Ils méritent une mention spéciale parmi les nombreuses espèces de trèfle spontanées en France ; le premier possède la faculté très rare chez les légumineuses de végéter à l'ombre, même en sol peu fertile, il pourrait être utilisé fréquemment ; le second se rencontre à l'état spontané dans la vallée de la Loire et il est susceptible d'une grande production.

A signaler encore parmi les espèces intéressant plus spécialement l'agriculture des régions méridionales : a. *Trèfle d'Alexandrie* (*T. Alexandrinum*) ou *bersim*. Variété à petites fleurs blanchâtres, à feuilles aussi développées que celle du trèfle blanc, extrêmement productive en Egypte et capable de donner de très bons rendements dans les terres arrosables de nos possessions du N. de l'Afrique. — b. *Trèfle à fleurs renversées* (*T. resupinatum*). Espèce annuelle à végétation rapide, commune dans les prairies de la région méditerranéenne ; le

trèfle de Chabder, originaire de Perse, autour duquel il a été fait un certain bruit, en est une simple variété.

TRÈFE DU JAPON (*Lespedeza striata* Hook et Art). Cette légumineuse, ainsi que plusieurs espèces voisines herbacées ou subherbacées à feuilles nombreuses, trifoliolées et étroites, croît en Extrême Orient et dans le S. de l'Amérique du Nord ; elle ne croît bien que dans les sols calcaires et semble convenir pour les pays voisins des tropiques et pour les régions tempérées chaudes où règnent les pluies estivales : elle est très estimée au Japon ; on l'a essayée avec succès en Californie, mais elle n'a pas réussi en Australie ; on l'a introduite en Europe sous le nom de *trèfle du Japon;* elle est vivace et assez rustique.

TRÈFLE JAUNE (V. ANTHYLLIDE et LUPULINE).

TRÈFLE CORNU (V. LOTUS). J. TROUDE.

III. Architecture. — Ornement composé de trois lobes. Il est surtout répandu dans l'architecture gothique où il forme parfois des médaillons, comme sur les fonts baptismaux de Limay (S.-et-O.) ou au triforium de Saint-Pol-de-Léon, mais, plus généralement, il forme découpure à jour, dans les fenestrages et balustrades des XIII[e] et XIV[e] siècles ; quelquefois aussi dans les flèches de pierre. A partir du XIV[e] siècle, ses lobes deviennent souvent aigus. L'architecture romane du XIII[e] siècle et surtout l'architecture gothique ont aussi des *arcs tréflés*, c.-à-d. festonnés en trois lobes à l'intrados; enfin, il existe, du VI[e] au XII[e] siècle, des églises et chapelles de *plan tréflé*, c.-à-d. à trois absides diversement orientées ; l'architecture des Byzantins admet ce plan comme notre architecture romane. C. E.

IV. Art héraldique. — Le trèfle est souvent usité en blason où il se présente pourvu d'une petite queue ondoyante, distingué ainsi du *tiercefeuille*, qui n'a pas de queue.

TRÉFLÉVÉNEZ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudiry; 484 hab.

TRÉFLEZ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Plouescat ; 1.267 hab.

TRÉFOLS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 300 hab.

TREFORT (August), écrivain et homme politique hongrois, né à Homonna le 7 févr. 1817, mort à Budapest le 22 août 1888. Après avoir fini ses études juridiques, il voyagea en Allemagne, en France et en Angleterre et s'adonna principalement aux études économiques fort négligées en Hongrie avant 1848. Il publia ces essais dans le *Pesti Hirlap*, rédigé par les *doctrinaires*, et devint secrétaire d'Etat au ministère d'agriculture en 1848. Elu député après le dualisme, il fut nommé en 1872 ministre des cultes et de l'instruction publique, portefeuille qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fit voter la loi sur l'enseignement secondaire (1883) et introduisit de nombreuses réformes dans toutes les branches de son administration. Ses *Etudes* ont paru en hongrois et en allemand. J. K.

TRÉFOURET (Jeanne-Alfrédine), actrice française (V. HADING [Jane]).

TRÉFUMEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. d'Evran ; 496 hab.

TREFUSIS (Robert-George-William, baron CLINTON) (V. CLINTON).

TRÉGADORET (Rodolphe-Claude PERRET DE), homme politique français (V. PERRET).

TRÉGARANTEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Lesneven ; 558 hab.

TRÉGARVAN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Crozon ; 549 hab.

TRÉGASTEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec, à 2 kil. de la mer ; 1.224 hab. Eglise des XII[e] et XIII[e] siècles à laquelle est accolé un ossuaire circulaire du XVII[e] siècle ; dolmen, pierres branlantes. Beaux et curieux rochers ; plage balnéaire de *Sainte-Anne*.

TRÉGASTEL-EN-PLOUGASNOU. Port du Finistère (V. PLOUGASNOU-PRIMEL).

TRÉGLAMUS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Belle-Isle-en-Terre ; 1.373 hab.

TRÉGLONOU. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmézeau ; 601 hab.

TRÉGOMAR. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lamballe ; 548 hab.

TRÉGOMEUR. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Châtelaudren ; 1.028 hab.

TRÉGON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay ; 343 hab.

TRÉGONCE. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot, t. XX, p. 730).

TRÉGONNEAU. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Bégard ; 510 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

TRÉGOUREZ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Châteaulin, cant. de Châteauneuf ; 1.256 hab.

TRÉGROM. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plouaret ; 1.307 hab.

TRÉGUENNEC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé ; 601 hab.

TRÉGUEUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (S.) de Saint-Brieuc ; 1.233 hab.

TRÉGUIDEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lanvollon ; 831 hab.

TRÉGUIER. Fleuve côtier du dép. des *Côtes-du-Nord* (V. ce mot, t. XIII, p. 4).

TRÉGUIER (*Trecorium*). Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion; 3.051 hab. (2.593 agglomérés). Port accessible aux navires de 800 tonneaux. Sur un promontoire formé par le Guindy à l'O. et le Jaudy à l'E., qui se réunissent en aval de la ville pour former la rivière de Tréguier, à 9 kil. de la Manche, à 46 m. d'alt. — Ateliers de constructions mécaniques, scieries, huiles de colza et de lin, fabrication de toiles dites de Tréguier. Commerce de céréales, toiles, filasses, pommes de terre, ardoises ; charbons en gros. Armement pour la pêche de la morue en Islande.

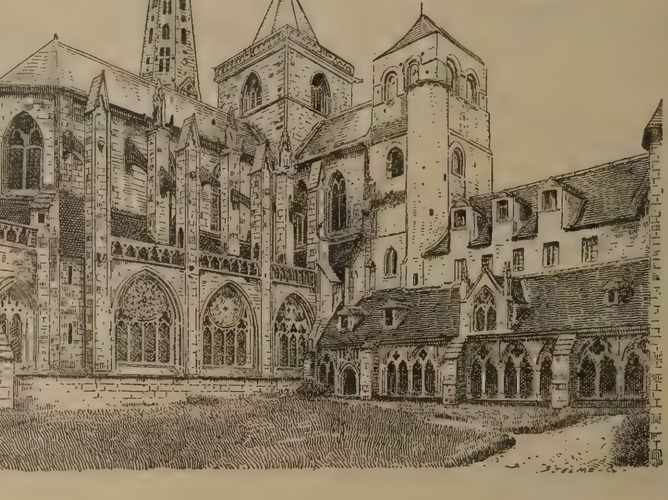
Un pont suspendu sur le Jaudy joint la ville à la presqu'île de Lézardrieux. Les habitants, dits *Trécorois*, parlent le dialecte de ce nom, le plus ancien des quatre dialectes du bas-breton. — Au sommet du mamelon dominant la ville, s'élève l'*église*, dédiée à saint Tugdual, le plus bel édifice religieux des Côtes-du-Nord (mon. hist.). Fondée au IX[e] siècle, elle fut maintes fois dévastée, restaurée en 1296 et reconstruite en 1339. Le plan est une croix latine de 75 m. de longueur sur 17[m],45 avec les trois nefs pour largeur et avec 39[m],50 pour la longueur des transepts; hauteur sous voûte de 18 m. Tour carrée dite d'*Hasting*, du XII[e] siècle ; seconde tour carrée, dite du *Sanctus*, percée de fenêtres ogivales, s'élevant au point d'intersection des transepts, de la nef et du chœur ; troisième tour à l'extrémité du transept S. (XV[e] siècle), surmontée (de 1785 à 1787) d'une belle flèche en pierre de 30 m. (63 m. au-dessus du sol). A l'intérieur, nef irrégulière, arcades d'inégale largeur, ogivales. *Chapelle du Duc*, sépulture de Jean V, mort en 1442. Autre tombe, style gothique, mais moderne (1890), de saint Yves. Dans le chœur, 46 belles stalles artistement sculptées (1648), style de la Renaissance. Vitraux modernes. Un curieux bénitier à cariatides en marbre rose se trouve près de la porte d'un des bras de la croix, aujourd'hui entrée principale. — Le *cloître* (mon. hist.) a été conservé (1461), il a quatre galeries avec 42 arcades. — Tréguier a conservé son ancien évêché, de diverses époques, et un corps de logis du XIV[e] siècle, dépendant de l'Hôtel-Dieu. On remarque encore les quatre couvents (XVII[e] siècle), le petit séminaire, la promenade des Buttes, plantée d'ormeaux.

Tréguier doit son origine au monastère de *Trécor*, fondé par saint Tugdual au VI[e] siècle, ruiné par les Normands au IX[e] siècle et rétabli vers 848 par Noménoë qui en fit

le siège d'un évêché (supprimé en 1790). En 1346, les Anglais pillèrent la cathédrale. En 1385, le connétable de Clisson s'y embarqua pour l'Angleterre. Les paroisses des environs se soulevèrent au commencement de la Ligue et vinrent investir cette ville le 15 nov. 1589. Les habitants et les gens de guerre de Guy de Rieux se barricadèrent dans la cathédrale, puis entrèrent en composition avec les paysans. Les Etats de Bretagne se tinrent en 1607 à Tréguier.

Evêques de Tréguier. — Guillaume Ier, 1032; Martin, vers 1045; Hugues Ier de Saint-Pabutral, 1086; Raoul Ier, 1110 et 1128; Guillaume II, v. 1150-75; Ives Ier Hougnon, 1175-79; Geoffroi Ier Loiz, 1179 — v. 1320; Etienne, 1224 et 1237; Pierre Ier, 1238; Hamon, 1255-v. 1265; Alain Ier de Lezardrieu, 1266 et 1271; Alain II de Bruc, 1284; Geoffroi II de Tournemine, avr. 1286-v. 1310; Jean Ier Rigaud, 1317; Pierre II de l'Isle, 1324; Ives II de Boisboëssel, 1327-30; Alain III de Hailoury, 1330-38; Richard du Poirier, mars 1339-v. 1345; Robert Ier de Peynel, 1354; Hugues II de Monstrelet, 1355-1358; Alain IV, 1358-62; Even Bégaignon, 28 nov. 1362-1371; Jean II Brun, 12 juin 1372-78; Thibaud de Malestroit, 1378-83; Hugues III de Kéroulay, 1383-84; Pierre III Morel, 1385-3 mai 1401; Ives III Hirgouet, 1401-3; Hugues IV Lestoquer, 1403-4; Bernard de Peyron, 1404-8; Christophe Ier d'Hauterive, 1408-16 ou 17; Matthieu du Kosker, 15 déc. 1417-22; Jean III de Bruc, 29 avr. 1422-30; Pierre IV Piédru, 1430-27 août 1435; Raoul II Rolland, 1435-avr. 1441; Jean IV de Plouec, 4 mai 1442-53; Jean V de Coetquis, 16 mars 1454-23 sept. 1464; Christophe II du Châtel, 8 janv. 1466-déc. 1479; Raphaël, cardinal de Saint-Georges, 1480-83; Robert II Guibé, 1483-1502; Jean VI de Talhouët, 1501-7 mars 1505; Antoine du Grignaux, 22 nov. 1505-16 nov. 1537; Louis de Bourbon-Vendôme, 14 juin 1538-40 ou 1541; Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, 1541-44; Jean VII de Rieux, 1544-45; François Ier de Manaz, 8 juin 1545-47; Jean VIII Jouvenel des Ursins, 1548-27 oct. 1566; Claude de Kernovenoy, 1566-72; Jean-Baptiste Le Gras, 1572-févr. 1583; François II de La Tour, 1583-93; Guillaume III du Halgoët, 1593-29 oct. 1602; Georges-Louet-Adrien d'Amboise, 1604-29 juil. 1616; Pierre V Cornullier, 1616-20; Gui Champion, 1620-14 sept. 1635; Noël des Landes, 1636-19 août 1645; Balthasar Grangier de Liverdis, févr. 1646-févr. 1679; François-Ignace de Baglion, mars 1679-avr. 1686; Eustache le Sénéchal de Carcado ou Kercado, avr. 1648-15 mai 1694; Olivier-Jégou de Kervilio, juin 1694-1731; François-Hyacinthe de La Fruglaie de Kerver, 4 mai 1732-3 déc. 1745; Charles-Gui Le Borgne de Kermorvan, mars 1746-30 août 1761; Joseph-Dominique de Cheylus, nov. 1761-66; Jean-Marc de Royère, 26 avr. 1767-juil. 1773; Jean-Augustin de Frétat de Sarra, juil. 1773-75; Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, 6 août 1775-80; Augustin-René-Louis Le Mintier, 30 avr. 1780-1790. L'évêché fut supprimé à cette époque.


Fragment d'un ancien retable, à Tréguier (Christ portant sa croix).


Eglise de Tréguier, abside côté N., cloître et tour

Tréguier est la patrie de Yvon-Hétouri de Kermartin, né en 1355, connu sous le nom de *Saint Yves* et devenu l'un des patrons de la Bretagne, et d'Ernest Renan (1823-92).

Ch. Del.

TRÉGUNC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Concarneau; 4.470 hab. (1.081 aggl.). Nombreux menhirs. Manoir de Penanrun; fort de Trévignon.

TRÉHALOSE (Chim.). Form. { Equiv. $C^{24}H^{22}O^{22}$. Atom. $C^{12}H^{22}O^{11}$.

Le tréhalose, qu'on appelle aussi tréhabiose ou mycose, est un sucre qui a été découvert par Berthelot dans le tréhala : le tréhala, que les Persans appellent sucre des nids, est une coque creuse, grosse comme une olive, que l'on recueille en Syrie et en Perse à la surface d'un échinops et qui n'est autre que le nid d'un coléoptère, le *Larinus nidificans*. Le tréhalose a été depuis sa découverte retrouvé dans le seigle ergoté et dans la plupart des champignons (Müntz, Bourquelot). Pour le préparer, on pulvérise le tréhala et on le traite ensuite par l'alcool bouillant : le tréhalose se dissout dans l'alcool chaud ; par refroidissement il cristallise. Il forme de beaux cristaux octaédriques, très solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool à l'ébullition. Il possède un goût analogue à celui du sucre de canne. Il est doué d'un pouvoir rotatoire élevé, dans le sens dextrogyre. Les cristaux de tréhalose contiennent quatre équivalents d'eau ; ils se déshydratent à 120°. Chauffés à une température plus haute, ils restent d'abord inaltérés ; mais au-dessus de 200°, ils se décomposent en dégageant de la vapeur d'eau et laissant comme résidu une matière noirâtre. Le tréhalose est une saccharobiose dérivée d'une hexose unique, la glucose *d*. Les acides minéraux étendus lui font reprendre de l'eau à 100° et le changent en cette glucose. Il ne réduit pas la liqueur de Fehling; il ne donne, avec la phénylhydrazine, ni hydrazone ni osazone. Les levures alcooliques ordinaires n'agissent pas sur le tréhalose; il peut cependant subir la fermentation alcoolique sous l'influence de certains microbes anaérobies.

A. Bouzat.

TRÉHET. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire-sur-le-Loir; 180 hab.

TRÉHORENTEUC. Com. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Mauron ; 245 hab.

TRÉHOU (Le). Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudiry ; 1.134 hab.

TREIGNAC (anc. *Trahinac*). Ch.-l. de cant. du dép.

de la Corrèze, arr. de Tulle, sur la Vézère (affl. de la Dordogne) ; 2.866 hab. — Chef-lieu de vicairie aux xe et xie siècles, Treignac s'est bâti autour d'un *castrum* mentionné pour la première fois au xie siècle. — Eglise Saint-Martin, dépendant au xe siècle de l'abbaye de Solignac, incendiée en 1740. Eglise Saint-Jean, dite la Grande église, détruite au xive siècle. Eglise Notre-Dame, bâtie au xiie siècle, rebâtie au xve, aujourd'hui Notre-Dame des Bancs. — Centre d'une Eglise calviniste assez importante de 1562 à 1685, Treignac reçut au xviie siècle diverses institutions qui relevèrent l'influence du clergé. C'est la patrie de l'avocat Charles Lachaud. Alf. L.

Bibl. : J.-B. Champeval, *le Bas-Limousin seigneurial et religieux*, 1896, t. I. — Decoux-Lagoutte, *un Coin du Limousin en 1888 : le cant. de Treignac*, dans *Bull. de la Soc. des lettres de Tulle*, 1888 et 1889. — Du même, *Hommes illustres de Treignac* (*ibid.*, 1891 à 1896). — Soulier, *Histoire de la confrérie des pénitents blancs de Treignac* ; Ussel, 1861.

TREIGNAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel ; 1.121 hab. Stat. de chem. de fer.

TREIGNEL (Baron de), chancelier de France (V. Jouvenel des Ursins [Famille]).

TREIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Sauveur ; 2.411 hab.

TREILHARD (Jean-Baptiste, comte), homme politique français, né à Brive (Corrèze) le 3 janv. 1742, mort à Paris le 1er déc. 1810. Fils d'un avocat, avocat lui-même au Parlement de Paris (1761). Par la protection de la maison de Condé, il fut nommé inspecteur du domaine de la Couronne. Député aux Etats généraux par le tiers état de Paris, il hâta la réunion des trois ordres, fit partie des deux comités de constitution ; il sut mener à bien, dans un esprit pratique, résolu et modéré, la constitution civile du clergé. Pendant la session de la Législative, il exerça les fonctions électives de président du tribunal criminel de Paris. Représentant du dép. de Seine-et-Oise à la Convention, il présida cette assemblée pendant une partie du procès de Louis XVI (28 déc. 1792-10 janv. 1793), opina qu'il avait « mérité la mort », se prononça contre l'appel au peuple, mais pour un sursis. Au retour d'une courte mission en Belgique, il fut élu membre du premier comité de Salut public, puis envoyé dans le Sud-Ouest pour réprimer le mouvement fédéraliste, de concert avec Bordas. Il se montra modéré à l'égard des Girondins, et fut remplacé par Tallien : il subit même quelques jours de détention à Bordeaux. Il s'effaça durant la Terreur, mais, après le 9 thermidor, il fit partie du nouveau comité de Salut public. Il discuta l'acte d'accusation contre Carrier, stigmatisa la dilapidation des biens nationaux, fit réformer la procédure du *tribunal révolutionnaire* (V. ce mot). C'est lui qui proposa la ratification des traités de Bâle avec la Prusse, puis avec l'Espagne (1795), et fit rendre un décret pour l'échange de la fille de Louis XVI contre les commissaires de la Convention que *Dumouriez* (V. ce nom) avait livrés à l'Autriche. Il fut élu par dix départements au conseil des Cinq-Cents. Président de cette assemblée, il donna l'accolade aux ex-conventionnels délivrés des prisons autrichiennes, et prononça le 1er pluviôse an IV (troisième anniversaire de l'exécution de Louis XVI) un discours retentissant : « ... Haine éternelle à la royauté ! Ce n'est que par ce sentiment que le peuple français peut exister. Peuple, tu désires la paix ? Eh bien ! haine à la royauté, c'est elle qui te donne la guerre. Tu éprouves des privations ? Eh bien ! haine à la royauté, qui organisa la guerre civile et le massacre des républicains !... Que ne puis-je reculer les bornes de cette étroite enceinte ? C'est en présence de tous les peuples, c'est dans le sein de l'humanité que je voudrais déposer mon serment : je jure haine à la royauté ! » Il fit décréter la peine de mort contre les « provocateurs à la royauté », mais, du même coup, contre ceux qui réclameraient encore la constitution « déchue » de 1793. Il s'occupa surtout de législation civile, pénale, financière, hypothécaire et fut nommé par le Directoire membre de la cour de cassation, puis, après la rupture des négociations de Lille, ministre de la République française à Naples. Mais il n'occupa point ce poste. Les conseils l'élurent directeur en remplacement de François de Neufchâteau (15 mai 1798), contrairement à l'article de la Constitution de l'an III qui, à tout ancien membre des conseils, imposait un délai d'un an après sa sortie, pour être éligible au Directoire. A la suite du renouvellement de l'an VII, c.-à-d. treize mois après, cette élection fut annulée, sur la motion de Chalmel. Des adresses royalistes l'accusèrent de tous les crimes ; les Cinq-Cents discutèrent sa mise en accusation, mais finirent par rejeter les dénonciations de ses ennemis comme calomnieuses. Rallié au 18 brumaire, président du tribunal d'appel de la Seine (1er janv. 1802), conseiller d'Etat, il défendit devant le Tribunat le sénatus-consulte de l'an XII qui établissait l'Empire héréditaire. Comte de l'Empire (1808), ministre d'Etat (1809), il n'avait cessé de prendre une part des plus actives à l'œuvre des codes ; à l'ouverture du Corps législatif de 1810, c'est lui qui exposa et soutint le projet du nouveau code pénal, et le plan général d'organisation de l'administration judiciaire. H. Monin.

Bibl. : *Moniteur* réimprimé, t. XXXI, pp. 504-506. — Guyot d'Amfreville, *Vie de J.-B. Treilhard* (discours prononcé, le 4 nov. 1879, à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Limoges) ; Limoges, 1879, in-4.

TREILLAGE (Tech.). On désigne sous le nom de *treillage* tout assemblage de lattes de bois ou de fer disposé pour servir de clôture ou appliqué contre les murs pour soutenir des espaliers.

TREILLE. I. Viticulture (V. Vigne).

II. Art héraldique. — Synonyme de cep de vigne en blason, où l'on ne le rencontre guère que comme armoiries parlantes.

TREILLE (Alcide), homme politique français, né à Poitiers le 8 déc. 1844. Docteur en médecine (1869), il exerça avec succès à Constantine qui l'élut député le 4 déc. 1881, en remplacement de Thomson. Membre de l'Union républicaine, il appuya la politique de Gambetta et de Jules Ferry Réélu en 1885, il combattit vivement le boulangisme, ce qui empêcha sa réélection en 1889. Le 3 janv. 1897, il remplaça au Sénat Lesueur. Il s'occupa beaucoup dans la haute assemblée des questions relatives à la colonisation de l'Algérie et à l'hygiène générale. Treille, médecin-major aux spahis, a fait la campagne de la Kabylie orientale en 1871. Il a siégé au Conseil supérieur de l'Algérie, de 1880 à 1892, et il a occupé une chaire à l'Ecole de médecine d'Alger de 1889 à 1897. On lui doit de nombreux travaux sur les maladies des pays chauds.

TREILLES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Sigean ; 514 hab.

TREILLES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Ferrières ; 347 hab.

TREILLIÈRES. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de La Chapelle-sur-Erdre ; 1.841 hab.

TREILLIS. I. Filature. — On donne ce nom à une sorte de coutil en lin ou en chanvre, à effet de chevron transversal. On l'emploie écru ou quelquefois crémé, pour confectionner principalement des pantalons de travail ou de fatigue pour ouvriers et soldats, des guêtres, des sacs, etc., et, dans les qualités les plus fines, des vêtements de chasse. P. G.

II. Architecture. — Clôture légère formée de mailles de métal serrées, le plus souvent disposées en losanges et maintenues dans un châssis ou encadrement afin de protéger les vitres d'une baie contre les coups de vent ou les projectiles. D'après Diodore de Sicile, la chambre renfermant le corps d'Alexandre le Grand sur le char sépulcral qui transporta ce corps de Babylone à Alexandrie, était faite d'un treillis d'or en forme de filet et de l'épaisseur d'un doigt ; au Panthéon de Rome, l'ouverture au-dessus de la porte d'entrée est remplie par un treillis de mailles de bronze. Le code civil, art. 676, prescrit que les jours ou fenêtres, pratiqués dans un mur mitoyen joignant im-

médiatement l'héritage du voisin par le propriétaire de ce mur, « devront être garnis d'un treillis de fer dont les mailles auront 1 décimètre (environ 3 pouces 8 lignes) d'ouverture au plus... ». Ch. L.

III Art héraldique. — Ce meuble d'armoiries est formé de huit ou dix cotices alésées et entrelacées; il ne faut pas le confondre avec la *frette*, qui n'en a que quatre ou six. Quand ses clous sont d'un autre émail, on le dit *cloué*.

TREILLISSÉ (Blas.). Le *treillissé* se distingue du *treillis* en ce qu'il n'est pas alésé et que ses extrémités vont jusqu'au bord de l'écu ou de la pièce qu'il charge.

TREITSCHKE (Heinrich-Gotthard von), historien allemand, né à Dresde le 15 sept. 1834, mort à Berlin le 8 avr. 1896, fils d'un général saxon. Il professa avec éclat l'histoire à Leipzig comme privat dozent (1859-63), puis officiellement aux universités de Fribourg (1863), Kiel (1866), Heidelberg (1867), Berlin (1874), où il succéda à Ranke comme historiographe de l'Etat prussien ; de 1871 à 1888, il siégea au Reichstag dans le parti national libéral. Ardent patriote, il était très populaire ; ses œuvres sont vivantes, claires, très partiales. La principale est *Deutsche Gesch. im 19ten Jahrh.* (1879-90, 5 vol. souvent réédités) ; citons aussi *Zehn Jahre deutscher Kæmpfe*, 1865-74 (3e éd. 1897); *Hist. und polit. Aufsætze* (4 vol.).

Bibl. : Schiemann, *H. von Treitschke Lehr und Wanderjahre 1834-66* ; Munich, 1896.

TREIX. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 132 hab.

TREIZE (Coutume). Une superstition assez répandue veut que, si l'on se trouve treize à table, un des convives ne passe pas l'année. Grimod de La Reynière a exprimé le jugement de bon sens en disant de cette faiblesse que « le nombre treize n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour douze ». Cela n'empêche pas les maîtresses de maison d'éviter avec soin de composer un dîner de treize personnes, pour ménager la superstition possible de ses invités toujours prêts à s'écrier comme Béranger :

> Quoi! mes amis, nous sommes treize à table,
> Et devant nous le sel est répandu !

TREIZE-Septiers. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Montaigu ; 1.363 hab.

TREIZE-Vents. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne ; 1.081 hab.

TRÉJOULS. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Lauzerte ; 438 hab.

TRÉLANS. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Saint-Germain-du-Teil ; 359 hab.

TRÉLAT (Emile), homme politique français, né à Paris le 6 mars 1821. Sorti de l'Ecole centrale, il dirigea une usine de céramique, puis se passionna pour l'architecture, et avec Visconti participa à l'achèvement du Louvre. Professeur de constructions civiles au Conservatoire des arts et métiers (1854), un des fondateurs de l'Ecole spéciale d'architecture, dont il devint directeur, architecte du dép. de la Seine, etc., il servit avec le grade de capitaine des mobiles de la Seine pendant le siège de Paris. Il fut, du 12 juil. 1891 à mai 1898, député du Ve arr. de Paris (2e circ.), républicain modéré.

TRÉLAT (Ulysse), chirurgien français, né à Paris le 13 août 1828, mort à Paris le 28 mars 1890. Nommé professeur agrégé en 1857, chirurgien des hôpitaux en 1860, il dirigea une ambulance pendant la guerre et fut nommé professeur à la Faculté de Paris en 1872, membre de l'Académie de médecine en 1874. En 1887, il alla étudier les établissements scientifiques de Constantinople et d'Athènes. Ouvrages principaux : *De l'hypertrophie unilatérale... du corps* (Paris, 1869, in-8), avec le Dr Monod; *Leçons de clinique chirurgicale..* (Paris, 1877, in-8). Dr L. Hn.

TRELAWNY (Edward-John), aventurier anglais, né à Londres le 13 nov. 1792, mort à Sompting le 13 août 1881. Fils d'un colonel, il entra dans la marine en 1805; il servit au siège de Cadix, puis aux Indes. A Bombay il déserta, eut toutes sortes d'aventures dans les îles de l'archipel malais, voyagea en Suisse et en Italie, se lia avec Byron, Shelley et Williams. C'est lui qui fit rechercher les corps de ces deux derniers après le tragique accident qui leur coûta la vie (V. Shelley), qui fit enterrer Shelley à Rome, etc. Parti ensuite pour la Grèce avec Byron (1823), il épousa la fille d'Ulysse, le chef des insurgés, combattit avec eux, défendit le Parnasse, et, grièvement blessé par un assassin anglais, passa à Céphalonie (1826), puis à Zante. De retour en Angleterre en 1828, il s'y occupa de publications littéraires, mais, repris par la passion des voyages, parcourut l'Italie, puis l'Amérique où il commit mille extravagances aux chutes du Niagara. Il s'établit enfin en Angleterre où il devint un des membres les plus brillants de la haute société. Il a laissé quelques ouvrages extrêmement intéressants, entre autres *The adventüres of a Younger son* (Londres, 1831, 3 vol. in-8), qui figurent parmi les meilleurs classiques anglais et qui ont été traduits dans toutes les langues, notamment en allemand (Leipzig, 1832), et en français sous le titre *Le Cadet de famille*, que publia Alexandre Dumas dans son journal *le Mousquetaire; Records of the last days of Shelley, Byron and the Author* (Londres, 1858, in-8), qui ont eu un succès considérable et qui ont lié à jamais son nom à ceux de ses deux illustres amis. R. S.

Bibl. : R. Edgumbe, *Edward Trelawny a biographical Sketch;* Plymouth, 1882, in-8. — E. Garnett, *Life of E.-J. Trelawny*, 1890.

TRÉLAZÉ. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. S.-E. d'Angers, au bord de l'Authion ; 5.839 hab. (678 aggl.). Stat. du chem. de fer de Tours à Nantes. Pépinières. C'est le centre des ardoisières d'Angers dont les neuf carrières occupent près de 3.000 ouvriers et s'exportent au loin (V. Ardoisière).

TRÉLEVERN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec ; 1.029 hab.

TRELINS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Boën ; 522 hab.

TRÉLISSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Périgueux ; 1.288 hab.

TRÉLIVAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant (O.) de Dinan ; 769 hab.

TRELLY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Montmartin-sur-Mer ; 863 hab.

TRÉLON. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, à la source de la Petite-Helpe; 4.308 hab. Stat. de chem. de fer. Lainages, verreries, etc.

Bibl. : Desmasures, *Hist. des com. du cant. de Trélon;* Avesnes, 1860.

TRÉLOUP. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie; 1.463 hab.

TRÉMA (Gram.). On appelle *tréma* un signe orthographique formé de deux points juxtaposés que l'on met sur une voyelle précédée d'une autre voyelle pour indiquer qu'elle doit en être prononcée séparément. Le tréma se place sur les voyelles *i*, *u* et *e* (*naïf*, *Esaü*, *contiguë*) et exceptionnellement sur *y* (*Aÿ*). Il date du xvie siècle et fut employé pour la première fois par l'imprimeur Estienne Dolet. Au xviie et au xviiie siècle son emploi était plus fréquent qu'aujourd'hui, et l'on s'en servait dans des cas où, n'étant pas nécessaire pour assurer l'exactitude de la prononciation, il a été supprimé depuis (*nuë*, *ruë*, *jouïr*, etc.). Jusqu'à la dernière édition du dictionnaire de l'Académie, en 1877, on écrivait encore avec un tréma les mots *poëme*, *poëte*, *troëne*, etc., que l'on écrit maintenant plus logiquement avec un accent grave (*poème*, *poète*, *troène*). Le tréma sert en allemand à marquer le changement de son (*umlaut*) que subissent les voyelles *a*, *o* et *u* quand on les prononce *è*, *eu* et *u*. P. Giqueaux.

TRÉMATODES (Zool.). Groupe de Vers-Plathelminthes, tous parasites, dont le corps, court et foliacé, ne présente pas de trace de segmentation ; ils ne diffèrent des *Turbel-*

lariés (V. ce mot) que par leur adaptation à la vie parasitaire. Ils ont le tube digestif ramifié et manquent d'anus et de revêtement ciliaire, mais possèdent des ventouses et parfois des crochets. Les Distomiens possèdent deux ventouses, dont l'une antérieure où s'ouvre la bouche, l'autre diversement disposée ; les Polystomiens ont deux ventouses en avant, de part et d'autre de la bouche, et une ou plusieurs autres, parfois accompagnées de crochets, placées plus en arrière ; les premiers sont toujours endoparasites ; les autres, ectoparasites ou, tout au plus, hôtes de la bouche, de la cavité branchiale ou de la vessie, d'où la nécessité de moyens de protection plus nombreux. — Tout ce qui concerne l'organisation et le mode de développement complexe des Distomiens a été exposé à l'art. *Douve* (V. ce mot). Les Polystomiens ne diffèrent guère des Distomiens, quant à leur organisation générale ; ils sont hermaphrodites comme la plupart d'entre eux, mais chez eux le développement est direct, ce qui leur a fait donner le nom de *T. monogénèses* par van Beneden, par opposition aux *T. digénèses* ou Distomiens. La larve, chez eux, est peu différente de l'adulte et se fixe de bonne heure sur l'hôte aux dépens duquel elle doit vivre. Les genres principaux de Polystomiens sont : *Tristomum* Cuv., *Epibdella* Blainv., *Udonella* Johnst., de la famille des Tristomides ; *Octostoma* Kuhn, *Microcotyle* v. Ben., *Aspidogaster* Baer, *Diplozoon* Nordm., *Polystomum* Zed., de la famille des Polystomides ; *Gyrodactylus* Nordm., *Dactylogyrus* Dies., *Tetraonchus* Dies, de la famille des Gyrodactylides.

TRÉMAOUÉZAN. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Landerneau ; 514 hab.

TRÉMARGAT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Rostrenen ; 553 hab.

TRÉMAUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fauville ; 192 hab.

TREMBECKI (Stanislas), poète polonais, né aux environs de Cracovie en 1723, mort à Tulczyn (Podolie) le 12 déc. 1812. Après avoir fait ses études à Cracovie, il partit pour Paris où il resta quelque temps. Il séjourna longtemps à la cour du roi Stanislas-Auguste, puis à celles du prince Czartoryski et du comte Félix Potocki. C'est chez ce dernier qu'il écrivit son poème le plus considérable, *Zofiówka*, consacré à la description du parc de ce nom, fondé par Potocki pour sa femme Sophie. En 1815, Lagarde a publié à Vienne une traduction française de *Zofiówka*. Une des dernières éditions des œuvres de Trembecki est celle de Lwow (1881).

TREMBLADE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, sur la r. g. de l'estuaire de la Seudre ; 3.647 hab. (aggl. 3.243). Stat. de chem. de fer. Petit port accessible aux bâtiments de 60 t. ; parcs d'huîtres vertes et portugaises dont on vend pour 3 millions de fr. par an. La commune comprend la côte d'Arvert et la pointe de la Coubre, avec de vastes dunes et bois de pins, les plages de Ronce-les-Bains et de la Grève.

BIBL. : LÉTELIÉ, *Ronce-les-Bains... et la côte saintongeaise* (avec nombreuses indicat. bibliogr.).

TREMBLAY (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Neubourg ; 242 hab.

TREMBLAY. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. d'Antrain ; 2.507 hab. Stat. de chem. de fer.

TREMBLAY (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Pouancé ; 852 hab.

TREMBLAY-LÈS-GONESSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse ; 756 hab.

TREMBLAY-LE-VICOMTE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Châteauneuf ; 528 hab.

TREMBLAY-SUR-MAULDRE (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 293 hab.

TREMBLAY (François LECLERC DU) (V. JOSEPH [Le Père]).

TREMBLE (Bot. et Arboric.) (V. PEUPLIER).

TREMBLECOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye ; 266 hab.

TREMBLEMENT. I. Pathologie. — Le tremblement est une agitation rapide, involontaire et rythmée de tout le corps ou d'une partie du corps, tête ou membres. Pour caractériser le tremblement il faut donc qu'il y ait *déplacement* de la partie du corps qui en est atteinte, ce qui le différencie des secousses fibrillaires, des soubresauts des tendons, etc., et il faut que ce déplacement soit *rythmé*, ce qui n'a pas lieu dans les mouvements du tic, de la chorée, de l'ataxie locomotrice, etc. Enfin le tremblement doit être rapide, à la différence des déplacements, quasi rythmés, mais lents de l'athéthose. Le tremblement ne doit pas être considéré comme un phénomène essentiellement pathologique. Il existe en effet sur des sujets bien portants dans deux conditions principales, dont la première est réalisée par la fatigue, l'autre par la peur. Le tremblement provoqué par ces deux causes peut, lui aussi, être total ou local. Un tremblement localisé se produira dans le bras et l'avant-bras maintenu en extension durant un certain temps. De même la peur peut provoquer uniquement un tremblement des muscles du larynx, amenant une modification caractéristique de la voix. Chez d'autres sujets, et sous l'influence d'une émotion plus vive, ce sont les membres inférieurs qui tremblent et se dérobent. Ces deux variétés de tremblements semblent bien survenir à la suite d'épuisement ou d'insuffisance de l'*influx* (?) *nerveux*. Ce sont des accidents d'ordre paralytique. Mais en est-il de même du tremblement consécutif à la colère ? Cependant aucune différence essentielle ne le sépare des précédents. Le tremblement nous apparaît plutôt comme consécutif au défaut de régularité des ondes nerveuses qui arrivent aux muscles. Pour qu'un mouvement soit précis, l'action nerveuse doit agir, non seulement sur les muscles moteurs et directeurs des mouvements, mais encore sur les muscles antagonistes, dont le relâchement progressif, graduel et mesuré est nécessaire pour assurer cette régularité. Ce qui est vrai dans l'état dynamique ne l'est pas moins dans l'état statique ; les muscles ne sont jamais dans l'état de relâchement complet, et la position des diverses parties du corps n'est assurée que par l'antagonisme des muscles. Cet exact équilibre n'est assuré que par la sensibilité musculaire et par les réflexes qu'elle commande. Aussi n'est-il point rare de voir le tremblement coïncider avec un degré plus ou moins accentué d'anesthésie cutanée et musculaire, ainsi que l'on peut le constater chez les hystériques. Le tremblement n'est point spécial à l'homme, il existe chez les animaux et à un état accentué chez le cheval et le chien ; ce dernier tremble, non seulement de peur, mais encore et très facilement de colère (Mosso). Quant à la signification du tremblement, il nous faut avouer, avec Darwin, qu'elle est fort obscure, ainsi que son utilité. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de retenir l'explication de Mantegazza, qui lui donne pour but de réchauffer le sang, qui par la peur tendrait à se refroidir. La pathogénie même du tremblement nous est mal connue et nous ne savons pas toujours s'il est de nature spasmodique ou paralytique.

Le tremblement joue un rôle important dans la symptomatologie d'un grand nombre d'affections : le *frisson*, que l'on constate comme phénomène de début dans beaucoup de maladies fébriles, n'en est qu'une variété. Mais l'importance du symptôme tremblement est grande surtout dans certaines affections chroniques du système nerveux. Charcot a montré l'importance qu'il y avait à étudier les tremblements suivant qu'ils se produisaient au repos ou seulement à l'occasion de mouvement, suivant des modalités diverses. L'amplitude, la fréquence des secousses, que l'on étudie à l'aide d'appareils enregistreurs appropriés (en particulier en se servant de l'appareil de Verdin) ont pour le diagnostic de la cause une grande importance.

La division de Charcot est restée classique et permet un bon groupement des divers tremblements. Parmi les tremblements qui se produisent au repos, il faut classer : le tremblement de la *paralysie agitante*, à rythme lent, diminuant ou disparaissant durant l'exécution des mouvements volontaires ; le tremblement *sénile ;* celui du *goitre exophtalmique* à rythme rapide ; ceux de la *paralysie générale*, de l'*alcoolisme*, de l'*intoxication mercurielle*, etc., etc. A la variété des tremblements se produisant à l'occasion des mouvements appartiennent les tremblements de la *sclérose en plaques*, de la maladie de Friedreich. Une catégorie à part doit être établie pour la trépidation épileptoïde et pour les tremblements post-hémiplégiques. Enfin le tremblement *hystérique*, qui peut affecter toutes les formes précédentes. Il est fréquent de voir le tremblement provoquer des troubles de l'écriture, troubles dont l'apparition est souvent précoce. Dr M. Potel.

II. Géologie. — Tremblement de terre. — Les tremblements de terre ou *séismes* sont des éboulements du sol qui peuvent produire, dans les pays qu'ils traversent, depuis un frémissement à peine perceptible jusqu'à des bouleversements effroyables. L'une des plus terribles catastrophes de ce genre que l'histoire ait enregistrée est celle de 526, qui fit périr, sur le littoral méditerranéen, 120.000 personnes au témoignage de certains auteurs, 200.000 d'après d'autres. Le moyen âge ne nous a laissé le souvenir de rien qui approche. Mais en 1693, Messine, au pied de l'Etna, fut détruite par un phénomène de même nature, qui coûta la vie à plus de 60.000 hab. Lisbonne eut le même sort en 1755 ; le nombre des morts s'éleva à 30.000. Ces vingt dernières années ont été elles-mêmes marquées par plusieurs tremblements de terre d'une violence exceptionnelle : à l'île d'Ischia (28 juil. 1883), où il y eut 2.313 victimes ; à l'île de Java (26 août 1883), où périrent 80.000 personnes ; en Andalousie (25 déc. 1884), où l'on compta 745 morts et 1.426 blessés ; sur la côte de Ligurie, entre Nice et Gênes (23 févr. 1887), où le nombre des morts s'éleva à 631, celui des blessés à 525 ; au Japon, où il y a eu, une première fois, le 28 oct. 1891, en une minute, 7.000 morts, 100.000 blessés, trois villes populeuses détruites, puis, le 15 juin 1898, 30.000 riverains engloutis sous une vague énorme, due à une secousse sous-marine.

Un tremblement de terre débute ordinairement par une agitation presque imperceptible du sol : rien ne paraît remuer et pourtant la terre frissonne. Après quelque temps de cette trépidation légère, tout cesse assez souvent, pendant plusieurs minutes, pendant plusieurs heures, puis le frissonnement recommence, continu ou intermittent. Enfin, viennent les secousses véritables, plus ou moins brusques, plus ou moins fortes. D'autres fois, au contraire, la commotion violente est immédiate et il y a alors ou un choc unique ou plusieurs chocs successifs. Trois sortes de secousses peuvent être distinguées : des *secousses verticales*, où le choc se produit de bas en haut ; des *secousses horizontales*, avec choc latéral ; des *mouvements ondulatoires*, au cours desquels le sol oscille comme une mer houleuse. Fréquemment, la secousse est au centre de la surface ébranlée, verticale ou horizontale et il se produit sur les bords une simple ondulation. La durée des secousses est très variable. On en a observé qui ne duraient qu'une fraction de seconde. Mais elles peuvent, en se succédant rapidement, produire les plus grands ravages : à Ischia, par exemple, le 28 juil. 1883, tout était fini au bout de seize secondes. On a vu, par contre, les mouvements du sol continuer à se faire sentir durant des mois, des années. A Viège, dans le Valais, une première secousse, dont le contre-coup fut perçu jusqu'à Paris, eut lieu le 1er juil. 1855 ; elle fut suivie, pendant quatre mois, d'une série de commotions, beaucoup plus faibles, mais très fréquentes, qui s'espacèrent ensuite, pour ne cesser complètement qu'en 1857. Aux îles Sandwich, en 1868, il y eut, pendant le seul mois de mars, 2.000 secousses. Le tremblement de terre du 25 déc. 1884, en Andalousie, se prolongea jusqu'au 11 avr. 1885, et, à cette dernière date, il y eut encore plusieurs maisons détruites. Celui du 23 févr. 1887, sur la côte de Ligurie, fut marqué par trois séries de secousses : la première, la plus violente, se fit sentir, à Menton, à 5^h38^m, et dura 1^m30^s ; les oscillations se succédaient à 2 ou 3 dixièmes de seconde d'intervalle ; la seconde se produisit à 5^h49^m, la troisième, beaucoup plus faible, à 8^h15^m ; jusqu'à la fin de mai, les commotions se renouvelèrent, de plus en plus atténuées. A Gifu, au Japon, en 1891, on en compta, du 28 oct. au 10 nov., 1360, dont plusieurs très fortes. L'amplitude des secousses verticales peut être considérable. En 1837, au fort chilien de San Carlos, un mât enfoncé en terre de 10 m. et assujetti solidement par des tiges de fer fut violemment projeté en l'air. En Calabre, en 1783, on vit des maisons sauter comme si, sous elles, une mine eût fait explosion et, après le tremblement de terre du 4 févr. 1797, qui rasa Riobamba (Equateur), on retrouva, de l'autre côté de la rivière, sur une colline haute de plus de 100 m., les cadavres de plusieurs habitants. Les effets des mouvements ondulatoires, pour être moins violents, n'en sont pas moins curieux : en 1812, à Caracas, et en 1878, à Battang, en Chine, le sol était agité comme une mer battue par l'ouragan ou comme un liquide en ébullition, et maintes fois l'on a observé que les arbres, après s'être penchés jusqu'à toucher la terre avec leurs branches, se redressaient, l'onde passée, dans leur position primitive. Des phénomènes fort divers accompagnent les secousses. Leur moindre effet, que nous avons déjà signalé, est la destruction des édifices : les murs parallèles à l'onde, c.-à-d. se présentant de front à l'attaque, sont naturellement beaucoup plus souvent renversés que ceux dont la direction lui est perpendiculaire. Des crevasses du sol s'observent aussi dans la plupart des tremblements de terre. Les unes restent béantes ; d'autres se referment aussitôt, engloutissant tout ce qui se trouvait à la surface. Leurs dimensions peuvent être considérables : à Cergulli, l'une d'elles mesurait en longueur 2 kil., sur 10 m. de largeur et 40 m. de profondeur. Les dénivellations du sol sont également fréquentes. Parfois c'est un effondrement : un district tout entier du delta de l'Indus, celui du grand Rurm, disparut ainsi, en 1819, dans la mer, donnant naissance à un golfe de 5 m. de profondeur sur plusieurs milliers de kilomètres carrés d'étendue. D'autres fois, c'est un soulèvement : le port de Nipon, au Japon, se trouva, en janv. 1855, sinon mis à sec, du moins rendu inutilisable, et, en 1861, après une éruption du Vésuve, la côte voisine se trouva, sur une longueur de 200 m., relevée de 1 m. Les autres effets des tremblements de terre ont un caractère plutôt accessoire. Ce sont, outre des bruits souterrains (qu'on a comparés tantôt au roulement du tonnerre, tantôt à un cliquetis de ferraille), l'apparition de brouillards, de coups de vent ou d'orages subits, ainsi que des dégagements de gaz, de vapeurs, voire même de flammes. On a signalé encore, quoique plus rarement, des éruptions de boue, de sable, d'eau chaude. D'une façon générale, en effet, les phénomènes séismiques, en dérangeant l'équilibre des couches meubles du sous-sol, apportent, dans le régime des eaux souterraines, d'assez profondes modifications. Hervé-Mangon a notamment constaté que les eaux du puits artésien de Passy se troublaient de façon très manifeste à chaque secousse ressentie dans l'Europe centrale, et les sources thermales de Louèche ont, depuis le tremblement qui a dévasté en 1855 la vallée du Rhône, gagné, outre 7° de chaleur, une notable augmentation de leur débit.

L'étendue embrassée par les tremblements de terre varie autant que leur durée et leurs effets. Une secousse qui, en mars 1879, jeta hors de leur lit les habitants de Linthal, dans le comté de Glaris, ne fut guère ressentie à plus de 30 kil. de là. Le tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, produisit au contraire ses effets sur une

superficie d'au moins 3 millions de kil. q., et, le 16 nov. 1827, dans l'Amérique du Sud, toutes les localités situées entre Bogota et Popayan, sur une longueur de 1.500 kil., furent détruites de la même manière. Le mode de propagation n'est pas non plus partout le même. L'ébranlement peut être *linéaire*, c.-à-d. suivre, à partir du point d'origine qu'on appelle *foyer apparent* ou *épicentre*, une direction unique, en n'affectant de part et d'autre qu'une zone étroite, qu'une bande. Il longe alors, soit le pied d'une chaîne de montagnes, soit une côte maritime. Il peut être *central*, c.-à-d. rayonner autour d'un point dans toutes les directions. Il y a même souvent, à la fois, plusieurs centres d'ébranlement distincts, ou bien le centre se déplace suivant une direction déterminée. On cite, en troisième lieu, des cas d'ébranlement *transversal*, dans lesquels les secousses se sont fait sentir simultanément sur une même ligne droite marquant l'axe de l'ébranlement. Qu'il appartienne, d'ailleurs, à l'une ou à l'autre de ces trois catégories, le tremblement de terre se propage à travers l'écorce terrestre suivant les lois ordinaires de l'ébranlement des solides : il détermine en conséquence une *surface d'onde* (V. ONDE), qu'on dénomme d'ordinaire *onde séismique* ou *sismique*, et l'on appelle courbes *homoséistes* ou *isoséistes* les courbes successives de son intersection avec la surface du sol. La vitesse de propagation de cette onde, très facile, on le conçoit, à noter, a été de 540 m. par seconde pour le tremblement de terre de Lisbonne, en 1755 ; de 568 m. pour celui des provinces rhénanes, en 1846 ; de 742 m. pour celui de l'Allemagne centrale, en 1872 ; de 5.200 m. pour celui de Charleston, en 1886 ; de 584 à 1.452 m. pour celui de la côte de Ligurie, en 1887. Elle n'a été trouvée que de 131^{m},50 dans le tremblement de terre du Pérou en 1868. Elle est faible également lorsque la propagation se fait, non plus par le sol, mais à travers une grande masse d'eau. Il se produit, dans ce cas, une *onde de translation*, qui occasionne, à la surface, ce que les navigateurs ont quelquefois appelé des *tremblements de mer* et qui se traduit, sur les rivages par de terribles *ras de marée* (V. ce mot) : la mer se retire d'abord, puis revient sous la forme d'une vague gigantesque, de 10, 20, parfois 30 m. de hauteur, qui se précipite sur la côte, où elle engloutit tout, comme à Java en 1883, comme au Japon en 1898. Lors du premier de ces deux cataclysmes, l'onde marine de translation se propagea jusqu'à la pointe de Galles, sur 3.110 kil., avec une vitesse moyenne de 277^{m},77 à la seconde, et jusqu'à Port-Louis, dans l'île Maurice, sur 5.500 kil., avec une vitesse de 273^{m}, 50. C'est à peu de chose près celle de propagation de la marée.

Les tremblements de terre sont l'objet, depuis un certain nombre d'années déjà, d'études systématiques et très suivies. Elles ont eu pour principaux auteurs Heim, K. Fuchs, Abbot, Fouqué, Falb, de Rossi, Suess, R. Mallet, J.-D. Dana, D. Forbes, Perrey, Mercalli, J. Schmidt, Oldham, von Lasana, Forel, etc. Des stations, munies d'appareils spéciaux (V. SÉISMOMÈTRE), ont, d'ailleurs, été établies en de nombreux points, notamment au sommet du Vésuve et de l'Etna, à Rome, à Padoue, à Strasbourg, à Gœttingue, à Trieste, à Larbach, à Bruxelles, dans l'île de Wight, à Toronte (Canada), à Tokio, à Batavia. Plusieurs sociétés spéciales se sont, en outre, créées : l'*Ufficio centrale di meteorologia e di geodinamica*, l'*Earthquake Investigation Committee*, le *Bureau pour l'étude des tremblements de terre de Tokio*. Enfin, à la suite du congrès de géographie de Berlin de 1899, une *Société internationale de séismologie*, dont le siège est à Strasbourg, a été fondée. L'un des premiers problèmes qu'aient à résoudre les séismologues est la détermination du siège initial, du foyer de l'ébranlement superficiel. Plusieurs méthodes y ont été employées, les unes fondées sur l'observation de l'intensité et de la direction des secousses, une autre sur l'heure de la première secousse en divers points, une autre sur l'observation des crevasses. Elles ont amené à constater que le foyer apparent, l'épicentre, qui n'est pas, on le comprend, un point unique, mais bien une surface, la *surface épicentrale*, limitée par une courbe appelée *pléistoséiste*, a parfois une amplitude considérable, comme dans le séisme du Japon central de 1891, où il atteignait 11.500 kil q. Il est, d'autre part, fréquemment en mer : à 20 kil. au S. de Port-Maurice, dans le tremblement de terre de la côte de Ligurie (1887). Le second problème qui se pose est la détermination de la profondeur du centre d'ébranlement. Sur un point, tous les observateurs sont d'accord : il est toujours à une faible distance de la surface, entre 11 et 60 kil. (18 kil. pour les séismes de 1884, en Andalousie, et de 1887, sur la côte de Ligurie). A l'île d'Ischia, en 1883, il aurait même été à moins de 1 kil. Les statistiques paraissent, en troisième lieu, établir qu'il existe, au cours de chaque siècle, deux périodes paroxysmales d'énergie séismique. L'explosion de chacune est relativement brusque et le déclin graduel. Il semble, en outre, y avoir dans la saison chaude plus de tremblements de terre que dans la saison froide. Leur liaison avec les phases lunaires est, au contraire, mal établie. Leur nombre total est considérable. De 1865 à 1873, on en a catalogué 1.184 et, en Suisse, 166, dont 18 d'étendue notable, ont été enregistrés pour la seule année 1881. Au Japon, le nombre annuel des secousses dépasse 500. Quant à la cause des tremblements de terre, elle ne doit pas être attribuée, comme on l'a fait longtemps, aux seuls volcans. Certes, les contrées volcaniques y sont plus sujettes, l'effort que font, dans chaque éruption, pour s'échapper, les gaz et les vapeurs, déterminant presque inévitablement de fortes commotions locales. Mais à côté de ces ébranlements, qu'on a qualifiés de *volcaniques*, il en est d'autres, au champ d'action très étendu, les tremblements de terre *endogènes* ou *telluriques* de divers auteurs, qui s'observent loin de tous volcans (les Alpes, par exemple, où il n'en existe aucun, sont fréquemment secouées) et dont la cause première ne se révèle pas avec autant de netteté. Ce peut être, en effet, ou un écroulement de masses rocheuses internes ou une explosion produite à l'intérieur du globe par l'accumulation de vapeur d'eau, à très haute tension, ou encore, et surtout, un phénomène de dislocation de l'écorce terrestre, résultat du rétrécissement continu de la circonférence de la Terre. Cette dernière classe de tremblements de terre, les *séismes orogéniques*, constituent, suivant la conclusion de Heim, Suess et J.-B. Dana, l'un des phénomènes de la formation des montagnes. L. S.

BIBL. : TREMBLEMENT DE TERRE. — R. MALLET, *Earthquake Catalogue of the British Association*; Londres, 1858. — FALB, *Grundzüge einer Theorie der Erdbeben*; Gratz, 1871. — K. FUCHS, *les Volcans et les Tremblements de terre*; Paris, 1878. — J.-F.-J. SCHMIDT, *Studien ueber Erdbeben*; 2e éd., Leipzig, 1879. — HEIM, *Die schweizirischen Erdbeben*; Berne, 1881. — DE ROSSI, *Nouvelles études sur les tremblements de terre*; Leyde, 1883. — RUDOLPH, *Submarine Erdbeben*; Stuttgart, 1887. — FOUQUÉ, *les Tremblements de terre*; Paris, 1889. — HŒRNES, *Erdbebenkunde*; Leipzig, 1893. — A. DE LAPPARENT, *Traité de géologie*; Paris, 1893, t. II, pp. 253 et suiv. — TARAMELLI et MERCELLI, *Annali del Uffizio di Geodinamica*.

TREMBLES (Les). Com. du dép. d'Oran, arr. et cant. de Sidi-bel-Abbès, sur le Sig ; 2.774 hab., dont 196 français, 620 étrangers. Stat. de chem. de fer. Centre agricole bien irrigué ; vignes.

TREMBLETTE (Bot.) (V. BRIZA).

TREMBLEUR. I. PHYSIQUE. — Petit instrument de physique souvent utilisé pour envoyer dans un circuit un grand nombre de courants électriques par seconde ; les principales dispositions ont été décrites t. VI, p. 1196. A. J.

II. ORNITHOLOGIE (V. PIGEON, t. XXVI, p. 915).

III. HISTOIRE RELIGIEUSE (V. QUAKERS).

TREMBLEVIF. Com. du dép. de Loir-et-Cher (V. SAINT-VIÂTRE).

TREMBLEY (Abraham), naturaliste suisse, né à Genève le 3 sept. 1700, mort à Genève le 12 mai 1784. Il fit ses études dans sa ville natale et à La Haye où il fut le précepteur du fils du résident anglais, devint ensuite le gouverneur du jeune duc de Richmond et voyagea avec lui en Allemagne et en Italie. En 1760, il obtint une place de bibliothécaire à Genève et siégea ensuite dans le conseil des Deux-Cents. Ses admirables travaux sur l'hydre d'eau douce lui valurent d'être nommé membre de la Société royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il publia, de 1775 à 1782, plusieurs ouvrages sur la religion naturelle, des articles d'histoire naturelle dans les *Philosophical Transactions* (1742-57). Son ouvrage le plus important est *Mémoires pour servir à l'histoire d'un genre de polype d'eau douce* (Leyde, 1744, in-4 ; Paris, 2 vol. pet. in-8, fig.).

TREMBLOIS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan ; 234 hab.

TREMBLOIS (Le). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray ; 121 hab.

TREMBLOIS-lès-Rocroi. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Rocroi ; 243 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÉMEHEUC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg ; 428 hab.

TRÉMEL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plestin-les-Grèves ; 1.044 hab.

TREMELLE (Bot.). Champignon Basidiomycète, de la famille des Trémellinées, à hyménium gélatineux, diffus ou foliacé, tremblotant, cérébriforme, tout entier couvert de spores portées sur des basides d'abord globuleuses, puis quadriloculaires, portant sur chacun de leurs segments un stérigmate très allongé, terminé par une spore ovoïde, allongée et à germination semblable à celle du genre auriculaire. Le genre Tremelle, qui forme avec Exidia, Hirneola et Guepinia, la famille des Tremellinées, comprend dix-sept espèces dont quelques-unes atteignent de grandes dimensions. Les principales sont, *T. fimbriata* (T. frangée) à bords incisés, croissant à l'automne sur les vieilles souches et le bois mort ; *T. lutescens* (T. jaunâtre) ; *T. mesenterica* (T. mésentérique) à saveur de Morille, lignicole et comestible comme les deux précédentes. H. Fournier.

TRÉMÉLOIR. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Châtelaudren ; 519 hab.

TRÉMENTINES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet ; 1.919 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÉMÉOC. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé ; 831 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÉMÉREUC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay ; 575 hab.

TRÉMEUR. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Broons ; 1.125 hab.

TRÉMÉVEN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lanvollon ; 656 hab. A Saint-Jacques, chapelle du xve siècle ; ancienne et jolie croix de pierre. A 1 kil. 1/2 S., ruines du château de *Coëtmen*, donjon du xiie siècle. Ch. Del.

TRÉMÉVEN. Com. du dép. du Finistère, arr. et cant. de Quimperlé ; 1.143 hab.

TRÉMIE. I. Construction. — Espace, le plus souvent rectangulaire, compris dans un plancher de charpente, entre un mur et un chevêtre et deux solives d'enchevêtrure : cet espace, dont les dimensions sont fixées par les règlements administratifs, doit être hourdé en matériaux incombustibles et est destiné à recevoir l'âtre d'une cheminée. On appelle aussi trémie tout espace vide formant conduit ou chemin, comme une *trémie d'ascenseur*, une *trémie de ventilation*. Enfin on donne encore ce nom à l'entonnoir de forme quadrangulaire à l'aide duquel on introduit les matériaux nécessaires à la confection du béton ou des mortiers dans certaines machines spéciales employées à cette confection. Ch. L.

II. Meunerie. — Sorte de grande auge, en forme de tronc de pyramide quadrangulaire renversé, où l'on met le blé et d'où celui-ci tombe, par l'ouverture inférieure, très étroite et carrée, sur les meules, qui le réduisent en farine (V. Moulin).

TRÉMIÈRE (Rose) (Bot.) (V. Rose trémière).

TRÉMILLY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant-le-Château ; 223 hab.

TRÉMINIS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Mens ; 448 hab.

TRÉMOILLE (De La). Illustre famille française, originaire de La Trémoille, auj. La *Trimouille* (V. ce mot). Les possessions de cette famille formèrent l'une des plus grandes seigneuries territoriales de l'ancienne France. Au xve siècle, elle acquit le duché de *Thouars* (V. ce nom). Les La Trémoille étaient, en outre, comtes de Laval, comtes de Montfort, barons de Vitré, princes de *Talmont* (V. ce nom), etc. Leur duché était le plus ancien qui fût, en France, possédé en ligne directe depuis son origine. Il était transmissible aux femmes, à défaut de descendance masculine. C'était le second duché-pairie (après celui d'Uzès). Les La Trémoille s'allièrent, aux xvie et xviie siècles, avec plusieurs maisons étrangères, Orange-Nassau, Hesse-Cassel, Saxe-Weimar, etc., d'où vint l'usage de donner les prénoms symboliques de *Brabantine*, *Belgique*, *Hollande* et autres analogues, à quelques-uns de leurs membres. La maison de La Trémoille était mentionnée, dès le milieu du xie siècle, dans une charte qui se trouvait dans la partie des archives familiales détruites à l'époque de la Révolution française (*Chartrier de Thouars*, p. 2). Les armoiries des La Trémoille sont : *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules*. Ils les portent *brochant* sur un écusson écartelé des armes de France, de Sicile, de Laval et de Bourbon-Montpensier. Plusieurs branches se sont détachées à diverses époques de la famille de La Trémoille : *Fondmorand*, éteinte en 1584 ; *Royan*, éteinte en 1708 ; *Noirmoutiers*, à laquelle appartenait la princesse des *Ursins* (V. ce mot) ; *Châtellerault*, etc. La famille de La Trémoille a fourni un grand nombre d'officiers, maréchaux de camp, mestres de camp, généraux de cavalerie, etc., à l'ancienne armée française. Elle a aussi compté deux membres de l'Académie, au xviiie siècle et de nos jours.

Les personnages les plus marquants de la famille de La Trémoille sont les suivants : *Guy VI*, né vers 1350, mort en 1396, chambellan du duc de Bourgogne, porte-oriflamme de France, et fait prisonnier à la bataille de Nicopolis. — *Georges*, né en 1382, mort le 6 mai 1446, favori de Charles VII, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415), médiateur entre les ducs de Bourgogne et le roi de France, disgracié en 1433. — *Louis II*, né le 20 sept. 1460, tué à la bataille de Pavie le 24 févr. 1525. Il gagna la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488), où il fit prisonnier le duc d'Orléans qui, devenu Louis XII, déclara que « le roi n'est pas mémoratif des jeunesses du duc d'Orléans ». Il prit part à toutes les expéditions d'Italie et perdit son fils à la bataille de Marignan. Il fut surnommé le « Chevalier sans reproche ». — *Jean*, archevêque d'Auch, cardinal-prêtre de Saint-Martin-aux-Monts, mort en 1507. — *François II*, né en 1502, mort en 1542. Il épousa Anne, fille du comte de Laval, Guy XVI, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille elle-même de Frédéric, roi de Naples (1521). C'est de cette époque que datent le titre de « prince de Tarente » et les prétentions des La Trémoille sur le royaume de Naples. — *Claude*, né en 1566, mort le 25 oct. 1604, général français, se convertit au protestantisme (1586). Il épousa la fille de Guillaume le Taciturne. — *Henri*, né en 1598, mort le 21 janv. 1674, général français, abjura le protestantisme (1628). — *Henri-Charles*, né le 17 déc. 1620, mort le 14 sept. 1672, général du stathouder des Pays-Bas et mêlé à la Fronde. — *Charles-Bretagne-Marie-Joseph*, né le 24 mars 1764, mort le 9 nov. 1839, général et homme politique français. Il eut pour parrain

l'assemblée des Etats de la province de Bretagne. Il émigra (1792), servit dans l'armée des princes, puis dans l'armée autrichienne, devint lieutenant général en France (1814), et se rallia au gouvernement de la monarchie d'Orléans (1830). — *Antoine-Philippe*, né en 1765, mort en 1794. Il émigra en 1792 et revint en France, où il prit part aux guerres de Vendée, fut fait prisonnier et guillotiné à Laval, dans la cour d'un des châteaux de la famille de La Trémoille. — *Charles-Louis*, né le 26 oct. 1838, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'érudition sur l'histoire de la famille de La Trémoille (V. la bibliog. du présent art.), et de plusieurs ouvrages historiques (*Une famille royaliste irlandaise et française; le Prince Charles-Edouard*, etc.), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1899). E.-D. Grand.

Bibl. : L. de La Trémoille, *les La Trémoille pendant cinq siècles* ; Nantes, 1890-96, 5 vol. in-4 (1343-1839). — Du même, *Chartrier de Thouars, documents historiques et généalogiques* ; Paris, 1877, in-fol. (docum. origin. de 1374 à 1872). — Du même, *Livre de comptes (1395-1406) : Guy de La Trémoille et Marie de Sully* ; Paris, 1887, in-4. — Du même, *Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres (1451-81)* ; Paris, 1888, in-4. — Du même, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Trémoille pendant la guerre de Bretagne (1488)* ; Nantes, 1875, in-8. — Du même, *Inventaire de François de La Trémoille (1542) et comptes d'Anne de Laval* ; Nantes, 1887, in-4. — Du même, *Jeanne de Montmorency, duchesse de La Trémoille, et sa fille la princesse de Condé (1573-1629)* ; Nantes, 1895, in-4. — Du même, *Souvenirs de la princesse de Tarente* ; Nantes, 1898, in-8 (époque de la Révolution française). — Du même, *Souvenirs de la Révolution française : mes parents* ; Paris, 1899, in-8. — J.-F. Poisson, *les Fiefs de la vicomté de Thouars... publiés par le duc de* La Trémoille et H. Clouzot ; Niort, 1893, in-4 (inventaire rédigé en 1753). — F.-G. de La Trémoille, *Dénombrement de l'ancien comté de Taillebourg* ; Saint-Jean-d'Angély, 1879, in-8 (en 1736). — *Mémoires de* Henri-Charles de La Trémoille, publ. par le P. Griffet ; Liège, 1767, in-12 (1620-72). — *Mémoires de* Charlotte-Amélie de La Trémoille, *Comtesse d'Altenbourg (1652-1719)*, publ. par E. de Barthélemy ; Genève, 1876, in-12. — L. Sandret, *Louis II de La Trémoille, le « chevalier sans reproche », d'après le panégyrique de Jean Bouchet et d'autres documents inédits* ; Paris, 1881, in-12. — A. de La Borderie, *Louis de La Trémoille et la Guerre de Bretagne en 1488* ; Paris, 1877, in-4. — H. Imbert, *Registre de correspondance et biographie du duc Henri de La Trémoille*; Poitiers, 1867, in-8 (1598-1674). — L. Sandret, *Un Grand Seigneur académicien, notice sur Charles-Armand-René, duc de La Trémoille, membre de l'Académie française (1708-41)* ; Paris, 1876, in-8. — P.-S. de Sainte-Marthe, *Abrégé historique et généalogique de la maison de La Trimouille* ; Paris, 1668, in-12. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France*, 1843, t. I, p. 208.

TREMOINS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt ; 202 hab.

TRÉMOIS (Agric.). Synonyme de blé de mars (V. Blé).

TRÉMOLAT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Saint-Alvère ; 793 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÉMOLITE (Minér.) (V. Amphibole et Jade).

TREMOLO (Mus.). Le tremolo est un effet particulier aux instruments à cordes, qui s'obtient en imprimant à l'archet un mouvement de tremblement rapide de façon à obtenir la répétition de la même note un très grand nombre de fois pendant la durée d'une tenue. Les notes ainsi répétées ne sont point mesurées, et l'exécutant doit viser seulement à en produire le plus grand nombre possible sans s'inquiéter de savoir si ce nombre s'accorde avec l'exacte mesure du morceau. On indique cet effet par le signe dont on a coutume de se servir pour marquer par abréviation les doubles, triples ou quadruples croches suivant la rapidité du mouvement de la musique. Dans un *allegro* rapide, en effet, des doubles croches suffiront à produire l'espèce d'indécision rythmique qui caractérise le trémolo, tandis que, dans un mouvement lent, elles ne produiraient qu'une plate répétition de note. Le tremolo est aujourd'hui d'un usage constant, à l'orchestre surtout, car il produit meilleur effet en masses qu'en solo. C'est une formule d'accompagnement plus vivante et moins lourde que toute autre quand le compositeur n'a pas voulu écrire de véritables dessins intermédiaires. Ses effets seront très variés suivant la gravité ou la hauteur de l'accord ainsi exécuté, suivant la nuance forte ou douce, suivant que l'archet fera vibrer la corde près du chevalet ou sur la touche. Grâce à ces détails d'exécution, le tremolo, outre son utilité de simple formule, prendra très souvent une grande valeur expressive et traduira également bien la violence, la fureur, l'horreur, le mystère, l'extase et mille autres sentiments. Mais il n'en faut pas abuser, car il fatigue assez vite, et le musicien ne doit pas oublier non plus que sa valeur expressive n'est réellement déterminée que par les harmonies qu'il expose ou par le thème qu'il accompagne ; en aucun cas il ne saurait se suffire à lui seul. Bien que ce procédé ait été déjà employé par quelques compositeurs du xvie siècle, Monteverde notamment en quelques-uns de ses madrigaux, on paraît en avoir complètement oublié l'emploi par la suite, et il faut attendre jusqu'à Gluck pour le voir remis en honneur. A la vérité, son absence est plus apparente que réelle dans les œuvres des maîtres anciens, lesquels n'avaient pas de manière fixe pour le noter. Mais son emploi est devenu infiniment plus fréquent dans la musique moderne, au théâtre principalement. H. Q.

TRÉMONS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Penne ; 444 hab.

TRÉMONT. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers ; 502 hab.

TRÉMONT. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Bar-le-Duc ; 571 hab.

TRÉMONT. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer ; 164 hab.

TRÉMONZEY. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bains-les-Bains ; 661 hab.

TRÉMOREL. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, cant. de Merdrignac ; 1.739 hab.

TRÉMOUILLE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Champs ; 693 hab.

TRÉMOUILLE-Saint-Loup. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Latour ; 506 hab.

TRÉMOUILLES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Pont-de-Salars ; 1.121 hab.

TRÉMOULET. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun ; 188 hab.

TREMPAGE (Impr.). Le trempage du papier contribue pour une large part à la bonne ou à la mauvaise qualité de l'impression ; il convient donc d'y apporter les plus grands soins, en tenant compte de la nature du papier, de son degré de collage, de son épaisseur, de son format, etc. Cette opération se fait *à la main* ou *au balai*. Pour tremper à la main, on prend une certaine quantité de feuilles (une main, par exemple) que l'on plonge rapidement, du côté du dos, dans une bassine en chêne doublée de plomb ou de zinc ou dans un simple baquet rempli d'eau et tenu toujours très propre. Après avoir laissé égoutter le papier, on le place, la partie mouillée en dessous, sur un ais que l'on charge plus ou moins. On remanie ensuite en retournant le papier par portions égales et alternativement en sens inverse, afin de répartir partout uniformément l'humidité. Le papier est ensuite mis en presse pendant douze ou quatorze heures ; il n'est employé qu'après être resté libre pendant deux ou trois heures. — Le trempage au balai se fait avec un petit balai de bouleau ou de bruyère, ou encore au moyen d'une éponge et en procédant comme ci-dessus.

TREMPE. I. Métallurgie. — On appelle trempe la modification moléculaire qu'éprouvent certaines substances, et spécialement l'acier, par un refroidissement plus ou moins rapide. La trempe a pour effet essentiel de produire un durcissement superficiel et d'augmenter la limite d'élasticité, la charge de rupture par traction ; mais, en même temps, elle augmente la fragilité au choc. On en fait varier les effets : 1° avec la teneur en carbone (la trempe augmente d'effet à mesure que la proportion de carbone s'accroît) ; 2° avec la teneur en certains éléments accessoires, tels que chrome, tungstène, etc. ; 3° avec la diffé-

rence de température entre la pièce à tremper et le bain : l'effet croissant avec cette différence ; 4° avec la nature du liquide, sa densité, son pouvoir conducteur, sa chaleur latente de vaporisation ; 5° enfin avec les conditions extérieures pouvant influer sur la vitesse de refroidissement, conditions dont beaucoup sont encore insuffisamment déterminées.

L'explication de la trempe n'a jamais été donnée d'une façon bien complète. Il semble cependant que, dans l'acier trempé, le carbone passe à l'état de combinaison plus intime ; car ce métal, traité par l'acide chlorhydrique froid, ne donne aucun résidu de carbone. Il se passerait alors, dans la trempe de l'acier, quelque chose d'analogue à ce qui a lieu pour la fonte refroidie brusquement dans un moule de métal. La fonte grise ordinaire, qui contient du graphite flottant et qui doit à ce graphite sa teinte foncée, blanchit quand on la moule ainsi « en coquille » et passe à l'état de fonte blanche par suite d'une incorporation plus complète du carbone ; en même temps, elle durcit à la surface, et on a pu la qualifier de *fonte trempée*. Il se produit probablement, en outre, une modification de structure moléculaire, une sorte d'orientation des molécules analogue à celle qu'on est amené à supposer dans les phénomènes d'aimantation.

Les effets de la trempe sont généralement utiles ; cependant, comme la trempe des pièces d'acier les rend plus fragiles et peut même les fissurer, on est conduit, tant à adoucir la trempe elle-même par les dispositifs dont il est question plus loin, qu'à employer le *recuit*. Ce recuit, poussé suffisamment loin, peut aller jusqu'à détruire complètement la trempe. On en mesure, d'habitude, les degrés en appréciant la couleur que prend la pièce d'acier recuite, par suite de la formation d'une mince pellicule d'oxyde à sa surface. C'est ainsi que la teinte jaune correspond à 225° C. ; le rouge à 264 ; le violet à 276 ; le bleu à 293 ; le vert à 333 et le gris à 400.

La trempe ordinaire, appliquée couramment aux petites pièces d'acier, se fait dans l'eau. C'est le procédé classique, employé depuis l'antiquité ; suivant une superstition courante, dans laquelle il peut entrer une part de vérité, l'eau de certaines rivières montagneuses serait particulièrement apte à donner une bonne trempe : d'où la réputation des coutelleries établies sur les bords du Tage à Tolède, de la Dore à Thiers, du Furens près de Saint-Etienne, etc. Le jour où l'on a eu l'idée d'appliquer la trempe aux grandes pièces d'acier, qu'on fabrique aujourd'hui couramment, par exemple aux pièces de blindage, pour augmenter leur résistance, il a fallu imaginer des artifices nouveaux ; la trempe à l'eau, appliquée aux grosses pièces d'acier doux, les aurait, en effet, fissurées. On a, d'abord, pensé à employer la trempe à l'huile, depuis longtemps pratiquée pour certains objets de coutellerie ; mais, surtout, on a eu recours à la trempe dans des bains métalliques à haute température, par exemple dans du plomb fondu à 400° ; à cette température, il suffit, en effet, d'un faible refroidissement exercé sur la pièce, chauffée préalablement au vif, pour obtenir une bonne trempe, détruire la structure partiellement cristalline qu'aurait le blindage en sortant du marteau-pilon et tripler sa résistance au choc.

Dans d'autres cas, on a pu songer à employer des bains de diverses natures : on a alors étudié leurs influences diverses. C'est ainsi que les acides sulfurique et nitrique et certains sels métalliques augmentent la trempe : l'eau de savon et les dissolutions alcalines, au contraire, trempent peu. Le mercure trempe plus que l'eau et que l'huile, etc.

Les récents progrès métallurgiques ont surtout porté sur la modification des qualités de l'acier trempé par l'introduction de certains éléments étrangers, tels que le tungstène, le chrome, le manganèse, etc. Ces éléments agissent, dans une certaine mesure, comme le carbone lui-même, dont une proportion déterminée communique, ainsi que nous venons de le rappeler, au fer la propriété de durcir superficiellement et de se tremper. L'influence de ces corps étrangers, en doses que l'on pourrait qualifier d'homéopathiques, tant elles sont restreintes, est un fait des plus curieux et des plus suggestifs pour la physique moléculaire. L. DE LAUNAY.

II. VERRERIE (V. VERRE).

TRÉMUSON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (N.) de Saint-Brieuc ; 705 hab. Stat. de chem. de fer ; centre d'une concession de plomb, zinc, cuivre et argent, de 8.040 hect. — Pont de granit, très élevé, sur le Gouet. Ruines du château de la *Roche-Suhart*, qui fut le siège d'une des principales seigneuries du duché de Penthièvre.

TRENAL. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier ; 420 hab.

TRENCAVEL. Famille française (V. CARCASSONNE, t. IX, p. 357).

TRENCK (Franz, baron de), né à Reggio (Calabre) le 1er janv. 1711, mort à Brunn (Moravie) en 1749. Chassé de l'armée autrichienne, il passa au service de la Russie, fut condamné à mort pour insubordination, s'échappa, leva pour Marie-Thérèse un corps libre de pandours (1741), avec lesquels, se portant toujours à l'avant-garde, il commit en Bavière et Silésie de telles atrocités qu'on le condamna en 1746 à la prison perpétuelle ; enfermé au château du Spielberg (Brunn), il y mourut. On a publié son autobiographie : *Merkwürdige Lebensgeschichte des Freiherrn F. von Trenck* (Berlin, 1787-92 ; 4 livr.).

TRENCK (Friedrich, baron de), aventurier allemand, né à Kœnigsberg le 16 févr. 1726, guillotiné à Paris le 25 juil. 1794, cousin du précédent. Entré dans l'armée prussienne (1742), officier d'ordonnance de Frédéric II (1744), il l'irrita par une intrigue avec sa sœur la princesse Amélie, et, sous prétexte d'entente avec son cousin le colonel autrichien, le roi l'emprisonna dans la place forte de Glatz ; il s'évada le 24 déc. 1746, passa à Kœnigsberg, Vienne, Nuremberg, s'engagea dans l'armée russe, puis en 1749 dans les cuirassiers autrichiens. Venu à Dantzig pour recueillir l'héritage de sa mère (1754), il fut emprisonné et sévèrement gardé à Magdebourg ; ses essais d'évasion échouèrent ; relaxé en déc. 1763, il se retira dans ses terres de Hongrie, recouvra ses biens de Prusse à la mort de Frédéric II et vint à Paris (1788) ; regardé comme espion étranger, il y fut condamné à mort. Le récit de ses aventures (*Lebensgeschichte*, 1786, 3 vol.), qu'il traduisit en français, eut un vif succès. Ses œuvres complètes ont paru à Leipzig en 8 vol. (1786).

TRENCSÉN (allem. *Trentschin*). Ville et comitat de Hongrie. La ville, sur la r. g. de la Vág ; 5.100 hab. La forteresse, à 316 m. d'alt., est une des plus anciennes de la Hongrie. Couvent et église des piaristes, palais de justice, cathédrale avec le tombeau des Ilyésházy. D'après la légende, la ville fut fondée par le général romain Terentius ; les Hongrois, en arrivant en Europe, la trouvèrent déjà fortifiée. Le comitat limitrophe de la Moravie et de la Galicie a 4.170 kil. q. ; 285.829 hab. (en 1900), presque tous Slovaques. Pays montagneux ; les Karpates et les monts Tatra le sillonnent. La Vág divise le comitat en deux parties ; la population est très pauvre. Le comitat a 398 communes et une ville ; il se divise en 9 districts.

TRENDELENBURG (Friedrich-Adolf), philosophe allemand, né à Eutin le 30 nov. 1802, mort le 24 janv. 1872. Professeur à l'Université de Berlin (1833), il publia, *Elementa lógices Aristotelicæ* (1836 ; 8e éd., 1868) ; *Logische Untersuchungen* (1840, 2 vol.) où il combattit les idées de Kant et de Hegel ; *Naturrecht auf dem Grund der Ethik* (1860), etc.

TRENDELENBURG (Friedrich), chirurgien allemand, né à Berlin le 24 mai 1844, fils du précédent. Professeur à Rostock en 1875, à Bonn en 1882 et à Leipzig en 1895, il a publié des travaux importants sur la diphtérie et l'opération du croup perfectionnée par lui, sur les opérations au cou et à la face, la gastrotomie, les pseudarthroses, les fractures, etc. Dr L. HN.

TRÉNIS (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, p. 875).

TRENNEL (Écon. rur.) (V. Fromage, t. XVIII, p. 197).

TRENSACQ. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Sabres; 656 hab.

TRENT. Rivière de la *Grande-Bretagne* (V. ce mot, t. XIX, p. 157).

TRENTE (Combat des). Ce combat eut lieu le 27 mars 1352, sur le territoire de la Croix-Helléan (Morbihan, arr. de Ploërmel, cant. de Josselin), tout près de l'endroit où se trouve une pyramide de granit élevée en 1823. Pendant la guerre de la succession de *Bretagne* (V. ce mot, t. VII, p. 1152) qui mit aux prises Charles de Blois (V. Charles de Châtillon, t. X, p. 727), soutenu par le roi de France, et Jean de Montfort, soutenu par le roi d'Angleterre, le capitaine anglais de Ploërmel, Robert Bramborough, continuant ses ravages, malgré une trêve, Robert de *Beaumanoir* (V. ce nom, t. V, p. 1032), capitaine de Josselin, alla le défier. Il fut convenu que, suivis chacun de trente compagnons, ils se combattraient à outrance. Beaumanoir choisit dix chevaliers et vingt écuyers bretons, parmi lesquels on remarque Robin Raguenel, père de la première femme de Du Guesclin, Geffroy du Bois et Guillaume de Montauban, Yvan Charruel, Maurice de Trézi-guidy, etc. Bramborough prit non seulement des Anglais, mais aussi des étrangers soldés par l'Angleterre et même des Bretons du parti de Montfort. Dans sa troupe, figuraient l'aventurier allemand Croquart, Robin de Adez et Hugh de Caverly, qui firent, plus tard, Du Guesclin prisonnier, l'un à Evran (1359), l'autre au pont de Juigné (1360), et le fameux Robert Knolles, qui fut battu par Du Guesclin à Pontvallain (1370). Au jour dit, les combattants se rencontrèrent, armés de courtes épées de Bordeaux, de dagues, de haches, et en vinrent aux mains avec fureur, jusqu'à ce qu'ils fussent à bout d'haleine et de forces. Dans ce premier engagement, deux Bretons avaient été tués, trois blessés grièvement, un fait prisonnier. Après un repos assez long, le combat recommença avec un nouvel acharnement. Bramborough fut tué par G. du Bois ; alors Croquart prit le commandement. Comme Beaumanoir blessé se plaignait d'une soif ardente, G. du Bois lui cria : *Bois ton sang, Beaumanoir ; la soif te passera.* La victoire restait indécise quand G. de Montauban, se hissant sur son cheval, le lança contre les Anglais et en renversa sept. Les autres furent réduits à se rendre. Tous les combattants, Bretons et Anglais, étaient morts ou blessés. Les vainqueurs emmenèrent leurs prisonniers au château de Josselin, les traitèrent courtoisement et, quand ils furent guéris, les mirent en liberté, moyennant une rançon modérée. Ce fait d'armes mémorable a été chanté par un trouvère inconnu et raconté par Froissart, avec quelques variantes, d'après le récit d'Yvan Charruel.

Bibl. : *Le Poème du combat des Trente*, dans le *Panthéon littéraire*. — Froissart, *Chroniques*, éd. S. Luce, t. IV, pp. xlv et 110 et suiv., et 338-40. — Pol de Courcy, *le Combat de trente Bretons contre trente Anglais* ; Saint-Pol-de-Léon, 1857, in-4. — S. Luce, *Hist. de B. Du Guesclin*, pp. 102, 116, 312, 327, 317 et suiv.

TRENTE (lat. *Tridentum*, ital. *Trento*, allem. *Trient*). Ville d'Autriche, capitale du Tirol méridional, située à 105 m. d'alt., sur la rive gauche de l'Adige, au fond de la large et fertile vallée que forme ce fleuve entre les Alpes calcaires qui le bordent. Elle doit son importance à son heureuse position sur la grande route d'Innsbrück à Vérone, et sur le chemin de fer qui parcourt cette route depuis 1873. Sa population montait en 1890 à 21.489 hab., dont 2.339 de langue allemande, et les autres de langue italienne. Elle est le chef-lieu d'un cercle et le siège d'un évêché. Les principales industries sont celles de la soie et de la charcuterie. Trente, construite presque entièrement dans le style italien, présente un aspect très monumental. Outre les restes de murailles et tours qui datent des Romains, on y remarque la place du Dôme, avec la fontaine de Neptune, la place Dante, avec la statue de ce poète, et un grand nombre d'édifices remarquables : le Dôme (cathédrale), basilique de style roman, à trois nefs et deux coupoles (bâtie du xiiie au xve siècle, restaurée de 1880 à 1889) ; Sainte-Marie-Majeure, construite au xve siècle, en marbre rouge, et ornée des statues des principaux membres du Concile ; Saint-Pierre, de style gothique ; l'*Annunziata*, avec sa haute coupole ; l'église des jésuites. Parmi les monuments civils, le plus intéressant est le château *Buon Consiglio*, autrefois résidence des princes évêques, maintenant converti en caserne, avec la vieille tour Auguste. En face de Trente, sur la rive droite de l'Adige, s'élève une colline fortifiée (289) où se dressait autrefois le château romain Verruca.

Trente passe pour la plus ancienne ville du Tirol et était autrefois colonie romaine. Erigée en évêché au ive siècle, détruite par les Barbares, restaurée par le roi des Visigoths, Théodoric, elle devint, en 574, la résidence d'un duc lombard. Charlemagne la réunit à l'empire franc et Othon Ier au Saint-Empire. Conrad II donna à ses évêques la dignité princière (1027). Le concile de Trente, qui se tint dans ses murs de 1545 à 1563, rendit son nom célèbre dans le monde entier. Sécularisée en 1803 et réunie à l'Autriche, Trente passa sous la domination de la Bavière en 1805 et du royaume d'Italie en 1810, pour revenir à l'Autriche en 1814.

Concile de Trente. — Nous avons mentionné toutes les décisions quelque peu importantes de ce concile dans les articles affectés aux objets qu'elles concernent. On les trouvera aux noms de ces objets. La plupart sont même citées littéralement, parce que nous nous sommes imposé la règle de produire, autant que les documents le permettent, l'énonciation officielle de la doctrine et de la discipline de chacune des Eglises dont nous nous occupons. Or les Actes du concile de Trente peuvent être considérés, à beaucoup d'égards, comme le code moderne de la doctrine et de la discipline de l'Eglise romaine. En outre, au mot Synode, nous avons indiqué l'ordre numérique, diversement assigné à ce concile, parmi les conciles généraux. Il ne s'agit ici que de résumer l'histoire externe de cette assemblée. — En présentant (Augsbourg, 1530) leur *Confession de foi*, les luthériens avaient demandé la convocation d'un concile universel, libre et chrétien, pour statuer sur les articles contestés, en prenant pour loi souveraine la Parole de Dieu. Auparavant (dès 1522), Charles-Quint avait, dit-on, remontré à Adrien VI la nécessité d'appuyer sur les décisions d'une assemblée représentant toute l'Eglise catholique les mesures de compression violente que ce pape réclamait. Il renouvela cette proposition auprès de Clément VII, lors de leur conférence à Bologne (1532). Le souvenir des conciles de Pise, de Constance et de Bâle la rendait fort inquiétante pour la cour de Rome. François Ier, consulté, déclara qu'avant de réunir un concile, il fallait obtenir le consentement de tous les princes catholiques. Paul III (Alexandre Farnèse), qui succéda à Clément VII (nov. 1528), avait toujours été partisan du concile. Il reprit les négociations qui devaient permettre de l'assembler. Par bulle du 1er juin 1536, il le convoqua à Mantoue pour le 23 mai de l'année suivante, « parce que, ayant toujours désiré purger l'Eglise des nouvelles hérésies et y rétablir l'ancienne discipline, il n'avait pas trouvé d'autre moyen qu'un concile général ». Il fit notifier sa bulle à tous les princes. Les protestants repoussèrent cette convocation, objectant qu'un concile ne pouvait être libre en Italie, et qu'ils devaient avoir pour juge la Parole de Dieu, non le pape. Le duc de Mantoue refusa sa ville pour la tenue du concile. Cela obligea le pape à en proroger l'ouverture jusqu'au mois de novembre, puis jusqu'au 1er mai de l'année suivante (1538). Il désigna pour lieu la ville de Vicence, qui dépendait de la république de Venise. Il nomma quatre cardinaux et quelques prélats pour travailler à la réforme. Ils préparèrent un long mémoire où ils exposaient les abus à réformer : 1° ceux qui regardaient l'Eglise en général ; 2° ceux qui

étaient particuliers à l'Eglise de Rome. Le pape proposa lui-même les réformes en plein consistoire ; mais les sentiments étant partagés, on renvoya le jugement au concile. Le concile ne put statuer, parce qu'il se présenta point ou trop peu d'évêques à Vicence. Le pape rappela ses légats, et il remit l'ouverture jusqu'à Pâques de l'année suivante. Finalement, par bulle du 15 avr. 1539, il suspendit le concile convoqué, jusqu'au temps qu'il lui plairait et au Siège apostolique de le tenir.

Avant de partir pour son expédition en Algérie, Charles-Quint avait eu à Lucques, avec Paul III, une conférence dans laquelle il lui recommanda une prompte convocation du concile. Dans une diète tenue à Spire, la ville de Trente fut proposée pour cette convocation par le légat Morone et acceptée par les princes catholiques. En conséquence, le pape publia (22 mai 1542) une bulle d'indiction pour le 22 nov. suivant. Les légats se rendirent à Trente ; mais, les hostilités ayant éclaté entre la France et l'empire, ils attendirent vainement les prélats pendant six mois. Paul III les rappela et remit le concile à un autre temps. — En 1544, Charles-Quint, qui avait besoin des subsides des Allemands, réunit une diète à Spire. Il y suspendit l'édit d'Augsbourg, reconnut provisoirement aux luthériens l'égalité des droits, ordonna que la Chambre impériale fût composée par moitié de luthériens et de catholiques, et promit un concile universel, libre et chrétien, ou, à défaut, un synode national, même une diète, pour régler les affaires politiques et religieuses. Par un bref adressé à l'empereur, le pape le blâma publiquement de s'être engagé envers les hérétiques et d'avoir promis un concile, sans avoir consulté ni même nommé le chef de l'Eglise. — Un traité de paix ayant été conclu à Crespy entre Charles-Quint et François Ier, une bulle (19 nov. 1544) indiqua de nouveau le concile à Trente, pour le 15 mars 1545. Charles-Quint et Ferdinand invitèrent les luthériens à y envoyer des députés ; mais les luthériens refusèrent (diète de Worms), parce que l'assemblée convoquée n'était point celle que l'empereur avait promise à Spire. Dans l'intervalle de l'indiction du concile à sa réunion, le cardinal de Farnèse réussit à obtenir de l'empereur et du roi de France un accord secret, dans lequel ils convenaient que les luthériens seraient réduits par les armes.

Les cardinaux Jean-Marie Del Monte, alors évêque de Palestrina et qui fut pape sous le nom de Jules III, Marcel Cervin, prêtre, qui devint aussi pape, sous le nom de Marcel II, et Renaud Polus s'étaient rendus à Trente, dès le mois de mars 1545, indiqué par la bulle, pour présider le concile, en qualité de légats. Mais l'empereur, qui avait résolu d'attaquer les protestants, voulant les ménager jusqu'à ce qu'il eut achevé ses préparatifs, travailla à éloigner l'ouverture. La Ire SESSION n'eut lieu que le 13 déc. Il y avait alors à Trente 4 archevêques, 22 évêques, 5 généraux d'ordre, avec les ambassadeurs de l'empereur et du roi des Romains. Ceux de France avaient été rappelés à cause du long retardement. La cour de Rome n'avait préparé ostensiblement aucun règlement sur la procédure à suivre ; mais elle avait décidé l'essentiel, qui était que rien ne se ferait sans son avis préalable et sans son consentement. La *première congrégation générale* eut lieu le 18 nov. Les légats demandèrent et obtinrent que les officiers du concile fussent nommés à Rome. Dans la *congrégation suivante* (29 nov.) on accorda voix délibérative aux abbés, généraux d'ordre. Les théologiens n'assisteraient qu'aux délibérations préliminaires. Les suffrages devaient être comptés, non par nation, comme aux conciles de Constance et de Bâle, mais par tête : ce qui assurait la majorité au parti italien. Le 5 janv. 1546, on statua qu'une commission ou congrégation *spéciale* serait établie pour chaque matière ; que des commissaires seraient nommés pour formuler les décrets, sur lesquels chacun dirait son avis dans les congrégations générales, les légats se contentant de proposer, pour laisser une entière liberté, et n'opinant que dans les sessions. Ces dispositions furent complétées, dans la IIe SESSION, par un règlement divisant les membres du concile en trois classes, qui devaient s'assembler séparément chez les légats, avant de porter les délibérations à la congrégation générale. — En l'histoire de ce concile, il est important de bien distinguer des SESSIONS, les *congrégations*. Il eut 25 SESSIONS et, entre les sessions, un très grand nombre de *congrégations*. — IIe SESSION, 16 janv. 1546. Elle était plus nombreuse que la première. Il y fut décidé que le concile prendrait le titre de *Saint concile œcuménique et général, les légats du Siège apostolique y présidant*, contre l'avis de ceux qui proposaient le titre de *Concile représentant l'Eglise universelle*. Cette dispute fut renouvelée plusieurs fois dans les autres sessions. Dans les congrégations qui suivirent la IIe session, on détermina les trois objets que se proposait le concile : 1° extirpation des hérésies ; 2° réformation de la discipline ; 3° rétablissement de la paix entre les princes chrétiens. Charles-Quint, qui tenait à enlever aux luthériens tout prétexte pour persister dans leur opposition, et qui pensait d'ailleurs que « les dogmes inscrits depuis longtemps dans les livres » étaient indiscutables, insistait pour que les réformes fussent votées et réalisées au plus vite ; mais le pape et ses légats, pour d'autres motifs, attribuaient plus d'importance à la proclamation des doctrines de l'Eglise catholique. L'évêque de Feltre mit les deux partis d'accord, en proposant de mener de front les délibérations relatives à la foi et à la discipline.

Lors de la Ve SESSION (17 juin 1546), il y avait déjà à Trente 9 archevêques et 49 évêques. Quelque temps après, on y vit arriver les ambassadeurs de François Ier, qui furent placés immédiatement après ceux de l'empereur. Le pape y avait aussi envoyé *Jacques Lainez* et *Alphonse Salmeron*, deux des premiers disciples d'Ignace de Loyola, pour assister au concile comme théologiens du Saint-Siège. Ils exercèrent une grande influence sur les délibérations. — Les légats proposèrent de transférer le concile à Bologne à cause du voisinage des troupes des protestants. L'empereur s'y opposa, menaçant de faire la paix avec les protestants, contre lequel il faisait alors la guerre avec grand succès. Il fit publier un manifeste, dans lequel il disait que ce n'était pas à cause de la religion qu'il avait entrepris cette guerre, mais uniquement pour réprimer la rébellion de ceux qui méprisaient les décrets des diètes de l'Empire. Le pape, qui s'était ligué avec lui, retira ses troupes et déclara formellement, dans une bulle publiée pour le jubilé, qu'il avait jugé à propos d'employer la force contre l'opiniâtreté des hérétiques, ne trouvant point d'autre remède contre un si grand mal. — Dans la VIIIe SESSION (11 mars 1547), les légats proposèrent de nouveau la translation du concile à Bologne. Elle fut résolue à la pluralité de trente-huit voix contre dix-sept. Ce furent les prélats espagnols et les autres sujets de l'empereur qui s'y opposèrent. Se sachant soutenus par l'empereur, ils prirent le parti de rester à Trente. Les autres partirent pour Bologne et y tinrent la IXe SESSION, le 21 avr. Mais, comme il n'y avait dans cette ville ni évêques ni ambassadeurs d'aucun pays catholique, hors ceux d'Italie, on ne fit rien autre chose dans cette session que d'indiquer la suivante pour le 2 juin, où l'on fut obligé de la différer encore jusqu'au 15 sept. pour la même raison. Enfin, les légats voyant que les prélats s'obstinaient à ne pas venir, prorogèrent la Xe SESSION à un temps indéterminé : le concile demeura comme suspendu. — En Allemagne, les protestants avaient été défaits par Charles-Quint. A la diète d'Augsbourg (1547), ils promirent de se soumettre au concile, à condition qu'il se tiendrait à Trente ; qu'on y traiterait les matières selon la doctrine de l'Ecriture et des saints Pères ; qu'on y parlerait avec liberté ; qu'on y demeurerait avec sûreté ; et que les évêques de toutes les régions chrétiennes y assisteraient, par eux-mêmes ou par leurs procureurs. En conséquence (1548), l'empereur fit

protester contre la translation du concile, par ses envoyés à Bologne et par son ambassadeur à Rome. En outre, il publia l'*Intérim* (V. ce mot), formulaire en 36 articles sur les matières de doctrine, dont l'autorité devait durer jusqu'à la détermination d'un concile général sur les mêmes matières. On y tolérait le mariage des prêtres, et on y permettait la communion sous les deux espèces. En même temps était édité un *décret de réformation*, dont les règlements furent adoptés par des conciles provinciaux tenus à Augsbourg, à Trèves, à Mayence et à Cologne, en cette année-là et l'année suivante. — Après avoir tenté inutilement de faire venir à Bologne les prélats qui étaient restés à Trente, Paul III suspendit le concile, sous prétexte d'une congrégation qu'il voulait former à Rome, pour la réformation des mœurs et de la discipline. Il mourut le 10 nov. 1549. Le cardinal Del Monte lui succéda le 8 févr. 1550, sous le nom de Jules III.

Dès son avènement au pontificat, Jules III était entré en négociations avec l'empereur, pour la reprise du concile à Trente. Il l'ordonna par une bulle du 14 nov. 1550. A la diète d'Augsbourg, l'empereur eut beaucoup de peine à la faire accepter par les protestants, qui demandaient la revision des décrets déjà faits à Trente. La *réouverture* se fit le 1er mai 1551, sous la présidence du cardinal Marcel Crescentius. Le pape lui avait adjoint comme légats Sébastien Pighin, archevêque de Manfredonia, et Louis Lépoman, évêque de Vérone, afin d'éviter les plaintes et les soupçons qui s'étaient produits sous Paul III, parce que les trois légats étaient des cardinaux. Cette XIe SESSION n'eut lieu que pour la forme : on se contenta d'y faire un décret pour la reprise du concile. Les évêques venus à Trente étaient alors en trop petit nombre. Il s'accrut bientôt : dès le 11 oct. de la même année (XIIIe SESSION), on comptait, outre les légats et les officiers du concile, 6 archevêques, 34 évêques, 4 abbés ou généraux et plusieurs princes ou ambassadeurs. — En la XIIe SESSION (1er sept.), Henri II avait fait protester contre la conduite du pape, qui l'avait déclaré excommunié et qui menaçait de mettre son royaume en interdit, à cause du secours qu'il avait prêté à Octave Farnèse pour se maintenir dans le duché de Parme, dont Jules III voulait le dépouiller. Il défendit de porter ou d'envoyer de l'argent à Rome, sous quelque prétexte que ce fût, ordonna de s'adresser aux Ordinaires pour toutes les affaires ecclésiastiques, et refusa d'envoyer les évêques de France à un concile qu'il déclarait n'être qu'une assemblée privée, réunie au profit de quelques personnes. — Dans la XIIIe SESSION (11 oct.), on fit lecture de la formule du sauf-conduit que le concile accordait aux protestants et de la réponse à la protestation du roi de France. — Le 24 janv. 1552, une *congrégation générale et extraordinaire* fut tenue pour recevoir en audience publique, dans le palais du légat, les ambassadeurs des princes protestants. On y enregistra une déclaration faite au nom de tous les Pères du concile, et portant que ce que le synode allait faire pour les protestants, en recevant et en écoutant leurs envoyés, ne devait point tirer à conséquence. Dans la XVe SESSION, tenue le lendemain, on lut un décret pour le délai de la décision des matières jusqu'au 15 mars, en faveur des protestants, qui demandaient cette prorogation, afin d'attendre l'arrivée de leurs théologiens. On lut ensuite le sauf-conduit qu'on leur accordait à peu près dans la même forme que celui qui avait été accordé aux Bohémiens par le concile de Bâle. Les protestants se retirèrent, fort mécontents de ce sauf-conduit, dans lequel ils prétendaient qu'on aurait dû insérer que leurs théologiens auraient voie consultative et décisive ; qu'on recommencerait l'examen des décrets précédemment faits ; que la sainte Ecriture seule serait juge de toutes les controverses ; enfin, que le pape se soumettrait au concile et qu'il délierait les évêques du serment qu'ils lui avaient prêté, afin de leur donner une entière liberté d'opiner. — Sur la nouvelle de la prise d'Augsbourg par Maurice de Saxe et du passage des Alpes par l'armée des protestants confédérés, le concile fut suspendu par un décret publié dans la XVIe SESSION qui se tint le 28 avr. 1552. Douze prélats espagnols protestèrent contre cette suspension. Charles-Quint laissa à son frère le soin de traiter avec les luthériens, et il écrivit au pape que le concile étant suspendu et la confusion devenant chaque jour plus grande, une diète seule pourrait ramener un état tolérable. L'année suivante, Jules III forma à Rome une congrégation de cardinaux et de prélats, pour travailler à la réforme de l'Eglise. Cette congrégation n'eut point de succès.

La TROISIÈME OUVERTURE du concile eut lieu le 18 janv. 1562, après une suspension de près de dix années. Pie IV l'avait promise au conclave qui l'élut (25 déc. 1559). Dans un consistoire tenu le 10 janv. suivant, il déclara le dessein qu'il avait d'assembler un concile général. Ferdinand, successeur de Charles-Quint, et le roi de France, se trouvaient d'accord pour désirer la réforme des abus qui fournissaient aux protestants leurs arguments les plus puissants. Mais de graves difficultés résultaient de la différence des vues sur les termes de la nouvelle convocation et sur l'autorité des décisions antérieurement adoptées à Trente. Les Espagnols estimaient que la nouvelle assemblée ne devait être que la continuation des précédentes. Les Français et les Allemands voulaient que le travail de réformation et la discussion dogmatique fussent repris par un concile nouveau, ne relevant que de lui-même. — Par bulle du 29 nov. 1560, le pape rétablit le concile général avec indiction à Trente, pour la semaine de Pâques 1561. Les cardinaux de Mantoue, Dupuy, Séripand, Hosius, Simonette et d'Altemps, furent nommés pour présider, en qualité de légats. Des nonces furent envoyés à tous les princes catholiques et protestants, pour leur présenter la bulle ; ils eurent peu de succès auprès des protestants. Des difficultés suscitées par quelques princes firent différer l'ouverture jusqu'à l'année suivante. L'assemblée où elle se fit est comptée comme XVIIe SESSION du concile de Trente. Il s'y trouvait 112 prélats, accompagnés de ceux qui avaient le droit d'assister au concile. On lut la bulle et le décret pour la reprise du concile. Dans le décret, il n'était point parlé de *continuation*, quoique les prélats espagnols eussent beaucoup insisté sur ce point. On se servit seulement des termes : *célébration du concile, toute suspension étant levée:* on employait aussi ces autres termes : *les légats présidant et proposant.* Quatre prélats espagnols s'opposèrent à cette dernière expression, craignant qu'il ne parût que les légats étaient maîtres absolus. Néanmoins, elle passa à la pluralité des suffrages. Dans la XXIVe SESSION, le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, ayant renouvelé très vivement les plaintes des Espagnols contre les mots : *les légats proposant*, le concile répondit qu'en les adoptant, il n'avait pas entendu changer en aucune façon la manière ordinaire de traiter les affaires dans les conciles généraux.

A la XVIIIe SESSION (26 févr.), il n'y avait encore aucun évêque d'Allemagne, ni de France. Le 8 mars, on publia le sauf-conduit accordé aux hérétiques, en la même forme que celui qui avait été donné aux Allemands en 1552. Il contenait de plus une extension en faveur des autres nations, mais sans les nommer, pour ne point paraître les taxer d'hérésie. Dans la XIXe SESSION (14 mai), on ne fit que proroger la décision et la publication des décrets à la session prochaine. Ces retardements étaient occasionnés par les instances de l'empereur Ferdinand, qui savait que les Espagnols persistaient à demander que le concile fût déclaré *continué*, et par celles de Saint-Gelais de Lansac, nommé ambassadeur de France, qui avait écrit pour qu'on ne décidât rien avant que lui, ses collègues et les prélats français fussent arrivés. Il arriva le premier ; les autres ambassadeurs de France, Arnaud du Ferrier, président au Parlement de Paris, et Guy du Faure, seigneur de Pibrac, président au Parlement de Toulouse, vinrent quelques jours après. On les reçut ensemble, dans une

congrégation qui fut tenue à cet effet le 26 mai. Pibrac y prononça un discours qui mécontenta beaucoup de Pères du concile, parce qu'il dit que le concile tenu sous Paul III et sous Jules III n'avait rien fait de bon. Dès son arrivée à Trente, Lansac avait écrit à l'ambassadeur de France à Rome d'employer tous ses soins auprès du pape pour l'engager à laisser libres les propositions, vœux et délibérations du concile, afin de ne point se mettre au hasard de faire dire que ceux qui présidaient au concile *faisaient venir le Saint-Esprit de Rome dans une valise*. En son *Histoire du concile de Trente*, le cardinal Pallavaccini fait remarquer que ce propos avait été tenu par l'un des ambassadeurs de Ferdinand, dans une lettre adressée à Maximilien II. Dans la XX[e] SESSION (4 juin), on prorogea de nouveau la publication des décrets. Le 7 mai, les ambassadeurs de l'empereur remirent aux légats le mémoire des articles dont ce prince réclamait la réformation. Les légats refusèrent de le présenter au concile; ils écrivirent à l'empereur, qui se rendit à leurs objections et abandonna le tout à leur prudence. Dans un consistoire, le pape déclara le concile *continué*. En conséquence (XXI[e] SESSION, 16 juil.), les Espagnols se désistèrent de leur demande en déclaration de continuation du concile. Dans une des congrégations qui suivirent cette session, on discuta l'article de la *concession du calice dans l'Empire*. Les voix se partagèrent extrêmement. 166 prélats étaient présents : 38 furent pour le refus; 29 pour la concession; 24 pour renvoyer l'affaire au pape; 31 admirent la concession, à condition qu'on remettrait l'exécution au pape, 10 voulurent qu'on le priât d'envoyer des délégués en Allemagne; enfin, 19 limitèrent la concession à l'Allemagne et à la Hongrie. On convint de renvoyer la décision au pape.

Après la XXII[e] SESSION, l'annonce de la prochaine arrivée du cardinal de Lorraine, qui devait venir à la tête des prélats français, détermina les Pères du concile à la prorogation de la session suivante, demandée par les ambassadeurs de France, et même à la suspension des congrégations. On était dans un moment de crise : à l'occasion du sacrement de l'ordre, on traitait de l'institution des évêques; il s'agissait de décider si cette institution est divine ou si les évêques tiennent leur mission du pape. Jamais article ne fut plus fortement débattu, jamais les avis ne furent proposés et soutenus avec plus de vivacité. Chacun des partis espérait que le cardinal de Lorraine se rangerait de son côté. Les légats le reçurent comme « un ange de paix, que Dieu leur envoyait pour réparer les brèches que la discorde ne pouvait manquer de produire dans des assemblées aussi nombreuses que l'était le concile ». Tous les Pères allèrent au-devant de lui. Il fut entendu, le 23 nov. 1562, dans une congrégation générale, où se trouvèrent tous les prélats, au nombre de 219, et tous les ambassadeurs. Le cardinal prononça un discours, qui fut trouvé vif et éloquent, mais où il ne toucha aucune des matières contenues dans les instructions qu'il avait reçues de la cour. Ces instructions portaient qu'il eût à réclamer la réformation de l'Eglise universelle, sans insister avec opiniâtreté sur celle de Rome, à laquelle le pape prétendait travailler lui-même. Il devait demander que l'usage du calice fût rétabli en France, que toute administration des sacrements aux laïques se fît en langue vulgaire, de même que les prières publiques et le chant des psaumes à certaines heures, sans rien changer au service de l'Eglise en langue latine. On n'y disait rien du mariage des prêtres; le roi insinuait seulement que, si on ne pouvait faire autrement, il serait à propos de ne leur donner l'ordination que dans un âge exempt de tout soupçon. — L'année suivante (1563), le cardinal de Lorraine et quelques autres prélats se rendirent à Innsbruck, auprès de Ferdinand, qui y tenait une diète. Ils assistèrent à une assemblée de théologiens convoquée par ce prince, qui était mécontent du concile, parce qu'il ne voulait pas admettre ses demandes, et qu'on n'y travaillait pas avec assez d'ardeur à la réformation. Le cardinal eut avec l'empereur de longues conférences, après lesquelles, Ferdinand devint plus pressant que jamais; il écrivait au pape que si le concile ne faisait rien, il faudrait recourir à des conciles nationaux. — Mort du cardinal de Mantoue, premier légat et président du concile. On considérait généralement le cardinal de Lorraine comme celui qui était le plus propre à lui succéder. C'était justement ce que le pape appréhendait le plus, quoiqu'il reconnût ou parce qu'il reconnaissait en lui « le second personnage de l'Eglise ». Il se hâta de nommer, pour remplacer le défunt, le cardinal Morone et le cardinal Navagero. Les congrégations restèrent suspendues jusqu'à l'arrivée des deux légats.

On ne put tenir la XXIII[e] SESSION que le 15 juil., à cause des grandes contestations survenues entre les Pères sur les décrets à publier, notamment sur le décret de doctrine concernant le sacrement de l'ORDRE (V. ce mot). Le concile évita de déclarer sur quel droit est fondée l'institution des évêques; il évita de même, à cause de la diversité des sentiments, de prononcer sur les prérogatives de puissance du pape, qu'on avait proposé de définir. — D'autres difficultés firent proroger jusqu'au 11 nov. la session suivante, qui avait été indiquée pour le 16 sept. Dans l'intervalle, le cardinal de Lorraine alla à Rome conférer avec le pape. Le roi de France envoya à ses ambassadeurs un ordre précis de protester contre un décret qu'on proposait de publier sur la réformation des princes, tendant à les asservir à l'autorité de l'Eglise, et de se retirer à Venise, si on voulait passer outre. Du Ferrier fit à ce sujet un discours très vif en plein concile; contredit avec la même vivacité, par l'évêque de Montefiascone, il répondit plus vivement encore, quitta le concile et se retira à Venise, où Pibrac était déjà. Lansac avait été rappelé en France. Un décret de la XXV[e] SESSION contient une exhortation aux princes de protéger la liberté de l'Eglise et de maintenir les ecclésiastiques dans leurs immunités et dans leurs juridictions. — XXIV[e] SESSION, 11 nov. Parmi les décrets de réformation qui y furent publiés, ceux qui concernent la juridiction ecclésiastique suscitèrent sur plusieurs articles très importants des protestations fort vives du cardinal de Lorraine et des prélats français.

La plupart des membres du concile commençaient à en désirer la fin : les uns par lassitude, à cause de sa longue durée; les autres, par déception, parce qu'ils le voyaient impuissant à réaliser une réformation sérieuse; les autres, par crainte, parce qu'ils redoutaient qu'il ne finît par entreprendre de la réaliser; les autres, comme le cardinal de Lorraine, par désir de réserver toute leur activité pour les affaires politiques. Ce qui les détermina ou parut les déterminer tous, ce fut la nouvelle apportée à Trente d'une maladie dangereuse de Pie IV. On appréhendait ou on feignait d'appréhender que sa mort n'occasionnât un schisme, à cause de la division qui pourrait se produire entre le sacré collège et le concile, touchant le droit d'élire le nouveau pape. — La XXV[e] SESSION, qui n'avait été indiquée que pour le 9 déc., eut lieu le 3 de ce mois. Ce fut la dernière. Les Pères avaient encore plusieurs choses à déterminer, mais la nuit les sépara. Ils se rassemblèrent le lendemain, par continuation. Ils publièrent cinq décrets, dont le quatrième concernait la réception et l'exécution du concile. Il avait été rédigé par les cardinaux de Lorraine et Madruce, qui en pesèrent tous les termes, pour obvier à toutes les objections. Il fut suivi d'une lecture de tous les décrets qui avaient été faits sous Paul III et sous Jules III. Ensuite on publia le cinquième et dernier décret pour la clôture. Pour éviter la confusion, le cardinal de Lorraine avait composé une série d'acclamations, qu'il prononça à haute voix, et que les Pères reprirent de même. Elle se terminait par ces mots : « Ceci est la foi de saint Pierre, des Apôtres, des Pères et des orthodoxes ». — Les Actes furent souscrits par 255 Pères,

nombre ainsi composé : 4 légats, 2 cardinaux, 3 patriarches, 25 archevêques, 168 évêques, 39 procureurs pour absents, 7 abbés, 7 généraux d'ordre. Tous à ces mots : *j'ai souscrit,* ajoutèrent : *en définissant,* à l'exception des procureurs qui n'avaient point droit de suffrage. Deux jours après, tous les ambassadeurs qui étaient à Trente reçurent les actes et les souscrivirent, excepté le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne. Les ambassadeurs de France s'étaient retirés après la XXIIIe session. — Dès la troisième ouverture du concile, les Actes des sessions ne portent plus les noms des prélats qui y assistèrent. Mais à la fin du concile (Labbe, t. XIV, col. 921 à 938) se trouve une liste des noms, prénoms et dignités des prélats et des autres Pères, des orateurs et théologiens, etc., qui assistèrent plus ou moins longtemps au concile, sous Pie IV : 187 Italiens présents et 2 par procureur, 26 Français et 1 par procureur, 31 Espagnols et 4 par procureur, 2 Allemands et 4 par procureur, 1 Anglais, 3 Irlandais, 2 Portugais, 2 Polonais, 2 Hongrois, 2 Flamands, 1 Morave, 1 Croate, 2 Illyriens et 6 Grecs. Ainsi en ce synode universel, le nombre des Italiens était plus que le double de celui de toutes les autres nations réunies.

Le 26 janv. 1564, par la bulle *Benedictus Dominus,* Pie IV confirma tous les décrets du concile. Il y rappelait que « par un décret rendu à ce sujet dans une session publique, le concile lui avait demandé cette confirmation ». Cette bulle attribue exclusivement au Saint-Siège l'interprétation des décisions de ce concile, faisant défense « à toute personne, quelle qu'elle soit, d'entreprendre sous son autorité de mettre en lumière, de quelque manière que ce soit, aucun commentaire, glose, annotation, remarque, ni généralement aucune interprétation sur les décrets dudit concile... Que s'il y a quelque chose qui paraisse obscur à quelqu'un, et qui lui semble avoir besoin de quelque interprétation, qu'il s'adresse au lieu que le Seigneur a choisi, c.-à-d. au Siège apostolique, d'où tous les fidèles doivent tirer leur instruction, et dont le saint concile a lui-même reconnu l'autorité ». Afin de pourvoir à la réalisation de ces dispositions, Pie IV institua, quelque temps après, par la bulle *Alias nonnullus,* une congrégation spéciale de cardinaux. Comme on mettait en doute le droit d'interprétation de cette congrégation, Paul V le lui conféra expressément, et dès lors, elle porta le nom de *Congrégation interprète du concile de Trente.* Pour développements, V. Congrégations romaines.

La confirmation du concile par le pape devait être suivie de la promulgation formelle dans les différents diocèses. Le gouvernement de Venise fut le premier qui y fit procéder. Après lui, Sigismond, roi de Pologne, et Philippe II, roi d'Espagne. Cette publication ne fut point permise en France. On y admettait généralement les décrets sur les matières dogmatiques comme conformes à la tradition catholique. Henri III disait à cet égard : « Il ne faut pas de publication du concile pour ce qui est de foi ; c'est chose gardée en mon royaume ». Mais parmi les décrets concernant la discipline, plusieurs contenaient des dispositions inconciliables avec les coutumes du royaume, les libertés de l'Eglise gallicane, l'autorité du roi et les droits de la juridiction séculière ; on en comptait plus de trente. Cela était plus que suffisant pour déterminer le roi et les cours souveraines à refuser obstinément de reconnaître le concile. En son XXXe plaidoyer (1616), Servin, avocat général au Parlement de Paris, disait : « Nous ne pouvons donner le nom de concile à la convocation de Trente, n'étant point reçue en ce royaume. Pour ce qui est de la doctrine, elle est bien reçue comme catholique, mais non pas pour ce qui est de la police extérieure. » Les décrets qui contenaient des réformes acceptables furent repris dans la législation du royaume : ordonnances de Blois, de Melun ; édits de 1606, 1610, 1695, etc. — A douze reprises différentes, le clergé sollicita des rois la promulgation du concile, sans pouvoir l'obtenir. En son assemblée de 1615, il prétendit faire solennellement la publication refusée par le pouvoir temporel. Cela n'aboutit qu'à des mesures adoptées par des conciles provinciaux, d'une autorité fort bornée. Les évêques, ayant le principal intérêt en cette affaire, étaient moins regardés comme juges de la discipline et comme vicaires de l'Eglise de France, que comme de véritables parties, dont les sollicitations les plus pressantes étaient suspectes. E.-H. Vollet.

Bibl. : Géographie et Histoire. — Ambrosi, *Trento ed il suo circondario* ; Trente, 1881. — Jülg, *Trient und Umgebung* ; Munich, 1892.

Concile de Trente. — Paolo Sarpi, *Histoire du concile de Trente* ; Londres, 1619 ; traduit par Le Courayer, 1739. — Pallavicini, *Histoire du concile de Trente* ; Rome, 1656 ; traduction française publiée par l'abbé Migne, 1844-45. — Bungener, *Histoire du concile de Trente*, 1854, 2 vol. — Prat, *Histoire du concile de Trente*, 1857, 3 vol., 2e éd. — Buguenault de Puchesse, *Histoire du concile de Trente*, 1870. — Ranke, *Die Päpste* et *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*. — Döllinger, *Ungedruckte Berichte und Tagebücker zur Geschichte des C. v. T.* ; Nordlingen, 1876, 2 vol. — Baschet, *Journal du concile de Trente* par un secrétaire vénitien, 1870.

TRENTE ANS (Guerre de). L'une des principales guerres du XVIIe siècle, la dernière et la plus importante des guerres religieuses entre catholiques et protestants, qui aboutit au démembrement de l'Allemagne en états territoriaux et assura à la France la prépondérance politique durant la seconde moitié du siècle. Successivement elle s'étendit à toute l'Europe centrale et occidentale, sauf l'Angleterre.

L'origine de la guerre de Trente ans fut le désaccord persistant entre catholiques et réformés, malgré la paix d'Augsbourg de 1555, laquelle d'ailleurs n'avait rien stipulé pour les calvinistes. Les protestants estimaient avoir le droit de séculariser les principautés ecclésiastiques dont le chef embrassait leur religion ; les catholiques le niaient et refusaient aux protestants la liberté de conscience dans ces territoires ecclésiastiques. La réaction catholique, dirigée par les jésuites et inspirée des décrets du concile de *Trente* (V. ce mot et Société de Jésus), reconquit à la fin du XVIe siècle l'Allemagne méridionale où le duc Maximilien de Bavière et l'archiduc de Styrie (V. Ferdinand II, empereur) persécutèrent cruellement les protestants. Ceux-ci eurent le dessous dans les conflits soulevés par l'adhésion à leur foi d'Aix-la-Chapelle (1581-98) ; de l'archevêque de Cologne (1582-84), de l'évêque de Strasbourg (1592-1604), de Donauwœrth (1606-08). L'émotion soulevée par l'annexion à la Bavière de cette ville libre décida les princes protestants à se grouper en *union évangélique* (à Ahausen, 14 mai 1608), en face de laquelle se forma la *ligue* catholique (à Munich, 16 juil. 1609). La guerre faillit éclater à l'occasion de la succession de Clèves et de Juliers, ouverte le 25 mars 1609. L'assassinat de Henri IV l'arrêta (14 mai 1610). Le conflit décisif se produisit en Bohême. *Rodolphe II* (V. ce nom) y avait accordé de larges franchises par les *lettres de majesté* ; l'archevêque de Prague, violant ces engagements, déchaîna une agitation révolutionnaire, lorsque Ferdinand, élève des jésuites, eut été proclamé roi de Bohême et l'autonomie municipale abolie. La *Défenestration de Prague* (23 mai 1618) engagea la lutte et fut le fait initial de la guerre de Trente ans. Peu à peu elle se généralisa, englobant, après l'empereur et ses sujets de Bohême, l'Allemagne protestante et catholique, puis l'Espagne et ses adversaires des Provinces-Unies, puis la Hongrie, le Danemark, la Suède, la France. On a pris l'habitude d'en diviser l'histoire en quatre périodes, désignées par le nom du principal adversaire des Habsbourg, l'électeur palatin d'abord, puis le roi de Danemark, le roi de Suède, le roi de France.

Période palatine. Les insurgés de Bohême réunirent à Prague une diète et formèrent un gouvernement provisoire ; ils assemblèrent une armée que Thurn conduisit à la frontière d'Autriche. En août 1618 commencèrent les hostilités ; les Autrichiens envahirent la Bohême, et Mans-

feld amena à son secours une armée palatine qui prit Pilsen d'assaut (21 nov.). En 1619, la mort de l'empereur Mathias et l'élection de Ferdinand II (28 août) rendirent toute transaction impossible ; Thurn avait menacé Vienne, mais le général impérial Bucquoy avait défait Mansfeld et marché sur Prague. Les Bohémiens déposèrent Ferdinand et élurent roi de Bohême l'électeur palatin Frédéric V (26 août). Délaissé par son beau-père Jacques I[er] d'Angleterre et par ses coreligionnaires d'Allemagne, tandis que Ferdinand II obtenait le concours actif de la ligue catholique et de l'Espagne, il perdit contre Tilly la bataille de la Montagne Blanche (8 nov. 1620), qui livra Prague et la Bohême aux catholiques. La répression y fut atroce : confiscations en masse, bannissements et supplices par milliers, abolition totale de la liberté de conscience ; de même en Moravie, en Silésie et dans l'archiduché d'Autriche. Les vainqueurs ne s'en tinrent pas là. L'électeur palatin fut mis au ban de l'empire, sans observation des formes légales (29 janv. 1621) ; l'Union évangélique se déclara dissoute (24 avr. 1621). L'exécution de l'électeur palatin fut confiée au duc de Bavière à qui l'on promit ses dépouilles ; le Palatinat rhénan fut envahi par les Espagnols de Spinola, défendu par les troupes de Mansfeld et de Christian de Brunswick, complètement dévasté par les uns et les autres. Mansfeld et le margrave de Bade-Durlach défirent les Bavarois de Tilly à Wiesbach (27 avr. 1622), mais se divisèrent; le margrave fut écrasé à Wimpfen (6 mai), le duc de Brunswick à Hœchst (20 juin). Trompé par des négociations avec l'empereur, l'électeur palatin déposa les armes, congédiant ses mercenaires qui passèrent au service des Hollandais et se frayèrent passage à Fleurus à travers l'armée espagnole (29 août). La conquête du Palatinat fut achevée par la prise de Heidelberg (19 sept.), dont Tilly expédia la bibliothèque au pape, de Mannheim (3 nov.) et enfin de Frankenthal (mars 1623). Une diète princière assemblée à Ratisbonne transféra la dignité électorale à la Bavière (23 févr. 1623), par une sorte de coup d'Etat violant la constitution du Saint-Empire. Le Haut-Palatinat fut annexé à la Bavière, et la Lusace donnée en gage à l'électeur de Saxe comme récompense de sa neutralité. Les condottieres Christian de Brunswick et Mansfeld s'étaient retirés au N. ; le premier vit son armée détruite à Stadtlohn par Tilly (6 août 1623) ; le second guerroyait en Frise orientale et négociait avec la France. Celle-ci venait de s'allier à Venise et à la Savoie pour chasser les Espagnols de Valteline, et tentait de détacher la Bavière de l'empereur. On négociait une vaste coalition où devaient entrer Bethlen Gabor, prince de Transylvanie (qui, après avoir vaincu et tué Bucquoy à Nenhæusel, avait traité moyennant la cession de sept comitats de Hongrie, oct. 1621), la Turquie, les Etats protestants, Suède, Danemark, Angleterre. Toutefois, la guerre ne devint pas encore générale à cause de l'abstention de la France et de l'Angleterre ; Louis XIII, occupé à combattre les huguenots, se contenta de dégager la Valteline ; Charles II laissa sans effet l'alliance conclue à Southampton (7 sept. 1625) avec les Provinces-Unies, et étendue par le traité de La Haye (9 déc. 1625) au Danemark. Si la guerre continua, ce fut à cause de la politique agressive de l'empereur et du parti catholiqué allemand.

Période danoise. Tilly avait conduit son armée dans le cercle de Basse-Saxe, quoiqu'il fût demeuré neutre. L'Allemagne du Nord, presque toute protestante, était en péril; on élut chef militaire de la Basse-Saxe le roi Christian IV de Danemark (mars 1625), dont le fils était évêque protestant de Verden, coadjuteur des évêchés de Brême et Halberstadt. Jusqu'alors l'empereur n'avait pas eu d'armée, il avait été défendu par celles des Ligueurs et de l'Espagne ; le condottiere Wallenstein s'offrit à lui en former une ; en un mois, il leva 20.000 hommes ; l'exemple de Mansfeld avait montré comment la guerre nourrit la guerre et comment des généraux sans scrupules pouvaient vivre sur le pays. Wallenstein, dont l'armée se grossit d'aventuriers de tout pays, occupa Halberstadt, Magdebourg, somma le cercle de Basse-Saxe de désarmer, d'éloigner les Danois, de payer une indemnité de guerre. Mansfeld fut battu par Wallenstein au pont de Dessau (25 avr. 1626), passa en Silésie, puis en Hongrie où Wallenstein le suivit; les deux armées fondirent; Mansfeld alla mourir en Dalmatie près de Spalatro, le 26 nov. Dans l'intervalle, Tilly, resté au N., avait battu le roi de Danemark à Lutter (27 août), et l'insurrection d'Autrichie avait été noyée dans le sang. Une certaine mésintelligence pointait entre les Halsbourg et les catholiques ; elle se manifesta aux conférences de Bruxelles (mai-oct. 1626), les Bavarois ne se souciant pas d'aller faire la guerre aux Hollandais. Toutefois la campagne de 1627 acheva la défaite de Christian IV ; Wallenstein détruisit le corps danois de Silésie, occupa les places du Brandebourg malgré la neutralité de l'électeur, puis avec Tilly s'avança dans le Holstein ; il soumit le Slesvig, le Jutland, expulsa les ducs de Mecklembourg dont l'empereur lui donna les duchés (16 juin 1629), entreprit de créer une marine sur la Baltique, mais échoua au siège de Stralsund (août 1628); une armée danoise débarquée à Wolgast fut culbutée, et le roi de Danemark signa la paix de Lubeck (12 mai 1629) qui lui rendait le Slesvig et le Holstein, mais l'obligeait à renoncer à intervenir en Allemagne. Dans l'intervalle, les fanatiques conseillers de l'empereur lui avaient fait promulguer l'*édit de restitution* (6 mars 1629) qui imposait aux protestants la restitution de tous les biens ecclésiastiques occupés par eux postérieurement à 1552. Appuyé sur l'armée de Wallenstein, l'empereur projetait, non seulement l'écrasement total des protestants, mais la transformation de l'Allemagne en une monarchie centralisée. Ces plans furent mis à néant par Gustave-Adolphe et Richelieu.

Période suédoise. Les Habsbourg d'Espagne et d'Allemagne préparaient la guerre contre la France ; dès 1627 ils avaient massé une armée impériale à Haguenau ; la succession de Mantoue avait mis aux prises en Italie Français et Impériaux (1629-30). Richelieu négocia la trêve d'Altmark (26 sept. 1629) entre la Suède et la Pologne, de manière à donner à Gustave-Adolphe la liberté d'intervenir en Allemagne. En mars 1630, les Suédois prirent l'offensive ; le corps qu'ils avaient laissé à Stralsund chassa les impériaux de l'île de Rugen ; le 4 juil. ils débarquèrent en Poméranie, s'emparèrent des bouches de l'Oder, îles d'Usedom et Wollin, ville de Stettin ; la Poméranie fut occupée par Gustave-Adolphe ; l'armée de l'empereur fut dispersée. A la même époque les électeurs allemands, assemblés en diète à Ratisbonne (juin-nov. 1630), refusaient de s'associer à la politique de Ferdinand II et lui imposaient le renvoi de son général Wallenstein (13 août). La ligue catholique reprenait la haute main, Tilly fut nommé général de l'armée impériale qui fut détruite ; la paix fut signée avec la France. Cependant le roi de Suède, auquel le traité de Bœrwald (23 janv. 1631) avait assuré un subside de la France, n'avait d'autres alliés que la ville de Magdebourg, la Hesse-Cassel et Saxe-Weimar. Tilly prit d'assaut Magdebourg (20 mai 1631) tandis que le roi de Suède, quoique vainqueur à Francfort-sur-l'Oder (avril), était arrêté par les hésitations de l'électeur de Brandebourg ; l'horreur inspirée par le sac de Magdebourg servit la cause protestante ; Gustave-Adolphe imposa un traité d'alliance au Brandebourg (juin), fit envahir la Silésie par son lieutenant Horn, restaura les ducs de Mecklembourg, battit à Burgstall un corps catholique (juillet) et força Tilly à reculer ; ce dernier ayant envahi et ravagé la Saxe, l'électeur s'allia au roi de Suède (11 sept.) ; leurs armées réunies remportèrent devant Leipzig l'éclatante victoire de Breitenfeld (17 sept. 1631) qui marqua le triomphe d'une tactique nouvelle. Tandis que les Saxons s'emparaient de Prague (15 nov.), Gustave-Adolphe traversait en vainqueur la Thuringe et la Franconie, et y agissait en con-

quérant, se faisant prêter serment, distribuant les abbayes à ses officiers; il alla tenir sa cour à Mayence, tandis que les riches contrées du Main et du Rhin n'offraient qu'une faible résistance.

Au printemps, il pénétra en Bavière, vainquit, au passage du Lech, Tilly qui fut mortellement blessé (15 avr. 1632), s'empara d'Augsbourg et de Munich. L'empereur s'était hâté de rappeler Wallenstein (déc. 1631), lequel avait chassé les Saxons de Bohême (mai 1632) et négociait avec l'électeur Jean-Georges de Saxe. Laissant en Bavière Baner et en Souabe Bernard de Saxe-Weimar, le roi de Suède marcha contre Wallenstein qui fit sa jonction avec les Bavarois et se retrancha à Nuremberg, refusant la bataille. Au bout de deux mois, et après une attaque infructueuse, Gustave-Adolphe leva son camp (8 sept.); il suivit en Saxe Wallenstein et le vainquit à Lutzen (16 nov.), mais fut tué. Bernard de Saxe-Weimar lui succéda à la tête de l'armée, le chancelier Axel Oxenstierna, à la direction politique. Ce dernier obtint des Etats des cercles de Souabe, Franconie, Haut et Bas-Rhin, le traité de Heilbronn (23 avr. 1633) par lequel ils resserraient leur alliance avec la Suède ; le 19 avr., il avait renouvelé celle avec la France. Bernard se fit créer un duché de Franconie avec les évêchés de Wurzbourg et Bamberg, dévasta la Bavière défendue par le partisan Jean de Werth et s'empara de Ratisbonne (14 nov. 1633). Sur le Haut-Rhin une autre campagne se poursuivait entre le général espagnol Feria, l'Autrichien Aldringer, d'une part, le duc de Rohan et le Suédois Horn, d'autre part. Finalement Feria ne put ni recouvrer la Lorraine occupée par les Français, ni se maintenir en Alsace, et s'en alla mourir à Munich. Quant à Wallenstein, il opérait en Saxe et en Silésie, négociant avec l'électeur de Saxe, avec les Suédois, avec la France; il battit et fit prisonnière, à Steinau, sur l'Oder, une armée suédoise (13 oct. 1633), reconquit la Lusace. Rappelé vers l'O., ses intrigues le rendirent suspect à la cour de Vienne; lorsqu'il voulut s'assurer de son armée à tout événement, on le fit égorger à Eger (25 févr. 1634). Sous le nom de l'archiduc Ferdinand, Gallas prit la direction de son armée; renforcé par les Bavarois, il reprit Ratisbonne et, après sa jonction avec une armée espagnole, gagna sur Horn et Bernard de Saxe-Weimar la bataille de Nordlingen (6 sept. 1634). La Souabe et la Franconie furent mises à feu et à sang par les bandes catholiques. Les protestants n'avaient plus d'espoir qu'en la France ; ils lui remirent Philipsbourg et toute la Haute-Alsace (6 oct. 1634) qui devint ainsi française pendant deux siècles et demi. Une alliance fut conclue à Paris le 1er nov. entre les princes protestants et la France, à laquelle on garantit la cession de l'Alsace avec Brisach, Benfeld et Constance.

Période française. La guerre fut d'abord mollement conduite par les maréchaux de La Force et Brezé qui ne purent empêcher Gallas de prendre Philipsbourg (24 janv. 1635). Les Espagnols ayant pris Trèves et emmené en captivité l'archevêque protégé de la France, celle-ci déclara solennellement la guerre à l'Espagne (19 mai). La situation de l'empereur n'en semblait pas moins améliorée; la paix préparée avec la Saxe aux conférences de Pirna (24 nov. 1634) avait été signée à Prague le 30 mai 1635; l'ajournement de l'édit de restitution décida le Brandebourg, le Mecklembourg, la Saxe-Weimar, plusieurs villes à adhérer à cette paix. Les questions intérieures allemandes passaient au second plan, et la guerre devenait tout à fait internationale. Les troupes françaises, moins endurcies que les bandes mercenaires qu'elles rencontraient, furent refoulées sur la rive gauche du Rhin par Gallas, qui campa à Dieuze en Lorraine (nov. 1635), mais ne put s'y maintenir. Les Suédois étaient rejetés au N.; mais par le comte d'Avaux, Richelieu fit négocier le traité de Stuhmsdorf (12 sept. 1635), trêve de vingt-six ans avec la Pologne; Baner, déjà victorieux à Dœmitz sur l'Elbe (1er nov.), fut renforcé par l'armée de Wrangel et Torstensson, jusque-là retenue en Livonie; ils écrasèrent les Saxons à Kipitz (17 déc.), prirent Berlin. L'argent français reconstitua une armée suédoise en Westphalie, et Bernard de Saxe-Weimar se mit à la solde de la France (traité de Saint-Germain, 27 oct. 1635). En 1636, on se battait sur toute la ligne du Rhin, en Westphalie, en Hesse, en Saxe, en Brandebourg; l'éparpillement des combattants rend impossible un récit d'ensemble; les faits essentiels furent au N. la prise de Magdebourg par les Saxons, la victoire de Baner à Wittstock (4 oct.), suivie de la prise d'Erfurt; à l'O. la double invasion de la France par la Picardie où les Espagnols prirent Corbie, bientôt repris, et par la Bourgogne où Gallas échoua devant Saint-Jean-de-Losne. En 1637, le Brandebourg s'allie à l'empereur pour enlever aux Suédois la Poméranie où ils sont serrés de près. Bernard de Weimar pille la Franche-Comté et est tenu en échec sur le Rhin par Jean de Werth. Mais en 1638, il s'empare de Rheinfelden, après avoir fait prisonniers les généraux ennemis (3 mars), de Fribourg, et, renforcé par Guébriant, défait les Bavarois à Wittenwerer (9 août), le duc de Lorraine à Tann (15 oct.), assiège et prend Brisach (17 déc.). En plein hiver, il va s'emparer de la Franche-Comté et projetait de se tailler une principauté lorsqu'une fièvre contractée à Pontarlier l'emporta (18 juil. 1639); son armée et ses conquêtes passèrent à la France et lui prêtèrent serment de fidélité. Le baron d'Oissonville administra à partir de juin 1640 l'Alsace et les villes rhénanes au nom du roi de France. Au N., les Suédois, assurés par le traité de Hambourg (6 mars 1638) de nouveaux subsides français, reprirent l'offensive. Baner refoula Gallas en Brandebourg; puis détruisit l'armée saxonne à Chemnitz (14 avr. 1639, parut devant Prague, ravagea la Bohême, la Silésie, la Moravie; tandis que le général suédois, Kœnigsmarck, terrorisait par ses incursions dévastatrices la Westphalie et la Franconie. En 1640, les Franco-Weimariens, commandés par Longueville et Guébriant, s'établissent dans la Hesse et font leur jonction avec Baner à Erfurt; leur mésintelligence les empêche d'attaquer l'armée impériale. Après une longue inaction, Baner et Guébriant se jettent en plein hiver par les monts de Thuringe et du Haut-Palatinat sur Ratisbonne, afin de suspendre la diète qui y était réunie; elle ne fut sauvée que par le dégel qui empêcha le passage du Danube (janv. 1641), et Baner succomba aux fatigues de cette campagne (20 mai). Il fut remplacé par Torstensson. Le Brandebourg s'était déclaré neutre; l'alliance franco-suédoise avait été prolongée jusqu'à la paix (29 juin), et la diète de Ratisbonne avait préparé les préliminaires de cette paix qui furent définis par elle le 9 oct.; à Hambourg eut lieu, le 25 déc., une première entente entre les envoyés de la France de la Suède et de l'empereur au sujet des conditions de ces négociations (cf. l'art. Westphalie [Traités de]).

Cependant Guébriant détruisait à Kempen une armée impériale (17 janv. 1642); Torstensson s'emparait de la Silésie, d'Olmutz, puis brusquement se portait sur Leipzig et remportait sur Piccolomini et l'archiduc Léopold l'éclatante victoire de Breitenfeld (2 nov. 1642) qui le rendit maître de la Saxe. Une tentative de Guébriant sur la Bavière fut repoussée par Mercy, et l'année suivante l'armée franco-weimarienne, dont le chef Guébriant venait de mourir, se laissa surprendre à Tuttlingen par Mercy et Werth; presque tout fut tué ou pris (24 nov. 1643). Turenne, appelé du Piémont, et Condé, appelé du Luxembourg, vinrent couvrir l'Alsace; les Bavarois de Mercy avaient pris Fribourg et s'y maintinrent malgré les assauts effroyablement meurtriers que leur livra Condé du 3 au 5 août 1644; les maréchaux français descendirent alors le Rhin et prirent Mannheim, Worms, Mayence, etc. Torstensson avait été ramené au N. par l'agression du roi de Danemark contre la Suède, il pénétra jusqu'au Jutland, puis laissant Wrangel et Horn terminer cette guerre (traité de Bromsebro, 23 août 1645, il revint au S., entraînant à sa suite les Impériaux de Gallas, les désorga-

nisa près de Magdebourg, envahit la Bohême et infligea à Jankau, près de Tabor, un désastre complet aux forces combinées de Hatzfeld, Gœtz et Werth. Vienne fut en danger, menacée à la fois par les bandes de Rakoczy et par Torstensson, mais le premier traita et le second, retardé par le siège de Brunn et malade, prit sa retraite (déc. 1645). Son successeur fut Wrangel. L'électeur de Saxe découragé avait signé une trêve qu'il fit prolonger jusqu'à la paix. Mercy, vainqueur de Turenne à Mergentheim (5 mai 1645), avait été battu et tué à Allersheim, près de Nordlingen, par Condé (3 août). Turenne reprit Trèves (18 nov. 1645) et restaura l'électeur qui vendit à la France le protectorat général de ses possessions de la r. g. du Rhin et de l'évêché de Spire. — En 1646, Wrangel, refoulé d'abord par l'archiduc Léopold et Jean de Werth en Westphalie, fit sa jonction avec Turenne à Fritzlar; ensemble ils se portèrent sur le Danube, saccageant les pays bavarois, si bien que le duc Maximilien signa la trêve d'Ulm (14 mars 1647), délaissant à son tour la cause de l'empereur, exemple suivi par les électeurs de Cologne, de Mayence et le landgrave de Darmstadt. Maximilien rompit bientôt cette trêve, quand les Français furent partis pour la Belgique, et revint à l'alliance autrichienne, espérant n'avoir à combattre que les Suédois. Wrangel, qui avait attaqué la Bohême, dut reculer jusqu'en Basse-Saxe. Turenne vint l'y joindre et ils reparurent en Bavière; l'armée catholique fut mise en déroute à Zusmarshausen (17 mai 1648) et toute la Bavière pillée et ravagée. Une crue de l'Inn arrêta les alliés dans leur marche sur Vienne. Le général suédois Kœnigsmark était en même temps entré en Bohême et avait pris la Petite-Prague, sur la r. g. de la Moldava (5 août); l'archiduc Léopold fut battu par Condé à Lens (20 août). Wrangel marchait sur la Bohême, quand on apprit que la paix avait été signée le 24 oct. 1648 (V. Westphalie [Traités de]). On en trouvera ailleurs le détail. Au terme de cette guerre de Trente ans, il n'était pas une région de l'Allemagne qui eût échappé aux horreurs d'une guerre conduite par des mercenaires effrénés. La moitié de la population avait péri : en Bohême, les deux tiers, en Thuringe (comté de Henneberg), les trois quarts. Il fallut un siècle pour le relèvement économique des villes et des campagnes, la remise en culture des sols devenus déserts. Sur ces ruines de l'Allemagne entamée par l'étranger et découpée en Etats quasi-souverains, il fallut recommencer une nouvelle vie nationale. Les conséquences politiques et internationales de la guerre de Trente ans sont exposées à l'art. consacré aux traités de Westphalie.

Bibl. : Lundorps, *Acta publica;* 2e éd., 1668-1721, 18 vol. plus 4 vol. de supplément. — Abelin, *Theatrum Europæum*, 3 vol. jusqu'en 1637, plus 18 vol. de supplément jusqu'en 1718. Ces ouvrages renferment les documents contemporains de toute nature. — V. aussi Khevenhiller, *Annales Ferdinandei*, 1578-1637, édition de Leipzig, 1721-26. — L'histoire de Schiller en 5 vol. (1791-93) a peu de valeur. — Celle de Dujarry de La Roche, *Der dreissigjæhrige Krieg*, 1851-52, 3 vol., est écrite au point de vue militaire. — Guidely, *Gesch. der dreissigjæhrigen Kriegs*, 1869-80, ne dépasse pas la période palatine. — Opel, *Der niedersæchsisch-dænische Krieg*, 1872-94, 3 vol. — Cf. la bibliographie des art. Ferdinand II et III, Gustave-Adolphe, Richelieu, Louis XIII, Philippe III, Wallenstein, etc.

TRENTE-ET-QUARANTE. Jeu de hasard qui se joue avec six jeux de 52 cartes entre un banquier et un nombre indéterminé de pontes; on place sur la table un carton noir et un rouge. Quand les enjeux sont misés, le banquier abat l'une après l'autre un certain nombre de cartes, s'arrêtant lorsque le total des points qu'elles représentent dépasse 30 sans atteindre 40; l'as compte un, les figures dix. On tire en premier lieu les cartes pour la couleur noire, puis pour la rouge; le tableau dont le point est le plus près de 31 gagne; lorsque les points des deux couleurs sont égaux, il y a refait et le banquier encaisse la moitié des enjeux quand cela se produit à 31.

TRENTE-ET-UN. Jeu de hasard qui se joue avec un jeu de 52 cartes entre un nombre indéterminé de joueurs; chacun place l'enjeu convenu dans la corbeille et reçoit deux ou trois jetons. Celui qui donne distribue à chaque joueur et à lui-même trois cartes une par une, en retournant en outre, à chaque tour, une carte pour le talon; l'as vaut onze, les figures dix. Le point le plus fort est 31, puis le brelan formé de trois cartes semblables (trois rois, trois sept, etc.), le mistigri formé du valet de trèfle avec deux cartes semblables; si un joueur a 31 d'emblée, il abat, et le joueur qui a le point le plus faible perd un jeton; sinon chaque joueur tour à tour peut échanger une de ses cartes contre une de celles, visibles, du talon; on continue ainsi jusqu'à ce qu'un joueur se déclare satisfait de son jeu ou l'échange en bloc contre les trois cartes du talon. A mesure qu'un joueur a perdu ses jetons, il quitte la partie qui se termine lorsqu'il ne reste qu'un seul joueur conservant un ou plusieurs jetons.

TRENTELS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Penne; 954 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Commerce de prunes.

TRENTEMOULT. Ile de la Loire comprise dans la com. de *Rezé* (V. ce mot).

TRENTIN (Géogr.) (V. Tirol).

TRENTON. Ville des Etats-Unis, New-Jersey, sur la r. dr. du Delaware; 73.307 hab. en 1900. Grandes fabriques de poteries, grès, porcelaine, tréfilerie, fonte, biscuits, etc. Le 25 déc. 1776, Washington y captura un corps hessois.

TRÉOGAN. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Guingamp, cant. de Maël-Carhaix; 405 hab.

TRÉOGAT. Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Plogastel-Saint-Germain; 684 hab.

TRÉON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux; 498 hab.

TRÉOUERGAT. Com. du dép. du Finistère, arr. de Brest, cant. de Ploudalmézeau; 273 hab.

TRÉPAIL. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy; 813 hab.

TRÉPAN. I. Technologie. — On désigne sous le nom de *trépan* un appareil employé dans les opérations de sondage pour désagréger des roches par rotation ou percussion. Il est également employé pour percer des trous dans le creusement des puits artésiens.

II. Chirurgie (V. Trépanation).

TRÉPANATION (Chirurg.). La trépanation est une opération chirurgicale par laquelle on fait à un os une brèche, le plus souvent arrondie, à l'aide d'un instrument particulier, le trépan. Ainsi on peut trépaner la diaphyse, l'épiphyse des os longs, les divers os plats, mais ce mot s'applique plus spécialement, dans un sens restreint, à l'opération pratiquée sur les os du crâne. C'est d'elle que nous nous occuperons seulement. L'ouverture faite aux os du crâne dans la trépanation peut d'ailleurs être faite à l'aide d'un instrument autre que le trépan, par exemple la gouge et le maillet, et on appelle aussi trépanation l'ouverture large pratiquée sur les os du crâne, de façon à détacher un véritable volet osseux.

Cette opération est indiquée dans les cas de fracture ouverte de la voûte du crâne, dans le but de désinfecter le foyer de la fracture, de relever un fragment osseux qui pique ou comprime les méninges et l'encéphale, dans les hémorragies qui viennent de la rupture des vaisseaux intracraniens et en particulier des branches de la méningée moyenne, pour atteindre des abcès intracraniens, tirant leur origine, par propagation, des inflammations des sinus de la face ou de l'oreille, et aussi dans les inflammations d'origine analogue des sinus veineux, de la dure-mère. On trépane encore pour aborder certains foyers d'inflammation chronique, producteurs souvent de symptômes épileptiformes ou de troubles nerveux du côté des organes des sens; des tumeurs, même des corps étrangers (balles), peuvent être extirpées, grâce à cette opération; enfin on a appliqué la trépanation pour remédier à certains troubles intellectuels (idiotie) qu'on a pu croire

liés à une compression de l'encéphale par une soudure trop hâtive des os du crâne. On trépane aussi, mais sans pénétrer dans le crâne, l'apophyse mastoïde dans les suppurations des cavités osseuses qu'elle renferme, et la face externe des sinus de la face dans les suppurations de ces cavités.

Dans cette opération, le point d'application de l'instrument est fixé le plus souvent par le siège de la fracture directe, quelquefois par celui de la douleur et de l'ecchymose (fractures par contre-coup), souvent par les symptômes localisés qui permettent de déterminer le point lésé de l'encéphale dont on connait d'avance la relation de position avec les différents points de la surface cranienne. On comprend l'importance de la radiographie pour établir l'existence d'un corps étranger intracranien (balle) et la place qu'il occupe.

L'opération se pratique de la façon suivante : toutes les précautions d'asepsie étant prises et le point où l'instrument doit être appliqué fixé à l'avance, on rase largement le crâne. Par une incision cruciale ou la taille d'un lambeau, on met l'os à nu en soulevant toutes les parties molles, y compris le péricrâne. On applique alors le trépan à l'arbre duquel on a laissé une longueur dépassant légèrement la scie dont on limite la hauteur à l'aide d'un curseur. On manœuvre le trépan comme un vilebrequin, et graduellement on avance en observant la sciure détachée par l'instrument, sciure d'abord blanche (table externe), puis rouge (diploé), puis de nouveau blanche (table interne). Dès que la sciure est rouge, on ne laisse plus dépasser l'arbre du trépan. On a ainsi détaché une rondelle que l'on extrait à l'aide d'une élévatoire. A ce moment, on a devant soi la dure-mère qui, normale, est animée de battements. On peut agrandir l'ouverture soit à la gouge et au maillet, soit à la pince gouge, soit en appliquant plusieurs couronnes de trépan que l'on réunit en faisant sauter les ponts qui les séparent. Doyen a inventé un appareil qui, à l'aide de trois trous de trépan, lui permet de tailler avec une scie circulaire un large volet qui donne une vue étendue sur l'encéphale. Cet appareil, fort coûteux, peut être remplacé par la scie de Gigli, formée de trois fils d'acier tressés, et qui se manœuvre comme la scie à chaine. Si le volet ainsi taillé est resté adhérent aux parties molles, il peut être réappliqué.

Comme on le comprend, l'opération de la trépanation n'est le plus souvent qu'une opération préparatoire qui permet une intervention active sur les parties plus profondes.

TRÉPANG. Nom vulgaire, commercial, de plusieurs espèces d'Holothuries, et en particulier de *Holothuria edulis* Less. (Moluques, Australie). Les Holothuries, recueillies dans l'océan Indien et le Pacifique, puis séchées, sont très recherchées en Chine, où elles passent pour un mets délicat et servent en outre d'aphrodisiaques.

TRÉPASSÉS (Baie des) (V. Finistère, t. XVII, p. 490).

TRÉPIED (Archéol.). On désignait sous le nom de trépied toute espèce d'ustensiles ou de meubles à trois pieds, surtout des tables, des sièges et des vases. Dans l'usage courant, le trépied-vase était simplement un chaudron qu'on mettait sur le feu pour faire bouillir l'eau; le trépied-siège était un tabouret, et le trépied-table une table quelconque. Mais les trépieds de luxe présentent beaucoup plus d'intérêt. On a trouvé à Pompéi plusieurs beaux spécimens de ces tables à trois pieds, en bronze ou en marbre, qui, dans les temples, supportaient des objets sacrés, ou dans les maisons riches la vaisselle de luxe : les trois pieds, ordinairement terminés en griffes d'animaux et décorés de feuilles ou de figures sculptées, soutiennent une sorte de cuvette plate ou hémisphérique. Parmi les sièges à trois pieds, rappelons seulement le célèbre trépied de Delphes, trépied sacré d'Apollon, sur lequel se plaçait la Pythie pour rendre ses oracles. Enfin, des vases de luxe à trois pieds sont très souvent mentionnés par les auteurs ou représentés sur les monuments. Ces vases, en bronze ou en métal précieux, étaient consacrés aux dieux comme offrandes, ou donnés comme prix aux vainqueurs de certains concours. Le plus connu est le trépied dit *de Platées*, trépied en or, exécuté avec la dîme du butin fait sur les Perses, et placé à Delphes devant le temple d'Apollon, pour rappeler la victoire de Platées. Il était soutenu par les têtes de trois serpents de bronze enlacés ; sur les corps de ces serpents, on grava le nom de toutes les cités qui avaient pris part à la deuxième guerre médique. Le haut du trépied a disparu depuis longtemps ; mais la base, avec les serpents et la précieuse inscription, existe encore ; c'est la *Colonne serpentine*, qui se dresse à Constantinople, sur la place At-Meïdan. Il est souvent question de trépieds analogues, véritables œuvres d'art, que l'on gardait dans les temples, ou dont l'on décorait les abords des édifices publics. A Athènes, une rue tout entière, la *rue des Trépieds*, qui contournait l'Acropole du côté de l'E. et qui conduisait au théâtre de Dionysos, était bordée de petits monuments qui contenaient ou supportaient les trépieds de bronze gagnés dans les concours des Dionysiaques par les chorèges vainqueurs. Un de ces édifices existe encore : le joli *monument de Lysicrate*, élevé en 335 avant notre ère (V. Choragiques [Monuments]. P. M.

TRÉPORT (Le) (*Ulterior portus*). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu, sur la r. g. et à l'embouchure de la Bresle ; 4.748 hab. (4.441 aggl.). Port de commerce et de pêche, dont le mouvement en 1899 fut de 168.233 tonnes, dont 85.862 aux sorties ; la flottille locale pêche le hareng. Terminus d'un chem. de fer qui, par Beauvais, vient de Paris, Le Tréport est une plage balnéaire très fréquentée, l'une des plus voisines de Paris. La ville s'allonge au pied d'une falaise de 100 m. (cf. l'art. Seine-Inférieure). — Eglise Saint-Jacques du XVI[e] siècle, avec beaux vitraux modernes. Le Tréport ne prit quelque importance qu'au moyen âge ; la ville se forma près de l'abbaye Saint-Michel fondée en 1059. — Commerce d'ivoire ; importation de bois.

TREPOT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans; 337 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

TRÉPREL. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise ; 174 hab.

TREPT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 1.722 hab.

TREPTOW. Faubourg S.-E. de *Berlin* (V. ce mot); beau parc où se tint l'exposition industrielle de 1896.

TREPTOW-an-der-Rega. Ville de Prusse, district de Stettin (Poméranie), sur la Rega, à 6 kil. de la mer Baltique; 5.997 hab. en 1895. Eglise gothique de 1303-70. Fabrication de machines agricoles et d'argenterie; tourbières.

TRERON, TRERONIDÉS (Ornith.) (V. Pigeon, t. XXVI, p. 913).

TRESA. Rivière suisse, dans le cant. du Tesin ; sort du lac de Lugano à Ponte Tresa et se jette dans le lac Majeur à Luino ; elle forme la frontière entre la Suisse et l'Italie. En 12 kil. elle descend 74 m. ; son débit moyen est de 27 m. c. par seconde.

TRÉSAGUET (Pierre-Marie-Jérôme), ingénieur français, né en 1716, mort en 1796. D'abord sous-inspecteur de la généralité de Paris, puis ingénieur en chef de la généralité de Limoges (1764), il fut promu en 1775 inspecteur général et prit sa retraite en 1796. Il a illustré son nom par les réformes qu'il a introduites, dès 1764, dans la construction et l'entretien des routes, principalement dans leur mode d'empierrement (V. Route, t. XXVIII, pp. 1086-87). Il les a exposées dans un mémoire soumis en 1775 à l'assemblée des ponts et chaussées et envoyé comme modèle à suivre à tous les ingénieurs (*Annales des ponts et chaussées*, ann. 1831). On lui doit, d'autre part, les grands travaux exécutés dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle pour la mise en état de navigabilité de la Charente, entre Cognac et Civray. L. S.

TRÉSAUVAUX. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 204 hab.

TRESBŒUF. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. du Sel; 1.600 hab.

TRESCA (Henri-Edouard), savant français, né à Dunkerque le 12 oct. 1814, mort à Paris le 21 juin 1885. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1835 et quelque temps ingénieur des ponts et chaussées, il quitta bientôt l'administration pour se consacrer exclusivement à l'étude des sciences, principalement de la mécanique appliquée. En 1851, il fut inspecteur général de l'Exposition française à Londres, en 1855 commissaire général à l'Exposition universelle de Paris. Il devint par la suite sous-secrétaire du Conservatoire des arts et métiers, professeur de mécanique industrielle à cet établissement, professeur de mécanique appliquée à l'Ecole centrale des arts et manufactures. En 1872, l'Académie des sciences de Paris, qui lui avait décerné en 1862 le grand prix de mécanique pour un remarquable *Mémoire sur l'écoulement des solides* (V. Ecoulement, t. XV, p. 515), l'élut membre de sa section de mécanique en remplacement de Combes. On doit également à Tresca : *Traité élémentaire de géométrie descriptive* (Paris, 1851; 2e éd., 1863, avec atlas); *Visite à l'Exposition universelle de Paris* (Paris, 1855), ouvrage qui eut un grand succès; *Mécanique pratique. Machines à vapeur*, en collab. avec le gén. Morin (Paris, 1863); *Cours de mécanique appliquée* (Paris, 1876), etc. L. S.

TRESCAULT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bertincourt; 584 hab.

TRESCHENU. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Châtillon; 500 hab.

TRESCKOW (Udo von), général prussien, né à Jerichow le 7 avr. 1808, mort à Stunzhain le 20 janv. 1886. Il prit part au siège de Strasbourg et commanda celui de Belfort.

TRESCKOW (Hermann von), général prussien, né à Blankenfelde le 1er mai 1818. Il fut attaché militaire à Paris (1854-56), puis, avec le rang de major général (1864), aide de camp du roi dans la campagne jusqu'en nov. 1870, où il reçut le commandement de la 17e division, avec laquelle il prit Dreux et participa aux opérations du grand-duc de Mecklembourg; il commanda le 9e corps (1873), fut promu général d'infanterie (1875) et mis à la retraite en août 1888.

TRESCLÉOUX. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. d'Orpierre; 505 hab.

TRESCŒUR ou **TRESCHEUR** (Blas.) (V. Trécheur).

TRÉSETTE. Jeu de cartes italien qui se joue à quatre avec un jeu d'hombre de 40 cartes, la plus forte étant le trois, puis deux, as, roi, dame, valet, sept, six, cinq et quatre; chaque joueur reçoit 10 cartes; le brelan compte un point, le brelan carré deux; mais le brelan de trois vaut 3 points, et celui qui a les quatre trois marque 8 points; la partie jouée, chacun relève les cartes qu'il a conservées ou prises et compte les points que forment, cette fois, non seulement les brelans, mais aussi les séquences, une séquence de même couleur (trois, deux, as, roi de pique, par exemple) valant autant de points qu'elle comporte de figures. La partie se joue en 21 points. A l'origine, celui qui avait les trois sept (*tre sette*) gagnait d'emblée. Ce jeu fut en vogue au XVIIe siècle.

TRÉSILLEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 217 hab.

TRESILLON (Mar.). Lorsqu'on veut fortement rapprocher deux cordages, on se sert d'un filin de petite dimension dont les bouts, après avoir embrassé les deux cordages, reviennent se fixer à un levier en bois permettant d'exercer un effort considérable. C'est ce qu'on appelle *trésillonner*, et le levier porte le nom de *trésillon*.

TRESLON. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 140 hab.

TRESNAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Dornes; 544 hab.

TRES FORCAS ou **TROIS-FOURCHES.** Cap de la côte N. du *Maroc* (V. ce mot).

TRES MARIAS (Iles). Groupe de quatre îles de l'océan Pacifique, à 100 kil. de la côte du Mexique, Etat de Jalisco, en face du golfe de San Blas, alignées du S.-E. au N.-O. et d'origine volcanique; la plus grande, Maria Madre, a 736 m. de haut.

TRÉSOR. I. Antiquité romaine. — Trésor public (V. Ærarium).

II. Droit romain. — On appelle trésor une chose mobilière dont le propriétaire ne peut plus être connu et qui est retrouvée enfouie ou cachée dans un autre objet, ordinairement dans la terre. Le trésor est donc une chose sans maître qu'on peut, sans léser les droits de personne, attribuer à celui qui le trouve, à l'inventeur. Telle est la solution certaine du droit classique (31, § 1, Dig. *De acq. rer. dom.*, XLI, 1, Paul). Cette attribution ne souffre aucune difficulté quand c'est le propriétaire de la chose renfermant le trésor qui fait lui-même la découverte. Il n'en est plus de même lorsque l'inventeur est un autre que le propriétaire, par exemple un ouvrier occupé à un travail de démolition ou de fouille. Une décision d'Adrien rapportée par Justinien attribue la moitié de la découverte à l'inventeur, l'autre moitié au propriétaire. G. May.

III. Ancien droit. — L'idée qui prédomine dans notre ancien droit est que le trésor appartient au souverain. C'est une idée qui se fit jour peut-être d'abord pour l'or et dont on trouve des traces dans les lois légendaires de Trode III le Pacifique, la loi de Valdemar et les lois d'Edouard en Angleterre. Lorsque la souveraineté du roi prédomina à nouveau après l'anarchie féodale, on distingua parmi les *trésors* ou *fortunes*. Il fut décidé que le roi avait droit à l'or, les barons à l'argent. C'est ce que nous disent les Etablissements de saint Louis. Avec la séparation du domaine en deux parties, et l'introduction des idées romaines, il fut fait des distinctions. Dans le cas où c'était le propriétaire du bien qui trouvait le trésor d'argent dans son fonds, il le partageait avec le haut justicier; dans le cas où c'était un simple tenancier ou un étranger qui le trouvait sur une tenure, le tiers en appartenait au haut justicier, le tiers au seigneur tréfoncier, le tiers à l'inventeur. Pour qu'un bien fût considéré comme trésor, il fallait qu'il fût caché en terre. E. Champeaux.

IV. Droit civil actuel. — Le trésor est aujourd'hui ce qu'il était dans le droit romain et dans l'ancien droit: une « chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété » (C. civ., art. 716). Pour qu'un objet constitue un trésor, les conditions suivantes sont donc nécessaires : 1° Que cet objet ait été caché ou enfoui. Donc les mines, les aérolithes, les objets trouvés à la surface de la terre ne sont pas des trésors. — 2° Que personne ne puisse justifier de sa propriété sur la chose. La preuve de cette propriété peut s'administrer par tous les moyens légaux, le propriétaire n'ayant pu, vis-à-vis de l'inventeur, se procurer une preuve par écrit (V. Preuve). — 3° Que la chose trouvée soit mobilière; car un meuble seul peut être caché. C'est pourquoi on a décidé que des mosaïques, immeubles par destination, ou des statues placées dans une niche ne sont pas des trésors. Le droit romain exigeait encore que le dépôt fût d'origine ancienne; mais cette condition, qui est irrationnelle, doit être écartée. D'autre part, le code civil paraît exiger que la chose ait été découverte par le pur effet du hasard, mais il a commis, à cet égard, une confusion entre les caractères du trésor et son attribution : on verra que si la découverte du trésor n'est pas fortuite, cette circonstance influe seulement sur la détermination des personnes auxquelles le trésor appartient. Cette définition du trésor est très importante, parce que l'attribution du trésor est réglée par la loi d'une manière arbitraire, et que, par conséquent, les solutions admises à cet égard ne peuvent être appli-

quées aux objets qui ne constituent pas des trésors : l'objet dont une personne quelconque justifie être propriétaire appartient à cette personne, l'objet qui n'a pas été caché ou enfoui appartient, par voie d'occupation, à celui qui le trouve. Quant au trésor, son attribution, si elle n'avait pas été réglée par les textes, aurait donné lieu à des controverses : le propriétaire de l'immeuble dans lequel il est trouvé pourrait le revendiquer en vertu du principe que la propriété d'un immeuble emporte la propriété du dessus et du dessous (V. Propriété) ; l'inventeur pourrait se prétendre propriétaire par voie d'occupation, et sa prétention serait plus plausible que celle du propriétaire dont le droit s'étend seulement, d'après la loi (C. civ., art. 551), à tout ce qui « s'unit et s'incorpore à la chose ». A l'exemple du droit romain, le code civil décide que le trésor appartient par moitié au propriétaire de la chose dans laquelle le trésor est trouvé et à l'inventeur.

a. L'inventeur est la personne qui a découvert le trésor, c.-à-d. l'a rendu visible en fouillant le sol ; ce n'est donc pas la personne qui la première a mis la main sur le trésor. L'inventeur a droit à la moitié du trésor, alors même qu'il posséderait l'immeuble de mauvaise foi, ou qu'il trouverait le trésor dans le cours d'un travail exécuté sur l'immeuble, conformément aux ordres du propriétaire. Mais si le propriétaire a fait exécuter des travaux dans le but spécial de découvrir un trésor, l'ouvrier qui fait cette découverte n'est pas regardé comme un inventeur ; c'est, en réalité, le propriétaire qui est l'inventeur, puisque l'ouvrier agit sous sa direction ; d'ailleurs, en pareil cas, la découverte n'a pas lieu par le pur effet du hasard, et c'est seulement en cas de découverte fortuite que la loi donne la moitié du trésor à la personne qui l'a mis au jour. De même la personne, autre que le propriétaire, qui cherche et découvre un trésor n'y a aucun droit ; et cela est exact même si cette personne était possesseur, usufruitier, locataire de l'immeuble. Mais l'inventeur ne perdrait pas son droit à la moitié du trésor par cela seul qu'il aurait essayé de cacher le trésor pour se l'approprier en totalité. La solution contraire du droit romain et de l'ancien droit ne peut être aujourd'hui admise en l'absence d'un texte.

b. C'est au propriétaire de la chose où le trésor est trouvé que la loi attribue la seconde moitié de ce trésor ; le trésor, comme on l'a vu, lui appartient même en totalité s'il justifie en être propriétaire (c.-à-d. si le trésor a été enfoui par lui-même ou par une personne dont il est héritier), s'il est inventeur du trésor, s'il en a ordonné la recherche et enfin si l'invention du trésor n'est pas fortuite.

Comme le propriétaire a droit à la moitié ou à la totalité du trésor à titre d'accessoire du sol (V. ci-dessus), c'est au nu propriétaire et non pas à l'usufruitier, c'est au propriétaire et non pas au possesseur, au bailleur et non pas au preneur que l'attribution est faite. De même, le propriétaire ne doit pas compte du trésor à son vendeur ; toutefois, si son acquisition est annulée ou résolue, il restituera le trésor, comme tous les accessoires de la chose, au vendeur. Le fondement de l'attribution faite au propriétaire produit également ses effets dans les rapports du propriétaire avec les tiers. Ainsi sa part du trésor tombe dans la communauté légale qui existe entre lui et son conjoint ; les seuls meubles qui ne tombent pas dans la communauté légale sont les meubles extraits de l'immeuble et qui en font partie, tels que les produits miniers, etc. (V. Communauté) ; le trésor, bien qu'étant l'accessoire de l'immeuble, n'en est pas extrait. Cependant, cette solution est très discutée. De même les créanciers ayant hypothèque sur le fonds ne peuvent exercer leur droit hypothécaire sur le trésor, qui ne fait point partie de l'immeuble. Albert Wahl.

V. Histoire et administration financière. — Trésor public. — C'est l'organisme central de nos finances où viennent s'accumuler toutes les ressources provenant du budget des recettes, et d'où elles ressortent pour l'acquittement des dépenses publiques. Mais on a mieux défini le rôle du Trésor en disant qu'il était un banquier, ce banquier absolument nécessaire à l'Etat pour assurer les services budgétaires et extra-budgétaires et lui prêtant, lorsqu'il en a besoin, les fonds provenant, soit d'excédents budgétaires, soit d'emprunts, de dépôts ou de recettes extraordinaires tirés de la dette flottante. Dans la première période de l'ancien régime une pareille définition n'eût pas été juste. Le Trésor public n'était alors autre chose que le Trésor du roi. Mais à partir de Philippe-Auguste et surtout de Louis IX, le Trésor constitua un service public. Les baillis et les sénéchaux chargés de recueillir les produits du domaine royal en faisaient à Paris trois remises annuelles. Les fonds étaient déposés au Temple. Philippe le Bel créa la Chambre des comptes, chargée de contrôler les opérations du Trésor (V. Chambre des comptes). Il y eut deux Trésors, celui du Temple, réglant les frais des maisons royales, les dettes courantes, les aumônes, les cadeaux et payant les traitements d'un certain nombre d'agents financiers et du Parlement ; celui du Louvre, réglant les dépenses nécessitées par les guerres et les affaires extérieures et les dettes arriérées. Le Trésor du Temple centralisait les revenus ordinaires ; le Trésor du Louvre, les ressources extraordinaires. Ces deux administrations se fondirent bientôt en une seule, confiée à la gestion des « trésoriers de l'hôtel du roi ». Et peu à peu cette administration se dégage de celle du domaine. François I[er] réunit de nouveau le Trésor de la couronne à celui de l'Etat : il développa dans une large mesure le système des emprunts qui allaient donner au Trésor son caractère de banquier. Sous Louis XIV, et grâce à Colbert, il y eut une réorganisation complète (1661). Un garde du Trésor centralisa tous les produits nets autrefois recueillis par les trésoriers de l'épargne : la création de la Caisse des emprunts élargit la base des opérations de trésorerie en drainant des ressources considérables (V. Caisse des emprunts). Seulement, il se trouva que cette facilité de recourir au crédit, excellente en soi lorsqu'elle est bien employée et sévèrement contrôlée, ouvrit la porte aux dépenses les plus inconsidérées, et que, surtout sous Louis XV et l'abbé Terray, le Trésor fut acculé à une véritable banqueroute. Il en était tombé à l'expédient de la loterie pour se procurer des fonds. Les trop fameux plans financiers de Law portèrent le dernier coup au Trésor royal. Turgot puis Necker firent des prodiges pour enrayer le mal. Ce fut en vain. Aussi, nomma-t-on, en 1788, une commission dont les travaux, vivement poussés par des spécialistes, aboutirent au règlement du 30 mai 1788, qui, pour la première fois, créait vraiment le Trésor. Le Trésor fut composé d'une caisse centrale, administrée par cinq administrateurs ayant sous leurs ordres les payeurs provinciaux. Chacun de ces administrateurs dirigea un service : la caisse générale ; — le paiement des intérêts de la dette et le remboursement des effets royaux ; — les dépenses de la guerre ; — les dépenses de la marine et des colonies ; — enfin les dépenses des maisons royales et les dépenses diverses. Mais ce système n'eut guère le temps de fonctionner ; à peine la Révolution s'était-elle produite que l'Assemblée nationale prit en main la direction des finances : la malversation des deniers publics ayant été une de ses principales causes (V. Caisse centrale du Trésor). L'assemblée institua une *Caisse de l'extraordinaire* (V. ce mot et Assignat) qui émit cette excessive quantité d'assignats, seule ressource du Trésor en ces moments troublés. Elle réorganisa l'administration des finances en en séparant celle du Trésor (V. Finances [Ministère des]) ; elle chercha à organiser une comptabilité sévère (V. Comptabilité publique). Mais le désordre continuant sous la pression des événements, on alla jusqu'à instituer un tribunal et un jury de comptabilité (loi du 19 vendémiaire an II). On trouvera dans l'art. Finances et dans l'art.

Caisse centrale tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur les multiples transformations que subit, sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, l'administration du Trésor public. La législation fondamentale, œuvre du baron Louis, qui créa les bons du Trésor, et de Corvetto, est contenue dans les ordonnances des 14 sept. 1822 et 31 mai 1838, sur lesquelles n'ont guère innové le grand décret du 31 mai 1862 et les quelques modifications ultérieures.

Il reste à donner quelques brefs détails sur l'organisation actuelle du Trésor et les opérations qu'il effectue. En fait, c'est le ministre des finances qui est le chef du Trésor. Il exerce cette importante partie de ses attributions avec l'aide des directions de son administration centrale, savoir, la direction du mouvement général des fonds (V. Finances), la direction générale de la comptabilité publique (V. Finances et Comptabilité), la direction de la dette inscrite (V. Finances et Dette publique), la caisse centrale (V. Caisse centrale du Trésor public), le contrôle central (V. Comptabilité) et par deux agents : le payeur central de la dette publique (V. Dette) et l'*agent judiciaire du Trésor* (V. ce mot), ce dernier dirigeant tout le contentieux. Dans les départements, le ministre est représenté, au point de vue du service de la trésorerie, par des trésoriers-payeurs généraux (V. Trésorier), ayant eux-mêmes sous leurs ordres et sous leur responsabilité directe des receveurs particuliers des finances (V. Receveur) et des percepteurs (V. Percepteur). Dans la Seine, il n'y a pas de trésorier-payeur général ni de receveurs particuliers, mais une recette centrale qui dirige les receveurs-percepteurs de Paris, les percepteurs-receveurs municipaux de la banlieue, le receveur des amendes et des condamnations pécuniaires et le receveur des droits universitaires, agent comptable des facultés. On a donné des renseignements sur ces fonctionnaires à chacune des rubriques spéciales. Quant aux payeurs, on comprend plus spécialement sous ce nom les trésoriers-payeurs d'Algérie et de Cochinchine, les trésoriers-payeurs des colonies et les payeurs aux armées. En Algérie, il y a 3 trésoriers payeurs résidant à Alger, Constantine, Oran ; ils sont assistés par des payeurs particuliers, des payeurs adjoints et des commis de trésorerie résidant dans les principales villes de chaque province. Les trésoriers-payeurs sont nommés par décret du président de la République ; ils sont divisés en 2 classes, la 1re comportant un traitement de 12.000 fr., la 2e un traitement de 10.000 fr. Ces traitements sont augmentés par des indemnités de frais de bureau et de remises sur les affaires que ces fonctionnaires effectuent. Ils doivent verser un cautionnement. Les payeurs particuliers sont divisés en 3 classes (de 5.000 à 7.000 fr.), les payeurs adjoints en 3 classes (de 3.000 à 4.500 fr.), les commis de trésorerie en 5 classes (de 1.800 à 2.700 fr.). Ces agents sont nommés par le ministre des finances.

En Indo-Chine, il y a un trésorier-payeur résidant à Saïgon ; il étend son autorité sur le payeur chef du protectorat du Cambodge et sur le payeur chef du protectorat de l'Annam et du Tonkin. En ce qui concerne les autres colonies, il y a un trésorier-payeur à la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane, le Sénégal, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Nossi-Bé, Taïti, Inde, Congo, Nouvelle-Calédonie, Obock, Rivières du Sud, Soudan français, Madagascar. Les traitements de ces agents varient de 4.000 à 10.000 fr. et sont augmentés par diverses remises. Les payeurs aux armées, qui effectuent à la fois le service de trésorerie et le service postal, sont des payeurs généraux, des payeurs principaux, des payeurs particuliers, des payeurs adjoints, des commis de trésorerie. Ces agents relèvent à la fois du ministre des finances et du ministre de la guerre. Ils sont des employés, soit des finances, soit des postes, qui comptent normalement parmi le personnel de l'administration à laquelle ils appartiennent respectivement et qui reçoivent des suppléments de traitements lorsqu'ils sont mobilisés ou qu'ils sont appelés à participer aux grandes manœuvres (V. ci-après Trésorerie, § *Administration militaire*).

Les opérations du Trésor ressemblent beaucoup, nous l'avons dit, à celles d'un banquier (V. Actif du Trésor). Ainsi il possède un portefeuille, un dépôt de titres, reçoit des obligations des agents des contributions directes, des traites de douanes, de coupes de bois, d'octrois de mer, fait encaisser les effets sur Paris par la Banque de France où il existe, comme on sait, un compte courant du Trésor (V. Banque de France), poursuit ses débiteurs par l'entremise d'huissiers, etc. Il publie chaque année, à la date du 1er janv., un compte de trésorerie, faisant connaître la situation des valeurs à cette date ; le résumé des opérations de l'année en recette et en dépense, et enfin le résultat final au 31 déc. suivant avec l'encaisse du comptable. Mais le Trésor accomplit aussi des opérations budgétaires, c.-à-d. qu'il exécute pratiquement les injonctions de la loi de finances et des lois de crédits supplémentaires, encaissant les revenus de l'Etat et acquittant les dépenses de tous les ministères. Enfin il emprunte des fonds pour satisfaire au service de la dette flottante. Les valeurs créées par lui dans ce but sont : les *Bons du Trésor* (V. ce mot), les obligations à court et à long terme (V. Dette), les certificats provisoires d'emprunt (V. Certificat), les traites et mandats (V. Mandat), valeurs représentatives de numéraire, sortes de billets à ordre endossables qui sont destinés à faciliter les transmissions de fonds entre la métropole et les colonies ; les bons de monnaie (V. Bon), les annuités diverses. Toutes ces valeurs sont émises par le caissier central du Trésor public (V. Caisse). On se rendra un compte exact de l'importance des multiples opérations de notre trésorerie en consultant le résumé suivant relatif à l'année 1900 :

RECETTES

Services spéciaux du Trésor (cautionnements, avances aux colonies, prêts à l'industrie, fonds de concours, avances pour garanties d'intérêt, contributions directes, prélèvements sur le pari mutuel, avances de la Banque de France, émission d'obligations à court terme, c/c Caisses des dépôts et consignations, rentes 3 %, obligations amortissables, obligations à court terme, etc.)	768.359.486f 15
Recettes et augmentation des créances passives (bons du Trésor, traites et mandats, c/c des correspondants), etc.	24.247.938.370 93
Recettes en atténuation des créances actives (avances pour divers services, créances administratives, créances litigieuses)	494.397.596 08
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (fonds reçus)	10.839.272.802 85
Total de la recette	16.349.968.256 10
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janv. 1900 :	
Numéraire	462.668.552 46
Portefeuille	1.565.979.011 23
	2.028.647.563 69

DÉPENSES

Services spéciaux du Trésor (cautionnements, services de l'Algérie et des colonies, fonds de concours, contributions directes, avances de la Banque de France, perfectionnement du matériel d'armement, obligations à court terme, etc.)	711.647.357f 40
Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	2.241.470 70
A reporter	713.888.828 10

Report..............	713.888.828 10
Payement en atténuations de créances passives (bons du Trésor, annuités remises à la Caisse des dépôts et consignations, services publics, comptes divers, correspondants, fonds des comptables des finances, etc.).	24.163.858.580 66
Payements en augmentation des créances actives (avances, créances, comptables en débet, etc.).................	562.435.915 28
Mouvement de fonds entre les comptables des finances (fonds envoyés)..................	10.819.560.059 43
Total général.........	36.259.743.383 47
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janv. 1901 :	
Numéraire.............	439.031.285 12
Effets à recevoir.......	1.647.286.723 35
	2.086.318.008 47

Les règles du contentieux, en ce qui concerne le Trésor, sont spéciales et très importantes, mais notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans ce détail. On trouvera, si besoin est, toutes les indications utiles dans l'ouvrage de Dumesnil cité dans la bibliographie. R. S.

CHAMBRE DU TRÉSOR (V. CHAMBRE, t. X, p. 381).

VI. Théologie. — TRÉSORS DE L'ÉGLISE (V. COMMUNION DES SAINTS et INDULGENCE).

VII. Ordres. — ORDRE DU TRÉSOR SACRÉ. — Institué le 5 janv. 1888 par le mikado Mutsuhito, il comprend cinq classes : grands croix, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers. Ruban bleu à double liséré rose.

BIBL. : HISTOIRE ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE. — JOSAT, *le Ministère des finances* ; Paris, 1882, gr. in-8. — LEROY-BEAULIEU, *Traité de la science des finances*; Paris, 1883, 2 vol. in-8. — STOURM, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution* ; Paris, 1885, in-8. — *Tableau de la dette publique et des misères du Trésor* ; Paris, 1842, in-8. — *Comptes généraux du Trésor public*, an X-1811, 8 vol. in-4. — *Compte général de l'administration des finances*, 1824-1901. — DUMESNIL, *Traité de la législation spéciale du Trésor public en matière contentieuse* ; Paris, 1846, gr. in-8; 3e éd. par G. Pallain.

TRÉSORERIE. I. Finances (V. TRÉSOR PUBLIC).

II. Administration militaire. — SERVICE DE LA TRÉSORERIE EN TEMPS DE PAIX (V. COMPTABILITÉ MILITAIRE, t. XII, p. 252, CONSEIL D'ADMINISTRATION, t. XII, p. 465, et TRÉSORIER).

SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES POSTES AUX ARMÉES. — Prévu par la loi du 13 mars 1875 et réglé tant par les décrets des 24 mars 1877, 15 nov. 1894 et 28 mai 1895 (art. 13), que par les instructions ministérielles des 12 déc. 1887, 28 août 1889, 1er et 15 mars 1891, ce service ne fonctionne qu'en campagne. Il a un double objet : 1° opérer toutes les recettes provenant du Trésor public ou faites pour le compte de l'Etat, acquitter toutes les dépenses régulièrement ordonnancées au titre des corps de troupe ou des services spéciaux, faire, pour le compte de la Caisse des dépôts et consignations et de la Légion d'honneur, toutes recettes et dépenses les concernant; 2° exécuter le service des postes (transport des fonds et de la correspondance) entre la zone de l'arrière et les troupes en opérations. Il relève, en ce qui concerne le personnel, l'alimentation des caisses, la comptabilité et la partie professionnelle ou technique, du ministre des finances, mais il est placé, pour tout ce qui a trait à sa direction générale, à la discipline, aux ordres de route, de station, d'emplacement des caisses et des bureaux, à l'expédition et à la sûreté des courriers, sous les ordres directs du commandement. Il comprend : 1° des *payeurs généraux*, qui sont nommés par décrets, sur la proposition du ministre des finances, et qui, seuls, sont comptables envers le Trésor et justiciables de la Cour des comptes; 2° des *payeurs principaux* et des *payeurs particuliers*, qui sont les préposés des payeurs généraux et qui agissent pour le compte et sous la responsabilité de ceux-ci; 3° des agents (*payeurs adjoints* et *commis de trésorerie*) et des sous-agents (*gardiens de caisse* ou *de bureau*), chargés, sous l'autorité des payeurs principaux et particuliers, des détails d'exécution. Les payeurs, les commis et les sous-agents sont nommés par arrêtés du ministre des finances. A chaque quartier général d'armée est placé un payeur général, chef du service de la trésorerie et des postes, à chaque corps d'armée ainsi qu'à chaque direction d'étapes un payeur principal, à chaque division d'infanterie ou de cavalerie un payeur particulier. Le nombre des agents et sous-agents est déterminé, de concert, par les ministres de la guerre et des finances, qui pourvoient, d'accord également, à l'organisation des bureaux et des caisses nécessaires. En principe, les payeurs et les caisses suivent, sauf ordre contraire du général commandant, le mouvement des quartiers généraux, commandements ou services auxquels ils sont rattachés. Toutes les recettes en numéraire, quelles qu'en soient la nature et l'origine, s'effectuent, aux armées, à la diligence des payeurs, en vertu des ordres émanés du commandant en chef et notifiés par l'intendant militaire. Elles sont constatées par des procès-verbaux que dressent les fonctionnaires de l'intendance. Le payeur général de chaque armée est, d'ailleurs, suppléé, en ce qui concerne la comptabilité et la direction de son service, par un *bureau central*, à la tête duquel est placé un payeur principal et dont le siège demeure toujours en deçà du théâtre des opérations. Quant au service postal, il continue d'être assuré jusqu'aux stations têtes d'étapes de guerre par l'administration des postes et télégraphes avec ses propres ressources. Celle-ci établit, en conséquence, à chacune de ces stations, sous la dénomination de *bureau frontière*, un bureau qui échange, avec celui des bureaux du service d'étapes de la trésorerie d'armée fonctionnant dans la même localité, toutes les correspondances originaires ou à destination de l'armée ou des corps d'armée que ledit bureau d'étapes est appelé à desservir. Au delà, le service postal est confié exclusivement au service de la trésorerie et des postes, et ce sont ses courriers qui exécutent, d'après les instructions du payeur général, les transports entre les bureaux d'étapes et les bureaux d'armée. Les payeurs aux armées remplissent, d'autre part, les fonctions de préposés des domaines dans les opérations relatives aux ventes qui exigent l'intervention de ces agents. Le personnel de la trésorerie et des postes aux armées est recruté dans les divers services et administrations ressortissant au ministère des finances. Il est pris tant parmi les fonctionnaires et agents appartenant à la réserve et à l'armée territoriale que parmi ceux qui, n'étant soumis à aucune obligation militaire, prennent l'engagement de se tenir, pendant trois ans, à la disposition du ministre des finances pour ce service. Il peut être appelé, en temps de paix, à participer à des marches, manœuvres et opérations d'ensemble. Il n'existe aucune assimilation entre sa hiérarchie propre et les grades de l'armée. L'*Annuaire militaire* de 1901 comprend, dans ses listes nominatives : 9 payeurs généraux (2 de 1re cl., 7 de 2 cl.), 56 payeurs principaux (16 de 1re cl., 15 de 2e cl., 25 de 3e cl.), 146 payeurs particuliers (48 de 1re cl., 47 de 2e cl., 51 de 3e cl.), 348 payeurs adjoints (168 de 1re cl., 180 de 2e cl.), 476 commis de trésorerie (198 de 1re cl., 207 de 2e cl., 79 de 3e cl.), soit, au total, 1.035 payeurs et commis, ayant rang d'officier.

SERVICE DE LA TRÉSORERIE DANS LES PLACES DE GUERRE. — Il est réglé par les art. 205 à 214 du décret du 4 oct. 1891 (service des places). Dans les places fortes qui possèdent un comptable du Trésor, celui-ci assure, avant comme après la déclaration de l'état de siège, le service de la trésorerie. Là où il n'en existe pas et où il n'est

pas possible d'en détacher un pour la durée de la guerre, le gouverneur désigne à l'avance un officier pour en faire les fonctions. Celui-ci assure les paiements pour tous les services budgétaires, tient écritures régulières de ses recettes et dépenses et concourt aux ventes de chevaux, de matériel et d'objets provenant de prises sur l'ennemi, ainsi qu'à toutes autres opérations rentrant, d'une façon générale, dans les attributions des payeurs aux armées. Dès la déclaration de l'état de guerre ou de siège, le gouverneur est investi, concurremment avec les agents supérieurs de l'administration des finances, du droit de contrôle sur l'encaisse du comptable du Trésor. Il ouvre aux ordonnateurs secondaires les crédits nécessaires à l'entretien des troupes et à la défense de la place. Les fonds dits de *réserve de siège* qui sont présumés indispensables pour assurer au cas d'investissement et pendant toute sa durée ce double service sont mis, aussitôt la mobilisation, à sa disposition. Il n'y est fait appel toutefois que lorsque l'investissement s'est réalisé. Jusque-là, la caisse du comptable du Trésor s'alimente suivant les règles habituelles. Si le fonds de réserve se trouve devenir insuffisant, le gouverneur prend des arrêtés pour la création de bons de caisse tenant lieu de numéraire. Dans les forts isolés, les gouverneurs ont, pour le service de la trésorerie, les mêmes droits et les mêmes attributions que les gouverneurs des places fortes. L. S.

TRÉSORIER. I. Histoire financière. — Le trésorier a d'abord été l'administrateur des revenus du roi, ou, plus exactement, l'administrateur du domaine royal. Au moyen âge, ses fonctions étaient partagées par le *bouteiller* (V. ce mot) et le *chancelier* (V. Chancellerie), assistés des prévôts et vicomtes. Après Louis IX, le chef du trésor s'appelle receveur ; il centralise les opérations financières des baillis et des sénéchaux. Sous Philippe le Bel, il se nomme *surintendant* (V. ce mot). On trouve ensuite des trésoriers de l'hôtel du roi, qui rendent compte de leur gestion tous les six mois. Sous Charles VI et Charles VII, un receveur général dirige toute l'administration du trésor royal ; il a sous ses ordres les receveurs, les trésoriers du domaine. De grands officiers royaux administrent certaines caisses, ce sont l'*argentier* (V. ce mot), le trésorier des guerres, le grand maître de l'artillerie, le garde des coffres. L'argentier du roi, Jacques Cœur, se distingua, comme on sait, par des plans très curieux de réformes financières et fiscales. François Ier institue 4 trésoriers de l'épargne, assistés de 16 receveurs généraux. Ces agents remplacent le receveur général et les baillis et sénéchaux. Henri II nomme 16 trésoriers, 16 receveurs généraux et 16 contrôleurs généraux, et adjoint à leurs attributions la surintendance des domaines, la direction des tailles, aides, gabelles. Henri III réunit de nouveau les fonctions des receveurs généraux à celles des trésoriers. Il y eut par généralité 5, puis 10, puis (sous Charles IX) 17 trésoriers généraux. Un *surintendant* des finances (V. ce mot) dirige tout le service. Cette organisation persiste sans grands changements jusqu'à Louis XIV. Colbert remplace les trésoriers de l'épargne par un garde du Trésor, surveillé par un contrôleur général. Les gardes du Trésor persistent jusqu'à la Révolution. Depuis 1789, le Trésor est administré par des commissaires de la trésorerie, assistés par 4 payeurs principaux et des receveurs. En 1792, les 4 payeurs principaux furent remplacés par un payeur général à Paris et un payeur général établi dans chaque province. En 1795, 5 commissaires dirigèrent la trésorerie nationale. La constitution de l'an VIII la mit sous la direction d'un conseiller d'Etat, chef de Trésor, assisté de 2 administrateurs. En 1801, il y eut un ministre spécial du Trésor public assisté de 4 payeurs généraux ; les attributions de ce ministre se confondirent avec celles du ministre des finances en 1814 et 1815 (V. Finances). La Restauration institua les payeurs généraux ou trésoriers payeurs-généraux (V. ci-dessous). Aujourd'hui, le trésorier ou chef du Trésor est le ministre des finances.

Trésoriers-payeurs généraux. — Le service du *Trésor* (V. ce mot) est assuré dans chaque département par un trésorier-payeur général. Ces agents ont remplacé, en 1865 (21 nov.), à la fois les receveurs généraux chargés du recouvrement des impôts et les payeurs généraux chargés d'acquitter les dépenses publiques. En tant que représentant du chef du Trésor dans le département, le trésorier-payeur général a sous ses ordres les receveurs particuliers des finances et les percepteurs. Il est même responsable de leur gestion. Il encaisse et centralise les produits des contributions directes, des taxes assimilées et d'un certain nombre de revenus publics ; les recettes effectuées par les receveurs des régies financières ; les sommes versées par les communes et établissements publics et qui doivent figurer au compte courant du Trésor ; les sommes qui doivent entrer dans les caisses de la Caisse des dépôts et consignations, de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie nationale, de la Caisse des invalides de la marine et autres établissements analogues, et opère aussi les recouvrements du caissier-payeur central du Trésor et du payeur central de la dette publique. D'autre part, il acquitte les dépenses publiques, effectue les paiements pour le caissier-payeur central du Trésor et le payeur central de la dette publique, subventionne quand besoin est les receveurs des régies financières ; paye les sommes nécessaires pour la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse des invalides de la marine, la Légion d'honneur, etc. Enfin, il exécute pour les particuliers de son ressort un certain nombre d'opérations de banque, notamment les négociations relatives aux rentes sur l'Etat ; ces opérations sont engagées sous sa responsabilité personnelle. Par ailleurs, le trésorier-payeur général assure l'exécution du budget départemental, perçoit les recettes, legs, donations, etc., assure la rentrée des revenus, acquitte les dépenses et dresse de toutes ces opérations un compte spécial pour chaque exercice ; compte soumis au conseil général, puis à la Cour des comptes. Les trésoriers-payeurs généraux faisaient jadis de très importantes avances à l'Etat, soit directement sur leur fortune personnelle, soit indirectement grâce aux dépôts que les particuliers leur confiaient. Ils recevaient naturellement de ce fait des remises convenables. La Banque de France, grâce à l'établissement de ses succursales départementales, leur a enlevé toute une partie de leur service. Maintenant, leurs avances au Trésor ne consistent plus que dans ce qu'on appelle les fonds particuliers, c.-à-d. les fonds de roulement qui leur appartiennent et les capitaux qui leur sont confiés en compte courant par les particuliers ou qui proviennent des négociations sur les valeurs françaises qu'ils font pour le compte des particuliers. Sur ces avances il ne leur est alloué qu'une bonification de 2 °/₀. Les trésoriers-payeurs généraux, présentés par le ministre des finances et sans condition de services antérieurs, sont nommés par décret du président de la République. Ils sont divisés en cinq classes : la première comportant 5 trésoriers à 25.000 fr., la seconde 22 à 20.000 fr., la troisième 20 à 16.000 fr., la quatrième 20 à 14.000 fr., la cinquième 20 à 12.000 fr. A ces traitements viennent s'ajouter des remises accordées par la Caisse des dépôts et consignations pour les services qu'ils lui rendent, des remises sur les coupes extraordinaires des bois communaux, des commissions payées par le Crédit foncier et la Ville de Paris pour la négociation de leurs titres, etc. Ils subissent sur ces traitements et annexes la retenue pour pension. Ils doivent verser des cautionnements représentant huit fois le montant de leurs émoluments soumis à la retenue pour pension, lorsque ces émoluments ne dépassent pas 25.000 fr., et douze fois la portion excédant 25.000 fr. Ils doivent posséder, en propre au moins, la moitié de leur cautionnement. Leurs frais de bureau et de personnel sont payés par l'Etat par voie d'abonnement. Ils sont autorisés à avoir des fondés de pouvoir permanents. R. S.

II. **Administration militaire**. — Capitaine trésorier. — Le capitaine trésorier est l'officier comptable du régiment. Membre et secrétaire du conseil d'administration du corps (V. Conseil, t. XII, p. 465), il établit les états de solde à percevoir, les soumet à la signature du conseil, en touche, après ordonnancement par le sous-intendant militaire, le montant chez le payeur, acquitte les diverses dépenses prévues par les règlements ou autorisées par le conseil et remet notamment, tous les cinq jours, aux commandants des compagnies, escadrons ou batteries, le prêt de la troupe. Il est aussi archiviste du corps. Dans la cavalerie, il cumule les fonctions de trésorier et d'officier d'habillement. Les capitaines trésoriers sont pris, d'ordinaire, parmi les officiers de même grade devenus peu aptes au service actif et paraissant pouvoir, au contraire, remplir utilement cet emploi. Ils peuvent y être maintenus après leur admission à la retraite et jusqu'à l'âge de soixante ans. Dans les bataillons formant corps, un lieutenant, le *lieutenant trésorier*, remplit les mêmes fonctions que le capitaine trésorier dans un régiment.

Lieutenant adjoint au trésorier. — Le capitaine trésorier a sous ses ordres, pour l'aider et, le cas échéant, le remplacer, un officier du grade de lieutenant. Cet officier remplit, lorsque le régiment est fractionné, les fonctions de trésorier à la portion principale, sous le titre d'*officier payeur*, tandis que le capitaine trésorier reste à la portion centrale. L. S.

Bibl. : Histoire financière. — G. de Roquette-Buisson, *Etudes sur l'organisation des Trésoreries générales*; Paris, 1901, in-8.

TRESPOUX-Rassiels. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (S.) de Cahors ; 512 hab.

TRESQUES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cère ; 823 hab.

TRESSAILLURE (Céram.) (V. Céramique, t. IX, p. 1188).

TRESSAINT. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (E.) de Dinan ; 376 hab.

TRESSAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac ; 507 hab.

TRESSAN (Louis-Elisabeth de La Vergne, comte de), littérateur français, né au Mans en 1705, mort à Paris en 1783. Il fit ses études au collège de La Flèche, puis au collège Louis-le-Grand et les acheva aux Tuileries où il devint le compagnon et l'ami du jeune Louis XV. Il entra très jeune dans la société de Fontenelle et s'y lia avec Chaulieu, Gentil-Bernard et Voltaire. Destiné d'abord à la diplomatie, il suivit en Italie de Bissy. Mais, en 1733, après la mort de sa mère, il fit campagne sous les ordres du maréchal de Berwick et fut blessé au siège de Philisbourg ; il prit part encore, en 1744, à la campagne de Flandre et assista à la bataille de Fontenoy ; en 1747, il fut nommé lieutenant général, enfin, en 1752, il devint grand maréchal de la petite cour du roi Stanislas à Lunéville. Il organisa alors l'Académie de Nancy et y prononça le discours d'inauguration. Ce fut à l'occasion d'un discours prononcé dans la même Académie que le P. Menoux l'accusa d'être philosophe et hérétique. En 1766, après la mort du roi Stanislas, Tressan se retira à Franconville, dans la vallée de Montmorency, et c'est alors qu'il se mit à publier les extraits de nos vieux romans qui l'ont rendu célèbre. Ses traductions de romans italiens furent en général moins bien accueillies. Il remplaça pourtant Condillac à l'Académie française en 1781. Son œuvre comprend des épigrammes, des discours, des mémoires, des portraits, des éloges, un *Essai sur le fluide électrique* (1786) et surtout des romans italiens traduits, entre autres : *le Roland furieux* (1780), et des adaptations des vieux romans français, entre autres : *Tristan de Léonois*, *Jehan de Saintré* et *Gérard de Nevers*. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1823, à Paris.

Bibl. : Condorcet, *Eloges*. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. IV.

TRESSANDANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 71 hab.

TRESSÉ. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Combourg ; 428 hab.

TRESSE. I. Industrie. — La tresse est un tissu employé surtout dans la passementerie et à la bordure des vêtements. Semblable au lacet, mais beaucoup plus serrée, elle se fabrique dans les mêmes usines et sur les mêmes métiers, qu'on munit de deux tiges de fer recourbées, placées sur le devant, et sur lesquelles les mailles glissent pour tomber juste au point où se forme la tresse, absolument comme elles tombent des aiguilles à tricoter. Il se fait actuellement trois fois plus de tresse que de lacet, quoique le premier de ces tissus ait une origine beaucoup plus récente : son apparition ne remonte, en effet, qu'au milieu du xixe siècle. Saint-Etienne est le grand centre, en France, de la fabrication de la tresse, et on en distingue de quatre sortes : la tresse organsin, la tresse alpaga, la tresse mohair, la tresse cachemire.

Une autre sorte de tresse, différente de la précédente par la matière et par la fabrication, est la *tresse de paille*, qui sert surtout à la confection des *chapeaux* et des *nattes* (V. ces deux mots). On fait, aux mêmes fins, des tresses de jute, d'écorce, de bois blanc, En France, Sept-Fonds et Grenoble fabriquent beaucoup de tresse de paille. Mais cette industrie est surtout très développée en Chine, au Japon, en Belgique (vallée du Geer), en Italie (Toscane et Modénais), en Suisse, et nos exportations n'atteignent pas le tiers de nos importations (export. en 1900, 4 millions de fr., import. 14 millions de fr.). La Belgique nous fournit plus particulièrement les qualités grossières pour paillassons ; la Chine, le Japon, l'Italie la Suisse, les qualités plus fines pour chapellerie.

II. Coiffure (V. Coiffure, *passim*).

III. Architecture. — Ornement peint ou sculpté, décorant des surfaces ou des moulures planes ou convexes, comme des bandeaux ou des tores, et tantôt simple, tantôt double et même triple et quadruple : l'usage des tresses, datant de l'antiquité et continué dans l'art roman, se perpétue dans l'architecture moderne.

TRESSERRE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir ; 507 hab.

TRESSERVE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains ; 660 hab.

TRESSES. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Carbon-Blanc ; 764 hab.

TRESSIGNAUX. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lanvollon ; 755 hab.

TRESSIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy ; 553 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

TRESSON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Bouloire ; 1.108 hab.

TRETEAU. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Jaligny ; 1.114 hab.

TRÉTOIRE (La). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais ; 424 hab.

TRETS (*Trittia*). Ch.-l. de cant. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix ; 2.518 hab. Stat. de chem. de fer. Gisements de lignite ; marbre jaune ; toiles. Château du xviie siècle, église des xie et xvie. Nombreux vestiges de fortifications. Ville très ancienne, ruinée par les Sarrasins, encore fortifiée au xvie siècle.

TRÉTUDANS. Com. du territoire de Belfort, cant. de Belfort ; 232 hab.

TREUB (Melchior), botaniste hollandais, né à Boorschoten le 26 déc. 1851. Il fit ses études à Leyde et devint, en 1880, directeur du jardin botanique de Buitenzorg, à Java, qu'il transforma en un établissement modèle de culture et d'instruction. Il publie les *Annales du Jardin botanique de Buitenzorg* depuis une vingtaine d'années. Parmi ses nombreux ouvrages et monographies, citons : *le Méristème primitif de la racine dans les Monocotylédones* (Leyde, 1876) ; *Rech. sur le rôle du*

noyau dans la division des cellules vég. (Amsterdam, 1878); *Notes sur l'embryogénie de quelques Orchidées* (Amsterdam, 1879), plus, depuis 1880, une série de travaux sur les *Cycadées*, les *Loranthacées*, les *Euphorbes*, les *plantes grimpantes*, etc. Dr L. Hn.

TREUIL (Mécan.). Un treuil est un appareil destiné à élever des fardeaux. Il comprend essentiellement un cylindre horizontal, susceptible de tourner autour de son axe guidé à cet effet par des paliers fixes. Une corde est enroulée sur la surface; l'une de ses extrémités est fixée au cylindre, l'autre pend librement et supporte la charge. En faisant tourner le cylindre dans un sens convenable à l'aide d'une manivelle ou par tout autre procédé, on diminue la longueur de corde déroulée, et l'on imprime par suite à la charge un mouvement d'ascension. Si l'on appelle ρ le diamètre des tourillons portés par les paliers, f leur coefficient de frottement, R le rayon du cylindre, P le poids à soulever, Q la puissance appliquée à une distance a de l'axe et inclinée d'un angle θ sur la verticale, enfin A et B deux constantes destinées à tenir compte de la raideur de la corde, on a à chaque instant l'équation d'équilibre :

$$Qa = PR + A + BP + f\rho\sqrt{P^2 + Q^2 + 2PQ\cos\theta}.$$

A mesure que la corde s'enroule, les spires successives se disposent sur le cylindre, les unes à côté des autres; aussi la charge s'élève-t-elle suivant une ligne légèrement inclinée par rapport à la verticale. Quand le parcours de la charge est considérable, comme c'est le cas pour un puits de mine, il faut tenir compte du poids de la partie rectiligne de la corde. En pareil cas, si l'on veut éviter d'avoir à faire varier l'effort moteur, on doit s'arranger de manière que le bras du levier de la charge diminue progressivement pendant l'ascension, ce qu'on obtient, par exemple, en employant un treuil conique.

Le treuil différentiel, appelé aussi treuil chinois, se compose de deux cylindres de diamètres différents, montés sur le même axe à la suite l'un de l'autre, et d'une corde disposée de façon à s'enrouler sur l'un des cylindres pendant qu'elle se déroule par rapport à l'autre. La partie non enroulée forme alors une anse de longueur variable en bas de laquelle est suspendue une poulie mobile supportant la charge. Ce système permet de donner à la charge un mouvement très lent et par conséquent d'équilibrer cette charge avec un effort très faible. Néanmoins, l'appareil est peu avantageux, parce que l'effet de la raideur de la corde se trouve doublé, ce qui diminue notablement le rendement. L. Lecornu.

TREULON. Rivière du dép. de la *Mayenne* (V. ce mot, t. XXIII, p. 453).

TREUX. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray; 121 hab.

TREUZY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Nemours; 343 hab.

TREVANS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Mezel; 61 hab.

TRÉVARESSE. Région de la Provence (V. Bouches-du-Rhône, t. VII, p. 553).

TRÉVÉ. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. de Loudéac; 1.933 hab.

TRÊVE. I. Droit international. — La trêve est une suspension d'armes, en général, plus prolongée que le simple *armistice* (V. ce mot) et, surtout, que la suspension d'armes au sens propre de cette expression. Elle n'a pas trait uniquement aux opérations d'un corps de troupes plus ou moins limité, ni même, comme l'armistice, à toutes les hostilités entre les belligérants, mais à l'action même de la guerre dans son ensemble. Non seulement aucune opération de guerre ne doit avoir lieu, le *statu quo* est maintenu sur tous les points, assiégeants et assiégés doivent s'abstenir de tous travaux d'attaque ou de réfection; mais encore cette suspension des hostilités est, en général, décidée, pour ménager un acheminement à la paix et la possibilité de négociations tendant à mettre fin à la lutte. Le maintien du *statu quo* étant de l'essence de tout armistice et de toute trêve, le ravitaillement des places fortes est interdit ou n'est concédé qu'en échange d'équivalents militaires, tels que la remise d'un ou plusieurs forts. Sur mer, l'exercice du droit de visite, n'étant pas en lui-même un acte de guerre, n'est pas suspendu de plein droit; mais il ne saurait être procédé à une capture de navire. Afin d'éviter des conflits, on établit des lignes de démarcation qu'il est interdit aux armées de franchir ou des zones neutres où elles ne doivent pas pénétrer. Les armistices peuvent être généraux ou ne s'appliquer qu'à une partie du théâtre de la guerre; les trêves, au sens le plus exact du mot, suspendent les hostilités partout, tant sur terre que sur mer. Les uns comme les autres obligent les Etats dès le moment fixé par la convention, les particuliers dès qu'ils en ont connaissance. En cas de violation par un individu, le belligérant qui répond de lui est tenu de le punir et d'indemniser l'Etat lésé. La rupture proprement dite de la trêve par l'un des belligérants a pour conséquence de libérer l'autre et de l'autoriser à reprendre les hostilités immédiatement, et même sans avertissement spécial, à la condition que ceux contre qui elles sont reprises aient connaissance de la rupture. Conclue pour un temps déterminé, la trêve prend fin par la simple échéance du terme; si elle l'a été pour un temps indéfini, elle peut être dénoncée, avec fixation d'un délai pour la reprise des hostilités. Quand elle a pour but de permettre de négocier la paix, elle ne peut être conclue que par le commandant en chef, généralement assisté de plénipotentiaires diplomates, et elle l'est par écrit et sous réserve de ratification. E. Lehr.

II. Ancien droit. — Au moment où prédominaient les guerres privées et où les procès ressemblaient à des luttes internationales, il était d'usage, comme dans la guerre, de conclure certains actes par lesquels on interrompait la guerre pour un certain temps ou pour toujours, d'une façon complète. Dans le cas où cette interruption était définitive, on avait affaire à un *asseurement*, une *paix* (V. ces mots). Dans le cas où l'interruption n'était que temporaire, l'on avait affaire à une *trêve*. Beaumanoir semble réserver les trêves aux chevaliers; dans sa pensée de jurisconsulte, ami de l'ordre, la guerre ne devait pas exister entre les petites gens. Il n'en était pas de même dans les villes du Nord où la *trêve*, l'*atenance* (V. ce mot) et la *souffrance* étaient très usitées, précisément dans le but d'arriver à des asseurements et à des paix définitives. Ces trêves furent d'abord conventionnelles, elles étaient dues à l'intervention des amis désireux de voir cesser la lutte; à cette trêve s'ajouta bientôt la trêve judiciaire imposée par l'échevinage à l'adversaire de la personne lésée, et enfin la trêve obligatoire légale imposée à tous. La plus connue de ces trêves est la fameuse *Trêve de Dieu* (V. ci-après).

Les trêves se faisaient par promesse devant la justice: elles pouvaient comprendre un grand nombre de personnes et de groupes entiers. On pouvait les renouveler, les dénoncer dans certaines formes. C'était, avant tout, une mesure d'attente; elle n'impliquait ni satisfaction, ni apaisement et réparation. E. Champeaux.

III. Histoire. — Trêve de Dieu. — Interdiction temporaire des guerres privées dans le régime féodal. La « paix de Dieu » (*pax Dei*) était une interdiction, générale et permanente, de tout acte d'hostilité contre les non-combattants, destinée à protéger les faibles. La « trêve de Dieu » (*treuga Dei*) était l'interdiction de tout acte de guerre pendant des jours et des époques déterminées. Le clergé chercha de bonne heure à faire prévaloir dans la chrétienté la paix de Dieu, principalement pour protéger les gens d'Eglise et leurs biens. Toutes les personnes autres que les belligérants, c.-à-d. les clercs séculiers, les moines, les femmes, les pèlerins, les paysans, les marchands, les chasseurs et pêcheurs en exercice de fonctions, etc., furent respectées, ainsi que tout ce qui leur ap-

partenait. Les édifices religieux et leurs dépendances avaient le privilège d'asile. Les papes, par leurs légats aux principaux conciles et à chaque prédication de croisade, s'efforcèrent d'imposer la paix intérieure, sous la menace de l'excommunication. Les conciles provinciaux de la fin de l'époque carolingienne (Charroux, 989; Narbonne, 990; Anse, 994; Limoges, 997) et l'ordre monastique de Cluni, notamment sous *Odilon* (V. ce nom), contribuèrent beaucoup à la propagation de la paix de Dieu, qui fut d'abord appliquée dans le S. et le centre de la France. La plupart des grands conciles du XIe et du XIIe siècle, surtout ceux d'Elne (1027), Narbonne (1054) et Clermont (1095), firent mention de la paix et de la trêve de Dieu. La royauté, qui intervenait souvent entre les seigneurs en lutte pour offrir sa médiation, étendit son autorité en se faisant le champion du maintien de la paix. La réglementation de la trêve se fit dès la fin du Xe siècle: les jours fériés étaient, dès l'origine, jours interdits pour les guerres privées. En l'honneur du dimanche, on enleva quatre jours entiers aux belligérants (du mercredi soir au lundi matin) durant toutes les semaines, puis plusieurs semaines consécutives pendant chacune des grandes périodes liturgiques, c.-à-d. pendant l'Avent (depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au huitième jour après l'Epiphanie), le Carême et à Pâques (depuis le premier jour de Carême jusqu'au huitième jour après la Pentecôte). Pour assurer le maintien de ces prescriptions, des « ligues de la paix » (*pactum pacis*) se formèrent, entre clercs, nobles et vilains, avec une milice de « paissiers » (*paciarii*), qui formait une véritable gendarmerie rurale. Au XIIe siècle, plusieurs de ces associations favorisèrent la création d'un certain nombre de villes de commune. La trêve de Dieu fut adoptée, dès le XIe siècle, dans la plupart des autres pays, notamment en Espagne. On alla même, dans cette voie de la pacification, jusqu'à tenter un projet de paix universelle (conférence de Mouzon entre le roi Robert le Pieux et l'empereur Henri II en 1023). A partir du règne de Philippe-Auguste, le maintien de la paix intérieure resta l'apanage exclusif de la royauté et devint l'un des « cas royaux ». La « Quarantaine-le-Roi » suspendait tout acte de représailles pendant un délai d'au moins quarante jours et fut réglementée par les ordonnances royales de 1245, 1257, 1296, etc. E.-D. GRAND.

BIBL. : ANCIEN DROIT. — BRISSAUD. *Manuel*, p. 662. — DUBOIS, *les Asseurements au* XIIIe *siècle dans nos villes du Nord;* thèse 1900, pp. 130-163.
HISTOIRE. — E. SEMICHON, *la Paix et la Trêve de Dieu ;* Paris, 1857, in-8. — L. HUBERTI, *Gottesfrieden und Landesfrieden ;* Ansbach, 1892, in-8. — J. ROY, *l'An Mille ;* Paris, 1885, in-8. — LUCHAIRE, *la Paix et la Trêve de Dieu,* dans *l'Histoire de France*, publ. par LAVISSE, t. II, 2e part., pp. 133-138. — V. également l'art. PAIX.

TRÈVE (Auguste-Hubert-Stanislas), officier de marine et savant français, né le 1er nov. 1829, mort à Paris le 28 nov. 1885. Entré à l'Ecole navale en 1845, lieutenant de vaisseau en 1859, capitaine de frégate en 1869, il fut, lors de l'investissement de Paris, en sept. 1870, chargé du service des torpilles, puis commanda le fort de Noisy, et, lors du second siège de Paris par l'armée de Versailles, pénétra le premier, le 21 mai 1871, dans la capitale, par la porte de Saint-Cloud. Il fut promu, le mois suivant, capitaine de vaisseau. On lui doit d'intéressants travaux sur l'éclairage et les signaux électriques (1859), sur l'emploi de l'électricité pour l'inflammation des torpilles, sur la régularisation des compas (1869), sur la coloration des gaz par le magnétisme (1869), etc. Les résultats s'en trouvent consignés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Il a écrit, d'autre part, une *Notice sur Francis Garnier* (Paris, 1874).

TREVELYAN (Sir George-Otto), homme politique anglais, né à Rotbey Temple (Leicestershire) le 20 juil. 1838. Brillant élève de Cambridge, il fut élu membre de la Chambre des communes en 1869. Libéral avancé, il fut, de 1868 à 1870, lord de l'amirauté dans le cabinet Gladstone, succéda à Shaw-Lefèvre dans les fonctions de secrétaire parlementaire de l'amirauté en 1880, devint chef secrétaire d'Irlande après le meurtre de Frederick Cavendish (1882), témoigna en ce poste difficile d'une très grande fermeté, et, en 1884, obtint le portefeuille de chancelier du duché de Lancastre. Gladstone lui confia les fonctions nouvellement créées de secrétaire pour l'Ecosse dans son nouveau ministère de 1885, mais Trevelyan, qui n'admettait pas le home rule, démissionna en 1886. Pourtant, en 1892, il redevint secrétaire pour l'Ecosse. Il rentra dans la vie privée en févr. 1897. Il est l'auteur d'ouvrages historiques intéressants, notamment : *Letters of a competition Wallah* (1864); *Cawnpore* (1865); *The ladies in Parliament* (1868) et surtout *The life and letters of lord Macaulay* (1876, 2 vol.) et *The early history of Ch.-J. Fox* (1880). — Son fils, *Charles-Phillips*, né en 1870, est membre libéral de la Chambre des communes depuis 1899. R. S.

TRÉVENEUC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. d'Etables; 697 hab.

TRÉVENEUC (Henri-Louis-Marie CHRESTIEN, comte de), homme politique français, né à Lantec (Côtes-du-Nord) le 13 sept. 1815, mort à Paris le 10 juin 1893. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il quitta l'armée pour faire des études d'architecture, puis de droit. Elu en 1848 représentant républicain des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, il appuya d'abord la politique de Cavaignac, puis, effrayé par les revendications des socialistes, il inclina de plus en plus vers la droite. Réélu en 1849 à l'Assemblée législative, il fut un des membres les plus actifs de la majorité monarchiste, mais il s'opposa vivement au coup d'Etat du 2 déc. et fut emprisonné à Vincennes. Il se tint dans la vie privée pendant tout l'Empire. Lors du siège de Paris, il servit comme major de place. Le 8 févr. 1871, les Côtes-du-Nord le choisissaient de nouveau comme représentant à l'Assemblée nationale où il prit place à droite et où il combattit la politique de Thiers. Il se distingua en faisant adopter la « loi Tréveneuc » (19 févr. 1872), c.-à-d. la loi qui autorise les conseils généraux à reconstituer provisoirement la représentation nationale au cas où l'Assemblée serait dispersée. Partisan décidé du cabinet de Broglie et du gouvernement du 16 Mai, il était devenu sénateur le 30 janv. 1876. Au Sénat, où il fut réélu en 1885, il combattit l'art. 7, l'expédition du Tonkin et s'abstint dans les votes relatifs à l'affaire boulangiste.

TRÉVERAY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt; 865 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÉVÉREC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Lanvollon; 503 hab.

TREVERI, TREVIRI (Τρηούϊροι). Peuple du Belgium, dont le territoire s'étendait au N. des *Triboci* et des *Mediomatrici*, à l'E. des *Remi* et au S. des *Nervii*, des *Eburones*, des *Segni* et des *Condrusi*, sur la *Silva Arduenna* et les deux rives de la Moselle jusqu'au Rhin. D'origine germanique, ils entretenaient, à l'époque de César, de continuelles relations avec les peuples d'outre-Rhin, tantôt pour les appeler à leur secours, tantôt pour les repousser et les combattre. Pour l'histoire des *Treveri* à cette époque, V. CINGETORIX et AMBIORIX. Après la conquête de la Gaule par César, les *Treveri* furent déclarés *liberi;* mais à la suite de leur révolte en l'an 29 av. J.-C., ils perdirent, avec leurs immunités, le titre de *liberi*, pour former l'an 27 av. J.-C. une des *civitates stipendariæ* de la Belgique. Plus tard, ils prirent part à l'insurrection des Bataves sous Civilis et durent céder une partie de leur territoire aux *Ubii* (Tacite, *Ann.*, XII, 27). Leur centre principal était *Augusta Treverorum* (Trèves), probablement de création romaine, ville commerçante très florissante, plus tard capitale de la *provincia Belgica prima* et, suivant Ammien Marcellin, l'illustre résidence des plus hauts fonctionnaires (*domicilium principum clarum*). D'après Tacite (*Hist.*, V, 19), les *Treveri* avaient un Sénat de 113 membres, et César nous assure

que leur cavalerie était la meilleure de toute la Gaule. Ils avaient pour clients les *Condrusi*. L. W.

Bibl. : J. Steiniger, *Geschichte der Trevirer*; Trèves, 1845, 2 vol.

TRÉVÉRIEN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Tinténiac; 992 hab.

TRÈVES. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. du Vigan ; 457 hab. Mines d'argent, de cuivre et de plomb.

TRÈVES. Com du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu; 324 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÈVES (all. *Trier*, lat. *Augusta Trevirorum*). Ville d'Allemagne, ch.-l. de district de la prov. du Rhin (Prusse), sur la r. dr. de la Moselle; 40.026 hab. en 1896. Entourée de belles promenades, c'est une ville ancienne à rues étroites, irrégulières ; la place centrale est celle du marché, avec une croix de syénite érigée en 958, une fontaine de Saint-Pierre. Les principaux édifices sont le pont de huit arches sur la Moselle, qui remplace un pont romain ; la *Porte Noire*, porte fortifiée bâtie par les Romains vers la fin du IVe siècle; longue de 36 m., large de 21, haute de 23 m., elle avait été transformée en église au XIe siècle ; au XIXe elle a été dégagée et ne garde qu'une abside romane ; il reste des ruines du palais des empereurs, des thermes, de l'amphithéâtre où Constantin fit jeter aux bêtes des milliers de prisonniers francs (306),



La Porte Noire, à Trèves.

et Bructères (313) ; il contenait 30.000 spectateurs ; une basilique romaine a été rebâtie au milieu du XIXe siècle et convertie en église protestante (1856). Citons aussi la « tour des Francs », ancien magasin ; l'abbaye de Saint-Maximin, érigée sur ruines romaines et devenue caserne, tout comme le palais des archevêques ; — la cathédrale, surmontée de quatre tours, renferme des parties romaines, d'autres mérovingiennes (vers 550), carolingiennes (VIIIe s.), romanes du XIIe siècle, un cloître gothique, de beaux tombeaux et des reliques dont la plus fameuse est la sainte tunique ; — l'église de la Vierge, qu'un cloître joint à la cathédrale, est la plus ancienne église gothique d'Allemagne (1227-43), copiée de celle de Braisne (France). Outre les neuf autres églises, Trèves possède beaucoup de vieilles maisons, la plus ancienne, dite des Trois Rois, date du XIIIe siècle ; celle des marchands (au marché des grains), en style gothique, est du XVe. — Une des principales industries est celle des tailleurs de pierre qui fabriquent des églises gothiques ; la construction de machines, les industries textiles, la chapellerie, la tannerie, sont assez développées. Le commerce des vins de la Moselle, des bois et du bétail se fait par eau et par voie ferrée. — Evêché catholique ; — bibliothèque municipale de 100.000 vol., avec de beaux manuscrits.

Trèves fut la capitale des Trevires, puis, à partir du IIIe siècle, la résidence des empereurs attachés à la garde de la frontière du Rhin ; Constantin en fit le chef-lieu d'une des quatre préfectures en lesquelles se divisait l'*Empire romain* (V. cet art). Les Huns la détruisirent en 451. Le traité de Mersen l'attribua aux Francs orientaux, c.-à-d. à l'Allemagne (870). Dès le IXe siècle, les archevêques y absorbèrent le pouvoir de comtes et firent administrer par des avoués la ville qui lutta pour obtenir son autonomie ; elle fut ville libre impériale de 1212 à 1308, puis retomba sous la juridiction archiépiscopale. Elle fut plus tard délaissée par les archevêques pour Coblentz ; posséda, de 1473 à 1797, une université ; fut souvent occupée par les Français qui faillirent l'annexer au XVIIe siècle et y parvinrent en 1794. Ce fut, de 1801 à 1814, le ch.-l. du dép. de la Sarre ; puis elle fut cédée à la Prusse.

Le *district de Trèves* a 7.183 kil. q. et 768.451 hab. en 1895, dont 619.239 catholiques. Il comprend les 13 cercles de Bernkastel, Bitburg, Daun, Merzig, Ottweiler, Prüm, Saarbrücken, Saarburg, Sarrelouis, Saint-Wendel, Trèves ville et campagne, Wittlich.

L'*archevêché* de Trèves, électorat du Saint-Empire, occupait à la fin du XVIIIe siècle 8.314 kil. q. peuplés de 280.00 hab. Son revenu était d'environ 500.000 thalers Il comprenait deux parties ayant pour centres Trèves et Coblentz. Les évêchés suffragants, tous français, étaient Metz, Toul, Verdun et (depuis 1777) Saint-Dié et Nancy. L'archevêque-électeur tenait dans le collège électoral le second rang. Il était le successeur des légendaires saints Eucharius, Valerius et Maternus, martyrs du Ier siècle. Le premier évêque historique de Trèves fut Agritius, en 314 ; puis vint Maximin (332-49), qui reçut Athanase fugitif. Hetti (814-47) obtient rang d'archevêque des pays mosellans ; Radbod (883-915) absorbe le comté avec droit de monnaie, de douane, etc. ; Robert (930-56) couronne Otton Ier, à titre de titulaire du plus ancien évêché de l'Empire ; ce ne fut qu'en 1315 que Trèves reconnut ce droit à Cologne. Théodoric Ier obtient la primatie de Gaule et de Germanie (969). La dynastie de Luxembourg favorisa l'archevêché de Trèves dont Beaudouin, frère de l'empereur Henri VII, occupa le siège de 1307 à 1354 ; il devint archichancelier du royaume d'Arles, accrut les possessions de son église et les mua en souveraineté territoriale. Sous Richard de Grietfenklau (1511-31) se manifeste le culte de la Sainte Tunique qui attira des milliers de pèlerins à Trèves. Jean VI de Leyen (1556-67) appela les jésuites qui prirent la direction de l'électorat. Philippe de Sœtern (1623-52), partisan de la France, fut dix ans détenu à Vienne (1635-45). Le dernier archevêque fut Clément-Wenceslas, duc de Saxe (1768-1802), en même temps évêque de Ratisbonne, Freisnig et Augsbourg ; en 1802, il se borna à ce dernier évêché ; les territoires électoraux de la rive gauche du Rhin avaient été cédés à la France par les paix de Lunéville (1801), et un évêché de Trèves institué, qui fut suffragant de Malines (10 avr. 1802) ; les territoires de la rive droite du Rhin furent sécularisés en 1803 au profit de Nassau-Weilburg. La bulle *De salutate animarum* (1821) réorganisa l'évêché de Trèves, comme suffragant de Cologne, dans ses limites historiques. La reprise des expositions de la Sainte Tunique (1844) fit grande impression. A.-M. B.

Bibl. : Haupt, *Triers Vergangenheit und Gegenwart*, 1822, 2 vol. — Freeman, *Augusta Treverorum*. — Hettner, *Das rœmische Trier*, 1880. — Wilmowsky, *Der Dom zu Trier*, 1874, 26 pl. — *Gesta Treverorum*. aux t. VIII et XXIV, des *Monum. Germaniæ*. — Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica*; Augsbourg, 1750, 3 vol. — Du même, *Prodromus historiæ Trevirensis*, 1757, 2 vol. — Marx, *Gesch. des Erzstifts Trier*, 1858-64, 5 vol.

TRÈVES-Cunault. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Gennes, sur la rive g. de la Loire ; 651 hab. Curieux donjon fondé par Foulques Nerra, rebâti par Rob. Le Macon, chancelier de Charles VII ; chapelle romane de Saint-Macé, au milieu d'une sorte de *Camposanto*. A 2 kil. N.-O., grande église romane de *Cunault*, reste d'un prieuré fondé au VIIIe siècle ; achevée au XIIIe siècle, elle a 75 m. de long, renferme de beaux chapiteaux, de bizarres sculptures, le beau reliquaire de saint Maxenseul, etc.

TRÈVES (Paulin de), évêque du IVe siècle (V. PAULIN DE TRÈVES).

TREVEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 66 hab.

TREVI (lat. *Trebia*). Ville d'Italie, prov. de Pérouse, sur la r. dr. du Clitumne; 2.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Ancone à Rome. Eglises San Emiliano, du XIIe s.; Santa Maria delle Lagrime, de 1487, bâtie par Antonio de Firenze. — Une autre bourgade du nom de *Trevi* se trouve dans le Latium, sur la r. dr. de l'Anio, et a donné son nom à un des aqueducs qui alimentent Rome par une fontaine monumentale (V. ROME).

TRÉVIEN. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiés; 645 hab.

TRÉVIÈRES. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux; 1.040 hab. Eglise romane du XIIe s., remaniée au XIVe et au XVIe.

TREVIGLIO. Ville d'Italie, prov. de Bergame, sur la r. g. de l'Adda; 12.000 hab. Soieries, toiles. Croisement des voies ferrées de Milan à Vérone et de Bergame à Crémone.

TRÉVIGNIN. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains; 412 hab.

TRÉVILLACH. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Sournia; 223 hab.

TRÉVILLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (N.) de Castelnaudary; 173 hab.

TRÉVILLERS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche; 463 hab.

TRÉVILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon; 155 hab.

TREVISANI (Francesco), peintre italien, né à Capo d'Istria le 10 avr. 1656, mort à Rome le 30 juil. 1746. Il eut pour premier maître un Français et fit sous sa direction des progrès rapides. Puis il suivit les leçons du Vénitien Zanchi, et de Venise se rendit à Rome. Là il se concilia les bonnes grâces du cardinal Chigi, neveu d'Alexandre VII, celles du duc de Modène, celles du pape Clément XI, qui lui confia la décoration d'une partie de la coupole du dôme d'Urbin. Pierre le Grand, qui l'appréciait hautement, lui fit d'importantes commandes. Une composition heureuse, une touche aimable, un ton chaud caractérisent et distinguent les peintures de Trevisani, parmi lesquelles on remarque surtout : un des *Prophètes*, du palais Saint-Jean de Latran; les *Quatre Parties du monde*, au dôme d'Urbin; *Saint Joseph mourant*, dans l'église du Collège royal à Rome; un *Crucifiement*, à Forli; ce dernier tableau passe pour son chef-d'œuvre. Le musée du Louvre possède de lui deux compositions intéressantes : *la Vierge couvrant d'une draperie l'enfant Jésus qui dort* et *Jésus montrant une grenadille à la Vierge*. G. C.

TRÉVISE (ital. *Treviso*, lat. *Tarvisium*). VILLE. — Ville d'Italie, ch.-l. d'une prov. de Vénétie, sur le Sile; 30.000 hab. Evêché. Ancienne enceinte, rues étroites, vieilles maisons à arcades et façades coloriées; cathédrale San Pietro de 1141, restaurée au XVe siècle par Pietro Lombardo, avec fresques de Pordenone, tableaux du Titien, de Paris Bordone (natif de Trévise), etc.; église San Niccolo (XIVe siècle), hôtel de ville et palais du prétoire de 1268. Objets métallurgiques, machines, produits chimiques, papier, farine et pâtes alimentaires. Bibliothèque de 50.000 vol. et 1.300 mss. — Trévise fut le ch.-l. d'un duché lombard, puis d'une marche; Venise l'annexa en 1404; Mortier la prit en 1797 et reçut le titre de *duc de Trévise*. Le 21 mars 1848 elle s'insurgea contre les Autrichiens qui la reprirent le 24 juin.

PROVINCE. — Province d'Italie au N. de celles de Venise et Padoue; 2.488 kil. q.; 413.635 hab. en 1896. Le Nord est montueux, le reste, une plaine bien arrosée; on y récolte 800.000 hectol. de maïs, 300.000 de blé, 150.000 de vin; le gros bétail est nombreux (plus de 100.000 bœufs) et l'élevage des vers à soie très actif. On divise la prov. en 8 districts : Asolo, Castelfranco, Veneto, Conegliano, Montebelluna, Oderzo, Treviso, Valdobbiadene, Vittorio.

TRÉVISE (Duc de), maréchal de France (V. MORTIER).

TRÉVOL. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (O.) de Moulins; 1.202 hab.

TRÉVOU-TRÉGUIGNEC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Perros-Guirec; 1.017 hab.

TRÉVOUX. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ain, sur la r. g. de la Saône; 2.662 hab. (1.938 aggl.). Un ch. de fer la relie à Lyon, sans compter la station dite de *Trévoux* qui se trouve sur la grande ligne Paris-Lyon, de l'autre côté de la Saône, dans la com. de Quincieux (dép. du Rhône). Bâtie sur le flanc d'un coteau, que couronne un château ruiné, Trévoux possède des remparts du XIVe siècle, une église de la même époque, un palais de justice où siégeait (à partir de 1696) l'ancien parlement des Dombes; à 2 kil. O., château de Fétan, de 1622. On y fait de la serrurerie d'art, de l'affinage et tirage d'or et d'argent. — Acquise, en 1402, par les Bourbons qui possédaient les *Dombes* (V. ce mot et AIN [Dép.]), Trévoux en devint la capitale; la ville eut un atelier monétaire, et une imprimerie fameuse y fut créée en 1603, qui publia le *Journal de Trévoux*, organe des jésuites à partir de 1701, le *Dictionnaire de Trévoux* à partir de 1704, et fut l'organe de l'*Académie de Trévoux* (1707).

BIBL. : GUIGUE, *Notice sur le château de Trévoux*, 1856, in-8; *Notes sur les fiefs et paroisses de l'arr. de Trévoux*, 1863, in-8.

TRÉVOUX (Le). Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimperlé, cant. de Bannalec; 1.547 hab.

TRÉVRON. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (O.) de Dinan; 912 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÉZÉ. Rivière du dép. du *Loiret* (V. ce mot, t. XXII, p. 474).

TRÉZEL (Camille-Alphonse), général français, né à Paris le 5 janv. 1780, mort à Paris le 11 avr. 1860. Ingénieur géographe, il passa dans l'armée active, fit les campagnes de 1806-07, fut adjoint au général Gardane, envoyé en Perse, d'où ils revinrent en 1809. Capitaine en 1810, chef de bataillon en 1813, il prit part aux campagnes d'Espagne, de Russie et d'Allemagne, et fut nommé colonel pour sa défense de Mayence; il fut promu général de brigade après Waterloo, mais replacé colonel; redevenu général, il fut sous-chef d'état-major de l'expédition de Morée (1828) et maréchal de camp en 1829. Revenu en France en 1831, il passa en Afrique, fut blessé pendant l'expédition de Bougie qu'il commandait, se distingua à la Macta, fut de nouveau blessé lors du siège de Constantine et promu général de division en 1837. Directeur du personnel au ministère de la guerre en 1839, il devint pair de France (1846) et ministre de la guerre (1847), fut mis à la retraite après la révolution de 1848. Il dirigea alors l'éducation militaire du comte de Paris et du duc de Chartres.

TREZELLES. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Jaligny; 907 hab.

TRÉZÈNE (*Troezen*). Ville de l'ancienne Grèce, aujourd'hui *Dhamala*, située à l'extrémité S.-E. de l'Argolide, non loin de la mer, au voisinage de l'île de Calaurie; d'abord appelée *Posidonia* et aussi *Apollonia* ou *Saronia* d'après le golfe qui l'avoisine, elle fut redevable de son dernier nom à un fils de Pélops. Elle prit une part importante aux guerres médiques et servit, avant Salamine, de lieu de rassemblement à la flotte des Grecs. Après avoir subi toutes les vicissitudes de la guerre du Péloponèse durant laquelle elle fut avec les Lacédémoniens contre Corinthe et Athènes, elle passa de main en main pendant la période macédonienne, puis, pendant les luttes de la ligue achéenne, elle disparut presque de l'histoire; Strabon la cite comme une ville remarquable, et Pausanias, vers la fin du Ier siècle de notre ère, décrit ses monuments. Les temples les plus célèbres de Trézène étaient ceux d'Artémis *Soteira* situé sur l'Agora et voué par Thésée; il s'y trouvait un autel des dieux infernaux;

celui d'Artémis, surnommé *Lycaea*, élevé par Hippolyte et à proximité duquel se trouvait le théâtre; celui d'Apollon *Thearios*, dédié par Pitheus avec un autel du Soleil libérateur, et devant le temple un vieux monument qu'on appelait la demeure d'Oreste, la fable racontant que le héros y avait vécu seul jusqu'à ce qu'il se fût purifié du meurtre de sa mère. Il faut citer encore les sanctuaires d'Apollon *Epibaterios*, dieu maritime, d'Aphrodite *Catascopia* et de Pan *Libérateur*. Le Périégète énumère un grand nombre de statues consacrant, ou les légendes indigènes, ou les épisodes les plus célèbres de l'histoire locale; c'est Hippolyte, fils de Thésée, qui fut le héros national de Trézène; il y avait un sanctuaire avec une statue et tout alentour un bois sacré de grande beauté; on célébrait en son honneur une fête annuelle. L'île de Calaurie devint illustre par la mort de Démosthène, et l'on y montrait le tombeau du grand orateur. J.-A. H.

Bibl.: Pausanias, lib. II, 31-34. — Lebas, *Expédition scientifique de Morée*, II, p. 171.

TREZÉNY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Tréguier; 343 hab.

TRÉZIERS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre; 174 hab.

TRÉZILIDÉ. Com. du dép. du Finistère, arr. de Morlaix, cant. de Plouzévédé; 381 hab.

TRÉZIOUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Dier; 1.154 hab.

TRIAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Jarnac; 420 hab.

TRIACÉTINE. Form. { Equiv..... $C^6H^2(C^4H^4O^4)^3$. Atom..... $C^3H^5(C^2H^3O^2)^3$.

La triacétine est l'éther triacétique de la glycérine. Elle s'obtient en chauffant la diacétine ou éther diacétique de la glycérine à 250° pendant quatre heures avec 15 ou 20 fois son poids d'acide acétique cristallisable. On sature l'acide acétique en excès par du carbonate de potasse; on agite avec de l'éther; on décante, on fait digérer avec du noir animal, on filtre et on dessèche dans le vide. C'est un liquide odorant, d'une saveur piquante, distillant sans décomposition et sans laisser de résidu, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, ayant pour densité 1,174 à 8°. Comme tous les éthers, la triacétine est neutre aux réactifs colorés. Elle peut être saponifiée par les alcalis: chauffée avec de la potasse, elle est transformée en acétate de potassium et en glycérine. Elle entre en quantité notable dans l'huile de fusain. Sa synthèse, comme celle des autres éthers de la glycérine, a été faite par Berthelot,

TRIACÉTYLÈNE (Chim.) (V. Benzine).

TRIADELPHE (Bot.) (V. Adelphe).

TRIADE (Théol.) (V. Trinité).

TRIADOU (Le). Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Matelles; 52 hab.

TRIAGE. I. Industrie (V. Houille et Minerai).

II. Droit forestier. — On nomme triage l'étendue des bois confiés à la surveillance d'un garde. Les triages sont plus grands en massifs, plus petits en bois épars; leur étendue, comprise entre 250 et 600 hect., est telle que la surveillance peut être exigée, la responsabilité appliquée de fait comme elle l'est de droit. Les gardes des triages sont eux-mêmes sous la surveillance immédiate du chef de cantonnement ou bien sous la surveillance d'un brigadier qui n'a pas de triage spécial à surveiller ou qui n'en surveille qu'un de peu d'étendue. G. Boyer.

TRIAIZE. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Luçon; 1.538 hab.

TRIAN. Rivière du dép. du *Cher* (V. ce mot, t. X, p. 1088).

TRIANGLE. I. Géométrie. — Le triangle, figure formée sur un plan par trois droites, constitue le plus simple des polygones, et c'est certainement l'une de celles sur lesquelles a dû se porter l'attention, dès les plus lointaines origines. Les considérations qui s'appliquent aux triangles, à leurs propriétés, à leurs éléments, sont, pour ainsi dire, la base de la géométrie classique, et ces propriétés sont innombrables. Aussi, est-il permis de s'étonner qu'après tant de siècles d'efforts, tant de recherches et tant de résultats obtenus, ce soit seulement vers la fin du xixe siècle (en 1872) qu'ait commencé une étude systématique de la géométrie du triangle. C'est Emile *Lemoine* (V. ce nom) qui en fut le premier initiateur. Depuis, un grand nombre de mathématiciens, parmi lesquels Brocard, Césàro, Kiepert, G. de Longchamps, Mackay, Neuberg, Poulain, Ripert, G. Tarry, pour n'en citer que quelques-uns, ont apporté à cette étude une contribution considérable, et c'est à bon droit qu'on a doté cette branche de la géométrie du nom de « Nouvelle géométrie du triangle ». Les éléments, toutefois, en restaient disséminés, épars dans une foule de périodiques, et par cela même inutilisés pour une bonne part. Un auteur italien, le professeur C. Alasia, a entrepris de réunir tous ces matériaux en un livre didactique, et il a publié, en 1900, sous le titre *La recente Geometria del triangolo*, un volume appelé à rendre les plus grands services à ceux qui s'intéressent à cette branche, désormais importante, des mathématiques. Il faut ajouter que, dans les plus récentes éditions du traité de géométrie de Rouché et de Comberousse, une note assez complète sur le même sujet a été introduite; l'auteur de cette note est Neuberg. C.-A. Laisant.

II. Astronomie. — Nom d'une constellation du ciel boréal comprise entre Persée, Andromède et le Bélier (20° à 40° d'ascension droite, 27° à 36° de déclinaison boréale). Elle se compose d'une trentaine d'étoiles visibles à l'œil nu. Les trois principales, de troisième et quatrième grandeur, constituent les trois sommets du triangle. — Une autre constellation, de forme identique, mais voisine du pôle Sud (225° à 248° d'ascension droite, 63° à 70° de déclinaison australe), est connue sous le nom de *triangle austral*. Ses trois sommets sont des étoiles de deuxième et troisième grandeur.

III. Jeu (V. Bille).

IV. Art héraldique. — Le *triangle* se représente équilatéral et ordinairement plein, la base tournée vers la pointe de l'écu. Si la base regarde le chef, il est dit *versé* ou *renversé*. Le triangle évidé est quelquefois appelé *delta*.

TRIANGULATION. La mesure directe de grandes longueurs sur le terrain présente, lorsque les résultats en doivent être rigoureux, des difficultés presque insurmontables. Elle exige, en tout cas, un temps considérable. La mesure des angles peut toujours, au contraire, s'effectuer très rapidement et avec une précision très grande, et on l'a, il y a trois siècles, substituée, en géodésie, à la mesure des lignes, soit qu'il s'agisse de déterminer la longueur d'un arc de méridien ou de parallèle, soit qu'on veuille dresser la carte d'un pays. L'opération porte le nom de *triangulation*. Elle consiste essentiellement à lier par un réseau de triangles des points situés de part et d'autre de l'arc ou sur toute l'étendue du pays et à déduire trigonométriquement de la mesure directe d'un unique côté du premier de ces triangles la longueur des côtés de tous les autres. L'ensemble forme, d'ailleurs, ce qu'on appelle le *canevas* ou *réseau trigonométrique* (V. Canevas, t. IX, p. 35).

La première triangulation a été effectuée en 1615 par le géomètre hollandais Snellius. Sa méthode, reprise, un demi-siècle plus tard, par Picard (V. Géodésie, t. XVIII, p. 760), est encore aujourd'hui l'une des plus généralement employées pour les mesures d'arcs de méridien ou de parallèle. Soit AA′ (fig. 1) l'arc à mesurer, dont les *latitudes* ou les *longitudes* extrêmes (V. ces deux mots) ont été préalablement déterminées, et, à droite et à gauche, une série de stations, B, C, D, E, F, G, choisies de telle sorte que, de chacune d'elles, on puisse apercevoir la précédente et la suivante. Les droites qui les relient déterminent la suite des triangles ABC, BCD, CDE, DEF, EFG, FGA′, dont les côtés communs interceptent l'arc en a_1, a_2, a_3, a_4, a_5. On commence par mesurer avec un soin minutieux, au moyen de règles mises bout à bout, la lon-

gueur AB, qui sera *la base* de la triangulation (V. Base, t. V, p. 569). Puis on détermine, avec un théodolite ou avec un cercle répétiteur, les angles des triangles successifs en visant du point A les points B et C, du point B les points A et C, etc. Dans le triangle ABC, le côté AB et les deux angles BAC et ABC étant ainsi connus, on en déduit trigonométriquement, par un calcul très simple, la longueur des deux autres côtés et, tout particulièrement, celle du côté BC. Mais alors le côté BC et les deux angles CBD et BCD, ceux ci mesurés directement comme il a été dit, sont, à leur tour, connus : on en déduit la longueur CD, et on obtient de même DE, EF, FG, GA'. D'autre part, AA' a une direction bien déterminée, puisque, par hypothèse, c'est un méridien ou un parallèle. L'angle a_1AB est, notamment, s'il s'agit d'un méridien, l'azimut de la direction AB, lequel peut se déterminer de différentes manières (V. Azimut, t. IV, p. 994), et, s'il s'agit d'un parallèle, son complément. On connaît donc, dans le triangle ABa, outre le côté AB et l'angle ABC, un deuxième angle a_1AB. On en tire les trois autres éléments : les longueurs Aa_1, a_1B, et l'angle supplémentaire Aa_1B. Dans le triangle a_1Ca_2, le côté Ca_1, égal à BC — Ba_1 est connu, l'angle Ca_1a_2, opposé par le sommet à l'angle Aa_1B, l'est également, et aussi l'angle a_1Ca_2, qui n'est autre que BCD. On peut calculer conséquemment les côtés a_1a_2, Ca_2, et l'angle supplémentaire Ca_2a_1. On opère de même pour les triangles a_2Da_3, a_3Ea_4, a_4Fa_5, a_5GA', et on a ainsi successivement les fractions d'arc Aa_1, a_1a_2, a_2a_3, a_3a_4, $aa_{5},_{4}$ a_5A', qu'il ne reste qu'à totaliser pour avoir la longueur cherchée AA'. Pour s'assurer, d'ailleurs, de l'exactitude des résultats obtenus, on mesure à la règle, directement, comme on l'a fait pour AB, le troisième côté du dernier triangle, GA', qui devient la *base de vérification*. Cette mesure directe doit fournir la même longueur que celle déduite du calcul. Si les deux longueurs, qui, d'ordinaire, diffèrent très peu, ne sont pas, néanmoins, rigoureusement égales, c'est qu'il y a eu dans les opérations de légères erreurs. On ne recommence pas pour cela toute la triangulation : on modifie seulement les angles et les côtés du réseau de manière à faire accorder les deux mesures, soit en recourant à la méthode très savante et très rigoureuse, mais des plus laborieuses comme calculs, que Laplace a indiquée dans sa *Théorie analytique des probabilités* (3e suppl.), soit en se contentant de celle moins exacte, mais d'une application plus facile, proposée par Puissant dans son *Traité de géodésie* (t. I, p. 405). Nous renvoyons, pour l'exposé de l'une et de l'autre, à ces deux ouvrages.

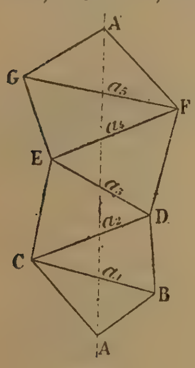


Fig. 1.

Nous avons supposé, dans ce qui précède, que les triangles résolus étaient rectilignes. En réalité, ils sont sphériques, et lorsqu'on prend pour mesure des angles faits par les côtés des triangles successifs avec la ligne AA' le supplément de la somme des deux autres angles desdits triangles, on commet une légère erreur. On l'évite à l'aide de la méthode de Legendre, qui permet de ramener le calcul d'un triangle sphérique très peu courbe à celui d'un triangle rectiligne ayant des côtés de même longueur que ceux du triangle sphérique. Elle a son point de départ dans le théorème suivant : « Les angles d'un triangle rectiligne s'obtiennent en retranchant de chacun des angles du triangle sphérique le tiers de l'excès sphérique (V. Excès) ». Elle procure une approximation très grande, car, dans les mesures faites en Espagne par Biot et Arago, alors qu'un côté de triangle, calculé par les formules de la trigonométrie sphérique, avait été trouvé égal à 82.555 toises 64, le même côté, calculé par les formules de la trigonométrie rectiligne, mais avec correction de l'excès sphérique, fut trouvé de 82.555 toises 62. Elle exige, par contre, que tous les triangles du réseau soient à peu près équilatéraux. C'est là, du reste, une condition qu'on cherche, de toute façon, à réaliser le plus possible, car elle présente, à d'autres égards encore, de sérieux avantages. On conçoit, par exemple, que si l'on a deux triangles ABC et ABC', dans lesquels le côté AB est commun ainsi que l'angle A, mais l'angle C plus grand que l'angle C', une même erreur dans la mesure des angles A et B donnera pour position du sommet C une erreur CD moindre que l'erreur C'D' résultant de la fausse position du sommet C'.

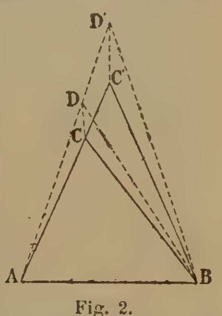


Fig. 2.

Au plus grand angle correspond par conséquent la plus petite erreur, et les divers angles devront être le plus grands possible, ce qui a lieu lorsqu'ils sont tous égaux, autrement dit lorsque les triangles sont équilatéraux. Quant à l'erreur qui peut résulter de ce qu'il a été impossible, ce qui est, dans la pratique, le cas le plus fréquent, d'établir l'instrument, théodolite ou cercle répétiteur, au sommet même du triangle, au centre même de la station, on la corrige par la *réduction au centre de la station* (V. Centre, t. IX, p. 1150). Enfin, il convient de tenir compte aussi, le cas échéant, des *erreurs de phase* (V. Phase).

Lorsque la triangulation doit servir, non plus à la mesure d'un arc de méridien ou de parallèle, mais à l'établissement de la carte d'un pays, le canevas, au lieu de se borner à une seule chaîne, forme une série de réseaux enchevêtrés et classés d'ordinaire en trois *ordres* (V. Canevas, t. IX, p. 35, et Carte, t. IX, p. 578). La série des opérations est, à cette différence près, la même : on commence par mesurer une base, puis on détermine les angles des triangles successifs. Toutefois, c'est alors la position des sommets de ces triangles qu'on a principalement en vue de fixer pour en faire les *repères* des levés topographiques ultérieurs. Quant aux lignes, elles n'ont plus, comme les méridiens ou les parallèles, leur direction naturellement déterminée, et l'on en est réduit, pour les mesurer, à les jalonner dans toute leur étendue, ou, si elles offrent un trop grand développement, à les calculer au moyen des coordonnées géographiques de leurs extrémités. L. S.

Bibl. : V. les différents traités de géodésie.

TRIANON (Grand et Petit) (V. Versailles).

TRIAS (Géol.). Le nom de trias fut donné en 1834 par le géologue allemand d'Alberti à l'ensemble des terrains qui étaient connus depuis la fin du xviiie siècle sous les noms de « Buntsandstein » ou grès bigarré, de « Muschelkalk » ou calcaire conchylien, de « Keuper », ou marnes irisées. Ces trois termes du trias ou système triasique sont compris dans l'Europe centrale, entre le « Zechstein » ou permien supérieur et le lias.

Caractères paléontologiques. — Un des traits les plus particuliers de la flore triasique est fourni par des Algues vertes du groupe des Siphonées verticillées, les *Diplopora* et les *Gyroporella*, qui devaient abonder dans certaines mers, en particulier dans la région alpine, à en juger par l'abondance avec laquelle leurs incrustations calcaires se rencontrent dans de puissantes masses de calcaires qu'elles constituent à peu près en entier. La flore terrestre comprend d'assez nombreuses Filicinées, appartenant aux genres *Anomopteris*, *Pecopteris*, *Clathropteris*, etc. Les Equisétacées sont représentées par de véritables *Equisetum*, de taille géante, et par le genre *Schizoneura*. On a signalé encore un dernier représentant des Sigillaires. Les Gymnospermes jouent déjà un rôle prépondérant avec les Cycadées, qui se répartis-

sent entre les Cycadinées (*Pterophyllum*) et les Bennettitées (*Alethophyllum*, *Yuccites*), ainsi qu'avec les Conifères (*Voltzia*, *Albertia*, *Araucarites*). Les Angiospermes que l'on a cités sont attribués aujourd'hui aux Gymnospermes.

On ne connaît dans la faune triasique qu'un petit nombre de Foraminifères, de Radiolaires, de Spongiaires, ces derniers appartenant surtout au groupe des Pharétrones. Les Zoanthaires comprennent, à côté d'un représentant à peu près unique des Tétracoralliaires (*Gigantostylis*), d'assez nombreux Hexacoralliaires, qui apparaissent brusquement par immigration. Mentionnons encore quelques Tabulés (*Chætetes*, *Monticulipora*) et des Hydrozoaires (*Heterastridium*). Les Echinodermes ne présentent plus ni Cystoïdés ni Blastoïdés, à moins que le curieux genre *Tiarechinus* ne doive être rangé dans cette dernière classe. Les Crinoïdes sont bien déchus de leur ancienne splendeur et le genre *Encrinus* seul est abondant. On connaît quelques Stellérides et des Ophiurides. Les Echinides appartiennent presque tous aux Cidaridés, dont plusieurs espèces sont remarquables par des radioles de forme bizarre.

Les Brachiopodes comprennent, à côté de Térébratulidés (*Cœnothyris*) et de Rhynchonellidés, des Koninckinidés ainsi que des Spiriféridés, encore assez nombreux pour imprimer à la faune triasique un certain cachet paléozoïque. Parmi les Lamellibranches, il convient de citer un assez grand nombre d'Aviculidés (*Hœrnesia*, *Pseudomonotis*, *Avicula*, *Daonella*, *Halobia*, *Posidonomya*), puis les familles des Ostréidés, des Mytilidés, des Cardiniidés, des Pholadomyidés, qui apparaissent pour la première fois. Les genres *Megalodus* et *Myophoria*, déjà connus antérieurement, atteignent leur maximum. Les Gastropodes se répartissent dans les familles des Pleurotomariidés, des Trochidés, des Loxonématidés, des Cérithidés, des Turritellidés, des Naticidés, etc.

Les Céphalopodes présentent les plus grandes affinités avec ceux du permien. Dans les Nautiloïdés, il faut mentionner, à côté de formes enroulées (*Pleuronautilus*, *Trematodiscus*), les derniers *Orthoceras*. Trois phylums d'Ammonoïdés paléozoïques donnent naissance à des types triasiques : des Glyphiocératidés dérivent les Arcestidés, les Tropitidés et peut-être les Ptychitidés ; des Agoniatitidés, les genres *Ussuria*, *Proptychites* et probablement *Otoceras* et les Dinaritidés ; des Géphyrocératidés, les Lécanitidés, les Cératitidés, les Pinacocératidés, les Phyllocératidés. Cette dernière famille seule passe du trias dans le jurassique. Il existe également dans le trias quelques Ammonoïdés à coquilles déroulées : *Choristoceras*, *Cochloceras*, *Rhabdoceras*. Les Bélemnoïdés sont représentés par *Aulacoceras*, *Atractites*, *Phragmoteuthis*. Parmi les Crustacés, on peut citer quelques Ostracodes, tels qu'*Estheria*, et un genre de Décapodes Macroures, *Pemphix*.

Parmi les Poissons, ce sont les Ganoïdes de l'ordre des Lépidostéidés (*Semionotus*, *Colobodus*, *Lepidotus*, *Pholidopleurus*, *Pholidophorus*) qui prédominent, mais on constate également la présenee des Sélaciens (*Hybodus*, *Acrodus*), de véritables Téléostéens (*Belemnorhynchus*, *Saurichthys*, *Leptolepis*) et de Dipneustes (*Ceratodus*). Les Labyrinthodontes sont des Stégocéphales très caractéristiques du trias, car ils ne sont que faiblement représentés au permien. On leur attribue aussi des traces de pas pentadactyles, qui ont été décrites sous le nom de *Chirotherium*. Les Reptiles véritables sont surtout représentés par des Rhynchocéphales, des Théromorphes abondant surtout au Cap (*Dicynodon*, *Pareiosaurus*, *Lycosaurus*, *Galesaurus*), des Sauroptérygiens (*Nothosaurus*, *Lariosaurus*), des Crocodiliens, ces derniers encore très primitifs, présentant des caractères communs aux Dinosauriens, aux Rhynchocéphales, aux Lacertiens (*Belodon*, *Aëtosaurus*). A mentionner en outre les premiers Ichthyosaures, la première Tortue (*Proganochelys*), quelques Dinosauriens (*Zanclodon*), dont les empreintes de pas tridactyles sont très communes dans les grès triasiques du Connecticut.

Enfin, on a recueilli les plus anciens Mammifères connus dans le trias supérieur de la Caroline du Nord, ce sont des Polyprotodontes (*Dromatherium*, *Microconodon*).

En résumé, on voit persister dans le trias quelques types paléozoïques de Cœlentérés, de Brachiopodes, de Céphalopodes. Par contre, on signale la première apparition des Hexacoralliaires, des Bélemnoïdés, de plusieurs ordres de Reptiles, des Mammifères. Quelques genres sont particulièrement caractéristiques des dépôts triasiques, soit qu'ils s'y rencontrent exclusivement, soit qu'ils y atteignent leur maximum : *Encrinus*, *Megalodus*, *Myophoria*, de nombreux genres d'Ammonoïdés, *Placodus*, *Labyrinthodon*, etc.

Principaux facies. — Au trias, plus encore peut-être qu'au dévonien, au carbonifère et au permien, les formations continentales jouent un rôle important. Dans l'O. des Etats-Unis, dans l'Afrique du Sud, dans l'Inde péninsulaire, elles existent à l'exclusion de tout autre facies. Ce sont le plus souvent des grès rouges, renfermant des restes de Vertébrés et des empreintes végétales. Dans l'Europe occidentale, le trias inférieur est également en grande partie continental, et les géologues français considèrent depuis longtemps le grès vosgien comme une formation fluviatile. Des facies analogues se rencontrent d'ailleurs aussi, quoique avec une extension plus locale, dans le trias moyen et supérieur. Les formations lagunaires, marnes bariolées et calcaires dolomitiques avec gypse et sel gemme, déposées dans des bassins d'évaporation, sont représentés à tous les niveaux, mais principalement dans le keuper. En Allemagne, dans l'E. et dans le S. de la France, le trias moyen comporte seul des formations franchement marines, c'est le muschelkalk, intercalé au milieu de formations continentales et lagunaires. Il caractérise le *type germanique* du trias. En revanche, le type que l'on a appelé *trias alpin*, qui est surtout développé dans les Alpes orientales, est constitué souvent exclusivement par des dépôts marins, généralement néritiques, mais on y connaît aussi des formations bathyales. Les formations néritiques comprennent des argiles à Huîtres, ou à Gastropodes et Brachiopodes, des schistes à Poissons, des calcaires coralliens, des calcaires phytogènes à Gyroporelles, dans lesquels abondent les Gastropodes, souvent de grande taille, les calcaires à entroques. On peut ranger, par contre, dans les formations bathyales les calcaires noirs à Daonelles, les calcaires noduleux à Céphalopodes, les calcaires rouges de Hallstadt et peut-être aussi les calcaires gris fumée à *Ceratites nodosus* de l'Europe occidentale.

Délimitation et subdivisions. — La limite inférieure du trias ne peut en général être établie que difficilement d'une manière précise, car presque partout le trias fait suite en concordance parfaite au permien supérieur. Ce n'est guère que dans les Vosges méridionales et sur les bords du Massif Central qu'il existe une discordance angulaire entre les deux systèmes. Ailleurs la discordance se rencontre plus bas, soit à la limite du permien inférieur et du permien supérieur, soit encore plus bas, à la limite du carbonifère moyen et du carbonifère supérieur. Dans le N. de l'Allemagne, il y a passage insensible entre le zechstein et le grès bigarré ; dans le S. ce dernier terme est transgressif et repose souvent directement sur les terrains cristallophylliens. Il en est de même dans les Alpes septentrionales, où le permien fait défaut, tandis que dans les Alpes méridionales les couches à *Bellerophon* permiennes et les couches de Werfen triasiques sont absolument concordantes. La limite est purement conventionnelle. Dans l'Himalaya et dans le Salt-Range, il existe de même un passage insensible entre les deux systèmes, de sorte que leur délimitation est très discutée.

La division classique en trois termes est basée exclusivement sur des caractères lithologiques, mais, pour peu

que l'on range la « Lettenkohle » dans le muschelkalk ou trias moyen, les trois termes coïncident assez bien avec les divisions paléontologiques que l'on peut établir dans les régions essentiellement marines en se basant sur les Ammonoïdés. Le trias inférieur est marqué en Europe par l'apparition des Dinaritidés (*Dinarites*, *Tirolites*, *Dorycranites*), en Asie, par l'abondance des Lécanitidés, qui dérivent directement de formes permiennes. Un caractère négatif remarquable, c'est l'absence, aussi bien en Europe qu'en Asie et en Amérique, des Arcestidés, qui existaient dans le permien et reparaîtront un peu plus tard. Au trias moyen apparaissent les genres *Ptychites*, *Trachyceras*, *Balatonites*, *Ceratites*, *Gymnites*, *Sturia*, etc. Plusieurs d'entre eux ne s'élèvent pas plus haut. Le trias supérieur est marqué par l'apparition brusque des *Tropitidés* et des *Phylloceras*. Quelques genres, comme *Trachyceras*, *Arpadites*, *Monophllites*, *Megaphyllites*, *Pinacoceras*, sont communs au trias moyen et au trias supérieur.

Les subdivisions basées sur les Céphalopodes coïncident assez bien, comme nous le verrons plus loin, avec les subdivisions que l'on pourrait baser sur les déplacements des lignes de rivage. Le trias inférieur peut être divisé en deux étages, le gandarien et le werfénien, le trias moyen comprend le virglorien et le ladinien, le trias supérieur, le carnien et le norien (juvavien de Mojsisovics). Pour la limite supérieure du trias, V. l'art. Rhétien.

Répartition géographique et principaux types. — Nous passerons successivement en revue les dépôts triasiques des régions à type germanique et ceux de l'Europe occidentale, puis ceux des régions alpines et circumméditerranéennes. Nous aborderons ensuite le trias des régions boréales et asiatiques, celui des régions circumpacifiques, et nous étudierons enfin les types continentaux de l'E. des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et de l'Inde péninsulaire.

Type germanique. Pour étudier dans toute sa netteté le type classique du trias germanique, il faut se rendre dans le centre de l'Allemagne, où le bassin qui s'était établi dans le N. de la chaîne hercynienne atteignait son maximum de profondeur, c.-à-d. dans le Hanovre, le Brunsvick, la Thuringe, la Franconie septentrionale, la Haute-Silésie. Au N. et au S. de cette région axiale, les formations continentales et lagunaires remplacent plus ou moins les dépôts marins, surtout lorsque l'on se rapproche des massifs anciens de Scandinavie, de l'Ardenne, de la Bohême, des Vosges et de la Forêt Noire.

Le trias inférieur débute partout par des grès argileux rouges, micacés, dans lesquels s'intercalent, sur le bord méridional du Hartz, des bancs d'oolithes calcaires. Plus haut viennent des grès plus grossiers, qui, dans la même région, alternent avec des lits de schistes à *Estheria Albertii* et *Gervillia Murchisoni*. La partie supérieure du trias inférieur a reçu le nom de *Röth*, en raison de la prédominance des argiles rouges avec gypses lagunaires. On y trouve en assez grand nombre des fossiles marins, tels que *Myophoria costata*, *M. vulgaris*, *Gervillia socialis*, *Lingula tenuissima* et même un Céphalopode, *Beneckeia tenuis*. Dans la Thuringe et la Franconie, des bancs de grès à empreintes de *Chirotherium* et des grès à plantes y jouent un rôle assez important. Plus au S., les grès à *Voltzia heterophylla*, *Albertia latifolia*, *Anomopteris Mougeoti*, *Equisetum arenaceum*, sont tout à fait prépondérants. C'est le grès bigarré proprement dit des auteurs alsaciens et lorrains, rouge cerise ou lie de vin et dépourvu de fossiles, à la base (« Zwischenschichten »), à teintes plus claires ou entièrement blanc et quelquefois très fossilifère, comme à Soultz-les-Bains, au sommet. Les couches à fossiles marins ont totalement disparu, ainsi que les intercalations de gypse. La partie inférieure du trias inférieur est même entièrement continentale. Elle est connue sous le nom de *grès vosgien*. C'est un grès à grains siliceux cimentés par de l'oxyde de fer et par de petits cristaux de quartz qui scintillent au soleil. A la base et au sommet, on y trouve des conglomérats souvent très puissants, formant les rochers les plus pittoresques des Vosges. Le conglomérat de base est polygénique et augmente d'épaisseur vers le N., ses éléments proviennent sans doute du massif schisteux rhénan. Le conglomérat supérieur ne renferme que des galets siliceux, il augmente d'épaisseur vers le S. et doit vraisemblablement son origine à des cours d'eau descendant d'une terre émergée située au S. des Vosges, à l'E. du Massif Central. Bleicher a trouvé en deux points des galets renfermant des Graptolithes. Des grès argileux rouges, situés sous le conglomérat inférieur, doivent être encore attribués au permien, car ils renferment dans le Palatinat des intercalations de calcaires dolomitiques avec fossiles du Zechstein. Vers le N., le trias inférieur est connu jusqu'à l'île d'Helgoland.

Dans le centre et le N. de l'Allemagne et jusqu'en Souabe, le trias moyen est exclusivement marin et comporte principalement des dépôts calcaires ou dolomitiques et marneux, avec gypses et sel gemme à la partie moyenne, grès et couches charbonneuses vers le sommet. Aux approches de l'Ardenne et dans les Vosges, la partie inférieure devient également gréseuse. La faune est très uniforme du haut en bas de la série, quoique quelques espèces caractérisent des niveaux déterminés. Elle comprend surtout des Lamellibranches, d'où le nom de *muschelkalk*. Les Brachiopodes, les Cératites, les Crinoïdes sont très abondants à certains niveaux. Les restes de Crustacés, de Poissons, de Reptiles sont plus rares.

En se basant principalement sur les caractères lithologiques, on a établi dans le muschelkalk les subdivisions suivantes, qui sont remarquablement constantes :

1° Le « wellenkalk », comprenant surtout des calcaires et des dolomies à surface ondulée. On y rencontre, à côté des espèces banales, des Crinoïdes spéciaux (*Dadocrinus*, *Holocrinus*, *Spiriferina hirsuta*, *Lima lineata*) et des Ammonoïdés, dont quelques-uns sont voisins de formes alpines, voire même identiques avec elles (*Beneckeia Buchi*, *Ceratites trinodosus*, *C. antecedens*, *C. Ottonis*, *Balatonites sundershusanus*, *Ptychites dux*, *Acrochordiceras Damesi*).

2° Le « groupe de l'anhydrite », comprenant des dolomies, des marnes bariolées, de l'anhydrite ou du gypse, du sel gemme, exploité en Thuringe, en Franconie, en Souabe. C'est une intercalation lagunaire, très peu fossilifère.

3° Le « muschelkalk proprement dit », exclusivement calcaire et marneux, comprend d'abord des calcaires à entroques (« Trochiten-Kalk »), avec *Encrinus liliiformis*, *Lima striata*, puis des calcaires en plaquettes à *Ceratites nodosus*, avec intercalations marneuses. Les couches les plus élevées sont souvent caractérisées par *Ceratites semipartitus* et *Trigonodus Sandbergeri*.

4° La « lettenkohle », souvent placée dans le trias supérieur, mais dont la faune comporte encore la plupart des Lamellibranches du muschelkalk, tandis que les végétaux se rapprochent beaucoup de ceux du keuper. Elle comprend des argiles bariolées, des dolomies, des grès à plantes, d'origine lagunaire ou fluviatile. On y trouve surtout des fossiles saumâtres (*Anoplophora lettica*, *Lingula tenuissima*, *Estheria minuta*) ; *Ceratodus Kaupi*, *Mastodonsaurus* y sont assez communs. Les Lamellibranches marins se rencontrent surtout dans les dolomies du sommet (*Myophoria Goldfussi*). Ces divers termes sont remarquablement constants et se retrouvent jusqu'en Lorraine, mais le terme inférieur y est remplacé par des grès coquiliers (grès de Ruaux).

Le trias supérieur ou keuper est essentiellement lagunaire ou fluviatile. C'est le groupe des « marnes irisées » des géologues lorrains. En Franconie et en Souabe, on a

affaire à des alternances multiples de marnes bariolées avec gypses et de grès avec Végétaux et Poissons (grès à roseaux, grès à *Semionotus*, « Stubensandstein »). On y a trouvé des Reptiles remarquables (*Belodon Kapffi*, *Zanclodon lœve*, *Aëtosaurus ferratus*). En Alsace et en Lorraine, on distingue à la base des argiles bariolées avec gypse et sel gemme, ce dernier exploité à Dieuze, Château-Salins, Varangeville, etc. ; puis viennent souvent des grès, colorés en rouge ou en vert, et des marnes rouges à concrétions dolomitiques : la partie supérieure comprend surtout des marnes lie de vin ou vertes, avec bancs de calcaires dolomitiques à fossiles marins (*Gervillia exilis*, *Perna keuperiana*, etc.). Les mêmes subdivisions se rencontrent dans la Prusse Rhénane.

Vers le N., des afleurements isolés et des sondages ont permis de reconnaître le keuper en divers points de la plaine de l'Allemagne du Nord, jusque sur les bords de la Vistule, et on le retrouve encore en Scanie.

Europe occidentale. De l'Allemagne du Nord le trias s'étend en Angleterre, mais il y présente un facies bien plus continental. Le grès bigarré (« new red sandstone ») y supporte immédiatement les marnes irisées, sans que toutefois l'on puisse affirmer l'absence du muschelkalk, car les deux formations sont réunies par un passage insensible. Dans le Cotentin, des marnes rouges, des grès et conglomérats représentent le trias, mais on ne peut distinguer les trois termes. Dans l'E. de la France on voit le type germanique se prolonger jusque dans la Haute-Saône et dans le Jura, mais dans la direction du Massif Central les termes inférieurs disparaissent graduellement. Sur le bord même du massif, en particulier dans l'Ardèche, des grès renfermant *Myophoria Goldfussi*, correspondant par conséquent à la « lettenkohle », reposent directement sur les terrains cristallins et supportent les marnes bariolées du keuper (Munier-Chalmas). Dans la région pyrénéenne les trois termes sont de nouveau bien individualisés. Le grès bigarré existe tout au moins dans les Basses-Pyrénées, en particulier à la Rhune ; le muschelkalk est représenté tout le long de la chaîne, mais les fossiles y font presque toujours défaut ; les marnes irisées sont souvent salifères, et leurs affleurements sont très fréquemment accompagnés de pointements ophitiques. Dans la Basse-Provence, le trias inférieur n'est pas connu, mais le muschelkalk se retrouve avec ses caractères lithologiques et paléontologiques. *Ceratites nodosus* lui-même n'est pas très rare dans les environs de Toulon ; les marnes irisées y existent également. Le trias des Alpes françaises se rattache plutôt au type alpin.

En résumé, en France, une vaste terre ferme comprenait à la fois le Massif Central, l'Armorique et l'Ardenne. On connaît dans le Luxembourg des conglomérats côtiers et d'autres dépôts littoraux représentant tout le trias, qui se sont déposés sur le bord de ce dernier massif. La Meseta ibérique était, elle aussi, émergée, mais elle était baignée à l'E. par une mer, dans laquelle a vécu au moins temporairement une faune alpine.

Région alpine. La région alpine, dans laquelle le trias prend un très grand développement, était séparée de la province germanique par une barrière continentale comprenant la Bohême et s'étendant de là vers le S.-O., sans doute au travers de la plaine suisse. Les deux bassins communiquaient, d'une part, par le bassin du Rhône et la Provence, d'autre part, par la Haute-Silésie et les Karpates, où les dépôts présentent un caractère mixte entre les deux provinces. C'est ainsi qu'en Silésie les espèces alpines d'Ammonoïdés sont beaucoup moins rares que dans le reste de l'Allemagne et que l'on rencontre des dolomies à *Diplopora*, analogues à celles des Alpes.

Ce n'est qu'après de patientes recherches et de longues discussions qu'il a été possible d'établir un parallélisme, qui, d'ailleurs, est loin d'être rigoureux, entre les dépôts des deux provinces. Les caractères lithologiques et les faunes diffèrent le plus souvent de part et d'autre, cependant deux horizons bien nets, qui se trouvent avec des espèces communes, fournissent de précieux points de repère et permettent de préciser le synchronisme. C'est d'abord le virglorien, qui correspond rigoureusement au « wellenkalk », comme le montrent les Céphalopodes cités plus haut ; c'est ensuite un banc calcaire, intercalé, en Franconie, dans le keuper inférieur gypsifère, qui renferme *Myophoria Kefersteini*, *M. Raibliana*, *Myophoriopsis Rosthorni*, Lamellibranches caractéristiques des couches de Raibl ou carnien inférieur de la province alpine (Wöhrmann). Un synchronisme basé sur les flores ne pourrait conduire qu'à des résultats incertains.

Dans les *Alpes septentrionales* le trias forme une bande ininterrompue depuis le Rhätikon jusqu'à Vienne. Le trias inférieur y est représenté par des grès et des argiles rouges, avec gypse et sel gemme. Quoique l'on y ait pris le type du werfénien (de Werfen, Salzbourg), le groupe est beaucoup moins bien développé que dans les Alpes méridionales, et les fossiles y sont beaucoup plus rares. Des bancs calcaires à *Myophoria costata* permettent le parallélisme avec le röth. Dans le trias moyen, le facies calcaire prédomine souvent à l'exclusion de tout autre, notamment sur le bord septentrional de la région cristalline des Alpes centrales, qui était émergée, au moins partiellement. Dans les Grisons, dans le Tirol septentrional, dans le S. du Salzkammergut, on rencontre des masses puissantes de calcaires à Diplopores, souvent dolomitisés (dolomie de la Ramsau, avec *Diplopora herculea*, *Megalodon*, Zoanthaires, Gastropodes). Plus au N., un ensemble marno-calcaire à Lamellibranches et à Brachiopodes, les couches de Partnach, sépare les calcaires inférieurs de Virgloria ou de Reichenhall (*Neritaria stanensis*, *Modiola triquetra*) des calcaires supérieurs de l'Arlberg ou du Wetterstein, qui renferment des fossiles du muschelkalk proprement dit. Les Céphalopodes ne sont fréquents que dans des facies locaux : dans les calcaires rouges à *Ceratites trinodosus* et nombreux *Ptychites* de la Schreyer Alm, près Hallstadt, et dans les calcaires noirs de Reiflingen (Haute-Autriche), où la distribution verticale des Ammonites permet de distinguer deux zones virgloriennes en superposition (von Arthaber), la zone à *Ceratites binodosus* et la zone à *Ceratites trinodosus*. Les Alpes septentrionales sont la région classique pour le trias supérieur, mais les calcaires de Hallstadt, célèbres pour leur richesse paléontologique, sont localisés dans un espace peu étendu. Partout ailleurs on rencontre à la base un niveau très variable, quant à ses caractères lithologiques (marnes, schistes, oolithes, cargneules, gypse et sel gemme, etc.), mais souvent assez fossilifère. C'est un équivalent des couches de Raibl des Alpes méridionales. On y trouve surtout des Lamellibranches et des Gastropodes, les Ammonites sont moins nombreuses (*Carnites floridus*, *Trachyceras austriacum*, *Megaphyllites Jarbas*, *Joannites cymbiformis*, etc.). Au-dessus se trouve une masse puissante de dolomies, le « Hauptdolomit », facies phytogène de mer peu profonde. La dolomitisation est probablement contemporaine de la sédimentation. Outre les *Diplopora* qui remplissent la roche, on rencontre surtout *Pleurotomaria solitaria*, *Gervillia exilis* et des *Megalodus*. Dans l'Engadine et dans la région du Brenner, le hauptdolomit est transgressif et s'étend jusque sur les terrains cristallophylliens. Dans le massif du Dachstein, il est remplacé par un calcaire plus ou moins stratifié.

Dans d'autres points du Salzkammergut, on observe un facies tout différent. Ce sont les calcaires de Hallstadt, peu puissants, généralement rouges, hachés de failles rendant l'étude des successions fort difficile. Ils reposent directement sur le virglorien, le ladinien n'est donc pas représenté. Les fossiles ne se rencontrent que par nids, dans lesquels c'est tantôt une espèce, tantôt une autre qui prédomine. On y trouve surtout des Céphalopodes, des Gastropodes, des Lamellibranches (*Daonella*, *Halobia*, *Monotis salinaria*), des Brachiopodes, quelquefois des Crinoïdes,

des Zoanthaires et des Hydrozoaires (*Heterastridium*). E. von Mojvisovics y a distingué les zones suivantes, basées exclusivement sur des considérations phylogéniques : 1° Z. à *Trachyceras aonoides;* 2° Z. à *Tropites subbullatus;* 3° Z. à *Sagenites Giebeli;* 4° Z. à *Cladiscites ruber;* 5° Z à *Cyrtopleurites bicrenatus;* 6° Z. à *Pinacoceras Metternichi:* 7° Z. à *Sirenites Argonautæ*. La zone inférieure correspond par sa faune aux couches de Raibl, elle constitue avec la suivante l'étage carnien. Les cinq zones supérieures constituent l'étage norien. Dans le carnien on voit persister quelques types ladiniens, mais les Tropitidés apparaissent brusquement par immigration. Le norien ne possède aucune espèce commune avec le carnien et dès sa base on voit apparaître *Halorites*, *Dionites*, etc., tandis que *Didymites* apparaît seulement dans le norien moyen. Au fur et à mesure que l'on s'élève dans la série, de nombreux types s'éteignent graduellement. Les couches marneuses de Zlambach se trouvent à la limite du rhétien et renferment beaucoup d'Ammonoïdés déroulés. Le genre *Celtites* y est commun, ainsi que les Polypiers.

Dans la Basse-Autriche, près de Lunz, on rencontre à la base du trias supérieur, sous le hauptdolomit, des facies très spéciaux des couches de Raibl. Le grès de Lunz renferme des débris végétaux très abondants qui semblent venir du massif de Bohême, émergé à cette époque. Les *Alpes méridionales* comprennent une région calcaire qui s'étend depuis le lac Majeur à l'O. jusque dans la péninsule balkanique, où elles passent insensiblement aux Alpes Dinariques. Elles sont complètement indépendantes des Alpes centrales et septentrionales, et le trias, qui y occupe de grandes surfaces, y possède des caractères très différents.

Le trias inférieur est représenté dans le Tirol méridional, en Vénétie, en Dalmatie, en Bosnie, par des couches beaucoup plus fossilifères que les couches de Werfen du versant N. des Alpes. On y distingue, à la base et faisant suite au calcaire à *Bellerophon* permien, les couches de Seiss, schistes et grès avec *Pseudomonotis Claræ* et *Myacites fassaensis;* au sommet, les couches de Campil, marnes et calcaires, renferment dans certains bancs des Céphalopodes (*Tirolites cassianus*, *Dinarites dalmatinus*, *Meekoceras caprilense*, etc.), dans d'autres des Gastropodes (*Naticella costata*, *Turbo rectecostatus*) ou des Lamellibranches (*Myophoria costata*).

La terre classique pour le trias moyen du type alpin est la région des dolomies, dont le pittoresque est dû principalement aux variations de facies de ce terme de la série triasique, car, à côté des couches marneuses ou marno-calcaires, dans lesquelles les intercalations de tufs volcaniques jouent un rôle considérable, on voit fréquemment se développer un facies de calcaires ou de dolomies zoogènes ou phytogènes, qui forment comme des îles au milieu du facies marneux. Dans le N.-O. de la région, on constate même l'envahissement de tout le trias moyen par le facies dolomitique. La succession normale est la suivante : 1° virglorien, comprenant à la base, par exemple à Prags et à Dont, des calcaires marneux détritiques à *Ceratites binodosus*, puis des dolomies généralement sans fossiles; 2° ladinien, comprenant : *a.*) les couches de Buchenstein ou zone à *Tachyceras Curionii* (calcaires noduleux ou zonés, avec silex et *pietre verde*) ; *b.*) les couches de Wengen ou zone à *Trachyceras Archelaus* (marnes et tufs, avec bancs calcaires à *Daonella*); *c.*) les couches de Saint-Cassian ou zone à *Trachyceras Aon*, marnes très fossilifères avec Spongiaires, Zoanthaires, Crinoïdes, Echinides, Brachiopodes, Lamellibranches, petits Gastropodes, Ammonites. C'est dans ce niveau supérieur qu'est presque toujours intercalée la dolomie du Schlern. Les calcaires de la Marmolata (Tirol), d'Esino (Lombardie), de Recoaro (Vénétie), riches en Gastropodes de grande taille, en Diplopores, en Ammonites des genres *Arpadites*, *Dinarites*, semblent, par contre, occuper un niveau spécial entre les couches de Buchenstein et celles de Wengen. C'est à ce niveau que Tornquist a trouvé près de Recoaro plusieurs exemplaires de *Ceratites nodosus* ou d'une forme très voisine. Dans cette région de Recoaro, dans le Haut-Vicentin, le virglorien présente également des caractères particuliers. Sa partie inférieure rappelle beaucoup par sa faune le « wellenkalk » allemand, dans sa partie supérieure on rencontre quelques-unes des Ammonites caractéristiques des couches de la Schreyer Alm, c.-à-d. de la zone à *Ceratites trinodosus*. Cette même zone est assez fossilifère dans la Giudicaria et en Lombardie, où elle est représentée par des calcaires noirs bitumineux à Céphalopodes (*Cer. trinodosus*, *Judicarites euryomphalus*) et quelquefois avec restes de Reptiles (*Lariosaurus*). Mais c'est en Bosnie, à Han Bulog et à Haliluci qu'elle a fourni la faune la plus riche en Ammonites d'une belle conservation (*Ptychites*, *Gymnites*, *Monophyllites*, etc.).

Le trias supérieur des Alpes méridionales se rapproche bien davantage du type des Alpes septentrionales que le moyen. Cela tient à son caractère transgressif, nous avons vu qu'il repose souvent directement sur les terrains cristallophylliens des Alpes centrales. La séparation qui existait précédemment entre les deux régions a vraisemblablement disparu. Les couches de Raibl, très fossilifères, mais souvent plus ou moins lagunaires, constituent un horizon très constant. Le « hauptdolomit » ou des calcaires semblables à ceux du dachstein atteignent des épaisseurs immenses. Par places les Gyroporelles et *Megalodus triqueter* y sont assez communs, on y a même trouvé quelques Ammonites caractéristiques des calcaires de Hallstadt.

Dans les *Alpes occidentales*, le trias est presque partout représenté à la base de la puissante série trangressive des terrains secondaires, mais, tandis que, sur le versant suisse et français il est très réduit, il atteint de grandes épaisseurs dans la zone axiale du Briançonnais. L'âge absolu des divers termes est loin d'être établi avec certitude. A la base se trouvent des grès très siliceux, improprement appelés *quartzites;* au-dessus vient la série des *calcaires du Briançonnais*, intercalés entre deux masses de gypse et de cargneules. On y a trouvé en quelques points des Gyroporelles. Sur le versant italien, des calcaires, renfermant *Pleurotomaria solitaria* et correspondant par conséquent au hauptdolomit, forment des pointements anticlinaux au milieu des schistes lustrés liasiques.

Régions méditerranéennes, Russie et Asie occidentale. Le type sudalpin du trias se retrouve dans l'Apennin, qui est sans doute aussi le prolongement tectonique des Alpes méridionales. Les couches de Werfen ont été signalées en quelques points, mais elles manquent en Calabre et en Sicile, où au contraire les termes moyens et supérieurs sont fort bien développés. C'est ainsi que l'on a signalé près de Lagonegro, en Calabre, plusieurs niveaux ladiniens et carniens à Céphalopodes et à Daonelles. Le norien est représenté d'une manière assez constante par des calcaires à Gyroporelles avec *Pleurotomaria solitaria* et *Gervillia exilis*. Dans les régions qui entourent la Méditerranée occidentale, le trias présente des caractères mixtes entre le type germanique et le type alpin. Le trias inférieur n'y est pas connu avec certitude et il en est de même du trias supérieur. Dans les environs de Barcelone, on a trouvé quelques Céphalopodes virgloriens mal conservés, tandis que des Ammonoïdés du ladinien inférieur (*Hungarites Pradoi*) ont été recueillis, à Mora d'Ebro et dans les Baléares, dans des calcaires identiques à ceux du muschelkalk de l'Europe centrale. Ces mêmes calcaires existent en Andalousie, en Algérie, en Tunisie et en Sardaigne. Dans cette dernière région, on a même signalé *Ceratites nodosus*, tandis qu'en Algérie et en Tunisie on n'a encore recueilli que des Myophories et des Gervillies. Ces calcaires, généralement en plaquettes, sont toujours associés à des marnes, à des dolomies et à des gypses, voire même à des masses de sel gemme, indiquant la prédominance temporaire du régime lagunaire. A l'E. de la région alpine, on trouve tout d'abord des affleure-

ments triasiques dans la forêt de Bakony, en Hongrie, où plusieurs termes sont très riches en Céphalopodes ; puis dans les Karpates de la Bukowine et dans la Dobrogea, où le virglorien et le ladinien, ainsi que le carnien inférieur sont représentés par des calcaires rouges en tout point semblables à ceux de Hallstadt. Anastasiu indique en outre, à Zibil, dans la Dobrogea, la présence d'*Encrinus liliiformis* et de *Ceratites nodosus*. C'est le point le plus oriental où ce Céphalopode ait été mentionné. Le trias alpin existe également en Serbie et en Grèce, et par ces régions nous atteignons l'Asie Mineure, où l'on connaît au moins deux localités remarquables. A Ismid, sur le Bosphore, Toula a découvert une riche faune virglorienne, avec Cératites très particuliers. A Balia-Maaden, en Mysie, le trias supérieur est nettement transgressif ; il débute par un conglomérat de base et par des calcaires sableux à *Spirifer Manzavinii*, qui reposent directement sur le carbonifère, puis viennent des schistes à *Halobia Neumayri*, avec Brachiopodes de Hallstadt (Bukowski, Bittner).

Le trias est exclusivement continental dans le bassin de la Volga, où il est représenté par des marnes bariolées faisant suite au permien ; il manque entièrement en Crimée et dans le Caucase ; on le retrouve au mont Bogdo, dans le steppe d'Astrakhan. Le werfénien y renferme *Tirolites cassianus*, *Dorycranites bogdoanus* et des *Dinarites*, c'est encore le type alpin. Il existe d'ailleurs également à Djoulfa, en Arménie, et à Darwas, en Boukharie (*Meekoceras caprilense*, *Myophoria ovata*, *lævigata*). Dans le Pamir, on a de même rencontré des calcaires à *Halorella* et *Monotis*, puis, en Afghanistan, la présence du norien se trouve indiquée par la découverte d'un échantillon de *Didymites*.

Himalaya et Salt Range. Ces gisements épars et encore mal connus jalonnent l'emplacement d'une mer triasique qui réunissait les Alpes à l'une des régions du globe où le trias est le mieux représenté, à l'Himalaya et à l'une de ses chaînes bordières, la Salt Range.

Dans l'Himalaya central, il existe un passage insensible entre les schistes et grès à *Productus*, qui représentent le permien, et les schistes et calcaires à *Otoceras*, renfermant de nombreux Céphalopodes (Griesbach et Diener). La faune de ces couches, qui constituent l'étage gandarien, comprend des types permiens, tels que *Medlicottia Dalailamæ*, *Otoceras Woodwardi* et autres espèces du même genre voisines de celles de Djoulfa ; puis, des types essentiellement triasiques, comme *Ophiceras Sakuntala* et *O. tibeticum* et un certain nombre de représentants des genres *Proptychites*, *Prosphingites*, *Nannites*, *Danubites*. Au-dessus viennent des calcaires et des schistes renfermant *Hedenstrœmia Mojsisovicsi*, *Flemingites Rohilla*, *Danubites*, etc. C'est l'équivalent des couches à *Tirolites cassianus* d'Europe.

Dans le Salt Range, le passage entre les couches à *Productus* permiennes et les couches inférieures du trias est non moins insensible. La « Ceratite Formation » de Waagen représente certainement en majeure partie le trias inférieur. Les calcaires et les marnes de la partie inférieure constituent un équivalent des couches à *Otoceras* de l'Himalaya. On y trouve surtout *Sageceras Hauerianum*, *Prionolobus rotundatus*, *Koninckites volutus*, des *Gyronites*, des *Celtites*, etc. Les grès et les marnes qui leur font suite renferment *Flemingites Flemingianus*, *Aspidites superbus* et des Gastropodes du genre *Stachella*. L'équivalence des couches inférieures avec les couches à *Otoceras* de l'Himalaya est établie indirectement par la découverte faite par Diener, dans la faune des grès à Céphalopodes de la baie de l'Oussouri (province maritime, Sibérie orientale), de deux espèces des couches à *Otoceras* (*Ophiceras* cf. *Sakuntala* et *Meekoceras boreale*) et d'une espèce des marnes inférieures du Salt Range (*Ceratites minutus*), associées d'ailleurs à de nombreuses espèces spéciales, qui appartiennent aux genres *Pseudosageceras*, *Dinarites*, *Danubites*, *Ussuria*, *Proptychites*, *Xenaspis*, *Meekoceras*. Les Lamellibranches de ces trois régions asiatiques sont à peu près les mêmes que ceux des couches de Werfen, tandis que les Céphalopodes varient essentiellement de l'une à l'autre et diffèrent notamment du tout au tout de ceux du trias inférieur d'Europe.

Dans l'Himalaya, le virglorien inférieur est peu fossilifère, mais le virglorien supérieur contient de très nombreuses Ammonites, d'une fort belle conservation, appartenant surtout aux genres *Ptychites*, *Sturia*, *Arcestes* et à des espèces très voisines de celles de la zone à *Ceratites trinodosus* d'Europe. Comme dans les environs de Hallstadt, le ladinien fait défaut, au moins en certains points.

Dans le Salt Range, les calcaires à Cératites supérieurs, avec *Stephanites superbus*, nombreux *Acrochordiceras*, *Celtites*, *Ceratites*, etc., correspondent incontestablement au virglorien, tandis que le ladinien paraît représenté par des couches à Bivalves, pauvres en Céphalopodes (*Pleuronautilus*, *Lecanites*).

Le trias supérieur, qui, d'après Diener, repose dans certains points de l'Himalaya central sur le virglorien, possède dans cette région de grandes affinités paléontologiques avec celui d'Hallstadt. C'est une série de calcaires noirs dans laquelle on a pu distinguer plusieurs zones, se répartissant sur le carnien et le norien, et qui renferme de nombreuses espèces des genres *Tropites*, *Styrites*, *Halorites*, *Juvavites*, *Ptychites*, *Joannites*, *Cladiscites*, *Pinacoceras*, *Arpadites*, etc., dont quelques-unes sont identiques avec des espèces d'Europe. Dans le Salt Range, le trias supérieur paraît faire défaut.

Régions boréales. Dans l'Asie boréale et au Spitzberg, le trias est représenté par des dépôts marins dont les caractères paléontologiques diffèrent sensiblement de ceux du trias de l'Europe et de l'Inde. A l'embouchure de l'Olenek se trouvent des schistes noirs à concrétions calcaires renfermant en grande abondance des *Dinarites*, des *Ceratites*, des *Sibirites*, des *Prosphingites*, des *Parapopanoceras*, qui appartiennent à des espèces toutes spéciales, mais on y a trouvé aussi deux espèces himalayennes : *Hedenstrœmia Mojsisovicsi* et *Ceratites subrobustus*. Ces couches sont placées par E. von Mojsisovics dans le trias inférieur. Au Spitzberg, le trias inférieur manque, le virglorien reposant immédiatement sur le permien. On y distingue des couches inférieures à *Monophyllites* et *Meekoceras* et des couches supérieures extrêmement fossilifères, avec des *Ptychites*, des *Ceratites*, etc., associés à des Daonelles. Les espèces diffèrent aussi bien de celles de l'Europe que de celles de l'Inde. Le ladinien paraît représenté par des couches à *Halobia Zitteli*, le trias supérieur n'est pas connu.

Il est possible que le trias inférieur de l'Idaho et du Wyoming doive être, lui aussi, rapporté au type boréal, il est représenté par des couches détritiques à *Meekoceras*, épaisses d'un millier de mètres, recouvertes immédiatement par des couches jurassiques.

Régions circumpacifiques. Le trias a été signalé en plusieurs points de la Chine méridionale. A Tali-fou, dans le Yunnan, Loczy a trouvé des calcaires en plaquettes, avec Bivalves, rappelant tout à fait le muschelkalk de l'Europe centrale. Plus à l'E., on a trouvé en deux points des Gastropodes voisins de ceux de Saint-Cassian (Koken, Douvillé). Au Tonkin, un *Norites* indique la présence probable du trias inférieur, un *Juvavites*, celle du trias supérieur. Dans l'arc malais, qui constitue le prolongement tectonique de l'Himalaya, le trias existe en Birmanie, à Sumatra et à l'île de Rotti, près Timor, sous la forme de couches à Halobies, à Posidonomyes, à *Monotis salinaria*. Au Japon, on peut mentionner l'existence de couches ladiniennes à Céphalopodes, qui se retrouvent dans la Colombie britannique et en Californie. Si l'on fait abstraction de ces deux points et de l'Oussouri, dont il a

été question plus haut, on ne connaît pas dans les régions circumpacifiques de dépôts triasiques autres que le trias supérieur. A Werchojansk et dans le golfe d'Okhotsk, ce sont des schistes à *Pseudomonotis ochotica*, qui existent également au Japon. Dans la Nouvelle-Calédonie, où l'on a d'ailleurs aussi trouvé un *Stenarcestes* et un *Phylloceras*, et dans la Nouvelle-Zélande, ce sont des schistes renfermant une espèce très voisine, *Pseudomonotis Richmondiana*. Dans l'Alaska, dans la Colombie britannique, dans le Nevada et la Californie (schistes de Svearinger), une autre espèce représentative, *Pseudomonotis subcircularis*, occupe le même niveau, associée à d'autres Lamellibranches et à des Céphalopodes du type de Hallstadt. En Colombie et au Pérou, enfin, on retrouve de même des schistes à *Pseudomonotis*. Ces schistes peuvent donc être considérés comme le facies caractéristique du géosynclinal circumpacifique. Leur substratum est le plus souvent inconnu, mais il est probable qu'ils reposent en beaucoup de points en transgressivité sur des dépôts paléozoïques. C'est au moins ce qui paraît résulter du fait que dans ces mêmes régions on ne signale pas de trias inférieur et moyen. D'ailleurs, en quelques points de la Californie, on voit le calcaire carnien de Hosselkus, avec *Halobia* cf. *superba*, *Tropites*, *Arcestes*, etc., reposer directement sur le carbonifère.

Type continental en dehors de l'Europe. Un facies continental, qui ressemble beaucoup au grès bigarré de l'Europe occidentale, est très développé et paraît représenter le trias tout entier sur de très vastes étendues dans plusieurs des aires continentales de l'époque.

Dans l'E. des Etats-Unis, en particulier dans le Connecticut et dans la Virginie, de grandes surfaces sont recouvertes par des grès horizontaux, très puissants, discordants sur les terrains primaires antérieurement plissés. La surface des bancs présente souvent de nombreuses empreintes de pas, que l'on attribuait autrefois à des oiseaux, mais qui proviennent certainement de Dinosauriens. On y trouve aussi des restes de poissons et des empreintes végétales, indiquant des affinités avec la flore du trias supérieur d'Europe. Dans l'Afrique australe et dans l'Inde péninsulaire, le permien continental supporte en concordance des couches triasiques de même nature, sur lesquelles reposent encore des couches à flore rhétienne. L'ensemble constitue les séries de Karoo et de Gondwana. Il est difficile d'établir des limites précises entre les trois systèmes, mais les couches de Beaufort, de l'Afrique australe, riches en ossements de Théromorphes, et les couches de Panchet et de Kota Maleri, de l'Inde péninsulaire, puissantes de plusieurs milliers de mètres, représentent vraisemblablement le trias. Les restes végétaux que l'on y rencontre indiquent que la flore possède encore de grandes affinités avec la flore permienne.

Distribution des terres et des mers. Comme dans les périodes géologiques précédentes, il existait sans doute au trias un vaste *continent nordatlantique*, comprenant l'ancien bouclier canadien, le Centre et l'E. des Etats-Unis, le N. de l'Europe, le Spitzberg et les espaces intermédiaires. Momentanément et principalement au trias moyen, dont les dépôts sont souvent transgressifs, les parties périphériques de ce continent sont envahies par les eaux, tandis qu'ailleurs on ne rencontre que des dépôts continentaux. Le *continent sino-sibérien* paraît n'avoir été séparé qu'imparfaitement, et seulement au début du trias, du continent nordatlantique. Il était sans doute baigné au N. par un océan arctique. De l'absence du trias au Brésil et dans l'Afrique centrale et de la présence dans l'Afrique australe de dépôts exclusivement continentaux, on peut conclure à l'existence d'un *continent africano-brésilien*, qui, au trias encore, faisait peut-être corps avec le *continent australo-indo-malgache*, sur l'emplacement duquel on ne connaît aussi que des dépôts continentaux. La grande masse continentale de l'hémisphère N. et celle de l'hémisphère S. se trouvaient séparées par une vaste mer, dirigée de l'O. à l'E. et parsemées d'îles probablement nombreuses. C'est la *Tethys* de Suess, dont on connaît les dépôts depuis l'Espagne jusque dans les îles de la Sonde. Enfin, une *mer circumpacifique* formait un vaste chenal sinueux, fermé sur lui-même, entourant un *continent pacifique*, d'ailleurs hypothétique. Dans les géosynclinaux de la Tethys et du pourtour du Pacifique, la série triasique n'est que rarement continue, il semble y avoir eu un mouvement de régression au trias moyen, correspondant à la transgression sur les aires continentales et, inversement, la transgression manifeste du trias supérieur dans les géosynclinaux (Alpes orientales, Mysie, Himalaya, Californie) semble avoir eu comme compensation une régression sur les aires continentales (Europe occidentale, Spitzberg).

Nous avons vu à plusieurs reprises qu'il existait dans les mers triasiques une différenciation de provinces zoologiques. Le bassin dans lequel se déposait le trias germanique n'est qu'une annexe de la *province alpine*; par contre, la *province boréale* et la *province himalayenne* avaient des faunes bien individualisées, surtout si, au lieu d'envisager les faunes autochtones, on tient compte des variations géographiques des faunes arrivées par immigration brusque. Nous ne possédons pas d'éléments suffisants pour affirmer l'existence d'une *province nordaméricaine* indépendante. Emile HAUG.

BIBL. : V., outre les traités de géologie de Credner, Neumayr, de Lapparent : F. v. ALBERTI, *Beitrag zu einer Monographie des bunten Sandsteins, Muschelkalks und Keupers und die Verbindung dieser Gebilde zu einer Formation (Trias)*; Stuttgart, 1834. — Du même, *Ueberblick über die Trias*; Stuttgart, 1864. — E.-W. BENECKE, *Ueber die Trias von Elsass-Lothringen und Luxemburg*, dans *Abhandl. z. geol. Specialkarte von Els.-Lothr.*; Strasbourg, 1877, t. I, liv. IV. — E. v. MOJSISOVICS, *das Gebirge um Hallstadt*, dans *Abhandl. d. k. k. geol. Reichsanst.*; Vienne, 1873, t. VI, 1 et 2 (en cours). — Du même, *Die Cephalopoden der mediterranen Triasprovinz*, *ibid.*; Vienne, 1882, t. X. — Du même, *Arktische Triasfaunen*, dans *Mém. Acad. Imp. des Sciences de Saint-Pétersb.*; Saint-Pétersbourg, 1886, 7e sér., t. XXXIII, no 6. — Du même, *Beiträge zur Kenntniss der obertriadischen Cephalopoden-Faunen des Himalaya*, dans *Denkschr. d. math. Naturw. Cl. d. kais. Akad. d. Wiss.*; Vienne, 1896. — S. VON WÖHRMANN, *Ueber die untere Grenze des Keupers in den Alpen*, dans *Jahrb. d. k. k. geol. Reichsanst.*; Vienne, 1889, t. XXXVIII. — A. BITTNER, *ibid.*, passim. — W. WAAGEN, *Salt-Range Fossils*, II, *Fossils from the Ceratite Limestone*, part. I, dans *Palæontologia Indica*; Calcutta, 1895, sér. XIII, t. II. — C. DIENER, *Himalayan Fossils*, *ibid.*; Calcutta, 1895-97, sér. XV, t. II. — E. HAUG, *Revue annuelle de géologie*, dans *Revue générale des sciences*, passim.

TRIAUCOURT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc; 860 hab. Patrie du philologue *Lemaire* (V. ce nom).

TRIAZOIQUES (Dérivés) (V. AZOÏQUES).

TRIBEHOU. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Jean-de-Daye; 944 hab.

TRIBÉNI ou **TRIVÉNI**. Ancienne ville de l'Inde, prov. de Bengale, au confluent de l'Hougli et de la Sarasvati. Très importante à l'époque de Ptolémée, ce n'est plus qu'un village où l'on remarque une célèbre mosquée et un monumental escalier sacré.

TRIBENZYLAMINE (Chim.) (V. BENZYLAMINE).

TRIBICOS (Alch.). Alambic à trois becs, employé par les alchimistes gréco-égyptiens, aux débuts de l'invention de l'art de la distillation. Il était encore employé par les Arabes. M. B.

BIBL. : M. BERTHELOT, *Introd. à l'étude de la chimie des anciens*.

TRIBOCI. Peuple germain qui, vers l'époque de César, occupait les pays entre Vosges et Rhin, correspondant à la Basse Alsace (ancien dép. français du Bas-Rhin), après en avoir refoulé les *Mediomatrici* (V. ce mot et ALSACE).

TRIBOLO (Niccolò PERICOLI, dit le), sculpteur italien, né à Florence en 1500, mort en 1550. Apprenti menuisier, puis élève du Sansovino, il fut appelé à Bologne, où il exécuta, pour les portes de Saint-Pétrone, de gracieuses et expressives effigies de *Sybilles*, en marbre, ainsi

qu'une *Assomption*. Le pape Clément VII étant venu assiéger Florence (1529), Tribolo lui vendit les plans de défense. On lui doit de remarquables ouvrages à la bibliothèque Laurentienne et deux statues pour le mausolée de Julien de Médicis : les grands ducs Alexandre et Cosme Ier le protégèrent ; il fit la statue équestre de Jean de Médicis et presque toutes les sculptures d'un arc de triomphe dont il avait donné le plan et qui fut élevé à Florence à l'occasion du mariage d'Eléonore de Médicis avec le vice-roi de Naples. Il faut encore citer parmi ses œuvres les plus admirées : le tombeau d'Adrien VI, à Rome ; la fontaine du château de Castello ; une statue d'*Ange* et les tombeaux de Medici et de Matteo Corte, à Pise, etc. Surintendant des ponts et chaussées de Florence, il réussit moins bien dans cet ordre de travaux. — Le Tribolo se distingue, parmi les artistes de son époque, par une curieuse recherche de la délicatesse dans l'art et de l'élégance des formes. G. Cougny.

TRIBON (Cost.) (V. Costume, t. XII, p. 1155).

TRIBONIEN, jurisconsulte romain, originaire de Macédoine ou de Pamphylie, mort en 546 ap. J.-C. Il a été le bras droit de Justinien dans l'œuvre de codification législative qui a rendu ce prince à jamais célèbre. D'une érudition immense, sa science, au rapport des annalistes, n'avait d'égale que son avidité. Il aurait trafiqué avec impudeur de sa connaissance du droit et de son crédit. Les constitutions-préfaces du Code, du Digeste, des Institutes permettent de reconstituer exactement sa carrière honorifique. Il fut *magister officiorum* (*magisteria dignitate inter agentes decoratum*) en 528. En 529, il est *quæstor sacri palatii*, chef suprême de la justice. Il demeure dans ce poste jusqu'en 532, après l'émeute Nika dirigée en partie contre lui. En 533-534, il redevient *magister officiorum*. En 535, il est rétabli dans son office de *quæstor*. Ces hautes fonctions et aussi sa science juridique le firent désigner successivement comme membre de la commission de rédaction du Code, comme président de la commission de rédaction du Digeste, chargé de choisir ses collaborateurs, de régler le plan du travail, comme président de la commission de rédaction des Institutes et de la commission de réédition du Code. Beaucoup d'historiens modernes lui reprochent, non plus seulement son avidité sans conscience, mais la façon irrespectueuse dont il a traité les monuments anciens de la littérature juridique romaine qu'il a dépecés pour en composer une mosaïque sans art et qu'il a sciemment altérés pour faire cadrer leurs décisions avec le droit de l'époque. Il y a quelque exagération de sévérité dans ce jugement. Tribonien n'a fait que suivre les procédés de travail en honneur au temps où il a vécu. On ne peut donc lui reprocher que d'avoir été de son époque. C'est là une critique à laquelle bien peu d'entre nous peuvent échapper. La méthode des compilateurs qu'il dirigeait ne témoigne pas, il est vrai, d'une grande originalité d'invention. Mais elle a eu son bon côté. Elle nous a conservé, fragmentairement sans doute, mais avec une suffisante exactitude, des écrits juridiques anciens qui, sans leur insertion telle quelle dans la compilation, eussent été à jamais perdus. Quant aux interpolations que Tribonien ou ses collègues ont fait subir aux originaux (changements qui, du nom de Tribonien, ont été appelés tribonianismes), elles sont la conséquence forcée du mode de rédaction adopté. Elles ont défiguré les œuvres anciennes, pas assez pourtant pour rendre méconnaissable leur véritable physionomie, ni même assez pour dérouter la critique moderne. G. May.

Bibl. : Procope, *De bello Persico*, I, 24, 25. Ed. Dindorff, I, pp. 122-129. — Krueger, *Histoire des sources du droit romain* (trad. Brissaud) ; Paris, 1894, pp. 431, 433, 434, 436, in-8. — Ch. Diehl, *Figures byzantines*, dans *Grande Revue* ; Paris, 1er déc. 1900.

TRIBONYA (Ornith.) (V. Talève).

TRIBORD (Mar.). C'est pour l'observateur qui, placé à l'arrière d'un navire, regarde l'avant, la moitié située à droite du plan longitudinal. Le côté gauche, symétrique de celui de tribord, est celui de Bâbord, et nous renvoyons à ce dernier mot pour l'explication des différentes expressions dans lesquelles se rencontrent les termes de tribord et de bâbord.

TRIBOULET. Le vrai nom du fou de Louis XII et de François Ier était *Ferrial*, *Ferial*, *Fevrial*, *Feurial* ou *le Fevrial*. Né avant 1500, à Foix-lez-Blois, c'était un idiot, maltraité par les enfants et les valets de Blois (d'où lui vint sans doute le surnom de *Triboulet*). Louis XII le prit en pitié, lui trouva probablement de l'esprit, le choisit comme fou en titre à la mort de Caillette, et lui donna pour « aide et gouverneur » Michel Le Vernoy. Cette charge passa, sous Francois Ier, à François Bourcier. Jean Marot faisait ainsi, en 1529 au plus tard, le portrait de Triboulet :

Triboulet fut un fol, de la tête écorné.
Aussi sage à trente ans que le jour qu'il fut né,
Petit front et gros yeux, nez grand et taille à voste (à voûte),
Estomac plat et long, haut dos à porter hotte ;
Chacun contrefaisait, chanta, dansa, prêcha,
Et du tout si plaisant qu'onc homme ne fâcha.

Triboulet (peut-être disgracié sous François Ier pour quelques paroles trop libres) doit être, d'après ce texte, mort avant 1529 ; il l'était sûrement en 1536. Il avait un frère, « enfant de cuisine » du roi. Il n'était sans doute pas marié. Le rôle que lui fait jouer V. Hugo dans *le Roi s'amuse* est de pure fantaisie. On lui a prêté beaucoup de mots qu'il n'a jamais prononcés ; mais il a dû être autre chose qu'un simple idiot. Rabelais l'appelle un *morosophe* (sage-fou). Il fut remplacé par Brusquet. H. Hauser.

Bibl. : J. Bernier, *Hist. de Blois*, 1682, in-4. — Jal, *Dictionn. critique*.

TRIBOULET, dit *Ponteuil*, acteur français (V. Ponteuil).

TRIBU. I. Antiquité. — Le mot de tribu, c.-à-d. tiers, désignait la division primitive du peuple romain en trois groupes égaux ; il fut ensuite appliqué aux divisions topographiques de ce peuple où vinrent s'ajouter, aux quatre tribus ou quartiers de la ville, 31 cantons ruraux (*tribus rusticæ*) (V. l'art. Rome, pp. 879 et suiv.). — Par extension, les écrivains latins ont appliqué ce nom de tribu aux subdivisions ethniques des peuples grecs, connues des Grecs sous le nom de φυλαι et répondant à une idée différente. La phylé grecque était un groupe d'hommes prétendant descendre d'un ancêtre commun ; les Ioniens, par exemple, se divisaient en quatre tribus : Géléontes, Hoplètes, Ægicores et Argadées ; chacune de ces tribus était à Athènes subdivisée en trois *phratries* (V. ce mot). Clisthènes, lorsqu'il revisa la constitution attique, répartit le peuple entre dix tribus nouvelles dénommées d'après d'anciens héros légendaires ; en 307 av. J.-C., on y ajouta la phylé Antigonis et la phylé Demetrias, en l'honneur des maîtres du jour ; en 123 ap. J.-C., une treizième phylé Hadrianis en l'honneur de l'empereur. Les Doriens se divisaient en trois phylés ou tribus, que l'on retrouve dans chacune de leurs cités : Hylléens, Dymanes et Pamphyles.

Les modernes emploient le mot tribu pour désigner les groupes politiques et secondaires des peuples demi-civilisés ou sauvages (cf. l'art. Etat) ; en général, il exprime une parenté ethnique. Chez les Arabes et les Berbers, celle-ci est affirmée par le rattachement à un ancêtre commun, dont les membres de la tribu s'affirment les descendants ; c'est le sens des mots *Ouled* et *Beni*, qui figurent en tête de toutes ces appellations. A.-M. B.

II. Histoire naturelle. — A mesure que la connaissance des caractères naturels des êtres vivants a fait des progrès, on a été amené à établir des divisions nouvelles dans la classification. C'est ainsi que la tribu, intermédiaire entre la famille et le genre, est un des groupements les plus utiles, parce qu'il permet de séparer les genres typiques de ceux dont les caractères se rapprochent de ce qu'on trouve dans les familles voisines, et par là de rattacher les familles les unes aux autres par une sériation naturelle.

TRIBULUS (Bot.) (V. Herse).

TRIBUN, TRIBUNAT (Hist. rom.). Le nom de *tribun* fut porté à Rome par des officiers et des magistrats. Il ne paraît pas douteux qu'à l'origine ce titre n'ait été en relation directe avec les divisions du peuple appelées *tribus*. Sous la royauté, par exemple, les officiers nommés tribuns (*tribuni*) commandaient les contingents de fantassins et de cavaliers fournis par les trois tribus primitives de Rome. De même, après la réorganisation des tribus romaines par Servius Tullius, le personnage chargé d'administrer chacune de ces circonscriptions nouvelles prit le nom de *tribunus* ou *tribunus ærarii*. Mais, à l'époque historique, cette signification originelle du mot *tribun* avait disparu. Sous la République et sous l'Empire, il y eut à Rome deux grandes classes de tribuns : les tribuns militaires, qui étaient des officiers, et les tribuns de la plèbe, qui étaient des magistrats civils.

I. Tribuns militaires. — Dans la légion, quand elle fut définitivement constituée, le commandement appartenait à six tribuns militaires (*tribuni militum*), d'abord désignés par les consuls, plus tard élus par le peuple dans les comices tributes. Les tribuns militaires étaient toujours choisis parmi les jeunes gens de grande famille, pour lesquels ce grade était comme le début de la carrière publique. Au moment où la lutte du patriciat et de la plèbe fut le plus ardente, les tribuns légionnaires furent souvent investis de la puissance consulaire et portèrent le titre de *tribuni militum consulari potestate*. — Sous l'Empire, les tribuns militaires conservèrent leurs grades et leur commandement, mais un chef unique fut placé au-dessus d'eux, à la tête de la légion : ce fut le légat (*legatus legionis*). Le nom de *tribun* fut aussi porté sous l'Empire par les officiers de certains corps spéciaux : ainsi chacune des cohortes prétoriennes était commandée par un tribun ; il en était de même pour les cohortes urbaines et les cohortes de Vigiles.

II. Tribuns de la plèbe. — Mais les tribuns de beaucoup les plus importants de Rome furent les tribuns de la plèbe (*tribuni plebis*). Sous la royauté et pendant les premières années de la République, les plébéiens, qui n'avaient accès ni au Sénat, ni aux magistratures, ni aux comices curiates et qui ne possédaient, malgré leur nombre, qu'une infime minorité de suffrages dans l'assemblée centuriate, étaient opprimés par les riches patriciens. Personne dans l'Etat ne pouvait légalement les défendre. Ils quittèrent Rome et résolurent d'aller fonder une ville nouvelle sur le mont Sacré (V. Rome, p. 881). Les patriciens, effrayés de leur départ qui enlevait à la cité le plus grand nombre de ses soldats, consentirent à traiter avec eux. L'une des conditions de la paix fut la création de magistrats chargés de représenter les plébéiens, de défendre leurs intérêts, de les protéger contre le despotisme et l'arbitraire des patriciens. Ces magistrats furent les tribuns de la plèbe. Ils ne pouvaient être choisis que parmi les plébéiens. Toute leur puissance, à l'origine, était fondée sur trois prérogatives : le droit de secours (*jus auxilii*), le droit de veto, l'inviolabilité personnelle. Par le droit de secours, ils pouvaient intervenir en faveur d'un plébéien, sur sa demande ou spontanément, et prendre sa défense contre les magistrats patriciens ; par le droit de veto, ils pouvaient s'opposer à l'exécution de tout acte décidé, soit par les magistrats, soit par le Sénat ; enfin leur inviolabilité, consacrée par les châtiments les plus terribles, leur assurait une force considérable. Ainsi, au début, le pouvoir des tribuns (*potestas tribunicia*) était essentiellement un pouvoir d'arrêt. Les tribuns étaient élus pour un an, mais ils étaient rééligibles. Ils ne pouvaient pas s'éloigner de Rome, et la porte de leur maison devait rester ouverte nuit et jour. Tout d'abord, ils étaient au nombre de cinq ; ce chiffre fut porté à dix en 457 av. J.-C. On ne sait pas avec certitude comment ils furent choisis à l'origine ; à partir de 471, ils furent élus par la plèbe dans les comices tributes.

Les attributions et les pouvoirs des tribuns ne cessèrent de s'accroître sous la République ; le rôle qu'ils jouèrent dans l'Etat fut de plus en plus considérable. Ce fut par une série d'usurpations successives que les tribuns de la plèbe devinrent les magistrats les plus influents de Rome. A peine institués, ils donnèrent aux plébéiens l'organisation politique et les moyens d'action qui leur avaient manqué jusqu'alors. On leur avait concédé le droit de convoquer la plèbe et de promulguer des ordonnances applicables aux seuls plébéiens. Ils en profitèrent pour organiser une véritable assemblée plébéienne, l'assemblée tribute. Ces réunions de la plèbe n'eurent pas d'abord un caractère officiel ni légal ; les résolutions qu'elles prenaient, appelées *plébiscites* (V. ce mot), n'étaient obligatoires que pour les plébéiens. Mais peu à peu cette assemblée de la plèbe devint plus importante que l'assemblée centuriate. Les tribuns citèrent devant elle des patriciens, même des consuls à l'expiration de leur magistrature, et les firent condamner : ainsi, en 491, un jeune patricien, Coriolan, ayant proposé au Sénat, pendant une disette, d'affamer les plébéiens et de ne leur distribuer du blé que s'ils consentaient à l'abolition du tribunat, les tribuns le citèrent devant l'assemblée tribute ; Coriolan dut s'exiler pour éviter une condamnation à mort. En 477, les tribuns citèrent devant la plèbe le consul T. Menenius, qui avait laissé écraser par les Véiens, sur les bords de la Crémère, les 306 Fabii ; le consul fut condamné à une forte amende. Par là les tribuns exerçaient un véritable contrôle sur les actes et la conduite des magistrats patriciens. Ce fut de même à l'aide de l'assemblée tribute que les tribuns introduisirent dans la constitution de l'Etat romain les réformes capitales qui mirent fin à la toute-puissance exclusive du patriciat. En 462, le tribun C. Terentilius Arsa fit voter un plébiscite ordonnant la rédaction d'un code de lois auquel les consuls seraient obligés de conformer leurs jugements. Pendant dix ans, les patriciens refusèrent de donner aucune suite à cette proposition ; à la fin, ils durent céder ; les décemvirs furent institués et les lois des Douze Tables furent rédigées. En 449, les tribuns firent décider que désormais les plébiscites auraient force de loi pour tous les citoyens. Les résolutions de l'assemblée tribute eurent dès lors la même importance que celles de l'assemblée centuriate. L'action des tribuns devint de plus en plus pressante. En 445, le tribun Canuleius demanda l'abolition de la loi qui interdisait les mariages entre patriciens et plébéiens et le partage du consulat entre les deux ordres. Les patriciens cédèrent d'abord sur le premier point ; mais ils s'obstinèrent pendant près de quatre-vingts ans à se réserver pour eux seuls les fonctions de consuls. Les tribuns eurent à la fin raison de leur résistance. En 367, le consulat fut déclaré accessible aux plébéiens, et il fut décidé que l'un des deux consuls serait toujours choisi dans la plèbe. Peu à peu les autres magistratures, issues du consulat, furent de même partagées entre les deux ordres. Une seule des grandes magistratures romaines ne fut pas commune au patriciat et à la plèbe ; ce fut précisément le tribunat, qui resta toujours fermé aux patriciens.

Après l'établissement définitif de l'égalité civile et politique, les tribuns et l'assemblée tribute devinrent les rouages les plus actifs de la constitution romaine. Les comices tributes élisaient les tribuns, les édiles plébéiens, les questeurs ; leurs résolutions avaient force de loi pour tout le peuple romain et n'étaient plus soumises à la ratification du Sénat. L'assemblée tribute fut certainement, pendant les derniers siècles de la République, l'assemblée la plus importante de Rome. C'étaient les tribuns qui la convoquaient et la présidaient. Ils ne s'en tinrent pas là. Ils acquirent même le droit de convoquer le Sénat et de faire voter des sénatus-consultes. Leur puissance était donc double : d'une part, comme ils avaient conservé toutes leurs attributions primitives, ils pouvaient toujours tenir en échec l'autorité des magistrats patriciens et suspendre

l'effet des décisions du Sénat; d'autre part, en vertu des attributions nouvelles qu'ils avaient peu à peu conquises, il leur était facile de jouer dans l'Etat un rôle des plus actifs. Les grandes crises politiques qui secouèrent Rome au IIe et au Ier siècle av. J.-C. furent provoquées par des tribuns : Tiberius et Caïus Gracchus étaient des tribuns; Livius Drusus, qui voulait donner aux Italiens le droit de cité romaine, était un tribun. En face de l'oligarchie peu nombreuse, mais puissamment riche, qui dominait dans le Sénat et qui accaparait toutes les magistratures curules, les tribuns de la plèbe se firent les chefs de la démagogie romaine. Silla, chef de l'aristocratie sénatoriale, s'efforça d'anéantir leur influence. Il n'osa pas abolir purement et simplement le tribunat. Il laissa aux tribuns leurs plus anciennes prérogatives, c.-à-d. le droit de porter secours à tout citoyen, leur protection et le droit de veto, qui leur permettait de s'opposer à tout acte d'un magistrat; mais, pour prévenir l'abus de ce double droit, il fit voter une loi qui frappait d'une amende considérable et de la déchéance civile et politique tout tribun qui abuserait de son droit de secours. Les tribuns n'avaient plus le droit de proposer des lois au peuple qu'après avoir obtenu le consentement du Sénat. Enfin, pour écarter du tribunat les personnages ambitieux, Silla décida que tout citoyen qui aurait été tribun ne pourrait remplir ensuite aucune autre fonction publique plus élevée, telle que la préture ou le consulat. Ces réformes de Silla, inspirées par l'esprit de parti, ne furent pas durables. En 70 av. J.-C., les tribuns recouvrèrent toute leur ancienne puissance et redevinrent les chefs ardents de la démagogie romaine. Le plus fameux des tribuns d'alors fut Clodius, l'ennemi de Cicéron.

L'importance du tribunat s'évanouit en même temps que la République. Déjà César, pendant sa dictature, avait porté un coup très sensible à cette magistrature plébéienne en s'attribuant la puissance tribunitienne, ce qui lui conférait l'inviolabilité personnelle et le droit de veto. Auguste suivit cet exemple. Il laissa subsister le tribunat comme magistrature proprement romaine, mais il revêtit la puissance tribunitienne à vie et pour toute l'étendue de l'Empire. Par là il devenait sacro-saint et ajoutait à ses pouvoirs actifs d'*imperator* le droit de s'opposer, en vertu du droit de veto, aux décisions du Sénat.

Les tribuns, sous l'Empire, furent dépouillés de toute autorité. Ils devinrent presque des fonctionnaires municipaux de Rome. Associés aux édiles dans l'administration des quatorze régions de la ville, ils furent chargés d'organiser les fêtes qui se célébraient annuellement en l'honneur d'Auguste, les *Augustalia*. Le tribunat de la plèbe fut alors l'un des degrés de la carrière sénatoriale; il s'intercalait entre la questure et la préture. Il dura ainsi, de plus en plus obscur et délaissé, jusqu'au Ve siècle ap. J.-C. J. TOUTAIN.

BIBL. : MARQUARDT et MOMMSEN, *Manuel des antiquités romaines*, tr. franç.; Paris, 1890, t. III. — P. WILLEMS, *le Droit public romain*; Louvain, 1883. — MISPOULET, *les Institutions politiques des Romains*; Paris, 1882-83. — A. BERTHELOT et DIDIER, *Histoire intérieure de Rome jusqu'à la bataille d'Actium*, d'après L. LANGE, *Römische Alterthümer*; Paris, 1885-86. — BELOT, *De tribunis plebis, de origine et vi, forma et modo tribuniciæ potestatis*; Paris, 1872. — GÖLL, *Das Volkstribunat der Kaiserzeit*, dans le *Rheinisches Museum*, ann. 1858.

TRIBUNAL. I. Organisation judiciaire. — I. GÉNÉRALITÉS. — Un tribunal est la réunion de deux ou plusieurs magistrats chargés de rendre la justice, soit en tranchant les difficultés qui leur sont soumises par les particuliers en matière civile, soit en prononçant contre les individus qui ont contrevenu à la loi pénale et qui leur sont déférés par les autorités les peines édictées contre les infractions qu'ils ont commises. Il suit de là qu'il existe deux catégories distinctes de tribunaux : les tribunaux civils et les tribunaux de répression. L'organisation judiciaire en matière civile a pour base la loi des 16-24 août 1790, dont le premier soin a été d'abolir la vénalité des offices et de décider qu'à l'avenir les juges rendraient gratuitement la justice et seraient salariés par l'Etat. Cette organisation, modifiée pendant la période révolutionnaire, fut remise en vigueur, tout au moins dans ses grandes lignes, sous le Consulat, par la loi du 27 ventôse an VIII, toujours en vigueur, mais qui a été complétée par les lois des 20 avr. 1810 et 30 août 1883. A la base de cette organisation se trouve la *justice de paix* (V. JUGE DE PAIX), qui ne constitue pas, à proprement parler, un tribunal et n'est jamais désignée sous ce nom ; le juge de paix connaît des contestations de peu d'importance et a pour ressort le canton. Au-dessus, au chef-lieu d'arrondissement et ayant l'arrondissement pour ressort, se trouve le *tribunal de première instance*, puis le tribunal ou *cour d'appel* qui connaît des appels des tribunaux de première instance et dont le ressort, plus ou moins étendu, comprend toujours plusieurs départements. Au-dessus de tous ces tribunaux siège le tribunal ou *cour de cassation*. La juridiction criminelle a été organisée par le code pénal ; c'est dans le tit. I, liv. II, qui a été promulgué le 29 nov. 1808, que se trouve l'indication des tribunaux répressifs chargés d'appliquer la loi pénale et que sont posées les règles qui les régissent. La connaissance des contraventions est confiée au juge de paix qui, assisté du ministère public, constitue le *tribunal de simple police ;* celle des délits est confiée aux tribunaux d'arrondissement qui prennent dans ce cas le nom de *tribunaux correctionnels;* celle des crimes à un tribunal exceptionnel, la *cour d'assises*. Ainsi la juridiction en matière répressive est composée, la plupart du temps, des mêmes éléments ou à peu près que la juridiction civile, sauf toutefois l'exception importante constituée par la cour d'assises. Toutefois, les tribunaux répressifs, même lorsqu'ils siègent au même lieu et sont composés des mêmes magistrats, ne se confondent pas avec les tribunaux civils : le tribunal de première instance et le tribunal correctionnel forment deux tribunaux différents ayant chacun leurs règles particulières et leurs procédures spéciales ; le tribunal de simple police ne se confond pas avec la justice de paix. Seules les juridictions inférieures portent le nom de tribunal ; depuis le décret du 30 mars 1808 les tribunaux supérieurs sont désignés sous le nom de cours : cours d'appel, cours d'assises, cour de cassation. Des lois spéciales ont organisé ou réorganisé, en dehors de ces différentes juridictions, un certain nombre de tribunaux d'exception, dont quelques-uns portent le nom général de tribunal, dont d'autres, au contraire, répondent à des désignations particulières : conseils de prud'hommes et tribunaux de commerce, tribunaux militaires et tribunaux maritimes, tribunal des conflits, sans compter toute la série des tribunaux administratifs. Les magistrats composant les tribunaux sont désignés sous le nom de juges — juges de paix, juges au tribunal de première instance, juges au tribunal de commerce; — ceux des cours et des juridictions spéciales, désignées sous le nom de conseils, portent le nom de conseillers, depuis le conseiller prud'homme jusqu'au conseiller d'Etat.

II. TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE. — Le tribunal de première instance est la base de l'organisation judiciaire. Le nom sous lequel la loi le désigne donne une fausse idée de son rôle et de ses attributions ; il ferait croire que les instances dont il est appelé à connaître viennent toujours devant lui avant d'être passées par une autre juridiction et peuvent toujours être portées, après sa décision, devant une juridiction supérieure. C'est la loi du 27 ventôse an VIII qui l'a désigné sous ce nom, pensant mieux préciser ainsi la hiérarchie qu'elle établissait entre les trois ordres de juridiction, tribunal de première instance, tribunal d'appel, tribunal de cassation. Les lois subséquentes ayant changé cette terminologie et rompu l'uniformité de désignation en attribuant le nom de cours aux tribunaux supérieurs — cours d'appel, cour de cassation, — on aurait pu, sans inconvénient, revenir à la désignation de la loi de 1790

qui l'appelait tribunal de district, en l'appelant tribunal d'arrondissement. Le tribunal de première instance — qu'on désigne aussi en pratique sous le nom de tribunal civil, par opposition au tribunal correctionnel — est en effet celui qui est chargé de connaître des instances en matière civile nées dans l'arrondissement ; mais il ne juge pas toujours en premier ressort : ses jugements peuvent être rendus, suivant les cas, en dernier ressort comme juge d'appel des décisions du juge de paix, en premier et dernier ressort, ou en premier ressort à charge d'appel devant la cour. On a vu (V. Compétence) qu'il juge en premier et dernier ressort les actions mobilières de 200 à 1.500 fr. de principal et les actions immobilières jusqu'à 60 fr. de revenu ; au-dessus, il ne juge qu'en premier ressort. Il siège en principe au chef-lieu de l'arrondissement ; il y a quelques rares exceptions : dans les arr. de Mézières, Poligny, La Tour-du-Pin, Boussac, La Palisse, Mauléon et Argelès, le tribunal est établi à Charleville, Arbois, Bourgoin, Chambon, Cusset, Saint-Palais et Lourdes. Le tribunal de première instance exerce sa juridiction dans toute l'étendue de l'arrondissement. Par exception, le dép. de la Seine, qui comprend trois arrondissements, ne possède qu'un seul tribunal siégeant à Paris et désigné sous le nom de *tribunal de la Seine*. Il exerce une juridiction contentieuse, gracieuse et disciplinaire. La juridiction contentieuse est celle relative aux contestations qui s'élèvent entre plaideurs ; elle constitue la plus importante des fonctions du tribunal. La juridiction gracieuse s'exerce en dehors de tout procès, par exemple pour autoriser une femme mariée, homologuer les décisions d'un conseil de famille, etc. La juridiction disciplinaire s'exerce vis-à-vis de certains auxiliaires de la justice, les *huissiers* et les *avoués* et les *avocats*, et certaines personnes dont les fonctions n'ont qu'un lointain rapport avec l'administration de la justice, les *commissaires-priseurs* et les *notaires* (V. ces ces mots). La juridiction contentieuse s'exerce en audience publique, la juridiction gracieuse en chambre du conseil. Le tribunal peut se réunir aussi, en certains cas, en assemblée générale, mais seulement pour s'occuper de questions d'administration intérieure, par exemple de la nomination des huissiers audienciers. Les jugements sont rendus à l'audience, publiquement, par des magistrats délibérant en nombre impair, trois au moins. Les tribunaux de première instance sont répartis en trois classes. La première comprend tous ceux qui siègent dans les villes de 80.000 hab. et au-dessus; la seconde ceux qui siègent dans les villes de 20.000 hab. et au-dessus, tous les autres forment la troisième classe. Cette classification n'a d'importance qu'au point de vue du traitement des magistrats. Le tribunal de la Seine est hors classe ; ses membres ont des traitements spéciaux supérieurs aux traitements des magistrats de première classe. Le tribunal se compose de trois éléments différents : les magistrats du siège, ceux du parquet, le greffier. Les magistrats du siège se composent d'un président et des juges. Il n'y a jamais qu'un seul président, quelle que soit l'importance du tribunal ; le nombre des juges, au contraire, est variable, mais il ne peut jamais y en avoir moins de deux, sans compter les *juges suppléants* (V. Juge). Un tableau annexé à la loi du 10 août 1883 et modifié par la loi du 26 fév. 1901 indique le nombre de juges, titulaires ou suppléants, affecté à chaque tribunal. Lorsque le nombre des magistrats qui le composent le permet, le tribunal est divisé en deux ou plusieurs chambres ; il est alors adjoint au président autant de vice-présidents qu'il y a de chambres moins une. La composition de chaque chambre varie tous les ans, la répartition des magistrats du tribunal dans chacune d'elles se fait par un *roulement* organisé par la loi du 11 oct. 1820. On a vu quelles sont les attributions des *juges* (V. ce mot) ; le président est investi des mêmes et en possède en outre quelques-unes qui lui sont particulières. C'est lui tout d'abord qui a la charge de l'administration intérieure du tribunal, et dirige les audiences ; c'est lui qui tient l'audience des *référés* (V. ce mot), celles de conciliation en matière de divorce, qui ordonne sur requête du père de famille l'incarcération du mineur non émancipé. Le ministère public, dont on a vu ailleurs l'organisation et les fonctions (V. Ministère public), ne fait pas positivement partie du tribunal, mais il est établi auprès de lui, sa présence est toujours nécessaire à l'audience, sauf dans quelques rares exceptions. Il se compose du procureur de la République assisté d'un ou plusieurs substituts ; ces derniers n'existent pas toujours ; en leur absence, leurs fonctions sont dévolues à des juges suppléants. Il y a auprès du tribunal un seul *greffier* (V. ce mot), mais il peut être autorisé à s'adjoindre un ou plusieurs commis assermentés qui peuvent le remplacer même pendant la tenue des audiences où il doit toujours être présent, soit en personne, soit dans la personne de son commis. Le tribunal doit, en temps ordinaire, s'il n'est composé que d'une seule chambre, tenir au moins une audience par semaine, à jour fixe ; s'il y a plusieurs chambres, chacune doit tenir une audience par semaine. Pendant la période des vacances judiciaires — qui durent du 15 août au 15 oct. — il doit être tenu une audience chaque quinzaine par les tribunaux n'ayant qu'une chambre, une audience chaque semaine par les tribunaux ayant deux chambres, deux audiences chaque semaine par les autres. Les magistrats, pendant cette période, prennent leurs vacances, qui sont d'un mois, à tour de rôle et de manière à permettre au tribunal de se constituer régulièrement. Même en dehors du temps des vacances, cette constitution peut présenter quelquefois des difficultés, étant donné le nombre restreint des membres de certains tribunaux, l'un ou plusieurs d'entre eux pouvant être empêché de siéger, par exemple pour cause de maladie ; aussi, la loi leur permet-elle de se compléter par l'adjonction de personnes étrangères, mais remplissant auprès du tribunal des fonctions importantes ou même nécessaires, les avocats et les avoués ; mais une de ces personnes ne peut être appelée à compléter le tribunal qu'autant qu'aucun de ses membres ne peut le faire. Il faut que les magistrats, titulaires ou suppléants, soient en majorité, et la présidence de l'audience appartient toujours à celui qui est le plus ancien dans le tribunal. La présence des magistrats à l'audience est constatée par l'inscription sur un registre spécial, le registre de pointe, tenu par le greffier et signé par celui qui a présidé, du nom des personnes qui y ont siégé avec l'indication, quand le cas se produit, des raisons pour lesquelles le tribunal a été appelé à s'adjoindre des personnes étrangères.

Cette organisation est spéciale au territoire de la France. Les tribunaux des colonies ont été organisés par les lois afférentes à chacune d'elles et ont une constitution différente ; ceux d'Algérie ont cependant à peu de chose près la même constitution, sauf la modification apportée par l'adjonction des assesseurs musulmans.

III. Tribunal correctionnel. — Le tribunal correctionnel est chargé de connaître en premier ressort des *délits* (V. ce mot) commis dans l'étendue de l'arrondissement. Par exception, il connaît, en outre : des contraventions prévues par le code forestier et poursuivies à la requête de l'administration, celles qui sont poursuivies par les particuliers suivant le droit commun et étant soumises au tribunal de simple police ; des contraventions aux lois et règlements sur les mines ; des crimes commis par des mineurs de seize ans et punis de la peine des travaux forcés à temps ou de la réclusion. Ces jugements peuvent toujours être frappés d'appel, soit par les parties, soit par le ministère public. Il connaît en dernier ressort des contraventions portées à sa connaissance sur appel des jugements de simple police. Le tribunal correctionnel est formé par les magistrats composant le tribunal de première instance, ou par une des chambres de ce tribunal s'il en comprend plusieurs ; il siège au même lieu. Il se réunit en audiences publiques au nombre de trois juges, assisté du

ministère public dont la présence est nécessaire. Celui-ci joue même un rôle prépondérant : c'est lui qui est chargé d'assurer, en les faisant citer, la comparution des prévenus et des témoins, à moins que la poursuite ne soit exercée par la partie civile (V. PROCÉDURE, § *Droit criminel*); de fixer l'ordre dans lequel les affaires doivent être appelées; de requérir le huis clos s'il le juge nécessaire; enfin, il est chargé de prendre des réquisitions en indiquant au tribunal le texte de loi qui doit être appliqué; une fois le jugement rendu, c'est lui qui en assure l'exécution. Le ministère public n'a cependant pas la direction de l'audience qui appartient au président, comme en matière civile : c'est ce dernier qui procède à l'interrogatoire de l'inculpé et des témoins. Le greffier a aussi un rôle important. Il doit prendre note de toutes les réponses faites par les prévenus et les témoins; ces notes, qui doivent rester jointes à la procédure et qui doivent être signées par le président pour en attester la sincérité, sont, en cas d'appel, transmises en minute à la cour à laquelle elles donnent une image exacte de l'audience. Les audiences sont toujours publiques, à moins que, sur réquisition du procureur, le huis clos ait été prononcé; mais, dans ce cas, l'huis clos doit être levé pour le prononcé du jugement.

IV. TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Le tribunal de simple police est un tribunal répressif; il est chargé de juger les contraventions, c.-à-d. les faits punis d'une peine de prison qui ne dépasse pas cinq jours ou d'une amende qui ne dépasse pas 15 fr. (V. CONTRAVENTION). Il en existe un au chef-lieu de chaque canton, mais il ne doit pas en exister plusieurs dans la même commune, de telle sorte que si une ville est divisée en plusieurs cantons elle ne peut toutefois avoir qu'un seul tribunal de simple police. Il connaît seul de toutes les contraventions commises dans l'étendue du canton; le code d'instruction criminelle avait attribué au maire les fonctions de juge de police pour les contraventions commises dans sa commune, la loi du 27 juil. 1873 a abrogé ces dispositions pour ne laisser subsister dans chaque canton qu'un seul tribunal de police. Celui-ci est constitué par le juge de paix assisté du ministère public et d'un greffier. Dans les villes divisées en plusieurs cantons, le service du tribunal est fait alternativement par tous les juges de paix. Les fonctions du ministère public sont remplies par le commissaire de police ou, s'il y en a plusieurs, par l'un d'eux spécialement délégué par le procureur général; si, au contraire, il n'en existe pas dans la ville, ses fonctions sont confiées, soit à un suppléant de la justice de paix, soit au maire ou à un adjoint du chef-lieu ou d'une des communes du canton désigné par le procureur général. Le ministère public est chargé de faire citer les contrevenants et exécuter les jugements; il peut se pourvoir en cassation contre les décisions du juge, mais ne peut jamais faire appel, cette voie de recours étant, en matière de police, exclusivement réservée à la partie condamnée, qui ne peut elle-même en user que lorsque la peine prononcée a été celle de l'emprisonnement ou d'une amende supérieure à 5 fr. Le greffe du tribunal de simple police est tenu par le greffier de la justice de paix dans les communes qui ne forment qu'un seul canton; dans les autres, où le tribunal de police ne peut se confondre avec la justice de paix, il y a un greffier spécial. Les audiences du tribunal sont publiques; le ministère public doit, à peine de nullité, y être présent, et peut y prendre des réquisitions; le service y est fait par les huissiers du canton.

V. TRIBUNAL DE COMMERCE. — Les tribunaux de commerce ou tribunaux consulaires, nom emprunté à l'ancien régime sous lequel les juges commerciaux étaient appelés consuls, ont été organisés par la loi du 24 sept. 1807 qui constitue le livre II et dernier du code de commerce; ce sont, dans la plus large acception du mot, des tribunaux d'exception. Toutes les règles qui les régissent, qu'elles aient trait à leur compétence, à l'étendue de leur juridiction, à leur composition, dérogent à celles que la loi a posées pour l'organisation des tribunaux ordinaires. Le tribunal de commerce est destiné à juger les affaires commerciales, et on a vu à l'art. COMPÉTENCE ce que l'on entend sous cette dénomination. Il ne peut connaître que de ces affaires, mais il n'en a pas le monopole : l'existence d'un tribunal de commerce n'est pas nécessaire; quand un arrondissement s'en trouve dépourvu, c'est le tribunal de première instance qui est compétent pour juger les affaires qui lui auraient été attribuées et qui juge, dans ce cas, suivant les formes indiquées par le code de commerce. Les tribunaux de commerce n'ont pas tous, comme les tribunaux civils, un ressort identique; le leur est plus au moins étendu suivant les cas : s'il n'y a qu'un seul tribunal dans l'arrondissement, il a cet arrondissement pour ressort; mais il peut en être créé plusieurs dans le même arrondissement, le décret d'institution de chacun d'eux détermine alors leur ressort. Le tribunal de commerce est composé d'un président, d'un certain nombre de juges et juges suppléants fixé par règlement d'administration publique, et d'un greffier. Quel que soit le nombre des juges, le tribunal ne se subdivise pas en plusieurs chambres, il n'y a donc jamais de vice-présidents; toutefois, en pratique, pour permettre l'expédition plus rapide des affaires, des tribunaux importants se partagent en sections présidées, à défaut du président, par le juge le plus ancien de chacune d'elles. Les fonctions de magistrat consulaire sont électives, temporaires et gratuites. Une loi du 8 déc. 1883 a réglé la manière dont devait se faire leur élection. Tous les commerçants français ou personnes assimilées, de l'un ou l'autre sexe depuis la loi du 23 janv. 1898, exerçant depuis cinq ans, sont électeurs, à moins d'avoir été déchus par des condamnations dont l'énumération est donnée dans l'art. 2 de la loi précitée. Tous les électeurs âgés de trente ans et les anciens commerçants ayant exercé leurs fonctions pendant cinq ans au moins dans l'arrondissement et y résidant, sont éligibles, à l'exception toutefois des femmes. Il faut, en outre, pour être éligible au poste de président, avoir exercé précédemment, pendant deux années, les fonctions de juge titulaire; pour pouvoir être élu à ces dernières fonctions, il faut avoir été juge suppléant pendant au moins un an. Le renouvellement du tribunal se fait tous les ans par moitié; les juges consulaires sont donc nommés pour deux ans. Les président et juges sortants après deux années d'exercice sont rééligibles, mais à l'expiration de cette seconde période ils ne peuvent plus être renommés qu'après un an d'intervalle. Les magistrats ainsi nommés ne sont pas des fonctionnaires, ils ne reçoivent ni traitement ni indemnité. Le greffier, au contraire, est nommé par le gouvernement, exactement comme celui du tribunal de première instance. Il n'existe pas de ministère public. On s'est demandé à ce propos si, lorsque le tribunal civil fait office de tribunal de commerce, le ministère public ne devrait pas s'abstenir de paraître à l'audience; une jurisprudence aujourd'hui constante décide que sa présence est indispensable, le tribunal de première instance n'étant pas régulièrement constitué sans lui, et qu'il peut par conséquent donner des conclusions. Le service de l'audience est, au tribunal de commerce comme au tribunal civil, fait par des huissiers audienciers choisis par le tribunal parmi les huissiers de sa résidence. Par contre, le ministère des avoués ne peut pas s'exercer devant lui, le code de procédure civile ayant créé pour les affaires commerciales une procédure plus simple, plus expéditive que celle applicable en matière civile et qu'il a voulu rendre moins onéreuse; ce sont même ces considérations qui ont déterminé et justifient la création des tribunaux de commerce. Mais les parties, si elles y sont autorisées, ne sont cependant pas obligées de présenter elles-mêmes leurs plaidoiries; elles peuvent se faire assister à l'audience par des tiers, à condition de leur donner un pouvoir spécial et formel ou les autoriser à les représenter oralement à l'audience même. Cette faculté a

déterminé l'organisation auprès de certains tribunaux de commerce d'un corps de personnes, sans investiture ni caractère officiel, mais dont l'existence est approuvée par le tribunal, qui se chargent de la représentation des parties : ces sortes d'officiers ministériels portent le nom d'*agréés* (V. ce mot). Les membres du tribunal doivent siéger au nombre de trois, parmi lesquels doit toujours se trouver un juge titulaire. Si le tribunal ne peut pas arriver à se constituer, il peut se compléter, comme le tribunal de première instance, par l'adjonction de personnes étrangères. Ces personnes doivent être prises, par voie de tirage au sort, sur une liste dressée annuellement par le tribunal et ne comprenant que des personnes éligibles, ou, en cas d'insuffisance, des électeurs du sexe masculin ayant leur résidence dans la ville où siège le tribunal. L. LEVASSEUR.

VI. TRIBUNAL CONSULAIRE (V. TRIBUNAL DE COMMERCE).

VII. TRIBUNAL DES CONFLITS (V. CONFLIT).

VIII. TRIBUNAUX MARITIMES.— La justice maritime comporte trois ordres de tribunaux : 1° les *conseils de guerre*, les *conseils de revision* et les *conseils de justice*, qui connaissent de tous les crimes et délits commis, en dehors des arsenaux, par des officiers de marine ou des marins en activité de service, et qui fonctionnent, soit à bord, soit à terre ; 2° les *tribunaux maritimes permanents*, qui connaissent des crimes ou délits commis dans les arsenaux ; 3° les *tribunaux maritimes commerciaux* qui connaissent de certains délits commis à bord des bâtiments de commerce. Il a été traité à l'art. CONSEIL, t. XII, pp. 522-523, des tribunaux de la première catégorie. Il nous reste à parler des deux autres catégories.

Tribunaux maritimes permanents. Les arsenaux ont été dotés dès leur création, sous Henri IV, d'un embryon de juridiction spéciale. Elle se précise sous Richelieu et Colbert pour prendre, avec la loi du 20 sept. 1791, son caractère définitif. Elle est actuellement régie par le code de justice militaire maritime du 4 juin 1858, ch. II. Il y a au chef-lieu de chaque arrondissement maritime deux tribunaux maritimes permanents, et il peut en être créé d'autres, suivant les besoins du service, dans les sous-arrondissements maritimes et dans les établissements de la marine hors des ports. Leur ressort est le même que celui des conseils de guerre permanents. Ils sont composés d'un capitaine de vaisseau ou de frégate, président, et de six juges, savoir : un juge et un juge suppléant du tribunal de première instance, un commissaire adjoint ou un sous-commissaire de la marine, deux lieutenants de vaisseau, un sous-ingénieur des constructions navales. Un commissaire du gouvernement, rapporteur, et un ou plusieurs substituts sont chargés de l'instruction et des fonctions de ministère public. Les écritures sont faites par un greffier et un ou plusieurs commis-greffiers. Les tribunaux maritimes constituent une juridiction d'exception. Leur compétence est restreinte aux crimes et délits commis dans l'intérieur des ports de guerre, arsenaux ou établissements maritimes, et susceptibles de compromettre, soit la police et la sûreté de ces établissements, soit le service maritime, mais elle englobe tous les auteurs desdits crimes et délits, que ceux-ci soient des marins, des militaires, des ouvriers civils des arsenaux ou de simples particuliers. Ils connaissent aussi des faits de piraterie prévus par la loi du 10 avr. 1825. Leurs jugements peuvent être attaqués pour vice de forme et dans les mêmes conditions que ceux des conseils de guerre, devant le *tribunal de revision*, lequel est unique et siège à Brest. Il est composé du major général de la marine, président, et de quatre juges, savoir : le président du tribunal de première instance, le procureur de la République près ce tribunal, un capitaine de vaisseau, un commissaire de la marine. Son personnel comprend, en outre, un commissaire rapporteur, un substitut, un greffier, un commis-greffier.

Tribunaux maritimes commerciaux. Ils ont été institués par le décret-loi du 24 mars 1852, qui est le code disciplinaire et pénal de la marine marchande, et ils ont leur fonctionnement réglé tant par ce décret-loi que par la loi du 15 avr. 1898 qui l'a modifié. Leur compétence, qui est comme celle des tribunaux maritimes permanents, exceptionnelle, se trouve ainsi délimitée. Le droit de connaître des fautes de discipline commises sur des navires et bateaux marchands français par l'équipage ou par les passagers appartient, suivant les cas et sans appel ni recours, aux commissaires de l'inscription maritime, aux commandants des bâtiments de l'Etat, aux consuls de France, aux capitaines de navires de commerce. Le droit de connaître des crimes maritimes commis dans les mêmes conditions et par les mêmes personnes appartient aux tribunaux ordinaires. Restent les délits maritimes proprement dits, dont le décret et la loi précités donnent l'énumération : fautes de discipline réitérées, désobéissance accompagnée d'un refus formel, d'injures ou de menaces, rixes, ivresse avec désordre, etc. Ce sont de ces faits que connaissent les tribunaux maritimes commerciaux. A la différence des précédents, ils ne sont pas permanents et ne se réunissent que lorsqu'ils sont saisis régulièrement d'une plainte à l'arrivée du bâtiment dans un port ou dans une rade. Ils siègent dans le port même, si ce port est en France, et sur un des bâtiments de l'Etat présents, si l'on est en pays étranger. Dans le premier cas, ils se composent du commissaire de l'inscription maritime, président, et de quatre juges choisis, d'après des règles assez compliquées, parmi les armateurs, capitaines et maîtres d'équipage ; dans le second cas, du commandant du bâtiment de l'Etat, président, de l'officier le plus élevé en grade après le second, du capitaine, de l'officier et du maître des équipages les plus âgés des navires de commerce. Les jugements des tribunaux maritimes commerciaux ne sont sujets à aucun recours en revision ni en cassation. Le ministre de la marine peut seulement, dans certains cas, les transmettre au ministre de la justice pour être déférés, dans l'intérêt de la loi, à la cour de cassation.

IX. TRIBUNAUX MILITAIRES (V. JUSTICE MILITAIRE).

II. Histoire.— TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.— Tribunal d'exception, institué par la Convention, le 10 mars 1793, sous le nom de tribunal criminel extraordinaire, puis dénommé révolutionnaire par décret du 29 oct. 1793. Contraire aux principes de 1789, cette institution, considérée par ses auteurs comme essentiellement temporaire, fut réclamée impérieusement par plusieurs sections, lorsqu'arrivèrent de Belgique les premières mauvaises nouvelles, que les intentions de Dumouriez commencèrent à être suspectées, et que les bons citoyens purent redouter le renouvellement des massacres de *septembre* (V. ce mot). Formé d'un jury, d'un accusateur public et de deux substituts, tous nommés par la Convention, jugeant sans appel ni recours en cassation, il devait, connaître « de tous attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, et de tous complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple ». C'est Jeanbon-Saint-André qui en fit la proposition, et Danton qui enleva le vote. Le tribunal finit par comprendre jusqu'à 80 membres (juges ou jurés), toujours nommés par la Convention. Il fut présidé par Hermann, puis par Dumas. Fouquier-Tinville y remplit les fonctions d'accusateur public, sur le refus de Faure. Le tribunal rendit de grands services à la Révolution et à la défense nationale. Mais il ne tarda pas à devenir l'instrument du comité de Salut public, puis du « triumvirat » de Robespierre, Couthon et Saint-Just. Il condamna à mort Charlotte Corday (17 juil. 1793), Marie-Antoinette (16 oct.), les Girondins (31 oct.), Mme Roland (8 nov.), J.-S. Bailly (11 nov.), Hébert et 20 hébertistes (24 mars 1794), Danton, Desmoulins et leurs amis (5 avr.), Madame Elisabeth, Philippe-Egalité, Males-

herbes, Lavoisier; les généraux Custine, Houchard, Biron, Beauharnais, La Marlière; Chaumette; l'évêque constitutionnel Gobel; Lucile Desmoulins: en tout, 1.220 victimes en treize mois, jusqu'à la loi du 22 prairial (V. Robespierre, et Thermidor (Journée du 9]), puis 1.376 en quarante-neuf jours, depuis le 22 prairial jusqu'au 9 thermidor an II. « Ce fut une boucherie de coupables et d'innocents », hommes, femmes, adolescents, prêtres réfractaires ou constitutionnels, ex-nobles, bourgeois, gens du peuple en très grand nombre: « boucherie digne de l'ancien régime, digne de l'inquisition, et à laquelle le succès de la défense nationale, alors assuré, ôte toute excuse aux yeux de l'historien » (Aulard). La « commission » siégeant au Muséum, instituée par le décret du 24 floréal, divisait les détenus en trois catégories: 1° ceux à élargir (un sur 80 environ); 2° ceux à déporter; 3° ceux à envoyer au tribunal révolutionnaire, c.-à-d. à la mort. Ces listes étaient ratifiées, en général sans modification, par les comités de Salut public et de Sûreté réunis, qui en prenaient ainsi la responsabilité. Dans les départements, de simples arrêtés pris par divers représentants en mission (Carrier, Lebon, etc.) transformèrent des tribunaux criminels ordinaires en tribunaux révolutionnaires: supprimés le 3 floréal an II, ils furent remplacés par des commissions populaires, comme celles de Bordeaux, de Noirmoutier, d'Orange; celle-ci fit 332 victimes. Pas ou peu de procédure ou d'enquête; pas de défenseurs officieux; au lieu de preuves matérielles et de témoignages oraux, des preuves morales; une seule peine, la mort: telle est la loi du tribunal révolutionnaire. « L'acte d'accusation était signifié à l'accusé à dix heures du matin pour paraître au tribunal à onze heures ou midi; on était jugé à onze heures et le jugement exécuté avant quatre » (Beugnot). Sont réputés « ennemis du peuple », non seulement ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, trahi la République dans le commandement des places ou des armées, corrompu les mandataires du peuple, dilapidé les finances, trompé sur les fournitures; mais encore, griefs autrement vagues, ceux qui auront « cherché à empêcher les approvisionnements de Paris, favorisé l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, calomnié le patriotisme, abusé des principes de la Révolution par des applications fausses et perfides », trompé le peuple ou ses représentants, semé le découragement, répandu de fausses nouvelles; « ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et à empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs, à corrompre la conscience publique et altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains, ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination » (loi du 22 prairial). Le 9 *thermidor* (V. ce mot), le tribunal envoie à l'échafaud « la dernière charrette » (46 condamnés); le 10 et le 11, il fit exécuter Robespierre et ses complices. Le 14 seulement, Le Cointre demanda que la loi de prairial fût rapportée; il l'obtint, mais non sans objections ni discussion. Quant au tribunal, il est maintenu: Barère avait même fait, le 11 thermidor, l'éloge de « cette institution salutaire ». Seulement, il convenait d'en exclure les robespierristes. C'est ce qui eut lieu par le décret du 23, qui en fit un tribunal politique presque régulier, jugeant toutefois sans appel. Les « terroristes », qui à leur tour comparurent devant lui, *Carrier*, *Fouquier-Tinville* (V. ces noms), eurent toute liberté pour leur défense. Il fut encore réformé par le décret du 8 nivôse an III. Après les journées de prairial, il ne fonctionna pas; on fit passer par les armes 24 insurgés, et c'est devant une cour martiale que comparurent les « derniers Montagnards ». Quelques jours après, le tribunal révolutionnaire fut supprimé (12 prairial an III). Il avait été « aux yeux de l'Europe, le signe même et le principal moyen de la Terreur. On l'abolit donc, quand on eut traité avec une partie de l'Europe et qu'on se mit à négocier pour la pacification générale » (Aulard). Les commissions populaires furent « suspendues » indéfiniment et disparurent en fait. Le décret du 29 thermidor an III déclara même non avenus « les jugements rendus révolutionnairement depuis le 10 mars 1793 jusqu'au 8 nivôse an III contre les personnes actuellement vivantes, portant peine afflictive ou infamante, détention ou emprisonnement ». H. Monin.

III. Législation étrangère. — Tribunal fédéral (V. Constitution, t. XII, p. 723).

Bibl.: Histoire. — H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*; Paris, 1880-82, in-8, 6 vol. — V.-M. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*; Paris, 1890, in-4, pp. 345-355.

TRIBUNAT. I. Histoire romaine (V. Tribun).

II. Histoire de France. — Une des quatre assemblées créées par la *Constitution* de l'an VIII (V. ce mot, t. XII, p. 644) pour concourir à l'élaboration de la loi. Elle était composée de cent membres, majeurs de vingt-cinq ans, élus pour cinq ans par le Sénat, renouvelés annuellement par cinquième à la suite d'un tirage au sort, pourvus d'un traitement de 15.000 fr. Elle discutait les projets de loi dont les consuls lui soumettaient le texte préalablement délibéré en conseil d'Etat; en cas d'opposition, elle nommait trois orateurs chargés de les combattre, contradictoirement avec trois conseillers d'Etat, par-devant le Corps législatif qui prononçait ensuite sans prendre part à la discussion. Le Tribunat pouvait d'ailleurs aussi proposer des améliorations administratives et même des lois nouvelles, mais il en référait en pareil cas au pouvoir exécutif, qui saisissait le conseil d'Etat, ou procédait par décret, ou passait outre. L'assemblée, qui entra en fonctions le 1er janv. 1800, et qui siégea au Palais-Royal, avait été composée d'hommes que leur passé et leur caractère semblaient désigner pour ce rôle d'opposition réglée: Andrieux, M.-J. Chénier, B. Constant, Daunou, De Bry, Isnard, Ginguené, Laromiguière, Stanislas de Girardin, entre autres noms. Mais les tribuns ne représentaient, par suite de leur origine sénatoriale, ni la nation, ni même les notables, dont les listes ne furent dressées qu'en l'an IX. Aussi le Tribunat ne fit-il qu'une timide opposition (25 voix contre 71) au projet de centralisation presque despotique qui devint la loi du 28 pluviôse an VIII; il laissa rétablir (49 voix contre 41), sous le nom de *tribunaux spéciaux*, une juridiction pénale toute politique qui fonctionna sans appel dans trente-deux départements (loi du 18 pluviôse an IX). Mais il rejeta, comme en partie contraire aux principes de 1789, les deux premiers titres du code civil, et le message outrageant de nivôse an X ne l'empêcha pas de désigner *Daunou* (V. ce nom) comme candidat au Sénat. Pour briser cette opposition, Bonaparte, au lieu de procéder par voie de tirage au sort pour remplacer 20 membres sortants, obtint le sénatus-consulte du 27 ventôse an X qui énuméra au contraire les 80 membres non soumis à la réélection: B. Constant et Daunou, entre autres, furent victimes de cette épuration. Toutefois, c'est alors que fut nommé Carnot. A 78 voix contre 7, le Tribunat vota l'acte concordataire du 23 fructidor an X (V. Concordat), mais « ensemble les articles organiques de ladite convention, ainsi que ceux des cultes protestants ». Après la paix d'Amiens, il n'aurait voulu accorder au premier consul qu'une récompense honorifique, et non une prolongation de pouvoir (17 floréal an X); mais il s'inclina devant le simple arrêté consulaire provoquant le plébiscite qui fit Bonaparte consul à vie. Quatre tribuns, dont Carnot, auraient seuls voté non sur les registres plébiscitaires. Le sénatus-consulte organique de l'an X (16 thermidor), qui violait la constitution de l'an VIII, donna au Sénat le droit de dissoudre le Tribunat, qui devait en l'an XIII être réduit à 50 membres. Cette assemblée continue à montrer son hostilité et son impuissance: la « Légion d'honneur » y fut critiquée, et votée seulement par 56 voix contre 38. Mais ce fut un tribun, Curée, qui fit la motion d'ordre du 3 floréal an XIII, tendant à l'établissement de l'Empire. Seul, Carnot osa déclarer « factice » le mouve-

ment d'opinion en faveur de la monarchie héréditaire. « Sur 49 présents, 48 tribuns s'inscrivirent pour parler en faveur de l'établissement de l'Empire, 25 parlèrent en effet, et 3 n'ayant pu parler, firent imprimer leurs discours » (Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 773, note). Sous l'Empire, le Tribunat, de plus en plus amoindri et aplati, devint *inutile*, et c'est comme tel qu'il fut supprimé par le sénatus-consulte du 19 août 1807, qui rendit du même coup la parole au Corps législatif. H. MONIN.

BIBL. : *Procès-verbaux* (Imprimés) *du Corps législatif et du Tribunat* : exemplaire incomplet à la *Bibliothèque nationale* (Le 48, 6 à 11, in-8) ; exemplaire complet aux *Archives nationales*.

TRIBUNE. Terme ayant des acceptions diverses mais rentrant toutes dans cette double destination d'un endroit plus ou moins élevé et plus ou moins décoré dans lequel se tient un orateur s'adressant au public ou dans lequel se tient le public écoutant cet orateur ou assistant à un spectacle quelconque. L'origine de ce terme ne saurait être douteuse : elle rappelle la partie de la basilique romaine, le plus souvent disposée en hémicycle et surélevée de quelques marches, où le tribun rendait ses jugements ; mais les auteurs romains, au lieu du mot *tribuna* (tribune), employaient fréquemment d'autres mots dans le même sens ; ainsi ils appelaient : *suggestum*, un lieu élevé d'où le général haranguait l'armée ; *rostra*, la tribune ou plate-forme protégée par une balustrade et qui changea plusieurs fois de place dans le forum, parce que cette tribune était ornée de *rostres* ou proues de navires rappelant la première victoire navale de Rome contre Carthage ; *pulpitum*, la chaire mobile où s'asseyait un lecteur ou professeur ; *pulvinar*, l'estrade, décorée d'une ordonnance architecturale, où se tenait l'empereur quand il assistait aux jeux du cirque. Du monde païen, le vocable s'est transmis avec ses acceptions diverses au monde chrétien. Il désigna d'abord, dans la primitive Eglise, la partie du chœur ou de l'abside dans l'axe de la nef qui était garnie d'un banc et au milieu de laquelle, sur un siège élevé, sorte de *cathedra* ou chaire, se tenait l'évêque dominant ainsi la foule des fidèles. — De nos jours, dans les églises, comme dans les édifices civils et surtout dans les constructions provisoires élevées à l'occasion de spectacles ou de cérémonies publiques, le mot tribune signifie aussi des espaces élevés en gradins, souvent couverts et quelquefois richement décorés, où s'entassent les spectateurs pour assister à un cortège, à une fête ou à un divertissement. — Le monde parlementaire a conservé la double acception du mot tribune, en appelant de ce nom, dans les assemblées délibérantes, et la place où se tient l'orateur au-dessous du président, et aussi la partie de la salle où se tiennent les invités. Les plus grandes tribunes sont celles, définitives ou provisoires, élevées aux abords des champs de courses. Ch. LUCAS.

TRIBUT (Dr. internat.). Un tribut est une redevance qu'un Etat paie à un autre plus puissant comme marque de dépendance. L'obligation de payer un tribut permanent entame donc la souveraineté de l'Etat qui y est astreint et le met dans une condition de vasselage à l'égard de l'Etat suzerain. Mais, en général, elle n'a pas pour effet d'annihiler cette souveraineté et ne prive l'Etat tributaire du droit de négociation avec des puissances étrangères qu'autant que ce droit lui a été expressément retiré (V. TRAITÉ, § *Droit internat.*).

TRIBUTE (Hist. rom.) (V. ASSEMBLÉE, t. IV, p. 192).

TRIBUTYRINE (Chim.) (V. BUTYRINES).

TRICALA. Ville de Grèce (V. TRIKKALA).

TRICARBALLYLIQUE (Acide). Synonyme d'acide *carballylique* (V. ce mot).

TRICARICO. Ville d'Italie, prov. de Potenza (Basilicate), à 700 m. d'alt. ; 800 hab. Evêché institué en 968 ; enceinte médiévale ; chaux, briques, huiles, pâtes alimentaires.

TRICASTIN. Pays de l'ancien Dauphiné correspondant à l'ancien diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux et actuellement divisée entre les cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Pierrelatte, Grignan (Drôme), Bollène et partie de celui d'Orange (Vaucluse). Ce fut d'abord la cité romaine des *Tricastini*, détachée sous Auguste de celle des Cavares et dont le centre, Neomagus, prit le nom d'*Augusta Tricastinorum*.

BIBL. : NIEL, *Topographie du Tricastin*, 1803, in-8.

TRICCA. Ville de Grèce (V. TRIKKALA).

TRICEPS. Muscles dont l'extrémité supérieure est formée de trois chefs distincts : *Triceps brachial* et *triceps crural* (V. BRAS et JAMBE).

TRICERATOPS (Paléont.) (V. DINOSAURIENS et CERATOPSIDÉES).

TRICHALCITE (Minér.) (V. EUCHROÏTE).

TRICHECODON, TRICHECUS (Zool.) (V. MORSE).

TRICHEY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel ; 156 hab.

TRICHIASIS (Ophtalm.) (V. CIL).

TRICHILIE (*Trichilia* L.) (Bot.). Genre de la famille des Méliacées, tribu des Trichiliées, composé d'arbres et d'arbrisseaux à tige glabre ou pubescente. Les feuilles, alternes, sont composées tri-foliolées ; les folioles présentent parfois des ponctuations. Les fleurs, régulières, hermaphrodites, forment des grappes axillaires très fournies. Le calice, gamosépale, présente 4-5 divisions. La corolle comprend 4-5 pétales libres en préfloraison imbriquée. Les étamines, au nombre de 8-10, sont unies par leurs filets en un tube dont le bord porte les anthères et se prolonge dans les intervalles en autant de dents ou de lanières qu'il y a d'anthères ; les anthères, introrses, biloculaires, ont une déhiscence longitudinale. L'ovaire, en partie enfoncé dans un disque nectarifère en forme d'anneau, est divisé en 2-3 loges. Chaque loge contient 2 ovules collatéraux ou superposés ; le style unique se termine par un stigmate capité à 2-3 lobes. Le fruit est une capsule loculicide presque sphérique. Les graines, dépourvues d'albumen, renferment un embryon à cotylédons épais ; autour de la graine se développe une sorte d'arille charnu. D'après Engler et Prantl, le genre Trichilie comprend environ 200 espèces, sur lesquelles 150 vivent dans l'Amérique tropicale ; les autres se rencontrent en Afrique et en Asie. Les Trichilies possèdent des propriétés purgatives et émétiques très énergiques ; néanmoins, les graines de T. émétique (*T. emetica* Wahl.) fournissent aux habitants de la région du Zambèze une huile employée dans l'alimentation. W. R.

TRICHINE. I. ZOOLOGIE (V. TRICHOTRACHÉLIDES).

II. PATHOLOGIE (V. TRICHINOSE).

TRICHINOSE (Pathol.). Les trichines, dont l'évolution a été décrite (V. TRICHOTRACHÉLIDES), semblent agir uniquement par leur nombre. Lorsque l'homme ingère de la viande de porc trichinée, et dans laquelle les trichines n'ont pas été tuées par la cuisson, les trichines mises rapidement en liberté, hors de leurs kystes calcaires, sous l'action du suc gastrique, acquièrent des organes sexués, et la femelle produit de nombreux embryons qui vont se fixer à leur tour dans le tissu musculaire strié, près des tendons. Les premiers symptômes de la trichinose sont ceux d'une fièvre gastro-intestinale (période cholériforme), puis il survient des fourmillements, des contractures, des douleurs vives et un abattement général (période musculaire ou typhique), enfin, il se produit de l'œdème de la face et des membres, et des troubles adynamiques, à la suite desquels la mort peut survenir, quelquefois seulement cinq jours après l'infection. La guérison n'est cependant pas rare et est consécutive à l'enkystement calcaire des trichines. Aucun vermifuge n'est capable d'expulser les trichines lorsqu'elles sont entrées dans le tube digestif. Il faut se borner à une médication générale destinée à soutenir les forces du malade jusqu'à l'enkystement.

La trichinose est une maladie rare en France, où la viande de porc n'est consommée généralement qu'après une cuisson suffisante, très fréquente en Allemagne, où elle est consommée crue. De même en Amérique, malgré la fréquence relative des viandes trichinées, la trichinose est rare, la viande de porc n'étant consommée que salée et très cuite. En réalité, la trichine semble être facilement tuée par la chaleur. Cependant lorsqu'il s'agit d'un morceau un peu volumineux, la cuisson, pour assurer la sécurité, doit être *au moins* de deux heures. Il vaut mieux ne jamais consommer de viande de porc crue, l'animal eût-il été soumis à un examen préalable.

La trichine, dans la viande suspecte, doit être recherchée au microscope. Il suffit d'un grossissement de 50 diamètres. L'on prend sur la viande suspecte des tranches de 2 millim. q., mais très minces. Les fragments de viande peuvent même être prélevés sur l'animal vivant à l'aide d'une sorte de harpon spécial (*harponnage*).

Pour faciliter l'examen, les fragments de viande peuvent être dissociés à l'aide d'un mélange de 4 parties d'acide azotique pour 1 de chlorate de potasse. L'on voit alors, avec un faible grossissement, sur les fibres musculaires, des renflements filiformes formés par les trichines enkystées. Dr M. Potel.

TRICHITE (Pétrogr.). Sous les noms de *trichites*, de *globulites*, de *longulites* et sous l'appellation générique de *cristallites*, on a désigné des éléments mi-amorphes, mi-vitreux, de dimensions microscopiques et de nature indéterminée, qu'on rencontre dans beaucoup de roches d'origine interne et qui, non cristallisés, sont dépourvus d'action sur la lumière polarisée. Plus spécialement, on appelle *globulites* ceux qui ont la forme globulaire, *longulites* ceux qui ont la forme allongée, *trichites* ceux qui affectent une forme recourbée. Ces derniers ressemblent, d'ailleurs, fort souvent à des paquets de cheveux entremêlés et peuvent être composés de globulites assemblés en files.

TRICHIURUS (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des *Acanthoptérygiens Trichiuriformes*, de la famille des *Trichiuridæ*, caractérisé par un corps allongé, comprimé, semblable à un ruban. Le dos et le ventre sont munis d'une longue nageoire ; les ventrales n'existent pas. Les mâchoires sont armées de fortes dents ; les ouïes, largement ouvertes. On en connaît environ six formes des parties chaudes et tempérées de l'Atlantique. Le *Trichiurus lepturus* atteint parfois 1 m. de long. Tout le corps dont on aperçoit à peine les écailles semble couvert d'une lame mince d'argent. La dorsale d'un gris foncé est pointillée de noir. Rochbr.

Bibl. : Gunther, *Study of Fishes*. — Sauvage, dans *Brehm*., éd. franç.

TRICHLORALDÉHYDE (Chim.) (V. Chloral).

TRICHOCÉPHALES (Zool.). Les Trichocéphales sont des Vers intestinaux ovipares, à partie antérieure du corps effilée, à partie postérieure renflée contenant les organes génitaux.

TRICHODACTYLE (Zool.). Nom donné aux nymphes hypopiales des *Tyroglyphes* (V. ce mot).

TRICHOGLOSSE (Ornith.) (V. Perroquet).

TRICHOGYNE (Bot.). On appelle ainsi l'organe de la conception chez les algues des types supérieurs, principalement chez les Floridées. Il affecte la forme d'un poil, de longueur variable, implanté sur l'*oogone* (V. ce mot) et, par le contact des éléments mâles qui, se détachant des *anthéridies* (V. ce mot), viennent s'y attacher, se trouve fécondé. Il arrive parfois que le trichogyne se trouve porté par un groupe de cellules d'une nature particulière, le *trichophore*. Il peut se présenter aussi sur une branche isolée de la plante.

TRICHOME (Dermat.) (V. Plique).

TRICHOMONAS (*Trichomonas* Donné). Genre d'Infusoires Flagellés, caractérisé par le corps fusiforme ou subglobuleux, susceptible de s'étirer par adhérence au porte-objet, muni à son extrémité antérieure de 4 flagellums et de 1 membrane ondulante qui s'étend du point d'insertion des flagellums, en décrivant un tour de spire, jusqu'à l'extrémité postérieure du corps. Ils sont endoparasites dans les cavités digestives ou génitales des animaux. — Espèces principales : *T. vaginalis* Donné, long de 16 à 25 millim. dans le mucus vaginal de la femme ; *T. intestinalis* Leuck., trouvé dans les selles diarrhéiques de l'homme, identique avec le *Cercomonas intestinalis* (V. Cercomonas). Dr L. Hn.

TRICHONISCUS (Zool.) (V. Oniscus).

TRICHOPHYTIE (Dermat.) (V. Tricophytie).

TRICHOPTÈRE (Entom.) (V. Phrygane).

TRICHOSURUS (Zool.) (V. Phalanger).

TRICHOTRACHÉLIDES (Zool.). Famille de Vers-Nématodes, caractérisée par le corps de moyenne taille, allongé, très effilé antérieurement, la bouche petite, dépourvue de papilles, l'œsophage très long, l'anus à peu près terminal, le pénis simple à gaine tubuleuse ou remplacée par un cloaque susceptible de se dévaginer. Quelques espèces, comme la Trichine, sont ovovivipares ; mais le plus souvent le développement de l'œuf n'a lieu que dans l'eau ou la terre. Ils sont tous parasites des Vertébrés et rarement passent l'état larvaire, comme la Trichine, dans un premier hôte ; le plus souvent il n'y a pas de migration. Les genres principaux sont : 1° *Trichocephalus* Göze. Corps très allongé, formé de deux parties, l'une antérieure, très longue, capillaire, renfermant l'œsophage moniliforme, l'autre postérieure, brusquement renflée, cylindrique, contenant le reste de l'intestin et les organes sexuels, et recourbés chez le mâle. Bouche arrondie terminale, nue ; anus également terminal. Pénis grêle dans une gaine qui se renverse en dehors quand il fait saillie. Chez la femelle, ovaire simple. Œufs, en forme de citrons, se développant dans l'eau. Parasites des Mammifères : *T. dispar* Rud., (*T. hominis* Schr., *Trichuris* Buttn.), parasite surtout dans le cæcum de l'homme, rare dans le côlon ou l'intestin grêle ; mâle long de 35 à 45 millim., femelle longue de 35 à 40 millim., avec une forme qui rappelle celle d'un « fouet de piqueur ». Le Trichocéphale est cosmopolite et se propage à la manière de l'Ascaride, c.-à-d. directement, sans passer par un hôte intermédiaire. Les œufs, en forme de citrons microscopiques, sont expulsés avec les excréments ; ils se développent directement dans le tube digestif de l'homme où ils ont été introduits avec l'eau ou avec les aliments. Ce parasite est ordinairement inoffensif, mais, dans quelques cas, il a produit des symptômes graves du côté du système nerveux (phénomènes cérébraux avec mort, paralysie des extrémités, signes de méningite sans lésion méningée, etc.). On combat les symptômes du Trichocéphale par le calomel, la mousse de Corse, le semen-contra, la santonine, l'ail, etc. *T. affinis* Rud. vit dans le cæcum des Ruminants ; *T. crenatus* Rud., dans le gros intestin du porc et du sanglier ; *T. depressiusculus* Rud., dans le cæcum du chien et du renard ; *T. unguiculatus* Rud., chez le lièvre et le lapin ; *T. nodosus* Rud., propre aux souris et aux rats.

2° *Trichosomum* Rud. Genre très voisin du précédent, s'en distingue surtout par le corps filiforme dépourvu de renflement brusque à la partie postérieure du corps. Parasite d'ordinaire dans le tube digestif des animaux vertébrés, parfois dans la vessie, la trachée, etc. Espèces principales : *T. tenuissimum* Dies., dans le duodénum du pigeon ; *T. plica* Rud., dans la vessie du renard ; *T. muris* Crepl., dans le gros intestin de la souris ; *T. crassicauda* Bellingh., dans la vessie du rat, et dont le mâle vivrait dans l'utérus de la femelle, selon Leuckart.

3° *Trichina* Owen. « Vers très petits, filiformes, dont le corps cylindrique est atténué vers son extrémité antérieure, le tégument lisse, la bouche petite et inerme ; queue du mâle munie de deux appendices latéraux ; point

de pénis; femelle plus grande que le mâle, avec vulve située dans le premier quart antérieur du corps; il n'y a qu'un ovaire » (L. Hn.). Chez le *Tr. spiralis* Owen, le tube intestinal droit présente trois parties, la première à parois minces élargies d'avant en arrière, à section triquètre, qui est l'œsophage; la seconde à parois formées de cellules distinctement nucléées, correspondant à l'intestin; la troisième plus longue et plus grêle, musculeuse, renflée à son origine et avant sa terminaison anale, et constituant le rectum. Mâle long de 1^{mm},50 en moyenne; femelle longue de 3 à 4 millim. Il faut remarquer que, au moment de l'accouplement, la femelle n'est guère plus grande que le mâle; les œufs fécondés s'accumulent dans l'oviducte, celui-ci s'allonge et se dilate, entraînant un allongement corrélatif de la partie postérieure du corps. Les embryons éclosent dans l'utérus ou oviducte et sont expulsés successivement. — A l'état de *larve*, la trichine est un ver enroulé en spirale, long de 1 millim. environ, renfermant les trois parties décrites du tube intestinal, sensiblement de longueur égale; dans la région rectale se voit une sorte de tube qui s'ouvre par un petit pertuis en avant de cette région et au niveau de la fin de l'intestin grêle, et qui n'est autre chose que l'organe génital rudimentaire (Luschka, Ordoñez); la région rectale s'allonge chez l'adulte, et les organes sexuels s'y développent. — La trichine se rencontre fréquemment dans les muscles du porc, des rats, de l'homme, du chien et de divers autres mammifères, enkystée dans le tissu conjonctif interfasciculaire des muscles et plus rarement dans le tissu conjonctif et adipeux d'autres régions; ces kystes sont des capsules chitineuses, stratifiées, ovoïdes de 0^{mm},4 sur 0^{mm},25 en moyenne, à peine visibles à l'œil nu, dans l'intérieur desquelles se trouve la larve telle qu'elle a été décrite. Elle peut rester à cet état pendant des années et survivre longtemps à son hôte; elle n'échappe à la calcification et n'acquiert la maturité sexuelle que si l'animal trichiné est mangé par un autre individu de la même espèce ou d'espèce différente. Les kystes, parvenus dans l'estomac ou l'intestin du nouvel hôte, s'y digèrent et laissent échapper les trichines, encore à l'état de larves; celles-ci, dès leur naissance, traversent la paroi de l'intestin et, cheminant à travers les vaisseaux sanguins et lymphatiques, vont s'enkyster dans les muscles. L'homme est toujours infecté par le cochon, et celui-ci par les petits ruminants ou en mangeant des fragments de porc trichiné. Pour les accidents pathologiques que la trichine provoque chez l'homme, V. TRICHINOSE. Dr L. HAHN.


Trichina spiralis.

TRICHURE (Zool.) (V. TRICHOCÉPHALE).

TRICHYS (Zool.) (V. PORC-EPIC).

TRICLINIUM (Antiq. rom.). Ce mot a eu deux sens; il désignait : 1° l'ensemble formé par les trois lits que l'on disposait pour les convives autour de la table, et sur chacun desquels il y avait place en général pour trois personnes; 2° la salle à manger, dans laquelle se trouvaient la table et les trois lits qui l'entouraient. Les salles à manger romaines étaient habituellement de forme oblongue; d'après Vitruve, elles devaient être deux fois plus longues que larges. Dans les maisons des riches Romains, il y avait plusieurs *triclinia*, pour les différentes saisons de l'année.

TRICOISES (Techn.). Tenailles à ferrer (V. FERRURE), formées de deux pièces unies par un clou; chaque pièce comprend la mâchoire ou mors, l'œil et la branche; le mors est tranchant et aciéré. Les tricoises servent à soulever le fer pour le séparer du pied, à arracher les clous implantés dans la corne, à couper leurs lames, à les river sur la paroi du sabot. Les menuisiers se servent également de tricoises pour arracher des clous, des chevilles, etc.

TRICONODON (V. AMPHITÈRE).

TRICONVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy; 222 hab.

TRICOPHYTIE (Méd.). Maladie déterminée par la présence dans la peau de l'homme ou des animaux domestiques des diverses variétés du *Tricophyton* (V. ce mot), variété endothrix d'origine humaine, se développant dans les poils, variété ectothrix d'origine animale se développant autour de ceux-ci. La variété endothrix, qui siège au cuir chevelu, s'observe presque exclusivement chez l'enfant, et très exceptionnellement, pour ne pas dire presque jamais, chez l'adulte. Elle se traduit par des plaques généralement petites, mais parfois très étendues, sur lesquelles les cheveux apparaissent sur une peau nette et en apparence sains, courts, comme cassés à ras, émergeant à peine de la couche cornée ou rampant dans son épaisseur comme s'ils éprouvaient une difficulté à s'en dégager, gros, plus colorés que normalement, cassant sous la pince qui n'enlève qu'un insignifiant tronçon (toujours nu) de la racine. Ces cheveux sont quelquefois très clairsemés, d'autres fois ils demeurent groupés les uns contre les autres, sans raréfaction. Cette localisation tricophytique peut se propager à la peau du reste du corps sur laquelle elle se manifeste par des anneaux de 1 à 2 centim. q., de couleur rosée, quelquefois en légère saillie, recouverts de squames, avec centre un peu plissé et jaunâtre. L'examen microscopique des cheveux malades montre ceux-ci infiltrés dans leur épaisseur de spores volumineuses, de 5 à 7 μ, disposées en chapelets, tantôt arrondies, tantôt rectangulaires.

Cette forme se distingue de la teigne de Gruby-Sabouraud en ce que dans celle-ci, qui est causée non plus par un tricophyton, mais par le parasite auquel on a donné le nom de *Microsporon Audouini*, les plaques malades sont squameuses, quelquefois comme recouvertes d'une fine matière blanchâtre, pulvérulente (*Pityrisiasis alba parasitum*), portant à leur surface des cheveux de 5 à 6 millim. de longueur, minces, décolorés, engainés par une matière grisâtre, d'aspect mais nullement épidermique, et formée par l'accumulation de petites spores, de la grosseur de 2 μ, disposées comme en mosaïque, ne pénétrant pas le poil dans lequel s'introduisent seulement quelques très fins filaments mycéliens. Cette dernière forme, qui porte le nom de teigne tondante à petites spores, est à Paris ou à Londres plus commune que la tondante tricophytique décrite plus haut. Elle est totalement inconnue en Italie. Elle est très contagieuse, et c'est à elle que sont dues les épidémies de teigne dans la plupart des milieux scolaires.

A côté de la tricophytie d'origine humaine, il existe des tricophyties d'origine animale, qui déterminent des lésions superficielles ou des lésions profondes. Les premières, qui peuvent siéger sur toute la surface de la peau, se traduisent par des placards de teinte rosée ou livide, qui, guérissant par le centre, se transforment en anneaux à bord interne rouge, et sur la crête desquels on rencontre parfois de petites vésicules groupées, qui par le dessèchement ou le grattage laissent après elles de la desquamation, avec un peu de prurit qui a pu d'ailleurs exister auparavant. Il peut y avoir ainsi plusieurs cercles concentriques, et leur guérison par places laisse des segments séparés les uns des autres par des espaces de peau saine. Cette marche du centre vers la périphérie peut se prolonger pendant des mois et même des années, si la maladie n'est pas traitée, au point de recouvrir de grandes étendues de peau au pli de l'aine, à la région postérieure

du thorax par exemple. Aux mains et aux pieds, l'extension se limite souvent d'elle-même sous forme de large collerette épidermique, enserrant une zone centrale squameuse, et il est bon de connaître cette localisation pour ne pas être exposé à une erreur de diagnostic avec des localisations de même ordre de la syphilis. Dans le doute, on a recours à l'examen microscopique qui montre de longues chaînettes de spores quadrangulaires.

Les tricophyties à lésions profondes proviennent généralement du cheval, et frappent de préférence les garçons d'écurie, les cochers, équarrisseurs, etc. Elles se montrent sous la forme de placards arrondis, surélevés de 1 centim. au-dessus de la surface de la peau, formant une masse rouge compacte, criblée de petits orifices d'où on fait sourdre par la pression des gouttelettes purulentes, comme s'il s'agissait de l'inflammation de glandes juxtaposées, d'où le nom de périfolliculites agminées que Leloir avait donné à cette maladie sans en soupçonner l'origine parasitaire. Ces placards, souvent de l'étendue double d'une pièce 5 fr., siègent de préférence aux avant-bras, aux poignets, aux dos des mains. On peut les voir à la face.

La tricophytie d'origine équine peut se localiser au cuir chevelu et déterminer l'affection qu'on a dénommée kerion (*Kerion Celsi*), et qui débute, comme la précédente, par une folliculite suppurée aboutissant à des saillies dont le diamètre peut atteindre 10 centim., recouvertes ordinairement de croûtes sous lesquelles on voit des pustules et des amas d'aspect jaunâtre, le tout donnant au doigt une sensation mollasse. Les poils sont extraits sans résistance et ne cassent pas sous l'effort de la pince. Cette forme de tricophytie laisse après elle des cicatrices. La guérison se fait de la périphérie vers le centre.

Le sycosis tricophytique qui provient également du cheval peut se manifester sous la forme précédente du kerion de Celse, sous la forme de folliculites agminées, ou sous celle de folliculites disséminées, qui peuvent revêtir l'aspect de grosses pustules d'où émergent des poils cassés ou altérés, et tuméfier toute la région malade de la façon la plus gênante et la plus douloureuse.

La tricophytie équine paraît encore se manifester à la barbe, sous forme de placards exfoliés, sans rougeur, avec poils engainés et cassants.

La tricophytie des ongles semble toujours être d'origine animale. Elle se traduit par des déformations spéciales et des changements de coloration de ces organes.

Le traitement de la tricophytie du cuir chevelu, qui était basé autrefois sur la pratique exclusive de l'épilation, ne comporte plus guère aujourd'hui qu'un usage limité de celle-ci avec des applications de substances légèrement irritantes dont l'application devra être surveillée, afin d'éviter des suppurations tout à fait inutiles et susceptibles de laisser des cicatrices. Il n'existe malheureusement pas de parasiticides capables de pénétrer dans les follicules pileux sans altérer gravement les tissus circumpilaires. Les topiques doivent donc être employés avec ménagement. L'iode est celui qui donne les meilleurs résultats avec le sublimé, le formol, etc.

Le traitement des tricophyties cutanées est aussi facile que l'est peu celui du cuir chevelu. Quelques badigeonnages de teinture d'iode, espacés de façon convenable, viennent rapidement à bout des diverses formes. L'enlèvement des poils à la pince est à recommander dans le sycosis. Il se fait généralement sans difficulté.

Le traitement de la tricophytie des ongles est ordinairement de longue durée, car il est très difficile de faire pénétrer la lame cornue par des substances parasiticides. J'ai l'habitude de n'appliquer ces dernières qu'après une macération prolongée de l'ongle sous un doigtier caoutchouté. Si l'infiltration du champignon paraît nettement limitée à un fragment de l'ongle, il est indiqué d'en faire l'ablation. D[r] H. Fournier.

TRICOPHYTON (Crypt.). Champignon Ascomycète Périsporiacé, de la tribu des Périsporiées, voisin du genre Ctenomyces. Ce champignon habite la peau de l'homme et de certains animaux domestiques, bœuf, cheval, chat, etc. Il est, selon que ses spores entourent le poil ou qu'ils s'infiltrent dans son intérieur, dit ectothrix ou endothrix.

TRICORNE. Chapeau à trois cornes ; on donne parfois inexactement ce nom au chapeau des gendarmes, qui est en réalité un bicorne (V. Coiffure).

TRICOT (Cost.) (V. Bonneterie).

TRICOT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Mégnelay; 881 hab. Stat. de chemin de fer. Tricot a été autrefois le centre d'une fabrique considérable d'étoffes qui en portent encore aujourd'hui le nom : cette industrie, qui fit la richesse du pays, y est presque éteinte depuis 1840 ; cependant on y fabrique encore du calicot et des gants. C. St-A.

TRICOTEUSES. Femmes qui assistaient en tricotant aux séances des assemblées révolutionnaires, surtout de la Convention, et du club des Jacobins ; appartenant à la classe populaire, elles acclamaient volontiers les Montagnards, et troublaient parfois les séances, malgré le conseil maintes fois donné aux femmes, soit par la Commune, soit par les représentants du peuple, de ne pas s'occuper des délibérations politiques. Ce sont les écrivains royalistes qui ont lancé le nom de tricoteuses, et se sont plu à faire de ces femmes, en bloc, des mégères féroces, des « furies de la guillotine ». H. Monin.

TRICOUPIS (Spyridon), homme d'Etat grec, né à Missolonghi le 20 avr. 1788, mort à Athènes le 24 févr. 1873. Protégé de lord North qui le fit venir à Londres, il se rendit en Grèce lors de l'insurrection de 1821, se fit remarquer à l'Assemblée constituante de la Grèce occidentale par ses dons oratoires (1825), fut membre du gouvernement provisoire de 1826, du Congrès national de Trézène (1827), fut souvent ministre, notamment en 1832 ministre des affaires étrangères et président du conseil ; il représenta la Grèce à Londres de 1835 à 1838, de 1841 à 1843 et de 1850 à 1861 ; à Paris de 1849 à 1850. Il a écrit un poème en l'honneur des Klephtes (1821) et une *Histoire de la révolution hellénique* (en grec, Londres, 1853-57, 4 vol.).

TRICOUPIS (Charilaos), homme d'Etat grec, né à Nauplie le 23 juil. 1832, mort à Cannes le 11 avr. 1895, fils du précédent. Il étudia à Paris, fut attaché (1852), puis secrétaire, de la légation grecque à Londres, représenta à l'assemblée de 1862 (après la révolution) les Grecs établis à Londres, négocia la cession des îles Ioniennes à la Grèce, fut élu député, ministre des affaires étrangères en 1866, président du Conseil (mai-oct. 1875), ministre des affaires étrangères du cabinet Canaris qui groupa tous les partis (juin 1877-janv. 1878), président du conseil (mars-juil. 1882 et mars 1882 à avr. 1884).

Il était devenu chef de parti, en face de Delyannis, leader du parti patriote, qui poursuivait l'annexion de la Crète et une extension vers le Nord ; ce dernier provoqua par ses armements l'ultimatum des cinq grandes puissances et le blocus des côtes helléniques ; il dut se retirer, et Tricoupis forma un nouveau cabinet (mai 1886) ; il suspendit les armements, s'efforça d'améliorer la déplorable situation financière, fit construire des chemins de fer, créa des caisses des écoles ; une reprise de l'agitation crétoise détermina le triomphe de Delyannis aux élections d'oct. 1890 ; Tricoupis fut remplacé par son rival qui voulut le faire mettre en accusation ; effrayé de la crise financière, le roi congédia Delyannis, lequel voulut s'appuyer sur la Chambre ; des élections assurèrent au parti de Tricoupis 170 sièges sur 207 (15 mai 1891) ; il redevint premier ministre (21 juin) ; mais, ne trouvant plus à emprunter à l'extérieur, il dut, après une courte absence du pouvoir (mai-nov. 1893), se résigner à la banqueroute, réduisit à 30 % les intérêts de la dette ; son conflit avec le prince royal, chef de l'armée, obligea Tricoupis à la retraite (22 janv. 1895). Son parti succomba aux élections dont la conséquence fut la guerre désastreuse

contre la Turquie. Tricoupis mourut une semaine avant qu'elle n'éclatât.

TRICRÉSOL (Chim.) (V. Phénol).

TRIC-TRAC. Le tric-trac est, paraît-il, originaire de Perse et relativement moderne. Cependant il est certain que les anciens jouaient à des jeux analogues, tels que le *diagramismos* des Grecs, et le *duodena scripta* des Romains; au moyen âge, les Français jouaient au *jeu des tables* (nom conservé en Allemagne : *Bretspiel*, et en portugais : *jogo de tabolas*). Enfin, les auteurs parlent aussi du *jeu des douze lignes*, qui correspond au tric-trac. Térence dit que l'on doit « dans la vie agir comme au jeu des douze lignes, et corriger au moyen de l'art ce qu'amène le hasard ». Les Anglais appellent le tric-trac *back-gammon*, les Italiens *tavoliere*, les Espagnols *tablas reales*.

Le tric-trac se joue sur une table dont les rebords sont élevés de 30 centim. ; le fond forme un rectangle divisé en deux compartiments égaux, séparés par une cloison ; de chaque côté des bords de la table sont creusés 12 petits trous garnis d'ivoire, destinés à marquer les points ; sur le fond noir de la table sont incrustées 24 flèches de deux couleurs (blanches et vertes) et opposées pointe à pointe : les petits trous garnis d'ivoire sont creusés en face de ces flèches. Quinze dames blanches d'un côté, 15 dames noires de l'autre servent aux joueurs ; chacun d'eux est muni d'un cornet dans lequel ils agitent les dés à tour de rôle avant de les jeter au tric-trac. Chaque joueur a en outre 3 jetons pour marquer les points et 2 fiches pour marquer les parties.

Les deux joueurs prennent place vis-à-vis l'un de l'autre et chacun empile ses dames en deux ou trois piles, sur la première flèche à gauche, nommée *talon;* le hasard décide le joueur qui commencera, et celui-ci lance les deux dés agités dans son cornet : il annonce les points qu'il amène en commençant par le chiffre le plus élevé, puis il prend une ou deux dames et les place sur une flèche éloignée du talon d'autant de flèches que chacun des dés annonce de points (il peut d'ailleurs totaliser ces points et n'annoncer qu'une dame) ; pour les coups suivants, le joueur continue à manœuvrer de la même façon, soit les dames du talon, soit les dames déjà avancées ; prendre de nouvelles dames à la pile s'appelle alors *abattre du bois ;* chaque flèche où se trouve une dame est considérée comme talon ; celle où il y a deux dames au moins s'appelle *case ;* on peut empiéter sur le jeu de son adversaire, et, quand le jeu est plein, *s'en aller*, c.-à-d. revenir en arrière. Si les deux dés amenés présentent le même point, c'est un *doublet*, point important : le double-as se nomme *beset*, le double-deux n'a pas de nom spécial, le double-trois, *terne ;* le double-quatre, *canne ;* le double-cinq, *quine ;* le double-six, *sonnez*.

Les dames, d'abord empilées sur la flèche de gauche du joueur, descendent le jeu à chaque coup de dés, selon des règles combinées, qui concilient ainsi le hasard et le calcul. Le joueur doit disposer ses dames de manière à avoir des vides favorables pour les coups suivants, selon les probabilités ; il remplit ses flèches de manière à battre les cases demi-pleines de son adversaire et défendre les siennes. Il y a un grand nombre de combinaisons et de coups particuliers qu'il serait trop long d'énumérer (le grand jan, le petit jan, le contre-jan, le jan de retour, le jan de mézéas, etc.).

Les points se marquent de la manière suivante : 2 points à la pointe de la flèche de l'as (la flèche en face du premier trou) ; 4 points devant la flèche du trois, ou entre les flèches du trois et du quatre ; 6 points devant la flèche du cinq ou contre la séparation devant la flèche du six ; 10 points devant les flèches du huit, du neuf ou du dix ; 12 points, qui font partie, se marquent avec un fichet placé dans le premier trou (le plus rapproché de la pile des dames). Le joueur qui gagne 12 points de suite, sans que son adversaire en gagne un (ou 12 points d'un coup), marque 2 trous : c'est la partie *double* ou *bredouille ;* la première combinaison s'appelle la *petite bredouille* et la seconde la *grande bredouille*.

On appelle *écoles* les fautes commises, spécialement l'oubli de marquer avant de jouer les points gagnés : dans ce cas, c'est l'adversaire qui les marque. On doit jeter les dés assez fort pour qu'ils frappent la bande du tric-trac du côté adverse ; si l'on joue avant de marquer ses points on est envoyé à l'école par son adversaire, mais celui-ci peut ne pas marquer les points de l'autre, dans ce cas, s'il le trouve plus avantageux pour son jeu. Le joueur qui marque le trou double ou simple efface les points de l'autre. Le joueur qui jette les dés marque ce qu'il gagne avant que l'adversaire puisse marquer ce que le joueur perd dans le même coup. Le joueur qui marque moins de points qu'il n'en gagne est envoyé à l'école pour tous les points oubliés ; celui qui en marque plus est envoyé à l'école pour tous les points ajoutés. Il y a une variété de tric-trac nommé *tric-trac à écrire* qui ne diffère que par la manière de marquer, et par le nombre de trous à gagner pour terminer une partie (un *marqué* comporte 6 trous, et la partie se joue en 12 marqués). Enfin il existe un certain nombre de variétés du tric-trac, telles que le *revestier* et le *jacquet*.

TRICUSPIDE (Anat.) (V. Cœur).

TRICYCLE (V. Vélocipède).

TRIDACNE (*Tridacna gigas* Lam.) (Malacol.). Les Tridacnes ou *Bénitiers* sont des Mollusques Lamellibranches contenus dans une coquille transverse, inéquilatérale, à lunule bâillante ; charnière composée de deux dents comprimées, inégales et intrantes. Le ligament est externe et marginal. La coquille des Tridacnes, souvent de très grande taille ($1^m,50$), est ornée de côtes et de squammes. Ces Mollusques vivent dans l'océan Pacifique, notamment au voisinage des îles Moluques, à l'état libre ou engagés dans les madrépores.

TRIDACTYLE (*Tridactylus* Oliv.) (Entom.). Genre d'Orthoptères, de la famille des Gryllides, caractérisé par les antennes filiformes de 10 articles, le dernier ovalaire, les pattes antérieures élargies et munies de fortes épines, les postérieures allongées, grêles, quadrangulaires, ayant, au lieu de tarses, des appendices mobiles, digités et brèvement unguiculés, les ocelles au nombre de 3, distincts, le thorax plus large que long, l'abdomen terminé par 4 appendices en forme de stylets. Type : *Trid. variegatus* Latr., d'un brillant métallique sur la tête, le thorax et les ailes supérieures qui ne dépassent pas le quatrième segment abdominal. Cet insecte est assez répandu dans le midi de la France où il vit sur le bord des rivières, creusant le sable à la façon des *Gryllo-Talpa*.

TRIDÉCYLE (Hydrure de). Form. { Equiv.. $C^{26}H^{28}$. Atom.. $C^{13}H^{28}$.

L'hydrure de tridécyle, appelé aussi tridécane, est un carbure saturé trouvé par Pelouze et Cahours dans les pétroles d'Amérique. C'est un liquide incolore ayant pour densité 0,79 et bouillant entre 218° et 220°. Le tridécane a été préparé par des procédés chimiques. On l'obtient en réduisant l'acide tridécylique, ou encore en faisant agir le perchlorure de phosphore sur la laurylméthylacétone, puis l'iodure de phosphore en présence de phosphore sur le composé obtenu. Comme les autres carbures saturés, le tridécane est peu actif au point de vue chimique. Il ne donne pas de produits d'addition ; avec le chlore et le brome, il forme des dérivés de substitution ; le chlorure de tridécyle est un liquide bouillant à 260°. A. Bouzat.

TRIDENT. I. Géométrie. — Le trident est une cubique, ou courbe du troisième ordre, ayant un point double à l'infini, et dont l'équation est du type $y = \frac{U}{V}$, U et V étant des fonctions entières de x, respectivement du troisième degré et du premier degré. Parmi ces courbes, celle qu'on connaît sous le nom de *trident de Newton* a pour équation $y = \frac{x^3 - ax^2 + 2abp}{2px}$, et se définit assez simple-

ment comme lieu géométrique déduit de la parabole. Cette courbe a été très étudiée; dans de nombreux articles et dans plusieurs traités de géométrie analytique, on trouve la démonstration de propriétés diverses du trident, et l'indication de modes de génération assez variés. C.-A. L.

II. Art héraldique. — Fourche à trois dents ou pointes qui est représentée en pal, les pointes en haut.

TRIDON (Edme-Marie-Gustave), littérateur et homme politique français, né à Dijon en 1841, mort à Bruxelles le 29 août 1871. Il fit ses études de droit à Paris et publia en 1864 : *les Hébertistes, plainte contre une calomnie de l'histoire*, où son ardeur républicaine se manifestait. Le 3 mai 1865, il fonda le *Candide*, journal professant la philosophie du xviiie siècle et les principes révolutionnaires, qui fit beaucoup de bruit ; supprimée le 27 mai, cette feuille fit condamner son rédacteur à six mois de prison. C'est à Sainte-Pélagie que Tridon fit la connaissance de Blanqui, dont il devint le disciple fervent. A sa sortie de prison il fonda la *Critique*, qui fut presque de suite supprimée. Affilié à l'Internationale (1866), Tridon fut arrêté comme ayant fait partie de la Société secrète « du café de la Renaissance », et condamné à quinze mois de prison (1867). Il hérita à la même époque des 60.000 fr. de rente de son père, et continua à servir avec passion la cause de la République et de la Révolution. En 1869, il publia *Gironde et Girondins*, pamphlet dirigé contre ceux-ci. Impliqué dans le procès de Blois le 19 janv. 1870, Tridon passa en Belgique et fut condamné le 9 août à la déportation simple. Il revint à Paris après le 4 sept. et fonda avec Blanqui la *Patrie en danger*, où il attaquait le gouvernement de la Défense nationale. Battu à Paris aux élections pour l'Assemblée nationale (8 fév. 1871), il fut élu député le même jour par les électeurs de la Côte-d'Or. Il démissionna à Bordeaux avec Rochefort, Ranc, etc., après avoir voté contre les préliminaires de paix. Le 28 mars, il revint à Paris et fut nommé membre de la Commune où il fit partie de la minorité modérée. Tombé malade de névrose, il ne fut pas arrêté à l'entrée de l'armée versaillaise à Paris et passa en Belgique où il mourut peu de jours après son arrivée.

TRIDIMYTE (Minér.). Minéral qui fait partie, comme le quartz, de la famille des silices anhydres, mais qui cristallise en petites lames hexagonales, d'aspect incolore et d'éclat vitreux, un peu nacré, se maclant généralement par trois (d'où le nom), parallèlement à la diagonale de l'hexagone. Elle est quelquefois altérée à la surface et alors opaque. Sa dureté est 7, sa densité, qui est celle du quartz fondu, varie de 2,38 à 2,23. Ses caractères sont ceux du quartz, sauf qu'elle est plus facilement attaquable par les solutions alcalines. On la rencontre en druses, ordinairement accompagnée de pyroxène, d'hypersthène, de fer oxydulé, etc., dans les roches volcaniques, surtout dans les trachytes : au Mont-Dore, par exemple, à Saint-Christobal (Mexique) où Rath l'a, pour la première fois, observée en 1866, au Siebengebirge (Prusse rhénane), à Frauenberg (Haute-Franconie), en Hongrie, en Irlande, etc. ; on la trouve aussi mêlée aux différentes variétés d'opales. Elle n'est souvent même que le produit de la calcination de roches siliceuses au contact d'épanchements ignés. La silice amorphe et le quartz pulvérulent se transforment également, par calcination, en un agrégat de lamelles de tridymite. L'*asmanite* (V. ce mot), quoique très voisine de la tridymite, en diffère essentiellement.

TRIE. Ru du dép. de la *Somme* (V. ce mot, t. XXX, p. 250).

TRIE. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes ; 1.585 hab.

TRIE-Château (*Castrum de Tria*). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 896 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Au lieu dit *La Garenne*, dolmen ou allée couverte remarquable. Avant la réunion de la Normandie à la France, le château de Trie, construit par Philippe Ier, était une des clefs de la frontière. Il a donné son nom à une famille féodale. Au xve siècle, la seigneurie passa aux d'Estouteville, puis aux Bourbon-Longueville, aux Bourbon-Conti, qui firent reconstruire le château dont subsiste une tour du xvie siècle. Le dernier prince de Conti donna asile à Trie-Château à J.-J. Rousseau, qui y séjourna une année, de 1767 à 1768, et qui y écrivit la seconde partie de ses *Confessions*. Eglise du xiie siècle dont le portail roman fleuri est curieusement sculpté. La mairie est formée en partie par l'ancienne prison seigneuriale, remontant au xiie siècle (mon. hist.). — Patrie du conventionnel Dupuis et du comte de Gobineau, diplomate et écrivain.

TRIE-la-Ville. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 315 hab. Eglise romane à clocher rectangulaire. Hameau de *Gomerfontaine* (*Gommerici-fons*), dont l'abbaye, fondée en 1207, avait le titre d'abbaye royale et ne fut supprimée qu'à la Révolution. C. St-A.

TRIÈDRE (Géom.). On appelle angle trièdre ou, plus simplement, trièdre, la figure formée par la rencontre de trois plans. L'angle au sommet et chacun des angles à la base d'une pyramide triangulaire sont, notamment, des trièdres. On distingue dans tout trièdre six éléments : trois faces et trois angles dièdres. La somme des angles dièdres ne peut évidemment être plus grande que six droits ; elle ne peut non plus, ainsi qu'on le démontre facilement, être moindre de deux droits. On démontre également que dans tout angle trièdre, à un plus grand angle dièdre est opposée une plus grande face, que deux angles trièdres sont égaux : 1° lorsqu'ils ont une face égale adjacente à deux dièdres égaux chacun à chacun et semblablement disposés ; 2° lorsqu'ils ont un dièdre égal compris entre deux faces égales chacune à chacune et semblablement disposées ; 3° lorsqu'ils ont leurs faces égales chacune à chacune et semblablement disposées; 4° lorsqu'ils ont leurs dièdres égaux chacun à chacun et semblablement disposés. Pour les propriétés des trièdres supplémentaires, V. Angle, t. II, p. 1109.

TRIEL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy, sur la r. dr. de la Seine; 2.632 hab. Stat. de chem. de fer. Eglise des xiiie et xvie siècles. Carrières de plâtre; fabrication de bijouterie en doublé.

TRIENS (Numism.) (V. As).

TRIENT. Torrent de Suisse, cant. du Valais, affl. g. du Rhône, sur le passage de Martigny à Chamounix. La partie inférieure est une gorge étroite surmontée de parois de rochers de 100 m. de hauteur, au fond de laquelle le Trient roule ses eaux bouillonnantes. Des galeries en bois y donnent accès aux promeneurs.

TRIÉRARCHIE (Hist. gr.). Nom donné à l'une des liturgies ou prestations les plus importantes d'Athènes (V. Liturgie, t. XXII, p. 248). La triérarchie consistait à équiper un navire de guerre. L'Etat fournissait la coque du navire et les mâts; le triérarque était tenu de fournir les agrès et l'équipage, dont la solde toutefois était payée par l'Etat. La triérarchie durait un an. L'année écoulée, le triérarque devait rendre en bon état le bâtiment qui lui avait été confié et obtenir quittance des fonctionnaires financiers appelés *logistes* (λογίσται). La triérarchie proprement dite fut instituée par Thémistocle : tout d'abord, il n'y eut qu'un triérarque par navire. A partir de l'année 411, la richesse privée ayant beaucoup diminué à Athènes par suite de la guerre du Péloponèse et des désastres de l'expédition de Sicile, chaque navire fut équipé par deux triérarques associés. En 368, on appliqua à la triérarchie le système des *Symmories* (V. ce mot). Après 340, on en revint au procédé de l'association. Il fut décidé que la possession d'une fortune de 10 talents obligerait à l'équipement d'un navire. Au-dessous de ce chiffre, les citoyens devaient s'associer en nombre suffisant, et chaque associé devait contribuer à la triérarchie dans la mesure

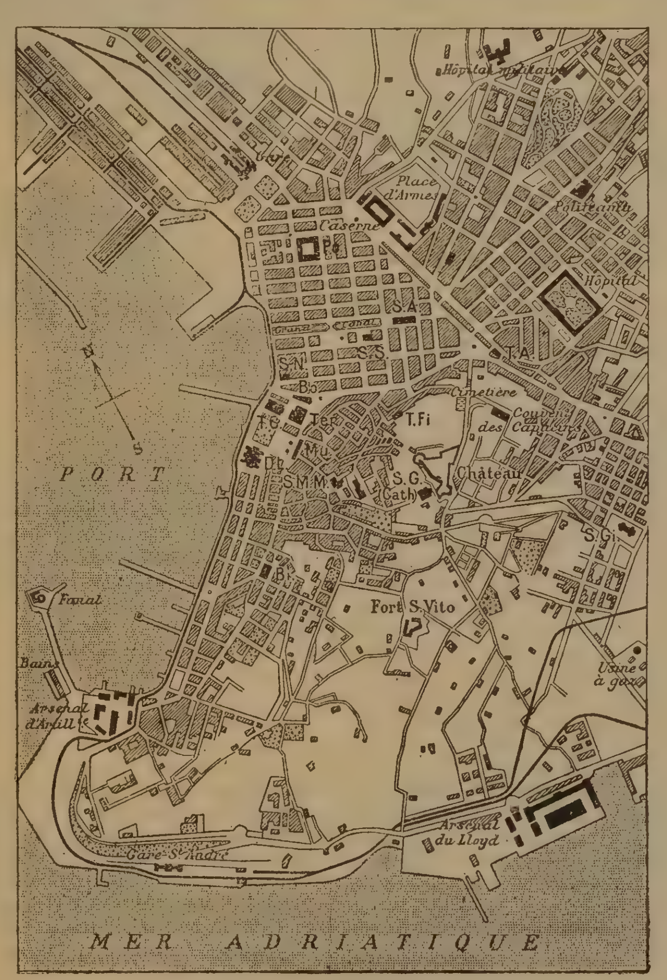
de ses facultés. La triérarchie ne pesait que sur les plus riches Athéniens. J. Toutain.

Bibl. : Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*. — Gilbert, *Griechische Staatsaltertümer*; Leipzig, 1881. — Schœmann, *Antiquités grecques* (trad. fr.); Paris, 1884.

TRIÈRE (Mar. anc.) (V. Marine et Polyrémie).

TRIESTE (allemand, *Triest;* slovène, *Trot;* latin, *Tergesteum*). Ville maritime et port principal de l'Autriche-Hongrie; située au fond de la baie qui porte son nom, et au N. de l'Adriatique; 145.075 hab. au 31 déc. 1890, pour la ville et les faubourgs.

Services publics. Industrie. Commerce. — Trieste forme avec son territoire (V. ci-après) un pays de la couronne, c.-à-d. une des dix-sept régions de l'Autriche cisleithane qui conservent leur individualité administrative et politique. Un *statthalter* ou gouverneur y réside ; le conseil municipal, composé de cinquante-quatre membres, jouit des attributions d'une diète ; son président porte le titre de podestat. La ville possède, en outre, un évêché, un commandement de brigade et une direction de chemin de fer, ainsi que les autorités maritimes qui veillent à la police du port. Les établissements d'instruction publique sont nombreux : Académie nautique, Haute école de commerce (fondation Revoltella), deux gymnases et deux *écoles réales*. Un musée d'antiquités et un musée lapidaire contiennent les monuments et les inscriptions romaines retrouvées à Aquileja; citons encore un aquarium et un jardin zoologique, une bibliothèque publique de 65.000 volumes, un institut hydrographique pour la marine de guerre. Il y paraît 34 journaux, dont 29 italiens, 2 allemands, 1 grec et 2 slovènes.



Plan de Trieste (Echelle du 25000e).

Eglises :
S. G. San Giusto (cathédrale).
S. A. San Antonio.
S. M. Santa Maria Maggiore.
S. S. San Spiridione.
S. N. San Nicolo Dei Greci.
S. Gi. San Giacomo.

Théâtres :
T. C. Théâtre communal.
T. A. Opéra.
T. Fi. Théâtre philodramatique.

Monuments divers :
Ar. Archives.
Bi. Bibliothèque.
Bo. Bourse.
D. L. Direction du Lloyd.
Mu. Hôtel de Ville.
Te. Tergesteo ou Vieille Bourse.
Po. Poste.

En réalité, Trieste doit sa prospérité et son rapide développement au commerce de transit. Sa rade commode, sa situation au fond de l'Adriatique, à l'extrémité d'une ligne ferrée qui la relie directement à Vienne (596 kil.) par Laibach, lui ont valu d'être le port le plus actif de l'Autriche-Hongrie (93 % du total des échanges par mer en 1890) et lui ont permis de fournir à l'Allemagne méridionale tous les produits du Levant. Son activité n'a fléchi que du jour où elle a perdu son privilège de port franc (1891). En 1894 et 1895, les chiffres des échanges étaient les suivants (en francs) :

		1894	1895
Importations	par mer...	930 millions	920 millions
	par terre..	820 —	795 —
Exportations	par mer...	840 —	750 —
	par terre..	710 —	775 —

En ne considérant que les échanges par mer, les pays avec lesquels le mouvement d'affaires est le plus actif étaient, en 1895, en première ligne, la Turquie (470 millions), puis l'Italie (210 millions), l'Autriche-Hongrie (200), l'Egypte (180), les Indes britanniques (175), le Brésil (145), la Grèce (65) et la Grande-Bretagne (60). Ses principaux articles d'importation sont : les étoffes, le café, le coton, le tabac, les fruits, le sucre et le bois. En 1896, 8.728 vaisseaux, représentant un tonnage de 1.780.888 tonnes, sont entrés dans le port de Trieste. 8.773, représentant 1.783.707 tonneaux, en sont sortis. Il existe, à proprement parler, deux ports à Trieste : le premier et le plus ancien, situé au S., est une rade ouverte, protégée par le môle San Carlo (construit en 1751) et éclairée par un phare de 33 m. de haut. De 1868 à 1883, on a créé, plus au N., un nouveau port, dont l'établissement a coûté 100 millions de fr. : quatre larges môles y délimitent trois bassins dont les quais atteignent 2.800 m. de développement, la profondeur 8m,5 et la superficie 39 hect. On y a ajouté récemment deux ports spéciaux, l'un pour le bois (Sant' Andrea), l'autre pour le pétrole (Santa Sabba). L'organe principal de l'activité commerciale de Trieste est une puissante compagnie maritime, le Lloyd austro-hongrois, fondé en 1833 et devenu en 1890 purement cisleithan, sous le nom de Lloyd autrichien. Cette compagnie entretient une flotte de 84 grands

bateaux (en 1885) représentant une valeur de plus de 100 millions de fr., et mettant la ville en communication régulière avec les ports de la mer Noire, le Levant et les Indes.

Aspect de la ville. Principaux monuments. — La situation de la ville est des plus pittoresques, puisqu'elle est assise entre un golfe admirable et une chaîne de collines verdoyantes. On peut y distinguer deux parties très distinctes : l'ancienne ville, au S., couvre les flancs de la colline que surmonte le château et présente les mêmes traits caractéristiques que la plupart des cités maritimes italiennes : rues étroites, tortueuses, pentes raides, maisons élevées, irrégularité pittoresque. La nouvelle ville, au contraire, placée au N. derrière le nouveau port, et baptisée par les Allemands du nom de *Theresienstadt*, a un aspect tout moderne ; ses rues larges, ses places spacieuses, son plan régulier, et surtout son animation continue évoquent plutôt l'idée d'une ville américaine. Trieste, adonnée exclusivement au commerce, ne présente que quelques curiosités artistiques, presque toutes concentrées dans la vieille ville. Ce sont : le vieux château (1680) et à côté la cathédrale San Giusto (xive siècle), la Piazza Grande avec l'hôtel de ville et le monument de Charles VI ; enfin, la vieille Bourse ou *Tergesteo*. Dans le nouveau quartier, le palais de la compagnie du Lloyd, l'Académie nautique, le palais Revoltella, le théâtre ou Politiema, méritent seuls une mention.

Histoire. — Située sur l'emplacement de l'ancienne *Artemidorus*, puis *Tergesteum*, détruite par Attila et relevée par Charlemagne, Trieste appartint d'abord à Venise jusqu'en 1382 ; à ce moment elle se révolta et se donna à l'Autriche qui l'a toujours possédée depuis, sauf pendant les cinq années de la domination française (1809-14). Le 18 mars 1819, l'empereur Charles VI la déclara port franc, et, le 21 déc. 1867, François-Joseph en forma une province particulière. Elle justifia en 1848 son titre de *Città fedelissima* en demeurant résolument fidèle à l'Autriche quoique bloquée par une flotte sarde.

Territoire. — Le territoire, le plus petit de toutes les provinces cisleithanes (95 kil. q. ; 157.466 hab.), ne comprend guère que la ville et sa banlieue. Il a l'aspect d'une terrasse inclinée, qui d'un côté plonge dans la mer et de l'autre aboutit au plateau calcaire du Karst. Cette situation lui assure une admirable fertilité et une végétation toute méridionale. La douceur du climat (moyenne annuelle, + 14°' ; maximum moyen, + 24° 4 ; minimum moyen, + 4° 7') n'est interrompue, en été, que par le *sirocco*, en hiver, que par la *bora*, terrible vent du N.-N.-E.

La population se compose d'éléments ethnographiques très distincts, entre lesquels les luttes politiques sont très vives. Les Italiens, qui forment la majorité (100.039), dominent dans la ville ; les Slaves (28.204) dans la banlieue ; les Allemands (7.107) sont surtout des fonctionnaires, des marins ou des employés. A. Pingaud.

Bibl. : *Illustriester Führer durch Triest und Umgebungen* ; Vienne, 1883. — Neumann-Spalbart, *Œsterreichs maritime Entwickelung und die Hebung von Triest* ; Stuttgart, 1882. — *Nuova guida di Trieste e del suo territorio* ; Trieste, 1883. — Tomasin, *Die Volkstämme im Gebiete von Triest und in Istrien, eine ethnographische Studie* ; Trieste, 1880, gr. in-8.

TRIÉTHYLAMINE (Chim.) (V. Ethylamines).

TRIEUR (Génie rural). Les trieurs sont des instruments employés pour compléter l'épuration des grains ayant déjà subi l'action du *tarare* (V. ce mot) ; ils se classent en deux grandes catégories :

I. Cribleurs (*cribles*). — Les cribles servent principalement pour calibrer les grains et pour les séparer des autres grains et des corps étrangers plus gros ou plus petits que la marchandise à trier. La petite culture utilise encore, à cet effet, des cribles à main, véritables tamis circulaires dont le fond est formé d'un parchemin perforé et très tendu, d'une toile métallique ou d'une tôle perforée ; elle emploie également des cribles plans, composés de châssis circulaires ou rectangulaires recouverts d'un treillis métallique plus ou moins serré et placé dans un courant d'air qui aide à la séparation ; mais il faut substituer, dans les grandes exploitations, à ces appareils imparfaits et à faible rendement, des outils à action plus rapide et plus complète ; on a alors recours aux *cribleurs mécaniques plans*, à mouvements alternatifs, ou aux *cribleurs rotatifs*.

a. Le type de cribleur plan à secousses le plus connu a été créé, en 1856, par Robert Boby ; il est encore très répandu dans les brasseries et dans les ateliers de sélection de semences, en Angleterre ; le grain déposé dans une trémie supérieure est soumis d'abord à l'action d'un ventilateur ; puis il tombe sur le crible proprement dit formé d'un cadre rectangulaire incliné sur lequel sont tendus longitudinalement, à des écartements variables, des fils métalliques de 2 ou 3 millim. de diamètre ; ce cadre est supporté par des galets roulant, de chaque côté, sur des rails faisant partie du bâti fixe ; il reçoit un mouvement de va-et-vient d'une dizaine de centimètres d'amplitude pris sur l'arbre d'une manivelle et transmis par arbre coudé ; dans leur descente, les petits grains tombent à travers la grille, les gros roulent jusqu'en bas et sont recueillis à part. La superposition de plusieurs cribles permet d'obtenir une séparation plus parfaite.

On peut rapprocher des trieurs Boby les nettoyeurs-épierreurs Josse, souvent nommés *cribleurs-épierreurs*, fréquemment employés dans les fermes comme trieurs de grains, mais surtout utilisés dans les moulins (V. Moulin) pour la séparation des pierres et pour le classement initial des grains.

b. Les dimensions et la forme des matières à trier interviennent à la fois quant au mode de séparation du mélange ; les appareils, d'ailleurs très nombreux et dérivant presque tous du type Pernollet, se composent, en principe, d'un cylindre de 1m,25 à 1m,85 de longueur, de 50 à 75 centim. de diamètre, monté, avec une inclinaison de 6 à 8°, sur un bâti à quatre pieds transportable ; le cylindre tourne à raison de 10 à 15 tours par minute ; sa surface est formée de quatre parties pouvant être changées à volonté ; en haut, le mélange sortant d'une trémie suit une tôle à trous rectangulaires, longs et étroits, percés suivant les génératrices, par lesquels passent le sable, les grains fins et la folle avoine ; le second compartiment est à trous ronds rapprochés et donne passage aux grains de seigle lorsqu'ils se présentent en bout et aux grains de blé cassés ; le troisième compartiment est également à trous circulaires, mais de plus grand diamètre et plus écartés, il complète le travail du précédent compartiment ; la dernière tôle porte des orifices rectangulaires, de calibre calculé à l'avance et perpendiculaires aux génératrices, elle laisse sortir le grain de blé ; quatre trémies situées au fond d'un berceau demi-cylindrique formant enveloppe conduisent les produits du criblage dans des boîtes placées sur le sol ; le blé est bien épuré, mais il renferme toujours une certaine proportion de semences rondes qui ont échappé aux orifices de la partie centrale et roulé jusqu'en bas du cylindre. Le travail varie, suivant le modèle, entre 2 et 6 hectol. par heure.

En Angleterre, le cribleur cylindrique est souvent formé par l'enroulement en hélice, sur les génératrices d'un cylindre et à des écartements réglables à volonté, d'un fil métallique, les grains s'échappent entre les spires successives : une brosse extérieure, parallèle à l'une des génératrices, nettoie sans cesse l'enveloppe. Cette disposition, dite *à expansion de Penney*, est adaptée dans la plupart des batteuses à grand travail ; on la trouve rarement indépendante dans les exploitations françaises.

II. Trieurs proprement dits. — Les trieurs proprement dits ou *trieurs à alvéoles* sont de beaucoup les plus recommandables ; leur invention est due à Vachon qui, dès 1845, proposa l'emploi, pour le triage des graines impures, de tables inclinées dans la surface desquelles

étaient ménagées des alvéoles de forme spéciale; les grains ronds et les grains avariés étaient retenus, tandis que les grains entiers suivaient la pente, la table étant animée d'un mouvement alternatif de secousses, comme dans le cribleur Boby; de temps en temps, on le nettoyait au balai; en 1847, Vachon imagina un trieur cylindrique à alvéoles basé sur le même principe et beaucoup perfectionné depuis cette époque; nous en représentons un des modèles les plus récents, composé de quatre



Trieur cylindrique à alvéoles.

cylindres tronconiques emboîtés les uns dans les autres et montés sur un arbre commun, à l'inclinaison de 4 à 5° environ sur l'horizontale; le grain, reçu dans une trémie supérieure, est étendu automatiquement au moyen d'un distributeur à ailettes sur un crible à trépidation à grilles superposées mobiles et changeables instantanément, suivant le mélange à trier; le mélange est ainsi émotté et débarrassé de ses poussières et des criblures (chutes 8 et 9); les grains passés au travers du crible tombent dans le premier cylindre où sont retenues les grosses orges (chute 7), les autres grains roulent sur la paroi intérieure jusque dans le cylindre suivant qui, lui, est perforé et donne passage aux avoines et aux petites orges (chute 6), puis aux petites avoines (chute 5); les alvéoles de la tôle du troisième cylindre sont calculées de façon à retenir le gros grain de blé (grain de semence); ces grains, comme ceux d'orge dans le cylindre de tête, viennent tomber dans une gouttière centrale qui les conduit au dehors (chute 4). Le cylindre de queue donne issue aux moyens grains de blé (chute 3), au petit froment et au petit seigle (chute 2), enfin les grains ronds s'échappent en queue; des brosses élastiques, intérieures pour les cylindres n°s 1 et 3, et extérieures pour les cylindres n°s 2 et 4, avec pression variable, nettoient sans cesse les surfaces en travail. Pour la facilité des transports, ces appareils, dont la longueur atteint jusqu'à 3^{m},60, peuvent être séparés en deux parties que l'on accouple aisément au moment de la mise en marche. Les trieurs ordinaires débitent de 1 à 6 hectol. par heure; la brasserie et la meunerie utilisent aussi ces instruments avec grand avantage; souvent ils sont accouplés ou superposés dans les ateliers industriels, de façon à obtenir un rendement très élevé, atteignant 10 hectol. par heure par batterie accouplée et 60 hectol. par double batterie superposée. Il est encore utile de citer certains trieurs spéciaux d'un usage courant, notamment dans les maisons de production de semences, les *décuscuteurs* de trèfle et de luzerne sont les plus connus; ils sont ordinairement formés de cribles superposés, l'un en tôle perforée finement, et les deux ou trois autres en gaze de soie, disposés horizontalement et animés de mouvements rectilignes alternatifs de faible amplitude; l'appareil est muni d'un ventilateur à aspiration graduée. J. Troude.

TRIEUX. Fleuve du dép. des *Côtes-du-Nord* (V. ce mot).

TRIEUX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman; 291 hab.

TRIÈVES. Ancien pays du Dauphiné formé par le bassin de l'Ebron, affl. g. du Drac, à l'E. du Vercors; il correspond aux cant. de Clelles et Monestier-de-Clermont, du dép. de l'Isère.

Monts de Trièves (V. Isère [Dép. de l']).

TRIFACIAL (Anat.) (V. Trijumeau).

TRIFELS. Ancien château du Palatinat rhénan, à 5 kil. d'Annweiler; il s'élevait sur le Sonnenberg, à 493 m. d'alt.; bâti au XIIe siècle, il fut souvent habité par les empereurs; Richard Cœur de Lion y fut détenu (1193-94); ruiné lors de la guerre de Trente ans, il en reste un donjon (restauré) et une chapelle.

TRIFOLIUM (Géom.). Le trifolium est une courbe présentant la forme d'une rosace à trois feuilles et représentée par l'équation polaire $r = a \cos 3\theta$. On étend aussi le même mot à la désignation de courbes analogues, présentant la même forme générale, mais n'ayant plus, comme celle qui précède, trois axes de symétrie inclinés de 120° les uns sur les autres. C'est ce qui conduit à distinguer le trifolium régulier et le trifolium oblique. Tous les trifoliums peuvent d'ailleurs se représenter par l'équation polaire commune $r = a \cos (\theta + \alpha) \cos 2\theta$. De nombreux modes de génération du trifolium ont été indiqués. Le plus général est peut-être celui qui consiste à les considérer comme podaires d'hypocycloïdes à trois rebroussements. Enfin, par projection conique en général, un trifolium quelconque donne une courbe qui affecte aussi la même forme. Toutes ces courbes sont du quatrième ordre et de la sixième classe. C.-A. Laisant.

TRIFORIUM (Archéol.). Mot analogue à l'adjectif *trifore* ou *trifoire* qui, au moyen âge, signifiait percé à jour. On désigne ainsi une suite d'ouvertures qui règnent à l'intérieur d'une église entre les grandes arcades et les fenêtres du vaisseau central. Elles correspondent aux combles en appentis des bas côtés avec lesquels elles peuvent communiquer. Le triforium est usité du XIe au XVIe siècle et affecte toutes sortes de dispositions : tantôt il est espacé, tantôt rapproché et séparé par de simples colonnettes. Dans l'école romane bourguignonne, plusieurs triforiums imitent les galeries des portes antiques (Autun, Langres, Beaune, Paray-le-Monial); vers 1220, le triforium prend quelquefois un dessin semblable à celui des fenêtres qui le surmontent, et les colonnettes des meneaux de celles-ci descendent jusqu'à l'appui du triforium (cathédrales d'Amiens, de Beauvais, de Troyes, de Meaux); bientôt le triforium et les fenêtres ne forment plus qu'une seule claire-voie qu'une simple ligne divisée en deux registres, et l'on couvre les bas côtés de toits à deux rampants pour pouvoir transformer le triforium en galerie vitrée (cathédrales de Metz et de Troyes, Saint-Séverin de Paris, Saint-Jacques de Dieppe; au XVe siècle, chœur du mont Saint-Michel), mais cet excès de légèreté fut loin d'être partout adopté; d'élégantes églises du XVe siècle, comme Saint-Vulfran d'Abbeville, ont encore le triforium à fond plein. Le triforium est moins fréquent à cette époque et à la Renaissance, qui le ramène à des formes moins légères, voisines de celles de l'époque romane, comme à Saint-Eustache de Paris, Saint-André d'Apchon (Loire), Guingamp. C. Enlart.

TRIGANCE. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Comps; 407 hab.

TRIGAVOU. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Ploubalay; 1.093 hab.

TRIGLAW ou **TERGLOU** (Mont) (V. Terglou).

TRIGLAW. Ancien dieu des Slaves de Poméranie, représenté dans ses temples de Stettin et Wollin avec trois têtes argentées; il rendait ses oracles par l'intermédiaire d'un cheval noir.

TRIGLE (Ichtyol.). Genre de Poissons osseux (Téléostéens), de l'ordre des Acanthoptérygiens Cotto-Scombriformes, et de la famille des *Cottidæ*. Chez les Trigles ou Grondins, le corps est tout à fait caractéristique, il est en forme de coin, la tête, très grosse, est armée d'épines plus

ou moins fortes, de plaques osseuses striées, ciselées, granuleuses, le museau crénelé est échancré au milieu. Les deux dorsales peuvent se replier dans un sillon bordé par la saillie des os interépineux. Les pectorales sont grandes, et les trois rayons inférieurs sont détachés, les écailles sont très petites, excepté celles de la ligne latérale parfois armées d'épines. L'une des formes les plus communes de nos côtes est le *Trigla pini* ou *Rouget* sur le marché de Paris. Sa couleur générale est d'un rose clair, le ventre est blanc rosé, les nageoires rougeâtres, les pectorales teintées de violet et liserées de jaune très pâle. La chair des Trigles est estimée, elle est ferme, de facile digestion, quoique un peu sèche. Il est à noter qu'ils doivent être rangés parmi les Poissons capables d'émettre des sons; leur nom vulgaire de Grondins, de Gourneau, de Belugam à Marseille, est caractéristique. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç.

TRIGLOCHIN (*Triglochin* L.) (Bot.). Genre de la famille des Joncaginées composé de plantes herbacées annuelles ou vivaces qui poussent dans les terrains marécageux des régions tempérées. La tige, courte, produit une rosette de feuilles à limbe généralement cylindrique, attaché par une longue gaine fendue. Les Triglochins sont surtout répandus en Océanie. Le Triglochin ou *Troscart* des marais (*T. palustre* L.) et le Triglochin maritime (*T. maritimum* L.) vivent en Europe, en Asie et en Amérique. Le premier est brouté assez volontiers par les animaux, le second est utilisé comme aliment par les populations maritimes de l'Allemagne septentrionale. W. R.

TRIGLYPHE (Archit.). Motif d'ornementation rectangulaire, plus haut que large, légèrement saillant sur la frise d'un entablement d'ordre dorique, creusé de deux cannelures verticales taillées en biseau et comprises entre des listels, dont les deux extrêmes sont entaillés de façon à former une demi-cannelure ou chanfrein, ce qui donne un total de trois cannelures (en grec *glyphos*), d'où ce nom de triglyphe. L'intervalle entre les triglyphes s'appelle *métope* (V. ce mot). Les listels et les cannelures formant le triglyphe sont surmontés d'une petite bande peu saillante, nommée chapiteau du triglyphe, et reposent sur un fort listel régnant dans toute la longueur de l'entablement, listel séparant la frise de l'architrave et sous lequel, dans la largeur de chaque triglyphe, se voient des *gouttes* (V. ce mot), le plus souvent au nombre de six et couronnées elles-mêmes d'un petit listel. La *Grande Encyclopédie* a donné au mot ARCHITECTURE, t. III, p. 699, fig. 1, un *détail de l'ordre dorique grec du Parthénon d'Athènes*, où sont tracés un triglyphe et un demi-triglyphe. Comme on le voit sur ce détail d'ordre dorique grec de la belle époque, l'angle de l'entablement est renforcé par deux triglyphes, un sur chaque face, tandis que, dans les temples romains et le plus souvent dans les édifices modernes, ce sont deux demi-métopes qui occupent cette partie de l'angle de l'entablement (V. t. XXV, art. ORDRES, p. 510, fig. 3, l'*ordre dorique romain du théâtre de Marcellus, à Rome*, et p. 511, fig. 7, l'*ordre dorique d'après Palladio*). Ch. LUCAS.

TRIGLYPHUS. Genre de mammifères fossiles, voisin des *Plagiaulax* (V. ce mot).

TRIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 700 hab.

TRIGONE (*Trigona* Latr.). I. ENTOMOLOGIE. — Genre d'Hyménoptères, de la famille des Apides, tribu des Méliponites, formé aux dépens du genre Mélipone pour les espèces dont les mandibules sont dentelées, l'abdomen triangulaire, court et caréné en dessous. Type : *T. amalthea* Fab. dont le nid volumineux, en forme de cornemuse, est placé sur les arbres. Se trouve au Brésil.

II. MATHÉMATIQUES. — *Trigone des signes*. On appelle en gnomonique trigone des signes un ensemble formé de droites convergentes. L'une est la trace du plan de l'équateur sur le tableau, une autre est la ligne des pôles, enfin trois autres forment avec la ligne des pôles des angles de

$23° 28' =$ déclinaison du soleil aux solstices
$11° 29'$
$20° 10'$

Ces trois dernières droites, leurs symétriques par rapport à l'équateur et à la ligne des pôles et leurs prolongements, constituent douze droites dont les extrémités correspondent aux douze signes du zodiaque; leur ensemble, avec l'équateur et la ligne des pôles, constitue ce que l'on appelle le trigone des signes. H. L.

TRIGONELLE (*Trigonella* L.) (Bot.). Genre de la sous-famille des Papilionacées, tribu des Trifoliées, composé de plantes odorantes, annuelles ou vivaces. Les tiges, souvent rampantes, portent des feuilles trifoliolées à foliole médiane pétiolée ; les stipules sont unies au pétiole. Les fleurs, irrégulières et hermaphrodites peuvent être solitaires à l'aisselle des feuilles ou bien groupées en fausses ombelles ou en grappes. Le calice, campanulé, offre 5 dents ou 5 lobes. La corolle, de coloration jaune, blanche ou bleue, semble formée de 3 pétales, parce que l'étendard et les ailes masquent complètement la carène très réduite. L'étamine qui correspond à l'étendard n'est pas concrescente par son filet avec les autres étamines; il y a par conséquent *diadelphie*. L'ovaire, droit, est surmonté d'un style filiforme complètement lisse. La gousse, oblongue-linéaire, comprimée et un peu arquée contient de nombreuses graines. Le genre Trigonelle renferme environ 70 espèces qui vivent la plupart dans l'Asie occidentale, l'Europe méridionale, l'Europe centrale et le N. de l'Afrique. La Trigonelle de Montpellier (*T. monspeliaca* L.) se rencontre assez communément dans les lieux arides du S.-E., du centre et du midi de la France. Le Fenugrec (*T. fœnum græcum* L.) est cultivé comme plante fourragère dans la France méridionale et en Algérie. La Trigonelle bleue (*T. cærulea* Ser.), originaire de la Hongrie, est une plante ornementale. Les graines du Fenugrec, aromatiques et amères, sont quelquefois mêlées comme stimulant à l'avoine des chevaux; ces graines torréfiées servent à l'alimentation en Egypte. Les jeunes rameaux de la Trigonelle odorante (*T. suavissima* Lindl.) se mangent comme légumes en Australie.

TRIGONIA. I. MALACOLOGIE. — Les Trigonies possèdent une coquille équivalve, inéquilatérale, plus ou moins trigone, nacrée à l'intérieur. La surface des valves est ornée de côtes : les dents cardinales sont oblongues, aplaties sur les côtés, sillonnées transversalement et divergentes; ces dents sont au nombre de deux sur la valve droite et de quatre sur la gauche; ces dernières sont sillonnées sur les deux côtés. Le ligament est extérieur. Les Trigonies habitent les côtes de l'Australie.

II. PALÉONTOLOGIE. — Le genre *Trigonia* date du lias : il a son apogée à l'époque mésozoïque (*Tr. navis* du jurassique; *Tr. dædalea* du cénomanien). Les genres *Lyrodesma*, *Schizodus*, *Myophoria*, etc., appartiennent à la même famille, en voie d'extinction dans les temps modernes. E. TRT.

TRIGONOCÉPHALE (Erpétol.). Genre de Serpents Thanathophides, de la famille des *Crotalidæ*. Ce genre voisin des Crotales, mais dont l'extrémité caudale pointue manque de grelots, comprend environ six formes. On compte parmi elles le *Trigonocephalus piscivorus*, appelé aussi Mocassin d'eau; il est d'un gris verdâtre brillant, avec des bandes sombres plus ou moins régulières ; la coloration du reste est des plus variable, il habite les lieux ombragés, humides et même dans l'eau des marécages; il se nourrit de Poissons et de Batraciens. Le venin des Trigonocéphales est des plus meurtriers, il paraît même qu'il agit sur les autres Serpents venimeux. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç. — DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. génér.*

TRIGONOMÉTRIE (Mathém.). La trigonométrie est une branche des mathématiques qui a été constituée pour les besoins de l'enseignement, plutôt qu'une science propre-

ment dite. Elle a pour objet essentiel l'application du calcul à la détermination des éléments d'une figure polygonale, en faisant usage des fonctions circulaires. S'il s'agit de figures planes, composées de droites, on est dans le domaine de la trigonométrie rectiligne, tandis que la trigonométrie sphérique concerne les figures tracées à la surface d'une sphère et formées par des arcs de grands cercles. Comme un polygone quelconque (plan ou sphérique) peut se décomposer en triangles, sa détermination complète se ramène à celle d'un triangle quelconque, ou plutôt à un enchaînement de triangles ; c'est de là que vient le nom de trigonométrie.

Dans la division généralement adoptée pour l'enseignement, la trigonométrie rectiligne se compose de trois chapitres distincts : études des fonctions circulaires ; construction des tables trigonométriques ; résolution des triangles. A notre avis, il y a là une classification des plus fâcheuses et des moins logiques. Les choses qu'on enseigne en trigonométrie sont très intéressantes et utiles, mais elles ne sont pas à leur place, et c'est souvent une cause de confusion dans les idées pour beaucoup de commençants. Il est certain, en effet, que l'étude des fonctions circulaires est du domaine de l'algèbre, bien que leur définition élémentaire rationnelle exige des considérations géométriques et une première notion des coordonnées. La construction des tables est une suite d'opérations de calcul qui relèvent de l'arithmétique. C'est à la troisième partie seule que devrait raisonnablement appartenir le nom de trigonométrie. Ce vice d'organisation dans cette partie de l'enseignement provient, comme bien d'autres, du découpage excessif qu'on a voulu faire entre l'algèbre et la géométrie, et de la répugnance à introduire dans chaque science, dès le début, les idées utiles empruntées à une science voisine, même lorsqu'elles sont simples et qu'elles peuvent jeter une grande lumière sur le sujet qu'on étudie. La notion des coordonnées, par exemple, la théorie des projections, devraient prendre place dans l'enseignement tout à fait élémentaire.

Un autre défaut capital de la trigonométrie actuelle est l'emploi exclusif des tables logarithmiques, et l'usage absurde qu'on en fait, au point de vue des applications effectives. Pour la plupart des problèmes intéressants et des applications courantes, des tables des valeurs naturelles des fonctions circulaires (et non pas de leurs logarithmes) seraient fort précieuses ; on a eu le tort de les abandonner. D'un autre côté, on s'est acharné, en général, à employer des tables de logarithmes à 7 décimales alors que 4 seraient largement suffisantes en fait pour les 99 centièmes des applications réelles. On se donne ainsi une peine inutile, et, chose plus grave, on jette les idées les plus fausses dans l'esprit des commençants. Certains, comme me le disait un jour un professeur de très grand mérite, en arrivent à croire qu'avec le secours de la trigonométrie et des tables de logarithmes, ils peuvent calculer la distance de la terre au soleil à 1 millim. près. Espérons que sur ce point comme sur beaucoup d'autres, on verra disparaître quelque jour ces scories qui obscurcissent l'enseignement et faussent l'esprit mathématique de la jeunesse. C.-A. Laisant.

TRIGUÈRES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Châteaurenard ; 1.551 hab. Stat. de chem. de fer.

TRIHEMITON (Mus.). C'est le nom que les théoriciens grecs donnaient à l'intervalle que nous nommons aujourd'hui *tierce mineure*, lequel est, en effet, composé de trois demi-tons (V. Tierce).

TRIJUMEAU. I. Anatomie. — C'est la cinquième paire des nerfs craniens. Il est ainsi appelé parce qu'il se divise en trois branches principales. Il se détache de l'encéphale sur les côtés du pont de Varole par deux racines, une grosse (sensitive) et une petite (motrice), racines qui, dans la profondeur du pont de Varole et du bulbe, vont aboutir, la petite racine, à un noyau gris appelé noyau masticateur, et la grosse, à une longue colonne de substance grise qui descend le long du bulbe jusqu'à la moelle et qu'on appelle la racine descendante du trijumeau.

Du pont de Varole, le nerf trijumeau se porte vers le sommet du rocher où il présente un gros ganglion aplati et semi-lunaire, nommé *ganglion de Gasser*. De ce ganglion, logé dans une fosse ostéo-fibreuse (*cavum Meckelii*), se détachent trois grosses branches sensitives : le *nerf ophtalmique de Willis* qui entre dans l'orbite par la fente sphénoïdale et se divise en trois rameaux, *nasal*, *frontal*, *lacrymal*, qui donnent la sensibilité à la peau du front, de la paupière supérieure, du lobule du nez, à la conjonctive, à la partie antérieure de la muqueuse nasale ; les nerfs de la glande lacrymale, et les nerfs sensitifs du globe de l'œil par les filets ciliaires qui proviennent directement du nasal ou du *ganglion ophtalmique* (V. ce mot). — Le *maxillaire supérieur*, qui sort du crâne par le trou grand rond, pénètre dans le canal sous-orbitaire et se distribue aux dents et aux gencives de la mâchoire supérieure (nerfs dentaires) et, après sa sortie de la face par le trou sous-orbitaire, à la peau de la paupière inférieure, à celle de la joue, des parties latérales du nez et de la lèvre supérieure, à la muqueuse de la joue et de la lèvre supérieure, à celle du sinus maxillaire et du canal nasal, et par le *ganglion sphéno-palatin* (V. Palatin) qui lui est annexé au sommet de la fosse zygomatique, il innerve la muqueuse de l'arrière cavité des fosses nasales, celle du voile du palais et les muscles palato-staphylin et péristaphylin interne (nerfs palatins). — Le *maxillaire inférieur*, nerf mixte, parce qu'il reçoit la petite racine ou racine masticatrice, sort du crâne par le trou ovale, et se distribue à la muqueuse des deux tiers antérieurs de la langue (nerf lingual), aux glandes sous-maxillaire, sublinguale et parotide, aux gencives et aux dents de la mâchoire inférieure, à la muqueuse et à la peau de la lèvre inférieure et du menton, à la peau de la partie antérieure du pavillon de l'oreille, à celle du conduit auditif et à la région temporale (nerf temporal superficiel) et, par le *ganglion otique* qui lui est annexé à la base du crâne (V. Ganglion), il donne des nerfs aux muscles péristaphylins externe et interne, du marteau, et des filets à la muqueuse de la caisse du tympan. Enfin, par sa branche motrice (nerf masticateur), il innerve les muscles élévateurs (temporal, masséter, ptérygoïdien interne), diducteurs (ptérygoïdien externe) et abaisseurs de la mâchoire inférieure (mylo-hyoïdien et ventre antérieur du digastrique). Ce nerf reçoit la corde du *tympan* (V. ce mot). Quatre ganglions, auxquels il fournit des racines sensitives, lui sont annexés : *ganglion opthalmique* ou *ciliaire* rattaché à l'ophtalmique de Willis ; *ganglion sphéno-palatin* ou *de Meckel* rattaché au maxillaire supérieur ; *ganglion otique* ou *d'Arnold*, relié au maxillaire inférieur ; et enfin le *ganglion sous-maxillaire* rattaché au lingual. Les fibres sensitives du trijumeau proviennent des cellules du ganglion de Gasser ; les fibres motrices du ganglion masticateur. Ch. Debierre.

II. Physiologie. — Le nerf trijumeau est à la fois sensitif et moteur, il tient sous sa dépendance la sensibilité de toute la face et la motilité des muscles masticateurs. Son étude anatomique, faite plus haut, suffit pour indiquer quels sont les régions ou les muscles qui reçoivent leur innervation de ce nerf, mais l'excitation de ces différentes branches provoque, en outre, des phénomènes particuliers : sécréteurs, vaso-moteurs, trophiques, qui dépendent en réalité des fibres d'emprunt, soit du sympathique, soit d'autres nerfs craniens : nerf facial, oculo-moteur commun, etc. Ce sont ces nombreuses anastomoses qui compliquent singulièrement la physiologie du trijumeau et donnent à ce nerf une importance particulière en physiologie générale.

Action sécrétoire. Si l'excitation de certains filets nerveux appartenant anatomiquement au trijumeau provoque la sécrétion des glandes qu'ils vont innerver : nerf lacrymal et glandes lacrymales, nerf nasaux ou palatins et

glandes de même nom, nerf lingual et glande sous-maxillaire, il n'en résulte pas que cette action appartienne au trijumeau, mais à des filets d'emprunt qui viennent du facial par le grand et le petit pétreux superficiels, ou par la corde du tympan et peut-être du glosso-pharyngien. Le nerf trijumeau est seulement la voie centrifuge par où passent les excitations sensitives provoquant les réflexes sécrétoires.

Action trophique. Après la section du trijumeau, on observe, outre l'insensibilité de la face, quelque temps après l'opération, des troubles de la cornée, de la conjonctive et de l'iris; la cornée s'opacifie, s'ulcère et se perfore, la tension du globe de l'œil diminue. Snellen explique ces troubles par la perte de la sensibilité de l'œil et de ses annexes, les corps étrangers n'étant plus chassés par les paupières et les larmes déterminent l'inflammation du globe oculaire. Cette assertion repose sur ce fait, que si l'on protège l'œil d'un lapin à trijumeau sectionné avec l'oreille, dont la sensibilité est restée intacte, ces altérations ne se produisent plus. Cependant, les altérations de la sensibilité et les troubles trophiques semblent être indépendants, la section du trijumeau entre le ganglion de Gasser et le crâne n'amène pas les troubles trophiques, tout en faisant disparaître la sensibilité, d'après Magendie. Les fibres trophiques viendraient, dans ce cas, du ganglion lui-même ou des anastomoses sympathiques qu'il reçoit, mais le fait de Magendie est aujourd'hui controuvé par les recherches de Duval qui a vu les altérations se produire après section intra-bulbaire de la grosse racine du trijumeau. Cette racine possède donc dès son origine des fibres trophiques.

Action sur l'iris et la pupille. L'action sur l'iris des nerfs ciliaires a été signalée à propos de l'œil. Le trijumeau ne joue ici que le rôle sensitif par la branche qu'il envoie au ganglion ophtalmique, les fonctions motrices, constrictives, dilatatrices, vaso-motrices, sont assurées par les deux autres rameaux qui aboutissent à ce ganglion, et proviennent du moteur oculaire commun et du sympathique.

Action vaso-motrice. Les effets vaso-dilatateurs observés en excitant les différentes branches du trijumeau sont dus à des fibres d'emprunt, provenant du sympathique, mais une partie de ces fibres s'accolent au nerf de la cinquième paire à son origine même, puisque l'excitation du trijumeau dans le crâne provoque la vaso-dilatation de la langue, de la glande sous-maxillaire, etc.

Action gustative et olfactive. Le trijumeau assure la sensibilité tactile de la langue et de la pituitaire, et on avait pensé qu'il pouvait jouer un rôle dans la réception et la conduction des impressions olfactives et gustatives. Il n'en est rien, au moins en ce qui concerne les excitants spécifiques de ces deux sens, les nerfs olfactifs et gustatifs (corde du tympan et glosso-pharyngien) étant seuls aptes à transmettre les sensations spéciales, mais nous désignons souvent par une fausse interprétation, sous le terme d'odeur ou de saveur, des impressions qui relèvent du sens du tact et qui sont, en effet, transmises par les filets du trijumeau, telles les impressions irritantes produites par les vapeurs acides ou ammoniacales sur la muqueuse pituitaire, les impressions d'âpreté provoquées par l'alun sur la langue. J.-P. Langlois.

TRIKHONIS (Lac de) (V. Grèce, t. XIX, p. 278).

TRIKKALA. Ville de Grèce, ch.-l. d'un nome de Thessalie, sur la r. g. d'un affluent de la Salembria; 21.149 hab. en 1896. Chem. de fer. Evêché. Nombreuses églises. Cotonnades, lainage, teintureries, tanneries. Au-dessus s'élève l'acropole de l'antique cité de Tricca, un des centres du culte d'Esculape. C'est le marché agricole de la Thessalie occidentale. — Le nome de Trikkala a 5.590 kil. q. et 176.773 hab. (en 1896); il comprend trois éparchies, Trikkala, Kalabaka, Karditza.

TRILBARDOU. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly; 369 hab.

TRILITHE (Archéol. préhist.). (V. Architecture et Stonehenge).

TRILLA. Com. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Sournia; 125 hab.

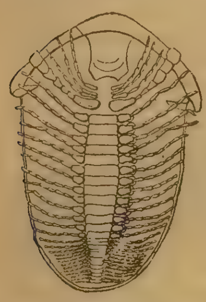
TRILLE (Mus.). Le trille est un agrément du chant, également usité dans la musique instrumentale et l'un des rares qui soit encore aujourd'hui d'un usage constant, en toute espèce de musique. Mais ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot n'est pas ce que les anciens entendaient : nous désignons du nom de trille ce qu'ils appelaient cadence : cela non seulement en français, mais également en italien où *trillo* et *cadenza* ont pareillement pris le même sens. Le *trille* ancien des Italiens, tel que l'indique par exemple Caccini en ses *Nuove Musiche* (1602), est une sorte de tremolo, une répétition rapide de la note sur le même degré. C'est ce que les Français appelaient aussi *tremblement*. Mais ce genre d'ornement passa vite de mode; il fut remplacé par la *cadence* qui ne tarda pas à usurper son nom. La cadence, autrement dit le trille des modernes, est constituée par un battement de la note avec celle qui lui fait immédiatement suite en montant, soit à un ton, soit à un demi-ton d'intervalle. La rapidité du battement, modérée d'abord, doit s'accroître progressivement (V. Agrément et Cadence). Le trille ne s'emploie plus guère maintenant dans le chant, et peu de chanteurs sauraient encore l'exécuter convenablement; mais son usage dans la musique instrumentale est de tous les instants. Non plus à la vérité comme simple ornement livré au caprice de l'exécutant, mais comme moyen expressif destiné à souligner un accent, à mettre en valeur une note. A ce titre, il est à sa place dans la musique la plus sérieuse et tous les plus grands maîtres en ont usé sans scrupules dans leurs œuvres. H. Q.

TRILLIUM (*Trillium* L.) (Bot.). Genre de Liliacées-Asparagées, formé d'herbes des régions tempérées de l'Amérique du Nord, à feuilles sessiles verticillées, à tige simple uniflore; périanthe à 6 divisions, dont 3 intérieures plus grandes, pétaloïdes; 6 étamines; ovaire triloculaire, style trifide; baie triloculaire à graines nombreuses albuminées. Les *T. erectum* L. et *T. latifolium* L. ont les rhizomes astringents, renfermant une huile volatile, un tannin et une substance âcre analogue à la saponine; aux Etats-Unis on les emploie pulvérisés à la dose de 4 gr., trois fois par jour, contre les métrorrhagies, et topiquement contre certaines dermatoses. Dr L. Hn.

TRILLO. Village d'Espagne, prov. et à 47 kil. E.-N.-E. de Guadalajara (Nouvelle Castille), sur la rive dr. du Tage, au confl. du Cifuentes; 840 hab. C'est à 2 kil. de l'autre côté du Tage, que, dans un fort joli site, se trouvent les neuf sources chlorurées-sulfurées-sodiques et sulfatées-calciques-arsenicales, dont la température est de 23° à 29°. Le débit est de 500 litres à la minute. Connues sous le nom de « bains de Charles III », elles sont très fréquentées. Elles appartiennent à l'Etat espagnol. Aux environs sont de très belles forêts.

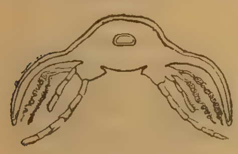
TRILOBITES (Paléont.). Ordre de Crustacés fossiles caractérisés par un tégument dorsal solide, divisé en trois lobes dans le sens de leur longueur et dans celui de leur largeur, et comprenant une tête, un corps ou thorax à segments mobiles en nombre variable, et une queue (*pygidium*) à segments immobiles, soudés, en nombre variable. Il existe, d'ordinaire, deux yeux bien développés, à facettes, une grande suture faciale, et sur la face ventrale de la tête un hypostome. Les membres, très rarement conservés, étaient articulés, grêles, terminés par des griffes et assez uniformes, insérés sous la tête, le thorax et le pygidium. Le développement se faisait par des métamorphoses progressives aux dépens d'une forme larvaire à segments peu nombreux. Ces Arthropodes, complètement éteints, ont vécu à l'époque paléozoïque (du cambrien au permien). Leur forme générale se rapproche de l'ovale, et deux sillons dorsaux délimitent un lobe médian (rachis) renflé et deux lobes latéraux (plèvres), apla-

tis avec les bords ornés ou armés d'épines plus ou moins développées. Les segments mobiles du thorax permettaient souvent à l'animal de se rouler en boule comme les Cloportes. Chez les *Asaphus* (V. ce mot) et quelques autres genres, les yeux étaient portés sur un long pédoncule; dans les autres genres, ils sont grands, bombés, mais sessiles, en croissant, occupant les côtés de la tête. La face inférieure du corps était couverte par une membrane mince, fermant la cavité viscérale, soutenue par des arcs transverses solides qui donnaient insertion aux pattes. La tête portait, en arrière de l'hypostome, quatre paires de pattes-mâchoires dont la dernière est la plus forte; le thorax et le pygidium avaient autant de paires de pattes que de segments, ces pattes s'insérant de chaque côté du rachis, et divisées en deux branches dont l'interne (endopodite) est la plus courte. Entre les pattes et les plèvres s'inséraient des appendices non articulés et souvent spiralés (branchies). La démarche de ces animaux dont la carapace cachait les pattes devait ressembler à celle des *Limules* (V. ce mot). Quelques-uns atteignent un demi-mètre de long (*Asaphus gigas*).



Face ventrale restaurée d'un trilobite (*Calymene*) montrant les pattes.

Les métamorphoses consistent d'ordinaire simplement dans l'accroissement du nombre des segments thoraciques, sans changement de forme. Dans le genre *Sao* par exemple, l'animal au sortir de l'œuf n'avait qu'une tête avec un thorax rudimentaire, sans pygidium. Les segments thoraciques s'accusent peu à peu par des sillons transverses, et enfin il se développe un pygidium, puis les segments intercalaires se forment, et le corps s'allonge. D'autres (*Agnostus*) ont, dès le début, un corps bilobé (tête et pygidium), entre lesquels apparaissent un à un les segments thoraciques. Chez l'adulte, le mâle est d'ordinaire plus allongé, la femelle plus large. Tous ces animaux vivaient dans la mer, rampant sur le fond, le long des rivages : on trouve les traces de leurs pas dans les grès cambriens du Canada et dans les couches carbonifères. On les subdivise en quinze familles, *Agnostidæ*, *Trinucleidæ*, *Olœnidæ*, *Conocephalidæ*, *Bohemillidæ*, *Calymenidæ*, *Asaphidæ*, *Bronteidæ*, *Phacopidæ*, *Cheiruridæ*, *Encrinuridæ*, *Acidaspidæ*, *Lichadæ*, *Prœtidæ*, *Harpedidæ* (V. Acidaspis, Agnostus, Asaphus, etc.). Les plus anciens sont les genres *Agnostus*, *Olœnus*, etc., les plus modernes *Phillipsia* et *Prœtus* (dans le permien). En France, leurs empreintes sont assez communes dans les schistes siluriens et dévoniens de Bretagne et des Ardennes, mais c'est en Bohême qu'ils ont été surtout étudiés par Barrande. E. Trouessart.



Coupe d'un segment de Trilobite montrant l'insertion des pattes (*endopodite* et *exopodite*) et des branchies spiralées.

TRILOGIE. Ensemble formé par trois tragédies dont les sujets étaient empruntés à une seule et même légende. Dans les concours dramatiques, les poètes grecs étaient tenus de faire représenter quatre pièces, trois tragédies et un drame satyrique; ces quatre pièces formaient une tétralogie. A l'époque d'Eschyle, les sujets de ces quatre pièces devaient procéder d'une inspiration commune. Aucune tétralogie complète ne s'est conservée. Mais nous possédons les trois tragédies d'une des tétralogies d'Eschyle : *Agamemnon*, *les Choéphores*, *les Euménides*. On donne souvent à l'ensemble de ces trois pièces le nom de trilogie eschylienne ou d'Orestie. Nous savons, d'autre part, qu'Eschyle avait composé une tétralogie sur le mythe d'Œdipe; les troies tragédies formant trilogie s'appelaient *Laïos*, *Œdipe*, *les Sept contre Thèbes*; le drame satyrique avait pour titre *le Sphinx*. J. Toutain.

TRILOPHODON (Paléont.) (V. Eléphant).

TRILPORT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux; 996 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

TRIME (Jeu) (V. Bille).

TRIMER. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Tinténiac; 300 hab.

TRIMÈRE (Entom.) (V. Coléoptères).

TRIMEROCEPHALUS (Paléont.) (V. Phacops).

TRIMÉSIQUE (Acide). Form. { Equiv.. $C^{18}H^{6}O^{12}$. Atom.. $C^{9}H^{6}O^{6}$.

L'acide trimésique peut être obtenu par oxydation de l'acide mésitylénique :

$$C^{18}H^{10}O^{4} + 12O = C^{18}H^{6}O^{12} + 4HO.$$

On peut le préparer aussi en oxydant la triéthylbenzine symétrique. C'est un corps cristallisé soluble dans l'eau et dans l'alcool. Chauffé lentement, il se sublime sans fondre; mais si on a soin de le chauffer très vite, il fond avant de se volatiliser. C'est un acide tribasique : il donne avec la soude les sels $C^{18}H^{5}O^{12}Na$ et $C^{18}H^{3}O^{12}Na^{3}$. Distillé sur un excès de chaux, il se décompose en acide carbonique et benzine :

$$C^{18}H^{6}O^{12} + 6CaO = C^{12}H^{6} + 6CO^{2}CaO.$$

TRIMÉTHYLBENZINE (Chim.) (V. Méthylbenzines).

TRIMÉTHYLCARBINOL. Form. { Equiv. $C^{8}H^{10}O^{2}$. Atom. $C^{4}H^{10}O$.

Le triméthylcarbinol est l'alcool butylique tertiaire. Il a été découvert en 1863 par Boutlerov; c'est le premier alcool tertiaire qui ait été connu. Il a été obtenu par l'action du chlorure acétique sur le zinc-méthyle en excès. Cette réaction est d'ailleurs générale et a été employée depuis pour la préparation des autres alcools tertiaires. Le triméthylcarbinol se forme par un assez grand nombre de réactions à partir de l'alcool butylique secondaire. Ainsi en traitant l'éther isobutyliodhydrique par l'acétate d'argent, on obtient de l'iodure d'argent et l'éther acétique du triméthylcarbinol qu'il suffit de saponifier pour avoir l'alcool tertiaire. En chauffant de l'isobutylène avec de l'acide sulfurique étendu, on obtient l'éther sulfurique acide du triméthycarbinol, éther qu'il suffit encore de saponifier.

Le triméthylcarbinol est un corps cristallisé, fondant à 25°, bouillant à 82° et se volatilisant déjà à la température ordinaire. Il forme avec l'eau un hydrate liquide, bouillant à 80° et se solidifiant dans un mélange réfrigérant en aiguilles soyeuses. Tandis que les alcools primaires donnent sous l'influence des agents d'oxydation un aldéhyde, puis un acide; que sous la même influence les alcools secondaires donnent une acétone, puis se dédoublent en deux acides, le tryméthylcarbinol donne de l'oxyde de carbone, du gaz carbonique et de l'acide acétique, et les autres alcools tertiaires se comportent d'une façon analogue. La chaleur de combustion du triméthylcarbinol est la même que celle des autres alcools butyliques, soit 637 calories. A. Bouzat.

TRIMÉTHYLÈNE. Form. { Equiv.......... $C^{6}H^{6}$. Atom.......... $C^{3}H^{6}$.

Il existe deux propylènes isomères : le propylène ordinaire et le triméthylène. Le triméthylène a été isolé par Freund en faisant agir le sodium sur le bromure de triméthylène. On prépare d'abord ce dernier composé en traitant le bromure d'allyle par l'acide bromhydrique. Le bromure de triméthylène ayant été ainsi obtenu est mis dans un ballon muni d'un réfrigérant à reflux, on y ajoute du zinc en poussière et de l'alcool, et on chauffe. La réaction est très vive; le triméthylène se dégage. C'est un gaz qui possède une odeur analogue à celle du propylène ordinaire. Au point de vue chimique, il appartient à la série des carbures éthyléniques. Etant un carbure non saturé, il fixe directement le brome à froid : le produit de la

réaction est le bromure de triméthylène. Le triméthylène s'unit aussi aux acides chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique pour donner des éthers : les chlorure, bromure et iodure de propyle normaux. Il se combine à l'acide sulfurique concentré en formant l'acide propylsulfurique, et le sulfate de triméthylène dans la décomposition par l'eau produit l'alcool propylique normal.

On a regardé le triméthylène comme un carbure cyclique, relativement saturé. Mais cette hypothèse est contredite par la formation directe du bromure et des éthers par voie d'addition. En réalité, l'isomérie qui distingue le triméthylène du propylène est une *isomérie dynamique*, caractérisée par l'excès d'énergie emmagasinée dans le triméthylène. En effet, la chaleur de formation du triméthylène par les éléments est — $17^{cal},1$, celle du propylène étant — 9,1.

Aussi le triméthylène se transforme-t-il assez aisément en propylène, soit sous l'influence d'une température de 500°, soit au contact des chlorures métalliques, ce changement répondant à un dégagement de + 8^{cal}.

En formant les dérivés isomères tels que le bromure ou le sulfate, le triméthylène dégage cet excès de chaleur : d'où résulte que les dérivés isomères des deux carbures sont formés avec le même dégagement de chaleur depuis leurs éléments. Des propriétés analogues distinguent la térébenthine de ses isomères, le camphène et le terpilène ; autre exemple d'isomerie dynamique. Celle du triméthylène et du propylène est d'autant plus remarquable que ce sont les gaz isomères les plus simples, sous une condensation identique, qui soient connus.

TRIMOLET (Joseph-Louis), dessinateur et caricaturiste français, né à Paris en 1812, mort à Paris en 1843. Orphelin dès l'âge le plus tendre, il fut apprenti, successivement chez un bonnetier, chez un coiffeur, chez un graveur d'étiquettes, coloriant, durant plusieurs années, des dessins destinés aux lanternes magiques, avant d'entrer dans l'atelier de David d'Angers. Lamartine, Alexandre de Laborde lui confièrent des illustrations dont le succès fut très vif. Trimolet exécuta la plupart des dessins qui ornèrent une publication en vogue, *les Français peints par eux-mêmes*. En même temps, il s'essayait à la peinture et à la gravure : on cite certaines eaux-fortes de lui, notamment *l'Hiver*, qui figure dans le *Cabinet de l'amateur*. Il collabora comme caricaturiste au *Musée Philipon* et au *Charivari*.

TRIMORPHINE (Chim.) (V. MORPHINE).

TRIMOUILLE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon ; 1.842 hab. Stat. de chem. de fer. Berceau de la famille de la *Trémoille* (V. ce nom).

TRIMOURTI (Relig. hind.) (V. HINDOUISME).

TRINAY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. d'Artenay ; 356 hab.

TRINACRIE. Ancien nom de la *Sicile* (V. ce mot).

TRINCOMALE (*Trikonamalai*). Ville maritime située au N. de la côte orientale de l'île de Ceylan ; 11.400 hab. (en 1891). Port naturel vaste et très sûr, mais d'accès difficile, de sorte que les navires restent en général sur rade. La ville, bâtie sur une langue de terre, entre la rade et le port, est dominée par le fort ; les pèlerins hindous y viennent contempler un rocher, détaché, croient-ils, du mont *Mérou* (V. ce mot). Le commerce se fait avec Madras.

TRINGA, TRINGIDÉS (Ornith.) (V. BÉCASSEAU).

TRINGLE (Techn.). On désigne sous le nom de *tringles* des baguettes métalliques, généralement longues, menues et rondes, servant à soutenir les rideaux de fenêtres, portières et rideaux de lit, les perches employées dans la fabrication des treillages.

TRINGLETTE (Techn.). On donne ce nom aux panneaux dont se composent les vitraux, ainsi qu'à un outil dont on se sert pour ouvrir le plomb. Cet outil, le plus souvent en fer, a la forme d'un petit couteau émoussé. D'autres fois il consiste simplement en un morceau d'ivoire, d'os, de buis, plat et arrondi par le bout.

TRINIDAD ou LA TRINITÉ (Ile). La plus méridionale des Petites *Antilles* (V. cet art. et la carte), possession anglaise, en face du golfe de Paria, et du delta de l'Orénoque dont la sépare la Bocca de Serpente ; 4.544 kil. q., 237.934 hab. en 1895. C'est un prolongement insulaire de la chaîne côtière du Venezuela, rompue par les eaux qui y ont creusé le détroit de la Bocca de Dragos, semés de hauts îlots ; elle est formée d'une arête de schistes cristallins (mont Maracas, 945 m.), flanqués de collines, et de plaines crétacées et tertiaires ; il y jaillit des sources de bitume, de pétrole et d'eau thermale ; l'intérieur est bas et boisé ; on y exploite le cèdre rouge ; sol très fertile, un tiers environ est cultivé en canne à sucre, cacao, café, coton, cocotier, etc. La population comprend : 1° des blancs descendants des anciens planteurs espagnols et français, auxquels sont venus s'adjoindre quelques anglais et écossais ; 2° des nègres qui parlent le patois créole français et cultivent en majorité leurs petites propriétés ; 3° environ 3.000 Chinois, importés dès 1800 ; 4° des coolies hindous musulmans ou sivaïtes, très divisés entre eux, dont beaucoup se fixent dans l'île. Celle-ci est la seule des Antilles qui progresse. Les plantations ruinées par l'abolition de l'esclavage (1838) se sont relevées, grâce aux travailleurs hindous et chinois.

Trinidad forme avec Tabago un gouvernement (V. l'art. COLONISATION), dont le chef-lieu est Puerto d'Espana (*Port of Spain* ou *Spanishtown*), ville de 42.000 âmes ; l'asphalte s'exporte par le port de San Fernando sur le golfe de Paria. Le budget de la colonie est d'environ 14 millions de fr. ; son commerce de 110 à 120 millions, dont 16 pour les exportations de cacao et 15 pour celles de sucre ; les importations balancent les exportations. La côte O. tournée vers le Venezuela est la région riche où se trouvent les villes. Il existe une centaine de kilomètres de voies ferrées.

Découverte par Colomb le 31 juil. 1498, colonisée, puis délaissée par les Espagnols, qui n'y revinrent au XVIIe siècle qu'à la suite des flibustiers, la Trinité fut conquise par les Anglais le 18 févr. 1797 et annexée en 1802. Les planteurs français réfugiés de Saint-Domingue et des autres îles firent sa fortune. La population a plus que doublé de 1871 à 1895. A.-M. B.

BIBL. : BORDE, *Histoire de l'île de la Trinité sous le gouvernement espagnol* ; Paris, 1876-83, 2 vol. — H.-J. CLARK, *Trinidad a field for emigration* ; Port of Spain, 1886. — FRASER, *Hist. of Trinidad* ; Londres, 1891.

TRINIDAD. Ile de l'océan Atlantique, dépendant de l'Etat brésilien d'Espirito Santo ; à 1.200 kil. du continent, par 20° 15′ lat. S.

TRINIDAD. Ville des Etats-Unis, au S. du Colorado, dans la Prairie ; 5.523 hab. (en 1890). Mines de houille et de fer ; commerce de bétail. Nœud de plusieurs voies ferrées.

TRINIDAD DE CUBA. Ville maritime de la côte S. de Cuba, sur la baie dite Puerto de Casilda ; 30.000 hab. ; fondée en 1514 près de cavernes à stalactites. Elle exporte beaucoup de sucre, de rhum, de mélasse, importe des vivres, de la houille, etc.

TRINITAIRES (Congrég. relig.) (V. JEAN DE MATHA).

TRINITAPOLI. Ville d'Italie, prov. de Foggia, au S. de la lagune de Salpi ; 10.000 hab. Salines.

TRINITAT (La). Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Chaudesaigues ; 259 hab.

TRINITÉ (Ile) (V. TRINIDAD).

TRINITÉ (La). Ville maritime de l'île de la Martinique, chef-lieu de canton sur la côte E. ; 6.670 hab.

TRINITÉ (La). Com. de l'île de Jersey, à 6 kil. N. de Saint-Hélier ; 2.110 hab. Eglise des XIIe et XIVe siècles ; belles falaises de la baie de Bouley.

TRINITÉ (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. et cant. (O.) de Nice ; 1.282 hab.

TRINITÉ (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (S.) d'Evreux ; 78 hab.

TRINITE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Villedieu ; 586 hab.

TRINITÉ (La). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Rochette ; 610 hab.

TRINITÉ-DE-RÉVILLE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 327 hab. Stat. de chem. de fer.

TRINITÉ-DES-LAITIERS (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé ; 215 hab.

TRINITÉ-DE-THOUBERVILLE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot ; 122 hab.

TRINITÉ-DU-MONT (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne ; 412 hab.

TRINITÉ-PORHOËT (La). Ch.-l. de cant. du dép. du Morbihan, arr. de Ploërmel ; 1.230 hab.

TRINITÉ-SUR-MER (La). Com. du dép. du Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Quiberon ; 1.388 hab. Port de relâche et de pêche. Station balnéaire. Ostréiculture.

TRINITÉ-SURZUR (La). Com. du dép. du Morbihan, arr. et cant. (E.) de Vannes ; 302 hab.

TRINITÉ. Aux mots ARIANISME, ESPRIT (SAINT-), PAUL DE SAMOSATE, MONARCHIENS, SABELLIUS, NESTORUS, EUTYCHÈS, MACÉDONIUS, MONOPHYSISME, MONOTHÉLISME, VERBE, on trouvera, avec les développements nécessaires, l'histoire des spéculations théologiques, des débats et des décisions synodales qui ont opéré l'élaboration des éléments dont on a formé le dogme de la TRINITÉ. — L'ancienne alliance avait légué au christianisme la croyance en un Dieu unique, créateur et maître souverain de toutes choses, qui doit être adoré et servi seul, et qui ne cède sa gloire à aucun autre : le Dieu des Patriarches et des Prophètes; le Dieu dont parlent Jésus et ses Apôtres. La théologie catholique distingua en ce Dieu unique trois personnes, dont les noms se trouvent dans la formule sacramentelle du baptême : le *Père*, le *Fils* et le *Saint-Esprit*, et dans lesquelles elle reconnut des différences d'origine et de fonction, tout en leur attribuant la plénitude de l'éternité et de la divinité. Cependant les Pères les plus orthodoxes du IVe siècle, notamment Athanase, Hilaire de Poitiers, Basile, admettaient une certaine *subordination* (V. ce mot) du Fils à l'égard du Père, et du Saint-Esprit à l'égard du Père et du Fils. Il était fort difficile de concilier cette subordination avec la réalité absolue de l'unité divine, que tous s'accordaient à affirmer. — La doctrine de la Trinité ne parvint à son complet développement qu'au moyen de l'influence d'Augustin, qui a traité ce sujet dans de nombreux passages de ses écrits, notamment en son ouvrage *De Trinitate*. Il a complètement exclu de la Trinité toute idée de subordination, reconnaissant que les trois personnes divines, toutes de la même nature, ne peuvent être subordonnées les unes aux autres, puisque le même être divin ne comporte pas différents degrés de dignité et de puissance. C'est lui qui le premier a enseigné une unité numérique, *unitas numerica*, des trois personnes divines : ce qui était loin de la pensée des nicéens du IVe siècle. Athanase et Hilaire rapportaient formellement au Père la proposition : *il n'y a qu'un seul Dieu*. Basile le Grand et les deux Grégoire voyaient dans le nom de Dieu une *idée générique*, s'appliquant également au Père et au Fils. Dans l'*Apologia ad Cæsarienses* (Ep. VIII), Basile dit : *Nous confessons Dieu un, non par le nombre, mais par la nature;* et il cherche à démontrer qu'à l'égard de Dieu, il ne peut être question de nombre, puisque le nombre ne concerne que les choses matérielles. Augustin, au contraire, exclut positivement toute *unité générique ;* il applique la proposition : *il n'y a qu'un seul Dieu*, non seulement au Père, mais à toute la Triade, et il enseigne que : *il y a un seul Dieu en trois personnes*. Cela opérait en la Trinité une complète transformation. Le Verbe avait été présenté d'abord comme l'intermédiaire de l'action du Dieu infini dans le domaine des choses finies, se trouvant ainsi en dehors du Dieu absolu ; Augustin, au contraire, l'admettait, de même que le Saint-Esprit, dans le Dieu infini. Ce Dieu unique en trois personnes agit immédiatement dans la sphère des choses finies, de telle sorte que les effets de l'action des trois personnes ne peuvent plus se distinguer. Chaque acte de la volonté divine et chaque effet divin appartiennent à toutes les trois à la fois. — La doctrine complète de la Trinité, telle qu'elle s'est développée en Occident, sous l'influence d'Augustin, a été enfin exprimée et fixée d'une manière précise, dans la formule à laquelle on a donné le nom de *Symbole de saint d'Athanase* (V. SYMBOLE). — Pour notions complémentaires, V. UNITAIRES. E.-H. VOLLET.

ORDRE DE LA SAINTE-TRINITÉ (V. JEAN DE MATHA).

TRINITRINE (Chim.) (V. NITROGLYCÉRINE).

TRINITROPHÉNOL (Chim.) (V. PHÉNOL).

TRINITY ou **TRINIDAD.** Fleuve côtier du Texas (Etats-Unis), long de 850 kil. dans un bassin de 36.500 kil. q. ; issu de plateaux desséchés, il n'est navigable que près de la mer, à partir de Liberty.

TRINITY HOUSE. Corporation anglaise fondée, dit-on, au XIIIe siècle, par l'archevêque de Canterbury, Etienne de Langton, pour réprimer les pilleurs d'épaves. Qualifiés « maîtres et compagnons de la guilde de la Sainte Trinité », ses membres s'engageaient à « secourir dans tous les dangers de la mer ceux qui étaient jetés sur la côte d'Angleterre, à nourrir les affamés, à soigner les blessés, à tenir des feux allumés pour guider les marins » (Cornewall-Jones, *The British merchant Service*, 1898, p. 339). Cette guilde avait son quartier principal à Deptford-Strond, comté de Kent. Quand Henri VIII eut établi dans le même endroit des docks pour la marine royale, il organisa la « Compagnie des mariniers associés dans le collège de Deptford » en corporation perpétuelle (1514), et la charte qu'il lui conféra dans cette circonstance fut confirmée à plusieurs reprises. Comme c'était à Deptford que les navires sortants prenaient des pilotes, la corporation grandit et s'enrichit avec rapidité. Elisabeth lui donna des armoiries en 1594 et lui accorda le droit de construire des phares, d'établir des bouées et des balises, etc. Supprimée en 1648, rétablie en 1660, elle fit renouveler sa charte par Jacques II en 1685 et, avec les progrès du commerce maritime, elle accrut rapidement ses revenus, qui n'étaient pas toujours appliqués, il s'en faut de beaucoup, aux besoins de la navigation. Elle construisit son premier phare seulement en 1680. Les abus dont elle vivait ne furent réprimés qne tardivement. Enfin un acte de Guillaume IV (1837) révoqua tous les privilèges analogues accordés jusqu'alors, soit à des particuliers, soit à des corporations, et en investit trois grandes administrations : 1° la corporation de Trinity House pour l'Angleterre; 2° la commission des phares du Nord ; 3° la commission pour l'amélioration du port de Dublin. La corporation de la Trinité, dont le siège était maintenant à Londres, fut autorisée à racheter les phares appartenant à des particuliers ou à la couronne ; enfin le même acte lui donna un droit de surveillance sur les phares de l'Ecosse et de l'Irlande. En 1853, le contrôle des fonds recueillis au bénéfice de la corporation fut attribué au ministère du commerce (*Board of trade*); mais la corporation conserva son ancienne organisation. Elle se compose d'un maître (*master*) et d'un lieutenant (*deputy*), dont les fonctions sont purement nominales, de 19 membres anciens (*elder brethren*) actifs et de 11 honoraires, enfin d'un nombre illimité de membres nouveaux (*younger brethren*) ; ces derniers se recrutent parmi la marine du commerce ou de l'Etat, et sont nommés par la cour des Anciens, organisée depuis 1604. Ses attributions sont demeurées les mêmes : elle est chargée d'assurer les services du pilotage, du balisage, de l'éclairage des côtes; elle y pourvoit au moyen de taxes acquittées par les vaisseaux qui naviguent dans les eaux de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Ces taxes,

d'abord très élevées, ont été réduites de plus de moitié par le tarif de 1855 et plusieurs fois abaissées depuis. R. S.

BIBL. : J. COTTON, *Memoir of the origin and incorporation of Trinity House*, 1818. — Rud. GNEIST, *Das Englische Verwaltungsrecht*, 1867, pp. 1107-09. — W. CUNNINGHAM, *The Growth of english industry and commerce*, vol. I, 1890, p. 441.

TRINÔME. Polynôme à trois termes.

TRINQUEAU (Pierre NEPVEU, dit) (V. NEPVEU).

TRINQUETAILLE. Faubourg d'*Arles* (V. ce mot).

TRINUCLEUS (Paléont.). Genre de *Trilobites* (V. ce mot), caractérisé par une tête plus grande que le thorax et le pygidium réunis, limitée par un limbe qui se prolonge en arrière en deux longues pointes. Pas d'yeux le plus souvent; grande suture rudimentaire ou nulle; thorax à 5 ou 6 segments; plèvres sillonnées. Tel est *Trinucleus Goldfussi*, du silurien inférieur de Bohême. D'autres espèces se trouvent en Bretagne. La famille des *Trinucleidæ* comprend, en outre, les genres *Ampyx*, *Dionide*, etc., du silurien inférieur d'Europe et de l'Amérique du Nord. E. TRT.

TRIO (Mus.). On appelle *trio*, comme le nom l'indique assez, toute pièce de musique écrite pour trois voix ou trois instruments, et dans laquelle ces trois parties font à elles seules l'harmonie complète. Le trio vocal est presque toujours destiné à des solistes, accompagnés ou non: les chœurs à trois parties sont fort rares, presque sans exemple, tout au moins dans les œuvres de la période moderne. Tout ce que nous avons dit précédemment à propos du *quatuor* ou du *quintette* (V. ces mots) s'appliquera également bien au trio vocal, avec cette différence toutefois que l'opéra ancien l'a assez couramment admis. On trouve des scènes à trois personnages chantant ensemble dans les opéras de Lully, de Rameau et de Glück, tandis que l'on y chercherait en vain de véritables quatuors ou quintettes. Quant aux pièces de contrepoint vocal écrites en trio, elles ne sont pas rares et s'opposent souvent, dans les morceaux en versets, aux autres reprises à plusieurs voix. Les règles scolastiques de ce genre de musique étaient fort sévères; beaucoup de licences admises ailleurs restaient, en ce cas, rigoureusement interdites. Ceci s'expliquait naturellement par le fait que le compositeur, n'ayant à sa disposition que trois notes simultanées, devait se montrer plus sévère pour que leur disposition produisît une harmonie pleine et correcte; les réalisations défectueuses, auxquelles le mouvement des parties peut entraîner dans le contrepoint libre, apparaissent très clairement au travers de cette trame légère, tandis qu'elles sont dissimulées aisément par le remplissage de quatre, cinq ou six voix. Le trio était donc considéré comme le triomphe de l'art et de la science du musicien, mais il faut dire qu'on s'est montré beaucoup moins difficile, et avec raison, sitôt que le trio vocal a été soutenu d'un accompagnement instrumental, même réduit à une simple basse continue. Pour le trio instrumental, il peut être envisagé sous deux formes principales selon qu'il est écrit pour trois instruments mélodiques, par exemple violon, alto et violoncelle, ou pour deux de ces instruments soutenus d'un instrument à clavier comme le piano, instrument indépendant et autonome pouvant donner une harmonie complète. Dans le premier cas (le moins fréquent), le trio comme le quatuor, mais avec moins de ressources, est un genre difficile qui aura sa technique particulière. Dans le second, la plupart des effets orchestraux peuvent être au moins indiqués, quoique moins facilement que dans le quatuor ou surtout la quintette avec piano, où le compositeur peut opposer deux groupes à peu près équivalents, complets tout au moins l'un et l'autre. Le trio pour violon, violoncelle et piano, qui est le plus ordinaire et celui que les grands maîtres ont traité de préférence, se rapprochera plutôt de la forme, à peine amplifiée, de la sonate pour un instrument accompagné. Il est inutile de dire que, comme toutes les formes de la musique de chambre, les trios suivent le genre de développement dont la sonate est le type. A l'art. SONATE ainsi qu'aux mots QUATUOR et QUINTETTE, on trouvera tous les détails qu'il est inutile de répéter ici.

Dans un sens spécial, on appelle aussi *trio* la deuxième partie du troisième morceau d'une sonate ou symphonie: menuet ou scherzo. L'origine du mot dans cette acception où il ne répond à rien n'est pas parfaitement claire. Il est à croire cependant qu'elle est telle : dans les premières pièces instrumentales écrites pour l'orchestre, c.-à-d. où chaque partie était exécutée par plusieurs instrumentistes, en certaines reprises le *grand chœur*, autrement dit la masse entière des exécutants, se taisait pour laisser jouer seulement un passage à deux dessus soli, violons, flûtes ou hautbois, soutenus d'une simple basse. C'était bien alors un passage réellement à trois parties, un trio en un mot. Il est probable que l'usage du mot a survécu, même lorsqu'on prit l'habitude de faire exécuter cette reprise par un plus grand nombre de parties ou par l'orchestre entier. Henri QUITTARD.

TRIOCÉPHALE (Térat.) (V. MONSTRE).

TRIOÏQUE (Bot.). Synonyme de polygame (V. FLEUR).

TRIOLÉINE (Chim.) (V. OLÉINE).

TRIOLET. I. LITTÉRATURE. — Petite pièce de huit vers sur deux rimes, où le quatrième vers répète le premier, et les deux derniers répètent les deux premiers en cette façon : ABa Aab AB. Le triolet est fort ancien dans la poésie française : il n'est autre chose que la forme ancienne et la plus simple du *rondeau* (V. ce nom). Le nom de triolet a remplacé celui de rondeau depuis le XVIIe siècle, le terme *rondeau* demeurant exclusivement propre à la pièce de treize vers avec une double répétition du commencement du premier, dont Marot et Voiture ont donné les modèles. Lorsque Boileau écrit :

> Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
> Tourna des triolets, rima des mascarades...

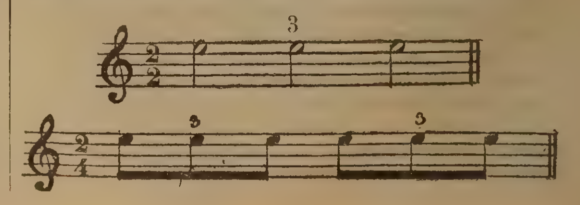
il n'y a pas regardé de bien près, car Marot n'a pas fait un seul triolet; et il est singulier que personne, pas même La Fontaine, n'ait averti Boileau de sa méprise. Le triolet, avec quelques genres anciens, la ballade, le rondeau, fut remis à la mode par La Fontaine et quelques poètes vers le milieu du XVIIe siècle. Marigny l'employa à chansonner satiriquement les héros de la Fronde :

> Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
> Ont fait tous quatre des merveilles;
> Ils sont pompeux et triomphants,
> Monsieur d'Elbeuf et ses enfants!
> On dira jusqu'à deux mille ans,
> Comme une chose sans pareille :
> Monsieur d'Elbeuf et ses enfants
> Ont fait tous quatre des merveilles!

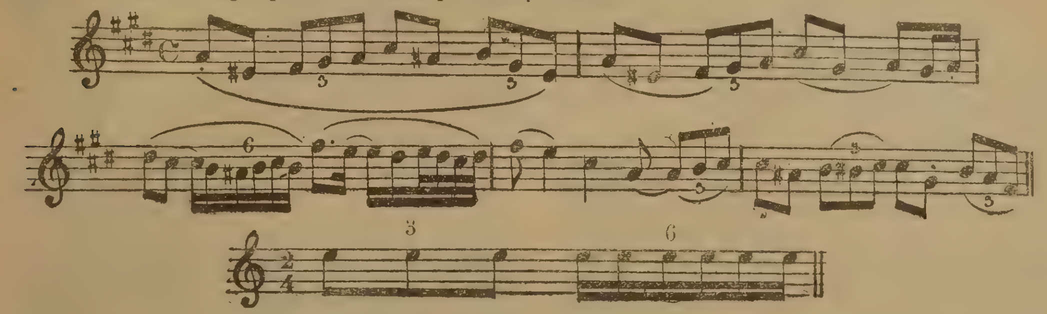
Au XIXe siècle, quelques poètes ont rimé des triolets, par exemple Théodore de Banville et Alphonse Daudet. Tandis que l'ancien rondeau pouvait être composé de vers différents, le triolet moderne n'a jamais employé que des vers de même longueur, généralement des vers de huit syllabes. G. LANSON.

II. MUSIQUE. — Groupe de trois notes égales équivalant à une valeur simple. Ex. : la noire, unité de temps la plus fréquente dans les mesures binaires, se divise régulièrement en deux croches; mais elle peut se diviser aussi en trois croches. Dans ce cas, le groupe formé par ces notes est un triolet, chaque note ne valant plus que le tiers de la noire.

Le triolet s'écrit avec les figures de la division binaire, mais en surmontant le groupe du chiffre 3. Ex. :



Si l'on divise par deux chacune des notes d'un triolet, il en résulte un groupe de six notes que l'on nomme sextolet, dont nous donnons un exemple ci-dessous :

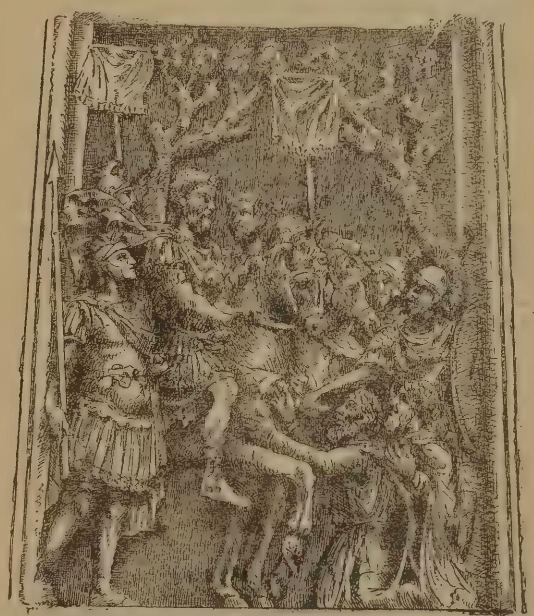


Bibl. : Littérature. — Pfuhl, *Untersuchungen über die Rondeaux und Virelais*; Kœnigsberg, 1887. — F. de Gramont, *les Vers français et leur prosodie*, 1876.— Clair Tisseur, *Modestes observations sur l'art de versifier*; Lyon, 1893.

TRIOMPHE (Hist. rom.). Les Romains appelaient triomphe (*triumphus*) la rentrée solennelle d'un général vainqueur à Rome et la procession publique qui, à cette occasion, se déroulait d'une des portes de la ville au temple de Jupiter Capitolin. Les honneurs du triomphe n'étaient accordés aux généraux vainqueurs que sous certaines conditions : 1° s'ils avaient été commandants en chef de l'armée et s'ils avaient exercé ce commandement sous leurs propres auspices, en un mot s'ils n'avaient pas été délégués à la tête des légions par un magistrat supérieur; 2° s'ils avaient livré une bataille importante, dans laquelle 5.000 ennemis au moins eussent été mis hors de combat, et si leur victoire avait valu à Rome un accroissement de territoire et de puissance. C'était d'habitude le Sénat qui décernait le triomphe ; quelquefois, si le Sénat refusait, les tribuns de la plèbe pouvaient le faire décerner par les comices tributes. Le général vainqueur attendait, en dehors de Rome, la décision du Sénat ou de l'assemblée tribute. Lorsque le triomphe lui était accordé, une loi spéciale l'autorisait à franchir le *pomerium* (V. ce mot) à la tête de ses troupes victorieuses.

Le cortège triomphal se formait près de la Porta Triumphalis, sur le Champ de Mars. En tête s'avançaient des trompettes, puis venait tout le butin fait pendant la guerre : enseignes des ennemis, images peintes ou sculptées des villes, des forteresses, même des montagnes et des rivières qui se trouvaient dans le pays conquis, trésors et insignes des rois vaincus, parfois d'énormes quantités d'or et d'argent, soit en lingots, soit monnayés, vases précieux, objets d'art ciselés, couronnes d'or, etc. Ensuite apparaissaient les prisonniers, surtout les prisonniers de marque, tels qu'un Persée, un Jugurtha, un Vercingétorix. Après le butin de guerre, on voyait les animaux destinés au sacrifice, par lequel devait se terminer la cérémonie du triomphe : c'étaient des taureaux dont les cornes étaient dorées et qui étaient ornées des bandelettes rituelles (*infulæ*, *vittæ*). Derrière les victimes s'avançait le triomphateur, sur un char monumental tiré par quatre chevaux ; autour de lui se tenaient ses enfants et quelques membres de sa famille ; près du char, à cheval, ses légats et les tribuns militaires de son armée l'escortaient. Le triomphateur était revêtu d'insignes spéciaux, la *toga picta*, toge de pourpre brodée d'or, et la *tunica palmata*, tunique décorée de palmes et de Victoires ; il tenait un sceptre d'ivoire surmonté d'un aigle et une branche de laurier : ces insignes étaient ceux-là mêmes qui ornaient la statue de Jupiter Capitolin. Il était couronné de laurier. Derrière lui l'armée victorieuse fermait la marche, acclamant son chef et souvent aussi le raillant, se moquant de ses travers et de ses défauts, entremêlant les hymnes et les satires.

Ainsi formé, le cortège partait du Champ de Mars, passait près du cirque Flaminius, entrait dans la ville par la *Porta Carmentalis*, traversait le Vélabre, le cirque Maxime, et par la Voie Sacrée montait au Capitole. Sur ce parcours, les temples étaient ouverts et décorés de feuillages, l'encens fumait sur les autels. Au pied du Capitole, les prisonniers quittaient le cortège, les uns pour être vendus comme esclaves, les autres pour être conduits



Les Parthes implorant Marc-Aurèle (bas-relief de l'arc de triomphe de Marc-Aurèle).

au supplice. Arrivé au temple de Jupiter Capitolin, le triomphateur célébrait un sacrifice solennel. Puis de grands banquets étaient offerts aux magistrats de la cité, quelquefois même aux soldats et au peuple tout entier.

Au début de la République, tandis que Rome n'avait à lutter que contre les peuplades italiotes, rudes et pauvres, le cortège triomphal avait surtout un appareil militaire ; mais plus tard, on vit briller dans les triomphes les richesses dérobées à Carthage, aux villes grecques, à l'Asie, à l'Egypte. Parmi les triomphes les plus magnifiques, les anciens mentionnent ceux de Scipion l'Africain, de Flamininus, de Paul-Emile, de Lucullus et de César. De telles cérémonies se prolongeaient pendant plusieurs jours. Le triomphe de Paul-Emile dura trois jours, celui de César quatre.

Sous l'empire, il devait déplaire aux maîtres du monde que d'autres généraux pussent célébrer des triomphes. Ils se réservèrent à eux seuls le droit de triompher ; ils invoquèrent pour cela la fiction suivant laquelle les commandants de légions ou chefs d'armée étaient tous leurs légats ou délégués ; aucun ne faisait la guerre sous ses

propres auspices, par conséquent ne remplissait les conditions requises pour obtenir le triomphe. A titre de consolation, ils leur décernaient les ornements triomphaux, c.-à-d. la *toga picta*, la *tunica palmata*, le sceptre d'ivoire. Mais ces ornements furent bientôt tellement prodigués qu'ils perdirent toute valeur. Le dernier triomphe célébré à Rome fut celui de Dioclétien, à Constantinople celui de Bélisaire.

Quand le triomphateur avait remporté une victoire navale, les rostres (*rostra*) des vaisseaux ennemis figuraient dans le cortège, et le triomphe prenait le nom de triomphe naval (*triumphus navalis*). — Parfois, lorsque le général vainqueur n'avait pas rempli toutes les conditions exigées pour le triomphe, le Sénat lui accordait néanmoins la liberté d'aller sacrifier une brebis au Capitole : c'était là l'*ovatio* (d'*ovis*, brebis). — Enfin, il arriva que des généraux, auxquels le Sénat refusait tout triomphe, allèrent triompher à leurs frais sur le mont Albain, au sanctuaire de Jupiter Latiaris. J. TOUTAIN.

ARC DE TRIOMPHE (V. ARC).

BIBL. : A. GILL, *De triumphi Romani origine, permissu, apparatu, via* ; Schleiz, 1854.

TRIORS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Romans ; 314 hab.

TRIOULOU (Le). Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs ; 339 hab.

TRIOUZONNE. Rivière du dép. de la *Corrèze* (V. ce mot).

TRIOXINDAL (Chim.) (V. ISATINE).

TRIPES (Art cul.). Les tripes sont à Paris l'objet d'un commerce assez important connu sous le nom de *triperie*. (V. TRIPIER). Elles forment un aliment indigeste qui ne convient qu'à des estomacs robustes. Consommées et connues sous le nom de *tripes à la mode de Caen*, elles sont préparées de la façon suivante : on garnit le fond d'une terrine de bardes de lard, et l'on y place les tripes, lavées et échaudées, avec oignons en assez grande quantité, ail, échalottes, poivre en grain, sel, bouquet garni, carottes, pieds de veau ou de bœuf. On ajoute du bouillon ou du vin blanc et l'on recouvre de bandes de lard. On ferme hermétiquement en lutant avec de la pâte le bord du couvercle et l'on fait cuire au four, à une chaleur modérée, pendant six ou sept heures. Les tripes se servent et demandent à être mangées très chaudes, accompagnées d'une sauce préparée avec le fond de la cuisson dégraissé et lié.

TRIPHANE (Minér.). Le *triphane* ou *spodumène* est un silicate d'alumine et de chaux, renfermant un peu d'alcalis, de chaux, de fer, d'eau, et cristallisant dans le système monoclinique. Il se présente en masses laminaires clivables, assez analogues au feldspath et de couleur blanc verdâtre ou vert pomme, d'éclat vitreux, de cassure inégale. Sa dureté varie de 6,5 à 7, sa densité de 3,13 à 3,19. Inattaquable par les acides, même par l'acide fluorhydrique, il donne avec le sel de phosphore son squelette. Au chalumeau, il se boursoufle et fond facilement en un verre incolore ou blanc. On le rencontre dans les roches granitiques ou pegmatoïdes, notamment à Norwich (Massachusetts), à Utö (Suède), en Ecosse, dans le Tirol. Il se rapproche beaucoup, comme forme et comme propriétés optiques, des pyroxènes. L'*hiddenite* est une variété de triphane.

TRIPHÉNYLCARBINOL. Form. { Equiv. $C^{38}H^{16}O^2$. Atom. $C^{19}H^{16}O$.

Le triphénylcarbinol est un alcool tertiaire comparable au triméthylcarbinol. Il a été découvert par Hemilian. On l'obtient par oxydation du triphénylméthane, $C^{38}H^{16}$: l'oxydation peut se faire, soit par l'eau de brome, soit par le mélange chromique, c.-à-d. par un mélange d'acide sulfurique étendu et de bichromate de potassium. On peut encore le préparer par l'action de l'eau sur son éther bromhydrique qui n'est autre que le triphénylméthane bromé :

$$C^{38}H^{15}Br + 2HO = C^{38}H^{16}O^2 + HBr.$$

Mais l'oxydation du triphénylméthane est le procédé le plus avantageux. On purifie le triphénylcarbinol formé par des cristallisations dans l'alcool ou dans la benzine. C'est un corps cristallisé dans le système clinorhombique, fondant à 158°, distillant sans altération au-dessus de 360°, très soluble dans l'alcool, l'éther, la benzine.

Le triphénycarbinol est très stable ; traité par les alcalis, les acides étendus, il ne subit aucune altération. Ses éthers sont très facilement saponifiables ; la plupart d'entre eux sont décomposés par simple ébullition avec l'eau. L'éther chlorhydrique s'obtient par action du perchlorure de phosphore sur le triphénylcarbinol ; l'éther acétique, par action du chlorure d'acétyle. En oxydant par l'acide chromique le triphénylméthane trinitré, on obtient le triphénylcarbinol trinitré, corps solide cristallisé que les réducteurs changent en pararosaniline : $C^{38}H^{13}O^2(AzH^2)^3$.

TRIPHÉNYLGUANIDINE (V. PHÉNYLGUANIDINE).

TRIPHÉNYLMÉTHANE. Form. { Equiv... $C^{38}H^{16}$. Atom... $C^{19}H^{16}$.

On obtient un mélange de diphénylméthane et de triphénylméthane en faisant réagir le chloroforme et la benzine en présence du chlorure d'aluminium, réaction générale indiquée par Friedel et Crafts pour la préparation des hydrocarbures substitués dérivés de la benzine. On mélange environ 2 parties de chloroforme, 11 parties de benzine et on ajoute le chlorure d'aluminium peu à peu. Vers la fin de la réaction, on chauffe aux environs de 60° ou 80°. On verse le produit formé dans l'eau ; on décante la partie supérieure. On sépare les produits recueillis par des distillations fractionnées ; la benzine distille la première ; les produits qui passent entre 200° et 300° sont constituées pour la majeure partie de diphénylméthane ; au-dessus de 300°, on obtient le triphénylméthane. On purifie ce dernier produit par des cristallisations dans l'alcool. Le triphénylméthane est un corps cristallisé en lames brillantes, fondant à 92°, bouillant à 360°, solubles dans la benzine, l'alcool chaud et l'éther.

L'acide azotique fumant transforme à froid le triphénylméthane en triphénylméthane trinitré : $C^{38}H^{13}(AzO^4)^3$. On pulvérise le triphénylméthane et on le fait tomber dans un excès d'acide azotique fumant ; on chauffe au bain-marie pour faciliter la dissolution. On ajoute une grande quantité d'eau qui produit un précipité qu'on lave avec de l'eau d'abord et ensuite avec un peu d'acétique cristallisable. Le résidu est constitué par du trinitrotriphénylméthane. C'est un corps jaune cristallisé fondant à 203°. En réduisant par l'hydrogène le trinitrotriphénylméthane, on obtient le triamidotriphénylméthane, $C^{38}H^{13}(AzH^2)^3$; ce dernier, produit sous l'influence des agents d'oxydation, se transforme en pararosaniline, $C^{38}H^{13}O^2(AzH^2)^3$. La pararosaniline et son homologue supérieur la rosaniline sont les premiers termes de tout un groupe de matières colorantes artificielles d'une très grande importance. Mais ces matières colorantes ne sont pas préparées dans l'industrie à partir du triphénylméthane ; la formation de la pararosaniline et de la rosaniline, en prenant pour point de départ le triphénylméthane, a seulement un intérêt théorique : celui de fixer la constitution de ces importantes substances. Oxydé par l'eau de brome, le triphénylméthane se change en triphénylcarbinol : $C^{38}H^{16}O^2$. A. BOUZAT.

TRIPHTONGUE (Gramm.). La notion de triphtongue dépend de celle de diphtongue. Si l'on entend par ce dernier mot la réunion de deux voyelles simples prononcées d'une seule et même émission de voix, sans tenir compte de la place du plus fort accent (il en est ainsi dans la pratique), et si, par suite, on distingue des diphtongues ascendantes comme *ia*, et descendantes comme *ai* (pron. comme dans all. *Kaiser*, et non comme fr. *ai*), il est évident qu'un groupe comme *iai* devra être considéré comme triphtongue, et, en effet, des combinaisons, telles que *iei*, *ieu* (*i. e. i*, *i. e. ou*), se rencontrent dans plusieurs langues romanes. Mais si l'on entend par diphtongues, avec certains théoriciens, seulement les combinaisons de deux voyelles où la première porte le plus fort accent,

non moins évident qu'un groupe comme *iei*, *ieu*, quand il est réellement monosyllabe, n'est pas une triphtongue, puisque l'accent est sur le second élément et non sur le premier. Une triphtongue réelle doit donc commencer par une voyelle qui porte le ton de la syllabe et est suivie de deux éléments vocaliques faisant fonction de consonnes; de telles triphtongues, rares à la vérité, se trouvent dans certains patois allemands, par exemple dans le patois de Schaffhouse. On constate également des triphtongues en zend et en vieil irlandais. M. Beaudouin.

TRIPHYLIE (Anc. Grèce) (V. Elide).

TRIPHYLINE (Minér.). Minéral formé des trois phosphates de manganèse, de fer et de lithine, avec mélange d'un peu de magnésie, de chaux, de soude. Il cristallise en prismes rhombiques et se présente, soit en grands cristaux, soit, plus ordinairement, en masses clivables, d'un gris verdâtre ou bleuâtre, d'éclat gras ou résineux. Sa dureté est 5, sa densité varie de 3,54 à 3,6. Il est facilement fusible. L'acide chlorhydrique le dissout. On le rencontre en nids, dans les roches granitiques, à Rabenstein (Bavière), à Tammela (Finlande), à Norwich (Massachusetts). L'*alluaudite* des pegmatites de Chanteloube (Haute-Vienne) et l'*hétérosite* du même gisement se rapprochent beaucoup de la triphyline, mais elles ne contiennent que deux phosphates, celui de manganèse et celui de fer.

TRIPIER. Les intestins des bœufs, des veaux et des moutons tués dans les abattoirs sont, à Paris du moins et dans les grands centres, l'objet d'un commerce spécial, branche détachée de la boucherie, celui du tripier, qui les reçoit vidés, lavés, soumis à une demi-cuisson dite échaudage, et les étale, soit dans les marchés, soit dans des boutiques généralement exiguës et d'aspect peu engageant, si proprement tenues qu'elles puissent être. Ces viscères, destinés à la consommation des hommes ou des animaux domestiques, sont le foie, le cœur, la rate, le mou, la fraise et, sous le nom général de tripes ou de gras double, les divers ventricules qui composent l'estomac des ruminants : panse, caillette, feuillet ou psautier, franche-molle, bonnet. Le tripier tient aussi les abats, tels que la tétine de vache, le palais de bœuf, les pieds, la tête et la langue des moutons. Quant aux porcs, les charcutiers en exploitent eux-mêmes toutes les parties.

Avant la fondation très récente de nos abattoirs (1809), les hommes occupés aux premières manipulations de la triperie avaient leurs échaudoirs dans le voisinage des tueries et des écorcheries privées établies au fond du grand Châtelet, à proximité de la Seine, dans le lieu dit « l'Apport », ou « la Porte » de Paris. Ils étaient si nombreux que la police, par mesure de salubrité, dut, au xviiie siècle, limiter leur nombre à une dizaine au plus. Quant à la vente, elle était en général réservée à des femmes. Les tripières n'avaient ni jurande, ni communauté; sans autre lien entre elles que la similitude du commerce, elles devaient seulement se pourvoir d'une lettre de regrat. Des tripières en gros, une vingtaine environ, établies sur le carreau de l'apport, commençaient à quatre heures du matin leur vente aux détaillantes, aux pâtissiers qui leur prenaient des palais de bœuf pour élaborer leurs jus, aux charcutiers qui achevaient de cuire les pieds et les cœurs dans le bouillon de porc salé. D'autre part, plusieurs centaines de tripières au détail s'installaient au coin des rues devant un bassin de cuivre monté sur une futaille ; à leur ceinture pendait un couteau à double tranchant, d'où venait le quolibet de « couteau de tripière » adressé aux gens qui soufflent le chaud et le froid. Un chaland des échaudoirs du Châtelet, le sieur Bailly dut, au xviiie siècle, une renommée européenne à la vente de certaines savonnettes où entrait la graisse que recueillaient les échaudeurs en écumant leurs bassines. Marcel Charlot.

TRIPIER (Emile-Jules-Gustave), général français, né à Hesdin (Pas-de-Calais) le 10 mai 1804, mort à Paris le 14 juil. 1875. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1824, sous-lieutenant du génie en 1826, capitaine le 6 oct. 1832, il fit une grande partie de sa carrière en Afrique. Parti pour Alger dès 1837, il prit part à l'expédition de Médéah et au blocus de Milianah (1840), à l'occupation d'Orléansville (1843) et à la prise des grottes de Neha (1844) ; enfin, à celle dirigée contre Bou-Maza, d'où il revint blessé (1845). Colonel en 1850, il ne quitta l'Algérie que pour remplir les fonctions de chef d'état-major du génie pendant la campagne de Crimée (1854). Général de brigade la même année, divisionnaire le 13 août 1863, il fut appelé à faire partie du comité des fortifications où il rendit de signalés services. Atteint par la limite d'âge en 1869, la guerre contre l'Allemagne le rappela à l'activité. Il fut chargé, à l'armée de Paris, de tous les travaux de défense en avant des forts. En raison de ses services pendant le siège, il fut maintenu, après la guerre, dans les cadres de l'état-major de l'armée. E. Bernard.

TRIPIER (Louis), jurisconsulte français, né à Saint-Léger-Vauban (Yonne) en 1816, mort à Paris en 1877. Docteur en droit de la Faculté de Paris et inscrit au barreau de cette ville, Tripier s'est fait connaître par des commentaires de lois et principalement par la publication de codes annotés et expliqués qui furent bientôt dans toutes les mains. Nous citerons : *les Constitutions françaises depuis 1889* (1848, in-8); *Code politique constitutionnel de l'Empire français*, etc. (1855, in-12) ; *Commentaire de la loi du 17 juil. 1856 sur les sociétés en commandite* (1856, in-8) ; *Code de justice militaire pour l'armée de terre* (1857, in-8) ; *Code de justice militaire pour l'armée de mer* (1858, in-8) ; *les Codes français collationnés sur les textes officiels*, etc., publication ayant obtenu de très nombreuses éditions (in-8 et in-32) ; *Commentaire de la loi du 24 juil. 1867 sur les sociétés* (1867, 2 vol. in-8) ; *Code des propriétaires* (1872, in-8), etc., etc. C. Ch.

TRIPLARIDÉES (Bot.) (V. Polygonacées).

TRIPLE Alliance (V. Alliance).

TRIPLEVILLE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché ; 301 hab.

TRIPLITE (Minér.). La triplite est un phosphate de fer et de manganèse, renfermant des traces de chaux et de magnésie et cristallisant dans le système rhombique ou monoclinique. On la rencontre en masses cristallines, sans formes reconnaissables, mais avec trois clivages à peu près rectangulaires et inégaux (d'où son nom), dans les pigmatites de la Haute-Vienne, à Schaggenwald, en Bohême, à Pritau, en Silésie, et dans la République Argentine. Sa couleur est brun noir, son éclat résineux, sa cassure subconchroïdale, sa poussière jaune brun, son signe optique négatif. Sa dureté va de 4 à 5, son poids spécifique de 3,44 à 3,8. Elle est soluble dans l'acide chlorhydrique, et, avec l'acide chlorhydrique, dégage de l'acide fluorhydrique. Elle fond facilement au chalumeau.

TRIPODIE (Métriq. anc.). Vers composé de trois pieds. On rencontre surtout des *tripodies logaédiques*, formées d'un dactyle, d'un trochée et d'un spondée ; on appelle quelquefois un tel vers *aristophanien* (V. ce mot). Plus rares sont les *tripodies trochaïques*, qu'on trouve dans Horace, et auxquelles on donne le nom de *vers phalliques* ou *ithyphalliques*. H. Bornecque.

TRIPOLI (Pétrogr. et Techn.). Le *tripoli* ou *farine fossile siliceuse* ou encore *terre à infusoires* est un calcaire pulvérulent, qui se rattache à l'*opale* (V. ce mot). Il est formé par les frustules d'algues siliceuses microscopiques de la famille des diatomées, qui, s'accumulant dans les eaux douces, y ont engendré des couches importantes d'une sorte de terre ou de grain, au grain presque impalpable, mais très dur, et de couleur rougeâtre ou jaune pâle. On les rencontre dans de nombreuses contrées, non seulement dans la Tripolitaine, d'où leur est venu leur nom, mais aussi en Italie, dans le Pontieu, où il constitue les assises dites tripolis du Livournais, en Bohême, aux environs d'Eger et de Franzensbad, en Auvergne, près de Ceyssat et de Menat, et dans beaucoup

d'autres contrées encore. Celles de Ceyssac, en particulier, renferment une flore où, à côté du charme, de l'érable asiatique, de celui de la Crète, on trouve des chênes, des trembles, des noyers. — Dans l'industrie, dans l'économie domestique, le tripoli est employé pour polir le verre, les métaux, les pierres précieuses, etc. Celui qu'on trouve dans le commerce et qui, autrefois, provenait exclusivement des pays d'Orient, se tire aujourd'hui de Bohême, de Saxe, de la Bavière, du Tirol, etc.

TRIPOLI d'Anatolie ou **TIREBOLI**. Ville maritime de Turquie d'Asie, sur la mer Noire, à 80 kil. O. de Trébizonde; 3.000 hab. Ancienne colonie milésienne qui n'eut jamais grande importance, car les communications avec l'intérieur sont difficiles. La ville moderne commande trois petits golfes parsemés de roches. Le Tarabulu-Sou débouche à quelques kilomètres à l'E. Tripoli a importé en 1899 pour 710.740 fr. et exporté pour 1.084.190 fr.

TRIPOLI de Barbarie (arabe *Tarabolos-el-Gharb*). Ville maritime de l'Afrique du Nord, ch.-l. de vilayet de l'empire ottoman, à 1.330 kil. S.-S.-E. de Marseille; 40.000 hab. dont 3.000 chrétiens et 6.000 juifs. Elle est située à l'O. d'une petite baie fermée de ce côté par un promontoire que prolonge une ligne de rochers; son port est donc abrité des vents d'O. et le serait facilement de ceux du N. qui actuellement le rendent intenable par les gros temps, de même que ceux du N.-E. Construite sur un littoral très bas, dans la belle oasis de la Mechya qui l'encadre de son million de palmiers, Tripoli offre un aspect pittoresque, derrière sa blanche enceinte; ses maisons s'étagent à partir du rivage avec leurs terrasses; au bord de la mer est le massif château du pacha, plus haut le quartier turc dresse ses minarets et les coupoles de ses mosquées. L'intérieur est relativement propre; non seulement l'avenue maritime bordée de maisons européennes, mais même les rues intérieures dont plusieurs à arcades ou voûtées; les caravansérails sont bons, ainsi que les hôtels européens; les souks sont animés, moins pourtant que le quartier juif, le Harra, au S.-O. de la ville, très sale, grouillant d'hommes et de vermine. Près du port subsiste un arc de triomphe romain, érigé en l'honneur de Marc-Aurèle. L'eau est rare, fournie par de vieilles citernes, les puits artésiens n'en ayant fait jaillir que de saumâtre; le sirocco apporte souvent des quantités de sable. — Tripoli fabrique des tapis, des tissus, du cuir de Cordoue; mais c'est surtout une ville de commerce, le port de la région saharienne et du trafic transsaharien central, tête de ligne des caravanes vers le Fezzan, les salines de Bilma et le Bornou. La France, l'Italie, l'Angleterre se partagent le commerce extérieur qui est d'une vingtaine de millions de fr., donnant lieu à un mouvement maritime de 450 à 500.000 tonnes (entrées et sorties). La Compagnie transatlantique et la Compagnie Rubattino desservent Tripoli. On exporte de l'alfa, du sel, des cuirs, du bétail, de l'ivoire, des plumes; on importe des tissus, de la quincaillerie, des denrées coloniales, du sucre, du tabac, des bougies, etc. La population est très bigarrée: outre le fond berbère et arabe, les Turcs et leurs métis les Koulouglis, les Juifs, on voit des chrétiens maltais, italiens, grecs, etc., des gens de Djerba et de Rhadamès, des Tunisiens, des Touareg, des Touban, des nègres de plusieurs races, etc.— Tripoli est l'antique *Œa* qui formait avec les cités voisines de *Leptis* et de *Sabrata* l'antique *Tripolis;* ce nom est demeuré à la cité centrale qui seule a survécu; colonie phénicienne, très prospère à l'époque gréco-romaine, elle déclina à la fin du moyen âge; les Espagnols la prirent d'assaut le 26 juin 1510; ils l'occupèrent jusqu'en 1530, puis les chevaliers de Malte jusqu'en 1551, époque où le corsaire turc Dragut s'en empara après un siège fameux. Devenue repaire des pirates barbaresques, elle fut bombardée par l'Anglais Narborough, par les Français d'Estrées (1685) et Grandpré (1798). La famille des Karamanli s'y rendit à peu près indépendante au XVIIIe siècle; les Turcs la reconquirent en 1835. Tripoli est défendu par plusieurs forts: Anglais et Hollandais à l'E., Espagnol et Neuf sur le promontoire O., fort Français dans un îlot. A.-M. B.

TRIPOLI de Syrie (en arabe *Tarâboulous*). Ville maritime de Turquie d'Asie, chef-lieu d'un sandjaq du vilayet de Beyrouth, possède 23.000 hab., et son port ou *el-Minâ*, 7.000 hab. Sur le total on compte 24.000 musulmans, 4.500 de religion grecque orthodoxe et 1.500 maronites. La ville renferme 14 mosquées, 1 synagogue, 11 églises (5 latines, 4 maronites, 1 grecque-unie, 1 protestante). Les sœurs françaises, les frères des écoles chrétiennes, les Américains, ont, soit à Tripoli même, soit à el-Minâ, de nombreuses écoles, ainsi que les autres confessions et les musulmans (en tout 32 écoles avec 2.200 élèves).

Les environs immédiats de Tripoli et particulièrement la plaine entre la ville et le port sont très fertiles et couverts d'oliviers (rapportant 2 millions 1/2 de fr. par an), d'orangers et de citronniers (même rapport), de mûriers et aussi de tabac. Au moyen âge, la culture de la canne à sucre occupait une partie importante du sol. Tripoli possède des filatures et des fabriques de savon. Son commerce est de quelque importance. Sa position en fait le débouché naturel de la plaine de Homs, du moyen Oronte, auxquels la relie une route carrossable, et de la portion N. du Liban. En 1898, sa rade a été visitée par 392 vapeurs et 1.531 voiliers. Son importation s'est élevée à 12 millions de fr. (cotonnades et objets manufacturés), et son exportation à 18 millions 1/2 de fr., dont 8 millions de céréales; 1 million 1/2 de laine; 3 millions 1/2 de soie grège; 1 million de savon. L'abondance d'eau dont jouit Tripoli et que lui apporte le Nahr Qadicha ou Abou Ali lui vaut un climat particulièrement fiévreux en automne. D'après les historiens anciens, la ville tirait son nom de sa division en trois quartiers occupés respectivement par les Tyriens, les Sidoniens et les Aradiens. Il semble qu'elle dût à cette particularité la faveur d'être choisie pour lieu de délibération, lorsque les différentes villes phéniciennes s'unissaient dans une action commune, comme en 351 avant notre ère, où fut décidée la grande révolte de Phénicie. On ignore son nom phénicien. La ville antique existait sur l'emplacement d'el-Minâ, et elle conserva cette position jusqu'après l'époque des croisades. Baignée de trois côtés par la mer, elle était protégée du côté de la terre ferme par une muraille et un fossé. Comme dans toutes ces cités phéniciennes les maisons étaient à quatre, cinq et six étages. Les Grecs puis les Romains embellirent la ville. Détruite plusieurs fois par des tremblements de terre, elle ouvrit ses portes aux Arabes en 638. Le khalife Mouâwiya y transporta des Juifs et des Persans. Pour parer aux attaques des Grecs qui se succédèrent pendant le Xe siècle, le khalife d'Egypte, dont la ville relevait, y entretenait une garnison. L'autorité civile et religieuse était aux mains de la famille Ammar qui fonda une célèbre bibliothèque. Raymond de Saint-Gilles, comte de Provence, en commença le siège en 1104; les assiégeants durent fortifier leur position, le Mont-Pèlerin, sur lequel fut bâtie plus tard la ville actuelle. Le siège dura cinq ans et vit la perte de la célèbre bibliothèque arabe. Tripoli devint la résidence du *comte de Tripoli* (V. ci-dessous), pendant près de deux siècles. Elle fut prise par le sultan Qilâwoûn en 1289. Ce fut alors que, craignant les agressions venues de la mer, les musulmans transportèrent la ville à quelque distance dans l'intérieur.

Tripoli n'a conservé aucun monument de l'antiquité. Les tours sur le rivage ont été élevées par les musulmans. Dominant la ville, se dresse une forteresse dont quelques parties peuvent remonter à l'époque franque. R. Dussaud.

Comté de Tripoli. — Ce comté, qui forma une des grandes baronnies du royaume latin de Jérusalem, doit son origine à Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, un des principaux chefs de la première croisade. Ce prince, déjà maître de Tortose et de Laodicée (Latakieh), voulut agrandir son domaine en s'emparant de Tripoli; mais il

mourut pendant le siège de cette ville (28 févr. 1105). Après des compétitions assez graves entre Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, son neveu, et Bertrand de Toulouse, son fils naturel, venu de France pour recueillir l'héritage paternel, il fut décidé (1109) que Guillaume aurait Arcas et Tortose, tandis que Bertrand garderait le Mont-Pèlerin, auquel s'ajouteraient Tripoli et Gibelet, quand il les aurait conquises. Guillaume ayant été tué peu après, Bertrand se mit en possession de son domaine ; il s'empara vers la même époque, avec l'aide d'une flotte génoise, de Gibelet, puis de Tripoli (10 juin 1109). Elu le même jour comte de Tripoli, il fit hommage au roi de Jérusalem.

Jusqu'en 1201, le comté de Tripoli eut une existence propre, sous la suzeraineté des rois de Jérusalem. Le comte de Tripoli, Raimond III, fils aîné de Boémond III, prince d'Antioche, étant mort en 1200, son frère cadet Boémond usurpa le pouvoir dans le comté au détriment du fils du comte défunt, le jeune Raimond Rupin, qu'il déposséda également, en 1201, de la principauté d'Antioche, après la mort de Boémond III, dont Raimond Rupin était le petit-fils et l'héritier. Le comté de Tripoli se trouva alors réuni à la principauté d'Antioche, à laquelle il demeura attaché jusqu'à la ruine totale des établissements latins de Terre Sainte, les princes d'Antioche étant en même temps comtes de Tripoli. Le 26 avr. 1289, Tripoli fut prise par le sultan Kelaoun Malik el-Mansour ; peu de jours après, Nephin et le Boutron (Batrun) succombèrent également : le comté se trouva réduit à deux petites localités voisines de Tripoli et à la ville de Gibelet, dont le seigneur, Barthélemy ou Bertrand, refusait même de reconnaître l'autorité de la comtesse Lucie.

Voici la liste des comtes de Tripoli, au nombre desquels nous ne mettrons pas Raimond de Saint-Gilles qui ne le fut jamais réellement et n'en porta pas même le titre : Bertrand, fils naturel de Raimond de Saint-Gilles (10 juin 1109-21 avr. 1112). — Pons, fils de Bertrand et d'une première femme de celui-ci (1112-36). — Raimond Ier, fils de Pons et de Cécile, veuve de Tancrède et fille de Philippe Ier, roi de France, et de Bertrade de Montfort (1136-52). — Raimond II, fils de Raimond Ier et de Hodierne, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem (1152-87). — Raimond III, fils de Boémond III, prince d'Antioche et filleul de Raimond II, qui, mourant sans enfants, lui laissa son comté de Tripoli (1187-1200). — Raimond Rupin, fils de Raimond III, dépossédé presque immédiatement par Boémond IV, prince d'Antioche, mais demeuré néanmoins titulaire des deux seigneuries d'Antioche et de Tripoli (1200-22). — Boémond IV d'Antioche et Ier de Tripoli (1200-32). — Boémond V d'Antioche et II de Tripoli (1233-51). — Boémond VI d'Antioche et III de Tripoli (1251-74). — Boémond VII d'Antioche et IV de Tripoli (1274-87). — Lucie ou Lucienne, sœur aînée de Boémond VII, mariée à Narjot de Toucy (1287-89), laquelle mourut en 1292 dans le royaume de Naples et laissa ses titres à son fils Philippe de Toucy, seigneur de la Terza. Le titre de comte de Tripoli fut, d'autre part, réservé à l'héritier du trône de Chypre.

Les limites du comté de Tripoli, au moment de sa plus grande extension, furent : au N., le Ouady-Mehika et la montagne du Djebel-er-Ras ; à l'E. la vallée de l'Oronte, limite reportée, dès le milieu du XIIe siècle, à la crête du Liban et des montagnes des Ansariés ou Nosaïris ; au S. le Nar-Ibrahim ; à l'O., la mer. Les fiefs les plus importants en étaient Gibelet, Archa, Maraclée, le Monestre, le Boutron, Néphin et Gibelakkar. Ch. Kohler.

TRIPOLIS ou **TRIPOLITZA**. Ville de Grèce, ch.-l. du nome d'Arcadie, au S.-O. de la plaine d'Arcadie orientale (cf. Grèce et Arcadie), à 600 m. d'alt., au pied du mont Ménale ; 15.521 hab. dont 10.465 aggl. (en 1896). Marché du Péloponnèse central. On y fabrique des tapis, du cuir rouge, etc. Population laborieuse qui émigre temporairement dans les autres villes grecques. Tripolis est une ville moderne bâtie en 1770 avec les débris des trois cités antiques de Pallantron, Tégée et Mantinée. C'est le siège de l'archevêché de Mantinée, et les objets découverts par les fouilles françaises de Mantinée y ont été déposés. Le 17 oct. 1821, Kolokotroni la prit d'assaut, égorgeant les populations turque et albanaise. Ibrahim pacha la reprit le 22 juin 1825 et massacra les chrétiens.

TRIPOLITAINE ou Régence de Tripoli. Région de l'Afrique du Nord dépendant de l'empire ottoman dont elle forme un vilayet. On y confond encore souvent la région voisine de *Barca* qui en a été détachée en 1869 pour former le mutessariflik de Benghasi, érigé en vilayet en 1879. Cette région et les oasis qui en dépendent ont fait l'objet des art. *Barca*, *Cyrénaïque*, *Aoudjila* (V. ces mots). Ajoutons que le vilayet de Tripoli lui-même comprend des régions naturelles très diverses : Tripolitaine proprement dite et oasis du Fezzan, de Ghadamès et de Rhat dans l'intérieur. Pour la description physique, nous ne nous occuperons ici que de la véritable Tripolitaine, renvoyant pour le reste aux art. Fezzan, Ghadamès, Rhat, Sahara. Rappelons enfin que la description générale, l'histoire des explorations, la flore, la faune sont traités à l'art. Afrique.

La Tripolitaine s'étend le long du rivage le plus méridional de la Méditerranée, depuis la Tunisie à l'O., où la frontière a été arrêtée en 1886, au Ras Adjir (Cf. la carte de Tunisie), par 9° 12′ long. E., jusqu'au vilayet de Benghasi à l'E. ; la limite naturelle serait la vallée de l'oued Fareg, terminaison occidentale de la profonde dépression qui, au S. du plateau de Barca, jalonne un prochain effondrement du sol semblable à ceux qui ont formé et agrandi la Méditerranée. Mais la limite politique est plus à l'O., à Mouktar, marquée par des tas de pierres, près de l'endroit où furent les autels des Philènes, limite historique des possessions carthaginoises et de celles des Grecs de Cyrénaïque. Sans y comprendre le Fezzan et ses annexes méridionales, la Tripolitaine occupe environ 220.000 kil. q., peuplés de 800.000 hab. tout au plus. C'est la région où le désert du Sahara arrive jusqu'à la mer. Le littoral, dont le développement dépasse 1.000 kil., est généralement bas et sablonneux, bordé de lagunes. A partir de Ras Adjir, frontière tunisienne, on rencontre : la lagune de Zonara (salines), les ruines de Sabrata, la baie de Tripoli ; puis une zone rocheuse jalonnée par une série de caps ou Ras : celui de Tadjourah qui abritait un repaire de corsaires redoutés ; le Ras-el-Kitab, le port de Lebda (*Leptis magna*), le Ras Zovouk, le port et le cap de Mesrata où commence la concavité de la Grande Syrte ; les dunes reparaissent et les lagunes ; les principales localités sont Marsa-Zafran, Sorton Medina-Sultan qui fut riche au moyen âge, Naïm, Houdia, colonie juive ruinée, Mouktar.

La Tripolitaine orientale, derrière le golfe de la Grande Syrte, est peu connue ; c'est une région basse et déserte ; d'ailleurs, de ce côté, la limite du Fezzan arrive près du rivage. La partie occidentale, hinterland de Tripoli, se relève rapidement en un plateau qui continue celui de la Tunisie méridionale, c'est la région des *Troglodytes*. Ce plateau, de 300 à 600 m. d'alt., est entaillé de 130 à 160 m. par les vallées des Ouadi, souvent fertiles et revêtues de magnifiques arbres fruitiers ; ces montagnes, à partir du massif tunisien de Douirat, sont successivement dénommées Djebel Nefousa, Djebel Yefren, dominé par un pic de 850 m. et le Kasr-el-Djebel (650 m.), Djebel Ghourian au S. de Tripoli, avec le Tekout (853 m.) ; au N. est le plateau volcanique de Tarhona. Ces montagnes forment le rebord méridional du plateau saharien, la vaste et morne Hammada el-Homra (alt., 500 m.) qui couvre plus de 10 millions d'hect. de ses dalles de grès à peine émaillées de loin en loin par quelques broussailles. Cette hammada rouge sépare la Tripolitaine du Fezzan et isole au S.-O. l'oasis de Ghadamès. Les hauteurs volcaniques du S.-E. de la hammada, Djebel Tor (400 m.), Djebel Soda, montagne noire, appartiennent déjà au *Fezzan* (V. ce mot). — Il n'y a pas une rivière ni un ruisseau permanent.

Le climat est très sec, même sur le littoral où il ne tombe pas plus de 200 millim. d'eau par an ; mais les pentes N. de la terrasse en reçoivent probablement le double, et la hammada à peu près rien. La température, modérée par la brise marine, est en moyenne à Tripoli de + 20° ; le samoun ou sirocco, vent du Sahara, l'élève beaucoup. Dans l'intérieur, le désert de la hammada a une température estivale de plus de 40°, avec des nuits très froides. Les pluies d'hiver sont accompagnées de violents orages. Le climat est sain, excepté au voisinage des lagunes. — La flore est pauvre, intermédiaire entre celle des pays de l'Atlas et celle de l'Orient (Cf. AFRIQUE, ALGÉRIE, SAHARA) ; c'est la limite E. du pistachier algérien et la limite O. de l'acacia gommier d'Arabie. La flore du Djebel ressemble à celle de la Kabylie. — La faune (V. AFRIQUE) est également pauvre ; pas de grand fauve, quelques chacals et hyènes ; quelques autruches domestiques ; les bœufs, qui abondaient dans l'antiquité, sont peu nombreux et petits ; les chevaux ne se trouvent guère que chez les nomades du Nord ; beaucoup d'ânes et de moutons, ceux-ci sont à grosse queue et laineux sur le littoral ; mais dans le désert ils sont maigres, à poil rèche semblable à celui de la chèvre, queue effilée. Les chameaux sont très nombreux. Les principales productions du sol sont les dattes ; on compte 2 millions de dattiers dans les oasis du littoral, dont moitié dans la Mechiya, banlieue de Tripoli, 100.000 à Zenzour, 130.000 à Zaoura, 200.000 à Tadjoura, etc. Les oliviers sont nombreux mais mal soignés. Les figuiers, bananiers, orangers, citronniers, abricotiers, pêchers sont nombreux dans les jardins, au-dessous des palmiers ou sur les pentes des vallées supérieures ; là sont aussi cultivés le blé, l'orge, le maïs, le safran, la garance, le henné, le coton. Ajoutez le ricin, le sené, le lotus, la coloquinte, quelques vignes, l'alfa des steppes. Sur les côtes, les Grecs pêchent l'éponge ; on recueille du sel dans les lagunes, du soufre au fond de la Grande Syrte. — Le commerce est concentré à *Tripoli* (V. ce mot). On exporte les produits locaux, du bétail vers Malte, de la laine, des dattes, de l'huile, des grains, de l'alfa, du henné, des ornements d'argent, etc. ; puis les denrées apportées de l'intérieur par caravanes : plumes, ivoire, séné, gomme, un peu d'or, etc. L'importance commerciale de la Tripolitaine tient à ce qu'elle est la route la plus directe de la Méditerranée vers l'Afrique centrale, le débouché historique le plus important des caravanes qui viennent du Bornou et du Ouadaï (Cf. les art. SAHARA et SOUDAN).

La Tripolitaine se divise en cinq districts : Tripoli, Zaouia à l'O. ; Homs, à l'E. ; le Djebel, Ghadamès. Mais le vilayet comprend en outre le Fezzan (souvent administré par un montessarif) divisé en sept districts, Bou Ndjeim, Djofra, Zella, Ouadi-Chiati, Ouadi-Lajal, Hofra (avec Mourzouk), Fogha ; et au S.-O. du Fezzan l'oasis de Rhat. — La population comprend, comme dans les autres pays barbaresques, un fonds d'Arabes et de Berbères plus ou moins arabisés : Maures des villes, Berbères agriculteurs dans la montagne, Bédouins nomades dans le désert ; parmi ceux-ci, les principales tribus sont les Ouled-Sliman qui vont jusqu'au Tchad, les Ouled-Krès, au N. du Fezzan (vers Zella), les Ouled-bou-Sif, éleveurs de chameaux renommés, les Tarhona, etc. Dans le Djebel, les populations antiques, que nous appelons berbères, se sont maintenues ; comme au temps d'Hérodote, ils creusent leurs habitations à l'intérieur du plateau. Le Djebel-Ghourian mérite parfaitement son nom de montagne des cavernes ; entre autres les 6.000 hab. de Zenthan mènent cette existence de troglodytes. Beaucoup de ces Berbères sont comme les Mzabites de la secte ihadite, regardée comme hérétique par les autres musulmans. — Les nègres sont nombreux, descendants d'esclaves soudanais, et leur sang est mélangé à celui des Arabes et des Berbères ; ils habitent des paillotes et la plupart parle le dialecte haoussa. — Les juifs sont environ 10.000 à Tripoli et à Zenthan où ils habitent des cavernes comme leurs voisins. Pour l'industrie et le commerce, ils ont des concurrents parmi les Djeraba, gens de l'île de Djerba, et les Maltais. Les Turcs demeurent étrangers, population de fonctionnaires et de soldats. Les Européens sont peu nombreux : Italiens, Grecs, Français, etc. La garnison turque est évaluée à 15.000 hommes ; le produit des impôts et taxes, à 8 millions de fr.

La Tripolitaine est l'antique région syrtique, qui dépendait de Carthage ; les trois cités de Sabrata, Œa, Leptis dominaient le littoral. A l'intérieur vivaient dans le Djebel les Troglodytes, plus au S. les Garamantes. Après la seconde guerre punique, ces pays furent nominalement rattachés à la *Numidie* (V. ce mot), puis, en 46 av. J.-C., à la province romaine d'Afrique. Septime Sévère en fit une province distincte sous le nom de *Tripolitana* qu'elle a gardé. Les Romains avaient soumis la *Phazania* (Fezzan) et *Cydamus* (Ghadamès). Les Arabes d'Amr conquirent la Tripolitaine dès 644. Elle suivit les destinées de Tunis, reçu sa loi des Aghlabites (801-909), puis des Fatimites, fut submergée en 1050 par l'invasion hilblalienne, obéit aux Almohades, fut soumise au XIVe siècle par les Hafsides de Tunis, et après l'occupation de Tripoli par les chrétiens (1510-51), annexée à la Turquie par Dragut. La subordination, purement nominale, fut rétablie en 1835, sur la demande des Tripolitains molestés par les Ouled-Sliman, et en 1840 les Turcs y ajoutèrent le Fezzan, lequel avait été tour à tour indépendant sous les Beni Khattab, subordonné aux rois du Kanem (XIIe au XIVe s.), au Maroc (XVIe s.), et payait tribut à Tripoli. A l'époque contemporaine, les Turcs ont occupé les oasis de Ghadamès et de Rhat pour empêcher la France de s'y établir. Les convoitises italiennes sur la Tripolitaine sont bien connues, mais par l'annexion à la France de la Tunisie (1881), des régions du Tchad (1891-99), et des oasis sahariennes (1899) (Cf. l'art. SOUDAN), la Régence de Tripoli est tombée dans la dépendance économique de la France. A.-M. BERTHELOT.

BIBL. : WAILLE, *Bibl. de la Tripolitaine*, dans *Bull. corresp. afric.*, 1884. — PLAYFAIR, *The bibliography of the Barbary States : 1° Tripoli and the Cyrenaica* ; Londres, 1892. — BARTH, *Wanderungen durch die Küstenlændern des Mittelmeers* ; Berlin, 1849, in-8. — BERBRUGGER, *Domination romaine en Tripolitaine*, dans *Revue africaine*, 1859. — E. DE LA PRIMAUDAIE, *le Littoral de la Tripolitaine* ; Paris, 1865, in-8. — MALTZAN, *Reise in den Regentschaften Tunis und Tripoli*, 1870, in-8. — ROHLFS, *Die Bedeutung Tripolitaniens* ; Weimar, 1877, in-8. — G. CHARMES, *la Tunisie et la Tripolitaine* ; Paris, 1883. — FÉRAUD, *Annales tripolitaines*, dans *Revue africaine*, 1883.

TRIPOLITZA. Ville de Grèce (V. TRIPOLIS).

TRIPPEL (Alexandre), sculpteur suisse, né à Schaffhouse en 1744, mort à Rome en 1793. Il reçut son éducation artistique à Copenhague. Parmi ses premiers travaux, on trouve un monument allégorique, *la Suisse*, et un *Christ* que lui commanda Lavater. S'étant rendu à Rome en 1776, il y étudia de près l'antique, dont l'influence est marquée dans sa *Bacchante*, le *Sommeil de Diane*, *Apollon*, et le monument du *Comte Tschernyschev* à Moscou. On a encore de lui les bustes de *Gœthe* et de *Herder* (bibliothèque de Weimar) et la statue de *Gessner*, à Zurich. J. B.

BIBL. : VOGLER, *Der Bildhauer A. Trippel* ; Schaffhouse, 1892-93, 2 vol.

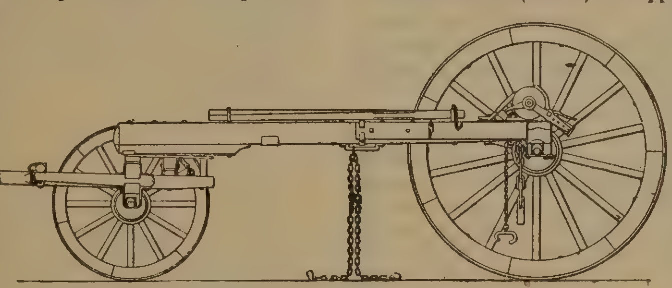
TRIPTOLÈME (Myth.) (V. DÉMÉTER).

TRIPTYQUE (Archit.). Groupe de trois tableaux. En général, le triptyque est disposé comme une armoire : les deux tableaux latéraux montés à charnières forment des vantaux qui se rabattent sur le tableau central pour le couvrir. Le revers de ces volets est souvent orné lui-même. Les triptyques s'exécutent, soit en peinture, soit en bas-reliefs, et souvent combinent les deux procédés. Ils ont deux usages principaux : ce sont, ou des tableaux portatifs que l'on protège en les renfermant pour les faire voyager, ou des retables d'autels qui ne s'ouvrent que pour les cérémonies. On a fait des triptyques en ivoire,

en bois, en métal, souvent émaillés. On peut citer parmi les plus beaux, pour le xe siècle, l'ivoire byzantin du Louvre, dit triptyque Harbaville; pour le xiie, le retable en émail de Klosterneubourg, près Vienne, par Nicolas de Verdun ; pour le xiiie siècle, les triptyques en orfèvrerie de Mettlach, près Trèves, et de Saint-Mathieu de Trèves; et le triptyque français en bois sculpté, peint et doré, de Westminster; pour le xive siècle (1310), le retable de la cathédrale de Sienne, peint par Duccio di Buoninsegna, et les triptyques en os sculptés de la Chartreuse de Pavie et de Poissy (don de Jean de Berri vers 1390, musée du Louvre) tous deux œuvres de Baldassare degli Ubriachi; pour le xve siècle, le triptyque du *Buisson ardent* donné par le roi René à la cathédrale d'Aix et de nombreux triptyques flamands et allemands peints et sculptés sur bois, exportés parfois au loin : triptyques allemands de Xanten et de Kalcar ; triptyques espagnols de travail parfois allemand, mais remarquables par leurs énormes proportions, à Burgos, Saragosse, etc. ; triptyques flamands de Sainte-Marie de Bergen (Norvège), Wadstena (Suède), Fromentières (Marne), Ambierle (Loire), Baume-les-Messieurs (Jura), cathédrale de Rennes; à Douai, le grand triptyque peint par Jean Bellegambe, etc. C. Enlart.

TRIPUDIUM (Chorégr.) (V. Danse).

TRIQUEBALLE. Voiture servant au transport des fardeaux à courte distance, en particulier au transport des pièces de gros calibre. Cette voiture comporte un avant-train et un arrière-train réunis à contre-appui. L'arrière-train se compose d'une simple flèche sur laquelle s'assemblent deux empanons réunis à leur extrémité par une traverse sur laquelle se trouve un treuil. Le fardeau à transporter est suspendu sous la voiture. Les roues de derrière sont beaucoup plus hautes que les roues de l'avant-train, la voie est de $1^m,51$, le poids maximum que peut porter la voiture est de 3.600 kilogr. ; son chargement est facile et rapide, mais tout le poids du fardeau porte sur l'essieu de l'arrière-train; de plus, le fardeau est peu élevé au-dessus du sol, aussi n'emploie-t-on le triqueballe que pour des déplacements de très faible étendue et sur de bonnes routes.


Triqueballe à treuil.

TRIQUERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Lillebonne; 234 hab.

TRIQUETI (Henri, baron de), peintre et sculpteur français, né à Conflans (Loiret) en 1802, mort à Paris le 18 mai 1874. Elève de Hersent, il exposa des toiles de genre et des bas-reliefs, art un peu tombé en désuétude dans lequel il excella. Comme peintre, Triqueti est un romantique observateur (*Assassinat du duc d'Orléans ; Femme et enfant faisant l'aumône à la porte d'une église, au* xviie *siècle ; Homme lisant, dans un intérieur du* xve *siècle ; Valentine de Milan et Charles VI ; les Enervés de Jumièges*, etc.). Comme sculpteur, il eut une préférence pour les sujets bibliques (*l'Enfant Jésus nourrissant les oiseaux ; Moïse sauvé des eaux ; la Vierge tenant l'enfant Jésus*, etc.). Triqueti prit une part active aux premières tentatives de renouvellement de l'art industriel moderne (dague en bronze figurant l'*Histoire de la maison de Guise*, cire perdue ; poire à poudre représentant *la Chasse de saint Hubert*, cire perdue ; vases en bronze ornés de bas-reliefs d'ivoire, etc.). Il est l'auteur des portes de bronze de l'église de la Madeleine de Paris ; du tombeau des ducs d'Orléans et de la décoration de la chapelle Wolsey, à Windsor. — L'œuvre dessiné de Triqueti se trouve à la bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts de Paris.

TRIQUEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Pont-Audemer ; 444 hab.

TRIRÈME (Anc. mar.) (V. Polyrémie).

TRISAGION (Liturg.) (V. Sanctus).

TRISECTION (Géom.). On appelle trisection l'opération qui a pour objet de partager une grandeur en trois parties égales. Dans le langage mathématique, ce mot a été surtout appliqué à la trisection de l'angle, problème célèbre qui a fait l'objet de très nombreuses recherches, et dont la solution est impossible par la règle et le compas lorsqu'il s'agit d'un angle quelconque. Cette solution correspond à la résolution d'une équation du troisième degré. Par l'emploi de courbes diverses, ou par celui d'instruments spéciaux, généralement désignés sous le nom de trisecteurs ou de compas trisecteurs, il est aisé de diviser rigoureusement un angle en trois parties égales. Pratiquement, la question n'a aucun intérêt, car on obtient toujours le résultat, à l'aide du rapporteur, avec l'approximation désirable ; et, même sans rapporteur, le simple tâtonnement, au moyen du compas, permet d'arriver rapidement au résultat. Mais les recherches théoriques faites sur cette question n'en présentent pas moins une valeur sérieuse au point de vue de la science pure ; et plusieurs ont contribué à faire progresser la géométrie analytique. C.-A. Laisant.

TRISECTRICE (Géom.). On appelle ainsi toute courbe qui peut être employée pour résoudre le problème de la trisection de l'angle. Elles sont en nombre indéfini, et parmi elles on peut citer le limaçon de Pascal, la quadratrice de Dinostrate, la spirale d'Archimède, etc. Mais c'est la courbe nommée *trisectrice de Maclaurin* qui mérite plus particulièrement d'attirer l'attention. Elle a pour équation cartésienne $y = x\sqrt{\frac{3a+x}{a-x}}$, et pour équation polaire $\rho = \frac{a}{\cos\omega} - 4\,a\,\cos\omega$, l'origine étant au point double que présente la courbe, et où les deux branches se coupent sous un angle de 120°. Sa forme générale est celle d'un folium, et on démontre du reste que le folium de Descartes est une projection orthogonale de la trisectrice de Maclaurin. Cette dernière admet un grand nombre de générations géométriques ou mécaniques qu'on trouve, en général, dans les traités de géométrie analytique.

TRISÈTE (*Trisetum* Pers.) (Bot.). Genre de la famille des Graminées, tribu des Poées, composé d'herbes vivaces à souche stolonifère et à chaumes dressés. Les feuilles planes ont leur gaine revêtue de poils. Les épillets disposés en panicules dressées ou un peu penchées contiennent 2, rarement 4-6 fleurs. Les glumes carénées, inégales, sont plus courtes que l'épillet. La glumelle inférieure carénée, bifurquée au sommet, porte une arête dorsale, droite ou tordue. Le fruit oblong, lisse, est comprimé latéralement. Le genre Trisète comprend une cinquantaine d'espèces qui habitent les régions arctiques, les zones tempérées boréale et australe et les hautes montagnes des tropiques. On rencontre communément en France dans les prés et le long des chemins le *T. pratensis* Pers., remarquable par ses épillets jaunâtres, parfois panachés de blanc et de violet. Le *T. subspicatum* Beauv., plante de la région alpine, offre cette particularité qu'on le trouve également dans les régions arctiques et antarctiques. W. R.

TRISMUS (Pathol.) (V. Tétanos).

TRISOC (Gén. rur.) (V. Charrue).

TRISSINO (Giangiorgio), littérateur italien, né à Vicence en 1478, mort à Rome le 8 déc. 1550. Soupçonné par les Vénitiens d'avoir pris parti pour l'empereur Maximilien dans la guerre que termina la bataille d'Agnadel (1509), il dut s'exiler. Après avoir voyagé en Allemagne et en Lombardie, il fut accueilli à Rome par Léon X (1514), qui lui confia diverses missions. Il dut à l'intervention du pontife de pouvoir rentrer dans sa ville natale (1518) ; en 1524 et 1526, Clément VII le choisit comme ambassadeur auprès de la République de Venise. Il renonça bientôt aux charges publiques et passa la fin de sa vie, qui fut attristée par de longs démêlés avec son fils Jules, soit dans sa villa de Cricoli, soit dans les diverses villes (Padoue, Murano, Rome, Bologne, Venise), où le retenaient la protection des grands ou les soins qu'il donnait à l'impression de ses ouvrages.

Trissino fut grammairien et poète. Grammairien, il entreprit de réformer l'alphabet italien et il exposa ses idées sur ce sujet dans une *Epistola a Clemente VII* (1524). C'est à lui que remonte la distinction de *i* et *j*, *u* et *v* ; en revanche, sa proposition d'employer des caractères grecs pour la notation des sons ouverts ou fermés n'eut pas de succès. Ses théories sur la langue, développées dans le dialogue *Il Castellano* (1529) et vivement combattues par l'école florentine (Gianbullari, Gelli, Varchi), sont inspirées par celles de Dante, dont il avait publié le *De Vulgari Eloquio* : pour lui, la langue littéraire doit emprunter ses éléments aux divers dialectes, mais écarter les traits qui caractérisent chacun d'eux et se régler surtout sur l'usage des classiques.

Malgré la médiocrité de son talent, plus critique que poétique, Trissino exerça une immense influence sur la littérature de son siècle. Il se fit, par l'exemple aussi bien que par la théorie, l'infatigable promoteur de l'imitation servile de l'antiquité. Son ambition fut de ressusciter dans sa langue les principaux genres cultivés par les anciens, l'épopée, la tragédie, la poésie lyrique. Dans l'épopée, il déclare la guerre à la libre fantaisie où avait triomphé l'Arioste ; il veut, comme Aristote, que l'action soit « grande, unique, complète », et qu'un seul protagoniste retienne l'attention ; quoi qu'il prétende imiter Virgile et Homère, et précisément parce qu'il les imite de trop près, son poème (*l'Italia liberata dai Goti*, vingt-sept chants publiés en trois fois, Rome, 1547 ; Venise, 1548) est une œuvre mort-née : le sujet (la délivrance de l'Italie par Bélisaire) est peu intéressant, et l'atmosphère tout historique où les faits se déroulent est peu favorable au merveilleux — merveilleux du reste purement abstrait ou chrétien — par lequel il essaie en vain de l'égayer ; la forme vaut moins encore : l'*endecasillabo sciolto*, qu'il préféra à l'octave pour se rapprocher davantage de l'hexamètre, est chez lui monotone et sans grâce.

Sa *Sofonisba* (écrite en 1515, imprimée à Rome en 1524), rigoureusement calquée sur les tragédies grecques, était la première des pièces coulées dans le moule aristotélique, et c'est d'elle que procèdent la plupart des tragédies italiennes du XVI[e] siècle ; les trois unités y sont observées ; le chœur, toujours présent sur la scène, prend part au dialogue et récite de longs morceaux d'apparat qui séparent les grandes divisions de la pièce (laquelle n'est pas coupée en actes) ; mais Trissino n'emprunte à la tragédie grecque que son squelette : les caractères sont à peine ébauchés, la passion est absente, le style terne et la versification monotone (le vers employé est l'*endecasillabo*). Dans l'ode, Trissino, précurseur d'Alamanni, prêcha l'imitation de Pindare et fit quelques pièces divisées en *ballate*, *contraballate* et *stanze*. Outre une imitation des *Ménechmes* de Plaute (*I simillimi*, 1548), Trissino a laissé divers ouvrages de critique et de grammaire (*Grammatichetta*, *Dubbi grammaticali*, *Divisioni della Poetica*, etc.). Ses œuvres complètes ont été réimprimées à Vérone en 1729. A. Jeanroy.

Bibl. : B. Morsolin, *G. Trissino* ; Florence, 1894, 2[e] éd. — D'Ancona, dans *Varietà storiche e letterarie* ; Milan, 1885, t. II. — V. Vivaldi, *Le controversie intorno alla lingua* ; Catanzaro, 1894, t. I. — E. Ciampolini, *La prima tragedia regolare*, etc. ; Lucques, 1884. — F. Ermini, *l'Italia liberata dai Goti* ; Rome, 1895.

TRISTAN (Louis), dit *Tristan l'Hermite* (V. Hermite [Louis-Tristan l']).

TRISTAN da Cunha ou **TRISTAO** da Cunha. Ile de l'océan Atlantique méridional, située par 37° 6′ lat. S. et 14° 23′ long. O., sur la route directe du Cap au rio de la Plata, à 2.845 kil. du Cap et 4.000 de la Plata. Découverte en 1506 par le navigateur portugais, Tristão da Cunha, elle dépend nominalement de la Grande-Bretagne. C'est une montagne volcanique de 116 kil. q., dont le pic central atteint 2.537 m.; un petit lac dort au fond de l'ancien cratère ; les pentes, abruptes jusqu'à la mer, ne laissent de plage qu'au N.-O. Le climat est doux (+ 20° en été, + 14° en hiver) ; il pleut beaucoup en toute saison. La flore est riche en cryptogames filicinées (30 espèces contre 30 de phanérogames) ; les pentes sont boisées en *Phylica arborea*, arbre qui se retrouve, comme la *Spontina Arundinacea*, aux îles de Saint-Paul et d'Amsterdam. La population, issue de marins anglais et américains, comptait 61 personnes en 1894; une douzaine d'hectares de ce sol de laves et de tuf sont cultivés en pommes de terre ; le troupeau compte environ 600 bœufs et autant de moutons ; les porcs et la volaille sont nombreux. Les chats sauvages, les phoques et les oiseaux de mer pullulent. Le sauvetage des naufragés procure de temps à autre des ressources supplémentaires. — Au S.-O. et au S.-E. de l'île sont deux rochers volcaniques inhabités, l'île Inaccessible et l'île Nightingale.

Bibl. : Steen Bill, *Relation de voyage*, dans les *Mitt.* de Petermann, 1855, pp. 79-85. — Renard, *Géologie de Tristan da Cunha*, dans *Bull. ac. belge*, 1885, t. IX. — Carte n° 3.169 du Dépôt de la marine.

TRISTAN de Nanteuil. Chanson de geste française de la fin du XIV[e] ou du commencement du XV[e] siècle, en 23.000 alexandrins. C'est une suite de *Aye d'Avignon* et *Guy de Nanteuil* ; son objet est de raconter les aventures des derniers descendants de la geste de Doon de Mayence. C'est un tissu d'aventures invraisemblables, mal rattachées entre elles et racontées en un style prolixe et plat. C'est l'une des plus misérables productions d'un genre en pleine décadence. Cette chanson est inédite, mais on en possède de longues analyses (l'une, par P. Meyer, dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, IX, 1-42 ; 353-98 ; l'autre, par P. Paris, *Hist. litt. de la France*, XXVI, 229-69). A. J.

Bibl. : V., outre les articles cités plus haut, G. Paris et A. Bos, *la Vie de Saint-Gilles* ; Paris, 1881, pp. 98 et suiv.

TRISTAN et Iseut (Légende de). Cette légende est une des plus poétiques que nous ait laissées le moyen âge. En voici un bref résumé. Tristan de Léonois, orphelin dès l'enfance, est élevé par son oncle Marc, roi de Cornouailles. Il lui manifeste sa reconnaissance en tuant le Morhout d'Irlande, sorte de monstre, qui venait chaque année réclamer des Cornouaillais un tribu de quatre cents jeunes gens. Blessé par le fer empoisonné du Morhout, il se rend chez la reine d'Irlande, sœur du monstre, seule capable de le guérir, qui, ne l'ayant pas reconnu, le guérit en effet. Plus tard, il revient en Irlande, chargé de demander à la reine la main de sa fille Iseut pour le roi Marc. Il ramène Iseut en effet, mais, dans la traversée, il partage par mégarde avec elle un philtre qu'elle devait boire avec son mari le soir de ses noces et dont la propriété était d'allumer un amour inextinguible dans le cœur de ceux qui le boiraient ensemble. « Dès lors, Tristan et Iseut sont liés par une passion que rien ne peut éteindre. Des péripéties diverses de joie et de douleur remplissent leur vie pendant des années : trahis plus d'une fois, échappant plus d'une fois, ils sont enfin surpris ; et, bannis par Marc, ils se réfugient dans la grande forêt de Morois, où longtemps ils mènent une vie heureuse et sauvage, qu'alimente la chasse de Tristan. Le roi, à la fin, leur pardonne et

les rappelle. Mais ils sont de nouveau surpris, et Tristan, pour sauver Iseut, quitte la Cornouailles. Il essaie d'échapper à son tourment en formant de nouveaux liens : il épouse une autre Iseut, Iseut aux blanches mains. Un jour il est blessé d'une arme envenimée : il sait que seule Iseut de Cornouailles pourrait le guérir. Il envoie un messager lui demander d'abandonner son mari et de venir le sauver : si le vaisseau la ramène, il arborera une voile blanche; dans le cas contraire, une voile noire. Au dernier jour du terme fixé, le vaisseau revient; il porte une voile blanche. Iseut a tout quitté pour son ami. Mais la femme de Tristan lui dit que la voile est noire. Tristan se tourne vers la muraille et meurt. Iseut arrive, se couche sur son corps et meurt aussi. Le roi Marc, ayant appris la cause de leur passion, de leur faute et de leurs malheurs, leur pardonne et honore leur mémoire » (G. Paris).

Cette histoire est une des plus belles épopées d'amour qui aient été chantées. Tristan et Iseut ont symbolisé pour tout le moyen âge, et, depuis le drame de Wagner, symbolisent encore pour nous la passion dans ce qu'elle a de plus impérieux et de plus tragique. Malgré les faiblesses des rédactions qui nous sont parvenues, nous entrevoyons à l'origine une œuvre d'une spontanéité d'inspiration et d'un éclat poétique incomparables. Cette œuvre paraît être née en terre celtique à une époque très reculée et avoir pénétré sur le continent par l'intermédiaire des Anglais, puis des Anglo-Normands. La plupart des noms propres ont une étymologie visiblement celtique; les noms germaniques qui apparaissent, comme *Iseut* et *Gormond*, prouvent simplement que l'histoire n'a pris sa forme actuelle que postérieurement aux invasions saxonnes en Angleterre. L'action se transporte continuellement de Cornouailles ou de Galles en Irlande ou en Armorique; c'est la mer qui fait communiquer entre elles ces diverses fractions du monde celtique d'alors; un tel scenario ne pouvait évidemment être conçu que par l'esprit d'un Celte. Le personnage de Tristan, chasseur habile et marin consommé, guerrier intrépide et harpeur incomparable, paraît bien incarner l'idéal de cette race aventureuse et poétique, également familière avec les flots de l'Océan et les forêts de la Bretagne. Les mœurs, telles qu'il est permis de les entrevoir à travers des rédactions tardives, sont d'une simplicité toute primitive et d'une rudesse qui touche à la barbarie : les personnages vivent dans les forêts, d'une vie presque sauvage; les palais des rois ressemblent à des huttes; l'arme préférée de Tristan est, non l'épée ou la lance, mais l'arc; son animal favori est, non un cheval, mais un merveilleux chien de chasse. La psychologie des personnages est parfaitement élémentaire : ces âmes impulsives passent brusquement d'un excès à l'autre sous la poussée de l'intérêt ou de la passion : Tristan n'hésite pas à percer de flèches l'espion qu'il redoute, et à mettre dans ses chausses ses longues tresses, pour réjouir le cœur de son amie; Iseut elle-même est prête à se débarrasser sommairement d'une suivante dont elle a accepté le dévouement. Naturellement, ces mœurs ont été profondément modifiées dans les remaniements des XIIe et XIIIe siècles, qui ont habillé les personnages à la dernière mode de la chevalerie; mais il en reste de nombreuses traces, et le mélange incohérent de traits appartenant à des époques diverses est peut-être ce qui choque le plus dans les œuvres qui nous ont transmis l'écho, déjà bien affaibli, de cette belle légende.

Aucune de ces œuvres ne nous est parvenue complète, et c'est par leur comparaison que l'on a pu reconstituer l'intrigue dont on a lu plus haut une analyse. Les deux fragments les plus anciens appartiennent à la fin du XIIe siècle : l'un, d'un certain Béroul, a été écrit sur le continent; l'autre en Angleterre, par un certain Thomas (peut-être l'auteur du roman de *Horn*) qui est l'un des meilleurs poètes du moyen âge. Ces deux fragments ne nous offrent que des épisodes isolés (le premier contient la partie centrale du récit; le second, les derniers épisodes); heureusement nous pouvons nous faire une idée de ce qu'étaient les poèmes complets, grâce aux nombreuses imitations ou traductions qui en avaient été faites : celui de Thomas a été traduit en allemand par Gottfried de Strasbourg (vers 1200), en norvégien par le moine Robert (en 1226), et en anglais (au XIVe siècle); celui de Béroul revit pour nous dans la traduction allemande d'Eilhard d'Oberg (vers 1175, qui elle-même ne subsiste que dans des rédactions remaniées) et dans des fragments divers qui s'en étaient certainement inspirés. Ce qui nous est parvenu de l'œuvre de Béroul et de Thomas a été imprimé par Fr. Michel (*Tristan, recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures*; Londres, 1835-39, 3 vol.) et sera prochainement republié par E. Muret et J. Bédier pour la Société des Anciens Textes français. Deux nouveaux fragments du poème de Thomas, découverts depuis la publication de F. Michel, ont été imprimés par de La Villemarqué dans les *Archives des missions*, t. V, p. 97, et par Novati dans les *Studi di filologia romanza*, t. II, p. 369. Bédier a donné récemment une reconstitution fort réussie du poème de Béroul en le complétant par les versions étrangères et au besoin par quelques raccords personnels (*Tristan et Iseut*; Paris, 1900) A. Jeanroy.

Bibl. : Articles de Bédier, Lutoslawski, Sudre, Morf, Sœderhjelm et Muret, publiés dans les t. XV, XVI et XVII de la *Romania*. — G. Paris, *Note sur les romans relatifs à Tristan*, dans *Romania*, XV, 597 et *Histoire littéraire*, XXX, 19. — Du même, *Tristan et Iseut*, dans *Revue de Paris*, 15 avr. 1894 et dans *Poèmes et Légendes du moyen âge*; Paris, 1900. — W. Golther, *Die Sage von Tristan und Isolde*; Munich, 1887. — Lœseth, *le Roman en prose de Tristan*; Paris, 1891. — W. Rœttiger, *Der heutige Stand der Tristanforschung*; Hambourg, 1897. — W. Golther, *Bemerkungen zur Sage von Tristan und Isolde*, dans *Zeitschrift für franzœsische Sprache und Literatur*, 1900, XXII, 1.

TRISTAN l'Hermite (François), poète dramatique français, né au château de Soliers, dans la Marche, en 1601, mort à Paris en 1655. Il a raconté lui-même dans le *Page disgracié* sa jeunesse aventureuse. Placé comme gentilhomme d'honneur auprès de l'un des bâtards de la marquise de Verneuil, à treize ans, il tua en duel un garde du corps et dut s'enfuir en Angleterre. Au bout de peu de temps, il se remit en route pour aller à la cour de Castille; mais, comme il traversait le Poitou incognito, il dut, faute d'argent, s'adresser à Scévole de Sainte-Marthe qui lui procura la place de secrétaire du marquis de Villars-Montpezat. Reconnu et rentré en grâce, il devint bientôt gentilhomme ordinaire dans la maison de Gaston d'Orléans. Sa passion pour le jeu le rendit pauvre toute sa vie; il légua pourtant par testament une somme assez considérable à son élève Quinault. Il débuta dans le monde des lettres en 1636 par sa tragédie *la Marianne*, qui fut un triomphe et balança quelque temps la gloire de Corneille. Cette pièce est, en effet, la meilleure de celles de Tristan. Bien que le plan en soit, par endroits, défectueux et le style un peu lâche, le sujet est intéressant et le caractère principal, celui d'Hérode, bien dessiné. En 1637, Tristan fit jouer *Penthée*; en 1644, *la Mort de Sénèque et la Folie du Sage*; en 1645, *la Mort de Crispe*; en 1649, il entra à l'Académie française où il succéda à Colomby; il donna encore au théâtre *Amarillis* (1652) et *le Parasite* (1654). Outre ses pièces, on a de lui : *Plaintes d'Acanthe et autres Œuvres* (1634); *la Lyre* (1641); *Lettres mêlées* (1642); *Plaidoyers historiques* (1643); *le Page disgracié* (1643); *les Vers héroïques* (1648); *les Heures de la sainte Vierge* (1653). A. Bayet.

Bibl. : Olivet, *Histoire de l'Académie française*, t. II. — Parfaict, *Histoire du théâtre français*, t. V. — Pellisson, *Histoire de l'Académie française*.

TRISTÉARINE (Chim.) (V. Stéarine).

TRISTESSE (Philos.). La tristesse est un état mental, qui est lié à un certain état organique. L'état mental consiste avant tout en un sentiment de *dépression*, avec ou sans souffrance morale réelle. En réalité, il s'agit d'un malaise complexe, confus, qui ne nous semble siéger dans aucun organe, qui même se concilie très bien avec un sen-

timent réel de bien-être physique. — En même temps la tristesse est caractérisée par une *coloration spéciale* de tous nos états de conscience, de toutes nos pensées. Tout prend une teinte triste, le présent, l'avenir et même le passé : nous perdons presque la faculté des souvenirs joyeux : non pas que les faits heureux soient oubliés, mais ils reçoivent, par cela seul qu'ils entrent dans la conscience, la coloration qui y règne. — Souvent l'esprit est hanté par une idée ou une image : l'idée d'une absence, d'une mort, d'un insuccès, etc. Mais cet élément n'est pas constant : il y a des moments où on ne pense plus à l'événement douloureux ; on continue pourtant à être triste. Il y a même des cas où la tristesse ne paraît attachée à aucune idée précise : c'est alors la *mélancolie*. — Enfin, il y a langueur, inertie, affaissement de l'intelligence et même des sens, parfois excitation superficielle.

Tel est l'état mental qu'on appelle tristesse. Quelle en est la cause? Il y a lieu de distinguer *la cause immédiate*, qui est physiologique, et la cause *médiate*, qui, parfois au moins, est psychologique. La cause immédiate de la tristesse paraît bien résider dans l'organisme. C'est ce qu'il est difficile de contester après les travaux de Lange, de W. James, et, en France, de Ribot et de Dumas. De ces travaux, il résulte : 1° que la tristesse est liée à tout un ensemble de modifications organiques : vaso-constriction ou anémie cérébrale et périphérique, entraînant la pâleur et la froideur de la peau; ralentissement du cœur, ralentissement de la respiration; ralentissement des sécrétions; variation du nombre des globules sanguins; — 2° que le sentiment de tristesse n'est que la conscience confuse de ce trouble profond de l'organisme; il n'est que la réverbération de ce trouble dans l'esprit; il n'est, en somme, que la traduction consciente d'un état plus ou moins grave d'épuisement nerveux.

Quelle est maintenant la cause de ce trouble physiologique? En d'autres termes, quelle est la cause initiale de la tristesse? Ou encore, si l'on convient d'appeler tristesse le fait total, à la fois physique et moral, quelle est la cause de ce fait total? Souvent cette cause est, elle-même, organique. Il ne saurait être question de le nier. Souvent, nous percevons nous-mêmes qu'un malaise obscur du corps nous assombrit. De plus, il n'est pas rare de se trouver tout d'un coup triste sans motif connu; on a beau chercher, on ne se découvre aucun sujet de chagrin; pourtant on est triste; dans ces cas-là il est assez naturel de penser que la cause est organique. Il y a même des heures où, très visiblement, les idées attristantes, loin d'être la cause de la tristesse, en sont tout au contraire l'effet. *Nous sommes tristes d'abord et ensuite nous trouvons des raisons de l'être;* c'est une dépression physique préexistante qui transforme en causes de tristesse les circonstances les plus simples; c'est elle qui crée le motif et non le motif qui la crée. — Nous savons même qu'on peut parfois produire expérimentalement la tristesse en agissant sur les fonctions organiques : chez les hypnotisés, il suffit de donner au corps les attitudes de la tristesse pour faire naître l'émotion même de la tristesse. Bien plus, une simple injection de caféine ou de sérum suffit pour dissiper la tristesse; l'absorption d'une certaine dose d'ipéca produit une anxiété très voisine de la tristesse.

Voilà donc ce qui appartient au corps dans la production de la tristesse : d'une part, la tristesse est *toujours* accompagnée d'un certain trouble organique; et, d'autre part, elle est *parfois* provoquée uniquement par un certain état de l'organisme. Elle ne l'est pas toujours. Il est des cas où c'est un événement tout intérieur et moral qui crée la tristesse. Par exemple, je suis en pleine santé, dispos, content : je reçois une mauvaise nouvelle, me voilà triste. Le fait est fréquent; or, on ne peut guère contester ici que la cause soit d'ordre psychologique; car l'état de mon corps n'a pas changé avant l'état de mon esprit; ce n'est pas un malaise préexistant qui m'a fait trouver inquiétante la nouvelle que j'ai reçue; c'est bien la nouvelle qui a créé le malaise. Il y a donc certains états psychologiques qui sont capables de produire le fait *physique et mental* de la tristesse; il y a une cause psychologique de la tristesse : quelle est-elle?

Si l'on examine toutes les causes vulgaires de la tristesse : une mort, une séparation, un échec d'amour-propre, l'attente d'un malheur, un remords, etc., on trouvera qu'elles se ramènent toutes à deux : ou bien un *désir contrarié*, ou bien un *conflit de désirs*. — Dans beaucoup de cas, la tristesse est produite par le refoulement d'un désir : par exemple si une critique nous attriste, c'est qu'elle contrarie le désir que nous éprouvions de certaines louanges : ce qui le prouve, c'est qu'une critique, même pénétrante, mais qui ne nous atteint pas dans nos intimes prétentions, nous touche peu. De même une absence nous attriste en créant un obstacle infranchissable à nos désirs les plus intenses. — Dans certains cas, la tristesse est causée par un conflit de tendances, par un état de *fluctuation;* par exemple, l'indécision attriste : c'est que l'indécis est partagé entre des désirs opposés; la confusion des idées attriste; c'est qu'elle consiste précisément à flotter entre des opinions contradictoires; le remords d'un devoir négligé attriste : c'est qu'il éveille en nous des tendances opposées : tendance à vivre dans le présent et tendance à « ruminer » perpétuellement le passé ; tendance à nous estimer nous-même et tendance à nous mépriser, etc.

Il est maintenant évident que ces deux causes se ramènent à une seule, qui est la vraie cause psychologique de la tristesse, le *sentiment de notre impuissance*. — En effet, quand un de nos désirs ardents est contrarié, que sentons-nous, si ce n'est notre impuissance? notre impuissance à modifier la réalité rebelle, notre impuissance à triompher des résistancee, notre impuissance à dominer les forces extérieures? — Quand nous sommes en proie à un conflit de tendances, que sentons-nous si ce n'est notre impuissance à agir, notre impuissance à nous dégager de la confusion, notre impuissance à reconquérir l'unité, la convergence de notre être? Ainsi, le *sentiment* de la tristesse a sa cause immédiate dans un certain état de dépression organique, et sa cause médiate dans la conscience de notre impuissance. C. Mélinand.

Bibl. : Descartes, *Traité des Passions*. — Spinoza, *Ethique*. — W. James, *Psychology*. — Lange, *les Emotions*. — Ribot, *Psych. des sentiments*. — Dr G. Dumas, *la Joie et la tristesse*. — Rauh, *De la Méthode dans la psychologie des sentiments*.

TRITCHINOPOLI (hindou *Tirouchinapalli*). Ville de l'Inde, présidence de Madras, sur la r. dr. et à la tête du delta de la Kaveri, ch.-l. d'une ancienne province du Carnatic; 90.600 hab. en 1891, dont 11.000 musulmans et 12.300 chrétiens. Joaillerie d'or, coutellerie, quincaillerie, cigares renommés, etc. Nœud de voies ferrées de Madras vers Calicut, Negapatam, Tontticorin. Evêché catholique. L'agglomération urbaine comprend 17 villages, la ville administrative, le quartier des casernes vers le S. et, dominant le tout, un abrupt rocher de syénite haut de 200 m., auquel s'adosse le quartier du fort; celui-ci embrasse l'ancien palais du navab bâti par Tchoka-Nayak († 1682); à mi-côte est un beau temple de Siva, au sommet un temple de Ganapati. Le plus septentrional des villages ou quartiers ruraux est Ouriyar, l'Ὀρθοῦρα de Ptolémée, ancienne capitale du royaume de Tchola. En face de Tritchinopoli, est dans une île de la Kaveri, la ville de *Srirangam* ou *Seringham* (21.632 hab. hindous, beaux temples, lieu de pèlerinage). — La forteresse réputée imprenable de Tritchinopoli fut au xvie siècle conquise par les princes du Madoura qui en firent leur capitale au xviie siècle; leur dynastie s'éteignit en 1740, et la ville fut alors disputée entre les navabs d'Arcot, les Marathes, les radjahs du Maïssour. Dans la lutte pour la domination du Carnatic intervinrent les Français et les Anglais (V. Inde, § *Histoire*, et Dupleix).

TRITH-Saint-Léger. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Valenciennes; 3.716 hab. Stat. du chem.

de fer du Nord. Forges, aciéries et fonderies ; fabrique de produits chimiques.

TRITHEIM ou **TRITTENHEIM** (Johann von), généralement appelé Trithème (*Trithemius*), bibliographe et historien allemand, né à Trittenheim, près de Trèves, le 1er févr. 1462, mort le 13 déc. 1516, et dont le vrai nom de famille était Heidenberg. Il alla étudier à Trèves et à Heidelberg. Il voyageait à pied. S'étant réfugié, pendant une tempête de neige en hiver, au monastère bénédictin de Sponheim ou Spanheim (1482), il y resta, s'y fit moine l'année suivante et en devint abbé peu de temps après (1483). Il devint plus tard abbé du monastère de Saint-Jacques de Wurzbourg (1506), où il mourut. Il réforma le clergé monastique, et sa sévérité le brouilla même avec ses moines. La bibliothèque de Spanheim, qui n'avait que 14 vol. à son arrivée, en compta plus de 2.000, moitié manuscrits et moitié imprimés. Trithème fut l'ami de l'empereur Maximilien, du comte palatin du Rhin et de plusieurs autres grands seigneurs. Il savait le grec, qu'il apprit de Conrad Celtes, et l'hébreu. — Les principaux ouvrages historiques de Trithème sont le *Chronicon Hirsaugiense* (V. Hirsau) et le *Chronicon Sponheimense* (V. Sponheim). Il paraît avoir utilisé plusieurs auteurs perdus, comme Hunibald, annaliste mérovingien, et Méginfred, auteur du IXe siècle. Il composa plusieurs recueils biobibliographiques, le *Liber scriptorum ecclesiasticorum* (963 notices) et le *Catalogus illustrium virorum Germaniæ* (303 personnages). — Il a laissé une curieuse correspondance (*Epistolæ familiares*), une sorte d'autobiographie littéraire sur ses propres études (*Nepiachus*), un éloge des scribes monastiques (*De laude scriptorum manualium*), petit traité où il consigne ses idées comme bibliothécaire et bibliographe et qui est d'autant plus intéressant qu'il s'était fait lui-même copiste de manuscrits latins et grecs. — Trithème est l'auteur d'une cryptographie qui fut très célèbre (*Polygraphia*, 1518, rééditée, tantôt sous ce titre et tantôt sous celui de *Steganographia*, en 1531, 1550, 1564, 1571, 1600, 1606, 1613, etc.), constituée par 384 alphabets composés chacun de 24 mots, correspondant à chacune des lettres de l'alphabet. Les mots de chaque alphabet avaient à peu près le même sens (*Deus*, *creator*, *conditor*, *opifex*, etc. ; — *clemens*, *clementissimus*, *pius*, *piissimus*, etc.), de sorte qu'en en prenant un dans chaque alphabet, on formait une phrase ayant un sens apparent. Pour trouver le sens secret, il suffisait de prendre les lettres correspondant à chaque mot, exemple : la phrase *conditor* (mot correspondant à *c* dans le premier alphabet) *clemens* (*a* dans le 2e alphabet) *discernens mundana* signifiait : *cave* (Bibliot. nation. Rés. V. 704). Elle fut traduite en français par Gabriel de Collange (Paris, 1561 et 1625, in-4). — Trithème a encore composé un grand nombre d'ouvrages de théologie (commentaire sur la règle bénédictine, recueil des miracles de la Vierge, traités sur la réforme des monastères, consultations ou *Quæstiones* adressées à l'empereur Maximilien, etc.). — Des éditions collectives des œuvres de Trithème (moins les traités de cryptographie) ont été publiées par Marquard Freher (*Opera historica* ; Francfort, 1601, in-fol.) et par J. Busæus (*Opera spiritualia* ; Mayence, 1605, in-fol.).

E.-D. Grand.

Bibl. : Ph.-F. Horn, *Johannes Trithemius, Abt des vormaligen Klosters Sakt-Jacob in Würzburg* ; Wurzbourg, 1843, in-8. — A. Paul, *De fontibus a Trithemio in prima parte Chronici Hirsaugiensis adhibitis* ; Halle, 1867, in-8. — Silbernagel, *Johannes Trithemius, eine Monographie* ; Landshut, 1868 et 1885, 2e éd., in-8. — A. Ruland, art. dans *Theologisches Literaturblatt* ; Bonn, ann. 1868, nos 21 et 22, trad. en français par C.-U.-J. Chevalier, *Etude sur l'abbé Trithème* (compte rendu analytique et critique de l'ouvrage précédent). — W. Schneegans, *Abt Johannes Trithemius und Kloster Spanheim* ; Kreuznach, 1882, in-8. — Les anciennes éditions des ouvrages de Trithème sont énumérées dans les répertoires bibliographiques de Brunet (*Manuel du libraire*, t. V, 1864, col. 960-61 et supplém., t. II, 1880, col. 806-807) et de Hain (*Repertorium bibliographicum*, t. II, 2e part., 1838, pp. 426-31) et supplém. de Copinger. — W.-E. Heidel, *Johannis Trithemii Steganographia vindicata* ; Mayence, 1676, in-4, et Nuremberg, 1721, in-4. — E.-G. Vogel, *Die Bibliothek der Benedictiner-Abtei Sponheim*, dans le *Serapeum*, ann. 1842, pp. 312-328. — Du même, *Corporations-Bibliotheken* ; Leipzig, 1840, p. 207, in-8. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 1894, t. II, p. 491, 6e éd. (sur l'authenticité des sources historiques utilisées par Trithème).

TRITHÈME (V. Tritheim).

TRITHIONIQUE (Acide). Form. { Equiv... S^3O^5,HO. Atom... $S^3O^6H^2$.

L'acide trithionique est un des quatre acides oxygénés du soufre qui forment la série thionique. On le prépare en décomposant le trithionate de potassium. Ce trithionate a été obtenu par plusieurs procédés. Langlois, qui l'a découvert en 1842, l'a préparé en faisant digérer pendant longtemps à une douce température de la fleur de soufre dans une solution concentrée de bisulfite de potassium. Le soufre se retrouve à la fin de l'opération ; tout se passe comme s'il n'intervenait pas :

$$\underset{\text{Bisulfite de potassium}}{4S^2O^4,KO,HO} = \underset{\text{Trithionate de potassium}}{2(S^3O^5,KO)} + \underset{\text{Sulfate de potassium}}{S^2O^6,K^2O} + 4HO$$

On filtre la liqueur chaude au bout de plusieurs jours ; le trithionate de potassium se dépose cristallisé par refroidissement ; il est mélangé du soufre qui est resté inaltéré et du sulfate de potassium qui s'est formé ; on le purifie en le faisant recristalliser. Le trithionate de potassium a encore été obtenu par Plessy en faisant agir l'acide sulfureux sur l'hyposulfite de potassium :

$$\underset{\text{Hyposulfite de potassium}}{2(S^2O^2,KO)} + 3SO^2 = \underset{\text{Trithionate de potassium}}{2(S^3O^5,KO)} + S.$$

On fait passer un courant de gaz sulfureux dans une solution concentrée d'hyposulfite ; la liqueur prend une teinte jaune ; on arrête l'opération quand le gaz sulfureux n'est plus absorbé. On purifie les cristaux de trithionate qui se déposent en les redissolvant dans l'eau et versant sur la solution un peu d'alcool pour reprécipiter le sel dissous. Enfin Chancel et Diacon ont préparé le trithionate de potassium en mélangeant deux dissolutions de sulfure et de bisulfite de potassium, faisant passer dans ce mélange un courant de gaz sulfureux, puis évaporant et purifiant le sel comme Plessy par redissolution dans l'eau et précipitation au moyen de l'alcool.

Pour obtenir l'acide trithionique à partir du trithionate de potassium, il suffit de décomposer ce trithionate par un acide dont le sel de potassium soit insoluble ; on peut employer l'acide hydrofluosilicique, l'acide perchlorique ou l'acide tartrique. L'acide trithionique reste en solution. On ne peut concentrer cette dissolution en chauffant parce que l'acide trithionique est peu stable à chaud ; on la laisse s'évaporer lentement dans le vide sec. La concentration ne peut être poussée au delà d'une certaine limite parce que l'acide trithionique se décompose alors en acide sulfureux et acide sulfurique avec dépôt de soufre :

$$S^3O^5,HO = SO^3,HO + SO^2 + S.$$

Les oxydants transforment l'acide trithionique en acide sulfurique qui reste dissous et en soufre qui se dépose. Les propriétés des trithionates sont analogues à celles de l'acide trithionique. Ils se décomposent par ébullition de leurs dissolutions en sulfates avec dépôt de soufre et dégagement de gaz sulfureux. Les corps oxydants le transforment en sulfates et en soufre. Ils sont tous solubles, même le sel de baryum. Un équivalent de soufre de l'acide trithionique peut être remplacé par un équivalent de sélénium ; l'acide ainsi constitué est l'acide sélénio-trithionique SeS^2O^5,HO. Son sel de potassium peut être préparé en traitant par le bisulfite de potassium le sélénio-hyposulfite. L'acide sélénio-trithionique se décompose facilement en sélénium, acide sulfureux et acide sulfurique. A. Bouzat.

TRITICUM (Bot.) (V. Blé).

TRITON. I. Mythologie. — D'abord divinité unique dans la mythologie grecque, fils de Poseidôn et d'Amphitrite,

apparenté avec Nérée, peut-être d'origine phénicienne, dans tous les cas, un démon de la mer dont il personnifie les flots retentissants. On lui donnait pour patrie le lac fabuleux de Tritonis, au voisinage de la côte de Tripolitaine ; les poètes le représentent comme un être double, homme par le buste et le visage, monstre marin à partir des reins. Il parcourt les flots sur des dauphins, hippocampes et autres monstres analogues, soufflant dans des coquillages allongés qui lui servent de trompette pour apaiser ou soulever les flots. Un vase peint, de style archaïque, le montre en lutte avec Héraclès, tandis que Poseidôn, armé du trident, se précipite à son secours, en présence d'Amphitrite terrifiée, de Nérée avec sa compagne Doris en spectateurs indifférents. Le sculpteur Scopas idéalisa le type, comme nous pouvons voir encore par une figure remarquable du musée Pio-Clementi, où il est représenté en satyre de la mer, avec l'expression mélancolique jusqu'à la tristesse de la bouche et des yeux ; la partie inférieure de la figure manque. L'être de ce Triton unique se multiplie afin de fournir aux artistes des groupements divers avec les nymphes et les monstres marins ; une améthyste gravée de Florence nous offre toute une famille de Tritons, le père muni d'une double rame, la mère, jeune femme gracieuse dont le corps se termine en poisson, et trois enfants, lesquels chevauchent ensemble



Triton enlevant une nymphe.

sur un dauphin fantastique. Un groupe de marbre du plus bel effet représente un Triton, composé d'homme et de cheval marin, qui enlève une nymphe. Ce thème général a fourni aux poètes et aux artistes, sous la forme de mosaïques, de terres cuites, de fresques, de bas-reliefs (V. celui qui, à la glyptothèque de Munich, représente les noces de Poseidôn et d'Amphitrite), une variété considérable de sujets maritimes qui forment un pendant aux représentations du cortège dionysiaque. J.-A. H.

II. Erpétologie. — Genre de Batraciens Urodèles de la famille des *Salamandridæ*. Chez ces animaux, la langue est charnue, papilleuse, arrondie, libre seulement sur ses bords, les dents palatines forment deux séries longitudinales rapprochées et presque parallèles. Le corps est allongé, la queue est toujours comprimée. Ce genre est principalement européen ; parmi les formes connues, on peut citer le *Triton marmoratus;* la coloration est des plus brillantes. Le corps en dessus est d'un beau vert, les flancs et les côtés de la queue sont marbrés de brun, les lignes d'un blanc d'argent parcourent les joues. Le dessous du corps est d'un rouge brun vineux piqueté de noir, une ligne de couleur rouge carminé règne sur la partie médiane du dos. Cette forme se trouve en France, en Portugal et en Egypte. Rochbr.

III. Malacologie. — Genre de Mollusques Prosobranches contenus dans une coquille, solide, ovale, oblongue, à épiderme épais, à spire plus ou moins allongée. Les tours de spire sont munis de varices non continues d'un tour à l'autre. Ouverture portant en arrière un sinus et terminée par un canal de longueur variable, columelle plissée. Les Tritons habitent les mers chaudes et tempérées.

IV. Paléontologie. — Les Batraciens Urodèles ont apparu à l'époque tertiaire. Près des genres actuels *Triton* (*Molge*) et Salamandre, dont on connaît quelques espèces de Bohême et du Gers, se placent les *Archæotriton*, des tufs basaltiques de Bohême, différant des Tritons par de hautes apophyses épineuses ; *Megalotriton*, de l'éocène supérieur de Quercy, aux vertèbres grandes ; *Heliarchon*, des lignites du Siebengebirge, à la queue longue, à la tête rétrécie en avant ; *Polymesia*, du même gisement, au crâne très large, aux narines grandes.

Sous le nom de *Protriton petrolei*, le professeur Gaudry a désigné un petit Batracien qui appartient à un tout autre groupe, celui des Labyrinthodontiens, sous-ordre des *Lepospondyli*. Le *Protriton*, du terrain permien inférieur des environs d'Autun, est caractérisé par le crâne large, les orbites très grandes, l'absence de dents aux parasphénoïdes ptérygoïdiens palatins, et quatre doigts. Credner admet que *Protriton* est l'état larvaire d'un autre Batracien permien, le *Branchiosaurus*.

Bibl. : Mythologie. — Baumeister, *Denkmæler des klass. Alterthums*, 1861 et suiv., II.
Erpétologie. — Sauvage, dans Brehm, éd. franç.
Paléontologie. — A. Gaudry, *Bull. Soc. géol. France*, 1875. — Lydekker, *Cat. fossil. Reptilea British Museum*, t. IV, 1890. — Zittel, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III.

TRITON (Mus.). Le triton est le nom ancien de cet intervalle composé de trois tons entiers que nous appelons aujourd'hui *quarte augmentée* (V. Quarte). Sur le clavier tempéré du piano ou de l'orgue, cet intervalle paraît semblable à la quinte diminuée, mais théoriquement il en diffère quelque peu. En effet, *si-fa*, qui forme une quinte diminuée, est quelque plus grand que *si-mi dièse* qui fait quarte augmentée ou triton. Toutefois, dans la pratique harmonique, ces deux intervalles pris l'un pour l'autre enharmoniquement favorisent des modulations dont l'explication serait difficile autrement, et les accords qui les renferment rendent faciles beaucoup de résolutions exceptionnelles par suite de leur aspect ambigu. Cette dissonance de triton se trouve dans la gamme naturelle entre le quatrième et le septième degré, *fa-si*. Elle a été sévèrement proscrite, même mélodiquement, par les théoriciens du moyen âge. Même dans une mélodie, ils avaient soin d'éviter le rapport de triton en baissant la septième d'un ton par le *bémol* (V. ce mot).

TRITON (Géogr.). Les écrivains anciens ont appliqué le nom de Triton au mythique lac des Hespérides que plus tard l'on finit par localiser près de la cité d'Hesperis ou Bérénice en Cyrénaïque. Le lac Triton fut promené sur divers points de la Libye, depuis l'extrémité occidentale de l'Atlas jusqu'à la Cyrénaïque ; le problème se compliqua d'une explication du nom d'Athéné *Tritogeneia;* un ruisseau de Crète et un ruisseau de Béotie dénommés Triton se disputèrent l'honneur d'avoir vu la naissance de la déesse. Quant au lac, on finit par le localiser à l'O. des Syrtes. Ptolémée dit que le fleuve Triton, issu du mont Vasalætus, forme la limite occidentale de la région syrtique (Tripolitaine actuelle) et que, coulant vers le N., il traverse les trois lacs Libyen, Pallas et Triton et se jette dans la petite Syrte entre Tacape (Gabès) et Macomada, près de Tacape. Cette description prouve l'ignorance du géographe, car elle ne correspond à rien de réel. On a admis que ces trois lacs sont les grands chotts Melrir, Rharsa et Djérid, qui d'ailleurs ne communiquent pas et se suivent de l'O. à l'E. et non du N. au S. Le fleuve Triton serait, pour la partie supérieure, l'oued Djeddi ou l'oued Mya ; pour la partie inférieure, la source d'El Hamma qui jaillit près de la mer avec laquelle les chotts n'ont certainement pas communiqué à l'époque historique. Cette interprétation ne s'accordant pas avec le texte, lequel d'ailleurs n'en comporte aucune qui se rapproche de la réalité, l'explorateur Rouire en a proposé une autre, en s'appuyant sur un texte très mutilé de Scylax ; il identifie le fleuve Triton avec l'oued Zeroud, fleuve central de la Tunisie, le lac Libyen avec le lac Kelbia, le lac Triton avec la

lagune de Djiriba ; il retrouve à l'O. d'Hergla, l'île de Phla, située à l'embouchure du fleuve Triton, citée par Hérodote et Strabon qui y place un temple d'Aphrodite ; cette hypothèse s'accorde avec une partie des énoncés, mais est en contradiction absolue avec d'autres, notamment en ce qu'elle déplacerait vers le N. la Petite Syrte que Rouire est forcé d'identifier au golfe d'Hammamet, ce qui semble insoutenable. En l'état actuel des documents, ce problème géographique du lac Triton ne comporte pas de solution conforme aux descriptions des auteurs anciens et prouve surtout l'inexactitude de leurs informations sur l'Afrique.

A.-M. B.

TRITTENHEIM (V. Tritheim).

TRITYLE (Chim.). On a appelé autrefois trityle le radical C^6H^7, analogue au radical méthyle C^2H^3 et au radical éthyle C^4H^5. On donnait alors le nom de groupe tritylique à la série des combinaisons formées par ce radical. Aujourd'hui on appelle plutôt le radical C^6H^7 propyle.

TRIUMPH (Vitic.) (V. Vigne).

TRIUMVIR, TRIUMVIRAT (Hist. rom.). D'une manière générale, on appelait à Rome triumvirs les membres de tout collège de fonctionnaires ou de prêtres qui se composait de trois personnages. Il y eut dans l'Etat romain des triumvirs ordinaires et des triumvirs extraordinaires ou exceptionnels. Parmi les triumvirs ordinaires, les plus importants étaient : les *triumviri* ou *tresviri capitales*, d'abord simples agents de police, plus tard vrais magistrats chargés d'opérer les arrestations, d'incarcérer les prévenus, et d'assister les préteurs dans certains procès civils ; les *triumviri* ou *tresviri monetales*, spécialement chargés de la frappe des monnaies romaines. Les plus connus des triumvirs extraordinaires furent les *triumviri reipublicæ constituendæ* de l'an 43 av. J.-C., Octave, Antoine et Lépide. Sous ce titre, ces trois personnages se firent décerner une magistrature absolument exceptionnelle, qui leur assura la toute-puissance dans l'Etat romain. Ce n'était en réalité que l'association de trois ambitieux. L'alliance de César, Crassus et Pompée en 60 porte aussi dans l'histoire le nom de *Triumvirat ;* mais c'était une entente privée, sans aucun caractère officiel.

TRIVALÉRINE (Chim.) (V. Valérique [Acide]).

TRIVANDRAM (hindou *Tirouwanantâpuram*). Ville de l'Inde méridionale, cap. de la principauté de *Travancore* (V. ce mot) ; 27.887 hab. en 1891 ; palais moderne du radja, fort anglais, observatoire ; grand temple de Padmanabha (Vichnou).

TRIVIER (Elisée-Camille-Ernest), marin et explorateur français, né à Rochefort le 15 mars 1842. Il s'embarqua à seize ans sur un navire de commerce pour faire le tour du monde ; en 1862, atteint par la conscription maritime, il fut envoyé au Mexique où il fit la campagne ; en 1866, reçu, à Rochefort, capitaine au long cours, il se mit à naviguer pour son compte ; en 1877, il sauva l'équipage d'un navire américain. Pendant plusieurs années, Trivier resta dans la République Argentine et au Paraguay, et se trouvait au Grand Chaco lors de l'assassinat du Dr Crevaux en 1882. En 1884, il dressa la première carte de l'Ogooué ; en 1888, il partit pour le compte du journal *la Gironde* à la recherche de Stanley et traversa presque seul le continent africain en un an, sans tirer un coup de fusil : dans ce voyage, il perdit un œil. Il a publié : *Mon voyage au continent noir*. Les observations ethnographiques, géographiques et géologiques qu'il a recueillies sont très intéressantes.

TRIVIUM (Pédag.) (V. Quadrivium).

TRIVULZIO. Famille milanaise. Son histoire remonte au XIIe siècle ; mais sa célébrité ne date que du XVe. — *Ambrogio*, adversaire acharné de François Sforza, fut exilé et emprisonné plusieurs fois. — Son frère *Erasmo* (mort en 1459), élève de Niccolo Piccinino, se distingua comme condottiere de Philippe-Marie Visconti. — *Giacomello* († 1465) embrassa le parti du nouveau duc de Milan, qui se servit de lui en maintes ambassades. — *Teodoro* (1456-1532), son frère, d'abord au service des Aragonais de Naples, puis à celui du roi de France (1495), devint maréchal de France (1526), gouverneur de Milan et puis de Lyon, défendit Gênes contre André Doria. — Mais la célébrité de la famille est due principalement à *Giangiacomo*, fils d'Antoine, né en 1441, mort le 5 déc. 1518. Ce fut un des grands capitaines de son temps. Il combattit d'abord sous les Aragonais de Naples, puis sous Ludovic Sforza, qu'il abandonna pour le roi de France (1495), envahit pour Louis XII le Milanais, en chassa Ludovic Sforza (1499) et en devint gouverneur. Il y combattit jusqu'en 1513. Sous François Ier, il eut part à la victoire de Marignan, mais fut disgracié à la suite de ses querelles avec Lautrec. — *Giacomo Teodoro*, né en 1597, mort le 3 août 1657, fut tout le temps au service de l'Espagne, devint cardinal (1629), gouverneur d'Aragon (1643), de Sicile (1647) et de Sardaigne (1648), enfin de Lombardie. — La famille de Trivulzio, éteinte en 1678, fut relevée par un parent, *Antonio Cajetano Teodoro Gallio*, qui en prit le nom et les titres et dont la descendance directe s'éteignit en 1767. — Dans la nouvelle branche, on peut citer *Cristina*, princesse de *Belgiojoso* (V. ce mot).

Bibl. : Pompeo Litta, *Famille Trivulzio*, dans ses *Famiglie celebri italiane*. — Carlo de Rosmini, *Dell'istoria intorno alle militari imprese di Gian Jacopo Trivulzio detto il Magno, libri XV ;* Milan, 1815, 2 vol. in-4.

TRIVY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Matour ; 858 hab. Stat. de chem. de fer.

TRIZAC. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Riom-en-Montagne ; 1.840 hab. Race bovine estimée, bons fromages. Eglise romane ; ruines des châteaux de *Cheyrouze*, *Lienchy*, *Peyrols*, *Laurichesse*, *Chavaroche* et, au lieu dit *Cottenghe*, ancienne enceinte préhistorique.

TRIZAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire ; 805 hab.

TRIZAY-Coutretot-Saint-Serge. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou ; 502 hab.

TRIZAY-lès-Bonneval. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 307 hab.

TROADE (V. Troie).

TROARN. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Caen ; 662 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Elevage de chevaux.

TROBRIAND. Iles de la Nouvelle-Guinée (V. Kiriwinaï).

TROCADÉRO. Nom donné à un ensemble d'établissements dans la baie de Cadix (Espagne). C'est d'abord le canal qui fait communiquer le Puerto Real avec l'embouchure du San Pedro et du Guadalete ; il est bordé de chantiers, de belles cales de construction, des anciens magasins des navires des Indes ; ce sont ensuite les deux îles basses qu'il sépare de la terre ferme, et dont les fortifications, aujourd'hui démantelées, furent prises par l'armée française du duc d'Angoulême en 1823, ce qui amena la capitulation de Cadix. Un chemin de fer le réunit à Cadix d'une part, à Séville de l'autre.

TROCART (Chir.). Les trocarts sont des tiges métalliques droites ou courbes terminées en pointes triangulaires et ordinairement emmanchés. Ces tiges glissent facilement dans une gaine métallique ou chemise qui ne laisse sortir que la pointe du trocart. On connaît plusieurs espèces de trocarts : les fins trocarts explorateurs, le trocart plus volumineux pour la paracentèse et l'hydrocèle, le trocart courbe pour la ponction de la vessie. Ces appareils, qui mettent toujours la cavité ponctionnée en rapport avec l'extérieur, ne sont plus beaucoup employés ; ils sont remplacés par des trocarts dont la chemise est reliée par un ajutage avec un appareil d'aspiration (appareil de Potain ou de Dieulafoy) qui permet l'évacuation à l'abri de l'air.

TROCHAÏQUE (Métriq. anc.). Se dit des vers où le pied pur est un trochée : ces vers ont été plus employés par les Grecs que par les Romains. En Grèce, chez les tragiques

et les comiques, on rencontre surtout le *tétramètre catalectique trochaïque*, formé de sept pieds et demi, le pied pur étant le septième, et la coupe placée après le quatrième pied : on trouve aussi, chez les comiques, des *systèmes trochaïques* (V. Système), constitués par un tétramètre catalectique, où le premier membre se répéterait autant de fois que le voudrait le poète. Moins fréquents sont le *tétramètre scazon* et le *tétramètre acatalecte*. A Rome, on se sert principalement du *septénaire trochaïque*, qui correspond, pour la longueur, au tétramètre catalectique, le septième pied étant formé par un trochée ou un tribraque, et la coupe étant placée après le quatrième pied : on emploie aussi, moins souvent, des *systèmes trochaïques*, composés d'une série d'octonaires ou vers de huit pieds, terminés par un septénaire ou par un dimètre catalectique trochaïque, ce dernier analogue au deuxième membre d'un septénaire, coupé après le quatrième pied. Il existe également des *tripodies trochaïques* qui constituent le vers *phallique* ou *ithyphallique*. On remarquera que, chez les Grecs, on peut mettre à tous les pieds, sauf le pied pur, un trochée ou un tribraque, et, aux pieds pairs seulement, l'anapeste et le spondée ; à Rome, en dehors du septième pied, on trouve indifféremment le trochée, le tribraque, le spondée, l'anapeste, le dactyle, et, parfois, le procéleusmatique : cependant quelques écrivains, comme Sénèque, ont observé les lois suivies par les Grecs et ont fait des tétramètres. A l'époque de la versification rythmique, on a écrit des vers trochaïques rythmiques. H. Bornecque.

TROCHANTER. I. Anatomie (V. Fémur).

II. Entomologie (V. Insectes).

TROCHE. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Vigeois ; 1.129 hab.

TROCHÉE (Métriq. anc.). Nommé aussi parfois *chorée* (V. Choreus), le trochée est un pied composé d'une longue et d'une brève. Il donne aux vers une allure rapide, comme l'indique son nom (gr. τροχαῖος, de τρέχω, « je cours »). C'est, ainsi que l'ïambe et le tribraque, un pied du genre double. On le trouve non seulement dans les vers *trochaïques* (V. ce mot), mais aussi au dernier pied de l'hexamètre, concurremment avec le spondée, dans les vers *logaédiques* (V. ce mot), où il est associé au dactyle, dans les vers ïambo-trochaïques (V. Tétramètre), dans certaines strophes des chœurs grecs, où il est uni au dactyle et à l'ïambe et même, en grec, au premier pied du trimètre ïambique, quand le mot qui ouvre le vers est un nom propre. H. Bornecque.

TROCHÈRES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau ; 160 hab.

TROCHET (René-Joachim-Henri du), physiologiste français (V. Dutrochet).

TROCHILÜDÉS, TROCHILUS (Ornith.) (V. Oiseau-Mouche et Pluvian).

TROCHISQUE (Pharm.). On nomme trochisques de petits cônes de substances médicamenteuses. L'objet de la trochiscation est, actuellement, de faciliter la dessiccation des précipités. C'est ainsi qu'on trouve dans la droguerie, à l'état de trochisques, le sous-nitrate de bismuth, l'oxyde blanc d'antimoine... Pour obtenir les trochisques, on met la bouillie humide, constituée par le précipité, dans un entonnoir fixé dans un support de bois muni d'un pied vertical ; et frappant le pied du support sur une table recouverte de papier buvard, on détache ainsi de petites masses coniques qui sont mises à dessécher. Leur petit volume facilite cette dessiccation. Autrefois le nom de trochisques était donné à des préparations internes ou externes auxquelles on donnait la forme d'un cône ou d'un grain d'avoine. Les substances les plus étranges figuraient dans ces préparations : chair de vipère (*trochisci viperini*), corail, succin, corne de cerf (*trochisci de Karabe*). Les trochisques pour l'usage interne se rapprochaient des tablettes. Les trochisques pour l'usage externe étaient des caustiques (trochisques escharotiques au sublimé). Actuellement un seul médicament garde la forme définitive de trochisques : ce sont les clous fumants ou pastilles du sérail, ou trochisques odorants. V. H.

TROCHITER. Nom donné à la grosse tubérosité de l'extrémité supérieure de l'*humérus* (V. ce mot).

TROCHLÉE. Surface articulaire en forme de poulie que présente l'extrémité inférieure de l'humérus et qui s'emboîte avec la grande cavité sigmoïde du cubitus (trochlée humérale), et surface articulaire constituée par la portion antérieure des condyles du fémur (trochlée fémorale) destinée à se mettre en rapport avec la face articulaire de la rotule. C. D.

TROCHOÏDE. Nom donné autrefois à la cycloïde ou à la cycloïde allongée (V. Cycloïde).

TROCHON (Pierre), comédien français (V. Beaubourg).

TROCHU (Louis-Jules), général français, président du gouvernement de la Défense nationale en 1870, né au Palais (Belle-Ile-en-Mer) le 12 mars 1815, mort à Tours le 7 oct. 1896. Classé dans l'état-major à sa sortie de l'école Saint-Cyr, il était lieutenant en 1840, capitaine en 1843 ; attaché au maréchal Bugeaud en Algérie, il fut nommé chef d'escadron en 1846, colonel en 1853 ; aide de camp du maréchal de Saint-Arnaud en Crimée, il devint général de brigade le 24 nov. 1854 et exerça ce commandement jusqu'à la fin de la campagne. Le 24 mai 1859, il fut nommé général de division et fit la campagne d'Italie. En 1866, il fut chargé de préparer les études relatives à la réorganisation de l'armée et publia anonymement, en 1867, l'*Armée française*, livre critique qui eut un vif succès, mais le fit tomber en disgrâce.

La rapidité de son avancement s'explique à la fois par la faveur du maréchal Bugeaud, causeur militaire infatigable, dont Trochu adopta toutes les vues avec admiration, et par sa capacité militaire ainsi que sa bravoure ; quelques actes d'indépendance vis-à-vis de l'Empire naissant n'avaient pu arrêter sa carrière ; en 1855, il refusa les fonctions de chef du personnel de la guerre, et, plus tard, n'accepta pas un don de 20.000 fr. de l'empereur à sa belle-sœur devenue veuve. Cette attitude avait pourtant excité la défiance de l'impératrice, et la publication de l'*Armée française* exaspéra l'empereur et son entourage. Aussi Trochu fut-il écarté au moment de l'organisation des corps d'armée, lors de la guerre contre la Prusse (juil. 1870) ; on refusa de l'envoyer à un poste de combat, et on le relégua dans le Midi. Mais les premières défaites ramenèrent le ministère qui voulut d'abord le nommer au commandement du corps d'armée qui devait faire une diversion sur la Baltique ; ce projet n'eut pas de suite, et, le 12 août, Trochu fut nommé au commandement du corps d'armée du camp de Châlons ; cinq jours plus tard, l'empereur le nomma gouverneur militaire de Paris et commandant en chef des forces chargées de défendre la capitale ; il lança alors la première de ses « proclamations aux habitants de Paris » qui devait être suivie de tant d'autres. Le nouveau gouverneur s'occupa avec zèle de la défense des fortifications, de l'armement et de l'approvisionnement : il se heurta de suite à un conflit d'attributions avec le général de Palikao dont il eut à combattre l'opposition ; il expulsa le 29 août les Allemands domiciliés à Paris. Gambetta proposa alors au Corps législatif de centraliser les pouvoirs entre les mains de Trochu ; le désastre de Sedan hâta cette mesure ; appelé le 3 sept. par l'impératrice, il s'entendit avec le gouvernement de Défense nationale proclamé à l'hôtel de ville à condition d'être nommé président du gouvernement républicain. Investi d'une véritable dictature, il resta pendant le siège de Paris irrésolu, découragé et passif. L'histoire de ses opérations militaires pour lesquelles il disposait de 120.000 hommes de troupes régulières, de 80.000 mobiles et de 330.000 gardes nationaux montre son incapacité ; il se confina dans la défensive dont il s'occupa d'ailleurs avec conscience ; mais il ne se décida à tenter des sorties que sous la pression de l'opinion publique, après la panique de Châtillon (19 sept.)

qui amena l'investissement du S. de Paris ; répugnant à verser le sang, il conduisit mollement les sorties (21 oct. à Montretout, 28 au Bourget, 30 nov. à Champigny, 19 janv. à Buzenval), les faisant suivre de proclamations décourageantes ou affolées, telles que celle du 20 janv. L'irritation contre lui était devenue générale, le ridicule jeté sur son fameux « plan » était complet ; pour rester fidèle à une de ses déclarations « que le gouverneur de Paris ne capitulerait jamais », Trochu se dépouilla de ce titre en faveur du général Vinoy le 22 janv., et garda seulement celui de président du gouvernement de la Défense nationale : il décida de rendre les forts, et les pourparlers de Jules Favre aboutirent le 26 janv. ; la capitulation fut signée sous le nom d'armistice. La presse et l'opinion exaspérées attaquèrent violemment le général Trochu qui, dans son catholicisme mystique, semblait attendre le salut d'une intervention providentielle. Gambetta, qui avait si énergiquement contribué à sa popularité, le traita de « discoureur infatigable, militaire irrésolu et présomptueux ».

La campagne de Gambetta avait fait à Trochu une telle réputation en province, qu'il fut élu le 8 févr. 1871 à l'Assemblée nationale par huit départements (Bouches-du-Rhône, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Vendée, Rhône, Seine-Inférieure et Morbihan) ; il opta pour ce dernier, son département natal. A la Chambre, il siégea au centre droit et vota constamment avec lui ; il prit part à la discussion de la loi militaire et tenta vainement de lutter contre les idées rétrogrades de Thiers, imbu de l'armée napoléonienne : il soutint sans succès la réforme du service obligatoire réduit à trois ans (mai-juin 1872). Le 1er juil. 1872, il donna sa démission et vécut dans la vie privée jusqu'à la fin de son existence, à Tours ; le 28 févr. 1873, il fut admis à la retraite. Il donna un pendant à son livre de 1867 en publiant en 1879 l'*Armée française ;* mais ce livre, beaucoup plus médiocre que le précédent, fut accueilli avec indifférence. Le désintéressement, le courage physique et moral, la valeur militaire du général Trochu sont incontestables ; mais le sort le plaça dans une situation trop haute pour sa capacité, au détriment de la France (V. Franco-Allemande [Guerre]).

TROCHUS. I. Malacologie. — Le genre Troque renferme de très belles coquilles, de forme conique, à spire élevée, à dernier tour caréné ou anguleux, à base plus ou moins concave ou aplatie. L'ouverture est rhomboïdale, le bord externe aigu ; la columelle tordue se termine par une saillie dentiforme ou par un pli ; l'opercule est corné, multispiré et à nucléus central. Le dessus de la coquille est souvent orné de couleurs vives, d'épines ou de tubercules. Les Troques habitent les mers chaudes, l'océan Indien, l'Océanie, etc.

II. Paléontologie. — Les coquilles fossiles de ce groupe sont difficiles à distinguer des *Turbo* et *Astralium* en l'absence de l'opercule. Le genre type date du Crétacé, mais la famille des *Trochidæ* est représentée dès le Silurien par *Trochonema.*

TROCY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq ; 179 hab.

TRŒLTSCH (Anton-Friedrich von), médecin allemand, né à Schwabach, près de Nuremberg, le 5 avr. 1829, mort à Wurtzbourg le 9 janv. 1890. Il étudia le droit à Erlangen, les sciences naturelles à Munich, la médecine à Wurtzbourg, et, une fois reçu docteur en 1853, s'occupa spécialement des maladies de l'oreille. Reçu privat dozent en 1860, il devint professeur en 1864. Trœltsch a beaucoup contribué aux progrès de l'otologie, et sa méthode d'exploration de l'oreille par réflexion de la lumière sur le miroir concave est presque universellement suivie. Il créa, en 1894, le premier recueil spécial, *Archiv für Ohrenheilkunde*, qui continue à paraître. Ouvrages principaux : *Die Anatomie des Ohrs in ihrer Anwendung*... (Wurtzbourg, 1861, in-8 ; trad. franç., Bruxelles, 1863, in-8); *Lehrbuch der Ohrenkrankheiten* (Wurtzbourg, 1862, in-8 ; 7e éd., 1881 ; trad. en franç., Paris, 1870, in-8); *Die chirurg. Krankheiten des Ohrs* (Erlangen, 1866, in-8, dans *Pitha u. Billroth's Handbuch; Beitr. zur pathol. Anatomie des Ohrs*... (Leipzig, 1883, in-8), etc.

TROÈNE (*Ligustrum* T.). I. Botanique. — Genre d'Oléacées, formé d'arbrisseaux et d'arbustes des régions tempérées de l'ancien monde, à feuilles opposées, ovales ou lancéolées, à fleurs hermaphrodites réunies en panicules terminales ; calice à 4 dents, corolle subinfundibuliforme hypogyne à limbe quadrilobé ; 2 étamines ; ovaire libre à 2 loges biovulées ; baie globuleuse disperme ou monosperme. — Le *L. vulgare* L., ou *Pruène, Bois noir*, commun sur la lisière de nos bois, planté dans les jardins et les parcs, sert en médecine ; ses feuilles, ses fleurs et son écorce, astringentes, sont employées en décoction contre les ulcérations de la bouche, les aphtes, etc.; elles renferment une matière jaunâtre, la *ligustrine*, analogue à la *syringine ;* ses baies noires, du volume d'un pois, persistantes en hiver, sont très amères et drastiques et peuvent déterminer une inflammation très grave de l'intestin ; elles fournissent à la teinture une couleur bleuâtre. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Le Troène commun supporte très bien la taille, et on l'utilise comme le buis, dans les jardins, en bordures, qui sont fournies mais qui perdent plus ou moins complètement leurs feuilles en hiver. Taillé ou livré à lui-même, cet arbrisseau n'est pas sans agrément et peut entrer dans la composition des bosquets où il se fait remarquer, au printemps, par l'odeur pénétrante de ses fleurs blanches. Le Troène du Japon est plus ornemental. Son feuillage se rapproche de celui du lilas, mais il est persistant et plus ferme. Cette belle espèce, qui prend les proportions d'un petit arbre, se couvre, en été, de fleurs blanches très parfumées, en grappes terminales. On en fait souvent des bosquets purs ou mélangés. Il n'est pas difficile sur la nature du sol et, dans le Midi, on le voit prospérer en sols calcaires, maigres et secs. On en a de curieuses variétés tricolores ou à feuilles panachées de blanc, de jaune. On cultive encore en pleine terre le Troène à feuilles ovales, qui a aussi des variétés à feuillage panaché ; en serre tempérée, le Troène du Népaul, qui fleurit en hiver. Les Troènes se multiplient surtout de graines et de greffes, quelquefois de boutures. G. B.

TROÈNE. Rivière du dép. de l'*Eure* (V. ce mot).

TROESNE. Rivière du dép. de l'*Oise* (V. ce mot).

TROESNES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 256 hab. Stat. de chem. de fer.

TROGLODYTE (Ornith.). Nom scientifique du petit Passereau désigné vulgairement sous le nom de *Berrichon, Berruchet*, etc., et qui constitue pour les naturalistes le genre *Troglodytes* ou *Anorthura* (le premier nom étant préoccupé). Ce genre prend place dans le groupe des *Becs-fins* (V. Bec), et doit être considéré comme type d'une famille à part voisine des Fauvettes (*Lusciniidæ*). Le Troglodyte mignon (*Anorthura troglodytes*) est, avec les Roitelets, un des plus petits Oiseaux d'Europe. Le bec est très grêle, fin, sans échancrure ; les ailes très courtes, arrondies ; la queue courte et toujours relevée. Le plumage est d'un brun foncé, rayé finement de noir, passant au roux sous le ventre. Cet Oiseau est sédentaire, et le mâle fait entendre dès le premier printemps sa voix sonore. Il se plaît au voisinage de l'homme, se tient dans les jardins et place son nid en boule le long d'un mur, d'un pont ou d'un rocher, d'où son nom de *troglodyte.* La femelle pond de douze à quatorze œufs blancs piquetés de brun et de rouge. Son vol est bas et court. Il se nourrit d'insectes et habite toute l'Europe. D'autres espèces le remplacent en Asie, jusqu'au Japon, et dans l'Amérique du Nord (*A. hyemalis*). Le sous-genre *Thriothorus* comprend des espèces propres à l'Amérique centrale et méridionale jusqu'au Chili. Les genres *Tesia* (de l'Asie centrale), *Donacobius*,

Campylorhynchus, *Cyphorhinus* (de l'Amérique chaude), prennent place dans la famille, représentée en Océanie par le genre *Tatare* qui a des caractères un peu différents. E. Trouessart.

TROGLODYTES (Τρωγλοδύται). Nom par lequel les auteurs grecs anciens désignent des peuples moins civilisés qui habitaient des cavernes. Agatharchide et Strabon les placent sur les deux bords de la mer Rouge, peuples pasteurs que Bruce a retrouvés dans ces parages, parquant leurs troupeaux dans des grottes. Outre ce groupe de Troglodytes les mieux décrits, Strabon et d'autres en signalent en Libye, à l'E. des Garamantes; ce sont les Berbers des Matmata et du djebel tripolitain qui continuent de creuser leurs maisons et de véritables villes dans l'intérieur du plateau calcaire. D'autres auraient vécu en Maurétanie, au N. du Caucase, ceux-ci peuple de cultivateurs.

TROGON, TROGONIDÉS (Ornith.) (V. Couroucou).

TROGONTHERIUM (Paléont.) (V. Castor).

TROGOSITA (Fabr.) (Ent.). Genre de Coléoptères Tétramères, de la famille des Trogositides, caractérisé par le corps très aplati, la tête grande, presque carrée, les antennes courtes, le corselet rétréci à la base, l'abdomen recouvert entièrement par les élytres. Type : *T. mauritanica* L., commun dans les magasins, les greniers, surtout dans le midi de la France, où sa larve porte le nom de Cadelle et est accusée de vivre aux dépens des grains. Il est plus probable qu'elle fait la chasse aux autres insectes destructeurs du blé et s'en nourrit.


Trogosita mauritanica L.

TROGUE-POMPÉE, historien latin du Ier siècle av. J.-C. Trogue-Pompée (*Pompeius Trogus*) était d'origine gauloise. Son grand-père avait été fait citoyen romain par Pompée; son père avait été secrétaire de César. Lui-même vécut sans doute à Rome; il mourut probablement sous le règne d'Auguste. On ne sait rien de lui, sinon qu'il avait composé un grand ouvrage historique en 44 livres, sous le titre de : *Liber Historiarum Philippicarum*. Le sujet essentiel de cet ouvrage était l'histoire de la monarchie macédonienne; l'auteur en étudiait les origines, les progrès, l'apogée, la décadence et la ruine. En outre, il avait rattaché à cette histoire l'histoire de tous les Etats et de toutes les nations qui avaient été en rapport avec la Macédoine. Aussi les *Historiæ Philippicæ* étaient-elles en fait une véritable histoire universelle. Cet ouvrage est aujourd'hui perdu. Il nous en reste : 1° un *Abrégé* rédigé par *Justin* (V. ce nom); 2° les *Sommaires* (*Prologi*) des 44 livres, analogues aux *Epitome* de Tite-Live; 3° quelques courts fragments cités par des auteurs de basse époque comme Vopiscus ou des Pères de l'Eglise, tels que saint Jérôme et saint Augustin. Nous savons aussi par Pline l'Ancien que Trogue-Pompée avait écrit une *Histoire des animaux* (*De Animalibus*). J. Toutain.

Bibl. : Heeren, *Commentationes de Trogi Pompeii ejusque epitomatoris Justini fontibus et auctoritate*, dans *Mémoires de la Société de Gœttingen*, t. XL.

TROGUÉRY. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de La Roche-Derrien; 505 hab.

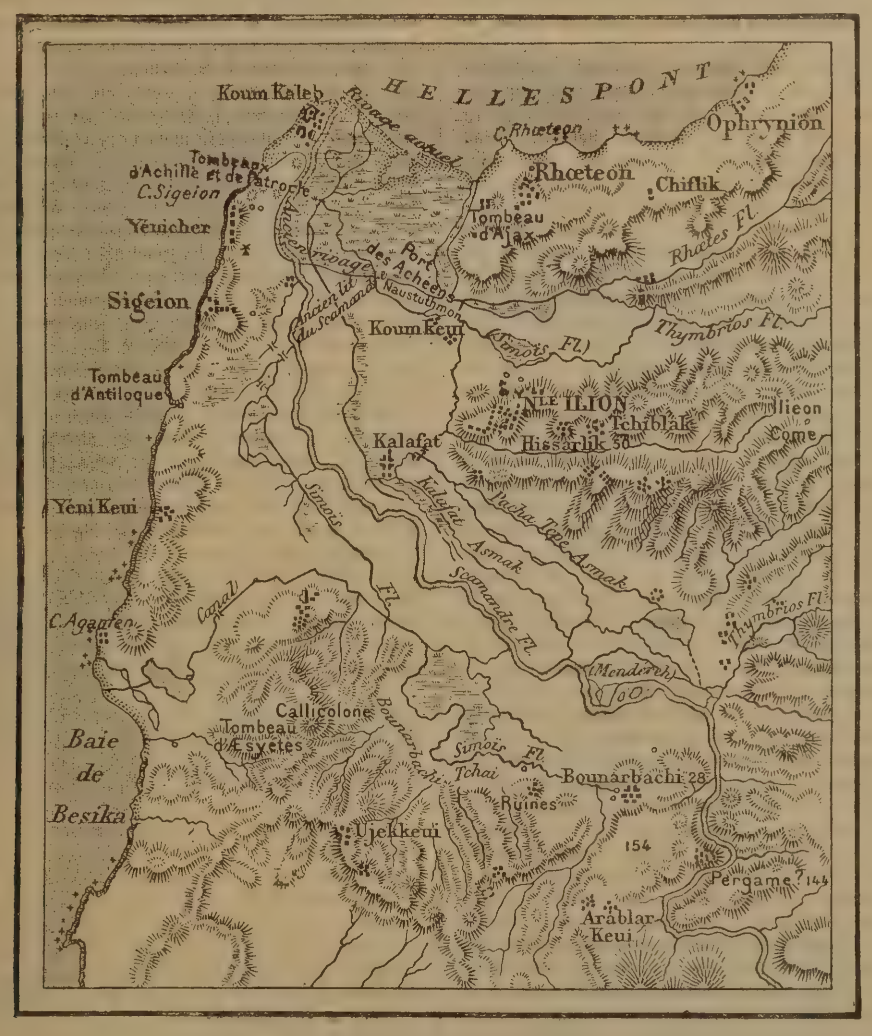
TROGUES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de L'Ile-Bouchard; 410 hab. Stat. de chem. de fer.

TROIE. Ville légendaire de la Troade. — Troie ou Ilion (*Troja*, *Ilium*) doit toute sa célébrité à la guerre fameuse que les Grecs lui livrèrent, qui se termina par sa destruction complète et qu'ont chantée les poèmes homériques (V. Homère). Elle était située à l'extrémité N.-O. de l'Asie Mineure, dans une presqu'île limitée au N. par l'Hellespont, au S. par le golfe d'Adramyttium. Elle s'élevait, à environ 8 kil. de la mer, sur une éminence qui domine la plaine où se réunissent deux petits cours d'eau descendus du mont Ida, le Scamandre et le Simoïs. Vers le S.-E., une colline escarpée, contrefort de l'Ida, portait la citadelle de la ville, appelée Pergame (Πέργαμον, *Pergamum*); là se trouvaient les principaux temples de la cité, ainsi que les palais du roi Priam et de ses fils Hector et Pâris. La ville était entourée de murailles très puissantes, dont la construction était attribuée par la légende à Apollon et à Poseidôn. Ces murailles étaient flanquées de hautes tours et percées de portes. L'une de ces portes est appelée par Homère les *Portes Scées* (Σκαιαὶ πύλαι). C'est la seule qui soit mentionnée. Troie était habitée probablement, à cette époque reculée, par une population d'origine thrace qui s'était mêlée aux anciens possesseurs du sol. Les récits de la *Guerre de Troie*, tout parés qu'ils soient de couleurs épiques et de détails légendaires, ne sont pas sans renfermer quelque fond historique. On s'accorde en général à y retrouver l'écho d'une des luttes que les plus anciens colons grecs, qui abordèrent sur la côte mysienne, eurent à soutenir contre les peuples qui occupaient alors ce pays. Cette lutte se termina sans doute à l'avantage des assaillants; car toutes les traditions sont unanimes à rapporter que Troie fut complètement détruite par le feu. Les écrivains grecs plaçaient la chute de Troie en 1184 ou 1183 av. J.-C.

La forme sous laquelle se présente le récit légendaire est la suivante. L'ancêtre mythique des Troyens est *Dardanus* (V. ce nom), lequel, d'Arcadie ou de Samothrace, serait venu sur le continent asiatique et aurait acquis des Phrygiens le territoire où il fonda la ville de Dardanus. On ajoutait qu'ayant épousé, en Arcadie, Chrysé, fille du roi Pallas, il en aurait reçu le *Palladium* (V. ce mot) qu'il emporta en Asie. Plus tard, on lui fait épouser Bateia, fille de Teucrus ou Teucer, héros éponyme de la Troade, réputé fils du fleuve Scamandre et de la nymphe Idæa (du mont Ida); une autre version fait venir de Crète Teucer qui aurait apporté en Troade le culte d'Apollon Smintheus (V. Apollon). De Dardanus et Bateia naquit *Erichthonius*, lequel épousa Astyoché et fut le plus riche des rois, grâce à son troupeau de 3.000 juments. Son fils, *Tros*, régna sur les Phrygiens, épousa Callirrhoé et fut père d'Ilus, Assaracus et Ganymède; ce dernier fut enlevé par Zeus, qui aurait indemnisé le père en lui donnant des chevaux divins; cette seconde légende confirme la réputation de la Troade comme pays d'élevage hippique. *Ilus* bâtit la Troie homérique; d'après un récit, il y aurait déterré le Palladium, statue de trois coudées; une autre version veut qu'Ilus soit venu de Paphlagonie, chassé par Tantale ou Pélops; on montrait son tombeau en Troade. D'Ilus et Adraste (ou Eurydice) naquit *Laomédon*, lequel fit bâtir l'enceinte de Troie par Poseidôn aidé d'Eaque, et fut tué par Héraklès; bafoué par le roi, le héros revint avec six navires, tua Laomédon et de ses fils n'épargna que *Priam*. Celui-ci, père de 50 fils, allié des Phrygiens contre les Amazones, vit la ruine de Troie. Elle fut provoquée par son fils Alexandre ou *Pâris*, qui enleva la belle Hélène, femme de Ménélas, prince achéen de Lacédémone. Cet enlèvement fut la cause de la *guerre de Troie*. Les héros de la Grèce achéenne et éolienne s'assemblent à Aulis, sous la direction d'Agamemnon, et s'y embarquent pour la Troade; les plus fameux de ces héros sont : Achille, les deux Ajax, Diomède, Idoménée, Nestor, Ulysse, Protésilas, Philoctète. Troie est défendue par Hector, Enée, Pâris, secourue par les Lyciens, les Thraces, et même les Ethiopiens. L'*Iliade* conte comment la dixième année du siège l'abstention d'Achille faillit amener la défaite des assiégeants achéens; la mort de Patrocle fait reprendre les armes au héros phtiote qui tue Hector.

Il abat également la reine des Amazones, et Memnon l'Ethiopien, allié des Troyens, tombé sous la flèche de Pâris, est vengé par Philoctète. La catastrophe finale est le résultat de la ruse d'Ulysse et de Calchas : ils décident les Grecs lassés à un stratagème, la construction du cheval de Troie, colosse de bois creux où se cachent les plus fameux héros; leurs compagnons feignent de se rembarquer et se cachent dans l'île de Ténédos. Les Troyens

se laissent persuader par l'espion Sinon (et malgré l'avis de Laocoon) d'introduire le cheval dans leur enceinte pour le consacrer à Athéna ; la nuit venue, les héros grecs sortent des flancs du cheval, ouvrent les portes aux autres Grecs et s'emparent de Troie qu'ils incendient ; Priam et sa famille périssent dans le carnage. Les survivants se retirent avec Enée au S. de la Troade où subsista quelque temps une principauté régie par les Enéades. Plus tard, les auteurs latins admirent qu'Enée avait émigré en Italie. Le récit de la guerre de Troie se complète par celui des malheurs qui assaillent les vainqueurs au retour. On trouvera dans les art. Epopée, Homère et Cyclique (V. aussi Grèce, pp. 305, 324 et 335), les indications relatives à la littérature épique du cycle troyen ; plus tard, on s'attacha surtout à la catastrophe finale; le récit de Virgile et ceux de Darès le Phrygien alimentent la littérature du moyen âge. Quant aux innombrables détails brodés par l'imagination hellénique sur ce thème et aux récits intercalés dans la légende centrale, on en aura l'idée en se reportant aux noms des divers héros qui y figurent, *Achille*, *Agamemnon*, *Ajax*, *Enée*, etc. Sur l'interprétation de ces récits par les historiens, V. Grèce et Epopée. L'opinion actuelle incline à croire qu'il y eut réellement un siège de Troie et que les luttes retracées par les poètes épiques sont au moins aussi anciennes que l'estimaient les auteurs grecs.



Echelle 1:150.000e

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 Kil.

Plaine de Troie.

A l'époque historique, une ville existait dans ces mêmes parages. Il n'est point facile de déterminer la date, même approximative, de sa fondation. D'après Strabon, cette ville, qui portait le nom de Nouvelle-Ilion (*Novum Ilium*), aurait été fondée au temps où la domination lydienne s'étendait sur toute la partie occidentale de l'Asie Mineure, c.-à-d. vers la fin du VIIe ou le commencement du VIe siècle av. J.-C. D'autre part, Hérodote raconte que Xerxès, avant de franchir l'Hellespont, « voulut monter à Pergame, l'antique citadelle de Priam, pour la contempler ; il y offrit un sacrifice de mille bœufs à la Minerve d'Ilion ». Mais l'historien grec ne mentionne point de cité en cet endroit. Au IVe siècle, Xénophon, dans ses *Helléniques*, parle de la Nouvelle-Ilion comme d'une ville qui existait de son temps. Enfin, en 334, Alexandre, à peine débarqué sur le sol asiatique, se rendit dans cette ville pour visiter le tombeau d'Achille ; Ilion était alors habitée par une population éolienne. Dès lors, on peut

suivre certainement l'histoire de cette cité : protégée et enrichie par Alexandre et ses successeurs, en particulier par Lysimaque, elle était une des principales villes de la Mysie, lorsque les Romains occupèrent l'Asie Mineure. En 85 av. J.-C., pendant la campagne de Sulla contre Mithridate, elle fut prise par Fimbria et souffrit beaucoup. Mais Sulla lui rendit tout ce qu'elle avait perdu, et Jules César, qui prétendait descendre du Troyen Enée, lui accorda le privilège d'être exempte de tout impôt, de toute taxe.

Déjà, dès l'antiquité, plusieurs écrivains examinèrent la question de savoir si l'Ilion de l'époque historique occupait le même emplacement que la Troie homérique. En général, on croyait qu'il en était ainsi. Mais un certain Démétrius de Skepsis et, après lui, Strabon combattirent cette opinion. Ils affirmèrent que la Troie homérique était située plus loin de la côte que la Nouvelle-Ilion, et qu'il fallait en fixer l'emplacement au S.-E. de cette dernière ville, en un lieu qui portait encore de leur temps le nom de Ἰλιέων κώμη. Cette opinion ne prévalut pas, et c'est à la Nouvelle-Ilion que les empereurs Constantin et Julien allèrent visiter l'emplacement de Troie. Mais elle fut reprise avec éclat par Le Chevalier à la fin du XVIIIe siècle, et un vif débat s'est élevé parmi plusieurs savants modernes. Les uns, comme Le Chevalier, Mauduit et Texier, adoptant l'avis de Strabon, croyaient que la Troie homérique avait été située sur les hauteurs appelées aujourd'hui le Bounar-Bachi, tandis que l'emplacement de l'Ilion historique se retrouvait à Hissarlik ; d'autres, en particulier Eckenbrecher, ont repris la thèse de l'identité des deux emplacements ; enfin Ulrichs a proposé une troisième solution, suivant laquelle la Troie homérique aurait été placée au S.-E. d'Hissarlik, au N.-E. du Bounar-Bachi, en un point nommé Aktchi-Kivi. Les fouilles et les découvertes récentes de Schliemann (1871-82 et 1890) nous paraissent avoir résolu la question en démontrant que plusieurs villes successives se sont superposées sur le même emplacement, à Hissarlik. Schliemann, en effet, désireux de retrouver et de faire reparaître au jour les vestiges de la Troie homérique, entreprit à Hissarlik des recherches considérables. Ces recherches ont donné des résultats curieux. Il a poussé les fouilles jusqu'à 16 m. au-dessous du sol actuel. Elles ont amené la découverte de sept villes superposées, dont les traces sont nettement visibles (V. Grèce, fig. 1, t. XIX, p. 306). La plus ancienne de ces villes remonte, semble-t-il, à l'époque préhistorique, ou tout au moins à la période de transition entre l'âge de pierre et l'âge de bronze : on a recueilli, dans ses ruines, des ustensiles en pierre dure, meules, mortiers et pilons, des haches en pierre polie et en jade, quelques instruments en cuivre et en bronze, et de nombreux fragments de poterie à ornementation incisée. Au-dessus de la couche profonde qui renfermait ces objets, s'étendaient les restes d'une cité très considérable et très riche : on y reconnut surtout les ruines d'un vaste palais, dans les salles duquel furent découverts de véritables trésors en métal précieux, diadème en or décoré de nombreuses pendeloques, bracelets, colliers et bijoux divers, vases en or et en argent, analogues à ceux qui furent retirés du sol de Mycènes et de Tirynthe. Outre ces trésors, on trouva des armes en bronze, des boucliers en cuivre, des idoles en marbre d'aspect grossier, de très nombreux vases en terre cuite reproduisant avec plus ou moins d'exactitude et d'élégance les formes de plusieurs animaux, beaucoup d'objets usuels ou de toilette en ivoire ou en os. Une épaisse couche de cendres recouvrait les ruines de cette ville. Il est légitime d'en conclure qu'elle périt dans un immense incendie, et que ce fut là probablement la Troie homérique. Au-dessus de la couche de cendres, Schliemann a cru distinguer les restes de trois autres villes, beaucoup moins importantes, qui se succédèrent en peu de temps sur le même emplacement. Une sixième ville, dans les ruines de laquelle ont été recueillis de nombreux vases en poterie semblables à ceux qui ont été retrouvés dans les nécropoles étrusques les plus anciennes, est considérée par Schliemann comme une colonie lydienne. Enfin, à la surface du sol, est apparue l'Ilion historique, colonie éolienne ; on y a relevé les traces de plusieurs monuments, en particulier d'un temple d'Athena, décoré de sculptures, et d'un théâtre. Des bas-reliefs, des inscriptions, des statuettes en terre cuite, des coupes à reliefs, des monnaies de l'époque hellénistique et de l'époque romaine y ont été recueillis en très grand nombre. Les fouilles ont été poursuivies, après la mort de Schliemann, par Dœrpfeld (1893-94), qui en a complété et précisé les résultats. Il a montré qu'il y avait lieu de distinguer au moins neuf villes successives : la première marque la transition entre l'âge de pierre et l'âge du métal ; la seconde, couvrant 8.000 m. q., et dont les vestiges sont entre 13 et 11 m. de profondeur, était entourée d'une enceinte de briques écrues, assises sur fondations de pierre : c'est la ville brûlée que Schliemann regardait comme la Troie homérique et que Bœtticher prétendit être une nécropole d'incinération (hypothèse insoutenable). Cette ville, d'où provient le trésor que Schliemann appelle le trésor de Priam (musée de Berlin), semble antérieure à l'an 2.000 av. J.-C. ; en tout cas, elle est très antérieure à l'époque mycénienne, et ses vases, ses bijoux, ses ustensiles, ses constructions appartiennent à une période désormais qualifiée de troyenne. C'est seulement la sixième ville, vaste de 20.000 m. q., et de 500 m. de tour, enveloppée de puissantes murailles de 5 à 9 m. de haut, qui répond à la période de civilisation mycénienne et peut être identifiée avec la Troie homérique. Il ressort donc nettement des fouilles de Schliemann et Dœrpfeld que les villes, qui ont existé dans cette partie de la Troade, se sont toutes fondées sur le même emplacement ; et, en particulier, que l'Ilion grecque et romaine occupait exactement l'endroit où s'était élevée, plusieurs siècles auparavant, une cité prospère, dont la civilisation correspond à celle de l'époque dite mycénienne.

J. Toutain.

Bibl. : Le Chevalier, *Voyage de la Troade* ; 3e éd., Paris, 1802, 3 vol. — Schliemann, *Ilios* (trad. franç.) ; Paris, 1885. — Dœrpfeld, *Troja* ; Leipzig, 1894, et au t. XIX. des *Mitt. des Archæol. Instituts in Athen*, 1894. — G. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité* ; Paris, 1898, t. VI.

TROIE (Roman de). Poème français (V. Benoît de Sainte-More).

TROÏKA. Attelage russe à trois chevaux de front ; on applique aussi ce nom à la voiture qu'ils traînent.

TROÏLOS, le plus jeune fils de Priam et d'Hécube, tué par Achille. Les romanciers grecs de l'époque impériale contèrent ses amours avec Chryséis ; ce thème fut développé au moyen âge et inspira Boccace (*Il Filostrato*), Chaucer et Shakespeare.

TROINA. Ville de Sicile, prov. de Catane, à 1.110 m. d'alt., sur un roc des monts Nebrodi ; 10.000 hab. Bonneterie.

TROIS (Arithm.). Le nombre trois joue un rôle important dans la science des nombres, et tout particulièrement dans la numération décimale. La divisibilité d'un nombre par 3 se réduit à celle du nombre formé par la somme de ses chiffres ; cela tient à ce que 3 est un diviseur de $10 - 1 = 9$.

Règle de trois (V. Règle).

Problème des trois corps (V. Attraction, t. IV, p. 528).

TROISCHAMPS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Varennes-sur-Amance ; 195 hab.

TROIS-CHAPITRES (Théol.) (V. Constantinople [Conciles de]).

TROIS-COURONNES. Mont d'Espagne (V. Haya).

TROIS-ÉVÊCHÉS (Les) (V. Evêchés [Les Trois-]).

TROIS-FONDS. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Jarnages ; 379 hab.

TROIS-FONTAINES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont; 224 hab.

TROIS-FONTAINES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy; 153 hab.

TROIS-FOURCHES (Cap des) (V. Maroc).

TROISGOTS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy-sur-Vire; 446 hab.

TROIS MAGES (Astron.) (V. Bâton de Jacob, t. V, p. 800).

TROIS-MÂTS (Mar.). Le trois-mâts est un navire qui porte, outre le beaupré, un mât de misaine, un grand mât et un mât d'artimon complets, c.-à-d. munis de hunes et de mâts supérieurs. On distingue le *trois-mâts carré* ou trois-mâts proprement dit, qui porte à chaque mât des voiles carrées, et le *trois-mâts barque*, dont le mât d'artimon, terminé au-dessus du capelage des bas haubans par une simple flèche, n'est qu'un mâtereau portant une voile d'artimon ou de brigantine, et quelquefois une flèche en cul (V. Barque, t. V, p. 467).

TROIS-MONTS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy; 413 hab.

TROIS-MOÛTIERS (Les). Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun; 1.248 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

TROIS-PALIS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. d'Hiersac; 341 hab.

TROIS-PIERRES (Les). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Saint-Romain-de-Colbosc; 473 hab.

TROIS-PONTS (Mar.). On donnait plus particulièrement ce nom, dans l'ancienne marine militaire, aux vaisseaux de la plus grande dimension, ayant trois ponts ou batteries. Le nombre des canons était généralement de 104 à 120; l'équipage comptait de 800 à 1.200 hommes.

TROIS-RIVIÈRES. Ville du Canada, prov. de Québec, sur la r. g. du Saint-Laurent, au confluent du Saint-Maurice; 8.334 hab. en 1891. Evêché; belle cathédrale. Fondée en 1618, elle est devenue une ville industrielle, fabriquant des roues, des poêles, des briques, exportant du bois.

TROIS-QUARTS (Chirurg.) (V. Trocart).

TROIS-PUITS. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. (3e) de Reims; 211 hab.

TROIS-RIVIÈRES. Fleuve d'*Haïti* (V. ce mot).

TROIS-ROIS (Fête des) (V. Epiphanie).

TROIS ROIS (Astron.) (V. Bâton de Jacob, t. V, p. 800).

TROIS-ROIS. Iles de la Nouvelle-Zélande (V. Manawatavi).

TROIS-ROIS. Ruisseau du dép. du *Doubs* (V. ce mot).

TROIS-ROYAUMES. On désigne ainsi les royaumes de Ko rye, de Pâik tjyei et de Sin ra (en chinois : Kao li, Pe tsi et Sin la) qui, au Ier siècle de l'ère chrétienne, se partageaient la péninsule coréenne. Le royaume de Ko rye et celui de Paik tjyei avaient été fondés par des tribus venues du *Pou ye* (V. ce mot, t. XXVII, p. 525) et étaient situés : le premier, au N. et au N.-E. de la péninsule; le second, à l'O., sur la mer Jaune. Quant au Sin ra, il occupait le S.-E. et appartenait à la race des Sin qui formaient près de trente tribus. L'histoire nous montre ces trois Etats rivaux, luttant entre eux et avec les pays voisins, pendant les neuf premiers siècles de l'ère chrétienne : le Ko rye eut surtout à s'attaquer à la Chine sous la suzeraineté de laquelle il resta presque toujours, ainsi que le *Pâik tjyei* (V. ce mot, t. XXV, p. 797); le Sin ra, au contraire, fit plutôt la guerre au Japon, avec lequel il eut, d'ailleurs, des alternatives de succès et de revers.

Dès le début du IIIe siècle, l'impératrice japonaise Zin-gou, opérant une descente dans le Sin ra, aurait défait les troupes de ce royaume et celles du Pâik tjyei; mais le règne fabuleux de cette princesse ne peut être considéré comme historique qu'avec de grandes réserves; quoi qu'il en soit, pendant deux siècles environ, les souverains de ces deux petits Etats offrirent périodiquement un tribut à la cour du Japon et firent ainsi pénétrer dans ce pays, en même temps que l'industrie, la civilisation, la littérature et les doctrines philosophiques et religieuses qu'ils tenaient eux-mêmes de la Chine. Les historiens chinois et japonais sont unanimes à mentionner, par ordre de dates, les différents envois qui furent faits au Japon : c'est ainsi qu'en l'an 283 le Pâik tjyei y envoya, comme tribut, des couturières et des brodeuses ; en 285, le lettré Wa-ni, du même royaume, vint y apporter le *Lûn-yù* ou Dissertations philosophiques de Confucius; en 300, le Sin ra y délégua des constructeurs de jonques et plus tard, en 453, des musiciens ; en 552 et 577, des sculpteurs, des architectes et des livres bouddhiques furent envoyés par le Pâik tjyei ; en 588, des peintres et des potiers ; puis, en 602, des hommes versés dans le calendrier, l'astrologie et la magie ; en 605, le Ko rye envoya également de nombreuses espèces d'animaux ; en 612, ce furent des hommes connaissant l'art des jardins, qui vinrent du Pâik tjyei, et, en 616, des statues de Bouddha, offertes par le Sin ra (V. Japon, t. XXI, pp. 25 et 33).

Le Sin ra commença à saisir la suprématie et à annexer les Etats voisins au moyen d'alliances ou de guerres, vers le milieu du VIe siècle ; profitant habilement des secours de la Chine, alors gouvernée par les Thang, il conquit, en 660 et 668, le Pâik tjyei et le Ko rye ; la Corée put jouir dès lors, jusqu'à la fin du IXe siècle, d'une grande prospérité. Mais, en 904, le royaume de Ko rye secoua le joug, ressaisit son autonomie et, en 935, s'empara à son tour du Sin ra et du Pâik tjyei : c'est de cette époque que date l'application géographique du nom de Ko rye dont les Européens ont fait *Corée*. Toutefois, ce n'est qu'à la fin du XIe siècle, sous Oang-Kien, que l'unité de la Corée fut définitivement constituée (V. Corée, t. XII, p. 963). A. Thomas.

Bibl. : Ch. Dallet, *Histoire de l'Eglise de Corée*, introduction; Paris, 1874, in-8. — L. de Rosny, *les Coréens* ; Paris, 1886, in-16. — M. Courant, *la Corée jusqu'au IXe siècle*, dans la *Revue T'oung Pao* ; Leyde, 1898, IX, 1-28.

TROIS-SEIGNEURS. Massif des *Pyrénées* (V. ce mot).

TROISSEREUX. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers; 583 hab.

TROIS-SIX. On donne dans le commerce différents noms à l'alcool, suivant que cet alcool contient plus ou moins d'eau. L'alcool qui marque environ 20° B. porte le nom d'eau-de-vie. Au delà de ce degré, on désigne l'alcool par le nom d'une fraction indiquant la quantité d'eau qu'il faut ajouter pour avoir l'eau-de-vie. Ainsi : le trois-cinq est de l'alcool tel qu'en en prenant 3 volumes et y ajoutant deux volumes d'eau, on obtienne 5 volumes d'eau-de-vie à 20° ; le troix-six, de l'alcool tel qu'en en prenant 3 volumes et y ajoutant un égal volume d'eau, on obtienne 6 volumes d'eau-de-vie à 20° ; le trois-sept, etc. Le trois-six, tel qu'il vient d'être défini, doit marquer 35°,5 à l'aréomètre Baumé. En pratique, on appelle souvent trois-six de l'alcool plus riche que l'eau-de-vie ordinaire, mais marquant un peu plus ou un peu moins de 35°,5 B. Les expressions de trois-cinq, trois-sept, etc., sont aujourd'hui peu usitées.

TROISSY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Dormans; 995 hab. Stat. de chem. de fer.

TROIS-TERRES (Roc des) (V. Hérault [Dép. de l']).

TROIS TOISONS d'or (Ordre des) (V. Toison).

TROISVAUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol; 299 hab.

TROIS-VÈVRES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy ; 514 hab.

TROISVILLES. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. du Cateau; 1.618 hab. Margarinerie. Fabrique de tissus.

TROIS-VILLES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Tardets-Sorholus; 284 hab.

TROÏTZA. Couvent russe (V. Serge [Saint]).

TROITZK. Ville de Russie, ch.l. de district du gouv. et à 609 kil. N.-E. d'Orenbourg, au confl. des riv. Ouïa et Ouvelka ; 23.000 hab. La ville occupe l'emplacement d'un fort élevé en 1743 par Neplioaev, administrateur de la région et baptisé Troïtza (Sainte-Trinité). En 1774, le fort fut pris par les bandes de Pougatchev, mais les troupes régulières les en délogèrent bientôt, et la ville put se développer paisiblement, grâce à sa situation sur la route des steppes kirghises vers l'intérieur de la Russie, qui en fait un point de transit important pour le commerce.

TROITZTZÉ-Sergievskaya. Célèbre cloître russe (V. Serge [Saint])

TROITZKOSAVSK. Bourg (*sloboda*) de la Transbaïkalie (Sibérie orientale), sur la riv. Kiakhta, à 425 kil. d'Irkoutsk ; 8.700 hab. Le fort, origine de la ville actuelle, fut élevé en 1727 par le comte Sava, chargé de délimiter les frontières russo-chinoises. Troitzkosavsk est située dans une position peu favorable, la Kiakhta tantôt débortant, tantôt se trouvant complètement à sec. La localité a pris toutefois une certaine importance ; une section de la Société impériale russe de géographie y a été fondée, en 1897, en vue d'étudier la région.

TROJA. Ville d'Italie, prov. de Foggia, sur le Celone ; 7.000 hab. Evêché. Toiles. Elle a remplacé l'antique *Æcæ* sur la voie Trajana ; rebâtie en 1018 par les Grecs, elle fut conquise en 1059 par les Normands ; le 29 août 1462, Ferdinand Ier y défit les Angevins.

TROJAN (Johannes), poète et humoriste allemand, né à Dantzig le 14 août 1837. Il étudia la médecine à Bonn et à Berlin, puis entra à la revue satirique *la Kladderatatsch*, dont il est depuis 1886 le directeur. Il a publié un grand nombre d'œuvres humoristiques en vers et en prose, qui se recommandent par la finesse de l'observation et la délicatesse du sentiment. Nous citerons : *Gedichte* (1883), *Scherzgedichte* (1883), *Kleine Bilder* (1886), *Von Strand und Heide* (1888), *Von drinnen und draussen* (1888), *Von einem zum anderen* (1893). H. L.

TROJÏTZA. Couvent de Serbie (V. Plevlie).

TROLLADYNGJA. Montagne d'*Islande* (V. ce mot).

TROLLEY (V. Electricité, t. XV, p. 778, et Tramway, t. XXXI, p. 288).

TROLLHAETTA. Ville de Suède, située dans le læn d'Elfsborg, dans la province de Vestrogothie, sur les deux rives du canal de Trollhaetta. C'est un grand village (*by*) industriel (briqueteries, ateliers mécaniques pour la construction des locomotives et du matériel des chemins de fer), mais n'ayant pas rang de bourg (*kœping*) et droit de marché. Superficie : 1.002 hect. ; population en 1897 : 5.615 hab. — A l'O. du village sont situées les *Chutes de Trollhaetta* (*Trollhaettefallen*), connues pour leur beauté et les plus réputées de Suède : elles sont formées, peu après sa sortie du lac Vaener, par le Gœtaelf, fleuve puissant qui, sur une longueur d'environ 1 kil., se précipite, en plusieurs gradins, d'une hauteur totale de 33 m. La masse d'eau roulée par les chutes est évaluée à une moyenne de 2.200 m. c. par seconde. Les principales chutes sont celles de *Gullœ*, de *Toppœ* (13m,2 : la plus considérable), de *Stampstrœm*, de *l'Enfer*, *Flottbergstrœm*. — Le *canal de Trollhaetta* (*Trollhaette Kanal*) permet à la navigation de tourner les chutes ; il se compose de deux sections : la plus petite, commencée par Polhem au début du XVIIIe siècle, détruite en majeure partie par le fleuve en 1755, achevée de 1793 à 1800 ; l'autre, construite de 1838 à 1844 dans les mêmes dimensions que le canal de Gothie, avec une largeur de 3 kil., et dont l'établissement a coûté plus de 4 millions de fr. (sur lesquels près de 3 millions alloués par l'Etat suédois). G. Lévy-Ullmann.

TROLLIUS (*Trollius* L.) (Bot.). Genre de Renonculacées-Aquilégiées, très voisin des *Hellébores* (V. ce mot), dont il ne se distingue que par un calice pétaloïde plus apparent et des nectaires épais ; carpelles en nombre indéfini et pluriovulés. Le *T. europœus* L. paraît avoir les propriétés des Hellébores ; en Allemagne, ses fleurs sont employées comme antiscorbutiques. Le *T. asiaticus* L., de l'Asie septentrionale, sert aux mêmes usages que les Aconits. Dr L. Hn.

TROLLOPE (Frances), femme auteur anglaise, née à Stapleton, près Bristol, le 10 mars 1780, morte à Florence le 6 oct. 1863. Fille d'un clergyman, William Milton, elle épousa en 1809 Thomas-Anthony Trollope, d'abord avocat, puis fermier, puis directeur d'un grand bazar à Cincinnati, et qui, après d'autres avatars tout aussi infructueux, mourut prématurément en 1835. Veuve avec cinq enfants, Frances Trollope chercha dans la littérature un moyen de se procurer les ressources qui lui étaient nécessaires. Elle avait débuté en 1832 par *Domestic manners of the Americans*, ouvrage d'une observation aiguë qui avait obtenu un grand succès et blessé les Américains par la trop grande véracité de ses peintures. Ce genre lui ayant réussi, elle écrivit *Belgium* (1834), *Paris* (1835), *Vienna and the Austrians* (1837), qui sont bien inférieurs. Aussi se tourna-t-elle vers le roman, et dans cette voie elle rencontra la célébrité. Citons : *Tremordyn Cliff* (1835) ; *Jonathan Jefferson Whitlaw* (1836) ; *One Fault* (1839) ; *The young Countess* (1840) ; *The blue belles of England* (1841) ; *The Barnabys in America* (1843) ; *Young Love* (1844) ; *Three Cousins* (1847) ; *Lottery of marriage* (1849) ; *Uncle Walter* (1852) ; *Gertrude or family Pride* (1855). Ses chefs-d'œuvre sont : *The vicar of Wrexhill* (1838) et *Widow Barnaby* (1838), vigoureuses et amusantes peintures de la vie des classes moyennes dans les petites villes d'Angleterre. R. S.

Bibl. : F.-E. Trollope, *Frances Trollope, her Life and Literary work* ; Londres, 1895.

TROLLOPE (Thomas-Adolphus), littérateur anglais, né à Londres le 29 avr. 1810, mort à Clifton le 11 nov. 1892, fils de la précédente. Il débuta dans la littérature de bonne heure et, grâce à la protection maternelle, il put placer tout de suite de la copie dans les journaux et les revues. Etabli à Florence en 1843, il y créa, avec l'aide de sa femme, Theodosia Garrow, un salon cosmopolite, le *Villino Trollope*, qui a eu une grande influence littéraire et politique. Dickens, les Brownings, George Eliot, Villari y fréquentèrent et appuyèrent le mouvement révolutionnaire italien. Trollope, correspondant du *Daily News*, puis du *Standard*, a popularisé l'Italie et les choses italiennes en Angleterre, mais quoique ses contes, trop nombreux pour être soignés, aient eu beaucoup de succès, ils ont été depuis largement supplantés par ceux de Symondo et de Mrs Oliphant. Citons : *A Summer in Western France* (1841, 2 vol. in-8) ; *The Girlhood of Catherine de Medici* (1856, in-8) ; *A Decade of Italian women* (1859, 2 vol. in-8) ; *Filippo Strozzi* (1860, in-8) ; *Paul the pope and Paul the friar* (1860, in-8) ; *La Beata* (1861, 2 vol. in-8) ; *Giulio Malatesta* (1863, in-8) ; *A history of the Commonwealth of Florence* (1865, 4 vol. in-8) ; *A Siren* (1870, 3 vol. in-8) ; *The papal Conclaves* (1876, in-8) ; *The Story of the Life of Pius the Ninth* (1877, 2 vol. in-8) ; *What i remember* (1887-89, 3 vol. in-8). R. S.

TROLLOPE (Anthony), littérateur anglais, né à Londres le 24 avr. 1815, mort le 6 déc. 1882, frère du précédent. Il reçut une instruction rudimentaire et débuta dans l'administration des postes en 1834. En 1841, il obtint une direction en Irlande, y témoigna de grandes qualités et fit une carrière officielle qui, assez belle, l'eût été davantage s'il ne s'était opposé violemment à tous les projets du fameux Rowland Hill, et cette opposition persistante conduisit à la démission des deux adversaires en 1864. Doué des talents littéraires, si largement répandus dans sa famille, Anthony Trollope avait publié, dès 1847, des nouvelles irlandaises qui avaient passé inaperçues, un roman historique sur la Vendée, une comédie qui avaient eu le même sort. Il était pris de désespoir lorsqu'il donna

The Warden (1855), peinture des plus spirituelles et des plus drôles de l'existence des clergymen. Il avait trouvé sa voie et il fut rapidement connu comme l'un des meilleurs humoristes et réalistes qu'ait produits l'Angleterre qui en a tant produit. *Barchester Towers* (1857), *Framley Parsonage* (1861), *The last Chronicle of Barets* (1867), *The three Clerks* (1858), *Orley Farm* (1862), *The small House at Allington* (1864), *The Claverings* (1867), sont, à juste titre, considérés comme de petits chefs-d'œuvre. Il faut citer aussi ses études du monde parlementaire : *Phineas Flinn, the Irish member* (1869), *Phineas redux* (1873), *The prime Minister* (1876), *The american Senator* (1877) et *Is he Popenjoy?* (1878), enfin son *Autobiography* (Londres, 1883, 2 vol.). R. S.

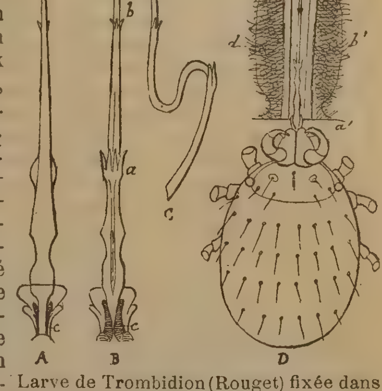
TROLLTRUMMA (Antiq. lap.) (V. Gobdas).

TROMAREY-et-Chancevigney. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay ; 166 hab.

TROMBE (Météor.). Petite *tornade* (V. ce mot), de faible intensité. Il n'y a, entre les deux, qu'une différence de degré, sauf sur un point : les trombes, surtout les *trombes marines*, se forment souvent par un temps calme, et l'on sait qu'il en est autrement des tornades d'Amérique, qui se produisent toujours au moment d'un grain violent. On peut supposer qu'elles se forment quand les couches d'air inférieures, surchauffées et très humides, s'échappent à travers une couche supérieure plus froide et plus lourde. Dans d'autres cas, les trombes marines se forment, comme les tornades, sur une ligne de grains qui les entraîne dans sa marche et leur fait parfois aborder la terre. Elles deviennent alors des trombes terrestres. Un ingénieur, Weyher, par l'aspiration que produit une hélice à axe vertical tournant rapidement au-dessus d'un bassin plein d'eau, a reproduit tous les phénomènes de la trombe marine : son mouvement tourbillonnant en hélice de bas en haut, son vide central, où peut descendre de la vapeur condensée ou de la fumée, sa gaine de vapeur condensée, le « buisson » qui entoure son pied et que forment les gouttes d'eau les plus lourdes rejetées par la force centrifuge, le cône d'eau aspiré par le bas, au centre du buisson. Le même phénomène naturel peut avoir des causes diverses. Il est possible que certaines trombes marines soient la partie visible d'un tourbillonnement invisible, dont la tête serait très élevée et qui aurait des causes dynamiques. On a parlé aussi d'une « cause électrique » des trombes, mais sans donner la moindre preuve à l'appui. E.-D. G.

TROMBETTA (Teresa), cantatrice italienne (V. Belloc).

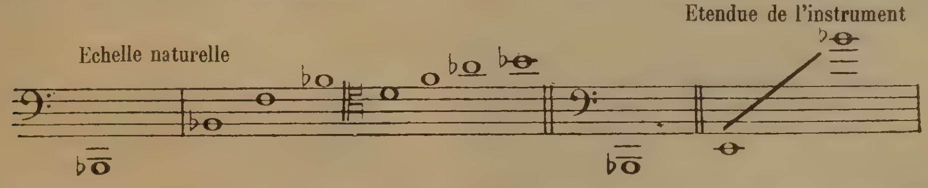
TROMBIDION (*Trombidium* Herm.). Genre d'Acariens, de la famille des Trombidiens, essentiellement caractérisés, à l'état parfait, par les yeux pédonculés, les mandibules terminées par un crochet mobile de haut en bas, les palpes de 5 articles, le dernier en massue, et les 8 pattes avec un cirrhe velu entre les deux ongles. Généralement colorés en rouge vif, ils fréquentent les lieux humides ; ils se fixent sur le corps d'insectes ou d'arachnides et sont décrits sous les noms de Tr. du faucheux, Tr. du puceron, Tr. parasite, Tr. de la libellule, Tr. du cousin, Ocypète rouge, Rouget, Lepte automnal, Aouta, Bête d'août, etc. Le *Rouget* ou *Lepte automnal* n'est autre que la larve du *Tr. holosericeum* Herm., au corps rouge-orangé velouté ; c'est la seule larve de Trombidion qui s'attache à l'homme et aux mammifères, surtout au chien. Dr L. Hn.



Larve de Trombidion (Rouget) fixée dans la peau : D, Rouget ; *d*, sa langue (épipharynx) enfoncée dans le tube adventif *c'* formé par l'inflammation du tissu conjonctif sous-cutané, *a' b'* ; A, B, épipharynx fortement grossi, vu dessus et dessous ; C, le même, rétracté dans la bouche de l'Acarien et vu de profil.

TROMBONE (Mus.). Le trombone est un instrument de cuivre, fort anciennement pratiqué et qui sert de basse aux trompettes, ainsi que l'indique son nom, augmentatif du mot italien *Tromba* qui signifie trompette. Le trombone se compose d'un tube de cuivre replié sur lui-même dont la longueur totale dépasserait 8 pieds : il est cylindrique dans les deux tiers de son étendue, et dans le dernier tiers s'évase progressivement jusqu'à l'extrémité inférieure, terminée par un pavillon largement ouvert. La partie qui suit immédiatement l'embouchure, à bocal comme celle de tous les instruments de cuivre, est double : c.-à-d. qu'elle renferme une coulisse que l'exécutant manœuvre de la main droite en jouant et qui, entièrement développée, abaisse le son fondamental d'une quinte diminuée. La coulisse peut être tirée plus ou moins selon les diverses *positions*. Chaque position baisse d'un demi-ton le ton général. Comme le tube donne naturellement les premiers harmoniques, sept positions suffisent et au delà à remplir tous les intervalles chromatiques de la gamme. Tel est le mécanisme du véritable trombone, dit *trombone à coulisse* : très simple en théorie et réalisant la plus parfaite justesse et la plus admirable égalité de son entre les mains d'un artiste habile. Cependant, comme la pratique en est assez difficile, on applique souvent le système des pistons au trombone, ce qui le rend plus accessible, mais en alourdit et en émousse tant soit peu le timbre éclatant : conséquence inévitable de ce mécanisme qui détourne la colonne d'air de sa voie normale et qui oblige le facteur à faire le tube d'un diamètre un peu plus large. Toutefois le trombone à pistons est fort usité, surtout dans la musique militaire. Les orchestres symphoniques et les théâtres, là du moins où ils sont composés d'habiles exécutants, ont conservé de préférence l'instrument primitif.

On distingue ou plutôt l'on distinguait autrefois plusieurs sortes de trombones, de forme et d'étendue semblables, mais de diapason différent. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, en Allemagne, on en employait régulièrement trois : le *trombone alto*, le *trombone ténor*, *le trombone basse*. Mais en France le premier a toujours été fort rare et le dernier presque inconnu. Le trombone ténor, qui est d'ailleurs le meilleur à tous les points de vue, car il n'a pas le timbre parfois un peu grêle de l'alto ni la sonorité formidable du trombone basse, d'ailleurs fatigant à jouer et d'un maniement difficile, a toujours été le seul usité chez nous couramment. La figure ci-dessus donne le diapason et l'échelle naturelle du trombone ténor avec l'étendue que lui donne l'emploi de la coulisse.



Entre le premier *si bémol* et le *mi* grave, il y a une

lacune. Quelques artistes montent d'un ou deux tons de plus et font entendre les fondamentales graves des deux ou trois premières positions, c.-à-d. le *la*, le *la bémol* et le *sol* contre-grave. L'étendue du trombone alto et du trombone basse est la même, une quarte au-dessus, ou une quarte, quelquefois une quinte en dessous.

Le trombone est un instrument fort ancien. Dès la fin du xve siècle, il apparaît parfaitement constitué et absolument semblable à ce qu'il est de nos jours. Pendant tout le xvie siècle et au siècle suivant en Allemagne, il a été en très grande vogue et d'un usage constant pour accompagner les voix dans les chœurs. Le cornet à bouquin lui servait alors de soprano, bien qu'on ait fait aussi des trombones plus petits que le trombone alto, instruments dont Bach s'est quelquefois servi sous le nom de *Tromba da tirarsi*. En France et en Italie, lorsque la musique polyphonique cessa d'être en faveur, le trombone tomba en désuétude, tandis que l'Allemagne l'appliquait à l'accompagnement du choral. Cependant on trouve encore quelquefois des trombones en France, sous le nom de *Sacquebute* (qui est son véritable nom français), dans la musique de la Grande Ecurie, sous Louis XIV, et dans quelques ballets royaux. Sans doute aussi, les basses des trompettes dans les opéras de Lully étaient jouées sur ces instruments. Quelques églises s'en servaient aussi en place de serpent. Mais au siècle suivant il était oublié, et ce fut Gluck qui dans *Alceste* le fit de nouveau entendre en France, d'où il n'a pas cessé depuis d'être employé couramment.

Le son du trombone est majestueux, imposant et terrible. Sa puissance est telle qu'il domine aisément le plus grand orchestre où il donne l'idée d'une force et d'une grandeur surhumaines. C'est surtout dans le *forte* que ces qualités dominatrices se déploient. Dans les nuances douces, il prend une grandeur religieuse ou une teinte lugubre fort caractérisée, surtout quand les trois trombones jouent en harmonie et non à l'unisson. En un mot, des nuances assez variées lui sont accessibles pour peu que le compositeur ne le mette en évidence que dans des situations où sa majesté native ne soit pas hors de propos. Il faut savoir ménager cette voix terrible et grandiose, et ne pas la déshonorer en l'appliquant à des airs de vaudeville ou à de vulgaires contredanses, ce qui se fait trop souvent. L'usage courant du trombone à l'orchestre est relativement récent. Les anciens maîtres considéraient cet instrument comme une ressource accessoire plutôt que comme un moyen régulier d'expression : un peu comme les compositeurs modernes considèrent les instruments de Sax. Bach ne s'en sert que pour doubler les voix dans les chorals. Haydn paraît l'avoir presque ignoré, et Mozart ne l'emploie qu'au théâtre, et encore assez rarement. C'est Beethoven qui, le premier, en fit usage dans la musique symphonique où il s'en servit quelquefois par paires. Mais il n'en a pas fait usage dans toutes ses symphonies : loin de là, car ce n'est que de nos jours que les compositeurs ont vraiment considéré les trombones comme un instrument d'orchestre ordinaire. On ne peut pas assurément désapprouver cet emploi, d'autant que certains grands maîtres, Berlioz et Wagner par exemple, en ont tiré mille ressources importantes. Mais peut-être, à être trop souvent entendu, le trombone a perdu quelque chose de la puissance extraordinaire qu'il avait autrefois. Les prodigieux effets qu'il produisait dans les œuvres classiques, où son emploi était extrêmement ménagé, ne se retrouvent pas à un égal degré dans beaucoup de compositions contemporaines. H. Quittard.

TROMBOUZAN. Rivière du dép. de la *Loire* (V. ce mot).

TROMELIN (Ile) (V. Fais).

TROMHOLT (Sophus), météorologiste danois, né à Husum (Slesvig) le 2 juin 1851, mort à Blankenhain (Thuringe) le 17 avr. 1896. Il se consacra tout entier, à partir de 1882, à l'étude des aurores boréales, construisit, dans ce but spécial, avec le concours du gouvernement norvégien, un observatoire à Koutokeino, en Laponie, en même temps qu'il couvrit le reste du pays de tout un réseau de stations secondaires, puis, quinze années durant, parcourut les principales régions de l'Europe septentrionale, toujours en quête d'observations nouvelles. Il a publié, dans une demi-douzaine d'ouvrages, écrits en danois, les résultats de ses travaux, qui comptent parmi les plus précis et les plus récents que l'on possède sur la matière et qui, tout en jetant un nouveau jour sur bien des points restés inexpliqués, sont venus confirmer en partie les théories de De la Rive et de Nordenskjöld (V. Aurore boréale, t. IV, p. 707). L. S.

TROMMELL (Métall.) (V. Débourbage et Minerai).

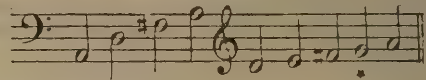
TROMP (Martin-Harpertz), amiral hollandais, né à La Brielle en 1597, mort au combat naval de Katwyk en 1653. Fils d'un capitaine de frégate, il prit la mer dès l'âge de onze ans et s'éleva rapidement aux plus hauts grades par son indomptable courage et sa rare intelligence. Lieutenant-amiral en 1637, il infligea aux Espagnols une série de défaites partielles, et les écrasa complètement, en 1639, à la bataille des Dunes. Lorsque la guerre éclata entre la Hollande et l'Angleterre en 1652, Tromp, après avoir subi un échec, força l'escadre anglaise de Blake à se réfugier dans la Tamise (10 déc.). Il battit ensuite Deane à plusieurs reprises, et fut tué au milieu de son triomphe. E. H.

TROMP (Corneille-Martin), amiral hollandais, né à Rotterdam en 1629, mort à Amsterdam en 1691, fils du précédent. Il servit avec beaucoup de distinction sous les ordres de son père, mais fut tenu à l'écart des grands commandements à cause de son attachement à la maison d'Orange. Rétabli dans ses grades par Guillaume III, après la mort tragique des frères de Witt, il essaya vainement de débarquer sur les côtes de France, mais remporta des succès marquants sur la flotte suédoise à Gothland et à Rügen. E. H.

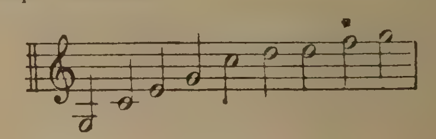
Bibl. : Brandt, *Vie des marins illustres de la Néerlande* (en holland.); Amsterdam, 1692. — *Vie de Tromp, amiral de Hollande;* La Haye, 1694. — Richer, *Vie de l'amiral Tromp;* Paris, 1784.

TROMPE. I. Musique. — C'est le nom véritable de l'instrument communément appelé *cor de chasse*. La trompe, dans sa forme actuelle, est faite d'un tube enroulé plusieurs fois sur lui-même, et paraît avoir été inventée pour l'usage de la chasse, vers la fin du xviie siècle. A cette époque, les trompes étaient d'un diamètre beaucoup plus grand qu'elles ne le sont aujourd'hui et comportaient moins de circonvolutions, car on avait une certaine peine, avec les procédés industriels du temps, à tourner régulièrement ces tuyaux. Cependant, comme l'usage en était incommode, on arriva progressivement aux proportions modernes. La trompe est un cor en *ré* qui a toute l'étendue usuelle de l'instrument de ce nom. La voici avec la notation qu'on lui applique (la note marquée d'une astérique est beaucoup trop haute) :

Sons réels :



Ce qui s'écrit ainsi :



La sonorité de cet instrument est extrêmement volumineuse et bruyante. Elle réclame impérieusement le plein air où elle produit alors fort bon effet. On ne s'en sert point à l'orchestre, car les cors ordinaires, en cuivrant tant soit peu le son, le remplacent suffisamment lorsque le compositeur, dans quelque fantaisie pittoresque, a voulu imiter les fanfares de chasse qui sont en usage. H. Q.

II. Métallurgie. — La trompe est une soufflerie hydraulique qui a été longtemps employée dans les petites forges, nommées forges catalanes. Son usage ne pouvait être justifié que pour les petites usines disposant d'une force hydraulique en pays de montagnes. Il a complètement disparu, ainsi du reste que la presque totalité de ces petites usines elles-mêmes. L. de L.

III. Anatomie. — Trompe de Fallope. — Nom donné aux oviductes, conduits de 12 à 14 centim. de longueur, qui se détachent des angles supérieurs de l'utérus et se portent à l'ovaire correspondant, en longeant sur les côtés le détroit supérieur du bassin. Les trompes sont situées dans l'épaisseur du ligament large de l'utérus, dans sa portion la plus élevée (aileron moyen, aileron de la trompe). D'abord rectilignes et étroites, elles deviennent flexueuses et s'élargissent plus loin. Leur extrémité voisine de l'ovaire est libre, évasée, flottante et découpée en franges (pavillon). Une ou deux de ces franges, plus fortes que les autres, rattachent le pavillon à l'ovaire. Leur paroi est composée de trois tuniques superposées, une extérieure, tunique péritonéale, une moyenne, tunique musculaire (fibres lisses longitudinales et circulaires), une interne, tunique muqueuse, plissée et garnie de cils vibratiles. Les trompes font communiquer la cavité du péritoine avec la cavité de l'utérus. Elles servent à recueillir les œufs qui tombent de l'ovaire et à les porter dans la matrice. C'est dans leur intérieur que se fait la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde. C. D.

Trompe d'Eustache (V. Oreille).

IV. Zoologie (V. Éléphant et Insectes).

V. Physique. — On utilise dans les laboratoires sous le nom de *trompes à eau* de petits instruments en verre ou en métal alimentés par de l'eau sous pression et qui servent à faire le vide ou à aspirer des gaz. L'eau pénètre en A dans un ajutage conique qui va en se rétrécissant, puis il sort et rencontre aussitôt un autre ajutage conique qui va en s'élargissant; il pénètre dans cet ajutage en entraînant avec lui une gaine d'air, en sorte qu'en C il sort de l'eau mélangée de nombreuses bulles de gaz. En mettant la tubulure B en relation par un tube de caoutchouc épais, avec un récipient quelconque, on pourra y faire le vide (à 1 centim. de mercure environ) en quelques minutes si le volume est voisin de 1 litre. Pour que cet instrument fonctionne bien, il faut disposer d'une pression d'au moins 10 m. d'eau.

Les trompes à mercure (fig. 1) fonctionnent autrement et sont destinées aussi à faire le vide dans les appareils, mais un vide beaucoup plus parfait que ceux que l'on obtient avec les autres instruments; par contre, l'opération est très longue, aussi commence-t-on souvent avec une machine pneumatique quelconque et n'emploie-t-on la trompe à mercure que lorsque la pression n'est plus que de quelques millimètres de mercure; on peut arriver à n'avoir plus, avec cet instrument, qu'une pression de quelques millièmes de millimètre de mercure.

Le principe de l'appareil est celui-ci : on fait tomber goutte à goutte du mercure dans un tube capillaire; chaque goutte qui tombe est séparée de la goutte précédente par une petite bulle d'air qu'elle chasse devant elle, de sorte que l'air est peu à peu expulsé de l'endroit où le mercure tombe goutte à goutte; il suffit de mettre cette partie en communication avec l'appareil où l'on veut faire le vide; au début, chaque bulle de gaz vient sortir au dehors, sur la cuve à mercure B; mais bientôt chaque bulle en descendant diminue assez de volume, car sa pression augmente dans ce parcours, pour ne plus obstruer complètement le tube, elle remonte alors à la rencontre de la bulle suivante et, réunie à celle-ci, elle a un volume suffisant pour sortir. A mesure que le vide se fait, les bulles doivent se réunir de plus en plus nombreuses avant de pouvoir sortir. La figure ci-jointe montre en A le réservoir contenant le mercure. Ce mercure se rend par un tube de caoutchouc à un robinet à trois voies R et de là en H dans un espace où le vide a été fait et où les traces d'air que peut entraîner le mercure se dégagent; de là le mercure se rend en T où il tombe goutte à goutte. Quand il n'y plus de mercure en A, on abaisse ce réservoir jusqu'à la position (1), et tournant autrement le robinet R, on peut faire écouler une partie du mercure de B dans le réservoir A situé alors en contre-bas; quand on a repris ainsi assez de mercure, on remet R dans sa position primitive, ainsi que A. Au début, quand le vide n'a pas été fait approximativement avec une autre machine, le réservoir A doit être mis en 2 pour que le mercure puisse couler en T. On adapte en E les appareils où l'on veut faire le vide. Cette trompe comporte un manomètre en U situé près de E et une jauge de Mac Leod en J (V. Jaugeage) pour apprécier la pression quand celle-ci est très faible.

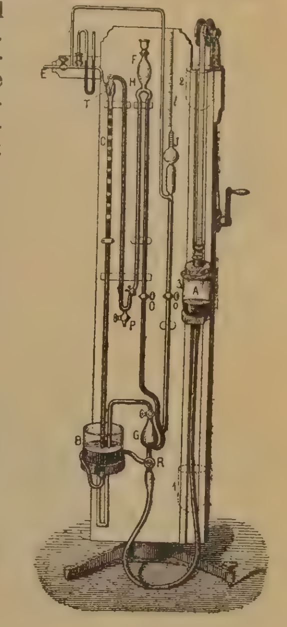
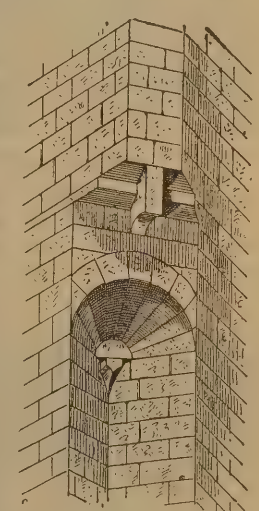


Fig. 1.— Trompe à mercure.

VI. Architecture. — Section de voûte sphérique, cylindrique ou conique, formant saillie et dont les pierres sont taillées en encorbellement ou en porte-à-faux et supportent ainsi une construction, assez souvent une tourelle, au-dessus du vide et en dehors du mur de soutien. Les trompes ont été fort employées par les architectes du moyen âge et jusqu'à la fin du XVIIe siècle pour porter des tourelles appliquées en encorbellement sur des tours carrées ou sur des parements de murs, mais sont assez peu usitées de nos jours. L'exemple emprunté à Viollet-le-Duc (*Dict. d'architecture*, t. IX, pp. 312-13), et que reproduit la fig. 2, offre cette particularité intéressante de deux corbeaux, l'un, appelé trompillon, à la partie inférieure de la trompe conique et formant la clé de cette trompe; l'autre, situé au-dessus de la trompe et déchargeant l'encorbellement de la saillie tronquée que forment, à leur partie supérieure, les deux murs dans lesquels est ménagée la trompe. Les trompes ont reçu divers noms, pouvant s'appliquer souvent à une même trompe, ainsi : *trompe dans l'angle*, trompe qui occupe un angle rentrant; *trompe en niche* ou *trompe sphérique*, trompe concave comme une coquille et souvent décorée d'une coquille; *trompe sur le coin*, trompe qui porte l'encoignure droite d'un bâtiment au-dessus d'un pan coupé à rez-de-chaussée; *trompe dans l'angle et en tour ronde*, trompe dont l'appareil est disposé en manière d'éventail et qui rachète une tour ronde élevée à l'angle de deux murs, etc. Ch. L.


Fig. 2. — Trompe conique.

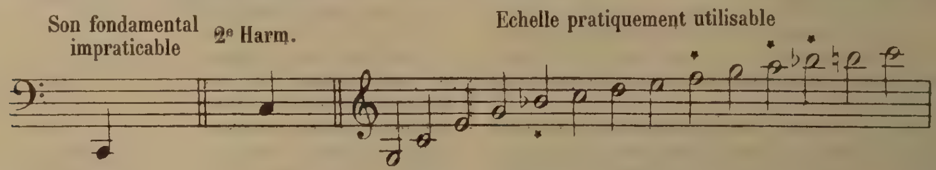
VII. Art héraldique.— Cor de chasse replié sur lui même en un tour complet.

TROMPERIE (Dr. pén.). La tromperie est souvent entourée d'un certain nombre de manœuvres destinées à la masquer, dont l'ensemble en augmente la gravité; elle peut être surtout destinée à faciliter l'accomplissement de certains autres délits et en changer suffisamment le caractère pour que la loi pénale ait cru devoir lui donner des noms particuliers et prononcer contre ces délits spéciaux des peines spéciales à chacun d'eux : tels sont l'escroquerie et l'abus de confiance. Il est des cas, au contraire, où, dans les transactions entre parties, l'une d'elles se trouve trompée, au sens vulgaire du mot, sans que l'autre se soit livrée aux manœuvres spéciales prévues pour les délits ci-dessus qualifiés. L'art. 423 du C. pén., complété par la loi du 27 mars 1851, punit cette tromperie pure et simple — qu'elle consiste à tromper un acheteur, soit sur la qualité de la marchandise vendue, en lui vendant par exemple une perle fausse comme étant une perle fine, soit sur la quantité de la marchandise, en lui livrant un poids inférieur à celui qui a fait l'objet de la vente — d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende qui ne peut excéder le quart des restitutions ou dommages-intérêts, ni être au-dessous de 50 fr. Quand la tromperie sur la quantité a eu lieu à l'aide de faux poids, ces poids sont confisqués et détruits. L. Levasseur.

TROMPETTE. I. Musique. — La trompette est un des instruments les plus anciennement connus, les plus simples, et par cela même un de ceux qui, au cours des âges, ont le moins changé. Si l'on s'attache au sens le plus général du mot, la trompette est constituée par un tube d'une certaine longueur, de métal, de bois ou de toute autre matière, muni d'une embouchure à bocal, dans laquelle les lèvres de l'exécutant jouent le rôle d'anches et vibrent sous la pression du souffle. Chez tous les peuples, on trouvera un instrument analogue, une simple corne d'animal creusée et polie suffisant à le constituer à la rigueur. Toutefois, pour faire une véritable trompette, il faut que le tube ait une longueur assez considérable pour pouvoir donner plusieurs harmoniques par la division qui s'opère naturellement à la suite de la pression plus ou moins forte du vent. Les Egyptiens se servaient à la guerre de trompettes de bois ou de métal assez courtes et ne pouvant vraisemblablement donner que peu de notes. Les Grecs en connaissaient de pareilles qu'ils employaient aux mêmes usages. Toutefois, cet instrument semble chez eux d'origine étrangère, car le mot qui le désigne, σάλπιγξ, ne paraît pas véritablement grec. Mais, chez les Romains, la trompette est devenue un instrument vraiment national. On en employait plusieurs variétés de formes et d'usages différents. Les unes sont droites : telles la *tuba*, affectée aux manœuvres d'infanterie, ou le *lituus*, également droit avec une crosse à l'extrémité, au son éclatant duquel évoluaient les cavaliers. La corne (*cornu*) était un simple engin de signal, tandis que la *buccina*, fort longue, recourbée en forme de cercle dont le pavillon apparaît au-dessus de la tête du joueur, sonnait dans les marches, les triomphes ou les sacrifices. Le musée de Naples possède des exemplaires de ces divers instruments qui proviennent des fouilles d'Herculanum.

Au moyen âge, le rôle militaire des trompettes n'est pas oublié. Toutes les variétés s'en ramènent à deux principales : les grandes trompettes militaires ou *buccines*, d'assez grandes dimensions, et le *clairon*, *claronceau* ou *graile*, plus petit et de sonorité plus perçante. Mais ces diverses trompettes n'ont pas encore pris la forme classique que nous connaissons. Ce n'est guère avant le XVe siècle qu'on commence à recourber le tube sur lui-même de manière à ce que, tout en gardant une assez grande longueur, l'instrument reste portatif. Enfin, vers la fin de ce siècle, il apparaît à peu près tel que de nos jours et reste généralement affecté à la cavalerie pendant la guerre, aux tournois, aux carrousels, aux fêtes en plein air durant la paix. Les musiciens ne tarderont pas toutefois à l'introduire dans l'orchestre, en utilisant le mieux possible les ressources limitées qu'il présente.

La trompette simple, ne présentant aucun mécanisme, ne possède en effet que les notes harmoniques naturelles. Le son fondamental n'est pas praticable, et le deuxième harmonique d'une très mauvaise sonorité. Tous ceux qui suivent, jusqu'au vingtième inclus, ont été mis en usage. Voici par conséquent l'échelle de l'instrument, supposé en *ut*:



Les sons surmontés d'un astérisque ne sont pas parfaitement justes : les deux *si bémol* sont trop bas ainsi que le *la*. Le *fa* est beaucoup trop haut, au contraire, et les anciens compositeurs s'en servent, tantôt comme d'un *fa*, tantôt comme d'un *fa dièse*, l'exécutant pouvant un peu modifier la note dans un sens ou dans l'autre. Il convient d'ajouter qu'aucun instrumentiste ne serait guère capable aujourd'hui de donner les notes au-dessus du *sol* aigu, surtout dans les traits rapides que les anciens compositeurs aux XVIIe et XVIIIe siècles plaçaient ordinairement à ce diapason. Le *sol* peut être aujourd'hui considéré comme la limite de l'étendue dans le haut. On sentit promptement le besoin, à mesure qu'on se servit de la trompette dans la musique, d'en augmenter les ressources, d'abord en y ajoutant des tons de rechange pour modifier la tonalité primitive suivant celle du morceau. Jusqu'à J.-S. Bach on ne se servait que des tons de *si bémol*, d'*ut* et de *ré*, et de ce dernier le plus souvent. Bach, Händel et leurs contemporains ont écrit pour la trompette des solos d'une extrême difficulté, surtout à cause de leur hauteur excessive. Il fallait que les artistes se livrassent à des études prodigieuses pour faire entendre ces passages qu'on ne saurait rendre aujourd'hui sur la trompette ordinaire. Ainsi constituée, la trompette fut employée par tous les maîtres classiques jusqu'à l'époque contemporaine. On s'est borné seulement à compléter la série des tons de rechange. La beauté du timbre de l'instrument, son caractère pompeux, noble et héraldique, faisaient passer sur la médiocrité des moyens de cette échelle incomplète. On voulut essayer des sons bouchés comme on le fait sur le cor; dans ce but, on construisit, dans les premières années du XIXe siècle, des trompettes circulaires qui n'étaient, à proprement parler, que de petits cors. Mais le timbre des sons bouchés faisait trop disparate avec la sonorité claire et argentine des autres : il fallut y renoncer. Un peu plus tard, un facteur anglais imagina de percer le tube par des trous, bouchés par des clefs. Le système réussit, à condition d'être appliqué à un instrument établi sur un diamètre plus large, sur le bugle, en un mot. Cet instrument cependant, bugle ou trompette à clefs, a été employé avec succès par Rossini, Meyerbeer et d'autres maîtres à leurs débuts; mais son timbre, assez caractéristique et d'une bonne sonorité, n'a rien de commun avec l'éclat strident de la trompette. On construisit aussi des trompettes munies d'une coulisse comme celle des trombones. Ce système est le meilleur de tous, en ce qu'il n'altère en rien le timbre original et que l'instrument peut donner toute la série chromatique. Toutefois sa grande difficulté d'exécution en a restreint l'usage. En dehors de l'Angleterre, son pays d'origine, la trompette à coulisse a été négligée, surtout depuis que le système des

pistons ou des *cylindres* l'a avantageusement remplacé pour la facilité. Sans doute, la trompette à pistons est moins éclatante : le son plus volumineux et plus empâté a perdu un peu de l'éclat argentin qui lui est propre, mais les légers défauts sont amplement compensés par l'étendue de l'échelle. Aussi ces instruments sont-ils les seuls maintenant en usage, lorsque le cornet à pistons, plus facile et moins pénible à jouer, ne vient pas les remplacer, ce qui a lieu malheureusement trop souvent (V. Cornet). Les anciens compositeurs, privés de ces ressources, n'avaient pu donner à la trompette qu'un rôle restreint dans leur orchestre. Les brillants soli de Bach et de Hændel passèrent de mode assez vite : leur extrême difficulté en fut sans doute la cause. Mozart, Haydn, Beethoven se sont contentés de faire sonner aux trompettes les desseins dits *fanfares* qui leur sont propres, et de placer le mieux possible quelques-unes de ses notes pour grossir la sonorité des tutti. Beethoven en a fait cependant un usage un peu plus fréquent, plus ingénieux aussi : il a réussi maintes fois à tirer de ces éléments restreints d'admirables effets. Berlioz, qui a tant innové, n'a guère pu que l'imiter sous ce rapport, car les trompettes chromatiques, quoique connues de son temps, n'étaient guère en usage en France, où l'on se contentait des cornets. Toutefois, par d'habiles combinaisons des trompettes et des cornets, il a pu tenter beaucoup de combinaisons nouvelles et heureuses. Mais ce sont les maîtres allemands, Wagner tout particulièrement, qui ont compris tout ce qu'on pouvait tirer de ces instruments perfectionnés. Dans l'orchestre de ce dernier maître, les trompettes sont merveilleusement employées. Elles entrent dans toutes les combinaisons comme une clarinette ou un hautbois. Leur rôle mélodique et expressif s'est trouvé singulièrement agrandi, et c'est toute une gamme de nuances nouvelles qui a été ajoutée par là à la riche palette du compositeur. Cette technique nouvelle fait désormais partie, grâce à Wagner, des procédés courants.

Les trompettes simples sont maintenant exclusivement réservées aux fanfares de cavalerie. Elles y exécutent des morceaux à plusieurs parties, assez peu variées il est vrai, mais d'une fort belle sonorité quand ils sont bien exécutés. En quelques pays on y joint l'accompagnement des timbales. En France, la basse de ces petits orchestres est jouée sur de grandes trompettes, en *mi bémol* comme les autres, mais plus graves d'une octave. On les appelle *trompettes basses*. Wagner, dans l'orchestre de la *Tétralogie*, a employé cet instrument, rendu chromatique par un système de pistons. La trompette basse a un timbre particulier, moins sec que celui des trombones auquel il ressemble pourtant. Son emploi a permis au compositeur de varier heureusement quelquefois la sonorité des effets de cuivre, qu'il a multipliés dans cet ouvrage. Quelques compositeurs se sont servis du même instrument qui se rencontre rarement cependant. H. Quittard.

II. Ornithologie (V. Agami).

III. Nomenclature botanique. — Nom vulgaire du *Lagenaria vulgaris* Ser. (V. Lagenaria). — Bois-Trompette. Le *Cecropia peltata* (V. Cécropie). — T. des morts. Le *Craterellus cornucopioides* Pers., Champignon téléphoré de teinte noirâtre. — T. du jugement. Les *Datura arborea* L. et *D. fastuosa* L. (V. Datura). Dr L. Hn.

TROMSŒ. Ville de Norvège, située dans l'île Tromsœ, sur le Tromsœsund, dans le Balsfiord; 6.244 hab. (en 1897), presque tous pêcheurs. La flotte marchande comptait, en 1896, 46 navires, jaugeant 1.843 t., avec 377 h. d'équipage. Valeur des importations en 1897 : 1.525.244 fr. ; exportations : 2.528.729 fr. La ville est le siège d'un évêché. — Le district (*amt*) de Tromsœ, formé en 1866, d'abord partie du Nordland, puis du Finmark, a une superficie de 26.247 kil. q., une pop. de 64.827 hab. (1891). Il est en grande partie composé d'îles. La région continentale est toute coupée de fjords que dominent de magnifiques parois rocheuses (fjells). — Le diocèse de Tromsœ, le plus septentrional de Norvège, comprend dans son ressort les districts de Nordland, de Tromsœ et du Finmark. Superficie : 111.160 kil. q. ; pop. : 216.037 hab. en 1891. G. Lévy-Ullmann.

TRONADOR. Volcan du *Chili* (V. ce mot, t. XI, p. 31).

TRONC. I. Anatomie. — C'est la partie principale du corps de l'animal, celle qui, chez les Vertébrés, porte les membres. Il correspond aux vertèbres dorsales, lombaires et sacrées, et se compose essentiellement de deux cylindres emboîtés l'un dans l'autre, l'un extérieur, somatique, constituant la paroi du corps, l'autre intérieur, splanchnique, formé par le tube intestinal. — Entre les deux, règne une cavité, la cavité pleuro-péritonéale, que le développement d'une cloison transversale, le diaphragme, a divisé en cavité péritonéale ou abdominale, et en cavités pleurale et péricardique dans le thorax (V. Abdomen, Thorax et Bassin).

II. Botanique (V. Tige).

III. Géométrie. — Le mot *tronc* s'applique surtout, en géométrie, au prisme, à la pyramide et au cône. Un tronc de prisme est le solide obtenu en coupant un prisme par un plan non parallèle aux bases. Le volume est celui d'un prisme qui aurait pour base la section droite, et pour hauteur la distance des centres de gravité des deux triangles formant les bases du tronc, s'il s'agit d'un prisme triangulaire. Un tronc de prisme quelconque se décompose du reste en troncs triangulaires.

Le tronc de pyramide ou de cône s'obtient en coupant une pyramide, ou un cône, par un plan parallèle à celui de la base. Le tronc a ainsi deux bases dans des plans parallèles, et sa hauteur h est la distance entre les plans des deux bases. Si les aires de celles-ci sont B et b, le volume est donné par la formule $\frac{h}{3}(B+b+\sqrt{Bb})$. S'il s'agit d'un tronc de cône à bases circulaires dont les rayons soient R et r, cette formule devient :

$$\frac{\pi h}{3}(R^2+r^2+Rr).$$

C.-A. L.

TRONCENORD (Baron de), homme politique français (V. Chaubry de La Roche).

TRONCENS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Marciac ; 429 hab.

TRONCHE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (E.) de Grenoble ; 2.754 hab.

TRONCHET (Le). Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe ; 215 hab.

TRONCHET (François-Denis), jurisconsulte français, né à Paris le 23 mars 1726, mort à Paris le 10 mars 1806. Après de brillants débuts au barreau de Paris, il se vit forcé, par la faiblesse de son organe, de renoncer à la plaidoirie, mais conquit rapidement, comme avocat consultant, une haute réputation. Bâtonnier de son ordre en 1789, il fut, cette même année, élu député de la ville de Paris aux Etats généraux, où il siégea parmi les royalistes constitutionnels. Après le retour de Varennes (1791), il fit partie de la commission chargée par l'Assemblée de recueillir les déclarations du roi, et celui-ci, traduit l'année suivante devant la Convention, l'appela à coopérer à sa défense. Il vécut caché pendant la Terreur, et, ayant rouvert, en 1795, son cabinet de consultation, fut envoyé par le dép. de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens. En 1800, il fut nommé membre, puis président du tribunal de cassation et désigné par le premier consul pour préparer, avec Portalis, Bigot de Préameneu et Malleville, le projet de code civil (arrêté du 24 thermidor an VIII). En 1801, il entra au Sénat et reçut la sénatorerie d'Amiens.

Tronchet peut revendiquer la gloire d'avoir été, avec Portalis, le principal auteur du code civil. S'il joua un rôle extérieurement moins brillant que celui de son collègue, il n'en fut pas moins, selon la parole de Bonaparte, l'âme des discussions du Conseil d'Etat. Son influence s'y exerça surtout en faveur de notre législation coutumière, qu'à l'encontre de Portalis et de Malleville, imbus des principes du vieux droit romain, il réussit à faire triompher dans

une grande partie du code, notamment en matière de puissance maritale, de successions, de communauté entre époux. Comme œuvres imprimées, il n'a laissé que des consultations juridiques, en très grand nombre, et des rapports législatifs. Ses manuscrits renferment un *tableau de l'établissement du mahométisme* et *Caton d'Utique*, tragédie. C. Creuvreux.

Bibl. : Goussard, *Discours sur Tronchet;* Paris, 1845, in-8. — Bonnet, *Souvenirs de 1783 sur le barreau de Paris.* — De Royer, *Moniteur* du 4 nov. 1853.

TRONCHOY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Neuilly-l'Évêque; 132 hab.

TRONCHOY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy; 337 hab.

TRONCHOY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny; 262 hab.

TRONCHY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Saint-Germain-du-Plain; 417 hab.

TRONÇON (Archit.). Morceau coupé formant un fragment ou une partie d'un ouvrage d'architecture, ainsi : un *tronçon de colonne.* On donne ce nom de tronçon aussi bien à une *colonne tronquée*, que l'on pose en guise de stèle sur la sépulture d'une personne morte à la fleur de l'âge, qu'à des assises d'inégale hauteur, posées parfois en délit et formant le fût d'une colonne, réservant le mot de *tambour* aux assises d'égale hauteur et posées sur leur lit que l'on emploie le plus souvent dans la construction des colonnes. Ch. L.

TRONÇON. Rivière du dép. d'*Ille-et-Vilaine* (V. ce mot).

TRONCQ (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg; 151 hab.

TRONDES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Toul; 598 hab.

TRONDHJEM (Fjord de). Ce fjord s'ouvre dans la partie centrale de la côte O. de la Norvège, par 63° 39′ lat. N.; c'est un des plus profonds du royaume et la mer voisine est encombrée d'îlots et de rochers. Il commence par un canal entre le feu de Bejan et celui du cap Agdenœs ; il détache ensuite le Skjœrenfjord vers l'E., forme un détroit de 3 à 7 m. de large et s'étend bientôt en une large nappe d'eau orientée du S.-O. au N.-E. (longue de 45 kil., large de 25 kil.); elle abrite le port de Trondhjem et forme la presqu'île de Frosten au N.-E.; après un nouvel étranglement, le fjord s'élargit et forme l'Yterröfjord (du nom de l'île d'Yterrœ qui a 37 kil. q.) ; le port de Levanger est situé à l'E. de ce bassin; enfin la partie la plus septentrionale du fjord est le Stenkjœrfjord avec la ville de Stenkjær à l'extrémité. La longueur totale du fjord est de 135 kil. et son bassin occupe 20.000 kil. q. Il reçoit l'Orklà (153 kil.), la Gula, le Nid (sur le delta duquel se trouve la ville de Trondhjem); tous les tributaires viennent par la rive S. du fjord. Relié par des chemins de fer au golfe de Christiania (au S.) et au golfe de Botnie (à l'E.), le fjord de Trondhjem est sillonné de bateaux à vapeur ; le littoral est pittoresque, vert et bien cultivé.

TRONDHJEM (Province de). Une des six provinces de Norvège, formée des districts de Nordre Trondhjem (ch.-l. Levanger) et de Söndre Trondhjem (ch.-l. Trondhjem) et des deux provinces septentrionales du district de Romsdal (Nordmöre et Romsdal). Située sur la mer du Nord, la province est bornée par le district de Nordland, par la Suède, par les prov. de Bergen et de Hamar. Superficie : 51.070 kil. q.; population : 281.172 hab. (le district du Sud a une superficie de 18.621 kil. q. avec 123.563 hab. et le district du Nord 22.700 kil. q. avec 81.134 hab.). La prov. de Trondhjem comprend surtout des contrées rocheuses et montagneuses ; dans le Sud s'élèvent le Dovrefjeld avec ses chaînons et l'on ne trouve de plaines un peu étendues que le long du fiord. La côte est très tourmentée et ses falaises rocheuses et nues s'élèvent âprement et directement au-dessus des vagues. Les principaux fjords qui découpent le front de mer de la province et s'enfoncent dans l'intérieur des terres sont ceux de Romsdal, Thingvold, Halse, Vinje, Hevne, Trondhjem, Namsen, Folden, Bindal. En outre, la contrée est abondante en eaux : lacs nombreux et rivières (telles que Rauma, Driva, Orkla, Gula, Nea, Stördal, Værdal, Snaasen, Namsen. Les étroites vallées ne se prêtent pas beaucoup à l'agriculture et produisent plutôt des légumes. Les habitants se livrent à l'élevage du bétail ; la chasse aux ours est très fréquente ; la pêche est une des ressources du pays. Les mines de cuivre, de fer sont exploitées. Le commerce, soit par mer, soit avec la Suède, est important (bois, chevaux, poissons, produits du bétail).

TRONDHJEM. Ville maritime de la Norvège centrale, ch.-l. du district de Söndre-Trondhjem, sur la rive S. du fjord, au fond de la baie où se jette le Nid, tête de ligne du chem. de fer sur Christiania et Ostersund; 28.792 hab. Troisième port de Norvège (après Christiania et Bergen). Mouvement maritime : à l'entrée 368 navires, à la sortie 374. Importation (de provenance anglaise pour les 3/4) : blé, farines, charbon, sel, épices, fer. Exportation : bois de construction, cellulose, harengs salés, soufre, poissons, cuivre. Fonderies de métaux, constructions maritimes, fabriques de machines, distillerie, manufacture de tabac, etc. École de grammaire datant de 1774, Société scientifique de Norvège datant de 1760 (50.000 vol.), muséum d'histoire naturelle, musée d'antiquités. La ville est bâtie sur une presqu'île bordée par la mer et par la r. g. du Nid; deux ponts la réunissent au faubourg de Bakkelandet sur la r. dr.; le faubourg d'Ihlevolden occupe l'isthme qui la rattache à la terre; le port (qui était autrefois l'embouchure du fleuve, mais a été récemment amélioré par des travaux) est défendu par l'îlot fortifié de Munkholm au milieu de le baie. Deux grandes rues (Munkgaden et Kongensgaden) traversent la ville dans sa largeur et dans sa longueur et se croisent sur la place centrale. Dans la partie S. de la ville, la célèbre cathédrale de Trondhjem, où sont couronnés les rois de Norvège ; fondée en 1093 pour les reliques de saint Olaf, agrandie en 1151, 1248 et 1300, brûlée à cinq reprises du xive au xviiie siècle, elle reste le plus beau monument de la Scandinavie (magnifique chœur du xiiie siècle, châsse de saint Olaf). Sur une hauteur qui domine la ville s'élève le castel Christiansen. — La ville, fondée par le roi Olaf Tyggvason en 996, s'est appelée *Nidaros* jusqu'au xvie siècle : berceau de la royauté norvégienne, elle a été agrandie au xie siècle par Olaf le Saint; depuis 1151, elle fut le siège des archevêques de Norvège; incendiée en 1328, 1432, 1531, elle eut à souffrir de la peste de 1350. La paix de Röskilde (1658) la donna aux Suédois qui la perdirent la même année (21 déc.) et la reprirent en 1718 ; la terrible inondation de 1791 détruisit plusieurs quartiers.

Bibl. : K. Schulz, *Reischaandbog for Trondhjem og Omegn;* Trondhjem, 1889. — Minutoli, *Der Dom zu Drontheim;* Berlin, 1853.

TRONGET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. du Montet; 1.201 hab. Stat. de chem. de fer.

TRÔNE. I. Archéologie. — Siège royal ou princier. Ce meuble est un insigne de dignité et consiste en un fauteuil d'une architecture particulièrement riche, souvent élevé sur une estrade et abrité sous un dais. On possède de très nombreuses figures de trônes dans les peintures, sculptures, tapisseries, sceaux et monnaies, et quelques rares spécimens des meubles eux-mêmes.

Le trône de Dagobert (travail romain), conservé à la Bibliothèque nationale, est un fauteuil en X, en bronze incrusté d'argent avec griffes et têtes de lions à ses extrémités; un dossier en forme de fronton ajouré y fut ajouté au xiiie siècle. Le type du fauteuil en X à têtes de lions semble avoir été très répandu jusqu'à la fin du xive siècle, si nous nous en rapportons à l'iconographie.

Le trône des rois d'Angleterre, conservé à Westminster, est un fauteuil carré en bois avec bras, dossier en forme de fronton et siège supporté sur deux lions rugissants. Ce type de fauteuil à dossier élevé et dessinant un fronton n'est pas rare non plus dans l'iconographie.

La plupart des trônes qui nous restent sont des chaires pontificales placées au fond de l'abside des églises : le plus vénérable de ces fauteuils est celui de l'évêque Maximien à Ravenne, tout en ivoire comme une chaire curiale; il date du VIe siècle et se compose d'une quantité de petits panneaux à bas-reliefs; beaucoup d'autres trônes pontificaux sont en marbre, et la plupart appartiennent à l'art roman. On peut citer ceux de Saint-Laurent et de Saint-Clément à Rome, celui de Saint-Ambroise de Milan, avec bras ornés de lions, celui de Cividale en Frioul; en France, ceux d'Avignon, Espondeilhan (Hérault), Vaison, Saint-Vigor près Bayeux; en Espagne, celui de Girone; en Angleterre, ceux de Beverley, Hexham, Norwich, Peterborough. Quelques autres sont gothiques : on peut citer pour le XIIIe siècle ceux de Toul, Anchin (musée de Douai), Cantorbery, et pour le XVe siècle celui de Saint-Seurin de Bordeaux. Les sièges pontificaux en bois reliés aux stalles et couronnés comme elles d'un dais pyramidal sont plus fréquents. On en conserve beaucoup des XVe et XVIe siècles; on peut citer ceux des cathédrales d'Ulm, Amiens, Auch, Rodez, Albi, etc. C. ENLART.

II. THÉOLOGIE (V. ANGE, t. II, p. 1089).

TRONNE. Rivière du dép. de *Loir-et-Cher* (V. ce mot).

TRONQUAY (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 983 hab.

TRONQUAY (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt; 662 hab.

TRONS. Village de Suisse, cant. des Grisons; 985 hab. La ligue Grise y fut fondée au commencement du XVe siècle. On montra longtemps le vieil érable sous lequel les délégués du peuple se rassemblèrent.

TRONSANGES. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de La Charité; 346 hab.

TRONSON. Rivière du dép. de la *Charente* (V. ce mot).

TRONSON-DUCOUDRAY (Guillaume-Alexandre), homme politique français, né à Reims le 18 nov. 1750, mort à Sinnamary (Guyane) le 27 mai 1798. D'abord commerçant, puis avocat au parlement de Paris, il fut en 1793 désigné pour défendre Marie-Antoinette. Son plaidoyer lui valut d'être arrêté par ordre de la Convention. A peine remis en liberté, il s'empressa de passer à l'étranger. Rentré en France après le 9 thermidor, il devint député de Seine-et-Oise au Conseil des Anciens (an IV), fut un des meneurs des Clichiens et un des principaux adversaires de la politique du Directoire. Le coup d'Etat du 18 fructidor lui fut fatal. Il fut condamné à la déportation et mourut bientôt à la Guyane. On a de lui : *Instructions rédigées pour mes enfants et mes concitoyens* (Paris, 1798, in-8); *Œuvres choisies* (Paris, 1829, in-8).

BIBL. : H. BLONDEAU, *Notice sur Tronson-Ducoudray*; Paris, 1825, in-8. — Ed. BLANC, *Notice biographique*, en tête des *Œuvres choisies*.

TRONTO. Fleuve côtier d'Italie, prov. d'Aquila et d'Ascoli Piceno, passe à Amatrice, Ascoli et se jette dans l'Adriatique à Porto d'Ascoli; il a 90 kil. de long.

TRONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley; 236 hab.

TRONVILLE-EN-BARROIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny-en-Barrois; 809 hab.

TROO. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire, sur le Loir; 754 hab. Habitations et souterrains creusés dans le roc; ruines d'un château et de murs du XIIe siècle; maisons des XVe et XVIe; belle église des XIe et XIIe, et ruines d'une église priorale refaite au XIVe. Tombelle de 14 m. de haut.

BIBL. : A. DE SALIES, *Monographie de Troo*; Le Mans, 1879, in-8.

TROOST (Cornélis), peintre-graveur hollandais, né à Amsterdam en 1697, mort à Amsterdam en 1750. On l'a nommé le *Hogarth hollandais*, à cause des pastels du musée de La Haye, qui reproduisent des scènes d'un vaudeville du temps. Mais il est surtout fin portraitiste, supérieur à son maître Arnold van Boonen. — Œuvres à Amsterdam, La Haye, Haarlem, etc. E. D.-G.

TROOST (Louis-Joseph), chimiste français, né à Paris le 17 oct. 1825. Sorti de l'Ecole normale supérieure en 1851, reçu docteur ès sciences en 1857, il a d'abord professé la chimie au lycée Bonaparte, puis est devenu, en 1868, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, et, en 1874, a été appelé à la chaire de chimie générale de la Faculté des sciences de Paris. En 1884, il a été élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Wurtz. Ses travaux ont porté plus particulièrement sur la densité des vapeurs, sur la mesure des températures élevées, sur les alliages métalliques qui se forment avec l'hydrogène, soit par combinaison, soit par dissolution Outre de nombreux mémoires où s'en trouvent consignés les résultats et qui ont paru dans les *Annales de chimie et de physique*, dans le *Bulletin de la Société chimique*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc., il a publié : *Recherches sur le lithium et ses composés* (Paris, 1857); *Précis de chimie* (Paris, 1863; 6e édit., 1874); *Traité élémentaire de chimie* (Paris 1865; 12e édit., 1899), ouvrage classique; *Un laboratoire de chimie au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1866). L. S.

TROSLY-BREUIL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy; 698 hab. Stat. de chem. de fer.

TROSLY-LOIRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château; 831 hab.

TROPÆOLÉE (*Tropæoleæ* Juss.) (Bot.). Les Tropæolées sont des plantes herbacées annuelles ou vivaces à l'aide d'un tubercule; elles contiennent un principe sulfuré de même nature que celui produit par les *Crucifères* (V. ce mot). Les tiges, glabres, s'étalent sur le sol ou bien grimpent en s'accrochant par leurs feuilles. Les feuilles primordiales sont opposées et possèdent deux stipules. Les autres feuilles ont, au contraire, une disposition alterne et manquent généralement de stipules. Le pétiole, fort long et pouvant faire fonction de vrille, s'insère au centre de la face inférieure du limbe qui offre ainsi une nervation *peltée;* le limbe peut être lobé ou bien plus ou moins profondément découpé en segments entiers ou incisés. Les fleurs, irrégulières et hermaphrodites, longuement pédonculées, naissent isolément à l'aisselle des feuilles. Le calice, coloré, persistant, se compose de 5 sépales inégaux, unis entre eux à leur base; le sépale postérieur se prolonge en un éperon creux. La corolle comprend 5 pétales libres, de coloration jaune, rouge ou brune; les 2 pétales supérieurs, insérés sur la gorge de l'éperon, sont plus développés que les 3 pétales inférieurs qui parfois avortent complètement (*Chymocarpus* Don). Les étamines, inégales, au nombre de 8, ont leur insertion sur le réceptacle; leurs filets, subulés, libres, portent des anthères introrses, dressées, biloculaires et à déhiscence longitudinale. L'ovaire, libre, est à trois loges, ne renfermant chacune qu'un seul ovule; le style, central, filiforme, a son sommet divisé en 3 branches. Le fruit est formé de 3 akènes ou de 3 baies. Les graines ne possèdent pas d'albumen.

Les Tropæolées, considérées par Bentham et Hooker comme un simple genre de la famille des Géraniacées-Pélargoniées, sont élevées au rang de famille par Eugler et Prantl, ainsi que par Le Maout et Decaisne; ces derniers botanistes ont divisé cette famille en deux genres : *Tropæolum* L. et *Chymocarpus* Don. — Les Tropæolées vivent dans les régions montagneuses de l'Amérique; on en observe 35 espèces disséminées depuis le Mexique jusqu'au Chili et 3 espèces localisées dans la partie septentrionale du Brésil. Beaucoup de Tropæolées sont cultivées comme plantes d'ornement (V. CAPUCINE), d'autres servent à l'alimentation, soit par leurs fleurs et leurs jeunes fruits

consommés en guise de câpres (*Tropæolum majus* L. et *Tropæolum minus* L.), soit par leurs tubercules riches en fécule (*Tropæolum tuberosum* Ruiz et Pav.). W. R.

Bibl. : Bentham et Hooker, *Genera plantarum*, I, pars 8. — Engler et Prantl, *Pflanzenfamilien*, III, 4e fasc. — Le Maout et Decaisne, *Flore élémentaire des jardins et des champs*.

TROPE. I. Rhétorique. — On nomme *tropes* les différentes modifications que subissent les mots dans leur signification propre et primitive. Ils se distinguent des figures, appelées proprement figures de mots, en ce que « la figure de mots ne touche point à la pensée, tandis que le trope altère d'une manière plus ou moins profonde la pensée attachée aux mots, et c'est dans cette altération même qu'il consiste. Ils diffèrent des figures de pensée en ce sens que si l'on change les mots dans une phraséologie tropique, la figure s'évanouit, et que dans la figure de pensée elle demeure » (Chaignet). Les tropes n'affectent qu'un seul mot; mais la modification du sens ne se fait pas sentir dans le mot isolé; elle n'est perçue que dans la suite du discours, grâce aux relations logiques que l'esprit établit entre le mot figuré et le mot propre auquel il se substitue; il y a d'ailleurs dans toutes les langues des tropes consacrés par l'usage. Les principaux tropes sont : l'*antonomase*, l'*antiphrase*, la *catachrèse*, l'*euphémisme*, l'*hyperbole*, la *litote* (V. ces mots), et la *métaphore*, la *métonymie*, la *métalepse*, la *synecdoque*, dont nous donnons brièvement la définition. Par la métaphore on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit; le sommeil étant comparé à un tombeau, on dira *être enseveli dans le sommeil*. La métonymie emploie un mot à la place d'un autre avec lequel il est généralement associé par le rapport de cause à effet, de contenant à contenu, etc. : *aimer la bouteille* pour *le vin*. La métalepse est une sorte de métonymie par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, ou réciproquement : *ils ont vécu* pour *ils sont morts*. La synecdoque, enfin, substitue à un mot qui a une plus grande étendue un mot qui a une étendue moindre, par exemple : le singulier au pluriel, l'espèce au genre, la partie au tout, et réciproquement : *dix mille âmes* pour *dix mille habitants*, *les mortels* pour *les hommes*. On doit à Du Marsais un *Traité des tropes*. M. Beaudouin.

II. Musique ancienne (V. Musique, t. XXIV, p. 606).

Bibl. : Chaignet, *la Rhétorique et son histoire*; Paris, 1888.

TROPÉINE (Chim.). On désigne sous le nom de tropéines toute une classe de corps formés par union de la tropine avec les acides, cette union étant faite avec élimination d'eau. L'atropine, alcaloïde de la belladone, n'est qu'une tropéine particulière, la tropéine tropique formée par union, avec élimination d'eau, de la tropine et de l'acide tropique :

$$C^{18}H^{10}O^{6} + C^{16}H^{15}AzO^{2} = C^{34}H^{23}AzO^{6} + 2HO.$$

Les tropéines sont très nombreuses. Citons : la nitrotropéine, la benzoyltropéine, le cynnamyltropéine, le salicyltropéine, etc. Presque tous les alcalis des solanées, excepté la nicotine et la solanine, sont des tropéines.

TROPÉOLÉE (Bot.) (V. Tropæolée).

TROPÉOLINE (Chim.). Les tropéolines constituent une série de matières colorantes formées par les sels alcalins d'acides aromatiques diazosulfonés. Un grand nombre de ces matières colorantes ont des nuances analogues à celles des fleurs de capucine (*Tropæolum majus*) : c'est là l'origine du mot tropéoline.

TROPHÉE. I. Antiquité. — Au sens strict du mot, le trophée (grec τρόπαιον, latin *tropæum* ou *tropheum*) était un monument de victoire, élevé avec les armes prises sur l'ennemi, à l'endroit même où avait commencé la déroute (τροπή), et en l'honneur d'un dieu à qui l'on attribuait le succès, Zeus Tropaios chez les Grecs, Jupiter Feretrius chez les Romains. Primitivement, le trophée était un tronc d'arbre, ou un simple pieu, auquel on suspendait les armes conquises, et au pied duquel on entassait des débris du butin. Plus tard, ce fut souvent un véritable monument. Déjà, chez les Grecs, il est question de trophées en pierre ou en bronze, comme celui que les Eléens, après leur victoire sur les Lacédémoniens, avaient élevé dans l'Altis d'Olympie. On peut considérer aussi comme des trophées ces statues de Niké, la déesse de la Victoire, qui étaient



Trophée de victoire (bas-relief du Temple de Mars, à Mérida).

nombreuses dans les grands sanctuaires, et dont plusieurs sont conservées. Mais c'est à Rome surtout que se généralisa la coutume de consacrer par des monuments de l'art les succès militaires. C'est la raison d'être de ces arcs de triomphe, de ces énormes colonnes, où sont figurés en bas-relief les incidents mémorables d'une bataille ou de toute une guerre. Cependant, jusque sur ces somptueux monuments, la traduction primitive s'est conservée. Sur les bas-reliefs, au milieu des défilés ou des scènes de combat, sont représentés fréquemment des trophées d'armes à l'ancienne mode : un tronc d'arbre, couvert d'une cuirasse, surmonté d'un casque, avec une épée et un bouclier; souvent, au pied de l'arbre, un amoncellement de butin, une Victoire, des prisonniers enchaînés. Des trophées de ce genre apparaissent, non seulement sur les bas-reliefs historiques, mais sur des urnes en métal repoussé, sur des pierres gravées, sur des monnaies. On décorait aussi de trophées en pierre certains édifices : témoin les trophées, dits *de Marius*, qui proviennent des niches d'un réservoir de l'*Aqua Julia*, et qui ornent aujourd'hui, à Rome, la balustrade du palais des Conservateurs. P. Monceaux.

II. Art décoratif. — Motif de décoration, qui se compose d'armes groupées, reliées par des flots de rubans, et suspendues à une patère. Sculpté ou peint, cet ornement est une imitation libre des véritables trophées antiques. Déjà, dans certains bas-reliefs romains, se marquait la tendance purement ornementale ; chez les modernes, le trophée est devenu, de plus en plus, un simple motif de décoration. Par extension, on donne même le nom de trophée à un groupe quelconque d'attributs : trophée de chasse, d'instruments de musique, etc. P. M.

TROPHIQUE (Anat. et Physiol.). Le système nerveux ne préside pas seulement à la motilité ou à la sensibilité, il joue encore un rôle énorme dans la nutrition des tissus. La section ou la maladie d'un nerf entraîne des troubles graves dans le développement du membre auquel il se rend; souvent même les troubles de nutrition précèdent les troubles de la sensibilité et de la motilité; c'est ainsi que, dans certaines névrites, la faiblesse constatée dans un groupe musculaire est due directement à l'atrophie des fibres musculaires, bien que ces dernières soient encore capables de se contracter sous l'influence de la volonté. Les troubles trophiques ne sont pas localisés au système musculaire, la peau est souvent le siège d'affections, qui sont attribuables à des lésions nerveuses : telles les taches blanches, les vitiligo sur certaines régions du corps; de nombreuses maladies cutanées n'ont pas d'autres causes. Si les névrites peuvent occasionner ces troubles, les lésions des centres nerveux les provoqueront mieux encore, et dans tout l'axe gris cérébro-spinal existent des centres trophiques,

dont les lésions amènent des troubles profonds dans la nutrition des tissus, en communications nerveuses avec ces centres, troubles qui, le plus fréquemment, se caractérisent par de l'atrophie, mais qui parfois aussi se manifestent par de l'hypertrophie des muscles innervés. C'est principalement les lésions des cornes antérieures de la moelle qui amènent ces troubles. Doit-on admettre cependant qu'il existe des centres trophiques véritablement distincts des autres centres médullaires? Il est plus probable que les fonctions si complexes du système nerveux dérivent les unes des autres et s'exercent dans un même groupement cellulaire. L'action trophique a pour conditions essentielles le maintien de l'action nerveuse par l'arrivée constante aux cellules des excitations parties de la périphérie, cette activité provoque le tonus des tissus, indispensable à leur nutrition régulière ; le fait paraît démontré au moins pour certains cas. C'est ainsi qu'il suffit de couper les racines postérieures de la moelle, c.-à-d. les voies sensitives, en laissant intactes les racines antérieures ou motrices, pour amener l'atrophie. Quand les troubles trophiques ne sont pas accompagnés ou précédés par des troubles de la sensibilité, il faut admettre que les lésions portent surtout dans ce cas sur les voies centrifuges (névrites partielles) ou encore sont provoquées par une irritation directe des centres nerveux (sclérose, etc.) (V. MOELLE, NERF). J.-P. LANGLOIS.

TROPHONÉVROSE FACIALE (Pathol.) (V. APLASIE LAMINEUSE PROGRESSIVE).

TROPHONIOS, divinité béotienne, sans doute identique à l'origine avec Zeus *Chthonios* (souterrain), détaché ensuite de la personnalité du dieu suprême pour devenir un héros du monde infernal. Il rendait des oracles au sein de la terre ; son sanctuaire était à Lébadée où il formait avec Déméter et Perséphoné un groupe dont le culte était administré par Hercyna, nymphe du ruisseau qui coulait aux portes de la ville, elle-même divinité chtonienne, identique à *Orcina* (*Orcus* = enfer). Pour d'autres, Trophonios ne serait autre qu'un Hermès souterrain, celui qui dispose des trésors enfouis et qui en fait part aux hommes. L'oracle de Lébadée passait pour être une émanation de celui d'Apollon à Delphes ; il était en grand renom dès les guerres médiques. On le consultait de préférence dans les cas de maladie, ce qui fit que Trophonios et Hercyna furent confondus avec Asclepios et Hygie. Le côté mystérieux de ce culte ne fut pas sans susciter les railleries des comiques et même les censures des philosophes ; cependant la superstition fut la plus forte, et la *Descente chez Trophonios* fit partie des pratiques les plus habituelles de la dévotion païenne jusque sous l'empire romain. On en peut voir le cérémonial détaillé chez Pausanias (IX, 39 et 40). J.-A. HILD.

TROPHOSPERME (Bot.). Synonyme de *placenta* (V. ce mot).

TROPIDONOTUS (Erpétol.). Genre de *Serpents colubriformes*, de la famille des *Potamophilidæ*. Les Tropidonotus ont la queue assez longue, la tête nettement séparée du cou, le corps revêtu d'écailles fortement carénées ; les dents de la mâchoire supérieure forment une série non interrompue. Le type du genre est le *Tropidonotus natrix*, le dos et le haut des flancs sont d'un vert roussâtre foncé, avec des taches brunes irrégulières. Le dessous du corps est orné de taches disposées en damier, noires, alternant avec des taches quadrilatères jaunes ; deux taches triangulaires d'un noir profond sont placées derrière un collier, jaune chez les mâles et blanchâtre chez les femelles. Cette forme habite l'Europe, l'Asie et le N.-O. de l'Afrique. Elle recherche les lieux humides, les bords des étangs et des ruisseaux ; pendant la mauvaise saison, elle se rapproche des habitations ; elle s'établit aussi dans les tas de fumier, dans la paille et dans les poulaillers. Elle vit en bonne intelligence avec les animaux de basse-cour.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç. — DUMÉRIL et BIBRON, *Erpét. génér*.

TROPIDORHYNCHUS (Ornith.) (V. PHILÉDON).

TROPINE. Form. { Equiv.......... $C^{16}H^{15}AzO^2$. / Atom.......... $\text{Ɵ}^8H^{15}Az\Theta$.

La tropine s'obtient par dédoublement avec fixation d'eau de l'atropine (alcaloïde de la belladone), sous l'influence de l'acide chlorhydrique :

$$\underset{\text{Atropine}}{C^{34}H^{23}zAO^6} + 2HO = \underset{\text{Acide tropique}}{C^{18}H^{10}O^6} + \underset{\text{Tropine}}{C^{16}H^{15}AzO^2}.$$

On chauffe en vase clos, pendant plusieurs heures, à une température voisine de 130° la tropine avec de l'acide chlorhydrique fumant. On sépare par distillation la tropine de l'acide tropique. La tropine est un corps cristallisé, fondant à 60° et distillant sans décomposition au-dessus de 229°. Elle est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther ; l'évaporation de ses solutions alcoolique et aqueuse ne permet pas de l'obtenir cristallisée ; il faut, pour atteindre ce but, évaporer la solution éthérée.

Au point de vue chimique, la tropine est un corps basique ; sa solution aqueuse bleuit le tournesol. Elle s'unit aux acides pour former des sels en général bien cristallisés. Le picrate de tropine est constitué par de belles aiguilles de couleur jaune. Le chlorhydrate s'unit au chlorure de platine pour former un chlorure double se présentant en grands cristaux rouge orangé dérivant du système cubique. Mise en contact avec l'iodure de méthyle, la tropine donne l'iodhydrate d'éthyle-tropine, masse blanche cristalline qui, transformée en chlorhydrate, puis traitée par l'oxyde d'argent, donne l'éthyle-tropine, substance amorphe, douée de propriétés basiques énergiques. Chauffée aux environs de 180° avec un mélange d'acide chlorhydrique fumant et d'acide acétique cristallisable, la tropine perd de l'eau et se transforme en une nouvelle base, la tropidine, $C^{16}H^{13}Az$:

$$C^{16}H^{15}Az^2O = 2HO + C^{16}H^{13}Az.$$

La tropidine est un liquide bouillant à 163°, miscible avec l'eau. Elle possède de fortes propriétés basiques ; elle se combine avec les acides pour former des sels. En mêlant les solutions concentrées de chlorhydrate de tropidine et de chlorure de platine, on obtient le chlorure double, sous forme de beaux cristaux prismatiques dimorphes. La tropine ne s'unit pas seulement à l'acide chlorhydrique pour former l'atropine, elle s'unit encore avec d'autres acides, donnant naissance à toute une classe de composés qu'on appelle les tropéines. A. BOUZAT.

TROPIQUE (Astron. et Géogr.). On appelle *tropiques*, en astronomie, deux cercles de la sphère céleste parallèles à l'équateur et situés symétriquement de part et d'autre de celui-ci, à la distance de 23°27′27″,24. Leur nom, qui signifie, en grec, retourner, leur vient de ce que le soleil, qui, le jour des solstices, paraît les parcourir dans sa rotation diurne, s'en éloigne ensuite pour revenir vers l'équateur, et l'on dénomme plus particulièrement *tropique du Cancer* celui qui est dans l'hémisphère boréal, *tropique du Capricorne* celui qui est dans l'hémisphère austral, ces deux dernières appellations correspondant respectivement aux deux signes du zodiaque (V. CANCER et CAPRICORNE), dans lesquels le soleil entre aux solstices d'été et d'hiver. — En géographie et par analogie, on donne également les noms de tropique du Cancer et de tropique du Capricorne à deux cercles qu'on suppose tracés de part et d'autre de l'équateur et qui se confondent, le premier, avec le parallèle 23° 27′ 27″, 24 N., le second avec le même parallèle S. Ils délimitent la *zone tropicale* ou *zone torride*, qui offre cette particularité que tous ses points voient passer le soleil au zénith un jour par an : c'est le jour du solstice d'été pour les points situés sous le tropique du Cancer. Enfin, on appelle *année tropique* ou *solaire* l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux retours consécutifs du soleil à l'équinoxe du printemps ($365^j5^h48^m45^s$,5), *révolution tropique* le temps que met la lune pour revenir à une même longitude ($27^j7^h43^m4^s$,7). L. S.

TROPIQUE (Acide). Form. { Equiv...... $C^{18}H^{10}O^{6}$. Atom...... $C^{9}H^{10}O^{3}$.

L'acide tropique, qu'on appelle aussi acide phénylhydracrylique α ou acide phényllpropanoloïque, est un produit de dédoublement de l'atropine. Il se forme quand on chauffe de l'atropine avec de l'eau de baryte vers 60°, on vers 130° avec de l'acide chlorhydrique fumant :

$$C^{34}H^{23}AzO^{6} + 2HO = C^{18}H^{10}O^{6} + C^{16}H^{15}AzO^{2}.$$

Atropine — Ac. tropique — Tropine

Il se fait à la fois de l'acide tropique et de la tropine.

L'acide tropique constitue des cristaux lamellaires, incolores, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool et dans l'éther. Chauffés, ces cristaux fondent à 118°; mais ils se décomposent avant de se volatiliser. L'acide tropique est un acide monobasique ; ses sels sont en général bien cristallisés. Le sel d'argent est peu soluble. En traitant ce tropate d'argent par l'iodure d'éthyle, on obtient le tropate d'éthyle, masse sirupeuse incristallisable. Soumis à l'action du perchlorure de phosphate, l'acide tropique se change en chlorhydrine tropique, substance qui se présente en fines aiguilles incolores, fondant à 85°. Quand on traite pendant longtemps de l'acide tropique par de l'eau de baryte, il se déshydrate et donne naissance à un composé nouveau, l'acide atropique, isomère de l'acide cinnamique :

$$C^{18}H^{10}O^{6} = C^{18}H^{8}O^{4} + 2HO.$$

Ac. tropique — Ac. atropique

Si, au lieu d'employer l'eau de baryte, on emploie l'acide chlorhydrique à la température de 140°, la réaction qui se produit est tout à fait analogue ; au lieu d'acide tropique, il se fait seulement un autre isomère, l'acide isatropique : $C^{18}H^{8}O^{4}$. Inversement, en hydratant l'acide atropique, on obtient l'acide tropique. L'hydratation se fait par l'action de l'acide hypochloreux, qui donne l'acide chlorotropique :

$$C^{18}H^{8}O^{4} + ClO,HO = C^{18}H^{9}ClO^{6},$$

et par l'action de l'amalgame de sodium en présence de l'eau sur l'acide chlorotropique, ce qui donne l'acide tropique :

$$C^{18}H^{9}ClO^{6} + H^{2} = C^{18}H^{10}O^{6} + HCl.$$

La synthèse des acides atropique et tropique a été faite par plusieurs procédés : le problème de cette synthèse est le même pour les deux acides, puisqu'il est facile de passer de l'un à l'autre. L'acide atropique peut se former par fixation des éléments de l'oxyde de carbone sur l'acétophénone $C^{16}H^{8}O^{2}$ (Ladenburg) :

$$C^{16}H^{8}O^{2} + 2CO = C^{18}H^{8}O^{4}.$$

Il suffit de traiter par l'acide cyanhydrique, puis par l'acide chlorhydrique à l'ébullition. On peut encore obtenir synthétiquement l'acide atropique en versant lentement de l'acide chlorhydrique concentré dans un mélange de cyanure de potassium et de méthylbenzoyle, ce qui donne la cyanhydrine de méthylbenzoyle ; cette dernière, traitée par l'acide chlorhydrique à 130°, donne l'acide chlorhydratropique qui, soumis à l'ébullition avec de la lessive de soude, perd de l'acide chlorhydrique et se transforme en acide tropique. A. Bouzat.

TROPLONG (Raymond-Théodore), jurisconsulte français, né à Saint-Gaudens le 8 oct. 1795, mort à Paris le 2 mars 1869. Il fut substitut à Sartène (1819), à Corte et à Bastia (1820), à Alençon (1822), avocat général à Bastia (1823) et à la cour de Nancy (1825), où il passa président de chambre (1832). Conseiller à la Cour de cassation en 1835, membre de l'Académie des sciences morales (1840), pair de France en 1846, il devint premier président de la cour d'appel de Paris (1843). L'avènement du régime impérial lui valut la présidence du Sénat (1852), et la succession de Portalis, la première présidence de la Cour de cassation. Esprit essentiellement autoritaire, Troplong défendit, en toute occasion, de sa parole et de sa plume, le gouvernement impérial, au rétablissement duquel il avait conclu, en qualité de rapporteur, devant le Sénat (6 déc. 1852). Son œuvre la plus remarquable est la belle série de traités publiée sous le titre général de : *Droit civil français suivant l'ordre des articles du code, depuis et y compris le titre de la vente* (Paris, 27 vol. in-8). Le succès obtenu par cette vaste publication fut considérable. L'auteur s'y révèle à la fois érudit, brillant écrivain, penseur de grande envergure. Les préfaces qui précèdent chaque volume font honneur au philosophe et à l'historien. On a pu reprocher toutefois à cet ouvrage une certaine absence de méthode et plusieurs inexactitudes doctrinales qui lui ont fait perdre, devant les tribunaux, beaucoup de son autorité. Troplong a laissé encore : *De l'Influence du christianisme sur le droit civil des Romains* (Paris, 1843, in-8) ; *Du Pouvoir de l'Etat sur l'enseignement, d'après l'ancien droit public* (1844, in-8) ; *De la Propriété* (1848, in-8), etc., sans parler de nombreux articles parus dans les revues de droit, et de quelques écrits politiques. C. Cheuvreux.

Bibl. : Tisseron, *le Sénat*. — *Moniteur universel*. — *Revue contemporaine*, 30 nov. 1860.

TROPPAU (tchèque *Opawa*). Ville d'Autriche, ch.-l. de la prov. de Silésie, sur l'Oppa ; 27.910 hab. presque tous Allemands. On y fabrique du sucre, des liqueurs, des machines, des toiles, des lainages, etc. Du 20 oct. au 20 déc. 1820, siégea le *congrès de Troppau* où les monarques européens s'entendirent pour réprimer les tendances libérales au nom de la Sainte Alliance. L'ancienne *principauté de Troppau* est depuis 1745 divisée entre la Prusse et l'Autriche.

TROPPMANN (Jean-Baptiste), assassin célèbre, né à Cernay (Haut-Rhin), exécuté à Paris le 19 janv. 1870. Mécanicien habile, il se lia à Roubaix avec un autre mécanicien, Jean Kinck, qui possédait une petite fortune. Il décida de dépouiller son ami et de passer en Amérique. A l'aide de combinaisons embrouillées, il l'emmena en Alsace où il l'empoisonna. Puis il attira la veuve Kinck et ses six enfants à Paris, les emmena dans un endroit désert de la commune de Pantin où il les assassina et les enterra dans une fosse creusée à l'avance. Le crime était découvert le 20 sept. 1869 et produisait dans toute la France une immense sensation. L'assassin était arrêté le 23 au Havre où, sous le nom de Fisch, il cherchait à négocier son passage en Amérique. Il révéla bientôt son véritable nom, et après avoir essayé de rejeter le crime sur Kinck père, qui était naturellement introuvable, il avoua pleinement son forfait. Il comparut devant la cour d'assises de la Seine le 28 déc. 1869 et, condamné à mort, fut décapité.

Bibl. : Dr Bertrand, *Etude médico-légale sur Troppmann;* Paris, 1870, in-4.

TROQUE (Malacol.) (V. Trochus).

TROSCART (Bot.) (V. Triglochin).

TROSLY-Breuil. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. d'Attichy ; 698 hab. Fabr. de jouets d'enfants.

TROSLY-Loire. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 831 hab. Sucrerie.

Bibl. : Martin-Marville, *Trosly-Loire ou le Trosly des conciles;* Noyon, 1869, in-8°.

TROT (Zootechn.) (V. Allure).

TROTTI (Il Cavaliere Giovanni-Battista, surnommé *Malosso*), peintre italien, né à Crémone en 1555, mort après 1611. Elève de Bernardino Campi, il abandonna de bonne heure la manière de son maître et s'attacha spécialement à l'étude du Corrège et de Sojaro. Les qualités distinctives de la peinture de Trotti ont été influencées directement par cette discipline ; la gentillesse, l'éclat, la gaieté de son style en procèdent ; ses têtes de femmes sont particulièrement gacieuses. Ce que l'on reproche à Trotti, c'est sa couleur claire, à la manière de la porcelaine, et la monotonie de la pose chez ses personnages. On possède de lui, dans l'église Saint-Dominique à Crémone, une *Décollation de saint Jean-Baptiste*, et à

la cathédrale de la même ville un *Christ en croix avec des saints* (excellent tableau à la manière vénitienne) et dans l'église Saint-François, à Plaisance, une *Conception;* à la Brera de Milan, une *Descente de croix*. Trotti a peint de belles fresques, d'une couleur vigoureuse, dans le palais Giardino à Parme et d'autres à San Abbondio (sur des dessins de Giulio Campi). L'atelier de Trotti compta beaucoup d'élèves qu'il forma.

TROTTI de La Chétardie, écrivain français (V. Chétardie).

TROTTOIR. I. Voirie (V. Route, Rue, Voirie).

II. Trottoir roulant. — Le *trottoir roulant* ou *plate-forme mobile* est un chemin de fer circulaire composé d'un train unique, qui a la même longueur que la voie elle-même et qui est animé d'un mouvement continu. Il permet le transport simultané, à une allure modérée, d'un nombre à peu près infini de personnes entre deux points quelconques de son parcours. La première application en a été faite à l'exposition de Chicago, en 1893. Elle a été renouvelée, avec un plein succès, à l'exposition de Berlin, en 1896, et à celle de Paris, en 1900. La plate-forme qui fonctionnait à cette dernière exposition et qui ne différait pas, du reste, comme principe, des deux précédentes, mais qui présentait un développement beaucoup plus considérable, faisait le tour du quartier limité par le Champ-de-Mars, la Seine, l'esplanade des Invalides et l'avenue de la Motte-Piquet (longueur totale, 3.400 m.). Elle se composait, en réalité, de trois trottoirs régnant, juxtaposés, sur toute la longueur du circuit : un trottoir fixe et deux trottoirs mobiles. Le trottoir fixe avait 1 m. de largeur. Il occupait la circonférence extérieure. Le premier trottoir mobile était médian : il avait $0^m,80$ de largeur et se trouvait animé d'une vitesse moyenne de $4^{kil},25$ à l'heure. Le deuxième trottoir mobile, de 2 m. de largeur et d'une vitesse de marche de $8^{kil},5$, formait le pourtour intérieur. La personne qui voulait se faire transporter passait d'abord du trottoir fixe au premier trottoir mobile, en faisant un pas dans le sens du système et en s'aidant, au besoin, de piquets fixes plantés tous les 6 mètres, puis, du premier trottoir mobile au second, de façon identique. La différence de vitesse à peine égale, pour chaque passage, à celle d'un homme à pas, rendait très facile et sans danger aucun cette petite gymnastique, à laquelle, pendant cinq mois, les visiteurs de l'Exposition ont pris grand plaisir. Le mécanisme de marche était, d'ailleurs, fort simple. Les deux trottoirs mobiles étaient formés d'une série de trucks aux extrémités arrondies, qui s'emboîtaient successivement l'un dans l'autre et, grâce à cette disposition, pouvaient passer, sans que le plancher cessât d'être continu, par des courbes de 10 m. de rayon maximum. Sous chaque élément était un rail faisant corps avec lui et relié à celui qui lui faisait suite par une articulation à axe vertical, de façon à pouvoir prendre les mêmes sinuosités que le plancher lui-même. Ces rails roulaient sur des galets moteurs disposés de $22^m,66$ en $22^m,66$ et ayant $0^m,36$ de diamètre pour le trottoir de faible vitesse, $0^m,70$ pour le trottoir le plus rapide ; un courant électrique leur communiquait le mouvement de rotation. L'adhérence était produite par le poids de la plate-forme, calculé en conséquence, et, afin que le contact se fît toujours à une même pression, afin aussi de rattraper le manque d'horizontalité qui pouvait exister dans les rails, les galets moteurs étaient montés sur des bâtis à ressort. La stabilité était complétée pour chaque trottoir par deux autres séries de petits galets, qui étaient fixés, ceux-là, au plancher et qui roulaient sur deux rails fixes encadrant la voie principale et en ayant la forme générale. L'ensemble, porté par des traverses en bois, était élevé sur un viaduc métallique, dont les piles étaient également en bois de façon à amortir les vibrations. L'énergie électrique était fournie par une station centrale d'électricité qui envoyait un courant, à 5.000 volts, à une sous-station de transformation, où il était reçu par un moteur asynchrone, à courants triphasés de 600 kilowatts, actionnant une dynamo à courants continus à 500 volts qui alimentaient les 150 galets de chaque trottoir. Malgré le nombre considérable de visiteurs qui employèrent le trottoir roulant, la recette (0 fr. 50 par personne) ne put couvrir les frais d'établissement, qui avaient été considérables, et la société d'exploitation est tombée en déconfiture.

TROU. I. **Anatomie** (V. Crâne).

II. **Fortification.** — Trou de loup (V. Défense).

TROUAN-le-Grand. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt ; 190 hab.

TROUAN-le-Petit. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt ; 112 hab.

TROUBADOUR (V. Provençale [Littérature]).

TROUBAT. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Mauléon-Barousse ; 211 hab.

TROUBAT (Jules-Auguste), littérateur français, né à Montpellier en 1836. Il fit ses études au lycée de cette ville. A l'âge de vingt-deux ans, en 1868, à la suite de l'attentat d'Orsini, il fut condamné à trois mois de prison pour apologie de fait qualifié crime. Libre, il vint à Paris, collabora au journal *l'Artiste*, et, en 1861, devint, sur la recommandation de Champfleury, secrétaire de Sainte-Beuve : il resta auprès de lui jusqu'à sa mort, en 1869. De 1871 à 1875, il remplit les fonctions de secrétaire à la librairie Michel Lévy et, en même temps, publia, avec préface et commentaire, les œuvres posthumes de Sainte-Beuve. En 1879, il fut nommé bibliothécaire du palais de Compiègne et, en 1887, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Il a publié, outre les *Souvenirs et indiscrétions*, faussement attribués à Sainte-Beuve : *Plume et Pinceau* (1878) ; *le Blason de la Révolution* (1883) ; *Petits étés de la cinquantaine* (1886) ; *Notes et Pensées* (1888); *Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve* (1889). A. Bayet.

TROUBEZKOI. Famille princière russe, originaire de Lithuanie (ville de Troubtchevsk, gouvernement de Tchernigov) ; elle paraît descendre du grand-duc de Lithuanie, Olgerd, père de Jagellon, roi de Pologne. Les principaux membres sont : 1° le prince *Dimitri* Troubezkoï, intrépide défenseur de la patrie contre les Polonais au XVIIe siècle ; il refusa d'être élu tsar après l'expulsion des Polonais et laissa nommer, le 21 févr. 1613, Michel Romanov, qu'il appuya toujours ; 2° *Alexis Nikititch* Troubezkoï qui conclut avec l'hetman des Cosaques, Chmielnitzki, le traité de 1659 qui termina la guerre civile dans l'Ukraine ; 3° le prince *Basile Sergiéevitch* Troubezkoï, né en 1773, mort en 1841, aide de camp de l'empereur Alexandre pendant les campagnes de l'Empire, et membre du Conseil de l'Empire ; 4° le prince *Serge* Troubezkoï, mort en 1861, l'un des chefs de la conspiration de 1825 ; exilé en Sibérie, il fut gracié à l'avènement d'Alexandre II ; 5° le prince *Pierre* Troubezkoï, qui prit part à la guerre de Pologne en 1831, fut gouverneur de Smolensk, nommé lieutenant général en 1844, membre du Sénat à Saint-Pétersbourg.

TROUBLE (Pêche) (V. Truble).

TROUHANS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Saint-Jean-de-Losne ; 743 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

TROUHAUT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine-l'Abbaye ; 215 hab.

TROUILLAS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir ; 1.172 hab. Vignobles du *Mas-Deu* (ancienne commanderie de Templiers).

TROUILLE (Techn.) (V. Tourteau).

TROUILLOT (Georges), homme politique français, né à Champagnole (Jura) le 7 mai 1851. Avocat renommé à Lons-le-Saunier, il se jeta de bonne heure dans la politique, collabora à divers journaux républicains, fonda l'*Union républicaine du Jura*, etc. Elu député de l'arr.

de Lons-le-Saunier, en 1889, il prit une part active aux débats d'affaires et, au point de vue purement politique, fut l'adversaire décidé de toute scission entre les diverses fractions du parti républicain, et notamment d'une alliance des modérés avec la droite. Il fut un des principaux facteurs de la chute du cabinet Méline qui pratiquait cette politique (14 juin 1898) et devint, dans le cabinet Brisson, ministre des colonies (28 juin-1er nov. 1898). Il avait été réélu à une très grosse majorité le 8 mai 1898. Rapporteur du grand projet de loi sur le droit d'association (1900), il prit une part importante aux débats passionnés qu'il suscita en 1901.

.**TROULEY-Labarthe.** Com. du dép. des Hautes-Pyrénées. arr. de Tarbes, cant. de Rabastens ; 144 hab.

TROUPE (Enfants de) (V. Enfant, t. XV, p. 1046).

Troupes d'adminiftration. — Sous la désignation générale de *troupes d'administration*, on groupe, par opposition aux armes combattantes (infanterie, cavalerie, artillerie, etc.), les différentes troupes non combattantes chargées d'assurer, en temps de paix et en temps de guerre, les services d'état-major, du recrutement, de l'intendance, des subsistances, de l'habillement, du campement, des hôpitaux. Elles comprennent : 1° les 21 *sections de secrétaires d'état-major et du recrutement* (V. Secrétaire, t. XXIX, p. 862) ; 2° les 25 *sections de commis et ouvriers militaires d'administration* (V. Ouvrier, t. XXV, p. 715) ; les 25 *sections d'infirmiers militaires* (V. Infirmier, t. XX, p. 782). Ces dernières sont aussi quelquefois rangées à part. Les sections de secrétaires ont à leur tête les commandants des bureaux de recrutement, les sections de commis et ouvriers et d'infirmiers des officiers d'administration (V. Administration, t. I, p. 602, et Officier, t. XXV, p. 285). L'effectif total de paix des troupes d'administration est de 16.000 sous-officiers et soldats et de 115 officiers seulement; chaque section n'a, en effet, qu'un ou deux officiers, et le plus grand nombre des officiers d'administration n'exercent aucun commandement.

TROUPEAU (Econ. rur.). On donne, d'une manière générale, le nom de troupeau à une réunion plus ou moins nombreuse d'animaux, mais sans désignation spéciale ; ce terme s'applique particulièrement aux groupes d'ovidés. L'administration de ces derniers nous intéresse spécialement ici ; elle est surtout subordonnée au choix du *berger* (V. ce mot) ; ce dernier a entre les mains un capital de très grande valeur qu'il ne peut mettre à profit que s'il aime son métier, s'il est probe et intelligent; le propriétaire ne saurait trop l'associer à ses intérêts et stipuler à son profit, en plus du salaire fixe, une part dans tous les produits. « Son propre intérêt est ainsi garant de son activité » (Sanson); il faut lui laisser aussi le choix de ses chiens de conduite et de garde (V. Chien). Les troupeaux sont administrés de deux façons, en envisageant comme revenu principal, en plus de la production de la laine, soit la production de béliers à vendre ou à louer pour la lutte, soit la production de sujets à vendre aux engraisseurs ou aux bouchers après un engraissement opéré sur l'exploitation même ; les premiers troupeaux (*troupeaux de souche*, *établissements de béliers*) ne se présentent, tout au moins en France, qu'à titre exceptionnel. Les seconds, de beaucoup les plus nombreux, comprennent des *béliers* (mâles faisant la lutte), des *brebis*, *mères* ou *portières* (femelles en état de produire), des *agneaux* et *agnelles* (jeunes de l'année), des *antenois* et *antenoises* (sujets de seconde année), et, enfin, des *moutons* (mâles émasculés) ; les uns et les autres doivent être renouvelés, autant que possible, aussitôt qu'ils ont atteint leur maximum de croissance (exception est à faire pour les béliers d'élite), en maintenant le troupeau à son effectif normal ; le berger soigneux connaît tous les individus de son troupeau, il est bon cependant, pour la vérification du renouvellement, de marquer tous les sujets d'un numéro d'ordre dès après leur sevrage : le numérotage sur les oreilles, par entailles et trous, suivant une clé convenue d'avance, est le plus pratique ; de plus, il est bon d'immatriculer tous les sujets sur un livret spécial avec toutes les indications particulières qui les concernent.

La question de l'entretien du troupeau a encore une importance capitale ; sous ce rapport, une distinction serait à établir, suivant que le troupeau vit exclusivement (République Argentine, Algérie, Europe méridionale) au dehors, ou qu'il est soumis, par suite des rigueurs du climat, à un régime mixte ; ce second mode d'entretien, le plus complexe, concerne les troupeaux de l'Europe tempérée, et, en particulier, les troupeaux français presque en totalité ; il comprend une période d'été passée au pâturage et une période d'hivernage.

1° *Pâturage*. Les pâturages élevés sur terrain sec et perméable conviennent avant tout pour le mouton (sol crayeux de la Champagne, terrains oolithiques de la Bourgogne, plateaux calcaires des Causses, calcaires alpins, plaines à sous-sol calcaire de la Beauce, du Gâtinais, etc.) ; les pâtures de montagne et des hautes causses viennent ensuite; à l'automne et au premier printemps, on peut aussi faire pâturer, quelquefois utilement, dans certains terrains légers, les chaumes de céréales et les prairies. Il est impossible de fixer à priori le nombre de moutons à mettre sur les pâturages ; on a d'ailleurs, sur ce sujet, dans chaque région, des données locales fournies par l'expérience, et cette dernière indique que, au pâturage, comme à la bergerie, c'est l'alimentation au maximum qui est la plus profitable. « Il faut que chaque individu s'y remplisse la panse deux fois par jour en y séjournant environ trois heures chaque fois » (Sanson). L'aménagement bien entendu du pâturage permet aussi d'augmenter beaucoup les ressources ; il est bon de ménager des réserves et de ne pas trop surcharger les différentes divisions ; de plus, il est à conseiller d'attribuer, d'après Lefour : 1° aux agneaux, les pâtures les plus rapprochées, ayant une herbe courte et épaisse, d'une digestion facile ; ces prairies doivent encore être situées sur un sol sain, pas trop sec cependant ; 2° aux béliers et aux mères, un pâturage rapproché et assez riche et salubre, pour les mères surtout ; 3° aux agneaux gris et aux antenais, des prairies passables, assez éloignées, sur terrain sec, ayant une herbe courte et nourrissante, on y mettra également les moutons qui auraient besoin de se refaire ; 4° aux moutons en période de croissance, les moins bons pâturages et les plus éloignés ; enfin aux moutons en période d'engraissement et aux brebis n'ayant pas porté, les prairies grasses et humides. Le nombre des têtes par troupeau est naturellement subordonné à une foule de conditions ; il ne doit pas descendre au-dessous de 150 ni s'élever, dans nos pays où la division du sol, même dans les régions pastorales, est poussée très loin, au delà de 400 à 500. L'époque du pâturage varie évidemment suivant le climat ; dans le S. de l'Europe et dans les régions septentrionales à température douce (Angleterre), les moutons ne rentrent que peu de temps à la bergerie ; dans le centre de l'Europe et dans la plus grande partie de la France, la période d'hivernage est plus prolongée ; dans tous les cas, le pâturage ne commence sérieusement qu'au printemps, en mars, et, plus fréquemment, en avril ; il dure jusqu'au milieu et même à la fin de novembre ; il doit être conduit avec le plus grand soin par le berger qui, pendant le milieu de la journée, doit faire reposer et même conduire son troupeau sous des abris naturels ou sous des hangars. Ce sujet nous conduit à parler de la *transhumance* des troupeaux, mode d'entretien très suivi dans l'Europe méridionale et, en particulier, dans le S.-O. et le S.-E. de la France, où les étés sont chauds et secs ; il consiste à faire émigrer, à une certaine époque, les troupeaux vers la montagne où ils trouvent, moyennant une faible redevance, la nourriture que leur refuse la plaine ; ce système a été condamné par quelques au-

teurs comme provoquant, par suite de la destruction du gazonnement, des inondations, et comme nuisible à l'amélioration des troupeaux et à l'agriculture des plaines. D'autres auteurs, Sanson entre autres, ont fait remarquer que la conservation des gazons n'est nullement incompatible avec le pâturage bien conduit, et que, d'autre part, la transhumance, là où elle est en usage, est le seul moyen économique et zootechnique d'assurer l'existence des troupeaux pendant l'été, elle ne saurait donc être condamnée, au moins de façon absolue.

2° *Hivernage.* Cette période passée à la bergerie (V. Mouton et Bâtiment) constitue souvent une dure épreuve pour les troupeaux qui, par une économie mal comprise, sont alimentés de façon trop parcimonieuse, en maintenant tout juste les sujets en vie ; ceux-ci dépérissent fréquemment, ils éprouvent un arrêt notable dans leur croissance et sont prédisposés à de graves maladies (V. Charbon). L'observation absolue des règles indiquées précédemment (V. Alimentation, Mouton) s'impose pour la réglementation du régime alimentaire à la bergerie, régime qui doit être aussi copieux et aussi riche que possible ; mieux vaut toujours réduire la population de la bergerie que de nourrir le mouton de façon insuffisante et irrationnelle (Cf. aussi les art. Lait, Fromage, Laine, Toison, etc.). J. Troude.

Bibl. : *Annales de l'Inst. nat. agron.;* Paris, 1897 et suiv. — Daubenton, *Instructions pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux.* — Daireaux, *l'Industrie pastorale dans la République Argentine;* Paris, 1889. — Magne, *la Connaissance générale du mouton.* — Malingié, *Considérations sur les bêtes à laine;* Paris, 1881. — Mentzel, *Elevage du mouton.* — Nathuzius, *Der Schafzucht.* — Sanson, *Traité de zootechnie;* Paris, 1878, t. V. — Du même, *le Mérinos amélioré;* Paris, 1866. — H. Stewart, *The Sheperd's Manual;* Chicago, 1897. — Wolff et Damseaux, *Alimentation rationnelle des animaux domestiques;* Paris, 1876.

TROUPIALE (Ornith.) (V. Agelaius).

TROUSSE. I. Chirurgie. — On appelle trousse la réunion dans une boîte ou une pochette d'une série d'instruments. La trousse des médecins contient les instruments d'urgence les plus usuels. On connaît des trousses de gynécologie, d'oculistique, d'otiatrique, etc.

II. Mines (V. Fonçage et Puits).

TROUSSE-Galant (Pathol.) (V. Choléra nostras).

TROUSSEAU (Armand), célèbre clinicien français, né à Tours le 14 oct. 1801, mort à Paris le 25 juin 1867. Elève de Bretonneau à Tours, il vint terminer ses études à Paris, fut reçu docteur en 1825, agrégé en 1826, et, en 1828 chargé par le gouvernement d'étudier les épidémies du Midi, il prit part aux travaux de la commission de la fièvre jaune ; en 1831, il fut reçu médecin des hôpitaux et suppléa Récamier à l'Hôtel-Dieu. En 1837, l'Académie de médecine lui décerna son grand prix pour le *Traité pratique de la phtisie laryngée, de la laryngite chronique et des maladies de la voix* (Paris, in-8 ; trad. en allem. et en angl.). En 1839, il passa à l'hôpital Saint-Antoine, puis obtint, après un brillant concours, la chaire de thérapeutique à la Faculté, passa en 1850 à la chaire de clinique de l'Hôtel-Dieu qu'il illustra, et devint, en 1856, membre de l'Académie de médecine. En 1848, Trousseau a joué un rôle politique et a été membre du Corps législatif. Ouvrages principaux : *Traité élémentaire de thérapeutique...*, avec H. Pidoux (Paris, 1835-39, 2 vol. gr. in-8 ; 8e éd., 1868-70 ; trad. en angl., ital. et esp.); *Nouvelles recherches sur la trachéotomie pratiquée dans le croup* (Paris, 1851, in-8); *Du tubage de la glotte et de la trachéotomie* (Paris, 1851, in-8); *Sur la fièvre typhoïde* (Paris, 1856, in-8); *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris* (Paris, 1861, 2 vol. in-8; 3e vol. publié après sa mort; 9e éd., 1898, 3 vol. in-8); très nombreux articles dans les *Archives gén. de médecine* et les autres journaux médicaux.

Hôpital Trousseau. — Hôpital de Paris fondé en 1660, rue de Charenton, par d'Aligre, et d'abord affecté vers 1670 au service des enfants trouvés et des orphelins, puis consacré sous le nom d'Hôpital Sainte-Marguerite, en 1848, aux enfants malades des deux sexes, âgés de deux à quinze ans. En 1854, il reçut le nom de Hôpital Sainte-Eugénie et ne prit sa dénomination actuelle qu'en 1880, époque de sa laïcisation. Il a été remplacé par trois nouveaux hôpitaux d'enfants, plus petits, construits d'après les données de l'hygiène moderne : ce sont les hôpitaux *Trousseau, Bretonneau* et *Hérold.* — Le nouvel hôpital Trousseau, ouvert en avr. 1901, est situé rue Michel-Bizot ; il a une superficie de près de 2 hect. et a coûté 2.140.000 fr. Il possède 234 lits. Dr L. Hn.

TROUSSENCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil ; 423 hab.

TROUSSEQUIN, TRUSQUIN (Techn.). Outil qu'emploient les menuisiers pour tracer des lignes parallèles au bord d'une planche. Il se compose d'une planchette que traverse à frottement une tige carrée portant latéralement une pointe. Pour s'en servir on enfonce plus ou moins la tige et on fait glisser la planchette le long du bord de la planche. — On désigne encore sous le nom de *troussequin* une pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons s'élèvent sur le devant (V. Selle). Les Arabes, les Cosaques et les Turcs ont des selles à troussequins très élevés.

TROUSSEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 562 hab.

TROUSSURES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil ; 171 hab.

TROUVANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont ; 94 hab.

TROUVÈRE (V. France, § *Littérature*, Jongleur et Ménestrel).

TROUVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bolbec ; 585 hab.

TROUVILLE-la-Haule. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf ; 640 hab.

TROUVILLE-sur-Mer. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Pont-Lévêque, à l'embouchure et sur la rive dr. de la Touques, qui le sépare de *Deauville* (V. ce mot) ; 6.264 hab. (aggl. 5.637). Terminus d'un embranchement du chem. de fer de l'Ouest. Un service de paquebots le relie au Havre, à Honfleur et à Caen. Située au S. de l'estuaire de la Seine, Trouville est une des plus grandes et des plus élégantes villes françaises de bains de mer, l'un des centres des groupements mondains en juillet et août.

Le *port* de Trouville-Deauville, auquel mène un chenal extérieur de 500 m. de long, s'étend sur plus de 8 hect. ; il est fort bon. Le mouvement général de la navigation a été, en 1899, de 1.782 navires et 139.282 tonneaux. Il n'est fréquenté que par des navires étrangers, presque tous anglais, et par quelques caboteurs et barques de pêche. On importe de la houille, des ciments, des matériaux, du cidre, du bétail. La magnifique plage de sable de Trouville-Deauville, encadrée de hautes falaises et dominée par des collines verdoyantes dont les pâturages arrivent jusqu'à la mer, fut mise à la mode par quelques artistes qui attirèrent des baigneurs dans ce village de pêcheurs. En été, la population dépasse 15.000 personnes, et au moment des courses de Deauville, en août, Trouville prend l'aspect des quartiers mondains de Paris. On y trouve réunis le confort et le luxe. Les fontaines et les maisons sont alimentées par l'abondante source de la Pierre-Azis. Les principaux édifices sont : le casino, avec son grand salon magnifiquement décoré ; le chalet Cordier, avec sa collection artistique ; le vaste hôtel des Roches-Noires, etc.

Bibl. : Auber, *Notice sur Trouville-les-Bains*, 1851. — Tissot de Mérons, *Trouville et ses environs*, 1852. — Arnouo, *Notice sur le port de Trouville*, dans *Ports maritimes de France*, t. II, p. 1376. — *Direction générale des douanes, année 1899*, 1900. — Ch. Lenthéric, *Côtes et ports franç. de la Manche*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 juil. et 1er août 1901.

TROUY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet ; 683 hab.

TROWBRIDGE. Ville d'Angleterre, comté de Wilts; 11.717 hab. en 1891. Eglise gothique du xve siècle. Draps et toiles.

TROX (Entom.). Genre de Coléoptères Pentamères, de la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides arénicoles, caractérisé par les antennes de dix articles, les mandibules dépassant le chaperon, les yeux entiers, le corps ovale, très convexe, le corselet bossué et sillonné, les élytres recouvrant entièrement l'abdomen dont les segments sont au nombre de cinq et le pygidium caché. Les *Trox* vivent dans les matières animales desséchées, sous les vieux haillons, au pied des arbres, etc. Type : *T. perlatus* L., d'un noir brillant.

TROY. Ville des Etats-Unis, New York, sur la r. g. de l'Hudson, au confluent du Mohawk ; 60.651 hab. en 1900. Les forces hydrauliques alimentent ses industries de lingerie, blanchissage, métallurgie, papeterie, etc.

TROYA (Carlo), historien italien, né à Naples le 7 juin 1784, mort le 28 juil. 1858. A la restauration, il était avocat de la maison royale, dont son père avait été médecin ; il fut nommé gouverneur de la Basilicate. Malgré les soucis de sa charge, il trouva le temps de devenir le plus érudit et le plus subtil des savants italiens de son temps. L'érudition dantesque lui est redevable de bien des progrès, surtout à cause des deux mémoires sur le *Veltro allegorico di Dante Alighieri*, et le *Veltro allegorico dei ghibellini*. En 1839, il publia *Dei popoli barbari avanti la loro venuta in Italia ;* puis, en 1841, *Discorso sulla condizione dei romani vinti dai Longobardi*, son travail le plus important et aussi le plus discuté; en 1855, il publia en 5 vol. les 995 documents de son célèbre *Codice diplomatico longobardo*.

Bibl. : Marco Tabarrini, *Necrologia di Carlo Troya*, dans *Archivio storico italiano*, N.-S., t. VII, part II, pp. 185-189. — Gaetano Trevisani, *Brevi notizie della vita e delle opere di Carlo Troya*. — Terenzio Mamiani, *Elogio di Carlo Troya letto alla R. Accademia della Crusca il 2 settembre 1860*.

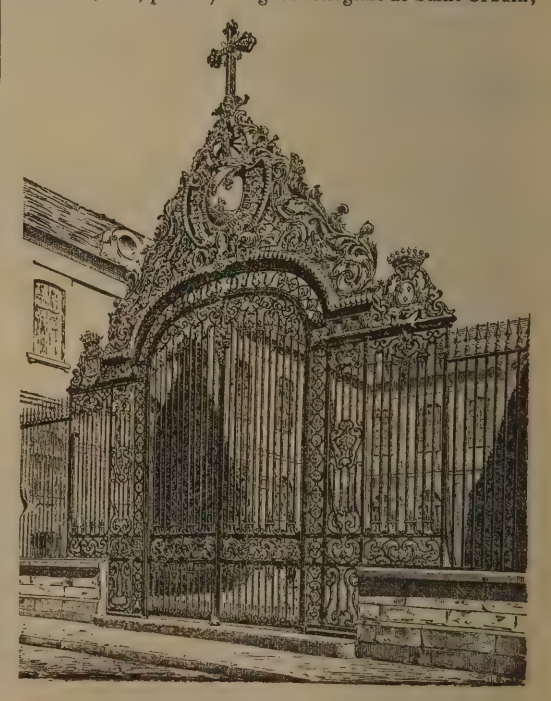
TROYE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 178 hab.

TROYES. Ch.-l. du dép. de l'Aube, dans une large plaine d'alluvions, où la Seine se divise en plusieurs bras et reçoit deux petites rivières, la Vienne à gauche, la Barse à droite. Alt., 110 m.; 52.998 hab. (50.676 aggl.). Troyes (V. le plan, carte du dép. de l'*Aube*) est une grande station de la ligne Paris-Mulhouse, avec embranchements sur Saint-Florentin, Sens, Châlons, Saint-Dizier et Châtillon-sur-Seine. Troyes possède la préfecture, une cour d'assises, les tribunaux civil et de commerce, une chambre de commerce, un lycée, une école normale d'instituteurs et d'institutrices, un évêché, un grand et un petit séminaire ; elle est le siège de plusieurs sociétés, horticole, d'apiculture, académique de l'Aube, médicale, amis des arts, etc. ; elle a un musée et une riche bibliothèque (85.000 vol.).

Le canal de la Haute-Seine divise Troyes en deux parties : à droite s'étend la ville basse, la plus ancienne, habitée jadis par le clergé et la noblesse, aujourd'hui principalement par la classe ouvrière ; à gauche s'étend la ville haute, où l'on peut distinguer deux quartiers : le quartier du S.-O., où se trouvaient autrefois les tanneries, filatures et autres ateliers industriels et où sont concentrés aujourd'hui les établissements de commerce ; le quartier du N.-O., sorte de ville neuve où sont disséminées, au milieu de petits enclos, les habitations des rentiers et des riches industriels. Dans la ville neuve, les rues ont été tracées régulièrement, les maisons sont construites en briques ou en pierre ; mais dans tout le reste de l'agglomération troyenne les maisons ont un aspect misérable ; on emploie encore comme matériaux le bois, qui forme pour ainsi dire le squelette de la construction, et un torchis de boue argileuse mêlée de paille hachée ; les murs, très minces, sont blanchis à la chaux et résistent mal à l'incendie. Un des quartiers du centre de la ville a conservé la physionomie du moyen âge : dans la curieuse ruelle des Chats, sombre, étroite, jadis fermée par une grille, les maisons ont encore leurs pignons de bois, leurs toits avancés, leurs hautes bornes de pierre ; une rigole traverse dans toute la longueur cette rue mal pavée. Les remparts de Troyes ont été démolis et remplacés par de larges et belles promenades plantées d'arbres, les mails. Des tramways électriques suivent les principales rues et relient la ville aux faubourgs et à la commune limitrophe de Sainte-Savine.

La principale industrie est celle de la *bonneterie*, qui occupe près de 10.000 ouvriers. Les bonnetiers troyens, travaillent dans de grandes usines appartenant à des sociétés ou à de riches industriels ; ceux des bourgs voisins, notamment de la forêt d'Othe, opèrent encore souvent à domicile, dans des conditions désavantageuses. Pour permettre aux ouvriers de rivaliser avec leurs concurrents étrangers, on a créé une école pratique de bonneterie, avec cours de mécanique et de dessin. On exporte dans l'Amérique du Nord des bas et des chaussettes de coton, dans l'Amérique du Sud des lainages et des bas de fantaisie, en Suisse des tricots de laine, etc. Troyes renferme encore des fabriques de métiers à bas, de métiers circulaires pour la bonneterie, d'aiguilles à bonneterie, des ateliers de constructions mécaniques ; la charcuterie troyenne est renommée pour ses andouillettes. Dans le voisinage de la ville sont des jardins maraîchers et de grandes pépinières. Le commerce local dépasse 200 millions de francs.

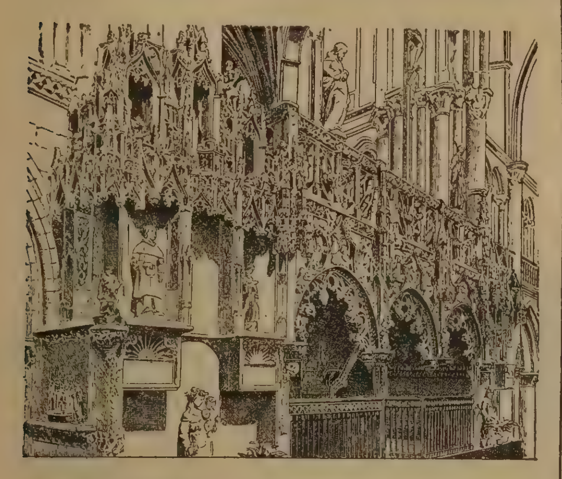
Monuments. — Troyes a conservé de nombreux monuments du passé, dont les plus remarquables sont les églises. La cathédrale de Saint-Pierre, de pur style ogival, a été commencée en 1208 et terminée vers 1640 (V. fig., art. Baudrot, t. V, p. 882). L'église collégiale de Saint-Urbain,



La grille de l'Hôtel-Dieu, à Troyes.

commencée pendant le pontificat d'Urbain IV (1261-64), est considérée comme l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale ; on y admire les hautes fenêtres encadrées d'archivoltes finement découpées et les deux porches latéraux soutenus par des piliers de pierre de 50 centim. de diamètre ; l'édifice est élégant et léger. L'église de la Madeleine, construite au xiie siècle, agrandie au xvie, ren-

ferme un beau jubé en pierre sculpté par Jean Gualde, sous le règne de Louis XII. Les autres églises ont été achevées, à l'époque de la Renaissance, par une école d'architectes et de sculpteurs troyens fondée par un Florentin, Dominique Barbiere; il faut citer celles de Saint-Nicolas, Saint-Pantaléon, Saint-Martin-ès-Vignes, Saint-Nizier, Saint-Jean et Saint-Rémi.



Jubé de l'église de la Madeleine, à Troyes.

Histoire. — Troyes occupe l'emplacement de l'ancienne capitale des *Tricasses*, appelée par les Romains *Augustobona*. La ville primitive, la *Cité*, n'occupait qu'une île entourée par la Seine ; elle devint capitale de cité sous Auguste et fut embellie de monuments que les habitants démolirent bientôt, faute de pierres, pour élever une enceinte fortifiée. Pendant la période des invasions, les évêques troyens gouvernèrent habilement la ville, et l'un d'eux, saint Loup, réussit à en détourner Attila, après sa défaite des Champs catalauniques. A la fin du ixe siècle, les Normands s'emparèrent de Troyes, l'incendièrent et détruisirent la cathédrale. A la même époque, Troyes fut choisie comme capitale par les comtes de Champagne, qui y firent élever plusieurs monuments, creuser un canal pour alimenter les tanneries et dessécher les marécages. La Champagne fut réunie au domaine royal par Philippe le Bel en 1285, mais la capitale conserva presque tous ses privilèges. Pendant la guerre de Cent ans, les grandes compagnies et les troupes anglaises ravagèrent le pays, sans prendre la ville. En 1417, Jean sans Peur voulut faire de Troyes la capitale du royaume de France ; d'accord avec la reine Isabeau de Bavière, il y transporta le siège du gouvernement, avec une Cour, un Conseil, un Parlement et une Chambre des comptes. C'est là que fut signé, en 1420, le célèbre traité qui donnait la couronne de France au roi d'Angleterre. Les Anglais et les Bourguignons occupèrent la ville jusqu'à l'arrivée de Jeanne d'Arc, qui s'en empara avec l'aide des habitants en 1429.

Pendant le moyen âge, Troyes se composait de deux villes : la *Cité*, habitée par le clergé et la noblesse, et la *ville haute*, centre industriel et commercial. Dans le voisinage étaient les bourgs de Croucels, Saint-Martin-ès-Vignes, aujourd'hui réunis à la ville, et de Sainte-Savine. On comptait 15.000 hab. sous Charles VI, 23.000 sous Louis XII. La ville était administrée par un maire élu, assisté de 8 échevins et d'un conseil de ville de 24 bourgeois ; elle était défendue par un fossé et une muraille crénelée garnie de tours. Elle fut dévastée à plusieurs reprises par la guerre, la famine, les épidémies, et il y eut jusqu'à 6.000 mendiants. Néanmoins, l'industrie était prospère : dans la ville haute existaient 400 ateliers de tanneurs et 3.000 métiers de drapiers ; le papier et les ouvrages d'orfèvrerie s'exportaient dans tout le royaume. Des foires importantes se tenaient à Troyes deux fois par an, à la Saint-Jean et à la Saint-Rémi, sous la direction du maître des foires ; elles disparurent au xvie siècle.

Les Troyens souffrirent beaucoup des guerres de François Ier et de Henri II ; il fallut plusieurs fois payer des contributions très lourdes, vendre les objets d'art, jusqu'aux reliquaires des églises. A l'époque de la Réforme, plusieurs milliers d'habitants se convertirent au calvinisme; les massacres des guerres de religion et la révocation de l'édit de Nantes en firent disparaître un grand nombre. Le xviie siècle fut une époque malheureuse : la famine et les impôts causèrent plusieurs émeutes sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, les privilèges municipaux furent abolis et la mairie devint une charge héréditaire. Le xviiie siècle a été, au contraire, une période calme, troublée seulement par la querelle des jésuites et des jansénistes ; il y eut un peu d'agitation en 1787, lorsque le Parlement de Paris fut exilé à Troyes.

Pendant la période révolutionnaire, les Troyens adoptèrent avec ardeur les idées nouvelles et les réformes ; plus tard, ils acceptèrent facilement le despotisme de Napoléon et les institutions impériales. En 1814, Troyes fut un des principaux points d'appui de la défense du territoire ; des combats acharnés furent livrés dans la Champagne, mais la ville ne fut pas attaquée.

Le xixe siècle a été une période de tranquillité, pendant laquelle s'est développée l'industrie de la bonneterie. Les premiers statuts des bonnetiers de Troyes datent de 1554 ; l'industrie bonnetière fut prohibée en 1700, autorisée de nouveau en 1754. Vingt ans plus tard, on comptait 700 métiers à Troyes et plusieurs centaines encore dans les environs. L'industrie textile a été pendant longtemps florissante : en 1785, il y avait 2.700 métiers à toiles et l'on exportait pour 1.750.000 livres de toiles. L'industrie des toiles a souffert beaucoup des traités de commerce signés avec l'Angleterre ; néanmoins elle a subsisté jusqu'à nos jours.

Evêques de Troyes. — Saint Amateur, vers 340; Optatien, 346-47 ; Léon Héraclius ; S. Melaine ; Aurélien; S. Ours, 426; S. Loup Ier, 426-79; S. Camélien, 511-25; S. Vincent, 533-41 ; Ambroise, 549 ; Gallomagne, 573-82 ; Agrecius, 585-86 ; Loup II ; Evode, v. 631 ; Modégisil ; Ragnégisil ; S. Leucoin ; Bertoald; Abbon, 666-73; Waimer, 675-78; Vulfred; Ragembert ; Aldebert ; Gaucher ; Ardoin ; Censard, v. 722 ; S. Bobin, 766 ; Amingus ; Adelgaire, v. 787 ; Bertulf; Elie, v. 829-36 ; Adalbert, 837-45 ; S. Prudence, 846-61 ; Foucher, 826-69 ; Ottulf, v. 880 ; Bodon, v. 890 ; Riveus, v. 895 ; Otbert, v. 910 ; Ansegise, v. 965 ; Walon, 971 ; Ayric ; Milon Ier, 980-82 ; Manassé Ier, 991 ; Renaud Ier ; Fromond Ier ; Mainard, 1034-49 ; Fromond II, 1050 ; Hugues Ier, 1075 ; Gauthier ; Hugues II, 1075-82 ; Milon II, 1083-1121 ; Renaud II, 1121-22 ; Atton, 1122-45 ; Henri Ier, v. 1169 ; Matthieu, 1169-80 ; Manassé II, 1181-90 ; Barthélemy, 1190-93 ; Garnier, 1193-1205 ; Hervée, 1207-23 ; Robert, 1223-33 ; Nicolas, 1233-69 ; Jean Ier, 1269-98 ; Guichard, 1299-1314; Jean d'Auxois, 1314-17 ; Guillaume Ier, 1317-24 ; Jean III, 1324-26 ; Jean IV, 1326-41 ; Jean V, 1342-53; Henri II, 1354-70 ; Jean VI, 1370-75 ; Pierre Ier, 1375-1377 ; Pierre II, 1377-95 ; Etienne de Givry, 1395-1426; Jean VII, 1426-50 ; Louis Ier, 1450-83 ; Jacques Raguier, 1483-1518 ; Guillaume II, 1519-27 ; Odard Hennequin, 1528-44 ; Louis II, 1545-50 ; A. Caraccioli, 1551-61 ; C. de Beauffremont, 1562-93 ; R. de Breslay, 1604-41 ; F. Malier du Houssay, 1641-78 ; D. François Ier Bouthillier de Chavigny, 1678-97 ; D. François II Bouthillier de Chavigny, 1697-1716 ; Jacques-Bénigne Bossuet, 1716-42 ; M. Poncet de La Rivière, 1742-58 ; J.-B.-M. Champion de Cicé, 1758-61 ; C.-M.-J. de Barral, 1761-90 ; *Augustin Sibille, évêque constitutionnel*, 1791-93 ; M.-A. de Noé, 1802 ; L.-A. de La Tour du Pin-Montauban, 1802-8 ; E.-A. de Boulogne, 1809-25 ;

J.-L.-D. de Seguin des Hons, 1825-43; J.-M.-M. Debelay, 1843-48; P.-L. Cœur, 1848-60; E.-J. Ravinet, 1860-75; P.-L.-M. Cortet, 1875-98; G.-A. de Pélacot, 1898.

Grands hommes. — Troyes est la patrie de plusieurs grands hommes : Jacques Pantaléon (1185-1264), pape sous le nom d'Urbain IV ; le rabbin Salomon Jarchi († 1105), érudit ; Juvénal des Ursins († 1131), prévôt de Paris ; le président Mathieu Molé († 1656) ; le poète Chrétien de Troyes († 1191) ; Jean Passerat († 1602), un des auteurs de la *Satire Ménippée* ; le jurisconsulte Pierre Pithou (1539-96) ; l'érudit Grosley († 1785) ; les peintres Nicolas († 1668) ; Pierre († 1695) et Mignard (1612-95) ; les sculpteurs Girardon († 1715) et Simart († 1857). H. Conrad.

Bœufs se rendant au labour (Musée du Louvre), de Troyon.

Bibl. : N. Camuzat, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diocesis*, 1610, in-8. — Le Grand, *Coutume du bailliage de Troyes ;* Paris, 1737, in-fol. — Courtalon-Delaistre, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, 1783, 3 vol. in-8. — Corrard de Breban, *les Rues de Troyes anciennes et modernes*, 1857, in-8. — Du même, *Recherches sur l'établissement et l'exercice de l'imprimerie à Troyes*, 1858, in-8. — Grosley, *Ephémérides troyennes*, 1757-68, 12 vol. in-32. — D'Arbois de Jubainville, *Documents relatifs à la construction de la cathédrale de Troyes*, 1862, in-8. — Le Brun d'Albanne, *le Trésor de la cathédrale de Troyes*, 1863, in-8. — Aufauvre, *les Tablettes historiques de Troyes*, 1858, in-8. — Du même, *Troyes et ses environs*, 1860, in-8. — Du même, *les Anciens édifices de Troyes*, 1862, in-4. — Boutiot, *Histoire de Troyes et de la Champagne méridionale*, 1870-80, 5 vol. in-8. — Babeau, *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, 1873-74, 2 vol. in-8, nombreux ouvrages et articles sur des sujets relatifs à l'histoire de la ville, de 1872 à 1884. — Assier, *Troyes au* XV*e siècle ;* Paris, 1875, in-12. — Du même, *les Arts et les Artistes dans l'ancienne capitale de la Champagne*, 1876-77, 2 vol. in-12. — *Mémoires de la Société académique de l'Aube ; Annuaires de l'Aube ; Collection de documents relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale*, en cours de publication depuis 1878. — *Guide de l'étranger dans Troyes*, 1882, in-16. — On trouvera un résumé très clair et très vivant dans G. Carré, *Histoire populaire de Troyes et du dép. de l'Aube ;* Troyes, 1881, in-8.

TROYES (Chrétien de), poète français (V. Chrétien).

TROYON. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 701 hab.

TROYON (Constant), peintre paysagiste et animalier français, né à Sèvres le 25 août 1810, mort à Paris le 21 févr. 1865. Il commença par exercer le métier de décorateur sur porcelaine et entra en cette qualité à la manufacture de Sèvres : attiré par l'art, il acheva d'apprendre le dessin auprès de Riocreux et, plus tard, de Poupart, dont ses premières œuvres portent l'influence visible : il avait fait auparavant un tour de France, le bâton à la main, gagnant sa vie comme il pouvait chez les fabricants de porcelaine et dessinant sur sa route tout ce qui le frappait dans la nature. Les premières toiles qu'il exposa au Salon de 1833, *le Parc de Saint-Cloud*, *la Fête de Sèvres*, portent la trace de ses maîtres et sont médiocres, d'une convention arriérée.

C'est probablement à la rencontre de Roqueplan, qui sut discerner son talent, que Troyon dut de s'engager dans sa véritable voie : l'étude de la nature. Sous l'influence de Dupré et de ses études en Limousin, en Bretagne et dans la forêt de Fontainebleau, il progressa rapidement ; dès 1836, il exposa des œuvres où se marque une vue originale de la nature ; ses œuvres les plus remarquées de cette période sont : *Vue prise aux environs d'Argenton* (1836) ; *Fossé dans le Limousin*, *Vues de Saint-Aubin* (1837) ; *l'Entrée de l'Allée noire*, *Paysage près de Saint-Cloud* (1838) ; *Paysage en Bretagne* (1840) ; *Tobie et l'Ange* (1841) ; *les Baigneuses* (1842) ; *les Environs de Vannes* (1843) ; *Dessous de forêt à Fontainebleau* (1844) ; *la Vallée de Chevreuse*, *Sous bois* (1846) ; *Chemin creux en Normandie*, etc.

Un voyage que Troyon fit en Hollande (1847) acheva de donner à son talent tout son développement : jusque-là il n'avait peuplé ses paysages que de figures insignifiantes ; à partir de 1848, sous l'influence des maîtres hollandais qu'il étudia profondément, surtout Paul Potter, et suivant le conseil de son ami Charropin, il introduisit dans ses natures des animaux (vaches, chevaux, moutons) qu'il sut merveilleusement harmoniser avec le paysage ; dès lors, il mit des animaux dans tous ses tableaux. Il ne tarda pas à devenir un peintre animalier de premier ordre. C'est un réaliste dans la meilleure acception du mot ; sa main, que la nature avait faite un peu lourde, avait fini par acquérir, à force de travail, une grande sûreté d'exécution ; il peignait largement, avec force, tout en gardant une grande fraîcheur de ton. Ses paysages sont simples, d'une grande impression et d'une belle vérité : les motifs principaux sont empruntés aux environs de Paris, à la Normandie et à la Touraine ; les animaux qui les peuplent ont un caractère de vérité et d'ampleur saisissant : il a peint quelquefois des animaux de taille naturelle avec des paysages et des effets de lumière comme fond. La transparence de ses horizons où se jouent l'ombre et la lumière, les animaux enlevés en pleine pâte, ont acquis à Troyon une grande et légitime réputation.

Ses œuvres principales sont : *le Retour de la ferme* (1849, musée du Louvre) ; *la Vallée de la Touques* (1852) ; *les Bœufs se rendant au travail des champs* (1855, musée du Louvre) ; *la Voiture à âne* (chez W. Wilson) ; *Soir d'été en Normandie*, *le Gué*, *Troupeau de moutons après l'orage*, *l'Abreuvoir*, *Moutons le matin*, *le Chien du berger*, *Paysage avec un troupeau de moutons et des bœufs*, etc. Un excès de fatigue fit perdre la raison au peintre en 1863.

Bibl. : Dumesnil, *Troyon, Souvenirs intimes ;* Paris, 1888. — A. Hustin, *Troyon ;* Paris, 1893.

TRUANDS. On appelait de ce nom, au moyen âge, des vagabonds mendiant par fainéantise. On le trouve dès le XIIe s. Etant données les mœurs des truands, truander signifiait mendier, mais aussi faire des friponneries. Truandaille désignait l'espèce des truands, truanderie, leur genre de vie ou bien quelque tromperie faite par eux. Truand, qu'on rencontre aussi sous la forme trutain (*trutanus*), a été employé comme adjectif avec le sens de misérable, quelquefois de paresseux et même de puant, et en vint à vouloir dire menteur. Ce mot a vraisemblablement pour origine un mot celtique ayant la même acception. Les autres étymologies qu'on en a données (notamment celle de *treu*

pour tribut) sont fantaisistes. Parmi les textes nombreux où il figure, on peut citer ces vers d'Eustache Deschamps :

Je ne fusse pas bons truans;
Je ne sçai deux fois demander,

et :

Un mal vestu est appellé truant.

Un concile de 1227, tenu à Trèves, prescrit aux curés de ne pas permettre que les truands et autres vagabonds chantent à la messe, et une ordonnance du roi Jean, de 1351, enjoint à tous « gens oiseux ou joueurs de dés ou enchanteurs ès rues ou truandants ou mendiants » de travailler ou de sortir de Paris ainsi que des villes des environs dans les trois jours, s'ils sont valides. Mais, somme toute, on manque d'autres renseignements sur eux, et ce qu'on en dit, c'est seulement en réalité ce qu'on sait de ces classes dangereuses qu'on ne voit apparaître d'une façon nette qu'au commencement du XVe siècle. Il est permis de décrire sous le mot truand l'organisation des gueux telle qu'elle semble avoir existé à la fin du moyen âge et au début des temps modernes. On nommait gueux ces bandes de misérables qui comprenaient, en même temps que des criminels échappés, des ouvriers paresseux, des gens de métiers aventureux et des déclassés. Au point de vue de leur organisation, ils se subdivisaient en tribus : les soldats (beroards, gaudins, feuillards, drilles, narquins ou narquois, francs-taupins, etc.), les merciers, mercerots, mercelots, colporteurs en quelque sorte de contrebande ou marchands ambulants, les mendiants, les Bohémiens ou Egyptiens, les voleurs proprement dits. Au XVIe siècle, la confrérie, formée par une grande partie de gueux, comportait une hiérarchie régulière, tout au moins parmi les mercelots, au nombre desquels a compté Villon. On était d'abord pechon ou apprenti, puis blesche, puis coesme, coesmelotier ou coesmelotier huré, degrés qui correspondaient à ceux de la corporation de la mercerie prise pour modèle. Les deux ordres supérieurs, propres aux gueux, étaient celui des cagous, chefs de province chargés de la police et de l'instruction des novices, celui des archisuppôts, sans pouvoir effectif, et qui composaient le collège des prêtres et des savants de la confrérie, avec, au sommet, un roi ordinairement appelé le grand *Coesre* (V. ce mot). Montaigne dit bien que de son temps les gueux avaient « leurs dignités et ordres politiques » (*Essais*, l. XIII, ch. XIII). Les soldats mercenaires qu'on peut englober sous la dénomination de routiers n'étant pas à assimiler aux gueux, encore moins aux véritables truands, mendiants, au besoin malfaiteurs, ce sont ceux-là seulement qui étaient débandés qui semblent avoir formé, quelque temps en tout cas, une classe de la monarchie du grand Coesre. Sans doute, à proprement parler, les Bohémiens, qui apparaissent dans le premier tiers du XVe siècle, étaient également distincts des gueux, mais ils avaient avec eux des rapports habituels, et c'est peut-être à leur exemple que les gueux voulurent avoir un roi et des officiers. Quant aux voleurs de profession, ils n'entrèrent dans cette corporation ou confrérie qu'au commencement du XVIIe siècle, et encore les brigands de grand chemin en furent-ils toujours exclus. Sous Henri IV, les voleurs tenaient leurs assises à Paris, au Port-au-Foin, près de la place de Grève, et les officiers qu'ils avaient élus prononçaient contre les délinquants la peine de l'amende, du fouet ou même de la mort. Il faut rappeler aussi que les francs-bourgeois, logés gratuitement à Paris, grâce à la libéralité d'un particulier et avec exemption d'impôts, dans la rue qui a pris leur nom, n'étaient que des truands. Au XVIIe siècle, parlant de son époque, Sauval distingue parmi les truands les argotiers ou gueux, les coupeurs de bourse et les voleurs de nuit et de grand chemin. Ce sont les argotiers, pauvres fréquentant les foires et marchés, qui reconnaissent alors pour roi le grand Coesre; ils composent le « royaume argotique », et c'est du langage particulier dont ils font usage qu'ils tirent leur nom. Pour être officier, il fallait avoir un magasin de masques, de haillons, de bandages. S'ils ne vivaient pas comme les argotiers sous des règlements, les coupeurs de bourse, à la différence des voleurs, se conformaient au moins à quelques coutumes, et, pour obtenir ce titre, il fallait avoir fait deux chefs-d'œuvre en présence des maîtres, avoir subi de pénibles épreuves. Les corps des coupeurs de bourse était subdivisé en compagnies dont les membres n'opéraient jamais seuls et que commandaient des capitaines. Les compagnons qui suivaient servaient de recéleurs ; ils évitaient aussi de se trouver trop nombreux et avaient des signes de convention pour se renseigner sur le nombre qu'ils devaient être en telle occasion. C'est la création de l'hôpital général, en 1656, qui amena la disparition de toute cette organisation des truands. Encore faut-il ajouter que le grand Coesre paraît avoir simplement transporté la tenue annuelle de ses Etats à Sainte-Anne-d'Auray dans un pré dit le Pré des gueux et que le royaume des argotiers dont s'étaient retirés les voleurs n'en subsista pas moins (V. COUR DES MIRACLES, t. XIII, p. 74). M. BARROUX.

BIBL. : DU CANGE, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. de 1887, au mot *Trutanus*. — SAUVAL, *Histoire de Paris*, 1750, t. I, pp. 35, 165 et 510-518. — Aug. VITU, *le Jargon du* XVe *siècle*... [avec] *Discours préliminaire sur l'organisation des gueux*...; Paris, 1884, in-8.

TRUBER (Primus), théologien slovène, né à Rasica, près de Laibach, en 1508, mort à Deredingen, près de Tubingue, le 28 juin 1586. Chanoine à Laibach, il embrassa la doctrine luthérienne et la propagea chez les Slovènes, devenant le promoteur d'une littérature slovène ; il dut se réfugier en 1548 en Wurttemberg, traduisit la Bible, le catéchisme, etc., en slovène, et, après un séjour de quatre ans (1561-65) à Laibach, devint pasteur à Derendingen (1566).

BIBL. : KOSTRENCIC, *Beitræge zur Gesch. der protest. Litt. der Südslawen*; Vienne, 1873.

TRUBLE (Pêche). Le truble ou trouble est un engin qui, le plus ordinairement, consiste en un demi-cercle en bois dont les extrémités sont reliées par une corde; une perche droite est assujettie sur le demi-cercle sur lequel est montée une poche en filet à mailles plus ou moins grandes. Lorsque le truble est destiné à prendre des poissons dans un réservoir, on fait le plus souvent la monture de forme rectangulaire et l'engin prend alors le nom de *troubleau*. Sur les côtes de Bretagne, le *treulot* ou *treuille*, destiné à la pêche de le crevette, se compose d'une perche au bout de laquelle sont assemblées deux traverses parallèles soutenant entre elles un filet lâche dont les mailles ont 5 à 6 millim. d'ouverture. Le *sanet*, qui sert aux mêmes usages, a la forme d'une raquette. La *salabre*, qui, sur les côtes de Provence, sert à prendre la blanchaille, est un truble à manche bifurqué. E. S.

TRUBLET (Nicolas-Charles-Joseph), littérateur français, né à Saint-Malo en déc. 1697, mort à Saint-Malo le 14 mars 1770. Plus connu par le portrait qu'a tracé de lui Voltaire que par ses ouvrages propres, l'abbé Trublet devient plus sympathique à mesure qu'on l'approche de plus près. Entré de bonne heure dans les ordres, il suivit, en 1721, à Rome l'abbé de Tencin qui venait d'être nommé conclaviste du cardinal de Bissy. Puis il revint se fixer à Paris. Dès 1717, il s'était signalé dans le monde des lettres. Le *Télémaque* de Fénelon, dont l'impression avait été sévèrement défendue pendant les dernières années du règne de Louis XIV, venait enfin de paraître librement en France. Trublet écrivit à son sujet dans le *Mercure* un article qui lui attira les éloges de La Motte et la protection de Fontenelle, et, dès lors, il se constitua l'admirateur et le disciple de ces deux écrivains, adopta leurs idées, célébra leurs amis et — entraînement plus dangereux — s'attaqua à leurs ennemis. On sait comment Fontenelle, La Motte et leurs partisans s'étaient faits les défenseurs attitrés de la prose et les détracteurs systématiques de la poésie, contre Voltaire et ses amis, héritiers du goût classique et des traditions de Boileau. L'abbé Trublet voulut dire son mot dans le débat et, pour prouver que les

plus beaux vers ne pouvaient se lire sans quelque ennui, il appliqua à la *Henriade* le vers de Boileau sur la *Pucelle :*

Et je ne sais pourquoi, je bâille en la lisant.

Certes, en écrivant ces lignes, l'abbé Trublet n'avait nullement l'intention d'offenser Voltaire; en un sens, il lui rendait hommage; mais Voltaire n'aperçut pas ce sens ou ne voulut pas l'apercevoir et, pour se venger, il écrivit dans le *Pauvre Diable* les vers qui ont fait passer le nom du malheureux abbé à la postérité :

L'abbé Trublet avait alors la rage
D'être à Paris un petit personnage, etc.

Pour dernière disgrâce, Trublet s'attira l'inimitié du parti des philosophes. Il collaborait au *Journal chrétien*, et ce journal les avait dénoncés comme étant les plus dangereux ennemis de l'Eglise et de la royauté. Aussi, lorsque l'abbé Trublet se présenta, en 1736, à l'Académie française, la porte lui en fut obstinément fermée. Ni la protection de Fontenelle, ni l'estime de Montesquieu et du président Hénault, ni celle de Maupertuis qui lui dédia une de ses œuvres, ne purent de longtemps être utiles à l'abbé Trublet. Il n'entra à l'Académie qu'en 1761, vingt-cinq ans après s'y être présenté pour la première fois. Sa réception eut lieu le 13 avr.; il remplaçait le maréchal de Belle-Isle. Il profita de cette occasion pour envoyer à Voltaire son discours de réception et lui demander son amitié. Voltaire lui fit une réponse aimable, promit de ne plus l'attaquer et tint sa promesse. Mais il était trop tard; dès longtemps les vers du *Pauvre Diable* étaient connus de tous. En 1767, l'abbé Trublet se retira dans sa famille à Saint-Malo. Il était archidiacre et chanoine de sa ville natale et, de plus, trésorier de l'Eglise de Nantes. Des vapeurs, puis des infirmités attristèrent sa vieillesse qui d'ailleurs fut calme. Il faut citer parmi ses ouvrages : *Essais de littérature et de morale* (1735); *Pensées choisies sur l'Incrédulité* (1737); *Panégyriques des saints, suivis de Réflexions sur l'Eloquence* (1755); *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de La Motte et de Fontenelle* (1761). En outre, il collabora au *Mercure*, au *Journal chrétien*, au *Journal des Savants;* il édita, avec l'abbé Séguy, l'*Introduction à la Connaissance de l'esprit humain* de Vauvenargues et, seul, l'*Essai sur la formation des corps organisés* de Maupertuis. Rien dans l'œuvre de l'abbé Trublet ne méritait de lui survivre : mais il était lui-même très supérieur à ses ouvrages, et tous ceux qui ont parlé de lui ont vanté le charme de sa conversation et son humeur égale et douce. A. BAYET.

BIBL. : D'ALEMBERT, *Histoire de l'Académie française*, t. VI. — SABATIER, *les Trois siècles*.

TRÜBNER (Wilhelm), peintre allemand, né à Heidelberg le 3 févr. 1851. lève de Feuerbach et de Leibl. Il travaille à Munich où il a fait paraître, en 1893, deux recueils de ses tableaux d'histoire et de ses études reproduits par l'héliogravure.

TRUC ou **TRUCK** (Chem. de fer). Ce mot, d'origine anglaise, désigne, soit les wagons plates-formes sans bords, dites aussi « wagons plats », qui servent à transporter les voitures, les pierres de taille, les bois de charpente, etc. (V. CHEMIN DE FER, t. X, p. 1041), soit encore une sorte de plate-forme exhaussée au-dessus de la voie ferrée, qui facilite le chargement sur ces wagons. On appelle également truc un chemin de fer établi sur les cintres d'un grand pont en construction et sur lequel se meut un treuil servant à élever, descendre ou transporter les matériaux. Lorsque la largeur du pont n'est pas très considérable, il se place dans l'axe longitudinal des cintres. Quelquefois, il règne sur les bords, auxquels on donne à cet effet plus de longueur qu'il n'est nécessaire. On utilise, du reste, le même mode de transport dans la construction des grands édifices; le truc est alors installé sur un mur déjà élevé ou sur des échafaudages solides allant de la sapine aux différentes parties du chantier aérien à desservir.

TRUCHÈRE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus, sur la Seille et la Saône; 402 hab. Moulin, chaiseries. Nombreux tumulus dans la prairie. Découvertes intéressantes au point de vue paléontologique et archéologique.

TRUCHET (Jean), plus connu sous le nom de *Père Sébastien*, mécanicien français, né à Lyon en 1657, mort à Paris le 5 févr. 1729. Entré dans l'ordre des Carmes et envoyé à Paris pour y professer la théologie, il ne s'y occupa guère que de mécanique, fut remarqué de Colbert, qui lui fit allouer une pension de 600 livres, et prit part à de nombreux travaux d'hydraulique, notamment aux adductions d'eaux pour les jardins de Versailles et à la construction du canal d'Orléans, dont il eut la direction. En 1699, il fut nommé membre honoraire de l'Académie des sciences. Il a imaginé ou perfectionné de nombreuses machines. On lui doit, entre autres, le chariot connu sous le nom de *diable*, qu'emploient les charpentiers pour le transport des grands arbres, et un appareil pour la démonstration de l'accélération de la chute des corps. Le Père Sébastien a aussi indiqué un dispositif nouveau pour l'obtention des voûtes plates en maçonnerie (V. ABEILLE). Il n'a laissé comme écrits que des mémoires insérés dans le recueil de l'Académie.

BIBL.: FONTENELLE, *Eloge du P. J. Truchet*, dans *Mém. Acad. Paris*, 1729.

TRUCHSESS DE WALDBURG (Gebhard), archevêque de Cologne, né le 10 nov. 1547, mort à Strasbourg le 31 mai 1601. Il embrassa la carrière ecclésiastique et fit ses études à Ingolstadt, Dillingen et Pérouse. Neveu du cardinal d'Augsbourg, Otton, il eut une rapide carrière : dès 1560 il était chanoine d'Augsbourg; de là il passa à Strasbourg, puis à Cologne (1567), prévôt à Augsbourg en 1576, et en 1577 archevêque de Cologne. Epris d'Agnès, comtesse de Mansfeld, il passa du côté de l'Eglise réformée (1582) et épousa Agnès le 2 févr. 1583. Le chapitre métropolitain de Cologne résista énergiquement à son désir de faire passer l'électorat de Cologne au protestantisme; d'autre part, comme Truchsess s'était fait calviniste, et non luthérien, les princes luthériens hésitèrent à le soutenir. Le pape excommunia l'archevêque, et le parti catholique élut à sa place le prince Ernest, fils du duc de Bavière. La guerre civile se déclara entre les deux prétendants (1583); le prince Ernest était soutenu par la Bavière et par les Espagnols des Pays-Bas, tandis que Gebhard obtenait l'appui du Palatinat. Obligé d'évacuer Bonn qu'il avait occupée, Truchsess se retira en 1584 en Hollande, tandis que ses partisans continuèrent la lutte. En 1589 il se rendit à Strasbourg où il obtint le doyennat.

BIBL: KLEINSORGEN, *Tagebuch von Gebhard Truchsess;* Munster, 1780.

TRUCK-SYSTEM. On désigne par ce terme un certain mode de paiement du salaire ouvrier, qui consiste à payer tout ou partie du salaire autrement qu'en espèces, par exemple, en denrées alimentaires, en prestations de chauffage ou autres, ou encore en produits fabriqués (à charge pour l'ouvrier de les revendre). Les ouvriers sont en général hostiles à ce mode de rémunération : 1° ils soupçonnent souvent, non sans raison, que le patron évaluant ces objets en nature, dans le compte du salaire, plus cher qu'ils ne lui coûtent, fait par là un bénéfice injustifié; 2° ces fournitures entravent la liberté que veut avoir l'ouvrier d'employer à son gré son salaire, d'acheter ou de ne pas acheter telle ou telle denrée, en telle ou telle quantité, chez tel ou tel fournisseur; elles l'obligent parfois à la consommation forcée de choses dont il ne se sent pas le besoin; 3° dans le cas où les objets donnés en paiement sont une part des produits fabriqués (ou des déchets ou de certains accessoires, etc.), elles déplacent du patron à l'ouvrier le risque de la mévente, sans compensation correspondante de bénéfice possible, et rendent ainsi le gain de l'ouvrier très aléatoire; 4° les organisations syndicales et les forces ouvrières qui tendent à l'établissement d'un *tarif*, d'un taux de salaire connu, bien défini, convenu des deux parts, pour les différentes catégories d'ouvriers,

condamnent ce mode de rémunération, parce que la partie du salaire, payée en nature, échappe ordinairement à toute évaluation précise et générale, et peut permettre par suite de violer le tarif d'une façon détournée et cachée. Les abus que permet ce mode de paiement ont été tels que dans plusieurs pays des mesures législatives commencent à être prises pour l'interdire et que partout des projets de réglementation sont à l'étude. M. SIMIAND.

TRUCQ (Le). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de La Courtine; 306 hab.

TRUCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne; 190 hab.

TRUCY-L'ORGUEILLEUX. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy; 476 hab.

TRUCY-SUR-YONNE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-sur-Yonne; 287 hab.

TRUDAINE (Daniel-Charles), administrateur français, né à Paris le 3 janv. 1703, mort à Paris le 19 janv. 1769. Fils d'un prévôt des marchands, il occupa tour à tour les charges de maître des requêtes, de conseiller d'Etat, d'intendant de la généralité de Riom, et, en 1743, fut chargé par le contrôleur général Orry de diriger, en qualité d'intendant des finances, le service des ponts et chaussées. Dès l'année suivante, il créa, en vue de réunir et de rapporter les plans des grandes routes dont l'exécution venait d'être prescrite, un bureau de dessinateurs, devenu, en 1747, l'École des ponts et chaussées. Puis il institua l'assemblée des ponts et chaussées, qui, réunie chez lui, tous les dimanches, était appelée, comme de nos jours le conseil général des ponts et chaussées, à délibérer sur les projets des ingénieurs (V. PONTS ET CHAUSSÉES), et, par d'autres mesures encore, non moins heureuses, imprima au service de construction des voies de communication, durant les vingt-trois années qu'il en eut l'administration, une impulsion des plus fécondes en résultats. C'est à lui, notamment, qu'on doit la plupart des grands ponts édifiés à cette époque, ceux d'Orléans, de Moulins, de Tours, de Joigny, de Saumur, de Montereau et de Neuilly, entre autres. En 1743, il avait été nommé membre honoraire de l'Académie des sciences. On ne connaît de lui aucun écrit. Son buste se trouve au palais de Versailles et à l'École des ponts et chaussées. L. S.

BIBL. : X..., *Eloge de Trudaine*; Paris, 1772. — E.-J.-M. VIGNON, *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France*; Paris, 1862-64, t. II, 3 vol. — E. CHOULLIER, *les Trudaine* ; Arcis-sur-Aube, 1884.

TRUDAINE DE MONTIGNY (Jean-Charles-Philibert), administrateur français, né à Clermont-Ferrand en 1733, mort à Paris le 5 août 1777. Fils du précédent, qui l'associa dès 1757 à ses travaux, il lui succéda en 1767 dans sa charge d'intendant général des finances et dans ses fonctions de directeur de l'administration des ponts et chaussées. Il fut aussi, comme lui, membre honoraire de l'Académie des sciences. — Ses deux fils, dont le plus jeune était TRUDAINE DE LA SABLIÈRE, conseiller au parlement de Paris, périrent sur l'échafaud, en 1794, avec André Chénier, leur ami.

BIBL. : E. CHOULLIER, *les Trudaine*; Arcis-sur-Aube, 1884.

TRUDPERT (Saint), missionnaire allem. du VIIe siècle. Il vint vers 640 sur le haut Rhin, fonda en Brisgau un monastère et y fut tué; fête le 26 avr.

BIBL. : KŒRBER, *Die Ausbreitung des Christentums im südlichen Baden*, 1878.

TRUEBA Y DE LA QUINTANA (Antonio de), littérateur espagnol, né à Montellano (Biscaye) le 24 déc. 1819, mort à Bilbao le 10 mars 1889. Destiné au commerce par ses parents, il publia ses deux premiers livres en 1851 : *El Cid Campeador*, roman historique, très récemment traduit en anglais par H.-J. Gill (Londres, 1895), et *El libro de los cantares* (poésie). En 1853, il entra comme rédacteur au journal *la Correspondencia de España*, où il continua sa collaboration jusqu'en 1862. Ce fut dans cette période qu'il écrivit ses œuvres les plus lues, *Cuentos campesinos* et *Cuentos de color de rosa*, où la vie paysanne est envisagée à un point de vue tout conventionnel et sentimental, alors très goûté. En 1862, il fut nommé archiviste de Biscaye. Il publia aussi des essais historiques, tels que le *Bosquejo de la organización social de Vizcaya*, présenté au jury de l'Exposition universelle de 1867, et les *Leyendas genealógicas de España* (Barcelone, 1887, 2 vol.). Quelques-uns de ses livres sont signés du pseudonyme de *Antón el de los cantares*. La ville de Bilbao lui a érigé une statue. La plupart des œuvres de Trueba ont été traduites en diverses langues; mais en Espagne elles sont tombées presque dans l'oubli. R. A.

BIBL. : TRUEBA, *Notas autobiograficas*, dans *la Ilustración española y americana*, 30 janv. 1889. — R. BECERRO DE BENGOA, *Trueba*, dans la collection de *Personajes ilustres*, publiée par *la España moderna*.

TRUEL (Le). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Saint-Rome-de-Tarn ; 1.035 hab.

TRUELLE (Techn). On désigne sous le nom de *truelle* un outil de plâtrier ou de maçon, formé d'une lame de fer ou de laiton en forme de trapèze munie d'un manche recourbé. La truelle sert à prendre et à étendre le mortier ou le plâtre.

TRUFFE (*Tuber.*). I. BOTANIQUE. — Champignon Ascomycète de la tribu des Tubéracées, à mycélium de couleur brune très fin et très délié, produisant un périthèce tuberculeux se rattachant par sa structure à celui des Penicillium, et principalement à celui du *P. glaucum*, en raison de la lenteur de son évolution. Le péridium enveloppé par les filaments du thalle, dont il ne se libère que plus tard par leur disparition, est irrégulièrement arrondi, d'un noir roux ou brunâtre, plus ou moins bosselé, à surface chagrinée, couverte d'aspérités ou de verrues, parfois crevassé à maturité. La masse du périthèce est composée d'un tissu stérile formé de cordons onduleux et anastomosés, en continuité avec la couche périphérique et d'un tissu fertile formé de filaments qui remplissent les lacunes que laissent entre eux les cordons stériles et portent des asques d'où naissent successivement quatre spores, tantôt globuleuses ou elliptiques, tantôt échinulées ou hérissées d'aiguillons. On ne connaît pas de conidies chez la truffe et les genres voisins. La plupart des truffes sont comestibles ; certaines espèces sont très renommées, mais un grand nombre d'entre elles constituent un aliment très inférieur. Aucune n'est vénéneuse. Ces Champignons poussent sous un grand nombre d'arbres, chêne, noisetier, châtaignier, hêtre, etc., dans des terrains légers, calcaires, Midi, S.-O. de la France. — Espèces pr. : *T. brumale*, *T. melanosporum* (esp. à spores noires), *T. æstivum*, *T. mesentericum*, etc. Dr H. FOURNIER.

TRUFFE D'EAU (V. MACRE).

II. Culture. — VARIÉTÉS. — Chatin classe de la façon suivante les variétés de truffes les plus intéressantes au point de vue cultural et culinaire :

I. Péridium verruqueux ou chagriné	Spores échinées	*T. melanosporum.* *T. brumale.* *T. moschatum.*
	Spores alvéolées	*T. æstivum.* *T. uncinatum.*. *T. mesentericum.*
II. Péridium lisse...............		*T. excavatum.* *T. magnatum.*

A côté se placent les truffes dites sauvages (*T. panniferum*, *T. rufum*, *T. borchii*, etc.), non comestibles à cause de leur goût désagréable, mais sans propriétés toxiques marquées. Le groupe de truffes à spores échinées (*truffes noires*) est le plus important.

1° *T. melanosporum* Vittadini (*Truffe noire du Périgord* et *du Quercy*, *T. violetta*, etc.). Tubercule noir foncé, très irrégulier de forme, plus ou moins bossué suivant le sol, de la grosseur d'une noisette à celle du poing ; chair noir violacé parcourue en tous sens par des lignes qui, d'abord blanches, deviennent ensuite plus ou moins roussâtres. Espèce très polymorphe, s'adaptant différem-

ment sur les arbres qui la portent (forme et parfum) ; elle est de beaucoup la plus utile ; sa production semble limitée dans la zone de la vigne, le Périgord (Dordogne et Lot) en est le principal centre ; on la trouve aussi en Provence, mais elle y est concurrencée par le *T. brumale*. Elle se développe surtout sur les chênes (chêne pubescent et chêne vert) et réclame une situation en coteaux bien ensoleillés et exposés au midi. Le tubercule se forme d'avril à octobre ; la récolte se poursuit de novembre en mars ou avril ; sa qualité rehausse avec de légers froids, et il est surtout estimé en janvier et février.

2° *T. brumale* Vittadini (*Truffe d'hiver*, *Truffe musquée du Périgord*, etc.). Même aspect extérieur, mais grosseur moindre ; la chair est moins noire et elle est parcourue par des lignes blanches, minces, et non accompagnées de lignes translucides ; le parfum est moins sensible, néanmoins la qualité est fort estimable. Cette variété se vend souvent en mélange avec la précédente sous le nom de *truffe noire ;* elle est surtout abondante dans les départements méridionaux ; les périodes de formation et de récolte sont les mêmes que pour le *T. melanosporum*.

3° *T. moschatum* Ferry de la Bellone (*Truffe musquée*). Ressemblance extérieure très notable avec les deux autres variétés, mais différence complète par l'odeur et la couleur de la chair ; cette dernière est couleur gris brun ; elle est parcourue par des veines blanches, larges et peu nombreuses avec une zone translucide ; son odeur est forte, pénétrante, rappelant celle du musc, sa saveur est peu agréable ; la maturation est tardive.

4° *T. æstivum* Vitt. (*Truffe blanche*, *T. d'été*, *de la Saint-Jean*, etc.). Chair roussâtre parcourue par des veines blanchâtres peu nombreuses ; odeur forte, non désagréable, rappelant un peu celle des bergeries ; tubercules arrondis, de la grosseur d'une noisette à celle d'un œuf de dinde ; variété moins exigeante que les premières au point de vue de la chaleur et se trouvant, en général, depuis le Midi jusqu'en Allemagne, en montagne ou sur les pentes des plateaux, particulièrement en sol argileux, sur les racines du hêtre et du chêne rouvre ; la fructification a lieu de novembre à avril et la maturation en été ; les tubercules sont récoltés surtout fin octobre.

5° *T. mesentericum* Vitt. (*Truffe fouine*). Variété voisine du *T. æstivum* et comestible au même point. Tubercule arrondi de couleur noire, à chair fauve parcourue par des veines blanches très nombreuses et très serrées ; odeur forte et saveur assez agréable ; la récolte se fait en automne et en hiver au pied des chênes et des bouleaux.

6° *T. uncinatum* Chatin (*T. de Bourgogne*, *de Dijon*, *de Chaumont*, etc.). Tubercules sphériques, à chair d'abord blanchâtre, puis brune, parcourue par des veines blanches. Variété répandue, en mélange avec la truffe noire, dans toutes les régions, mais surtout abondante en Bourgogne et en Champagne ; la récolte se fait d'octobre à fin décembre.

Les truffes à péridium lisse : *T. magnatum* Pico ou *T. du Piémont*, à saveur forte, l'odeur rappelant celle de l'ail et de l'oignon, récoltée en automne sous les chênes, les peupliers et même les saules, rare en France mais abondante dans le N. de l'Italie où elle est très estimée ; *T. excavatum* Vitt., à chair roussâtre avec des veines plus claires, cultivée dans les forêts d'Allemagne, particulièrement dans la région d'Alfeld, offrent peu d'intérêt pour la France. D'autres Champignons hypogés, tels que les *Terfez* (chair blanchâtre avec des bandes d'un brun clair, plusieurs espèces communes en Algérie et même dans le Midi de la France, aux environs de Tarascon), la *Taboulane*, voisine des Terfez, et abondante dans la région du Caucase, les *Boukouriou* (Japon), etc., sont encore comestibles, mais ils ne présentent guère pour nous qu'un intérêt botanique.

Exploitation. — Les truffes se développent au pied de certains arbres. Sur la périphérie de la zone occupée par les racines elles sont enchevêtrées avec les jeunes radicelles ; leur croissance ne se fait normalement qu'en terrain calcaire, surtout dans les calcaires de l'époque secondaire et dans les oolithes ; le sol doit être, en même temps, léger et poreux, assez riche en humus et reposer sur un sous-sol perméable ; un climat tempéré, à printemps assez humides suivis d'étés secs et chauds, est le plus convenable ; l'altitude des centres de production dépasse rarement 600 m. Les *truffières naturelles* ou *spontanées* sont simplement exploitées par l'homme aux époques indiquées plus haut ; on utilise à cet effet des porcs et des chiens que leur odorat subtil guide dans la recherche des tubercules, on les dresse d'ailleurs à cette chasse. Les truffes sont aussitôt débarrassées de la terre adhérente en les passant à la main sur des claies d'osier, puis triées. Les principales truffières se trouvent dans le Sud-Ouest (Dordogne, Lot), le Sud-Est (Vaucluse, Gard, Basses-Alpes, Drôme, Isère), dans l'Est (Côte-d'Or, Haute-Marne, Aube) et dans l'Ouest (Vienne).

L'observation a démontré que le semis de glands provenant des chênes sur les racines desquels se développaient des truffes (chênes dits *truffiers*) donnait des arbres ayant la même propriété ; ce fait a été le point de départ de la création des *truffières artificielles* qui se sont développées surtout dans le Vaucluse, lors des reboisements du mont Ventoux en chêne vert et chêne blanc comme essences dominantes (Com. de Bedoin, Flassan, etc.). Le semis se fait en sol argilo-calcaire, un peu siliceux, léger, peu profond, assez pierreux et reposant sur un sous-sol perméable ; les lignes sont écartées de 5 à 6 m. et les poquets de 3 à 4 m. sur les lignes. La pépinière reçoit les soins ordinaires ; après trois ou quatre ans, on mélange la couche superficielle avec un peu de terre provenant des truffières en rapport ; lorsque la truffière commence *à marquer*, ce que l'on reconnaît à la disparition des espèces herbacées poussant entre les arbres, la récolte peut débuter ; elle se poursuit pendant dix à douze ans au minimum. Un élagage énergique, exécuté de façon à ce que le sol ne soit pas ombragé, favorise la production ; lorsque cette dernière diminue sensiblement, on recèpe à la hache, jamais à la scie ; la cépée acquiert une nouvelle vigueur et la récolte peut reprendre au bout de trois ou quatre ans.

Production et Commerce. — D'après une statistique effectuée, en 1900-01, par le ministère de l'agriculture, la truffe ne serait produite régulièrement, en France, que dans 21 départements :

Départements	Production 1898	Production 1899	Valeur 1898	Valeur 1899
	Kilogr.	Kilogr.	Francs	Francs
Alpes (Basses-)	3.200	4.000	8 »	7 »
Alpes (Hautes-)	500	500	6 »	6 »
Aube	250	300	4 50	5 »
Aveyron	230	2.300	21 50	10 50
Bouches-du-Rhône	3.548	3.892	10 30	8 90
Charente (1)	»	»	»	»
Corrèze	4.528	4.675	11 85	12 25
Côte-d'Or	432	465	6 56	6 72
Dordogne	25.000	90.000	30 »	10 »
Drôme	37.000	135.000	15 50	6 50
Gard	18.000	8.000	5 50	6 50
Hérault	3.300	4.000	7 50	7 50
Indre-et-Loire	220	150	16 »	9 »
Isère	»	100	»	12 »
Lot	31.200	152.000	12 »	7 »
Lot-et-Garonne	1.000	1.230	14 »	10 »
Marne (Haute-)	520	650	5 »	5 »
Pyrénées-Orientales	679	514	12 50	12 50
Tarn-et-Garonne	10.340	4.000	12 50	12 50
Var	10.000	6.190	20 »	16 »
Vaucluse	52.000	150.000	15 »	8 »
Vienne	1.370	1.445	16 50	16 50

(1) Production presque nulle depuis deux ans.

Bien que de sérieux éléments d'appréciation échappent à la statistique, notamment en ce qui concerne la production des truffières naturelles exploitées, le plus souvent, sans méthode et fortement braconnées, on peut se rendre compte des énormes variations qui se présentent, tant dans la production totale (203.317 kilogr. en 1898, 569.511 kilogr. en 1899), que dans la production par département et dans les prix ; ces variations rendent impossible l'établissement de moyennes. La valeur totale atteint, en 1898, environ 3.110.000 fr., et, en 1899, 4.690.000 fr. Le commerce des truffes françaises a pris surtout de l'extension en Dordogne (arr. de Périgueux et de Sarlat), où d'importantes usines ont été créées pour la fabrication des pâtés truffés de foie gras, des conserves truffées de gibier, de volailles, etc. ; la plus grande partie de ces produits est exportée, notamment en Amérique ; l'ensemble des chiffres d'affaires dépasse annuellement 6 millions de fr.

Notre production de truffes augmente sensiblement et nos produits sont, de beaucoup, les plus estimés dans le monde entier ; il faut ajouter cependant que les chiffres du commerce extérieur nous sont peu favorables actuellement ; sans doute nos importations sont peu importantes, mais elles se sont accrues dans une proportion considérable depuis quelques années ; de 2.029 kilogr. en 1897 elles sont passées à 27.780 kilogr. en 1899 ; nos exportations (truffes fraîches et sèches ou marinées) ont tombé, par contre, pendant la même période, de 174.038 kilogr. à 129.084 kilogr. (différence de 25,4 %) ; elles sont absorbées pour les huit dixièmes et plus par l'Angleterre (37,5 à 46,2 %), l'Allemagne (19,8 à 21,7 %), la Belgique (6,6 à 13,3 %) et les Etats-Unis (6,8 à 11,8 %).

J. Troude.

III. Economie domestique. — Les truffes entrent comme assaisonnement dans une foule de ragoûts ; on en garnit les pâtés, on en farcit les volailles, etc. ; elles ont une odeur et un goût qui flattent le palais ; elles excitent l'appétit, mais elles sont indigestes et échauffantes quand on en mange sans modération. On leur attribue des vertus aphrodisiaques. — Les Romains ont connu la truffe ; celles dont ils faisaient leurs délices leur venaient de Grèce, d'Afrique et principalement de Lybie ; la substance en était blanche et rougeâtre, et les truffes de Lybie étaient les plus recherchées, comme à la fois plus délicates et plus parfumées. Des Romains jusqu'à nous, il y a un long interrègne, et la résurrection des truffes est assez récente. Au XVIIIe siècle, elles étaient rares à Paris, et une dinde truffée était un objet de luxe qu'on ne voyait qu'à la table des plus grands seigneurs. — Les meilleures truffes de France viennent du Périgord, de l'Angoumois et de la haute Provence ; c'est vers le mois de janvier qu'elles ont tout leur parfum. Le Bugey en fournit de bonne qualité, mais cette espèce a le défaut de ne pas se conserver ; celles de Bourgogne, du Languedoc et du Dauphiné sont de qualité inférieure : elles sont dures et manquent d'arome.

On trouve encore des truffes, mais également de qualité inférieure, en Alsace, en Champagne, en Normandie et dans le N. de la vallée de la Seine autour de Paris. Il s'en rencontre aussi dans presque tous les pays, et quelques espèces n'y sont pas moins estimées que la truffe noire en Europe. On peut citer à ce titre la *Terfez*, Fécule de terre ou Truffe blanc-de-neige, très abondante et très estimée en Orient et dans l'Afrique septentrionale.

Conservation des truffes. — Les conserves de truffes se préparent de plusieurs manières : par une cuisson à la vapeur dans des bocaux que l'on ferme soigneusement pendant l'opération ; par une cuisson dans du jus de viande et l'inclusion immédiate dans un bocal hermétiquement fermé et goudronné ; par une cuisson au vin blanc après laquelle les truffes refroidies sont noyées dans le beurre fondu et l'huile d'olives. On les conserve encore par l'exposition à l'air libre, sur des claies, mais il faut avoir soin de les surveiller d'une manière très attentive, pour écarter celles qui s'altèrent.

Bibl. : Culture. — Ferry de La Bellonne, *la Truffe* ; Paris, 1888 — G.-A. Chatin, *la Truffe* ; Paris, 1892. — Mouillefert, *Culture de la truffe* ; Paris, 1892.

TRUGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Seurre ; 204 hab.

TRUGUET (Laurent-Jean-François, comte), amiral et homme politique français, né à Toulon en 1752, mort à Paris en 1839. Fils d'un ancien chef d'escadre, il fit les campagnes de 1778 et 1783, sous de Guichen et d'Estaing ; en 1784, il conduisit à Constantinople l'ambassadeur Choiseul-Gouffier et travailla (jusqu'en 1788) à réorganiser la marine turque : son *Traité de manœuvre et de tactique* fut longtemps en usage dans la flotte ottomane. En 1791, Louis XVI l'envoya en mission d'étude navale en Angleterre et le nomma contre-amiral en 1793 : il fut chargé de prendre la Sardaigne, mais échoua devant Cagliari ; incarcéré à Paris, il fut mis en liberté après le 9 thermidor, devint ministre de la marine sous le Directoire (1er nov. 1795) ; il prépara l'expédition d'Irlande, qui échoua misérablement, et fut renvoyé en 1797, après le 18 fructidor. Nommé ambassadeur en Espagne en 1798, il fut peu après exilé et se retira en Hollande. Rappelé après le 18 brumaire et nommé conseiller d'Etat (1801), il reprit du commandement à la mer, mais fut destitué pour refus d'adhésion à l'Empire (1801). En 1808, il fut nommé préfet maritime de Brest, puis chargé de l'administration maritime de la Hollande ; en 1813, les Hollandais le mirent en prison. Louis XVIII l'éleva à la pairie en 1819 et le nomma amiral en 1831.

TRUIE. I. Zoologie (V. Porc).

II. Jeu (V. Crosse).

TRUINAS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Bourdeaux ; 289 hab.

TRUITE. I. Ichtyologie. — Poisson de l'ordre des *Physostomes*, de la famille des *Salmonidæ*, appartenant au genre *Salme*. La Truite, bien connue de tous, est un poisson à corps généralement comprimé, un peu allongé, couvert de petites écailles. La tête est large en dessus, forte, le museau gros, obtus, plus ou moins arrondi, la bouche est large, la mâchoire supérieure est plus avancée que l'inférieure, elles sont garnies de dents crochues. Son



Truite commune.

système de coloration est des plus variables ; en général, le fond du dos est olivâtre tacheté de noir, le ventre d'un gris blanchâtre, parfois on observe sur les côtés des taches noirâtres, rouges et blanches, le tout avec un glacis doré ou argenté, les nageoires sont jaunâtres.

La Truite aime les eaux rapides, froides, coulant sur un fond pierreux. Elle s'élève, dans les Pyrénées notamment, jusqu'à 2.270 à 3.000 m. d'alt. C'est un poisson des plus recherchés, sa chair étant d'une délicatesse extrême.

Rochbr.

II. Pêche. — Pour la pêche de ce poisson, il faut se souvenir qu'il est extrêmement méfiant et rusé et qu'il se défend énergiquement. C'est pendant et après les pluies douces, sans trop de vent, que la pêche a le plus de chance de réussir ; un temps sombre, succédant à une nuit claire, est également favorable ; pendant la saison froide, pêcher au milieu du jour ; en été, le matin et le soir.

La ligne s'amorce, soit à la mouche naturelle, soit à la

mouche artificielle; la pêche se fait également au filet et, malgré les interdictions, à la main. E. S.

III. Art culinaire. — La truite est un poisson très estimé pour l'excellence de sa chair. Elle est d'une conservation difficile pendant les chaleurs, surtout quand le temps est humide ou orageux. — *Truite au court-bouillon* : Après avoir vidé et lavé une belle truite, lui ficeler la tête et la mettre à cuire dans un court-bouillon composé de vin blanc, d'oignons en tranches, thym, laurier, persil, clous de girofle et sel; quand le poisson est cuit, on le dresse sur une serviette sur un lit de persil frais, et l'on sert, à part dans une saucière, avec une sauce faite d'une partie du court-bouillon réduit et lié avec un peu de beurre manié de farine.

Truite grillée : Après l'avoir préparée, lui remplir le corps de beurre assaisonné et manié de fines herbes; la faire mariner, puis griller et la servir avec une sauce poivrade.

Bibl. : Ichtyologie. — Gunther, *Study of Fishes.* — Sauvage, dans Brehm, éd. franç. — Blanchard, *les Poissons.*

TRUJILLO (*Turris Julia, Castra Julia, Scalabis*). Ville d'Espagne, prov. et à 40 kil. E. de Caceres (Estremadure), ch.-l. de distr., à 485 m. d'alt., sur le versant N. de collines de la sierra de Montanchez; 9.450 hab. Collège, tanneries, fabriques de toiles et de poteries. Autrefois très importante, elle est bien déchue; on y remarque de vieilles murailles et des tours, une forteresse d'aspect imposant, une tour mauresque dont la légende attribue la construction à Jules César, l'église Sancta Maria la Major. Les rues sont étroites, mal pavées, mais bordées de vieilles maisons fortifiées, parmi lesquelles on montre celle où naquit Pizarre. Les pâturages des environs nourrissent des pourceaux noirs, fameux pour leurs excellents jambons.

TRUJILLO. Ville maritime du Honduras, sur la baie de Trujillo, au S. du cap Honduras; 4.000 hab.

TRUJILLO. Ville du Pérou, ch.-l. du dép. de Libertad, près de l'embouchure du Chimu; 11.000 hab. Université depuis 1831. Le commerce se fait par la rade ouverte de *Salaverry* ou *Huanachco*. Non loin sont les ruines de *Chimu*.

TRUMEAU (Archit.). Partie pleine d'une construction entre deux baies. Le plus souvent, dans les maisons dites de rapport, où les rez-de-chaussée sont occupés par des locaux loués au commerce ou à l'industrie, on donne le moins de longueur possible aux trumeaux qui prennent alors le nom de *piles*. Au moyen âge, comme encore de nos jours, les portes principales des grandes salles, surtout des églises, étaient divisées en deux parties par un pilier ou trumeau souvent orné d'une statue, trumeau dans les feuillures intérieures duquel venaient s'appliquer les vantaux des portes et qui recevait les appareils de fermeture de ces ventaux (V. Architecture, t. III, § X, *Architecture romane*, p. 726, fig. 5, *la façade de l'église de Saint-Père sous-Vézelay*, et § XI *Architecture gothique*, p. 729, fig. 5, *la porte centrale du portail occidental de la cathédrale d'Amiens*). On appelait aussi trumeau l'espace, souvent décoré de peinture, compris à l'intérieur d'une pièce au-dessus d'une grande cheminée, probablement parce qu'autrefois, dans ce même intérieur, le parquet de glace posé entre deux fenêtres portait ce nom de trumeau. Ch. Lucas.

TRUMILLY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois; 315 hab.

TRUN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan; 1.570 hab. Machines agricoles. Blanchisserie et tissage de fils.

TRUNGY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy; 293 hab.

TRUONG-TIEN. Rivière de l'Annam, qui arrose Hué avant de se jeter, 15 kil. plus loin, dans la baie spacieuse de Thuan-An. Cette rivière, aux eaux claires et limpides, n'est navigable, à marée haute, que pour les bâtiments de moyenne grandeur. Elle est communément appelée *Rivière de Hué*.

TRURO. Ville d'Angleterre, comté de Cornouailles, au N. de la baie de Falmouth; 11.131 hab. Evêché. Centre du district minier de Cornouailles (V. Grande-Bretagne); direction et école des mines; fonderies d'étain, exploitation d'étain et de cuivre, porcelaines, papeteries.

TRURO. Ville maritime du Canada, Nouvelle-Ecosse, sur la baie de Fundy; 6,000 hab. Pêche, mines de fer.

TRUSQUIN (Techn.) (V. Troussequin).

TRUST. Forme récente des grandes associations commerciales et industrielles aux Etats-Unis. Ce qui la caractérise c'est que les entreprises syndiquées conservent chacune leur administration propre; mais leur capital-actions est transféré au trust qui leur remet en échange des certificats. Le groupement général contrôle les sociétés fédérées par ses *trustees* (tuteurs ou plénipotentiaires), lesquels exercent une direction générale; les bénéfices particuliers de chaque société sont versés au trust, lequel, défalcation faite de ses frais, répartit le dividende aux divers associés. Le plus remarquable des anciens trusts est celui du pétrole formé par la Standard Oil Company (V. Pétrole), lequel a presque monopolisé aux Etats-Unis le commerce du pétrole; le plus fameux est celui de l'acier au capital de 5 milliards de fr., formé en 1901 par Pierpont Morgan en absorbant les établissements Carnegie. Le but principal des trusts est de réglementer la production et le commerce en réduisant au minimum la concurrence; les capitaux dont ils disposent leur permettent de dominer le marché du produit dont ils ont syndiqué les producteurs, et d'écraser au besoin les réfractaires en abaissant les prix. Une fois maîtres du terrain et ayant réalisé un quasi-monopole, le trust relève les prix; il régularise le commerce en assurant à chaque membre du syndicat l'exploitation du domaine où il peut trouver le débouché naturel le plus facile, en lui permettant d'engager des dépenses avec la certitude de vendre ses produits; il régularise toute la vie industrielle en la sauvegardant de l'anarchie de la libre concurrence. Par contre, les fondateurs des trusts ont souvent majoré fictivement la valeur des entreprises qu'ils groupaient, et dans leur capital une grande partie s'est trouvée sans contre-partie dans la valeur des usines, de l'outillage et de l'achalandage des établissements réunis sous leur contrôle; les titres ainsi cotés au-dessus de leur valeur n'ont pu être soutenus que par la spéculation, au risque d'aboutir à un effondrement. Les trusts, maîtres du marché, ont cherché à utiliser leur monopole aux dépens du public, en exagérant leurs bénéfices par des hausses excessives, au risque de provoquer de nouvelles concurrences. — Le système des trusts a été particulièrement appliqué aux affaires de mines et de métallurgie; d'Amérique il est passé dans les principaux pays industriels d'Europe, Angleterre, Allemagne, France, Autriche, etc.; malgré leurs dangers, les trusts se sont sans cesse accrus. Aux Etats-Unis, le trust des sucres a eu un rôle politique décisif dans l'expansion territoriale (acquisition des îles Hawaï, de Porto-Rico, protectorat de Cuba); en France, on peut assimiler aux trusts les unions des raffineurs de pétrole et des métallurgistes.

TRUTTEMER-le-Grand. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 757 hab.

TRUTTEMER-le-Petit. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire; 250 hab.

TRUYÈRE. Rivière de France (V. Aveyron, Cantal et Lozère).

TRUYES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Montbazon; 645 hab. Eglise du xii[e] siècle, surmontée d'un clocher à cinq étages, de la même époque.

TRYGON (Ichtyol.). Genre de Poissons *Chondroptérygiens-Batoïdes*, de la famille des *Trygonidæ;* il a pour caractères : le disque subrhomboïdal, la queue plus longue que le disque et en forme de fouet, tantôt nue, tantôt

munie de deux plis cutanés ; il existe un ou plusieurs forts aiguillons barbelés sur la queue ; les mâchoires sont garnies de dents assez petites, rangées par séries régulières.

Le *Trygon pastinaca* de nos côtes, la Pastenague redoutée des propriétaires de parcs à huîtres, où elle occasionne souvent d'énormes dégâts, se tient au voisinage des côtes. C'est un animal dangereux, pouvant faire avec l'aiguillon de sa queue de très graves blessures, lorsqu'il est attaqué ou effrayé. Quand les pêcheurs en ont pris un, ils s'empressent de lui couper la queue. ROCHBR.

BIBL. : SAUVAGE, dans BREHM, éd. franç. — GUNTHER, *Study of Fishes.*

TRYGONIDÉS (Paléont.). Ces poissons ont apparu à l'époque crétacique supérieure, au mont Liban, par le genre *Cyclobaltis*, caractérisé par le disque ovale ou circulaire, la queue très courte sans nageoire ni épine, de gros tubercules épineux sur le dos, les dents petites et aplaties. De l'éocène du N. de l'Italie, Monte Bolca et Monte Postale, on connaît des espèces que l'on rapporte aux genres actuels *Urogymnus* et *Urolophis* et au genre éteint *Alexandrium*, ce dernier caractérisé par le disque arrondi avec long piquant dorsal dentelé. Le genre actuel *Trygon* est connu du miocène de Virginie : Cope sépare de ce dernier genre, sous le nom de *Xiphotrygon*, des espèces de l'éocène et de Wyoming qui ont les dents à couronne triangulaire. E. SAUVAGE.

BIBL. : Smith WOODWARD, *Cat. fossil. Fishes British Museum*, 1889, t. I. — ZITTEL, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III.

TRYGVASON, roi de Norvège (V. OLAF).

TRYON DE MONTALEMBERT (V. MONTALEMBERT).

TRYPETA (Entom.). Genre de Diptères athéricères, tribu des Muscides, correspondant au genre Tephrite de *Latreille* (V. ce nom).

TRYPHIODORE (Τρυφιόδωρος), grammairien et poète épique grec du ve ou du début du vi^e siècle de notre ère, cité par Suidas, naquit en Egypte. Il est l'auteur d'une sèche et froide rapsodie, d'environ sept cents vers (exactement 691), intitulée *Prise d'Ilios* (Ἰλίου ἅλωσις). Cette paraphrase, très médiocre, du superbe récit de Virgile (*Enéide*, II, v. 1-559), ne possède d'autre mérite qu'une certaine élégance banale de forme. — Il avait écrit aussi, selon Suidas, une *Odyssée lipogrammatique* (Ὀδύσσεια λιπογράμματος) en vingt-quatre chants, dans chacun desquels manquait une des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, œuvre aujourd'hui perdue, ainsi que deux autres qui lui furent attribuées sous ces titres : *Hippodaméia* (Τὰ καθ' Ἱπποδάμειαν) et *les Marathoniens* (Μαραθωνιακά). On a joint souvent Tryphiodore à Quintus de Smyrne. La *Prise d'Ilios* a été éditée par Merrick (Oxford, 1741), Bandini (Florence, 1765), Northmore (Londres, 1804), G.-H. Schæfer (Leipzig, 1809, in-fol.), Wernicke (Leipzig, 1819), etc. Tryphiodore a été traduit en français par Scipion Allut dans les *Nouveaux mélanges de poésie grecque* (1779), dans la *Bibliothèque grecque* de Didot, et par Dehèque (*Annuaire de l'Association des études grecques*, année 1872). Cf. aussi Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. I. Le meilleur texte se trouve dans l'édition Lehrs (Paris, 1839), bibliothèque Didot, au même volume qu'Hésiode. V. GLACHANT.

TRYPHON (DIODOTE, dit) usurpa le trône de Syrie en 146 av. J.-C. durant le règne de Démétrius II Nicator ; appuyé par Jonathan Macchabée, il régna d'abord au nom d'un enfant, Antiochus, fils de Balas, puis le mit à mort et se proclama roi (142) ; il fut vaincu et tué par Antiochus Sidetes en 139.

TRYPHON D'ALEXANDRIE, grammairien grec du temps d'Auguste, fils d'Ammonius d'Alexandrie. Suidas parle longuement de ses œuvres où il parle des dialectes d'Homère, Simonide, Pindare et autres lyriques, et sur les dialectes des Hellènes, Argiens, Eoliens, Doriens, Syracusains. On conserve sous son nom deux petits écrits (*Pathê lexeôs*, et *Peri tropôn*).

TRYPHONINUS (Claudius), jurisconsulte romain, fit partie du *consilium* de Septime Sévère avec Papinien et Messius. On connaît de lui des notes sur les *Digesta* de Scævola, son maître, des *Disputationes* en vingt et un livres, qui paraissent être du temps de Caracalla et Geta.

BIBL. : Les fragments de Tryphoninus, utilisés par les compilateurs du Digeste, sont groupés par O. LENEL, *Palingenesia*; Leipzig, 1889, t. II, pp. 351-378, et les *Notæ sur Scævola*, p. 378, note 3.

TRYPSINE. La trypsine est un des trois ferments que l'on trouve dans le suc pancréatique, c'est un ferment protéolytique, c.-à-d. capable d'attaquer la molécule albuminoïde. La trypsine agit donc comme la pepsine; toutefois, elle présente avec cette dernière de notables différences. Alors que la pepsine n'exerce son action qu'en milieu franchement acide, la trypsine agit surtout en milieu alcalin ou simplement neutre. Mais ce qui distingue surtout la trypsine de la pepsine, c'est que le dédoublement de la molécule albuminoïde, au lieu de se limiter au stade *peptone*, comme pour la pepsine, est poussé beaucoup plus loin, les peptones étant décomposées à leur tour en corps beaucoup plus simples appartenant aux corps amidés ou à la série aromatique, tels que la leucine, la tyrosine, la lysine, la lysatine. La présence de ces derniers corps dans les produits de la digestion pancréatique a une importance toute particulière, si l'on songe qu'ils paraissent aujourd'hui constituer les noyaux fondamentaux de la molécule albuminoïde. Grâce à la trypsine, on peut ainsi arriver jusqu'à la base du système si compliqué de cette molécule. Le suc pancréatique d'un animal à jeun est très peu actif, et il faut donner un repas d'albuminoïde pour obtenir, soit par la fistule, soit après sacrifice de l'animal, un suc riche en trypsine. C'est que la cellule pancréatique ne sécrète pas directement de la trypsine, mais une substance presque inactive, la protrypsine. Cette dernière, sécrétée continuellement, ne se transformerait en trypsine que sous l'influence d'un ferment venu de la rate et qui, lui, n'est élaboré que sous l'influence de l'alimentation. La trypsine n'a pu être isolée dans le suc pancréatique. On obtient simplement un mélange des trois ferments. J.-P. LANGLOIS.

TRYSTRAM (Jean-Baptiste-Louis-François), homme politique français, né à Ghyvelde (Nord) le 9 janv. 1821. Il fonda à Dunkerque une maison de commerce qui devint une des plus importantes du département. Membre de la chambre de commerce et républicain, il fut nommé le 24 sept. 1870 sous-préfet de Dunkerque, démissionna le 1er avr. 1871, après l'amnistie. Il fut élu en oct. 1871 conseiller général du Nord et président de la chambre de commerce ; il consacra ses efforts à l'amélioration des deux ports de la ville. Elu, en 1876, député de Dunkerque, il fut des 363, fut réélu en 1878 (après l'invalidation de son concurrent d'abord nommé) ; en 1881, il fut renommé ; en 1885, il échoua (au scrutin de liste avec toute la liste républicaine du Nord) ; élu en 1886 à une élection partielle (dans le Nord), il fut de nouveau battu en 1889 par un boulangiste (Lalou). En 1882, un siège sénatorial supplémentaire fut accordé au Nord (après la mort d'un inamovible, l'amiral Peyron), et Trystram fut élu (13 mars) ; il a été réélu en 1897. La grande écluse du port de Dunkerque a reçu, par décret de sept. 1896, le nom d'écluse Trystram, en récompense des services rendus pour l'agrandissement du port.

TSABIT. District du Sahara (V. TOUAT).

TSACONIE (V. TZACONIE).

TSAÏDAM (V. ZAÏDAM).

TSAÏ-TIEN, empereur de Chine (V. KOUANG-SU).

TSANG. Province du *Tibet* (V. ce mot).

TSAR. Titre russe dont la plus ancienne orthographe est C'sar (du latin *Cæsar*). Ce fut d'abord le nom donné aux empereurs romains d'Orient par les Slaves ; leur capitale Constantinople était dite Tsarigrad, la ville de l'empereur. Ce mot devint vite un nom commun qualifiant les rois ou empereurs : dans la Bible slave, le mot *basileus*

est toujours traduit tsar, tandis que Cæsar (*Kaisar*) est écrit *Kesar*. Au xe siècle, le prince bulgare Syméon prit ce titre de *Tsar*, lequel se perpétua chez ses successeurs; en 1346, le roi de Serbie, Etienne Donchan, l'adopta à son tour. Les princes slaves de Russie s'intitulaient *Kniaz* ou *Veliki Kniaz*, que nous traduisons par prince et grand prince ou grand-duc. Ce dernier titre fut celui des princes de Moscou, vassaux des khaqans mongols. Les khans qui rejetèrent l'obédience de la *Horde d'Or* (V. cet art., Mongols et Russie) se donnèrent souvent le titre de tsar; il y eut ainsi des tsars de Kazan, de Sibir, d'Astrakan. Lorsque la ruine des khaqans de Saraï l'eut affranchi de la suzeraineté mongole, *Ivan III*, grand-duc de Moscou, prit à leur exemple le titre de tsar dans ses relations avec l'étranger. Ivan IV le Terrible se fit couronner tsar en 1547, et c'est seulement à dater de ce moment que ce titre devint le principal des souverains moscovites. Ils qualifiaient de César l'empereur romain, c.-à-d. allemand, et les Européens traduisirent tsar en empereur, *imperator*. Conformément à sa méthode, Pierre le Grand voulut adopter cette forme occidentale et, le 2 nov. 1721, après le traité de Nystad consacrant son triomphe sur la Suède et son entrée parmi les grandes puissances européennes, il se fit appeler *Imperator;* dès 1710, il avait pris ce titre dans l'acte confirmant les chartes de Livonie et d'Ehstonie. Bien que dans l'usage le souverain de Russie soit appelé tsar, son titre officiel est « empereur et autocrate de toutes les Russies », et le mot tsar équivaut plutôt à celui de roi, puisqu'il s'intitule tsar de Pologne; au protocole, les titres sont énoncés comme suit: « empereur et autocrate de toutes les Russies, tsar à Moscou, Kiev, Vladimir, Novgorod, Astrakhan, de Pologne, de Sibérie, de la Chersonèse Taurique, seigneur de Pskov, grand-duc de Smolensk, de Lithuanie, Volhynie, Podolie et Finlande, prince d'Ehstonie, Livonie, Courlande, ... » La Russie a absorbé toutes les monarchies dont les souverains s'intitulaient *tsar:* Astrakhan, Kazan, Sibérie, Tauride et enfin la Géorgie, morcelée entre les tsars chrétiens de Karthalinie, Kachétie et Imérétie. — De 1547 à 1721, l'épouse du tsar fut appelée *tsaritza*, son fils *tsarevitch*, sa fille *tsarevna*. Actuellement le titre de *tsarevitch* ou *cesarevitch* est seulement celui du prince héritier dont la femme est dite *tsarevna*. Les princes et princesses de la famille impériale jusqu'au second degré sont qualifiés de grands-ducs avec le titre d'altesse impériale; tous les autres princes du sang sont sérénissimes; les descendants directs d'un empereur, altesses. — Dans le langage usuel, l'empereur de Russie est appelé *gosondar*, maître ou seigneur; le peuple le nomme toujours tsar. — L'expression de tsar blanc, souvent employée, remonte aux Mongols, pour lesquels l'adjectif blanc accolé aux mots khan ou tsar exprimait l'indépendance.

TSARKOIÉ Sélo. Ville de Russie (V. Tzarkoié Sélo).

TSASAGTOU-Khan ou **DJASSAKTOU**-Khan. District de *Mongolie* (V. ce mot).

TSCHA. Com. du territoire de Belfort (V. Chaux).

TSCHEN ou **TSIEN** (Métrol.). En Chine, nom d'une pièce de monnaie et d'un poids, tout à la fois, qui vaut un dixième de taël, c.-à-d., en monnaie, 0^{fr},747 et, en poids, à 3^{gr},7 environ. Le *tsien* (*sapèque* des Français) est la monnaie la plus courante (V. Chine, t. XI, pp. 99 et 100).

TSCHERMAK (Gustav), minéralogiste autrichien, né à Littau, près d'Olmütz (Moravie), le 19 avr. 1836. Il a été conservateur (1862-68), puis directeur (1868-77) du cabinet impérial de minéralogie, à Vienne. Il est, depuis 1868, professeur de minéralogie à l'Université de cette ville. Il s'est acquis par ses remarquables travaux sur les feldspaths, les amphiboles, les chlorites, les pyroxènes, les météorites, etc., une renommée universelle. Les résultats s'en trouvent dans une série de mémoires originaux qu'il a publiés, principalement dans ses *Mineralogische Mitteilungen* (Vienne, ann. 1871 et suiv.), continués par Werk (ann. 1889 et suiv.). Il a, en outre, donné à part: *Die Glimmergruppe* (Leipzig, 1877-78); *Die Skapolithreihe* (Leipzig, 1883); *Die mikroskopische Beschaffenheit der Meteoriten* (Stuttgart, 1885); *Lehrbuch der Mineralogie* (5e éd., Vienne, 1897), etc.

TSCHIRNHAUSEN (Ehrenfried-Walter, comte de), physicien et géomètre allemand, né à Kieslingswalde, près de Gœrlitz, le 10 avr. 1651, mort à Dresde le 11 oct. 1708. Il étudia d'abord les mathématiques à Leyde, servit comme volontaire en 1672 et 1673 dans la guerre de la Hollande contre la France, puis visita les principaux pays d'Europe et retourna se fixer à Kieslingswalde. Il s'y appliqua plus particulièrement à perfectionner les lentilles et les miroirs et, en 1682, vint présenter à l'Académie des sciences de Paris de nouveaux « verres brûlants » de son invention, les *caustiques de Tschirnhausen*, qui lui valurent d'être élu membre de la savante compagnie. Par la suite, il fonda en Saxe trois grandes fonderies de verre et, en Silésie, une petite fabrique de verres d'optique, d'où sortit une lentille biconvexe de 1 pied de diamètre et de 32 pieds de foyer. On lui doit, d'autre part, la porcelaine de Meissen, dont il communiqua le secret à Bœttger. Il s'est aussi occupé de mathématiques et a donné, tant au recueil de l'Académie de Paris, qu'aux *Acta eruditorum*, d'intéressants mémoires sur la forme des miroirs, le problème des tangentes, la quadrature du cercle, la réduction des équations, etc. Il a enfin publié un essai philosophique qui a eu son heure de célébrité: *Medicina mentis* (Amsterdam, 1687; 2e éd., Leipzig, 1695).

Bibl.: Weissenborn, *Lebensbeschreibung des Graf W. von Tschirnhaus*; Eisenach, 1866.

TSCHUDI (Ægidius et aussi Gilg), le plus célèbre des chroniqueurs suisses, né à Glaris le 5 févr. 1505, mort le 28 févr. 1572. Il appartenait à une ancienne famille dont on peut suivre les ancêtres jusqu'au ixe siècle. Il reçut une instruction très complète à l'école latine de Zwingli, alors curé de Glaris, puis à Bâle sous les soins de *Glaréan* (V. ce nom). Il suivit Glaréan à Paris où il se trouvait lors de la terrible épidémie de peste de 1519. Il dut bientôt revenir à Glaris. C'était alors l'époque ardente des démêlés entre catholiques et réformés: Zwingli venait de commencer son œuvre, et le canton de Glaris était profondément divisé. Tschudi resta fidèle à la religion de ses pères, mais en faisant tous ses efforts pour que les deux confessions vivent en bonne intelligence. A l'âge de vingt-trois ans, en 1528, il est désigné par la landsgemeinde comme bailli du district de Sargans. Il sut maintenir la neutralité de ce district pendant la campagne de Cappel, mais, après la défaite des réformés, il favorisa le rétablissement de la messe. Il devint ensuite bailli de Rorschach, puis de Baden. Il mit à profit tous ses séjours et ses voyages dans les diverses parties du pays pour réunir les éléments de sa *Chronique suisse*. En 1558, Tschudi devint landammann de Glaris, bien que ce canton fût devenu aux deux tiers réformé. Toutes ses dernières années furent consacrées à ses deux grands ouvrages, la *Gallia comata* et la *Chronique suisse*. Ces ouvrages restèrent manuscrits dans le château de Grepnang jusqu'au milieu du xviiie siècle. Le premier est une sorte de dictionnaire archéologique, très érudit pour l'époque, et qui traite de la Gaule, puis de l'Helvétie et de la Rhétie: Tschudi y travailla toute sa vie. Une partie, celle qui concerne la Rhétie, avait déjà été publiée, en 1538, à Bâle, par un de ses amis, mais il retravailla complètement cette œuvre de jeunesse. La *Chronique helvétique* est un recueil énorme de documents, pactes, conventions, etc., copiés dans les archives, les couvents et les bibliothèques. Le premier volume fut édité en 1734, à Bâle, par Iselin; il va de l'an 1000 à 1415. Le second volume, qui suivit de près, va jusqu'en 1476. Le troisième, qui ne parut qu'en 1828, va jusqu'en 1564, mais il n'est pas de la main de Tschudi. On lui doit encore des travaux sur les antiquités romaines, un armorial de 4.000 anciennes familles suisses, peint de

sa main, un travail de 600 pages in-fol. sur la géographie de l'ancienne Gaule et de nombreux ouvrages de controverse religieuse contre les réformés.

Les historiens ses contemporains eurent connaissance de ses manuscrits et y puisèrent largement. Ses successeurs, Jean de Muller en particulier, les mirent à profit plus encore, et il a mérité le nom de « Père de l'histoire suisse ». Un de ses biographes, Eugène Secretan (*Galerie suisse*, 1er vol.), fait observer qu'il en est plutôt le grand-père. Il a sa part de responsabilité dans la formation des légendes relatives aux origines de la Confédération (V. à ce sujet Rilliet, *les Origines de la Confédération suisse*). E. KUHNE.

BIBL. : FUCHS, *Biographie de Tschudi;* Saint-Gall, 1805, 2 vol.

TSCHUDI (Jean-Jacques de), voyageur et naturaliste suisse, né à Glaris le 25 juil. 1818, mort à Jakobshof (Autriche) le 7 oct. 1889. Dès sa jeunesse, Tschudi fut passionné pour les sciences naturelles, et particulièrement pour la zoologie. Il fit ses études aux universités de Zurich, Neuchâtel, Leyde, Paris, puis plus tard à Berlin et Würtzbourg. A vingt ans, le jeune homme s'embarqua sur un navire français qui devait faire le tour du monde, mais ce vaisseau, arrivé au Callao, fut vendu au gouvernement péruvien, et le voyage se trouva subitement interrompu. Tschudi en profita pour explorer le Pérou à fond. Il y employa cinq années, donnant son attention tout spécialement à l'ethnographie et à l'histoire naturelle. De retour en Europe, il passa plusieurs années à classer sa collection et les renseignements recueillis et à consigner les résultats de ses explorations. En 1857, nouveau voyage au Brésil, au Chili, en Bolivie et au Pérou. En 1860, la Confédération l'envoie en mission extraordinaire au Brésil. Dès 1866, de Tschudi est ministre plénipotentiaire de la Suisse à Vienne : il y resta jusqu'en 1883, année où il se décida à la retraite. Ses principaux ouvrages, qui ont tous trait à l'Amérique du Sud, sont les suivants : *Esquisses de voyage au Pérou* (1838-42, 2 vol. ; Saint-Gall, 1846) ; *Antiguedades peruanas*, en collaboration avec don Mariano de Rivero (Vienne, 1851) ; *la Langue des Kechuas* (2 vol.) ; *A travers les Andes* (1860) ; *la Province de Minas Geraes* (1863) ; *Reisen durch Süd-Amerika* (Leipzig, 1866-69, 5 vol.). La plupart de ces ouvrages, qui font autorité, sont écrits en allemand. E. KUHNE.

TSCHUDI (Frédéric de), savant et homme politique suisse, né à Glaris le 1er mai 1820, mort à Saint-Gall le 24 janv. 1886, frère cadet du précédent. Il fit des études de théologie, puis il entra jeune dans la politique du cant. de Saint-Gall. Il fut longtemps membre du gouvernement de ce canton et eut une grande influence sur l'instruction publique. De 1877 à sa mort, il a représenté le cant. de Saint-Gall au conseil des Etats. On lui doit de nombreuses publications relatives à l'agriculture et à la vulgarisation des bonnes méthodes : *Lectures agricoles*, *les Insectes nuisibles et les Oiseaux*, etc. ; mais le livre qui a fait connaître son nom est son *Thierleben der Alpenwelt*, un important ouvrage sur *le Monde des Alpes*, qui a été traduit dans un très grand nombre de langues. O. Bourrit en a fait une traduction française (Genève, 1858, 3 vol.). E. K.

TSELFAT. Mont du Maroc, sur la r. g. du Sebdou, à 50 kil. N.-O. de Fez.

TSENG-TSEU ou plutôt **TSENG-SEN**, philosophe chinois, né en 506 av. J.-C., disciple de Confucius. Il se fit remarquer par son assiduité, il interrogeait souvent le sage et mettait par écrit son enseignement. Confucius le considérait comme possédant à fond sa doctrine. On cite de Tseng-tseu de beaux exemples de piété filiale, et il donna d'admirables préceptes sur cette vertu. Tseng-tseu est l'interlocuteur de Confucius dans le *Hiao-King*, « le livre de la piété filiale ». Certains auteurs lui attribuent cet ouvrage ; selon d'autres, il nous a été transmis par un disciple dont le nom est resté inconnu. L'enseignement de Tseng-tseu sur la grande science a été consigné dans le *Ta-hio*. Cet ouvrage a été mis en ordre par Tchou-hi, célèbre commentateur et philosophe du XIIe siècle qui l'a tiré du *Li-Ki*. La première partie contient les paroles de Confucius, la seconde partie, en dix chapitres, donne l'explication de Tseng-tseu. Le *Ta-hio* est le premier des quatre livres ou Sse-chou. Tseng-tseu a été placé en 1267 parmi les quatre assesseurs de Confucius. Son titre honorifique est Tsoung-ching, « celui qui honore la sainteté ». A. THOMAS.

BIBL. : *Ta-hio*, trad. en anglais par Legge (1er vol. *The chinese classics*) ; trad. en français : par le P. COUVREUR (dans les quatre livres *Ho-Kien-fou*, 1893) ; par PAUTHIER (*Confucius et Mencius* ; Paris, 1862, in-12) ; par le Père NOËL (*Livres classiques de la Chine* ; Paris, 1786). — *Hiao King*, trad. en anglais par Legge (vol. III, *Sacred Books of the East*), trad. en français, par Léon ROSNY (Paris, 1889) et par le P. CIBOT (*Mémoires concernant les Chinois*, vol. IV, pp. 28-76).

TSENG-YONG (Marquis), diplomate chinois, né en 1839, mort en 1890. Il avait pour nom personnel Kee-Tze et était le fils aîné de l'ancien vice-roi du Tchi-li, le marquis Tseng Kouo-fan, qui lui laissa en mourant son titre de *marquis*. Après avoir étudié l'anglais et avoir même fait paraître quelques articles remarqués sur la Chine dans des revues anglaises, il fut envoyé en Angleterre et en France, à la fin de l'année 1878, en qualité de ministre plénipotentiaire. Accrédité à Paris le 10 janv. 1879, il succédait à Kouo Song-tao, le premier ministre chinois accrédité en Europe, et se répandait aussitôt dans la société parisienne qui vit bientôt en lui un partisan des idées de progrès. Dès l'année suivante, en 1880, il était délégué en Russie pour trancher la question relative à la rétrocession du territoire de Kouldja ; après de longues négociations, où il sut déployer tout son talent de diplomate, il parvint à signer le traité qui mit d'accord la Chine et la Russie (V. CHINE, t. XI, p. 112). Quelques années plus tard, en 1884, quand survinrent les événements du Tonkin, ce fut encore lui qui défendit très habilement les vues de son gouvernement auprès de notre ministre des affaires étrangères (V. ANNAM, t. III, p. 28). Il quitta Paris en 1884, fut remplacé d'abord par Li Fong-pao, ministre intérimaire, et par Shu King-Chen, accrédité le 27 juil. 1885. De retour à Peking, il devint aussitôt premier vice-président du ministère de la guerre, passa ensuite à celui de la marine qui venait d'être créé, entra au *Tsung-li-Yamen* (V. ce mot), puis fut nommé, en 1887, vice-président du ministère des finances avec contrôle spécial sur le département des monnaies et, en 1889, directeur du collège de Peking ; c'est dans ce dernier poste qu'il mourut, en 1890, universellement regretté de tous les étrangers avec lesquels il avait été en contact. Indépendamment des nombreuses fonctions qu'il occupa et des missions délicates qu'il eut à remplir, le marquis Tseng avait des connaissances linguistiques très étendues, et, ce qui est très méritoire en Chine, passait pour un des plus distingués calligraphes de l'Empire du Milieu. A. THOMAS.

TSERNI (Georges) (V. KARAGEORGES).

TSE-TCHENG, auteur dramatique chinois (V. KAO TONG KIA).

TSÉ-TSÉ (Mouche) (V. GLOSSINE).

TSETSEN-KHAN. District de *Mongolie* (V. ce mot).

TSHBEN ou **TSCHEN** (Métrol. chin.) (V. TSCHEN).

TSHIEN-HAN-CHOU. Ouvrage chinois qui contient l'histoire de la dynastie des premiers Han (206 av. J.-C à 24 ap. J.-C.), composé par Pan-kou, historiographe à la cour de l'empereur Ming-ti. Cet écrivain fut compris dans la disgrâce de Teou-hien, prince du sang. Pan-kou fut mis en prison et il y mourut (92 de J.-C.). Sa sœur Tchao continua l'œuvre de son frère. Cet ouvrage contient 120 livres divisés en quatre parties : la première comprend la biographie des empereurs des premiers Han ; la deuxième, des tables chronologiques ; la troisième, les lois, l'économie politique, l'astronomie, la géographie, la littérature ; la quatrième, les mémoires ou les biographies des personnes qui se sont distinguées sous la dynastie des

premiers Han, et des notices sur les peuples étrangers. Cet ouvrage est le deuxième de la grande collection chinoise des Tching-sse ou histoires dynastiques contenant vingt-quatre histoires, et s'étend depuis les origines de la Chine jusqu'en 1644. Chacune de ces histoires a été composée en général peu de temps après la chute de la dynastie, et comprend beaucoup de pièces officielles ou contemporaines.

TSHIN-YUE-Jen, médecin chinois (V. Pien Tshiao).

TSIAFAJAVONA. Montagne de *Madagascar* (V. ce mot).

TSIAFAKAFO. Montagne de *Madagascar* (V. ce mot).

TSIAM. Peuple de l'Indo-Chine (V. Chiam).

TSIBIHINA. Fleuve de *Madagascar* (V. ce mot, t. XXII, p. 904).

TSIGANES (Ethnogr.) (V. Bohémiens).

TSI-KUMA-Gawa. Fleuve du *Japon* (V. ce mot).

TSIMANAMPISOTRA. Lac de *Madagascar* (V. ce mot).

TSIMIA. Village de Madagascar, sur la rivière Tsiribihina, à environ 310 kil. O.-S.-O. de Tananarive. Cette localité doit toute son importance à ce qu'elle a été le siège du roi du Menabe, avant l'occupation française.

TSI-NAN-Fou. Ville du N.-E. de la Chine, ch.-l. de la province de Chan-toung, à 7 kil. du Hoang-ho, qui coule dans l'ancien lit du Tatsing-ho, et à 370 kil. S.-E. de Peking; sa population est d'environ 200.000 hab., parmi lesquels on compte à peu près 20.000 musulmans et 12.000 Chinois catholiques. Cette ville, dont le périmètre mesure près de 50 kil., est protégée, outre une muraille de 12 kil. de tour, par une triple enceinte de remparts en terre avec des fossés profonds; c'est l'une des cités chinoises les plus propres et les plus régulièrement construites. L'industrie principale consiste dans la fabrication des soies et dans la taille des pierres précieuses. Le port de Tsi-nan-fou est Lokao, sur le fleuve Jaune.

TSING ou plus exactement **TA-TSING** (c.-à-d. la *Très Pure*). Dynastie mandchoue actuellement régnante en Chine et la vingt-deuxième de cet empire. Elle succéda à celle des Ming en 1644 et comprend jusqu'à ce jour neuf empereurs. Les événements principaux de cette dynastie ont déjà été rapportés à l'art. *Chine* (V. ce mot, § *Histoire*, t. XI, p. 103), et plusieurs de ses souverains ont également fait l'objet d'articles spéciaux auxquels le lecteur devra se reporter.

Choen-tche (1644-1662), proclamé empereur par les Mandchoux qui venaient de s'emparer de Peking, n'avait que sept ans; ce furent ses quatre oncles qui formèrent le conseil de régence et gouvernèrent sous la présidence du prince Tse-tching-oang. Ce prince parvint à soumettre assez facilement la plupart des provinces du Nord et du Centre, mais les provinces maritimes lui opposèrent une sérieuse résistance. Quand il mourut, en 1651, Choen-tche, déclaré majeur, prit en main les rênes du gouvernement et dut continuer la lutte sur mer contre les Chinois rebelles. Le pirate Tching-tching-kong, qui combattait pour le prince de Koueï, le dernier représentant de la famille des Ming, désolait de plus en plus les côtes et restait imprenable; cependant, le prince de Koueï ayant été fait prisonnier dans le Yun-nan par le fameux général Ousan-koueï et peu après mis à mort, Tching-tching-kong cessa d'infester les côtes, se replia sur Formose, en chassa les Portugais, s'y établit en 1662 et y mourut. La politique de Choen-tche fut celle d'un sage; il laissa persister tous les anciens usages et n'apporta dans son vaste empire que deux modifications importantes : la première consista à placer à la tête de chacun des six ministères deux présidents au lieu d'un seul, l'un chinois, l'autre mandchou; la seconde fut de contraindre tous ses sujets à se raser le devant de la tête, à la manière tartare, et à porter les cheveux tressés en une longue natte pendante, en signe de soumission; ces deux usages se sont perpétués jusqu'à nos jours, mais le second ne s'implanta que difficilement, et beaucoup de Chinois préférèrent mourir plutôt que d'obéir à cet ordre. La plupart des souverains de l'Asie envoyèrent des ambassades à la cour de Choen-tche; la Russie et la Hollande suivirent même cet exemple en 1656, mais les envoyés de ces deux puissances, ayant refusé de se conformer au cérémonial de la cour chinoise, ne furent pas reçus. On prétend que Choen-tche avait un goût très marqué pour les sciences et qu'il aurait placé à la tête du tribunal des mathématiques le P. Adam Schall, jésuite allemand, auquel on devrait l'établissement de l'astronomie européenne en Chine. Sur la fin de son règne, Choen-tche s'éprit de la femme d'un des grands de sa cour; quand elle mourut, il en conçut un si profond chagrin qu'il prit aussitôt l'habit des bonzes et se livra avec eux aux pratiques superstitieuses. Atteint de la petite vérole, il mourut, après quelques jours de maladie, à l'âge de vingt-quatre ans.

Kang-hi (1662-1722), fils de *Choen-tche* (V. Kang-Hi).

Yong-tcheng (1723-1735), quatrième fils de Kang-hi, débuta en faisant emprisonner son frère aîné qui commandait une armée en Tartarie et en qui il crut voir un rival; il exila ensuite un autre de ses frères nommé Yesaké, ambitieux sans valeur, ainsi que le missionnaire portugais Morao, son chef de parti, et, plus tard, les fit périr tous les deux. Cet empereur est surtout connu pour la persécution violente qu'il fit aux prêtres catholiques; ayant appris que Sou-nan, son oncle maternel, avait embrassé le christianisme, il le dépouilla de ses titres et l'envoya avec sa famille en disgrâce; seuls quelques missionnaires, dont la présence était nécessaire à Peking, purent rester dans cette ville; tous les autres furent relégués à Macao. Laborieux, très actif, Yong-tcheng tint les rênes du gouvernement d'une main ferme; il se montra bon pour son peuple en maintes occasions, notamment en 1725, après des pluies torrentielles qui détruisirent entièrement les récoltes, et, en 1730, après un tremblement de terre qui causa les plus grands ravages; pour encourager l'agriculture, il accorda le titre de mandarin du huitième degré au laboureur le plus estimé de chaque canton. Il mourut néanmoins, peu regretté de ses sujets, le 7 oct. 1735. Ce prince publia une instruction aux gens de guerre, intitulée les *Dix Préceptes*, et commenta les seize maximes de l'*Edit sacré* de Kang-hi. Les *Dix Préceptes* ont été traduits en français par le P. Amiot; les maximes et le commentaire l'ont été en anglais par William Milne.

Kien-long (1735-1796), fils de *Yong-tcheng* (V. Kien-long).

Kia-king (1796-1820), fils de *Kien-long* (V. Kia-king).

Tao-kouang (1821-1850), deuxième fils de Kia-king, né en 1782, succéda à son père. Son règne fut des plus agités; en 1828, il se rendit maître d'un soulèvement qui s'était produit dans les provinces d'Ili, sous l'instigation d'un officier du Turkestan, ce qui eut pour résultat de rattacher plus intimement le Tibet à l'empire; de 1831 à 1833, il dut lutter contre une nouvelle insurrection qui éclata à Formose et parmi les montagnards du Kouang-toung. Mais l'événement le plus important de son règne fut la guerre qu'il soutint contre l'Angleterre, à partir de 1839, au sujet de l'importation de l'opium, et qui se termina par le traité de Nanking, du 29 août 1842 (V. Chine, t. XI, p. 106); le traité de Wanghia, conclu avec les Etats-Unis, le 3 juil. 1844, et celui de Wam-pou, conclu avec la France, le 24 oct. de la même année, permirent à ces deux puissances d'établir en Chine de nouveaux consulats et d'y faire librement le commerce. En 1847, on vit apparaître à Peking un nommé Toung Siu-youang, chef de la secte des *adorateurs du Dieu unique*, qui fut aussitôt arrêté; le 20 mars 1848, Hong Siu-tsouen, qui devint plus tard le chef des insurgés chinois connus sous le nom de *Taïping*, ayant obtenu sa liberté, tous deux s'installèrent dès lors dans la province de Kouang-si et préparèrent, avec l'aide de plus de trente associations secrètes, l'insurrection qui devait entraîner la Chine dans une longue suite de guerres intestines; cette insurrection n'éclata que sous le règne suivant (V. Chine, t. XI,

p. 103). Tao-kouang qui, au début de son règne, avait chassé les missionnaires catholiques de Peking, se montra, sur la fin, assez tolérant pour les chrétiens ; les relations commerciales y gagnèrent et donnèrent d'heureux résultats. Ce prince réorganisa les ministères et fit paraître, à partir de 1845, un annuaire impérial ainsi que plusieurs encyclopédies et grandes collections littéraires et scientifiques. Il mourut le 25 févr. 1850.

Hien-foung (1850-1861), fils de *Tao-kouang* (V. HIEN-FOUNG).

Toung-tche (1861-1875), fils de *Hien-foung* (V. TOUNG-TCHE).

Kouang-su (1875), fils du prince *Tchoun*, succéda à son cousin (V. KOUANG-SU). A. THOMAS.

BIBL. : P. MAILLA, *Histoire générale de la Chine;* Paris, t. XI. — E.-H. PARKER, *Campaigns of Kang-hi, Yung-cheng and Kien-lung*, dans *China review*, t. XVI, pp. 105, 276, 321, 340. — W. WILLIAMS, *The Middle Kingdom;* Londres, t. II, pp. 179-188. — X..., *The Emperor Taoukwang*, dans *Chinese repository*, t. X, pp. 87-98. — John Ross, *The Mandchus of the reigning dynasty of China, their rise and progress;* Londres, 1891.

TSIN-KIOU-TCHAOU, mathématicien chinois du XIIIe siècle, auteur d'une compilation d'ouvrages anciens, *les Neuf Chapitres de l'Art du calcul*, écrite vers 1240, et où apparaît, pour la première fois, le système des chiffres des savants chinois. Plus original dans l'*Exposition de la monade céleste*, la plus ancienne algèbre chinoise, il y écrit les différents termes d'une équation à une inconnue par leurs coefficients situés les uns au-dessus des autres (les négatifs distingués par leur couleur), les places des termes manquants étant occupés par des zéros. Au coefficient du terme du premier degré est juxtaposé le symbole de l'inconnue (*youen*), et le terme constant à supposer dans le second membre de l'équation est écrit au-dessous (V. TCHOU-CHI-KI). T.

BIBL. : BIERNATSKI, dans *Journal de Crelle*, 1865, pp. 59 et suiv. — MATTHIESEN, *Grundzüge der antiken und modernen Algebra*, 1878.

TSIN-TCHEOU. Ville du N.-O. de la Chine, dans la prov. de Kan-sou, située dans la haute vallée du Tsing-ho, à 290 kil. S.-E. de Lan-tcheou ; 160.000 hab. ; temples et pagodes renommés. Les produits principaux du commerce sont le thé, le tabac, l'indigo, la laque, les céréales et les plantes médicinales ; le tissage et la broderie des soies occupent également beaucoup d'artisans ; le fer, le plomb et l'argent sont exploités aux environs.

TSING-TCHEOU-FOU. Ville du N.-E. de la Chine, dans la prov. de Chan-toung, chef-lieu de département, au pied des monts Kiou-kouen-chan, à 150 kil. de Tsi-nan-fou ; 72.000 hab. Cette ville, ancienne capitale de la province, défendue par une muraille d'enceinte de 15 kil. de tour, est un chef-lieu important de l'islamisme dans la Chine orientale ; on y compte environ 12.000 Chinois mahométans. L'industrie de la soie est très développée à Tsing-tcheou ; le commerce du poisson et des céréales y est également considérable ; la houille est exploitée dans les environs, principalement dans le district de Po-chan, où se trouvent des verreries importantes. Près de Tsing-tcheou, à 10 kil. à l'O., on rencontre les tombeaux des chefs des tribus qui occupèrent autrefois une partie du Chan-toung ; ces tombeaux, hauts monticules de terre, portent de très anciennes et curieuses inscriptions.

TSINTSACES (Ethnogr.) (V. MACÉDOINE).

TSIOUAN-TCHEOU-FOU. Ville maritime du S.-E. de la Chine, dans la prov. de Fou-kien, chef-lieu de département, à l'embouchure du Chouang-ki, au fond d'une baie magnifique, à 150 kil. S. de Fou-tchéou. C'est une ancienne capitale déchue, à cause de l'ensablement de son port ; les Arabes, qui venaient y trafiquer, changèrent son nom en celui de Zaïtoun ou *Ville des Oliviers*, sous lequel elle est également connue ; elle était alors l'un des principaux marchés des sucres de la région ; son commerce d'opium et de cotonnades américaines était aussi très renommé. Aujourd'hui tout le commerce s'est reporté dans la baie d'Amoï, et c'est le petit havre de Ngan-haï qui sert de débouché maritime à Tsiouan-tcheou ; le fer, le thé et le sel sont les trois principaux produits locaux.

TSITSIKAR. Ville de la Mandchourie, la plus importante de la prov. de Holoung-kiang après la capitale Aïgoun, sur le Nonni, affl. g. du Soungari, près de la frontière mongole et sur les routes qui relient Peking au fleuve Amour, à 1.020 kil. de Peking et à 400 kil. de la frontière russe. La population, qui est d'environ 30.000 hab., se compose de Mandchoux, de Chinois et de musulmans ; ces derniers, très nombreux, sont divisés en deux classes et résident dans deux quartiers distincts : les émigrés habitent, à l'E., celui de *Toung-hoeï;* les exilés, à l'O., celui de *Si-hoeï*. Tsitsikar est un lieu d'exil pour les condamnés politiques de la Chine ; on y envoie aussi des criminels qui doivent défricher et cultiver les terres. Cette ville est le centre administratif pour tous les *Boutkhanes* ou Mandchoux encore groupés en tribus ; chaque année, au mois de juin, ces indigènes apportent un tribut de 5.500 peaux de martres zibelines et reçoivent, en échange, des céréales de toutes sortes : c'est l'occasion d'une foire très importante où accourent les négociants chinois et où se fait le commerce des fourrures. A. THOMAS.

TSIU-SON-ZI. Lac du *Japon* (V. ce mot).

TSONG-LI-YAMEN (V. TSUNG-LI-YAMEN).

TSÔSI. Ville maritime du Japon, située dans la prov. de Simosa, à 60 kil. N.-E. de Tsiba, à l'embouchure et sur la r. dr. du Toné-gawa. C'est un lieu de pêche très important : il s'y fait surtout un commerce considérable de sardines.

TSOUNG-MING. Ile de la Chine orientale, dépendante de la province de Kiang-sou, à l'embouchure du Yang-tsé-kiang, au N. du port de Chang-haï, dans la mer de Chine. Sa superficie est d'environ 1.000 kil. q. et sa population de 2 millions d'hab. Les premiers habitants qui pénétrèrent dans cette île, vers l'an 703, furent des bannis du continent et des pêcheurs ; un peu plus tard, des colons libres, auxquels se joignirent quelques pirates japonais, vinrent s'y installer et s'adonnèrent à l'agriculture. L'île, arrosée par de nombreux canaux, est très fertile et produit du blé, du riz, de l'orge, du coton ; on y élève aussi des buffles et des porcs ; mais la population, beaucoup trop nombreuse, se trouve néanmoins réduite à une profonde misère ; elle est groupée surtout dans la ville de Tsoung-ming-hsien, sur la côte S., et dans un certain nombre de bourgades, dont la plus importante est Siu-ho-tching. Les insulaires avaient l'avantage, pendant la première moitié du siècle, de vivre complètement indépendants de l'administration chinoise ; aujourd'hui encore, l'impôt annuel ne dépasse pas, chez eux, 0,15 cent. par tête. Ces insulaires, dont on vante le caractère doux et la politesse, peuplent toutes les terres nouvelles qui se forment dans l'estuaire du Yang-tsé-kiang. A. THOMAS.

TSOURNATA (Mont) (V. PINDE).

TSOU-SHIMA. Ile du *Japon* (V. ce mot).

TSUGA (*Tsuga* Carr.) (Bot.). Genre de Conifères Abiétinées, composé d'arbres et d'arbrisseaux toujours verts qui vivent dans l'Amérique du Nord et en Asie. Les Tsuga ont le port des Sapins et présentent de nombreuses affinités avec les Epicea. Leurs feuilles aplaties, non aciculaires, ont un court pétiole cylindrique légèrement tordu ; à la face inférieure du limbe se trouvent en général deux stries blanches parallèles à la nervure. Les fleurs mâles, groupées en épis axillaires ou terminaux, se composent d'étamines dont les sacs polliniques s'ouvrent obliquement ou transversalement ; les grains du pollen sont fréquemment dépourvus d'ailes. Les fleurs femelles sont disposées en épis solitaires, à l'extrémité des pousses de l'année. Les écailles carpellaires, plus développées que leur bractée mère, persistent après la chute des graines. Les cônes, pendants, ont une forme globuleuse. Les graines, ailées, renferment un embryon à 3-6 cotylédons.

Le genre Tsuga comprend 6 espèces, toutes cultivées

en Europe : le T. du Canada (*T. canadensis* Carr.), le T. de Douglas (*T. Douglasii* Carr.), le T. de la Caroline (*T. caroliniana* Engel), le T. de l'Himalaya (*T. dumosa* Loud et le T. du Japon (*T. Sieboldi* Carr.) et le T. de Hooker (*T. Hookeriana* Murr.). Le T. du Canada est un arbre de 20-30 m. qui habite toutes les provinces du N.-E. des Etats-Unis et constitue d'immenses forêts sur les Montagnes Rocheuses. Le T. de Douglas, qui se rencontre depuis l'Orégon jusqu'au Mexique, est un des géants des forêts américaines, car il peut atteindre 90 à 100 m. de hauteur. Le T. de la Caroline est un petit arbre de 12-15 m., assez semblable au T. du Canada. Le T. de l'Himalaya vit dans le Népaul et s'élève jusqu'à 3.500 m. sur l'Himalaya, c'est un arbre de 20-25 m. Le T. de Siebold est un arbuste de 7-8 m.; il est originaire du Japon. Le T. de Hooker, qui rappelle par son port le Cèdre Diodora, habite la Californie. Les Tsuga doivent être plantés dans des terrains frais et meubles, à l'abri des grands vents.

On les multiplie par graines, par boutures et par greffes et en placage sur le T. du Canada, le plus rustique de tous. Ces arbres fournissent des bois de construction estimés, les troncs du T. de Douglas, en particulier, servent à la mâture des navires. L'écorce du T. du Canada est utilisée pour le tannage des cuirs ; les jeunes branches du même arbre servent à préparer une sorte de bière, dite *bière de pin* ou *bière Spruce*. W. Russell.

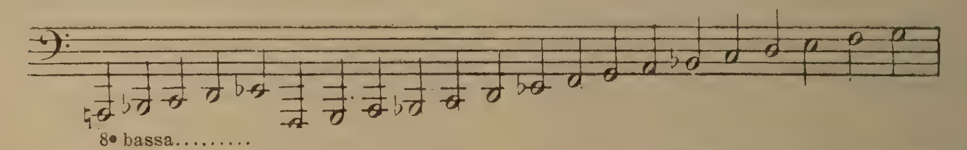
Bibl. : Mouillefert, *Traité des arbres et des arbrisseaux*, 1877-82.

TSUNG-LI-Yamen ou mieux **TSONG-LI** Ko Kouo Che Wou Yamen. Ministère des affaires étrangères de la Chine. Il est d'origine récente : c'est seulement après la guerre franco-anglaise que les ministres, réunis sous la présidence du prince de Houeï, décidèrent sa formation qui fut décrétée par l'empereur Hien-Foung, le 19 janv. 1861; le même décret nomma ses premiers membres : le prince Kong, frère de l'empereur, Koueï-liang, grand secrétaire, et Wen-siang, vice-président du ministère de la guerre. L'année suivante, quatre ministres leur furent adjoints et, en 1869, de nouvelles nominations ayant encore été faites, le nombre des membres du Yamen fut porté à dix. Jusqu'en 1876, il ne s'opéra plus aucun changement, mais la mort de Wen-siang étant survenue à cette époque, les deux derniers membres du *Kiou Ki Chou* ou Grand Conseil, qui n'en faisaient pas partie, y furent alors admis, ce qui éleva le nombre des membres à onze ; il devint en même temps plus fermé et, par suite de l'admission de tous les membres du Grand Conseil, s'identifia quelque peu avec ce dernier. Le Yamen n'est pas un ministère au même titre que les autres établis en Chine; il doit être considéré plutôt comme une sorte de *Cabinet spécial* ou de *Grande Chancellerie* formée par la réunion de membres appartenant déjà à d'autres ministères : ses attributions ne se bornent pas non plus à conduire la politique extérieure de l'empire; sa compétence s'étend également sur toutes les administrations et institutions, telles que les Douanes, l'Université de Peking, etc., dans lesquelles les étrangers peuvent se trouver intéressés. Les travaux du Yamen sont exécutés par des secrétaires qui, dans le principe, étaient détachés du personnel du Grand Conseil : il y a six secrétaires en chef ou *tsong-pan* et un certain nombre d'autres secrétaires appelés *chang-king*.

TUA. Rivière du *Portugal* (V. ce mot).

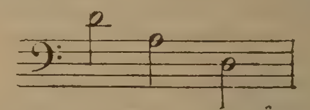
TUÀOU (Myth.) (V. Enfers, t. XV, p. 1048).

TUBA (Mus.). On désigne, sous le nom général de *tuba* ou *bass-tuba*, un instrument grave en cuivre, de la famille des saxhorns, qui, dans les orchestres symphoniques, est chargé de donner de la rondeur et de la puissance aux basses de cuivre. Il a remplacé dans ce rôle l'ophicléide qui rendait à peu près les mêmes services, mais qui était infiniment plus difficile à bien jouer. Sous ce nom de tuba, on désigne des instruments analogues, mais de systèmes et de diapasons bien différents, chaque facteur ayant inventé le sien et prétendant à la priorité. Wieprecht, en Allemagne, construisit, vers 1835, un instrument grave à cinq cylindres, en *mi bémol*, dit *bass-tuba*, alors nouveau, et qui, plus ou moins modifié, est encore en usage dans ce pays. Voici son étendue, la plus grave qui existe à l'orchestre, mais avec cette restriction que la dernière octave est à peine appréciable :



Comme les compositeurs n'emploient guère de sons plus graves que le *sol* ou le *fa* graves, et encore assez rarement, il n'est pas nécessaire d'avoir un instrument d'un diapason aussi bas. Cependant Wagner s'en est servi, sous le nom de *contra-bass tuba*. En France, on le remplace par un saxhorn-basse ordinaire dont le tube est un peu plus large et qui est muni de quatre, cinq ou six pistons. En outre, cet instrument se fait en *ut* et non en *si bémol* comme ceux des musiques militaires. Wagner a employé dans la *Tétralogie* un quatuor d'instruments qu'il appelle aussi *tubas;* deux *bass-tubas* en *si bémol* et *tenor-tubas* en *mi bémol* au diapason de nos saxhorns barytons et altos. Ces instruments ne différeraient en rien des saxhorns, si le compositeur n'avait prescrit de les faire jouer par des cornistes et avec une embouchure de cor, c.-à-d. de forme conique et non hémisphérique. Ce détail d'exécution rapproche un peu leur timbre de celui des cors : il devient susceptible, comme ce dernier, de mieux se fondre dans l'ensemble instrumental, et particulièrement de s'allier avec les cordes, sans trancher trop violemment. Le maître a tiré d'admirables effets, tout nouveaux et souvent imités depuis, de cette instrumentation spéciale.

Dans quelques partitions du commencement du xixe siècle, dans le *Joseph* de Méhul par exemple, et aussi dans les musiques composées pour les fêtes de la Révolution, on rencontre quelquefois un instrument particulier dénommé *tuba corva*. Il ne donne que ces trois notes :



et semble avoir été l'exacte copie de ces grandes trompettes que l'on voit représentées, dans les pompes triomphales ou religieuses, sur les monuments romains. H. Quittard.

TUBAGE. I. Mines (V. Sondage).

II. Artillerie (V. Bouche, § *Bouche à feu*).

III. Thérapeutique. — Le tubage du larynx consiste à introduire et à maintenir temporairement dans le larynx, au niveau de la glotte et entre les deux cordes vocales inférieures, un tube métallique, pour faciliter l'accès de l'air dans les voies aériennes. Recommandée dès 1858 par Bouchut, cette opération ne fut introduite dans la pratique qu'en 1881 par O'Dywer, qui employait de longs tubes pénétrant jusque dans la trachée. Le tubage est indiqué dans les sténoses temporaires du larynx, et particulièrement dans le traitement du croup, en cas de dyspnée et d'accès de suffocation : il permet de retarder l'asphyxie menaçante. En France, il n'a guère été pratiqué

que depuis la découverte du sérum antidiphtérique, auquel il donne le temps d'agir, et on le préfère à la trachéotomie dont il n'a pas les inconvénients et à laquelle on ne recourt qu'en cas d'urgence. Dr V.-Lucien Hahn.

TUBAL-CAIN. Personnage de la mythologie hébraïque, créateur de la métallurgie; c'est, d'après la version jéhoviste de la Genèse, un fils de Lamech. La version séthite en fait le père de Noé.

TUBE. I. Technologie (V. Tuyau).

II. Chimie.— Les tubes dont on fait usage dans les laboratoires de chimie, principalement pour l'analyse des gaz et des substances organiques, portent, suivant leur forme et leur destination, différents noms: tubes en U, tubes en V, tubes de Liebig, tubes condensateurs, tubes à combustion, tubes gradués éprouvettes, pipettes, etc. On trouvera les plus employés d'entre eux décrits et représentés à l'art. Analyse, t. II, pp. 918 et suiv., et à l'art. Gaz, t. XVIII, pp. 637 et suiv.

III. Physique. — Tube capillaire (V. Capillarité).
Tube de Geissler (V. Geissler).
Tube de Mariotte (V. Compressibilité).
Tube de Torricelli (V. Atmosphère).

IV. Hydraulique. — Tube de Pitot. — Le tube de Pitot (1732) est destiné à mesurer la vitesse d'un courant liquide. C'est un tube vertical, recourbé horizontalement à sa partie inférieure qui se termine par un entonnoir. On dirige celui-ci face au courant. Alors la pression du liquide pénétrant dans l'entonnoir oblige le niveau libre à s'élever dans le tube jusqu'à une hauteur proportionnelle au carré de la vitesse ; le coefficient de proportionnalité est déterminé par un tarage spécial. Malheureusement, il se produit dans le tube des oscillations qui rendent les lectures difficiles; en outre, la présence de l'entonnoir ne permet d'obtenir que la vitesse moyenne d'un ensemble de filets liquides. Darcy a perfectionné le système en réunissant par le haut deux tubes de Pitot dépourvus d'entonnoirs et disposés de manière à déboucher dans deux directions opposées. On mesure la différence de niveau dans les deux tubes, et l'on admet que cette différence est proportionnelle au carré de la vitesse. En exerçant une aspiration au sommet du raccord, on produit une dépression qui fait monter simultanément le liquide dans les deux tubes, sans altérer la différence de niveau, et l'on rend ainsi la lecture plus facile. L. Lecornu.

V. Anatomie. — Tube digestif (V. Digestif [Appareil] et Intestin).

VI. Entomologie. — Tube de Malpighi (V. Insectes).

VII. Botanique (V. Corolle, Ecorce, Fécondation).

TUBER (Bot.). Nom botanique de la *truffe* (V. ce mot).

TUBÉRACÉES ou **TUBÉRÉES.** Tribu de Champignons-Ascomycètes, de la famille des Périsporiacés, caractérisés par le périthèce hypogée, tuberculeux, voisin par sa structure de celui des Pénicilles, et par la lenteur de son évolution, surtout de celui du Pénicille crustacé. Il est inséré sur le thalle par une portion rétrécie dans les genres *Terfezia* et *Delastria*, ou bien il est enveloppé entièrement par les filaments du thalle qui, en se détruisant par la suite, le rendent libre, comme dans la *Truffe* (V. ce mot). La couche périphérique envoie dans sa masse des cordons onduleux, anastomosés, constituant le tissu stérile; les lacunes, limitées par ces cordons, renferment les filaments fertiles et les asques. Il n'y a qu'une lacune sporifère centrale dans l'*Hydnocystis*, etc. ; il n'y en a que quatre dans la truffe. Les spores sortent par une déchirure au sommet (*Genea*) ou par toute la surface ; parfois la couche périphérique se réduit à des filaments entremêlés aux spores, à une sorte de capillite (*Elaphomyces*), ou encore elle reste compacte et charnue (*Balsamia*, Truffe).

Bibl. : Tulasne, dans *Ann. des sc. nat.*, 1853, 1866. — Bary, Plusieurs ouvrages spéciaux. — Van Tieghem, *Traité de botanique*, 1891, 2e éd.

TUBERCULE. I. Botanique. — On donne le nom de tubercules à des productions qui se développent sur diverses parties de la plante et où viennent s'accumuler des réserves alimentaires. Il convient de distinguer les tubercules formés sur les racines et ceux qui se développent sur les parties aériennes. Il faut noter enfin que, si certains tubercules servent simplement à faciliter la vie de l'individu, en lui offrant au moment voulu d'abondantes réserves alimentaires, d'autres servent à la multiplication de l'espèce. Parmi les tubercules radicaux, nous citerons ceux du radis, du navet, de la carotte, de la betterave, etc. ; l'accumulation de matériaux qu'ils renferment est utilisée par la plante au moment de sa floraison. Dans les orchidées, chaque radicelle se gonfle en une masse charnue, qui finit par se fusionner plus ou moins avec ses voisines, de façon à donner lieu à un tubercule simple ou palmé. C'est cet organe qui représentera seul la plante pendant l'hiver ; ses réserves seront absorbées au printemps suivant pour former une nouvelle tige feuillée ; en même temps un nouveau tubercule se développera qui donnera naissance à la plante de l'année suivante. Ces tubercules confèrent donc aux plantes qui en sont munies une sorte de pérennité. En revanche, lorsque les tubercules radicaux restent indépendants les uns des autres, comme ceux du dahlia par exemple, chacun d'eux est susceptible de reproduire la plante parfaite ; on a donc affaire à de véritables organes de multiplication. Il y a encore un autre genre de tubercules radicaux : ce sont ceux que portent les légumineuses. Ils sont produits par des bactéries qui vivent en symbiose avec ces végétaux et qui leur permettent d'effectuer la fixation directe de l'azote atmosphérique (V. Nitrification).

Certaines branches de la tige aérienne, souterraine ou submergée sont susceptibles de se renfler en tubercules, Nous retrouverons les deux cas envisagés plus haut. Tantôt il n'y a que simple accumulation de matières nutritives nécessaires à l'individu. Tels sont les tubercules du cyclamen, des colchiques, des liliacées, etc., qui sont formés par le renflement de la partie inférieure de la tige, sur laquelle viennent souvent s'insérer des feuilles souvent également gorgées de matières nutritives. Ces bulbes ou oignons portent du reste souvent des bulbilles ou caïeux susceptibles de s'en détacher pour donner un nouveau pied de la plante considérée. Il n'y a donc pas ici de limite précise entre les tubercules servant de réserves et ceux qui sont destinés à la reproduction. En revanche, dans certaines plantes, le grand nombre des tubercules qui peuvent être développés sur des tiges souterraines, comme chez la pomme de terre, ou à l'aisselle des rameaux aériens, comme chez la ficaire et chez certains lis, en fait de véritables organes reproducteurs, capables de suppléer la reproduction sexuelle. Il en est encore davantage ainsi chez certaines plantes, telles que divers *Allium* et la *Poa vivipara*, où la plupart des fleurs sont transformées en petits tubercules ou bulbilles pourvus chacun d'un bourgeon. Ces bulbilles, en tombant sur le sol, reproduisent la plante parfaite. Ils suppléent donc entièrement à la fonction normale des fleurs.

Comme on a pu le voir, il y a tous les degrés de transition entre les tubercules véritables (orchidées, pommes de terre), les rhizomes, les racines renflées, les bulbes et les bulbilles. Tous ces organes, de formes si variées, sont identiques par leurs fonctions ; dans l'immense majorité des cas, ils renferment aussi des substances nutritives de même genre, en général amylacées ou sucrées. Aussi beaucoup d'entre eux jouent-ils un grand rôle dans l'alimentation (pomme de terre, etc.) ou dans l'industrie (betterave). Dr L. Laloy.

II. Anatomie. — Toute éminence naturelle, peu élevée, que présentent les organes. — *Tubercule d'Aranzi* ou d'*Arantius :* petits épaississements fibreux du bord libre des valvules sigmoïdes de l'aorte et de l'artère pulmonaire. Les tubercules des valvules de l'aorte portent aussi

le nom de *tubercules de Morgagni*. — *Tubercule carotidien*. Saillie que forme en avant l'apophyse transverse de la sixième vertèbre cervicale et au-devant duquel passe la carotide. On l'appelle encore *tubercule de Chassaignac*.— *Tubercule cendré de Rolando*. Saillie de la corne postérieure de la moelle à la partie inférieure du bulbe rachidien. — *Tubercule de Lower*. Saillie douteuse que l'on rencontrerait dans la cavité de l'oreillette droite du cœur, entre les embouchures des deux veines-caves. — *Tubercules mamillaires* (V. Cerveau). — *Tubercules de la première côte*. Eminence de la face supérieure de la première côte qui donne insertion au tendon du scalène antérieur et devant laquelle passe la veine et derrière laquelle passe l'artère sous-clavière. — *Tubercule de Santorini*. Petite saillie cartilagineuse qui surmonte le sommet de chaque cartilage aryténoïde. C. D.

III. Pathologie (V. Tuberculose).

TUBERCULINE. La tuberculine est l'extrait obtenu en épuisant par la glycérine les cultures pures de bacilles de la tuberculose. Elle renferme le poison ou plutôt les poisons sécrétés par ces bacilles. On a en effet séparé dans la tuberculine trois toxines d'actions différentes, l'une convulsivante, l'autre dilatant les vaisseaux, la troisième nécrosant les tissus. Ces deux dernières jouent un grand rôle : 1° dans la fièvre des tuberculeux ; 2° dans la caséification et la destruction des tubercules.

La tuberculine est brunâtre, limpide. Comme certains venins, elle est inerte quand on la donne par la bouche ; injectée sous la peau et dans le sang, elle est au contraire très active. Mais son activité varie beaucoup chez le sujet sain et chez le sujet déjà atteint de tuberculose. Il faut chez le premier 1 centim. c. de lymphe pour élever la température à 38°. Chez le second, 1 millim. c. suffit pour donner 39° et 40°, souvent même avec des accidents généraux assez graves. Sans ces accidents, la tuberculine serait chez l'homme un moyen très précoce et très délicat de diagnostic. — En médecine vétérinaire, Nocard a très heureusement généralisé son emploi pour reconnaître et isoler de bonne heure les bestiaux tuberculeux. Outre son action générale, la tuberculine donne une réaction locale sur les points atteints. Dans les tuberculoses externes : le lupus par exemple, la rougeur, la congestion, parfois la nécrose sont très nettes. Cette action élective sur le tissu tuberculeux donna au début de grands espoirs thérapeutiques. Mais la retentissante communication faite par Koch le 13 nov. 1890 fut partout suivie de déceptions.

La tuberculocidine de Klebs serait la lymphe purifiée, la tuberculine débarrassée de ses alcaloïdes nuisibles. La tuberculine résiduelle de Koch (T. R.) renfermerait également le principe immunisant sans les toxines. L'oxytuberculine de Hirschfelder est obtenue par l'action de l'eau oxygénée sur la tuberculine résiduelle. Tous ces produits sont plus maniables, plus inoffensifs que la première tuberculine. Leur emploi a parfois donné des résultats très favorables. Mais ceux-ci sont très inconstants.

La tuberculine existe dans les épanchements séreux de nature tuberculeuse : pleurésie, ascite, etc. (Debove et Renaut). Sa présence peut constituer un caractère diagnostique. Elle entraîne peut-être une immunité progressive et devient un facteur de guérison expliquant la bénignité relative des tuberculoses séreuses (Péron).

TUBERCULOSE (Pathol.). La tuberculose est le grand fléau moderne. En France, où sa prophylaxie et son traitement ne sont pas encore sérieusement organisés, elle cause le tiers de tous les décès annuels et tue — sous ses diverses formes — 300.000 personnes par an.

Sa lésion fondamentale, le tubercule, peut occuper tous les organes. Souvent même plusieurs organes sont simultanément atteints. On conçoit donc combien peuvent être variés les accidents de la maladie. La phtisie pulmonaire, où les tubercules attaquent et détruisent le tissu du poumon, est la forme la plus fréquente et la plus meurtrière. Mais c'est aussi une des plus facilement guérissables quand elle est soignée sans perdre de temps et dès le début. En Allemagne, l'aphorisme célèbre de Brehmer : *Phtisis primis in stadiis semper curabilis* amena toute une révolution dans le traitement et une diminution considérable dans la mortalité. Les tubercules se localisent aussi très souvent sur la plèvre, sur le péritoine, dans les articulations. Ces pleurésies, ces péritonites, ces arthrites tuberculeuses sont, plus encore que la phtisie, facilement et même spontanément curables. Sur dix pleurésies, par exemple, neuf au moins sont tuberculeuses. Cependant il est très fréquent d'obtenir des guérisons durables. Ces guérisons durables, sans retour d'accidents, seraient constantes si les malades étaient toujours soumis à un traitement hygiénique convenable dans la convalescence de leur pleurésie. D'autres localisations tuberculeuses sont beaucoup plus graves en raison de l'importance et des réactions de l'organe atteint. Telles sont, par exemple, la péricardite tuberculeuse au voisinage même du cœur, la méningite tuberculeuse au voisinage du cerveau. Cependant, même pour celles-ci, quelques recherches de Péron font apparaître une lueur d'espoir.

Dans quelques cas, les tubercules sont si prodigieusement multipliés qu'ils constituent une maladie générale (granulie) et non plus locale. Exceptionnellement même, les premiers accidents de congestion (catarrhe suffocant), de fièvre et d'intoxication (tuberculose à forme typhoïde), sont tels qu'ils tuent avant de laisser le temps de se développer aux granulations tuberculeuses. La véritable nature de ces formes suraiguës est souvent méconnue. Elles sont très rarement primitives. Elles surviennent surtout comme maladie secondaire. Le point du départ est presque toujours une ancienne lésion de tuberculose, souvent chronique, indolente, guérie même en apparence. On doit surveiller et traiter avec grand soin les lésions tuberculeuses, même les plus bénignes (tuberculoses de la peau, des ganglions, des organes des sens, etc.) pour éviter ces réveils brusques de foyers mal éteints. Les traités de médecine spéciaux décrivent longuement chacune de ces formes et de ces localisations. Il est ici préférable de les réunir dans une étude commune. Leur historique générale, leurs causes, leurs lésions et l'agent même de ces lésions : le bacille de Koch, leurs symptômes, leur diagnostic, leur pronostic, leur traitement, soit hygiénique (sanatorium), soit médicamenteux, enfin la préservation des populations et des individus seront tour à tour décrits. Les publications populaires du Service impérial de santé allemand ont fourni, en particulier pour ces deux derniers chapitres, des matériaux récents et précieux.

Historique. — La tuberculose est connue depuis la plus haute antiquité. Le vieux précepte mosaïque défendant de consommer la viande d'animaux offrant à l'abatage leurs poumons adhérents aux côtes reste encore un des meilleurs moyens prophylactiques pour éviter la contagion par la viande d'animaux tuberculeux. Hippocrate (460 av. J.-C.) a sur le traitement hygiénique, le repos, l'air, l'alimentation, un programme remarquable ; Aristote (322 av. J.-C.) entrevoit très nettement le rôle de la contagion. Il est bien peu d'ouvrages de l'ancienne médecine où l'on ne rencontre ainsi quelques détails curieux et parfois de grande valeur. Sans doute il faut arriver aux premières années du xixe siècle, à Laënnec, pour trouver la notion exacte sur le rôle et sur la valeur de la granulation tuberculeuse. En outre, par sa découverte de l'auscultation, Laënnec donnait au diagnostic des lésions pulmonaires une précision jusqu'alors inconnue. Mais en même temps, on oubliait un peu la valeur des troubles fonctionnels, de l'aspect général, si merveilleusement décrits par ses prédécesseurs et si précieux pour un diagnostic absolument précoce. On perdait surtout de vue le rôle de la contagion, accepté sans contestation pendant vingt et un siècles, merveilleusement étudié au temps de la Renaissance. En 1868, quand Villemin,

prouvant l'inoculabilité des tubercules aux animaux, apporta en faveur de la contagion un argument irréfutable, les railleries et l'incrédulité l'accueillirent comme tous les précurseurs. A vrai dire, il fallut une découverte allemande, celle du bacille spécifique décrit par Robert Koch en 1884, pour faire rendre une justice tardive aux travaux de Villemin. Cette erreur fondamentale sur la cause réelle de la tuberculose regardée surtout, sous l'influence de Broussais, comme une inflammation banale et non comme une maladie contagieuse, domine donc presque tout le siècle dernier. En France elle pèse encore aujourd'hui sur nous. Les usages, les mœurs médicales se transforment lentement. On sait bien aujourd'hui dans notre pays que la tuberculose est contagieuse, mais on se conduit encore comme si elle ne l'était pas. Dans cette lutte contre la tuberculose, maladie sociale, il faut cependant mentionner les travaux de Brouardel, Grancher, Letulle, Beaulavon, Calmette, en France; de Brehmer, Dettweiler, de Cornet, en Allemagne; de Malvoz, en Belgique. Les recherches expérimentales de Cornil et Babes, de Mentchnikov, de Péron, de Strauss, de Thaon, de Gautier, les études de Nocard, de Butel sur la tuberculose chez les animaux, ont éclairé dans ces dernières années bien des points obscurs du processus tuberculeux.

Causes de la tuberculose. — La contagion est le facteur essentiel, mais elle n'est pas le seul facteur produisant la tuberculose. Il faut que la graine, le bacille de Koch, tombe sur un terrain favorable, un organisme préparé. Cette préparation, disposant l'organisme à subir sans résister la contagion, peut être résumée dans une brève formule : « Tout ce qui affaiblit prédispose ». Le surmenage, l'habitation dans des logements mal aérés, mal ensoleillés, le séjour dans les grandes villes, l'alimentation insuffisante comme quantité ou comme qualité, l'empoisonnement alcoolique, voilà autant de causes très réelles, très puissantes, bien qu'en apparence assez banales. Dans certaines professions où toutes ces conditions mauvaises se trouvent accumulées, chez les garçons de café par exemple, les ravages de la phtisie sont effrayants. Destrée et Gallenaerts, sur 149 décès par tuberculose relevés à Bruxelles, notent 66 garçons de café et 45 employés à professions sédentaires. Inversement, la mortalité par tuberculose est très faible chez les cultivateurs. Elle serait nulle chez eux sans la progression de l'alcoolisme et l'intoxication par des alcools très impurs chez les bouilleurs de cru. Le terrible accroissement de la tuberculose à notre époque a peut-être eu pour principale cause une cause sociale : l'émigration progressive des campagnes vers les grandes villes.

Le rôle très net joué par trois de ces facteurs, le surmenage, le manque d'air pur, l'alimentation insuffisante, permet de pressentir la puissance du traitement hygiénique de la tuberculose. Par ce traitement : cure de repos, aération permanente, suralimentation, les malades sont en effet mis dans des conditions précisément inverses de celles où ils ont contracté leur maladie. Le rôle de l'*empoisonnement par l'alcool* et surtout par l'absinthe est démontré par toutes les statistiques. Dans les hôpitaux de Paris il intervient au moins pour les hommes neuf fois sur dix. Il explique la fréquence croissante, la gravité plus grande de la tuberculose dans le sexe masculin. Ces phtisies alcooliques sont les plus rebelles au traitement. Elles prennent souvent la forme rapide et galopante. — L'alcool n'agit pas seulement en affaiblissant et minant la résistance organique. Il semble avoir dans l'infection une part plus directe. Les poumons sont en effet protégés contre les corps étrangers, contre l'arrivée des poussières et des bacilles par un mécanisme curieux. Les premiers conduits aériens sont tapissés par des millions de petits cils toujours en mouvement, saisissant les poussières, les bactéries pour les balayer en quelque sorte, les expulser sans cesse au dehors. L'alcool est pour ces défenseurs précieux un terrible ennemi. Même à faible dose, il engourdit leur activité et paralyse leurs mouvements. Toutes les contagions par la voie respiratoire sont donc chez les buveurs — et même chez les buveurs modérés d'alcool — plus fréquentes et plus brutales. D'autres causes très réelles n'ont pas la même importance pratique, car elles échappent ou à peu près à notre action. Le traumatisme par exemple (contusions, entorses) n'est pas un facteur négligeable dans la tuberculose des articulations. De même le refroidissement dans certaines pleurésies. La convalescence, comme toute cause d'affaiblissement, facilite la contagion tuberculeuse. Dans certaines maladies : grippe, rougeole, coqueluche, la prédisposition créée est particulièrement redoutable. Les varioleux guéris gardent une vulnérabilité spéciale, non seulement pendant quelques semaines, mais pendant de longues années. Les diabétiques présentent une tendance à la tuberculose, facilement explicable par le développement facile du bacille de Koch en milieu sucré. Plus difficilement explicables sont certaines influences de races. Les nègres amenés dans nos climats, les sujets roux sont décimés par la tuberculose.

L'*hérédité* enfin crée une prédisposition incontestable. Parfois même, chez les très jeunes sujets, il y a, non simple prédisposition, mais transmission par infection héréditaire directe de la mère à l'enfant. En dehors de ces faits exceptionnels, l'influence pratique de l'hérédité est assez restreinte. Elle n'est ni forcée ni fatale. Les enfants assistés de Paris sont orphelins pour la plupart de parents morts phtisiques, mais ils sont élevés en campagnards dans les montagnes du Morvan. Ils n'y deviennent que très exceptionnellement tuberculeux. La gravité des tuberculoses héréditaires ne doit pas non plus être exagérée. L'aphorisme de Boerhaave : *Phtisis hereditaria omnium pessima*, n'est plus exact. La phtisie alcoolique est beaucoup plus grave que la phtisie héréditaire. Nombre de faits expliqués autrefois par l'hérédité dépendent d'ailleurs certainement de la contagion. Dans la classe ouvrière parisienne, il n'est pas rare de voir des familles entières disparaître en deux ou trois ans par la tuberculose : père, mère, enfants. La part de l'hérédité dans cette cruelle série de décès est très secondaire. Dans ces logements petits, insalubres, encombrés par une famille nombreuse, la contagion est inévitable, une fois le premier malade atteint. Son rôle est prépondérant. Les mêmes ravages meurtriers s'observent d'ailleurs chez les ouvriers qui logent en garni dès que l'un d'eux devient tuberculeux et contagionnant, et cela sans le moindre lien de parenté.

La *contagion* se fait surtout par l'air respiré. Cet air peut contenir des bacilles de deux façons possibles. Tantôt il renferme des poussières plus ou moins souillées par des parcelles de crachats desséchés ; ces parcelles soulevées par le vent, les courants d'air, le balayage à sec, détachées des traînes de jupes ou des semelles de souliers, se mêlent à l'air inspiré. Tantôt les microbes sont introduits directement en quelque sorte avec de fines gouttelettes liquides que les malades projettent sur leur entourage en toussant et même en parlant à haute voix. La contagion peut se faire, non plus par l'appareil respiratoire, mais par les voies digestives. Le lait non bouilli, la viande provenant d'animaux tuberculeux et insuffisamment cuite, peuvent renfermer des bacilles virulents. L'eau potable elle-même est parfois dangereuse en cas de contamination de la nappe souterraine par des cadavres d'hommes ou d'animaux tuberculeux. Ces cadavres renferment des milliards de bacilles, et ceux-ci survivent plusieurs semaines dans l'eau. Ce fait est l'argument le plus solide qu'on ait jamais apporté en faveur de la crémation. Les moindres blessures, les moindres lésions de la peau et des muqueuses peuvent être ainsi infectées par une eau contaminée, par de la terre ou un objet souillé de crachats. Ce mode de contagion est très fréquent chez l'enfant. La tuberculose est une maladie si fréquente, ses voies

d'envahissement sont si multiples, que plusieurs hygiénistes ont combattu le rôle même de la contagion par un raisonnement assez paradoxal : « Un médecin, disent-ils, est forcément contagionné bien des fois dans son existence. Pourquoi les médecins deviennent-ils assez rarement tuberculeux ? » Ce raisonnement prouve l'influence du terrain, de la résistance organique, mais n'infirme nullement la part de la contagion. Les médecins résistent, mais les infirmiers des hôpitaux mal nourris, mal logés, souvent alcooliques, soumis aux mêmes causes de contagion, succombent en masse à la tuberculose. Dans la question des mesures préventives à prendre il n'en sera pas moins essentiel de voir toujours ce double côté de la question : la graine contagionnante et le terrain contagionné.

Les lésions tuberculeuses et leur bacille. — La graine, le germe (V. Bacille), est une algue microscopique, un bâtonnet long à peine de 5 millièmes de millim. Cette algue présente une grande résistance vitale aux différentes causes de destruction. La dessiccation, les congélations et les dégels successifs, la dilution dans l'eau, la putréfaction même, les antiseptiques dilués respectent sa vitalité. La chaleur humide l'atteint davantage et l'ébullition la tue en cinq minutes. La lumière solaire possède une action plus énergique encore. Son action purificatrice et désinfectante est remarquable. Le bacille tuberculeux agit sur les tissus, d'une part par lui-même comme facteur d'irritation et de congestion, d'autre part par les poisons, les toxines qu'il sécrète (V. Tuberculine). Le tubercule, la lésion primitive, résultat de cette double action, présente une double tendance. Il tend à s'organiser, à se cicatriser, à devenir fibreux. Cette tendance est un mécanisme de guérison. Elle atteint son maximum dans la phtisie fibreuse des arthritiques. Mais malheureusement le tubercule tend, d'autre part, à dégénérer, à subir la transformation caséeuse, à devenir un magma mort et ramolli. Ce magma envahit et détruit peu à peu les tissus du voisinage. Il finit par s'éliminer en laissant des ulcérations, des pertes de substance. Le poumon par exemple peut se creuser de vastes cavernes. Les os eux-mêmes, si résistants qu'ils soient, sont érodés, creusés, en partie détruits. Grancher a résumé cette double évolution : l'une de guérison, l'autre d'envahissement progressif dans une brève formule : *Le tubercule est un néoplasme fibrocaséeux*. Même après la première période de début, d'état sec et fibreux, de crudité, même une fois parvenu à la période de ramollissement, de dégénérescence caséeuse, d'ulcération et de cavernes, le tubercule peut encore retrouver la tendance fibreuse et cicatrisante du début. Souvent aussi des incrustations calcaires interviennent dans cette réparation. Elles peuvent constituer de véritables pierres dans le poumon et les ganglions. Anatomiquement, la tuberculose peut donc guérir à ses périodes les plus avancées. Pratiquement, ces guérisons sont rares ; les cicatrices étendues alors nécessaires laissent toujours une pénible infirmité.

Bien d'autres facteurs interviennent dans les lésions de la tuberculose. Autour de lui le tubercule détermine des inflammations, des congestions. Celles-ci, dans la méningite, sont plus graves que la tuberculose elle-même. Dans la pleurésie, il n'est pas rare de voir deux ou trois tubercules du volume d'un grain de millet faire sécréter par irritation un épanchement séreux de plusieurs litres. Le tubercule peut ulcérer, éroder les vaisseaux voisins. De là des hémorragies et en particulier des hémoptysies parfois très graves. Le tubercule agit enfin sur les tissus organiques de voisinage, à la façon d'un corps étranger. Il produit une réaction pouvant aboutir à un véritable enkystement, condition favorable à la guérison. Chez l'alcoolique, les tissus ayant perdu leur vitalité ne réagissent le plus souvent que par dégénérescence graisseuse, et celle-ci favorise au contraire leur destruction.

Les tubercules au lieu d'être rares, localisés, de grossir, de s'agglomérer, peuvent être d'emblée en quantités innombrables. Tous les organes sont criblés de jeunes tubercules transparents encore à la période de crudité. Cette explosion infectieuse s'explique en général par la pénétration dans un vaisseau sanguin d'un foyer bacillaire. La circulation dissémine ensuite de tous côtés les bacilles. Parfois même la mort survient avant que les premières granulations tuberculeuses aient pu se constituer complètement, aient pu même apparaître à l'état d'ébauche. Avant la preuve bactériologique, ces faits, décrits sous le nom de granulie, granulomes, granules, n'étaient pas toujours rattachés à la tuberculose. Inversement la nature exacte de certaines dégénérescences caséeuses massives d'emblée était également méconnue. Elles ont été souvent décrites comme une maladie spéciale sous le nom d'infiltration colloïde de pneumonie (V. Poumon, t. XXVII, p. 508). En réalité, malgré leur aspect pseudolobaire trompeur, ces lésions appartiennent bien à la tuberculose et non à la pneumonie. Les recherches bactériologiques d'Hutinel ont nettement séparé le rôle prépondérant du bacille tuberculeux et le rôle accessoire des bacilles d'infection secondaire (streptocoque, coccis divers, etc.). Les recherches histologiques de Grancher, de Thaon, ont montré entre ces gros blocs infiltrés et les petites granulations tuberculeuses distinctes une analogie remarquable. On retrouve dans les deux cas les mêmes éléments primitifs : 1° cellules géantes, 2° cellules épithélioïdes, 3° cellules rondes embryonnaires. On retrouve la même disposition en zones concentriques. Les lésions de voisinage causées sur les vaisseaux sanguins, les bronches, la plèvre, les ganglions, sont également comparables. Le mode de réparation par sclérose conjonctive et incrustation calcaire ou de ramollissement d'élimination avec formation de cavernes sont enfin identiques. Les cavernes de la pneumonie caséeuse sont souvent énormes, mais remarquablement nettes et limitées. Malgré leur étendue, leur réparation n'est pas forcément impossible. A ces lésions typiques dues au bacille de Koch s'en ajoutent bien d'autres dues aux complications et aux infections secondaires. L'ulcération du tissu pulmonaire ouvre en effet une porte d'entrée aux bactéries non spécifiques : streptocoques, staphylocoques. Leurs lésions, pour être d'ordre banal, n'en sont pas moins sérieuses. Cette donnée bactériologique est importante, car elle fait comprendre la nécessité de faire vivre le tuberculeux dans un air absolument pur et non souillé de germes. Le tubercule, quelle que soit sa forme, granulation tuberculeuse circonscrite ou infiltration diffuse, n'est pas d'ailleurs une lésion spécifique. La morve, la lèpre, des parasites comme l'*Aspergillus fumigatus* et le *Strongylus vasorum*, déterminent des lésions histologiquement analogues. Ce sont les *pseudo-tuberculoses*, distinguées seulement par l'absence dans leurs cellules du bacille spécifique. Quant aux lésions dites *scrofuleuses*, on les regarde aujourd'hui comme une forme de tuberculose à évolution lente et atténuée. Elles sont, comme la tuberculose, inoculables. Les pseudo-tuberculoses, au contraire, ne le sont pas ou plutôt, inoculées, reproduisent des lésions variables et non des tubercules.

Symptomes. — Rien n'est variable et trompeur comme les symptômes de la tuberculose. La marche plus ou moins rapide permet d'emblée la division en deux grandes formes : 1° la forme chronique : *phtisie commune;* 2° la forme aiguë : *phtisie galopante* ou *granulie*. Les symptômes pulmonaires dominent en général les autres accidents. Mais parfois les localisations sur divers organes : méninges, foie, reins, intestins, relèguent les accidents respiratoires au second plan. Parfois aussi ce sont les troubles généraux : fièvre, sueurs, consomption, hecticité, qui prédominent. L'intensité de ces troubles particulièrement est loin d'être toujours proportionnelle au degré et à l'étendue des lésions locales du poumon. L'importance de la réaction organique est telle qu'après cette étude d'ensemble il faudra revenir en quelques mots sur les prin-

cipales formes individuelles : tuberculoses des enfants, des vieillards, des arthritiques, des hystériques, des diabétiques, des alcooliques. Il faudra étudier également les principales localisations extra-pulmonaires.

Tuberculose chronique commune.— Cette forme, la plus fréquente, passe d'ordinaire par quatre périodes : 1° période de début, constituée anatomiquement par la germination des tubercules; 2° période d'invasion confirmée, constituée par le développement et l'agglomération des lésions; 3° période d'ulcération et de ramollissement : les lésions cessent à ce moment d'être fermées pour devenir ouvertes; 4° période de destructions étendues et de cavernes. On conçoit, pour le traitement, l'importance d'un diagnostic précoce quand les lésions sont encore au début et fermées.

Le premier *début de la tuberculose* est malheureusement, dans la plupart des cas, très trompeur et très insidieux. De la fatigue, de l'essoufflement, quelques palpitations, un peu de fièvre, quelques sueurs la nuit, des troubles digestifs, de l'amaigrissement, de l'anémie, une toux sèche entraînant souvent, comme dans la coqueluche, le vomissement des aliments ; tous ces symptômes, soit isolés, soit même réunis, n'ont rien de bien inquiétant. Ils prennent une signification réelle s'ils surviennent sur un terrain suspect en raison de l'hérédité, des mauvaises conditions hygiéniques, d'une contagion probable. Et dès ce moment le diagnostic certain, en recherchant avec minutie les symptômes délicats d'auscultation indiqués par Grancher, n'est pas impossible. L'inspiration rude et grave, fixe, permanente, localisée au sommet d'un poumon, l'affaiblissement ou l'abolition du murmure vésiculaire, la respiration saccadée avec caractères de fixité suffisants, sont de bons signes de début. Dans d'autres cas, les premiers accidents sont plus bruyants, plus brusques. C'est une pleurésie survenue sans cause, se terminant par résolution. C'est une hémoptysie. Dans les premières périodes de la tuberculose, l'hémoptysie, si elle n'est pas toujours très précoce, est un accident d'une grande fréquence. Elle survient dans les deux tiers des cas au moins. Le problème clinique se trouve ici simplifié. On ne risquera guère de se tromper en traitant toutes les pleurésies non suppurées, toutes les hémoptysies, comme des manifestations tuberculeuses. A cette période, la recherche des bacilles dans les rares crachats est presque toujours négative. La percussion, l'étude des vibrations vocales, l'examen par les rayons X, sont également négatifs. L'absence de ces symptômes ne doit donc pas inspirer une sécurité trompeuse. Les réactions électriques des muscles du thorax sont parfois modifiées dès le début. Ces modifications peuvent fournir un appoint utile aux signes délicats donnés par l'auscultation (Plicque et Glin).

Dès la deuxième période d'*agglomération des tubercules*, les signes physiques : submatité, exagération des vibrations vocales, craquements secs, retentissement de la voix et de la toux, expiration rude et prolongée, sont évidents. Les troubles fonctionnels (toux, dyspnée) et généraux (fièvre, sueurs) augmentent eux aussi. Avec le *ramollissement* surviennent à la troisième période les craquements humides, les râles cavernuleux, les bacilles constants dans les crachats. Puis ce sont, avec la destruction du poumon, les signes cavitaires avec souffles et râles à timbres caverneux ou tubaire. A ce moment l'intérêt du diagnostic est moins dans la découverte de ces lésions grossières que dans l'appréciation de l'étendue exacte des lésions, dans celle de la résistance générale, de l'intégrité des organes autres que le poumon et surtout de l'intestin, de l'estomac, du foie et du rein.

Malgré des lésions très étendues, le phtisique peut encore guérir ou plutôt survivre longtemps avec une existence sans fatigues et pleine de précautions. Mais il succombe en général, soit lentement par cachexie et dyspnée progressive, soit brusquement par pneumothorax, par embolie suite d'une phlébite, par hémoptysie. Les hémoptysies des périodes avancées dues à la rupture de petits anévrismes sont en effet beaucoup plus graves que les hémoptysies simplement congestives du début. La méningite, la péricardite, la néphrite tuberculeuse, sont également des complications fréquentes et très graves.

Tuberculose aiguë. — La *tuberculose aiguë* peut revêtir des formes encore plus variées. Tantôt elle simule absolument une fièvre typhoïde. La méthode du sérodiagnostic de Widal est alors le meilleur moyen d'éviter une confusion très fréquente. Tantôt elle simule une infection plus atténuée : embarras gastrique, fièvre saisonnière, surmenage, impaludisme, grippe. Ces formes sont très trompeuses, car l'aggravation, les accidents malins, la mort, surviennent au moment où l'on espérait la fin de la maladie et la guérison. Assez souvent et surtout chez les jeunes soldats, la tuberculose aiguë débute par des accidents d'asphyxie, de suffocation avec fièvre. En une quinzaine de jours, parfois même en trois ou quatre jours, le malade succombe étouffé. L'amaigrissement précoce et rapide est un des principaux symptômes permettant le diagnostic avec les autres affections dyspnéiques : asthme aigu, bronchite capillaire, asystolie. Quand la dyspnée se complique de lésions locales nettes, de broncho-pneumonies, la confusion est assez fréquente avec la grippe ou la fièvre typhoïde à forme broncho-pulmonaire. On tiendra grand compte du terrain. Cette forme est particulièrement fréquente chez les enfants athreptiques, débilités, convalescents de coqueluche et de rougeole. Elle est moins brutale, moins rapide que l'asphyxie tuberculeuse aiguë. Parfois les lésions rétrocèdent et passent à l'état chronique.

La *tuberculose pleurale* peut être une des formes aiguës, de même qu'elle peut constituer un début fréquent de la forme commune et chronique. Dans le premier cas, les lésions de la plèvre se combinent souvent à des lésions simultanées du péritoine (tuberculose pleuro-péritonéale de Fernet et Boulland). Cette forme pleurétique est la moins grave de toutes les formes de tuberculose aiguë. L'épanchement peut se résorber, ne laissant que quelques lésions très limitées de tuberculose pulmonaire. Plus souvent l'épanchement se résorbe brusquement en même temps que le poumon est envahi par une tuberculose aiguë. On doit éviter la ponction dans ces pleurésies suspectes, car la soustraction brusque du liquide est parfois, elle aussi, suivie de ces accidents.

Des trois formes de tuberculose aiguë avec lésions massives, l'une, la *pneumonie caséeuse*, a déjà été décrite. C'est physiquement une véritable pneumonie. Mais l'état général s'effondre au moment où dans la pneumonie franche la convalescence devrait débuter. La deuxième forme, la *splénopneumonie tuberculeuse* décrite par Grancher, est souvent prise pour une pleurésie. Elle guérit assez fréquemment, mais les rechutes sont fréquentes. La troisième, la *phtisie galopante*, n'est qu'une tuberculose ordinaire à marche rapide, brûlant les étapes, évoluant en deux ou trois mois. Cette forme est particulièrement fréquente chez les alcooliques.

Formes individuelles. — Les *enfants* et même les tout jeunes enfants sont très fréquemment atteints de tuberculose. Nombre de décès rattachés à la broncho-pneumonie, à l'entérite, à l'athrepsie sont en réalité dus à la tuberculose. La broncho-pneumonie, en particulier, prend l'aspect le plus banal ; sa nature ne peut être démontrée que par l'examen bactériologique ou l'inoculation. La tuberculose infantile dépend presque toujours d'une contagion, exceptionnellement chez le nouveau-né d'une transmission directe par hérédo-contagion.

Les *vieillards* ont une tuberculose torpide, lente, insidieuse, sans fièvre. Avant l'examen bactériologique, le diagnostic était presque toujours erroné et concluait en raison de la bénignité apparente des accidents à une bronchite chronique simple. Ces bronchites, si insignifiantes d'apparence, sont très contagieuses.

Les *arthritiques*, au contraire, font une tuberculose

dramatique avec dyspnée, crises presque aussi violentes que celles de l'asthme, congestion, hémoptysies. Mais leur résistance générale est très grande. Ils finissent presque toujours par cicatriser et enkyster leurs lésions.

Les *hystériques* ont une tuberculose encore plus capricieuse d'allures avec alternatives de poussées aiguës et d'accalmies complètes. Leur survie est finalement très longue.

Les *diabétiques*, presque sans accidents, sans fièvre, sans toux, sans crachat, sans hémoptysies, ont souvent une tuberculose à marche rapide détruisant profondément et très vite le tissu pulmonaire. Cette forme trompeuse se rencontre aussi chez les obèses et est souvent méconnue.

Les *alcooliques*, enfin, tout en résistant bien en apparence, en payant de mine, font les pires tuberculoses. Des complications brusques, des poussées de phtisie galopante, un effondrement subit de l'état général, des lésions surajoutées du foie amènent fréquemment une mort rapide chez des malades qui semblent à peine touchés.

Localisations extra-pulmonaires. — Les *tuberculoses extra-pulmonaires* sont fréquentes. Mais, sauf chez l'enfant, elles sont toujours accompagnées de lésions du poumon (loi de Louis). Certaines d'entre elles, la méningite, la péricardite, sont encore beaucoup plus graves que la tuberculose du poumon. D'autres, la tuberculose de la peau surtout sous forme de lupus, celle des ganglions (adénites tuberculeuses, abcès froids), celle des articulations et des os (coxalgie, mal de Pott, *spina ventosa*, etc.), restent locales ; elles peuvent déterminer de graves infirmités, persister très longtemps, mais elles évoluent en général vers la sclérose et la guérison. Les tuberculoses génito-urinaires du testicule, de la vessie, du rein, de la prostate, des ovaires, de l'utérus, sont tantôt locales, tantôt extensives et tendant à la généralisation. La cystite tuberculeuse en raison de ses violentes douleurs, la néphrite tuberculeuse en raison du danger d'urémie sont très graves. Beaucoup de phtisiques meurent par urémie. La tuberculose de l'estomac est rare, aussi rare que les troubles digestifs sont fréquents et importants pour le diagnostic et le pronostic. Celle de l'intestin est très fréquente ; la diarrhée qu'elle entraîne est une cause sérieuse de cachexie. La typhlite tuberculeuse, assez commune, est parfois confondue avec l'appendicite. Les abcès tuberculeux, les fistules de l'anus sont un signe important dans le diagnostic de la tuberculose. Les fistules coïncident souvent avec des tuberculoses pulmonaires à marche lente. La péritonite tuberculeuse peut prendre deux formes principales : 1° forme sèche ; 2° forme ascitique avec épanchement. Cette dernière est la plus curable. L'appareil circulatoire, péricarde mis à part, est ordinairement respecté par la tuberculose. Les palpitations si fréquentes au début, les phlébites si communes et parfois si graves aux périodes ultimes, ne se rattachent pas à des lésions tuberculeuses. Les muscles présentent parfois de véritables abcès froids. Mais l'atrophie, la fonte musculaire si fréquentes dépendent plutôt de névrites périphériques dues aux toxines et analogues à toutes les névrites par intoxication. Les otites chroniques suppurées sont très souvent tuberculeuses. Elles peuvent amener des complications graves : carie, nécrose du rocher, méningite.

Diagnostic. — Le diagnostic de la tuberculose est très difficile au début. La certitude absolue est rare, car les signes nets, facilement perceptibles d'auscultation et de percussion, sont déjà assez tardifs. Le signe absolument démonstratif, la présence des bacilles dans les crachats, est plus tardif encore. Les signes vraiment précoces : interrogatoire, habitus extérieur, troubles fonctionnels, tels que la fièvre, la toux, les palpitations, les vomissements sont toujours un peu incertains. Cette incertitude inspire souvent une sécurité trompeuse. On croit à de la neurasthénie, à une chlorose simple, à une fièvre intermittente, alors qu'il s'agit en réalité de tuberculose. Dans le doute, ne vaudrait-il pas mieux, suivant la pratique allemande, prescrire d'emblée le traitement hygiénique, utile d'ailleurs au malade en toute hypothèse ? Cette règle est surtout impérieuse en cas de pleurésie ou d'hémoptysie. Quelle est en effet l'erreur la plus grave : ou bien laisser évoluer sans traitement une pleurésie, une hémoptysie tuberculeuse, ou bien traiter trop rigoureusement par une hygiène trop sévère une pleurésie, une hémoptysie simples ? Les pleurésies, même simples, les hémoptysies simples et non tuberculeuses, sont d'ailleurs — si même elles existent — d'une extrême rareté. Aux périodes avancées, le diagnostic est facile, mais son intérêt pratique est bien moindre. Certaines cavernes donnent peu de signes à l'auscultation et sont trompeuses si on s'en tient à ce seul examen (cavernes muettes).

Pronostic. — La phtisie pulmonaire peut guérir à toutes ses périodes. La tuberculose est la plus curable des maladies chroniques. Ces aphorismes, classiques en France, sont certainement exacts. Ils sont surtout éminemment consolateurs. Les cas les plus avancés, les plus désespérés s'enrayent parfois, laissant une santé demi-tolérable et une longue survie. Mais en réalité, principalement dans la classe pauvre, la tuberculose ne guérit fréquemment réellement et complètement qu'au début. La statistique de Exchaquet à Leysin est, à cet égard, péremptoire. Les guérisons au troisième degré sont seulement de 3 °/₀, au deuxième de 9 °/₀. Elles montent à 55 °/₀ au premier degré. A la période tout à fait initiale, prétuberculeuse, la guérison semble constante.

Traitement. — Le traitement hygiénique, bien qu'étant un moyen indirect, bien que n'agissant que par modification du terrain, donne dans la tuberculose des succès incontestés. Employé dès le début et méthodiquement, il amène jusqu'à 82 °/₀ de guérisons (sanatorium de Rehburg). Le traitement médicamenteux conserve une utilité certaine comme adjuvant, comme moyen de combattre plus vite certains symptômes particulièrement pénibles. Le traitement spécifique s'attaquant directement au bacille de Koch est, malgré d'innombrables tentatives, encore à trouver. Les éléments essentiels du traitement hygiénique sont : 1° la cure d'air ; 2° la suralimentation ; 3° le repos. Dans les *sanatoria*, où la surveillance médicale est incessante, où ces moyens sont appliqués avec le mélange de rigueur et de prudence voulu, les résultats atteignent leur maximum de succès. Mais ce traitement peut être également pratiqué d'une façon très efficace sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans ces établissements spéciaux. N'importe quelle maison de campagne peut devenir, suivant la pittoresque expression de Landouzy, un home sanatorium.

La *cure d'air*, l'aération permanente jour et nuit, effraye souvent les familles. C'est en réalité le moyen par excellence contre la fièvre, les sueurs, la dyspnée et même la toux. Elle doit toujours, au début, être réglée sous une surveillance médicale. Elle ne donne vraiment ses résultats que dans un air pur, à la campagne. Mais dans les villes mêmes, dans les rues bien aérées et pas trop poussiéreuses, elle garde encore une certaine valeur. Sans être indispensable, le climat est un précieux adjuvant. Pour les malades très aisés, le Midi ou le Sud-Ouest en hiver et au printemps, l'altitude en été, augmenteront encore les bons résultats de la cure d'air. Dans les tuberculoses chirurgicales de l'enfance, le climat marin reste sans égal. Un problème plus difficile à résoudre est le choix d'un climat permanent pour les tuberculeux de fortune moyenne, obligés de se soigner longtemps sans faire la dépense de voyages multipliés. Fontainebleau et sa région, la Touraine, la Bretagne dans sa partie la moins pluvieuse, autour de Saint-Brieuc, conviennent assez bien en toutes saisons. Chez les malades peu atteints, l'intensité du changement d'air, le départ vers une région toute différente (montagne pour un habitant des plaines, air marin pour un montagnard) est un utile élément. L'influence parti-

culière de l'air natal, la puissance du retour au pays quand ce pays est dans de bonnes conditions, sont également très réels.

La *suralimentation* doit être cherchée moins par le nombre et l'abondance des repas que par la qualité et le choix des aliments. La viande occupe le premier rang. Sous forme de viande crue, de suc musculaire (zomothérapie de Richet), elle a peut-être une action antitoxique et plus qu'un simple rôle alimentaire. Les graisses, et surtout les graisses d'origine animale plus facilement digérées et assimilées, sont très utiles surtout dans les saisons froides. L'huile de foie de morue, si précieuse quand elle est bien supportée par l'estomac, agit surtout comme aliment gras. D'autres aliments (bouillon, œufs, moelle osseuse, cervelles, poisson, riz, purées de légumineuses, pain, crèmes, fromages, lait, bière) ont une caractéristique : leur richesse en phosphates assimilables. Le vin, déjà conseillé par Hippocrate, agit par ses phosphates et son tannin. La valeur de chaque aliment, son emploi dans les diverses formes et les diverses complications, se trouvent ainsi minutieusement déterminés. L'alimentation en vient presque à remplacer tous les autres médicaments, et Dettweiler a pu dire : « Ma cuisine est ma véritable pharmacie ».

L'importance du *repos* physique et moral n'est pas moindre. Le repos est peut-être l'élément thérapeutique le plus nouveau introduit par les sanatoriums. Les longues promenades au soleil, les fatigues non ressenties dans la joie de la première arrivée à la campagne sont funestes pour les tuberculeux. Elles sont une cause de fièvre ; à lui seul d'ailleurs, même chez un sujet bien portant, le surmenage donne de la fièvre. Elles sont une cause d'essoufflement et d'hémoptysies. Le repos en plein air dans la position couchée est au contraire un bon moyen de faire tolérer la suralimentation, de lui faire donner tous ses résultats et surtout de lutter contre la fièvre. D'autres moyens hygiéniques sont plus discutables. La *gymnastique respiratoire* favorise les hémoptysies et s'oppose peut-être à la cicatrisation des lésions. Les *douches*, vivement préconisées au dernier Congrès de Berlin, sont parfois mal tolérées. Les simples frictions stimulantes de la peau ont une bonne influence sur la nutrition générale et n'ont pas les inconvénients des douches.

Beaucoup de *médicaments* ont dans la tuberculose une réelle valeur ; mais la plupart malheureusement fatiguent vite l'estomac et entravent la suralimentation. — Le *tannin*, par exemple, possède une action d'arrêt incontestable dans les tuberculoses à ramollissement rapide. Il diminue l'expectoration, les sueurs et la fièvre. Mais souvent il détermine de la gastralgie et de la constipation. Les aliments riches en tannin (vin rouge, café, thé, artichauts, fruits astringents) sont eux-mêmes parfois intolérés. L'extrait mou de ratanhia, le sirop iodotannique, donnent le minimum d'irritation. — La *créosote*, très utile elle aussi en cas d'expectoration abondante, diminue vite l'appétit. Elle peut, plus facilement que le tannin, être administrée en lavements ou par la voie hypodermique (injections sous-cutanées d'huile créosotée au quinzième). Le gaïacol semble le principe actif de la créosote. — Le *soufre* est peut-être le médicament le plus anciennement employé contre la tuberculose. Les eaux sulfureuses : Eaux-Bonnes, Cauterets, Enghien, ont sur les lésions une action très spéciale, déterminant une congestion périphérique, une véritable inflammation substitutive qui peut favoriser la cicatrisation fibreuse et l'enkystement. Les poussées congestives déterminées par les Eaux-Bonnes peuvent même entraîner des hémoptysies.— L'*arsenic* n'était guère employé que pour stimuler l'appétit. Lee recherches de Gautier sur le cacodylate de soude ont donné à ce médicament une vogue nouvelle. L'arsenic du cacodylate est en quelque sorte à l'état latent. En injections hypodermiques, les doses tolérées peuvent être énormes, atteindre jusqu'à 50 centigr. par jour. Même aux périodes avancées de la phtisie, l'action sur la fièvre et la dyspnée est encore très utile.— L'*iodoforme*, très préconisé par Verneuil, calme très bien la toux et les douleurs. Il est très efficace contre les hémoptysies à répétition. En ce cas, les injections hypodermiques d'huile de vaseline iodoformée réussissent mieux que les pilules. Celles-ci, d'un emploi plus commode, ont parfois aussi l'inconvénient de donner des troubles gastriques. — Les *phosphates*, les glycérophosphates, le chlorure de sodium, sont des reconstituants généraux très utiles, mais le mieux est de les donner simplement dans l'alimentation. — Le benzoate de soude, la térébenthine, la terpine, le goudron, les baumes de Tolu et du Pérou, agissent surtout contre le catarrhe bronchique. L'acide cinnamique, principe actif du baume du Pérou, enraye parfois les tuberculoses à marche rapide, mais il peut déterminer de redoutables congestions. — Le vanadium et ses sels sont encore à l'étude. Ainsi que le persulfate de soude, ils semblent surtout stimuler l'appétit. — Les méthodes visant directement le bacille : inhalations d'ozone, injections du sang ou du sérum d'animaux, soit immunisés, soit réfractaires, injections de produits solubles fournies par les cultures de bacilles tuberculeux (V. Tuberculine), n'ont jusqu'ici donné que des résultats nuls ou mauvais. Les applications de rayons X n'ont qu'une valeur diagnostique. Les courants de haute fréquence agissent peut-être sur les toxines bacillaires.

Certains symptômes pénibles peuvent exiger des traitements spéciaux. La *fièvre* résistant à la cure d'air et de repos serait combattue par l'antipyrine, la quinine, les badigeonnages de gaïacol. Les *sueurs* cèdent à l'agaric blanc, à l'atropine, à l'acétate de thallium. Les *hémoptysies* avec poussées congestives sont souvent traitées par l'ipéca, le tartre stibié, l'ergotine. L'*anorexie*, les vomissements provoqués par la toux, résistent rarement au gavage par le procédé de Debove. La *toux* elle-même est combattue par l'opium, la cocaïne, le menthol. La pratique des sanatoria, résister au besoin de tousser, réussit souvent sans aucune médication. La révulsion cutanée (pointes de feu et même cautères) est toujours utile et très efficace en cas d'arthrites et de pleurésies. Les *interventions chirurgicales* peuvent dominer le traitement dans les arthrites, les abcès froids. La laparotomie réussit souvent très bien dans la péritonite tuberculeuse à forme ascitique. Ces opérations ne semblent nullement, comme Verneuil le craignait, favoriser l'éclosion de poussées de granulie ou de tuberculose méningée. Les tentatives faites contre la tuberculose pulmonaire (injections de naphtol camphré, injections de chlorure de zinc suivant la méthode sclérogène de Lannelongue, ouvertures et drainage des cavernes) ont été vite abandonnées. Les injections sclérogènes réussissent dans les tuberculoses plus accessibles (tuberculose du testicule, arthrites, adénites).

Prophylaxie. — La *prophylaxie* de la tuberculose comporterait l'étude de toute la question sociale. Les moyens indirects : combattre la misère, assainir les logements insalubres, assurer une alimentation suffisante aux familles nombreuses, supprimer l'alcoolisme, entraver l'émigration des campagnes vers les villes, auraient peut-être plus d'efficacité que la lutte directe contre la contagion. La contagion est surtout redoutable dans les collectivités : hôpitaux, écoles, casernes, garnis, bureaux et ateliers encombrés. C'est là qu'elle doit être particulièrement combattue. A l'hôpital, les tuberculeux devraient toujours être isolés dans des salles spéciales. Les instituteurs, les soldats, les employés atteints devraient être réformés dès le début, dirigés vers des sanatoria où ils auraient grande chance de guérir et où ils cesseraient tout au moins de contagionner leur entourage. Pour la utte directe contre la contagion, tout l'effort doit porter sur la destruction des crachats. Un crachat tuberculeux recueilli dans un vase contenant un peu de solution

phéniquée au vingtième ou simplement de l'eau, reste inoffensif. Projeté sur le sol, au contraire, il se dessèche et les bacilles se mêlent peu à peu aux poussières de l'air. Il faut donc ne jamais laisser un tuberculeux cracher sur le plancher des appartements, d'une voiture, d'un wagon ou sur la voie publique : « Fuyez surtout, dit l'instruction allemande, les cabarets où le consommateur crache par terre. Le balayage à sec des planchers sera toujours remplacé par un nettoyage humide, au besoin dans les chambres de malade par un nettoyage à chaud à la soude et au savon vert. Evitez tout ce qui soulève des poussières dans la maison, les ateliers et même dans la rue ; les villes doivent réduire les poussières au minimum par l'arrosage. » Le contenu des crachoirs peut être simplement vidé dans des fosses d'aisance ; le bacille tuberculeux y meurt rapidement sous l'action de l'hydrogène sulfuré et des bactéries de la putréfaction. Mieux vaut encore porter ce contenu à l'ébullition.

Quelques autres précautions bien vulgaires mais bien utiles sont indiquées dans le livre allemand : « Le tuberculeux devra tenir la main devant la bouche en toussant ; il ne parlera pas dans le visage de son interlocuteur. Les habits, literies et linges des tuberculeux ne peuvent être utilisés par d'autres personnes qu'après la désinfection la plus complète et la plus minutieuse. Une propreté extrême est nécessaire pour protéger les aliments contre les poussières, surtout s'ils sont consommés crus. Le lait doit être bouilli et la viande parfaitement cuite. On doit entretenir soigneusement par des lavages la bouche et les dents, se défier des souillures des mains et surtout des ongles. On évitera de mettre les doigts dans le nez ou dans la bouche. Toute plaie, même de peu d'importance, doit être protégée contre les impuretés du dehors. » Enfin le rôle protecteur d'une alimentation et d'une aération suffisantes, de la propreté corporelle, de l'exercice en plein air, d'une existence sans excès, surtout sans excès alcooliques, est incontestable. De même l'utilité de respirer par le nez en fermant la bouche, les fosses nasales étant le filtre naturel qui arrête les germes morbides. De même le choix d'une profession au grand air et sans poussières chez les sujets prédisposés ou guéris après une première atteinte. Mais tous ces détails de prophylaxie individuelle rentrent dans l'hygiène générale. Dr A.-F. Plicque.

Bibl. : Outre les traités de médecine classiques, V. surtout Grancher, *Leçons sur les maladies de l'appareil respiratoire*. — Debove, *Leçon sur la tuberculose*. — Hérard Cornil-Hanot, *la Phtisie pulmonaire*. — Straus, *la Tuberculose et son bacille*. — Knopf, *les Sanatoria*. — Beaulavon, *le Traitement de la tuberculose dans les sanatoria*.

TUBÉREUSE. I. Botanique. — La Tubéreuse (*Polianthes tuberosa* L.) est une plante de la famille des Amaryllidées, tribu des Agavées ; elle végète à l'aide d'un court rhizome tubéreux d'où naît une hampe florale de plus d'un mètre de hauteur ; cette hampe florale est entourée à sa base de longues feuilles linéaires et porte, plus haut, de petites feuilles embrassantes fort éloignées les unes des autres. Les fleurs blanches, très odorantes, sont disposées par paires en épi lâche. Le périanthe en forme d'entonnoir a son tube allongé, cylindrique, légèrement courbé dans sa partie inférieure ; le limbe présente 6 divisions à peu près égales. Les étamines, incluses, sont unies par leur filet au tube du périanthe. L'ovaire, en partie infère, est surmonté d'un style à 3 stigmates bilobés. Le fruit est une capsule trigone. La Tubéreuse est originaire de l'Amérique centrale. W. R.

II. Horticulture. — En Provence, où la culture de la Tubéreuse se fait en grand, on plante les bulbes à 15 ou 20 centim. les uns des autres, en lignes espacées de 30 centim. La plantation a lieu en avril, en sol bien préparé. Pendant leur végétation, on donne aux bulbes les binages, sarclages et arrosages nécessaires. On récolte les fleurs à mesure qu'elles s'épanouissent, de juillet en septembre. Elles sont traitées industriellement pour l'extraction de leur parfum suave et pénétrant. Tous les deux ans, lorsque la Tubéreuse est entrée dans sa période de repos, on en relève les bulbes dont on sépare les caïeux. Ceux-ci fourniront les bulbes de remplacement ; ils portent fleurs la troisième ou la quatrième année. Sous les climats moins doux que celui de la basse Provence, la Tubéreuse ne mûrit pas complètement ses bulbes ; il devient, par suite, inutile de les relever après la floraison, et l'on plante ceux que produisent les cultures des bords de la Méditerranée. La plantation se fait en mars, en pots que l'on tient sur couche, sous châssis ou sous cloche. On donne de l'air aux plantes pendant les heures chaudes du jour et, quand elles sont en boutons et que le beau temps doux est assuré, on retire les pots de la couche et on les installe à une exposition chaude, à mi-soleil. La Tubéreuse se plaît en terre franche, légère et substantielle. Elle demande de fréquents arrosages lorsqu'elle est en pleine végétation pendant la saison chaude. G. Boyer.

TUBERSENT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Etaples ; 400 hab.

TUBIÈRES-Grimoard de Pestels de Levis (V. Caylus).

TUBINGUE (all. *Tübingen*). Ville du Wurttemberg, au confluent du Neckar avec l'Ammer et la Steinlach ; 13.976 hab. en 1895. Vieille ville à rues étroites, accrue de deux faubourgs, celui de l'E. renfermant l'Université. Eglise de 1469-83 renfermant les tombeaux de plusieurs comtes ou ducs de Wurttemberg ; château de Hohentübingen, achevé en 1540, en style Renaissance. L'Université, fondée en 1477 par le comte Eberhard le Barbu, réformée en 1535, reçut l'année suivante une faculté de théologie protestante qui devint la première d'Allemagne, surtout lorsque H.-C. Baur y eut fondé l'*école de Tubingue* (V. Baur). En 1817, on annexa à l'Université de Tubingue une université catholique fondée en 1812 à Ellwangen. L'Université compte actuellement 65 professeurs et plus de 1.300 étudiants ; elle a une bibliothèque de 300.000 vol. et 3.500 manuscrits, formée aux dépens des couvents sécularisés. Le comté de Tubingue, cité à partir de 1078, fut acheté en 1342 par le comte palatin Ulrich de Wurttemberg. La ville fut démantelée par les Français en 1688. A.-M. B.

Bibl. : Klüpfel et Eifert, *Gesch. und Beschreibung der Stadt und Universitat Tübingen*, 1849, 2 vol. — Klüpfel, *Die Universitæt Tübingen ;* Leipzig, 1877.

TUBŒUF. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle ; 111 hab.

TUCHAN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne ; 1.388 hab.

TUCQUEGNIEUX. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 239 hab.

TUCUMAN. I. Ville (*San Miguel de Tucuman*). — Ch.-l. d'une province de la République Argentine, à 3 kil. du rio Tala ; 34.297 hab. Chemin de fer. Située au milieu de vastes bois d'orangers et de jardins et plantations, elle renferme des sucreries, distilleries, tanneries, fabrique des dentelles, des couvertures, etc. Fondée en 1565 par Diego de Villarsel, Belgrano y défit les Espagnols en 1812, et l'indépendance de l'Argentine y fut proclamée, en 1816, dans une maison dont la salle historique a été conservée. C'est la grande ville du Nord.

II. Province. — La plus petite province de la République Argentine, au S. de celle de Salta, au N. et à l'E. de celle de Catamarca ; 23.124 kil. q. ; 240.000 hab. en 1899. Sol plat à l'E., accidenté à l'O. ; au S.-O. s'élève le massif de gneiss de l'Aconquija (4.650 m.), très pittoresque avec ses torrents aux lits encaissés et ses admirables forêts d'ébéniers, d'acajous, de cèdres, de myrtes et de lauriers. La sierra de Tucuman prolonge ce massif vers le N. Les eaux de la province aboutissent au rio Tala qui prend ensuite le nom de rio Dulce ; de nombreux canaux irriguent la plaine qui est très fertile en canne à sucre, maïs, tabac, raisins, fruits. Les prairies plantureuses nourrissent de

beaux chevaux, mulets et bœufs. Le climat est doux et chaud, avec une moyenne de + 19°,4, une chute d'eau annuelle de 900 millim. La population, où dominent les métis, est intelligente et laborieuse, passionnée pour la politique. A.-M. B.

TUDE. Rivière du dép. de la *Charente* (V. ce mot).

TUDEILS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beaulieu ; 621 hab.

TUDELA (*Tutela* ou *Tullonium*). Ville d'Espagne, prov. et à 84 kil. S. de Pampelune (Navarre), sur la rive dr. de l'Ebre, au confl. du Queilès ; alt., 253 m. ; 10.000 hab. Stat. de chem. de fer. Evêché (suffr. de Burgos) ; commerce de réglisse, d'alfa des montagnes et des Bardeñas Reales, d'huile provenant de véritables forêts d'oliviers, de vins abondants et estimés ; élevage de taureaux de course très vantés. Sa situation est pittoresque, au pied d'une muraille de rochers, avec une vue superbe sur le massif du Moncayo. C'est une ville très ancienne qui, conquise sur les Maures par Alfonse Ier d'Aragon en 1115, a conservé une vieille enceinte, un vieux château fort et, au milieu d'un dédale de rues étroites et malpropres, une belle cathédrale gothique au porche curieusement sculpté. L'Ebre y est traversé par un vieux pont dont les dix-sept arches sont toutes différentes les unes des autres. Patrie de Benjamin de Tudèle et de Miguel Servet (brûlé à Genève en 1553). Victoire des Français de Lannes sur les Espagnols de Castaños le 23 nov. 1808. A quelques kil. en aval, à Boca del Rey, un barrage important détourne les eaux de l'Ebre dans le canal Impérial. J.-G. K.

TUDELLE. Com. du dép. du Gers, arr. d'Auch, cant. de Vic-Fezenzac ; 109 hab.

TUDESCHIS (Nicolas DE) (V. PANORMITANUS).

TUDOR. La dynastie anglaise des Tudor se rattache à une ancienne famille galloise qu'on fait remonter jusqu'au prince *Cadwaladr* (mort en 1172). Elle compta *Maredudd ap Cinan*, personnage considérable de la cour de Llewelynap Jorweth, *Ednyfed Fychan*, seigneur d'Anglesey, dont le fils *Gronw* fut le père du premier Tudor, *Tudor-Hên*, bienfaiteur du monastère de Bangor, en 1299. Parmi leurs descendants, *Owen* Tudor est le plus connu. Entré au service de Henri V, il se distingua à Azincourt, fut clerc de la garde-robe de Catherine de Valois, veuve de ce prince, et sut plaire assez à la reine douairière pour devenir d'abord son amant, puis l'épouser secrètement vers 1429. Tudor fut enfermé à Newgate en 1436 et réussit à s'échapper. Lorsque Henri VI prit en mains le gouvernement, il protégea Tudor qui combattit dans ses armées, fut fait prisonnier à la bataille de Mortimer's Cross (4 févr. 1461) et décapité à Hereford. De la reine Catherine il avait eu deux filles et trois fils. — L'un, *Edmund* d'Hadham, né vers 1430, mort en 1456, fut créé comte de Richmond en 1453. — Un autre, *Jasper* d'Hatfield, né vers 1431, mort en 1495, devint comte de Pembroke en 1453 et duc de Bedford en 1485. Les Tudor montèrent sur le trône avec Henri VII, fils d'Edmund d'Hadham et de sa femme Marguerite Beaufort (V. HENRI VII, MARIE Ire TUDOR, DUDLEY [Lady Jane], MARGUERITE TUDOR, HENRI VIII, EDOUARD VI et ELISABETH TUDOR). R. S.

TU-DUC, empereur d'Annam (V. ANNAM).

TUDY (L'Ile-). Com. du dép. du Finistère, arr. de Quimper, cant. de Pont-l'Abbé ; 1.110 hab. Bains de mer. Fabr. de conserves alimentaires et de sardines à l'huile.

TUE-BREBIS (Bot.) (V. PINGUICULA).

TUE-CHIEN (Bot.) (V. COLCHIQUE).

TUE-DIABLE (Pêche). Engin consistant en une masse de plomb en forme d'olive très allongée ; à l'une des extrémités on pose un morceau de fer-blanc figurant la queue fourchue d'un poisson ; le plomb est recouvert de fils de soie de couleur brillante ; à l'aide d'une florence on fixe des hameçons disposés en sens inverse ; on empile à l'extrémité, soit une bricole, soit une grappe de petits hameçons. L'emploi de cet engin est restreint aux eaux bouillonnantes des chutes pour la pêche du saumon.

TUE-LOUP (Bot.) (V. ACONIT).

TUETEY (Alexandre), archiviste et historien français, né à Saint-Pétersbourg le 11 sept. 1842. Elève de l'Ecole des chartes, dont il sortit en 1863. Attaché au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale de 1860 à 1863, il entra en 1864 aux Archives nationales. Parmi ses publications, consacrées d'abord à l'histoire de la Franche-Comté, puis à l'histoire de la France, on relève : *Etude sur le droit municipal au* XIIIe *et au* XIVe *siècle en Franche-Comté et en particulier à Montbéliard* (Montbéliard, 1864, in-8) ; *les Ecorcheurs sous Charles VII* (Montbéliard, 1874, 2 vol. in-8) ; *les Allemands en France..., 1587-88* (Montbéliard, 1884, 2 vol. in-8) ; *la Sorcellerie dans le pays de Montbéliard au* XVIIe *siècle* (Dole, 1886, in-8). Il a édité le *Journal d'un bourgeois de Paris* (*1405-1449*), dans *la Société de l'histoire de Paris* (t. III des *Documents*, 1881) ; le *Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris* (*1400-1417*), dans la *Société de l'histoire de France* (1885-88, 2 vol. in-8). On lui doit la mise en lumière de documents d'archives, registres et chartes, d'une grande importance pour la fin de l'histoire du moyen âge et le commencement de l'histoire des temps modernes, notamment les *Testaments enregistrés au Parlement de Paris sous le règne de Charles VI* (Paris, 1880, in-4), dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. Il a pris une part active aux travaux historiques de la ville de Paris, où il a publié deux volumes dans la collection des *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris* (1883 et ann. suiv., 8 vol. in-4 : t. II, comprenant la période de 1527 à 1539, et t. V, de 1558 à 1567). Son œuvre principale est le *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (Paris, 1890-1900, 5 vol. gr. in-8) ; *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution, documents inédits* (Paris, 1895-97, 4 vol. gr. in-8). E.-D. GRAND.

TUF. Le mot tuf est une expression générique qui sert à désigner toute une série de pierres tendres et poreuses, produites par voie de sédiment ou d'incrustation et provenant de matières pulvérulentes remaniées et tassées par l'eau : tuf calcaire, tuf basaltique, tuf porphyritique, etc. On les trouve, le plus souvent, en couches, sous la terre végétale.

Le *tuf calcaire* se rencontre principalement dans les terrains tertiaires. Dû aux eaux d'infiltration chargées de carbonate de chaux qui, venant sortir lentement à l'air libre, et abandonnant leur excès d'acide carbonique l'ont laissé, après évaporation, en dépôt, il forme des dépôts très légers, caverneux, de consistance terreuse et voisins, ordinairement, d'algues, de mousses ou d'herbes, lesquelles obligent les suintements à s'étaler en multipliant les surfaces d'évaporation. En outre, ces végétaux interviennent directement dans la précipitation du calcaire par leur avidité pour l'acide carbonique. Les tufs calcaires présentent, en général, comme conséquence de leur mode de formation, de nombreuses empreintes de plantes, de larves, de coquilles terrestres. Les exemples en sont nombreux dans le bassin de la Seine. Le gîte de la Celle, notamment, près de Moret, est bien connu. Il repose sur les alluvions anciennes du fond de la vallée et comprend, de haut en bas, sous une épaisseur de 8 à 15 m., une couche de tuf concrétionné à *Ficus carica*, un tuf à *Zonites*, à *Helix*, à *Clausilia*, une marne rosée à *Helix* et à *Cyclostoma*, enfin un tuf homogène fin avec marne verdâtre, à ossements de *Sus*, de *Castor* et de *Cervus*. Un autre tuf calcaire très célèbre est celui de Cannstadt, en Wurttemberg, dont la flore se compose de chênes, de peupliers, d'érables, de noyers et autres arbres vivant encore dans la contrée,

Des coquilles terrestres et des ossements d'*Elephas primigenius* y sont associés. Citons encore les tufs de Roquevaire, près de Marseille, avec empreintes de palmier nain, ceux des environs de Montpellier, de Massa-Maritima, en Toscane, de Lipari. Ceux de Tlemcen, en Algérie, sont également fort remarquables, et l'on en rencontre jusque dans le Sahara, jusque dans le désert de Tripoli. Les uns et les autres sont l'indice de sources puissamment alimentées, et ils se montrent exclusivement dans les régions soustraites à l'envahissement des glaciers, sur des points où habitaient alors les éléphants. Ils attestent l'humidité d'un climat dont les conditions étaient jadis communes à l'Afrique septentrionale et à la France. Les tufs ne se présentent pas, d'ailleurs, toujours à l'état terreux, friable. Fort souvent leur consistance est assez grande pour permettre de les employer aux constructions. Le tuf de la Franche-Comté est dans ce cas, mais non celui des environs de Paris, insuffisamment résistant. Le tuf wurttembergeois est brunâtre et à structure cariée. Il est très tendre lorsqu'il sort de la carrière et se laisse alors débiter avec la plus grande facilité. A l'air, il durcit. C'est là du reste un caractère commun à tous les tufs, et on ne les utilise qu'une fois bien secs. Quoique peu résistant, le tuf à bâtir est très recherché, principalement pour les voûtes, les clochers, etc. Sa densité est, en effet, très faible : 1,5 à 2. Il offre de plus, grâce à la proportion très forte d'alumi-nium qu'il renferme, une grande résistance à la gelée.

Les *tufs éruptifs* comprennent les diverses variétés d'agglomerats à grain fin qui résultent de la projection de matériaux éruptifs dont la consolidation a eu lieu soit à l'air libre, soit sous l'eau. Dans le voisinage des centres d'éruption, ils se distinguent par de fréquentes alternatives de lits à éléments très fins avec d'autres plus grossiers correspondant aux diverses phases de l'activité volcanique, et il est d'autant plus difficile d'en déterminer les éléments qu'ils sont plus anciens, par suite des altérations subies par les microlithes et autres menus débris. Les tufs éruptifs se distinguent en *tufs felsitiques* ou *cendres feldspathiques ;* parmi lesquels on doit ranger les argilophyres ou argilolites, si souvent mêlés aux épanchements de felsophyres ; en tufs *basaltiques*, qui sont formés de fragments de basalte projetés et cimentés ensuite soit par des carbonates et de la limonite, soit par des zéolites, plus rarement par de l'opale ou de la calcédoine ; en *tufs palagonitiques*, qui paraissent être le produit, plus ou moins altéré après coup, d'explosions successives et qui sont développés surtout en Sicile et en Islande, où ils sont constitués par des fragments de verre basaltique, que cimentent diverses substances dérivées du verre lui-même par transformation hydrochimique ; en *tufs porphyritiques*, qui se rencontrent principalement dans les terrains houillers, à la formation desquels ils ont eu un grand rôle ; en *tufs orthophyriques*, qui sont les tufs porphyritiques du Morvan, et qui se composent de fragments très brisés de quartz, d'orthose, d'oligoclase, de mica noir, cimentés par une pâte calcédonieuse ; en *tufs bréchiformes* ou *pépérites*, les uns de projection, les autres d'intrusion, dont le caractère dominant est la juxtaposition de fragments anguleux de basalte, vitreux et scoriacé, à des minéraux de profondeur, hornblende basaltique et mica noir. Les *cinérites* ne sont, de leur côté, qu'une variété de tuf à grain très fin, blanc ou gris, se débitant généralement en minces plaquettes, et paraissant formé de cendres feldspathiques agglutinées, qui ont dû tomber dans les lacs. La couche solide de 15 à 45 m. d'épaisseur qui recouvre, depuis dix-huit siècles, la cité d'Herculanum, n'est elle-même qu'un tuf qui s'est constitué dans des conditions analogues par la consolidation des masses de cendre vomies par le Vésuve et accompagnées dans leur chute ou peu de temps après par la pluie, qui les a transformées en boue. On conçoit, du reste, qu'il existe, suivant la nature des débris constituants, la quantité d'eau qui les a cimentés, et toutes les circonstances de leur chute et de leur dessiccation, des variétés très diverses de *tufs boueux*. Certains ressemblent aux plus beaux marbres. Enfin la chute des cendres sur le fond de la mer peut aussi donner naissance à des dépôts de même nature, les *tufs sous-marins*, qui contiennent des coquilles. Ainsi se sont constitués les importants amas de *tuf ponceux* de l'Italie, que des soulèvements postérieurs ont amenés à la surface du sol.

TUFFÉ. Ch.-l. de cant. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers ; 1.544 hab.

TUGDUAL DE KERMOYSAN, ingénieur militaire français (V. KERMOYSAN).

TUGELA. Fleuve du *Natal* (V. ce mot et TRANSVAAL, § *Histoire*).

TUGENDBUND. Association patriotique fondée à Kœnigsberg en 1808, afin de réformer le peuple allemand par l'éducation, de relever l'armée et de propager le patriotisme ; le but non avoué était de combattre la domination française. Répandue dans toute la Prusse, l'association fut dissoute par le roi le 31 déc. 1809. Elle subsista, mais devint suspecte aux réactionnaires après 1815 et disparut.

BIBL. : VOIGT, *Gesch. des Tugendbunds ;* Berlin, 1850.

TUGERAS. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre ; 421 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

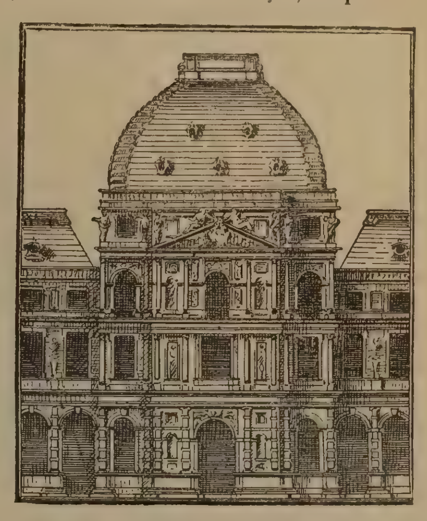
TUGNY-ET-PONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 511 hab.

TUI (Rio). Fleuve du *Venezuela* (V. ce mot).

TUILE (Constr.). Terme générique désignant toute tablette de faibles dimensions et surtout de peu d'épaisseur, de matière, de forme et de décoration variées, employée dès l'antiquité la plus reculée pour couvrir les édifices. Quelques renseignements généraux, donnés au mot COUVERTURE, § *Couvertures minérales*, t. XIII, p. 233, doivent être rappelés et complétés ici. En dehors de tuiles spéciales de marbre, de verre, de bois ou de métal, dont on s'est servi à différentes époques et dont on se sert encore de nos jours dans des cas particuliers, le seul mot tuile indique surtout maintenant une tablette d'argile, le plus souvent rectangulaire ou demi-circulaire, pétrie, séchée et cuite à la façon de la brique, soit par des procédés rudimentaires, soit par les procédés industriels les plus perfectionnés, et dans des enclos et des bâtiments, tuileries et briqueteries, offrant une grande analogie. Après les anciens peuples de l'Asie Mineure, qui portèrent l'art de la céramique à un haut degré de perfection et qui employèrent des tuiles en terre cuite émailllée dont on a retrouvé de nombreux vestiges, les Grecs et les Romains se servirent surtout de tuiles absolument plates ou de tuiles plates avec rebord et de tuiles courbes ou creuses, demi-cylindriques ou demi-coniques, ces dernières employées comme tuiles faîtières placées à la rencontre et au sommet de deux versants de toiture, ou à la rencontre de deux rangées de tuiles plates afin d'en recouvrir les joints, ou encore pour former des couvertures faites entièrement de ces tuiles creuses dont les rangées, offrant alternativement leur convexité et leur concavité, se recouvraient mutuellement. Le moyen âge employa de même les tuiles plates et les tuiles creuses, il se servit aussi des tuiles vernissées ou émaillées et de tuiles faîtières ornées, dont le cours était terminé, à chaque extrémité et à l'intersection de deux ou plusieurs cours de tuiles faîtières, par un motif, également de terre cuite, allongé, richement orné et décoré, nommé épi, et dont les musées de céramique conservent de fort curieux spécimens. Parfois aussi les gouttières étaient faites de tuiles creuses d'assez grande longueur et façonnées à cet effet, tandis que, dans l'antiquité grecque et romaine, des tuiles, de forme spéciale et souvent d'un gracieux dessin, formaient *chéneau* ou *antéfixes* (V. ces mots). De nos jours, en France, les tuiles les plus fréquemment employées sont de deux espèces, les tuiles plates, rectangulaires, de différentes di-

mensions, et souvent munies à la partie supérieure d'un de leurs petits côtés d'un tenon pétri en même temps que la tuile et permettant de la fixer sur le lattis, et les tuiles à emboîtement, inventées à Altkirch (Alsace) en 1841, par les frères Gilardoni, tuiles en forme de rectangle ou de losange, munies de saillies et de cannelures, s'emboîtant les unes dans les autres, en vue de faciliter la pose, d'assurer l'étanchéité et aussi de diminuer les surfaces de recouvrement des tuiles les unes sur les autres et par conséquent de diminuer le poids des tuiles employées dans la couverture. Outre que la couverture en tuiles, malgré qu'elle nécessite plus de hauteur de comble et plus de force dans la charpente, est encore la plus économique des couvertures protégeant efficacement un édifice, la tuile plate elle-même est d'un usage presque illimité, et il n'est pas rare de voir réemployer de nos jours, dans les campagnes, des tuiles provenant de la démolition de bâtiments couverts il y a plus d'un siècle, seulement faut-il prendre la précaution de replacer les tuiles d'un même versant à leur exposition primitive; en outre, les tuiles plates, neuves ou vieilles, servent dans les travaux de fumisterie pour la confection des conduits de ventilation. Ch. L.

TUILERIES (Palais et Jardin des). Après la mort, en l'hôtel des Tournelles, le 30 juin 1559, du roi Henri II, sa veuve, Catherine de Médicis, fit démolir cette résidence royale et, d'après le R. P. F. Jacques du Breul (*Le Théâtre des antiquités de Paris*, 1612, pet. in-4, p. 1049), « fit commencer le magnifique bastiment de l'hostel Royal, dit des *Tuilleries lez Paris*, parce qu'il y avait anciennement une Tuillerie au dict lieu ». Le futur palais allait donc se trouver en dehors et à l'O. de la partie de l'enceinte de Charles V comprise entre la deuxième porte Saint-Honoré et la tour, dite du Bois, sur la Seine, tour au-devant de laquelle furent bientôt édifiées près de la rivière et presque en prolongation de la grande Galerie du Louvre la maison du Grand-Prévost et la porte Neuve : ce n'est au reste que sous Louis XIII que les terrains occupés par le palais et le jardin des Tuileries, tracé à l'O. au-devant du palais, furent compris dans les agrandissements de l'enceinte, laquelle fut portée de ce côté un peu au delà de la grille actuelle du jardin des Tuileries sur la place de la Concorde et eut pour limite les fortifications et fossés établis entre la troisième porte Saint-Honoré, à l'extrémité actuelle de la rue de ce nom, et la porte de la Conférence, près la Seine. Ces terrains du palais et du jardin des Tuileries avaient été acquis, dès 1518, de Nicolas de Neufville, secrétaire des finances, par François Ier, puis considérablement agrandis par les acquisitions faites par Catherine de Médicis elle-même, de 1563 à 1567; mais, dès le mois de mai 1564, cette reine fit commencer la construction du palais sous la direction de Philibert de l'*Orme* et la fit continuer, après 1570, sous celle de Jehan *Bullant* (V. ces noms). Du Cerceau, dans le t. II des *Plus excellents bastimens de France* (Paris, 1679, in-fol., pl.), nous a conservé le plan primitif du palais des Tuileries qui devait être construit dans un rectangle de 134 toises et demie de largeur sur 83 toises 1 pied de profondeur; mais Catherine ne vit s'élever des constructions des Tuileries qu'une faible partie, la partie centrale consistant en un peu plus de la moitié du corps de logis en façade sur le jardin et les deux galeries contiguës, plus le pavillon attenant à la galerie du Midi, lequel fut terminé seulement sous Henri IV; en revanche, elle aurait presque entièrement fait planter le jardin. Le pavillon central, couronné d'un dôme hémisphérique, les deux galeries contiguës, surmontées d'un attique, et les deux corps de logis quadrangulaires, auxquels aboutissaient ces galeries, bâtiments qui, malgré de fâcheuses et nombreuses amplifications, se sont conservés jusqu'en 1870, étaient renommés par leur riche architecture et par leur sculpture non moins riche, et passaient, avec l'ordre ionique dont les avait décorés Philibert de Orme, pour de gracieux modèles de l'architecture de la Renaissance française. Le pavillon central comprenait, au temps de Catherine, un bel escalier qui, d'après le P. du Breul, était « tournant en limaçon, suspendu en l'air



Façade (avant-corps, pavillon central et ailes) du Palais des Tuileries (côté du jardin).

sans aucun moyen qui en soutienne les marches, et était le plus beau chef-d'œuvre d'architecture et l'une des plus hardies pièces qu'on puisse voir en nostre France ». Henri IV, ne trouvant pas la partie des Tuileries construite sous Catherine assez vaste, y fit ajouter par *Du Cerceau* (V. ce nom) une aile à grands pilastres composites se dirigeant vers le midi et un énorme pavillon arrivant jusqu'au quai, l'ancien pavillon de Flore. Sous Louis XIV, les Tuileries eurent à subir d'autres importantes modifications qui en altérèrent l'élégante ordonnance : de 1660 à 1665, sous la direction de *Levau* (V. ce nom), la façade du palais fut achevée du côté du N.; les pavillons de Philibert de l'Orme furent exhaussés, et le pavillon central vit disparaître son dôme cylindrique et fut couronné d'un dôme quadrangulaire, en même temps que la masse de ce pavillon était amplifiée et surélevée; enfin, après des modifications, surtout intérieures, dirigées par *Percier* et *Fontaine* (V. ces noms) sous le premier Empire, sous Louis-Philippe, l'architecte Fontaine eut encore à augmenter, surtout comme combles, la masse des bâtiments et, malgré son talent, ne put qu'en alourdir encore l'aspect. Notre gravure représente, d'après Blondel (*Cours d'architecture*; Paris, 1673, in-8, t. III, pl. IX), l'*avant-corps de la façade des Tuileries du côté du jardin* après les agrandissements et exhaussements exécutés par Levau sous Louis XIV et avant les modifications dues à Fontaine sous Louis-Philippe. Pendant le second Empire, le pavillon de Flore fut entièrement reconstruit, et d'élégantes transformations furent apportées aux appartements intérieurs de la partie méridionale du palais par l'architecte *Lefuel* (V. ce nom), qui, de plus, fit achever la grande galerie de communication du Louvre aux Tuileries, comprenant la salle des Etats, et eut, après la destruction du palais en 1871, à faire reconstruire les pavillons de Flore et de Marsan, le premier affecté aujourd'hui au ministère des colonies, et le second, sur la rue de Rivoli, affecté à l'Union centrale des arts décoratifs.

Le premier *Jardin des Tuileries*, au-devant du palais, commencé et terminé sous Catherine de Médicis, de 1564 à 1571, et dont Du Cerceau a gravé le plan en 1578, comprenait, dans le sens de la longueur, six grandes allées coupées par huit autres dans le sens de la largeur, ces allées produisant ainsi des *parquets* ou compartiments rectangulaires renfermant des motifs variés : massifs

d'arbres, quinconces, pelouses, parterres de fleurs, labyrinthe ou *dedallus*, trophée avec fontaine, ornés de sculptures, grotte ornée de poteries émaillées à laquelle travailla, avec deux de ses parents, *Bernard de Palissy* (V. ce nom), souvent appelé à cette époque *Me Bernard des Thuilleries* et qui avait installé aux Tuileries même, dans le soubassement d'une partie du palais, trois fours pour la cuisson de ses figures et ornements de terre émaillée. Sous Louis XIII, le jardin des Tuileries reçut en plus un chenil, une volière, un étang peuplé de cygnes, et ce ne fut que sous Louis XIV, grâce à Colbert et à *Le Nôtre* (V. ce nom), que le jardin prit le caractère que, malgré beaucoup d'altérations dont la plus importante fut le passage créé en face le pont de Solférino, il a gardé jusqu'à ce jour : celui de *jardin à la française* orné d'œuvres d'art. Le jardin des Tuileries est ainsi devenu un véritable musée de groupes et de figures sculptés dus aux Coysevox, aux Coustou, aux Van Clerc, aux Lepautre et à tant d'autres, dont quelques-uns du siècle dernier, et ce grand attrait d'une promenade ainsi embellie, de la place de la Concorde à la rue nouvelle des Tuileries, se poursuit maintenant, sur l'emplacement de l'ancienne façade des Tuileries, de la cour du palais jusqu'à *l'arc de triomphe du Carrousel*, cette remarquable adaptation par Percier et Fontaine d'un arc de triomphe romain à la gloire de Napoléon Ier et de son armée. En effet, dans cette nouvelle partie du jardin des Tuileries, l'architecte Edmond *Guillaume* (V. ce nom) fit disposer des œuvres de statuaires modernes, Delaplanche, Lanson, Maindron, Mathurin Moreau, Mercié, etc..., au milieu de vases et de plantations maintenues basses, ce qui permet d'avoir ce coup d'œil féerique de verdure et de monuments, depuis le pavillon du Louvre jusqu'à l'arc de triomphe de la place de l'Etoile. Ch. Lucas.

Bibl. : Ad. Berty et H. Legrand, *Topographie historique du vieux Paris, Région du Louvre et des Tuileries*; Paris, 1866-68, 2 demi-fol., pl.

TUIRA. Fleuve de *Colombie* (V. Darien).

TUISTO, personnage de la mythologie germanique qui, d'après Tacite, était regardé par les Germains occidentaux comme l'auteur de leur peuple; né de la Terre, il était père de Mannus, dont les trois fils auraient donné naissance aux trois races des Ingævons, Herminons et Istævons. On admet que Tuisto est le dieu double, à la fois mâle et femelle, que l'on rencontre au début de plusieurs cosmogonies. Son fils Mannus est le premier homme.

TUKOPIA (Océanie) (V. Toukopia).

TULASNE (Louis-René), botaniste français, né à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire) le 12 sept. 1815, mort aux îles d'Hyères le 22 déc. 1885. Il étudia le droit et fut reçu avocat, puis se consacra à l'étude de la botanique et, entre autres, à celle des champignons parasites. En 1842, il devint aide-naturaliste au Muséum ; en 1854, il fut élu membre de l'Académie des sciences, puis en 1872 renonça à ses fonctions, et peu après se retira à Cannes. Ses ouvrages les plus importants sont : *Histoire et monographie des Champignons hypogées*, en collaboration avec son frère Charles (Paris, 1851, in-fol., pl.) ; *Selecta fungorum carpologia*, en collaboration avec Charles (Paris, 1862-66, 3 vol. in-4, 61 pl.); un grand nombre de monographies dans *Annales du Muséum*, *Annales des sciences naturelles*, *Flora brasiliensis*, etc. Entre autres découvertes, il a fait celle du polymorphisme des Champignons qui est d'une importance capitale et a fait époque dans la science. Dr L. Hn.

TULCAN. Ville de l'Equateur, prov. de Carchi, sur la frontière de Colombie, à 2.200 m. d'alt. ; 5.000 hab.

TULCEA ou **TOULTCHA.** Ville de Roumanie, ch.-l. d'un dép. de la Dobroudja, sur la r. dr. du bras méridional du Danube, à l'origine du delta ; 17.257 hab. Port fluvial fréquenté, 7 églises, 2 mosquées. — Le dép. a 8.450 kil. q. et 123.192 hab. en déc. 1899.

TULDEN ou **THULDEN** (Theodorus van), peintre et graveur hollandais, né à Bois-le-Duc en 1607, mort à Bois-le-Duc en 1676. Il était apprenti chez Blyenberch à Anvers en 1621-22 ; il fut aussi élève et, plus tard, collaborateur de Rubens. Maître de la gilde en 1626-27, il fut appelé en 1632-34 à Paris, où il exécuta pour les Mathurins vingt-quatre scènes de la *Vie de saint Jean de Matha*, qu'il a gravées lui-même, et divers grands tableaux. Il épousa, en 1635, à Anvers, la fille de H. van Balen, filleule de Rubens. En 1638-39, il était doyen de la gilde. En 1642, il illustra de belles eaux-fortes la *Pompa introïtus* du cardinal-infant Ferdinand. En 1648, retourné en Hollande, il fit pour la décoration de la Maison-du-Bois, près de La Haye, les *Forges de Vulcain*, un de ses meilleurs ouvrages. En 1656, il envoya de Bois-le-Duc des dessins, signés : *Anno 1656, habitante Silvæ Ducis*, pour quelques-unes des magnifiques verrières de Sainte-Gudule de Bruxelles. Il était encore dans sa ville natale en 1662 et y mourut en 1676. Pendant un séjour à Fontainebleau (1647), il avait gravé en 58 planches les *Travaux d'Ulysse*, décorations détruites sous Louis XV, qu'y avait exécutées Niccolò dell' Abbate d'après les dessins du Primatice. Il a traité avec talent tous les genres, y compris le portrait et même les paysanneries à la Teniers. Peter Neeffs le Vieux et Steenwyck le chargeaient volontiers d'étoffer de figures leurs tableaux d'architecture. Œuvres aux musées d'Anvers, Gand, Bruxelles, Paris, Grenoble, Copenhague, Berlin, Vienne, Madrid, etc.

TULÉAR. Ville et port de Madagascar, le meilleur et le plus sûr de la côte S.-O. Il est formé par un récif madréporique, qui s'étend parallèlement à la côte sur une longueur d'environ 22 kil. qui laisse un chenal de 8 kil. de large et un fond de 14 m. Tuléar est le siège d'un commerce actif. Les Bares, tribu limitrophe, y viennent vendre leurs bœufs ; les Mahafales, des légumes secs, des patates, du maïs et du manioc qui sont exportés à La Réunion, à Maurice et au Cap. Dr Rouire.

TULETTE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; 1.541 hab. Moulinage de soie.

TULIPE (*Tulipa* T.). I. Botanique. — Genre de Liliacées, voisin des *Lilium* (V. Lis), dont il se distingue surtout par la forme de son périanthe campanulé ou subinfundibuliforme. Le bulbe du *T. Gesneriana* L. et de ses nombreuses variétés ornementales est mangé cuit en Italie et passe pour posséder des propriétés stimulantes et résolutives ; celui du *T. sylvestris* L. indigène est réputé émétique ; on le mange cependant cuit, ainsi que celui du *T. Marschalliana* Schult., chez les Kalmouks. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — On cultive surtout dans ce genre la Tulipe Œil-de-Soleil, *Tulipa Oculus-Solis* Saint-Am. ; la Tulipe turque, vulgairement Flamboyante, Dragonne, mont Etna, Perroquet, *T. turcica* Roth. ; la T. odorante, vulgairement Duc de Thol, *T. suaveolens* Roth ; la T. des fleuristes, *T. gesneriana* L. Cette dernière espèce, longtemps cultivée avec passion par les amateurs, a donné lieu à une foule de variétés à fleurs simples ou doubles. Les tulipes se cultivent en pleine terre ou en pot. Elles demandent, comme un grand nombre de plantes bulbeuses, une terre meuble, légère et substantielle, enrichie de terreau, d'engrais très décomposé ou d'engrais chimiques.

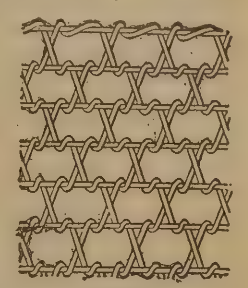
On plante les bulbes en octobre et novembre, à une profondeur de 10 centim. et à 20 centim. d'écartement. Lorsqu'elles montrent au dehors leurs feuilles roulées en cornet, il est bon de les garantir sous une toile contre la neige ou les fortes pluies qui nuiraient à la floraison. A la fin de l'hiver et pendant la floraison, on bine, on sarcle, on recouvre le sol d'un paillis sec et, s'il est nécessaire, on arrose. La plantation se fait isolément sur les plates-bandes, ou en lignes, ou bien on dispose les bulbes par planches complètes ou en corbeilles. Lorsqu'on groupe les tulipes, on tient compte de la taille, de la couleur, de l'époque de l'épanouissement des fleurs, de manière à obtenir de ces plantes tout l'effet décoratif désirable. Leur floraison

a lieu en mars, avril et mai. Dès qu'elles sont défleuries, on coupe les hampes, si l'on ne veut point obtenir de graines, afin de laisser plus de vigueur aux bulbes que la fructification épuise toujours plus ou moins. En juin ou juillet, lorsque les feuilles ont jauni, on relève les bulbes et on les laisse se ressuyer à l'ombre. On en détache ensuite la tige, les racines, les vieilles tuniques et on les conserve dans un local sec et aéré où on les classe dans un casier. En faisant la toilette des bulbes, on en sépare les caïeux. Ceux-ci, classés et conservés séparément, sont plantés dès septembre pour éviter qu'ils ne se dessèchent trop et meurent. On peut aussi les conserver avec les bulbes et ne les en séparer qu'au moment de la plantation des bulbes. Les caïeux se plantent à part, à une distance de 5 à 10 centim., suivant leur grosseur et à une profondeur un peu inférieure à celle des bulbes. Ils fleurissent pour la première fois, suivant l'état de leur développement, au premier ou au second printemps, ou seulement au bout de trois ou quatre ans. Chaque été, lorsque leurs feuilles ont jauni, on les relève comme les bulbes et on les conserve dans le même local, en les classant par variétés de couleurs, de taille, etc. Les tulipes peuvent aussi se multiplier de graines. Les semis permettent d'obtenir des variétés nouvelles. Les graines se sèment en octobre, dans un terrain substantiel et bien sain. Les jeunes bulbes se développent lentement. On peut ne relever les bulbes issus de semis qu'au troisième été suivant. Les tulipes de semis fleurissent au bout de la quatrième ou cinquième année, et leurs fleurs n'offrent pas d'abord leurs brillantes couleurs, mais leur éclat s'accentue avec le temps. Les tulipes se prêtent à la culture en pot. Certaines variétés, comme les tulipes Duc de Thol, sont surtout estimées pour cette culture, à cause de leur taille relativement courte. On remplit les pots de bonne terre bien drainée que l'on maintient humide pendant la végétation des bulbes. On cultive aussi les tulipes dans les appartements. Les pots ordinaires sont alors remplacés par des vases élégants en poterie ou en verre, remplis de terre, d'eau pure souvent renouvelée ou de mousse humide. G. Boyer.

TULIPIER (*Liriodendron* L.). I. Botanique. — Genre de Magnoliacées, très voisin des *Magnolia* (V. ce mot), dont « il a l'organisation florale, avec cette différence que les anthères y sont nettement extrorses, et que les fruits deviennent des samares caducs » (Baillon). Le *L. tulipifera* Trew, bel arbre de l'Amérique du Nord, cultivé en Europe dans les jardins, en est la seule espèce. Son écorce, odorante, à saveur chaude et amère, renferme un principe actif, la *liriodendrine*, et constitue, en Amérique, un succédané du quinquina ; elle jouit, en outre, de propriétés antirhumatismales, antihystériques et antiputrides, toniques et diaphorétiques, et se prescrit en poudre (2 à 8 gr.), en décoction (35 gr. pour 500 gr. d'eau bouillante), en teinture, en vin, etc. Aux Antilles, on s'en sert pour aromatiser des liqueurs. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — Le tulipier est rustique dans toute la France. Il atteint les proportions d'un grand arbre dans les sols profonds et frais. Il se fait remarquer par son port majestueux, son beau feuillage et ses fleurs originales. Sa place est marquée dans les parcs et sur les grandes pelouses. On le multiplie de graines, semées en automne, en terre légère. On abrite le jeune plant contre le froid et on le repique la deuxième ou la troisième année. G. B.

TULLE. Le tulle est un tissu léger et transparent fait avec quelques brins très fins de fil, de coton ou de soie et formant un réseau rond ou carré à mailles tantôt hexagonales et arrondies (tulle ordinaire), tantôt hexagonales et allongées (tulle Malines), tantôt carrées (tulle genre Bruxelles ou faux Bruxelles). C'est de la dentelle, mais de la dentelle à la machine, de la « dentelle d'imitation », et son réseau peut toujours se distinguer de celui de la « vraie dentelle » ou dentelle à la main (V. Dentelle) en ce que les mailles en sont d'une parfaite régularité et peuvent s'élargir facilement, tandis que, dans la plupart des dentelles à la main, elles sont arrêtées au moyen d'un nœud. Le premier tulle fut fabriqué par le rév. William Lee, en 1586, à Galveston, près de Nottingham, au moyen d'un métier à bas. Cette industrie nouvelle ne commença cependant à se développer qu'au milieu du XVIIIe siècle. En 1816, elle fut importée en France, à Calais et à Saint-Pierre-les-Calais. On eut, à la même époque, l'idée d'exécuter à la main sur les tulles ainsi fabriqués à la machine des broderies imitant la dentelle faite tout entière aux fuseaux ou à l'aiguille. Puis on perfectionna l'outillage, en substituant aux métiers à bras des métiers à bobines, — d'où le nom de *tulle bobin* ou *bobinot*, — et en les dotant de la mécanique Jacquart. On arriva, de la sorte, à obtenir directement, par l'emploi de fils supplémentaires, non plus seulement le tulle simple, mais aussi les dessins et, de nos jours, les dentelles ainsi tissées à la machine, les *imitations*, sont de tout point semblables aux dentelles à la main. Les « alençons », les « valenciennes », les « chantillys », les « malines », les « bruxelles », les « bruges » que fabriquent, à très bon marché, les grandes manufactures de Saint-Pierre-les-Calais, de Lyon et de Nottingham, présentent même, à l'œil, sur les dentelles véritables, si chères (V. Dentelle), une supériorité : elles ont une régularité que la machine seule peut donner.


Tulle.

Le tulle se compose d'un fil de chaîne vertical et de deux fils de trame obliques se croisant de gauche à droite, puis de droite à gauche, d'une lisière à l'autre. Les fils de chaîne sont enroulés sur des cylindres, les fils de trame sur de petites bobines très plates recevant chacune 100 m. de fil et au nombre de 1.200 à 3.000, quelquefois 4.000, par métier. Un cadre en fer reçoit toutes ces bobines, maintenues par un ressort qui leur permet de se dévider lorsque le fil est tiré avec précaution, et chaque fil de chaîne, posé verticalement, est entouré par l'une d'elles, qui passe à l'autre rangée de peignes pour entourer le fil voisin, et ainsi de suite d'un bout à l'autre du métier, obliquement, jusqu'à la lisière. Elle est ensuite renvoyée, en sens contraire et toujours obliquement, jusqu'à l'autre lisière.

Deux ouvriers *tullistes*, qui se relaient par fractions de cinq à six heures environ, sont attachés à chaque métier. Ils sont payés, à Calais, au *rack*. C'est une mesure anglaise qui correspond à 1.920 mouvements du métier ou « molines » et qui représente, à raison de huit mouvements par maille, 240 mailles, soit, suivant la finesse ou « gauge » du métier, 50 à 65 centim. de tissu. Le prix du rack varie, du reste, entre 0 fr. 70 pour les articles communs et 1 fr. 80 pour les articles les plus riches, et comme il faut, pour l'exécution, de vingt à vingt-cinq minutes, un ouvrier tulliste gagne, par semaine, de 50 à 120 fr. : en moyenne, 70 fr. La fabrication du tulle comporte, du reste, comme celle des autres tissus, pour les opérations préparatoires et accessoires, l'emploi d'un certain nombre d'auxiliaires : d'abord le *metteur en carte*, qui transpose pour le métier les modèles choisis par le fabricant et qui, lorsqu'il s'agit d'imitations de valenciennes, de malines ou autres dentelles riches, est souvent un véritable artiste, gagnant de 7.000 à 10.000 fr. par an ; puis le *pointeur*, qui traduit en chiffres l'esquisse du metteur et qui reçoit un salaire fixe de 20 à 40 fr. par semaine ; le *perceur de cartons*, qui transforme en trous les chiffres du pointeur, avec l'aide d'un petit garçon de douze à quinze ans, le *laceur de cartons*, et qui reçoit, lui aussi, un salaire fixe se tenant entre 45 et 50 fr. par semaine ; le *wapeur*, qui

dévide la soie et la dispose sur les rouleaux; la *wheeleuse*, qui charge les bobines et qui gagne, comme le wapeur, 30 fr. par semaine; les *plieuses*, les *raccommodeuses*, les *dévideuses* et les *échantillonneuses*, qui touchent de 18 à 25 fr. par semaine.

Saint-Pierre-les-Calais et Lyon sont, avons-nous dit, en France, les centres principaux de l'industrie des tulles. Les produits calaisiens se distinguent notablement des produits lyonnais. Les premiers sortent des métiers tout finis. Les seconds, au contraire, appellent, après le travail mécanique, une main-d'œuvre considérable qui consiste à entourer d'un fil de soie les dessins indiqués sur le tissu. Saint-Quentin a aussi des fabriques de tulle importantes, surtout de *blondes* (V. ce mot). Enfin, Caudry, dans le Nord, a la spécialité du tulle de coton uni. Particulièrement prospère jusqu'à ces dernières années, l'industrie française du tulle, — qui a tué complètement, soit dit entre parenthèses, celle des dentellières, occupant encore, il y a un demi-siècle, dans le seul dép. du Calvados, plus de 50.000 personnes, — a subi, à la fin de l'année 1900, du fait de la grande grève des tullistes, une crise désastreuse, dont, un an après, les effets se font encore sentir. En Angleterre, Nottingham, le berceau du tulle, est demeuré le grand centre de fabrication. On y fait principalement le rideau de tulle, les tulles pour manteaux et vêtements de dessous, les voiles, les fichus. La Belgique fait surtout les tulles unis clairs, pour la broderie et les applications, l'Espagne les mantilles.

En 1900, les exportations de tulles ont eu une valeur de 71.461.000 fr., savoir : tulles unis de coton, 1.966.200 fr.; tulles bobinots pour rideaux, 391.000 fr.; dentelles de coton à la mécanique, 29.450.000 fr.; rideaux de tulle, 684.000 fr.; tulle de soie uni, 19.250.000 fr.; dentelles de soie à la mécanique, 19.705.000 fr. Les importations ont eu une valeur de 11.206.000 fr. seulement, savoir : tulles unis de coton, 213.500 fr.; tulles bobinots pour rideaux, 9.000 fr.; dentelles de coton à la mécanique, 8.882.500 fr.; rideaux de tulle, 16.000 fr.; tulle de soie uni, 2.048.000 fr.; dentelles de soie à la mécanique, 37.000 fr. — Les dentelles à la main ne figurent la même année que pour 748.000 fr. dans les exportations et 8.155.000 fr. dans les importations.

TULLE (*Tutela*, *villa Tutelensis*, *Tuella*, *Toila*, *Tulla* [en patois], *Tuelle* [en vieux français], 1346). Ch.-l. du dép. de la Corrèze, sur la rivière de ce nom, en aval de son confluent avec la Solane, et sur le chem. de fer de Brive à Ussel; 17.374 hab. (V. le plan, carte de la *Corrèze*). Bâti originairement au fond d'une vallée très étroite, qui s'évase cependant en aval de la ville, Tulle ne s'est étendu qu'à partir du XVIIIe sur les mamelons qui l'entourent. Son point de départ est le *castrum* élevé sur un contrefort du Puy Sainte-Clair, mentionné pour la première fois en 930. Ce *castrum*, relié par une chaussée avec la station romaine de Tintignac, qui fut jusqu'au Ve siècle le centre principal de la région bas-limousine, est toujours demeuré distinct du *burgus* mentionné dès 1115, et de la *villa* nommée en 1255.

Monuments. — La cathédrale Saint-Martin fut commencée au XIIe siècle; son clocher qui, au moment de la Révolution comptait dix-huit cloches, est du XIIIe siècle; sa flèche est du XIVe (73 m. au-dessus du sol). Elle est entourée d'une partie de l'ancien cloître abbatial, commencé également au XIIe siècle et achevé au XIIIe. Ce cloître a été restauré de nos jours, ainsi que la chapelle du chapitre. L'église Saint-Pierre actuelle, de forme octogone, avec voûte centrale en coupole, est l'ancienne chapelle du couvent des Carmes (XVIIe siècle). La chapelle Saint-Jean-Baptiste n'est devenue église paroissiale qu'en 1860. Le grand séminaire, construit en 1697 et années suivantes, a été rebâti de 1851 à 1871. L'hôtel de ville est dans l'ancienne demeure du baron de Poissac. Le palais de justice a été édifié aux environs de 1830. Quant à la préfecture (style Louis XIII), elle date des premières années de la troisième République. Maison de Loyac (XVIe s.); ruines des fortifications du moyen âge et des murailles du XVIIIe siècle.

Institutions. — Tulle, situé dans la vicairie de Naves, semble être devenu, à la fin du IXe siècle, la résidence du vicomte délégué par le roi Eudes. Au VIe ou VIIe siècle, l'importance de la ville s'était accrue par la fondation de l'abbaye Saint-Martin. En 1317-18, cette abbaye fut transformée en évêché par Jean XXII. Le diocèse, ressortissant à la métropole de Bourges, comprenait une cinquantaine de paroisses prélevées sur les archiprêtrés de Vigeois, Brive, Gimel et Brivezac. Etendu en 1790 à tout le dép. de la Corrèze, le diocèse de Tulle fut supprimé en 1802 (par incorporation à celui de Limoges) et relevé en 1822. Sous l'ancien régime, l'évêque portait le titre de seigneur-vicomte de la ville, comme successeur des anciens abbés. L'hôpital actuel, installé depuis 1793 dans l'ancien couvent de la Visitation, a succédé, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à une maladrerie qui remontait au XIVe siècle. La chapelle, commencée en 1556, passa aux Pénitents blancs en 1645; c'est aujourd'hui l'église paroissiale Saint-Jean. La sénéchaussée de Tulle ne semble pas remonter au delà de 1523. Le présidial, créé en 1635-37, avait dans son ressort 140 paroisses. — L'élection de Tulle datait du milieu du XIVe siècle et couvrait originairement tout le Bas-Limousin; au XVIIe siècle, elle ne comptait plus que 171 paroisses, 28.000 feux, 32 officiers, et produisait 283.972 fr.; au XVIIIe siècle, on la subdivisa en huit subdélégations. Elle ressortissait à la cour des aides de Clermont. Sous Charles VII les Etats provinciaux se réunirent six ou sept fois à Tulle (concurremment avec Uzerche et Ussel), et de nouveau au XVIe siècle. La commune de Tulle n'est pas antérieure à 1566, date à laquelle elle reçut du roi quatre consuls et un maire. Mais, dès le XIIIe siècle, semble-t-il, Tulle possédait des franchises écrites qui furent reconnues et jurées par l'évêque en 1495. — Les archives départementales et communales sont pauvres, de même la bibliothèque et le musée. La Société des lettres, sciences et arts, fondée en 1878, publie très régulièrement son Bulletin.

Histoire. — Tulle, ville principale du Bas-Limousin, eut beaucoup à souffrir des Anglais qui l'assiégèrent en 1346, 1369 et 1371, et des troupes huguenotes qui s'en emparèrent en 1577 et 1585. La peste, qui l'avait déjà désolée en 1348, reparut en 1552. La Révolution y fut bien accueillie.

Industrie et Commerce. — La manufacture d'armes, créée à la fin du XVIIIe siècle, faubourg de Souillac, par Martial de Fénis de Lacombe, magistrat du présidial, au profit d'un sieur Martial Pauphile, pour fournir des armes à la marine, prit vers 1720 le titre de manufacture royale, qui ne lui fut cependant octroyé qu'en 1777. En 1779, l'État en prit la direction. Actuellement le personnel oscille, suivant les besoins, entre 2.000 et 4.000 ouvriers. — Il faut signaler également quelques distilleries, une fabrique de bougies, des ateliers pour la construction des voitures et, tout récemment, pour celle des bicyclettes et des automobiles. — Une des conséquences de l'établissement de ces diverses industries, ce fut l'institution par édit royal d'une bourse ou juridiction consulaire en 1710, et surtout l'accroissement de la population. Tulle qui, en 1698, ne comptait que 5.000 âmes, en possédait 7.000 vers 1750, 9.362 en 1801 et 11.895 en 1851. Alfred Leroux.

Evêché de Tulle (*Tutellensis*). — L'évêché a son origine dans l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Tulle, fondée au VIIe ou au VIIIe siècle par saint Calmin et qui fut érigée en évêché, suffragant de Bourges, par le pape Jean XXII (13 août 1317). Le chapitre abbatial, devenu épiscopal, continua à être soumis à la règle monastique jusqu'en 1514, époque à laquelle il fut sécularisé par Léon X. A la Révolution, l'évêché de Tulle fut compris dans l'arrondissement ecclésiastique du S.-O., avec Bordeaux comme

métropole. De 1802 à 1823, l'évêché de Tulle fut réuni à l'évêché de Limoges.

Evêques. — Arnaud Ier de Saint-Astier, 18 août 1317-† 1333 ; Arnaud II de Clermont, 10 sept. 1333-† juin 1337 ; Hugues Ier Roger, 18 juil. 1342-20 sept. 1342, nommé cardinal ; Gui, 25 sept. 1342-† 1343 ; Bernard ou Bertrand de La Tour, 1er oct. 1344-v. 1345, transféré à Saint-Papoul ; Pierre Ier d'Aigrefeuille, 19 fév. 1347-48, transféré à Vabres ; Archambaud, 11 févr. 1348-† v. 26 févr. 1361 ; Laurent d'Albiars, 25 oct. 1361-† 1370 ; Jean Ier, cardinal Lefèvre, 8 août 1369-30 mai 1371 ; Bertrand Ier de Cosnac, 4 juil. 1371-76, transféré à Poitiers ; Bernard, 30 janv. 1376-† 1376 ; Pierre II de Cosnac, 27 août 1376-† 1402 ; Bertrand II de Botinand, 13 sept. 1407-† 1416 ; Hugues II Combarel, 29 nov. 1419-21, transféré à Béziers ; Martin de Saint-Sauveur, 1421-22 ; Bertrand III de Maumont, 12 janv. 1422-† v. 1425 ; Jean II de Cluys (*de Closis*), 6 févr. 1426-† 1444 ; Pierre de Comborn (?) ; Hugues III d'Aubusson, 1451-† sept. 1454 ; Louis Ier d'Aubusson, 1454-† 1471 ; Denis de Bar, 25 mars 1472-95 ; Clément de Brillac, 1495-† v. 1515 ; François Ier de Lévis, 1515-† déc. 1535 ; Jacques Amelin, 9 mai 1536-† mai 1539 ; Pierre III du Chastel, 1539-44, transféré à Mâcon ; François II de Faucon, 1544-20 oct. 1550, transféré à Orléans ; Jean III de Fonsec ou Fonsèque, 1553-59 ; Louis II Ricard de Gourdon de Genouillac de Vaillac, 1er juin 1561-† 1583 ; Flotard Ricard de Gourdon, 1583-† mars 1586 ; Antoine de La Tour, avr. 1587-94 ; Jean IV de Visandon, 18 oct. 1594-v. 1597 ; Jean V Ricard de Gourdon de Genouillac de Vaillac, 9 oct. 1599-† 13 janv. 1652 ; Louis III de Rechignevoisin de Guron, 1er nov. 1653-71, transféré à Comminges ; Jules Mascaron, 5 janv. 1671-79, transféré à Agen ; Humbert Ancelin, 4 oct. 1680-1702 ; André-Daniel Beaupoil de Saint-Aulaire, 16 avr. 1702-† 1720 ; Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, 29 déc. 1720-19 oct. 1723, transféré à Tours ; Charles Du Plessis d'Argentré, 26 oct. 1723-† 27 oct. 1740 ; François III de Beaumont d'Autichamp, 11 juin 1741-† 20 nov. 1761 ; Nicolas-Bonaventure Thierry, déc. 1761-62 ; Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, 12 déc. 1762-août 1764 ; Charles-Joseph-Marie de Rafaëlis de Saint-Sauveur, 27 janv. 1765-90, † 28 avr. 1791 ; Jean-Joseph Brival, évêque constitutionnel, 13 mars 1791-93 ; Claude-Joseph-Judith-François-Xavier de Sagey, 1er mai 1823-oct. 1824 ; Augustin de Mailhet de Vachères, 24 avr. 1825-† 15 juin 1842 ; Jean-Baptiste-Pierre-Léonard Bertheaud, 22 juil. 1842-78 ; Henri-Charles-Dominique Denechau, 1er avr. 1879.

E.-D. Grand.

Hommes célèbres. — Etienne Baluze, historien († 1718) ; Pierre Jarrige, jésuite († 1670), fameux par ses démêlés avec son ordre ; Jean-François Melor († 1738), économiste ; Béronie, grammairien († 1820) ; le général Vialle († 1816) ; Félix Vidalin, ingénieur hydrographe († 1887) ; le mathématicien Alexis Ventéjo († 1897) ; Maximin Deloche, archéologue et numismate († 1900).

Bibl. : Bertrand de Latour, *Institutio ecclesiæ Tutelensis*, 1633 et 1636. — Baluze, *Historiæ Tutelensis libri III* ; Paris, 1717. — R. Fage, *le Vieux Tulle*, 1888. — Du même, *la Vie à Tulle aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, dans *Bulletin de Tulle*, 1898 et suiv. — J.-B. Jutglar, *Album-notice de Tulle et les environs*, 1899. — S. Clément-Simon, *Hist. du collège de Tulle depuis son origine jusqu'à la création du lycée* ; Paris, 1892. — R. Fage, *un Chapitre inédit de l'hist. du collège de Tulle, 1790-92*, dans *Bull. de Tulle*, 1892. — Clément-Simon, *Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion*, 1887 (*sic pro*, 1889). — R. Fage, *la Prise de Tulle et son occupation par l'armée du vicomte de Turenne*, 1891. — V. de Seilhac, *Scènes et portraits de la Révolution en Bas-Limousin (et spécialement à Tulle)* ; Paris, 1878. — Du même, *Hist. politique du dép. de la Corrèze (et spécialement de Tulle)*, 1888. — Abbé Poulbrière, *Histoire du diocèse de Tulle*, 1881. — Melon de Pradou, *Notice sur l'hôpital de Tulle*, dans *Bull. de Tulle*, 1882. — R. Fage, *Note pour servir à l'hist. de l'imprimerie à Tulle* (*ibid.*, 1879). — Du même, *le Point de Tulle* (*ibid.*, 1882). — Divers auteurs, *la Manufacture d'armes de Tulle* (*ibid.*, 1884, 1887, 1894, 1897). — Max. Deloche, *la Confrérie de Saint-Jacques et la Procession de la Lunade à Tulle* (*ibid.*, 1892). — Clément-Simon, *les Premières Franchises de la ville de Tulle* (*ibid.*, 1896 et suiv.). — Champeval, *Cartul. de l'abbaye Saint-Martin de Tulle*, dans *Bull. de Brive*, 1887-1900. — Hugues, *Invent. des archives comm. de Tulle*, 1891.

Evêché de Tulle. — *Annuaire historique de la Soc. de l'hist. de France*, ann. 1847, pp. 170-173, in-12, et les listes chronologiques de Gams, Mas-Latrie et Eubel (rectifications pour les XIIIe et XIVe siècles).

TULLIA (*Gens*). Famille romaine. — A la fin de l'époque royale et pendant les premiers temps de la République, il y eut à Rome une *gens Tullia* patricienne. Le roi légendaire Servius Tullius n'a aucun rapport avec elle. Ses membres les plus connus sont : *M. Tullius*, l'un des deux duumvirs à qui avait été confiée la garde des fameux Livres Sibyllins, et qui fut mis à mort par Tarquin le Superbe ; — *M. Tullius Longus*, consul en 500 av. J.-C. ; — *Sex. Tullius*, centurion renommé pour sa bravoure. Cette famille paraît s'être éteinte de bonne heure. — Les *Tullii*, que l'on trouve à la fin de la République, et dont le plus célèbre fut le grand orateur Cicéron, étaient plébéiens et originaires d'Arpinum. Outre Cicéron et sa famille (V. Cicéron), il n'y a guère à citer, parmi ces Tullii, que *M. Tullius Decula*, qui fut consul en 81 av. J.-C., et *L. Tullius*, un ami d'Atticus, que Cicéron choisit comme légat pendant son proconsulat de Cilicie. — Pour Tullia, fille de Cicéron et son mari Furius Crassipes, V. ci-dessous Tullie. J. Toutain.

TULLIANUM (Antiq. rom.) (V. Mamertine [Prison]).

TULLIE, fille de Cicéron et de Terentia, née en 79 ou 78, morte à Tusculum en 45 av. J.-C. En 67 elle fut fiancée à C. Calpurnius Piso Frugi, qu'elle épousa en 63 probablement et perdit en 57. L'année suivante, elle se remaria avec Furius Crassipes, mais elle se sépara bientôt de lui. Enfin, en 50, Tullie se remaria pour la troisième fois avec P. Cornelius Dolabella, jeune patricien de dix-neuf ans, l'un des plus corrompus et des plus décriés parmi les Romains de ce temps. Cette union fut loin d'être heureuse. Les deux époux se séparèrent en 46. Cicéron avait pour sa fille la plus vive affection. Il parlait d'elle très souvent dans ses lettres. J. Toutain.

TULLINS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin ; 4.740 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Commerce de noix pour l'exportation. Tissage de soie. Fabr. de papiers. Vestiges d'anciennes fortifications ; ruines d'un château des Dauphins.

TULLUS Hostilius, le troisième roi de Rome d'après la légende. — Les annalistes romains racontaient qu'au sage et pacifique Numa Pompilius (V. Numa) avait succédé un roi guerrier, Tullus Hostilius. Sous le règne de ce prince, la guerre éclata entre Rome et Albe la Longue, la capitale du Latium. Lorsque les deux armées furent en présence, les Romains et les Albains décidèrent qu'au lieu d'en venir aux mains, ils videraient leur querelle par un combat singulier. Trois champions furent choisis de part et d'autre : les trois *Horaces* pour Rome, les trois *Curiaces* pour Albe (V. Curiatia [Gens]). Rome fut victorieuse, et les Albains durent reconnaître sa suprématie. Un peu plus tard, Tullus Hostilius, convaincu de la perfidie des Albains et de leur chef, Mettius Fufetius, détruisit Albe de fond en comble et en transporta les habitants à Rome. Quelques familles albaines furent admises, dit-on, dans le patriciat romain. Tullus Hostilius fit aussi la guerre aux villes de Veies, de Fidènes, de Tusculum, d'Anagnia ; il dut lutter contre les Sabins. Enfin la tradition romaine lui attribuait la fondation de la *Curia Hostilia*, où le Sénat tenait souvent ses séances, et l'institution des fêtes religieuses consacrées à Saturne et à Ops, les *Saturnalia* et les *Opalia*. J. Toutain.

TULLY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 662 hab. Fonderies de cuivre et de fonte malléable. Ateliers de serrurerie.

TUMACO. Ville maritime de Colombie, prov. de Cauca, sur l'océan Pacifique, à l'embouchure du rio Mira, en face

d'un îlot. Commerce assez actif avec Panama et Gayaquil.

TUMEUR (Pathol.). Jadis on englobait sous ce nom toutes productions anormales : hernies, œdème, anévrismes, c'est encore le langage vulgaire ; mais, scientifiquement parlant, une tumeur est une production anormale d'un tissu nouveau, une néoformation, un *néoplasme*, qui tend à persister, à s'accroître ; il se produit sous l'influence d'un trouble dans l'activité nutritive des tissus : ce qui élimine tous les processus d'origine inflammatoire, tels qu'abcès, etc. « Toute tumeur, a dit Müller, est formée d'un tissu analogue dans l'organisme normal, soit à l'état embryonnaire, soit à l'état de complet développement ». Les néoplasmes ont donc avec les tissus normaux une analogie de structure ; on comprend donc que tout progrès dans l'histologie normale a eu une heureuse influence dans l'histoire anatomo-pathologique des tumeurs. Autrefois, on croyait que la substance amorphe pouvait s'organiser et créer de toutes pièces des tumeurs. Cette théorie n'est plus admise, les blastèmes n'existent pas ; la vérité, « c'est que toute cellule vient d'une cellule ». On peut donc dire que toute tumeur est composée des mêmes cellules qui constituent les tissus normaux, c'est une anomalie du développement cellulaire.

Classification. On a classé les tumeurs de diverses manières en tumeurs bénignes et tumeurs malignes ; mais on sait qu'un néoplasme longtemps resté bénin peut devenir malin ; il est préférable de classer les tumeurs d'après leur constitution histologique. On a ainsi : les tumeurs du type épithélial, qui sont les adénomes, épithéliomes, carcinomes ; — les tumeurs du type vasculo-connectif qui sont les plus nombreuses : sarcomes, myxomes, fibromes, lipomes, endothéliomes, chondromes, ostéomes, lymphadénomes ; — les tumeurs du type musculaire : myomes à fibres lisses, myomes à fibres striées ; — les tumeurs du type nerveux : gliomes, névromes ; — les tumeurs complexes : kystes dermoïdes, tumeurs kystiques, tumeurs solides.

Siège. Les tumeurs peuvent se développer sur toutes les parties du corps, et chaque espèce affecte une prédilection pour certaines parties de l'organisme : ainsi le cancer du sein, de l'estomac, lipomes du cou, exchondromes des doigts, les fibromes de l'utérus, les kystes de l'ovaire, etc. ; leur volume est extrêmement variable, depuis ces petits fibromes sous-cutanés à peine perceptibles jusqu'à ces énormes tumeurs fibreuses de l'utérus qui pèsent plusieurs kilogrammes.

Structure des tumeurs. Tout néoplasme est composé des éléments de son tissu type qui prédomine, puis il renferme, comme tous les organes normaux, des vaisseaux sanguins, avec du tissu conjonctif ; presque toutes ces artères et veines situées dans l'épaisseur du tissu néoplasique sont les anciens vaisseaux des tissus envahis ; certaines tumeurs sont en communication avec les lymphatiques (ce qui explique les propagations à distance). Fait singulier : *aucune tumeur ne possède de nerfs se distribuant à ses éléments* ; le système nerveux n'a donc aucune action directe sur les néoplasmes ; ceci explique qu'il n'y a aucun parallélisme entre la nutrition générale et la nutrition locale d'une tumeur : ainsi un individu porteur d'un lipome énorme pourra maigrir considérablement sans que son lipome diminue. C'est par l'envahissement des parties périphériques saines ou par l'accroissement interstitiel et prolifération des éléments constitutifs que s'accroissent les tumeurs. Les néoplasmes peuvent subir toutes sortes de transformations : colloïde, muqueuse, télangiectasique, kystique. — Toute tumeur a tendance à s'accroître aux dépens des tissus sains, mais, suivant l'espèce, se comporte différemment. Ainsi certains néoplasmes sont encapsulés : les adénomes, fibromes et certains sarcomes ; ils refoulent donc les organes, les compriment ou les englobent, mais ne mêlent pas leurs éléments à ceux des tissus sains. Les carcinomes et la plupart des épithéliomes sont, au contraire, envahissants dès leur origine, ils infiltrent et dissocient les tissus, les tumeurs s'accroissent rapidement et développent loin de leur point d'origine des colonies cellulaires identiques au néoplasme initial, ils aboutissent à la généralisation. Aussi a-t-on pu classer les tumeurs en : 1° tumeurs bénignes qui ont comme caractères principaux d'être encapsulées, à contours nets, souvent mobiles, respectant le tissu lymphatique et se comportant comme une lésion locale ; 2° tumeurs malignes, primitivement ou secondairement diffuses, se détachant mal des tissus voisins, adhérentes, s'ulcérant, infectant les voies lymphatiques ou sanguines avec tendance à la généralisation. Dans ces tumeurs malignes, toute intervention chirurgicale, quelque large qu'elle soit, est presque toujours suivie d'une reproduction du néoplasme, soit dans la cicatrice même, soit à distance. Des tumeurs restées longtemps bénignes peuvent tout d'un coup se comporter comme des néoplasmes de mauvaise nature, sous l'influence de l'âge, du siège de la tumeur ; le pronostic doit donc toujours être réservé, et, en réalité, on peut dire qu'il n'y a pas de bénignité ni de malignité absolue des tumeurs.

Etiologie. On a émis deux hypothèses pour expliquer l'origine des tumeurs : le parasitisme ou la simple aberration histologique ; enfin, il est indubitable que certaines tumeurs naissent et se développent en vertu de causes générales qui nous échappent. La théorie parasitaire invoque l'analogie des tumeurs avec les maladies infectieuses, leur processus d'infection et de généralisation, les phénomènes d'auto-infection. Les progrès incessants de la bactériologie arriveront probablement à prouver la vérité, au moins pour certains néoplasmes, du parasitisme comme cause efficiente des tumeurs. En outre, comme pour toute autre affection, il y a diverses conditions qui favorisent le développement des tumeurs : il y a un état constitutionnel prédisposant, c.-à-d. un terrain favorable à la germination du néoplasme, puis une influence déterminante, une cause locale : ainsi un cancer du sein se développant à la suite d'un traumatisme chez une femme prédisposée. La multiplicité des tumeurs bénignes n'est pas rare chez le même individu ; l'hérédité est indiscutable, les cas ne sont pas rares de familles où tout le monde meurt du cancer. En passant d'une génération à une autre, il y a transmission héréditaire fréquente de tumeurs de type différent. Ainsi une mère cancéreuse pourra avoir des enfants qui auront un épithéliome, un lipome tout aussi bien qu'un carcinome et réciproquement, il peut y avoir coexistence de tumeurs bénignes et malignes sur le même sujet : il y a donc en réalité une certaine parenté entre tous ces néoplasmes, tous étant le résultat d'une même aptitude constitutionnelle, ce que Verneuil a appelé la diathèse néoplasique. Il en résulte que le fait d'être issu de parents atteints de tumeurs prédispose leur descendant à en être atteint lui-même ; cependant les néoplasmes observés chez les enfants n'ont pas toujours la même structure que chez les ascendants. On peut observer des associations de tumeurs : lympho-sarcome, fibro-adénome, etc. Incontestablement, l'inflammation de même que les traumatismes prédisposent aux tumeurs en laissant un tissu de vitalité moindre.

Le pronostic des tumeurs est extrêmement variable, il dépend tout d'abord de la qualité du néoplasme (malin ou bénin), de l'âge du malade, du terrain sur lequel il se développe. Le diagnostic se fait par l'examen clinique et histologique ; quant au traitement, il est essentiellement d'ordre chirurgical et consiste dans l'ablation de la tumeur ; il est à espérer que dans un temps assez proche la sérothérapie deviendra un agent des plus efficaces de la cure radicale et non sanglante des néoplasmes, qui jusqu'à présent ne donne dans l'intervention chirurgicale que des résultats momentanés pour toutes les tumeurs malignes, grâce à la désespérante récidive.

Dr L. Pinel Maisonneuve.

Tumeur blanche (V. Arthrite et Tuberculose).

Tumeur de l'estomac (V. Estomac).

Tumeur du poumon (V. Poumon).

Bibl. : Verneuil, *Sem. méd.*, 1884. — Bard, *Arch. de physiologie*, 1886. — Billroth, *Pathol. chir. générale*, 1887. — Broca, *Traité des tumeurs*. — Guérin, art. du *Traité de chirurgie* de Duplay et Reclus.

TUMUC-Humac. Monts de la *Guyane* (V. ce mot).

TUMULUS. I. Archéologie préhistorique (V. Architecture).

II. Antiquités grecque et romaine. — On entend par ce mot latin, en archéologie, un tertre artificiel, présentant l'aspect d'un mamelon circulaire ou elliptique, d'un cône ou plus souvent d'un tronc de cône. Rien n'étant plus naturel et plus facile que de construire un tumulus, on conçoit que les tertres de ce genre se rencontrent un peu partout et qu'on ne puisse songer à les attribuer tous à une même époque ni à une même civilisation. L'ancien monde et le nouveau en offrent d'innombrables exemples ; tantôt ils sont isolés, tantôt ils se pressent par centaines et par milliers dans une région ; tantôt leur diamètre ne dépasse pas 1 m., tantôt il atteint 70 m. et davantage. La hauteur des tumulus ne varie pas dans de moindres proportions. La plupart des tumulus sont funéraires et recouvrent des corps inhumés ou incinérés. Mais il y en a aussi qui ont servi de postes d'observation ou qui ont été élevés pour marquer des limites : tels sont les petits tumulus, dits *botontini*, qui sont signalés par les agronomes romains. Enfin, plusieurs grands tumulus, explorés avec soin, n'ayant fourni ni ossements, ni objets travaillés, il faut admettre qu'on en a parfois élevé pour commémorer des événements ou des hommes illustres morts au loin ; dans ce dernier cas, les tumulus sont des *cénotaphes*. Parmi les tumulus funéraires, les uns ne renferment qu'une ou plusieurs sépultures, les autres recouvrent une construction intérieure en pierres, telle que dolmen, chambre funéraire avec couloir, tour, etc. Les constructeurs des grands tumulus funéraires se sont proposé de mettre le mort et les objets de prix qui l'accompagnaient dans la tombe à l'abri des violateurs de sépultures ; à cet effet, ils ont souvent placé la chambre funéraire non pas au centre du tumulus, mais sur un des côtés. Il arrive fréquemment, qu'outre la sépulture principale, un tumulus en recouvre beaucoup d'autres, distribuées au hasard à quelques pieds au-dessous de la surface. Cela tient, tantôt à ce qu'on a enseveli des serviteurs et des clients auprès de leur maître, tantôt à ce que des hommes, morts longtemps après l'érection d'un tumulus, ont été ensevelis sur les pentes du tertre, comme dans un cimetière consacré par la protection d'un héros.

Les archéologues d'autrefois pensaient que les grands tumulus ou les rangées de petits tumulus marquaient l'emplacement de champs de bataille ; vers 1860 encore, on faisait valoir les nombreuses tombelles d'Alaise (Doubs) à l'appui de l'identification de cette bourgade avec l'Alesia de César. Aujourd'hui, l'on sait que les accumulations de tumulus trahissent, au contraire, le séjour de tribus qui ont demeuré longtemps dans une même région, ou qui ont choisi cette région comme une sorte de *champ sacré*. Toutefois, certains tumulus isolés sont bien des *polyandres*, où l'on a enseveli les morts tombés dans une bataille : tel est le tumulus qui s'élève encore dans la plaine de Marathon. Dès l'époque homérique, il est question de grands tumulus, qui passaient pour recouvrir la dépouille de héros ou d'Amazones. Les désignations de *tumulus d'Ajax, d'Achille, de Patrocle, de Batieia*, etc., s'attachent encore aux grands tertres voisins de Troie, où Calvert et Schliemann ont pratiqué des fouilles insuffisantes. En Lydie, on a le *tumulus d'Alyatte*, en Etrurie celui de *Porsenna*, près d'Albano celui des *Horaces* et des *Curiaces*, en Irlande celui de *Diarmid*, etc. Il est rare que des documents dignes de foi permettent de restituer à un tumulus le nom du personnage historique auquel il a servi de sépulture : tel est le cas du tumulus de la reine Thyra dans le Jutland, élevé vers 950 ap. J.-C. Quant aux désignations populaires, elles n'ont pas plus d'autorité que celles de *Butte de Gargantua* ou de *Tombe de la Fée*, données en France à nombre de tumulus.

Voici quelques indications sur les groupes les plus remarquables de tumulus dans l'ancien monde. Ils sont extrêmement nombreux dans la Russie d'Europe et la Sibérie ; à ce groupe se rattachent ceux du Caucase, du Turkestan et de la Perse du N. Plusieurs de ceux qu'on a explorés dans la Russie méridionale, et particulièrement en Crimée (tumulus de *Koul-Oba*, de *Tchertomlyk*, des *Sept-Frères*, de la *Grande Bliznitza*), ont fourni des objets archéologiques de premier ordre et sont justement célèbres dans la science. Nous avons déjà cité les grands tumulus de la côte d'Asie Mineure et de la Lydie. En Grèce, il y a ceux de Marathon, de Vourva et de Velanideza. Un groupe très important, comprenant des milliers de tumulus, s'étend sur la Bulgarie et la Roumélie actuelle. En Italie, les tumulus sont surtout nombreux en Etrurie ; à Corneto seulement, on en compte plus de six cents. Les grands tumulus sont protégés, à la base, par un soubassement en maçonnerie, particularité que l'on constate en Lydie (tumulus d'Alyatte) comme à Corneto. Le fameux tumulus dit de la *Cucumella*, à Vulci, est le type des tumulus dont le centre est occupé par une ou deux tours, de destination d'ailleurs inconnue. Parmi les groupes de tumulus semés à travers l'Allemagne et l'Autriche, il faut surtout signaler ceux de la nécropole de Hallstatt (Basse-Autriche), qui a donné son nom au premier âge du fer (le *hallstattien*), ceux de la Bavière et du Wurttemberg. En Danemark et en Suède, l'usage d'élever des tertres funéraires s'est conservé jusqu'en plein moyen âge ; quelques-uns sont de dimensions colossales. En France, il y a des groupes considérables de tumulus en Alsace, en Franche-Comté, en Bourgogne (fouilles de Ring, de Castan, de Flouest), dans les Pyrénées (fouilles du général Pothier, de Piette) et en Bretagne (fouilles de L. et R. Galles, de Closmadeuc, de Paul du Chatellier), où s'élèvent les célèbres tumulus du *Mané Lud*, du *Mané Hrœck*, de l'îlot de Gavr'inis, etc. La Suisse possède des tumulus (fouilles de Keller), où l'on a trouvé des objets grecs du ve siècle av. J.-C. Dans les îles Britanniques, les tumulus, dits *barrows*, sont fréquents depuis l'époque de la pierre polie jusqu'à la conquête romaine, en particulier dans le Wiltshire. En Espagne, le seul groupe exploré avec soin est dans la vallée du Guadalquivir (fouilles de Bonsor). En Afrique, on les trouve depuis le Maroc jusqu'en Tripolitaine ; ils sont souvent surmontés d'un dolmen ou contiennent un dolmen à l'intérieur. Salomon Reinach.

Bibl. : Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. IV, V, VI. — J. Naue, *Die Hügelgräber zwischen Ammer-und Staffelsee* ; Stuttgart, 1887. — Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt* ; Vienne, 1868. — Greenwell et Rolleston, *British Barrows* ; Oxford, 1877. — Bertrand, *la Gaule avant les Gaulois* ; Paris, 1891, 2e éd. — Kondakov, Tolstoï, S. Reinach, *Antiquités de la Russie méridionale* ; Paris, 1891. — J. Martha, *l'Art étrusque* : Paris, 1889. — Sur les tumulus du nouveau monde (dits *Mounds* aux Etats-Unis), V. Nadaillac, *l'Amérique préhistorique* ; Paris, 1883.

TUNA. Rivière de *Porto-Rico* (V. ce mot).

TUNAGE (Génie). Quand un terrain est marécageux ou fortement détrempé et qu'on veut y faire passer des troupes et des voitures, on couche sur ce terrain des claies qu'on maintient solidement à l'aide de piquets : c'est cette opération qu'on appelle le *tunage*.

TUNBRIDGE. Ville d'Angleterre, comté de Kent, sur la r. g. de la Medway ; 10.123 hab. en 1891. Château. Nœud de voies ferrées ; fabrication de poudre, travail du bois. — A 6 kil. S. est *Tunbridge-Wells*, station balnéaire très fréquentée, constituant un bourg municipal partagé entre les comtés de Kent et Surrey ; eaux ferrugineuses, fabrication de jouets.

TUNGSTATE (Chim.) (V. Tungstène).

TUNGSTÈNE. Form. { Equiv.......... Tu = 92. / Poids atom..... Tu = 184. }

Le tungstène est un métal qu'on a appelé aussi quel-

quefois wolfram. On l'a obtenu en réduisant l'acide tungstique ou le chlorure de tungstène. L'acide tungstique peut être réduit par le charbon et par l'hydrogène. La réduction par le charbon donne toujours un métal mélangé de carbures ; pour avoir le métal pur, il faut s'adresser à la réduction par l'hydrogène : c'est ainsi que Berzélius a opéré. On fait passer un courant d'hydrogène bien pur sur de l'anhydride tungstique chauffé dans une nacelle de porcelaine ; la réaction s'opère à la température du rouge vif. Woehler a remplacé l'anhydride tungstique par le chlorure de tungstène : il a fait passer un mélange de vapeurs de chlorure de tungstène et d'hydrogène dans un tube chauffé au rouge. Riche a réduit le chlorure de tungstène par le sodium. Moissan a obtenu le tungstène en réduisant l'anhydride tungstique par le charbon dans le four électrique : il se fait de la fonte de tungstène que l'on affine ensuite par fusion en présence d'un excès d'acide tungstique. On peut aussi préparer directement le tungstène pur en chauffant au four électrique un mélange d'acide tungstique et de charbon ; on a soin de mettre un excès d'acide tungstique et d'opérer à une température assez élevée pour que cet excès d'acide tungstique soit volatilisé, mais insuffisante pour que la fusion du métal soit complète et que le carbone du creuset puisse intervenir dans la réaction. L'analyse spectroscopique du métal obtenu par ce procédé a montré sa grande pureté. — Delépine a préparé le tungstène en réduisant l'anhydride tungstique par le zinc ; le zinc étant un métal commun, cette réaction présente un intérêt théorique et un intérêt pratique particuliers. Il suffit de chauffer le mélange au rouge jusqu'à ce que le zinc ne distille plus. Le produit de la réaction convenablement traité donne du tungstène très pur : l'analyse a montré que 100 parties du corps contiennent 99,9 parties de tungstène. On peut d'ailleurs remplacer l'anhydride tungstique par du tungstate d'ammonium et employer du zinc commercial. Le tungstène n'ayant pas été porté dans la réaction à une température assez élevée pour entrer en fusion se présente sous forme d'une poudre noirâtre, prenant l'éclat métallique sous l'influence d'une compression énergique. Sa densité a été trouvée égale à 18,7 ; la densité du tungstène fondu préparé par Moissan a la même valeur. Les deux corps sont bien identiques. Le tungstène brûle dans l'oxygène, à la température du rouge, en donnant de l'acide tungstique. Il brûle dans le chlore à une température voisine de 300° ; il se combine de la même façon au brome ; l'union avec l'iode est plus difficile. Le fluor l'attaque à la température ordinaire avec incandescence, en donnant un fluorure volatil. L'acide sulfurique, l'acide chlorhydrique, l'acide fluorhydrique, attaquent peu le tungstène fondu : le meilleur dissolvant de ce corps est un mélange d'acide fluorhydrique et d'acide azotique.

Les chlorures de tungstène sont au nombre de quatre : le dichlorure Tu^2Cl^2, le tétrachlorure Tu^2Cl^4, le pentachlorure Tu^2Cl^5 et l'hexachlorure Tu^2Cl^6. L'action du chlore sur le tungstène donne un mélange de pentachlorure et d'hexachlorure. Le dichlorure est une poudre grise et amorphe sans grande importance : il peut être obtenu par décomposition du tétrachlorure sous l'influence de la chaleur. Le tétrachlorure est une poudre cristalline brunâtre qui se forme dans la réduction incomplète du pentachlorure ou de l'hexachlorure sous l'influence de l'hydrogène. On peut aisément séparer par distillation fractionnée le pentachlorure et l'hexachlorure qui se forment dans l'action du chlore bien sec sur le métal chauffé au rouge. D'après Rescoe, le pentachlorure est formé de longues aiguilles noirâtres donnant une poudre vert foncé ; il fond à 248° et distille à 276° ; sa densité de vapeur prise à 440° a été trouvée égale à 186 fois celle de l'hydrogène. L'hexachlorure est constitué par des cristaux violet foncé ; il fond à 275°, bout à 347° et possède à la température de 440° une densité de vapeur égale à 153 fois celle de l'hydrogène. — Les bromures et les iodures de tungstène ont été moins étudiés que les chlorures.

On connaît trois oxydes de tungstène ; leurs formules sont : TuO^2, Tu^2O^5 et TuO^3. Le premier TuO^2 est appelé bioxyde de tungstène ; TuO^3 est l'anhydride tungstique ; Tu^2O^5 est un oxyde intermédiaire dont la formule peut être écrite TuO^3TuO^2 et qui peut être considéré comme du tungstate de tungstène. Le bioxyde de tungstène se prépare par voie sèche en réduisant l'anhydride tungstique au moyen de l'hydrogène à une température convenable. C'est une poudre brune ou rouge ; il faut avoir soin de la laisser refroidir dans l'hydrogène sans quoi elle s'oxyde et repasse à l'état d'anhydride tungstique. Par voie humide on prépare le bioxyde de tungstène en réduisant l'acide tungstique au moyen du zinc. On obtient ainsi un précipité brun qu'on dessèche dans l'hydrogène. Sous l'influence des oxydants, le bioxyde de tungstène se transforme avec la plus grande facilité en anhydride tungstique. Il se dissout dans les alcalis en dégageant de l'hydrogène et donnant naissance à un tungstate :

$$TuO^2 + KO,HO = TuO^3,KO + H.$$

Le tungstate de tungstène Tu^2O^5 est un corps de couleur bleue qui se produit dans certaines réductions de l'anhydride tungstique. Il a peu d'importance.

Le plus important des composés oxygénés du tungstène est l'anhydride tungstique TuO^3. On retire cet oxyde des tungstates qui existent dans la nature : le tungstate de calcium, qu'on a appelé la scheelite, et surtout le tungstate ferrosomanganeux, connu sous le nom de wolfram. De nombreux procédés ont été indiqués pour obtenir l'anhydride tungstique à partir du wolfram. On peut traiter d'abord le wolfram par l'eau régale pour enlever le fer et le manganèse, puis dissoudre le résidu dans l'ammoniaque de façon à former du tungstate d'ammonium. Ce tungstate évaporé, puis calciné à l'air, laisse de l'anhydride tungstique. On obtient ainsi une poudre jaune dont la densité est voisine de 6. Sa couleur se fonce de plus en plus et tend vers l'orangé sous l'influence de la chaleur ; par refroidissement, elle reprend sa teinte primitive. L'anhydride tungstique est insoluble dans l'eau et dans les acides ; mais il se dissout dans les alcalis pour donner des sels. Ces sels forment deux séries principales : la série des tungstates qui dérivent de l'acide tungstique, la série des métatungstates qui dérivent de l'acide métatungstique. L'acide tungstique TuO^3HO se forme quand on précipite à chaud une dissolution de tungstate de potassium ou de sodium par l'acide chlorhydrique. C'est une poudre amorphe, de couleur jaune. Il est insoluble dans les acides ; il se dissout dans les alcalis en donnant les tungstates. Parmi ces derniers, on distingue les tungstates acides et les tungstates neutres. Les tungstates acides, qu'on a appelés aussi paratungstates, sont les plus nombreux ; ils se forment quand on traite un tungstate neutre par un acide quelconque. Les tungstates neutres des métaux alcalins et du magnésium sont les seuls tungstates solubles : leur solubilité est d'ailleurs faible. Ils donnent avec les différents sels métalliques des précipités de couleur variable. — On prépare l'acide métatungstique en décomposant le métatungstate de baryum par l'acide sulfurique ou le métatungstate de plomb par l'hydrogène sulfuré. Les métatungstates prennent naissance dans l'action d'un excès d'acide tungstique sur les tungstates. Ils sont presque tous solubles et cristallisables ; quelques-uns sont très solubles.

Delépine et Hallopeau ont mesuré la chaleur de formation du bioxyde de tungstène et de l'anhydride tungstique au moyen de la bombe calorimétrique de Berthelot. Ils ont fait brûler le tungstène et le bioxyde de tungstène dans de l'oxygène comprimé à 20 atmosphères. Le tungstène devait être réduit en poudre fine et allumé avec un peu de camphre. Les résultats trouvés sont les suivants :

$$Tu + O^3 = TuO^3 + 196^{cal},44 \text{ ou } 3 \times 65^{cal},4$$

à vol. constant.

$$Tu + O^3 = TuO^3 + 197^{cal},3 \text{ à pression constante.}$$

$$TuO^2 + O = TuO^3 + 64^{cal},9 \text{ à pression constante.}$$

$$Tu + O^2 = TuO^2 + 2 \times 66^{cal},2 \text{ à pression constante.}$$

Ces nombres placent le tungstène immédiatement après l'hydrogène dans un tableau contenant les différents corps rangés par ordre de chaleurs d'oxydation décroissantes. En effet : $H^2 + O = H^2O$ liq. + 69^{cal}. Ce sont ces expériences qui ont donné à Delépine l'idée d'obtenir le tungstène en réduisant l'anhydride tungstique par le zinc, la chaleur d'oxydation du zinc étant de $84^{cal},8$. Le tungstène a une application importante : introduit dans les fers et les aciers, même en petite quantité, il leur donne de la dureté. On obtient directement les fontes riches en tungstène qui servent ensuite à la préparation des aciers au tungstène en réduisant au haut fourneau le minerai de fer contenant du wolfram. A. Bouzat.

TUNGSTIQUE (Acide) (V. Tungstène).

TUNICELLES (Liturg.). Ce sont deux vêtements que l'évêque porte sous la chasuble, aux messes solennelles seulement. Leur forme est celle de la *dalmatique* du diacre et de la *tunique* du sous-diacre (V. ces mots). L'une et l'autre sont de soie sans doublure et de la couleur prescrite pour la solennité : blanc, rouge, vert, noir, violet. L'usage de ces deux *pontificaux* est relativement moderne. Ils rappellent à l'évêque les deux ordres qu'il a reçus autrefois : le sous-diaconat et le diaconat. Les prières que l'évêque doit réciter en s'en revêtant disent que la tunicelle symbolise la joie et le contentement du cœur ; la dalmatique, le salut et la justice (V. Pontifical).

TUNICIERS (*Tunicata* Lamk) (Zool.). Classe d'animaux marins, à symétrie bilatérale, présentant à l'état adulte la forme de sacs ou de tonneaux et enveloppés d'une tunique gélatineuse ou cartilagineuse, morphologiquement semblable à un testa ou à la coquille bivalve des Lamellibranches et constitué par une masse fondamentale homogène, non azotée, analogue à la cellulose et que Berthelot a nommée *tunicine*. Au-dessous de la tunique se voit le *manteau*, musculaire, et recouvrant les organes internes, offrant de plus deux ouvertures, une antérieure, fermée par des muscles ou des valves, par où pénètrent l'eau et les aliments, une postérieure, susceptible également de se fermer, qui est l'orifice de sortie. La respiration des Tuniciers est branchiale, et la bouche est placée au fond de la cavité respiratoire très large et reliée à l'ouverture d'entrée par un canal cilié (*sillon ventral*), au-dessous duquel se voit une sorte de baguette excavée et ciliée, l'*endostyle*, dont le rôle n'est pas encore connu. A la bouche fait suite l'œsophage cilié qui conduit à un estomac généralement infundibuliforme, suivi lui-même d'un tube intestinal qui, après plusieurs circonvolutions, débouche soit dans la cavité respiratoire, non loin de l'orifice de sortie, soit dans un cloaque dorsal, soit directement au dehors sur la face ventrale. La circulation est en partie lacunaire, et l'appareil circulatoire se réduit à un cœur simple, tubuleux, placé à côté du tube intestinal et à deux gros vaisseaux qui en partent et par leurs contractions alternativement de sens inverse fonctionnent à la fois comme artères et veines. Le système nerveux est représenté par un ganglion placé entre les orifices d'entrée et de sortie et par des nerfs très fins qui suivent la ligne médiane dorsale.

Les Tuniciers sont hermaphrodites, et la reproduction est ou sexuelle ou agame. Dans le premier cas, les testicules et les ovaires forment une masse glandulaire située de chaque côté du corps, l'ovaire central, muni d'un oviducte entouré par le testicule qui présente plusieurs canaux déférents. Les conduits débouchent dans le cloaque et les produits sont expulsés, soit à l'état d'œufs, soit à l'état de larves (V. Ascidiens et Appendicularia). La reproduction agame se fait par bourgeonnement externe ou interne, d'où résulte la formation de colonies ou d'agrégation d'individus, dont le rôle dans la génération, assez complexe, est étudié aux divers groupes. Jadis on plaçait les Tuniciers à côté des Mollusques sous le nom de *Molluscoïdes*. Aujourd'hui l'étude des larves les fait ranger avec l'*Amphioxus* (V. ce mot) dans l'embranchement des *Protovertébrés* ou mieux *Protochordés* (V. ce mot). Ils se divisent en trois classes : 1° Appendicularia (V. ce mot) ; — 2° Ascidiens (V. ce mot) ; — 3° Thaliacés. Ce sont des Tuniciers nageurs transparents, de la forme d'un cylindre ou d'un tonnelet, à viscères réunis en nucléus, offrant deux orifices terminaux et opposés et d'une branchie lamelleuse ou rubanée. On peut considérer les Thaliacés comme dérivés des Ascidies fixées, par un retour à la vie pélagique. Ils comprennent trois ordres, les *Pyrosomes*, les *Salpes* et les *Doliolidæ* (V. ces mots). Dr L. Hn.

TUNICINE. Form. { Equiv......... $(C^{12}H^{10}O^{10})^n$. Atom......... $(C^6H^{10}O^5)^n$.

La tunicine est un polysaccharide qui a été découvert par Schmidt et étudié surtout par Berthelot. Elle a d'abord été confondue avec la cellulose ordinaire ; c'est Berthelot qui l'en a distinguée. Tandis que la cellulose ordinaire est extraite des cellules et des fibres végétales, la tunicine est contenue dans l'enveloppe de certains animaux : les Tuniciers et les Ascidies. Aussi l'appelle-t-on souvent cellulose animale. Pour préparer la tunicine, on la sépare des matières qui l'accompagnent en profitant de ce qu'elle est très stable et insoluble dans la plupart des réactifs. On fait bouillir pendant plusieurs heures des enveloppes d'Ascidies avec de l'acide chlorhydrique concentré ; puis on lave à l'eau ; on fait bouillir avec une dissolution de potasse marquant 32° Baumé ; on lave encore à l'eau et on sèche le produit. On obtient ainsi une substance solide, blanche. Au point de vue chimique, la tunicine se distingue de la cellulose par une stabilité beaucoup plus grande. Tandis qu'une solution alcaline concentrée et chaude attaque rapidement la cellulose, la tunicine peut être chauffée à 220° avec la potasse fondue sans subir d'altération. L'acide chlorhydrique concentré produit une transformation de la cellulose ; il n'agit pas sur la tunicine même à l'ébullition. Le fluorure de bore enlève immédiatement à la cellulose l'eau qu'elle contient ; il ne carbonise pas la tunicine. La cellulose se dissout dans l'oxyde de cuivre ammoniacal ; cet oxyde a peu d'action sur la cellulose. Tous ces caractères établissent nettement l'existence de la tunicine comme principe distinct. Comme la cellulose et les autres hydrates de carbone, la tunicine peut dans des conditions convenables s'hydrolyser pour reproduire un sucre. L'hydrolyse de la tunicine se produit sous l'influence de l'acide sulfurique. On délaye de la tunicine sèche dans de l'acide sulfurique concentré et froid : elle s'y liquéfie peu à peu. On verse le liquide goutte à goutte dans un grand excès d'eau ; on fait bouillir pendant une heure. La tunicine se transforme dans ces conditions en glucose-*d*. La tunicine se trouve très souvent mélangée dans les enveloppes d'animaux à une cellulose azotée, la chitine.

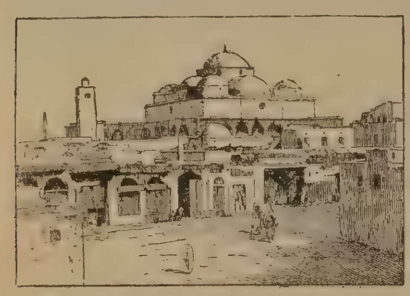
TUNIQUE. I. Vêtement romain (V. Costume).

II. Vêtement ecclésiastique. — Vêtement sacré du sous-diacre à l'autel. Sa forme est celle de la dalmatique, un peu plus courte. Le symbolisme qu'on lui attribue est la joie : *Tunica jucunditatis et indumento lætitiæ induat te Dominus*, dit l'évêque au sous-diacre, en lui remettant la tunique.

III. Equipement militaire. — La tunique est la redingote de l'armée. Très en faveur chez nous comme vêtement de grande tenue jusque dans les premières années de la troisième République, elle a paru devoir être un instant détrônée par le dolman à brandebourgs, qui laisse davantage aux soldats la liberté des mouvements (V. Dolman). Mais ce dernier vêtement est à son tour aujourd'hui délaissé, et presque toutes les troupes ont maintenant une tunique courte, à une seule rangée de boutons et à peine ajustée, qui n'est, en somme, qu'une veste allongée et que les officiers portent par-dessus le ceinturon, les sous-officiers et les soldats par-dessous. Quant à l'ancienne tunique collante à deux rangées de boutons et à jupe longue, on ne la retrouve plus que dans la grande tenue des officiers généraux de l'armée de terre et dans la tenue de ville des officiers de marine.

IV. Anatomie. — Membrane qui forme ou concourt à former les parois d'un organe. — *Tunique érythroïde* (V. Scrotum). — *Tunique innominée*. C'est la *sclérotique* (V. ce mot). — *Tunique vaginale*. C'est l'enveloppe séreuse du testicule détachée de la grande séreuse péritonéale au moment de la descente du testicule dans les bourses. C. D.

TUNIS (lat. *Tunes, Thunes*). Capitale de Tunisie, à l'O. de la lagune ou lac de Tunis (El Bahira), reliée au golfe de Tunis par le chenal de la Goulette ; 180.000 hab. dont 100.000 musulmans, 30.000 Européens (10.000 Français) et 50.000 Juifs. La ville arabe occupe le centre d'un isthme compris entre le lac de Tunis et le lac ou sebkha Seldjoumi ; ses rues étroites montent vers la Kasba ; un haut mur crénelé flanqué de tours et de bastions l'enveloppe à l'O., au N. et au S. ; la cité proprement dite ou Medina (92 hect.) est complétée de deux faubourgs (173 hect.), Bab-es-Souika au N., Bab-ed-Djezira au S. ; le bas de la cité et le N.-E. d'Es-Souika sont occupés par les Juifs. Entre la ville arabe et le lac s'est bâtie la ville européenne, dite Marine ou quartier Franc, dont le centre est l'avenue de France continuée par l'avenue de la Marine (60 m. de large); le long, sont les plus belles maissons, le palais de la Résidence, la cathédrale, les cafés, hôtels, boutiques, etc. ; des boulevards ont remplacé les remparts intérieurs de Tunis, dont on a conservé quelques portes monumentales : la porte de la Mer (Bab-el-Bahar) ou porte de France mène de l'avenue de France à la ville indigène qui a conservé son cachet ; la rue centrale monte à la Kasba, laissant à gauche Dar-el-Bey, le palais beylical, bâti par Hamonda Pacha (1782-1814) et richement décoré. La Kasba, citadelle des Espagnols, puis des Turcs, où Charles-Quint délivra 20.000 esclaves chrétiens, sert aujourd'hui de caserne ; on y remarque une mosquée du XIIIe siècle. En contre-bas de la Kasba est le quartier des marchands, dont les bazars ou *souks* offrent l'aspect le plus pittoresque ; d'étroites rues, voûtées en pierre ou recouvertes de planches disjointes, sont bordées de boutiques, petits cubes de 2 à 3 m. de côté, où le marchand est accroupi auprès de ses denrées ; les principales rues consacrées chacune à un commerce sont le souk des parfumeurs, celui des tailleurs et brodeurs, celui des armuriers, celui des selliers, etc. Le labyrinthe des 1.300 rues de la Tunis arabe, sans être aussi curieux que le quartier des souks, offre aussi bien souvent la même apparence : ruelles étroites, coudées, en pente raide, surmontées de voûtes ou d'arcades que soutiennent des colonnes de marbre empruntées aux ruines de Carthage ; derrière ces façades sont les maisons mauresques avec leurs cours, leurs fontaines et quelques arbres. Les principaux édifices sont les mosquées ; celle de l'Olivier (Djama-ez-Zitouna), bâtie au XIIIe siècle, est décorée de 150 colonnes prises à Carthage et renferme une belle bibliothèque arabe ; citons encore celle de Sidi-ben-Ahrous à minaret octogone, celle de Sidi Mahrez à coupole centrale, et celle de Sahab-el-Tahadji (1830), inachevée. Le palais Kheireddine est occupé par les tribunaux français.


La place Bab-es-Souika, à Tunis.

L'industrie locale est d'importance secondaire, quoique les touristes lui soient un appréciable supplément de clientèle : elle fabrique des étoffes de laine, de soie, des broderies, des cuirs, de la joaillerie, de la chaudronnerie, des parfums ; son exportation de chéchias (coiffure turque) a été supplantée par Trieste. Le commerce est principalement alimenté par les produits agricoles de l'intérieur : blé et orge, 10 millions de fr. ; vins, de 1 à 3 millions ; huile d'olive, 1/2 million ; minerais de galène et calamine, 3 millions, etc. ; l'importation consiste en farines et semoules 5 millions ; céréales, 2 millions ; vins et spiritueux, 1 million ; fers, 500.000 fr. ; houille, 500.000 fr. ; cotonnades, toiles et confections, 5 millions ; sucre, café, etc. — Le port a été dragué dans la lagune de Tunis, peuplée de milliers de flamants blancs et roses ; un canal creusé au milieu de la lagune le relie à son avant-port de la Goulette, sur la flèche de sable qui isole la lagune du golfe ; ce canal, de 8 kil. de long, a 6m,50 de profondeur et 30 m. de largeur au plafond. Le port possède un bassin de 12 hect., 600 m. de murs de quai, un outillage perfectionné. Les travaux, commencés en 1881, ont coûté 17 millions 320.000 fr. (jusqu'en 1900). — Le mouvement de la navigation était en 1899 de 1.237.000 tonnes de jauge ; il avait été importé 150.000 t. de marchandises, et exporté 112.000 t. Vers la terre, Tunis est tête de ligne du chemin de fer de la Medjerda qui la relie à l'Algérie (Bone, Guelma, Constantine) ; des petites lignes à voie étroite vers Hammamet et Sousse, vers le Pont du Fahs et Zaghouan, vers la Goulette et la Marsa ; l'embranchement qui menait à l'ancien palais beylical du *Bardo* (V. ce nom), transformé en musée, est abandonné. Un réseau de bonnes chaussées rayonne de Tunis vers les localités voisines, et vers Bizerte, le Kef, Sousse, etc. — La ville est alimentée d'eau par un aqueduc de 131 kil., qui amène les sources du Zaghouan, du Djoukar et d'Aïn-Ziga ; c'est une œuvre romaine restaurée en 1859-61 et depuis 1884. — Tunis est le centre intellectuel de la régence ; ses écoles reçoivent plusieurs milliers d'enfants indigènes ; la grande mosquée de l'Olivier accueille un millier d'étudiants ; c'est la pépinière de la magistrature et du clergé musulmans. L'enseignement français est représenté par le lycée Carnot (644 élèves en 1901), l'école secondaire de jeunes filles (604 élèves) ; le collège Alaoui (école normale franco-arabe, 527 élèves, dont 113 à l'école normale et 414 à l'école annexe), une école professionnelle franco-arabe (62 élèves), des écoles primaires, etc.

Histoire. — Tunis paraît aussi ancienne que Carthage, bâtie à 15 kil. N.-E. sur le promontoire qui borde au N. la lagune. Elle fut à plusieurs reprises occupée par les envahisseurs hostiles à la cité phénicienne : Libyens en 395, Agathocle en 310, Régulus, les Mercenaires, les deux Scipions. On n'a pas retrouvé de ruines antiques notables. L'importance de Tunis date de l'époque arabe ; après la ruine de Carthage, cette ville mieux isolée de la mer lui succéda. Les Hafsides en firent leur capitale (1236), repoussèrent l'attaque de saint Louis (1270). Prise par Charles-Quint (1535), et don Juan d'Autriche (1572), elle fut chaque fois reprise au bout de quelques mois par les Musulmans. La proclamation de la suzeraineté turque (1574), la prise de la ville par les Algériens (1689), la conquête française (1881), sont les principaux événements de son histoire. La prospérité grandissante de la nouvelle Tunis européenne a métamorphosé Tunis, qui est (l'Egypte exceptée) la plus grande ville de l'Afrique. A.-M. B.

Ordre de Tunis (V. Croix de Bourgogne).

Bibl.: V. Tunisie.

TUNISIE. Généralités. — Limites. Superficie. — Pays de l'Afrique du Nord, placé sous le protectorat de la France. La Tunisie ou Régence de Tunis est située entre le bassin oriental et le bassin occidental de la Méditerranée, en façade sur cette mer, au N. et à l'E., tandis que sa frontière occidentale confine à l'Algérie, sa frontière S. et S.-E. à la Tripolitaine. C'est l'*Africa* des Romains, Ifrikia des Arabes ou *Maghreb-el-Adna* (le couchant le plus voisin de l'Arabie). — La superficie est évaluée à 170.000 kil. q. et la population à 1.700.000 hab. — Les points extrêmes sont au N. le cap ou Ras Engelah (37° 20′



Gravé et Imp. par Erhard Frères 1902.

lat. N.) ou plutôt l'île de la Galite (37°31'). Les limites méridionales dans la région saharienne étant assez indécises, nous nous bornerons à noter que, vers l'E., sur le littoral, la frontière tripolitaine est marquée par le Ras Adjedir au 9° 18' long. E.; vers l'O., au delà du Chott Djerid, la Tunisie atteint le 5° 10' long. E.; vers le S., elle s'avance jusqu'à l'oued Djeneien. — Le périmètre n'est bien défini que de trois côtés : au N. et à l'E., le long de la mer, où les côtes ont 1.070 à 1.100 kil. de développement, à l'O. le long de l'Algérie, de la mer aux chotts, 500 kil. — De la superficie totale, à peine 50.000 kil. q. sont cultivables et 10.000 pays de steppe, le surplus revient au désert.

Géographie physique. — Côtes et Iles. — L'importance historique de la Tunisie tient pour beaucoup à son admirable situation au centre de la Méditerranée, à l'angle de la région de l'Atlas, en face de la Sicile, dominant le détroit qui réunit les deux moitiés de la grande mer intérieure, sur laquelle elle possède 1.100 kil. de côtes où s'ouvrent, au débouché de vallées ou plaines fertiles, des ports excellents, par où passent depuis trente siècles les commerçants et les conquérants. Le littoral septentrional mesure 350 kil., de la frontière algérienne au cap Bon. Il commence à l'E. du cap Roux (Kef Rous) par une côte escarpée, découpée en petites calanques que dominent des hauteurs boisées. A l'O. de la pointe Galline s'ouvre la rade de Tabarka abritée par un îlot; l'oued el-Kébir qui s'y jette est l'antique *Tusca*, frontière de la Numidie et de la prov. d'Afrique. Puis viennent des dunes et au delà de l'oued Zara les falaises rocheuses du pays des Mogod; citons l'anse de Boudma qu'abrite le cap Nègre, le cap Serrat. — A 38 kil. au large N.-N.-O. de ce cap, est la petite île de la Galite dont les trachytes se dressent à 393 m.; l'îlot Canis qui en dépend est le point le plus septentrional de l'Afrique; au S.-O. est un autre îlot, Galiton. — A l'E. du cap Serrat, la côte se poursuit formée de grès; à 4 kil. sont les Frères (*Fratelli, Neptuni aræ*) deux îlots et quelques écueils; puis le Ras el-Koran, le Ras Engelah, pointe la plus septentrionale du continent africain, le cap Blanc (Ras el-Abiod, *Candidum promontorium*), à l'E. duquel s'évase le golfe de Bizerte (*sinus Hipponensis*), au fond duquel le chenal de Bizerte transformé en canal maritime par la marine française mène à la mer le trop-plein du lac salé de *Bizerte* (V. ce mot); un grand avant-port a été construit sur la mer, derrière une digue et deux jetées; l'arsenal est au fond du lac. Le golfe de Bizerte se clôt à l'E. par le Ras Zebid, en face duquel sont, à 11 kil. en mer, les deux îlots des Chiens (Cani). Plus près du rivage est l'îlot de Pillau (el Demina, alt. 130 m.); puis, allongé vers l'Orient, le promontoire de Sidi-Ali-el-Mekki, que prolonge, à 3 kil. 1/2 l'île Plane (El-Kammala). Ce promontoire et cette île marquent l'ouverture septentrionale et occidentale du *golfe de Tunis*, borné à l'E. par le cap Bon; de l'un à l'autre, il a 70 kil. d'ouverture et il pénètre de 50 kil. dans les terres; son pourtour est de 160 kil. Sa baie septentrionale, jadis baie d'Utique, a été comblée par les alluvions de la Medjerda; une profondeur suffisante pour un port s'est longtemps maintenue dans la lagune de Porto-Farina; puis elle a été envasée à son tour. Cette plage alluviale, basse, marécageuse, se poursuit jusqu'aux collines où fut Carthage : le cap Kamart, le cap Carthage ou de Bou-Saïd s'escarpent au bord de la mer; la baie de Carthage, qui jadis isolait au N. la péninsule, n'est plus aujourd'hui qu'une lagune (sebkha-er-Rouan) comblée par l'ancienne embouchure de la Medjerda. Au S. de la péninsule de Carthage s'est conservée la lagune de Tunis, fermée par une flèche de sable que coupe le canal de la Goulette; au S. de cette flèche est Radès, plage sablonneuse propice aux bains de mer. Puis vient Hammam-Lif et une plage basse, à la racine de la vaste presqu'île du cap Bon; cette presqu'île, la mieux découpée de toute l'Afrique, a 70 kil. de long, 40 kil. de large à la base, 190 kil. de côtes; on y remarque le cap Fortas au pied du djebel Kourbès, l'anse de Sidi-Daoud, le cap Rouge, en face des îles Zembra (alt., 400 m.) et Zembretta, îles Ægimures des Romains, Djamour des Arabes. Le cap Bon (Ras Addar, *promontorium Mercurii*), distant de 140 kil. des côtes siciliennes, borne angulaire du continent africain, voit se heurter les courants maritimes et les courants atmosphériques; il est redouté des navigateurs.

Du cap Bon à la frontière tripolitaine se développe sur 750 kil. le littoral oriental de la Tunisie. Le Ras Mustapha abrite l'anse de Kelibia, l'antique *Clypea;* puis on rencontre la plage de Menzel-Termine, la lagune de Kourba (*Curubis*), le Ras Mamoura, au S. duquel s'échancre le golfe de Hammamet que les Latins dénommaient *Sinus Neapolitanus;* Neapolis est devenu Nabeul, éclipsée à l'époque arabe par la ville de Hammamet, bâtie à 12 kil. O., à la racine de la presqu'île du cap Bon. Ici, l'aspect de la côte change : plus de rochers et de multiples indentations, des plages basses de terrains récents, souvent sablonneux. Signalons la plage de Bou-Ficha, la lagune de l'Enfida et de Djiriba, longue de 25 kil., la colline d'Hergla (*Horrea Cœlia*, alt. 35 m.), qui sépare de cette lagune celle plus méridionale de Halk-el-Menzel, où Rouire crut retrouver le lac *Triton* (V. ce mot) : c'est, en temps de crue, le débouché du bassin hydrographique de la Tunisie centrale (V. ci-après). Au S. est Sousse, l'antique Hadrumète, port de la Tunisie centrale, au N. de la riche plaine du Sahel; au S.-E., la presqu'île et le port de Monastir (*Ruspina*), vis-à-vis des deux îles Kouriat, puis Lamta (*Leptis minor*), le cap Dimas, qu'un seuil sous-marin joint aux îles Kouriat; là fut la cité antique de *Thapsus*. Au S., le cap Africa porte la ville de Mehdia ou Mehedia, jadis capitale de l'empire arabe des Fatimites. Le Ras ou cap Kapoudia, couronné par le bordj Khadidja, est la saillie la plus orientale de la côte du Sahel; celle-ci se prolonge, plate et déserte, vers le S.-S.-O., jusqu'à Sfax, précédée de vastes bas-fonds; il faut aller à 60 kil. en mer pour trouver les fonds de 10 m.; de ce plateau sous-marin émergent les îles Kerkena (lat. *Cercina* [V. ce mot]). Au S. se creuse le golfe de Gabès, la Petite Syrte, ouverte entre ce plateau et l'île de Djerba; son littoral dessine un demi-cercle; parsemé de bancs de sables et de rochers, parcouru par des courants violents, cet entonnoir, au fond duquel la mer est souvent mauvaise, où les marées montent de 2 et 3 m., est redouté des marins; même les petits caboteurs n'y avancent que la sonde à la main; on y a pied jusqu'à 10 kil. du rivage. Celui-ci est plat, monotone, sans eau ni verdure. A partir de Sfax, on rencontre le Ras Thina, avec les ruines de Thinæ, la ville de Maharès, les îlots Knaïs, la plage de la Skirra, l'embouchure de l'oued Mela, le port de Gabès (*Tacape*) avec sa merveilleuse oasis. A l'E. du golfe est l'île des Lotophages, *Meninx*, la moderne *Djerba* (V. ce mot), oasis insulaire de 640 kil. q. Elle enferme entre elle et le rivage saharien la petite mer intérieure de Bou-Grara, large de 25 kil., profonde de 15 m., ouverte seulement par un seuil de 3 m. à l'O. (détroit d'Adjim large de 2 kil.) de 1m,50 à l'E. (détroit d'El-Kantara large de 3 kil.), où l'on a proposé de créer un grand port militaire symétrique de celui de Bizerte; au coin S.-O., est le djorf de Bou-Grara, l'antique port saharien de Gightis. La presqu'île orientale qui ferme la mer de Bou-Grara, habitée par les Akara, est presque isolée au S. par la sebkha el-Melah, lagune salée; elle renferme Zarzis (*Gergis*). A l'E. est la grande lagune de Bahiret-el-Biban (*Zuchis lacus*), dont un bordj garde le chenal d'entrée; à l'O. s'y ouvre la sebkha Bou-Djemel; à l'E. passe la frontière fixée au Ras Adjedir.

Relief du sol. — La Tunisie est des trois pays de l'Atlas celui qui a le moins de montagnes et le moins d'eau; la zone des hauts plateaux si caractéristique de l'Algérie y fait défaut, et le désert y arrive jusqu'à la mer. On y peut distinguer trois régions formant trois zones successives : région montagneuse du Nord, recevant au moins 500 millim. de pluies annuelles; région du centre, pays

de steppes, avec la fertile bordure du Sahel ; région méridionale ou saharienne, divisée entre la plaine qui s'incline vers la cuvette des chotts et le plateau oriental des Matmata, terminus des grandes hammada tripolitaines (V. SAHARA et TRIPOLITAINE).

La région montagneuse du N. s'étend depuis la mer jusqu'à une ligne menée de la presqu'île du cap Bon à Kasserine par les crêtes de la Kessera et du Chambi. C'est l'extrémité N.-E. du grand massif de l'Atlas, prolongeant non pas le Petit Atlas algérien du N. des Hauts-Plateaux, mais le Grand Atlas saharien, la chaîne méridionale ; celle du N. manque en Tunisie, ainsi que le bassin intérieur des Hauts-Plateaux. L'aspect général de la Tunisie montagneuse du N.-O. est caractérisé par « le grand nombre de chaînons, généralement de faible longueur, leur discontinuité, l'incertitude de leur orientation oscillant de part et d'autre d'une direction du N.-E. au S.-O., sauf dans la partie orientale où ils se rapprochent de la ligne N.-S., la fréquence des petits massifs à base circulaire ou elliptique, c.-à-d. de dômes ». La plupart de ces chaînons sont constitués par des anticlinaux réguliers, offrant quelquefois des failles, jamais de renversements ; le système principal de plissements du N.-E. au S.-O. a été contrarié par un autre orienté du N. au S. ; c'est ce qui explique la discontinuité des chaînons. Leur altitude est médiocre, n'atteignant en aucun lieu 1.600 m. La région montagneuse est divisée en deux parties inégales par la vallée de la Medjerda, la zone du N. entre le fleuve et la mer représentant environ un tiers, et celle du S. les deux tiers.

La zone septentrionale commence au N.-O. du lac de Bizerte par la petite chaîne côtière du djebel Ahmar ; sauf l'extrémité (qui porte les forts de Bizerte) formée de calcaires sénoniens, cette chaîne est formée de grès roux de l'éocène supérieur, de même que les massifs des Mogods dont la sépare le synclinal miocène, occupé par la vallée de l'oued Sedjnan ; ces petits massifs atteignent rarement 600 m. ; ils se prolongent à l'O. par les monts de Kroumirie, dont les grès numidiens, revêtus de terre végétale et abondamment arrosés par les pluies, portent de superbes forêts de chênes-lièges et de chênes zéens ; le centre de la Kroumirie est Aïn-Draham (800 m.), au pied du djebel Bir (1.050 m.), le point culminant est le djebel Ghorra (1.150 m.), sur la frontière. Au S. des Mogods sont les monts du Béjaoua (609 et 719 m.), série de petits chaînons sénoniens, coupés de plateaux éocènes. Au delà de la vallée de l'oued Tine sont les djebels Eidous (664 m.) et Enseroun qu'il faut rattacher géologiquement à la zone du S. de la Medjerda. — Celle-ci forme l'extrémité orientale de l'Atlas. Il en faut séparer la péninsule du cap Bon qui renferme seulement deux anticlinaux éocènes, séparés par des dépôts miocènes ; djebel Abd-er-Rahman (620 m.) au centre, djebel Kourbès (418 m.) au bord du golfe de Tunis. — L'Atlas commence au S. de Hammann-Lif par le Bou Kornin (576 m.), liasique comme le djebel Reças (700 m.) qui le suit au S. ; laissant au N.-O. les petits dômes liasiques des djebel Oust (410 m.), djebel Bou Kornin du Fahs, et djebel Klab, la chaîne maîtresse se poursuit au S.-O. par le massif de Zaghouan (1.295 m.), le plus beau de Tunisie, dont la crête aiguë domine de 1.150 m. la ville de Zaghouan ; puis vient le massif également jurassique du Djoukar (1.171 m.), formé comme lui de dômes de calcaires bleus. On rattache à l'aptien les calcaires épais et durs du Bargou (1.380 m.) et les sombres calcaires dolomitiques du Serdj (1.375 m.) par lesquels se continue la chaîne principale ; puis vient, toujours sur le même alignement, le plateau ou hammada de Kessera (1.168 m.) : c'est le commencement du plateau central de la Tunisie, qui s'étend vers l'O. sur les territoires des Ouled Aoun, des Ouled Ayar, des Ouartane ; c'est un vaste dôme surbaissé formé de terrains sénoniens, partiellement recouverts d'éocène inférieur ; ce dernier se termine par des calcaires nummulitiques qui ont résisté aux efforts de plissement et se sont cassés ; l'érosion a ensuite découpé ces couches en plateaux presque horizontaux, séparés par des vallées profondes ; l'alt. moyenne de ces plateaux est de 800 à 900 m. ; leur point culminant atteint 1.318 m. au Kef Ghzaï ; au S. du plateau sont le djebel Barberou (1.224 m.) et le djebel Mouella. Le plateau s'arrête à la vallée d'effondrement de l'oued Sguiffa (oued el-Hatob) qui le sépare du djebel Oum-Dellel (1.305 m.) ; nous atteignons la région des monts de Thala, marnes et calcaires ; la chaîne principale est toujours celle qui les borde au S.-E. et où culminent le Semmama (1.313 m.) et le Chambi (1.590 m.), cime majeure de la Tunisie, flanqué de trois autres qui dépassent 1.500 m. ; au S. se développe l'anticlinal du djebel Nouba (1.260 m.), du djebel Selloum et de Feriana ; il est séparé par l'oued el-Hatob des monts de Sbeitla et de Mrilah et du massif isolé de Hadjeb-el-Aioun (kef Naara). A l'O. du Chambi et de Feriana, l'Atlas tunisien se raccorde aux monts de Tebessa. Il en est de même des chaînes du N. du plateau de Thala ; notons-y le Bou-el-Haneche, dôme de calcaire gréseux, le Zrissa, le Kalaat-es-Senam (1.252 m.), forteresse naturelle fameuse ; c'est une table calcaire juchée au sommet d'une pyramide de 200 m. de haut et coupée à pic sur toutes les faces ; la muraille finale, de 40 à 50 m., ne se peut escalader que par un escalier que fermait une porte byzantine ; ces calcaires reposent sur un niveau phosphaté. — Au N.-O. de la grande ligne de hauteurs jurassiques et crétacées que nous venons de décrire et parallèlement à elle se développe un autre anticlinal de formation semblable qui commence sur la rive gauche de la Medjerda par les djebel Enseroun et Eidous ; se continue par le djebel Srera contourné par le grand coude du fleuve, puis sur la rive droite par les calcaires nummulitiques du djebel Gorrah (963 m.) et les monts du Kef (1.088 m.), se continuant le long de l'oued Mellègue, lequel a profité d'une fracture qui amène au jour les marnes et grès triasiques, dont les teintes bariolées caractérisent le paysage de ce district ; les derniers sommets vers l'Algérie sont le Guern Halfaya (954 m.), le Slata (1.102 m.), le Hameima. Entre ce second alignement du Srera et du Kef et la chaîne principale du Zaghouan au Chambi s'étendent des plaines très fertiles de marnes éocènes ou d'alluvions quaternaires ; vallée supérieure de l'oued Miliane, bled Gafour, vallée de la Siliane, hautes plaines de Maktar et des Ouartane, bled du Sers, bled Zouarine, etc. Les ruines romaines y sont extrêmement nombreuses.

La région sèche de la Tunisie centrale, adossée aux montagnes de Tebessa et à l'Atlas tunisien, s'abaisse sur les steppes et les lacs salés de Kairouan, continués au bord de la mer par les olivettes du Sahel. Le nom général de Sahel est appliqué à la région relativement fertile de Sousse où les vents du S.-E. apportent 440 millim. d'eau par an, près du double de ce que reçoit la steppe centrale ; on y peut rattacher les terrasses orientales du cap Bon, que les lagunes et la steppe de l'Enfida séparent du beau Sahel de Sousse et Mehdia ; celui-ci se prolonge jusqu'à Sfax, dont la banlieue est déjà bien plus sèche. La zone des steppes s'étend à l'O. du Sahel, au N. et au S. duquel elle atteint la mer ; elle va finir au pied de l'Atlas tunisien. Elle est relativement accidentée, plusieurs petits massifs surgissant comme des îlots du milieu de la plaine quaternaire ; à l'O. et au S. elle est bornée par des alignements montagneux. Sur la rive gauche de l'oued Zeroud, ce sont les contreforts de la grande chaîne : djebel Ousselet (1.000 m.), au N.-O. de Kairouan ; djebel Trozza (1.000 m.) à l'O. ; djebel Touila et Hadjeb-el-Aioun au S.-O. En face de ceux-ci, sur la rive droite du Zeroud, sont les deux massifs parallèles du djebel Nasser-Allah et du djebel Bou-Gobrine, alignés presque exactement du N. au S. ; ils rejoignent un autre chaînon orienté du N.-E. au S.-O., comprenant le Khechem Artsouma (730 m.) et le Bou-Dinar ; le djebel Gouleb le raccorde au massif un peu plus considérable du Mellous (640 m.) ;

à l'O. de celui-ci émerge de la plaine le djebel Sidi-Aïch (1.089 m.) que la plaine des Ouled-Sidi-Thil sépare du djebel Nouba et des monts de Feriana. On voit que la région des steppes centrales, basse à l'E. où les collines dépassent rarement 200 m., est parsemée à l'O. de petits massifs irréguliers d'un relief accentué. Au S. elle est nettement bornée par une double chaîne de montagnes crétacées. La première continuant le djebel Sidi-Abid et le djebel Ouk d'Algérie porte en Tunisie le nom de djebel Jellabia (1.000 m.), Serraguia (1.000 m.) et Guettar; elle est coupée au N.-O. de Gafsa par la trouée de l'oued Baiech, mais reprend de l'autre côté avec les djebels Orbata (1.170 m.), Oum-el-Alleg (1.120 m.), Mech et Bou-Hedma (779 m.) pour se terminer entre la plaine de Maknassi au N. et la Sebkha en Nouaïl (alt. 40 m.) au S. par une sorte de cirque grandiose qu'entourent les djebels Douara, Enechayl (415 m.) et Zebbeus; ce cirque, résultat d'un effondrement, offre un chaos de roches calcaires dolomitiques, de grès, de gypses bariolés.

A la chaîne du Serraguia vient s'en joindre près de Gafsa une autre formant avec elle un angle de 45°; commençant vers Négrine en Algérie, pénétrant en Tunisie vers Tamerza, elle porte les noms de djebel Zimra (100 m.), Seldja, Stah et Tfel; elle est formée d'un axe sénonien flanqué des deux côtés par les couches redressées de l'éocène inférieur; elle renferme les immenses gisements de phosphate découverts en 1885 par Thomas et dont l'exploitation est commencée au Metlaoui, près des gorges de l'oued Seldja qui traverse du N. au S. cette chaîne.

La seconde chaîne montagneuse de la Tunisie méridionale est celle qui longe le N. du bassin des chotts. Les deux bords des chotts forment un soulèvement brisé des assises crétacées, comparable à la boutonnière du pays de Bray; le bord méridional est relativement plat, le bord septentrional a l'aspect d'une longue falaise décrivant, de Tozeur à Gabès, un arc elliptique dont l'axe est dirigé de l'E. à l'O.; l'ensemble de la chaîne est souvent désigné du nom de djebel Cherb que porte plus spécialement la partie médiane; à l'O. est le Tarfaoui (553 m.); à l'E., l'Oum-el-Oguel (579 m.); les collines extrêmes proches de la mer s'appellent djebel Fedjedj (219 m.) et Roumana (179 m.). Au N. de cette chaîne du Cherb, la séparant de la fraction orientale de la chaîne de Gafsa s'étend une plaine quaternaire d'où émergent les dômes réguliers du djebel Rosfa et du djebel Berda (1.050 m.); ils sont formés d'assises crétacées flanquées d'éocène inférieur à phosphate de chaux; à l'E. sont les crêtes parallèles du djebel Semsi ou Ayacha (calcaires et marnes crétacées).

La région saharienne ou méridionale commence avec les chotts, bien que quelques géographes regardent la bordure S. formée par le djebel Tebaga (490 m.) comme le pli le plus extérieur de l'Atlas. La limite naturelle est la grande dépression des chotts: longue de plus de 400 kil. de l'E. à l'O., elle n'est séparée de la mer que par le seuil de Gabès, large d'une vingtaine de kilomètres et haut de 47 m. Le grand chott tunisien, qui porte successivement les noms de Chott-el-Fedjedj, Faraoun et Djérid, est, contrairement à ce que l'on avait cru, plus élevé que le niveau de la mer de 15 à 26 m.; il mesure 200 kil. de l'E. à l'O. et 75 kil. de largeur maxima; le Djérid, la palmeraie s'étend au N.-N.-O. de ce chott, le séparant du Chott-el-Rharsa (50 kil. de long, 20 kil. de large), lequel est à 21 m. au-dessous du niveau de la mer; c'est celui que Roudaire voulait transformer en mer intérieure (Cf. l'art. CONSTANTINE [Dép. de]); il se partage entre la Tunisie et l'Algérie.

Le Sahara tunisien comprend deux parties bien distinctes: à l'E. les plateaux des Matmata et des Ourghamma, à l'O. la plaine inclinée vers les chotts. Les plateaux des Matmata et des Ourghamma, qui se raccordent aux plateaux et monts de la Tripolitaine, sont formés de vastes assises crétacées et jurassiques (au S.-E.); ils dominent la plaine côtière de l'Araâ. En allant du N. au S., à partir du seuil de Gabès, on rencontre successivement: le plateau des Matmata, pays des Troglodytes, qui y ont creusé leurs villages dans la roche; l'alt. varie de 400 à 560 m.; le plateau de Toujane, également évidé en habitations, s'élève à 650 m., le mont Oum-el-Kasbah au S.-O. en mesure 589; le plateau des Ahouayas atteint 750 m. au Kef Demeur; puis viennent les monts de Douirat (625 m.) et des Ouderna. On désigne parfois l'ensemble sous le nom de monts des Ksour; escarpé en falaise au-dessus de la plaine littorale réduite à un couloir souvent parcouru par les invasions, ce massif rocheux est demeuré le refuge des anciens habitants fortifiés dans leurs ksours ou rorfs, ou dans leurs habitations souterraines disposées autour d'excavations circulaires, et cultivant leurs jardins étagés en espalier sur les flancs de la montagne. Vers l'occident, ces plateaux s'abaissent graduellement vers le *Dahar*, la grande plaine quaternaire du *Sahara* (V. ce mot) qui s'étend jusqu'aux massifs des pays touareg; mais une grande partie est ensevelie sous les dunes de l'Erg oriental. La frontière purement conventionnelle va jusqu'aux approches de Berezof (Algérie) et de Sinaoun (Tripolitaine). Du Sahara tunisien, la partie habitée est celle des oasis riveraines des chotts, Nefzaoua et Djérid. Le *Nefzaoua*, qui a beaucoup perdu de son antique richesse, est le groupe des oasis comprises entre le chott Fedjedj et Faraoun et le djebel Tebaga; il offre un aspect particulier, très différent de celui des oasis ordinaires; une série de mamelons sablonneux couverts de palmiers dispersés au milieu de marécages et de sebkhas; à l'O. est le bled Faraoun, plaine des asphodèles. Au S. des monts Tebaga, on rencontre encore assez longtemps l'eau qui est de bonne qualité. Le *Djérid*, compris entre les chotts Djérid et Rharsa, est célèbre par la beauté de ses oasis; celles-ci sont situées dans les dépressions et entourées de dunes; les quatre grandes sont El Oudiane, El Hamma et surtout Tozeur et Nefta.

RÉGIME DES EAUX. — Des trois grandes régions de la Tunisie, la seule qui ait un système fluvial permanent est la première; celle du centre a des rivières temporaires; celle du S. ne peut guère compter que sur les eaux de la nappe souterraine. — La seule partie très arrosée est le versant N. des montagnes, riverain de la Méditerranée; en Kroumirie, les vents du N.-O. apportent jusqu'à 1.754 millim. d'eau pluviale par an à Aïn-Draham sur les pentes du djebel Bir; cette station a 131 jours de pluie par an. Les eaux qui ruissellent en Kroumirie s'écoulent par l'oued el-Kebir bônois, l'oued el-Kebir de Tabarka, l'oued Zouara, ou vont à la Medjerda par l'oued Rzala. En dehors de ce district exceptionnellement arrosé et verdoyant, la chute d'eau annuelle varie de 650 à 500 millim. dans la région montagneuse du N.: 650 millim. en 97 jours à Bizerte; 614 en 83 jours au Kef, 589 en 83 jours à Souk-el-djemaa au N. des monts de la Kessera; 497 en 84 jours à Tunis, 580 en 73 jours à Zaghouan. Le principal bassin est celui de la Medjerda flanqué au N. de celui de Bizerte, au S. de celui de l'oued Miliane. Les eaux qui se déversent dans le lac de Bizerte par l'oued Tindja, simple déversoir de 2 kil. de long, sont celles réunies dans le vaste étang des Buffles, Guerra Achkeul, profond de $0^m,60$ à $2^m,40$ seulement; en temps de crue, il entoure tout à fait le mont Achkeul (508 m.). Cet étang recueille les eaux d'un bassin de 2.875 kil. q. par deux rivières principales: à l'O., l'oued Sedjnan, venu du lac Sedjnan, au N. du pays des Mogod; au S., l'oued Jounime, rivière du Béjaoua, grossie à Mateur de l'oued Tine. — La Medjerda (*Bagradas*) draine un bassin de 22.540 kil. q.; elle parcourt 375 kil. dont 275 en Tunisie et débite en crue 1.000 m. c. par seconde, 2 seulement à l'étiage. Elle naît en Algérie (V. l'art. MEDJERDA) et pénètre en Tunisie à l'issue des gorges du Khedara; près de Ghardimaou, sa vallée s'élargit à 6 kil.; après le défilé de Sidi-Meskine s'ouvre la plaine fertile de la Dakla (75.000 hect.), où le fleuve baigne Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, reçoit ses grands affluents Mellègue

(dr.), Tessa (dr.), et Rzala ou Ghezela (g.); en aval du confluent de l'oued Beja (g.) est le défilé crayeux de Mtarif, la Medjerda contournant le djebel Srera recueille l'oued Siliane (g.), passe à Testour, Medjez-el-Bab et débouche dans sa plaine maritime où elle serpente devant Tebourba, Djedeida ; à 20 kil. de Tunis, elle tourne au N., passe devant Sidi-Tabet, Bou-Chateur (ruines d'Utique) et termine son cours au travers du bourbier représentant l'ancien golfe dont elle a conquis sur la mer 57.000 hect. Les affluents les plus longs sont sur la rive droite : 1° l'oued Mellègue, plus long de 120 kil., mais moins abondant que la Medjerda au confluent ; issu des monts Tebessa, il entre en Tunisie au S. de l'Harraba, s'engage dans des cassures qui mettent au jour les marnes et grès triasiques et imprègnent ses eaux de sels ; il absorbe à droite le Serrat, descendu de Kalaat-es-Senam et qui, lui non plus, ne tarit jamais, mérite rare en Tunisie ; 2° l'oued Tessa dont le bassin est particulièrement fertile, depuis les belles plaines hautes du Sers jusqu'à la Dakla ; les ruines romaines y pullulent ; 3° la Siliane (140 kil.), qui commence près de Maktar sous le nom d'oued Ousapha, s'engage dans la faille du djebel Belota, passe à Sidi-Abd-el-Melek, dans la plaine de Gafour, et finit près de Testour. — Le bassin de l'oued Miliane ou Melian, vaste de 2.440 kil. q., ne peut alimenter toute l'année son petit fleuve de 140 kil. Il commence à l'O. du Bargou, sous le nom d'oued el-Kebir, traverse la cuvette synclinale des Ouled Yahia, se creuse un lit dans les calcaires blancs du djebel Selbia et débouche dans la plaine du Fahs où il prend son nom d'oued Miliane ; il finit à Radès.

La Tunisie centrale n'a pas de cours d'eau permanent ; elle reçoit peu d'eau, même sur le littoral (Sousse, 440 millim. ; Kairouan, 353 ; Gafsa, 242 ; Sfax, 274) ; ajoutez la perméabilité du sol de la steppe : le pliocène continental, très perméable, boit l'eau qui souvent s'arrête à une couche gréseuse sous-jacente et forme une nappe ; il est privé d'arbres et ne nourrit que des plantes de steppes ; sur le quaternaire, également dénué de ruisseaux, les villages se servent d'eau de puits généralement malpropre ; par contre, les sols marneux du sénonien, profondément entaillés par les oued, donnent lieu à des sources nombreuses et abondantes. Les eaux vives jaillies du pied ou du flanc des monts se perdent donc dans la steppe. C'est en particulier le cas pour le grand bassin hydrographique de la Tunisie centrale, celui de l'oued Zeroud. Il naît près de la frontière algérienne sous le nom d'oued el-Hatob, à l'E. de Tebessa, descend au S.-E. près de Kasserine prenant tour à tour les noms d'oued Foucannah, Fekka, adopte la direction N.-E., prend le nom d'oued Guemouda, puis, après le confluent de l'oued Menasser qu'arrose Sbeitla, celui d'oued Djilma auquel succède, près d'Hadjeb el-Aioun, celui d'oued Zeroud porté par un affluent de gauche qui, né près de Ksour, s'est appelé oued Sgniffa, puis, en aval du confluent de l'oued Sbiba, oued el-Hatob. L'oued Zeroud coupe le djebel Bou-Gobrine, contourne le Nasser Allah et traîne ses eaux dans la plaine de Kairouan qu'en temps de crue leur nappe couvre parfois entièrement ; le Zeroud, devenu oued Bagla, y est grossi du Merguellil ; celui-ci descend du djebel Berberou que sa profonde vallée creusée dans les marnes sénoniennes sépare des monts de la Kessera, il passe entre les djebels Halfa et Trozza, s'étale en un lit de 600 m. de large ; celui du Zeroud atteint 1 kil. Après Kairouan, ces lits parallèles s'effacent, et les rivières se perdent dans la plaine ; un orage suffit pour inonder celle-ci, mais en un jour ou deux l'eau s'absorbe, ne laissant qu'un léger glacis de limon. Si les pluies se prolongent, les eaux des oued Zeroud et Merguellil confondues arrivent à la sebkha Kelbia qui prend alors l'air d'un lac de 13.000 hect. avec 3^{m},50 de fond ; on sait que Rouire a cru retrouver ici le fleuve et le lac *Triton* (V. ce mot) ; tous les dix ou quinze ans, le lac Kelbia s'enfle au point de s'écouler vers la mer ; sous le nom d'oued Menfès, il gagne la lagune de Halk-el-Menzel, puis la mer ; au N. de cette lagune se développe celle de Djiriba, le long du domaine de l'Enfida, mot qui désigne les espaces occupés en temps de crue par les nappes d'eau qui ne sont pas confinées entre les berges d'un oued. Les belles sources du Bargou, que l'on veut capter pour alimenter Tunis, jaillissent d'une fissure des calcaires aptiens et forment l'oued Nebaane qui, sous le nom d'oued el-Alem, se jette dans le lac Kelbia. — Au S. de celui-ci et au S.-E. de Kairouan est la vaste sebkha de Sidi-el-Hani, longue de 50 kil., large de 20, vaste de 500 kil. q. ; elle ne garde un peu d'eau vers le milieu qu'en année pluvieuse. Les autres ravins de la steppe aboutissent à des sebkhas de moindre étendue : celles de Moknine, Mta-el-Ghorra, Bou-Djemel, Mecheguigne.

L'oued el-Leben, jaillit dans la plaine de Maknassi et, grossi de l'oued Nadour, recueille les eaux du versant N. du djebel Oum-el-Alleg, et se perd vers Graïba sans atteindre la mer ; au S. de la chaîne, l'oued Serg va former la Sebkha en Nouaïl. Des sources jaillies près de la mer forment les oued Akarit, Melah, Gabès. Du plateau des Matmata dévalent de nombreux ravins, oued Serrag, Ferd, Mareth, Zeuss, Negueb, Khril, Bou-Ahmed, Fessi, puis, proches de la Tripolitaine, deux oued sahariens, Khaoui el-Hania et Mogta, ce dernier servant de frontière.

Le bassin des Chotts a pour principal tributaire tunisien l'oued Melah ou Baiech ; venu d'Algérie, du versant S. des monts de Tebessa, il entre en Tunisie sous celui d'Oum-el-Ksob, contourne les monts de Gafsa qu'il traverse après s'être grossi de l'oued Sidi-Aïch venu de Feriana ; il reçoit plus bas l'oued Seldja et aboutit au chott Rharsa. C'est le type de l'oued saharien aux crues soudaines et formidables ; entre ses berges coupées au couteau, le lit est habituellement desséché ; mais, après les violentes averses de ces pays, on voit s'y former et parfois passer en un quart d'heure un fleuve torrentiel. Du côté du Sahara les eaux ruisselant, après orage, des pentes du plateau des Matmata se réunissent dans le lit de l'oued el-Hallouf ou Merkeb et de quelques autres. Il ne tombe que 215 millim. d'eau de pluie par an à Gabès, 158 à Tozeur, 305 à Medenine au S. des Matmata, mais à peu près rien à l'O. de ces plateaux.

Climat. — On peut distinguer quatre zones : 1° celle du littoral à courbes thermométriques régulières, saison chaude de juin à septembre ; la température croît du N. au S., la moyenne étant de + 18° à 19°, le maximum observé à Gabès de + 48°,5, le minimum observé à Tunis de — 0°,5 ; — 2° zone montagneuse à courbes thermométriques régulières, mais minima très bas ; la température moyenne est de + 15°, le maximum observé au Kef + 44°, le minimum observé à Souk-el-Djemaa — 6°,9 ; — 3° zone de la steppe où le climat tend à devenir excessif en été ; le rôle de la rosée devient notable, la température moyenne dépasse 19° ; la saison chaude dure de mai à octobre ; — 4° zone des oasis, saison chaude d'avril à octobre, climat excessif, température moyenne dépassant + 21° avec écarts considérables : maximum + 49°, minimum — 4°. Le rôle des vents est important, mais pas très connu ; les vents du S., lebetch (*africus*), sont étouffants, de même ceux du S.-E., guébli ; vers Tunis, les vents marins du N.-E. en été, du N.-O. le reste de l'année rafraîchissent l'atmosphère. — On a beaucoup discuté la question de savoir si le climat de la Tunisie avait changé depuis l'époque romaine où ce pays fut si peuplé et si prospère, couvert de villes et de fermes isolées. L'opinion dominante est qu'il devait être à peu près semblable, mais que les Romains avaient admirablement aménagé les eaux et développé dans le Sahel et dans la steppe les cultures arbustives, surtout celle de l'olivier.

Flore (Cf. Afrique et Algérie). — Les principaux arbres sont au N. le Chêne zéen et le Chêne liège ; sur les sommets calcaires, le Chêne vert rabougri et le Pin d'Alep, des Genévriers, Thuyas, Arbousiers ; au voisinage de la

plaine, le Caroubier et l'Olivier sauvage; la brousse est formée surtout de Romarin (*Klitt* ou *Aklill*) mêlé de Genêts épineux et de Bruyères ; l'humidité permet au Lentisque de pousser. Citons encore au N. l'Aubépine, puis le Bétoum ou Pistachier sauvage et le Jujubier, fléau des agriculteurs par ses racines qu'il est presque impossible d'arracher ; les bords des oued sont signalés par les Lauriers-Roses et les Tamaris. De 300 à 700 m. d'alt., se trouve dans les terrains meubles, de préférence siliceux, l'Alfa ; sur les marnes il est remplacé par le Diss. Le Gommier (*Acacia tortilis*) est devenu très rare. Les plantations préférées dans le steppe et le Sahel sont l'Olivier et le Figuier de Barbarie.

Faune (Cf. Afrique et Algérie). — Le Lion paraît avoir disparu, même dans les montagnes du Nord où la Panthère se fait rare ; les Hyènes rayées, Renards Fennecs et Chacals sont nombreux ; on trouve le Guépard au S. des chotts; il reste quelques Buffles au djebel Achkeul. Citons encore la Loutre dans les lacs saumâtres, la *Zorilla libyca* au S., la Genette dans les montagnes, la Mangouste ichneumon. Les steppes et le désert sont peuplés de Gerboises ; le Lapin n'existe que dans les îles, mais le Lièvre d'Egypte est très commun ; de même le Sanglier, le Cerf, le Daim ; sur les hauts sommets vit le Mouflon à manchettes (*Aries tragelaphus*) ; la *Gazella dorcas* vit au S. — Parmi les Oiseaux, on signale l'Aigle royal, le Vautour, un *Fringilla*, Passereau des murailles aimé des Arabes, une grande Alouette haute sur pattes (*Certilauda desertorum*), deux Outardes (*Tetrax*, *Houbara*). — Les Reptiles les plus redoutés sont le Naja et la Vipère cornue (*Cerastus ægyptiacus*) ; notons aussi la Couleuvre de Montpellier, et, parmi les Sauriens, le Gecko, le grand Varan des sables, etc.

Géographie politique. — Population. — Le chiffre de la population tunisienne n'est pas connu, aucun recensement n'ayant été fait de la population indigène ; autrefois on s'en exagérait le total ; Malte-Brun l'évaluait à 3.500.000 âmes ; les autorités officielles, vers 1867, réduisaient ce chiffre à 1 million et étaient probablement près de la vérité ; actuellement l'élément indigène doit dépasser ce chiffre, et le plus vraisemblable est de l'estimer à 1.500.000 ; ajoutez 20.000 Français, 100,000 Européens dont trois quarts d'Italiens et 20.000 Maltais ; de plus, 60.000 juifs. — La population indigène musulmane a une apparente unité due à l'usage de la langue arabe, connue même de ceux qui parlent la langue berbère. Mais elle est très composite ; aux races antiques, Libyens, Gétules, Garamantes, Numides, Carthaginois, Italiens, esclaves de toute provenance, Vandales, se sont ajoutés les Arabes, puis les Maures refoulés d'Espagne, les Turcs, les nègres, etc. Tous ces éléments se sont croisés et plus ou moins confondus ; la distinction du sédentaire et du nomade pasteur n'est pas non plus très précise, beaucoup de tribus étant semi-nomades, et beaucoup d'individus allant chercher temporairement du travail fort loin de la montagne ou de la steppe natale. On admet cependant qu'en Tunisie, comme en Algérie, se peut discerner le dualisme de l'Arabe, principalement nomade, et du Berbère, généralement sédentaire rural. Le type berbère se retrouverait à peu près sur les plateaux crétacés des Matmata peuplés d'hommes trapus, fortement musclés, à figure large, nez busqué, cheveux souvent blonds ou roux, gestes vifs ; ils sont laborieux, économes, intéressés. Le type arabe le plus pur serait celui des Ouled Yacoub du Nefzaoua, grands, élancés, à figure allongée, nez aquilin, yeux en amande. Dans le Sud et les oasis, les habitants sont fortement imprégnés de sang nègre. Les Maures sont les habitants des villes, résidu de croisements ethniques de toutes les races méditerranéennes, indolents, préférant le commerce aux autres occupations ; les plus actifs sont ceux de Sfax. L'élément andalou y est considérable ; beaucoup ont gardé les clefs des maisons possédées en Espagne par leurs ancêtres ; les potiers de Nabeul descendent de réfugiés de Malaga ; les jardiniers de Testour, d'émigrés du Guadalquivir. Les Koulouglis, métis turcs, s'absorbent dans la population maure ou arabe. Dans la campagne, on peut admettre que les montagnes humides du N.-O. (Kroumirie, Mogod) et les plateaux crétacés sahariens du S. des chotts sont peuplés de Berbères ; de même les montagnes du Bargou et de la Kessera et celles des deux côtés de Gafsa ; la steppe revient aux Arabes ; les deux éléments sont mélangés sur le littoral et autour des villes.

Les principales tribus dans l'ordre géographique sont : les Kroumirs (8.000), dans le massif montagneux du N.-O. ; au S. de ceux-ci, les Amdoun (6.000) et les Chiahia ; les groupes de la Rekba et Ouchtetta (10.000), sur les deux rives de la haute Medjerda ; les Djendouba (9.000), Arabes, plus à l'E. ; les Nefza (9.000), dans les monts à l'E. de la Kroumirie ; les Mogod (7.000) ; dans le Béjaoua, environ 6.000 Berbères, des Arabes berbérisés, et les Hedilles (5.000) d'origine arabe. — Dans la région haute de Teboursouk au Kef sont de nombreuses tribus sédentaires pratiquant la propriété individuelle et peu homogènes ; la principale est celle des Drides. On groupe, sous le nom de tribus de l'Ounifa, une ligue de sept tribus (24.000 âmes) répandues le long de la frontière algérienne, de la Medjerda à Thala (Ouargha, Charen, Ouled-bou-Ghanem, Zeghalma, Doufan, Khemensa, Ouled-Yacoub). A l'E., le long de la crête majeure de Tunisie sont les Ouartan (4.000), les Ouled-Ayar (18.000), les Ouled Aoun (7.000), les Ouled Yahia, les villages du Bargou et de la Kessera. Au S. de Thala, sur la frontière, les Fraichiches (22.000), agriculteurs et pasteurs ; à l'E. de ceux-ci, les Madjeur (20.000), également agriculteurs et pasteurs. Occupant les contreforts du massif central, jusqu'au Zeroud, ils forment la transition avec les tribus de la steppe. De celles-ci, les plus considérables sont les trois grandes confédérations arabes des Hamama, des Riah, des Zlass qui se partagent la Tunisie centrale. Les Hamama, essentiellement pasteurs, belliqueux et pillards, vont de la belle plaine de Guemouda jusqu'aux monts de la Tunisie méridionale, des deux côtés de Gafsa, se heurtant aux montagnards berbères qui occupent ces montagnes de Tamerza à El-Ayacha. Les Riah occupent le N.-E. de la région centrale, depuis Medjez-el-Bab jusqu'à El-Djem, comprenant : les Riah proprement dits (25.000), de la Medjerda aux monts de Zaghouan ; les Ouled-Saïd (4.000), de ces monts à la mer sur l'Enfida, et les Souassi (20.000), entre Kairouan et El-Djem. Les Zlass, divisés en Ouled-Iddir, Ouled-Khalifa, Ouled-Sendassen, Kaoub et Zouazines, nomadisent sur la steppe centrale, au N., au S. et à l'O. de Kairouan ; ils sont au nombre d'environ 40.000. Les indigènes du Sahel, relativement industrieux et sédentaires, ne sont guère constitués en tribus. Toutefois, autour de Sfax, on trouve celle des Metellit (20.000), au S. desquels sont les Aguerba (3.000), d'origine marocaine. Les insulaires des îles Kerkena, au nombre de 8.000, sont des Berbères très métissés et non constitués en tribu. Les Mehedba, d'origine maraboutique, vivent entre la mer et la Sebkha en Nouaïl ; entre eux et les Metellit est le noyau principal de la turbulente tribu des Neffet, venue lors de l'invasion hilalienne d'Egypte en Tripolitaine, où une fraction est demeurée ; l'autre se fixa au xiiie siècle vers El-Hamma, à l'O. de Gabès, puis émigra jusqu'à Fez (Maroc) au xviie siècle, revint au xviiie ; un groupe a émigré entre Bizerte et Mateur, un autre dans la plaine du Fahs.

Les habitants du Djérid (25.000), d'origine multiple, sont arabisés ; ceux des 48 villages du Nefzaoua (12.000) sont en majorité Berbères, jadis opprimés par les nomades arabes voisins, Ouled-Yacoub (1.500), Beni-Zid (10.000) et même Chamba et Touareg. Dans la plaine de l'Arad, les principales tribus sont les Hazem (4.000) et les Hamema (4.000) de race arabe. L'île de Djerba est peuplée de 64.000 Berbères parlant encore leur langue ancienne et appartenant à une secte musulmane dissidente (Kharedjites). Les Berbères des plateaux ont également con-

servé leur langue. Ils comprennent deux groupes : au N., les Matmata (10.000) retranchés dans leurs villages de Troglodytes; au S. la confédération des Ourghamma (50.000) descendant des Zenètes; ceux-ci se divisent en Akara, dans la presqu'île de Zarzis; Touazines, autour de Medenine, Khezour et Ghoumrassen sur le plateau méridional; Ouderna, demi-nomades autour de Tatahouine, Djebalia, au S. de la région des Ksour, logés dans des cavernes de Troglodytes.

Les juifs sont concentrés à Tunis, dans les autres villes côtières, Sousse, Sfax, Gabès et dans l'île de Djerba ; ils parlent arabe et apprennent le français. C'est la classe la plus riche, comme d'habitude, grâce à son rôle d'intermédiaire, au commerce et aux prêts d'argent. Beaucoup sont tailleurs, cordonniers, orfèvres, etc. On y distingue deux fractions, les Tounsi ou Tunisiens, en partie réfugiés d'Espagne, et les Livournais ou Gourni, juifs italiens fréquemment hostiles à la France.

Les Européens comprennent trois éléments principaux : les Maltais, les Italiens, les Français. Les Maltais (15.000 environ) sont, à vrai dire, des indigènes de religion chrétienne, mais de race arabisée. Ils vivent du commerce, du colportage, du jardinage, des petits métiers, habitant de préférence Tunis et les environs. Les Italiens, que l'on évalue à près de 80.000, viennent en grande majorité de Sicile, très nombreux à Tunis, à Sousse, à Bizerte ; pratiquant une foule de petits métiers, ils fournissent la plupart des terrassiers, beaucoup de pêcheurs, des ouvriers mineurs ; bien peu étaient agriculteurs, mais des sociétés fondées, autant pour exploiter la misère des prolétaires siciliens que pour propager l'influence italienne, ont acheté des domaines ruraux sur lesquels elles ont appelé par milliers des travailleurs de la grande île qui se fixent au sol, formant une classe de métayers et de petits propriétaires. Les Français au nombre d'environ 20.000, dont la moitié à Tunis, forment la classe dirigeante ; beaucoup sont fonctionnaires, exercent des professions libérales ; le grand commerce est entre leurs mains ; 10 à 15 °/₀ seulement sont des agriculteurs et bien peu de petits colons, ce qui tient à la déplorable méthode suivie par l'administration (V. ci-après).

Gouvernement. — La Tunisie est placée sous le protectorat de la France, proclamé par le traité du 12 mai 1881, aux termes duquel le bey de Tunis abandonna à la France le soin de pourvoir aux relations de la régence avec les puissances étrangères ; — précisé par la convention du 8 juin 1883, dans laquelle le bey s'engagea à procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugerait utiles ; — réglé par le décret du 23 juin 1885 qui définit les pouvoirs du résident général. Le résident général, et c'est la caractéristique du protectorat, réunit des qualités et des pouvoirs différents. Il est le président du Conseil des ministres du bey, chargé du ministère des affaires étrangères. Il est le représentant de la France auprès du bey et l'intermédiaire obligé entre le gouvernement tunisien et la République française. Il est le chef des services français établis en Tunisie, et notamment de l'armée et de la magistrature, qui communiquent par son canal avec les administrations métropolitaines. Il est le chef de la colonie française, pour laquelle il prend par arrêté les dispositions réglementaires qui la concernent exclusivement. Il administre avec le concours d'une conférence consultative où siègent côte à côte les principaux fonctionnaires et les délégués des colons, des commerçants et autres Français. Ses pouvoirs sont à peu près absolus, sous le contrôle du ministre des affaires étrangères.

L'administration indigène a été conservée ; le bey demeure nominalement souverain, exerçant ses pouvoirs par l'intermédiaire des ministres que préside et dirige le résident général, assisté d'un secrétaire général (Français) du gouvernement tunisien ; deux ministres seulement sont indigènes (premier ministre et ministre de la plume).

L'administration locale indigène a été maintenue et est confiée aux caïds, mais ils sont surveillés et dirigés par les quatorze contrôleurs civils français, chefs de la police arabe (*oudjak*). Des municipalités ont été créées à Tunis, la Goulette, le Kef, Sousse, Sfax, Bizerte, Mehdia, associant Français et indigènes sous la tutelle dictatoriale de l'administration. — Les contrôles civils sont : Tunis (5.800 kil. q.), Grombalia (2.950 kil. q.), Bizerte (3.500 kil. q.), Béja (avec annexe à Medjez-el-Bab, 3.750 kil. q.), Souk-el-Arba (avec annexe à Tabarka, 2.550 kil. q.), le Kef (avec annexe à Teboursouk, 6.850 kil. q.), Maktar (2.850 kil. q.), Thala (9.330 kil. q.), Kairouan (7.200 kil. q.), Sousse (6.200 kil. q.), Sfax (9.100 kil. q.), Gafsa (avec annexe à Tozeur), Gabès (avec annexe à Djerba, 5.950 kil. q.). La zone méridionale forme un territoire militaire comprenant les circonscriptions territoriales de Ourghamma, Matmata et Nefzaoua.

Le budget (publié depuis 1900) se fixait comme suit en 1901 :

Recettes ordinaires	26.599.700 fr.
— affectées aux exercices clos..	2.023.500 —
— sur ressources exceptionnelles.	10.613.954 —
Total.......	39.237.154 fr.
Dépenses ordinaires	26.484.981 fr.
— des exercices clos	2.023.500 —
— sur ressources exceptionnelles.	10.613.954 —
Total.......	39.122.435 fr.

Les principales recettes viennent des impôts arabes, medjba ou capitation (4.462.000 fr.), kanoun, taxe par pied des oliviers et dattiers (1.326.000), achour ou dîme des céréales (1.523.700) ; des droits de timbre et d'enregistrement (1.634.300 fr.), des douanes (3.445.000), des mahsoulats (2.833.000), droits variés d'entrée, de circulation, etc. ; du monopole des tabacs (4.867.000), des sels (690.900), des postes et télégraphes (1.095.900), des forêts (614.400), etc. — Les dépenses principales sont : liste civile du bey, 900.000 fr. ; dotation des princes de sa famille, 660.000 ; personnel du palais, 120.000 ; résidence générale, 161.440 ; contrôles civils, 377.982 ; service de la dette, 6.329.520 ; pensions, 148.160 ; frais de régie et de perception des impôts, 4.277.178 ; postes et télégraphes, 1.424.700 ; police, 1.582.533 ; justice, 850.333 ; forêts, 492.300 ; enseignement 1.042.711 ; travaux publics, 4.743.500, etc. Les dépenses des exercices clos sont, jusqu'à concurrence de 1.960.500 fr., des arriérés de la dette tunisienne. Les dépenses sur ressources exceptionnelles concernent principalement les travaux publics (7.900.000 fr. environ), la colonisation (1.630.000 fr.) et les primes d'engagement militaire (818.000 fr.). L'armée tunisienne coûte tout compris 1.450.800 fr., mais la seule force militaire utile est celle de l'armée française d'occupation, laquelle forme une division dont le général est ministre de la guerre du bey de Tunis. La forteresse de Bizerte joue le rôle de point d'appui principal. Ces dépenses militaires sont inscrites au budget français pour 15 millions ; celles de la station navale pour environ 1 million, non compris 10 millions (en 1901) pour les fortifications et le port de Bizerte ; les dépenses résultant de la garantie d'intérêt du chemin de fer de la Medjerda sont de 2.200.000 fr. payés par la France. Celle-ci supporte donc plus de 40 °/₀ des dépenses publiques totales effectuées en Tunisie. — Le contrôle financier n'est pas organisé, la cour des comptes étant composée de trois indigènes. La dette publique garantie par la France s'élevait, après la conversion de 1892, à 198.418.000 fr. en 3 °/₀ amortissable en quatre vingt-seize ans.

La Tunisie forme l'archevêché de Carthage relevé pour Mgr Lavigerie avec le titre de primat d'Afrique.

L'enseignement public est représenté au degré secondaire par 1 lycée et 2 collèges de garçons, une école de jeunes filles ; au degré primaire, par 25 écoles laïques de garçons et 12 mixtes. Ajoutez 2 collèges congréganistes

et 14 pensionnats ou écoles dont 9 congréganistes. La population scolaire totale de ces établissements est de 17.216 élèves, dont 3.425 français (1.583 filles), 3.393 musulmans (71 filles), 4.622 israélites indigènes (1.999 filles), 3.960 italiens (1.920 filles), 1.581 maltais (808 filles) et 234 divers (109 filles). Les établissements publics avaient 13.607 élèves, les établissements privés 3.609. Il existe un certain nombre d'écoles italiennes ayant un caractère national. — Sfax a des écoles primaires supérieures; Tunis, une école professionnelle.—L'enseignement arabe est représenté par la Madersa Estadibia, sorte d'école normale formant des maîtres indigènes, par l'école de la grande mosquée de Tunis (44 maîtres, 892 élèves en 1900), par 1.433 écoles coraniques (Kouttabs) comptant 21.490 élèves, par un millier d'élèves suivant les cours de droit et de grammaire professés dans 147 mosquées, par l'école franco-arabe de la Khaldounia (7 maîtres, 75 élèves).

Très riche en ruines romaines, puniques et en monuments arabes, la Tunisie a fourni ample matière aux travaux de la direction des arts et antiquités. Elle a formé le beau musée du Bardo; citons aussi le musée Lavigerie des Pères Blancs de Carthage, le musée de Sousse, etc.

L'organisation judiciaire est double ; pour les Européens, tribunaux français siégeant à Tunis et à Sousse et relevant en appel de la cour d'Alger; pour les indigènes, juridiction indigène; celle-ci, exercée dans les tribus par les cadis, aboutissait jadis à Tunis ; on a créé des tribunaux indigènes à Sousse, Sfax, Kairouan, le Kef, Gafsa et Gabès, lesquels jugent les délits et les affaires civils ; les appels et les crimes sont jugés directement par le bey. Deux autres grands tribunaux indigènes sont : le *Châra*, tribunal religieux jugeant d'après la loi de l'Islam et le rite auquel se rattachent les plaideurs ; l'*Ouzara*, qui connaît des affaires pénales et des litiges mobiliers et immobiliers ; des tribunaux rabbiniques jugent entre israélites les questions relatives à leur statut personnel (mariages, successions, affaires relatives au culte, etc). Les lois indigènes ayant été maintenues régissent la propriété foncière, et c'est à la juridiction indigène qu'il faut, en principe, s'adresser pour les litiges relatifs aux immeubles. Le droit de propriété se transmet théoriquement par acte authentique, mais presque toujours on y supplée par un acte de notoriété (*outika*) n'offrant pas les mêmes garanties, de sorte que les titres sont très souvent incertains. Afin de remédier à cette clandestinité et incertitude des titres de propriété, on a partiellement appliqué à la Tunisie l'*Acte Torrens* (V. cet art.) d'Australie. L'établissement du titre de propriété se fait par la création d'un titre contenant la description et le plan de l'immeuble, l'énonciation des droits et charges y afférents ; cet acte fait foi par lui-même, après une procédure de purge avec publicité et délais, au terme de laquelle sont annulés tous droits que l'on n'aurait pas fait valoir, et après jugement par un tribunal mixte franco-arabe sur les oppositions intervenues ; le titre définitif une fois rédigé est *immatriculé* sur un livre foncier tenu par un fonctionnaire spécial. L'immatriculation place le bien sous la juridiction de la loi française. Ce travail se poursuit, mais assez lentement. Au 31 déc. 1900, le nombre total des titres d'immatriculation délivrés était de 5.528, d'une contenance de 374.623 hect. valant 77.996.085 fr. — Pour compléter ce qui concerne la législation foncière, il faut dire un mot des biens *habous* (V. ce mot) qui ont un grand rôle dans l'économie générale de la Tunisie. Au domaine public et au domaine de l'Etat, le gouvernement joint la surveillance des biens de mainmorte, dits habous : habous publics, dont la nue propriété et la jouissance sont affectées à une fondation pieuse ; habous particuliers, dont les héritiers directs du fondateur ont gardé la jouissance. Les habous étant inaliénables ne peuvent être cédés qu'à bail, mais on peut conclure un bail perpétuel, moyennant une rente foncière annuelle ; ce contrat, connu, sous le nom d'*enzel*, permet la mobilisation de ces immeubles ; l'usage se répand de transférer d'abord les habous au Domaine, lequel les rétrocède aux colons.

Géographie économique. — MINES. — La Tunisie renferme d'importantes mines de fer et de calamine et de grands gisements de phosphate de chaux. Les principales mines de fer sont dans la région des Nefzas, entre Tabarka et le cap Serrat ; l'hématite rouge et brune manganésifère y est intercalée en grande masse dans des grès friables et des argiles éocènes ; la teneur moyenne est de 55 °/₀ de fer et 1/2 à 9 °/₀ de manganèse ; un chemin de fer est projeté pour relier ces gisements à Bizerte. Il en existe d'autres au djebel Zrissa, entre le Kef et Thala. — On a signalé du pétrole vers Grombalia, du cuivre entre Ghardimaou et Béja, de minces couches de nitrates dans le Sud. On exploite le gypse à Tebourba, le marbre à Chemtou et au djebel Oust, le grès de pavage à Korbeus, la pierre de taille au Keddel, près de Soliman, la chaux hydraulique au Bou-Kornine et dans les environs. Mais les seules grandes exploitations minières sont celles de calamine et de phosphate de chaux. La calamine, minerai de zinc et de plomb, a fourni, en 1899, 23.435 tonnes de minerai de zinc et 5.224 tonnes de minerai de plomb, d'une valeur globale de 3 millions de fr. environ ; la production augmente. Les principales concessions sont : celles du djebel Reças, à 28 kil. S. de Tunis ; de Djebha, à 2 kil. S.-E. de la station de Souk-el-Khemis ; du Kanguet-Kef-Tout, sur la route de Béja à Tabarka ; du djebel Sidi-Ahmed, près de Béja ; de Fed-el-Adjoum, à 14 kil. S.-O. de Teboursouk ; de Zaghouan, de Bou-Jaber, à l'O. de Kalaat-es-Senam ; de Sidi-Youssef, à l'O. du Kef, etc. — Les phosphates de chaux se rencontrent, soit en gîtes sédimentaires à la base de l'ocène supérieur, soit à l'état de phosphorites en filons, ceux-ci riches, mais peu abondants (djebel Reças, Zaghouan, etc.). Les phosphates sédimentaires, très abondants dans les montagnes du Sud et du centre, sont de formation lagunaire au S. (région de Gafsa), marine au centre (région de Thala). Découverts par Thomas en 1885 dans toute la région frontière algéro-tunisienne, ils n'ont été mis en exploitation en Tunisie que bien après ceux de l'Algérie, ce qui s'explique par le retard dans le développement de la Tunisie et l'excès d'ingérence administrative. Le seul gisement exploité est celui de Gafsa, dont la concession, liée à celle d'un chemin de fer allant de Sfax à la mine, a été donnée en 1895 ; elle s'applique à une région de 50.000 hect., du djebel Seldja à Tamerza ; l'exploitation est commencée au Metlaoui ; il a été expédié 170.000 tonnes en 1900 ; on espère arriver à 300.000 tonnes par an. Sur le chemin de fer de Sfax à Gafsa se trouvent à mi-chemin les phosphates du djebel Zebbeus N. et S., des deux côtés de la voie, près de Mezzouna. A 15 kil. N.-O. de Thala est le gisement de Kalaa Djerda ; un peu plus loin, celui de Kalaat-es-Senam ; ces massifs sont voisins de ceux de Tebessa ; à l'E., on trouve également des phosphates sur le plateau des Ouartan, sur les terres des Khemensa, etc. ; d'autres gisements de teneur trop faible ont été reconnus à Sidi-Ayed (vallée de la Siliane), au djebel Nasser-Allah (S.-O. de Kairouan), etc. Il existe en Tunisie beaucoup de sources minérales, généralement désignées par le nom de Hammam, toutes sont chlorurées sodiques, leur température variant de + 40° à + 56°. Citons celles de Hammam-Lif, Hammam-Korbeus, Hammam-Djedidi (entre Zaghouan et Hammamet), El-Hamma (au N. de Gabès).

PÊCHE. — Les côtes tunisiennes sont très poissonneuses ; les sardines et les anchois viennent en bancs très denses, le long de la côte N., de mars à août ; les centres de cette pêche sont Tabarka, les îles de la Galite et Zembra ; pratiquée surtout par des Italiens, beaucoup des produits échappent à la statistique. Le lac de Bizerte pullule de daurades, mulets, loups, serrans, anguilles, etc., que l'on pêche dans les filets du barrage établi à l'issue méridio-

nale du chenal qui joint le lac à la mer et au débouché du lac Achkeul; beaucoup de ces poissons s'expédient en France; la valeur dépasse 500.000 fr. par an. Des pêcheries analogues se pratiquent dans la lagune de Porto-Farina, le lac de Tunis, le lac des Bibans, près de Zarzis, et sur le littoral. Le produit total est évalué à 3 millions de fr. Il y faut ajouter celui de la pêche des thons, estimé à 600.000 fr., qui se pratique aux abords du cap Bon (Ras Djebel et Sidi-Daoud), de Monastir, aux îles Kouriat; celui de la pêche des poulpes et des éponges. Les poulpes, qui, desséchés, servent à la nourriture des classes pauvres de la Grèce et de Naples, représentent une ressource de plus de 100.000 fr. par an; les éponges, 1.500.000 fr. à 2 millions. Les uns et les autres sont pêchés dans le golfe de Gabès, sur les côtes des îles Kerkena et à l'E. de Zarzis par des barques arabes, siciliennes et surtout grecques. La pêche du corail, concédée à la France depuis 1832, est presque abandonnée; elle se fait par bateaux italiens ayant La Calle pour port d'attache.

Agriculture. — La Tunisie est un pays essentiellement agricole, et à ce point de vue on peut la diviser en trois régions: celle du Nord, celle du Sahel et des steppes centrales, celle des oasis au S. — La région du Nord est celle des montagnes et des plaines arrosées par des eaux courantes, qui reçoit au moins 500 millim. d'eau pluviale par an. La culture dominante y est celle des céréales; les Français y ont acquis de vastes domaines, où ils associent l'élevage à la production des grains; les environs de Tunis, la plaine de Mateur, la vallée de la Medjerda, la presqu'île du cap Bon, sont les régions où l'on a obtenu les meilleurs résultats. La propriété collective, même indigène, n'existe que sous la forme d'indivision entre héritiers d'un grand domaine (exception faite des habous). Les domaines étendus ou *henchirs* dépassent rarement 3.000 hect. de terres labourables; la plupart en ont 200 à 300, la mesure étant la mechia de 10 à 12 hect. La moyenne et la petite propriété sont répandues; toutefois, la culture indigène des céréales ayant épuisé le sol, leur petite culture est en décadence. Elle ne domine qu'aux environs de Tunis, sur le littoral du cap Bon, du lac de Bizerte, autour de Béja et de Souk-el-Arba. Dès qu'on s'en éloigne, on trouve de plus vastes domaines (200 à 4.000 hect.) presque inhabités; sur 4 millions d'hect. peuplés de 450.000 âmes, on compte à peine 100.000 âmes pour les 3 millions d'hect. qui ne sont pas compris dans les districts énumérés ci-dessus. La Tunisie agricole du Nord est donc en grande partie inhabitée. — La région du centre, où il ne tombe plus que 200 à 400 millim. d'eau, est en grande partie occupée par des domaines de 10.000 et jusqu'à 50.000 hect.; l'Enfida en a 100.000, Cherahil 70.000, Ouseltia (au N. de Kairouan) 90.000, Djedidi, au pied du Zaghouan, 35.000, etc. Toutefois, dans la zone littorale du Sahel, un peu mieux arrosée, la petite propriété s'est maintenue pour les jardins et aussi pour les oliviers. La steppe est le pays des nomades et des pasteurs qui remontent au N. en été avec leurs troupeaux de moutons, chèvres, etc. — Dans les oasis sahariennes et les vergers de Djerba comme sur les plateaux des Matmata ou des Ksour, la petite propriété domine tout à fait; un jardin de quelques ares suffit à faire vivre une famille. Le sol du désert n'est pas approprié, sa valeur étant à peu près nulle. — Les propriétés françaises occupaient au 31 déc. 1897 un total de 467.372 hect. répartis comme suit par contrôles: Tunis, 94.673; Grombalia, 38.384; Bizerte, 46.737; Béja, 38.060; Souk-el-Arba, 5.297; le Kef, 65.714; Thala, 9.697; Sousse, 114.708; Sfax, 30.146; Kairouan, 20,750; Gabès, 2.114; Gafsa, 311; Maktar, 34; territoire militaire, 747; en 1900, l'ensemble se peut estimer à 500.000 hect., plus 70.000 possédés par d'autres Européens.

Les superficies emblavées en céréales ont été en 1900 de 429.300 hect. pour le blé, 340.100 pour l'orge, 8.000 pour l'avoine, 11.500 pour le maïs et le sorgho. Le rendement moyen en orge ou blé dur est de 8 à 12 quintaux par hect. pour les Européens, à peine la moitié pour les indigènes. Le vignoble tunisien, dont l'extension a été enrayée de 1886 à 1896 par l'opposition de l'administration, s'étend sur 11.375 hect. et a fourni en 1900 environ 355.000 hectol., d'un prix moyen de 16 fr. Le phylloxera n'a pas encore envahi la Régence. On fabrique des vins de liqueur et des eaux-de-vie. La culture maraîchère prospère aux environs des villes et au cap Bon. Le bétail s'améliore rapidement chez les colons. On peut évaluer le total des animaux aux chiffres suivants:

Chevaux	35.000	Moutons......	800.000
Anes et mulets.	115.000	Chèvres......	500.000
Bœufs	190.000	Porcs........	7.000
Chameaux....	190.000		

Les régions de Bizerte et Mateur, du cap Bon offrent de beaux pâturages; de même les magnifiques plaines des affluents droits de la Medjerda et, sur le versant de la grande chaîne, les alentours de Thala et de Haïdra. — Les forêts donnent de bons résultats en Kroumirie où 82.000 hect. sont plantés en chênes-lièges: on récolte 10.000 quintaux de liège, 35.000 d'écorce à tan et 9.000 m. c. de bois d'œuvre (chêne zéen). Les plus belles forêts sont domaniales.

Les cultures arborescentes ont une importance extrême. Il a été reconnu que si la Tunisie septentrionale était à l'époque romaine une terre à blé, la zone centrale avait dû son admirable prospérité à l'olivier, lequel couvrait d'une sorte de forêt plus d'un million d'hectares. La teneur en matières grasses des olives tunisiennes est de 26 1/2 à 31 °/₀, dépassant de beaucoup celle des olives de France et même de la Pouille. Dévastées par les pasteurs arabes, les olivettes se reconstituent; Khéreddine avait donné l'exemple en 1870 en reconstituant le service de la Ghaba, chargé de la surveillance et de la conservation des oliviers du N. de la Régence, pays de dîme; cette région en compte actuellement 4.800.000 pieds, dans les contrôles de Bizerte, Tunis et le caïdat de Soliman. Il avait également développé les plantations autour de Sfax en reprenant, pour les diviser, les *terres sialines* concédées à la famille Siala au XVIe siècle. Ces terres ont été vendues par le gouvernement depuis 1892, et de vastes plantations d'oliviers entreprises par des colons français. Aux 4 millions 800.000 oliviers du N., aux 4 millions du Sahel de Sousse s'ajoutent ceux de Sfax; on n'en comptait guère qu'un million vers 1895; mais ce nombre a beaucoup augmenté. Actuellement 200.000 hect. sont plantés en oliviers, et toutes les terres légères, du Sahel aux monts de Tébessa, se replanteront successivement. En 1900, année moyenne, la récolte d'olives a fourni 34 millions de litres; on compte, en général, une année bonne, une mauvaise et une moyenne sur trois. Les Sfaxiens ont amené à un haut degré de perfection cette culture; ils espacent les oliviers de 24 m., ce qui donne 17 à 20 arbres par hectare, mais cet espacement leur permet d'atteindre un tel développement que le rendement par hectare égale et que la qualité dépasse celle des arbres plus serrés du N. Les colons français pratiquent ordinairement le contrat de *mrharci*, qui est un contrat de complant: l'Européen achète la terre et fournit les avances; l'indigène donne son travail; le sol planté est ensuite partagé par moitié, et sur sa part l'indigène rembourse les avances, conservant du tiers au quart de la surface totale. Pour la culture et la récolte, on adopte, soit le travail à la tâche ou à la journée, soit le contrat de métayage (khammessa); le khammès fait les travaux et prélève le cinquième ou le quart de la récolte, plus les menus bénéfices, les cultures intercalaires, etc. Ce contrat de métayage prévaut pour la culture des oasis. — L'arbre du S. est le palmier-dattier; on en estime le nombre à 1.400.000 en Tunisie, près de la moitié pour les oasis du Djérid qui donnent les meilleures dattes,

350.000 à Djerba, 250.000 dans l'Arad, 30.000 à Gafsa, etc. Ceux des Kerkena (80.000) ne sont cultivés que pour les feuilles dont les nervures servent à confectionner les clayonnages des pêcheurs. Au-dessous des palmiers croissent toutes les variétés d'arbres fruitiers et, en bas, les céréales, la luzerne, etc. Les principaux fruits récoltés sont, après l'olive et la datte : la caroube, l'orange (Tunis et cap Bon), le citron (Hammamet), le cédrat (Djerba), la figue très abondante dans le S., l'amande, assez répandue, la pistache (Sfax et Sahel), la grenade, l'abricot, la banane, la goyave (jardins et oasis), les fruits d'Europe, etc. L'opuntia, figuier de Barbarie, a pris une grande extension dans toute la zone centrale; les indigènes se nourrissent des fruits et leur bétail des raquettes durant trois ou quatre mois (avril-juillet). Le gouvernement s'efforce de développer les oasis par le forage de puits artésiens et d'aménager méthodiquement les points d'eau, puits, sources, redirs, citernes, barrages de rivières, etc.

Industrie. — La grande industrie agricole est l'huilerie, surtout développée autour de Sousse et de Mehdia et à Sfax ; la fabrication des savons s'est développée à côté; 68 huileries à vapeur ont été créées, dont 4 traitant les grignons par le sulfure de carbone. La fabrication des futailles, annexe de la viticulture, celles des liqueurs, des boissons gazeuses, de la glace, sont d'origine récente ; de même les tuileries, briqueteries, fabriques de chaux et de ciment. La distillation des fleurs subsiste à Sfax et Nabeul. Les céramistes de Nabeul et Djerba exportent encore leurs produits ; Tunis et Kairouan font de la chaudronnerie d'art, Tunis, Sousse et Sfax de l'orfèvrerie. On ouvre et teint les peaux à Tunis et Sfax ; les cuirs de Kairouan, jadis fameux, ont encore une clientèle ; la sellerie et la cordonnerie satisfont aux besoins locaux. Les industries textiles ont été très restreintes par la concurrence des importations européennes, et Tunis n'est plus le grand centre industriel qu'il fut autrefois; la teinturerie a été atteinte par la substitution des produits chimiques artificiels aux couleurs végétales. Les douars tissent pour l'usage domestique des étoffes de laine, de poil de chèvre ou de chameau. Mais les fameux tapis de Kairouan n'ont plus qu'une clientèle restreinte ; de même les chéchias de Tunis ; les soieries de Tunis et du Sahel (Ksar-Helal) ; on fabrique des mélangés à Tunis, Béja, Testour et Djerba ; des couvertures de laine à Tunis, Djerba et au Djérid, des burnous et petites couvertures à Gafsa et Oudref ; la teinturerie subsiste sur ces points. Le cap Bon et la plaine du Fahs font des nattes ; le Djérid, de la vannerie de feuilles de palmier ; le Sahel et les îles Kerkena, de la sparterie en alfa.

Commerce. — Le commerce de la Tunisie est représenté par les tableaux suivants :

1° *Exportations* (en milliers de francs)

	1892	1899	1900
	—	—	—
France	20.965	26.714	21.773
Algérie	6.105	4.245	3.824
Italie	3.098	9.386	6.250
Malte	965	1.843	1.265
Angleterre	2.604	3.096	4.629
Autres pays	3.463	4.169	4.819
Total	37.200	49.433	42.560

Les ventes varient sensiblement suivant les récoltes de céréales et d'huile.

2° *Importations*

	1892	1899	1900
	—	—	—
France	20.774	33.264	36.661
Algérie	2.665	1.850	2.033
Italie	4.673	4.505	4.267
Malte	4.365	295	294
Angleterre	1.402	5.757	6.782
Autres pays	5.447	9.107	11.477
Total	39.326	55.778	61.514

La France et l'Algérie fournissent à la Tunisie 63 % de ses importations et lui achètent 60 % de ses exportations. Les principales marchandises exportées en 1900 (récoltes médiocres) sont l'huile d'olive, 5.460.000 fr. ; le blé, 8.572.000 fr. ; l'orge, 1.680.000 fr. ; les éponges, 1.740.000 fr. ; l'alfa, 2.217.000 fr. ; le tan, 1.208.000 fr. ; les bestiaux, 1.266.000 fr. Les principales importations, les farines et semoules, 8.431.000 fr. ; grains, 3.012.000 fr. ; bois, 1.809.000 fr. ; soies, 1 million 947.000 fr. ; denrées coloniales et sucre, 2.701.000 fr. ; vins et alcools, 1.925.000 fr. ; cotonnades, 6 millions 336.000 fr. (dont 4.471.000 fr. d'Angleterre), machines, 2.413.000 fr., etc.

Le commerce extérieur se fait surtout par mer ; en 1900, il est entré dans les ports tunisiens 11.751 navires, 65.030 passagers et 332.641 tonnes de marchandises ; il est sorti 11.754 navires, 58.715 passagers et 382.537 t. de marchandises. Le pavillon français représente 2 millions 637.000 t. de jauge sur un total de 5.037.000 et 294.000 t. de marchandises sur 715.009 ; le pavillon italien, 1.775.000 t. de jauge et 100.700 t. de marchandises ; le pavillon anglais, 237.000 t. de jauge et 91.300 t. de marchandises. Dans ce mouvement total, les principaux ports se rangent comme suit :

	Tonnes de jauge	Marchandises	Passagers
Tunis-Goulette	1.390.100	284.600	66.600
Sfax	735.900	239.200	13.700
Sousse	533.800	52.200	7.900
Bizerte	513.600	49.500	9.300
Gabès	435.900	25.300	12.500

Viennent ensuite les ports de pêche, Mehdia, Monastir et Skira, avec un mouvement d'environ 400.000 t. et un commerce d'environ 10.000.

Les voies de communication intérieures, à défaut de rivières navigables, sont les chemins de fer et les routes. Le réseau des chaussées empierrées est de 2.000 kil. environ ; les pistes ont été améliorées, notamment aux abords des cours d'eau. Les chemins de fer forment un réseau de 927 kil. dont 316 à voie large. Concédés à la Compagnie Bone Guelma, sauf la dernière ligne, ils comprennent : 1° la ligne de la Medjerda à voie large de Tunis vers l'Algérie (194 kil.), avec ses embranchements de Djedeida à Bizerte (73 kil.) et du Pont de Trajan à Béja (13 kil.) ; 2° le réseau de banlieue de Tunis au Bardo, à la Goulette et à la Marsa (34 kil.) ; 3° la ligne à voie étroite de 1 m. de Tunis à Sousse (150 kil.), avec ses embranchements vers Menzel-bou-Zelfa (14 kil.), vers Hammamet et Nabeul (17 kil.), de Kalaa Srira à Kairouan (50 kil.), de Sousse à Moknine (48 kil.) ; 4° la ligne à voie étroite de Tunis à Zaghouan et au Pont du Fahs (76 kil.), avec embranchement sur Crétéville (13 kil.) ; 5° isolée du reste du réseau, la ligne de Sfax à Gafsa et à la mine de phosphate de Metlaoui (243 kil). — La ligne de la Medjerda a transporté, en 1900, 547.910 voyageurs et 122.368 tonnes de marchandises, réalisant une recette totale de 2.125.294 fr., soit 9.403 fr. par kil. ; celle de Djedeida à Bizerte a transporté 98.626 voyageurs par kil. Les lignes de Zaghouan et du Sahel (Sousse, Kairouan, etc.) ont transporté 349.211 voyageurs et 45.580 tonnes, encaissé 910.658 fr., soit 2.698 fr. par kilomètre.

La poste est desservie, en 1900, par 76 bureaux de poste et des courriers parcourent un trajet quotidien de 7.650 kil. ; il existe 79 bureaux télégraphiques et 3.213 kil. de lignes télégraphiques, plus 800 kil. de câbles côtiers, 368 kil. de lignes téléphoniques. Il a été expédié 11.500.524 correspondances postales dont 6.019.848 pour la Tunisie, 4.452.336 pour la France et l'Algérie, 1.032.340 pour l'étranger. Il a été reçu 12.626.136 correspondances postales, dont 5.457.168 de Tunisie, 5.942.916 de France et d'Algérie, 1.226.052 de l'étranger. Le total des colis postaux dépasse 266.000. Il a été transmis ou reçu environ 900.000 télégrammes.

Histoire. — Les origines historiques de la Tunisie remontent à l'époque carthaginoise (V. Carthage). La grande cité punique dominait les côtes du N.-O. de l'Afrique et régissait plus ou moins les indigènes et les métis Libyphéniciens des rives de la Medjerda (Bagradas) et du Sahel. Après la conquête romaine (146), son pays fut divisé entre le royaume de *Numidie* (V. ce mot) et la province romaine d'*Afrique* (V. ce mot) dont le chef-lieu fut Utique. Carthage, mieux située, fut reconstruite et redevint métropole sous l'Empire. La Tunisie connut alors une richesse légendaire ; les principales villes furent Hippo Zarytus (Bizerte), Vaga (Béja), Bualla Regia, Thugga (Dougga), Sicca Veneria (le Kef), Zama, Ammædara (Haïdra), Sufetula (Sbeïtla), Capsa (Gafsa), Hadrumetum (Sousse), Thapsus, Thysdrus (El-Djem), Ruspæ, Tinæ, Tacape (Gabès), etc. On la divisa en deux provinces : au N., la Zeugitane ; au S., la Byzacène (Byzacium), région du Sahel, appelée aussi *Emporium*, dont le gouverneur habitait Hadrumetum. L'aménagement des eaux, la culture méthodique avec double labour et fumure, firent de la Tunisie le grenier de Rome, terre du blé et des olives. Son port méridional de Gightis recevait les caravanes du Soudan. Les guerres du temps des Gordiens (238), l'incursion des Maures sous Valérien, les révoltes d'Aradion que tua Probus, de Julianus (293), de Domitius Alexandre (308-11), tour à tour proclamés à Carthage, de l'indigène Firmus, de son frère Gildon, du comte Héraclien (413), du comte Boniface (417), préparent l'invasion vandale. Celle-ci submerge l'Afrique carthaginoise en 439 et affaiblit la domination latine ; les Berbères s'affranchissent dans leurs montagnes, ravagent et incendient les villes. Quand le royaume vandale est reconquis par Bélisaire (533), les Byzantins s'épuisent à lutter contre les incursions des indigènes et les révoltes locales ; en 648, le patrice Grégoire se proclame roi à Sufetula. Mais cette année même surviennent les envahisseurs arabes conduits par Abdallah. Grégoire est vaincu et tué, la Byzacène et l'Afrique proconsulaire sont rançonnées. En 662, les Arabes reparaissent avec Moawiya et vont jusqu'à Bizerte. En 665 ils reparaissent et conquièrent Djerba. En 670, Okba s'installe au cœur du pays et fonde la capitale arabe, Kairouan. Il périt en combattant le Berbère Koçaïlah (683), mais est vengé par Kohaïr-ibn-Kaïs (688). Enfin Hassan-ibn-es-Noman s'empare de Carthage, de Bizerte, achève la conquête musulmane (698).

Après un siècle de gouvernement par des émirs, se fonde en 800 la dynastie *Aghlabite* (V. ce mot) qui ne reconnaît que nominalement la suzeraineté des khalifes de Bagdad ; ses onze princes meurent presque tous de mort violente, et la guerre est à peu près continuelle. En 909, surgissent les *Fatimites* (V. ce mot), nouvelle dynastie qui prend le titre de khalife et dont le fondateur, Obeïd-Allah, fonde une nouvelle capitale, Mehdia (916). Renonçant à dompter les indociles Berbères, les Fatimites se tournent vers la mer et vers l'Egypte ; ils s'y installent en 972, laissant à des gouverneurs de la famille Ziride, de race berbère, le gouvernement du Maghreb. En 1045, les Zirides se déclarent indépendants, événement dont les conséquences furent immenses. Le khalife égyptien jeta sur ses vassaux révoltés les tribus arabes campées aux limites de l'Egypte et que l'on groupe sous le nom de *Hillaliens*. Ces tribus de la race de Hillal et de Soleim, fortes d'au moins 200.000 têtes, submergent l'Afrique berbère : Barca en 1049, Tripoli en 1050, Kairouan en 1051. La conquête musulmane avait été politique et religieuse ; celle-ci fut ethnique ; les nomades arabes s'emparèrent de la plaine, refoulant dans la montagne les Berbères qui veulent demeurer autonomes. De cette invasion date la physionomie actuelle des populations nord-africaines. Mehdia avait résisté et les Zirides survécurent. En 1148, les Normands de Sicile les expulsent de Mehdia. Le dernier Ziride, El Hassan, invoque l'assistance d'Abd-el-Moumen, le grand sultan almohade ; celui-ci conquiert l'Ifrikia (*Africa* antique, notre Tunisie), y compris Mehdia (1160). Les Almohades installent en 1207, comme gouverneur, Abou-Mohamed-el-Hafs, dont le fils Abou Zakana se rend indépendant à Tunis et fonde la dynastie *Hafside* (1236). Le fils de celui-ci, Abdallah-el-Mostanser-Billah, repousse la croisade de saint Louis (1270). Les Hafsides déclinent, leur histoire est tramée de tragédies domestiques et de perpétuelles révoltes. Le dernier, Moulaï-Hassen, chassé par le corsaire Kheireddine, qui avait fait hommage au sultan des Turcs Osmanlis, se réfugie auprès de Charles-Quint, lequel conquiert Tunis et l'y restaure (1535), mais il y est culbuté sitôt après. En 1573, Sinan Pacha établit la domination turque : un pacha élu par les janissaires gouverne avec l'assistance d'un divan ; la Porte sanctionne les choix, faits d'abord pour trois ans. En 1650, la famille des Tchélébis s'assure l'hérédité. Les deys tentent de se rendre indépendants, mais la plupart périssent égorgés par leurs soldats ; le chef militaire ou bey finit en 1702 par réunir en sa main les pouvoirs de dey, de pacha et de bey ; le chef de l'armée navale, le Captan-raïs, organise la piraterie qui dévaste la Méditerranée aux XVIIe et XVIIIe siècles et met les Tunisiens aux prises avec les grandes nations européennes. La France, protectrice des chrétiens aux termes du traité de 1270, avait un consul à Tunis depuis 1577. — Le bey Ibrahim pris par les Algériens est remplacé par Hussein-ben-Ali, fondateur de la dynastie encore régnante (1705). Il est tué par son neveu Younès en 1740 ; puis règnent ses trois fils, Mohammed (1756-59), Ali (1759-81), Mahmoud ; puis Hussein (1824-35), Mahmoud Bey (1835-37), le fils de celui-ci, Ahmed (1837-56), l'un des plus énergiques beys de Tunis ; en 1819, la France et l'Angleterre avaient fait abolir la piraterie. Mohammed-es-Saddok (1856-82), par sa mollesse et sa mauvaise gestion financière, endette la Régence, tombe sous la tutelle d'une commission financière internationale. La France, qui ne pouvait tolérer à côté de l'Algérie un Etat anarchique incapable de faire respecter la frontière, intervient en 1881 ; le 24 avr., elle envahit la Kroumirie ; le 12 mai, le général Bréart, débarqué le 1er mai à Bizerte, fait signer au bey le traité du Bardo, plaçant la Tunisie sous le protectorat français. Saddok, mort le 27 oct. 1882, a pour successeur son frère Sidi-Ali (né le 14 août 1817).

La domination française a été consolidée par le remboursement de la dette tunisienne remplacée par une dette garantie par la France (1884), par des traités successifs avec les diverses puissances, qui ont aboli le régime des *capitulations* (V. ce mot) et donné à la France le droit de juridiction et le droit d'instaurer un régime de faveur en matière douanière. Les finances mieux gérées ont permis d'exécuter de grands travaux publics, pour une valeur d'une centaine de millions en ports, phares, chemins de fer, routes, etc. ; sans compter les travaux faits par les concessionnaires. Le commerce a triplé en vingt ans, la production agricole presque doublé. Il est vrai que la colonisation française, que l'administration peu soucieuse du petit colon a orienté dans le sens capitaliste, n'a donné pour le peuplement français que des résultats très inférieurs à ceux obtenus en Algérie. Toutefois, dans leur ensemble, les résultats de la conquête française ont été satisfaisants ; ils ont rendu à la Tunisie un ordre et une prospérité qu'elle n'avait pas connus depuis quinze siècles.

André Berthelot.

Bibl. : Cartes au 800.000^e^ du Dépôt de la guerre et carte géologique d'Aubert ; carte routière au 1.000.000^e^ d'A. Berthelot. De la carte au 50.000^e^ sont parues les feuilles de la région côtière de Bizerte à Mehdia et celles limitrophes vers l'intérieur. Les principaux documents officiels sont : le rapport annuel (depuis 1890) au président de la République, les rapports parlementaires de Doumer (1895), Merlou (1890), Flandin (1897), Berthelot (1899-1900), Bienvenu Martin (1901) ; la *Tunisie*, en 4 vol., publiée en 1895 la *Section tunisienne*, résumé général extrait du *Journal officiel* des 4, 5 et 7 mai 1900 ; les *Travaux publics en Tunisie*, 2 vol. in-8 en 1900. — Aubert, *Explication de la carte géologique provisoire de la Tunisie*, 1892. — Pervinquières, *la Tunisie centrale*, dans *Annales de géographie*, 15 nov. 1900. — Guérin, *Voyage archéologique en Tunisie* ; Paris, 1881, 2 vol. — Cagnat et Saladin, *Voyage*

en Tunisie, 1894. — Toutain, *Cités romaines de Tunisie*, dans *Bibl. des écoles françaises de Rome et d'Athènes*, 1896. — Plantet, *Correspondance des beys de Tunisie et des consuls de France*, *1577-1830*; 1893-95, t. I et II.

TUNJA. Ville de Colombie, ch.-l. du dép. de Boyaca, à 110 kil. N. de Bogota; 5.471 hab. Ancienne capitale des Chibcha. Lainages.

TUNNEL. Historique. — Sous les noms de *tunnel*, que l'on emploie aujourd'hui de préférence dans le langage courant, et de *souterrain*, qui est demeuré, en France, le terme officiel, on désigne indistinctement tous les passages de quelque dimension pratiqués sous terre en vue d'établir entre deux points séparés par un obstacle naturel : montagne, cours d'eau ou bras de mer, une voie de communication sans recourir ni à une tranchée, ni à un pont. Des ouvrages de ce genre se rencontrent dès l'origine des grandes civilisations. Les Assyriens et les Babyloniens, notamment, creusèrent des tunnels. Mais ils n'atteignirent que de faibles proportions et il semble que de tous ceux dont l'antiquité nous a transmis le souvenir ou des vestiges, le premier et le seul qui mérite de fixer l'attention soit celui percé par les Romains, 39 ans av. J.-C., sous la colline du *Pausilippe* (V. ce mot), pour relier par une route directe Naples et Fuori-Grotta. Encore très bien conservé, grâce aux restaurations d'Alphonse Ier et de Charles III, il mesure 900 m. de longueur sur 7 m. de largeur. Le moyen âge et la Renaissance ne produisirent rien de comparable, et la construction des tunnels ne prit un nouvel essor que dans la dernière moitié du xviie siècle, lorsque l'industrie des mines se fut décidée à faire usage de la poudre à canon pour abattre les roches dures et déblayer les obstacles. Le souterrain du Malpas, qui fait traverser au canal du Midi la colline du même nom, fut terminé en sept ans (1674-81). Creusé dans le tuf, presque sans revêtements, il mesure 157 m. de longueur, 6^m^,90 de largeur et 8^m^,40 de hauteur. En 1707, une galerie de 64 m. de long sur 4 m. de haut et 3 m. de large, fut taillée en plein roc, dans la partie la plus resserrée de la vallée de la Reuss, pour donner passage à la route du Saint-Gothard : c'est le Trou d'Uri ou Urner Loch. Par la suite, et, principalement au commencement du xixe siècle, nombre d'autres galeries semblables furent établies tant en Suisse que dans le Tirol et en France, sur les points les plus abrupts ou les plus exposés aux avalanches des grandes routes alpestres. Le travail de percement le plus gigantesque qu'on eût encore entrepris fut toutefois le double souterrain du Tronquoy et de Bony par lequel le canal de Saint-Quentin passe sous le faîte d'entre Escaut et Somme : l'un, achevé en 1803, a 1.098 m. de longueur, l'autre, achevé en 1810, 5.670 m. Non moins remarquable pour l'époque est le souterrain de Pouilly, de 3.330 m. de longueur, sur le canal de Bourgogne, qui date de 1824. La même année, Isambert Brunel commença le premier des trois tunnels de la Tamise, qui était en même temps la première voie sous l'eau. Reliant les deux rives du fleuve, entre le Wapping et Rotherhithe (V. Londres, t. XXII, p. 512), et destiné à soulager les ponts voisins, qui ne suffisaient plus à la circulation, il se composait de deux galeries juxtaposées, de 366 m. de longueur et de 3^m^,80 de largeur chaque sur 4^m^,76 de hauteur, l'une pour les voitures, l'autre pour les piétons. Il traversait des alluvions très perméables et Brunel y fit la première application du *bouclier*. C'était une suite de douze châssis carrés en fonte, appuyés simplement les uns contre les autres et divisés en trois compartiments, dans chacun desquels se tenait un ouvrier. Des leviers à genoux s'appuyaient d'une part contre les maçonneries déjà achevées, d'autre part contre les châssis. Au-dessus et sur les faces, des longrines et des planchettes soutenaient le plafond et le front de taille. On creusait à la fois de 0^m^,20 seulement, on faisait avancer d'autant les châssis et, en même temps, on exécutait à l'arrière, sur la partie, de longueur égale, mise à découvert, un nouvel anneau de revêtement. En dix-huit mois, 160 m. furent excavés. Mais il survint alors une série d'accidents, et le tunnel ne fut finalement terminé qu'en 1841, après seize années de pénibles travaux et au milieu de l'enthousiasme général. Il sert aujourd'hui à la traversée des voies de l'East-London Railway. Depuis, et comme conséquence du développement pris par les chemins de fer, les grands tunnels se sont partout multipliés, et il ne se passe guère d'années où l'on n'en inaugure plusieurs. Ils s'imposent, en effet, pour des voies où le tracé direct et le palier sont la règle, chaque fois qu'elles doivent franchir une montagne ou un monticule de quelque importance et pour le passage de bras de rivière très larges. Ils sont beaucoup plus économiques que les ponts. Le premier tunnel de chemin de fer est, comme ancienneté, celui de la ligne de Liverpool à Manchester, dû à Stephenson (1826-30); le plus long, celui du Saint-Gothard (1872-82), qui n'a pas moins de 15 kil. et qui sera surpassé par celui du Simplon, en voie d'achèvement (V. ci-après). Pour les canaux, on continue de construire des souterrains, mais plutôt en petit nombre et sans que leur importance approche celle des tunnels de chemins de fer. On les dote, d'ordinaire, de services permanents de touage mécanique afin d'y faciliter le plus possible la navigation. Pour les routes, le souterrain est l'exception et on l'évite autant que faire se peut, lui préférant les lacets, même répétés et un peu raides. Outre qu'en effet il est très coûteux, il entretient les chaussées dans un état d'humidité constante et, même si on l'éclaire, il est toujours pour le piéton et les animaux qui sortent du plein jour mi-obscur. Quant aux égouts, on les avait jusqu'en ces derniers temps considérés comme des conduites plutôt que comme des souterrains proprement dits ; mais les dimensions des collecteurs actuels des grandes villes en font de véritables tunnels, et leur mode de construction est, à peu de chose près, le même.

Construction. — En règle générale, et sous la réserve de ce que nous venons de dire à propos des routes, il y a avantage, toutes les fois que l'on serait amené à pratiquer une tranchée de plus de 20 m. de profondeur en terrains solides, de plus de 12 à 15 m. en terrains ébouleux, à recourir au tunnel. Pour les routes, on donne, d'ordinaire, 5 m. de largeur à la chaussée, avec, de part et d'autre, un trottoir de 1 m., et on ménage, sous clef, 5 à 6 m. de hauteur : 4 m. seulement le long des trottoirs. Pour les canaux, l'ouverture de voûte est, dans les conditions normales, de 8 m. à 8^m^,50, la hauteur libre au-dessus du plan d'eau de 3 à 6 m. Pour les chemins de fer, les dimensions minima imposées en France aux compagnies par les cahiers des charges sont les suivantes : hauteur sous clef, 6 m. (1^m^,20 en plus, dans tous les cas, que la hauteur du matériel roulant) ; hauteur au-dessus des rails extérieurs, 4^m^,80 ; largeur entre les pieds-droits, 8 m. pour les lignes à deux voies, 4^m^,50 pour les lignes à une voie. La section libre se trouve avoir ainsi 42 à 45 m. q. de surface pour les lignes à deux voies, 24 à 25 m. q. pour les lignes à une voie. Que, du reste, le tunnel doive servir au passage d'une route, d'un canal ou d'une voie ferrée, le percement s'en opère suivant les mêmes procédés, lesquels, logiquement, ne devraient varier qu'avec la nature des couches à traverser : dures, friables, compactes, ébouleuses, aquifères, etc., mais qui présentent, en outre, relativement à l'ordre dans lequel les travaux sont exécutés, un certain nombre de différences assez notables ne tenant qu'aux habitudes ou aux traditions des divers pays : procédé anglais, procédé belge ou français, procédé allemand, etc.

Marche générale des travaux. Les sondages et les autres études préparatoires, tant topographiques que géologiques, une fois terminées, l'attaque a lieu par les deux bouts à la fois. L'excavation se pratique comme pour le creusement d'une galerie de mine quelconque : au pic si le terrain est meuble, à la dynamite ou à la perforatrice si l'on se trouve dans la roche dure. Le percement est

réduit tout d'abord à une galerie de faible section, la *galerie d'avancement*, de $2^m,50$ de hauteur sur 2 m. de largeur, par exemple, qu'on élargit ensuite, à mesure. Lorsque la hauteur du sol supérieur n'est pas trop considérable, on multiplie, si le tunnel doit être quelque peu long, les points d'attaque en creusant des puits intermédiaires qui servent plus tard à la ventilation et qui permettent d'ouvrir de nouveaux chantiers, allant, de part et d'autre de la base des puits, à la rencontre des chantiers voisins. Les déblais sont enlevés par ces puits au moyen de treuils à vapeur. Lorsqu'on opère à une grande profondeur, on pratique, dans le même but, des galeries latérales. Mais la configuration du pays peut ne pas s'y prêter. On poursuit alors, sans discontinuer et sans tout d'abord les élargir, les galeries d'avancement ouvertes des deux bouts : en concentrant ainsi sur ces deux galeries, dites *galeries de direction*, toute l'attention et toute l'activité, elles arrivent vite à se rejoindre, surtout si, dans les parties rocheuses, on fait usage de perforatrices. On part ensuite d'elles pour attaquer sur de nombreux points l'élargissemens et donner au tunnel, dans toute sa longueur, sa section définitive. On s'assure, d'ailleurs, une triangulation préparatoire très minutieuse et par des relèvements fréquents, lorsqu'on procède ainsi sans points de repère intermédiaires, que les deux galeries sont et demeurent jusqu'à la fin exactement orientées. On pratique même parfois des puits de sonde de distance en distance. Les éboulements créent la principale source de difficultés. Ils sont à redouter dès l'instant qu'on ne creuse pas dans la roche dure, ainsi que des déformations et des tassements dans la masse environnante, et, pour les éviter, on doit, au fur et à mesure qu'on avance, *boiser*. Le boisage, qui, pour des galeries de faible section, comme celles servant à l'exploitation des mines, se borne à de simples cadres, devient, au contraire, pour de grandes excavations comme les tunnels, très compliqué. Il exige des fermes formées de poutres armées, et de véritables échafaudages y sont nécessaires. Il se trouve même, dans certains terrains particulièrement ébouleux ou aquifères, à peu près inexécutable et presque toujours inefficace. On lui substitue alors, comme nous le verrons, le *bouclier*. Il n'est jamais, du reste, bien entendu, que provisoire et il fait place au revêtement intérieur et définitif, lequel consiste, le plus souvent, en une voûte en maçonnerie et en plein cintre, d'épaisseur variant avec la nature des terrains qu'elle doit supporter. Deux pieds-droits supportent cette voûte à droite et à gauche et, à la base, un radier les relie. Les eaux d'infiltration constituent une autre source de difficultés. Lorsqu'elles sont très abondantes, lorsque le sol est essentiellement aquifère, elles imposent, nous venons de le dire, des procédés spéciaux de construction. Mais, ce cas particulier mis à part, il y a toujours lieu de s'en préoccuper, car il est excessivement rare, surtout dans les grès et les terrains d'alluvion, qu'elles ne viennent pas gêner les travaux. L'épuisement à l'aide de pompes est le moyen dont on peut toujours user et il est même le seul lorsque les chantiers n'aboutissent qu'à des puits. Toutefois, il est coûteux et, pour les chantiers partant des têtes du tunnel, on a soin, si le profil en long comporte des pentes vers chacune d'elles, de ménager, dès le début, de larges rigoles longitudinales destinées à assurer, le cas échéant, l'écoulement naturel des eaux. On fait, d'autre part, son possible, dans les terrains résistants, pour aveugler les sources rencontrées, en y enfonçant des sacs remplis de mortier hydraulique ou de ciment pur. Le tunnel terminé, un aqueduc disposé dans le radier, entre les deux voies, ou, mais très rarement, sur le côté, procure une issue aux eaux qui continuent, malgré la maçonnerie, de s'infiltrer. Enfin la température peut devenir, elle aussi, une source d'embarras. Tant que la longueur du tunnel ne dépasse pas 2 à 3 kil., elle ne présente pas de sérieux inconvénients. Elle est susceptible, au contraire, de compromettre la santé des ouvriers ou, tout au moins, de les incommoder lorsqu'on opère à plusieurs kilomètres du jour et à de grandes profondeurs. Lors du percement du tunnel du Saint-Gothard, notamment, on l'a vue s'élever progressivement de + 8° C., aux deux têtes, à + 30° C. au point médian, c.-à-d. à 7 kil. et demi de celles-ci et à 1.600 m. de la surface. Une puissante ventilation artificielle au moyen de conduites à air forcé a procuré une diminution de 3 à 4°.

Procédé anglais. En Angleterre, on procédait, pour les premiers tunnels traversant des terrains résistants, comme pour l'exécution de tranchées, c.-à-d. en les attaquant sur toute la section, par gradins : le plus élevé, celui qui comprend la calotte, était poussé le plus avant. De nos jours, on commence, en général, par une galerie de faible section située dans l'axe et au bas du profil. Elle devance le front d'attaque des déblais, dont la profondeur, variant de quelques décimètres jusqu'à 2 et 3 m., est réglée suivant la nature du terrain, et, dans les terrains peu résistants, cette longueur est nécessairement fort réduite, l'excavation du profil ayant lieu ensuite en entier dans toute son étendue, avant que le rêtement commence : c'est là, du reste, le caractère essentiel du procédé. Il est indispensable, en outre, pour maintenir le terrain tout à la fois sur le pourtour de l'excavation et sur le front de l'attaque, que le boisage soit très puissant. Il affecte la forme d'un cintre composé de pièces de faible longueur déterminant un polygone, qu'embrasse, en le suivant du plus près possible, l'extrados de la maçonnerie (fig. 1). Des

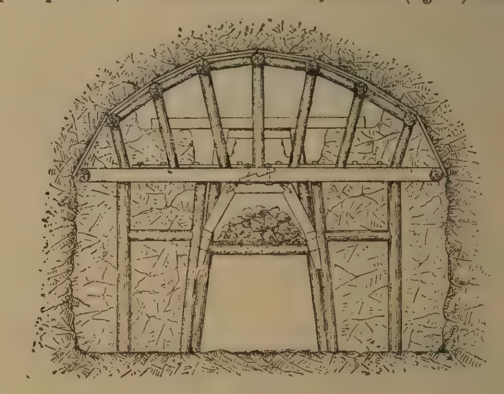


Fig. 1. — Procédé anglais.

longrines relient ces fermes. De plus, si le terrain est mauvais, des étais s'appuyant soit contre celui-ci, soit contre une paroi retenant les matières meubles, soutiennent le front d'attaque, et on a donné à ce boisage de fond le nom de bouclier, aujourd'hui employé dans une autre acception. Le revêtement commence par les deux pieds-droits et on les relie de suite par la voûte. On procède ainsi par piliers et arceaux successifs. Chaque section, munie du revêtement maçonné, permet le retrait d'une partie des bois soutenant la partie adjacente du terrain. On y gagne de pouvoir faire porter ce dernier directement sur la maçonnerie, sans abandonner une partie des bois, et de réduire l'espace entre la maçonnerie et le terrain. Puis le chantier se trouve plus vite débarrassé. Le procédé anglais s'est répandu et maintenu. On l'a suivi en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, dans d'autres pays encore.

Procédé belge ou français. Dans la méthode la plus généralement suivie en France et en Belgique, le percement commence par l'ouverture d'une galerie dans l'axe du tunnel et à la partie supérieure du profil. Elle n'a qu'une faible section et, pourtant, on la pousse vigoureusement, car de son progrès dépend la rapidité d'exécution du tunnel. Avec les coups de mine, on n'avançait autrefois, dès qu'on rencontrait la roche, que de 12 à 15 m. au plus par mois. On obtient avec les perforatrices, si dure que soit la roche, 70, 100 et même 150 m. Dès que la gale-

rie a pris une certaine avance, on procède à son élargissement sur l'étendue de la calotte du tunnel : c'est l'abatage, qui détermine un second chantier. Des étais ou chandelles, auxquels les cadres de la galerie ou le terrain servent de point d'appui, soutiennent, si le besoin s'en fait sentir, la partie ainsi excavée. On procède, avant de pousser plus loin les déblais, à son revêtement, en faisant reposer directement la voûte, par des retombées, soit sur le terrain, soit sur des madriers interposés. A ce troisième chantier, qui est un chantier de maçons, en succède un quatrième, de terrassiers : le déblai est repris pour creuser la partie inférieure du profil et construire en sous-œuvre les pieds-droits. L'enlèvement de cette partie du terrain, dite *strosse*, se fait, soit dans toute la hauteur, par gradins embrassant la largeur entière, soit par moitié, dans le sens de la largeur. Dans les deux cas on laisse subsister de chaque côté, pour soutenir les retombées de la voûte, une banquette (fig. 2). On en effectue le déblai par sections, en

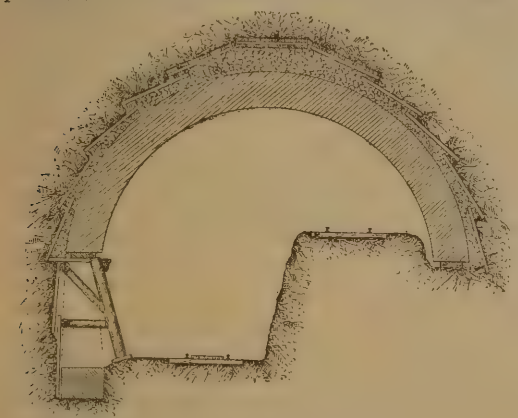


Fig. 2. — Procédé belge.

ayant soin de bien soutenir les parties dégarnies de la voûte jusque après l'exécution des pieds-droits, qui a lieu de suite, quand le déblai des banquettes est terminée. Il arrive aussi que, pour éviter la reprise en sous-œuvre, on commence le déblai du strosse par les emplacements des pieds-droits, en laissant subsister sa partie centrale, sur laquelle le boisage de la calotte continue d'avoir son point d'appui. Les pieds-droits sont alors édifiés les premiers (fig. 3). On établit ensuite la voûte et, la maçonnerie terminée, on enlève le reste du strosse. On désigne plus particulièrement cette dernière manière d'opérer sous le nom de *procédé français*, réservant à la première celui de *procédé belge*. Or, celle-ci est de beaucoup la plus employée en France.

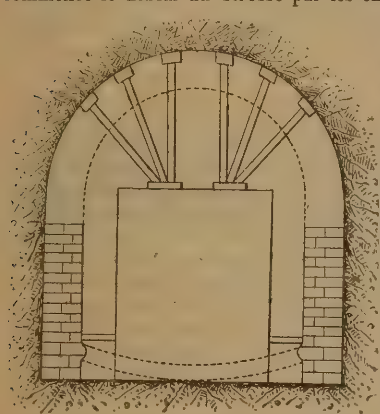


Fig. 3. — Procédé dit français.

Procédé allemand. Le tunnel est attaqué par deux galeries latérales situées au fond du profil et poussées simultanément. Dès qu'elles ont pénétré d'une dizaine de mètres, on exécute au sommet du profil une galerie centrale, qu'on élargit ensuite par l'enlèvement de prismes latéraux afin d'achever l'ouverture de la calotte, et on laisse subsister, pour servir de point d'appui aux boisages et aux arêtes, un noyau central. Au fur et à mesure, d'ailleurs, de l'avancement des galeries latérales, on y exécute les pieds-droits (fig. 4), et la voûte raccordant ces pieds-droits est faite dès que l'élargissement successif de la galerie supérieure le permet. Ce qu'on veut éviter avant tout dans ce procédé, c'est la création de grands vides demeurant un certain temps à la merci de la solidité de boisages de grande portée. Malheureusement, il est long et coûteux. Par surcroît, la nécessité d'avoir deux galeries latérales assez larges

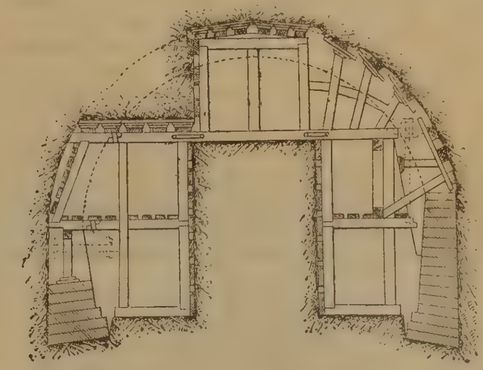


Fig. 4. — Procédé allemand.

pour y établir, malgré le persistance d'un noyau central, des voies de transport, ne le rend praticable que lorsque le tunnel a au moins 8 m. d'ouverture. Aussi est-il, après avoir été très employé, de plus en plus abandonné.

Procédé autrichien. L'attaque a lieu par une galerie d'avancement située dans l'axe et au bas du profil. Une seconde galerie, située en calotte, vient, dès que la première a une certaine longueur, s'y superposer. Puis on élargit et on approfondit en terminant par les bas côtés. Le boisage, auquel on n'emploie que des pièces de bois très courtes, est exécuté au fur et à mesure des déblais. Les maçonneries s'exécutent en commençant par les pieds-droits et en terminant par la voûte. Elles ont lieu par sections d'autant moins longues que les pressions exercées par le terrain sont plus fortes. Très pratiqué en Autriche, pays accidenté, où il a fallu, dès le début des chemins de fer, construire de nombreux tunnels, ce procédé a beaucoup de partisans et il a fait son chemin hors de son pays d'origine. Il entraîne cependant des boisages très encombrants et oblige parfois à laisser, un temps assez long, de grandes sections soutenues par eux : d'où des catastrophes ou, tout au moins, des déformations graves.

Procédé en tranchée. Au lieu d'exécuter un tunnel par des fouilles souterraines, il y a intérêt, quand l'épaisseur du terrain supérieur n'est pas considérable, à creuser une tranchée, à enlever les déblais à ciel ouvert, à établir de même les maçonneries de revêtement et à remblayer, après achèvement, l'espace déblayé en excès. La conduite des travaux n'offre alors, on le conçoit, rien de particulier. Pour le prolongement de la ligne de Sceaux sous le boulevard Saint-Michel, on a employé un autre procédé, qui avait en vue d'entraver le moins longtemps possible la circulation. On n'a creusé extérieurement que ce qu'il était nécessaire pour l'édification à ciel ouvert de la maçonnerie de la voûte. Celle-ci s'est trouvée ainsi établie sur le sol même et on n'a excavé qu'ensuite, par les deux bouts. Il n'y a donc pas eu de boisage.

Procédé du bouclier. Le mot *bouclier*, que nous avons vu servir à désigner le blindage dont on revêt, dans le procédé anglais, le front d'attaque, s'applique de nos jours exclusivement à une sorte de carapace métallique, qui remplace les anciens boisages compliqués et qui, se déplaçant par ses propres moyens, protège les mineurs fouillant à l'avant en même temps que les équipes exécutant le revêtement à l'arrière. Brunel, le premier, employa en

1825 le bouclier pour le percement de son tunnel sous la Tamise (V. ci-dessus). Depuis, l'engin a reçu de nombreux perfectionnements. En 1892, l'ingénieur Berlier l'a introduit en France pour exécuter le siphon de Clichy, puis, en 1895, celui de la Concorde. Cette dernière année, un autre ingénieur, Chagnaud, l'a utilisé, pour la première fois chez nous, à la construction des souterrains de chemins de fer. Depuis, il a été employé sur nombre de chantiers, variant de dispositions et de formes avec chaque constructeur : bouclier Chagnaud, bouclier Fougerolle, bouclier Dioudonnat, bouclier Champigneul, bouclier Weber, bouclier Lamarre, etc., mais se composant toujours, qu'il fût circulaire, elliptique ou semi-elliptique, des mêmes éléments essentiels. Toutefois, les uns permettent de fouiller en entier la section du tunnel (Chagnaud, Dioudonnat, Weber, Lamarre). Avec les autres, au contraire, on ne creuse que la partie correspondante à la calotte, autrement dit le « strosse », la partie entre les pieds-droits ne s'enlevant qu'après et par les procédés ordinaires, alors que le revêtement de la calotte est terminé (Fougerolle, Champigneul). Dans son ensemble et abstraction faite des différences de détail, le bouclier se compose de deux poutres métalliques,

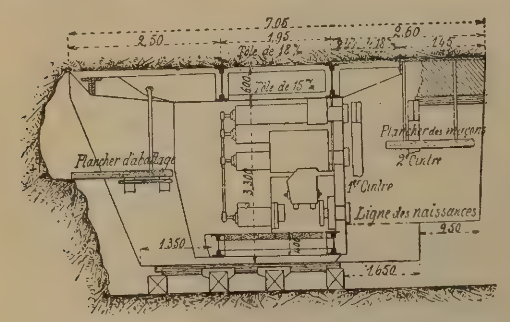


Fig. 5. — Bouclier Champigneul (coupe longitudinale).

circulaires ou elliptiques, que relient longitudinalement des entretoises et qui partagent l'engin, dans le sens de l'axe du tunnel, en trois parties : l'avant-bec, le corps et la queue (fig. 5 et 6). L'avant-bec s'avance en porte à

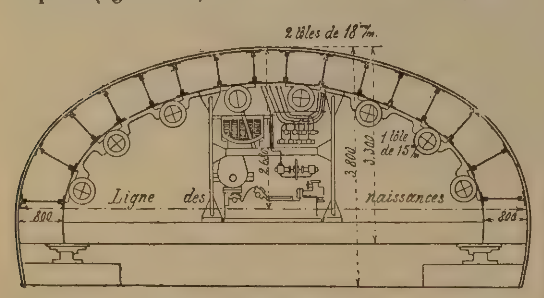


Fig. 6. — Bouclier Champigneul (coupe transversale).

faux ; son arête, qui est tranchante, se trouve découpée en visière, et c'est à son abri que les mineurs excavent le front d'attaque et préparent la course. Le corps proprement dit se trouve compris entre les deux poutres. Il procure le point d'appui sur le sol, donne la stabilité au bouclier. La queue, coupée en carré, est comme l'avant-bec, en porte à faux. On la supporte par des consoles prenant appui sur la poutre arrière et c'est sous sa protection que s'exécute le revêtement. Le tout a une longueur qui varie, dans les conditions normales, de 5 à 7 m. Une enveloppe en tôle d'acier, de 15 à 18 millim. d'épaisseur, est rivée sur les cornières supérieures des poutres. Elle constitue la carcasse du bouclier et délimite l'extrados de la voûte, dont elle épouse la forme. Des vérins, au nombre de huit à dix, sont régulièrement espacés sur le périmètre intérieur du corps central et fixés au-dessous des caissons que forment les deux poutres et les entretoises. Mus par un système de pompes, qu'actionne une dynamo, ils prennent appui, d'autre part, sur la partie du revêtement déjà terminée et servent à faire progresser l'engin en avant. Diverses méthodes ont été préconisées pour l'emploi du bouclier. Nous n'en décrirons qu'une, la plus usuelle, en France du moins. Elle consiste à préparer seulement le chemin en creusant en avant une série de fouilles voisines sur une section totale plus étroite que la section définitive. Dans sa marche, l'engin dresse l'excavation et fait tomber les terres intérieures. On utilise ainsi la puissance de l'avant-bec, du couteau, en réduisant au minimum l'effort demandé aux vérins. L'épaisseur de la couronne qu'on laisse dépend de la nature du terrain et de la difficulté qu'éprouve le couteau à y pénétrer. En général elle est de $0^m,30$. Le revêtement s'exécute à l'arrière, simultanément. La largeur d'un cintre est, le plus habituellement, de 1 m., et c'est de cette quantité que progresse à la fois, sous l'action des vérins, l'ensemble de l'appareil, à mesure que l'excavation correspondante est préparée à l'avant et le revêtement terminé à l'arrière. Le bouclier trouve sa principale application dans les terrains ébouleux et aquifères. On le munit, dans ce dernier cas, d'une ou deux cloisons verticales percées d'ouvertures qu'on peut fermer par des portes et qui le partagent en deux ou trois chambres. La vase, pendant le mouvement en avant, flue par les portes et on l'enlève dans le corps même, à l'abri de l'enveloppe et de la cloison. Les nouveaux tunnels sous la Tamise, ceux de la Severn et de la Mersey, celui de la rivière Saint-Clair, aux Etats-Unis, ont, notamment, été construits par ce procédé. On l'a aussi utilisé, dans ces derniers temps, pour les voies ferrées établies sous les rues des grandes villes : Central London Railway à Londres, prolongement de la ligne d'Orléans jusqu'au quai d'Orsay et chemin de fer métropolitain à Paris. De façon générale et malgré les trépidations dues aux voitures, dont la circulation avait été maintenue, on a pu opérer dans tous ces cas sans accidents. Il y a eu toutefois quelques mécomptes : avant-becs faussés par la rencontre de vestiges d'anciennes substructions ou d'égouts, mouvements dans le sol et excavations dans les chaussées des voies suivies, etc. Les vitesses moyennes réalisées sur les chantiers du Métropolitain de Paris ont varié entre $0^m,60$ et $3^m,80$ par jour, suivant les circonstances et les terrains.

Procédé pneumatique. Lorsqu'il y a lieu de craindre des infiltrations abondantes, soit que le terrain recèle de nombreuses sources, soit qu'on opère sous une rivière ou un bras de mer, l'air comprimé peut rendre de grands services, en empêchant l'eau de pénétrer dans le chantier d'attaque de front. Une séparation est établie entre la partie achevée du tunnel et le chantier d'avancement. On maintient dans celui-ci, où l'on accède à travers un sas en air, une pression qui varie avec les circonstances. L'avancement de l'appareil est suivi de près par le chantier de maçonnerie. Ce procédé, qui paraît avoir été expérimenté pour la première fois par Hersent et Couvreur à l'occasion du creusement d'une galerie dans le port d'Anvers, a aussi été employé au début des travaux du tunnel de l'Hudson, et, en France, au tunnel de Braye, dont le percement s'est poursuivi dans des sables très aquifères. Fraysse l'a amélioré en remplaçant le blindage ordinaire en planches ou en madriers par des palplanches en fer percées de trous sur la face en contact avec les sables et contenant de l'air insufflé à 2, 3, 4 et 5 atmosphères.

Procédé par congélation. On y a recours dans les mêmes circonstances. On en connaît deux : le *procédé Pœtsch*, qui consiste à faire circuler une solution concentrée de chlorure de calcium, à très basse température, à travers des tubes qu'on loge dans le terrain à congeler, et qui permet de déterminer en moins d'un mois, dans les terrains les plus aqueux, un bloc solide de 6 m. sur 8 m., occupant toute la hauteur des tubes ; le *procédé Lind-*

mark, dans lequel la congélation est produite par une machine réfrigérante envoyant, par heure, vers le front d'attaque, séparé du reste du tunnel par une double cloison en planches, 700 m. c. d'air froid.

Perforation mécanique (V. Air, t. I, p. 1048, et Perforateur).

Revêtement. Le revêtement, qui se compose, nous le savons, de deux pieds-droits, d'une voûte reposant sur ces pieds-droits et d'un radier les reliant à leur base, se fait, le plus souvent, en maçonnerie ordinaire. Son épaisseur, qui est en moyennne de $0^m,70$, peut descendre à $0^m,30$ dans les terrains très consistants et aller jusqu'à 1 m. et même au delà si le sol est ébouleux ou si les pressions à supporter sont considérables. Dans les roches très dures, on peut parfois se dispenser de tout revêtement ou, tout au moins, ne le faire que partiel. En tout cas, on maçonne toujours les deux *têtes* ou *entrées*. Les matériaux employés sont, de préférence, de faible échantillon : briques ou moellons. La pierre de taille ne se rencontre qu'exceptionnellement. En Amérique, il existe aussi des exemples de souterrains revêtus intérieurement d'une charpente en bois. On avait enfin, tout d'abord, dans le procédé du bouclier, fait exclusivement usage de revêtements métalliques. Ils se composaient d'une série d'anneaux, démontés, pour les rendre plus maniables, en segments, qu'on assemblait sur place au moyen de boulons. Mais depuis cinq ou six ans, on leur a substitué le revêtement maçonné, qu'on exécute directement, comme nons l'avons plus haut indiqué, sous la queue du bouclier.

Les plus longs tunnels. — Le plus long tunnel de chemin de fer est actuellement encore le *tunnel du Saint-Gothard*, qui mesure exactement 15 kil., et dont la construction a duré dix ans, de 1872 à 1882 (V. Air, t. I, p. 1049). Viennent ensuite, en laissant de côté les tunnels sous l'eau : le *tunnel du Mont-Cenis* (1858-71), qui a $12^{kil},23$; le *tunnel de l'Arlberg* (1880-84), sur la ligne d'Innsbruck à Bluden, qui a $10^{kil},25$; le *tunnel de Ronco* (1883-88), sur la ligne de Gênes à Alexandrie, qui a $8^{kil},28$; le *tunnel de Borgallo* (1887), sur la ligne de Parme à la Spezzia, qui a $7^{kil},75$; le *tunnel de Hoosac* (1854-76), sur la ligne de Troy à Greenfield, aux Etats-Unis, qui a $7^{kil},65$; le *tunnel de Marianopoli* (1879-85), sur la ligne de Palerme à Catane, qui a $6^{kil},48$; le *tunnel de Slandpige* (1832), sur la ligne de Londres à Birmingham, qui a $4^{kil},97$. En France même, les plus longs tunnels de chemins de fer sont ceux de la *Nerthe* (4.639 m.), de *Blaizy* (4.100 m.), du *Credo* (3.965 m.), de *Rilly* (3.450 m.) ; les plus longs souterrains de canaux sont ceux de *Bony* (5.670 m.) sur le canal de Saint-Quentin, de *Mauvages* (4.877 m.) sur le canal de la Marne au Rhin, de *Balesmes* (4.020 m.) sur le canal de la Marne à la Saône, de Pouilly (3.300 m.), sur le canal de Bourgogne, de *Braye-en-Laonnois* (2.365 m.) sur le canal de l'Oise à l'Aisne, de *Mont-de-Billy* (2.300 m.) sur le canal de l'Aisne à la Marne.

Comme tunnels sous l'eau, on doit citer d'abord le *tunnel de la Severn* (1873-88), qui a $7^{kil},35$, puis le *tunnel du Saint-Laurent*, près de Montréal, qui a $4^{kil},75$, le *tunnel de la Mersey* (1880-85), qui a $3^{kil},20$, le *tunnel de Saint-Clair* (1889-91), au Canada, qui a $1^{kil},84$.

D'autres grands tunnels sont en construction ou projetés. Le *tunnel du Simplon*, qui portera à cinq le nombre des grandes traversées des Alpes, atteindra 19.770 m., soit presque un tiers en plus que le Saint-Gothard. Décidé en 1895, il a été commencé en 1898, et les travaux en sont très activement poussés (V. Simplon). Le *tunnel de l'Atlantic-Averne*, l'East-River, entre New York et Brooklyn (chem. de fer de Manhattan), aura, avec ses prolongements et raccordements, à peu près la même longueur. Le *tunnel de Meudon* (ligne d'Issy à Viroflay), commencé en 1898, doit mesurer 3.360 m. Il a été divisé, pour l'exécution, en deux parties presque égales, l'une, du côté Issy, percée par les anciennes méthodes de boisage, l'autre, du côté Viroflay, avec un bouclier Fougerolle. Les deux tunnels projetés en Angleterre, l'un sous le bras de mer de Solent, entre l'île de Wight et la côte, l'autre entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, à hauteur de l'île Magee, auraient, le premier $6^{kil},400$, le second 60 kil. environ, dont 24 sous la mer. Le *tunnel sous la Manche*, entre le cap Gris-Nez et Eastware, n'en eût eu que 32. On sait que les travaux, déjà entamés sur les deux côtes, ont été interrompus en 1883 par ordre du gouvernement anglais.

Enfin le *Métropolitain de Paris* constituera, lorsque les lignes actuellement concédées seront construites, l'un des plus grands et des plus intéressants réseaux de tunnels encore existant. Sur une longueur totale de 65 kil., plus de 45 doivent être, en effet, en souterrain. Le tronçon actuellement terminé (1901) est tout entier dans ce dernier cas. Il mesure, de la porte de Vincennes à la porte Maillot, $10^{kil},6$, auxquels s'ajoutent $3^{kil},3$ pour les raccordements de l'Etoile à la place Dauphine et au Trocadéro. La largeur intérieure est, pour deux voies à $1^m,44$ d'écartement, de $6^m,60$ au niveau des rails, de $7^m,10$, deux mètres et demi plus haut, au niveau des naissances. La hauteur sur l'axe ne dépasse pas $5^m,20$. Les pieds-droits sont en arc de cercle, la voûte est elliptique, le radier est concave. La maçonnerie a une épaisseur de $0^m,75$ pour les pieds-droits, de $0^m,75$ pour la voûte, à la clef. Un enduit continu de 2 centim. la revêt intérieurement afin d'empêcher les suintements. Les travaux furent répartis en onze lots. Le bouclier fut partout employé, afin de ne pas interrompre, autant que possible, la circulation, mais on laissa aux entrepreneurs le choix du système. En quinze mois, tout était terminé, infrastructure et superstructure. A Londres, le vieux Métropolitain, qui mesure 64 kil., est presque entièrement en souterrain. Il comprend notamment un circuit fermé de 21 kil., sur lequel s'embranchent toutes les autres lignes. Le nouveau *Central-London* n'est également qu'un long tunnel de $10^{kil},4$.

Prix de revient. — Les statistiques officielles évaluent à 1.300 fr. par mètre courant le prix de revient moyen des tunnels jusqu'ici construits en France. Les minima et les maxima paraissent avoir été, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles : pour les tunnels à une voie, de 35 m. q. de section, 800 et 1.200 fr. ; pour les tunnels à deux voies, de 50 m. q. de section, 1.200 et 2.200 fr. Le tunnel du Mont-Cenis a coûté 75 millions de fr., soit 6.130 fr. par mètre, le tunnel du Saint-Gothard, 67 millions de fr., soit 4.450 fr. par mètre, le tunnel de l'Arlberg, 42 millions de fr., soit 4.050 fr. par mètre. Les 14 kil. actuellement achevés du Métropolitain de Paris ont coûté 37 millions de fr., soit un peu plus de 2.500 fr. par mètre. Les travaux du tunnel de Meudon ont été adjugés 1.500 fr. le mètre. La dépense du tunnel du Simplon est estimée devoir s'élever à 45 millions de fr., soit 2.300 fr. par mètre : la moitié du prix de revient du tunnel du Saint-Gothard, le tiers du prix de revient de celui du Mont-Cenis. Pour le tunnel projeté entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, on devrait compter, d'après le devis, 250 millions de fr., soit 4.200 fr. par mètre. L. S.

Bibl. : F. Rziha, *Tunnelbaukunst* ; 2e éd., Berlin, 1874, 2 vol. — H.-S. Drinker, *Tunnelling explosive compounds and rock drills* ; New York, 1878. — Revaux, *Percement des Alpes* ; Paris, 1879. — Walker, *The Severn Tunnel* ; Londres, 1888. — C. Dolezalek, *Tunnelbau* ; Hanovre, 1889-90, 2 vol. — G. Humbert, *Traité des chemins de fer* ; Paris, 1891. — E. Pontzen, *Travaux de terrassements, tunnels et dragages* ; Paris, 1891. — L. Troske, *Die Londoner Untergrundbahnen* ; Berlin, 1892. — Bricka, *Traité de la construction et de l'exploitation des chemins de fer* ; Paris, 1894. — R. Philippe, *le Bouclier* ; Paris, 1900.

TUPAC-Amaru (V. Pérou, § *Histoire*).

TUPAIA (Zool.) (V. Cladobate).

TUPELO (Bot.) (V. Nyssa).

TUPIS. Peuplade du *Brésil* (V. ce mot, t. VII, p. 1089).

TUPIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny ; 994 hab. Stat. de chem. de fer.

TUPIN-ET-SEMONS. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Condrieu ; 359 hab.

TUPIZA. Ville de Bolivie, dép. et à 225 kil. S. de Potosi, sur un tributaire du Pilcomayo, près de la frontière argentine ; 3.000 hab. Entrepôt du commerce sur la route de Potosi à Jujuy.

TUPY (Eugène), poète tchèque (V. JABLONSKI).

TUQUERRES. Ville de Colombie, dép. de Cauca, à 40 kil. O. de Pasto et 3.100 m d'alt. ; 8.000 hab. Son port est Tumaco.

TURA (Cosimo), dit *Il Cosme*, peintre italien du XVe siècle, né à Ferrare en 1432, mort à Ferrare en 1495. Cet artiste, considéré comme peintre attitré des princes d'Este, subit la double influence de Mantegna et de Piero della Francesca. Il prit une part importante à la décoration de la salle du palais de Schifanoja, dont les fresques représentent les *Douze Mois*. Sa technique est un peu hésitante. Ses figures, d'une certaine sécheresse, ont de beaux reliefs anatomiques, ses architectures sont justes et leur décoration de bon goût. On connaît de lui : à Ferrare, la *Crèche*, les *Actes de saint Eustache*, la *Vierge entourée de saints*, le *Martyre de saint Maurelius*, les *Miniatures* de 23 livres de chœur ; à Londres, *Jésus mis au tombeau*, la *Vierge et son divin fils;* à Berlin, le *Sommeil de l'enfant Jésus ;* au Louvre, une *Pietà* et un saint. A. GIRODIE.

BIBL. : F. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. III.

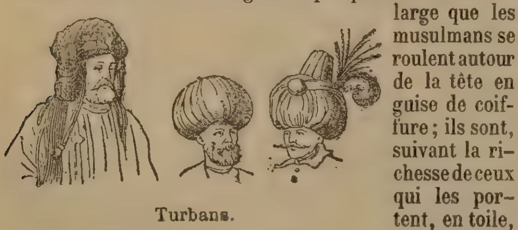
TURANOSE (Chim.) (V. SACCHAROSE).

TURBA PHILOSOPHORUM. Cet ouvrage, qui joue un grand rôle chez les alchimistes latins du moyen âge, affecte la forme d'un dialogue. C'est une compilation de citations attribuées à des philosophes anciens et à des philosophes alchimistes proprement dits. Elle est écrite en latin, mais traduite de l'arabe ; cependant aucun alchimiste arabe n'y est cité, mais seulement des auteurs grecs, dont les noms ont été plus ou moins défigurés dans cette double traduction. Elle est donnée comme l'œuvre d'Arisleus, pythagoricien, et elle reproduit des pages entières de la *Chrysopée* et de l'*Argyropée* du Pseudo-Démocrite, ainsi qu'une multitude d'axiomes des philosophes grecs. La *Turba* est accompagnée de gloses et commentaires intitulés *Allegoriæ sapientum*, *Ænigmata*, etc., dus à des commentateurs arabes et latins de date postérieure. M. BERTHELOT.

BIBL. : BERTHELOT, *Histoire de la chimie au moyen âge*, t. I.

TURBALLE (La). Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Guérande ; 2.786 hab. Station balnéaire. Fabr. de sardines à l'huile et de conserves alimentaires.

TURBAN (persan *dulband*). I. COIFFURE. — Pièce d'étoffe de 5 à 6 m. de long et de quelques décimètres de large que les musulmans se roulent autour de la tête en guise de coiffure ; ils sont, suivant la richesse de ceux qui les portent, en toile, en dentelle, en cachemire, en soie. Dans quelques contrées de l'Islam, le turban s'enroule autour d'une sorte de calotte qui porte le nom de *fez*. Seuls, les émirs qui se prétendent descendants du prophète ont le droit de porter le turban vert, ceux des autres Turcs sont blancs ou rouges. Le turban est de moins en moins porté dans les grandes villes de l'Empire turc, mais il s'est scrupuleusement conservé dans les provinces d'Asie où il est la coiffure des indigènes.



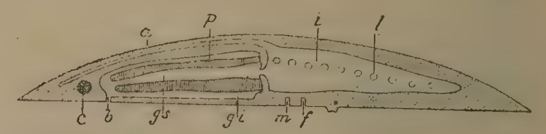
Turbans.

II. MALACOLOGIE. — Cette appellation désignait jadis des coquilles appartenant aux genres *Turbo* et *Clanculus*. Le *Turban persan* est le *Turbo cidaris* de l'océan Pacifique ; le *Turban de Pharaon* est le *Clanculus Pharaonis* de la mer Rouge. On donnait encore le nom de *Turban turc* ou *Balanus tintinnabulum*, lequel fait partie des Cirrhipèdes.

TURBE (Anc. dr.) (V. COUTUME).

TURBÈH (de l'arabe *turbè*, tombe). Nom donné dans les pays musulmans à des mausolées dans lesquels sont renfermés les cercueils des grands personnages, princes ou saints. L'un des premiers soins des princes musulmans en montant sur le trône était de faire commencer la construction d'un monument magnifique, qui reçût leur dépouille après leur mort. Quand un souverain n'avait pas pris ce soin, on déposait généralement son cercueil dans une mosquée.

TURBELLARIÉS (Zool.). Groupe de Vers-Plathelminthes, essentiellement caractérisés par le corps aplati, foliacé ou rubané, non segmenté, uniformément cilié, généralement dépourvu de crochets et de ventouses, possédant un ganglion cérébroïde, une bouche et un tube digestif simple ou ramifié, sans anus. A l'exception des *Geoplana* qui sont terrestres, les Turbellariés sont aquatiques et répandus aussi bien dans les eaux douces (Planaires) que dans la mer. Ils nagent ou glissent à la surface des corps, grâce aux mouvements de leurs cils vibratiles ; les grandes espèces se déplacent par un mouvement d'ondulation du corps. Le mouvement des cils produit un tourbillonnement,



Coupe longitudinale d'un Turbellarié (d'après Rémy Perrier). — *b*, bouche ; *p*, pharynx ; *gs*, cavité du pharynx ; *gi*, gaine du pharynx ; *i*, intestin ; *l*, ouverture des cæcums latéraux ; *a*, branche médiane antérieure ; *m*, orifice mâle ; *f*, orifice femelle ; *c*, centres nerveux.

d'où le nom de Turbellariés, et des courants nécessaires à la respiration qui est cutanée. La bouche est ventrale et peut atteindre et dépasser la moitié du corps ; le pharynx, qui y fait suite, peut souvent se dévaginer ; le tube digestif n'est droit, par régression, que chez les Rhabdocœles. Chez les Dendrocœles, il porte latéralement des cæcums simples ou ramifiés, rappelant la métamérisation primitive, telle qu'elle existe chez les Annélides et surtout chez les Hirudinées ; cette métamérisation est masquée par les ramifications des cæcums, et le déplacement de la bouche éloigne de plus en plus les Turbellariés des Annélides, dont ils dérivent par une souche commune avec les Hirudinées ; c'est un phénomène de régression analogue à celui qui caractérise les Géphyriens. Les Turbellariées se rapprochent également des *Trématodes* (V. ce mot) que leur genre de vie parasite a dotés de ventouses et dépouillés du revêtement ciliaire.

L'appareil excréteur consiste en un système aquifère ramifié, qui n'existe pas chez les Dendrocœles, et dont les nombreux canaux présentent de distance en distance des touffes de poils et débouchent à la surface du corps, soit par un orifice unique, soit par des orifices métamérisés. Le système nerveux est formé d'un ganglion cérébroïde double et de deux gros nerfs longitudinaux avec commissures transversales, soit métamérisées, soit irrégulièrement ramifiées. La tête, peu distincte, offre des taches oculaires, rarement des otocystes et souvent des tentacules à cellules neuro-épithéliales terminées par des soies tactiles. Les Turbellariés sont tous hermaphrodites, avec testicules et ovaires nombreux, métamérisés ; chez les formes inférieures, la disposition est de plus en plus analogue à celle qu'on observe dans les Trématodes. Développement direct, avec, chez quelques espèces marines, une larve rappelant la *trochosphère*. Quelquefois, par

division transversale, se forment des chaînes linéaires et temporaires (*Microstomum lineare*). Les Turbellariés se divisent en deux ordres : 1° *Dendrocèles*, à tube digestif ramifié; 2° *Rhabdocèles*, à tube digestif simple. On y rattache parfois les *Némertiens* sous le nom de *Rhyncocèles* (V. Dendrocœles, Rhabdocèles et Némertiens).

TURBIE (La). Com. du dép. des Alpes-Maritimes, cant. de Villefranche, arr. de Nice; 3.067 hab. (925 aggl.). Stat. du chem. de fer de Nice à Vintimille. C'était jadis la frontière de la Provence et de la Ligurie. Le Trophée érigé par Auguste en 17 av. J.-C., pour commémorer ses victoires sur les peuples des Alpes, fut converti en forteresse au xve siècle. Sur ses ruines on a retrouvé des restes de l'inscription, conservée par Pline (V. *Revue archéol.*, oct. 1869). — Au pied du village, assis sur l'arête qui joint la Tête de Chien (573 m.) au mont Agel (1.149 m.), sont les pittoresques villas du Cap d'Ail et la principauté de Monaco.

TURBIGO. Village d'Italie, prov. de Milan, sur le canal de Naviglio Grande et le chem. de fer de Novare à Saronno. Le 31 mai 1800 et le 2 juin 1859, les Français y défirent les Autrichiens.

TURBINE (Mécan.) (V. Moteur).

TURBINELLA (Malacol.) (V. Murex).

TURBITH (Bot.). On donne le nom de *turbith végétal* à l'*Ipomœa turpethum* R. Br. (V. Ipomæa), des Indes et de la Malaisie. Sa racine, qui se présente dans les pharmacies en morceaux droits ou pliés, parfois contournés, larges de 15 à 20 centim., à surface extérieure jaune fauve cendré ou rougeâtre, avec des sillons longitudinaux profonds, renferme une résine et un glycoside insoluble, la *turpéthine*, et constitue un drastique puissant qui entre dans la composition de l'eau-de-vie allemande. — Le *T. de Montagne* est un *Laserpitium* (V. ce mot). Dr L. Hn.

TURBO. I. Malacologie.— Mollusques Prosobranches à coquille solide, turbinée ou conoïdale, perforée ou imperforée, à pourtour arrondi, nacrée à l'intérienr. Ouverture entière, circulaire, à péristome souvent prolongé à la base en une languette plus ou moins saillante; opercule calcaire, très épais, brillant, convexe, extérieurement aplati à sa surface interne; nucleus central. L'animal a une tête proboscidiforme, élargie en avant; les tentacules longs, cylindriques; les pédoncules oculaires placés en dehors de la base des tentacules. Le pied large est tronqué en avant. Les Turbos vivent dans toutes les mers. Leurs coquilles fournissent une très belle nacre.

II. Paléontologie. — Les espèces fossiles sont deux fois plus nombreuses que les espèces actuelles. Le genre apparaît dans le silurien, mais la détermination reste douteuse quand l'opercule manque. Les formes sont de petite taille. Les genres *Cyclonema*, *Turbonitella*, *Eunema*, *Platyœra*, *Cirrus*, etc., sont de la même sous-famille.

TURBOT. I. Ichtyologie (V. Rhombus).

II Pêche. — Ce poisson, qui se trouve le long des côtes atlantiques d'Europe et dans la Méditerranée, se tient généralement par fonds de sable; sa nourriture consiste en mollusques, petits crustacés, poissons. On le prend aux cordes et au chalut.

III. Art culinaire. — La turbot, surnommé le roi des poissons de mer, a une chair blanche, feuilletée, aussi savoureuse que délicate. Il était très estimé des Romains qui, non contents d'en faire un usage culinaire étendu, voyaient encore en lui un agent thérapeutique puissant : appliqué vivant sur l'hypocondre gauche, le turbot guérissait les maux de rate, et son fiel entrait comme partie constituante dans un collyre souverain. — On le sert généralement entier et préparé de la façon suivante : après l'avoir vidé par une incision transversale pratiquée près des ouïes, on ébarbe et on coupe les nageoires, puis on le lave dans plusieurs eaux fraîches ; on fait une nouvelle incision le long de l'arête, sur le dos, pour ôter deux ou trois nœuds de l'arête, ce qui donne au turbot plus de souplesse et l'empêche de se fendre pendant la cuisson. Ensuite, avec une aiguille à brider et de la ficelle on assujettit la tête en passant deux fois la ficelle dans l'épaisseur du poisson ; on frotte le turbot avec du sel blanc et le jus d'un citron et on le place dans une *turbotière* (V. ce mot) où on le laisse cuire dans un court-bouillon, d'abord à feu vif, puis à feu modéré dès que l'ébullition a commencé, pendant une heure ou deux, selon la grosseur. La cuisson achevée, on égoutte le turbot et on le sert avec une garniture, soit de persil, soit de pommes de terre cuites à l'eau de sel, soit de croquettes de pommes de terre ou d'éperlans panés et frits. On sert à part, dans une saucière, du beurre frais fondu dans lequel on a ajouté sel, poivre, jus de citron, ou bien avec une sauce blanche aux câpres. — Les débris du turbot se consomment en salade, en vol-au-vent, accompagnés d'une sauce mayonnaise, etc. — Les très petits turbots ou turbotins se mangent frits, grillés ou au gratin.

TURBOTIÈRE. Sorte de grande casserole sans queue, de forme oblongue ou carrée, en cuivre étamé. Elle contient, percé de trous, un double fond, muni de deux anses, sur lequel on place le turbot ou tout autre poisson volumineux que l'on veut faire cuire en entier.

TURC (Ornith.) (V. Pigeon).

TURCAN (Jean), sculpteur français, né à Arles (Bouches-du-Rhône) le 12 sept. 1846. Elève de Cavelier, il obtint un premier succès au Salon de 1878 avec son groupe de *Ganymède*. Parmi ses œuvres ultérieures, nous citerons: *Houdon ; le Général Hoche ; l'Aveugle et le Paralytique* (marbre, musée du Luxembourg) ; de nombreux bustes et médaillons, etc.

TURCEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine-l'Abbaye ; 311 hab.

TURCHI (Alessandro), dit *Alessandro Veronese* ou l'*Orbetto* (petit aveugle), peintre italien, né à Vérone en 1582, mort à Rome en 1648. Il reçut des leçons de *Riccio*, à Vérone, et de Carlo *Caliari*, à Venise (V. ces noms), puis vint à Rome où il perfectionna son talent. Sa manière rappelle l'école romaine pour le dessin et l'expression, l'école de Venise pour le coloris, l'école lombarde pour la force et la grâce. Il savait donner à ses compositions beaucoup de charme et de morbidesse, se montrant surtout supérieur dans la distribution des couleurs; il avait, notamment, adopté une teinte rosée qui donne à ses toiles un cachet particulier. Ses admirateurs ne craignirent point de l'égaler à Annibal Carrache. — Œuvres à Vérone, Rome, Milan, Dresde, Munich, au Louvre (*le Déluge, Samson et Dalila, le Mariage mystique de sainte Catherine*, *la Femme adultère* et *la Mort de Cléopâtre*).

TURCKHEIM (*Thurincheim*, 896, allem. *Türkheim*). Petite ville de la Haute-Alsace, arr. de Colmar, cant. de Winzenheim, sur la Fecht, le canal du Logelbach et le chem. de fer de Colmar à Metzeral; 2.462 hab. Filature de coton; fabriques de papier; vins estimés. Eglise paroissiale moderne, avec tour carrée à quatre étages en style roman. Plusieurs maisons de l'époque gothique. Les nombreuses antiquités, trouvées sur la rive droite de la Fecht, font supposer qu'il existait là une petite ville dès l'époque gallo-romaine. Au commencement du moyen âge, l'abbaye de Munster avait sur la rive gauche des maisons et des propriétés, constituant la cour colongère qui subsista jusqu'en 1789, autour de laquelle se développait un village qui, entouré de murs, fut érigé par un diplôme de l'empereur Henri VII de 1312 en ville libre, dépendant du bailliage de Kaysersberg, mais dont la suprématie était partagée entre les abbés de Munster, les empereurs d'Allemagne et les archiducs d'Autriche, et était représentée par trois prévôts (*Schultheiss*). En 1675, Turenne s'empara de la ville et en chassa les Impériaux. Sur les ordres de Louis XIV, les fortifications furent rasées, mais il en subsiste encore deux portes,

trois tours et une partie de l'enceinte. Turckheim porte : *D'argent à une porte carree de gueules dont les pentures et les annelets sont de sable.*— Patrie de la famille des Roesselmann (V. Colmar), de Conrad et de Pierre Wickramm, théologiens du xvie siècle, de Charles Grad, publiciste et homme politique (1842-90), en l'honneur duquel on a élevé, en 1895, un monument aux bords de la Fecht. — A 6 kil. au N.-O., à une alt. de 690 m., le lieu de pèlerinage des *Trois Epis*, station de cure d'air très fréquentée, reliée à Turckheim par un tramway électrique. L. W.

Bibl : *Revue d'Alsace*, 1851 et 1872. — *Tour du monde*, 1884, XLVIII, 146-150. — Ch. Gérard, *la Bataille de Turkheim ;* Colmar, 1870.

TURCO. Ce nom, par lequel on désigne, dans le langage populaire, les *tirailleurs indigènes*, paraît leur avoir été donné, pour la première fois, pendant la guerre de Crimée, par les Russes, qui, à leur costume, les avaient pris, dans un assaut, pour des Turcs (V. Tirailleur).

TURCOMANS (Ethnol.). Les Turcomans ou Turkmènes représentent l'élément autrefois dominant de la population de l'ancien Kharezm (V. Khiva). Ils descendent des Turcs d'avant l'invasion mongole, de même que les Tadjiks descendent des Touraniens d'avant l'invasion turque, des anciens habitants de l'Asie antérieure, ni sémitiques, ni aryens. Il est donc bien probable que leur nom de Turkmènes (*mans* ou *ménes* équivalant à l'allemand *thum*) a le sens qu'on lui attribue souvent de *Turcs de souche*, de *Turcs vrais* ou *par excellence*. Il est d'ailleurs possible que ce nom même leur ait été donné en raison de ce qu'ils ont continué à mener la vie nomade des ancêtres en fournissant sans cesse comme eux de nouveaux essaims d'envahisseurs. Les Turcs qui ont envahi les Etats civilisés de l'Asie centrale se sont en effet tous présentés d'abord dans l'Etat même où étaient les Turcomans jusqu'à nos jours. Les Seldjoukides étaient de leurs parents très proches ; les Osmanlis aussi par conséquent, et ils se rattachent sans doute, comme les Seldjoukides, aux *Ghouz* que les conquérants arabes ont trouvés dans le Kharezm. Les Ghouz, probablement sous la poussée des Arabes, ont remonté vers le N. de la Caspienne. Ils se sont mêlés entre les rives de l'Oural inférieur et celles de la basse Volga, à d'autres Turcs, les Petchénègues, mentionnés par les auteurs byzantins en 834. De ce mélange, accompli à la fin du xie siècle, sont sortis les Koumanes, Polovtsy des archéologues russes. Mais Petchénègues et Ghouz ont pu se fondre aussi, au moins en grande partie, dans l'empire des Khazares, car il n'est plus question d'eux après le xiiie siècle.

Les dialectes des Turcomans se rapprocheraient surtout de celui des Osmanlis de l'Anatolie et de ceux des Azerbaïdjanis de l'Iran et du Caucase, apparentés aux Koumanes. De tels rapports s'expliquent fort bien s'ils sont des descendants du groupe des envahisseurs turcs d'avant la conquête de Djengis Khan. Il ne s'ensuit pas qu'ils doivent différer physiquement des Turcs qui ont coopéré à cette conquête et, en particulier, des Ouzbegs qui se rattachent d'ailleurs, peut-être en partie, aux Ghouz émigrés vers le xie siècle vers l'Oural et la Volga. Malgré leur genre de vie et leur habitat qui les isolent, leurs caractères physiques n'ont pas été à l'abri des altérations ; mais les plus purs d'entre eux sont très semblables aux plus purs des Ouzbegs, et il est facile de les distinguer des Mongols. Ils n'ont pas en effet le nez écrasé des Kalmouks, et ils diffèrent même de la plupart des Kirghis par leurs yeux plus ouverts et pas toujours bridés, la longueur plus grande de la face malgré la saillie des pommettes, leur taille moins épaisse et plus haute. Ils ont de la barbe et de la moustache et leur chevelure noire est fournie. Un Turcoman de l'armée russe que j'ai observé m'a beaucoup frappé par la longueur relative de sa face, son nez très haut, fin et très étroit, la sveltesse de sa taille, ses yeux noirs bien ouverts. Sur les confins de la Perse, ils ont d'ailleurs perdu presque tous leurs caractères mongoliques.

Le gros de la nation occupe la région comprise entre l'Amou-Daria et la Caspienne. Il se divise : 1° en tribus *Yomouds* qui nomadisent de l'Oust-Ourt à la Perse, le long de la Caspienne ; 2° en tribus *Tekkés* répandues dans les oasis de Kizil-Arvat, de Tedjen, de Merv ; 3° en tribus secondaires *Sakar*, entre Kabakli au N. et Tchardjoui au S., le long de la rive gauche de l'Amou ; 4° *Tchoudors*, dans le khanat de Khiva au N.; 5° en *Emrali*, dans le même khanat au S. On distingue encore : 6° les *Goklan*, dans le Khoraçan, qui rejoignent les Yomouds à l'O.; 7° les *Ersari*, aux environs de Kilif, sur l'Amou; 8° les *Salors*, dans l'oasis de Merv ; 9° les *Alili*, dans les plaines du Turkestan afghan ; 10° les *Saryks*, sur le plateau de Badhkiz. Il n'y a pas de liens entre ces diverses tribus. Elles vivent indépendantes l'une de l'autre quand elles ne s'ignorent point. Plusieurs d'entre elles, les Sakar, les Emrali, les Goklan, les Salors, les Saryks, sont représentées par un nombre d'individus si modeste qu'elles disparaîtront aussitôt que leur vie nomade changée cessera de les éloigner du reste de la population. Les Tekkés sont les plus nombreux (plus de 300.000) ; viennent ensuite les Alili (250.000) ; les Yomouds, les Ersari. Quelques milliers de ceux qui nomadisent dans l'Oust-Ourt se sont, avec des tribus kirghises auxquelles ils se mêlent, portés, au nord du Caucase, sur la Kouma. Ils sont là en contact avec des Nogaïs dont les caractères sont plus mongoliques que les leurs, leur origine plus récente remontant en effet à l'invasion de Djengis Khan. Au total, ils n'atteignent pas un million et demi, malgré l'étendue des espaces occupés par eux. Je disais qu'ils avaient conservé les mœurs, le genre de vie de leurs ancêtres turcs et qu'ainsi ils représentaient mieux qu'aucun autre groupe la race turque dans ses instincts et caractères originaires. Les auteurs des inscriptions en vieux-turc de la Mongolie jouissaient toutefois d'un état social plus ordonné et plus élevé ; ils subissaient l'influence à distance de la compacte civilisation chinoise et n'étaient pas condamnés à demander leur subsistance à des incursions déprédatrices chez les voisins. Le pays des Turcomans, si favorable à leurs habitudes nomades, ne leur offrait par lui-même que des ressources trop insuffisantes. Il a fait d'eux des brigands, parfois fortement disciplinés et héroïques, mais des brigands. Les Tekkés et les Yomouds en particulier entreprenaient périodiquement en Perse de fructueuses expéditions. Ils ont dépeuplé des districts entiers. On estime à un million le nombre des individus des deux sexes qu'ils ont capturés en un siècle.

Ce sont eux qui alimentaient les marchés d'esclaves du Turkestan. Les Yomouds, les Tekkés, en particulier, ont si régulièrement volé des femmes en Perse, d'un côté, et aussi d'un autre côté chez les Kirghis, qu'ils passaient aux yeux d'autres Turcomans pour descendre pour la plupart d'esclaves. Les femmes de race turcomane qui, quoique musulmanes (sunnites), jouissent d'une grande liberté ayant en leur nom terre et troupeaux, refusent de s'allier aux fils de captives ; mais les Ouzbegs ne leur opposent pas le même dédain. Cette incorporation par les femmes d'éléments persans et autres, quoique régulière et étendue, a laissé intact jusqu'à nos jours le fond des mœurs des Turcomans. Vambéry a pu retrouver parmi eux des tableaux de la vie de leurs ancêtres de la Mongolie. « Les *jogei*, *sigitei*, les *pleurants*, *gémissants* des inscriptions vieux-turc, dit-il (*Noten zu den altturkischen Inschriften der Mongolei und Siberiens*, 1899, p. 10), se trouvent encore aujourd'hui dans la steppe. Et pendant mon séjour chez les Yomouds de Gorgen, je les ai vus, alors que les nombreux parents et connaissances de mon hôte qui avait perdu un des siens approchaient de notre tente avec de sauvages clameurs et des hurlements. On

plaçait devant la porte un morceau de feutre ou un tapis, les *gémissants* s'y asseyaient, et souvent pendant une heure poursuivaient leurs lamentations, expression de leurs condoléances. Jusqu'à nos jours a subsisté l'usage de se blesser et de se défigurer en signe de deuil. Et jusqu'à nos jours aussi, sur le tombeau des morts importants on a élevé des *Joska's* ou *tumuli*, bien que la coutume de dresser à leur sommet des statues de pierre, *balbale* des anciens Turcs, soit depuis longtemps perdue. »

La conquête russe seule, à laquelle ils ont opposé la résistance la plus efficace et la plus prolongée, a pu modifier l'état social des Turcomans en les obligeant à changer de vie. Depuis cette conquête, en effet, ils ont dû renoncer peu à peu à demander une partie de leur subsistance au brigandage. De pasteurs insouciants, ils sont devenus, en partie, éleveurs soigneux. Beaucoup d'entre eux s'adonnent même maintenant à la culture du sol. La plupart sans doute resteront encore nomades, aimant par-dessus tout la vie libre sous la tente. Mais de ceux-là même, la Russie peut tirer profit. Elle leur accorde parfois des subsides pour avoir la paix avec eux, mais elle utilise en même temps leurs qualités militaires. Les Turcomans font, comme leurs ancêtres, des soldats excellents et même de bons chefs dans l'armée russe. ZABOROWSKI.

TURCS ou TURCO-TATARS. Anthropologie et Ethnographie. — L'anthropologie des Turco-Tatars intéresse toute l'Asie centrale ; elle intéresse aussi tout le passé du N. de l'Asie, de la Caspienne au Japon. C'est un sujet immense, encore incomplètement exploré. Des savants ont consacré leur vie à l'histoire des Turcs, sans dissiper entièrement les contradictions et les incertitudes qui obscurcissent leurs origines, leurs caractères et leurs affinités. Aussi n'aurais-je point écrit la présente notice si certaines de mes études spéciales ne m'avaient pas permis de me faire une opinion personnelle sur leurs caractères distinctifs et le passé des territoires qu'ils occupent encore en Asie.

Le groupe turco-tatar a été fondé et étudié d'abord presque uniquement d'après les documents historiques et philologiques. Et certains de ces documents mêmes ont été la source de confusions et d'erreurs qui pèsent encore sur notre manière de penser, parce qu'on s'en est servi sans avoir le moindre égard pour les caractères physiques, les rapports de sang des peuples qu'ils concernaient.

Aux premières lignes de son ouvrage, Deguignes (*Hist. gén. des Huns*, 1750 et 1756) déclare que « le témoignage unanime des Chinois, des Arabes et des Grecs prouve que les Huns sont les mêmes que les Turcs ». Et voilà comment il explique cette identité (p. 213) : « Les Tatars occidentaux, que les historiens romains ont connus sous le nom de Huns, portaient dans la Tartarie le nom de Hioung-Nou. Ils y avaient établi un empire considérable qui fut détruit par les Chinois. Les uns passèrent en Occident, les autres restèrent sur les frontières de la Chine et ne furent détruits que par les Tartares *Jou-Jouen*. Ils étaient presque entièrement détruits, ou du moins ils n'avaient aucune puissance dans la Tartarie, lorsqu'un chef de cette nation, appelé Tou Muen, se mit à la tête de plusieurs hordes et forma un nouvel empire. Ces peuples portèrent alors le nom de Turcs. Ils devinrent maîtres de toute la Tartarie, et se divisèrent en deux branches : les Turcs orientaux et les Turcs occidentaux... » Quelques lignes plus loin, Deguignes classe incidemment « la nation mogole comme faisant partie de celle des Turcs ». Il ne distinguait donc pas entre Mongols et Turcs. Son ouvrage est resté fondamental. Et si on a pu y ajouter quelque chose, on n'y a rien changé dans le domaine historique. Il est essentiel qu'on le sache et qu'on sache aussi que nos certitudes sur l'origine et la nationalité des Huns sont, au point de vue historique, de la même nature que les siennes et ni plus ni moins définitives. Et je renvoie au lumineux article de Drouin (V. HUNS), comme à une préface nécessaire de celui-ci. La philologie est intervenue, la question des origines et des affinités des Turco-Tatars étant ainsi historiquement posée. Elle a distingué les Turcs des Mongols proprement dits. Mais en même temps, réunissant en un même groupe les peuples parlant des langues agglutinantes, elle a prétendu établir un lien de parenté entre la plupart d'entre eux. On a fait ainsi des Turcs des Ougro-Japonais. On en fait surtout des Oural-Altaïques. Et en les comprenant avec les Finnois dans un groupe plus resserré, on a été engagé à admettre, étant données les idées préconçues sur la provenance centre-asiatique de tous les peuples de l'Europe, qu'ils pouvaient avoir avec ces Finnois une origine commune. On les a identifiés aussi aux Touraniens. Des anthropologistes acceptent cette identification avec d'autant plus de confiance que des assyriologues ont fait de ces Touraniens des Oural-Altaïques de race. Un ouvrage récent base sur elle la solution même de la question des origines des Turcs (L. Cahun, *Turcs et Mongols, des origines à 1405*, 1896). Pour son auteur, la question de race dans l'histoire des Turco-Mongols est oiseuse (p. 40). Il va jusqu'à prétendre que dans la famille finno-ougrienne, il n'y a pas une langue de l'un de ses quatre groupes (turc, finnois, mongol, mandchou) qui ne contienne des mots communs aux trois autres, et, même que « nulle part jamais, les Turcs, les Finnois, les Mongols, les Mandchoux n'ont oublié le souvenir de la vieille famille, n'ont renié la foi au langage national » (p. 35). « C'est aux Hioung-Nou, conclut-il, qu'il faut demander le secret des Touraniens » (p. 56). Je ne puis pas passer outre à une telle assimilation, bien qu'en général on doive hésiter à reconnaître une valeur scientifique à ces conséquences extrêmes de considérations prétendument fondées en philologie. C'est avec des données aussi vagues qu'un auteur turc, Djeladdin, a pu écrire : « Il est certain que les Turcs dont parlent Pline (*Hist. nat.*, VI, 7), Pomponius Mela, Strabon et même Hérodote, dès les temps les plus reculés, étaient établis dans le Turkestan actuel ». Le savant le plus compétent en ce qui touche les Turcs, Vambéry, admet lui-même que les Scythes, et particulièrement les Saces, ont pu être des Turcs nomades. Il ajoute : « La nationalité turque des Parthes est plus vraisemblable. La nationalité turque des Huns est évidente de par la langue. Que les Huns ne se composaient pas exclusivement de Turcs, et que parmi leurs bandes il y avait des Ougres, comme les Zyrianes et les Mordvines, nous n'en voulons pas douter. Mais qu'on les tienne eux-mêmes pour des Ougres comme Klaproth, Hunfalvy et Rittich, c'est une erreur » (*Das Turkenvolk*, 1885, p. 65). D'autre part, il dit : « Les premières migrations des Turcs vers la Volga, le Pont-Euxin, la Pannonie ou vers l'Oxus et le monde iranien, doivent remonter bien avant Jésus-Christ (p. 59) ». Le nom de *Touraniens* est employé dans l'*Avesta* pour désigner des ennemis constants des Perses. L'*Avesta* ne nous reporte pas bien loin en arrière (V. ce mot et PERSE), et n'étaient les préjugés qui auréolent tout ce qui touche aux premiers Aryens, on reconnaîtrait que les événements où il est question de ces Touraniens sont assez minuscules. Rien, en tout cas, ne les signale à l'attention que la crainte dont ils étaient l'objet de la part d'un peuple qui n'avait pas lui-même entièrement abandonné la vie nomade. Il y avait donc, sans doute parmi eux, des nomades pillards. On n'a aucune certitude sur la place même du Touran qui a figuré dans le Turkestan, au S. de la Caspienne ou sur le plateau de l'Iran même et dans la Médie. En effet le nom de *Touranien* n'avait sans doute pas de sens plus précis que celui de *Scythe*. Mais par suite de l'opposition que des exagérations ont créée entre lui et celui d'Iranien, l'usage s'est établi de l'étendre à tous les non-Aryens et non-Sémites de l'Asie antérieure. Or nous savons que les Proto-Chaldéens ou Sumériens, que le fond de la population médique, n'étaient ni Sémites ni Aryens. Oppert lui-même ne trouvait l'étymologie du nom de la Médie, *Mada*,

pays, que dans la langue sumérienne. Aussi disait-il que le nom de la Médie est *touranien*, et que les vrais Mèdes à l'origine étaient des Touraniens (*Le Peuple des Mèdes*, pp. 10, 11, 16). C'est avec cette signification définie, précise, que j'ai employé moi-même le nom de touranien. On ne peut pas l'employer dans un autre sens sans en donner une définition nouvelle. J'ai donné le *Touranien* comme l'autochtone de l'Asie antérieure qui a envoyé des migrations en Europe à l'époque de la pierre polie et à l'époque du bronze, et auquel se sont superposés le Sémite d'abord en Chaldée, l'Aryen peut-être d'abord (?) en Médie (V. *Contribution à l'ethnologie ancienne et moderne du Caucase*, dans *Bullet. Soc. d'anthr.*, 1899, p. 609). Mais s'agit-il vraiment d'un élément ethnique distinct? Oui. Nous en avons acquis la certitude : par les crânes recueillis en grand nombre en Europe ; par la nature de l'élément que j'ai retrouvé au Caucase comme agent de transmutation des primitifs Caucasiens ; par les caractères de certaines des plus anciennes statues chaldéennes ; et par ceux des Hycsos, nomades pourvus de chevaux, un instant maîtres de l'Egypte ; par l'existence actuelle aux mêmes lieux de peuples qui en descendent et ne sont physiquement ni Aryens, ni Sémites. Nous avons pu qualifier cet élément de mongoloïde, mais dans la mesure même où nous avons qualifié ainsi nos brachycéphales néolithiques, nos Savoyards. A en juger par les peuples qui en proviennent, et réserve faite pour ses représentants les plus primitifs, il n'était pas mongolique. J'ai pu donner le Persan Hadjemis pour un Touranien (V. Perse). C'est le Touranien modifié dans ses caractères faciaux d'une part par le Sémite-Assyrien, d'autre part par le Turcoman actuel ; par conséquent il se rapproche souvent du Turc, précisément par sa face. Mais des crânes anciens du Caucase, que j'ai qualifiés de médiques (V. le mémoire cité plus haut), et tous les anciens crânes brachycéphales d'Europe, nous permettent d'affirmer que notre Touranien se séparait absolument du Turc actuel, précisément par ces mêmes caractères faciaux. Ces caractères ne se seraient pas conservés s'il y avait eu des mélanges anciens, puisqu'ils ne se sont pas conservés chez les Hadjemis. Or, il y a encore, sinon aux lieux mêmes où étaient les Touraniens de l'histoire, du moins aux endroits qui y confinent et où il a été refoulé, un peuple (de langue iranienne comme étaient les Mèdes), les Tadjiks, qui a conservé les caractères touraniens à ce point que de ses représentants des montagnes, les Galtchas, on a pu dire qu'ils étaient les *Savoyards du Pamir*. Jamais on n'a fait des Tadjiks des Mongols, ils en diffèrent par des caractères extérieurs des plus essentiels, ni des Turcs, dont ils n'ont pas la morphologie faciale (V. Turkestan). Il faut donc en finir une bonne fois avec ces confusions entre Touraniens et Turcs, qui sont une source d'erreurs et ne répondent pas à l'état actuel de l'ethnologie.

Mais est-ce qu'il n'y avait pas en Asie centrale, dès une certaine antiquité, des éléments sporadiques comparables aux Turcs ? C'est une autre question. Et cette question-là n'est sans doute pas indépendante de celle de l'introduction du cheval domestique dans l'Asie antérieure. Sans aucune raison précise, des auteurs ont prétendu et on répète que les Touraniens, les Proto-Chaldéens, dont la présence est *sûrement pour nous antérieure à toute civilisation*, plus ancienne que notre âge néolithique, sont émigrés de l'Altaï ; qu'ils en ont apporté les métaux, même « l'art de l'orfèvre », et nécessairement aussi le cheval. Nous croyons au contraire, aujourd'hui, que leur civilisation, ils l'ont créée sur place et qu'ils ont eu des relations avec certains Dravidiens de l'Inde plutôt qu'avec l'Altaï (V. Métallurgie). Quant au cheval, le nom qu'ils lui donnaient d'*âne des montagnes de l'Est* prouve qu'ils ne le connaissaient pas originairement, qu'ils employaient bien avant lui l'âne d'Afrique, et qu'ils l'ont reçu de l'Asie centrale, sa patrie. Toutefois, ils l'ont connu à une époque reculée. Il y a toujours eu, comme il y a d'ailleurs encore, des populations de l'Asie antérieure vouée à la vie nomade. Les Hycsos, envahisseurs de l'Egypte, étaient de ces nomades. Leurs bandes étaient formées de Sémites et de Touraniens. Y avait-il parmi ces Touraniens des Mongols vrais ? Nous ne le savons pas positivement. Mais des spécialistes (Piétrement, *les Chevaux dans les temps préhistoriques*, 1883) nous affirment que le cheval qu'ils ont introduit en Egypte, le premier cheval domestique introduit en Asie Mineure, est le cheval mongolique. A juger des choses comme le font ces auteurs, nous aurions en ce fait la preuve que plus de 2000 ans avant notre ère des bandes de nomades venant de l'Asie centrale auraient pénétré à travers la Chaldée et l'Assyrie jusqu'au littoral de la Méditerranée. Les Chinois connaissaient certainement le cheval domestique de leurs voisins du Nord à partir de 3000 ans avant notre ère au moins. Il n'y aurait rien d'étrange à ce que ce même cheval eût été amené dans l'Asie antérieure 2000 à 3000 ans avant notre ère. L'ensemble des faits connus nous engage cependant à ne pas faire grand état de cet événement au point de vue ethnologique. Car il est douteux que le *Turkestan* (V. ce mot) fut alors occupé par des Mongoliques. Les y trouve-t-on même au vi[e] siècle av. J.-C. ? Sur le célèbre bas-relief de Behistan ou inscription de Darius, figure, parmi les rois soumis par ce prince, un roi sace. Et dès l'abord, on avait dit que ce roi avait les traits mongoliques des Kirghis actuels. Après avoir vu ce portrait de roi à la longue barbe abondante, et que son casque en longue trompette courbe singularise seul, cette assertion paraît très hasardée. Cependant ces portraits semblent bien être la reproduction de traits exactement observés, car j'ai été frappé de ce détail que, conformément aux données ci-dessus, le roi mède, distinct des autres, représentait fidèlement notre type *touranien*, au large nez concave qu'ont encore les Tadjiks. J'ai certes plusieurs fois affirmé que, d'après les indices recueillis, il y avait des Asiatiques, des bruns mongoloïdes ou mongoliques parmi les Scythes. Un grand cheval, peut-être mongolique, asiatique en tout cas, apparaît dans les kourganes de la Russie méridionale à l'époque scythique, se mêlant au petit cheval indigène, de beaucoup d'ailleurs plus abondant (*Galtchas, Savoyards*, dans *Bullet. Soc. anth.*, 1899, p. 713, et du *Dniestr à la Caspienne*, *ibid.*, 1895, p. 322). Je me suis néanmoins convaincu qu'en l'état des découvertes, du côté de la mer Noire au moins, l'élément blond indigène n'avait pas cessé d'être prépondérant jusqu'après l'arrivée des Huns. Et il ne faut pas oublier que les Scythes étaient de langue iranienne comme nos Touraniens. Les identifiant par partie avec les Massagètes, je les ai finalement rapprochés des Mèdes (*Bullet.*, 1898, p. 79). Pour répondre aux éventualités envisagées par Vambéry sur l'ancienneté de la pénétration d'un élément turc en Europe, j'ajouterai que nous ne pouvons faire remonter l'arrivée des Scythes asiatiques eux-mêmes à plus de 500 à 700 ans avant notre ère. Dans une série de crânes de Kourganes de différentes époques, de l'Ukraine, mais antérieurs à l'époque scythique, j'ai dégagé la présence de 30 °/₀ de crânes touraniens plutôt que mongoliques. Mais je ne les crois pas Turcs, puisque leur arrivée paraît en rapport avec l'introduction de l'industrie égéenne ou des métaux. Ils sont venus sans doute par la mer Noire (V. mon mémoire : *l'Industrie égéenne sur le Dniestr. Crânes de Kourganes préhistoriques, scythiques, Drewlanes, Polanes*, dans *Bullet. Soc. anth.*, 1900). Les crânes scythes, qui ont été étudiés jusqu'ici en trop petit nombre, paraissent offrir les mêmes caractères, combinés avec ceux des indigènes blonds. Il y a dans les collections russes depuis longtemps des crânes de Kourganes du N. du Caucase, non touraniens, qui sont peut-être de type turc (V. mon mémoire cité plus haut, p. 614). Mais ils proviennent de kourganes où le fer est abondant et le bronze presque absent (Chantre, *le Caucase*, III, p. 54), qui sont postérieurs à l'époque

scythe, postérieurs sans doute de beaucoup à notre ère.

Pour s'entendre de ce côté, toutefois, il faut dissiper les confusions dont l'emploi du terme d'*oural-altaïque*, est la source, comme j'ai dissipé, d'un autre côté, celles provenant de l'emploi du terme de *touranien*. Pour Vambéry lui-même, la famille oural-altaïque comprend : 1° le groupe samoyède ; 2° le groupe toungouse et mandchou ; 3° le groupe ougro-finnois ou ougre (Ostiaks, Vogouls, Zyrianes, Tchérémisses, Mordvines, etc.); 4° les Mongols, Bouriates, Kalmouks ; 5° les Turcs ou Turco-Tatars. Or, il n'existe pas de famille naturelle de ce genre, ni au point de vue linguistique, ni au point de vue ethnique. Les dialectes finnois forment une famille de langues agglutinantes particulière et assez distincte de la famille turco-mongole qui embrasse tous les autres groupes. La parenté des dialectes finnois est évidente. Ils ont un fond de vocabulaire commun. Nous avons pu en suivre la dispersion progressive de la Baltique à l'Ob (V. Finnois et Ostiaks). Les quelques éléments turcs qu'on rencontre en eux sont dus aux contacts récents ou actuels qui appartiennent à l'histoire. Ils ont pour eux moins d'importance certes que n'en ont pour le français les mots anglais qu'il s'est incorporés. Paasonen a fait le compte des mots turcs du mordvine, qui renferme des éléments germaniques, goths, lithuaniens et iraniens-ossèthes, et fut un des plus exposés et des plus anciennement exposés à ces contacts. Il en a trouvé 190. Presque tous viennent du tatar parlé aujourd'hui par les Michaïrs, des gouvernements de Nijni-Novgorod, Penza, Simbirsk, apparentés aux Coumanes. Quelques-uns seulement ont une origine moins récente (*Die turkischen Lehnwörter im mordvinischen*, dans *Journ. Soc. finno-ougr.*, 1899, XVI). Les Tchérémisses ont incorporé à leur langue un bien plus grand nombre de mots turcs; mais cela résulte de leurs rapports modernes avec les Tchouvaches finnois turquisés du gouvernement de Kazan et avec les Tatars auxquels ils furent soumis. Vambéry, dans son dernier ouvrage (*Noten zu den altturkischen Inschriften der Mongolei und Siberiens*, 1899), écrit : « La langue magyare est un mélange intensif de provenance finno-ougrienne et turque, un amalgame qui se décèle, non seulement dans le mot, mais encore dans la structure (p. 17). Les éléments turcs du magyar sont très vieux, aussi vieux que les inscriptions en question, si bien que je n'hésite pas à considérer que pour la discussion à fond des principes du vocabulaire turc en général, la connaissance du magyar est indispensable ». Il faut se souvenir que les Avares ont été pendant deux siècles les maîtres de la Hongrie qu'ils n'ont plus quittée et que c'est sur cet élément turc que les Hongrois ont établi leur puissance (ils en comptent encore parmi eux des représentants très purs.). Les éléments turcs du hongrois sont donc probablement des restes de la langue des Avares, et, datant de la migration de ceux-ci, peuvent, en effet, paraître anciens eu égard aux autres dialectes turcs. La question ethnique se pose simultanément avec la question linguistique et se résout avec plus de clarté et de sûreté. J'ai établi que le nom de Ougre, d'origine hunnique, et que les Hongrois ont conservé, n'eut qu'une signification purement géographique, générale et vague, après le départ des Huns de la Russie méridionale. Il a été étendu à une immense région et appliqué, à la suite de véritables quiproquos, à des peuples différents (*les Kourganes de la Sibérie occidentale*, dans *Bullet. Soc. anth.*, 1898, p. 75). Pour justifier son emploi, il eût fallu établir d'abord que les peuples finnois auxquels on l'appliquait étaient tous au moins mêlés de sang hunnique. Mais on ne s'arrêtait pas à ces détails touchant la race. La question de race dans le groupe finno-ougrien est restée d'ailleurs ignorée ou confuse jusqu'à mes toutes récentes recherches. Les savants finlandais les premiers, depuis *Castrén* (V. ce nom), obéissaient à cette idée qu'ils devaient trouver le berceau de leur nationalité au centre de l'Asie, dans l'Altaï même. Ils l'y ont cherché. Mais ils y ont trouvé quoi ? Non pas une patrie finnoise, mais la patrie originaire des Turcs. Leurs recherches ont été subitement éclairées par la découverte et le déchiffrement des inscriptions de l'Orkhon et de l'Eniseï qui ont confirmé l'opinion de Deguignes.

La civilisation chinoise, essentiellement agricole, à peine fondée, plus de 3.000 ans avant notre ère, fut inévitablement en butte à l'hostilité et aux incursions des peuples restés nomades au N. de son territoire. Un antagonisme forcé entre elle et eux devait naître dès le premier jour. Les immenses plaines de la Mongolie étaient vouées à la vie nomade. Elles ont fait le nomade, comme les plaines de lœss bien arrosé, d'une fertilité inépuisable, et si faciles à remuer, du N. de la Chine, ont fait le cultivateur par excellence. Elles ont fait un nomade particulier, l'homme de cheval. Le cheval fut bien domestiqué aussi en Europe où il y en avait une espèce dès l'époque quaternaire, mais tardivement, semble-t-il, et seulement au Centre et à l'Est. Dans la Mongolie, seule région où le cheval subsiste à l'état sauvage, il fut domestiqué aux âges les plus reculés qui nous soient accessibles. Il y fut en effet le support indispensable à la vie. Et c'est là seulement aussi que la vie de cheval est entrée pour quelque chose dans les caractères physiques des races. Les races correctement appelées turco-mongoles gardent encore aujourd'hui pour la plupart l'empreinte visible de leurs habitudes invétérées de nomades chevauchant sans cesse, et qui ont vécu du cheval pendant des millénaires. La puissance du torse, la brièveté relative des membres inférieurs, la petitesse de leurs extrémités et jusqu'à la forme de l'ouverture palpébrale, sont, comme la résistance à la fatigue et aux intempéries, de ces caractères acquis de la vie nomade à cheval. Ce sont en effet ces caractères qui, en eux, ont le plus frappé l'attention dès qu'ils se sont montrés sur la scène du monde.

L'histoire de la Chine renferme des indices de la lutte permanente à laquelle elle était condamnée avec ses voisins du Nord et du Nord-Ouest, dès 2.000 ans avant notre ère. Au XIIIe siècle elle s'en occupe positivement en les désignant sous le nom générique de *Hioung-Nou*. Ils étaient pour elle des barbares redoutables et méprisables. Des relations s'étaient cependant déjà établies entre Chinois et nomades. Il y avait même eu entre eux des mélanges et des entre-croisements. Des nomades admis plus ou moins bénévolement sur le territoire de l'empire devenaient sédentaires, et bien des Chinois étaient rejetés accidentellement parmi les nomades. Ceux-ci avaient sans doute pour la civilisation chinoise du respect en même temps que de la jalousie et en imitaient les formes dans leur organisation politique.

Les Hioung-Nou sont restés pendant des siècles en contact avec le N. de la Chine, séparant deux éléments qui n'étaient pas sans rapport à l'origine, les anciens Chinois et les Toungouses, en formant avec eux des peuples nouveaux. D'eux, en effet, de leurs mélanges sont sortis ces anciens Tatars, Wou-hang, Sien-pi, Jou-jouen, d'abord cantonnés dans l'Est, les Tou-Kiou eux-mêmes, des Coréens, les Mandchoux actuels. Les Hioung-Nou ne furent rejetés dans l'Ouest vers l'Altaï qu'à la suite de la construction de la Grande-Muraille (214). Et quelques années après ils revinrent sur la Chine et l'envahirent. La prenant par le N.-O., ils refoulèrent du Chen-si vers le S. et du Kan-sou vers l'O. les populations qui les occupaient. Ces populations comprenaient les grands *Yué-tchi*, nation d'origine mixte, sans doute, comme les Tatars ci-dessus et convertis à moitié à la vie sédentaire, car ils méprisaient les Hioung-Nou (Specht, *Etude sur l'Asie centrale d'après les historiens chinois*, dans *Journal asiatique*, 1883, 8e série, t. II, p. 317).

Les Yué-tchi furent rejetés en partie vers le S., et de ceux-là descendent peut-être des Lolos, en partie vers le Tibet, et pour la grande masse vers les monts Célestes. Ils ne restèrent pas longtemps au N. de ces monts, car ils

y furent de nouveau pourchassés et vaincus en 165 av. J.-C. Ces déplacements eurent des conséquences ethnologiques considérables. Nous savons quels peuples ils rencontrèrent en descendant vers l'Asie centrale et la Bactriane. Ce n'étaient pas des Turcs. C'étaient les Wou-soun, sur l'Ili, peuple de blonds aux yeux bleus dont il est possible de faire, non des Kymris peut-être, mais des Finnois, depuis nos démonstrations relatives aux Ostiaks (1898), et le passé de la Russie méridionale (1895); les Saces mêlés aux Wou-soun et, à moitié blonds aussi, nomadisaient depuis un temps immémorial jusqu'aux confins de la Perse, et les Tahia, nos Tadjiks, occupaient en cultivateurs la Sogdiane et la Bactriane. La turquisation de l'Asie centrale commencerait donc positivement par l'arrivée des Yué-tchi qui, en effet, restèrent en partie mêlés aux Wou-soun et aux Saces (Ujfalvy, *Mémoire sur les Huns blancs*; Paris, 1898, p. 31, note). Ils se rendirent maîtres de la Bactriane en en repoussant des Sakas qui allèrent fonder un royaume dans l'Inde. Eux-mêmes à leur tour étendirent leur domination jusqu'à l'Inde. Leur empire dura plus de cinq cents ans (130 av. J.-C.-425 ap.). Ils furent assimilés de fort bonne heure, semble-t-il, par la civilisation arsacide qu'ils contribuèrent à propager. Ujfalvy a fait connaître certaines des monnaies frappées en grand nombre par leurs rois. Ces rois y sont représentés le plus souvent avec des crânes hauts et courts, des faces énormes, des nez forts, une barbe abondante. Il peut se faire que ces rois ne soient point de pure race yué-tchi. Mais s'ils ont des caractères mongoliques, ce ne sont point des Mongols vrais, toujours glabres, au nez écrasé, mais des Turco-Tatars, voisins des Kachgariens actuels. Les Chinois leur envoyèrent un ambassadeur en 126 pour obtenir leur concours contre les Hioung-Nou qu'ils détestaient. Mais ils se trouvaient dès lors trop bien en Bactriane. Les Chinois firent dans le même but une semblable démarche auprès des Wou-soun, mais sans plus de succès. C'est avec le concours des Tatars Wou-han, maintenus sur la frontière N. de la région de Peking, qu'ils parvinrent à défaire les Hioung-Nou en 70 av. J.-C, puis en 63 et 93 ap. J.-C. Une partie des Hioung-Nou se soumit et s'établit dans le Chen-si et le Kansou. La plupart émigrèrent vers l'Oural et la Caspienne par le S. de la Sibérie occidentale. Les Tatars Wou-han devinrent alors trop puissants ou exigeants, et les Chinois se servirent contre eux des Tatars Sienpi de la même origine orientale. Les Sienpi reconstituèrent un instant l'empire des Huns qui, depuis l'Ili à l'O. jusqu'à l'Amour à l'E., embrassait toute l'étendue de la Mongolie (223-390). En 390, une fraction de ces Sienpi, les Jou-jouen, conquit le pouvoir sur toutes les autres. Les Jou-jouen repoussèrent leurs anciens maîtres à l'O. et firent un instant sentir leur domination (402-430), depuis les Huns émigrés sur l'Oural jusqu'à la Corée. Détail à retenir, ils établirent à Karakoroum le centre de leur immense et éphémère empire. Après cent cinquante ans écoulés, les Tou-Kiou, rameau détaché des Huns, comme l'affirme Deguignes (V. plus haut), et ancêtres des Turcs proprement dits, établis dans l'Altaï depuis 424, le détruisirent (552-54). Les Jou-jouen se rejetèrent alors derrière les Huns, sur l'Europe qui les connut sous le nom d'Avares. Des mots hioung-nou conservés dans des livres chinois appartiendraient, dit-on, au groupe des dialectes turcs. Une vérification nouvelle de cette assertion ne serait pas superflue. Il est improbable que, il y a 3.000 ans, les dialectes turcs aient été aussi caractérisés et surtout aussi différenciés qu'ils le sont des dialectes mongols. En tout cas, la description, que nous ont laissée les anciens, des Huns d'Attila (petits, larges d'épaules, à grosse tête, à cou court, à teint jaune brun, sans barbe, etc.), est sûrement celle de Mongols plutôt que celle de Turco-Tatars. Les caractères actuels de populations où, comme les Ostiaks, le sang hunnique se reconnaît comme modificateur des caractères premiers de la race, sont une preuve de l'exactitude de cette description. Or, comme le remarque un des rares auteurs qui ont étudié la question sur place au point de vue anthropologique, Ujfalvy, il n'est pas possible aujourd'hui de confondre les deux types, dès qu'on se trouve en leur présence, malgré le nombre plus grand des intermédiaires qui les unissent. Les Mongols, à visage large et plutôt court, ont le nez très aplati à sa racine, les yeux à fente palpébrale étroite et toujours bridés et obliques; et ils sont sans barbe ou à barbe de poils durs, clairsemés. Ce qui en distingue tout de suite le Turco-Tatar, c'est, avec la présence fréquente de barbe, le visage plutôt allongé et le nez haut et étroit, parfois même convexe. Il est leptorhinien comme le Chinois ancien et le Toungouse. Ce caractère contrastant nous permet de suivre avec les crânes seuls la trace de la propagation de sa race. Le portrait chinois du *Ouïgour* (V. ce mot), que nous a fait connaître Schlegel, se rapproche autant du Mongol que du Turco-Tatar. C'est celui d'un individu à la barbe sans doute rare, mais dont le corps était très velu. Les Huns avaient aussi les jambes velues, d'après Ammien Marcellin. D'autre part, nous connaissons un peu par des monnaies le type des Hoas ou Huns Ephthalites. Ces Huns quittèrent leur pays, celui même des anciens Hioung-Nou, au N. de la Grande-Muraille, sous la pression des Jou-jouen, comme le firent les Huns d'Attila. Ils suivirent en partie la même route qu'autrefois les Yué-tchi en se portant sur la Kachgarie dont ils se rendirent maîtres; et de là ils allèrent les déposséder en Sogdiane, en Bactriane (425) et passèrent même dans l'Inde (452), reformant un empire du même genre que le leur (425-557). Leur langue n'aurait pas été la même que celle des Jou-jouen, d'après les renseignements puisés aux sources chinoises par A. Rémusat. Ils étaient nomades, polyandres, tous les frères ayant en commun une seule femme à la manière tibétaine, etc.; ils se déformaient la tête par un aplatissement postérieur qui la projetait en haut, comme le faisaient peut-être les Huns d'Attila, et jusqu'à notre époque les Kachgariens. Sur les monnaies, leurs rois ont la tête très plate en arrière et très haute, les traits durs et épais, le nez fort et charnu; aucune trace de barbe. Des annalistes chinois cités par Specht les donnent comme de la même race que les Yué-tchi, et comme se rapprochant des Tou-kiou pour les mœurs.

Toutes ces circonstances réunies nous engagent à considérer : 1° les primitifs Hioung-Nou comme les ancêtres communs des Mongols et des Turcs; 2° les Yué-tchi comme des Turco-Tatars d'un type voisin de ceux des Kachgariens actuels; 3° les Huns d'Attila comme des Turco-Mongols où les tribus ouïgoures représentaient plus particulièrement l'élément turc; 4° les Jou-jouen, comme des Turco-Tatars à peu près purs; 5° les Ephthalites, Hoas, Hunas, Huns blancs, comme des Yué-tchi à élément mongolique un instant prédominant. Les deux éléments turc et mongol, quoique plus différenciés, vont se présenter d'ailleurs encore plus intimement associés à notre époque même, sous Djengis Khan, un Mongol qui avait emprunté aux Turcs Ouïgours leur écriture.

Mais nous devons maintenant examiner s'il ne s'est pas formé anciennement un centre permanent de nationalité turque avec les peuples que nous venons de passer en revue ou s'il s'est formé un centre pareil indépendamment d'eux. Vambéry avait placé la question sur un terrain scientifique, en indiquant son rapport probable avec l'origine des antiquités du S. de la Sibérie occidentale : 1° kourganes et matériel y contenu; 2° statues de pierre; 3° gravures et signes ; 4° inscriptions. Les savants finlandais, je viens de le dire, y ont cherché des traces d'une origine commune des Finnois et des Turcs. Heikel a publié le relevé et la description de toutes les antiquités sibériennes conservées dans les musées de Tomsk, Tobolsk, Tumen, Ekaterinbourg, Moscou, Helsingfors (*Mémoires de la Société finno-ougrienne;* Helsingfors, 1894). Il y a, parmi ces antiquités, des restes nombreux d'un âge de

pierre. Mis à part les silex des environs de Krasnojarsk, qu'on a pu croire quaternaires et sans rapport avec les événements ethnologiques en discussion, nous ne pouvons pas faire remonter cette industrie de pierre à un âge reculé. Nous savons que parmi ces restes, il y en a qui sont tout à fait récents. Les Ostiaks se servaient encore très peu de métal lors de la conquête russe, et j'ai remarqué que pas un seul objet caractéristique d'un pur âge de pierre n'avait été trouvé dans les kourganes. Dans tous ces kourganes sibériens, il y a du métal et même en général du fer. De tous les kourganes sibériens fouillés, il n'y en a pas un seul dont on puisse dire seulement qu'il était préscythique (*Bullet.*, 1898, p. 77). On conçoit combien il est important qu'il n'y en ait pas en effet qui soit antérieur aux kourganes scythes de la Russie méridionale. Il me paraît certes bien admissible que, du moins à l'époque scythe, il y ait eu, par les nomades parcourant les steppes, des relations entre la Russie méridionale et la Sibérie occidentale. Cependant, je n'ai pu citer comme preuve péremptoire de ces relations qu'une plaque en argent repoussé, dorée en partie, représentant Diane, œuvre de l'art des colonies grecques de la mer Noire, trouvée en terre dans le district de Tobolsk, avec deux casques de fer, des figures d'animaux en bronze, deux miroirs métalliques. Il y a eu un âge du bronze en Sibérie. Il n'est certainement pas ancien. Un kourgane de cet âge (Tobolsk) renfermait des figures humaines qui, d'après Heikel, établissent une relation entre lui et la civilisation dite de Perm, bien postérieure à notre ère et en possession du fer. Il est possible que cette civilisation permienne soit l'œuvre des Tchoudes, peuple turc sans histoire, dont la tradition a conservé le nom jusqu'à nos jours, en même temps que le souvenir de la terreur qu'il a inspirée jusque dans le N.-O. de la Russie. L'âge du bronze sibérien est en relations indirectes avec la civilisation chinoise, et « en contraste direct avec l'âge du bronze européen et le groupe de l'Asie antérieure, Assyrie, Caucase, Perse » (Reinecke, *Zeitschrift für Ethnologie*, 1897, p. 141). Les anciens Turcs étaient d'assez mauvais métallurges, en dépit de toutes les suppositions si longtemps en faveur sur l'ancienneté de la métallurgie dans l'Altaï. S'ils travaillaient le fer d'après une légende bien des fois reproduite (V. MONGOLIE, t. XXIV, p. 77) et une tradition qu'ils ont conservée, ils n'avaient pas de nom particulier pour le plomb et le bronze qu'ils désignaient sous des noms mongols (Vambéry). Cette circonstance est un indice de plus que les Huns n'étaient pas de vrais Turcs pour la plupart, ou que c'est bien de la Chine, par la Mongolie, qu'on recevait le bronze dans la Sibérie. J'ai déjà indiqué (V. OSTIAKS) quels renseignements j'avais retirés des crânes des kourganes sibériens. La série mesurée par moi (la seule de quelque importance jusqu'à 1901) m'a appris que la population qui les avait élevés se composait de deux éléments principaux : l'un ostiak, l'autre présentant une morphologie faciale très différente, caractérisée par l'association d'orbites hautes et de nez relativement étroits. J'ai pu hésiter sur l'interprétation à donner à cette association jusqu'à ce que j'aie eu en mains des crânes ouzbegs (*Bullet.*, 1898, p. 94, et 1899, p. 719). Mais je suis certain aujourd'hui qu'elle est distinctive du type turco-tatar. Il est alors d'un grand intérêt d'en constater la présence dans les kourganes sibériens. A côté de lui, dans les kourganes de Tomsk, j'ai signalé un crâne hautement mongolique, et par cela notablement divergent (*Rev. anth.*, 1898, p. 356), et un crâne peut-être plus particulièrement hunnique. Il est probable que dans les kourganes plus orientaux, dans ceux de l'Altaï faits souvent de pierrailles, l'élément finnois ostiak disparaît totalement au profit des autres. Sur ces kourganes on retrouve ces statues de pierre connues dans la Russie méridionale sous le nom de *Kamennya baby*. Certaines de ces statues ont été élevées par des peuples turcs, dont elles reproduisent les traits et les vêtements, et même par les Kirghis actuels. Mais, observées en grand nombre dans la Russie méridionale et au N. du Caucase, elles ne semblent pas être l'œuvre d'un même peuple et appartiennent à des âges différents, tout en offrant des particularités communes. Leur signification est encore discutée. Enlevées déjà pour la plupart de dessus les kourganes où elles se dressaient, elles n'ont même pas encore été classées.

Sur l'Eniseï, districts de Minussinsk et d'Atchinsk, des rochers à pic et des pierres tumulaires en grès lisse et mou ont permis aux anciens habitants de graver leur image et celle de leurs animaux avec un marteau pointu. On a relevé parmi ces gravures des scènes d'opérations magiques. Auprès des chaudrons de bronze sont des sorciers qui en remuent le contenu avec une crosse dont la partie inférieure est en croix. Ce sont surtout des guerriers qui sont représentés. Un guerrier chinois lourdement armé est facile à distinguer des autres. Ceux-ci ont un vêtement léger, très collant et serré à la taille, le bonnet rond pointu des Kamennya baby et des Kirghis ; des bottes et des étriers, un carquois pendu à la ceinture, de grandes flèches en fer. « Un des cavaliers se retourne sur sa selle à la manière des Scythes ». D'après Asplin, leur type est celui des Hakas (*Types de l'ancienne Asie centrale*, dans *Société finno-ougr.*, 1890, VIII, p. 124). Nous allons voir ce que sont ces Hakas. A côté de ces gravures sont enfin parfois des inscriptions sur roches et stèles ou pierres tombales comme celles dont les tumulus ou les cairns sont entourés. Dans un tombeau avec stèle à inscription, Heikel a trouvé un mors en fer, dix garnitures de courroies et des boucles en or. L'existence de ces inscriptions, restées mystérieuses jusqu'à ces dernières années, a été connue dès le XVIIe siècle. Castrén en avait relevé à Minussinsk en 1847. En 1887, Asplin copia dans cette ville l'inscription d'une pierre tombale qu'avait signalée Pallas, en même temps que des gravures. L'année suivante, le même savant en recueillit un bon nombre dans la vallée du Kemtchik, affluent de l'Oulouken ou haut Eniseï, et près d'une des sources de celui-ci, l'Ouïgoug. Le texte de toutes ces inscriptions, au nombre de trente-deux, a été publié en 1889 par la Société finno-ougrienne. Cette même année, Heikel en découvrait cinq nouvelles. On n'essayait d'ailleurs même pas de les déchiffrer et on crut d'abord que leurs caractères étaient des runes dont l'usage aurait été rapporté d'Europe par des Huns. Mais au moment même où l'attention était si vivement attirée sur elles, toujours en cette même année 1889, Iadrintzev rencontrait non loin de l'emplacement supposé de Karakoroum, sur l'Orkhon, des ruines avec d'autres inscriptions. Celles-ci étaient en double et triple texte dont un texte chinois. Heikel est allé en prendre copie en 1890, et elles ont été publiées en 1892 à Helsingfors (*Inscriptions de l'Orkhon, recueillies par l'expédition finnoise de 1890 et publiées par la Société finno-ougrienne*, XLIX, 48 p. in-fol. avec 69 tables autotypiques et une carte). La première, sur la rive gauche de l'Orkhon, près des ruines de Kara Balgassoun, est en chinois, en caractères ouïgours, d'origine nestorienne, et en caractères de l'Eniseï (45 lignes). Radlov a publié, en 1895, une traduction allemande du texte chinois par Wassiliev. Schlegel en a donné une traduction française en 1896 (*Inscription chinoise sur le monument ouïgour de Kara Balgassoun, traduite et expliquée par E. Schlegel*, dans *Société finno-ougr.;* Helsingfors). L'inscription se rapporte à plusieurs khans ouïgours et en particulier au khan élevé au trône en 825 et mort en 832. Le texte chinois donnait la clef du texte en caractères de l'Eniseï. La seconde inscription était gravée sur trois des faces d'une stèle érigée sur le lac Tsaïdan, en chinois et en caractères de l'Eniseï (71 lignes). Son auteur est l'empereur de Chine, Hioueng-Tsoung, qui a voulu honorer (janv. 733) le grand khan des Tou-Kiou, Gueuk Tegin, mort en 732. La troisième inscription est gravée dans les deux mêmes langues sur une autre stèle

en mauvais état des bords du même lac. Cette stèle a été érigée en 735 en l'honneur de Mekilien, khan des Tou-Kiou (77 lignes). Une quatrième inscription a été découverte sur l'Ongin, et remonterait à 692. Peu après la publication de ces monuments, le professeur Thomsen de Copenhague reconnaissait la langue des caractères de l'Eniseï qui est du vieux-turc et la nature même de ces caractères (*Déchiffrement des inscriptions de l'Orkhon et de l'Iénisseï;* Copenhague, 1894). Radlov confirmait cette découverte. Puis Donner déterminait l'origine même des caractères en question (*Sur l'origine de l'alphabet turc du Nord de l'Asie*, dans *Soc. finno-ougr.*; Helsingfors, 1896). A Minussinsk, on a trouvé une monnaie avec mots turcs en caractères de l'Eniseï. Cette monnaie est du type des monnaies turco-chinoises émises en grande quantité par les *Ouïgours* (V. ce mot) entre 621 et 713, lesquelles procèdent de monnaies plus anciennes qui, autour de l'ancien pyrée, symbole du culte du feu, sont ornées d'inscriptions en caractères araméens. Les monnaies avec inscriptions en caractères araméens ont été trouvées en bon nombre dans le Turkestan. Or, tous les caractères de l'alphabet Eniseï-Orkhon correspondent à des lettres araméennes de ces monnaies des rois arsacides (250 av.-226 ap. J.-C.). Une forme archaïque de l'alphabet araméen a été employée presque partout en Turkestan pendant les premiers siècles de notre ère. Depuis que Donner a formulé ces conclusions (V. mon résumé dans *Bullet. Soc. anth.*, 1898, p. 177), on a découvert en effet des inscriptions semblables à celles de l'Eniseï dans l'Altaï, non loin du lac Balkach, sur les rives de l'Ili, non loin de l'Issik-Koul (où on a trouvé aussi des monnaies en quantité), entre Tachkent et Viernyi. Les historiens chinois ont donc dit vrai lorsqu'ils ont affirmé que, vers le IVe siècle, les Ouïgours, les Tou-Kiou et les Kirghis (?) avaient une même écriture. D'après certains auteurs, elle ne se serait pas propagée sur l'Eniseï avant le VIIe siècle. Vambéry cependant, qui vient de traduire en allemand les textes vieux-turcs des deux stèles du lac Tsaïdan (*Mémoires de la Soc. finno-ougrienne*, 1899, XII), fait remonter cette propagation au IVe siècle. Est-ce par les monnaies qu'elle se serait opérée ? Ou serait-elle l'œuvre d'un peuple nomade ou des Tou-Kiou eux-mêmes ? Nous avons vu plus haut que les Yué-tchi mêlés aux Wou-soun et aux Saces dès 165 av. notre ère, installés en Bactriane dès 130, furent maîtres de l'Asie centrale pendant 400 ans, après avoir adopté la civilisation arsacide. Il est rationnel de penser qu'ils furent forcément les premiers à se servir des caractères araméens employés, sous les Arsacides, pour écrire le turc. Ils s'étaient mêlés avec les Wou-soun déjà sur l'Ili et avec les Sakas. De ces mélanges sont sortis les peuples par lesquels commence la turquisation de l'Asie centrale. Nous voyons un des rois arsacides, Phraatès II, introduire en Perse, pour s'en servir, des troupes scythes (128), qui s'en retournent ensuite dans leur pays avec un butin considérable. Peu après les Sakas viennent s'y établir ou y faire du butin à leur tour (124-87). Les uns et les autres sont des populations du Turkestan actuel. Les Arsacides eux-mêmes, Parthes ou Saces d'origine, en étaient issus, et le fondateur de la dynastie, Arsace Ier, est coiffé sur ses monnaies du même bonnet pointu que les guerriers des gravures de l'Eniseï, rappelant celui du roi Saka de l'inscription de Darius. Il y eut donc indubitablement des échanges et des mélanges assez fréquents entre la Perse et tous les peuples plus ou moins nomades qui occupaient les plaines et les vallées, depuis le Syr-Daria jusqu'au Balkach en particulier. Et ces relations eurent une lointaine répercussion jusqu'au haut Eniseï. Le premier peuple issu du métissage des blonds nomades des plaines est celui des Kien-Kuns. Nous le savons positivement.

D'après Schlegel, on lit dans le livre chinois *Yen-yang-tsah-tsu :* « Les gens de la horde Kien-Kun ont le visage clair, les yeux bleus et la barbe rouge. Ceux dont la barbe est noire sont les descendants du général Liling, du temps des Han, de ses soldats et de ses gens ». Ce général avait été envoyé en 99 av. notre ère par l'empereur de Chine contre les Huns. Battu, il s'était réfugié chez les indigènes de l'Ouest. Matoanlin, d'après Schlegel, place les Kien-Kuns à l'O. de la Sogdiane, où ils étaient en contact avec les Yué-tchi. Il dit aussi que les Ouïgours leur donnèrent le nom de *Kirkis*, nom qui a le sens de visage rougeâtre, et d'où est venu celui de Kirghis, appliqué encore à tous les indigènes, cependant bien transformés, du Turkestan. Les cheveux noirs étaient d'abord chez eux un signe de malheur. Il n'y a plus que des traces de blonds maintenant parmi eux, mais par l'effet séculaire de la turquisation et parce que jusqu'à nos jours ils ont conservé l'habitude de voler des femmes chez leurs voisins turcs, mongols, kalmouks, touraniens. Le nom de Kien-Kun a revêtu le sens d'habitant de l'Eniseï appelé *Kien* ou *Kem*. Les Kien-Kuns auraient nomadisé, comme les Kirghis Kaïzaks d'aujourd'hui, du Syr-Daria à l'Eniseï, à l'O. des Wou-soun qui devaient se fondre avec eux. Il est inutile de supposer que ce sont les Wou-soun eux-mêmes qui, se divisant en deux groupes, dont l'un se serait porté sur l'Irtyche, ont introduit l'écriture turque dans cette région. Les Kien-Kuns l'habitaient-ils dès le commencement de notre ère (Donner) ? Nous y retrouvons leur nom jusqu'au XIIIe siècle. Il n'a disparu qu'après la conquête de Djengis Khan, et encore en est-il resté trace chez les Ostiaks de l'Eniseï dont les princes s'appellent *Kikn* (*Rev. Ec. d'anth.*, 1898, p. 354). Or, comme on l'a vu, j'ai retrouvé parmi les crânes des kourganes de Tomsk les éléments mêmes qui, d'après l'histoire, constituaient le peuple kien-kun, car les Ostiaks les plus anciens et les plus purs se rattachent à un type blond. L'opinion de Thomsen qui fait descendre les Ostiaks de l'Eniseï des *Kien-Kuns* n'est donc pas sans fondement. Les historiens chinois signalent ensuite, sous la dynastie des Thang (618-907), à côté ou à la place des Kien-Kuns, les *Kia-Kiasse*, grands, à visage blanc, à cheveux roux. Ce sont les Hakas, mentionnés ci-dessus, qu'on a fait descendre des *Sakas* ou *Sse* des Chinois, incontestablement mêlés de blonds, eux aussi. Leur nom semble s'être conservé chez les Yakoutes. Le nom de Kirghis se généralise en Turkestan, au moins dès le VIIIe siècle, pour désigner les mêmes nomades. Ainsi il n'y a pas de Turcs, mais seulement des turquisés dans la région qui nous occupe, en dehors des peuples connus de l'histoire. Ces derniers sont : les Yué-tchi, les Huns, dont l'action toutefois n'est, pour moi, démontrée que pour le pays occupé autrefois et maintenant par les Ostiaks ; les Jou-jouen qui ont eu une influence bien plus appréciable en Asie et en Europe ; les Ouïgours dont l'intervention a été la plus prolongée et la plus récente. Mais s'il semble bien que les Scythes turquisés ont, en effet, propagé l'usage des caractères araméens, ce sont les Tou-Kiou et les Ouïgours qui sont probablement les principaux auteurs des inscriptions. Vambéry admettait volontiers que les plus anciennes de l'Eniseï sont du IVe siècle. D'autres auteurs ne croient pas pouvoir les faire remonter au delà du VIe et même au delà du VIIe siècle. Les Tou-Kiou avaient renversé l'empire jouen-jouen en 554, et s'étaient substitués à eux en les rejetant à l'O., vers l'Europe. Le centre de leur domination fut le même, et ils l'étendirent bien davantage. Ils étaient déjà dans l'Altaï et sur l'Irtyche noir plus d'un siècle auparavant, et on a relevé des inscriptions à Kemtchik, non loin de l'Irtyche. D'où la supposition inévitable que ce sont eux-mêmes qui ont emprunté leur écriture aux Kien-Kuns de l'Eniseï pour en transporter l'usage sur l'Orkhon (Donner, *De l'Origine de l'alphabet turc*, p. 12). Nous ne voyons pas comment, confinés dans l'Altaï, les Tou-Kiou auraient pu recevoir cette écriture et la transmettre aux Eniseins (Radlov). Et toujours est-il que les inscriptions de l'Orkhon, qui sont moins anciennes, sont pour la plupart leur œuvre. Il est beaucoup question dans ces ins-

criptions de leur lutte contre les Chinois en particulier, dont ils acceptèrent cependant la suzeraineté précaire, et contre les Kirghis. D'après leur vocabulaire, les sources de l'Angara, de l'Eniseï, de l'Ob et de l'Irtyche formaient les limites du territoire de leur langue, leur patrie primitive (Vambéry). Ils se sont donc constitués en nationalités distinctes là même où nous les montre l'histoire, ce qui est bien conforme avec mon observation précédente au sujet des Huns devenus des Turcs de langue, sans doute seulement à partir de leur établissement dans l'Altaï. Il n'y a pas de mots turcs pour *océan*, pour *mer*, ni même pour *fleuve*. La seule plante cultivée qu'ils avaient d'abord était le millet. Ils l'avaient sans aucun doute reçu de la Chine, peut-être tardivement, comme le plomb et le bronze. Car, dans les inscriptions de l'Orkhon, il n'y a presque aucune trace d'une influence étrangère. Les rapports avec la Chine étaient assez fréquents, et cependant il n'y a de chinois que des noms propres. La culture iranienne elle-même y apparaît à peine. Elle y apparaît cependant avec un nom propre (Vambéry, *Noten zu den alttürkischen Inschriften*, p. 8). Dans une inscription figure le mot *Bältanri*, *Tanri* ayant le sens de *Dieu* ou *Ciel*. Vambéry voit dans *Bäl* le *Baal* des Assyriens. Les Turcs des inscriptions étaient des nomades guerriers et conquérants. Ils avaient « un état social plus ordonné et plus élevé que les nomades actuels et que leurs congénères de l'histoire », ce qui était peut-être dû aux Ouïgours.

Leurs mentions de villes se rapportent aux frontières de la Chine. Car eux-mêmes n'avaient ni villes, ni maisons. Le nom turc actuel de la maison dérive du nom de la *tente*, modifié et additionné d'un possessif ou d'un mot signifiant *couche* (Vambéry, *op. cit.*, p. 5). Comme entre les tribus de leurs prédécesseurs de l'Asie centrale et celles mêmes des nomades actuels, « le lien commun de la nationalité pesait fort peu » entre les tribus turques. Elles avaient les titres de « kagan », prince ou chef, de *tudem*, prêtre, de même que les noms du dieu *Terre et eau*, *Jär-sub*, que les Avares avaient aussi et conservaient en Europe. Elles élevaient des tumuli, comme l'usage s'en est conservé dans la steppe jusqu'à nos jours, et des statues, *balbale* (V. plus haut). Chez elles, les amis et parents des morts se blessaient et se défiguraient, comme chez les Ephthalites. Cet usage s'est également conservé dans la steppe (V. Turcomans).

En 557, des tribus de Tou-Kiou se portant au S.-O. s'imposèrent aux Ephthalites ou Hoas dont l'empire n'avait que 132 ans d'existence. Par cette première victoire qui fut des plus sanglantes, ils entrèrent enfin sur la scène de notre histoire. Il est d'ailleurs à noter que les Hoas ne disparurent pas pour cela de la Sogdiane et de la Bactriane et autres régions, pas plus que n'en avaient disparu entièrement les Yué-tchi. Leurs vainqueurs étaient en nombre infime par rapport à la population, comme ils l'avaient été eux-mêmes. Ils formèrent des petits royaumes, des principautés sous la dépendance des Turcs. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les relations qu'ils avaient entretenues bénévolement avec la Chine, lui envoyant même un tribut, ils ne les rompirent point. Les annalistes chinois en parlent jusqu'en 617 (Specht). Ils interviennent encore dans l'histoire de la Perse jusque vers cette époque. Des Tou-Kiou, en 568, avaient déjà envoyé des ambassadeurs à l'empereur d'Orient, Justin, pour se déclarer les maîtres de l'empire des Ephthalites. Ils se fondirent avec leurs congénères plutôt qu'ils ne les anéantirent. Leur domination fut alors un instant assez forte et étendue. Ils faisaient le commerce de la soie avec la Chine. Des inscriptions (V. plus haut) montrent à quels égards celle-ci se croyait tenue vis-à-vis de leurs congénères de l'Orkhon. Un empereur épousait la fille d'un de leurs grands chefs. Il n'est cependant pas à supposer que les conquérants de l'empire ephthalite soient les introducteurs de l'écriture des inscriptions. Celles de l'Eniseï leur sont probablement antérieures, et si celles de l'Orkhon sont postérieures à leur conquête, leur teneur prouve que leurs auteurs n'avaient pas de relations directes et suivies avec la Perse. Les caravanes qui amenaient la soie dans ce pays ne passaient évidemment pas par le centre turc originaire de l'Eniseï et de l'Orkhon. D'ailleurs le mouvement d'indépendance des Ouïgours, qui s'affranchirent des Tou-Kiou en 616, devait être fatalement le point de départ d'une rupture des relations entre ce centre et les Turcs émigrés dans le S.-O. Il devait entraîner aussi le déplacement de tous les Tou-Kiou proprement dits vers les pays de l'O. et du S.-O. De là datent, en effet, leur prise de possession du Turkestan et leur graduelle dissémination dans l'Asie antérieure. Ils allaient au-devant de la conquête arabe (635). On a vu (V. Perse) que le dernier roi persan, Yezdegird, trouva, avant de périr à Merv (651), un refuge et un appui auprès des Turcs, maîtres du pays au delà de l'Oxus ou Amou-Daria, ainsi que du Kharezm (V. Khiva). Peut-être étaient-ils légèrement imprégnés de nestorianisme, comme les Ouïgours. En tout cas, ils ne se convertirent pas de suite et en masse à l'islamisme. Les Arabes imposèrent leur domination à une partie d'entre eux, notamment à ceux de Khiva (fin du VIIe siècle). S'ils n'arrêtèrent pas leur pénétration à travers l'Asie antérieure, ils suspendirent leur mouvement en masse dans des luttes qui durèrent un siècle et en déterminèrent même un certain refoulement. Obligés de se déplacer vers l'O.-N.-O., des Turcs fondèrent, en effet, à ce moment l'empire des Khazares (VIIIe siècle). Or les Khazares n'étaient pas musulmans et accueillirent même les juifs de la Perse que le mahométisme pourchassait plus ou moins.

Les Turcs n'étaient peut-être qu'une minorité parmi eux. C'est à eux cependant sans doute qu'il faut faire remonter les rares éléments turcs un peu anciens que renferment les dialectes finnois de la région. Et ils furent en relations très suivies avec les Arabes, comme le prouve l'abondance en Russie et sur la Baltique des monnaies arabes du VIIIe au XIe siècle (V. Russie). Certaines de ces monnaies prouvent aussi, par leur provenance, que la civilisation arabe avait pénétré dans le Turkestan au moins dès le Xe siècle. Le mahométisme s'y propageait dès le IXe siècle, sinon dès le VIIIe. D'après des renseignements de source historique, des Turcs étaient dès lors enrôlés en grand nombre dans les armées des khalifes. Ils n'entrent toutefois en masse dans le giron de la civilisation arabe et musulmane qu'avec les *Seldjoukides* (V. ce mot et Perse). Ceux-ci furent d'abord en relation avec les Khazares. Leur nestorianisme, s'il était prouvé, viendrait à l'appui de mon exposé en montrant que leur patrie originaire était bien auprès des Ouïgours, entre l'Altaï et l'Orkhon, et que leurs tribus ne l'ont quittée que vers le VIIe ou VIIIe siècle. Mais ils ne furent certainement pas rebelles à la propagande musulmane, n'ayant pas plus que les Khazares de religion organisée. Avec eux commence une turquisation durable de certaines parties de l'Asie antérieure, où leurs prédécesseurs de même race, trop peu nombreux, avaient été absorbés par les indigènes (XIe siècle). Ils se sont agglomérés en Asie Mineure déjà au XIe siècle. Ils y constituaient même un royaume indépendant aussitôt après la mort de Melik. De ces Seldjoukides d'Asie Mineure sont descendus les Osmanlis. Ils ont indubitablement agi et profondément sur les populations en contact avec eux ou sous leur domination, y compris les Arabes et les Grecs, et même les Grecs des îles. Mais eux-mêmes, épousant des femmes des origines les plus diverses, se sont modifiés dans leurs caractères primitifs. Ils ont cessé, pourrait-on dire, de constituer une race, pour ne plus former qu'une caste militaire et religieuse, d'ailleurs très forte jusqu'à nos jours.

Toutes les agglomérations turques provenant des migrations du VIe au VIIIe siècle se seraient probablement de même dissociées physiquement et peut-être aussi moralement, à part les nomades du Turkestan, sans la grande

invasion du XIIIe siècle. Dans les luttes contre les chrétiens et les Grecs de Byzance, luttes restées si haineuses, la nationalité turque, soutenue par le fanatisme religieux, devait inévitablement se maintenir. Leurs incessantes guerres sur les frontières du monde gréco-romain vieilli et corrompu ont fait la force, déterminé la fortune des Osmanlis. Mais au milieu de populations indifférentes, converties à l'islamisme ou de même culture, de même niveau politique et social, les Turcs étaient assimilés et se fondaient aussitôt du moment qu'ils devenaient sédentaires. Les conquêtes de *Djengis Khan* (V. ce nom) les retrempèrent et étendirent considérablement leur rôle et leur domination par une double action : en leur amenant des recrues en nombre immense et en détruisant la civilisation dite arabe dans l'Asie centrale.

Les Ouïgours, qui s'étaient affranchis des Tou-Kiou (616) et avaient ensuite refoulé les Kien-Kuns (758) vers le N.-O., subirent eux-mêmes des échecs dans leur lutte avec les descendants des Kien-Kuns, les Hakkas ou Kia-kia-sse (841), qui eurent une certaine importance de 618 à 907. Une partie d'entre eux se reportèrent vers le S.-O., dans la région de Tourfan. Djengis Khan s'établit au centre même de leur domination, qui fut aussi celui de l'empire des Tou-Kiou, entre la Selenka et l'Orkhon. Ils se soumirent à lui en 1206 et le suivirent en grande masse, bien qu'on trouve encore aujourd'hui de leurs descendants parmi les Ouriankhs de l'Altaï (V. plus bas). La conquête mongole de Djengis Khan fut par suite plus turque que mongole. Nous le savons par les crânes de son époque même recueillis en Russie et par les caractères et la langue des populations dont l'installation, tant en Russie qu'en Asie centrale, a cette origine.

On a attribué aux Yué-tchi une armée de 10.000 archers. Mais leur nation ne comprenait au total que 400.000 hommes (Specht). Il a été dit des Kien-Kuns qu'alors qu'ils habitaient à l'O. de la Sogdiane, ils pouvaient mettre sur pied 20.000 hommes (Matoanlin); que, plus tard, sur l'Eniseï, ils avaient 400.000 archers (Schlegel, *Die chinesische Inschrift*, dans *Soc. finno-ougr.*, 1896). Ces chiffres, qui ne reposent sur rien de sûr, ne doivent pas faire illusion sur l'importance numérique des premières hordes turques émigrées en Asie centrale. Celles de la conquête de Djengis Khan ne furent pas elles-mêmes aussi formidables, comme nombre, que l'histoire le prétend. Mais elles furent plus nombreuses, obéirent à une impulsion d'ensemble, et restèrent dans une certaine cohésion sous l'égide du mahométisme. Leur action destructive à l'égard des anciennes civilisations par lesquelles leurs prédécesseurs avaient été plus ou moins assimilés, s'est perpétuée dans ses conséquences jusqu'à nos jours. Aussi les retrouvons-nous aujourd'hui, après sept siècles, en masses compactes distinctes sur d'immenses territoires où le sang de leurs ancêtres n'avait laissé que des traces. Vambéry a classé les peuples turcs, c.-à-d. parlant encore des langues turques, en cinq sections différentes :

SECTION I. — *Turcs de la Sibérie*. 1° les Teleutes, dits *Kara-Kalmouks*, de Tomsk (environ 2.000); 2° les Altaïens, dits *Kalmouks de l'Altaï;* 3° les Schortzes ou Kondomtzes (5.000); 4° les Ouriankhs; 5° les Koumandi-Kischi; 6° les Kyzyks (4.000), composés de Teleutes, de Tatars de Tobol, d'Ostiaks; 7° les Tatars de Tcholym; 8° les Sagaïens (11.000); 9° les Katschintzes; 10° les Kaïbales; 11° les Karaganes; 12° les Soïotes; 13° les Kamassintzes; 14° les Tatars de Baraba.

A part les Yakoutes descendant en partie des Kia-Kia-sse, mais qui ont conservé le vieux-turc en se mêlant aux Toungouses et occupent au N. et au N.-E. de vastes territoires, tout en étant peu nombreux (8.000); à part les Yégours du Kansou qui nous sont inconnus, toutes ces tribus, formant ensemble une population de 150.000 hommes, n'ont entre elles pour la langue que des différences dialectales. Leur composition, leurs caractères ne sont cependant pas toujours les mêmes. On peut juger de leurs éléments primitifs d'après les crânes de kourganes dont j'ai parlé plus haut. Elles descendent des Kien-Kuns, Kia-Kia-sse, et se sont mêlées jusqu'à nos jours aux Ostiaks, d'une part; d'autre part, elles comprennent des restes des Tou-Kiou, des Ouïgours, des Mongols, auxquels sont venus se joindre des Sartes du Turkestan, des Tatars de la Volga, etc. D'après Ladyghine qui vient de parcourir l'Altaï (1900), les *Ouriankhs* (V. ce mot), que leurs voisins mongols et Kirghis appellent Ouïgours, sont du type mongol quoique de langue turque. Leur pays est couvert de monuments ancienstures : tumulus de pierrailles, pierres levées, *Kamennya baby*. Ils vivent misérablement de la chasse et de l'élève du bétail.

SECTION II. — Nomades et demi-nomades de l'Asie centrale : *Kirghis-Kazaks*, *Kara-Kirghis*, *Ouïgours* et *Turcs du Turkestan oriental* ou *Kachgariens*, *Ouzbegs*, *Kara-Kalpaks*, *Turcomans* (V. ces mots et TURKESTAN).

SECTION III. — *Turcs de la Volga*. Tatars de Kazan, descendants des Kiptchaks, Bachkirs-Metchtcheriaks, Tchouvaches ou Finnois turquisés.

SECTION IV. — *Turcs du Pont-Euxin*. Tatars de la Crimée ou Krimtchaks comprenant tous les anciens Turco-Tatars conquis à l'islamisme; Nogaïs habitant la steppe, sur la r. g. de la Volga, et ayant aussi des représentants au N. du Caucase sur la basse Kouma; Koumiks et Karatchaïs, émigrés au Caucase. Les Koumiks se rapprochent par leur langue à la fois des Tatars de Kazan et des Nogaïs. Ce serait donc à tort qu'on a donné leur langue comme un dialecte de l'Azerbaïdjanis qu'ils touchent au S. Et, en ce cas, ils seraient, comme les Nogaïs et les Tatars de Kazan, des descendants, non des Khazares, mais des Turco-Mongols de Djengis Khan. Les Karatchaïs descendent des Petchénègues, restes des Avares ou éléments du peuple khazare, ou des Koumanes, anciens Polovtsy des steppes de la mer Noire. Les Karatchaïs sont, en effet, cantonnés au N.-O. du Caucase, dans une position bien plus centrale que les autres Turco-Tatars caucasiens d'origine plus récente, Nogaïs, Koumiks. A part la question de langue, j'ajouterai les Kabardiens, les habitants actuels de la Kabarda. Ils me semblent être un reste des Khazares refoulés par les Russes (*Contribution à l'ethnologie ancienne du Caucase*, *Bullet.*, 1899, p. 622).

SECTION V. — *Turcs occidentaux*. Turcs iraniens ou Azerbaïdjanis du Caucase et de la Perse. Ils sont répandus dans presque toute la Transcaucasie et occupent en particulier, au nombre de plus d'un million, la région de la moyenne et de la basse Koura. Leurs mœurs sont persanes, et il est probable que leur physique porte aussi l'empreinte de l'influence de la Perse. Osmanlis de l'Asie Mineure, de l'Europe, ayant des représentants en Afrique. ZABOROWSKI.

Langue. — Le turc appartient au groupe turco-tatar des langues agglutinatives de l'Asie (V. LINGUISTIQUE), groupe qui comprend, en outre, le tchouvache, le koïbale, le karagassi, le yakoute. Le turc proprement dit comprend, aux diverses époques de son développement, la langue des inscriptions de l'Orkhon, l'ouïgour, le turcoman, le turki ou djaghataï (langue des khanats et du Turkestan chinois), les dialectes de Kazan, de Crimée et de l'Azerbaïdjan (azéri); enfin, le plus développé de tous au double point de vue linguistique et littéraire, l'osmanli, avec ses divers dialectes d'Europe et d'Asie Mineure. Aussi donnerons-nous un exposé succinct des règles du turc tel qu'il est parlé à Constantinople, et qui servira d'exemple pour les variétés plus anciennes de la même langue.

Les Ottomans se servent, pour transcrire leur langue, de l'alphabet arabe, complété par les Persans au moyen des quatre lettres *p*, *tch*, *j*, *g ;* cette dernière a de plus une valeur spéciale au turc, mais que rien n'indique dans l'écriture, celle d'un *n* nasal sourd qui est la marque du

génitif et du suffixe de la 2e pers. sing. dans les verbes. L'emploi de cet alphabet, amené par l'adoption de la religion musulmane, n'est nullement approprié aux lois phonétiques qui régissent la langue, et forme l'une des principales difficultés que l'on éprouve à l'étudier. En réalité, les consonnes de l'osmanli sont les suivantes : *k* dur, k^i mouillé, *g* dur, g^i mouillé, *tch, dj, j, z, t, d, n, ñ* (nasale sourde), *p, f, b, m, y, r, gh* (*r* grasseyé), *v, s, ch, h*, et les voyelles : *a, è, i, y* sourd, *o, ou, u, eu*. Celles-ci sont soumises à une loi harmonique appelée *euphonie*, qui consiste en ce que, dans un même mot, une voyelle de la classe forte exige après elle une de ses congénères, et de même pour la classe faible. Aussi les voyelles se rangent-elles en ces deux classes de la façon suivante :

Classe forte	Classe faible
a	*è*
y	*i*
o	*u*
ou	*eu*

Cette règle de l'euphonie est sensible dans la prononciation des mots *k^ieumurdju* « charbonnier », *boyadjy* « teinturier », *bachlamak* « commencer », *bèslèmèk^i* « nourrir ». Dans ces deux derniers mots, les voyelles fortes ou faibles ont entraîné l'emploi du *k* dur ou du k^i mouillé. — La déclinaison se forme par la simple juxtaposition de suffixes : *èv* « maison », *èviñ* « de la maison », *èvè* « à la maison », *èvi* « la maison (accus.) », *èvdè* « dans la maison », *èvdèn* « de la maison (ablatif) ». — La conjugaison se compose d'un mot racine qui est la 2e pers. impératif sing. *sèv* « aime », *bak* « regarde », auquel on ajoute la terminaison *mèk^i*, *mak* pour l'infinitif : *sèvmèk^i*, *bakmak*. L'insertion des diverses particules sert à former différents modes : ainsi le passif *sèvilmèk^i* « être aimé », le neutre *sèvinmèk^i* « se réjouir », le causatif *sèvdirmèk^i* « faire aimer », le négatif *sèvmèmèk^i* « ne pas aimer », le négatif d'impossibilité *sèvèmèmèk^i* « ne pas pouvoir aimer », le réciproque *sèvichmèk^i* « s'aimer réciproquement ». — Le prétérit du verbe se compose sur le paradigme suivant :

sèvdim	*sèvdik^i*	*baktym*	*baktyk*
sèvdiñ	*sèvdiñiz*	*baktyñ*	*baktyñyz*
sevdi	*sèvdilèr*	*bakty*	*baktylar.*

Le présent se forme au moyen d'un adjectif verbal *sèvèr*, *bakar*, auquel on ajoute les désinences du verbe substantif :

sèvèr-im	*sèvèr-iz*	*bakar-ym*	*bakar-yz*
sèvèr-sin	*sèvèr-siñiz*	*bakar-syn*	*bakar-syñyz*
sèvèr	*sèvèr-lèr*	*bakar*	*bakar-lar.*

Sèviyor-oum, *bakiyor-oum* indique un temps présent tout à fait actuel. — Le futur est dérivé également d'un adjectif verbal *sèvèdjek*, *bakadjak* suivi des désinences du verbe substantif ; un futur de nécessité se forme au moyen de la particule *mèli*, *maly*, jointe à la racine et qui reçoit aussi les désinences du verbe substantif : *sèvmèli* « il faut aimer », *bakmaly* « il faut regarder », *sèvmèliyim* « il faut que j'aime », etc. — Le prétérit de récit se forme au moyen du partieipe en *mich*, *mych* : *sèvmich* « ayant aimé », *sèvmich-im* « j'ai aimé », *sèvmich idim* « j'avais aimé », *sèvmich olourdoum* « j'aurais aimé ». — Le conditionnel se forme en ajoutant le conditionnel substantif *isè* aux diverses formes verbales ; ainsi *sèv-sèm*, *sèvèr-isèm*, *sèvèr-sèm* « si j'aimais », *sèvdi-isèm*, *sèvdim-isè* « si j'avais aimé », *sèvèdjèk-isèm* « si je devais aimer », etc. — Le subjonctif s'obtient en ajoutant *è*, *a*, à la racine : *sèv-è-im*, « que j'aime », *bak-a-ym* « que je regarde ». — Les gérondifs sont très nombreux ; ils ont, en syntaxe, quoique invariables par eux-mêmes, la valeur de temps personnels : les plus usités sont *sèv-ip*, *bak-yp*, *g^ièl-up*, *qoy-oup*, *sèvè-rèk^i*, *sèv-idjek*, *sèv-indjè*, *sèvmè-g^iin* (*bakma-ghyn*), *sèv-è-lu*. — Les prépositions n'existent pas ; elles sont remplacées par des *post-positions*, qui se placent après le mot : *èv itchun* « pour la maison », *èv-ilè*, *èv-lè* « avec la maison », *èv-ustundè* « sur la maison ». — La syntaxe a une allure très particulière ; les termes de la proposition logique y sont constamment renversés ; il suffira d'indiquer ce phénomène par des exemples : *èv-iñ sahib-i* « le maître de la maison (littér. de-la-maison son-maître) ; *bakdyghy èv* « la maison qu'il a regardée », *sèvdiyi ana* « la mère qu'il a aimée », *èv-è g^ieuturduyu at satyldy* « le cheval qu'il a emmené à la maison a été vendu ». Quand la phrase est d'une certaine longueur, il est parfois malaisé de se retrouver au milieu d'une série de mots qui se commandent les uns les autres et dont il faut renverser la position pour en obtenir la suite logique.

Littérature. — Les plus anciens monuments écrits de la langue turque sont les inscriptions de l'Orkhon, dans le S. de la Sibérie, découvertes par le savant finnois A. Heikel (1891) et par l'archéologue russe, W. Radlov, et déchiffrées par le professeur danois Vilhelm Thomsen (1893) ; la partie chinoise de ces inscriptions a permis d'en fixer la date (773 ap. J.-C.). Quelques rares manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques d'Europe sont tout ce qui nous reste de la littérature ouïgoure, le *Koudatkou-bilik* (science du gouvernement) à Vienne, le *Miradj-namè* (ascension du prophète) et le *Tèzkèrèï-Evliyâ* (mémorial des saints) à Paris. Le souverain timouride de Perse, Hosseïn Baïkara, vit fleurir à sa cour le poète Mir-Ali-Chir, qui avait adopté le surnom de *Névaï* et qui écrivit, en turc oriental, environ vingt-cinq ouvrages dont quelques-uns traduits du persan, et parmi lesquels il faut compter quatre *divans* ou recueils de poésies turques ; à la même époque, le conquérant de l'Inde, Bâber, rédigeait ou faisait rédiger dans la même langue le récit de ses exploits ; Abou'l-Ghâzi Béhâdour-Khan a écrit une histoire des Mongols et des Tatars. La poésie populaire des nomades, que l'orientaliste hongrois Vámbéry a fait connaître en partie, a donné lieu à des productions assez considérables, entre autres le *Bakhchi-kitabi* ou livre du conteur populaire, et le divan du Khâdjèh Ahmed Yassawi, intitulé *Hikmet* (sagesse). Le *Codex Cumanicus*, de la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, nous montre l'état de la langue turque au XIIIe siècle. En Asie Mineure, à la cour des Seldjoukides de Roum (XIIIe siècle), où régnait le style arabe et persan, il y eut des essais de poésie turque, dont quelques fragments ont été conservés, tels que le *Rébab-Namè* de Sultan-Wéled, fils du célèbre mystique Djélal-eddin Roûmi, l'ancienne adaptation du roman rimé de Joseph et Zuléïkha conservée à Dresde. Mais c'est à l'empire ottoman qu'il était réservé, en même temps que sa puissante organisation militaire lui permettait de fonder, sur les ruines de l'empire romain d'Orient, un Etat qui dure encore, de développer la littérature turque au moyen d'un dialecte des plus policés, qui est le turc parlé à Constantinople ou *turc-osmanli*.

Au XIVe siècle, Achik Pacha peut être considéré comme l'ancêtre de la littérature ottomane ; ce n'était qu'un simple derviche, profond admirateur du *Mésnevi* de Djélal-eddin Roumi ; né à Kir-chéhir en Asie Mineure, il vécut jusque sous le règne de Mourad Ier, et mourut en 1332 en laissant un *divan* ou recueil de poésies mystiques. Le cheikh Elvan, né à Chiraz, était l'ami de Hadji Béïram, fondateur de l'ordre religieux des Béïramis ; il traduisit du persan en vers turcs le *Gulchéni-Râz* de Mahmoud Chébistéri. Sous Bayézid Ier, Suléïman-Tchélébi, imam de la cour impériale, puis attaché en la même qualité à la mosquée que ce souverain fit construire à Brousse et qui porte son nom, composa un *Mevloud* ou poème sur la naissance du prophète Mahomet ; Ahmed Dâï, né à Karaman ou Larenda, mort en 1412, écrivit un *Tchèng-nâmè* (livre du luth) et un *Akd-ul-Djéwâhir* (rang de perles) ; Ah-

médi, né à Sivas († 1412), donna, sous le nom d'*Isken-der-nâmè*, une traduction de l'ouvrage persan du même nom composé par Nizami. Avec Mohammed Ier nous voyons paraître Chéïkhi, qui traduisit également, d'après Nizami, le roman en vers de *Khosrèw et Chirin*, sans pouvoir l'achever; son travail fut complété par son neveu Djé-mali-Zadè, secrétaire d'Etat du prince de Kermian, connu par un autre roman en vers, *Khourchid et Ferroukhchad*. Mourad II, qui appréciait la poésie et réunissait chez lui, deux fois la semaine, les savants et les poètes, vit fleurir Sanii, le peintre de Brousse, que ses discours irréligieux conduisirent en prison, Zaïfi de Gallipoli, auteur d'un *Livre des rois*, où il chantait les exploits du sultan, le cheikh Abderrahim de Kara-Hissar, dont le *Wahdèt-nâmè* (livre de l'unité) est un livre mystique imité du *Mesnévi*, et Yazidji-oghlou, le fils du scribe Saleh de Gallipoli, auteur d'un livre mystique (inspiré par son maître Hadji-Béïram et traduit en turc par son propre frère Bidjan) et d'un traité dogmatique sur la religion musulmane en 9.109 distiques, intitulé *Mohammédiyé* (1449). Tels furent la naissance et le développement, sous l'inspiration directe de la poésie persane, de la littérature ottomane pendant la période qui précéda la prise de Constantinople.

Mohammed II, poète lui-même, écrivit des *ghazèls* ou poésies amoureuses sous le pseudonyme d'Avni; son grand vizir Mahmoud Pacha, fils d'un Illyrien et d'une Grecque, a laissé quelques vers signés du nom d'emprunt Adéni. Bayézid II avait adopté le surnom d'Adéli; Djem (Zizim) avait, à dix ans, composé un poème romantique; il chanta Nice et la France; ses vers sont en général mélancoliques. Hamdi († 1513), le plus jeune des sept fils du cheikh Aq-chemsuddin, qui s'était rendu célèbre par sa découverte du tombeau d'Eyyoub, composa trois poèmes mystiques, et traduisit le *Youssouf et Zuléïkha* de Djami, sous une forme d'un goût irréprochable; Nédjati d'Amassia († 1508), Djafer-Tchélébi, exécuté en 1514, Révani († 1524), et Ahmed Pacha, le premier en date des grands poètes lyriques, illustrèrent cette période, ainsi que Khiali († 1526), Firdèvsi le Long, de Brousse, auteur du *Suléï-man-Nâmè;* Mésihi, qui chanta le printemps; Khalili, de Diarbékir, auteur d'un poème élégiaque (*Firkat-namè*), remarquable par une description de Nicée; Saati, poète de cour († 1546), qui avait la charge de composer chaque année trois odes, l'une au printemps et les deux autres à l'occasion des deux Beirams. Soliman Ier, qui, sous le pseudonyme de *Mouhibbi*, composa de nombreuses poésies, fut entouré de beaucoup de littérateurs, parmi lesquels le cycle de poètes enthousiasmés par les grandes conquêtes du législateur et que l'on connaît sous l'appellation collective de *Chahnâmèdji* ou auteurs épiques, tels que Hadidi; en même temps, la poésie allégorique comptait Fazli et son *Gul u Bulbul*, l'Albanais Yahya et son *Chah ou Gadâ*, où l'on remarque une description en vers de Constantinople et de ses environs; Baki, le roi des poètes lyriques, mort en 1600; Fuzouli de Bagdad († 1562), qui rima un roman de *Léïla et Medjnoun*, et chanta les narcotiques et l'ivresse sous le titre de *Bèng u Badè*, ainsi que Ghazali, de Brousse, surnommé Déli-Burader (le frère fou); celui-ci était doué de talents remarquables, mais ses mauvaises mœurs le firent chasser de partout. Djélili de Brousse imita les poètes persans dans ses romans en vers de *Khosrèv et Chirin* et *Léïla et Medjnoun;* Sourouri de Gallipoli († 1561), traducteur et commentateur de Saadi et de Hafiz, laissa trois recueils de poésies turques. Lamiï, né à Brousse, mort en 1531, traduisit de nombreuses œuvres persanes, écrivit des contes en prose et composa quatre poèmes turcs imités du persan, en plus des pièces séparées qu'on a réunies en un divan.

Après la période glorieuse qui se termine avec le règne de Soliman Ier, l'intérêt qui s'attache aux œuvres des poètes ottomans diminue; on peut encore, néanmoins, citer les noms de: Mohammed Bey Khakani († 1606); d'Osman-Tchélébi Rouhi de Bagdad († 1605); de Véissi d'Ala-chéhir († 1628), auteur du *Livre des songes* sur la grandeur et la décadence des empires; de Féhim († 1644), connu par une description poétique du Nil; du molla Ahmed Mantiki de Nakhtchévan († 1635); de Névizadè Atâï († 1635), auteur d'un recueil de cinq grands poèmes consacrés pour la plupart à des sujets mystiques; du mufti Yahya-Efendi († 1644), auteur d'un divan; de Nèf'ï (Omer-Efendi d'Erzeroum), le grand satirique du temps du sultan Mourad IV, qui attaqua violemment le vizir Béïram Pacha, et fut condamné à mort pour satisfaire la vengeance de tous ceux qu'il avait blessés de ses traits acérés. L'époque des Kieuprulu vit fleurir Nabi (Youssouf-Efendi d'Orfa), mort en 1712, auteur des *Conseils à son fils Abou'l-Khéïr*, et Séïd-Vehbi; celle qui s'étend de la paix de Carlowitz à celle de Kutchuk-Kaïnardjé compte encore quelques poètes remarquables, comme le grand vizir Raghib Pacha; plus tard Sumbulzadè Vehbi de Marache, Suléïman Nèch'èt, Abd-ur-Razzak Névrès, le mystique Ghalib-Dédé, derviche tourneur, mort en 1795, Pertèv-Efendi († 1807), Fazil († 1810), auteur du *Zénan-Namè* (Livre des femmes), surnagent encore au milieu de la masse de littérateurs dont les productions sont d'un médiocre intérêt. Kétchédjizadè Izzet-Molla, au commencement du XIXe siècle, s'est fait remarquer par ses chronogrammes et ses poésies de circonstance. Parmi les contemporains, dont nous parlerons plus loin à l'occasion de la prose, on compte plusieurs poètes éminents, tels que Massoud Khérabati, le cheikh Vasfi, Ekrém Bey, Sézaï, Ali-Sédad Bey. Plusieurs femmes se sont fait un nom par leurs productions poétiques; on cite Zéïneb, du temps du sultan Mohammed II; Fitnèt, fille du mufti Essad-Efendi, à la fin du XVIIIe siècle; Léïla-Hanoum, au commencement du XIXe siècle et, de nos jours, Niguiar-Hanoum, fille du Hongrois Suléïman Pacha Farkás.

Les ouvrages de ces auteurs nous ont été conservés dans des manuscrits dont une partie a été publiée; on en trouve encore de nombreux fragments dans les anthologies, qui forment une part notable de la littérature turque. Les principaux de ces recueils sont ceux de Sehi († 1548), Ahdi de Bagdad (1563), Achik-Tchélébi († 1571), Latifi († 1582), Hassan-Tchélébi Kinalizadè († 1603), Kafzâdè († 1621), Nazmi, etc.

En outre des innombrables traductions de l'arabe et du persan, et pour la période contemporaine, du français, qui forment une grande partie, malheureusement nullement originale, de la littérature ottomane, il faut citer les historiens qui sont, au contraire, l'une des principales sources de l'histoire de la Turquie, et l'une des meilleures, parce qu'à côté du revêtement fleuri qu'exige la rhétorique orientale, on y trouve un fonds sérieux et authentique reposant sur des documents officiels, souvent cités *in extenso*. Il est donc important de connaître la série ininterrompue d'annalistes qui ont écrit cette histoire depuis son origine jusqu'à nos jours. Les plus anciens sont: Dervich-Ahmed, surnommé Achik Pacha Zadè, qui vivait sous Bayézid II et s'est servi d'un livre plus ancien écrit sous Orkhan par le cheikh Yakhchi; son ouvrage existe en manuscrit à la bibliothèque du Vatican; Nechri, dont le livre porte le titre de *Djihan-numâ*, et qui vivait à la même époque; Mevlana Idris, de Bitlis, qui écrivit en persan le *Hecht-Bihicht*, et qui mourut en 1523; le grand vizir Lutfi Pacha; Mouhyi-ddin Djémali, juge à Andrinople, dont la chronique manuscrite, apportée à Vienne en 1551 par Beck de Leupoldsdorf, fut traduite en allemand par Jean-Gaultier Spiegel et publiée par Lewenklau. La création de l'emploi d'historiographe de l'empire (*vé-kâi-nuvis*) par le sultan Mourad III pour Saad-ud-din, auteur du *Tadj-ut-tévârikh*, assura la rédaction de la chronique officielle sous tous ses successeurs jusqu'à nos jours. Ali-Efendi (1597); Hassan-beg-Zadè († 1636); Solak-zadè (1644); le grand Nichandji Moustafa Djélal-zadè († 1567); Pétchévi de Fünfkirchen (jusqu'en 1631); l'auteur connu sous le nom de *Sélaniki* (de Salonique); le

mufti Kémal Pacha Zadè, auteur de l'histoire de la campagne de Mohacz; Sinan-tchaouch, qui composa l'histoire des campagnes de 1542-44, et consigna par écrit le récit des guerres maritimes de Khaïr-eddin Barberousse; le polygraphe Hadji-khalfa; Naïma (de 1592 à 1659); le nichandji Abdi Pacha (de 1648 à 1682), Nassouh Pacha Zadè (jusqu'en 1670), ont écrit le récit de la croissance et de la grandeur de l'empire. Après eux viennent : Râchid (de 1660 à 1721), le defterdar Mohammed Pacha (de 1650 à 1704), Tchélébizâdè (1722-28), Sami, Chakir et Soubhi (de 1730 à 1743), Izzi (de 1744 à 1751), Wassif (de 1752 à 1773), Envéri (de 1759 à 1769), Ibrahim-Mélek-Efendi de Temesvar (de 1683 à 1744), Edib-Efendi (règne de Sélim III), Khalil-Nouri-bey (de 1794 à 1799), Pertev-Efendi (1802-5), Assim-Efendi (┼ 1819), Chani-zadè (┼ 1825), Omer-Efendi-zadé Suléïman, Essad-Efendi Sahhaf-zadè (règne de Mahmoud II), Djevdet Pacha (jusqu'en 1825), Omar Lutfi-Efendi.

La prose a été longtemps embarrassée par l'abus de l'imitation du style persan; on en était même arrivé à ce point qu'il était élégant et de bon ton d'accumuler des synonymes arabes et persans de telle sorte que, dans la phrase, il n'y avait plus de turc que le verbe; c'est dire que, pour comprendre un pareil style, il fallait être également versé dans les deux langues classiques dont l'osmanli empruntait les dictionnaires. L'ouvrage le plus célèbre en ce genre est le *Humayoun-nâmè* (livre impérial), traduction de l'*Anvari-Sohéili* de Husseïn Vaèz, dédiée à Soliman Ier par Ali-Tchélébi, professeur à Angora. Cependant, de rares auteurs avaient cherché à écrire plus simplement, comme Sinan Pacha, ministre de Mohammed II; le poète Fuzouli, Kotchou Bey, auteur d'une lettre à Mourad IV sur les réformes administratives; l'historien Naïma, l'auteur badin Abou-Bekr Kiani de Tokat; mais il faut descendre jusqu'au règne de Mahmoud II pour voir les réformes s'étendre à la rédaction, sous l'impulsion d'Akif Pacha, alors ministre des affaires étrangères et de l'intérieur. C'est à lui qu'on doit l'adoption d'un style relativement simple, d'où l'on chercha à exclure tous les mots arabes qui n'étaient pas entrés dans la langue par suite de nécessités scientifiques, et tous les mots persans qui n'étaient pas indispensables à la rhétorique des poètes; cette rénovation fut continuée par des hommes d'État qui étaient en même temps des écrivains, Réchid, Fuad et Djevdet, et par un littérateur qui fut le maître de toute la jeune école, Chinassi (┼ 1871), qui eut pour disciples Ziya Pacha (┼ 1880) et Kémal Bey; elle trouva un puissant moyen de vulgarisation dans la presse, où les rédacteurs furent obligés de l'adopter sous peine d'être inintelligibles à leurs lecteurs; aussi vit-on, surtout vers la fin du XIXe siècle, la phrase se faire de plus en plus courte, à l'imitation du français, et quelques signes de ponctuation (point, virgule, parenthèses, tiret) adoptés par les typographes, aider la phraséologie ottomane à sortir de sa lourdeur et de sa raideur.

Parmi les auteurs qui se sont signalés à la fin du XIXe siècle, on peut nommer : Ahmed Midhat, Muallim Nadji, Tevfik de Salonique, Abdulhakk-Hâmid. La littérature populaire, assez considérable et peu connue, renferme un petit chef-d'œuvre, les contes facétieux de Nasreddin Kkhodja, qu'on a traduit en français sous le titre de *Sottisier*.

L'imprimerie a été introduite en Turquie par un renégat hongrois connu sous le nom musulman d'Ibrahim, en 1727, sous l'impulsion du grand vizir Damad-Ibrahim, premier ministre du sultan Ahmed III. Les premiers ouvrages qui sortirent des presses furent le dictionnaire arabe de Vankouli, l'histoire des guerres maritimes de Hadji-Khalfa, l'histoire des Afghans du jésuite polonais Kruzinski, traduite du latin par l'auteur lui-même, une histoire des Indes occidentales, de Tamerlan, de l'Egypte, de Bagdad, une grammaire turque, un traité de tactique militaire, le *Djihan-Numa* (géographie) et le *Takvimi-tévarikh* (tables historiques) de Hadji-Khalfa, et enfin les grands ouvrages historiques de Naïma, de Râchid et de Tchélébi-zadè. Le journalisme débuta, en 1832, par la publication d'un journal officiel, appelé *Takvimi-vékâi* (Table des événements), reproduction du *Moniteur ottoman* qu'avait fondé, l'année précédente, le Français Alexandre Blacque. Le *Djeridéi-havâdis* (Feuille des nouvelles) fut créé en 1843 par un négociant anglais, N. Churchill. Les principaux journaux en langue turque qui s'impriment actuellement à Constantinople sont : le *Tarik* (la Voie, ancien *Vakyt* « le Temps »), le *Terdjumani-Hakikat* (l'Interprète de la vérité), l'*Ikdam* (l'En-avant), le *Sèrvèt* (la Prospérité), le *Seâdèt* (le Bonheur), etc.; un journal en turc de Crimée (le *Terdjuman* « Interprète ») paraît à Baghtché-Séraï; en outre, la plupart des chefs-lieux de province publient un journal officiel. La presse est soumise à des obligations très étroites : le propriétaire d'un journal est tenu de se munir d'une autorisation impériale qui lui est délivrée sous forme de *firman* et qui constitue un véritable privilège; en outre, chaque numéro est examiné par la censure préventive.

Le théâtre, établi à Péra par l'Italien Gaetano Mele, sous Mahmoud II, vers 1838, a, par la représentation de pièces italiennes et françaises, vulgarisé le goût des spectacles scéniques et créé une nouvelle branche de la littérature; les nuits du ramazan ne sauraient se passer de pièces turques, données sur des scènes improvisées, et dont beaucoup sont des traductions ou des adaptations de pièces françaises (drame ou vaudeville). La meilleure des traductions est l'adaptation qu'a faite des comédies de Molière, pour ce théâtre, le grand vizir Ahmed Véfik Pacha, qui fut un instant président de la Chambre des députés. La guerre russo-turque a créé tout un cycle de pièces patriotiques et militaires. Les principales productions de l'opérette parisienne ont été traduites en turc, et ont produit quelques bonnes imitations avec musique orientale, telles que *Leblebidji* (le Marchand de pois chiches torréfiés) *Horhor*, *Pembè-kyz* (la Fille rose), les *Fourberies d'Arif*, qui sont dans le genre des opéras-comiques de Lecocq.

Cl. HUART.

BIBL. : LINGUISTIQUE. — H. VÁMBÉRY, *Cagataische Sprachstudien*; Leipzig, 1867; *Etymologisches Wörterbuch der turko-tatarischen Sprachen*; Leipzig, 1878. — PAVET DE COURTEILLE, *Dictionnaire turk-oriental*; Paris, 1870. — Vilh. THOMSEN, *Inscriptions de l'Orkhon déchiffrées*; Helsingfors, 1896. — HAMMER-PURGSTALL, *Geschichte der Osmanischen Dichtkunst*; Pest, 1838, 4 vol. — BIANCHI, BELIN, Cl. HUART, *Bibliographie ottomane*, dans le *Journal asiatique*. — Abou'z-zia TEVFIK-BEY, *Numounèï-Edèbiyat* (en turc), compte rendu dans le *Journal asiatique* de 1881, par Cl. HUART. — G. JACOB, *Türkische Litteraturgeschichte in Einzeldarstellungen*; Berlin, 1900 et suiv. — E.-I.-W. GIBB, *A History of ottoman poetry*; Londres, 1900.

TURDIDÉS (Ornith.). Nom d'une famille de Passereaux ayant pour type le genre MERLE (*Turdus*) et comprenant en outre les genres *Zoothera*, *Mimus*, *Cinclocerthia*, *Myiophonus*, *Chœtops*, *Bessonornis*, *Copsychus*, etc. (V. MERLE, MOQUEUR, etc.).

TURDINE. Rivière du dép. du *Rhône* (V. ce mot).

TURENNE (*Torinna*). Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Meyssac, sur le chem. de fer de Limoges à Figeac et Toulouse; 1.543 hab. — Mines de fer, de plomb et de cuivre dans les environs. Maisons des XIIIe et XIVe siècles. Eglise paroissiale des XVIe-XVIIe siècles. La ville s'est bâtie autour d'un mamelon escarpé, au sommet duquel se voient encore les ruines d'un ancien château fort des XIIIe-XIVe siècles. Connu d'abord comme chef-lieu de vicairie, Turenne devint, dans la seconde moitié du Xe siècle, le chef-lieu d'une vicomté, sise tout entière entre la Vézère et la moyenne Dordogne. Grâce à la vaillance de ses seigneurs, cette vicomté s'arrondit assez rapidement aux dépens du Quercy et même du Périgord, et atteignit sa plus grande extension vers 1442. Au milieu du XVIIe siècle, elle s'étendait sur 30 lieues de longueur, et 12 ou 13 de largeur; mais bientôt démembrée par aliénations volontaires, elle ne mesurait plus que 8 lieues de longueur sur 7 de largeur lorsqu'elle fut ven-

due à Louis XV par le duc de Bouillon, dernier possesseur (1738). Elle comptait alors sept villes (Turenne, Beaulieu, Argentat, Saint-Céré, Martel, Servières, Gagnac), 1.200 villages ou hameaux, et 18.500 feux (abstraction faite de la portion périgourdine). — Les derniers vicomtes de Turenne étaient issus de la maison de La Tour en Auvergne, où ils conservèrent toujours des alliances de parenté. Leurs luttes avec la commune de Brive au XIVe siècle, leur qualité d'abbés laïques du monastère de Beaulieu, les mêlèrent assez intimement à la vie paroissiale du Bas-Limousin. A partir du XIIIe siècle, ils surent acquérir des privilèges nombreux, qu'ils conservèrent jusqu'à la fin, tant par la protection des rois d'Angleterre que des rois de France (maintien de la vicomté en dehors des circonscriptions royales, exemption de redevances en argent ou en soldats vis-à-vis de la royauté, droit de tenir des Etats, de frapper monnaie (les raimondins), etc. — Les Etats remontaient vraisemblablement au XIVe siècle, mais on n'en suit la tenue régulière qu'à partir de 1469, où il y a dès lors scission entre les délégués de la partie limousine et ceux de la partie quercinoise de la vicomté. Vers 1550, les représentants du clergé en furent écartés, et la noblesse n'y députa plus qu'un seul membre. Il n'y eut donc plus que les consuls des sept villes, avec des attributions à la fois politiques, législatives et administratives. — Le calvinisme s'introduisit à Beaulieu vers 1539, à Argentat en 1560, à Saint-Céré en 1575; il y devint même prépondérant ainsi qu'à Turenne, quand le jeune vicomte Henri de Bouillon l'eut embrassé à son tour (1576). Dès le milieu du XVIIe siècle, les églises réformées subirent de rudes attaques et furent supprimées peu à peu, Beaulieu en 1679, Turenne en 1681, Argentat en 1682. Cependant leurs adeptes se perpétuèrent secrètement jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. — Vers 1580, le vicomte de Turenne avait réussi à grouper autour de lui toute une petite cour de lettrés et de théologiens. Sous la Fronde, le fief de Turenne devint pour beaucoup de nobles de la Guyenne le centre d'une opposition armée à Mazarin. — Une cour d'appeaux, établie au XIIIe siècle, se perpétua jusqu'à la réunion de la vicomté au domaine royal. A. L.

BIBL.: [Ch. JUSTEL], *Franchises et libertés du vicomté de Turenne*, 1640, 2e éd., 1658, in-8. — Du même, *Hist. généal. de la maison de Turenne*, 1645, in-fol. — René FAGE, *les Etats de la vicomté de Turenne*; Paris, 1894, 2 vol. in-8. — DE MAS-LATRIE, *les Vicomtes de Turenne*, dans *le Trésor de chronologie*, p. 1689. — Alf. LEROUX, *Hist. de la Réforme en Limousin*; Limoges, 1888, chap. III, V, X, XII et XIII.

TURENNE (Henri DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de), né à Sedan le 11 sept. 1611, mort à Sasbach, près d'Achern (pays de Bade), le 27 juil. 1675. Second fils de Henri, duc de Bouillon, et d'Elisabeth d'Orange, il alla servir en Hollande, comme simple soldat, sous les ordres de Maurice (il prit part au siège de Bois-le-Duc), puis de Henri de Nassau. Capitaine d'infanterie en 1626, il fut nommé colonel par Richelieu et assista aux sièges de Casal, de La Motte, de Spire. Il servit sous La Valette et devint maréchal de camp le 21 juin 1635. Il fut blessé au siège de Saverne (1636). Il battit Gallas à Jonvelle et le repoussa de la Bourgogne; en 1637, il opère en Flandre, prend Solre, défend Maubeuge. Il contribua à la prise de Brisach. Richelieu voulait lui faire épouser sa nièce: Henri de La Tour, qui était huguenot, refusa pour cause de religion. Le cardinal l'envoya en Italie, où il prit Turin (1640), Moncalvo (1641), et en Roussillon. Nommé lieutenant général (1642), il prit Trino, et devint maréchal de France le 16 mai 1643. Chargé du commandement de l'armée d'Allemagne, qui était démoralisée et ruinée, il la rétablit à ses frais. Il prit part sous Condé à l'attaque de Fribourg: après les deux tentatives d'attaque directe que Turenne avait déconseillées, le prince dut suivre son avis, et tourner la ville; Turenne l'aida ensuite à prendre Philippsbourg et Mayence. Commandant en chef, il repousse l'ennemi en Souabe; mais ses troupes fatiguées se laissent surprendre et battre par Mercy à Marienthal (15 mai 1645); après une habile retraite, il permet à Condé de remporter la victoire de Nordlingen (4 août): « Sans sa capacité et son cœur tout extraordinaires, écrivait Condé, la bataille était perdue ». Il envahit la Bavière et bat Montecuculli à Sommershausen (1647).

Mazarin, pour le retenir dans le parti de la cour (V. FRONDE), l'avait nommé gouverneur de l'Alsace et lui offrait en mariage une de ses nièces. Mais Turenne se laissa entraîner par son frère le duc de Bouillon et par Mme de Longueville, qu'il aimait. Il aurait voulu soulever contre Mazarin ses troupes, les anciennes troupes weimariennes, alors commandées par d'Erlach. Mais Mazarin charga le banquier Herwarth de distribuer aux soldats 300.000 écus. Turenne, abandonné par ses troupes, déclaré criminel de lèse-majesté, passa en Hesse, et de là en Hollande, où il resta jusqu'à la paix de Rueil. Il fit un traité avec l'Espagne et fut battu dans les rangs espagnols à Rethel. De Stenay, il se disposait à marcher sur Vincennes pour délivrer les princes, lorsqu'il apprit qu'ils n'y étaient plus. Il fit alors sa paix avec la cour (3 mai 1651): il était fatigué de la Fronde et de Mme de Longueville; les Bouillon venaient d'obtenir d'amples satisfactions; la révolte de Condé permettait à Turenne de jouer le premier rôle comme défenseur du jeune roi. Il prit donc le commandement de l'armée royale, et, malgré l'arrivée inopinée du prince de Condé, tint ferme au combat de Bléneau (16 avr. 1657), et vint livrer sous les murs de Paris celui de la Porte-Saint-Antoine (2 juil.). Il prit ensuite Château-Porcien et Vervins. Nommé gouverneur du Limousin, ministre d'Etat, il repoussa Condé en Picardie (1653), et le força de lever le siège d'Arras. Devenu colonel général de la cavalerie en 1654, il enleva successivement aux Espagnols le Quesnoy, Landrecies, Condé et Saint-Ghislain. Après la défaite du maréchal de La Ferté devant Valenciennes (juil. 1656), il fut obligé de battre en retraite, mais n'en prit pas moins La Capelle. Forcé par Condé à lever le siège de Cambrai, il alla, de concert avec les troupes de Cromwell, assiéger Dunkerque, qu'il prit après la bataille des Dunes (14 juin 1658).

Il fut récompensé de ses services par le titre de « maréchal général des camps et armées du roi » (à Montpellier, le 7 avr. 1660), qu'on renouvela pour lui (il aurait, dit-on, désiré la connétablie que Mazarin n'osa pas rétablir). Il fut tenu un peu à l'écart par le roi pendant les années suivantes (il ne prit pas part à la campagne de Franche-Comté), sans doute parce qu'il n'avait pas encore consenti à se convertir. Sa femme Charlotte de Caumont, qu'il avait épousée en 1651, faisait beaucoup pour le retenir dans l'Eglise réformée; mais elle mourut en 1666. Sa correspondance avec elle prouve que sa foi était très ébranlée dès 1660; la lecture de l'*Exposition* de Bossuet et de la *Perpétuité* d'Arnaud, l'action persistante de son jeune neveu le duc d'Albret, abbé de Bouillon, peut-être aussi des raisons temporelles l'amenèrent à abjurer, d'ailleurs sans ostentation, le 22 oct. 1668. Le roi l'en récompensa en faisant donner le chapeau à son neveu, le 5 août 1669. Turenne joua son rôle en 1672 dans l'invasion de la Hollande, et repoussa au delà du Weser Montecuculli et l'électeur de Brandebourg.

Chargé de couvrir la frontière d'Alsace, pendant que le roi et Condé envahissaient la Franche-Comté, c'est dans cette campagne qu'il acheva de se couvrir de gloire. En juin 1674, il passe le Rhin et repousse à Sinzheim le duc de Lorraine. Il envahit le Palatinat; c'est lui qui proposa de « manger le pays » et qui inaugura ces pillages et ces incendies qui devaient y faire haïr le nom français (l'électeur lui envoya même un cartel, que le roi lui défendit d'accepter). Rappelé par les ordres du roi sur la rive gauche du Rhin, il ne voulut pas, contrairement au désir de la cour, abandonner l'Alsace. Le 4 oct., il livra près de Strasbourg le combat d'Enzheim; puis, dans l'hiver de 1674-75, ayant reçu des renforts de

Condé, il fait cheminer silencieusement ses troupes le long des Vosges, et débouche à Thann, dans la Haute-Alsace, pendant que les ennemis le croyaient encore dans ses quartiers d'hiver en Lorraine. Il les bat à Mulhouse le



Monument de Turenne, à Sasbach.

29 déc.; après la victoire de Türkheim (5 janv. 1675), il les rejette au delà du Rhin. De véritables ovations accueillirent son retour à Versailles. En 1675, il eut pour adversaire Montecuculli. Les deux illustres hommes de guerre passèrent quatre mois, face à face, en manœuvres savantes. Le 27 juil., en allant visiter l'emplacement d'une batterie, Turenne fut tué par un boulet. Sa mort fut un deuil national. Le roi fit célébrer ses obsèques à Notre-Dame le 9 sept., et ordonna qu'il fût enseveli à Saint-Denis, où un monument lui fut élevé sur les dessins de Lebrun. Son cœur fut déposé aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Son cercueil fut ouvert en 1793; le corps, desséché et très bien conservé, fut exposé au Muséum, puis au musée des Monuments français, où le mausolée de Saint-Denis avait été reconstruit; l'un et l'autre furent transportés aux Invalides, le 22 sept. 1800, dans une fête où Carnot prononça un discours. Un monument élevé à Sasbach, en 1781, par le cardinal de Rohan, a été reconstruit en 1829.

Les portraits de Turenne sont nombreux. Le plus célèbre est celui de Philippe de Champaigne (musée de Versailles), qui a été reproduit par Nanteuil. Turenne était de taille médiocre, d'épaules larges; ses sourcils épais, sa lourdeur, sa « simplicité d'habits, de meubles et d'équipages (Saint-Simon) » lui donnaient une apparence rude et un peu commune. Sa modestie allait jusqu'à la timidité. Il aimait à faire valoir ses collègues; il avait de la bonté pour ses soldats (de même pour ses serviteurs), qui l'appelaient « notre père ». C'est en partie par compassion pour ses troupes qu'il se fit battre à Marienthal; mais c'est aussi sa bonté qui lui donnait sur ses hommes un ascendant extraordinaire, qui lui permettait d'en tirer des prodiges, par exemple cette célèbre campagne d'hiver de 1674. Très désintéressé, il distribua souvent aux troupes, comme venant du roi, des fonds pris sur sa fortune personnelle. Sa valeur militaire tenait moins de l'inspiration soudaine, d'un heureux don de la nature, que du calcul, de la réflexion froide et, pour tout dire d'un mot, de la science. Ses premières campagnes sous les Nassau, ses propres défaites, l'exemple de ses ennemis ou de ses émules, tout lui servait de leçon, et chez lui cette puissance de réflexion n'empêchait pas la hardiesse, mais la hardiesse raisonnée, où tout est combiné en vue d'un succès durable. A ce point de vue, la campagne de 1674-75 n'est pas seulement son plus beau titre de gloire, c'est son chef-d'œuvre. Napoléon voyait en lui le premier homme de guerre du grand siècle. Turenne a laissé des *Mémoires* (éd. Michaud, 3e série, t. III); sa *Correspondance inédite avec Le Tellier et Louvois* a été publiée par de Barthélemy en 1874 (in-8); de nombreuses lettres de lui, conservées à la Bibliothèque nationale et aux Affaires étrangères, ont été utilisées par Chéruel. Son oraison funèbre fut prononcée à la fois par Fléchier et par Mascaron; plus tard, dans son *Oraison funèbre du prince de Condé*, Bossuet établit un magnifique parallèle entre les deux illustres capitaines. — Turenne ne s'était pas remarié après la mort de Charlotte de Caumont. Il se laissa entraîner, à soixante ans, dans une intrigue amoureuse avec Mme de Coëtquen. Il n'eut pas d'enfants. Nous avons déjà parlé de son neveu le cardinal. Il en maria un autre, le comte d'Auvergne, à la fille du marquis de Berg-op-Zoom; une de ses nièces, Elisabeth, épousa le duc d'Elbeuf; une autre, Mauricette-Fébronie, le duc de Maximilien de Bavière, frère de l'électeur.

H. HAUSER.

BIBL.: La bibliographie antérieure dans J. ROY, *Turenne, sa vie et les institutions militaires de son temps*; Paris, 1884, gr. in-8. — *Précis des campagnes de Turenne*, dans *la Bibliothèque internationale d'histoire militaire*; Bruxelles, 1883, in-8. — F. BOURRELLY, *Cromwell et Mazarin, deux campagnes de Turenne en Flandre*; Paris, 1886, in-12. — DE PIÉPAPE, *Turenne et l'invasion de la Champagne (1649-50)*; Paris, 1889, in-8. — J. POIRIER, *les Cendres de Turenne*; Paris, 1892, in-8.

TURETOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval; 436 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

TURGESIUS, roi d'*Irlande* (V. ce mot).

TURGIS (Hippolyte-Eugène), homme politique français, né à Hermanville-sur-Mer (Calvados) le 9 déc. 1828. Docteur en médecine, maire de Falaise, puis membre du Conseil général pour le cant. S. de cette ville et président de cette assemblée, il fut élu sénateur, comme candidat républicain, le 11 mars 1891, en remplacement du vicomte de Saint-Pierre, décédé, et réélu en 1894.

TURGON. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton; 278 hab.

TURGOT (Michel-Etienne), prévôt des marchands de Paris, né à Paris le 9 juin 1690, mort à Paris le 1er févr. 1751. Appartenant à une ancienne famille de Normandie, descendant de Pierre Pithou et fils d'un père qui avait été intendant de la généralité de Metz et de celle de Tours, il fut successivement conseiller au Parlement de Paris (1711), président de chambre en cette cour (1717), prévôt des marchands de Paris (du 14 juil. 1729 au 26 août 1740) pendant cinq prévôtés. Conseiller d'Etat en 1737, il devint président du grand Conseil en 1741. Il fut élu ensuite membre de l'Académie des inscriptions, bien que n'ayant rien écrit (1743). Mais c'est comme prévôt qu'il s'acquit une grande réputation. Il fit recouvrir de voûtes maçonnées le grand égout et en assura le curage régulier par l'établissement d'un réservoir supérieur (1740); par la liberté du commerce des grains, il assura aussi les approvisionnements de la ville. Il défendit avec succès Paris contre le fermier du domaine qui prétendait que la juridiction de la ville était royale et non municipale. C'est à lui que l'on doit la construction de la fontaine de la rue de Grenelle, sculptée par Bouchardon en 1739, et, préoccupé des questions relatives à l'histoire parisienne, il fit dresser par Bretez, de 1734 à 1739, le grand plan de Paris qui a pris son nom et acheta le fameux plan de tapisserie où était représentée la capitale au XVIe siècle. Cet administrateur très distingué a donné, de plus, des preuves de désintéressement. Sa terre de Sousmont (Soumont) fut érigée en marquisat en 1735. Il laissait à sa mort, en même temps qu'une fille, trois fils: l'aîné, qui fut président à mortier du Parlement de Paris; le second, un savant, quelque temps gouverneur de la Guyane, et le troisième qui fut le ministre.

Marius BARROUX.

BIBL.: [BOUGAINVILLE], *Histoire de l'Académie des ins-*

criptions, Eloges, 1759, t. XXV, pp. 213-238.— A. d'Affry de La Monnoye, *les Jetons de l'échevinage parisien;* Paris, 1878, in-4, particulièrement pp. 152-156. — Léon Say, *Turgot;* Paris, 1887, pp. 13-15, in-8. — G. Villain, *Tableau généalogique de la famille Turgot*, dans *Procès-verbaux de la Commission du vieux Paris*, 1899, annexe de la p. 60. — A. Babeau, [*le Plan dit de Turgot*], dans *Bull. de la Soc. de l'Histoire de Paris*, 1900, pp. 101-107.

TURGOT (Anne-Robert-Jacques), baron de l'Aulne, troisième fils de Michel-Etienne (V. ci-dessus) et de Françoise Martineau, né à Paris le 10 mai 1727, mort à Paris le 20 mars 1781. L'aîné de ses frères, Etienne-François, marquis de Turgot, fut gouverneur général de la Guyane sous Choiseul (V. Guyane).

I. Jeunesse de Turgot. — Anne-Robert était destiné à l'Eglise. Enfant, à Louis-le-Grand, au collège du Plessis, même à Saint-Sulpice, il se faisait remarquer par une sorte de sauvagerie timide et gauche, que sa mère lui reprochait rudement, par sa bonté (il distribuait son argent de poche à ses camarades pauvres pour leur permettre d'acheter des livres), par son ardeur à l'étude. Il avait eu parmi ses maîtres un newtonien, l'abbé Sigorgne. Il se lia en Sorbonne avec Loménie, Boisgelin, Cicé, Véry. Il avait déjà composé deux traités sur l'existence de Dieu et sur l'amour de Dieu. Dès 1748, il adressait à Buffon une critique anonyme de la *Théorie de la terre*, et rédigeait en 1749 une *Lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie :* cette réfutation du système de Law fait déjà prévoir le futur économiste. Elu prieur de Sorbonne en déc. 1749, il prononça deux discours latins, l'un, le 13 juil. 1750, sur les avantages que la religion chrétienne a procurés au genre humain, l'autre, le 11 déc., sur les progrès successifs de l'esprit humain : c'est le premier ouvrage où soit exposée la philosophie du progrès. C'est en s'inspirant de cette philosophie nouvelle qu'il voulait faire un Discours sur l'histoire universelle, qui n'eût pas ressemblé à celui de Bossuet. Il traçait aussi le plan d'une géographie politique. Il écrivait deux *Lettres sur le système de Berkeley*, où il soutenait la réalité du monde extérieur, et des *Remarques critiques* sur les théories de Maupertuis, au sujet de l'origine du langage. C'est dire dans quelles directions variées marchait son esprit. En 1751, il décida de quitter l'Eglise, pour des raisons de conscience ; il écrivit à son père, qui l'approuva. A ses amis qui lui montraient combien cette détermination était contraire à ses intérêts, il répondit : « Il m'est impossible de me dévouer à porter toute ma vie un masque sur le visage ». Ses connaissances juridiques lui permirent de se tourner vers la magistrature. Après la mort de son père, il devint substitut du procureur général (5 janv. 1752), conseiller au Parlement de Paris (30 déc.), maître des requêtes (28 mars 1753). Il se mit à fréquenter les salons, ceux de Mme de Graffigny (le jeune maître des requêtes jouait parfois au volant avec la nièce de la maîtresse de la maison, Mlle de Ligneville, ou *Minette*), de Mme Geoffrin, de Mlle de Lespinasse. Il étudiait l'hébreu et les langues modernes ; non seulement il traduisit le Ier livre des *Géorgiques*, quelques odes d'Horace, et (en vers métriques) le IVe livre de l'*Enéide* et les *Eglogues*, mais il s'essaya aussi à traduire la Bible et Shakespeare. Il avait un goût non moins vif pour les sciences ; il avait étudié la chimie avec Ruelle ; et, plus tard, dans ses lettres à Condorcet, il émettra, sur le rôle de l'air dans la combustion, des idées qui font pressentir la découverte de Lavoisier. Mais il prenait surtout pour ses maîtres les économistes *Quesnay* et *Gournay* (V. ces deux noms et Physiocrate) ; il publiait alors (1753) une traduction des *Questions importantes sur le commerce*, de Josias Tucker, et rédigeait pour l'Encyclopédie les articles *Existence, Etymologie, Expansibilité, Foires et Marchés, Fondations*. S'il était entré dans le bataillon des philosophes, c'était d'ailleurs sans en épouser toutes les haines et toutes les violences, en particulier les passions irréligieuses. Il se place franchement au point de vue de l'absolue liberté de conscience dans ses *Lettres sur la tolérance adressées à un grand vicaire* (1753 et 1754), et dans le *Conciliateur* (1754), où il repousse toute ingérence de l'Etat dans la religion, toute protection d'une Eglise par l'Etat. En 1751, il avait adressé à Mme de Graffigny des *Lettres* sur l'éducation (à propos de ses *Lettres péruviennes*). En 1760, après la mort de son maître Gournay, il avait donné au *Mercure*, à la demande de Marmontel, une note qui deviendra l'*Eloge de Gournay*, le premier manifeste de la science économique. — C'est à cette date qu'il fit un voyage en Suisse, et fut reçu par Voltaire.

II. Turgot a Limoges. — Magistrat dévoué à la monarchie (« c'est une bonne race », disait Louis XV en parlant des Turgot), il siégea dans la chambre royale qui remplaça le Parlement en 1753. En 1761, il fut nommé intendant de Limoges. Dans cette généralité pauvre, arriérée, souvent désolée par la famine, il appliqua sans hésiter les doctrines physiocratiques. Il fit achever le cadastre, améliora le régime de la milice (en rétablissant les engagements volontaires par remplacement), construisit 160 lieues de routes. Le trait saillant de son administration, c'est la suppression de la corvée des chemins, remplacée par une contribution additionnelle que payèrent tous les taillables. Pour la corvée des transports militaires, il osa aller plus loin, et la remplacer par une imposition levée sur tous. Il maintint énergiquement les lois alors en vigueur sur la libre circulation des grains. Pendant la disette de 1770 et 1771, les cours souveraines et les corps des villes revinrent à des mesures prohibitives : Turgot les fit casser; il adressa aux curés des circulaires pour faire entendre au peuple son véritable intérêt ; il ajouta aux fonds de l'État un emprunt personnel de 20.000 livres; il ouvrit des ateliers de charité, installa dans toutes les paroisses un bureau de charité. « Le soulagement des hommes qui souffrent, écrivait-il, est le devoir de tous et l'affaire de tous ». Il présidait la société d'agriculture, ouvrait à Limoges une école d'accouchement et une école vétérinaire, cherchait à perfectionner la fabrication de la porcelaine, demandait à Condorcet de lui envoyer un vannier de la Thiérache, etc. En treize ans, il fit de ce pays déshérité une intendance modèle. Il avait, d'ailleurs, refusé de la quitter pour l'intendance de Lyon, en 1762. Ses occupations administratives ne l'empêchaient pas de continuer ses travaux. C'est à Limoges qu'il rédigea ses *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* (la première édition, bientôt suivie de trois autres, est de 1766); près de dix ans avant les *Recherches* de Smith (qui fut en relations avec Turgot), il y établissait les principes de l'économie politique, et c'est en lui que la postérité, mieux informée, devrait voir le véritable fondateur de cette science. Plus près que Smith des physiocrates, avec lesquels cependant il ne se confond pas, il faisait encore plus exclusivement sortir toute richesse de la terre (comme on le voit dans ses *Observations sur le Mémoire de M. Graslin*, réfutation en règle du mercantilisme). Dans des pages hardies, il trace la distinction classique entre les diverses catégories humaines au point de vue économique, et il écrit sur les ouvriers d'industrie ces phrases saisissantes, prototype de la *loi d'airain* de Lassalle : « Le simple ouvrier qui n'a que ses bras et son industrie n'a rien qu'autant qu'il parvient à vendre à d'autres sa peine. Il la vend plus ou moins cher ; mais ce prix plus ou moins haut ne dépend pas de lui seul : il résulte de l'accord qu'il fait avec celui qui paye son travail. Celui-ci le paye le moins cher qu'il peut : comme il a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il préfère celui qui travaille au meilleur marché. Les ouvriers sont donc obligés de baisser le prix à l'envi des uns des autres. *En tout genre de travail, il doit arriver et il arrive, en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour assurer sa subsistance.* » On voit là que Turgot ne partageait nulle-

ment l'optimisme à tout prix que prêcheront après lui la plupart des économistes. — A Limoges encore, il écrivait un article *Valeurs et Monnaies*, un *Mémoire sur les prêts d'argent*, des *Lettres sur la liberté du commerce*, et son célèbre *Mémoire sur les mines et carrières*. Tout cela malgré les souffrances que lui faisait souvent endurer la goutte, héritée de son père.

III. TURGOT MINISTRE.— Son administration du Limousin et ses ouvrages devaient attirer l'attention sur lui. Déjà en 1769 il avait été question de lui pour le contrôle général, mais Choiseul l'avait écarté. En 1774, il se trouvait à Paris au moment de la mort de Louis XV. L'abbé de Véry parla de lui à Mme de Maurepas, et Maurepas au roi. Le 20 juil., il fut nommé secrétaire d'Etat de la marine; il ne connaissait pas les affaires de ce département, mais, durant le mois qu'il y passa, il se mit à les apprendre, demanda à Condorcet de faire traduire les ouvrages d'Euler, fit payer aux ouvriers de Brest leurs salaires arriérés, régler les lettres de change des colonies, etc. Le 24 août, après la chute de Terray, il fut nommé contrôleur général. Louis XVI, en l'appelant et en lui témoignant d'abord une grande confiance, crut beaucoup moins avoir choisi un réformateur que tout simplement un honnête homme. Mais le public voyait en Turgot autre chose que sa haute probité. Economistes et Encyclopédistes étaient dans la joie, et étalaient cette joie (surtout Voltaire, Condorcet, Mlle de Lespinasse) d'une façon quelque peu bruyante : c'était pour eux une ère nouvelle, la philosophie gouvernant enfin les hommes, la Révolution s'opérant d'une façon pacifique. Cette immense espérance était seulement gâtée par les inquiétudes qu'inspirait le caractère de Turgot, son honnêteté rude et un peu hautaine, sa froideur, son manque de souplesse et d'habileté, son esprit de système et son peu de connaissance des hommes, sa candeur, son dédain pour les préjugés et pour les partisans des préjugés. Dès le 17 sept., l'abbé Galiani écrivait ces lignes prophétiques, où se résumait par avance l'histoire de ce ministère de vingt mois : « Enfin, M. Turgot est contrôleur général ! Il restera trop peu de temps en place pour exécuter ses systèmes. Il punira quelques coquins; il pestera, se fâchera, voudra faire le bien, rencontrera des épines, des difficultés, des coquins partout. Son crédit diminuera, on le détestera..., il se retirera, ou on le renverra. » Turgot lui-même ne se faisait pas d'illusions sur les difficultés qui l'attendaient ; il sentait qu'une occasion suprême s'offrait à la monarchie pour se sauver en supprimant les abus, mais qu'elle serait sans doute inapte à en profiter (V. RÉVOLUTION FRANÇAISE) : « J'ai prévu, écrivait-il au roi le lendemain de sa nomination, que je serai seul à combattre contre les abus de tous genres, contre les efforts de ceux qui gagnent à ces abus, contre la foule de préjugés qui s'opposent à toute réforme. J'aurai à lutter même contre la bonté naturelle, contre la générosité de Votre Majesté et de personnes qui lui sont le plus chères [allusion transparente à Marie-Antoinette]. Je serai craint, haï même de la plus grande partie de la cour, de tout ce qui sollicite des grâces... Ce peuple auquel je me serai sacrifié est si aisé à tromper que peut-être j'encourrai sa haine par les mesures même que je prendrai pour le défendre contre la vexation. Je serai calomnié, et peut-être avec assez de vraisemblance pour m'ôter la confiance de Votre Majesté. »

Terray avouait, pour l'année 1775, un total de dépenses de près de 414 millions et demi, et 377 millions de recettes (encore fallait-il réduire ce chiffre à 370), soit 37 millions de déficit (Terray, en embrouillant les comptes, avait dit 22) ; les anticipations, pour 1774, montaient à 78 millions, la dette flottante à 235. Turgot dit au roi que toute sa politique devait tenir en « ces trois paroles : *point de banqueroute, point d'augmentation d'impôt, point d'emprunts...*, réduire la dépense au-dessous de la recette, et assez au-dessous pour pouvoir économiser chaque année une vingtaine de millions, afin de rembourser les dettes anciennes ».

Bien qu'on le traitât d'homme à systèmes (c'était plutôt un homme à principes), Turgot commença par ne rien bouleverser, par conserver les impôts existants et par pratiquer des économies. Soutenu, à cette date, par la confiance du jeune roi, il supprime les acquits au comptant, il exige que les divers ministres s'entendent avec lui avant d'engager des dépenses nouvelles. Il améliora le système de la ferme générale en préparant le renouvellement du bail pour 1780, imposa aux fermiers la suppression des croupes ; le pot-de-vin de 100.000 écus, que les fermiers offraient d'ordinaire au contrôleur général, fut versé à la caisse des hôpitaux. Turgot convertit le bail des poudres et salpêtres, qui était très onéreux, en une régie (28 mai 1775), dont l'un des administrateurs fut Lavoisier, fit faire des recherches sur les nitrières artificielles, créer un prix, à ce sujet, par l'Académie des sciences. Il cassa également le bail du domaine et modifia la régie des hypothèques. Il résilia les privilèges des administrateurs des messageries, et les remplaça par une administration royale : « voitures légères, commodes et bien suspendues.... en faire le service à un prix modéré..., et avec la célérité que ce service exige » ; on les appela des *turgotines*. Ces diverses mesures lui permirent de faire tomber, pour 1776, le déficit à 15 millions, après avoir remboursé 15 millions de la dette et 28 millions d'anticipations. Le crédit de l'Etat était si bien rétabli qu'il allait, au moment de sa chute, contracter en Hollande un emprunt à moins de 5 °/₀. En févr. 1776 il supprima 32.000 offices, offices alternatifs ou offices inutiles (jurés-crieurs de marée, etc.), créés pendant les périodes de détresse, et il prit de sages mesures pour leur liquidation.

IV. LES EDITS. — Mais les finances n'étaient qu'une partie de l'œuvre de Turgot. Il avait déjà suscité contre lui les colères de la noblesse, qui vivait des croupes et pensions. Dans ses tentatives pour appliquer la doctrine physiocratique, il allait se heurter au Parlement. Il aurait voulu conserver le Parlement *Maupeou* (V. ce nom); mais Maurepas, par désir de popularité, entraîna le roi à rappeler les anciennes cours souveraines (lit de justice du 12 nov. 1774) ; tout ce que put Turgot, ce fut de faire insérer dans l'édit de rappel des mesures de précaution contre les cessations de service et les démissions collectives, mesures qui d'ailleurs ne furent pas appliquées. Turgot réussit à réformer la taille en supprimant, sauf le cas de rébellion, les contraintes solidaires et la responsabilité des quatre plus fort imposés. Il exempta du droit d'insinuation les baux ruraux de neuf à vingt-neuf ans. Il accorda la franchise aux pêcheurs français qui importaient de la morue sèche. A l'entrée de Paris, il réduisit de moitié la taxe sur le poisson de mer (on remarqua que, par suite de l'accroissement de la consommation, le total des recettes fléchit à peine) et abolit toute taxe sur le poisson salé. Il aurait voulu d'ailleurs supprimer tous les impôts directs, qui pèsent sur les non-propriétaires.

Les difficultés commencèrent à propos du commerce des grains. L'édit du 23 déc. 1770 avait rétabli le régime réglementaire. Le 13 sept. 1774, malgré la résistance de quelques-uns de ses collègues, Turgot fit rendre un arrêt du conseil qui rendait le commerce des grains libre dans le royaume. Le préambule de l'arrêt (ce sera, chez le ministre-philosophe, une constante habitude, nouvelle alors, d'expliquer au peuple le pourquoi des lois, comme, en Limousin, il adressait des circulaires aux curés) exposait les lois naturelles économiques dont il était l'application. Malheureusement, la récolte fut mauvaise. Turgot avait dit : « Plus le commerce est libre, animé, étendu, plus le peuple est promptement, efficacement et abondamment pourvu ». Or les commerçants ne furent pas partout en mesure de servir le public, le blé fut rare. Une émeute éclata à Dijon. Les ennemis de Turgot, les bénéficiaires des anciens contrats sur les blés, peut-être le prince de Conti, créèrent une panique (sans doute en partie payée). Des troubles se produisirent (dans une ré-

gion riche) à Meaux, dans le Beauvaisis, à Saint-Germain, à Pontoise, enfin à Versailles (2 mai). Le roi effrayé (Turgot était à Paris) accorda aux émeutiers la taxe du pain à 2 sols; il écrivit immédiatement à Turgot qu'il avait commis une faute, et celui-ci obtint la révocation de la taxe. Le 3 mai, les boulangeries de Paris furent pillées, en présence d'une force armée qui ne bougea pas. Le soir, Turgot obtint la révocation du lieutenant de police Lenoir (remplacé par un économiste, Albert), et de sérieuses mesures de répression; une armée fut réunie sous Biron, le contrôleur général fut nommé « ministre de la guerre et du département de Paris pour le fait des troubles ». Telle fut la *guerre des farines*. Le Parlement avait cru devoir afficher un arrêt suppliant le roi de faire « baisser le prix des grains et du pain à un taux proportionné aux besoins du peuple ». Turgot fit rompre les planches de cet arrêt et placarder sur ces affiches un édit contre les attroupements. Le 5 mai, le Parlement fut mandé en lit de justice à Versailles. Le jugement des crimes et excès commis au détriment des meuniers, boulangers, marchands ou voituriers de grains, fut attribué au prévôt des maréchaux. — La réforme fut complétée par : des primes à l'importation, la suspension de l'octroi sur les graines dans certaines villes, la suppression dans d'autres des offices de marchands et porteurs de grains. En avr. 1776, même liberté sera donnée au commerce des vins.

Turgot, toujours soutenu par le roi (« Il n'y a, dira plus tard tristement Louis XVI, que M. Turgot et moi qui aimions le peuple »), voulut fortifier sa situation dans le Conseil en faisant appeler *Malesherbes* (V. ce nom) au secrétariat de la maison du roi. Mais aux rancunes du Parlement s'ajouta la haine du clergé contre ce contrôleur général qui « n'allait pas à la messe », et, qui avait conseillé au roi de ne pas prononcer dans le serment du sacre la formule d'extermination de l'hérésie. Voltaire, dans sa *Diatribe à l'auteur des Ephémérides* (l'abbé Baudeau, ami de Turgot), avait, tout en soutenant la liberté des grains et en faisant l'éloge du ministre, attaqué les évêques. L'assemblée du clergé obtint du Parlement (19 août 1775) un arrêt de suppression de la *Diatribe*, arrêt qui atteignait indirectement Turgot. Elle présenta au roi un mémoire contre le projet, prêté à Turgot, d'accorder aux protestants le libre exercice de leur culte et la validité de leurs mariages.

Enfin, en janv. 1776, Turgot présenta au Conseil six édits portant suppression des corvées, des jurandes et maîtrises, des offices des quais, ports et marchés de Paris, de la caisse de Poissy (acheteurs de bestiaux). Plus graves encore que le texte des édits étaient les préambules, où l'économiste exposait les principes de la liberté individuelle et de l'égalité devant l'impôt. Le préambule de l'édit sur les corvées montrait la misère des corvéables et le peu d'utilité de leur travail; avec une franchise imprudente, il en dénonçait l'injustice : « Tout le poids de cette charge retombe et ne peut retomber que sur la partie la plus pauvre de nos sujets, sur ceux qui n'ont de propriété que leurs bras et leur industrie, sur les cultivateurs et sur les fermiers. Les propriétaires, *presque tous privilégiés*, en sont exempts ou n'y contribuent que très peu. Cependant, c'est aux propriétaires que les chemins publics sont utiles. » Cédant à l'erreur physiocratique, Turgot ne faisait porter que sur les seuls propriétaires l'impôt qui devait remplacer la corvée Encore croyait-il devoir, pour désarmer ce corps redoutable, en exempter le clergé, tandis qu'il frappait la noblesse. Au conseil même, une polémique par écrit s'était engagée entre le contrôleur général et le garde des sceaux (V. Miromesnil) qui aurait voulu réformer et non abolir la corvée; dans ses réponses, Turgot dévoila sa vraie pensée, le désir de supprimer les privilèges fiscaux de la noblesse. Ses adversaires, disait-il, soutenaient « la cause des riches contre les pauvres... Quelle administration que celle qui ferait porter toutes les charges publiques aux pauvres pour en exempter les riches ! »

L'édit sur les jurandes était beaucoup moins qu'on ne l'a dit une œuvre systématique et révolutionnaire. Depuis longtemps cette organisation était condamnée, et de nombreux arrêts du Conseil, sous Louis XV, y avaient fait des brèches; Turgot avait recommandé aux intendants d'appliquer avec une extrême modération la législation réglementaire. Il lui porta le dernier coup au nom de cette liberté du travail et du commerce que proclamait son *Eloge de Gournay;* il appelait la protection de l'Etat sur « cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer, dans toute leur étendue, les seules ressources qu'ils aient pour subsister... Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, *a fait du droit de travailler la propriété de tout homme*, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes » (V. Corporation).

Les édits furent présentés au Parlement le 9 févr. Dès le 30 janv., d'Eprémesnil (l'auteur de la suppression de la *Diatribe*) avait fait condamner au feu une brochure de Condorcet sur les corvées : les parlementaires étaient propriétaires eux-mêmes, et privilégiés. Le Parlement n'enregistra que l'édit sur la caisse de Poissy et prépara des remontrances sur les autres. Chansons et brochures circulèrent. Des écrits contre les édits ayant été supprimés par arrêt du Conseil (22 févr.), le Parlement riposta, le 23, en condamnant au feu, comme « injurieux aux lois et coutumes de la France, » les *Inconvénients des droits féodaux* de Boncerf, premier commis du contrôle général. Turgot obtint la cassation de l'arrêt, et Louis XVI (3-7 mars) répondit fermement aux remontrances. Mais, dans le lit de justice du 12 mars, le premier président d'Aligre et le procureur général Séguier réussirent, par leurs déclamations à la fois lugubres et furibondes, à intimider cette âme faible. Ils lui parlèrent de la « profonde terreur », de la « morne tristesse », des « alarmes » de ses sujets (en réalité le peuple était dans la joie). Le roi exigea cependant l'enregistrement et fit de ce lit de justice, suivant l'expression de Voltaire, un *lit de bienfaisance*. Le 24 mars, Turgot créait la *Caisse d'escompte* (escompte des lettres de change à 4 %), qui lui survivra jusqu'en 1793.

V. Chute de Turgot. Dernières années. — La victoire de Turgot ne pouvait être durable. Au prince de Conti, à la cour, aux *croupiers* et *croupières*, au clergé, au Parlement se joignaient maintenant le parti Choiseul (Mme du Deffand) et les amis de la reine (malgré les efforts de Mercy), les commerçants et les gros bourgeois. De nouvelles chansons, *les Prophéties turgotines*, le représentaient comme un anarchiste, un partageux, un républicain, un athée. Le *Songe de M. de Maurepas*, attribué à Monsieur, le dépeignait comme « un homme gauche, épais, lourd, né avec plus de rudesse que de caractère, plus d'entêtement que de fermeté, d'impétuosité que de tact, charlatan d'administration ainsi que de vertu... ». Quelques mouvements populaires contre la féodalité semblaient donner raison aux craintes du Parlement; le 30 mars, un arrêt ayant été rendu pour maintenir les droits féodaux et contre les écrits qui poussaient à des innovations, Louis XVI refusa de le casser. Maurepas, sentant Turgot compromis, se détachait de lui. Il s'entendit avec Pezay, agent de Necker, pour faire présenter au roi des observations sur la politique financière de Turgot. Le contrôleur général devenait de plus en plus impérieux à mesure qu'il se sentait menacé. Il avait, en août 1775, blessé Marie-Antoinette en refusant de conserver pour le chevalier de Montmorency la surintendance des courriers, puis en résistant à la nomination de Mme de Lamballe comme surintendante de la maison de la reine. Il fit supprimer un acquit au comptant que le roi, contrairement à

ses promesses, avait eu la faiblesse d'accorder à la reine. Enfin elle ne lui pardonna pas de s'être uni à Vergennes pour faire rappeler de l'ambassade de Londres son protégé de Guines ; elle exigea qu'il fût nommé duc, et elle aurait voulu que le même jour le ministre fût jeté à la Bastille. Pour vaincre les dernières résistances du roi, on eut recours (d'après l'ami de Turgot, Dupont de Nemours) à un moyen décisif : de fausses lettres, à l'adresse de Turgot, étaient mises à la poste à Vienne ; de fausses réponses de Turgot partaient de Paris, et le tout placé sous les yeux du roi ; et peu à peu on faisait le ministre s'exprimer sur son maître en termes de plus en plus offensants. On frappa Turgot en arrachant à Malesherbes sa démission ; il essaya vainement de s'opposer au remplacement de son ami par l'incapable Amelot ; il écrivit au roi des lettres dures, hautaines : soit que, sentant tout perdu, il ait cru tout ménagement inutile, soit qu'il ait espéré provoquer dans la conscience de Louis XVI un dernier revirement. Il refusa d'ailleurs de s'en aller volontairement ; le 12 mai, Bertin lui apporta sa révocation. Il écrivit au roi : « Tout mon désir, Sire, est que vous puissiez croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques ».

La dernière tentative sérieuse faite par l'ancien régime pour se réformer lui-même avait échoué (V. Révolution). Pouvait-elle réussir ? Pouvait-on supposer à Louis XVI plus de fermeté ? Pouvait-on surtout se leurrer de l'espoir que les privilégiés accepteraient sans révolte l'abolition de leurs privilèges, qu'ils ne se coaliseraient pas contre l'intrus qui voulait les en dépouiller ? « Le Turgot » leur apparaissait, non à tort, comme l'ennemi des privilèges et des traditions. « Les droits des hommes réunis en société, écrivait-il, ne sont point fondés sur leur histoire, mais sur leur nature ». Il portait en lui l'esprit de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme. Mais, en monarchiste pur, ce n'est pas par la voie révolutionnaire qu'il voulait opérer les réformes, c'est par la voie royale, réaliser en Louis XVI l'idéal philosophique du bon tyran. Il projetait l'établissement d'une *subvention territoriale*, impôt physiocratique, sur tous les biens-fonds. A la fin de 1775, il avait fait rédiger par Dupont de Nemours, dans l'intention de le présenter plus tard au roi, un *Mémoire sur les municipalités :* chaque paroisse devait avoir une assemblée élective, à laquelle seraient électeurs et éligibles tous les propriétaires fonciers ayant 600 livres de revenu (avec un nombre de voix proportionnel au revenu). Les délégués des paroisses devaient former une municipalité de district, puis des municipalités provinciales, enfin une municipalité générale. Ces diverses assemblées seraient chargées de répartir l'impôt entre les propriétaires, paroisses, districts et provinces, d'entretenir les chemins et œuvres d'intérêt paroissial, commun, provincial ou national. Ce n'étaient pas des assemblées d'Etats ; pas d'*ordres* (acheminement à l'abolition des privilèges pécuniaires), pas de droits politiques, mais une large décentralisation administrative, le contribuable associé à l'emploi de l'impôt, le gouvernement mieux renseigné et mieux obéi. « Votre royaume, était-il dit dans ces pages que Louis XVI ne devait, pour son malheur, jamais lire, est une société composée de différents ordres mal unis et d'un peuple dont les membres n'ont entre eux que peu de liens sociaux. Vous êtes forcé de statuer sur tout, et le plus souvent par des volontés particulières, tandis que vous pourriez *gouverner comme Dieu par des lois générales*, si les parties intégrantes de votre empire avaient une organisation régulière et des rapports connus ». Lorsqu'il tomba, Turgot songeait à remanier ce plan, à donner, contrairement à l'orthodoxie physiocratique, une certaine part aux non-propriétaires, à corriger les circonscriptions provinciales. Il aurait sans doute proposé au roi d'établir d'abord les assemblées locales, afin de faire peu à peu l'éducation civique de la nation, tandis qu'à son éducation générale aurait présidé, non plus l'Eglise, mais un *Conseil d'instruction nationale*.

On admirera plus encore l'œuvre de Turgot lorsqu'on saura qu'au début de 1774 il fut retenu près de quatre mois au lit par la goutte, que son ministère fut troublé presque en permanence par l'épizootie du Midi (il y envoya Vicq d'Azyr), qu'il étudiait avec Condorcet un vaste plan de canaux navigables, un projet pour amener l'eau de l'Yvette à Paris, qu'il créait pour l'abbé Bossut une chaire d'hydrodynamique, enfin qu'il réduisait, malgré les créations et les dégrèvements, le déficit à 20 millions, après avoir remboursé 66 millions. Il ne lui avait manqué, pour être un homme d'Etat, que l'art des concessions opportunes, ou plutôt assez de souplesse pour recueillir le bénéfice de ces concessions : car nous avons vu qu'il n'était nullement un intransigeant ni un impatient.

Sa chute fut considérée par le parti des réformes comme une défaite (son successeur, Clugny, rétablit tout ce qu'il avait renversé). Voltaire lui adressa l'*Epître à un homme*. On eut le sentiment que la monarchie avait laissé échapper sa dernière chance d'éviter une révolution violente. Turgot vécut noblement dans la retraite, s'occupant de science et de littérature (il était, depuis le 1er mars 1776, membre des Inscriptions et belles-lettres), faisant des vœux pour les *insurgents* d'Amérique, écrivant sur Franklin le vers célèbre :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis,

adressant au ministère une note anonyme pour faire respecter par notre marine le vaisseau du capitaine Cook. Une attaque de goutte l'emporta. — Il était grand ; son front élevé, ses yeux brun clair, sa physionomie changeante, son demi-sourire qu'on prenait pour du dédain, témoignaient de la pureté, de la fermeté, de la douceur, même, redisons-le, de la candeur de son âme (son portrait fut gravé par Capitaine). Sa vie, qui se passa au milieu de quelques belles amitiés, masculines et féminines, était à l'unisson de sa pensée. Ses *Œuvres* ont été publiées par Dupont de Nemours en 9 vol. in-8 (1808-11), et l'essentiel en a été donné par Eugène Daire, en 2 vol., dans la *Collection des principaux économistes* (1844). Condorcet a écrit l'*Eloge de Turgot*. La *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot* (*1770-79*) a été publiée par Ch. Henry (1883) et les *Lettres de Turgot à l'intendant de Caen* (*1775-76*), par M. Villey (*Bull. des sc. écon. et soc.*, 1899). Henri Hauser.

Ecole Turgot. — L'école Turgot est la plus ancienne des écoles primaires supérieures de la ville de Paris. Fondée en 1839 et d'abord installée rue Neuve-Saint-Laurent, puis sur son emplacement actuel, rue de Turbigo, elle prépare plus spécialement, dans ses trois années d'études, aux carrières commerciales et industrielles. Elle forme aussi, dans une section spéciale, des candidats pour les écoles d'arts et métiers, et, dans une quatrième année d'études ou année complémentaire, pour les grandes écoles professionnelles : Ecole centrale des arts et manufactures, Ecole municipale de physique et de chimie, Institut agronomique, Ecole d'Alfort, Ecole des beaux-arts, etc. Son enseignement comprend les matières suivantes : langue française, langues étrangères, morale, mathématiques, physique, chimie, histoire naturelle, géographie, législation usuelle, comptabilité, dessin, travail manuel. Son personnel se compose d'un directeur, d'une quarantaine de professeurs et de quinze maîtres-répétiteurs. Ses élèves, au nombre de 700 environ, sont tous externes et, en principe, boursiers de la ville. Ils ne sont admis qu'à la suite d'un concours, qui a lieu, chaque année, au mois de juillet et qui est commun aux quatre autres écoles primaires supérieures : Arago, Colbert, Lavoisier et J.-B. Say.

Bibl. : Pour la bibliographie antérieure, V. P. Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot* ; Paris, 1877, in-8. — E. Gerlier, *Voltaire, Turgot et les franchises du pays de Gex* ; Genève, 1883, in-8. — A. Neymarck, *Turgot et ses doctrines* ; Paris, 1885, 2 vol. in-8. — G.-E. Afanasiev, *les Points principaux de l'œuvre de Turgot* (en russe) ;

Odessa, 1884, in-8. — Du même, *Esquisse de l'œuvre de Turgot* (en russe); Odessa, 1886, in-8. — NOURISSON, *Trois révolutionnaires;* Paris, 1885, in-8. — Léon SAY, *Turgot;* Paris, 1887, in-16. — S. FEILBOGEN, *Smith und Turgot;* Vienne, 1892, in-8. — Ch. GOMEL, *les Causes financières de la Révolution française*, t. Ier; *les Ministères de Turgot et de Necker;* Paris, 1892, in-8. — Ch. SEIGNOBOS, dans *Revue cours et conf.*, 1897-98. — Ernest RENAN, *Turgot*, dans *Revue de Paris*, 1er juil. 1901.

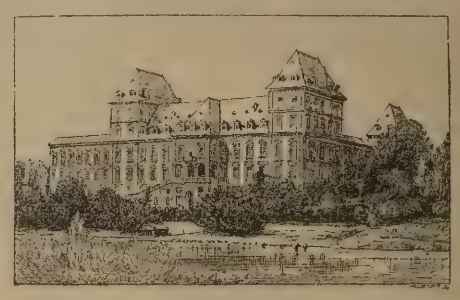
TURGY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 166 hab.

TURIN (ital. *Torino*). Ville de l'Italie septentrionale, ch.-l. de la prov. de ce nom, capitale du royaume de Sardaigne jusqu'en 1860 et du royaume d'Italie de 1860 à 1865, située au pied des Alpes, dans une plaine fertile, au confluent du Pô et de la Dora Riparia, par 45° 4′ 8″ de lat. N. et 5° 21′ 34″ de long. E., à 239 m. d'alt. La ville doit sa prospérité à son heureuse situation au débouché du col du Mont-Cenis, et à un endroit où le Pô devient navigable, sur la route directe de Paris à Rome. Aussi, malgré le transfert de la capitale à Rome, malgré le percement du Saint-Gothard, qui a favorisé Milan à son détriment, conserve-t-elle une importance qu'atteste le mouvement croissant de sa population. Elle comptait 230.183 hab. en 1881 et 355.800 en 1898. C'est à ce point de vue (après Rome, Naples et Milan) la quatrième ville du royaume.

SERVICES PUBLICS. INDUSTRIE. COMMERCE. — Turin est restée un grand centre administratif. Non seulement elle est le siège d'une préfecture, d'une cour d'appel, d'une cour de cassation, et d'un archevêché, mais elle peut être considérée comme la capitale militaire de l'Italie. C'est à Turin qu'ont été placés, avec le chef-lieu du 2e corps d'armée et une forte garnison, l'Académie militaire (équivalente à notre Ecole polytechnique), l'Ecole d'application d'artillerie et de génie, l'Ecole de guerre et un important arsenal. Son Université, fondée en 1412 et restaurée en 1632 par Victor-Amédée, est une des plus importantes d'Italie (2.418 étudiants en 1896). Son Académie des sciences est renommée. Sa Bibliothèque nationale contient 212.933 imprimés et 4.138 manuscrits. Ses archives d'Etat ont conservé les correspondances diplomatiques des rois de Sardaigne. L'industrie turinoise a pris, malgré quelques malaises passagers, un grand développement pendant ces dernières années ; elle consiste surtout dans la fabrication des étoffes de soie, dans l'utilisation du vin (vermouth, liqueurs, etc.), dans la bijouterie et dans l'épicerie. Le commerce est favorisé par de nombreuses lignes de chemin de fer qui mettent la ville en communication avec les principales cités de l'Italie du Nord et de la France, notamment avec Modane et Paris, Novare et Milan, Alexandrie, Gênes et Rome. Un réseau serré de tramways à vapeur la relie aux localités voisines.

ASPECT DE LA VILLE. PRINCIPAUX MONUMENTS. — Turin présente un aspect à part parmi toutes les villes d'Italie construites par des prêtres suivant un plan systématique, elle est percée de rues se coupant à angle droit et aboutissant, soit à des places monumentales, soit à des boulevards ou *corsi* plantés d'arbres, soit aux quais du Pô. Cette disposition donnerait à la ville un aspect froid et monotone sans le voisinage des Alpes, dont on aperçoit les sommets à l'horizon, et sans la proximité du Pô, dont la rive opposée est couverte de collines verdoyantes que couronnent des églises et des villas.

On peut distinguer, à Turin, trois parties : 1° l'ancienne ville délimitée au N. par le *Corso Regina Margherita*, à l'O. par le chemin de fer, au S. par le Corso Vittorio Emanuele, à l'E. par le Pô. Le centre en est la *Piazza Castello*, que domine le palais *Madame*, reconstruit en style baroque par Juvara (1718), qui borde le *Palais Royal* (1660), construction assez lourde du style Louis XIV, et que prolonge la *Via Pô*, large artère bordée d'arcades, qui aboutit au fleuve, et s'élargit à son extrémité pour former la monumentale place Victor-Emmanuel. Au S. de la *Piazza Castello*, le palais *Carignano*, ancienne résidence du Parlement subalpin (1848-65), dresse sa double façade de brique (1680) et de marbre (1871) ; en face s'élève une statue équestre de Charles-Albert ; à côté, et au S. la *Piazza San Carlo*, bordée d'arcades, contient



Château de Valentino, à Turin.

une magnifique statue équestre d'Emmanuel-Philibert, qui passe pour le chef-d'œuvre de Marochetti. Ces deux places sont le type de toutes celles qu'on rencontre dans la ville intérieure, et qui présentent presque toutes la même forme régulière, avec une statue au centre : place *Carlo Felice*, avec la statue de Maximo d'Azeglio ; place de la Constitution (*Piazzo dello Statuto*), avec le monument commémoratif du percement du Mont-Cenis ; place *Solferino*, avec la statue équestre du duc de Gênes ; place *Charles-Emmanuel II*, avec celle de Cavour par Dupré (1873) ; place *Carignano*, avec celle du Gioberti ; place de l'*Hôtel-de-Ville*, avec celle d'Amédée VI ; place *Victor-Emmanuel II*, avec celle de ce roi. Si l'on ajoute à cette liste de statues celles du général La Marmora, de Daniel Manin, de Garibaldi, de César Balbo, des généraux Bava et Pepe, l'on voit qu'il n'est aucun des artisans de l'unité italienne dont les places de Turin n'évoquent le souvenir. Quelques églises, pour la plupart de style baroque, rompent la monotonie des rues ; la plus remarquable est la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, avec la chapelle du Saint-Suaire, reconstruite au XVIIe siècle par Guarini. Leurs dômes ou clochers sont tous dépassés par la flèche de la *Mole Antonelliana* (164 m.), édifice moderne du plus disgracieux effet, converti en 1889 en musée historique.

2° Au S. de la vieille ville, un quartier ouvrier et moderne s'est élevé à côté de la gare centrale. Il est heureusement bordé à l'O. par un quartier de villas avoisinant la place d'Armes, à l'E. par le jardin du *Valentino*, qui étage ses gazons et ses ombrages sur les rives du Pô. Au N. un faubourg est en construction sur les bords de la Dora Riparia.

3° De l'autre côté du Pô, relié au centre par un pont monumental qui date de Napoléon Ier, un faubourg borde la route de Moncalieri ; il est orné d'une église en style grec (*la Madre di Dio*), et dominé par une colline (*Monte dei Cappuccini*) de laquelle on embrasse tout le panorama de la ville, de la plaine et des Alpes. Sur la même chaîne de collines, à 6 kil. au N.-E., se dresse, au sommet d'une éminence conique, l'église de la *Superga*, sépulture des princes de la maison de Savoie. Cette église, construite par Juvara de 1718 à 1731, est reliée à la ville par un tramway à vapeur. Dans les environs de Turin se trouvent également les châteaux royaux de Stupinigi, de La Mandria, de Rivoli et de Moncalieri.

HISTOIRE. — Ancienne capitale de la peuplade gauloise des *Taurini*, Turin fut conquise en 218 par Annibal, et sous Auguste devint une province romaine qui porta le nom d'*Augusta Taurinorum*. Tombée en 570 sous la domination des Lombards, elle appartint ensuite aux margraves de Suse, et échut en 1060 à la maison de Savoie. Les Français s'en emparèrent en 1506 et la conservèrent jusqu'en 1562, date à laquelle le duc Philibert la reprit et en fit sa capitale. En 1640, les Français du duc d'Har-

court s'en emparèrent de nouveau, après un siège de dix-sept jours. En 1696, la paix y fut signée entre la France et le duc de Savoie. En 1706, le prince Eugène livra sous ses murs une bataille victorieuse à l'armée française qui l'assiégeait. Prise en 1798 et reprise en 1800 par les Français, elle fut annexée avec le Piémont en 1802 et devint le chef-lieu du dép. du Pô. Rendue à la Sardaigne en 1814, elle en redevint la capitale jusqu'au jour où, par suite de la convention de septembre, Florence fut choisie pour être celle du royaume d'Italie (1er mai 1865).

Province de Turin. — La province de Turin, limitée au N. par la Suisse (cant. du Valais), à l'O. par la France, au S. par la prov. de Coni, à l'E. par celles d'Alexandrie et de Novare, a une superficie totale de 10.244 kil. et une population (1898) de 1.134.711 hab. (soit 111 par kil.). Elle est divisée en 5 circonscriptions : Aoste, Ivrée, Pignerol, Suse et Turin, et comprend 443 communes. Montagneuse dans sa partie septentrionale et occidentale, arrosée par les rivières parallèles qui descendent des Alpes (Pellice, Chisone, Chisola, Sangone, Dora Riparia, Stura, Orco, Dora Baltea), elle est fertile en céréales et en vins dans la partie voisine du Pô. A. Pingaud.

Bibl. : Cibrario, *Storia di Torino*, 1846. — Borbonese, *Torino illustrata e descritta* 1884. — Isaïa, *Führer durch Turin*, 1895. — Promis, *l'Antica Torino*, 1871.

TURINAZ (Charles-Edouard), ~~arch~~évêque de Nancy, né à Chambéry en 1838. Il fut professeur au collège de cette ville. Le 11 janv. 1875, il fut nommé évêque de Tarentaise. Le 23 mars 1882, il fut promu à l'~~arch~~evêché de Nancy ; et, dès la fin de cette année, il attaquait âprement le principe de la neutralité scolaire, comme contraire à la liberté et à la religion. Depuis lors, il a pris une part très active et très bruyante aux agitations cléricales et réactionnaires, dirigées contre les lois républicaines, et tendant à organiser une ligue des évêques contre un régime qu'il dénonçait comme un des plus funestes que la France ait subies. En 1891, sa brochure *Sauvons la France chrétienne* lui valut une suspension de traitement. Néanmoins, il entreprit contre les Filles du *Bon-Pasteur*, établies à Nancy, une lutte qui ne paraît point avoir eu d'autres résultats que de démontrer l'impuissance des évêques à supprimer, en certains cas, les abus qu'ils condamnent, et à résister aux invasions de la cour de Rome dans l'administration de nos diocèses, spécialement en ce qui concerne les congrégations religieuses. — Œuvres principales : *le Grand Péril de notre temps ou la franc-maçonnerie* (1879, 2e éd. ; 1884, in-18) ; *les Mauvaises lectures, la Presse et la Littérature corruptrices* (1881, in-18) ; *les Concordats et l'Obligation réciproque qu'ils imposent à l'Eglise et à l'Etat* (1887, éd. augmentée, 1888).

TURINETTI (Hercule-Joseph-Louis), homme d'Etat autrichien (V. Prié [Marquis de]).

TURION (Bot.) (V. Tige).

TURKESTAN. I. Géographie. — Région centrale de l'ancien continent, formant en Asie un double bassin intérieur sans écoulement vers l'Océan, qui se déverse à l'O. dans la mer d'Aral et la Caspienne, à l'E. dans les bas-fonds du Lob-nor. Elle est comprise entre le massif des Thian-chan au N., les plateaux du Tibet, du Pamir et d'Iran au S. Ses limites sont assez indécises, et c'est autant une région politique que physique ; son nom de pays des Turcs l'indique, correspondant à peu près à l'ancien empire mongol de Djagataï, ces pays sont souvent encore désignés sous ce nom. Le centre du Turkestan est occupé par les hautes montagnes de l'Alaï et du Pamir, et le rebord de Kyzyl-Yart jadis appelé monts Bolor, lesquelles divisent la plaine occidentale, bassins du Syr et de l'Amou-daria, de la plaine orientale, du Tarim. L'une et l'autre s'abaissent des montagnes aux neiges éternelles vers des steppes arides ; les vallées supérieures et moyennes sont bien arrosées et fertiles ; puis, à mesure qu'on descend, l'eau et avec elle la végétation et la population se raréfient. — On trouvera dans l'art. Asie la description générale de ces pays du Turkestan ou Touran, souvent désignés aussi par le nom de *Djagataï* (V. l'art. Mongols). La division politique est conforme à la division physique ; le Turkestan occidental est russe ; le Turkestan oriental est chinois.

1° Turkestan russe. — Le Turkestan occidental ou russe, comprenant les anciens khanats de Boukhara, Khiva, Khokand, se subdivise par moitié en région basse et en région montagneuse. A l'O., la plaine aralo-caspienne et les steppes arides que parcourent les Turcomans et les Kirghis. Ce sont de vastes étendues désertiques, couvertes en hiver de neige et de glace, balayées par les vents froids du nord ; elles sont soumises, en été, aux rayons d'un soleil de feu qui tue les hommes et les animaux les plus durs à la fatigue. A mesure que l'on s'avance dans l'intérieur du continent, l'aspect change : là on trouve de longues et belles vallées arrosées par l'Oxus (Amou-daria), le Syr-daria (Iaxarte), et par leurs nombreux affluents. Ces deux immenses artères, fleuves jumeaux s'épanchant du Pamir et des monts Thian-chan, n'agissent pas, toutefois, d'une manière égale sur le pays qu'elles traversent. En dehors du territoire de Khiva et du district de Samarkande, que féconde le Zérafchan, l'Oxus n'arrose, sur son cours moyen et inférieur, que des sables et des marécages. Le Syr-daria, au contraire, apporte la fertilité dans son bassin presque tout entier. La vallée jouissait, dans l'antiquité et durant le moyen âge, d'une très grande prospérité. Son appauvrissement semble dû à un phénomène naturel, notamment à la dessiccation continue du sol. On remarque, en effet, dans cette portion du continent — et c'est l'un des traits caractéristiques du Turkestan russe, — d'anciens lits fluviaux partiellement comblés ; de nombreuses rivières, qui, jadis, atteignaient le courant principal, s'arrêtent à moitié route pour se perdre dans les sables ou s'étaler en marécages saumâtres. De petits lacs semblent s'être évaporés par centaines ; les grands lacs, de véritables mers intérieures, comme le Balkhach et l'Aral, ont diminué d'étendue ; ceux des hauts plateaux se sont partiellement vidés, comme l'Issik-Koul. Ailleurs, sur le territoire chinois, un phénomène semblable est présenté par le Lob-nor dont l'assèchement et la réapparition ont été définitivement constatés par le voyageur Sven-Hedin, au cours de sa récente exploration (1900-01).

Sol. Le sol des dépressions aralo-caspiennes accuse, par sa constitution géologique, l'époque approximative à laquelle commença son dessèchement. Les dépôts géologiques qui le forment datent de l'époque post-tertiaire et sont de nature plus ou moins argileuse et siliceuse. C'est de la proportion plus ou moins heureuse dans le mélange de ces deux éléments que résulte l'aptitude variable du sol à donner l'hospitalité aux plantes, à diverses espèces utiles à l'homme ou aux animaux. Les steppes du centre asiatique représentent ainsi trois formes diverses : steppe argileuse, steppe sablonneuse, steppe saline, avec les diverses variantes auxquelles l'association de ces trois caractères tranchés peut donner lieu. Lorsque, par l'exagération de l'un de ces trois éléments ou pour une cause chimique ou mécanique quelconque, la pénurie de végétation devient extrême, la région prend le nom de désert. Mais il n'existe pas de désert dans le sens absolu du mot ; les zones les plus sèches, les plus sablonneuses du Turkestan, nourrissent certains végétaux comme le saksaoul (*Haloxilon ammodendron*) qui se plaît justement dans les terrains sablonneux et dépourvus d'humidité à la surface. D'autres plantes, des légumineuses et des ombellifères, interrompent souvent la monotonie du paysage et font ressortir pour ces régions, une différence notable avec les déserts d'Afrique ou d'Australie. Quelques plaques chauves — des *takirs* comme les appellent les indigènes — se rencontrent dans la proximité des oasis. Ces terrains sont impropres à toute espèce de végétation, parce que leur sol est composé uniquement de terre argileuse, avec

ou sans dépôts de sel imperméable à l'eau qu'il laisse évaporer sans lui permettre de pénétrer dans le sous-sol.

En revanche, le Turkestan jouit, sur une grande étendue, de la terre bénie, le *lœss* (V. ce mot), dont la répartition sur le sol de l'Asie centrale correspond à l'emplacement des antiques centres de civilisation. De nos jours, la présence de cette terre fertile sert à fixer l'indigène au sol. Le loess est, en effet, utilisé aussi comme matériaux de construction : maisons, écuries, mosquées, minarets, tombeaux, murs d'enceinte, fourneaux et fours, sont construits avec cette terre argileuse, malaxée avec de l'eau, et où l'on ajoute, parfois, des liants sous forme de hachis de paille, de crottin sec, d'herbes, etc. Les briques fabriquées avec le loess sont séchées à l'air ou cuites au four. Ces dernières résistent à toutes les intempéries. A côté de ces bienfaits, le Turkestan est soumis à diverses épreuves qui rendent sur certaines de ses parties le séjour de l'homme impossible. La grande fertilité des oasis, abreuvées d'eau, est cotoyée, sans transition, par l'aridité non moins grande de la steppe pauvre. Un autre fléau ravage ces contrées : ce sont les *barkhanes* ou sables mouvants, véritables dunes en marche, qui envahissent parfois les oasis les mieux cultivées et dévastent la région. Les sables mouvants se rencontrent particulièrement au S.-E. et au S. du lac Balkhach, dans le Ferghana, dans la vallée du Sourkhane et sur les bords du moyen Amou-daria. Ils ont aussi un grand développement à l'O. de Boukhara, aux portes de Kara-Koul, à l'O. de l'oasis du Tchardjoui et tout le long du cours inférieur de l'Amou-daria, depuis Kilif et Tchardjoui jusque dans le Khiva, à Petro-Alexandrovsk et Chourakane, où ils modifient entièrement les conditions et l'étendue des terrains propres à la culture.

Climat. Le climat du Turkestan est excessif et sec. La sécheresse de l'air est considérable durant la majeure partie de l'année, et les apports d'eau en précipités n'arrivent pas à contre-balancer les pertes dues à l'évaporation. De là cet asséchement continu et progressif du bassin aralo-caspien. Les températures sont très basses en hiver et très élevées en été. La moyenne de la température varie naturellement, dans un pays aussi étendu, selon la position géographique. A Tachkent, point plus rapproché des montagnes, et, par suite, moins exposé aux vents desséchants et froids qui balaient les alentours du lac d'Aral, la moyenne de la température est de 14°. Le mois le plus chaud, juillet, 25° ; le mois le plus froid, janvier, — 9°,5. Un peu plus au N., à Aoulié-Ata, le mois de juillet n'a plus qu'une température de 15°. A Noukouss, sur le bord méridional de l'Aral, la moyenne annuelle est de 11°,5 ; max., 40° ; min. — 25°,1. Plus au S., à Novo-Alexandrovsk, sur l'Amou-daria, moyenne annuelle de la température, 12°,8 ; max., 41°,7 ; min., — 23°,8. La même différence se remarque dans la quantité des précipitations : alors qu'on en constate à Tachkent près de 300 millim. par an, la quantité de pluie tombée à Noukouss n'est plus que de 73 millim., et de 61 millim. seulement à Novo-Alexandrovsk. Pour la région du Turkestan comprise entre les 58° et 68° long. E. de Paris et les 39° et 46° lat. N., la température moyenne annuelle est d'environ 12°,5. Les écarts entre les températures de jour et de nuit sont partout fort considérables. Au Ferghanah, région qui jouit du climat le plus doux du Turkestan, le thermomètre monte quelquefois au mois de décembre jusqu'à 10° au-dessus de zéro pour retomber la nuit ou le lendemain à 16° au-dessous de 0°.

Le tableau suivant donne une idée approximative de l'état météorique de divers points du Turkestan. En comparaison avec d'autres points du globe, sous les mêmes latitudes, le climat du Turkestan présente donc des anomalies très remarquables. Saint-Pétersbourg, qui est de 17° plus haut en latitude, jouit d'une température de 1° seulement inférieur à celle de Viernyi. A Merv, le mois de janvier est de 1° et demi plus froid qu'à Bergen, ville située à 23° plus au N. Les gelées ne sont pas de longue durée, mais extraordinairement intenses. A Tachkent, la température tombe parfois à — 27°, au Ferghanah à — 20°, dans la steppe jusqu'à — 30°. Le mois le plus chaud, comme nous avons vu, est le mois de juillet. On a constaté des chaleurs à l'ombre jusqu'à 47°,6

POINTS observés	Latitude N.	Longitude E. de Paris	Altitude en mètres	Janvier	Juillet	Moyenne de l'année	Dépôts en millim.
Viernyi (Semiretchié).....	43°,16′	74°,30′	766	8°,4	23°,6	7°,9	510
Petro-Alexandrovsk (Syr-Daria).......	41,28	58,50	100	4,7	28,3	12,5	64
Tachkent(Syr-Daria).......	41,19	67,0	455	1,1	26,5	13,2	331
Novymarghelane (Ferghanah)	40,19	69,23	566	2,6	27,6	13,4	145
Krasnovodsk (Transcaspie)...	40,0	50,30	21	1,5	28,2	15,6	616
Merv (Transcaspie)......	37,35	65,27	209	0,6	30,2	15,4	—

(Namangan, Ferghanah). Au soleil, le sable est chauffé jusqu'à 70°. Les mêmes écarts s'observent dans la partie montueuse du Turkestan. Sur le lac Kara-Koul, par exemple, on constata une fois, au mois de mars, — 13° à l'ombre et 23° au soleil.

Hygiène. En général, le climat du Turkestan est sain. Dans les parties basses du pays domine cependant la fièvre qui trouve un terrain propice dans les oasis fortement irriguées. Elle affecte parfois des formes particulières et très dangereuses. Dans les montagnes, le goitre est assez fréquent. En Boukharie et sur plusieurs autres points, on rencontre des cas de *richta* (*Filaria medinensis*). Dans certaines régions du Ferghanah et de la Transcaspie, il existe des maladies assez communes, connues sous le nom de « maladies des Sartes » et « peste pendienne ».

Flore (cf. l'art. Asie). La végétation du Turkestan varie naturellement selon la nature de la région et suivant les particularités du sol et du climat. Le pays est partagé, sous ce rapport, en plusieurs zones. Les étendues les plus considérables, les steppes et les déserts, ne fournissent que peu d'espèces, mais qui sont fort caractéristiques : Salsolées, différentes variétés de *Calliganum*, *Ephedua*, *Tamarix*. On y trouve aussi des herbes particulières à l'Asie centrale : *Lasiagrostis splendens* et *Carex physodes*. Cette végétation, très maigre, a toutefois sa grande utilité en retenant, par de longues racines, le sable au sol et évitant ainsi les ravages causés dans les oasis par l'envahissement des sables mouvants. La végétation des sols glaiseux de la steppe et des déserts se réduit presque à une seule plante, l'Absinthe, dont la variété dominante, l'*Artemisia Cina*, donne aussi un médicament fort recherché, la santonine, exportée dans tous les pays du globe. Dans les régions où le sol est imprégné d'une grande quantité de sel, la steppe glaiseuse devient steppe saline, la végétation est encore plus maigre et ne contient presque exclusivement que différentes variétés de Salsolées. L'uniformité de la flore dans les terres salines est rachetée par l'originalité des formes et l'étrange abondance des fleurs dont cette plante se pare aux différentes époques de l'année. Des espaces d'un vert ardent, en été, deviennent peu à peu jaunâtres sous l'action des chaleurs estivales, prennent ensuite une nuance jaune vif qui se transforme, à l'arrivée des froids, en rose, puis en rouge de sang et en lilas. Dans les parties plates du Turkestan, un type particulier de végétation est représenté par des fourrés qui croissent sur les bords des cours d'eau, notamment sur les rives de l'Amou-daria et du Syr-daria Ce sont les *tougai* ou fourrés épais de différentes essences :


Ouralsk
Orenbourg
Orskaïa
Kiptchak
Tourgaï
Akmolinsk
Semipalatinsk
Gouvernement Général des Steppes
Province de l'Oural
Kirghiz
Akmolinsk
Naïmans
Bed-Pak-Dala (Steppe de la Faim)
Semipalatinsk
Gouriev
Mer Caspienne
Mer d'Aral
Syr-Daria
Kyzyl-Koum
Plateau d'Oust-Ourt
Kara Bougas ou Adji-Daria
Peninsule de Manghichlak
Amou-Daria
Khiva
Turkestan (Hazret)
Aouliye-Ata
Tchimkend
Tachkent
Samarcande
Boukhara
Khodjent
Kokan
Namangan
Andidjan
Och
Ferghana
Vernyi
Issyk-Koul
Kouldja
Djarkend
Monts Alexandre
Monts Célestes
Monts Tarbagataï
Dzoungar-Alataou
Kachgar
Yarkand
Empire Chinois
Désert de Gobi
Turkestan Oriental
Akkal-Tekke
Turcomans d'Yomud
Askhabad
Merv
Kara-Koum
Astrabad
Perse
Mechhed
Afghanistan
Hindoustan
Hindou-Kouch
Pamir
Dardistan
Monts Kouen-Loun
Khotan
Krasnovodsk
Balkan
Plateau de Karavel
Dacht-i-Goul
Turcomans
Sarikol
VILLES de plus de 100.000 h.
Villes de 50.000 à 100.000 h.
Villes de 10.000 à 50.000 h.
Localités de moins de 10.000 h.
RUINES
Chemins de fer en exploitation
en construction
Limites:
d'État
de Gouvernement Génal
de Khanat, Prov. et Rais.
de Province
Les Capitales de Khanat et les Chefs-Lieux de Gouvt Général sont soulignés 2 fois, les Chefs Lieux de Province sont soulignés 1 f.
Longitude E. de Paris
Echelle du 7.000.000e
Kil 100 50 0 100 200 300 400 500 Kil.
Grave et Imp. par Erhard Fres 1902.

Peupliers, Tamaris, Thinguils (*Halimodendron argenteum*), Kemdyr (*Apocynum sibiricum*), etc. Les forêts sont surtout groupées sur les revers des montagnes ou dans les vallées montueuses. On y rencontre des Ormes, des Figuiers, des Frênes, parfois aussi le Noyer et l'Erable, le Genévrier. La zone alpestre, comprise entre les hauteurs de 2.400 à 2.700 m., fournit diverses variétés de Festuca, de Stif, l'Oignon sauvage, le Carex, le Teresken (*Eurotia*), demi-buisson qui pousse en abondance et qui constitue l'unique combustible.

Les cultures comprennent en première ligne les céréales : Froment, Orge, Riz, Sorgho, Millet, Maïs, Haricots, Fèves et Pois ; le Seigle et l'Avoine n'ont été, jusqu'en ces derniers temps, cultivés que par les colons venus d'Europe. Les cultures industrielles sont celles du Cotonnier, du Tabac, du Lin, de la Garance, du Chanvre, du Pavot. Le coton est cultivé à une immense échelle et fait une concurrence redoutable au coton de l'Inde. Les cultures maraîchères ont pris également une grande extension depuis l'arrivée des Russes, auxquels on doit aussi l'introduction de la Pomme de terre. L'horticulture et le jardinage sont en grand honneur parmi les indigènes du Turkestan. Dès que son état de fortune le lui permet, le sédentaire se crée un jardinet auquel il consacre tous ses soins. Il l'entoure d'un mur en pisé, établit au milieu un étang d'où partent en différents sens les *aryks* ou canaux d'irrigation. Parmi les arbres fruitiers, on trouve l'Abricotier, le Pêcher, le Pommier, le Poirier, le Prunier, l'Amandier, le Pistachier, le Cerisier, le Noyer, et enfin la Vigne. On compte près de vingt variétés de vignes ou de raisins, en général bonnes. Leur qualité est, d'ailleurs, considérablement élevée par les procédés de traitement apportés en ces dernières années par les Européens.

Faune (cf. l'art. Asie). La faune du Turkestan est aussi assez originale, bien que peu variée, car les steppes, les déserts et les hauts plateaux couverts de neige présentent beaucoup de traits communs, et leur population animale n'est pas, en réalité, aussi diverse qu'on aurait pu le supposer. Les régions montueuses sont peuplées d'animaux qui se rapprochent de ceux du Tibet. Les plus caractéristiques sont les gros moutons de montagne (*Ovis polii*), des Chèvres de montagne, des Cerfs, des Ours, des Renards, des Loups ; parmi les animaux domestiques, le plus remarquable est le Yack ou Bœuf sauvage qui habite surtout le Pamir.

Dans les steppes et dans les déserts on rencontre le chameau, l'*Equus Prjevalski* (plus rare), petit cheval gracieux, vu pour la première fois par le célèbre explorateur russe, l'Antilope, la Gazelle, le Chacal, le Sanglier, le Tigre, qu'on rencontre particulièrement au pied des montagnes et dans diverses vallées. Parmi les oiseaux, une grande quantité de formes caractéristiques des steppes et des déserts : la *Soïka* (*Podoces*), le Hoche-queue (*Saxicola*), les *Viounki* (*Bucanetes*), le Faisan, l'Aigle, le Vautour ; reptiles et insectes de toutes variétés.

2° Turkestan chinois. — Le Turkestan chinois ou Djagataï oriental, dit aussi Kachgarie, est un pays encore inconnu. L'un des frères Schlagintweit, Adolphe, fut pendant le XIXe siècle le premier Européen qui pénétra dans le bassin du Tarim par la route de l'Inde. Il fut assassiné par l'ordre du souverain (1857). Peu à peu, toutefois, la ville de Kachgar devait s'ouvrir devant la ténacité des explorateurs anglais et russes, et seules les difficultés naturelles du sol s'opposèrent à une reconnaissance profonde du pays. La superficie est évaluée à environ 1.200.000 kil. q. Sa population, par contre, ne dépasserait pas le chiffre de 1 million d'hab. Les phénomènes physiques que l'on constate dans le Turkestan russe, c.-à-d. dans le versant occidental des monts de l'Asie intérieure, se reproduisent ici, avec cette aggravation qu'aucune main-d'œuvre, aucune intelligence humaine n'est encore venue corriger ou modifier ce que la nature a créé d'incomplet ou de nuisible. Là aussi on distingue quatre régions principales : région des montagnes, région des fleuves, région des marécages et le désert. Les marécages se développent sur les frontières orientales du pays, le long du Tarim et dans le voisinage du Lob-nor. Le désert, qui occupe les trois cinquièmes du Turkestan oriental, n'est que la prolongation de l'immense désert du *Gobi* (V. ce mot). C'est une longue plaine sablonneuse semée de collines, de dunes amenées par les vents du N. et du N.-E. et qui renferme encore, sous le sable, des restes d'antiques cités. P. Lem.

II. Ethnographie. — On a voulu faire du Turkestan, comme de plusieurs pays de nomades, presque un réservoir de peuples. L'identifiant au *Touran* de l'histoire légendaire, des auteurs lui ont fait jouer dans le passé de l'humanité un rôle prodigieux. Jusqu'à aujourd'hui on a cherché dans ses hautes vallées des restes des primitifs Aryens. Il y en a qui pensent encore que les ancêtres de tous les Aryens y ont eu une patrie originaire. Le pourtour même du Balkhach a été désigné comme tel. Et les linguistes sont d'accord pour affirmer qu'Indiens et Iraniens ont habité ensemble dans les vallées supérieures de ses deux grands fleuves, l'Amou-daria ou Oxus et le Syr-daria ou Iaxarte. Les rapports si étroits qui unissaient l'ancien perse au sanscrit et les migrations certaines du peuple des Védas par l'Indus ne permettent pas de révoquer en doute cette affirmation. Il y a seulement lieu de croire qu'on se trompait d'abord en faisant remonter ces migrations, la séparation des deux groupes, indien et iranien, à une époque très reculée. La majeure partie du territoire du Turkestan est constituée par la steppe sableuse, à moitié déserte. Et cette steppe fut couverte par les eaux jusqu'aux temps actuels sur d'immenses surfaces, comme en témoignent les innombrables nappes d'eaux saumâtres dont elle est parsemée depuis la mer Caspienne jusqu'à l'Irtyche d'une part, jusqu'au delà du Balkhach de l'autre. Il fut donc inhabitable dans sa plus grande étendue jusqu'à une époque, géologiquement parlant, très récente. Loin d'être un passage ou un centre d'expansion, il fut longtemps un obstacle, une frontière profonde entre des mondes éloignés. D'où s'est effectué son premier peuplement et par qui ?

Plus de 4.000 ans avant notre ère, des centres de civilation s'étaient formés en Mésopotamie, au milieu de populations agricoles déjà denses. Ces populations ont eu de bonne heure quelques relations avec le centre de l'Asie (V. Turcs). Les primitifs Chinois ont reçu d'elles indirectement la culture du blé. Il n'est pas admissible qu'elles n'aient pas colonisé quelques portions des plus fertiles régions de la Perse, de l'Afghanistan, du Turkestan même, bien des siècles avant notre ère. Des tribus restées nomades, de même race et de même origine qu'elles, sumériennes, médiques ou touraniennes, y vivaient peut-être déjà. De ces tribus sont descendus les peuples nomades dont il est question à l'aurore de l'histoire primitive, tels que les Massagètes. Mais pendant qu'une certaine colonisation agricole s'opérait par le S. du Turkestan, d'autres nomades y pénétraient par le N.-O., venant de l'Europe. Il est hors de doute que des habitants des steppes herbeuses de la mer Noire, errant avec leurs troupeaux, sont passés d'Europe en Asie par le N. de la Caspienne, alors que le métal leur était à peu près inconnu. On a trouvé de leurs restes dans des kourganes du fleuve Oural. Franchissant les espaces inhabitables du pourtour de la mer d'Aral, ils s'agglomérèrent sur l'Ili, à l'E. du Balkhach, sur l'Iaxarte supérieur, gagnant même la Kachgarie, et entre celui-ci et l'Oxus. Sur l'Oxus, dans la Bactriane, ils constituèrent le noyau de la petite nation d'où sont sortis, à la suite de l'assimilation de bruns, les Indiens et les Iraniens. Les uns s'agglomérèrent à la population agricole indigène, les autres restèrent à l'état de tribus pastorales. Nous les retrouvons à ces deux stades de leur évolution en Perse, même à l'aurore de l'histoire de celle-ci.

Dans le Turkestan même, avec les premiers nomades de la souche des Massagètes, ils formèrent un peuple dont

la présence a été signalée en Asie centrale, de siècle en siècle, pendant douze cents ans au moins, celui des Saces. Les Saces, Scythes émigrés d'Europe pour les Grecs (Dutreuil de Rhins), ont été des tributaires de l'ancienne Perse. Ils furent soumis par Alexandre le Grand, et devinrent ensuite les maîtres de la Sogdiane et de la Bactriane jusqu'à l'arrivée des Yué-tchi (V. Turcs), et de la Perse elle-même sous le nom de Parthes. Les blonds d'Europe qui, au lieu de descendre vers l'Oxus, ont gagné l'affluent oriental du Balkhach, ont été signalés par les Chinois sous le nom de Wou-soun, comme les voisins occidentaux des Hioung-nou. La conquête des Yué-tchi, qui se sont mêlés à eux et ont ensuite dépossédé les Sakas, a commencé leur turquisation. Les Yué-tchi furent un instant les maîtres des Wou-soun, des Sakas et des Tahia (Tadjiks). Les Wou-soun les repoussèrent en 130 avant notre ère. Ils s'étaient cependant mêlés à eux et restèrent en relation avec eux, avec les Saces, et, par les uns et les autres, avec la Perse même. Les Arsacides étaient sans doute d'origine saka, et leurs monnaies se répandirent dans tout le Turkestan. Dans le pays des Wou-soun on a recueilli de ces monnaies et des monnaies des Sassanides (depuis 226 ap. J.-C.). Il semble que ce sont les Ouïgours qui ont déterminé le départ des Wou-soun de la vallée de l'Ili, au commencement du ɪᴠ^e siècle. Les Hoas, Huns blancs ou Ephthalites, qui ont fortement occupé et imprégné la Kachgarie et qui étendirent de là leur domination jusqu'à la Perse, à partir de 425, les ont peut-être touchés aussi. Mais ce sont évidemment les Tou-Kiou, maîtres dans l'Altaï dès 424, qui les ont absorbés ou dispersés. On a retrouvé des inscriptions turques sur l'Ili.

D'autre part, les Hioung-nou étaient établis sur le haut Irtyche dès 210 avant notre ère; en relation avec les Wou-soun, ils gagnèrent l'Oural, la frontière de l'Europe, à la fin du ɪ^{er} siècle. Il est difficile d'admettre qu'ils eurent des établissements au N. de la mer d'Aral, si stérile. Mais ils nomadisèrent sûrement le long de la steppe herbeuse de la Sibérie occidentale, où ils laissèrent peut-être des tribus qui devaient se fondre avec les Ostiaks. Les Jou-jouen se répandirent dans le N. du Turkestan peu après le ɪᴠ^e siècle. Ils avaient la même langue et la même organisation que les Tou-Kiou. C'est d'eux au moins, sinon des Ouïgours, qui avaient suivi les Huns au N. de la Caspienne, que descendent les éléments turcs les plus anciens qu'on puisse retrouver parmi les Kirghis-Kaïzaks. On ne saurait cependant reconnaître avec certitude leurs restes en dehors du petit groupe avare (?) très mêlé du Caucase, d'indigènes de la Russie méridionale, et en dehors de la Hongrie. La turquisation de la moitié nord du Turkestan n'était pas achevée au point de vue de la race, sinon au point de vue de la langue, même au temps des Khazares. Loin de là.

Les Wou-soun et les Saces mêlés à des Yué-tchi et aux débris d'une petite armée chinoise formaient sur le Syr daria, à l'O. de la Sogdiane, un peuple nouveau, dès le début de notre ère. Ce peuple, les Kiens-Kuns, a joué le plus grand rôle dans le passé du Turkestan (V. Turcs). Nous retrouvons son nom jusqu'au xɪɪɪ^e siècle dans le haut Eniseï. Il est possible que les Ostiaks de l'Eniseï soient ses descendants les plus purs. Mais c'est de lui que viennent le nom et le fond originaire du peuple *kirghis* (V. ce mot). Les historiens chinois nous ont en effet appris que les Ouïgours avaient donné aux Kien-Kuns le nom de *Kirkis* (rougeâtre), pour caractériser le ton habituel de leur chevelure, sinon de leur visage. Dans les mélanges entre bruns mongoliques et blonds, comme on l'observe encore chez beaucoup de Finnois de la Russie, les cheveux des métis sont roux et le visage couvert de taches de rousseur. Tel devait être le type originaire des Kien-Kuns. Il s'est transformé au cours des âges. Mais nous savons comment, et naguère les gens de type blond n'étaient pas rares parmi les Kirghis. Leurs traces ne sont même pas encore entièrement disparues. Dans sa description des Kirghis-Kaïzaks, Levchine (*Description des hordes de Kirghis*, trad. franç., 1840) parlait de ces individus à cheveux blonds, fauves ou foncés. Alors d'ailleurs comme autrefois, les Kirghis volaient des femmes chez leurs voisins, en particulier chez les Kalmouks de la Volga. Ils achevaient ainsi de perdre les restes épars de leurs caractères ordinaires, et ce ne fut pas au profit exclusif de l'élément turc dominant parmi eux. En effet si, en général, ils ressemblent aux Tatars, beaucoup d'entre eux sont de vrais Mongols, des Kalmouks même.

Après avoir pris un grand nombre d'observations et de mesures chez les Kara-Kirghis, le Dr Seeland s'est exprimé ainsi dans une étude parue en 1886. « Le type mongol (turco-mongol) dominant parmi eux est mêlé en proportion considérable avec un autre qui avait la taille haute, le nez convexe et plus mince, les mâchoires moins saillantes, les yeux bleus ou gris, la bouche bien conformée, un menton plus saillant et une barbe plus ou moins épaisse. Evidemment, ce type s'est mélangé aussi aux Kazaks, parmi lesquels on trouve, en effet, des physionomies aryennes à yeux clairs. » Le type à nez convexe ainsi décrit peut parfaitement être assimilé à celui des Sakas de certaines monnaies. Il ne serait pas impossible d'en retrouver une légère trace, même dans le Turkestan chinois.

La Dzoungarie, pays des anciens Ouzouns et des Sse (Richtofen), semble avoir été évacuée complètement par ceux-ci. Elle fut un lieu de passage. En tout cas, les éléments nouveaux semblent s'être substitués complètement aux éléments anciens de la population. Dans la Kachgarie, il n'en est pas de même. Si des Wou-soun et des Saces y ont pénétré comme dans la Dzoungarie, les Huns Ephtalites y ont fait un long établissement, et bien qu'elle ait été, depuis, le rendez-vous de gens venus de tous les points de l'horizon, Afghans, Cachmiris, son fond primitif n'a pas entièrement disparu dans les mélanges.

Au vɪɪ^e siècle, un pèlerin chinois, qui avait visité ses habitants, donnait une description qui peut s'appliquer aux Huns blancs : « Ils sont d'un naturel violent et farouche. Le caractère dominant de leurs mœurs est la ruse et la duplicité. Ils font peu de cas des rites et de la justice, et sont aussi peu versés dans les lettres que dans les arts. Il existe chez eux une coutume étrange : quand un enfant est né, on lui aplatit la tête en la comprimant avec une planchette. Leur figure est ignoble ; ils se tatouent le corps et ont des prunelles vertes. Ils ont emprunté leur écriture de l'Inde ». Les effigies des monnaies des rois ephthalites donnent bien l'idée de la déformation dont il est ici question. Les historiens chinois ont ensuite signalé, entre Tourfan et Khotan, des figures chevalines, des hommes à yeux enfoncés et à nez proéminent (V. *Bullet. Soc. anth.*, 1900, p. 104). D'après des mensurations, il est vrai trop peu nombreuses (12), de Ujfalvy, les Kachgariens seraient aujourd'hui faiblement brachycéphales (ind., 83). Leur crâne est moins volumineux et moins haut que celui des Iraniens. Mais leurs pommettes sont plus saillantes, leurs yeux sont plus écartés. Ujfalvy a remarqué que, sur les douze individus qu'il a mesurés, quatre avaient le nez aquilin. En somme leur type présente des variations sensibles.

On distingue sans peine dans l'Ouest et le Nord les pâtres kirghis et dans les forêts « leurs frères les Doulan »; cependant toute la masse des cultivateurs sédentaires, des habitants des villes et des villages du Turkestan chinois (à part le pays de Karachar habité par les Mongols Djoungar), des montagnes du Sud, des pentes de l'Altyn-tagh, constitue un peuple particulier. Il n'a pas de nom ethnique ; les Chinois l'appelle l'enturbanné. Il est de langue turque. Dutreuil de Rhins le décrit ainsi : « Les hommes sont généralement de haute taille, fréquemment supérieure à $1^m,70$. Ils ont les muscles peu développés, secs, d'une vigueur médiocre, le dos et la poitrine très plats, les épaules assez faibles, l'allure dégingandée, la démarche molle, affaissée, avec le corps projeté en avant, ce qui

doit tenir en partie aux bottes trop pesantes, mal adaptées au pied, et à l'habitude de marcher dans le sable profond. Les *pieds sont longs et plats*, les mains beaucoup moins épaisses et moins nouées que chez nos paysans, souvent très fines et élégantes chez les femmes, avec des ongles bombés. La peau est basanée, les enfants restant pendant l'été constamment au grand air et au soleil, presque sans vêtement. Devenus grands, ils ne portent qu'une chemise de coton. Les femmes ont le teint plus souvent *coloré* que mat, il en est même qui l'ont délicat et blanc comme de la ouate, *pakhtadek*, suivant l'expression indigène, mais rarement. Les hommes ont la barbe abondante, châtain ou noire ; les femmes ont les cheveux noirs, lisses (presque jamais ondés), gros et raides, moins, il est vrai, qu'en Mongolie ou au Tibet, mais beaucoup plus qu'en Europe. Les cheveux des petites filles mêmes sont plus gros que ceux d'un homme de nos pays. Je n'ai jamais vu d'individus blonds ou roux, quoiqu'on dise qu'on en rencontre quelquefois. La face est beaucoup plus haute que large ; le front, petit et étroit chez les femmes, est de dimensions fort variables chez les hommes, généralement fuyant. Comme, d'autre part, l'occiput est aplati, le crâne ressemble un peu à un pain de sucre. L'aplatissement de l'occiput est dû, au moins dans une certaine mesure, au berceau de bois sur le fond dur duquel la tête de l'enfant s'appuie et se heurte. Les oreilles sont grandes, écarquillées, peut-être à cause du gros bonnet de fourrure que l'on porte très enfoncé, de manière à tenir le pavillon de l'oreille écarté du crâne. Les yeux sont assez distants l'un de l'autre, droits, enfoncés. Les pommettes sont peu saillantes ; le nez, souvent presque droit ou légèrement aquilin, long avec de larges narines ; les mâchoires verticales, les dents saines et blanches. Enfin la longueur du crâne d'avant en arrière est assez faible... Le type moyen que je viens de décrire est à peu près aussi éloigné du type iranien que du type mongol. Les Yakoutes et les Turcs de l'Altaï sont beaucoup plus trapus, ont la face aussi large, les yeux bridés, le nez écrasé. Les Iraniens, de leur côté, ne présentent pas au même degré la musculature sèche, les cheveux durs, le front fuyant, la tête taillée à pic, en arrière. Il est toutefois à remarquer que beaucoup d'individus diffèrent sensiblement du portrait ci-dessus. Les uns ressemblent davantage aux Persans, avec un visage d'un oval régulier, un front bien développé, un profil droit, une barbe bien fournie. Les autres tirent davantage sur le Mongol, dont ils ont la face losangique, le nez élargi à la base et aplati. Ces derniers traits se rencontrent plus fréquemment chez les paysans que chez les citadins, chez les femmes que chez les hommes. Mais un fait sépare toujours et radicalement les habitants du Turkestan des peuples turco-mongols, c'est l'absence presque totale du bridement et d'obliquité de l'œil. »

Encore une fois, il y a dans ce portrait plusieurs des traits des Yué-tchi et des Ephthalites. Mais le Kachgarien est un produit de ces Turco-Tatars mêlés, non seulement de Saces, mais de Tadjiks, de Persans modernes, d'Hindous, de Tibétains, etc.

L'élément blond primitif du Turkestan, reconnaissable encore chez les Kirghis-Kaïzaks et les Kara-Kirghis, à l'état de traces sporadiques chez les Kachgariens, est parfaitement distinct dans la population antérieure aux invasions turques et préservée jusqu'ici plus ou moins de turquisation. Il est bien naturel qu'il en soit ainsi. Cette population ancienne, non turquisée, formant le groupe iranien et parlant aujourd'hui un dialecte persan, se compose en effet des descendants des premiers colons d'origine touranienne qu'ont imprégnés les blonds d'origine européenne et aryenne.

Elle fut connue des Chinois, sous le nom de Tahia, dès une époque reculée. Les Yué-tchi eurent à la soumettre. Des Sakas se sont superposés à elle plusieurs fois au cours de l'histoire, et elle fut sans doute souvent confondue sous le nom de ses maîtres, les Sakas. Son véritable nom, sous la forme de *Tadjiks*, a cependant survécu à celui-ci. Ils ont en effet absorbé, en partie au cours des âges, leurs maîtres successifs. Mais ils sont bien dans la position d'un peuple refoulé, d'abord un peu par les Sakas, ensuite et surtout par les hordes turques. Il n'y en a plus, en effet, en masses compactes, que dans les vallées supérieures de l'Amou-daria, du Zérafchan et du Syr-daria (pour une petite partie). Ces vallées, d'un accès parfois difficile, véritables refuges alors, sont cultivées avec beaucoup de peine et de soins en général. A la limite de leur territoire et l'entourant presque à l'O., se trouvent surtout des *Sartes* (V. ce mot), ceux-ci étant des Tadjiks turquisés et des *Ouzbegs* (V. ce mot). Ils sont pressés au N. par les Kara-Kirghis et confinent presque au S.-E. aux Kachgariens. Dans la plaine, ils sont à l'état de dissémination dans le khanat de Bokhara, le Hissar, le Koulab, à Samarkande, et sur les deux rives du Zérafchan, dans les centres du Ferghanah, dans les khanats de Balkh et Koundouz, etc. Ils sont d'une taille au-dessus de la moyenne. Leur peau est blanche sur les parties couvertes. Ils ne sont jamais glabres et sont parfois fort velus. Leurs cheveux sont noirs, châtains, roux, quelquefois blonds ; ils sont ondés, bouclés ou lisses. Leur barbe est abondante, noire, rousse, rarement blonde, mais souvent à reflets fauves. Leurs yeux, exceptionnellement bridés (mongoliques), sont bruns, verts, parfois bleus. Le nez généralement fort, reposant sur une large base, est souvent arqué, (c.-à-d. concave). Les lèvres sont fines et droites ou un peu renversées, surtout chez ceux qui ont le nez aquilin des sémites (mélange de sang arabe et juif). Les dents sont petites et saines ; le front de hauteur moyenne est large. La racine du nez est enfoncée. Les sourcils arqués sont très fournis. La bouche est moyenne ou grande. Le menton est oval, rarement massif. Les oreilles sont moyennes ou petites, aplaties (Ujfalvy).

Les Tadjiks de la plaine, malgré le contact avec les Turcs, sont un peu moins brachycéphales et moins généralement que ceux de la montagne. Le contraire aurait lieu si la brachycéphalie chez eux était d'origine turque. Vingt-neuf Tadjiks de la plaine ont donné à Ujfalvy 5 indices de dolichocéphalie, contre 21 de brachycéphalie, et 1 indice moyen de 82,81, alors que 56 Galtchas (Tadjiks du haut Zérafchan) lui ont donné 2 indices de dolichocéphalie contre 46 de brachycéphalie et 1 indice moyen de 86,50. Pour la même raison, la proportion des blonds est moindre parmi les Galtchas que parmi les Tadjiks de la plaine. Chez 29 Tadjiks de Samarkande, Ujfalvy a observé 20 % d'yeux bleus et 10 % d'yeux verts, 27 % de cheveux blonds et 51 % de cheveux châtains. Chez les Galtchas, la proportion des yeux bleus et gris est de 15 %, celle des cheveux blonds de 8 %, et celle des cheveux châtains de 81 %. Toutes ces différences s'expliquent fort bien par cette seule circonstance que les Tadjiks de la plaine sont restés en contact plus intime et pendant plus de temps avec les Sakas qui étaient des nomades. Nous ne saurions pas par d'autres voies que les Sakas, les Wou-soun étaient en grande partie, sinon en totalité, des dolichocéphales blonds d'Europe, que nous en aurions une preuve dans la présence d'une proportion encore élevée de blonds dolichocéphales parmi les brachycéphales bruns de la plaine, les Tadjiks. Les Galtchas les plus purs, loin de tout contact avec les Turcs, sont très brachycéphales. Leur brachycéphalie est donc bien originaire, indépendante de toutes les migrations mongoliques, comme le démontre au surplus l'absence parmi eux d'yeux obliques et bridés et de cheveux gros et durs. Ils représentent l'ancien touranien encore pur. Et s'ils ne sont pas des *Savoyards attardés* du Pamir, c'est avec toute raison qu'on les a rapprochés étroitement des Savoyards pour leurs caractères craniens (*Galtchas, Savoyards*, dans *Bullet. Soc. d'anthrop.*, 1899, p. 699).

Indépendamment des divers groupes de populations que

je viens de passer en revue et dont la plupart (Kirghis, Ouzbegs, Sartes) ont été déjà décrits à part, on rencontre dans les villes du Turkestan, des Juifs, des Afghans, quelques Arabes. On rencontre aussi un peu partout, mais en dehors des villes, des Turkomans. Les Turkmènes ou Turcomans occupent seuls un vaste territoire et même toute la région désertique entre l'Amou-daria, la mer d'Aral et la Caspienne. Leur groupe est assez important et assez particulier pour qu'il ait paru nécessaire de les décrire aussi à part. ZABOROWSKI.

III. Géographie politique et économique. — 1° TURKESTAN RUSSE. — Le Turkestan occidental ou russe correspond à la division politique du pays dont la dénomination officielle est *Tourkestanski Kraï* ou pays du Turkestan. Il forme un gouvernement général dont le centre administratif est Tachkent et se compose de cinq provinces et de deux khanats, vassaux de la Russie.

PROVINCES	ÉTENDUE en kil. q.	POPULATION	NOMBRE d'habitants par kil. q.
Province transcaspienne.	555.000	372.000	0,7
— de Samarkande.	69.000	858.000	12,4
— de Ferghanah y compris les Pamirs....	160.000	1.560.000	9,7
Province du Syr-daria....	505.000	1.480.000	2,9
— Semiretchié.....	394.000	990.000	2,5
Total pour le Turkestan russe propre.........	1.683.000	5.260.000	3,1
Khanat de Boukhara......	248.000	2.000.000	8,3
— de Khiva.........	62.000	500.000	8,2
TOTAL GÉNÉRAL.......	1.993.000	7.760.000	3,8

Colonisation. L'arrivée des agriculteurs ou paysans russes au Turkestan ne remonte qu'à l'année 1875, où fut fondé le premier centre européen, dans le district d'Aoulié-Ata, province de Syr-daria. La véritable colonisation ne commença qu'en l'année 1891. A la suite de la grande disette qui désolait le S. de la Russie, l'émigration prit des proportions considérables. L'établissement du chemin de fer transcaspien devait amener également un grand nombre d'individus, artisans, agriculteurs, lesquels, les travaux terminés, se sont fixés dans le pays. Dans Boukhara comme dans Khiva, les Russes se contentent d'entretenir des garnisons sur plusieurs points stratégiques (Kerki, Tchardjouï). Un grand nombre d'indigènes, autrefois nomades endurcis, suivent actuellement l'exemple des colons russes et deviennent sédentaires. Comme pour certaines régions de la Sibérie, les indigènes du Turkestan sont partagés en deux groupes ; la population sédentaire se livre à l'agriculture ; la population nomade tire ses ressources de l'élevage. Mais le manque d'herbes dans la steppe, et particulièrement la fréquence des gelées qui couvrent le sol d'un verglas épais, que les animaux ne peuvent rompre, occasionnent de grandes pertes aux pasteurs.

Industrie. Commerce. A côté de l'agriculture et de l'élevage qui constituent les principales ressources du Turkestan, on y rencontre diverses petites industries, dites *industries buissonnières*, bien adaptées au genre de vie et aux mœurs de ces peuples. La demeure transportable du nomade, les feutres, les tapis, les nattes, les vêtements, les sacs servent à emballer les effets et ustensiles durant les déplacements; fils, cordes, housses, tout est fabriqué avec la laine ou la peau des animaux. La grande industrie n'existe encore à l'heure actuelle qu'à l'état de projet. Les seules usines qui fonctionnent à la manière européenne sont les usines pour l'épuration du coton. Il en existe environ 160. Les autres établissements industriels se réduisent à quelques brasseries, moulins, fabriques d'allumettes, verrerie, etc. Les échanges commerciaux sont limités à quelques transactions avec les pays voisins : Perse, Afghanistan, Chine, et — d'une manière croissante — avec la Russie d'Europe. Le Turkestan fournit surtout les matières premières, principalement : coton, laine et cuirs. Il reçoit en échange toutes sortes d'objets manufacturés. Le commerce intérieur est surtout représenté par les transactions assez animées qui s'opèrent dans les bazars ou marchés. Ils ont lieu une fois ou deux par semaine dans les centres de quelque importance.

L'histoire du Turkestan, se confondant avec l'histoire de l'Asie centrale, commence à l'époque des expéditions dirigées de ce côté par les empires de l'Asie occidentale. La partie méridionale fut conquise par Cyrus et fit partie du royaume des Achéménides, non seulement la *Bactriane* (V. ce mot), mais aussi la *Margiane* (Merv) et la *Sogdiane* (Zerafchan), l'Hyrcanie (prov. Transcaspienne), les pays des Saces et des Massagètes (steppes de l'O. et du N.). Alexandre le Grand soumit ces provinces après des luttes acharnées, et le royaume grec de Bactriane conserva longtemps la trace de la civilisation grecque. On trouvera à l'art. BACTRIANE et ci-dessus au § *Ethnographie* l'histoire du pays jusqu'à la conquête arabe. Le christianisme nestorien s'était propagé aux ve et vi^e^ siècles, créant les évêchés de Merv et Samarkande. En 712 fut bâtie la mosquée de Bokhara. Aux viie et ixe siècles, le Ferghana dépendait du Khoracan. La belliqueuse féodalité locale se rendit indépendante, et au ixe siècle s'établit dans le Mavrannahar ou Transoxiane, entre l'Amou et le Syr-daria, la dynastie des *Samanides* (V. ce mot). Dans le Kharizm, à l'O. de l'Amou-daria, prévalurent les *Gaznévides*. Au xie siècle, les Turcs Karlouks conquirent le Mavrannahar, les *Seldjoukides* (V. ce mot) établis à Merv s'étendirent sur la Perse. Au xiie siècle, les Kara-Khitans occupent la Transoxiane, puis les Kharizmiens affranchis des Seldjoukides y prévalent jusqu'à leur choc avec les Mongols. Ceux-ci font l'unité du Turkestan; après la mort de Djengis, Djagataï son fils le reçut presque entier, moins le Kharizm, attribué au khan du Kiptchak. Timour, à la fin du xive siècle, refait l'unité. Ses successeurs se maintiennent en Transoxiane, et Baber du Ferghana va fonder dans l'Inde l'empire du Grand Mogol. Dans la steppe kirghise (Dechti Kiptchak) se constitue la principauté des *Ouzbeg* ou *Euzbeg*, lesquels au xvie siècle se rendent maîtres de la Transoxiane. Abdoulla-Khan (1583-98), de la dynastie Cheïbanide, est demeuré célèbre. Puis règnent à Bokhara les Djanides, supplantés en 1717 par la famille des Manghil, actuellement régnante. D'autres dynasties euzbeg régnaient à Khina (Cheïbanides), à Khokand (les Min) ; les Afghans s'étendaient au xixe siècle sur le Turkestan méridional; Balkh, Koundous, le Badakchan. Il serait superflu de revenir ici sur les événements qui ont marqué la fondation ou la disparition de divers royaumes ou centres d'agglomération dans ce vaste pays, le lecteur les trouvera exposés avec détails aux articles consacrés à chacun de ces noms (BACTRIANE, BOUKHARA, FERGHANA, KHIVA, KIRGHIS, MONGOLIE, OUZBEGS, PERSE, etc.).

La transformation du Turkestan et particulièrement du Turkestan occidental ou russe a été aussi rapide que profonde et bien digne du xixe siècle, siècle de progrès, durant lequel cette transformation s'est produite. Beaucoup de ceux qui traversent actuellement le pays, confortablement installés dans des sleepings-cars, se souviennent encore de l'époque où, pour pénétrer dans le Turkestan, il fallait se déguiser en derviche ou en trafiquant ambulant ou bien en mendiant. Bien que les premières tentatives de conquête remontassent au début du xviiie siècle, alors que Pierre le Grand envoya à Khiva le général Tcherkasky avec ordre de construire un fort à l'embouchure de l'Amou-daria (1717), tentative qui se termina par un désastre, la véritable entrée en campagne des Russes ne date que du milieu du xixe siècle. Dans les bassins du Syr-daria et de l'Amou-daria, la puissance politique appartenait aux Ouzbegs : mettant à profit les

dissentiments qui existaient entre les diverses peuplades, dans le but aussi de châtier diverses tribus qui faisaient des incursions sur le territoire de Sibérie, le gouvernement russe organisa, de 1847 à 1880, une série d'expéditions qui devaient aboutir à la conquête définitive du pays et à son incorporation dans l'empire russe.

Les premières entreprises eurent pour motif la rébellion de Kenissara, chef kirghis qui tenait en échec, depuis l'année 1840, les autorités limitrophes de la Sibérie. Il fut tué, dans une rencontre, dans l'un des défilés de l'Alataou, en 1847. Une série de forts furent successivement élevés, tant le long de la frontière sibérienne que sur le cours des principaux fleuves, notamment sur le Syr-daria, où, sur les instances du général Obroutchev, alors gouverneur d'Orenbourg, le premier fort fut construit en 1846. Ce même officier supérieur fit lancer l'année suivante, en 1847, une goélette sur la mer d'Aral. La steppe kirghise entra ainsi la première dans la sphère d'influence moscovite. Pour protéger ses nouveaux sujets, le gouvernement du tsar entama, en 1852, une lutte avec le khanat de Khokand, lutte signalée par la prise de la forteresse Ak-Metchet, actuellement fort Perovski. La guerre de Crimée détourna, pendant un temps, l'attention des Russes du pays des Turcomans. L'opposition qu'il rencontra auprès des puissances occidentales à ses visées sur le Bosphore, détermina le gouvernement à concentrer ses efforts sur le pays central asiatique, où seuls les Anglais ne cessaient de lui susciter des obstacles. Des expéditions mi-scientifiques, mi-militaires, furent organisées pour reconnaître le terrain. Une expédition, sous les ordres du colonel Dandeville, alla explorer la côte orientale de la Caspienne et rechercher un point favorable pour l'établissement d'une factorerie fortifiée. Le choix de la commission s'arrêta sur un point du golfe de Krasnovodsk. Les relations tendues qui existaient alors entre la Russie et la Perse firent ajourner le projet qui ne se réalisa que dix années plus tard, en 1869. Un poste fortifié fut établi à Tach-Arvat-Kala, un peu au S.-O. de Krasnovodsk, et devait servir de point de départ pour des reconnaissances vers l'intérieur.

Les années 1864-67 sont marquées par l'occupation des villes d'Aoulié-Ata, Turkestan et Tachkent. On commença par réunir entre eux les forts échelonnés le long des possessions sibériennes. Les forces combinées de Tchernaev et Verevkine suffirent pour opérer ces prises qui furent transformées de suite en provinces russes et placées sous les ordres du gouverneur d'Orenbourg. Tachkent, qui devait devenir par la suite le centre administratif de tout le Turkestan, fut pris par Tchernaev le 28/16 juil. 1866. La soumission de Khiva fut obtenue non sans grands efforts et de pertes considérables, en 1873. Trois colonnes opérèrent pour cette campagne : l'une, sous les ordres de Morkozov, venait des bords de la Caspienne ; une deuxième était conduite d'Orenbourg par le général Verevkine ; la troisième, venant de Tachkent, était commandée par le général Kauffmann, commandant en chef. L'occupation du pays des Akhal-Tekkés et la prise de Merv par Skobelev, en 1881, devait clore la série des conquêtes. Le prestige des nouveaux maîtres ne fit que grandir, une certaine autonomie administrative laissée aux populations indigènes, quelques avantages accordés aux notables du pays, l'entrée dans l'armée russe de plusieurs Turcomans influents, consolidèrent vite l'autorité du tsar blanc. Il ne s'agissait plus que de la mise en valeur du pays à laquelle le gouvernement russe consacre des efforts louables, non sans succès.

Voies de communication. Chemin de fer transcapien. Malgré l'abondance de leur débit, les cours d'eau de l'Asie centrale sont peu utilisables pour la navigation. L'Amou-Daria sert au transport des marchandises entre les villes du Boukhara, du Khiva et la frontière afghane. Un service régulier de vapeurs existe sur son cours moyen et inférieur, desservant les principales localités : Kélif, Pataghissar, Kerki, Tchardjoui et Petro-Alexandrovsk. Le Syr-daria, le Zérafchan, le Tchou, ne supportent que de petites embarcations et des trains de bois.

Les principales routes carrossables, dont quelques-unes ont été établies par les soins du gouvernement russe depuis l'occupation du pays, sont la route de poste de Tachkent à Orenbourg (2.150 kil.), Tachkent-Viernyi, Kopal, Serghiopol.

La construction du *chemin de fer transcaspien* a été commencée en 1880. En 1886, la locomotive atteignait Merv et l'Amou-daria ; en 1888, les trains parvenaient jusqu'à Samarkande, à travers 1.470 kil. de déserts et de sables. En 1899 fut inauguré l'embranchement qui conduit à Tachkent et à Andidjan. Une autre ligne s'en détache pour descendre vers la frontière afghane, à Kouchk. Le réseau entier ne comprend pas moins de 2.512 kil. La majeure partie des transactions entre la Russie et le Turkestan se font actuellement par la nouvelle voie ferrée ; une partie seulement des marchandises suit la route des caravanes. Divers projets sont aussi à l'étude pour relier d'un côté Tachkent à Orenbourg ; d'autre part, Tchardjoui, sur l'Amou-daria, avec Saratov, dans la Russie d'Europe. P. Lemosof.

2° Turkestan chinois.— Le Turkestan chinois ou oriental a été aussi désigné par les noms de Haute-Tartarie, Petite-Boukharie. C'est la région comprise entre le massif du Thian-chan au N., le Kouen-loun au S., le Pamir à l'O.; à l'E., elle se perd dans le désert de Gobi. Les Chinois l'appellent Thian-chan-nan-lou, route du S. des Thian-chan, par opposition à la région du N. de ce massif, le Thian-chan-pé-lou, route du N. Ils ont réuni ces deux régions en 1884-85 dans la province de Sin-Kiang ou Hsinchiang, ch.-l. Ouroumtsi. Située entre la Chine, la Mongolie, la Dzoungarie, la Transoxiane, l'Iran et le Tibet, cette région du Nan-lou, de la route du S., est essentiellement désertique dans la plaine centrale de 1.100 m. d'alt. moyenne. Celle-ci forme un bassin intérieur presque fermé, car à l'E. il ne communique avec le désert de Gobi que par une plaine de 50 à 60 kil. de large, entre les hauteurs méridionales (Nan-chan, prolongement de l'Altyn-tagh) et les hauteurs septentrionales (Pé-chan, contrefort des Thian-chan). Au fond de la cuvette sont les marais du *Lob-nor* (alt. 760 m.) (V. Asie, t. IV, pp. 98 et 106) auxquels aboutit la vallée du *Tarim* (V. ce mot). Cette dépression est d'ailleurs bien moins profonde que celle de Tourfan située au N.-E. et qui s'abaisse à 50 m. au-dessous du niveau de la mer. Mais celle-ci appartient à la région des Thian-chan, dont les plis l'isolent nettement du Turkestan oriental, constitué par le bassin du Tarim. Au S. de la vallée est l'immense désert de Takla-Makan ; il est bordé d'une lisière de peupliers, formant dans le S. une sorte de forêt rabougrie de 80 à 100 kil. de large, suivie d'une zone de roseaux et de tamaris de 10 kil., puis de 40 à 60 kil. de sables, avant qu'on atteigne les pentes du Kouen-loun. Beaucoup mieux arrosées sont les pentes des monts Karakoroum, Pamir, Alaï et Thian-chan central, lesquels alimentent les quatre grandes rivières qui forment le Tarim, rivières de *Khotan*, de *Yarkand*, de *Kachgar* et d'*Aksou* (V. ces mots), chacune arrosant des pâturages, des champs, des oasis étendus. On complète la liste des six cités de l'hexapole (*Alti-Chahr*) avec Yanghi-Hissar, près de Kachgar, et Outch-Tourfan, près d'Aksou ; souvent on en ajoute une septième, Kergalik, au S.-E. de Yarkand, et le pays est dénommé *Yetti-chahr*, heptapole. Deux taotaï, subordonnés au gouverneur d'Ouroumtsi, résident, l'un à Kachgar, l'autre à Aksou. La population comprend des éléments très divers, Aryens, Turcs et Mongols, nomades ou sédentaires, Chinois, Mandchous, Sartes, musulmans chiites ou sunnites, bouddhistes, etc. Les richesses minérales semblent assez grandes, or, cuivre, fer, salpêtre, sel, soufre, amiante. Le climat, très sec, permet, quand on peut arroser, les cultures de l'Europe méridionale; l'élevage du bétail, le commerce de caravanes sont développés.

Le Turkestan oriental fut conquis par les Chinois au Ier siècle av. J.-C., puis au IIe siècle ap. J.-C. les princes bouddhistes de Khotan et les Hioung-nou (V. Turcs, Huns) redevinrent indépendants. Au VIIe siècle les Chinois, au VIIIe les Tibétains dominèrent; puis les Ouïgours au XIe siècle, les *Khitans* (V. ce mot) au XIIe, les Mongols au XIIIe; la lutte entre le bouddhisme, le christianisme nestorien et l'islamisme fut tranchée en faveur de ce dernier par Timour qui dévasta horriblement la Kachgarie et la ruina. Cependant, les descendants du khan légitime, le djagataïde Touklouk-Timour, s'y maintinrent aux XVe et XVIe siècles. Les Kalmouks s'en emparèrent vers 1678; les Chinois, sous Kien-long, en 1758. Ils subordonnèrent ou chassèrent les *Khodjas*, princes musulmans réputés issus du Prophète; en 1825, en 1847, les insurrections des Khodjas furent comprimées; en 1857, un autre Vali Khan résista une année; il fit périr Schlagintwert. La grande insurrection musulmane (V. Chine) se propagea dans le Turkestan chinois; le khodja Bakheddin souleva Kachgar et Yarkand (1862), fut supplanté par un officier de Kokand, Yacoub Khan (1864), lequel chassa les Chinois de toutes les villes, prit le titre d'émir, défit les Dounganes à Kourla, conquit Tourfan et Ouroumtsi, puis, vers le Pamir, la vallée de Sarikol (1866); Yacoub le Fortuné (Badaoulet) fut reconnu par l'Angleterre, la Russie, la Turquie. Un retour offensif des Chinois eut lieu en 1876; ils prirent Manas, Toksoun (près de Tourfan), Ouroumtsi; en 1877, Yacoub fut vaincu et tué; la prise de Khotan (4 janv. 1878) acheva la restauration chinoise, marquée par de sanglantes exécutions. A.-M. B.

Bibl. : Géographie. — V.-J. Mejov a publié un *Recueil du Turkestan*, comprenant les livres et articles parus sur l'Asie centrale (Saint-Pétersbourg, 1878-88), et renfermant plus de 400 titres d'ouvrages ou d'articles de revues. A citer les publications des voyageurs mentionnés dans l'article : Blanc, Bonvalot, Capus, Dutreuil de Rhins et Grenard, H. Moser (*Irrigation dans l'Asie centrale*), Paquier (*l'Asie centrale à vol d'oiseau*), Ujfalvy (*Expédition scientifique dans l'Asie centrale*), les voyageurs russes Groun-Grjimaïlo, Pievtzov, Potanine, Prjewalski, Roborovoski; les ouvrages de Grodekov, Makcheev, Nouchketov; les nombreuses publications anglaises. Les meilleures cartes sont celles de l'état-major russe (section topographique), dont les plus récentes : *Cartes des confins de la Russie d'Asie*, 32 feuilles.

TURKESTAN. Ville de Sibérie, prov. de Semiretchié, sur la grande route d'Orenbourg; 11.600 hab. La ville, l'une des plus anciennes de la région, a été jusqu'à l'arrivée des Russes un centre de pèlerinage; elle possède une mosquée renommée. Elle a été occupée par les troupes russes (division de Verevkine) le 11 juin 1864; érigée au rang de ville en 1872.

TURKMÈNES (Ethnogr.) (V. Turcomans).

TURLOTTE (Pêche) (V. Turlutte).

TURLUPIN (Henri Le Grand, dit), comédien français célèbre de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, mort à Paris en 1634. Il acquit une grande réputation en jouant la farce sur les tréteaux de la Foire sous le nom de *Turlupin*. Ensuite il entra dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, et, sous le nom de *Belleville*, devint aussi célèbre dans la comédie qu'il l'avait été dans la farce: son naturel, sa verve et son esprit étaient particulièrement goûtés; il est resté fameux à côté de ses émules, *Gros-Guillaume* (V. ce nom) et Gauthier-Garguille. On prétend que ce fut le cardinal de Richelieu qui, séduit par son talent d'improvisateur, l'imposa aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne.

TURLUPINS. Nom donné en France, notamment à Paris, aux béghards panthéistes, qui étaient nombreux dans cette ville et dans l'Ile-de-France, vers la fin du XIVe siècle. On les accusait de tenir des réunions nocturnes, dans lesquelles, pour représenter le paradis, ils se dépouillaient de leurs habits. On dit que leurs femmes étaient les plus exaltées. L'une d'elles, Jeanne Daubenton, fut brûlée à Paris, en 1372, et avec elle ses livres et le cadavre d'un de ses compagnons, qui était mort en prison. L'année suivante, Grégoire XI recommanda au roi d'appuyer les dominicains dans leurs inquisitions contre eux. Une semblable recommandation fut adressée à Amédée, duc de Savoie. E.-H. V.

TURLUTTE (Pêche). Sorte d'engin de pêche consistant en une ligne armée de plusieurs hameçons réunis en faisceau. La turlutte est peinte en rouge pour attirer la curiosité vorace du poisson. Son emploi, comme ceux de la fouine ou trident et de la bâche, est interdit dans les cours d'eau non navigables.

TURMAIR ou **THURMAYR** (Johannes), surnommé *Aventinus*, chroniqueur bavarois, né à Abensberg le 4 juil. 1477, mort à Ratisbonne le 9 janv. 1534. Précepteur des frères du duc Guillaume IV de Bavière (1508), historiographe du duché, il rédigea *Annales Boiorum* (Ingolstadt, 1554) et *Bayrisches Chronik*, la première œuvre historique notable en langue allemande; pour la période médiévale, Turmair a réuni de précieux documents et fait preuve de critique. L'Académie de Munich a publié une édition complète de ses œuvres (1880-86, 5 vol.).

TURME (Antiq. rom.) (V. Armée).

TURNÈBE (Adrien), en latin *Turnebus* (son vrai nom, en français, était sans doute Toranebus), né aux Andelys, en Normandie, en 1512, d'une famille noble, mort à Paris le 12 juin 1565. Il fit de brillantes études à Paris. Son protecteur Odet de Châtillon, nommé en 1533 archevêque de Toulouse, lui fit donner une chaire dans cette ville. Il succéda à Toussaint au Collège royal en 1547, puis y enseigna en 1561 la philosophie grecque. De 1552 à 1556, il dirigea, pour le grec, l'imprimerie royale. Il polémiqua contre les jésuites (surtout dans une pièce de vers, *Ad Sotericum gratis docentem*) et les moines. Il penchait d'ailleurs fortement vers la Réforme et refusa en mourant (de consomption) les sacrements de l'Eglise. On lui a faussement attribué une apologie de Poltrot. Il est surtout connu comme le premier éditeur de Philon, de Synésius, des *Scolies* de Démétrios sur Sophocle, comme traducteur, comme auteur d'*Adversaria* (2 vol. en 1564 et un posthume en 1580). Ses Œuvres complètes parurent à Strasbourg, 1600, en trois tomes. Il avait six enfants. H. Hauser.

Bbl. : Haag, *France protestante*. — A. Lefranc, *Hist. du Collège de France*.

TURNEPS. I. Botanique (V. Chou).

II. Agriculture. — Le terme de *turneps* est employé indifféremment, mais à tort, pour désigner aussi bien les *choux-navets* et *rutabagas* que les diverses variétés de *navets* et les *navets-raves*, il devrait s'appliquer seulement à ces derniers; les variétés *hâtives de Hollande* (rabioule, grosse rave) à racine aplatie, blanche à collet vert, en partie hors de terre, de grosseur moyenne, à chair blanche tendre, peu serrée et sucrée, et *commune à collet rose*, également rustique et très productive, sont les plus répandues dans nos cultures; elles conviennent pour les semis de fin d'été et d'automne en récolte dérobée. Leurs modes de culture et d'emploi dans l'alimentation du bétail sont analogues à ceux des *rutabagas* et des *navets* (V. ces mots). J. T.

TURNER (Sharon), historien anglais, né à Londres le 24 sept. 1768, mort à Londres le 13 févr. 1847. Il entra à quinze ans comme clerc chez un *attorney* (procureur) auquel il succéda, consacra ses loisirs à compléter son instruction et s'adonna à son goût pour les recherches historiques. En 1829, l'état de sa santé, altérée par un travail excessif, lui fit vendre son étude, et il dut se retirer à la campagne pour revenir ensuite à Londres. Ses œuvres se font remarquer par une érudition patiente, sûre et judicieuse, mais son style manque de coloris. On lui doit: *History of the Anglo-Saxons* (Londres, 1799-1805; 7e éd. 1852, 3 vol. in-8); *History of England from the earliest period to the death of Elizabeth* (Londres, 1839, 6 vol. in-8); *Sacred History of the World, attempted to be philosophically considered in*

a series of letters to a son (Londres, 1832 et suiv.); *Prolusion on the greatness of Britain and other subjects* (in-8); *Richard III, a poem* (Londres, 1845, in-8), œuvre sénile qui n'eut aucun succès.

TURNER (Joseph-Mallord-William), peintre anglais, né à Londres le 23 avr. 1775, mort à Chelsea le 19 déc. 1851. Fils d'un pauvre perruquier, il se lia dans son enfance avec Thomas Girtin et peignit comme lui des aquarelles (cet artiste très bien doué mourut à vingt-sept ans, à la suite de débauches) : les deux amis intéressèrent à leurs efforts le docteur Munro qui leur permit de copier les dessins de sa magnifique collection et achetait une demi-couronne leurs croquis. En 1789, Turner entra comme élève à l'Académie royale et, l'année suivante, il exposa une *Vue du palais de l'archevêque de Lambeth :* depuis cette époque, il exposa tous les ans à l'Académie jusqu'à sa mort (sauf en 1821, 1824 et 1848), et le chiffre de ses envois s'élève à 259, c.-à-d. la moitié environ de son œuvre, si l'on en excepte ses aquarelles dont le nombre est incalculable. Ses tableaux, paysages et marines d'Angleterre, ne tardèrent pas à lui valoir une grande réputation, si bien qu'il devint dès 1802 membre titulaire de l'Académie. Influencé d'abord par la manière terne et froide mise à la mode par Richard Wilson, Turner subit ensuite l'influence des Hollandais Guillaume Van de Velde, Cuyp, puis celle de Claude Lorrain et du Poussin, surtout du premier. Ses voyages en Ecosse, en France (1802), en Suisse, sur les bords du Rhin, agrandirent son horizon. En 1807, il fut nommé professeur de perspective à l'Académie royale, mais n'y donna des leçons que peu d'années. L'année suivante, il commença la publication d'un recueil de ses esquisses sous le nom de *Liber Studiorum*, puis imita le *Liber Veritatis* de Claude Lorrain. La séduction exercée par le grand paysagiste français sur Turner a laissé une trace visible dans ses tableaux. « Il aimait comme lui les grands horizons baignés d'une douce lumière, les lointains vaporeux, les splendeurs dorées du soleil couchant. » Mais son originalité a connu des hardiesses ignorées de Lorrain ; dès 1806, il exposait un *Soleil se levant dans le brouillard* (National Gallery), où se marque la maîtrise de son talent. Il a beaucoup aimé l'Italie où il a séjourné à trois reprises, en 1819, 1829 et 1840. Pendant soixante années, il a travaillé sans relâche : un sentiment admirable de vérité et de poésie illumine ses crépuscules et ses aurores ; c'est un des plus grands peintres de paysage de l'école anglaise. A la fin de sa vie, l'artiste se livra plus entièrement à sa fantaisie dans la lumière : à partir de 1835, ses tableaux ressemblent à de lumineuses visions à travers le brouillard, à des arcs-en-ciel, à des feux d'artifice ; le jaune et le rouge se mêlent et s'opposent sur des fonds blancs. La singularité de sa dernière manière a rencontré cependant des admirateurs enthousiastes. En dehors de ses grandes compositions, Turner a exécuté d'innombrables illustrations pour les éditions luxueuses de Walter Scott, Samuel Rogers, Byron, Thomas Moore ; les « Keepsakes » contiennent presque toujours quelques-uns de ses dessins, vues de Venise noyée dans une vapeur dorée, barques glissant dans un pâle rayon de lune, larges paysages arcadiens où se jouent les nymphes de Diane, colonnades fuyant dans la perspective de fantasques architectures. Tous ces sujets étaient peints à l'aquarelle, avec une merveilleuse légèreté des ombres, colorées et lumineuses : Turner est considéré par les Anglais comme le maître du genre. Tant d'œuvres universellement admirées et payées fort cher avaient enrichi le peintre. Mais il ne voulut pas jouir de sa fortune et, à la fin de sa vie, rechercha la solitude : il quitta sa maison de Queen Anne Street, bâtie en 1812, rompit toute relation avec le monde, changea de nom et se retira dans un pauvre logement de Chelsea, de l'autre côté de Westminster ; il y passa les dernières années de sa vie, dans une solitude absolue, inabordable, inconnu même de l'hôtelière qui le logeait. Il a légué ses tableaux à la nation et 200.000 livr. st. pour la construction d'un asile en faveur des artistes pauvres. La National Gallery à Londres contient 112 de ses tableaux et, dans ce nombre, la plupart de ses œuvres maîtresses : *Jason, la Forge, Apollon et Python, le Naufrage, Didon et Enée, la Chute de Carthage, la Baie de Baïa, Ulysse et Polyphème, la Traversée des Alpes par Annibal, l'Entrée du port de Calais.*

BIBL. : THORNBURY, *Life of J.-M.-W. Turner ;* Londres, 1877. — DAFFORNE, *The works of J.-M.-W. Turner ;* Londres, 1878. — HAMERTON, *Life of Turner ;* Londres, 1895.

TURNHOUT. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. adm. et jud. de la prov. d'Anvers, à 42 kil. E.-N.-E. d'Anvers ; 20.000 hab. Stat. du chem. de fer de Louvain à Tilbourg, tête de ligne vers Moll et vers Hoogstraeten. Ecole moyenne de l'Etat, collège des jésuites. Fabriques de toiles, de dentelles, de cartes à jouer, de papiers peints ; savonneries, tanneries, teintureries, brosseries, papeteries, fabriques de nattes. Le principal édifice de la ville est un ancien château construit au XVe siècle par Marie, duchesse de Gueldre ; il sert aujourd'hui de tribunal et de prison.

HISTOIRE. — On a fait remonter les origines de Turnhout à l'époque franque ; une chose est certaine : le nom de cette ville figure dans des documents datés du commencement du XIIe siècle. Après avoir appartenu aux Berthout, avoués de Malines, Turnhout passa aux ducs de Brabant. En 1545, Charles-Quint la donna à titre viager à sa sœur Marie de Hongrie. En 1648, Philippe IV d'Espagne en gratifia la princesse de Nassau-Solms, et la seigneurie resta dans la famille d'Orange-Nassau jusqu'à la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre. Elle passa alors à la Prusse, fit retour à Marie-Thérèse en 1753, et cette princesse érigea la baronnie de Turnhout en duché pour le duc de Sylva Tarouca. Le duché de Turnhout fut enfin acheté en 1768 par la famille de Pestre qui le garda jusqu'à la fin de l'ancien régime. Les Espagnols furent battus près de Turnhout en 1648 par le prince Maurice de Nassau, et les Autrichiens y subirent une défaite en 1789 : ils furent forcés de battre en retraite devant l'armée des patriotes commandée par Van der Meersch. Les armoiries de Turnhout sont : *D'argent à un cerf au naturel, courant sur une motte de sinople, ayant suspendu au col par une courroie de gueules un écusson d'argent à la bordure d'azur, et chargé d'un pal du même, l'écu timbré d'une couronne d'or.* E. H.

TURNIX (Ornith.). Genre de Gallinacés formant un petit groupe à part qui se rattache à la famille des *Tetraonidæ* (V. TÉTRAS). Ce sont les plus petits de tous les Gallinacés, leur taille dépassant rarement celle d'une alouette, et leurs habitudes les ont fait longtemps réunir aux Cailles, bien qu'on puisse aussi les considérer comme des *Outardes* (V. ce mot) en miniature. Dans le genre *Turnix*, le bec est grêle, droit, plus long que la tête, les ailes moyennes, suraiguës, la queue courte, cachée par ses couvertures supérieures, les tarses longs, robustes, scutellés, avec le pouce nul ou rudimentaire. Ces Oiseaux, polygames comme les autres Gallinacés, vivent dans les landes où ils courent dans l'herbe, avec vélocité, préférant se tapir sur le sol, lorsqu'ils sont inquiétés, plutôt que de prendre leur vol, et se laissant alors saisir sans résistance. Ils vivent solitaires, hors le temps de la reproduction et se nourrissent surtout d'insectes. Le TURNIX ANDALOU (*T. andalusicus*), varié de roux, de blanc et de noir, habite les régions désertiques du S. de l'Europe (Espagne, Sicile) et le N. de l'Afrique. Une espèce voisine (*T. pugnax*), appelée COMBATTANT, habite la Malaisie où l'on recherche les mâles pour les faire combattre deux à deux à la manière des coqs et des cailles. Le genres *Ortyxelos* ne renferme qu'une petite espèce, d'Afrique, et le genre *Pedionomus* une autre, propre à l'Australie. E. TROUESSART.

TURNOW. Ville de Bohême, sur l'Iser ; 6.000 hab. tchèques. Taillerie de pierres précieuses et d'imitations ; verres optiques, cotonnades, etc.

TURNU-SEVERINU. Ville de Roumanie, ch.-l. du dép. de Mehedinti, sur le Danube, à la sortie des Portes de fer ; 14.669 hab. Ruines du fameux pont de Trajan et de la tour dite de Séverin. Port fluvial important.

TURNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon-sur-Armençon ; 794 hab.

TUROCZ. Comitat de Hongrie, sur le Vag ; 1.150 kil. q. ; 51.097 hab. Un des plus petits et des plus pauvres comitats. La vallée de la Turocz est cultivée, le reste est montagneux. Les habitants slovaques, protestants en majorité, s'occupent d'agriculture et de l'élève du bétail. Le comitat a 96 communes, il se divise en 2 districts. Ch.-l. : Turocz-Szent-Márton ; 2.860 hab.

TUROCZI (Jean de THWROCZ), chroniqueur hongrois du XVe siècle. Protonotaire en 1488 sous le règne de Mathias Corvin, il était célèbre comme jurisconsulte, comme orateur et comme savant. Sa *Chronica Hungariæ*, dédiée au roi Mathias, parut à Augsbourg en 1488. C'est une des sources principales de l'ancienne histoire des Hongrois.

TUROLDUS. Ce nom se trouve au dernier vers de la plus ancienne rédaction de la *Chanson de Roland* (ms. d'Oxford) : *Ci falt la geste que Turoldus declinet*. Ce Turoldus est-il simplement, comme le croit Rajna, le copiste du manuscrit ? Est-il, comme le pensent Crescini et Dumesnil, l'auteur même de la rédaction d'Oxford ou d'une de celles qui l'ont précédée ? Le vague des expressions employées rend la réponse à peu près impossible. *Geste* pourrait désigner le poème lui-même, et ce mot semble appuyer la seconde hypothèse ; mais elle se concilierait difficilement avec *declinet*, qui ne peut guère s'appliquer qu'à un jongleur ou récitateur. A. J.

BIBL. : V. CRESCINI, *l'Ultimo verso della canzone di Roland* ; Rome, 1895 (extrait des *Rendiconti* de l'Acad. des *Lincei*). — G. DUMESNIL, *Touroude* ; Paris, 1900 (extrait du *Bulletin de l'Université de Grenoble*). — Cf. *Romania*, XIV, 405 ; XXIV, 632 ; XXIX, 483.

TURONIEN (Géol.). Le nom de turonien, employé en géologie pour désigner l'étage du système crétacé compris entre le cénomanien et le sénonien, fut proposé, en 1843, par A. d'Orbigny. Il tire son origine de l'ancienne tribu des *Turones*, qui habitait la Touraine.

Le turonien se distingue aussi bien du cénomanien que du sénonien par quelques caractères paléontologiques essentiels. Les Hippurites et les Bélemnitelles apparaissent pour la première fois. Les Ammonites sont représentées par quelques genres spéciaux: *Mammites*, *Prionotropis*, *Neoptychites*, *Pseudotissotia*, *Vascoceras*, et par les genres intermittents *Oxynoticeras* et *Pachyceras* (*Stephanoceras*, *Holcostephanus aut.*). *Acanthoceras* était déjà représenté au cénomanien, *Pachydiscus*, *Sphenodiscus*, *Placenticeras*, etc., s'élèvent dans le sénonien.

Sur les anciennes masses continentales, l'extension des mers turoniennes, au moins au début de la période, ne diffère pas sensiblement de celle des mers cénomaniennes, mais la profondeur des eaux est, en général, beaucoup plus considérable, de sorte que, parmi les facies détritiques, les grès ne jouent plus qu'un rôle insignifiant et qu'ils sont remplacés par une craie sableuse ou par une craie micacée, connue sous le nom de *tufeau*. Mais, dans toute l'Europe occidentale et septentrionale, c'est une *craie marneuse* (*Plaener* des Allemands) qui prédomine, aussi donnait-on autrefois cette dénomination à tout l'étage, par opposition à la craie glauconieuse, ou cénomanien, et à la craie blanche, ou sénonien. Dans le bassin de l'Aquitaine et dans les régions méridionales, les facies à Rudistes, soit calcaires, soit marneux ou gréseux, jouent un rôle important ; on y voit apparaître, dans la partie supérieure de l'étage, les premières Hippurites. Les subdivisions sont aujourd'hui basées sur la répartition des Ammonites, telle qu'elle a pu être étudiée dans les régions où, comme dans l'Allemagne du Nord et en Touraine, les facies vaseux prédominent. On distingue actuellement les zones suivantes :

1° Zone à *Mammites Rochebruni*, renfermant à la base *Belemnitella plena* et *Terebratella carentonensis* et, à la partie supérieure, *Mammites rusticus*, *M. nodosoides* et *Inoceramus labiatus*. C'est dans cette zone que débute *Echinoconus subrotundus*, un des fossiles turoniens les plus abondants ; 2° Zone à *Mammites Revellieri* et *Prionotropis Woolgari*, avec *Rhynchonella Cuvieri* ; 3° Zone à *Acanthoceras Deverioides*, *Tissotia Gallienei*, *Terebratulina gracilis* ; 4° Zone à *Acanthoceras Deverianum* et *Sphenodiscus Requieni*. Ce niveau est représenté dans le bassin de Paris par une craie à *Micraster breviporus*. Les deux zones inférieures, qui renferment aussi une des espèces turoniennes les plus caractéristiques, *Pachydiscus peramplus*, constituent l'étage *ligérien* de Coquand. Les deux zones supérieures, représentées dans les environs d'Angoulême par un calcaire zoogène, la pierre de Chancelade, forment l'*angoumien* du même auteur.

Le turonien, très développé à l'état de craie marneuse ou de tufeau dans le bassin de Paris, est inconnu dans le Jura, la Savoie, l'Isère et sur les bords du Massif Central, de sorte que la communication du bassin de Paris avec le Midi n'avait lieu que par le détroit du Poitou ; elle était, en revanche, largement ouverte vers le N. par le S. de l'Angleterre et la Belgique. En Angleterre, le turonien est connu sous le nom de « chalk without fints » ; c'est, comme en Normandie et en Allemagne, une craie marneuse.

En Bohême, la base est constituée par le « Pläner », la partie supérieure, par le « Quadersandstein » supérieur, qu'il ne faut pas confondre avec celui du cénomanien. Le facies paléontologique de l'Europe septentrionale se retrouve en Galicie et dans la Russie méridionale, ce sont surtout des grès à phosphorites. Dans le Caucase, le turonien manque en beaucoup de points.

Dans les Pyrénées et en Catalogne, on a signalé une transgressivité des calcaires à Hippurites du turonien supérieur, préludant à celle du sénonien. Dans le bassin de la Basse-Provence, la série paraît être complète, mais le type néritique prédomine. Aux Martigues, on rencontre successivement un calcaire à *Biradiolites cornupastoris*, un grès calcarifère à *Trigonia scabra*, des argiles saumâtres avec gypse et empreintes de Dicotylédones, un grès calcarifère à petites huîtres. Au Beausset, des calcaires marneux à Echinides sont recouverts par des calcaires à *Hippurites*. Un facies saumâtre se rencontre également à Allauch, tandis qu'à la Ciotat on observe sur les falaises le passage latéral des couches marines à des conglomérats probablement fluviatiles.

Dans le bassin du Rhône proprement dit, c.-à-d. dans le Vaucluse et dans la Drôme, les grès prédominent, comme par exemple à Uchaux, où ils sont très fossilifères et où l'on a distingué plusieurs niveaux. Ce n'est que dans le centre du bassin qu'existe, comme aussi dans les Basses-Alpes, le facies vaseux.

Dans les Alpes orientales, le turonien rappelle celui de la Basse-Provence, sa partie supérieure est seule représentée et constitue les *couches de Gosau* inférieures, toujours transgressives et débutant en général par un conglomérat de base. Un banc calcaire renferme *Hippurites cornuvaccinum* et *H. gosaviensis*. Dans d'autres couches prédominent les Actéonelles et des lits de lignites à fossiles saumâtres s'y trouvent intercalés. Dans le Banat, les couches de Gosau reposent en transgression sur le lias, voire même sur le granite.

Dans une bande plus méridionale, comprenant la Meseta espagnole (Vieille-Castille), le Portugal, certains points de l'Algérie et de la Tunisie, on retrouve des facies vaseux à Céphalopodes, avec des *Vascoceras*, des *Pachyceras*, des *Oxynoticeras*, des *Neoptychites* spéciaux ou voisins des formes de l'Inde. Mais on connaît aussi en

Algérie des couches à Rudistes ou à Echinides, comme à Batna (*Periaster Verneuili, Hemiaster africanus*, etc.). Ailleurs, le turonien fait défaut, et le sénonien est transgressif. En Sicile et en Calabre, on a signalé des calcaires à *Sauvagesia*, *Biradiolites* et *Plagioptychus*.

Dans le Liban, c'est au turonien qu'appartiennent les célèbres couches à poissons d'Hakel. Dans l'Inde péninsulaire, le turonien est représenté par les *couches d'Ootatoor* supérieures, riches en Ammonites probablement flottées. Enfin, aux Etats-Unis, le turonien est constitué par le *groupe du Colorado*, qui possède des affinités paléontologiques assez grandes avec le turonien du N. de l'Europe. E. HAUG.

TURPIN, archevêque de Reims à la fin du VIIIe siècle. Il figure en cette qualité parmi les douze pairs dans un grand nombre de chansons de geste fort anciennes, notamment dans le *Voyage de Charlemagne*, le *Roland*, *Aspremont*, *Ogier le Danois*, etc. On lui attribua de bonne heure une chronique latine « dont les cinq premiers chapitres ont été écrits vers le milieu du XIe siècle par un moine de Compostelle, et les chapitres VI et suiv. entre 1109 et 1119, par un moine de Saint-André de Vienne » (G. Paris). Cette dernière partie, rédigée d'après des chansons de geste ou des traditions épiques, est précieuse pour l'étude de ces traditions sous une de leurs formes les plus anciennes. La chronique de Turpin a été publiée par F. Castets (Montpellier et Paris, 1880). Elle a été plusieurs fois traduite en français au moyen âge ; l'une de ces traductions a été souvent imprimée au XVIe siècle (à partir de 1527) ; deux autres ont été récemment publiées, l'une par W. Auracher (*Zeitschrift für romanische Philologie*, I, 259), l'autre par F. Wulf (Lund, 1881).

BIBL. : G. PARIS, *De Pseudo-Turpino* ; Paris, 1865. — P. MEYER, dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, p. 31.

TURPIN (François-Henri), historien et littérateur français, né à Caen en 1709, mort à Paris en sept. 1799. Il fit à Caen de brillantes études et par deux fois remporta le prix décerné par l'Académie de cette ville à la meilleure ode en l'honneur de l'Immaculée Conception. Mais il abandonna bientôt la poésie pour l'histoire qu'il enseigna pendant vingt ans à l'Université de Caen. Une fois las de son métier, il résigna sa chaire et vint à Paris. L'abbé Pérau le chargea de continuer les *Vies des hommes illustres de France ;* mais, faute de documents, il dut interrompre ce travail ; et dès lors commença pour lui une vie pénible et parfois misérable. Il fut quelque temps attaché au prince Kourakin avec mission de l'initier « aux merveilles des lettres françaises » ; puis, il fit partie de la clientèle d'Helvétius, consacra presque tout son temps à des travaux de librairie, et même, dit-on, prêta sa plume à de grands seigneurs avides de gloire littéraire. En 1795, il fut porté pour une somme de 3.000 fr. sur la liste des gens de lettres à qui la Convention vota des secours. Il mourut dans l'indigence. La liste de ses écrits est longue ; les principaux d'entre eux sont les suivants : *Vie de Louis II de Bourbon, prince de Condé*, *Vies de Charles et de César de Choiseul du Plessis-Praslin* (Paris, 1767-68) ; *Histoire du gouvernement des anciennes Républiques* (1769), ouvrage imité de l'ouvrage anglais d'Edward Montague ; *Voyage à Ceylan par Henriquès Pangrapho* (1770) ; *Histoire universelle imitée de l'anglais* (1770) ; *Histoire naturelle et civile du royaume de Siam, jusqu'en 1770* (1771) ; *Cyrus* (1773), tragédie non représentée ; *Histoire de la vie de Mahomet* (1773) ; *Histoire de l'Alcoran* (1775) ; *la France illustre ou le Plutarque français* (1777-90) ; *les Fastes ou Tableau historique de la marine française* (1784) ; *Histoire des Révolutions d'Angleterre* (1786) ; *Histoire de Louis de Gonzague, duc de Nevers* (1789) ; *Histoire des hommes publics tirés du tiers état* (1789) ; enfin, des *Instructions républicaines* écrites pendant la Révolution n'ont pas été imprimées. Les ouvrages de Turpin sont loin d'être sans intérêt : ses récits ont de la verve et de l'abondance ; quelques-uns de ses écrits peuvent être considérés comme des modèles de biographie anecdotique. Mais, forcé d'écrire vite, Turpin s'est trop souvent contenté de relater dans une langue négligée des faits mal contrôlés et d'intérêt fort mince. On trouvera des appréciations contradictoires de son œuvre dans La Harpe et dans les *Trois Siècles* de Sabatier de Castres. A. BAYET.

TURPIN (Eugène), chimiste français, né à Rosendaël (Nord) en 1849. Fils d'un cordonnier, il s'appliqua, de bonne heure, à l'étude de la chimie, fit plusieurs découvertes ingénieuses, notamment celle de couleurs inoffensives, reçut même pour cela un prix Monthyon et, en 1885, trouva un procédé de préparation de l'acide picrique qui transformait ce produit très dangereux en un produit maniable et utilisable pour l'artillerie. Le ministère de la guerre, qui lui acheta son secret 250.000 fr., en fit la *mélinite*. Turpin, qui avait vendu à une société particulière, la « Panclastite », l'exploitation de toutes ses inventions, se prétendit spolié. Il réclama 5 millions, puis, furieux d'être éconduit, entra en pourparlers avec plusieurs puissances étrangères et, finalement, fut accusé d'avoir dérobé à l'usine de Puteaux le modèle du détonateur en service dans notre artillerie et plusieurs autres documents secrets. Il dut être absous de ce chef, par application de l'art. 10 de la loi du 18 avr. 1886, ayant préalablement dénoncé son ancien associé et complice, Triponé ; mais il fut condamné, dans des conditions mal connues, les débats ayant eu lieu à huis-clos, à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour pour la publication d'un livre : *Comment on a vendu la mélinite* (Paris, 1889), où se trouvaient divulgués des documents intéressant la défense nationale. Gracié le 10 avr. 1893, il engagea immédiatement une vive campagne pour l'expérimentation d'un engin nouveau, dont il aurait conçu le plan dans sa prison, à Etampes, et qui devait dépasser, comme puissance destructive, tout ce qui avait encore été imaginé. Le gouvernement, après une longue résistance et la main forcée par un vote de la Chambre, consentit à saisir la commission des inventions, qui se prononça dans un sens défavorable. Turpin a écrit, outre l'ouvrage précité : *la Formation des Mondes* (Paris, 1893) ; *les Causes des phénomènes* (Paris, 1893).

BIBL. : *Journal officiel, Déb. parlem.*, Sénat, 25 avr. 1893, et Ch. des dép., 31 mai 1894.

TURQUANT. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Saumur ; 617 hab.

TURQUES (Iles) (*Turk islands*). Groupe d'îles et de récifs coralliaires des Antilles, formant le S.-E. de l'archipel des *Bahamas* (V. ce mot). Les Anglais, dont il dépend, isolent des Bahamas cette partie dénommée îles Turques et Caïques, et les rattachent administrativement à la Jamaïque. Les îles Turques sont, avec les Caïques, au nombre de 30, plus une centaine de rochers ; 6 sont habitées par 4.745 hab. (en 1891), leur surface totale étant de 270 kil. q., dont 30 seulement pour les îles Turques proprement dites. On y exploite le sel exporté aux Etats-Unis, on y pêche les éponges. La flore est caractérisée par le *Cactus coronatus*, espèce naine, dite *tête de Turc*, parce qu'elle simule un crâne enveloppé d'un turban.

TURQUET (Edmond-Henri), homme politique français, né à Senlis le 31 mai 1836. Il débuta en 1860 dans la magistrature et, procureur impérial à Vervins en 1868, démissionna parce qu'il n'était pas d'accord avec le préfet de l'Aisne. Il se présenta sans succès dans ce département, en 1869, aux élections pour le Corps législatif, s'engagea en 1870 dans les éclaireurs de la Seine et, le 8 févr. 1871, il devenait représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale. Partisan de Thiers, il combattit la politique de Broglie, mais manifesta en 1873 une vive prédilection pour le projet de plébiscite patronné par les bonapartistes. Il s'occupait surtout des questions relatives aux beaux-arts. Élu député en 1876 par Vervins, il fit partie

des 363, fut réélu avec eux en 1877 et se spécialisa de plus en plus dans les beaux-arts. Aussi fut-il nommé le 5 févr. 1879 sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts. Il réglementa le Salon annuel, réorganisa les musées et théâtres, et les mesures qu'il prit donnèrent lieu à de vives polémiques. Démissionnaire le 10 nov. 1881 avec le cabinet Ferry, il redevint sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Brisson (1885) et dans le cabinet Freycinet (1886). Il avait été réélu député en 1878 et en 1885. Il se jeta avec ardeur dans le mouvement boulangiste, fut un des membres les plus actifs du « comité républicain national » et ne fut pas réélu. Il affirma alors des convictions catholiques militantes. Turquet s'est représenté sans succès, comme revisionniste chrétien, aux élections de 1898, contre Ed. Vaillant.

TURQUET DE MAYERNE (Louis et Théodore) (V. MAYERNE).

TURQUETTE (Bot.) (V. HERNIAIRE).

TURQUEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise ; 297 hab.

TURQUIE. I. **Géographie physique.** — La péninsule des Balkans (ou péninsule pélasgique) (Cf. l'art. BALKANS et la carte) est d'une constitution très confuse. Son ossature a été déterminée, comme les Alpes centrales, par des plissements survenus vers le milieu de l'époque tertiaire et profondément accusée plus tard par l'effondrement de la mer Egée. Au point de vue orographique on peut distinguer trois groupes montagneux principaux. D'abord le Balkan proprement dit ou Hœmus des anciens qui, contemporain des Alpes de Transylvanie, donne au cours inférieur du Danube sa direction de l'O. à l'E. et se termine au cap Eminé. Une seconde chaîne court à peu près du N. au S., entre la mer Ionienne et la mer Egée, formant les monts du Pinde. Enfin les Alpes Illyriennes, masses calcaires qui s'étendent du N.-O. au S.-E., parallèles aux Apennins et couvrant l'Herzégovine, la Bosnie et la Serbie. Il faut signaler encore, entre les deux premiers massifs, celui du Rhodope formé principalement de roches cristallines et séparant la vallée de la Maritza (Thrace) de la vallée du Vardar (Macédoine). Les plus hauts sommets, à part quelques pics du Rhodope (le Rilo, 2.930 m.), se rencontrent dans la partie occidentale (le Dormitor, 2.528 m. ; le Kom, 2.448 m. ; le Tchar Dagh, 2.510 m. ; le Babachnitsa, 2.600 m. ; le Yablanitsa, 2.282 m.). En dehors du Balkan proprement dit qui lui est perpendiculaire, l'allure générale des hautes crêtes en Turquie d'Europe affecte la direction du N.-O. au S.-E. qui s'accuse très nettement dans la triple péninsule de Chalcidique et la presqu'île grecque avec ses prolongements insulaires. Il faut ranger à part la presqu'île de Gallipoli et le haut plateau sur lequel est bâtie Constantinople : par leur formation géologique ils appartiennent à la côte d'Asie. Une vallée creusée d'abord à l'air libre, puis ravinée par les eaux du Pont-Euxin, a déterminé le Bosphore, la mer de Marmara et les Dardanelles. Ces massifs montagneux, par leurs contreforts qui s'entremêlent, ont dessiné des bassins fermés donnant naissance à des lacs. La plupart de ces lacs se sont frayé un passage, soit par un souterrain (Katavothra), soit par un couloir, laissant à la culture de bonnes plaines. Aussi ce n'est pas la ligne des hautes crêtes qui détermine la ligne de séparation des eaux. Parmi les fleuves ainsi formés : le Drin, qui sort du lac d'Okrida, suit un couloir profond et se jette dans l'Adriatique ; la Maritza (ancien Hèbre), le Strymon ou Karasou, le Vardar (ancien Axios) et la Vistritza (ancien Haliacmon), sont tributaires de la mer Egée. Le Vardar s'écoule de la plaine de Kossovo dans le golfe de Salonique, au fond d'une dépression parallèle à l'Adriatique et offrant la meilleure voie d'accès des pays balkaniques vers la mer. Dans la région Nord, un grand nombre de cours d'eau, dont la Morava et l'Isker, se déversent dans le Danube.

La Turquie d'Europe occupe la partie moyenne de la péninsule des Balkans (ou péninsule pélasgique) entre 16°34′ — 26°46′ long. E. et 38°57′ — 43°38′ lat. N Au S. elle confine à la Grèce ; au N. au Montenegro, à la Bosnie, à la Serbie, à la Bulgarie. Le développement des côtes de la Turquie d'Europe est relativement considérable. Sur la mer Noire, on ne rencontre pas un mouillage sûr. Le long du Bosphore, de la mer de Marmara et des Dardanelles, sur plus de 350 kil., les havres sont nombreux et les ports actifs : Constantinople avec sa superbe Corne d'Or, Rodosto, Gallipoli et les Dardanelles. La mer Egée (1.200 kil. q.) offre l'aspect le plus découpé, bien que depuis de longs siècles les apports fluviaux tendent à régulariser la côte. Le golfe de Saros s'enfonce entre la presqu'île de Gallipoli et la Thrace, au delà de la Maritza le port de Dédéagatch, plus loin l'entrée de la lagune de Port-Lagos, puis le port de Kavala. Le golfe d'Orfani annonce la presqu'île de Chalcidique, limitée à l'O. par le golfe de Salonique. Elle se compose de trois longs promontoires : l'Athos, célèbre par ses monastères ; le Longos et le Kassandra. Le long de cette côte, on rencontre les îles de Lemnos, Imbros, Samothrace et Thasos. La côte turque de l'Adriatique a un développement de 600 kil. ; elle est moins découpée et renferme peu d'abris. Citons Prévésa à l'entrée du golfe d'Arta, Santi-Quaranta, Avlona, Durazzo.

La Turquie d'Asie comprend les possessions asiatiques de l'Empire ottoman : l'Anatolie ou Asie Mineure, l'Arménie et le Kurdistan turcs, le Djezireh (Mésopotamie), l'Irak-Arabi, la Syrie et les provinces turques de l'Arabie (V. ANATOLIE, SYRIE, MÉSOPOTAMIE, ARMÉNIE, ARABIE et ASIE). Une vue d'ensemble de ces différentes régions les divise en trois sections : 1° à l'O., le large plateau volcanique anatolien que trois mers encadrent ; il en est séparé par les Alpes Pontiques, les chaînes du bord de la mer Egée, et le Taurus méditerranéen, enfin le Taurus qui se soude au N.-E. à l'Anti-Caucase (d'où partent de même les Alpes Pontiques) ; 2° à l'E., le grand bassin double de l'Euphrate et du Tigre, berceau d'une des plus anciennes civilisations du monde, encadré par le Taurus méditerranéen et par le Zagros persan ; 3° au S.-E., la Syrie que coupe en deux parties inégales le Liban, fourche du Taurus ; la plus grande partie forme un plateau volcanique et le désert de la rive droite du bas Euphrate qui rejoint au S. celui de l'Arabie indépendante ; et la plus petite partie, sur la côte. En outre, tout le long de la mer Rouge s'étend une longue bande de l'Arabie, qui continue la Syrie côtière au S., et est vassale du sultan. Il n'y a que deux points qui dépassent 4.000 m. en Turquie d'Asie : l'Argée dans le plateau anatolien, et le Toura-Djélou dans les monts du Kurdistan, contreforts du Zagros. La population des possessions asiatiques du sultan s'élève à 15.500.000 hab., et la superficie à 1.800.000 kil. q.

II. **Flore, Faune, Climat** (V. BALKANS, ASIE, ANATOLIE, etc.).

III. **Ethnographie.** — Les invasions successives ont laissé dans la péninsule des Balkans des résidus très divers. La Bosnie, l'Herzégovine, le Montenegro, la Serbie sont habités par des familles de race yougo-slave ou serbo-croate. En Bulgarie et dans la Roumélie orientale dominent les Bulgares, peuple d'origine turco-finnoise slavisé depuis plus de dix siècles. On trouve quelques groupes bulgares et serbes — principalement dans la Vieille-Serbie entre Novi-Bazar et Uskub — en Macédoine. L'Albanie est peuplée de Skiptars qui se subdivisent en Ghèghes et Mirdites au N. et Tosques au S. Quelques colonies albanaises sont installées en Grèce, dans l'Italie du Sud et en Corse (Cardevole). Les Albanais jouissent d'une semi-indépendance dans leurs montagnes presque inaccessibles. D'un tempérament aventureux, ils ont fourni jadis au gouvernement ottoman la milice redoutée des Arnautes. Les Zinzares ou Koutzo-Valaques se rattachent au groupe roumain dont ils parlent la langue modifiée au contact des Turcs, des Grecs et des Albanais. Ils parcourent

TURQUIE D'ASIE

- VILLES de plus de 100.000 habts
- Villes de 50.000 à 100.000 hab.
- Villes de 20.000 à 50.000 habts
- Localités de moins de 20.000 hab.
- RUINES.

Chins de fer: en exploitation; en projet.

Limites: d'États; de Vilayets.

Les Capitales d'États sont soulignées deux fois.
Les Chefs-lieux de Vilayets sont soulignés une fois.

Echelle du 5.000.000e

Kil.100 50 0 100 200 300 Kil.

Long. E. de Paris

Gravé et Imp. par Erhard Fres 1902

en nomades la Macédoine s'occupant de l'élève du mouton. Aussi nomades sont les Tsiganes, s'adonnant à la chiromancie et à la vente des drogues. L'élément grec est répandu le long de la mer Egée et de la mer Noire et dans quelques centres de l'intérieur : Andrinople, Philippopoli, Monastir. Les Turcs assez disséminés ne forment masse qu'à Constantinople (quartier de Stamboul) et à Andrinople. En Europe, la population turque n'a jamais dépassé 2 millions d'âmes. La création des Etats balkaniques l'a fait refluer vers l'Anatolie (mohadjirs), et actuellement on ne l'estime pas à plus de 600.000 âmes réparties principalement en Bulgarie, dans le vilayet d'Andrinople, et à Constantinople. Les Arméniens sont encore nombreux dans cette dernière ville. Les juifs d'origine espagnole peuplent les deux tiers de la ville de Salonique.

Cet ensemble complexe est en proie aux aspirations les plus diverses. « En Thrace, dit Victor Bérard, deux peuples en présence, les Grecs sur la côte, les Bulgares dans l'intérieur, s'agitent vainement : l'élément turc s'est maintenu en groupes compacts ; le voisinage de Constantinople et la présence effective du pouvoir turc assurent à l'Osmanli une prépondérance indiscutable. Ce pays sera le dernier sans doute où les intrigues nationales pourront triompher. En Albanie de même, deux politiques se disputent le terrain : l'une toute récente, hésitante encore, tapageuse et inquiète, l'intrigue italienne ; l'autre, formée depuis quarante ans, patiente, adroite et tortueuse, l'intrigue hellénique ; toutes deux bien munies des meilleures armes pour cette conquête, l'Albanais ne comprenant qu'un langage, celui des espèces sonnantes. En Macédoine, au contraire, toutes les intrigues balkaniques et européennes, serbe, grecque, valaque, bulgare, autrichienne, albanaise, se sont donné rendez-vous. » On a évalué que, pour 100 Turcs, il y avait dans la Turquie d'Europe environ 120 Grecs, 155 Albanais, 60 Bulgares, 18 Serbes, 36 Arméniens, 24 Zinzares, 13 Juifs et 12 Tsiganes. Mais ces chiffres sont à peine approximatifs. « La question de race, ajoute Victor Bérard, est sans intérêt : des Valaques ou des Slaves authentiques se disent Hellènes et veulent être Grecs ; des Albanais et des Juifs réclament l'hégemonie serbe ou bulgare ; des musulmans de toutes races tiennent encore pour le Turc ; et la plupart des Albanais appellent l'Autriche. Ce n'est donc pas la question de race qui importe. La question même de langue est secondaire : on rencontre des sentiments helléniques ou bulgares chez des paysans qui ne parlent guère que le turc. La Macédoine, travaillée et retournée par les propagandes, n'est pas divisée en peuples rivaux, mais en partis hostiles, et la carte des nationalités ne correspond que très mal à la carte des partis. » La religion même n'est plus la caractéristique de ces derniers. Les orthodoxes : Grecs, Serbes, Bulgares, Roumains ou Koutzo-Valaques, sont aujourd'hui en lutte ardente. Les Albanais sont en majorité musulmans (environ 1 million), mais une forte proportion (300.000 hab.) pratique le catholicisme. Des catholiques latins se trouvent à côté de toutes les Eglises orthodoxes. Il semble même que les musulmans, après avoir longtemps formé bloc en face du christianisme divisé, se laissent entamer par la propagande étrangère : des désaffections se font jour parmi les beys musulmans de l'Albanie.

Pour estimer avec quelque précision la valeur relative des partis bulgare, grec, roumain (valaque) et serbe, il faut comparer la population des écoles élémentaires. L'école, en Orient, est l'instrument par excellence de la lutte d'influence. Les Grecs — l'élément civilisateur de la région — ont l'avantage sur leurs rivaux. Leurs 1286 écoles comptent 85.000 élèves ; elles ont, il est vrai, atteint le maximum de développement. Les écoles bulgares ont, depuis peu, fait d'étonnants progrès. On en compte 821 avec 30.000 élèves. Elles sont administrées par l'exarque bulgare affranchi de l'autorité du patriarcat grec. Cet élan de propagande ne va pas sans entraîner quelques violences. Les Serbes ne forment masse que dans la vieille Serbie ; leurs 162 écoles ont 75.000 élèves. Les Roumains servent d'appoint avec 80 écoles et moins de 4.000 élèves.

On trouvera aux art. Anatolie, Syrie, Mésopotamie, Arménie et Arabie tous les renseignements relatifs à l'ethnographie de ces différentes régions de l'Asie Mineure. La population se répartit de la manière suivante, d'après les cultes : dans l'Archipel on compte 296.736 chrétiens, 27.195 mahométans, 1.897 israélites et étrangers, 38 Arméniens ; en Asie Mineure même on compte : 7.179.900 mahométans, 972.300 chrétiens, 576.200 Arméniens, 184.600 israélites et étrangers ; en Arménie ; 1.795.800 mahométans, 480.700 Arméniens, 165.200 autres chrétiens, 30.700 israélites ; dans le vilayet d'Alep : 792.500 mahométans, 134.300 chrétiens, 49.000 Arméniens, 20.000 israélites et divers ; dans le vilayet de Beyrouth : 230.200 mahométans, 160.400 chrétiens, 136.900 israélites et étrangers, 6.100 Arméniens ; dans le mutessarifat du Liban : 318.500 chrétiens, 49.800 israélites, 30.400 mahométans et 800 Arméniens ; dans le vilayet de Syrie : 585.200 mahométans, 257.500 chrétiens, 105.800 israélites et divers, 7.100 Arméniens.

IV. Géographie politique. — L'Empire ottoman (en turc : *Memâlik-i Osmaniyé* ou *Devlet-i Aliyé*) comprend une partie de la péninsule des Balkans, l'Anatolie, la Syrie et la Palestine, une partie de l'Arménie, le Kurdistan, l'Arabie et le N.-E. de l'Afrique. Il faut distinguer les possessions effectives et les provinces tributaires plus ou moins indépendantes. Dans ce dernier groupe, se rangent la Bosnie, l'Herzégovine et une partie du sandjak de Novi-Bazar, administrées par l'Autriche-Hongrie en vertu du traité de Berlin et lui appartenant en fait ; l'île de Chypre, administrée par la Grande-Bretagne à la suite de la convention de 1878 ; la Bulgarie et la province autonome de Roumélie orientale unies depuis 1886 ; l'Egypte, autonome depuis 1871 et aujourd'hui occupée par la Grande-Bretagne ; l'île de Samos, jouissant depuis 1852 d'une constitution et gouvernée par un prince qui n'est, il est vrai, qu'un fonctionnaire ottoman ; l'île de Crète, autonome depuis 1898 sous un prince grec.

L'Empire turc nous offre le tableau suivant dont les chiffres ne sont qu'approximatifs :

PAYS	SUPERFICIE en kil. q.	HABITANTS en milliers	HABITANTS par kil. q.
POSSESSIONS DIRECTES			
Vilayets d'Europe....	175.880	5 800	33
— d'Asie.......	1.800.000	16.000	8,8
Tripolitaine...........	800.000	800	1
Total..........	2.775.880	22.600	»
TERRITOIRES UNIS PAR UN LIEN DE VASSALITÉ			
Bulgarie et Roumélie orientale............	96 660	3.310	34
Bosnie, Herzégovine et partie de Novi-Bazar	58.500	1.568	26
Crète.................	8.614	294	34
Samos................	471	49	10
Egypte (1897)..........	1.036.000	9.734	9,4
Arabie (régions non directement soumises)	2.300.000	1.000	0,4
Total..........	3.500.245	15.955	»
TOTAL GÉNÉRAL.....	6.275.125	38.555	»

La Turquie d'Europe — possessions directes — comprend les vilayets de Kossovo (avec la partie E. du sandjak de Novi-Bazar), ch.-l. Prichtina (45.000 hab.), villes principales, Uskub (30.000 hab.) et Prisren (50 à 60.000 hab.) ; de Monastir, ch.-l. Monastir (50.000 hab.) ; de Scutari, ch.-l. Scutari d'Albanie (36.000 hab.), ville principale Durazzo ; de Janina, ch.-l. Janina (30.000 hab.), villes principales, Argyrokastron et Prévésa ; de Salonique, ch.-l. Salonique (150.000 hab.), villes prin-

cipales, Sérès (30.000 hab.) et Cavalla; d'Andrinople, ch.-l. Andrinople (70.880 hab.), villes principales, Rodosto (23.000 hab.), Gallipoli, Dédéagatch et Kirk-kilissé; et une partie du vilayet de Constantinople avec la capitale de l'Empire dont la population est évaluée à 873.600 hab.

La Turquie d'Asie comprend les vilayets et mutessarifats suivants: *Asie Mineure* (503.608 kil. q., 19.238.900 hab.) : vil. de l'Archipel (7.108 kil. q., 325.900 hab.); mut. d'Ismid (11.200 kil. q., 222.800 hab.); mut. de Bigha (6.800 kil. q., 129.400 hab.); vil. de Brousse (73.800 kil. q., 1.626.900 hab.); vil. de Smyrne, (54.000 kil. q., 1.396.500 hab.); vil. de Koniah (102.800 kil. q., 1.088.000 hab.); vil. d'Adana (37.200 kil. q., 403.400 hab.); vil. d'Angora (67.500 kil. q., 892.900 hab.); vil. de Castamonni (49.700 kil. q., 1.018.900 hab.); vil. de Sivas (62.800 kil. q., 1.086.500 hab.); vil. de Trébizonde (30.700 kil. q., 1.047.700 hab.). — *Arménie* (187.800 kil. q., 2.472.400 hab.) : vil. d'Erzeroum (51.000 kil. q., 597.000 hab.); vil. de Mamures-ul-Aziz (34.300 kil. q., 575.300 hab.); vil. de Bitlis (26.800 kil. q., 398.600 hab.); vil. de Diarbékir (35.500 kil. q., 471.500 hab.); vil. de Van (40.200 kil. q., 430.000 hab.). — *Syrie* et *Mésopotamie* (543.300 kil. q., 4.667.900 hab.) : vil. d'Alep, 78.600 kil. q., 995.800 hab.); vil. de Beyrouth (30.500 kil. q., 533.600 hab.); mut. du Liban (6.500 kil. q., 399.500 hab.); mut. de Jérusalem (21.300 kil. q., 333.000 hab.); vil. de Syrie (61.700 kil. q., 955.700 hab.); mut. de Zor (85.100 kil. q., 100.000 hab.); vil. de Bagdad (141.200 kil. q., 850.000 hab.); vil. de Mossoul (75.700 kil. q., 300.300 hab.); vil. de Bassorah (42.700 kil. q., 200.000 hab.). — *Arabie* (450.000 kil. q., 1.050.000 hab.) : vil. de Nedjas (250.000 kil. q., 300.000 hab.); vil. de Yémen (200.000 kil. q., 750.000 hab.). — La Turquie d'Afrique comprend la *Tripolitaine :* vil. de Tripoli et mut. de Benghazi (1.033.400 kil. q., 1.000.000 d'hab.) et l'*Egypte* (V. ce mot).— Les principales villes de la Turquie d'Asie sont Smyrne (200.000 hab.), Damas (154.000 hab.), Bagdad (145.000 hab.), Alep (127.149 hab.), Beyrouth (120.000 hab.), Brousse (76.303 hab.), Kaïssairé (72.000 hab.), Kerbela (65.000 hab.), Mossoul (61.000 hab.), Mekke (60.000 hab.), Homs (60.000 hab.), Ourfa (55.000 hab.), Marach (52.000 hab.), Adana (45.000 hab.), Homa (45.000 hab.), Koniah (44.000 hab.), Aïntab (43.150 hab.), Sivas (43.122 hab.), Jérusalem (41.335 hab.), Erzeroum (38.900 hab.), Bitlis (38.886 hab.), Aïdin (36.250 hab.), Magnésie (35.000 hab.), Trébizonde (35.000 hab.), Diarbékir (34.000 hab.), Van (30.000 hab.), Angora (29.000 hab.). La ville de Tripoli a 30.110 hab.

L'Empire ottoman est une monarchie absolue et théocratique. Le sultan ou padichah prend aussi les titres religieux de khalife et de commandeur des croyants (Emir el-Mouminin), ce qui lui assure, outre une certaine action sur des groupes musulmans sans chef, la plénitude des pouvoirs temporels et religieux. Dans l'usage des premiers, il est assisté du grand vizir ou *Sadr Azam*, faisant fonction de premier ministre, et dans l'usage des seconds par le *Cheikh ul-Islam.* L'autorité de ce dernier dans les questions religieuses est autrement réelle que celle du grand vizir dans les affaires civiles. A côté du grand vizir et du cheikh ul-islam, constituant avec eux la Sublime Porte, des ministres se répartissent les divers services, comme dans les autres pays d'Europe. Cependant, l'absence complète de contrôle parlementaire et d'opinion publique a pour effet de rendre à peu près illusoire le pouvoir des ministres lorsque — et c'est le cas sous Abd-ul-Hamid II — le sultan veut exercer un contrôle actif : tout ressortit au Palais qui supplante la Sublime Porte dans ses attributions. Le territoire est divisé en *vilayets* ou provinces gouvernées par des *valis* nommés par le sultan. Un vilayet se divise en *sandjaks* administrés par des *moutesarrifs* nommés par le sultan. Quelques sandjaks, à cause de leur importance ou pour des raisons politiques (sandjaks du Liban, de Jérusalem, etc.), sont autonomes en ce qu'ils relèvent directement du pouvoir central. Les sandjaks se subdivisent en *cazas* gouvernés par des *qaimaqams*, et les cazas en *nahiés* ayant à leur tête des *mudirs* de qui relèvent les *mokhtars* ou maires.

A côté du personnel administratif est le personnel religieux, les ulémas, dans lequel se recrute le personnel judiciaire. Quand le futur uléma (dont le titre équivaut à celui de savant) quitte vers douze ans l'école élémentaire, il entre dans une madrasé (école) attenant à une mosquée, comme *softa*, pour apprendre la grammaire, la logique, la morale, la rhétorique, la philosophie, le droit et surtout la théologie, base universelle de l'enseignement. Le Coran et la Sunna ou tradition sont les principaux objets d'étude. Le jeune softa obtient du cheikh ul-islam son diplôme de *moulazim* qui le place au premier degré des ulémas et lui permet d'être nommé cadi (juge). Pour atteindre le grade de *mouderris*, il lui faut encore sept ans d'études. Le personnel spécialement attaché aux mosquées comprend les *cheikhs* (anciens), le *khatib* qui dit le vendredi, dans la grande mosquée, la prière en l'honneur du sultan, l'*imam* chargé du service ordinaire de la mosquée, le *mouezzin* qui appelle à la prière, enfin le *qaim*, veilleur et serviteur. Ces deux derniers ne sont pas des ulémas.

Armée et Flotte.— L'Empire ottoman est divisé en sept *Ordou* ou circonscriptions militaires, sans compter la division du Hidjaz en Arabie et la division de Tripolitaine. Le *Nizam* ou armée active compte 350.000 hommes; la territoriale ou *Rédif*, 300.000; la réserve de la territoriale ou *Moustahfiz*, 250.000 hommes. Au total, 900.000 dont 750.000 ont reçu l'instruction militaire complète. L'infanterie est armée de Mauser de $7^{mm},65$ et $9^{mm},5$ à magasin; l'artillerie, de canons Krupp. Tout musulman doit le service pendant trois ans, mais peut se racheter au bout de cinq mois contre paiement de 30 livres turques. Les chrétiens et les juifs ne font pas de service, mais payent une taxe. Il est difficile d'évaluer la flotte de guerre turque : il est question d'une réfection complète. Sur le papier, la marine de guerre pouvait disposer, en 1898, de 41.000 hommes et de 42 bâtiments d'un tonnage total de 66.947 tonneaux.

V. Géographie économique. — Finances. — La dette turque au 30 juin 1898 s'élevait à 128.350.917 livres sterling, non compris l'indemnité de guerre due à la Russie et les emprunts gagés sur le tribut d'Egypte :

	Livres sterling
Séries A, B, C, D	78.303.942
Emprunts divers	28.304.020
Bons à lots	13.015.084
Emprunt douanes 5 °/o 1886	4.892.471
Tombac 4 °/o 1891	859 600
Emprunt 5 °/o 1896	2.945.200
Total	128.350.317

L'emprunt de 1855, celui de 1891 et le 3 1/2 °/o de 1894 sont garantis par le tribut égyptien que le gouvernement khédivial verse directement à la Banque d'Angleterre et à la maison Rothschild. L'emprunt 5 °/o 1886 est garanti par les douanes, le 4 °/o 1894 par les droits sur le tombac. Les autres dettes ont pour garantie les impôts sur les liqueurs, le sel et la soie, les revenus des pêcheries, du timbre, de la régie des tabacs, les droits sur le tombac (tabac persan), le tribut de Chypre et de la Roumélie orientale. L'administration de ces dettes et tous les services qui en dépendent sont confiés au conseil international de la Dette publique ottomane, dont la présidence est tour à tour dévolue à un Français et à un Anglais. Cette administration a été créée, conformément à une des clauses du traité de Berlin, lors du compromis de 1881 et de la conversion des emprunts antérieurs en quatre séries : A, B, C, D, en Priorités et en Lots turcs. Elle devait affecter au service des nouveaux

titres 80 °/₀ de ses revenus et 20 °/₀ à l'amortissement par série. Voici la liste des emprunts turcs jusqu'à cette date :

ÉMISSION	MONTANT en livres sterling	CONVERTI EN
1854	5.000.000	1894 3 1/2 °/₀
1855	5.000.000	
1858	5.000.000	1881 A
1860	2.037.220	— B
1862	8.000.000	— A
1863-64	6.000.000	— B
1865	6.000.000	— C
1865	87.200.000	— D
1869	2.480.000	
1869	22.177.220	1881 C
1871	5.700.000	1894 3 1/2 °/₀
1870-72	32.000.080	1881 D
1872	11.126.200	— B
1873	27.777.780	— C
1877	5.000.000	1891 4 °/₀
1878	7.427.260	1890 4 °/₀

L'iradé du 28 moharrem 1299 (8 déc. 1881) ramena la dette publique de 191 millions de liv. st. à 106.437.234 liv. st. En même temps, la convention du 18 oct. 1881 liquidait la dette flottante envers les banquiers de Galata à 180 millions, remboursés à l'aide de plusieurs émissions d'obligations dites de priorité. Depuis cette époque, les emprunts turcs, évalués en liv. st., ont été :

ÉMISSION	MONTANT	INTÉRÊT °/₀	OBJET
1885	930.000	7	Chemins de fer.
1886	5.909.080	5	Remboursement aux banques.
1888	1.500.000	5	
1890	7.827.240	4	Conversion.
1890	4.545.000	4	Consolidation.
1891	6.316.920	4	Conversion.
1894	900.000	4	Tombac et Cᵉ.
1894	8.212.340	3 1/2	Conversion.
1894	1.600.000	4	Chemins de fer.
1896	2.975.200	5	Finances.

Le capital nominal de la dette convertie en 1881, en circulation au 1ᵉʳ mars 1901, était de 103.351.507 liv. turq., soit près de 1.248 millions de fr. Le service de cette dette convertie représente (annuité 1900-1901) 2.011.104 liv. turq. pour lesquelles la Dette publique ottomane disposait de revenus s'élevant (1899-1900) à 2.616.735 liv. turq. Celui de la dette créée depuis 1881 restait à la même date de 16.494.637 liv. turq., soit plus de 374 millions de fr. La Turquie a encore des emprunts intérieurs et une dette flottante soustraits à l'administration de la Dette publique et sur lesquels on n'a aucune indication officielle. En dépit des combinaisons habiles, la question financière reste, pour le gouvernement turc, la préoccupation dominante de tous les instants et l'écueil de sa politique.

Les revenus de l'Empire ottoman prévus pour 1898, d'après la moyenne des années précédentes, étaient de 18.511.322 livres turques :

	Livres turques
Impôt foncier	2.511.924
Taxe d'exemption militaire	886.210
Taxes diverses	321.273
Perception des départements militaires	532.793
Régie des tabacs (part du gouvernement)	51.775
Tributs affectés à la Dette publique ottomane.	1.136.316
Sel, tabac, tombac, spiritueux, timbres, pêcherie, soie, affectés à la Dette publique ottomane	2.571.146
Dîmes (13 °/₀ des récoltes)	4.108.000
Impôt de capitation	500.000
Taxe des moutons	1.937.849
Douanes	2.000.000
Perception des départements civils	1.962.036

Les dépenses, en 1898, étaient estimées à 18.429.411 livres turques :

	Livres turques
Liste civile	882.550
Fondations pieuses	749.484
Armée	4.489.698
Gendarmerie	1.013.949
Marine	546.204
Artillerie	462.177
Grand vizirat, conseil d'Etat, intérieur	989.322
Ministère des finances	668.011
— de la justice	461.441
Autres ministères	1.707.269
Dette tributaire	750.059
Service de la Dette publique ottomane	2.661.991
Autres emprunts	1.204.839
Dette flottante	523.523
Garanties d'intérêts des chemins de fer	868.894
Indemnité de guerre à la Russie	450.000

Productions et Commerce. — Les mines de la Turquie d'Europe ne sont pas exploitées. Les mines d'argent du mont Pangée (*Pilaf Dagh*) étaient célèbres dans l'antiquité. Quelques sources thermales sulfureuses sont utilisées.

La Turquie d'Europe est encore uniquement un pays agricole ; mais l'agriculture est loin d'y avoir pris tout le développement possible. Le gouvernement néglige les mesures les plus urgentes. Ainsi, nombre de cours d'eau, en particulier la Maritza, débordent chaque année, inondent les plaines et détruisent une partie notable des récoltes. Dans les plaines, on cultive en Thrace et en Macédoine les céréales (blé, avoine, orge, seigle), la vigne, les arbres fruitiers, le maïs ou blé de Turquie. La Macédoine produit du tabac. Salonique, en 1899, a expédié 1.249 tonnes de tabac en feuilles évaluées à près d'un million de fr. et Kavala 10.000 tonnes valant 30 millions de fr. La séricicalture est en progrès : en Macédoine, la production de cocons secs a été de 285.410 kilogr. en 1897, 367.459 kilogr. en 1898 et 533.495 kilogr. en 1899 ; en Thrace (vilayet d'Andrinople), elle a été de 667.700 kilogr. en 1898 et de 906.800 kilogr. en 1899. Les filatures locales absorbent environ le tiers de la production. Le reste est presque entièrement expédié en France, quelque peu en Italie. L'administration de la Dette publique ottomane, qui tire un important revenu de l'élève des vers à soie, encourage activement cette industrie. Elle a substitué à la graine venue de France, la graine indigène provenant de Brousse ou de Bagdad. A signaler encore la culture du pavot à opium dont il a été exporté en 1899 pour plus de 4 millions 1/2 de fr., dont 3 millions 1/2 à destination de l'Angleterre. Les conditions économiques caractéristiques de la Thrace et de la Macédoine : grande étendue des domaines, absence de routes, rareté de la main-d'œuvre, jointes à la pauvreté du pays, favorisent l'élevage au détriment de la culture. Suivant les saisons, les bergers albanais et valaques, vivant en vrais nomades, poussent leurs troupeaux vers la plaine ou la montagne. On consomme sur place un grand nombre d'agneaux ; beaucoup de moutons sont dirigés vers Constantinople et en Grèce. Les troupeaux de chèvres abondent dans la montagne. Le bœuf est employé, ainsi que le buffle, comme animal de trait et s'exporte en Grèce et en Crète. Ces troupeaux fournissent à l'exportation, outre de la laine, des peaux brutes pour 5.610.000 fr. et des peaux préparées pour 6 millions. Tout ce commerce est centralisé à Salonique. La totalité des peaux de chèvre (1.535.000 fr.) est exportée aux Etats-Unis, soit directement, soit par Marseille. Les peaux d'agneaux (900.000 fr.) sont expédiées en Allemagne et en Autriche-Hongrie. Cette dernière accapare les peaux de moutons (270.000 fr.). Les diverses fourrures (lièvres, renards, martres, loups, etc.) sont envoyées principalement en Allemagne.

Plus du tiers du commerce de la Turquie se fait à Constantinople ; les principales villes d'exportation sont après Salonique et Dedeagatch, dans la Turquie d'Asie les villes de Smyrne, Trébizonde, Messine, Alexandrette et Beyrouth.

L'industrie de la Turquie d'Europe se limite à quelques minoteries, filatures, savonneries, briqueteries, petites fonderies. La marine marchande ottomane se composait, en 1898, de 1.349 voiliers de 252.947 tonneaux et de 87 vapeurs de 46.498 tonneaux.

Les tableaux suivants établis par la Chambre de com-

merce française de Constantinople permettront d'apprécier avec quelque détail le mouvement commercial de l'Empire ottoman en l'an 1312 (13 mars 1896 au 12 mars 1897) :

PRINCIPALES MARCHANDISES exportées DE L'EMPIRE OTTOMAN	VALEUR en mille piastres
Produits alimentaires :	
Alpistes	18.581
Beurre	3 381
Blés	86.218
Bœufs, vaches, veaux	8.259
Café	46.321
Dattes	22.488
Figues	46.073
Graines diverses	19.558
Haricots, pois chiches, lentilles, fèves	23.941
Huile d'olive	27.559
Maïs	5.133
Noisettes	15.544
Oranges et citrons	13.346
Orge	74.666
Poissons salés et fumés	15.315
Raisins	193.625
Œufs	10.485
Autres produits :	
Chevaux et mulets	8.826
Cocons	69.483
Coton	43.239
Laines	58.013
Minerais	48.661
Mohair	51.280
Opium	78.505
Peaux de moutons	41.355
Produits pharmaceutiques	23.275
Sésame	33.901
Soie	145.817
Tapis	31.394
Vallonées	55.128
Noix de galle	13.081
TOTAL de l'exportation	1.542.846

PRINCIPALES MARCHANDISES importées DANS L'EMPIRE OTTOMAN	VALEUR en mille piastres
Produits alimentaires :	
Alcool, diverses boissons alcooliques	30.120
Beurre	16.410
Blés	18.089
Bœufs, vaches, veaux	5.799
Café	87.837
Farines	84.633
Fromages	10.912
Moutons et chèvres	21.203
Riz	73.443
Sucre	160.592
Orge	10.130
Autres produits :	
Bleu d'outremer, indigo, etc.	23.262
Bois de charpente	33.064
Bures et chayaks (étoffes de laine)	20.328
Casimirs et castors	32.917
Chevaux et mulets	5.624
Cotonnades, lainages	25.249
Cuivres en plaques et tuyaux	11.994
Cuirs	39.970
Draps	20.349
Habits confectionnés	18.635
Houille	23.251
Instruments et appareils en fer	19.667
Madapolams	65.551
Papiers divers et à cigarettes	30.814
Peaux de bœuf et de buffle	25.427
Pétrole	87.202
Piqués	135.521
Quincaillerie	27.633
Sacs vides	25.184
Soie	12.102
Soieries	24.994
Toile « américaine »	138.012
Fer	27.059
Fils de coton	90.030
Etoffes de laine pour robes	56.315
Drogues	22.031
Tapis	24.164
TOTAL de l'importation	2.135.971

EXPORTATIONS DE L'EMPIRE OTTOMAN EN 1896-97 :

PAYS	VALEUR en mille piastres	P. 100	Différence sur l'année 1895-96 en mille piastres
Allemagne	26.964		— 14.633
Autriche-Hongrie	149.677	12,87	— 41.226
Belgique	22.903		+ 13.261
Angleterre	631.315	40,97	— 8.195
France	460.664	29,85	+ 64.957
Tunisie	3		— 9
Grèce	32.330	2,15	+ 4.517
Hollande	37.461	2,44	— 14.291
Italie	46.916	3,05	— 8.897
Roumanie	22.093	1,43	+ 2.075
Russie	38.277	2,48	+ 503
Egypte	»	»	»
Bulgarie	36.928	2,39	+ 2.218
Etats-Unis	28.922	1,87	— 6.607
Japon	»	»	— 2
Danemark	146		— 374
Espagne	2.095		— 789
Montenegro	242	0,40	— 878
Perse	2.503		+ 1.017
Serbie	2.799		— 3.361
TOTAUX	1.542.845	100	— 10.717

IMPORTATIONS DANS L'EMPIRE OTTOMAN EN 1896-97 :

PAYS	VALEUR en mille piastres	P. 100	Différence sur l'année 1895-96 en mille piastres
Allemagne	20.914		— 2.579
Autriche-Hongrie	420.299	22.96	— 16.798
Belgique	49.357		— 10.105
Angleterre	856.773	40,10	+115.213
France	210.093	9,94	— 27.171
Tunisie	2.249		— 405
Grèce	39.301	1,84	— 110
Hollande	17.504	0,80	+ 1.287
Italie	69.882	3,27	+ 2.763
Perse	58.171	2,72	+ 2.334
Roumanie	67.553	3,15	+ 6.298
Russie	175.229	8,20	+ 14.991
Egypte	64.917	3,02	+ 11.695
Bulgarie	67.267	3,19	— 20,460
Etats-Unis	2.436	0,12	— 983
Danemark	7		— 8
Espagne	»		»
Montenegro	850		+ 79
Serbie	5.429	0,69	+ 1.196
Suède	5.013		+ 685
Japon	2.686		+ 422
Samos	28		+ 9
TOTAUX	2.135.970	100	+ 78.404

Il y aurait lieu dans ces chiffres de faire une part plus grande au commerce allemand, dont beaucoup de produits voyagent sous pavillon autrichien.

Quant à la Turquie d'Europe proprement dite, l'importance de son commerce maritime en 1897 est évaluée à :

PRINCIPAUX PORTS	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	Francs	Francs
Constantinople	185.956.679	45.627.837
Kodosto	2.100.000	3.665.000
Dédéagatch	12.900.000	61.333.000
Kavala	6.000.000	28.000.000
Salonique	29.300.000	29.200.000
TOTAUX	236.256.679	167.825.837

Ce tableau montre que la Turquie d'Europe, pays essentiellement agricole, n'exporte par ses ports que 70 % de son importation. Cette situation s'explique par le fait que Constantinople draine l'or des provinces. On voit aussi que Salonique, quoique principal débouché de la Macédoine, balance son exportation et son importation : en 1899 même, elle a importé pour 54 millions et exporté pour 32 millions seulement. Ces chiffres sont d'autant plus remarquables que, grâce au développement du réseau ferré, non seulement Salonique, mais Serrès, Drama, Xanthi reçoivent directement de Hongrie leurs approvisionnements en alcool et en sucre. De même, les usines d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne (verreries et faïences) et les brasseries bavaroises font leurs expéditions en vagons complets. Il est vrai que toute une navigation de cabotage échappe au contrôle, ainsi que les nombreux troupeaux conduits de Macédoine sur pied jus-

qu'à Constantinople ; mais l'état économique de la Macédoine n'est pas satisfaisant, nombre de Macédoniens sont obligés de s'expatrier pour trouver des moyens d'existence, et la situation politique en est profondément affectée.

Le tableau suivant représente le commerce général de la Turquie d'Europe avec l'Europe :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
	Francs	Francs	Francs
1892	110.715.227	145.658.906	256.374.133
1896	65.725.782	121.768.618	187.494.400
1897	76.129.947	143.989.904	220.119.851

Le commerce spécial de l'Empire ottoman avec la France est évalué à :

ANNÉES	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
	Francs	Francs	Francs
1892	59.984.000	116.439.000	176 423.000
1896	40.598.000	90.800.000	131.398.000
1897	49.447.000	107.350.000	156.797.000
1898	48.400.000	102.200 000	149.600.000
1899	49.200.000	102.200.000	151.900.000

Ces chiffres officiels appellent quelques corrections qui accentuent la reprise de nos relations commerciales avec la Turquie. Il faut remarquer d'abord que depuis 1898 l'administration des douanes françaises n'englobe plus dans le commerce franco-turc les échanges entre la France et la Bulgarie (en 1898, exportation en France : 3.751.579 ; import. : 2.400.180 ; total, 6.151.939 fr. En 1899, export. : 2.655.181 ; import. : 924.817 ; total, 3.579.998). De plus, nos douanes négligent dans leurs statistiques du commerce spécial les farines qui sortent en déduction des blés jouissant de l'admission temporaire. Ainsi, en 1899, les farines importées en Turquie ne figurent dans ces statistiques que pour 6.435 fr., alors qu'en réalité il en a été importé pour 10.633.307. Notre importation en Turquie (Bulgarie non comprise) en 1899 a donc atteint près de 60 millions. L'importation allemande, qui était de plus de 48 millions 1/2 de fr. en 1895, est tombée à 35 millions en 1896 et à 32 millions en 1897, malgré les prodigieux efforts du commerce allemand. Aussi y a-t-il quelque exagération dans l'unanimité des rapports consulaires qui proclament le déclin de notre commerce en Turquie. Cette exagération peut décourager à tort nos commerçants. Pour les importations en Turquie d'Europe, nous venons en seconde ligne et nous sommes les premiers à l'exportation. Le commerce français pourrait étendre ses relations par l'envoi sur place de commis voyageurs, car de plus en plus l'intermédiaire disparaît ; mais on doit l'approuver de persévérer, à l'encontre du commerce allemand, dans les crédits à très courte échéance. Il est injuste d'accuser nos commerçants d'impéritie, et c'est une erreur de conseiller à nos industriels de fabriquer de la camelote. Les sacrifices que nous nous imposons pour maintenir notre influence et nos écoles nous permettent d'attendre avec confiance la fin de la crise qui affecte les relations commerciales de tous les pays avec la Turquie. L'indigène reviendra aux objets de bonne qualité le jour où il retrouvera l'aisance ; et ce jour-là la réputation de nos marques ne sera pas à faire. La crise dont souffre le commerce en Turquie est bien exposée par notre consul à Constantinople, Cillière, dans un rapport (1901) sur la situation de cette place dont le mouvement commercial représente les 27 % du commerce total de l'Empire ottoman : « Le marché de Constantinople subit depuis plusieurs années une véritable crise. Il n'y a point d'affaires, l'argent est rare, et aujourd'hui, bien que la situation paraisse un peu moins grave, la confiance ne revient pas et le commerce reste languissant. Diverses causes ont amené cette crise.

En 1895, le tremblement de terre détruisit le bazar de Stamboul. Puis la situation politique s'aggrava à son tour. Des troubles ensanglantèrent une grande partie de l'Empire, et la capitale ne fut point épargnée. Le commerce en subit fortement le contre-coup. La désorganisation fut complète. Les Arméniens, victimes de ces troubles, s'adonnent en effet presque exclusivement aux affaires. Ils y ont de rares dispositions, et une bonne partie du commerce se trouve entre leurs mains. Beaucoup de maisons arméniennes durent fermer ; d'autres se transportèrent à l'étranger, toutes furent très ébranlées, et le rétablissement de l'ordre ne put suffire à ramener la confiance. D'ailleurs, au même moment, les spéculations sur les mines d'or du Transvaal vinrent causer de nouvelles ruines. Puis les affaires de Crète, la guerre gréco-turque aggravèrent encore l'embarras du marché. L'argent manque, les transactions sont très rares. Cette situation dure jusqu'à la fin de 1897. La conclusion de la paix avec la Grèce fait alors espérer une reprise des affaires, mais celle-ci est encore entravée par les mauvaises récoltes de 1898... La situation du marché de Constantinople ne s'est pas sensiblement améliorée. Il faudrait pour lui faire reprendre son ancienne activité plusieurs années de bonnes récoltes et le retour des acheteurs de l'intérieur. Ce sont des éventualités qui ne paraissent pas devoir se réaliser encore. Depuis les mesures prises à la suite des troubles de 1895, les acheteurs de l'intérieur se sont tournés vers les voyageurs de commerce allemands, qui depuis longtemps les sollicitaient. Ces derniers ne se contentent plus de voir leurs clients de Constantinople. Pour se créer de plus amples débouchés, ils visitent les diverses places de la Turquie et arrivent à s'y créer des relations d'affaires qui ont pour premier effet de supprimer les coûteux intermédiaires. » Nous conclurons avec la Chambre de commerce française de Constantinople (1900) : « Dans une période difficile pour le négoce, avec de mauvaises récoltes, nos transactions ont augmenté sur ce marché si disputé de la Turquie ; c'est un encouragement à être plus actifs, à augmenter nos débouchés dans cet empire où nous possédons tant de sympathies ».

VOIES DE COMMUNICATION. — Les routes carrossables sont rares. Les voies d'accès du pays ont été parfaitement utilisées pour l'établissement de chemins de fer. Deux grandes lignes ferrées traversent la Turquie d'Europe ; ce sont les tronçons des grandes lignes de Paris à Constantinople et de Paris à Salonique. La première, de Moustafa-Pacha à Constantinople par Andrinople, a 356 kil. ; la seconde, de Zibeftché à Salonique par Uskub, a 330 kil. Le premier chemin de fer construit en Turquie date de 1860 ; mais le raccordement avec les grands réseaux européens n'a été établi qu'en 1888. En 1894, Monastir a été relié à Salonique, et en 1896 a été terminée la ligne de Salonique à Andrinople par Dédéagatch, ligne stratégique très importante reliant Salonique à Constantinople. On projette de prolonger l'embranchement Uskub-Mitrovitza jusqu'à Serajevo. La Turquie d'Europe possède 1.948 kil. de chemins de fer.

COMPAGNIES	LONGUEURS exploitées	RECETTES totales d'exploitation en 1899	DIFFÉRENCES parfaites par l'État en 1899
TURQUIE D'EUROPE			
	Kilom.	Francs	Francs
Orientaux	1.265	10.296.988	—
Jonction Salonique-Constantinople	510	1.569.555	6.344.575
Salonique-Monastir	219	1.461.814	1.672.746
TURQUIE D'ASIE			
Anatolie (Allemande)	1.021	5.170.911	7.092.845
Cassaba (Française)	517	4.350.485	4.524.828
Aïdin-Railway	516	6.073.280	—
Beyrouth-Damas (Fr.)	250	2.056.630	750.000
Moudania-Brousse	41	287.773	—
Mersine-Adana (Fr.)	67	574.324	—
Jaffa-Jérusalem (Fr.)	87	735.592	—
TOTAUX	4.493	32.577.352	20.384.994

La somme versée au Beyrouth-Damas l'a été à titre d'indemnité pour retard apporté par l'Etat à la construction du prolongement. Cette construction est en cours d'exécution (1901) de Rayak à Hamah, et le réseau prend, pour satisfaire les susceptibilités ottomanes, le nom de Damas-Hamah. Le chemin de fer projeté (dit du Hedjaz) de Damas à La Mecque, bien qu'amorcé, n'a aucune chance d'aboutir : insuffisance d'études et de crédits.

Au point de vue économique, sauf pour les lignes rayonnant dans le voisinage de Smyrne, la recette brute atteint difficilement 8 à 9.000 fr. par kil. Lorsque les lignes sont concurrencées par la mer ou qu'elles s'enfoncent un peu profondément dans l'intérieur des terres, leurs recettes tombent aux environs de 3.000 fr. Les Orientaux eux-mêmes, bien que desservant la banlieue de Constantinople et profitant des relations avec l'Europe centrale et occidentale, voient leurs recettes tomber au-dessous de 9.000 fr. par kil. L'augmentation des garanties kilométriques par rapport à 1896 a été, en 1899, de 5.627.000 fr., et l'augmentation du réseau de 392 kil.

Des services de bateaux à vapeur réguliers mettent en rapport les principaux ports de la Turquie avec les ports de la mer Noire, de la mer Egée, de l'Adriatique et de la Méditerranée (Odessa, Trieste, Brindisi, Messine, Marseille, etc.) : ce sont les bateaux du Lloyd autrichien, des Messageries maritimes, de Fraissinet et Cie, Navigazione generale italiana, les Compagnies anglaises Peninsular and Oriental, la Khedivié égyptienne, la Compagnie Courtgi, la Compagnie russe de navigation à vapeur et de commerce, les bateaux grecs et turcs.

Le développement des lignes télégraphiques en Turquie d'Europe et en Turquie d'Asie est très grand relativement au chiffre de la population : 32.820 kil. sans compter le fil de Damas à La Mecque dont la pose est achevée jusqu'à Médine. La poste turque n'offre pas les conditions de sécurité voulues, aussi les bureaux de poste étrangers, installés en particulier dans nombre de ports, accaparent-ils une notable partie des correspondances. R. Dussaud.

VI. Législation.— Les Ottomans, qui sont musulmans du rite hanéfite, avaient apporté avec eux d'Asie Mineure, comme base de leur législation, le *chéri* ou loi canonique qui fut leur unique règle jusqu'au règne de Soliman Ier le Législateur. Son *Kanoun-namè*, réunion de tous les rescrits qu'il a rendus, sur l'opinion exprimée par le mufti Abou's-Sooûd, relativement à l'organisation des fiefs militaires (*timar*), a été colligé après sa mort par le contrôleur des finances, Mohammed-Tchélébi. Le *Code des sujets* promulgué par lui, complété plus tard par le sultan Ahmed Ier, réglait la nature des redevances que le sujet était tenu d'acquitter entre les mains du *sipahi*, détenteur du fief. Les règlements de police qu'il institua formèrent la base du droit pénal appliqué dans l'Empire ottoman jusqu'à l'époque des réformes; la principale peine qui y est portée est l'amende; celle-ci est également admise pour le rachat de peines graves prescrites par la loi canonique, telles que l'ablation de la main pour le délit de vol; le vol qualifié et la récidive sont punis par la pendaison. Un article curieux fixe à 11 °/o le taux de l'intérêt au delà duquel commence le délit d'usure. Un maximum était fixé pour la vente des objets de première nécessité. Enfin c'est sous son règne que le molla Ibrahim d'Alep rédigea, sous le titre de *Multéka 'l-Abhor* (confluent des mers), un résumé du droit canonique musulman qui est encore consulté aujourd'hui et fréquemment réimprimé.

Les efforts du gouvernement ottoman pour mettre la Turquie au niveau de la civilisation des États européens sont connus dans l'histoire sous le nom de *Tanzimat* (V. ce mot) ou réformes. Nous ne nous occuperons ici que de celles de ces réformes qui ont trait à la législation. En promulguant le *hatti-chérif* de Gul-Khané (3 nov. 1839), Abd-ul-Medjid posait les nouveaux principes qui devaient dorénavant régler les institutions de l'Empire et enrayer la décadence toujours croissante de l'État. La principale innovation apportée par cet acte aux lois suivies précédemment et qui avait surtout pour but de mettre un terme à l'effroyable abus de la peine de mort pratiqué jusque-là par les autorités administratives, portait qu'aucun individu ne pouvait être mis à mort avant que son cas n'ait été soumis à une enquête judiciaire, dont le résultat devait être revêtu de la sanction impériale. Le sultan rentrait ainsi en possession exclusive du droit de vie et de mort.

Le *hatti-humayoun* (18 févr. 1856) confirma et étendit les garanties offertes par l'acte précédent contre l'arbitraire. Il établit en outre les points suivants, qui dérogeaient aux anciennes lois : 1° dans les localités où la population appartient en totalité au même culte, il ne sera mis aucune entrave à la réparation ou à la reconstruction sur le plan primitif des édifices consacrés au culte, des écoles, des hôpitaux et des cimetières; l'érection de nouveaux établissements de ce genre restait soumise à l'autorisation préalable de la Porte; 2° toute expression du style administratif tendant à rendre une classe de la population inférieure à l'autre, toute qualification injurieuse ou blessante, sont interdites; 3° la liberté des cultes est reconnue : personne ne peut être contraint de changer de religion; 4° des tribunaux mixtes, c.-à-d. composés de juges musulmans et non musulmans, sont institués pour juger les procès en matière criminelle et commerciale où l'une des parties est non musulmane; en matière civile, les procès sont soumis à la juridiction des conseils mixtes administratifs, en présence du gouverneur de la province; 5° le principe du droit des étrangers à posséder des immeubles est reconnu pour la première fois.

Les principales lois qui furent promulguées pour assurer l'application des principes posés dans ces deux rescrits sont : le code de commerce (5 nov. 1850), extrait du code français avec certaines omissions; le code pénal (9 août 1858); le code de procédure commerciale (15 oct. 1861); le code de commerce maritime (1864); la loi du 7 séfer 1284 (10 juin 1867), qui a concédé aux étrangers le droit de posséder des immeubles, à la condition que ces propriétés resteront en tout et pour tout soumises aux lois locales; enfin divers règlements sur des matières spéciales.

La constitution (*Qânouni-èssasi*), promulguée au début du règne du sultan actuel, Abd-ul-Hamid II (23 déc. 1876), établit, dans ses termes généraux, l'inviolabilité de la liberté individuelle et du domicile, l'égalité de tous les Ottomans devant la loi, leur admission aux fonctions publiques, la prohibition de la confiscation des biens, de la corvée, des exactions extraordinaires et de la torture. La responsabilité ministérielle est instituée, ainsi que le contrôle d'une assemblée générale composée d'un Sénat et d'une Chambre des députés, l'inamovibilité de la magistrature, l'établissement d'un budget, l'instruction primaire obligatoire. Bien que, pour des motifs politiques, le gouvernement ottoman ait dû suspendre l'application de la constitution en ce qui concerne la réunion de la Chambre des députés, cette charte n'en a pas moins donné un nouvel essor à la législation qui s'est complétée par les lois suivantes : 1° le code d'instruction criminelle (25 juin 1879), basé sur le système français des poursuites exercées par le ministère public; 2° la loi sur la formation et la composition des tribunaux (17 juin 1879); 3° le code de procédure civile, calqué sur le système français avec quelques modifications (2 juil. 1879); 4° le règlement du 4 août 1879 instituant un notaire auprès de chaque tribunal de première instance et plusieurs autres règlements sur la distribution de la justice. Un code civil (*Medjellé*) composé de 16 livres et traitant des principes du droit applicables aux obligations et aux contrats, résumés d'après la jurisprudence musulmane et destinés à être appliqués par les tribunaux de la réforme, a été terminé en sept. 1876, après dix-sept ans de travail d'une commission spéciale de jurisconsultes.

La législation ottomane n'est applicable aux étrangers établis sur le territoire de l'Empire que moyennant certaines précautions qui ont été prévues par la série d'actes internationaux connus sous le nom de *Capitulations* (V. ce mot) ; de là vient qu'on divise, au point de vue de la juridiction, les Etats avec lesquels la France entretient des rapports, en *pays de chrétienté*, où la juridiction locale est pleine et entière, et *pays de capitulations*, où elle est restreinte par des traités. Cl. Huart.

VII. Histoire. — L'histoire de l'Empire ottoman peut se diviser en six grandes périodes : 1° établissement du royaume d'Osman en Asie Mineure; 2° conquête de la Turquie d'Europe; 3° conquête de la Turquie d'Asie; 4° grandes guerres en Europe ; 5° déclin de l'ancienne organisation ; 6° le *Tanzimat* ou réformes.

I. Le royaume d'Osman en Asie Mineure. — La tribu oghouze de Kaï avait quitté l'Asie centrale à la suite des migrations de la famille de Seldjouk, et de proche en proche, emmenant avec elle ses troupeaux, était venue vagabonder sur les plateaux de l'Asie Mineure. La mort de Suléïman Chah, son chef, noyé dans l'Euphrate près d'Alep, décida une partie des Kaï à retourner dans leur patrie d'origine, tandis qu'une autre fraction, que commandait Ertoghrul, l'un de ses quatre fils, entrait au service des Seldjoukides de Roum; Ala-ed-din Kaï-Kobad Ier récompensa l'intervention décisive du chef turc dans un combat qu'il soutenait contre des troupes mongoles, en lui conférant le fief de Seuyud, berceau de la puissance ottomane, et les pâturages d'été du mont Toumanidj (au S. de Brousse). Ertoghrul se trouvait pour ainsi dire commander l'avant-garde des Seldjoukides sur les frontières de l'Empire romain de Byzance. La chute progressive des Seldjoukides de Roum, amenée pendant la durée du XIIIe siècle par les exactions des Mongols, relâcha les liens de vassalité qui leur rattachaient les divers petits Etats qui se formaient lentement sur les territoires qu ils avaient possédés. Ertoghrul et son fils Osman accrurent peu à peu, au moyen de villes et de châteaux forts qu'ils enlevaient aux Grecs, le territoire primitivement concédé à l'établissement des Kaï. Le premier mourut en 1288 ; peu de jours avant sa mort, Osman s'était emparé de Karadja-Hissar, succès qui lui valut, de la part du sultan Ala-ed-din III, le titre de prince avec ses insignes caractéristiques, un drapeau, une timbale et une queue de cheval (*tough*) ; cette investiture marque la date de la fondation de l'Empire ottoman (1289). Modreni, Bilédjik, Yar-hissar, Aïné-gueul tombèrent successivement entre les mains d'Osman ; la conquête des châteaux de la vallée du Sakaria, la prise d'Edrenos (1317), effrayèrent l'empereur Andronic, qui envoya à la garnison de Brousse l'ordre de capituler devant Orkhan, qui fit de cette dernière ville sa capitale, son père étant mort en ce moment (1326). Orkhan prit son frère Ala-ed-din comme ministre ; sous son règne, Nicomédie, Nicée, Guemlik furent enlevées aux Grecs, la province de Karassi aux descendants du chef turcoman qui y avait fondé un petit Etat; Ala-ed-din établit des règlements sur les monnaies, le costume et l'organisation de l'armée ; il fit frapper la première monnaie ottomane (1328), remplaça le bonnet de feutre rouge que portaient les Turcomans par un bonnet de feutre blanc en forme de chou palmiste, et institua une infanterie permanente et soldée, recrutée au moyen d'enfants chrétiens enlevés à leurs familles et élevés dans les principes de l'islamisme, milice qui reçut le nom de *yéni-tchéri* (nouvelle troupe) destinée à devenir célèbre sous la forme de celui de janissaires. C'est à la création de cette troupe qu'il faut attribuer les conquêtes rapides qu'à partir de ce moment les Ottomans vont faire en Europe et en Asie. La cavalerie feudataire et soldée, et surtout les *akyndjis*, cavaliers irréguliers sans solde ni fief, qui poussaient des *raids* à grande distance et dévastaient le pays, éclairaient la marche de cette infanterie et lui facilitaient le gain des batailles rangées et la prise des places fortes.

Orkhan fit la paix avec l'empereur grec (1333), épousa une princesse grecque, fille de Cantacuzène (1347) ; néanmoins des expéditions turques ravageaient constamment les côtes européennes de la Méditerranée et de la Propontide, lorsque Suléïman Pacha, fils d'Orkhan, en s'emparant définitivement de Gallipoli (1357), donna aux Ottomans une base d'opérations contre la péninsule des Balkans. Orkhan, dont le règne est encore remarquable en ceci qu'il donna une importance considérable aux ordres religieux de derviches, notamment en faisant entrer les janissaires dans celui d'Hadji-Bektach, et qui ne faisait qu'imiter en cela les Seldjoukides de Konia, protecteurs des derviches tourneurs venus de Perse, mourut en 1360.

2° Conquête de la Turquie d'Europe. — Mourad Ier, surnommé Khodavendguiar (Seigneur), reprenant pour son compte les projets de son frère, Suléïman Pacha, envoya de Gallipoli son général Lala-Chahin s'emparer d'Andrinople, dont il fit immédiatement sa capitale, puis de Philippopolis, tandis qu'Evrénos s'emparait de Gumuldjina. La paix conclue avec l'empereur grce permit à Mourad de compléter l'organisation de l'Empire; la croisade prêchée par le pape Urbain V vint misérablement échouer dans les flots de la Maritza. La république de Raguse se mit sous la protection du sultan (1365), et, moyennant un tribut annuel, assura la liberté de son commerce. C'est à cette occasion que le souverain ottoman imprima pour la première fois, dit-on, en tête de l'acte, l'empreinte de sa main droite trempée dans l'encre, ce qui fut l'origine du *toughra* (chiffre impérial) qui s'est composé plus tard des lettres formant le nom du sultan régnant, entrelacées par l'art de la calligraphie orientale. Ville par ville, la Roumélie tout entière, jusqu'aux Balkans, tombait au pouvoir de Mourad ; son général, Timour-tach, qui avait ajouté à l'organisation des troupes une sorte de train des équipages formé de soldats chrétiens nommés *woïnaks*, prenait, en Macédoine et en Albanie, Monastir, Pirlépé et Istip, tandis que Sofia se rendait, après un long siège, à Indjé-Balaban. Ses possessions s'arrondissaient également en Asie Mineure, soit par le mariage de son fils Bayézid avec la fille du prince de Kermian qui régnait à Kutahia, soit par une guerre heureuse contre le prince de Karamanie. Mais l'entrée en scène des Serbes, conduits par leur roi Lazare et joints aux Bulgares et aux Bosniaques, contraignit Mourad à diriger de nouveau ses regards vers l'Europe ; la Bulgarie fut entièrement conquise (1389), et les alliés complètement défaits à la bataille de Kossovo, où cependant Mourad perdit la vie.

Bayézid (Bajazet) Ier, surnommé *Yildirim* (Foudre) à cause de sa valeur fougueuse, obtient la soumission complète de la Serbie, fait et défait les empereurs de Constantinople, réduit Jean et Emmanuel Paléologue à s'emparer eux-mêmes, pour la lui remettre, de la ville d'Ala-Chéhir (Philadelphie), se voit céder sans combat les petites principautés d'Aïdin, de Mentéché et de Saroukhan, occupe une partie de la Karamanie, puis cette province tout entière à la suite de la révolte d'Ala-ed-din qui fut défait à la bataille d'Ak-tchaï, enlève à Kazi-Bourhanuddin Tokat, Sivas et Césarée, et au prince de Kastamouni toute la Paphlagonie, ce qui le rend maître de la totalité de la péninsule. Sigismond, roi de Hongrie, avec les auxiliaires français que lui avait amenés le comte de Nevers, depuis Jean sans Peur, est surpris et complètement défait pendant qu'il assiégeait Nicopolis (1396). Bayézid, vainqueur de tous côtés, allait mettre le siège devant Constantinople lorsqu'il en fut empêché par sa guerre contre Timour (Tamerlan); la bataille décisive eut lieu près d'Angora (Ancyre). Abandonné par les auxiliaires d'Asie Mineure, qui retrouvaient leurs princes réfugiés auprès du conquérant tatar, Bayézid vit massacrer sous ses yeux ses braves janissaires et fut fait prisonnier pendant qu'il s'enfuyait (20 juil. 1402). Il mourut en captivité huit mois plus tard.

La capture du chef de la maison d'Osman avait failli ruiner l'Empire naissant. Trois de ses fils avaient pu

échapper au désastre ; Suléïman, l'aîné, avait gagné l'Europe à grand'peine, abandonnant le trésor public et la ville de Brousse au pillage. Timour le reconnut comme sultan des possessions ottomanes en Europe, en même temps qu'il soutenait secrètement ses frères Issa et Mohammed en Asie, et rétablissait sur leurs trônes les princes dépossédés. Le retour du conquérant en Asie centrale laissa le champ libre aux compétitions des fils de Bayézid; Issa disparut de bonne heure, et la lutte fut circonscrite entre Suléïman et Mohammed. Le premier eut l'avantage, passa en Asie et repoussa son frère jusqu'au delà d'Amassia, puis reprit sur son autre frère Moussa, naguère prisonnier de Timour, Andrinople surprise avec l'aide des Serbes; mais abandonné de son armée, il est tué dans une déroute. Moussa, resté seul maître des possessions européennes, défait Sigismond, et met le siège devant Constantinople ; mais, la fortune l'abandonne tout à coup, et, dans une bataille livrée à son compétiteur Mohammed, il est trahi, blessé, puis étranglé par l'ordre de son frère, qui reste seul maître de l'Empire (1413).

Mohammed Ier, qui avait vaincu avec l'aide des Grecs, leur restitue tout ce qui leur avait été enlevé, s'empare de Smyrne où s'était révolté Djounéïd, fait une expédition en Karamanie pour remettre dans l'ordre son vassal révolté, voit sa flotte battue devant Gallipoli par les Vénitiens (1416) et conclut un nouveau traité avec la République, noie dans le sang la révolte des derviches, fanatisés par le communiste Bedr-ed-din et dirigés par Dédé Sultan, lutte contre son frère Moustafa, disparu à la bataille d'Ancyre, ou un imposteur qui avait pris son nom, et consent à ce que les Grecs, encore maîtres de Salonique, chez qui il s'était réfugié, le gardent prisonnier. Une attaque d'apoplexie l'enleva en 1421, et lui donna pour successeur son fils Mourad (Amurat) II, contre qui les Grecs déchaînent tout d'abord le prisonnier de Salonique, qui ordonne à l'armée envoyée contre lui de déposer les armes et prend Gallipoli ; mais, à son tour, il est abandonné par l'armée qu'il conduisait en Asie Mineure et pris pendant qu'il se sauvait en Valachie. Mourad voulut se venger de l'empereur grec et marcha sur Constantinople ; mais une terreur panique dispersa ses troupes sous les murs même de la ville. Salonique s'était révoltée contre Andronic Paléologue et s'était rendue aux Vénitiens ; assiégée par Hamza, lieutenant de Mourad, elle fut prise d'assaut et dévastée, et réunie définitivement à l'Empire. Janina capitula (1431), mais Belgrade résista, et l'entrée en scène de Jean Hunyade fit éprouver aux armes ottomanes des revers qu'elles n'avaient pas connus depuis longtemps. Les batailles de Vasag (1442) et de Nissa amenèrent Mourad à signer la paix de Szegedin (12 juil. 1444). Affligé par la mort de son fils Ala-ed-din, Mourad abdiqua et se retira à Magnésie ; les Hongrois, profitant du jeune âge de son successeur Mohammed, qui n'avait que quatorze ans, envahissent la Bulgarie avec l'aide des Valaques et vont camper près de Varna. Rappelé par ses ministres, Mourad sort de son exil volontaire et reparaît à la tête de l'armée pour remporter sur les alliés une éclatante victoire où périt le roi de Hongrie, Wladislas. Rentré à Magnésie, le sultan est obligé d'en revenir encore une fois par la révolte des janissaires, que sa seule présence suffit à faire rentrer dans l'ordre ; puis il envahit la Morée, et lutte en Albanie contre Georges Castriota, appelé communément Scander-beg, qui soulève l'Epire et s'empare de Croïa, qu'il défendit ensuite avec vigueur. Hunyade avait imprudemment perdu une bataille à Kossovo (17 oct. 1448). Un derviche, qu'il avait rencontré aux environs d'Andrinople et qui lui avait prédit sa mort prochaine, avait fait une telle impression sur l'esprit du sultan, qu'atteint de langueur, il mourut au bout de trois jours (5 févr. 1451).

Dès le début de son règne, Mohammed (Mahomet) II (1451-81) résolut de mettre le siège devant Constantinople, ville dont la prise avait été promise aux musulmans par le Coran et considérée longtemps parmi eux comme un des signes précurseurs du Jugement dernier ; l'entreprise que les Arabes avaient tentée, que les Seldjoukides avaient rêvée, que les premiers sultans ottomans avaient été sur le point de réussir, il était donné à Mohammed II de la réaliser. Il commença par faire élever sur le Bosphore le château fort de Rouméli-Hissar, fit fondre par un fondeur hongrois des canons d'un calibre extraordinaire, vint mettre le siège devant la ville (avr. 1453), avec une armée considérable, fanatisée par la présence du derviche Ak-Chems-ed-din. Il transporta dans le fond de la Corne d'Or une flotte de 70 bâtiments, par terre, en les faisant glisser sur des planches enduites de graisse de bœuf. Au bout de cinquante jours, la brèche étant faite à la porte Saint-Romain (Top-Kapou), un assaut général fut donné contre les murailles du côté de terre, défendues par 9.000 soldats étrangers (Génois, Vénitiens, etc.) et grecs ; mais la prise de la ville fut due à cinquante soldats ottomans qui se glissèrent par la porte *Cercoporta*, qu'on avait, dit-on, oublié de fermer. La mort de Constantin XIII Paléologue, tué en combattant, marque la fin de l'Empire romain d'Orient et l'établissement définitif de l'Empire ottoman, qui avait enfin trouvé une capitale digne de sa grandeur (29 mai).

Après avoir installé le patriarche Gennadius à la tête des chrétiens qui survivaient au désastre, et avoir fait venir d'Asie Mineure des colons pour repeupler la ville devenue presque déserte, non à la suite du siège, mais par la lente et misérable agonie de l'Empire grec, Mohammed se vengea du premier ministre Khalil Pacha, soupçonné de s'être laissé gagner par les présents de l'ennemi, et auquel il ne pouvait pardonner d'avoir fait revenir deux fois de Magnésie son père Mourad, en le faisant mettre à mort ; puis il tenta vainement de s'emparer de Belgrade, défendue par Hunyade (1455), annexa la Serbie (1459), fit la paix avec Scander-beg (1461), enleva Erzeroum à Hassan le Long, de la dynastie des Turcomans du Mouton-Blanc, et Trébizonde à l'empereur David Comnène (1461); il vainquit le féroce voïvode de Valachie, Wlad, que les Turcs surnommaient « l'Empaleur », et ses propres sujets Drakul « le Diable », et installa à sa place son frère Radul ; il enleva à la famille génoise des Gatelusio l'île de Métélin (1462), conquit la Bosnie (1463) et fit mettre à mort, malgré la capitulation de Kliucs, le roi de ce pays, ce qui n'empêcha pas Mathias Corvin d'envahir la contrée et d'en attaquer les forteresses ; en même temps, la guerre éclatait avec Venise qui se vit enlever ses possessions de la Morée, tandis que la mort d'Ibrahim, dernier prince de Karamanie, fournissait à Mohammed l'occasion de mettre la main sur les territoires de Konia et de Laranda (1466). Les incursions de Hassan le Long en Asie Mineure obligèrent le sultan à marcher en personne contre lui, et il ne tarda pas à battre le chef des Turcomans à Otlouk-Béli. En Europe, les Ottomans ravageaient annuellement les territoires frontières de l'Empire d'Allemagne, la Croatie, la Carniole, la Styrie, la Hongrie ; une flotte enleva les colonies génoises de la mer Noire et de la mer d'Azov, ainsi que la Crimée (1475), dont le prince tatar, Menghéli-Ghiraï, fut nommé gouverneur en Albanie. Croïa céda enfin à la famine, mais Scutari résista victorieusement ; la conclusion de la paix avec Venise la fit seule tomber entre les mains des Ottomans. L'envahissement de la Transylvanie se termina par une défaite, que ne compensa pas la mort du voïvode Étienne Bathory. La prise des îles de Zante et de Sainte-Maure par Guédik Ahmed, gouverneur de Valona, fit concevoir l'idée d'une expédition en Italie ; Otrante fut emportée d'assaut (11 août 1480), Rhodes assiégée inutilement ; Mohammed partait pour une grande expédition en Asie, dont il n'avait pas fait connaître l'objet, lorsqu'il mourut subitement (3 mai 1481). Il avait achevé la conquête de la Roumélie, commencé celle de l'Anatolie ; aussi l'histoire lui a-t-elle décerné le titre de *Fâtih* ou conquérant.

3° Conquête de la Turquie d'Asie. — Bayézid (Bajazet) II (1481-1512), son fils, eut à lutter, dès le début, contre les prétentions de son frère Djem (Zizim), qui s'empara de Brousse et s'y fit proclamer sultan; la défaite de Yéni-Chéhir mit le terme aux illusions de Djem, qui trouva un refuge auprès du sultan d'Egypte, Kaït-baï, et recommença sa tentative pour se faire battre près d'Angora ; il se réfugia à Rhodes, fut conduit en France et de là à Rome, où il ne tarda pas à mourir empoisonné. Bayézid continua le système d'incursions continuelles sur les Etats voisins pratiqué par son prédécesseur ; mais il résolut d'abaisser la puissance des souverains mameluks de l'Egypte, et se trouva engagé ainsi dans une série de guerres qui n'eurent rien d'avantageux pour lui, et qui se terminèrent au bout de cinq ans (1491) par une paix désastreuse. La mort de Mathias Corvin (1492), qui avait plongé la Hongrie dans la guerre civile, inspira aux Ottomans l'idée de s'emparer enfin de Belgrade, mais ils n'y réussirent pas, furent battus en Hongrie et en Carinthie, eurent quelques succès en Croatie ; une trêve termina cette lutte controversée. Le gouverneur de Silistrie poussa des incursions en Pologne qui ne furent arrêtées que par le froid de l'hiver ; Lépante se rendit après une défaite de la flotte vénitienne ; au cours d'un raid en Frioul, 2.000 cavaliers passèrent le Tagliamento et atteignirent Vicence. Une ligue s'étant formée entre Venise, le pape et la Hongrie, l'amiral vénitien Pesaro battit l'escadre turque à Voissa, brûla huit galères dans le port de Prévésa et enleva Sainte-Maure : Gonzalve de Cordoue ravagea les côtes de l'Asie Mineure, et l'amiral français Ravestein effectuait, dans l'île de Métélin, une descente qui se termina par un désastre. On fit la paix avec Venise et la Hongrie (1503). La fin du règne de Bayézid fut troublée par les compétitions entre ses fils Korkoud et Sélim ; le second, fort de l'affection des janissaires, entreprit de conquérir le trône de vive force ; Korkoud s'empara de Saroukhan et s'appuya sur une bande de brigands venus de Perse et commandés par Chéïtan-Kouly ; celui-ci périt dans une bataille, en même temps que le grand vizir Ali Pacha. Les janissaires exigèrent l'abdication de Bayézid et son remplacement par Sélim ; le premier mourut trois jours après, sur la route de Démotika (1512).

Sélim Ier (1512-20) combattit son neveu Ala-ed-din qui s'était emparé de Brousse, son frère Korkoud, qui fut chassé de Magnésie, son autre frère Ahmed, qui fut défait à Yéni-Chéhir, près de Brousse, et coupa court à l'envahissement des doctrines chiites, officiellement professées en Perse depuis l'avènement de la dynastie des Séfévis, par le massacre et l'emprisonnement de 40.000 de leurs adhérents. Châh-Ismaïl étant entré en campagne, Sélim l'atteignit et le défit complètement dans la plaine de Tchaldyran (23 août 1514), s'empara de Tébriz, fut contraint par les murmures des janissaires de retourner en Asie Mineure, partit d'Amasia pour conquérir le territoire possédé par la dynastie des Zou'l-Kadrié, et, de retour dans sa capitale, procéda à des exécutions pour ramener dans le devoir les dangereux prétoriens qui formaient le meilleur noyau de son armée. Diarbékir reconnut l'autorité du sultan, ainsi que vingt-cinq beys du Kurdistan. En 1516, Kansou el Ghauri, sultan d'Egypte, voulant tirer vengeance du traitement ignominieux réservé à son ambassadeur, marcha à la rencontre des Ottomans et fut complètement défait à Merdj-Dabek ; Alep et toute la Syrie passèrent au pouvoir de Sélim, qui, néanmoins, fit offrir la paix au nouveau sultan mameluk Touman Bey ; mais le meurtre de ses deux ambassadeurs fit échouer les pourparlers, et la bataille de Ridania (22 janv. 1517) fit passer l'Egypte au pouvoir des Turcs. L'énergique résistance du brave Touman Bey ne différa que de quelques jours l'occupation de la nouvelle province de l'Empire, qui entraîna celle des villes saintes, la Mecque et Médine, dont les clefs lui furent envoyées par le chérif. La conquête de l'Egypte précéda de peu la mort de Sélim (22 sept. 1520).

4° Grandes guerres en Europe. — L'avènement de Suleïman (Soliman) Ier (1520-66) fut le signal de la révolte du gouverneur de la Syrie, Djanberdi-Ghazali, qui échoua devant Alep, et fut tué près de Damas (1521). Délivré de tout souci de ce côté, Suleïman prit en personne la direction de la guerre de Hongrie, conquit Sabacz et Belgrade (29 août), et entra dans Rhodes par capitulation (21 déc.). La bataille de Mohacz fit passer la Hongrie sous la domination turque (1526) ; le roi Louis y trouva la mort ; un butin immense, le trésor royal et la bibliothèque de Mathias Corvin tombèrent entre les mains des vainqueurs, entrés par capitulation dans Bude. La lutte entre Jean Zapolya, nommé par les Turcs roi de Hongrie, et le frère de Charles-Quint, Ferdinand, amena, trois ans après, Suleïman jusque sous les murs de Vienne, dont l'héroïque défense l'obligea à lever le siège (14 oct. 1529). En 1532, l'armée ottomane ravagea la Styrie ; l'année suivante, la paix fut conclue, et le sultan put songer à la guerre de Perse, car il voulait enlever Bagdad à cette puissance. Le grand-vizir Ibrahim s'empara de Tébriz (13 juil. 1534), et fut bientôt rejoint par Suleïman, avec lequel il marcha contre la capitale des khalifes, qui se rendit. Au retour, fut conclu le premier traité de commerce avec la France (1536). Le corsaire Khaïr-ed-din, surnommé *Barberousse*, devenu amiral de la flotte, enleva Corfou et mit fin, par l'occupation de Tunis, à la dynastie des Beni-Hafs ; mais cette conquête fut éphémère, car Charles-Quint rétablit bientôt le prince détrôné en laissant une garnison espagnole à la Goulette. Une tentative faite pour enlever Corfou échoua (1537) ; seules, quelques îles de l'Archipel furent enlevées aux Vénitiens. En 1541 reprit la guerre contre l'Autriche ; Suleïman annexa la Hongrie jusqu'à Bude et Gran. Le gouverneur de l'Egypte, Khadim-Suléïman Pacha, équipa une flotte de 70 voiles qui enleva aux Portugais Diu, dans le Goudjérat. Khaïr-ed-din s'empara du château de Messine, rejoignit à Marseille la flotte française du duc d'Enghien pour aller, de concert, prendre Nice (1543). Sous le prétexte de défendre les droits du prince Séfévi Elkas-Mirza, Suleïman recommença la guerre avec la Perse et prit Van (1548). De 1551 à 1562 la guerre fut dirigée en Occident ; la Transylvanie fut annexée, mais Erlau resta imprenable (1552) ; Malte fut assiégée en vain (1565) ; mais Suleïman mourut pendant le siège de Sziget qui ne fut prise qu'un peu plus tard ; on cacha sa mort pendant un mois pour permettre à son fils et successeur Sélim II d'accourir de Kutahia à Constantinople (24 sept. 1566).

Le règne de Suleïman marque le point culminant de la puissance ottomane, mais en prépare le déclin. Le sultan commence à s'isoler ; il ignorera de plus en plus le monde extérieur, et, livré aux intrigues du palais et du harem, laissera les charges du pouvoir au grand vizir. La succession devient incertaine, dépendant des caprices des ulémas et des janissaires.

Le début du règne de Sélim II (1566-74) fut marqué par la conquête du Yémen sur Moutahhar, qui appartenait à la secte hérétique des Zéïdis et avait pris le titre de khalife ; la prise de Sanaa par Sinan Pacha et la reddition du château de Kaukéban (18 mai 1570) obligèrent Moutahhar à reconnaître la suzeraineté de la Porte. L'île de Chypre fut enlevée aux Vénitiens par Lala-Moustafa et l'amiral Pialé ; les sièges de Nicosie et de Famagouste furent terribles. La flotte ottomane fut entièrement détruite à Lépante par les forces espagnoles et vénitiennes commandées par Don Juan d'Autriche (7 oct. 1571), qui enleva Tunis à Kilidj-Ali, pour la voir réoccuper, ainsi que la Goulette, en 1574. Sélim, à qui son amour immodéré du vin de Chypre, de la dissipation et des plaisirs avait valu le surnom de *Mèst* (l'Ivrogne), mourut d'une fièvre qu'il avait prise en visitant une salle de bains qu'il faisait construire (12 déc. 1574). Les succès de ce prince incapable sont dus au grand vizir Mohammed Sokolli, lequel continua d'être le vrai maître de l'Empire jusqu'en 1579 où il fut assassiné.

Mourad III (1574-95), fils aîné de Sélim II, entreprit une guerre avec la Perse qui conduisit ses troupes jusqu'en Géorgie ; une bataille acharnée qui dura pendant toute une nuit porte le nom de *bataille des torches* (1583). Osman Pacha, nommé grand vizir et généralissime, envahit l'Azerbaïdjan, avec l'appui des tribus nomades d'origine turque établies sur le territoire persan ; la prise de Ghendja décida le chah à conclure une paix qui laissait aux Ottomans Tébriz et le Chirvan (1590). L'altération des monnaies provoqua une insurrection des janissaires qui, pour avoir obtenu l'exécution du trésorier et du commandant militaire, leur inspira la plus grande confiance en eux-mêmes et les convainquit de l'étendue de leur pouvoir ; aussi, à partir de ce moment, la désorganisation se met dans l'Empire, et des révoltes continuelles éclatent. Pour occuper les troupes, on reprit la guerre avec la Hongrie, mais les armes ottomanes n'éprouvèrent que des désastres. Mourad mourut de mélancolie (16 janv. 1595) ; sous son règne, l'ambassadeur Jacques de Germiny avait obtenu le renouvellement des capitulations avec la France (1581).

Safiyé Sultane (la Vénitienne Baffa), favorite de Mourad, fit proclamer son fils Mohammed III (1595-1603). Le grand vizir Siman Pacha ayant été défait par les Valaques et rejeté au delà du Danube, et les Impériaux ayant repris Gran en Hongrie, Mohammed se décida à se rendre à la tête de l'armée (1596), prit Erlau et gagna d'une façon imprévue la bataille de Keresztes ; après cela, il rentra à Constantinople. Schwarzenberg et Palfy prirent Raab par ruse (1598) ; le grand vizir Ibrahim sut rétablir la discipline parmi les troupes, et réussit à s'emparer de Kanischa (1600), dont la belle défense, l'année suivante, contraignit l'archiduc Ferdinand à une retraite désastreuse. En Asie Mineure, la révolte des *Firaris* (fuyards), commandés par Kara-Yazidji qui prit le titre de Halim Chah, puis par son frère Déli-Husséïn, se termina par la soumission de celui-ci (1603). L'énergique souverain persan Chah-Abbâs Ier reprit Tébriz et assiégea Erivan. Sur ces entrefaites, Mohammed III mourut de maladie, laissant à son fils Ahmed Ier (1603-17), âgé de quatorze ans, un Etat en pleine décadence à cause du désordre toujours croissant dans les finances, de l'altération des monnaies et des abus provenant de la vénalité des charges publiques.

Erivan s'était rendue aux Persans, mais Van résista, tandis que la révolte des *Firaris* reprenait avec une nouvelle force en Asie Mineure. On essaya, sans pouvoir s'entendre, de négocier avec la Hongrie et la Transylvanie. Un noble Hongrois, Bocskaï, qui avait réussi à s'emparer de Neuhæusel, fut reconnu par les Turcs comme roi de Hongrie. Une trêve défavorable fut enfin conclue à Sitvatorok (11 nov. 1606). Le grand vizir Mourad Pacha réussit à exterminer les rebelles d'Asie (1608), et fut considéré comme le restaurateur de l'Empire. Il fallut néanmoins rétrocéder à la Perse les provinces frontières (1612). Quelques succès sur mer, balancés par la surprise de Sinope enlevée par les Cosaques, et une infructueuse campagne en Perse (1616), précédèrent de peu la mort d'Ahmed Ier (22 nov. 1617), prince faible, juste, modéré et généreux, qui embellit les villes de la Mecque et de Médine, et construisit à Constantinople la mosquée qui porte son nom. Son frère Moustafa Ier (1617-18) lui succéda ; mais sa faiblesse d'esprit, entretenue par une captivité de quatorze années, ne lui permit pas de garder le pouvoir, qui lui fut enlevé par une conspiration au bout de trois mois, et son neveu Osman II (1618-22), qui n'avait que treize ans, fut appelé au pouvoir. La paix fut conclue avec la Perse (1618) ; l'intervention des Polonais en Moldavie se termina par leur défaite sur les bords du Dniestr (1620) ; néanmoins, la bataille de Choczim n'eut pas les suites heureuses que se promettait le jeune prince, qui ne rêvait rien moins que la conquête entière de la Pologne. L'annonce de son départ pour le pèlerinage de la Mecque eut pour effet immédiat le soulèvement des janissaires, qui s'emparèrent du palais, rétablirent Moustafa sur le trône, et assassinèrent Osman, à peine âgé de dix-huit ans (1622) ; son avarice et sa cruauté lui avaient aliéné l'affection des prétoriens, mais le principal motif de sa chute fut le projet qu'on lui prêtait de vouloir supprimer cette milice, devenue redoutable aux souverains. Moustafa n'était pas guéri de sa maladie incurable ; ce fut la sultane Validé, sa mère, qui régna sous son nom. Abaza Pacha se révolta en Anatolie, confisqua les propriétés des janissaires dont il était l'ennemi déclaré, s'empara d'Angora, de Sivas et de Brousse. Moustafa fut définitivement relégué au fond du sérail, et Mourad IV (1623-40), fils d'Ahmed Ier, ceignit le sabre à l'âge de douze ans. Il était temps qu'un souverain énergique relevât l'Etat en pleine décomposition. Chah-Abbâs venait de s'emparer de Bagdad, où dominait le janissaire Békir Agha. Hafyz Pacha, nommé grand vizir, défit à Césarée les troupes du rebelle Abaza ; une entreprise des Ottomans contre le khan de Crimée fut moins heureuse et se termina par une déroute complète, tandis que des barques de Cosaques dévastaient le Bosphore (1624) ; l'entreprise de Hafyz Pacha pour reprendre Bagdad avorta ; Khalil Pacha assiégea en vain Erzeroum, où se maintenait Abaza, lequel capitula plus tard à la suite d'une surprise de Khosrev Pacha, fut l'objet du pardon du sultan et justifia par son dévouement, à la tête du gouvernement de Bosnie, la confiance que Mourad avait mise dans sa valeur. L'insuccès de la campagne de Khosrev contre Bagdad amena dans la capitale de sanglantes émeutes qui faillirent renverser Mourad, et qui ne prirent fin que quand celui-ci parvint à se défaire, par une exécution, de Rédjeb Pacha, instigateur secret des troubles (1632) ; accompagné d'une garde dévouée et revêtu d'une armure, il ne craignit pas de parcourir lui-même la ville et de dissiper les rassemblements qu'il y rencontrait. Fakhr-ed-din ben Maan, prince druse du Liban, qui s'était rendu indépendant, fut poursuivi dans les montagnes de la Syrie et obligé de se rendre ; reçu d'abord avec beaucoup d'honneurs, il fut décapité plus tard sous le prétexte de la révolte de son petit-fils Melhem. Mourad prit lui-même le commandement de l'armée destinée à opérer contre la Perse ; il se rendit célèbre par sa sévérité inouïe, qui le faisait marcher au milieu des supplices ; Erivan capitula, Tébriz fut pillée et détruite par l'incendie (1635) ; les Persans reprirent l'avantage lors du retour du sultan dans sa capitale, mais le siège de Bagdad, qui capitula après un assaut des plus violents, attribua définitivement cette ville à l'Empire ottoman (25 déc. 1638). La santé de Mourad, ruinée par l'excès du vin, le conduisit au tombeau à vingt-neuf ans (9 fév. 1640).

Son frère Ibrahim (1640-48), prince faible et d'une santé délicate, laissa gouverner la sultane Validé et son grand vizir Kara-Moustafa, qui réduisit le rebelle Husséïn, fils de Nassouh Pacha, mais périt bientôt victime d'une intrigue de palais. L'île de Crète fut envahie par surprise et conquise, à l'exception de Candie, qui ne succomba que vingt-cinq ans plus tard (1646). Les mœurs dissolues d'Ibrahim eurent pour résultat sa déposition et son remplacement par son fils Mohammed IV (1648-87) ; il fut assassiné dix jours plus tard. Des révoltes fréquentes troublèrent les premières années du règne d'un souverain qui n'avait que sept ans quand il fut intronisé. De fréquents changements de ministres, dus à des influences du harem, marquèrent les débuts de Mohammed IV ; Mocenigo détruisit la flotte devant les Dardanelles (1656) ; les affaires ne se rétablirent qu'à l'arrivée au grand vizirat de Kiuprulu Mohammed Pacha ; l'énergique vieillard chassa la flotte vénitienne des Dardanelles ; la bataille coûta la vie à Mocenigo ; Ténédos et Lemnos furent conquises, la Transylvanie ravagée, le rebelle Abaza-Hasan, vainqueur à Ilghin du séraskier Mourtéza, fut attiré à Alep et massacré ; l'amiral Abd-ul-Kadir, malgré sa défaite navale devant Milo, s'empara du gouverneur révolté d'Adalia (1661) ; Sidi-Ali

occupa Gross-Wardein en Hongrie, par trahison, et les Tatars de Crimée ravagèrent la Russie. Kiuprulu Mohammed Pacha, qui avait été grand vizir pendant cinq ans, s'était rendu redoutable par sa cruauté, et n'avait pas craint de faire bâtonner et emprisonner M. de Vautelet, fils de M. de La Haye, ambassadeur de France, pour tâcher d'obtenir de lui la clef des dépêches chiffrées qu'il avait saisies, laissa en mourant ses fonctions et son pouvoir à son fils Ahmed (1661). La guerre reprit en Hongrie, Neuhæusel fut prise (1663) et les pays environnants dévastés. La bataille de Saint-Gothard arrêta court les progrès des Ottomans (31 juil. 1664), et la paix fut conclue à Vasvar (10 août 1664), laissant aux Turcs leurs conquêtes. Sabathaï Lévi, israélite de Smyrne, se fit passer pour le Messie, fut arrêté et termina sa carrière en embrassant l'islamisme. Candie capitula après un long siège (27 sept. 1669), ce qui mit fin à la guerre de Crète, qui avait duré vingt-cinq ans. Le Cosaque Doroszenko ayant été reconnu par la Porte en qualité d'hetman de l'Ukraine, et le roi de Pologne n'y ayant pas acquiescé, la guerre éclata entre la Turquie et la Pologne; Kaminiec (Kamenetz) capitula (1672), Leopol et d'autres villes furent prises par les Turcs, et la paix signée grâce à l'intervention du khan de Crimée ; l'année suivante, les Polonais refusèrent de payer le tribut qui leur avait été imposé, Sobieski battit Husséïn Pacha, et à la mort de Michel fut élu roi à Varsovie. En 1674, les succès furent balancés; l'année suivante, Sobieski défit Chichman Ibrahim Pacha sous les murs de Leopol (Lemberg). Néanmoins les Turcs gardèrent l'avantage, et la paix de Zurawna leur acquit une partie de l'Ukraine et la Podolie (26 oct. 1676). La mort d'Ahmed Kiupruli, survenue cette année, marqua le terme des victoires ottomanes. La Russie ayant pris sous sa protection l'hetman des Cosaques, la Turquie lui fit la guerre ; le tsar Fédor III fut trois fois vainqueur, et la trève de Radzin fut achetée par la cession aux Russes de territoires de la rive gauche du Dniestr (1681). Tékéli s'étant révolté en Hongrie contre l'empereur Léopold, la Porte soutint ses prétentions, d'accord avec Louis XIV; Kara-Moustafa se porta sur Vienne et l'assiégea inutilement; l'entrée en scène de Sobieski et l'issue désastreuse de la bataille de Kahlenberg (12 sept. 1683) sauvèrent la capitale de l'Empire. Le duc de Lorraine délivra Gran et reprit Neuhæusel; il enleva d'assaut la capitale de la Hongrie, Bude (2 sept. 1686), ce qui entraîna la reddition de nombre de villes; malgré sa capacité, le grand vizir Suléïman Pacha fut défait à Mohacz (1687), Peterweiden et la Hongrie entière furent perdus, tandis que Morosini conquérait la Morée. Les nombreux revers qui accablaient les armes ottomanes provoquèrent le mécontentement de l'armée, qui exigea la déposition de Mohammed IV (par le cheik-ul-islam) et son remplacement par son frère Suleïman II (8 nov.).

5° Déclin de l'ancienne organisation. — Les désordres que la soldatesque commit à Constantinople n'étaient pas pour rétablir la fortune des armes; le trésor était vide, la vente de plus de trente mille emplois et l'établissement de nouveaux impôts permirent à peine de faire face aux exigences de la campagne. Belgrade avait été occupée par l'électeur de Bavière (8 sept. 1688) pendant que le margrave Louis de Bade battait le pacha de Bosnie ; les succès momentanés des Ottomans et leurs dévastations ne purent compenser ces deux grands échecs. Négrepont résista victorieusement aux entreprises de Morosini; les Impériaux furent arrêtés dans les Balkans, à Dragoman, après s'être emparés de Nissa. Le grand vizir Moustafa, frère de Kiuprulu Ahmed, régla le cours des monnaies et envoya à la fonte son argenterie ainsi que le superflu de la vaisselle plate du sérail; il se mit à la tête de l'armée, reprit Nissa et Widdin, et termina la campagne en occupant Belgrade (1691). Suleïman II, qui était atteint d'hydropisie, étant mort le 23 juin, fut remplacé par son frère Ahmed II (1691-95) qui confirma Kiuprulu Moustafa dans les fonctions de grand vizir, qu'il ne conserva pas longtemps, ayant été tué à la bataille de Salankemen (19 août). Deux incendies qui dévorèrent une partie de la capitale, des troubles intérieurs causés par un faux mahdi à Andrinople et par d'autres individus, l'île de Chio conquise par les Vénitiens, le pillage des caravanes sur la route de la Mecque par les Arabes de l'émir Saad, attristèrent les derniers jours d'Ahmed II, malade d'hydropisie (6 févr. 1695). Son neveu, Moustafa II (1695-1703), fils de Mohammed IV, voulut gouverner par lui-même et prendre le commandement de l'armée ; la défaite de la flotte vénitienne dans le canal de Chio marqua brillamment le début du règne, et le corsaire Mezzomorto Husséïn, qui venait d'être nommé grand amiral, réoccupa l'île. La campagne de Hongrie fut signalée par la prise de Lippa et le gain d'une bataille devant Lugos. Pierre le Grand fut contraint de lever le siège d'Azov (13 oct.), mais il recommença avec plus de succès l'année suivante. Le grand vizir Elmas Mohammed Pacha périt au milieu d'une bataille perdue contre l'armée du prince Eugène près de Zenta (11 sept. 1697) ; remplacé par Husséïn, de la famille des Kiuprulu, ce dernier réussit à arrêter en Bosnie les Impériaux, par les soins de Daltaban Moustafa Pacha. Le traité de Karlowitz (26 janv. 1699) rétablit la paix en laissant à la Turquie le banat de Temesvar et en cédant à l'empereur Léopold la Transylvanie ; la Russie conserva Azov, la Pologne garda la Podolie et l'Ukraine. La facilité avec laquelle plusieurs rebelles furent soumis permit au grand vizir Husséïn de réformer l'administration et l'armée, dont les défauts venaient d'éclater aux yeux dans les dernières campagnes. La solde arriérée provoqua une émeute qui s'aggrava très vite; les mutins se mirent en marche pour Andrinople, où séjournait le sultan ; celui-ci, n'ayant pu leur résister, résigna le pouvoir entre les mains de son frère Ahmed III (22 août 1703).

Après avoir pactisé avec les révoltés, Ahmed III (1703-30) sut, par des mesures énergiques, éloigner ou anéantir les meneurs des janissaires. Charles XII, roi de Suède, étant venu se réfugier en Turquie après la bataille de Pultava, s'établit à Bender; le grand vizir Baltadji Mohammed Pacha, étant entré dans les vues de l'illustre Suédois, déclara la guerre à la Russie; Pierre le Grand se laissa enfermer entre le Pruth et des plaines marécageuses et aurait été contraint de capituler devant le khan des Tatars, si l'impératrice Catherine n'avait trouvé le moyen d'acheter la paix par un présent considérable offert au grand vizir, qui ne tarda pas à être exilé à Mételin. Les Turcs se contentèrent de la restitution d'Azov (1711). Charles XII refusant toujours de quitter Bender se vit assiéger dans sa maison et conduire comme prisonnier à Démotika qu'il ne quitta qu'à la fin de 1714. Les Vénitiens perdirent leurs possessions de l'Archipel et de la Morée, à la suite d'une campagne de huit mois dirigée par Damad-Ali Pacha (1715); mais l'Autriche reprit les armes, et Damad-Ali, ayant voulu se mesurer avec le prince Eugène, périt devant Peterwardein (5 août 1716) ; Temesvar se rendit; Belgrade fut assiégée et prise après une bataille perdue par Khalil Pacha. La paix avec l'empereur et Venise, signée à Passarowitz (21 juil. 1718), coûta à l'Empire ottoman le banat de Temesvar, une partie de la Serbie avec Belgrade, la Petite-Valachie à l'O. de l'Aluta, une partie de la Bosnie cédés à l'Autriche; la Turquie garda la Morée, en échange de territoires dalmates cédés à Venise. Ibrahim Pacha essaya de régulariser la rentrée des impôts et de licencier les corps de troupes connus par leur turbulence. La conquête de la Perse par les Afghans fournit aux Ottomans l'occasion de s'entendre avec la Russie pour le démembrement de l'empire des Séfévis; Hamadan et Erivan se rendirent (1724) ; Tébriz, assiégée, fit de même l'année suivante ; mais Echref, qui venait de succéder à son cousin Mahmoud, remporta un avantage qui décida la Porte à conclure un traité par lequel elle gardait toutes ses conquêtes de Perse. L'envahissement des

frontières par Tahmasp-Kouly Khan, qui n'avait pas encore pris le titre de Nadir Chah, décida le sultan Ahmed III à partir pour l'Anatolie; il était à peine arrivé à Scutari qu'une révolte des janissaires, conduite par Patrona-Khalil, l'obligea à revenir sur ses pas pour se voir détrôner et remplacer par son neveu Mahmoud Ier (1730-54). C'est sous son règne que l'imprimerie fut introduite à Constantinople par le renégat hongrois Ibrahim Efendi.

L'émeute victorieuse ne put être enrayée que par l'assassinat de ses fauteurs. On continua la guerre avec la Perse; Chah-Tahmasp fut vaincu dans la plaine de Koridjan et conclut la paix (10 juin 1732) qui laissait à la Perse tout l'Azerbaïdjan et donnait à la Turquie la Géorgie. Ce traité dura jusqu'au moment où Nadir Chah, levant le masque, se déclara régent du royaume et marcha sur Bagdad. Topal-Osman, nommé généralissime, le vainquit (19 juil. 1733) et délivra la ville; mais celui-ci ayant, bientôt après, perdu la vie sur le champ de bataille, les Persans occupèrent Chéhrizor et Kerkouk. D'autre part, le khan des Tatars de Crimée ayant violé le territoire russe pour tenter de se rendre dans le Caucase, et, les Russes étant entrés en Pologne, la guerre éclata; Azov fut prise, ainsi que Baghtché-Séraï, Oczakov, Chotin et Iassy; les Autrichiens furent défaits devant Banyalouka. En revanche, la défaite des Impériaux à Krozka (23 juil. 1739) et l'ouverture de la tranchée devant Belgrade amenèrent, par l'intervention de M. de Villeneuve, ambassadeur français, la signature de la paix (traité de Belgrade, 1er sept. 1739), qui rendit aux Turcs la Serbie et la Petite-Valachie; mais ils perdirent Azov. Loin de prendre part à la lutte qui armait l'Europe contre Marie-Thérèse, le sultan Mahmoud, fidèle observateur des traités, offrit sa médiation qui fut repoussée. Une imprudence de Mahmoud, qui voulut monter à cheval pour la prière du vendredi malgré la maladie dont il était atteint, le mit au tombeau (13 déc. 1754).

Son frère Osman III (1754-56), qui n'était plus jeune et avait un caractère puéril, fut la victime des intrigues de cour, et les ministres se succédèrent rapidement les uns aux autres. L'événement le plus remarquable de son règne de trois ans fut un incendie qui détruisit les deux tiers de la ville et fit périr une grande partie de la population. Osman III ayant succombé aux suites de l'extraction d'une loupe qu'il avait à la cuisse, fut remplacé par Moustafa III (1756-74), fils aîné d'Ahmed III, qui conserva comme grand vizir Raghib Pacha, lequel réussit à rétablir l'ordre dans les finances et dans l'administration. Lorsqu'il eût disparu, la décadence fut rapide. Moustafa et le Divan suivirent avec anxiété, mais sans oser y intervenir, les menées de Catherine II en Pologne. Mais l'invasion de ce pays par l'armée russe, envoyée contre les Confédérés de Bar, amena la guerre. Les Cosaques, non contents de violer le territoire ottoman, vinrent y brûler la ville de Balta (1768). Encouragé par la France et l'Autriche, le sultan déclara la guerre. L'ambassadeur de Russie fut envoyé au château des Sept-Tours; une armée massée sur le Dniestr. Le khan de Crimée, Krym-Ghéraï, fit une incursion hardie (1769) et ramena un butin considérable et de nombreux prisonniers. Mais l'Empire ottoman n'était plus en mesure de soutenir une guerre contre une des grandes puissances européennes. Le prince Galitzine défit l'armée turque du Dniestr et prit Chotin; son successeur Roumanzov s'avança jusqu'au Danube; des émissaires russes soulevaient les chrétiens de Moldo-Valachie et de Grèce. On prêta serment à la tsarine à Bucarest. Un retour offensif des Turcs fut arrêté par la défaite de Kaghoul (1er août 1770); Bender fut enlevé d'assaut par Panin.

D'un autre côté, Catherine, profitant des intrigues nouées en Morée par les Grecs Papas-Oghlou et Benaki, avait envoyé dans la Méditerranée une escadre qui essaya de soulever les Hellènes; mais le petit nombre de ceux qui se rallièrent aux Russes amena l'échec complet de cette campagne; l'escadre ottomane, réfugiée dans la baie de Tchesmé sur les côtes de l'Asie Mineure, y fut détruite par l'incendie que les brûlots russes avaient allumé (7 juil. 1770). Hassan-Bey, par un coup de surprise, ravitailla Lemnos et força les Russes à se rembarquer : il fut à la suite de ce fait d'armes créé grand amiral. L'Empire ottoman était en danger; Dolgorouki se rendit maître de la Crimée où il installa comme khan un protégé russe. Daher se proclamait indépendant en Syrie; Ali-bey, soutenu par les mameluks, faisait de même en Egypte. Mais dès ce moment, les puissances européennes ne voulaient pas laisser l'une d'entre elles recueillir tout l'héritage des Turcs ottomans. La Prusse et l'Autriche intervinrent en Pologne pour ne pas la laisser devenir russe; le résultat fut le premier partage de la Pologne (1772). Ces événements donnèrent du répit à la Turquie. En 1771 une trêve fut conclue, les négociations de Focsani et Bucarest ayant échoué, la lutte reprit en 1773; d'abord les succès furent balancés de part et d'autre sur le Danube; plusieurs tentatives des Russes pour passer le fleuve ayant échoué, l'amiral Hassan Bey leur enleva leur artillerie et leurs munitions. Sur ces entrefaites, Moustafa III mourut (21 janv. 1774).

Son frère Abd-ul-Hamid Ier (1774-89), faible et timide, n'était guère à la hauteur des circonstances dans lesquelles se débattait l'Empire ottoman. Romanzov ayant passé le Danube et ayant coupé l'armée turque de sa base d'opérations, qui était Varna, les Ottomans se débandèrent, ce qui obligea le sultan à signer la paix de Koutchouk-Kaïnardji (21 juil. 1774), qui cédait Kinburn et Iénikalé aux Russes, garantissait aux chrétiens les principautés du N. du Danube et généralement aux Grecs orthodoxes leurs libertés, sous le patronage de l'ambassadeur russe à Constantinople, et détachait de la Turquie les Tatars de Crimée et du Kouban; ceux-ci, réduits à leurs propres forces, se soumirent bientôt à leur puissant voisin (1783). Les princes de Géorgie passèrent du vasselage turc au russe, le sultan n'osa résister et signa même un traité de commerce qui accordait aux Russes la libre navigation sur la mer Noire et sur tous les fleuves de son Empire.

Mais la diplomatie européenne intervint; à partir de moment elle jouera dans l'histoire turque un rôle prépondérant. Ne suffisant plus à se défendre par ses seules forces, la Turquie ne doit sa survivance qu'aux rivalités des puissances européennes. L'Angleterre épouse sa cause contre la Russie et inaugure l'antagonisme qui dominera la *question d'Orient*. Les Anglais, irrités de l'attitude de la Russie dans la guerre d'Amérique, et souhaitant de retrouver en Allemagne des alliés, opposent à l'alliance austro-russe une entente avec la Prusse et les Etats secondaires menacés pas Joseph II et Catherine : Suède, Pologne, Turquie. La mort de Frédéric II disloqua cette coalition, et Catherine, par une série d'insultes et de provocations, empiètements au Caucase, revendication de la Bessarabie, accula le sultan à la guerre. Il la déclara le 16 août 1787. Fidèle à l'alliance, l'empereur Joseph II déclara la guerre à la Turquie (fév. 1788). Les Autrichiens prirent Chotin, mais échouèrent devant Belgrade; la flotte turque fut détruite à Otchakov (28 juin), et cette ville prise, sa population égorgée (17 déc. 1788). Abd-ul-Hamid Ier mourut (7 avr. 1789). Les débuts de son neveu Sélim III (1789-1807) virent les défaites de Fokchani et de Martinesti ou du Rymnik dues aux efforts combinés de Souvorov et du prince de Saxe-Cobourg et au découragement des troupes ottomanes, dont l'artillerie, malgré les efforts du baron de Tott, restait inférieure à celle de leurs adversaires, et qui refusaient de renoncer à leur tactique surannée pour étudier les formations réglées des troupes européennes. Belgrade capitula (8 oct. 1789). La mort de Joseph II décida son frère Léopold à se séparer des Russes et à conclure avec la Turquie la paix de Sistov (4 août 1791). Souvorov avait enlevé d'assaut Ismaïl (22 déc. 1790); les Russes, vainqueurs à

Matchin, s'apprêtaient à envahir l'Empire, lorsque l'intervention de l'Angleterre et de la Prusse amena la paix de Iassi (19 janv. 1792) qui fixait au Dniestr la limite des deux Etats. La situation générale de l'Europe, la guerre prévue en France, les préparatifs du démembrement définitif de la Pologne obligèrent la tsarine à renoncer à son rêve de reconstituer l'Empire byzantin. Un nouveau délai fut accordé à l'Empire ottoman.

Un jeune Géorgien, favori du sultan, nommé Koutchouk-Husséïn, nommé grand amiral, tenta de réorganiser les forces militaires ; on fit venir des ingénieurs de France et de Suède, on réforma les équipages de la flotte ; on essaya d'exercer à l'européenne les troupes de terre. C'est au milieu de ces préparatifs que l'armée française, sous les ordres du général Bonaparte, avait débarqué en Egypte (juil. 1798). Les troupes envoyées en Syrie furent défaites au pied du mont Thabor ; l'armée débarquée sur la plage d'Aboukir par Moustafa Pacha y fut taillée en pièces (juil. 1799). La Russie et la Porte ayant réussi à enlever aux Français, qui les avaient prises aux Vénitiens, les îles Ioniennes et plusieurs places de la côte d'Epire, un traité conclu le 21 mars 1800 entre les deux alliés décida que ces derniers points resteraient aux mains de la Turquie, et que les îles Ioniennes seraient constituées en république tributaire placée sous la protection du sultan. En 1801, la paix fut signée avec la France. Pendant ce temps, l'Empire était livré à l'anarchie. Les Serbes s'étaient soulevés sous les ordres de Georges Petrovitch ; Ali de Tépé-Dilen, pacha de Janina, se considérait comme indépendant ; les Ouahhabites s'étaient emparés des villes saintes d'Arabie et massacraient les caravanes de pèlerins. Ahmed Djezzar était le maître de la Syrie ; les mameluks d'Egypte n'obéissaient plus. L'Angleterre ayant résolu des mesures comminatoires pour forcer la Turquie à entrer dans la coalition contre la France, et ayant envoyé une escadre devant les Dardanelles, le vice-amiral Dukworth força le détroit et parut devant Constantinople ; l'enthousiasme de la population musulmane de la capitale, qui courut achever la construction des batteries commencées, sous la direction des officiers de la suite du général Sébastiani, ambassadeur de France, effraya les Anglais qui se retirèrent. Une autre tentative de l'Angleterre pour occuper l'Egypte échoua (22 août 1807). Mais le sultan ayant, à l'instigation de la France, révoqué les hospodars russophiles de Moldavie et de Valachie, ces principautés furent occupées par la Russie, Sélim poursuivait des réformes, conseillées par la France : réorganisation du Divan, amélioration de la situation des raïas (sujets chrétiens). Les intrigues du Kaïmakam Moustafa Pacha, ennemi de la nouvelle organisation des troupes (*nizam djédid*), qui avait mis à profit le départ du grand vizir Ibrahim Pacha pour la campagne de Serbie, soulevèrent les janissaires qui devinrent maîtres de la capitale sous les ordres de Kabaktchi-Oghlou et exigèrent la déposition de Sélim (mai 1807), qui fut remplacé par son cousin Moustafa IV (1807-08), fils d'Abd-ul-Hamid Ier.

Moustafa-Baïrakdar, gouverneur de Roustchouk, complota le renversement de Kabaktchi-Oghlou et de son influence ; il s'approcha sans bruit d'Andrinople et fit assassiner le janissaire révolté dans son établissement du Haut-Bosphore. Dissimulant son projet de faire remonter Sélim III sur le trône, il se rendit à Constantinople et voulut s'emparer de vive force du sérail ; Moustafa IV fit étrangler son prédécesseur et remettre son cadavre aux révoltés. D'abord interdit et désespéré, Baïrakdar reprit vite ses sens, fit arrêter Moustafa IV et le remplaça immédiatement par le frère de Sélim, Mahmoud II (28 juil. 1808), qui fit de son libérateur son premier ministre. Baïrakdar était partisan des réformes ; il réunit un grand conseil des notables et réclama l'appui formel de ce divan extraordinaire. Les mesures violentes du grand vizir soulevèrent contre lui l'opinion publique ; une émeute fomentée par les janissaires mit le feu à la ville ; Baïrakdar, qui s'était réfugié dans une tour en pierre où il se croyait à l'abri de l'incendie, y périt asphyxié. Les plénipotentiaires russes et ottomans réunis à Iassi n'ayant pu s'entendre, la guerre éclata ; le général Bagration passa le Danube et essaya, mais en vain, de réduire Silistrie. La campagne de 1810 fut malheureuse pour les Turcs que paralysait la révolte des Serbes, et Mahmoud II annonça qu'il allait se mettre lui-même à la tête de l'armée, suivant l'antique usage ; mais les intrigues des ulémas et des janissaires l'empêchèrent de donner suite à son projet. Koutousov, obligé de se tenir sur la défensive, fit évacuer Roustchouk (5 juil. 1811) et campa sur la rive gauche du Danube ; les tentatives des Turcs pour l'en déloger furent vaines. La déclaration de guerre de Napoléon Ier à la Russie, par l'entremise de l'Angleterre, avec laquelle le sultan s'était réconcilié en 1809, amena la signature de la paix (28 mai 1812), qui coûtait aux Turcs la Bessarabie et fixait au Pruth la limite des deux empires. En Egypte, Méhémet-Ali, qui avait été chargé de lutter contre les Ouahhabites et de reprendre les villes saintes, avait commencé par faire assassiner les beys mamelouks au Caire ; son fils Tossoun entra à Médine (30 janv. 1813) et à la Mecque (mars). La Porte réprima la rébellion des Serbes ; leur chef, Czerni Georges, vaincu, se réfugia en Russie. Ali, pacha de Janina, ayant été mis au ban de l'Empire, se déclara en révolte ouverte, souleva les Grecs et s'attacha des bandes de *Klephtes* ou brigands ; assiégé dans sa forteresse, il y résista jusqu'au 5 févr. 1822. L'insurrection éclata en Morée, et les îles de l'Archipel équipèrent des corsaires ; le patriarche Grégoire, accusé de trahison, bien qu'il eût excommunié les rebelles, fut pendu à Constantinople le jour de Pâques 1821, probablement en représailles des atrocités exercées par les pirates sur le mollah de la Mecque qui revenait en Turquie : sa mort fut suivie de massacres et de profanations. Le prince Cantacuzène est battu à Galatz par Youssouf Pacha ; Alexandre Ypsilanti est défait à Dragatchémi et forcé de se réfugier sur le territoire autrichien. Ismaïl Pacha entre à Iassi. Mais les Grecs battent les Ottomans à Cassandra et aux Thermopyles et établissent à Tripolitza un gouvernement provisoire qui se transporte plus tard à Corinthe. La mort du pacha de Janina laissait les coudées franches aux Ottomans, qui s'emparèrent de Chio et y commirent des ravages qui soulevèrent la réprobation de l'Europe (1822). Dervich, pacha de Widdin, essaya en vain de soumettre le Péloponnèse ; Ibrahim Pacha, fils de Méhémet-Ali, débarqua à Modon et prit Navarin et Tripolitza ; Missolonghi, assiégée depuis si longtemps sans succès, succomba enfin devant le général égyptien (22 avr. 1826). La joie que ressentirent les Ottomans à la suite de ce fait d'armes décida Mahmoud II, inquiet de la résistance opiniâtre des Grecs, à changer l'organisation de l'armée, projet déjà rêvé par Sélim III, et à remplacer, par des troupes réglées et exercées à la tactique européenne, l'institution vieillie des janissaires qui n'étaient plus qu'un corps de milice prêt à toutes les insubordinations. C'est de ce moment que date la dernière période de l'histoire ottomane, celle du *Tanzimat* (V. ce mot) ou des réformes.

6° Le « Tanzimat ». — Les exercices, dirigés par des instructeurs égyptiens, auxquels fut soumis le nouveau corps régulier pour lequel on avait repris le vieux nom d'*akyndjis*, déplurent aux chefs des janissaires qui avaient pourtant souscrit à l'ordonnance qui instituait la nouvelle organisation. Barricadés sur la place de l'Et-Méïdan, les insurgés y furent vaincus par l'incendie et la mitraille. Le *hatti-chérif* du 16 juin 1826 prononça l'abolition du corps des janissaires, complétée par la suppression de l'ordre religieux des derviches Bektachis, qui avait suivi la fortune de ce corps depuis sa création. Les événements qui se sont passés en Turquie depuis cette date jusqu'à nos jours prouvent sans réplique possible que c'est à la

suppression des janissaires, entrevue comme nécessaire par plusieurs sultans et réalisée par Mahmoud, que l'Empire ottoman doit la situation militaire qu'il occupe aujourd'hui. Sans cette réforme indispensable, jamais il n'aurait été en mesure de défendre son territoire comme il l'a fait au cours du XIXe siècle.

Mahmoud ayant refusé l'intervention de la France, de l'Angleterre et de la Russie en faveur des Grecs, vit ces puissances se coaliser contre lui; la capitulation d'Athènes, dressée par Réchid Pacha, n'empêcha pas la flotte égyptienne d'être complètement détruite à Navarin (20 oct. 1827). La Russie qui avait, par le traité d'Akkerman (oct. 1826), obligé le sultan à reconnaître l'autonomie de la Serbie et de la Moldo-Valachie et à lui céder les places de la côte de Circassie et d'Abkhasie, n'en déclara pas moins la guerre le 26 avr. 1828, prenant texte d'un violent manifeste adressé à ses sujets musulmans par le Grand Seigneur le 18 déc. 1827. Le grand-duc Michel prit Braïla (18 juin 1828); les Russes s'avancèrent jusqu'à Choumla, prirent Varna et assiégèrent Silistrie, mais le manque de vivres et de fourrages, ainsi que la peste, les contraignit à une retraite désastreuse. En Asie, le général Paskiévitch avait pris Kars, Akhaltzikhé et Bayézid. L'année suivante, Silistrie tomba entre les mains de Diebitch, tandis qu'en Asie Paskiévitch entrait à Erzeroum. Diebitch, poursuivant ses succès, prit Silistrie, tourna l'armée du grand vizir renfermée dans Choumla, franchit les Balkans et parut devant Andrinople; le sultan, effrayé, consentit à signer un traité de paix (14 sept. 1829), qui plaçait la Moldavie, la Valachie et la Serbie sous le protectorat de la Russie et lui cédait en Asie les rivages de Transcaucasie. La 22 mars précédent, il avait reconnu l'indépendance de la Grèce qui était confirmée par ce traité (V. GRÈCE), enfin la Porte s'engageait à payer une indemnité de guerre de 137 millions à la Russie, accordait aux Russes le libre passage du Bosphore et des Dardanelles, etc.

Cette paix humiliante permit du moins à Mahmoud d'arrêter la décomposition de son Empire. En 1831, deux rébellions furent étouffées, celle du gouverneur de Scutari et celle du dernier pacha indépendant de Bagdad, Daoud Pacha; mais celle de Méhémet-Ali fut autrement grave; elle faillit amener la chute de l'Empire ottoman ou sa transformation au profit d'une nouvelle dynastie. Méhémet-Ali, pacha d'Egypte et maître d'Arabie, frustré dans son espoir d'acquérir la Morée par l'intervention des puissances européennes en faveur des Grecs, voulut se dédommager en conquérant la Syrie. Son fils Ibrahim assiégea Saint-Jean-d'Acre (déc. 1831) qui se rendit le 27 mai 1832; puis il occupa Damas, défit les troupes turques à Homs et au défilé de Béilan (Portes Syriennes), franchit le Taurus. Mis hors la loi par le sultan, il détruisit à Konieh l'armée du grand vizir Réchid Pacha (21 déc. 1832). Beaucoup de Turcs hostiles aux réformes de Mahmoud étaient prêts à acclamer le nouveau champion de la foi musulmane. Le sultan, incapable de résister par ses seules forces, se jeta dans les bras du tsar Nicolas Ier. Celui-ci, qui visait à établir une sorte de protectorat sur la Turquie, envoya Mouraviev offrir à Mahmoud une flotte et une armée, puis faire entendre raison au pacha d'Egypte. Celui-ci, qui employait les Français comme officiers et fonctionnaires, comptait sur l'appui de la France; réclamant pour le moins la Syrie et les provinces limitrophes, il continua de faire avancer son armée; Ibrahim occupa Kutahia. Le 20 févr. 1833, la flotte russe vint mouiller devant Constantinople. En mars une avant-garde russe y prit position, l'armée se massant sur le Danube. La France, l'Autriche et la Prusse s'unirent alors pour inviter le sultan à faire de suffisantes concessions à son vassal et celui-ci à les accepter. Le traité de Kutahia (4 mai 1833) attribua au pacha d'Egypte la Syrie entière et la prov. d'Adana (Cilicie). Les forces russes se retirèrent, mais le comte Orlov conclut avec la Porte le traité secret d'Unkrar-Skelessi (8 juil. 1833), qui stipulait une alliance offensive et défensive de huit années entre la Russie et la Turquie; celle-ci pouvait compter sur l'assistance de toutes les forces russes et s'engageait seulement à fermer les Dardanelles aux ennemis du tsar.

Mahmoud mit à profit la paix pour continuer ses efforts de réorganisation. Une flotte envoyée à Tripoli de Barbarie mit fin au pouvoir semi-indépendant des Karamanli, et fit de cette régence une simple province de l'Empire (25 mai 1835); Scutari d'Albanie, qui s'était révoltée, fut réduite (18 sept.). Mahmoud fut le premier sultan qui mit le pied à bord d'un bateau à vapeur, et qui visita une partie de son Empire; son inspection porta sur les forteresses du Danube, récemment évacuées par les Russes. Ces innovations déplurent à l'esprit routinier du parti rétrograde; un derviche fanatique l'insulta sur le pont de Galata; une conspiration se forma pour l'assassiner. Malgré ces difficultés, Mahmoud n'en poursuivit pas moins sa tâche. Un journal officiel fut créé sous le titre de *Moniteur ottoman;* le système des quarantaines fut établi (mars 1838) et sauva Constantinople de la peste; un théâtre fut construit à Péra; on ouvrit un cabinet de lecture. La dignité de grand vizir fut supprimée; Réouf Pacha reçut le titre de *bachvékil* (premier ministre), et celui de grand vizir ne fut rétabli que sous Abd-ul-Medjid. Des officiers anglais furent engagés pour servir de chefs et d'instructeurs à la flotte; une école de médecine fut fondée.

Cependant Mahmoud avait pour objectif principal de recouvrer la Syrie et de réduire son vassal Méhémet-Ali. Ce dernier voulait obtenir la possession héréditaire de toutes ses provinces. Un nouveau conflit semblait inévitable. Il eut une issue toute différente du premier à cause du revirement de l'Angleterre. Celle-ci s'inquiétait de voir Méhémet-Ali convoiter la Mésopotamie et ne voulait pas lui laisser prendre pied sur le golfe Persique. Elle conclut en 1838 un traité de commerce avec la Porte, qui lui accorda libre accès dans tout l'Empire ottoman, y compris la Syrie et l'Egypte. Méhémet-Ali refusant de reconnaître ce traité, le sultan le déposa de toutes ses dignités et fit envahir la Syrie par l'armée qu'il avait concentrée sur l'Euphrate sous les ordres de Hafiz Pacha, assisté d'officiers prussiens tels que Moltke. Deux mois après, cette armée fut complètement défaite à Nezib par les officiers français d'Ibrahim (24 juin 1839). Mahmoud mourut six jours après, laissant l'Empire à son fils aîné Abd-ul-Medjid (1839-61), faible prince de dix-sept ans; le capitan pacha Ahmed, hostile au grand vizir Khosrev, fit défection et conduisit la flotte turque à Alexandrie (14 juil.). Sans armée et sans flotte, l'Empire ottoman ne pouvait plus subsister que par la protection de l'Europe. Lord Palmerston, redoutant avant tout le protectorat exclusif de la Russie, proposa à la France une action navale commune que Louis-Philippe déclina; Metternich proposa la réunion d'une conférence entre les cinq grandes puissances, de manière à substituer en Turquie la garantie collective des puissances au protectorat russe; le 27 juil. 1839, les ambassadeurs des cinq grandes puissances remirent à la Sublime Porte une note l'informant de leur accord sur la question d'Orient et l'invitant à s'abstenir de toute délibération définitive sans leur concours. La Russie avait adhéré pour arrêter de suite les Egyptiens; la France n'avait pas osé s'isoler. L'Angleterre, se voyant ainsi débarrassée de sa crainte d'une intervention séparée de la Russie, se tourna contre Méhémet-Ali, le protégé français. Une entente anglo-russe offerte à Londres par le baron de Brunnow fut cependant ajournée, et le ministère anglais (Melbourne) offrit au ministère français (Soult) de laisser au pacha l'Egypte et le pachalik d'Acre à titre héréditaire. L'opinion publique française, très exaltée, fit écarter ces offres et porta au pouvoir Thiers qui voulait soutenir Méhémet-Ali au nom de l'honneur français (1er mars 1840). Il s'efforça de négocier une entente directe entre le pacha et le sultan. Palmerston, adver-

saire acharné de la France, réussit à reconstituer contre elle la quadruple alliance de 1814. Les puissances s'entendirent pour le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire ottoman et l'injonction à Méhémet-Ali de restituer Candie, les villes saintes, Adana et le N. de la Syrie, en se contentant de la possession héréditaire de l'Egypte, viagère du pachalik d'Acre ; si dans un délai de dix jours il n'avait pas accepté, on ne lui laisserait que l'Egypte (traité du 15 juil. 1840). On procéda immédiatement à l'exécution par la force ; une escadre anglo-autrichienne bloqua les côtes de Syrie ; Beirout fut bombardée (11 sept.) ; le Divan proclama la déchéance de Méhémet-Ali. Louis-Philippe, partisan de la paix à tout prix, ne pouvait affronter une guerre contre l'Europe entière : Thiers se retira (29 oct.) et le ministère Soult-Guizot le remplaça. Palmerston n'en refusa pas moins toute atténuation du traité du 15 juil. Les ports de Syrie furent occupés par les alliés ; Saint-Jean-d'Acre capitula le 2 nov. ; l'or anglais avait fait insurger les tribus de l'intérieur, l'amiral Napier menaçait de bombarder Alexandrie, Méhémet-Ali céda (25 nov.) : il offrit d'évacuer la Syrie, de restituer la flotte turque. L'Angleterre et la Turquie voulaient le pousser à bout ; mais l'Autriche, qui ne voulait pas de guerre avec la France, obligea la quadruple alliance à adopter une note du 31 janv. 1841 invitant la Porte à garantir à Méhémet-Ali la possession héréditaire de l'Egypte. Un hatti-chérif du 19 avr. 1841 régla ainsi les choses, et les traités de Londres du 13 juil. déclarèrent la question close ; le second, où la France se joignit aux quatre puissances, garantit la neutralité des détroits (Dardanelles et Bosphore).

Abd-ul-Medjid, sauvé du péril extérieur, continua l'œuvre de son père, ou plutôt laissa son grand vizir Rechid la continuer ; le 3 nov. 1839 il avait fait proclamer le hatti-chérif de Gul-Kané, rescrit impérial qui confirmait, continuait et étendait l'œuvre du Tanzimat (nom donné en Turquie au régime nouveau (V. Abd-ul-Medjid et Tanzimat). Mais le tsar Nicolas, inquiet de voir la Turquie se régénérer, ne renonçait pas aux traditions de ses ancêtres, appuyé sur le zèle religieux de son peuple, et se proposait d'agir en défenseur de la foi grecque dans l'Empire ottoman. Dès 1844 il proposait à l'Angleterre de s'entendre sur le partage de la Turquie, mais le cabinet anglais faisait la sourde oreille. Des troubles graves dans le Liban (1845) furent suivis du contre-coup de la Révolution de 1848 en Moldavie et Valachie. La Turquie envoya des troupes dans ces principautés pour y tenir en respect les troupes russes, sous couleur de les aider : grâce à l'appui de la France et de l'Angleterre, elle obligea Nicolas à ramener son armée en deçà du Pruth (1849-51). Réchid Pacha continuait à imposer la réforme à l'Empire, et le tsar voyait le danger de cette politique grandir. Il résolut d'agir, comptant sur l'appui ou la neutralité de la Prusse et de l'Autriche et ne pensant pas que l'Angleterre pût s'allier à la France contre lui. Un conflit d'influence, insignifiant à l'origine, venait de se produire entre la France et la Russie à propos des sanctuaires chrétiens de Palestine dont chacune revendiquait le protectorat. La France, dont les droits sur les lieux saints et les religieux latins étaient attestés par les traités, avait négligé de les exercer depuis la Révolution : les religieux grecs établis en Palestine et protégés par la Russie en avaient profité pour se permettre des empiètements contre lesquels le gouvernement français protesta en 1850. Les diplomaties française et russe obtinrent successivement de la faiblesse de la Porte des concessions inconciliables en 1851 et 1852, et la question se posa dans toute son ampleur : la Russie décidée à dominer l'Orient par la religion, et la France résolue à l'en empêcher. En 1853, le tsar envoya le prince Menchikov en ambassade extraordinaire à Constantinople pour imposer à la Porte une convention garantissant à l'Eglise grecque sa liberté religieuse et ses privilèges temporels ; la Turquie, appuyée par la France et l'Angleterre, refusa l'ultimatum russe, et Menchikov, en se retirant annonça que passé un délai de huit jours l'empereur de Russie prendrait ses garanties en occupant les principautés de Moldavie et de Valachie. L'émotion fut considérable en Europe : l'Angleterre, irritée d'avoir été jouée par le tsar qui feignait de ne songer qu'à un accord avec elle, s'allia étroitement à la France et les deux puissances envoyèrent leurs flottes à Bésika, à l'entrée des Dardanelles (3 juin 1853) : le tsar répondit en faisant occuper par ses troupes, le 4 juil., les deux principautés. L'Autriche, vivement alarmée, tenta de maintenir la paix, car elle était la puissance la plus intéressée au maintien de l'équilibre oriental ; les ambassadeurs des puissances furent réunis à Vienne (24 juil.) et rédigèrent une note conciliatrice qui fut écartée après explication par la Russie. La flotte franco-anglaise entra dans les Dardanelles (sept. 1853) et le 4 oct. la Turquie déclarait la guerre à la Russie. Le tsar continuait à compter sur la neutralité bienveillante de l'Autriche et de la Prusse et s'obstinait à ne pas croire possible une alliance de guerre entre la France et l'Angleterre : le ministre autrichien, le comte de Puol, rouvrit la conférence de Vienne (déc. 1853) et fit de nouveaux efforts pour réconcilier la Russie et la Porte ; mais Nicolas continuait à se faire des illusions sur la Prusse et l'Autriche et leur proposa de s'entendre avec elles seules sur le rétablissement de l'équilibre en Orient : l'Autriche refusa et la Prusse ne put accepter non plus cette offre, malgré la sympathie du roi Frédéric-Guillaume IV pour le tsar. L'empereur de Russie repoussa hautement la médiation des puissances qui lui était proposée par Napoléon III (29 janv. 1854). L'Autriche continua à louvoyer : elle poussait en avant l'Angleterre et la France et se proposait de jouer avec la Prusse et la Confédération germanique le rôle de médiateur armé faisant la loi à l'Europe ; malheureusement pour elle, la Prusse ne se prêta pas à ce jeu et déclara « qu'elle ne ferait jamais la guerre à la Russie ». Le 9 avr. 1854, la conférence de Vienne (Prusse, Autriche, France, Angleterre) adopta cependant un protocole proclamant les principes à adopter pour rétablir la paix ; mais le refus hautain de Nicolas qui repoussa la sommation franco-anglaise du 27 fév. décida l'Angleterre et la France alliées à la Turquie à déclarer la guerre (fin mars) ; ces deux puissances sentaient bien qu'elles ne pourraient porter de coups décisifs à la Russie que si elles étaient secondées par l'action militaire de l'Autriche ; la mer Baltique et la mer Noire ne pourraient servir que pour des diversions ; elles cherchèrent donc à conclure une triple alliance avec l'Autriche (ayant échoué dans leur projet de quadruple alliance par suite de la mauvaise volonté de la Prusse) ; mais l'Autriche, qui voulait empêcher la Russie de gagner du terrain en Orient, ne voulait pas se décider à tirer l'épée en faveur des puissances occidentales : si elle parut plusieurs fois sur le point de se laisser entraîner par la France et l'Angleterre, elle fut constamment réduite à l'immobilité par la politique négative de la Prusse ; c'est ainsi que cette dernière puissance, alors si dédaignée, décida de 1854 à 1856 des destinées de l'Europe. Le 20 avr. 1854, l'Autriche, la Prusse et la Confédération germanique concluaient un traité de garantie de toute attaque de la monarchie autrichienne dans son ensemble : l'entrée de la Confédération dans le traité était une finesse de Bismarck qui y voyait « un sabot destiné à enrayer les idées belliqueuses de l'Autriche » ; il était décidé que l'Autriche sommerait le tsar de fixer un terme à l'occupation des principautés et que les parties contractantes prendraient l'offensive si les Russes franchissaient les Balkans ou s'appropriaient les principautés. L'Autriche détourna alors la France et l'Angleterre de continuer sa marche du côté du Danube vers les principautés ; les alliés, dont le quartier général était à Varna, changèrent alors leur plan de campagne (juil. 1854) et décidèrent l'expédition de Crimée : on

croyait pouvoir emporter Sébastopol en quelques semaines; désormais la Russie était sauvée (V. SÉBASTOPOL). Le 8 août, l'Autriche, l'Angleterre et la France signèrent les fameuses notes de Vienne dites « des quatre garanties », conditions de la paix à accorder à la Russie. Pour aiguillonner l'Autriche, les cours de Londres et de Paris s'allièrent au Piémont qui inquiétait énormément l'Autriche. Victor-Emmanuel vit tout le parti à tirer de cette combinaison et offrit 15.000 hommes (26 janv. 1855) : l'unité italienne est née de ce traité. L'Autriche se décida alors à signer avec les puissances occidentales le traité du 2 déc. 1854 et parut prête à tirer l'épée; mais ce n'était qu'une apparence, et son intention n'était pas de prendre part à la guerre. Les cabinets de Paris et de Londres, s'apercevant qu'ils étaient joués, poussèrent la guerre avec ardeur : la mort de Nicolas (2 mars 1855) et son remplacement par Alexandre II amenèrent la réouverture de la conférence de Vienne qui se termina en juin sans avoir pu aboutir à rétablir la paix. Cependant la campagne de Crimée durait toujours, et Sébastopol ne tomba que le 8 sept. 1855 après des sacrifices énormes d'hommes et d'argent. Malgré l'effet moral de cette victoire, elle n'avait rien de décisif; dans la région du Caucase, où la guerre durait depuis deux ans, les Russes enlevèrent le 24 nov. aux Turcs la citadelle de Kars. La détresse financière de la Russie et sa lassitude précipitèrent la paix : l'Angleterre ne voulait pas traiter sans obtenir un bénéfice notable; elle voulait annuler la puissance navale russe dans la mer Noire et la Baltique et arracher aux Russes la Circassie, au S. du Caucase; le gouvernement français, au contraire (qui avait perdu 200.000 hommes et 1.500 millions), avait hâte de terminer la guerre : Napoléon III ne gardait de haine que contre l'Autriche; celle-ci, très inquiète, se rapprochait de la France, craignant de voir cette puissance s'allier à la Russie; elle proposa d'adresser à la Russie un ultimatum décisif; l'Angleterre, malgré sa colère de voir ses intérêts abandonnés par la France y accéda, et cet acte fut adressé le 16 déc. 1855 à l'empereur de Russie; le 16 janv. 1856, sur le conseil du roi de Prusse, le tsar Alexandre accepta l'ultimatum. La paix fut signée à Paris le 30 mars 1856; l'intégrité de la Turquie était reconnue, les détroits fermés aux navires de guerre, le protectorat russe sur les principautés était aboli; la Serbie, la Moldavie et la Valachie jouissaient de l'indépendance sous la suzeraineté de l'Empire ottoman; en outre, cet acte international faisait décidément entrer la Turquie dans le concert européen.

Peu avant le traité de Paris, Abd-ul-Medjid avait promulgué le *hatti-humayoun* (18 fév.), qui reconnaissait l'égalité civile de tous ses sujets, établissait une nouvelle assiette de l'impôt et admettait au service militaire les non musulmans. Malheureusement, les bonnes dispositions du souverain se heurtaient à la résistance d'un parti rétrograde puissant. Des massacres eurent lieu à Djedda (15 juil. 1858) et au Liban (mai 1860); Fuad Pacha fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans cette dernière province, où les troupes françaises débarquèrent. Abd-ul-Medjid, digne continuateur de son père, prince humain et bienveillant, manquait de la force nécessaire pour briser les résistances, tandis que ses prodigalités obéraient le trésor. Quand il mourut (25 juin 1861), il laissa le trône à son frère Abd-ul-Aziz, qui poursuivit l'œuvre des réformes. Les Monténégrins, après de longues luttes, avaient définitivement été écrasés à Rieka (23 août 1862); l'intervention de la diplomatie hâta la conclusion de la paix. Le soulèvement de la population de Belgrade contre la garnison de la citadelle amena le bombardement de la ville.

Pour remédier aux embarras du trésor, Fuad Pacha, grand vizir, procéda à une émission de *caïmés* ou papier-monnaie; mais la chute rapide du cours força à le retirer en 1862. La création de la Banque ottomane vint faciliter le placement des emprunts à l'étranger. Sous la direction d'Edhem Pacha, on commença de grands travaux publics, la route de Trébizonde à Erzeroum, le chemin de fer Varna-Roustchouk et l'amélioration des bouches du Danube. La Porte évacua la citadelle de Belgrade (mars 1867) et envoya des troupes contre les Crétois révoltés; bien que le grand vizir Ali Pacha se fût rendu lui-même en Crète pour négocier, les insurgés ne cédèrent qu'à la force; ils ne furent écrasés qu'au prix de grands sacrifices (févr. 1869). Ali Pacha essaya de réorganiser l'administration et promulgua plusieurs lois réformatrices; mais il mourut peu de temps après la conférence de Londres (23 mai 1871), qui rendait à la Russie une partie des avantages qui lui avaient été enlevés par le traité de Paris. En suspendant le payement des arrérages des emprunts extérieurs, Mahmoud-Nédim ruine le crédit de la Turquie (6 oct. 1875); une manifestation des *softas* (étudiants en théologie) le fait tomber du pouvoir et remplacer par Méhémet-Ruchdi, qui dépose Abd-ul-Aziz (30 mai 1876) et le remplace par son neveu Mourad V, dont les facultés mentales, atteintes par les tragédies auxquelles il avait assisté, par l'émotion que lui causa la mort d'Abd-ul-Aziz, trouvé inanimé dans ses appartements, et par l'assassinat de plusieurs des ministres par le Circassien Hassan, ne lui permirent pas de régner plus de trois mois; il fut, à son tour, remplacé par le souverain régnant, Abd-ul-Hamid II (31 août 1876).

L'insurrection de l'Herzégovine et de la Bosnie, à laquelle vint se joindre celle des Bulgares, causée par l'état misérable de ces populations, fomentée par des comités insurrectionnels, et durement réprimée par des massacres, fut le prélude de la guerre qui éclata entre la Turquie, la Serbie et le Montenegro, puis la Russie. La victoire des Monténégrins sur Moukhtar Pacha à Trébigne, sur Mahmoud Pacha Freund à Podgoritza, n'empêcha pas les Serbes, commandés par Tchernaïev, de perdre la bataille de Djunis contre Abd-ul-Kérim Pacha (19 oct. 1876) et d'évacuer Alexinatz. L'élan des troupes fut arrêté par la Russie qui imposa un armistice, et une conférence internationale se réunit à Constantinople. C'est à ce moment que Midhat Pacha, grand vizir, fit promulguer la Constitution (23 déc.) (V. § *Législation*). Le rejet du protocole de Londres (accompagné d'une note comminatoire de la Russie) par la Turquie, le 9 avr. 1877, décida la Russie à la guerre; l'armée russe, accompagnée des troupes roumaines, franchit le Danube à Sistovo (27 juin 1877); le général Gourko occupa rapidement la passe de Chipka dans les Balkans et poussa une pointe en Thrace, qui fit rappeler en hâte Suleïman Pacha du Montenegro; vainqueur à Eski-Zaghra, Suleïman essaya en vain de reprendre la passe de Chipka, tandis qu'Osman Pacha, retranché à Plevna, repoussait les attaques successives de Schüder-Scheidner et de Krüdener. Le généralissime Méhémet-Ali essaya en vain de déborder les troupes du tsarévitch; il fut arrêté à Tserkovnia (21 sept.). Enfermé dans Plevna, Osman Pacha dut capituler après une sortie générale infructueuse (10 déc.). La chute de Plevna empêcha Suleïman Pacha de profiter du succès d'Elena; le général Gourko ayant passé les Balkans en plein hiver, le défit à Philippopoli et le rejeta dans le Rhodope; Andrinople fut occupée (20 janv. 1878). En Asie, Moukhtar Pacha avait réussi à dégager Kars; mais l'arrivée de renforts permit à Loris-Mélikov de reprendre l'offensive, d'enlever Kars et de bloquer Erzeroum (4 nov. 1877). La paix fut signée à San-Stefano (3 mars 1878) et soumise, par suite de l'intervention du prince de Bismarck, à un congrès européen réuni à Berlin.

La diplomatie avait mollement tenté d'intervenir à différentes reprises pendant la guerre russo-turque : la France n'était occupée que de ses affaires intérieures et de la tentative de coup d'Etat de Mac-Mahon le 16 mai; l'Angleterre s'était contentée d'obtenir de la Russie l'assurance qu'elle ne toucherait pas à l'Egypte, au canal de Suez, à Constantinople, aux détroits (8 juin). Bismarck ne met-

tait pas obstacle aux précautions militaires de l'Autriche qui se montrait alarmée par les progrès des Russes, mais ne se compromettait pas vis-à-vis du cabinet de Saint-Pétersbourg. Après des alternatives diverses (succès foudroyants des Russes jusqu'en juillet, puis échecs en Asie et en Europe et épuisement en hommes et en argent, enfin retour complet de la fortune à partir de novembre, prise de Kars en Asie, de Plewna en Europe), la Turquie éperdue sollicita l'intervention de l'Europe et la médiation collective des grandes puissances; mais les puissances, paralysées par l'attitude de complaisance de Bismarck pour la Russie, ne purent se mettre d'accord, et le sultan fut obligé de traiter sans intermédiaire avec le gouvernement russe. Le traité de San Stefano consacra la soumission de la Turquie et son démembrement; le Montenegro était quadruplé et recevait deux ports sur l'Adriatique; la Serbie et la Roumanie recevaient leur indépendance ; la Bulgarie était érigée en principauté autonome, de la mer Noire à l'Archipel et aux montagnes d'Albanie, avec une superficie de 163.000 kil. q. Ce qui restait de la Turquie d'Europe (168.000 kil. q.) était divisé en quatre tronçons, dont deux (Constantinople et Salonique) ne pouvaient communiquer que par la mer et les deux autres (Bosnie-Herzégovine et Thessalie-Albanie) ne se rejoignaient que par un défilé commandé par la Serbie et le Montenegro ; en Crète, le règlement de 1868 devait être appliqué; les provinces grecques de l'Empire et l'Arménie devaient recevoir, d'accord avec la Russie, des règlements analogues ; le sultan reconnaissait devoir 1.400 millions de roubles à la Russie. Ce traité était la fin de la Turquie; mais deux puissances, l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie, étaient décidées à s'y opposer. L'Autriche-Hongrie refusa de suite de s'entendre avec la Russie au prix de la Bosnie et de l'Herzégovine ; l'Angleterre, aussitôt informée, prit une attitude menaçante (1er avr.), d'autant plus qu'en France, Waddington, très sympathique à l'Angleterre, avait remplacé le duc Decazes et son éternel projet d'alliance franco-russe. La Russie, qui avait si complaisamment favorisé l'action de l'Allemagne par sa neutralité bienveillante au moment de Sadowa et son attitude menaçante contre l'Autriche en 1870, comptait sur sa reconnaissance. Le sort de l'Europe était entre les mains de Bismarck : mais celui-ci allait infliger à la Russie la plus profonde des déceptions en l'abandonnant en ce moment critique ; c'est la grande trahison que les politiques russes n'ont pu encore pardonner à l'Allemagne. Gortchakov, qui croyait pouvoir lutter de finesse avec Bismarck, eut l'humiliation de se voir joué complètement par lui et dans l'impossibilité de relever le gant jeté brutalement par l'Angleterre. Bismarck n'eût pas été fâché de voir se produire un conflit armé entre l'Angleterre et l'Autriche d'une part, la Russie de l'autre, mais ces puissances pénétrèrent ses calculs, et bientôt les rapports se détendirent entre Pétersbourg et Londres : la Russie accepta les modifications demandées par l'Angleterre au traité de San Stefano, contente de conserver la Bessarabie et Batoum; la modération de l'Angleterre s'expliqua plus tard quand on apprit son alliance avec la Turquie, laquelle payait ce traité (4 juin) de la possession de l'île de Chypre. La France consentait à aller au Congrès de Berlin (proposé par Bismarck) à la condition qu'il ne serait traité ni de l'Egypte, ni de la Syrie et que les droits de la France sur les lieux saints ne seraient pas contestés. L'Allemagne voulait que l'Autriche-Hongrie eût sa part dans la curée de l'Empire ottoman et dirigeât ses ambitions du côté de l'Orient : l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, route de Salonique et de la mer Egée, réalisait cet objectif. Ainsi des intrigues préliminaires avaient réglé les avantages et la situation de chacun : il restait peu de chose à faire au Congrès, dont les séances furent cependant agitées; il se réunit le 13 juin 1878 et se termina le 13 juil.; il s'occupa d'abord de la Bulgarie qui, déclarée principauté vassale, fut limitée par les Balkans (sauf à l'O. où on lui laissait Sofia) et réduite de 163.000 à 64.000 kil. q. et de 4 millions à 1 million et demi d'hab.; au S. des Balkans, on organisa une autre province avec une organisation autonome, la Roumélie orientale. La Bosnie et l'Herzégovine furent confiées à l'Autriche-Hongrie, malgré les protestations des Turcs. L'indépendance de la Serbie et du Montenegro fut reconnue, mais on réduisit ces Etats au tiers de ce que prévoyait le traité de San Stefano. Les agents de la Grèce, admis le 29 juin à exposer les desiderata de la Grèce, n'obtinrent, malgré l'excès de leurs prétentions, que l'avis de négocier directement avec la Porte pour une rectification de frontières. La Roumanie fut déclarée indépendante et dut admettre une parfaite égalité civile entre ses sujets, sans distinction de cultes ; mais elle dut céder à la Russie la Bessarabie, tout en obtenant 2.000 kil. q. de plus dans la Dobroudja. La créance russe fut fixée à 830 millions, avec la condition qu'elle ne pourrait être convertie en acquisitions territoriales et prendrait rang après les autres créanciers de la Porte. La Russie gardait en Asie Kars, Ardahan et Batoum. La liberté des détroits restait établie, comme en 1856 et 1871. Le traité de Berlin paraît avoir été fait pour brouiller entre elles toutes les puissances : la Turquie faisait tous les frais ; seule l'Allemagne n'avait rien demandé et se prévalait à Constantinople de son désintéressement. Les nationalités chrétiennes des Balkans se trouvaient toutes lésées; les Grecs n'avaient obtenu que des paroles. La Russie, après les terribles sacrifices de la guerre, se jugeait jouée et humiliée ; sa rancune contre l'Angleterre, contre l'Autriche et contre l'Allemagne était grosse de complications futures. Malgré les germes de guerre que contenait le traité de Berlin, l'ascendant de l'Allemagne est parvenu à immobiliser les forces hostiles de l'Europe depuis cette époque.

Depuis 1878 il s'est passé des événements imprévus qui n'ont pas maintenu intactes plusieurs clauses du traité de Berlin : une insurrection des Albanais et la formation d'une ligue albanaise (comprenant également les musulmans, les catholiques et les orthodoxes) pour l'affranchissement du joug ottoman. Il fallut l'intervention des puissances pour que le Montenegro occupât (nov. 1880) le port de Dulcigno. L'agrandissement de la Serbie provoqua les protestations des Albanais qui, en avr. 1879, furent battus par les troupes de la principauté. La Grèce rencontra beaucoup de mauvaise volonté pour la rectification de sa frontière d'accord avec la Turquie : le 22 mai 1880 seulement les frontières de Thessalie furent fixées au S. du Salambria, et celles de l'Epire au S. d'Arta. La Bulgarie réunit en fév. 1879 une assemblée à Tirnova et choisit pour prince Alexandre de Battenberg. La détresse financière de la Turquie, encore augmentée par la guerre, ne trouva de remède que dans un contrôle international, qui commença à s'organiser en 1880 ; d'autre part, des instructeurs allemands furent appelés par le sultan pour réorganiser l'armée. Des soulèvements sur différents points du territoire ottoman furent rigoureusement réprimés, ainsi que ceux des Grecs de Thessalie et des Bulgares de Macédoine; les insurrections albanaises donnèrent plus de difficultés : Ali Pacha fut cependant écrasé par l'armée turque que commandait Dervich Pacha (mars 1881), et le soulèvement de 1883 fut réprimé par Hafiz Pacha. En 1882, l'occupation de la Tunisie par la France souleva peu de difficultés, car la souveraineté de la Turquie n'était plus que nominale. En Egypte, les dilapidations du khédive Ismaïl Pacha ruinèrent les finances ; le sultan, à l'instigation des puissances, l'obligea à abdiquer en faveur de son fils, Tewfik Pacha (26 juin 1879) ; un contrôle financier franco-anglais fut institué, mais provoqua un soulèvement national sous la direction d'Araba Pacha, que les Anglais réprimèrent en 1882. Sur ces entrefaites, le mahdi provoqua une insurrection plus dangereuse dans le Soudan égyptien et fournit aux Anglais le prétexte d'une occupation prolongée de l'Egypte; en déc. 1885, ils y restèrent, bien que les raisons en eussent disparu et

en violation de tout droit. Les protestations de la Porte ne furent pas plus efficaces contre l'occupation de Massaoua par l'Italie, en fév. 1885.

En Europe même, la Turquie éprouvait à la même époque de nouvelles pertes : la Bulgarie s'unit à la Roumélie orientale à la suite du soulèvement du 18 sept. 1885 à Philippopoli. Le prince Alexandre prit le 20 sept. le titre de prince de la Bulgarie du Nord et du Sud et fut nommé le 25 avr. 1886 par la Turquie gouverneur de la Roumélie orientale. Après le renversement du prince Alexandre par le Sobranié, le 7 juil. 1887, le prince Ferdinand de Cobourg le remplaça ; il ne fut pas d'abord officiellement reconnu et ce n'est que le 14 mars 1896 qu'il fut reconnu par la Porte en qualité de prince de Bulgarie et gouverneur général de la Roumélie orientale. La Grèce cependant se remuait pour obtenir, comme la Bulgarie, un agrandissement ; la Crète recommença à s'agiter : en juil. 1887, puis en août 1889, de sanglants conflits éclatèrent entre chrétiens et musulmans.

L'établissement de trois évêques schismatiques bulgares en Macédoine provoqua de vives protestations du patriarche œcuménique de Constantinople, en juil. 1890. La même année la Turquie conclut un traité de commerce de vingt et un ans avec l'Allemagne; en 1891, la Russie obtint que ses navires battant pavillon commercial pussent passer par les Dardanelles, et causa ainsi la chute du grand vizir Kiamil Pacha, opposé à cette mesure. Une des caractéristiques de la politique d'Abd-ul Hamid a été l'annulation du grand vizir, dont il remplaça l'action par sa politique personnelle; en sept. 1891, Dschewad Pacha fut nommé grand vizir; en 1890, 1892 et 1898, des soulèvements redoutables au Yémen montrèrent l'impuissance ottomane dans cette région. Une insurrection en Crète se produisit aussi en 1894 et réclama la nomination d'un gouverneur chrétien et d'une assemblée nationale, privilèges perdus à la suite du soulèvement de 1889-90 : les sanglantes répressions des Turcs en mai 1896 amenèrent une révolte presque générale et provoquèrent l'intervention des puissances qui obligèrent le sultan à accorder aux Crétois une sorte d'autonomie (1er sept. 1896).

En Macédoine la population slave, encouragée par l'annexion de la Roumélie en 1886, s'agitait pour obtenir l'union avec la Bulgarie, tandis que la population d'origine grecque, moins nombreuse, tournait les yeux vers la Grèce ; ces aspirations se traduisirent en 1895 et 1896 par des soulèvements armés. En même temps, l'insurrection des Arméniens causait de grandes difficultés à la Turquie : au congrès de Berlin, elle avait promis de leur accorder des réformes et de les protéger contre les violences des Kurdes. Ces promesses restaient illusoires, et les Arméniens tentèrent d'échapper au joug turc pour constituer un Etat indépendant ; à l'automne de 1894, la révolte éclata et de violents combats se produisirent, dans le vilayet de Biteis, entre Arméniens et Kurdes ; le 8 oct. 1895 des centaines d'Arméniens furent égorgés à Trébizonde ; les puissances se décidèrent à intervenir, et le sultan promit des réformes consistant à adjoindre à chaque mutessarif un chrétien, et à composer la gendarmerie en proportion de la population de soldats chrétiens et musulmans. En Syrie, les Druses se remuèrent, mais les Turcs, après quelques combats, se rendirent maîtres du mouvement.

A Constantinople même, le sultan Abd-ul Hamid II avait pris en main tout le pouvoir ; à la place des fonctionnaires, il s'entoura d'une camarilla de cour qui dirigeait tout ; le vizir Saïd Pacha se retira en juin 1895, quand les flottes des puissances exigeant des réformes parurent dans la mer Egée ; il fut remplacé par Kiamil Pacha qui, voulant reprendre l'ancien pouvoir du grand vizir, irrita à tel point le sultan que celui-ci le renvoya au bout de quatre semaines ; son successeur, Halil-Rifaat Pacha, n'eut qu'une autorité nominale, tandis que le véritable régent était Izzet bey, chef de la camarilla du palais ; un comité jeune-turc se forma alors contre la cour et les favoris du sultan, pour réclamer la représentation nationale organisée en 1876-77 par Midhat Pacha. En même temps, les Arméniens cherchaient à pousser les puissances à intervenir en provoquant de graves troubles : le 30 juin 1895, ils firent une première démonstration à Constantinople, réprimée sans effusion de sang ; il n'en fut pas de même le 30 sept. où des centaines d'Arméniens furent massacrés ; mais ces cruautés furent dépassées de loin le 28 août 1896, à la suite de l'occupation de la Banque ottomane par les révolutionnaires arméniens, qui jetèrent des bombes de dynamite sur leurs adversaires ; le fanatisme musulman se déchaîna contre tous les Arméniens, et des milliers d'entre eux furent mis à mort, assommés ou noyés.

En Crète, les comités nationaux grecs maintenaient l'agitation, et les hostilités reprirent au début de 1897 entre chrétiens et musulmans : le 15 févr., des troupes grecques débarquèrent dans l'île, et les puissances y envoyèrent également des détachements. Les Grecs, encouragés par l'impuissance des efforts de l'Europe pour maintenir la paix, massèrent des troupes sur la frontière thessalienne ; le 17 avr., la Turquie, irritée par les incursions des troupes helléniques sur son territoire, déclara la guerre ; elle remporta victoires sur victoires et allait pousser jusqu'à Athènes quand les Grecs demandèrent la paix (18 mai). Les négociations de paix auxquelles les puissances prirent part à Constantinople aboutirent le 4 déc. 1897 ; la Turquie fut obligée par l'Europe de se contenter d'une petite rectification de frontières et d'une indemnité de guerre de 4 millions de livres. Mais l'orgueil ottoman fut grandement accru par cette guerre victorieuse, et la Turquie montra beaucoup de résistance pour le règlement de la question crétoise ; la Grèce avait été obligée de retirer ses troupes, l'Allemagne et l'Autriche en avaient fait autant, mais les autres puissances les avaient maintenues et décidèrent (France, Russie, Angleterre, Italie) la nomination du prince Georges de Grèce comme gouverneur de Crète pour trois ans (août 1898), avec une constitution et une assemblée crétoises. Après une explosion sanglante du fanatisme musulman à Candie, le 6 sept. 1898, réprimée par les Anglais, le sultan souscrivit au désarmement de la population et aux décisions des puissances.

Malgré les difficultés considérables dans lesquelles se débattait le gouvernement ottoman, l'œuvre des réformes se poursuivait par le complément de la législation, tandis que le crédit se relevait, grâce à la constitution d'une administration internationale, représentant les intérêts des *bondholders* ou porteurs de titres de la dette extérieure et chargée de percevoir les revenus de l'Etat qui lui étaient concédés, tels que le tabac (remis plus tard à la Régie coïntéressée), le sel, les spiritueux, etc. L'établissement de nombreuses écoles primaires musulmanes, la création d'un réseau de routes, l'achèvement de plusieurs lignes de chemin de fer, la construction de ports et autres travaux d'utilité publique, indiquent la vitalité de la Turquie et le désir de son gouvernement de sortir de l'ornière où elle s'était trop longtemps laissé traîner. Cl. HUART.

BIBL. : GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, COMMERCE. — UBICINI, *Lettres sur la Turquie*; Paris, 1854. — Elisée RECLUS, *Géographie universelle*; Paris, 1876, t. I. — MENZIES, *Turkey historical, geographical, statistical*; Londres, 1880, 2 vol. — LOEHNIS, *Beiträge zur Kenntniss der Levante*; Leipzig, 1882, et *Denkschrift über die Stiftung der deutschen Handelsgesellschaft*; Leipzig, 1882. — L. DE LAUNAY, *Chez les Grecs de Turquie*; Paris, 1897. — Victor BÉRARD, *la Turquie et l'Hellénisme*; Paris, 1897, 3e éd., et *la Macédoine*; Paris, 1897. — Georges GAULIS, *les Allemands à Constantinople*, dans *Revue de Paris*, 1898, t. II, pp. 326-52, 659-80. — Richard von MACH, *Beiträge zur Ethnographie der Balkanhalbinsel*, dans *Dr A. Petermanns Mitteilungen*, 1899, pp. 97-106. — A. von DEGEN et Ignaz DÖRFLER, *Beitrag zur Flora Albaniens und Macedoniens*, dans *Denkschriften der Wiener Akad.*, t. LXIV, pp. 701-48. — Noël VERNEY et Georges DAMBMANN, *les Puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine*; Paris et Lyon, 1900. — Guide-Joanne, *De Paris à Constantinople*. — Consulter : le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople*, le *Moniteur officiel du commerce* et A. REY, *Statistique des principaux résultats de*

l'exploitation des chemins de fer de l'Empire ottoman; Constantinople (annuel). — Edm. Théry, *les Finances ottomanes;* Paris, 1901.

Cartes. — Presqu'île des Balkans levée au 300.000e par l'état-major autrichien. — Kiepert, *Carte générale des provinces européennes et asiatiques de l'Empire ottoman;* Berlin, 1892, 4 feuilles. — Von der Goltz Pacha, *Karte der Umgegend von Konstantinopel,* au 100.000e; Berlin, 1897. — Service géographique de l'Armée (France), *Carte des Balkans* à 1 : 1.000.000 en 6 feuilles (paraît depuis 1900).

Législation. — Dustour, Recueil des lois ottomanes, en turc; Constantinople, 4 vol. et supplém. — Grégoire Aristarchi-bey, *Législation ottomane;* Constantinople, 1873-75, 4 vol. — D. Nicolaïdès, *Appendice à la législation ottomane,* 1878; *Code civil ottoman,* 1881-88. — [Mouradgea] d'Ohsson, *Tableau général de l'empire othoman;* Paris, 1788-1824, 7 vol. — L.-J.-D. Féraud-Giraud, *De la juridiction française dans les Echelles du Levant et de Barbarie;* Paris, 1866. — [Benoît Brunswik], *Etudes pratiques sur la question d'Orient;* Paris, 1869. — F. Rougon, *Du Régime de la propriété immobilière;* Lille, 1887.

Histoire. — J. de Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman,* trad. par J.-J. Hellert; Paris, 1835-41, 18 vol. in-8. — J.-M. Jouannin, *Turquie;* Paris, 1840, dans l'*Univers pittoresque.* — Vicomte A. de La Jonquière, *Histoire de l'Empire ottoman,* dans l'*Histoire universelle* de V. Duruy; Paris, 1881, in-8.

TURQUOISE (Minér.). La turquoise, encore appelée *callaïte, agraphite, johnite,* est un phosphate hydraté d'alumine, renfermant, en outre, 1 à 5 % de protoxyde de cuivre. Sa densité varie entre 2,6 et 2,83; sa dureté est égale à 6. Elle est amorphe et on la trouve en masses compactes ou en rognons, enclavée dans des couches argileuses, principalement en Perse, près de Nichapour et de Méched. Il en existe aussi quelques belles variétés, mais moins pures, en Silésie, en Saxe, dans l'Arizona. Sa couleur bleu pâle ou encore bleu verdâtre, vert pomme, est remarquable et en fait une pierre précieuse très recherchée en joaillerie (*turquoise orientale*). Elle est translucide sur les bords ou simplement opaque. Elle est soluble dans l'acide chlorhydrique. Dans le tube fermé, elle décrépite en donnant beaucoup d'eau et devient brune ou noire. Elle colore la flamme en vert et, avec l'acide chlorhydrique, en bleu. Elle est infusible. Son nom lui vient de ce qu'elle a été introduite en Europe par les Turcs. Les anciens paraissent néanmoins l'avoir connue : la *callaïs* de Pline serait une turquoise. La *callaïnite* est une turquoise vert émeraude, ne renfermant pas de cuivre. L'*odontolite* ou *fausse turquoise* est constituée, ainsi que son nom l'indique, par des fragments de dents ou d'ossements fossiles pénétrés de phosphate de fer. Sa couleur est bleu verdâtre, et elle est formée souvent aux dépens des dents du *Mastodon angustidens,* comme celle qu'on trouve à Simorre, en Gascogne. Elle est effervescente avec les acides et dégage au feu une odeur animale.

TÜRR (Etienne), patriote hongrois, né à Baja le 10 août 1825. Il entra en 1849 dans l'armée italienne et prit part à plusieurs combats contre les Autrichiens. En 1859, il servit sous Garibaldi, se distingua aux expéditions de Sicile et de Naples, devint général et gouverneur de cette dernière ville. Il rentra en Hongrie après le dualisme (1867) et s'occupa de l'étude des voies fluviales. Il prit une part active à la construction du canal François et entreprit, en 1881, le percement de l'isthme de Corinthe. Il vit principalement à Paris et publie de nombreuses brochures en français, en hongrois et en allemand.

Bibl.: Schwarz, *Stephan Türr;* Vienne, 1868, 2 vol.

TURREAU de Garambourville, dit aussi *Turreau de Linières* (Louis-Marie, baron), général français, né à Evreux le 4 juil. 1756, mort à Conches (Eure) le 16 déc. 1816. Il entra au service dans les gardes du comte d'Artois en 1786. A la Révolution, il fut élu commandant du 3e bataillon de l'Eure. Général de brigade à l'armée des Côtes de La Rochelle, le 30 juil. 1793, général de division le 18 sept. de la même année, il commanda en chef l'armée des Pyrénées-Orientales, puis passa à la tête de celle de la Vendée avec laquelle, en 1794, il prit Noirmoutier en passant, à marée basse, par la chaussée du Gua, tandis que Villaret-Joyeuse attaquait l'île par mer. Employé ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse, devenue armée de Mayence, puis en 1796, à l'armée d'Italie, il assista à la bataille de Marengo. Sous l'Empire, le général Turreau fut envoyé en mission diplomatique aux Etats-Unis (1804); il en revint en 1811 et fut créé baron de l'Empire. Pendant la campagne de 1812 contre la Russie, il commandait à Wurtzbourg une division du corps d'occupation de Bavière. En 1815, il contribua à la défense de Paris; il prit sa retraite la même année. On a du général Turreau : *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée* (an III, in-8 et 1815, in-8); *Aperçu sur la situation politique des Etats-Unis* (1815, in-8). E. Bernard.

TURREAU de Linières (Louis), homme politique français, né à Orbec en 1761, mort à Coni (Italie) le 25 déc. 1796. Fils d'un receveur des domaines, engagé volontaire sous l'ancien régime, il quitta le service et épousa (31 août 1789) une veuve Davout, mère du futur prince d'Eckmühl. Il fut nommé par l'Yonne député suppléant à la Législative, où il n'eut pas à siéger. Représentant du même département à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, tout en témoignant une « sensibilité dont il ne pouvait se défendre, appelé pour la première fois de sa vie à remplir un pénible devoir ». Il se prononça contre les girondins. Il fut envoyé en mission près l'armée de La Rochelle, en remplacement de Jullien (de Toulouse), démissionnaire (décr. du 14 juin 1793). Il assiste et surveille Bourbotte dans la répression de la Vendée, prend part au combat de Martigné (15 juil.), mais, après celui de Vihiers, constate avec le général « que décidément les bataillons de la nouvelle levée sont plus dangereux qu'utiles ». Le 1er août, avec Tallien, il réclame l'envoi en Vendée de la garnison de Mayence. Il signale l'insuffisance de Canclaux et de Rossignol, et installe comme commandant provisoire (7 oct.) Kléber, qu'il parut ensuite soutenir contre le nouveau général en chef, aussi lâche qu'incapable, L'Echelle. Il signa le rapport sur la victoire du Mans, lu le 15 déc. à la Convention, et celui sur la victoire de Savenay, lu le 27. Il appliqua rigoureusement la loi du 19 mars 1793 aux rebelles pris les armes à la main, entre autres à d'Elbée; décerna solennellement, à Nantes, des couronnes civiques à Kléber, Marceau et Tilly, mais il ajouta : « Elles sont dues non aux généraux, mais aux soldats ». Après avoir fait nommer général en chef son cousin (V. l'art. précédent), il fut rappelé de mission sur sa demande, et désavoua (oct. 1794) les opérations des colonnes infernales et les incendies qu'il avait conseillés. Bien qu'associé aux thermidoriens, il ne fut pas réélu aux conseils du Directoire et dut accepter un emploi dans l'administration militaire de l'armée d'Italie. On dit que la conduite de sa femme, détournée de ses devoirs par Bonaparte, l'aurait désespéré et aurait hâté sa fin. H. M.

Bibl. : Ch.-L. Chassin, *la Vendée patriote,* t. IV, p. 243; *Etudes documentaires sur la Vendée,* table générale, pp. 589-590.

TURREL (Adolphe-Jean-Eugène), homme politique français, né à Ornaisons (Aude) le 28 mai 1856. Auditeur au conseil d'Etat (1881), il fut élu député de l'Aude le 18 oct. 1885. Il appuya la politique opportuniste et combattit le boulangisme. Réélu en 1889 et en 1893, il avait incliné vers le radicalisme. Cependant il accepta le portefeuille des travaux publics dans le cabinet Méline (26 avr. 1896-28 juin 1898). Aux élections générales de 1898, sa candidature fut vivement combattue par Paul Narbonne, radical socialiste. Cependant il fut élu, mais la Chambre l'invalida le 8 juil., et il ne se représenta pas.

TURRETTIN. La famille des Turrettini remonte à *Regolo* Turrettini, gonfalonier de Lucques. Le fils de celui-ci, *Francesco,* émigra pour cause de religion à Genève, où le nom de la famille fut francisé plus tard en Turrettin. Son fils *Bénédict,* né à Zurich en 1588, fut professeur de théologie à Genève, de 1612 à sa mort (1631). Il siégea au synode d'Alais, et fut envoyé par la

République auprès des Etats Généraux et des Hanséates pour obtenir des secours contre le duc de Savoie. Il publia une *Défense de la fidélité des traductions de la Bible* (1612-25, 3 vol. in-8, contre le P. Cotton) et une *Suite* (1626); un *Examen du dialogue du P. Cotton* (1629), une *Théologie chrétienne* (1629, 3 vol. in-4), des *Sermons* (1630, in-8), etc. — Son fils *François*, né à Genève en 1623, mort en 1687, fit ses études à Leyde, Paris, Saumur, Montauban. En 1650, il refusa par modestie la chaire de philosophie de Genève; il fut pasteur de l'Eglise de Lyon et accepta seulement en 1653 la chaire de théologie. En 1661, il fut député auprès des Etats Généraux. Contre Louis Tronchin, il fut l'un des plus fougueux champions de la théologie de Dordrecht, et « son influence (écrit Borgeaud) retarda de bien des années l'avènement des tendances libérales dans la métropole du calvinisme ». Il fut l'un des trois rédacteurs du terrible formulaire appelé *Consensus Helveticus* (1674) et le fit approuver en 1678. Il laissa des *Theses theologicœ* (1657), des *Dysnoeta* (1674), une *Institutio theologicœ elenchticœ* (1679-85, 3 vol. in-4, etc.). — Tout autre fut son fils, *Jean-Alphonse*. Né à Genève en 1671, mort en 1737, il perdit son père à seize ans; il fut l'élève de Louis Tronchin, étudia à Leyde, en Angleterre, à Paris. Reçu ministre en 1694, on créa pour lui, en 1697, la chaire d'histoire ecclésiastique; en 1705, il eut celle de théologie. Il attaqua dès lors le dogmatisme intolérant : en 1706, il obtint qu'on n'exigeât plus des candidats la signature du *Consensus*, qui fut définitivement supprimée en 1725. A la scolastique, Jean-Alphonse opposa une théologie rationnelle et scientifique; au calvinisme rigoriste, une philosophie chrétienne, proche de la religion naturelle, et il rêva de faire sur cette base l'union de toutes les confessions protestantes. Il était correspondant de l'Académie de Berlin. On cite surtout, parmi ses nombreux ouvrages, les *Nubes testium pro moderato et pacifico de rebus thelogicis judicio et instituenda inter protestantes concordia* (1719, in-4) et la *Défense de la dissertation sur les articles fondamentaux de la religion* (1727, in-4). — Son cousin *Samuel*, professeur d'hébreu en 1718 (succède à son père *Michel*), de théologie en 1719, meurt en 1727.

Bibl. : E. de Budé, *Vie de François Turrettini;* Lausanne, 1871. — Du même, *Lettres inédites adressées de 1686 à 1737 à Jean-Alphonse Turrettini;* Paris, 1887, 3 vol. in-16. — Ch. Borgeaud, *Hist de l'Université de Genève;* Genève, 1900.

TURRIERS. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron; 443 hab.

TURRILITE (Paléont.) (V. Lytoceras).

TURRITELLA. I. Malacologie. — Les Turritelles possèdent une coquille pyramidale à tours nombreux, ornés de stries et de côtes spirales. La spire, très développée, est aiguë et l'ouverture ovale à bords simples. Les Turritelles sont répandues dans toutes les mers. Elles vivent à une certaine profondeur, enfoncées dans le sable ou dans la vase.

II. Paléontologie. — Les espèces fossiles sont nombreuses à partir du trias et du jurassique, mais surtout dans le tertiaire. Dans le seul bassin de Paris (éocène), on en a décrit 44 espèces, dont quelques-unes d'assez grande taille. Le genre voisin *Glauconia* est du crétacé.

TURSAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, sur la r. g. de la Vézère; 594 hab. Sur la r. dr. sont le château de Marzac, et, en amont, les fameuses grottes de la *Madeleine*, où Lartet et Christy ont, de 1863 à 1866, exhumé de remarquables objets préhistoriques caractérisant la période dite *magdalénienne* (V. Age, Madeleine).

TURSAN (*Pagus Aturensis*). Ancien pays de France, divisé aujourd'hui entre les dép. des *Landes* et du *Gers* (V. ces mots et Gascogne); situé sur les deux rives de l'Adour, de Riscle à Grenade avec Aire pour capitale, il formait une vicomté appartenant aux évêques d'Aire. Il était borné au S. par le Bigorre, à l'E. par le Pardiac, au N. par le Marsan, à l'O. par la Chalosse.

TURSIO, TURSIOPS (Zool.) (V. Dauphin).

TUSCALOOSA. Ville des Etats-Unis (Alabama), sur Black-Warrior ou Tuscaloosa, tributaire de la baie de Mobile; 5.000 hab. Ancienne capitale de l'Etat d'Alabama; université; filatures de coton; commerce de coton, céréales et houille.

TUSCARORA. Tribu indienne des Etats-Unis; établis d'abord sur le Tar et la Neuse (Caroline du Nord), ils attaquèrent les Anglais (1711-13), et furent refoulés au N. où, se joignant aux cinq tribus des *Iroquois* (V. ce mot), ils formèrent la confédération des *Six Nations*. Il en reste quelques centaines dans une réserve voisine du Niagara, près de Lewiston.

Le nom de *Tuscarora* fut donné au navire de guerre américain qui, sous le commandement de Belknap, explora et sonda l'océan Pacifique septentrional, entre San Diego (Californie), les îles Sandwich, Bonin et Yokohama (135 sondages), et revint de là à Vancouver en longeant les îles Kouriles et Aléoutiennes (162 sondages); il recherchait le trajet le plus favorable à la pose d'un câble sous-marin; ce qui fit qu'ayant, au retour, essayé la route directe du Japon à la Californie et rencontré des profondeurs excessives (4.600 brasses), il revint plus au N.; cette grande dépression océanique révélée par lui a gardé le nom de *fosse du Tuscarora* (V. Océan, t. XXV, p. 222).

TUSCULUM. Ancienne ville du Latium, située sur un contrefort des monts Albains, à 18 kil. S.-E. de Rome. C'était une des plus vieilles cités latines. On attribuait sa fondation à Télégonus, fils d'Ulysse et de Circé. D'abord soumise à l'hégémonie d'Albe la Longue, elle devint indépendante lorsque Rome eut vaincu l'antique capitale du Latium. Son dictateur Octavus Mamilius fut, dit-on, gendre de Tarquin le Superbe et l'appuya; mais Tusculum subit avec les autres villes du Latium la défaite du lac Régille. Elle accepta plus tard la suprématie romaine, obtint en 381 av. J-C. le droit de cité. Sa situation élevée et la salubrité des montagnes qui l'avoisinent firent de Tusculum l'une des villégiatures préférées des riches Romains. Lucullus, Caton, Cicéron, l'orateur Hortensius, César, Crassus y possédaient des villas. La plus fameuse de ces maisons de campagne est celle de Cicéron; elle était ornée de portiques, de mosaïques, de statues, de fresques, et le grand orateur aimait à s'y retirer. Il y écrivit la plupart de ses ouvrages philosophiques, en particulier les *Tusculanes*. La villa de Cicéron se trouvait probablement à l'O. de la ville. — On voit encore aujourd'hui de nombreuses ruines à Tusculum, entre autres une grande piscine rectangulaire, un théâtre dont la *cavea* est assez bien conservée et plusieurs tombeaux. Beaucoup d'inscriptions, de statues et de fragments antiques y ont été retrouvés.

Au moyen âge, les comtes de Tusculum, descendants de *Marozia* et d'*Albéric* (V. Jean X, XI, XII et Albéric), furent les plus puissants barons romains, souvent maîtres de la Ville éternelle et disposant de la tiare aux xe et xie siècles. Quand ils eurent chassé Crescentius, le plus jeune des trois frères, Théophylacte, fut proclamé pape en 1012 sous le nom de *Benoît VIII* (V. ce nom); ses deux aînés, Albéric et Romanus, furent confirmés dans leur possession de Rome par l'empereur Henri II. Romanus succéda à son frère sur le Saint-Siège, sous le nom de *Jean XIX* (1024-33); puis ce fut son neveu *Benoît IX* (1033-48). La prépondérance des comtes de Tusculum fut brisée par l'avènement du pape Léon IX. En 1058, ils tentèrent de reconquérir le titre de patrice de Rome en faisant pape *Benoît X* (V. ce nom), mais échouèrent; de même quand ils opposèrent l'antipape Cadalus à Alexandre II. On les retrouve à la tête de la noblesse luttant contre Pascal II, Innocent II et Eugène III. Mais ils furent ensuite éclipsés par les Pierleoni et les Frangipani; les Romains, aspirant à se constituer en république libre, finirent par détruire complètement Tusculum en 1191. La ville fut remplacée par *Frascati* (V. ce mot).

Bibl. : Canina, *Descrizione dell'antico Tusculo;* Rome,

1841. — G. Boissier, *Promenades archéologiques ;* Paris, 1880.

TUSEY. Hameau de la com. de *Vaucouleurs* (V. ce mot). Ce fut, sous le nom de *Tucinum*, puis *Tusiacum*, une villa royale des Carolingiens, où Charles le Chauve tint un concile en 860. Il s'y trouve aujourd'hui une grande usine de fontes moulées.

TUSSAUD (Marie), fondatrice du musée Tussaud à Londres, née à Berne en 1760, morte à Londres le 16 avr. 1850. Fille de Joseph Gresholtz, qui servit sous Wurmser, elle fut élevée par son oncle, J.-W.-C. Kurtz, si connu, sous son nom latinisé de *Curtius*, par le « Cabinet de cire » qu'il établit en 1780, à Paris, au Palais-Royal. Curtius apprit à sa nièce le modelage et lui confia la direction de son musée. A une date inconnue, Marie épousa un Maconnais, Tussaud, dont elle se sépara en 1800. En 1802, elle passait en Angleterre, où elle fondait le musée qui a rendu son nom célèbre, et qui renferme, outre les représentations des personnages comme George III, Napoléon, Joséphine, Robespierre, Marat, Hébert, etc., une chambre des horreurs et une collection d'objets historiques, comme la chemise teinte de sang de Henri IV, l'une des premières guillotines qui aient été construites, la voiture dont Napoléon se servit pendant la campagne de Russie, etc. Plusieurs catalogues de ce fameux musée ont été publiés. On a donné des *Mémoires de Mme Tussaud* (Londres, 1838, in-8), qui ne sont qu'une compilation de ceux de Mme Campan. R. S.

Bibl. : G.-A. Sala, *Mme Tussaud's Exhibition Catalogue;* Londres, 1897.

TUSSILAGE (*Petasites* T.). I. Botanique. — Genre de Composées-Tubuliflores, formé d'une quinzaine d'herbes à



Port du *Petasites* (*Tussilago*) *farfara* L.

rhizome vivace, à capitules solitaires ou disposés en grappes ; fleurs dimorphes, polygames ou dioïques ; capitules homogames, parfois hétérogames ; bractées de l'involucre 1-2-sériées, rarement plurisériées ; réceptacle plan et nu ; fleurs femelles ligulées ; anthères apiculés ; fruits à aigrette de soies scabres. Espèces principales : *P.* (*Tussilago*) *farfara* L., ou *Tussilage*, *Taconnet*, *Pas d'âne ;* le rhizome charnu et les feuilles sont amères et astringentes ; les fleurs, odorantes, sont employées comme diaphorétiques, pectorales, adoucissantes en infusion (10 à 20 °/₀₀), dans les rhumes et les catarrhes des bronches ; avec les feuilles pilées, on fait des cataplasmes résolutifs et émollients ; sèches, elles servent à des fumigations antiasthmatiques. — *P. vulgaris* Desf. (*P. officinalis* Mœnch, *Tussilago petasites* L.) ; le rhizome est vermifuge ; les fleurs sont réputées sudorifiques, diurétiques et emménagogues.

II. Horticulture. — On cultive le Tussilage odorant ou Héliotrope d'hiver. Ses fleurs, blanches, légèrement pourprées ou lilacées, s'épanouissent en hiver avant le développement des feuilles et répandent une agréable et fine odeur d'héliotrope. Cette plante se plaît en terre franche, légère et fraîche, à mi-ombre ; on la multiplie aisément d'éclats de sa souche. G. B.

III. Agriculture. — Le tussilage, surtout abondant dans les sols frais et fertiles, à sous-sol argileux et humide, est particulièrement nuisible dans les prairies où il se multiplie très rapidement au détriment des bonnes espèces ; la plupart des animaux mangent ses feuilles sans les rechercher, et, bien qu'on ait conseillé parfois sa culture comme plante fourragère, nous pensons qu'il faut s'attacher à sa destruction ; cette dernière ne peut être obtenue dans les prairies que par le fauchage répété, en mars-avril, des tiges en fleur, et par le coupage, aussi profond que possible, des tiges dans le sol, dès qu'elles portent deux ou trois feuilles ; en grande culture, il faut recourir, dans le même but, à des labours profonds et réitérés. J. T.

TUSSON. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre ; 551 hab.

TUTELLE. I. Droit romain. — La tutelle, définie par le contemporain de Cicéron Servius Sulpicius, une puissance et une autorité destinées à protéger une personne qui ne peut se défendre à raison de son âge ou de son sexe, a subi, dans sa conception et ses règles concrètes, la même évolution que la curatelle (V. Curatelle). Elle a fini, comme le montre déjà la définition de Servius Sulpicius, par être un pouvoir de protection organisé dans l'intérêt de l'incapable. Mais elle a commencé par être, ainsi que le dit la même définition, une puissance, une puissance familiale qui dut d'abord différer très peu de la puissance maritale et de la puissance paternelle, n'impliquer comme elles que des droits et pas de devoirs, plus qu'elles encore fonctionner dans l'intérêt de celui qui l'exerçait et non dans l'intérêt de celui qui y était soumis.

Cette évolution se révèle en première ligne dans la façon dont s'est déterminé, suivant les époques, le cercle des personnes soumises à la tutelle. La tutelle ne s'est jamais appliquée qu'à des personnes *sui juris*, ayant un patrimoine propre, que le tuteur, qui en est généralement l'héritier présomptif, administre à la place de son titulaire. Mais, dans l'ancien droit, elle s'applique indistinctement aux impubères et aux femmes nubiles, également incapables de tester, également incapables de laisser des descendants appelés à leur succession *ab intestat*, également placés durant leur vie sous l'autorité des collatéraux qui doivent hériter d'eux après leur mort. Au contraire, quand l'idée que la tutelle est une institution de protection uniquement motivée par l'intérêt de l'incapable s'est dégagée, on s'est aperçu que ce pouvoir n'avait pas de raison d'être au regard de personnes du sexe féminin en âge de gérer elles-mêmes leur fortune. La tutelle des femmes n'existe plus sous Justinien. Elle a subsisté nominalement jusqu'après Dioclétien. Mais, avant d'être abolie, elle avait été de plus en plus réduite à une pure forme par une quantité d'atténuations dont la série s'ouvre dès avant la fin de la République (énumération toujours plus étroitement limitée des actes pour lesquels la femme aurait besoin du concours de son tuteur ; droit pour elle d'exiger ce concours quand le tuteur le refusait sans cause ; droit de changer de tuteur ; abolition sous Claude de la tutelle des parents civils, qui, étant les héritiers présomptifs des biens, étaient les surveillants les plus incommodes, etc.).

Le changement de point de vue n'a, au contraire, eu pour effet que de révéler plus clairement la nécessité de la tutelle des impubères. Mais il en a transformé les règles, aussi bien pour l'administration de la tutelle que pour son attribution.— Au temps où la tutelle était établie dans l'intérêt des tuteurs, elle était déférée aux héritiers présomptifs, aux agnats et aux gentils, s'il n'en avait été autrement disposé dans le testament du père de l'impubère, et cette tutelle légitime des héritiers présomptifs était même si bien considérée comme constituant pour eux un droit pur et simple que, suivant une règle qui s'est conservée pour la tutelle des femmes, ils pouvaient en disposer au profit d'un tiers par voie d'*in jure cessio*. Mais, à défaut de tutelle testamentaire, à défaut de tutelle légitime, l'enfant restait sans tuteur, puisqu'il n'y avait pas d'héritier présomptif intéressé à la conservation des biens. Plus tard, en partant de l'idée de protection, une loi Atilia, faite pour l'Italie avant l'an 568 de Rome, dont les dispositions ont ensuite été étendues aux provinces par des lois Julia et Titia, décida que l'impubère qui n'avait ni tuteur testamentaire ni tuteur légitime en recevrait un du magistrat ; puis, en mettant l'affection à la place de la puissance, on arriva à décider qu'un tuteur pourrait pratiquement être désigné à l'impubère, non pas seulement par l'ascendant dont la mort devait le rendre *sui juris*, mais par ses ascendants en général ; enfin, on s'est avec le temps toujours plus efforcé de restreindre au profit des tutelles déférées par le choix éclairé du testateur ou du magistrat, le champ de l'ancienne tutelle légitime attribuée sans considération d'aptitude par le seul lien de la parenté. — Pour l'administration de la tutelle, on n'a pas seulement réduit aux biens l'autorité que le tuteur exerçait sans doute anciennement à la fois sur les biens et la personne (désormais confiée par le magistrat à des proches différents du tuteur). On a réorganisé ses pouvoirs et sa responsabilité. Le tuteur avait à sa disposition, pour la gestion des biens du pupille, des procédés multiples : il pouvait faire agir le pupille avec son concours, son *auctoritas*, si celui-ci était présent et sorti de l'*infantia* (*auctoritatis interpositio*) ; il pouvait, aussi dans une mesure plus ou moins large, le représenter dans des actes déterminés, aliénations, procès, en vertu de l'idée de puissance qui le faisait regarder jusqu'à un certain point comme propriétaire des biens du pupille ; il pouvait procéder à d'autres actes en son nom propre, sauf à en faire passer les conséquences sur la tête du pupille à la fin de la tutelle (*negotiorum gestio*). Mais, en recourant à un procédé ou à un autre, il pouvait, en principe, faire valablement sur le patrimoine du pupille tous les actes qu'il eût pu faire sur le sien propre, sans autre restriction que celle qui résultait, dès le temps des XII Tables, de la possibilité de sa destitution pour improbité (*crimen suspecti tutoris*), sans autre responsabilité que celle qu'il pouvait dès la même époque encourir, sur le terrain délictuel, au cas d'infidélité, au moyen d'une action pénale au double (*actio rationibus distrahendis*).

Les pouvoirs ont été restreints successivement par la doctrine qui a déclaré nuls certains de ses actes, ainsi les donations, les actes opérés de mauvaise foi ; par le droit prétorien qui a permis au mineur de vingt-cinq ans et par conséquent à l'impubère d'en faire annuler certains (*restitutio in integrum*, pour cause de lésion étendue des actes du mineur à ceux de son curateur ou de son tuteur : V. Curatelle) ; par le droit impérial qui lui a par exemple interdit l'aliénation des biens les plus importants (*oratio Severi* de 195, complétée par des constitutions de Constantin et de Justinien). On a organisé et développé sa responsabilité, d'abord, dès avant la fin de la République, en créant l'action *tutelæ*, qui sert au pupille à réclamer au tuteur tout ce que celui-ci a acquis pour son compte et la réparation de tout le préjudice qu'il lui a causé, non seulement par sa malhonnêteté, mais par sa maladresse en même temps qu'elle sert au tuteur à obtenir le remboursement des dépenses qu'il a faites pour le pupille ; puis, sous l'Empire, en renforçant et en assurant ce recours du pupille par des voies très diverses, ainsi en étendant la responsabilité, par un développement très caractéristique, du tuteur qui gère mal à celui qui ne gère pas ; ainsi en permettant, par un mécanisme de procédure, à la fin de la tutelle au pupille de passer par-dessus la tête du tuteur pour poursuivre directement les tiers avec lesquels le tuteur a traité dans son intérêt et desquels le tuteur est le seul créancier civil ; ainsi en obligeant certains tuteurs à promettre de bien gérer avec la garantie de cautions par qui le pupille pourra être payé, même si le tuteur est insolvable (*satisdatio rem pupilli salvam fore*) ; ainsi en donnant au pupille une action contre les magistrats locaux par la faute desquels il a reçu un tuteur insolvable ou garanti par des cautions insolvables ; ainsi enfin, en lui donnant une hypothèque générale partant du jour de l'ouverture de la tutelle sur les biens du tuteur. Au temps de Justinien, il ne reste plus rien de l'idée ancienne selon laquelle la tutelle était un droit pour le tuteur ; c'est une charge qu'on s'efforce de confier au plus capable, en lui donnant seulement les pouvoirs nécessaires à son accomplissement et en prenant contre lui toutes les garanties de nature à assurer la réparation de ses fautes. P.-F. Girard.

II. Ancien droit. — La question de la tutelle est singulièrement embrouillée au moyen âge. On mélange souvent les noms de garde et tutelle avec ceux de bail et garde. Nous croyons que le critérium de la distinction du bail et de la tutelle est dans les profits. Le surveillant du mineur a-t-il la jouissance du bien (V. Propriété), a-t-il la propriété des meubles, alors c'est un bail (V. Bail). Au contraire, n'a-t-il aucun bénéfice, ne profite-t-il en rien des biens qu'il administre, c'est un tuteur. Quant au mot de *garde*, il est commun aux deux, et nous ne l'emploierons que lorsqu'il sera technique. La tutelle sans profits et ne donnant pas lieu au rachat ne doit pas davantage se confondre avec le droit de puissance paternelle qui porte souvent le nom de mainburnie (V. Mainbour).

Ce fut sous l'influence du droit romain que la tutelle proprement dite fleurit et se distingua du bail. On la vit prendre une extension considérable dans quelques villes sous le nom de *garde bourgeoise*. Introduite pour les roturiers, elle s'étendit aux nobles dans les cas où le bail ne s'ouvrait pas (*Cout. de Lorris*, art. 29 et 94. — *Livre de justice et plet*, p. 58). La nomination du tuteur appartint dès les premiers moments de la tutelle au pouvoir souverain. En Beauvoisis, c'est le seigneur (*Beaumanoir*, XVI, 2 ; XVII, 7) ; dans d'autres lieux, c'est le prévôt (*Frag. d'un répert. de jur.* au XVe siècle, nos 181 et 182) qui se chargent de nommer les tuteurs. Dans beaucoup de localités, cette fonction incomba aux magistrats municipaux. Dans le Hainaut, les échevins sont même les tuteurs en chef des nobles (chartes générales, art. 23, ch. LX : Valenciennes, art. 25). Ces tuteurs particuliers ne sont que des subalternes. A Valenciennes, on les appelle des supérieurs mainbours ; à Avesnes, au Quesnoy, à Landrecies, leurs fonctions, qui s'étendaient sur les mineurs nobles et roturiers, furent supprimées par un arrêt de 1663 ; il nous suffira de mentionner aussi dans cet ordre d'idée les gardes orphelines de Dunkerque, Gravelines et Lille. Dans la plupart des coutumes, les magistrats ou le juge devaient consulter les parents et suivre leur avis s'ils étaient unanimes. Il n'y avait donc rien qu'une tutelle, la tutelle dative. Le tuteur choisi par le magistrat n'était du reste nullement obligé d'accepter.

Avec l'extension du droit urbain et la culture du droit romain, la tutelle prit un nouvel essor. Dans un grand nombre de coutumes, parmi lesquelles il faut citer celle de Paris, le bail des collatéraux fut supprimé et remplacé par la tutelle.

En même temps, les principes romains tendirent à faire

admettre la tutelle légitime et la tutelle testamentaire, elles éprouvèrent une vive résistance dans la plupart des coutumes. Nous la rencontrons établie dans les anciennes coutumes d'Anjou et du Maine au profit de la mère survivante (*Anc. cout. d'Anjou et du Maine*, n° 788, t. II, p. 284), le Bourbonnais l'admit aussi pleinement (*Coutume du Bourbonnais*, art. 148). On trouve même, le 14 janv. 1728, un arrêt de règlement rendu sur les conclusions de Daguesseau, alors avocat général, qui ordonne que dans ce pays une mère peut demeurer tutrice de ses enfants, sans besoin de confirmation du juge. Dans le Brabant, le père est tuteur de plein droit (Stockmans, § 115); en Artois (art. 156), le père et la mère le sont. De même à Lille, à Douai. Dans la Bourgogne, le Nivernais (ch. xxx, art. 4), l'Auvergne (ch. ii, art. 12), il fallait, au contraire, la confirmation du juge. De même au Châtelet de Paris. Quant à la tutelle testamentaire, elle eut encore moins de succès : « Les tutelles testamentaires n'ont pas lieu dans la France coutumière », dit un brocard, contre-partie de celui qui déclare : « en France toutes tutelles sont deux ». On ne rencontre la tutelle testamentaire que tout à fait exceptionnellement. C'est ainsi qu'en 1197, une ordonnance décida que les habitants de Bourges qui auraient fait des legs pieux pourraient élire des tuteurs à leurs enfants (Isambert, I, 186 ; ordonn., I, p. 22. *Coutume du Bourbonnais*, pp. 177 et 178). Dans la pratique, les auteurs du xviie et du xviiie siècle montrent que, en fait, on tenait compte des dispositions du testament, le juge nommait le tuteur qui lui était ainsi indiqué à moins d'opposition des parents (Bretagne, 501 ; Reims, 529 ; Auxerre, 258 ; Nivernais, 30, art. 1 et 4 ; Auvergne, art. 1 et 12) ou de motifs graves. Dans les pays de droit écrit, les tutelles légitime et testamentaire étaient plus répandues, mais là encore, malgré l'opinion de Denizart, l'usage était de faire confirmer le testament par le juge.

Les différentes règles relatives au juge pouvant nommer les tuteurs : baillis et sénéchaux pour les nobles (édit de Crémieux du 19 juin 1556), prévôts et châtelains ou autres juges inférieurs pour les roturiers, juges des hauts justiciers dans le Cambrésis, etc., etc., ne furent abolies que par l'art. 11 du titre 3 de la loi du 24 août 1790 qui transposa la compétence aux juges de paix.

Le tuteur, à partir d'une certaine époque, dut accepter la tutelle qui devint une sorte de charge imposée (*Livre des droiz et commandemens*, n°s 768, 804, 851, 896); il ne peut refuser qu'en présentant des excuses valables, il pouvait invoquer qu'il était mineur, religieux, interdit, marié, prodigue, aveugle, sourd, muet, infâme, septuagénaire, revêtu de certaines charges, etc., etc... Il devait en entrant en fonction faire inventaire et donner pleige ou caution (*Livre des droiz et commandemens*, n°s 790, 830, 896, 921). A sa reponsabilité garantie par une hypothèque légale s'adjoignait dans quelques coutumes, comme la Normandie et la Bretagne, celle des parents qui les avaient choisis (Bretagne, 493, 494, 503). Leurs fonctions étaient essentiellement gratuites; toutefois, Beaumanoir (XVII, n° 8) nous indique qu'on leur donnait un salaire.

Le tuteur administre les biens du pupille, à la charge de rendre compte au mineur et parfois en justice (*Livre des droiz et commandemens*, n° 925), il peut faire tous les actes qui se rattachent à la vie courante, à la gestion des biens, à l'administration comme nous l'avons dit. C'est aussi lui qui intente les actions en justice. Quant à ce qui regarde les actes d'aliénation, les échanges et les transactions, etc., il doit y procéder seulement avec le consentement des parents et parfois l'homologation de justice. Quant au pupille, il peut agir avec le tuteur ; s'il agit seul, ses actes ne sont pas nuls de droit, mais peuvent être attaqués, soit par le tuteur, soit par le pupille lui-même lorsqu'il a atteint l'âge de vingt-cinq ans. Les fonctions des tuteurs se restreignaient spécialement à la gestion des biens. C'est ainsi qu'il n'avait pas à consentir au mariage du pupille. La tutelle prenait fin du côté du tuteur par un jugement prononçant décharge du tuteur, par sa destitution, son exclusion, sa mort, par le remariage de la mère tutrice. Du côté du mineur, elle cessait par la majorité du mineur. L'âge de la majorité variant, on s'en tenait à la coutume du principal hébergement, par l'émancipation, par la mort civile ou naturelle. Au tuteur on adjoignait parfois un curateur, avec lequel certaines coutumes le confondaient même (V. Curatelle). Le système ancien de la tutelle, sauf restriction de la tutelle dative, et extension de la légitime et de la testamentaire, persiste en grande partie dans notre code civil.

E. Champeaux.

IV. Droit civil actuel. — La tutelle est exclusivement, comme son nom l'indique, une mesure de protection ; elle n'est organisée qu'au profit de deux classes d'incapables, les mineurs et les interdits ; les autres sortes d'incapables ont des protecteurs dont le nom et le rôle sont différents ; le mari pour la femme mariée (V. Mariage), le curateur pour le mineur émancipé (V. Curatelle), le conseil judiciaire pour le prodigue et le faible d'esprit (V. Conseil judiciaire), etc. Les multiples problèmes de la tutelle peuvent être rangés sous les chefs suivants : 1° des personnes soumises à la tutelle et des circonstances dans lesquelles il y a lieu à la tutelle ; 2° des rouages de la tutelle ; 3° des diverses sortes de tutelle ; 4° de l'administration du tuteur ; 5° de la fin de la tutelle et de ses conséquences.

I. *Personnes soumises à la tutelle et circonstances dans lesquelles il y a lieu à la tutelle*. On a vu que deux catégories de personnes sont soumises à la tutelle, les mineurs et les interdits. Les règles de l'administration du tuteur sont les mêmes dans les deux hypothèses ; il ne sera question ici que des mineurs (V. Interdiction). Les mineurs sont les peeronnes de l'un ou de l'autre sexe qui ont moins de vingt et un ans accomplis. Pour qu'ils soient soumis à la tutelle, telle qu'elle est organisée par la loi, les conditions suivantes sont nécessaires :

1° Qu'ils soient enfants légitimes. Ce n'est pas à dire que les enfants naturels n'aient pas de tuteur, mais la loi n'a pas songé à eux ; aussi la jurisprudence a-t-elle dû organiser leur protection ; il n'y a pour les enfants naturels ni tutelle légale, ni tutelle déférée par les père et mère ; leur tuteur ne peut être désigné que par le conseil de famille ; et comme l'enfant naturel n'a légalement, en dehors des père et mère qui l'ont reconnu, aucune famille, on décide que le conseil de famille sera composé exclusivement de personnes ayant connu les père et mère du mineur. Dans une autre opinion, le tuteur serait nommé par le tribunal civil ; mais le conseil de famille serait néanmoins composé de personnes ayant été en relations avec les auteurs du mineur.

2° Que le père ou la mère du mineur soient décédés. Tant qu'ils sont vivants tous deux, le mineur est soumis à l'administration légale de son père (V. Puissance), le divorce lui-même n'ouvre pas la tutelle ; toutefois, lorsque le père est déchu de la puissance paternelle, et si la mère est jugée par le tribunal indigne d'exercer cette puissance, la tutelle s'ouvre (l. 24 juil. 1889).

3° Qu'au moment du décès de son père ou de sa mère, le mineur ne soit pas émancipé (V. Emancipation).

II. *Rouages de la tutelle*. On peut distinguer dans la tutelle deux sortes de rouages : les rouages essentiels et les rouages accidentels.

1° Les rouages essentiels sont :

a. Le *tuteur*, c.-à-d. la personne à laquelle incombe l'administration des biens et souvent de la personne du mineur (V. ci-dessous, n. IV). En principe, le tuteur ne peut refuser la tutelle qui lui est déférée par la loi, l'auteur défunt ou le conseil de famille (V. ci-dessous, n. III). Cependant il en est autrement du tuteur désigné à un enfant dont le père a été déchu de la puissance paternelle (l. du

24 juil. 1889). Il existe, en outre, pour le tuteur nommé par le conseil de famille, certaines causes légales d'excuse, c.-à-d. certaines circonstances dans lesquelles il peut refuser la tutelle. Ainsi sont dispensées de la tutelle : les personnes désignées dans les titres 3, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 de l'acte du 18 mai 1804 (maréchaux de France, conseillers d'Etat, membres du Parlement), les magistrats de la cour de cassation, les préfets, les citoyens exerçant une fonction publique dans un département autre que celui où la tutelle s'établit, les militaires en activité de service, les citoyens remplissant, hors du territoire de la République, une mission du chef de l'Etat, le non parent ou allié s'il existe, dans la distance de 4 myriamètres, des parents ou alliés en état de gérer la tutelle, l'individu âgé de soixante-cinq ans ou atteint d'une infirmité grave, la personne déjà chargée de deux tutelles (à la condition que les mineurs soumis à ces deux tutelles aient deux patrimoines différents, c.-à-d. n'aient pas un patrimoine composé exclusivement d'une succession recueillie en commun), l'époux ou père déjà chargé d'une première tutelle (V. Excuse).

Les personnes qui sont dispensées d'une tutelle à raison de leurs fonctions, et qui ont cependant accepté la tutelle, ne peuvent s'en faire décharger ensuite ; mais si ces fonctions ne leur sont conférées qu'après leur nomination à la tutelle, elles peuvent faire convoquer, dans le mois, le conseil de famille pour se faire décharger de la tutelle. Après la cessation des fonctions, elles pourront redemander la tutelle, de même que le tuteur qui leur aura été substitué pourra demander sa décharge ; le conseil de famille appréciera. La personne étrangère à la famille qui a accepté la tutelle ne peut ensuite s'en faire décharger ; la personne de plus de soixante-cinq ans qui a accepté la tutelle ne peut s'en faire décharger qu'après l'âge de soixante-dix ans ; l'infirmité n'autorise le tuteur à se faire décharger d'une tutelle acceptée que si elle est postérieure à son acceptation. La personne qui, comme mari, père ou tuteur, aurait pu refuser la tutelle, ne peut se faire décharger de la tutelle acceptée. Sont encore dispensés de la tutelle, en dehors de celle de leurs enfants, les individus ayant cinq enfants légitimes ; les enfants décédés ne sont comptés que s'ils ont laissé des enfants encore vivants, les enfants morts en activité de service dans l'armée sont toujours comptés. Mais la survenance d'enfant au cours de la tutelle n'est jamais une cause de démission.

Les causes d'excuse doivent, si le tuteur assiste à la délibération du conseil de famille qui le nomme, être présentées immédiatement, et le conseil de famille délibère sur-le-champ. Dans le cas contraire, le tuteur doit faire convoquer le conseil de famille dans les trois jours à partir du jour où sa nomination lui a été notifiée, plus un jour par 5 myriamètres de distance entre le lieu de son domicile et celui de l'ouverture de la tutelle, c.-à-d. du domicile de l'enfant. Si les excuses sont rejetées par le conseil de famille, le tuteur peut se pourvoir devant le tribunal civil. A côté des tuteurs excusables, il faut mentionner les tuteurs incapables, c.-à-d. ceux qui n'ont pas l'aptitude requise pour exercer les fonctions de tuteur. Ce sont : les mineurs, sauf le père et la mère, les interdits judiciaires, les femmes autres que la mère (qui est tutrice de plein droit) et les ascendantes (auxquelles le conseil de famille peut déférer la tutelle), enfin les personnes qui ont eu, ou dont les père et mère ont eu avec le mineur un procès dans lequel l'état du mineur, sa fortune ou une partie notable de ses biens sont compromis. On admet aujourd'hui que, la tutelle n'étant pas une charge publique, les personnes de nationalité étrangère peuvent être tuteurs.

Enfin sont exclus, c.-à-d. écartées de la tutelle en raison d'une défiance de la loi, fondée sur des faits entachant l'honorabilité, les personnes condamnées à une peine afflictive ou infamante, celles dont l'inconduite est notoire, celles dont la gestion atteste l'incapacité ou l'infidélité. Dans le premier cas, l'exclusion a lieu de plein droit ; dans les deux autres, elle est prononcée par le conseil de famille. Le tuteur à la charge duquel est relevé, après son entrée en fonctions, l'un des trois faits qui viennent d'être indiqués, est destitué de plein droit dans le premier cas et peut être destitué par le conseil de famille dans les deux autres. Le conseil de famille est convoqué à cet effet, soit à la diligence du subrogé tuteur, soit d'office par le juge de paix, lequel ne peut se dispenser de faire la convocation s'il en est requis par un ou plusieurs parents ou alliés du mineur, au degré de cousin germain ou à un degré plus proche. La délibération du conseil de famille prononçant l'exclusion ou la destitution ne peut intervenir qu'après que le tuteur a été entendu ou appelé, et doit être motivée. Si le tuteur n'adhère pas à la délibération, le subrogé tuteur en poursuit l'homologation devant le tribunal civil, qui prononce sauf appel ; le tuteur peut également assigner le subrogé tuteur devant le tribunal, pour se faire déclarer maintenu dans la tutelle. Les parents ou alliés qui ont requis la délibération du conseil de famille peuvent intervenir dans la cause, qui est jugée comme affaire urgente.

Enfin l'individu déchu de la puissance paternelle est destitué ou exclu de toute tutelle. L'exclusion et la destitution emportent exclusion de tout conseil de famille et de toute autre tutelle.

b. Le *subrogé tuteur*, toujours nommé par le conseil de famille, soit en même temps que le tuteur, soit, si le tuteur n'est pas désigné par le conseil de famille, sur une convocation faite à la requête du tuteur : le tuteur qui s'ingère dans la gestion avant d'avoir provoqué la nomination du subrogé tuteur peut être, en cas de dol, destitué par le conseil de famille convoqué, soit sur la réquisition des parents, créanciers ou autres intéressés, soit d'office par le juge de paix, sans préjudice des dommages-intérêts au profit du mineur. Le tuteur ne vote pas pour la nomination du subrogé tuteur, qui doit être choisi soit dans celle des deux lignes de parenté à laquelle le tuteur n'appartient pas, soit parmi les personnes non parentes ou alliées. Toutefois, si le tuteur et le mineur sont deux frères germains, le subrogé tuteur peut être un autre frère germain, ou un parent dans l'une ou l'autre des deux lignes. La subrogée tutelle cesse en même temps que la tutelle, mais le subrogé tuteur est soumis aux mêmes causes d'excuse, d'incapacité, d'exclusion ou de destitution que le tuteur ; le tuteur ne peut ni provoquer la destitution du subrogé tuteur, ni voter dans les conseils de famille convoqués pour cet objet. Les fonctions du subroge tuteur consistent à surveiller la gestion du tuteur et, au besoin, à provoquer sa destitution, à représenter le mineur quand ses intérêts sont en opposition avec ceux du tuteur, à provoquer, sous peine de dommages-intérêts, la nomination d'un nouveau tuteur en cas de vacance de la tutelle.

c. Le *conseil de famille*, c.-à-d. une réunion de parents ou amis, chargée de nommer en certains cas le tuteur, de nommer le subrogé-tuteur, de destituer le tuteur ou le subrogé tuteur, de contrôler la gestion du tuteur et de lui donner les autorisations nécessaires pour représenter le mineur (V. ci-dessous, n. IV). Le conseil de famille est formé au lieu où la tutelle s'est ouverte, c.-à-d. où le mineur était domicilié lors de l'ouverture de la tutelle (V. Domicile) ; cependant, on admet la régularité des séances tenues dans le cours de la tutelle par le conseil de famille au lieu où le tuteur est domicilié, s'il n'y a pas fraude ; telle est du moins la jurisprudence ; mais elle exige que le conseil se réunisse au lieu de l'ouverture de la tutelle lorsqu'il s'agit de remplacer ou destituer le tuteur ou le subrogé-tuteur. La composition du conseil de famille n'est pas immuable ; il est composé à nouveau chaque fois qu'il y a lieu de le réunir. Il comprend sept membres, le juge de paix : qui en est le président, et qui a voix prépondérante en cas de partage, et six parents

ou alliés, pris par le juge de paix, tant dans la commune où la tutelle s'est ouverte que dans la distance de deux myriamètres, moitié du côté paternel et moitié du côté maternel, et en suivant l'ordre de proximité dans chaque ligne ; le parent est préféré à l'allié et, parmi les parents du même degré, le plus âgé est préféré. Les frères germains des mineurs et les maris des sœurs germaines sont exceptés de cette limitation de nombre ; s'ils sont six, ou au delà, ils sont tous membres du conseil de famille ; s'ils sont en nombre inférieur, les autres parents ne sont appelés que pour compléter le conseil de famille. Toutefois, les ascendants et les ascendantes veuves (la loi dit par inadvertance : les *veuves d'ascendants*) sont appelés dans le conseil de famille avec les frères et beaux-frères germains, alors même que ceux-ci dépasseraient le chiffre de six. Si les parents ou alliés de l'une ou de l'autre ligne sont en nombre insuffisant dans la distance prescrite par la loi, le juge de paix désigne soit des parents ou alliés domiciliés à de plus grandes distances, soit, dans la commune même, des citoyens connus pour avoir eu des relations habituelles d'amitié avec le père ou la mère du mineur. Le juge de paix peut aussi, même s'il y a sur les lieux un nombre suffisant de parents ou d'alliés, permettre de citer, à quelque distance qu'ils soient domiciliés, des parents ou alliés plus proches ou de même degré, de manière toutefois que cela s'opère en retranchant quelques-uns des parents ou alliés présents, et sans excéder le nombre légal.

Le juge de paix peut convoquer d'office le conseil de famille ; il peut le convoquer aussi sur la réquisition de toute personne ; la convocation a lieu au moyen d'une citation ; le délai pour comparaître est réglé par le juge de paix à jour fixe, mais il doit s'écouler au moins trois jours entre la notification et le jour de la réunion, plus un jour par 5 myriamètres au delà de 2 ; si les parties ne résident pas dans la commune, elles peuvent se faire représenter par un mandataire spécial ; mais chaque mandataire ne peut représenter plus d'une personne ; de même un membre du conseil de famille ne peut, en même temps, représenter un autre membre. La partie qui ne comparaît pas et ne se fait pas représenter est, à défaut d'excuse légitime, condamnée par le juge de paix, sans appel, à une amende qui ne peut excéder 50 fr. Si l'excuse est jugée légitime, le juge de paix peut proroger l'assemblée pour attendre le membre absent ou le remplacer. Le conseil de famille se réunit chez le juge de paix, à moins qu'il ne désigne lui-même un autre local. La présence des trois quarts au moins de ses membres convoqués est nécessaire pour qu'il délibère ; donc cinq membres sur six, au moins, doivent être présents. Les délibérations sont prises, faute d'une disposition contraire de la loi, à la majorité absolue ; il semble donc que, si une majorité absolue ne peut se former, le juge de paix doit convoquer un nouveau conseil de famille. On sait déjà que le juge de paix a voix prépondérante en cas de partage. Si la décision n'est pas unanime, l'avis de chacun des membres est mentionné au procès-verbal ; le tuteur, le subrogé tuteur, ou tout membre de l'assemblée peut alors se pourvoir contre la délibération, en actionnant les membres qui ont voté en faveur de la délibération et sans préliminaire de conciliation. Il semble qu'aucun recours ne peut être formé contre une décision prise à l'unanimité. On admet, d'autre part, qu'il ne peut y avoir de recours contre les délibérations relatives aux intérêts touchant à la personne et non à la fortune du mineur ; telle serait la délibération statuant sur le mariage ou l'émancipation du mineur.

d. Le *tribunal civil*, qui est appelé, en certains cas, à homologuer les délibérations du conseil de famille (V. ci-dessous, n. IV).

2° Les rouages accidentels sont :

a. Le *protuteur*, qui doit être désigné pour les biens qu'un mineur, domicilié en France, posséderait dans les colonies, ou réciproquement ; le protuteur est un véritable tuteur, dont la gestion est indépendante de celle du tuteur ; un subrogé tuteur spécial doit lui être désigné ; il n'y a pas de protuteur légal, mais tous les autres modes de nomination du tuteur sont applicables au protuteur.

b. Le *conseil de tutelle*, agent spécial à la tutelle légale de la mère survivante ; le père peut, en prévision de cette tutelle, désigner un conseil qui devra assister la mère, soit pour tous les actes, soit pour certains actes, indiqués par le père, de la tutelle. Sans l'avis conforme du conseil, la mère ne peut accomplir ces actes, à peine de nullité ; cependant, d'après une autre opinion, les actes de la mère seraient valables, même s'ils étaient accomplis sans l'assistance du conseil, sauf les dommages-intérêts que pourrait, en cas de préjudice, lui réclamer le mineur. Il semble que, dans le cas où le conseil refuse son consentement, la mère n'a aucun recours ; cependant on lui accorde quelquefois un recours, soit devant le tribunal civil, soit devant le conseil de famille. Le conseil de tutelle peut être nommé, soit par testament, soit devant un notaire, soit devant le juge de paix assisté de son greffier.

c. Le *curateur au ventre*, nommé par le conseil de famille, si, lors du décès du père, la mère, tutrice légale, est enceinte ; cet agent est destiné à éviter les suppressions, suppositions et substitutions d'enfants. A la naissance de l'enfant, il devient de plein droit son subrogé tuteur, en même temps que la mère devient tutrice.

d. Le *cotuteur* (V. ci-dessous, n. III).

III. *Diverses sortes de tutelle.* On distingue quatre sortes de tutelles : la tutelle légale du survivant des père et mère, la tutelle légale des ascendants, la tutelle testamentaire, la tutelle dative.

1° En cas de mort de l'un des époux, le survivant est de plein droit tuteur des enfants mineurs nés du mariage ; il le devient même s'il est mineur ; mais si c'est la mère qui survit, le père peut lui nommer un conseil de tutelle (V. ci-dessus, n. II, *c*) et, en certains cas, le conseil de famille doit nommer un curateur au ventre (V. ci-dessus, n. II, *b*). A la différence du père, la mère peut refuser la tutelle, mais elle doit alors gérer les biens du mineur jusqu'à ce qu'elle ait fait nommer un tuteur par le conseil de famille. Si la mère tutrice veut se remarier, elle doit, avant le mariage, convoquer le conseil de famille, qui décide si la tutelle lui est conservée. A défaut de cette convocation, elle perd la tutelle de plein droit, et son nouveau mari est responsable solidairement avec elle de toutes les suites de la tutelle indûment conservée, fussent-elles antérieures au mariage ; le conseil de famille nomme un tuteur, qui peut être la mère elle-même. Si le conseil de famille, dûment convoqué, maintient la tutelle à la mère, le second mari est de plein droit son cotuteur ; il gère donc la tutelle conjointement avec sa femme, et les actes de la tutelle ne peuvent être faits que par les deux époux ; la cotutelle cesse en même temps que la tutelle.

2° Si les père et mère sont tous deux décédés et n'ont pas choisi un tuteur à leur enfant (V. ci-dessous, 3°) ou si enfin le survivant des père et mère a conservé la tutelle légale jusqu'à sa mort, la tutelle appartient de plein droit à l'aïeul paternel du mineur ; à défaut de celui-ci, à son aïeul maternel et ainsi en remontant, de manière que l'ascendant paternel soit toujours préféré à l'ascendant maternel du même degré. Si deux ascendants appartiennent tous deux à la ligne paternelle, la tutelle appartient à l'aïeul paternel du père du mineur ; si la même concurrence a lieu entre deux bisaïeuls de la ligne maternelle, le conseil de famille choisit entre eux. Les ascendantes autres que la mère ne peuvent être tutrices.

3° Le survivant des père et mère peut désigner le tuteur de ses enfants pour le temps qui suivra son décès, à la condition qu'il ait été lui-même, jusqu'à la fin de sa vie, leur tuteur. Ainsi la mère remariée, et non maintenue

dans la tutelle, ne peut faire cette désignation. La nomination a lieu dans la même forme que celle du conseil de tutelle (ci-dessus, 2°). Le choix de la mère remariée et maintenue dans la tutelle n'est valable que s'il est ratifié par le conseil de famille.

4° A défaut des trois sortes de tutelle, dont il vient d'être parlé, le tuteur est choisi par le conseil de famille.

IV. *Administration du tuteur.* Le tuteur administre à partir du jour de sa nomination, si elle a lieu en sa présence, et, dans le cas contraire, du jour où elle lui a été notifiée. Il n'a jamais, s'il n'est pas le père ou la mère, la puissance paternelle, qui appartient au survivant des père et mère ; le tuteur peut cependant, avec l'autorisation du conseil de famille, provoquer la réclusion du mineur sur les bases du droit de correction accordé aux père (V. PUISSANCE PATERNELLE). D'autre part, si les père et mère sont tous deux décédés, les droits de la puissance paternelle passent au tuteur, mais sous le contrôle du conseil de famille. Quant aux biens du mineur, le tuteur les administre ; mais il y a des actes qu'il peut faire seul, d'autres encore pour lesquels il lui faut l'autorisation du conseil de famille avec ou sans homologation du tribunal, d'autres enfin qui lui sont complètement interdits. Enfin il y a lieu d'examiner les obligations imposées au tuteur.

1° *Actes que le tuteur peut faire seul.* C'est un sujet de controverse que la question de savoir si le tuteur peut faire seul tous les actes que la loi ne lui défend pas ou pour lesquels elle n'exige pas certaines formalités, ou si les pouvoirs du tuteur agissant seul se limitent aux actes d'administration. Le premier de ces systèmes, autrefois peu suivi, tend à l'emporter aujourd'hui ; il est adopté par la jurisprudence. Parmi les actes que le tuteur peut faire seul figurent les baux n'excédant pas neuf ans (V. BAIL), les ventes de meubles corporels, la perception des fruits, etc.

2° *Actes pour lesquels le tuteur a besoin de l'autorisation du conseil de famille.* Ces actes sont :

a. L'acceptation d'une donation, à cause de l'importance morale qu'elle peut avoir ; l'acceptation d'une succession, à cause des charges qu'elle peut faire peser sur le mineur ; la répudiation d'une succession. L'acceptation d'une succession ne peut avoir lieu que sous bénéfice d'inventaire (V. ACCEPTATION).

b. L'action immobilière ou l'acquiescement à une demande immobilière. Mais le tuteur peut, sans autorisation, défendre à une demande de ce genre. Quant aux actions mobilières, le tuteur peut les former seules. Toutefois la demande en partage de biens, tant mobiliers qu'immobiliers, doit être autorisée par le conseil de famille ; le tuteur peut, sans autorisation, défendre à une demande en partage. Le partage doit avoir lieu en justice et être précédé d'une estimation par experts (V. PARTAGE).

c. Le bail des biens du mineur, consenti au tuteur lui-même.

d. L'aliénation des biens incorporels du mineur, sauf dans les cas où l'homologation du tribunal est également nécessaire (V. ci-dessous, 3°) ; le conseil de famille, en autorisant l'aliénation, prescrit les mesures qu'il juge utiles, notamment au point de vue de l'emploi des fonds. L'aliénation est faite par un agent de change, si les valeurs sont négociables à la Bourse, au cours moyen du jour ; pour les autres valeurs, le conseil de famille règle le mode d'aliénation. La conversion des titres nominatifs en titres au porteur est soumise aux mêmes règles ; la conversion des rentes sur l'Etat nominatives en rentes au porteur est même interdite. Le subrogé tuteur est responsable de l'accomplissement de ces diverses formalités ; si le tuteur ne s'y conforme pas, il doit provoquer la réunion du conseil de famille, devant lequel le tuteur sera appelé à rendre compte de ses actes.

3° *Actes pour lesquels le tuteur a besoin de l'autorisation du conseil de famille et de l'homologation du tribunal.* Ces actes sont :

a. L'aliénation de biens incorporels, dont la valeur dépasse, d'après l'appréciation du conseil de famille, 1.500 fr. en capital, et la conversion de valeurs nominatives excédant la même somme en valeurs au porteur (V. ci-dessus, 2°, *a*).

b. L'emprunt, l'hypothèque ou la vente des immeubles, qui d'ailleurs ne peuvent être autorisés qu'en cas de nécessité absolue ou d'avantage évident. La vente a lieu publiquement, en présence du subrogé tuteur, devant un membre du tribunal civil ou un notaire commis par le tribunal, à la suite de trois affiches apposées trois dimanches consécutifs. Toutefois, ni l'autorisation, ni l'homologation du tribunal ne sont nécessaires en cas de saisie par les créanciers, d'expropriation pour cause d'utilité publique, ou de licitation ordonnée par jugement sur la provocation d'un copropriétaire par indivis ; mais la licitation doit avoir lieu dans la forme prescrite pour la vente, et les étrangers y sont admis.

c. La transaction, en outre, est soumise à une formalité spéciale, qui est l'avis préalable de trois jurisconsultes désignés par le procureur de la République ; il faut que cet avis soit favorable ; l'homologation ne peut être accordée qu'après que le ministère public a été entendu.

4° *Actes interdits au tuteur.* Ces actes sont de deux categories : les uns, par suite de leur caractère personnel, doivent être faits par le mineur lui-même ; les autres, qui sont considérés comme compromettant le patrimoine du mineur, ne peuvent être faits par personne. Les premiers sont le *testament*, le *mariage*, le *contrat de mariage*, la reconnaissance d'enfant naturel, l'engagement dans les armées de terre et de mer, pour lequel cependant le mineur, s'il a moins de vingt ans, doit justifier du consentement de son tuteur et de l'autorisation du conseil de famille. Tout louage de services exige également le consentement du mineur lui-même ; tels sont le contrat d'apprentissage, l'engagement théâtral ; mais il semble qu'ici encore l'assentiment du tuteur et l'autorisation du conseil de famille sont nécessaires. Les actes de la seconde catégorie sont la donation, le compromis, la vente des biens du mineur au tuteur. Il faut ajouter que le tuteur ne peut acquérir aucune créance contre son pupille ; le mineur seul peut invoquer la nullité de cette cession ; mais s'il en reconnaît la validité, il doit rembourser au tuteur la créance entière et non pas seulement le prix de la cession ; il y a des doutes sur ce point.

5° *Obligations du tuteur.* Le tuteur doit :

a. Convertir les titres au porteur du mineur en titres nominatifs dans les trois mois qui suivent l'ouverture de la tutelle ou la mise en possession de ces valeurs, si le conseil de famille ne fixe pas un délai plus long.

b. Employer les capitaux du mineur dans le délai de trois mois, sous peine d'en devoir les intérêts après ce délai ; le conseil de famille peut prolonger ce délai. Le tuteur a le choix de l'emploi, si le conseil de famille ne lui impose pas un emploi déterminé. Les tiers ne sont pas garants de l'emploi.

c. Employer les revenus du mineur dans le délai de six mois, sous peine d'en devoir les intérêts à partir de cette date. Le conseil de famille détermine la somme à laquelle commence pour le tuteur l'obligation d'employer l'excédent des revenus sur la dépense ; si le tuteur ne la lui a pas fait déterminer, il doit, après le délai de six mois, les intérêts de toutes les sommes non employées. Les dispositions relatives à l'emploi des revenus paraissent applicables même aux père et mère survivants, s'ils n'ont pas la jouissance légale des biens de leurs enfants. Cependant la Cour de cassation est en sens contraire.

d. Faire désigner un subrogé tuteur (V. ci-dessus, n. II, 1°, *b*), faire réunir le conseil de famille toutes les fois que les intérêts du mineur l'exigent, administrer en bon père de famille. Il n'a droit à aucune rémunération ; toute-

fois, une rémunération peut être accordée au tuteur désigné à la suite de la déchéance de la puissance paternelle; d'autre part, le tuteur peut se faire autoriser, lors de son entrée en fonctions, par le conseil de famille à s'aider d'un ou plusieurs administrateurs salariés, gérant sous sa responsabilité.

e. Remettre au subrogé tuteur, aux époques fixées par le conseil de famille, des comptes de gestion sur papier non timbré. Le conseil de famille ne peut exiger plus d'un compte par an. Cette obligation ne s'applique pas aux père et mère.

f. Requérir dans les dix jours qui suivent sa nomination, connue de lui, la levée des scellés, s'ils ont été apposés, et faire procéder immédiatement à l'inventaire des biens du mineur, en présence du subrogé tuteur. Il doit déclarer dans l'inventaire s'il lui est dû quelque chose par le mineur, sur la réquisition, mentionnée dans l'acte, du notaire. Le tuteur est déchu des dettes dont il ne déclare pas l'existence à son profit. Mais on admet qu'il échappe à cette déchéance s'il a eu une juste cause d'ignorer sa créance.

g. Faire régler par le conseil de famille, lors de son entrée en fonction, la somme approximative à laquelle pourra s'élever la dépense annuelle du mineur et de l'administration des biens de ce dernier. Cette obligation n'est pas imposée aux père et mère.

h. Faire vendre, par un officier public, en présence du subrogé tuteur, dans le mois qui suivra la clôture de l'inventaire, après affiches et publications dont le procès-verbal de vente doit faire mention, les meubles, sauf ceux que le conseil de famille l'a autorisé à garder en nature; cette disposition, étant fondée sur la fragilité des meubles, ne s'applique pas aux valeurs incorporelles. A défaut de la vente des meubles, le tuteur peut être passible de dommages-intérêts. Les père et mère, tant qu'ils ont la jouissance légale des biens de leurs enfants, peuvent conserver les meubles sans autorisation ; mais ils doivent alors en faire faire l'estimation, à leurs frais, par un expert que désignera le subrogé tuteur et qui prêtera serment devant le juge de paix ; ils rendront la valeur estimative des meubles qu'ils ne pourront pas représenter en nature.

V. *Fin et conséquences de la fin de la tutelle*. La tutelle ne se termine pas par la mort, la destitution ou l'excuse du tuteur; il y a seulement lieu alors au remplacement du tuteur. Ses héritiers sont tenus de continuer la gestion, s'ils sont majeurs, jusqu'à la nomination d'un nouveau tuteur. La tutelle se termine lorsque le mineur arrive à l'âge de vingt et un ans, ou est émancipé, ou meurt. Que la tutelle prenne fin ou que le tuteur cesse ses fonctions, un compte de tutelle doit être rendu par le tuteur ou ses héritiers, soit au mineur devenu majeur, soit au nouveau tuteur ; le compte est dressé aux frais du mineur ; mais le coût en est avancé par le tuteur ; les recettes comprennent tout ce qui a été touché pour le compte du mineur, les dépenses, toutes les sommes qui ont été payées pour lui et dont le tuteur peut justifier, pourvu que ces dépenses aient eu une utilité au moment où elles ont été faites. La balance est faite entre les recettes et les dépenses, la différence forme le reliquat à la charge du mineur ou du tuteur (V. Compte). Si un reliquat est dû par le tuteur, il porte intérêt dès la clôture du compte ; s'il est dû par le mineur, il ne porte intérêt qu'à partir de la sommation de payer. L'action du mineur contre le tuteur pour les faits de tutelle se prescrit par dix ans à partir de sa majorité ; l'action du tuteur contre le mineur ne se prescrit, au contraire, que par trente ans. La prescription de dix ans ne s'applique pas, d'ailleurs, aux actions du mineur contre le tuteur qui sont étrangères à la tutelle, comme l'action en payement du reliquat, laquelle dérive du compte et non d'un fait de tutelle. Tout contrat passé entre le tuteur et l'ex-pupille n'est valable que s'il est postérieur au compte et à la remise des pièces justificatives constatées par un récipissé de dix jours au moins. On admet que cette règle, édictée pour éviter l'influence du tuteur sur le mineur, concerne exclusivement les traités relatifs à la gestion du tuteur. Le mineur seul peut, ou ses héritiers peuvent invoquer la nullité de l'acte passé avec le tuteur avant l'époque fixée par la loi ; la nullité se couvre par la ratification du mineur ou de ses héritiers, intervenue après la même époque ; la prescription de leur action est de dix ans et court également de cette époque. Albert Wahl.

Excuse à la tutelle (V. Excuse).

IV. Droit administratif. — En France, comme d'ailleurs dans la plupart des pays, les communes, les établissements publics, les hospices sont considérés comme des mineurs. L'Etat exerce sur eux la tutelle; c.-à-d. qu'il surveille la gestion de leurs biens, autorise ou refuse les acquisitions, échanges, aliénations qui peuvent intéresser leur patrimoine ; contrôle leurs contrats, leurs procès, leurs recettes, leurs dépenses. Naturellement l'exercice de cette tutelle ne va pas sans formalités et sans réglementations peut-être excessives, qui gênent fort les communes, et qui ont paru parfois aller directement contre leurs intérêts. D'autre part, l'autorisation nécessaire du pouvoir législatif pour les moindres modifications des droits d'octroi, pour les emprunts, etc., encombre les ordres du jour du Parlement de cette foule de projets dits « d'intérêt local », sur lequel il n'exerce, en fait, qu'une surveillance dérisoire. Ces motifs ont inspiré divers projets de décentralisation administrative qu'il est désirable de voir aboutir (V. Centralisation, Décentralisation, Commune). R. S.

Bibl. : Droit romain,— Rudorff, *Recht der Vormundschaft*, 1831 et suiv. 3 vol. — A. Pernice, *Marcus Antistius Labeo*, 1873-1900, I, pp. 184-196. — Karlowa, *Römische Rechtsgeschichte*, 1885-1901, II, pp. 269-301. — Gérardin, *Nouvelle Revue historique de droit*, 1889, XIII, pp. 1-20. — Girard, *Manuel de droit romain*, 1901, 3e éd., pp. 201-220.

Ancien droit. — D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur la minorité*, dans *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 3e J., t. II, 415; III, 136, 543. — Argon, *Inst. au dr. fr.*, t. I, p. 37. — Beaune, *Dr. cout. Condit. des pers.*, pp. 569-591. — Damhouder, *Patrocinium pupillorum in quo nervoce tractatur de tutorum et curatorum minores.* — Denizart, *Col.*, vo *Tutelle.* — Ferrière, *Dict.* Vo *Tutelle et Tuteur; Traité des tutelles*, passim. — Glasson, *Hist. du dr. et inst. de la Fr.*, t. VII, pp. 202 et suiv., 108 et suiv. — Isambert, *Anc. lois fr. Tables.* Vo *Tutelle.* — Loysel, *Instit. cout.*, liv. I, titre IV. — Merlin, *Répert.* Vo *Tutelle.* — Pothier, *Traité de la garde noble et bourgeoise.* — Prévôt de La Sannès, *Principes de jur. française.* — Viollet, *Hist. du dr. civil. fr.*, pp. 532-547.

Droit actuel. — Aubry et Rau, *Cours de dr. civ. franç.*; Paris, 1897, t. I, 5e éd. — Baudry-Lacantinerie, *Précis de dr. civ.*; Paris, 1900, t. I, 7e éd. — Demolombe, *Tr. de la minorité, de la tutelle et de l'émancipation.* — Huc, *Comment. théor. et prat. du C. civ.*; Paris, 1892, t. III. — Laurent, *Princ. de dr. civ.*; Paris et Bruxelles, 1869-78, t. IV et V. — Planiol, *Tr. élément. de dr. civ.*; Paris, 1900, t. I.

TUTEUR (Législ.) (V. Tutelle).

TUTIE (Chim.). Ce nom a été donné au moyen âge à toute fumée métallique; il était équivalent aux *cadmies* des Grecs. Ce nom a fini par être réservé à l'oxyde de zinc. Il semble d'origine alexandrine. M. B.

TUTOIEMENT.

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois,

n'en a pas moins subi d'étranges tyrannies et, sur plus d'un point, elle a dû se plier aux caprices les plus déraisonnables de l'usage : c'est ainsi que le *nous* prend la place du *je* sous la plume des auteurs, dont le *moi*, par une convention de fausse modestie, se dissimule derrière des collaborateurs imaginaires, tandis que, dans le style ambitieux des chancelleries, les souverains et les hauts dignitaires parlent à la première personne du pluriel pour attribuer à une seule tête la pluralité des lumières. En vertu d'une fiction analogue, le tutoiement qui devrait être de rigueur, quand on s'adresse à un interlocuteur unique, au lieu de la règle est presque devenu l'exception. Ce *vous* et ce *nous* passant ainsi à l'état dépourvu moitié du sin-

gulier, moitié du pluriel, entraînent l'accord du verbe, mais laissent au singulier l'adjectif ou le participe suivants ; on écrira par exemple : « *Nous* sommes *convaincu*, cher lecteur, que vous vous montrerez *favorable* à ce projet ». Et l'étude du *tu* a subi tant de fluctuations qu'il a été comme un signe des temps, et que l'étude en est, à certains égards, celle de nos diverses transformations sociales.

L'antiquité classique n'admit pas d'exception au tutoiement; la substitution du pluriel au singulier a eu son point de départ dans les formules adulatrices des courtisans impériaux qui se mirent à adresser la parole à leur maître comme s'il avait représenté un nombreux auditoire. Julius Capitolinus, louant Dioclétien de se modeler sur Marc-Aurèle, lui dit : *Sape dicitis vos tales esse capere qualis fuit*. L'évêque gaulois Grégoire de Tours, mêlant les deux formes, écrit : *Nobis sine concilio vestro ; tu autem dixisti...* Cette façon de parler, introduite d'abord dans l'étiquette des palais, s'est étendue de proche en proche et est tombée à tel point dans le droit commun qu'aujourd'hui le plus mince individu, en France comme en Angleterre, se juge lésé dans sa dignité si on ne lui donne du vous. (En Allemagne, c'est à la 3e personne du pluriel que la civilité commande de parler aux gens). A partir du XVIe siècle, le *vous* se généralise de plus en plus chez nous ; les hommes très âgés sont seuls à se permettre le tutoiement à l'égard des hommes très jeunes, et les personnages très élevés à l'égard de ceux qui leur sont très inférieurs. Vainement Pasquier, dans ses *Recherches de la France* (liv. VIII, ch. IV), s'élève-t-il contre cet usage vicieux ; le bon sens ne pouvait prévaloir contre l'usage. François Ier n'entendait être tutoyé ni en vers ni en prose, ni dans les livres, ni dans leurs préfaces. Pierre de Saint-Julien, dans ses *Mélanges historiques et matières paradoxales* (paradoxe de ceux qui disent toy à Dieu et au roy), prétend même que cette liberté était punie du fouet. Au XVIIe siècle, on a même cessé de tutoyer ses laquais. « Voiturez-nous ici les commodités de la conversation », ordonnera Madelon à son valet Almanzor. Le tutoiement n'est plus admis que dans trois cas : celui de la violente colère ou du mépris, celui d'une absolue familiarité, celui du haut style en poésie.

L'enfant, à cette époque, ne se permettait pas de tutoyer ses parents ; les parents, de leur côté, maintiennent la distance entre eux et leurs enfants ; une extrême indignation pouvait seule les amener à se départir de cette règle. Mme de Sévigné, malgré sa folle tendresse pour sa fille, ne la tutoie dans aucune lettre de sa correspondance. Les poètes et les orateurs, au contraire, sans doute pour imiter les Latins, ont recours au tutoiement, qu'ils considèrent d'ailleurs comme un élément de beauté. Louis XIV, plus tolérant que François Ier, est charmé de s'entendre dire : « Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire ». « Dans le style tragique, dit Voltaire, le tutoiement rend le discours plus serré, plus vif, a souvent de la noblesse ; on aime à voir Rodrigue et Chimène l'employer. » Il est vrai qu'à partir d'*Horace*, où Horace et Curiace le pratiquent encore, le poète se l'interdit. Mais Racine, sans en faire le langage ordinaire de ses personnages, sauf quand ils s'adressent à des confidents, en tire de merveilleux effets, par exemple lorsqu'une amante, dans l'égarement de la passion, passe brusquement du « vous » « au tu ».

Il peut, au premier abord, paraître singulier que le tutoiement ait été, à la même époque, moins permis dans le genre comique que dans le genre tragique ; mais, précisément parce que la comédie est la peinture directe des mœurs, elle devait se conformer au langage contemporain pour rester la fidèle copie de la réalité ; le tutoiement s'y échangeait donc exclusivement entre personnes de condition tout à fait inférieure. Dans le *Dépit amoureux* on se tutoie encore, mais dans les pièces postérieures, Molière abandonne cette forme, et Voltaire le loue de s'en être corrigé comme d'une faute ; mais Voltaire a tort d'ériger cette indication en règle absolue, car un temps devait venir où elle cesserait d'être justifiée par la nécessité de la vraisemblance. Sous l'influence de J.-J. Rousseau, les relations et le ton de la famille allaient être en effet singulièrement modifiés, et la Révolution devait, au nom de l'égalité, encore plus radicalement changer le langage. Si le tutoiement républicain ne survécut pas tout entier au régime de la Terreur, il ne perdit cependant qu'une partie du terrain conquis par lui, et il est resté le langage de la tendresse, de l'intimité, de la camaraderie. Ce n'est pas à dire que d'égal à égal, moins encore de supérieur à inférieur, on puisse se le permettre indistinctement ; c'est une question de caractère, d'éducation, de tact ; le sans gêne indiscret des uns se concilie fort peu avec la susceptibilité chatouilleuse des autres, et plus d'un tutoyeur malappris s'expose à ce qu'on le mette à sa place beaucoup moins doucement que ne fait Cécile, lorsqu'elle dit à Valentin, dans *Il ne faut jurer de rien* : « Vous me disiez *tu* tout à l'heure, et même, je crois, un peu légèrement ». Marcel CHARLOT.

TUTTLINGEN. Ville du Wurttemberg, cercle du Schwarzwald, sur le Danube ; 11.672 hab. en 1895. Importante fabrication de chaussures, d'instruments chirurgicaux, etc. Ruines du château de *Honberg*. L'établissement métallurgique de *Ludwigsthal* et le fort de *Hohentwiel* sont dans la banlieue. Le 24 nov. 1643, les Austro-Bavarois de Mercy et Jean de Werth battirent les Français à Tuttlingen.

TUTULUS (Coiff.) (V. COIFFURE).

TUXPAN. Ville du Mexique, Etat et à 230 kil. N. de Vera Cruz, sur le Tuxpan, près de la mer ; 5.000 hab. Port gêné par une barre difficile. Sources de pétrole.

TUY (*Tudæ ad Fines*). Ville d'Espagne, prov. et à 43 kil. S. de Pontevedra (Galice), ch.-l. de distr., dominant des pentes d'un plateau élevé, sur la rive dr. du Miño qui la sépare de la ville portugaise de Valença do Minho et y devient navigable ; 11.700 hab. Stat. du chem. de fer de Porto à la Corogne, embr. sur Pontevedra. Siège d'un évêché suffragant de Santiago, Tuy n'a d'autre importance que sa situation à la frontière du Portugal et la fabrication de confitures estimées. On y fabrique aussi du linge et du cuir. Mais c'est une jolie ville, bien bâtie, bien ombragée, située au milieu d'une campagne délicieuse, sous un climat qui l'a fait surnommer « le Paradis de l'Europe ». A 9 kil. en amont, les Caldelas de Tuy sont des sources thermales (42° et 49°), chlorurées sodiques et richement azotées.

TUYAU. I. Construction. — Terme employé dans diverses professions du bâtiment pour désigner de nombreuses espèces de conduites, quelles que soient la forme, les dimensions et la matière de ces conduites employées, suivant les circonstances, à la circulation, l'écoulement, la transmission, l'évaporation ou la propagation de solides, de liquides, de gaz et même d'agents physiques, tels que l'électricité, la chaleur, le son, etc. Vitruve parle de *tuyaux de poterie*, pour lui préférables aux *tuyaux de plomb*, servant à la circulation de l'eau, et le musée de la manufacture nationale de Sèvres conserve un fragment de tuyau de poterie gallo-romaine, de forme circulaire, ayant servi à cet usage, non loin d'un autre fragment de même origine et de même matière, mais de forme rectangulaire, ayant servi à la transmission de la chaleur provenant d'un *hypocauste* (V. ce mot). De nos jours encore, ces deux formes sont utilisées en terre cuite ou en toute autre matière : la forme circulaire pour les tuyaux d'adduction ou d'évacuation d'eau, et la forme rectangulaire pour les conduites d'air et de ventilation ; quant aux tuyaux de fumée, ils prennent l'une ou l'autre forme. Les tuyaux reçoivent divers noms des matières qui les composent : tuyaux de terre cuite, de verre, de métal (plomb, fer, cuivre, zinc) ; ou de leurs formes : tuyaux circulaire, rectangulaire, carré ; ou de leurs modes de fabrication : tuyaux fondus ou tuyaux roulés ; ou de leur destination :

tuyaux de chaleur, de fumée, de ventilation, d'air, d'eau, d'adduction, de décharge, d'éviction, de chute, d'orgue, etc.; ou encore de leur situation : tuyaux isolé, adossé, encastré, etc.; mais, dans la construction, ce sont les tuyaux servant aux conduites de fumée, de chaleur, d'eau, de gaz et d'acoustique qui, tenant le plus de place, ont donné lieu au plus grand nombre de fabrications spéciales et aussi surtout, pour les tuyaux de fumée, ont donné lieu à une législation spéciale. Ch. LUCAS.

II. Physique. — ECOULEMENT DES GAZ ET DES LIQUIDES DANS LES TUYAUX (V. ECOULEMENT).

TUYAUX SONORES — Les vibrations des tuyaux sonores sont utilisées dans un grand nombre d'instruments de musique, non seulement dans les orgues, mais aussi dans les flûtes, les trompettes, les cors, etc. Un tuyau sonore se compose essentiellement de trois parties : une embouchure, une partie vibrante et le tuyau proprement dit; l'embouchure amène le vent d'une soufflerie sur la partie vibrante, sur l'*anche;* celle-ci est une petite languette qui, par ses vibrations, intercepte plus ou moins l'arrivée de l'air dans le tuyau, de façon à la rendre discontinue, périodique. Tout l'air du tuyau vibre, et c'est à ses vibrations qu'est due la note que nous percevons; la section du tuyau et la nature de ses parois ont une influence à peu près nulle sur la hauteur de la note; c'est seulement le timbre qui est modifié à la fois par la nature, les parois et par les détails de construction de l'anche; cela permet dans les orgues d'avoir plusieurs *jeux*, c.-à-d. plusieurs sons de même hauteur et d'expressions différentes : tels sont les jeux de *flûte*, de *bourdon*, etc. Au contraire, la nature du gaz envoyé dans les tuyaux a une influence considérable; pratiquement, c'est toujours de l'air qu'on envoie dans les tuyaux sonores, sauf dans certaines expériences faites uniquement en vue de déterminer la vitesse du son dans les gaz; on peut, en effet, en prenant le rapport des nombres de vibrations par seconde des deux notes fournies par un même tuyau quand on l'alimente successivement d'air et d'un gaz quelconque, connaître le rapport des vitesses du son dans ce gaz et dans l'air, et par suite cette vitesse même puisque la vitesse du son dans l'air est connue.

Quand on fait arriver peu à peu de l'air dans un tuyau sonore, on constate qu'il commence à résonner dès que l'on fait arriver une quantité d'air suffisante : la note qu'il rend ainsi est dite *note fondamentale* de ce tuyau; si on augmente peu à peu la vitesse d'arrivée de l'air, la note se maintient pendant quelque temps à la même hauteur, puis tout d'un coup, pour une plus grande arrivée d'air, on obtient une note plus élevée; on pourra ensuite produire de nouvelles notes, de plus en plus élevées, en augmentant de plus en plus la vitesse de l'air; on constate que ces diverses notes sont des *harmoniques* du son fondamental; ces harmoniques sont différents suivant que le tuyau est ouvert ou fermé à l'extrémité opposée à l'anche. Lorsque le tuyau est fermé, les divers harmoniques correspondent à des nombres de vibrations qui sont entre eux comme la suite des nombres impairs 1, 3, 5, 7, etc. Ainsi la note fondamentale étant ut_1 par exemple, le premier harmonique sera sol_2 (trois fois plus de vibrations que ut_1), le deuxième sera mi_3 (cinq fois plus de vibrations que ut_1), etc. Au contraire, lorsque le tuyau est ouvert, le nombre de vibrations des harmoniques sont entre eux comme la série des nombres entiers 1, 2, 3, 4, etc. De sorte qu'un tuyau ouvert, donnant comme note fondamentale ut_1, aura comme harmoniques ut_2, sol_2, ut_3, etc. Voyons maintenant comment varient les notes produites avec la hauteur des tuyaux sonores; on peut résumer ces variations par l'énoncé des deux lois suivantes : 1° les nombres de vibrations des deux sons fondamentaux de deux tuyaux sont inversement proportionnels à leurs longueurs; le son fondamental d'un tuyau ouvert est l'octave aigu d'un tuyau fermé de même longueur, ou, ce qui revient au même, un tuyau ouvert donne la même note fondamentale qu'un tuyau fermé de longueur moitié. Le son le plus grave que l'on puisse percevoir est de 32 vibrations par seconde; il correspond à un tuyau d'environ 11 m. de long (tuyau de 32 pieds).

On a étudié de plusieurs façons l'état de vibration de l'air à l'intérieur des tuyaux sonores : si l'on promène à l'intérieur une petite membrane tendue sur un anneau et supporté par un fil et si l'on a eu soin de mettre des grains de sable sur cette membrane, on les voit, tantôt rester en repos, tantôt sautiller selon l'endroit considéré; là où l'air est en repos, on dit qu'il y a un *nœud*, et qu'il y a un *ventre* là où le mouvement est maximum. Dans les tuyaux ouverts, l'ouverture est toujours un ventre et dans les tuyaux fermés l'extrémité fermée correspond, au contraire, à un nœud. Quand un tuyau ouvert rend le son fondamental, il y a 1 ventre à l'anche, 1 nœud au milieu du tuyau et 1 ventre à l'extrémité ouverte; quand ce même tuyau rend successivement les harmoniques 2, 3, 4, etc., il y a respectivement 3 ventres et 2 nœuds, ou 5 ventres et 4 nœuds, etc., les ventres et les nœuds étant également espacés. Quand un tuyau fermé rend le son fondamental, il y a 1 ventre à l'anche et 1 nœud à l'extrémité fermée; quand ce tuyau rend les harmoniques 3, 5, 7, etc., entre le ventre et le nœud précédents viennent s'intercaler, à égales distances, 1 nœud et 1 ventre, ou 1 nœud, 1 ventre, 1 nœud, 1 ventre, etc. On peut rechercher facilement la position des nœuds et des ventres à l'aide des *capsules manométriques* (V. CAPSULE). Au lieu d'étudier les mouvements de l'air à l'intérieur des tuyaux sonores, on peut y étudier la pression de l'air; on constate qu'elle est variable aux nœuds, tantôt supérieure et tantôt inférieure à la pression atmosphérique, tandis qu'au contraire elle est constante aux ventres; il en résulte que si, à l'endroit d'un ventre, on fait une ouverture dans le tuyau sonore, l'air ne s'échappe pas par là et la note n'est pas modifiée; si, au contraire, on perce un trou autre part, la note change aussitôt et devient telle qu'à l'endroit où l'on a fait le trou il y a un ventre.

Cette propriété a des conséquences très importantes; en effet, avant cette remarque, nous ne pouvions faire varier la hauteur de la note rendue par un tuyau sonore qu'en changeant sa longueur, en modifiant la vitesse du vent ou en fermant son extrémité supérieure. Certains instruments n'utilisent que ces variations. D'autres au contraire portent une série de trous percés à l'avance en des points convenablement choisis, ces trous sont bouchés avec les doigts ou avec des clefs manœuvrées par les doigts. Chaque fois que l'on débouche un de ces orifices, l'instrument se comporte comme un tuyau sonore de longueur correspondante à la position de ce trou; on a donc à sa disposition un moyen beaucoup plus simple de faire varier cette longueur que dans les instruments à coulisse. A. JOANNIS.

III. Technologie. — TUYAUX ACOUSTIQUES. — Lorsque la parole se transmet à l'air libre, les vibrations des couches d'air se trouvent diversement affectées et elle se perd rapidement. Il n'en est plus de même si l'air est enfermé dans un tube : Biot a constaté que, dans un tuyau de conduite des eaux, l'intensité du son se perd si peu qu'à 950 m. on peut entretenir une conversation à voix basse. Les *speaking tubes* ou *tuyaux acoustiques* utilisent cette propriété. Ils sont constitués par un tube en caoutchouc, protégé extérieurement au moyen d'une enveloppe en laine ou en coton tressé et muni à ses deux extrémités d'une embouchure avec sifflet. Le sifflet, qui demeure au repos, emmanché dans l'embouchure, sert d'avertisseur. Pour parler ou écouter, on l'enlève. La voix se transmet d'autant plus loin dans les tuyaux acoustiques que leur diamètre est plus grand. D'autre part, Violle et Vautier ont remarqué que les sons graves se propagent plus loin que les sons aigus, mais avec une vitesse moindre. En outre, les ondes sonores émises se déforment en se propageant et perdent, avant de s'éteindre, leur caractère musical.

TUYEN-QUAN. Ville du Tonkin, sur la rive droite de la rivière Claire, au milieu des montagnes, à 158 kil. d'Hanoï ; elle est le chef-lieu du 3e territoire militaire qui, en 1899, comprenait trois cercles : Tuyen-Quan, Vinh-Thuy et Ha-Giang. La citadelle du Tuyen-Quan, simple mur de clôture, était un carré de 300 m. de côté, parallèle à la rivière Claire ; on l'a démoli et remplacé par une grille, en 1897, pour assainir le quartier. Deux villages distincts se trouvent à Tuyen-Quan : l'un, habité par les Annamites, en aval, s'appelle Tam-Ky ; l'autre, beaucoup plus important, en amont, où dominent les Chinois, porte le nom de Xau-Xoa : la citadelle les sépare. Depuis l'expédition française du Tonkin, Tuyen-Quan, presque entièrement détruit, a vu de jour en jour diminuer sa population ; à la fin de 1899, on y comptait 20 Européens, 300 Chinois, 1.500 Annamites et quelques Japonais ; l'exploitation des bois y est cependant bonne, et les cultures de maïs et les rizières très prospères : les Européens y plantent des caféiers et sèment le jute.

Après la victoire de Lang-son, c'est à Tuyen-Quan que se porta en toute hâte le général Brière de l'Isle, afin de secourir la petite garnison de 600 hommes qui, sous les ordres de l'héroïque commandant *Dominé* (V. ce nom) tenait tête depuis trois mois à plus de 15.000 Chinois ; le tiers de la garnison, à bout de forces, fut mis hors de combat, mais la brigade de secours, après plusieurs luttes extrêmement meurtrières, parvint à refouler les Pavillons-Noirs de Luh-Vinh-Phuoc et à dégager la ville. C'est en défendant la citadelle que le vaillant sergent *Bobillot* (V. ce nom), l'un des héros les plus populaires de la guerre du Tonkin, fut mortellement blessé, à la tête de huit soldats du génie qu'il commandait. A. Thomas.

Bibl. : E. Dominé, *Journal du Siège de Tuyen-Quan* ; Paris, 1885, in-32. — T. Boisset, *Tuyen-Quan avant, pendant et après le siège* ; Paris, 1893, in-16.

TUYÈRE (Métall.) Tube conique en métal, qui conduit le vent d'un soufflet dans un fourneau, et dans lequel est engagée la buse du soufflet (V. Forge, Forgeage, Haut Fourneau).

TUYLL van Seeroskerken van Zuylen (V. Charrière [Mme de]).

TUZAGUET. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Saint-Laurent ; 1.348 hab.

TUZAN (Le). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Saint-Symphorien ; 262 hab.

TUZIE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan ; 198 hab.

TVER. Ville de Russie, sur la rive dr. de la Volga, à 450 kil. S. de Saint-Pétersbourg, 160 kil. N. de Moscou (ligne du chemin de fer Pétersbourg-Moscou), ch.-l. de gouvernement, archevêché ; 53.500 hab. La fondation de la ville, établie primitivement sur la rive gauche du fleuve, remonterait à l'année 1180 et serait due au grand-duc Vladimir de Souzdal. Moins de cent ans après, vers 1275, la ville était déjà le siège d'un évêché et le centre d'une principauté indépendante. La région a été incorporée dans l'Empire moscovite en 1490, à la suite de la mort de son dernier prince Iohanne. Tver subit divers assauts de la part des Tatars (1327), des Moscovites (1486), des Polonais (1612). Il ne reste actuellement aucun vestige de ses anciennes fortifications. Tver est le point de départ de la navigation sur la Volga, ce qui lui assure une situation assez privilégiée. Le fleuve a, près de la ville, environ 100 m. de largeur. Des services réguliers de bateaux relient cette cité à divers centres situés sur le fleuve. Elle possède aussi d'importantes manufactures, notamment des filatures de coton et des fabriques de bougies. La ville compte environ 3.720 constructions, dont 1.000 en maçonnerie ; 34 églises (cathédrale de la Transfiguration, datant de 1682, la Trinité, 1684), 23 écoles primaires, 6 écoles d'enseignement secondaire ; des arbres ornent les quais et les principales places publiques Budget de la ville, environ 180.000 roubles.

Le *gouvernement*, au centre de la Russie d'Europe, a 65.331 kil. q. et 1.812.825 hab. en 1897 (826.255 hommes, 986.570 femmes). Le tout forme un plateau assez élevé avec une pente du N.-E. au S.-O. et d'une alt. variant de 60 à 300 m. au-dessus du niveau de la mer. Dans son ensemble, la région est assez accidentée ; elle donne naissance aux principaux cours d'eau de la Russie d'Europe : Volga, Duna occidentale, Dniepr. Le sol, en grande partie argileux, est généralement peu fertile. De vastes étendues sont couvertes de marais. Dans la zone orientale, les lacs, sources des fleuves mentionnés ci-dessus, occupent également de grands espaces : Seliguer (265 kil. q.), Okhvat-Iedeni, Sig, Volgo. Sauf la tourbe qu'on récolte en grandes quantités, le gouvernement de Tver ne fournit aucun minéral. Le climat est variable, tantôt sec, tantôt humide, à cause du voisinage des lacs. A Tver, la moyenne annuelle est de 4°. On constate une différence assez sensible entre la partie N.-O. du gouvernement et la partie S.-E. Dans cette dernière région, l'hiver est de dix à quinze jours plus long. Les précipitations (observations de 1885-89) sont d'environ 609 millim. A Tver, la Volga est prise de glace durant environ cent cinquante jours (seconde quinzaine d'octobre aux premiers jours d'avril).

L'agriculture est particulièrement développée dans les arrondissements du N. et de l'E. La récolte moyenne annuelle est : seigle, 3.750.000 quintaux ; foin, 2 millions de quintaux. Le lin et le chanvre sont assez répandus. La région de Tver passe, d'autre part, comme l'une des plus industrielles de l'Empire. La population, formée de Grands-Russiens et au N.-E. de Caréliens (67.000), vit surtout de l'industrie domestique (cordonnerie, fabrication de jouets et bibelots, etc.). Pendant une partie de l'année, 70.000 personnes vont chercher du travail dans les gouvernements voisins. En 1896, on y comptait 957 usines et manufactures (peausseries, briqueteries, fabriques de bougies, filatures) avec un personnel de près de 27.000 ouvriers et une production évaluée à 34.700.000 roubles. Le commerce est également assez développé, grâce aux nombreuses voies de communications : voies d'eaux par les divers grands fleuves ; voies de terre : grande route de Pétersbourg à Moscou ; lignes de chemins de fer : Nicolas (Pétersbourg-Moscou), Novotorjok, Rjev-Viazemsk et Rybinsk-Bologovsk. Au point de vue administratif, le gouvernement est divisé en douze districts (*ouiezds*) : Tver, Biejetzk, Vessiégonsk, Vichni-Volotchok, Zoubtzov, Kaliazine, Kachine, Kortcheva, Torjok, Ostachkov, Rjev, Staritza. Nombre des lieux habités, 11.707. Impôts du gouvernement, environ 9 millions de roubles, dont 3.100.000 impôts directs, et près de 5 millions d'impôts sur les boissons. P. Lem.

TWAIN (Mark), écrivain américain (V. Clemens).

TWARDOWSKI, héros d'une légende populaire polonaise. Pour obtenir des dons surnaturels et pour pouvoir jouir à son aise de la vie, il légua son âme au diable. Enlevé enfin par ce dernier, il se mit à chanter en route un cantique à la Vierge, grâce à quoi il fut lâché par l'envoyé de l'enfer et resta suspendu dans l'air. Les poètes et les romanciers polonais (Mickiewicz, Kraszewski) ont donné à plusieurs reprises une forme littéraire à cette légende. Dr V. Bugiel.

TWEED. Fleuve d'Ecosse (V. Grande-Bretagne).

TWEED (William-Marcy), homme politique américain, né à New York le 3 avr. 1823, mort à New York le 12 avr. 1878. Alderman de New York en 1852, membre du congrès de 1853 à 1855, il occupa diverses situations municipales jusqu'à son entrée au Sénat de l'Etat de New York en 1867. Commissaire du département des travaux publics de cet Etat (1870), il fut un des membres les plus actifs du *Tammany* (V. ce mot). Impliqué dans les tripotages financiers qui soulevèrent l'indignation publique contre le Tammany, il fut en 1870 arrêté ; mais bientôt relâché, il réussit à se faire réélire sénateur. Poursuivi

de nouveau en justice en 1873, il fut acquitté par le jury ; à la fin de la même année, il se faisait condamner à douze ans de détention. Relâché en 1875, puis condamné de nouveau, il s'évada et passa en Espagne d'où il fut extradé en 1876. Il mourut en prison.

TWEEDMOUTH (Edward Marjoribanks, lord), homme politique anglais, né à Londres le 8 juil. 1849. Inscrit au barreau de Londres en 1874, il fut élu membre de la Chambre des communes en 1880 par le comté de Berwick. Libéral, il devint, en 1886, contrôleur de la maison de la reine et entra au Conseil privé. Réélu en 1886 et 1892, il entra à la Chambre des lords en 1894. La même année, il devenait lord du sceau privé, puis chancelier du duché de Lancastre, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1895. Ami intime de feu Gladstone et de lord Rosebery, lord Tweedmouth exerce une grande influence politique.

TWICKENHAM. Ville d'Angleterre, comté de Middlesex, faubourg occidental de Londres, sur la r. g. de la Tamise, en face de Richmond-park ; 16.026 hab. en 1891. On y voit de belles maisons de campagne, jadis séjour préféré de Bacon, Pope, Fielding, Walpole, etc.

TYANA. Ville antique de la Cappadoce, dont les ruines se voient au S.-O. de Nigdé, vers Kilissé-hissar ; elle gardait l'entrée des Portes de Cilicie. Ce fut un évêché chrétien et la patrie du fameux *Apollonius de Tyane* (V. ce nom).

TYARD (Pontus de), né au château de Bissy-sur-Fley en Mâconnais en 1521, mort en son château de Bragny le 23 sept. 1605. Il était fils de Jean de Tyard, lieutenant général au bailliage de Mâcon. Il fit ou termina ses études à Paris. Il publia à Lyon, chez Jean de Tournes, ses *Erreurs amoureuses* (1re partie, 1549; 2e partie, 1551 ; 3e partie, 1555). C'est un recueil de sonnets mêlés de chansons, épigrammes, rimes tierces et sextines, qu'il adressa à une dame nommée par lui Pasithée : on ne sait qui c'est, ni si elle a réellement existé. Pontus a essayé plus tard de s'attribuer la priorité sur du Bellay, qui avait donné quelques mois plus tôt son *Olive*, le premier grand recueil de sonnets d'amour qu'on ait publié en France. Ronsard (élégie à La Péruse) a, dans ses éditions diverses, donné successivement tort et raison à cette prétention de Tyard, réellement peu fondée. Grand ami de Maurice Scève et admirateur de sa *Délie*, Pontus de Tyard fuit l'expression facile et vulgaire, et donne souvent à son platonisme éthéré une expression amphigourique, proche du galimatias. Il ne fut pas sans influence sur la Pléiade, et du Bellay l'imita dans ses *XIII sonnets de l'honneste amour*, publiés en 1552. Tyard fit encore imprimer : une traduction des fameux dialogues *sur l'amour* du médecin italien Léon, juif converti, Léon Hébreu, comme on l'appelle alors (1551) ; deux dialogues, *Solitaire premier, Solitaire second* (1552), l'un « sur les Muses et la fureur poétique », l'autre sur la Musique ; des *Vers lyriques*, dans l'édition de 1555 des *Erreurs amoureuses* : la plupart des pièces avaient déjà paru ailleurs; ainsi le *Chant en faveur de quelques excellents poètes de ce temps*, où il donne place à Scève, Heroet, Salel, Marot et quelques autres avant de réunir Ronsard et du Bellay dans la même strophe, avait été imprimé en 1551 ; un *Recueil des nouvelles œuvres poétiques* (dans l'édition complète de ses *Œuvres* qui parut à Paris chez Galiot du Pré en 1573), contenant des sonnets d'amour adressés, dit-on, à la comtesse de Retz. Vers 1555, il avait composé *Douze fables de fleuves et fontaines*, sujets érotiques destinés à inspirer les décorateurs du château d'Anet : ce recueil fut publié par Tabourot en 1585. Cependant Tyard se retirait peu à peu de la poésie et de la galanterie. Il était d'Eglise, chanoine de la cathédrale de Mâcon, protonotaire apostolique, aumônier ordinaire du roi Henri III, enfin évêque de Chalon-sur-Saône. Il était tout dévoué à Henri III, qui l'employa à diverses affaires, notamment à réfuter les prétentions généalogiques des princes lorrains qui se disaient issus de Charlemagne. Ce zèle pour la cause du roi, qui parut aux Etats de Blois de 1588, le fit maltraiter par la Ligue; il fut chassé de sa ville épiscopale, et son château de Bissy pillé; un jésuite le dénonça comme hérétique et factieux. Se sentant vieillir, il résigna son évêché à son neveu Cyrus qui fut sacré le 24 fév. 1594. Pontus acheva sa vie dans une tranquillité voluptueuse à son château de Bragny. « Il était très gros, dit de Thou ; il mangeait beaucoup et recherchait les meilleurs vins, tels que ceux qu'on recueille sur les bords de la Saône. » Dans la seconde partie de sa carrière, il s'occupa surtout de science, de philosophie et de théologie. L'*Univers ou discours des parties et de la nature du monde* (Lyon, 1557) ; *Mantice, ou discours de la vérité de Divination par l'Astrologie* (Lyon, 1558). Ces deux ouvrages avec les *Deux Solitaires* et un *Discours du temps, de l'an et de ses parties* (Lyon, 1556) formèrent le recueil intitulé *les Discours philosophiques de Pontus de Tyard* (Paris, 1587). Vinrent ensuite : *Ephemerides octavæ spheræ* (1562) ; *de Cælestibus asterismis Poematium*, dédié à Ronsard (1573) ; *Homélies ou Discours sur l'oraison dominicale* (1585) ; *Homélies ou Contemplation sur la passion de notre Sauveur Jésus-Christ* (1586); *De recta nominum impositione* (Lyon, 1603), traité fait à l'occasion de ses études sur Philon le juif et où il étale son érudition hébraïque.

Une édition des *Œuvres poétiques* de Pontus de Tyard a été donnée par Marty-Laveaux en 1875, dans la collection de la Pléiade française. G. Lanson.

Bibl. : De Thou, *Histoire universelle*. — *Gallia christiana*, t. IV, pp. 941 et suiv. — Nicéron, t. XXI. — Abel Jeandet, *Pontus de Tyard*; Paris, 1860. — Henri Chamard, Joachim du Bellay, pp. 170-172 et 191-194 ; Lille, 1900.

TYBURN. Ancien village anglais situé à l'O. de la cité de Londres ; il a été absorbé par la ville et répond à l'extrémité O. d'Oxford-street (V. Londres) ; sa célébrité vient de ce que ce fut jusqu'en 1783 le lieu des exécutions ; le quartier sis au N. de Hyde-park fut jusque vers 1850 appelé *Tyburnia*.

TYCHE (Myth. gr.) (V. Fortune).

TYCHIQUE. Personnage des premiers temps du christianisme, qui accompagna l'apôtre Paul au cours de ses pérégrinations missionnaires. La légende le désigne comme évêque de Chalcédoine en Bithynie.

TYCHO Brahe, astronome danois (V. Brahe).

TYCHSEN (Olaus-Gerhard), orientaliste danois, né à Tondern (Sleswig) en 1734, mort à Rostock le 30 déc. 1815. Il professa de 1760 à 1789 à l'éphémère Université de Butzow ; ses *Butzowische Nebenstunden* (Wismar, 1766-69, 6 vol.) renferment d'abondants détails sur l'histoire des juifs ; il a aussi publié un manuel de langue arabe (1792), commenté Makrizi, traduit le *Physiologus Syrus* (1795), étudié les inscriptions cunéiformes de Persépolis (1798), etc.

TYDÉE (Τυδεύς), fils d'Oinée et de Periboa, héros de la légende grecque, surtout connu comme le père de Diomède et l'un des sept chefs qui, avec Polynice, marchèrent contre Thèbes. Il avait obtenu en mariage Deïpyléla, fille d'Adraste, roi d'Argos, auprès duquel il avait trouvé l'hospitalité à la suite du meurtre involontaire de son oncle à Calydon, sa patrie. Sous les murs de Thèbes, il fut blessé par Melanippus qu'il tua et dont il dévora la cervelle après lui avoir fendu le crâne ; Athéna, qui songeait à le rendre immortel, se détourna de lui épouvantée, et il mourut de sa blessure.

TYENG-Tjong, roi coréen (V. Ri).

TYLER (John), dixième président des Etats-Unis (1841-45), né à Charles-city (Virginie) le 29 mars 1790, mort à Richmond le 18 janv. 1862. Gouverneur, puis sénateur de Virginie (1827-30), il fut en 1840 élu vice-président des Etats-Unis sur la liste des whigs ; la mort subite du président Harrison (4 avr. 1841), un mois après

son installation, fit de Tyler le président de la République. Il opposa son veto à la création d'une Banque nationale des États-Unis votée par son parti au congrès (1841), puis au projet de tarif, et se brouilla complètement avec les whigs. En revanche, il signa le traité Ashburton (1842) qui étendait jusqu'au Pacifique le territoire fédéral, et en janv. 1845 fit voter l'annexion du Texas (V. ÉTATS-UNIS, § *Histoire*). En 1861, il fit partie de la députation virginienne dite « de la paix » qui tenta de prévenir la guerre de sécession ; après son échec, il siégea au Sénat des confédérés sudistes.

BIBL. : L.-G. TYLER, *The letters and times of the Tylers*; Richmond, 1884-85, 2 vol.

TYLOR (Edward Burnett), anthropologiste anglais, né à Camberwell le 2 oct. 1832. Il fit ses études à Tottenham, et ses remarquables travaux sur l'origine de l'homme et de la civilisation lui valurent d'être nommé, en 1871, membre de la Société royale de Londres. Il devint, en 1883, directeur du Muséum de l'Université d'Oxford et fut chargé en même temps de faire des conférences. Tylor préside la Société anthropologique anglaise. Ouvrages principaux : *Anahuac or Mexico and the Mexicans* (Londres, 1861) ; *Researches into the history of Mankind* (Londres, 1865 ; 3ᵉ édit., 1878) ; *Primitive culture ; researches into the development of mythology, philosophy, religion*... (Londres, 1871, 2 vol. ; 2ᵉ édit., 1873 ; trad. fr., 1876-78, 2 vol. in-8) ; *Anthropology, or introduction to the study of man*... (Londres, 1881).

TYLOS est le nom antique de la grande île du groupe des îles *Bahreïn* (V. ce mot), nommée aussi Semak par les Syriens. Le nom assyrien est *Tilvan*, et elle est désignée comme « le pays du cotonnier », *Nitukki*. Théophraste, dans les *Causes des plantes*, reproduit plus tard par Pline, rend compte des produits de cette île où fleurit l'arbre à la laine. Strabon la nomme Tyrus, et fait venir de là et de l'île voisine Aradus les deux villes phéniciennes du même nom. Hérodote témoigne aussi de l'origine érythréenne de la civilisation phénicienne. Le fait est que c'est de Tylos qu'est venue en Mésopotamie la civilisation sémitique. Cette appellation s'est perpétuée dans le récit des quatre monstres marins qui auraient apporté aux populations primitives le culte des dieux et la connaissance des sciences. Ce mythe retrace l'origine arabe de la civilisation de Babylone, dont la plupart des dieux étaient adorés à Tylos et en avaient conservé les appellations primitives. L'île de Tylos, située au 26° de lat., est probablement l'endroit où l'étoile de Sirius était visible en l'an 1542 av. J.-C., quand l'étoile du Chien avait une déclinaison australe de 63°, et où, le jeudi 29 avr. julien, le 30 janv. grégorien, on aperçut à la fois l'étoile de Sirius pendant une éclipse solaire, lequel phénomène a pu donner lieu aux cycles sothiaques et lunaires des époques postérieures, qui tous les deux remontent à la date indiquée.

TYLOSIS (Dermat.) (V. COR).

TYM. Rivière de Sibérie, affl. dr. de l'Obi, longue de 500 kil. dans un bassin de 58.500 kil. q.; elle traverse les forêts et marais du N. du gouvernement de Tomsk. — Un fleuve du même nom parcourt 400 kil. dans l'île de Sakhalin ; son embouchure dans la mer d'Okhotsk forme un bon mouillage.

TYMPAN. I. ANATOMIE, PHYSIOLOGIE et PATHOLOGIE (V. CORDE et OREILLE).

II. ARCHITECTURE. — Partie de *fronton* (V. ce mot) encadrée par trois corniches, celle horizontale et les deux rampantes, dans les *frontons triangulaires*, et par deux corniches seulement, celle horizontale et celle circulaire, dans les frontons circulaires. Le tympan reste nu ou est orné de motifs d'architecture, de sculpture, de peinture et de mosaïque; il peut être aussi percé d'une baie, généralement de forme circulaire, un oculus ou un *œil* (V. ce dernier mot et *Architecture*, t. XXV, p. 269), œil recevant parfois un cadran d'horloge. On appelle, par analogie, *tympan de porte* ou *de fenêtre*, l'espace compris entre l'intrados de l'arc qui couronne une porte ou une fenêtre et la corniche ou le linteau qui supporte les naissances de cet arc : c'est ainsi que, dans une ordonnance d'architecture composée de portes et de fenêtres formées par des arcades, on voit fréquemment un tympan souvent ajouré dans les arcades aménagées en portes ou en passages. Cette sorte de tympan est, surtout dans les divers styles d'architecture du moyen âge, décorée de bas-reliefs disposés par zones (V. FRANCE, § *Beaux-Arts*, t. XVII, p. 101, fig., *une des portes de la cathédrale de Paris*), et ces bas-reliefs étaient quelquefois recouverts de peinture, comme autrefois au tympan de la porte rouge de la cathédrale Notre-Dame de Paris, lequel représente la glorification de Marie dans le ciel avec, aux côtés du Christ et de sa Mère, saint Louis et la reine Marguerite de Provence. On appelle encore tympan la surface plane ou ajourée formant un triangle ou mieux un rectangle curviligne compris entre l'extrados d'un arc circulaire ou ogival et les deux lignes rampantes surmontant cet arc. Les tympans ont, à toutes les époques, fourni un champ des plus féconds à la décoration, surtout dans les édifices du moyen âge consacrés au culte, et la *Grande Encyclopédie* a donné, en nombre de figures illustrant des articles d'architecture ou de géographie locales, de fréquents exemples de tympans sculptés (V. entre autres, t. III, ARCHITECTURE, p. 729, fig. 5, un portail ogival, *le portail de la cathédrale d'Amiens*, p. 733, fig. 1, un portail Renaissance, *le portail de l'église de Gisors*, et, p. 736, fig., une façade de style Louis XVI, *la façade du Garde-meuble*, place de la Concorde, à Paris. Ch. L.

III. HYDRAULIQUE. — La roue à tympan des anciens, telle que l'a décrite Vitruve, était formée d'un tambour à axe horizontal, divisé en compartiments par des cloisons radiales et présentant sur son pourtour des orifices correspondant à ces compartiments. Quand on faisait tourner cet appareil, en partie immergé dans une nappe d'eau, le liquide entrait par les orifices, se trouvait emprisonné dans les compartiments, et n'en ressortait qu'après avoir été élevé au niveau de l'axe où il trouvait des orifices de dégagement. On avait ainsi le moyen d'élever l'eau depuis le niveau de la nappe jusqu'à la hauteur de l'axe ; mais le fonctionnement donnait lieu à des chocs préjudiciables à l'effet utile. Lafaye a perfectionné l'appareil en supprimant l'enveloppe cylindrique du tambour et donnant aux cloisons la forme de développantes tracées en prenant comme cercle de base la section droite de l'arbre central. Les cloisons, à mesure qu'elles quittent la nappe d'eau, après y avoir plongé, écopent à tour de rôle un certain volume qu'elles conduisent ensuite vers l'axe, où a lieu le déversement. Si l'on suppose tout d'abord que chaque cloison n'emporte qu'une molécule liquide, on voit sans peine que celle-ci s'élève verticalement d'un mouvement uniforme : le travail que doit fournir le moteur est donc constant dans l'unité de temps, ce qui est une condition de fonctionnement évidemment avantageuse. Mais, au moment où la molécule quitte la cloison, elle possède une force vive qui représente une perte de travail utile. En réalité, chaque compartiment renferme une masse de dimensions finies ; on admet, à titre d'approximation, que le centre de gravité de cette masse possède encore un mouvement vertical uniforme. L. LECORNU.

TYMPANISME, TYMPANITE (Pathol.) (V. MÉTÉORISME).

TYMPANON ou **TYMPANUM** (Mus.) (V. CLAVECIN).

TYMPE (Techn.). Pièce de fonte qui, dans la partie inférieure d'un haut fourneau, soutient et protège à l'endroit où s'échappe la flamme le recouvrement ménagé sur la partie du creuset qui s'avance hors du fourneau et que l'on nomme la *fausse tympe* (V. HAUT FOURNEAU). Sujette à une rapide détérioration à cause de son exposition à la chaleur, on consolide la tympe en la protégeant à l'intérieur par des briques réfractaires et en garnissant son arête extérieure d'une bâche en fer forgé où circule un courant d'eau froide et sur laquelle l'ouvrier appuie le ringard.

TYNDALE (William), un des premiers réformateurs anglais, né en 1477 (?), mort en 1536. Il étudia à Oxford et à Cambridge et prêcha la réforme à Londres; forcé de quitter l'Angleterre en 1524, il se réfugia d'abord aux Pays-Bas, puis en Saxe où il connut Luther. Revenu à Anvers où il s'établit, il fut réclamé par le gouvernement anglais, arrêté, ramené en Angleterre, et brûlé vif, comme hérétique, en 1536. — Dès 1526, il avait fait imprimer une traduction anglaise du Nouveau Testament qui se répandit à un grand nombre d'exemplaires et servit de modèle pour la traduction usitée depuis; il est ainsi, « après Wicleff, le plus ancien des interprètes de la Bible en Angleterre ». Ses œuvres ont été réunies et ont paru à Oxford en 1848-50 (3 vol.). C. Schmidt.

Bibl. : *William Tyndale, a biography;* Londres, 1886.

TYNDALL (John), physicien anglais, né à Leighlin Bridge, près de Carlow (Irlande), le 21 août 1820, mort à Hind Head, près de Haslemere (comté de Surrey), le 4 déc. 1893. Il fut d'abord, à sa sortie du collège, employé au cadastre (1839-43), puis ingénieur d'une compagnie de chemins de fer de Manchester (1843-47), professeur-adjoint au Queenwood College de Hampshire (1847-48), et, après un séjour de cinq années en Allemagne, où il fréquenta les universités de Marbourg et de Berlin, devint, en 1853, professeur de physique à l'Institut royal de Londres. Il prit sa retraite en 1887 et passa dès lors une grande partie de son existence dans un chalet qu'il s'était fait construire sur le glacier d'Aletsch, en Suisse, à 2.500 m. d'alt. Il était depuis 1852 membre de la Société royale de Londres. Il faisait partie de l'X Club, société intime de neuf membres où chaque science était représentée. Expérimentateur heureux et sagace, Tyndall, qui a joui, sa vie durant, d'une célébrité universelle, a été, en réalité, un conférencier scientifique d'un extraordinaire talent, un admirable vulgarisateur, bien plus qu'un savant véritable. On lui doit cependant de très intéressantes recherches et quelques découvertes personnelles, d'abord sur le diamagnétisme, dont il avait entrepris l'étude dès 1849, alors qu'il était étudiant à Marbourg et qu'il est parvenu, le premier, à expliquer de façon plausible, puis sur les propriétés électro-optiques des cristaux, enfin sur la formation et le mouvement des glaciers dont il a donné une théorie assez originale. Quant à ses travaux bactériologiques, qu'on a cités avec admiration, ils ne sont que la confirmation des idées de Pasteur et de Lister. Son principal ouvrage a pour titre : *Head, a mode of motion* (Londres, 1863; 7e éd., 1887; trad. fr. par Moigno, 2e éd., Paris, 1874). Il y expose, avec une remarquable clarté et d'ingénieuses démonstrations, qui lui sont propres, la théorie mécanique de la chaleur, alors toute nouvelle. Parmi ses autres publications, il faut mentionner : *The Glaciers of the Alps* (Londres, 1860; dern. éd., 1896); *The Sound* (Londres, 1867; 7e éd., 1896; trad. fr. par Moigno, 1896); *The Light* (Londres, 1869; nombr. édit.; trad. fr. par Moigno, 1872 et 1875); *Lectures on electricity* (Londres, 1871; trad. fr. par Fr. Michel, 1878). Il a fait paraître, d'autre part, dans les *Philosophical Transactions* et dans le *Philosophical Magazine*, un nombre considérable de mémoires de physique et de géologie. Les principaux ont été réunis en volumes sous les titres *Fragments on science* (Londres, 1871; 6e éd., 1879) et *New fragments* (Londres, 1893). On y trouve aussi le discours qu'il prononça à Belfast, en 1874, au Congrès de la British Association, dont il était président. C'est une histoire critique du matérialisme à travers les âges, et son auteur s'y révèle un philosophe hardi et matérialiste convaincu. R. S.

TYNDARE, roi légendaire de *Sparte* (V. ce mot), fils de Périérès et de Gorgophone ou d'Œbalos et de la nymphe Bateia; chassé par son frère Hippokaon, il se réfugia en Etolie auprès de Thestios, dont il épousa la fille *Léda* (V. ce nom). Héraklès ayant exterminé Hippokaon et ses fils, Tyndare devint roi de Sparte. Ses fils furent les *Dioscures* Castor et Pollux, et la belle *Hélène* (V. ces noms); son gendre Ménélas lui succéda.

TYNDARIS. Ancienne ville de Sicile, située sur la côte N. de l'île, à l'E. de l'embouchure du Patti, à l'O. de Mylæ. Elle fut fondée en 395 av. J.-C. par des colons d'origine messénienne, auxquels Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, accorda sa protection. Pourvue d'un bon port, Tyndaris occupait une position stratégique importante sur la mer Tyrrhénienne. Elle fut occupée par les Carthaginois et prise par les Romains pendant la première guerre punique. Sous la domination de Rome, elle jouit d'une grande prospérité. Elle reçut peut-être sous Auguste une colonie romaine. L'emplacement de Tyndaris est aujourd'hui désert. On y distingue encore les remparts de l'antique cité, deux portes, un théâtre et quelques tombeaux.

Bibl. : Scaffidi, *Tyndaris;* Palerme, 1895.

TYNE. Fleuve d'Angleterre (V. Grande-Bretagne).

TYNEMOUTH. Ville d'Angleterre, comté de Northumberland, au N. de l'embouchure de la Tyne, dans la mer du Nord. Elle est contiguë à la ville de *North-Shields*, située en amont et englobée dans le comté municipal de Tynemouth; 46.267 hab. en 1895. C'est un des avant-ports de Newcastle, grand port d'exportation de charbons et station de bains de mer fréquentée. On voit dans le château les ruines du monastère fondé en 623 en l'honneur de saint Oswyn.

TYPE. I. Histoire naturelle. — Le type s'entend de ce qui est conçu comme représentant les caractères les plus généraux d'un groupe d'êtres, et à cet égard devient en zoologie synonyme d'*embranchement*, et désigne en botanique les grandes divisions, telles que Dicotylédones, Monocotylédones, Gymnospermes, Cryptogames, etc. Ce mot sert encore à désigner dans un groupe d'êtres plus restreint, famille, genre, etc., la forme dite typique. Dr L. Hn.

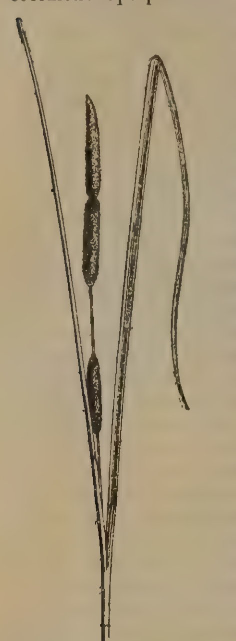
II. Chimie. — La théorie des types a été introduite dans la science par Dumas et développé par Williamson et par Gerhardt. Elle a consisté essentiellement à rapprocher les uns des autres, à ranger dans la même catégorie, ou plutôt à faire dériver du même « type », des corps différents par la nature de leurs éléments, mais semblables par le mode de groupement de ces éléments. Un exemple remarquable est le type ammoniaque. Les équivalents d'hydrogène de l'ammoniaque peuvent être remplacés par des radicaux alcooliques, méthyle, éthyle, etc.; les corps résultant de cette substitution sont des ammoniaques composées, qui possèdent des propriétés tout à fait semblables à celles de l'ammoniaque ordinaire. Il y avait, de même, le type hydrogène, qui comprenait tous les métaux, le type acide chlorhydrique, qui comprenait les chlorures, bromures et iodures, etc. La théorie des types a rendu de grands services, en permettant de comparer des corps très différents et de découvrir entre eux des analogies et des liens de parenté. Elle a été remplacée par la notion de valence, qui est à la base des théories actuelles.

III. Technologie. — *Type Writer* (V. Machine à écrire).

IV. Théologie. — Suivant un certain mode d'interprétation, le type est un fait ou un personnage de l'Ancienne Alliance considéré comme préfigurant un fait ou un personnage de la Nouvelle Alliance. Ainsi, l'arche flottant sur les eaux qui couvraient la terre, et sauvant du déluge Noé et sa famille, représente l'Eglise; Isaac portant le bois destiné à son sacrifice représente Jésus portant sa croix; le serpent d'airain, élevé au désert et dont la vue guérissait ceux qui le regardaient, représente Jésus élevé sur le calvaire. Il n'y a guère de fait ou de personnage de l'Ancienne Alliance, dans lequel on ne puisse, avec quelque peu de bonne volonté, trouver un type de la Nouvelle. E.-H. V.

TYPHA (*Typha* T.). I. Botanique. — Genre qui contribue, avec les *Sparganium* L., à former la famille des Typhacées. Il est composé d'une dizaine d'herbes vivaces,

croissant dans l'eau, monoïques ou dioïques, à fleurs réunies en spadices cylindriques très serrés, les spadices mâle et femelle superposés dans les espèces monoïques; périanthe des mâles réduit à des languettes filiformes, étamines nombreuses à anthères biloculaires; ovaire stipité uniloculaire à un ovule descendant et anatrope; fruit sec, graine albuminée, embryon droit. — Les *T. latifolia* L. et *T. angustifolia* L., encore appelés massette, masse d'eau, quenouille, moine, etc., se rencontrent dans les étangs et les marais en Europe et dans le N. de l'Asie et de l'Amérique. Les rhizomes, riches en fécules, sont alimentaires ainsi que les tiges; on les confit parfois dans le vinaigre. Ce rhizome a été préconisé contre la leucorrhée, la gonorrhée, le scorbut; le pollen est un succédané de la poudre de lycopode; les filaments ou soies qui portent les fruits servent à rembourrer des matelas, des coussins et à faire des étoffes, voire du papier; enfin les feuilles sont employées comme litière et à faire des paillasses et des nattes. Dr L. Hn.



Tige florifère du *Typha angustifolia* L.

II. Horticulture. — On cultive principalement *Typha latifolia* L. et *T. angustifolia* L., grandes espèces très recommandables par leur port élégant et leur curieuse inflorescence. On les utilise à la décoration des pièces d'eau. Leur multiplication se fait en divisant leur souche épaisse dont on enfouit les fragments dans le sol sous quelques centimètres d'eau, ou en terrain constamment mouillé. On les cultive aussi en caisse ou dans de larges terrines dont leur rhizome traçant s'accommode assez bien si l'on a soin d'en renouveler la terre tous les ans.

TYPHAON (Myth.) (V. Typhon).

TYPHLOPS (Erpét.). Genre de *Serpents opoterodontes*, se reconnaissant à une tête déprimée, garnie de plaques, à un museau arrondi, aux narines latérales. Le *Typhlops vermicularis*, type du genre, est d'un jaune brun plus ou moins vif, sombre sur le dos, plus clair sous le ventre. Découvert d'abord dans l'île de Chypre, on l'a retrouvé en Grèce et dans plusieurs îles de l'Archipel, en Syrie, dans l'Arabie Pétrée et sur les bords de la mer Caspienne. Rochbr.

Bibl. : Sauvage, dans Brehm, éd. franç.

TYPHOÏDE (Fièvre). A proprement parler, la fièvre typhoïde n'est qu'une des formes, la plus fréquente et la plus importante il est vrai, de l'infection par le bacille typhique. Elle est d'ailleurs le résultat de la pullulation du bacille à la surface de l'intestin, et surtout dans l'épaisseur de sa paroi, au niveau des agglomérats de tissu lymphoïde (plaques de Peyer). Les autres manifestations de l'infection typhique sont *en général* consécutives à cette première attaque sur l'intestin, et n'interviennent qu'à titre de complications. L'infection typhique, d'autre part, ouvre souvent elle-même la voie à des infections secondaires.

La fièvre typhoïde n'a guère pris place dans le cadre nosologique qu'en 1830, à la suite des recherches de Louis. Avant ce savant clinicien, les diverses formes de la maladie étaient décrites comme autant d'entités distinctes. Il convient cependant de rappeler que cette conception d'une maladie unique, caractérisée par la présence d'ulcérations intestinales, est bien antérieure à Louis; Prost, Petit et Serres, Cruveilhier, Andral, Bretonneau, etc., préparaient l'œuvre de Louis. Les travaux de ce dernier, effectués pour la plupart à l'Hôtel-Dieu de Paris, s'échelonnent de 1822 à 1829. Ce fut lui qui donna à la maladie son nom définitif et qui en établit la nature contagieuse. Il était réservé aux savants modernes de découvrir la cause de la maladie et son mode de propagation. L'agent incontesté de la fièvre typhoïde est le *Bacillus typhusus* d'Eberth. Déjà, en 1872, Coze et Feltz avaient décrit un bâtonnet mobile qu'ils considéraient comme la cause de la maladie. Mais la gloire de la découverte de l'agent véritable doit être réservée à *Eberth* qui, en 1880, signala et décrivit l'espèce bactérienne dont la spécificité morbide est universellement admise aujourd'hui. Koch le décrivit plus complètement, mais le mérite de la description véritablement scientifique et surtout de la culture du bacille revient à Gaffky. Depuis lors, nos connaissances sur ce bacille, dont l'importance est si grande en pathologie humaine, ont été complétées par les recherches des savants de tous les pays. En France, Chantemesse et Widal ont eu le mérite d'élucider sur un grand nombre de points le mode d'action et de propagation de la maladie par cet agent.

Le *bacille typhique* se présente sous la forme de bâtonnets cylindriques, à extrémités arrondies, ayant de 2 à 3 μ de longueur. Le contenu protoplasmique est homogène, quelquefois vacuolaire au milieu du bâtonnet dans les formes en voie de dégénérescence. Les bâtonnets sont pourvus de cils vibratiles, placés aux extrémités et sur les côtés, au nombre de huit à quatorze. Ces cils sont longs et ondulés, et ils permettent au bacille de se déplacer à l'aide d'une sorte de mouvement de reptation. Ces cils sont d'ailleurs très minces, et il faut avoir recours à des artifices spéciaux pour en révéler la présence. La formation des spores n'est pas encore connue; les modifications morphologiques décrites sous ce nom ne sont que des formes de dégénérescence. Le bacille typhique se colore par les couleurs d'aniline qu'il prend assez faiblement. La fuchsine phéniquée est le colorant de choix. Il se décolore par la méthode de Gran. Le bacille typhique se cultive très facilement. Il est facultativement anaérobie. Il se cultive dans le vide ou dans l'hydrogène. Sa température de choix est de 37° à 39°, mais il se développe déjà à 12° et encore à 46°. La congélation prolongée durant trois mois le laisse vivant; il est tué par une température de 60° maintenue durant vingt minutes. La lumière solaire le rend incapable de se développer, à la suite d'une exposition de quatre à six heures.

Les cultures du bacille, qui n'exhalent jamais aucune odeur, peuvent être faites sur plaques de gélatine : elles apparaissent alors en vingt-quatre à quarante-huit heures sous forme de petits disques arrondis, légèrement jaunâtres; en tubes de gélatine; sur gélose; sur tranches de pommes de terre auxquelles les cultures donnent un aspect glacé, glaireux. Le bacille peut encore être cultivé dans le bouillon : en un jour le liquide se trouble et, par l'agitation, présente un aspect moiré; dans le lait, milieu très favorable, etc. Certains de ces milieux de culture impriment au bacille des modifications morphologiques, allongements, dégénérescence, etc., très importantes à connaître. Dans ces diverses cultures, le bacille, à la différence de ce qui se passe dans l'organisme humain, ne paraît pas sécréter de diastases ni de toxines bien actives.

Spécificité du bacille typhique. La spécificité du bacille typhique a été mise en doute par divers auteurs, particulièrement par Rodet et Gabriel Roux. Le *Bacillus typhicus* est en effet très voisin par sa forme et par l'aspect de ses cultures d'un autre bacille que l'on rencontre d'une façon banale dans l'intestin, le *Bacillus coli communis* ou Colibacille. A vrai dire, nous connaissons actuellement trop peu l'évolution totale des microbes et les diverses formes qu'ils peuvent revêtir lorsqu'ils subissent des changements de milieu, lorsque de l'état de virulence ils retournent vers l'état de saprophyte, pour avoir des

bases bien certaines pour distinguer les formes morphologiquement voisines. Il semble exister cependant des raisons tirées de variations dans la culture et dans les produits chimiques sécrétés pour ne pas confondre ensemble ces deux bacilles.

Inoculations du bacille typhique. Aucune des espèces animales sur lesquelles on peut expérimenter dans les laboratoires ne prend la fièvre typhoïde par l'inoculation du bacille typhique. Cependant cela ne veut pas dire que l'animal inoculé soit à l'abri de toute réaction contre l'agent de l'infection. D'après Chantemesse et Widal, il y aurait même une infection véritable, mais affectant une allure différente de celle que produit le bacille chez l'homme. C'est ainsi que ces auteurs, par l'inoculation de 4 à 6 centim. c. d'une culture fraîchement ensemencée par un bacille provenant de l'organisme humain, ont provoqué chez le cobaye une infection qui tue en vingt-quatre ou quarante-huit heures. L'animal inoculé fournit lui-même un bacille plus virulent pour le cobaye, et cette virulence peut être exaltée par des passages successifs. L'on obtient encore un résultat en affaiblissant la résistance du cobaye par une injection préalable d'une culture de streptocoque dans le péritoine. Sanorelli a de même obtenu des résultats très importants.

Plus importantes encore, à cause de leur résultat thérapeutique, sont les recherches sur les toxines typhiques. Ces toxines semblent être plus particulièrement contenues dans le corps des microbes plutôt que véritablement sécrétées par eux, et il faut recourir à divers artifices pour les en extraire. Chantemesse prépare la toxine typhique en exaltant la virulence microbienne par le passage successif sur l'animal, puis en le cultivant sur une macération de rate et de moelle des os additionnée de sang humain. Cette toxine est très fragile et doit être conservée en tubes fermés, à l'abri de la lumière. Le cobaye est l'animal le plus sensible à la toxine typhique, mais d'autres animaux le sont également, le cheval en particulier, qui paraît très sensible à cette toxine. Cependant Chantemesse est parvenu par des inoculations ménagées et répétées (plusieurs années de traitement) à immuniser le cheval. Le sérum qu'il obtient est nettement antitoxique, et les essais qui en sont faits actuellement sur l'homme sont des plus encourageants.

Habitat du bacille typhique. Le bacille typhique se trouve dons l'organisme des malades atteints de fièvre typhoïde, mais il se rencontre encore dans le milieu extérieur. Dans l'organisme humain le bacille typhique apparaît surtout comme un parasite du système lymphatique, rarement comme un parasite du système sanguin. Dès le début, il se rencontre dans les ganglions mésentériques, dans les follicules clos de l'intestin ; il existe toujours dans la cavité péritonéale. La rate, le foie, les poumons, la moelle des os, les méninges sont les organes et tissus où on le rencontre encore le plus fréquemment. Il n'existe que temporairement dans le sang.

En dehors de l'homme atteint de fièvre typhoïde, le bacille a été surtout rencontré dans l'eau ; c'est ce qui a permis de conclure que l'agent habituel de la transmission de la maladie était l'eau employée pour les usages domestiques. Il serait téméraire d'affirmer que l'eau est le seul milieu de transmission, mais il serait plus contraire aux faits de ne pas admettre qu'elle est l'agent presque constant de la propagation de l'infection. Les statistiques municipales de la ville de Paris montrent de la façon la plus évidente que le nombre des cas dans les divers quartiers est en rapport avec le plus ou moins d'asepsie de l'eau distribuée. D'autre part, dans les campagnes, il est habituel d'assister à l'évolution d'épidémies de villages dues à la contamination des sources et des puits, et au transport de l'infection le long des rivières. Dans tous ces cas, la recherche du bacille, lorsqu'elle est pratiquée, est positive. Les expériences de Straus et Dubarry ont montré que le bacille vit d'autant plus longtemps dans l'eau qu'elle est plus riche en matières organiques. S'il vit soixante-neuf jours dans l'eau distillée, il vit plus de quatre-vingts jours dans l'eau de l'Ourcq. Il convient encore de rappeler l'expérience suivante de Widal et Chantemesse. L'on ensemence l'eau stérilisée d'un ballon dont le fond est recouvert de sable fin. Après deux mois, la recherche du bacille typhique dans l'eau est négative. Cependant si l'on décante doucement l'eau stérilisée pour la remplacer par de nouvelle eau stérilisée, l'on assiste à une nouvelle éclosion de bacilles typhiques dans cette eau.

Le bacille typhique semble être très répandu dans le sol et dans les poussières. Jusqu'à ce jour, il n'a pas été rencontré dans l'air. Le sol est un très bon milieu de conservation pour le bacille ; il résiste d'ailleurs longtemps à la dessiccation et, comme nous l'avons dit, à la congélation. En réalité, ce sont les selles typhiques qui semblent être le véhicule de l'agent contagieux ; mais il ne faut pas *oublier qu'il se rencontre aussi dans les urines*, qui doivent être désinfectées au même titre que les garde-robes.

La fièvre typhoïde est répandue sur toute la surface du globe, mais c'est en France que la mortalité par la fièvre typhoïde est la plus forte. Quant aux influences étiologiques proprement dites, ce que nous avons dit sur l'habitat du bacille typhique nous dispense de revenir sur le rôle très important que joue l'eau dans la propagation de la maladie. Il est bien entendu qu'il existe d'autres modes de transmission et de transport ; les mains, les vêtements souillés par les déjections des typhiques peuvent être un mode de transport médiat ou immédiat. Quant aux autres modes de propagation, ils doivent être considérés comme exceptionnels et accidentels. Pour ce qui est de la pénétration du germe dans l'organisme, la voie en est encore mal définie. Il semble naturel d'admettre que cette pénétration se fait habituellement au niveau des voies digestives, mais il faut bien reconnaître que dans l'organisme sain les bacilles semblent neutralisés ou détruits par les sucs digestifs et en particulier par le suc gastrique. Nous ignorons encore le rôle que jouent dans cette pénétration l'état de virulence du bacille, son abondance, et quelle est la nature de la modification que subit l'organisme pour en permettre le développement. Ces modifications reconnaissent cependant un certain nombre de déterminantes connues. En premier lieu, l'âge est un facteur assez important, la fièvre typhoïde se développe surtout de vingt à trente ans, bien que les vieillards et surtout les enfants n'en soient pas indemnes. Les hommes sont plus atteints que les femmes. Le séjour prolongé dans les milieux typhogènes semble conférer une sorte d'immunité. Cette immunité ne peut être confondue avec ce fait bien connu que la typhoïde récidive rarement, ni porter à admettre que ceux qui en jouissent ont subi une atteinte légère de la maladie, atteinte qui aurait passé inaperçue, car cette immunité se perd à la suite d'une absence un peu prolongée hors du milieu typhogène. Quant aux autres causes : surmenage, encombrement, dépression psychique, elles favorisent l'infection typhique comme les autres infections ; jointes aux causes de contamination de l'eau par le bacille, elles créent par moment dans des régions où la maladie est endémique, ou en dehors d'elles, de véritables épidémies de fièvre typhoïde. Ces épidémies présentent souvent un caractère particulier et pour ainsi dire personnel de bénignité ou de virulence, et l'on y voit prédominer certaines formes de la maladie.

Description clinique. La fièvre typhoïde, comme les autres maladies infectieuses, est précédée d'une période d'incubation qui se confond d'ailleurs avec la période de début, la transition entre l'état de santé et de maladie n'étant pas marquée par l'apparition d'un phénomène brusque. Pendant cette période d'incubation et pendant les premiers jours de la période de début proprement dite, le malade accuse des phénomènes vagues et banaux d'embarras gastrique, un malaise général, de l'abatte-

ment, de l'insomnie; assez souvent ce début est marqué par des épistaxis. C'est à ce moment que le médecin est appelé dans la plupart des cas à donner ses soins au malade. Nous prendrons comme type de description un cas d'intensité moyenne. La durée en est de vingt et un jours — soit trois septénaires — que l'on désigne (Jaccoud) sous le nom de : *période des oscillations ascendantes* (*ou d'ascension*); *période des oscillations stationnaires* (*période d'état*); *période des oscillations descendantes* (*ou de déclin*). Ces dénominations sont empruntées à la marche de la température dont l'importance est considérable dans la fièvre typhoïde et dont les variations marquent ainsi les étapes de la maladie.

Période des oscillations ascendantes. La fièvre augmente progressivement, la température prise à la même heure chaque matin et chaque soir étant toujours supérieure à celle de la veille, à la même heure. La rémission matinale d'un jour déterminé de cette période ramène la température à un niveau toujours plus élevé que celle du matin précédent. D'une façon générale, on peut dire avec Wunderlich que, dans toute fièvre typhoïde, la température atteint 39°,5 le soir du quatrième jour et qu'elle n'atteint jamais d'emblée 40° le soir du premier jour. Nous devons dire cependant que ces formules sont un peu trop absolues. En tous cas, la température arrive à son maximum vers le cinquième jour, et dans la forme moyenne que nous prenons comme exemple, ce maximum est de 40°. Durant cette première période, la persistance et l'oscillation régulièrement ascendantes de la fièvre tiennent le rôle principal et permettent déjà d'établir un diagnostic; les phénomènes généraux du début persistent en s'accentuant. Nous allons les retrouver au complet avec des accidents nouveaux durant la seconde période.

Période d'état. Durant cette période qui, comme la précédente, occupe environ un septénaire, la fièvre subit seulement des oscillations journalières; la température du soir étant plus élevée que celle du matin de 1° environ, mais la température de tous les soirs et celle de tous les matins étant, à peu de choses près, égales (*stade des oscillations stationnaires*). L'étendue des oscillations de chaque jour semble être en rapport avec la gravité de la maladie; dans les cas de pronostic grave, la température de chaque matin s'abaisse peu au-dessous de la température du soir.

A cette période, l'aspect du malade est caractéristique, et la maladie s'accompagne d'accidents bien nets qui imposent pour ainsi dire le diagnostic. Au début de la période, les malades se plaignent encore de vertiges, de bourdonnements d'oreille, de céphalalgie et surtout d'insomnie, puis ils tombent dans un état de demi-somnolence et d'hébétement connu sous le nom d'*état typhoïde*. Ils restent étendus sur le lit, le visage immobile, le regard sans expression, les lèvres ouvertes et tremblantes, les narines battantes. Les membres sont souvent immobiles, mais souvent aussi les mains sont animées de mouvements automatiques (carphologie), le malade semblant ramener ses draps sur lui ou tenter d'atteindre des objets imaginaires. Durant la nuit, le malade est fréquemment atteint de délire ambulatoire. Il conserve cependant quelques restes de connaissance et répond à peu près si on l'interpelle. Si, après ce premier examen superficiel, l'on passe à un examen plus approfondi, l'on constate les divers symptômes suivants du côté des divers organes : la langue est sèche, fendillée, comme rôtie (langue de perroquet), recouverte d'un enduit brunâtre. Il existe souvent du météorisme abdominal. L'inspection de la peau amène la découverte, si la maladie est assez avancée (huitième jour), d'une éruption spéciale, mais presque toujours discrète et demandant à être recherchée, les *taches rosées lenticulaires*. Ce sont de petites taches érythémateuses, à légère saillie, disparaissant par la pression. Le nombre en est très variable et l'apparition peut se faire par poussées successives. Ces taches ont une grande importance au point de vue du diagnostic. La main, appliquée au niveau de la fosse iliaque droite, dans la région occupée par le cæcum, provoque une douleur assez vive et permet de percevoir des gargouillements : si le ventre est souple, l'on a même l'impression d'une sorte de tumeur due au gonflement des ganglions mésentériques. Par la percussion, il est habituel de constater un gonflement ou *hypertrophie de la rate*, hypertrophie qui est loin d'atteindre celle qui accompagne d'autres maladies infectieuses. Les fonctions digestives et intestinales sont gravement atteintes. L'anorexie est complète; après une période plus ou moins longue de constipation, la *diarrhée* s'établit. Le malade a chaque jour de cinq à dix selles, diarrhéiques, couleur jaune d'ocre, quelquefois involontaires.

L'examen des poumons révèle l'existence d'une bronchite presque symptomatique. Vers la fin de la période, l'on constate à la base des poumons des râles de congestion, dite congestion hypostatique. Au niveau de la pointe du cœur, il existe parfois un souffle coïncidant avec le battement cardiaque; la pulsation du pouls offre souvent ce rebondissement spécial connu sous le nom de *pouls dicrote*. Les urines sont rares, très colorées et très chargées; elles sont souvent albumineuses.

Période des oscillations descendantes ou de défervescence. Durant cette période qui commence du quinzième au vingtième jour, la défervescence se fait progressivement, de la même façon que s'était faite l'ascension, mais en sens inverse; souvent entre la deuxième période et le début de la troisième, il existe un stade de grandes oscillations irrégulières, durant trois ou quatre jours, c'est le *stade amphibole*. La défervescence est habituellement complète vers le septième jour de la période, et la convalescence commence, interrompue souvent elle-même par de nouvelles mais passagères ascensions de température, ou même par de véritables rechutes, généralement moins graves que la maladie primitive. En même temps que la température s'abaisse journellement, tous les symptômes énumérés plus haut s'améliorent peu à peu. Mais l'amaigrissement se prononce encore et l'affaiblissement du système musculaire persiste. La convalescence elle-même est de longue durée et peut être traversée par de nombreux accidents.

Telle est la forme moyenne la plus habituelle de la fièvre typhoïde. Mais l'aspect peut en être modifié par la prédominance de tel ou tel symptôme (formes), et le cours interrompu ou modifié par de nombreux accidents (complications).

Formes. Lorsque l'affaiblissement et la prostration dominent, la fièvre typhoïde est dite *adynamique ;* elle est dite *ataxique* lorsque l'agitation est extrême ; *ataxo-adynamique* lorsqu'il y a alternance des périodes d'agitation et des périodes de prostration. Il existe des formes graves avec phénomènes abdominaux très marqués, mais il existe aussi des formes abortives (*formes muqueuses*) où la maladie tourne brusquement court, ou bien où elle présente en diminutif tout le tableau d'une fièvre typhoïde. La forme dite *ambulatoire*, ainsi nommée parce que le malade, non averti par l'intensité des symptômes et de la fièvre qu'il est en proie à une maladie sérieuse, mais porteur malgré tout d'ulcérations intestinales, continue de marcher et de s'alimenter à peu près comme d'habitude, a ce grave inconvénient qu'elle expose par cela même aux perforations intestinales.

Complications. Elles sont extrêmement multiples, et nous ne pouvons parler que des principales. Elles sont dues, soit à la maladie elle-même, soit aux infections secondaires si faciles et si fréquentes dans la fièvre typhoïde.

Les *hémorragies et les perforations intestinales* sont les plus importantes parmi les premières. Les hémorragies intestinales ou *entérorragies* sont ou précoces ou tardives et, dans ce dernier cas, leur pronostic est plus grave. La quantité de sang ainsi perdu est extrêmement variable,

mais les hémorragies peuvent se répéter et amener finalement la mort du malade. Le sang n'est pas habituellement expulsé en nature, mais il est modifié avant sa sortie par les sucs intestinaux, et rendu alors sous forme de selles noirâtres, poisseuses (*mœlena*). Au moment où l'entérorragie se produit, la température s'abaisse, le pouls devient petit, la face pâle.

La perforation de l'intestin survient généralement durant les dernières périodes de la maladie ; *elle est très souvent consécutive à une alimentation prématurée et mal comprise* du malade. Les symptômes éclatent brusquement et sont en tout semblables à ceux de la péritonite par perforation : douleur au niveau de la perforation, météorisme du ventre, collapsus, refroidissement des extrémités, abaissement de la température, etc. ; mais tous ces symptômes sont souvent peu accentués si l'état typhoïde est très marqué. La terminaison presque fatale de cette complication est la mort qui survient à bref délai.

Les complications dues à des affections secondaires apparaissent généralement beaucoup plus tardivement que les précédentes. Ce sont des abcès, des érysipèles, des ostéites, des phlébites (*phlegmatia alba dolens*), des endocardites, etc., etc. Mais deux de ces complications méritent d'être mentionnées à part, ce sont : la néphrite, dont les symptômes apparaissent durant la convalescence (œdèmes), et l'entérite qui persiste quelquefois à un degré plus ou moins accentué durant toute la vie. Les ostéites, un peu plus exactement les ostéomyélites, sont fréquentes à la suite de la fièvre typhoïde. Elles sont dues au bacille typhique lui-même.

Durée et terminaison. Nous avons vu quelle était la durée normale de la fièvre typhoïde, vingt et un jours, non compris la convalescence, mais cette durée peut être prolongée tant par l'existence d'un stade amphibole que par l'apparition des rechutes qui viennent traverser la convalescence. Cette convalescence est toujours très longue ; les forces du malade reviennent très lentement, d'autant plus que le régime de l'alimentation normal est très difficile à reprendre. La fièvre typhoïde laisse d'ailleurs après elle un certain nombre de stigmates, soit du côté de l'intestin et de l'estomac, soit du côté du système nerveux. L'état mental reste quelquefois atteint, la mémoire en particulier restant diminuée. Ces accidents se présentent surtout lorsque la fièvre typhoïde frappe le malade durant l'adolescence. La fièvre typhoïde est en effet généralement moins grave chez les enfants. A la suite de la maladie, ainsi que dans toutes les maladies graves, il est fréquent de voir tomber complètement les cheveux.

La mort n'est malheureusement pas une terminaison rare de la fièvre typhoïde : d'après les statistiques de Murchison et de Gresinger, elle serait de 20 °/₀ ; d'autres auteurs donnent des chiffres beaucoup plus élevés. Ce pourcentage varie d'ailleurs suivant les épidémies et les régions. La mort peut survenir à des périodes très différentes de la maladie et par des causes diverses. Le malade peut mourir de mort subite, à la suite d'une syncope durant la défervescence. Il peut mourir durant la période d'état, par suite de la gravité même de l'infection, dans l'adynamie et le collapsus. Il peut encore succomber à la suite d'une entérorragie ou d'une perforation intestinale, ou tardivement à la suite d'une complication par infection secondaire. Le pronostic doit par conséquent être toujours réservé, car une complication mortelle peut survenir dans les cas en apparence les plus bénins, et durant la convalescence même le malade n'est pas à l'abri de tout danger. L'intensité de certains symptômes vient aggraver ce pronostic. Une température dans le voisinage de 42°, l'absence de rémissions matinales, un abaissement brusque de température non accompagné d'amélioration dans les symptômes généraux, les complications d'ordre nerveux, la faiblesse du pouls, l'intensité des accidents pulmonaires, sont autant de phénomènes d'un pronostic grave. La maladie est moins grave chez les enfants, où la mortalité atteint encore 10 °/₀

Les *lésions* que l'on rencontre à l'autopsie d'un typhique sont surtout caractéristiques au niveau de la tunique interne de l'intestin grêle, sur les surfaces occupées par les *plaques de Peyer* — qui ne sont autre chose que des amas de follicules lymphatiques. — Ces lésions sont d'autant plus prononcées que l'on se rapproche de la terminaison de l'intestin grêle dans le cæcum. D'abord tuméfiées et gonflées, ces plaques forment une saillie tantôt molle, tantôt dure sous la muqueuse intestinale, qui en est comme déplissée à ce niveau, puis elles s'ulcèrent. Cette ulcération se fait tantôt par petites eschares, tantôt par fragments de très faible volume. Si la mort n'est survenue qu'à une période un peu tardive de la maladie, on constate qu'un certain nombre de ces ulcérations sont en voie de réparation et de cicatrisation. L'évolution ne se fait pas d'ailleurs sur toutes les plaques à la fois, mais progressivement à partir de la valvule iléo-cæcale. Pendant la période de gonflement et au début de l'ulcération des plaques, l'on peut constater au microscope la présence d'un grand nombre de bacilles typhiques. Ces bacilles deviennent ensuite beaucoup plus rares. A côté des lésions des plaques de Peyer (lésions qui atteignent aussi les follicules clos isolés de l'intestin), il faut noter l'engorgement des ganglions mésentériques qui reçoivent les lymphatiques de l'intestin. Quelquefois ces ganglions suppurent. Eberth a démontré la présence de nombreux bacilles dans les ganglions. La rate est augmentée de volume, mais surtout molle ; quelquefois diffluente, pour ainsi dire. Le sang est généralement poisseux ; durant les premières périodes de la maladie, il existe de l'hyperleucocytose, puis tardivement une diminution de l'hémoglobine. Tous les organes qui participent à la régénération du sang sont dans un état plus grand d'activité. Le foie et les reins sont habituellement atteints de dégénérescence ainsi que les muscles, en y comprenant le cœur. Les poumons présentent les lésions de la congestion hypostatique.

Diagnostic. Le diagnostic de la fièvre typhoïde, surtout au début, est parfois très difficile. Les aphorismes de Wunderlich, trop absolus, sont cependant d'une application usuelle ; ils peuvent se résumer ainsi : toute maladie où la température s'élève à 40° dès le premier jour n'est pas une fièvre typhoïde ; n'est pas fièvre typhoïde non plus toute maladie où l'on peut constater une température normale à n'importe quelle période de la première semaine. En dehors de la marche de la température et surtout de la forme de la courbe thermique, qui fournit l'élément principal du diagnostic, il faut pour l'établir s'en rapporter à l'aspect général du malade, à la céphalée, à la stupeur, plus tard à la tuméfaction de la rate, à la diarrhée spéciale, au gargouillement de la fosse iliaque droite, au ballonnement du ventre. En règle générale, il est difficile d'affirmer absolument le diagnostic avant le premier septénaire. Le diagnostic est particulièrement difficile chez les enfants. Aussi le séro-diagnostic dont nous parlons plus loin ne doit pas être négligé, malgré les renseignements un peu incertains et un peu tardifs qu'il fournit. L'existence des taches, si fugaces qu'elles soient, offre un point de repère important. L'état typhoïde n'étant pas spécial à la fièvre typhoïde, la confusion peut parfaitement s'établir entre cette maladie et un certain nombre d'autres, où on rencontre ce même état. En dehors de ces maladies à type typhoïde la confusion doit être évitée au début avec la grippe et avec l'embarras gastrique ; ce diagnostic doit être fait surtout à l'aide des éléments tirés de la courbe thermique, de la gravité des accidents gastro-intestinaux, etc. La distinction de la fièvre typhoïde d'intensité moyenne et de la grippe est souvent fort délicate. Il en est de même de la distinction entre l'embarras gastrique et les formes légères de la dothiénentérie.

Plus difficile encore est souvent le diagnostic entre la fièvre typhoïde et les maladies suivantes, où l'état dit ty-

phoïde est souvent très marqué : la *tuberculose* dans ses formes aiguës, soit généralisées, soit nerveuses ; la méningite tuberculeuse en particulier se distingue souvent très difficilement chez l'enfant de la typhoïde ; habituellement cependant, dans la tuberculose, la température a une marche plus irrégulière, les phénomènes gastro-intestinaux sont moins marqués ; s'agit-il d'une méningite, la céphalalgie est plus intense, la constipation est la règle au lieu de la diarrhée, les vomissements sont plus habituels, le pouls plus irrégulier. Les *endocardites* infectieuses se différencient par des accidents cardiaques généralement plus marqués : la *pyémie* se distingue par l'intensité des phénomènes pulmonaires, l'irrégularité de la température, etc. ; en outre, les conditions où elle apparaît préparent pour ainsi dire le diagnostic ; la *trichinose* présente un grand nombre de caractères communs avec la fièvre typhoïde, mais elle s'en distingue par les vives douleurs musculaires. Nous ne parlerons que pour mémoire des fièvres éruptives et du typhus qui ont leurs caractères propres bien nettement tranchés.

Séro-diagnostic. Widal a découvert et mis en lumière une propriété curieuse et importante du sérum sanguin des sujets atteints de fièvre typhoïde : on prend directement dans une veine, ou plus simplement à l'aide d'une piqûre au bout du doigt, en observant de minutieuses précautions antiseptiques, un peu de sang d'un typhique. Après formation du caillot, on recueille le sérum et on l'ajoute à un tube de bouillon stérilisé, que l'on ensemence ensuite de bacille typhique. Alors que dans un tube témoin le développement microbien se fait normalement, dans le tube additionné de sérum le développement est retardé, puis on voit s'y former des flocons qui tendent à se déposer au fond du tube. Si l'on examine ces flocons au microscope, l'on voit qu'ils sont formés de bacilles agglomérés, agglutinés et ayant perdu tout mouvement. La réaction peut se faire plus simplement encore en ajoutant quelques gouttes de sérum de typhique dans une culture du *Bacillus typhusus* en bouillon. Les bacilles perdent leur mobilité et s'agglutinent en amas. Cette agglutination se produit même sur les bacilles morts. Cette même réaction peut s'obtenir avec d'autres liquides de l'économie, mais le liquide de choix est le sang. En présence de la difficulté du diagnostic de la typhoïde dans certains cas, il est facile de voir combien cette réaction, qui n'est pas spéciale au bacille typhique, mais qui est spécifique, peut être précieuse. Cependant, il faut avouer qu'elle n'apparaît pas d'emblée, qu'elle semble souvent douteuse durant les premiers temps de la maladie, pour devenir plus nette à mesure que celle-ci progresse. La méthode n'en reste pas moins précieuse, et il y a lieu d'y recourir fréquemment.

Recherche du bacille typhique sur le vivant. La recherche directe dans le sang est le plus souvent stérile. La ponction de la rate, qui, malheureusement n'est pas sans danger, permet, au contraire, d'obtenir un résultat positif. Quant à l'examen des matières fécales, il est le plus souvent négatif.

Traitement. Les traitements proposés contre la fièvre typhoïde sont pour ainsi dire innombrables. L'expérience prolongée a permis de ne retenir qu'un petit nombre de médications, et un plus petit nombre encore de médicaments. Les travaux contemporains, et particulièrement les recherches de Chantemesse et Widal, nous permettent d'entrevoir l'époque très prochaine où ils devront faire une place capitale à la sérothérapie.

Le traitement prophylactique comprend deux parties. La première est l'art de se préserver de la fièvre typhoïde. La stérilisation des eaux de boissons, par les filtres soigneusement entretenus, par l'ébullition de l'eau, par l'usage d'eaux de provenance pure, l'abstention de légumes crus ou mal cuits dans les régions suspectes, les lavages répétés de la bouche et du nez, etc., mettent d'une façon presque complète à l'abri de la fièvre typhoïde. La seconde partie du programme prophylactique consiste dans l'adoption de mesures propres à empêcher la diffusion de la maladie quand un cas se produit. Le malade doit avant tout être isolé, et sans aucun doute l'hospitalisation séparée des typhiques serait fort désirable. Par-dessus tout, les diverses évacuations, et les objets de literie à l'usage du malade doivent être soigneusement désinfectés. Les gardes-robes et les urines doivent être désinfectées, soit par le sublimé, soit par le sulfate de fer, les ustensiles et les vases par l'eau bouillante. Les objets de literie doivent être passés à l'étuve avec des précautions spéciales pour éviter une contamination nouvelle. Les draps du malade, les blouses qui servent aux infirmiers ou infirmières, doivent être désinfectés avant d'être mélangés à d'autre linge. Les locaux eux-mêmes subiront une désinfection, pour laquelle le procédé de choix semble être encore l'acide sulfureux. Les personnes qui assistent le malade doivent veiller d'une façon scrupuleuse à la propreté de leurs mains.

Quant au traitement proprement dit, il comprend diverses indications que l'on peut réunir sous des titres communs (Lemoine). En premier lieu viennent la désinfection et l'antisepsie générale. Le charbon en poudre, le salicylate de bismuth, le sulfure de carbone, l'iodoforme, la naphtaline ont été préconisés à l'intérieur ; mais il faut bien reconnaître que nous sommes incapables à l'heure actuelle de réaliser une antisepsie intestinale véritable. Aussi se borne-t-on à donner l'un ou l'autre de ces antiseptiques à dose modérée. Le meilleur de tous les antiseptiques intestinaux, le calomel, ne donne que des résultats médiocres. Les purgatifs salins donnés à intervalles semblent réaliser pour le mieux cette antisepsie. La quinine, à dose modérée, quelquefois à dose progressivement croissante, surtout chez les enfants, semble donner de bons résultats, tant comme antithermique que comme antiseptique général. Il est de règle de prescrire le quinquina destiné à soutenir les forces du malade. Nous ne parlons que pour mémoire des soins locaux de propreté, qui doivent être plus minutieux encore que dans les autres maladies. Il est utile de donner matin et soir un lavement à l'eau bouillie froide. La deuxième indication consiste à défendre le malade contre la fièvre et ses conséquences. Tous les antithermiques et en particulier la quinine ont été et sont encore employés : l'acide salicylique, l'acide phénique, l'antipyrine, etc., mais ils ont perdu tout le terrain qu'a gagné la médication réfrigérante par les bains froids. — Hahn et Cuvrie peuvent être considérés comme les précurseurs de cette méthode, mais le mouvement actuel a eu son point de départ en Allemagne sous l'inspiration de Brand. L'école lyonnaise et à sa tête Glénard, qui avait rapporté la méthode d'Allemagne en 1870, a vulgarisé, en la modifiant, la pratique allemande. Les modes principaux suivant lesquels sont donnés les bains sont les suivants : *Bain de Brant.* La température rectale est prise toutes les trois heures ; lorsqu'elle atteint ou dépasse 39°, le malade est plongé dans un bain à 18° où il est maintenu jusqu'à l'apparition du frisson, ce qui demande un quart d'heure environ. Le *bain de Dieulafoy* diffère par la température du bain qui, de 24°, est abaissé à 20° progressivement par l'adjonction d'eau froide. Le *bain de Bouchard* est donné de 2° inférieur à la température du malade puis abaissé progressivement jusqu'à 30°. Le *bain de Ziemsien* est donné de 5° au-dessous de la température du malade, puis abaissé jusqu'à 20°. Au sortir du bain, le malade doit être enveloppé, sans être essuyé, dans une couverture légère ; il sera réconforté par une boisson chaude. Le malade, dans les méthodes précédentes, doit être baigné toutes les trois heures environ. La marche de la température, qui s'abaisse, non immédiatement mais un peu après le bain, est le meilleur guide que l'on doit suivre pour le degré de l'eau, la durée du bain et sa répétition. Le bain a pour effet d'abaisser la température, de calmer les phénomènes nerveux et de provoquer une diurèse abondante. Les malades doivent être baignés aussi bien la nuit que le jour ; la présence de phénomènes tho-

raciques, de bronchite n'est pas une contre-indication. La médication par les bains a donné et donne encore des résultats excellents, mais elle a l'inconvénient d'être très assujettissante et d'être très pénible pour le malade, au moins au début. Aussi a-t-on cherché à la remplacer par des moyens de réfrigération plus doux, tels que lotions froides et aromatiques, enveloppements dans le drap mouillé, etc. Mais ces dérivés bâtards de la balnéation sont loin d'en avoir l'efficacité et ils ne doivent être employés que dans les cas très légers et de pronostic favorable... Cependant la balnéation est employée actuellement avec moins de rigueur et l'on se contente souvent de bains marquant de 28° à 30°, répétés avec moins de fréquence. Dans tous les cas, les bains ne doivent être cessés que lorsque tous les symptômes typhoïdes ont disparu. Ils seront progressivement espacés.

La troisième indication est de tonifier le malade et de l'aider à éliminer les produits toxiques. En réalité, toute alimentation solide doit être suspendue durant tout le cours de la fièvre typhoïde et n'être reprise que lorsque la cicatrisation des ulcérations intestinales est assurée. Les seuls aliments qui peuvent être employés sont le bouillon et le lait. Les poudres de viande qui ont été préconisées n'ont donné que des résultats déplorables. Le lait lui-même est souvent mal toléré et le bouillon seul est supporté plutôt en sa qualité de tisane que d'aliment; cependant il renferme des produits minéraux qui semblent utiles. Les boissons alcooliques, le vin, les grogs, les limonades, le thé sont des adjuvants utiles du traitement; ils doivent cependant être employés à dose modérée.

Le traitement des complications ne peut nous retenir. Chacune d'elles comporte son indication spéciale. Contre l'hémorragie intestinale, on emploiera les lavements froids, la glace sur le ventre, l'ergotine, etc. Le malade doit être maintenu dans le repos le plus complet. Quant aux perforations intestinales, presque toujours mortelles, elles doivent être traitées par le repos absolu, par l'opium, la glace sur le ventre. Le traitement chirurgical par la laparotomie, la toilette du péritoine et la suture intestinale n'a été que rarement employé, et avec des résultats douteux. Le malade doit être très surveillé durant la période de convalescence. L'alimentation par le lait doit être prolongée, l'alimentation solide ne doit être reprise que progressivement, en l'absence de toute fièvre.

Sérothérapie. La sérothérapie de la fièvre typhoïde présente des difficultés spéciales. En effet, dans toutes les méthodes sérothérapiques, il paraît nécessaire, pour agir utilement, d'agir de bonne heure et, dans les conditions actuelles, le diagnostic de la fièvre typhoïde n'est guère possible avant que la première semaine soit écoulée. Le séro-diagnostic lui-même ne peut guère entrer en ligne de compte avant cette période. Cependant cette difficulté semble avoir été tournée par Chantemesse et Widal, dont les recherches longtemps prolongées paraissent avoir abouti. Les premières expériences de sérothérapie antityphoïdique ont été faites par Brieger, Kilosato et Wassermann. Mais Chantemesse et Widal se sont fait une spécialité de cette recherche. Le nouveau sérum, à la fois préventif, antiinfectieux et antitoxique, expérimenté par Chantemesse, est obtenu du cheval à la suite d'une longue préparation exigeant plusieurs années. Le sérum est d'autant plus efficace qu'il est injecté plus près du début. Aussi ne saurait-on trop insister sur la précocité de l'injection. Le sérum n'ayant aucune action nocive, il n'y a aucun risque à courir, et une injection inutile ne peut être nuisible.

L'injection doit être faite sous la peau de l'avant-bras au niveau de la saignée du coude. Dans les huit ou douze premiers jours de la maladie, on doit injecter de 10 à 12 centim. c. de sérum. Dix jours environ après cette première injection, si la défervescence n'est pas complète, il y a lieu d'injecter une nouvelle dose entre 5 et 10 centim. c., suivant la hauteur de la température. La dose primitive peut être réduite lorsque l'on agit tout au début de la maladie. Elle doit être réduite à 6 ou 8 centim. c. lorsque l'intoxication typhoïde est profonde et que la maladie a déjà une longue durée. Dans ce dernier cas, l'on devra quelques jours plus tard faire une nouvelle injection. Les rechutes doivent être traitées par une nouvelle injection. Chaque injection est suivie d'une réaction intense. Dans les cas les plus légers, la réaction est faible, la température s'élève beaucoup et dure un ou deux jours, quelquefois trois ou quatre jours. Cette réaction doit alors être modérée par l'emploi des bains froids. En même temps, il se produit une polyurie intense qui peut atteindre quatre litres et davantage. Cette polyurie persiste assez longtemps. Le sérum ne provoque pas d'albumine. Comme adjuvants du traitement, il convient d'employer les bains froids. Durant la période de réaction, le bain de Brand sera employé, plus tard on donnera seulement un ou deux bains par jour. Pendant cette même période de réaction, il convient de faire boire très abondamment le malade. A la suite des injections, une fois la période de réaction passée, on voit la défervescence se produire, se maintenir et s'accompagner d'une amélioration de tous les accidents morbides. Cette défervescence est définitive si l'injection a été faite assez tôt. Il y a une nouvelle recrudescence de fièvre, que l'on peut combattre par une dose plus faible, dans le cas contraire. Sur les cent malades traités par le sérum, tous ceux qui ont été traités avant le dixième jour ont guéri, six ont succombé. Durant la même période, la mortalité hospitalière était de 29 °/₀. Dr M. Potel.

TYPHON. I. Mythologie égyptienne. — Nom grec du dieu égyptien Sit ou Set (V. Egypte, t. IV, pp. 668 et suiv.), l'antagoniste du dieu solaire Horus, dieu de l'obscurité et du mal, de l'étranger et du désert. Un récit mythique veut que, réconcilié avec Horus, il ait obtenu la Basse-Egypte, la Haute-Egypte demeurant à Horus ; d'après d'autres, Sit n'aurait eu en partage que le désert. Les centres locaux de son culte furent le Delta oriental, le Fayoum et Ombos (Nebyt) ; il se généralisa plus tard ; ses animaux sacrés furent l'hippopotame, le porc et la chèvre. Dans le mythe d'Osiris, il devint son frère et rival. Dans le Delta, on l'assimila au dieu guerrier Sutech.

II. Mythologie grecque. — Les noms à peine différents de *Typhôs*, *Typhoeus*, *Typhôn* et *Typhaôn* semblent désigner la personnification d'un même phénomène physique, celui des émanations gazeuses, de nature ignée, qui s'échappent avec violence du sein de la terre volcanique. Ce phénomène est devenu l'objet de mythes variés partout où dans le monde hellénique le sol était travaillé par le feu intérieur. L'*Iliade* déjà connaît la lutte de Typhon contre Zeus, laquelle n'est qu'une forme spéciale de celle des Titans et des Géants contre les dieux olympiques. Hésiode fait de Typhon le plus jeune fils de Gæa, issu de son union avec le Tartare, après que Zeus eut vaincu les Titans ; ailleurs, il est un fils d'Héra qui l'aurait enfanté seule pour se venger de la naissance d'Athéna, sortie sans sa participation de la tête de Zeus. De son union avec Echidna on fait naître plusieurs des monstres les plus redoutables à l'espèce humaine. Typhon est représenté dans la poésie et dans les arts comme un monstre horrible, de dimensions colossales, de forme hideuse, homme par le buste, reptile par le bas du corps, lançant des flammes par les gueules de ses cent têtes. L'épisode principal de sa légende, laquelle varie par le détail suivant les lieux, c'est sa lutte furieuse contre Zeus qui, d'abord vaincu, prend sa revanche avec l'aide d'Hermès, frappe le monstre de la foudre et l'ensevelit au fond de l'Etna. Ceci est la fable récente ; chez Homère, Typhon est enseveli en Cilicie dans le pays des Arimes que le dieu a jeté sur lui ; en revanche, Virgile substitue Encelade à Typhon sous l'Etna et localise Typhon lui-même à Inarimé, l'Ischia d'aujourd'hui. D'autres ont identifié ce monstre avec le dieu du mal des Egyptiens et l'ont préposé, non aux phénomènes volcaniques, mais aux vents

brûlants et pestilentiels. Ils ont aussi raconté que les dieux olympiens, fuyant devant Typhon, se seraient réfugiés en Egypte. J.-A. H.

III. Météorologie. — Nom donné aux tempêtes tournantes des mers de la Chine (V. Cyclone et Tourbillon).

TYPHUS. I. Pathologie. — Typhus exanthématique. — Le typhus exanthématique est une maladie infectieuse, endémo-épidémique, contagieuse et ne récidivant jamais (Thoinot). Cliniquement, il se caractérise par une éruption, s'accompagnant d'un état typhoïde. Etiologiquement, il semble dû à la propagation dans l'organisme d'un germe ou de plusieurs germes d'espèces différentes (infections secondaires). Hlava a décrit comme agent de la maladie un streptobacille, gardant le gram, et se cultivant sur la gélose et le sérum. Mais la preuve par l'inoculation aux animaux est insuffisante. Thoinot et Calmette ont décélé dans le sang la présence de granules réfringents, très mobiles et pourvus d'un prolongement. Dubief et Bruhl ont décrit comme agent de la maladie un diplocoque aérobie. L'étiologie générale du typhus est la même que celle des autres maladies infectieuses; cependant, il faut noter l'importance des causes générales, telles que la misère, le défaut d'hygiène et d'aération, l'encombrement, qui en favorisent la diffusion; d'où les noms de : fièvre des hôpitaux, typhus des camps et des armées, maladie des prisons, qui lui sont souvent donnés. Il existe un certain nombre de foyers endémiques de typhus, et aucun pays d'Europe pour ainsi dire n'en est exempt. L'Irlande, Naples, les régions danubiennes, les provinces baltiques sont les plus connus de ces foyers. Mais en France même, il en existe un certain nombre, en particulier en Bretagne. L'Afrique et les Etats-Unis en possèdent un certain nombre. De chacun de ces foyers la maladie peut différer et prendre le caractère épidémique. La contagion se fait le plus habituellement par contact direct; le personnel hospitalier qui soigne les typhiques est souvent frappé par la contagion directe. La transmission peut se faire également par les vêtements ou les objets ayant servi aux typhiques. L'eau ne semble pas jouer de rôle spécial dans le transport de la maladie. Il a existé dans les temps passés un très grand nombre d'épidémies de typhus, toutes très meurtrières. Les plus célèbres sont celles de 1505 et de 1528, celle de la guerre de Trente ans, les épidémies irlandaises du XVIII[e] siècle, l'épidémie de Naples de 1764, l'épidémie de 1826 en Irlande et en Grande-Bretagne, etc. Les plus récentes sont celles de Marseille, d'Avignon, etc., à la suite de la guerre de Crimée, celles de Riantec (Morbihan) (1870,) celle de l'île de Molène (1878), et enfin celle de l'île de Tudy (1891) si complètement étudiée par Thoinot.

Le début proprement dit de l'affection est précédé par une période d'incubation dont la durée normale semble être de douze jours, mais qui ne s'*accompagne d'aucun phénomène de malaise ou de fièvre*. Ce début se fait brusquement, le malade accusant d'emblée une vive céphalalgie, qui ne le quittera plus jusqu'au délire, et la *fièvre montant brusquement*. Cette fièvre, élevée d'emblée, persiste jusqu'aux environs du dixième ou du douzième jour, l'apparition de l'éruption n'a aucune influence sur elle. Elle atteint 39° ou même 41° (température axillaire), avec oscillations du matin et du soir assez peu marquées. L'*éruption* se montre aux environs du quatrième ou du cinquième jour. Elle apparaît sur le tronc, à la partie antérieure des aisselles, ou sur les flancs; elle envahit ensuite, le plus souvent, mais non toujours, les autres régions du corps, mais en *respectant le cou et la face*. Elle est parfois très fugace, et pourrait même manquer. Son étendue et son intensité sont en rapport avec la gravité de l'affection. Elle se montre sous forme de taches irrégulières, saillantes au début, rose pâle, puis d'une couleur plus sombre et prenant le caractère de pétéchies vers le milieu de la deuxième semaine. Ces taches subissent ensuite l'évolution habituelle du purpura. Dans leur premier état, elles rappellent de très près l'éruption rubéolique et sont suivies d'une fine desquamation.

En même temps l'état général est gravement atteint; l'aspect du malade est dit typhique : la face est vultueuse, les yeux injectés, les lèvres et les gencives fuligineuses, la langue est sèche et comme rôtie. Le malade accuse une vive céphalalgie, des douleurs de reins, des vertiges. Il se plaint d'insomnie constante, l'intelligence est affaiblie, puis le délire apparaît vers le huitième jour. Le plus habituellement c'est un délire tranquille, avec bavardage et divagations; quelquefois, il y a un délire violent simulant le *delirium tremens*. On constate en même temps tous les phénomènes nerveux de l'état typhique: prostration extrême, soubresauts des tendons, carphologie, etc. Il existe en plus une sensibilité extrême de la peau, puis une constipation habituelle, qui ne fait place que rarement et tardivement à la diarrhée. La rate est habituellement augmentée de volume. Le malade répand une odeur spéciale de putréfaction. Il est assez rare de constater de l'albuminurie. Par contre, la congestion pulmonaire et la bronchite font, pour ainsi dire, partie du tableau de la maladie; enfin, les complications cardiaques, en particulier la myocardite, ne sont pas très rares.

La maladie évolue vers la guérison ou vers la mort. Dans le premier cas, il se produit une véritable crise vers le douzième jour ; l'état général s'améliore brusquement et le malade entre en convalescence, cependant la chute de la température n'est pas brusque, et le retour vers la température normale ne se fait que jour par jour, mais le cours de la convalescence, qui dure un mois, peut être interrompu par l'apparition d'une infection secondaire (infection purulente, phlegmons, adénites, érysipèle, œdème du larynx, gangrène, etc.), qui peut à son tour amener une terminaison fatale. Lorsque la mort survient par la virulence même de l'affection, cette terminaison est souvent annoncée par une paralysie de la vessie et du rectum et par une élévation de la température, qui peut monter aux environs de 42°. La mort survient dans le coma; les complications pulmonaires ou cardiaques peuvent la provoquer. La mortalité dans le typhus est assez élevée, puisqu'il faut compter, en moyenne, un cas de mort sur 6 1/2.

Le *diagnostic* de l'affection est facile, car les traits en sont caractéristiques; mais encore faut-il y penser. Elle peut être surtout confondue avec la rougeole, dont elle diffère par sa marche cyclique, par le tracé thermométrique et par la localisation de l'éruption. Le typhus est tout différent de la fièvre typhoïde et de la fièvre récurrente, à laquelle on donne quelquefois le nom de typhus récurrent.

Le *traitement* du typhus est purement symptomatique. Il n'y a donc pas lieu d'y insister. Les lotions générales et même les bains tièdes ou froids semblent devoir être recommandés (Thoinot). Quant aux mesures de prophylaxie et de désinfection, elles sont les mêmes que dans les autres maladies infectieuses. Dr M. Potel.

Typhus ictérode, Amaril ou d'Amérique (V. Jaune [Fièvre]).

II. Art vétérinaire. — Le *typhus des bêtes à cornes*, *t. contagieux* ou *peste bovine*, est une maladie épizootique, infectieuse, virulente, transmissible à tous les animaux de l'espèce bovine, ne prenant naissance spontanément, semble-t-il, que chez ceux de la race particulière des steppes de Hongrie et de Russie. Le virus se rencontre dans les sécrétions, les excréments, le sang et dans la viande abattue. Les lésions atteignent surtout la muqueuse intestinale qui est rouge, tuméfiée, parsemée d'ecchymoses, avec exsudats diversement colorés et desquamations. Sang foncé, foyers hémorragiques dans le cœur. — La fatigue, les privations, les mauvaises conditions hygiéniques président à son apparition parmi les animaux des steppes ; la maladie se propage par la contagion (hommes, fumier, viande, peaux, wagons, etc.). L'incu-

bation est de six à neuf jours. L'agent infectieux est un streptocoque (Semmer) ou un leptothrix (Metchnikov). Une première atteinte confère l'immunité.

Symptômes. Tristesse, tête lourde, peau sèche, tremblements, écartement des membres antérieurs, yeux fixes, muqueuses injectées, toux fréquente, bouche pâteuse, soif ardente, urines rares. Au bout de trois ou quatre jours, aggravation des symptômes : exanthème cutané particulier, yeux larmoyants, écoulements muqueux par le nez et la bouche; respiration entrecoupée, appétit nul, prostration, météorisation, diarrhée fétide, urine fétide. A la fin, peau froide, emphysème sous-cutané, muqueuses cyanosées, yeux enfoncés, jetage fétide, selles sanguinolentes, prostration extrême, puis mort. La guérison, au bout de quatre à sept jours, est exceptionnelle. Pendant la maladie, l'avortement se produit fréquemment. — Le *traitement* est nul. La seule prophylaxie est de détruire les foyers de contagion. Les mesures quarantenaires (cordons sanitaires, etc.), la désinfection des hommes et des objets peuvent préserver un pays. Dans une contrée infectée, déclaration immédiate des cas imposée par la police. Isolement. Abatage immédiat des animaux atteints, dont la viande est cependant utilisable; l'enfouissement est préférable. Dr L. Hn.

TYPICON (Antiq. gr.). Ce mot désigna d'abord la constitution d'un monastère grec, remontant à son fondateur; puis un livre rituel de l'Eglise grecque indiquant les règles à observer chaque jour pour le service divin. Les plus célèbres de ces rituels sont : celui de la grande Eglise de Constantinople, imprimé depuis 1851 ; celui de Jérusalem, attribué à saint Sabas, imprimé dès 1604 à Venise ; ceux du Sinaï et du mont Athos (non imprimés).

TYPOGRAPHIE (V. Composition et Imprimerie).

TYPOMÉTRIE (Techn.). Art de composer avec des filets découpés et contournés et des caractères mobiles des dessins, des plans, des cartes géographiques, etc., qui sont imprimés typographiquement. La typométrie fut inventée par *Preuschen*, et perfectionnée par *Haas* et Firmin *Didot* (V. ces noms). Elle est surtout appelée à rendre de grands services dans la composition des ouvrages chinois, en raison de l'énorme quantité de caractères que ce travail nécessite.

TYPOTÉLÉGRAPHIE (Techn.) (V. Télégraphe).

TYPOTHERIUM (Paléont.). Genre de Mammifères Ongulés fossiles, type du sous-ordre des Typotheria qui comprend des Ongulés très primitifs, plantigrades, à cinq doigts aux pattes antérieures, à cinq ou quatre doigts aux postérieures. La dentition est ordinairement complète, mais avec des canines rudimentaires ou nulles ; les incisives cultriformes, les supérieures médianes conformées comme celles des Rongeurs; les molaires prismatiques, hautes, dépourvues de racines. Il existe des clavicules. Le fémur porte un troisième trochanter. La taille était moyenne ou petite, le régime herbivore. Ces animaux ont vécu, de l'éocène au pliocène, dans l'Amérique du Sud. Ils présentent des rapports multiples avec les *Rongeurs*, les *Damans* et les *Toxodontes* (V. ces mots). Les plus anciens (*Protypotherium*, *Interatherium*, *Icochilus*) avaient une série dentaire complète. Les plus récents (*Pachyraucos*, *Typotherium*) sont dépourvus de canines et ressemblent aux Rongeurs sous ce rapport. Le *Typotherium cristatum*, type du genre, était un animal de la taille d'un porc ou d'un petit ours. Les pattes postérieures n'avaient que quatre doigts terminés par de petits sabots rappelant ceux des Damans. Il est du pliocène de l'Argentine.

TYR (*Tyrus* gréco-latin, *Sor* hébreu, mot signifiant soit rocher, soit source). La plus illustre ville de Phénicie, dont les ruines occupées par le village de *Sour* se voient à 8 kil. S. de l'embouchure du Nahr-el-Litani (Leontes); 6.000 hab. D'anciennes légendes, rapportées par Hérodote et par Strabon, rattachent l'origine de Tyr et de sa voisine Aradus à la mer Erythrée, le golfe Persique à l'île de Bahreïn d'aujourd'hui, jadis *Tylos*. La digue construite par Alexandre s'est élargie et a fait de l'ancienne île du nouveau Tyr la pointe d'une presqu'île : la digue forme aujourd'hui une large dune de sable. La mer a envahi l'île, et une grande partie de l'ancien Tyr est submergée dans la Méditerranée; le commerce de l'ancien Tyr est passé à Beyrouth. Dans les derniers temps, la ville ruinée de Sour a été explorée; Bismarck y envoya en 1874 une mission sous Mill. Sepp et Prutz, qui ont élucidé la question soulevée au sujet de la tombe de l'empereur Frédéric Ier Barberousse, qui passe pour avoir été enterré, en 1190, dans la cathédrale de Tyr. Il est douteux néanmoins que les ruines d'une église représentent les restes de cette cathédrale.

La ville de Tyr était une colonie de Sidon, mais son origine se perd dans une antiquité très reculée. Hérodote (II, 40) l'apprit par les prêtres qui estimaient l'âge de leur sanctuaire de Melcart, l'Hercule phénicien, à 2.300 ans. L'ancienne ville était située sur le continent, et s'appelait le *Vieux-Tyr*, *Palaetyrus*, mais plus tard l'esprit commercial et maritime des habitants les conduisit à une île située à 15 stades (3 kil.) dans la mer. Au N. était le port dit *sidonien*, au S. le port dit *égyptien*. Ils entourèrent cette île d'un mur de 50 coudées de hauteur, y construisirent des temples et des ports, et envoyèrent leurs flottes marchandes jusqu'aux confins du monde connu, en dehors des colonnes d'Hercule, en Espagne, où ils fondèrent Gadès, jusqu'aux côtes des Gaules et de Bretagne.

Les Tyriens eurent un rôle dirigeant en Phénicie, à l'époque contemporaine de la Grèce historique (cf. Colonisation et Commerce). On disait qu'ils avaient inventé l'art de naviguer la nuit, en se dirigeant par les étoiles, la teinture du pourpre et le verre, perfectionné la construction des navires au long cours. Aussi Tyr devint bientôt le premier centre mercantile de la Méditerranée, et de grandes richesses s'y accumulèrent. Les arts industriels y furent cultivés, surtout l'architecture et la sculpture. En même temps, les Tyriens envoyèrent des colonies aux contrées du lointain Occident : la principale fut *Carthage* (V. ce mot).

La constitution était monarchique dès l'origine. Nous ignorons les noms des rois les plus anciens; une liste transcrite par Josèphe indique les noms et les dates suivants :

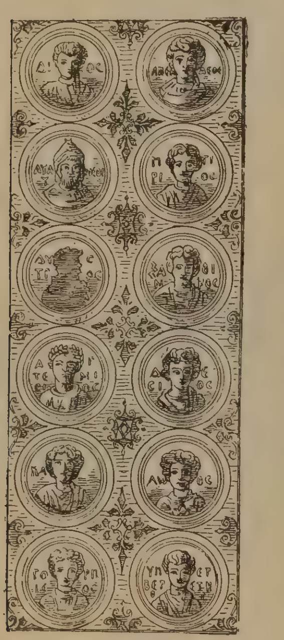
	Av. J.-C.
	—
Fondation légendaire du Vieux-Tyr, vers....	2800
Fondation du Nouveau-Tyr.............	1248
Hiram Ier..........................	....
Abibaal............................	....
Hiram II, fils d'Abibaal, édificateur du temple salomonien........................	1026-992
Baleazor, fils de Hiram II...............	992-975
Abdastartus, fils de Baleazor............	975-966
Methuastartus, fils de Delæastartus, nourricier et meurtrier d'Abdastartus........	966-954
Astaryemus, frère de Methuastartus.......	954-945
Phélès, frère de Methuastartus...........	944
Ithobal, prêtre d'Astaste, beau-père d'Achab.	944-912
Bale(a)zor, fils d'Ithobaal..............	912-906
Mutten (Mulgen), fils de Bale(a)zor........	906-977
Pygmalion (*Pum-yathon*), fils de Baleazor.	877-830

Dans l'an 7 de Pygmalion, Didon fonda Carthage (869). A partir de ce moment, pendant près de deux siècles, les noms des rois de Tyr sont inconnus, sauf de rares mentions faites par les textes cunéiformes, et Tyr paraît avoir été gouverné par les rois de Sidon. Nous savons que la ville fut assiégée par le roi d'Assyrie Salmanasar, et plusieurs autres rois de Ninive l'attaquèrent, surtout Sennachérib, Assarhaddon et Sardanapale, qui fit tributaire le roi Baal vers 665. Puis viennent les rois suivants :

	Av. J.-C.
	—
Ithobaal	633-599
Baal ?	609-599
Ecnibal, Chelbès, Abarrus, Mytbonus, Gérastratus, Balator	599-97
Merbal	597-592
Hiram	592-572

Immédiatement après la prise de Jérusalem, Nabuchodonosor vint mettre le siège devant Tyr et le continua pendant treize ans. Nous ne savons pas au juste s'il eut raison de la ville phénicienne ; en tout cas, ce ne peut être que du Vieux-Tyr, situé sur la terre ferme. La ville insulaire semble avoir résisté, ainsi qu'elle avait bravé Salmanasar. Les lamentations du prophète Ezéchiel rendent néanmoins compte de la grande jalousie et de l'envie implacable que la richesse, l'orgueil et le luxe des Tyriens avaient attirées sur leur ville ; sous les rois perses ,Tyr avait gardé toute sa supériorité maritime et commerciale, sa culture littéraire et artistique, comme la confiance en sa position imprenable.

Ce fut Alexandre qui ruina la grande cité insulaire lorsque, après la bataille d'Issus (332), Tyr refusa de se soumettre à sa domination. Il détruisit le Vieux-Tyr, et de ses matériaux il construisit une digue de 15 stades par laquelle il put neutraliser la position maritime, assaillir ses remparts élevés et s'emparer de la ville insulaire après un siège de sept mois. Il imposa à la ville le gouvernement d'un jardinier de sang royal, nommé Abdalonymns. Une longue résistance fut néanmoins opposée par la garnison égyptienne, en 305, à Antigone qui ne la prit qu'au bout de treize mois. Devenue syrienne, elle eut une espèce d'autonomie, fonda comme toutes les autres cités une ère spéciale, en 126 av. J.-C., et fut attaquée en 40 av. J.-C. par le roi-parthe Pacorus. Les Romains, devenus maîtres de la Phénicie, favorisèrent Tyr à cause de son commerce étendu, et surtout à cause de la fabrication toujours florissante du pourpre et de la verrerie. Alexandre Sévère lui conféra les droits latins d'une colonie romaine. De bonne heure, Tyr posséda une communauté chrétienne. En 335, un concile fut tenu à Tyr. La ville tomba aux mains des Arabes en 638.


Fragment d'une mosaïque trouvée près de Tyr (Musée du Louvre).

Succcessivement gouvernée par les khalifes, les sultans d'Alep, les sultans d'Egypte l'avaient occupée en 1089. Le roi de Jérusalem, Baudouin Ier, l'assiégea, sans succès, du 29 nov. 1111 jusqu'au mois d'avr. 1112 ; Baudouin II la prit le 27 juin 1124. Tyr devint une ville chrétienne et le siège d'un comté et d'un archevêché dont dépendaient treize évêchés ; Guillaume de Tyr, l'historien des croisades, occupa ce siège. Après deux sièges infructueux (1187 et 1188), Saladin reprit Tyr en 1191. Depuis Sélim Ier, Tyr devint une possession turque, et tomba complètement. J. Oppert.

Bibl. : Plengstenberg, *De rebus Tyriorum*. — Prutz, *Aus Phönicien* ; Leipzig, 1876.— Du même, *Kaiser Friedrich I Grabstätte* ; Dantzig, 1879. — Sepp, *Meerfahrtnach Tyrus* ; Leipzig, 1879.

TYR (Myth. scandin.), fils d'Odin et d'une géante, dieu de la guerre et le plus courageux de tous les Ases. Il a perdu sa main droite en luttant avec le loup Fenris. Le nom de Tyr correspond au sanscrit : *Dyâus*, au grec Ζεύς, au latin *Ju*-piter, au v. haut all. *Ziu*. C'est de là que vient le nom de mardi dans les langues germaniques : m. haut all. *Ziestac*, angl. *Tuesday*, v. nor. *Tysdagr*, etc.

TYRAN, TYRANNIE (Hist. anc.). D'une manière générale, les Grecs donnaient le nom de tyrans (τύραννοι) aux chefs d'Etats ou de cités qui tenaient leur pouvoir, non de l'hérédité ou du jeu normal des institutions, mais d'un acte de violence, et qui l'exerçaient sans limite ni responsabilité. Deux périodes doivent être distinguées dans l'histoire de la tyrannie en Grèce. La première de ces périodes correspond à peu près au viie et au vie siècle av. J.-C. Les tyrans de cette époque furent presque partout, dans la Grèce propre et dans les colonies, des chefs populaires qui mirent fin à la puissance de l'oligarchie : soutenus par la foule, qui souffrait depuis longtemps du despotisme et de l'avidité des familles riches, ils s'emparèrent du pouvoir par surprise : tels furent *Cypselus* à Corinthe, *Théagène* à Mégare, *Orthagoras* et *Clisthènes* à Sicyone, *Pisistrate* à Athènes, *Polycrate* à Samos, *Phalaris* à Agrigente, *Gélon* à Syracuse (V. tous ces noms). Ces tyrans furent presque tous « des hommes doués de qualités brillantes, qui furent estimés de leurs contemporains, non seulement parce qu'ils pratiquèrent une politique modérée, mais aussi parce qu'ils firent preuve d'un véritable dévouement au bien public, d'un zèle éclairé pour l'ordre et les bonnes mœurs, et parce que souvent ils encouragèrent vivement les lettres et les arts » (Schœmann). Plus tard, au ive siècle, d'autres tyrans soumirent à leur autorité certaines villes de la Grèce et surtout de la Sicile ; ils profitèrent de l'anarchie dans laquelle était tombé le gouvernement de ces villes ; leur pouvoir s'appuyait le plus souvent sur des armées ou des bandes de mercenaires ; tels furent *Jason de Phères* en Thessalie, *Denys de Syracuse*, et, au iiie siècle. *Nabis de Sparte* (V. ces noms). Ces tyrans furent souvent des despotes odieux et cruels : de là vint le sens général que le mot τύραννος prit alors dans la langue grecque et dont a hérité le mot français *tyran*. J. Toutain.

Bibl. : Schœmann, *Antiquités grecques, trad. fr.* ; Paris, 1884.

TYRAN (Ornith.). Genre de Passereaux dentirostres, type d'une importante famille, voisine des *Gobe-Mouches* (V. ce mot) et dont tous les représentants sont propres à l'Amérique. Le genre *Tyrannus* est caractérisé par un bec de la longueur de la tête, déprimé à la base et terminé en crochet, avec l'arête supérieure presque droite, la commissure garnie de longs poils dirigés en avant. Les narines basales sont en partie cachées par les plumes. Les ailes sont assez longues, la queue médiocre, échancrée. Les tarses sont courts, scutellés, ainsi que les doigts dont l'interne est soudé à sa base ; le pouce est fort et les ongles courts, pointus. Ces oiseaux, plus robustes que les Gobe-Mouches, vivent dans les plaines buissonneuses et se nourrissent d'insectes ; ils sont criards, batailleurs, attaquant même les oiseaux de proie qui s'approchent de leur nid. Ils émigrent à la recherche des insectes dont ils font une grande consommation. Le Tyran de la Caroline (*Tyrannus carolinensis*) est d'un gris foncé, varié d'orangé et de blanc. C'est une des espèces qui s'avancent le plus vers le Nord, jusque dans le S. des Etats-Unis. D'autres habitent le Mexique, les Antilles et l'Amérique méridionale. Les genres *Milvulus*, *Pyrocephalus*, *Myiobius*, *Muscivora*, *Megarhynchus* sont des démembrements du genre Tyran et ont les mêmes mœurs. Le *Muscivora coronata* ou Roi des Gobe-Mouches, qui habite la Guyane, est remarquable par sa huppe étalée transversalement en forme d'éventail. D'autres genres tels qu'*Elainia*, *Platyrhynchus*, *Tænioptera*, *Attila*, etc.,

sont devenus le type de sous-familles distinctes, toutes propres à l'Amérique chaude. E. TROUESSART.

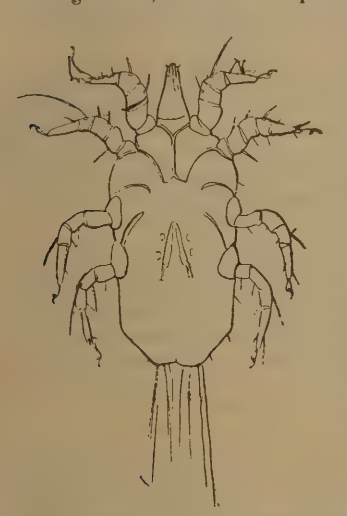
TYRANNIE (Hist.) (V. TYRAN).

TYRISCOMANCIE (Divin.) (V. DIVINATION).

TYRITE (Minér.) (V. FERGUSONITE).

TYRNAU (V. NAGY-SZOMBAT).

TYROGLYPHE (Zool.). Genre d'Acariens de la famille des *Sarcoptidés* (V. ce mot), dans laquelle il est le type d'une sous-famille (*Tyroglyphinæ*), désignée aussi sous le nom de *Sarcoptidés détriticoles* (Mégnin), en raison des habitudes spéciales à ce groupe. Il est caractérisé par la présence, dans les deux sexes, de deux paires de ventouses génitales, en outre de la paire de ventouses copulatrices propre au mâle et qui n'est pas constante; les pattes sont terminées par un ongle et une caroncule vésiculeuse sessile, ou seulement par l'un ou l'autre de ces organes. Le corps est bombé, ovoïde, et non aplati comme chez les Sarcoptides parasites. Tous vivent librement, à l'âge adulte, dans les matières organiques liquides ou solides en décomposition, et prospèrent surtout dans un milieu humide; si ce milieu se dessèche, les adultes périssent, mais les jeunes se transforment en *Nymphes hypopiales* ou *Hypopes* (V. ce mot), s'attachent aux animaux qui passent à leur portée, et sont ainsi transportés dans un milieu plus favorable, où ils reprennent leur forme normale. Le genre TYROGLYPHE (*Tyroglyphus*) est caractérisé par ses tarses munis d'une caroncule sessile et d'un ongle robuste qui dépasse la caroncule; les mâles ont des ventouses copulatrices et ne présentent pas de dimorphisme. Le TYROGLYPHE CIRON (*T. siro*) est un des Acariens du fromage; il pullule aussi dans la farine avariée par l'humidité et dans presque toutes les substances conservées chez les épiciers et les droguistes, même dans le cirage. Le *Tyroglyphus entomophagus* détruit les collections d'Insectes et vit avec le précédent dans la farine et beaucoup d'autres substances, où l'on trouve encore d'autres espèces. Le genre *Rhizoglyphus* renferme des espèces trapues, robustes, à mâles dimorphes, à ongles forts, sans caroncules. *Rh. spinitarsus* se trouve sur les bulbes d'oignons et d'autres plantes altérées par l'humidité, sur les champignons en décomposition et les racines des plantes. Le genre *Hyadesia* renferme des espèces à ongles énormes qui vivent sur les algues jetées par la mer le long des plages maritimes. Le genre *Aleurobius* présente, chez le mâle, une première paire de pattes très développée et munie d'un éperon. L'*A. farinæ* vit dans la farine avariée, le tabac, le fromage, les cadavres, etc. Il peut produire une éruption cutanée sur les ouvriers qui manient les sacs de farine (Moniez). Le genre *Histiogaster* a l'abdomen terminé, chez le mâle, par des appendices foliacés. Une espèce originaire de l'Inde (*H. spermaticus*) a été trouvée en colonie nombreuse, dans un kyste du testicule, chez un homme revenant de ce pays (Trouessart). Le genre *Carpoglyphus* a pour type le *Carp. passularum* qui vit sur les raisins secs et d'autres fruits conservés et se trouve aussi dans les vins sucrés du Midi, fabriqués souvent à l'aide de raisins secs. Pour les autres genres de cette sous-famille, V. GLYCIPHAGE. E. TROUESSART.

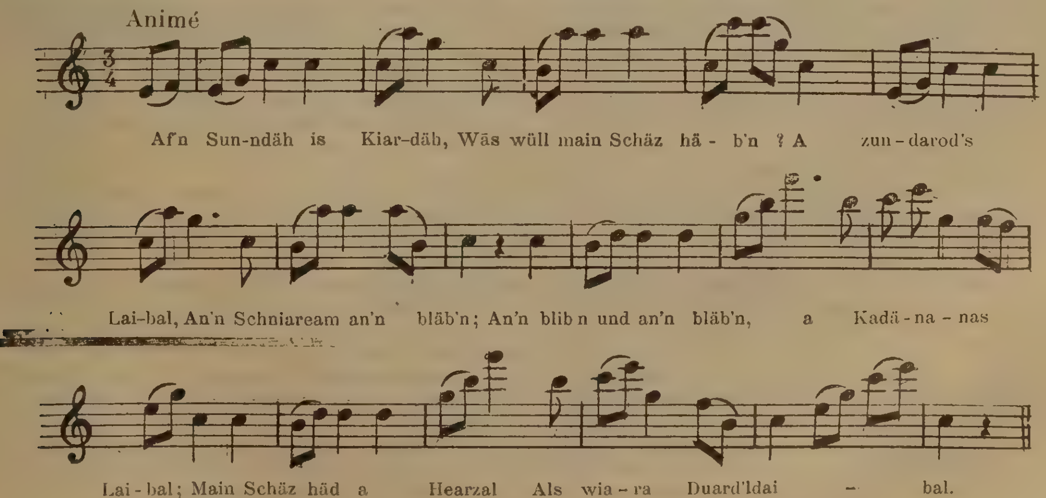


Tyroglyphe (*Carpoglyphus passularum*) femelle (très grossi).

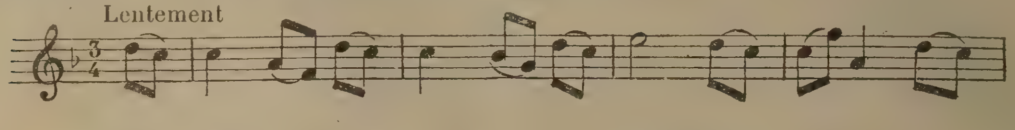
TYROL (Géogr.) (V. TIROL).

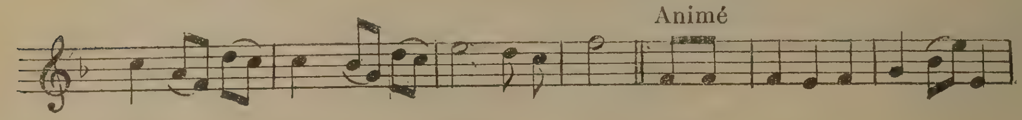
TYROLIEN (Géol.). Nom donné par de Lapparent à l'ensemble des étages ladinien et carnien (V. TRIAS).

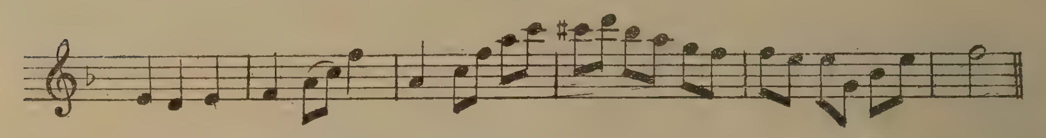
TYROLIENNE. Nom donné en France à des chansons des montagnards du Tirol (à tort écrit *Tyrol*). Ces chants, de caractère tout particulier, sont désignés par les habitants de la contrée où ils sont populaires par l'appellation de *Schædahipf'ln* (all. *Schatterhüpfeln*), mot composé qui pourrait se traduire « Danse de babillage ». Une partie de la mélodie est dénommée *Dudeln*, verbe qui signifie à la fois « fredonner » et « bredouiller ». Ces divers termes indiquent clairement que la tyrolienne est un chant vif et plein de volubilité. Elle est formée essentiellement d'un air à trois temps dans le mouvement de la valse allemande; mais la tyrolienne se distingue de la valse et du ländler, d'abord par le fait qu'elle est chantée et non jouée par les instruments, ensuite par la forme particulière du dessin vocal, lequel embrasse une échelle très étendue, de telle sorte que le chanteur passe à tout instant, avec de grands écarts, du médium de la voix de poitrine aux notes les plus aiguës du fausset. Les paroles de ces chansons sont généralement de simples petits couplets de quatre vers, le plus souvent isolés, et dont les paroles, en dialecte local, sont de caractère soit sentimental, soit satirique. L'exemple suivant donnera une idée du genre de la tyrolienne :



Quelquefois la phrase chantée sur des paroles est suivie d'une sorte de refrain vocalisé : cette partie de la chanson est celle que l'on nomme *Dudeln*. Dans ce cas, le chant principal peut être d'un mouvement plus lent, le mouvement habituel de la tyrolienne étant repris au refrain. Ex. :







Plusieurs musiciens ont composé des tyroliennes à l'imitation de ces chansons populaires. Citons, parmi les morceaux les plus célèbres de ce genre, la tyrolienne : « Toi que l'oiseau ne suivrait pas », placée par Rossini dans *Guillaume Tell*, bien que l'action de cet opéra ne se passe pas dans le Tirol. Julien Tiersot.

TYROLITE (Minér.) (V. Euchroïte).

TYROMANCIE (Divin.) (V. Divination).

TYRONE. Comté d'Irlande, prov. d'Ulster, au S. de celui de Londonderry; 3.263 kil. q.; 171.400 hab. en 1891, dont 54 °/₀ catholiques; la population a décru de 45 °/₀ depuis 1841. A l'O. du comté, on trouve la plaine d'Omagh et les collines de Dooish (338 m.), Mullaghcarn (542 m.); au N., les monts Sperrin (683 m.); à l'E., s'étend une plaine fertile; la principale rivière est le Foyle. Le ch.-l. est Omagh (4.039 hab.), principal marché des produits agricoles (avoine, pommes de terre, bœufs, moutons).

TYROSINE. Form. { Equiv.......... $C^{18}H^{11}AzO^{6}$. Atom.......... $C^{9}H^{11}AzO^{3}$.

La tyrosine se rencontre à côté de la leucine dans les produits formés par la décomposition de la plupart des matières azotées animales. Elle existe dans la rate, le foie, l'urine ; on l'a trouvée encore, mais en petite quantité, dans les graines germées des cucurbitacées et dans les mélasses de betteraves. C'est Liebig qui l'a découverte en 1846 ; il l'obtenait par l'action de la potasse fondue sur la caséine. On a décrit depuis plusieurs procédés permettant de l'obtenir par l'action de l'acide sulfurique sur la corne ; celui de Stœdeler donne un bon rendement. On fait bouillir pendant une quinzaine d'heures dans une chaudière en cuivre un mélange de corne et d'acide sulfurique. Puis on rend la liqueur alcaline avec un lait de chaux et on filtre ; le liquide filtré laisse déposer de l'hydrate de cuivre provenant de la chaudière. On évapore la solution, on la neutralise par l'acide sulfurique et on la laisse reposer : il se forme un abondant dépôt de sulfate de calcium et de tyrosine.

La tyrosine cristallise de sa solution aqueuse ou de sa solution ammoniacale en fines aiguilles blanches et soyeuses. Elle se dissout dans 150 parties d'eau bouillante ; elle est beaucoup moins soluble dans l'eau froide et ne se dissout qu'en quantité très faible dans l'alcool.

Au point de vue chimique, la tyrosine est un composé aromatique possédant une fonction phénol, une fonction amine et une fonction acide. Etant un acide amidé, elle se dissout à la fois dans les acides et dans les bases pour donner deux séries de sels : la première série résultant de la neutralisation de la fonction amine par un acide ; la deuxième, de la neutralisation d'une base par la fonction acide de la tyrosine. A la première série appartiennent le chlorhydrate, l'azotate, le sulfate de tyrosine. En mélangeant une dissolution de chlorhydrate de tyrosine avec une solution de chlorure de platine et abandonnant la liqueur dans le vide pendant plusieurs mois, on obtient le chlorure double de platine et de tyrosine, en petits cristaux très déliquescents. Les sels de la deuxième série peuvent s'obtenir par l'action de la tyrosine, non seulement sur les bases, mais encore sur certains sels d'acide faible. C'est ainsi que la tyrosine chasse à l'ébullition l'acide carbonique des carbonates de calcium et de baryum, en donnant les sels correspondants. Les sels d'argent qui sont au nombre de deux s'obtiennent en mélangeant une solution d'azotate d'argent à une solution saturée de tyrosine dans l'ammoniaque ; il se produit un premier précipité amorphe qui est le sel $C^{18}H^{9}AzO^{4},2AgO + 2HO$; par addition d'acide acétique, il se produit un second précipité, cristallin, cette fois, c'est le sel $C^{18}H^{9}AzO^{5},AgO,HO$.

La tyrosine peut aussi donner des dérivés de substitution. Le dibromotyrosine $C^{18}H^{9}Br^{2}AzO^{6}$ est un dérivé bromé de la tyrosine : quand on fait passer de la vapeur de brome sur de la tyrosine, il se produit du bromhydrate de dibromotyrosine qui perd à l'ébullition son acide bromhydrique et laisse déposer par refroidissement le dibromotyrosine. Le dérivé nitré de la tyrosine, qu'on appelle la nitrotyrosine $C^{18}H^{9}AzO^{4}AzO^{6}$, s'obtient en ajoutant goutte à goutte de l'acide azotique à une solution aqueuse de tyrosine : la liqueur se colore en jaune et laisse déposer au bout de quelques heures une poudre cristalline jaune d'azotate de nitrotyrosine d'où on peut tirer la nitrotyrosine.

La synthèse de la tyrosine a été faite à partir de la paramidophénylalanine. Cette synthèse met hors de doute l'existence dans la tyrosine d'une fonction phénol et d'une fonction acide amidé. A. Bouzat.

TYRRHÉNIENNE (Mer) (lat. *Mare Tyrrhenum*, *Tuscum*, appelée aussi *inferum*, par opposition à l'Adriatique, *internum* ou simplement *nostrum*, ital. *Tirreno*). Partie de la mer Méditerranée située à l'O. de la péninsule d'Italie, et bornée au S. par la Sicile, à l'O. par les îles de Sardaigne et de Corse, au N. par l'île d'Elbe et le promontoire de Piombino; elle a 660 kil. du N. au S., entre l'île d'Elbe et la Sicile, et 445 kil. de l'E. à l'O., entre Castellamare (golfe de Naples) et le cap Carbonara (Sardaigne) ; sur ce trajet sont les plus grandes profondeurs (3.731 m.); au N. entre la Corse et la Toscane, elles n'atteignent que 1.572 m.; le détroit de Messine (3.150 m. de large) joint la mer Tyrrhénienne à la mer Ionienne; le canal de Piombino (10 kil.) et celui de Bastia

(55 kil.) la joignent à la mer de Ligurie ; avec le bassin occidental de la Méditerranée, elle communique par les bouches de Bonifacio et surtout par l'ouverture de 250 kil. entre la Sardaigne et la Sicile. Pour la description des rivages, V. Italie, Corse, etc. La mer Tyrrhénienne est un centre d'activité volcanique et renferme nombre de petites îles de cette formation : au N., les îles toscanes de Pranosa, Formiche, Montecristo, Giannutri, Giglio; au centre, vis-à-vis du Latium et du golfe de Gaëte, les îles Pontines ; devant le golfe de Naples, Ischia, Procida et Capri ; au S., entre celles-ci et la Sicile, les îles Eoliennes ou Lipari; plus à l'O., Ustica et, dépendant de la Sicile, les îles Ægades.

TYRRHÉNIENS (Géogr. anc.) (V. Etrurie et Italie).

TYRTÉE (Τυρταῖος), célèbre lyrique grec de la seconde moitié du VII[e] siècle avant notre ère. Attique de naissance (du dème d'Aphidnæ. V. Strabon, VIII, 362), il fut surtout, comme son devancier Callinos, un poète élégiaque d'inspiration martiale, dont le nom est entouré de fables singulières (V. Em. Burnouf, *Hist. de la littérature grecque;* Paris, t. I, p. 140; 2[e] éd., 1885, in-12, critiqué par Alf. Croiset, *Hist. de la littérat. grecque*, Paris, 1890, t. II, p. 103). Maître d'école ou d'écriture (γραμματιστής ou διδάσκαλος γραμμάτων) dans sa cité natale, boiteux, contrefait et réputé faible d'esprit, il fut, contait une vieille légende accréditée sans doute par quelque auteur comique, envoyé dérisoirement par les Athéniens aux Spartiates qui, découragés par leurs revers lors de la deuxième guerre messénienne (645-628), avaient reçu de l'oracle delphique l'ordre de demander un conseiller (σύμβουλος) à leurs rivaux d'hégémonie. Devenu donc citoyen par adoption de la république lacédémonienne (Platon, *Lois*, I, 629 A), Tyrtée commença par la pacifier, par y restaurer la concorde; puis, pourvu d'un commandement militaire, virilement il « conduit la guerre » victorieuse dont il perpétue le souvenir dans ses hymnes. Les poèmes qui subsistaient sous son nom étaient de deux sortes. Les uns, où l'ionien domine, pleins d'utiles préceptes, animés par le respect de la religion et des aïeux, sont des élégies intitulées par les anciens *Eunomie* (Εὐνομία, c.-à-d. : éloge du bon ordre et de la loi) : il n'en reste guère plus de cent vers, cités par Strabon (VIII, p. 362), Diodore de Sicile (VIII, 14, 5), Pausanias (IV, 6, 2), l'orateur Lycurgue, Stobée, etc. Le souffle n'a rien de mythologique; les conseils pratiques abondent, énoncés en un ferme et patriotique langage, à la fois éloquent et simple : partout un pressant appel à la vertu, un saisissant contraste entre la vaillance et la lâcheté. L'autre groupe renferme des chants belliqueux écrits en un dialecte dorien littéraire, un peu artificiel, et accompagnés par la flûte (αὐλός) : on les désignait du terme technique d'ἐμβατήρια (*chansons de marche à l'ennemi*, ou plutôt *airs pour charger*), et on les entonnait avant l'attaque. C'était la *Marseillaise* du temps. Le mètre, anapestique (◡◡ —), est d'allure rapide et nettement scandée. Le style, naïf, peu varié, sent l'improvisation et ne cherche pas à éviter les redites. Il peint le bon hoplite « bien campé sur ses jarrets, rivé au sol, mordant sa lèvre » ; le vaincu dénué de tout, abreuvé d'infamie, réduit à mendier, errant, vagabond et misérable; le déserteur chargé d'ignominie, etc. Longtemps après sa mort, les Lacédémoniens continuèrent à chanter les hymnes entraînants de celui que Léonidas déclarait propre à charmer et élever les âmes adolescentes; ils furent, ainsi que les épopées homériques et hésiodiques, propagés par la tradition orale à travers l'Hellade entière et recueillis à l'époque de Pisistrate. Lycurgue les vantait, et les éphèbes du siècle de Périclès les apprenaient encore par cœur, comme un catéchisme populaire de courage. On trouve les fragments de Tyrtée imprimés avec les *Gnomiques* dans les recueils de Schneidewin et de Bergk, et publiés à part avec un commentaire par Klotz (Altenbourg, 1707) et par Bach (Leipzig, 1831). V. Glachant.

Bibl. : Matthiæ, *De Tyrtæi carminibus;* Altenbourg, 1820, in-4. — Nic. Bach, *Ueber Tyrtæos u. s. Gedichte;* Breslau, 1838, in-4, progr. — Hoelbe, *De Tyrtæi patria;* Dresde, 1864, progr. — Le livre de H. Weil, *Etudes sur l'antiquité grecque*, Paris, 1900, pp. 193 et suiv., in-12, contient un intéressant chapitre sur les élégies de Tyrtée, leur authenticité, leur âge, réplique aux articles subversifs de Verrall et de Schwartz, qui contestent, l'un la date traditionnelle, l'autre l'existence même du poète. Traductions en prose française par Hautôme (1826), par Leconte de Lisle (dans le même volume qu'Hésiode; Paris, 1869).

TYSZKIEWICZ (Eustache, comte), archéologue polonais, né à Lohojsk le 6 sept. 1814, mort à Vilna en 1873. Il s'adonna de bonne heure à l'archéologie, fit des voyages d'études en Europe, et, de retour en Lithuanie, fonda à Vilna le Musée archéologique. De plus, il y organisa la commission archéologique. Membre de l'Académie et de différentes sociétés littéraires et scientifiques, doué, en outre, d'un caractère très aimable, il exerça une grande influence sur les esprits de ses compatriotes et contribua considérablement à l'essor des sciences archéologiques en Pologne. Malheureusement, après l'insurrection de 1863, son musée fut fermé par le gouvernement, et la plupart des richesses y contenues se trouvent maintenant dispersées à Moscou, à Kiev et dans les autres villes russes.

Il a laissé de nombreux écrits dont les principaux sont : *Aperçu des sources de l'archéologie polonaise* (Vilna, 1842) ; *Description du district de Borysów* (Vilna, 1847); *Recherches archéologiques* (Vilna, 1850); *Wilia et ses bords* (Dresde, 1871). D[r] V. Bugiel.

TZACONIE. Le petit pays appelé aujourd'hui Tzaconie (anc. *Cynurie*), qui s'étend sur la côte orientale du Péloponèse, entre le mont Malévo et la mer, depuis l'escale de Haghios Andréas au N. jusqu'au petit port de Lénidhi au S., comprend une douzaine de villages dont les habitants (9.000 environ) parlent une langue digne d'intérêt à tous égards; c'est un dialecte du grec moderne, mais qui remonte à une haute antiquité, puisqu'il est, selon toute vraisemblance, un rejeton direct de l'ancien *laconien* (V. ce mot). Signalé à l'attention déjà au XV[e] siècle par le Grec Mazaris, au XVI[e] siècle par Stephan Gerlach, plus tard encore par Villoison, il fut étudié d'abord par Thiersch, puis par Deville, par le prêtre tzaconien Ikonomos, et enfin par Deffner. Récemment Hubert Pernot, au cours d'une mission en Tzaconie, recueillit d'importantes observations sur le dialecte, dont quelques-unes seulement ont été publiées. Ce dialecte, qui se subdivise en deux variétés, parlées, l'une sur les pentes du Malévo dans les villages de Kastanitza et de Sitaina, l'autre à Lénidhi et dans le reste du pays, est tellement différent de la langue grecque moderne, qu'il est impossible d'en noter ici tous les caractères; nous en indiquons seulement les plus saillants. Le λ disparaît devant α et ο : γά (de γάα pour γάλα), χαοῦ (χαλῶ); ρ devient ν devant dentale : ἄντε (ἄρτος); ν remplace μ devant ι : ἔνι (ἐμι pour εἰμί); σχ, χτ sont représentés par χχ, ττ; les finales ος, ον deviennent ο après les labiales et les gutturales, ailleurs ε; le ς final disparaît devant une consonne, et se change en ρ devant une voyelle; le ρ devant ι a une prononciation que l'on ne peut figurer exactement et que l'on peut représenter par *rj;* de même il a un son analogue à *ch* après une dentale. Le trait le plus curieux de ce dialecte est peut-être la manière dont il forme l'indicatif présent. Ce temps est composé du verbe *éni* (je suis) et du participe présent, qui est terminé par masc. *ou*, plur. *ounde*, fém. *a* (*oúa* dans les verbes contractes), plur. *ounde*, neut. s. et pl. *ounda*, d'où il résulte que le genre est marqué comme le nombre et la personne. On a, par exemple, pour *j'écris* (γράφω), m. *éni gráfou*, f. *éni gráfa*, n. *éni gráfounda;* au pluriel, m. f. *émme gráfounde*, n. *émme gráfounda*. En outre, le participe se place aussi bien avant le verbe, et alors il se termine au masculin sing. et plur. par un *r*, d'où, par exemple, pour *je vois* (ὁρῶ), *oroùr éni*, plur. *oroúnder émme*. La formation est analogue pour l'imparfait et pour le passif. Mondry Beaudouin.

Bibl. : Deville, *Etude du dialecte tzaconien;* Paris,

1866. — IKONOMOS, Γραμματικὴ τῆς τσακωνικῆς διαλέκτου ; Athènes, 1870. — DEFFNER, *Zakonische Grammatik ;* Berlin, 1881.

TZAREV. Ville de Russie, gouv. et à 320 kil. N.-O. d'Astrakhan, sur la r. g. de l'Akhtouba (bras du Volga); 7.000 hab. Elle est au voisinage des lieux où fut *Saraï*, résidence des khans du Kiptchak (V. MONGOLIE et HORDE D'OR) ; une quantité de *Kourganes* (V. ce mot) et tombes diverses, d'étangs artificiels, de canaux d'irrigation, de ruines de tout genre, attestent son ancienne grandeur. La ville actuelle fut fondée en 1805.

TZARITZINE. Ville de Russie, chef-lieu de district, gouvernement et à 370 kil. S. de Saratov, sur la rive dr. de la basse Volga ; 56.000 hab. L'histoire de Tzaritzine est assez obscure ; la première mention de la ville est faite dans des documents remontant à l'année 1589. C'était à cette époque un poste de Cosaques. Avant d'être définitivement incorporée à la Russie avec la région des Cosaques de la basse Volga, Tzaritzine subit les assauts des Kalmouks et des usurpateurs, notamment de S. Riazine (1667-69-70). Déjà, en 1691, la quantité de marchandises débarquées dans la ville (sel et poisson) fut assez considérable pour que l'administration de l'époque établît une douane sur le fleuve. De nos jours, Tzaritzine, reliée par deux voies ferrées aux principales villes du S. de la Russie, forme l'entrepôt commercial le plus considérable de la région de la basse Volga. Le bois est amené des gouvernements voisins (Oufa, Perim, Viatka et Kostroma) pour être réparti sur toute la région S.-E. de la Russie. Les autres principaux articles qui alimentent le commerce sont : le pétrole, le poisson, le sel, la laine. La ville compte 11 églises orthodoxes, 1 mosquée. Budget, 210.000 roubles. P. LEM.

TZARSKOÉ-SÉLO. Ville de Russie, chef-lieu de district, gouvernement et à 23 kil. S. de Saint-Pétersbourg ; 22.000 hab., augmentés de 5.000 à 8.000 hab. durant la saison d'été. La ville occupe l'emplacement d'une ancienne métairie établie par Catherine Ire dans le village Saari Mojs (haute métairie), d'où plus tard Saari, transformé dans la langue populaire en Tzarski ou Tzarskoé-Selo, village impérial. Les deux souveraines, Elisabeth et Catherine II, s'employèrent à la construction et à l'embellissement du château. Un second palais fut construit par les soins de Catherine II et Alexandre Ier. Ce dernier souverain baptisa officiellement la ville Tzarsko-Sélo (1808), qui devint, dès cette époque, la résidence d'été des familles impériales. La salubrité du lieu, sa position à environ 35 m. au-dessus du niveau de Saint-Pétersbourg, et surtout le choix fait par la famille impériale pour sa résidence, attirent une foule nombreuse à Tzarskoé-Sélo, qui est devenu ainsi l'un des endroits les plus pittoresques de la banlieue de Saint-Pétersbourg. En plus des deux grands palais impériaux auxquels sont annexés de vastes parcs (670 hect.), la ville possède de nombreux jardins publics, des boulevards, le tout éclairé à l'électricité, des lacs artificiels, des villas somptueuses. Les parcs impériaux sont ornés de statues, de colonnes, de grilles artistiques. Les églises sont au nombre de dix, dont la première en date fut construite en bois, en 1716. Le premier chemin de fer russe fut construit sous Nicolas Ier, en 1838, pour réunir la résidence d'été à la capitale. P. LEM.

TZETZES (Jean), grammairien et poète byzantin, vivant à Constantinople au XIIe siècle ap. J.-C. On possède parmi ses poésies, qui pèchent par le goût et la forme, les *Iliaca* ou *Antehomerica*, *Homerica* et *Posthomerica* (1665), hexamètres publiés par Bekker à Berlin en 1816 et par Lehrs à Paris en 1840. On a encore de lui un certain nombre de vers (12.675), mélanges de mythologie et d'histoire sous le titre de *Chiliades* (publiés par Gerbel en 1546 et par Kiessling, à Leipzig, en 1826). Tzetzes a aussi laissé des lettres (publiées par Pressel en 1851), des scolies d'Homère, d'Hésiode, d'Aristophane et surtout de Lycophron (sur l'*Alexandra*, scolies auxquelles son frère Isaac collabora).

BIBL. : HART, *De Tzetzarum nomine vitis scriptis ;* Leipzig, 1880.

TZIMITZÈS (Jean), empereur d'Orient (V. ZIMISCÈS).

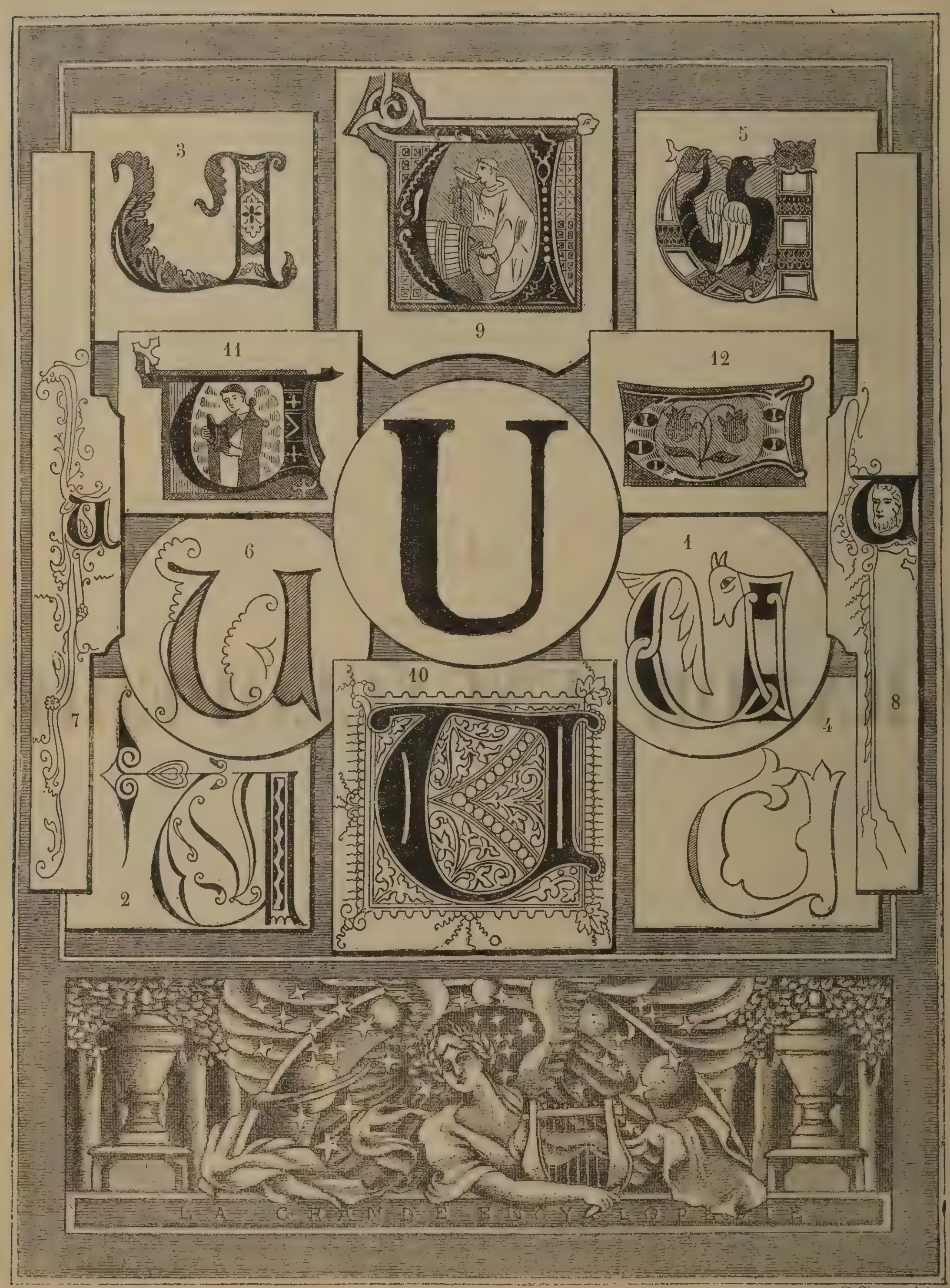
TZNA. Rivière de Russie, affl. g. de la Mokcha, tributaire de l'Oka ; elle a 435 kil. de long dans un bassin de 20.650 kil. q. Née au S. du gouv. de Tambov, dont elle arrose le chef-lieu, elle devient navigable à Morchansk, reçoit la Kachma (g., 140 kil.), la Vycha (dr., 130 kil.). Elle traverse un pays riche en pâturages, en bois, céréales. — Une autre *Tzna*, longue de 130 kil., tributaire du lac Mstino (déversé dans le lac Ilmen par la Msta), naît à l'O. de Tver et prête son cours inférieur à un canal qui, par Vychnii-Volotchek, relie la Méta (bassin de la Néva) à la Tvertza (bassin de la Volga).

TZSCHIRNER (Heinrich-Gottlieb), théologien allemand, né à Mithweida (Saxe) le 14 nov. 1778, mort à Leipzig le 17 fév. 1828. Il devint professeur de théologie à Wittemberg (1805), à Leipzig (1809), et fut un des représentants les plus distingués du rationalisme. Ses principaux ouvrages sont : *Der Fall des Heidenthums* (1829) ; *Protestantismus u. Katholizismus aus dem Standpunkt der Politik* (4e éd., 1824) ; *Das Reaktionssystem* (2e éd., 1825). Il a publié, en collaboration avec Staeudlin : *Archiv für alte u. neue Kirchengeschichte;* avec Staeudlin et Vater, *Kirchenhistoriches Archiv ;* enfin, depuis 1822, il fut rédacteur du *Magazin fur Prediger.*

BIBL. : KRUG, *Zschirner-Denkmal, oder kurze Charakteristik Tz. als Gelehrten, Kanzelredners u. Menschen;* Leipzig, 1828. — POELITZ, *Tz., Kurzer Abriss seiner Lebens u. Wirkens;* Leipzig, 1828. — TITTMANN, *Memoria Zschirneri ;* Leipzig, 1829.

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE



1. Initiale du VIIIe siècle.
2. Initiale de la Bible de Louis le Débonnaire.
3. Lettre ornée carolingienne.
4. Initiale du XIe siècle.
5. Lettre ornée du XIIe siècle.
6. Initiale filigranée du XIIIe siècle.
7. Lettrine filigranée, XIIIe siècle.
8. Lettrine flamande, XIIIe siècle.
9. Lettre historiée, XIIIe siècle.
10. Grande initiale de livre de chœur, XIVe siècle.
11. Initiale ornée des *Grandes heures du duc de Berri*, XIVe siècle.
12. Initiale ornée du XVIe siècle.

U

U. I. Phonétique.— Vingt et unième lettre de l'alphabet latin. Cette voyelle indo-européenne longue (*ū*) et brève (*ŭ*) se prononçait primitivement *ou*, comme en témoignent tout particulièrement le sanscrit, le latin (avec l'italien) et les idiomes germaniques. Les anciens dialectes grecs ont, au contraire, atténué de bonne heure le son *ou* pour prendre celui qu'a revêtu plus tard notre *u* français (cf. l'*ü* allemand), ainsi que l'atteste la transcription latine de l'υ grec par *y* (à l'origine prononcé *u* et plus tard *i*, par itacisme). Tout indique d'ailleurs que l'*u* indo-européen n'est pas primitif et qu'il ne faut y voir qu'un état faible de *o* avec lequel *u* forme une série vocalique indépendante, parallèle à celle formée par la série également indépendante *a-e-i*. La preuve la plus évidente de la relation de *u* avec *o*, en tant que variante affaiblie de celui-ci, nous est fournie par le rapport du latin classique *genus*, par exemple, avec le latin archaïque *genos* et le grec γένος. La continuation du même mouvement dans la transition du latin au français est attestée d'ailleurs, non seulement par nos mots *nous*, *vous*, etc., auprès de *nos*, *vos*, etc., mais encore par les doublets *col*, *cou; mol*, *mou*, etc. ; cf. en ce qui concerne le sanscrit, l'*u* des formes faibles comme *bhukta* « joui », auprès de l'*o* des formes fortes comme *bhoga* « jouissance », et pour ce qui est du grec, l'ω archaïque du dorien (dans πῶς, par exemple, auprès de l'ionien-attique ποῦς) en regard de l'ου correspondant des autres dialectes.

La substitution de *ü* (sec) à *u* (*ou*) en allemand dans les composés comme *gemüth* auprès de *muth*, et dans les dérivés comme *mütterlich* et *mütterchen*, auprès de *mutter*, est une preuve sûre que cette modification du son de l'*u* primitif est un phénomène d'affaiblissement dû, selon une règle générale de la phonétique indo-européenne, à l'accroissement syllabique des formes où il a lieu ; cf. l'affaiblissement de la voyelle radicale en latin dans *conficio* auprès de *facio*, *confectus* auprès de *factus*, etc.

Sur le changement éventuel de *u* en *v*, V. à l'article relatif à cette dernière lettre. Paul Regnaud.

II. Paléographie. — La lettre U n'est pas une des lettres primitives de l'alphabet latin. C'est un dérivé de la lettre V. L'U a été formé simplement en arrondissant la partie inférieure du V. L'U n'a eu une valeur phonétique précise qu'à une époque très moderne. Les deux lettres V et U ont toujours été employées, pendant l'antiquité et le moyen âge, indifféremment l'une pour l'autre, pour représenter le son consonne *v* ou le son voyelle *u* (= *ou*).

L'U est très rare sur les inscriptions romaines avant l'époque de la décadence. A l'époque barbare, il affecte des formes étranges, qui le font ressembler à un Y moderne. L'U existe dans la capitale de celle de l'onciale et dans laquelle le jambage de droite est prolongé au-dessous de la ligne de base de l'écriture. Dans l'écriture onciale, l'U prédomine, presque à l'exclusion de la forme V, de sorte que plusieurs paléographes ont eu raison de compter l'U comme une des lettres caractéristiques de l'écriture onciale. Dans la cursive antique, l'U est souvent très petit et tracé au-dessus de la ligne. Dans les écritures mérovingienne et visigothique, l'U est souvent réduit à une sorte de virgule contournée, forme qu'il prend toujours quand il est suscrit, par exemple dans les abréviations avec *que* et *ur*. Dans l'écriture semi-onciale et dans l'écriture minuscule, du ve au ixe siècle, l'U est souvent facile à confondre avec l'A.

Dans la minuscule romane, le sommet des deux jambages de l'U minuscule commence à être formé de petits traits brisés, souvent terminés en pointe double, mais la partie inférieure des deux jambages est toujours arrondie. En Allemagne, l'U a reçu divers signes diacritiques pour le distinguer des autres lettres à jambages juxta-

1. ÉCRITURES DE LA PREMÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-onciale	Cursive	Minuscule
Écritures antiques......								
Ve siècle.....								
VIe siècle.....								
VIIe siècle....								
VIIIe siècle....								
IXe siècle.....								
Xe siècle.....								
XIe siècle.....								

sés (*m*, *n*, *i*) : il est surmonté d'un petit cercle, devenu aujourd'hui une petite virgule retournée, et plus tard, au xve siècle, d'un petit angle aigu, devenu le tréma usité actuellement pour désigner la prononciation *ü*. C'est dans la minuscule romane, du xe au xiie siècle, qu'eut lieu, quoique d'une façon intermittente, la première tentative pour distinguer phonétiquement l'U du V, en réservant généralement la forme V pour le commencement des mots.

Dans les écritures gothiques, l'U majuscule est surmonté d'une barre horizontale, formée par le prolongement de chacun des appendices terminaux des deux jambages, de sorte que la lettre est complètement formée et peut se confondre avec un O. L'U minuscule gothique est complètement anguleux, et ses deux jambages sont formés chacun de trois traits brisés. L'U gothique cursif est formé de deux jambages toujours inclinés vers la gauche.

Au xvie siècle, Trissin et Ramus établirent la distinction de U (voyelle) et V (consonne) dans la typographie. Les imprimeurs hollandais s'y conformèrent depuis la seconde moitié du xvie siècle. En France, elle ne fut adoptée que grâce à l'influence de Corneille et de l'Académie française, seulement au milieu du xviie siècle, et ne prédomina définitivement que vers 1675 (V. Doms Toustain

2. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne....				
Lombarde.......				
Visigothique				
Irlandaise				
Anglo-Saxonne...				

3. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscules	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle....					
XIIIe siècle...					
XIVe siècle ...					
XVe siècle....					

4. ÉCRITURES MODERNES

Néogothique	Romaine	Italique	Écriture des Bulles	Bâtarde

et Tassin, *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. II, 1755, pp. 280-290, et Carini, *Sommario di paleografia*, 1889, 4e éd., p. 31). E.-D. Grand.

III. Métallurgie. — *Fers en* U (V. Charpente).

UBACHSBERG (Mont) (V. Pays-Bas, t. XXVI, p. 162).

UBALDINI (Domenico), peintre italien (V. Puligo).

UBAYE. Rivière du dép. des *Basses-Alpes* (V. Alpes, t. II, p. 466).

UBAYE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Barcelonnette, cant. du Lauzet ; 274 hab.

UBEDA. Ville d'Espagne, prov. de Jaen, sur la *Loma de Ubeda*, plateau de 600 à 800 m., qui s'étend entre le Guadalquivir et le Guadalimar ; 20.000 hab. Château dont subsistent plus de vingt tours ; églises gothiques. Nœud de voies ferrées, centre d'élevage hippique, marché agricole actif (vins, prunes, pois chiches réputés, etc.), fabrication de cuirs, lainages, soieries, savons, poteries, etc.

UBELESQUI (Alexandre, connu aussi sous le seul nom d'*Alexandre*), peintre d'histoire, né à Paris en 1649, mort à Paris le 21 avr. 1718. Ayant obtenu un premier prix en 1672 avec *Divertissements donnés au roi par la ville de Dunkerque*, il fut reçu membre de l'Académie royale le 30 janv. 1682. Professeur adjoint (1692), puis en titre (1695-99), Ubelesqui a peint des tableaux d'histoire, de mythologie, et des scènes religieuses. Parmi ces dernières : *le Baptême de Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste* (1682), *Jésus-Christ guérissant plusieurs malades* (1692) et les peintures de la voûte de la chapelle de Sainte-Marie-Transpontive à Rome.

UBERABA. Ville du Brésil, Etat de Minas Geraes, à 20 kil. N. de Grand Parana ; 6.000 hab. Au centre d'un district d'élevage.

UBERTI (Fazio degli), poète italien, mort en 1367. Il appartenait à une grande famille gibeline de Florence ; comme tous ses parents, proscrit et mort en exil. Il se proposa d'imiter le Dante ; mais au lieu de décrire les trois règnes des morts, il eut l'idée de traiter des trois parties du monde connu à son temps. Ce devait être une œuvre gigantesque, mais la mort l'empêcha de conduire son *Dittamondo* plus loin que la description de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie. Rodolfo Renier a tenté d'en donner une édition critique. On possède aussi des chansons de Fazio. E. Casanova.

UBERTINI (Francesco d'Albertino, surnommé *Il Bachiacca*), peintre italien du xvie siècle, mort vers 1557. Elève du Pérugin, puis d'Andrea del Sarto. Habile à exécuter de petits tableaux et des compositions mêlées d'arabesques et de *grotesques* (on lui doit les cartons de plusieurs suites de tapisseries conservées au musée de Florence), il se distingua également dans la représentation des animaux et dans l'ornementation des plafonds et lambris. Outre un nombre considérable de sujets qu'il peignit principalement pour l'Angleterre, on cite de lui un remarquable *Martyre de saint Arcade*, pour la décoration d'un autel à l'église de San Lorenzo, à Florence. Côme de Médicis avait attaché Ubertini à sa maison. Le musée de Berlin possède de lui un *Baptême du Christ*.

UBEXY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes ; 291 hab.

UBICINI (Jean-Henri-Abdolonyme), historien et publiciste français, né le 20 oct. 1818 à Issoudun, mort à Rochecorbon (Indre-et-Loire) le 28 oct. 1884. Sa famille était originaire de la Lombardie. Il commença ses études dans sa ville natale et les termina au lycée de Versailles. Entré dans l'enseignement, il fut, pendant quelques années, professeur de rhétorique au collège de Joigny. Puis, en 1846, il se rendit en Italie, passa en Orient et parcourut successivement la Grèce, la Turquie et les principautés danubiennes. S'étant trouvé à Bucarest, lors de l'insurrection de 1848, il y devint secrétaire du gouvernement provisoire et de la lieutenance princière ; lorsque arrivèrent les troupes turques et russes, il quitta la Valachie, se rendit à Constantinople et revint à Paris. Il attira l'attention par des livres et des articles sur l'histoire contemporaine. Ses principaux ouvrages sont : *Lettres sur la Turquie* (1847-53) ; *la Question d'Orient devant l'Europe* (1854) ; *la Question des principautés danubiennes devant l'Europe* (1858) ; *Etude historique sur les populations chrétiennes de la Turquie d'Europe* (1867) ; *les Constitutions de l'Europe orientale* (1872) ; *la Constitution ottomane expliquée et annotée* (1877) ; il écrivit, en outre, avec Pavet de Courteille, un livre sur *l'Etat présent de l'Empire ottoman* (1876) ; il collabora au *Siècle*, à la *Presse*, au *Courrier de Paris ;* il donna, en 1846, une traduction des *Saturnales* de Macrobe dans la collection Panckouke, et, en 1856, une édition des *Œuvres de Voiture*. A. Bayet.

UBIENS. Peuplade germanique qui habitait, du temps de César, sur la r. dr. du Rhin, au S. des Sicambres, à l'E. des Trévires. Menacés par les Suèves, ils firent appel à César et lui facilitèrent en 55 le passage du Rhin. En 37 av. J.-C., ils cherchèrent un refuge à l'O. du Rhin et furent cantonnés par Agrippa sur la rive gauche du fleuve, au N. des Trévires, à l'E. des Tongres. Ils furent dès lors fidèles à l'alliance romaine. Sur leur territoire fut élevé un autel de Rome et d'Auguste, où le culte de ces divinités officielles se célébrait pour toute la Germanie romaine. En 51 ap. J.-C., l'empereur Claude fit de leur principale ville une colonie romaine, qu'il appela du nom de son épouse *Colonia Agrippina* (auj. *Cologne*). Les Ubiens prirent eux-mêmes le nom d'*Agrippinenses*. Les autres villes des Ubiens étaient *Bonna* (auj. Bonn), *Antunnacum* (Andernach) et *Rigomagus* (Remagen). Ils se fondirent probablement dans les Francs Ripuaires.

UBRAYE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Annot ; 423 hab.

UC Brunenc, troubadour du xiiie siècle (V. Brunenc).

UC Catola, troubadour (V. Catola).

UC de la Bacalaria, troubadour du xiiie siècle (V. Bachellerie).

UC de Saint-Circ, poète provençal du xiiie siècle, né à Thégra (cant. de Gramat [Lot]). Cadet d'une famille ruinée par la guerre, il avait été destiné par ses frères à l'état ecclésiastique et mis par eux à l'Université de Montpellier, mais il en sortit pour se faire jongleur. Il fut en relation avec un comte de Rodez (probablement Henri Ier), le dauphin d'Auvergne et la comtesse Guilhelma de Benauges qui lui procura les bonnes grâces de Savari de Mauléon. Il parcourut ensuite une partie de l'Espagne et le N. de l'Italie où il s'établit et mourut, probablement vers le milieu du xiiie siècle. Il y était devenu le client des da Romano et avait chaudement embrassé, comme eux, la politique guelfe, qu'il a soutenue dans plusieurs sirventés. Des *Razos* provençales font de lui le héros de mésaventures amoureuses qui paraissent avoir été imaginées d'après certains passages de ses œuvres. Il nous reste de lui une quarantaine de chansons, tensons ou sirventés ; il est, en outre, l'auteur d'un certain nombre de ces biographies de troubadours qui nous ont été conservées en tête des œuvres de ceux-ci.

Bibl. : Diez, *Leben und Werke der Troubadours*. — Chabaneau, *Biographies des Troubadours* (*Histoire de Languedoc*, t. X, p. 55). — N. Zingarelli, *Intorno a due trovatori in Italia ;* Florence, 1899.

UCAYALI ou **YUCAYALI.** Affluent de l'Amazone, dans la région des Andes péruviennes ; il naît beaucoup plus au S. que l'Amazone (14° 30′ lat. S.), au Cerro Vilcanota, sous le nom de Huilcamayo, et au Cerro Raya, sous le nom de Combopata, traverse sous le nom d'Urubamba la Cordillère orientale, s'unit au Paucartamba (par 11° 40′ lat. S.), prend le nom de Quillibamba, rencontre par 11° lat. S. le Tambo-Ené, qui vient de la Cordillère occidentale et est formé du Mantaro, du Perena, de l'Apurimac et est connu dès lors sous le nom de Ucayali. A Santa Rita, il reçoit à gauche le Pachitea et de petits affluents ; enfin il se jette dans l'Amazone à Nauta. Son cours présente

1.235 kil. navigables et la navigation à vapeur fonctionne régulièrement jusqu'à l'embouchure du Pachitea.

UCCELLO (Paolo di Dono, surnommé), peintre florentin, né à Pratovecchio en 1397, mort en 1472. Génie singulier et bizarre, il eut cette universalité de dons qui caractérise les artistes de la Renaissance. D'abord apprenti orfèvre, puis sculpteur, et employé à ce titre (1407-24) par Ghiberti pour les travaux de la première porte du Baptistère, il s'adonna plus tard entièrement à la peinture. Une branche de cet art surtout le passionna, la perspective, récemment découverte par Brunellesco. Ses tableaux, outre la science de la perspective qui est remarquable, se caractérisent par un réalisme violent et, il faut bien le dire aussi, par un défaut de goût qui confine assez souvent au ridicule. « Il avait une force d'observation peu commune et une précision de dessin à laquelle il n'a manqué que d'être mieux dirigée. » Uccello fut un « animalier » excellent. Vasari cite de nombreuses compositions dans lesquelles il fit éclater sa connaissance approfondie des animaux , par exemple, chez les Médicis, des *Lions se battant entre eux* et un *Lion luttant avec un serpent*. Le nom d'Uccello lui aurait été donné, paraît-il, à cause de sa prédilection pour les oiseaux. Ses grandes compositions, en partie perdues, sont : Florence, *les Quatre Eléments*, dans la loge des Peruzzi ; les fresques en camaïeu du cloître de Sainte-Marie-Nouvelle, représentant les scènes de l'Ancien Testament, le *Déluge*, la *Création de l'homme*, le *Péché originel*, l'*Ivresse de Noé*, etc.; puis, à Padoue, les fameux *Géants* du palais des Vitaliani, qui firent, dit-on, l'admiration de Mantegna. Citons encore parmi ses œuvres importantes : quatre tableaux de *Batailles*, dont trois sont réparties dans divers musées, à Florence, au Louvre, à la National Gallery de Londres, la quatrième étant perdue ; le portrait équestre du condottiere *John Hawkood* (*Giovanni Acuto*), à la cathédrale de Florence; les portraits de *Giotto, Brunellesco, Donatello, Giovanetto Manetti* et *Uccello lui-même*, réunis en longueur, sur un même panneau (musée du Louvre). P. Maryllis.

UCCIANI. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Bocognano; 1.195 hab.

UCEL. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas; 1.036 hab.

UCHACQ. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Mont-de-Marsan ; 604 hab.

UCHARD (Mario), littérateur français, né à Paris le 28 déc. 1824, mort à Paris le 31 juil. 1893. Après avoir étudié la gravure et la composition musicale, consacré quelques années aux affaires de Bourse, et contracté avec Madeleine *Brohan* (V. ce nom) (1854) un mariage qui ne fut pas longtemps heureux, il fit représenter à la Comédie-Française (en mars 1857) une pièce à allusions, intitulée *Fiammina*, qui eut du succès (et qu'il a plus tard accusé Victorien Sardou d'avoir trop complaisamment imitée dans *Odette*), puis une seconde, le *Retour du mari* (mars 1858), qui ne réussit pas aussi bien. Il donna plus tard, au théâtre du Vaudeville : *la Seconde Jeunesse* (1859) ; *la Charmeuse* (1864) ; *Tamara* (1869). Mais il s'est fait surtout connaître en publiant de nombreux romans, parmi lesquels nous citerons : *Raymond* (1861) ; *le Mariage de Gertrude* (1862) ; *J'avais une marraine* (1863) ; *la Comtesse Diane* (1864) ; *Une Dernière Passion* (1866) ; *Jean de Chazol* (1869) ; *Mon oncle Barbassou* (1876) ; *la Buveuse de perles* (1881) ; *Joconde Berthier* (1886) ; *Antoinette ma cousine* (1891), etc. A. D.

UCHATIUS (Baron Franz von), général et technologue autrichien, né à Theresienfeld (Basse-Autriche) le 20 oct. 1811, suicidé à Vienne le 4 juin 1881. Engagé dans l'artillerie en 1829, il devint en 1841, après deux années passées comme préparateur à l'Institut de physique et de chimie, contre-maître à la fonderie de canons de Vienne, fut nommé officier en 1842, major en 1861, directeur du matériel d'artillerie en 1871, général de brigade en 1874, général de division en 1879. Il est connu principalement par le *bronze d'Uchatius*, alliage de bronze et d'acier obtenu par un procédé nouveau de coulage et à peu près exclusivement employé par l'artillerie autrichienne (V. Bouche à feu, t. VII, p. 539, et Bronze, t. VIII, p. 142). On doit également à Uchatius les projectiles creux, un appareil pour la mesure de la pression du gaz dans les canons, un appareil pour l'essai de la poudre, et nombre de découvertes autres et de perfectionnements intéressant le matériel d'artillerie et la balistique expérimentale. Il était membre de l'Académie des sciences de Vienne. Le gouvernement lui conféra en outre, pour récompenser ses travaux, le titre de baron.

UCHAUD. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert ; 1.124 hab. Stat. de chem. de fer.

UCHAUX. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (E.) d'Orange ; 597 hab. Gîte remarquable de coquilles silicifiées.

UCHENTEIN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon ; 307 hab.

UCHH. Ville de l'Inde (V. Outch).

UCHILOBOS. Divinité mexicaine (V. Huitzilopochtli).

UCHIZY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus ; 1.078 hab. Stat. de chem. de fer.

UCHON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. d'Autun, cant. de Mesvres ; 542 hab.

UCHON (Théodore Chevignard, baron d'), diplomate français (V. Chavigny).

UCHTERVELT ou **OCHTERVELT** (Jacob), peintre hollandais, né à Rotterdam entre 1625 et 1630, mort avant 1710. Par les sujets traités et par la manière, ce remarquable petit-maître se rapproche de Metzu. Son chef-d'œuvre est le tableau des *Régents de l'hôpital des lépreux d'Amsterdam*. Autres ouvrages aux musées de La Haye (*Marchands de poissons*), Amsterdam, Dresde, Copenhague, Varsovie (sous le nom d'Ucterwald). Ses meilleurs tableaux ont passé pour des Terburg.

UCLES. Ville d'Espagne, prov. et à 67 kil. O.-S.-O. de Cuenca (Nouvelle-Castille), distr. de Tarançon, sur le Bedidja, sous-affluent du Guadiana par le Riansarès ; 1.240 hab. Ruines d'un couvent datant de 1174. Les Espagnols y furent vaincus en 1100 par les Almoravides, en 1809 par les Français commandés par Victor.

UECHTRITZ (Friedrich von), poète allemand, né à Gœrlitz le 12 sept. 1800, mort à Gœrlitz le 15 févr. 1875. Il fit sa carrière dans la magistrature jusqu'en 1858, écrivit plusieurs tragédies, parmi lesquelles *Alexander und Darius* (1817) et *Das Ehrenschwert* (1828) eurent du succès; puis un poème dramatique, *Die Babylonier in Jerusalem* (1836), des poésies, des romans : *Albrecht Holm* (Berlin, 1851-53, 5 vol.) ; *Der Bruder der Braut* (Stuttgart, 1860, 3 vol.) ; *Eleazar* (Iéna, 1867, 3 vol.). A.-M. B.

UDÂNA (Philos. ind.) (V. Prâna).

UDDEVALLA. Ville de Suède, læn de Bohus, au fond du By-fjord, à l'embouchure du Bæfveå ; 8.509 hab. en 1897. Exportation de bois, de poisson, d'avoine. Mouvement du port en 1897 : 1.541 navires, d'un tonnage total de 140.157 tonnes. Filatures. — Dotée en 1498 de ses privilèges de ville, Uddevalla fut souvent assiégée dans les guerres des Etats scandinaves. Gyldenlœve y défit les Suédois en 1677.

UDEN (Lucas van), peintre flamand, né à Anvers en 1595, mort à Anvers en 1672. Il peignit des fonds de paysages pour Rubens et Téniers, et ceux-ci étoffèrent de figures ses propres paysages. Il fut maître de la gilde en 1626-27. Il a fait le portrait de van Dyck. Œuvres aux musées de Gand, Anvers, Bruxelles, Paris, Munich, Dresde, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, etc.

UDINE (lat. *Utina*). I. Ville. — Ville de la Vénétie, ch.-l. de la province de ce nom, située à 108 m. d'alt., sur la ligne ferrée de Venise à Vienne ; 32.020 hab. C'est

le siège d'une préfecture, d'un archevêché, d'un tribunal et d'une chambre de commerce. On y remarque une belle cathédrale de style roman, avec des sculptures de marbre, un palais archiépiscopal orné de fresques de Tiepolo, un hôtel de ville (1557), construit dans le style du palais des doges, une place Victor-Emmanuel où se dressent, avec une statue de ce roi, par Barzagli (1885), deux colonnes antiques et deux statues de marbre colossales, représentant Hercule et Cacus. Udine apparaît pour la première fois dans l'histoire en 963 ; elle appartint alors au patriarche d'Aquilée.

En 1420, elle passa sous la domination de Venise ; en 1513, elle reçut une constitution qui la régit jusqu'en 1797. De 1800 à 1814 elle fut le ch.-l. du dép. du Tagliamento. Elle suivit le sort de Venise.

II. Province. — Cette province de la Vénétie, limitée au N. et à l'E. par la frontière autrichienne, au S. par l'Adriatique, à l'O. par la prov. de Venise, de Trévise et Bellune, a une superficie de 6.575 kil. q., et comptait, en 1898, 538.923 hab. (82 par kil. q.). La partie septentrionale est traversée par les Alpes Carniques, dont le point culminant (monts Coglians) atteint 2.797 m. ; la partie méridionale forme une vaste plaine arrosée par le Tagliamento, la Livenza, la Stella et le Natisone (affluent de l'Isonzo). Le climat est pluvieux. Les principales productions naturelles sont le maïs, le blé, les fruits, les pommes de terre, les châtaignes, la soie, le bétail et le fromage. La province comprend 12 districts. A. Pingaud.

UDINE (Giovanni-Ricamatore, dit *Jean d'*), peintre italien, né à Udine en 1489, mort à Rome en 1562. Il eut pour maîtres Giorgione, puis Raphaël, et peignit des *grotesques* à la mode de son temps et de son pays. La confiance de Raphaël l'appela à Rome; il eut la part principale à la décoration picturale des Loges du Vatican à la mode antique, peignit les guirlandes qui encadrent les scènes de la vie de Psyché à la Farnésine, les célèbres grotesques de la villa Madame, etc. Il parcourut ensuite plusieurs grandes villes de l'Italie, et laissa, notamment à Venise, deux ouvrages intéressants : *la Présentation au Temple* et *la Dispute avec les docteurs*. Jean d'Udine passe pour le plus remarquable des peintres d'ornements, figurines et attributs. G. C.

UDO. Titre germanique (V. Otton).

UDOMÈTRE. Synonyme de *pluviomètre* (V. ce mot).

UDON. Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot).

UDVARHELY. Comitat de Hongrie (Transylvanie), formé de l'ancien district Udvarhely des Sicules (Székler), 3.417 kil. q. ; 117.976 hab. (en 1900), en majorité Magyars protestants. Dans la partie Est du comitat se trouvent les montagnes de Hargita. De grandes forêts, plusieurs mines de fer et de sel, quelques sources minérales. Le comitat a 135 communes et une ville. Ch.-l. : Székely-Udvarhely. J. K.

UGALDE (Marie Varcollier, dite *Marguerite*), chanteuse française (V. Varcollier).

UGHELLI (Ferdinando), historien italien, né à Florence en 1595, mort à Rome en 1670 ; moine de l'ordre de Cîteaux dont il devint abbé. Il est connu à cause de son *Italia sacra* (1642-48, 9 vol., imitée par les auteurs de la *Gallia sacra*, 1656), où il traça l'histoire des différents évêchés d'Italie. Sa grande érudition, ses recherches dans les archives ne suffisant pas à un travail de si grande étendue, il eut recours aussi aux indications que voulurent bien lui communiquer d'autres érudits, ce qui gâta le plan de son travail. Une deuxième édition (Venise, 1717-33, 10 vol.) parut avec des additions nombreuses. Ughelli laissa aussi les *Imagines Columnensis familiæ cardinalium* (1650) et l'*Albero e storia della famiglia dei conti di Marsciano* (1667). C'est un des précurseurs de Muratori. E. Casanova

UGHTENBURGH (Van), peintre hollandais (V. Huchtenburgh).

UGINES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville ; 2.014 hab.

UGLAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Lannemezan ; 309 hab.

UGNI (Vitic.) (V. Aramon et Vigne).

UGNOUAS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Rabastens; 79 hab.

UGNY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon ; 335 hab.

UGNY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vaucouleurs ; 249 hab.

UGNY-le-Gay. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 355 hab.

UGNY-l'Équipée. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 125 hab.

UGOCSA. Comitat de Hongrie, au N.-E. du pays; 1.191 kil. q. ; 83.244 hab. (en 1900), Ruthènes, Magyars et Roumains. La Tisza divise le comitat en deux parties. A l'E., les montagnes du Vihorlat; au S., la rivière marécageuse, Tur. Le comitat a 71 communes. Ch.-l. : Nagy-Szöllös.

UGOLINO della Gherardesca, tyran du XIIIe siècle (V. Gherardesca).

UGONI (Camillo), littérateur et publiciste italien, né à Brescia le 8 août 1784, mort le 12 févr. 1855. Sa traduction *Commentarii di Giulio Cesare* lui valut de Napoléon le titre de baron de l'Empire. A la chute du gouvernement impérial, il parcourut l'Italie et se lia avec tous les principaux littérateurs et patriotes. Il continua les *Secoli della letteratura* de Corniani (1820-21), collabora au *Conciliatore*, et, devenu suspect au gouvernement autrichien, il s'enfuit à Zurich, puis en Allemagne, en Angleterre, en France. Il traduisit les *Vite dei poeti inglesi* de Johnson, les *Saggi del Petrarca* de Foscolo ; il collabora à la *Biographie universelle* et au *Globe*. A l'amnistie de 1838, il revint à Brescia, où il écrivit son œuvre, *Della letteratura italiana nella seconda metà del secolo XVIII*, qui parut (Milan, 1857) après sa mort, et contient une biographie d'Ugoni écrite par son frère Filippo. E. Casanova.

UHART-Cize. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Saint-Jean-Pied-de-Port ; 629 hab.

UHART-Mixe. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Saint-Palais ; 345 hab.

UHDE (Fritz von), peintre allemand, né à Wolkenbourg (Saxe) le 22 mai 1848. Officier de 1867 à 1877, il quitta l'armée pour obéir à sa vocation de peintre, étudia quelque temps à Munich, surtout d'après les maîtres hollandais, et suivit à Paris, en 1879, Munkacsy, dans l'atelier duquel il travailla quelque temps. Sa *Chanteuse* fut remarquée au Salon de 1879. Ses *Chiens savants*, le *Conseil de famille*, etc..., révélaient un disciple attentif de Terburg et de Metsu. Tout cela ne devait servir que de préparation à son œuvre originale : l'interprétation moderne et naturaliste du Nouveau Testament. En 1884, il donna dans cette voie nouvelle *Laissez venir à moi les petits enfants* (musée de Leipzig), qui fit une grande impression. Fritz von Uhde a continué depuis à transposer, dans des milieux pauvres de nos jours, les grandes scènes de l'Evangile : *le Christ et les Pèlerins d'Emmaüs* (1885), *la Sainte Cène* (1886), *le Sermon sur la montagne* (1887), et encore la *Fuite en Egypte*, le *Départ du prince Tobie*, *Noli me tangere*. Dans ces dernières années, il a peint encore quelques portraits et des tableaux de genre. Les toiles où il a exprimé l'idéalisme religieux avec la technique des peintres français de « plein air » restent son meilleur titre à l'originalité. On voit de lui dans ce genre, au musée du Luxembourg, le *Christ entrant chez des paysans*. J. B.

Bibl. : Lücke, *Fr. v. Uhde* ; Leipzig, 1887. — Bierbaum, *Fr. van Uhde*; Munich, 1887.

UHLAN (V. Ulan).

UHLAND (Johann-Ludwig), poète allemand, né à Tubingue le 26 avr. 1787, mort à Tubingue le 13 nov. 1862. Il manifesta de bonne heure un goût très vif pour la poésie, et, tout en faisant son droit à l'Université de sa ville natale (1802-8), il étudia avec ardeur les poètes allemands et français du moyen âge ; les recueils de chants populaires comme les *Voix des peuples* de Herder et le *Cor merveilleux* d'Arnim et Brentano furent aussi parmi les ouvrages qui décidèrent de sa vocation poétique. Dès cette époque, il publia, sous le pseudonyme de *Volker*, quelques poésies où se retrouve encore l'influence du romantisme à laquelle, dans la suite, il devait échapper de plus en plus. En 1810, il fit à Paris un séjour de huit mois, qu'il passa dans les bibliothèques à déchiffrer les manuscrits des vieux poètes français. Il puisa dans cette étude une érudition solide et la matière d'un grand nombre de ses chants. Uhland, en effet, tira peu de chose de son propre fonds. L'un des poètes les plus célèbres, les plus populaires de son pays, il ne saurait cependant être comparé aux grands lyriques allemands. Sa veine poétique était faible et tarit de bonne heure. S'il trouve parfois la note sentimentale (*Der gute Kamerad*, *die Kapelle*, etc), il ne descend jamais jusqu'aux profondeurs du sentiment ; il demeure étranger à son œuvre qui vaut surtout par la forme, l'harmonie, la mesure, la simplicité, le naturel, l'élégante sobriété de la langue. Telles sont les qualités qui distinguent Uhland et lui assignent une place honorable à côté des grands classiques ; il faut ajouter qu'il possède un don singulier de faire revivre les héros de la légende qui serait d'un poète s'il savait aussi s'émouvoir aux spectacles qu'il évoque au lieu de s'y intéresser seulement en historien ou de s'en amuser en artiste. Uhland fut le chef de l'école souabe, cycle de poètes, tels que Justinus Kerner, Schwab, Hauff, Mörike, etc., qui réagirent contre les excès du romantisme et remirent en honneur la simple naïveté de la poésie populaire.

A son retour de Paris (1811), il fut attaché quelque temps au ministère de la justice de Wurttemberg (1812), puis exerça la profession d'avocat à Stuttgart. En même temps, il publiait dans les journaux et les revues un grand nombre de poésies qu'il fit éditer pour la première fois en 1815 ; ce volume contient le meilleur de son œuvre ; il comprend les ballades les plus connues (*la Malédiction du chanteur*, *la Faucheuse*, etc.), des poésies populaires et des chants patriotiques inspirés par les guerres de la délivrance (*le Message de la victoire*, etc.).

Uhland s'est essayé, mais sans succès, au théâtre ; il a publié une tragédie en cinq actes, *Ernst, Herzog von Schwaben* (Heidelberg, 1818), et, à l'occasion d'un concours organisé par le roi de Bavière, un drame en cinq actes, *Ludwig der Bayer* (Berlin, 1819), qui n'obtint pas le prix.

La politique et l'érudition détournèrent insensiblement Uhland de la production poétique. Député de la ville de Tubingue aux Etats de Wurttemberg, il défendit avec énergie les libertés de son pays menacées par l'autorité royale. En 1822, il publia une étude très remarquable sur *Walther von der Vogelweide*, qui lui valut d'être nommé, en 1829, professeur de littérature allemande à l'Université de Tubingue. Il se démit de cette fonction en 1832 pour entrer à la Chambre comme député de Stuttgart. Il renonça momentanément à la vie politique (1839) pour ne s'occuper que de ses travaux d'érudition, mais fut arraché de nouveau à sa retraite par les événements de 1848. Député à l'Assemblée nationale de Francfort, il ne cessa de se montrer le défenseur ardent des idées libérales. Il se retira définitivement à Tubingue en 1850. — Outre les œuvres que nous avons énumérées, Uhland a publié diverses études scientifiques : *Geschichte der altdeutschen Poesie; Geschichte der deutschen Dichtung im 15. und 16. Jahrhundert; Sagengeschichte der germanischen und romanischen Völker*. La meilleure édition des *Gedichte* est celle d'Erich Schmidt et J. Hartmann (Stuttgart, 1898, 2 vol.). Il en existe deux traductions françaises : l'une, avec une introduction de Saint-René-Taillandier, par Demonceaux et Kaltschmidt (Paris, 1866) ; l'autre, par A. Pottier de Cyprey (Paris, 1895). Les drames se trouvent dans l'édition en 3 vol. (Stuttgart, 1863), et les ouvrages d'érudition ont été réunis sous le titre de : *Schriften zur Geschichte der Dichtung und Sage* (Stuttgart, 1865-73, 8 vol., et édit. H. Fischer (Stuttgart, 1892, 6 vol.).

Bibl. : Karl Mayer, *Ludwig Uhland, seine Freunde und Zeitgenossen*; Stuttgart, 1867, 2 vol. — *Ludwig Uhlands Leben, par sa veuve* (*Emilie Vischer*, « *l'Inconnue* » *de ses poésies*). — *Uhlands Tagebuch* (*1810-30*), publié par J. Hartmann ; Stuttgart, 1896. — A. Bossert, *Histoire de la littérature allemande*.

UHRICH (Jean-Jacques-Alexis), général français, né à Phalsbourg le 13 févr. 1802, mort à Paris le 9 oct. 1886. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1820, il servit dans l'infanterie de ligne, fut nommé capitaine en 1831, fit ensuite avec distinction les campagnes d'Afrique, qui lui valurent le grade de colonel (1848), puis celui de général de brigade (1852), fut promu général de division pour sa belle conduite en Crimée (1855), prit part en cette qualité à la guerre d'Italie (1859), et, en 1868, fut mis dans le cadre de réserve. Rappelé à l'activité au commencement de la guerre franco-allemande (juil. 1870) et chargé du commandement de Strasbourg, il fut, après la journée de Reichshoffen (6 août), qui ouvrit à l'ennemi nos départements de l'Est, assiégé dans cette place (V. Franco-Allemande [Guerre]). Bombardée sans relâche, à partir du 15 août, la ville se défendit avec honneur, grâce au concours énergique de la population, du maire Küss et du préfet Valentin, Le général Uhrich, sur l'avis unanime de son conseil de guerre, se décida à capituler le 28 sept. 1870. Pendant que ses troupes étaient emmenées prisonnières, il vint à Tours rendre compte de sa conduite, puis se retira à Bâle, où il resta jusqu'à la paix, lié par l'engagement qu'il avait pris de ne plus participer à la guerre. A la suite de ces événements, sa popularité fut d'abord très grande. Mais un jugement sévère fut porté sur lui, le 8 janv. 1872, par le Conseil d'enquête des capitulations, qui lui fit, entre autres reproches, celui de s'être trop borné à une résistance passive, de n'avoir pas utilisé tous les moyens de défense dont il disposait, d'avoir rendu la place trop tôt, enfin de n'avoir pas partagé et fait partager par les officiers de la garnison le sort des simples soldats devenus prisonniers de guerre. En réponse à cette critique, Uhrich publia d'intéressants *Documents relatifs au siège de Strasbourg* (1872, in-8). A. D.

UINTAH (Monts) (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 537).

UINTATHERIUM (Paléont.) (V. Dinocère).

UITENBOGAARD ou **UYTENBOGAERT** (Jean), théologien arménien, né à Utrecht en 1557, mort en 1644. Convaincu que la doctrine calviniste de la prédestination est déraisonnable et funeste, il adopta et soutint avec fermeté les amendements qu'Arminius proposait d'y introduire (V. Arminianisme). Quoique le prince Maurice d'Orange l'eût pris pour chapelain et lui eût confié l'éducation de son fils, il ne put échapper à la persécution qui sévissait contre son parti : il fut banni et ses biens furent confisqués. Il se retira à Anvers, puis à Rouen, où il resta jusqu'en 1626. Rentré secrètement en Hollande, il fit les plus sérieux efforts pour apaiser les dissensions théologiques et pour assister les remonstrants persécutés. En 1629, sa maison lui fut restituée ; mais on persista à lui interdire toute prédication. — La liste de ses nombreux écrits se trouve dans le *Trajectum eruditum* de Burmann. Les principaux sont : un traité *De auctoritate magistratus in rebus ecclesiasticis* (La Haye, 1610 ; Rotterdam, 1647), où cette autorité est largement étendue ; *Histoire ecclésiastique, offrant les événements les plus notables de la chrétienté, depuis 400 jusqu'en 1609, surtout en ce qui concerne les Provinces-*

Unies (en hollandais, Rotterdam, 1646-47); *Præstantium virorum Epistolæ ecclesiasticæ et theologicæ* (Amsterdam, 1684). E.-H. Vollet.

UITEWAEL ou UITENWAEL (Joachim), peintre hollandais, né à Utrecht en 1566, mort à Utrecht en 1638. Elève de son père Antonje, il a traité des sujets mythologiques à la façon de B. Spranger, mais en petit, ce qui les rendait supportables. Il visita l'Italie et vécut deux ans en France. Œuvres à Amsterdam, La Haye, Brunswick, Dresde, Copenhague, Gotha, Munich, Vienne, Madrid.

UJEJSKI (Corneille), poète polonais, né à Beremiany (Galicie) en 1823, mort à Paslów en 1897. Après avoir terminé ses études à Lwów, il se rendit en 1847 à Paris où il se lia d'amitié avec Jules Slowacki. De retour en Pologne, il se maria et s'établit à la campagne. Tout en s'adonnant à l'agriculture, il consacrait ses loisirs aux Muses. D'autre part, bien qu'il fût toujours préoccupé du sort de sa nation, il se tenait à l'écart de la vie politique. Seulement en 1877 il accepta la charge de député au Parlement autrichien, mais il la déposa bientôt. Un de ses premiers poèmes porte le titre de *Marathon :* c'est la plus belle production de la poésie hellénophile en Pologne. En 1846, il donna les *Chants de Salomon ;* ils furent dépassés de beaucoup par les *Plaintes de Jérémie* publiées un an après. Ce recueil est considéré avec raison comme un des chefs-d'œuvre de la poésie polonaise. L'auteur s'y inspire des malheurs de sa patrie ; surtout les massacres de Galicie (1846), fomentés par Metternich, font sangloter son âme. L'envolée lyrique de ce recueil, ses accords francs et vigoureux, la simplicité de l'expression, l'ont rendu célèbre dans un clin d'œil, et depuis 1846 on l'a réédité à maintes reprises. Une de ces « plaintes », *le Choral*, est devenue l'hymne national de la Pologne. A côté des *Skargi Jeremiego*, il faut nommer les *Mélodies bibliques* (1852), dignes d'être mises au même rang que les « Mélodies hébreues », de Byron et les pièces de vers aux sujets bibliques de Victor Hugo et de Leconte de Lisle. Mme Emilie Bett en a donné une excellente traduction allemande (Halle-sur-la-Sprée, *Bibliothek der Gesammtlitteratur*, n. 391). Parmi les autres recueils lyriques, nous citerons les *Fleurs sans parfum* (1848), les *Feuilles fanées* (1849), et les paroles des compositions de Chopin. Il y a de lui encore une pièce en deux actes, quelques nouvelles et un remarquable volume de prose (*les Lettres des environs de Lwów*), où il châtie dans une langue vigoureuse les défauts nationaux. L'édition complète de ses poésies a paru à Leipzig en 1866, puis à Lwów. Dr V. Bugiel.

Bibl. : Chmielowski, *Wspolczesni poeci polscy ;* Varsovie, 1898. — Droblewski, *Kornel Ujejski;* Lwów, 1898. — *Bulletin polonais*, passim (trad. d'un nombre de poésies d'Ujejski par Gasztowtt).

UJEZD. Ancien nom de la famille des *Lobkowitz* (V. ce nom).

UJFALVY (Charles-Eugène de Mezőkövesd), voyageur français, d'origine hongroise, né à Vienne le 16 mai 1842. Il embrassa la carrière militaire, mais s'adonna bientôt aux études linguistiques, passa par l'Université de Bonn et vint en France où il se consacra à l'enseignement des langues vivantes. Il professa dans plusieurs lycées de Paris et se fixa après sa retraite à Florence. Ujfalvy a publié, en collaboration avec H. Desbordes-Valmore, plusieurs traductions de poètes hongrois (*les Poésies de Petőfi*, 1871, *Poésies magyares*, 1873); il donna un volume très superficiel sur la *Hongrie* (1872), dirigea de 1875 à 1877 la *Revue de philologie et d'ethnographie*, où il fit connaître les travaux linguistiques des savants magyars et finnois sur les langues ougro-finnoises, et entreprit, à partir de 1878, plusieurs voyages en Asie centrale dont les résultats sont consignés dans les volumes : *Le Kohistan, le Ferghanah et Kouldja* (1878); *le Syr-daria* (1879); *les Bachkirs, les Vepses* (1880); *Résultats anthropologiques d'un voyage en Asie centrale* (1880); *l'Art des Cuivres anciens au Cachemire* (1883); *les Aryens au Nord et au Sud de l'Hindou-Kouch* (1896).

Mme *Ujfalvy-Bourdon*, née à Chartres en 1845, compagne de ses voyages, publia : *De Paris à Samarkande* (1881); *Voyage d'une Parisienne dans l'Himalaya occidental* (1887).

UJ-PALANKA. Bourgade de Hongrie (V. Palanka).

UJVIDÉK (all. *Neusatz*). Ville libre royale de Hongrie, comitat de Bács-Bodrog, sur le Danube; 28.826 hab. (en 1900). La situation de cette ville ressemble à celle de Budapest ; elle s'étend sur une vaste plaine et en face s'élève Pétervárad, construit sur une montagne. Deux lycées (hongrois et serbe), école industrielle et école de commerce. La ville forme le centre intellectuel des Serbes de Hongrie ; outre les écoles, ils y ont un théâtre, plusieurs sociétés littéraires, parmi lesquelles la « Matica szrbszka », fondée en 1864. Siège de l'évêché serbe du district de Bács. J. K.

UKIMAI, empereur chinois (V. Kin).

UKKO. Divinité finlandaise (V. Finlande, § *Mythologie*).

UKRAINE (russe *Oukraina*, frontière). Région historique de Russie désignant les pays du bassin moyen du Dniepr, qui séparaient la Pologne et la Moscovie des Mongols et Tatars. Il y eut une Ukraine de Riazan, une Ukraine de Moscovie, une Ukraine de Sibérie, etc. ; mais ce nom fut appliqué de préférence au pays du moyen Dniepr, constituant la voïvodie polonaise de Kiev et peuplé principalement de *Cosaques* (V. ce mot, Russie et Pologne, § *Histoire*). Après les sanglantes guerres des Cosaques et des Polonais, il se forma à l'E. l'Ukraine des Slobods, où les Cosaques du Donetz se rendirent indépendants ; c'est aujourd'hui le gouvernement de Kharkov; puis l'insurrection de Khmelnitzky (1654) enleva aux Polonais les pays de la rive g. du Dniepr (traité d'Androussovo, 1667), lesquels formèrent l'Ukraine russe, correspondant aux gouvernements actuels de Tchernigov et Poltava; l'Ukraine polonaise, comprenant la moyenne partie du gouvernement actuel de Kiev, ne devint russe qu'en 1793. Ces quatre gouvernements russes, en lesquels se divise l'ancienne Ukraine du Dniepr, constituent ce qu'on appelle la *Petite-Russie* (cf. l'art. Russie). A.-M. B.

Bibl. : Beauplan, *Description d'Ukraine;* Rouen, 1650. — Bantych-Kamensky, *Histoire de la Petite-Russie* (en russe); Moscou, 1822.

ULAN. Corps allemand de cavalerie armée de lances. Ce nom est emprunté aux Polonais qui appelèrent *Ulanski* leur cavalerie légère armée de lances, formée au XVIe siècle. L'uniforme des ulans rappelle cette origine par l'*ulanka*, tunique nationale polonaise, la *czapka* et les épaulettes. L'ulanka est aux coutures et ourlets garnie de passepoils de la couleur du col ; le plastron coupé en revers est garni de deux rangées de boutons; à la parade, on y accroche un rabat de la couleur du col ; enfin la ceinture de toile est garnie dans la couleur du col. C'est Frédéric II qui, en 1741, créa un régiment de ulans; il les transforma en hussards l'année suivante; toutefois, dès 1745, il reconstitua un corps de lanciers sous le nom de Bosniaques ; en 1800, ce régiment reçut le nom polonais de Towarczy. Les ulans ne reparurent dans l'armée prussienne qu'en 1807. Aujourd'hui l'armée allemande en a 25 régiments dont 16 prussiens. L'Autriche recrute les siens en Galicie, sauf deux régiments ou ulans croates. La Russie n'a que deux régiments de lanciers des ulans de la garde.

ULASZLÓ, rois de Hongrie (V. Wladislas).

ULBACH (Louis), littérateur français, né à Troyes le 7 mars 1822, mort à Paris le 16 avr. 1889. Après de brillantes études, il se consacra tout de suite à la littérature, ses premiers essais ayant été encouragés par Victor Hugo chez qui il fréquentait beaucoup. Collaborateur de revues comme *l'Artiste*, *le Musée des Familles*, il dirigea en 1848 *le Propagateur de l'Aube*, devint rédacteur de *la Revue de Paris* en 1853, donna au *Temps*, dès sa création, un feuilleton dramatique, et publia dans le *Figaro*, sous le pseudonyme de *Ferragus*, une série de

lettres satiriques qui le firent plus connaître du grand public que ses autres écrits. Il fonda ensuite *la Cloche* (1868) qui, pour avoir combattu trop vivement l'Empire, fut supprimée en 1869, non sans qu'Ulbach n'eût été condamné à six mois de prison. *La Cloche*, redevenue à la fin de 1869 un journal radical, encourut aussi les persécutions de la Commune, et, ce qui peut paraître singulier, celles aussi du gouvernement. Menacé d'arrestation par l'une, il put s'échapper de Paris, mais fut condamné à la prison par le conseil de guerre « pour outrage à la justice militaire » (1871-72). Ulbach connut la fin de ses traverses en 1878, date à laquelle il devint (23 déc.) bibliothécaire de la bibliothèque de l'Arsenal. Il continua à collaborer à un grand nombre de journaux et de revues, et dirigea, entre autres, avec Jules Simon, la *Revue de famille*. Les œuvres d'Ulbach se composent de critiques littéraires, de romans, clairement écrits et intéressants, et de quelques pièces de théâtre. Citons : *Causeries du dimanche* (1863, in-12); *Ecrivains et Hommes de lettres* (1857, in-12); *Lettres à Jacques Souffrant* (1851, in-8); *Voyage autour de mon clocher* (1864, in-12); *Françoise* (1862, in-12); *Histoire d'une mère et de ses enfants* (1861, in-12); *le Mari d'Antoinette* (1862, in-12); *Pauline Foucault* (1859, in-12); *Suzanne Duchemin* (1855, in-12); *le Doyen de Saint-Patrick*, drame en collab. avec L. de Wailly; *Monsieur et Madame Fernel*, comédie en 4 actes, avec Crisafulli; *les Cinq Doigts de Birouk* (1875, in-12); *le Jardin du chanoine* (1866, in-12); *Lettres de Ferragus* (1868, in-12); *Lettres d'une Nouvelle Femme* (1873, in-12); *Nos Contemporains* (1869-71, in-8); *Almanach de Victor Hugo* (1885, in-16); *Auguste Vacquerie* (1883, in-12); *Aventures de trois grandes dames de la cour de Vienne* (1876, 3 vol. in-12); *le Crime de Martial* (1880, in-12); *les Inutiles du mariage* (1885, in-16); *Madame Josselin* (1877, in-12); *Mémoires d'un assassin* (1877, 2 vol. in-12); *Misères et Grandeurs littéraires* (1885, in-12); *Paul Meurice* (1883, in-12); *le Tapis vert* et *le Mariage de Pouchkine*, imités de Jokai (1880-81, 2 vol. in-12); *Amants et Maris* (1886, in-8); *le Roman moderne* (1886, in-12); *les Csardas* (1888, in-12); *Espagne et Portugal* (1886, in-12); *la Maîtresse du général* (1887, in-12); *la Vie de Victor Hugo* (1886, in-4). R. S.

ULCÉRATION. La désignation d'ulcération a, en pathologie, une signification assez vague. Elle sert à caractériser une perte de substance généralement de petite dimension, souvent d'origine spontanée. C'est ainsi que l'on décrit : des ulcérations gastriques, des ulcérations buccales, des ulcérations de la cornée, etc. — L'on trouvera la description de chacune de ces affections aux mots : ESTOMAC, BOUCHE, CORNÉE, etc.

ULCÈRE (Pathol.). On donne le nom d'ulcère à une perte de substance, soit traumatique, soit spontanée, qui ne manifeste aucune tendance vers la cicatrisation. Les ulcères peuvent être divisés en ulcères dus à une cause locale et en ulcères consécutifs à une maladie générale, telle que le cancer ou la syphilis, mais il faut bien avouer que la distinction n'est pas toujours facile. Les ulcères purement locaux sont en effet assez rares, et il y a lieu souvent de faire intervenir dans leur production une influence diathésique. Nous étudierons surtout les ulcères simples; les autres variétés d'ulcères qu'il y a lieu de rappeler ayant été étudiées avec la maladie causale. Certains ulcères, tels que ceux de l'estomac et du duodénum, ont une symptomalogie et une pathogénie spéciale qui commandent d'en renvoyer l'étude à la description des maladies de l'organe où ils siègent. L'ulcère simple a pour siège habituel le membre inférieur, plus spécialement la jambe ; ces ulcères sont si habituellement précédés de varices, qu'on les dénomme souvent ulcères variqueux. Ils sont fréquents surtout chez les hommes adonnés aux travaux pénibles, exigeant la station debout, tels que cuisiniers, forgerons, imprimeurs, etc. L'influence du feu est loin d'être négligeable. Une haute stature en favorise l'apparition. Les troubles circulatoires consécutifs aux varices se trouvent encore augmentés lorsqu'il y a dégénérescence athéromatique des artères, d'où l'influence nuisible de l'alcoolisme. Les altérations des nerfs, consécutives à la présence des varicosités dans les gros troncs nerveux, viennent encore diminuer la vitalité des tissus superficiels. Que sur une jambe variqueuse, à circulation ralentie, une perte de substance, si légère qu'elle soit, se produise, l'ulcère va se constituer. Cette perte de substance peut être provoquée par le plus léger traumatisme ou être consécutive à une éruption boutonneuse ou eczémateuse suivie de démangeaisons et de grattages. A la période d'état, l'ulcère apparaît comme une plaie fongueuse, saignant facilement, de couleur livide et grisâtre, suintant une sorte de pus séreux, d'odeur nauséabonde, quelquefois aussi sèche ; les lèvres de la plaie sont boursouflées, taillées à pic ; elles forment une sorte de bourrelet. L'ulcère est presque indolore. Le caractère principal est l'état de torpeur des bourgeons qui n'ont aucune tendance à former un tissu de cicatrice. L'ulcère peut persister indéfiniment sans changement ou s'accroître lentement en surface, sans avoir habituellement de tendances réellement envahissantes. Un certain nombre de complications peuvent cependant modifier cette marche : l'ulcère peut s'enflammer, et alors ses bords deviennent rouges, douloureux, le fond donne naissance à du pus véritable, le tout s'accompagne d'un mouvement fébrile. En réalité, il y a eu rupture de la barrière opposée par les bourgeons charnus et les phagocytes à l'invasion microbienne, et il s'est produit une infection locale. Lorsque les phénomènes aigus se sont calmés, l'on constate presque toujours que l'ulcère s'est agrandi. La surface ulcéreuse peut être aussi le point de départ d'un phlegmon diffus ou d'un érysipèle. D'autre part, pour peu que l'ulcère soit un peu profond, il est accompagné d'altérations du côté des os, qui peuvent être le siège de véritables exostoses et même de périostites. La peau qui entoure l'ulcération est généralement pigmentée sur une certaine étendue, et il y a production exagérée de poils.

Le traitement des ulcères simples est habituellement très difficile et très aléatoire. Avant tout, il faut, s'il est possible, soustraire le malade aux causes qui ont provoqué l'apparition de l'ulcère. En principe, on peut dire que l'ulcère est incurable si le malade ne se résigne pas à garder durant quelque temps la position couchée. Il convient en outre de vérifier d'emblée s'il n'est point albuminurique, diabétique ou syphilitique et, dans ce cas, d'appliquer un traitement approprié. Quant au traitement local, il consistera, en premier lieu, à calmer l'inflammation par des enveloppements mouillés à l'aide d'un liquide antiseptique et, mieux encore, à l'aide de pulvérisations chaudes et répétées. Cela fait, l'on peut recourir aux différents topiques. Le pansement classique de Baynton, à l'aide de bandelettes de diachylon superposées, donne de bons résultats, surtout si l'on a soin d'y joindre la compression méthodique à l'aide d'une bande souple. Dans d'autres cas, il est bon de recourir à des pansements à l'aide de poudres légèrement excitantes (la poudre de quinquina et d'aristol par exemple) ou à l'aide de solutions également irritantes, telles que la solution de tartrate ferrico-potassique. Vis-à-vis d'ulcères rebelles à bord caleux, les cautérisations ignées ou l'ablation des bords peuvent rendre des services. L'on a eu recours également aux greffes épidermiques. Notons que certains ulcères ont pu prendre un développement suffisant et amener de telles complications qu'il y a lieu de recourir à l'amputation.

Le *phagédénisme* est un caractère qui appartient à certains ulcères. On désigne ainsi la tendance que ces ulcères ont à s'étendre indéfiniment et rapidement. Ce caractère est rare dans les ulcères de jambe, mais il appa-

rait fréquemment dans une autre variété d'ulcères dont nous devons dire un mot. Le chancre simple, qui n'est habituellement qu'une ulcération à caractères spéciaux, prend assez souvent le caractère phagédénique et s'étend alors rapidement, décollant la peau, puis en amenant la gangrène moléculaire. Le caractère phagédénique peut aussi appartenir au bubon qui est consécutif au chancre mou. Il se manifeste encore, bien que plus rarement, à la suite du chancre induré et des ulcérations syphilitiques.

ULCOT. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château; 110 hab.

ULDON. Rivière de France (V. Don).

ULEÅBORG (finnois *O'ulu*). Ville de Finlande, située dans la prov. d'Ostrobothnie, à l'embouchure de l'Ule elf, dans le golfe de Bothnie; 12.666 hab. en 1890. L'exportation comprend surtout des produits forestiers, du saumon, des produits industriels; l'importation, des céréales. Tout près de la ville, l'*Ule elf* forme les rapides de Merikoski. — Fondée au début du XVII[e] siècle, Uleåborg fut, de 1570 à 1687, alternativement avec Vasa, la résidence du gouverneur de l'Ostrobothnie. Depuis 1776, elle est le chef-lieu du *laen d'Uleåborg*. Ce laen occupe toute la moitié N. de la Finlande et se compose de l'Ostrobothnie septentrionale et des parties finlandaises de la Laponie et de la Vestrobothnie. Superficie : 166.000 kil. q.; pop. : 246.993 hab. en 1890. Cinq villes : Kajana, Torneå, Kemi, Uleåborg et Brahestad.

ULÉMA. Ce mot, qui est le pluriel arabe de *âlim* « savant », s'emploie en turc pour désigner l'ensemble des emplois de judicature, *silki-ilmiyé*, qui forme, avec les emplois civils et l'armée, l'un des trois grands corps de l'Etat dans l'Empire ottoman. A la tête de ce corps est le cheïkh-ul-islam, grand mufti de l'Empire, qui a le titre d'altesse et le rang de grand vizir; il a, de par ses fonctions, le pouvoir de délivrer le *fetva* qui proclame la déchéance du souverain régnant; bien des révolutions de palais ont abouti par cette voie. Après lui vient la hiérarchie des divers muftis, d'abord les deux *cazi-askier* de Roumélie et d'Anatolie, anciens juges de l'armée qui n'ont plus aujourd'hui que la qualité de membres du conseil supérieur de l'*uléma*, puis les cadis des grandes villes, et ainsi de suite jusqu'aux *naïbs* ou lieutenants de juge des *cazas*. Les professeurs et les desservants des mosquées sont aussi rattachés au corps de l'uléma. L'importance de ce dernier a beaucoup diminué depuis la création des tribunaux de la réforme; la compétence des cadis, en Turquie, est aujourd'hui réduite aux questions de statut personnel des musulmans et au partage des héritages. Les membres de l'*uléma* sont les seuls fonctionnaires qui aient conservé le vieux costume ottoman, le turban blanc et le large manteau. Cl. Huart.

ULESPIEGLE (Till), bouffon allemand (V. Eulenspiegel).

ULEX (Bot.) (V. Ajonc).

ULEXITE (Minér.) (V. Hayésine).

ULFELD (Corfitz), comte, homme d'Etat danois, né en 1606, mort le 20 févr. 1664. D'une vieille famille noble du Danemark, fils du grand chancelier *Jacob Ulfeld* (1567-1630), il fut nommé, en 1630, gentilhomme de la chambre auprès du roi Christian IV et fiancé avec la fille de ce prince, Eléonore-Christine, alors âgée de neuf ans. Il l'épousa en 1636, fut nommé sénateur, gouverneur de Copenhague (1637), puis chargé de plusieurs missions diplomatiques : auprès de la Diète de Ratisbonne (1641), où il fut fait comte de l'Empire, aux négociations de la paix de Brœmsebro (1645), puis aux Pays-Bas pour y conclure une alliance (1646-47), projet qui demeura sans résultat. Elevé en 1643 à la dignité de grand maître de la cour, il resta à la tête du gouvernement durant les deux mois d'interrègne qui suivirent la mort de Christian IV (1648). Mais une enquête ayant été ouverte sur la gestion des finances sous le règne du feu roi, Ulfeld qui avait prévariqué et qui se voyait en outre accusé, d'ailleurs faussement, de complot contre la vie du nouveau monarque, Frédéric III, quitta le pays, emportant avec lui l'immense fortune qu'il devait à ses dilapidations (1651). Accueilli en Suède par la reine Christine, puis par son successeur Charles X Gustave, dont il devint conseiller privé, il poussa ces souverains à faire la guerre au Danemark. Choisi pour négociateur suédois à la paix de Roskilde (1658), puis pour gouverneur général de la Poméranie (1659), il n'en fut pas moins soupçonné de participation au complot formé à Malmœ à l'effet de replacer la Scanie sous la domination danoise et gardé à vue, en cette ville, dans sa propre maison, mais il réussit à s'enfuir, et, dans sa hâte, gagna Copenhague au lieu de Lubeck : arrêté, il fut emprisonné avec sa femme à Hammershus, dans l'île de Bornholm. Relâché au bout d'un an et demi, il ne cessa dès lors de conspirer. Condamné en Danemark par contumace à perdre la vie, l'honneur et les biens pour crime de haute trahison (1663), il mena une vie errante et mourut en bateau sur le Rhin (1664). — Sa femme, lâchement livrée au gouvernement danois par le roi d'Angleterre Charles II (1663), fut emprisonnée à la Tour Bleue, à Copenhague, où elle resta jusqu'en 1685, et vécut ensuite au couvent de Maribo où elle mourut en 1698. Elle a laissé des mémoires, *Souvenirs de misère*, ouvrage de grande valeur. G. Lévy-Ullmann.

ULFILAS ou **WULFILA**, apôtre des Goths, né en 310 ou 311 de parents cappadociens chez les Goths du N. du Danube, mort à Constantinople en 381 ou 383. Il devint, en 341, le premier évêque des Visigoths, de la secte arienne; en 348, il emmena ses fidèles en Mésie, vers Nicopolis, où il continua de les administrer; il cherchait une transaction entre l'arianisme et l'orthodoxie. Il écrivit en grec, latin et gothique; de ses œuvres citées par son élève, l'évêque Auxentius de Dorostorum, la plus importante est la traduction de la Bible en langue gothique : elle comprend l'Ancien Testament, moins le livre des Rois, d'après la version des Septante, et le Nouveau d'après des manuscrits grecs disparus. Ces traductions ne nous sont pas parvenues en entier, nous n'avons : de l'Ancien Testament, que des fragments de la Genèse et de Néhémie; du Nouveau, une grande partie des Evangiles et des Epitres; des nuances très marquées dans la langue indiquent la collaboration de plusieurs traducteurs, probablement des élèves d'Ulfilas. Le principal manuscrit, qui est aussi le plus remarquable monument de la langue gothique, est le *Codex argenteus* d'Upsala, en lettres d'argent, sur parchemin pourpre; des palimpsestes de Milan, provenant de Bobbio, et un manuscrit de Wolfenbüttel ont fourni des fragments complémentaires. Les éditions les plus appréciées sont celles : de Gabelentz et Lœbe, *Ulfilas Veteris et Novi Testamenti versionis gothicæ fragmenta* (Leipzig, 1843-46, 3 vol.); d'André Uppstrœm, *Codex argenteus* (Upsala, 1854-57); *Fragmenta gothica selecta* (1861), et *Codices gothici Ambrosiani* (1868); de Heyne, *Gothische Sprachdenkmæler* (avec glossaire et grammaire, 9[e] éd., Paderborn, 1896).

Bibl. : Bessell, *Ueber das Leben des Ulfilas*; Gœttingue, 1860.

ULFT (Jacob van der), peintre hollandais, né à Gorinchem en 1627, mort à Gorinchem après 1668. Il fut probablement un élève de Both. Ses tableaux représentent des vues de Rome et des environs, avec des figures bien groupées. Œuvres à La Haye, Amsterdam, Haarlem, Rotterdam, Paris, Darmstadt, Dresde, Hambourg, Saint-Pétersbourg.

ULIBICHEF (Alexandre), critique musical russe, né à Dresde en 1795, mort à Nijni-Novgorod le 24 janv. 1858. Il écrivit deux ouvrages critiques importants : *Nouvelle biographie de Mozart* (Moscou, 1844, 3 vol., en français), très apologétique, et *Beethoven, ses critiques et ses glossateurs* (Leipzig, 1857), critique très vive des dernières œuvres de ce maître. H. Q.

ULIÉTÉA. Ile d'Océanie (V. Raiatea).

ULIN (Pierre d'), peintre français (V. Dulin).

ULLMANN (Viggo), homme politique norvégien, né en 1848. Directeur d'école primaire supérieure, il a siégé au Storthing depuis 1886, a été président de l'Odelsthing pendant plusieurs années, puis élu président du Storthing en 1897-98. Membre de l'extrême gauche et l'un des représentants les plus ardents de ce groupe.

ULLOA y Garcia de La Torre (Don Antonio de), officier de marine et savant espagnol, né à Séville le 12 janv. 1716, mort dans l'île de Léon, près de Cadix, le 5 juil. 1795. En 1735, il fut adjoint, avec Jorge Juan, à l'expédition scientifique de Bouguer, La Condamine et Godin pour la mesure d'un arc de méridien au Pérou. Il revint d'Amérique en 1744, parcourut l'Europe, et, de retour en Espagne, s'efforça d'y propager et d'y appliquer les connaissances scientifiques qu'il avait acquises : il dirigea une manufacture de lainages, conduisit les travaux des ports du Ferrol et de Carthagène, perfectionna l'exploitation des fameuses mines de mercure d'Almaden, fonda à Madrid le premier cabinet d'histoire naturelle et le premier laboratoire de métallurgie qu'on ait vus en Espagne. Il retourna en Amérique en 1755, devint, en 1766, gouverneur de la Louisiane et, en 1767, capitaine général directeur de la flotte. On a de lui : *Relacion histórica del viaje á la America meridional*... (Madrid, 1748); *Noticias americanas. Entretenimiento físico histórico sobre la America meridional, la septentrional y la oriental : Comparacion general de los territorios... De los Indios... De las antigüedades... Discursos sobre la lengua* (Madrid, 1772); *la Marina y las fuerças navales de la Europa y del Africa.* Il avait adressé à Ferdinand IV, de concert avec Jorge Juan, un mémoire sur l'Etat des Indes espagnoles qui a été imprimé à Londres en 1825 sous le titre de : *Noticias secretas de América.*



Le Libérateur du territoire, par Ulmann.

ULLY-Saint-Georges. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle ; 871 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de brosses et de boutons de nacre.

ULM. Ville du Wurttemberg, sur la rive g. du Danube, en face du confluent de l'Iller; 39.304 hab. en 1895. Place forte considérable. Au N. de la vieille ville, aux rues étroites, se développe une ville neuve. Sur la rive droite du fleuve est *Neu-Ulm* compris dans la place forte qu'entourent des forts détachés. La cathédrale protestante, commencée en 1377, continuée jusqu'en 1492, restaurée de 1844 à 1890, est la plus vaste église gothique d'Allemagne après celle de Cologne et l'une des plus belles. Elle se divise en cinq nefs, ayant 123m,50 de long sur 48m,75 de large, couvrant 7.040 m. q. dont 5.105 d'espace libre, pouvant contenir 30.000 personnes; la nef centrale a 41 m. de haut. Au milieu de la façade O. s'élève une tour de 161 m. construite par Ensinger (1392-99), ses descendants et ses élèves, reprise à 70 m. et portée à sa hauteur actuelle par A. Beyer, de 1882 à 1890, en s'inspirant des plans de Matthæus Bœblinger (1477-92) ; deux autres tours de 86 m. ont été érigées au-dessus du chœur par Scheu, prédécesseur de Beyer. A l'intérieur, on admire : les vitraux du chœur (cinq fenêtres du xve siècle) ; les stalles en bois (1469-74), œuvre de Jœrg Syrlin aîné, les plus belles du moyen âge allemand; la chaire sculptée par Engelberger (1500) et Syrlin le Jeune (1510) ; le tabernacle haut de 26 m., dont le « maître du Vignoble » a fouillé la pierre ; un autel de la sacristie attribué à Schœn ; des tableaux de l'*école d'Ulm*, etc. — L'église de la Trinité, bâtie de 1617 à 1621 par Martin Buchmüller, renferme un beau chœur en style Renaissance (1620) ; l'hôtel de ville, moitié gothique moitié Renaissance, a de vieilles fresques; en face est le *Fischkasten*, fontaine gothique, dont Syrlin l'aîné a sculpté les pierres (1482). — Le musée d'Ulm renferme une belle collection archéologique et de figurines costumées à la mode des xviiie et xixe siècles. — Cette ville, dont on vante les pipes, les biscuits, les épinards, fabrique des objets de cuivre, des machines agricoles, de la lingerie, de la bière, etc. C'est un grand marché de bois et planches, de toiles, de cuirs, point de départ de la navigation du Danube, expédiant ses barques jusqu'à Vienne. — Les fortifications, construites à partir de 1842, avec tête de pont à Neu-Ulm, s'étendent sur la rive gauche en fronts rectilignes jusqu'au Mischelsberg, à 4 kil. 1/2 du Danube; là s'érige le fort Guillaume qui sert de citadelle, Neu-Ulm a six forts détachés. De forteresse fédérale, en 1841, Ulm est devenue en 1871 forteresse impériale, et ses ouvrages ont été agrandis depuis 1873.

Ulm apparaît dans l'histoire en 854, devint ville libre impériale au xiie siècle, ch.-l. de la Ligue souabe; son territoire s'étendit sur 640 kil. q. Elle adopta la Réforme (1530), fut annexée à la Bavière (1803), puis au Wurttemberg (1810). En 1805, le général autrichien Mack y fut enveloppé par Napoléon après la bataille d'Elchingen et capitula avec 26.000 hommes le 17 oct. A.-M. B.

Bibl. : R. Pfleiderer, *Das Münster in Ulm*, 1890. — Nübling, *Ulms Handel und Gewerbe im Mittelalter*, 1892. — Pressel, *Ulmisches Urkundenbuch*, 1873, t. I. — Fischer, *Gesch. der Stadt Ulm*, 1863.

ULMACÉES (*Ulmaceæ* Mirb.) (Bot.). Les Ulmacées sont des arbres ou des arbustes à feuilles simples, alternes, munies de stipules caduques. Les fleurs hermaphrodites ou unisexuées par avortement forment des cymes ou des grappes axillaires. Le calice, persistant ou caduc, gamosépale, présente 5 divisions. L'androcée comprend 5 étamines à filets droits et à anthères souvent extrorses. Le pistil se compose de 2 carpelles concrescents en un ovaire libre biloculaire ou uniloculaire ; chaque loge contient un ovule; le style est partagé en 2 branches. Le fruit, tantôt membraneux (*Ulmus*), tantôt drupacé (*Celtis*), ne renferme qu'une graine. La graine, ex-albuminée, possède un testa membraneux. Baillon donne à la famille des Ulmacées une très grande extension, car il y place les Urticées, les Cannabinées, les Morées et les Artocarpées. Bentham et Hooker, au contraire, la considèrent comme une simple tribu des Urticacées. Engler et Prantl, à l'avis desquels nous nous rangeons, en font une petite famille autonome. Cette famille, divisée en 2 tribus, *Ulmoidées* et *Celtidoidées*, comprend 13 genres, dont les principaux sont *Ulmus*, *Planera* et *Celtis*. W. Russell.

ULMAIRE (Bot.) (V. Spirée).

ULMANN (Benjamin), peintre français, né à Blotzheim (Alsace) le 24 mai 1829, mort à Paris le 24 févr. 1884. Elève de Drolling et de Picot et prix de Rome en 1859. Parmi ses œuvres, qui valent surtout par la composition et le charme du coloris, nous citerons : *Patrocle chez Amphidamas, une Défaite, l'Ora del Pianto, les Sonneurs de Nuremberg, les Gitanos de Grenade, le Libé-*

rateur du territoire; il a exécuté aussi de nombreux portraits et des travaux décoratifs importants pour la cour de cassation, la cour d'assises de Paris et le conseil d'État. J. MAZÉ.

ULMES (Les). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué; 509 hab.

ULMINE. Form. { Equiv. . . . . $C^{96}H^{28}O^{28}$. Atom. . . . . $C^{48}H^{28}O^{14}$.

ULMIQUE (Acide). Form. { Equiv. . . . $C^{96}H^{34}O^{34}$. Atom . . . . $C^{48}H^{34}O^{17}$.

On appelle ulmine et acide ulmique des corps de couleur noirâtre que l'on extrait du terreau, de la tourbe et en général de toutes les substances qui proviennent de la décomposition des matières organiques en présence de l'air. L'étude de ces corps est très difficile et leur connaissance très imparfaite, à cause de leur équivalent élevé et surtout de leur état physique mal défini : leurs propriétés et leur composition même varient suivant le procédé d'extraction employé. Mais on a pu les reproduire artificiellement par l'action des acides sur les hydrates de carbone. L'action sur les sucres a été particulièrement étudiée. Soumis à l'influence des acides chlorhydrique ou sulfurique, les sucres noircissent en donnant d'abord de l'acide glucique, puis, à l'ébullition, de l'acide apoglucique. Si on prolonge l'ébullition pendant longtemps et si l'acide employé est un acide étendu, l'acide apoglucique formé noircit de plus en plus en donnant divers corps, parmi lesquels se trouvent l'ulmine et l'acide ulmique. L'ulmine $C^{96}H^{28}O^{28}$ est neutre aux réactifs colorés et insoluble dans l'eau et tous les autres dissolvants. L'acide ulmique $C^{96}H^{24}O^{34}$ présente une réaction acide; il est un peu soluble dans l'eau; il est insoluble dans les solutions acides ou neutres, mais il se dissout dans les alcalis en donnant des sels. L'ulmate de potasse existe dans la nature; il se trouve dans les ulcères noirs dont se couvrent parfois les ormes sous l'influence d'une maladie spéciale qui leur fait sécréter du carbonate de potasse. En précipitant un ulmate alcalin par du sulfate de cuivre, on a obtenu l'ulmate de cuivre, de couleur brune. L'ulmate d'argent est un corps rouge marron. Traités par la potasse fondue, l'ulmine et l'acide ulmique donnent de l'acide oxalique. L'acide iodhydrique à 280° agit sur ces corps comme sur les autres principes organiques (Berthelot); il les hydrogène et les transforme en carbures saturés, particulièrement en carbure $C^{24}H^{26}$.

ULMUS (Bot. et Sylvic.) (V. ORME).

ULODENDRON (*Ulodendron*. Lindl. et Hutt.) (Paléont.). Genre fossile de Lycopodinées-Lépidodendrées, « établi pour des tiges ou de gros rameaux à écorce divisée, par des



Fragment de tige d'*Ulodendron minus*.

sillons obliques entre-croisés, en compartiments rhomboïdaux... correspondant aux bases mêmes d'insertion de feuilles imbriquées » (Zeiller). Les rameaux présentent en général deux séries longitudinales, opposées, de dépressions ombiliquées, répondant aux insertions de grands cônes sessiles. Feuilles linéaires, uninerviées, rappelant les Sigillariées. Le genre type, *U. minus* Lindl. et Hutt., a été rencontré dans le culm et le westphalien. Dr L. HN.

ULOTRICHÉES (Bot.). Tribu d'Algues, de la famille des Confervacées, isogames, à thalle filamenteux, simple, à croissance intercalaire.

ULPHILAS, apôtre des Goths (V. ULFILAS).

ULPIEN (*Domitius Ulpianus*), jurisconsulte romain, né à Tyr, en Phénicie, en 170, mort à Rome en 228. Il fut, ainsi que *Paul* (V. ce nom), son rival en talent et en célébrité, assesseur du préfet du prétoire Papinien (203-12), puis devint, sous Caracalla selon toute vraisemblance, *magister libellorum*, et, après quelques années de disgrâce sous Elagabal, parvint, sous Alexandre Sévère, le 31 mars 222, à la préfecture de l'annone et, le 1er déc. suivant, à la préfecture du prétoire. Il occupait encore cette dernière fonction en 228, lorsqu'il fut assassiné par les prétoriens. Il a eu, malgré ses fonctions administratives, une production juridique très abondante, qui paraît avoir embrassé l'ensemble du droit et qui comprend environ 287 livres, parmi lesquels 83 livres *Ad edictum prætoris*, 51 livres *Ad Sabinum*, de nombreux traités sur les fonctions des divers magistrats, des *Responsa*, des *Disputationes*, 2 livres d'*Institutiones*, 7 livres de *Regulæ* et le *Liber singularis regularum*. Il ne nous en reste que quelques fragments incomplets des *Institutiones*, découverts par Endlicher à Vienne en 1835, et le *Liber singularius Regularum* dont il ne manque que le commencement et la fin. Ce dernier ouvrage, écrit sous Caracalla, présente avec les Institutes de Gaius de grandes analogies. Il nous est connu surtout par un manuscrit de la *Lex romana Visigothorum*, écrit en Gaule au Xe siècle ou à la fin du IXe siècle et édité par Dutillet en 1549, puis retrouvé de notre temps par Savigny au Vatican. Il s'en trouve aussi des extraits au Digeste, qui a fait de nombreux emprunts à Ulpien, et dans la *Collatio*. Ulpien n'a pas été, du reste, comme quelques auteurs se le sont imaginé, un jurisconsulte original, mais bien plutôt un compilateur écrivant dans un style clair et très pur, qui lui a valu d'exercer, pendant les siècles qui ont suivi, une influence aussi grande que celles de Paul et de Papinien. L. S.

BIBL. : HEIMBACH, *Ueber Ulpians Fragments*; Leipzig, 1834. — A. PERNICE, *Ulpian als Schriftsteller*, dans les *Sitzungsberichte* de Berlin, 1885, I, pp. 434-84. — F. GIRARD, *Textes de droit romain*, pp. 372 et 402; Paris 1890.

ULRICH, duc de *Wurttemberg* (V. ce mot).

ULRICH DE LICHTENSTEIN, un des derniers *Minnesinger* allemands, issu d'une ancienne famille de Styrie, né vers 1200, mort en 1276. Tout imprégné de la poésie chevaleresque, il eut l'ambition de la faire revivre en un temps où elle était irrémédiablement vouée à la décadence et, entreprise plus singulière, de la vivre effectivement. Il se consacra au service d'une noble dame et se livra pour elle à toutes sortes d'excentricités; il joua au naturel Tristan et le roi Arthur, et, n'ayant pas réussi à faire agréer ses hommages, il les adressa à une autre dame qui se montra moins cruelle. Il nous confie les joies et les misères de sa vie amoureuse dans *Vrouwendienest* (Frauendienst) (1255), où l'on trouve parfois comme un écho du lyrisme de Walther von der Vogelweide. Il a publié également *Der vrouwen Buoch* (Frauenbuch) (1257), série de dialogues galants entre un chevalier et une noble dame. H. LAUDENBACH.

BIBL. : Z. LACHMANN, *Ulrich von Lichtenstein*; Berlin, 1841. — KNORR, *Ueber Ulrich von Lichtenstein*; Strasbourg, 1875.

ULRICI (Hermann), philosophe allemand, né à Pförten (prov. de Niederlausitz) le 23 mars 1806, mort à Halle le 11 janv. 1884. Il fit son droit et entra dans l'administration. C'est seulement en 1833 qu'il prit, à Berlin, son doctorat en philosophie, qui lui valut, en 1834, un poste de professeur extraordinaire de philosophie à l'Université de Halle. Il ne quitta plus cette Université où il devint, plus tard, professeur titulaire. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Ueb. Prinzip u. Methode der hegelsch. Phil.* (Halle, 1841); *Das Grundprinzip der*

Philos. (Leipzig, 1845-46); *Syst. der Logik* (*ibid.*, 1852); *Glauben u. Wissen* (*ibid.*, 1858); *Gott u. die Natur* (*ibid.*, 1861; 2e éd., 1866); *Gott u. der Mensch* (*ibid.*, 1866-68, 2 vol.); *Abhandlungen zur Kunstgesch. als angewandte Æsthetik* (*ibid.*, 1877); *Ueber d. Spiritismus, eine wissenschaftl. Frage* (Halle, 1879). Ulrici collabora en outre, avec Herm. Fichte, à la direction de la *Zeitschrift für Philos. u. philos. Kritik*, qu'il dirigea même seul, après la mort de Fichte, de 1879 à 1882. Adversaire déterminé de Hegel, Ulrici s'efforce de fonder sur les données de la science une conception idéaliste de l'univers. Le principe de toute réalité comme de toute pensée est le principe de différenciation (*unterscheidende Kraft*), qui se manifeste par les deux principes rationnels d'identité et de causalité, et par les catégories de l'entendement. Mais ce principe logique ne suffit pas, comme chez Hegel, à engendrer la réalité (*Thatsächlichkeit*), qui existe hors de l'esprit, et fournit à la pensée son objet. La différenciation qui existe dans le réel, sous forme d'atomes, suppose l'action créatrice d'un être absolu et simple qui opère des divisions dans le réel tout en en maintenant l'unité. Créé par Dieu, le monde ne lui est d'ailleurs pas absolument extérieur. Ulrici cherche ainsi à concilier le panthéisme et le déisme. Th. RUYSSEN.

BIBL. : E. MELZER, *Erkenntnisstheoret. Erörterungen üb. d. Systeme v.. Ulrici u Günther;* Neisse, 1886.— E. GRÜNEISEN, *Zur Erinner. an. H. Ulrici*, dans la *Zeitschr. für Philos. u. philos. Krit.*, 1894, t. CIII.

ULRIQUE-ÉLÉONORE, reine de Suède, fille du roi Charles XI et d'Ulrique-Eléonore de Danemark (1656-93), née au château de Stockholm le 23 janv. 1688, morte à Stockholm le 24 nov. 1741. Elevée par le comte S. Barck et par Mlle E. von Düben qui demeurèrent toujours à ses côtés dans les luttes des partis, elle prit en mains le gouvernement en 1713-14, pendant le séjour de son frère Charles XII en Turquie ; avec l'assentiment du roi, elle signa désormais tous les actes du conseil. Fiancée, le 23 janv. 1714, avec le prince héritier Frédéric de Hesse, elle l'épousa le 24 mars 1715. A la mort de Charles XII, elle se fit proclamer reine par droit d'hérédité (5 déc. 1718), mais l'autorité militaire ne la reconnut qu'en exigeant d'elle la renonciation au pouvoir absolu et la convocation du riksdag. Après avoir solennellement fait abandon de ses droits à la couronne, elle fut élue reine par la diète (23 janv. 1719), sous condition de ratifier la constitution que les Etats se proposaient d'établir. Couronnée à Upsal le 17 mars 1719, elle reçut le serment de fidélité à Stockholm le 11 avr. suivant. Mais inférieure, malgré ses incontestables qualités, à une tâche difficile, affaiblie encore par ses désaccords avec le président de la chancellerie Arvid Horn, puis avec son successeur, elle se démit du pouvoir, le 29 févr. 1720, en faveur de son mari *Frédéric Ier* (V. ce nom). G. LÉVY-ULLMANN.

ULSTER. Pays d'*Irlande* (V. ce mot).

ULT ou OUST. Rivière de France (V. CÔTES-DU-NORD, ILLE-ET-VILAINE et MORBIHAN [Dép.]).

ULTIMATUM (Dr. internat.). Lorsqu'un différend a éclaté entre deux nations et que des négociations ont été ouvertes pour chercher à l'aplanir, l'ultimatum, ainsi que l'indique déjà l'étymologie du mot, est la proposition dernière formulée par l'une des parties en cause et dont le rejet doit entraîner la rupture définitive, c.-à-d. la guerre. Il consiste ordinairement en une note présentée au ministre des affaires étrangères, énonçant nettement la proposition dernière et demandant réponse dans un délai très bref, en ajoutant qu'une réponse évasive, ou conditionnelle, ou négative, ou tardive, ou l'absence de réponse sera interprétée comme indiquant que l'Etat auquel elle est adressée entend recourir aux armes. C'est une sorte de déclaration de guerre conditionnelle. L'ultimatum n'a pas ce caractère particulièrement grave lorsqu'il n'indique point de délai pour la réponse ou que l'Etat qui l'envoie se borne à déclarer qu'en cas de réponse négative, il prendra les mesures qu'il jugera opportunes. Dans ce cas spécial, il devrait être suivi d'un autre acte pour déterminer l'état de guerre entre les puissances en désaccord (V. BELLIGÉRANTS, t. VI, p. 76). Ernest LEHR.

ULTOR. Surnom du Dieu *Mars* (V. ce nom).

ULTRA-ELLIPTIQUES. On appelle intégrales, ultra-elliptiques ou hyperelliptiques, celles qui sont de la forme

$$\int H\,(x,\ \sqrt{X})\ dx$$

H désignant une fonction rationnelle de x et d'un radical $\sqrt{X}$, où X est un polynôme entier en x quelconque. Ce sont des intégrales *abéliennes* (V. ce mot).

ULTRAMONTANISME. Primitivement le mot ULTRAMONTAIN n'avait qu'une signification géographique, même en l'histoire de l'Eglise. Le clergé italien appelait ultramontains les clercs, les théologiens et les canonistes demeurant au delà des monts qui ceignent le N. de l'Italie ; pour une raison inverse, ceux-ci donnaient le même nom aux Italiens. Mais, tout naturellement, la plupart des Italiens étaient associés, comme proches voisins, comme agents ou comme parties prenantes, aux entreprises de la cour de Rome sur les Eglises nationales, sur l'autorité des évêques et sur les droits de l'Etat en matière ecclésiastique. De là, le nom d'ULTRAMONTANISME donné aux doctrines et aux actes destinés à favoriser ces entreprises. On le trouve usité plus ou moins généralement et plus ou moins fréquemment, suivant les temps et les lieux, dans la mesure des résistances opposées à la domination de la papauté : très généralement et très fréquemment en France, où il représentait la défection aux coutumes du royaume, aux libertés de l'Eglise gallicane, à l'autorité du roi, et aux droits de l'Etat. Ordinairement, on le réservait spécialement au cas des Français accusés de cette défection. Au XVIIIe siècle, des canonistes éminents définissaient ainsi les ultramontains : « Des Français qui, tout en demeurant en deçà des Alpes, *citra montes*, pensent, écrivent ou agissent comme ceux qui vivent au delà, *ultra montes* ». — Pour notions complémentaires, V. GALLICANISME.

ULULA (Ornith.) (V. CHOUETTE).

ULVACÉES (Bot.). Famille d'Algues vertes, à thalle cloisonné en deux directions, aplati en frondes composées de deux couches de cellules polygonales très serrées, pouvant (sauf celles qui forment la base de la fronde) se transformer en sporanges. Zoospores à quatre ou deux cils, les premiers germant si rapidement qu'on peut assister à la ponte, en quelque sorte, du tissu protoplasmique, soit au laboratoire, soit dans des flaques d'eau de mer peu profondes où l'eau se concentre par l'évaporation. Espèces principales : *U. lactuca, luiza, latissima ;* habitent nos côtes (Normandie, Bretagne). H. FOURNIER.

ULVERSTON. Ville d'Angletere, comté de Lancastre, sur la baie Morecambe ; 9.948 hab. Mines de fer, filature de laine, tissage de coton, etc.

ULYSSE ('Οδύσσευς), héros célèbre de la légende hellénique, le plus célèbre de tous, sans excepter Achille ou Thésée, qui fut redevable de cette popularité à la place importante qu'il tient dans la poésie homérique. Antérieur dans les imaginations à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*, sans qu'il soit possible de définir scientifiquement ses plus lointaines origines, Ulysse est, avec Achille, Agamemnon, Ajax, Nestor et Diomède, au premier plan de l'*Iliade ;* il remplit l'*Odyssée* tout entière ; les poètes cycliques d'abord, la tragédie ensuite, s'emparent de sa personnalité pour varier et dramatiser ses aventures ; il devient un héros de drame satyrique et de comédie parodique ; il prend même place dans les spéculations de la philosophie morale, presque au même titre qu'Héraclès ; il y devient le type idéal de l'homme qui a beaucoup souffert et beaucoup appris.

L'Ulysse d'Homère est le fils unique de Laërte et d'Anticlée ; il a pour patrie la petite île d'Ithaque. Plus tard, par des généalogies qui témoignent en faveur de son prestige, il est rattaché à Zeus. De même que son origine, son nom est obscur ; pour Homère, il signifie *le Grondeur*

(de ὀδύσσεσθαι), celui qui s'irrite, qui se bute contre les forces de l'univers. D'autres interprètent au passif : celui qui est l'objet de la colère des dieux, particulièrement de Poseidôn, avec lequel il est le plus souvent aux prises. Dès sa jeunesse, il se distingue à la fois par la vigueur et par l'astuce. Il brille à la chasse où il est blessé par un sanglier ; il reçoit en présent l'arc fameux d'Eurytos qui lui servira plus tard à tuer les prétendants. Lorsqu'il succède à son frère, il exerce la royauté avec clémence et majesté ; il épouse Pénélope, la fille avisée d'Icarios, devient célèbre par sa richesse, par la cordialité de l'accueil qu'il fait à ses hôtes, par la piété envers les dieux, dont les plus éminents, Zeus et Athéna, le prennent sous leur spéciale protection. Lors des préliminaires de la guerre de Troie, c'est lui qui est désigné, pour aller en ambassade réclamer Hélène ; pour découvrir Achille caché à Scyros parmi les filles de Lycomède ; et il prend part à l'expédition avec douze vaisseaux qui sont au centre de l'armée.

Devant Troie, son rôle est de conseiller, de rétablir l'harmonie troublée, de remédier par ses avis aux situations difficiles. Il intervient dans le différend d'Achille et d'Agamemnon, cherche à apaiser le premier et morigène le second, avec prudence, tact et à-propos ; il fait rendre Chryséis à son père et conclut l'armistice avec les Troyens. Dans les combats, il fait preuve d'une endurance rare ; son courage n'est pas brillant comme celui d'Achille, ni brutal comme celui d'Ajax ou de Diomède, mais toujours inspiré et soutenu par la raison. Le poète le compare au sanglier qui fait tête aux chiens, au cerf entouré par une meute de chacals ; dans l'épisode post-homérique de la Dolonie, il joint la ruse à la force ; il s'empare de Rhésus et ramène ses coursiers légendaires. Il pénètre comme espion dans Troie où il est reconnu par Hélène ; après la mort d'Achille, il obtient les armes du héros, en les disputant à Ajax, puis il ramène de Scyros Néoptolème dont la présence est indispensable au succès. C'est lui enfin qui fabrique le cheval de bois et qui, par la ruse, assure la prise de la ville. Quelques-uns de ces épisodes et de ces traits, quoique se rapportant à la période de la guerre, sont empruntés à l'*Odyssée ;* mais l'objet principal de ce dernier poème, c'est le retour du héros dans la patrie. Ce retour dure dix années comme la guerre elle-même ; si l'*Odyssée* n'était pas une épopée merveilleuse, elle serait encore le plus beau des romans d'aventures : la rencontre avec les Lotophages, la visite dans l'île des Cyclopes et la lutte contre Polyphème, fils de Poseidôn, les relations avec Eole, dieu des vents, la tempête déchaînée par l'imprudente avidité de ses compagnons, la descente au pays des Lestrygons, le séjour d'une année chez Circé l'enchanteresse, l'évocation des morts dans la région fabuleuse des Cimmériens, l'habileté déployée pour échapper aux Sirènes, le courage avisé avec lequel sont esquivés les monstres Scylla et Charybde, le meurtre des bœufs d'Hélios à Thrinacie, les sept années passées dans l'île d'Ogygie aux côtés de la nymphe Calypso, le débarquement dans l'île fantastique des Phéaciens où le héros se concilie l'aide de Nausicaa et l'admiration de ses hôtes, sont autant d'épisodes inoubliables où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de la variété hardie des conceptions ou de l'exécution de détail qui abonde en traits charmants, en peintures, dans lesquelles la fantaisie se mêle au sens du réel, où la connaissance des passions humaines est relevée par le pittoresque des milieux et le naturel des caractères. Cependant le récit de ces aventures est encore surpassé par le tableau du retour dans Ithaque après vingt années d'absence, la rencontre avec Télémaque, avec le berger Eumée, la reconnaissance par Pénélope et le vieux Laërte, enfin par la lutte contre les prétendants qui succombent sous les coups que dirige Athéna.

Il n'est pas possible de soutenir qu'il y a unité parfaite dans la conception du personnage d'Ulysse, telle que nous la donnent les poèmes homériques dans l'état où ils nous sont parvenus ; mais les incompatibilités ne portent que sur quelques traits particuliers de la peinture physique du héros et peut-être aussi de son tempérament moral. L'ensemble toutefois s'impose comme une figure fondue, on dirait volontiers d'un seul jet, par le même artiste. Les traits dominants sont la force et la finesse de l'âme, servies par la vigueur et plus encore par la dextérité du corps. Si la prudence d'Ulysse va jusqu'à la ruse, son courage est inséparable du raisonnement et du sang-froid. Ajoutons à cela le respect des dieux, la piété envers les parents, l'affection maritale, l'amour de la patrie absente, et nous aurons un type à la fois réel et idéal où revit le meilleur des qualités helléniques.

La légende post-homérique a plutôt altéré cette figure, en y introduisant des éléments peu sympathiques ; d'abord une origine louche, Ulysse nous étant présenté comme le fils de Sisyphe, roi de Corinthe, qui aurait rendu enceinte Anticlée avant de l'envoyer à Laërte avec qui elle était fiancée. Ensuite des actes de lâcheté et de fourberie dont le héros se serait rendu coupable avant et pendant le siège de Troie : simulation de la folie pour se soustraire à la guerre de Troie ; sacrifice d'Iphigénie imposé aux Grecs pour se rendre les vents favorables afin d'aborder en Troade ; violences et ruses exercées sur Philoctèse dans l'île de Lemnos afin de le ramener dans l'armée des Grecs ; démêlés avec Palamède qui tombe victime des haines et de la jalousie d'Ulysse ; revendication inique des armes d'Achille enlevées à Ajax ; égorgement de Polyxène et d'Astyanax après la prise de la ville ; ingratitude envers Hécube qui devient la captive d'Ulysse après l'avoir jadis sauvé de la mort lorsqu'il pénétra comme espion dans le palais de Priam. Les données de l'*Odyssée* sont modifiées plus encore que celles de l'*Iliade,* tant par les cycliques que par les poètes tragiques et comiques des siècles de Périclès et d'Alexandre. Chez ces derniers, Ulysse est l'objet de caricatures qui le tournent au grotesque comme les tragiques le tournent à l'odieux. Cependant, dans l'unique drame satyrique qui ait survécu, dans le *Cyclope* d'Euripide, Ulysse reste tel que nous le présentait Homère, brave à la fois et rusé, digne de la protection des plus grands dieux comme de l'admiration des hommes et contrastant avec la couardise de ses compagnons. Les amours avec Circé et Calypso jettent un jour défavorable sur sa fidélité conjugale; d'autre part, Pénélope elle-même n'est pas épargnée ; une légende exploitée par Sophocle veut qu'elle ait fait mourir son époux, après que lui-même eut tué Euryale, un fils adultérin qu'il avait eu en Epire.

Les traditions sur sa mort sont d'ailleurs très variées : tantôt il succombe en Thesprotie, tué par Télégonos, un des fils qu'il a eus avec Circé, tantôt en Etrurie où l'on montrait son tombeau. Même mort, il reste un sujet de fables dont se fait l'écho la littérature la plus récente chez Philostrate et Lucien ; il est l'objet d'honneurs divins à Sparte, en Etolie, en Epire, etc. Sa descendance est nombreuse, ainsi qu'il est naturel, les légendes locales lui donnant des fils partout où il a passé, comme elles firent pour Héraclès et Thésée. La *Théogonie* d'Hésiode nomme comme étant ses rejetons, Télégonos, Agicos, Latinos, héros fondateurs des pays italiques, dont le poète dit *qu'ils règnent au loin dans les îles des illustres Tyrrhéniens.* Sur le tard, on faisait d'Ulysse le père de Romos, d'Antéias et d'Ardéas, éponymes des villes de Rome, d'Antium et d'Ardée dans le Latium ; les relations d'Ulysse avec l'Hespérie sont un des traits les plus intéressants de la tradition qui fait rayonner la civilisation hellénique vers l'Occident, dès avant la date de la fondation de Rome.

Ulysse, voyageur fabuleux, devait fatalement devenir le héros fondateur et éponyme d'un grand nombre de cités ; de même qu'Enée et plus encore que lui, il défraie la légende géographique, en ce que ses courses sont idéalisées par les plus féconds des conteurs, par les marins grecs, qui colportent eux-mêmes leurs ouvrages. Sur lui surtout se vérifie cette observation de Mommsen. « Chez les

Grecs, la légende suit pas à pas et partout les connaissances géographiques à mesure qu'elles s'étendent; et les romans sans nombre de leurs navigateurs errants transforment en une sorte de drame les descriptions de la terre qu'ils nous ont laissées ». Sans parler des autres localisations dont ses aventures ont été l'objet dans l'antiquité, il faut citer celles qui ont transporté le pays des Cimmériens au voisinage de Cumes, le promontoire des Sirènes au S. du golfe de Naples, l'île de Circé au voisinage du cap Circéi, Charybde et Scylla dans le détroit de Messine, l'île d'Eole à Stromboli ou Lipari, etc. Ulysse fut d'ailleurs aussi populaire, peu s'en faut, en Etrurie que dans les îles et chez les diversses nationalités grecques. Son nom *Uluze*, *Uthuste*, etc., s'y rattache à la forme *Odysseus*, comme *Ulixes*, *Ulysses* (plus récent), chez les Latins, rappelle la forme *Olysseus;* les monuments figurés des Etrusques lui font une place considérable; plus tard, la poésie latine sous toutes ses formes prolonge sa popularité bien avant dans le moyen âge, tout en y accentuant le plus souvent les traits fâcheux que lui donne la légende post-homérique. Mais Ulysse est d'origine et de nature purement hellénique, et toutes les tentatives qui ont été faites pour le dépayser avec des arguments empruntés à la mythologie comparée, doivent être tenues pour manquées. La plus intéressante de ces dernières est celle qui le considère comme une doublure d'Hermès, de même qu'Achille serait une doublure d'Apollon. Peut-être Ulysse est-il, à l'origine, le héros d'un mythe solaire, ainsi que Thésée; mais la démonstration apportée du fait n'est pas suffisante.

Les représentations plastiques du héros sont en proportion de ses glorifications et peintures poétiques : tous les épisodes de sa légende y ont fourni leur part, et c'est une tâche considérable que de suivre le type à travers les vases peints, les bas-reliefs, les statuettes et les gemmes qui ont popularisé son image. Il y est représenté sous les traits d'un homme fort, de taille moyenne, vigoureux et trapu, à l'expression le plus souvent mélancolique; il porte toute sa barbe, et sur la tête la calotte pointue qui est la coiffure habituelle des marins grecs. V. entre autres une statuette de Venise, chez Furtwængler-Urlichs, *Denkmœler*, tab. 36. J.-A. Hild.

Bibl. : Art. *Odysseus*, dans *Ausführliches Lexikon der griech. und rœm. Mythologie* de Roscter, II, pp. 602-681, avec les monographies qui y sont citées. V. encore les noms de héros et de divinités cités dans cet article.

UMBELLIFÈRE (Bot.) (V. Ombellifère).

UMBRINE ou **OMBRINE**. I. Ichtyologie. — Genre de Poissons Acanthoptérygiens, de l'ordre des Squamodermes, famille des Sciénoïdes, différant des *Sciènes* (V. ce mot) par un barbillon sous la symphyse de la mâchoire inférieure. L'espèce type, Umbrine commune (*Umbr. vulgaris*), longue de $0^{m},65$, d'un poids de 12 à 16 kilogr., habite la Méditerranée et est jaune citron avec des raies couleur d'acier sur les côtés ; ventre blanc, anales rouges, dorsales brunes, ventrales et pectorales noires. La chair de l'Umbrine, ferme et délicate, est d'un très bon goût.

II. Pêche. — Ce poisson qui habite la Méditerranée se rapproche du rivage au printemps, recherchant les bancs de sable; on peut le pêcher alors à la senne; au large, la pêche se fait avec des lignes amorcées de poisson ou de sèche.

UMEA-Elf. Fleuve de Suède septentrionale qui se jette dans le golfe de Botnie. Formé de deux branches (l'Uma à dr. et le Vindel-Elf à g.) qui se réunissent à Vännäs, à 40 kil. de son embouchure. L'Uma sort du lac Ofver-Uma (670 m. d'alt.), forme le lac Gardjaur, traverse le lac Stor-Uman, véritable fiord intérieur de 65 kil. de long. Le Vindel-Elf naît au Nasafjäll et suit une direction parallèle à l'Uma; il forme le lac Stor-Vindeln, coule au S.-E., et rejoint l'Uma pour former l'Umea-Elf. Ce dernier, fleuve long et puissant de 476 kil., coule à l'E.-S.-E., passe devant la ville d'Umea (riv. g.), tourne au S. et se jette dans la mer par un estuaire de 7 kil. partagé par l'île d'Obbata.

UMO. Fleuve d'Abyssinie (V. Omo).

UMPEAU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 401 hab.

UN. Nombre fondamental d'où l'on déduit tous les autres et qui représente l'*unité* (V. ce mot).

UNAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Cabannes; 227 hab.

UNAU (Zool.) (V. Bradype).

UNCARIA (*Uncaria* Schreb.) (Bot.). Genre voisin des *Nauclea* (V. ce mot) et se confondant avec les *Ourouparia* Aubl. (V. ce mot).

UNCEY-le-Franc. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux; 168 hab.

UNCHAIR. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 173 hab.

UNCIA (Zool.) (V. Chat).

UNCIALE (Ecriture) (V. Paléographie et les différentes lettres de l'alphabet).

UNG. Comitat de Hongrie, à la frontière galicienne. Superficie, 3.052 kil. q.; 151.683 hab. (en 1900). Une partie est sillonnée par les Karpates, l'autre est plate et marécageuse. La rivière Ung divise le comitat en deux parties. Gisements de fer et de charbon. Le comitat a 209 communes et une ville. Ch.-l. : Ungvár.

UNGAVA (Baie) (V. Oungava).

UNGER (Joseph), jurisconsulte et homme politique autrichien, né à Vienne le 2 juil. 1828. Il professa le droit aux universités de Prague (1853), puis de Vienne (1855), fut l'un des promoteurs du système dualiste par son livre (*Zur Lœsung der ungarischen Frage*, anon. 1861, avec Fischer), devint à la Chambre des seigneurs le chef du parti libéral (1869), fut ministre sans portefeuille du cabinet Auersperg (1871-79), président de la cour impériale (1881). Son grand ouvrage est *System des œsterr. allgemeinen Privatrechts* (6 vol., plusieurs fois réédités).

UNGIR (Tribu) (V. Ouïgours).

UNGUIS (Anat.). Unguis (ou lacrymal), petit os, ainsi appelé à cause de sa forme (forme de l'ongle), placé à la partie antérieure et interne de l'orbite. Il concourt à former la gouttière lacrymale et le canal nasal. Il s'articule avec le maxillaire en avant, le cornet inférieur en bas, l'apophyse orbitaire interne du frontal en haut et, en arrière, avec l'os planum de l'ethmoïde. Ch. Debierre.

UNGULITES (Paléont.) (V. Obolus).

UNGVAR. Ville de Hongrie, ch.-l. du comitat Ung, sur l'Ung; 11.793 hab. (en 1890). La rivière forme une île où se trouvait l'ancienne forteresse, aujourd'hui transformée en séminaire. Sur la hauteur on voit quelques ruines de bastions; c'est là qu'on a construit la cathédrale, l'évêché grec-catholique et l'hôtel de ville. La ville a un lycée et une école normale grecque-catholique. Selon l'Anonyme (chroniqueur hongrois de la fin du XIIe siècle), la forteresse Ungvár existait déjà lors de l'arrivée des Hongrois en Europe: le duc Almos la prit et investit ensuite son fils Arpad du commandement. Depuis le XIVe siècle, la forteresse appartenait à la famille Homonnai-Drugeth; Marie-Thérèse en fit don à l'évêque de Munkács.

UNIAS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert; 193 hab.

UNIATES (Hist. relig.) (V. Grecs-unis, t. XIX, p. 344).

UNICURSALE (Géom.). Quand les coordonnées x, y de chaque point d'une courbe peuvent s'exprimer rationnellement en fonctions d'un paramètre t, on dit que cette courbe est unicursale. Il s'ensuit immédiatement que les expressions de x et de y peuvent être mises sous la forme $x = \frac{f(t)}{\varphi(t)}$, $y = \frac{g(t)}{\varphi(t)}$, les fonctions (ft), $g(t)$, $\varphi(t)$ étant des polynômes. Il existe, des courbes unicursales, une autre définition qui paraît tout d'abord très différente, et qui cependant s'y ramène d'une façon assez directe; rappelons que le « genre » d'une courbe est la différence entre le nombre des points doubles qu'elle peut avoir au maximum

et celui des points doubles qu'elle a effectivement. Cela étant, une courbe unicursale est une courbe de genre zéro, c.-à-d. une courbe qui a son maximum de points doubles. Les courbes unicursales ont donné lieu à des travaux de géométrie et d'analyse intéressants et nombreux. Dans la plupart des traités classiques de géométrie analytique ou de calcul infinitésimal modernes, on trouve à leur sujet des renseignements utiles. On considère aussi des courbes unicursales dans l'espace. C.-A. Laisant.

UNIENVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre-sur-Barse ; 246 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

UNIEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. du Chambon-Feugerolles; 4.377 hab. Forges et aciéries. Fabr. d'outils en acier.

UNIFORME. I. Art militaire.— L'uniforme, considéré, dans les armées modernes, comme un élément essentiel de la discipline, paraît avoir été négligé des anciens. On objecte, il est vrai, que les Lacédémoniens revêtaient, pour aller au combat, des chlamydes rouges. Mais il n'y avait là qu'une mode, qu'une prédilection, la couleur rouge ayant l'avantage, à leurs yeux, de dissimuler le sang qui s'échappait des blessures, et les soldats avaient toute latitude pour ne s'y pas conformer. De même, les armées romaines ont, presque certainement, ignoré l'uniforme. Il y avait bien des parties du costume qui se retrouvaient identiques chez tous les soldats : le *sagum*, qui leur tenait lieu de capote, et la *lacerna*, sorte de manteau à capuchon, de caban. Rien ne permet, par contre, d'affirmer qu'ils fussent tenus de les porter exactement de la même coupe et de la même couleur, et, là encore, on se trouvait en présence de modes, non de prescriptions. Il convient, d'ailleurs, d'observer que, même dans la vie civile, les Romains étaient accoutumés de se vêtir, suivant leur âge, leurs dignités ou leurs fonctions, de vêtements sensiblement identiques (V. Costume, t. XII, p. 1156). La saie et les braies des Gaulois, le sayon de peau et le haubert des Francs, la saladine des croisés ne constituaient pas davantage des uniformes. A toutes ces époques, on exigea des troupes disciplinées l'uniformité de l'armement, mais jamais, — autant, du moins, qu'on en peut juger par les sculptures des bas-reliefs et les descriptions des auteurs, — l'uniformité du vêtement, et il y eut tout au plus certains signes de reconnaissance, alors surtout que les armures en fer battu se généralisèrent, pour différencier les nations ou les partis : croix, aiguillettes, écharpes, etc. C'est ainsi que, d'après la chronique de Du Guesclin, les hommes d'armes anglais du XIVe siècle portaient, sur leur tunique blanche, des croix rouges devant et derrière. Les milices des villes de Flandre se distinguaient, de leur côté, d'après Froissart, par la couleur de leurs cottes d'armes. Au XVe siècle, Charles VII ordonna que les soldats de ses compagnies d'armes porteraient tous le hoqueton de la couleur de celui de leur capitaine. Louis XI alla plus loin : il prescrivit que la casaque, laquelle avait remplacé le hoqueton, aurait une coupe et des dimensions déterminées. François Ier se montra moins exigeant : il lui suffit que l'une des manches en fût de la couleur de la « livrée » du commandant, et, sous Henri II, il ne reste plus de ces tentatives d'uniforme que l'écharpe. On signala, par contre, à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, tout un corps de 7.000 Anglais uniformément vêtus.

Les premières ordonnances où il soit question d'un uniforme commun à toutes les troupes de la même arme datent, en France, de Louis XIII. Il s'en fallut toutefois qu'elles fussent généralement observées et, encore sous Louis XIV, les régiments portaient les couleurs de leur colonel. Enfin, en 1670, la question fut définitivement réglée par Louvois, qui, par une nouvelle ordonnance, rendit l'uniforme obligatoire dans toute l'armée, en même temps qu'il en fixait les détails. Le soldat d'infanterie portait désormais un justaucorps blanc ou bleu à larges basques descendant jusqu'au jarret et doublé de rouge, avec un collet et des parements d'une autre couleur, un gilet blanc, des culottes blanches, des guêtres et des souliers. Celui des officiers n'en différait que par la finesse des étoffes et par plus ou moins de galons d'or et d'argent, suivant les grades, l'épaulette n'ayant été introduite que bien plus tard. La coiffure consistait en un petit chapeau. L'uniforme de la cavalerie ressemblait beaucoup à celui de l'infanterie, seulement la culotte était de peau, le chapeau était surmonté d'un plumet et le soldat avait d'énormes bottes au lieu de guêtres. Fantassins et cavaliers avaient sur la poitrine deux bandoulières croisées, l'une pour le sabre, l'autre pour la giberne. Toutes les armées étrangères adoptèrent des uniformes analogues. Jusqu'au règne de Louis XV, d'ailleurs, on continua de faire le service des places et de passer les revues en habits de ville. Seule la maison militaire était, de façon à peu près constante en uniforme, et encore vit-on bien tard les officiers aux gardes faire leur service en costume de fantaisie, voire en habits noirs s'ils étaient en deuil.

Le ministère de Choiseul apporta dans l'uniforme, surtout dans sa couleur, plusieurs modifications : le blanc fut réservé à l'infanterie, le bleu à la cavalerie, le vert aux dragons. Sous Louis XVI, des ordonnances de 1776 et 1789 classèrent les régiments en six séries, se distinguant par la couleur des revers et des parements. Les guerres de la Révolution amenèrent encore de profonds changements dans les uniformes, qu'on s'efforça de rendre aussi simples et aussi commodes que possible : on adopta l'habit bleu et les longues guêtres, que la peinture et le dessin ont popularisés. On ne parvint que difficilement, toutefois, à faire supprimer la poudre et surtout la queue, que la garde impériale devait conserver longtemps encore. Le premier Empire fut l'époque des brillants uniformes. Un instant, Napoléon Ier, qui faisait de la tenue une question capitale, songea, l'indigo s'étant fait rare, à rendre à l'infanterie l'habit blanc. Mais les fabricants parvinrent à remplacer l'indigo par le pastel, l'habit bleu fut conservé, seulement raccourci, et on y ajouta un gilet à manches, un pantalon de tricot (au lieu de la culotte) et le shako (le bonnet à poils pour les grenadiers). En 1815, l'habit blanc reparut, mais pour céder de nouveau la place, en 1820, à l'habit bleu. La même année vit le pantalon bleu et l'année 1829 le pantalon garance. En 1843, la tunique, essayée tout d'abord par quelques corps d'Algérie, remplaça l'habit. De son côté, le képi supplanta, au moins pour la tenue de campagne, le shako. Sous le second Empire, la longueur de la tunique fut réduite jusqu'à n'en faire qu'une veste à petites basques ; la capote gris de fer descendant jusqu'au genou fut donnée à tous les soldats pour les protéger contre la pluie et le froid; le pantalon fut fait flottant jusqu'au-dessous de la cheville et emprisonné dans une guêtre ou dans un brodequin avec jambière ; les buffleteries furent remplacées par le ceinturon. Sous la troisième République, de nombreuses modifications ont été apportées dans l'uniforme, mais toutes de détail et en conservant, d'une façon à peu près générale, le pantalon rouge (sauf pour les chasseurs à pied, l'artillerie et le génie), la tunique ou le dolman bleu foncé, le képi et le ceinturon. On trouvera, d'ailleurs, à l'art. Infanterie, t. XX, pp. 771 et suiv., la description des uniformes de l'infanterie française et des principales infanteries étrangères, à l'art. Etat-Major, t. XVI, pp. 504 et suiv., celle des uniformes des officiers d'état-major des principales puissances, à l'art. Marine, t. XXIII, pp. 133 et suiv., 138 et suiv., celle des uniformes des officiers de marine, matelots et assimilés.

II. Législation. — Les lois et les règlements obligent de nombreux fonctionnaires et agents à être revêtus, dans l'exercice de leurs fonctions, d'un uniforme ou costume : agents et gardes forestiers, employés des douanes, magistrats, greffiers, avocats, etc. Pour d'autres, au contraire, l'uniforme ou le costume, tout en étant fixé, n'est pas, en fait, obligatoire, car aucune sanction ne s'attache au fait

de n'en être pas revêtu. C'est ainsi qu'une série de décrets, la plupart de 1852, ont assigné aux membres de tous les grands corps de l'Etat et aux fonctionnaires de presque tous les degrés de la hiérarchie administrative des costumes distinctifs et minutieusement décrits. Le plus grand nombre n'ont jamais été ou ne sont plus portés et seuls, ou à peu près, les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture sont encore tenus de les revêtir dans les grandes cérémonies officielles. De leur côté, les maires et les adjoints continuent de porter l'écharpe aux couleurs nationales. Dans l'Université, les professeurs doivent, régulièrement, faire leurs cours en robe d'étamine noire, avec chausse variant de couleur avec les facultés et de bordure avec les grades (décr., 17 mars 1808). Cette règle est elle-même enfreinte de plus en plus.

L'art. 259, § 1 du C. pén., punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans toute personne qui porte publiquement un costume ou un uniforme ne lui appartenant pas. D'autre part, l'art. 344, 1°, aggrave en cas d'arrestation illégale, la peine, qui est alors des travaux forcés à perpétuité, si cette arrestation a été exécutée avec un faux costume. De même, l'art. 384 punit des travaux forcés à temps le vol simple lorsque son auteur s'est revêtu, pour le commettre, de l'uniforme ou du costume d'un fonctionnaire public ou d'un officier civil ou militaire.

UNIGENITUS Dei Filius. Premiers mots d'une bulle publiée par Clément XI, le 8 sept. 1713, condamnant 101 propositions du livre de l'oratorien Pasquier Quesnel : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Au mot Quesnelisme, nous avons résumé le contenu de cette bulle et nous avons présenté, avec les développements nécessaires, l'histoire des débats qui l'ont provoquée, ainsi que des appels, des oppositions et des résistances de tout genre dont elle a été l'objet en France, et des moyens employés pour la faire prévaloir.

UNIO (Malacol.). Mollusques Lamellibranches contenus dans une coquille à valves souvent fort épaisses, nacrée à l'intérieur et dont l'extérieur est revêtu d'un épiderme qui passe du vert au noir. La charnière, très variable, se compose de une ou deux dents cardinales, plus ou moins divisées, striées ou rugueuses et d'une dent latérale, allongée en forme de lamelle. Les impressions musculaires sont grandes, arrondies, la palléale est simple. Les Unios sont répandus dans le monde entier : ils vivent dans les eaux douces, et la nacre de leur coquille est utilisée par l'industrie.

UNION. I. Droit commercial (V. Faillite, t. XXI, p. 1099).

II. Droit international. — Union d'Etats (V. Alliance).

Union latine ou monétaire (V. Monnaie, t. XXIV, p. 114).

Union postale universelle (V. Affranchissement, t. I, p. 701, et Poste, t. XXVII, p. 425).

Union pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique (V. Propriété, t XXVII, pp. 795 et 798).

Union télégraphique (V. Télégraphe).

III. Histoire religieuse. — On appelle *union*, *unionisme* les tentatives faites, à diverses époques, pour réunir les Eglises protestantes qui, dès les premiers temps de la réformation, s'étaient séparées en deux types très marqués : l'Eglise luthérienne et les Eglises réformées. La première tentative fut faite, à Marbourg, par Zwingle, auprès de *Luther* (V. ce nom), dans un but politique ; elle échoua, comme beaucoup d'autres qui suivirent. Mais là où les théologiens avaient échoué, la maison de Hohenzollern devait réussir, dans une certaine mesure au moins. Ces princes réformés, régnant sur un peuple luthérien, devaient naturellement chercher à unir les deux confessions. Déjà le grand-électeur avait travaillé dans ce sens ; mais c'est le roi Frédéric-Guillaume III qui décréta l'union d'une manière définitive, en 1817. Il constitua une autorité ecclésiastique supérieure et fit élaborer une Agende pour régler les cérémonies du culte. Mais on dut recourir à la contrainte et aux persécutions. Il se forma des églises luthériennes séparées. Frédéric-Guillaume IV cependant les autorisa à se constituer en Eglise autonome. Il fit même des concessions aux Eglises luthériennes dans l'union. L'empereur Guillaume II essaie d'introduire l'union dans les pays annexés. A Francfort, il a imposé un conseil d'Eglise commun aux deux confessions, luthérienne et réformée ; c'est un acheminement vers l'union. — Dans plusieurs autres pays d'Allemagne (Hesse, Bade, Bavière rhénane et autres), l'union a été établie au commencement du XIXe siècle par les mêmes procédés ; partout il s'est formé des églises luthériennes séparées (V. l'art. Vieux luthériens).

Ligue protestante de l'Union évangélique. — Cette Union, à laquelle travaillait depuis longtemps le prince Christian d'Anhalt, fut conclue à la suite de la diète de Ratisbonne (janv. 1608), où avait triomphé la réaction catholique. Elle se proposa de briser la puissance de la maison d'Habsbourg, qui était de plus en plus sous l'influence des jésuites. On s'entendit au couvent d'Anhausen, le 14 mai 1608. Les principaux adhérents furent le margrave Georges de Bade, le duc Frédéric de Wurttemberg, le margrave Joachim-Ernest d'Ansbach, le comte palatin Wolfgang-Wilhelm de Neubourg et l'électeur palatin Frédéric IV, qui eut la direction de l'Union, conclue pour dix ans. On espérait rallier à l'Union les princes protestants de l'Allemagne du Nord et le roi de France Henri IV. Des villes libres, telles que Strasbourg, Ulm, Nuremberg, et beaucoup de nobles s'y rallièrent aussitôt. Mais la prépondérance des princes, qui tenaient systématiquement à l'écart les villes libres et la noblesse immédiate, fit du tort à l'Union, à laquelle on opposa, du côté catholique, la Ligue, dirigée par Maximilien Ier de Bavière et assurée du concours de l'Espagne. La question de la succession de Juliers amena sans doute de nouveaux adhérents ; mais la mort de Henri IV lui porta un coup très sensible. L'accession de l'Angleterre fut une bien faible compensation. L'Union eut une fin misérable, le 21 janv. 1621, parce qu'elle n'osa pas protester contre l'occupation du Palatinat par les Espagnols, contrairement à la constitution de l'Empire. C. P.

Sœurs de l'Union-chrétienne. — Diverses congrégations prennent le titre d'Union. La plus ancienne est celle des Sœurs de l'Union-chrétienne, constituée en 1661 à Charonne, près de Paris, par Antoine Le Vachet (né à Romans). Elle était alors vouée principalement à la conversion des protestants, secondairement à l'éducation des jeunes filles catholiques. De Charonne, l'établissement fut transféré (1685) à Paris, rue Saint-Denis. Dès 1680, un séminaire avait été fondé pour ces religieuses, à Fontenay-le-Comte (diocèse de Luçon). Elles se répandirent rapidement en diverses provinces. Dispersée par la Révolution, leur congrégation se rétablit en 1806. Bientôt après (1808), MMmes de Gobert de Choupe et Marie-Suzanne Rocher rachetèrent le séminaire de Fontenay-le-Comte, pour être le centre de toutes les maisons de l'Union-chrétienne. — Un institut ayant le même but a été fondé, en 1838, sous le nom de Congrégation de la Sainte-Union, par le curé Debrabant, du diocèse de Cambrai. — D'autre part, de nombreuses communautés, indépendantes les unes des autres, ont pris le nom de Communautés des Sœurs-unies. — En 1881, ces différentes associations possédaient en France 217 maisons, comprenant approximativement 1.840 religieuses. 177 de ces maisons étaient autorisées. Celles dont l'existence était officiellement constatée dirigeaient 141 écoles publiques et 79 écoles libres. — Une congrégation de Frères de la Sainte-Union, fondée en 1858 pour l'enseignement, n'avait encore qu'une maison à Douai (Nord), avec 12 membres seulement. E.-H. V.

IV. Droit canon. — On appelle union la jonction d'une eglise ou d'un bénéfice à un autre, faite par l'évêque

ou un autre supérieur légitime, et suivant les formes prescrites par les canons et les ordonnances du souverain. Tous les canonistes la déclarent odieuse, par nature, parce qu'elle diminue le nombre des ministères établis pour le service divin. En sa *Discipline* (partie IV, livre II, ch. LXVI), Thomassin constate que les unions ont servi de prétexte pour éluder les ordonnances faites contre la pluralité des bénéfices. Comme les commendes, qui ont pareillement favorisé les détours de la cupidité et de l'ambition, on les divise en *temporelles* ou *personnelles* et en *perpétuelles* ou *réelles*. — On admettait en France les unions perpétuelles faites en faveur de l'Eglise même; mais, contrairement à la pratique italienne et aux réclamations des officiers de la cour de Rome, on prohibait les unions personnelles, qu'on pouvait mettre au nombre des réserves, absolument interdites dans le royaume. Toutes sortes de bénéfices pouvaient être unis; mais l'union était plus facilement permise pour les uns que pour les autres. — Régulièrement, le droit d'unir et d'éteindre les bénéfices n'appartient qu'au pape et aux évêques; les autres collateurs ne pouvaient l'exercer, parce que l'union implique un pouvoir plus grand que la collation. Les évêchés, les abbayes et généralement les bénéfices consistoriaux ne pouvaient être unis que par l'autorité du pape. Suivant les coutumes du royaume, cette union ne pouvait être opérée qu'avec le consentement du roi, accordé par lettres patentes, après information *de commodo et incommodo*, assignation et audience des parties intéressées. L'union des autres bénéfices, séculiers ou réguliers, appartenait à l'évêque. Toutefois, elle ne pouvait être accordée que par le roi, pour les bénéfices dont il avait la collation. — En conséquence de la nouvelle circonscription des diocèses faite par les concordats de 1801 et de 1817, plusieurs évêchés et archevêchés se trouvent unis ensemble. Ainsi l'archevêque de Lyon est en même temps archevêque de Vienne ; celui de Sens est aussi évêque d'Auxerre ; celui d'Aix est archevêque d'Arles et d'Embrun, etc. — Un arrêté du conseil d'Etat (14 juil. 1824) statue qu'un évêque peut, sans abus, non seulement unir une cure au chapitre de son diocèse, mais aussi opérer cette union, du vivant du titulaire et malgré son opposition, en outre, ordonner que les fonctions curiales seront exercées par un vicaire amovible. Cet arrêté paraît contraire aux dispositions des *Articles organiques* sur l'inamovibilité des curés. E.-H. VOLLET.

UNION HYPOSTATIQUE. — On appelle ainsi l'union du Verbe divin à la nature humaine, en *unité de personne*, le mot grec *hypostase* signifiant *une personne*. Cette union est la communication de l'Etre divin à l'humanité, opérée de telle sorte que l'union de la nature humaine en Jésus-Christ ne constitue pas une personne humaine. En effet, la nature humaine en Jésus-Christ n'a pas de subsistance propre; elle ne subsiste que par l'hypostase ou la subsistance du Verbe divin. Les théologiens ont tiré de cette conception diverses conséquences, dont voici les principales : Quoiqu'il y ait en Jésus-Christ deux natures, il n'y a en lui qu'une seule personne, et cette personne est une personne divine. L'union des deux natures en cette seule personne n'est pas morale, mais vraiment *physique et substantielle*. Autrement, Jésus-Christ ne serait pas réellement Dieu. Elle est *universelle*, parce que le Verbe divin a pris l'humanité en son entier, avec toutes ses portions essentielles, qui sont le corps et l'âme avec toutes ses puissances : entendement et volonté. Elle est *indissoluble ;* c'est pourquoi il est dit dans les Symboles : que le Fils de Dieu est descendu aux enfers, l'âme de Jésus-Christ étant restée unie au Verbe après la mort du corps ; et d'autre part, que le Fils de Dieu a été enseveli, parce que le Verbe n'a point cessé de demeurer uni au corps. Tout ce qui est dit de Jésus-Christ doit s'entendre de Jésus-Christ comme Dieu et de Jésus-Christ comme homme, en vertu de la *Communication des idiomes* (V. ce mot, t. XII, p. 148). E.-H. V.

V. Ordres. — ORDRE DE L'UNION DE HOLLANDE. — Cet ordre avait été créé en 1807 par le roi Louis de Hollande, frère de Napoléon Ier, et comprenait trois classes : grands-croix, commandeurs et chevaliers. Devise : *Fais bien et ne regarde pas après*. Ruban bleu ciel. Il fut remplacé en 1811 par l'ordre de la Réunion.

BIBL. : HISTOIRE RELIGIEUSE. — HERING, *Geschichte der kirchlichen Unionsversuche*, 1836-38, 2 vol. — NITZSCH, *Urkundenbuch der evangelischen Union*, 1854. — Julius MULLER, *Die ev. Union*, 1854.— NAGEL, *Der Kampf der ev. lutherischen Kirche in Preussen seit Einführung der Union*, 1869.— BRANDES, *Geschichte der kirchlichen Politik des Hauses Brandenburg*, 1872-73, 2 vol.

Ligue protestante de l'Union évangélique. Moritz RITTER, *Geschichte der deutschen Union, von der Vorbereitung des Bunder, bis zum Tod Kaiser Rudolfs II*. 2 r. ; Schaff, 1868-73. — Du même, *Sachsen und der Jülische Erbfolgstreit;* Munich, 1893. — NAGEL, *Der Kampf der ev. lutherischen Kirche*, etc., etc.

UNION (La). Localité d'Espagne, prov. et à 45 kil. S.-S.-E. de Murcie, chef-lieu de distr. dans la banlieue de Carthagène ; 23.400 hab. La Union n'est pas une ville, mais la réunion de quelques agglomérations d'usines et de mines, dont les principales sont celles de la Herreria et de Garbanzal. C'est la région d'Espagne qui produit le plus de fer après Bilbao (environ 1 million de tonnes).

UNION (L'). Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. (centre) de Toulouse; 454 hab.

UNIONISME (Hist. relig.) (V. UNION, § *Histoire religieuse*).

UNIPERSONNEL (Gramm.) (V. VERBE).

UNISEXUÉ (Bot.) (V. FLEUR).

UNISSON (Mus.). Union de deux sons placés sur le même degré de la gamme et absolument semblables entre eux pour la hauteur, tout en pouvant différer, bien entendu, par le timbre et l'intensité. On ne peut appeler véritablement l'unisson un intervalle que par une sorte d'abus de langage, puisqu'il n'y a proprement aucun intervalle entre les deux sons qui le composent. On le fait cependant couramment dans la pratique de l'harmonie ou du contrepoint, parce que l'unisson se produit de temps en temps par la marche des parties et qu'il est nécessaire d'en régler l'emploi. Il suit bien entendu les règles qui régissent les consonances parfaites, en ce sens qu'il est interdit d'en faire plusieurs de suite. Cela dans la musique scolastique : car, dans le style libre, tant à l'orchestre qu'aux voix, le compositeur fait souvent marcher à l'unisson diverses parties : tantôt pour renforcer le volume de tel passage qu'il s'agit de mettre en relief; tantôt pour produire un timbre spécial résultant de la fusion de ceux de plusieurs instruments ou de toute une famille ; tantôt enfin pour supprimer momentanément toute harmonie, soit dans le chœur seul ou dans l'orchestre, ou dans l'un et l'autre ensemble. De grands effets peuvent résulter, à l'occasion, de l'emploi judicieux et modéré de ce procédé. H. Q.

UNITAIRES, UNITAIRANISME. Au mot TRINITÉ, on trouvera l'indication des articles de notre *Encyclopédie* où est exposée l'histoire des spéculations théologiques, des débats et des décisions synodales qui ont opéré l'élaboration des éléments dont on a formé le dogme de la Trinité. Ils font une part égale aux adversaires comme aux préparateurs et aux fauteurs de ce dogme. En y ajoutant l'article ADOPTIANISME, on pourra connaître le nom et la doctrine des principaux *antitrinitaires* jusqu'à la fin du moyen âge. A l'époque de la Réformation, le plus célèbre fut Michel Servet, martyr de son opinion. Après lui, il convient de mentionner un groupe d'antitrinitaires allemands et néerlandais qui se rattachaient plus ou moins directement à l'anabaptisme; puis, des protestants italiens, réfugiés en Suisse, et dont plusieurs séjournèrent en Pologne. L'œuvre de ces derniers aboutit au *socinianisme* (V. ce mot, t. XXX, p. 354), qui attaqua le dogme ecclésiastique, au nom de la raison, de la conscience et de l'Ecriture. Plusieurs des arguments sociniens furent acceptés par quelques arminiens, qui osèrent le dire, et vraisemblablement par d'autres théologiens, qui dissimu-

lèrent leur opinion, en l'accommodant avec les formules officielles.

En Angleterre, la propagation de la doctrine socinienne trouva un terrain préparé par plusieurs membres de l'*Eglise des Etrangers* et par Bernard Ochino, qui, pendant un séjour de sept années (1547-53), professa et fit accepter par des disciples recrutés dans les hautes classes des idées qui minaient les fondements de la doctrine trinitaire et qui ne cessèrent de se développer après son départ. Elles furent reprises par le pasteur espagnol Antonio Corrano et par l'architecte italien Jacobus Acontius, tous deux membres de l'Eglise des Etrangers. En son voyage en Angleterre, Lælio *Sozzini* (V. ce nom) exerça sur les adeptes de ces idées une action puissante, et, après son départ, il continua son œuvre de propagande, par l'intermédiaire des Anglais qui entrèrent en relations avec lui, à Genève ou à Zurich. D'autre part, dès 1605, les imprimeries d'Amsterdam et de Rakow expédiaient en Angleterre des écrits sociniens, dont les premiers exemplaires furent brûlés par le bourreau, mais dont l'introduction et la circulation ne purent être efficacement empêchées. Les antitrinitaires anglais, réfugiés en Hollande, poursuivirent de Rotterdam et de Franeker leur œuvre de prosélytisme. — En dehors des cercles lettrés, des conventicules réguliers furent tenus, à partir de 1644. Le zélateur le plus ardent et le plus persécuté fut John Riddle (né en 1615 à Wattes, mort en 1662), qui passa une grande partie de sa vie et mourut en prison. En 1647, ses écrits avaient été brûlés par le bourreau. Le 2 mai 1648, le Parlement, ordonnant la punition des blasphèmes et des hérésies, assimila la négation de la Trinité au crime d'hérésie et la punit de mort. Cette proscription fut atténuée, mais non supprimée, par l'*Edit de tolérance*, publié en 1689, sous Guillaume III, qui exclut les unitaires, à titre de sociniens ; elle fut même ramenée à des mesures plus rigoureuses par un bill de 1721, sous Georges Ier. Cependant la doctrine obtenait auprès des esprits éclairés le respect que les lois lui refusaient. On compte Milton, Locke, Newton et d'autres hommes éminents comme y ayant implicitement adhéré. Ce mouvement fut secondé par le progrès général des idées et des mœurs vers la liberté de pensée. En 1778, un pasteur anglican, qui avait renoncé à des bénéfices opulents, pour obéir à sa conscience, Théophile Lindsay, inaugura à Londres la chapelle d'Essen-Street, où se réunissent aujourd'hui encore ses coreligionnaires. Trois ans après, un riche marchand, William Christie, fonda à Montrose la congrégation qui servit de noyau aux unitaires écossais. En 1813, une loi abolit toutes les dispositions édictées contre les unitaires. — Aujourd'hui (1901), ils forment plus de 300 congrégations en Angleterre et plus de 600 dans l'Amérique du Nord, moins importantes par le nombre des fidèles que par leur condition sociale et leur culture intellectuelle, et que par l'action et surtout l'influence qu'elles exercent au dehors. En Angleterre, les plus florissantes sont celles de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Norwich, d'York qui possède le séminaire théologique. Leur centre de ralliement est l'*Association unitaire britannique et étrangère*, constituée en 1822. Rapprochés par un lien purement religieux et moral, ils repoussent toute confession de foi, comme attentatoire à la liberté spirituelle. Ils s'intéressent à tous les événements accomplis sur le continent, dans l'ordre religieux, spécialement en ce qui concerne la réalisation des principes posés par leurs premiers docteurs. Parmi leurs ministres les plus célèbres, on cite Beard, William-Ellery Channing, J.-J. Tyler, James Martineau. E.-H. VOLLET.

BIBL. : MARTINEAU, *les Trois premières Périodes de la théologie unitaire*, 1865. — SPEARS, *Esquisses historiques des progrès de l'idée unitaire*, 1876. — BONET-MAURY, *les Origines du christianisme unitaire chez les Anglais*, 1881.

UNITÉ. I. Philosophie. — La notion d'unité est une des plus importantes de l'esprit humain. Aristote la considérait comme inséparable de la notion d'être, et c'était un axiome reçu dans l'école que l'être et l'unité sont équivalents l'un à l'autre : *Ens et Unum unter se convertuntur*. On en trouve une preuve dans ce passage d'une lettre de Leibniz à Arnauld : « Je tiens pour un axiome, dit Leibniz, cette proposition identique qui n'est diversifiée que par l'accent, savoir que ce qui n'est pas véritablement *un* être n'est pas non plus véritablement un *être*. On a toujours cru que l'un et l'être sont des choses réciproques. »

Si l'on se place à ce point de vue objectif de la métaphysique ancienne, l'unité peut être considérée comme propriété inhérente à l'être même. Cependant, comme l'expérience nous montre partout une multiplicité de parties et de relations qui semble aller à l'infini, l'esprit ne peut s'empêcher de se poser ce problème : « Comment l'unité peut-elle se concilier avec la multiplicité dans la réalité des choses ? » Et ce problème est justement celui que la philosophie ancienne semble s'être surtout proposé de résoudre. On sait comment, parmi les premières écoles de philosophie grecques, les unes, comme celles des Ioniens, plaçaient le principe de l'Etre dans l'unité d'une substance relativement indéterminée, amorphe, eau, air ou feu, dont les actions et les modifications successives produisent et constituent l'infinie multiplicité des êtres et des phénomènes de la nature ; les autres, comme celle de Leucippe et de Démocrite, plaçaient au contraire ce principe dans une pluralité d'éléments, en nombre infini, mais dont chacun cependant était conçu comme étant en soi une unité absolue et indivisible, l'atome ; d'autres enfin, comme l'école d'Elée, supprimant entièrement l'un des deux termes, posait l'unité seule, à l'exclusion de toute multiplicité, comme la seule réalité véritable. Mais de cette opposition même des doctrines résultait nettement la distinction des deux aspects ou des deux formes de l'unité, d'une part, l'unité *élémentaire*, qui est l'unité de l'élément ou de la partie, celle qui est l'objet de l'analyse et que notre esprit conçoit nécessairement au fond de toute multiplicité, celle dont Leibniz disait : « Il faut bien qu'il y ait des substances simples, puisqu'il y a des composés ; car le composé n'est rien autre chose qu'un amas ou *aggregatum* de simples » ; d'autre part, l'unité *totale*, l'unité du tout ou de l'ensemble, celle qui est l'objet de la synthèse et que notre esprit impose nécessairement comme forme à toute multiplicité, celle que Platon attribuait à ses idées et qu'il définissait l'un dans le multiple, ἕν ἐπὶ πολλοῖς. Le type de la première est évidemment l'unité *numérique*, et l'on peut donner, ce semble, l'unité *organique* comme type de la seconde. En tout cas, ce sont deux recherches métaphysiques bien distinctes que celles qui se proposent de découvrir, l'une l'élément indécomposable et ultime dont les choses sont formées, l'autre la cause ou la fin universelle à laquelle elles sont toutes suspendues et qui précisément les unit toutes entre elles par le lien de cette commune dépendance. De ces deux unités, la métaphysique matérialiste a surtout visé la première, la métaphysique idéaliste la seconde ; et la métaphysique panthéiste a cru pouvoir les identifier l'une à l'autre en faisant de Dieu tout à la fois la substance matérielle, la cause efficiente et le but final de l'existence universelle.

Cependant la philosophie moderne s'est progressivement éloignée du point de vue ontologique où se plaçait à peu près exclusivement la philosophie ancienne ; et à mesure que s'accomplissait cette évolution, le problème de l'unité se transformait. Kant nous a appris à considérer l'unité, ainsi que toutes les autres catégories, moins comme des formes de l'être que comme des formes de la pensée ; ou du moins si ce sont des formes de l'être, nous savons qu'il ne les revêt que par l'intermédiaire de la pensée. De ce nouveau point de vue, l'unité nous apparaît tout à la fois comme une des catégories particulières de l'entendement, et non la moins importante, puisqu'elle est la base des mathématiques, et comme le principe gé-

nérateur de toutes les catégories, leur forme commune et nécessaire, la loi suprême de l'entendement. Qu'est-ce en effet que penser, sinon ramener à l'unité de la conscience une diversité de représentations ou d'idées? Et si l'on prétend que les représentations et les idées contiennent elles-mêmes une certaine diversité, qui ne voit que les éléments de cette diversité consistent en d'autres représentations ou d'autres idées plus simples, lesquelles ont dû être aussi ramenées à l'unité de la conscience par cette même opération de la pensée? Il existe donc, selon les propres paroles de Kant, une *unité synthétique de l'aperception* qui est, en quelque sorte, la clef de voûte de la connaissance humaine tout entière; et les différentes catégories, qualité, quantité, relation, modalité, etc., ne sont que les différents moyens de réaliser cette unité. Peut-être même faut-il voir encore des formes de cette unité de la pensée dans les deux cadres de l'espace et du temps où notre sensibilité enserre tous ses objets: en tout cas, par les rapports de coexistence et de succession qu'ils établissent entre eux, l'espace et le temps constituent avec les phénomènes donnés par les sens un système unique et total où chacun d'eux a nécessairement sa place marquée et, par conséquent, ils rendent possible le travail ultérieur de la pensée imprimant aux choses, par les rapports de nombre, de genre et d'espèce, de substance, de causalité, de finalité, etc., une plus profonde et plus intime unité. Le suprême degré de cette élaboration, c'est sans doute, comme l'a montré Kant dans la dernière partie de la *Critique de la Raison pure*, la conception de ces trois unités absolues ou inconditionnées qui s'appellent le Moi, la Nature et Dieu. Ainsi l'unité apparaît toujours comme la forme que la pensée apporte partout avec elle et qu'elle impose invariablement à tous ses objets. Dès lors, n'est-il pas inévitable qu'elle nous semble une propriété universelle de l'être? Mais peut-être aussi l'être pris en soi échappe-t-il entièrement à cette forme, et par conséquent nous sommes condamnés à ignorer éternellement si le fond des choses, si le Noumène, pour employer le mot de Kant, a le moindre rapport avec l'unité. — Nous avons essayé de montrer ailleurs (dans notre étude sur l'*Idée du phénomène*) que cette supposition de l'être en soi est elle-même une conception de la pensée essentiellement contradictoire et impossible. Si l'on admet cette conclusion, il en résulte aussitôt que, le seul être concevable étant justement l'être que la pensée peut concevoir, l'unité, forme nécessaire de la pensée, se trouve être du même coup la forme nécessaire de l'être. Mais on peut tout aussi légitimement renverser l'ordre des termes et affirmer que l'unité n'est la forme nécessaire de la pensée que parce qu'elle est en même temps la forme nécessaire de l'être. En nous du moins, où l'être et la pensée coïncident, puisque, selon la remarque de Descartes, le moi n'existe qu'à la condition de penser et même de se penser, l'unité est la forme commune de la pensée et de l'être. Cette constitution que nous reconnaissons en nous-même nous sert à imaginer celle de toute autre réalité. « C'est ainsi, dit Leibniz, qu'en pensant à nous, nous pensons à l'être, à la substance, au simple et au composé. » « Je voudrais bien savoir, dit encore Leibniz, comment nous pourrions avoir l'idée de l'être, si nous n'étions des êtres nous-mêmes et ne trouvions ainsi l'être en nous. » Par là se trouvent réconciliés, à ce qu'il semble, les deux points de vue opposés de la métaphysique ancienne et de la critique moderne dans cette question fondamentale de l'unité. E. Boirac.

II. Mathématiques. — Lorsque l'on veut désigner avec précision une quantité de manière à la distinguer de celles qui ne lui sont pas égales, on choisit, comme nous l'avons dit à l'art. Mathématiques, une quantité arbitraire que l'on appelle unité, et l'on indique comment la quantité que l'on veut désigner est formée avec l'unité. On parvient ainsi à la notion de nombre. — Il peut arriver que plusieurs espèces d'unités soient nécessaires pour désigner la quantité que l'on veut mesurer. Ainsi, par exemple, si l'on considère comme quantités de même espèce toutes les droites, ou plutôt tous les segments de droite de l'espace, l'égalité de deux segments ayant lieu quand ils sont superposables et ont même direction, et la somme de deux segments étant leur résultante, trois unités seront nécessaires pour définir un segment; ces unités seront trois segments arbitraires, parallèles à trois axes rectangulaires; en appelant i, j, k ces trois unités, toute droite pourra être représentée par la notation $ai + bj + ck$, a, b, c désignant des nombres proprement dits. Ces unités peuvent alors être assujetties à des relations qui constituent la base du calcul des *clefs* (V. ce mot et Système métrique, t. XXX, p. 806).

Le mot unité a encore été généralisé comme il suit: Si l'on considère une équation algébrique à coefficients entiers $a_1 \ldots a_n$ irréductible

$$(1) \qquad x^n + a_1 x^{n-1} + \ldots + a_n = 0$$

et si θ désigne une racine de cette équation, qui (par définition de l'irréductibilité) ne satisfera à aucune équation de degré moindre, à coefficients entiers, tout polynome à coefficients entiers de la forme

$$b_o \theta^{n-1} + b_n \theta^{n-2} \ldots + b_{n-1}$$

sera ce que l'on appelle un entier algébrique du domaine défini par l'équation (1). Un entier algébrique $\varphi(\theta)$ sera divisible par un autre entier $\psi(\theta)$ du même domaine, s'il existe un troisième entier $\lambda(\theta)$ de ce domaine, tel que

$$\varphi(\theta) = \lambda(\theta)\psi(\theta).$$

Il y a des entiers qui divisent tous les entiers de leur domaine, ces entiers sont ce que l'on appelle des unités. $\pm\sqrt{-1}$ et ± 1 sont des unités du domaine défini par l'équation $X^2 + 1 = 0$.

Méthode de réduction à l'unité. — La méthode en question a été préconisée dans ces derniers temps comme méthode pédagogique pour être substituée à l'algorithme des proportions que l'on regardait comme trop compliquée pour être enseignée à de jeunes enfants. L'algorithme des proportions, qui est fondamental en mathématiques, a pour première application la résolution des problèmes que l'on appelle règles de trois et qui consistent à déterminer un terme d'une proportion quand on en connaît les trois autres. La méthode de réduction à l'unité résout les mêmes problèmes sans faire allusion à la notion de proportionnalité, ce qui est au moins paradoxal. Voici un exemple : 3 litres de blé pèsent 540 gr., combien pèseront 14 litres de blé? En raisonnant juste, on doit dire : En admettant que les poids des volumes de blé considéré soient proportionnels à ces volumes, on a, en appelant x le poids cherché :

$$\frac{3}{540} = \frac{14}{x} \text{ d'où } x = \frac{540 \times 14}{3}.$$

Les partisans de la méthode de la réduction à l'unité raisonnent ainsi : 3 litres de blé pesant 540 gr., 1 litre pèsera trois fois moins (ils ne disent pas que c'est parce qu'il y a proportionnalité entre les poids et les volumes) ou $\frac{540}{3}$ et 14 litres, quatorze fois plus qu'un litre ou $\frac{540}{3} \times 14$. Au fond, la méthode de la réduction à l'unité ne peut pas être définie sans parler des proportions, et c'est une méthode qui a pour but de résoudre les règles de trois à l'aide de deux proportions dont un terme est l'unité; dans l'exemple précédent les proportions sont :

$$\frac{3}{540} = \frac{1}{y}, \frac{1}{y} = \frac{14}{x}.$$

L'emploi de la méthode de la réduction à l'unité a pour effet de masquer le pourquoi des choses et par suite de fausser l'esprit; elle risque d'induire les enfants dans l'erreur en leur laissant croire que lorsque des quantités

croissent en même temps, elles varient proportionnellement. H. Laurent.

III. Physique. — Unités électriques. — On a adopté, conformément aux décisions du Congrès international des électriciens (1881), pour évaluer les divers facteurs qui interviennent dans les phénomènes électriques, des unités dérivées du système C. G. S. (centimètre, masse du gramme, seconde) et des unités pratiques qui sont des puissances de 10 de ces unités principales, lorsque les unités primitives étaient trop petites ou trop grandes pour la pratique, de même que l'unité de longueur du système C. G. S. étant le centimètre, on a adopté le kilomètre, c.-à-d. une unité dix fois mille plus grande pour la topographie. On a proposé tout d'abord deux systèmes pour évaluer ces unités, le système électrostatique qui n'a pas été adopté, et dont le point de départ est la définition de l'unité de quantité d'électricité (l'unité de masse électrique est celle qui repousse avec une force d'une *dyne* (unité de force) une masse électrique égale située à 1 centim. de distance (unité de longueur). Le système électromagnétique, au contraire, est celui qui a été choisi. On définit d'abord la *quantité de magnétisme :* c'est la masse magnétique qui, située à 1 centim. d'une masse magnétique égale, la repousse avec une force de 1 dyne.

Toutes les autres unités s'en déduisent : ainsi l'unité d'*intensité de courant* est l'intensité du courant qui, traversant un conducteur de 1 centim. de long, recourbé en un arc de cercle de 1 centim. de rayon, exerce une force de 1 dyne sur l'unité de pôle magnétique placée au centre de ce cercle. L'unité pratique d'intensité qui a été adoptée est l'*ampère*, elle vaut le dixième de l'unité dérivée que nous venons de définir. L'unité de *quantité d'électricité* est la quantité qui passe pendant l'unité de temps dans une section d'un conducteur parcouru par un courant d'intensité 1. L'unité pratique de quantité d'électricité est le *coulomb* qui vaut dix fois moins et qui correspond par conséquent à la quantité d'électricité qui passe pendant une seconde dans la section d'un conducteur parcouru par un courant d'un ampère. L'unité de *potentiel* est la différence de potentiel qui, maintenue aux deux extrémités d'un conducteur, y produit un courant d'intensité 1 susceptible de produire une action extérieure ayant une énergie correspondante à 1 *erg* par seconde. L'unité pratique de potentiel est le *volt* qui vaut 100 millions de fois plus (10^8). L'unité de *résistance électrique* est la résistance d'un conducteur qui laisse passer un courant d'intensité 1 pour une différence de potentiel égale à 1. L'unité pratique de résistance est l'*ohm* qui vaut un milliard de fois plus (10^9) : cette résistance est telle que pour une différence de potentiel d'un volt maintenue aux extrémités de cette résistance, il passe un courant d'un ampère. L'unité de *capacité d'un condensateur* est celle d'un condensateur qui, possédant une quantité d'électricité 1, présente une différence de potentiel égale à 1. L'unité pratique de capacité est le *farad* qui vaut un milliard de fois moins. Très souvent on utilise, au lieu du farad qui est encore trop grand pour la pratique, le *microfarad*, qui est un million de fois plus petit que le farad et qui vaut par conséquent un quadrillion de fois moins (10^{15}) que l'unité C. G. S. de capacité d'un condensateur.

Avec ces unités C. G. S. ou avec les unités pratiques, les formules d'électricité sont très simples ; elles ne contiennent pas de constantes ; ainsi un courant d'intensité i parcourant un arc de cercle de longueur l de rayon r exercera sur une masse magnétique m placée au centre une force f qui sera donnée par l'équation

$$f = \frac{m\ l\ i}{r^2},$$

il faut seulement que dans cette équation on utilise, soit les unités C. G. S. d'électricité, soit les unités pratiques : ainsi la force sera exprimée en dyne, l'intensité en ampère, les longueurs l et r en centimètres. On aura de même entre la force électromotrice E aux deux extrémités d'un conducteur de résistance r parcouru par un courant d'intensité i, la relation

$$E = RI$$

à condition d'exprimer l'intensité en ampères, la résistance en ohms et la force électromotrice en volts.

A côté de ces unités fondamentales, on en a adopté d'autres comme le *joule* (unité de travail électrique) et le *watt* (unité de puissance) qui diffèrent des unités C. G. S. de travail et de puissance, mais qui ont l'avantage de simplifier les formules : le *joule* est le travail que peut produire un coulomb qui circule dans un conducteur dont les extrémités ont une différence de potentiel d'un volt ; le joule vaut à peu près 1/10 de kilogrammètres ($0^{kg},102$), de sorte que le cheval-vapeur (75 kilogrammètres) vaut 736 joules.

Le *watt* est la puissance d'une machine qui produit 1 joule par seconde, de sorte que le kilowatt correspond à peu près à 1 1/3 cheval-vapeur (exactement 1,36).

A. Joannis.

IV. Histoire religieuse. — Unité des Frères bohêmes, ou plus exactement moraves. — Elle se forma au milieu du xve siècle, en Bohême, sous l'influence d'un laïque pieux, Pierre de Chelcicky, sous le nom de *Frères de la loi du Christ* (1457) ; elle rallia les débris des hussites, notamment des taborites. C'est moins une doctrine particulière, qu'un ascétisme très rigoureux qui les porta à se séparer de l'Eglise catholique, à l'assemblée de Chotka, en 1467. La persécution ne fit qu'augmenter leur nombre. Luc de Prague imprima à l'unité un caractère plus modéré et en fut comme le second fondateur (1494). Les frères n'admirent d'autre autorité que l'Ecriture sainte, et se proposèrent de vivre dans la charité et la sainteté, en se séparant du monde. En 1500, on comptait en Bohême et en Moravie environ 400 églises. Les frères moraves se mirent en rapport avec les vaudois du midi de la France et du N. de l'Italie, dont la littérature montre l'influence que les moraves exercèrent sur eux. La Réforme donna une nouvelle impulsion à l'Unité, qui abandonna ce qui lui restait de dogmes catholiques. En 1575, les frères firent en commun, avec les calixtins et les luthériens de Bohême, la *confessio bohemica*, qui fut reconnue par la *lettre de majesté* de l'empereur Rodolphe II. Mais ayant, en 1627, fusionné avec les réformés, ils perdirent leur caractère propre ; ils eussent disparu, si leur dernier évêque, Jean Amos Comenius, n'eût sauvé l'avenir de l'Unité, par ses écrits, par son activité, et en maintenant la succession épiscopale. C'est grâce à lui que *Zinzendorf* (V. ce nom) put reconstituer l'Unité. C. P.

V. Littérature. — Les trois unités. — L'unité d'intérêt qui s'impose aux ouvrages littéraires a été compliquée au xiie siècle, en ce qui touche le drame par la règle dite des « trois unités », imposée d'une manière rigoureuse par la critique (unité d'action, de temps et de lieu). Boileau a formulé cette règle en ces termes, dans l'*Art poétique :*

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

Cette règle est tout à fait nouvelle et en opposition avec la pratique dramatique de tous temps et de tous pays ; en Espagne, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, en France même, le théâtre présentait au public une action compliquée d'épisodes, durant plus ou moins longtemps et changeant souvent de lieu. Les anciens même ne s'enfermaient pas dans ces étroites limites : l'action des *Euménides* d'Eschyle se passe tantôt à Delphes, tantôt à Athènes ; la comédie promène aussi les acteurs en différents lieux.

On attribue à Mairet, l'auteur de *Sophonisbe*, l'invention de cette contrainte de l'unité de lieu. Richelieu approuva cette règle et la fit préciser par l'abbé d'Aubignac, théoricien du théâtre, qui la plaça sans raison sous l'autorité d'Aristote. Les auteurs du xviie siècle se crurent

obligés de se plier à une règle si ancienne, qui ne les empêcha pas d'écrire parfois des chefs-d'œuvre. L'unité d'action est évidemment défendable et presque nécessaire, mais l'unité de temps, ramenée à la durée d'un jour, est arbitraire ; tout ce que l'on peut dire, c'est que les intervalles ne doivent pas nuire à la vraisemblance. Quant aux changements de lieu, si utiles pour augmenter la variété et le plaisir de la décoration, ils doivent être limités aux nécessités de l'action : c'est affaire de mesure et de goût. Il n'y a pas beaucoup de sujets qui, comme *Athalie* ou *Œdipe à Cologne*, permettent aux différents personnages de se réunir au même endroit, place publique ou parvis du temple à tous les instants de l'action : le même lieu ne sert qu'arbitrairement tour à tour aux entretiens du prince, aux complots des traîtres et aux confidences des amants, comme dans *Cinna*. Racine pliait aisément la souplesse de son génie à la règle des trois unités, mais Corneille s'en plaint. Le théâtre a secoué peu à peu le joug imaginaire d'Aristote et les romantiques ont, après les théâtres étrangers, usé et abusé de la liberté conquise par les lettres. Ph. B.

Bibl. : Mathématiques. — Lejeune Dirichlet, *Vorlesungen ueber Zahlentheorie herausgegeben von Dedekind*.
Histoire religieuse. — Gindély, *Geschichte der böhmischen Brüder* ; Prague, 1857-58, 2 vol. — Palacky, *Ueber das Verhältniss und die Beziehungen der Waldenser zu den ehemaligen Sekten in Böhmen* ; Prague, 1869. — Jaroslav Goll, *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der böhmischen Brüder* ; Prague, 1878.
Littérature. — L'abbé d'Aubignac, *la Pratique du théâtre*, 1669. — Voltaire, *Commentaires sur Corneille* (Correspondance). — La Motte, *Réflexions sur la tragédie*. — Marmontel, *Eléments de littérature*. — Gœthe et Manzoni, *Dissertation sur la théorie de l'art dramatique* et *Lettre sur l'unité de temps et de lieu*, 1827. — Martine, *Examen des tragiques anciens et modernes* ; Genève, 1834. — V. Hugo, *Préface de Cromwell*. — D. Jullien, *Thèses de littérature* ; Paris, 1856.

UNITÉISME (Philos.). Fourier (V. Fouriérisme) désigne sous ce nom, auquel il donne pour synonyme le nom d'*harmonisme*, la passion de l'unité qui est, selon lui, le pivot de toutes les autres et qu'il appelle, pour cette raison, la passion pivotale. Il se superpose, dans la psychologie fouriériste, aux douze passions simples ou radicales dont cinq sont sensitives et correspondent aux cinq sens, quatre affectives, l'amitié, l'amour, le familisme et l'ambition, trois distributives, la cabaliste, la papillonne ou alternante et la composite. Elle est formée « des sept affectives et distributives, comme le blanc est formé des sept couleurs ou rayon ». Bien qu'elle soit « la passion de tout le monde », même « du paysan qui voudrait régler à son goût les affaires de son village », on la remarque surtout chez les conquérants et les philosophes. « Les conquérants rêvent l'unité forcée par terreur et asservissement universel. Les philosophes rêvent l'unité directe et spontanée, la philanthropie universelle ou fraternité de tous les peuples. » E. Boirac.

UNIVERSALISME (Théol.) (V. Amyraut [Moïse], Arminianisme et Cameron [John]).

UNIVERSALITÉ hypothétique (V. Arminianisme).

UNIVERSAUX (Philos.) (V. Scolastique).

UNIVERSEL (Philos.) (V. Proposition).

UNIVERSITAS. Sous ce nom, les Romains désignent une collection de choses ou un groupement de personnes formant un ensemble auquel, pour des raisons d'utilité pratique, on attribue une individualité abstraite, distincte des choses concrètes ou des individus isolés qui la composent. Ainsi un troupeau, un navire, un édifice forment une *universitas* (*universitas facti*). Rentre encore dans la même notion un ensemble de biens, choses corporelles et droits de créance actifs ou passifs, tels qu'un pécule, une hérédité (*universitas juris*). La masse, traitée comme un corps unique ayant une individualité propre, est acquise en bloc par divers modes, comme l'hérédité, la *venditio bonorum*, la constitution de la *manus*, l'adrogation, réunis par les textes sous le nom générique et significatif de modes d'acquérir *per universitatem*. Elle peut être l'objet d'une revendication globale, *vindicatio generalis*, appelée, quand il s'agit d'une succession, *petitio hereditatis*.

A côté des *universitates*, qui sont des groupements de choses matérielles ou de droits, les Romains connaissent les *universitates*, associations de personnes physiques composant une personne morale (V. Personne), c.-à-d. un être abstrait ayant une personnalité distincte de celle de ses membres, un patrimoine propre, distinct de celui de chacun des membres, des créances et des dettes distinctes des créances et des dettes de chacun : Etat (*populus*, *respublica*), *collegia*, *corpora*, collèges des prêtres, collèges funéraires, d'artisans, de publicains. Enfin, il y a des fondations, dites *universitates* (*rerum* ou *bonorum*), qui ne supposent plus un groupement de personnes physiques poursuivant un but collectif : églises, couvents, hospices pour les pauvres, les vieillards.

Bibl. : 30, pr. Dig., *De usurp.*, XLI, 3, Pomponius ; Dig., *Quod cujuscumque univ.*, III, 4. — Dirksen, *Manuale latinitatis*, v° *Universitas* ; Berlin, 1837, in-4. — Girard, *Manuel élément. de droit romain*, pp. 245, 232-235, 892, note 6, Paris, 1901, 3e éd., in-8.

UNIVERSITÉ. Institution destinée à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres. Les écoles d'enseignement supérieur se rencontrent chez tous les peuples qui ont atteint un degré avancé de civilisation. Dans l'antiquité, la civilisation hellénique eut ses écoles à Athènes et à Alexandrie. A l'époque gallo-romaine, la Gaule fut le berceau de plusieurs grandes écoles : Marseille, célèbre par la culture de la littérature grecque et de la médecine ; Autun, où enseigna Eumène ; Bordeaux, grande école de rhéteurs prônés par saint Jérôme et Symmaque ; Trèves, Reims, etc. Les maîtres étaient des personnages importants. Les étudiants avaient déjà leurs réunions et leurs associations. Ces foyers d'études, avec la renaissance carolingienne, reçurent une impulsion nouvelle, en même temps qu'ils passaient presque entièrement entre les mains du clergé et élaboraient, dans un assez grand nombre de centres divers, la *scolastique* (V. ce mot). Toutes ces écoles, tant en Gaule qu'en Italie, étaient dirigées par un *écolâtre* ou *scholasticus* (Reims, Chartres, Angers, Laon, etc.), ou étaient des écoles de monastères (Saint-Gal, Cluny, Le Bec, etc.), ou enfin des *studia* indépendants, consacrés presque exclusivement à l'enseignement de la médecine (Salerne) ou du droit (Ravenne, Padoue, Bologne, etc.).

Ce n'est qu'au XIIe siècle que quelques grandes écoles commencent à devenir des corporations s'administrant elles-mêmes, pourvues de privilèges, ayant le monopole de l'enseignement supérieur dans des régions plus ou moins étendues et conférant des grades revêtus d'un caractère officiel. C'est dans les deux pays qui avaient été les derniers dépositaires de la science antique, l'Italie et la France, que se développèrent les premières universités, Bologne et Paris. L'histoire de ces deux universités, pendant un peu plus d'un siècle, depuis 1150 environ jusque vers la fin du XIIIe siècle, est l'histoire même des origines des universités européennes.

Origines des universités. — Les universités sortirent, au XIIe siècle, de la fusion des écoles cathédrales, des écoles monastiques et des écoles privées, au moyen d'un mélange d'éléments empruntés à chacune de ces catégories d'établissements d'instruction et à travers une série de luttes qui durèrent plus d'un siècle, et eurent leurs principaux centres à Bologne et à Paris.

Bologne. L'enseignement laïque s'était perpétué dans les villes d'Italie depuis l'antiquité. L'influence du clergé n'avait pas été plus loin qu'une sorte de patronage, qui se manifestait seulement par la collation des grades, faite par l'évêque ou le chancelier de l'église locale à la fin des études scolaires. Salerne paraît avoir été toujours soustraite à ce protectorat religieux. Bologne monopolisa peu à peu l'enseignement du droit romain, qui y fut enseigné simultanément par un assez grand nombre de professeurs, ayant chacun leurs écoles particulières et qui vivaient des ho-

noraires que leur payaient leurs élèves, soit individuellement, soit en se cotisant. Accurse, Azon, Odofred, Irnerius, Placentin, furent les successeurs directs des maîtres et des rhéteurs des écoles antiques. Comme les étudiants étaient nombreux et, de plus, généralement riches, ils formèrent des sociétés, et comme ils payaient eux-mêmes leurs professeurs, ils prétendirent les contrôler. Il y eut à Bologne deux grands clubs d'étudiants, groupés par sociétés de compatriotes, les cismontains (Italiens) et les ultramontains (étrangers), qui élirent chacun un président, auquel fut donné le titre de *rector*, terme vague qui s'appliquait alors à toute espèce de fonctionnaires civils et ecclésiastiques. C'était bien là le principe des corporations ouvrières, appelées aussi *universitates* à cette époque, car le travail effectif était bien dû aux professeurs, pour le bénéfice de leurs élèves, qui devenaient leurs véritables patrons. Le « recteur » élu par les étudiants devait être âgé de vingt-quatre ans au moins. Les professeurs lui prêtaient serment d'obéissance et devaient se conformer aux prescriptions promulguées par les étudiants relativement à la manière de faire les leçons, sous peine de diverses amendes. De leur côté, les professeurs cherchèrent aussi à se constituer en un syndicat professionnel, qui prit un des autres noms par lesquels on désignait les corporations ouvrières en Italie, celui de *collegium*. Les professeurs, tous Bolonais, n'admirent dans leurs rangs, par voie de cooptation, que des compatriotes. Les membres du syndicat des maîtres furent classés en *legentes* (professeurs titulaires) et *non legentes* (maîtres non chargés de cours). Cette organisation, quoique très hybride, puisqu'elle en était arrivée à produire un antagonisme formel entre professeurs et étudiants, servit néanmoins de modèle aux autres universités qui s'organisèrent à la fin du XIIe siècle en Italie, et ne fut tempérée que par le système qui prévalut à Paris, où les maîtres prirent dès le début la direction des affaires universitaires.

Paris. La capitale du petit royaume des Capétiens fut le siège d'une école épiscopale qui, après des débuts modestes, grandit avec l'importance croissante de Paris. Le chancelier de Notre-Dame en était le chef. Comme les étudiants, qui venaient de l'étranger dès le commencement du XIIe siècle, ne tardèrent pas à devenir très nombreux, le chancelier de Notre-Dame autorisa un certain nombre de maîtres libres à ouvrir d'autres écoles dans l'île de la Cité et aux alentours, notamment dans les maisons qui s'élevaient sur le Petit-Pont, qui fut probablement le premier « quartier latin » de Paris ; plusieurs professeurs, qui, de leur temps, eurent un nom, furent surnommés *Parvipontani*. Les grandes querelles théologiques du milieu du XIIe siècle et la part qu'y prit Abélard inquiétèrent à juste titre le chancelier de Notre-Dame et le rendirent plus circonspect. Dès la fin du XIIe siècle, les professeurs libres se syndiquèrent pour lutter contre le représentant de l'autorité épiscopale, qui n'accordait plus la « licence d'enseigner » et voulait les soumettre entièrement à son autorité. Le chancelier eut pour lui le gouvernement royal (1229), mais le pape se prononça pour l' « Université » nouvelle et lui donna sa charte d'organisation (1231). Ces luttes furent très vives et souvent sanglantes. L'Université eut recours à la suspension des cours ou sécession (*cessatio*) : professeurs et étudiants se dispersèrent, et toute la population scolaire prit le chemin d'Orléans, Angers, Reims, etc., et alla même jusqu'à Oxford fonder la première Université anglaise (1229). Ce procédé était d'ailleurs imité de Bologne, où la *cessatio* était fréquente et fut la cause première de la fondation des autres universités du N. de l'Italie. A Paris, entre temps, les écoles monastiques qui existaient, à l'usage intérieur des couvents, chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Sainte-Geneviève et chez les dominicains de la rue Saint-Jacques, cherchèrent à retenir le monde des étudiants, en rendant public l'enseignement des écoles monastiques. Tous les ordres nouvellement fondés ou réorganisés firent de même. Ce fut la querelle des ordres mendiants (dominicains, franciscains, carmes, augustins), soutenus par les papes, contre l'Université séculière, dont le principal défenseur fut Guillaume de *Saint-Amour* (V. ce nom). Le chancelier de Sainte-Geneviève s'érigea en rival de celui de Notre-Dame pour la collation des grades et la surveillance des études. C'est au milieu de toutes ces luttes que la corporation universitaire compléta son organisation intérieure. La portion du corps enseignant qui avait eu l'initiative du mouvement d'indépendance, c.-à.-d. la « Faculté » des Arts (*Artistæ*), se donna un « recteur » (vers 1245), comme l'avaient fait les étudiants de Bologne un siècle auparavant, mais ce ne fut qu'au milieu du XIVe siècle qu'il fut reconnu unanimement par les autres facultés comme le chef de la corporation universitaire de Paris. La Faculté de théologie résista jusqu'en 1318. Les étudiants se groupèrent en sociétés de compatriotes, comme à Bologne (V. ci-dessous, § *Nations*), et les « Facultés » se constituèrent. L'Université garda, de ses premières luttes, un goût prononcé pour la participation aux affaires politiques, notamment pendant les querelles de Philippe le Bel et de Boniface VIII et surtout pendant les luttes des Armagnacs et des Bourguignons sous Charles VI, avec Jean Petit, Pierre d'Ailly, Gerson, Guillaume Fillastre, etc.

Depuis le milieu du XIIIe siècle, les universités furent désignées sous le nom de *studium generale* ou *universale*, dénomination qui se référait principalement au monopole qu'elles commencèrent à prendre à cette époque, pour l'enseignement de la théologie, des sciences et des lettres. On les désigna aussi quelquefois par un terme qui s'est conservé en Allemagne dans la langue universitaire, *gymnasium*. On sait que les libraires, parcheminiers et copistes dépendaient de la juridiction des universités. Tous étaient, ainsi que les professeurs et les étudiants, les sujets ou *suppositi* (en anc. franç., « suppôts ») de l'Université.

Organisation des universités du moyen âge. — Constituées dans leurs traits essentiels pendant le courant du XIIIe siècle, les universités ont conservé leur organisation générale jusqu'à une époque avancée des temps modernes. Toutes les universités présentent les mêmes rouages fondamentaux, seulement avec des modifications locales : *Recteur*, *Chancelier*, *Conseil de l'Université*, *Conservateurs des privilèges* et *Visiteurs*, *Nations*, *Collèges*, *Facultés*, *Enseignement*, *Examens*, *Grades*.

Recteur. Le chef de l'Université portait généralement le nom de *rector*, qui se trouve, dès l'époque romaine, pour désigner le chef d'une corporation, le gouverneur d'une province, le podestat dans les villes italiennes du moyen âge, etc. Le recteur représentait l'Université en tant que corporation (*universitas*). Il était, non seulement le chef de tous les membres de l'Université, au point de vue de l'organisation des études, mais aussi le juge de toutes les causes où les membres de l'Université étaient impliqués, ce qui amena de nombreux conflits avec les autorités civiles (V. Paris, Oxford, etc.). Le recteur était généralement nommé pour une période de très courte durée (six mois, à Paris). Il était élu par une assemblée composée d'abord de délégués des étudiants et des maîtres, puis des maîtres exclusivement. Les étudiants, comme aux temps primitifs de Bologne, ont conservé le droit de vote jusqu'au XIXe siècle, dans les universités d'Ecosse, où celles de Glasgow et d'Aberdeen ont encore un recteur triennal élu par les étudiants. Le titre officiel des universités du moyen âge était *universitas magistrorum et scolarium*.

Chancelier. Le titre de chancelier est un reste de l'organisation primitive dans laquelle l'écolâtre ecclésiastique était le chancelier de la cathédrale, comme celui de Notre-Dame de Paris. Le chancelier subsista dans quelques universités seulement, telles que Bologne, Montpellier, Vienne, etc., et surtout en Angleterre (V. Oxford). Il eut longtemps le caractère de délégué de l'évêque du diocèse : à Paris, il représentait, au moyen âge, l'évêque de

Paris ; à Montpellier, celui de Maguelone ; à Oxford, celui de Lincoln ; à Cambridge, celui d'Ely, etc. Il présidait aux examens, conférait les grades et exerçait la juridiction dans toutes les affaires du ressort des tribunaux ecclésiastiques. Dans les examens de la Faculté de théologie de Paris, il était représenté par le *Paranymphus*, qui était censé célébrer les fiançailles du candidat avec la science. Il fut toujours considéré comme un fonctionnaire en dehors de l'Université proprement dite, et il était souvent en conflit avec elle, notamment aux premiers temps de l'existence de l'Université de Paris. Le chancelier n'a conservé de l'importance que dans les universités anglaises.

Conseil de l'Université. Le recteur gouvernait avec le concours d'un conseil, lequel est lui-même plus ancien que l'institution du rectorat. Les premières associations de professeurs et d'étudiants eurent le caractère des corporations industrielles du XIIe siècle, empreint, en même temps, en Italie, du caractère de l'organisation municipale des villes lombardes. Les conseillers (*consiliarii*) de l'Université de Bologne apparaissent, dès 1224, comme un corps complètement organisé. Ils étaient élus par les « nations », divisées, au point de vue de l'exercice de leur droit électoral, en petites sections nommées *consiliariæ*, qui élisaient chacune un ou deux conseillers. Dans les premières universités italiennes, le conseil général de l'Université était formé par la totalité des étudiants (*congregatio*), qui se réunissaient dans une église ou dans un couvent (Bologne). A Paris, ces assemblées eurent lieu d'abord dans l'église Saint-Julien-le-Pauvre, puis dans l'un des couvents des dominicains, bernardins, mathurins, etc. Le droit de prendre part aux conseils fut de bonne heure restreint à ceux des membres qui avaient le grade de « maître ». Un reste des assemblées en masse des temps primitifs se retrouve dans les *mass-meetings* des universités anglaises et américaines. Les universités italiennes avaient aussi une sorte de « conseil de perfectionnement » permanent, composé des *reformatores studii*, et qui prit une si grande importance, au XVe et au XVIe siècle, que toute la direction des affaires de l'Université passa entre ses mains. Les anciennes dénominations de *congregatio* et *convocatio* se sont conservées dans les universités anglaises (V. OXFORD). — Les conseils universitaires rédigeaient les *statuts* généraux, longtemps transmis par tradition orale et dont les plus anciennes rédactions remontent aux premières années du XIIIe siècle (Paris, Oxford, etc.). Ces statuts se composaient primitivement de quelques prescriptions fort simples relatives aux examens, aux costumes, etc. Tous les membres de l'Université prêtaient serment solennel d'obéissance aux statuts. Les statuts ne pouvaient être revisés que par une commission de *statutarii* (Bologne). Le sceau de l'Université était enfermé dans un coffret à quatre clefs et chaque doyen de faculté en gardait une (Paris). (V. l'art. SIGILLOGRAPHIE).

Conservateurs des privilèges. Pour mieux défendre leurs droits contre les autorités laïques, les universités se mettaient sous la protection de hauts personnages, généralement ecclésiastiques. Philippe-Auguste nomma le prévôt de Paris conservateur royal des privilèges de l'Université de Paris, mais ce furent ensuite des évêques qui exercèrent cette prérogative. A l'Université de Paris, le conservateur des privilèges fut choisi parmi l'archevêque de Reims ou les évêques de Meaux, Senlis et Beauvais, avec le titre de « conservateur apostolique ». A Oxford, c'étaient les évêques de Londres et de Salisbury ; à Salamanque, l'archevêque de Compostelle. Les conservateurs des privilèges avaient leur juridiction spéciale et frappaient les infracteurs au moyen de l'excommunication ou par la cessation des cours publics et la suspension des sermons dans les églises. — Les privilèges des universités consistaient dans le droit de posséder en mainmorte, le droit de ses membres d'être soumis exclusivement à la juridiction universitaire et l'exemption des impôts personnels.

Nations. La répartition des membres des universités en « nations » est un des principaux caractères des universités anciennes. Les nations étaient à la fois des associations amicales, des confréries religieuses et de petites corporations, s'administrant elles-mêmes, dans l'intérieur de la grande Université à laquelle elles appartenaient. A la tête de chaque nation se trouvait un *procureur* (*procurator*, devenu en anglais *proctor*) chargé des intérêts matériels et financiers de sa nation. Les nations qui avaient un très grand nombre de membres étaient subdivisées en sections. Bologne comprenait les *citramontani* (Lombards, Toscans, Romains) et les *ultramontani* (Français, Picards, Bourguignons, Poitevins, Tourangeaux, Normands, Catalans, Hongrois, Polonais, Allemands, Espagnols, Provençaux, Anglais, Gascons). Les seconds eurent deux nations de plus au XVe siècle (Portugal et Savoie). Paris avait quatre grandes nations : *France*, *Picardie*, *Normandie* et *Angleterre* (*Allemagne* au XVe siècle), subdivisées en « provinces » ou « tribus », ayant chacune leur doyen. Montpellier était divisée en Provence, Bourgogne et Catalogne. Prague comprenait quatre nations (Bohême, Pologne, Bavière, Saxe). La petite Université d'Orléans avait ses dix nations (France, Allemagne, Lorraine, Bourgogne, Champagne, Picardie, Normandie, Touraine, Aquitaine, Ecosse) et celle d'Angers en comptait six (Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Aquitaine, France). Les nations portaient les noms des provinces voisines de l'Université et ceux des pays étrangers qui lui envoyaient le plus grand nombre d'étudiants. Les autres pays étaient rattachés à la nation qui leur était le plus congénère : à l'Université de Paris, la Flandre et la Hollande étaient rattachées à la nation de Picardie. Dans les universités allemandes, les nations n'eurent jamais un caractère administratif et individuel aussi développé qu'en France. La division en nations cessa d'être adoptée dans les universités qui furent fondées à partir du XVe siècle, surtout en Allemagne. C'est dans les universités suédoises qu'elle s'est conservé le plus longtemps.

Collèges. Chaque Université avait comme annexes un certain nombre de collèges, plus ou moins nombreux, suivant les divers pays. Les collèges ne furent, à l'origine, que de simples hôtelleries d'étudiants, où ils se réunissaient par groupes de compatriotes et où les prix de location étaient fixés par l'Université d'accord avec les autorités municipales (statuts de l'Université de Paris de 1215 et 1231). Dans chaque hôtellerie (*hospicium* ou *aula*, en français *hostels*, en anglais *hall*), les étudiants mirent à leur tête un *principal* ou *proviseur* choisi parmi eux ou parmi les professeurs de l'Université. Le pensionnat privé existait aussi dès le XIIIe siècle (*pædagogium*), mais il ne prit que peu de développement au moyen âge. Dès la fin du XIIe siècle, de riches particuliers fondèrent des collèges, dotés de revenus, dans l'île de la Cité, à Paris. Dès le siècle suivant, ces fondations prirent une très grande extension dans les universités de tous les pays. Les ordres monastiques eurent également leurs collèges pour ceux de leurs membres qui allaient étudier dans les grandes universités. Les collèges portaient les noms de leurs fondateurs (Sorbonne, Harcourt, Lemoine, Du Plessis, etc.), des pays des étudiants auxquels ils étaient destinés (Ecossais, Lombards, etc.), plus rarement ceux d'une église ou d'un saint. La liste complète des collèges parisiens est donnée à l'art. PARIS (t. XXV, p. 1083), celle de ceux d'Oxford à l'art. OXFORD, etc. A partir du milieu du XIIIe siècle, les collèges ne furent plus simplement des hôtelleries, mais commencèrent à prendre le caractère de maisons d'éducation, principalement avec la fondation des collèges de *Sorbonne* et de *Navarre* (V. ces mots). L'enseignement qui y fut donné n'eut d'abord que le caractère de simples répétitions des cours de l'Université, données par des maîtres qui allaient assister avec leurs élèves aux cours qui se faisaient dans les locaux de la rue du Fouarre. Peu à peu ces maîtres firent dans les collèges, où ils

prirent le nom de *régents*, des cours indépendants, qui reçurent tellement d'importance dans certaines universités, notamment à Paris, qu'ils finirent par supplanter complètement l'enseignement public et commun de l'Université (milieu du xve siècle). Suivant les ressources dont ils disposaient, les collèges montèrent leur enseignement sur un pied plus ou moins grand : les collèges où l'enseignement était tout à fait complet prirent le nom de « collèges de plein exercice » et furent suivis même par des élèves des autres collèges plus petits et moins bien dotés. C'est ainsi qu'à Paris, au commencement du xvie siècle, il y avait seulement dix-huit collèges de plein exercice, sur un total de plus de cinquante collèges. Outre les professeurs titulaires, chaque collège avait tout un personnel subalterne portant les dénominations de *lecteurs*, *tuteurs* (Angleterre), etc. En France, les collèges étaient destinés surtout aux étudiants pauvres. En Angleterre et surtout en Allemagne, ils servirent aussi à recruter et à former le personnel enseignant des universités. Les collèges des universités allemandes (Prague, Vienne, etc.) étaient souvent exclusivement réservés aux professeurs et n'admettaient pas les simples étudiants, mais seulement des maîtres ès arts.

Les collèges se composaient de membres titulaires (*socii* ou *bursarii*, en Angleterre *fellows*) et d'élèves ordinaires, qui étaient toujours très jeunes (quatorze à seize ans), et d'étudiants payants, appartenant aux familles aisées de la bourgeoisie et de la noblesse. Le montant annuel de la dépense d'un étudiant dans un collège s'appelait *bursa*. Le personnel d'un collège n'était pas très élevé, sauf dans les collèges dits de plein exercice, et ne comprenait guère plus de vingt à trente membres, en moyenne. En Allemagne, les membres des collèges où l'on étudiait la théologie et le droit étaient presque toujours pourvus de prébendes canoniales dans diverses églises locales. Dans les universités d'Italie et d'Espagne, le système collégial n'existait pas, à l'origine, et n'y fut introduit, sur le modèle des collèges français, qu'à partir de la fin du xive siècle (à Pérouse en 1362, à Padoue en 1363, à Bologne en 1367, à Salamanque en 1386, etc.). Les étudiants habitaient, soit dans des chambres, comme dans les collèges anglais d'aujourd'hui, soit dans des dortoirs collectifs, usage qui prévalait généralement en France. Une seule chambre servait souvent au logement de deux ou trois étudiants. Les étudiants libres ou non résidents dans les collèges s'appelaient *martinets* à Paris, *chamberdekyns* en Angleterre. Sur la vie des étudiants du moyen âge dans les universités, V. les art. Étudiant et Goliard. En Allemagne, les collèges portaient souvent le nom de *pædagogium* et quelquefois celui de *bursa*. En Angleterre, les collèges avaient une indépendance administrative beaucoup plus grande qu'à Paris. Chaque collège avait sa bibliothèque, généralement très riche, et sa chapelle, ainsi qu'un jardin souvent assez vaste. C'est en Angleterre seulement que le système collégial a subsisté; il a passé de là aux Etats-Unis et au Canada. Les collèges eurent plus d'influence au point de vue de la discipline scolaire qu'au point de vue de l'ampleur des études. — Les collèges étaient généralement placés sous le haut patronage de *visiteurs*, qui étaient des personnes nommées dans l'acte de fondation ou désignées par l'Université. Les évêques ou archevêques diocésains avaient très souvent ce droit d'inspection. Pour le collège de Navarre, c'était la Faculté de théologie de Paris qui exerçait ces fonctions.

Facultés. Les facultés étaient formées par la répartition administrative des membres de l'Université au point de vue de l'enseignement. L'histoire des origines des universités, à Bologne et à Paris (V. ci-dessus), a montré que les facultés furent d'abord entièrement indépendantes les unes des autres et cherchèrent même à se subjuguer mutuellement avant d'avoir reconnu l'autorité suprême d'un *recteur*, sorti du sein de l'une d'entre elles. Chaque faculté avait son *doyen* (*decanus*) spécial, qui existait déjà à Paris au milieu du xiiie siècle et était généralement le doyen d'âge de la faculté. Jusqu'au commencement du xive siècle, les doyens des facultés eurent une grande indépendance vis-à-vis du recteur, avec lequel ils étaient souvent en conflit. La doyen de la Faculté des arts conserva presque toujours beaucoup plus d'importance que ceux des autres facultés, et, en Allemagne, devenait généralement recteur de l'Université. Les facultés n'étaient composées que de membres possédant les grades supérieurs, c.-à-d. les docteurs, les maîtres ès arts et quelquefois les licenciés (Caen). Les facultés étaient au nombre de quatre : *Théologie*, *Droit*, *Médecine*, *Arts* (sciences). Le droit comprenait souvent deux sections, droit canonique et droit civil. La Faculté des arts s'appela, dans les universités allemandes, Faculté de *philosophie*, à partir de l'époque de la Renaissance. Ce n'est qu'à une époque très tardive du xiiie siècle que l'on rechercha une répartition proportionnée et harmonieuse des facultés dans les grandes universités. Auparavant, l'une ou l'autre des facultés prédominait, presque jusqu'à l'exclusion des trois autres : droit à Bologne, médecine à Salerne et à Montpellier, arts et théologie à Paris. Chaque faculté distincte portait le nom d'*universitas* ou de *studium* et avait ses statuts spéciaux ainsi que ses assemblées particulières. Les statuts généraux ne pouvaient être promulgués qu'avec le consentement des quatre facultés ou à la pluralité des votes des professeurs titulaires (Oxford). En général, les candidats ne pouvaient recevoir leurs grades du chancelier que sur la présentation des doyens de leurs facultés respectives. Dans les conseils généraux des universités, la division par facultés était souvent la base du vote des professeurs.

Enseignement. L'enseignement des universités du moyen âge était donné par des professeurs (*professor*, *magister*, *doctor*, *regens*), assistés d'auxiliaires, analogues au personnel supplémentaire des universités modernes. Le *regens* était le professeur qui se chargeait d'un cours pendant une certaine période (*regencia*), généralement d'une ou deux années. Depuis la fin du moyen âge, le mot *régent* ne désigna plus guère que le professeur de collège. Les bacheliers suppléaient très souvent les professeurs titulaires. Aux principaux cours étaient attachés des *repetitores*, chargés de faire revoir et d'expliquer, au moyen d'exercices pratiques ou *resumpciones*, la leçon du maître (Bologne). Les cours fondés par des particuliers (*collegiaturæ*, en anglais *professorships*) ne datent que de la fin du moyen âge : les plus anciens se rencontrent à Greifswald (v. 1455) et à Oxford (1436 et 1497). Ces cours portent toujours le nom de leurs fondateurs. Grâce à l'institution des collèges, pourvus de leurs maîtres spéciaux, le professorat, à Paris, resta dégagé de la partie disciplinaire et de tout un côté d'enseignement élémentaire dont il ne s'affranchit jamais complètement en Angleterre. Les professeurs des premières universités, véritables corporations, étaient payés par l'étudiant, qui leur achetait le produit du travail intellectuel qui était leur spécialité. A Bologne, les honoraires du professeur s'appelaient *collecta* : Odofred se plaignait quelquefois de ce que ses auditeurs ne le payaient pas. Il y eut, à l'origine, des professeurs élus temporairement par les étudiants qui les payaient (Bologne). On sait que le système de la rétribution du professeur par les étudiants s'est conservé dans les universités allemandes. Dans le courant du xiiie siècle, les professeurs des universités italiennes reçurent des traitements fixes (*salaria*) payés par les gouvernements des républiques ou des petits Etats qui possédaient chez eux des universités.

Les études avaient pour base le *trivium* et le *quadrivium* (V. Quadrivium), quand l'Université comportait une Faculté des arts complète. Le plan généralement suivi dans chaque cours consistait à commenter un texte, d'une manière qui comportait des développements souvent beaucoup plus étendus que le texte lui-même. Ce commentaire était toujours grammatical et technique et formait, en

réalité, une suite de digressions qui contenaient le véritable enseignement du maître. Pour la théologie, on expliquait les *Sentences* de *Pierre Lombard* (V. ce nom), comme complément pour l'interprétation de la Bible ; pour le droit, les textes de Justinien, le *Décret* de Gratien, les *Décrétales*, etc. ; pour la médecine, outre Hippocrate, Galien et Théophile (médecin byzantin), on se passionna pour les auteurs arabes, traduits en latin par l'entremise des juifs (Avicenne, Ali, Isaac, etc.). La philosophie et les sciences étaient enseignées d'après les différents ouvrages d'Aristote et au moyen d'un certain nombre de petits manuels élémentaires. La rhétorique consistait tout entière dans la *disputatio* contradictoire, dont le *debate* anglais est un dernier vestige, et qui habituait les esprits à soutenir indifféremment le pour et le contre de toute chose. Les cours étaient de deux sortes : *ordinaires* (sur les textes les plus importants) et *extraordinaires* (sur les textes et matières secondaires). L'année scolaire s'étendait généralement de la Saint-Remi (1er oct.) jusqu'au mois de juin.

L'esprit de l'enseignement était plutôt de s'attacher aux formes et aux mots qu'aux idées. On affinait les intelligences sans leur donner une nourriture véritable. Un tel régime ne pouvait que préparer les redoutables excès de la casuistique des jésuites du XVIe siècle. Le latin était la seule langue dans laquelle se faisaient les cours (à l'exception de quelques cours de la Faculté de médecine).

Les locaux universitaires étaient originairement très défectueux. A Paris, les salles de cours de la rue du Fouarre (*Vicus Stramineus*) n'étaient que des appartements loués dans des maisons particulières par la corporation des professeurs. Les universités ne commencèrent à posséder des bâtiments spéciaux, en plus de ceux des collèges, qu'à la fin du XIVe siècle. Les salles de cours ne comportaient pas de bancs. Les étudiants écrivaient sur leurs genoux (V. l'art. SCRIBE) ou sur des escabeaux qu'ils faisaient apporter par leurs domestiques. En hiver, le plancher était jonché de paille.

Examens. Les universités du moyen âge ne connaissaient guère qu'un seul genre d'examen important, celui de la *maîtrise*, la « licence » n'étant généralement qu'une étape préparatoire pour obtenir ce grade (V. le § *Grades*).

L'examen de la maîtrise était assez compliqué. Il comportait deux parties distinctes. La première partie avait un caractère presque tout à fait privé (*examinatio*, *temptamen*). Une commission de docteurs désignait au candidat, quelques heures à l'avance, plusieurs passages de textes (*puncta*) à commenter (Bologne). Le candidat faisait aussi une leçon publique, dite *collatio*, et soutenait en public une petite thèse de son choix, dite *quodlibetica* (Paris). Dans la Faculté de théologie de Paris, cette soutenance s'appelait *tentativa*. La seconde partie (*inceptio*, *principium*, *conventus*, *aulatio*, etc., en Angleterre *commencement*) était une dissertation publique et contradictoire sur un point de théologie, de droit ou de sciences. Elle avait, au fond, moins d'importance que la première partie, mais donnait lieu à une cérémonie solennelle, dans l'église cathédrale, en présence de toutes les autorités universitaires, municipales, etc. La thèse *Sorbonica* des examens de la Faculté de théologie de Paris était célèbre (depuis le commencement du XVe siècle). Le candidat était tenu de soutenir oralement sa thèse et de répondre à tous ses contradicteurs ou opposants (*opponentes*), depuis le lever du soleil jusqu'au soir, pendant une journée entière. Pendant cette séance, le candidat prenait le nom d'*inceptor* ou *defendens*. Le grade était conféré par le chancelier (V. ci-dessus), qui remettait le bonnet (*biretta*) au candidat, qui avait désormais le droit de porter la robe (*cappa*) de maître. — L'examen du baccalauréat ne se constitua que tardivement (V. ci-dessous, § *Grades*) et fut une imitation de celui de la maîtrise, comportant également deux degrés.

L'examen du *doctorat* (*promotio*) était beaucoup moins difficile que le précédent. Il se développa surtout depuis la fin du moyen âge. Une commission de docteurs de l'Université, au nombre de douze environ, faisait passer cet examen, au XVe siècle. Le candidat était investi du grade de docteur au moyen du bonnet doctoral et d'un livre, symbole de sa profession, qui lui était remis par le chancelier, qui lui donnait en même temps le baiser de paix (*osculum pacis*).

Un caractère distinctif des examens dans les universités médiévales était la liberté laissée aux candidats de choisir eux-mêmes, pour ainsi dire, le degré de difficulté de leurs examens. Quelques traces seulement de cette organisation se sont conservées, notamment à Louvain et dans les universités anglaises. L'examen le plus difficile et le plus complet était qualifié de *rigorosum*. Les candidats qui le passaient avec succès obtenaient les *honores* (« honours » des universités anglaises). L'examen ordinaire (*transibile*) s'adressait aux élèves de force moyenne (« pass examination » en Angleterre). Les universités allemandes décernent toujours des diplômes avec une des trois mentions : *summa cum laude*, *cum laude* et *rite*. On ne peut nier que ce système n'ait favorisé le succès des candidats. Dans certaines universités dont les registres ont été conservés, il n'est pas rare, surtout en Allemagne, de voir des périodes de plus de vingt années sans qu'il y ait eu un seul condidat refusé.

Les droits à payer pour passer les examens étaient très élevés. On les connaît mal pour la période du moyen âge. Au XVIe siècle, ils étaient évalués par Ramus à environ 60 livres pour le grade de maître ès arts, 880 liv. pour celui de docteur en médecine et 1.000 liv. pour celui de docteur en théologie. Comme les candidats étaient tenus à faire toutes sortes de cadeaux et à donner des banquets et des fêtes à leurs camarades et aux professeurs, la somme totale des dépenses pouvait déjà, deux siècles avant, s'élever à plus de 3.000 liv. tournois (environ 25.000 fr.), au commencement du XIVe siècle.

Grades. Les grades universitaires du moyen âge ont conservé leurs anciens noms presque partout : *bachelier*, *licencié*, *maître* (conservé en Angleterre et aux Etats-Unis) et *docteur*. Les dénominations de « maître » et de « docteur » furent longtemps synonymes, avec cette différence que la première était principalement réservée à la Faculté des arts, tandis que le titre de docteur, inauguré à Bologne, était généralement réservé aux Facultés de droit.

Le *bachelier* (*baccalarius*, *baccalaureus*) possédait le grade universitaire le plus inférieur. C'était le terme qui désignait, en ancien français, un jeune homme et, en quelque sorte, un apprenti dans le métier de professeur. Très souvent, en effet, les bacheliers faisaient des cours ou des « suppléances », avant d'avoir obtenu aucun grade. Leur position avait des points de rapport avec le moderne *Kandidat* des universités allemandes et russes. On pouvait devenir bachelier à quatorze ans (Paris). A Bologne et à Paris, le grade de bachelier s'acquérait de droit après cinq ou six années d'études. L'examen proprement dit du baccalauréat était, à partir du milieu du XIIIe siècle, la soutenance (*determinatio*) d'une thèse. A partir du XVIe siècle, le grade de bachelier ne subsista plus qu'en Angleterre, dans toutes les Facultés, et seulement pour la théologie et le droit dans les autres pays.

La *licence* est, en réalité, le grade universitaire le plus ancien. Elle remonte à l'époque où les écoles cathédrales étaient seules dépositaires de l'enseignement supérieur et ne donnaient pas de grades proprement dits, mais seulement des certificats d'aptitude (*licentia docendi*). On retrouve un reste de cette institution primitive dans la collation des grades (V. le § *Chancelier*). Au lieu de cette simple autorisation, d'un caractère presque privé, les universités conférèrent, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, une licence qui comporta le droit exclusif, garanti par l'autorité pontificale ou impériale, d'enseigner dans les universités de tout pays (*jus ubique docendi*).

Jusqu'à l'époque de la Renaissance, le terme « licence » eut généralement une acception restreinte : il signifiait l'autorisation donnée au candidat par les professeurs pour procéder à l'examen (*inceptio*, etc.) qui devait lui conférer le grade de maître.

Le grade de *maître* (*magister*) indiquait un membre titulaire de l'Université en tant que corporation, qu'il appartînt au personnel enseignant ou non. Le maître ès arts devait être âgé d'au moins vingt ans (Bologne, Paris, etc.). On ne pouvait recevoir le grade de maître qu'au moins six mois après avoir obtenu la licence. On ne devenait maître qu'après six années d'études (Paris), au XIIIe siècle, et après trois années seulement, depuis la fin du XIVe siècle. A Oxford, l'examen était remplacé par un serment du candidat sur la réalité de ses études et l'attestation de quatorze professeurs dans le même sens.

Le *doctorat* était le grade suprême. Les docteurs formaient le personnel dirigeant de l'Université. Le docteur recevait un anneau, usage qui s'est conservé dans l'Université de Bologne ; en Espagne, il recevait quelquefois une épée, en signe d'investiture. A Bologne, il fallait dix ans pour devenir docteur en droit civil et en droit canonique (*doctor utriusque juris*). Pour la théologie, il fallait dix à douze ans. Les professeurs qui avaient le grade de docteur se dispensaient souvent de faire leurs cours personnellement et se faisaient suppléer par des bacheliers, usage qui a persisté dans les universités anglaises. — Les grades honorifiques (*honoris causa*) furent mis en usage par les papes : les personnes qui en étaient pourvues s'appelaient *doctores bullati*. Les nobles recevaient généralement leurs grades sans examens, coutume qui n'a disparu que tout récemment à Cambridge.

Universités modernes depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. — Le grand mouvement de la *Renaissance* et de la *Réforme* ou *Réformation* (V. ces mots) exerça une influence sur les universités au point de vue des méthodes d'enseignement et de la nature des études (V. Hellénisme, Humanisme). Quant à l'organisation universitaire, elle resta la même, dans ses grandes lignes, jusqu'à l'époque de la Révolution française.

France. La France fut de toutes les nations européennes celle qui se montra la plus conservatrice. La principale préoccupation de l'Université de Paris fut la défense du *gallicanisme* (V. ce mot), et elle ne prit que peu de part au mouvement de la Réforme. L'Université de Paris se refusa à toute innovation dans les études (hébreu, langues orientales, etc.), ce qui donna lieu à la fondation du *Collège de France*. Les projets de réorganisation contenus dans l'ordonnance d'Orléans de 1560 (art. 105), et dans l'édit de Blois (1579) n'eurent pas de suite. Des savants ou des penseurs originaux parurent néanmoins en assez grand nombre dans le corps enseignant (V. Ramée [Pierre de La], Lefèvre d'Etaples, Budé, Postel, Turnèbe, Lambin, etc.). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les jésuites commencèrent à s'emparer de la direction de l'enseignement dans les collèges. Henri IV donna à la Faculté des arts de nouveaux statuts qui réorganisèrent les études classiques et y introduisirent définitivement le grec et le latin (1598).

Au XVIIe siècle, les querelles théologiques occupèrent entièrement l'Université de Paris (V. Jansénisme, etc.). Les collèges des jésuites se multiplièrent dans toute la France (Douai, Pont-à-Mousson, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Tournon, Béziers, Aubenas, etc.). L'usage des représentations théâtrales de comédies en latin dans les collèges, qui existe encore en Angleterre et aux Etats-Unis, se développa beaucoup depuis cette époque. Mazarin fonda à Paris le collège des *Quatre-Nations* (V. cet art.).

Louis XIV élabora un projet de réforme universitaire (1667), que les événements qui remplirent son règne l'empêchèrent de mettre à exécution. Colbert, frappé de la décadence des petites universités depuis deux siècles, voulait les supprimer. Le règne de Louis XIV ne produisit que les deux édits royaux sur l'enseignement du droit (1679) et de la médecine (1707) (V. les art. Jurisprudence et Médecine). La collation des grades devint très compliquée (V. l'art. Gradué).

Le grand mouvement réformateur du XVIIIe siècle commença à pénétrer dans l'Université de Paris avec *Rollin* (V. ce nom). L'enseignement de l'histoire et de la géographie anciennes et l'étude de la littérature française furent peu à peu introduits dans les collèges. Les principaux exercices des classes de lettres étaient les thèmes, les versions, les vers latins, les « amplifications » ou discours en latin et en français. Les classiques français comprenaient déjà Bossuet, Fléchier, Massillon et autres auteurs ecclésiastiques, mais seulement *Athalie* et *Esther* de Racine et aucun ouvrage de Corneille ni de Molière. L'histoire de France, réduite à un résumé chronologique, n'entra dans les programmes d'études que pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Au point de vue administratif, l'organisation intérieure des universités avait peu varié depuis le moyen âge. Un essai de création d'un conseil supérieur de l'instruction publique fut tenté par Turgot au commencement du règne de Louis XVI. Dans les collèges, dirigés par un *principal*, assisté de *sous-principaux*, l'enseignement était donné par des *maîtres* ou *régents*, des *maîtres de conférences* (pour la théologie et le droit) et des *maîtres surnuméraires*. En 1789, il y avait en France vingt-deux universités. La plupart des petites universités étaient presque désertes : Orléans (Faculté de droit) n'avait que 70 élèves. Toulouse, l'une des plus importantes, en avait 870. L'Université de Paris comptait environ 6.000 étudiants, dont 5.000 dans la Faculté des arts. Il y avait à Paris dix collèges « de plein exercice » (Harcourt, Cardinal-Lemoine, Navarre, Lisieux, Plessis-Sorbonne, La Marche, Grassins, Montaigu, Mazarin, Louis-le-Grand). Dans les cahiers de doléances présentés aux états généraux de 1789, les universités françaises demandèrent des réformes dans l'enseignement, et renouvelèrent leurs anciennes prétentions politiques du moyen âge, en demandant à envoyer des députés aux états généraux.

Allemagne. Ce fut le mouvement de la Réforme qui exerça l'influence la plus directe sur les universités allemandes. Un grand nombre d'universités purement protestantes furent fondées à partir du premier tiers du XVIe siècle (Marbourg en 1527, etc.). Elles eurent surtout un caractère religieux et administratif et furent destinées à donner des pasteurs et des conseillers aux Etats protestants de l'Allemagne. Les jésuites cherchèrent à contre-balancer l'influence des universités protestantes en fondant un assez grand nombre d'universités catholiques (Innsbruck, Wurzbourg, Gratz, Bamberg, Paderborn, etc.), qui n'eurent jamais un sort très brillant dans l'Allemagne du Nord. L'organisation universitaire se modifia en Allemagne beaucoup plus profondément que dans les autres pays. Les anciens titulaires des chaires collégiales ou *collegiati* (V. ci-dessus, § *Collèges*) composèrent le corps permanent des professeurs et prirent le nom de *professores ordinarii*. Ils étaient investis de l'autorité académique et formaient le *senatus academicus*, appelé aussi *concilium* ou *consistorium academicum*. Ils élisaient annuellement les doyens des Facultés, ainsi que le recteur. Souvent le souverain de l'Etat, ou même un grand seigneur étranger au pays, était nommé *rector magnificentissimus*, et le recteur réel de l'université ne portait plus que le titre de *prorector*. Le roi d'Angleterre, George II, eut cette position honorifique vis-à-vis de Gœttingue, en sa qualité de suzerain du Hanovre.

L'enseignement subit des réformes considérables en Allemagne du XVIe au XVIIIe siècle. On commença par exiger des professeurs « ordinaires » qu'ils fussent en état de faire n'importe lesquels des vingt ou trente cours dont se composait l'enseignement d'une université protestante. Ils se les distribuèrent pour des périodes variables, après

lesquelles ils changeaient de séries (*lectiones volventes*). Lorsque les nécessités de l'enseignement le demandèrent, des spécialistes furent adjoints aux professeurs ordinaires. Ce fut l'origine des *professores extraordinarii*, qui prirent une grande importance à partir du XVIIIe siècle. Les efforts d'un certain nombre d'esprits éminents, Francke, Thomasius, C. Wolf, etc., mirent fin à la scolastique. Le latin fut remplacé par la langue allemande, tant dans l'enseignement oral que dans les publications scientifiques. Les conférences pratiques ou *séminaires*, qui n'existaient que dans l'enseignement de la théologie et du droit, furent étendues à toutes les branches des études. Le premier séminaire fut celui de Gesner à Gœttingue pour la philologie classique. Les associations d'étudiants du XVIIIe siècle favorisèrent la propagation des idées libérales et philosophiques. La diète impériale supprima ces associations en 1793 (V. l'art. ETUDIANT).

Angleterre. La Réforme eut d'abord une grande influence dans les universités anglaises, avec Erasme, qui résida à Oxford et à Cambridge, Cranmer, John Fox, etc. Henri VIII soumit aux universités la question du divorce royal. Les universités anglaises évitèrent les discussions théologiques proprement dites et furent toujours en relations étroites avec l'Etat et avec l'Eglise anglicane. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, le puritanisme prit naissance à Cambridge et atteignit son apogée au milieu du siècle suivant (V. PURITAINS). Dans l'enseignement des sciences, le système de Bacon fut adopté au XVIIe siècle. Cambridge, principalement avec Newton, se fit une grande réputation pour l'étude des mathématiques et de la physique. Au XVIIIe siècle, les méthodes d'éducation furent modifiées par l'introduction des examens écrits. Quant à l'organisation universitaire proprement dite, elle subsista telle qu'elle s'était constituée au moyen âge et sans aucun changement fondamental.

Les autres pays où le régime universitaire était développé, l'Italie et surtout l'Espagne, se maintinrent strictement dans les données de la tradition du moyen âge.

UNIVERSITÉS DU XIXe SIÈCLE. — *Allemagne*. Après avoir progressé d'une façon continue depuis la Renaissance et surtout pendant le XVIIIe siècle, les universités allemandes se sont placées à la tête du mouvement scientifique, dans le courant du XIXe siècle. Elles commencèrent à prendre un rôle politique et social sous Napoléon Ier, en organisant la résistance contre l'influence de la France (V. TUGENDBUND, KŒRNER, etc.). Après la chute du premier Empire, les universités allemandes développèrent rapidement leur individualité scientifique et cherchèrent souvent à prendre, dans la discussion des grandes questions sociales, une attitude d'indépendance qui leur attira plusieurs fois les rigueurs des gouvernements monarchiques (V. GŒTTINGUE, en 1837). Ralliées à l'idée de l'unité allemande, elles sont devenues, depuis une trentaine d'années, les plus fermes soutiens du nouvel empire d'Allemagne. Dans leur organisation intérieure, les universités allemandes modifièrent profondément la constitution traditionnelle du moyen âge. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les antiques facultés furent souvent dédoublées, pour pouvoir cadrer avec les progrès des sciences. On créa une faculté spéciale pour l'*économie politique* et on scinda la Faculté de philosophie en deux sections (*Histoire* et *Sciences mathématiques et naturelles*), ainsi que la Faculté de théologie (protestante et catholique). Le professorat se développa par l'extension donnée aux cours libres, non rétribués par l'Etat, mais payés par les élèves qui les suivent (V. PROFESSEUR et PRIVAT-DOZENT). Les « séminaires » des différentes facultés devinrent les foyers les plus actifs de la recherche scientifique. Le professeur n'est jamais devenu un fonctionnaire. L'avancement de la science est considéré comme sa mission première. Les bourses d'étude (*stipendien*) ont été multipliées d'une façon très libérale. On sait que les étudiants poursuivent leurs études dans plusieurs universités différentes et ne restent souvent pas plus d'un semestre dans la même université. Au point de vue administratif, l'université allemande a conservé une indépendance relative, qui consiste principalement dans l'élection du *recteur*, du *sénat académique* et des *doyens* des Facultés. La présentation aux chaires professorales est faite par l'Université, la nomination des professeurs est réservée à l'Etat représenté par un ministre impérial. Un *Kurator* est souvent adjoint au sénat pour le contrôler. Le recteur, avec les doyens et quelques autres membres électifs, forment le « petit sénat » (*Enger Senat*). La juridiction universitaire a été définitivement supprimée par la loi de 1879, sauf pour les amendes jusqu'à 20 marks et l'emprisonnement jusqu'à quatorze jours. Les attributions de l'*Universitätsrichter* (*Syndikus*) ont été rattachées à celles du secrétariat universitaire.

Les associations d'étudiants sont plus florissantes qu'au moyen âge. La plus ancienne est l'*Onoldia* (*Erlangen*), fondée en 1798. Viennent ensuite la *Saxonia*, la *Lusatia* (Leipzig), la *Rhenania* (Bonn), l'*Arminia* (Iéna), etc. Les congrès annuels des étudiants ont lieu depuis 1848. Le costume célèbre des étudiants allemands et leurs duels, obligatoires dans certaines sociétés, sont loin d'avoir disparu des mœurs universitaires (V. ETUDIANT).

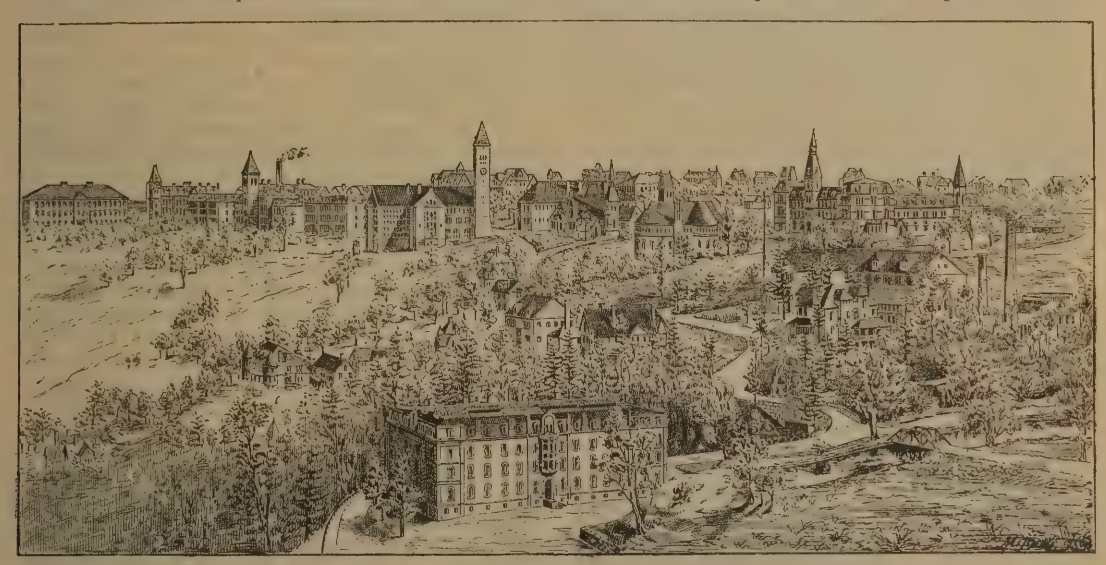
On trouvera des détails statistiques sur l'état actuel des universités germaniques aux §§ *Instruction publique* des art. ALLEMAGNE (t. II, p. 28), AUTRICHE-HONGRIE (t. IV, pp. 793-94), SUISSE (t. XXX, p. 674), PAYS-BAS (t. XXVI, p. 166), NORVÈGE (t. XXIX, p. 680), SUÈDE (t. XXIX, p. 670), etc. Chacune des grandes universités a, en outre, un article spécial, à son nom, dans la *Grande Encyclopédie*.

France. Les universités françaises se montrèrent favorables au mouvement de la Révolution. Après le 14 juil. 1789, l'Université de Paris félicita le maire de Paris pour la prise de la Bastille. En 1791, les universités furent rattachées au ministère de l'intérieur. En 1793, elles furent supprimées. On projeta de leur substituer des écoles spéciales, distribuées sur toute la surface de la France : médecine à Paris, Strasbourg et Montpellier ; histoire naturelle, à Grenoble et Nancy ; économie politique, à Caen ; langues vivantes, à Bordeaux, etc. La période révolutionnaire s'occupa surtout de l'enseignement secondaire (V. ECOLES CENTRALES et LYCÉE). Le premier empire réorganisa les universités sous forme de *facultés* et d'*académies* (V. FACULTÉ). Complètement unifié et rigoureusement centralisé, le corps universitaire (dans son ensemble, l'*Université* de France) ne forma plus qu'une immense armée hiérarchiquement organisée, sous le commandement général du *grand maître*, avec des corps d'armée régionaux (*académies*), et des états-majors locaux (*facultés*). Tout ce qui restait de vie intellectuelle dans les provinces, à l'époque de la Révolution, fut étouffé par ce régime (V. l'art. FACULTÉS, § *Instruction publique*). L'*Ecole normale supérieure* (V. cet art., t. XV, p. 378) ne donna à la France qu'un très petit nombre de savants. En revanche, elle eut le mérite de se mettre à la tête du mouvement politique dirigé contre le pouvoir monarchique ou impérial et qui aboutit à la fondation de la troisième république (1870). Jusqu'à cette époque, tous les essais de réorganisation de l'enseignement supérieur eurent lieu en dehors de l'Université proprement dite (V. CHARTES [Ecole des] et ECOLE DES HAUTES ETUDES, t. XV, p. 381). En 1875, la liberté de l'enseignement supérieur fut rétablie, ce qui amena la fondation des universités catholiques. L'enseignement supérieur fut amélioré, dans les facultés des sciences et des lettres, principalement sous la direction de *A. Dumont* et de *L. Liard* (V. ces noms). La réorganisation des universités fut réalisée par une série de réformes qui portèrent sur une période de plus de dix années. Les décrets des 25 juil. et 28 déc. 1885 rendirent aux facultés la personnalité civile (capacité de posséder, de recevoir et d'acquérir) et organisèrent le *Conseil général des fa-*

cultés. En 1890, les crédits affectés par l'Etat aux facultés furent transformés en subventions, dont les facultés eurent la gestion directe. En 1893, le corps des facultés, dans son ensemble, reçut la personnalité civile. Enfin, la loi du 10 juil. 1896 constitua les corps de facultés en *universités*, leur donna une juridiction disciplinaire et contentieuse et leur réserva une partie des droits pécuniaires d'étude. Pendant la même période, la collation des grades subit aussi des réformes importantes, destinées surtout à permettre aux candidats de se spécialiser (V. Grades, Baccalauréat, Licence, Agrégé, Docteur). Ces réformes ont rendu une nouvelle vigueur aux universités françaises. Paris, qui est la première université du monde pour le nombre des étudiants et des professeurs, a un chiffre total d'étudiants très supérieur à 10.000. Les universités provinciales ont souvent vu doubler leurs ressources matérielles. L'Université de Lyon avait, en 1899, sur un revenu total de 1.318.600 fr., un budget personnel de 433.776 fr. de recettes, dont 179.116 fr. de subvention de l'Etat, 221.000 fr. de produits de droits scolaires, 30.260 fr. de libéralités diverses (dons, legs, subventions municipales et départementales, etc.). L'université avait déjà des fonds placés, dont les intérêts étaient de 2.200 fr. (livret de l'*Université de Lyon*, 1900, in-4, pp. 95-98). Les ressources personnelles des universités leur permettent de fonder des *bourses* et des *prix* (V. ces mots), de créer des enseignements nouveaux (cours complémentaires, cours d'histoire et d'archéologie locales, etc.), d'accroître les bibliothèques, les laboratoires et les collections, enfin d'amortir les emprunts qu'elles ont pu contracter.

Angleterre. L'organisation traditionnelle du moyen âge subsista dans les universités anglaises pendant la plus grande partie du xixe siècle. Les conditions de foi religieuse, qui excluaient des universités les candidats catholiques et par conséquent les Irlandais, ne furent supprimées qu'après 1850. Une réforme importante (1854) donna à l'Etat le contrôle de la gestion financière des universités, fit contribuer les collèges aux dépenses générales universitaires et modifia l'administration (V. Oxford). Les universités anglaises continuèrent néanmoins à rester en quelque sorte les grands séminaires de l'Eglise anglicane. Les étudiants furent dispensés de la résidence obligatoire dans les collèges en 1869 seulement. L'enseignement ne commença à être mis au niveau de la science contemporaine, sur le modèle des universités allemandes, que dans les trente dernières années du xixe siècle. Le principal événement de l'histoire moderne des universités anglaises est peut-être le développement de l'« extension universitaire » (*university extension*), organisée vers 1860 (V. le § *Extension universitaire*). L'enseignement supérieur anglais a un caractère pratique et général. Il est surtout destiné à former les jeunes gens de bonne famille à la vie politique et à donner une culture générale aux élèves de l'« extension universitaire ».

Etats-Unis. L'enseignement supérieur a pris, à la fin du xixe siècle, un développement très rapide dans les Etats-Unis d'Amérique. Sur un total de plus de 350 collèges, on ne pouvait guère compter, il y a une dizaine d'années, qu'une douzaine de grandes universités. Aujourd'hui plus de 60 établissements peuvent être rangés dans la catégorie des universités proprement dites. Sur ce nombre, 27 comptent déjà plus de 1.000 étudiants (V. ci-après le § *Statistique des universités*). Les universités américaines se répartissent en deux grandes catégories : les universités privées et les universités d'Etats.



Université de Cornell (Etats-Unis).

Les universités privées sont fondées grâce à la munificence d'un donateur particulier (V. Harvard, Cornell, Hopkins, etc.). Elles sont dirigées par un conseil supérieur d'administration, dont les membres, au nombre de 10 à 20 environ, s'appellent généralement *trustees* ou *overseers*, et aussi *curators*, *governors*, *regents*, etc., avec un recteur ou *president* à leur tête. A côté de ce conseil se trouve le conseil de l'Université, souvent appelé *Faculty*, composé des professeurs et chargé de la direction des études et de la discipline intérieure de l'Université. Des comités permanents (*standing committee*) ou temporaires ont dans leurs attributions les examens d'entrée, la surveillance des étudiants, l'extension universitaire, la gymnastique (*athletics*), etc. L'Université Harvard offre ce système dans sa forme la plus parfaite : le conseil supérieur d'administration est dédoublé en *Corporation* (conseil de sept membres se recrutant lui-même) et en *Board of overseers* (conseil de trente membres élus pour six ans par les anciens élèves diplômés). Les *overseers* forment quarante comités d'inspection. — Les universités privées sont très riches. En 1898, l'Université Leland Stanford avait un capital de 15 millions de dollars (env. 75 millions de fr.); Harvard, 12 millions; Cornell, 6.500.000; l'Université de Chicago, 5 millions, etc.

Les dons et legs augmentent en raison directe de la prospérité nationale : en 1898, l'Université Leland Stanford recevait 11 millions de dollars ; Chicago, 787.000 dollars ; Harvard, 1.550.000 ; Cornell, 64.000; etc. Les dons des particuliers ont généralement une affectation déterminée, cours, bourses, édifices, etc., qui portent les noms de leurs fondateurs. L'un des dons les plus célèbres a été celui qui a permis la création de l'observatoire du mont Hamilton en 1875, moyennant 700.000 dollars donnés par le millionnaire J. Lick à l'Université de Californie. En général, la fondation d'une école spéciale ou d'un édifice représente un don d'environ 200.000 dollars, celle d'un cours (*professors hip*) 80.000 dollars, un cours auxiliaire, 10.000, une bourse, 2.000.

Les universités d'Etats sont administrées par un conseil de direction (*board of regents*), dont le gouverneur de l'Etat et le « superintendant » de l'instruction publique de l'Etat font toujours partie, avec un certain nombre d'autres personnes, appartenant généralement au monde politique. Leur budget est relativement peu élevé (environ un demi-million de dollars en moyenne).

Elles sont dotées au moyen de larges concessions de terres, comprenant plusieurs milliers d'*acres*, au moyen de taxes spéciales et de quelques donations privées. La plus grande initiative est laissée à chaque Université dans son organisation intérieure et il n'y a pas deux constitutions universitaires absolument semblables. Les universités d'Etats ont aboli les conditions de religion pour l'admission des étudiants et sont dites *non-sectarian* ou *undenominational*.

Une des caractéristiques des universités des Etats-Unis est l'admission des femmes (*co-education*). Peu développée à Boston, New York et dans les anciens états, la « co-education » est très répandue dans la partie occidentale des Etats-Unis : à l'Université Cornell, sur 2.201 étudiants, il y avait (en 1899) 316 femmes. Cette proportion atteint plus du tiers dans l'Université du Kansas (418 femmes sur 1.087 étudiants) et dans celle de Nebraska (591 femmes sur 1.572 étudiants) et près de la moitié dans l'Université de Californie (908 femmes sur 2.439 étudiants).

Autres pays. L'influence de l'Allemagne a prédominé dans la réorganisation des universités de la plupart des pays de l'Europe, en *Italie* (V. cet art. t. XX, p. 1049), au *Portugal* (t. XXVII, p. 384), en *Belgique* (t. VI, p. 8), etc. La *Russie* (t. XXVIII, p. 1183) s'est inspirée à la fois de l'organisation allemande et de l'organisation française. — Les pays de l'Orient ne sont pas restés étrangers au mouvement universitaire. Le *Japon* (V. ce mot, t. XXI, p. 31) a imité tout ensemble les universités européennes et les universités américaines. Les anciens pays de l'Orient ont aussi leurs universités autonomes. Les Arabes eurent des écoles florissantes à Bagdad, Damas, Syracuse, Cordoue, Tolède, etc. La plus fameuse Université du monde musulman est celle du Caire, fondée au xe siècle (V. Azhar [Al] et Caire, t. VIII, p. 792).

Statistique des universités. — Les universités sont rangées dans l'ordre alphabétique des pays actuels, avec les dates de fondation. Les universités ayant plus de 2.000 étudiants (en 1900) sont marquées de deux astérisques ; celles qui en ont de 1.000 à 2.000, d'un astérisque.

Afrique du Sud. Le Cap, 1873.

Allemagne. Altorf (Nuremberg), 1575-1809 ; Bamberg, 1648-1803 ; **Berlin, 1810 ; **Bonn, 1817 ; *Breslau, 1702 ; Cologne, 1388-1797 ; Dillingen (Augsbourg), 1554-1804 ; Duisbourg, 1655-1818 ; Erfurt, 1379-1816 ; *Erlangen, 1743 ; Francfort-sur-l'Oder 1506-1811 ; *Fribourg-en-Brisgau, 1455 ; Fulda, 1734-1805 ; Giessen, 1607 ; *Gœttingue, 1734 ; Greifswald, 1455 ; *Halle, 1694 ; *Heidelberg, 1385 ; Helmstadt, 1574-1809 ; Herborn, 1584-1817 ; Iéna, 1558 ; Ingolstadt, 1459-1802 ; Kiel, 1665 ; Königsberg, 1544 ; Landshut, 1802-26 ; **Leipzig, 1409 ; Mayence, 1476-1798 ; *Marbourg, 1527 ; **Munich, 1472 ; Munster, 1631-1818 ; Osnabrück, 1630-33 ; Paderborn, 1615-1819 ; Rinteln, 1621-1809 ; Rostock, 1419 ; *Strasbourg, 1567 ; Stuttgart, 1775-94 ; Trèves, 1454-1797; *Tubingen, 1476 ; Wittenberg, 1502-1815 ; *Wurzbourg, 1402.

Amérique du Sud. Buenos-Aires (Rép. Argentine) ; Cordoba (Rép. Argentine) ; *La Havane (Cuba), 1728 ; Lima (Pérou) ; Montevideo (Uruguay), 1876 ; Ouro Preto (Brésil), 1893 ; Quito (Equateur) ; *Santiago (Chili), 1743.

Australie. Adélaïde, 1874 ; Melbourne, 1853 ; Nouvelle-Zélande (Otago), 1870 ; Sydney, 1851.

Autriche-Hongrie. Agram (Croatie), 1877 ; **Budapest (Hongrie), 1389 ; *Cracovie (Pologne), 1364 ; Czernowitz (Bukovine), 1735 ; Debreczin (Hongrie), 1531 ; Fünfkirchen ou Pecs (Hongrie), 1367-1543 ; *Gratz, 1585 ; Grosswardein (Hongrie), 1788 ; *Innsbruck, 1672 ; Klausenbourg ou Kolozsvar (Hongrie), 1872 ; *Lemberg ou Lwow (Pologne), 1784 ; Linz, 1636 ; Olmutz, 1581-1853 ; **Prague (Bohème), 1347 ; Presbourg ou Poszony (Hongrie), 1465 ; Salzbourg, 1623-1810 ; **Vienne, 1365.

Belgique. *Bruxelles, 1837 ; Gand, 1816 ; *Liège, 1816 ; *Louvain, 1425.

Bulgarie. Sophia, 1888.

Canada. Kingston, 1840 ; *Montréal, 1821 ; Québec, xviie siècle ; *Toronto, 1827.

Danemark. **Copenhague, 1478.

Egypte. **Le Caire, xe siècle.

Espagne. Alcala-de-Hénarès, 1499-1836 ; Avila, 1482-1808 ; *Barcelone, 1450 ; Grenade, 1531 ; Huesca, 1359-1808 ; Lérida, 1300-1808; **Madrid, 1770 ; Oviedo, 1580 ; Palencia, 1212-1808 ; Palma, 1483-1836 ; *Salamanque, v. 1220 ; Santiago, 1504 ; Saragosse, 1474 ; Séville, 1504 ; Siguenza, 1470-1808 ; Valence, 1500 ; Valladolid, v. 1250.

Etats-Unis. Adelbert ou Western-Reserve, à Cleveland (Ohio), 1826 ; Amherst (Massachusetts), 1821 ; Barnard (femmes), à New York ; Bowdoin (Maine), 1794 ; Brown, à Providence (Rhode-Island), 1764 ; Bryn-Mawr (femmes), (Pensylvanie), 1880 ; **Californie (à Berkeley-San-Francisco), 1868 ; Caroline du Nord (à Chapell-Hill), 1789 ; catholique (à Washington), 1791 et 1889 ; **Chicago (Illinois), 1890 ; *Cincinnati (Ohio), 1870 ; Clark, à Worcester (Massachusetts), 1887 ; **Columbia (à New York), 1754 ; Colombienne (à Washington), 1821 ; Colorado (à Boulder), 1877 ; ** Cornell, à Ithaca (Et. de New York), 1865 ; Dakota du Nord, 1883 ; Dartmouth (New Hampshire), 1769 ; Denver (Colorado), 1881 ; DePauw (Indiana), 1837 ; Hamilton (Et. de New York), 1793 ; **Harvard, à Cambridge-Boston (Massachusetts), 1636 ; Haverford (Pennsylvanie), 1830 ; *Hopkins (John) (à Baltimore), 1876 ; *Illinois (à Champaign), 1868 ; *Indiana (à Bloomington), 1825 ; *Iowa (à Iowa-City), 1855 ; *Kansas (à Lawrence), 1866 ; *Lake-Forest (Illinois), 1876 ; Lehigh, à South-Bethlehem (Pensylvanie), 1866 ; *Leland-Stanford-j^or, à Palo-Alto (Californie), 1885 ; *Manille (îles Philippines), 1605 ; **Michigan (à Ann-Arbor), 1837 ; Middletown (Connecticut), 1831 ; **Minnesota (à Minneapolis), 1851 ; Missouri (à Columbia), 1839 ; *Nashville (Tennessee), 1785 ; *Nebraska (à Lincoln), 1871 ; **New York (à New York), 1849 ; **Northwestern, à Evanston (Illinois), 1851 ; Oberlin (Ohio), 1833 ; *Ohio (à Columbus), 1870 ; **Pensylvanie (à Philadelphie), 1749 ; *Princeton (New Jersey), 1746 ; Radcliffe (femmes), à Cambridge-Boston (Massachusetts) ; Rutgers (New Jersey), 1772 ; *Saint-Louis (Missouri), 1853 ; Smith (femmes), à Northampton (Massachusetts) ; Stanford, V. Leland Stanford ; Tulane (Louisiane), 1884 ; Vanderbilt, à Nashville (Tennessee), 1873 ; Vassar (femmes), à Poughkeepsie (Et. de New York) ; Vermont (à Burlington), 1800 ; Virginie (à Charlottesville), 1818 ; Washington-and-

Lee, à Lexington (Virginie), 1749; Wellesley (femmes), (Massachusetts), 1875; *Wesleyenne, à Delaware (Ohio), 1844; William-and-Mary, à Williamsburg (Virginie), 1693; Williams (Massachusetts), 1785; *Wisconsin (à Madison), 1849; **Yale, à New-Haven (Connecticut), 1701.

France. Aix, 1409; Alger (Algérie), 1849; Angers, v. 1220-1793 et 1875 (cathol.); Avignon, 1303-1793; Besançon, 1485; *Bordeaux, 1441; Bourges, 1464-1793; Caen, 1431; Cahors, 1332-1793; Clermont, 1808; Dijon, 1722; Dole, 1422-1691; Douai, 1530-1790; Gray, 1287-1793; Grenoble, 1339; *Lille (Douai), 1808 et 1875 (cathol.): **Lyon, 1808 et 1875 (cathol.); Marseille (sciences); Montauban (théol.); *Montpellier, v. 1125; Nancy, 1572; Nantes, 1460-1793; Orange, 1365-1793; Orléans, v. 1200-1793; **Paris, v. 1150; Pau, 1722-1793; Perpignan, 1349-1793; Poitiers, 1431; Pont-à-Mousson, 1572-1768; Reims, 1550-1793; *Rennes, 1735; *Toulouse, 1230; Valence, 1459-1793.

Grande-Bretagne. Aberdeen (Ecosse), 1494; Bangor (Galles), 1884; **Cambridge (Angleterre), v. 1210; Cardiff (Galles), 1883; *Dublin (Irlande), 1591; Dundee (Ecosse), 1880; Durham (Angleterre), 1657; **Edimbourg (Ecosse), 1582; *Glasgow (Ecosse), 1450; Londres, 1826; **Manchester (Angleterre), 1851; Nottingham (Angleterre), 1880; **Oxford (Angleterre), v. 1170; Saint-Andrews (Ecosse), 1413.

Grèce. **Athènes, 1837; Corfou, 1824-65.

Indoustan. Allahabad; Bombay, 1857; Calcutta, 1857; Lahore, 1882; Madras, 1857.

Italie. Arezzo, v. 1215; *Bologne, v. 1100; Cagliari, 1596; Catane, 1444; Ferrare, 1391; *Florence, 1349; *Gênes, 1812; Macerata, v. 1290; Messine, 1548: Modène, 1683; **Naples, 1224; *Padoue, v. 1222; *Palerme, 1394; Parme, 1422; *Pavie, 1361; Pérouse, 1308; *Pise, 1343; Plaisance, 1248; Reggio, v. 1180; **Rome, 1303; *Rome (univ. pontificale), 1244; Salerne, v. 1050-1817; Sassari, 1556; Sienne, 1246; Trévise, 1318; **Turin, 1405; Verceil, 1228; Vicence, 1204.

Japon. **Tokio, 1868.

Norvège. *Christiania, 1811.

Pays-Bas. *Amsterdam, 1875; Delft, 1864; Franeker, 1585-1816; Groningue, 1614; Harderwijk, 1600-1816; Leyde, 1575; Utrecht, 1636.

Portugal. *Coïmbre, 1308; Lisbonne, 1290.

Roumanie. **Bucarest, 1864; Iassy, 1860.

Russie. Abo (Finlande), 1640-1826; *Dorpat ou Jurjew (Iouriev), 1632; **Helsingfors (Finlande), 1826; Iaroslavl ou Yaroslaw, 1805; Kasan, 1803; *Kharkov, 1804; **Kiev, 1835; **Moscou, 1755; Odessa, 1864; **Saint-Pétersbourg, 1819; Tomsk (Sibérie), 1888; *Varsovie (Pologne), 1816-32.

Serbie. Belgrade, 1867.

Suède. Göteborg, 1887; Lund, 1666; *Upsal, 1477.

Suisse. Bâle, 1459; Berne, 1834; Fribourg, 1889; Genève, 1559; Lausanne, 1537; Neuchâtel ou Neuenburg, 1866; Zurich, 1833.

EXTENSION UNIVERSITAIRE. — Vulgarisation, pour les adultes, des connaissances de l'enseignement supérieur par des membres de l'enseignement supérieur, étudiants ou professeurs. C'est en Angleterre, depuis 1867 environ, que l'*University Extension*, favorisée par le développement du réseau des chemins de fer de la Grande-Bretagne, a pris naissance. Le professeur Stuart, de l'Université de Cambridge, fit, en une série de conférences populaires, un cours d'astronomie à Liverpool, Manchester, Sheffield et Leeds. Les municipalités fournirent les fonds et le matériel d'installation nécessaires : 1.500 à 2.000 fr. suffisaient pour organiser un cours. Ces cours comprennent des exercices hebdomadaires et un examen final, dirigé par un examinateur appartenant à l'université d'où vient le professeur. Des sommaires imprimés (*syllabus*) sont mis à la disposition des élèves pour leur permettre de préparer et de revoir les matières qui font l'objet de l'enseignement. On délivre deux sortes de certificats, correspondant aux notes bien (*Pass*) et très bien (*Distinction*). Les cours portant sur trois années consécutives sont comptés comme équivalant à une année d'études à l'université même, et les élèves de ces cours sont dits « étudiants affiliés à l'université ». Ils peuvent obtenir ensuite les grades universitaires après deux ans de résidence seulement à l'université.

L'extension universitaire a pris un grand développement aux Etats-Unis depuis une vingtaine d'années. Elle fait l'objet d'un « département » spécial à l'Université de Chicago. En Europe, elle s'est développée surtout en Belgique. En France, elle commence à faire des progrès (*Universités populaires*, etc.). E.-D. GRAND.

BIBL. : 1. CARTULAIRES D'UNIVERSITÉS. — Les cartulaires, statuts, privilèges, etc., des universités du moyen âge commencent à être publiés en assez grand nombre, surtout depuis les centenaires universitaires de la fin du XIXe siècle. Pour la France, une publication collective des *Statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789* (Paris, 1890-94, 4 vol. in-4) est citée en abrégé ci-après, sous le nom de son éditeur, M. FOURNIER. — Aix. *Statuts*, publiés par FOURNIER, t. III, pp. 1-32 (XVe siècle); *Statuta* (1420-40), p. p. BLACAS (1667). — Alcala de Henares. *Constitutiones* (1560). — Angers. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. I, pp. 261-436 (XIIIe-XVe siècles); *Statuts* (1406-98), p. p. C. PORT (1878). — Avignon, *Cartulaire*, p. p. LAVAL (1884); *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. II, pp. 301-535 (XIIIe-XVe siècles). — Besançon. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. III, pp. 97-144 (XVe siècle). — Bologne. *Statuta et Privilegia* de 1432 (1561), etc., réunis dans *Statuti*, p. p. MALAGOLA (1888); *Acta nationis Germanicæ*, p. p. FRIEDLÄNDER et MALAGOLA (1887); *I Rotuli dei lettori legisti e artisti* (1384-1799), p. p. DALLARI (1888-91). — Bordeaux, *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. III, pp. 337-60 (XVe siècle); *Statuta* (1694); *Statuts et règlements*, p. p. BARCKHAUSEN (1886). — Bourges. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. III, pp. 413-39 (XVe siècle). — Caen. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. III, pp. 145-282 (XVe siècle). — Cahors. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. II, pp. 537-650 (XIVe-XVe siècles). — Cambridge (Angleterre). *Privileges*, p. p. DYER (1824); *Documents relating to the university and colleges* (1852); *The ancient laws of the fifteenth century for King's College*, p. p. HEYWOOD et WRIGHT (1850). — Coïmbre. *Estatutos* (1593); *Catalogo dos pergaminhos do cartorio da univ. de Coimbra* (depuis 1381), par MONTE PEREIRA (1881). — Cologne. *Matrikel (1389-1559)*, p. p. KEUSSEN et W. SCHMITZ (1892 et suiv.). — Cracovie. *Acta Rectoralia* (1469-1501), p. p. WISLOCKI (1893); *Codex diplomaticus univ. studii gen. Cracoviensis*, p. p. anonyme (1870); *Statuta necnon liber promotionum philosophorum ordinis (1402-1849)*, p. p. T. M. (1819); *Das älteste Matrikelbuch*, p. p. ZEISSBERG (1872) et PELCZAR (1887); *Regestrum bursæ Hungarorum (1493-1558)*, p. p. K. SCHRAUF (1894). — Dole. *Statuts*. p. p. FOURNIER, t. III, pp. 97-144 (XVe siècle). — Erfurt. *Akten*, p. p. J.-C.-H. WEISSENBORN et A. HORTZSCHANSKY (1881-99). — Florence, *Statuti*, p. p. GHERARDI (1881). — Francfort-sur-l'Oder. *Matrikel (1506-1811)*, p. p. E. FRIEDLÄNDER (1888-91). — Fribourg-en-Brisgau. *Urkunden*, p. p. anonyme (1875); *Analecta*, p. p. RIEGGERUS (1774). — Glasgow. *Munimenta univ. Glasguensis* (1450-1750), p. p. C. INNES (1854). — Greifswald. *Matrikel (1456-1645)*, p. p. E. FRIEDLÄNDER (1893). — Grenoble. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. II, pp. 723-28 (XIVe siècle). — Heidelberg. *Urkundenbuch*, p. p. WINKELMANN (1886); *Matrikel (1385-1662)*, p. p. TŒPKE (1884-93); *Statuten und Reformationen* (XVIe-XVIIIe siècles), p. p. A. THORBECKE (1891). — Huesca. *Constituciones* (1624). — Leipzig. *Urkundenbuch*, p. p. STÜBEL (1879); *Statutenbücher*, p. p. F. ZARNCKE (1861); *Acta Rectorum (1524-1559)*, p. p. F. ZARNCKE (1861); *Matrikel* (1409-1559), p. p. G. ERLER (1896-97). — Lerida. *Statuts et privilèges* (XIVe siècle), p. p. VILLANUEVA, dans *Viage literario*, t. XVI (1851). — Louvain. *Statuts primitifs de la Faculté des arts*, p. p. REUSENS (1867); *Anciens statuts de la Faculté de médecine*, p. p. DE RAM (1863); *Analectes*, p. p. DE RAM et NAMÈCHE (1838-80); *Documents*, p. p. REUSENS (1881 et suiv.); *Privilegia* (1728); *Jura et Privilegia* (1787). — Montpellier. *Cartulaire* (1181-1400), t. I (1890); *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. II, pp. 1 et suiv. (XIIe-XVe siècles). — Nantes. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. III, pp. 33-96 (XVe siècle); *Leges et statuta* (1651). — Orange. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. II, pp. 717-22 (XIIIe-XIVe siècles); *Institutio, privilegia, statuta, etc.* (1718). — Orléans. *Statuts*, p. p. FOURNIER, t. I, pp. 1-259 (XIIIe-XVIe siècles). — Oxford. *Statutes of the Colleges* (1853); *Laudian Code of Statutes* (1634), p. p. GRIFFITHS (1888); *Enactments in Parliament*, p. p. GRIFFITHS (1869); *Munimenta Academica* (registres du Chancelier, des Proctors, de la Convocation et de la Cour du chancelier); *Register of the university of Oxford (1449-1622)*, p. p. BOASE et CLARK (1885-89); *Collectanea*,

p. p. Fletcher et Burrows (1885-90) ; *Register of Exeter College*, p. p. Boase (1879) ; *Registrum Orielense*, p. p. Shadwell (1893 et suiv.) ; *Catalogue of the archives of All Souls' College*, p. p. Martin (1877). — Padoue. *Monumenti dell' università di Padova* (1222-1405), p. p. Gloria (1884-88) ; *Constitutiones* (1588) ; *Statuta* (1589 et 1607) ; *Statuta univ. juristarum* de 1463 (publ. en 1551) et de 1331, p. p. Denifle, dans *Archiv für Lit. und Kirchengesch.*, t. VI ; *Statuta artistarum* (1486). — Paris. *Chartularium*, p. p. Denifle et Chatelain (1889 et suiv.) ; *Personalverzeichniss* (1464), p. p. Spirgatis (1888) ; *Recueil des privilèges* (1674). — Pérouse. *Documenti per la storia dell' università di Perugia*, p. p. Rossi, dans *Giorn. di erudiz. artist.* (1875-77). — Perpignan. *Statuts*, p. p. Fournier, t. II, pp. 651-716 (xive-xve siècles). — Poitiers. *Statuts*, p. p. Fournier, t. III, pp. 283-335 (xve siècle). — Prague. *Monumenta historica univ. Pragensis*, p. p. Dittrich et Spirk (1830-32). — Reims. *Titres, chartes, lettres patentes des roys de France* (1620). — Rostock. *Matrikel (1419-1611)*, p. p. A. Hofmeister (1889-91) ; *Statuts*, p. p. Westphalen (1745). — Salamanque. *Estatutos* (1561) ; *Constitutiones* (1562 et 1584). — Strasbourg. *Statuts*, p. p. Fournier, t. IV (1525-xviiie siècle). — Toulouse. *Statuts*, p. p. Fournier, t. I, pp. 437-880 (1217-xvie siècle). — Tubingue. *Urkunden*, p. p. un anonyme (1877). — Upsal. *Matrikler*, p. p. Daae (1885 et suiv.). — Valence (France). *Statuts*, p. p. Fournier, t. III, pp. 361-412 (xve siècle) ; *Institutio, privilegia et statuta*, p. p. A. Basset (1601). — Valladolid. *Estatutos* (1651). — Vienne (Autriche). *Statuts*, p. p. Kollar, *Analecta monum. Vindob.* (1761) ; *Chronicon diplomaticum univ. Vindobonensis*, p. p. Schlikenrieder (1753).

II. Bibliographie des bibliographies relatives aux universités. — Ch.-V. Langlois, *Man. de bibliog. hist.*, 2e éd., 1901, pp. 39-40, 47, 55-6, 58, 62, 105-6, 119, 166 et 199. — H. Stein, *Man. de bibliog. gén.* (1897), pp. 285-89 (bibliographies académiques). — W.-S. Monroe, *Bibliography of education* ; New York, 1897, in-8. — *Books on education in the libraries of Columbia University* (New York. 1901), pp. 141-212. — Les publications allemandes sont annuellement enregistrées, depuis 1899, dans *Das gesamte Erziehungs und Unterrichtswesen in den Ländern deutscher Zunge*, p. p. K. Kehrbach (Berlin) ; les publications anglaises, dans l'*Educational Review*, depuis avril 1900.

III. Ouvrages généraux. — 1° *Histoire des universités jusqu'au* xixe *siècle*. — Les anciens ouvrages historiques de du Boulay (1665), Crevier (1761) et Jourdain (1862) sont aujourd'hui complètement remplacés, pour la période du moyen âge, par les suivants. — H. Rashdall, *The Universities of Europe in the middle ages* ; Oxford, 1895, 2 vol. en 3 tomes in-8 (Cf. Ch.-V. Langlois, dans *Revue de Paris*, 1896, t. I, pp. 788-820, et A. Luchaire, *l'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, 1899, in-8). — H. Denifle, *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis 1400* ; Berlin, 1885, in-8 (t. I seul paru). — K.-A. Schmid, *Geschichte der Erziehung vom Anfang an bis auf unsere Zeit* ; Stuttgart et Berlin, 1884-1898, 5 vol. in-8 (avec bibliogr. détaillées), en cours de publication. — Paulsen, *Geschichte des gelehrten Unterrichts* ; Leipzig, 1896-97, 2e éd., 2 vol. in-8. — M. Fournier, *Histoire de la science du droit en France* ; Paris, 1892, t. III (*les Universités françaises et l'Enseignement du droit en France au moyen âge*). — G. Kaufmann, *Die Geschichte der deutschen Universitäten* ; Stuttgart, 1887-1896, 2 vol. in-8. — S.-S. Laurie, *The rise and early constitution of universities* ; New York, 1887, in-8 (*International Education series*), médiocre ouvrage de vulgarisation. — H.-D. Sheldon, *The history and pedagogy of American student societies* ; New York, 1901, in-8 (avec une bibliog. des étudiants au moyen âge). — Des monographies très nombreuses ont été publiées sur l'histoire des universités, et la liste suivante n'en donne que quelques spécimens, destinés à montrer la nature de ces travaux en France et dans les pays étrangers (dans l'ordre alphabétique des universités). Des indications bibliographiques très détaillées se trouvent en tête des chap. des ouvrages de Rashdall et de Denifle, pour toutes les publications parues jusque vers l'année 1895. — F. Belin, *Histoire de l'ancienne Université de Provence ou histoire de la fameuse Université d'Aix (1400-1793)* ; Paris, 1893-96, 2 vol. in-8 (Aix). — J. Marchand, *la Faculté des arts de l'Université d'Avignon* ; Paris, 1897, in-8 (Avignon). — J. Gauthier, *l'Université de Besançon* ; Besançon, 1900, in-8 (Besançon). — F. Cavazza, *le Scuole dell'antico studio bolognese* ; Milan, 1896, in-8 (Bologne). — K. Morawski, *Historya uniwersytetu Jagiellonskiego* ; Cracovie, 1900, t. I, in-8 (histoire de l'Université jagellonne de Cracovie). — L. Legrand, *l'Université de Douai (1530-1790)* ; Douai, 1888, in-8 (Douai). — S. Pütter, Saalfeld et Oesterley, *Geschichte der Universitæt Gœttingen* ; Gœttingue, 1765-1838, 4 vol. in-8 (Gœttingue). — J. de Crozals, *Conspectus historiæ Ingolstadiensis Academiæ (1472-1588)* ; Paris, 1877, in-8 (Ingolstadt). — A. Verhaegen, *les Cinquante Dernières Années de l'Université de Louvain (1740-97)* ; Liège, 1884, in-8 (Louvain). — Guiraud, *les Fondations du pape Urbain V à Montpellier* ; Montpellier, 1889-91, 3 vol. in-8 (Montpellier). — E. Cannavale, *lo Studio di Napoli nel Rinascimento* ; Turin, 1895, in-8 (Naples). — J. Loiseleur, *l'Université d'Orléans pendant la période de décadence* ; Orléans, 1886, in-8 (Orléans). — F. Canella Secades, *Historia de la universidad de Oviedo* ; Oviedo, 1873, in-4 (Oviedo). — Z. Winter, *Deje vysokych skol Prazskych od secessi cizich* ; Prague, 1897, in-8 (Prague). — E. Chénon, *les Anciennes Facultés de droit de Rennes (1735-92)* ; Rennes, 1890, in-8 (Rennes), etc., etc.

2° *Universités au* xixe *siècle*. — W. Lexis, *Die deutschen Universitäten* ; Berlin, 1893, 2 vol. in-4 (publicat. officielle pour l'exposition internat. de Chicago). — L. Liard, *l'Enseignement supérieur en France (1789-1893)* ; Paris, 1888-1894, 2 vol. in-8. — Du même, *Universités et Facultés* ; Paris, 1890, in-12. — J. Demogeot et H. Montucci, *De l'Enseignement supérieur en Angleterre et en Ecosse* ; Paris, 1870, in-8 (rapp. au ministère de l'Inst. publique). — J. Bryce, *The American Commonwealth* ; Londres, 1888, chap. cii (*the Universities*), t. II, pp. 525-53, 2 vol. in-8. — C.-E. Norton, A.-T. Hadley, W.-M. Sloane et B. Matthews, *Four American Universities : Harvard, Yale, Princeton, Columbia* ; New York, 1895, in-4. — C.-F. Richardson et H.-A. Clark, *The College Book* ; Boston, 1878, in-4 (histoire et description des universités et collèges Harvard, William-and-Mary, Yale, Princeton, Columbia, Pensylvanie, Brown, Dartmouth, Rutgers, Williams, Union, Bowdoin, West-Point, Hamilton, Amherst, Hartford, Virginie, Lafayette, Wesleyan, Oberlin, Michigan, Annapolis, Vassar et Cornell). — P. Ponnelle, *Universités scandinaves* ; Paris, 1882, in-8.

Plusieurs Annuaires universitaires, donnant l'état administratif et statistique des universités, avec des notices diverses, sont publiés périodiquement. Les principaux sont les suivants : *Minerva, Jahrbuch der gelehrten Welt*, p. p. K. Trübner (depuis 1891), Strasbourg, in-12 (internat.) ; et *Deutscher Universitätskalender*, publié par Ascherson (depuis 1873) ; Berlin, in-12 (Allemagne, Autriche, Suisse et provinces baltiques de la Russie).

Extension universitaire. — La littérature relative à l'Extension universitaire est très abondante. V., pour les Etats-Unis, F.-W. Ashley, *A Bibliography of University Extension*, dans *Education in the United States*, 1900, II, pp. 860-63.

UNNA. Rivière de Bosnie, affl. dr. de la Save, longue de 230 kil. ; elle descend des Alpes Dinariques vers le N. jusqu'à Bihacz, s'infléchit au N.-E., reçoit à Novi la Sanna venue du Montenegro, et sépare la Bosnie de la Croatie.

UNNA. Ville de Prusse, district d'Arnsberg (Westphalie) ; 12.355 hab. en 1895. Grande saline de *Kœnigsborn* (12.000 tonnes de sel par an) ; métallurgie, liqueurs.

UNNENBERG. Mont de Prusse (V. Rhin [Province du]).

UNONA (*Unona* L.) (Bot.). Genre d'Anonacées, formé d'arbres et d'arbrisseaux des régions chaudes. Calice à 3 sépales, rarement 4, réunis à la base ; 6 pétales à préfloraison valvaire sur deux rangées ; étamines hypogynes en nombre indéfini ; baies stipitées ou presque sessiles. Le type des *Unona* à fleurs aromatiques est l'*U. odorata* Dun. (*Uvaria odorata* Lam., *Cananga odorata* Roxb.), le *Canang* des Moluques, l'*Alanguilan* de Chine. Ses fleurs ont une odeur analogue à celle du Narcisse ; elles entrent, avec l'huile de coco, etc., dans une pommade semi-fluide appelée *borbori* ou *bori-bori*, et qui est probablement identique à l'huile de Macassar. La racine de l'*U. macrophylla* L. f. sert à faire des infusions réputées à Java dans la fièvre typhoïde, la variole, etc. Baillon a rattaché aux *Unona* les *Polyalthia*. Dr L. Hn.

UNSHIN. Rivière d'*Irlande* (V. ce mot).

UNSIMAA. Province de la Finlande (V. Nyland).

UNTERSEEN. Village de Suisse (V. Interlaken).

UNTERWALDEN. Canton suisse de la région du centre, borné au N. par le lac des Quatre-Cantons et le cant. de Lucerne, à l'E. par le cant. d'Uri, au S. par celui de Berne, à l'O. par celui de Lucerne ; 765 kil. q. ; 28.320 hab. professant la religion catholique. Le pays, très montagneux, appartient à la région des Alpes par les ramifications des Alpes bernoises et lucernoises ; le Fitlior, le Pilate, l'Urivotstock et le Rothorn sont situés en partie dans ce canton. Il y a deux vallées principales qui partent toutes deux de la frontière S. et aboutissent au lac des Quatre-Cantons ; l'une est la vallée de Samez, l'autre celle d'Engelberg. Les cours d'eau sont nombreux, mais peu importants ; plusieurs lacs, dont les plus grands sont ceux de Sarnen et de Lungern. Unterwalden qui, au point

de vue politique, est divisé en deux parties, Obwalden et Nidwalden, a deux ch.-l., Sarnen et Stanz. Autres localités : Alpnach, Eugelberg, Herns, Lungern, Beckenvied, Hergiswil. Le sol est fertile ; les vallées sont couvertes d'arbres fruitiers ; les pâturages nourrissent une race de bétail estimée ; l'agriculture alpestre occupe la plus grande partie de la population. Il y a un peu d'industrie dans quelques localités. Le pays est très fréquenté par les touristes, qui trouvent partout des stations d'étrangers fort bien tenues. Importante abbaye de bénédictins à Engelberg. Le cant. d'Unterwalden forme une république démocratique pure, ou plutôt il y en a deux, une pour Obwalden, une pour Nidwalden. L'autorité suprême est la Landsgemeinde, l'assemblée des citoyens, qui se réunit régulièrement une fois par an ; elle a lieu en plein air, à Stanz et à Sarnen. Le peuple discute et vote les lois, décide les impôts, ainsi que toute dépense importante, élit ses magistrats des ordres administratif et judiciaire. Le gouvernement, auquel il est adjoint une façon de Grand Conseil, pourvoit à l'administration et prépare les lois. Les institutions publiques ne sont pas très développées. Il y a cependant quelques écoles secondaires supérieures, des hôpitaux, des asiles. Unterwald est un des cantons de la Suisse dite primitive, auxquels, par une manière particulière de raconter l'histoire, on attribue la fondation de la Confédération suisse. Vassal des comtes de Habsbourg, le pays fut reconnu par l'empereur Frédéric II comme sujet immédiat de l'Empire (1240). Puis il forma avec Uri et Schwytz la ligue des Waldstetten et fit partie de l'alliance des cantons suisses (V. Suisse). Dr Gobat.

UNVERRE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou ; 2.164 hab.

UNZ. Rivière d'Autriche (V. Poik).

UNZENT. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 315 hab.

UPAIX. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Laragne ; 474 hab.

UPAS (Bot.) (V. Antiar).

UPERNIVIK ou **UPERNAVIK.** Village du Grœnland, situé par 72° 55′ lat. N., le plus septentrional des établissements danois sur la côte O. de ce pays, fondé en 1771 sur une petite île du côté de la mer libre. Le pays est désert et morne, avec une nuit de soixante-dix-neuf jours et un froid de — 38° de janvier à mars ; 700 hab.

UPIE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Chabeuil ; 1.211 hab.

UPLAND ou **UPPLAND** (c.-à-d. *Pays d'en haut*). Ancienne province de Suède, au N.-E. du Svealand ou Suède centrale, au N. du lac Mælar. Elle comprend : au centre, le læn d'Upsal, en totalité (5.313 kil. q.) ; à l'E., une partie du laen de Stockholm (5.874 kil. q.) ; dans le pays dit Roslagen : à l'O., une partie du læn de Vestmanland (1.680 kil.), dite Fjerhundra, et une partie de la ville de Stockholm (environ 25 kil. q.). Superficie totale : 12.892 kil. q. ; pop. 268.572 hab., dont près de 200.000 pour la région appartenant à la capitale.

UPSAL (suédois *Upsala* ou *Uppsala*, forme latinisée *Upsālia*). Ville de Suède, ch.-l. de la province d'Upland et du læn d'Upsala, située sur les deux rives de la Fyris ou Fyrisån, à 8 kil. en amont de l'embouchure de cette rivière dans la baie du Mælar, dite Ekoln, à 66 kil. de Stockholm, à 114 de Gefle. Superf. : 1.542 hect. La population, qui était de 4.897 hab. en 1805, de 6.952 en 1850, a plus que triplé dans la dernière moitié du XIXe siècle : elle s'élevait à 13.466 hab. en 1877, à 22.737 en 1898. La ville actuelle, de construction assez régulière, sauf aux alentours de la cathédrale, se divise en quatre quartiers : à l'E. de la Fyris, sur la r. g., ceux de *Kungsœngen* et de *Svartsbœcken*, bâtis sur un plan rectangulaire ; à l'O., sur la r. dr., ceux de *Fjerdingen* et de *Luthagen*, ce dernier, partie la plus récente de la ville, construite seulement depuis 1870. Quatre ponts carrossables et deux passerelles de piétons traversent la rivière. Sur la rive droite s'élèvent la colline de sable (*Upsala-åsen*) qui supporte le château et les éminences que couronnent la Bibliothèque et l'Université ; en arrière de ces bâtiments, le Jardin botanique, le Parc de la bibliothèque (*Karolinaparken*), et le beau cimetière de la ville ; en avant, à mi-côte, le cours dit *Odinslund* (Carré d'Odin), établi en 1760, avec un obélisque érigé le 6 nov. 1832 par Charles XIV Jean, à la mémoire de Gustave-Adolphe le Grand, à l'occasion du deux centième anniversaire de la mort du roi-héros ; enfin, sur les bords de la rivière, la promenade favorite des Upsaliens, *Strœmparterren* (le Parterre du fleuve), avec le restaurant *Flustret* (la Ruche) et une belle allée de 1 kil. longeant la Fyris. Parmi les monuments de la ville, le plus remarquable est la cathédrale, la plus considérable de Suède par ses dimensions (longueur intérieure : 107 m., larg. 45 m., haut. 27^m,30) comme aussi par les souvenirs historiques qui s'y rattachent ; commencée vers 1260, achevée et inaugurée seulement en 1435, c'est un édifice de style gothique à trois nefs, de pure construction française ; un des maîtres de l'œuvre fut le tailleur de pierre Etienne de Bonneuil. L'église a été restaurée de 1885 à 1893, et ses 21 chapelles funéraires (tombeaux des Jagellon, de Gustave Vasa et sés trois femmes, des Oxenstierna, des Stenbock, de Linné, etc.) remises en leur état primitif ; dans le trésor de la cathédrale, à citer surtout la précieuse châsse de saint Eric. Le vieux château, qui sert aujourd'hui de résidence au gouverneur du læn d'Upsala, remonte à la fin du règne de Gustave Vasa, à 1549, mais, après un incendie (1702), il a été reconstruit (1744-62) sur les dessins de Hårleman ; les étages supérieurs sont inachevés. Les autres édifices de la ville sont : la *Sainte-Trinité* ou *Eglise des paysans*, appartenant à la communauté d'Upsal-campagne, église très ancienne, mais d'âge incertain, l'hôtel de ville (de 1888), et surtout l'Université (1879-87) et ses dépendances : la Bibliothèque ou *Carolina rediviva* (appelée *Carolina* d'après Charles IX, restaurateur de l'Université, *rediviva* lors de la construction du bâtiment actuel par les soins de Charles XIV Jean en 1841), remaniée et agrandie en 1892 avec 300.000 volumes, 5.000 cartons, 11.000 manuscrits, le *Gustavianum*, l'ancienne Université, élevée par Gustave-Adolphe en 1623, surmontée de sa coupole moscovite en 1662, achevé en 1688-91, le *Skytteanum* (V. Skytte), l'Observatoire (1853), l'hôpital académique (de 1867), les instituts de chimie (1859), d'anatomie (1850, agrandi 1884-85), de pathologie (1867), de physiologie (1891), etc. ; il y faut joindre les maisons des 13 « nations » ou groupes provinciaux, entre lesquels se répartissent les étudiants, dont quelques-unes (celles des nations de Gothembourg, d'Ostrogothie, de Norrland, de Sudermanie et Néricie) sont de vastes et élégants édifices.

Avant tout cité savante, Upsal doit sa vieille et universelle renommée, comme aussi son importance actuelle, à son Université (*Universitas regia upsaliensis*), une des plus anciennes de l'Europe et la plus ancienne de la Scandinavie. Fondée en 1477, dotée en 1624 d'une fortune propre par la munificence de Gustave-Adolphe qui lui abandonna une partie de son patrimoine (d'où le nom d'*Université gustavienne* qu'elle porte encore), longtemps régie par les « constitutions » de 1626, naguère par les statuts de 1852, actuellement par ceux de 1876, complétés en 1891, elle comprend quatre facultés : théologie, droit, médecine, philosophie, cette dernière divisée, depuis 1877 en deux sections : humanités, sciences mathématiques et naturelles. Le corps enseignant se compose de 135 membres, dont 35 professeurs ordinaires, 26 professeurs *extra ordinem*, 62 agrégés ou chargés de cours (*docenter*), 3 maîtres de conférences (*lektorer*) pour les langues étrangères, 1 adjoint de théologie, 3 préparateurs, 1 astronome adjoint, 4 maîtres d'exercices (dessin, musique, gymnastique, équitation). Les étudiants, au nombre de 1.458, se répartissent ainsi : théologie, 186 ; droit, 348 ; médecine, 153 ; philosophie, 771 (lettres,

530; sciences, 228). L'ensemble des 13 provinces ou « nations » où ils sont encadrés forme le « corps étudiant » (*Studentkåren*), avec sa caisse de constructions


Université d'Upsal.

(plus de 615.000 fr.), sa bibliothèque particulière et sa direction propre. — Upsal compte, en outre, de nombreux établissements d'enseignement public ou libre : lycée ou « école cathédrale » remontant au moyen âge, lycée de jeunes filles, lycée mixte, « séminaire » ou école normale d'instituteurs, écoles technique, primaire, enfantine, deux écoles de commerce, un institut ouvrier, etc. Les établissements industriels les plus importants sont : 7 brasseries, 6 briqueteries, 5 fabriques de poêles suédois, 3 de meubles, 2 d'instruments techniques, une distillerie, des ateliers mécaniques, etc. Le port, accessible seulement aux navires d'un tirant inférieur à 2^m,40, était visité, en 1897, par 830 bâtiments, d'un tonnage total de 56.542 tonnes; il est relié à Stockholm par un service quotidien de vapeurs. Deux foires annuelles (trois avant 1896), jadis très importantes, se tiennent dans la ville.

« Upsala », en vieux suédois *Uppsalir* (les Hautes Salles), fut primitivement le nom d'une localité située à 5 kil. au N. de la ville actuelle, aujourd'hui simple village appelé *Gamla Upsala* (la Vieille Upsal) : c'était un lieu d'assemblée, de marché et de sacrifices, siège du premier roi ou chef (hœfding) du pays de Svitiod, réputé surtout pour son temple païen, le sanctuaire le plus considérable de la contrée. Là fut d'abord installé, lors de l'introduction du christianisme, l'archevêché du royaume (1164), mais bientôt la vie s'en retira pour se concentrer vers le S., à *Œstra Aros*, port jusqu'alors sans importance, situé sur l'emplacement de l'Upsal actuelle, où la Fyris avait son embouchure. L'archevêché y fut transporté en 1273, et peu après le nom même d'Upsala passa à la nouvelle ville. Elle fut le lieu de couronnement de la plupart des rois de Suède, depuis Magnus Ladulås (1276) jusqu'à Ulrique-Eléonore (1719), et le théâtre de maints événements historiques : plusieurs combats s'y livrèrent dans la guerre de l'indépendance menée par Gustave Vasa; un certain nombre de conseils, de diètes et de synodes s'y tinrent, dont les plus importants furent le synode d'Upsala de 1593, qui fixa les symboles et l'organisation de l'Eglise suédoise, et le riksdag de 1654, où la reine Christine abdiqua. C'est dans le vieux château qu'Eric XIV assassina les Sture. La ville fut, au cours des siècles, ravagée par de fréquents et violents incendies; celui de 1702 la réduisit presque en cendres. — L'archevêque d'Upsal, « primas Sueciae » depuis le XVe siècle, qualifié naguère encore « archevêque du royaume de Svea », est « praeses » du consistoire de la ville de Stockholm. L'archidiocèse d'Upsal comprend les provinces d'Upland, de Gestrikland et de Helsingland.

Le læn ou gouvernement d'Upsal comprend la partie centrale de la province d'Upland et confine au N. au golfe de Bothnie, au S. au Mælar, à l'E. au læn de Stockholm, à l'O. à celui de Vestmanland, au N.-O. à celui de Gefleborg. Superf. : 5.313 kil. q.; pop. : 124.061 hab., dont 97.595 pour les campagnes (86 communes rurales) et 26.466 pour les deux villes d'Upsal et d'Enkœping. 3 circonscriptions judiciaires, 4 bailliages administratifs. Hospice d'aliénés près d'Upsal; institut agricole à Ultuna. Le sol se décompose ainsi : terres cultivées, 28 %; prairies naturelles, 8 %; forêts, 55 %. Exploitation métallurgique importante, grâce à la région minière de Dannemora (extraction moyenne, de 1891 à 1895, pour 17 mines : 67.338 tonnes de minerai). G. Lévy-Ullmann.

UR (hébreu *Ur Kasdim* = *Ur* des Chaldéens, *Ourou* des Assyriens). Ville de Mésopotamie septentrionale d'où serait parti Tarah, père d'Abraham. Rawlinson a retrouvé ses ruines à Mougheir, sur la r. dr. de l'Euphrate; le dieu local était Sin, divinité lunaire. Ur était la capitale du royaume de *Sumer* et d'*Accad* (V. ces mots).

UR. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse; 262 hab.

URAGOGA (*Uragoga* L.) (Bot.). Genre de Rubiacées-Uragogées, auquel on réunit maintenant les genres *Cephælis* Sw., *Psychotria* L , *Ronabea* A. Rich., etc. Les *Uragoga*, au nombre d'environ 700 espèces, habitent les régions tropicales et sous-tropicales du globe. Ce sont des arbres ou des arbustes, rarement des herbes, à feuilles opposées, quelquefois verticillées, stipulées, de forme très variable; à fleurs terminales, rarement axillaires, solitaires, en cymes ou glomérules, souvent en grappes ramifiées de cymes, etc. Caractères principaux : calice court ou grand, denté ou lobé; corolle tubuleuse, à tube de forme variable, à 4, 5 ou 6 lobes; androcée isostémoné; anthères introrses; ovaire infère, à 2, plus rarement 3-8 loges, surmonté d'un disque épigyne variable et d'un style à 2-8 branches stigmatifères (Baillon). Fruit drupacé; graines albuminées. Les espèces principales : *U. Ipecacuanha* L. (*Cephælis Ipecacuanha* A. Rich.), *U. granatensis* H. Bn, *U. emetica* H. Bn (*Psychotria emetica* Mut., *Cephælis emetica* Pers.) et *U. undata* Jacq. (*Psychotria undulata* (Poir.), fournissent les différentes variétés d'*Ipécacuanha* (V. ce mot). Les fruits d'un grand nombre d'espèces sont toxiques et servent, principalement au Brésil, à détruire les petits rongeurs; ils renferment de la *palicourine*, du tannin et divers acides. Dr L. Hn.

URANE (Chim.) (V. Uranium).

URANIE. I. Mythologie (V. Muses).

II. Entomologie (*Urania* Latr.). — Genre de Lépidoptères-Hétérocères, de la famille des Uranides, caractérisé par des antennes filiformes, non renflées au sommet, recourbées en dehors, la tête petite, les palpes à dernier article court, épais et plus ou moins incombant; le thorax large, velu, les pattes robustes, les ailes larges, veloutées, les inférieures dentelées et munies d'appendices ou queues entourées d'une frange longue et plumeuse. Le type : *Ur. rhipheus* Dr., de Madagascar, est bien le plus beau de tous les Lépidoptères connus. Les ailes, d'un noir de velours et frangées de blanc, sont ornées de bandes et de stries d'un vert métallique brillant. Sa chenille, qui vit sur le *Mangifera indica* L., selon Sganzin, est blanchâtre, avec les verruqueux épais et noirs et de longs poils claviformes; elle a seize pattes. Keferstein, dans l'*Entom. Zeitung* (1863, p. 166), est le premier qui en ait donné une description suffisamment exacte. Les détails fournis par Sganzin et publiés par Boisduval, ou sont imaginaires, ou doivent se rapporter à une autre espèce de Lépidoptères. La place des *Urania* dans la classification des Lépidoptères a été longtemps incertaine. Mêlées d'abord aux Hespérides, puis rangées entre les Noctuelles et les Phalènes, elles sont maintenant placées dans le voisinage des Agaristides. P. Chrétien.


Uranie riphée.

URANINITE (Minér.) (V. Pechblende).

URANIUM (Chim.). Form. { Equiv..... $U = 60$ / Poids atom. $\mathrm{U} = 240$.

Les principaux minerais d'uranium sont la pechblende et l'uranite. La pechblende est constituée principalement par de l'oxyde d'uranium UO, U^2O^3; elle forme des masses noires ressemblant à de la poix, apparence qui lui a fait donner son nom, car le mot allemand *pech* veut dire poix. La pechblende se trouve en Norvège, en Saxe et surtout en Bohème. L'uranite est un phosphate double d'uranium et de calcium (PO^5 (CaO, $2U^2O^3$) + 8HO. Il forme des lames jaunes cristallines ; on le trouve dans les environs d'Autun.

C'est surtout à partir de la pechblende que l'on prépare les diverses combinaisons d'uranium. On attaque par l'acide azotique la pechblende pulvérisée. On évapore à sec et on reprend le résidu par l'eau. Il reste une partie insoluble : elle est formée principalement de sulfate de plomb, d'arséniate ferrique et d'oxyde ferrique. La dissolution fournit par concentration et refroidissement des cristaux d'azotate de sesquioxyde d'uranium. On essore ces cristaux pour les séparer de la plus grande partie de l'eau mère qui les imprègne et on les purifie par une nouvelle cristallisation. Le produit séché est encore redissous, mais cette fois dans l'éther ; par évaporation la solution éthérée fournit les cristaux tout à fait purs. Les différents sels et l'oxyde d'uranium peuvent être facilement préparés à partir de l'azotate.

Péligot a préparé l'uranium en décomposant son chlorure par le potassium. L'opération se fait dans un creuset de platine : on mélange environ deux parties de protochlorure d'uranium et une partie de potassium. On chauffe à une douce température ; la réaction se produit avec une vive incandescence. On chauffe assez fortement vers la fin pour vaporiser l'excès de métal alcalin L'uranium reste dans le creuset mélangé de chlorure de potassium. On lave à l'eau pour enlever le chlorure ; l'uranium reste sous forme d'une poudre noire. Le creuset est toujours attaqué. — Zimmermann a modifié la préparation de Péligot. Il a réduit le chlorure d'uranium par le sodium dans un cylindre en fer doux. En chauffant au rouge blanc, il a pu obtenir des globules fondus d'uranium.

L'uranium de Zimmermann ne renferme pas de platine comme celui de Péligot. Mais il résulte des expériences de Moissan qu'il contient 2 °/₀ de fer et une petite quantité de sodium. Moissan a donné deux modes de préparation de l'uranium pur. Une première méthode consiste à réduire par le sodium le chlorure double d'uranium et de sodium. Ce chlorure double se prépare lui-même en faisant arriver à la température du rouge sombre un courant de vapeurs de chlorure d'uranium sur du chlorure de sodium. On obtient ainsi un liquide qui, par refroidissement, se prend en une masse cristalline de couleur vert pomme. Tandis que le chlorure d'uranium est un corps très avide d'eau, fumant à l'air et difficilement maniable, le chlorure double d'uranium et de sodium est un corps peu altérable et d'un maniement commode. On réduit ce chlorure double par le sodium dans un cylindre de fer épais fermé par un bouchon à vis. L'appareil est chauffé dans un feu de bois très vif ; la réaction se produit bientôt et porte rapidement le bloc au rouge blanc. Après refroidissement la matière contenue dans le tube est traitée par l'alcool pour enlever l'excès de sodium, puis lavée rapidement à l'eau bouillie froide, enfin traitée de nouveau par l'alcool.

Moissan a encore préparé l'uranium en réduisant l'oxyde d'uranium par le charbon au four électrique. L'oxyde obtenu par calcination de l'azotate est mélangé de charbon de sucre et le tout, fortement comprimé dans un creuset de charbon, est soumis à la température du four électrique. Après refroidissement, on retire du creuset un lingot à cassure brillante qui est constitué par une fonte d'uranium. Avec des proportions convenables d'oxyde et de charbon on peut obtenir une fonte qui ne contienne que très peu de carbone. On affine la surface extérieure des fragments de cette fonte, en les chauffant à la forge dans une brasque d'oxyde vert d'uranium. Pour éviter la formation d'azoture d'uranium, on a soin de placer le creuset dans lequel se fait l'opération au milieu d'un autre creuset contenant une brasque titanifère.

L'uranium bien pur a une couleur absolument blanche. Il se lime avec facilité ; il ne raye pas le verre. Il peut se carburer comme le fer, et il est alors susceptible de prendre la trempe.

L'uranium en poudre fine prend feu dans le fluor en donnant un fluorure volatil de couleur verte. Il se combine au chlore vers 180°, au brome à 210°, à l'iode vers 260°. Préalablement chauffé, il brûle dans l'oxygène en donnant un oxyde vert foncé. Il réagit sur le soufre vers 500° et produit dans cette réaction un sulfure de couleur noire. Il possède une grande affinité pour l'azote ; chauffé dans un courant d'azote à 1000°, il se recouvre d'une couche jaune d'azoture. Il est attaqué par le gaz chlorhydrique au rouge sombre. Il décompose l'eau lentement à la température ordinaire, plus rapidement à 100°.

Les principaux oxydes d'uranium sont le protoxyde UO et le sesquioxyde U^2O^3. On obtient le protoxyde en réduisant le sesquioxyde par le charbon ou par l'hydrogène à la température du rouge blanc ; on peut aussi le préparer en décomposant par l'hydrogène au rouge l'oxalate de sesquioxyde d'uranium : $C^2O^6U^2$. Le protoxyde fourni par l'une ou l'autre de ces méthodes a l'aspect d'une poudre brune ; il est pyrophorique ; au contact de l'air il se transforme en une matière noire dont la formule brute est U^4O^5. L'hydrate de protoxyde d'uranium, ou hydrate uraneux, se précipite en flocons brun rougeâtre quand on verse un alcali dans un sel uraneux. Cet hydrate se dissout facilement dans les acides ; calciné, il devient au contraire insoluble dans les acides étendus. L'oxyde uraneux a été longtemps pris pour un métal ; on l'a appelé urane. Il joue dans les sels uraniques le rôle d'un radical auquel on a donné le nom d'uranyle.

Le sesquioxyde U^2O^3 peut être préparé en calcinant l'azotate uranique à 250° ou en chauffant à 400° l'hydrate uranique ; il a l'aspect d'une poudre brune quand il a été obtenu par la première méthode, d'une poudre verte quand il a été obtenu par le second procédé. Chauffé au rouge, il se transforme en un oxyde inférieur de couleur verte, U^3O^4. L'hydrate de sesquioxyde d'uranium, U^2O^32HO, se prépare en exposant à la lumière solaire une dissolution d'oxalate jaune d'uranium ; le précipité floconneux qui se forme est recueilli sur un filtre ; il absorbe rapidement l'oxygène de l'air en passant du brun violacé au jaune ; sa formule est U^2O^32HO. Quand on précipite la dissolution d'un sel uranique par un alcali, il se forme un dépôt jaune, mais ce n'est pas de l'hydrate uranique ; c'est l'uranate de la base qui a produit la précipitation. L'uranate d'ammonium est une poudre jaune, peu soluble dans l'eau ; chauffé, il laisse un résidu d'oxyde vert U^3O^4. L'uranate d'ammonium est préparé en grand dans l'industrie ; il porte le nom de jaune d'urane. Les uranates des métaux alcalins, des métaux alcalino-terreux et d'un grand nombre d'autres métaux ont été préparés. Ce sont des produits bien définis et pour la plupart cristallisés. L'oxyde vert U^3O^4 peut être considéré comme l'uranate d'uranium, UO,U^2O^3. C'est lui qui constitue principalement la pechblende.

Le protochlorure d'uranium, ou chlorure uraneux, se prépare par l'action du chlore au rouge sur un mélange d'oxyde d'uranium et de charbon. Les vapeurs de chlorure formé se condensent en cristaux octaédriques d'un vert très foncé. Ce corps fume à l'air ; il est extrêmement avide d'eau ; on ne peut le conserver que dans des matras scellés à la lampe. Il se dissout facilement dans l'eau en donnant une liqueur verte. Chauffé dans un courant d'hydrogène, le chlorure uraneux anhydre perd une

partie de son chlore en donnant une matière brune dont la constitution est représentée par la formule U^4Cl^3.

Il existe un oxychlorure d'uranium de formule U^2O^2Cl; ce composé peut être regardé comme du protochlorure d'uranyle $(2UO)Cl$. On le prépare en chauffant de l'oxyde uraneux dans un courant de chlore ; il est cristallisé et a une couleur jaune. Il forme avec le chlorure de potassium et le chlorure d'ammonium des combinaisons cristallisées : $(2UO)Cl + HCl + 2HO$ et

$$(2UO)Cl + AzH^4Cl + 2HO.$$

En versant de l'acide sulfurique dans une dissolution concentrée de chlorure uraneux, on obtient le sulfate uraneux $SO^3,UO + 4HO$, sous forme de cristaux verts. L'acide oxalique produit dans une dissolution de chlorure uraneux un précipité blanc verdâtre qui est l'oxalate uraneux $C^2O^3,UO + 3HO$. Les sels uraneux ont tous une couleur verte; ils sont très oxydables et se transforment facilement en sels uraniques.

Les sels uraniques sont jaunes ; ils possèdent une très belle fluorescence verte. Les verres contenant de l'oxyde d'uranium (verres d'urane) possèdent aussi cette fluorescence. La préparation de l'azotate uranique a déjà été indiquée. La sulfate de sesquioxyde d'uranium se prépare en décomposant l'azotate par l'acide sulfurique ; on chasse l'excès d'acide, on reprend par l'eau et on fait cristalliser par évaporation et refroidissement. Ce sulfate forme plusieurs sulfates doubles bien cristallisés. On connaît en particulier le sulfate double de sesquioxyde d'uranium et de potassium $SO^3U^2O^3 + SO^3KO + 2HO$ et le sulfate double de sesquioxyde d'uranium et d'ammonium

$$SO^3U^2O^3 + SO^3AzH^4O + 2HO.$$

L'oxalate de sesquioxyde d'uranium se forme quand on verse de l'acide oxalique dans une dissolution d'azotate de sesquioxyde d'uranium. Il a pour formule

$$C^2O^3U^2O^3 + 3HO.$$

Le phosphate uranique est un précipité insoluble dans l'eau ; la formation de ce précipité est utilisée pour caractériser les orthophosphates.

Les sels uraniques ne présentent pas la constitution normale des sels de sesquioxyde. On peut expliquer leur composition en admettant qu'ils contiennent le radical uranyle : l'azotate uranique sera considéré comme de l'azotate d'uranyle $2(UO)O,AzO^5$, le sulfate uranique comme du sulfate d'uranyle : $2(UO)O,SO^3$, etc. A. Bouzat.

URANOGRAPHIE (V. Astronomie et Ciel).

URANOLITHE (Pétrogr.) (V. Aérolithe).

URANOPLASTIE (Chir.). On appelle de ce nom la restauration du palais divisé congénitalement ou perforé par un traumatisme ou consécutivement à un processus diathésique ordinairement syphilitique. La division congénitale du palais s'accompagne toujours de division du voile et le trauma et la syphilis peuvent ou non porter en même temps sur la voûte palatine et le voile. C'est en réalité une *uranostaphytoplastie* qu'on fait en réparant chirurgicalement les fentes, fissures et pertes de substances de ces organes ; la *staphylorraphie*, qui se borne à la réparation du voile, n'en est qu'un cas particulier. Ce genre d'opération ne réussit guère que chez les enfants qui ont de huit à neuf ans ; ce n'est qu'alors qu'on a des chances pour obtenir une réparation durable et le rétablissement aussi parfait que possible de la phonation. Encore faudra-t-il exercer l'enfant à parler dès l'âge de quatre ans, en se servant des dents et de la langue. L'opération elle-même consiste dans l'avivement des bords de la fente du voile ou de lambeaux, le décollement de la muqueuse sur la partie osseuse du palais avec formation de deux lambeaux à périoste adhérent, enfin dans l'application des sutures.

URANOSCOPE (Ichtyol.) (V. Vive).

URANUS. I. Mythologie. — Personnification de la voûte du ciel (Οὐρανός) dans la mythologie grecque. Les anciennes théogonies faisaient de lui un fils de Gæa (la Terre) et d'Erebos, les sombres profondeurs ; il est père lui-même des Titans, des Cyclopes, des Hécatonchires, en un mot, de tous les monstres dans lesquels l'imagination incarnait les forces indomptables et sauvages du monde primitif. Ses fils se révoltent contre lui, et Cronos avec sa serpe le mutile : du sang ainsi tombé dans la mer naissent les Géants, les Erinyes, les Nymphes Méliennes et la déesse Aphrodite. Dès lors, le règne d'Uranus finit et celui de Kronos (Saturne) commence, amenant l'âge d'or, pour être supplanté à son tour par la domination de Zeus et des Olympiens. La mythologie latine avait forgé un Cælus dont elle faisait le père de Vulcain, de Minerve, de Mercure et de Vénus. Uranus figure également dans les spéculations des Orphiques et dans la cosmogonie néo-platonicienne. J.-A. Hild.

II. Astronomie. — Uranus est la septième des huit planètes principales du système solaire. Elle prend place, en effet, comme distance au soleil, entre Saturne et Neptune, cette dernière aux confins connus de notre monde. Elle n'a été découverte qu'en 1781 par William Herschel. Le 13 mars, celui qui n'était encore qu'un astronome très obscur (V. Herschel) observait, avec un télescope de sa construction, de 7 pieds, grossissant 227 fois, un petit amas d'étoiles situé dans la constellation des Gémeaux, lorsqu'il en remarqua une de diamètre inusité. Substituant alors à l'oculaire primitif de l'instrument des oculaires de plus en plus forts, il vit ce diamètre croître à mesure et il constata, en outre, ayant répété l'observation les jours suivants, que l'astre se déplaçait au milieu des autres étoiles. Il ne pensa pas tout d'abord que ce pût être une nouvelle planète, et, malgré l'absence de queue et de chevelure, il le qualifia, dans le mémoire qu'il adressa, le 26 avr. 1781, à la Société royale de Londres, de comète. Or toutes les orbites qu'on imagina par la suite à celle-ci se trouvèrent contredites par les faits et, bien qu'on eût quelque scrupule à reculer les frontières qu'on s'était accoutumé, dès l'origine des temps historiques, à assigner au monde solaire, force fut, lorsqu'il devint hors de doute que la véritable orbite était sensiblement circulaire, de reconnaître qu'on se trouvait en présence d'une septième planète. Laplace et Méchain en déterminèrent, les premiers, les éléments. En même temps, on se demanda comment, étant donné qu'elle est visible à l'œil nu, elle n'avait pas été aperçue plus tôt et, en feuilletant les anciens catalogues d'étoiles zodiacales, on constata qu'elle l'avait déjà été, en réalité, dix-neuf fois. Mais on avait négligé de la suivre plusieurs jours de suite et, chaque fois, on s'était borné à la noter comme étoile. William Herschel n'aurait lui-même rien remarqué d'anormal s'il avait dirigé son télescope vers les Gémeaux onze jours plus tôt. Le petit astre était alors, en effet, dans un de ses points de station et son mouvement propre lui eût échappé. William Herschel revendiqua le droit de baptiser la nouvelle planète et il l'appela *Georgium sidus*, en l'honneur de George III, roi d'Angleterre. Mais Lalande proposa le nom d'Herschel lui-même, Lichtenberg, Poinsinet, Prosperin, ceux d'Astrée, Cybèle, Neptune, et Bode, finalement, celui d'Uranus, qui a prévalu.

La distance moyenne d'Uranus au Soleil est égale à un peu plus de 19 fois (19,18329) celle de la Terre au même astre et au double de celle de Saturne, soit à 2.858 millions de kil. Son excentricité est de 0,0463414, correspondant à une différence d'environ 250 millions de kil. entre sa distance périhélie et sa distance aphélie. Son diamètre réel, calculé par Lassel et Marth, est égal à un peu plus de quatre fois (4,234) celui de notre globe, soit à 54.000 kil., son diamètre apparent à 4″,15, et il brille au ciel comme une étoile de grandeur 5,7. Sa masse, qui a été déterminée par Newcomb au moyen d'observations de la vitesse de ses satellites, vaut 13,518 fois celle de la Terre. La matière qui le compose est donc beaucoup plus légère que celle dont notre monde est cons-

titué : densité, 1,07 ou, celle de la Terre étant prise pour unité, 0,195. L'inclinaison de son orbite sur l'écliptique est de 0° 46′ 20″ seulement, en sorte qu'orbite et écliptique se confondent presque. La durée de sa révolution sidérale est de 84 ans 7 jours, soit une vitesse de translation de 7 kil. à la seconde. De fait, il est revenu, le 21 mars 1865, au point du ciel où W. Herschel l'avait découvert le 13 mars 1781. On n'a pu calculer encore de façon certaine la durée de sa rotation sur lui-même, vu l'exiguïté de son disque, qui ne permet d'y suivre que fort difficilement le déplacement des taches, et tous les chiffres jusqu'ici donnés sont fort problématiques. La durée de 11 heures paraît la plus vraisemblable, ce qui donnerait des années de plus de 60.000 jours. On la base principalement sur l'aplatissement polaire, qui est considérable (1/11 d'après Schiaparelli, 1/14 d'après Young) et qui dénote une vitesse de rotation exceptionnellement rapide. Uranus a une atmosphère, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par l'analyse spectrale. Elle diffère, d'ailleurs, sensiblement de la nôtre par ses facultés d'absorption et se rapproche beaucoup plus de celles de Saturne et de Jupiter. On y a signalé un certain nombre de gaz qui n'existent pas sur notre planète. Les conditions climatologiques s'écartent également, sur cette planète, beaucoup des nôtres. Le soleil s'y montre sous un diamètre 19 fois plus petit que celui qu'il nous présente et l'intensité de sa lumière n'y est que les 3/1000 environ de celle que nous recevons.

Herschel avait cru, pendant quelques années, que, de même que Saturne, Uranus était entouré de deux anneaux. Dès 1792, il reconnut son erreur. Mais il lui trouva deux satellites, *Titania* et *Oberon*, et Lassell, en 1851, en signala deux autres, *Ariel* et *Umbriel*. Ces quatre lunes présentent une particularité remarquable : au lieu de tourner, comme les autres satellites, de l'O. à l'E. et, à peu de chose près, dans le plan de l'équateur de leur planète, ils ont tous quatre leur orbite presque perpendiculaire à ce plan (98° en moyenne) et se meuvent de l'E. à l'O. (V. Satellite). Uranus montre, d'autre part, à sa surface, des bandes analogues à celles de Jupiter. Mais au lieu de coïncider en direction, comme sur cette dernière planète, avec les orbites des satellites, elles font avec elles un angle de 40°.

La découverte d'Uranus a été suivie, on le sait, à 65 ans d'intervalle, de celle de Neptune, dont l'orbite marque aujourd'hui l'extrême limite du monde solaire connu. Dès les premières années du XIXe siècle, Delambre et Bouvard avaient dressé pour Uranus des tables dans lesquelles ils avaient tenu le plus grand compte des perturbations exercées sur la nouvelle planète par Jupiter et par Saturne. Mais Bouvard constata qu'elle ne suivait pas exactement la route qu'il lui avait assignée. Il ne crut pouvoir expliquer les différences entre la marche calculée et la marche observée que par l'existence d'une autre planète, encore inconnue et plus éloignée, dont l'attraction donnerait naissance à une autre série de perturbations, et ce fut cette hypothèse qui, reprise par Leverrier et par Adams, devait les conduire à la découverte de Neptune (V. Leverrier et Neptune). L. S.

URANYLE (Chim.). Form. { Equiv ..... UO. Atom...... UO^2.

Le protoxyde d'uranium ou oxyde uraneux joue dans les sels uraniques le rôle d'un radical qu'on a appelé uranyle. L'existence de ce radical a été admise pour expliquer la constitution des sels uraniques, constitution qui n'est pas celle que présentent ordinairement les sels de sesquioxyde. L'azotate uranique U^2O^3,Az^2O^5 est, dans cette hypothèse, considéré comme de l'azotate d'uranyle $2(UO)OAzO^5$, et les autres sels uraniques ont des constitutions analogues.

URATE (Chim.) (V. Urique [Acide]).

URAU. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Salies; 423 hab.

URBALACONE. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Santa-Maria-Siché; 216 hab.

URBAIN (Saint). Abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans le cant. de Lucerne, en Suisse, fondée au XIIe siècle, richement dotée par plusieurs grands personnages, jouissant d'une grande autorité parmi les établissements similaires, reconstruite en 1712; très belle église richement décorée. Cette abbaye est aujourd'hui un établissement d'aliénés.

URBAIN Ier (Saint), *martyr*, 18e pape, élu en 227, mort en 233. Fête le 25 mai. Ces mentions sont empruntées à la liste officielle, reproduite par la *Gerarchia cattolica ;* mais elles sont sérieusement contredites. Le *Catalogue Libérien* place l'élection de cet évêque de Rome en 223, sous le consulat de Maximinus et de Elianus, et sa mort en 230. Eusèbe (*Hist. eccl.*, VI, 21) indique 223 comme date de l'avènement. Lipsius (*Chronologie der römischen Bischöfe*) considère comme les plus probables la date de 222 pour l'élection et celle de 230 pour le décès. Le *Catalogue Félicien* et d'autres documents estimés comme les plus authentiques inscrivent son ensevelissement au 16 mai ; les martyrologes, les *Acta sancti Urbani* et le *Calendrier romain*, au 25. — On ne sait rien de certain sur la vie d'Urbain. Le *Liber pontificalis* dit qu'il convertit beaucoup de personnes à la foi chrétienne, et que plusieurs d'entre elles obtinrent la couronne du martyre; mais il ne parle nullement du martyre d'Urbain lui-même. Les *Acta sancti Urbani*, acceptés par les bollandistes comme authentiques et attribués par eux au pape Antère, portent des indices d'une origine beaucoup plus récente. Un de ces indices résulte de ce qu'ils font souffrir le martyre à Urbain, sous Alexandre Sévère, tandis que ni le *Catalogue Libérien*, ni les plus anciennes leçons du *Liber pontificalis* ne parlent d'aucune persécution exercée à Rome contre les chrétiens, sous le règne de cet empereur. E.-H. Vollet.

URBAIN II, *Othon* ou *Odon* ou *Eudes de Lagary*, 164e pape, élu le 12 mars 1088, mort le 29 juil. 1099. Il était né au château de Lagary (ou de Lagery ou de Lagny), près de Châtillon-sur-Marne, fils du seigneur de ce lieu. Il appartenait à la congrégation de Cluny, et il avait été légat en Allemagne, sous Grégoire VII. Avant de mourir, ce pape l'avait désigné comme un des trois hommes dignes de lui succéder. Son élection fut faite, après une vacance de plus de cinq mois, par des députés de l'Eglise de Rome et des évêques assemblés à Terracine, parce que l'antipape Guibert (Clément III), précédemment élu par le parti de Henri IV, occupait Rome; il était alors évêque d'Ostie. L'année suivante, les Normands le ramenèrent à Rome; mais Saint-Pierre resta en la possession de l'antipape. En 1090, les Romains et l'antipape le chassèrent de la ville. Fidèle à la tactique de ses prédécesseurs, il n'hésita pas à armer le fils contre le père : il suscita contre Henri IV son fils Conrad, qu'il couronna roi d'Italie. Avec son aide et celle de la grande comtesse Mathilde, il parvint à rentrer dans Rome; mais sans avoir l'accès de Saint-Pierre et du Latran, où il ne pénétra qu'en 1094, après que l'abbé de Vendôme, ému de pitié pour le pape, qu'il avait vu pleurer, en eut acheté l'entrée aux gardiens. Ensuite, survinrent encore des incidents qui firent qu'il ne resta définitivement maître de la ville de Rome et de toutes ses dépendances qu'en 1098.— Au milieu de ces luttes, Urbain poursuivit vaillamment et en toutes ses parties l'œuvre inaugurée par Grégoire VII. Il y travailla non seulement par ses légats et ses rescrits, mais dans un très grand nombre de conciles qu'il tint lui-même en Italie et en France. Ceux où fut décidée l'entreprise qui illustra son pontificat furent le concile de Plaisance et le concile de Clermont. A Plaisance (1er mars 1095) se réunirent 200 évêques d'Italie, de France et d'autres pays, 4.000 clercs et plus de 30.000 laïques, de sorte qu'il fallut tenir les assemblées en plein air. Elles durèrent huit jours. Les ambassadeurs d'Alexis, empe-

reur de Constantinople, y vinrent demander secours contre les infidèles. Le pape le leur fit promettre, et prêcha lui-même la croisade. Au concile de *Clermont* (V. ce mot), il paraît bien établi que ce fut lui, non Pierre d'Amiens qui prononça le discours qui enflamma l'enthousiasme de tous les assistants. Ce discours, conservé par l'évêque Baudry, se trouve dans le recueil de Watterich. Jérusalem fut prise par les croisés le 15 juil. 1099. Urbain mourut quatorze jours après. En la même année, après Pâques, il avait encore tenu à Rome un grand concile, où il confirma toutes ses décrétales et toutes celles de ses prédécesseurs. E.-H. Vollet.

URBAIN III, *Hubert Grivelli* ou *Privelli* ou *Cruvelli*, né à Milan, 177[e] pape, élu le 25 nov. 1185, mort à Ferrare le 19 oct. 1187. Son élection eut lieu le lendemain de la mort de son prédécesseur Lucius III, qui s'était retiré à Vérone, à cause des révoltes des Romains. Il était alors cardinal du titre de Saint-Laurent et archevêque de Milan. Il garda ce siège jusqu'à sa mort. Son court pontificat ne fut guère rempli que par des revers. Il commença par des démêlés avec Frédéric Barberousse, au sujet des investitures et des allodiaux de Mathilde. Comme pape, Urbain refusait à Frédéric la couronne impériale ; comme archevêque de Milan, il lui refusait la couronne de fer. Frédéric se fit couronner par l'archevêque d'Aquilée. En outre, méprisant la suzeraineté à laquelle le Siège apostolique prétendait sur la Sicile, il maria son fils avec l'héritière de ce domaine. Jérusalem, conquise sous Urbain II, fut reprise par Saladin, sous Urbain III, le 2 oct. 1187. Le pape mourut dix-sept jours après. Le recueil des *Conciles* de Labbe contient 59 lettres de lui. E.-H. V.

URBAIN IV, *Jacques Pantaléon*, 187[e] pape, élu le 20 août 1261, mort le 2 oct. 1264. Il était né à Troyes en Champagne, fils d'un cordonnier. — Les Romains, excités et soutenus par Manfred, avaient forcé Alexandre IV, son prédécesseur, de quitter Rome. Il demeura tantôt à Anagni, tantôt à Viterbe, où il mourut. Il n'y avait alors dans cette ville que huit cardinaux, qui se trouvèrent tellement divisés qu'ils ne purent convenir d'aucun de leur corps. Après une vacance de plus de trois mois, ils élurent Jacques Pantaléon, alors patriarche de Jérusalem, qui était venu à Viterbe pour solliciter une affaire de son Eglise. Urbain IV continua sans succès la lutte commencée par ses prédécesseurs contre Manfred, prince de Tarente, qui s'était fait proclamer roi de Sicile. Impuissant à le vaincre avec ses seules forces, il offrit la couronne de Sicile à saint Louis, qui la refusa, pour un de ses enfants ; puis à Charles d'Anjou, qui se disposait à aller la prendre, lorsque Urbain mourut. Ce pape avait augmenté le nombre des cardinaux et institué (1264) la fête du Saint-Sacrement, dont il fit composer l'office par Thomas d'Aquin ; mais sa mort en suspendit la célébration pendant plus de quarante années. Il reste de lui quelques lettres recueillies dans les *Conciles* de Labbe. E.-H. Vollet.

URBAIN V, *Guillaume de Grimoard* ou *Grimaud*, 205[e] pape, élu le 27 sept. 1362, dans un conclave qui avait duré plus d'un mois, mort le 19 déc. 1370. Il était né en 1302, au château de Grisac-en-Gévaudan (diocèse de Mende), fils du seigneur de ce lieu. Il professa le droit à Montpellier et à Avignon. A l'époque de son élection, il était abbé de Saint-Victor, à Marseille. Comme il se trouvait alors en Italie et qu'on craignait qu'il ne refusât, cette élection ne fut publiée qu'un mois après avoir été faite. Dès 1363, Urbain prêcha lui-même une croisade contre les Turcs ; mais bientôt après, il défendit de la prêcher jusqu'à ce qu'on eût terminé celle qu'il fit publier contre Barnabé Visconti. En 1366, il fut rançonné par des malandrins des *Grandes Compagnies*, qui avaient pris le titre de « croisés, de pèlerins de Dieu » ; il dut leur donner, avec l'absolution, 300.000 florins. Vers le même temps, les Etats du Saint-Siège en Italie se trouvaient complètement replacés sous l'autorité pontificale, par suite du succès momentané des ligues qu'Urbain avait réussi à former contre les usurpateurs des fiefs ecclésiastiques. Les Romains et la plupart des Italiens pressaient le pape de revenir chez eux. Il céda à leurs instances, malgré les remontrances du roi de France et de la plupart de ses cardinaux. Il partit d'Avignon le 30 avr. 1367 et s'embarqua à Marseille le 19 mai, accompagné d'une flotte de 23 galères et d'autres bâtiments fournis par la reine Jeanne de Naples, les Vénitiens, les Génois et les Pisans. Il alla d'abord à Viterbe, où il demeura quatre mois. De là, il se rendit à Rome, avec une escorte de 2.000 gens d'armes. Le clergé et le peuple allèrent au-devant de lui et le reçurent avec solennité et de vives démonstrations d'allégresse. — L'année suivante, il couronna à Rome l'impératrice Anne, femme de Charles IV. L'empereur assista à la cérémonie et servit la messe en qualité de diacre honoraire. Le 18 oct. 1369, Jean Paléologue, empereur de Constantinople, menacé par les Turcs, fit devant quatre cardinaux, nommés à cet effet par le pape, une profession de foi, où il reconnaissait : 1° que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ; 2° que l'Eglise romaine a la primauté sur toutes les Eglises ; 3° qu'il lui appartient de décider de toutes les questions de foi ; 4° que quiconque se sent lésé peut appeler à elle. — Cependant ceux qui convoitaient les territoires du Saint-Siège, et aussi les mécontents de Rome, avaient recommencé leurs entreprises, et les secours que l'empereur avait promis contre eux étaient insuffisants. Le pape n'était plus en sûreté en Italie. Ses cardinaux le décidèrent à rentrer à Avignon : on prétexta le désir de rétablir la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Sainte Brigitte fit dire à Urbain de ne point entreprendre ce voyage, parce qu'il ne l'achèverait pas. Néanmoins, il partit et arriva le 27 sept. 1370 à Avignon, où il fut aussitôt attaqué par une maladie qui l'emporta le 19 déc. E.-H. Vollet.

Bibl. : Balaze, *Vitæ paparum Avenionensium*. — Th. Roussel, *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V*; Paris, 1840. — Magnan, *Vie du pape Urbain V*, 1862. — Albanes, *Vie du pape Urbain V*, 1872. — Charbonnel, *Vie du pape Urbain V*, 1872. — L. Guiraud, *les Fondations du pape Urbain V à Montpellier*; Montpellier, 1889. — E. Müntz, *le pape Urbain V. Essai sur l'histoire des arts à Avignon au* XIV[e] *siècle*; Paris, 1889 (Extrait de la *Revue archéologique*). — Du même, *les Constructions du pape Urbain V à Montpellier*; Paris, 1890.

URBAIN VI, *Bartolomeo Prignano*, 207[e] pape ; élu le 7 avr. 1378, mort le 18 oct. 1389. Il était né à Naples. Lorsqu'il fut élu, il était archevêque de Bari. Le *grand schisme d'Occident* ayant commencé en l'année de son élection, l'histoire de son pontificat est inséparable de celle du pontificat de son adversaire, Clément VII, qui lui survécut. Nous les avons présentées ensemble, avec les développements nécessaires, à l'art. Robert de Genève.

URBAIN VII, *Giovanni-Battista Castagna*, 235[e] pape ; élu le 15 sept. 1590, mort le 27 du même mois, après un pontificat de treize jours. Il était né à Rome, fils d'un gentilhomme génois. Lorsqu'il fut élu, il était cardinal et archevêque de Rossano.

URBAIN VIII, *Maffeo Barberini*, 242[e] pape ; élu le 26 août 1623, mort le 29 juil. 1644. Il était né à Florence en 1558 ; dès 1606, il fut créé cardinal ; lorsqu'il fut élu, il était archevêque de Nazareth. Au commencement de son pontificat, il était en lutte avec la France ; mais quand Richelieu eut repris et remis aux Grisons les villes de la Valteline occupées par les troupes pontificales (1624-26), il se rapprocha de lui et se tourna contre la maison d'Autriche. En 1628, il excita le cardinal à prendre la défense des droits du duc français, Charles de Nevers, à la succession du duché de Mantoue, contre les prétendants que soutenaient les Espagnols. Pour ne point combattre la France et surtout pour ne point concourir au triomphe de l'Autriche et de l'Espagne, il refusa de prendre part à la « croisade » proposée par les Habsbourg, et il soutint la ligue contre Wallenstein et contre Ferdinand II. Malgré les dangers auxquels les victoires de Gustave-Adolphe exposaient l'Eglise catholique, il fit mauvais

accueil aux ambassadeurs impériaux et espagnols, venus à Rome pour solliciter son appui : ce ne fut qu'après des négociations pénibles et des disputes très vives au sujet de l'édit de *Restitution* (V. ce mot), qu'ils obtinrent enfin quelques faibles subsides. La mort de Gustave-Adolphe et les succès des armées impériales purent seuls le faire changer d'attitude. Il autorisa alors Ferdinand et Philippe à lever des dîmes sur les biens de l'Eglise. Il contribua de plus en plus largement chaque année aux frais de la guerre, adressa au roi de France des remontrances au sujet de son alliance avec les Suédois, refusa de conclure un traité avec lui, repoussa les articles du traité de Heilbron et condamna les moindres concessions faites aux luthériens. — Urbain fortifia les places et agrandit le domaine de l'Eglise. En 1631, il y avait annexé le duché d'Urbin, en conséquence d'une convention faite avec François-Marie II, dernier représentant de la famille de la Rovere. En 1641, les Barberini, ses neveux, pour qui il avait une affection peu méritée, le poussèrent à confisquer le petit duché de Castro, comme garantie des dettes que les Farnèse contractaient à Rome et ne payaient pas. De là une guerre, dans laquelle Urbain prétendit reprendre même Parme et Plaisance au duc Odoardo, que soutenait une grande partie de l'Italie. Elle n'eut point d'autre résultat que de laisser aux Farnèse toutes leurs possessions et d'épuiser les finances du Saint-Siège. — Dans l'ordre ecclésiastique, il convient de mentionner, parmi les faits principaux de ce pontificat : la condamnation (1633) de Galilée, à qui Urbain avait adressé autrefois des vers ; celle du livre de Jansénius (6 mars 1642) ; une bulle (juin 1630) attribuant aux cardinaux le titre d'éminence ; la réformation des hymnes du *Bréviaire romain;* une revision de la bulle *In cœna Domini*. E.-H. V.

Bibl. : Grégovorius, *Urban VIII im Widerspruch zu Spanien und dem Kaiser;* Stuttgart, 1879. — Carlo Strozzi, *Storia della famiglia Barberini;* Rome, 1640. — Reusch, *Der Process Galileis und die Jesuiten;* Bonn, 1879. — Santo-Pieralise, *Urbano VIII e Galileo Galilei;* Rome, 1875.

URBANISTES. Congrégation religieuse (V. Claire [Sainte]).

URBANYA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades ; 304 hab.

URBEIS. Village de la Haute-Alsace (V. Orbey).

URBICIANI (Bonagiunta), poète italien, né à Lucques, mort après 1296. Il fut en relations avec Dante, qui l'a introduit dans sa *Comédie* (*Purgatoire*, XXIII, 19 et suiv.) et porte sur lui dans le *De vulgari Eloquio* (I, 13) un jugement sévère. C'est en effet un simple imitateur des Provençaux sans aucune originalité de pensée ou de style. Il reste de lui un assez grand nombre de chansons et de sonnets. A. J.

Bibl. : Valeriani, *Poeti del primo secolo*, I, 471 et suiv. — C. Minutoli, *Gentucca e gli altri Lucchesi*, dans *Dante e il suo secolo;* Florence, 1865. — T. Casini, *Testi inediti di antiche rime vulgari;* Bologne, 1883.

URBINO. Ville d'Italie, à 33 kil. de l'Adriatique, sur une colline entre le Métaure et la Foglia, prov. de Pesaro e Urbino ; 16.659 hab. (en 1881). Ville municipale de l'Ombrie sous les Romains ; assiégée et prise par Bélisaire en 538 ; commune sous Charlemagne, elle perdit sa liberté à cause de ses dissensions intestines, devint la capitale du comté et puis duché d'Urbino des Montefeltro, jusqu'à ce que Francesco Maria della *Rovere* (V. ce nom) l'eût cédée avec son Etat, en 1626, au pape Urbain VIII. Elle possède nombre de monuments. Son Université libre fut fondée en 1671. C'est la patrie de Raffaello *Sanzio* (V. Raphaël), de *Bramante* (V. ce nom), de Baroccio, des Zuccari, de Timoteo della Vite et de Viviani dit *il Sordo*. C'est à Urbino que sont nés le célèbre ingénieur et écrivain Pacciotti, Gianfrancesco Albani, puis le pape Clément XI, le poète Bernardino Baldi, Laura Battiferri, etc.

URBINO (Timoteo) (V. Vite [Timoteo della]).

URBISE. Rivière du dép. de la *Loire* (V. ce mot).

URBISE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de La Pacaudière ; 474 hab.

URÇAY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cérilly ; 645 hab. Stat. de chem. de fer.

URCEL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château ; 615 hab.

URCEREY. Com. du territ. de Belfort, cant. de Belfort ; 152 hab.

URCIERS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Sainte-Sévère-sur-Indre ; 900 hab.

URCUIT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (N.-E.) de Bayonne ; 883 hab. Stat. de chem. de fer.

URCY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin ; 130 hab.

URD (Mythol. scand.) (V. Nornes).

URDANETO. Montagne des îles *Philippines* (V. ce mot).

URDENS. Com. du dép. du Gers, arr. de Lectoure, cant. de Fleurance ; 216 hab.

URDÈS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez ; 235 hab.

URDOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron-Sainte-Marie, cant. d'Accous ; 443 hab.

URDU ou **OURDOU** (Ling.) (V. Inde, t. XX, p. 702).

URE. Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot).

URECHIA (V.-Alexandrescu), littérateur roumain, né à Piatra Neamtzu le 27 févr. 1834, mort à Bucarest le 2 déc. 1901. Il fit ses premières études à Iassy, les compléta à Paris et fut nommé en 1857 professeur de littérature à l'Université d'Iassy et directeur du ministère de l'instruction publique en Moldavie ; collaborateur de plusieurs journaux roumains, il fut le correspondant de plusieurs grands organes français : *le Temps*, *le Siècle*, etc. En 1860-61, ministre de l'instruction publique, il fut, le 4 nov. 1864, nommé professeur d'histoire de la langue et de la littérature roumaines à l'Université de Bucarest. Ministre encore une fois en 1881, il fit presque constamment partie du parlement sans que la politique l'occupât exclusivement. Il fut président d'un comité macédo-roumain, président d'une ligue pour l'union intellectuelle de tous les Roumains ; mais il fut surtout homme de lettres : professeur, conférencier, écrivain (nouvelles, comédies, tragédies, drames) et surtout historien. Son œuvre est immense, un peu verbeuse, mais pleine d'observations précieuses et de coloris. Son œuvre capitale est *l'Histoire des Roumains*. Citons en outre, parmi ses nombreuses publications en roumain : *Œuvres complètes* (1878) ; *Album macédo-roumain* (1880) ; *Esquisses d'histoire de la littérature roumaine* (1885) ; *Miron Costin* (1886) ; *l'Histoire des événements d'Orient* (1889) ; *Documents relatifs aux années 1800-31* (1889) ; *Sur les corporations* (1889) ; *l'Histoire des écoles*, etc. D.-A. Teodoru.

URÉDINÉES (Bot.). Ordre de Champignons à thalle filamenteux, fin, cloisonné, ramifié, enveloppant sans les pénétrer les cellules des plantes vivantes, à la surface desquelles ils apparaissent coloriés en rougeâtre, ressemblant sur les feuilles et les tiges à des taches de rouille (rouille des céréales), à fructifications polymorphes, souvent hétéroïques, le thalle devant (pour produire les spores d'une à cinq sortes différentes appropriées à la multiplication dans des conditions nouvelles) habiter alternativement en parasites des hôtes différents. Les différents types de fructification sont : l'*Æcidium* (ou *œcidie*), sorte de pseudo péridium, qui contient des spores appelées *œcidiospores*, grandes, disposées en chapelets parallèles ; les *Téleutospores* représentées par les *Puccinies* (V. ce mot). — Genres principaux des Urédinées : *Uromyces*, *Melampsora*, *Podisoma*, *Phragmidium*, *Gymnosporangium*, *Chrysomyxa*, *Endophyllum*, *Triphragmium*, *Peridermium*, *Ravenelia*, *Coleosporium*. H. Fournier.

UREDO (Cryptogr.) (V. Puccinies).

UREDOSPORE (Bot.) (V. Urédinées).

URÉE. I. Chimie. — Form. $\left\{\begin{array}{ll}\text{Equiv...} & C^2H^4Az^2O^2.\\ \text{Atom...} & CH^4Az^2O.\end{array}\right.$

L'urée, appelée aussi carbamide, est le principe immédiat le plus important de l'urine de l'homme et de celle des animaux carnivores. L'homme adulte produit environ 30 gr. d'urée par jour; il existe aussi de l'urée dans le sang, dans la salive, la bile, la sueur. Elle représente un des derniers termes de la transformation des matières azotées dans l'organisme. Pour extraire l'urée de l'urine, on profite de la faible solubilité de l'azotate d'urée dans l'eau froide. On commence par évaporer l'urine jusqu'à ce qu'elle soit réduite au dixième de son volume environ; on ajoute au liquide un volume égal d'acide azotique; par refroidissement, il se forme un magma de cristaux d'azotate d'urée. On égoutte ces cristaux, on les purifie en les faisant dissoudre dans l'eau bouillante et recristalliser par refroidissement. L'azotate d'urée purifié ayant été dissous dans l'eau tiède, on verse du carbonate de baryum précipité; il se fait par double décomposition de l'azotate de baryum, du gaz carbonique qui se dégage et de l'urée qui reste dissoute avec l'azotate. Pour séparer l'urée de l'azotate de baryum on évapore le liquide à sec et on reprend par l'alcool qui dissout l'urée et ne dissout pas l'azotate.

Mais l'urée peut aussi s'obtenir par synthèse. La première synthèse de l'urée a été effectuée par Wœhler en 1828. L'acide cyanique saturé d'ammoniaque donne du cyanate d'ammoniaque; ce sel se transforme en urée, dont il est isomère, sous l'influence de l'ébullition en présence d'eau. Cette transformation du cyanate d'ammoniaque en urée constitue aujourd'hui la préparation la plus importante de l'urée. Le cyanate d'ammoniaque est obtenu par double décomposition entre le cyanate de potassium et le sulfate d'ammoniaque; à une dissolution concentrée de cyanate de potassium on ajoute du sulfate d'ammoniaque; puis on évapore à sec au bain-marie et on épuise le résidu par l'alcool froid qui ne dissout que l'urée. On fait cristalliser l'urée par évaporation et on la purifie par des cristallisations successives.

Un grand nombre d'autres réactions permettent de produire synthétiquement l'urée. Telle est la réaction de l'ammoniaque sur l'oxychlorure carbonique (Natanson) :

$$\underset{\text{Oxychlorure carboniq.}}{C^2O^2Cl^2} + 4AzH^3 = \underset{\text{Urée}}{C^2H^4Az^2O^2} + 2AzH^4Cl$$

Telles sont encore les réactions successives de l'ammoniaque et de l'oxyde de plomb sur l'oxysulfure carbonique (Berthelot); il se forme d'abord un oxysulfocarbonate :

$$\underset{\text{Oxysulfure carbon.}}{C^2O^2S^2} + 2AzH^3 = \underset{\text{Oxysulfocarbonate}}{C^2O^2S^2(AzH^3)^2}$$

qui, dans une deuxième phase, est décomposé par l'oxyde de plomb :

$$\underset{\text{Oxysulfocarbonate}}{C^2O^2S^2(AzH^3)^2} + 2PbO = 2PbS + \underset{\text{Urée}}{C^2H^4Az^2O^2} + 2HO.$$

L'éther carbonique traité à 100° par l'ammoniaque fournit aussi de l'urée :

$$\underset{\text{Ether carbonique}}{C^{10}H^{10}O^6} + 2AzH^3 = \underset{\text{Alcool}}{2^5C^4H^6O^2} + \underset{\text{Urée}}{C^2H^4Az^2O^2}.$$

Enfin, on peut obtenir synthétiquement l'urée par l'hydratation du cyanamide :

$$\underset{\text{Cyanamide}}{C^2Az^2H^2} + 2HO = \underset{\text{Urée}}{C^2H^4Az^2O^2}.$$

Mais la seule réaction synthétique qui soit employée pour la préparation de l'urée est la transformation du cyanate d'ammoniaque sous l'influence de la chaleur.

L'urée est un corps cristallisé en longs prismes incolores; elle possède une saveur fraîche et amère; elle se dissout, à la température ordinaire, dans une partie d'eau ou dans 5 parties d'alcool; l'alcool bouillant en dissout environ une partie, l'éther n'en dissout que des traces. Sous l'influence de la chaleur, l'urée fond d'abord à 120°; mais elle se décompose à une température un peu plus élevée en dégageant du gaz ammoniac et laissant du biuret, $C^4O^4Az^3H^5$:

$$\underset{\text{Urée}}{2C^2H^5Az^2O^2} = \underset{\text{Biuret}}{C^4O^4Az^3H^5} + AzH^3.$$

Il se forme en même temps un peu d'acide cyanurique et mélanurique.

Les synthèses de l'urée au moyen de l'oxychlorure carbonique et de l'éther carbonique définissent l'urée comme la diamide carbonique: de là le nom de carbamide que l'on donne quelquefois à l'urée. La double fonction amide de l'urée est encore indiquée par ses propriétés chimiques; dans un grand nombre de circonstances, l'urée fixe de l'eau et redonne du carbonate d'ammoniaque :

$$C^2H^4Az^2O^2 + 4HO = 2CO^3AzH^4.$$

Cette transformation, dont sont susceptibles tous les corps qui possèdent la fonction amide, se produit pour l'urée lorsqu'on chauffe la dissolution aqueuse en tube scellé à 140°. Mais elle peut aussi se faire à la température ordinaire: c'est ce qui a lieu dans la fermentation ammoniacale de l'urine. L'hydratation de l'urée est alors occasionnée par un être organisé : le *Micrococcus urex*, formé de petits globules sphériques réunis en chapelet (Pasteur, Van Tieghem); ce ferment sécrète une diastase au contact de laquelle la transformation s'effectue. C'est grâce à cette réaction que l'azote éliminé de l'organisme par l'urine peut servir, sous forme de carbonate d'ammonium, à la nutrition des végétaux et, par suite, des animaux.

L'urée se comporte comme une base faible ; elle forme avec les acides des sels en général bien cristallisés. On peut citer l'azotate $C^2H^4Az^2O^2,AzO^6H$ et l'oxalate $(C^2H^4Az^2O^2)^2C^4H^2O^8$ qui s'obtiennent par simple neutralisation de l'acide correspondant et sont des corps assez stables. Mais l'urée peut aussi former des combinaisons cristallisées avec les oxydes et les sels. Il existe plusieurs combinaisons de l'urée avec l'oxyde de mercure (Liebig) :

$$C^2H^4Az^2O^2 + 2,\ 3 \text{ et } 4\ HgO.$$

En mélangeant des dissolutions faites à poids équivalents d'urée et de sel marin, puis, évaporant et laissant refroidir, on obtient une combinaison cristallisée :

$$C^2H^4Az^2O^2 + NaCl + 2HO.$$

On connaît encore plusieurs combinaisons de l'urée avec l'azotate d'argent et l'azotate de mercure.

Un assez grand nombre de corps décomposent l'urée en eau, acide carbonique et azote :

$$C^2H^4Az^2O^2 + 6O = C^2O^4 + Az^2 + 4HO.$$

Tels sont l'acide azotique chargé de vapeurs nitreuses, l'azotate mercureux, le chlore en présence de l'eau ou les hypochlorites, le brome en présence de l'eau ou les hypobromites. Cette décomposition de l'urée sous l'influence d'agents oxydants est mise à profit pour son dosage dans l'urine. On introduit dans un tube gradué un volume donné de l'urine que l'on veut examiner, puis le corps oxydant qui est généralement de l'hypobromite et enfin de la soude destinée à absorber le gaz carbonique mis en liberté; le volume d'azote qui reste dans le tube gradué permet de calculer facilement le poids d'urée qui lui a donné naissance.

Les dérivés de l'urée sont nombreux. L'urée sulfurée, ou thio-urée, ou sulfocarbamide, $C^2H^5Az^2S^2$, provient du remplacement de l'oxygène de l'urée par du soufre; elle se produit dans les mêmes conditions que l'urée ordinaire, mais en remplaçant les composés oxygénés par des composés sulfurés. Comme l'urée, elle se combine avec les acides, les oxydes et les sels.

Les urées composées ou aminurées résultent de la substitution de radicaux alcooliques aux hydrogènes de l'urée. La première urée composée: la phénylurée $C^2H^3(C^{12}H^5)Az^2O^2$ a été préparée par Hofmann; mais ce groupe de corps a

surtout été étudié par Wurtz, qui les a produits par l'action de l'ammoniaque sur un éther cyanique :

$$\underset{\text{Ether méthylcyanique}}{C^2H^2(C^2HAzO^2)} + AzH^3 = \underset{\text{Métylurée}}{C^2H^3(C^2H^3)Az^2O^2}.$$

Les uréides résultent du remplacement des hydrogènes de l'urée par des radicaux acides. Tel est l'uréide acétique $C^2H^3(C^4H^3O^2)Az^2O^2$. Ces corps sont les amides correspondants aux sels d'urée. On peut les préparer par l'action de l'urée sur les chlorures ou les anhydrides d'acides. Sous l'action de la baryte, ils se dédoublent en sel de baryum et urée. Quelques-uns d'entre eux se rencontrent dans l'économie animale. A. Bouzat.

II. Physiologie (V. Urine).

URÉIDE (Chim.) (V. Urée).

URÉMIE. L'urémie n'est pas une maladie, à proprement parler, c'est un symptôme de la néphrite, caractérisé par l'accumulation des éléments de l'urine dans le sang. A l'état normal, les déchets de la désassimilation de nos tissus traversent par filtration le rein perméable. Lorsqu'une maladie, telle que la néphrite, ou inflammation du rein, altère cet organe et lui enlève une partie de sa perméabilité, le rein n'est plus capable d'éliminer les déchets, de dépurer l'organisme. Ces déchets restent dans le sang, ils s'y accumulent et développent des symptômes d'intoxication qui constituent l'urémie.

Symptômes. L'urémie est insidieuse et se manifeste d'une foule de manières, souvent par des accidents cérébraux, tantôt par des accidents pulmonaires ou intestinaux. L'urémie se manifeste tantôt bruyamment, par des symptômes graves, tantôt lentement, insidieusement, simulant une foule de maladies, ce qui rend son diagnostic parfois difficile. Les symptômes de l'urémie lente, isolés ou groupés, sont les suivants : migraines, troubles gastriques, vomissements, accès de suffocation, troubles du cœur, myosis, troubles cérébraux, auditifs ou vertigineux, envies fréquentes d'uriner, œdèmes et albuminurie. Ces symptômes ne sont pas toujours au grand complet. L'urémie rapide, souvent brusque, produit parfois des convulsions, du délire et du coma. On observe, dans certains cas, l'urémie dyspnéique, produisant des accès de suffocation qui sont pris, à première vue, pour de l'asthme. Dans quelques cas, ce sont des vomissements incoercibles ou une diarrhée intense. On peut constater l'évolution d'une urémie cérébrale, d'une urémie dyspnéique et d'une urémie gastro-intestinale. On a noté, dans beaucoup de cas, le rétrécissement de la pupille (myosis), parfois la dilatation (mydriase), phénomènes inexplicables dans l'état actuel de la science.

La durée de l'urémie est variable, selon qu'elle est lente ou brusque. La terminaison est souvent fatale, elle survient parfois par quelque complication : apoplexie, convulsions, coma. L'urémie qui se montre dans le cours d'une néphrite aiguë guérit assez fréquemment. Le pronostic varie naturellement avec chaque forme d'urémie. Le traitement doit être institué suivant les formes. On est d'accord pour soumettre le malade au régime lacté absolu. Les grands accidents urémiques exigent une intervention rapide. Les ventouses scarifiées agissent efficacement dans la forme dyspnéique. La saignée est indiquée dans les accidents nerveux, comme délire, coma, convulsions. Dr J.-A. Fort.

UREPEL. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Mauléon-Licharre, cant. de Saint-Etienne-de-Baïgorry ; 745 hab.

URETÈRE (Anat.). L'uretère est un conduit étendu du rein à la vessie. Il porte au réservoir de l'urine le liquide fourni par le rein. A la partie supérieure, il a le volume d'une plume d'oie. Il s'amincit insensiblement de manière à n'avoir que 2 ou 3 millim. de diamètre à sa partie inférieure. Avant d'atteindre le rein, l'uretère présente une dilatation en forme de poche, c'est le bassinet. Cette poche se divise en plusieurs petits conduits très courts, les calices, dont l'extrémité va se fixer autour du mamelon des pyramides de Malpighi (V. Rein). L'uretère a une portion abdominale et une portion pelvienne. La portion abdominale est appliquée contre le muscle psoas par le péritoine qui le recouvre. La portion pelvienne se dirige vers la grande échancrure sciatique et de là vers la vessie. Chez l'homme, l'uretère croise le canal déférent et s'insinue entre la vessie et la vésicule séminale correspondante. Chez la femme, ce conduit passe entre les deux feuillets du ligament large, se dirige vers le col de l'utérus et s'insinue ensuite entre la base de la vessie et la partie supérieure du vagin. L'uretère pénètre dans la vessie entre les fibres musculaires, puis il chemine entre la couche musculeuse et la couche muqueuse. La muqueuse soulevée par l'uretère forme une soupape qui empêche l'urine de remonter de la vessie vers le rein.

Structure de l'uretère. La paroi de l'uretère, qui n'a pas 1 millim. d'épaisseur, est formée de trois couches : la couche fibreuse, mince et résistante, est constituée par des faisceaux de tissu conjonctif entremêlés de fibres élastiques ; la couche musculeuse contient un plan de fibres longitudinales profondes et un plan de fibres circulaires superficielles ; la couche muqueuse, mince, ne possède ni glandes, ni papilles ; elle est composée de deux couches. La couche superficielle, en contact avec l'urine, présente, comme la vessie, un épithélium pavimenteux stratifié, s'opposant absolument à toute absorption, comme l'épithélium vésical ; la couche sous-épithéliale est formée du tissu conjonctif. Les artères sont fournies par les artères du voisinage ; les veines se jettent dans les veines les plus voisines. Les lymphatiques ont été injectés par Hoggan en 1881 et par Gerota en 1896. Les uns vont se jeter dans le réseau lymphatique de la paroi abdominale en suivant l'ouraque, les autres dans les ganglions hypogastriques. Quelques-uns, enfin, se jettent dans les ganglions vésicaux latéraux et antérieurs. Les nerfs viennent des plexus rénal, spermatique et hypogastrique.

URÉTHANE (Chim.). Form. { Equiv... $C^6H^7AzO^4$; Atom... $C^2H^7AzO^2$.

L'uréthane, qu'on appelle aussi éthyluréthane, éther éthylcarbamique, carbamate d'éthyle, est un éther de l'alcool éthylique et de l'acide carbamique. On le prépare par l'action de l'ammoniaque à froid sur le carbonate d'éthyle :

$$\underset{\text{Carbonate d'éthyle}}{C^{10}H^{10}O^6} + AzH^2 = \underset{\text{Alcool}}{C^4H^6O^2} + \underset{\text{Uréthane}}{C^6H^7AzO^4}.$$

Il faut avoir soin de faire l'opération à froid, car à 100° le carbonate d'éthyle et l'ammoniaqué donnent naissance à de l'urée. L'uréthane se présente sous forme de lamelles cristallines incolores, fondant à 80°, solubles dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther. On a désigné sous le nom générique d'uréthanes tout le groupe des corps formés par les éthers de l'acide carbonique et des différents alcools. Un certain nombre de ces corps ont reçu des applications pharmaceutiques.

URÈTRE. I. Anatomie. — L'urètre est le conduit vecteur de l'urine chez la femme, le conduit commun à l'urine et au liquide séminal chez l'homme. L'urètre de la femme est court et dilatable. Il a une longueur de 3 centim. et offre la même structure dans toute son étendue. C'est un conduit recouvert d'une muqueuse et formé de fibres musculaires lisses, circulaires et longitudinales. L'urètre de l'homme est plus intéressant par son trajet compliqué, par la différence de ses diverses portions et par les maladies dont il peut être atteint. La longueur de l'urètre varie de 18 à 26 centim. Son extrémité antérieure est une ouverture verticale de 6 millim. de longueur environ, appelée *méat urinaire*. L'extrémité postérieure s'ouvre dans la vessie ; elle est entourée par le col vésical. A partir du col de la vessie, jusqu'à la racine de la verge, l'urètre décrit une courbe dont la concavité embrasse la symphyse du pubis. En avant de cette courbe,

l'urètre est pendant et flasque, et forme une deuxième courbure à concavité inférieure.

Régions de l'urètre. La division de l'urètre en trois portions vient de ce que sa structure n'est pas la même dans toute son étendue : 1° La portion qui fait suite à la vessie est appelée portion prostatique, parce qu'elle est entourée par la prostate ; elle mesure de 3 centim. à 3 centim. 1/2. Elle est immobile comme la prostate elle-même. 2° La portion membraneuse fait suite à la portion prostatique. Elle est courte et mesure 1 centim. 1/2 de longueur. Etendue de la prostate au bulbe, la portion membraneuse paraît mince et étroite, parce que ses parois musculeuses reviennent sur elles-mêmes. 3° La portion spongieuse, ou érectile, constitue la troisième portion. Elle est bien différente des deux autres. Elle fait partie de l'organe de la copulation. Les dimensions des portions prostatique et musculeuse ne varient pas, tandis que la longueur de la portion spongieuse est aussi variable que l'organe de la copulation lui-même.

Intérieur de l'urètre. L'intérieur de l'urètre est lisse, poli, humide. En arrière du méat, dans l'épaisseur du gland, l'urètre présente une dilatation appelée fosse naviculaire. En arrière de la fosse naviculaire, il est régulier jusqu'à la partie postérieure de la portion spongieuse, où il existe une légère dilatation sur la paroi inférieure, c'est le cul-de-sac du bulbe. Tout le long de la portion spongieuse, on trouve une grande quantité d'orifices, appartenant les uns aux glandes de Littré, les autres aux lacunes de Morgagni. Ces dernières sont de petits conduits qui aboutissent à des glandes de la muqueuse urétrale. Elles existent seulement à la paroi supérieure de l'urètre. Sur la paroi inférieure de cette même portion spongieuse, près du bulbe, on trouve deux petites ouvertures par lesquelles le liquide des glandes de Méry est versé dans l'urètre. L'intérieur de l'urètre, dans sa portion membraneuse, ne présente que de petits orifices appartenant aux glandes de la muqueuse urétrale. Quand on a franchi le détroit de l'urètre, correspondant à la portion membraneuse, on arrive à la prostate, c.-à-d. à la portion prostatique de l'urètre. Cette portion est large, et présente plusieurs particularités intéressantes. Longue de 3 centim., elle est limitée en arrière par le col de la vessie, et en avant par la portion membraneuse. On y trouve, sur la paroi inférieure, une saillie médiane, le *verumontanum,* formée par des faisceaux musculaires longitudinaux. Au sommet du verumontanum, on aperçoit une petite ouverture, l'embouchure de l'utricule prostatique, petit conduit qui s'enfonce dans l'épaisseur de la prostate, où il se termine par un cul-de-sac. De chaque côté du verumontanum, on trouve l'orifice du canal éjaculateur, qui verse le sperme dans la portion prostatique de l'urètre. La surface muqueuse de la portion prostatique de l'urètre est criblée d'ouvertures, au nombre de soixante environ. Ce sont les embouchures des conduits des lobules de la prostate.

Les nombreuses glandes de la muqueuse urétrale, les glandes de Littré, l'utricule prostatique, les glandes de Méry, exhalent un liquide qui humecte sans cesse la muqueuse urétrale.

Formations extérieures indépendantes de l'urètre et faisant partie de ses parois. — Ces formations extérieures indiquent nettement la division de l'urètre en trois portions. Elles consistent en une substance spongieuse et érectile dans la première portion de l'urètre, en un épaississement de la couche musculeuse dans la deuxième portion, et en un amas glanduleux, la prostate, dans la troisième. La substance spongieuse forme la paroi externe de toute la longueur de la portion spongieuse de l'urètre. Le tissu musculaire forme les parois de la portion membraneuse de l'urètre. Cette portion est très courte. Les fibres musculaires qui l'entourent à ce niveau forment le sphincter urétral. La portion prostatique est entourée par un amas de glandules, à long canal excréteur, qui a reçu le nom de prostate.

Structure de l'urètre. — L'urètre est formé de deux couches continues.

Couche muqueuse. Deux plans forment cette muqueuse : un plan superficiel, constitué par l'épithélium, et un plan profond, le *derme.* L'épithélium urétral est formé par plusieurs assises de cellules épithéliales cylindriques : c'est un épithélium cylindrique stratifié. Cet épithélium est éminemment absorbant. Le derme de la muqueuse est un tissu feutré, formé de faisceaux de fibres de tissu conjonctif et de fibres élastiques.

Couche musculeuse. D'une extrémité à l'autre, l'urètre présente des faisceaux musculaires lisses qui doublent la muqueuse. Ces fibres sont disposées suivant deux plans : un plan de fibres longitudinales profondes, recouvertes d'un plan de fibres circulaires superficielles. Le sphincter urétral, résultant de l'accumulation des fibres circulaires, au niveau de la portion membraneuse, est parfois affecté de spasme. Indépendamment de ces deux couches, l'urètre est renforcé, dans la portion spongieuse, par une couche érectile, et, dans sa portion prostatique, par un gros amas de glandules, décrit sous le nom de prostate. Entre les portions prostatique et spongieuse, la couche musculaire de la paroi urétrale forme la surface externe de ce conduit.

Vaisseaux et nerfs. Les *artères* de l'urètre sont : les artères prostatique, bulbeuse et dorsale du pénis, sans compter de nombreuses artérioles qui n'ont pas de nom et qui abordent l'urètre dans tout son parcours. La prostate ne reçoit donc pas d'artère prostatique particulière, elle emprunte ses vaisseaux aux artères du voisinage. Les veines se mêlent aux veines vésicales et s'anastomosent entre elles pour former un plexus veineux vésico-prostatique, plus abondant chez le vieillard. La portion membraneuse de l'urètre ne reçoit pas de vaisseau particulier; ses parois reçoivent des artérioles fournies par les vaisseaux du voisinage. La portion spongieuse reçoit l'artère bulbeuse et la dorsale du pénis. L'artère bulbeuse, née de la honteuse interne, traverse le triangle ischio-bulbaire, donne des rameaux à la glande de Méry et se jette dans le bulbe, dans ses parties latérales et postérieure. Elle se termine dans les aréoles du bulbe par des artérioles en forme de spirale, artères hélicines. La dorsale du pénis, l'une des branches terminales de la honteuse interne, parcourt, d'arrière en avant, la face supérieure des corps caverneux et aborde le gland dans l'épaisseur duquel elle se termine de la même manière que l'artère bulbeuse dans l'épaisseur du bulbe. Le sang fourni par ces deux artères se mélange dans les aréoles du bulbe, du gland et de la paroi spongieuse de l'urètre.

Le sang des parois urétrales s'écoule par de nombreuses veines, plexus veineux vésico-prostatique pour les veines de la prostate, veine bulbeuse pour le bulbe, et veine dorsale du pénis pour le gland. Les vaisseaux lymphatiques du fond de l'urètre, région prostatique, se rendent dans deux ganglions situés dans l'épaisseur du périnée, de chaque côté de la prostate. Ceux de la partie antérieure sortent par le méat urinaire, se mêlent aux lymphatiques du gland, du prépuce et de la peau du pénis, pour se jeter dans les ganglions inguinaux inférieurs et internes. Les nerfs sont vasculaires, sensitifs et moteurs. Les nerfs vasculaires, fournis par le sympathique, abordent l'urètre avec les artères qu'ils accompagnent; ils se terminent dans les parois artérielles dont ils règlent la circulation, et dans les fibres lisses de la couche musculeuse de l'urètre. Les *nerfs sensitifs* sont fournis par le nerf honteux interne; ils sont doués de la sensibilité générale et d'une sensibilité spéciale, qui se manifeste surtout dans la copulation, au moment du passage du sperme dans l'urètre Les *nerfs moteurs*, venus également du nerf honteux interne, qui contient des filets nerveux sensitifs et moteurs, n'appartiennent qu'accessoirement à l'urètre, et se terminent dans les muscles du périnée.

II. Pathologie. — On peut observer dans l'urètre des

lésions traumatiques, des corps étrangers, des inflammations et des rétrécissements.

Lésions traumatiques. — Le traumatisme peut s'exercer dans l'urètre de dedans en dehors ou de dehors en dedans. Les lésions traumatiques intérieures peuvent être produites par un calcul sorti de la vessie et arrêté dans l'urètre, ou par des corps étrangers. Les lésions traumatiques extérieures peuvent être le résultat de blessures par instruments piquants ou tranchants, par projectiles, de chute sur la région de l'urètre, ou de manœuvres extérieures amenant la rupture de ce conduit. Les blessures sont aussi variables que l'agent vulnérant lui-même. La rupture de l'urètre est due ordinairement à des chutes, mais il est assez fréquent d'observer la rupture de ce canal dans des conditions particulières que nous ne pouvons indiquer. La plupart des cas de rupture s'observent à la suite d'une chute à califourchon sur un corps dur : ouvriers tombant à cheval sur le bord d'une planche, sur une roue de voiture, sur un madrier, sur le bord d'une porte ouverte, sur un échafaudage, cavaliers se heurtant contre le pommeau de la selle, etc. Les symptômes varient selon que la rupture est complète ou incomplète. Dans la rupture complète, la muqueuse étant déchirée, il y a hémorragie par le méat urinaire, hémorragie qui se borne parfois à quelques gouttes de sang et qui, quelquefois, produit un jet de sang considérable, car l'artère bulbeuse peut être divisée. Si l'accident a lieu à la suite d'une chute, il y a naturellement une attrition plus ou moins considérable des parties molles voisines. Il se forme au niveau de la rupture une tumeur liquide due à du sang pur ou mêlé d'urine.

La douleur n'est pas constante, et quand elle existe, elle peut être locale ou s'irradier vers le voisinage. La rétention d'urine est un symptôme très fréquent, et ce symptôme peut être permanent ou momentané. De fréquentes envies d'uriner et du ténesme vésical se montrent parfois. Dans la rupture incomplète, la muqueuse étant intacte, le tissu spongieux de l'urètre est seul lésé, mais on comprend combien est parfois difficile la distinction entre les ruptures complète et incomplète. Dans ce cas, il n'y a pas d'hémorragie, car la lésion est interstitielle ou intrapariétale, ainsi que le disait Reybard. La marche, la terminaison et les complications varient avec le degré de la lésion et selon les cas. On voit des cas de rupture de l'urètre ne donner lieu à aucun symptôme, le malade uriner par l'urètre, et guérir rapidement. Dans d'autres cas, des phénomènes inflammatoires se développent, et parfois il se fait une résorption de l'urine.

Le traitement varie naturellement avec chaque cas. Contre l'hémorragie des cas graves, la compression permanente de la verge et la glace sur le périnée sont des moyens illusoires. On réussit souvent par la compression de la région blessée, au moyen d'une serviette roulée sur laquelle on fait asseoir le malade. Si l'hémorragie est abondante, et surtout si elle paraît être artérielle, il faut inciser le foyer, l'examiner, et, au besoin, lier les artères, ou recommencer la compression dans la plaie avec un gros tampon d'ouate hydrophile imbibé d'eau phéniquée légère (2 °/₀). Il faut donner issue à l'urine. On doit faire tout son possible pour pénétrer dans la vessie avec une sonde. Cependant, Civiale et la plupart des auteurs soutiennent que les tentatives de cathétérisme sont dangereuses. Ces conclusions sont trop absolues et le cathétérisme fait avec prudence, dans des conditions parfaitement aseptiques, doit être tenté. Si le cathétérisme est impossible, il faut faire la ponction vésicale, de préférence par l'hypogastre, ponction capillaire aseptique. Quoique la ponction ne soit qu'une opération palliative, elle rend souvent des services.

Corps étrangers. — Les corps étrangers de l'urètre peuvent venir de la vessie et s'arrêter dans le canal, ils peuvent se former dans l'urètre lui-même ou être introduits par le méat. En dehors de ceux qui sont introduits dans un but thérapeutique, on ne saurait s'imaginer la variété d'objets qu'introduisent dans leur urètre les ivrognes et les fous. Quelles que soient les circonstances qui aient amené les corps étrangers dans l'urètre, le chirurgien doit chercher : 1° à favoriser l'expulsion momentanée ; 2° à pratiquer l'extraction par le méat ; 3° à créer une voie artificielle s'il ne réussit pas à faire l'extraction.

Inflammations. — L'urétrite, ou inflammation simple de l'urètre, peut être déterminée par diverses causes. L'urétrite blennorrhagique est celle qui résulte de la contagion par le gonocoque de Neisser (V. Blennorragie).

Rétrécissements. — Il y a rétrécissement lorsqu'il existe une diminution permanente du calibre de l'urètre par une lésion de ses parois. Les causes les plus ordinaires des rétrécissements sont le traumatisme et l'urétrite, d'où la division en deux classes : les rétrécissements traumatiques et les rétrécissements inflammatoires. Il est certain que l'urétrite blennorragique donne naissance à la plupart des rétrécissements. On n'est pas encore bien fixé sur la question de savoir si les urétrites simples, non blennorragiques, donnent lieu à des coarctations. C'est surtout la blennorragie de longue durée qui les produit. Un rétrécissement urétral peut survenir sans urétrite et sans cause connue. On observe encore des rétrécissements congénitaux. Comme les rétrécissements, dits cicatriciels, sont la conséquence de l'inflammation de l'urètre, je les décris, comme Cruveilhier, sous le nom commun de rétrécissements inflammatoires.

Les rétrécissements traumatiques reconnaissent pour causes les diverses lesions de l'urètre qui amènent sa rupture. Beaucoup de malades accusent les injections ; il n'est pas probable qu'une injection urétrale, à moins qu'elle soit très caustique, puisse produire un rétrécissement. Cette lésion est constamment le résultat de lésions inflammatoires. Le nombre des rétrécissements est très variable, de un à douze. Les rétrécissements traumatiques sont toujours uniques ; les rétrécissements inflammatoires ou blennorragiques sont généralement multiples. Le siège des rétrécissements est variable. Les rétrécissements uniques, traumatiques, blennorragiques, se rencontrent généralement dans la région bulbeuse. Viennent ensuite la fosse naviculaire et le méat urinaire. Dans quelques cas, les rétrécissements sont échelonnés tout le long de l'urètre. Leur forme est irrégulière et fort variable. Lorsqu'ils sont courts, ils sont généralement annulaires et quelques-uns sont même valvulaires. La longueur des rétrécissements peut atteindre 3, 4 et même 5 centim. En général, ils ne dépassent pas quelques millimètres. Le trajet, lorsque le rétrécissement est long, peut être très anfractueux et difficilement parcouru par une bougie. Le degré d'étroitesse d'un rétrécissement n'est pas en rapport avec la cause qui l'a produit et avec l'âge de la maladie, comme on le dit souvent. Un rétrécissement très récent peut être très étroit, et un très ancien rester large. Quand il existe des rétrécissements multiples, ils diminuent de diamètre à mesure qu'ils deviennent plus profonds. Leur consistance varie également sans qu'on puisse connaître la cause de ces variations ; on observe des rétrécissements très durs quoiqu'ils soient récents, et souvent de très anciens sont tendres et mous. La structure des rétrécissements n'est pas parfaitement connue. Un tissu de nouvelle formation, contenant des fibres élastiques et des fibres de tissu conjonctif, forme la base du rétrécissement. Ce tissu est plus abondant sur la paroi inférieure de l'urètre. Les éléments normaux de la muqueuse et de la couche spongieuse, longtemps reconnaissables, finissent par disparaître. Selon Brissaud et Segond, les effets du rétrécissement se traduisent par un processus inflammatoire : les cellules épithéliales pavimenteuses deviennent cubiques ; les éléments du chorion de la muqueuse sont infiltrés de cellules embryonnaires ; il existe une vascularisation exagérée dans le tissu du rétrécissement ; la pro-

lifération épithéliale détermine sur la muqueuse de petites saillies papilliformes.

Symptômes. Rien de plus variable ; il serait difficile de trouver deux malades ayant exactement les mêmes symptômes. Le rétrécissement traumatique se développe rapidement, mais celui qui succède à la blennorragie est très lent à se produire, et le malade ne s'aperçoit pas tout d'abord de sa formation. Ce sont toujours des troubles de la miction. Chez les uns, la maladie s'annonce par une rétention d'urine ; chez d'autres, il existe simplement une diminution du volume du jet ou une modification de sa forme : jet en vrille, jet bifurqué ou en arrosoir, etc. La miction est naturellement plus lente. Parfois, il y a incontinence d'urine et écoulement involontaire de ce liquide à la suite de la miction. Certains malades souffrent en urinant ; chez d'autres, le rétrécissement est complètement indolore. On observe parfois des douleurs hypogastriques qui s'irradient dans tous les sens. Les efforts faits par le malade pour rejeter l'urine persistent pendant toute la durée de la miction dans les rétrécissements étroits. L'exploration de l'urètre vient confirmer le diagnostic. Elle doit être faite avec les explorateurs, bougies terminées par des olives. Ainsi que je l'ai déjà dit, on emploie une série d'explorateurs en commençant par les gros, et l'on constate le nombre et le diamètre des divers rétrécissements.

Marche et diagnostic. Il est des rétrécissements qui restent stationnaires pendant un grand nombre d'années, mais généralement la maladie fait des progrès continus et la coarctation devient de plus en plus étroite, au point que le malade finit par uriner goutte à goutte, avec des efforts inouïs et très douloureux. Lorsque le rétrécissement a été constaté, surtout s'il est multiple, le diagnostic ne saurait être douteux. Mais, lorsqu'il n'existe qu'un seul rétrécissement situé au fond de l'urètre, on peut avoir affaire à un spasme de la portion membraneuse de ce conduit. Aujourd'hui, on traite les rétrécissements urétraux par trois méthodes à peu près également usitées : la dilatation, l'urétrotomie et l'électrolyse linéaire. La dilatation doit toujours être lente et progressive. Elle est permanente ou temporaire. Dans la première, on laisse la bougie en place pendant deux ou trois jours et on la remplace par des bougies successivement plus volumineuses jusqu'à ce que le rétrécissement puisse admettre le n° 12 ou 13. Dans la dilatation temporaire, on ne laisse les bougies en place que quelques instants et l'on fait une séance tous les deux ou trois jours, en augmentant graduellement le volume des bougies. La dilatation est à peu près constamment suivie de récidive. Le traitement est d'une grande longueur et les douleurs du cathétérisme sont renouvelées à chaque séance. Si l'on considère qu'il existe des rétrécissements indilatables et que la dilatation provoque chez certains individus des accès de fièvre répétés, on comprendra que nous rejetions ce mode de traitement avec d'autant plus d'énergie que nous possédons aujourd'hui un moyen simple, rapide et inoffensif de guérir les rétrécissements.

L'urétrotomie est externe ou interne. L'urétrotomie externe est réservée à certains rétrécissements traumatiques et aux rétrécissements graves, qui ne sauraient être guéris d'une autre manière. L'urétrotomie interne consiste dans la section du rétrécissement à l'intérieur de l'urètre. Depuis A. Paré jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, on a inventé une quantité considérable d'instruments coupants pour trancher le rétrécissement à l'intérieur de l'urètre. Les récidives étant à peu près constantes, Reybard, chirurgien audacieux et téméraire, sectionna d'un seul coup le rétrécissement et toute la paroi urétrale. Il eut beaucoup d'hémorragies et partant beaucoup de morts, ce qui n'empêcha pas l'Académie de médecine de lui décerner le prix d'Argenteuil en 1852. En 1855, Maisonneuve présenta à l'Académie des sciences son urétrotome, un peu moins meurtrier que celui de Reybard. Néanmoins l'urétrotomie par le procédé de Maisonneuve est une opération grave qui cause quelquefois la mort. Quelques chirurgiens contemporains n'emploient que les plus petites lames et se contentent d'érafler le rétrécissement qu'ils dilatent ensuite. Cette opération est détestable parce qu'elle est insuffisante et inutile, et que, dans certains cas, elle est suivie d'accidents et même de mort. Après cette urétrotomie insuffisante, la récidive est à peu près certaine au bout de quelques mois ou de un à deux ans. Les statistiques fournies par l'urétrotomie sont tellement funèbres que beaucoup de chirurgiens y ont renoncé. Desprès l'avait condamnée. Lefort y avait également renoncé à cause des cas de mort qu'il avait observés. Une statistique de quarante-sept opérations, faite de 1857 à 1861, donna à Tillaux treize morts ; aussi cet auteur conseille-t-il de l'employer le plus rarement possible, ajoutant, du reste, que l'urétrotomie n'a jamais guéri un rétrécissement.

L'électrolyse linéaire, selon le procédé de Fort, donne des résultats véritablement merveilleux. Préconisée par cet auteur depuis une quinzaine d'années, cette opération, faite selon les règles, n'a jamais donné lieu à aucun accident. Avec un électrolyseur et un faible courant de 10 milliampères, on détruit un rétrécissement blennoragique dans l'espace de quelques secondes. L'opération est à peine douloureuse, et il ne s'écoule que quelques gouttes de sang. On peut dire qu'il s'agit là d'une urétrotomie sans incision, d'une urétrotomie électrolytique. La dilatation consécutive est moins urgente qu'après l'urétrotomie, et la récidive moins fréquente. Le traitement d'un rétrécissement par l'électrolyse linéaire ne dure pas plus de deux à trois jours. D[r] J.-A. FORT.

URÉTRITE (Pathol.) (V. BLENNORRAGIE et BLENNORRÉE).

URÉTROSCOPE. Synonyme d'*Endoscope* (V. ce mot).

URÉTROTOMIE (Chir.) (V. URÈTRE).

URFÉ. Maison forézienne, d'où sortent les seigneurs de la Bastie, d'Orose, d'Entragues, de Bussy-en-Forez, de Bagé, de Châteauneuf. — *Pierre*, bailli de Forez, grand écuyer de France, né en 1483, mourut en 1508. Son fils *Claude*, baron de Châteauneuf, surintendant de la maison du roi, gouverneur du dauphin, fut ambassadeur au concile de Trente en 1547, puis à Rome. — *Anne*, comte d'Urfé, marquis de Bagé, petit-fils de Claude, vécut de 1555 à 1621 ; bailli de Forez en 1574, il soutint la Ligue dans sa province ; en 1594, il fit sa soumission au roi, qui le maintint d'abord dans sa charge, mais il la résigna l'année suivante. Il avait épousé la belle et riche Diane de Châteaumorand, mais le mariage fut annulé, pour cause d'impuissance, par un rescrit de Clément VIII (1598) et par une sentence de l'official de Lyon (1599). Il se fit alors prêtre et chanoine de Lyon. Il était poète ; il a laissé un recueil de sonnets intitulé *la Diane*, un poème : *Honneur et Vaillance* (1592, in-4) et un *Livre d'hymnes* (1608, in-4). — Son frère *Honoré*, chevalier d'Urfé, marquis de Valbromey, comte de Châteauneuf, né à Marseille le 11 févr. 1568, fit ses études à Tournon et séjourna ensuite à la Bastie. Il prit part, lui aussi, à la Ligue forézienne ; lorsque son frère devint gouverneur du Forez pour Henri IV, il en fut même gouverneur pour le duc de Nemours. Fait prisonnier à Feurs le 16 févr. 1595, délivré, puis repris, c'est en prison qu'il composa ses *Epistres morales* (Lyon, 1598, in-12). Il épousa (moins par amour, comme il l'a dit, que pour sauvegarder la fortune de sa famille) Diane de Châteaumorand, l'épouse désormais libre de son frère ; les deux époux se séparèrent d'ailleurs plus tard à l'amiable. Honoré s'était retiré à la cour du duc de Savoie. C'est là qu'il composa son célèbre roman de *l'Astrée*, imité des pastorales du Tasse et de la *Diane* de George de Montemayor. La première partie dut paraître en 1609, car elle est dédiée à Henri IV, la seconde en 1610, la troisième en 1617 (et non 1619) ; les deux dernières furent publiées après sa mort par son secrétaire Baro. Ces « bergeries » (le roman se passe en Forez, sur le bord du Lignon ; il est possible que certains épisodes rappellent les amours de

Henri IV) en 6.000 pages eurent un succès extraordinaire, d'innombrables éditions (les principales sont Paris, 1637, et Rouen, 1647, toutes deux en 5 vol. in-8; l'abbé Souchay en donna un remaniement en 5 vol. in-12 en 1733), des traductions; c'est le premier roman qui ait eu pareille fortune; les noms de ses héros Céladon, Philis, etc., devinrent universellement célèbres, et toute la littérature romanesque du XVIIe siècle s'inspira d'Honoré d'Urfé. Il a écrit aussi des poèmes : *La Sireine* (1611, in-8), *la Sylvanire* (en vers blancs, 1625, in-8) et une épopée encore inédite, *la Savoysiade* (aux manuscr. fr.). Il mourut à Villafranca en Piémont le 1er juin 1625. On trouvera son portrait dans l'*Astrée* de 1633. — *Antoine* d'Urfé, frère des deux précédents, évêque de Saint-Flour, avait été tué en oct. 1594. — *Jacques II* d'Urfé, qui fut, comme son frère Anne, bailli de Forez, se trouva, en 1610, engagé dans de tels embarras financiers qu'il commandita une expédition de François de Rasily vers le Nouveau Monde. H. HAUSER.

BIBL. : Aug. BERNARD, *les d'Urfé. Souvenirs historiques et littéraires du Forez ;* Paris, 1839, in-8. — N. BONAFOUS, *Etude sur l'Astrée et sur Honoré d'Urfé ;* Paris, 1846, in-8. — R. DE CHANTELAUZE, *Etude sur les d'Urfé ;* Paris, 1860, in-8. — LE BRETON, *le Roman au* XVIIIe *siècle;* Paris, 1890, in-8. — Charlotte BRANTI, *l'« Amyntas » du Tasse et l' « Astrée » d'Honoré d'Urfé ;* Milan, 1895, in-8. — ROCHIGNEUX, *Acte d'assoc. entre Jacques II d'Urfé et Fr. de Rasily*, dans *Bull. de la Diana*, 1699, t. XI. — Abbé REURE, *Episodes des guerres de la Ligue dans le Forez ;* Montbrison, 1901, in-8 (extr. de la *Diana*). — V. *Bull. de la Diana*, passim.

URFEY (Thomas d'), poète anglais (V. D'URFEY).

URGEL ou **LA SEU** DE URGEL. Ville forte d'Espagne, prov. et à 104 kil. N.-E. de Lerida (Catalogne), dans une belle vallée, appelée les Llanos de Urgel, au confluent de l'Embalira andorrane et du Sègre, entre les Pyrénées au N. et la Sierra del Cadi au S.; 3.085 hab. Evêché. Son aspect est curieux; avec ses vieilles fortifications, elle donne l'impression d'une ville d'un autre âge. L'intérieur est repoussant : les rues sont étroites, sales, les maisons sordides. La cathédrale cependant, est, dit-on, la plus belle église romane d'Espagne; un cloître du XIIIe siècle, un musée assez intéressant, peuvent retenir le voyageur. La citadelle, qui domine, de la colline de las Horcas, la vallée de l'Embalira, a joué un assez grand rôle dans les guerres avec la France dont les troupes s'en emparèrent en 1704, 1809 et 1823, et surtout dans les guerres civiles. L'évêque d'Urgel est cosuzerain d'Andorre avec la France. A une dizaine de kilomètres, en remontant le Sègre, sont les eaux sulfureuses de Saint-Vincent.

On appelle *Llanos de Urgel* une superbe plaine, fertile, assez bien arrosée par les eaux du canal de Urgel, et que l'on pense à irriguer encore davantage. J.-G. K.

URGINÉES (Bot.) (V. SCILLE).

URGO-APTIEN. Nom donné par certains géologues à un facies zoogène qui peut s'étendre, soit à l'urgonien (ou barrémien), soit à l'aptien, soit à l'ensemble des deux étages.

URGONIEN (Géol.) (V. NÉOCOMIEN).

URGONS. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. de Geaune; 546 hab.

URGOSSE. Com. du dép. du Gers, arr. de Condom, cant. de Nogaro; 302 hab.

URI. Canton suisse, de la région du centre, borné au N. par le cant. de Schwytz, à l'E. par ceux de Glaris et des Grisons, au S. par celui du Tesin, à l'O. par le Valais et Unterwald; 1.076 kil. q.; 19.759 hab. professant la religion catholique. Son territoire appartient au régime des Alpes Bernoises et Glaronnaises. Il forme une grande vallée principale, profondément encaissée, sur laquelle viennent s'ouvrir quelques vallées latérales. Les montagnes les plus élevées sont le Damastock, le Fitlis, le Uri, Rostock, le Crispath, le Toedi. Le cant. d'Uri est arrosé par la Reuss qui y prend sa source et se jette, après l'avoir traversé du S. au N., dans le lac des Quatre-Cantons. Sauf dans la vallée inférieure de la Reuss, le climat est rude. Les principales localités sont, outre Altorf, le ch.-l., Fluelen, Andermatt, Erstfeld, Burgeln, Goeschenen, Gurtnellen, Silenen. La population s'adonne à l'agriculture et à l'élève du bétail. Cependant l'industrie des étrangers y a pris une grande extension; il y a une quantité de stations de touristes à peu près dans toutes les régions habitables. Le tunnel du Saint-Gothard, dont les remarquables voies d'accès se trouvent dans le cant. d'Uri, ainsi que les fortifications de ce massif, contribuent à mettre en valeur les ressources du pays. Uri forme une république démocratique pure. La Landsgemeinde, qui est l'assemblée générale des citoyens, se réunit régulièrement une fois par an à Altorf. Elle discute et accepte ou rejette les projets de lois, élit les membres des autorités exécutive et judiciaire et arrête l'impôt. Les vallées uraniennes furent, à l'origine, une possession de l'abbaye de Notre-Dame de Zurich, qui relevait elle-même directement de l'empire d'Allemagne. L'empereur Frédéric II, pour protéger ce pays contre les comtes de Habsbourg qui le convoitaient, en fit un territoire impérial immédiat. Plus tard, Uri entra dans la Ligue des Waldstetten. C'est dans le cant. d'Uri que les anciens historiens placent l'épisode de Guillaume Tell et la conspiration des paysans contre les baillis autrichiens. La critique historique moderne n'admet pas ces deux événements (V. SUISSE).

URIA, URIIDES (Ornith.) (V. GUILLEMOT).

URIA. Ville antique (V. ORIA).

URIAGE. Localité du dép. de l'Isère, dans la com. de Saint-Martin-d'Uriage. La source thermale qui débite 5.000 litres par jour a été employée à l'époque romaine et de nouveau à partir de 1841. L'établissement thermal est visité annuellement par 5.000 malades. Un grand nombre de touristes excursionnent d'Uriage dans le massif de Belledonne et les environs. Le château d'Uriage, bâti à 93 m. au-dessus de l'établissement, a été élevé au XIIIe siècle et remanié aux XVe, XVIIe et XIXe; il renferme des collections archéologiques.

EAUX MINÉRALES. — Ce sont des eaux hypothermales, chlorurées sodiques fortes, sulfureuses faibles (Rotureau); il y a une source ferrugineuse froide. La source chlorurée sulfureuse (+ 27°), la plus importante, se donne à petites doses à l'intérieur et s'administre en douches, injections, inhalations, etc.; elle s'emploie surtout comme purgative, tonique et reconstituante, dans la scrofule, les maladies de la peau, le rhumatisme, les névralgies, les catarrhes, les maladies des voies digestives, les maladies de l'utérus.

URIE. Nom porté par différents personnages de l'histoire juive, notamment un grand prêtre contemporain du roi Achaz, un prophète contemporain de Jérémie et particulièrement un capitaine au service de David, avec la femme duquel ce roi noua une intrigue criminelle qui se continua par un assassinat et s'acheva par un mariage (V. DAVID et BETHSABÉE).

URIM ET THUMMIN (Hist. juive) (V. OURIM).

URIMÉNIL. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Xertigny; 1.202 hab.

URINAIRE DE MALABAR (Bot.) (V. PHYLLANTHE).

URINAIRES (Voies) (V. VOIES URINAIRES).

URINE. I. CHIMIE ET PHYSIOLOGIE. — Le corps de l'homme et des vertébrés assimile, d'une manière continue, les matériaux de la vie qui lui parviennent par les voies respiratoires et digestives. En même temps que s'opère l'assimilation de ces matériaux, il se fait une désassimilation. Les produits de cette désassimilation, ou déchets, ne sont d'aucune utilité, ils sont même nuisibles, et ils doivent être rejetés au dehors, sous peine de devenir toxiques. L'élimination des déchets se fait par trois voies glandulaires principales : le poumon, les glandes de la sueur et le rein. Les déchets fixes, non gazeux, sont saisis par le rein, au moment de leur passage dans les artères rénales. Par une sorte de filtration incessante, ces déchets, dissous dans une certaine quantité d'eau, traversent les reins, et

arrivent à la vessie par les uretères. L'urine est donc un liquide aqueux tenant en dissolution les déchets fixes de l'organisme. Aussi son analyse fournit-elle des indications importantes pour le diagnostic des maladies. L'urine normale est transparente, de couleur jaune ambré, ayant une odeur particulière. La quantité fabriquée en vingt-quatre heures par le corps d'un adulte est en moyenne de 1.300 gr. dans nos climats. Elle est moindre en été, parce que les glandes de la sueur et les poumons exhalent une plus grande quantité d'eau qu'en hiver.

L'urine a une odeur *sui generis* qui ne saurait être expliquée, mais que tout le monde connaît. La couleur de l'urine est fort variable. L'urine nerveuse, qui s'observe chez les nerveux, les hystériques, ou après un accès de colère, est pâle, presque aqueuse; celle de la journée, après les repas, est jaune ambré ; celle du matin est plus foncée et un peu plus dense. Sa réaction est acide. Sa densité est de 1.020, chez l'homme, en prenant pour terme de comparaison celle de l'eau qui est de 1.000. L'urine est toxique. Lorsque, pour une cause quelconque, ce liquide ne peut être évacué, ses matériaux solides s'accumulent dans le sang ; ils empoisonnent l'individu : telle est l'*urémie*. Bouchard a étudié avec soin l'action vénéneuse de l'urine injectée dans le corps d'un animal ; il a calculé qu'il est nécessaire d'injecter 50 gr. d'urine humaine dans le corps d'un lapin de 1 kilogr., pour le tuer. La formation de l'urine est incessante. Elle a lieu nuit et jour. Les deux reins extraient du sang 15 gouttes d'urine par minute, soit 55 gr. par heure. Lorsque l'urine sort normalement du rein par filtration, on dit que le rein est perméable. Mais, dans certaines lésions, les glomérules et les tubes sécréteurs sont altérés, et le rein ne remplit plus, ou remplit incomplètement son rôle, d'où imperméabilité complète ou partielle du rein.

La composition de l'urine est assez compliquée. La quantité d'eau contenue dans le liquide de vingt-quatre heures est de 1.260 gr. environ, tenant en dissolution 60 gr. de matériaux solides. Les gaz qu'elle contient à l'état normal sont l'azote et l'acide carbonique. Récemment émise, elle ne renferme pas d'oxygène et constitue un milieu réducteur qui absorbe assez rapidement l'oxygène de l'air (Berthelot). A l'état pathologique, elle peut contenir de l'ammoniaque. Dans l'état normal, la réaction de l'urine est acide, mais elle devient alcaline par l'ingestion du bicarbonate de soude ou de sels organiques. Les substances minérales contenues dans l'urine sont très variées : on y trouve divers phosphates (soude, chaux, magnésie) et des sels ammoniacaux en petite quantité, des traces de silice et de fer, 4 gr. de sulfates de soude et de potasse, et 13 gr. de chlorure de sodium. Ce dernier sel est le plus abondant des matériaux salins, il est nécessaire à la bonne constitution de l'urine, d'où l'on peut conclure qu'il est utile de saler les aliments. Les substances organiques, provenant directement de nos tissus, sont nombreuses. Quelques-unes existent à l'état de traces ou en fort petite quantité ; phénosulfates, iodoxylsulfates, scatoxylsulfates, etc. Les plus importantes sont, en premier lieu, l'urée (25 à 30 gr. en vingt-quatre heures) et l'acide urique ; puis, l'acide hippurique, la créatinine, la xanthine et les matières extractives.

II. Pathologie. — L'urine, dans certaines maladies, peut contenir un excès d'acide urique ou de phosphates. Chez les diabétiques, elle contient du glucose; dans d'autres cas, de l'albumine; parfois des matières colorantes bleues ou rouges, etc. Lorsque l'urine est peu aqueuse, lorsqu'elle contient des matériaux salins en excès, ceux-ci peuvent cristalliser ou mieux se déposer sous forme de cristaux qui augmentent de volume, en formant des couches concentriques. Tel est le mode de développement des calculs urinaires, lorsqu'un corps étranger existe dans la vessie (caillot de sang, tuyau de pipe cassé, fragment de paille, noyau de fruit, etc.), il devient le centre du dépôt des sels urinaires, qui se condensent et forment des couches concentriques autour du corps étranger. Les calculs urinaires peuvent se produire dans l'épaisseur du rein (calculs rénaux), et parfois dans le bassinet. Ces calculs, ordinairement peu volumineux, gros comme un grain de chènevis, ou comme un pois, descendent de temps en temps dans la vessie, en parcourant l'uretère. S'ils sont petits, ils descendent facilement le long du conduit, qui n'a que quelques millimètres de diamètre, mais s'ils ont un certain volume, celui d'un pois, par exemple, ils parcourent difficilement le conduit uretéral, ils le distendent parfois très douloureusement, et n'arrivent à la vessie qu'après un laps de temps, variable de quelques heures à deux jours. Ces douleurs atroces, qui règnent dans la région lombaire et qui s'irradient surtout vers la région fessière, constituent les coliques néphrétiques. Les calculs urinaires fatiguent l'organisme, altèrent l'urine, et produisent des inflammations, telles que néphrite, pyélite pyélo-néphrite, cystite, prostatite. Il est rare qu'un calculeux ne soit pas fortement incommodé par la présence d'un calcul. Aujourd'hui, l'opération de l'extraction des calculs vésicaux est faite par les chirurgiens au moyen de la *lithotritie* ou de la *taille*. Dr J.-A. Fort.

III. Agriculture (V. Engrais, t. XV, p. 1068).

IV. Alchimie. — L'urine était fort employée en alchimie et aussi dans les pratiques industrielles de l'antiquité, comme en témoigne Pline. C'était surtout l'urine putréfiée, en raison de l'ammoniaque qu'elle dégage et des réactions de cet alcali sur divers corps et notamment sur les métaux en présence de l'air. L'urine des enfants impubères était regardée comme particulièrement active, peut-être en raison de quelque imagination mystique. M. B.

URINOIR (Hyg.). Les urinoirs doivent répondre à une des règles fondamentales de l'hygiène : assurer l'évacuation immédiate des nuisances, c.-à-d., dans l'espèce, de l'urine. Cette évacuation immédiate ne peut être réalisée que par l'emploi de matériaux non susceptibles de se laisser imprégner par les liquides, et nous devons ajouter d'être attaqués par ces mêmes liquides. Il faut donc éliminer toute paroi de bois et autant que possible tout métal : la lave émaillée, la porcelaine et le verre sont les matériaux de choix. En ce qui concerne la disposition à donner aux urinoirs, on peut admettre trois types : les urinoirs à plaques, composés d'une plaque imperméable contre laquelle l'urine est projetée au moment de la miction ; les urinoirs à auge, formés d'une auge horizontale en grès installée sur un bâtis en maçonnerie de 50 à 60 centim. d'élévation ; l'auge doit être remplie d'eau ; enfin les urinoirs à bassin, en porcelaine, ayant un bord antérieur en forme de bec, pour que l'urine ne tombe pas par terre. Avec tous ces appareils il faut une certaine quantité d'eau destinée à assurer l'écoulement rapide de l'urine. Au lieu d'un mince filet d'eau coulant le long de la plaque, dans l'auge ou dans le bassin, il est préférable de disposer un appareil de chasse, fournissant par intermittence régulière une chasse d'eau suffisante. Par ce système, avec moins d'eau, on obtient un lavage plus complet. Quand l'eau manque, on peut, mais pour les urinoirs à plaque seulement, faire un badigeonnage à l'huile, qui facilite le glissement de l'urine ; c'est un palliatif, mais il faut toujours préférer l'eau. J.-P. Langlois.

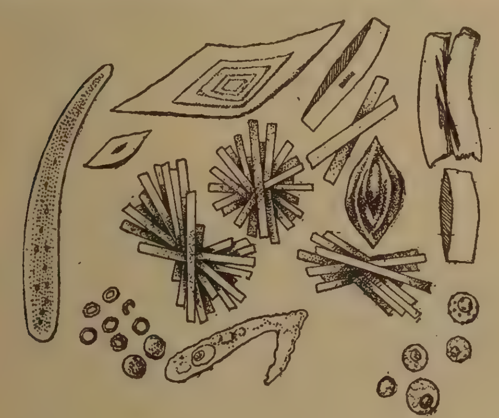
URIQUE (Acide). I. Chimie. —

Form. { Equiv.... $C^{10}H^4Az^4O^6$; Atom.... $C^5H^4Az^4O^3$.

L'acide urique existe dans l'urine de tous les animaux carnivores ; dans l'urine humaine, il existe dans la proportion de 0gr,6 par litre à l'état normal ; mais il peut atteindre une proportion notablement plus élevée sous certaines influences pathologiques ; il se trouve d'ailleurs à l'état d'urate acide de sodium et non pas à l'état libre. Les urates alcalins forment une partie importante des excréments des oiseaux et la presque totalité de ceux des serpents. Le guano, qui est constitué par des excréments d'oiseaux de mer, contient beaucoup d'urate d'ammonium :

c'est de ce corps qu'on extrait l'acide urique. On épuise à chaud le guano par l'acide chlorhydrique étendu ; cet acide dissout différents sels d'ammonium, de calcium et de magnésium et laisse l'acide urique insoluble. Le résidu, dont le poids est environ le tiers du poids du guano que l'on a employé, est traité par une solution diluée de soude ; on fait bouillir le mélange pendant une heure environ, puis on ajoute de la chaux éteinte qui laisse en dissolution l'urate de sodium formé et qui sépare un certain nombre de matières étrangères. On décompose enfin l'urate de sodium par de l'acide chlorhydrique qui précipite l'acide urique.

L'acide urique se présente sous forme de paillettes cristallines, très blanches, inodores et sans saveur. Il est très peu soluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool et dans l'éther. L'acide urique est un acide faible ; il ne chasse que difficilement l'acide carbonique des carbonates. C'est un acide bibasique ; il forme avec les alcalis des sels acides et des sels neutres. Les urates alcalins neutres sont assez solubles ; les urates alcalins acides le sont beaucoup moins, particulièrement l'urate de soude. Les autres urates sont insolubles. Sous l'action de la chaleur, l'acide urique se décompose en donnant naissance à de l'acide



Cristaux d'acide urique.

cyanhydrique, de l'acide cyanurique, de l'acide carbonique et aux sels ammoniacaux correspondant à ces acides. Chauffé à 160° avec de l'acide iodhydrique, il produit de l'ammoniaque, de l'acide carbonique et de la glycollamine. La réaction la plus sensible et la plus caractéristique de l'acide est la belle coloration rouge produite sous l'influence de l'acide azotique et de l'ammoniaque. On chauffe une petite quantité d'acide urique avec de l'acide azotique concentré ; l'acide urique se dissout en répandant des vapeurs rougeâtres ; on évapore à sec et sur le résidu on fait tomber quelques gouttes d'ammoniaque ; il se produit aussitôt une belle coloration pourpre due à la formation d'une matière colorante appelée murexide $C^{16}H^{8}Az^{6}O^{12}$.

Les différentes réactions que présente l'acide urique s'expliquent en considérant cet acide comme un amide diuréique dérivé de l'acide tartronique (Berthelot) :

$$\underset{\text{Acide tartronique}}{C^6H^4O^{10}} + \underset{\text{Urée}}{2C^2H^4Az^2O^2} = 8HO + \underset{\text{Ac. urique}}{C^{10}H^4Az^4O^6}.$$

On a fait la synthèse de l'acide urique en chauffant à 230° un mélange d'urée et de glycocolle. A. Bouzat.

II. Physiologie (V. Urine).

URK. Ile du Zuyderzée, prov. de Hollande septentrionale, à 21 kil. E. d'Enkhuizen ; 80 hect. ; 2.574 hab.

URLICHS (Ludwig von), érudit allemand, né à Osnabrück le 9 nov. 1813, mort à Wurzbourg le 3 nov. 1889. Il professa aux universités de Bonn (1844), Greifswald (1847), Wurzbourg (1855), publia *Vindiciæ Plinianæ* (1853-66) ; *Charlotte von Schiller und ihre Freunde* (Stuttgart, 1860-65, 3 vol.) ; *Codex urbis Romæ topographicus* (1871), etc.

URMIATHERIUM (Paléont.) (V. Girafe).

URNE. I. Archéologie et Beaux-Arts. — L'urne est proprement le vase destiné à renfermer les cendres d'un mort (V. Crémation, Funérailles). Elle pouvait être enterrée ou placée dans une niche de *columbarium;* elle peut être en terre ou en marbre ; certaines ont la forme d'une caisse cubique ou allongée ou même d'un petit tombeau : on trouve en Etrurie des urnes en forme de cassettes de terre cuite surmontées d'une figurine funéraire couchée, mais la forme la plus fréquente est celle d'un vase ovoïde monté sur un pied, muni d'un couvercle, généralement conique avec bouton terminal, et le plus souvent pourvu d'anses. Le christianisme n'a pas supprimé radicalement et immédiatement l'usage des urnes : on fit encore, au xiie siècle, une urne de marbre pour renfermer le cœur de saint Hugues († 1109) à l'abbaye de Cluny ; l'urne, conservée au musée de cette ville, est d'une forme analogue à celles de l'antiquité, avec un peu plus de lourdeur ; la panse est ornée d'une croix. Aux époques qui suivirent, jusqu'à la Renaissance, l'urne tomba tout à fait en désuétude, mais la Renaissance en fit un de ses motifs de décoration préférés, soit sur les tombeaux comme un emblème funéraire renouvelé de l'antiquité, ou comme réceptacle d'un cœur, telle que l'urne admirable du cœur de François Ier à Saint-Denis, soit partout ailleurs, sans signification et sans fonction utile dans l'architecture, mais pour produire une silhouette : l'urne ou plutôt la fausse urne de pierre prend alors la place des clochetons et fleurons gothiques sur les culées de contreforts (Saint-Pierre de Caen) entre les travées de balustrades (château de Saint-Germain) aux frontons des lucarnes (château d'Ecouen, hôtel d'Ecoville à Caen). Au xviie et au xviiie siècle, ce motif d'amortissement devint de plus en plus en faveur et on en fit un véritable abus : on a été jusqu'à sculpter d'énormes urnes sur la voûte de Saint-Sulpice. En général, les urnes de ces époques ne sont pas surmontées d'un couvercle, mais d'un bouquet de flammes ou d'un panache de fumée que le sculpteur imite tant bien que mal : elles simulent des brûle-parfums. Dans les dernières années du xviiie et le premier quart du xixe siècle, l'urne funéraire antique a été reproduite à satiété sur les tombeaux, et de nombreuses œuvres d'art populaire inspirées par la mort tragique de Louis XVI ont pris pour thème ce motif. Il est de ceux qui déplurent à Ruskin et que condamnent les architectes qui, de nos jours, ont fait une réaction contre le classicisme. C. Enlart.



Urne contenant le cœur de François Ier (Basilique de Saint-Denis).

II. Botanique (V. Mousse).

III. Astronomie. — Synonyme de *Coupe* (V. ce mot).

URNE. Rivière du dép. des *Côtes-du-Nord* (V. ce mot).

UROBILINE (Chim.) (V. Bile).

UROCÉRIDES (Entom.). Synonyme de Siricides (V. Sirex).

UROCHROME. Pigment jaune, de pouvoir colorant faible, contenu dans l'urine normale; se présente sous forme de croûtes jaunâtres amorphes, peu solubles dans l'eau, plus solubles dans l'alcool et l'éther, les alcalis et les acides minéraux. Souvent identifié avec l'*urobiline*, il s'en distingue par la coloration jaune de sa poudre; la poudre d'urobiline est rouge et constitue le pigment pathologique rouge de l'urine.

URODÈLES (Zool. et Paléont.) (V. Batraciens).

UROMÈLE (Térat.) (V. Monstre).

UROMÈTRE, URODENSIMÈTRE. Instrument destiné à mesurer la densité des urines. Il ne diffère pas sensiblement des *aéromètres* (V. ce mot).

UROMYCE (Cryptog.) (V. Rouille).

UROST. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Morlaàs; 103 hab.

UROU-et-Crennes. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. d'Argentan; 322 hab.

URQUHART (David), diplomate anglais, né à Braelanwell (Cromarty) en 1805, mort à Naples le 16 mai 1877. Elevé en France et en Suisse, il s'embarqua en 1827 avec lord Dundonald pour participer à la guerre de l'indépendance grecque. En 1830, il s'occupa du tracé de la nouvelle frontière de la Grèce et il déploya à ce service de telles qualités que le gouvernement anglais le fit entrer dans sa diplomatie. Urquhart accompagna d'abord Stratford Canning à Constantinople (1831), puis il fut chargé d'une mission secrète en Orient, relative à l'expansion du commerce britannique (1833). Son activité fut si grande qu'elle effraya Palmerston qui le rappela en 1834. En 1835, il fut nommé secrétaire d'ambassade à Constantinople : son hostilité trop marquée contre la Russie le fit encore rappeler (1837). Privé de service actif, Urquhart fonda le *Port-folio*, organe diplomatique qui eut sur l'opinion publique une grande influence, et il publia sur les affaires étrangères des brochures et des livres qui embarrassèrent plus d'une fois le gouvernement. Elu à la Chambre des communes en 1847, il réclama une enquête sur la politique étrangère de Palmerston, combattit la guerre de Crimée, contribua à la fondation de la *Free Press* (1855), devenue en 1866 la *Diplomatic Review*, et essaya avec Le Play et Mgr Dupanloup de créer un tribunal d'arbitrage international. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Turkey and its resources* (Londres, 1833, in-8); *The Spirit of the East* (1838, 2 vol. in-8); *Diplomatic transactions in Central Asia* (1841, in-4); *The Mystery of the Danube* (1851, in-8); *Reflections on Thoughts and Things* (1844, in-8); *Statesmen of France and the English Alliance* (1847, in-8); *Progress of Russia in the West, North and South* (1853, in-8); *The Occupation of the Crimea* (1854, in-8); *The Lebanon* (1860, 2 vol. in-8); *Materials for a true history of lord Palmerston* (1866, in-8); *Appeal of a Protestant to the Pope to restore the law of Nations* (1868, in-8), etc.

UROXANTHINE. Matière colorante jaune contenue dans certaines urines pathologiques. On l'a identifiée avec l'*indican* (V. ce mot).

URQUIZA (Justo-José de), homme d'Etat et général argentin, né en 1800, mort assassiné le 11 avr. 1870. Gouverneur de la prov. Entre-Rios, où il était à peu près indépendant, il battait à India-Muerta, le 27 mars 1845, l'Uruguayen Ribera qui envahissait le territoire argentin. Urquiza appartenait au parti unitaire, opposé à Rosas et aux fédéralistes. Le 1er mai 1851, il se prononçait contre Rosas, allait débloquer (8 oct.) Montevideo, bloqué par l'allié de Rosas, Oribe, puis, avec l'assistance de la prov. de Corrientes, de l'Estado oriental et du Brésil, il réussissait à renverser Rosas (victoire de Monte-Caseros, 3 févr. 1852). Le 25 mai 1853, le Congrès national de Santa-Fé proclamait la constitution de la Confédération argentine, et Urquiza en était nommé président. Buenos Aires se refusa à entrer dans la Confédération et il fallut la victoire de Cepeda (23 oct. 1859) pour l'y contraindre. Urquiza quitta la présidence en 1860 et redevint gouverneur d'Entre-Rios. Il périt assassiné dans son palais de San José, près de la Concepcion d'Uruguay. H. Léonardon.

URRACA, reine de *Castille* (V. ce mot).

URRUGNE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Saint-Jean-de-Luz; 3.666 hab. Stat. du chem. de fer de Bordeaux en Espagne. Eglise du XVe siècle, dont le cadran solaire porte la fameuse inscription : *Vulnerant omnes, ultima necat.* Le château d'*Urtubie*, où Louis XI conféra et traita avec les rois de Castille et d'Aragon (1462), et l'île des Faisans sont sur le territoire de la com. d'Urrugne.

URS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Cabannes; 120 hab.

URSEL. Famille ducale belge. Elle remonte à Bernard de Schetzenberghe, dit *Schetz*, qui vivait au commencement du XIVe siècle. Les Schetz acquirent au XVIe siècle les seigneuries de Grobbendonck, d'Hoboken et de Wesemael. L'adoption de Conrad de Schetz par Barbe d'Ursel, en 1617, leur valut le nom et les armes de cette famille. Comtes du saint-empire en 1638, ils reçurent en 1717 le titre ducal de l'empereur Charles VI. Ils portent : *De gueules au chef d'argent, chargé de trois merlettes du champ. L'écu sommé de la couronne ducale ou du heaume surmonté d'une licorne d'argent. Supports : deux griffons d'or. L'écu placé sur un manteau de gueules, fourré d'hermine, blasonné sur les courtines aux émaux de l'écu.* E. H.

Bibl. : Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*.

URSEREN. Vallée suisse dans le cant. d'Uri, au pied du versant N. du Saint-Gothard, entourée de hautes montagnes pour la plupart dénudées, comme la vallée elle-même, arrosée par un bras de la *Reuss* (V. ce mot) qui se forme dans cette région en torrent impétueux. La vallée est formée au S. par une chaîne rocheuse au travers de laquelle on a pratiqué une galerie, le trou d'Uri. Ici s'ouvre la gorge sauvage dans laquelle on traverse la rivière sur le pont du Diable. Le village d'Andermatt est situé dans la vallée d'Urseren, sur la route du Saint-Gothard et de l'Oberalp; on y voit différentes installations servant aux fortifications du Saint-Gothard.

URSICIN, antipape (V. Damase Ier).

URSIN, URSINUS (Saint), 1er évêque de Bourges. Fêtes le 9 nov. et le 29 déc. En son livre *De Gloria Confessorum*, Grégoire de Tours, écrit que l'Evangile fut annoncé pour la première fois à Bourges, par Ursinus, qui avait été *ordonné par les disciples des Apôtres*; mais en son *Historia Francorum*, après avoir énuméré divers saints, venus en Gaule vers le milieu du IIIe siècle, il ajoute que quelques-uns de leurs disciples allèrent à Bourges, y convertirent plusieurs personnes et constituèrent un clergé. Ces deux relations semblent empruntées à des traditions différentes; elles contiennent des diversités qu'il est fort difficile de concilier. E.-H. V.

URSINS (Juvénal ou Jouvenel des). Famille française (V. Jouvenel).

URSINS (Marie-Anne de La Trémoille, princesse des), femme française célèbre, née en 1642, morte à Rome en 1722. Fille du « plus ancien duc de France » et de Renée-Julie Aubry qui appartenait à une honorable famille de robe, elle fut mariée à quinze ans (1657) au prince de Chalais, Adrien-Blaise de Talleyrand (l'aïeul du diplomate). Chalais, compromis dans un des duels du temps, se réfugia en Espagne, y demeura trois ans, puis se dirigea vers Rome, mais mourut pendant le voyage; sa femme ne tarda pas à se remarier avec un grand seigneur

italien, Flavio degli Orsini, duc de Bracciano (1675) et son salon devint un des centres de la société romaine et de l'influence française en Italie. Ses yeux bleus si expressifs, son charme irrésistible, plus grand que sa beauté, prêtaient des armes incomparables à son ambition. La duchesse faisait de fréquents séjours en France et s'entendait mal avec son mari, mais sans brouille ouverte : en 1698, le duc de Bracciano mourut, lui laissant une fortune considérable, mais grevée de dettes. Elle prit le titre de princesse des Ursins et obtint une pension de Louis XIV. Grâce à des intrigues d'une finesse extrême, elle obtint la place de camerera mayor de la reine d'Espagne (seconde fille du duc de Savoie) lorsque le duc d'Anjou fut appelé à la succession d'Espagne par le testament de Charles II. La faiblesse de Philippe V, gouverné par la reine, et l'ascendant pris sur celle-ci par la princesse des Ursins allaient donner à cette dernière un rôle à sa taille : ce fut elle qui gouverna l'Espagne dans ce moment si difficile où la guerre étrangère se compliquait d'une guerre civile, au milieu des intrigues de palais et d'une incroyable détresse financière. Appelée à Paris, à la suite d'une dénonciation du cardinal d'Estrées, qui l'avait surprise avec un certain d'Aubigny qu'elle logeait près d'elle au palais, elle produisit une sorte de fascination sur la cour et sur Louis XIV même; elle revint à Madrid toute-puissante, appuyée par Mme de Maintenon, et montra, pendant les années de crise qui suivirent, le génie d'un homme d'Etat ; elle songea à se faire donner une souveraineté dans les Pays-Bas lors du traité d'Utrecht; mais la fin de sa domination approchait. La reine d'Espagne était morte et Mme des Ursins choisit elle-même pour lui succéder cette Elisabeth Farnèse, princesse de Parme, qui cachait sous une lourde apparence une âme altière et ambitieuse. La nouvelle reine écarta brutalement de suite la princesse des Ursins qui fut conduite de nuit en chaise de poste à la frontière et faillit mourir de froid et d'humiliation (24 déc. 1714). Reçue très froidement à la cour de France, elle se retira en Italie et se fixa à Rome jusqu'à la fin de sa vie. Sainte-Beuve a fait une vive peinture de Mme des Ursins qu'il considère comme la femme politique accomplie ; le rôle pour elle était tout : tout se passait pour elle dans la sphère du compliment, de la cérémonie, de l'intrigue théâtrale; la galanterie, qui ne quitte jamais cette sorte de femmes, reste subalterne, au second plan. E. Combes a écrit sa vie en 1859 et A. Geffroy a réuni ses lettres (1859).

URSO. Nom antique d'*Osuna* (V. ce mot).

URSONE (Chim.) (V. Busserole).

URSULE (Sainte) et les onze mille vierges. Fête le 21 oct. Ursule était fille de Diognète, roi breton. Demandée en mariage par Holopherne, roi païen, elle mit à son consentement deux conditions : premièrement, Holopherne se convertirait à la religion chrétienne; secondement, il laisserait à sa fiancée un délai de trois années, pour un pèlerinage à Rome avec *onze* de ses compagnes. Elle partit avec *onze* trirèmes, dont chacune portait une de ses compagnes, accompagnée de *mille* suivantes. Elles débarquèrent ensemble au port de Tita, en Gaule, et remontèrent le Rhin jusqu'à Bâle; de là, elles se rendirent à Rome. Quand elles quittèrent cette ville, le pape *Cyriaque* et une multitude de clercs leur firent un splendide cortège. Près de Cologne, elles furent toutes massacrées par les Huns; mais aussitôt *onze mille anges* descendirent du ciel, exterminèrent les barbares et délivrèrent la ville assiégée. Les habitants ensevelirent avec honneur les martyres, et une église fut élevée sur leur tombe commune. Les Bollandistes (*Acta Sanctorum*) ont recueilli leurs noms. La cathédrale de Reims possède un navire d'argent appelé le *Vaisseau de sainte Ursule*. Cette sainte est la patronne de la Sorbonne, à Paris.— Telle est la légende la plus historique à notre point de vue, parce qu'elle est celle qui alimente le culte de sainte Ursule, et celle qui caractérise le mieux les cultes de ce genre. L'histoire ecclésiastique ne connaît aucun pape du nom de Cyriaque; il est presque inutile d'ajouter qu'aucune histoire ne connaît un roi breton appelé Diognète, ni un roi païen appelé Holopherne. Le document le plus ancien, où il soit fait mention de sainte Ursule, est un sermon prononcé pour sa fête, et dont la date doit être placée entre 750 et 850.

Bibl. : Vadian, *Oratio de XI millibus Virginum;* Vienne, 1510. — Crumbach, *Ursula vindicta;* Cologne, 1647.

URSULE Benincasa (V. Gaétan de Thiène).

URSULINES. L'origine des congrégations fort nombreuses et fort diverses qui portent ce nom remonte à Angèle Merici (née en 1470 à Dazenzano, sur le lac de Garde, morte en 1540, canonisée en 1807 par Pie VII). Elle appartenait au tiers ordre de Saint-François. En 1537, elle institua à Brescia une association de 73 jeunes personnes, vivant dans le monde, mais vouées « à tous les travaux auxquels la charité les appellerait ». Elle leur persuada de se placer sous la protection de sainte Ursule « qui avait gouverné tant de vierges »; elles prirent le nom de *Compagnie de Sainte-Ursule*. Cette association fut approuvée par Paul III en 1544, puis par Grégoire XIII, Sixte V et Paul V, qui augmentèrent successivement ses privilèges. Elle était placée sous l'autorité des évêques, et l'érection canonique donnée par le pape réservait aux supérieurs, conformément aux désirs de la fondatrice, le pouvoir de modifier les statuts, selon l'exigence des temps et des lieux. Les Ursulines se répandirent en Italie, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et même en Amérique. A la fin du XVIIIe siècle, elles formaient plus de 20 congrégations, avec 350 couvents et près de 20.000 religieuses. — Le premier établissement des Ursulines en France avait été fondé en 1574 à Avignon, par Mme de Bermond; il était spécialement destiné à l'enseignement. En 1596, César de Bus les décida à se constituer en communauté; et une maison ainsi constituée fut fondée à l'Isle (Comtat-Venaissin). Ce furent les Ursulines congrégées de Paris qui, les premières, embrassèrent l'état religieux proprement dit, en prononçant des vœux perpétuels. Cette évolution s'opéra sous l'instigation de Marie L'Huillier, fille d'un président à la Chambre des Comptes et veuve du comte de Sainte-Beuve. Elle imposa la clôture aux Ursulines établies au faubourg Saint-Jacques, qui se soumirent à ses conseils. Une bulle de Paul V (13 juil. 1612) constitua leur monastère sous la règle de Saint-Augustin et sous l'autorité de l'archevêque de Paris. Aux trois vœux ordinaires fut ajouté celui d'instruire les petites filles. A la veille de la Révolution, la congrégation de *Paris* comprenait près de 80 monastères. *Toulouse*, *Bordeaux*, *Lyon*, *Dijon*, *Arles* étaient devenus les centres d'autres congrégations. *Tulle* était le centre d'une congrégation à vœux solennels, mais sans le vœu d'instruire la jeunesse. Les religieuses de la congrégation de *Pont-Saint-Esprit* étaient dites *Ursulines de la Présentation*. A *Arles*, fut fondée, sous la direction des jésuites, une congrégation dite des *Ursulines du comté de Bourgogne*, dont les constitutions, approuvées par Innocent X (1648), étaient tirées en partie de celles d'Ignace de Loyola. A l'époque de leur suppression (1790), toutes ces congrégations possédaient ensemble plus de 300 maisons. — La restauration de leurs communautés commença en 1805 à Chavannes en Vendée. Un décret de Napoléon (9 avr. 1806) permit aux Ursulines d'ouvrir des écoles. En 1881, elles étaient extrêmement nombreuses en France, plus de deux fois plus nombreuses que les membres du corps tout entier ne l'étaient en 1845. A cette époque, le nombre des Ursulines ne dépassait pas 3.000 dans le monde entier ; en 1881, il dépassait 7.000 en France seulement. Elles possédaient 217 maisons, parmi lesquelles 153 étaient autorisées. On évaluait au moins à 330 le nombre des écoles dirigées par elles. E.-H. Vollet.

URSUS (Zool.) (V. Ours).

URT. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Labastide-Clairence ; 1.639 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

URTACA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Lama; 517 hab.

URTICA (Bot.) (V. Ortie).

URTICACÉES (*Urticaceæ* Endl.) (Bot.). Les Urticacées sont des plantes herbacées ou arborescentes, à feuilles pourvues de stipules. Leurs fleurs, en général unisexuées, ont un périanthe simple de 4 ou, plus rarement, de 5 pièces, des étamines en nombre égal aux pièces du périanthe et un pistil qui, typiquement, comprend deux carpelles fermés, concrescents, contenant chacun un ovule; presque toujours un des carpelles avorte, de sorte que l'ovaire est uniloculaire. Le fruit est un akène ou une drupe. La famille des Urticacées a été subdivisée en quatre sous-familles : *Urticées*, *Cannabinées*, *Morées* et *Artocarpées*.

I. *Urticées*. Les Urticées ont leurs fleurs construites sur le type 4. Les sépales, souvent inégaux, sont de couleur verte; à chacun est opposée, dans les fleurs mâles, une étamine dont le filet recourbé en dedans pendant le jeune âge est susceptible de se déployer brusquement en dedans au moment de l'anthèse pour disséminer le pollen. Le pistil contient un ovule orthotrope; le fruit est un akène. A la sous-famille des Urticées appartiennent : les Orties (*Urtica*), plantes à feuilles opposées couvertes de poils unicellulaires contenant un liquide acide; les Pariétaires (*Parietaria*), qui possèdent des fleurs unisexuées et des fleurs hermaphrodites; les *Ramies* (*Bœhmeria*), etc.

II. *Cannabinées*. Les fleurs des Cannabinées sont unisexuées dioïques; les étamines, au nombre de 5, ont des filets droits; le pistil, à 2 stigmates, contient un seul ovule campylotrope; le fruit est un akène. Le Chanvre (*Cannabis sativa* L.) et le Houblon (*Humulus Lupulus* L.) sont des Cannabinées.

III. *Morées*. Les Morées sont des plantes arborescentes parcourues par un appareil laticifère très développé; les fleurs sont construites sur le type 4. Les fleurs mâles possèdent, comme celles des Urticées, des étamines susceptibles de se détendre brusquement pour projeter leur pollen; l'ovaire, quelquefois adhérent au calice, se transforme après la floraison en une drupe. Chez les Mûriers (*Morus*), toutes les drupes d'une même inflorescence s'unissent en un fruit composé qui est la *mûre*. Les ovules sont anatropes.

IV. *Artocarpées*. Les Artocarpées renferment du latex comme les Morées, mais elles ont des étamines non recourbées dans le jeune âge. Le Figuier (*Ficus carica* L.) est une Artocarpée dont les fleurs sont réunies en grand nombre dans un réceptacle charnu; les fleurs femelles occupent le fond du réceptacle, et les fleurs mâles sa partie supérieure.

Usages et propriétés. Le Chanvre, les Orties, la Ramie, le *Broussonetia* renferment des fibres textiles. Le Mûrier, le Figuier, l'Arbre à pain (*Artocarpus*) donnent des fruits comestibles. Le latex des *Ficus* sert à la préparation du caoutchouc. Les bractées des fleurs femelles du Houblon renferment une résine, la *lupuline*, utilisée dans la fabrication de la bière.

Distribution géographique. Les Urticacées sont représentées dans toutes les contrées du globe. Les Orties (*Urtica dioica* L. et *urens* L.) se sont spontanément naturalisées presque partout. W. Russell.

URTICAIRE (Méd.). Eruption constituée par des saillies blanchâtres ou rosées de la peau, de consistance élastique, bien circonscrites par rapport au tissu environnant, constituées en somme par un œdème circonscrit du derme et s'accompagnant de sensations de chaleur et de démangeaisons plus ou moins fortes. Due à un trouble vasomoteur de la peau, l'urticaire, qui frappe de préférence les nerveux, est le résultat soit d'une irritation locale de voisinage, soit de l'action d'un agent infectieux ou d'une toxine alimentaire. Cette dernière cause semble de beaucoup la plus fréquente. L'étendue des plaques d'urticaire est variable. Elle peut aller du volume d'une pièce de 50 cent. à celui d'une pièce de 5 fr. Elle dépasse même quelquefois ce dernier, et alors l'urticaire est dite géante. On a signalé de l'urticaire des muqueuses (joues, voile du palais, larynx). Il est probable que les muqueuses des bronches, de l'estomac et de l'intestin en peuvent être également atteintes, et cela expliquerait la dyspnée, les vomissements, la diarrhée qui accompagnent certaines éruptions ortiées. Il existe un certain nombre de variétés d'urticaire en clinique : l'urticaire œdémateuse à forme persistante s'augmentant avec les poussées nouvelles, l'urticaire pigmentée caractérisée par des éruptions successives d'élevures érythémateuses, persistant ou prenant une coloration jaune brunâtre analogue à celle du xanthélasma. Les taches pigmentées peuvent persister longtemps après une poussée unique d'urticaire. Le traitement de l'urticaire est facile. L'indication est de soustraire les régions atteintes au contact de l'air par l'enveloppement et de calmer la douleur et le prurit par des topiques tels que le menthol, le naphtol, les lotions vinaigrées, chloratées, le salicylate de méthyle au besoin; salicylate de soude et antipyrine à l'intérieur; légers laxatifs et régime lacté. La prédisposition à l'urticaire doit être combattue par une hygiène alimentaire sévère et la régulation de l'état nerveux. Les douches tièdes, sédatives, données d'une façon prolongée, constituent une excellente médication. H. Fournier.

URTICATION (Thérap.) (V. Flagellation).

URTIÈRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche; 33 hab.

URTIS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Turriers ; 90 hab.

URUBITINGA (Ornith.). Genre de Rapaces diurnes, de la famille des *Falconidés* (V. ce mot et Faucon), désigné scientifiquement sous le nom de *Morphnus* (Cuvier), et caractérisé par un bec allongé, recourbé depuis la base, comprimé et à bords mandibulaires festonnés. Les narines, arrondies, sont percées sur le bord de la cire; les ailes sont longues, atteignant l'extrémité de la queue qui est ample et allongée; les tarses allongés, deux fois longs comme le doigt médian, et les ongles recourbés, courts et aigus. L'espace entre l'œil et les narines porte des poils, comme chez les Buses. Ces Rapaces, voisins des Buses et propres à l'Amérique chaude, habitent les plaines marécageuses, se nourrissant de Reptiles, de petits Mammifères et d'Oiseaux morts ou blessés. Le *Morphnus urubitinga*, type du genre, est de la taille d'une Buse, brun noirâtre, mélangé de gris et de blanc. Il habite la Guyane, le Brésil et les Antilles. Trois autres espèces habitent le Mexique et l'Amérique centrale (*M. anthracinus*), la Guyane, le Pérou et la Bolivie (*M. schistaceus*) et l'île de Cuba (*M. Gundlachi*). E. Trt.

URUBU (Ornith.) (V. Vautour).

URUFFE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles; 805 hab.

URUGNE. Rivière du dép. de la *Lozère* (V. ce mot).

URUGUAY. Rivière de l'Amérique du Sud, qui prend sa source dans les *sierras do Mar*, province de Santa Catalina, et forme, à sa réunion avec le Parana et le Guazú, le rio de la Plata. Elle traverse le Brésil, sépare l'Etat de Santa Catalina du Rio Grande do Sul et ce dernier de la République Argentine, puis elle longe la République orientale sur une longueur de 530 kil. ; la longueur totale de son cours est de 1.700 kil. Ses principaux affluents lui viennent du territoire brésilien ; parmi les plus importants, il faut citer : sur la rive gauche, l'Uruguay-Mini, plus connu dans le pays sous le nom de rio de las Pelotas, l'Uruguay-Pitá, sur le cours duquel on trouve des profondeurs de 8m,30, l'Himi ou rivière de las Arenas (des sables), qui reçoit un grand nombre d'affluents et servit autrefois de frontières au territoire oriental, quand les Portugais enlevèrent aux Espagnols le territoire des missions. Cette rivière est le plus grand affluent de l'Uruguay, avec le rio *Negro* (V. ce mot) ; viennent ensuite le Cuareim, l'Arapey, le Daymán, le Queguay, le Negro et le San Salvador. Sur la rive droite, l'Uruguay reçoit le

Pépiré-Guazú, qui arrose les territoires, objet d'un litige entre le Brésil et l'Argentine, l'Aguapey, le Miriñay qui prend sa source dans le lac mystérieux de Herá, le Mocoreta qui sépare une partie de la province de Corrientes de celle de Entre Rios, et enfin le Gualeguaychú qui se jette dans l'Uruguay en face de Fray Bentos. La profondeur de cette rivière est variable, mais il y aurait des fonds suffisants pour les navires de fort calage si le canal de Martin Garcia, qui se trouve à son entrée, était lui-même creusé, ainsi qu'il est question de le faire depuis plus de vingt ans. Actuellement, la navigation n'y est guère possible que pour les voiliers et pour les bateaux à vapeur, qui font le service de Montevideo et Buenos Aires sur Caysandù, le Salto, Concordia, etc. La force des courants varie, selon les vents et les saisons, de 1 mille 1/2 à 5 et 6 milles. Les vents les plus fréquents sont ceux du N. et ceux du S. Pendant les mois de juillet, août et septembre, les pluies abondantes qui tombent dans l'Etat de Santa Catalina provoquent de fortes crues qui font déborder le rio et presque disparaître les chutes connues sous les noms de Salto Chico et Salto Grande.

Le cours supérieur de cette grande artère serpente au milieu de régions montagneuses et boisées ; le volume de ses sources est insignifiant. Il incline vers l'O. et commence à devenir très fort au confluent du Mini ; il traverse alors des régions plates. A partir de la barre du Pitá, il se dirige vers le S.-O.-S. et retrouve les régions boisées ; son lit s'élargit et, après avoir reçu les eaux de l'Ibicuy, il baigne les plus riches terres du Sud-Amérique et des ports de grand trafic, tels que le Salto, Paysandú, Fray Bentos, Caseros et Concordia. Son eau est d'une pureté rare ; elle contient très peu de matières minérales en dissolution et pour ainsi dire pas de chlorures ; par contre, elle renferme une forte proportion d'acide salicylique. — Le mot Uruguay est d'origine guarani ; il paraît venir de *Uru*, oiseau semblable à une poule, et de *ai* qui signifie petit. Ch. Laroussie.

URUGUAY. République de l'Amérique du Sud, désignée sous le nom de République orientale, anciennement *Bande orientale*. Elle est située dans la zone tempérée, sur la rive gauche du Rio de la Plata, par 30° 5′ et 35° de lat. S., et 56° 15′ et 60° 45′ de long. O. de Paris. Ses limites sont : au N., le rio Cuareim, puis son affluent l'Invernada, la chaîne de montagnes de Santa Ana, les rios San Luis, de la Mina et la rive gauche du Yaguaron jusqu'à la lagune de Morim. Par ces divers points, elle touche à l'Etat de Rio Grande do Sul (Brésil) ; à l'E., la côte occidentale de la lagune de Merim, la rive droite du Chuy (traité uruguayo-brésilien de 1851) et l'océan Atlantique ; à l'O., le rio Uruguay ; et, au S., le rio de la Plata. Ce pays compte 625 kil. de côtes fluviales ou maritimes et 450 kil. de frontières terrestres. Sa superficie est de 186.920 kil. q. Le recensement, arrêté au 1er mars 1900, fait ressortir une population de 913.313 hab. ; en 1796, il n'en comptait que 30.695, 438.245 en 1877 et 683.000 en 1889. Au cours des vingt dernières années, la population a plus que doublé. Le même recensement estime le nombre des étrangers aux chiffres suivants : dans la capitale, 100.000 ; dans les départements, 90.199 ; au total, 190.199, parmi lesquels : 53.000 Espagnols, 51.000 Italiens, 36.700 Brésiliens, 24.000 Argentins, 9.200 Français, 3.000 Suisses, 2.700 Anglais, 1.700 Allemands, etc. Mais ces chiffres sont très inférieurs à la réalité ; on doit les doubler sans crainte d'exagération. Pour les Français, en particulier, on peut dire qu'il n'y en a pas moins de 25.000 dans tout le pays et 12.000 dans la capitale.

Au point de vue de l'immigration, il est entré, pendant les dix dernières années, une moyenne annuelle de 9.000 à 10.000 colons, parmi lesquels un tiers d'Italiens, un cinquième d'Espagnols ; puis viennent les Brésiliens, les Français, les Allemands et les Anglais.

Au point de vue des professions, on relève : environ 38 % d'agriculteurs, 30 % de gens sans profession, 18 % d'ouvriers industriels et de domestiques, et 14 % d'individus qui ne rentrent dans aucune des trois précédentes classifications. La proportion des immigrants mariés est d'environ 50 %. Tandis que l'affluence des étrangers augmente chaque jour dans les pays voisins, principalement en Argentine et au Brésil, il y a eu, au contraire, en Uruguay, stationnement depuis quelques années. Cela tient, d'ailleurs, à des causes parfaitement connues : en premier lieu, l'impossibilité d'obtenir dans la campagne des concessions de terres, l'Etat ne possédant plus de terrains fiscaux, les difficultés innombrables qui naissent entre divers propriétaires par suite de l'absence de cadastre (des raisons d'ordre politique ont, jusqu'à présent, empêché la confection d'un plan cadastral), l'augmentation incessante des impôts, l'incommodité des voies de communication. En outre, le travail agricole, faiblement rémunéré, manque d'activité, et le besoin d'une main-d'œuvre intelligente est pour ainsi dire insignifiant.

L'Uruguay est indépendant depuis 1825. Sa constitution, qui en fait une République représentative, remonte au 18 juil. 1830. L'esclavage est aboli depuis 1842. Le pouvoir législatif appartient à deux Chambres ; les sénateurs et les députés sont élus pour quatre ans, au suffrage universel direct ; le pouvoir exécutif est entre les mains d'un président également nommé pour quatre ans par les deux Chambres réunies en congrès le 1er mars ; le président du Sénat est vice-président de la République et, avec le titre de chef du pouvoir exécutif, il remplace le président si celui-ci ne termine pas sa période présidentielle. Le président n'est d'ailleurs pas rééligible ; il est assisté de cinq ministres non responsables qui sont des sortes de secrétaires ; le pouvoir judiciaire est exercé par un tribunal supérieur composé de 11 ministres, par des juges au civil et au commercial, par des juges départementaux, par des juges de paix et par des *alcaldes ;* la justice militaire est représentée par un tribunal militaire. Le catholicisme est reconnu comme religion d'Etat. Au point de vue administratif, le pays est divisé en 19 départements à la tête desquels se trouvent des préfets nommés par le gouvernement central. L'armée se compose de 3.500 hommes de toutes armes et d'un grand nombre d'officiers, dont 250 en activité de service. En temps de paix, les Orientaux ne sont pas soldats. La marine militaire comprend 2 canonnières et 10 vapeurs de faible tonnage (50 à 120 tonnes) destinés au service de la capitainerie générale des forts.

L'Uruguay est essentiellement un pays d'industrie pastorale ; l'élevage constitue sa principale source de richesse. L'étendue des champs de *pastoreo* est d'environ 16 millions d'hect. représentant de 600 à 700 millions de fr. On estime l'importance du troupeau aux chiffres suivants : 5 millions de têtes pour la race bovine, 18 millions de moutons, 500.000 chevaux, 15.000 têtes pour la race mulassière, 40.000 têtes pour la race porcine, 5.000 chèvres, soit au total 23.560.000 têtes. Tous les départements de l'Uruguay se prêtent admirablement à l'élevage du bétail, à l'exception peut-être de ceux de Treinta y Tres et de Rocha, dont les terrains sont bas, sablonneux ou marécageux. Mais ceux où cette industrie réussit le mieux sont Florès, Durazno, Soriano, Tacuarembo, Cerro Largo, etc. L'élevage a donné lieu à une industrie de première importance, celle des *saladeros*, établissements où l'on prépare la viande salée et séchée au soleil. On compte 18 établissements de ce genre échelonnés pour la plupart sur le rio de la Plata, dans les environs de Montevideo, et sur le rio Uruguay ; à noter spécialement l'usine de *Fray Bentos* (V. ce mot) (extraits de viande Liebig). Les saladeros abattent tous les ans, au cours de la campagne qui dure sept mois (de novembre à fin mai), de 700.000 à 1 million de têtes. La viande est expédiée au Brésil et à Cuba ; on la désigne sous le nom de *tasajo*, et *charqui* au Brésil. Les langues sont mises en conserves ; des os

et détritus on extrait le suif et on les fait servir ensuite comme combustible pour chauffer les chaudières ; calcinés ou réduits partiellement en cendres, ils sont exportés en Angleterre où on les utilise comme engrais et pour la fabrication de certains objets imitation ivoire ; les peaux sont salées. Les autres sous-produits sont : les cornes, cornillons, sabots, crins, le sang qui, séché au soleil, est presque tout exporté en France ; les rognons et les cervelles sont vendus sur place. Sur les 18 *saladeros*, 15 abattent les bovidés et 3 abattent les juments.

L'agriculture est relativement peu développée ; mais elle donne d'excellents résultats à cause du climat très doux dont jouit l'Uruguay et de la fertilité exceptionnelle de son sol. Le régime du sol est celui de la grande propriété ; mais il n'a pas apporté les avantages qu'on lui reconnaît généralement : l'emploi des machines agricoles et des procédés de culture perfectionnés est encore restreint. L'habitant s'adonne, de préférence, à l'élevage qui laisse, pour ainsi dire sans efforts, de très gros bénéfices. On estime à 580.000 hect. l'étendue de terres cultivées (valeur 130 millions de fr.). Les principales cultures sont : le blé, le maïs, l'orge, le lin, l'avoine, l'alpiste, la pomme de terre, la vigne et le tabac ; elles exigent généralement peu de soins, un simple labourage superficiel et point de fumure. Le blé et le maïs (ensemble près de 400.000 hect.) suffisent à la consommation intérieure ; on en exporte même une certaine quantité. L'avoine, qui semblerait être un aliment indispensable à l'élevage du cheval, ne se cultive que sur une petite échelle ; ce produit tend, d'ailleurs, à disparaître peu à peu ; dans les villes, on nourrit le cheval avec du maïs ; à la campagne, on le laisse au vert, en liberté. La pomme de terre fait l'objet d'une culture de second ordre ; on ensemence la pomme de terre d'Europe, et le produit de la première récolte ne peut servir, à son tour, que pour deux autres ensemencements, car il devient de plus en plus petit et visqueux. La consommation de cette solanée se fait plutôt dans les villes ; à la campagne, l'habitant se nourrit de viande, de riz et de haricots. Ce dernier légume est lui-même peu cultivé dans le pays, bien que le sol se prête très bien à sa culture. La vigne paraît être appelée à un grand avenir ; le premier vignoble remonte à 1874 ; il fut planté dans le dép. de Salto par un Français, Pascal Harriague ; en 1875, un Oriental étendait cette culture vers le S. ; depuis cette époque, les plantations ont pris une rapide extension ; elles occupent actuellement environ 4.000 hect. et produisent 3.500.000 litres de vin ; les principaux cépages sont français. Le tabac, comme la vigne, est appelé à donner d'importants revenus : le sol s'y prête admirablement, mais les procédés de culture ont besoin d'être perfectionnés ; ce sont les Brésiliens qui, vers 1870, firent les premières plantations ; actuellement, dix départements cultivent cette feuille.

L'Uruguay n'est pas un pays industriel ; la politique protectionniste des gouvernements qui se sont succédé depuis un demi-siècle n'a pas eu pour but de provoquer un mouvement quelconque en ce sens ; elle a été inspirée uniquement en vue d'intérêts particuliers ou de nécessités fiscales ; il a rarement été tenu compte de l'intérêt des consommateurs. L'industrie saladérile est la plus importante (V. ci-dessus). Une autre industrie qui semble de nature à recevoir un plus grand développement, surtout au point de vue fabrication, est celle des farines ; les moulins existant suffisent à la consommation nationale ; il ne s'importe pas un seul sac de farine étrangère. Parmi les autres industries — secondaires —, il faut citer : de nombreuses fabriques de tabacs, une raffinerie de sucre, 5 fabriques d'allumettes, 4 fabriques d'alcool, 5 fabriques de bières, des fabriques de savons, bougies, etc. ; et enfin l'industrie si prospère des contrefaçons !

Les mines et carrières sont, au dire des hommes compétents, assez nombreuses ; elles n'ont cependant pas été sérieusement prospectées. La seule exploitation qui mérite d'être citée est celle des établissements français de Cuñapiru (mines d'or), dans le dép. de Rivera ; le rendement du minerai varie de 7 à 15 gr. la tonne ; on connaît des carrières d'ardoises et de beaux granits dans le dép. de Minas ; jusqu'à ce jour, aucun gisement de charbon n'a été signalé.

Le mouvement commercial, qui avait atteint son apogée en 1889 et 1890, semble se relever depuis 1895 d'une façon lente, mais régulière, avec des variations peu importantes : 1895, 58 millions de piastres, — 1896, 56 millions, — 1897, 49 millions, — 1898, 55 millions, — 1899, 59 millions. La faiblesse du chiffre de 1897 s'explique par le fait d'une révolution qui dura dix mois ; la diminution porta d'ailleurs presque uniquement sur les articles d'importation. En 1899, les 59 millions se répartissent en 26 millions pour les marchandises importées et 33 millions pour les produits exportés. Les principaux pays qui ont contribué à ce mouvement général sont l'Angleterre, pour 9.500.000 piastres ; l'Argentine, pour 8.600.000 ; la France, pour 8.250.000 : le Brésil, pour 7 millions 800.000 ; la Belgique, pour 6.800.000 ; l'Allemagne, pour 5 millions ; l'Amérique du Nord et l'Italie, chacune pour 3 millions ; l'Espagne, pour 2.200,000 ; et les divers pays pour des sommes inférieures à 400.000. La France conserve, depuis de longues années, avec de faibles variations, le troisième rang : il n'y a guère qu'une quinzaine d'années, nous occupions le second rang après avoir tenu longtemps le premier. Nous achetons beaucoup plus que nous ne vendons ; nous sommes les plus forts clients de l'Uruguay pour les laines.

Le tableau ci-dessous indique la part contributive de chaque catégorie d'articles dans l'ensemble du commerce d'exportation :

	Piastres
Produits de l'élevage	27.500.000
— de l'agriculture	4.500.000
Animaux sur pied	600.000
Autres produits du sol	250.000
Marchandises pour l'approvisionnement des navires	100.000
Divers articles	50.000
Total	33.000.000

Le chiffre de 27.500.000 piastres pour les produits de l'élevage et des *saladeros*, laines, peaux, cuirs, viandes salées et viandes en conserves, est normal ; il varie très peu d'une année à l'autre. Les produits de l'agriculture ont contribué pour la somme de 4.500.000 piastres qui n'avait encore jamais été atteinte ; généralement les transactions sur les produits du sol ne dépassaient pas 2 millions de piastres. Sous la rubrique d'*animaux sur pied*, on voit chaque année diminuer le chiffre des affaires : les exportateurs opèrent de préférence à Buenos Aires où les navires arrivent à quai, tandis qu'ils demeurent en grande rade à Montevideo. Il y a donc de ce seul fait un double avantage : chargement facile et rapide et diminution dans les frais occasionnés à Montevideo par les transbordements : diverses propositions pour la construction d'un môle spécial ont été formulées au cours de ces dernières années, mais aucune n'a encore abouti ni ne paraît près d'aboutir. Le pays perd, chaque année, de ce chef, des sommes assez considérables.

Les principaux clients de l'Uruguay sont, par ordre d'importance : le Brésil, pour 19,34 °/₀ du total ; la France, pour 18,22 °/₀ du total ; la Belgique, 17,83 °/₀ du total ; l'Argentine, 17,56 °/₀ du total ; l'Angleterre, 9,52 °/₀ du total ; l'Allemagne, pour 9,28 °/₀ du total ; l'Amérique du Nord, pour 3,25 du total ; l'Italie, pour 1,90 °/₀ du total ; l'Espagne, pour 0,78 °/₀ du total, etc.

Parmi les produits de l'élevage, il faut faire une mention spéciale pour les *laines* qui représentent plus de 10 millions de piastres, le *tasajo* ou viande salée et séchée (5.474.856 piastres) et les cuirs (4.700.912 pias-

tres). Les principaux acheteurs de laines sont : la France pour 3 millions de piastres, la Belgique pour 2 millions 1/2, l'Allemagne pour un peu plus de 2 millions, et l'Angleterre pour environ 400.000 fr. En cuirs salés et en cuirs secs, nous sommes les plus forts acheteurs; nous achetons également la plus grande partie du stock des *peaux de mouton*. Il est juste toutefois d'ajouter que la totalité des peaux et des cuirs embarqués dans les ports uruguayens ne provient pas uniquement de la République. Il en vient du Paraguay, des saladeros du Cuareim (Brésil) et de l'Argentine (prov. d'Entre Rios et de Corrientes). Mais les cuirs qui viennent du Paraguay et du Brésil sont plus détériorés par les marques à feu que ceux que fournit le pays lui-même. Il reste, d'ailleurs, de grands progrès à réaliser de ce côté, les marques diminuant sensiblement la valeur des cuirs. L'importance des transactions sur cet article a appelé l'attention des éleveurs sur les perfectionnements dont était susceptible le système des marques à feu faites aux animaux. On a établi que, en 1899, il y a eu 53 °/₀ des cuirs exportés avec une marque (perte 1 fr. 50 par cuir), 32 °/₀ avec deux marques (perte 3 fr. 50 par cuir) et 12 °/₀ avec trois marques ou plus (perte 6 fr. par cuir). Le préjudice subi de ce fait a été calculé à près de 1 million de piastres (5 millions de fr.).

La même observation qui a été faite pour la provenance des cuirs s'applique à la viande salée et séchée au soleil, désignée sous le nom de *carne tasajo* ou simplement *tasajo*. Les importants établissements saladéristes du Cuareim contribuent pour environ 1/6 dans le montant des exportations de l'Uruguay. Le Brésil est le principal acheteur de cet article; Cuba, depuis la guerre des Etats-Unis avec l'Espagne, a cessé d'être un débouché pour le *tasajo*. Il n'en a été envoyé à cette destination que 2.000 tonnes, soit pour 208.000 piastres environ. La consommation des Etats-Unis est insignifiante; elle ne figure que pour une valeur de 105.000 piastres.

Le chiffre de 26 millions pour les marchandises importées se répartit de la façon suivante :

	Piastres
Matières pour l'industrie et l'agriculture, machines et outils	6.300.000
Tissus en tous genres	4.900.000
Comestibles, céréales et denrées	4.500.000
Boissons en général	3.000.000
Bétail sur pied	2.300.000
Vêtements et articles confectionnés	2.000.000
Divers articles	3.000.000
	26.000.000

Les pays européens n'importent en Uruguay que des animaux fins pour la reproduction.

Les principaux fournisseurs de l'Uruguay sont : l'Angleterre pour environ 27 1/2 °/₀ du total, l'Argentine 13 °/₀, la France 11 °/₀, l'Allemagne 9 °/₀, l'Italie 9 °/₀, l'Espagne 8 °/₀, les Etats-Unis du Nord et le Brésil 7 1/2 °/₀ chacun, la Belgique, 8 1/2 °/₀, etc.

La France conserve, depuis 1896, le quatrième rang; en 1894 et 1895, elle n'occupait que le cinquième et était dépassée par l'Allemagne. Nos principaux articles d'importation sont : 1° les boissons en général, vins, champagnes, absinthe, bitter, vermout, cognac; en ce qui concerne les vins, la diminution se produit tous les ans avec une régularité inquiétante; l'Espagne et l'Italie, qui sont les deux plus importants vendeurs de cette boisson en Uruguay, voient également baisser leur chiffre d'affaires.

ANNÉES	ESPAGNE	ITALIE	FRANCE
	Piastres	Piastres	Piastres
1895	1.618.510	711.103	431.527
1896	1.467.653	562.836	406.624
1897	1.281.747	463.443	338.243
1898	1.426.810	473.192	333.796
1899	1.200.300	452.000	332.503

La production des vins ordinaires du pays augmente chaque année; les 4.000 hect. plantés en vignes produisent environ 3.500.000 lit. Il n'a d'ailleurs pas fallu plus de quinze ans à l'Uruguay pour créer ce vignoble; de nouvelles plantations se font actuellement, et l'on peut prévoir le jour où la France, l'Espagne et l'Italie réunies n'importeront pas plus de 100.000 lit., à l'usage d'un groupe restreint d'étrangers, population flottante qui ne reste pas assez longtemps dans le pays pour en prendre les habitudes et s'accoutumer à une boisson encore très inférieure à nos vins ordinaires. Les *eaux minérales* françaises sont toutes contrefaites; tandis qu'il entre en douane environ 200 caisses par mois, on en vend 2.000 dans le commerce. Le principal falsificateur est cependant connu; mais les propriétaires français n'ont pas encore voulu nommer un représentant, unique importateur. — 2° Les conserves alimentaires recherchées pour leur finesse et le soin de leur préparation. Toutefois, nos affaires en huiles sont peu importantes; l'Italie et l'Espagne fournissent à la plus grande partie des consommateurs des huiles très ordinaires, à odeurs fortes, préférées dans ce pays.

Nos fabricants ne développeront leurs affaires qu'à partir du jour où ils seront résolus à préparer une marchandise spéciale, analogue à celle de leurs concurrents : huiles moins fines, plus grasses et ayant un goût très prononcé de fruit. La forme cylindrique des estagnons d'origine française devrait être remplacée par la forme de parallélipipède à base rectangulaire et sommets arrondis, d'un poids brut de 10^{kg},5 ou 2 kilogr. et demi, au lieu de 11 kilogr. et demi, 5 kilogr. et demi et 2 kilogr. 3/4. On introduit d'ailleurs, depuis quelque temps, des Etats-Unis, beaucoup d'huiles de coton, de navets et de pavots, avec lesquelles on fait des contrefaçons d'huiles d'olive. — 3° Les tissus fins, de soie et de laine pure. Notre draperie est la plus appréciée; quant aux cotonnades, les Anglais et les Belges détiennent le marché; ils ont cependant à lutter contre la concurrence très active des Allemands et des Italiens. — 4° Enfin les vêtements et la lingerie confectionnés, articles fins. — Le commerce des machines et outils pour l'industrie et l'agriculture est entre les mains des Allemands, des Anglais, des Belges et quelque peu des Nord-Américains; les instruments de musique viennent surtout d'Allemagne.

Les voies de communication terrestre sont : 1° les routes; elles n'existent guère en Uruguay qu'à l'état de tracés; 2° les chemins de fer; ils ont une longueur totale de 1.624^{kil},573 et sont répartis en six grandes lignes qui jouissent presque toutes d'une garantie d'intérêts variant de 3 1/2 à 6 °/₀ sur un prix moyen de 24.327 piastres le kil.; 3° les tramways établis dans les principales villes; ils mesurent 173 kil.; 4° les postes, télégraphes et téléphones; en 1899, le mouvement général de la correspondance dans les 638 bureaux de poste de la République a été de 30.824.478 pièces; les recettes de l'administration ont atteint près de 2 millions de piastres, soit 10 millions 800.000 fr. La longueur totale des lignes télégraphiques est de 7.072 kil., dont 5.471 kil. appartenant à l'État ou à diverses compagnies, et 1.601 aux chemins de fer. Les compagnies téléphoniques sont au nombre de deux; elles appartiennent à des sociétés particulières; la longueur des fils est de 11.440 kil. (capital 1.207.000 piastres). La grande voie de communication fluviale est le rio Uruguay qui, avec le Parana, forme le rio de La Plata; des compagnies de navigation font le service régulier des principaux ports établis sur ces deux rivières; les vapeurs remontent le rio Uruguay jusqu'à Salto, en passant par Colonia, Independencia, Fray Bentos, Concepcion, Concordia et Salto. Le service entre Montevideo et Buenos Aires est assuré par des départs quotidiens de l'une et l'autre rive du rio de La Plata. Quant aux cours d'eau de l'intérieur, affluents de gauche de La Plata ou de l'Uruguay, on ne doit citer que la Santa Lucia et le rio Negro. Ce dernier est navigable sur 305 kil.; mais le trafic qui se fait par cette voie est peu important.

Les principaux ports de la République Orientale sont : sur le rio de La Plata, Montevideo, Maldonado, Sauce et Colonia; sur le rio Uruguay, Paysandu, Independancia, Nuevo Berlin, Fray Bentos, Mercedes, Salto, etc. Le mouvement de la navigation dans tous ces ports, au cours des quatre dernières années, a été le suivant :

	Bâtiments	Tonnes
1896.........	30.442	13.726.205
1897.........	28.226	13.448.456
1898.........	29.077	13.547.040
1899.........	30.044	15.330.055

En ce qui concerne le port de Montevideo, 9.448 navires jaugeant ensemble 8.450.935 tonnes y ont eu accès en 1899. La charge effective de marchandises prises par ces bâtiments, dans le même port, a été de 823.858 tonnes, et celle de marchandises débarquées a été de 770.441, soit un total de 1.394.299 tonnes. Depuis 1880, ce chiffre n'a pas très sensiblement varié ; il n'a jamais été inférieur à 1.015.359 t. (en 1883) et n'a pas dépassé 1.411.068 t. (en 1888).

Les principales nations qui ont contribué à ce mouvement général de navigation sont :

PAYS	NOMBRE de vapeurs	NOMBRE de voiliers	TOTAUX Nombre	TOTAUX Tonnage
Angleterre	1.634	98	1.732	3.458.000
Allemagne	568	5	573	1.269.700
France...	433	5	438	899.000
Italie....	351	162	513	879.800
Uruguay.	1.051	2.487	3.538	712.800
Argentine	732	592	1.324	536.400
Brésil....	130	3	133	103.000

La France, qui avait figuré jusque-là au second rang, tant par le nombre de bâtiments que par le tonnage, ne figure plus qu'au troisième rang après l'Allemagne.

Une société française a commencé le 1er août 1901 les travaux du port de Montevideo. 100 millions de fr. doivent être employés dans cette entreprise qui fera de l'ancienne rade un des plus beaux ports de l'Amérique du Sud. Les plans ont été faits par un ingénieur français, Guérard.

Une des causes de la lenteur avec laquelle l'Uruguay se relève des conséquences de la crise 1889-90 qui se fit sentir si durement dans toutes les républiques sud-américaines et en particulier dans les républiques de La Plata, est l'état difficile de ses finances et l'accroissement ininterrompu de ses obligations. Le service de la dette absorbe la moitié environ des ressources budgétaires, alors que les services publics ne figurent que pour 7 millions de piastres. Les dépenses s'élèvent à 16 millions de piastres et les recettes les équilibrent généralement. Les droits de douane fournissent à eux seuls près de 11 millions de piastres.

En 1860 le pays devait 2.800.000 piastres; son budget était alors de 7 millions et sa population de 229.480 hab. Depuis cette époque, il a emprunté environ 333 millions de piastres et, par suite, d'amortissement successifs, il restait débiteur, au 1er juil. 1900, de 126.203.033 piastres, soit, au change de 5 fr. 40, 681.496.380 fr. 57 ainsi répartis :

	Piastres
Dette intérieure.........	22.675.598 30
Dette extérieure.........	99.749.980 »»
Dette internationale.....	3.777.455 14
Total.......	126.203.033 44

Mais, dans ce chiffre, ne sont pas comprises les garanties aux chemins de fer, diverses créances particulières payables par annuité et la dette flottante qu'on évalue à une dizaine de millions de piastres (54 millions de fr.).

La dette envers la France, créée par une loi du 20 nov. 1877, s'élevait, à la date sus-indiquée, à 1.934.725 piastres. Les amortissements et les annuités ont toujours été payés régulièrement. La piastre or est l'unité monétaire; elle vaut 5 fr. 35; ses subdivisions sont : la demi-piastre ou 50 cent. ou 5 *réaux*, et le *réal* ou 10 cent. La monnaie de billon doit être incessamment remplacée par la monnaie de nickel. Bien que l'or soit l'étalon monétaire unique, l'Uruguay n'a pas de pièces d'or frappées à son effigie; les principales monnaies d'or étrangères ont cours dans le pays.

Le système de poids et mesures est le système métrique; son usage est obligatoire depuis 1897; il était seulement facultatif depuis 1862. Ch. Laroussie.

URUGUAYANA. Ville du Brésil, située dans l'Etat de Rio Grande do Sul, sur la rive g. de l'Uruguay, en face de la ville argentine de Restauracion; 16.000 hab.; centre d'un important commerce d'élevage de gros bétail et de viandes salées; port qui approvisionne, par le rio de La Plata, tout le S.-O. de l'Etat de Rio Grande do Sul, dépourvu de voies ferrées dans cette région, et tous les saladeros du Cuareim. C'est une ville basse, aux constructions irrégulières, mal pavée. Son climat est chaud; ses environs sont riches et fertiles. Ch. Laroussie.

URUS (Zool.) (V. Bœuf).

URUS ou **PUQUINA** (Anthr.) (V. Pérou).

URVAL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Cadouin ; 334 hab.

URVILLE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube; 422 hab.

URVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize ; 301 hab.

URVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg ; 269 hab.

URVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 165 hab.

URVILLE-Hague. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont ; 296 hab.

URVILLE (Dumont d') (V. Dumont-d'Urville).

URVILLERS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy ; 644 hab.

URY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La-Chapelle-la-Reine; 546 hab.

URZY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues-les-Eaux ; 1.490 hab. Stat. de chem. de fer.

US. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 630 hab. Stat. de chem. de fer.

USAGE. I. Droit romain. — L'usage, *usus*, ne comportait, à la différence de l'*usufruit* (V. ce mot), que le *jus utendi*, c.-à-d. le droit d'user de la chose. Encore fallait-il que l'usager s'arrangeât de façon à ne pas entraver l'exploitation soit du propriétaire, soit de ceux qui exploitaient en son lieu et place, et il n'avait droit à aucun produit, pas même aux fruits. On apporta des tempéraments à cette dernière règle, qui réduisait, le plus souvent, l'usage à presque rien et, par une interprétation bienveillante des dispositions testamentaires, on admit que celui à qui était fait un legs d'usage pourrait percevoir la part de fruits nécessaire à ses besoins et à ceux de sa famille. Mais il devait les percevoir lui-même et, s'il s'agissait d'une maison, l'habiter lui-même, quitte, à la rigueur, à louer l'autre partie. Il ne pouvait, en effet, céder l'exercice de son droit. L'usage se constituait et prenait fin comme l'usufruit.

II. Ancien droit. — L'usage, tel que l'entendaient les Romains et tel que nous l'entendons encore, était peu fréquent dans notre ancien droit. On y pratiquait beaucoup, au contraire, un droit d'usage tout différent, qui appartenait aux communes ou aux habitants des villages et qui portait sur les bois avoisinants. L'ordonnance de 1669 en avait, à défaut de titres particuliers, tracé les règles. La coutume de Paris n'en parlait pas : les droits d'usage sur les forêts y étaient, en effet, incessibles de la part des usagers. La plupart des autres coutumes, au contraire, renfermaient sur ce point des dispositions presque identiques : ainsi les habitants voisins des bois taillis pouvaient y mener paître leurs bestiaux en vaine pâture tant qu'ils n'étaient pas en défense, c.-à-d. trois, quatre et

cinq ans après la coupe, suivant les lieux (V. ci-après le § *Droit forestier*). Un autre droit d'usage également très répandu consistait à permettre aux habitants de mener paître leurs bestiaux, à l'exception des porcs (le droit de glandée appartenant partout aux maîtres), dans les prés d'autrui, qui étaient en prairie, c.-à-d. dont on venait de faucher et d'enlever les foins, regains ou revivres. Une différence notable séparait toutefois ces deux droits : le propriétaire pouvait s'affranchir du dernier par la clôture du pré; il ne pouvait, au contraire, abattre sa forêt sans indemniser les usagers.

III. Droit civil. — L'usage est un droit réel de même nature que l'usufruit. Il confère, en effet, le droit d'user de la chose et d'en percevoir les fruits. L'usager jouira de la chose, comme l'usufruitier, c.-à-d. en bon père de famille (art. 627) ; mais, en ce qui concerne les fruits, il « ne peut en exiger qu'autant qu'il lui en faut pour ses besoins et ceux de sa famille » (art. 630), et par famille on est d'accord pour entendre le conjoint de l'usager, ses enfants et domestiques. Une autre différence distingue l'usage de l'usufruit : il ne peut pas être établi par la loi et ne peut être loué ni cédé. Sous tous les autres rapports, modes d'établissement, d'extinction, droits, charges, etc., l'usage est régi par les règles de l'usufruit (art. 625 à 631).

IV. Droit commercial (V. Coutume, t. XIII, p. 221).

V. Droit forestier. — L'usage forestier, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, prit un développement tout particulier au moyen âge ; les seigneurs et les abbayes, propriétaires de vastes domaines, cherchaient à concéder à des villages entiers des droits d'usage sur les bois de leurs forêts, afin d'y attirer des habitants et d'augmenter ainsi leur richesse. Cependant, dès le XVII[e] siècle, on ne tarda pas à s'inquiéter des atteintes et dommages causés aux forêts, notamment par le droit d'affouage ou droit de prendre du bois de chauffage, par le droit de marrenage ou droit de prendre du bois de construction, par le droit de pâturage ou passage ou droit de faire paître ses bestiaux dans les bois (V. ci-dessus le § *Ancien droit*). Aussi des mesures restrictives furent-elles prises successivement par l'ordonn. de 1669 (tit. XX), par la loi du 28 ventôse an XI et par le Code forestier.

Aujourd'hui le droit d'usage forestier est régi par les art. 61 à 85, 111, 112, 118 à 121, 218 du C. for., qui a contribué à limiter encore son étendue. A l'avenir, porte l'art. 62, il ne sera plus fait, dans les forêts de l'Etat, aucune concession de droits d'usage, de quelque nature et sous quelque prétexte que ce soit. La loi ne maintient que les droits acquis (art. 61). L'usage forestier est une servitude réelle, mais différente de l'usage régi par le Code civil, en ce qu'il est constitué au profit des habitants d'un domaine ou d'un village, ou, plus exactement, au profit des terrains, des maisons même, de sorte que l'usage est acquis au propriétaire du fonds au profit duquel l'usage a été concédé, par le seul fait qu'il en est propriétaire et même s'il n'y demeure pas. Il en résulte nécessairement que l'usage forestier n'est pas temporaire, mais perpétuel.

La législation spéciale du Code forestier ne concerne d'ailleurs que le mode d'exercice des droits d'usage. Sous tous les autres rapports, le droit commun devra être appliqué. Deux causes d'extinction, le cantonnement et le rachat, sont aussi propres aux usages forestiers.

Le Code forestier distingue les droits de pâturage et de passage et le droit au bois. Les droits de pâturage et de passage ne peuvent être exercés par les usagers que dans les cantons déclarés défensables par l'administration forestière qui détermine aussi, d'après une liste fournie chaque année par le maire, le nombre de bestiaux qui seront admis. Les usagers ne peuvent, sous peine d'amende, en introduire un plus grand nombre et ne peuvent, sous peine d'amende aussi, introduire que des bestiaux servant à leur usage et non ceux dont ils font le commerce (art. 67 à 70, 77). Ce sont les agents forestiers qui désignent les chemins par lesquels les troupeaux devront passer, et, s'il y a lieu, des clôtures seront établies à frais communs entre les usagers et l'administration le long des chemins traversant des taillis ou futaies non défensables (art. 71). Le troupeau de chaque commune ou section de commune doit être conduit non par les habitants, mais par un ou plusieurs pâtres communs choisis par l'autorité municipale, sous peine d'amende ; il doit former un troupeau particulier et ne pas être mélangé avec les bestiaux d'une autre commune, sous peine d'amende contre le pâtre, et les communes et sections de commune sont responsables de toutes les condamnations pécuniaires prononcées contre lui (art. 72). Chaque commune usagère doit aussi faire marquer spécialement ses bestiaux ; l'empreinte de la marque est déposée au greffe du tribunal de l'arrondissement, et le fer servant à la marque au bureau de l'agent forestier local ; le tout sous peine d'amendes (art. 73 et 74). Des amendes sont aussi prononcées contre les usagers dont les bestiaux ne portent pas de clochettes au cou ou sont trouvés en dehors du canton ou du chemin désigné (art. 75 et 76). Enfin le pacage des chèvres, brebis et moutons est interdit dans les forêts et leurs dépendances, sous peine d'amende contre leurs propriétaires (art. 78).

Quant au droit au bois, les usagers qui ont droit à des livraisons de bois ne peuvent le prendre qu'après que la délivrance leur en a été faite par les agents forestiers, sous les peines portées au titre XII du C. for. pour les bois coupés en délit, quelle que soit la nature du bois, même si c'est du bois mort, et, dans ce cas, s'ils se servent, pour le ramasser, de crochets ou ferrements, ils sont passibles d'une amende de 3 fr. (art. 79 et 80). Lorsque les bois de chauffage se délivrent par stère, ils sont fournis aux usagers par les adjudicataires aux époques fixées par le cahier des charges ; si c'est une commune qui est usagère, la délivrance en est faite au maire qui les répartit entre les habitants (ord. de 1669, art. 122). S'ils se délivrent par coupe, l'exploitation en sera faite aux frais des usagers par un entrepreneur spécial nommé par eux et agréé par l'administration forestière. Les usagers sont responsables des condamnations pouvant être prononcées contre cet entrepreneur. Les bois ne peuvent être partagés sur pied ni abattus par les usagers individuellement, et les lots ne peuvent être faits qu'après l'entière exploitation de la coupe, à peine de confiscation de la portion de bois abattu afférente à chacun des contrevenants, et sous la responsabilité des agents forestiers (art. 81 et 82). Enfin il est interdit aux usagers, sous peine d'amende, de vendre ou d'échanger les bois qui leur sont délivrés et de les employer à une destination autre que celle pour laquelle le droit d'usage a été accordé ; de plus, cet emploi devra être fait dans un délai de deux ans, passé lequel l'administration pourra disposer des bois non employés ; elle est libre d'ailleurs de proroger ce délai (art. 83 et 84).

Outre les causes d'extinction communes avec l'usufruit, telles que la renonciation, le non-usage, la confusion, l'usage forestier peut prendre fin par deux causes spéciales : le cantonnement et le rachat. Le cantonnement consiste à attribuer aux usagers la propriété d'une partie des bois afin d'affranchir le reste du droit d'usage. L'action en affranchissement d'usage n'appartient qu'au gouvernement et non aux usagers et ne peut être utilisée que pour le droit d'usage en bois (art. 63). Les autres droits d'usage peuvent être éteints par le rachat, c.-à-d. au moyen d'indemnités réglées, soit à l'amiable, soit, en cas de contestation, par le conseil de préfecture, sauf recours au Conseil d'Etat (art. 64). Il convient encore d'ajouter que l'administration se réserve toujours le droit de réduire les droits d'usage, « suivant l'état et la possibilité des forêts » ; en cas de contestation, il est aussi statué par le conseil de préfecture, sauf recours au Conseil d'Etat (art. 65). Paul Glasson.

VI. Liturgie (V. Service divin, t. XXIX, p. 1.090).

USCLADES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Montpezat; 534 hab.

USCLAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève; 119 hab.

USCLAS-D'HÉRAULT. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Montagnac; 193 hab.

USCOQUES. Ce mot, qui signifie réfugié, en serbe, fut appliqué aux Serbes et Bosniaques qui, fuyant devant les Turcs, vinrent au XVIe siècle s'établir en territoire hongrois et vénitien où on les employa à combattre les infidèles; ils formèrent une partie de la population des Confins militaires, et leur nom s'est conservé près de Karlstadt (Croatie). Sur l'Adriatique, ils formèrent une flottille de corsaires qui fut brûlée en 1615. A.-M. B.

USEDOM. Ile de *Poméranie*, à l'embouchure de l'*Oder* (V. ces mots); avec l'île de Wollin, elle isole la petite mer intérieure du Stettiner Haff de la Baltique. Elle a 55 kil. de long, du S.-E. au N.-O., une largeur très variable, une surface de 408 kil. q.; 33.000 hab. Elle renferme les villes de Swinemunde et Usedom; bains de mer, etc. A.-M. B.

USEDOM (Karl-Georg-Ludwig-Guido, comte d'), diplomate prussien, né à Hechingen le 17 juil. 1805, mort à San Remo le 22 janv. 1884. Envoyé extraordinaire à Rome (1848-49 et 1851-54), à Londres (1855), il succéda à Bismarck près de la diète de Francfort (1858), fut créé comte (1862), nommé ambassadeur en Italie (1863-1869), où il négocia l'alliance de 1866. Il publia en 1849 *Politische Briefe*.

USINE. D'abord employé pour désigner un établissement industriel marchant à l'aide de l'eau, ce mot s'applique aujourd'hui à tout établissement important où s'exécutent sur une grande échelle des ouvrages d'art et d'industrie, à toute fabrique où l'on emploie un plus ou moins grand nombre de machines ayant pour moteurs l'eau, la vapeur, le feu, tels que les forges, les fonderies, les verreries, etc. (V. INDUSTRIE, TRAVAIL, COURS D'EAU et ETABLISSEMENT).

USINENS. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. de Seyssel; 551 hab.

USK. Rivière de la *Grande-Bretagne* (V. ce mot).

USKOQUES (Ethnogr.) (V. USCOQUES).

USNÉA (Bot.). Lichen Gymnocarpe Discomycète, à thalle hétéromère, fruticuleux, à apothécies souvent ciliées, à spores ellipsoïdes petites, simples, incolores. Espèce principale : *U. florida*, croissant en tous pays, sur les rochers, troncs et rameaux d'arbres. Les Usnéa se rencontrent sous le pôle comme dans la zone torride. Quelques espèces fossiles dans le succin. H. FOURNIER.

USPALLATA (PORTILLO DE) (V. CUMBRE [Col de].

USSAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive; 1.862 hab. Stat. de chem. de fer.

USSAT-LES-BAINS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Tarascon, sur la r. dr. de l'Ariège; 165 hab. Stat. de chem. de fer. Eaux thermales (+ 40°) bicarbonatées calciques; établissements thermaux. Célèbre grotte des Echelles ou de Lombrives où ont été retrouvés beaucoup de vestiges humains.

BIBL. : GARRIGOU, *la Grotte de Lombrives*; Toulouse, 1862, in-8.

USSEAU. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Mauzé; 983 hab.

USSEAU. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau; 520 hab.

USSEL. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Chantelle; 573 hab. Restes d'un ancien château.

USSEL. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) de Saint-Flour; 454 hab.

USSEL (*Ussalia, Ussellum*). Ch.-l. d'arr. du dép. de la Corrèze, sur la Diège, affl. de dr. de la haute Dordogne, et sur le chem. de fer de Limoges à Clermont; 4.843 hab. (3.420 aggl.). — Eglise à trois nefs du XIIe siècle, avec additions du XVe, façade et cloches du XIXe. Chapelle de N.-D. de la Chabane, but de pèlerinage. Maisons du moyen âge. Aigle romaine en pierre du IIe ou IIIe siècle, sur une colonne. La situation d'Ussel, dans une sorte de presqu'île formée par la Diège et la Sarsonne, a conduit quelques archéologues à identifier cette localité avec l'*Uxellodunum* de César; cette opinion est aujourd'hui abandonnée. Ussel a possédé au VIIIe siècle un atelier monétaire, de nombreuses confréries et communautés religieuses. — Ussel eut, dès le premier quart du XIIIe siècle, des franchises et un consulat reconnus par les seigneurs de Ventadour et confirmés au XIVe siècle. A la fin du XVIe, il devint la capitale du duché de Ventadour et, en 1599, siège d'une sénéchaussée ducale dite de Ventadour, avec cent cinquante juridictions subordonnées. Lieu de grand passage entre le Limousin, la Marche et l'Auvergne, prouvé par le très grand nombre d'hôtelleries qu'on y relève dans le passé, Ussel fut assiégé par Du Guesclin en 1371, et visité vers 1708 par un imposteur qui se disait « prince grec ». Il y avait autrefois de nombreuses tanneries et on y pratiquait la taille des diamants faux. Aujourd'hui on n'y rencontre que des scieries de bois et un entrepôt de pierre ouvragée de Volvic. A. LEROUX.

BIBL. : P. HUOT, *les Archives municip. d'Ussel : Etudes historiques et juridiques*, 1856. — LACOMBE et VAYSSIÈRE, *Invent. des Arch. dép. de la Corrèze*, 1869 et 1889, série B, sénéchaussée de Ventadour-Ussel, 275 + 21 art. — A. HUGUES, *Invent. des Arch. comm. d'Ussel*, 1891. — CHAMPEVAL, *le Bas-Limousin seigneurial et religieux*, 1897, fasc. II. — *Bull. de la Soc. des lettres de Tulle*, 1891, 1892, 1894, 1898.

USSEL. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Saint-Germain; 313 hab.

USSES (Torrent des) (V. SAVOIE [HAUTE-]).

USSI (Stefano), peintre italien, né à Florence le 3 sept. 1822. Elève de Pollastrini. Parmi ses tableaux, on cite : *l'Expulsion de Florence du duc d'Athènes*, au musée de Florence; *la Marche de la grande caravane du Caire à la Mecque*; *le Cardinal de Médicis tente d'empoisonner Bianca Capello*.

USSIEUX (Louis d'), littérateur français, né à Angoulême le 30 mars 1744, mort près de Chartres le 21 août 1805. Un des fondateurs du *Journal de Paris* (1777), dont le succès prodigieux lui permit l'acquisition du château de Vaux, près de Chartres, il s'occupa avec passion d'agriculture et, malgré des expériences fantaisistes, fut un des membres les plus actifs de la Société d'agriculture de Paris. D'une fécondité déplorable, d'Ussieux écrivit des romans historiques innombrables, fit des traductions de l'allemand, de l'anglais et de l'italien, celles entre autres de Boccace et de l'Arioste, écrivit des drames, dont l'un échoua sur la scène du Théâtre-Français : *les Héros français ou le Siège de Saint-Jean-de-Losne* (1773, in-8, représenté en 1780), etc. On ne peut guère citer de lui que l'*Histoire abrégée de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais* (Paris, 1770, in-12) et ses publications de la *Collection universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France* (1785-90, 67 vol. in-8) et de la *Bibliothèque universelle des Dames* (1785, 154 vol. in-18), celle-là en collaboration avec Duchesnay. R. S.

USSON. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Bonnet-le-Château; 3.166 hab. Restes d'un ancien château et de vieux murs d'enceinte.

USSON. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges; 506 hab. Eglise romane. Le château fort fut rasé en 1634.

USSON-DU-POITOU. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Gençay; 2.646 hab.

USSY. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise; 743 hab.

USSY-SUR-MARNE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de La Ferté-sous-Jouarre; 589 hab.

USTARITS. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne; 2.507 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Chocolateries. Ustarits fut, avant le XVIIIe siècle, le siège des Etats de *Labourd* (V. ce mot).

USTERI (Johann-Martin), caricaturiste et poète suisse, né à Zurich en 1763, mort à Rapperschwyl le 29 juil. 1828. Il était d'une famille aisée et amie des arts qui lui fit faire de bonnes études et une tournée d'Europe d'une année. La Révolution française le jeta dans de graves embarras financiers, mais il ne perdit pas la confiance de ses concitoyens qui l'envoyèrent siéger au gouvernement zuricois. Cela ne l'empêcha pas de donner satisfaction à ses goûts artistiques. On lui doit des milliers de dessins à la plume, des caricatures et des œuvres recueillies en 1834. La dernière édition, parue en trois volumes à Leipzig, date de 1877. Elle comprend des idylles épiques en dialecte, *De Herr Heiri* et *De Vicari*, des nouvelles historiques en prose qui ont indiqué la voie à Gottfried Keller et des poésies fugitives en allemand et en dialecte, dont quelques-unes sont populaires dans tous les pays germaniques. E. K.

USTERI (Paul), naturaliste et homme politique suisse, né à Zurich le 14 févr. 1768, mort à Zurich le 9 avr. 1831. Fils d'un professeur distingué, filleul de Gessner, il dirigea ses études du côté des sciences naturelles, de la botanique en particulier. Il devint docteur en médecine, en 1788, en Allemagne, et revint en Suisse, par Vienne. On lui doit plusieurs ouvrages de médecine et de botanique. Il se rallia de bonne heure aux principes de la Révolution française qu'il abandonna lors des excès. Il fut un membre influent du Sénat helvétique et de la Consulte. Plus tard, il siégea au gouvernement zuricois. Parmi ses ouvrages politiques, on signale son *Manuel du droit public de la Suisse* (en all. et en franç.; Aarau, 1821, 3 vol.).

USTILAGINÉES (Bot.). Ordre de Champignons parasites de plantes et en particulier des Graminées, à mycélium fugace, à spores simples ou cloisonnées, formant à leur maturité une masse pulvérulente, de couleur foncée, qui se désagrège en une poussière foncée ou noirâtre. Les spores germent en longs filaments articulés, simples ou divisés en plusieurs branches irrégulières, indépendantes ou anastomosées, ou bien elles produisent des spores secondaires ou sporidies qui se détachent et germent elles-mêmes en filament. C'est d'après la forme des spores qu'on peut différencier les espèces du genre Ustilago. Elles sont lisses dans *U. carbo* (blé, avoine, orge), granuleuses dans *U. urceolorum* (carex), pointues dans *U. maïdis* (maïs), réticulées dans *U. destruens* (millet) ou *U. antherarum* (Caryophyllées). En outre, dans ce genre, les filaments du thalle sont abondamment ramifiés, tortillés ; ils se pelotonnent et gélifient leurs membranes. Chacune de leurs cellules se renfle en une spore noirâtre qui se nourrit de la substance gélatineuse provenant de la gélification des membranes filamenteuses, et leur agglomération forme des masses qui, chez les *U. maïdis*, peuvent atteindre le volume du poing. Ces masses réduites en poussière se répandent partout, formant la maladie connue sous le nom de *charbon des céréales*. Elles attaquent le végétal tout entier. A un degré de moins, on a la *carie des céréales* produite par les Ustilaginées du genre Tilletia qui envahissent l'ovule et se substituent à lui sans altérer l'ovaire (*Tilletia canis*). Les *Eutyloma* détruisent les feuilles sur lesquelles ils produisent de petites pustules (renoncule, souci). Chez les *Urocysti* qui attaquent l'oignon, la violette, le colchique, quelques cellules seulement deviennent des spores fertiles dont la sourde destruction correspond au point de leur naissance. Les spores des Ustilaginées conservent pendant deux à trois ans leur propriété germinative. Celle-ci est détruite par une immersion de quelques heures dans une solution de sulfate de cuivre à 1/2 %. Cette donnée est utilisée dans le traitement qu'on fait subir aux semences suspectes. On connaît plus de 300 espèces de plantes attaquées par les Ustilaginées, toutes Angiospermes, à l'exception du genévrier parmi les Gymnospermes. Les Graminées, les Cypéracées, les Liliacées parmi les Monocotylédones, les Coryophyllées, Composées, Renonculacées, Polygonées parmi les Dicotylédones sont les plus souvent atteintes. H. FOURNIER.

USTOU. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Giron, cant. d'Oust; 2.284 hab.

USUARD ou **HUSWARD** (*Usuardus*, *Husardus*), bénédictin français du IXe siècle, mort le 13 janv. 876 ou 877. Vers 840, il était moine à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Il fut envoyé, par l'abbé Hilduin, en mission en Espagne pour en rapporter des reliques de martyrs (858-v. 863). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages hagiographiques, notamment son célèbre *Martyrologe* (V. ce mot), composé en 875 sur l'ordre de l'empereur Charles le Chauve : ce recueil est une compilation revue et augmentée des ouvrages analogues qui l'avaient précédé et qui, au XVIe siècle, servit de base au martyrologe romain. Le manuscrit autographe d'Usuard fut conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (aujourd'hui manusc. lat. 13.745 de la Bibliot. nation.). On en compte près de 200 réimpressions différentes, depuis les premiers temps de l'imprimerie jusqu'au XVIIe siècle, notamment en 1475 (Lubeck, in-fol., à la suite d'un *Rudimentum* ou abrégé d'histoire générale), en 1486 (Florence, p. p. G.-A. Vespuce), en 1487 et 1490 (Paris), etc. Molanus (Vermeulen) inaugura les éditions critiques (Louvain, 1568 et 1573), dont les meilleures furent celle de J.-B. Du Sollier (*Sollerius*) dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes (t. VI et VII de juin ; Anvers, 1714, in-fol.) et celle de J. Bouillart (Paris, 1718, in-4), réimprimées dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CXXIII et CXXIV (1852). Usuard composa probablement aussi l'*obituaire* (V. ce mot) de son abbaye et une histoire de la translation des saints martyrs Georges, Aurélius et Nathalie, qu'il avait rapportés de Cordoue après son voyage en Espagne. E.-D. GRAND.

BIBL. : Dom A. RIVET, *Histoire littéraire de la France*, 1740, t. V, pp. 436-45. — A. LONGNON, dans *Notices et Documents publiés par la Société de l'Histoire de France* ; Paris, 1884, pp. 19-55, in-8 (obituaire de Saint-Germain-des-Prés). — WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*; Berlin, 1893, 6e éd., t. I, p. 60, in-8.

USUCAPION. Dès la loi des XII Tables, on admet que la possession d'une chose, si elle a duré un temps suffisant, un an pour les meubles, deux ans pour les immeubles, confère au possesseur le *dominium ex jure Quiritium*, la propriété romaine, pleine et entière. Cette transformation du fait en droit donne au possesseur un titre indépendant du titre de celui de qui il tient la chose. Pour se faire garantir le maintien de sa possession, le possesseur n'a point à recourir contre son prédécesseur pour lui demander de fournir son *auctoritas*. Il n'a d'autre *auctoritas* à invoquer que la prolongation de sa possession, l'*usus*. Aussi est-ce avec raison que ce mode d'acquisition était appelé par la loi : *usus auctoritas* (Cicéron, *Topic*, 4). Plus tard ce nom fut changé en une appellation non moins expressive. La conversion de la possession en propriété fut appelée acquisition, *capio*, par l'usage, *usu*. De là le nom d'*usucapio* qui lui est resté jusqu'à la fin. De bonne heure et encore aux temps classiques, l'usucapion fonctionne dans deux cas assez voisins l'un de l'autre. Elle consolide et complète une acquisition restée imparfaite, soit parce que le mode de transfert employé n'était pas celui qu'exigeait le droit civil, soit parce que l'aliénateur n'était pas propriétaire. La première de ces applications n'a pas persisté dans le dernier état du droit. Elle devait disparaître dès qu'on cessa de distinguer les modes de transfert de la propriété en deux classes, ceux du droit civil et ceux du droit prétorien. L'autre fonction, la conversion en propriété de la possession reçue *a non domino*, a subsisté sous Justinien. C'est encore aujourd'hui la seule application de l'usucapion. Et pourtant, il ne s'agit plus, comme dans le premier cas, de transformer seulement une situation de fait en situation de droit. Ici, le possesseur n'a pas même un rudiment de titre, et, au bout du temps légal, il aura dépouillé le vrai propriétaire. Mais un tel événement ne saurait se produire sans qu'il y ait de la faute de ce dernier. Il aurait dû surveiller

sa chose, la revendiquer en temps utile. S'il est victime, il l'est de sa négligence. Plus tard, d'ailleurs, on a compris que le propriétaire lui-même trouvait dans l'usucapion une utile sauvegarde. Comme il lui est difficile et souvent impossible de prouver son droit, puisqu'il lui faudrait pour cela prouver le droit de ses auteurs successifs en remontant indéfiniment dans le passé, il se trouve en fait dans la situation d'un possesseur qui tient la chose d'un *non dominus*, et l'usucapion le mettra à l'abri des contestations qui, sous ce titre légal additionnel, pourraient menacer incessamment sa sécurité.

Les conditions de l'acquisition par usucapion n'ont pas toujours été les mêmes. Au début, il paraît probable qu'on s'est borné à exiger un certain temps de possession, sans se préoccuper de la qualité intrinsèque de cette possession. Mais peu à peu on se montra moins facile, d'abord quant à la chose, qui ne devait pas être une chose volée ou un immeuble occupé par violence (lois Atinia, Plautia), ensuite quant à la prise de possession, qui devait être précédée d'un juste titre, *justa causa*, et devait avoir lieu de bonne foi, c.-à-d. avec la croyance que l'aliénateur était propriétaire et avait capacité d'aliéner.

A ces conditions seulement le possesseur devenait propriétaire : il pouvait repousser désormais l'action en revendication intentée par le *verus dominus* et revendiquer lui-même la chose en cas de dépossession. On alla même jusqu'à lui permettre d'user de la revendication avant d'avoir accompli le laps de temps requis (V. Publicienne). Dans tous les cas, d'ailleurs, le possesseur ne devenait propriétaire que sous réserve des droits réels constitués par le propriétaire précédent.

Le champ d'application de l'usucapion était fort restreint. Comme elle faisait acquérir le *dominium* quiritaire, elle ne profitait ni aux pérégrins, ni même aux citoyens à l'égard des choses non susceptibles de propriété romaine, comme les fonds provinciaux. Mais le préteur ou les gouverneurs remédièrent à cette lacune en protégeant, par un moyen emprunté à leur pouvoir de *juridictio*, la possession ainsi acquise en vertu d'une *justa causa* et de bonne foi, quand elle avait duré un temps assez long. Ils permirent au possesseur pérégrin et au possesseur de fonds provinciaux de repousser l'action tendant à lui reprendre la chose en opposant une fin de non-recevoir fondée sur la longue possession. Cette fin de non-recevoir était insérée en tête de la formule, d'où son nom *præscriptio*. Elle fait partie du groupe des *præscriptiones pro reo* (V. Præscriptio). Mais elle est dénommée *præscriptio longi temporis*, pour bien marquer qu'elle a pour fondement une possession prolongée pendant un assez long temps, d'abord variable selon les provinces, fixé ensuite uniformément à dix ans entre présents et vingt ans entre absents. A la différence de l'usucapion, la *præscriptio* n'était qu'un moyen défensif : elle ne transformait pas la possession en propriété et ne permettait pas, conséquemment, d'agir par l'action pétitoire en cas de dépossession survenue après l'expiration du *longum tempus*.

Cette dualité d'institutions poursuivant le même but, et distinctes cependant dans leur forme extérieure et surtout dans leurs effets, ne pouvait durer. Elle disparut sur le tard, par suite de causes multiples, dont les principales sont l'extension de la qualité de citoyen et l'identification de la condition des fonds italiques et provinciaux. Somme toute, ce fut la *præscriptio longi temporis* qui perdit toute raison d'être. Seule l'usucapion subsista, mais avec un domaine d'application plus étendu en fait, quant aux personnes qui en pouvaient profiter et quant aux choses sur lesquelles elle pouvait porter. Justinien consacra législativement ce résultat, que les siècles précédents avaient préparé. L'usucapion demeura un mode d'acquisition de la propriété : elle exigeait les mêmes conditions qu'autrefois, sauf quant au délai, fixé à trois ans pour les meubles, à dix ans ou vingt ans pour les immeubles. L'institution du droit nouveau conserva, d'ailleurs, son nom ancien. Pour les immeubles, cependant, comme on avait emprunté au droit honoraire la durée du délai de possession, on continua à parler de *præscriptio longi temporis*, sans que cette expression, simple souvenir, eût, de longue date, aucun sens. La langue du Bas-Empire, peu soucieuse d'exactitude, la conserva, et par une fortune singulière, elle a persisté dans la terminologie moderne, reléguant au second plan, supplantant le terme expressif *usucapion* (V. Prescription). G. May.

Bibl. : Dig., XLI, 3 ; Cod. Just., VII, 31-33 ; Inst., II, 6 ; Gaius, II, 41-64. — Accarias, *Précis de droit romain ;* Paris, 1886-91, t. I, n°s 232-47, 2 vol., 4e éd., in-8. — Girard, *Manuel élém. ;* Paris, 1901, pp. 296-310, 869-71, 347-51, 3e éd., in-8. — Gaston May, *Eléments de droit romain ;* Paris, 1901, n°s 90-95, 7e éd., in-8. — Sohm, *Institutionen ;* Leipzig, 1899, § 64, pp. 310-15, 8e et 9e éd., in-8. — Esmein, *Mélanges d'hist. du droit ;* Paris, 1886, pp. 171-217, in-8.

USUFRUIT. I. Droit romain. — L'usufruit, *ususfructus*, était, chez les Romains comme chez nous, la plus importante des servitudes dites personnelles. Ce fut même, jusqu'à la fin de la République, la seule. Il se distinguait du simple droit d'*usage* (V. ce mot) en ce qu'il conférait à la fois le droit d'user de la chose *jus utendi*, *usus*, et le droit de recueillir les fruits, *jus fruendi*, *fructus*. Le propriétaire ne conservait que le droit aux produits extraordinaires de la chose, à ceux qui n'étaient pas des fruits, et le droit de disposer de la chose, le *jus abutendi*. Encore ce dernier se trouvait-il singulièrement restreint. Le propriétaire ne pouvait, en effet, ni faire subir à la chose des transformations de nature à entraver ou à détruire les droits de l'usufruitier, ni l'aliéner qu'avec la charge de l'usufruit la grevant, c.-à-d. dans des conditions très défavorables. Aussi disait-on de son droit de propriété, presque exclusivement nominal, qu'il n'était qu'un titre nu, *nudum dominium*, *nuda proprietas*, et lui-même était appelé nu propriétaire, *nudus dominus*.

Toutes les choses corporelles *in commercio*, meubles ou immeubles, pouvaient faire l'objet d'un usufruit, à l'exception, toutefois, de celles dont la substance périt par le seul usage qu'on en fait, de celles qui se consomment *primo usu :* denrées, argent, etc., parce qu'alors le droit de jouir, le *jus utendi*, se confond avec le droit de disposer, le *jus abutendi*. Les modes de constitution de l'usufruit étaient, à l'origine, peu nombreux. Etant, de par sa nature, incorporel, ni l'*occupatio*, ni la *traditio*, ni l'*usucapio* ne lui étaient, en effet, applicables, ni, d'autre part, au moins comme mode translatif, la *mancipatio*, car il était *res nec mancipi*. Restaient seulement l'*in jure cessio*, l'*adjudicatio* et le legs. Il se pouvait établir aussi, non plus par *translatio*, mais par *deductio*, et alors on avait la faculté de recourir à la *mancipatio*, car ce qu'en ce cas on transférait, ce n'était pas l'usufruit, mais le *dominium detracto usufructu*. Plus tard, lorsque le préteur eût reconnu la *quasi possessio* des servitudes, l'usufruit parut désormais être constitué par voie de *quasi traditio* et par *quasi possessio longi temporis*, non seulement sur les fonds italiques, mais aussi sur les fonds provinciaux, et, sous Justinien, les modes de constitution de l'usufruit étaient les mêmes que pour les servitudes prédiales (V. Servitude). Quant à l'expédient des *pacta et stipulationes*, qui avait été imaginé à l'époque classique pour arriver à remédier à l'impossibilité de constituer des servitudes sur les fonds provinciaux et qui, sans conférer au stipulant aucun droit réel, un tel droit ne pouvant résulter d'une simple convention non suivie d'un transfert, lui donnait, au moins, un droit personnel lui assurant, tant que la chose n'était pas aliénée, les mêmes avantages de fait que le droit réel, il était devenu d'assez bonne heure sans utilité, la *quasi traditio* du préteur permettant l'établissement de servitudes sur toutes sortes de fonds, et s'il en est question dans les Institutes de Justinien, c'est parce que celui-ci a reproduit inconsidérément le texte de Gaius, son modèle. Ajoutons que l'usufruit étant un droit essentiellement temporaire,

il pouvait être constitué, non seulement *ex die* ou *sub conditione*, mais, de plus, *ad diem* ou *ad conditionem*.

L'usufruit se composait, avons-nous dit, chez les Romains comme chez nous, de deux des trois éléments du droit de propriété : du *jus utendi* et du *jus fruendi*. Du *jus utendi*, il n'y a rien de particulier à dire : il consistait dans le droit, pour l'usufruitier, de se servir de la chose pour son utilité ou pour son agrément et dans le droit d'user des accessoires physiques ou juridiques de la chose : par exemple des servitudes prédiales appartenant à cette chose. L'exercice du *jus fruendi* appelle, au contraire, quelques explications. L'usufruitier pouvait percevoir et conserver en propriété tous ceux des produits de la chose qui rentraient dans la catégorie des fruits, mais ces produits seuls. Il avait droit, en conséquence, aux céréales, à l'herbe des prairies, aux fruits des arbres et de la vigne, au croît des animaux, à la laine, au lait, au fumier. Mais le part des esclaves, le trésor trouvé dans le champ ou dans la cave appartenaient au propriétaire et il en était de même des arbres autres que ceux d'une pépinière ou d'un bois taillis, des arbres, par exemple, d'un verger ou de haute futaie. De même, les fruits n'étaient acquis à l'usufruitier que sous certaines conditions et il y avait lieu de distinguer, à cet égard, les fruits naturels, qui sont ceux-là même dont nous avons jusqu'ici parlé, et les fruits dits civils, c.-à-d. les revenus que la chose, qu'elle soit ou non naturellement frugifère, est susceptible de procurer : loyers d'une maison ou d'une ferme, prix de louage d'un esclave, etc. L'usufruitier n'acquérait les fruits naturels que par la perception, en les cueillant, et il fallait que cette perception fût effectuée par lui ou par son représentant : il ne suffisait pas, comme pour le propriétaire ou le possesseur de bonne foi, de la séparation. Les fruits civils devenaient siens, par contre, au jour le jour et par le seul fait de sa jouissance. L'usufruitier exerçait, d'ailleurs, ses droits sans l'intervention active du nu propriétaire. Tout ce qu'il pouvait exiger de lui, c'est qu'il ne le troublât pas dans cet exercice et il avait, à cet effet, contre celui-ci (ainsi que contre les tiers), non une action personnelle, l'usufruit étant un droit réel, mais l'action possessoire. En sens inverse, le nu propriétaire n'avait pas, *ipso facto*, d'action personnelle contre l'usufruitier pour le contraindre à l'exécution des charges inhérentes à l'usufruit. Il n'avait contre lui que l'action de la *Lex Aquilia*, au cas où il venait à dégrader la chose, et, l'usufruit terminé, que l'action en revendication pour rentrer en sa possession. Mais cette dernière action supposait la preuve, souvent difficile, de son droit de propriété et il était, en tout cas, désarmé contre les négligences de l'usufruitier, bien qu'elles pussent amener la dépréciation et même la ruine de la chose. Le préteur y pourvut en exigeant de l'usufruitier qu'il promît avant d'entrer en jouissance, par une stipulation, que garantissait des fidéjusseurs : 1° de jouir en bon père de famille; 2° de restituer la chose à la fin de l'usufruit. La conséquence était une action personnelle *ex stipulatu* que le nu propriétaire pouvait exercer, soit contre l'usufruitier, soit contre ses héritiers.

Huit causes pouvaient amener l'extinction de l'usufruit : 1° la mort de l'usufruitier, l'usufruit étant essentiellement viager ; 2° la *capitis deminutio* (la *maxima* et la *media* seulement à partir de Justinien) ; 3° l'arrivée du terme ou de la condition résolutoire, quand l'usufruit avait été constitué sous ces modalités ; 4° la résolution du droit du constituant ; 5° la destruction de la chose (l'usufruit ne subsistant que *salva rerum substantia*) et même sa simple transformation (*mutatio rei*) ; 6° la renonciation par l'usufruitier au profit du nu propriétaire (cette renonciation s'opérait par voie d'*in jure cessio*) ; 7° la consolidation ou la réunion de la nue propriété et de l'usufruit sur la même tête, en vertu de l'adage : *nulli res sua servit;* 8° le non-usage pendant un an pour les meubles et pendant deux ans pour les immeubles, jusqu'à Justinien, et, à partir de ce prince, pendant trois ans pour les meubles et dix ou vingt ans pour les immeubles. Les trois premières causes d'extinction étaient spéciales à l'usufruit. Les cinq dernières leur étaient communes avec les servitudes prédiales.

A côté de l'usufruit, qui ne pouvait porter que sur des choses corporelles et ne se consommant pas par le premier usage, les Romains admirent, dès les premiers temps de l'Empire, un droit équivalent, dont le principe se trouve dans le sénatus-consulte sabinien et qui était applicable, d'une part, aux choses incorporelles (créances, servitudes prédiales, hérédité), d'autre part, aux objets de consommation (denrées, vin, huile, argent monnayé). A plusieurs points de vue, il ne se distinguait pas de l'usufruit ordinaire : le bénéficiaire était tenu, en effet, de promettre la restitution de choses de même nature, qualité et quantité, et cette restitution devait avoir lieu à sa mort, en cas de *capitis deminutio*, ou encore au terme fixé. Mais à d'autres égards, des différences existaient, et de là vient le nom de *quasi usufruit*, dont l'ont appelé les interprètes. Le quasi usufruitier devenait, notamment, propriétaire des choses comprises dans l'usufruit. Il avait à leur égard non seulement le *jus utendi* et le *jus fruendi*, mais aussi le *jus abutendi*. Il était simplement débiteur de la restitution de choses exactement semblables, autrement dit d'une dette de genre, et, à la différence de l'usufruitier véritable, il n'était pas libéré par les cas fortuits. Enfin le nu propriétaire, ne conservant sur la chose aucun droit réel, n'avait qu'une action personnelle en restitution, laquelle pouvait être illusoire si le quasi usufruitier et ses fidéjusseurs étaient insolvables. Le quasi usufruit présentait avec le *mutuum* (V. Prêt de consommation) une très grande analogie. Le sénatus-consulte sabinien ne l'avait autorisé, du reste, que pour les legs, et ce ne fut que par la suite qu'on put le constituer par actes entre vifs.

II. Ancien droit. — Dans notre ancien droit, l'usufruit était, de même qu'en droit romain, rangé parmi les servitudes personnelles. Toutefois, on réservait, de préférence, cette dernière appellation pour les servitudes qui assujettissaient une personne à une autre, comme, par exemple, les serfs de mainmorte à leurs seigneurs, ou encore, dans les colonies, les esclaves à leurs maîtres, et une dénomination nouvelle, celle de *servitudes mixtes*, s'appliquait aux servitudes assujettissant, comme l'usufruit, l'usage et l'habitation, une chose à une personne. D'une façon générale, d'ailleurs, nos coutumes étaient muettes à leur égard. Le droit commun, en matière d'usufruit contractuel, était toujours le droit romain et les règles s'en trouvaient tant dans les Institutes de Justinien que dans les autres sources de ce droit, à peine altérées dans la pratique française. Quant à l'usufruit légal, il affectait des formes toutes particulières : la garde-noble, notamment.

III. Droit civil actuel. — Le Code civil, qui consacre à l'usufruit les art. 578 à 624, le définit : « le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge d'en conserver la substance ». Cette définition n'est cependant pas complète, car elle omet un des caractères essentiels de l'usufruit, qui est d'être temporaire. Il faut aussi ajouter que l'usufruit s'exerce à titre de droit réel, à la différence du droit de jouissance pouvant appartenir au locataire ou au fermier. L'usufruit peut être établi par la loi ou par la volonté de l'homme (art. 579).

1° *Par la loi.* Par exemple, les père et mère ont la jouissance des biens de leurs enfants âgés de moins de dix-huit ans. Ce droit constitue, il est vrai, plutôt un attribut de la puissance paternelle qu'un usufruit proprement dit, car il ne peut être ni cédé ni hypothéqué. La loi du 14 juil. 1866 a créé un usufruit spécial au profit du conjoint survivant et portant sur la totalité des ouvrages littéraires et artistiques du conjoint prédécédé. En

dernier lieu, la loi du 9 mars 1891, dont le texte a passé dans l'art. 767 du C. civ., a modifié l'usufruit du conjoint survivant qui sera, suivant les circonstances, d'une part d'enfant, d'un quart ou de la moitié de la succession. Un usufruit légal est aussi établi, dans certains cas, en faveur de la femme du condamné à la déportation (loi du 28 mars 1873, art. 13) ou à la transportation (décret du 18 janv. 1895, art. 40). Enfin, l'usufruit peut aussi être établi, conformément au droit commun, par la prescription (art. 2279).

2° *Par la volonté de l'homme*, c.-à-d. par contrat, de vente ou donation par exemple, ou, plus souvent, par testament. Le vendeur ou donateur peut transmettre l'usufruit et conserver seulement la nue propriété ou, au contraire, se réserver l'usufruit en ne cédant que la nue propriété ; de même le testateur peut léguer, soit la nue propriété, soit l'usufruit. L'usufruit peut être établi purement ou simplement, ou à terme, ou sous condition (art. 580), et les principes généraux du terme et de la condition s'appliqueront. Sont susceptibles d'usufruit les biens meubles et immeubles de toute espèce qui sont dans le commerce (art. 581). Il faut, bien entendu, faire exception pour les choses, telles que l'argent, le charbon, les denrées, le vin, dont on ne peut jouir sans les consommer en même temps. Dans le cas cependant où des choses de cette nature auraient été données en usufruit, la loi en autorise l'usage, c.-à-d. la consommation, mais à la charge, à la fin de l'usufruit, d'en rendre de pareille quantité, qualité et valeur, ou leur estimation. C'est ce qu'on appelle le quasi-usufruit : en réalité, l'usufruitier devient propriétaire des choses, sauf à restituer plus tard l'équivalent de celles qu'il a consommées. L'usufruit est un droit attaché à la personne de l'usufruitier et qui ne peut être transmis héréditairement ; c'est ce qu'on exprime en disant qu'il est temporaire. Il convient toutefois de faire remarquer qu'un usufruit peut être constitué sur plusieurs têtes successivement, à la condition qu'au moment où l'usufruit est établi les personnes appelées à en bénéficier soient toutes vivantes ou au moins conçues : c'est ce qu'on appelle un usufruit réversible. D'ailleurs, même dans ce cas, l'usufruit n'est pas transmis héréditairement mais par la volonté du constituant, et, en réalité, il ne durera pas plus longtemps que s'il était établi directement sur la tête du dernier survivant.

L'usufruit confère le droit d'user de la chose et celui d'en percevoir les fruits. En ce qui concerne les fruits, d'abord, le Code les distingue en fruits naturels, civils, industriels. Il considère comme fruits naturels ce qui est le produit spontané de la terre, ainsi que le produit et le croît des animaux. Les fruits civils sont les revenus en argent pouvant être produits en vertu d'un contrat quelconque, tels que les loyers des maisons, les intérêts des sommes d'argent exigibles, les arrérages de rentes, même viagères, les prix des baux à ferme. Enfin les fruits industriels sont ceux qu'on obtient d'un fonds par la culture (art. 582 à 588). On peut, d'une façon plus simple, distinguer les fruits suivant qu'ils sont perçus en nature ou en argent. Le caractère particulier à tous ces fruits est, on le voit, d'être fournis à des intervalles réguliers. C'est ainsi que par analogie la loi reconnaît aussi le caractère de fruits aux arbres destinés à fournir des produits d'une manière périodique en vue de la consommation de leur bois ou de la vente, tels que les bois taillis, futaies mises en coupes réglées et arbres des pépinières (art. 590). De même, les produits des minières et carrières sont considérés comme fruits civils, bien que ce soit le sol lui-même qui soit exploité, mais à la condition que ces mines soient déjà en exploitation à l'ouverture de l'usufruit. Si elles n'avaient pas été ouvertes avant l'entrée en jouissance de l'usufruitier, celui-ci n'y aurait aucun droit, pas plus qu'aux tourbières dont l'exploitation n'aurait pas été non plus commencée à la même époque, ni au trésor qui pourrait être découvert pendant la durée de l'usufruit (art. 598), à moins que ce trésor ne soit découvert par l'usufruitier lui-même, auquel cas il aurait droit, comme inventeur, à la moitié (art. 716).

Tandis que les fruits en nature s'acquièrent par la perception même qui en rend l'usufruitier propriétaire dès qu'il les a reçus, les fruits civils, au contraire, sont réputés s'acquérir jour par jour, et l'usufruitier en devient propriétaire proportionnellement au temps pendant lequel dure son droit de jouissance. Le calcul de ce temps devra être fait pour l'année de l'ouverture de l'usufruit comme pour celle de l'extinction : l'usufruitier aura droit à une part des fruits correspondant au nombre de jours pendant lesquels il a droit à la jouissance de la chose, même si lors de l'ouverture de l'usufruit ces fruits civils, loyers, fermages, avaient déjà été perçus par le nu propriétaire, ou si, lors de la cessation de l'usufruit, ils n'étaient pas encore exigibles. Il y a là une question de répartition proportionnelle justement prescrite par le législateur afin d'éviter toute difficulté. Quant au droit d'usage, il consiste à jouir de la chose pour son agrément ou son profit personnel, comme le propriétaire lui-même, et notamment l'usufruitier jouit des droits de servitude et généralement de tous les droits dont peut jouir le propriétaire (art. 597).

De ce principe que l'usufruitier jouit de la chose comme le propriétaire lui-même, il résulte qu'il peut hypothéquer les immeubles dont il a la jouissance ou, plus exactement, l'usufruit de ces immeubles ; cette constitution d'hypothèque ne peut en effet avoir d'autre résultats que de conférer au créancier hypothécaire le droit de faire vendre et saisir le droit d'usufruit seul, et l'adjudicataire n'aurait la jouissance de l'immeuble que jusqu'à la mort de l'usufruitier, c.-à-d. pour un temps tout à fait indéterminé ; aussi ce cas se présente-t-il très rarement en pratique. L'usufruitier peut aussi, non pas aliéner les biens, meubles ou immeubles, dont il n'a que la jouissance, mais céder cette jouissance elle-même, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, et le cessionnaire jouira de l'usufruit comme le cédant, et jusqu'à la mort de celui-ci (art. 595).

Mais l'usufruitier peut-il passer des baux comme le propriétaire ? La loi prescrit, à ce sujet, certaines restrictions. Tant que dure l'usufruit, les baux passés par l'usufruitier ont la même valeur et la même force que s'ils étaient passés par le propriétaire lui-même. Mais, à la fin de l'usufruit, le propriétaire n'est tenu de respecter les baux passés par l'usufruitier que pour un certain temps déterminé de la façon suivante : le bail en cours passé par l'usufruitier sera divisé en période de neuf années, et le preneur ne pourra qu'achever la jouissance de la période de neuf années où il se trouve. Toutefois, dans l'intérêt des locations et pour éviter des vacances, la loi permet à l'usufruitier de signer un nouveau bail avec le locataire actuel ou tout autre dans les trois dernières années avant l'expiration du bail courant, s'il s'agit de biens ruraux, et dans les deux dernières années s'il s'agit de maisons, de sorte que le locataire pourra opposer au nu propriétaire, devenu plein propriétaire, des baux valables pour douze ou onze ans, suivant qu'il s'agit de biens ruraux ou de maisons. Telle est la règle établie par les art. 1429 et 1430 pour le mari administrateur des biens de sa femme, que l'art. 595 déclare applicables à l'usufruitier.

Quant aux baux passés par le propriétaire avant l'ouverture de l'usufruit, ils sont opposables à l'usufruitier qui doit les respecter. En cas de vente d'un immeuble, en effet, l'acquéreur ne peut expulser le fermier ou le locataire déjà en possession (art. 1743) ; à fortiori doit-il en être de même de l'usufruitier qui ne peut avoir de pouvoirs plus étendus que n'en aurait le propriétaire. Mais encore faut-il que le bail soit authentique ou sous seing privé avec date certaine (art. 1743) et qu'en outre, s'il a été passé pour une durée de plus de dix-huit ans, il ait été transcrit conformément aux prescriptions de la loi du 23 mars 1855 (art. 2), sinon il ne vaudrait que pour dix-huit ans. Le droit de jouissance de l'usufruitier est protégé, sui-

vant les circonstances, par les différentes actions du droit commun. Par une action spéciale, l'action confessoire d'usufruit, il se fera remettre en possession de l'immeuble détenu sans droit par un tiers. Il pourrait même se servir de l'action possessoire ou complainte, bien que cette action soit réservée à ceux qui possèdent à titre précaire (art. 23, C. de procéd.) et que l'art. 2236 du C. civ. attribue précisément cette qualité à l'usufruitier, car s'il est vrai de dire que l'usufruitier est, en effet, un détenteur précaire au point de vue de la propriété, il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne l'usufruit il exerce de ce chef un véritable droit réel de jouissance.

L'usufruitier est tenu d'un certain nombre d'obligations. Tout d'abord il doit faire dresser, en présence du propriétaire ou lui dûment appelé, un inventaire des meubles et un état des immeubles faisant l'objet de l'usufruit (art. 600). En général, dans la pratique, on évite à l'usufruitier les frais souvent fort élevés de ces actes. Ou bien le titre constitutif de l'usufruit le dispense de faire ces actes, qui peuvent néanmoins être dressés si celui qui recueille la nue propriété y tient, mais alors à ses frais. Ou bien, à défaut de cette dispense, l'usufruitier peut s'entendre avec le nu propriétaire pour dresser un inventaire ou un état des biens à l'amiable et sans frais. La sanction du défaut d'inventaire est d'empêcher l'usufruitier d'entrer en jouissance (art. 600).

En second lieu, il doit fournir caution, c.-à-d. faire connaître une personne réunissant les conditions de solvabilité prescrites par la loi, consentant à répondre de toutes les dettes nées de l'usufruit. A défaut de caution, l'usufruitier peut donner un gage ou nantissement ou constituer une hypothèque sur un immeuble. La loi a d'ailleurs prévu le cas où l'usufruitier ne parviendrait pas à trouver de caution : les immeubles seront donnés à ferme ou mis sous séquestre ; les sommes d'argent seront placées ; les denrées vendues et le prix également placé. Les intérêts de ces sommes et les loyers des fermes appartiendront à l'usufruitier (art. 602). Quant au propriétaire, il pourra, à défaut de caution de la part de l'usufruitier, exiger que les meubles qui dépérissent par l'usage soient vendus et le prix placé, et l'usufruitier jouira de l'intérêt de ce prix. En cas de difficulté, l'usufruitier peut demander au tribunal d'ordonner qu'une partie des meubles nécessaires pour son usage lui soit laissée « sous sa simple caution judiciaire et à la charge de les représenter à l'extinction de l'usufruit » (art. 603). D'ailleurs l'usufruitier peut être dispensé de fournir caution, soit par l'acte constitutif, soit par la loi, dans le cas d'usufruit légal des père et mère et dans le cas où le vendeur ou le donateur se réserve à lui-même l'usufruit (art. 601).

En troisième lieu, l'usufruitier doit jouir en bon père de famille (art. 601), c.-à-d. comme un propriétaire soigneux et diligent. Il doit maintenir les biens en bon état et faire à ses frais les réparations d'entretien ; les grosses réparations demeurant à la charge du nu propriétaire, à moins qu'elles n'aient été occasionnées par le défaut de réparation d'entretien depuis l'ouverture de l'usufruit (art. 605), et l'art. 606 fait connaître ce qu'il faut entendre par grosses réparations. Quant à ce qui tombe de vétusté ou est détruit par cas fortuit, ni le propriétaire ni l'usufruitier ne sont tenus de le rebâtir (art. 607, 615, 616). Enfin, l'usufruitier doit avertir le nu propriétaire de toutes les atteintes qui pourraient être faites à son droit de propriété, sous sa responsabilité (art. 614).

En dernier lieu, il « est tenu de toutes les charges annuelles de l'héritage, telles que les contributions et autres, qui dans l'usage sont censées charges des fruits » (art. 608). C'est ainsi que « le legs fait par un testateur d'une rente viagère ou pension alimentaire doit être acquitté par le légataire universel de l'usufruit dans son intégrité, et par le légataire à titre universel de l'usufruit dans la proportion de sa jouissance, sans aucune répétition de leur part » (art. 610).

Il peut se faire que certaines dépenses doivent être supportées en partie par le nu propriétaire, en partie par l'usufruitier. Dans ce cas, celui qui a payé a un recours contre l'autre. Ainsi, en ce qui concerne les charges pouvant être imposées sur la propriété pendant l'usufruit, ils y contribueront de la façon indiquée par l'art. 609 : le propriétaire paiera les charges, mais l'usufruitier lui tiendra compte des intérêts de la somme par lui versée ; si l'usufruitier acquitte lui-même ces charges, il répétera le capital contre le nu propriétaire à la fin de l'usufruit. De même, l'usufruitier à titre particulier a recours contre le propriétaire s'il a payé des dettes auxquelles le fonds est hypothéqué (art. 611). Enfin, si un procès a été engagé à l'occasion de la chose donnée en usufruit, les frais en sont supportés par celui que le procès intéressait (art. 613), ou, pour partie chacun, si tous deux y étaient intéressés.

L'usufruit prend fin (art. 617 et 618) :

1° Par la mort de l'usufruitier, et c'est la cause d'extinction la plus fréquente et la plus naturelle, le caractère essentiel de l'usufruit étant précisément d'être temporaire. En cas d'usufruit réversible, cependant, il ne s'éteint qu'au décès du dernier bénéficiaire, ainsi qu'il a été déjà dit,

2° Par l'expiration du temps pour lequel il a été accordé, soit par l'acte constitutif, soit par la loi dans certains cas : par exemple l'usufruit accordé à d'autres qu'à des particuliers, c.-à-d. à des personnes morales, comme l'Etat, les communes, sociétés, ne peut pas durer plus de trente ans (art. 619). De même, l'usufruit légal des père et mère cesse lorsque l'enfant a atteint l'âge de dix-huit ans (art. 384) ; de même encore l'usufruit accordé au conjoint survivant s'éteindra par le mariage de ce conjoint s'il existe des descendants de l'époux prédécédé (art. 767).

3° Par la consolidation ou réunion sur la même tête des deux qualités d'usufruitier et de nu propriétaire.

4° Par le non usage du droit pendant trente ans. C'est l'application du principe général de la prescription extinctive (art. 2262). Il faut, en conséquence, que le non usage soit absolu et certain.

5° Par la perte totale de la chose sur laquelle l'usufruit était établi ; si la perte n'était que partielle, l'usufruit serait seulement diminué (art. 623 et 624). Dans le cas particulier où l'usufruit portait sur un immeuble qui est exproprié pour cause d'utilité publique, l'usufruitier touche la valeur de l'immeuble telle qu'elle a été estimée par le jury et jouit des intérêts de ce prix ; mais il doit toujours fournir caution (loi du 3 mai 1841, art. 39).

6° Par l'abus de jouissance de la part de l'usufruitier. Si, par exemple, il commet des dégradations, néglige d'entretenir, modifie la destination, alors le nu propriétaire peut intenter une action à l'effet d'obtenir la déchéance de l'usufruitier. Il devra, bien entendu, faire la preuve de l'abus de jouissance, et pourra demander des dommages-intérêts, suivant le droit commun (art. 1184). Le tribunal jouit d'un pouvoir discrétionnaire absolu, et, suivant les circonstances, pourra prononcer l'extinction de l'usufruit ou ordonner la restitution des biens au nu propriétaire, mais à la charge par celui-ci de payer annuellement à l'usufruitier ou à ses ayants cause une somme déterminée jusqu'au moment où l'usufruit aurait cessé. Les créanciers de l'usufruitier peuvent d'ailleurs intervenir dans les contestations, dans l'intérêt de la conservation de leurs droits, et offrir la réparation des dégradations commises et des garanties pour l'avenir (art. 618).

7° Par la renonciation de l'usufruitier. Cependant si cette renonciation était faite en fraude des droits de ses créanciers, ceux-ci pourraient la faire annuler (art. 622).

Lorsque l'usufruit est éteint, le nu propriétaire devient plein propriétaire et peut exercer contre l'usufruitier ou ses représentants une action personnelle à l'effet de se

faire remettre les biens qui faisaient l'objet de l'usufruit et qui sont déterminés dans l'inventaire, à l'exception des choses qui ont péri par cas fortuit ou sans la faute de l'usufruitier (art. 615, 616, 1302). A défaut d'inventaire, la preuve pourra être faite par témoins ou même par présomptions. Ce sont les choses elles-mêmes qui doivent être restituées, ou, en cas de quasi-usufruit, leur équivalent. Quant aux améliorations qui ont pu être faites par l'usufruitier, elles profitent entièrement au nu propriétaire auquel l'usufruitier, ou ses représentants, ne peut réclamer de ce chef aucune indemnité (art. 599). Cette disposition de la loi, qui parfois peut être très dure pour l'usufruitier, a sans doute été établie afin d'éviter toute contestation sur la question de savoir si certains travaux seraient considérés comme des améliorations ou des travaux d'entretien. P. GLASSON.

USURE. I. SOCIOLOGIE. — Le mot usure, qui désigne étymologiquement les fruits ou intérêts produits par une somme d'argent prêtée, s'entend aujourd'hui du fait d'exiger un intérêt supérieur au taux fixé par la loi. Nul, hormis quelques socialistes, ne conteste plus au prêteur le droit de réclamer de son emprunteur, outre le remboursement de la somme prêtée, le payement d'une certaine somme à titre de loyer. Les législations antiques le reconnaissaient comme le droit moderne, et si notre ancien droit prohibait le prêt à intérêt, c'était par une fausse interprétation des doctrines de l'Evangile (V. PRÊT). Mais doit-on réglementer cet intérêt, le restreindre ? En général, les économistes répondent non. Le législateur ne se croirait pas autorisé à limiter le prix des loyers d'immeubles, à fixer le prix des marchandises : de quel droit pose-t-il des bornes au loyer de l'argent ? Pour protéger l'emprunteur ? Mais ce n'est que contre la fraude que la loi peut légitimement et doit protéger les personnes agissant librement dans la plénitude de leur capacité. D'ailleurs le résultat de la limitation du taux de l'intérêt est diamétralement opposé à celui qu'on veut atteindre : en rendant les transactions de cette espèce plus difficiles, la loi les rend forcément plus onéreuses. En voulant réprimer l'usure, elle l'encourage. Les législations modernes inclinent de plus en plus vers cette manière de voir. Elles reconnaissent que toute limite apportée aux droits des contractants est une entrave aux transactions et partant au développement du commerce et de la richesse d'un pays, et le régime de liberté fait chaque jour, malgré les efforts contraires de quelques écoles socialistes, un pas en avant. Déjà l'Allemagne et l'Autriche ont supprimé complètement la limitation du taux de l'intérêt. En France, une loi du 12 juin 1886, a rétabli la liberté de l'intérêt en matière commerciale seulement et elle n'a laissé subsister la limitation qu'en matière civile. Cette différence de traitement est, d'ailleurs, très critiquée. On ne voit pas bien, dit-on, en quoi l'emprunteur commerçant est moins intéressant que l'emprunteur non commerçant et comment ce qui est reconnu légitime à l'égard du premier peut, dans des conditions analogues et par le simple changement de profession des parties, se transformer en délit. Si l'usure doit être considérée comme une infraction réprimée par les lois pénales, ce ne devrait être qu'en raison des circonstances accessoires qui peuvent l'entourer, des manœuvres frauduleuses qui peuvent l'accompagner.

II. DROIT GREC, DROIT ROMAIN et ANCIEN DROIT (V. PRÊT À INTÉRÊT, t. XXVII, pp. 608 et suiv.).

III. DROIT ACTUEL. — On a indiqué au mot PRÊT À INTÉRÊT (t. XXVII, p. 611) quel est l'élément fondamental du délit d'usure : il faut que le taux maximum d'intérêt fixé par la loi ait été dépassé et ce maximum, qui n'existe plus, depuis la loi du 12 juin 1886, que pour les prêts civils, est, pour eux de 4 °/₀ (loi du 7 avr. 1900). Le prêt commercial, au contraire, quel qu'en soit le taux, n'est jamais usuraire. Il faut, de plus, conformément à la loi du 3 sept. 1807, qui, modifiée par celles des 19 déc. 1850 et 12 juin 1886, régit encore la matière, pour que l'usure devienne un délit, pour que l'usurier puisse être poursuivi et condamné, qu'il y ait une série de faits d'usure, que le délinquant ait l'habitude de se livrer à ce genre de spéculations. Toutefois s'il a déjà été condamné depuis moins de cinq ans pour usure, un seul fait suffit pour constituer la récidive. La nécessité de prouver l'habitude restreint le droit de poursuites au ministère public : les particuliers, ne pouvant poursuivre en leur propre nom que pour des faits qui leur sont propres, ne pourraient dénoncer le contrat qui les lèse et ne se trouveraient pas, par suite, dans les conditions légalement exigées. Pour permettre au ministère public d'exercer ces poursuites, pour assurer sa propre exécution, la loi du 19 déc. 1850 enjoint aux greffiers des tribunaux d'envoyer au parquet une expédition de tout jugement constatant un fait d'usure. Il est ainsi facile au ministère public, en contrôlant les jugements qui lui sont transmis, de reconnaître si plusieurs jugements ayant été rendus contre la même personne, celle-ci a commis le délit d'habitude d'usure. La jurisprudence admet généralement, conformément d'ailleurs aux prescriptions de l'art. 638 du C. d'instr. crim., que les différents faits d'usure dont la réunion constitue le délit ne doivent pas être séparés par un intervalle de temps supérieur à trois ans. La peine prononcée est, aux termes de la loi de 1850 : 1° l'emprisonnement de six jours à six mois, avec faculté, pour le tribunal, d'accorder des circonstances atténuantes ; 2° une amende qui peut s'élever à la moitié des capitaux prêtés. Le tribunal peut, en outre, ordonner l'affichage du jugement et son insertion dans un ou plusieurs journaux du pays. En cas de récidive, le maximum des peines d'amende et de prison est infligé et elles peuvent même être élevées au double. S'il y a eu escroquerie de la part du prêteur, la peine prononcée est alors celle de l'art. 405 C. pén., sauf toutefois en ce qui concerne l'amende, laquelle, contrairement aux règles relatives au non cumul des peines, doit toujours être celle prévue par la loi de 1850. L. LEVASSEUR.

USURPATION DE FONCTIONS ET DE TITRES. Le fait de s'immiscer sans titre et sans droit dans des fonctions publiques peut avoir, suivant les cas, des conséquences plus ou moins graves et doit par conséquent être réprimé plus ou moins sévèrement. Le délit plus spécialement désigné sous le nom d'*usurpation de fonctions* est prévu par l'art. 258 C. pén. Il consiste, soit à accomplir un ou plusieurs actes réservés à des fonctionnaires publics, civils ou militaires, en se parant ouvertement du titre d'un de ces fonctionnaires, ou en le laissant présumer, soit à se livrer à des manœuvres de nature à laisser croire que l'on a le pouvoir de ce fonctionnaire. La loi ne désigne pas les fonctions dont l'usurpation constitue un délit. La jurisprudence décide que ce sont toutes celles qui nécessitent, pour qu'on en soit investi, une commission du gouvernement. L'usurpation des fonctions de notaires, par exemple, constitue ce délit, bien que ces officiers publics ne soient pas, à strictement parler, des fonctionnaires, parce qu'ils sont investis de leur charge par décret. Le délit de l'art. 258 est puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans, sans préjudice, le cas échéant, de la peine du faux.

L'art. 23 C. pén. prévoit un autre cas autrement grave, celui où, sans droit et sans motif légitime, quelqu'un se serait immiscé dans les fonctions de commandant d'une troupe militaire, d'un navire de guerre, etc. La sûreté de l'Etat est alors compromise et la peine de mort punit l'usurpateur.

Sans usurper à proprement parler des fonctions, l'individu qui en a été réellement investi peut commettre un délit à peu près analogue, s'il continue à les exercer alors qu'il en est momentanément ou définitivement désinvesti, par suspension ou par révocation, par exemple. L'art. 197 C. pén. prononce contre lui la peine de six mois à deux ans de prison et une amende de 100 à 500 fr.

Enfin, l'art. 259 prévoit l'usurpation, non de la fonction elle-même, mais de la marque extérieure qui en est l'insigne : toute personne qui porte publiquement un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartiennent pas, est passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

L'art. 259 prévoit, dans sa seconde partie, une autre fraude, qu'en pratique on ne poursuit plus aujourd'hui : l'usurpation de titres. Il punit d'une amende de 500 à 10.000 fr. quiconque, sans droit et en vue de s'attribuer une distinction honorifique, a pris publiquement un titre nobiliaire ou a changé, altéré ou modifié le nom que lui assignent les actes de l'état civil. Ce délit, qui figurait dans la rédaction primitive de l'art. 259, en avait été supprimé en 1832 ; il y a retrouvé sa place en 1858 ; mais cette partie de l'art. 259 est, nous le répétons aujourd'hui, à peu près complètement tombé en désuétude. Elle est, en quelque sorte, tacitement abrogée. L. L.

USUS (Dr. rom.) (V. Usage).

UT (Mus.). C'est le nom de la première note de la gamme tiré comme les autres des premières syllabes des vers et des hémistiches de l'hymne *Ut queant laxis*, dont Guido d'Arezzo se servit pour désigner commodément les divers degrés de l'échelle, sauf le septième qui resta sans dénomination qui lui fût propre pendant fort longtemps (V. Si). La syllabe *ut* avait le défaut de se terminer par une consonne explosive sourde qui en rendait l'emploi disgracieux dans la vocalisation. Cet inconvénient fit qu'on chercha à la remplacer par d'autres. Le théoricien Doni, prétend-on, fit prévaloir le nom de *do*, tiré de son nom probablement. Ce changement, usité d'abord en Italie, fut adopté par les Français vers la fin du XVIIIe siècle. Il est consacré aujourd'hui, et la syllabe *ut* ne sert plus qu'à désigner quelquefois la tonalité des pièces ou le ton des instruments transpositeurs. On dit par exemple plus volontiers symphonie en *ut* mineur, trompette en *ut* que symphonie en *do*, trompette en *do*. H. Q.

UTAH. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans la partie occidentale et les régions dites du *Grand Bassin* et des plateaux du Colorado ; 220.060 kil. q. ; 276.565 hab. en juin 1900. C'est le 10e des 46 Etats pour la superficie, le 40e pour la population. Il est compris entre 37° et 42° lat. N., 111° 20′ et 116° 20′ long. O., borné au N. par l'Idaho, au N.-E. par le Wyoming, à l'E. par le Colorado, au S. par l'Arizona, à l'O. par le Nevada. C'est un pays de hautes terres en partie désertes, dont l'alt. moyenne varie de 900 m. au S. à 1.800, avec des montagnes dépassant 4.000. Les monts Wahsatch, orientés du N. au S.-S.-O., le divisent en deux moitiés : à l'E., le plateau méridional des montagnes Rocheuses ou plateaux du Colorado ; à l'O., le Grand Bassin s'abaissant vers le Grand Lac Salé ; on en trouvera la description dans l'art. Etats-Unis, t. XVI, pp. 537 et 538 ; la partie la plus haute est, au N.-E., le massif des monts Uintah, aligné d'O. en E. sur 220 kil. de long, à l'E. des monts Wahsatch ; c'est un large anticlinal surmonté de roches carbonifères, dominé par le Gilbert's Peak (4.172 m.) et l'Emmons Peak (4.174 m.). La rivière Duchesne les sépare du S. des « Mauvaises Terres » et du plateau où se creuse le cañon du Colorado, dont la partie N., le Glen Cañon, appartient à l'Utah, ce « paradis des géologues », dont aucune végétation ne masque les roches superposées, assises archéennes et granitiques, recouvertes par les sédiments secondaires ou tertiaires et les coulées volcaniques, mais où les failles et les érosions ont taillé des coupes révélant au savant leur structure, leur inclinaison, tous les détails de l'histoire géologique. A gauche du Grand River, la Sierra La Sal atteint 3.990 m. — Les monts Wahsatch sont le rebord déchiqueté du plateau au bord du Grand Bassin ; des plissements de détail ont compliqué l'allure générale de ce soulèvement monoclinal, s'inclinant en pente douce à l'E., coupé en falaise fracturée vers l'O. A l'extrémité N. est la petite cuvette du lac Bear (1.815 m. d'alt.) qui se déverse dans le Grand Lac par le Bear River. Les monts Wahsatch, dirigés du N. au S., s'élèvent progressivement jusqu'au mont Nebo (3.560 m.), puis se perdent dans les massifs rocheux du plateau coloradien ; leurs cimes méridionales sont le Belknap (3.625 m.) et le Terrill (3.536 m.). A l'O. des Wahsatch, des pitons archéens émergent brusquement des talus qui s'inclinent vers le fond argileux ; ces « montagnes perdues » sont regardées comme des volcans avortés. La dépression du Grand Bassin est divisée en bassins secondaires, de superficie inégale, où les eaux, quand il y en a, viennent se perdre dans un lac ou une lagune temporaire. Cette région imprégnée de sels est déserte ; la culture et les habitations ne se trouvent guère qu'au pied des montagnes et sur les rives orientales du Grand Lac Salé (alt. 1.265 m.) et du lac Utah qui lui envoie ses eaux par le Jordan ; à l'O., c'est le désert salé où le lac Sevier forme une sebkha sans plus d'eau que celles du Sahara.

Le climat est beaucoup plus chaud à l'O. qu'à l'E. des monts Wahsatch ; à Salt-Lake-City, la moyenne annuelle dépasse + 7° ; les variations sont brusques et les écarts considérables. La chute d'eau annuelle moyenne est de 230 millim. à Salt-Lake-City ; à la base des monts, elle atteint 760 millim. Le ciel est généralement pur et l'air sec. Les montagnes sont jusqu'à 3.500 m. boisées de cèdres, de sapins, d'érables, de frênes et de trembles. La zone cultivable est celle du débouché des vallées dans la plaine ; plus loin, c'est le sable et le sel. Quand on peut irriguer, le sol est fertile, et les Mormons en ont tiré bon parti ; on récolte annuellement 1.100.000 hectol. de blé, 550.000 d'avoine, 250.000 de maïs et d'orge, 300.000 quintaux de pommes de terre, beaucoup de fourrages, de houblon et de légumes. La culture des arbres fruitiers (200.000 quintaux) et de la betterave (50.000 quintaux) a pris une grande extension. On compte 70.000 chevaux, 400.000 bœufs, 2 millions de moutons. — Les mines sont riches en plomb et en fer ; l'extraction de l'argent et de l'or a beaucoup baissé ; celle du charbon atteint 500.000 tonnes ; on tire beaucoup de sel du Grand Lac et aussi de mines ; les îlots du lac ont donné du guano. — L'industrie est assez développée, minoterie, fonte, briqueterie, brasserie ; la production annuelle dépasse 60 millions de fr. Les marchés centraux sont : Salt-Lake-City et Ogden, la société principale l'Utah Company, fondée en 1894 par les Mormons, au capital de 10 millions de dollars. Il existait à cette date 2.167 kil. de voies ferrées, les principales étant l'Union Pacific, le Central Pacific (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 587) et le Denver-Rio Grande qui se joignent à Ogden.

L'Utah se divise en 27 comtés ; la capitale est Salt-Lake-City. Le gouverneur est élu au suffrage universel pour cinq ans, les sénateurs pour quatre, les députés pour deux. L'Université d'Etat, dans la capitale, a plus de 500 étudiants. L'enseignement primaire et secondaire a un caractère confessionnel très marqué.

L'histoire de l'Utah se confond avec celle des *Mormons* (V. ce mot) qui forment encore la grande majorité de la population, mais se sont relâchés de la sévère discipline qu'ils acceptaient à l'origine. Ils ont colonisé l'Utah un an avant le traité de 1848 par lequel le Mexique céda ces territoires aux Etats-Unis. Le Nevada, le Colorado et le Wyoming ont été successivement démembrés de l'Utah primitif, et les Saints du Lac Salé contraints de reconnaître l'autorité fédérale. La constitution théocratique et plus encore la polygamie des Mormons excitaient contre eux une vive hostilité, et ce ne fut qu'après des lois fédérales dirigées contre eux en 1882 et 1887 que le territoire d'Utah, s'étant donné une constitution conforme aux idées nord-américaines (1894), obtint rang d'Etat (1896). A.-M. B.

Bibl. : J. Remy, *Voyage au pays des Mormons* ; Paris, 1860, 2 vol. — R.-F. Burton, *The City of the Saints* ; Londres, 1862, in-8, avec bibliographie au ch. iv. — Rowland, *Mormonism as it is* ; Londres, 1887. — Bancroft, *History of Utah* ; San Francisco, 1890.

UTELLE. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, sur une colline de 800 m. d'alt.; 1.640 hab. Stat. (La Tinée) de chem. de fer. Importante situation stratégique pour la défense des abords de Nice. Restes d'anciennes fortifications. Sur un pic de 1.174 m. d'alt., chapelle de Notre-Dame des Miracles. Canal de la Vésubie, alimentant d'eau Nice.

UTÉRUS. I. Anatomie. L'utérus, spécial à la femelle, est un organe creux destiné à contenir le produit de la conception. Appelé aussi matrice, il est situé dans le petit bassin, dans le bas-ventre. L'utérus est dirigé d'avant en arrière et de haut en bas. Cet organe est aplati d'avant en arrière. Il a la forme d'un petit ballon ou d'une poire aplatie, à sommet inférieur. On distingue à l'utérus la partie la plus volumineuse, appelée corps, et la partie étroite, effilée, le col, contenue en partie dans le vagin. La forme de cet organe permet de lui décrire une face antérieure ou vésicale, une face postérieure ou rectale, deux bords et un fond. Le fond de l'utérus peut être senti par la palpation chez les femmes dont la paroi abdominale est souple.

Rapports du corps de l'utérus. — Par sa face antérieure, le corps de l'utérus est en contact immédiat avec la vessie, par le tiers inférieur du corps et la moitié supérieure du col ou portion sus-vaginale. Au-dessus du tiers inférieur du corps, le péritoine pénètre entre l'utérus et la vessie et forme le cul-de-sac vésico-utérin. La face postérieure de l'utérus est en rapport avec le rectum. Elle est revêtue, dans toute son étendue, par le péritoine, qui descend plus bas et recouvre 2 ou 3 centim. de vagin. En se réfléchissant du vagin sur le rectum, cette membrane forme un cul-de-sac appelé cul-de-sac de Douglas ou recto-vaginal. De chaque côté de ce cul-de-sac, on voit deux replis étendus des parties latérales du col de l'utérus au sacrum. Ce sont les ligaments utéro-sacrés ou replis de Douglas. Ordinairement, les anses intestinales remplissent le cul-de-sac de Douglas, mais dans l'état de réplétion du rectum, cet organe refoule les anses intestinales et se rapproche de l'utérus. Les bords de l'utérus sont arrondis, épais. A leur niveau, le péritoine des deux faces de cet organe forme deux replis qui se portent sur les parties latérales du bassin, sous le nom de ligaments larges. Les ligaments larges sont donc formés par deux feuillets du péritoine entre lesquels on trouve les annexes de l'utérus, la trompe de Fallope, l'ovaire avec son ligament et le ligament rond. Le fond de l'utérus est arrondi. Il est recouvert par le péritoine qui se continue avec celui des deux faces de cet organe. Pendant la grossesse, l'utérus change de forme. En grossissant, il devient globuleux, ses bords s'effacent. Il monte dans la cavité de l'abdomen, en refoulant les intestins, emportant avec lui, dans son ascension, la trompe, l'ovaire et le ligament rond.

Rapports du col. — Une partie du col est contenue dans le vagin, c'est la portion intra-vaginale, que les anciens ont nommée museau de tanche parce qu'ils la comparaient au museau d'un poisson. On y voit une ouverture, c'est l'orifice externe du col, petite et circulaire chez les vierges, élargie en forme de fente transversale chez les femmes qui ont eu un ou plusieurs enfants. On appelle lèvre antérieure et lèvre postérieure du col la partie de la portion intra-vaginale située en avant et en arrière de l'ouverture. La portion intra-vaginale du col est limitée par le fond du vagin, qui s'insère solidement tout autour du col, un peu plus haut en arrière qu'en avant. Cette insertion produit autour du col un cul-de-sac, plus profond en arrière, en raison de l'insertion plus élevée du vagin à ce niveau. On appelle cul-de-sac vaginal antérieur la partie de ce cul-de-sac située en avant du col. On trouve en arrière le cul-de-sac vaginal postérieur. La portion sus-vaginale ou extra-vaginale du col est la partie de l'utérus qui s'étend de l'insertion du vagin au corps de l'utérus ; elle est courte et ne mesure pas plus de 1 centim. 1/2 en avant et de 1 centim. en arrière. Cette partie de l'utérus est adhérente à la vessie en avant, elle est limitée en bas par l'insertion du vagin, et, en haut, par le cul-de-sac vésico-utérin. En arrière, elle est complètement recouverte par le péritoine et se continue directement avec la face postérieure du corps. Latéralement, la portion extra-vaginale du col est en rapport avec la partie inférieure des ligaments larges et avec l'artère et les veines utérines. A une certaine distance des parties latérales du col, on trouve un ganglion lymphatique qui reçoit les vaisseaux lymphatiques du col et du fond du vagin.

Chez la femme qui n'a pas eu de grossesse (nullipare), l'utérus offre les dimensions suivantes : 62 millim. de longueur, 40 millim. de largeur et 23 millim. d'épaisseur. Chez la femme multipare, il a 68 millim. de longueur, 43 millim. de largeur et 25 millim. d'épaisseur. La largeur du col est égale à son épaisseur. Le poids de l'utérus est de 45 gr. en moyenne.

Cavité de l'utérus. — La cavité du corps a une forme triangulaire. Ses trois angles présentent trois ouvertures : les trompes de Fallope s'ouvrent dans les angles latéraux, l'orifice interne du col forme l'angle inférieur. Les trois bords de la cavité correspondent aux deux bords et au fond de l'utérus. Ces bords sont rentrants, c.-à-d. convexe du côté de la cavité utérine. Cette cavité a, d'avant en arrière, des dimensions très restreintes, attendu que ses deux parois arrivent presque au contact. La cavité du col, ou cavité cervicale, est plus large au milieu qu'à ses deux extrémités; son extrémité inférieure, qui se voit dans le vagin, est l'orifice externe du col. L'extrémité supérieure forme un détroit entre la cavité utérine et la cavité cervicale ; c'est l'orifice interne du col, isthme ou canal intermédiaire. Dans la grossesse, il se produit une substance glutineuse, bouchon gélatineux de la grossesse, qui ferme cette ouverture et sépare la cavité utérine de la cavité cervicale pendant les sept ou huit premiers mois. Les trois ouvertures de la cavité utérine sont obstruées pendant la grossesse, l'inférieure par le bouchon gélatineux, les latérales par la caduque réfléchie. Sur les parois antérieure et postérieure de la cavité du col, on voit une saillie longitudinale ramifiée ; on donne le nom d'arbre de vie à cette saillie de la muqueuse et à ses ramifications.

Structure de l'utérus. — L'utérus est un muscle qui sommeille tant qu'il est à l'état de vacuité, c.-à-d. qu'il ne manifeste d'aucune façon sa contractilité. Mais lorsqu'il est dilaté par le produit de la conception, vers le troisième mois de la grossesse, les fibres musculaires se modifient, s'accroissent, et l'utérus peut déjà se contracter. Le muscle utérin prend de la force, et, au moment de l'accouchement, il est doué d'une force assez considérable pour expulser le fœtus par ses propres contractions. L'utérus est formé par une couche musculaire très épaisse, doublée à l'intérieur par une muqueuse, et recouverte par le péritoine, couche séreuse.

Couche musculeuse. Elle est très épaisse. Cette couche est formée par plusieurs plans de fibres musculaires lisses, Des faisceaux musculaires passent d'un plan dans un autre, de sorte que la couche musculaire de l'utérus forme un treillage presque inextricable. Pendant la grossesse, ces fibres augmentent considérablement de volume. On peut décrire dans cette couche trois plans de fibres : un plan superficiel, un moyen et un profond. Le plan superficiel est formé par des fibres transversales et des fibres longitudinales. Les fibres transversales parcourent les deux faces de l'utérus et pénètrent de chaque côté dans les ligaments larges : les unes se continuent avec celles de la trompe, du ligament de l'ovaire et du ligament rond; les autres se perdent entre les deux feuillets des ligaments larges. Les fibres longitudinales, faisceau ansiforme, forment un ruban qui s'étend de la face antérieure à la face postérieure de l'utérus en passant sur le fond, à la manière d'une bretelle. Ce faisceau a 1 centim. de large en-

viron; il commence à la partie antérieure du col, croise les fibres transversales, passe sur le fond de l'utérus, et descend sur la face postérieure en s'élargissant, pour se terminer à la face postérieure du col et dans l'épaisseur du vagin, où il se continue avec les fibres musculaires de ce conduit.

Le plan moyen, le plus épais, est formé de faisceaux entre-croisés et tellement mêlés qu'on ne peut les poursuivre pour la dissection. C'est pour cela qu'on l'appelle plan plexiforme. Le plan profond, qui touche la muqueuse, présente aussi un véritable réseau de fibres musculaires. Au niveau des trois angles de la cavité utérine, ces fibres forment des anneaux autour des trompes et de l'orifice interne du col. Ces anneaux s'agrandissent de plus en plus autour de l'ouverture qui en forme le centre. Au niveau de l'orifice interne du col, elles forment une saillie, un véritable sphincter. Le col utérin est presque uniquement formé de fibres circulaires. On y voit quelques fibres longitudinales superficielles; celles de l'extérieur du col se continuent en partie avec les fibres du vagin; celles de la surface interne partent de l'orifice externe du col et pénètrent dans la cavité utérine en soulevant la muqueuse. Ces fibres constituent l'arbre de vie.

Couche muqueuse. Cette couche est tellement adhérente à la couche musculaire que les anatomistes l'ont méconnue jusqu'au milieu du XIXe siècle. La muqueuse utérine est rosée dans le corps, blanchâtre dans le col. Un épithélium cylindrique simple, à cils vibratiles, recouvre la muqueuse utérine. Les cils vibratiles ont un mouvement de bas en haut; ils sont destinés à faciliter le mouvement des spermatozoïdes qui pénètrent par l'orifice externe du col et qui sont attirés vers l'ovule. A mesure qu'on se rapproche du vagin, l'épithélium change de nature. Vers le milieu de la cavité du col, il perd ses cils et présente des cellules caliciformes. Vers l'orifice extérieur du col, il devient pavimenteux.

Le derme ou chorion de la muqueuse, est formé par un tissu conjonctif homogène. Des glandes nombreuses existent dans la muqueuse utérine. Elles ont le diamètre d'un cheveu fin, et leur longueur égale l'épaisseur de la muqueuse, de sorte que le fond de ces glandes arrive au contact de la couche musculeuse. Ce sont des tubes simples, parfois ramifiés. Elles ont une paroi propre, amorphe et un épithélium cylindrique cilié. Dans la muqueuse du col, on trouve des glandes en grappe, dont les cellules épithéliales sont entremêlées avec des cellules caliciformes. Parfois, l'ouverture de ces glandes s'oblitère, et le contenu forme de petits kystes, pris autrefois pour des œufs, et appelés depuis œufs de Naboth. Les glandes de la muqueuse utérine sécrètent un mucus transparent et filant, le mucus utérin. Ce liquide devient plus abondant, louche et même purulent dans la métrite interne.

Couche séreuse. La couche séreuse est constituée par le péritoine utérin.

Vaisseaux et nerfs. L'artère utéro-ovarienne, branche de l'aorte abdominale, aborde la partie supérieure des bords de l'utérus, entre les deux feuillets des ligaments larges, et se divise en artère utérine et artère tubo-ovarienne. L'artère utérine donne un grand nombre de branches, qui se ramifient à l'infini entre les faisceaux du tissu musculaire. Ces artères ont la forme d'hélices, et sont très tortueuses. Les artères du col ont la même disposition; elles sont fournies par l'*utérine*, branche de l'iliaque interne. Comme les artères du corps, celles du col sont situées sur les côtés de l'utérus, ce qui doit rendre circonspect le chirurgien qui porte un instrument tranchant sur ce point. Les veines sont très nombreuses. Elles sortent de l'utérus vers ses bords; elles se jettent dans le plexus utéro-ovarien, d'où naissent les veines utéro-ovariennes. Des veines plus petites suivent le ligament rond, et vont s'anastomoser avec la veine iliaque externe, avec l'épigastrique, et avec les veines des grandes lèvres. Les lymphatiques du corps de l'utérus, nés de la muqueuse et de la couche musculeuse, suivent la direction des veines utéro-ovariennes et se jettent dans les ganglions lombaires. Ceux du col se rendent dans deux ganglions situés latéralement entre les deux feuillets des ligaments larges. Les nerfs du corps, fournis par le nerf sympathique, se rendent aux diverses couches qui composent l'utérus, à la muqueuse, aux fibres musculaires et aux vaisseaux. Ceux du col viennent du plexus hypogastrique et suivent le trajet des artères utérines. Le col, insensible à l'état normal, devient très douloureux dans la névralgie du col utérin et dans certaines métrites.

II. Physiologie. — Quelles sont les fonctions de l'utérus? En dehors de l'état de menstruation et de grossesse, l'utérus est un organe inerte, presque inutile, puisqu'on peut l'extraire sans causer aucun dommage à la femme. Pendant trente à trente-cinq ans, de la puberté à la ménopause, l'utérus est le siège de la *menstruation* (V. ce mot). Tous les mois, au moment de la maturation de l'œuf, les organes génitaux sont le siège d'une congestion générale, d'une poussée sanguine appelée *molimen cataménial.* A un moment donné, les vaisseaux capillaires de la muqueuse utérine se déchirent, et une pluie de sang remplit l'utérus d'où il s'écoule lentement, pendant trois jours en moyenne. En même temps la muqueuse utérine se dépouille de son épithélium. Après la menstruation, l'épithélium se renouvelle.

Après la fécondation, l'œuf fécondé parcourt rapidement la trompe de Fallope et pénètre dans l'utérus dont la muqueuse tuméfiée remplit la cavité. L'œuf s'arrête sur la muqueuse, s'y greffe. L'embryon se développe sur place, en s'entourant de ses membranes, pendant que s'établit le placenta, organe de communication entre les vaisseaux de la mère et les vaisseaux nouvellement formés de l'embryon (V. GROSSESSE).

III. Pathologie. — L'utérus est rarement malade avant la puberté, mais il n'en est pas de même chez la femme adulte. En dehors des vices de conformation, qui sont rares et qui s'observent à tout âge, on observe dans l'utérus des lésions traumatiques, des affections inflammatoires, des névralgies, des déplacements, l'atrésie du col et surtout des tumeurs.

LÉSIONS TRAUMATIQUES. — Elles sont rares, mais on conçoit qu'une femme peut faire une chute si malheureuse qu'un corps allongé et dur peut pénétrer par le vagin jusqu'à l'utérus et déchirer cet organe. Une violence extérieure considérable peut déchirer l'utérus pendant la grossesse. Enfin des instruments chirurgicaux introduits dans l'utérus peuvent produire des lésions de cet organe.

LÉSIONS INFLAMMATOIRES. — Les inflammations de l'utérus sont extrêmement fréquentes, connues sous le nom de *métrites* (V. ce mot).

La *névralgie utérine* est une affection très douloureuse dont les élancements peuvent être provoqués par la marche et par toutes sortes de mouvements. C'est une affection douloureuse de l'utérus, sans lésion apparente, que l'on traite surtout par les injections calmantes.

Les *déplacements* de l'utérus se font en divers sens. L'utérus se renverse quelquefois en avant, son corps s'appuyant contre le pubis, son col contre le rectum, c'est l'*antéversion.* Si le corps se porte en arrière et le col en avant, on a la *rétroversion.* L'utérus peut s'incliner à droite ou à gauche; il donne lieu alors à la *latéroversion.* Parfois le corps se déplace seul en formant un angle avec le col, de manière à former une *antiflexion*, une *rétroflexion* et une *latéroflexion.* Enfin, l'utérus peut se déplacer en totalité, rester dans le vagin ou sortir au dehors. Cette sorte de déplacement constitue la *descente de matrice.* On traite ces déplacements par des moyens chirurgicaux appropriés.

L'*atrésie du col* consiste en une étroitesse considérable de l'orifice du col. L'écoulement du sang menstruel ne se fait pas facilement, il est retenu pendant un cer-

tain temps dans la cavité utérine, ce qui provoque parfois des douleurs intolérables. L'atrésie du col est considérée avec juste raison comme une cause fréquente de stérilité. Le mal, heureusement, n'est pas sans remède. La dilatation de l'orifice du col peut être obtenue par divers moyens : par l'éponge préparée qu'on renouvelle tous les jours ou tous les deux jours en augmentant son volume ; par la *laminaria digitata*, dont on augmente graduellement le volume ; par une opération. A tous ces moyens, nous préférons l'électrolyse que nous avons souvent appliquée avec un succès constant. Elle est facilement supportée, elle ne produit aucune douleur et, par son moyen, la dilatation est rapidement obtenue.

Les *tumeurs de l'utérus* sont extrêmement fréquentes. Celles qu'on y rencontre le plus souvent sont les polypes, les tumeurs fibreuses et les tumeurs cancéreuses. Lorsque les polypes sont durs et non pédiculés, ils peuvent être compris dans les tumeurs fibreuses. Souvent les polypes sont mous, pédiculés; ils pénètrent dans le vagin et peuvent se montrer à l'extérieur. On les arrache et il est bien rare qu'on soit obligé d'avoir recours à l'instrument tranchant pour sectionner le pédicule. Les *tumeurs fibreuses* sont surtout des *fibro-myomes*, contenant un mélange de fibres musculaires et de fibres de tissu conjonctif condensé. Ces tumeurs peuvent prendre naissance : 1° du côté de la cavité, d'où l'on peut parfois les retirer par l'énucléation ; 2° du côté du péritoine ; 3° dans l'épaisseur même des parois utérines. Elles donnent lieu à deux symptômes principaux : la douleur et l'hémorragie. Elles affectent parfois un volume énorme. Leur traitement est médical tant que le volume et les douleurs ne sont pas considérables. Il devient ensuite chirurgical.

On ne doit opérer que lorsque la vie est menacée par les hémorragies abondantes, ou qu'elle est rendue insupportable par les douleurs.

On a recours à l'hystérectomie vaginale ou abdominale, selon les cas. Cette dernière exige la laparotomie.

Les *tumeurs cancéreuses* peuvent affecter le col ou le corps. Elle donnent lieu aussi à des douleurs intenses, lancinantes et à des hémorragies. Elles s'accompagnent souvent de l'écoulement d'un liquide très fétide. Le seul traitement de ces tumeurs est l'extirpation. Si la lésion n'affecte que le col, on peut espérer une cure radicale par une extirpation bien faite. Dr J.-A. Fort.

UTILITARISME (Philos.). Les mots « utilitarisme », « utilitaire » (anglais *utilitarian*) auraient été, si nous en croyons Stuart Mill, emprunté par lui à un livre de Galt, *Annals of the Parish*, et c'est Mill qui le premier l'aurait mis en usage, avec l'acception philosophique qui a définitivement prévalu. Cette expression dénomme un système de morale (V. Morale), dont le passé remonte jusqu'à l'antiquité grecque, mais qui a rencontré au xviiie siècle et dans la première moitié du xixe ses plus célèbres adhérents. Plus spécialement, elle a désigné, dans l'Angleterre moderne, un groupe d'hommes politiques, soucieux de posséder une théorie éthique commune et d'appuyer sur des principes généraux, de justifier par une méthode abstraite leur programme d'action : ce furent les mêmes hommes, pour la plupart, que l'on appela les « radicaux philosophiques », et auxquels la démocratie britannique doit quelques-unes de ses plus brillantes victoires. Mais ici, c'est à l'acception spéculative que nous devons nous limiter.

Quand nous disons « utilité », nous signifions la proportion selon laquelle une chose donnée, ou un acte donné, peuvent aider à atteindre une fin elle-même déterminée. En conséquence, une morale de l'utile sera celle qui enseignera que nos actions ou nos tendances à agir devront être appréciées en raison de leur efficacité dans la poursuite d'un but qui devra être tenu pour le suprême utile. Mais cet utile par excellence, quel sera-t-il ? Le bonheur. Et que l'on ne se mette pas en frais de dialectique pour distinguer entre le point de vue individuel et le point de vue collectif. Par le fait que nous naissons sociaux, au milieu d'une société, que notre sensibilité s'oriente spontanément dans des directions sociales, en même temps que notre intelligence nous les indique comme prépondérantes sur les impulsions du pur instinct, le bonheur individuel apparait bien vite comme ayant le bonheur général pour unique orientation. Il n'est pas un utilitaire informé qui n'écarte avec dédain l'objection tendant à le murer dans l'égoïsme personnel et ne tienne ce facile argument pour un contresens primordial.

Mais, social ou individuel, ce bonheur, comment doit-il être compris? D'où procède l'idée que nous nous en formons et par suite notre désir de le posséder? Une critique, dont Belot a remarquablement fait justice, est celle qui lui reproche de n'être qu'un concept abstrait, réalisé par une métaphysique latente, assez inattendue chez des moralistes qui se sont toujours donnés pour des empiristes, en sorte qu'ils auraient ramené simplement par une voie détournée cet « intuitionnisme » pour lequel Stuart Mill (V. Mill) et ses devanciers avaient témoigné une véritable horreur. L'objection, ici encore, est sans valeur. Tout au plus inclinerais-je à reconnaître que *Bentham* (V. ce nom) a pu y donner prétexte, tant il s'attarde peu à l'analyse de cette notion initiale, pressé qu'il est d'en venir aux applications sociales et surtout juridiques du principe eudémoniste. Mais il est entièrement d'accord avec les moralistes de la même école à définir le bonheur par le plaisir et l'absence de peine. L'hédonisme, telle est donc la source indéniable de l'éthique utilitaire. Origine bien humble, certes, et dont les consciences mystiques n'ont pas manqué de s'alarmer. Le processus de pensée n'est que plus admirable qui a permis à une doctrine morale, issue de cet instinctif appétit, commun, ainsi que disait *Epicure* (V. ce nom), à tout être vivant, dès le premier instant qu'il a pris naissance, de s'élever à l'idéal pratique du désintéressement, de l'abnégation et du sacrifice. A ce point de vue, comme à tous les autres, Stuart Mill proclame fièrement que le dogme de l'utilité ne redoute la comparaison avec aucune doctrine rivale, non pas même avec celle de l'impératif catégorique.

Le cadre restreint de cet article ne nous permet pas de développer, comme nous aimerions, la filiation psychologique et logique qui, du pur plaisir sensible, du plaisir « en mouvement », ainsi que disaient les Grecs, a dérivé ce plaisir mental, ou plaisir « en repos » qui allait, grâce à l'empire de plus en plus grand exercé par la réflexion sur les désirs, se substituer à lui, tout au moins se le subordonner absolument. Qu'il nous suffise de marquer les principaux moments de cette génération. L'hédonisme étroit, brutal, ne mériterait même pas le nom d'éthique ; il ne ferait que résumer un fait général, celui des appétits se précipitant, sans règle ni méthode, sur les objets qui leur offrent une immédiate satisfaction. Au reste ces appétits sont loin de former un concert perpétuellement harmonieux. Des conflits parfois terribles s'élèvent entre nos désirs ; une sorte de concurrence vitale règne entre eux, qui ne se dénoue point toujours pacifiquement. La conscience réfléchie, la volonté ont à intervenir et à prendre parti. Or, dès le moment que s'accomplit cette ingérence, l'hédonisme proprement dit a pris fin et l'eudémonisme commence. L'examen, en effet, même le plus superficiel de nous-mêmes, ne tarde pas à nous révéler les différences profondes qui séparent nos divers genres de plaisirs, différences non seulement dans la quantité, mais surtout dans la qualité. Et ces différences sont si fortes, si manifestes, que l'humanité mentirait à son expérience ininterrompue en déclarant les jouissances sensibles supérieures, par conséquent préférables, à la satisfaction de nos inclinations intellectuelles et sociales. C'est là un fait aussi constant qu'il est universel, et ce fait est la base même de l'utilitarisme. « Un bien petit nombre de créatures humaines consentiraient, dit Stuart Mill, à se transformer en des animaux inférieurs, sur la promesse

de la pleine jouissance des plaisirs de la bête, nul être humain intelligent ne voudrait être un ignoramus, nulle personne ayant du sentiment et de la conscience ne voudrait être égoïste et vile, quand bien même ils seraient persuadés que le fou, l'idiot, le coquin est plus content de son lot qu'ils ne le sont du leur. Ils ne renonceraient pas à ce qu'ils possèdent en plus de lui, pour la satisfaction plus complète de tous les désirs qu'ils ont en commun avec lui. »

En même temps que la considération de la qualité des plaisirs, il est un autre élément d'appréciation, élément d'une importance considérable, qui, dès lors qu'il est entré en ligne de compte, a rendu nécessaire le contrôle rigoureux de nos tendances sensibles par nos facultés intellectuelles et la prise de possession de la vie agissante par la raison. Cet élément n'est autre que la notion de durée, l'idée que nos états actuels de sensibilité auront sans doute un lendemain et un surlendemain. Or l'imagination nous peut représenter ces états futurs avec une intensité et une énergie assez grandes pour tenir en échec et même pour surmonter d'une manière écrasante les ardentes sollicitations du désir immédiat. Ce fut là l'immense progrès accompli par la morale d'Epicure sur celle des Cyrénaïques. La notion de durée, surtout si on lui adjoint le concept complémentaire de causalité, en vertu duquel nous comprenons que tels et tels actes présentement exécutés en vue de conquérir une jouissance prochaine sont eux-mêmes gros de conséquences qui peuvent, dans un avenir plus ou moins prolongé, nous faire expier cruellement les satisfactions sensibles dont la promesse nous aura séduits, une telle notion, disons-nous, interdit au moraliste de s'en tenir au point de vue naïvement instinctif auquel Aristippe s'était confiné. Elle ouvre l'ère de la prévision, de la comparaison, du calcul. Ce n'est plus le sentiment qui dirige l'homme ; c'est la réflexion. Et l'on comprend de la sorte qu'Epicure, partie de l'hédonisme pur et simple, se soit par l'intermédiaire de cette τετραφάρμακος, ou quadruple remède dont un fragment d'Herculanum nous apprend que les fidèles de la secte se pénétraient religieusement (les dieux n'existent pas ; l'âme est mortelle ; nulle douleur n'est intolérable ; la mort n'est pas un mal élevé jusqu'à un idéal éthique d'intellectualité sereine que le stoïcisme n'a pas dépassé).

Toutefois, l'utilitarisme épicurien nous apparaît comme essentiellement individualiste. Sans doute la société de sages qui avaient fait consister ainsi l'éthique en une recherche méthodique du bonheur, ne concevaient pas que cette suprême fin dût être atteinte par l'individu solitaire, insoucieux de tous ses semblables. Loin de là, ils professaient le culte de l'amitié et savaient les charmes d'une élection affectueuse entre tous ces humains qui nous entourent. Ce n'en reste pas moins un idéal aristocratique, d'où est bannie toute préoccupation portant sur les destinées générales de l'humanité. Le souci même de la cité n'y occupe qu'une place minime, tout juste celle qui est requise pour que l'administration de la justice, cette sauvegarde des individus, assure à chacun d'eux la sécurité, sans laquelle le *non dolere*, ce bien auquel tous les autres biens se suspendent, serait à tout instant compromis.

Au vrai, c'est aux modernes qu'il faut venir pour rencontrer l'utilitarisme social, c.-à-d. la forme définitive de la morale eudémoniste. Au XVIe siècle, Bacon de Vérulam (V. Bacon [François] en a retracé, à son ordinaire, un plan à la fois vague et magnifique, dans lequel la norme de l'intérêt général était donnée tout ensemble comme acquise par l'expérience humaine et comme objectivement inscrite au cœur de la nature universelle. Après lui, chez *Hobbes* (V. ce nom), elle se complique de tout un système politique dans lequel la doctrine morale vient s'inscrire, bien loin de l'avoir précédé. Chez *Berkeley* (V. ce nom), comme on en peut juger par le *Discours sur l'obéissance passive*, on la trouve superposée à une téléogie théologique, déjà tout analogue à celle par laquelle plus tard s'illustrera Paley. En réalité, le philosophe qui, au XVIIIe siècle et dans une bonne partie du XIXe siècle, assurera à l'utilitarisme social une place d'honneur parmi les doctrines morales contemporaines, est sans contredit Jeremy Bentham.

Cependant Bentham n'est pas, à proprement parler, et certainement il se fût défendu d'être un théoricien de la morale. La spéculation pure ne tente point sa réflexion ; la pratique, l'organisation politique, juridique, économique de la vie collective l'invitent trop puissamment pour qu'il ne prenne pas en dédain, comme il aimait à dire, « les vagues généralités » de la réflexion métaphysique Sa psychologie même est plutôt courte, et ce fut la grande lacune que, dans le benthamisme, son fervent disciple, James Mill, s'efforcera de combler. A strictement parler, Bentham n'a point créé une œuvre originale. Son point de départ ne lui appartient pas, ni même l'important itinéraire qui doit le conduire à formuler les principes de sa philosophie sociale. Il s'est tout d'abord inspiré, je ne dirai pas d'Epicure, dont il n'a point souci, mais de deux hommes, dont un surtout, *Helvétius* (V. ce nom), a exercé sur le mouvement de sa pensée une influence considérable. L'élégant auteur de ce livre de l'*Esprit* avait répandu dans toute l'Europe et plus particulièrement en Angleterre, où son nom était célèbre, les axiomes de l'utilitarisme social, en les dérivant de l'hédonisme et en tirant d'eux, par voie de conséquence, un ingénieux système d'amélioration humaine indéfinie, sous la seule influence de l'éducation. Cette vue sera dominante dans toute l'école benthamiste ; elle constituera le point central de toute la philosophie morale et politique de Stuart Mill. Moins apparente et, j'y consens, moins étendue, mais certaine cependant aussi, fut l'action exercée sur Bentham, soit directement, soit par l'entremise de ce tumultueux et intuitif penseur que fut *Priestley* (V. ce nom), soit par l'admirable ouvrage de David *Hartley* (V. ce nom) : les *Observations sur l'homme*. Dans ce livre, en effet, la base psychologique et même physiologique de l'utilitarisme se trouvait jetée, grâce à la théorie de l'association des idées, des sentiments et des volitions, théorie elle-même rattachée à une hypothèse physiologique bien plus fragile et éphémère, dont Bentham ainsi que Priestley purent sans inconvénient l'affranchir : l'hypothèse des vibrations. D'après Hartley, le jeu de l'association déterminait automatiquement (car du système hartleyen, comme de la plupart des doctrines utilitaires, la faculté d'un libre arbitre prétendu a été bannie), le désir et par suite la volonté à dépasser, au nom de l'égoïsme même, les fins de l'égoïsme et à poursuivre pour cette humanité, dont nous sommes membres, un perfectionnement indéfini. Tels des modernes critiques de l'utilitarisme, ceux-là notamment dont, en 1894, Belot, avec tant de force, a fait la critique à leur tour, auraient trouvé quelques-unes de leurs objections les plus graves résolues d'avance, s'ils avaient connu les sources hartleyennes, latentes chez Bentham, apparentes chez les deux Mill, de la psychologie et de l'éthique utilitaire. Cette adhésion au hartleyisme est un fait capital dans le développement de l'utilitarisme ; l'intérêt en est décisif, moins encore au point de vue historique qu'au point de vue de la cohésion et de la logique du système ; car elle nous rend compte pourquoi les philosophes de l'école se sont si peu mis en frais pour franchir le passage du plaisir au bonheur, de l'intérêt égoïste aux aspirations sociales et humanitaires : ils tenaient que ce passage avait été avant eux, bien et dûment franchi.

Il faudrait étudier chez Bentham et chez son propagandiste Dumont de Genève (V. Dumont [Pierre-Etienne-Louis]) l'utilitarisme sous la forme mathématique que cet esprit avide de rigueur s'est appliqué à lui donner. Fort de son axiome : « le plus grand bonheur du plus grand nombre », ou, plus concisément encore, « le plus grand bonheur », il s'est cru en possession de fournir la genèse rationnelle des sentiments moraux, des obligations, des

lois civiles elles-mêmes; mieux encore, il s'est flatté de tirer, par voie analytique, une méthode infaillible d'appréciation de la conduite des penchants et des actes; méthode que le calcul peut préciser, à laquelle a été donné le nom d'arithmétique des plaisirs, et qui toute doit aboutir à ce suprême résultat : « maximiser le plaisir; minimiser la douleur ». Tant il est vrai que, si raffiné l'utilitarisme soit-il devenu aux mains d'un Bentham, les liens qui l'unissent à l'hédonisme primitif subsistent toujours aussi serrés. L'intérêt aura beau dépasser le plaisir, il ne le désavouera jamais.

En édifiant de la sorte la science de la pratique, Bentham se félicitait d'avoir fait entrer l'éthique, comme nous dirions aujourd'hui, dans la phase de la positivité. Il l'avait, estimait-il, rendue objective et cela, d'abord, en la fondant sur les faits, dont le plus général était le commun effort en vue du bonheur ; ensuite, en la dérobant à tous ces critères variables et inconstants, tels que le sentiment altruiste, dont un Adam *Smith* (V. ce nom) avait voulu faire le canon pratique par excellence, et à la séduction duquel un penseur aussi froid que David *Hume* (V. ce nom) n'avait pu se défendre de céder. Et en même temps il l'avait, pensait-il, ramenée en terre ferme, loin des régions nuageuses où le pur rationalisme, enivré d'abstractions et d'entités, l'avait voulu entraîner. Entre l'intuitionnisme des uns et l'*apriorisme* constructif des autres, le maître utilitaire avait su rencontrer le point médian, où la vérité réside, *ferire medium*, comme avait dit de Chrysippe Cicéron.

L'espace nous manque pour suivre jusqu'à nos jours la fortune de cette philosophie morale et pour en entreprendre, si résumée fût-elle, la discussion. Il est incontestable que la valeur en demeure grande ; que la portée sociale, la fécondité d'applications qui la distinguent, la souplesse enfin de cette notion primordiale de bonheur, notion qui n'a rien de figé, mais au contraire possède une nature foncièrement évolutive, en font aujourd'hui encore l'adversaire le plus redoutable qui se dresse devant le système kantien du pur devoir. Georges Lyon.

Bibl. : Epicure (V. Diog. Laerce, l. X. Cicéron, *De Finibus*, l. VII). — Bacon, *De dignitate et augmentis scientiarum*. — Hobbes, *De homine* et *De Cive*.— Helvétius, *De l'Esprit*. — Hartley, *Observations on man*. — Bentham et Dumont de Genève (Œuvres complètes). — James Mill, *Analysis of human mind*. — John Stuart Mill, *The Utilitarianism* et *Dissertations* (art. *Bentham*). — Guyau, *Mémoire sur la morale utilitaire*, 1873. — Du même, *la Morale anglaise contemporaine*, 1879. — Durkheim, *Division du travail social*.— Fragapane, *Contrattualismo e Sociologia contemporanea*. — Marion, *Leçons de morale*. — Belot, *l'Utilitarisme et ses nouveaux critiques*, dans *Revue de métaphysique et de morale*, juil. 1894. — Leslie Stephen, *The English Utilitarians*, 1900. — Elie Halévy, *la Formation du radicalisme philosophique et l'évolution de la doctrine utilitaire*, 1901.

UTILITÉ (Théâtre). Ceci n'est pas, à proprement parler, un emploi, mais plutôt une sorte de fonction scénique, que rien ne caractérise, sinon son peu d'importance. L' « utilité » est un semblant de rôle qui n'exige de celui qui en est chargé que du soin sans talent véritable, et qui peut être joué à peu près par n'importe qui pourvu qu'il ait quelque connaissance de la scène. Il ne faut cependant point confondre les utilités avec les rôles dits accessoires. Une femme de chambre qui dit trois mots en apportant une lettre, un domestique qui annonce à haute voix les invités entrant dans un salon, sont de simples accessoires et ne prennent aucune part à l'action. L'utilité, qui parfois exige une certaine tenue scénique, est moins complètement effacée. Pour en donner un exemple pour chaque sexe, nous dirons que les deux rôles de Naucratès dans *Amphytrion* et de Marotte dans *les Précieuses ridicules* sont des utilités. A. P.

UTILITÉ publique (Dr. adm.). La notion juridique de l'utilité publique est très ancienne, car c'était elle, en somme, qui présidait déjà, chez les Romains, à la division des choses en *res in commercio*, qui étaient aliénables, et *res extra commercium*, qui étaient inaliénables. Chez nous, elle a pris surtout une grande importance pratique du jour où, les percements de routes et de canaux se multipliant, on l'invoqua pour déposséder, sous le nom de *retrait d'utilité publique* et sans autres règles, au fond, que le bon plaisir du roi, les propriétaires dont les terrains étaient nécessaires à l'opération. L'Assemblée constituante substitua aux mots « utilité publique » ceux de *nécessité publique* et entoura la dépossession de garanties. Puis le Code civil revint, dans son art. 545, à la première expression, plus large : « Nul, y est-il dit, ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'*utilité publique* et moyennant une juste et préalable indemnité. » Les lois du 3 mai 1841 et du 27 juil. 1870 déterminent, d'ailleurs, minutieusement les conditions dans lesquelles peut s'exercer et les formalités auxquelles est soumise cette dépossession, qui a reçu le nom d'*expropriation pour cause d'utilité publique*. On les trouvera exposées au mot Expropriation, t. XVI, p. 985. Il faut, en règle générale, que les travaux, lorsqu'ils ont été entrepris par l'Etat, aient été préalablement et après enquête *déclarés d'utilité publique* par une loi ou par un décret en conseil d'Etat, suivant leur importance. Lorsqu'ils sont à la charge des départements ou des communes, un décret en conseil d'Etat suffit, en principe, sauf l'intervention d'une loi avant la mise à exécution au cas où ils comporteraient des subsides du Trésor (sén.-cons., 25 déc. 1852, art. 4). L'utilité publique est même déclarée, en ce qui concerne les chemins de grande communication et d'intérêt commun, par le conseil général et, en ce qui concerne les chemins vicinaux ordinaires et les chemins ruraux, par la commission départementale (l. 10 août 1871, art. 44 et 86, et l. 20 août 1881, art. 4). Par contre, il faut toujours une loi pour les chemins de fer d'intérêt local, et, pour les tramways, un décret rendu en conseil d'Etat sur le rapport du ministre des travaux publics et après avis du ministre de l'intérieur (l. 11 juin 1880, art. 2 et 29).

L'utilité publique n'est pas seulement un motif d'expropriation. Elle entraîne aussi fréquemment pour le propriétaire l'obligation de subir sur sa propriété l'exercice de différentes servitudes qui ont été établies par la loi elle-même et qui sont désignées sous la dénomination de *servitudes légales d'utilité publique*. L'art. 650 C. civ. se borne à les mentionner en ajoutant que les règles en sont déterminées par des lois ou des règlements particuliers relevant du droit administratif. A l'art. Servitude, t. XXIX, p. 1098, on a indiqué celles établies par les art. 47 et 48 de la loi du 8 avr. 1858 à l'encontre des propriétaires riverains des rivières navigables ou flottables. D'autres frappent les propriétaires riverains des voies publiques (V. Voirie) ou encore les propriétaires de terrains situés dans le voisinage des places fortes et autres ouvrages militaires (V. Servitudes militaires).

Enfin la considération de l'utilité publique a fait assimiler, sous divers rapports, aux établissements publics, c.-à-d. aux établissements créés par l'autorité publique en vue de la gestion d'un service d'intérêt général, d'autres établissements qui, bien que gérés par des associations purement privées et ne pouvant, conséquemment, être considérés comme faisant partie intégrante de l'organisation administrative, ont reçu néanmoins, en raison de l'utilité même qu'ils peuvent présenter pour le public et de l'analogie qu'ils offrent, à cet égard, avec les premiers, la personnalité civile. Ce sont les *établissements d'utilité publique*, lesquels peuvent, en vue de l'accomplissement de leur mission et de la perpétuation de leur œuvre, posséder des biens, recueillir des dons ou legs : sociétés scientifiques et littéraires, sociétés de bienfaisance, de prévoyance et de secours mutuels, caisses d'épargne, monts de piété, syndicats professionnels, etc. La *reconnaissance d'utilité publique* leur est conférée, en général, par décret en conseil d'Etat (V. Etablissement, t. XVI, p. 439). L. S.

UTIQUE. Ville de l'Afrique ancienne. — Utique était située sur une colline qui dominait à la fois la côte du golfe de Carthage et le bras le plus septentrional du Bagradas (Medjerda) ; c'était un port de mer. Le fleuve a comblé ce golfe, et l'emplacement d'Utique est aujourd'hui à l'intérieur des terres. Les ruines de l'antique cité sont éparses autour du marabout de Bou-Châter, à 25 kil. N. de Tunis. — Utique fut fondée par des colons tyriens, peu de temps après Gadès, trois siècles à peu près avant Carthage. Grâce à sa position favorable et à la fertilité des plaines voisines, elle devint rapidement une place de commerce très prospère. Son port était l'un des plus fréquentés de toute l'Afrique du Nord. Elle fut citée nommément dans le traité de commerce que Rome et Carthage conclurent en 348 av. J.-C.; elle fut de même mentionnée dans l'alliance qu'Annibal signa, pendant la seconde guerre punique, avec le roi Philippe de Macédoine. Elle ne reconnaissait qu'à regret la suprématie de Carthage. Souvent elle fit cause commune avec ses ennemis. Elle fut l'alliée d'Agathocle, soutint la révolte des Mercenaires et se prononça pour Rome lors de la troisième guerre punique. Rome lui donna tout le territoire qui s'étendait depuis Carthage jusqu'à *Hippo Diarrhytus* (auj. Bizerte); elle devint la capitale de la province romaine d'Afrique, et son port fut très fréquenté par les armateurs et les négociants italiens. Utique joua un rôle important dans la lutte contre Jugurtha et dans toutes les guerres civiles de la fin de la République. Après la bataille de Thapsus, Caton s'y enferma pour opposer à César une résistance suprême et s'y suicida. Auguste accorda à Utique le titre de municipe ; plus tard, Adrien lui conféra sur sa demande le titre et les privilèges d'une colonie romaine ; enfin elle reçut de Septime Sévère le droit italique (*jus italicum*). Mais sa prospérité fut alors éclipsée par celle de Carthage, qu'Auguste avait relevée et qui reprit son rang de capitale de l'Afrique. Utique fut de bonne heure le siège d'un évêché chrétien ; elle eut des martyrs dès le IIIe siècle. Prise par Genséric, reprise par les Byzantins, conquise deux fois par les Arabes, elle fut complètement détruite dans les dernières années du VIIe siècle.

Les ruines d'Utique sont importantes. On distingue encore, au pied de la colline qui portait la ville, les restes des quais puissants, qui entouraient le port. Dans la cité même se voient les décombres de plusieurs édifices, que l'on a voulu identifier avec le temple d'Apollon et la curie municipale. Hors de l'enceinte, on reconnaît un théâtre, un amphithéâtre creusé dans une éminence et qui pouvait contenir, dit-on, jusqu'à 20.000 spectateurs, d'immenses citernes alimentées par un aqueduc dont on suit la trace pendant plusieurs kilomètres. De nombreuses statues, beaucoup d'inscriptions et de monnaies ont été retrouvées sur l'emplacement d'Utique. J. TOUTAIN.

BIBL. : TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique ;* Paris, 1887.

UTOPIE (Philos.). Ce mot, primitivement forgé par Thomas Morus pour désigner l'île imaginaire où il place le siège de l'Etat parfait, est devenu le terme général par lequel on qualifie toute conception, d'ordre pratique, essentiellement irréalisable. En ce sens, l'utopie peut être considérée comme une forme particulière de l'idéal : c'est un idéal, presque toujours relatif aux choses morales et sociales, idéal d'ordre, de richesse, de puissance, de justice, de félicité, etc., plus ou moins systématiquement élaboré par l'esprit, mais qui, faute de s'accorder suffisamment avec les conditions de la réalité, est destiné à demeurer toujours à l'état de rêve. Elle est dans l'ordre pratique l'équivalent du paradoxe dans l'ordre théorique, avec cette différence toutefois que le paradoxe n'est pas nécessairement une erreur, tandis que l'utopie est par définition même une impossibilité. Il est vrai que, lorsqu'on taxe un idéal d'utopique, il n'est pas toujours facile de faire la preuve de l'assertion. Seule en effet l'expérience peut décider en dernier ressort si telle conception que nous supposons irréalisable peut ou non se réaliser. Bien des inventions, bien des réformes universellement acceptées ou adoptées de nos jours, ont été qualifiées d'utopies par nos ancêtres. C'est pourquoi il est, en somme, peu conforme à la « prudence philosophique » de rejeter en bloc même les conceptions qui peuvent paraître les plus éloignées de la pratique et de la réalité en leur opposant l'accusation d'utopie comme une fin de non-recevoir. L'utopie d'aujourd'hui sera peut-être la réalité de demain. D'autre part, cependant, il est indispensable de rappeler à tous les rêveurs qu'un idéal peut être théoriquement aussi parfait qu'on voudra sans être pour cela pratiquement réalisable, et par conséquent que, la question du *désirable* étant résolue, il reste encore à résoudre celle du *possible*. — Notons en terminant qu'un philosophe contemporain, Renouvier, a proposé une notion analogue à celle de l'utopie, mais d'une portée exclusivement spéculative, la notion de l'*uchromie,* en supposant que, grâce au libre arbitre de l'homme, l'histoire de l'humanité aurait pu, à de certains moments, prendre un autre cours, par exemple, si Marc-Aurèle avait réglé définitivement la constitution de l'empire romain, si François Ier s'était converti au protestantisme, etc. (V. IDÉAL, PARADOXE, etc.). E. BOIRAC.

UTRAQUISTES. Secte religieuse (V. CALIXTINS).

UTRECHT. I. Ville. — Ville du royaume des Pays-Bas, ch.-l. de la province de ce nom, sur le Rhin ; 102.000 hab. Stat. de lignes de chem. de fer vers Amsterdam, Rotterdam, Bois-le-Duc et Arnhem. Siège d'un archevêché catholique et d'un archevêché vieux-catholique, d'une Université de l'Etat et de la Monnaie royale. Hooge burgerschool, gymnase, séminaire archiépiscopal. Ecole vétérinaire du gouvernement. Dépôt d'archives de l'Etat (*Inventaire* par P.-J. Vermeulen ; Utrecht, 1875). Fabriques de meubles, de carrosserie, industries métallurgiques, tanneries, fabriques de produits chimiques, poteries, fabriques d'instruments de musique, imprimeries, brasseries, distilleries, orfèvrerie, fabriques de tabacs, industries céramiques.

La cathédrale de Saint-Martin a été construite de 1254 à 1267. C'était une vaste basilique en forme de croix ; une tempête en ayant fait écrouler la nef le 1er août 1674, cette nef ne fut pas rebâtie, et la tour se trouve aujourd'hui séparée du transept et du chœur par une grande place. On voit dans la cathédrale les tombeaux des évêques Gui de Hainaut († 1317) et Georges d'Egmond († 1559) et celui de l'amiral van Gent († 1672). La tour, carrée et à trois étages, dont le dernier octogone est à jour, a 103 m. de hauteur ; il renferme un carillon de 42 cloches, la plus grande pèse 8.000 kilogr. L'Université, fondée en 1636, compte 40 professeurs et 750 étudiants. L'*aula* est l'ancienne salle du chapitre, de style gothique ; elle contient les portraits des professeurs célèbres. La bibliothèque possède 110.000 volumes et 1.500 manuscrits. Le musée archiépiscopal présente une grande importance pour l'histoire de l'art religieux dans les Pays-Bas. Il y a aussi un musée dit *Kunstliefde*, contenant des tableaux curieux de la vieille école d'Utrecht (catalogue par de Vries et Bredius). Le musée d'antiquités est également très remarquable (catalogue par Müller). Les anciens remparts ont été remplacés par de jolies promenades bordées d'eau courante. Les environs de la ville présentent des sites fort agréables, des terres fertiles, traversées par les bras du Rhin et des canaux, et transformées presque partout en jardins.

HISTOIRE. — Utrecht est une des plus anciennes villes des Pays-Bas, le *Trajectum ad Rhenum* des Romains, puis le *Wiltabourg* ou *Wiltenberg* des Frisons et des Francs. Elle était une des places principales des Frisons lorsque le roi franc Dagobert s'en empara vers 630. Il fortifia la ville et y construisit une église. Au VIIe siècle, la contrée fut évangélisée par saint Willibrord qui commença la construction d'une basilique dédiée à saint Mar-

tin. Un évêché y fut établi et s'enrichit rapidement par des donations royales. Les empereurs y séjournèrent fréquemment. En 1076, les grands vassaux s'y réunirent autour de Henri IV et mirent Grégoire VII au ban de l'empire, tandis que l'évêque Guillaume de Gueldre lançait contre lui l'excommunication. Utrecht était alors le centre de la vie religieuse dans les Pays-Bas du Nord, et ses écoles avaient acquis une grande réputation. Frédéric Barberousse s'y arrêta trois fois en 1156, en 1158 et en 1165. Le moyen âge fut marqué par des luttes nombreuses et cruelles entre les évêques d'Utrecht et les comtes de Hollande et de Gueldre. Philippe le Bon parvint à établir son fils bâtard, David de Bourgogne, dans la seigneurie épiscopale, mais la guerre civile ne tarda pas à éclater et se prolongea pendant des années. Maximilien d'Autriche s'empara d'Utrecht en 1483, et Charles V le réunit définitivement à ses Etats. La Réforme y fut prêchée publiquement en 1566, malgré les sévères édits de l'empereur, et les iconoclastes y commirent de terribles dévastations. C'est à Utrecht que fut conclue le 23 janv. 1579 la fameuse *Union* des provinces résolues à briser le joug espagnol. La ville suivit les destinées de la nouvelle *République des Provinces-Unies* et fit partie de l'éphémère royaume français de Hollande sous Louis Boparte. Annexée à la France en 1810, rendue à la maison d'Orange en 1814, elle est restée sans interruption depuis lors au royaume des Pays-Bas. C'est à Utrecht que fut signé, le 11 avr. 1713, le traité mettant fin à la guerre de la succession d'Espagne. Il existe à Utrecht une florissante société historique, l'*Historisch Genootschap*, qui a publié près de 100 volumes de mémoires et de recueils documentaires consacrés à l'histoire des Pays-Bas. E. H.

Traités d'Utrecht, de Rastadt et de Bade. — On désigne sous ce nom l'ensemble de conventions diplomatiques qui terminèrent, en 1713 et 1714, et après une lutte de dix ans, la guerre de la succession d'Espagne.

Les précédents et les causes. Louis XIV avait en vain cherché la paix dès que la fortune parut l'abandonner. Après les revers de 1704 et de 1706, il avait inutilement fait proposer au grand pensionnaire de Hollande, Heinsius, le partage de la monarchie espagnole entre Philippe V et l'archiduc Charles, prétendant de la coalition. Après la défaite d'Oudenarde (1708), il entama à La Haye (1709) des négociations que dirigea Torcy et accepta la renonciation totale à la monarchie espagnole, la reconnaissance de la reine Anne en Angleterre, la cession aux Hollandais de places destinées à former une *barrière* contre la France ; on lui demanda en outre l'abandon de Strasbourg, Brisach et Landau, le démantèlement des places d'Alsace, et son concours pour déposséder Philippe V. Louis XIV rejeta ces humiliants préliminaires, mais la même année, la défaite de Malplaquet amena de nouveaux sacrifices de sa part et de nouvelles exigences de la part de ses adversaires. Les conférences qui s'ouvrirent à Gertruydenberg (1710) et dans lesquelles le représentèrent le maréchal d'Huxelles et le cardinal de Polignac soumirent son orgueil à des épreuves plus cruelles encore que les préliminaires de La Haye. On lui demanda, cette fois, qu'il renonçât à l'Alsace et qu'il restituât toutes les conquêtes qu'il avait faites dans les Pays-Bas depuis la paix. Louis XIV se révolta devant ces exigences; le désespoir le contraignit à la résistance et la guerre recommença. Elle ne se serait terminée que par l'anéantissement de la France si quatre événements heureux et en partie imprévus n'étaient venus faciliter la paix : 1° En Espagne, Philippe V, précédemment chassé de sa capitale par l'archiduc Charles et réfugié en Navarre, reprit l'avantage, et son général Vendôme écrasa les Anglais de Stanhope à Brihuega, les Allemands de Stahrenberg à Villaviciosa (déc. 1710). Il devint un roi national pour ses sujets, un roi de fait pour ses ennemis. — 2° En Angleterre, le parti whig avait été, depuis 1688, maintenu au pouvoir par la nécessite de défendre chez lu la nouvelle dynastie et en Europe le parti protestant. Sa mission une fois finie, il tomba avec Godolphin, son ministre, et Marlborough, son général, à la suite d'une révolution qui prit la formel 'un caprice de cour (1710). Le premier acte des ministres torys, Oxford et Bolingbroke, fut d'envoyer à Versailles un négociateur officieux, l'abbe Gaultier, demander à Torcy d'entamer des négociations de paix séparées. « C'était, dit ce dernier, demander à un malade, attaqué d'une longue et dangereuse maladie s'il veut guérir ». — 3° Le 17 avr. 1711, l'empereur Joseph Ier mourut, laissant ses domaines héréditaires et la perspective de la couronne impériale à son frère, l'archiduc Charles, qui se prétendait déjà héritier légitime de toute la monarchie espagnole. C'était là pour l'équilibre européen une menace bien plus redoutable que celle qu'on avait cru voir dans l'avènement d'un prince français, non roi de France, au trône d'Espagne. — 4° Enfin, au moment où les négociations étaient déjà commencées, Villars remporta l'éclatante victoire de Denain, qui rendit les coalisés plus accommodants.

Les traités et leurs stipulations. Les préliminaires de Londres, signés le 8 oct. 1711, furent le traité séparé de la France et de l'Angleterre. Ils servirent de base aux négociations d'Utrecht, ouvertes en févr. 1712, et dans lesquelles Louis XIV fut représenté, comme à Gertruydenberg, par Huxelles et Polignac, assistés d'un habile commerçant de Rouen, Ménager. Le 11 avr. 1713, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, la Prusse et le duc de Savoie signèrent leurs traités avec la France. L'Espagne signa le 10 juil. 1713 son traité avec l'Angleterre, le 13 août avec le duc de Savoie. L'empereur Charles VI, qui avait continué la guerre, fut réduit à la même extrémité l'année suivante (traité de Rastadt, 6 mars 1714) ainsi que le corps germanique (traité de Bade (7 sept.).

Ces traités établirent d'abord, comme l'une des règles fondamentales du droit européen, la séparation perpétuelle des deux monarchies de France et d'Espagne et sanctionnèrent d'importants déplacements de territoires L'Espagne perdait les Pays-Bas, le royaume de Naples, les ports de Toscane et le duché de Milan, réservés à l'empereur ; la Sardaigne, accordée à l'électeur de Bavière en dédommagement de ses propres Etats ; la Sicile, donnée au duc de Savoie. L'Angleterre acquit de l'Espagne Gibraltar, Minorque, et l'*asiento* ou privilège d'introduire les esclaves nègres dans les colonies ; de la France la baie d'Hudson, l'Acadie, l'île de Saint-Christophe, Terre-Neuve, la liberté de commerce, le comblement de Dunkerque, la reconnaissance de la succession protestante et le renvoi du prétendant. La Hollande obtint la fameuse barrière qu'elle avait si ardemment recherchée et pour laquelle Louis XIV céda, avec la liberté de commerce, Menin, Tournai, Furnes, le fort de Knocke, Loo, Dixmude, Ypres et leurs dépendances. L'empereur s'enrichit des dépouilles de l'Espagne et reçut (à Rastadt) la Sardaigne en échange de la Bavière, qu'il restitua à l'électeur. Le roi de Prusse, qui affichait des prétentions exagérées, n'obtint de l'Espagne qu'une partie de la Haute Gueldre, s'établit dans la principauté de Neuchâtel et Valengin, et se fit, dans un *article séparé*, reconnaître par Louis XIV et Philippe V tous les honneurs attachés à la dignité royale. Le duc de Savoie fut immédiatement investi de la royauté de Sicile et garda, comme limites du côté de la France, les sommets des Alpes, ce qui lui donna les forts d'Exilles et de Fenestrelles et la vallée de Pragelas.

L'exécution et les conséquences des traités. Les traités furent mis immédiatement à exécution et purent être considérés comme en vigueur, quand Dunkerque eut été démantelé et les places de la barrière occupées (1715). Toutefois, ils laissèrent encore en suspens quelques points litigieux de la succession d'Espagne qui rallumèrent la guerre entre le roi catholique et l'empereur, et ne

furent résolus que par les traités de Vienne, en 1731 et en 1738.

Les traités d'Utrecht, comme auparavant les traités de Westphalie, sont restés pendant un demi-siècle la charte politique et territoriale de l'Europe ; aussi convient-il d'en marquer nettement les conséquences. On a exagéré le dommage direct qu'ils causaient à la France ; celle-ci perdait sans doute sa prépondérance en Europe, mais elle gardait toutes les frontières, tous les éléments de puissance et de considération extérieure acquis pendant le siècle précédent. Sa faiblesse résidait plutôt dans les progrès de ses rivaux. L'Angleterre s'élevait au premier rang, ayant fait accepter par les puissances son rôle de gardienne de l'équilibre continental, et fondé sa domination maritime en s'ouvrant toutes les mers. Elle profitait de tout ce que perdait la Hollande, qui désormais n'aura plus d'une grande puissance que le nom. L'Autriche semblait être devenue prépondérante sur terre, puisqu'elle avait assujetti plusieurs princes d'Allemagne ; mais elle trouvait un contrepoids dans deux royautés nouvelles : au N., le roi de Prusse qui ralliera les Etats protestants ; au S., le roi de Sicile et bientôt de Sardaigne, qui avait obtenu de nouveaux avantages par de nouvelles palinodies. En voyant grandir sur ses flancs ce petit Etat, la France, elle aussi, payait la faute qu'elle avait commise en traitant séparément avec lui (1696). Par contre, l'Espagne, cette ancienne moitié des forces autrichiennes, transformée d'adversaire en annexe, était désormais engagée dans les intérêts de la France et intéressée à combattre les derniers héritiers de la maison de Habsbourg pour leur reprendre une partie des avantages de Rastadt ; de plus, elle sortait de la guerre régénérée. Le système politique qu'inauguraient les traités d'Utrecht devait régir l'Europe jusqu'en 1789 et se retrouver même en partie dans les traités de 1815. Albert Pingaud.

Eglise janséniste d'Utrecht. — L'histoire de cette Eglise tient une grande place dans l'histoire du jansénisme ; elle est, en outre, un exemple notable de l'indestructibilité ou, au moins, de la longévité des schismes motivés par des questions de doctrine, lorsqu'ils ne sont point supprimés par des mesures de contrainte. — Lorsque le protestantisme devint la religion dominante en Hollande, les Eglises catholiques de ce pays furent gouvernées, comme missions, par des vicaires apostoliques, à qui la cour de Rome donnait un titre d'évêché *in partibus infidelium*. Vers la fin de la première période des agitations causées par la condamnation des *cinq propositions de Jansénius*, ces fonctions étaient exercées par Neercassel, sous le nom d'évêque de Castorie. Il était fort lié avec Arnault et ses amis, et il avait publié un petit ouvrage, qui fut condamné plus tard à Rome. Il mourut en 1686 et fut remplacé par Codde, archevêque de Sébaste, qui se montra dans les mêmes sentiments et qui attira en Hollande plusieurs jansénistes de France. Le 7 mai 1702, il fut déclaré suspens par Clément XI. Cock, pasteur à Leyde, fut nommé vicaire apostolique par *intérim ;* mais les Etats généraux lui défendirent d'exercer ces fonctions, jusqu'à ce que l'archevêque fût rétabli ; et finalement ils le bannirent à perpétuité (1703). L'année suivante (3 avr.), Codde fut déposé par un décret du pape. Il resta dans le pays et écrivit pour sa justification et celle des siens, mais s'abstint de toute fonction ecclésiastique. Il mourut le 18 déc. 1710. En déposant Codde, le pape avait chargé de la mission en Hollande son nonce à Cologne qui nomma un vicaire apostolique, à qui fut donné le titre d'évêque d'Adrianopolis. Les Etats généraux lui interdirent l'entrée de la Hollande. Une troisième nomination n'eut pas plus de succès : Bylevelt, désigné comme vicaire apostolique, fut aussi banni et, de plus, condamné à une amende.

Pendant ces années, les partisans de Codde ne reconnaissaient que les grands vicaires nommés par lui ou par le chapitre d'Utrecht. Ce chapitre prétendait avoir le droit de gouverner pendant la vacance du siège ; il nommait des pasteurs, donnait des dimissoires et exerçait toutes les autres fonctions qui n'exigent point le ministère des évêques. Des évêques français, notamment les évêques de Bayeux, de Blois et de Senez, lui prêtaient assistance, en ordonnant prêtres de jeunes Hollandais, sur les dimissoires du chapitre et sans signature du *Formulaire.* D'autre part, plusieurs docteurs de la Sorbonne, tous appelants de la bulle *Unigenitus*, donnèrent une consultation, établissant qu'une Eglise ne perd pas ses droits par une longue viduité ; que l'usage de la cour de Rome d'envoyer des vicaires apostoliques à des Eglises anciennement constituées était une usurpation, et que les prêtres de la Hollande pouvaient rentrer dans l'exercice de leurs droits, contre lesquels rien ne pouvait prescrire. La faculté de droit de Paris, aussi appelante, émit une décision pareille ; de même, Van Espen, le célèbre canoniste, et quatre docteurs de Louvain. En conséquence, le 27 avr. 1723, le chapitre d'Utrecht élut archevêque Corneille Steenoven, qui exerçait depuis longtemps les fonctions de grand vicaire. Cette élection fut annoncée au pape, avec prière de la confirmer. Le pape ne fit aucune réponse ; mais le Saint-Siège étant vacant, les cardinaux firent recommander aux évêques voisins de ne point prêter les mains à la consécration de Steenoven. Il fut sacré à Amsterdam, le 15 oct. 1724, par Varlet, prêtre des missions étrangères de Paris, qui avait été nommé coadjuteur de l'évêque de Babylone en 1718, mais avait été suspendu de ses fonctions en 1720, à cause de ses relations avec les opposants. Le 30 déc. 1724, Steenoven et son clergé interjetèrent appel au concile général des vexations de la cour de Rome. Par bref du 21 févr. 1725, Benoît XIII déclara l'élection nulle, et l'élu suspens de toute fonction. Celui-ci fit appel, le 30 mars ; il mourut le 5 avr. Pour lui succéder, on élut Corneille-Jean Barchman, appelant, qui fut sacré par l'évêque de Babylone, le 30 sept. Un premier bref du pape déclara l'élection nulle ; un second anathématisa Barchman, ses électeurs et ses adhérents. Barchman y répondit par un appel signé de lui et de son chapitre, et auquel souscrivirent peu après 64 autres prêtres et une quarantaine de réfugiés français. En cette même année, 26 chartreux se retirèrent en Hollande, pour ne point se soumettre à un décret de leur ordre, prescrivant d'accepter la bulle *Unigenitus ;* peu après, 15 religieux de l'abbaye d'Orval (diocèse de Liège) firent de même, déguisés en officiers. Les jansénistes de France achetèrent, auprès d'Utrecht, les maisons de *Schoonow* et de *Rhinwich*, pour servir de refuge aux appelants émigrés. L'Eglise d'Utrecht devint ainsi un centre de ralliement pour tous les adversaires de la bulle. On y envoya des subsides et des actes d'adhésion, avec d'autant plus d'ardeur que cette Eglise donnait du relief à la cause, par le nom d'un archevêque.

Barchman mourut le 13 mai 1733. Il fut remplacé par Théodore van der Croon, qui fut sacré par l'évêque de Babylone le 28 oct. 1734. Par bref du 27 févr. 1735, Clément XII déclara excommuniés de nouveau et schismatiques l'élu, les électeurs et leurs adhérents. Van der Croon mourut le 9 juin 1739. Pierre-Jean Meindartz, pasteur à Lewaerde, lui succéda (2 juil.) ; il fut encore sacré par l'évêque de Babylone (18 oct.). Après la mort de cet évêque, Meindartz rétablit le siège épiscopal de *Haarlem*, vacant depuis cent cinquante années ; et il y fit élire Jérôme de Bock, qu'il sacra lui-même. Le siège de Deventer fut relevé à peu près dans les mêmes conditions. — Du 13 au 20 sept. 1763 fut tenu à Utrecht un concile présidé par Meindartz. Avec lui siégeaient Van Stiphout, qui avait succédé à Jérôme de Bock en l'évêché de Haarlem, Byevelt, évêque de Deventer, des chanoines et des curés, à qui on avait accordé voix délibérative, à l'égal des évêques. Ils énumérèrent les documents considérés par eux comme énonçant les caractères distinctifs de leur doctrine ; et ils y ajoutèrent quelques décrets touchant la discipline et les sacrements : tout cela, conformément aux

sentiments des jansénistes les plus attachés à la tradition catholique. Le 30 avr. 1765, par un décret intitulé Déclaration de nullité du faux concile de la province d'Utrecht, et commençant par les mots : *Non sine acerbo*, Clément XIII condamna *le livre par lequel ce concile avait été publié, comme contenant des propositions fausses, scandaleuses, calomnieuses, destructives de la hiérarchie et injurieuses au Saint-Siège*. Meindartz répondit amplement. On ne mentionne aucun évêque français comme ayant approuvé publiquement les actes de ce concile; mais les adhésions furent nombreuses dans le second ordre du clergé, et parmi les canonistes et les jurisconsultes. La Faculté de droit de Paris approuva formellement les actes du concile et arrêta d'adresser à Utrecht une lettre de félicitations. Le gouvernement fit effacer cette délibération des registres de la Faculté et exiler un des docteurs les plus ardents. Néanmoins, les actes d'union des jansénistes de France avec leurs frères de Hollande devinrent de plus en plus nombreux, et le Parlement ne fit rien pour les empêcher. — Meindartz mourut le 30 oct. 1767. Il fut remplacé (19 nov.) par Michel-Gauthier Van Nieuwen Huysen, qui fut sacré le 7 févr. de l'année suivante. Avant sa mort, il avait vu les jésuites, ces implacables ennemis des jansénistes, chassés du Portugal, puis de la France, de l'Espagne, de la Sicile et de Naples. Quelques années après, leur ordre fut aboli par un pape ; et avant la fin du siècle, le *Fébronianisme*, le *Joséphisme*, la *Ponctation d'Ems*, la *Constitution civile du clergé*, reproduisaient la plupart des maximes professées par les jansénistes, en leur résistance à la cour de Rome.

Au xixe siècle, l'Eglise janséniste de Hollande se maintint, malgré les dévastations de la Révolution, malgré les réactions de la contre-révolution et malgré l'énorme développement de l'ultramontanisme. Elle possède toujours ses trois sièges épiscopaux d'*Utrecht*, de *Haarlem* et de *Deventer*. Mais elle est peu nombreuse, elle ne l'a jamais été; et il paraît fort difficile qu'elle le devienne, car elle réprouve les pratiques et les excitations qui poussent la multitude catholique à l'église, au confessionnal et aux pèlerinages ; et elle vit en des temps où l'étude et l'exercice de la pensée mènent à l'incrédulité plus souvent qu'à ce qu'on appelait anciennement une religion éclairée. A l'époque où Pie IX définit le dogme de l'*Immaculée-Conception*, elle ne comptait guère que 7.000 membres. La définition de ce dogme et les mesures prises pour l'imposer lui valurent un certain nombre d'adhésions nouvelles. Ce nombre a sensiblement augmenté, par suite des résistances que les décisions du *concile du Vatican* ont provoquées. Ce fut alors que se manifesta ce que ses fidèles appellent sa destination providentielle. En effet, on peut dire, en un certain sens, que les Eglises des *vieux-catholiques* lui doivent leur existence. Des évêques rattachés à la succession apostolique étaient nécessaires à la constitution normale de ces Eglises. Ces évêques ne pouvaient être sacrés que par des évêques appartenant déjà à la succession apostolique. Or parmi ceux-là les évêques de Hollande étaient, dans l'Eglise d'Occident, les seuls qui pussent consentir à accomplir un acte réprouvé par la cour de Rome. Non seulement, l'Eglise de Hollande se trouve ainsi placée au centre des 120.000 vieux-catholiques, constitués canoniquement aujourd'hui (1901) en Eglises; mais elle a accompli en France une mission spéciale, en recueillant la succession de l'œuvre abandonnée par le P. Hyacinthe Loyson, c.-à-d. en adoptant et en dotant l'*Eglise gallicane*, établie sous le vocable de Saint-Denis, au boulevard d'Italie à Paris, tout près de l'hôpital qui fut la maison parisienne de Port-Royal et tout près de l'église Saint-Médard. E.-H. Vollet.

II. Province. — Province des Pays-Bas. Elle est limitée au N. par la Hollande septentrionale et le Zuyderzée, à l'E. par la Gueldre, au S. par la Gueldre et la Hollande méridionale, à l'O. par la Hollande méridionale. C'est la plus petite province du royaume; elle s'étend sur 1.384 kil. q. et compte environ 265.000 hab., dont les 8/10 appartiennent aux diverses sectes du protestantisme. La province se divise en 5 districts électoraux : Utrecht, Amersfoort, Amerongen, Ijsselstein et Breukelen. Au point de vue judiciaire, elle relève de la cour d'appel d'Amsterdam. Pour ce qui concerne le culte catholique, la province relève de l'archidiocèse d'Utrecht qui a quatre évêchés suffragants : ceux de Haarlem, de Bréda, de Bois-le-Duc et de Ruremonde. Utrecht est aussi le quartier général des jansénistes, qui forment depuis le synode d'Utrecht de 1713 un parti religieux sous le nom de catholiques-romains de l'ancien clergé (*roomsche Katholieken der oude Klerizij*). Ils ont aussi un archevêque à Utrecht; il a deux suffragants : les évêques de Haarlem et de Deventer. E. H.

UTRICULAIRE (*Utricularia* L.) (Bot.). Genre type des Utriculariées, qu'on rattache parfois aux Scrofulariacées. Ce sont en général des herbes aquatiques, à feuilles submergées, divisées en segments filiformes et munies de petites vésicules (*ascidies*) fermées par un opercule entouré de filaments rameux, pleines d'air et permettant ainsi à la plante de flotter. Fleurs hermaphrodites disposées en grappes à l'extrémité de rameaux aériens aphylles; calice bilabié ; corolle en gueule, à tube presque nul, avec éperon ou bosse à la base; androcée dimère ; ovaire uniloculaire ; capsule renfermant de nombreuses petites graines suborbiculaires, exalbuminées. On en connaît environ 150 espèces répandues dans les contrées chaudes et tempérées. L'espèce type, *U. vulgaris* L., est très répandue en Europe et jouit de propriétés diurétiques. On considère les Utriculaires comme des plantes carnivores, parce que l'on trouve dans l'eau des ascidies de petits crustacés et des larves d'insectes, voire de jeunes gardons; mais c'est probablement à tort.

UTRICULARIÉS (Bot.) (V. Lentibulariacées).

UTRICULE. I. Botanique. — Nom donné aux cellules des tissus chez les végétaux. — *Utricules mères du pollen*. Les ovules mâles des Phanérogames.

II. Anatomie. — Une des deux vésicules membraneuses de l'oreille interne (V. Oreille).

Utricule prostatique, encore appelé organe de Weber, utérus mâle, vagin mâle. C'est un organe en forme de petite poche creusée dans l'épaisseur de la prostate et venant s'ouvrir au sommet du verumontanum sous la forme d'une fente, entre les orifices des deux canaux éjaculateurs. Chez l'homme, l'utricule prostatique a de 7 à 15 millim. de profondeur. Chez les Solipèdes, il atteint 7 à 8 centim. Sa cavité est tapissée d'un épithélium cylindrique cilié et remplie d'une sécrétion séromuqueuse dans laquelle on peut trouver, chez le cheval, des sympexions comme on en rencontre dans les vésicules séminales de l'homme.

La variabilité dans l'étendue de l'utricule prostatique, sa terminaison en cul-de-sac conoïde, et l'étude de cet organe chez l'embryon, font voir qu'il est une portion persistante du *canal de Müller* (V. Embryologie et Wolff [Corps de]), et l'homologue, chez le mâle, du vagin de la femelle. Ch. Debierre.

UTRUY (Baron d') (V. Dutruy).

UTZCHNEIDER (Joseph von), industriel et technologue allemand, né à Rieden (Haute-Bavière) le 2 mars 1763, mort à Munich le 31 janv. 1840. Pourvu tout jeune de postes importants dans l'administration des finances, il élabora des plans de réforme qui déplurent à une grande partie de la noblesse, fut mis en 1801 en disponibilité et se consacra, pendant quelques années, à l'industrie. Il monta d'abord, à Munich, une grande corroirie, puis en 1804, avec Reichenbach et Liebherr, un institut mécanique, où furent mis pour la première fois en pratique les procédés qu'il avait imaginés en vue de la fabrication des verres artistiques de Venise, du crownglass, du flintglass, et, en 1809, il fonda avec *Fraunhofer* (V. ce nom) l'institut optique, qui devait bientôt fournir toute l'Europe

d'instruments de précision. Rentré en grâce en 1807 et nommé, en même temps que référendaire à la chambre des finances de la cour, administrateur général des salines, il apporta dans les conditions d'exploitation de celles-ci de grandes améliorations et organisa le cadastre parcellaire. Il quitta de nouveau en 1814 le service de l'Etat pour monter une grande brasserie et une manufacture de draps. Il était en dernier lieu directeur de la nouvelle école polytechnique de Munich. Il avait été, à deux reprises, bourgmestre de cette ville. L. S.

BIBL. : BAUERFEIND, *Joseph von Utzchneider;* Munich, 1880.

UVÉE. L'uvée est le nom sous lequel on désigne l'épithélium pigmenté, noir et brillant de la face postérieure de l'*iris* (V. ce mot et ŒIL). Quelques auteurs ont étendu ce nom à toute la couche interne de la choroïde.

UVERNET. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Barcelonnette; 406 hab.

UVITINIQUE ou **UVITIQUE** (Acide).

Form. { Equiv....... $C^{18}H^{8}O^{8}$
Atom....... $C^{9}H^{8}O^{4}$.

L'acide uvitique qu'on appelle aussi acide uvitinique se produit en même temps que l'acide trimésique dans l'oxydation de l'acide mésitylénique. Il se forme encore quand on traite l'acide pyruvique par l'hydrate de baryte. C'est un corps cristallisé insoluble dans l'eau froide, un peu soluble dans l'eau bouillante, assez soluble dans l'alcool et dans l'éther. Il appartient à la série aromatique et possède deux fonctions acides. Il forme avec les bases des sels pour la plupart cristallisés. Traité au bain-marie par l'acide azotique fumant mélangé d'acide sulfurique, puis versé dans un excès d'eau, il laisse précipiter une poudre blanche formée de deux acides uvitiques mononitrés qu'on sépare par cristallisation. A. B.

UVITONIQUE (Acide). Form. { Equiv... $C^{18}H^{12}O^{14}$
Atom... $C^{9}H^{12}O^{7}$.

L'uvitonate de baryum se forme avec le carbonate, l'oxalate et l'uvitate quand on fait bouillir l'acide pyruvique avec un excès d'eau de baryte. L'acide uvitonique est très soluble dans l'eau et dans l'alcool; c'est un acide fort qui décompose les carbonates. D'après Böttinger, il ne constituerait pas un corps chimique défini et ne serait qu'un produit de décomposition de l'acide uvitique mélangé d'acide acétique. A. B.

UWINS (Thomas), peintre anglais, né à Pentonville (Londres) le 24 févr. 1782, mort à Staines le 25 août 1857. Elève d'un graveur (1797), il entra à l'Académie royale de Londres l'année suivante et, sous l'influence de Lawrence, s'adonna au portrait. En 1808, il commença à illustrer des livres (*Robinson Crusoë*, *Youngs*, *Ackermanns Repositorium*). Il exposa en 1810 la *Petite Mère de famille*, en 1811 *Enfants revenant de l'école*, en 1813 *Jeune Fille*, etc. En 1814, il alla pour sa santé dans le Midi de la France et peignit de nombreuses esquisses. Pendant un séjour prolongé à Edimbourg, il fit des portraits au pastel. De 1824 à 1831, il visita l'Italie, se mit à la peinture à l'huile et peignit des scènes de la vie napolitaine, telles que *la Tarentelle* (1832), *l'Assassinat au confessionnal* (1836), *la Femme adultère devant le Christ* (1839), *Dorothée* (1842), *Saint Jean-Baptiste* (1844), *la Vendange dans le Médoc* (1854), *le Chapeau du brigand* (les deux derniers à la National Gallery). Membre de l'Académie royale en 1825, il en devint le bibliothécaire en 1844 et en 1847 conservateur de la Galerie nationale. C'est un peintre habile et intelligent, mais non un maître.

UXBRIDGE. Ville d'Angleterre, comté de Middlesex, au N.-O. de Londres, sur la Colne; 8.206 hab. en 1891. Foires de bestiaux.

UXEAU. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Gueugnon; 1.058 hab.

UXEGNEY. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal; 450 hab.

UXELLES. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Saint-Laurent; 114 hab.

UXEM. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Dunkerque; 514 hab.

UXMAL. Cité indienne du Yucatan occidental, dont subsiste des monuments considérables et très bien conservés : le palais du Gouverneur, avec une frise ornée de têtes et de dessins géométriques ; le palais des Nonnes, vaste quadrilatère orné d'une frise de 88 pièces, sorte de collège de Vestales ; la maison du Nain ou du Devin, petit temple ; la maison de la Vieille, la maison des Tortues, la maison des Colombes, avec des clochetons qui rappellent des colombiers ; enfin une grande pyramide où avaient lieu les sacrifices humains. Ces monuments datent approximativement des XIIIe ou XVe siècles de notre ère.

BIBL. : CHARNAY, *les Anciennes villes du Nouveau Monde;* Paris, 1884, in-4.

UZ. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès-Gazost ; 76 hab.

UZ (Johann-Peter), poète allemand, né à Ansbach, en Franconie, le 3 oct. 1720, mort à Ansbach le 12 mai 1796. Il étudia le droit à Halle et entra dans l'administration judiciaire. De simple assesseur du tribunal de première instance de Nuremberg (1763), il devint directeur du tribunal de sa ville natale (1790) et conseiller privé de justice. Il se voua de bonne heure à la poésie et publia dès 1742, sur les bancs de l'Université, un poème idyllique, *Der Frühling*, puis, en 1846, en collaboration avec son ami Gleins, une traduction estimée d'Anacréon. Avec un troisième étudiant, Gœtz, comme eux épris de poésie antique, Uz et Gleins fondèrent une petite école littéraire, l'école de Halle ou des Anacréontiques, qui eut le mérite d'entretenir le sens de l'élégance et de la simplicité au milieu des excès de Klopstock et de son école. Les œuvres les plus connues d'Uz sont *Der Sieg des Liebesgottes* (1753), poème héroï-comique en quatre chants dans la manière de Pope; une *Théodicée* (1755) où il expose la philosophie de Leibniz ; un poème didactique en alexandrins, *Die Kunststets fröhlich zu sein* (1760); enfin des chants religieux. H. L.

BIBL. : *Œuvres*, édit. Weisse, 2 vol., Vienne, 1804 édit. Sauer, Stuttgart, 1890. — PETZOT, *Joh.-Pet. Uz* Ansbach, 1896.

UZA. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets ; 551 hab.

UZAN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 249 hab.

UZANNE (Louis-Octave), littérateur et bibliophile français, né à Auxerre le 14 sept. 1852. Ses réimpressions artistiques des écrivains de second plan des XVIIe et XVIIIe siècles et ses recherches bibliographiques lui ont fait une place à part dans le monde littéraire. Il a fondé le *Livre* (1880-90), continué par le *Livre moderne.* En 1889, il a fondé la *Société des bibliophiles contemporains.* On lui doit un grand nombre de livres de fantaisie, études et romans imprimés avec luxe. Citons *Caprices d'un bibliophile* (1878); *l'Eventail* (1881) *l'Ombrelle, le Gant, le Manchon* (1882); *la Française du siècle* (1885); *Nos Amis les livres* (1886); *la Reliure moderne* (1885) ; *la Femme du monde* (1892), etc. Il a édité les *Poésies de Benserade* (1875), *Poètes de ruelle au* XVIIe *siècle, Petits poètes du* XVIIIe *siècle* (12 vol.).

UZAY-LE-VENON. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteauneuf-sur-Cher ; 1.038 hab.

UZBEGS (Ethnogr.) (V. OUZBEGS).

USBEK ou **OUZBEG.** Khan du Kiptchak (V. MONGOLIE et OUZBEGS).

UYTENBRŒCK ou **WTENBROUCK** (Moses van), surnommé *le Petit Moses*, peintre hollandais, né à Delft vers 1590, mort à La Haye vers 1660. Il traita le paysage dans le genre d'Elsheimer. On le croit élève de Pœlenburg. Il fut maître de la gilde en 1620, doyen en

1627. Il mit avec goût des scènes religieuses ou mythologiques dans des paysages d'un bon clair-obscur. On voit de lui, aux Offices, un paysage avec un berger nu qui danse, sous le nom de Vitenbrœck (Michel), signé M X B ou plutôt M W B, 1624. Autres ouvrages analogues à Milan, Cassel, Vienne, Budapest (attribué à Elsheimer), etc.

UZECH. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Saint-Germain; 573 hab.

UZÉGEOIS. Pays d'Uzès (dép. du Gard). Cet ancien nom s'appliqua d'abord à la vicomté d'Uzès, qui date de Philippe le Bel; puis, par l'annexion de la baronnie de Remolins et de celle de Saint-Geniez, au duché d'Uzès (mai 1565), devenu duché-pairie en janv. 1572. Le diocèse d'Uzès, la subdélégation d'Uzès, n'avaient pas tout à fait les mêmes limites. H. MONIN.

UZEIN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Lescar; 525 hab.

UZEL. Ch.-l. de cant. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac; 1.320 hab. Stat. de chem. de fer.

UZELLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 453 hab.

UZEMAIN. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Xertigny; 1.410 hab.

UZER. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Largentière; 433 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

UZER. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. de Bagnères-de-Bigorre; 174 hab.

UZERCHE (*Userca*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, sur la Vézère et le ch. de fer de Limoges à Brive; 3.222 hab. — Situation remarquable dans une sorte de presqu'île élevée qui entoure la rivière. Eglise romane des XIe et XIIe siècles, avec trois nefs, déambulatoire, cinq absidioles et crypte. Ruines du château de Fargeas. Maisons des XIIe et XIIIe siècles; maisons plus modernes avec tourelles et balcons, qui donnent à cette petite ville un aspect original. — Mentionné pour la première fois au Ve siècle, mais certainement beaucoup plus ancien comme lieu habité (il subsiste quelques mégalithes aux environs), Uzerche possédait au VIIe siècle un atelier monétaire et un château fort où, au siècle suivant, les évêques de Limoges semblent avoir transporté leur résidence par raison de sécurité. Au Xe siècle, c'était un chef-lieu de vicairie. Le monastère, qui remonte au XIe siècle, avait dans sa dépendance ceux d'Ahun, Meymac, Tourtoirac, les prévôtés de Saint-Ybard, Vitrac, Chambon, etc., les prieurés de Gartempe, Grateloube, Millevaches, et nombre d'églises en Périgord. Il passa sous le régime de la commende en 1531 et fut sécularisé en 1745-47. Au XVIIe siècle, il s'intitulait ch.-l. des Bénédictins de la congrégation des Exempts de France. — Uzerche reçut, en 1596, un consulat, succédant à un échevinage dont les origines sont encore incertaines. Sa maladrerie, fondée à une date inconnue, est mentionnée comme hospice en 1393 et devint, en 1749, hôpital général. Uzerche était moitié de l'élection de Brive et moitié de l'élection de Limoges; il obtint, en 1533, une sénéchaussée particulière à laquelle ressortissaient au moins 150 justices particulières. — Ravagé par les troupes protestantes en 1579, Uzerche fut pris par le vicomte de Schomberg au profit du duc d'Epernon en 1619. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on y constate l'existence d'un grand nombre de tisserands, sargetiers et cordonniers. Alf. L.

BIBL. : COMBET, *Hist. de la ville et du canton d'Uzerche* (avec documents importants); Tulle, 1853-61, 8 livr. in-12. — LACOMBE et VAYSSIÈRE, *Invent. des Arch. dép. de la Corrèze*, 1869 et 1889, série B, sénéchaussée d'Uzerche, 413 + 41 art. — CHAMPEVAL, *Cartulaire de l'abb. d'Uzerche*, dans le *Bull. de la Soc. des lettres de Tulle*, 1887-97. — Du même, *le Bas-Limousin seigneurial et religieux*, 1896, fasc. I.

UZÈS (*Ucetia*). Ch.-l. d'arr. du dép. du Gard, au bord de l'Alzon, affl. g. du Gard; 4.819 hab. Stat. de chem. de fer. Tribunal civil, consistoire protestant. Carrières de phosphates, commerce de truffes noires renommées. Soieries, scieries. De la cathédrale romane Saint-Théodorit, rebâtie au XVIIe siècle, il reste la tour Fenestrelles, sorte de campanile très élégant. Maisons des XVe, XVIe et XVIIe siècles; palais du Duché du XIIe au XVe siècle, dont la chapelle (XIIIe s.) renferme les tombes de plusieurs ducs d'Uzès. A l'E. de la ville, tour de l'Evêque; au S., ruines de l'église romane Saint-Eugène et grotte des Druides; au N., ruines de la chapelle romane de Saint-Geniès. Au N.-E. jaillit (au pied du château ducal) la belle fontaine d'Eure (*Ura*); au N., celle d'Airan; les Romains avaient capté ces sources que l'aqueduc du Pont du Gard amenait à Nîmes. — Uzès dépendit de Nîmes, devint évêché au Xe siècle, puis, au XIVe, ch.-l. d'une vicomté érigée en duché en 1565 (V. CRUSSOL). L'évêché fut aboli à la Révolution. Uzès est la patrie du chef protestant Merle († 1590), de l'érudit Abauzit († 1767), de l'amiral Brueys († 1798), du peintre Sigalon († 1837). A.-M. B.

BIBL. : G. TÉRAUBE, *Hist. d'Uzès*, 1879, in-8.

UZÈS. Famille française (V. CRUSSOL, t. XIII, p. 518).

UZESTE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, cant. de Villandraut; 779 hab. Stat. de chem. de fer. Eglise du XIVe siècle bâtie par le pape Clément V, natif d'Uzeste, qui s'y fit ensevelir.

BIBL. : FAUCHÉ, *Notice sur Uzeste*, 1887, in-8. — J. LAURIÈRE, *Tombeau du pape Clément V à Uzeste*; Paris broch. 1888, in-8.

UZORE (Mont d') (V. LOIRE [Dép.], t. XXII, p. 431).

UZOS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. (O.) de Pau; 242 hab.

UZZANO (Niccolò da), homme d'Etat florentin, né vers le milieu du XIVe siècle, mort en 1432. A la tête d'une forte maison de commerce, avec des relations en Hongrie, il fut, avec son ami Tommaso degli Albizzi, le chef du parti guelfe et des grands, ainsi que du gouvernement de Florence pendant de longues années. Sa prudence sut délivrer sa patrie de grands périls qui la menacèrent à la mort de Gian-Galeazzo Visconti. Par sa conduite pacifique, il s'attacha Martin V, Jean XXIII, Braccio da Montone, le duc de Milan, etc. Plusieurs fois ambassadeur, prieur, gonfalonier, il était l'homme le plus considéré de la République, lorsque Rinaldo, fils de Tommaso degli Albizzi, le relégua au deuxième plan. — Son buste, par Donatello, se trouve au Musée national de Florence.

E. CASANOVA.

LA

GRANDE ENCYCLOPÉDIE



1. Initiale du VIIIe siècle.
2. Initiale ichtyomorphique, VIIIe siècle.
3. Lettre ornée carolingienne, IXe siècle.
4. Initiale ornée carolingienne, IXe siècle.
5. Initiale carolingienne, IXe siècle.
6. Grande lettre ornée du Xe siècle.
7. Initiale dracontine, Xe siècle.
8. Initiale italienne, XIIe siècle.
9. Lettrine du XIIe siècle.
10. Initiale du XIIIe siècle (ms. du Décret de Gratien).
11. Lettre à rinceaux, XIVe siècle.
12 Bible de Wittenberg.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

V

V. I. Phonétique. — Vingt-deuxième lettre (semi-voyelle et consonne) de l'alphabet latin. Nous examinerons d'abord *v* comme semi-voyelle, c.-à-d. comme substitut de la voyelle *u* devant une autre voyelle. Le changement en pareil cas de *u* en *v* est de règle absolue en sanscrit où le radical *nâu*, par exemple, devient *nâv* dans *nâv-am*, accusatif singulier du mot qui signifie navire (cf. lat. *nâv-em*).

En grec, la même modification phonétique a donné naissance au digamma (F) qui, on le sait, n'a été conservé parmi les dialectes littéraires qu'en éolien. Exemples : ὄFις auprès de l'ion. att. οἶς (digamma tombé), et du latin *ovis* « brebis ».

Le *v* latin, qui se confondait dans l'écriture avec son antécédent *u*, résulte toujours de l'application de la même loi, comme l'attestent les exemples déjà cités : *nâvem*, *ovis*.

Très souvent d'ailleurs, en grec et en latin, F ou *v* ont subi l'influence assimilatrice d'une consonne explosive qui les précédait, et ont passé sur l'échelle des labiales au rang marqué par la consonne en question qui est tombée à titre de premier terme du groupe consonantique ainsi formé. Exemples : βαίνω « aller » pour *γFαινω auprès du radical latin *ven* pour **gven* dans *venio* (**gvenio*), cf. rad. sanscrit *gam* pour **gvam*, même sens ; — en grec, F devient β, c.-à-d. labiale douce, sous l'influence du γ (gutturale douce) qui tombe dans le groupe de prononciation difficile γβ, alors qu'en latin le *g* initial du groupe *gv* tombe (comme souvent en pareil cas) et prévient par là la transformation qui se produit en grec. Autre exemple emprunté au latin : *ruber* « rouge » pour **rudber* venant de *rud-ver* auprès du sanscrit *rudh(v)ir-a* même sens, et du grec ἐρυθρός, même sens, pour *ἐρυθ–Fερ–ος ; — l'initiale *v* du suffixe *ver* devient *b* sous l'influence de la dentale douce *d*, d'où le groupe *db* qui se réduit à *b* (comme *bellum* pour *dvellum*, etc.), alors qu'en sanscrit et en grec le *v* tombe à la suite de l'explosive *dh* ou θ et écarte ainsi la possibilité du phénomène qui se produit en latin.

On voit par là que les trois consonnes labiales représentées en grec par β, π et φ (y compris la consonne double ψ) peuvent être engendrées de la manière qui vient d'être dite par F modifié en β, π, φ et ψ sous l'influenre de γ ou δ ; κ ou τ ; χ ou θ ; ξ ou ζ. Autrement dit, toutes les consonnes labiales peuvent descendre de la voyelle υ par l'intermédiaire de la semi-voyelle correspondante F (*v*).

Dans les langues germaniques, *v* semi-voyelle est généralement représenté par un double *v* (*w*) qui, le plus souvent, était précédé à l'origine d'une gutturale dont le son s'est conservé dans les emprunts français. Exemples : radical *ward* auprès du français *gard-er ; wehr* auprès du français *guerre ; wespe* auprès du français *guêpe*, etc.

En français, le *v* a une double origine : ou bien il vient de la semi-voyelle latine de même forme comme dans *venir* (lat. *venire*), *vin* (lat. *vinum*), *grave* (lat. *gravis*), *neuve* (lat. *nova*), etc. ; ou bien, il résulte de l'adoucissement du *b* latin : exemple *œuvre* (lat. *opera*) ; *pauvre* (lat. *pauper*) ; *prouver* (lat. *probare*) ; *savoir* (lat. *sapere*) ; *souverain* (cf. ital. *soprano*), etc.

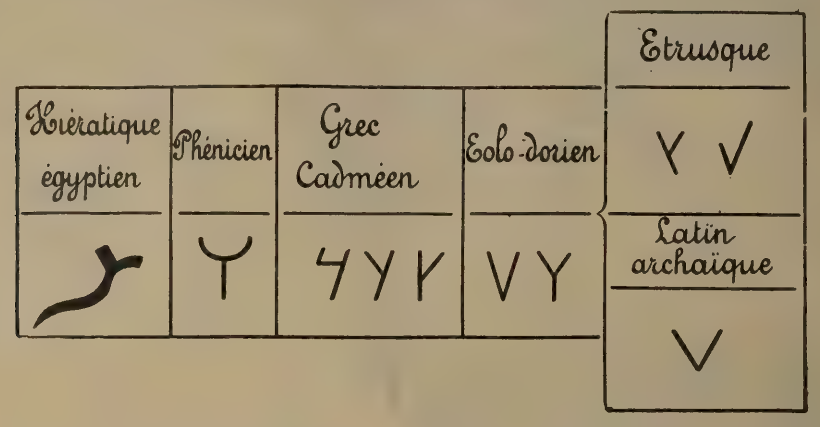
Un adoucissement analogue s'est produit en allemand dans *vater* « père » auprès du gothique *fadar*, même sens ; *vieh* « bétail », auprès du gothique *faihu* même sens ; *vier* « quatre », auprès du vieux haut allemand *fior*, m. s., etc. Paul Regnaud.

II. Paléographie. — Le V latin dérive du caractère phénicien *vau* (tabl. n° 1), qui prit, en passant dans les alphabets grecs, la valeur phonétique de *u* (= *ou*) et de *y*. En conservant ce caractère entier ou en prenant seulement la partie supérieure, les Etrusques et les Latins en tirèrent les deux lettres V et Y. Le V seul remonte à une époque ancienne dans l'alphabet romain. L'emploi du V chez les Romains donne lieu, au sujet de sa valeur phonétique (*v* et *u*), à la même remarque que pour la lettre U (V. l'art. U, § *Paléographie*). Dans l'antiquité, l'alphabet lycien offre un essai pour arriver à distinguer les sons *ū*, *ŭ*, *ŭ*, etc., au moyen de diverses modifications, dédoublements ou renforcements des traits, apportées au caractère V. L'empereur Claude, dans sa réforme graphique, ne songea pas à spécialiser les valeurs respectives de V et U, mais inventa, pour représenter le son V, le *digamma inversum* F (V. Bücheler et Ritschl, *De Tito Claudio Cæsare grammatico ;* Elberfeld, 1856, in-8).

Le V épigraphique romain, dans ses proportions clas-

siques, a toujours le côté droit plus étroit que le côté gauche. A l'époque barbare, les côtés sont munis de prolongements, dirigés à droite ou à gauche, et la base s'élargit et s'allonge jusqu'à donner à la lettre l'appa-

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DU V LATIN



rence d'un Y. Le V de l'écriture des manuscrits est l'une des lettres dans lesquelles on observe le mieux la différence de la capitale *carrée* et de la capitale *rustique*. Dans les écritures semi-onciale, cursive et minuscule,

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-onciale	Cursive	Minuscule
Écritures antiques								
Ve siècle								
VIe siècle.....								
VIIe siècle.....								
VIIIe siècle ...								
IXe siècle								
Xe siècle.....								
XIe siècle								

depuis le ve siècle jusqu'au ixe siècle, on ne rencontre le V que très rarement, l'U ayant à peu près entièrement supplanté le V dans toutes ces écritures. On n'y trouve guère le V que dans les dates en chiffres romains, où

l'on fait emploi du V avec sa valeur du nombre 5, et au commencement des noms propres germaniques, tels que *Vuido* (V. également l'art. W). L'usage de réserver le V pour le commencement des mots, toujours indifférem-

3. ÉCRITURES DITES NATIONALES

	Capitale	Onciale	Cursive	Minuscule
Mérovingienne....				
Lombarde				
Visigothique				
Irlandaise				
Anglo-saxonne ...				

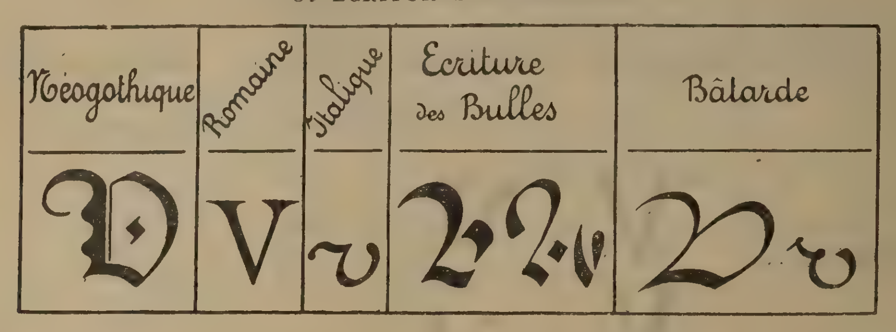
4. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscules	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle....					
XIIIe siècle ...					
XIVe siècle ...					
XVe siècle....					

ment avec la valeur *v* ou *u*, se trouve quelquefois dès le xe siècle, notamment dans les diplômes des empereurs d'Allemagne, et surtout au xie et au xiie siècle, dans la minuscule romane.

Dans l'écriture cursive gothique, le V minuscule commence très fréquemment par une longue ligne contournée, qui est souvent, au XIVe siècle, presque tout à fait verticale, ce qui peut faire confondre le V avec le B.

5. ÉCRITURES MODERNES



La distinction définitive, au point de vue phonétique, du V et de l'U, ne remonte qu'au XVIIe siècle (V. l'art. U, § *Paléographie*). E.-D. GRAND.

VAAG. Rivière de Hongrie (V. VAG).

VAAL. Affluent de l'*Orange* (V. ce mot).

VAALS. Localité du roy. des Pays-Bas, prov. de Limbourg, sur la Gueule, affl. de la Meuse ; 5.500 hab. Exploitations agricoles, industrie drapière. Vaals a une grande importance dans l'histoire de la Réforme. C'est là que les protestants des provinces rhénanes, restés secrètement fidèles aux doctrines proscrites, venaient recevoir les secours spirituels de leur Eglise.

VAALSERBERG. Montagne des *Pays-Bas* (V. ce mot).

VAAS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Mayet; 1.586 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fabr. de ouate et de cotons cardés.

VABRE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Rieupeyroux ; 1.364 hab.

VABRE. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres, sur la r. g. du Gijou; 2.509 hab. Filatures de laine.

VABRES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Saint-Affrique ; 1.300 hab.

VABRES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour ; 470 hab.

VABRES. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Lasalle; 133 hab.

VABRES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 244 hab.

VACANCES. I. Pédagogie (V. CONGÉ et COLONIE).

II. Histoire religieuse. — VACANCE DES BÉNÉFICES. — Ce sujet tenait autrefois une grande place dans les traités de droit canonique, à cause de l'importance qu'avaient alors les matières bénéficiales. Il nous paraît suffisant de résumer très sommairement ces choses. — On appelait VACANCE l'état d'un bénéfice qui se trouvait sans titulaire. Ce fait pouvait se produire de trois manières différentes ; 1° Vacance *de droit seulement*, lorsque le bénéficier en possession était dépourvu de droit au titre ; par exemple, lorsqu'il avait résigné son bénéfice et qu'il ne s'était point dépossédé par la résignation, ou lorsqu'il était pourvu d'autres bénéfices incompatibles avec ceux qu'il possédait déjà, ou lorsqu'un intrus s'était emparé d'un bénéfice, malgré le vice de sa possession. 2° Vacance *de fait seulement*, lorsqu'un titulaire abandonnait volontairement son bénéfice, lorsqu'il s'absentait pendant un temps considérable sans avoir commis quelqu'un pour desservir en sa place et même lorsque celui qui avait été pourvu d'un bénéfice n'en avait point encore pris possession. 3° Vacance *de fait et de droit*, lorsque le titulaire était privé, en même temps, et du droit au titre et de la possession. Cela arrivait lorsqu'il mourait sans avoir résigné, lorsqu'il se mariait, lorsqu'il avait embrassé la vie monastique et fait profession. — On distinguait aussi la vacance *encourue de plein droit* et la vacance *qui devait être précédée d'un jugement déclaratif*. Mais en fait, suivant les usages du royaume, il était fort rare qu'un titulaire fût dépossédé d'un bénéfice, sans qu'il dût intervenir un jugement prononçant la déchéance, parce qu'on n'admettait la déchéance, de plein droit, que dans les cas marqués dans nos lois, et que les cas de ce genre étaient peu nombreux; d'ailleurs, on interprétait dans le sens le plus strict les lois pénales qui les concernaient. — Tous les canonistes s'accordaient à déclarer choses *nullius* les fruits d'un bénéfice vacant ; mais il y avait parmi eux une vive controverse sur l'affectation de ces fruits, la cour de Rome prétendant qu'ils devaient revenir à la Chambre Apostolique, tandis qu'en France on les appliquait aux œuvres pies. E.-H. VOLLET.

VACARIUS, jurisconsulte italien du IIe siècle. Originaire de Lombardie, il paraît avoir fait ses études à Bologne, qui possédait, dès cette époque, une école de droit universellement célèbre et, à une date qu'il est difficile de préciser, car tout ce qui a trait à sa vie est obscur, fut appelé en Angleterre pour y trancher une querelle entre l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Winchester. Il s'y fixa et pendant les années qui suivirent, fit à Oxford, avec un succès éclatant, le premier cours de droit romain professé dans la Grande-Bretagne. Mais le pouvoir royal, dont le droit coutumier favorisait davantage le despotisme le réduisit au silence. Il a laissé un traité partagé en neuf livres et intitulé *Liber ex universo enucleato juris exceptus et pauperibus præsertim destinatus*. C'est un recueil, avec commentaires, d'extraits du Code et du Digeste.

BIBL.: WENCK, *Magister Vacarius primus juris romani in anglia professor*; Leipzig, 1854. — SAVIGNY, *Histoire du droit au moyen âge*.

VACATION (Procéd.). Le mot vacation est pris en procédure dans deux acceptions différentes. Dans la première — et alors il ne s'emploie qu'au pluriel — les vacations sont les vacances judiciaires. C'est en ce sens qu'on dit au palais qu'une affaire viendra *en vacations* ou sera remise *après vacations*. C'est dans le même sens que notre expression est prise lorsque l'on parle de la *chambre des vacations*. La chambre des vacations est la section du tribunal chargée de rendre la justice pendant les vacances, du 15 août au 15 oct. de chaque année. — Dans une deuxième acception, le mot vacation désigne le temps employé par un officier public ou ministériel pour accomplir un acte de sa fonction. Par extension, il désigne l'émolument attaché à cet acte. C'est en ce sens que l'on dit qu'il est alloué à un avoué ou à un notaire une ou plusieurs vacations. Les vacations sont généralement de trois heures. P. N.

VACCA (Flaminio), sculpteur italien, né à Rome vers 1538, mort à Rome vers 1600. Admis à la cour de Sixte-Quint, il travailla pour lui et fut aussi appelé en Toscane. Antiquaire érudit, il produisit quelques sculptures originales

qui sont dignes d'estime, telles qu'un *Saint François*, à la chapelle Sixtine, et le *Lion de Florence*. D'autre part, il acheva en 1594 un curieux ouvrage : *Memorie di varie antichità di Roma*, consacré principalement à la description des fouilles qui furent exécutées à Rome à cette époque. Mais c'est surtout comme restaurateur de statues que Vacca mérita sa renommée. Il fut inhumé dans une chapelle du Panthéon de Rome, et son monument funéraire porte cette épitaphe : *D. O. M. — Flaminio Vaccæ — Sculptori roman. — Qui in operibus quæ fecit — Nusquam sibi satisfecit.* G. C.

VACCA-Berlinghieri, chirurgien italien (V. Berlinghieri).

VACCARÈS. Etang du dép. des *Bouches-du-Rhône* (V. ce mot).

VACCARO (Andrea), peintre italien, né à Naples en 1598, mort à Naples en 1670. Il passa de l'atelier du Caravage à celui du Dominiquin. Le musée de Naples a de lui deux remarquables ouvrages : *le Massacre des Innocents* et *le Baptême de sainte Candide*. A Munich, *la Flagellation*, à Madrid quatre *Scènes de la vie de sainte Cécile, la Mort de Cléopâtre, Loth et ses filles. Madeleine dans le désert*, etc., et au musée du Louvre une *Vénus pleurant Adonis*, achèvent de donner une idée de la manière brillante de ce maître, dont le chef-d'œuvre fut un tableau représentant la *Vierge retenant son fils prêt à foudroyer les Napolitains*. G. C.

VACCIN. La vaccination variolique est le premier exemple d'un procédé utilisé pour assurer l'*immunité acquise*. Ses résultats sont incontestables, mais, malgré les nombreux travaux entrepris depuis Jenner, elle est restée absolument empirique, alors que les beaux travaux de l'école de Pasteur, suivis actuellement par des écoles rivales non moins sérieuses, ont permis d'étudier scientifiquement de nouvelles méthodes de vaccination, applicable le plus grand nombre à nos animaux domestiques, quelques-uns à l'homme lui-même. La première tentative heureuse fut l'atténuation du microbe du choléra des poules. Pasteur, après avoir trouvé l'agent pathogène de cette affection, l'avoir cultivé, fut un jour très étonné, au retour des vacances, de trouver des cultures presque inoffensives, qui, au lieu de tuer en quelques jours, provoquait simplement quelques malaises aux galinacés inoculés. Le grand mérite de Pasteur c'est d'avoir immédiatement vu le mécanisme de l'atténuation et son importance. En injectant à trois poules ce bouillon vieilli, non seulement il ne les tuait pas, mais il leur conférait l'immunité contre des inoculations de cultures jeunes, extrêmement virulentes, les poules étaient vaccinées comme l'homme ayant subi l'inoculation heureuse du cowpox est prémuni contre la variole. La voie était ouverte ; l'atténuation des cultures virulentes fut obtenue par des procédés divers : le virus du rouget des porcs s'atténue en passant par le lapin ; le virus charbonneux s'affaiblit quand on le chauffe à 55° ; celui de la rage devient maniable quand il est soumis à la dessiccation. Nous nous contenterons ici de résumer en quelques lignes les vaccinations connues aujourd'hui (1902) : La *variole*, traitée par la vaccine jennérienne ; la *clavelée* des moutons, très analogue à la variole humaine, traitée dès le XVIIIe siècle par la clavelisation ; la *rage*, dont le vaccin à l'aide de moelles desséchées de lapins rabiques est non seulement préventif, mais curatif, c.-à-d. capable d'enrayer la marche de la maladie acquise. La *peste bovine*, qui peut être neutralisée par une injection préventive de bile d'animaux malades, ou par une méthode plus compliquée connue sous le nom de vaccinations simultanées. Les *charbons* dont la vaccination est une des mieux connue. Le *rouget des porcs*, traité par deux vaccinations successives de cultures du bacille progressivement atténué. La *fièvre typhoïde*, soignée par des cultures de bacilles stérilisées par la chaleur, ou par des sérums d'animaux immunisés ; les résultats sont malheureusement peu probants. La *peste humaine*, contre laquelle nous disposons aujourd'hui de deux vaccins : l'un, celui de Haffkins, obtenu en injectant des cultures de bacilles tués par la chaleur ; le second, de Yersin, qui est le sérum d'animaux immunisés par des injections, tout d'abord de cultures stérilisées, puis de cultures virulentes. Le *tétanos*, si spécial dans son mode d'attaque de l'organisme, a trouvé lui aussi son vaccin préventif, au moyen de sérum d'animaux immunisés ; malheureusement, la valeur curative de ce sérum est douteuse. La *diphtérie*, traitée par le sérum d'animaux immunisés peut être enrayée et prévenue, il s'agit donc là d'un vaccin à la fois préventif et curatif.

Comment l'immunité est-elle acquise par la vaccination ? C'est là une question fondamentale et qui est loin d'être résolue. On a rapporté l'immunité à l'action bactéricide des humeurs, soit que l'on admettait avec Pasteur que les milieux organiques s'appauvrissaient en substances nécessaires aux microbes, soit qu'avec Chauveau on pensait au contraire que ces milieux s'enrichissaient de substances toxiques pour ces mêmes agents.

La découverte des vaccinations par des produits solubles, sécrétés par les microbes, a amené nécessairement une conception nouvelle, celle des antitoxines : substances qui pouvaient être introduites dans le sang au moment de l'inoculation, ou plutôt être fabriquées par l'organisme vacciné sous l'influence de la première inoculation. A toutes ces théories, il faut opposer celle de la phagocytose défendue par Metchnikov, qui fait jouer le rôle prépondérant aux globules blancs chargés de défendre l'organisme contre les intrus, et qui sont d'autant plus actifs en détruisant les substances toxiques ou les microbes eux-mêmes qu'ils ont été imprégnés par la substance vaccinale. La vaccination, suivant l'opinion de Metchnikov, permet une adaptation nouvelle des phagocytes à élaborer des ferments solubles (fixateurs) qui attaqueront, digéreront les microbes, et en même temps des antitoxines susceptibles de neutraliser les toxines microbiennes. J.-P. Langlois.

Bibl. : Pasteur, Chauveau, *Académie des sciences*, 1880-1890. — Bouchard, *les Microbes pathogènes*, 1892. — Duclaux, *Traité de microbiologie*. — Charrin, *les Maladies infectieuses*, 1891. — *Annales de l'Institut Pasteur*. — Metchnikov, *l'Immunité*, 1901.

VACCINE. La vaccination antivariolique est la plus ancienne des tentatives heureuses d'immunisation contre une maladie infectieuse, et, chose curieuse, c'est encore la plus empirique, la moins connue scientifiquement. Telle qu'elle nous a été enseignée par Jenner en 1796, telle elle est pratiquée actuellement, ou tout au moins les progrès faits sont de simples faits de détails : inoculation des génisses vaccinifères, conservation du vaccin, antisepsie ou plutôt asepsie des vaccinations, toutes choses qui ne touchent en rien la grande découverte de l'illustre Anglais.

La vaccination doit être pratiquée dans les trois premiers mois qui suivent la naissance, et même en temps d'épidémie, il est plus sage de vacciner les jeunes enfants quel que soit leur âge, et nous pourrions presque ajouter leur état de santé ; il va de soi cependant qu'il est préférable de pratiquer l'inoculation en pleine santé. L'immunité ainsi conférée n'est pas durable ; sans qu'il puisse être donné de chiffres précis, on peut admettre que les effets préservatifs s'atténuent vers la septième année et que les revaccinations doivent être répétées tous les dix ans environ, en conseillant de rapprocher les périodes en cas d'épidémie. Certains individus sont réfractaires et jouissent sans doute d'une immunité acquise contre la variole ; toutefois, il vaut mieux chez l'enfant, en apparence réfractaire, multiplier les tentatives, une troisième ou quatrième inoculation pouvant réussir. La vaccine n'assure pas une immunité absolue, on connaît de nombreux cas de variole éclatant après une vaccination réussie, mais dans ce cas, la maladie est presque toujours atténuée. La vaccination est-elle utile sur un sujet dans les premiers jours d'incubation ou d'éruption de variole ? Malgré de nombreuses controverses, il paraît préférable

de tenter la vaccination, l'atténuation de l'attaque pouvant être espérée, et les inconvénients étant à peu près nuls ou négligeables.

L'inoculation du vaccin, quel que soit son origine : vaccin jennérien ou vaccin animal, se fait de la même façon. Le but est d'introduire dans le tissu sous-épidermique l'agent actif. L'appareil vaccinateur peut être une lancette spéciale, en fer de lance et munie d'une rainure destinée à recevoir la pulpe, un scarificateur particulier, très employé en Angleterre et qui permet de faire simultanément à la peau une série de petites plaies constituant d'excellentes portes d'entrée. Les vaccinations se faisant très souvent sur un grand nombre de sujets dans une même séance, on a cherché à supprimer les causes de contagion par la même lancette, soit en prenant des lancettes en platine irridié que l'on flambe après chaque inoculation différente, soit en se servant de vaccinostyles très économiques, ayant la forme d'une plume et qui ne servent que pour un seul sujet, une boîte de plumes métalliques constitue d'ailleurs une excellente trousse à vaccin. L'endroit où se fait l'inoculation, région antéro-externe au bras le plus souvent, la mode étant toutefois de vacciner les filles à la cuisse pour leur éviter la cicatrice vaccinale au bras, doit être bien lavée au savon, puis à l'eau bouillie; il faut éviter les antiseptiques qui peuvent annuler le vaccin lui-même. Le nombre des inoculations est généralement de trois par bras, et on ne vaccine souvent que d'un côté. Il est évident qu'une seule inoculation peut suffire, mais en multipliant les points d'inoculation, on augmente les chances de réussite. Après l'opération, laisser la place sans essuyer et après quelques minutes placer un linge de toile ou une gaze aseptique sans aucun pansement. Pendant les deux ou trois premiers jours qui suivent, on observe à peine une petite élevure entourée d'un cercle rougeâtre; du quatrième au sixième jour, l'élevure augmente, s'ombilique et prend les caractères d'une pustule les jours suivants. Le huitième jour, le bourrelet s'agrandit et l'inflammation gagne le tissu cellulaire environnant; en même temps, la région devient douloureuse, et la fièvre peut se manifester pendant les jours qui suivent; la pustule vaccinale a 1 bon centim. de diamètre et s'élève de 5 millim. au-dessus de la peau. Vers le douzième ou le treizième jour, la période de régression commence, l'aréole pâlit, la pustule s'affaisse, une croûte se forme pour tomber vers le vingt-quatrième jour, en laissant une cicatrice indélébile et qui sera d'autant plus marquée que le sujet sera plus jeune et en plein développement.

Comme origine du vaccin, il y a lieu de distinguer la vaccine jennérienne et la vaccine animale. La première, presque uniquement employée jusque dans la dernière partie du siècle écoulé, était la vaccine de bras à bras; on utilisait le contenu des pustules vaccinales en pleine évolution, c.-à-d. vers le douzième jour. Cette méthode a soulevé de vives critiques, le sujet vaccinifère peut être atteint d'une affection contagieuse. De trop nombreux cas de syphilis vaccinale ont été signalés pour qu'il soit désormais permis d'utiliser cette méthode. Notons incidemment que la syphilis ainsi contractée paraît beaucoup plus virulente que la syphilis prise par la voie ordinaire ; la tuberculose a été suspectée également. Aujourd'hui on prépare la vaccination par la « lymphe animale », c.-à-d. par le contenu des pustules développées sur la peau des génisses. C'est en 1868 que Warlomont, à Bruxelles, inocula la première génisse avec du cowpox naturel; des passages successifs ont permis ensuite d'entretenir des foyers vaccinifères. Le virus est introduit dans la peau rasée entre l'aine et la mamelle, on l'inocule superficiellement dans l'épiderme par des incisions de 1 centim. de longueur. Aux points d'inoculation se développent des pustules sur lesquelles on prélève, le cinquième jour en été, le sixième jour en hiver, le virus, par pression et raclage des pustules. La lymphe ainsi obtenue est mélangée avec de la glycérine qui assure sa conservation et en même temps sa purification; les éléments pathogènes disparaissant à la suite d'un contact prolongé avec la glycérine.

La vaccine de bras à bras est-elle supérieure à la vaccine animale ? C'est là un point aujourd'hui encore très discuté; la vaccine animale est inoffensive, la tuberculose de la génisse étant pratiquement une exception et le danger de la syphilis étant certainement écarté, mais il paraîtrait que la vaccine, en contact prolongé avec la glycérine, perd partiellement de son efficacité et c'est à cette cause qu'il faudrait attribuer les nombreux insuccès constatés depuis 1898 dans les vaccinations opérées avec les vaccins officiels.

L'utilité de la vaccine comme agent préservatif de la variole a été mise en doute par les antivaccinateurs, peu nombreux en réalité, mais très remuants. Les arguments invoqués par ces prétendus défenseurs de la liberté individuelle sont généralement de très mauvaise foi; ils n'hésitent pas à couper une phrase dans le travail d'un ardent défenseur de la vaccination pour attribuer à cet auteur une opinion ou un aveu d'impuissance de la vaccine; ils dénaturent les accidents arrivés par la vaccination de bras à bras ou finalement invoquent les dangers lointains des effets de la vaccine sur les générations à venir. Les statistiques répondent nettement aux antivaccinateurs. En Allemagne, la vaccination obligatoire a été appliquée avec méthode depuis 1874, la variole a diminué progressivement, et, de 1886 à 1898, il n'y a pas eu dix cas mortels de variole, encore la plupart des cas ont-ils été constatés dans les villes frontières. En France, où l'obligation de la vaccination n'est pas encore votée (1901), la mortalité est cent fois plus grande qu'en Allemagne. Un fait qui démontre bien l'efficacité de la vaccination et surtout, dans l'espèce, de la revaccination, est le relevé de la dernière épidémie parisienne (1901). La mortalité est égale dans les deux sexes jusqu'à vingt ans, elle diminue très sensiblement pour les hommes de vingt à trente ans et l'égalité reparaît ensuite. C'est que par un artifice détourné, la revaccination est obligatoire chez l'homme de vingt ans, c.-à-d. chez le soldat, alors que la fille échappe à cette revaccination. Le projet de loi « pour la protection de la santé publique et l'organisation sanitaire », qui paraît devoir être votée en 1902, après dix ans d'hésitations, comprend un art. 6 ainsi conçu : « La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième. Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de la dite mesure. Un règlement d'administration publique, rendu par avis de l'Académie de médecine et du Comité consultatif d'hygiène publique de France, fixera les mesures nécessitées par l'application du présent article ».

Les relations qui existent entre la variole et la vaccine ont été très discutées, et malgré les nombreux travaux sur ce sujet, la question est loin d'être élucidée. La vaccine est-elle une variole atténuée ou bien une affection différente capable de donner l'immunité contre la variole? Tout ce que nous savons aujourd'hui sur les immunités artificielles tendrait à nous faire penser qu'il s'agit de l'atténuation d'un virus, mais rien n'est venu le prouver, et nous n'avons pu redonner à la vaccine une virulence nouvelle capable de l'identifier avec la variole. Nous resterons dans l'ignorance de ces relations tant que l'agent virulent ou vaccinant ne sera pas connu. Or si Chauveau, dès 1868, a montré que le virus vaccinal est organisé, puisqu'il est retenu par les filtres, l'agent lui-même est encore inconnu. Le pus vaccinal renferme de nombreux staphylocoques auxquels on a attribué l'action spécifique, mais on peut les supprimer sans détruire l'action vaccinante. Deux théories sont actuellement en présence, l'une bactérienne, défendue par Klein, Copeman, qui attribuent à un bacille le rôle essentiel; l'autre sporoziste, avec

Pfeiffer, Funck, admet qu'il s'agit d'un protozoaire, le *sporidium vaccinale*, susceptible d'être cultivé et dont l'inoculation rend les animaux réfractaires ensuite à la vaccine pure. J.-P. Langlois.

VACCINÉES (Bot.) (V. Ericacées).

VACCINIDE (Pathol.) (V. Vaccine).

VACCINIUM (Bot.) (V. Myrtille).

VACHE. I. Zoologie (V. Bœuf et Races bovines).

II. Economie rurale.— La conformation générale de la vache diffère notablement de celle du taureau, particulièrement par la réduction, à taille égale, du volume du squelette et par le développement des parties postérieures, mais elle ne présente aucun caractère spécial. « Il n'y a qu'un modèle pour tous les bovidés, quels que soient leur sexe et leur race : c'est celui qui assure la plus forte proportion de viande de premier choix. Les seules choses spéciales à la vache portent sur la qualité des organes mammaires et sur le calme et la douceur du caractère, nécessaires pour qu'elle soit une bonne mère, pour qu'elle allaite convenablement son fruit » (A. Sanson). L'exploitation est faite en vue de la reproduction, de la production du lait, et, enfin, de la production de la viande.

I. Reproduction. — Dans toutes les races, la fonction maternelle s'impose, et, si faible que soit l'aptitude laitière, toutes les races fournissent des nourrices; il va sans dire que, dans tous les cas, il est nécessaire de faire choix de la femelle qui, dans sa race, possède le maximum d'aptitude à la lactation ; les considérations d'origine (V. Hérédité, Atavisme, Race, Famille) et de constitution des organes de reproduction (V. Mammifères) sont à observer avec non moins d'importance; enfin il est indispensable que la vache soit d'un caractère doux et d'un tempérament calme ; l'expression du regard, les attitudes, etc., sont les meilleurs indices à ce sujet; les *taurelières* ou *nymphomanes* doivent être écartées. La question spéciale de la reproduction est traitée dans un autre article (V. Veau). En ce qui concerne les soins d'entretien et l'alimentation générale, aucune distinction n'est à faire entre la vache mère et la vache exploitée pour la production du lait.

II. Production du lait. — Les conditions économiques règlent, avant tout, le mode d'exploitation de la vache laitière; dans toutes les exploitations éloignées des grandes villes, les vaches sont ordinairement soumises au régime de la stabulation et au régime du pâturage, suivant les saisons; elles produisent des veaux régulièrement, et ceux-ci ne sont, le plus souvent, conservés que pour pourvoir au remplacement des sujets réformés et livrés à la boucherie. Le lait n'est utilisé en nature que pour une faible partie (nourriture du veau, vente locale, usage domestique), le surplus est transformé en beurre ou en fromage, et les résidus (lait écrémé, petit-lait) sont utilisés pour l'alimentation des veaux ou des porcs à l'engraissement; la race indigène, améliorée par une sélection constante, est à préférer dans ce cas. Lorsque la ferme est rapprochée d'un centre ou que les moyens de transport permettent la livraison rapide du lait dans les villes à des prix suffisamment rémunérateurs, le veau est vendu de bonne heure à l'engraisseur, et on pousse la production du lait au maximum par le choix de vaches de races grandes laitières (flamande, hollandaise, normande, etc., dans le Nord ; Schwitz, fribourgeoise, etc., dans le Centre) ; la falsification du beurre est alors sans importance. Enfin, dans les villes importantes, l'industrie laitière s'exerce indépendamment de l'exploitation rurale ; les vaches doivent encore être à grand rendement ; elles sont achetées après leur deuxième, ou, mieux, après leur troisième veau, c.-à-d. en période de plein fonctionnement des mamelles, et conservées seulement pendant une ou deux périodes de lactation ; elles sont remplacées aussitôt que leur rendement diminue; leur entretien se fait entièrement dans les vacheries (*nourrisseries*) situées en pleine ville ou dans la banlieue, et leur alimentation est poussée au maximum (fourrages très aqueux et aliments concentrés) : ce régime est naturellement très épuisant et prédispose, plus que tous les autres, les sujets à l'infection tuberculeuse.

L'examen général de l'animal doit être complété par l'étude de la mamelle; celle-ci doit être ample et déborder largement, tant en longueur qu'en largeur ; être recouverte d'une peau de couleur jaunâtre, fine, onctueuse et douce au toucher, se plissant et se détachant facilement et portant des poils fins et soyeux ; la mamelle *charnue*, à peau épaisse et adhérente, et dans laquelle le tissu conjonctif prédomine, et la mamelle *grasse* sont toujours pauvres en lait ; la courbe générale doit être régulière et se rapprocher du demi-cercle ; le *pis en bouteille* ou *pis de brebis*, allongé en bas et ballottant, est peu estimé. Au toucher, on doit percevoir les granulations mammaires, souples, élastiques et nombreuses dans les bonnes mamelles ; le pis doit être très ferme et résistant avant la traite. L'examen du système circulatoire de la mamelle a une grande importance : les veines mammaires et les veines périnéales sous-cutanées, développées et sinueuses, et les veines mammaires sous-abdominales, très volumineuses, très sinueuses et comme variqueuses, entrant largement dans l'abdomen (*fontaines* ou *portes* du lait) et se divisant même, au préalable, sont d'excellentes garanties. Guénon, de Libourne, en 1821, a encore attiré l'attention sur l'observation de l'*écusson*, *épi* ou *gravure;* il a remarqué que, contrairement aux poils du reste du corps, et particulièrement à ceux de la fesse et de la cuisse, les poils de la région périnéale sont divisés de bas en haut au lieu de l'être de haut en bas, si bien qu'à la ligne de rencontre des poils du périnée et de ceux de la fesse, il existe une sorte de crête très visible délimitant une surface désignée sous le nom d'*écusson*. Guénon a classé les écussons, d'après leur forme et leur étendue, dans l'ordre décroissant suivant : *filandrine*, *flandrine à gauche*, *lizière*, *courbeligne*, *bicorne*, *poitevine*, *double lizière*, *équerrine*, *limousine* et *carrésine*, et il admet une relation étroite entre la forme et les dimensions des figures et les aptitudes laitières ; il considère encore les *épis*, petites surfaces ovales dont les poils n'ont pas la même direction que ceux de la région immédiatement voisine et qui accompagnent ou surmontent l'écusson; mais, comme la plupart des inventeurs, Guénon a exagéré la valeur pratique de sa méthode, et c'est avec raison que Cornevin, après avoir éliminé la considération de l'*épi*, écrit : « Quant à l'écusson, la méthode rationnelle, pour juger de son utilité, consiste à la suivre depuis son apparition et à tâcher de voir si son développement est parallèle à celui de la fonction laitière ». Renoult-Lizot a, d'autre part, attiré l'attention sur l'observation des *papilles buccales* en ce qui concerne l'examen des vaches au point de vue des qualités beurrières : une bonne beurrière présente, sur la face interne des joues, des papilles grosses, larges et plates ; une beurrière ordinaire, des papilles rondes, et, enfin, une mauvaise beurrière, des papilles pointues ; on ne peut encore attacher une valeur absolue à ces indications. Enfin une *méthode* dite des *points* a été établie par le professeur Baron, en 1888; sa description ne trouve place que dans les traités de zootechnie ; son exactitude est, en principe, assez réelle, mais nous doutons fort que son application ait quelque intérêt pratique lors de l'exécution des transactions sur les marchés ou les champs de foire. Les questions relatives à l'habitation, à l'entretien et à l'alimentation ont été traitées dans des chapitres spéciaux et ne présentent rien de particulier ; la vache laitière doit être nourrie au maximum et sans transitions brusques de régime ; ses rations doivent être aqueuses et données, autant que possible, chaudes ou, au moins, tièdes ; il faut en écarter toutes les matières (crucifères, ombellifères, alliacées, etc.) susceptibles d'altérer l'odeur, la saveur ou le goût du lait.

La *traite* ou *mulsion*, opération qui consiste à extraire *tout* le lait contenu dans la mamelle, doit être exécutée avec le plus grand soin; elle se fait encore presque exclusivement à la main; la mamelle est d'abord lavée avec soin, puis malaxée doucement; les trayons sont saisis ensuite deux à deux, de chaque côté ou en diagonale (Cornevin), à pleine main, le pouce étendu et dressé en haut, et, en appuyant doucement, le lait coule; la traite doit se faire *à fond* et au moins deux fois par jour, matin et soir, à des heures très régulières; les mamelles se vident d'autant mieux que les traites sont plus nombreuses. La composition du lait varie à chaque opération, la traite de midi fournit ordinairement la moindre richesse en beurre. De nombreux systèmes de traite mécanique ont été proposés, ils ne sont recommandables que dans certains cas d'accidents des trayons (déchirures, crevasses, etc.) ou de maladies de la mamelle; à l'état normal, aucune autre méthode n'est à préférer à la traite à la main exécutée par une personne consciencieuse et douce : peu de vaches *retiennent* alors leur lait.

III. Production de la viande. — La viande de vache jouit généralement d'une réputation inférieure à celle du bœuf; pratiquement cette opinion est presque toujours justifiée, mais il ne faut pas oublier que le bœuf est abattu aussitôt qu'il a dépassé l'âge adulte et qu'il a été soumis, au préalable, à un engraissement convenable, tandis que la vache n'arrive à l'abattoir que lorsqu'elle a atteint un âge avancé et qu'elle a subi un grand nombre de lactations qui l'ont épuisée; l'expérience a montré que, mise à l'engraissement au même âge que le bœuf, elle fournit presque toujours une viande plus fine, plus tendre et tout aussi savoureuse; on sait d'ailleurs que la vache possède au maximum des aptitudes laitières après son troisième veau, c.-à-d. vers l'âge de 4 ans, et, qu'après son sixième ou son septième veau, c.-à-d. au plus tard après l'âge de 7 ou 8 ans, l'activité de la mamelle décroît : c'est donc vers cet âge que doit commencer la période d'engraissement. Le régime à adopter est analogue à celui qui a été indiqué pour le bœuf (V. Bœuf, Alimentation). J. Troude.

III. Religion hindoue.— L'adoration de la vache est un des faits qui sont les plus caractéristiques de la civilisation hindoue. Celles des tribus qui tuent les vaches et se nourrissent de leur chair sont aussi les moins hindouisées : telles sont les tribus Gonds. Inversement, à Bénarès, la ville sainte du brahmanisme, on peut les voir encombrer les rues étroites, inviolables « comme des idoles ambulantes » (Barth). On dit que la fameuse révolte des Cipayes fut occasionnée par le refus des soldats de se servir, pour leurs cartouches, d'une graisse qu'ils croyaient être de la graisse de vache. De nos jours, le meurtre involontaire, même la mort accidentelle d'une vache, sont chose extrêmement grave et nécessitent de coûteuses expiations. L'histoire de ce culte est fort curieuse. Dès les plus anciens temps, la vache est appelée « celle qu'on ne doit pas tuer » (16 fois dans le Rig Véda). Des hymnes sont chantés en sa faveur. Ailleurs, il est dit que « celui qui mange du bœuf renaîtra sous les espèces d'un homme mal famé ». Dans le rituel védique, la vache, le taureau (quelquefois incarnation de Rudra), l'urine, le fumier, la trace des pas de ces animaux, jouent un très grand rôle.— Mais, d'autre part, elle est souvent sacrifiée en vraies hécatombes; on la mange solennellement lors du mariage, de l'arrivée d'un hôte; on tue aussi une vache noire lors des rites funéraires; les brahmanes consomment rituellement la vache stérile qui leur est réservée.— Comment tous ces faits s'accordent-ils entre eux? Comment les mêmes hommes pouvaient-ils tuer une bête et l'adorer en même temps? Comment comprendre la parole de cet ancien sage, Yajñavalkya, qui disait aimer la viande de bœuf? La seule hypothèse raisonnable est de supposer que, dans l'Inde védique comme ailleurs, il fallait adorer ou au moins tuer rituellement la bête dont on ne pouvait consommer que rituellement.

Toujours est-il que la vache devint de plus en plus un être divin. Dès la plus haute antiquité, les nuages célestes, les prières même, sont figurées comme des vaches. Idâ, déesse des bestiaux, est identifiée souvent à une vache; son incarnation dans l'offrande lactée est une partie essentielle de tout sacrifice solennel. Indra est souvent appelé taureau et même représenté comme tel. De telle sorte que le rôle de la vache devint facilement considérable dans le panthéon hindou. De la fusion des deux notions, vaches-nuages et Idâ-déesse-vache, naquit, peut-être, la notion de la vache divine, de la vache d'abondance, dispensatrice des désirs, Kâmaduk. Cette notion est importante dans l'Inde, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. L'ancien taureau divin est devenu le taureau Nandin, coursier de Çiva (Rudra), ses exemplaires vivants ou de pierre abondent dans les temples. Les bergers eux-mêmes ont été divinisés dans la personne de Krichna. En même temps, la vache est devenue de plus en plus inviolable. Les plus anciens textes de lois abondent en prescriptions formelles qui la concernent. La tuer est chose punissable; la soigner est acte méritoire, qui fait disparaître bien des crimes; la révérer à l'égal du brahmane est chose obligatoire (V. Jolly, *Recht und Sitte*, pp. 106, 115, etc.). Peut-être faut-il attribuer dans l'histoire de ce culte quelque influence au bouddhisme et aux mouvements contemporains de l'origine du bouddhisme. Toutes les doctrines ascétiques, depuis le bouddhisme et le jaïnisme jusqu'au brahmanisme philosophique, mirent au premier rang de leurs préceptes la défense de mettre à mort un être vivant. L'empereur Açoka donna à ce précepte force de loi. Mais les épopées nous montrent que, loin des cercles religieux, peuple et nobles festoyaient même à l'aide de la chair des vaches. Il se peut donc que cette interdiction de tuer qui ne put se généraliser ait réussi à se concentrer sur la vache, qu'entouraient déjà de respect les nombreuses croyances religieuses populaires. M. Mauss.

IV. Marine. — Nœud de vache. — Nœud servant, comme le nœud droit et comme le nœud plat, à réunir deux bouts de filin. Il s'exécute à peu de chose près comme le *nœud droit* et il est, conséquemment, beaucoup moins solide que le *nœud plat* (V. Nœud). Aussi ne l'emploie-t-on que lorsque les deux cordages ne doivent supporter qu'un effort peu considérable et qu'on veut pouvoir les dénouer facilement.

V. Art héraldique.— La *vache* apparaît en armoiries passante, de profil et la queue étendue le long de son flanc; Elle est dite *accornée*, *onglée*, quand ses cornes ou ses ongles sont d'un émail différent, *colletée*, si elle a un collier, et *clarinée*, si une sonnette y est suspendue.

VACHE (Ile de la) (V. Haïti).

VACHE (Puy de la). Sommet du dép. du *Puy-de-Dôme* (V. ce mot).

VACHE (Mont de la) (V. Bequira [Djebel]).

VACHELLIA (Bot.) (V. Acacia).

VACHER (Léon-Cléry), homme politique français, né à Treignac (Corrèze) le 28 mars 1832. Médecin à Paris, il fut attiré de bonne heure par les études statistiques et collabora à différentes revues économiques. Puis il s'occupa d'industrie. Conseiller général à Treignac, il fut élu député de Tulle le 20 févr. 1876, fit partie des 363, fut réélu avec eux en 1877, et, d'abord de la nuance de l'Union républicaine, il devint radical socialiste. Réélu en 1885, il se jeta avec ardeur dans le boulangisme et réclama la revision de la constitution. Réélu en 1889 et 1898, Delpeuch l'avait emporté sur lui en 1893. L. Vacher est un des promoteurs du réseau des chemins de fer à voie étroite. On a de lui : *Etude médicale* et *Statistique sur la mortalité à Paris, à Londres, à Vienne et à New York* (Paris, 1866, in-8); *Des Maladies populaires et de la Mortalité à Paris, Londres, Vienne, etc.* (Paris, 1867, in-8); *De l'Obésité et de son traitement* (1873, in-8), etc.

VACHERAUVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny; 808 hab.

VACHÈRES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Reillanne ; 447 hab.

VACHÈRES. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Die ; 60 hab.

VACHERESSE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. d'Abondance ; 1.028 hab.

VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE (La). Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 326 hab. Mines d'anthracite de *Darbon*.

VACHERESSES-LES-BASSES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi; 130 hab.

VACHERIE (Gén. rur.) (V. BÂTIMENT, t. V, p. 782).

VACHERIE (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Louviers ; 245 hab. Stat. de chem. de fer.

VACHEROT (Etienne), philosophe et homme politique français, né à Torcenay, près Langres, le 29 juil. 1809, mort à Paris le 28 juil. 1897. Entré en 1827 à l'Ecole normale, où il subit l'influence de Michelet et surtout celle de Cousin, il en sortit, en 1829, pour enseigner successivement dans les collèges de Châlons-sur-Marne, Cahors, Angers et Versailles. Agrégé de philosophie dès 1833, il se fit recevoir docteur en 1836. Le 4 janv. 1838, il fut nommé directeur des études à l'Ecole normale. Des conférences qu'il fit à l'Ecole sortit un mémoire sur la philosophie des alexandrins, qui fut couronné par l'Institut en 1844. Ce mémoire devint un livre et donna lieu à une controverse fameuse avec l'abbé Gratry, aumônier de l'Ecole, en raison de certaines interprétations des Pères jugées inexactes par ce dernier. La démission de Gratry et la mise en disponibilité de Vacherot (29 juin 1851) s'ensuivirent. La protestation du philosophe contre le coup d'Etat de Louis Bonaparte entraîna sa destitution. En 1859, un procès lui fut intenté en raison d'un ouvrage sur la *Démocratie*, et il fut condamné à la prison. Maire du Ve arrondissement durant le siège et la Commune, il fut ensuite député à l'Assemblée nationale et sénateur inamovible. Ses convictions politiques se modifièrent, et il en vint à considérer la monarchie comme l'unique salut pour la France (*la Démocratie libérale*, 1892). Mais il ne semble pas que ses négations à l'égard de la religion positive se soient jamais modifiées. Ses *Papiers inédits* paraissent décisifs à cet égard.

La doctrine de Vacherot, en ce qu'elle a d'essentiel, se trouve exposée dans *la Métaphysique et la Science* (1858). Le sous-titre de cet ouvrage : *Principes de métaphysique positive*, exprime très bien le caractère que Vacherot voulut toujours donner à sa métaphysique, qu'il prétendait incorporer à la science ; il la distinguait, d'ailleurs, de la philosophie, dont il se faisait une idée analogue, à certains égards, à celle d'Auguste Comte. Procédant de l'éclectisme par ses origines, il s'en séparait nettement par sa doctrine, et se rapprochait tout ensemble du positivisme et du kantisme. Il parle en criticiste, lorsqu'il définit ainsi le but de la spéculation : « Remonter en toute recherche aux vérités premières, analyser chacune de nos facultés, afin d'en bien connaître la nature et l'office propre, et par là même nous mettre en état de la critiquer, c.-à-d. d'en délimiter la portée et d'en mesurer la valeur (*Mét. et Sc.*, VIIIe entret.). A la suite de Kant, il distingue trois facultés essentielles à la connaissance, la sensibilité, l'entendement, la raison. Les sens et la perception n'atteignent pas la réalité (exception faite pour la conscience qui atteint le moi réel) ; les notions à priori de l'entendement, expression de l'unité synthétique de l'esprit, donnent seules à la connaissance scientifique un caractère objectif. Mais les lois ainsi déterminées ne portent pas sur des êtres et des substances. La faculté métaphysique est la raison, qui atteint l'être en soi et absolu, au delà des abstractions. Cet être absolu est la substance du monde, essentiellement intelligible : « Le vrai noumène réside dans la pensée ». Mais cet être universel et nécessaire (qui, d'ailleurs, n'exclut point les êtres individuels et la liberté) n'est point parfait. Le parfait n'a d'existence que dans l'esprit qui le conçoit à titre d'idéal. Cet être purement idéal, seule garantie de la conscience morale, est Dieu. « La théologie n'est qu'une psychologie supérieure. » (*Papiers inédits*.) Quant à la morale, intimement apparentée à la psychologie, « elle commence et finit à la conscience ». Au reste, l'évolution cosmique obéit à une finalité progressive (la nature est un dynamisme inconscient), qui semble provenir de l'attrait exercé par la perfection.

ŒUVRES. — *Theorie d'Aristote sur les premiers principes* (thèse de doctorat, 1836) ; *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (1846-51) ; *la Métaphysique et la Science* (1858) ; *Mémoire sur la psychologie; la Démocratie* (1859) ; *la Religion* (1869) ; *la Science et la Conscience* (1870) ; *Essais de philosophie critique ; le Nouveau Spiritualisme* (1884) ; *la Démocratie libérale* (1892). J. SEGOND.

BIBL. : TAINE, *les Philosophes classiques* (*Portrait de M. Paul*). — RAVAISSON, *Rapport de 1867*, pp. 111-19. — — RENOUVIER, dans *Année phil.*, 1868, pp. 139-143. — SÉAILLES, dans *Rev. phil.*, 1880, t. XI, pp. 21 et 136. — OLLÉ-LAPRUNE, *Etienne Vacherot*, 1898. — PARODI, *la Philosophie de Vacherot*, dans *Rev. de Mét. et de Mor.*, 7e année, pp. 463-502,; 732-750.

VACHETTE (Eugène), littérateur français (V. CHAVETTE).

VACHON (Marius), historien et critique d'art français, né à Châtelus en 1850. Il s'est consacré aux études d'histoire et de critique d'art, et a rempli diverses missions officielles à l'effet d'étudier en Europe les institutions artistiques et d'art industriel. Il a publié : *le Château de Saint-Cloud* (1878) ; *l'Art français pendant la guerre et la Commune* (1880, 4 vol.) ; *l'Ancien Hôtel de Ville de Paris* (1882) ; *Eugène Delacroix à l'Ecole des beaux-arts* (1885) ; *Jacques Callot* (1886) ; *la Crise industrielle et artistique en France et en Europe* (1886) ; *la Russie au soleil* (1886), etc.

VACHOTT (Eméric), poète hongrois, né à Gyöngyös en 1818, mort à Bude en 1861. Lorsque la Révolution éclata, il devint secrétaire au ministère de Kossuth. Frappé de folie après l'issue malheureuse de la Révolution, il passa le reste de ses jours dans une maison de santé. Ses poésies se distinguent par une profonde mélancolie. Les plus célèbres sont : *le Prisonnier à l'étranger* et *Elisabeth Báthory*. Ses œuvres complètes furent éditées par la Société *Kisfaludy* (1863). — Le femme de Vachott, *Marie Csapó*, a publié plusieurs romans et des *Mémoires* fort intéressants pour le mouvement révolutionnaire. J. K.

VACIET (Bot.) (V. MUSCARI et MYRTILLE).

VACOGNES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 133 hab.

VACON. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 243 hab.

VACQUERIE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Caumont ; 546 hab.

VACQUERIE. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Bernaville ; 162 hab.

VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES (La). Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Lodève ; 526 hab.

VACQUERIE-LE-BOUCQ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château ; 182 hab.

VACQUERIE (Auguste), littérateur et publiciste français, né à Villequier en 1819, mort à Paris le 19 fév. 1895. Il était frère de Charles Vacquerie qui épousa la fille de Hugo, Léopoldine, mourut avec elle, dans une promenade en bateau près du Havre et fut chanté par le poète dans les *Contemplations*. Lui-même avait été dès sa jeunesse un des admirateurs les plus fervents du romantisme et de son chef. En 1840, âgé seulement de vingt et un ans, il publia un volume de poésies conforme aux doctrines nouvelles : *l'Enfer et l'Esprit;* puis il écrivit des articles de critique littéraire dans le *Globe* et dans l'*Epoque*. En 1844, il donna à l'Odéon, en collaboration avec un autre

ami de Hugo, Paul Meurice, une traduction en vers d'*Antigone*, bientôt suivie d'un volume de poésies d'une forme brillante et un peu laborieuse, intitulé *Demi-teintes*. En 1848, il fit jouer à la Porte-Saint-Martin un drame en vers, en cinq actes, *Tragaldabas*, drame plein de hardiesses excessives et d'excentricités qui eut une chute bruyante. Lorsque fut fondé, la même année, le journal *l'Evénement*, Vacquerie en devint naturellement un des rédacteurs les plus assidus, il était plus spécialement chargé des articles littéraires; mais quand la rédaction du journal eut été éprouvée par de nombreuses condamnations et que l'*Evénement* fut devenu l'*Avènement du Peuple*, Vacquerie écrivit un certain nombre d'articles politiques. Après le coup d'Etat, bien qu'il n'eût pas été proscrit lui-même, il suivit de son plein gré Victor Hugo à Jersey; de temps en temps, il revenait à Paris pour surveiller la répétition de ses pièces; en 1869, il s'y installa définitivement et avec les deux fils de Hugo, Paul Meurice et Rochefort, fonda le *Rappel* et commença une campagne violente contre l'Empire. En 1874, il se déclara pour Paris contre Versailles, et depuis, comme rédacteur en chef du *Rappel*, il soutint les idées les plus démocratiques. Il faut citer de lui les ouvrages suivants : *les Drames de la Grève* (1855); *Profils et Grimaces* (1856); *Souvent homme varie* (1859); *Chateaubriand* (1860); *les Funérailles de l'honneur* (1860); *Jean Baudry* (1863); *les Miettes de l'Histoire* (1863); *le Fils* (1866); *Mes Premières Années de Paris* (1872); *Aujourd'hui et Demain* (1875); *Futura* (1890). En prose comme en vers, le style de Vacquerie est toujours brillant et souvent vigoureux. Mais, à force de fuir la banalité, il arrive trop souvent à l'auteur de ne pas éviter l'affectation et l'excentricité. A. Bayet.

VACQUERIETTE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq ; 241 hab.

VACQUEVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat ; 576 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VACQUEYRAS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Beaumes; 678 hab. Eaux minérales dites de *Montmirail* (3 sources : sulfurée calcique, sulfatée magnésienne, et ferrugineuse bicarbonatée).

VACQUIÈRES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Claret ; 282 hab.

VACQUIERS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton ; 582 hab.

VACSLAV (Wenceslas), roi de *Pologne* (V. ce mot).

VÁCZ (all. *Waitzen*). Ville de Hongrie, dans le comitat de Pest, sur le Danube; 14.450 hab. (en 1890). Siège d'un évêché fondé par saint Etienne ; belle cathédrale, palais épiscopal. Arc de triomphe de Marie-Thérèse. L'évêque Nicolas Báthory, sous Mathias Corvin, fit reconstruire la cathédrale et le palais et entourer la ville de grands jardins. Vácz fut prise par les Turcs en 1543 ; ils changèrent la cathédrale en mosquée. Ils en furent chassés en 1684.

VADANS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois, sur une colline (322 m.) qui domine la Cuisance; 410 hab. Eglise des XIIIe et XVe siècles. Ruines d'un château du XIVe siècle.

VADANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes ; 318 hab.

VADDER (Lodewyck de), peintre flamand, né à Bruxelles en 1605, mort à Bruxelles en 1655. Il traita le paysage avec figures et peignit de remarquables effets de matin d'une couleur riche, un peu à la façon de Rubens. Œuvres à Darmstadt, Innsbruck, Munich, Stockholm, etc.

VADÉ (Jean-Joseph), chansonnier et auteur dramatique français né à Ham (Picardie) en 1720, mort à Paris en 1757. Fils d'un marchand, il ne profita pas de ses études; de 1734 à 1745 il occupa un emploi dans les finances. Son goût pour les lettres et la petite originalité qui le fit surnommer le *Callot de la poésie* ont conservé son nom : il étudia le langage des cabarets et des bouges et en tira parti. On lui doit de nombreux opéras-comiques et parodies, tels que : *la Fileuse* (1752); *le Rien* (1753); *la Fontaine de Jouvence* (1754); *Follette* (1755); *la Veuve indécise* (1756); *l'Impromptu du cœur* (1758). Une de ses œuvres les plus caractéristiques est *la Pipe cassée*. On a recueilli ses œuvres en 3 vol, à Paris, en 1775.

VADELAINCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly ; 116 hab.

VADENAY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes ; 277 hab.

VADENCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage; 101 hab.

VADENCOURT-et-Bohéries. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise ; 721 hab.

VADIAN ou **VADIANUS.** Nom sous lequel est généralement connu l'humaniste Joachim de *Watt* (V. ce nom), le réformateur de Saint-Gall.

VADIER (Marc-Guillaume-Albert), homme politique français, né à Pamiers le 17 juil. 1736, mort à Bruxelles le 14 déc. 1828. Conseiller au présidial de Pamiers, il fut élu député aux Etats généraux de 1789 par la sénéchaussée de Pamiers. Esprit « faux et ardent », caractère cauteleux, il traita Louis XVI de brigand couronné, après la fuite de Varennes, proposa sa déchéance, son châtiment, puis fit amende honorable et se rallia sans vergogne à la monarchie constitutionnelle. Pendant la Législative, il exerça les fonctions électives de juge au tribunal de Mirepoix. Elu député de l'Ariège à la Convention (3 sept. 1792), le premier sur seize, il se prononça pour la mort du roi, sans appel ni sursis. Il fut nommé membre du comité de Sureté générale; par la portée qu'il donna à l'affaire de Catherine *Théot* et de dom *Gerle* (V. ces noms), il fut un des premiers et des plus perfides agents du *9 thermidor* (V. ce mot et Robespierre). Cependant, à deux reprises, Lecointre le dénonça comme terroriste. Sur un rapport de Saladin (12 ventôse an III), il allait sans doute être renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, quand éclata le mouvement du 12 germinal. Impliqué sans preuves dans le complot jacobin, condamné par contumace à la déportation, il vécut caché à Paris jusqu'en mai 1796. Le Directoire le poursuivit comme complice de Babeuf : il fut acquitté par la haute cour de Vendôme, sur un plaidoyer de son fils. Mais il fut maintenu en prison pendant quatre ans, à Cherbourg, en vertu de l'arrêt qui l'avait frappé dans la Convention : l'amnistie de l'an IV ne s'appliquait pas aux contumaces. Délivré après le 18 brumaire, il dut quitter Paris en 1807 et se fixer à Toulouse, sous la surveillance de la haute police. Il n'en vota pas moins, aux Cent-Jours, l'acte additionnel, et par suite fut proscrit en vertu de la loi du 12 janv. 1816 (on a des lettres de lui datées de Mons, avr. 1816). Il avait réussi à sauver une partie de sa fortune. A. Tournier a publié in extenso son curieux testament. H. Monin.

Bibl. : A. Tournier, *Vadier, président* (sic) *du comité de Sûreté générale sous la Terreur;* Paris, s. d., in-8 (portrait; autographe).— Articles de Aulard et Monin, dans *la Révolution française* (juin 1896, nov. 1900).

VADNAI (Charles), romancier hongrois, né à Miskolcz le 28 avr. 1832. Il prit part à la Révolution à l'âge de seize ans, devint lieutenant, mais dut servir ensuite un an comme simple soldat dans l'armée autrichienne. Revenu, il publia ses essais sous le nom de *Coloman Sugár*, et depuis 1855 sous son vrai nom. Il excelle dans la peinture des âmes jeunes. Son style toujours soigné a de la couleur. Parmi ses romans, on peut citer : *la Petite Fée; Esther, la Belle Choriste; Filles à marier; le Méchant Voisin*. En 1885, il a publié d'intéressants *Mémoires*. Vadnai a dirigé de 1867 à 1892 les *Feuilles de la capitale* (Fövárosi lapok), journal littéraire quotidien qui a fait pénétrer la littérature française en Hongrie et a formé les meilleurs écrivains de la Jeune Hongrie.

VADONVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 376 hab.

VADROUILLE (Mar.) (V. Badrouille).

VADSŒ. Ville de Norvège, ch.-l. de l'amt de Finmarken, sur le fjord Varanger ; 2.214 hab. en 1893. C'est le port extrême du cabotage et le centre des baleiniers ; commerce actif avec la mer Blanche ; importation de bois et grains ; exportation de poissons.

VADUZ. Capitale de la principauté de *Liechtenstein*, sur la r. d. du Rhin, à 465 m. d'alt., parmi de beaux vergers ; 1.139 hab. en 1890. Vieux château rebâti en 1523-26 avec tour carrée du IXe siècle.

VA-ET-VIENT (Techn. et Mar.). On donne, d'une façon générale, le nom de va-et-vient à un cordage qu'on tend entre deux points et qui, animé, par des moyens divers, du mouvement de même nom, établit entre eux une communication permettant le transport incessant de l'un à l'autre de personnes ou d'objets : entre un bâtiment échoué et le rivage, notamment. Dans ce cas spécial, un premier cordage, très mince et très léger, est porté à terre par un matelot excellent nageur, qui s'est enroulé l'une de ses extrémités autour du corps, ou encore, si l'état de la mer est trop mauvais et qu'on se trouve près d'une station de sauvetage, est lancé de terre au navire par un canon porte-amarre ou lui est amené par un canot (V. Sauvetage). A l'aide du premier cordage, on en hale un second plus gros, et c'est le long de ce dernier, solidement amarré à un rocher ou à un arbre, que s'effectue le transport des personnes et des choses, presque au niveau de l'eau. Dans certaines exploitations industrielles, des va-et-vient un peu moins rudimentaires servent au chargement ou au déchargement des bateaux, wagons, etc., emportant ou apportant le charbon, le minerai, le sable, etc., ainsi qu'aux divers transports à effectuer d'un bâtiment à un autre d'une même usine, d'un point à un autre d'un même chantier : une benne est alors suspendue à un câble sans fin (V. Câble, t. VIII, p. 622). On a donné enfin le nom de va-et-vient aux organes d'une machine qui se meuvent de façon alternative et constante entre deux points.

VAEZ (Jean-Nicolas-Gustave van Nieuwenkuysen, dit), littérateur français, né à Bruxelles le 6 déc. 1812, mort en 1862. Destiné d'abord au barreau, il se tourna bientôt vers le théâtre, fit jouer quelques pièces à Bruxelles de 1829 à 1834, puis vint à Paris. Il y fit la connaissance de Alphonse Royer et devint son collaborateur assidu. Après avoir écrit avec lui un assez grand nombre d'opéras et de comédies, il lui fut associé en 1853 comme directeur adjoint de l'Odéon et, en 1856, comme directeur de la scène à l'Académie nationale de musique. En collaboration avec Alph. Royer, il a écrit les livrets de *Lucie de Lammermoor*, de *la Favorite*, etc. Seul, il a écrit des vaudevilles et des comédies, dont les principales sont : *le Cheval de Grammont*, *les Brodequins de Lise*, *Mon Parrain de Pontoise*, *Nouvelles d'Espagne*, etc.

VAFTHRUDNIR, géant de la mythologie septentrionale renommé pour sa science. Dans les *Eddas* (V. ce mot) il est le héros d'un épisode célèbre pendant lequel Odin vient éprouver sa science.

VAG. Rivière de la Hongrie septentrionale, affl. g. du Danube. Elle commence par deux branches (le Vag Blanc et le Vag Noir), à la limite du comitat de Lipto et Zips, sur les versants du Haut et du Bas Tatra. Le Vag coule dans la vallée fertile formée par ces deux chaînes. Avant d'atteindre le Danube à Guta, il se divise en bras nombreux ; son cours a 341 kil., il sert au flottage du bois vers le Danube ; ses crues printanières sont arrêtées par des digues.

VAGA (Perino del), peintre italien (V. Perino del Vaga di Buonaccorsi).

VAGABONDAGE. I. Sociologie.— Le problème du vagabondage et de la mendicité est un de ceux qui, à juste titre, dans tous les pays, préoccupent le plus les pouvoirs publics. C'est, en effet, parmi les errants que se recrute l'armée des criminels. En France, des mesures ont été prises depuis longtemps pour réprimer les infractions de toute nature commises par les bandes qui rendaient peu sûres les routes du territoire. Mais elles sont demeurées inefficaces, et le nombre des vagabonds croît tous les jours : Rivière estime ce nombre à 80.000, nous pensons qu'il dépasse 100.000. L'impuissance de nos lois pénales prouve qu'avant de punir il faut prévenir : aussi, dans ces dernières années, les criminalistes se sont-ils ingéniés à trouver des remèdes à un état qui s'aggrave en se prolongeant. La société doit distinguer parmi les vagabonds et leur appliquer des traitements distincts selon leur degré de déchéance ou de culpabilité. Les vieillards, les infirmes pour lesquels le travail est ou est devenu une impossibilité doivent être recueillis par l'Etat et placés dans des asiles de secours. Ceux que le chômage, la maladie, la crise ouvrière a jetés sur la rue, qui ne trouvent pas de travail malgré leur désir de se rendre utiles, doivent être l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part du gouvernement et des sociétés de patronage officielles ou privées : ce sont les plus intéressants, car il faut relever leur courage souvent abattu et appuyer leurs efforts. Enfin, la société doit chercher à corriger ceux qui ont perdu le goût et l'habitude du travail, non pas en les abandonnant au sortir de la prison, mais en leur imposant des séjours prolongés dans des maisons de travail ou des colonies agricoles, ainsi que cela se fait en Belgique, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne. Dans ces quatre pays, et principalement dans le premier, des résultats inespérés ont été obtenus qui sont un encouragement pour tous ceux dont le désir est de résoudre ce problème difficile. Le rigorisme doit être définitivement condamné, car la détention, le fouet ou les expulsions en masses inaugurées sous Louis XIII n'ont jamais débarrassé les campagnes ni les villes. Le système des courtes peines prononcées par les tribunaux français n'est guère moins mauvais, car il ne corrige jamais un délinquant d'habitude. Organiser dans chaque commune un office de travail et un lieu de refuge, transformer les dépôts de mendicité en maisons de travail, développer les sociétés de patronage, rendre la prison assez pénible pour qu'elle ne puisse être regardée comme un hôtel où l'on se loge aux frais du gouvernement, telles sont les réformes que doit accomplir le législateur : il doit s'adresser d'abord au moral du vagabond, le relever à ses propres yeux, lui procurer du travail, et ne le frapper qu'à la dernière extrémité. Fernand Chanteau.

II. Droit criminel. — Le vagabondage, en droit criminel, est un délit que le législateur de 1810 a frappé de peines variant entre trois mois et cinq ans d'emprisonnement selon les circonstances. Pour être déclaré vagabond, il faut n'avoir ni domicile certain, ni moyens de subsistance et n'exercer habituellement ni métier ni profession. Pour qu'une peine puisse être prononcée par les tribunaux correctionnels, il faut que ces trois éléments se trouvent réunis et établis. La loi entend punir celui qui volontairement adopte un genre de vie dangereux pour la société, mais non celui qu'un accident ou l'absence de travail a momentanément plongé dans la misère. Il faut donc faire une très grande distinction entre le délinquant d'habitude, celui qui ne veut pas travailler et se refuse à chercher du travail, et le vagabond occasionnel qu'une nécessité fortuite pousse sur les grands chemins. Les magistrats doivent se montrer très sévères à l'égard du premier, pleins d'indulgence envers le second.

Le texte du Code pénal était cependant incomplet en ce sens qu'il ne s'appliquait et ne pouvait pas s'appliquer à une catégorie de gens sans aveu particulièrement redoutables, comme les souteneurs et les bonneteurs. La loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes tenta de combler cette lacune en assimilant aux vagabonds ceux qui ne vivent que de la prostitution ou des gains illicites. Mais comme cette disposition nouvelle a été prise pour réprimer les

faits se commettant sur la voie publique, elle est demeurée inefficace, et ce vagabondage particulier qu'on a appelé *vagabondage spécial* reste hors de l'atteinte. La prostitution continue à s'exercer « en chambre », sous les yeux de l'administration impuissante à la faire disparaître ; les associations criminelles entre les prostitués, hommes ou femmes, et leurs souteneurs deviennent chaque jour plus nombreuses.

Enfin le vagabondage est dit *qualifié* lorsqu'il est accompagné de circonstances suspectes. La peine s'élève lorsque les vagabonds sont travestis, lorsqu'ils sont trouvés porteurs d'armes, de limes, crochets ou autres instruments propres, soit à commettre des vols, soit à procurer les moyens de pénétrer dans les maisons, lorsqu'ils tentent d'exercer ou exercent des violences envers les personnes, ou bien lorsqu'ils sont trouvés porteurs d'un ou de plusieurs effets supérieurs à 100 fr. et qu'ils ne justifient pas de leur provenance. Telle est la législation actuelle dont on attendait beaucoup, mais qui a donné peu de résultats. Fernand CHANTEAU.

BIBL. : SOCIOLOGIE. — *Bulletin de la Société générale des prisons* (Revue pénitentiaire); *Bulletin de l'Union des sociétés de patronage.* — Th. BOMBERG, *De la Répression du vagabondage;* Paris, 1880. — PRINS, *Criminalité et Répression;* Bruxelles, 1899. — A. GUILLOT, *Paris qui souffre. Les Prisons de Paris;* Paris, 1896. — L. PAULIAN, *Paris qui mendie, les Vrais et les Faux pauvres;* Paris, 1893.— L. RIVIÈRE, *Rapports présentés au congrès de 1895;* Paris, 1895. — E. FLORIAN et G. CAVAGLIERI, *I Vagabondi;* Turin, 1897. — RIBTON-TURNER, *A History of vagrants and Vagrancy, and Beggars and Begging;* Londres, 1887. — H. JOLY, *la France criminelle;* Paris, 1889. — DRIOUX, *Etude sur la répression du vagabondage et de la mendicité en Belgique;* Paris, 1894. — Pasteur ROBIN, *De la Création des maisons de travail;* Paris, 1889. — DU PUY, *Vagabondage et Mendicité;* Paris, 1899.— F. CHANTEAU, *les Plaies sociales, Vagabondage et Mendicité ;* Paris, 1899. — M. GORKI, *les Vagabonds* (trad. du russe par J. Strannik); Paris, 1901.

DROIT CRIMINEL. — DALLOZ, *Répertoire de jurisprudence et de législation.* — GARRAUD, *Leçons de droit pénal;* Paris, 1900. — CHAUVEAU et Faustin HÉLIE, *Théories du Code pénal.*

VAGIN. I. Anatomie et Physiologie. — Le mot vagin, *vagina*, signifie gaine, fourreau. Cet organe, dont les parois sont extrêmement élastiques, mesure de 9 à 11 centim. de longueur. Comme il décrit une courbe à concavité antérieure, on comprend que la courbe de la paroi antérieure, inscrite dans celle de la paroi postérieure, doit être plus courte que l'autre. L'extrémité postérieure du vagin se fixe autour du col de l'utérus et limite, autour du col, une gouttière circulaire. L'extrémité antérieure est l'ouverture située dans la vulve. Cette extrémité est surmontée par le méat urinaire.

L'orifice du vagin est la portion la plus étroite. Au-dessous de la muqueuse, on constate la présence du constricteur du vagin. On y trouve aussi les bulbes du vagin, organes érectiles de la grosseur d'une amande, situés sur les côtés de l'ouverture vaginale et confondus au-dessous du clitoris par leur extrémité supérieure. L'ensemble de ces parties contractiles et érectiles forme une sorte d'anneau (*anneau vulvaire*). La surface intérieure du vagin, formée par la muqueuse, présente en avant une saillie antéro-postérieure (colonne antérieure du vagin), prenant naissance insensiblement en arrière et se terminant en avant sur le tubercule du méat urinaire (V. VULVE). Une colonne postérieure, analogue à l'antérieure, existe sur la paroi postérieure. De chaque colonne partent de petits plis transversaux, replis de la muqueuse recouverts de papilles très sensibles. Ces replis s'effacent avec l'âge.

La surface extérieure du vagin est en contact avec des organes divers. En avant, ce conduit est en rapport avec la vessie et l'urètre. L'adhérence entre le vagin et la vessie est solide, et il est difficile de séparer ces deux organes. Leur union forme la cloison vésico-vaginale, épaisse de 6 à 7 millim., à travers laquelle peuvent se produire des fistules, dites vésico-vaginales. Entre la paroi antérieure du vagin et la vessie, près de l'utérus, les uretères s'insinuent pour s'ouvrir dans la vessie, aux angles postérieurs du trigone vésical. L'urètre et la paroi antérieure du vagin sont confondus ; leur union est si intime que l'urètre paraît creusé dans toute sa longueur dans la paroi vaginale. En arrière, le vagin est en rapport, de haut en bas, avec le péritoine, le rectum et le périnée. Le péritoine recouvre le vagin dans une étendue qui peut varier de 1 à 3 centim. Au sommet du cul-de-sac de Douglas, le vagin est en rapport avec le *rectum*. Les parois réunies du vagin et du rectum constituent la cloison recto-vaginale, cloison de 4 à 5 millim. d'épaisseur et de 3 à 4 centim. de longueur. Le conduit vaginal offre une paroi antérieure et une postérieure. Cet organe a deux bords, droit et gauche. Les bords sont en rapport, en haut, avec la partie supérieure des ligaments larges, plus bas, avec les muscles releveurs de l'anus, et plus bas encore, avec les bulbes du vagin.

STRUCTURE DU VAGIN. — Les parois du vagin sont formées, principalement, par une épaisse couche de fibres musculaires lisses, revêtue d'une muqueuse à l'intérieur et d'une couche fibreuse à l'extérieur.

Couche musculeuse. Cette couche est remarquable par sa couleur rouge. Elle est formée de fibres lisses entre-croisées dans tous les sens, mais on peut distinguer un plan de fibres longitudinales superficielles. Des fibres circulaires forment un plan entre le précédent et la muqueuse. Elles sont un peu plus épaisses vers l'ouverture du vagin et forment là une sorte de sphincter vaginal.

Couche muqueuse. Elle a 1 millim. d'épaisseur. Elastique et résistante, elle est formée de tissu conjonctif contenant beaucoup de fibres élastiques. Un épithélium pavimenteux stratifié, analogue à l'épiderme, forme la couche superficielle de la muqueuse. Le vagin n'a pas de glandes, si ce n'est dans quelques conditions anormales. L'artère vaginale de l'hypogastrique se distribue au vagin, qui reçoit, en outre, des rameaux de l'utérine, de la vésicale inférieure, de l'hémorroïdale moyenne et de la honteuse interne. Elles se répandent dans la couche musculeuse et se terminent dans le derme de la muqueuse par un riche réseau capillaire. Les veines forment le plexus vaginal sur les côtés du vagin. Ce plexus établit une communication entre le plexus utérin et les veines du bulbe du vagin. Les lymphatiques du tiers supérieur du vagin se rendent aux ganglions hypogastriques, comme les lymphatiques utérins. Les nerfs viennent du nerf honteux interne et du plexus hypogastrique. Ils s'anastomosent autour du vagin et forment un plexus nerveux vaginal contenant de petits amas de cellules ganglionnaires. De ce plexus, partent des filets sensitifs pour la muqueuse, des filets moteurs pour les fibres musculaires et des filets vasculaires pour les parois des vaisseaux. On peut suivre les filets sensitifs jusque dans l'épaisseur de l'épithélium. On a décrit des corpuscules de Krause et des corpuscules du tact dans la muqueuse du vagin.

II. Pathologie. — Les maladies qui peuvent affecter le vagin sont assez nombreuses. On y constate des corps étrangers et des vices de conformation, le rétrécissement et le relâchement des parois, des lésions inflammatoires, des tumeurs.

CORPS ÉTRANGERS. — Les corps étrangers du vagin y ont été souvent introduits par le chirurgien, dans un but thérapeutique, ou par la malade elle-même.

VICES DE CONFORMATION. — On peut observer l'absence du vagin, son imperforation, son rétrécissement et son cloisonnement. Généralement, l'absence de vagin s'accompagne de l'absence de l'utérus. Il s'agit là d'un arrêt de développement embryonnaire. L'imperforation du vagin est due à la persistance de la membrane hymen, dont on s'aperçoit généralement à la première apparition des menstrues. Le cloisonnement consiste ordinairement en une cloison longitudinale, de sorte que le vagin est double. Le rétrécissement du vagin est le plus souvent consécutif à des lésions des parois vaginales qui déterminent la for-

mation d'ulcérations et de cicatrices amenant la diminution du calibre du vagin. C'est généralement à l'époque de la puberté ou du mariage que le rétrécissement du vagin est constaté. Il faut intervenir et procéder à une dilatation graduelle. Il existe un rétrécissement spasmodique qu'on désigne sous le nom de *vaginisme*. Cette affection consiste en une sensibilité exagérée de l'ouverture du vagin, accompagnée d'un degré plus ou moins prononcé de contracture du constricteur du vagin, situé autour de l'ouverture. Les anesthésiques et les antispasmodiques, employés sous toutes les formes, ne peuvent triompher, dans quelques cas, de cette maladie aussi bizarre que douloureuse. Il faut quelquefois intervenir chirurgicalement, mais quel que soit le traitement employé, la maladie dure un certain temps. Les causes du vaginisme sont très variables. On l'observe surtout chez les femmes de vingt-cinq à trente ans, mais on l'a vu quelquefois chez des femmes âgées. Les femmes délicates, lymphatiques ou anémiques y sont plus exposées.

Relâchement. — Les parois du vagin, se trouvent parfois affaiblies, relâchées, distendues, au point que ces parois font issue à la vulve, formant ce qu'on appelle le prolapsus du vagin. Ce prolapsus peut être produit par la paroi vaginale totale ou par la muqueuse seule. Parfois, la paroi antérieure fait hernie, entraînant avec elle la vessie (cystocèle). Dans d'autres circonstances, c'est le rectum qui accompagne le prolapsus de la paroi postérieure (rectocèle). Enfin, on peut constater la présence de l'intestin dans le vagin hernié (entérocèle).

Lésions inflammatoires. — Le vagin peut être le siège de plaies, d'ulcérations ou de simple inflammation. Parmi les plaies, on peut observer des déchirures et autres lésions traumatiques, parfois très graves. Ainsi, on a vu des plaies du vagin produites par des coups de corne d'animaux, ou par une chute sur un corps dur. Les ulcérations du vagin sont, pour la plupart, syphilitiques. On peut y observer le chancre mou et le chancre dur (V. Syphilis). L'inflammation du vagin, désignée sous le nom de *vaginite*, peut être aiguë ou chronique. La vaginite aiguë est produite par les causes les plus diverses : fièvres éruptives, évolution dentaire, nourriture insuffisante, blessure du vagin, injections irritantes, corps étrangers, grossesse, etc. La cause la plus fréquente est le contact du pus blennorragique, dont tout le monde connaît la virulence. La vaginite chronique est généralement la conséquence de la forme aiguë. Quels en sont les *symptômes ?* Toute vaginite s'accompagne, dans les premiers temps, de cuisson et de brûlure à la vulve, avec douleur irradiée dans les régions environnantes et exaspérée par la marche et les attouchements. L'entrée du vagin est rouge, gonflée et douloureuse au toucher. Quelques jours après le début, il s'écoule un mucus blanchâtre, abondant, épais, qui devient bientôt purulent. L'inflammation peut être assez violente pour donner lieu à de la fièvre. Il n'est pas rare de voir la vaginite se compliquer de métrite, d'urétrite et de cystite. S'il s'agit de la vaginite aiguë blennorragique il peut arriver, dans les cas graves, que l'inflammation se propage à l'utérus et même à la trompe de Fallope, où elle peut être l'origine d'une salpingite.

Selon l'aspect de la muqueuse et la cause de la vaginite, ainsi que l'intensité de l'inflammation, on a décrit plusieurs espèces d'inflammations du vagin. Dans la vaginite catharrale, on observe un écoulement abondant qui, devenant chronique, prend le nom de leucorrhée. Dans la forme granuleuse, on voit sur la muqueuse vaginale de petites granulations rouges, parsemant la muqueuse, et larges de 1 à 3 millim. Ce sont des groupes de papilles du vagin soulevées par l'inflammation et gorgées de sang. L'épithélium s'amincit d'abord puis disparaît à la surface des granulations, tandis qu'il s'épaissit dans leurs interstices.

Traitement. On dirigera contre les diverses vaginites le traitement des inflammations des muqueuses en général : bains tièdes, lotions et injections émollientes, lavements émollients. Lorsque l'inflammation est intense, l'emploi du spéculum est impossible, mais dès que cet instrument peut être introduit, on a recours à des tampons d'ouate imprégnée de substances narcotiques et adoucissantes : décoction de tête de pavot, décoction de racine de guimauve, pommade belladonée. Plus tard, lorsque l'inflammation aiguë est passée, on aura recours aux solutions d'acétate de plomb, de sulfate de zinc et même de nitrate d'argent. Dr J.-A. Fort.

VAGINALE (Tunique) (Anat.) (V. Testicule).

VAGINALITE (Pathol.) (V. Testicule).

VAGINISME (Pathol. (V. Vagin).

VAGINITE (Pathol.) (V. Vagin).

VAGNAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Vallon ; 686 hab.

VAGNEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures-sur-Moselotte ; 2.866 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filature et tissage de coton. Fabr. de linge damassé.

VAGON ou **WAGON** (V. Chemin de fer, t. X, p. 1041).

VAGUE (Nerf) (Anat.) (V. Pneumogastrique).

VAGUEMESTRE (Admin. milit.). Le vaguemestre, dans l'ancienne organisation de l'armée, était un officier chargé de la conduite des voitures. L'ordonnance du 5 mai 1692 prévoyait dans une armée un vaguemestre général ayant sous ses ordres plusieurs autres vaguemestres qui prenaient les ordres du maréchal général des logis de l'armée. L'ordonnance du 17 févr. 1753 disposa que les vaguemestres de brigades et de régiments étaient pris parmi les sergents. C'est la loi du 27 vendémiaire an V qui, pour la première fois, indique des fonctions postales aux vaguemestres. Mais alors et pendant toute la durée des guerres de l'Empire, les fonctions de vaguemestre étaient surtout la conduite et la surveillance des équipages et des convois militaires. Ce n'est vraiment qu'à dater de l'ordonn. du 13 mai 1818 que le vaguemestre devint l'intermédiaire entre les militaires et l'administration de la poste. Le décret du 2 nov. 1833 sur le service intérieur des corps de troupe fixa nettement les fonctions des vaguemestres des régiments en temps de paix, comme le règlement du 10 mai 1832 sur le service en campagne les fixait aux armées. Ce sont ces prescriptions qui ont servi de bases aux dispositions qui règlent actuellement la question, tant dans le décret du 20 oct. 1892 sur le service intérieur des corps de troupes que dans le décret du 28 mai 1895 sur le service en campagne.

Il faut actuellement distinguer le service des vaguemestres en temps de paix et en campagne. Le vaguemestre est du grade d'adjudant dans l'infanterie et la cavalerie, du grade de maréchal des logis dans l'artillerie. Il retire de la poste les lettres, les paquets, l'argent et les objets adressés au conseil d'administration du corps dont il est le mandataire, ainsi qu'aux sous-officiers, caporaux et soldats. Il retire également ceux que les officiers du corps ne se sont pas fait adresser à leur domicile particulier. Il en est responsable ; il les distribue immédiatement et sans aucune rétribution. Il doit rester étranger à toute opération des militaires du régiment avec la caisse d'épargne postale. Le vaguemestre tient un registre divisé en deux parties ; la première sert à enregistrer le retrait de la poste des lettres chargées, reconnaissances et mandats, et à justifier de la remise qui en est faite ; la seconde sert à inscrire les lettres chargées ou envois de fonds qu'il fait de la part des militaires du régiment. Le registre est coté et parafé par le major, vérifié par lui tous les lundis et par le sous-intendant militaire tous les mois. En outre du service postal, le vaguemestre veille à l'entretien des équipages régimentaires sous la direction de l'officier d'approvisionnement. Il est dans l'infanterie et la cavalerie l'adjudant de la section ou de peloton hors rang ; dans l'artillerie, les vaguemestres n'ont d'autres fonctions que le service postal.

En temps de guerre, dans chaque quartier général de corps d'armée, un officier de gendarmerie qui porte le titre de *vaguemestre* est chargé de réunir et de former le train régimentaire, d'après les ordres du chef d'état-major, et d'en assurer la police et la direction. Dans chaque régiment, le sous-officier vaguemestre seconde l'officier d'approvisionnement dans l'organisation du train régimentaire. Les vaguemestre des corps ont, en outre, le même service postal qu'en temps de paix près des agents du service du trésor et des postes aux armées.

VAGUET (Albert), artiste lyrique, né à Elbeuf le 16 juin 1865. Depuis 1891, il fait partie de l'Académie nationale de musique, où il a su vite se faire apprécier et goûter du public. Il a créé : *Stratonice*, *Deidamie*, *Othello*, *la Cloche du Rhin*, *les Maîtres Chanteurs*, *les Barbares*, etc. — Sa femme, Mme *Chrétien-Vaguet* (Alba), artiste lyrique, née à Paris le 8 mars 1872, débuta à dix-neuf ans au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, dans *Robert le Diable*, et fut appelée à Paris, en 1893, par la direction de l'Académie nationale de musique. Douée d'une voix de soprano dramatique puissante et étendue, elle excelle dans les principaux rôles du répertoire classique. Diverses créations (*Déidamie*, *Briséis*, *Vendée*, etc.) ont mis en relief son tempérament de tragédienne lyrique, et dans *Tristan et Iseult*, *Siegfried*, le *Crépuscule des Dieux*, elle s'est révélée une de nos meilleures interprètes de Richard Wagner.

VAHL (Martin), botaniste norvégien, né à Bergen le 10 oct. 1749, mort à Copenhague le 24 déc. 1824. Nommé lecteur de botanique à l'Université de Copenhague en 1779, il fit un voyage scientifique en Europe et sur les côtes barbaresques, devint en 1784 premier lecteur, en 1801 professeur de botanique. Ouvrages principaux : *Symbolæ botanicæ* (Copenhague, 1790-94, in-fol., pl.); *Eclogæ Americanæ seu descriptiones plantarum*... (Copenhague, 1796-1807, 3 vol. in-fol. et 1 vol. de pl., 1798, in-fol.); *Enumeratio plantarum*... (Copenhague, 1805-6, 2 vol. in-8; Gœttingue, 1827, in-8). Il collabora à la *Flora Danica* et à la *Zoologia Danica*. Dr L. Hn.

VAHLEN (Johannes), philologue allemand, né à Bonn le 27 sept. 1830, professeur à l'Université de Vienne (1858), puis de Berlin (1874). Il est l'auteur de nombreuses éditions d'auteurs latins, de travaux sur Aristote (*Beitræge zur Ar. Poetik*, 1865-67 ; *Aristotelische Aufsætze*, 1872-74), sur Laurent Valla, etc.

VAHYAZDATA, usurpateur perse (V. Bardiya).

VAÏÇALI. Ancienne cité royale qui figure dans l'histoire de Çakya-Mouni, aujourd'hui Bassar, une des cités archéologiques les plus intéressantes du N. de l'Inde.

VAIÇESHIKA (Philos. hind.). Nom d'un des systèmes de philosophie hindoue. C'est celui qui fait de l'étude des « différences » (*viçesha*) son principal objet. Il se caractérise lui-même (*Aphorismes de Kanâda*, I, 1, 4), comme étant « le moyen d'arriver au souverain bien par la connaissance de la réalité, connaissance qui survient grâce à des mérites particuliers, et qui est obtenue au moyen de la mise en rapport et en opposition des catégories qui sont : l'objet, la qualité, l'action, la ressemblance, la différence, l'inhérence ». C'est donc essentiellement un système logique, une théorie des catégories. Aussi le considère-t-on dans l'Inde et en Europe comme une sorte d'annexe de la philosophie logique hindoue, le *Nyâya* (V. ce mot), ou théorie du raisonnement, avec laquelle il soutient en effet des rapports étroits. Le principal ouvrage de la philosophie Vaiçeshika sont les aphorismes (*soûtras*) de Kanâda. On ne peut dire si cet auteur a existé, ni même assigner une date précise au texte. En tout cas, il est certain que les éléments les plus importants du système étaient fixés avant le IIe siècle de notre ère. Quelques sources tibétaines, peut-être dignes de foi, parlent de moines bouddhistes qui en auraient été instruits au Ier siècle de notre ère.

Les caractéristiques de cette école philosophique sont : la classification des catégories ; puis la classification, dans chaque catégorie, des diverses choses. Le point où elle s'oppose le plus aux autres systèmes hindous, c'est la théorie des substances. Il y aurait neuf substances dont l'ordre serait le suivant : la terre, l'eau, la lumière, le vent, l'espace (atmosphère subtile, substance du son), le temps, les régions, l'*Atman* et le *Manas*. Ces deux derniers termes sont soigneusement distingués ; l'un désigne l'âme comme « organe interne », l'autre l'âme comme principe spirituel de la personne et du monde. De ces neuf substances, les quatre premières sont « non éternelles ». Elles sont des corps matériels qui sont en réalité des agrégats instables d'atomes invisibles et d'ordres divers. Cette notion de l'atome (anu) est très spéciale, dans sa précision, à notre système, mais elle a des équivalents, moins précis dans quelques autres philosophies hindoues.

Quoique réaliste, cette école est, en fin de compte, orthodoxe, c.-à-d. idéaliste et panthéiste (*Kanâda*, IX, 2, II et suiv.). La connaissance des sages mène au souverain bien, et « elle ne provient que d'un mérite particulier, lequel se fonde sur l'autorité du dieu personnel, du seigneur », disent les commentateurs. Elle consiste essentiellement dans la méditation, dans la connaissance mystique de l'ascète, dans la concentration de la conscience, réduite à l'aperception du brahman, principe universel. M. Mauss.

VAIGAI. Rivière de l'*Inde* (V. ce mot).

VAIGATCH. Ile russe de l'océan Glacial du Nord, dépendant du gouvernement d'Arkhangelsk, cercle de Mézen ; 3.700 kil. q. Le détroit de Iougor l'isole du continent, le détroit de Kara de la Nouvelle-Zemble. Son arête prolonge les monts Pakhoï. En été, les Samoyèdes et les Russes y viennent pêcher et chasser.

VAIGE. Rivière des dép. de la *Mayenne* et de la *Sarthe* (V. ces mots).

VAIGES. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne ; 1.417 hab.

VAÏGHEOU. Groupe d'îles de l'archipel Papou, au N.-O. de la Nouvelle-Guinée (Indes Néerlandaises) ; elles dépendent du sultanat de Tidore. La plus grande île s'appelle Vaïgheou, longue de 122 kil., large de 30 ; superficie : 3.300 kil. q. ; 6.000 hab. Au S. de l'île, grande baie de Chabral (80 kil. de long et 35 de large), qui a l'air d'un lac et ne communique avec la mer que par le détroit de Kabiai. L'île est couverte de montagnes : le Buffelspiek a 2.400 m. Climat humide et chaud. La principale ville est Vaïgheou, dans la baie de Chabral.

VAIGRAGE (Mar.) (V. Arc, t. III, p. 602).

VAILHAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Roujan ; 205 hab.

VAILHAUQUÈS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. des Matelles ; 205 hab.

VAILHOURLES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Villefranche ; 1.296 hab.

VAILLAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, cant. de Labastide-Murat ; 419 hab. Château des XIVe et XVIe siècles, flanqué de six tours.

VAILLANT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy ; 150 hab. Stat. de chem. de fer.

VAILLANT (Jean), dit aussi *Foy-Vaillant*, numismate français, né à Beauvais le 24 mai 1632, mort à Paris le 23 oct. 1706. Après avoir commencé des études de droit, il les abandonna pour se livrer à celles de la médecine ; un de ses parents, appelé Foy de Saint-Hilaire, lui ayant légué sa collection de médailles, il prit le nom de Foy-Vaillant et s'adonna dès lors à l'étude de la numismatique avec une passion qui ne se démentit jamais, et fit l'admiration de ses contemporains. Le P. Seguin le présenta à Colbert, et Louis XIV le nomma son antiquaire, le chargeant de missions en Italie, en Grèce et en Orient pour y rechercher les médailles antiques et compléter les suites du cabinet du roi. Il alla jusqu'en Perse, visita une douzaine de fois l'Italie et plusieurs fois l'Egypte, la Grèce et les autres pays d'Europe. En 1674, il fut pris par des

corsaires barbaresques et emmené prisonnier à Alger. On raconte que pour sauver quelques-unes de ses plus précieuses médailles d'or, Vaillant prit le parti de les avaler ; mais les détails héroï-comiques de cette aventure la rendent quelque peu suspecte. Quoi qu'il en soit, Vaillant ne fut remis en liberté qu'après quatre mois et demi de détention. Ces voyages et cette aventure ne l'empêchèrent pas d'écrire de nombreux ouvrages, et Vaillant fut l'un des plus féconds numismates qui aient jamais existé ; en 1701, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ses écrits sont en général dépassés aujourd'hui et renferment beaucoup d'erreurs de lectures et de fausses attributions numismatiques ; néanmoins, ils ont fait faire un pas immense à la science ; on peut dire qu'ils la renouvelèrent et préparèrent les voies à Eckhel et à Mionnet. D'aucuns sont encore consultés aujourd'hui avec fruit par les spécialistes. Nous citerons les suivants : *Epistola ad totius Europæ antiquarios, utrum laurea Eumenio Pacato concedenda* (Paris, 1662, in-4) ; *Numismata imperatorum romanorum præstantiora a Julio Cæsare ad Postumum et tyrannos* (Paris, 1674 et 1682, 2 vol. in-4 ; dernière éd. 1767, 4 vol. in-4, par Baldini, avec supplément par Khell) ; *Seleucidarum imperium, sive historia regum Syriæ ad fidem numismatum accommodata* (Paris, 1681, in-4 ; dernière éd., 1738) ; *Numismata aerea imperatorum, augustorum et Cæsarum in coloniis, municipiis et urbibus jure latino donatis percussa* (Paris, 1688, in-fol.) ; *Numismata imperatorum, augustorum et Cæsarum a populis romanæ ditionis græce loquentibus percussa* (Paris, 1693 ; dernière éd. en 1700) ; *Historia Ptolemæorum Ægypti regum, ad fidem numismatum accommodata* (Amsterdam, 1701, in-fol.) ; *Nummi antiqui familiarum romanarum* (1703, 2 vol. in-fol.) ; *Arsacidarum imperium sive regum Parthorum numismata. Achemenidarum imperium sive regum Ponti, Bosphori et Bithyniæ numismata* (Paris, 1725, 2 vol. in-4). J. Vaillant a donné aussi la seconde édition des *Selecta numismata antiqua* du P. Seguin, et en 1696 les *Selectiora numismata*, de la collection de l'abbé Fr. de Camps. — Son fils, *Jean-François* (1665-1708), fut aussi collectionneur et numismate, docteur en médecine, membre de l'Académie des inscriptions, et il a écrit quelques dissertations dans le recueil de cette Académie.

Bibl. : E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, pp. 137-143.

VAILLANT (Sébastien), botaniste français, né à Vigny (Seine-et-Oise) le 26 mai 1669, mort à Paris le 26 mai 1722. Il étudia la chirurgie à l'hôpital de Pontoise et en 1688 pratiqua à Evreux. En 1691, il vint suivre l'enseignement de Tournefort au jardin du roi, puis fut nommé directeur du jardin, grâce à Fagon. Nommé professeur de botanique en 1708, il devint en 1716 membre de l'Académie des sciences. Son *Botanicon parisiense* fut publié par Boerhaave à Leyde et Amsterdam (1727, in-fol.). Il a laissé d'autres ouvrages de botanique ; Linné l'a beaucoup estimé. Dr L. Hn.

VAILLANT (Jean-Baptiste-Philibert), maréchal de France, né à Dijon le 6 oct. 1790, mort à Paris le 4 juin 1872. Sorti en 1809 de l'Ecole polytechnique et en 1811 de l'Ecole d'application du génie, il fut aide de camp du général Haxo, se signala au cours de la campagne de Russie par sa brillante conduite, fut fait prisonnier en 1813, prit part, pendant les Cent-Jours, aux batailles de Ligny et de Waterloo, puis à la défense de Paris où il fut blessé, et, promu en 1816 capitaine en premier, en 1826 chef de bataillon, conduisit en 1830, comme commandant d'une des fractions du génie du corps expéditionnaire d'Algérie, les opérations du siège de Fort-l'Empereur. De nouveau blessé, il reçut à son retour en France le grade de lieutenant-colonel et, en 1833, après le siège d'Anvers, celui de colonel. De 1834 à 1838, il dirigea, en Algérie, les travaux de fortification, passa ensuite général de brigade, fut de 1838 à 1840 commandant de l'Ecole polytechnique, puis se fit confier la direction d'une partie des travaux de construction des remparts et des forts de Paris et, à partir de 1845, en eut la direction supérieure, en même temps qu'il était promu lieutenant général. En 1849, il présida, comme commandant en second du corps expéditionnaire de Rome, aux opérations du siège de cette ville, donna, le 2 déc. 1851, son adhésion complète au coup d'Etat, fut nommé coup sur coup, durant les mois qui suivirent, maréchal de France, sénateur, grand maréchal du palais, et, le 11 mars 1854, succéda à Saint-Arnaud comme ministre de la guerre. Il garda cinq ans ce portefeuille. En 1859, il fit, comme major général de l'armée des Alpes, la campagne d'Italie, signa le 8 juil., avec le général Hesse, la suspension d'armes qui précéda la paix, fut chargé, le 10, du commandement en chef de toutes les troupes composant les cinq corps de l'armée d'occupation et, de retour en France le 5 juin 1860, fut rappelé le 24 nov. dans le cabinet avec le portefeuille de ministre de la maison de l'empereur, auquel devait être rattaché, en 1863, celui des beaux-arts. Il était, en outre, membre du conseil privé. Les beaux-arts lui furent enlevés le 2 janv. 1870. Mais il conserva jusqu'au 4 sept. le ministère de la maison de l'empereur. On a évalué à plus de 250.000 fr. par an le montant de tous ses traitements cumulés. Il conserva encore quelques jours, après la chute de l'Empire, la présidence du comité de défense de la capitale. Ayant été pris par la foule, pendant une de ses tournées, pour un espion, il fut menacé de mort, quitta Paris et, le 22 oct., reçut finalement du gouvernement l'ordre de quitter la France. Il résida jusqu'après la conclusion de la paix à Saint-Sébastien et mourut l'année suivante. Il avait été élu en 1853 membre libre de l'Académie des sciences : il était, en outre, membre du Bureau des longitudes (1862), président de la Société d'horticulture, président de la Société d'acclimatation, président de la Société protectrice des animaux. Il n'a publié que des mémoires et deux ou trois ouvrages sans grand intérêt. L. S.

VAILLANT (Edouard), homme politique français, né à Vierzon le 29 janv. 1840. Ingénieur, après avoir passé par l'Ecole centrale, il développa ensuite considérablement ses études scientifiques et fit partie du collège des chirurgiens anglais. C'est pendant son séjour à l'Université d'Heidelberg qu'il s'affilia à l'Internationale. La Commune lui permit d'essayer la réalisation de ses théories sociales. Elu membre du gouvernement par le VIIIe arrondissement de Paris, membre de la commission exécutive, un des promoteurs du comité de Salut public qu'il considérait pourtant comme une mauvaise parodie du comité de la Révolution, il se chargea encore du portefeuille de l'enseignement. Lorsque le mouvement insurrectionnel fut réprimé, Vaillant parvint, sans trop de peine, à passer en Angleterre, où il présida la conférence de l'Association internationale des travailleurs (1871). Il fut condamné à mort par contumace (1872). Revenu en France à la suite de l'amnistie, il se fit élire au conseil municipal de Paris en 1884. Dans cette assemblée, il reprit l'exposé de son programme révolutionnaire, dont les principaux articles sont la suppression des armées permanentes, la sécularisation des biens du clergé, l'impôt progressif, la suppression du parlementarisme, la nationalisation des grands services de l'approvisionnement et de l'alimentation du peuple, etc., et la reconstitution de la Commune. Vaillant figura parmi les adversaires les plus déterminés du boulangisme ; mais il voulut faire bande à part et, se présentant aux élections législatives dans le Rhône, en 1888, se déclara à la fois contre Boulanger, contre les monarchistes et contre les opportunistes. Il ne fut pas élu. Il se représenta en 1889 dans le XXe arrondissement de Paris et se désista au scrutin de ballottage. Enfin, en 1893,

il battait dans le même arrondissement Patenne, radical, et conservait son siège aux élections de 1898. Vaillant, qui a dirigé l'organe révolutionnaire *l'Homme libre*, a pris une part active aux travaux de la Chambre et s'y est occupé surtout des mesures qui lui semblent le plus favorables à l'anéantissement du régime capitaliste, à l'émancipation de la classe ouvrière, « au bien-être de l'homme et du citoyen dans la solidarité de la République sociale ». Il est un des partisans de la « conquête » du pouvoir politique par le parti socialiste.

VAILLANT du Douet (Henri Le), homme politique rançais (V. Douet).

VAILLY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons ; 1.546 hab. Port sur l'Aisne et le canal latéral à l'Aisne. Sucrerie.

VAILLY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (1er) de Troyes ; 197 hab.

VAILLY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Thonon-les-Bains ; 1.235 hab.

VAILLY-sur-Sauldre. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Sancerre ; 1.150 hab.

VAINE pature (Législ.) (V. Pacage).

VAINES (Jean de), financier français, né en 1733, mort en 1803. Receveur général et commissaire du Trésor. Il fut emprisonné pendant la Terreur et nommé par Bonaparte après le 18 brumaire conseiller d'Etat. Il entra à l'Académie française peu après. Ami des lettres, il fut lié avec Turgot, Buffon, Malesherbes, etc. Il a publié : *Recueil d'articles* (1799).

VAINS. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches ; 709 hab.

VAIR (Blas.). Le *vair* représente une fourrure qui n'était portée autrefois que par les rois et les plus grands seigneurs. Il est composé de quatre rangées ou *tires* de cloches d'azur posées sur un fond d'argent qui apparaît entre elles sous forme de cloches renversées. Quand les tires sont au nombre de six ou plus, le terme employé est *menu-vair;* s'il n'y en a que trois, on dit *beffroi de vair*. Quand toutes les pointes des cloches sont dirigées vers le cœur de l'écu, on blasonne *vair affronté.* Quand les pointes des cloches sont opposées aux bases de celles de la tire supérieure, le vair est dit *appointé*. Dans le *contrevair*, les cloches de même émail sont opposées l'une à l'autre par la base.

VAIR (Guillaume Du), magistrat, homme d'Etat et philosophe français, né à Paris le 7 mars 1556, mort à Tonneins le 3 août 1621. Fils d'un gentilhomme auvergnat, qui fut avocat général à la Cour des aides, il entra tout jeune dans la magistrature, prit place à trente ans, comme conseiller, au parlement de Paris et eut une part prépondérante à la rédaction de l'arrêt qui, consacrant à nouveau le principe national de la loi salique, assura l'avènement de Henri IV en même temps qu'il était la condamnation solennelle de la Ligue. Nommé par le nouveau souverain maître des requêtes et intendant général de la justice à Marseille, puis, en 1599, premier président du parlement de Provence, Du Vair, qui, comme beaucoup de magistrats de son temps, était aussi ecclésiastique, fut appelé en 1603 à l'évêché de Marseille. Il le résigna bientôt pour reprendre sa présidence, devint en 1616, par la protection de Marie de Médicis, garde des sceaux et, peu après, reçut, avec le titre de comte, l'évêché de Lisieux. Il ne devait pas jouir longtemps de sa haute fortune. Atteint au siège de Nérac, où il avait accompagné Louis XIII, par l'une des épidémies qui décimaient l'armée, il mourut à Tonneins, à l'âge de soixante-cinq ans. Son corps fut ramené à Paris et inhumé dans l'église des Bernardins. Bien qu'il ait joué un rôle important comme magistrat et comme homme d'Etat, Du Vair, qui fut, d'autre part, l'un des plus illustres représentants de l'éloquence parlementaire au xvie siècle, est demeuré surtout célèbre comme philosophe et comme écrivain. « Gallican par haine du fanatisme et libertin par haine de l'intolérance », il a exposé ses idées philosophiques dans trois petits livres : *De la constance et consolation ès calamités publiques*, qui fut composé au milieu des troubles de la Ligue et où, séparant la religion de la philosophie, il reproduit, dans des formes imitées de Cicéron, ses patriotiques douleurs ; *la Sainte Philosophie*, ouvrage un peu confus, où il cite pêle-mêle Varron, Tertullien, saint Jérôme, etc. ; *la Philosophie morale des stoïques*, où il prêche le culte de la raison et dont Charron a tiré, sans citer la source, la meilleure partie des livres I et II de son *Traité de la sagesse*. On lui doit encore un *Traité de l'éloquence française et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse*, des *Méditations sur les psaumes*, des *Poésies*. Il a aussi donné des traductions du *Manuel* d'Epictète, de discours de Démosthène et de Cicéron, des œuvres de saint Basile. Son style était, pour son temps, d'une rare pureté, et un critique du xviie siècle a dit de lui qu'après Malherbe notre langue n'avait pas alors de meilleur écrivain. Ses *Œuvres*, réunies en 1606, ont été rééditées plusieurs fois, la dernière en 1641. L. S.

Bibl. : C.-A. Sapey, *Essai sur les ouvrages et la vie de Du Vair;* Paris, 1847.

VAÏRAGARH. Ville de l'Inde, prov. de Nagpour ; 2.280 hab. Ville antique déchue. Entourée de beaux arbres, elle a une citadelle centrale bâtie en 1600 et contenant la tombe du roi Dourga. Restes de temples antiques près de la ville. Carrières de grès et de granit. Le commerce s'est transporté aujourd'hui à Armori.

VAIRÉ (Blas.). Se dit d'un vair dont les émaux sont autres que l'argent et l'azur, et l'on indique ces émaux en commençant par le plus rapproché de l'angle dextre du chef.

VAIRÉ. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. des Sables-d'Olonne ; 1.098 hab.

VAIRE-le-Grand. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 439 hab.

VAIRE-le-Petit. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 109 hab.

VAIRE-sous-Corbie. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie ; 465 hab.

VAIRES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lagny ; 291 hab. Stat. de chem. de fer.

VAISON. Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange ; 2.793 hab. Situé sur l'Ouvèze, sur l'emplacement ou à peu de distance de l'ancienne ville de *Vasio* qui avait été la capitale des Voconces et qui, à l'époque romaine, jouit d'une très grande prospérité. On a trouvé, en effet, en fouillant le sol, une énorme quantité d'objets anciens et remarquables, dont la plupart sont déposés au musée d'Avignon. — Le pont romain (mon. hist.), d'une seule arche de 20 m., reste encore debout. Il avait une extrême importance pour les communications de la vallée du Rhône avec les Alpes. Autres monuments : restes d'un théâtre sur la colline de Puymin (mon. hist.) ; chapelle de Saint-Quenin (mon. hist.), curieux monument de l'époque carolingienne (nef du xiie siècle restaurée au xvie) avec de belles sculptures ; l'ancienne église cathédrale, avec un cloître du xie siècle (en partie), récemment restauré, renferme le bel autel primitif de Saint-Quenin ; ruines de l'ancien château bâti par Raymond V, comte de Toulouse (xiie siècle). Il s'est tenu, à Vaison, trois conciles, l'un en 337, qui fut le premier concile tenu en Gaule, les autres, le 13 nov. 442 et le 5 nov. 539. L'évêché de Vaison « dont, au dernier siècle, le titulaire jouissait à peine du revenu d'un bon curé » était suffragant d'Avignon. — Vaison fut la patrie de Trogue-Pompée. — Elle a une certaine importance industrielle (ateliers de cartonnages, faïences, poteries).

Evêques de Vaison. — Saint Aubin ; Daphnus, 314 ; Concordius, 374 ; Auspice, 439-449 ; Fonteius, 450-475 (?) ; Ethilius, 501 ; Gemellus, 509-517 ; Aléthius, 527-541 ; Théodose, 554 ; saint Quinin (Quinidius), 573-579 ; saint

Barse ; Arthemius, 584 ; Pétrone ou Yrieix, 650 ; Simplice, 853 ; Elie, 879 ; Humbert, 911 ; Benoît Ier, 996 ; Imbert, 1000 (?) ; Almerade, 1003 ; Pierre Ier, 1009 ; Pierre II de Mirabel, 1040 ; Benoît II, 1050 ; Pierre III Rimbaud, 1055-79 ; Rostaing, vers 1110 ; Bérenger Ier de Mornas, 1113-74 ; Bertrand de Lambesc, 1178-vers 1184 ; Bérenger II de Reilhane, vers 1188 ; Guillaume Ier de Laon, vers 1190 ; Raimbaud-Flotta, 1193-vers 1210 ; Ripert-Flotta, 1212-30 ; Gui, vers 1241 ; Faraud, 1248-vers 1270 ; Giraud de Libra, 1271-95 ; Raimond Ier de Beaumont, 1296-1328 ; Gothius de Bataille, vers 1335 ; Rathier, vers 1336-41 ; Pierre IV de Casa, vers 1342-48 ; Pierre V de Berette, 1348-55 ; Laurent d'Albiars, 1356-61 ; Jean Ier Morel, 1362-69 ; Pierre VI Boéri, 1370-76 ; Eblon de Miers, 1376-80 ; Raimond II de Bonne, 1380-95 ; Raoul, 1397-1401 ; Guillaume II de Pesserat, 1401-11 ; Hugues de Theysiaco, 1412-45 ; Pons de Sade, 1445-69 ; Jean II de Montmirail, 1470-79 ; Amaury, 1479-82 ; Eudes Ozic, 1482-90 ; Benoît III de Paganostis, 1490-1523 ; Jérôme Sclédus, 1523-2 janv. 1533 ; Thomas Cortez, 1533-51 ; Jacques Cortez, 1551-68 ; Guillaume III Geyssolm de Cromnes, 1584-13 déc. 1629 ; Michel Dalmeras, 1629-16 avr. 1633 ; Joseph-Marie Suarez, 31 juil. 1633-17 mars 1666 ; Charles-Joseph Suarez, 1666-7 nov. 1670 ; Louis-Alphonse Suarez, 1671-13 mars 1685 ; François Genest, 25 mars 1686-17 oct. 1702 ; Joseph-François Gualtiero, 4 mars 1703-58 ; Charles-François Pelissier de Saint-Ferreol, 27 déc. 1758-90. J. M.

VAISSAC. Com du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Négrepelisse ; 1.155 hab.

VAISSE (Puy de la). Sommet du dép. du *Puy-de-Dôme* (V. ce mot).

VAÏSSE (Claude-Marius), homme politique français, né à Marseille le 8 août 1799, mort à Lyon le 29 août 1864. Avoué à Marseille, il se jeta dans le mouvement libéral de 1830, devint secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, puis directeur des affaires civiles à Alger (1837), occupa ensuite diverses sous-préfectures et, préfet des Pyrénées-Orientales en 1842, fut destitué en 1848. Il devint alors bonapartiste ardent, et reçut le portefeuille de l'intérieur (24 janv. 1851) dans le ministère de transition qui dut être nommé à la suite de la grave crise ministérielle consécutive à la chute du cabinet du 9 janv. 1851. Démissionnaire le 10 avr., il devint le 27 juil. suivant représentant du Nord à l'Assemblée législative. Un des partisans les plus zélés du coup d'Etat du 2 Décembre, Vaïsse, qui avait fait partie de la commission consultative et du conseil d'Etat, devint en 1854 préfet du Rhône et sénateur. Son administration fut fort habile, et il réalisa à Lyon d'importants travaux d'embelissements, comparables à ceux qu'Haussmann exécutait à Paris. R. S.

VAISSEAU. I. Construction navale (V. Bateau à vapeur, Marine, Navigation, Voilier).

II. Anatomie. — Les vaisseaux (*vasa*) en anatomie sont les canaux dans lesquels circulent les liquides de l'organisme. L'ensemble des *vaisseaux artériels* constitue le système vasculaire à sang rouge ; l'ensemble des *vaisseaux veineux*, le système vasculaire à sang noir ; l'ensemble des *vaisseaux lymphatiques* (y compris les ganglions), le système vasculaire à sang blanc (système des vaisseaux absorbants, lymphatiques généraux et chylifères).

Vaisseaux capillaires. — Petits vaisseaux extrêmement fins, intercalés entre les dernières ramifications des artères et celles des veines, et par l'intermédiaire desquels se font les échanges organiques (V. Capillaire).

Vaisseaux courts (*vasa breviora*). — Branches de l'artère splénique et de la veine splénique qui vont au grand cul-de-sac de l'estomac. Ils sont compris dans l'épaisseur de l'épiploon gastro-splénique. C. D.

Vaisseaux lymphatiques (V. Lymphatique).

III. Entomologie. — Vaisseau dorsal (V. Insectes).

IV. Botanique. — On donne le nom de vaisseau aux éléments allongés mis en communication les uns avec les autres par la destruction des cloisons transversales qui, à l'état jeune, séparaient leurs extrémités contiguës. On distingue des vaisseaux poreux, ponctués, scalariformes, annulaires et spiraux. Le rôle physiologique des vaisseaux des plantes n'est pas encore entièrement élucidé. En effet, les expériences de Dutrochet ont montré que l'ascension des liquides venant du sol se fait au début du printemps par les gros tubes de la vigne, tandis que plus tard, pendant l'été, quoique l'ascension continue à se faire, les gros tubes ne renferment plus que de l'air. Les Cryptogames vasculaires et les Phanérogames possèdent seuls des vaisseaux. Cependant chez certains Cryptogames cellulaires (Mousses), on trouve des cellules disposées en filet et formant des nervures qui paraissent être la première ébauche d'un appareil vasculaire. Dr L. Laloy.

V. Astronomie. — Vaisseau des Argonautes (V. Argo).

VI. Art héraldique (V. Navire).

VAISSELIER (Archéol.). Meuble servant à l'exposition de la vaisselle. Des pièces de *vaisselle* (V. ce mot) ayant un caractère décoratif étaient exposées sur des *dressoirs* (V. ce mot) chez les Romains et chez nos ancêtres du moyen âge. Le vaisselier est une forme de dressoir qui consiste en une étagère dont les planches sont munies d'un rebord pour empêcher la vaisselle d'y glisser. Des planchettes de ce genre étaient fixées aux murs dans les habitations du moyen âge ; elles sont encore fréquentes en Orient, et l'usage doit remonter à l'antiquité. Avec l'invention des faïences peintes, le vaisselier a pris de très grandes proportions au xviiie siècle, surtout chez les paysans des Flandres, de Picardie, de Normandie, de Bretagne et de Provence : les buffets furent alors surmontés de vaisselier à nombreuses planches superposées, avec rainures ou rebords destinés à empêcher les plats de glisser. Quelquefois, les vaisseliers sont protégés contre la poussière par des portes vitrées. En Flandre, on rencontre une variété de vaisselier spéciale pour les pots, brocs ou pichets, et dénommée *barre à pots* : c'est une frise de bois sculpté appliquée au mur et munie de crochets où les pots sont suspendus par l'anse. C. E.

VAISSELLE (Archéol.). On nomme ainsi l'ensemble des vases (ou vaisseaux) destinés au service de la table. La vaisselle peut être de poterie ou de métal ; elle est dite *vaisselle plate* et *vaisselle creuse* selon qu'elle se compose d'assiettes et plats ou d'autres vases, et surtout quand elle est en métal précieux. L'antiquité et le moyen âge ont fait grand usage de vaisselle d'argent ; les trésors d'orfèvrerie romaine trouvés à Hildesheim, à Bernay, à Boscoreale en montrent d'admirables spécimens. Certaines de ces pièces, principalement des plats ornés au fond de médaillons en haut relief, ne pouvaient se prêter à un usage pratique, mais étaient faites pour décorer un dressoir. Il en est de même au moyen âge, où les inventaires et les descriptions de fêtes nous montrent une nombreuse vaisselle creuse et plate décorée avec art et recherche et dont certaines pièces étaient employées à décorer les dressoirs et les milieux de tables plutôt qu'à un usage pratique. Louis XIV et Louis XV crurent atténuer des crises économiques en faisant porter à la Monnaie leur vaisselle précieuse et celle de leurs sujets. Cette mesure fit anéantir des œuvres d'art et des curiosités innombrables et du plus grand prix.

La vaisselle d'étain était également connue des Romains et resta très usitée jusqu'à la fin du xviiie siècle, mais nous en avons peu de spécimens anciens, ce métal se détruisant rapidement. La vaisselle d'étain est surtout une vaisselle d'usage et ne se prête qu'avec difficulté à l'ornementation en relief et à la gravure : toutefois, à la Renaissance, l'Allemagne et les Pays-Bas ont exécuté des œuvres d'étain d'une réelle valeur artistique, et, en France, Briot les a surpassées.

La vaisselle de poterie est de beaucoup la plus répandue : dans l'antiquité et la plus grande partie du moyen âge, la décoration de cette vaisselle consista en reliefs, gravures, couverte d'émail transparent, noircissement total ou partiel, et quelquefois dessins tracés par application de terre blanche en couche mince sur la terre rouge ou noircie. Des recherches plus savantes poursuivies en Orient et surtout en Perse du XIIe au XIVe siècle avaient créé l'art de la faïence, poterie revêtue d'une engobe de terre blanche et d'une couverte d'émail stannifère et généralement ornée de peintures au grand feu sous cet émail. La faïence s'introduisit en Italie au XVe siècle et en France au XVIe; depuis le XVIIe et surtout le XVIIIe, presque toute la vaisselle fut de faïence; lorsque les grandes familles eurent fait fondre leur argenterie, dans la seconde moitié du règne de Louis XV, l'art des faïences artistiques prit un grand essor, et bientôt la faïence fut supplantée par la porcelaine, poterie de terre blanche et dure, dite *kaolin*, recouverte d'un émail. La vaisselle de porcelaine fut d'abord et longtemps importée de la Chine et du Japon, ses contrées d'origine ; au XVIIIe siècle, des fabriques de porcelaine furent créées en Occident : la plus célèbre est la manufacture nationale de Sèvres (V. FAÏENCE, KAOLIN, LIMOGES, PORCELAINE, POTERIE, SÈVRES). C. E.

VAISSÈTE ou **VAISSETTE** (Dominique-Joseph), bénédictin français, né à Gaillac (Tarn) en 1685, mort à Paris le 10 avr. 1756. Il étudia le droit et fut procureur du pays d'Albigeois, avant de se faire bénédictin (1711). Appelé à l'abbaye de Saint-Germain des Prés à Paris (1713), il fut nommé, avec son compatriote dom Cl. Devic, historiographe de la province de Languedoc et chargé par les états de cette province de rédiger l'histoire de Languedoc (1715), à laquelle il travailla pendant trente ans. Il faillit être compromis dans les querelles théologiques du quesnelisme contre la bulle *Unigenitus* (1733), peu de temps avant la mort de son collègue dom Devic (1734). — Son principal ouvrage est l'*Histoire générale de Languedoc* (Paris, 1730-45, 5 vol. in-fol.), en collaboration avec dom Cl. Devic, continuée par dom *Bourotte* (V. ce nom), puis par Du Mège (Toulouse, 1838-47, 10 vol. in-8), et rééditée, avec continuation de 1643 à 1790, par E. Dulaurier, A. Molinier, J. Roman, E. Roschach, etc. (Paris et Toulouse, 1872-93, 15 vol. in-4). Cette dernière édition, considérablement améliorée, contient un grand nombre de dissertations spéciales sur la géographie, la philologie, la numismatique, l'épigraphie, etc., par Molinier, Bladé, P. Meyer, Chabaneau, De Saulcy, De Barthélemy, Allmer, Germer-Durand, etc. — Dom Vaissète a composé également un bon *Abregé de l'histoire du Languedoc* (Paris, 1749, 6 vol. in-12) ; une *Dissertation sur l'origine des François* (Paris, 1722, in-12), où il soutient, contre Leibniz, l'origine germanique des Francs ; une *Géographie* (Paris, 1755, 4 vol. in-4), qui fut l'un des meilleurs traités de géographie universelle du XVIIIe siècle. E.-D. GRAND.

BIBL. : Introduction historique de la nouv. édit. de l'*Hist. gén. de Languedoc*, 1872, t. I, pp. 17-84 (biogr. de dom Vaissète). — A. BENOIST, l'*Histoire générale de Languedoc*, dans les *Annales du Midi*, 1891, t. III, pp. 536-50. — Dom TASSIN, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur;* Bruxelles, 1770, pp. 724-29, in-4 (avec l'orthographe *Vaissette*).

VAITARANÎ (Relig. ind.) (V. ENFERS, t. XV, p. 1049).

VAITE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 342 hab.

VAIVRE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 36 hab.

VAIVRE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saint-Loup-sur-Semouse ; 569 hab.

VAIVRE-ET-MONTOILLE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul ; 552 hab. Stat. de chem. de fer.

VAJDA-HUNYAD. Ville de Hongrie, dans le comitat de Hunyad (Transylvanie) ; 3.037 hab. A l'O. de la ville s'élève un des monuments historiques les plus renommés de la Hongrie : l'ancien château de Jean Hunyad, œuvre d'architectes français (l'aile principale en style gothique : la salle d'armes est une vraie merveille), restauré depuis 1867. J. K.

VAJDA (Jean), poète hongrois, né à Budapest le 7 mai 1827, mort à Budapest en 1897. Il collabora aux revues dirigées par Vahot et Petöfi, prit part à la Révolution et fut enrôlé ensuite dans l'armée autrichienne. Il revint, en 1853, à Budapest et s'adonna à la littérature. Ennemi de l'Autriche, ses poésies pessimistes ont surtout agi sur la jeune génération qui le considérait comme son chef. Ses poésies amoureuses montrent une passion violente. Il y raconte l'histoire de trois liaisons sous les titres : *l'Amour maudit*, *Souvenir de Gina*, *Rosamunda*. Ses pamphlets politiques sont signés : *Aristides*. J. K.

VAKAMATS. Ville du Japon, prov. d'Ivasiro, sur le Kouro-Kava, à 569 m. d'alt. ; 24.485 hab. Autrefois beaucoup plus peuplée, elle était la résidence d'un daïmio puissant, dévoué aux Tokougava, qui résista en 1868 à un siège célèbre. C'est un nœud de routes très importantes. Un projet de chemin de fer la reliant à la mer du Japon et à l'océan Pacifique lui rendrait son ancienne importance.

VAKAN (Linguist.) (V. JAPON).

VAKAYAMA. Ville du Japon, prov. de Kii, près de l'entrée de la baie d'Osaka, sur la r. g. du Kino-Gava ; 55.670 hab. Ancienne résidence des princes de Kiousiou ; centre d'un grand commerce de coton, elle ne tardera pas à se relever.

VAKHTANG. Nom de plusieurs rois de *Géorgie* (V. ce mot).

VAL (Le). Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers ; 57 hab.

VAL (Le). Com. du dép. du Var, arr. et cant. de Brignoles ; 1.176 hab.

VAL CARLOS ou **LUZAÏDE.** Localité d'Espagne, dans la Navarre, à 40 kil. N.-E. de Pampelune, sur la Nive d'Arnéguy, sous-affluent de l'Adour par la Nive ; 920 hab. Val Carlos est à l'entrée du célèbre col de Roncevaux.

VAL-D'AJOL (*Vallis Gaudii*, *V. Alodici*). Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Plombières-les-Bains, dans la vallée de la Combeauté, versant méridional de la chaîne des Ballons. Stat. du chem. de fer d'Aillevillers à Faymont. Centre important de l'industrie cotonnière du groupe vosgien ; 7.339 hab. (aggl. 1.587). Le Val-d'Ajol forma longtemps une seule agglomération avec Fougerolles ; il faisait partie de la baronnie de Faucogney qui relevait du comté de Bourgogne. Le Val-d'Ajol fut rattaché au duché de Lorraine au XVIIIe siècle. L'abbesse de Remiremont eut la haute, moyenne et basse justice au Val-d'Ajol. E. CH.

VAL-DAVID (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Saint-André-de-l'Eure ; 162 hab.

VAL-DE-GOUHENANS (Le). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure ; 98 hab.

VAL-DE-GRÂCE (Le), à Paris. Dès la fin du XIe siècle ou le commencement du XIIe existait à six lieues de Paris, sur le territoire de *Bièvres* (V. ce mot), une abbaye de femmes, dite du *Val-Profond*, en raison du site pittoresque qu'elle y occupait. La reine Anne de Bretagne s'étant intéressée à la condition malheureuse où les guerres du XVe siècle avaient réduite les religieuses, leur accorda sa protection, et l'abbaye prit alors le nom de Val-de-Grâce. En 1621, le monastère fut transféré à Paris, parce qu'il était situé « en un lieu désert et non habité d'autres voysins, exposé aux dangers des incursions et mauvais desseins, sans aucune défense ». Il dut cette insigne faveur à Anne d'Autriche, qui acheta pour lui, au prix de 36.000 livres, l'ancien hôtel de Valois, au faubourg Saint-Jacques, et s'engagea à le doter d'une église somptueuse. Cette promesse ne fut réalisée que plus tard, la première pierre de l'édifice n'ayant été posée que le 1er avr. 1645, par Louis XIV, alors âgé de

sept ans. Les plans avaient été dressés par François Mansard qui dirigea les premiers travaux ; Jacques Lemercier, Pierre Lemuet et Gabriel Ledru les achevèrent. A une époque où l'architecture religieuse était en décadence complète, l'église du Val-de-Grâce constitue, par la noblesse de ses proportions et son style grandiose, une fort remarquable exception. On admire notamment le dôme, seul rival sur la rive gauche de celui du Panthéon, et dans la coupole duquel Mignard a peint l'immense et fameuse fresque que Molière a célébrée dans son poème de la *Gloire du Val-de-Grâce*. Anne d'Autriche y est figurée, entourée de saints et présentant à Dieu, sous le patronage de saint Louis, le plan du monument.

La Révolution dispersa les religieuses du Val-de-Grâce. Dans leurs bâtiments inoccupés fut installé en 1793 un hôpital militaire principal pour les troupes du gouvernement militaire de Paris, et devenu en 1796 hôpital d'instruction. Un décret du 9 août 1850 y créa une école d'application de la médecine militaire où se recrute le corps de nos médecins-majors de l'armée. Une école analogue, fondée à Strasbourg à la même époque, lui a été annexée en 1871.

L'hôpital contient 700 lits. L'ensemble de l'établissement couvre une superficie de 7 hect. 1/2 environ dont près de 6 hect. en cours et jardins aux arbres séculaires, qui assurent aux malades des conditions parfaites de salubrité. L'église a été rendue au culte le 16 avr. 1826.

Fernand Bournon.

École du Val-de-Grâce (V. École, t. XV, p. 437).

Bibl. : Dr Servier, *le Val-de-Grâce, histoire du monastère et de l'hôpital militaire*; Paris, 1888, in-12.

VAL-de-la-Haye (Le). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Grand-Couronne ; 367 hab.

VAL-de-Mercy. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-la-Vineuse ; 395 hab.

VAL de Peñas. Ville d'Espagne, prov. et à 52 kil. S.-E. de Ciudad-Real (Nouvelle-Castille), ch.-l. de distr., dans une plaine élevée (705 m.), près du Jabalon, affl. de g. du Guadiana ; 15.405 hab. avec la com. Stat. du chem. de fer de Madrid à Séville. Eaux minérales fréquentées ; vignobles renommés.

VAL-de-Roulans. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans ; 96 hab.

VAL-de-Ruz. District de Suisse, cant. de Neuchâtel ; 16 com. ; 9.152 hab. Entièrement agricole ; ch.-l. Cernier ; 1.545 hab.

VAL-des-Ecoliers ou GRAND-VAL (Abbaye du) (V. Verbiesles).

VAL-des-Prés. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Briançon ; 514 hab.

VAL-de-Travers (V. Travers).

VAL di Noto. Ville d'Italie (V. Noto).

VAL-d'Isère. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice ; 229 hab.

VAL-et-Châtillon. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Cirey ; 1.281 hab. Filature et tissage de coton ; scieries hydrauliques ; extraction de sable quartzeux.

VAL-Profond (Abbaye du) (V. Val-de-Grâce).

VAL-Saint-Eloy (Le). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône ; 193 hab.

VAL-Saint-Etienne (Prieuré de) (V. Montmerle).

VAL-Saint-Germain (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. (N.) de Dourdan ; 543 hab.

VAL-Saint-Pair (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. d'Avranches ; 1.105 hab.

VAL-Suzon. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine-l'Abbaye ; 185 hab.

VAL-de-Grâce (Jean-Baptiste du), baron de *Cloots* (V. ce nom).

VALA (V. Ouala).

VALAAM. Ile du lac Ladoga (Finlande, prov. de Viborg) ; 52 kil. q. Rocheuse et escarpée, entourée de récifs, elle renferme le célèbre monastère de Valaam, un des plus anciens de la Russie du Nord : fondé au XIIe siècle, dévasté par les Suédois, abandonné en 1611 et réoccupé en 1715.

VALABRÈGUE (Albin), auteur dramatique français, né à Carpentras le 17 déc. 1853. Depuis ses débuts au théâtre, en 1879, avec une amusante comédie : *la Veuve Chapuzot*, il a donné sur les différentes scènes parisiennes une série de comédies et de vaudevilles pleins de gaieté et d'esprit. Citons : *les Maris inquiets* (Cluny, 1883) ; *la Nuit du 16* (Renaissance, 1885) ; *le Bonheur conjugal* (Gymnase, 1886) ; *Durand et Durand* (Palais-Royal, 1887) ; *Clo-Clo*, en collaboration avec P. Decourcelle (Cluny, 1887) ; *le Pompier de Justine*, en collaboration avec Davril (Folies-Dramatiques, 1890) ; *le Commandant Laripète*, en collaboration avec Armand Silvestre (Palais-Royal, 1892) ; *les Ricochets de l'amour*, en collaboration avec Maurice Hennequin (Palais-Royal, 1895) ; *les Pantins de madame* (Variétés, 1895), etc.

VALACHIE (V. Roumanie).

VALADE (Léon), poète français, né à Bordeaux en 1854, mort à Paris le 18 juin 1884. Employé à la préfecture de la Seine, il consacra ses loisirs aux lettres, et publia des poésies pleines de fraîcheur, de grâce et de délicatesse, souvent sentimentales et un peu mièvres, parfois ironiques. Il excellait à brosser les petits tableaux de la vie parisienne, d'un charme si spécial, et il tournait agréablement les triolets, égratignant au passage certaines célébrités : Caro, Zola, Boissier et surtout Fr. Sarcey. Citons de lui : *A mi-côte* (Paris, 1873, in-12), la traduction de *l'Intermezzo* de Henri Heine, en collaboration avec Albert Mérat ; *l'Affaire Arlequin, triolets* (Paris, 1882, in-4) ; *les Papillottes*, comédie (1883, in-12) ; *le Barbier de Pezenas* et *Molière à Auteuil*, comédies, en collaboration avec Emile Blémont ; *Nocturnes* (1886, in-16), poèmes imités de Heine ; *la Raison du moins fort* (1889, in-12), comédie, en collaboration avec Blémont ; *Poésies posthumes* (Paris, 1890, in-16).

VALADIER (Giuseppe), architecte et professeur d'architecture italien, né à Rome le 14 avr. 1762, mort à Rome le 1er fév. 1839. Lauréat du grand prix de l'Académie de Saint-Luc, G. Valadier fut nommé, de 1811 à 1813, architecte de la préfecture, puis de la municipalité de Rome et fit, en cette double qualité, exécuter divers travaux à la fin du règne de Napoléon Ier. Ses principales œuvres furent, depuis cette époque jusqu'à sa mort : la reconstruction de la basilique de Saint-Paul, la conversion en baptistère de la chapelle de l'Assomption dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, la nouvelle façade de l'église Saint-André delle Fratte, le couronnement de la façade de l'église de Sainte-Marie della Consolazione et la restauration des jardins du palais de la Chancellerie. On doit encore à G. Valadier de nombreux projets non exécutés et plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Insigni Fabbriche di Roma antica e sue adiacenze*, en collaboration avec *Visconti* (V. ce nom) (Rome, 1810-26, in-fol.) ; *l'Architettura Practica dettata nella scuola e cattedra nell'Accademia di S. Luca* (Rome, 1829-39, texte, 5 vol., pl. 2 vol. in-fol.) ; *Opere d'Architettura e di Ornamenti* (Rome, 1833, in-fol.). — Son fils et son élève, *Luigi*, vécut à Naples où il donna les dessins de l'église Saint-François de Paule. Ch. L.

Bibl. : Letarouilly, *Rome moderne*; Paris, 1840-50, in-4, pl.

VALADON (Jules-Emmanuel), peintre français, né à Paris en 1826. Elève de Drolling et Lehmann, il a débuté au Salon en 1857. On cite de lui : *Coin de jardin* (1866), *Poissons* (1872), *Deux Amies* (1874), *la Charité* (1881), *le Réveillon d'un pauvre* (1884), *Un Vieux* (1886, au musée de Luxembourg), *Pensées douloureuses* (1890), *Mater dolorosa* (1892). On lui doit un grand

nombre de portraits : *h. et Ch. Cros, Simon Hayem, Etienne Arago*, etc.

VALADON (Emma), dite *Theresa*, chanteuse populaire française, née à La Bazoche-Gouet (Eure-et-Loir) le 25 avr. 1837. Son père était un musicien modeste qui la conduisit de bonne heure à Paris où elle apprit tout d'abord la danse. Puis, un peu plus tard, elle abandonna ses études et fut successivement modiste et caissière dans un café du boulevard. Entraînée par son goût pour le chant et le théâtre, elle débuta à l'Alcazar, sans grand succès d'ailleurs. Après un séjour à Lyon, elle revint à Paris où elle fut mieux accueillie, cette fois à l'Eldorado. Elle s'inspirait beaucoup de la manière du chanteur populaire Darcier, alors en grande vogue. Aussi son succès augmenta-t-il rapidement, et bientôt tous les cafés-concerts se disputèrent sa présence. Partout où elle parut en France elle excita les mêmes transports, et sa popularité devint bientôt sans rivale. Thérésa s'est essayée aussi quelquefois au théâtre, mais moins heureusement. On peut sans doute s'étonner de ce succès persistant au café-concert, étant donné surtout le peu de valeur des compositions qu'elle interprétait. Mais il faut reconnaître à l'artiste une belle voix, une fort bonne diction, beaucoup d'expression et de naturel : ces qualités expliquent son succès dans une certaine mesure. H. Q.

VALADY. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Marcillac ; 1.238 hab.

VALADY (Jacques-Godefroy.... Joseph IZARN DE), homme politique français, né à Banassac (Lozère) le 23 sept. 1766, mort à Périgueux le 5 déc. 1793. Officier aux gardes françaises, il prit parti pour la Révolution, et empêcha deux compagnies de grenadiers de ce corps de tirer sur les attroupements populaires (23 juin 1789); poursuivi de ce chef, il allait gagner l'Angleterre, quand la Bastille fut prise. Il se hâta de regagner Paris, et devint aide de camp de La Fayette ; mais il ne subit pas longtemps son influence, et les trahisons répétées de Louis XVI firent de lui un républicain. Toutefois, député à la Convention par le dép. de l'Aveyron, il ne se prononça point sur la culpabilité du roi, qui, d'après lui, n'était pas *jugeable* constitutionnellement; il vota pour l'appel au peuple ; il demanda enfin, comme une mesure de sûreté générale et non comme un châtiment, que « Louis, sa femme et ses enfants », non sa sœur, « fussent transférés sous bonne et sûre garde au château de Saumur, et gardés en otages jusqu'à ce que François d'Autriche eût reconnu la République française et l'indépendance des Belges, et que l'Espagne eût renouvelé ses traités avec nous ». Sortant de la question posée, il opina pour le bannissement des membres de la famille de Bourbon qui avaient recherché des emplois sous le nouveau régime. Il n'osa viser directement son collègue Philippe-Egalité, mais il s'indigna que le fils aîné de celui-ci eût été fait lieutenant général à vingt ans : « Dans peu de temps, on le mettra à la tête de nos armées. Jugez s'il est temps de le bannir ! » Dénoncé par Jeanbon-Saint-André comme royaliste masqué, hautement défendu par Barbaroux, proscrit au 31 mai 1793, il prit part à l'insurrection fédéraliste de la Normandie, aisément étouffée. Réfugié en Dordogne, il fut arrêté le 4 déc. 1793 dans le bois de Monpon, reconnu par le représentant en mission Roux-Fazillac, et traduit par-devant le tribunal criminel du département. Son éloquence attendrit les auditeurs et quelques-uns des juges ; il n'en fut pas moins condamné à mort, mais on lui fit grâce de la guillotine. Il mourut, ainsi qu'il l'avait demandé, de la mort des braves, fusillé.

BIBL. : V. GIRONDINS.

VALAILLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Bernay; 246 hab.

VALAIRE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Contres; 167 hab.

VALAIS. Canton suisse de la région méridionale, borné au N. par les cant. de Berne et de Vaud, à l'E. par ceux du Tesin et d'Uri, au S. et à l'O. par l'Italie et la France. 5.245 kil. q. ; 114.357 hab. professant la religion catholique, d'origine germanique dans le Haut-Valais, romande dans le Bas-Valais. Son territoire présente un relief des plus remarquables. C'est une longue vallée longitudinale arrosée par le Rhône, de laquelle des vallons latéraux montent et pénètrent, à gauche du fleuve, dans la chaîne des Alpes Valaisannes, à droite dans celle des Alpes Bernoises, et mettent en communication les plus grands glaciers de la Suisse, d'une surface de plus de 1.000 kil. q., ceux du Rhône, de l'Aletsch, de Gorner, de Zmutt, de Zinal, d'Avolla, de Corbassière, et bien d'autres encore, avec la vallée. Les massifs les plus élevés sont : dans les Alpes Valaisannes, le mont Rose et le Cervin ; dans les Bernoises, la Jungfrau et le Finsteraarhorn. Sur la r. g. du fleuve s'ouvrent les vallées de Saas, Saint-Nicolas, Tourtemagne, d'Anniviers, d'Hérens, de Bagne, d'Entremont et le val d'Illiez, sur la r. dr., le Loetschenthal et quelques petits vallons. Les principaux affluents du Rhône dans le cant. du Valais sont : sur la r. g., l'Egine, la Saltigne, la Viège, la Tourtemagne, la Navisance, la Dranse, le Trient ; sur la r. dr., la Viesch, la Massa, la Lonza, la Dala, la Sionne, la Morge. Plusieurs lacs, dont aucun cependant n'a plus de 5 kil. de circonférence. Plusieurs passages alpestres mettent en communication la vallée du Rhône avec l'Italie, la Savoie et les pays suisses. Les principaux sont le Grand-Saint-Bernard, le Simplon, la Furka, le col de Balme, le Ravyl, la Gemmi et le Grimsel.

Le climat présente de grands contrastes ; très chaud dans la vallée, au point que l'on peut y cultiver non seulement la vigne, le noyer, le châtaignier, mais aussi les fruits du Midi, il est rigoureux à mesure que les versants s'élèvent vers les glaces et les neiges éternelles. Les vins et les fruits du Valais sont très renommés. La population des vallées latérales s'adonne à l'élève du bétail ; les pâturages nourrissent une race bovine estimée et d'innombrables troupeaux de chèvres et de moutons. On trouve dans les montagnes du Valais différents métaux, même de l'or ; mais l'industrie métallurgique n'est pas encore parvenue à se développer. Il y a des exploitations d'ardoise, de marbre, d'anthracite, de calcium ; une verrerie ; des fabriques de cigares. La percée du Simplon favorisera sans doute considérablement le commerce et l'industrie. Le pays est très visité par les touristes, et il s'est élevé à leur usage, dans les montagnes, un grand nombre de stations, depuis les plus simples jusqu'aux plus confortables. La merveilleuse région de Zermatt, avec son chemin de fer du Gornergrat, qui s'avance jusque sur un des glaciers du Cervin, est connue dans le monde entier. Il y a des bains renommés à Louèche. Les principales localités sont Sion, le ch.-l. du canton, Monthey, Saint-Maurice, Saxon, Martigny, Sierre, Viège, Brigue, et dans la montagne, Champéry, Salvan, Evolène, Saint-Nicolas, Nendaz.

Le Valais est une république représentative ; la constitution actuelle date de 1875. L'autorité législative et de contrôle est exercée par le Grand Conseil, dont les membres sont élus au suffrage universel ; l'autorité exécutive par le Conseil d'Etat, composé de cinq membres nommés par le Grand Conseil pour une durée de quatre années, et l'autorité judiciaire par la cour d'appel, nommée également par le Grand Conseil. Le pays est divisé en treize districts, à la tête de chacun desquels se trouve un préfet. Le Valais forme un diocèse dont l'évêque est nommé par le Grand Conseil. Le budget de l'Etat s'équilibre à peu près par un million et demi en recettes et en dépenses.

Le Valais fit partie de l'ancienne Helvétie, puis fut occupé successivement par les Romains, les Burgondes et les Francs. Il appartint ensuite au second royaume de Bourgogne et fut incorporé, lorsque le dernier roi, Rodolphe III, eut légué son royaume à l'empereur d'Allemagne, à cet empire. Plusieurs dynastes, entre autres les comtes de

Savoie, ainsi que l'évêque de Sion, tentèrent alors d'établir la féodalité dans le pays à leur profit, mais rencontrèrent l'énergique résistance du peuple qui se battit maintes fois pour conserver ses libertés. En 1798, le Valais fut occupé momentanément par les Français, puis, l'année suivante, incorporé à la République helvétique. Il devint français en 1802, mais fut restitué à la Suisse en 1815 pour former un canton indépendant. Dr Gobat.

VALANGIN ou **VALENCIN.** Petite ville dans le cant. de Neuchâtel, en Suisse ; 467 hab. Situation pittoresque à l'entrée d'une gorge étroite. Un château perché sur un rocher domine cette localité ainsi que le défilé. Eglise gothique de 1505.

Histoire. — La seigneurie de Valangin comprenait environ la moitié du canton actuel de Neuchâtel (Val-de-Ruz et Clods de la Franchise, c.-à-d. les pays de la Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets). Le premier du nom, *Berthold*, vivait au xiie siècle. Cette branche s'éteignit en 1235 avec *Guillaume* de Valangin. Cette seigneurie rentra alors dans la famille des comtes de Neuchâtel dont elle était issue. Néanmoins, elle resta indépendante jusqu'en 1592. Principaux seigneurs de Valangin : *Jean II*, de 1339 à 1383 ; *Guillaume*, de 1383 à 1427 ; *Jean III*, de 1427 à 1497 ; *Claude*, de 1497 à 1518 ; *René de Challant*, de 1518 à 1565, ne laissa que des filles. En 1592, réunion à la terre de Neuchâtel sous une seule administration jusqu'en 1848. Le roi de Prusse a encore le titre de prince souverain de Neuchâtel et Valangin.

VALANGINIEN (Géol.) (V. Néocomien).

VALAQUIE (V. Roumanie).

VALAURIE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Grignan ; 486 hab.

VALAVOIRE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte ; 137 hab.

VALAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes ; 846 hab. Stat. de chem. de fer.

VALAZÉ (Charles-Eléonor Dufriche de), homme politique français, né à Alençon le 23 janv. 1751, exécuté à Paris le 30 oct. 1793. Lieutenant, puis avocat dans sa ville natale, il publia : *les Lois pénales dans leur ordre naturel* (Paris, 1784, in-8), devint en 1790 administrateur du district d'Alençon, et, le 5 sept. 1792, député de l'Orne à la Convention. Le 6 nov., il donna lecture du rapport sur les faits reprochés au roi, et lorsque celui-ci fut traduit à la barre de l'Assemblée, il eut à lui faire reconnaître une à une des pièces qui avaient servi de base à l'accusation (11 déc.). Il vota pour l'appel au peuple, persuadé que cette mesure n'entraînerait point la guerre civile, et que les assemblées primaires, qui avaient voté sur des « objets plus importants », ne s'intéresseraient pas au sort d'un « tyran enchaîné ». Partisan en théorie de la suppression de la peine capitale, il vota la mort du roi, puisque cette peine subsistait encore, mais, par raison d'Etat, demanda « un sursis jusqu'à ce qu'il fût prononcé sur le sort de la famille de Louis ». Ardent ennemi des montagnards et de la Commune, il demanda des poursuites contre les auteurs de la journée du 31 mai 1793, fut lui-même arrêté le 2 juin, décrété d'accusation le 28 juil. Condamné à mort, il se poignarda d'une main sûre, en plein tribunal : une charrette traîna son cadavre jusqu'aux abords de l'échafaud où succombèrent les *girondins* (V. ce mot). H. Monin.

Bibl. : V. Girondins.

VALBELEIX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Besse ; 590 hab.

VALBELLE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Noyers-sur-Jabron ; 318 hab.

VALBELLE (Jean-Baptiste de), marin français, né à Marseille en 1627, mort en 1681. Destiné à l'ordre de Malte, il se distingua dès son entrée dans la marine ; commandant le *Persée*, il s'empara d'un navire anglais, bien plus fort, qui exigeait de lui le salut, et résista ensuite avec un courage héroïque à l'assaut de quatre vaisseaux anglais. Nommé chef d'escadre par Louis XIV, il reçut le commandement de la marine à Toulon.

VALBENOÎT. Ancien pays du Haut-Dauphiné (auj. dans le dép. de la Drôme). Au vie siècle, saint Marius y fonda l'abbaye de Saint-May. Il formait alors le *Pagus Bodanensis* et fut attribué au diocèse de Sisteron. Le Val-d'Oule lui était rattaché.

VALBONNAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, à 816 m. d'alt. au-dessus de la Bonne ; 1.205 hab. Fabriques de chaux et de ciments. Château de 1608.

VALBONNE. Plaine du dép. de l'Ain, qui s'étend de la Côtière de Dombes aux rives droites de l'Ain et du Rhône, sur 16 kil. de long et 6 de large. Stérile et peu habitée, elle n'a que cinq villages et la ville de Montluel ; elle formait autrefois un fief avec le titre de baronnie, dépendance des dauphins et plus tard dépendance des ducs de Savoie avec titre de comté. La station de La Valbonne, sur le chem. de fer de Lyon à Genève, dessert le camp de manœuvres de La Valbonne qui a succédé (1885) au camp de Sathonay.

VALBONNE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. du Bar ; 1.138 hab.

VALBONNE (Chartreuse de) (V. Saint-Paulet-de-Caisson).

VALCABRÈRE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Barbazan ; 247 hab.

VALCANVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou ; 681 hab.

VALCEBOLLÈRE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse ; 265 hab.

VALCIVIÈRES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Ambert ; 1 644 hab.

VALCKENAER (Louis-Gaspard), philologue hollandais, né à Leenwarden en 1735, mort à Leyde en 1785. Il fut successivement professeur de littérature grecque à Kampen, à Franeker et à Leyde et jeta beaucoup d'éclat sur ces diverses écoles par la brillante valeur de son enseignement. Il est l'auteur d'un grand nombre de savantes éditions de textes et de travaux importants dont voici les principaux : *Orationes inaugurales* (Franeker, 1741, in-fol.) ; *Orationes de publicis Atheniensium moribus* (Leyde, 1766, in-4) ; *Observationes academicæ ad origines græcas* (*ibid.*, 1785 ; rééd. *ibid.*, 1790, et Utrecht, 1805, in-8).

Bibl. : Siegenbeek, *Histoire de l'Université de Leyde* (en holl.) ; Leyde, 1829-32, 2 vol. in-8.

VALCKENAER (Jean), homme d'Etat hollandais, né à Franeker en 1759, mort à Haarlem en 1821, fils du précédent. Il se voua aux études juridiques et fut appelé à enseigner les Pandectes à Leyde en 1782. Mêlé aux agitations politiques de son pays, il fit partie de la députation qui se rendit à Paris en 1793 pour solliciter de la Convention nationale l'intervention française en Hollande. De retour dans sa patrie, il devint professeur de droit public, puis siégea à l'Assemblée législative et fut chargé, depuis 1796 jusqu'en 1801, d'une mission diplomatique à Madrid. Accrédité comme ambassadeur près de la cour de Berlin, il acquit la réputation d'un négociateur intègre et habile ; il ne réussit cependant pas à maintenir le bon accord entre Napoléon et le roi Louis, et après avoir échoué dans cette tentative, il abandonna la carrière politique et vécut dans la retraite. Il avait publié des ouvrages juridiques et politiques très estimés. Nous citerons : *De officio civis Batavi in republica turbata* (Leyde, 1795, in-4) ; *Esquisse de l'histoire de la Révolution française* (en holland., Amsterdam, 1800, in-8).

Bibl. : Siegenbeek, *Histoire de l'Université de Leyde* (en holl.) ; Leyde, 1829-32, 2 vol. in-8. — *Valckenaer, ses discours et ses actes* (en holl.) ; Saint-Omer, 1792, in-8.

VALCKENBORGH (Les). Famille de remarquables peintres flamands. Les plus célèbres furent *Lucas* et *Martin* van Valckenborgh, de Malines. Lucas, né à Malines vers 1549, mort à Bruxelles vers 1625, fit d'excellents paysages dans des tonalités grises et argentines ; il traita

aussi les portraits et la miniature. Il fut admis à la gilde en 1560 et élu franc-maître en 1564. Suspect de sympathies pour la Réforme, il partit avec son frère Martin et avec Jean de Vries pour Aix-la-Chapelle, en 1567. Les deux frères revinrent dans leur pays après la proclamation du « pardon » par Philippe II, en 1570. Mais Jean fut emmené à Linz, sur le Danube, par l'archiduc Mathias et fit de beaux ouvrages (1580-98), aujourd'hui au Belvédère de Vienne. Chassé par l'invasion des Turcs, il s'enfuit à Nuremberg, où Sandrart l'a connu en 1622. La suite des *Quatre Saisons* et la *Fête champêtre* (1585), toutes deux au musée impérial de Vienne, la *Vue des bords de la Meuse* et le *Palais de Bruxelles* du Prado, le *Paysage* avec l'*Enfant prodigue* du musée d'Anvers, attribué à P. Bril, etc., comptent parmi ses meilleurs ouvrages. Une excellente copie du *Combat de paysans* par P. Breughel, au musée de Dresde, aujourd'hui au Belvédère, mérite d'être citée.

Son frère *Martin*, dont la date de naissance est inconnue, était à Rome en 1604 et mourut à Francfort. Les œuvres de Martin ressemblent à celles de Lucas; on trouve de lui une suite de *Mois* au musée de Vienne, des paysages au même musée et dans ceux de Gotha et de Dresde.

Un autre frère, *Henri*, fut inscrit à la gilde de Malines en 1560.

Un *Quentin* van Valckenborgh y fut inscrit en 1559; un *Jean*, à la gilde d'Anvers en 1551. *Jean* et *Frédéric*, dont on a des tableaux au Belvédère, étaient fils de Lucas; de même *Maurice* et *Nicolas*, du moins on le suppose, car ils ont vécu à Nuremberg dans la première moitié du XVIIe siècle. On connaît à Brunswick une *Défaite de Sennachérib*, signée *Egide* van Valckenborgh. Enfin *Martin le Jeune*, qui naquit à Francfort en 1590 et y mourut en 1633, a exécuté un *Cortège triomphal de Sésostris* pour l'hôtel de ville de Francfort et doit être le fils de Martin. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : *Le Livre des peintres*, par Carel van MANDER, traduction Hymans.

VALCKENBURG (Dirck ou Thierry), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1675, mort à Amsterdam en 1721. Il fut un élève et un excellent imitateur de Jan Weenix dans la nature morte. Il traita aussi les portraits avec talent. Parti en 1695 pour l'Allemagne, il y travailla longtemps chez divers souverains. — Œuvres à Francfort (animaux), Copenhague et Vienne (sujets de chasse).

VALCKERT (Werner van), peintre hollandais, né probablement à Haarlem vers 1575-80, mort, probablement à Amsterdam, après 1627. On le suppose élève d'Hendrick Goltzius, le grand graveur. On sait qu'il peignait à Harlem en 1612, et qu'il habitait Amsterdam vers 1620. Le musée royal de cette ville possède de lui dix tableaux de corporations. Celui qui représente *Trois Régentes et la Gouvernante de la maison des lépreux* est d'un dessin correct; mais il est surtout remarquable par la clarté et l'élégance de la composition, par le choix du milieu architectural, par la belle exécution de tous les accessoires et plus encore par la justesse de la perspective aérienne. On connaît encore de lui deux tableaux religieux à Utrecht et un *Christ bafoué* à l'Université de Copenhague.

VALCOUR (Philippe-Aristide-Louis-Pierre PLANCHER, connu sous le nom de), acteur et auteur dramatique français, né à Caen en 1751, mort à Belleville en 1815. Après avoir fait ses études de droit, il débuta dans le monde des lettres par un volume de contes grivois en vers : *le Petit Neveu de Boccace* (1777); peu de temps après, sous le nom de Valcour, il se fit acteur et fonda, en 1785, le théâtre des *Délassements comiques*, qui eut une grande vogue et qui, en butte pendant quelque temps à la jalousie des grands théâtres, se releva après la Révolution. Juge de paix sous le Directoire, il redevint acteur en 1801 et ne quitta la scène que sous la Restauration. On peut citer de lui : *le Consistoire* (1799); *Marguerite et Rodolphe* (1815); *Odette de Champdivers* (1816), etc.

VALCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Saint-Dizier; 237 hab.

VALCROISSANT. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VALDAHON. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel; 855 hab. Stat. de chem. de fer. Ateliers de constructions mécaniques.

VALDAI ou **VAALDI** (Monts) (V. RUSSIE).

VALDAMPIERRE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil; 816 hab.

VALDEBLORE. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Saint-Sauveur; 811 hab.

VALDEC DE LESSART, homme politique français (V. LESSART).

VALDÉCIE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville; 254 hab.

VALDELAMUSA. Important centre minier d'Andalousie (Espagne), prov. de Huelva, distr. de Valverde del Camino, au versant S. de la Sierra Pelada (Sierra Morena). Stat. de chem. de fer. Pyrites de cuivre exploitées à Aguas Tenidas, San Miguel; pyrites de fer exploitées à San Telmo, Carpio, Payatos, etc.

VALDELANCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt; 114 hab.

VALDEMAR. Nom de plusieurs rois de *Danemark* (V. ce mot).

VALDEMAR, roi de Suède (V. SCANDINAVIE).

VALDERIES. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. d'Albi; 929 hab.

VALDEROURE. Com. du dép. des Alpes Maritimes, arr. de Grasse, cant. de Saint-Auban; 235 hab.

VALDÈS (Juan de), humaniste et théologien, né à Cuenca (Nouvelle-Castille) vers 1490, mort en 1541. Il se rendit en Italie vers 1530 et se fixa à Naples. Un prélat contemporain le présente comme « tout adonné aux choses de l'esprit et livré sans réserve à l'étude de l'Ecriture sainte ». Il n'abandonna jamais formellement l'Eglise dans laquelle il était né, mais il devint le centre d'un cercle d'esprits distingués, qui étudiaient avec lui les saintes Ecritures, avec un sincère désir d'y trouver une lumière pour leur pensée et une direction pour leur vie, sans rester asservis aux solutions scolastiques : Flaminio, Vermigli, Ochino; Caracciolo, marquis de Vico; Isabelle Manrique, sœur de l'inquisiteur; Vittoria Colonna, Giulia Gonzaga, Contanza de Avalos, etc. S. Curione disait de lui : « Il semble que Dieu l'ait envoyé pour être le pasteur et le docteur des personnes nobles illustres ». Le caractère de ces réunions a été décrit dans le dialogue *Alphabeto Christiano* (1546) entre Giulia Gonzaga et Valdès. Aussitôt après sa mort, l'Inquisition sévit contre ses adhérents. On dit que 3 archevêques, 8 évêques et plus de 3.000 professeurs et maîtres d'école furent compromis et durent s'enfuir ou se rétracter; plusieurs furent brûlés. Parmi ceux qui allèrent chercher dans l'exil le libre exercice de leur pensée, Vermigli devint l'un des docteurs les plus autorisés de l'Eglise réformée; Ochino, l'un des initiateurs des doctrines unitaires. — Œuvres principales : *Cent dix considérations divines*, résumant les idées et les sentiments de Valdès en matière de religion. Il ne reste que des fragments de l'original espagnol; mais l'ouvrage entier nous est parvenu dans une traduction italienne, publiée à Bâle en 1550, *Le cento et dieci divine Considerazioni* (traductions françaises : Lyon, 1563 et 1601; Paris, 1565); *Dialogo de la lengua*, réputé comme fort intéressant pour la philologie espagnole. Le *Dialogo de Mercurio y Caron*, dialogue entre Caron et Mercure s'entretenant aux enfers de la rivalité de Charles-Quint et de François Ier, et contenant l'apologie de l'empereur, est attribué par la plupart des historiens à Juan de Valdès par quelques-uns seulement à son frère Alfonso.

BIBL. : B. BARON-WIMPFEN, *Life and writings of Juan*

de Valdès; Londres, 1865. — Eug. Stern, *Alfonso et Juan de Valdès*; Strasbourg, 1869. — Carasco, *Alfonso et Juan de Valdès, leur vie et leurs écrits religieux; étude historique*; Genève, 1880. — Menendez Petayo, *Historia de los Heterodoxos espanoles*; Madrid, 1880.

VALDIVIA. I. Ville. — Ville du Chili, ch.-l. de prov., sur la r. g. du rio Valdivia (bassin de 15.000 kil. q., débit 375 m. c. par seconde) qui sort du lac Lajara, prend le nom de Calle-Calle, puis celui de Valdivia au confluent du rio Cruces. La ville est à 18 kil. de la mer sur laquelle son avant-port est la pittoresque ville de *Corral*; elle a pris le nom du conquistador Pedro de Valdivia, qui la fonda en 1552. Détruite par les Araucans en 1599, elle ne fut relevée qu'en 1644 et dut sa prospérité à des colons allemands, venus à partir de 1851. Elle compte environ 10.000 hab., est bâtie en bois. C'est une ville industrielle où l'on tanne d'excellent cuir, brasse une bière renommée, distille, exporte des bois, du bétail.

II. Province. — Province située au S. du Chili, entre celles de Cantin et Llanquihue, a 21.536 kil. q. et 65.186 hab. en 1895. C'est une région pluvieuse à climat tempéré (moyenne $+11°,5$), adossée aux volcans des Andes, fertile en céréales et fruits d'Europe. Ch. Laroussie.

VALDIVIA (Don Pedro de), conquérant du Chili, né à Villanueva de la Serena (Estremadure), dans les dernières années du xve siècle, mort en 1554. Après avoir servi en Italie sous Prospero Colonna et le marquis de Pescara, et assisté à la bataille de Pavie, Valdivia s'embarqua pour le Nouveau Monde en 1535. Il se rendit d'abord au Venezuela, puis passa au Pérou où il servit Francisco Pizarro, qui, en avr. 1539, l'envoya au S. du Pérou. Parti de Cuzco en janv. 1540, Valdivia marcha onze mois pour arriver dans la vallée de Mapocho ou de Chile. Il y fonda, du 12 au 24 fév. 1541, la ville de Santiago del Extremo et donna au pays le nom de Nueva Extremadura. Il y demeura isolé avec 150 Espagnols, exposé à la famine, aux attaques des Indiens, aux velléités de révolte de certains de ses compagnons, sans nouvelles et sans secours jusqu'en sept. 1543, où il reçut par mer quelque renfort. En 1544, il fonda la Serena. L'année suivante, il envoyait au Pérou trois de ses officiers, dont l'un, Antonio de Ulloa, s'efforça de se faire désigner pour le remplacer. Aussi, à la fin de 1547, Valdivia résolut-il de se rendre en Europe ou au moins au Pérou, pour se faire confirmer le titre de gouverneur et capitaine général de la Nueva Extremadura, que lui avaient décerné ses compagnons. Il trouva le Pérou en pleine effervescence, s'empressa de se mettre au service de la Gasca contre Gonzalo Pizarro révolté, et remporta contre celui-ci la victoire décisive de Jaquijaguana, qui lui valut la reconnaissance de son titre de gouverneur. Rentré au Chili au milieu de 1548, il s'occupa d'organiser sa conquête et de l'étendre vers les pays plus riches du Sud. Il fonda successivement : Concepcion, la Imperial, Villarica, et, en dernier lieu, Valdivia (avr. 1552). Vers Noël 1553, il quitta Concepcion pour aller châtier des Indiens révoltés et rencontra les rebelles à Tucapel. La petite troupe qui l'escortait succomba sous le nombre. Tombé aux mains des Indiens, il fut mis à mort par eux dans les premiers jours de janv. 1554. De sa femme, doña Marina de Gaëte, restée en Europe, Valdivia ne laissa pas de postérité légitime. H. Léonardon.

Bibl. : Amunátegui, *Descubrimiento i conquista de Chile*; Santiago de Chile, 1885, in-12. — *Colección de documentos inéditos para la historia de Chile... publicados por J.-T. Medina : Valdivia y sus compañeros*; Santiago de Chile, 1896-97, 6 vol. in-4.

VALDO (Pierre de Vaux, dit), chef de la secte des *Vaudois* (V. ce mot).

VALDOIE. Com. du territ. de Belfort, cant. de Belfort; 1.985 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fabrique de draps. Filatures de laine et de coton. Fonderie et constructions mécaniques.

VALDONNÈS. Rivière du dép. de la *Lozère* (V. ce mot).

VALDROME. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon; 586 hab.

VALDURENQUE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Labruguière; 441 hab.

VALÉE (Sylvain-Charles, comte), maréchal de France, né à Brienne-le-Château en 1773, mort à Paris en 1846. Il passa par les écoles de Brienne et de Châlons, se distingua dans les campagnes de 1795 et à Hohenlinden (1800). Colonel d'artillerie en 1807, il passa en Espagne en 1809 et fut nommé général de division en 1811. Revenu d'Espagne en 1814, il fut créé comte par Napoléon; il se rallia à la Restauration, fut nommé inspecteur général de l'artillerie; il se montra dévoué au nouveau régime. Charles X le fit pair en 1830. Remis en activité en 1837, il partit pour l'Afrique, gagna son bâton de maréchal devant Constantine et devint gouverneur général de l'Algérie. En 1840, il revint en France, cédant le commandement au maréchal Bugeaud.

VALEILLE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Feurs; 696 hab.

VALEILLES. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, cant. de Montaigu-de-Quercy; 485 hab.

VALEINS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Thoissey; 122 hab.

VALEMPOULIÈRES. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 378 hab.

VALENÇA. Ville du Brésil, Etat de Rio de Janeiro, à 100 kil. N. de Nictheroy; 10.000 hab. Chapelle de Nossa Senhora de Gloria qui fut l'origine de la ville.

VALENÇAY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. et à 40 kil. N.-N.-O. de Châteauroux, sur une colline dominant le Nahon, sous-affluent du Cher par le Fouzon; 3.431 hab. (1.592 aggl.). Un magnifique château y a été construit par Jacques d'Etampes sous François Ier, d'après les plans de Philibert Delorme disent les uns, de Jean de l'Epine disent les autres. Il a été achevé sous Henri IV. Il fut acheté en 1803 par Talleyrand, qui y donna de superbes fêtes; le roi d'Espagne Ferdinand VII y fut prisonnier de 1808 à 1813 et don Carlos de 1840 à 1845. L'admirable collection de tableaux, de meubles et d'objets d'art a été vendue et dispersée en 1900.

VALENCE (Chim.). La notion de valence, qui est à la base de la théorie atomique, a remplacé, à cet égard, l'ancienne théorie des *types* (V. ce mot). La valence est la capacité de saturation des atomes. Elle se détermine, pour les métalloïdes, par leur combinaison avec l'hydrogène, considéré, par définition, comme monovalent, et, suivant qu'un atome du corps s'unit, pour donner une molécule du composé, à un, à deux, à trois, à quatre atomes d'hydrogène, le corps est dit monovalent, divalent, trivalent, tétravalent. Les métalloïdes, autres que l'hydrogène, se trouvent tous ainsi classés en cinq familles, qui, en outre, offrent, quant aux mêmes composés hydrogénés, de grandes analogies de propriétés : 1° le fluor, le chlore, le brome et l'iode, qui sont *monovalents*; 2° l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure, qui sont *divalents*; 3° l'azote, le phosphore, l'arsenic et l'antimoine, qui sont *trivalents*; 4° le carbone et le silicium, qui sont *tétravalents*; 5° le bore, qui, bien que *trivalent*, a dû, à raison de ses propriétés distinctes, être classé à part. La valence des atomes peut être indiquée, quand ils sont isolés, par des accents : Cl', O'', Az''', Cl^{IV}, et, quand ils sont en combinaison, par des traits : $H - Cl$, (molécule d'acide chlorhydrique), $\begin{matrix} H \\ H \end{matrix}\!>\!O$ (molécule d'eau),

$$\begin{matrix} H \\ H \\ H \end{matrix}\!\!\gtrdot Az \text{ (molécule d'ammoniaque)}, \quad H - \overset{\displaystyle H \atop |}{\underset{| \atop \displaystyle H}{C}} - H \text{ (molécule}$$

de méthane ou gaz des marais). Les valences peuvent, d'ailleurs, s'échanger entre atomes de même espèce. Mais la valence d'un atome n'est pas, comme l'avait cru Kékulé, absolue. Ainsi l'iode, qui est monovalent dans l'acide iodhydrique, formé, pour chaque molécule, d'un atome d'iode et d'un atome d'hydrogène, est trivalent dans le chlorure d'iode, formé, pour chaque molécule, d'un atome

d'iode et de trois atomes de chlore; l'azote, qui est trivalent dans l'ammoniaque, formé, pour chaque molécule, d'un atome d'azote et de trois atomes d'hydrogène, est pentavalent dans le chlorure d'ammonium, formé, pour chaque molécule, d'un atome d'azote, de quatre atomes d'hydrogène et d'un de chlore ; le phosphore, qui est trivalent dans le trichlorure, est de même pentavalent dans son pentachlorure. A noter seulement que les valences impaires restent toujours impaires et les valences paires toujours paires : l'iode devient bien de monovalent trivalent, l'azote de trivalent pentavalent, mais ils ne deviendraient ni divalents, ni tétravalents (V. Atomique [Théorie], t. IV, p. 478, et Chimie, t. XI, p. 75).

Pour déterminer la valence des atomes des métaux, on ne peut utiliser, comme pour les métalloïdes, les combinaisons avec l'hydrogène, qui sont mal connues. On leur substitue les combinaisons avec le chlore, également monovalent. L'analyse de ces composés, qui sont, en général, volatils, a donné lieu de constater que la plupart des métaux sont *divalents* : le calcium, le strontium, le baryum, le magnésium, le zinc et le fer notamment. Pourtant l'argent et les métaux alcalins (potassium, sodium, lithium, etc.) sont *monovalents*, l'or et le bismuth *trivalents*, l'étain et le platine *tétravalents*.

Les radicaux, groupements qui jouent, comme on sait, dans les réactions le même rôle que des corps simples ont, de même qu'eux, leur valence, qui se détermine de façon analogue. L'oxhydryle (associaton d'un atome d'oxygène et d'un atome d'hydrogène) est, par exemple, un radical monovalent et il se substitue, dans les combinaisons, à un atome d'un corps simple monovalent. Le sulfuryle ou anhydride sulfureux est un radical divalent.

VALENCE (*Valencia*). I. Ville. — Ville d'Espagne (ancien royaume de Valence), ch.-l. de prov. et de distr., à 300 kil. (490 par chem. de fer) et à l'E.-S.-E. de Madrid, sur la rive dr. et à 5 kil. de l'embouchure du Guadalaviar dans la Méditerranée. Alt., 13-63 m. Centre de chem. de fer vers le Grao de Valence, Barcelone, Alicante, Cullera, Cuenca, Liria; 204.768 hab., la troisième ville d'Espagne par conséquent. Archevêché, ch.-l. d'une capitainerie générale, bibliothèque de 40.000 vol., musée, etc. Valence, autrefois fortifiée, a détruit ses remparts et les a remplacés par les rondas ou boulevards, il lui reste deux portes fortifiées, la porte des Serranos, qui sert de prison, et la porte del Cuarte. La vieille ville est composée de rues étroites, sombres et tortueuses, mais bien pavées, bordées de belles maisons et très propres, ce qui est rare en Espagne ; quant à la partie moderne, elle ressemble à toutes les autres villes. Les monuments ne sont pas très nombreux : la cathédrale, bâtie à partir de 1262, est magnifique et dominée par la curieuse tour de Micalet, haute de 46 m. et d'où l'on jouit d'une vue admirable sur les environs ; cette tour a été construite de 1381 à 1525 ; un grand nombre d'autres églises ou chapelles sont intéressantes. Le palais de justice, le palais archiépiscopal, la Lonja de la Seda ou Bourse de la Soie, datant de 1498, l'Audiencia, établie dans un vieux donjon, la Plaza del Mercado, méritent aussi d'être cités, ainsi que les cinq ponts qui franchissent le lit, très souvent à sec, du Guadalaviar. Parmi les promenades, assez rares, il faut citer l'Alameda.

Valence est une ville intellectuelle, qui s'honore de son Université, composée des cinq facultés de médecine, de droit, des sciences, de philosophie et de lettres, où professent 39 professeurs et qui sont fréquentées par 1.728 étudiants ; il y a en outre 7 collèges.

L'industrie est assez active : on y compte une grande manufacture de tabacs, des filatures et tissages de soie, velours, peluches pour chapeaux, des fabriques de drap, de feutre, d'étoffes de chanvre, de gants, d'éventails, des fonderies de fer et de bronze, des verreries et faïenceries, ces dernières fabriquant surtout des plaques de faïence vernie pour la décoration. Le commerce se fait par le mauvais port sans abri du Grao ou Grau de Valence, à l'embouchure du Guadalaviar. Le mouvement de ce port est de 1.740 navires jaugeant 1.400.000 tonnes environ, et le chiffre du commerce est de 22 millions de fr. dont 17 millions aux exportations, surtout des fruits et légumes, et 5 millions aux importations, telles qu'engrais chimique, houille, morue et fer.

D'abord capitale des Edetani, puis colonie grecque, carthaginoise, romaine, sous le nom de *Valentia Edetanorum*, Valence fut prise successivement par les Alains, les Suèves, puis par les Visigoths. En 711, elle devint arabe ; en 1031, elle fut la capitale d'un royaume indépendant. Le Cid s'en empara en 1094, et la garda jusqu'à sa mort en 1099. Sa veuve, après l'avoir courageusement défendue, la rendit en 1101, non sans l'avoir incendiée. Elle ne redevint chrétienne qu'en 1238, date où Jacques Ier d'Aragon la reprit définitivement. Elle prit part aux guerres de la Péninsule, perdit ses libertés pour avoir embrassé la cause de l'archiduc Charles, massacra les Français en 1808, mais tomba entre les mains de Suchet le 9 janv. 1812. C'est la première ville d'Espagne où fut connue l'imprimerie. Elle a donné naissance aux papes Alexandre VI et Célestin III, au vice-roi de Naples Hugo de Moncade († 1528), à l'historien Francisco de Moncade († 1635), aux poètes dramatiques Guilhem de Castro († 1631), Francesco Tarrega et Gaspar de Aguilar.

II. Province. — Province d'Espagne, une des trois qui ont été formées de l'ancien royaume de Valence. Située entre la mer Méditerranée à l'E., les prov. de Alicante au S., Albacète au S.-O., Cuenca à l'O., Téruel au N. et Castillon de la Plana au N.-E., elle a 185 kil. du N. au S. et 75 à 105 de l'O. à l'E. Sa superficie, de 10.751 kil. q., en fait la 21e province du royaume ; sa population totale, de 775.995 hab., la met au 2e rang après Barcelone, alors que, par sa population kilométrique (72 hab.), elle occupe le 8e. Le sol, composé de terrains sédimentaires, depuis l'âge secondaire jusqu'à celui des alluvions actuels, est très accidenté, sans atteindre de grandes altitudes. Les montagnes occupent la partie occidentale de la province ; ce sont les dépendances de la cordillère bétique, sierra de Javalambre au N., de Martes au centre et Enguera au S. ; aucun pic ne dépasse 2.000 m. Le reste du pays, un quart environ de la superficie, est formé par des plateaux ou mesetas — ceux de Requena et d'Utiel — et par les grandes plaines ou huertas admirablement fertiles de la côte, en particulier celles de Valence, de Gandia et de Jativa.

Le climat est absolument méditerranéen par sa sécheresse en été, sa chaleur et son éclat. L'altitude y introduit naturellement quelque diversité. A Valence, qui a bien le climat caractéristique de la province, la moyenne annuelle est de 17°,3 ; en hiver, la moyenne est de 10°,8, au printemps de 15°,4, en été de 24°,2, en automne de 19°. Le maximum observé a été 38°,6, le minimum — 0°,8, ce qui donne un écart de 39°,4 entre les extrêmes. Les pluies sont peu abondantes, la couche annuelle est de 0m,386 se partageant ainsi : hiver, 81 millim. ; printemps, 97 ; été, 20 ; automne, 188. Etant données ces conditions, les fleuves ne peuvent avoir une grande importance : leur cours très incliné, leur débit des plus irréguliers, les rendent absolument impropres à la navigation, mais d'admirables travaux entrepris par les Arabes, et bien entretenus par les Espagnols, chose fort rare, tirent des fleuves toute l'eau qu'ils peuvent donner pour la répandre dans les champs. Toute une organisation, des plus intéressantes, régit la question des *acequias* ou de l'irrigation. Deux fleuves seulement ont une importance assez grande, ce sont le Guadalaviar ou Turia et le Jucar, venus des deux versants des Montes Universales.

La *huerta* (jardin) ou plaine côtière est superbe, et fait vivre le pays ; par contre, les montagnes sont stériles. Les statistiques espagnoles donnent, au point de vue de l'agriculture, les renseignements suivants : il y a environ

187.000 hect. de forêts plus ou moins aménagées; les terres irriguées ou *de regadio* couvrent 100.000 hect. environ, dont 53.000 sont cultivés en céréales, 40.000 en jardins, rizières et chènevières, 5.800 en olivettes et autres vergers, 600 en vignes ; les terres *de secano* ou non irriguées, mais cultivées, s'étendent sur 285.000 hect. environ, dont 84.000 en grains et céréales, 60.000 en vignes, 36.000 en olivettes, et 103.000 en pâtis, varennes, etc. Le bétail est ainsi évalué : moutons, 150.000; chèvres, 61.600; porcs, 283; bêtes à cornes, 1.550; ânes, 17.000; chevaux, 12.500; mulets, 20.700; on compte 28.000 ruches et 3.500 colombiers.

L'industrie est assez active, bien que les minéraux qui existent ne soient pas exploités, sauf dans quelques carrières. Elle est presque toute groupée à Valence et dans les environs de la grande ville (V. ci-dessus). La pêche fait vivre la population côtière. Les voies de communication, assez abondantes dans la plaine, sont rares et mauvaises dans la montagne : il y a 335 kil. de chemins de fer : lignes de Barcelone à Carthagène, de Valence à Cuenca, de Valence à Liria, de Carcagente à Denia (ces deux dernières à voie étroite) et de Silla à Cullera. Les ports, dont le plus important est le Grau de Valence, ont un mouvement de 2.300 navires et 1.200.000 tonneaux pour le long cours, de 5.700 navires et 1.240.000 tonneaux pour le cabotage.

La population, très mélangée par les invasions et par les relations commerciales, est belle, les Valenciennes passent pour les plus jolies femmes de l'Espagne ; elle est vive, extrêmement gaie, sobre, suffisamment travailleuse, honnête, mais extrêmement fanatique. Le langage du peuple semble plus voisin de la langue d'oc française que du castillan.

Au point de vue administratif, la prov. de Valence est le centre du corps d'armée ou capitainerie générale de Valence ; une audience criminelle siège à Valence; la province dépend par parties des diocèses de Valence, Segorbe et Orihuela. Ses 275 ayuntamientos ou communes se répartissent entre les 18 partidos judiciales ou districts de Albaida, Alberique, Alcira, Ayora, Carlet, Chelva, Chiva, Enguera, Gandia, Jativa, Liria, Onteniente, Requena, Sagunto (ou Murviedro), Sueca, Torrente, Valence, Villar del Arzobispo. J.-G. Kergomard.

Bibl. : Juan Villanova, *Reseña geologica de la provincia de Valencia*, dans *Bull. Soc. géogr.*; Madrid, 1881-82. — Daniel de Cortazar et Manuel Pato, *Descripcion fisica, geologica y agrologica de la prov. de Valence; Reseña geogr. y estadist. de España*.

VALENCE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle; 416 hab.

VALENCE (*Julia Valentia; Valentia Segalaunorum*). Ch.-l. du dép. de la Drôme; 26.212 hab. Stat. du chem. de fer de Lyon à Marseille; embranchement sur Grenoble. Près du confluent de l'Isère. Port sur le Rhône. Malgré son heureuse situation, Valence n'a pris un véritable essor industriel et commercial que depuis l'ouverture du chemin de fer. On y compte aujourd'hui de nombreux ateliers ou manufactures de divers genres, et il s'y fait un commerce considérable de vins, d'épicerie, de bois et de matériaux de construction. La plaine de Valence est surtout plantée de vignes et de mûriers. La ville est encore entourée de murailles flanquées de tours avec plusieurs portes; cette fortification date de François Ier qui séjourna dans cette ville en prévision d'une attaque de Charles-Quint. Le monument principal est la cathédrale dédiée à saint Apollinaire, vieille église romane consacrée par le pape Urbain II en 1095, réédifiée au XIIe siècle. Elle a trois nefs avec 75 m. de longueur et 19 de largeur ; on y voit le buste de Pie VI, attribué à Canova, sur un cénotaphe de marbre : on sait que Pie VI est mort à Valence en 1799. Le clocher, carrément assis sur un beau porche, a 57 m. de hauteur. A une porte latérale de la cathédrale se trouve le monument funéraire du chanoine Mistral (1548) connu sous le nom de *Pendentif*. L'église Saint-Jean a été reconstruite depuis quelques années dans le même style que la cathédrale. L'ancienne église de Saint-Ruf sert de temple protestant, et l'hôtel de l'abbé de Saint-Ruf est devenu celui du préfet. On remarque dans la Grande Rue la maison des Têtes, ainsi nommée des huit ou dix bustes exécutés sur la façade en ronde bosse représentant des personnages célèbres ; on a cru y reconnaître Homère, Hippocrate, Louis XI et aussi Adam et Eve. Cette maison fut bâtie vers 1530, probablement par Dorne, un professeur de l'Université, de qui elle passa aux Marquet. Les curieux vont aussi visiter les sculptures de la maison Dupré-Latour. Le musée renferme des toiles de David, de Devéria et d'autres peintres célèbres. Il y a à Valence une Société d'archéologie, dont le Bulletin, qui paraît depuis 1866, contient de remarquables études historiques.

Histoire. — Valence était la capitale des Ségalaunes, qui faisaient partie de la confédération des Cavares. Elle eut beaucoup à souffrir de l'invasion des barbares, prise successivement par les Visigoths, les Alains (430) et les Sarrasins (vers 730). Elle fut, au moyen âge, le siège de plusieurs conciles : en 374, 529, 585, 855, 1100 et 1248. L'évêché de Valence remonte, suivant la tradition, aux saints Félix, Fortunat et Achillée, disciples de saint Irénée, mais son premier titulaire connu est saint Emilien, l'un des Pères du concile de Sardique (347). L'évêque de Valence était seigneur temporel de sa ville épiscopale et de quelques bourgs environnants ; il s'intitulait, en 1150, comte de Valence. Ayant obtenu, en 1157, des empereurs d'Allemagne, tous les privilèges de la souveraineté dans ses terres, il en jouit assez longtemps, malgré de nombreux conflits, tant avec ses sujets, qui avaient institué une maison de la *confrérie*, première forme des revendications municipales, qu'avec les Poitiers, comtes de Valentinois. C'est pour donner aux évêques le moyen de résister aux empiétements de ces derniers, que le pape unit en 1275 l'évêché de Die à celui de Valence. Dès le siècle suivant, les habitants de Valence, bien que sujets de l'évêque, jouissaient de franchises assez étendues puisqu'ils s'administraient eux-mêmes par l'intermédiaire de quatre syndics ou consuls élus chaque année, dont l'un était gentilhomme, le second bourgeois, le troisième marchand ou artisan et le quatrième laboureur. En 1396, ils implorèrent contre l'évêque la protection du roi dauphin, s'engageant à lui payer des subsides. Cet état de choses fut régularisé en 1456 par un traité aux termes duquel, l'évêque de Valence s'étant reconnu le vassal des dauphins, ses possessions furent incorporées au Dauphiné sous la réserve de certains droits. Quand vint la Réforme, Valence fut la première ville du Dauphiné à y adhérer, et son occupation par le baron des Adrets, accompagnée du massacre de la Motte-Gondrin, son gouverneur, fut le signal de la première guerre civile dans tout le midi de la France. — Avant 1790, Valence était une des dix villes du Dauphiné, dont les consuls siégeaient à la tête du tiers état aux états généraux de la province. Elle était le chef-lieu d'une élection (tribunal pour les réclamations au sujet des impôts) comprenant 80 communautés, d'un présidial qui datait de 1636, d'une Université, fondée en 1452 par le dauphin Louis XI, et qui a compté parmi ses maîtres Cujas et Scaliger. Une école d'artillerie y fut établie en 1777, et Bonaparte y a fait trois séjours comme officier de cette arme, le 1er, d'oct. 1785 à août 1786, et les deux autres, beaucoup plus courts, en 1788 et 1791.

Evêques.— Emilien, 347-74; Sextius, fin du IVe siècle; Maxime, 419; Valdebert, 478, et Apollinaire, fin du Ve siècle jusque vers 520; Salvius; Antoine; Maxime, 567; Raynoalde, 581; Elephas; Agilulphe, 641; Walde; Angilde, 650-58; Abbon, 678; Bonit, 788; Salvius, 800; Lupicin, 804; Antoine; Elephas; Lambert; Adon, 835; Dunctran, 842; Eilard; Brocard; Archimbert; Agilde; Ratbert, 858-79; Isaac, 886-99; Imeric; Remegaire, 907-24; Odilbert, 947-50; Aimon, 960-80; Gui, 990-94; Lam-

bert, 997-1011; Rémégaire, 1011; Gui, 1016-25; Pons Adhémar, 1031-56; Odon, 1058; Rainachaire, vers 1060; Gontard, 1063-1100; Henri; Eustache, 1107-41; Jean, 1141-46; Bernard, 1147-54; Odon, 1156-83; Lantelme, 1186-88; Falcon, 1187-1200; Humbert de Miribel, 1200-20; Géraud, 1220; Guillaume de Savoie, 1231-39; Boniface, 1242; Philippe de Savoie, 1242; Gui de Montlaur, 1268; Bertrand, 1268; Gui de Montlaur, 1272-74; Amédée de Roussillon, 1274-81; Philippe de Bernusson; Henri de Genève; Jean, 1283-97; Guillaume de Roussillon, 1297-1331; Adhémar de La Voulte, 1331-36; Henri de Villars, 1336-42; Pierre de Chastellux, 1342-50; Jouffroy, 1351-54; Louis de Villars, 1354-76; Guillaume de La Voulte, 1378-83; Amédée de Saluces, 1383-89; Henri, 1389; Jean de Poitiers, 1390-1448; Louis de Poitiers, 1448-68; Gérard de Crussol, 1468-72; Jacques de Bathernay, 1472; Antoine de Balzac, 1474-91; Jean d'Epinay, 1491-1503; François de Loris; Urbain de Miolan, 1505; Gaspard de Tournon, 1505-20; Jean de Lorraine, 1521; Antoine Duprat, 1522; François-Guillaume de Castelnau, 1524-31; Antoine de Vesc, 1531-37; Jacques de Tournon, 1537-53; Jean de Montluc, 1553-79; Charles de Léberon, 1580-1600; Pierre de Léberon, 1600-21; Charles de Léberon, 1624-54; Daniel de Cosnac, 1655-87; Bochard de Champigny, 1687-1705; Jean de Catellan, 1705-25; Alexandre de Milon, 1725-71; François de Grave, 1772-87; Melchior de Messey, 1788, mort en Autriche en 1806; François Marbos, évêque constitutionnel, 1791-95; François Bécherel, 1802-15; La Rivoire de La Tourette, 1819-40; Pierre Chatrousse, 1840-57; Lyonnet, 1857-64; Nicolas Gueulette, 1865-75; Coton, 1875.

L'évêché de Valence, compris par la Constitution de 1790 dans la province ecclésiastique d'Aix, passa par le concordat de 1801 dans celle de Lyon et enfin en 1821 dans celle d'Avignon dont il relève aujourd'hui.

Valence a donné naissance : à Laurent Joubert, célèbre médecin du XVIe siècle, chancelier de l'Université de Montpellier, auteur de nombreux ouvrages; au général Championnet, dont la statue décore le Champ de Mars; à Bachasson de Montalivet, ministre sous l'Empire et sous la Restauration; au sénateur Bonjean; à Désiré Bancel, député au Corps législatif en 1869; à Bérenger de la Drôme, à Emile Augier, aux historiens Jules Olivier et baron de Coston, etc. A. MAZON.

BIBL. : COLUMBI, *De rebus gestis Valentinorum et Diensium episcoporum*, 1652. — DE CATELLAN, *les Antiquités de l'église de Valence*, 1724. — Michel FOREST, *Annales manuscrites de Valence*. — Jules OLLIVIER, *Essais historiques sur Valence*, 1831. — Dr LONG, *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, 1849. — ROCHAS, *Biographie du Dauphiné*, 1860. — NADAL, *Hist. de l'Université de Valence*, 1861. — BRUN-DURAND, *Dictionnaire topographique de la Drôme*, 1891; *Biographie de la Drôme*, 1901. — Ulysse CHEVALIER, Jules CHEVALIER, Cyprien PERROSSIER, ouvrages divers sur la Drôme.

VALENCE-D'AGENAIS. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Moissac, sur la r. dr. de la Garonne; 3.430 hab. (2.730 aggl.). Tanneries, apprêt de plumes d'oiseaux pour modes; carrières de plâtre. C'est une *bastide* (V. ce mot) créée par Edouard Ier d'Angleterre en 1282.

VALENCE-D'ALBIGEOIS. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. d'Albi; 1.519 hab.

VALENCE-EN-BRIE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. du Châtelet-en-Brie; 554 hab.

VALENCE-SUR-BAÏSE. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. de Condom, au confluent de la Baïse et de l'Auloue; 1.502 hab. (873 aggl.). A 2 kil. N.-O., ruines romanes de l'abbaye cistercienne de *Flaran*, fondée en 1151; église romane de 1175; salle capitulaire du XIIe siècle; cloître du XIVe siècle, avec sculptures satiriques, etc. A 1 kil. N. de Flaran, châteaux de *Léberon* (Renaissance) et de *Tauzia* (XIVe s.); à 3 kil. S. de Valence, tour de *Gardès* (XVe s.). A.-M. B.

BIBL. : THÉZAN, *Valence-sur-Baïse et ses alentours* 1870, in-8. — Ph. LAUZUN et P. BENOUVILLE, *l'Abbaye de Flaran*, 1890, in-8.

VALENCE (Duc de) (V. NARVAEZ).

VALENCIA. Ville du Venezuela, ch.-l. de l'Etat de Carabobo, à l'O. du beau *lac de Valencia* ou *de Tacarigua* (550 kil. q., 70 m. de profondeur, alt. 414 m., reçoit le rio Aragua et une vingtaine de rivières). La ville, située au XVIe siècle à 2 kil. du lac, en est aujourd'hui à 15 kil. Elle s'appelait jadis *Nuena Valencia del Rey*. Située sur le chem. de fer de Caracas à Puerto Cabello, elle compte 27.500 hab. (en 1891). Elle doit sa prospérité aux plantations voisines de canne à sucre, de café, etc. Le premier congrès venezuelien y siégea. A.-M. B.

VALENCIA DE ALCANTARA. Ville d'Espagne, prov. et à 76 kil. de Caceres (Estrémadure), près de la frontière portugaise, sur l'Avid, tribut. de g. du Tage; 8.230 hab. Stat. du chem. de fer de Madrid à Lisbonne. Entourée de vieilles murailles, dominée par un vieux château fort, elle contient de nombreux restes de la domination des Arabes. A quelques kilomètres au N.-O. se trouvent les ruines très caractéristiques d'une ville romaine, peut-être *Julia Contrasta*.

VALENCIENNE (Techn.) (V. DENTELLE, t. XIV, p. 141).

VALENCIENNES. Ch.-l. d'arr. du dép. du Nord, place de guerre déclassée sur l'Escaut qui y reçoit à droite la Rhônelle, au centre d'un réseau de chemins de fer qui la relient à Maubeuge, Douai, Lille, Mons, Le Câteau; 29.912 hab. Tribunaux civil et de commerce, lycée, académie de musique et de peinture (remarquables Watteau dans deux salles consacrées à Carpeaux). Société de géographie, musée d'antiquités, muséum, bibliothèque (27.000 vol. et 1.088 manuscrits), musée Bénezech (5.000 vol.). Succursale de la Banque de France et de la Société générale, arsenal, hôpital militaire, etc. L'exploitation de la houille produit annuellement 14 millions de tonnes. Les betteraves et la chicorée sont cultivées en grand autour de la ville. Raffineries de sucre, scieries, brasseries, fabriques de produits chimiques, de briquettes, de savons, etc., occupant 6.000 ouvriers dans les faubourgs de Paris, Saint-Vaast, etc. Valenciennes produit des linons, batistes, amidons, etc. Les principaux monuments sont l'église Notre-Dame du Saint-Cordon, bâtie dans le style du XIIIe siècle de 1850 à 1864, aux peintures sur verre de Lévêque; Saint-Géry, avec une tour (XIIIe, XVe s.); hôtel de ville monumental de 1618 (le magnifique beffroi s'est écroulé en 1843); Saint-Nicolas, bâti au XVIIe siècle par les jésuites. Maison curieuse du XVe siècle. La célèbre fabrication des dentelles a disparu depuis un demi-siècle comme industrie locale; aux environs on s'y livre toujours, malgré sa complication (il fallait 64.000 fuseaux pour exécuter 10 centim. d'ouvrage). — *Valentiana*, d'origine romaine, fut le siège d'un comté qui se fondit au XIe siècle avec le comté de Hainaut. Au XVIe siècle, elle tomba au pouvoir des Espagnols (2 avr. 1567); en 1677, Louis XIV s'en empara et en fit la capitale du Hainaut : les traités de Nimègue et d'Utrecht la donnèrent à la France. En juil. 1793, les Autrichiens et les Anglais alliés s'en emparèrent, mais dès le 17 août 1794, ils cédèrent la place aux Français de Scherer. Investie par les Prussiens le 24 juin 1815, elle fut prise le 18 août par capitulation.

BIBL. : CHUQUET, *les Guerres de la Révolution; Valenciennes*, 10 vol.; Paris, 1894.

VALENCIENNES (Henri de), chroniqueur français (V. HENRI).

VALENCIENNES (Achille), zoologiste français, né à Paris en 1794, mort en 1863. Il fut nommé, en 1836, professeur d'ichtyologie au Muséum et succéda, en 1844, à Etienne Geoffroy Saint-Hilaire dans la section de zoologie à l'Institut. Il a collaboré aux *Annales du Muséum*, au *Dictionnaire* de d'Orbigny, à l'*Histoire naturelle des poissons* commencée par Cuvier et continuée par lui, etc. Parmi ses autres ouvrages, citons son *Histoire*

naturelle des Mollusques, des Annélides et des Zoophytes (Paris, 1833, in-8). Dr L. Hn.

VALENCIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. d'Heyrieux ; 652 hab.

VALENCOGNE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Virieu ; 638 hab.

VALENGIN (V. Valangin) ou **VALENGINIEN** (Géol.) (V. Néocomien).

VALENNES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Vibraye ; 940 hab.

VALENS (Flavius), empereur romain (364-378), né à Cibalis en Pannonie en 328, tué à Andrinople le 9 août 378. Il fut appelé à l'Empire le 28 mars 364 par son frère aîné, Valentinien Ier, qui le chargea de gouverner l'Orient. C'était un bon administrateur, mais sans les qualités militaires de son frère. Son règne fut troublé par des guerres civiles, des dissensions religieuses, des luttes incessantes contre les Barbares. Valens prit parti pour les Ariens, et persécuta les orthodoxes qui l'ont dépeint sous les traits les plus noirs. L'usurpateur Procope se fit proclamer empereur à Constantinople (365), mais fut pris et décapité l'année suivante. Valens alla combattre les Visigoths qui avaient soutenu Procope, franchit le Danube (367) et força leur roi Athanaric à demander la paix (369). Il eut ensuite à lutter en Asie contre le roi des Perses Sapor, qui envahissait l'Arménie (369) ; Valens passa plusieurs années à Antioche, évita une grande guerre et finit par conclure un arrangement (377). Il fut alors rappelé en Europe. Refoulés par l'invasion des Huns, les Visigoths passèrent le Danube et se répandirent dans la province romaine de Mésie où Valens leur assigna des terres (376). Maltraités par les officiers impériaux, les Barbares se révoltèrent sous Fritigern, défirent les lieutenants de l'empereur. Celui-ci revint de Syrie, et sans attendre l'armée auxiliaire de son neveu Gratien, empereur en Occident, livra bataille sous les murs d'Andrinople. A la vue des hordes barbares, les soldats de Valens furent pris de panique. Valens périt dans le combat. La légende catholique raconte que, s'étant caché dans une cabane de paysan, il y fut brûlé par les Visigoths vainqueurs.

VALENSOLE. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne ; 2.624 hab.

VALENTIA. Ile d'*Irlande* (V. ce mot).

VALENTIGNEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt ; 3.493 hab. (2.823 aggl.). Fabr. de grosse quincaillerie, bicyclettes, automobiles, etc.

VALENTIN. En Angleterre, le jour de la Saint-Valentin (14 févr.) est en quelque sorte la fête des jeunes gens des deux sexes. La veille au soir, on tire au sort les noms de ceux qui seront valentins ou valentines ; ou bien un jeune homme prendra pour valentine la première jeune fille qu'il aura rencontrée le 14 févr. Le valentin a pour obligation de faire un présent à sa valentine, et de demeurer son cavalier servant pendant toute l'année. Ce sont des sortes de fiançailles. Cet usage se complique de l'envoi par les jeunes gens de toutes sortes de cadeaux burlesques et de lettres anonymes à toutes les jeunes filles qu'ils connaissent, même très vaguement. Les vieilles demoiselles sont surtout l'objet de ces plaisanteries, dont elles se montrent d'ailleurs fort honorées. Car c'est une amère déconvenue pour une fille de n'avoir pas de valentin, ou de ne recevoir aucune lettre, aucune petite image sentimentale, le jour de la Saint-Valentin.

VALENTIN. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 51 hab.

VALENTIN, fondateur d'une secte gnostique en la première partie du IIe siècle. Les mentions qu'on trouve sur lui, chez les anciens écrivains catholiques, sont confuses et contradictoires. Ce qu'on peut en déduire de plus vraisemblable, c'est qu'il naquit en Egypte, peut-être de famille juive, et qu'il étudia à Alexandrie. Vers la fin du règne d'Adrien (130 ?), il enseigna en Egypte et dans l'île de Chypre. Sous le règne d'Antonin le Pieux, il s'établit à Rome et commença par se rattacher à l'Eglise catholique ; il y fut excommunié trois fois, à cause de ses opinions. Il laissa de nombreux disciples, qui ont développé et remanié sa doctrine, sans l'altérer sensiblement. Ils formèrent deux écoles : l'*école anatolienne* ou *orientale* et l'*école italienne*. — Les fragments qui nous sont parvenus des écrits personnels de Valentin ont été recueillis par Hilgenfeld (*Ketzergeschichte*, pp. 93, 207), ainsi que des restes, beaucoup plus abondants, des œuvres de ses sectateurs (pp. 472-98).

Le Valentinianisme présente le développement le plus complet et le plus ingénieux des imaginations et des spéculations gnostiques (V. Gnosticisme), qu'il revêt parfois d'une haute et touchante poésie. Il nous a été impossible de le résumer dans notre courte notice, sans le mutiler et le déflorer. — La vie universelle provient d'une essence éternelle, qui est un abîme insondable, *Buthos*. Elle s'est manifestée d'abord en des couples, *Syzigies*, qui se sont complétés par une sorte de génération transcendante : d'abord l'*Esprit* et la *Vérité*, de qui procèdent le *Verbe* et la *Vie*, lesquels ont engendré l'*Homme* et l'*Eglise*. Ces trois couples constituent le *Plérome*, la plus haute sphère de la vie idéale. Le Plérome est en dehors de l'Absolu, car, dès que l'être sort de l'indétermination, il s'affaiblit. Les Syzigies ont multiplié leurs produits, soit par émanation, soit par génération, soit par création, en formant d'autres *Eons*, d'autant moins parfaits que leur effluence de Dieu est plus médiate, par conséquent plus lointaine. Le dernier des Eons femelles est *Sophia*, la Sagesse ; elle fut chassée du Plérome, parce qu'elle s'était unie au Buthos ; mais elle y fut ramenée par un *premier Christ*, produit par la pitié des Eons supérieurs pour leur malheureuse sœur. Pendant son exil, la douleur de *Sophia* s'était incarnée en son fils *Achamot*, qui continua à porter la souffrance de sa mère, lorsqu'elle fut rentrée dans le Plérome. Achamot fut délivré par un *second sauveur*, Jésus ; mais il ne put se dégager de sa douleur, qu'en la rejetant dans un monde misérable, qui en est formé et tissu. C'est dans cette basse région des ténèbres et des passions, que se débattent les fils de la Lumière, les hommes de l'Esprit, c.-à-d. les *pneumatiques*, auxquels Achamot a communiqué une étincelle divine. Ils sont sauvés par un *troisième Christ*, qui les affranchit de la puissance du *Démiurge*. Ce dominateur est plutôt aveugle que méchant, car il se prend sincèrement pour le Dieu suprême. Il sera aussi délivré par le Christ, mais il ne s'élèvera pas aussi haut que les pneumatiques, qui sont les gnostiques, c.-à-d. ceux à qui le Christ a révélé la science du Plérome. Le *Messie*, qui agit ainsi en dehors du Plérome, a reçu un corps formé d'un air pur, qui a passé par Marie, comme par un canal. Il donna d'abord l'exemple de la vertu ascétique ; mais au baptême, le Sauveur, *Soter*, s'est uni à lui et l'a doué d'une vertu supérieure. Cette union, reproduite dans les hommes, constitue l'essence de la régénération. E.-H. Vollet.

Bibl. : Lipsius, *Der Gnosticism, Wesen, Ursprung und Entwicklung* ; Leipzig, 1869.

VALENTIN, 103e pape ; élu le 1er sept. 827, mort le 10 oct. suivant. Il était né à Rome, de la famille *Léonzi* ; lorsqu'il fut élu, il était archidiacre de l'Eglise romaine.

VALENTIN (Simon-François, dit le), peintre français, né à Tours en 1606, mort à Paris en 1671. Il apprit son art en copiant des œuvres de maîtres et fut assez heureux pour se faire remarquer dès ses débuts par le duc de Béthune, qui, nommé ambassadeur à Rome, lui fit accorder un subside par le roi et l'emmena en Italie, où il se lia avec le Guide, dont les conseils ne lui furent pas inutiles ; rentré à Paris en 1638, il obtint un franc succès avec le portrait du jeune dauphin, puis il s'adonna à la peinture religieuse. Il avait exécuté un certain nombre de

tableaux pour les églises lorsqu'il cessa tout à coup de produire et se confina dans une retraite sévère; les œuvres qu'il a laissées dénotent un talent consciencieux et correct, mais froid et peu personnel. Jules Mazé.

VALENTIN (Gabriel-Gustav), physiologiste allemand, né à Breslau le 8 juil. 1810, mort à Berne le 24 mai 1883. Ses études terminées, il se fixa à Breslau, et, à peine âgé de vingt-cinq ans, obtint le grand prix de physiologie expérimentale décerné par l'Académie des sciences de Paris. En 1836, il obtint la chaire de physiologie à Berne, où il publia, de 1836 à 1843, son célèbre *Repertorium für Anatomie und Physiologie*. Ouvrages principaux : *Handbuch der Entwickelungsgeschichte des Menschen* (Berlin, 1835, gr. in-8); *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* (Brunswick, 1844, 2 vol. in-8; 2e édit., 1847-50, et suppl. 1851); *Versuch einer physiolog. Pathologie der Nerven* (Leipzig, 1864, in-8); *Versuch einer physiolog. Pathol. des Blutes* (Leipzig, 1866-67, in-8).

VALENTIN (Marie-Edmond), homme politique français, né à Strasbourg le 27 avr. 1823, mort à Paris le 31 oct. 1879. Sous-lieutenant en 1851, il fut nommé représentant à l'Assemblée législative; républicain convaincu, arrêté lors du coup d'Etat, il se réfugia en Angleterre où il devint professeur à l'Ecole d'artillerie de Woolwich (1860 à 1870). Revenu à Paris, il fut nommé préfet du Bas-Rhin (sept. 1870) lors de l'investissement de Strasbourg ; il pénétra courageusement dans la place, fut obligé de subir la capitulation et détenu en Allemagne. Mis en liberté, il fut nommé préfet du Rhône ; prisonnier de l'émeute de mars 1871 à Lyon, il parvint à en triompher par son énergie; déplacé à cause de ses convictions républicaines en 1872, il fut élu député de Seine-et-Oise en 1875 et sénateur du Rhône en 1876. Sa mort est généralement attribuée à un suicide, à la suite de mauvaises affaires.

VALENTINE. Coutume anglaise (V. Valentin).

VALENTINE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens, sur la r. dr. de la Garonne ; 1.042 hab. Ruines de la villa romaine des gouverneurs de la cité des Convènes ; ermitage du Bout-du-Puy.

VALENTINE de Milan, duchesse d'Orléans (V. Orléans [Louis d']).

VALENTINIANISME (V. Valentin, gnostique du IIe s.).

VALENTINIEN Ier (Flavius Valentinianus), empereur romain (364-75), né à Cibalis en Pannonie en 321, mort à Bregetio (près de Comorn) le 17 nov. 375, était vers 360 tribun des *scutarii;* mais son attachement à la foi chrétienne le fit disgracier par Julien. Après la mort de Julien et celle de Jovien, il fut proclamé empereur à Nicée par les légions d'Asie. Il confia à son frère Valens le gouvernement de l'Orient et garda pour lui l'Occident. Il fixa sa capitale à Milan, plus voisine que Rome des frontières du haut Danube et du Rhin. Brave soldat, administrateur énergique, il était d'un caractère emporté, il se laissait aller à des accès de fureur et de cruauté. Valentinien Ier dut lutter contre un chef africain, *Firmus le More* (V. ce nom) qui prit la pourpre et tenta de soulever l'Afrique du Nord, avec l'appui des tribus indigènes et des donatistes. Valentinien lui opposa le comte Théodose qui vint à bout des rebelles après trois ans de lutte (371-73). — En Bretagne, Valentinien dut refouler les Pictes et les Scots descendus des montagnes de la Calédonie et qui pillaient le plat pays (367-70). Il dut défendre la Gaule septentrionale contre les Francs et les Saxons. Il rejeta les Alamans sur la r. droite du Rhin (366), les battit à Solicinium (Sulz) en 368 et reconquit les Champs Décumates qu'il protégea par de nouvelles fortifications, dictant en 374 la paix aux Alamans. Sur le moyen Danube il repoussa les Quades, qui avaient envahi la Pannonie. Ce fut à la fin de cette campagne que Valentinien mourut d'apoplexie tandis qu'il invectivait furieusement des députés quades auxquels il avait donné audience. — Comme son frère Valens, Valentinien Ier intervint dans les disputes entre catholiques et ariens, mais ce fut pour soutenir les catholiques. Il prit le parti du pape Damase contre ses ennemis, et promulgua plusieurs édits contre les sectes hérétiques, en particulier contre les manichéens. J. Toutain.

VALENTINIEN II (Flavius-Valentinianus junior), empereur romain (375-92), né en 371, mort près de Vienne le 15 mai 392, fils de Valentinien Ier et de Justine; à la mort de son père, il avait à peine quatre ans. Il fut proclamé auguste et partagea avec son frère aîné Gratien (d'un autre lit), beaucoup plus âgé que lui, l'empire d'Occident ; nominalement il régnait sur l'Italie et l'Illyrie, en fait Gratien gouverna tout l'héritage de Valentinien Ier. Lorsqu'il fut mort, en 383, peut-être assassiné à l'instigation de l'usurpateur Maximus, Valentinien II dut abandonner à ce dernier la Bretagne et la Gaule ; il ne conserva que l'Italie, l'Illyricum et l'Afrique. Mais, quand Maximus menaça l'Italie elle-même, Théodose, l'empereur d'Orient, vint au secours du faible Valentinien II. Maximus, vaincu et fait prisonnier, fut mis à mort en 388 ; Valentinien II rentra alors en possession de tout l'empire d'Occident. Il ne tarda pas à tomber sous l'influence d'un général franc, Arbogast, qui fut le vrai maître du gouvernement ; lorsqu'il voulut le disgracier, il fut assassiné par lui. J. Toutain.

VALENTINIEN III (Flavius-Placidius-Valentinianus), empereur romain d'Occident (425-55), né en 419, mort le 16 mars 455. Fils de Constantius, collègue d'Honorius, et de Placidia, sœur d'Honorius et d'Arcadius, il succéda en 425 à son oncle Honorius comme empereur d'Occident. Ce fut sa mère Placidia qui gouverna sous son nom. Même parvenu à l'âge d'homme, Valentinien III ne fut jamais qu'un fantôme d'empereur. Malgré les vertus de Placidia et les grandes qualités militaires d'Aétius (V. Placidia, Aétius), le règne de Valentinien III fut désastreux pour l'Empire. La Gaule, occupée par les Visigoths et les Burgondes, fut envahie au N. par les Francs, à l'E. par les Alamans, puis par les Huns d'Attila : Aétius ne remporta en 451 la victoire des Champs Catalauniques qu'avec l'appui des autres peuples barbares déjà établis en Gaule. La Bretagne fut définitivement abandonnée par les légions romaines en 446. L'Italie elle-même fut menacée : Attila franchit les Alpes en 452. L'Espagne était tombée aux mains des Suèves, des Alains et des Visigoths; enfin la rivalité d'Aétius et du comte Boniface livra toute l'Afrique du Nord aux Vandales de Genséric (V. Boniface, t. VII, p. 297; Vandales). Seul le nom d'Aétius jette à ce moment quelque éclat sur l'Empire. Mais en 454, Valentinien III, jaloux et défiant, le tua de sa propre main. Un an plus tard, il fut lui-même assassiné par un sénateur romain, Pétronius Maximus, dont il avait outragé la femme. J. Toutain.

VALENTINITE (Minér.) (V. Antimoine, t. III, p. 213).

VALENTINO (Henri-Justin-Joseph), musicien et chef d'orchestre français, né à Lille le 14 oct. 1785, mort à Versailles le 28 janv. 1865. La famille de cet artiste était d'origine italienne, et bien que la profession de son père, pharmacien de l'hôpital militaire, n'eût rien qui prédisposât particulièrement à la musique, l'enfant reçut une éducation assez forte pour pouvoir, dès l'âge de quatorze ans, exercer en province les fonctions de chef d'orchestre. En 1820, il était déjà second chef de l'Opéra de Paris et premier en 1824. Ce fut sous sa direction que furent montées plusieurs grandes œuvres : *la Muette de Portici*, *Guillaume Tell*, *Olympie*, etc. En 1830, il se retirait à la suite de dissentiments avec le docteur Véron, alors directeur. L'Opéra-Comique se l'attacha, et Valentino, de 1831 à 1836, dirigea l'orchestre de ce théâtre avec beaucoup de succès. En 1837, il fondait à Paris dans la salle Saint-Honoré, qui prit depuis son nom, la première entreprise de concerts classiques populaires. Quatre jours par semaine étaient consacrés à la musique sérieuse ; les trois autres jours, le même orchestre, sous un autre chef, Fessy, faisait entendre des œuvres légères et de la mu-

sique de danse. Mais les temps n'étaient pas encore mûrs pour un pareil essai. Après quelque temps de vogue, le succès se ralentit, et bientôt on fut obligé de renoncer aux concerts symphoniques. Valentino, qui ne voulait point se consacrer à la direction d'un orchestre de danse, se sépara de l'œuvre et, en 1841, il se retirait à Versailles, dans une retraite désormais définitive.

VALENTINOIS. Ancien pays des Ségalaunes dont Valence était la capitale et qui avait à peu près les mêmes limites que l'ancien diocèse de Valence, s'étendant comme celui-ci sur la rive droite du Rhône, où, jusqu'à la Révolution, trente-cinq communes du Vivarais, entre les rivières de Doux et d'Erieux, dépendaient encore de l'évêché de Valence. Compris en 855 dans le royaume de Provence, et en 933 dans le royaume d'Arles, ce pays forma, dès les premières années du XIe siècle, le *comitatus valentinensis* gouverné par des comtes amovibles et fut ensuite partagé entre divers seigneurs qui se déclarèrent indépendants sous la suzeraineté des empereurs germaniques. Les plus importants furent les Geilin, remplacés vers 1125 par les Poitiers, qui prirent le titre de comtes de Valentinois, et qui, ayant acquis une partie du Diois, léguèrent, en 1419, le tout aux rois de France. En 1493, le Valentinois du Dauphiné, ou Valentinois proprement dit (celui de la rive droite ayant été annexé au Languedoc), fut érigé en duché en faveur de César Borgia, mais celui-ci jouit peu de cette donation qui fut révoquée en mai 1504 pour cause de félonie. En 1548, Henri II le donna à Diane de Poitiers qui le posséda jusqu'à sa mort (1566). Enfin, en 1642, Louis XIII érigea le Valentinois en duché-pairie pour le prince de Monaco, mais ce duché n'avait aucun rapport avec l'ancien comté de ce nom et se composait de terres et de droits seigneuriaux disséminés sur tous les points de la Drôme. Les princes de Monaco ont possédé ce duché jusqu'à la Révolution, et l'héritier présomptif de cette principauté porte encore le titre de duc de Valentinois. A. M.

BIBL. : BRUN-DURAND, *Dict. topogr. de la Drôme*. — A. DE GALLIER, *César Borgia*, dans *Bulletin d'archéologie de la Drôme*, 1894.

VALENTON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger; 766 hab.

VALERA (Cipriano de), dit *l'Hérétique espagnol* (El Hereje español), né à Séville vers 1532, mort dans les premières années du XVIIe siècle, après 1602. D'abord moine à San Isidro del Campo, à Séville, il fut entraîné au protestantisme par le Dr Egidio, se réfugia à l'étranger pour échapper à l'Inquisition, et se fixa en Angleterre, où il prit ses degrés de bachelier (1559-60) et de maître ès arts (1563) à Cambridge, et où il se maria. En 1588, il publia un libelle, d'un style très vif, contre le catholicisme : *Dos tratados, El primero es del Papa y de su autoridad... El segundo es de la Missa;* ces deux traités furent réimprimés en 1599, avec une addition : *Enjambre de los falsos milagros con que Maria de la Visitazion... engaño á mui muchos*, et traduits en anglais en 1600 par John Golbourne. En 1594, toujours à Londres, il imprima un traité adressé aux chrétiens captifs en Barbarie, où certains ont voulu voir une exhortation déguisée visant les protestants de Séville : *Tratado para confirmar los pobres cautivos de Berberia en la católica i antigüa fé i religion cristiana...* suivi d'une seconde édition de l'*Enjambre de los falsos milagros...* En 1596 et 1597, il fit paraître deux traductions d'œuvres de Calvin : le *Catechismo* et la *Institution de la relijion cristiana*. On suppose qu'il participa à la traduction du *Católico reformado* de Guillaume Perquin. En 1600, sous le titre de : *Aviso á los de la Iglesia Romana sobre la indiccion del jubileo por la Bulla del Papa Clemente VIII*, il lança un pamphlet contre les indulgences. Son œuvre principale est sa traduction espagnole de la Bible. En 1596 il en avait publié une partie à Londres ; *El Testamento Nuevo de Nuestro Señor Jesu Christo*. La Bible complète parut à Amsterdam en 1602 : *La Biblia que eslos Sacros Libros del Viejo y Nuevo Testamento*, avec la mention *Segunda edicion*, qui se réfère peut-être à l'édition du Nouveau Testament seul, de 1596. Cette traduction suit de très près, avec quelques corrections, la traduction antérieure en espagnol de Casiodoro de Reina, calquée sur les textes grec et hébreu ; on y trouve une curieuse notice sur les traducteurs de la Bible. C'est la traduction de Valera que continuent à publier, pour les pays de langue espagnole, les sociétés bibliques de Londres.

BIBL. : MENENDEZ PELAYO, *Historia de los heteredoxos españoles;* Madrid, 1880-82, t. II, liv. IV, ch. x, partie VI, in-8. — J. GARRETT UNDERHILL, *Spanish literature in the England of the Tudors;* New York, 1899, in-12.

VALERA Y ALCALÁ GALIANO (Don Juan), écrivain et diplomate espagnol, né à Cabra, prov. de Cordoue, en 1827. Il débuta au barreau, puis entra dans la diplomatie. Après avoir collaboré au journal conservateur libéral *El contemporaneo*, il s'attacha en 1859 à l'Union libérale dont le chef, O'Donnell, l'envoya en 1866 comme plénipotentiaire à Francfort. Il adhéra au mouvement révolutionnaire de 1868, et fut, sous la régence de Serrano, directeur de l'instruction publique. Après l'avènement d'Alphonse XII, Valera, membre du parti libéral, devint successivement ambassadeur à Lisbonne, à Washington, à Bruxelles et à Vienne. C'est surtout comme écrivain que don Juan Valera s'est fait connaître. Il publia d'abord, en 1858, un volume de poésies d'une élégance sobre et toute classique, rééditées en 1886, à Madrid, sous le titre de : *Canciones, romances y poemas*. Son premier et plus célèbre roman, *Pepita Jimenez*, parut en 1874 dans la *Revista de España*. Il fut suivi : en 1875, des *Ilusiones del Doctor Faustino;* en 1877, du *Comendador Mendoza*, de *Pasarse de Listo;* enfin, en 1879, de *Doña Luz*. A ces œuvres de fantaisie il faut joindre un volume de *Cuentos, diálogos y fantasias*. Après être resté près de vingt ans sans écrire d'autres romans, Don Juan Valera en a donné une série nouvelle : *Juanita la larga* (1896), *Genio y figura* (1897), et un autre volume de contes : *De varios colores* (1898). Don Juan Valera s'est également distingué dans la critique, et il a parlé des poètes hispano-américains avec une compétence toute spéciale. C'est ainsi qu'il a donné deux volumes de *Estudios criticos sobre literatura, politica y costumbres de nuestros dias* (Madrid, 1884-86), des *Disertaciones y juicios literarios* (Madrid, 1887), ses *Cartas ameri canas* (Madrid, 1889-90), enfin un volume intitulé *A vuela pluma* (Madrid, 1897). Styliste pur et distingué, très au courant des littératures étrangères, d'un esprit fin, volontiers sceptique, mais plein de grâce et de tact, don Juan Valera restera parmi les meilleurs écrivains espagnols de la fin du XIXe siècle. — Ses œuvres ont été réunies dans la *Coleccion de Escritores castellanos* (7 vol. in-16). LÉONARDON.

VALÉRAL (Chim.) (V. VALÉRIQUE [Acide]).

VALÈRE. Château dans le cant. du Valais, en Suisse, situé sur un rocher de forme bizarre, près de *Sion* (V. ce mot). Cet édifice très ancien a été fort endommagé par le temps. On y a placé d'intéressantes collections d'antiquités romaines et autres, découvertes dans le pays. Sur le même rocher, une église, pèlerinage assez renommé, et le séminaire épiscopal.

VALÈRE MAXIME (*Marcus* ou *Publius Valerius Maximus*), historien et moraliste romain du Ier siècle ap. J.-C., contemporain de Tibère. Il écrivit, sous le titre *Factorum dictorumque memorabilium libri IX*, un recueil d'anecdotes extraites sans doute des historiens grecs et romains. Ce n'est point là une œuvre originale, et l'auteur ne semble pas avoir fait preuve d'une critique bien judicieuse. Pourtant son livre nous est utile, parce qu'il contient un assez grand nombre d'épisodes que nous ne connaissons pas par ailleurs; c'est un répertoire de faits se rapportant à la religion, à la vie civile et à la vie sociale.

Le style de Valère Maxime est médiocre, à la fois prétentieux et obscur. On attribue souvent à cet auteur et, dans la plupart des éditions, on imprime à la suite des *Facta Dictaque memorabilia*, un chapitre intitulé *De Prænominibus*. D'après des *Abrégés* de Valère Maxime, rédigés à une basse époque, les *Facta dictaque memorabilia* auraient eu dix livres, et le dixième livre aurait compris plusieurs chapitres : *De prænominibus*, *De Nominibus*, *De Cognominibus*, etc. Ce dixième livre a disparu dans les manuscrits.— Principales éditions : éd. *princeps* (Strasbourg, 1470) ; — éd. *Alde* (Venise, 1502) ; — éd. *Pighius* (Anvers, 1567) ; — éd. *Juste Lipse* (Anvers, 1585) ; éd. *Torrenius* (Leyde, 1726) ; — éd. *Hase* (coll. Lemaire) (Paris, 1822-23). J. Toutain.

VALERGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries; 288 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VALERIA (*Gens*). Famille romaine. La *gens* Valeria fut une des plus importantes parmi les familles romaines; sa destinée et le rôle qu'elle joua dans l'histoire de Rome furent particulièrement brillants. D'après la tradition, elle était d'origine sabine; les Valerii reconnaissaient pour leur plus lointain ancêtre un certain *Volesus Valerius*, compagnon du roi de Cures, Titus Tatius. Un *Valerius* fut consul la première année de la République; de très nombreux Valerii figurent sur les Fastes consulaires et triomphaux; à la fin de l'Empire, le gentilice Valerius fut porté par plusieurs empereurs, Dioclétien, Constance Chlore, Galère, Constantin. La *gens* Valeria tenait à Rome un rang exceptionnel ; dès le début de la République, elle possédait une maison fameuse au pied de la Velia ; des places spéciales lui étaient réservées dans le cirque ; enfin on lui avait accordé l'autorisation d'ensevelir ses morts dans l'intérieur même de la ville. La *gens* Valeria se divisait en un grand nombre de branches, qui se distinguaient l'une de l'autre par un surnom ou *cognomen;* les principaux surnoms portés par les Valerii étaient : *Publicola* ou *Poplicola*, *Maximus*, *Potitus*, *Corvus* ou *Corvinus*, *Messalla*, *Falto*, *Flaccus*, *Lævinus*, etc. Parmi les membres de la gens Valeria, qui jouèrent un rôle et occupèrent une place considérable à Rome, nous citerons : *P. Valerius Publicola ou Poplicola*, qui contribua à chasser les Tarquins de Rome en 510 av. J.-C., fut consul en 509 après la démission de *Tarquin Collatin* (V. ce nom), et le redevint trois fois encore en 508, 507 et 504; en 509, pour calmer les appréhensions du peuple, il proposa et fit voter une loi édictant que l'on pourrait en appeler désormais aux comices centuriates des sentences de mort prononcées par les consuls à Rome en temps de paix ; à plusieurs reprises, il fit la guerre aux peuples voisins, qui attaquaient Rome, en particulier aux Véiens, aux Etrusques de Porsenna et aux Sabins ; deux fois il rentra à Rome en triomphe ; il mourut en 503, et les matrones romaines portèrent son deuil pendant une année entière ; — *M. Valerius Maximus*, frère du précédent, consul en 505 et probablement dictateur en 494, se distingua dans toutes les guerres que Rome eut à soutenir contre les Etrusques et les Latins, après l'expulsion des rois ; — *L. Valerius Potitus*, consul en 449, fit voter avec son collègue M. Horatius Barbatus, les lois connues sous le nom de *leges Valeriæ Horatiæ*, qui confirmaient les attributions des tribuns de la plèbe, et donnaient force de loi aux décisions de l'assemblée tribute ; — *M. Valerius Corvus*, célèbre surtout pour avoir vaincu en combat singulier un géant gaulois ; consul en 348, 346, 343, 335, il lutta avec succès contre les Volsques, fut vainqueur des Samnites en Campanie, remporta deux triomphes et fut choisi comme dictateur en 302 ou 301 ; — *M. Valerius Maximus Messalla* prit part à la première guerre punique, fut consul en 263 et censeur en 252 ; — *P. Valerius Falto*, préteur en 242, fut vainqueur des Carthaginois dans un combat naval ; consul en 238, il lutta avec succès contre les Gaulois de la Cisalpine ; — *L. Valerius Flaccus*, tribun militaire en 212, édile curule en 201, préteur en 199, consul en 195 avec Caton l'Ancien, dirigea une campagne de deux années contre les Boïens et les Insubres de la vallée du Pô, prit part en 191 à la guerre contre Antiochus, assista à la bataille des Thermopyles, fut censeur en 184 en même temps que Caton, et fut désigné par son collègue comme prince du Sénat (*princeps senatus*) ; il mourut vers 180 ; — *C. Valerius Lævinus*, préteur en 179, consul en 176, fit campagne contre les Ligures, et obtint le triomphe en 175 ; — *M. Valerius Messalla Niger*, orateur célèbre contemporain de Cicéron, fut consul en 61 et censeur en 55 ; — *M. Valerius Messalla*, neveu de l'orateur Hortensius, consul en 53, prit parti pour César, fut un des légats du dictateur en Afrique et passa en Espagne au moment de la bataille de Munda ; d'après Macrobe, il aurait été augure pendant cinquante-cinq ans ; — *L. Valerius Acisculus, triumvir monetalis* en 43, fit frapper plusieurs monnaies ornées de figures curieuses, telles qu'un marteau, un géant anguipède, Jupiter, Apollon, Diane, qui ont donné lieu aux explications et aux commentaires les plus variés ; — *M. Valerius Messalla Corvinus*, à la fois orateur, historien et philologue, né probablement vers 70 av. J.-C., vécut sous Auguste ; son talent d'orateur est loué chaleureusement par Sénèque et Quintilien ; il écrivit une histoire des guerres civiles de Rome, dont Plutarque paraît s'être beaucoup servi, et un traité *De Romanis familiis*, cité par Pline l'Ancien ; — *M. Valerius Messalla* ou *Messallinus*, consul en 3 av. J.-C., fut envoyé en Dalmatie et en Pannonie, au moment où éclata dans ces régions le soulèvement formidable de l'an 6 ap. J.-C. ; il vainquit le principal chef des rebelles, Bato, et reçut les honneurs du triomphe. — Sous l'Empire, plusieurs Valerii exercèrent de très hautes fonctions, par exemple : *C. Valerius Festus*, consul en 71, légat d'Auguste en Pannonie et en Espagne ; — *L. Valerius Proculus*, qui termina sa carrière comme préfet de l'annone sous Antonin le Pieux, vers 145 ap. J.-C. ; — *M. Valerius Bradua Mauricus*, consul sous Commode en 191, proconsul d'Afrique sous Septime Sévère ; — *P. Valerius Eutychianus Comazon*, préfet du prétoire sous Héliogabale et peut-être consul en 220, etc. J. Toutain.

VALÉRIANACÉES (*Valerianaceæ* Lindl.) (Bot.). Famille de plantes Dicotylédones gamopétales irrégulières formée d'herbes ou rarement d'arbustes, à feuilles opposées, sans stipules, à fleurs en cymes composées, à rhizome souvent charnu et répandant une odeur pénétrante désagréable. Fleurs hermaphrodites ou diclines, à réceptacle concave portant une corolle gibbeuse ou éperonnée d'un côté, entourée ou non d'un calice variable ; le calice est souvent remplacé par un disque lacinié, plus ou moins persistant au-dessus du fruit et lui formant aigrette ; androcée formé de 1-4 étamines insérées sur la corolle, à anthères introrses, biloculaires ; ovaire infère à 1-3 loges, dont une fertile, à ovule descendant ; fruit sec, indéhiscent, à une graine non albuminée. Genres principaux : *Nardostachys* DC., *Patrinia* J., *Valerianella* Mœnch, *Valeriana* T., *Centranthus* DC. Les Valérianacées habitent l'Europe centrale, la région méditerranéenne et la région caucasique, d'où quelques espèces se sont avancées en Sibérie, au Népaul et au Japon ; rares dans l'Amérique septentrionale, elles reparaissent dans les montagnes de l'Amérique du Sud. Elles fournissent les *Valérianes*, les *Nards* et des espèces comestibles, les *Mâches* (V. ces mots).

VALÉRIANATE (Chim.) (V. Valérique [Acide]).

VALÉRIANE (*Valeriana* T.). I. Botanique. — Genre type de la famille des Valérianacées, formé d'une centaine d'herbes vivaces, dressées ou sarmenteuses, à feuilles opposées, entières ou découpées, à fleurs en corymbes, propres aux régions tempérées de l'hémisphère boréal et de l'Amérique australe. Fleurs irrégulières à 3 étamines dont une antérieure, à calice développé à la maturité en une aigrette plumeuse qui couronne le fruit ovoïde, lancéolé ; tube de la

corolle faiblement gibbeux à la base. L'espèce la plus importante au point de vue médical est le *V. officinalis* L., ou *Valériane officinale*, *V. sauvage*, *Herbe aux chats*, *H. à la meurtrie*, etc., commun en Europe dans les bois humides, sur le bord des eaux, etc. Les fleurs, blanches ou rosées, sont odorantes, et la souche, verticale et tronquée, est munie de nombreuses fibres épaisses, à teinte brune uniforme et constitue le *Radix Valerianæ minoris sylvestris* des officines. La saveur de cette souche est douceâtre, puis âcre et amère, l'odeur forte et nauséabonde, augmentant par la dessiccation. Elle contient de l'acide valérique, un hydrocarbure, le *valérène*, une huile oxygénée, le *valérol*, et divers autres principes. La racine de valériane s'emploie sous forme d'infusé (10 °/₀), d'extraits (alcoolique et éthéré), de teinture, de sirop, et entre dans la composition des pilules de Méglin. C'est un antispasmodique puissant, accessoirement fébrifuge et vermifuge. — On employait encore jadis les racines de la *Grande Valériane* ou *V. Phu* L., de propriétés analogues, celles à peu près inodores du *V. dioica* L. ou *Petite Valeriane*, *V. des marais*, *Nard champêtre*. — Les souches aromatiques des *V. saxatilis* L. et *V. celtica* L. fournissent les *Nards* (V. ce mot). Dr L. Hn.


Rameau florifère de *Valeriana officinalis* L.

Valériane grecque (V. Polémoine).

II. Horticulture. — Les espèces de ce genre les plus répandues dans les jardins sont : la Valériane rouge, vulgairement Barbe de Jupiter, que l'on cultive en touffe sur les plates-bandes et de préférence sur les rocailles où elle se plaît particulièrement ; on la multiplie de graines ou d'éclats du pied, au printemps ; la Valériane à grosses tiges, jolie plante annuelle à fleurs rouges, roses on blanches, comme celles de la précédente, que l'on cultive en touffe ou en bordure et qui se multiplie de graines, en automne ou au printemps. Ces plantes et d'autres, comme la Valériane des Pyrénées, grande espèce vivace à nombreuses fleurs roses d'un bel effet, demandent une terre légère et modérément humide. G. Boyer.

III. Pharmacie. — Les préparations de valériane inscrites à la pharmacopée officielle sont les suivantes : *Poudre; tisane*, par infusion 1/2 heure, 10 °/₀ ; *teinture alcoolique*, 1/5 avec alcool à 60° ; *teinture éthérée* à 1/5 ; *eau distillée*, distillation après macération ; *extrait alcoolique; sirop*, 40 gr. d'extrait pour 1.800 gr.; *pilules de Méglin*, contenant, par pilule, 5 centigr. d'extrait de valériane, de jusquiame et d'oxyde de zinc.

VALÉRIANELLE (Bot. et Hort.) (V. Mache).

VALÉRIANIQUE (Acide). Synonyme d'acide *valérique* (V. ce mot).

VALÉRIE (Wilhelmine-Joséphine Simonin, dame Gustave Fould, dite), actrice française (V. Fould).

VALÉRIEN (Publius-Aurelius-Licinius-Valerianus), empereur romain (253-60), appartenait à une puissante famille sénatoriale. Il parcourut rapidement la carrière des honneurs ; en 238, il était déjà consulaire et prince du Sénat. Lorsque l'empereur Dèce voulut restaurer les fonctions de censeur, Valérien fut désigné tout d'une voix par ses collègues du Sénat pour les exercer. En 253, fut envoyé par l'empereur Trébonien en Gaule pour repousser l'usurpateur Æmilianus; mais ses troupes le proclamèrent empereur, et il fut reconnu dans tout l'Empire après la mort de Trébonien et d'Æmilianus. Valérien associa immédiatement au pouvoir impérial son fils *Gallien* (V. ce nom) et lui confia le soin de défendre l'Occident dont toutes les frontières étaient attaquées par les Barbares et dont presque toutes les provinces étaient troublées par des incursions et des soulèvements. Lui-même partit pour l'Orient, que ravageaient alors les Scythes, les Goths, surtout les Perses. Le roi des Perses, Sapor, s'était avancé jusqu'en Syrie et avait occupé Antioche. Valérien marcha contre lui ; il fut attiré traîtreusement à une entrevue près d'Edesse et fait prisonnier (260). Sa captivité dura dix ans. Il mourut en 270, après avoir subi les plus dures humiliations. On raconte que Sapor fit écorcher son cadavre et orna de sa peau, comme d'un trophée, le plafond de son palais. J. Toutain.

VALÉRIEN (Saint) (V. Cécile [Sainte]).

VALÉRINE (Chim.) (V. Valérique [Acide]).

VALERIO (Théodore), peintre français, né en 1819 aux forges d'Herserange (Moselle), mort à Vichy le 14 sept. 1879. Elève et ami de Charlet (1834), il visita avec lui l'Allemagne et l'Italie et en rapporta des dessins, des aquarelles, des gravures qu'il exposa : son *Corps de garde flamand* (1838) et les portraits au crayon de *Charlet* et de *sa Fille* (1842) eurent beaucoup de succès. En 1852, la guerre d'Orient lui parut un sujet d'études passionnant ; il alla s'enfermer dans Silistrie et suivit l'armée turque : il rapporta de ce dangereux voyage de très intéressantes aquarelles qu'il exposa de 1855 à 1860. On lui doit de nombreux tableaux d'après ces études et d'autres inspirés par la Bretagne.

VALÉRIQUE (Acide). Form. { Equiv..... $C^{10}H^{10}O^{4}$. Atom..... $C^{5}H^{10}O^{2}$.

Les acides valériques, qu'on appelle aussi acides valérianiques, sont au nombre de quatre. L'acide valérique normal ou propylacétique ou pentanoïque dérive de l'alcool amylique normal qui l'engendre par oxydation : c'est un liquide bouillant à 186°. L'acide valérique actif ou acide méthyléthylacétique ou méthybutanoïque résulte de l'oxydation de l'alcool amylique actif. Possédant le pouvoir rotatoire, il existe sous deux formes : la forme droite et la forme gauche qui ne se distinguent que par leur action sur la lumière polarisée. C'est un liquide bouillant à 177°. Un troisième acide valérique est l'acide triméthylacétique ou pivalique ou diméthylpropanoïque ; il se prépare par l'action de l'eau sur le nitrile valérianique obtenu au moyen de l'alcool butylique tertiaire ; c'est un corps cristallisé qui fond à 33° et bout à 164°.

Le plus important des acides valériques est l'acide valérique de la valériane ; on l'appelle acide valérique ordinaire ou isopropylacétique ou phécénique ou delphinique ou dans la notation de Genève méthyl-3 butanoïque. Il a été découvert en 1817 par Chevreul dans l'huile de marsouin ; Pentz et Grete le retirèrent un peu plus tard de la valériane. Pour extraire l'acide valérianique de la racine de valériane, on traite 1 kilogr. de cette racine par un mélange de 100 gr. d'acide sulfurique, 60 gr. de bichromate de potassium et 5 lit. d'eau ; en distillant, on recueille l'acide valérique formé. La racine de valériane contient, outre l'acide valérique, de l'aldéhyde valérique appelé aussi valéral, la majeure partie de cet aldéhyde est oxydé dans la réaction ; il en reste cependant une petite quantité qui accroît l'odeur de l'acide valérique. On peut aussi préparer l'acide ordinaire en oxydant l'acide amylique de fermentation (Dumas et Stas) :

$$C^{10}H^{12}O^{2} + O^{4} = C^{10}H^{10}O^{4} + 2HO.$$

L'oxydation se fait comme dans la préparation précédente au moyen du mélange chromique. On porte la liqueur à l'ébullition dans un appareil muni d'un réfrigérant ascendant : on obtient de cette façon un mélange d'acide valérianique $C^{10}H^{10}O^{4}$, d'aldéhyde amylique $C^{10}H^{10}O^{2}$ et d'éther amylivalérianique $C^{10}H^{10}(C^{10}A^{10}O^{4})$. On enlève l'acide valérique formé en agitant le mélange avec une solution alcaline ; le valérate alcalin produit est décomposé par un acide, et l'acide valérique mis en liberté est purifié par distillation. Il est en général souillé par une petite quantité d'autres acides, notamment d'acide butyrique.

L'acide valérianique se produit par l'action de la potasse à chaud sur l'éther cyanhydrique dérivé de l'alcool isobutylique :

$$C^{10}H^{9}Az + 2HO + KO,HO = C^{10}H^{9}KO^{4} + AzH^{3},$$

mais cette réaction n'est pas utilisée pour la préparation de l'acide. L'acide valérique ordinaire est un liquide incolore, huileux, possédant une odeur désagréable, une saveur acide et brûlante. Sa densité à 0° est 0,95. Il bout à 175°. Il est assez peu soluble dans l'eau (une partie d'acide dans 30 parties d'eau) ; mais il est miscible en toutes proportions avec l'alcool et l'éther.

Au point de vue chimique, c'est un acide monobasique, n'ayant par conséquent qu'une seule fonction acide et ne possédant pas non plus d'autres fonctions chimiques. En se combinant avec les bases, il forme des sels neutres qu'on appelle les valérianates. Les valérianates secs sont à peu près inodores ; mais humides, ils dégagent une odeur particulière, aromatique et fétide. Ils ont une saveur douce avec un arrière-goût sucré ; la plupart sont onctueux au toucher. Les valérianates d'ammoniaque, de zinc, de cérium et, parmi les sels organiques, le valérianate d'atropine et le valérianate de quinine, sont employés en pharmacie. Le valérianate d'ammoniaque se prépare en saturant l'acide valérianique par du gaz ammoniac bien sec. C'est un sel cristallisé, incolore, déliquescent, possédant l'odeur de la valériane. Il est très soluble dans l'eau et dans l'alcool ; sous l'influence de la chaleur, il se décompose facilement en perdant son acide valérique. Le valérianate de zinc s'obtient en ajoutant à de l'acide valérique étendu de l'hydrocarbonate de zinc récemment préparé ; on chauffe doucement jusqu'à ce que l'hydrocarbonate cesse de se dissoudre ; on filtre pour séparer la dissolutiou du sel de l'hydrocarbonate en excès. Par évaporation et refroidissement, le sel cristallise en lamelles nacrées, peu solubles dans l'alcool. Il est employé en médecine comme antispasmodique. Pour préparer le valérianate de quinine, on neutralise de l'acide valérianique par de l'hydrate de quinine dissous dans l'alcool ; on étend d'eau et on évapore à une température inférieure à 50°. Le sel cristallisé par refroidissement en prismes hexagonaux possédant une odeur forte ; il est peu soluble dans l'eau froide, un peu plus soluble dans l'eau bouillante, assez soluble dans l'alcool. Il est antispasmodique comme le valérianate de zinc. Le valérianate d'atropine s'obtient en neutralisant l'acide valérique par l'atropine dissoute dans l'éther. Il est constitué par des cristaux incolores, fondant à 32° ; il est très soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool. Il possède les propriétés médicales de l'atropine.

En s'unissant aux alcools avec élimination d'eau, l'acide valérique donne naissance à des éthers. Les éthers valériques de la glycérine s'appellent les valérines ; monovalérine $C^{6}H^{2}(H^{2}O^{2})^{2}(C^{10}H^{10}O^{4})$, divalérine $C^{6}H^{2}(H^{2}O^{2})(C^{10}H^{10}O^{4})^{2}$, trivalérine $C^{6}H^{2}(C^{10}H^{10}O^{4})^{3}$. La trivalérine obtenue artificiellement avec l'acide valérique et la glycérine est identique avec un produit naturel : la phacénine, principe immédiat contenu dans les huiles de dauphin.

VALERIUS Antias (P. ou Q.), historien romain de la première moitié du Ier siècle av. J.-C. Il écrivit une *Histoire de Rome* depuis la fondation de la ville jusqu'à l'époque de Sulla ; cet ouvrage comptait au moins 75 livres. Tite-Live le cite très souvent, mais il incrimine presque toujours son exactitude ; il lui reproche surtout d'exagérer les chiffres dans une proportion très considérable. Néanmoins, Valerius Antias semble avoir été une des sources principales de Tite-Live et de Plutarque.

VALERIUS Cato, poète latin (V. Cato).

VALERIUS Flaccus (Caius), poète épique romain. Sa biographie nous manque : on sait seulement qu'il vécut au Ier siècle de l'ère chrétienne et qu'il mourut tout jeune encore (vers l'an 90), laissant inachevée une épopée en huit chants, les *Argonautiques* (*Argonautica*). C'est le sujet traité si dramatiquement par Euripide (*Médée*) et repris ensuite par le poète alexandrin Apollonius de Rhodes : la légende de la conquête de la Toison d'or, les amours de Jason et de Médée, l'abandon et la cruelle vengeance de la magicienne. Ce sujet, qui prête à l'étude psychologique comme aux détails de mythologie et de géographie, plaisait fort aux Romains : il avait déjà séduit Varron. Le plan suivi par Valerius Flaccus est assez régulier ; mais il semble s'être attaché aux côtés d'érudition plus qu'à l'analyse des passions et à la peinture des caractères, notamment de celui de l'héroïne. De là quelque froideur, des passages traînants en cette œuvre, fortement empreinte de rhétorique, pensées et style. L'auteur, pourtant, cherche parfois à l'animer ; mais son feu est trop souvent factice. La versification est, en général, correcte et pure. La langue, peu personnelle, travaillée à l'excès, n'est point exempte d'obscurité ; elle abonde en réminiscences de Virgile, d'Ovide, de Lucain et de Sénèque le Tragique. Le poème, néanmoins, eut du succès. Il fut goûté de Quintilien, qui paraît considérer comme une perte réelle la mort précoce de Valerius Flaccus.

VALERIUS Publicola (V. Valeria [*Gens*]).

VALERNES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte ; 497 hab.

VALÉRYLÈNE. Form. { Equiv. . . . $C^{10}H^{8}$. Form . . . . $C^{5}H^{8}$. }

Le valérylène, appelé aussi méthyléthylacétylène ou pentine, a été découvert par Reboul. On le prépare en faisant agir pendant plusieurs heures à 140° la potasse alcoolique concentrée sur le bromure d'amylène ordinaire ou bromure de triméthyléthylène. C'est un liquide incolore, très mobile, ne se mêlant pas avec l'eau, possédant une forte odeur alliacée. Il appartient à la famille des carbures acétyléniques. Comme les autres termes de cette famille, il donne facilement des composés d'addition. Il s'unit directement au bromure pour donner un dibromure $C^{10}H^{8}Br^{2}$ et un tétrabromure $C^{10}H^{8}Br^{4}$; ces deux corps sont liquides et peuvent être séparés par distillation. Agité avec l'acide bromhydrique en solution concentrée, il se transforme en un corps huileux, de couleur rouge, qui laisse passer quand on le distille deux produits différents : un monobromhydrate $C^{10}H^{9}Br$ bouillant à 115° et un dibromhydrate $C^{10}H^{9}Br^{2}$ bouillant à 180°. Il se continue de même avec l'acide chlorhydrique fumant pour donner un monochlorhydrate $C^{10}H^{9}Cl$ et un dichlorhydrate $C^{10}H^{9}Cl^{2}$, tous deux liquides. Chauffé en vase clos à 260°, il se change en un produit plus condensé, le terpilène $C^{20}H^{16}$ ou $(C^{10}H^{8})^{2}$. Il n'a pas d'action sur le chlorure cuivreux ammoniacal. Berthelot a fait la synthèse du valérylène, et par conséquent du terpilène, en combinant directement au rouge sombre l'acétylène et le propylène gazeux $C^{4}H^{2} + C^{6}H^{6} = C^{10}H^{8}$. A. Bouzat.

VALESCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée ; 218 hab.

VALESCUS de Tarente (V. Balescon).

VALÉSIENS. Secte d'hérétiques (V. Eunuque).

VALET. I. Histoire. — Le nom de valet, pendant tout le moyen âge, fut loin d'indiquer une condition servile ; le jeune noble, aspirant à la chevalerie, était, en qualité de valet ou de varlet, de page ou de damoiseau, attaché, de sept à quatorze ans, au châtelain et à la châtelaine et les servait, faisant auprès d'eux son éducation et se formant aux belles manières ; après ce stage dont

la domesticité n'avait rien d'humiliant, le varlet passait écuyer vers sa quinzième année. D'autre part, dans la hiérarchie des corps de métiers, l'apprenti promu ouvrier ne porta primitivement que le titre de valet; plus tard seulement prévalut celui de compagnon (V. CORPORATION). Mais, à partir du XVIe siècle où il n'y a plus que des serviteurs salariés, être valet, c'est faire partie de la livrée; le mot finira même par tomber dans un tel discrédit qu'une des pires injures sera de dire à un homme qu'il a une âme de valet. Mais, en attendant, valet est le terme général sous lequel est comprise toute la domesticité rurale ou urbaine; à la campagne, il y a le maître valet, le valet d'écurie, le valet de charrue, et Boileau, qui était incapable d'employer un terme impropre, n'a pas l'intention de blesser Antoine, son jardinier d'Auteuil, en le traitant de laborieux valet. En ville, la livrée pullule à partir du XVIe siècle; elle encombre les grands hôtels, et, recrutée comme elle pouvait l'être à des époques de désordre et de troubles civils, elle est maîtresse du pavé; elle porte l'épée en dépit des ordonnances, et en use au mépris des gibets que Henri IV fait dresser dans tous les quartiers de Paris; le duc d'Angoulême, qui ne payait pas ses gens, leur faisait entendre assez cavalièrement que, son hôtel de la rue Pavée étant bordé de rues désertes et leur assurant un asile respecté du guet, ils avaient mieux à faire qu'à importuner leur maître de plaintes inutiles. Pour rendre quelque sécurité à la voie publique, il fallut, sous Louis XIV, la ferme résolution d'en finir par la création de la lieutenance de police et le besoin où l'on était de recruter la chiourme des galères.

Alors qu'un hôtel seigneurial exigeait des dizaines de valets, sans compter les femmes et le personnel de la cuisine, le service royal en réclamait toute une légion, chacun ne remplissant ses fonctions que pendant un trimestre de l'année, c.-à-d. ne servant que par quartiers, ainsi que l'on disait. Il y avait à Versailles, pour coucher à tour de rôle auprès du lit de Louis XIV, quatre « valets de chambre ordinaires »; trente-deux « valets de chambre du roi » entraient en fonction huit par huit. Le titre de valet de chambre était, en outre, sans que l'énumération soit complète, porté par le barbier ordinaire et huit autres barbiers, par le chirurgien opérateur pour les dents, par huit tapissiers, huit horlogers, six garçons ordinaires, deux porte-chaises d'affaires (affaires, dans un palais où il n'y avait pas de garde-robe, s'entendait dans le sens que l'on peut supposer). Il est inutile de rappeler que Molière, loin de se croire humilié par sa charge de valet de chambre tapissier, avait même eu grand soin de s'en assurer la survivance dans la succession paternelle.

Si nous passons de la vie réelle au théâtre, qui doit en être la reproduction, nous sommes bien obligés de reconnaître que notre valet de comédie, tel qu'il a été mis en scène et regardé comme indispensable au XVIIe et au XVIIIe siècle, est un personnage de convention, plutôt qu'il n'est peint d'après nature. Emprunté à la comédie antique et plus directement à la farce italienne, il procède des *sannions*, les esclaves grecs ou romains et surtout, des *zanni*, les bouffons attitrés de la Commedia dell' arte. Le costume même du rôle, dit rôle de grande casaque, à cause du manteau rayé commun aux divers types de valets comiques, est resté comme la marque de la provenance étrangère, et nulle adaptation à nos mœurs n'a pu faire qu'il fût vraisemblable de voir toute une action rouler sur un domestique tenant à lui seul les fils de l'intrigue et devenu le personnage principal, annulant les autres ou les reléguant au second plan. Molière l'a bien compris, lorsque, s'élevant à la comédie de caractère et cherchant la ressemblance avec la vie, il a rayé de ses rôles celui du valet ou l'a, au besoin, remplacé par la servante authentique, celle du ménage bourgeois, intimement mêlée à la vie de ses maîtres et ayant voix dans la famille. Figaro a été la dernière transformation du valet de comédie; il tient bien le langage de son époque, mais le côté artificiel de son rôle est qu'il le remplisse sous la livrée. Le théâtre actuel, qui sacrifie de moins en moins à la convention, remis les valets à la place qui leur convient et, s'il besoin d'eux, ne les emploie que comme figures secondaires. Marcel CHARLOT.

III. Technologie. — Un grand nombre d'objets mobiliers, d'appareils et d'ustensiles, ont reçu le nom de *valet* bien qu'ils n'aient entre eux d'autre rapport que d'appuyer ou de soutenir quelque chose. C'est ainsi que l'on désigne par *valets de porte* les contrepoids ou ressorts qui font refermer une porte qu'on vient d'ouvrir; par *valet à débotter*, la planche évidée au milieu appelée aussi tire-bottes; par *valet de menuisier*, un outil en

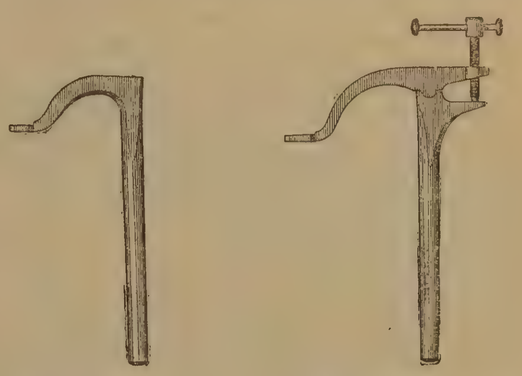


Fig. 1. — Valet ordinaire de menuiserie. Fig. 2. — Valet perfectionné à vis.

fer en forme d'F, qui se place dans un des trous de l'établi et qui sert à maintenir l'ouvrage. On a perfectionné le valet primitif (fig. 1), encore néanmoins le plus généralement employé, en lui adjoignant une vis (fig. 2).

III. Pêche. — Nom donné au morceau de bois muni d'un crochet qui est employé pour tenir un filet tendu ou pour faciliter l'empilage.

VALETTE (La). Capitale de l'île de *Malte* (V. ce mot), sur une presqu'île de la côte N.-E. de l'île; 70.000 hab. Archevêché. Magnifique port naturel, au bord duquel le grand maître de l'ordre de Malte, La Valette, fonda la ville en 1566. Port de guerre et place forte des Anglais dans la Méditerranée; port franc et grand entrepôt de charbon. La plupart des ouvrages étant taillés dans le roc, La Valette est presque imprenable. Les rues et quais ont grand air; on remarque le palais du grand maître occupé par le gouverneur anglais, le palais des Sept Langues (provinces de l'ancien ordre), la cathédrale Saint-Jean, etc. Université, jardin botanique. Garnison britannique de 10.500 hommes. Quartier général de la flotte de la Méditerranée. A.-M. B.

VALETTE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Riom-ès-Montagne; 582 hab.

VALETTE (La). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Valbonais; 185 hab.

VALETTE-DU-VAR (La). Com. du dép. du Var, arr. et cant. (O.) de Toulon; 2.470 hab.

VALETTE (Marie) (V. MONOD [Marie VALETTE, dame]).

VALETTE (La). Ancienne famille française du Languedoc, à laquelle appartient *Jean* PARISOT de La Valette, né en 1494, mort le 21 août 1568. Grand prieur de Saint-Gilles, il fut élu grand maître de l'ordre de Malte le 21 août 1557. Il avait passé par tous les degrés de la hiérarchie et s'était distingué dans les guerres contre les Barbaresques, notamment comme commandeur à Tripoli (1537). Administrateur énergique, il resserra les liens de la discipline et ramena sous sa direction les commandeurs d'Allemagne et de Venise qui s'étaient rendus presque indépendants. Sous son impulsion, la guerre reprit plus vivement que jamais contre les musulmans, si bien

qu'en 1569 Soliman Ier résolut d'attaquer dans leur siège même les chevaliers de Malte. Une flotte considérable, commandée par le grand amiral Pialé, livra à l'île de furieuses attaques. Jean de La Valette les repoussa victorieusement. Le 18 mars 1566, il fondait la capitale qui porte son nom, en remplacement de l'ancienne ville de Citta Vecchia, et hérissait l'île de fortifications presque imprenables. Il mourut peu après, des suites d'un coup de soleil.

D'autres seigneurs de La Valette sont de la maison de Thomas. Le plus connu est Louis de Thomas de La Valette, né à Londres en 1678, mort le 22 déc. 1772. Entré en 1695 dans la congrégation de l'Oratoire, professeur de philosophie dans le collège de l'ordre à Soissons, directeur de l'institution de Paris (1710), supérieur de la maison de Saint-Honoré (1730), il devint supérieur général à la mort du P. de La Tour.— Son frère, *Gaspard*, fut évêque d'Autun en 1748.

Enfin, la terre et baronnie de Millebois (Charente) fut érigée en duché-pairie en 1622 en faveur de Bernard de Nogaret (V. Epernon). Le seul membre de cette famille qui ait porté particulièrement le nom de La Valette est *Louis* de Nogaret, fils du duc d'Epernon, né le 8 févr. 1593, mort le 28 sept. 1639. Abbé de Saint-Victor, de Marseille, archevêque de Toulouse (1613), cardinal en 1621, il fut un des plus dévoués agents de Richelieu, si bien que d'Epernon, son père, l'appelait le « cardinal-valet ». La Valette fit la campagne d'Italie (1629-30), battit les Impériaux et Falas à Vauveranges, devint gouverneur d'Anjou en 1631, gouverneur du pays messin en 1634, et en 1635 fut mis avec le duc de Weimar à la tête de l'armée d'Allemagne. Le cardinal qui avait de vrais talents militaires et qui était d'ailleurs admirablement secondé par Turenne, Gassion, de Thou, prit Cateau-Cambrésis, Landrecies, Maubeuge, La Capelle. En 1637, il commanda à l'armée de Picardie, et en 1638 il remplaça à la tête de l'armée d'Italie le maréchal de Créqui. Il fut emporté par une fièvre à Rivoli. On a publié ses *Mémoires* (Paris, 1772, 2 vol. in-12).

Louis-Charles-Gaston de Nogaret de Foix, marquis de La Valette (1627-58) (V. Candale). R. S.

Bibl. : Mermet, *Eloge de J. de La Valette;* Moulins, 1803, in-12. — C. Pfaff, *Ph. Villiers de l'Isle Adam und J. de La Valette ;* Schaffhouse, 1851, in-8. — Vincent, *Discours sur la mort du cardinal de La Valette;* Toulouse, 1643, in-4.

VALETTE (Claude-Denis-Auguste), jurisconsulte et homme politique français, né à Salins (Jura) le 15 août 1805, mort à Paris le 10 mai 1878. Fils d'un républicain, reçu docteur en droit en 1830, il débuta par des brochures satiriques, où il relevait les abus administratifs (*De la jurisprudence en matière d'enregistrement*). Professeur à l'Ecole de droit en 1833, il a occupé la chaire de droit français jusqu'à la fin de sa vie (sauf de 1848 à 1852, lors de son passage aux Assemblées constituante et législative). La netteté de ses vues et la valeur de son interprétation des textes ont fait sa réputation. On lui doit d'excellents ouvrages théoriques, tels que : *De l'effet de l'inscription en matière de privilèges sur les immeubles* (1843); *Traité des hypothèques* (1846), et *Notes et additions*, à la 3e édition du *Traité sur l'état des personnes*, dû au jurisconsulte Proudhon; un *Cours de code civil* (1872), etc. En 1848, le Jura envoya Valette siéger à la Constituante; en 1849, il fut réélu à la Législative. Républicain modéré, il rendit des services, grâce à ses profondes connaissances juridiques. En 1869, il entra à l'Académie des sciences morales et politiques.

VALEUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Brantôme ; 648 hab.

VALEUR. I. Mathématiques. — C'est un terme qui revient à tout instant dans le langage mathématique; d'une manière générale, la valeur est le nombre qui sert de mesure à une quantité, lorsqu'on a fait choix de l'unité. Mais il ne faudrait pas cependant attribuer exactement cette signification au mot dont il s'agit. C'est ainsi que, cherchant une inconnue x, et en ayant trouvé une expression purement algébrique, on dira fréquemment que l'inconnue a pour valeur cette expression. C'est une forme abrégée qui ne porte pas atteinte à la précision de l'idée. Il importe toutefois de remarquer que, lorsqu'il s'agit de quantités complexes (imaginaires habituelles de l'algèbre, vecteurs, quaternions, etc.), la valeur de la quantité devient complexe aussi bien que la quantité elle-même. Une fois choisies les diverses unités applicables à chacun des éléments qui entrent dans la formation de la quantité complexe, on pourrait dire que la valeur de celle-ci est représentée par l'ensemble des nombres qui précisent les divers éléments et caractérisent par conséquent la quantité, de manière à la distinguer de toute autre de même nature. C.-A. Laisant.

Valeur actuelle (V. Actuelle [Valeur]).

Valeur numérique (V. Numérique [Valeur]).

II. Economie politique. — On appelle valeur le rapport selon lequel un objet ou un service peut être échangé contre d'autres objets ou d'autres services. Ce rapport, dans les sociétés civilisées contemporaines, se mesure pratiquement au moyen de l'étalon monétaire. La théorie de la valeur est une des pièces principales de l'économie politique classique, et on peut la faire remonter, comme celle-ci, à Adam Smith, qui a fixé le sens des termes et la manière de poser les problèmes. On se reportera, pour compléter cet article, aux art. Economie politique, Prix et Socialisme, et au nom des principaux théoriciens que nous citerons.

Le but d'Adam Smith était d'introduire dans l'étude des faits sociaux une méthode scientifique analogue à celle que Newton avait introduite dans l'étude des phénomènes physiques, en induisant de l'observation des faits certaines lois universelles, relativement simples, dont il déduirait ensuite les conséquences. Cette méthode, qui lui paraissait inapplicable aux phénomènes politiques, pouvait, au contraire, être appliquée, d'après lui, aux phénomènes économiques, étudiés isolément. De même que la connaissance des lois physiques fournissait aux industriels des préceptes d'action accroissant leur puissance sur la nature, de même la connaissance des lois économiques devait se transformer aussitôt pour les gouvernements en préceptes d'action définissant les moyens d'assurer la prospérité nationale. La théorie de la valeur permet, suivant Adam Smith, de définir les plus importantes de ces lois, celles qui jouent dans son économie politique le même rôle que la loi de l'attraction dans la physique de Newton. Smith commence par distinguer la valeur d'usage et la valeur d'échange. Dire qu'un objet possède une valeur d'usage, c'est dire qu'il est utile, c.-à-d. qu'il permet de satisfaire un désir ou d'atteindre un but. Dire qu'il possède une valeur d'échange, c'est dire qu'il peut être échangé contre d'autres objets selon un certain rapport déterminé. L'économie politique n'a à s'occuper que de la valeur d'échange Pour un temps et un lieu donnés, le prix d'un objet en monnaie, c.-à-d. la quantité de monnaie contre laquelle il peut être échangé, est la mesure exacte de sa valeur d'échange. Mais il n'en est ainsi quepour un même temps et un même lieu. Le prix d'un même objet variant selon les temps et les lieux, que faut-il entendre par son prix naturel, sa valeur naturelle ou, plus brièvement, sa valeur ? Le prix d'un objet est déterminé par le rapport de l'offre et de la demande; sur un marché où existent la liberté du travail et la liberté du commerce, toutes les fois que l'offre est supérieure à la demande, elle tend à diminuer jusqu'à ce qu'elle lui soit devenue égale; inversement, toutes les fois que l'offre est inférieure à la demande, elle tend à augmenter jusqu'à ce qu'elle lui soit devenue égale; l'égalité de l'offre et de la demande correspond au prix naturel, à la valeur naturelle de l'objet; c'est le prix vers lequel il tend sans cesse, à travers toutes

les oscillations au delà ou en deçà résultant de l'infériorité ou de la supériorité de l'offre par rapport à la demande. Mais qu'est-ce qui détermine cette valeur naturelle ? Adam Smith se trouvait en présence de deux théories ; parmi ses précurseurs immédiats, anglais et écossais, les uns rattachaient la valeur d'échange à l'utilité, les autres au travail. Cette seconde théorie était celle de Locke qui justifiait ainsi la valeur au nom du droit naturel. Smith adopta la théorie de Locke. D'après lui, la valeur naturelle est déterminée par la quantité de travail nécessaire pour produire l'objet. Cette valeur naturelle, mesurée par la quantité de travail, est en même temps la juste valeur de l'objet. Le choix d'Adam Smith paraît avoir été provoqué par une préoccupation juridique involontaire, la théorie de la valeur-travail lui paraissant justifier en équité le régime de libéralisme économique favorable à la classe bourgeoise dont il faisait partie. (Sur les origines de la théorie de Smith, V. E. Halévy, *la Formation du radicalisme philosophique;* Paris, 1901, t. I.) La théorie de Smith implique une série de postulats, dont il n'a démontré aucun : 1° On peut, dans la détermination de la valeur, négliger la question de savoir si l'offre est ou n'est pas nécessairement limitée. 2° On peut négliger le degré d'utilité plus ou moins grand de l'objet. 3° Il y a des lois économiques simples et universelles, analogues aux lois de la physique newtonienne, et non pas seulement des vérités approximatives, plus ou moins générales, exclusivement relatives à certaines époques et à certaines contrées ; la loi de la valeur est une de ces lois économiques simples et universelles ; ce postulat est l'expression de ce qu'on peut appeler le rationalisme newtonien d'Adam Smith ; il revient à dire qu'on doit pouvoir construire une science sociale, et plus spécialement une science économique, analogue à l'astronomie newtonienne. 4° Ce qui est « naturel », c.-à-d. conforme aux lois universelles de l'économie politique, est en même temps conforme à l'équité, au « droit naturel » ; la « nature » se confond avec l'idéal juridique et moral ; ce postulat est l'expression de l'optimisme naturaliste qui était commun à Smith et à un grand nombre de penseurs anglais et français du XVIIIe siècle. 5° Ce qui est conforme aux intérêts de la bourgeoisie possédante est conforme à la nature, nécessaire à la prospérité nationale, au plus grand bonheur de tous ; ce postulat est l'expression de la conscience de classe commune à Smith et à un grand nombre de penseurs bourgeois, anglais et français, du XVIIIe siècle. Ces postulats ont tous été contestés au cours du XIXe siècle, et la théorie de la valeur d'Adam Smith, reprise par Ricardo qui lui a donné une forme déductive, a été combattue : 1° par des économistes de l'école orthodoxe qui admettent l'existence d'une théorie de la « valeur naturelle », au sens de Smith ; 2° par des économistes de l'école historique et de l'école sociologique ; 3° par des économistes de l'école socialiste. Nous allons exposer séparément ces trois sortes de critiques, dans un ordre logique. Au point de vue chronologique, ces diverses écoles ont agi et réagi les unes sur les autres : par exemple Rodbertus et Lassalle ont emprunté à Ricardo la théorie économique de la valeur-travail, pour en tirer des conséquences favorables au socialisme ; Marx a emprunté à l'école historique l'idée qu'il n'y a pas de lois économiques éternelles, donc pas de théorie éternellement vraie de la valeur ; les projets de transformation économique et sociale du socialisme ont favorisé par contre-coup le développement de l'école historique et de l'école sociologique ; les économistes autrichiens contemporains ont rejeté la théorie de la valeur-travail, parce qu'ils ont cru pouvoir réfuter par là le socialisme marxiste.

1° Stuart Mill (V. l'art. Economie politique), qui a donné à l'économie politique de Smith et de Ricardo sa forme la plus parfaite, dit que, pour avoir une valeur d'échange, une chose doit satisfaire à deux conditions : elle doit avoir une utilité et il doit y avoir difficulté à se la procurer. Pour expliquer les variations de la valeur, il suffit d'étudier les variations de cette seconde condition. Mill distingue trois cas : s'il y a limitation absolue de l'offre, la loi de l'offre et de la demande s'applique exactement ; s'il n'y a pas limitation absolue de l'offre, mais que l'objet exige pour sa production du travail et du capital, la valeur naturelle de l'objet est égale à son coût de production ; si la quantité d'un article peut être augmentée, mais seulement à un coût croissant, sa valeur est égale au coût de production de la portion qui est obtenue dans les conditions les plus défavorables.

Déjà Condillac et Say avaient rattaché les variations de la valeur aux degrés de l'utilité. Cournot, qui les a suivis, a critiqué la théorie classique de l'offre et de la demande en montrant que, lorsqu'on donne aux mots un sens précis, la formule est souvent contraire aux faits et que, lorsqu'on s'abstient de préciser, le sens de la formule devient si indéterminé qu'elle n'explique plus rien et qu'elle est compatible, dans un même cas, avec les variations les plus opposées. Enfin Stanley Jevons a élaboré une théorie nouvelle de la valeur, mesurée par les degrés de l'utilité ; sa théorie repose sur la distinction entre l'utilité finale et l'utilité totale. Supposons que dans une île déserte, A possède toute la nourriture, soit un certain nombre de mesures de blé, et B toute la boisson, soit un certain nombre de pintes d'eau. L'utilité des premières mesures de blé pour A est d'abord infinie, puis elle diminue. De même pour B en ce qui concerne l'eau. L'*utilité totale*, du point de vue de chacun d'eux, est infinie. S'ils échangent le total des deux stocks, ils n'y ont aucun avantage ni l'un ni l'autre. Mais si A met de côté la moitié par exemple de son stock, il a avantage à échanger le reste contre une partie du stock de B. Même raisonnement pour B. Dans ces conditions, tous deux, gagnant en utilité, ont avantage à effectuer un échange. Chacun des deux a avantage à échanger, tant qu'en échangeant une part de son stock il gagne en utilité. L'utilité de la dernière portion de blé gardée par A est l'*utilité finale* du stock conservé. De même, l'utilité de la dernière mesure obtenue en échange est l'utilité finale du stock acheté. A agira au mieux de ses intérêts si ces deux utilités sont égales. Car s'il offrait ensuite plus de blé au même taux d'échange, il perdrait plus d'utilité qu'il n'en gagnerait. Même raisonnement pour B. Ainsi le taux d'échange, la valeur, correspondra à l'égalité des utilités finales de part et d'autre. Il suit que si A gagne sur la dernière portion reçue juste autant d'utilité qu'il en perd sur la portion qu'il abandonne, sur toutes les autres portions il aura gagné en utilité plus que perdu. De même pour B. La théorie de l'utilité finale a été reprise et développée par les économistes autrichiens Menger et Böhm-Bawerk. Mais ils reconnaissent eux-mêmes qu'elle est trop abstraite pour fournir l'explication des faits concrets. Dès lors, on peut lui adresser un reproche analogue à celui que Cournot adressait à la théorie classique de l'offre et de la demande : ou bien on substitue à la formule générale des formules plus précises applicables à la réalité, et on retombe sur l'une ou l'autre des anciennes théories qui ne sont pas d'accord avec tous les faits ; ou bien on s'en tient à une formule si indéterminée qu'elle n'explique rien et qu'elle est compatible, dans un même cas, avec les variations de prix les plus opposées.

2° L'école historique (V. l'art. Economie politique) a contesté la possibilité d'énoncer des lois économiques éternelles, et l'école sociologique la possibilité d'étudier les rapports économiques en les isolant de l'ensemble des rapports sociaux. Après avoir accepté la théorie ricardienne de la valeur, Marx, s'inspirant des idées de l'école historique, a soutenu que la valeur évolue comme toutes les catégories économiques ; la théorie de la valeur-travail serait vraie seulement pour l'époque de la petite industrie ; aujourd'hui, il faudrait faire entrer en ligne de compte d'autres éléments : l'état du marché, etc. Mais la méthode de l'école historique ne permet même pas d'affirmer, à la

manière de Marx, qu'il y ait une loi simple de la valeur pour chaque période de l'évolution ; au lieu de procéder, comme les économistes classiques et comme Jevons, par des déductions psychologiques à partir des propriétés permanentes de l'âme humaine, il faut étudier, par l'histoire et la statistique, tous les facteurs dont la variation influe sur la variation des prix : la nature de ces facteurs, leur nombre, leur importance relative peuvent changer ; ils ne sont pas tous d'ordre économique ; l'étude des faits rend de moins en moins probable qu'on puisse exprimer, même approximativement, leurs rapports par une formule simple et relativement fixe, c.-à-d. qu'il y ait une théorie de *la* valeur et non pas seulement une étude *des* valeurs, des prix ; enfin il est certain qu'il y a eu des sociétés où la valeur, au sens actuel du mot, n'existait pas.

3° Les socialistes (V. l'art. SOCIALISME) ont contesté que, sous un régime de libre concurrence et de liberté du travail, la manière dont s'établissent les prix soit conforme à la justice, c.-à-d. que la « valeur naturelle » se confonde avec la juste valeur, et que le régime le plus favorable aux intérêts de la bourgeoisie possédante soit aussi le plus conforme à l'intérêt général. Un certain nombre de socialistes ont cherché comment on peut déterminer la juste valeur. Tantôt ils se sont bornés à poser le problème juridique sans s'appuyer sur une théorie économique de la valeur ; c'est ce qu'ont fait les saint-simoniens. Tantôt ils se sont appuyés sur les théories de la valeur élaborées par les économistes orthodoxes : Rodbertus, par exemple, sur la théorie de Ricardo, les Fabiens sur la théorie de Jevons. Les théoriciens qui ont réclamé pour le travailleur soit le produit intégral de son travail, soit une rémunération proportionnelle à ses œuvres (saint-simoniens) ou proportionnelle à sa peine, ont énoncé par là autant de principes juridiques sur lesquels ils prétendaient fonder une doctrine de la juste valeur. Les théoriciens qui ont proposé des projets de banque d'échange ou de bons de travail (Owen, Proudhon, Marx, Rodbertus) ont cherché par quels moyens pratiques on pourrait atteindre le but que définissent ces principes juridiques. De même Andler, d'après qui (1901) tous les systèmes de bons de travail, reposant sur la théorie fausse de la valeur-travail, ne pourraient faire disparaître l'injustice dans l'échange si l'on ne tarifait pas, en outre, les matières premières. D'une manière générale, et malgré leurs divergences, les socialistes ont établi qu'expliquer les variations de la valeur, ce n'est pas la fonder en équité, et que les deux problèmes doivent être distingués.

En résumé, la doctrine classique de la valeur n'est plus qu'une ruine. Les économistes orthodoxes reconnaissent eux-mêmes qu'Adam Smith avait simplifié le problème à l'excès. Et l'école historique d'une part, l'école socialiste de l'autre ont montré que l'idée de « valeur naturelle » est une entité scolastique. La théorie de la valeur se résout en deux théories distinctes : 1° l'étude des prix et des facteurs, complexes et changeants, qui en déterminent les variations (V. l'art. PRIX) ; 2° l'étude des principes juridiques qui permettent de déterminer la juste valeur et celle des moyens pratiques qui permettent de réaliser ces principes ; cette seconde étude s'appuie en partie sur la première, mais ne se confond pas avec elle. Dans l'étude des prix, les théories de l'économie orthodoxe ont fait connaître quelques-uns des facteurs les plus importants qui influent sur la variation des valeurs. Dans l'étude de la juste valeur, les théories socialistes ont fait connaître quelques-uns des principes les plus importants dont il y ait à tenir compte dans les discussions. Mais l'une et l'autre étude sont loin d'être achevées. René BERTHELOT.

III. Finances et Législation. — VALEURS MOBILIÈRES. — Sous la dénomination générique de valeurs mobilières, on comprend tous les biens incorporels que l'art. 529 du C. civ. répute meubles par la détermination de la loi, mais plus particulièrement les actions, obligations, rentes sur l'Etat, parts d'intérêt dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie (V. ACTION, OBLIGATION, DETTE). Elles sont représentées, d'ordinaire, par des *titres*, qui peuvent être ou *au porteur* ou *nominatifs*, selon qu'ils contiennent ou non la désignation du nom du propriétaire, et dont la vente s'effectue sur des marchés spéciaux appelés *bourses* (V. ce mot) par l'intermédiaire de courtiers spéciaux appelés *agents de change* (V. ce mot). Lorsque le titre est au porteur, le changement de propriétaire ou *transfert* consiste simplement dans la remise qui est faite de ce titre par l'ancien propriétaire au nouveau, autrement dit dans une tradition, le porteur d'un pareil titre en étant, sauf preuve du contraire, réputé propriétaire. Lorsque le titre est nominatif, l'opération est un peu plus compliquée : elle exige, en effet, la confection d'un nouveau titre portant le nom du nouveau propriétaire et la constatation du transfert sur les registres de la société, de l'Etat, du département ou de la commune débiteur. Chaque négociation donne lieu, d'ailleurs, au profit de l'agent de change, quelle que soit la nature du titre, à la perception d'un droit dit *courtage*, qui constitue sa rémunération et qui se trouve fixé comme suit par le décret du 29 juin 1898 : 1° Négociations effectuées en vertu de pièces contentieuses : 0 fr. 25 °/ₒ de la valeur négociée. 2° Négociations autres. *a*. Opérations au comptant : 0 fr. 10 °/ₒ de la valeur négociée avec minimum de 0 fr. 50 par bordereau. *b*. Opérations à terme : 0 fr. 10 °/ₒ de la valeur négociée pour les valeurs autres que la rente française, 12 fr. 50 par 1.500 fr. de rente 3 °/ₒ et par 1.750 fr. de rente 3 1/2 °/ₒ. 3° Reports : même courtage que pour les opérations à terme sur les reports de rente française et, sur les reports de valeurs autres, 1 fr. 25 °/ₒ l'an du montant de la valeur reportée calculée d'après le cours de compensation. S'il s'agit de valeurs non entièrement libérées, le courtage n'est calculé que sur le montant net de la négociation, à l'exclusion de la partie non versée. Il n'est perçu, d'autre part, lorsque deux opérations en sens contraire sont effectuées pour une même personne, dans une même bourse et en vertu d'un même ordre, qu'un seul courtage sur celle des deux opérations qui représente le capital le plus élevé. Dans tous les autres cas, il est dû un courtage distinct pour chaque opération, achat ou vente, et chaque transfert de titre donne lieu ainsi à la perception de deux courtages, l'un exigé de l'acheteur, l'autre du vendeur.

Les valeurs mobilières sont productives, en principe, d'un intérêt ou *revenu*, qui est payable tous les semestres ou tous les trimestres et qui s'augmente, chaque année, pour les actions, du dividende (V. ACTION). Le paiement a lieu, pour le revenu des titres au porteur, sur la présentation de *coupons*, petites bandes de papier dont ceux-ci sont munis et que leur propriétaire en détache à chaque échéance. Pour le revenu des titres nominatifs et le dividende des actions, c'est le titre lui-même qui doit être chaque fois présenté, et le paiement est constaté au moyen d'une estampille apposée au revers dans des cases spécialement ménagées. Ni le revenu, sauf celui des rentes françaises, ni le dividende ne sont, au surplus, ainsi que nous allons le voir, touchés intégralement. Les valeurs mobilières, autres que lesdites rentes, sont frappées, en effet, au profit du Trésor, de droits et de taxes.

Antérieurement à la loi du 5 juin 1850, les titres des sociétés étaient seulement assujettis à l'impôt du timbre : timbre de dimension pour les actions, timbre proportionnel pour les obligations. Depuis et en vertu tant de cette loi que des lois postérieures des 22 juin 1857, 29 juin 1872, 21 juin 1875, 26 déc. 1890 et 25 févr. 1901, les valeurs mobilières sont frappées de trois taxes distinctes, perçues par l'administration de l'enregistrement : l'impôt du timbre, l'impôt de transmission et l'impôt sur les valeurs mobilières.

L'*impôt du timbre* (l. 5 juin 1850) frappe les actions émises par toute société financière, commerciale, indus-

trielle ou civile, ainsi que les obligations des départements, des communes, des établissements publics et des sociétés. Pour les actions des sociétés, il est, décimes compris, de 0 fr. 60 par 100 fr. du capital nominal, ou, à défaut de capital nominal, du capital réel, lorsque la durée de l'entreprise ne doit pas excéder dix années, et de 1 fr. 20 par 100 fr. lorsqu'elle est supérieure. Il peut aussi se percevoir par *abonnement* sous forme d'un droit annuel, payable par trimestre et qui est, quelle que soit la durée de la société, de 0 fr. 06, décimes compris, par 100 fr. du capital nominal ou réel. Pour les obligations, le même impôt est toujours, décimes compris, de 1 fr. 20 par 100 fr. du montant du titre et, à l'abonnement, de 0 fr. 06. Pour les fonds d'Etat étrangers, il est de 0 fr. 75 par titre de 500 fr. et au-dessous, de 1 fr. par titre de 500 fr. à 1.000 fr., et ainsi de suite. L'avance de l'impôt, lorsqu'il est acquitté en bloc, est faite par les sociétés, départements, communes, établissements publics. Il n'est perçu qu'une fois, c.-à-d. que les titres ou certificats de titres délivrés par suite de transfert ou de renouvellement sont timbrés sans paiement d'un nouveau droit. D'autre part, les actions des sociétés qui ont contracté l'abonnement et qui, postérieurement à cet abonnement, n'ont payé, pendant deux années, ni intérêts, ni dividendes, sont dispensées de l'acquitter tant que des intérêts ou un dividende ne sont pas de nouveau servis. Il en est de même au cas de mise en liquidation. Pour les obligations, le droit est dû, lorsqu'il s'acquitte par abonnement, d'après la durée du titre, c.-à-d. jusqu'à son remboursement, et aucune dispense n'est accordée pour improductivité ou en cas de liquidation. Des amendes de 10 et 12 °/₀ de la valeur du titre frappent les sociétés qui émettent et les agents de change qui négocient des titres non timbrés.

L'*impôt de transmission* (l. 23 juin 1857 et 29 juin 1872) équivaut, pour les valeurs mobilières, au droit d'enregistrement, qui se perçoit, dans les mutations à titre onéreux des valeurs autres, à l'occasion de l'acte qui les constate. Il est établi, comme le précédent, sur la cession de tous les titres négociables des sociétés, compagnies ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales ou civiles, ainsi que sur les obligations des départements, communes, établissements publics. Pour les titres nominatifs, qui ne peuvent être cédés, nous l'avons dit, sans une déclaration de transfert inscrite sur les livres de la société, du département, de la commune, etc., il est perçu, pour chaque transmission effective ainsi que pour chaque conversion de titres au porteur en titres nominatifs, un droit fixé à 0 fr. 50 par 100 fr. de la valeur négociée. On l'appelle alors plus particulièrement *droit de transfert*. Pour les titres au porteur, il est remplacé par une taxe annuelle et obligatoire, payable par trimestre et égale à 0 fr. 20 par 100 fr. de la valeur du titre au cours moyen de la Bourse pendant l'année précédente, ou, à défaut de cours dans l'année, de sa valeur déclarée. Il est plus spécialement désigné alors sous le nom de *taxe de transmission*. Les droits de transfert sont supportés par les concessionnaires, et la taxe de transmission par les porteurs de titres. Mais ils sont payés au Trésor par les sociétés, départements, communes, etc. Ce paiement a lieu dans les vingt premiers jours de chaque trimestre, sur la présentation d'états certifiés faisant connaître, d'une part, le détail de chaque transfert et, d'autre part, le nombre des titres au porteur existant au dernier jour du trimestre écoulé et leur cours moyen pendant l'année précédente. Une amende de 125 fr. à 6.250 fr. punit le retard dans le paiement des droits ou le dépôt des états ainsi que le refus de communication aux agents de l'enregistrement des registres de transfert et de conversion, et un droit en sus est dû pour toute omission ou insuffisance de déclaration.

L'*impôt sur le revenu* (l. 29 juin 1872, 21 juin 1875, 26 déc. 1890 et 25 févr. 1901) frappe : d'une part, les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des actions de toute nature, ainsi que des parts d'intérêts ou de commandites, des sociétés, compagnies ou entreprises quelconques, financières, industrielles, commerciales ou civiles, d'autre part, les arrérages et intérêts annuels des emprunts et obligations des mêmes sociétés et entreprises, ainsi que des départements, communes et établissements publics, enfin les lots et primes de remboursement payés aux créanciers et aux porteurs d'obligations, effets publics et tous autres titres d'emprunt. La valeur passible de la taxe est déterminée : 1° pour les actions, par le dividende (intérêt statutaire compris) qu'ont fixé les assemblées générales ou le conseil d'administration ; 2° pour les obligations ou emprunts, par l'intérêt ou le revenu distribué dans l'année ; 3° pour les commandites, par le revenu de l'année tel qu'il résulte des délibérations des conseils d'administration ou, à défaut, à raison de 5 °/₀ de la valeur de la commandite, à forfait ou à raison du prix moyen des cessions de part consenties pendant l'année précédente ; 4° pour les lots, par leur montant réel ; 5° pour les primes de remboursement, par la différence entre le taux d'émission et la somme remboursée. La quotité de l'impôt, qui était primitivement de 0 fr. 03 par 100 fr., a été portée à 4 °/₀ par la loi du 26 déc. 1890 et, pour les lots seulement, à 8 °/₀ par la loi du 25 févr. 1901. Ainsi une obligation Ville de Paris 1892 2 1/2 °/₀, émise à 340 fr. et remboursable à 400 fr., supporte par an, en plus de l'impôt de transmission, qui s'élève, au cours moyen de 370 fr., à 0 fr. 74, un impôt sur le revenu de 0 fr. 40, ce qui réduit à 8 fr. 86 l'intérêt annuel de 10 fr., et, lorsque cette obligation sort au tirage avec un lot de 100.000 fr., par exemple, elle subit une retenue de 7.970 fr. 40, soit 7.968 fr., à 8 °/₀, sur le montant réel du lot, qui est de 99.600 fr., et 2 fr. 40, à 4 °/₀, sur la prime de remboursement, qui est de 60 fr. (400 fr. — 340 fr.). Le gagnant ne touche donc, en réalité, que 92.029 fr. 60. L'impôt sur le revenu est avancé par les sociétés, départements, communes, etc., et payé au bureau d'enregistrement du siège social ou administratif en quatre termes égaux, dans les vingt premiers jours de janvier, avril, juillet et octobre, pour les intérêts et dividendes, et, pour les lots et primes, dans les vingt jours de la date à laquelle ils sont payables. Afin de permettre le contrôle du fisc, les sociétés, compagnies et entreprises dont le capital est divisé en actions et toutes les sociétés qui émettent des obligations sont tenues de faire au bureau de l'enregistrement, un mois au plus après leur constitution définitive ou l'émission de leurs obligations, une déclaration constatant l'objet, le siège, la durée de la société, la date des actes constitutifs, les noms des directeurs ou gérants, la nature, le montant et le nombre des titres émis, nominatifs et au porteur. Elles doivent, en outre, déposer, dans les vingt jours de leur date, les comptes rendus et extraits des délibérations des conseils d'administration ou des assemblées générales des actionnaires portant fixation des intérêts et dividendes à distribuer. Le droit d'investigation dont il a été plus haut question permet aux agents de l'administration de vérifier l'exactitude des documents produits. L'amende est ici, en cas de refus de communication, de 125 à 1.250 fr.

Nous avons dit que les rentes françaises jouissaient, relativement aux impôts qui précèdent, de l'immunité. Les titres de rentes, emprunts et tous autres effets publics des gouvernements étrangers, n'acquittent, en France, que l'impôt sur le timbre. Le droit, perçu au comptant, qui était, avant le 1er janv. 1899, de 0 fr. 50 par 100 fr. de la valeur nominale de chaque titre ou coupure considérée isolément, a été porté par la loi du 13 avr. 1898 à 1 °/₀. Les titres des sociétés, compagnies ou entreprises étrangères, ainsi que ceux des villes, provinces ou corporations étrangères, sont assujettis, de leur côté, lorsqu'ils sont cotés ou circulent en France et lorsqu'ils

y font l'objet, soit d'annonces ou de publications, soit d'un service financier, aux droits de timbre et de transmission et à l'impôt sur le revenu d'après les mêmes principes et aux mêmes conditions générales que les titres français (l. 23 juin 1857, 30 mars et 29 juin 1872, 15 déc. 1875). Les seules différences consistent en ce que : 1° les trois taxes sont exigibles, non sur tous les titres, mais seulement sur la quotité imposable qui est fixée, pour chaque société, tous les trois ans, par le ministre des finances, sur l'avis préalable de la Commission des valeurs mobilières, et qui, basée sur le nombre des titres présumés circuler en France, ne peut être inférieure pour les actions à 1/10 et pour les obligations à 1/5 du capital ; 2° le droit de timbre est toujours perçu par abonnement ; 3° le droit de transmission est toujours aussi annuel et obligatoire, sans distinction entre les titres nominatifs et les titres au porteur. Enfin les sociétés, compagnies, entreprises, corporations, villes ou provinces étrangères qui, sans que leurs titres circulent en France, ont pour objet des biens, mobiliers ou immobiliers, situés en France : agences, succursales, fonds de commerce, etc., doivent l'impôt sur le revenu à raison des valeurs françaises qui en dépendent et d'après une quotité imposable, qui, fixée dans les mêmes conditions que la précédente, se détermine au moyen d'une proportion entre la valeur des biens français et la valeur de l'actif total de la société. Un engagement d'acquitter les taxes est exigé, dans tous ces cas, des sociétés et autres collectivités, et, à titre de garantie, elles doivent, en outre, soit faire agréer par le ministre des finances un représentant français personnellement responsable dudit paiement, ainsi que, le cas échéant, de celui des amendes, soit déposer un cautionnement en numéraire, dont le montant est fixé par le ministre. L'infraction à ces dispositions est punie d'une amende de 125 à 6.250 fr., sans préjudice de celles qui peuvent être encourues pour retards dans le paiement des taxes, et toute autre personne qui effectue l'une des opérations interdites avant qu'un représentant responsable ait été agréé ou un cautionnement régulièrement constitué est passible d'une amende de 5 °/₀ de la valeur nominale des titres ayant fait l'objet de l'opération.

La maxime inscrite dans l'art. 2279 du C. civ. : « En fait de meubles possession vaut titre », s'applique aux valeurs mobilières tout comme aux meubles corporels. Leur possession fait, par conséquent, présumer leur propriété ; cette présomption ne peut être détruite que par la preuve contraire et celui dont les titres ont été perdus ou volés a, pendant trois ans, pour faire cette preuve, une action en revendication. Mais, alors même qu'il la fait, il lui faut restituer au détenteur qui a acquis le titre sur un marché public le montant de son prix (C. civ., art. 2279 et 2280). C'est le droit commun. Il existe, en outre, en matière de titres perdus ou volés, des dispositions spéciales qui varient, suivant qu'il s'agit ou non de rentes françaises, et qu'il importe de faire connaître. Pour les titres nominatifs autres que ceux de rentes françaises, le propriétaire dépossédé doit, aussitôt sa dépossession consommée, prévenir l'établissement débiteur, lequel, après quelques formalités destinées à justifier l'identité du réclamant, délivre un autre titre. Pour les rentes nominatives françaises, la déclaration doit être faite, aux termes d'un décret du 3 messidor an XII, devant le maire de la commune, en présence de deux témoins. Elle est portée ensuite au Trésor public, et le ministre des finances autorise le service de la Dette inscrite à délivrer un autre titre. Pour tous les titres nominatifs, d'ailleurs, la présomption de propriété de l'art. 2279 se trouve renversée : c'est à celui qui détient le titre portant un autre nom que le sien à justifier la légitimité de sa détention. De plus, leur usage est rendu à peu près impossible pour ceux qui les auraient dérobés par suite des formalités exigées pour leur négociation et par l'absence de coupons en pouvant être détachés. Pour les titres au porteur autres que la rente française, le propriétaire dépossédé qui veut se faire restituer doit notifier par huissier deux oppositions : l'une au syndicat des agents de change de Paris, l'autre à l'établissement débiteur. La première, dite *opposition à négociation*, emporte réquisition de faire publier au *Bulletin officiel des oppositions*, moyennant 0 fr. 50 par titre et par an, les numéros des titres. L'insertion a lieu le surlendemain, au plus tard, de la notification, et elle rend nulle et de nul effet vis-à-vis de l'opposant toute négociation faite postérieurement, en même temps qu'elle engage la responsabilité des agents de change envers les tiers porteurs. La seconde, dite *opposition au paiement*, doit indiquer, comme, du reste, la première, le nombre, la nature, la valeur nominale, le numéro, la série des titres et, autant que possible, les dates et circonstances de l'acquisition et de la perte. Elle a pour premier effet, si quelqu'un se présente avec les titres ou les coupons échus, de permettre de le signaler à l'opposant. Il doit rendre le titre, sauf son recours contre son vendeur s'il détient postérieurement à l'opposition à négociation. S'il détient antérieurement, le revendiquant n'a vis-à-vis de lui que les droits spécifiés aux art. 2279 et 2280 du C. civ. précités. Si maintenant personne ne se présente, le propriétaire dépossédé peut, un an après l'opposition au paiement et à charge de fournir caution, toucher, sur une ordonnance d'autorisation du président du tribunal de son domicile, les coupons d'intérêt ou de dividendes, échus ou à échoir, et même le capital, s'il est devenu exigible. Dix ans après l'autorisation, l'établissement débiteur doit délivrer un duplicata du titre et, pendant dix ans encore, mention est faite au *Bulletin* de la déchéance du titre primitif. La loi du 15 juin 1872, complétée par le décret du 10 avr. 1873, celle du 24 mai 1901 et celle du 8 févr. 1902 énumèrent en détail les conditions de rédaction des actes d'opposition, leurs effets, les obligations des agents de change et des établissements débiteurs, les conditions de délivrance des nouveaux titres, le quantième des cautions et les conditions de leur décharge. Pour les titres de rentes françaises au porteur, il n'est dû, en principe, aucun duplicata. En fait, le ministre des finances en délivre, moyennant un cautionnement que doit fournir le requérant et qui représente à la fois le capital des titres à remplacer et cinq années d'arrérages. Ce cautionnement est remboursé si, dans les vingt ans qui suivent, il n'a été formé aucune demande de la part des tiers porteurs, soit pour les arrérages, soit pour le capital. Ajoutons, pour terminer ce qui a trait aux titres perdus et volés, que le Congrès international des valeurs mobilières, tenu à Paris en 1900, a émis le vœu qu'une entente internationale intervînt pour assurer, d'après des règles uniformes, la protection des propriétaires et des détenteurs de bonne foi de titres frappés d'opposition dans un pays et négociés dans un autre.

Les valeurs mobilières, qui jouent aujourd'hui un rôle économique si considérable, ont une origine ancienne. On en trouve, en effet, chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, puis, à partir de la renaissance du droit romain, sous forme de titres privé ou d'effets publics, dans la plupart des pays d'Europe. Mais elles n'ont commencé à revêtir leur caractère actuel qu'à la fin du XVIIIe siècle, et leur prodigieuse extension ne date que du milieu du XIXe siècle. Éminemment aptes, par les facilités de toute nature que rencontrent leur négociation et leur transmission, à développer le crédit et à accroître la richesse, en permettant de faire circuler, c.-à-d. d'appeler à la production, des biens, propriétés et créances, qui, autrement, se trouveraient immobilisés, elles sont demeurées limitées à un nombre de types relativement restreints et toujours les mêmes, ou peu s'en faut : titres de rentes, actions, obligations, parts d'intérêts, valeurs à lots, mais il en a été créé et mis en circulation, durant le siècle qui vient de prendre fin et rien qu'en Europe,

pour plus de 500 milliards de fr., et le revenu qu'elles produisent annuellement s'élève, à l'heure présente, à 15 ou 20 milliards de fr., alors que l'ensemble de l'encaisse métallique des banques du monde entier et de leur circulation fiduciaire ne dépasse pas 25 milliards : 7 milliards et demi d'or, 2 milliards et demi d'argent et 15 milliards de billets de banque. Les dettes publiques européennes constituées en rentes s'élèvent déjà, à elles seules, à plus de 125 milliards. Les emprunts de villes, communes, départements, etc., ne représentent, de leur côté, pas moins de 100 milliards de valeurs négociables. Le reste se trouve fourni par les titres des sociétés financières, commerciales et industrielles, principalement des compagnies de chemins de fer. Rien que sur les bourses de Paris et des autres villes de France, le nombre des valeurs mobilières cotées atteint 2.000, avec un capital d'environ 135 milliards de fr.; 80 à 85 milliards, fournissant bon an mal an un revenu de 4 à 5 milliards, appartiennent en propre à nos capitalistes et rentiers et à nos sociétés d'assurances. Ils peuvent se décomposer comme suit : rentes sur l'État français, 26 milliards; actions et obligations de chemins de fer français, 20 milliards ; valeurs industrielles diverses, 15 à 20 milliards ; obligations du Crédit foncier et de la Ville de Paris, 5 milliards ; fonds d'État étrangers, 12 à 15 milliards. La fortune mobilière est arrivée, du reste, depuis un certain nombre d'années déjà à dépasser chez nous la fortune immobilière, ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte par la statistique ci-après, qui a été dressée par A. Neymarck et qui fait connaître pour les années 1826 à 1898 le montant des valeurs mobilières et immobilières sur lesquelles le fisc a perçu les droits de mutation :

ANNÉES	VALEURS mobilières	VALEURS immobilières
1826	457 millions	880 millions
1830	508 —	943 —
1849	736 —	1.154 —
1868	1.602 —	1.853 —
1875	2.037 —	2.217 —
1880	2.477 —	2.787 —
1882	2.368 —	2.658 —
1890	2.889 —	2.922 —
1892	3.275 —	3.129 —
1894	2.863 —	2.886 —
1896	2.798 —	2.704 —
1898	3.723 —	3.042 —

On voit que, tandis qu'au cours des trois derniers quarts de siècle les biens meubles successoraux se sont accrus dans la proportion de 1 à 8, les biens immeubles n'ont guère que triplé et que le rapport des premiers aux seconds a été, la dernière année, de 122 %. Encore y a-t-il lieu de remarquer que c'est là, en majeure partie, le résultat des chiffres déclarés après décès par les héritiers. Or, la dissimulation, considérable, on le sait, sur les valeurs mobilières, est, au contraire, à peu près nulle sur les immeubles. L. S.

IV. Peinture (V. Couleur, t. XIII, p. 45).

V. Ordres. — Ordre de la valeur. — Autre dénomination de la *Croix de Victoria* (V. ce mot).

VALEYRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre ; 828 hab.

VALFIN-lès-Saint-Claude. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 529 hab.

VALFIN-sur-Valouse. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod ; 196 hab.

VALFLAUNÈS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Claret ; 411 hab.

VALFLEURY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant de Saint-Chamond ; 674 hab.

VALFRAMBERT. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (E.) d'Alençon ; 513 hab.

VALFROICOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 624 hab.

VALGIUS Rufus (C.), poète élégiaque et épique du siècle d'Auguste. Il fut lié avec Horace, son aîné, qui le compte au nombre des amis dont il ambitionne le suffrage (*Sat.*, I, x, 82), et lui dédie une ode (*Carm.*, II, vi) pour le consoler de la perte d'un esclave favori, désigné par le pseudonyme de Mystès. Rhéteur, grammairien et poète fort estimé de son temps, Valgius Rufus qui, par surcroît, fut consul en 742-12, composa des épigrammes, des élégies, un traité de botanique. Il donna, de plus, une traduction latine de la rhétorique d'Apollodore de Pergame et consigna, sous forme de lettres, les résultats de ses recherches philologiques. Sa réputation fut plus éclatante peut-être que son mérite. Tibulle, qui fait grand cas de lui, le place, non sans exagération, à côté d'Homère : *Valgius æterno propior non alter Homero* (IV, i, 179 et suiv., *A Messala*). Cette hyperbole exprime, à tout le moins, la confiance et l'admiration que les cercles lettrés d'alors professaient pour ses qualités épiques (cf. Horace, II, ix, 18 et suiv. ; peut-être est-il aussi le Pyrrhus — Πυρρός, *Rufus* — du même Horace, *Carm.*, III, 20). C. Valgius est encore cité par Pline parmi les sources du livre XXI. On n'a rien conservé de lui.

Bibl. : V., pour les textes et références relatifs à cet écrivain, la *Littérature romaine* de Teuffel, t. II, p. 69 de la traduction française de Bonnard et Pierson.

VALGODEMAR ou Val Gaudemar. Pays du dép. des Hautes-Alpes, comprenant le bassin de la Séveraisse, affl. dr. du Drac, soit cinq communes du cant. de Saint-Firmin : Guillaume-Peyrouse, Villard-Loubière, Saint-Maurice, Saint-Jacques, Saint-Firmin ; entouré par dix-huit cimes de plus de 3.000 m. (Olan, 3.578 m. ; Jocelme, 3.685 m., etc.), c'est une vallée sombre, très encaissée ; on y voit les ruines du château de Diguières, berceau de la famille *Lesdiguières*.

VALGORGE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière ; 1.145 hab.

VALGUS (Pathol.) (V. Pied bot, t. XXVI, p. 873).

VALHALLA. Séjour légendaire des héros morts dans la bataille dans la mythologie du Nord : les *Eddas* et les *Niebelungen* célèbrent le Valhalla. Cette salle éclatante était précédée, selon le mythe, par le bois Glasir dont les arbres portaient des feuilles d'or. Le fronton du palais est si élevé qu'on ne peut le distinguer qu'à peine ; au-dessus de la porte occidentale de la salle figure, comme symbole de la guerre, un loup surmonté d'un aigle ; la salle est couverte de boucliers ; ses 540 portes peuvent chacune livrer passage à 800 combattants à la fois, lorsqu'ils sortent pour le grand combat contre le loup Fenri. Ces héros viennent après leur mort se ranger aux côtés d'Odin dans la salle du Valhalla ; elle est parée somptueusement de trophées pour la réception des princes célèbres ; les Valkyries leur versent la cervoise et le vin. Tous les rois, même s'ils ne meurent pas en combattant, viennent dans le Valhalla. Chaque matin, au chant du coq, les héros sortent pour se livrer entre eux de sauvages combats ; mais le soir les blessures se ferment et tous se réunissent autour d'Odin qui préside le repas ; Odin ne boit que le vin, et donne les mets aux deux loups Geri et Ireki qui sont toujours à ses côtés. La croyance au Valhalla dans la mythologie du Nord est récente ; ce qui est plus ancien, c'est la foi dans une vie future des morts : Valhalla même signifie salle des morts. Les paradis mythologiques correspondent aux mœurs et aux goûts des peuples : les Grecs rêvent d'éternels jardins où les hommes vertueux s'entretiennent de la nature des choses ; les chrétiens imaginent un ciel que la voix des anges en adoration fait retentir de chants mélodieux ; les mahométans promettent de frais ombrages où les appellent de voluptueuses houris ; les peuples du Nord ont inventé l'immense palais de marbre où les héros se donnent de terribles coups d'épée avant de boire ensemble.

VALHALLA. Panthéon allemand, temple dédié aux grands hommes de l'Allemagne, élevé à Donaustauf, près de Ratisbonne, par le roi Louis I[er] de Bavière. Leo von Klenze fut chargé du plan en 1816 ; la construction commença le 18 oct. 1830 et se termina le 18 oct. 1842. Bâti sur le modèle du Panthéon, le Valhalla, qui est à 98 m. au-dessus du Danube, a 21 m. de haut.

VALHEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Lunéville, 245 hab.

VALHUBERT (Jean-Marie-Melon-Roger), général français, né à Avranches le 22 oct. 1764, mort à Austerlitz le 2 déc. 1805. Il ne put entrer dans l'artillerie n'étant pas noble et s'engagea au régiment d'infanterie de Rohan-Soubise (1784). Il s'enthousiasma pour les idées de la Révolution et fit la campagne de Belgique, mais fait prisonnier au Quesnoy en 1793, il resta interné en Hongrie jusqu'en 1795. Il se distingua à la campagne d'Italie en 1800 et fut blessé grièvement à Marengo ; nommé général de brigade en 1804, il fut tué d'un éclat d'obus à Austerlitz. Napoléon, qui appréciait sa grande bravoure, prit soin de sa famille et donna son nom à une place de Paris. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe.

VALHUON. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin ; 564 hab.

VALIDÉ, c.-à-d. *sultane mère* (arabe *ouâlida*). Nom donné en Turquie à la mère du souverain régnant. Les sultans ont toujours aimé à prendre conseil de leurs mères, qui se sont trouvé par là jouer un grand rôle dans la politique de l'Empire ottoman.

VALIERGUES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. d'Ussel ; 365 hab.

VALIGNAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Ebreuil ; 181 hab.

VALIGNY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cérilly ; 954 hab.

VALINCOUR (Jean-Baptiste-Henri du Trousset de), écrivain français, né à Paris le 1[er] mars 1653, mort à Paris le 5 janv. 1730. Poussé par Bossuet, il entra dans la maison du comte de Toulouse qu'il accompagna dans ses campagnes ; il fut blessé à Malaga en 1704. Grand amateur de physique, auteur de quelques écrits sans importance, Valincour est plus connu par sa liaison avec Racine et avec Boileau que par ses ouvrages. Il eut le talent de se faire nommer historiographe de France, d'hériter du fauteuil de Racine à l'Académie française (1696) et d'entrer encore à l'Académie des sciences (1721). Citons de lui : *Lettres de la marquise de *** sur la Princesse de Clèves* (Paris, 1678, in-12) ; *Vie de François de Lorraine, duc de Guise* (1668, in-12) et sa préface de l'éd. de 1718 du *Dictionnaire de l'Académie.*

Bibl. : Fontenelle, *Eloge de Valincour*, 1730.

VALINES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 550 hab.

VALJOUFFREY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Valbonnais ; 808 hab.

VALJOUZE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Massiac ; 133 hab.

VALKYRIE (Myth. scandin.). Les Valkyries, c.-à-d. qui choisissent les morts, sont, d'après une tradition relativement récente, les filles resplendissantes de beauté, et les compagnes d'Odin. Sur le champ de bataille, elles vont recueillir les guerriers tombés pour les conduire au Valhalla, le palais d'Odin, où elles-mêmes offrent à boire aux dieux et aux héros. Souvent elles s'intéressent aux combats, « les belles vierges, assises sur leurs chevaux, en une brillante armure, leurs boucliers devant elles, solennellement pensives » (Hákonarmál). Parfois elles apparaissent sous forme de nues, parfois sous forme de cygnes. Elles sont au nombre de douze, ou de bien davantage. Dans les *Nibelungen*, Brunhylde est représentée comme une Valkyrie, piquée par une épine qui l'endort pour avoir désobéi à Odin, et condamnée à épouser un mortel. Th. C.

VALLA (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Noirétable ; 443 hab.

VALLA (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Chamond ; 1.903 hab.

VALLA (Lorenzo), humaniste italien, né à Rome en 1405, mort à Naples en août 1457. Célèbre de bonne heure comme latiniste, il enseigna l'éloquence à Pavie, Milan et Rome ; il quitta cette ville en 1440, de peur d'être inquiété à l'occasion de son livre sur la donation de Constantin, et s'attacha à la fortune d'Alphonse d'Aragon, roi de Naples (1443) ; mais quand l'humaniste Nicolas V fut monté sur le trône pontifical, il rentra à Rome et obtint même la charge de secrétaire apostolique. Son caractère violent et sarcastique lui attira de retentissantes querelles, notamment avec Georges de Trébizonde et le Pogge (1451-53).

Valla peut être considéré comme le plus ancien représentant de l'esprit critique ; il n'applique pas seulement cet esprit à la grammaire et à la reconstitution des textes (éditions d'Hérodote, de Thucydide, conjectures sur Tite-Live, commentaire sur Salluste), mais à la plupart des sciences, et à toutes il fait faire un pas décisif. Dans ses *Elegantiæ linguæ latinæ* (en six livres, 1444), qui tiennent le milieu entre un dictionnaire et une grammaire, il conteste l'autorité absolue de Cicéron en matière de langue, fonde la théorie du bon style sur l'étude exclusive des textes, fait la part des infiltrations étrangères dans le latin et jette les bases de la grammaire historique. Dans ses *Disputationes dialecticæ*, il se pose en adversaire d'Aristote et raille le fatras scolastique. Dans ses *Adnotationes in Novum Testamentum*, il prouve que la Vulgate attribuée à saint Jérôme fourmille d'erreurs et montre comment doit être constitué le texte des Evangiles. La critique grammaticale le conduit à renouveler non seulement la philosophie et l'exégèse, mais l'histoire : dans son opuscule sur la donation de Constantin, il montre, avec une sagacité et une pénétration dignes d'un critique des temps modernes, qu'il faut reléguer au rang des fables cette prétendue donation, faite au pape Silvestre, de Rome, Naples, la Sicile, les Gaules et l'Espagne. Portant la même netteté de vues et la même tendance positiviste en morale, il ose soutenir contre la doctrine stoïcienne que le but de la vie est le plaisir, et il tâche de concilier cette doctrine avec le christianisme (*De voluptate et vero bono*). Enfin, il faut ajouter à toutes ces œuvres un dialogue hardi où il s'élève contre l'institution des ordres monastiques (*De profesione religiosorum*), et une histoire de Ferdinand d'Aragon (*Historia Ferdinandi, regis Aragoniæ*, publiée pour la première fois à Paris en 1521). Les œuvres complètes de Valla ont été publiées à Bâle en 1541. A. Jeanroy.

Bibl. : G. Voigt, *Die Wiederbelebung des klassischen Alterthums*. — G. Vahlen, *L. Valla, ein Vortrag* ; Berlin, 1870. — G. Mancini, *Vita di L. Valla* ; Florence, 1891. — F. von Wolff, *L. Valla, sein Leben und seine Werke* ; Leipzig, 1893. — Ph. Monnier, *le Quattrocento* ; Paris, 1900, l. II, ch. vi.

VALLA (Giorgio), érudit et médecin italien, né à Florence vers 1430, mort à Venise en 1499, cousin du précédent. Il fut professeur à Venise (1476-81) et à Milan, mais on ne connaît pas le détail de sa vie, qui fut fort agitée. Il cultiva toutes les sciences et laissa un ouvrage encyclopédique qui ne fut publié qu'après sa mort par son fils (*De expetendis et fugiendis rebus* ; Venise, 1561, 2 vol. in-fol.). Il est, en outre, l'auteur de commentaires sur Cicéron, de traductions diverses et de nombreux traités de médecine. A. J.

Bibl. : Bayle, *Dictionnaire historique*. — Tiraboschi, *Storia della Lett. ital.*, t. VI, 2[e] partie.

VALLABHA, réformateur hindou (V. Hindouïsme).

VALLABRÈGUES. Com. du dép. du Gard, arr. de Nimes, cant. d'Aramon ; 1.822 hab.

VALLABRIX. Com. du dép. du Gard, arr. et cant. d'Uzès ; 316 hab.

VALLADOLID. I. Ville.—Ville d'Espagne (anc. royaume de Léon), ch.-l. de province, à 150 kil. (242 par le chemin de fer) au N.-N.-O. de Madrid, sur le Pisuerga, au confluent de l'Esgueva, à une alt. de 679 m. ; 68.746 hab. Stat. du chem. de fer d'Irun à Madrid, avec embranchements sur Miranda de Rio Seco, Aranda de Duero et Calatayud ; Archevêché. Ch.-l. de la capitainerie générale de Vieille-Castille.

Valladolid « la noble» a de nombreux monuments : sa cathédrale, commencée en 1584, est encore inachevée, les couvents de San Pablo et de San Gregorio sont célèbres pour leurs façades extrêmement riches ; dans le premier résida Torquemada ; on montre encore la maison où mourut Colomb et celle où résida Cervantes, la Plaza Mayor, construite sous Philippe II sur un plan grandiose ; les maisons qui l'entourent sont soutenues par 400 colonnes de granit. Ses murailles ont été remplacées par de belles promenades. Valladolid a un des plus riches musées de l'Espagne ; son Université, où professent 35 professeurs, est fréquentée par 880 étudiants et possède une bibliothèque de 12.000 vol., il y a en outre 8 collèges. L'industrie est active, Valladolid est la ville la plus industrielle de l'Espagne après Barcelone, elle fond le fer, tisse la laine, le drap, la soie, fabrique du papier, des produits chimiques, des poteries, des cuirs, etc. Elle fait, en outre, un commerce actif des denrées agricoles de sa riche campagne. Cette activité lui donne un aspect tout à fait rare en Espagne. Elle existait, sous le nom de *Belad-Oualid*, à l'époque arabe, puis fut la capitale de l'Espagne, avec Tolède jusque sous Philippe II, qui la fit reconstruire après l'incendie de 1561, mais transféra la capitale à Madrid. Philippe III essaya de lui rendre la primauté, mais sans y réussir. Dans la guerre de l'Indépendance, elle fut prise par les Français le 12 juin 1808. Christophe Colomb y est mort en 1506, Philippe II y naquit en 1527, ainsi que le grand poète don Jose Zorilla († 1893).

II. Province. — Prov. d'Espagne, une des quatre formées du démembrement de l'ancien royaume de Léon. Elle est bornée par les prov. de Zamora à l'O., Léon au N.-O., Palencia au N., Burgos à l'E., Ségovie au S.-E., Avila au S., et Salamanque au S.-O. Sa forme est extrêmement irrégulière. 7.569 kil. q. ; 276.366 hab.

La prov. de Valladolid est tout entière sur l'Altiplanicie ou plateau de Vieille-Castille, mais elle s'étend en larges plaines, de 6 à 700 m. d'alt., sans qu'aucune montagne de 1.000 m. la traverse. Le climat est continental et rigoureux. La moyenne annuelle est de 11°,9. Les pluies sont peu abondantes, 0m,296 par an. Aussi les fleuves sont-ils pauvres, malgré l'appoint des eaux pyrénéennes. Le Duero et ses principaux affluents, Pisuerga, Valderaguay-Seguillo, Céa à dr., Duraton, Ceya, Eresma, Zapardiel et Trabancos à g., parcourent la province, mais ne lui rendent que peu de services, car ils ne sont pas navigables et coulent au fond de profondes gorges, d'où l'eau ne peut féconder le plateau. Et cependant la prov. de Valladolid est une des plus fertiles de l'Espagne, et produit une grande quantité de céréales. La répartition des terres est la suivante : 125.000 hect. de forêts plus ou moins aménagées ; les terres *de regadio* ou irriguées ne couvrent pas 1.300 hect., mais les *secanos* ou terres non irriguées sont cultivées en céréales sur 410.000 hect., en vignes sur 107.000, en pâturages et varennes sur 82.000, en olivettes et autres vergers sur 30.000 environ. On compte 390.000 moutons, 5.000 chèvres, 1.800 porcs, 39.000 bêtes à cornes, 4.500 ânes, 3.300 chevaux, 5.500 mulets, et il y a 3.400 ruches.

L'industrie est active, bien que l'on n'exploite pas les minerais ; quelques carrières produisent de bonnes pierres. La plus grande partie des usines est groupée à Valladolid même, et l'activité industrielle s'applique à une grande diversité d'objets. Comme dans toute l'Espagne, ce qui manque le plus, ce sont les voies de communication, car les fleuves ne sont pas navigables ; il y a environ 230 kil. de ch. de fer, dont la grande ligne Irun-Madrid et Irun-Lisbonne, qui s'en sépare à Medina del Campo. La population est purement castillane.

Les 237 ayuntamientos ou communes sont réparties entre les 10 partidos judiciales ou districts de Medina del Campo, Medina del Rio Seco, Mota del Marques, Naval del Rey, Olmedo, Peñafiel, Tordesillas, Valoria la Buena, Valladolid et Villalon. J.-G. K.

Bibl. : *Reseña geografica y estadistica de España.*

VALLAGE (Le). Ancien pays de France (V. Marne et Marne [Haute-]).

VALLAN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (O.) d'Auxerre ; 613 hab.

VALLANGOUJARD. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam ; 367 hab.

VALLANS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Frontenay ; 531 hab.

VALLANT-Saint-Georges. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine ; 380 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VALLAURIS. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant. d'Antibes, au-dessus du golfe Jouan ; 6.247 hab. (3.929 aggl.). Stat. du chem. de fer de Marseille à Nice. Culture de roses ; fabr. de parfumerie, d'huiles, de poteries dites du golfe Jouan. Station hivernale très fréquentée ; bains de mer.

VALLAYER (Anne), peintre (V. Coster [Mme]).

VALLDEMUSA ou **VALDEMOSA.** Ville de Majorque, dans les îles Baléares, distr. et à 14 kil. N.-N.-O. de Palma, sur le San Gros ; 1.640 hab. Célèbre par la beauté de sa situation, à l'entrée des Estrets de Valldemusa, belle gorge resserrée et remplie d'une admirable végétation. Le col du même nom traverse la chaîne de montagnes qui la sépare de la mer et réunit Valldemusa à son port. A peu de distance est le château de Miramar où les pèlerins vont adorer une image miraculeuse de la Vierge et la grotte de « saint Raymond Lulle ».

VALLE (Le). Village de l'île de Guernesey ; 4.000 hab. Carrières de granite. Serres où l'on force le raisin et la tomate pour l'exportation en Angleterre. Le chenal du *Braye du Valle*, qui jusqu'au xvie siècle isola ce district du reste de l'île à marée haute, est envasé. Ruines du château du Valle. Monuments mégalithiques.

VALLE-d'Alesani. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte, sur les pentes du mont Olmelli, au-dessus du petit fleuve Alesani : 668 hab. Théâtre de la victoire de Charles, fils de Charlemagne, sur les Sarrasins (810), et du massacre des Vaudois corses (1350). En 1736, le baron de Neuhoff fut proclamé roi de Corse au couvent d'Alesani.

VALLE-di-Campoloro. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Cervione ; 258 hab.

VALLE-di-Mezzana. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Sarrola-Carcopino ; 413 hab.

VALLE-di-Rostino. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Morosaglia ; 523 hab.

VALLE-d'Orezza. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce ; 279 hab.

VALLE (Pietro della), voyageur italien, né à Rome le 2 avr. 1586, mort à Rome le 21 avr. 1652. Il s'embarqua à Naples en 1614 pour l'Orient, visita la Turquie, l'Egypte, l'Arabie, la Perse, l'Inde pendant onze ans en se familiarisant avec la langue et les mœurs de ces pays. Il revint à Rome en 1626, rapportant d'Egypte deux momies (qui sont à Dresde). Ses connaissances et son goût pour la musique étaient aussi remarquables. Le récit de ses voyages a paru à Rome (1650-58) sous le titre : *Viaggi in Turchia, Persia et India*, etc. ; il est très intéressant, malgré la crédulité de Valle. Ph. B.

VALLE (Francisco Perez del) (V. Perez del Valle).

VALLE-Verbi (Robert del) (V. Kilwardeby).

VALLECALLE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. d'Oletta ; 289 hab.

VALLÉCULE (Bot.) (V. Ombellifères).

VALLÉE (Géol.) (V. Tectonique).

VALLÉE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Saint-Porchaire ; 675 hab.

VALLÉE-aux-Bleds (La). Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins ; 390 hab.

VALLÉE-Mulâtre (La). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny ; 366 hab. Stat. de chem. de fer.

VALLÉE (Jacques) (V. Desbarreaux).

VALLÉE de Pimodan (De Rarécourt de La). Famille française (V. Pimodan).

VALLÈGUE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 210 hab.

VALLEIRY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien-en-Genevois ; 671 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VALLENAY. Com. du dép. du Cher (V. Bigny-Vallenay).

VALLENDAR. Ville de la prov. du Rhin, cercle de Coblentz, sur la r. dr. du Rhin et sur un contrefort S.-O. du Westerwald ; 3.799 hab. Stat. de chemin de fer et de bateaux à vapeur. Eglise restaurée en 1839, avec une tour du xve siècle et de belles peintures sur verre. Six fabriques de cigares ; fabr. d'effets militaires, de champagne. Vignobles. A 1 kil. E., ruines du cloître de Schœnstadt, bâti en 1143. A 2 kil., Weitersburg, magnifique point de vue sur la vallée du Rhin. Vallendar est rejoint à l'île de Niederwerth. Ph. B.

VALLENTIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château ; 183 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VALLERARGUES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan ; 233 hab. Stat. de chem. de fer.

VALLERAUGUE. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. du Vigan, au confluent de l'Hérault et du Claron ; 2.550 hab. Commerce de soies grèges et ouvrées. Patrie du littérateur La Beaumelle, du général Perrier.

VALLÈRES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau ; 747 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VALLERET. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy ; 112 hab. Stat. de chem. de fer.

VALLEREUIL. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Neuvic ; 352 hab.

VALLEROIS-le-Bois. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg ; 519 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VALLEROIS-Lorioz. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg ; 145 hab.

VALLEROY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux ; 59 hab.

VALLEROY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 108 hab.

VALLEROY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. de Briey ; 455 hab. Stat. de chem. de fer.

VALLEROY-aux-Saules. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 220 hab.

VALLEROY-le-Sec. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 213 hab.

VALLERY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 619 hab.

VALLÈS (Jules), littérateur français, né au Puy (Velay) le 10 juin 1832, mort à Paris le 14 févr. 1885. Fils d'un professeur, il fit ses études au collège de Saint-Etienne, puis de Nantes. Envoyé à Paris en 1849 pour se présenter à l'Ecole normale, il s'abandonna à son goût pour la vie d'aventures et resta pauvre et isolé sur le pavé de Paris : un complot chimérique pour enlever le président Louis-Bonaparte lui valut quelques jours de Mazas. Il retourna à Nantes auprès de ses parents, puis revint à Paris où Gustave Planche le prit pour secrétaire : il lui a conservé un affectueux souvenir. Après la mort du critique, Vallès fut un moment professeur libre, puis alla à Nantes écrire l'*Argent*, livre violent, original, d'une couleur littéraire un peu forcée, où se marquait déjà son talent. Il entra alors comme chroniqueur de la Bourse au *Figaro* (alors bihebdomadaire) et vécut plusieurs années de bohême littéraire au quartier Latin. Pendant les quatre années suivantes, il vécut en la qualité modeste d'expéditionnaire à la mairie de Vaugirard. En 1860, un article au *Figaro* (*le Dimanche d'un jeune homme pauvre*) le fit remarquer et lui ouvrit la *Revue européenne*, la *Presse*, la *Liberté*, l'*Epoque ;* il réunit ses divers articles en 1866 dans les *Réfractaires*, véritable roman des déclassés de la vie parisienne. Le succès de ce livre le fit engager à l'*Evénement* de Villemessant dans de brillantes conditions. Vallès continua ses articles pittoresques et paradoxaux, se faisant l'historiographe des saltimbanques, des forains, des banquistes ; il en fit un volume, *la Rue*, terminé par une cinquantaine de pages de souvenirs champêtres et rustiques : son talent de description, son goût pour l'effet, en font un artiste plus qu'un écrivain, et sa philosophie est pauvre. Ayant quitté l'*Evénement*, Vallès retomba dans la vie de hasard et fonda un journal d'une verve extraordinaire dans son brutal réalisme : *la Rue* (1867), qui fut supprimée au bout de six mois. En 1868, Vallès rentra au *Figaro ;* en 1869, il se porta contre Jules Simon comme « candidat de la misère » et fonda le *Peuple*, journal éphémère ; il échoua complètement et se vit reprocher très vivement d'avoir servi d'instrument inconscient à une manœuvre électorale. Pendant la guerre de 1870, Vallès, mêlé aux troubles qui suivirent les premières défaites, fut enfermé à Mazas (août 1870) : le 4 sept. l'en fit sortir ; il s'affilia aussitôt à l'Internationale et joua un rôle dans toutes les agitations pendant le siège de Paris. Après la capitulation, il fonda son célèbre journal, *le Cri du Peuple ;* membre de la Commune, il émit des idées pacifiques, espérant réconcilier la bourgeoisie et le peuple : son journal fut un des moniteurs de l'insurrection. Vallès fut un des derniers combattants sur les barricades du XIe arrondissement et parvint à s'échapper. Il resta à Londres, écrivant anonymement à l'*Evénement* (des chroniques réunies sous le titre : *la Rue à Londres*), au *Voltaire* (*Chroniques de l'Homme masqué*). En 1878, il commença en feuilleton dans le *Siècle* la publication d'un roman autobiographique en trois parties qui est son œuvre principale : *Jacques Vingtras* (*l'Enfant*, 1879 ; *le Bachelier*, 1881 ; *l'Insurgé*, 1886). Rentré en France après l'amnistie, Jules Vallès fit reparaître le *Cri du Peuple*, plus révolutionnaire que jamais. Le socialisme de Vallès est enfantin et ses idées philosophiques très courtes. Son talent littéraire même, dont l'outrance fait le pittoresque, est bien souvent d'une rhétorique paradoxale et forcenée. L'enterrement de Jules Vallès, auquel son journal avait convié, sous les plis du drapeau rouge, tous les malheureux, fut une sorte d'émeute.

VALLESPIR. Partie méridionale de l'ancien Roussillon ; forme actuellement l'arr. de Céret du dép. des Pyrénées-Orientales. C'est le territoire français continental qui s'avance le plus au midi. La vallée de Vallespir est la conque supérieure du fleuve côtier Tech ; elle a 55 kil. de long. de l'O.-S.-O. au N.-N.-E., 45.000 hect. et 50.000 hab. Les villes principales sont Céret, le chef-lieu, les ports de Port-Vendres, Collioure, Banyuls, Amélie-les-Bains, etc. Carrières de marbre ; mines de fer et de cuivre argentifère. Vignobles.

VALLESVILLES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Lanta ; 317 hab.

VALLET. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre ; 304 hab.

VALLET. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes ; 4.739 hab.

VALLET de Viriville (Auguste), historien français, né à Paris en 1815, mort le 22 févr. 1868. Après avoir passé par l'Ecole des chartes, d'où il sortit en 1837, il fut nommé archiviste du dép. de l'Aube, et, en cette qualité, publia un volume intitulé *Archives historiques du*

département de l'Aube et du diocèse de Troyes (1841, in-8). En 1842, il fut attaché à la Bibliothèque nationale à Paris, puis, lors de la réforme de l'Ecole des chartes par M. de Salvandy, en 1837, nommé répétiteur à cette école; un peu plus tard, il y devint professeur et il occupa sa chaire jusqu'à sa mort. Travailleur infatigable et professeur zélé, Vallet de Viriville a laissé à l'Ecole des chartes une mémoire honorée. Son *Histoire de Charles VII* (1862 à 1866, 3 vol. in-8), pleine de documents nouveaux, n'a été dépassée que dans ces dernières années par celle qu'on doit au marquis de Beaucourt. Les principales publications de Vallet sont, outre celles que nous venons de citer: *Mémoire sur la manière dont on doit écrire le nom de la Pucelle d'Orléans* (in-4); *Histoire de l'instruction publique en Europe, principalement en France* (1852, in-8, ouvrage dépassé aujourd'hui); *Iconographie historique de la France* (1853, in-8); *Recherches sur Jeanne d'Arc* (1855, in-8); *Recherches sur Agnès Sorel* (1856, in-8); *les Inventeurs de l'imprimerie en Allemagne* (1858, in-8); *Procès et Condamnation de Jeanne d'Arc* (1867, in-8). Vallet de Viriville a collaboré assidûment à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et à d'autres recueils d'érudition relatifs au moyen âge.

VALLETOT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Routot; 246 hab.

VALLGREN (Ville), sculpteur finlandais, né à Borgå le 15 déc. 1855. Il étudia d'abord sous la direction de K.-E. Sjöstrand, puis vint à Paris en 1878 pour entrer à l'Ecole des beaux-arts, où il fut l'élève de Cavelier. Il est établi à Paris. Ses œuvres, d'une grande distinction, très habiles de facture, jamais banales, lui ont valu la faveur de plus en plus marquée des connaisseurs et du public. Elles sont très nombreuses et très variées : figures de genre, statuettes et reliefs, sujets mythologiques ou religieux, statues monumentales, objets d'art, bronzes (écuelles, appliques, pieds de lampe, etc.). Nous ne pouvons en citer qu'une faible partie : *Faune jouant de la flûte* (1881), *la Fille du village* (1882), *Petit Pêcheur* (1883), *Mikaël Agricola* (1886), *Echo* (1886), *Tortel Knutsson* (1887), *Marjatta* (1888), *Ophélie* (relief 1889), *Aino* (1889), *Christ en croix* (1890). *Amour maternel* (1891), *Caïn* (1892), *Misère*, *l'Aveugle* (1893), *Cheminée* (1894), *Bigoudine* (*id.*), *Fierté*, *Dégel* (1898), *Danse des fleurs* (1899), *Méditation* (1900), etc. Il faut ajouter encore à cette liste les bustes de *Mme Segond-Weber*, de *Mme Decori*, etc. — Sa femme, *Mme Antoinette Vallgren*, est l'auteur de médaillons, de bustes, et principalement de couvertures en cuir ou en bronze patiné (pour Saint-Jean l'Hospitalier, pour Jean Carriès) d'un grand mérite artistique. Th. C.

VALLICA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. d'Olmi-Cappella; 250 hab.

VALLIÈRE. Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot).

VALLIÈRE (Louise-Françoise de La Baume-le-Blanc de La), née à Tours le 6 août 1644, morte à Paris le 6 juin 1710. Elle était fille de Laurent, seigneur de La Vallière, gouverneur du château d'Amboise, et de Françoise Le Prévost. Sa mère s'étant remariée avec Saint-Rémy, premier maître d'hôtel de Madame, Louise devint fille d'honneur de Madame, le 9 mars 1661. Elle avait dix-sept ans, des cheveux blonds argentés, un beau teint, des yeux bleus, un sourire charmant, le regard tendre et modeste, une jolie voix ; elle boitait légèrement, elle avait « la grâce plus belle encore que la beauté ». Avec cela douce, sincère, naïve, et pas d'ambition. Le roi la vit; elle l'aima. Elle essaya de résister à sa passion, puis céda, à Fontainebleau, dans le courant de 1661. Elle n'eut rien d'une maîtresse en titre, vivant entre son amour et ses perpétuels remords. Elle s'affichait si peu qu'elle fut en butte aux galanteries de Loménie de Brienne, et même à celles de Fouquet (qui lui fit, dit-on, offrir de l'argent). Pendant deux ans c'est en réalité pour elle que le roi donna ses fêtes les plus brillantes, le carrousel des Tuileries de 1662, les fêtes de Versailles de 1664, mais elle en était, comme on l'a dit souvent, « l'objet caché ». Elle eut du roi Marie-Anne de Bourbon (née le 2 oct. 1666, légitimée en 1667 sous le nom de Mademoiselle de Blois, depuis princesse de Conti), le comte de Vermandois et deux fils morts jeunes. Soucieuse de sa réputation, désireuse de ne pas offenser la reine, elle cachait avec soin ses grossesses ; Colbert était chargé de la faire accoucher en secret. Malgré les intrigues de Madame et de la comtesse de Soissons, qui voulaient exciter la jalousie de la reine, c'est seulement en 1667 que sa position devint publique par la légitimation de ses enfants, et par l'érection en duché-pairie des terres de Vaujour en Touraine et de Saint-Christophe en Anjou, que le roi avait achetées pour elle. Mais ses couches avaient altéré sa santé, et le roi, qui ne lui était d'ailleurs pas strictement fidèle, n'était pas homme à garder toujours la même maîtresse. Il fit même servir la « petite violette » à couvrir ses nouvelles amours avec Mme de Montespan. Louise, pour rester auprès de celui qu'elle aimait, supportait sa dureté blessante et servait la favorite comme une femme de chambre. Elle s'enfuit cependant chez les bénédictines de Saint-Cloud, mais le roi l'y fit rechercher. En févr. 1671, elle alla s'enfermer à Chaillot; Colbert vint l'y reprendre ; elle se laissa ramener à Versailles, le roi lui témoigna quelque affection, et on la vit, avec Marie-Thérèse et la Montespan, dans le carrosse des *trois reines*. Mais, à la suite d'une maladie grave, ses dégoûts et sa piété furent les plus forts ; elle se confia au maréchal de Bellefonds et à Bossuet. En avr. 1674, elle prit publiquement congé du roi, demanda pardon à la reine, et alla vêtir l'habit (20 avr.) chez les carmélites de la rue Saint-Jacques. Bossuet prêcha pour sa profession (4 juin 1675). Dès lors elle ne fut plus que sœur Louise de la Miséricorde ; elle recevait la reine, la seconde duchesse d'Orléans, même Mme de Montespan, qui vint lui demander conseil après sa chute. Mme de Sévigné dit qu'elle était restée belle. Elle avait une sorte de passion pour les austérités du cloître et on la trouva souvent évanouie. Elle avait écrit des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* qui furent publiées avec des lettres d'elle et un abrégé de sa vie, par Lequeux en 1767 (in-12) et par Mme de Genlis en 1804. En 1854, Romain-Cornut les republia sous ce titre *les Confessions de Mlle de La Vallière*, avec des corrections qu'il attribua faussement à Bossuet. Une nouvelle édition a été donnée par P. Clément en 1860 (2 vol. in-12). — Les portraits authentiques de La Vallière sont rares. Peu de temps avant de quitter la cour, elle s'était fait peindre par Mignard, entre ses deux enfants, avec (d'après le biographe de Mignard) une bulle de savon et ces mots : *Sic transit gloria mundi*. Ce portrait est sans doute celui qui est conservé dans la famille d'Oilliamson, et dont une copie est à Versailles ; mais au lieu d'une bulle de savon y figure une rose flétrie. On la reconnait également dans un émail de Petitot qui est au Louvre. C'est une fausse tradition qui prétend retrouver ses traits dans la *Madeleine* de Lebrun au Val-de-Grâce. — Son frère *Jean-François*, marquis de La Vallière, mort en 1676, fut un parfait intrigant. H. Hauser.

Bibl. : V. Louis XIV, Montespan (Mme de), Bossuet, Madame, Soissons (Comtesse de), Fouquet. — Outre les éditions des *Réflexions* et le sermon de Bossuet, citons : Choisy, *Mémoires*. — Mme de Sévigné, *Lettres*. — Mme de Caylus, *Mémoires*. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*. — Walckenaer, *Mémoires sur Mme de Sévigné*. — Quatremère de Boissy, *Histoire de Mme de La Vallière*. — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. II. — Arsène Houssaye, *Mme de La Vallière et Mme de Montespan*; Paris, 1860. — Eud. Soulié, *les Portraits authentiques de Mlle de La Vallière*; Versailles, 1866, in-8. — H. Duclos, *Mme de La Vallière et Marie-Thérèse*; Paris, 1869, in-8. — J. Lemoine et André Lichtenberger, *le Marquis de La Vallière*, dans *Revue de Paris*, 15 sept. 1901.

VALLIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 310 hab.

VALLIÈRES. Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Felletin ; 2.610 hab.

VALLIÈRES. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 801 hab.

VALLIÈRES-LES-GRANDES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Montrichard ; 1.081 hab.

VALLIGUIÈRES. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Remoulins ; 369 hab.

VALLIQUERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot ; 1.023 hab.

VALLISNERIA (*Vallisneria* Mich.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Hydrocharidacées-Vallisnériées, formé pour une herbe submergée des régions tempérées et chaudes du globe, à feuilles basilaires, linéaires, nombreuses. Fleurs dioïques, renfermées dans une spathe, les mâles groupées en faux capitule et trimères avec 2-3 étamines, les femelles solitaires, avec ovaire infère, multi-ovulé et 3 sépales et 3 staminodes ; le pédoncule, très long, souvent enroulé en spirale, se déroule au moment de la fécondation, le pollen flottant alors à la surface de l'eau. Fruit membraneux, graines non albuminées ; maturation sous l'eau. Le *V. spiralis* L., souvent cultivé dans les jardins, remonte dans le canal de la Marne au Rhin jusqu'à Charenton.

II. HORTICULTURE. — Le *Vallisneria spiralis* L. se développe facilement dans les cours d'eau peu profonds des régions tempérées. Il offre peu d'intérêt au point de vue horticole, mais il mérite pourtant d'être cultivé à cause des singuliers et curieux phénomènes de sa reproduction que l'on peut observer facilement, en l'installant dans un bassin ou dans un aquarium, sous quelques décimètres d'eau. Cette plante se multiplie de graines.

VALLOIRE. Petit pays du Dauphiné (V. ISÈRE).

VALLOIRE. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel ; 1.140 hab.

VALLOIS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller ; 283 hab.

VALLOIS (Les). Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Darney ; 136 hab.

VALLOMBREUSE (ital. *Vall'Ombrosa*). Célèbre couvent de l'Italie centrale, situé dans la prov. de Florence et dans la com. de Pelago, à 957 m. d'alt., au milieu d'une solitude boisée qui s'étend sur les flancs du Pratomagno. Un chemin de fer à crémaillère, de 8 kil. de long, y conduit de Sant'Ellero. La vue magnifique qu'on y découvre sur la vallée de l'Arno en a fait une villégiature estivale. Le couvent, fondé au XIe siècle par saint Jean Gualbert (985-1073), a été reconstruit en 1637 et sécularisé en 1866. Les bâtiments en sont occupés depuis 1870 par l'Institut forestier du royaume d'Italie (seule station forestière d'Italie). Jolie église et magnifique point de vue de Il Paradisino (1.027 m.).

ORDRE DE VALLOMBREUSE (V. GUALBERT [Saint Jean]).

VALLON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière ; 2.575 hab. (1.904 aggl.). L'hôtel de ville est un château du temps de Louis XIII (tapisseries).

VALLON-EN-SULLY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Hérisson ; 1.724 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fabr. importante de chaux.

VALLON-SUR-GÉE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de Loué ; 975 hab.

VALLON-CHALYS (Clotilde de) (V. SURVILLE).

VALLONÉE ou **VELANÈDE** (Bot.). Fruit du *Quercus ægylops* L. (V. CHÊNE, t. X, p. 1066).

VALLONGO ou **VALONGO.** Village de Portugal, district d'Oporto, à 10 kil. E. de cette ville ; 3.600 hab. Mines d'antimoine et de cuivre.

VALLORCINE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Chamonix ; 527 hab.

VALLOT (Antoine), médecin français, né à Reims en 1594, mort à Paris le 9 août 1671. D'abord premier médecin d'Anne d'Autriche, il succéda à Vautier comme médecin du roi, en 1652. Grand partisan du quinquina, de l'émétique et du laudanum, il eut maille à partir avec Guy Patin et d'autres médecins, mais eut son triomphe en guérissant Louis XIV en 1658 avec le vin émétisé. La même année, il devint surintendant du Jardin des plantes qu'il enrichit beaucoup. La mort d'Henriette, reine d'Angleterre, qu'il soigna en 1669, devint l'occasion d'une nouvelle campagne contre l'émétique et ses défenseurs.

VALLOUISE. Pays de l'ancien Dauphiné (actuellement dans les Hautes-Alpes), au pied de la Barre des Ecrins (4.103 m.), montagne du massif du Pelvoux ; cette vallée comprend le bassin de la Gironde, l'une des branches mères du puissant torrent de la Durance. La surface totale de la Vallouise comprend 270 kil. de glaciers, pentes et précipices : c'est une des contrées les plus convulsionnées du monde, avec la rage de ses torrents et l'élévation de ses cimes ; son chef-lieu Vallouise est situé cependant dans une riante vallée. A l'époque romaine, la grande voie de Briançon à Valence traversait la Vallouise.

VALLOUISE. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. de l'Argentière ; 1.018 hab.

VALLS. Ville d'Espagne, prov. et à 18 kil. N. de Tarragone (Catalogne), ch.-l. de distr., sur l'Anguera, affl. du Francoli ; 13.250 hab. Stat. du chem. de fer de Tarragone à Lérida. Valls est le centre d'un district agricole des plus fertiles et a une industrie assez active (tanneries, distilleries, etc.). La vieille enceinte, garnie de tours, percée de cinq portes, subsiste. Les Français y ont remporté une victoire le 25 fév. 1809.

VALLUM (Antiq. romaine). Ce mot sert parfois dans les auteurs à désigner tout l'ensemble d'un retranchement, mais tel n'est pas son sens propre. Le *vallum* est la palissade qui couronnait le talus formé de la terre rejetée du fossé qui entourait le camp. Chez les Grecs, les pieux dont on formait cette palissade étaient de jeunes troncs d'arbre, munis de branches assez longues. On les disposait à une certaine distance les uns des autres, de telle sorte que les branches fermaient l'intervalle entre deux pieux. Il résultait de cette disposition que, les branches offrant une prise facile, les pieux étaient sans peine arrachés. Les Romains, au contraire, ne laissaient que trois et au maximum quatre branches taillées très courtes et fort pointues. Ils les plaçaient aussi près que possible les unes des autres de manière à ne laisser aucun intervalle, et les pointes des branches étaient tournées vers l'extérieur et rendaient l'abord difficile et dangereux. Chaque soldat portait sur son dos deux ou trois de ces pieux, afin qu'on n'en manquât point dans les lieux où le bois aurait fait défaut.

Le *vallum* ne servait pas seulement à la défense du camp. On en faisait usage dans les travaux de siège, lorsqu'on entourait la ville pour la bloquer. Parfois l'armée assiégeante en construisait un entre elle et la ville assiégée et un autre sur ses derrières. Elle était ainsi assurée contre toute sortie ou toute attaque venue du dehors. En même temps, la place s'en trouvait d'autant plus hermétiquement bloquée. A. BAUDRILLART.

BIBL. : POLYBE, XVIII, t. I. *Excerpt. Antiq.*, XVII, 14. — TITE-LIVE, XXIII, 5. — CÉSAR, *De bello Gallico*, VII, 72, 73.

VALMANYA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Vinça ; 306 hab.

VALMASCLE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont-l'Hérault ; 77 hab.

VALMEINIER. Com. du dép. de la Savoie, arr. du Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Saint-Michel ; 613 hab.

VALMIGÈRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Couiza ; 88 hab.

VALMÎKI, poète, peut-être mythique, en tout cas divinisé, de la seconde grande épopée hindoue intitulée le *Râmâyana*. Malgré l'absence de tout document vraiment authentique, malgré le caractère fabuleux de la tradition qui le concerne, on a des raisons de croire qu'il a existé : le poème dont il est censé l'auteur porte en effet la mar-

que d'une réelle unité de composition. Il est parlé de lui dans le *Mahâbhârata*. Il aurait mis en œuvre les rhapsodies courantes dans le royaume de Koçala (Aoudh actuel), concernant la race du héros solaire, Ikshvâku. En tout cas, il est vraisemblable qu'il vécut (s'il vécut) entre le ve et le iie siècle avant notre ère, dans ces régions, sur la rive du Gange.

VALMONDOIS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam ; 545 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VALMONT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, sur la rivière Valmont, tributaire de la Manche ; 835 hab. Huileries, source ferrugineuse. Eglise avec bel autel en bois moderne. Château du xve siècle attenant à un donjon du xiie siècle, résidence des seigneurs d'Estoutteville qui fondèrent au xiie siècle une abbaye cistercienne, et en 1530 reconstruisirent le chœur du monastère, dont une chapelle conservée, avec de belles verrières et des tombeaux, est un chef-d'œuvre.

VALMY (*Villa Warismeia*, *Walmeium*, 1132). Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould, sur les pentes d'un plateau crayeux, lisière de la *Champagne pouilleuse;* 371 hab. Stat. du chem. de fer de Verdun à Châlons et à Reims. — Victoire des Français commandés par Dumouriez et Kellermann sur les Prussiens commandés par Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, le 20 sept. 1792 (V. Argonne). E. Ch.

VALMY. Village d'Algérie, dép. et arr. d'Oran, dans une vaste plaine, à l'E. du grand lac salé d'Oran ; 795 hab. Stat. du chem. de fer d'Oran à Alger. Cultures maraîchères ; vignes. Salines du lac.

VALOGNES. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Manche, au centre de la presqu'île du Cotentin, à la source du Merderet ; 6.006 hab. Stat. de chem. de fer. Importante exploitation de calcaire ; beurre ; blondes et dentelles. Bibliothèque de 20.000 volumes. Eglise des xve, xvie et xviie siècles avec dôme de 1612, seul dôme gothique de France. Maisons du xviie siècle. — A 1 kil. E., au village d'Alleaume, ruines de murs romains de la ville d'Alauna. — Valognes a succédé à l'antique Alauna; sous les ducs de Normandie, ce fut une importante place forte. Au xviiie siècle, la société de Valognes avait une réputation de bon ton raffiné, mais un peu exagéré.

VALOIS. Ancien pays de France (auj. compris dans les dép. de l'Oise et de l'Aisne), borné au N. par le Noyonnais, à l'E. et au S. par le Soissonnais et la Brie, à l'O. par le Beauvaisis; il comprenait les forêts de Villers-Cotterets et de Compiègne ; les principales villes étaient Crépy-en-Valois (la capitale), Villers-Cotterets, La Ferté-Milon et Pierrefonds. Le Valois (*pagus Vadensis* à l'époque mérovingienne) tire son nom de Vadum (auj. Vez), la capitale primitive; la circonscription féodale changea souvent de maîtres et de limites depuis la fin du ixe siècle. Les comtes de Vermandois le donnèrent et le reprirent à une branche cadette ; Philippe-Auguste le réunit à la couronne en 1214, mais Philippe le Bel le donna en 1285 à son second fils Charles de Valois (dont le fils Philippe monta sur le trône et fut le premier roi de la branche capétienne des Valois). Le Valois fut donné en 1392 à Louis, frère puîné de Charles VI, et érigé en duché-pairie (1406) ; ce Louis d'Orléans mit son fief en état de défense formidable : Pierrefonds devint une des meilleures forteresses du temps, puis La Ferté-Milon (restée inachevée), puis Montépilloy aux portes de Senlis; il acheta Coucy, mais, en 1407, il périt assassiné par Jean sans Peur, duc de Bourgogne, que ses projets inquiétaient. Son petit-fils Louis monta sur le trône sous le nom de Louis XII et représente seul la branche dynastique de Valois-Orléans. François Ier, son fils, et ses trois petits-fils représentent la branche de Valois-Angoulême. Aux xviie et xviiie siècles, le Valois donné en apanage resta presque toujours uni au duché d'Orléans.

Maison royale de Valois. — La maison royale des Valois, qui occupa le trône de France de 1328 à 1589, était une branche des *Capétiens* (V. ce nom) issue d'un fils de Philippe III, Charles de Valois (V. Charles, t. X, p. 731). A la mort de Charles IV qui, comme ses frères, mourut sans héritiers masculins, l'aîné des fils de Charles de Valois monta sur le trône de France en 1328, sous le nom de *Philippe VI* (V. ce nom) : c'était le plus proche descendant mâle des Capétiens. Le second fils de Charles de Valois, Charles, fonda la maison ducale d'*Alençon* (V. ce nom). Le fils de Philippe VI monta sur le trône sous le nom de Jean II en 1350 et mourut en 1364, laissant de son mariage avec Bonne de Luxembourg, sœur de l'empereur Charles IV, quatre fils et quatre filles : *Charles*, qui lui succéda sur le trône, le duc *René d'Anjou*, fondateur de la branche cadette de la maison d'*Anjou* (V. ce nom), le duc *Jean de Berry* et le duc *Philippe de Bourgogne*, fondateur de la branche cadette de la maison de *Bourgogne* (V. ce nom). *Charles V* (V. ce nom), successeur de Jean II, mourut en 1380. L'aîné de ses fils, *Charles VI*, lui succéda sur le trône ; son second fils, le duc Louis d'*Orléans* (V. ce nom), reçut aussi les comtés d'Angoulême et de Valois : le comté de Valois fut érigé en 1406 en duché-pairie et resta jusqu'à la Révolution de 1789 dans la famille d'Orléans. Charles VI, qui était insensé, mourut en 1422, ne laissant de son mariage avec Isabeau de Bavière qu'un fils qui lui succéda sous le nom de *Charles VII* (V. ce nom) et plusieurs filles, dont l'une, *Isabelle de France*, épousa Richard II d'Angleterre et une autre, *Catherine* (V. ce nom), épousa Henri V d'Angleterre. Charles VII mourut en 1461 ; son fils et successeur fut *Louis XI* (V. ce nom). A sa mort (1483), celui-ci laissa de sa femme, Charlotte de Savoie, un fils mineur, *Charles VIII* (V. ce nom), et deux filles : *Anne*, qui épousa Pierre de Bourbon-Beaujeu, exerça la régence pendant la jeunesse de son frère et mourut en 1522, et *Jeanne de Valois* (V. ce nom), qui épousa le roi Louis XII. Charles VIII épousa *Anne de Bretagne* (V. ce nom) et mourut en 1498 sans successeur. La couronne de France passa à Louis XII, chef de la maison d'Orléans, qui constituait la ligne la plus rapprochée. *Louis XII* (V. ce nom) répudia sa première femme, Jeanne, dont il n'avait pas eu d'enfant, et épousa Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII ; il mourut en 1515 sans laisser d'héritier mâle, mais de son second mariage, il avait eu deux filles, *Claude* (V. ce nom), épouse de François Ier, et *Renée* (V. ce nom) qui épousa le duc de Ferrare. Le trône de France, à la mort de Louis XII, passa au comte François d'Angoulême, arrière-petit-fils du premier duc Louis d'Orléans, de la maison de Valois ; *François Ier* (V. ce nom), après la mort de sa première femme, Claude de France, fille de Louis XII, épousa Eléonore, sœur de l'empereur Charles V et veuve d'Emmanuel de Portugal ; il mourut en 1547. Il n'avait eu d'enfants que de son premier mariage : *François*, mort en 1536 ; *Henri II*, qui succéda à son père sur le trône de France ; le duc *Charles d'Orléans*, mort célibataire en 1545 ; *Marguerite*, épouse du duc Emmanuel-Philibert de Savoie, morte en 1574. *Henri II* (V. ce nom) épousa *Catherine de Médicis* (V. ce nom) et mourut en 1559. Il avait eu de Catherine plusieurs enfants : *François II* (V. ce nom), époux de *Marie Stuart* (V. ce nom) d'Ecosse, et mort en 1560 sans héritiers ; *Charles IX* (V. ce nom), mort en 1574, ne laissant qu'un fils naturel, le duc *Charles d'Angoulême* (V. Angoulême [Charles de Valois]), et une fille, morte en 1578 ; *Henri III* (V. ce nom), assassiné en 1589, et avec lequel la ligne masculine de la maison de Valois s'éteignit ; *Elisabeth de France* (V. ce nom), femme de Philippe II d'Espagne ; *Claude*, mariée au duc de Lorraine, morte en 1575 ; *Marguerite de Valois* (V. ce nom), épouse divorcée (en 1598) de Henri IV, morte en 1615, dernière descendante directe des Valois ; *François-Hercule*, duc d'Alençon, mort dès 1584 avant son frère Henri III. A la mort de Henri III, le

trône de France passa à la maison de *Bourbon* (V. ce nom) et à son chef Henri IV.

BIBL. : V. DUJARDIN, *Histoire du Valois* ; Céret, 1887.

VALOIS (Blanche-Marguerite de) (V. BLANCHE DE VALOIS).

VALOIS (Charles Ier de) (V. CHARLES Ier DE VALOIS).

VALOIS (Henri de), historiographe du roi, né à Paris en 1603, mort en 1676. Après avoir passé par le barreau, il se consacra à la culture des lettres latines et grecques et acquit une réputation européenne. Chargé par l'assemblée du clergé de publier une édition des auteurs grecs qui ont écrit l'histoire de l'Eglise, il fut nommé historiographe du roi en 1654. Les éditions d'Eusèbe, Sozomène, Evagre, Ammien-Marcellin, etc., sont soignées. — Son frère, *Adrien de Valois*, historien français, né à Paris en 1607, mort en 1692, s'attacha spécialement aux monuments de l'histoire de France. Ses *Gesta Francorum* (1646-58), histoire des Gaules et des Francs du règne de Valérien à la déposition de Childéric (254 à 752), établirent sa réputation. Ses *Notitia Galliarum* (1676) sont importantes pour l'histoire des deux premiers siècles. Nommé historiographe du roi en 1664, il a publié un certain nombre d'autres études d'histoire : *De basilicis quas primi Francorum reges condiderunt* (1658), *De cœna Trimalcionis* (1666), *Notitiæ Galliarum defensio* (1684), etc.

VALOIS DE VILETTE DE MURÇAY (Marie-Marguerite Le) (V. CAYLUS [Comtesse de]).

VALOIS-SAINT-REMY (Jeanne de), comtesse de *La Motte* (V. ce nom).

VALOJOULX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Montignac ; 404 hab.

VALONNE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 252 hab.

VALOREILLE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte ; 178 hab.

VALORI. Famille florentine, dérivée en 1342 de celle des Rustichelli, éteinte à Florence en 1687, mais qui existe encore en France. *Taldo*, fils de Valore (┼ 1344), en est la souche; quatre fois prieur de la République, ambassadeur, gonfalonier en 1340, dans des moments très difficiles, surtout pendant la conspiration des Bardi et des Frescolbadi. Ce fut un des riches banquiers florentins qui prêtèrent de l'argent à Edouard III d'Angeterre et n'en furent jamais remboursés. — *Niccolò*, son fils, gonfalonier de la République en 1367, ambassadeur en Hongrie. — *Bartolommeo* (┼ 1427), six fois membre de la magistrature des X di Balìa pendant les guerres de Florence contre Giangaleazzo Visconti et Filippo Marin; trois fois gonfalonier de la République, ambassadeur près du pape, de Ladislas, roi de Naples, et du duc de Milan, se retira à la fin de ses jours dans le couvent de Santa Croce. — *Niccolò*, son fils (┼ 1441), un des plus ardents partisans de Cosme de Médicis, prieur, X de Balìa, gonfalonier en 1436. — *Francesco* (┼ 1498), deux fois prieur, capitaine de Pistoie en 1483; quatre fois gonfalonier, homme d'une austérité remarquable, lié aux Médicis tant qu'ils furent au pouvoir, puis leur ennemi et partisan acharné de Savonarole. C'est sous son dernier gonfaloniérat, en 1497, qu'eut lieu la soi-disant conspiration de Del Nero, et l'exécution capitale de celui-ci et de ses acolytes. Sa sévérité en cette occasion lui valut, à la chute de Savonarole, presque le même sort que ses victimes : il fut frappé dans le tumulte qui suivit l'arrestation du célèbre dominicain. — *Bartolommeo*, son frère, mort en 1477, philosophe platonicien; comme son fils *Niccolò* (┼ 1528 à Rome), grand ami des Médicis, ambassadeur près de Louis XII, à Naples; pour n'avoir pas dénoncé la conspiration de Agostino Capponi et de Pietropaolo Boscoli, il fut condamné à la prison perpétuelle, dont le tira l'intercession de son neveu Baccio. Il écrivit une vie de Lorenzo il Magnifico, parue en 1749 par les soins de Méhus. — Son frère, *Filippo*, fut appelé par Mathias Corvin en Hongrie pour y enseigner la philosophie platonicienne, mais n'accepta pas; il publia les œuvres de Platon. — *Baccio*, fils de Filippo (┼ à Florence le 20 août 1537), chef du parti qui chassa de Florence le gonfalonier perpétuel Soderini, pour y rétablir les Médicis. Prieur en 1521, gonfalonier en 1524, appelé à Rome en 1529 après le traité de Barcelone, il fut envoyé contre sa patrie avec le titre de commissaire apostolique de l'armée chargée d'en faire le siège. Comme tel, il suborna le capitaine des Florentins, Malatesta Baglioni, et, après la chute de la ville, il présida la balìa qui réforma l'Etat et exerça sur les adversaires des Médicis de terribles vengeances. Rappelé pour ses excès, il fut nommé par le pape président de l'exarchat de Ravenne. De nouveau à Florence en 1532, un des réformateurs qui proclamèrent Alexandre de Médicis, duc de l'Etat, sénateur, il perdit son ascendant à la mort de Clément VII et passa aux mécontents; mais sous Cosme Ier, battu et fait prisonnier à Montemurlo, il fut, comme rebelle, décapité. — Son cousin, *Filippo* (┼ 20 août 1537), l'accompagna sur l'échafaud pour la même cause, après avoir été tour à tour un fervent ami de la liberté et un ardent partisan des Médicis. — *Francesco*, frère de ce dernier (┼ à Rome en 1555), partisan des Médicis, prit part à côté de Baccio au siège de Florence, et, après la restauration des Médicis, devint ambassadeur près de Charles V, sénateur, puis, à son tour, adversaire des Médicis, se réfugia à Rome; Paul III fit de lui un gouverneur de Narni, d'Orvieto, de Terni, de Rimini, de Fano. — *Baccio*, fils de Filippo (┼ à Empoli le 4 avr. 1606), sénateur, commissaire de Pistoie et de Prato, conseiller secret de Ferdinand Ier, fut un homme de grand savoir, bibliothécaire de la Laurentienne, consul de l'Académie florentine, décora son palais de ces termes qui lui ont fait donner le nom de Palazzo dei Visacci. — Parmi les Valori de France, on cite le comte *François-Florent* (né à Toul en 1763, mort le 7 juil. 1822), un des trois gardes du corps qui accompagnèrent Louis XVI à Varennes, et le *prince de Valori*, publiciste contemporain. E. CASANOVA.

BIBL. : LITTA, *Famiglie celebre italiane*, vol. II, avec la bibliographie qui y est indiquée.

VALOUSE. Rivières de France (V. DORDOGNE et JURA [Dép.]).

VALOUSE. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons ; 106 hab.

VALPARAISO. I. VILLE. — Ville maritime du Chili moyen, cap. de la prov. de Valparaiso, seconde ville de la République, le port et la place de commerce la plus importante de la côte occidentale de l'Amérique du Sud. Située par 33° 2′ de lat. S. sur une baie ouverte au N., protégée contre les vents de tous les autres côtés, bâtie en amphithéâtre sur les montagnes très proches qui l'entourent et qui s'élèvent à 520 m. d'alt. ; elle est protégée par plusieurs forts ; 105.000 hab. (de race espagnole en majorité). Un chemin de fer de 187 kil. unit Valparaiso à la capitale du Chili, Santiago ; en outre, Valparaiso est le point de départ de la ligne qui traversera les Andes. L'Angleterre a joué longtemps le principal rôle au point de vue commercial ; les Allemands le leur disputent maintenant. Le climat (moyenne de 13°) est assez doux pour permettre à la végétation tropicale de croître librement en hiver ; l'été, au contraire, est relativement frais, mais le vent du S. est souvent pénible. Les principales industries sont des fabriques de machines, de voitures, de tabac, d'eaux minérales, brasseries, raffineries, construction de chemins de fer, etc. Banques importantes. Le port est très accessible et possède des môles et des docks bien organisés. Plusieurs compagnies chiliennes de navigation parcourent la côte O. de l'Amérique du Sud et établissent des relations régulières avec l'Europe (la Pacific Steam Navigation Company, deux compagnies allemandes de Hambourg, une compagnie française, etc.). Le port a enregistré à l'entrée 562 navires dont 314 vapeurs en 1894 ; c'est le port importateur pour Santiago et le Chili. Le coton, les toiles viennent d'Angleterre et d'Allemagne ; les articles de mode, de France ;

le sucre, d'Allemagne; le fer, les machines, d'Angleterre et des Etats-Unis. L'exportation consiste en salpètre, céréales (froment principalement), cuivre, laine, cuir et guano. La ville comprend deux parties principales : Puerto (port), avec ses rues étroites et tortueuses; l'Almendral, bâti tout entier dans la plaine, avec ses rues droites et larges ; les deux quartiers étaient séparés autrefois par un monticule que l'on a rasé et jeté à la mer pour gagner de la place. Ville de commerce, Valparaiso a peu de monuments : la Bourse, le lycée, le Nouveau-Théâtre, l'église Victoire, les immenses « Almacenes fiscales » pour les marchandises, etc. Statues de Colomb, de Wheelwright (l'initiateur des chemins de fer et des bateaux à vapeur au Chili), de Th. Cochrane, etc. L'eau potable manque ; il y a deux élévateurs pour monter sur les collines, et des tramways sillonnent la ville. Lycées de garçons et de filles, muséum, école de marine, séminaire. Le principal journal est le *Mercurio* (commercial), il y a un journal allemand et un anglais. Valparaiso et Santiago gardent chacun leur caractère originel : la première est le Puerto avec sa société d'affaires cosmopolite; la seconde, est le Pueblo, centre politique, d'étude et de plaisirs. —Le nom de Valparaiso fut donné par le conquistador Saavedra ; depuis 1544, on en vit l'utilité comme port de Santiago, mais pendant longtemps ce ne fut qu'un misérable village pillé par les pirates : à la fin du XVII[e] siècle, la ville fut fortifiée ; en 1820, il n'y avait encore que 6.000 hab., mais dès que le port a été ouvert au commerce étranger, Valparaiso est devenu une ville de première importance.

II. Province.— Prov. de la république du Chili, bornée au N. par la prov. d'Aconcagua, à l'E. par celle-ci et celle de Santiago, au S. par celle de Santiago, et à l'O. par la mer. Superficie : 4.297 kil. q. ; 230.990 hab. Elle est divisée en quatre départements : Valparaiso, Limache, Quillota et Casablanca. C'est la plus petite des provinces du Chili et celle où la population est la plus dense. La Cordillère côtière borne la province à l'E. Outre Valparaiso, le principal entrepôt commercial du Pacifique méridional, on trouve : tout à côté, la ville de bains de mer de Vina del Mar, avec une grande raffinerie de sucre; Quillota, dans la riche vallée de l'Aconcagua, etc.

VALPERGA di Caluso (Tommaso), littérateur et mathématicien italien (V. Caluso).

VALPRIONDE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Montcuq ; 512 hab.

VALPRIVAS. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Bas ; 1.186 hab.

VALPUISEAUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de Milly ; 428 hab.

VALRÉAS. Ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange ; 5.429 hab. Stat. du chem. de fer de Pierrelatte à Nyons. Ateliers de cartonnages, corderies, fabriques de pâtes alimentaires, de toiles. Ecole primaire supérieure de garçons. Eglise paroissiale (mon. hist.), en partie des XII[e] et XIV[e] siècles ; sculptures et colonnettes très élégantes. Hôtel de ville, ancien hôtel de Simiane des XVI[e] et XVII[e] siècles. Restes des anciens remparts et haute tour de l'Horloge. Les catholiques commandés par le comte de Suze y furent battus, le 25 juil. 1562, par le baron des Adrets. Patrie du cardinal Maury.

VALROMEY. Pays de l'ancienne France, une des divisions du Bugey (dans le dép. actuel de l'Ain). Longue dépression du N. au S., arrosée par le Séran et ses affluents, qui renferme une vingtaine de communes et tout le canton de Champagne. Valromey fut un des principaux centres de colonisation des Romains dans les Gaules ; il y exista une importante cité d'origine gauloise, *Venetonimagus*, et l'on y a retrouvé de nombreuses aniquités. Au moyen âge, la capitale et forteresse était Châteauneuf ; le pays appartenait aux comtes de Genève, dont une fille l'apporta en dot à la maison de Savoie ; le Valromey suivit la destinée du Bugey. Il fut érigé au XVI[e] siècle en marquisat pour la famille d'Urfé et subsista ainsi jusqu'à la Révolution.

VALROS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Servian ; 794 hab.

VALROUFIÉ. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (N.) de Cahors ; 401 hab.

VALS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 135 hab.

VALS-le-Chastel. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Paulhaguet ; 163 hab.

VALS-les-Bains. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas, dans une charmante situation, sur la Volane et au sud de la montagne de Coiron ; 3.817 hab. Stat. de chem. de fer. Eglise gothique. Moulineries de soie. Sources minérales, dont la plus curieuse est la source Firmin, qui, toutes les trois heures et pendant cinq minutes, jaillit à 7 ou 8 m. de haut. Ph. B.

Eaux minérales. — Ces eaux athermales et protothermales, amétallites ou bicarbonatées sodiques faibles, moyennes ou fortes, non gazeuses ou carboniques fortes (Rotureau), émergent par un très grand nombre de sources, sur la r. g. de la Volane. Dans la plupart des sources, c'est le bicarbonate de soude qui domine. Administrées en boisson, bains, douches, leurs eaux sont utiles dans l'atonie des voies digestives, les calculs biliaires, la chloro-anémie, le diabète, la scrofule, l'herpétisme ; les sources sulfuro-ferrico arsenicales, telles que Dominique et Saint-Louis, conviennent dans la goutte, la gravelle, la cachexie paludéenne. D[r] L. Hn.

VALS-près-le-Puy. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. (S.-E.) du Puy ; 1.173 hab. Fonderies de cire.

VALSAINTES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Banon ; 65 hab.

VALSAUREAUX (M[me]) (V. Parrocel).

VALSAVA (Antonio-Maria), anatomiste italien, né à Imola, dans la Romagne, le 15 fév. 1666, mort à Bologne le 1[er] fév. 1723. Professeur d'anatomie à Bologne, on lui doit des études et une méthode célèbre pour les maladies de l'ouïe.

VALSE (Chorégr.) (V. Danse, t. XIII, pp. 877-78).

VALSEMÉ. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer ; 216 hab.

VALSERINE. Torrent de Franche-Comté, affl. dr. du Rhône, dans les dép. du Jura et de l'Ain. Né à 15 kil. de Saint-Claude et du petit lac Léman, il coule entre deux chaînons du Jura, passe au pied du Crêt de la Neige (point culminant du Jura), tombe dans une faille, descend de 225 m. en 8 kil., reçoit la Semine, longe le chemin de fer de Paris à Genève, se perd pendant 500 m., traverse le grand viaduc de la Valserine et se jette dans le Rhône près de Bellegarde.

VALSERRES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de la Bâtie-Neuve ; 450 hab.

VALSONNE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Tarare ; 1.218 hab. Tissage de soie.

VALTELINE (ital. *Valtellina*, allem. *Veltlin*). Grande vallée de l'Italie septentrionale, arrosée par l'Adda depuis sa source (col du Stelvio) jusqu'à son embouchure dans le lac de Côme. Sa longueur est de 130 kil. et sa largeur moyenne de 25 : elle est limitée au N. par les Alpes Rhétiques, à l'E. par le massif de l'Ortler, au S. par les Alpes Bergamasques, d'une hauteur moyenne de 2.800 m., et sur lesquelles se dressent les monts Brunone (3.120 m.) et Redorta (3.042 m.). Pays fertile et bien arrosé, quoique souvent dévasté par les torrents, la Valteline forme, au point de vue politique, la province de *Sondrio* (V. ce mot). Malgré sa situation reculée, elle a joué au XVII[e] siècle un rôle important dans la politique internationale. Acquise par le prince-évêque de Pavie en 1512, et dépendante des Grisons, elle fut convoitée par les Espagnols, maîtres du duché de Milan, qui voulaient communiquer par elle avec les domaines de la maison d'Autriche. Ils s'en emparèrent en 1609, mais en furent chassés en 1624

par l'armée qu'y envoya Richelieu. En 1630, la Valteline revint définitivement aux Grisons, et ne fut restituée qu'en 1797 à la Lombardie, dont elle suivit désormais les vicissitudes.

BIBL. : BESTA, *Guida della Valtellina;* Sondrio, 1884. — SISSA, *Storia della Valtellina;* Milan, 1861.

VALTIN (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Fraize; 405 hab.

VALUÉJOLS. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) de Saint-Flour; 1.376 hab.

VALVASONE (Erasmo di), poète italien, né à Valvasone en Frioul, dont il était seigneur, en 1523, mort en 1593. Son œuvre principale est le poème didascalique la *Caccia* (publié en 1591). On possède encore de lui une épopée l'*Angeleida* (1590), et les *Lagrime di santa Maria Maddalena* (1592).

VALVE. I. MÉCANIQUE. — On donne le nom de valve à une sorte de petite soupape à clapet (V. SOUPAPE et CLAPET). Celle dont on fait usage pour le gonflement des bandages pneumatiques des roues de vélocipède et d'automobile (V. ROUE, p. 994) se compose d'un cylindre en métal qui pénètre à travers l'enveloppe dans la chambre à air. Le clapet obturateur est, soit un petit tube de caoutchouc qui entoure extérieurement le cylindre, comme dans la valve Dunlop, soit une tige tronconique qui presse intérieurement contre ses parois, comme dans la valve Sclaverand. Dans l'une et l'autre, le principe est le même : sous la pression de la pompe, le clapet s'écarte et l'air refoulé par celle-ci pénètre dans la chambre à air ; puis, la pompe cessant d'agir, l'air de la chambre qui est à une pression supérieure à celle de l'air atmosphérique comprime le clapet contre la paroi du cylindre et procure ainsi lui-même l'occlusion, qui est d'autant plus énergique que la roue est plus gonflée.

II. BOTANIQUE (V. FRUIT).

VALVIGNÈRES. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Viviers; 768 hab.

VALVULE (Anat.). Tout repli qui, dans les vaisseaux ou les conduits de l'organisme, dirige les liquides ou autres matières, les empêche de refluer et en règle le cours.

Valvules auriculo-ventriculaires. Les valvules qui sont placées aux orifices auriculo-ventriculaires du cœur. Au nombre de deux : celle du cœur gauche est composée de deux valves et porte, en raison de sa forme, le nom de valvule mitrale ou bicuspide; celle du cœur droit est composée de trois valves, et on l'a appelée valvule tricuspide. Par leur base, ces valvules sont insérées au pourtour de l'orifice auriculo-ventriculaire correspondant ; par leur bord libre, qui est festonné, elle donne insertion aux cordages tendineux des muscles papillaires des ventricules du cœur. Leur but est d'empêcher le reflux du sang du ventricule dans l'oreillette au moment de la systole ventriculaire.

Valvules sigmoïdes. Ce sont trois replis membraneux en forme de nids de pigeon qui garnissent l'entrée de l'aorte (valvules sigmoïdes de l'aorte) et de l'artère pulmonaire (valvules sigmoïdes de l'artère pulmonaire) et qui ont pour objet d'empêcher le reflux du sang des gros vaisseaux dans le cœur après la contraction des ventricules de cet organe. — *Valvules d'Eustache.* Repli membraneux qui garnit l'embouchure de la veine cave inférieure dans le cœur. — *Valvules de Thébésius.* Repli qu'on trouve à l'embouchure de la veine coronaire. — *Valvules des veines* (V. VEINE). — *Valvules conniventes.* Plis de la muqueuse intestinale (*plis de Kerkring*). — *Valvule iléo-cæcale, valvule de Bauhin* ou *barrière des apothicaires.* Valvule formée de deux valves située à l'embouchure de l'iléon dans le cæcum. — *Valvule pylorique.* Pli circulaire de la muqueuse au niveau du pylore (orifice qui fait communiquer l'estomac avec le duodénum). — *Valvule de Tarin.* Repli du cervelet situé au-dessus et en arrière du quatrième ventricule. — *Valvule de Vieussens.* La substance cérébelleuse qui forme, en avant, le plafond du quatrième ventricule (voile médullaire antérieur). Ch. DEBIERRE.

VALX-SOUS-CHÂTEAUNEUF. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Jumeaux; 267 hab.

VALZERGUES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Montbazens; 429 hab.

VAMBÉRY (Armin), voyageur et orientaliste hongrois, né à Duna-Szerdahely le 19 mars 1832. Il fit ses études à Pest, alla, en 1854, à Constantinople, comme précepteur et y acquit une profonde connaissance des langues turque, arabe et persane. Habillé en derviche, il parcourut, de 1861 à 1864, l'Asie centrale. Il se fixa ensuite à Budapest, où il devint professeur de langue turque à l'Université. Ses nombreux ouvrages, publiés en hongrois, en allemand et en anglais, lui ont acquis une renommée universelle. Nous citerons : *Voyages en Asie centrale ; Etudes tchagataïes; Mes pèlerinages en Perse ; Esquisses sur l'Asie centrale; Histoire de Bokhara ; l'Islam au* XIX*e siècle ; la Civilisation du peuple turc ; l'Origine des Hongrois ; la Race turque.* Enthousiaste de l'Angleterre, il est ennemi des progrès de la Russie en Asie centrale; grand ami de la Turquie, notamment du sultan actuel qui le consulte souvent. — Il a longtemps cherché à démontrer la parenté étroite du hongrois avec les langues turco-tartares, mais Budenz et son école ont démontré l'insuffisance de ses preuves philologiques. Aussi dans son dernier livre : *Formation et développement de la race magyare* (1895), il se contente de montrer qu'il n'y a pas de peuple plus mélangé au point de vue ethnique que les Hongrois. J. KONT.

VAMPIRE. I. ZOOLOGIE (V. VESPERTILION et PHYLLOSTOME).

II. SUPERSTITION. — Selon une superstition populaire répandue principalement chez les peuples slaves, les Roumains, les Albanais, les Grecs, les vampires sont des morts qui sortent la nuit de leur tombeau pour venir sucer le sang des vivants. On ne peut, d'après la tradition, s'en débarrasser qu'en les exhumant pour leur percer le cœur avec un pieu, ou leur couper la tête, ou les brûler.

BIBL. : SUPERSTITION. — Consulter les ouvrages de : Silvestro PALMA (1812) ; Jos. HART (1820) ; H. MARSCHNER (1828); P.-J. DE LINDPAINTNER (1828). — W. HERZ, *Der Werwolf ;* Stuttgart, 1862.

VAMSADHARA. Fleuve (V. INDE, t. X, p. 672).

VAN, VANNAGE (Agric.). Cet instrument, dont l'usage est très ancien, est surtout particulier aux régions du Nord où le battage avait lieu, le plus souvent, à la grange et au fléau. C'est une sorte de corbeille plate, en forme de coquille peu profonde, dont le bord est relevé par derrière et muni de deux anses ou poignées ; il paraîtrait qu'il était consacré à Bacchus et que « les vignerons s'en servaient pour offrir à ce dieu les prémices de la vendange » (abbé Rosier). On l'utilise pour le premier nettoyage des graines; après l'avoir rempli à moitié environ, on le saisit par les anses et on l'appuie sur le genou ; on le manœuvre en remuant en même temps les bras et le genou et on amène en dehors, par petites secousses, les ordures, les pailles, les grains d'avoine, d'orge, etc. ; il est bon que la manœuvre soit faite en plein air, de manière que le vent agisse sur la masse et que l'ouvrier soit moins incommodé par les poussières. Le nettoyage au van peut être parfait, mais comme il dépend, avant tout, de l'habileté et de l'activité du vanneur, il laisse généralement à désirer ; il est encore très lent ; l'épuration avec les tarares et les trieurs tend, de plus en plus, à se substituer à ce procédé, qu'elle remplace d'ailleurs très avantageusement. J. T.

VAN. I. VILLE. — Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de la prov. du même nom, sur la r. S.-E. du lac, à 80 m. au-dessus de son niveau. Alt. : 1.730 m. Elle est entourée de hautes murailles et bâtie sur la plate-forme du rocher à pic où s'élève la citadelle ; secousses fréquentes de tremblements de terre. Pop., 30.000 hab. (dont 16.000 musulmans, Turcs et Kurdes, 13.500 chrétiens et 500 is-

raélites). Mosquées de Sinan, de Khosrev Pacha, d'Oulou-djami ; églises arméniennes de Sourp-nichan, Diramaïr, Sourp-sahak ; missions des dominicains français et protestante américaine. Puits de bitume creusé dans le roc. Inscriptions cunéiformes gravées sur le rocher de la forteresse, en langue dite *vannique* ou *arméniaque ;* inscription trilingue de Darius Ier ; elles ont été copiées pour la première fois par Schultz, peu de temps avant son assassinat, estampées plus tard par Deyrolle, et étudiées par Hincks, Stanislas Guyard et Sayce. La légende rattache sa fondation à Sémiramis ; elle aurait été reconstruite par Van, père du roi d'Arménie Vahé, contemporain d'Alexandre. Elle fut, de 908 à 1022 ap. J.-C., la capitale du royaume des Arzrouniks.

II. Lac. — Grand lac salé de la Turquie d'Asie, prend son nom de la principale ville située sur ses bords ; plus de 125 kil. de longueur sur une largeur de 14 à 15 kil. ; superficie totale, 5.300 kil. q. ; alt., 1.650 m. A peu de distance des rives, sa profondeur dépasse déjà 100 m. Sur ses rives croissent l'oranger et le citronnier, mais non l'olivier. Entouré de hautes montagnes, le niveau de ses eaux tend constamment à s'élever ; on suppose cependant qu'il varie par périodes que l'on estime à vingt ans (Belck) ou de trente à trente-cinq ans (R. Sieger). Il renferme quatre îles (Aghtamar, Lim, Arder, Gdoutz) qui sont d'anciennes presqu'îles à demi submergées : la première est le séjour d'un catholicos arménien et renferme une église du xe siècle. Ce lac produit du borate de soude ; on fabrique du savon avec les résidus salins des plages ; on y pêche, en outre d'un gros poisson nommé *goghad*, un poisson particulier, le *darekh* (*Cyprinus Tarichi*), sorte d'ablette, d'après Deyrolle, qu'on fait sécher ; dans cet état, il est exporté en Turquie et en Perse. Navigation de petits voiliers d'une douzaine de tonnes ; mouches à vapeur de la régie ottomane des tabacs et de la mission américaine. Cl. Huart.

VANADISE (Myth.) (V. Freyja [Dame]).

VANADIUM. Form. { Equiv. . . . . 51,2. Poids atom. . . . . 51,2. }

Le vanadium se trouve dans un assez grand nombre de minéraux ; on le rencontre d'une façon à peu près constante dans les minerais argileux de fer ; on connaît plusieurs vanadates naturels dont le plus répandu est le vanadate de plomb. C'est Roscoë qui a préparé le vanadium pour la première fois en réduisant son chlorure par l'hydrogène à la température du rouge ; l'opération se fait dans une nacelle de platine chauffée dans un tube de porcelaine ; il faut avoir soin d'éviter toute trace d'oxygène et d'humidité. Le métal ainsi préparé a l'aspect d'une poudre cristalline brillante ; sa densité est 5,5. Il brûle avec éclat dans l'oxygène et présente une grande affinité pour l'azote. Moissan a obtenu plusieurs alliages de vanadium. L'alliage de vanadium et de cuivre peut être préparé en chauffant au four électrique un mélange d'anhydride vanadique, d'oxyde de cuivre et de charbon ; il a la couleur du bronze et se lime avec facilité. En projetant sur de l'aluminium fondu dans un creuset en terre un mélange d'aluminium et de vanadium, on obtient un corps très malléable, d'une faible dureté : c'est un alliage d'aluminium et de vanadium. L'aluminium a réduit l'acide vanadique et s'est uni avec le métal formé.

Les combinaisons du vanadium avec l'oxygène sont nombreuses ; elles correspondent aux composés oxygénés de l'azote. Ce sont : le bioxyde VaO^2, le trioxyde ou anhydride vanadeux VaO^3, le tétroxyde ou anhydride hypovanadique VaO^4, le pentoxyde ou anhydride vanadique VaO^5. Il y a lieu de remarquer que le protoxyde de vanadium correspondant au protoxyde d'azote n'est pas connu. Le bioxyde a été pris pendant longtemps pour le vanadium métallique. Il a la même formule qu'un radical d'un grand nombre de sels de vanadium : le vanadyle VaO^2. Roscoë l'a préparé en faisant passer un mélange de vapeurs d'hydrogène et de trichlorure de vanadyle dans un tube rempli de charbon au rouge. C'est une poudre grise possédant l'éclat métallique. — Le trioxyde se produit quand on réduit l'anhydride vanadique par l'hydrogène au rouge ; c'est une poudre noire. — Le tétroxyde s'obtient, soit par l'oxydation ménagée du trioxyde, soit par la réduction ménagée de l'anhydride vanadique ; on peut aussi le préparer par la calcination du bichlorure de vanadyle. Il donne des sels à la fois avec les acides et avec les bases ; les sels formés par l'union du tétroxyde de vanadium et des alcalis ou des hydrates métalliques s'appellent les hypovanadates, on en a obtenu un assez grand nombre à l'état cristallisé ; les sels formés par dissolution du tétroxyde dans les acides sont les sels hypovanadiques ; ils peuvent être préparés par la réduction au moyen de l'acide sulfureux des solutions de pentoxyde de vanadium dans les acides. — L'oxyde de vanadium le plus important est le pentoxyde VaO^5 appelé encore anhydride vanadique. On l'obtient par calcination du vanadate d'ammoniaque au contact de l'air. Ce vanadate d'ammoniaque peut lui-même être préparé facilement à partir du vanadate de plomb naturel ; il suffit de chauffer ce minerai avec de l'acide azotique ; par suite d'une double décomposition, l'azotate de plomb se forme et l'acide vanadique devient libre. On sature cet acide par l'ammoniaque ; le vanadate d'ammoniaque cristallise par refroidissement. L'anhydride vanadique est une poudre orangée très peu soluble dans l'eau. Chauffé avec du charbon, il est réduit à l'état de bioxyde ; l'hydrogène au rouge le transforme en trioxyde ; il donne le tétroxyde par une réduction très ménagée. Il se dissout à la fois dans les acides et dans les bases ; avec les acides il forme les sels vanadiques ; avec les bases il forme les vanadates. Les solutions de sels vanadiques sont jaunes ou rouges ; on connaît plusieurs de ces sels cristallisés, en particulier le sulfate et les phosphates. Les vanadates appartiennent à plusieurs types : il y a lieu de distinguer : les orthovanadates, les pyrovanadates, les métavanadates, les tétravanadates et les trivanadates. Les ortho, les pyro et les métavanadates correspondent aux phosphates ; les tétra et les trivanadates résultent de l'union de 4 ou de 3 équivalents d'orthovanadates avec élimination d'eau.

Les chlorures de vanadium sont au nombre de trois : le bichlorure $VaCl^2$, le trichlorure $VaCl^3$, le tétrachlorure $VaCl^4$. Le bichlorure se prépare par la réduction du tétrachlorure au moyen de l'hydrogène. Chauffé dans un courant de gaz ammoniac, il se transforme en un azoture qui a été pris pour le vanadium lui-même. Le trichlorure se forme par dédoublement du tétrachlorure sous l'influence de la chaleur ; c'est un corps solide dont la couleur est analogue à celle du sesquichlorure de chrome. On obtient le tétrachlorure en faisant passer un courant de chlore sur le vanadium chauffé ; il est liquide et distille aux environs de 154°. Il se dissout dans l'eau ; la solution renferme le chlorure hypovanadique.

Moissan a obtenu le carbure de vanadium C^2Va en chauffant au four électrique un mélange d'anhydride vanadique et de charbon de sucre. Ce carbure a pour densité 5,37 ; il se présente en beaux cristaux qui rayent le verre avec facilité. Il se combine à l'oxygène au rouge sombre ; au rouge, il est attaqué par l'azote avec formation d'azoture de vanadium. L'acide azotique l'attaque à froid ; les acides chlorhydrique et sulfurique sont sans action sur lui. — En chauffant pendant moins longtemps au four électrique un mélange d'anhydride vanadique et de charbon, on obtient facilement une fonte de vanadium contenant 4 à 5 °/₀ de carbone. Cette fonte a une cassure brillante ; elle ne s'oxyde pas à l'air. Elle n'a pu être affinée au moyen de l'acide vanadique à cause de la facile liquéfaction de cet acide.

Par l'ensemble de ses propriétés chimiques, par les formules de ses différents composés, le vanadium doit être placé dans la famille de l'azote, du phosphore, de l'arsenic et de l'antimoine. Il a été d'abord rangé à côté du

molybdène et du tungstène ; c'est Roscoë qui a montré ses véritables analogies chimiques en préparant pour la première fois le vanadium à l'état pur, en prouvant que ce qu'on avait pris pour le métal n'était qu'un oxyde, le vanadyle, et en déterminant l'équivalent du métal qu'il avait obtenu. A. Bouzat.

VANAULT-le-Châtel. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. d'Heiltz-le-Maurupt ; 420 hab.

VANAULT-les-Dames. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. d'Heiltz-le-Maurupt; 462 hab.

VAN BEERS (Jan), peintre belge, né en 1851. Il traite le genre et expose souvent à Paris. Il peint, avec un peu trop de détails, des figures assez élégantes dans des intérieurs et des paysages.

VANBRUGH ou **VANBURGH** (Sir John), auteur dramatique et architecte anglais, né à Londres le 24 janv. 1664, mort à Londres le 26 mars 1726. D'une famille hollandaise, émigrée en Angleterre au commencement du XVIIe siècle, il fit à Paris des études d'architecture et entra dans l'armée en 1686. Il était de passage à Calais en 1690 lorsqu'il fut arrêté sous prétexte qu'il n'avait pas de passeport. Il fut enfermé à Vincennes, puis à la Bastille où il resta jusqu'à la fin de 1692. On n'a jamais connu les vrais motifs de cet emprisonnement, et il s'agit probablement d'une vengeance de femme. Pendant sa captivité, Vanbrugh avait employé ses loisirs forcés à s'essayer dans l'art dramatique. Sa première pièce, *The Relapse*, fut représentée avec un succès considérable au Théâtre-Royal en 1697. Ce triomphe décida de sa vocation. Coup sur coup il donna : *Æsop* (1697), adaptation des *Fables d'Esope* de Boursault, une des pièces à succès du répertoire parisien; *The Provoked Wife* (1697), comédie amusante dont les indécences voulues choquèrent la bonne société, et provoquèrent l'indignation des critiques austères et qui fut bientôt traduite en français, *la Femme poussée à bout* (Amsterdam, 1726) ; *The False Friend* (1702), qui n'est qu'un arrangement du *Traître puni* de Lesage ; comme *The Country House* (1705) en est un de la *Maison de campagne* de Dancourt, et *The Confederacy* (1705), l'une des meilleures pièces du théâtre anglais, en est encore un des *Bourgeoises à la mode* du même Dancourt. Au reste, à cette époque, la scène anglaise vivait de la française. Vanbrugh arrangea avec Congreve et Walsh *Monsieur de Pourceaugnac*, qui devient *Squire Trelooby* (1704), et avec Betterton le *Dépit amoureux*, qui devient *The Mistake* (1705). Mais après une période de brillants succès, Vanbrugh dut renoncer complètement au théâtre pour se consacrer tout entier à l'architecture, où il acquit une renommée encore plus étendue. Au moment de sa mort, il laissait les fragments d'une comédie, *The Journey to London* qui, achevée par Colley Cibber (1728), resta longtemps au répertoire. Elle a été traduite en français sous ce titre : *le Mari poussé à bout* (1761). Vanbrugh a construit des édifices qui peuvent être rangés parmi les plus beaux que possède l'Angleterre. Les plus remarquables sont : le Castle Howard (1714), qui lui valut d'être nommé au poste lucratif de roi d'armes Clarenceux ; le Queen's Theatre (1705) ou opéra italien de Londres, dont il fut non seulement le constructeur, mais le directeur, et auquel il fournit encore des livrets de son cru ; le monument de Blenheim, à Woodstock, qu'il considérait comme son chef-d'œuvre et qui lui attira toutes sortes de difficultés avec la famille de Marlborough et toutes sortes de critiques acerbes ; l'imprimerie de Clarendon ; les fameux jardins de Stowe dans le style rococo, etc. Vanbrugh avait exercé à deux reprises les fonctions importantes de contrôleur des travaux publics. On a donné plusieurs recueils de ses œuvres (notamment : Londres, 1730, 2 vol. in-8 ; 1776, 2 vol. in-12; 1893, 2 vol. in-8). Ses lettres, qui sont pleines d'esprit, de bonne humeur, ont été publiées en partie dans le *Gentleman's Magazine*. R. S.

Bibl. : *Comic dramatists of the Restoration*, dans *Edinburgh Review*, janv. 1841. — Allan Cunningham, *Lives of british Painters, Sculptors and Architects*, 1829-33.— Beljame, *Hommes de lettres en Angleterre*.— Lenient, *la Comédie au XVIIIe siècle*.

VANÇAIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Lezay ; 643 hab.

VANCÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Saint-Calais ; 756 hab.

VANCHY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Collonges ; 1.220 hab. Taillerie de diamants.

VANCICE. Ville d'Autriche (V. Ivancice).

VANCLANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel; 325 hab.

VANCOUVER. Ville maritime de la Colombie britannique (Canada, Dominion), sur le rivage d'une baie profonde du détroit de Géorgie, qui s'interpose entre la terre à l'E. et l'île de Vancouver à l'O., près de la frontière des Etats-Unis; ses habitants ont passé de 13.685 en 1891 à plus de 20.000 en 1896. Terminus (1885) de la ligne de chemin de fer du Pacifique Canadien. Son port est accessible toute l'année, car la mer n'y gèle jamais. Beau parc Stanley. Scieries, construction de voitures et machines, fabrication de savon, sucre et soda. Grand commerce de bois, thé, soie, charbons, peaux. Vancouver est la tête de ligne des vapeurs pour l'Australie, Yokohama, Hong-Kong, pour San Francisco et Sitka.

VANCOUVER. Ile de la Colombie britannique, située sur la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord ; séparée de la Colombie britannique au N. par le détroit de la Reine-Charlotte (encombré d'îles), à l'E. par le détroit Johnston-George, au S. par le détroit Juan de Fuca de l'Etat de Washington, elle s'étend dans la direction du N.-O. (450 kil. de long, 60 à 100 de largeur moyenne) ; 33.100 kil. q. L'île est un chaînon des monts de Vancouver qui commencent au S. par le mont Olympe et reparaissent au N. sur le continent dans l'Alaska ; la région montagneuse couvre presque entièrement l'île de Vancouver, à l'exception d'une plaine au S.-E. et de l'extrémité N.-O. : le Victoria Peak a 2.281 m. de haut. Les côtes du côté de la haute mer sont profondément creusées en forme de fiord, surtout à l'O., avec le Nootka Sound et l'Albernikanal ; en d'autres parties, les côtes forment des falaises rocheuses contre lesquelles la mer se brise. Les lacs sont très nombreux, ainsi que les fleuves, dont aucun n'est navigable. Le climat est rude, humide, mais sain ; l'été est assez chaud à cause des courants chauds venant du Japon ; les vents soufflent fréquemment avec violence. D'épaisses forêts de sapins et d'arbres verts couvrent l'île entière et sont habitées par d'innombrables animaux ; la mer regorge de poissons, harengs, esturgeons, saumons. L'île est très riche au point de vue minéral ; on trouve de l'or dans les fleuves, principalement le Cowichan et le Sooke ; le fer et le cuivre sont aussi très exploitables ; on trouve des gisements de charbon très riches sur la côte à Nanaïmo et Wellington, qui fournissent toute la côte de l'Amérique du Nord. La population consiste en 37.000 hab., dont 10.000 Indiens Wakash, Chinois et colons européens. La capitale est Victoria (qui est en même temps celle de la Colombie britannique). — L'île a été découverte en 1774 par Juan Francisco de la Bodegay Quadra, explorée en 1792 par George *Vancouver* (V. ci-dessous) ; elle s'est appelée d'abord île Quadra et Vancouver. Les Etats-Unis y ont renoncé par le traité de 1846. La reine Victoria l'a donnée pour dix ans à la Compagnie d'Hudson (13 janv. 1849) pour aider à sa colonisation par des Anglais; en 1859, l'île de Vancouver est devenue colonie anglaise, et en 1876 elle a été unie à la Colombie britannique.

VANCOUVER (George), navigateur anglais, né en 1758, mort à Petersham le 10 mai 1798. Entré dans la marine à treize ans, il participa aux voyages de *Cook* (V. ce nom), combattit sous Rodney aux Indes, et en 1789 fut désigné comme second de Roberts pour commander une expédition dans les mers du Sud. Mais la guerre avec l'Espagne

fit ajourner ce projet, et Vancouver, devenu commandant de la *Découverte*, ne partit qu'en 1791. Il releva la côte S.-O. de l'Australie, passa en Nouvelle-Zélande, releva une portion de côte inconnue, alla ensuite à Tahiti, découvrit le golfe de Géorgie et fit le tour de l'île qui porte son nom. En 1793-94, il releva les côtes au N. de San Francisco, qui étaient mal connues. Il était, en 1794, de retour en Angleterre, où il rédigea son *Voyage of discovery to the North Pacific Ocean and round the World* (Londres, 1798, 3 vol. in-4 et atlas in-fol.).

VANDAL (Jacques-Pierre-Louis-Edouard), administrateur français, né à Coblentz le 28 févr. 1813, mort à Paris le 17 déc. 1889. Employé d'abord au ministère du commerce, puis au ministère des finances, il était en 1837 inspecteur des finances, en 1852 directeur général des contributions directes, et devint en 1861 directeur général des postes, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1870. Il est l'auteur de diverses améliorations du service postal, mais il acquit en 1867 une assez fâcheuse réputation, grâce à une circulaire relative au cabinet noir qu'il eût pu se dispenser de rédiger. Rendu à la vie privée par la troisième République, Vandal devint président du conseil de la Compagnie des paquebots transatlantiques.

VANDAL (Albert), historien français, né à Paris le 7 juil. 1853. Il débuta dans la vie littéraire par un récit de voyage : *En Karriole à travers la Suède et la Norvège* (1876), puis se consacra à l'histoire diplomatique et composa avec les archives du ministère des affaires étrangères, une série d'ouvrages que recommandent la sûreté de l'érudition, l'élégance de la forme, la largeur et le mouvement du récit, la couleur des descriptions et des portraits : *Louis XV et Elisabeth de Russie* (1882), étude sur les relations de la France et de la Russie au XVII[e] siècle; *le Pacha Bonneval* (1885), et une *Ambassade française en Orient sous Louis XV* (1887), importantes contributions à l'histoire de la question d'Orient; *Napoléon et Alexandre I[er]* (1891-93, 3 vol. in-8), magistral exposé de l'alliance franco-russe sous le premier Empire. Il semble maintenant revenir à l'histoire intérieure avec l'*Avènement de Bonaparte* (1902). Professeur à l'Ecole des sciences politiques, Vandal a été élu en 1897 membre de l'Académie française, en remplacement de Léon Say.

VANDALES. Peuple de la Germanie orientale, qui se divisait en Silingues et Asdingues. Pendant la guerre des Marcomans (166-80 ap. J.-C.), une partie de ceux qui habitaient la Silésie se porta vers la Dacie, tandis qu'un autre groupe traversait l'Allemagne en se dirigeant vers l'O. et apparaissait en 280 sur le Main moyen. Les Vandales de la Dacie éprouvèrent en 334 une grande défaite sur le Maros, infligée par les Goths : leur roi Wisumar (de la tribu des Astinges) y périt; ceux qui échappèrent à ce désastre demandèrent à Constantin le Grand de leur assigner des terres : Constantin établit les Vandales et les Sarmates dans la Pannonie romaine (334). Au début du V[e] siècle, un groupe considérable de Vandales, sous la conduite du roi Godegisel, quitta la Pannonie, et, en compagnie des Suèves et des Alains, passa le Rhin (406) pour venir pendant trois années ravager les Gaules ; en 409, ils traversèrent les passes des Pyrénées avec Gonderick, fils de Godegisel, et dévastèrent l'Espagne ; le roi visigoth Wallia, au service de Rome (416-18), livra des combats acharnés aux Vandales, mais ceux-ci, après quelques insuccès, détruisirent une armée romaine envoyée contre eux (422) et s'emparèrent du S. de l'Espagne : le nom d'Andalousie conserve le souvenir de la domination vandale. A la mort de Gonderick (427), son frère illégitime Genséric prit le pouvoir ; celui-ci fut appelé en Afrique par Boniface qui gouvernait pour l'impératrice Placidie et, inquiet des intrigues de son rival Aétius à la cour, venait de se révolter. Genséric passa aussitôt en Afrique (mai 429) avec 30.000 Goths et Alains : en vain Boniface, qui avait fait la paix avec la cour de Ravenne, lui demanda de repasser la mer. Genséric, profitant des discordes entre les partisans et les ennemis des Romains, en même temps que du schisme des donatistes qui déchirait l'Eglise d'Afrique, se conduisit en conquérant et s'empara du pays qu'il ravagea ; en 434, il obtint par traité une grande partie de l'Afrique et de la Numidie; en 439, violant le traité, il enleva Carthage qu'il prit pour capitale et obtint par un nouveau traité, en 442, des frontières beaucoup plus vastes. Il donna tous ses soins à sa flotte et fut bientôt maître de la Méditerranée; il s'empara de la Mauritanie et de Tripoli. Son fils Hunéric lui succéda et régna de 477 à 484 ; après lui, vint le neveu de Hunéric, Gundamund, qui régna jusqu'en 496, et le frère de ce dernier, Thrasamund, qui régna jusqu'en 523. Ces despotes puissants eurent alors pour successeur Hildéric (526-30), fils de Hunéric et de la fille de l'empereur Valentinien. Hildéric, élevé à la cour de Constantinople, ami de Justinien et chrétien orthodoxe, n'était pas un roi guerrier ; il affaiblit son royaume et fit massacrer la veuve de son prédécesseur, fille du roi ostrogoth Théodoric, avec 6.000 Goths qui l'avaient accompagnée en Afrique. Son cousin Gélimer le renversa en 530, ce qui donna à l'empereur Justinien un prétexte pour envoyer son général Bélisaire en 533 contre les Vandales. Bélisaire prit Carthage, vainquit Gélimer à Tricaméron, l'obligea à se rendre et l'emmena à Constantinople : trois années suffirent à ruiner l'empire de Genséric. Les Vandales étaient efféminés par les richesses et le luxe; en outre, ils n'avaient pu se fondre avec les Romains qui différaient d'eux par la nationalité et les croyances et formaient le plus grand nombre ; établis à Carthage, les Vandales ne s'étaient pas assimilé les trois quarts des provinces; ils avaient conservé l'administration romaine pour tous les bas emplois, tandis que les grandes charges étaient confiées aux Germains ; l'administration de ceux-ci était meilleure que l'ancienne, mais entachée d'arbitraire; les Vandales ariens laissaient cependant la liberté de croyances aux catholiques romains ; et s'il y eut quelques persécutions, elles furent motivées par le désir d'obliger les empereurs romains à accorder aux ariens la tolérance dans l'empire romain.

BIBL. : PAPENCORDT, *Geschichte der vandalischen Herrschaft in Afrika*; Berlin, 1837. — STADLER VON WOLFFERSGRUN, *Die Vandalen von ihrem Einbruch in Gallien bis zum Tode Genserichs*, 1884. — L. SCHMIDT, *Ælteste Geschichte der Wandalen*; Leipzig, 1888.

VANDAMME (Dominique-René), comte d'UNEBOURG, général français, né à Cassel (Nord) le 5 nov. 1770, mort à Cassel le 15 juil. 1830. Après avoir servi comme soldat, puis comme sergent, dans un régiment colonial à la Martinique (1788), et en France dans le régiment de Brie (1790), il fut, en 1792, chargé de lever et d'organiser la compagnie franche des chasseurs du Mont-Cassel, à la tête de laquelle il prit une part brillante aux opérations de l'armée du Nord en 1793. Il se fit dès lors rapidement connaître par son ardent patriotisme, sa bravoure légendaire, mais aussi par la violence de son caractère, son penchant au pillage et son amour des plaisirs. Nommé général de brigade après la bataille de Hondschoote (27 sept. 1793), il contribua puissamment à la conquête de la Belgique et de la Hollande, passa, après une courte disgrâce (juin 1795), à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis à l'armée du Rhin (1796), à l'armée du Danube, où il devint général de division (5 févr. 1799), à l'armée de Hollande, où, sous les ordres de Brune, il concourut aux victoires de Bergen et de Castricum, servit de nouveau avec éclat à l'armée du Danube sous Moreau (1800), se distingua encore sous Macdonald dans la campagne des Grisons (1800-1), fut fait par Napoléon grand officier de la Légion d'honneur en 1804, puis grand-aigle (1805), pour sa vigoureuse conduite à Austerlitz, commanda, pendant les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-7), le 9[e] corps de la grande armée, à la tête duquel il occupa la Silésie, fut nommé comte d'Unebourg le 19 mars 1808, et, en 1809, prit une part très importante aux batailles d'Abensberg et d'Eckmühl. Mis, en 1812, à la tête des

troupes westphaliennes qui formaient le 9e corps, il dut, presque au début de la campagne de Russie, rentrer en France, par suite d'un violent conflit avec le roi Jérôme. Mais en 1813 il reparut à la grande armée, alla reprendre Hambourg aux alliés (avril), puis, appelé en Saxe par Napoléon, dut, après la bataille de Dresde, s'engager dans les défilés de Bohême par une marche très imprudente, dont l'empereur doit garder la responsabilité devant l'histoire. Cerné par des forces très supérieures, il dut, après plusieurs jours d'héroïques combats, se rendre, à Kulm (30 août), avec tout un corps d'armée, aux alliés, qui l'outragèrent et le maltraitèrent odieusement. Vandamme fut emmené au fond de la Russie et interné à quelques lieues de la Sibérie. Il ne put rentrer à Paris que le 1er sept. 1814. Le gouvernement des Bourbons lui enjoignit brutalement de se retirer dans sa ville natale. Pendant les Cent-Jours, Vandamme servit encore vaillamment Napoléon, qui le nomma pair de France et lui confia le commandement du 3e corps. Il contribua puissamment à la victoire de Ligny (16 juin), ramena ses troupes en bon ordre (après Waterloo) jusqu'à Paris et, les Bourbons étant encore rappelés au trône, se retira derrière la Loire avec ce qui restait de la grande armée. Interné avec beaucoup d'autres généraux, par l'ordonnance du 24 juil. 1815, puis chassé de France par celle du 12 janv. 1816, il dut, pour trouver un asile, aller jusqu'aux Etats-Unis. L'ordonnance du 1er déc. 1819 lui permit de rentrer dans sa patrie. Mais il ne fut pas rappelé à l'activité comme général et, mis à la retraite en 1824, ne sortit plus de la vie privée. — Du Casse a publié en 1870, sous le titre de : *le Général Vandamme et sa correspondance* (2 vol. in-8), un important ouvrage, qui permet de le bien connaître et de le bien juger. A. D.

VANDE. Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot).

VANDÉES (*Vandeæ*) (Bot.). Les Vandées constituent une importante tribu des Orchidées. Ce sont des plantes épiphytes, rarement des plantes terrestres; elles possèdent souvent un pseudo-bulbe; leurs feuilles offrent, en général, une échancrure à leur extrémité. Les fleurs ne contiennent qu'une seule anthère, terminale, biloculaire; les grains de pollen sont cohérents, en masses cireuses fixées après l'anthère au rétinacle. La tribu des Vandées renferme 128 genres. W. R.

VANDEINS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne ; 478 hab.

VANDELAINVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt ; 155 hab.

VANDELANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 95 hab.

VANDELÉVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles ; 428 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VANDÉLICOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ribécourt ; 157 hab.

VANDELLE. Rivière du dép. de la *Mayenne* (V. ce mot).

VANDENESSE. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. ce mot).

VANDENESSE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois ; 346 hab.

VANDENESSE. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-Engilbert ; 1.168 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VANDENESSE (Jean de Chabannes, sieur de) (V. Chabannes [Maison de]).

VAN DEN PEEREBOOM (Alphonse), homme d'Etat belge, né à Ypres en 1812, mort à Saint-Gilles-lez-Bruxelles en 1884. Il devint bourgmestre de sa ville natale en 1859, et fut élu membre de la Chambre des représentants. Il siégea parmi les libéraux modérés, et entra dans le cabinet Rogier-Frère-Orban le 26 oct. 1861 avec le portefeuille de l'intérieur. Il le garda pendant sept ans et prit une part active aux discussions parlementaires. Sans être orateur, il exerçait une influence réelle sur les assemblées délibérantes par un ferme bon sens joint à une bonhomie qui désarmait ses adversaires. On lui reconnaissait d'ailleurs une rare entente des affaires et une parfaite intégrité. Van den Peereboom se sépara de ses amis sur la question de l'organisation des écoles d'adultes, et quitta le cabinet en 1868. Il siégea encore à la Chambre durant huit années, mais il consacra surtout les derniers temps de sa vie à l'étude de l'histoire. Très versé dans la connaissance des antiquités de la Flandre, il érigea à la gloire de la ville d'Ypres un véritable monument, les *Ypriana* (Bruges, 1878-83, 7 vol. in-8). C'est une œuvre solide, puisée aux sources, et sobrement exposée, une forte étude d'histoire politique, sociale et religieuse. E. H.

Bibl. : A. Henne, *Biographie d'A. Van den Peereboom*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1888.

VAN DEN PEEREBOOM (Jules), homme d'Etat belge, né à Courtrai en 1843. Il étudia le droit à l'Université de Louvain, fut élu membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement de Courtrai en 1878, et vit son mandat renouvelé sans interruption pendant vingt ans. Il fut de 1878 à 1884 un des adversaires les plus en vue du cabinet libéral, et combattit avec une âpre éloquence la plupart des projets déposés par le cabinet Frère-Orban, et notamment sa législation scolaire. Lorsque le parti libéral perdit le pouvoir en 1884, J. Van den Peereboom reçut dans le cabinet *Malou* (V. ce nom) le portefeuille des chemins de fer, postes et télégraphes. Il se signala par une activité réellement extraordinaire, et entreprit un grand nombre de réformes, d'ailleurs très discutées; nous rappellerons notamment ses efforts pour introduire dans son administration le repos dominical ; cette question souleva des contestations plus que vives au Sénat et à la Chambre des représentants, mais on ne put venir à bout de la ténacité du ministre. Devenu en 1896 le chef du cabinet, Van den Peereboom déposa un projet de loi électorale basé sur le principe de la représentation proportionnelle. L'opposition soutint que les circonscriptions avaient été découpées de manière à assurer pour toujours le pouvoir au parti catholique ; l'émotion publique se traduisit par des troubles, et le gouvernement retira son projet. J. van den Peereboom abandonna les affaires en 1898, et vécut depuis lors dans une retraite profonde. On a vivement attaqué le ministre des chemins de fer et l'homme politique, mais on n'a jamais mis en doute ni son labeur consciencieux ni sa parfaite intégrité. E. H.

VANDERBILT (Cornélius), financier américain, né à Stapleton (Etat de New York) le 27 mai 1794, mort à New York le 4 janv. 1877. D'une famille peu fortunée, il dirigeait à seize ans un petit bateau à voiles et plus tard un vapeur. A partir de 1850, il fonda diverses lignes de bateaux à vapeur, réalisa des améliorations dans la navigation des vapeurs et fit construire 11 bateaux. En 1864, il se retira de ces entreprises : il possédait alors 21 vapeurs, 66 navires et une fortune de 40 millions de dollars. La même année, il devint possesseur de la ligne de chemin de fer de Harlem, s'assura le contrôle de la ligne Hudson-River et New-York-Central, en 1873 des lignes Lake-Shore et Michigan-Southern ; en définitive, il se trouva à la tête de 3.400 kil. de chemins de fer représentant un capital de 149 millions de dollars. Il fonda à Nashville (Tennessee) la Vanderbilt University, à laquelle il donna 1 million de dollars, et 50.000 à une église à New York.— Son fils aîné, *William*, né à New Brunswick (New Jersey) le 8 mai 1821, hérita de la plus grande partie de sa fortune qui dépassait 100 millions de dollars. En 1860, il fut nommé vice-président du chemin de fer de Harlem, en 1865 de ceux de New York et Hudson-River, en 1869 directeur de ces lignes (qui furent plus tard fondues en une seule), en 1880 directeur du Chicago and North Western Railroad. A la mort de son père, il devint président de ces chemins de fer. Il s'occupa en outre de di-

verses grandes entreprises de chemins de fer, télégraphes, téléphones et mourut le 8 déc. 1885 à New York, plus de 200 fois millionnaire. Il avait légué 1.200.000 dollars à divers instituts ou œuvres religieuses, et le reste de sa fortune fut partagé entre ses huit enfants. Le chef de la maison est *Cornélius*, né à Staten Island le 27 nov. 1843, qui, depuis 1886, est président de la New York et Harlem, et directeur de plus de 30 lignes de chemins de fer.

VANDERBURCH (Louis-Émile), littérateur français, né à Paris le 30 sept. 1774, mort à Rueil en avr. 1862. Professeur d'histoire, il trouva sa vocation dans l'art dramatique et fut un des auteurs les plus en vogue de la Restauration et du second Empire. Les pièces qu'il a signées, soit seul, soit en collaboration, sont extrêmement nombreuses. Nous citerons seulement : *Henri IV en famille* (1822) ; *les Camarades du ministre* (1839) ; *le Sanglier des Ardennes* (1854) ; *le Gamin de Paris* (1836) ; *la Vie de café* (1850), sans compter des romans dans le genre de l'*Armoire de fer* (1838), un oratorio, des poésies et même une compilation historique, *le Mémorial français* (1854-55). R. S.

VAN DER GOES (Hugo), peintre flamand (V. Goes).

VAN DER HAEGEN (Ferdinand), bibliographe belge, né à Gand en 1830. Il est depuis 1867 bibliothécaire de l'Université de Gand. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, éditions de textes et de documents, dissertations historiques, etc., où il fait preuve d'une érudition prodigieuse et d'un rare esprit critique, mais son œuvre capitale, entreprise avec la collaboration de Van den Berghe et Arnold, est la *Bibliotheca belgica*, bibliographie générale des Pays-Bas, qui doit mentionner tous les ouvrages publiés au XVIe siècle et les plus importants qui ont paru depuis lors. Chaque édition fait l'objet d'un commentaire descriptif, parfois très développé. Souvent la biographie de l'auteur est reprise et considérablement rectifiée. Cette publication colossale est arrivée à sa 157e livraison. On en a extrait certaines monographies d'un intérêt spécial : *Wielant et Damhoudere* (Gand, 1881) ; *Juste Lipse* (*ibid.*, 1886-88, 3 vol.) ; *Josse Clichthove* (*ibid.*, 1888) ; *Bibliographie des martyrologes protestants néerlandais* (*ibid.*, 1890, 2 vol.) ; *Abraham Verhoeven* (*ibid.*, 1896) ; et enfin la *Bibliographie érasmienne* (*Adagia*, 1897) ; *Apophtegmata* (1901, 2 vol.). Parmi les autres travaux de F. van der Haeghen, nous citerons : *Bibliographie gantoise. Recherches sur la vie et les travaux des imprimeurs de Gand, 1483-1850* (Gand, 1868-69, in-8) ; *Histoire des troubles des Pays-Bas et spécialement de Gand par Marc van Vaernewyck* (*Van die beroerlicke tijden in die Nederlande en voornamelijck in Ghendt*), *1556-1568* (Gand, 1872-81, 5 vol. in-8) ; *Histoire de la gilde souveraine des couleuvriniers, des arquebusiers et canonniers, dite chef-confrérie de Saint-Antoine à Gand* (Gand, 1866, in-8) ; *Dictionnaire des devises des hommes de lettres, imprimeurs, chambres de rhétorique, sociétés littéraires et dramatiques en Belgique et en Hollande* (Bruxelles, 1876, in-8). F. van der Haegen est membre de l'Institut de France. E. H.

VAN DER KINDERE (Léon), homme politique et historien belge, né à Molenbeek-Saint-Jean en 1842. Il entra de bonne heure dans la vie politique comme conseiller provincial du Brabant et fut élu, en 1880, membre de la Chambre des représentants par l'arr. de Bruxelles. Il siégea parmi les libéraux de gouvernement, et prit une part brillante aux discussions relatives à l'enseignement public. Eliminé aux élections de 1884, il rentra à la Chambre en 1892. Son mandat ne fut pas renouvelé aux élections de 1894. Professeur à l'Université de Bruxelles depuis 1872, Van der Kindere a publié d'importants travaux consacrés surtout à l'histoire du moyen âge ; il y fait preuve d'une érudition rare jointe à un esprit critique des plus aiguisés. Nous citerons parmi ses œuvres principales : *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique* (Bruxelles, 1872, in-8) ; *le Siècle des Artevelde* (*ibid.*, 1879, in-8) ; *Histoire de l'Université de Bruxelles* (*ibid.*, 1884, in-4) ; *La dilatura dans les textes francs* (*ibid.*, 1888, in-8) ; *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge* (*ibid.*, 1890, in-8) ; *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge* (1re part., *ibid.*, 1898, in-8). E. H.

VAN DER MEULEN, peintre flamand (V. Meulen).

VANDERMONDE (Charles-Auguste), géomètre français, né à Paris en 1735, mort à Paris le 1er janv. 1796. Elève de Fontaine et de Dionis du Séjour, il acquit de bonne heure une certaine célébrité comme géomètre, devint en 1771 membre de l'Académie des sciences de Paris, et, en 1782, succéda à Vaucanson comme directeur du Conservatoire des arts et métiers. La Révolution, dont il fut un ardent partisan, le nomma administrateur de l'habillement des troupes ; puis, en 1795, il obtint une chaire d'économie politique à la nouvelle école normale et, la même année, lorsqu'on réorganisa l'Institut, fut compris parmi les membres de la classe de mathématiques. Ses principaux travaux ont porté sur la résolution des équations, sur l'élimination et sur les irrationnelles étudiées depuis Kramp sous le nom de factorielles. On lui doit aussi, en collaboration avec Monge et Berthollet, de très intéressants mémoires sur la fabrication de l'acier.

VAN DER PHALIESEN, imprimeur et éditeur de musique (V. Phalèse [Pierre]).

VANDERSTRAETEN (Edmond), musicologue et historien belge, né à Audenarde en 1826, mort à Audenarde en 1895. Il fut pendant quelque temps attaché aux archives générales du royaume. Il est l'auteur de nombreuses études musicologiques et historiques, résultat de recherches poursuivies avec beaucoup de soin et dans lesquelles il fait montre d'une érudition de bon aloi. En voici les plus importantes : *Recherches sur les communautés religieuses et les institutions de bienfaisance établies à Audenarde depuis le* XIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe (Audenarde, 1858-60, in-8) ; *la Musique aux Pays-Bas avant le* XIXe *siècle* (Bruxelles, 1867-85, 5 vol. in-8) ; *le Théâtre villageois en Flandre. Histoire, littérature, musique, religion, politique, mœurs* (*ibid.*, 1874-80, 2 vol. in-8) ; *les Ménestrels aux Pays-Bas, du* XIIIe *au* XVIIIe *siècle. Leurs gildes, leurs statuts, leurs écoles, leurs fonctions, leurs instruments, leur répertoire, leurs mœurs* (*ibid.*, 1878, in-8).

VANDERVELDE (Emile), homme politique belge, né à Ixelles le 25 janv. 1866. Après avoir fait ses études moyennes à l'Athénée et son droit à l'Université libre de Bruxelles, il entra au barreau de cette ville (1885). Amené au socialisme par la lecture de Proudhon, puis de Marx, et par l'influence d'Hector Denis, il fut admis dans le « parti ouvrier belge » au moment de sa fondation (1884), et prit une part active à la propagande depuis 1892. En 1894, il fut élu député de Charleroi. Il est, depuis 1900, député de Bruxelles et secrétaire du parti ouvrier belge pour l'étranger. Au Congrès international de 1900, il a été nommé membre du bureau exécutif de l'Internationale. Sans désignation officielle, il est considéré comme le *leader* du groupe socialiste parlementaire et le premier orateur du parti dans son pays. Enfin il est professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. Il a cessé depuis longtemps d'être proudhonien et s'est attaché surtout à répandre le socialisme agraire (par la coopération) ; il est directeur général de la Société coopérative des campagnards socialistes. — On lui doit : *les Associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique* (1892) ; *l'Evolution régressive* (1898) et *le Socialisme en Belgique* (1898), ces deux derniers ouvrages en collaboration ; *la Propriété foncière en Belgique* (1900) ; *le Collectivisme et l'évolution industrielle* (1901).

VANDESSA ou **VANDAMEN** (Ethnogr.) (V. Papous).

VANDEUIL. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes ; 174 hab.

VAN DIEMEN. Détroit de l'archipel du Japon, au S. de l'île Kiou-siou (la grande île méridionale de l'Empire); il a 30 kil. de largeur minima; au large du promontoire effilé de Satano-Misaki, sur un îlot, se dresse un phare dont le feu fixe a une portée de 38 kil.

VAN DIEMEN (Terre de) (V. TASMANIE).

VANDIÈRES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne; 585 hab.

VANDIÈRES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson; 722 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VANDŒUVRE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (O.) de Nancy; 2.110 hab. Extraction de minerai de fer.

VANDOISE. I. ICHTYOLOGIE. — Espèce de poissons du genre *Able* (V. ce mot), fort commune dans les eaux courantes où elle se fait remarquer par la vivacité de ses mouvements.

II. PÊCHE. — Commun dans la plupart des cours d'eau du N. et du centre de l'Europe, ce poisson recherche les eaux claires et limpides, à fond de sable; il vit en bandes, nageant souvent près de la surface; il est fort méfiant et nage avec rapidité, d'où le nom de *Dard* que lui donnent les pêcheurs. Sa nourriture consiste en insectes, en vers, en petits mollusques, La ponte a lieu généralement en avril et au commencement de mai. On prend la Vandoise à la mouche naturelle ou artificielle, surtout à la pêche à fouetter, et avec tous filets. E. S.

VANDONCOURT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Blamont; 756 hab.

VANDRÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères; 638 hab.

VANDRIMARE. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Fleury-sur-Andelle; 558 hab.

VANDY. Rivière du dép. de l'*Oise* (V. ce mot).

VANDY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers; 516 hab.

VAN DYCK, peintre hollandais (V. DYCK [Antoine van]).

VANE (Sir Henry), homme d'Etat anglais, né en 1613, exécuté à Londres le 14 juin 1662. Dès quinze ans il était ardent puritain, et en 1639 l'excès de ses scrupules religieux lui faisait fuir l'Angleterre où il ne trouvait personne pour administrer dignement les sacrements. Etabli à Boston, il fut bientôt élu gouverneur du Massachusetts où sa politique religieuse le rendit impossible. Vane revint à Londres, et il entra dans l'administration de la marine (1639). Il se maria en 1640; son puritanisme demeurait aussi extravagant. Lié avec Pym, il joua un rôle prépondérant dans les préludes de la Révolution. En 1642, il était envoyé à Edimbourg pour discuter les conditions de l'alliance écossaise, et il s'acquita de cette négociation avec autant de prudence que de rapidité. Vane a pris part aux résolutions les plus importantes du Parlement, et sa biographie comprendrait toute l'histoire d'Angleterre à cette période critique. Bornons-nous à mentionner ses actes principaux. Avec Cromwell, il présente l' « Acte de renonciation » qui désorganise l'armée royale et met la nouvelle armée entre les mains des parlementaires. Il décide l'assemblée à admettre les 230 nouveaux membres destinés à remplir les sièges vacants par suite de la défection des royalistes; il résiste aux tentatives de séduction de Charles Ier; il entoure les Communes de troupes lorsque Fairfax annonce la marche de l'armée royale sur Londres. Il s'oppose à la dissolution immédiate du Parlement que Cromwell réclamait après Worcester, et lorsque le dictateur vint exiger lui-même cette mesure brutale (1653), Vane lui reprocha froidement « d'avoir agi contrairement aux droits et à l'honneur ». Cromwell le traita de charlatan et s'écria : « Seigneur, délivre-moi de sir Henry Vane! » Vane revint prendre son siège au Parlement de 1651. Il y retrouva sa vieille influence, mais il ne put réaliser le plan de réconciliation avec l'armée dont la réussite aurait sans doute empêché la Restauration. La restauration accomplie, le vieux parlementaire fut exclu de l'amnistie, bien qu'il n'eût pris aucune part à la condamnation de Charles Ier. Le fanatisme royaliste et épiscopal exigea la mise en accusation de Vane (1661), bien qu'il fût protégé par la promesse du roi qu'il ne permettrait jamais qu'il fût condamné à mort, même s'il était convaincu de trahison. Il se défendit avec une éloquence qui frappa vivement les contemporains. Charles II s'écria : « C'est un homme trop dangereux pour que nous le laissions vivre, si nous pouvons nous en débarrasser sans danger ». Vane fut décapité sur le Tower Hill. Diplomate habile, administrateur éminent, homme d'Etat dans toute la force du terme, Vane fut encore un écrivain distingué. Outre ses écrits politiques et des discours empreints de la plus haute éloquence, il a laissé des traités d'un mysticisme singulier. Citons : *The retired man's meditations* (1655, in-4); *An epistle general to the mystical Body of Christ in Earth* (1661 ?); *The face of the times* (1661 ?); *The trial of sir Henry Vane* (1662, in-4); *A pilgrimage into the Land of Promise* (1664, in-4), etc. R. S.

BIBL. : G. SIKES, *The life and death of sir Henry Vane*, 1662, in-4. — *Life, death and gospel principles of H. Vane, with his trial*; Londres, 1662, in-4. — C.-W. UPHAM, *Life of H. Vane*, dans *American Biography* de SPARKS, 1re série, t. IV). — J. FORSTER, *Life of H. Vane*, dans la collection des *Eminent british Statesmen*, t. IV. — J.-K. HOSMER, *Life of H. Vane*; Londres, 1888.

VANESSE (*Vanessa* Fabr.) (Entom.). Genre de Lépidoptères Rhopalocères ou Diurnes, de la famille des Nymphalides, caractérisé par les antennes aussi longues que le corps, terminées en massue allongée, ovoïde, la tête médiocrement large, velue, les yeux ovales garnis de poils, les palpes écailleux, velus, relevés ou convergents, le thorax robuste, l'abdomen court, les ailes supérieures subtriangulaires, à bord externe sinueux, échancré, à cellule discoïdale ouverte, les inférieures obovales, à bord externe denté et bord interne formant gouttière. Leurs chenilles sont cylindriques, assez allongées, ayant la tête échancrée en cœur, le corps garni d'épines velues ou rameuses d'égale longueur, le premier et le dernier segment seuls en sont dépourvus. Leurs chrysalides sont anguleuses, avec la partie antérieure terminée par deux pointes et le dos armé de deux rangées de tubercules aigus et le plus souvent ornées de taches d'or ou d'argent, quelquefois toutes dorées. Le type *Van Io* L. ou Paon de jour, est un beau papillon d'un brun rouge velouté avec une grande tache en forme d'œil sur les quatre ailes. Sa chenille épineuse, noire et piquée de blanc, vit en société sur les *Urtica*. A citer encore : *V. antiopa* L. ou le Morio, *V. atalanta* ou le Vulcain, *V. Cardui* L. ou la Belle-Dame. Les Vanesses habitent toutes les parties du monde, mais surtout les régions tempérées. P. CHRÉT.

VAN EVEN (Edouard), historien et archéologue belge, né à Louvain en 1821. Il fut d'abord sous-bibliothécaire de l'Université catholique, puis conservateur des archives de la ville. Bien que manquant de préparation scientifique et de vues générales, il est parvenu à force de travail persévérant à connaître à fond les sources de l'histoire de sa ville natale, et il a publié plusieurs livres bien documentés et pleins d'intérêt. En voici les principaux : *Louvain monumental ou description historique et artistique de tous les édifices de la ville* (Louvain, 1860, in-4), rééd. sous le titre : *Louvain dans le passé et dans le présent* (1890, in-fol.); *Histoire de l'ancienne école de peinture de Louvain* (*ibid.*, 1870, in-8). Van Even a aussi donné une bonne édition des *Mémoriaux de Divæus* (*Jaerboeken der stad Leuven van 24 tot 1507* (*ibid.*, 2 vol. in-12); et des *Mémoires de Boonen* (*Geschiedenis van Leuven, geschreven in de jaren 1593 en 1594* (*ibid.*, 1880, in-fol.). Ce sont des documents de haute valeur pour l'histoire de Louvain et des Pays-Bas. E. H.

VANGA (Ornith.). Genre de Passereaux de la famille des *Laniidés* (V. ce mot), comprenant des Oiseaux d'as-

sez forte taille, à bec aussi long que la tête, comprimé, robuste, à mandibule supérieure dentée et crochue à sa pointe. Les ailes sont assez courtes, la queue moyenne, les tarses courts, robustes, l'ongle du pouce grand, courbé, aigu. Tous habitent Madagascar et ont les mœurs carnassières des Pies-Grièches, se nourrissant de gros insectes et de petits vertébrés. Le BLANCHOT (*Vanga olivaceus*) est un Oiseau de la taille d'une Pie, vert dessus, avec la tête grise et le ventre jaune, une tache blanche en avant de l'œil. Le genre *Xenopirostris*, à bec plus court avec les deux mandibules également bombées, comme chez les Perroquets, comprend trois espèces de Madagascar, qui ont les mêmes mœurs. Le *Vanga xenopirostris* est noir avec un demi-collier et le ventre blanc. Le genre *Chaunonotus* représente les Vangas dans l'O. de l'Afrique.

VAN GEEL (Loys), sculpteur belge (V. GEEL).

VANGIONES. Peuple germain (V. NEMETES).

VANHOVE (Cécile-Caroline-Charlotte), comédienne française, née à La Haye en 1771, morte à Paris en 1860. Douée pour le théâtre dès son enfance, élève de Dorval, elle entra à la Comédie-Française dès 1785, à quatorze ans ; elle fut dès l'abord et resta l'idole du public dans *Andromaque*, *Bérénice*, *Iphigénie*, etc. En 1811, elle se retira de la scène à l'apparition de Mlle Mars. Mariée à un musicien, elle divorça en 1794 et épousa Talma en 1802. Après la mort de ce grand acteur, elle se remaria avec un gentilhomme belge. Elle a écrit d'excellentes *Etudes sur l'art théâtral* (1836), et des *Anecdotes sur Talma*.

VANIKORO (Paléont.) (V. NATICA).

VANIKORO (Iles) (V. SANTA CRUZ [Iles de]).

VANILLE (V. VANILLIER).

VANILLIER (*Vanilla* Sw.). I. BOTANIQUE. — Genre d'Orchidacées-Néottiées, composé d'une vingtaine de lianes propres aux régions tropicales du globe, à racines adventives



Branche florifère de *Vanilla claviculata*.

aériennes, à feuilles alternes, charnues ou coriaces, les fleurs disposées en épis ou grappes, brefs, axillaires ; périanthe composé de 6 pièces, 3 extérieures égales entre elles, 3 intérieures, dont l'une, le *labelle*, généralement en forme de cornet à orifice dilaté et frangé, est pourvu d'un onglet adné à la base du *gynostème* et porte sur son limbe concave, en dedans, un faisceau de lames parallèles déchiquetées. Le gynostème forme, au-dessus de l'ovaire infère à 3 placentas pariétaux, une colonne stylaire creuse, terminée par une bouche saillante dont les proéminences la séparent de l'anthère, qui est comme pendante au sommet du gynostème. Le fruit est une capsule siliquiforme presque trigone, charnue, s'ouvrant en long, le plus souvent par une seule fente. Graines nombreuses. — L'espèce type, *V. claviculata* Sw. (*V. planifolia* Andr., *V. sativa* Schreb., *Epidendrum Vanilla* L., etc.), originaire des forêts humides du Mexique austro-occidental, est cultivée aux Antilles, au Brésil, en Colombie, à Java, etc., et dans les serres chaudes. Son fruit, ou *vanille*, est à maturité d'un brun rougeâtre foncé. La plus belle variété de vanille est la *V. lec*, toujours givrée (cristaux de vanilline) ; la *V. bâtarde*, plus courte, ne givre pas ; il en est de même du *Vanillon*, ou *Bova* des Mexicains, qui a un arrière-goût désagréable. Dr L. HN.

II. ARBORICULTURE. — Le Vanillier, cultivé au Mexique, dans les Guyanes, au Brésil, au Pérou, à la Réunion, etc., se rencontre souvent dans les serres, où il croît vigoureusement si elles sont chaudes, humides et bien aérées, en été, et si leur température se maintient autour de 15°, en hiver. Il se plaît en sol frais et demande un léger ombrage. On le multiplie de boutures pourvues de trois yeux et dont on coupe les feuilles inférieures avant la plantation. Les boutures reprennent en quelques semaines et, au bout de trois ou quatre ans, les jeunes plantes commencent à fleurir et à fructifier. On soutient leurs longues tiges sur des fils de fer tendus sous le vitrage de la serre. Les fruits obtenus en serre développent leur agréable parfum, mais ils ne se forment eux-mêmes que si les fleurs sont fécondées artificiellement. On féconde les fleurs quand elles s'entr'ouvrent. Le succès de l'opération se reconnaît, un jour ou deux après, au développement de l'ovaire. On ne conserve souvent que deux ou trois fruits par grappe pour les obtenir plus gros et plus parfumés. La récolte des fruits se fait plusieurs mois après la fécondation, au moment où ils vont s'ouvrir pour disséminer leurs graines. Pour la culture en plein air du Vanillier, on élève d'abord des arbres à croissance rapide qui lui serviront de support et lui procureront un léger ombrage. Au pied de ces arbres, on plante des boutures du Vanillier. On installe les cultures à l'abri des vents violents, sur un terrain arrosable que l'on fume chaque année. G. BOYER.

III. ECONOMIE DOMESTIQUE ET COMMERCE. — La vanille est très employée, à raison de son parfum délicat, pour la fabrication des chocolats et des liqueurs de table, en pâtisserie, en confiserie, en parfumerie. Tantôt, on laisse séjourner un certain temps le fruit tout entier ou gousse dans la préparation, à laquelle il communique rapidement son arome. Mais le plus souvent on l'y introduit à l'état pulvérisé ou sous forme d'alcoolat.

Les espèces les plus répandues dans le commerce sont : 1° la *vanille du Mexique*, la plus appréciée, qui est longue de 20 à 25 centim., aplatie et large, dans son plus grand diamètre, de 9 à 10 millim. Sa couleur est brun foncé. Sa surface est ridée longitudinalement avec entre-croisement de fines stries et d'excroissances. L'intérieur est rempli d'un grand nombre de petites graines noires et d'une petite quantité de pulpe ; 2° la *vanille de Bourbon*, qui est la plus communément vendue en France et qui constitue également une bonne sorte. Les meilleures qualités ont de 18 à 22 centim. de longueur, de 6 à 8 millim. de largeur. Sa couleur est presque noire. Son odeur, moins fine que celle de la précédente, rappelle plutôt, lorsqu'on la plonge dans l'eau chaude, celle de la fève de tonka. Sa chair est aussi moins ferme ; 3° la *vanille des Seychelles et de Maurice*, caractérisée par sa couleur pâle, son odeur faible, sa petite taille (15 centim. sur 5 à 6 millim. environ) et ses rides transversales. Elle est communément vendue comme vanille de Bourbon de qualité inférieure ; 4° la *vanille de l'Amérique du Sud*, qui a 17 à 19 centim. de longueur, 12 millim. de largeur, est d'un brun rougeâtre et possède une odeur

rance de mélasse en fermentation. On l'emploie surtout à falsifier la vanille du Mexique coupée ; 5° la *vanille de Taïti et des îles Sandwich*, qui se rapproche beaucoup de la précédente ; 6° le *vanillon*, qui est produit, non plus, comme la vanille proprement dite, par la *Vanilla planifolia*, mais par la *Vanilla aromatica* ou *pompona* et qui nous vient du Brésil et des Antilles. Ses gousses ont de 10 à 12 centim. de longueur sur 10 à 20 millim. de largeur. Ses côtés nettement anguleux lui donnent une forme triangulaire. Sa couleur est rouge brun. Il a une odeur prononcée de coumarine ou d'héliotrope.

La vanille se récolte, on l'a vu plus haut, plusieurs mois après la fécondation. Le fruit ou gousse est alors vert et sans parfum. Avant de le livrer à la consommation, on doit lui faire subir une préparation longue et difficile. Voici comment elle s'opère le plus généralement. Les vanilles cueillies dans la journée sont pesées, classées par grosseur et rangées dans des boîtes métalliques étanches, de 25 kilogr. chacune, garnies à l'intérieur de grosse flanelle. Huit à dix de ces boîtes sont placées dans une autre plus grande, où on introduit de l'eau bouillante et où on les laisse séjourner de 12 à 16 heures, suivant leur grosseur. Au sortir de cette étuve, elles ont pris une couleur marron. On les met alors dans une couverture de laine, on les expose trois à quatre jours au soleil, on les fait sécher pendant environ deux mois sur des claies, les essuyant chaque jour, on les garde encore en observation pendant un mois et on les expédie en Europe, soit par paquets de 50 gousses, soit en boîtes, d'ordinaire en septembre ou en octobre. Le *givre* ne les recouvre qu'ensuite. Il est formé de petits cristaux blancs, aiguillés et brillants, de *vanilline* (V. ce mot), le principe odorant de la vanille. Il est très abondant dans les vanilles du Mexique et de Bourbon, plus rare dans les autres et complètement absent dans le vanillon. Il faut de 3 à 3 kilogr. et demi de vanille verte pour donner 1 kilogr. de vanille préparée.

Les pays qui fournissent au commerce le plus de vanille sont, par ordre d'importance, l'île Bourbon, le Mexique, les îles Seychelles et Comores, Madagascar, l'île Maurice, la côte de Zanzibar, Ceylan, Java, la Guadeloupe et la Martinique, la Nouvelle-Calédonie, la Cochinchine. La France seule en consomme, chaque année, 30.000 kilogr. environ. Le prix, variable suivant la qualité, est en moyenne, chez nous, de 60 fr. le kilogramme. Les droits de douane sont de 2 fr. 08 lorsque la vanille provient des colonies françaises, de 4 fr. 16 dans le cas contraire. Paris est, en Europe, le principal centre de transactions. Puis viennent Londres, Bordeaux, New York, Hambourg, Marseille.

Le prix élevé de la vanille l'expose à de nombreuses falsifications. Et d'abord on la givre artificiellement en la roulant dans l'acide benzoïque en petits cristaux. Les aiguilles cristallines sont alors larges et appliquées sur la surface des gousses, tandis que les cristaux de vanilline produits spontanément sont petits et affectent une direction perpendiculaire à cette surface. En second lieu, on « restaure » les gousses, qui, récoltées trop tard, se sont ouvertes et ont perdu une partie de leurs graines, ou qui, mal préparées, se sont altérées, ou qui, encore, ont déjà été épuisées, en vue de la fabrication de liqueurs, au moyen de l'esprit-de-vin, et sont remises ensuite dans le commerce, en les parfumant avec du baume du Pérou ou de la teinture de Tolu et en introduisant à l'intérieur, afin de leur rendre leur souplesse, de la mélasse. Ensuite on les recoud. Cette dernière falsification se reconnaît à ce que la vanille est alors poisseuse, adhérente aux doigts et de saveur sucrée. Enfin, on est parvenu à extraire des gousses, préalablement à leur mise en vente, une partie de leur principe aromatique.

Bien préparée, la vanille se conserve fort longtemps sans perdre ses qualités. Cette conservation est encore prolongée en entourant les gousses de papier à chocolat et en plaçant le paquet ainsi formé dans une boîte qu'on remplit entièrement de sucre en poudre. L. S.

IV. Thérapeutique. — La vanille doit à la vanilline qu'elle renferme (V. Vanilline) d'être stimulante et aphrodisiaque. On l'emploie quelquefois en médecine comme excitant dans les fièvres nerveuses sous forme de poudre, de tablettes, de teinture, d'alcoolat.

Bibl. : Arboriculture. — Delteil, *Culture de la vanille* ; Paris, 1885.

VANILLINE. Form. { Equiv . . . . $C^{16}H^8O^6$. Atom. . . . . $C^8H^8O^3$.

La vanilline, qu'on appelle aussi aldéhyde vanillique ou aldéhyde méthylprotocatéchique, constitue le principe odorant de la vanille qui en contient environ 2 %. Le givre de vanille, c.-à-d. les cristaux qui se déposent dans les boîtes où on conserve de la vanille, sont de la vanilline à peu près pure. La vanilline est donc connue depuis longtemps ; mais c'est Carles seulement qui a indiqué sa composition, et ce sont les travaux de Tiemann qui ont fait connaître ses fonctions chimiques. L'extraction de la vanilline des gousses de vanille se fait au moyen de l'éther. On traite à plusieurs reprises par de l'éther les gousses réduites en petits fragments ; la vanilline se dissout. On amène la solution éthérée à occuper seulement le dixième de son volume, et, après refroidissement, on l'agite avec une solution de bisulfite de sodium qui s'empare de la vanilline et laisse les autres corps en solution dans l'éther. On décante l'éther qui surnage. On verse dans la combinaison de bisulfite et de vanilline de l'acide sulfurique dilué qui décompose le bisulfite et remet en liberté l'aldéhyde. On agite enfin une dernière fois avec de l'éther qui dissout la vanilline et l'abandonne cristallisée par évaporation. Mais aujourd'hui c'est le plus souvent par voie synthétique qu'on prépare la vanilline. L'oxydation de l'acétyleugénol donne de bons résultats. On chauffe à une douce température un mélange de 2 parties d'acétyleugénol et de 3 parties de permanganate de potassium en solution aqueuse. On filtre pour séparer l'oxyde de manganèse formé dans la réaction, et on agite la liqueur avec de l'éther pour lui enlever la vanilline qu'elle renferme. La coniférine donne aussi de la vanilline par oxydation. On fait bouillir pendant plusieurs heures dans un appareil muni d'un réfrigérant à reflux un mélange de coniférine et de liquide chromique ; on extrait la vanilline formée soit par agitation avec de l'éther, soit par entraînement au moyen de la vapeur d'eau. La vanilline est un corps cristallisé en aiguilles blanches fondant à 84° et bouillant dans une atmosphère de gaz carbonique à 285°. Elle est peu soluble dans l'eau froide, mais très soluble dans l'eau bouillante, l'alcool, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone. Elle possède l'odeur caractéristique de la vanille. On peut résumer les propriétés chimiques de la vanille en disant qu'elle possède la fonction aldéhyde, la fonction phénol et la fonction éther : c'est l'éther méthylique de l'aldéhyde protocatéchique. Possédant la fonction aldéhyde, elle donne un alcool par hydrogénation ; traitée en solution aqueuse ou alcoolique par l'amalgame de sodium, elle donne l'alcool vanillique $C^{16}H^{10}O^6$:

$$C^{16}H^8O^6 + 2H = C^{16}H^{10}O^6.$$

Par oxydation, la vanilline donne un acide, l'acide vanillique ; l'oxydation se fait lentement au contact de l'air :

$$C^{16}H^8O^6 + 2O = C^{16}H^8O^8.$$

Aussi la vanilline obtenue par oxydation de la coniférine ou de l'acétyleugénol est-elle toujours mélangée d'acide vanillique. Comme les corps aldéhydiques, la vanilline se combine au bisulfite de potassium : cette propriété est utilisée pour l'extraire des gousses de vanille. Comme tous les phénols, la vanille se combine aux alcalis. On obtient le sel de soude cristallisé en ajoutant de l'alcool à une solution de vanilline dans la soude. En faisant bouillir une solution de ce sel avec de l'iodure de méthyle dans un ballon muni de réfrigérant à reflux, on obtient l'éther méthylique de la vanilline qu'on appelle la méthylvanilline

et qui est une huile épaisse bouillant sans décomposition à 285°. Les autres éthers s'obtiennent par des procédés analogues. Enfin la vanilline appartenant à la série aromatique donne facilement des dérivés de substitution : une solution alcoolique de vanilline, traitée par des vapeurs de brome, laisse un précipité jaune de bromovanilline, $C^{16}H^7BrO^6$.

La vanilline est un parfum très employé, elle est quelquefois mélangée de substances étrangères, en particulier d'acide benzoïque. On reconnait la présence d'acide benzoïque en faisant bouillir la solution aqueuse avec du carbonate de soude. Il se fait du benzoate de soude décelable par les sels de fer. A. BOUZAT.

VANILLIQUE (Acide). Form. { Equiv... $C^{16}H^8O^8$. Atom... $C^8H^8O^4$.

L'acide vanillique est l'acide correspondant à l'aldéhyde vanillique appelé aussi vanilline. Il peut s'obtenir par l'oxydation de la vanilline dans les conditions générales qui permettent de passer d'un aldéhyde à un acide ; on peut le préparer aussi en oxydant les corps qui, par une oxydation plus ménagée, donnent la vanilline, c.-à-d. la coniférine, l'acétyleugénol. Il cristallise sous forme d'aiguilles brillantes qui fondent vers 212° et se volatilisent sans décomposition à une température plus élevée. Son odeur est celle de la vanille, mais elle est assez faible. Les vanillates sont solubles dans l'eau en général ; le vanillate de plomb est cependant peu soluble, aussi se produit-il sous forme d'un précipité blanc quand on verse de l'acétate de plomb dans un vanillate alcalin. Le vanillate d'argent, également peu soluble, s'obtient de même par précipitation. Outre la fonction acide, l'acide vanillique possède la fonction phénol et la fonction éther : c'est l'acide méthylprotocatéchique. Traité par la potasse fondante ou, en tubes scellés, par l'acide chlorhydrique étendu, il se dédouble en chlorure de méthyle et acide protocatéchique. A. BOUZAT.

VANILLISME. Accidents produits par la vanille. On distingue un vanillisme d'origine alimentaire et un vanillisme d'origine professionnel. Le premier, occasionné par l'ingestion de glaces et de crèmes à la vanille, consiste en troubles gastro-intestinaux avec vomissements, diarrhée, cyanose des extrémités et de la face. Le vanillisme d'origine professionnel consiste en démangeaisons à la face et aux mains, avec sentiment de cuisson, parfois avec blépharite et coryza ; on peut encore observer des accidents nerveux dus aux émanations odorantes de la vanille.

VANINI (Lucilio), philosophe italien, né à Taurisano (roy. de Naples) en 1585, mort brûlé en 1619. Après avoir étudié la théologie, la médecine, le droit, la philosophie à Rome, Naples et à Padoue, il entra dans les ordres et parcourut l'Europe en enseignant sa doctrine, qui finit par tourner à l'athéisme. Au milieu de ses voyages et de ses prédications, il resta d'abord fidèle à l'orthodoxie catholique à laquelle il mêlait cependant des idées péripatéticiennes et pythagoriciennes. Le premier de ses livres, *Amphitheatrum Providentiæ* (Lyon, 1615), traite de l'existence de Dieu et réfute (mais mollement et non sans ironie) les doctrines des athées. Venu ensuite à Paris, il y fit des disciples et devint aumônier du maréchal de Bassompierre. Il publia alors son second livre : *De admirandis naturæ arcanis*, etc., dialogues sur la nature, traité de physique, inspiré d'Aristote ; il y voile à peine ses attaques contre le catholicisme et laisse entendre que le Christ était un philosophe et un politique plutôt qu'un Dieu ; Vanini prêche l'épicuréisme et le matérialisme. Cet ouvrage fut censuré par la Sorbonne (1617). L'auteur se rendit à Toulouse pour continuer son enseignement, il encourut la haine du procureur général qui le poursuivit avec un acharnement extraordinaire ; accusé d'athéisme, Vanini allait être acquitté par la cour quand le témoignage d'un gentilhomme le fit condamner à avoir la langue coupée et à être brûlé. Ses cendres furent jetées au vent. Cet homme du XVIe siècle, en révolte contre la superstition, tour à tour hypocrite et cynique, a l'esprit, l'érudition légère et la parole mordante d'un Lucien. Exaspéré par la persécution dont il devait finir par être victime, il passa sa vie dans une agitation perpétuelle. Ph. B.

VAN KOULI (c.-à-d. *l'esclave de Van*). Surnom de Mohammed ben Mostafa, originaire de la ville de Van en Arménie, auteur de la traduction turque du *Sahah*, dictionnaire arabe de Djauhéri. Il vivait au XVIe siècle et mourut à Médine pendant le pèlerinage de la Mecque. Son dictionnaire arabe-turc, publié en 2 vol. à Constantinople en 1728, a été souvent réimprimé, notamment en 1758 et en 1802. Cl. HUART.

VANLAY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 658 hab.

VAN LOO. Famille de peintres (V. Loo).

VANLOUE. Rivière du dép. de la *Manche* (V. ce mot).

VANNAGE (Agric.) (V. VAN).

VANNAIRE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 69 hab.

VANNE. I. Hydraulique. — On appelle vanne ou hausse un vantail en bois ou en métal que l'on hausse ou que l'on baisse entre des coulisses de façon à lâcher ou à retenir les eaux d'une écluse, d'un canal, d'un étang. En son centre et du côté amont s'adapte, d'ordinaire, une tige, et celle-ci, à sa partie supérieure, se termine par une crémaillère, qui engrène avec une roue dentée. En faisant tourner cette dernière, on fait monter ou descendre la vanne. La crémaillère est aussi remplacée, dans d'anciens vannages, par une vis engagée dans un écrou. Celui-ci, fixe dans le sens vertical, peut tourner autour de son axe et c'est ce mouvement qui fait monter ou descendre la vis. La vanne peut être verticale : la contraction de la veine est alors très peu diminuée. Elle l'est, au contraire, de façon notable lorsque la vanne est inclinée. Le coefficient de contraction passe alors, en effet, de 0,625 à 0,74 pour une inclinaison de 1 de base et 2 de hauteur, à 0,80 pour une inclinaison de 1 de base et 1 de hauteur. Il y a donc avantage à construire la vanne inclinée. On fait aussi des vannes qui s'ouvrent, non plus, comme celles dont nous venons de parler et qui sont les plus connues, en s'élevant et en laissant passer l'eau par-dessous, mais en s'abaissant et en laissant s'écouler l'eau par-dessus, en déversoir : elles sont dites plongeantes. Leur manœuvre est la même, mais en sens inverse. Elles sont particulièrement employées pour amener l'eau sur des roues de côté. Enfin dans les usines où l'eau sert comme moteur, on appelle vannes de travail celles qui amènent l'eau sur les roues et vannes de décharge celles qui procurent l'écoulement de l'excès d'eau fourni par le bief d'amont.

Dans les grands barrages de rivière, des fermettes à aiguilles remplissent généralement l'office de vannes (V. HAUSSE). On fait aussi usage de vannes tournantes, qui sont articulées sur le radier et dont les organes mobiles, attachés intimement les uns aux autres, sont couchés à la fois par une manœuvre unique. Le mouvement de bascule peut d'ailleurs être modéré à l'abatage et accéléré au relevage par l'emploi de vannes papillon. Ce sont de petites vannes percées dans la partie supérieure des grandes. En les ouvrant d'un coup de gaffe, du haut de la passerelle, on livre passage aux eaux et on diminue l'influence de la volée au profit des pressions qui s'exercent sur la culasse. On peut ainsi d'abord livrer passage à une petite crue sans toucher au barrage, ensuite hâter le relèvement spontané en les laissant ouvertes au moment de l'abatage.

II. Génie rural. — VANNE D'IRRIGATION (V. CANAL, t. VIII, p. 1177).

VANNE. Rivière des dép. de l'Aube et de l'Yonne, affl. de l'Yonne. Sa source est à 15 kil. O. de Troyes, au village de Fontvanne ; abondante en temps humide, elle est très réduite par la sécheresse ; elle descend lentement vers l'O.-S.-O., passe à Estissac, perd l'eau des sources vives que lui dérobe sur la rive g. l'aqueduc de la Vanne à Paris, baigne Villeneuve-l'Archevêque, se bi-

furque à Malay-le-Vicomte, fait marcher beaucoup d'usines et se jette par ses deux bras dans l'Yonne, à Sens, après un cours de 59 kil. — L'aqueduc de la Vanne amène à Paris l'eau des sources prises en Bourgogne, dans l'Yonne, à 110 kil. au S.-S.-E. de Paris. L'aqueduc part de la source d'Armentières (111 m. d'alt.) ; il a coûté plus de 40 millions ; commencé en 1866 sur les plans de Belgrand, il a été achevé en 1875 et amélioré en 1879.

VANNE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 249 hab.

VANNEAU. I. Ornithologie. — Genre d'Echassiers de la famille des *Charadriidés* (V. ce mot), caractérisé par un bec plus court que la tête, brusquement renflé près de la pointe ; trois doigts en avant, un en arrière. Ce genre est cosmopolite : il a pour type le Vanneau huppé (*Vanellus cristatus*), de la taille d'un Pigeon, à sommet de la tête huppé, poitrine et dessus du dos noirs à reflets verts, le reste du plumage et le ventre blancs. Il habite l'Europe et le N. de l'Afrique jusqu'à la mer Rouge. En France, il est sédentaire ou de passage à l'automne et au printemps, suivant les localités. Dans le centre, notamment dans la région marécageuse de la Brenne (Indre), il niche au bord des étangs ou dans les champs, à terre, chaque ponte étant de trois œufs jaunes à taches noires que la femelle couve en juillet. Les petits courent au sortir de l'œuf. En hiver, on trouve souvent dans les champs, au bord des rivières et des marais, des bandes de trois à quatre cents individus qui s'envolent à l'approche de l'homme, tourbillonnent en poussant des cris aigus, puis vont s'abattre dans un champ voisin. Ils se nourrissent de vers et de larves d'insectes qu'ils déterrent avec leur bec. Leur chair et leurs œufs sont très recherchés par les gourmets. Une espèce assez voisine, mais dont l'aile est armée d'un éperon, habite la Guyane et le Brésil (*Belonopterus cayennensis*). D'autres qui constituent le genre *Chettusia* habitent l'Europe orientale, l'Asie jusqu'au Japon et le N. de l'Afrique ; quelques-unes ont un barbillon autour du bec (genre *Lobivanellus*) et habitent l'Inde, la Malaisie, l'Afrique et l'Australie. Le genre *Hoplopterus* comprend des espèces dont l'aile est armée d'un éperon et qui habitent l'Afrique, l'Australie et l'Amérique méridionale. E. Trouessart.

II. Chasse (V. Chasse, t. X, p. 840).

III. Art culinaire. — Le vanneau reçoit les mêmes préparations culinaires que le *pluvier*. Mais sa chair est moins appréciée que celle de ce dernier.

VANNEAU (Le). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Frontenay-Rohan-Rohan ; 1.050 hab.

VANNECROCQ. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Beuzeville ; 164 hab.

VANNERIE. La vannerie, qui est, au sens étroit du mot, l'art de fabriquer les *vans* (V. ce mot), embrasse, dans le langage courant, la confection des corbeilles, paniers, hottes, et, d'une façon générale, de tous les ustensiles et objets divers qui se font avec des brins ou des tiges d'osier, de jonc, de rotin, de bambou, de roseau, d'aloès, etc., entrelacés ou assemblés. N'employant que des matières premières fournies par la nature en abondance et à peu près toutes préparées, n'exigeant, comme façonnage, qu'une certaine habileté manuelle et peu ou point d'outils, elle est née vraisemblablement presque en même temps que l'humanité et on l'a trouvée appliquée par la plupart des peuplades sauvages non seulement à la construction de leurs demeures, mais aussi à leur habillement et à leur armement. C'est en effet avec les fibres de végétaux qu'ils tissent leurs pagnes, et leurs boucliers sont en lianes tressées, recouvertes ou non de peaux. Les Pères du désert pratiquaient beaucoup aussi, dans leurs retraites, l'art du vannier, dont ils tiraient en grande partie leur subsistance. De nos jours encore, il constitue, concurremment avec la chaudronnerie et la mendicité, l'une des professions principales de ces familles nomades de Bohémiens qu'on rencontre campées un peu partout sur les grandes routes de l'Europe. Mais il a aussi des centres importants de production. Les premiers se sont créés, au début du XIXe siècle, en Allemagne, où une bonne partie de la population, dans les pays de Cobourg et de Lichtenfeld, vit de la fabrication des articles de vannerie. En France, les régions marécageuses de l'Est, où les osiers poussent en abondance, ont été le berceau de cette industrie. Elle y a par la suite un peu émigré vers l'Ouest, en Seine-et-Marne, en Seine-et-Oise, dans la Manche, mais surtout dans l'arr. de Vervins, aux environs d'Origny-Sainte-Benoîte. Paris est, de son côté, le centre de fabrication de la vannerie de luxe. Les autres pays producteurs sont, en Europe, la Belgique, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, et, hors d'Europe, le Siam, le Japon et la Chine.

Il y a trois genres de vannerie : 1° la *grosse vannerie*, qui fabrique les paniers communs à usages industriels ; 2° la *vannerie fine*, qui comprend les paniers de petites dimensions à usages domestiques, les corbeilles à ouvrage et les objets de fantaisie ; 3° la *vannerie d'ameublement*. Cette dernière, surtout, a fait depuis quelques années de grands progrès, sous l'impulsion du Japon et de la Chine, qui avaient, naguère encore, la spécialité des petits meubles en osier, en bambou ou en rotin, artistiquement tressés. Maintenant on les fabrique chez nous dans des conditions de bon marché et d'élégance qui en ont vulgarisé l'usage. La vannerie fine, au contraire, subit en France depuis une dizaine d'années une crise du fait de la concurrence étrangère, qui a supprimé la plupart de ses débouchés. De 7 millions de fr. en 1889, l'exportation est tombée à 2.300.000 fr. en 1899.

La vannerie, qu'il s'agisse de grosse vannerie, de vannerie fine ou de vannerie d'ameublement, continue à être une industrie essentiellement manuelle, qui ne recourt aux procédés mécaniques que pour la préparation des matières premières. Aussi l'ouvrier vannier travaille-t-il presque exclusivement en chambre et très rarement en usine. Il achète à des négociants, qui lui fournissent en même temps toutes les indications nécessaires sur les articles les plus en vogue, la matière première et il leur revend ensuite ses produits. Son gain quotidien varie de 1 fr. 50 à 3 fr. 50. L. S.

VANNES (Congrégation bénédictine de Saint-) (V. Bénédictins, t. VI, p. 138).

VANNES (Eaux) (Agric.) (V. Engrais, t. XV, p. 1068).

VANNES. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de La Ferté-Saint-Aubin ; 797 hab.

VANNES (*Dariorigum ; Gwened* en breton ; *Veneti, Civitas Venetorum* ; les habitants sont appelés les *Vannetais*). Ch.-l. du dép. du Morbihan, au fond du golfe du Morbihan ; 22.191 hab. Stat. du chem. de fer de Nantes à Brest. Le port est constitué par plusieurs petits ruisseaux, le Vinsein, la Marlo qui sert d'écoulement à l'étang du Duc, le Tréhulan, le Lizier ou Saint-Nolf, qui se rejoignent à Vannes et dont la réunion porte le nom de Coudat. La ville est dans une situation pittoresque. Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices, société polymathique. Fabrique de pompes, chantiers de construction de navires ; tissage de coton ; fabriques de toiles, de draps, de cotonnades et dentelles (établissement de bienfaisance) ; ostréiculture, huîtres françaises ; syndicat des agriculteurs de Grand-Champ ; bateaux à vapeur, deux entreprises, plus la Société de la Basse-Loire (service du golfe du Morbihan) ; commerce d'ardoises, de bois du Nord, de phosphate de chaux, de sel.

Le mouvement général de la navigation, en 1899, a été, à l'entrée, de 414 navires (10.205 t.) ; pour la sortie, 410 nav. (10.207 t.). Les articles importés sont principalement les bois du Nord, le charbon de terre, le minerai de fer, etc. ; ceux exportés, le sel, les grains, les huîtres, chanvre, cordages, bois de sapin, futailles vides, etc. Les bateaux de pêche apportent environ 150.000 kilogr. de poisson pour la consommation locale et 100.000 kilogr. expédiés par le chemin de fer.

Vannes se divise en deux parties : la *vieille ville*, étagée sur la colline qui s'abaisse au S.-E. et prolongeant à l'E. les quartiers de *Calmont (Calidus mons) haut* et *bas*. Groupée autour de la cathédrale, qui la domine, elle est encore renfermée dans ses murailles délabrées du moyen âge. Ses rues sont étroites, tortueuses, escarpées, les maisons qui les bordent sont anciennes, pour la plupart construites en bois. Le Vannes nouveau, *ville moderne*, s'est développé autour de l'antique cité, en une suite de faubourgs importants où sont tous les édifices publics, en dehors de la cathédrale, les promenades, les casernes.

Les monuments religieux nous offrent, en premier lieu, le plus remarquable de tous, la cathédrale Saint-Pierre. Reconstruite au XIIIe siècle, elle a été remaniée du XVe au XVIIIe de styles divers. La façade O., reconstruite en 1875, est flanquée à gauche d'une tour carrée surmontée d'une flèche pyramidale avec clochetons aux angles, et à droite d'une autre tour basse terminée par une flèche. La façade latérale N. est la partie extérieure la plus intéressante, elle est flanquée, à droite du transept, d'une chapelle circulaire du XVIe siècle, dite du Saint-Sacrement ou du Pardon. Près de là, se trouvent des parties d'arcades de l'ancien cloître. On remarque à l'intérieur de la nef unique : la chapelle Saint-Vincent-Ferrier (canonisé en 1456 ; la chapelle des Fonts, ornée d'un bas-relief de la Renaissance ; les marbres précieux qui enrichissent l'église ; le maître-autel en marbre blanc. — L'église Saint-Paterne, réédifiée en 1727. — L'église Notre-Dame-du-Méné (1669-1727), ornée de boiseries, jadis église paroissiale. — Chapelle du collège communal Jules-Simon, précédemment collège Saint-Yves, fondé en 1577. — Le couvent des Carmes déchaussés (1629) est devenu le palais épiscopal. — Le couvent des Ursulines (1627), avec sa chapelle (1790), a été transformé en collège ecclésiastique Saint-François-Xavier que dirigent les jésuites.

Les remparts de la vieille ville ont laissé des restes curieux de quatre époques distinctes. Les parties les plus anciennes, remontant à l'occupation romaine, sont situées dans la partie haute de la ville. Les constructions de la seconde époque sont de la fin du XIIIe siècle (Tours Poudrière et Joliette). Les réédifications de la troisième époque comprennent les restes de la porte de Calmont (XIVe siècle) et la tour du Connétable. Elle faisait partie, à l'angle N.-E., du château de l'Hermine, ancienne résidence des ducs de Bretagne et dont cette tour est le seul reste. Préfecture moderne (style Louis XIII) entourée d'un beau parc. Hôtel de ville moderne, auquel on accède par un perron orné de lions en fonte, un campanile le termine ; il renferme les salles des Fêtes, le Musée avec des toiles modernes, la Bibliothèque, qui compte 12.000 volumes. des manuscrits et des incunables. L'ancien Hôtel de ville date des XVe et XVIe siècles. C'est dans la salle haute des anciennes Halles, aujourd'hui le Théâtre, que fut solennellement délibérée par les Etats de la province, l'an 1532, l'union de la Bretagne à la France. Musée archéologique, un des plus remarquables d'Europe ; collections de l'Hôtel de Limur. Parmi les vieilles maisons, Château-Gaillard (XVIe siècle) ; monument à Lesage ; promenades : allées en amphithéâtre de la Garenne ; la Robine, créée en 1761. Aux environs, châteaux : Bernus, Limur, Limoges, Liziec, Pargo. La localité de Conleau possède des bains de mer avec un casino.

HISTOIRE (V. BRETAGNE). — La ville gauloise de Darioriq occupait l'emplacement de Vannes (peut-être de Locmariaquer). C'était la capitale des Venètes (*Veneti*) ; elle prit plus tard, au IIIe siècle, le nom latin de la nation, *Venetia*, origine du nom breton Gwened, puis du nom français de Vannes. Avant l'arrivée des Romains, il y avait là une puissance maritime en relations commerciales suivies avec les Phéniciens. En 409, les Armoricains s'étant révoltés contre le joug croulant des Romains, Vannes se donna des comtes indépendants. Un concile fut tenu à Vannes en 465, présidé par saint Perpétue, archevêque de Tours, qui alors sacra son premier évêque, saint Paterne. Le comté devint puissant, tantôt ecclésiastique, tantôt laïque. Le comte Canao soutint la révolte de Chramne contre son père Clotaire Ier (561). Waroch ou Erech, prince breton, se rendit héréditaire du comté vers 575, mais il fut obligé de reconnaître la suzeraineté du roi franc Chilpéric. De son nom, tout le pays autour de Vannes fut appelé, jusqu'à la fin du moyen âge, Bro-Waroch. Vannes, antérieurement ville armoricaine, était ainsi passée sous la domination des Francs, et les rois de la première et de la seconde race y frappèrent monnaie. En 818, un second concile y fut tenu par Louis le Débonnaire. Peu après la mort de ce monarque, Noménoë, son lieutenant en Bretagne, prit le titre de roi, en 843, et étendit son pouvoir sur tout le pays, qui recouvra son autonomie, tandis que Vannes était englobée sous son autorité. Cependant Vannes eut ensuite ses comtes particuliers, qui se distinguèrent dans les batailles assurant la Bretagne contre les Normands (880). Ces pirates ravageaient la Loire, et ils étaient descendus à Vannes en 855. Le comté ne fut définitivement réuni au domaine ducal qu'en 990, sous Geoffroi, mort en 1008. Dans la lutte des Plantagenets et des Capétiens, Vannes subit toutes les vicissitudes du duché. En 1168, Henri II d'Angleterre s'en empara sur le comte Eudes. En 1203, les Etats de Bretagne s'y réunirent pour la première fois et envoyèrent une députation au roi de France afin qu'il vengeât l'assassinat du jeune Arthur.

Durant la guerre de succession, elle subit, une même année, quatre sièges consécutifs par Charles de Blois, la comtesse de Montfort, Olivier de Clisson et Edouard III d'Angleterre (1342). Jean IV fixa sa résidence à Vannes, où son fils Jean V continua de demeurer. Tombée au pouvoir de Charles VIII en 1487, elle fut reprise par le duc de Bretagne François II en 1488. A partir de 1532, Vannes, déchue de sa prépondérance, ne fit que décliner, malgré la réunion à diverses reprises, durant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, des Etats de Bretagne, qui lui donnaient alors quelque animation. Pendant la Ligue, elle se donna à Mercœur contre la royauté ; puis elle finit par se soumettre, à l'avènement de Henri IV. Pendant la période révolutionnaire, en fév. 1791, elle fut assiégée en vain par des insurgés bretons. C'est à Vannes, sur la Garenne, que furent fusillés, en 1795, vingt-deux des émigrés de Quiberon. Les Chouans s'emparèrent de Vannes en oct. 1799, mais en furent bientôt chassés.

L'évêché de Vannes fut suffragant de Tours jusqu'en 1790, puis de 1802 à 1859 ; il appartient actuellement à la métropole de Rennes.

ÉVÊQUES DE VANNES. — Saint Paterne, 465 ; Modeste, 511 ; s. Guennin ; Maclian, vers 550 ; Ennius, v. 580 ; Regalis, v 590 ; s. Yudoc ou Budoc ; s. Meriadec, v. 650-66 ; s. Gabrien, v. 720 ; s. Catuodus ; s. Bilius Ier ; Agus, v. 780 ; Isaac, 797 et 814 ; Winahelhoc, 820 ; Ragenaire, 820 et 834 ; Susanne, 838 et 845 ; Corantycnuus, 854 et 869 ; Diles ; Kenmonoc, 878 et 888 ; Bilius II, 891 et 908 ; Bienlivet ; Auriscandus, 970 ; Judicaël, v. 1008-13 juin 1037 ; Budic, 1037-65 ; Maingui, 1066-82 ; Morven, v. 1088-1128 ; Jacques Ier, 1128-32 ; Ives Ier, 1132-37 ; Even, 1137-43 ; Rouaud, 1143-26 juin 1177 ; Guéhénoc, 1181-v. 1220 ; Robert Ier, v. 1220-v. 1231 ; Guillaume Ier, v. 1232 ; Cadiocus, 1232-15 mai 1254 ; Guillaume II de Quélen, juin 1254-26 août 1254 ; Alain Ier, 1255-18 fév. 1262 ; Gui de Conlen, v. 1263-21 oct. 1270 ; Pierre Ier, 1276-v. 1280 ; Henri Ier Bloc, v. 1282-22 mars 1287 ; Henri II Tore, juin 1287-v. 1308 ; Ives II, 1310 ; Jean Ier Le Parisy, v. 1312-20 janv. 1334 ; Geoffroi Ier de Saint-Guen, 1334-v. 1350 ; Alain II, 1356 ; Gauthier de Saint-Père, 1357-58 ou 59 ; Jean II de Locminé, 1359-60 ; Geoffroi II de Rohan, 1361-71 ; Jean III de Montreslet, 1371-82 ; Simon de Langres, 1382-84 ; Henri III le Barbu, 1384-mai 1404 ; Hugues Lestoquer, 1404-10 oct.

1408 ; Amauri de La Motte, 1409-32 ; Jean IV Validire, 28 nov. 1433-44 ; Ives III de Pontsal, 1444-7 janv. 1476 ; Pierre II, cardinal de Foix, dit *le Jeune*, 1476-18 août 1490 ; Laurent Ier, cardinal Cibo, 15 oct. 1490-22 déc. 1503 ; Jacques II de Beaune de Semblançay, 1504-janv. 1511 ; Robert II, cardinal Guibé, 26 fév. 1511-13 ; Laurent II, cardinal Pucci, 30 juil. 1514-26 sept. 1531 ; Antoine Ier, cardinal Pucci, 1531-44; Laurent III Pucci, 1544-48 ; Charles Ier de Marillac, 20 oct. 1550-24 mars 1557 ; Sébastien Ier de l'Aubespine, 21 juin 1557-1er oct. 1558 ; Philippe du Bec, 17 avr. 1559-13 mars 1566 ; Jean V Le Feuvre, 14 août 1566-70 ; Pierre III de Saint-Martin, 1572-73 ; Jean VI de La Haye, 31 mai-août 1574 ; Louis Ier de La Haye, 1574-88 ; Georges d'Aradon, 1592-1er juin 1596 ; Jacques III Martin, 8 déc. 1599-1622 ; Sébastien II de Rosmadec, 1622-29 juil. 1646 ; Charles II de Rosmadec, 11 oct. 1648-janv. 1671 ; Louis II Casset de Vautorte, 5 janv. 1671-déc. 1687 ; François d'Argouges, déc. 1687-mars 1716 ; Louis III de La Vergne de Tressan, mai 1716-sept. 1717 ; Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, sept. 1717-août 1719 ; Antoine II Fagon, nov. 1719-16 fév. 1742 ; Jean-Joseph de Jumilhac, avr. 1742-17 avr. 1746 ; Charles-Jean de Bertin, avr. 1746-74 ; Sébastien-Michel Amelot, 23 avr. 1775-90 ; *Charles Le Masle, évêque constitutionnel*, 8 mai 1791-93 ; Antoine-François-Xavier Mayneaud de Pansemont, 11 avr. 1802-8 ; Pierre-François-Gabriel-Raimond-Ignace-Ferdinand de Bausset de Roquefort, 29 mai 1808-19 ; Henri-Marie-Claude de Bruc, 15 sept. 1819-juin 1826 ; Simon Garnier, 28 juin 1826-8 mai 1827 ; Charles-Jean de La Motte de Broons et de Vauvert, 4 juil. 1827-5 mai 1861 ; Louis-Anne Dubreuil, 5 juin 1861-20 oct. 1863 ; J.-B.-Charles Gazailhon, 24 oct. 1863-30 déc. 1865 ; Jean-Marie Bécel, 30 déc. 1865-98 ; Amédée-Jean-Baptiste Latieule, 22 mars 1898.

ARMOIRIES. — *De gueules, à une hermine au naturel, passante, accolée d'un manteau d'hermine double d'or et voletant.* Ch. DELAVAUD.

BIBL. : LALLEMAND, *les Origines histor. de la ville de Vannes*, 1858. — LUCO, *Pouillé histor. de l'ancien diocèse de Vannes*, 1881. — LE MÉNÉ, *Histoire du diocèse de Vannes*, 1887. — GUYOT-JOMARD, *la Ville de Vannes, ses murs*, etc., 1889. — Congrès archéologique tenu à Vannes en 1881 (bulletin).

VANNES-LE-CHÂTEL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Colombey-les-Belles ; 690 hab.

VANNETTE (Gén. rur.) (V. VAN).

VANNI (Les). Parents, homonymes ou élèves, les Vanni forment une famille de peintres-graveurs qui occupe la période de trois siècles dans l'histoire de la peinture italienne. Le plus ancien est *Torino* Vanni, *le Vieux*, né à Pise en 1340, fils d'un peintre et frère de ce *Bernard-Nello* Vanni, né à Pise en 1370, qui décora la cathédrale et termina les *Infortunes de Job*, de Giotto, au Campo Santo. Il laissa un fils, *Torino le Jeune*, né en 1397, sur lequel manquent les détails. *André* di Vanni, son contemporain, était connu à Sienne en 1370 et à Naples en 1373. Chargé d'une ambassade auprès du pape et correspondant de sainte Catherine, il fut l'un des maîtres de l'école siennoise. *Cinuzzi* Vanni, qui vivait à Florence au XIVe siècle, est l'un des fondateurs de la Société de Saint-Luc, en 1350. *François* Vanni ou *Vannius* est celui qui offre le plus de documents authentiques. Né en 1565, mort en 1609, originaire de Sienne, il fut l'élève du Passaroti, l'imitateur du Baroche et le parrain de Fabio Chigi, plus tard élu pape sous le nom d'Alexandre VII. Qualifié de restaurateur de la peinture du XVIe siècle, il a laissé nombre de toiles éparses dans la plupart des musées d'Europe, et fut, en outre, architecte, mécanicien, graveur. Deux de ses fils furent des artistes médiocres : *Michel-Ange* Vanni, connu à Sienne en 1609, inventa un procédé pour colorer le marbre ; *Raphaël* Vanni, né à Sienne en 1596, et mort en 1657, élève de son père et d'Antoine Carrache, imita la technique de Pierre Cortone, et fut reçu de l'Académie de Saint-Luc en 1655. Deux de ses élèves, connus au XVIIe siècle, sont désignés sous le nom de leur maître : *Jean-François et Jean-Antoine* del Vanni. Le dernier de la famille est *Jean-Baptiste* Vanni, élève et imitateur de Ch. Allori, né à Florence ou à Pise en 1599, et mort en 1660, à Florence. André GIRODIE.

BIBL. : VASARI, *le Vite de'piu eccelenti pittori*. — DELLA VALLE, *Lettere Sanezi*.

VANNOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole; 160 hab.

VANNUCCI (Pietro di CRISTOFANO), peintre italien (V. PÉRUGIN [Le]).

VANNUCCI (Atto), homme politique et historien italien, né à Tobbiana (Pistoie) le 29 déc. 1810, mort à Florence le 9 juin 1883. Il fut un des premiers rédacteurs de l'*Archivio storico italiano*. Les événements de 1847 le jetèrent dans le journalisme et la politique, et le gouvernement provisoire toscan le nomma en févr. 1849 envoyé extraordinaire à Rome auprès du gouvernement républicain. Après la défaite de Novara, il émigra à Paris, où, pour vivre, il fit des recherches à la Bibliothèque nationale pour l'Académie de la Crusca dont il était membre depuis 1848. C'est à Paris même qu'il commença à écrire sa *Storia d'Italia*. Après un court voyage en Angleterre, il put enfin rentrer en Toscane en 1854, où il fut accueilli à bras ouverts, et recommença à collaborer à l'*Archivio storico italiano* et à la *Rivista di Firenze* dont il devint même le directeur. Membre de la Consulta en 1859 et député, il prit part à la discussion qui proclama la déchéance de la maison de Lorraine. Nommé bibliothécaire de la Magliabecchiana, puis professeur de littérature latine à l'Institut supérieur de Florence, sénateur, il abandonna la chaire lorsque la vue et l'ouïe vinrent à lui manquer. Malgré cela, il continua à travailler. Il fut élu en 1875 membre de l'Académie des Lincei.

BIBL. : *Atto Vannucci*, dans *Archivio storico italiano*, IVe série, vol. XIV, pp. 422 et suiv., où est une bonne bibliographie de ses œuvres.

VANOISE. Massif du dép. de la *Savoie* (V. ce mot).

VAN OSTADE, peintres hollandais (V. OSTADE).

VANOSC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay ; 1.793 hab.

VANOUA-LÉVOU (Ile) (V. VITI).

VAN RYN, peintre hollandais (V. REMBRANDT).

VANS (Les). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière; 2.187 hab.

VANSIRE (Zool.) (V. CIVETTE).

VANSITTART (Nicholas), homme d'Etat anglais, né à Londres le 29 avr. 1766, mort à Foot's Cray (Kent) le 8 févr. 1851. Fils d'un gouverneur du Bengale, il fut inscrit au barreau de Londres en 1791, mais il plaida peu et se lança presque aussitôt dans la politique. En 1793, et les années suivantes, il publia divers pamphlets pour défendre la politique de Pitt, entra à la Chambre des communes en 1796, et, très lié avec Addington, fut envoyé par lui en mission à Copenhague (1801). Il ne réussit pas à détacher le Danemark de l'alliance avec les cours du Nord. Vansittart, devenu secrétaire adjoint à la Trésorerie en 1804, s'initia à la science des finances, fut nommé secrétaire pour l'Irlande en 1805, revint à la Trésorerie la même année, et prit une grande autorité dans le Parlement, surtout en matières budgétaires. En 1812, il occupait les importantes fonctions de chancelier de l'Echiquier ; il les garda pendant douze années, à l'une des périodes les plus critiques de l'histoire d'Angleterre. Sa gestion fut si habile qu'il tira son pays du désordre financier où il s'enlisait, et qu'en sortant de charge il bouclait son budget par un excédent de recettes de plus de 2 millions de livres st. (1828). Il fut créé baron Bexley en récompense de ses services. R. S.

VAN SWIETEN, médecin hollandais (V. SWIETEN).

VANTAIL ou **VENTAIL** (Constr.). Châssis ouvrant, simple ou double, de bois ou de métal et plein ou vitré ou à

claire-voie, servant de fermeture à une baie; on dit aussi un *battant*. Les vantaux peuvent être divisés en plusieurs parties indépendantes les unes des autres dans le sens de la hauteur, afin de permettre de n'ouvrir que partiellement la porte, la croisée ou le volet qu'ils composent, et ces diverses parties peuvent être fixées ensemble sur un cadre permettant d'ouvrir la totalité de la clôture ainsi formée. — En architecture hydraulique, on appelle *venteau* un assemblage de charpente servant à fermer la porte d'une écluse.

VANTELAY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Fismes; 382 hab.

VAN TIEGHEM (Philippe-Edouard-Léon), botaniste français, né à Bailleul (Nord) le 19 avr. 1839. Il devint maître de conférences à l'Ecole normale en 1864, membre de l'Académie des sciences en 1877 et professeur de botanique au Muséum en 1879. Ouvrages principaux : *Traité de botanique* (Paris, 1891, in-8, 2e éd.) ; *Eléments de botanique* (Paris, 1898, in-8, 3e éd.).

VAN T'HOFF (Jacobus-Hendrikus), chimiste hollandais, né à Rotterdam le 30 août 1852. Il se destina d'abord à la profession d'ingénieur, puis étudia la chimie à Leyde, à Bonn et à Paris, où il fut l'élève de Wurtz. En 1876, il débuta dans l'enseignement comme répétiteur à l'école vétérinaire d'Utrecht. En 1878, il fut nommé professeur de chimie, de minéralogie et de géologie à Amsterdam. Il a fondé dans cette ville en 1888 un institut de chimie physique. Il est, en outre, depuis 1896, professeur honoraire à l'Université de Berlin. Il a été désigné en 1901 comme lauréat du prix Nobel (200.000 fr.) pour la chimie. Il a abordé un peu tous les sujets de la chimie organique. Mais il est connu surtout comme le fondateur, avec Le Bel, de la *chimie dans l'espace* ou *stéréochimie*, qui consiste essentiellement à représenter la formule des corps, non plus seulement sur un plan, mais dans l'espace (V. Chimie, t. XI, p. 77, et Stéréochimie). Il a publié de nombreux ouvrages, la plupart en français ou en allemand : *Chimie dans l'espace* (Rotterdam, 1874), réimpr. sous le titre : *Dix années dans l'histoire d'une théorie* (Rotterdam, 1887) ; *Ansichten ueber die organische Chemie* (Brunswick, 1878-81) ; *Etudes de dynamique chimique* (Amsterdam, 1884); *Lois de l'équilibre chimique* (Amsterdam, 1885 ; trad. allem., Leipzig, 1896), etc. Il dirige avec Oswald, depuis 1887, la *Zeitschrift für physikalische Chemie* (Leipzig). L. S.

VANTOUX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (N.) de Dijon ; 75 hab.

VANTOUX-et-Longevelle. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy; 262 hab.

VANUCCHI (Andrea), peintre italien (V. Sarto [Andrea del]).

VA-NU-PIEDS ou **NU-PIEDS.** On donne ce nom aux paysans de Basse-Normandie qui, en 1639, s'insurgèrent contre les impôts. Ils s'étaient fortifiés dans Avranches, où Gassion en extermina un grand nombre le 24 nov. Le chancelier Séguier, envoyé à Rouen, procéda avec une rigueur terrible contre les survivants et contre tous ceux qui étaient suspects d'avoir été leurs complices.

Bibl. : Floquet, *Diaire ou Journal du voyage du chancelier Séguier (1639-40)*... ; Rouen, 1842, in-8. — V. Richelieu.

VANVES (*Vanvæ*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux; 8.741 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (ligne de Paris-Montparnasse à Versailles) et de plusieurs lignes de tramways venant de Paris. L'étymologie du nom de Vanves est restée inconnue ; c'est sans doute un ancien mot celtique défiguré et méconnaissable aujourd'hui. Le bourg est, en effet, fort ancien ; on le désignait aussi sous le nom de Vanvres, qui ne s'explique pas mieux. L'agglomération principale est située au bas d'une colline qui se relève un peu vers l'O. pour s'infléchir ensuite jusqu'à la rive gauche de la Seine ; des sources très abondantes y sont recueillies et ont donné naissance à l'industrie principale du pays, qui est le blanchissage. François Ier se faisait qualifier ironiquement de roi de Vanves et de Vaugirard. Au xviiie siècle, une plaisante mystification judiciaire, dans laquelle deux habitants du village étaient censés en procès à cause des mauvaises mœurs de leurs ânes respectifs, mit de même en cause le nom de Vanves. Vers 1720, le duc de Bourbon acquit à Vanves une fort belle demeure, qui en l'an VII fut transformée en prytanée dépendant du lycée Louis-le-Grand, devint, en 1865, lycée du Prince impérial et se nomme, depuis 1888, lycée Michelet. En 1883, le territoire de *Malakoff* (V. ce mot) a été démembré de celui de Vanves et forme une commune distincte. La loi du 12 avr. 1893 a érigé Vanves en chef-lieu de canton, ce qui a nécessité la construction d'une *mairie* somptueuse, inaugurée en 1898, le service de la justice de paix occupant l'ancienne mairie. L'église date du xve siècle ; son clocher, détruit pendant la guerre de 1870, a été refait en 1873 et est pourvu d'une flèche sans poinçon. Fernand Bournon.

Bibl. : Abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 578-85 de l'édit. de 1883. — Eug. Monnier, *l'Ancienne église de Vanves et sa nouvelle flèche sans poinçon* ; Paris, 1887, in-16. — *Etat des communes du dép. de la Seine* (publ. de la préfect. de la Seine) ; Montévrain, 1901, in-8.

VANVEY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine; 523 hab. Stat. de chem. de fer.

VANVILLÉ. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis; 130 hab.

VANVITELLI (Luigi), architecte et peintre italien, né à Naples en 1700, mort à Torre di Caserte le 1er mars 1773. Fils du peintre hollandais Gaspare van Witel d'Utrecht, lequel travailla en Italie jusqu'à sa mort survenue en 1736, L. Vanvitelli, élève de F. Juvara, se distingua fort jeune par la peinture de fresques à Rome, fut nommé en 1726 architecte de la basilique de Saint-Pierre, fit restaurer le palais Albani et donna les dessins des églises Saint-François et Saint-Dominique, à Urbin ; exécuta d'importants travaux à Ancône, et conduisit, avec N. Salvi, l'adduction de l'eau de Vermicino à Rome, puis seul, l'édification de la façade de la fontaine de Trevi à Rome, ainsi que des nouvelles salles de la bibliothèque angélique du collège romain. Vanvitelli fut aussi chargé de travaux divers à Saint-Pierre où il fit cercler de fer la grande coupole afin d'éviter une ruine imminente. Cet architecte travailla encore, soit en fournissant des projets, soit en dirigeant des travaux, pour Lisbonne, Milan et surtout Naples où l'on voit son œuvre la plus importante, la villa royale de Caserte, commencée en 1752, et rappelant par ses vastes proportions et sa riche décoration le château de Versailles. Enfin Vanvitelli dessina de nombreuses fêtes publiques, et forma quelques élèves, parmi lesquels un de ses fils *Carlo*, qui fut professeur d'architecture et succéda à son père comme directeur des travaux royaux du palais Caserte, palais dont il publia une monographie in-fol. à Naples en 1756. Ch. Lucas.

VANVRE. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot).

VANXAINS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac ; 1.404 hab.

VANZAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Jonzac, cant. de Montendre; 362 hab.

VAN ZANDT, cantatrice hollandaise, née en 1862. Fille d'artistes, elle accompagna en Italie et en Amérique la Patti et la Nilsson dans leurs tournées triomphales. Elève de Lamperti à Milan, elle débuta à Londres avec succès dans la *Sonnambula* (1879). En 1880, elle parut dans *Mignon* à Paris, et fut accueillie avec enthousiasme. En 1882 et 1883, elle obtint les mêmes applaudissements et triompha dans *Lakmé*. Mais, en 1885, elle parut dans le *Barbier de Séville* dans un état d'ébriété, et dut quitter la scène sous les sifflets. Elle résilia son engagement et tomba gravement malade à Nice. Elle a retrouvé son succès à l'étranger : en 1889, elle a joué *Mignon* et *Lakmé*, à Moscou.

VANZAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Lezay ; 534 hab.

VANZY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. de Frangy; 387 hab.

VAO. Port de l'île des *Pins* (V. ce mot).

VAOUR. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac; 537 hab.

VAPEREAU (Gustave), littérateur français, né à Orléans le 4 avr. 1819. Elève de l'Ecole normale, il fut choisi par Cousin, qui avait le goût sûr, pour préparer ses travaux sur les *Pensées* de Pascal; après quoi, Vapereau occupa une chaire de philosophie et professa aussi l'allemand. Comme il était républicain, il fut mis en disponibilité en 1852. Il fit alors des études de droit et se fit inscrire au barreau de Paris en 1854. Mais la littérature l'attirait, et il plaida peu, si même il plaida jamais. L'avènement de la République le rappela à la vie active. Préfet du Cantal (1870), préfet de Tarn-et-Garonne (1871-73), il rentra dans l'Université par la grande porte, et occupa, de 1877 à 1888, les fonctions d'inspecteur général de l'instruction publique. Très libéral, très informé, Vapereau a donné des éditions classiques qui sont excellentes; il a collaboré à différentes entreprises encyclopédiques, à des revues pédagogiques et littéraires, a rédigé l'*Année littéraire et dramatique*, de 1859 à 1869, etc. Il est surtout connu par son *Dictionnaire universel des contemporains* (1858, in-4; 6e éd., 1853), qui a rendu les plus grands services, et par son *Dictionnaire universel des littératures* (1876, in-4), qui n'a guère été surpassé. Citons encore de lui : *Eléments d'histoire de la littérature française* (1883-85, 2 vol. in-12) ; *Esquisse d'histoire de la littérature française* (1882, in-12).

VAPEUR. I. Physique. — Si l'on introduit une petite quantité d'un liquide dans un tube barométrique, on voit le liquide disparaître et le niveau du mercure baisser, tout comme si l'on avait introduit une bulle de gaz dans ce même tube. Si l'on abaisse ou si l'on soulève le tube, on observe des variations analogues dans le volume de la chambre barométrique, dans ces deux cas; on conclut de cette expérience qu'un liquide placé dans le vide émet un fluide analogue à un gaz, c'est ce que l'on appelle la vapeur de ce liquide. Les propriétés des vapeurs sont en tous points semblables à celles des gaz quand on a soin de se placer dans des conditions analogues. Actuellement, tous les gaz connus ont pu être liquéfiés par l'action d'une pression suffisante à une température plus ou moins basse; les liquides ainsi obtenus ne diffèrent pas essentiellement de ce que nous appelons les corps liquides, c.-à-d. des corps qui sont liquides dans les conditions habituelles de température ; les vapeurs qu'ils émettent ne sont autre chose que nos gaz; il n'y a donc pas de différences essentielles à faire entre les gaz et les vapeurs ; mais il faut se rappeler que les propriétés de ces fluides variant avec la température, un gaz, qui, comme l'oxygène, est, à la température ordinaire, très éloigné de son point d'ébullition, se comportera à 110°, par exemple, notablement autrement que la vapeur d'eau qui se trouve, au contraire, tout près de son point de liquéfaction; on trouvera donc des différences importantes si on compare l'oxygène et la vapeur d'eau tous deux à 110°, tandis qu'on n'en trouvera pas si on les compare tous deux à 500° par exemple ; ainsi à 110° l'oxygène suit très exactement la loi de Mariotte, tandis que la vapeur d'eau se comprime notablement plus que ne l'indique cette loi; à 500° au contraire, la vapeur d'eau suit bien la loi de Mariotte ; il en est de même pour la loi de Gay-Lussac relative à la dilatation des gaz; la constance de la densité de la vapeur d'eau au-dessus de 500° montre, en effet, que cette vapeur suit la même loi de dilatation que les gaz ; enfin à 500° la vapeur d'eau ne peut être liquéfiée quelle que soit la pression à laquelle on la soumette : à cette température, c'est un véritable gaz permanent comme l'oxygène l'est à la température ordinaire; la seule différence importante qu'il y ait entre ces deux corps, différence qui entraîne toutes les autres, c'est que le point critique de l'oxygène est à — 118°, tandis que celui de l'eau est à + 365°; c'est donc au-dessus de — 118° que l'oxygène est un gaz non liquéfiable, tandis que ce n'est qu'au-dessus de + 365° que la vapeur d'eau devient à son tour un gaz impossible à liquéfier par la compression seule.

Quand on étudie les propriétés des vapeurs, il y a donc deux cas à considérer : dans le premier cas, ces vapeurs se trouvent à une température très éloignée de leur point d'ébullition et en même temps sous une pression notablement plus faible que celle qui peut les liquéfier à la température qu'elles ont ; leurs propriétés sont alors celles des gaz ; dans le second cas, au contraire, ces vapeurs se trouvent dans des conditions de température et de pression très voisines de celles qui amènent sa liquéfaction ; leurs propriétés, tout en restant voisines de celles que les gaz proprement dits possèdent dans ces conditions, s'en éloignent cependant sensiblement. Un cas intéressant à considérer est le cas limite, c.-à-d. celui où la vapeur se trouve en présence du liquide qui la fournit; dans ces conditions, la moindre augmentation de pression ou la moindre diminution de température suffit à amener la liquéfaction; une vapeur qui se trouve dans ces conditions est dite *saturée* parce que, si l'on introduit dans le vase qui la renferme un peu de liquide, celui-ci ne pourra se volatiliser, l'espace libre contenant toute la vapeur qu'elle peut renfermer.

Les propriétés des vapeurs ayant été étudiées dans divers articles (V. Densité, Tension, Mélange, Dissociation, Détente), nous examinerons seulement ici la particularité que présente la densité des vapeurs saturées. Quand on mesure la densité d'une vapeur à diverses températures et sous des pressions qu'on fait croître avec cette température, de façon que la tension soit toujours la tension maxima qui correspond à cette température, on obtient des densités qui vont en croissant, ce qui ne se produirait pas si la vapeur suivait à la fois la loi de Mariotte sur la compressibilité et la loi de Gay-Lussac sur la dilatation. Ainsi avec la vapeur d'eau, la densité trouvée à 46°,2, sous une pression de 1/10 d'atmosphère, est 0,621, très voisine par conséquent de la densité normale 0,622 qu'on trouve à haute température avec de la vapeur non saturée, mais pour des températures plus élevées elle augmente assez rapidement, comme le montre le tableau suivant :

Pressions.....	0,1	0,5	1	6	10	10
Températures .	46,2	81,7	100,0	120,6	152,2	180,3
Densités.....	0,621	0,633	0,640	0,648	0,662	0,676

Les propriétés des vapeurs qui font l'objet de leurs applications les plus importantes sont leurs forces élastiques et leurs chaleurs latentes de condensation. C'est en utilisant leurs forces élastiques que les moteurs à vapeur fonctionnent ; à ce point de vue, les vapeurs sont inférieures aux gaz comme rendement; car si l'on veut obtenir un certain volume de vapeur d'eau sous une pression donnée, il faudra dépenser beaucoup plus de chaleur que pour obtenir le même volume d'air sous la même pression par un simple échauffement direct, à cause de la volatilisation de l'eau qui exige, pour se produire, une très grande quantité de chaleur qui se trouve ensuite inutilisée quand la vapeur d'eau est rejetée au dehors : la chaleur dégagée par la vapeur en se condensant est en effet perdue. Par contre, les moteurs à vapeur sont plus pratiques et, en particulier, moins volumineux, à puissance égale, que les moteurs à air chaud (V. Moteur).

La chaleur latente de volatilisation de la vapeur d'eau, qui est très considérable, rend au contraire de grands services quand on l'utilise pour le chauffage ; un courant de vapeur passant dans une longue canalisation disposée dans les diverses pièces d'un édifice s'y condense partiellement un peu partout en cédant sa chaleur aux tubes, puis à l'air qui les environne; grâce à cette grande valeur de la chaleur latente, les canalisations pour le chauffage à la

Population agglomérée
- VILLES de plus de 10.000 hab.
- Villes de 5.000 à 10.000 hab.
- Localités de 2.000 à 5.000 hab.
- Communes de moins de 2.000 h.
- Hameaux

Chemins de fer
- à voie normale: à 2 voies, à 1 voie
- à voie étroite

Phare — Port de Commerce

Route Nationale

R.te Départ.le _ Ch.in de Gr.de Com.on

Ch.in Vic.al d'Intérêt Commun

Canal de Navigation

(P.) Préfecture

(S.P.) Sous-Préfecture

Fort

Batterie

Chefs-Lieux: Département, Arrondissement, Canton

BASSES - ALPES

ALPES - MARITIMES

BOUCHES - DU - RHÔNE

Manosque, Valensole, Riez, Moustiers-S.te Marie, Castellane, Gréoulx, Montpezat, Pertuis, Peyrolles, Gardanne, Fuveau, Trets, Allauch, Roquevaire, Aubagne, LA CIOTAT, GRASSE, CANNES

Draguignan, Brignoles (S.P.), Toulon (S.P.), Aups, Salernes, Cotignac, Barjols, S.t Maximin, Lorgues, Le Luc, Vidauban, Le Muy, Fréjus, S.t Raphael, Callas, Bargemon, Fayence, Comps, Cuers, Solliès-Pont, Pierrefeu, Collobrières, Gonfaron, La Garde Freinet, S.t Tropez, Hyères, Bormes, La Seyne, Six Fours, Ollioules, La Valette, La Garde, Le Beausset

ESTEREL

CHAÎNE DE LA S.TE BAUME

CHAÎNE DES MAURES

G. de la Napoule, Golfe Jouan, C. d'Antibes, I. S.te Marguerite, I. S.t Honorat, I. DE LÉRINS, G. de Fréjus, Rade d'Agay, G. de S.t Tropez, C. Camarat, C. Taillat, C. Lardier, C. Nègre, Rade de Bormes, GRANDE RADE, RADE D'HYÈRES, Golfe de Giens, Presqu'île de Giens, C. Sicié, Bec de l'Aigle

I. DE PORQUEROLLES, I. DE PORT-CROS, I. DU LEVANT OU TITAN, Grande Passe des I. d'Hyères

ILES D'HYÈRES

DRAGUIGNAN

Échelle du 18.000.e

Préfecture, École Normale d'Instituteurs, Pl. Claude Gay, Avenue Carnot, Champ de Mars, Gare du P.L.M., Gare de la C.ie du Sud, Porte de Trans, B.d de l'Esplanade

3° 30' — 4° — 30' — 43° — 30'

Echelle du 400.000.e

Kil. 10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

Davinière del.t

Gravé et Imp. par Erhard F.res 1900.

Société anonyme de la G.de Encyclopédie.

vapeur peuvent être beaucoup plus étroites que pour le chauffage à l'eau chaude (V. CHAUFFAGE). Ici la chaleur fournie à l'eau pour la volatiliser n'est pas perdue, et on réalise ainsi, par l'intermédiaire de la vapeur, un véritable transport de calorique d'un point à un autre, de même qu'on réalise un transport de force quand on envoie au loin, comme on le voit souvent dans les grandes exploitations, par des canalisations soigneusement isolées cette fois, la vapeur des chaudières qui la produisent aux moteurs qui l'utilisent. A. JOANNIS.

II. Technologie. — BATEAU À VAPEUR (V. BATEAU). MACHINE À VAPEUR (V. MOTEUR).

VAPEURS. On désigne généralement sous ce nom des états nerveux variables, caractérisés par des rougeurs, des pâleurs subites, l'irritabilité du caractère, et accompagnés souvent de lipothymies ; les bouffées de chaleur de la ménopause sont un exemple de ce que l'on entend par vapeurs. Le nom de vapeurs *crasses* se donnait jadis à des vapeurs que l'on faisait provenir, soit de la matrice, soit des hypocondres et du cerveau, et par lesquelles on expliquait l'hypocondrie et l'hystérie. Dr L. HN.

VAPHIO. Village de Grèce, prov. de Laconie, arr. de Sparte, sur la rive dr. de l'Eurotas. Ruines d'un tombeau à coupole préhistorique, comme ceux de Mycènes : les fouilles de 1889 ont fait découvrir des armes et des bijoux d'or, d'argent, de bronze, des miroirs et deux magnifiques coupes d'or ornées de reliefs en repoussé d'un travail d'art incomparable, représentant une chasse à l'aurochs (musée d'Athènes) (V. fig., art. ORFÈVRERIE, t. XXV, p. 527). Au S., on a retrouvé l'emplacement de Pharis, une des plus anciennes et importantes villes du royaume achéen.

BIBL. : S. REINACH, *les Découvertes de Vaphio et la Civilisation mycénienne*.

VAPORISAGE (Tech.) (V. APPRÊTS).

VAPORISATEUR (Tech.). Appareil servant à projeter en pluie très fine des eaux de senteur. Il se compose d'un flacon muni d'un tube percé de trous auquel on adapte une poire en caoutchouc qui, sous la pression de la main, fait l'effet d'une pompe aspirante et foulante.

VAPORISATION (Chaleur latente de) (Phys.) (V. CHALEUR, t. X, p. 249).

VAQUEIRAS (Rambaut de), poète provençal, né au château de Vaqueiras (comté d'Orange) dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il fut d'abord protégé par Guillaume IV, comte des Baux (1182-1218), puis par Boniface II, marquis de Montferrat (1192-1207), qui le traita avec une affectueuse familiarité et l'arma chevalier ; c'est la sœur de celui-ci, Béatrice, qu'il a chantée sous le pseudonyme de *Bel Cavalier*. Il suivit Boniface à la quatrième croisade, fut pourvu par lui d'un fief en Orient et y mourut. Ses poésies lyriques consistent en une trentaine de pièces, parmi lesquelles quelques chansons de croisade et sirventés historiques. Mais son œuvre de beaucoup la plus curieuse est une série de trois *laisses* ou tirades dans la forme des chansons de geste, adressées, en forme de lettres, à son protecteur et où il raconte divers épisodes de leur vie aventureuse et de leur expédition en Orient. On n'a pas encore d'édition critique des œuvres lyriques de Rambaut. Sa lettre à Boniface a été jadis publiée par Raynouard, et plus récemment par Schultz-Gora (Berlin, 1893 ; trad. ital. par Del Noce, Florence, 1898). A. JEANROY.

BIBL. : DIEZ, *Leben und Werke der Troubadours*. — CHABANEAU, *Biographies des Troubadours*, dans *Histoire de Languedoc*, t. X. — SCHULTZ-GORA, *Die Briefe des Trobadors R. de V. an Bonifaz I*. — V. CRESCINI, *Rambaut de Vaqueiras et Boniface de Montferrat*, dans *Annales du Midi*, 1899-1900.

VAQUOIS (Bot. et Hortic.) (V. PANDANUS).

VAR. Fleuve ou torrent du S.-E. de la France, dans l'ancienne Provence et le comté de Nice ; son cours inférieur a séparé jusqu'en 1860 l'Italie et la France. Le Var est compris dans le dép. des Basses-Alpes pour 15 kil. et dans celui des Alpes-Maritimes pour le reste. Son cours a 120 kil. de long. Il naît à 1.800 m. de haut sur le versant oriental du mont Pelat (3.023 m.), se dirige vers le S., reçoit à droite la Vaïre, coule vers l'E., reçoit à gauche le Gians et la Tinée, se dirige en dernier lieu vers le S., reçoit à gauche la Vésubie et à droite l'Esteron, et se jette à 7 kil. au S.-E de Nice dans la Méditerranée. Il n'est jamais navigable, descend d'abord avec une extrême rapidité, traverse des gorges sauvages et grandioses dont la plus célèbre est la cluse de Ciaudan ; on le considère comme flottable depuis l'embouchure de la Vésubie, pendant 21 kil., mais le flottage est nul.

VAR (Dép. du). **Situation, limites, superficie.** — Que le dép. du Var se nomme toujours ainsi, c'est un véritable scandale. Quand ce territoire s'étendait jusqu'au fleuve du Var, alors limite entre la France à dr., l'Italie à g., ce nom avait sa raison d'être ; mais depuis l'attribution de l'arr. de Grasse au nouveau dép. des Alpes-Maritimes, fait, pour la plus grande part, du comté de Nice, annexé à la France, c.-à-d. depuis 1860, ce fleuve ne touche plus la circonscription : il a passé tout entier, ce qui était France comme ce qui était Italie, au territoire dont Nice est la brillante capitale ; et il est vraiment stupide de désigner un département d'après un cours d'eau exterritorial comme le Var l'est maintenant quant au territoire qui s'appela d'après lui.

Le dép. du Var, l'une de nos vingt-quatre circonscriptions maritimes, a pour coordonnées extrêmes : par son archipel des îles d'Hyères 42° 59′, par son continent (au bout de la presqu'île de Giens) 43° 0′ 24″) — 43° 48′ 30″ lat. N.; et 3° 18′ 30″ — 4° 35′ 30″ long. E., son ch.-l. Draguignan se trouvant sous 43° 32′ 24″ lat. N. et 4° 7′ 47″ long. E. Confrontant du S. et du S.-E. à la Méditerranée, il a pour bornes continentales : à l'O., le dép. des Bouches-du-Rhône ; au N.-O., celui de Vaucluse, sur 4 kil. seulement ; au N., celui des Basses-Alpes ; au N.-E., celui des Alpes-Maritimes. Du côté continental, les seules frontières naturelles dignes de mention sont : au N.-O., la Durance, comme séparation d'avec le dép. des Basses-Alpes, ensuite d'avec celui de Vaucluse pendant 4 kil. ; au N., le Verdon, comme séparation d'avec les Basses-Alpes sur une cinquantaine de kilomètres ; au N.-E., la Siagne, comme séparation d'avec les Alpes-Maritimes pendant 25 kil. Séparé de l'Italie par le seul dép. des Alpes-Maritimes, son ch.-l., Draguignan, est, à vol d'oiseau : à 27 kil. de la Méditerranée ; à 640 de l'Atlantique dans la région bayonnaise ; à bien près de 800 de la Manche dans l'estuaire de la Seine ; à un peu plus de 450 du centre de figure de la France ; à 660 de Paris (930 par les voies ferrées). La plus longue ligne qu'on puisse tirer sur le territoire du Var a quelque 110 kil., de S.-O. à N.-E., du golfe des Lèques (ou de la Ciotat) à la r. dr. de la Siagne dans les gorges de Tanneron ; la longueur, d'O. en E., varie entre 70 ou 80 et 100 ; surface du territoire, qui est une sorte d'ovale irrégulier, 6.044 kil. q., autrement dit un peu moins que la moyenne du département moyen, qui est de 617.000 hect. ; comme aire, 45 de nos territoires sont plus grands, 41 plus petits : c'est le 90e de la France.

Relief du sol. — Même depuis que la distraction de l'arr. de Grasse, rallié aux Alpes-Maritimes, l'a privé du plus splendide de la Côte d'Azur, le dép. du Var est l'un des plus beaux de la France, et certainement une des plus heureuses et magnifiques contrées de l'Europe, voire du monde, à cause de son littoral, plutôt que de son intérieur où cependant les sites pittoresques abondent, surtout les sites pierreux, les monts déchirés, les défilés soleilleux.

Les chaînes, chaînons, massifs du Var continental, intérieur, se rattachent aux Alpes, tandis que les massifs littoraux des Maures et de l'Estérel ont une physionomie à part et ressemblent beaucoup plus, comme nature de roches et physionomie de sites, aux montagnes « ultramarines » de Corse et de Sardaigne. Ils appartiennent aux roches anciennes, tandis que les massifs intérieurs, apparentés aux Alpes, et « généralement composés de craies de l'étage inférieur, ont les caractéristiques de cette roche

tendre, très facilement entamable et, de fait, extrêmement fissurée ; fendillement qui a deux résultats inverses : la sécheresse, l'aridité, la stérilité des plateaux, privés d'eau parce que cette eau s'enfuit par les fentes de la roche, et la fraîcheur des cirques, des vallons, des vallées où l'onde absorbée reparaît par des fonts magnifiques (on dit ici des *foux*), dont l'une au moins, Font-l'Evêque, est parmi les plus abondantes qu'on connaisse. Dire que les plateaux sont secs, les vallées fraîches, c'est dire vrai, mais en faisant place aux exceptions, car, d'une part, nombre de vallons, de gorges, de bouts du monde n'ont pas la moindre source, et, d'autre part, « de vastes forêts, tantôt forêts dans le sens complet du mot, tantôt maquis et broussailles, voilent au loin la nudité des talus, des plans et des monts ». Aucune des chaînes du Var ne monte à 2.000 m., même à 1.800 ; la plus élevée de toutes, la pyramide de Lachens ou de la Chans, n'a que 1.713 m., tout à fait au N.-E. du territoire, à la frontière même des Alpes-Maritimes, à l'E.-N.-E. de Draguignan, non loin de la Roque-Esclapon, « au-dessus de plateaux stériles où des embus ou entonnoirs absorbent les eaux de pluie et d'orage qui alimentent la grande source de la Siagne » ; quelques autres cimes dépassent 1.500 m., beaucoup n'arrivent pas à 1.200 ; la fameuse Sainte-Baume, pèlerinage très fréquenté, a son culmen à 1.154 m., et la plus haute des charmantes montagnes de Toulon, chargées de forts et de batteries, le Coudon, n'a pas plus de 702 m., d'ailleurs avec un panorama de terre et de mer que pourraient envier des cimes trois et quatre fois plus élevées.

C'est dans le pays d'Hyères que commencent officiellement les Maures ; mais en réalité ces monts de Toulon, dont on vient de faire l'éloge, la belle presqu'île de Giens (ou du cap Sicié) et les îles d'Hyères sont bel et bien des Maures, géologiquement parlant, et constituent avec les dites Maures « une contrée possédant un facies tellement à part, et une végétation si spéciale, qu'elle tranche nettement sur le restant de la Provence, et rappelle beaucoup plus les rives africaines que le littoral français. Il convient d'ajouter d'ailleurs que ces caractères particuliers se retrouvent encore dans le massif de l'Esterel, qu'on peut considérer comme le prolongement naturel des Maures, bien qu'il en soit largement séparé par la vallée de l'Argens. Toutefois, ces deux régions ont un aspect très distinct : ainsi, tandis que les Maures ne présentent guère que des formes arrondies et des lignes onduleuses peu accidentées, l'Esterel offre une succession de pics aux arêtes aiguës, aux lignes heurtées, se projetant sur les rivages en des promontoires d'un dessin énergique et tourmenté. Puis la teinte dominante des Maures serait le violet et le vert sombre, tandis que l'Esterel donne partout une impression de rouge intense, qu'exalte encore l'ardente lumière du soleil provençal. Dans le sens de leur plus grande longueur, d'Hyères à Fréjus, les Maures mesurent environ 60 kil. ; leur largeur maximum, entre la plaine du Luc et la baie de Cavalaire, est approximativement de 30 kil. ». On évalue leur surface à 1.180 kil. q. peuplés d'environ 22.500 hab., soit 21 au kilomètre carré, contre les 48 qui sont la moyenne du dép. du Var. Si ces montagnes s'appellent ainsi, ce n'est point de ce qu'elles ont jadis été parcourues, pillées, et même plus ou moins possédées par les Maures ou Sarrasins, de 890 à 973 ; mais plutôt du grec Μαῦρος, sombre, de la couleur foncée de ses forêts de pins maritimes, de pins d'Alep, de pins parasols, de chênes-lièges, de châtaigniers, ceux-ci surtout sur le versant N. ; de ses forêts, les pins forment plus des deux tiers ; le chêne-liège occupe 20.000 hect., et en somme la sylve recouvre presque tout le massif : « elle y règne en souveraine à peu près absolue, ne laissant aux cultures qu'une place infime, dans les plaines, le fond des vallées et sur de rares coteaux, aux alentours des lieux habités ». A côté de la forêt, ou mêlé à elle, il y a l'inextricable maquis ; sur les pentes inférieures, en bordure sur la mer, se balancent l'oranger, le citronnier, le palmier-dattier. Ces sylves, facilement inflammables à cause de leurs arbres résineux, et de fait souvent incendiées, encore qu'il tombe ici 110 centim. de pluie par an, au lieu de 50 dans les îles d'Hyères, de 70 à Toulon, de 79 à Hyères, ces forêts sont une grande beauté des Maures, et là où elles se combinent avec les roches, les caps avancés, les anses de la Méditerranée, on a sous les yeux de merveilleux paysages dignes de ceux de la Côte d'Azur. Ces montagnes sont pourtant bien humbles : leurs deux cimes culminantes, le pic de la Sauvette et Notre-Dame-des-Anges n'ont, l'une et l'autre, que 779 m.

Ayant projeté sur le littoral la presqu'île du cap Benac et la presqu'île de Saint-Tropez (sans compter, hors des Maures officielles, celles du cap Sicié et de Giens), après avoir abrité au N. des baies, des calangues, des anses « adorables », plus le grand golfe de Saint-Tropez ou de Grimaud, ces « lumineuses » montagnes s'abattent sur le val inférieur du fleuve Argens, qui meurt à la plage du golfe de Fréjus ; et au delà de cette fin d'un humble fleuve s'élèvent aussitôt les premiers escarpements de l'Esterel.

L'Esterel ou Estérel, bien moindre que les Maures, est une ellipse imparfaite de 20 kil. (du N. au S.), sur 15 (de l'O. à l'E.) : soit environ 300 kil. q. ; une masse de porphyres rouges ou bleus (surtout rouges) avec schistes rouges de l'ère permienne, grès, roches houillères, etc. Ce sont les porphyres rouges tombant en caps de plusieurs centaines de mètres sur le rivage (jusqu'à 453 au cap Roux), qui donnent à l'Esterel une beauté souveraine. « Tout, dit G. Bartoli, dans l'*Annuaire du Club alpin français* (1885), tout est opposition dans cet étrange et captivant massif de l'Esterel, et la puissance des effets y naît de la variété des formes et des couleurs. Du sommet déchiqueté du mont Vinaigre, on domine un monde de contrastes violents. Le bleu intense de la mer, où tranche vivement le porphyre d'un rouge sanglant, l'immensité neigeuse des Alpes, les forêts toujours vertes et creusées de profonds ravins, les escarpements farouches et les flèches élancées de la montagne, le croissant harmonieux du golfe de la Napoule, tout cela, baigné d'une lumière ardente, forme un tableau surprenant de vigueur et de grandeur, qui étonne et charme à la fois. » Et, ajoute Ch. Lentheric, « toutes ces arêtes sont aiguës, d'un rouge vif presque ardent. Les crêtes sont dénudées et sauvages. La falaise abrupte, découpée en angles saillants et rentrants, se dresse du côté de la mer comme une fortification inaccessible, défendue par un archipel d'îlots et d'écueils d'un porphyre presque poli, sur lesquels la lame déferle depuis plusieurs centaines de siècles sans avoir pu produire encore des traces d'érosion géologiquement appréciables. C'est essentiellement une côte fixe. Le relief, les dentelures et les anfractuosités du rivage, les fjords, les cavernes rocheuses dans lesquelles la mer s'engouffre, ont à peine varié et sont aujourd'hui ce qu'ils étaient à l'origine des temps historiques et même, on peut le dire, aux premiers jours de l'époque géologique contemporaine. » Comme on l'a dit bien souvent, l'Esterel est la meilleure preuve que la beauté n'est pas uniquement dans la masse, la hauteur, l'étalage ; le sommet suprême de ces montagnes merveilleuses, le Vinaigre, n'a que 616 m. Pins d'Alep, chênes-lièges, chênes ordinaires, la forêt comme le maquis des arbousiers et des bruyères, la vêture de l'Esterel est conforme à celle des Maures, comme aussi les palmiers, citronniers, orangers du rivage au bord du golfe de Fréjus, de la rade d'Agay et du golfe de la Napoule : ce dernier appartient aux Alpes-Maritimes, dans la partie de ce département qui a été ravie au territoire du Var.

Régime des eaux. — Ayant tous les terrains possibles, avec grande prédominance de l'oolithe, de la craie, et très grande rareté de roches volcaniques et de remblais tertiaires, le Var possède par cela même presque toutes les formes de torrents, de rivières, et surtout ses craies et calcaires perméables lui valent une infinité de

belles fontaines. Ces fonts, rivières, rivièrettes et torrents se versent au N. dans le Rhône par l'entremise de la Durance et du Verdon, et, pour tout le reste du pays, dans des fleuves côtiers dont le principal est l'Argens, lequel coupe le département en deux portions presque égales, à l'avantage toutefois de la partie du sud.

Le Rhône passe loin du territoire (son lieu le plus rapproché, qui est justement l'embouchure de ce grand fleuve, se trouve à 64 kil. à l'O.) ; la Durance le touche, mais extrêmement peu, durant 4 kil. seulement, par la rive gauche, en bordure avec les Basses-Alpes, puis avec Vaucluse, par un lit de 400 à 1.500 m. d'ampleur, embarrassé d'îles entre lesquelles bruit sur des cailloux l'énorme torrent, qui reçoit ici le Verdon, par quelque 250 m. au-dessus des mers.

C'est par ce Verdon, vert en effet, comme son nom l'indique, et, à un bien moindre degré, par la rivière de Saint-Paul et le ru de Jouques, que la Durance absorbe les eaux du sixième du Var, plus ou moins, environ 1.000 kil. q.

Le Verdon n'est entièrement « varois » que sur ses 7 derniers kil., mais il longe le Var de sa rive g. pendant 50 kil. ou un peu moins, la rive droite relevant des Basses-Alpes, au fond de défilés positivement extraordinaires qui ont 200, 300, 400 m. de creux entre parois à pic très rapprochées ; ces gorges sont un type idéal des cluses, ainsi qu'on nomme ici les étranglements de vallée. Etant si étroits, ces défilés sont naturellement absolument déserts : ce qui ajoute encore à leur sauvage magnificence ; dès que le Verdon s'en est échappé, son cours, contracté jusqu'alors en gouffre, s'élargit jusqu'à 100 m. d'ampleur moyenne entre rives. Il arrive à la Durance au delà du bourg de Vinon avec 6 m. c. par seconde en minimum, 10 en étiage ordinaire, 25 en volume coutumier, au bout d'un voyage de 175 kil. en une conque de 2.270 kil. q. Il reçoit du Var le Jabron, torrent venu des Basses-Alpes et qui, malgré 38 kil. de cours, 130 kil. q. de bassin, n'a pas d'eau en temps sec, le sol de son lit, de son territoire ayant tout bu par des fissures. Ainsi en est-il d'un second affluent, l'Artuby, qui a dans les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes le haut d'un domaine de plus de 200 kil. q. où son pèlerinage est de 50 kil. ; il laisse à droite, à une grande hauteur au-dessus de ses eaux rares, le bourg de Comps (à 942 m. d'alt.) et s'enfouit, jusqu'à 300 m. de profondeur, dans des couloirs presque comparables à ceux du Verdon, fissures parfois plus étroites en haut qu'en bas au niveau du torrent. Contrairement à ces deux pauvres tributaires, la rivière de Sorps ou de Fontaine-l'Evêque est d'une constance magnifique, avec un débit « royal » : elle n'a que 900 m. de long, mais sa font originaire, dont on a dit que c'est une demi-Vaucluse, verse par seconde 3.500 litres, que l'étiage ne réduit guère qu'à 3.000. Ce flot superbe vient des eaux qu'absorbent à l'E., au S., les embus des plateaux calcaires, tels que le Grand et le Petit Plan de Canjuers ; il se perd dans le Verdon à côté des ruines du pont romain de Bauduen. C'est grâce à Font-l'Evêque qu'on a pu « doter de 6.000 litres par seconde le grand canal d'irrigation du Verdon à Aix, lequel a sa prise d'eau à 12 kil. en aval ; cette admirable source deviendra sans doute quelque jour un pèlerinage favori des amis de la nature, des peintres, des touristes, des artistes ». Des deux autres tributaires « varois » de la rive gauche de la Durance, ayant tous deux leur embouchure hors du territoire, dans les Bouches-du-Rhône, la rivière de Saint-Paul résulte de 105 kil. q. de « vallats », c.-à-d. de rus au lit sec parce que l'eau filtre en dessous ; mais ces vallats des plateaux de Rians aboutissent, hors du Var, à 2 kil. de la Durance, à la fontaine de Saint-Paul, forte de 150 litres en étiage, de 1.000 à l'ordinaire : ce qui est une petite Font-l'Evêque. Plus abondante encore, à l'issue de vallats de ces mêmes plateaux de Rians, est la rivière de Jouques, née des « Bouillidous », à raison de 300 litres en flot bas, de 2 m. cubes en volume normal.

Parmi les fleuves côtiers en partie ou en entier « varois », l'Arc et l'Huveaune commencent dans le Var et finissent dans les Bouches-du-Rhône. — L'Arc, issu des environs de Saint-Maximin, de la chaîne boisée de l'Olympe (893 m.), a 15 à 16 kil. dans le Var et y baigne (fort peu) le val de Pourrières, fameux par la bataille où Marius détruisit les Teutons; quand il entre dans les Bouches-du-Rhône, il ne roule encore coutumièrement que 100 litres. C'est un affluent de l'étang de Berre, grand lac voisin de la Méditerranée ; cours, 70 kil. ; bassin, 775 kil. q. ; — L'Huveaune n'a dans le Var que son cours tout à fait supérieur, en amont de Saint-Zacharie, dans les forêts de la Sainte-Baume, et quitte le territoire pour les Bouches-du-Rhône, où il s'achève en mer à Marseille, au bout de 50 kil., en une conque de 425 kil. q.

Du golfe des Lèques à la rade d'Agay, les fleuves et fluviots côtiers ont tout leur cours, tout leur domaine en Var. La Rèpe de Bandols — Rèpe est par ici un nom générique — la Rèpe de Bandols (17 kil., 7.000 hect.) descend des collines de Beausset et a son terme dans le golfe de Bandols. — La Rèpe d'Ollioules (24 kil., 100 kil. q.) procède de petits monts de 600 à plus de 800 m., se tord durant 4 kil. dans les défilés d'Ollioules, couloirs soleilleux au bas du volcan d'Evenos (volcan mort, s'entend), passe devant la ville d'Ollioules et s'achève dans la baie de Saint-Nazaire ou Sanary. — La Dardennes part d'une « foux » de 146 lit. par seconde, émissaire constant d'un bassin fissuré, d'un réseau de grottes qui a pour déversoir annexe, en temps d'orage, le Trou du Ragas, abîme de 60 à 70 m. de profondeur, puits naturel qu'on voit, lors des pluies extraordinaires, se remplir jusqu'à déborder en torrent vers la foux de la Dardennes, éloignée de 600 m., plus basse de 40 ; la Dardennes finit à Toulon, qu'elle pourvoit d'eau potable (12 kil., 5.126 hect.). — Le Gapeau (40 kil.) égoutte 606 kil. q., soit le dixième du territoire, et s'il ne roule que 600 lit. en débit coutumier, 350 en étiage, c'est qu'il se consomme en partie aux arrosages. Il se fait de fontaines copieuses, nées elles-mêmes des pertes d'un ru supérieur, le Latay ; il a son origine à 2.500 m. de Signes, coule devant Solliès-Pont et autres Solliès et boit le Réal Martin (33 kil., 272 kil. q.), descendu du plus haut des Maures et grossi du torrent de Collobrières et du Réal de Cuers, mais épuisé par les irrigations ; il serpente entre les Maures à g. et les Maurettes, bastion détaché des Maures, à dr., laisse Hyères à 2 kil. à dr. et se termine à 5 kil. E.-S.-E. de cette ville. — La Maravenne, augmentée du Pansard, n'est qu'un mince torrenticule en un bassin de 7.200 hect. — La Mole ou Molle reçoit peu d'eau courante de ses 221 kil. q. de Maures, dans un des plus beaux pays de France, dans la vallée de Cogolin, qui est « une Provence de la Provence » ; à peine débite-t-elle 50 lit. par seconde au bout de ses 30 kil., à son embouchure dans le golfe de Grimaud ou de Saint-Tropez. — Le Préconiou (16 kil., 5.126 hect.), autre enfant des Maures, ne roule que 15 lit. ; il finit près de Sainte-Maxime. — La Garonnette, aussi dans les Maures, ne compte pas : 7.500 m. de long et une conque de 1.670 hect.

L'Argens est une vive, une pure rivière qui, bien que diminuée en elle-même et en ses affluents et sous-affluents par la pratique de l'arrosage en grand, arrive à fournir 10 m. c. par seconde et 3.310 lit. en étiage, avec crues de 600 m. c. : le tout rassemblé au cours d'un voyage de 116 à 117 kil. en un territoire de 2.678 kil. q. Il débute par une jolie foux, à 6 ou 7 kil. E.-N.-E. de Saint-Maximin, au bas de petits monts boisés (624 m.), absorbe aussitôt la Sceaux, ru d'une conque de 7.000 hect., hume le Cauron, Caulon, Couron, Coulon, quand il y a quelques gouttes d'eau dans ce Cauron, « qui est un type de torrent inutile », car, long de 30 kil. et drainant 138 kil. q., il n'amène à l'Argens que 40 lit. à la seconde, souvent rien : la cascade de Saint-Cézaire, peu après laquelle il se perd dans l'Argens, est donc presque toujours une ca-

taracte théorique. — Arrive ensuite l'Eau Salée (25 kil., 187 kil. q.), de saveur amère en effet, grâce à une source du vallon de Varages; elle arrose le Val de Barjols, « Tivoli de la Provence », et roule de 300 à 500 lit., avec étiage de moitié. Après quoi, le jeune fleuve court devant la pittoresque Châteauvert et la gracieuse Correns; il élargit son val, absorbe la Ribeirotte (160 lit.) et, à Carcès, la Cassole, torrent de Cotignac, et le Caramy, qui est comme une seconde branche-mère de l'Argens, de par ses 48 kil. en un domaine de 447 kil. q. Cette rivièrette, dite aussi Calamy, part du massif de la Sainte-Baume, serpente près de Tourves, baigne Brignoles, se grossit de l'Issole (50 kil., 246 kil. q.), issue de la même Sainte-Baume et qui a rencontré en chemin les bourgs de la Roquebrussane et de Besse. Par excès d'arrosage en de riches campagnes, le Caramy, grandi de l'Issole, ne mène que 1.200 lit. par seconde, diminués à 80 seulement par l'été, à la cascade qui le déchire en amont de Carcès, de même que la cascade du moulin de Braou casse l'Issole en amont du Caramy.

Peu après l'annexion du Caramy, l'Argens conquiert la Bresque (34 kil., 262 kil. q., 175 lit. seulement, à cause des irrigations) qui, faite de torrenticules des secs plateaux d'Aups, s'abat par un saut de 50 m. en amont de Sillans, recueille la Braque ou Grave à Salernes et sinue dans les défilés d'Entrecasteaux. Et lui-même, l'Argens ne tarde pas à sauter aussi, de 10 à 12 m. au plus, mais large d'une cinquantaine de mètres, près de l'abbaye cistercienne du Thoronet (XIIe s.), à la cascade de Saint-Michel, moins fameuse comme chute que par les deux « pertes » qui cachent ensuite le fleuve : à 150 m. plus bas, celui-ci disparaît en effet sous voûte, d'abord pendant 15 m., puis pendant 30, la distance entre ces deux ponts naturels étant de 15; il n'y avait jadis ici qu'une seule perte, sous une voûte unique, mais le tunnel est devenu double par effondrement; quoi qu'il en soit, cascade et perte, c'est un des sites les plus saisissants de la Provence. Le fleuve passe ensuite à Vidauban; il recueille la Florièyes ou Floriège (28 kil., 9.907 hect., 72 lit. seulement, les arrosages ayant consommé le reste), qui a coulé à 3 kil. E. de Lorgues; vient ensuite l'Aille (30 kil., 270 kil. q., 350 lit.), fort remarquable en ce que, née près de Gonfaron, elle se développe dans un détroit séparant aussi nettement que possible le massif des Maures, au S., de la région oolithique de l'intérieur, au N. : détroit par lequel le chem. de fer de Marseille à la frontière d'Italie, quittant le littoral extraordinairement accidenté, passe le plus aisément du monde du versant du Gapeau dans celui de l'Argens. Un autre tributaire autrement abondant débouche dans le fleuve au Muy : c'est la Nartuby, qui se pourvoit à des monts de près de 1.200 m. par ses deux branches mères, Nartuby d'Ampus et Nartuby de Châteaudouble ou Nantuby; elle laisse Draguignan à 1.500 m. de sa rive gauche, non sans lui dépêcher le Pis, canal servant à la fois à l'industrie et à l'arrosage; elle s'ouvre à la grande, même très grande, foux de Trans, forte de 1.000 lit. en temps ordinaire et, en étiage, de 600 lit. d'une eau quelque peu saline aluminée; elle entre en gorges, se précipite par les cascades de Trans, puis, près de la Motte, par le saut du Prêtre, haut de 30 m.; enfin, ayant couru pendant 30 kil., en un pays de 215 kil. q., elle enrichit l'Argens de 600 lit. en étiage, de 1.060 en volume coutumier : « ce qui veut dire tout simplement que les arrosages ayant à peu près consommé toutes les eaux supérieures, il n'y a guère que le flot de la foux de Trans dans la Nartuby inférieure ». Il ne reste plus à l'Argens, arrivé depuis longtemps dans le bas pays, qu'à recueillir l'Endre ou Indre (24 kil., 232 kil. q.), torrent presque sans eau qui se fournit à l'Esterel et à des monts de 1.200 m. et qui a dans son bassin Callas; puis à s'emparer d'un fleuve indépendant autrefois, quand les empâtements de l'Argens ne lui avaient pas coupé le chemin de la mer; ce fleuve, fluviot plutôt, c'est le Reyran (27 kil., 120 kil. q., peu d'eau, étiage zéro), torrent estérélois qui frôle la ville romaine de *Forum Julii*, notre Fréjus. L'Argens s'abîme en mer sur la plage de Saint-Raphaël, « rivage inconsistant où maintes lagunes témoignent de la lutte des alluvions avec la Méditerranée et avec le fleuve. Plusieurs de ces lagunes sont des lits oblitérés de l'Argens ».

De l'Argens à la Siagne, l'Esterel dépêche à la Méditerranée le Ronflon et l'Agay. — Le Ronflon, dit aussi la Grande Garonne (rien que cela!), évidemment par opposition à la Garonnette des Maures, a 15 kil. de cours, 3.859 hect. de drainage, 20 lit. par seconde et zéro à l'étiage. — L'Agay, qui finit dans l'admirable anse de ce nom, parcourt 9.500 m., écoule 8.000 hectares et roule 25 lit. (5 en étiage).

La Siagne, très admirable rivière, flot de cristal, ne relève du Var que sur 25 kil., par la rive droite seulement, en limite avec les Alpes-Maritimes, qui possèdent tout le reste, notamment la source et l'embouchure. Au bout de 40 kil., écoulant 712 kil. q., ce fleuve roule de 1.500 lit. par seconde en étiage à 4.000 en volume normal (d'autres documents ne lui en attribuent que 2.000). Il naît d'une fontaine superbe et il est instantanément rivièrette; peu après sa naissance, la Siagnole ou Petite Siagne l'augmente fort, elle aussi partie d'un surgeon magnifique, ou plutôt l'augmenterait si le canal de la Siagnole ne lui enlevait 375 lit. par seconde sur ses 536 de volume (avec 350 d'étiage) : canal destiné à l'arrosage de sept communes des cant. de Fayence et de Fréjus et à la fourniture d'eau potable à Fréjus, au Puget-sur-Argens et à Saint-Raphaël. La Siagnole borde constamment, dans sa cluse profonde, le dép. du Var d'avec celui des Alpes-Maritimes, jusqu'à son confluent avec la Siagne, à partir duquel cette fonction revient à la dite Siagne. C'est un tributaire effectif du fleuve en toute saison, tandis qu'en aval le Biançon ou Bianson n'a guère de consistance en temps sec : long de 21 kil., égouttant 8.065 hect., puisant à des alt. de 1.000, 1.200 m., voire plus, il n'a que 20 lit. en étiage, ses eaux ordinaires allant à 300; il a dans son bassin les bourgs de Fayence, de Callian, de Montauroux, et sa rive droite effleure les bois de l'Esterel. La Siagne, qui ne cesse de courir ici au fond de gorges extrêmement étroites et creuses, abandonne son contact avec le territoire près des lieux où son couloir s'élargit, non loin de la fin du fleuve dans le golfe de la Napoule.

D'après la *Statistique officielle des rivières du Var*, les cours d'eau de ce département mettent en mouvement 660 usines, dont 257 huileries et 148 moulins, puis des recences, des scieries de bois, des moulins à tan, à plâtre, 7 papeteries, des filatures, fabriques de draps, foulons, etc.; là-dessus le Nartuby anime 91 usines, le Gapeau 64, l'Argens 46, le Real Martin 36, le Caramy 32, la Dardennes 26, la Bresque 26, etc. De ces rivières et rivièrettes « aucune n'est ou navigable ou flottable. Mais l'importance des foux, des cours d'eau varois pour l'arrosage est positivement énorme. Le jour où l'on totalisera le débit ordinaire des fontaines du territoire et où on le comparera au volume que tous les courants réunis du département versent au Rhône, ou directement à la mer, on verra combien de mètres cubes par seconde ne vont pas au réservoir commun, par évaporation, par infiltrations et pertes, surtout du fait des irrigations. Telle rivièrette arriverait à son terme avec 1.000 lit. à la seconde, que sa dispersion sur les champs, les vergers, les jardins réduit à peut-être dix ou vingt fois moins ».

Climat. — On n'apprendra à personne qu'en dehors des Alpes-Maritimes et de la Corse, aucun climat français n'égale en douceur, en chaleur, le climat du Var. Mais encore faut-il s'entendre; il y a lieu de spécifier et d'ajouter le déterminatif « littoral ». C'est le climat du Var littoral qui ne le cède en bénignité qu'à celui de Cannes, Menton, Ajaccio, Bonifacio. Comme le département étage ses sites jusqu'à 1.713 m. d'alt., il en résulte que ses températures sont infiniment variées, suivant les hauteurs

au-dessus du niveau de la mer, dont le tableau qui suit donnera quelque idée ; il range les chefs-lieux de canton, d'arrondissement et les bourgs importants selon leur élévation au-dessus des océans : Toulon et La Seyne, Sanary ou Saint-Nazaire, Bandols, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Saint-Raphaël et quelques autres villes, villages, hameaux « d'hiver » sont peu supérieurs en altitude au miroir de la mer ; Ollioules est à 50 m., plus ou moins ; Hyères varie entre quelques mètres et près de 100 ; Solliès-Pont est à 85 m. ; Grimaud à 102 ; Cuers à 141 ; le Luc à 163 ; le Beausset à 200 (?) ; Collobrières à 201 ; Draguignan à 207 ; Brignoles à 230 ; Besse à 250, ainsi que Lorgues ; Barjols à 296 ; Saint-Maximin à 300, et Cotignac également, de même que Salernes ; Fayence à 350 ; Tavernes à 374 ; la Roquebrussanne à 376 ; Rians à 400 (?) ; Callas à 410 ; Aups à 520 ; Comps à 942, et non loin de Comps, au bas, et en vue de la pyramide de Lachens, cime culminante du territoire, La Bastide, La Roque-Esclapon, la Martre, Châteauvieux, Bargême, à 1.000-1.050 m. On comprend que ces derniers lieux habités et nombre d'autres, au-dessus de 500 m. par exemple, ne peuvent jouir du climat, si voisin pourtant, de la Côte d'Azur, et se féliciter des 14°,4 de Toulon, des 15° d'Hyères, des 15° à 16° des bourgs du versant maritime des Maures et de l'Esterel. Ce beau, soleilleux, chaleureux et gai climat du rivage de la Méditerranée, est dû à l'influence de cette Méditerranée elle-même et à l'obstacle bienfaisant de la montagne, qui écarte les vents froids du Nord : aussi, partout où n'importe quelle fente laisse passer le furieux et glacial mistral, il y a des heures, des jours, des semaines pénibles ; la sérénité du ciel, l'absence de nuage, amènent aussi, la nuit, le matin, des froidures très désagréables, et, en somme, si le climat est ici bien plus brillant que celui de nos rivages de l'Atlantique, il est réellement moins tempéré. Quant aux pluies, la précipitation annuelle varie entre 500, 600, 700 millim. le long de la côte et dans l'intérieur, à 1.100 dans certains endroits des Maures.

Faune et flore naturelles (V. France, § *Flore*, France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Depuis la constitution du département, en 1790, aux dépens de la Basse-Provence, qui faisait partie de la Provence, les événements les plus fameux qui se soient passés dans le pays sont : la révolte de Toulon contre la Convention en 1792 ; l'entrée des Anglais dans ce port en 1793 ; le siège de cette ville et sa conquête par les Français dont Bonaparte commandait l'artillerie ; le départ de l'expédition d'Egypte, sous les ordres de ce même Bonaparte en 1798 ; le débarquement du grand capitaine, au retour de cette même Egypte en 1799 ; et, fait plus mémorable que tous les autres par l' « immensité » de ses conséquences, le départ de la flotte qui conquit Alger, en 1830. A noter encore le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe en 1814.

Parmi les hommes plus ou moins « grands » et célèbres, nés dans le pays et qui ont vécu depuis qu'il est devenu département, il y a lieu de noter : le jésuite Amiot (1718-94), né à Toulon ; le fameux jurisconsulte et homme d'Etat Portalis (1746-1807), né au Beausset ; Barras (1755-1829), président du Directoire, né à Fox-Amphoux ; l'abbé Sieyès (1748-1836), homme d'Etat et écrivain politique, né à Fréjus ; F.-J.-Marie Raynouard (1761-1836), écrivain et philologue, né à Brignoles ; Désaugiers (1772-1827), chansonnier, né à Fréjus ; Ortolan (1802-73), jurisconsulte, né à Toulon ; le sculpteur L. Hubac (1776-1830) ; le peintre Cordouan, né à Toulon en 1810 ; le voyageur et naturaliste Claude Gay (1800-73), né à Draguignan ; le poète Poncy (1821-91), né à Toulon. O. Reclus

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. du Var comprend 3 arrondissements : Draguignan, Brignoles, Toulon ; ils sont subdivisés en 28 cantons et 147 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel d'Aix. Draguignan est le siège des assises. Il y a 3 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.) ; 5 tribunaux de commerce à Draguignan, Brignoles, Fréjus, Saint-Tropez et Toulon ; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 232 gendarmes (48 brigades), 10 commissaires de police, 103 agents de police, 156 gardes champêtres, 239 gardes particuliers assermentés, 97 gardes forestiers, 401 douaniers. Il y eut 4.019 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Draguignan, 1 trésorier-payeur général à Draguignan, 2 receveurs particuliers à Draguignan et à Brignoles, 4 percepteurs de ville, dont 1 à Draguignan, 1 à Brignoles et 2 à Toulon ; 1 directeur, 1 inspecteur, 4 sous-inspecteurs de l'enregistrement ; 3 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 1 inspecteur à Draguignan, 1 sous-directeur à Toulon, 1 receveur principal à Toulon, 1 receveur principal entreposeur à Draguignan, 1 receveur entreposeur à Brignoles, 1 entreposeur à Toulon. Il y a 1 sous-inspecteur des douanes à Toulon (direction de Marseille).

Instruction publique. — Le dép. du Var relève de l'Académie d'Aix. L'inspecteur d'Académie réside à Draguignan. Il y a 3 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, à Toulon, et dans 1 collège communal, à Draguignan. Il existe 4 écoles primaires supérieures de garçons à Bandol, La Seynes, Lorgues et Toulon, et 2 écoles primaires supérieures de filles à Draguignan et à Toulon. L'enseignement professionnel est représenté par 1 école pratique d'agriculture, à Hyères, et 1 chaire d'agriculture, à Draguignan.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Fréjus, suffragant d'Aix. Le département compte (au 1er nov. 1894) : 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 28 curés, 142 desservants, 67 vicaires. — Le culte réformé relève de l'Eglise consistoriale de Toulon et compte 2 pasteurs pour environ 1.500 fidèles.

Armée. — Le dép. du Var appartient à la 15e région militaire (Marseille). Il y a un commandement supérieur de la défense des places fortes (groupe de Toulon) à Toulon. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme la 3e subdivision (Toulon) du 15e corps d'armée. Toulon possède une école annexe du service de santé de la marine (V. Ecole, t. XV, p. 441), une école des torpilles (V. Marine, t. XXIII, p, 150), une école centrale de pyrotechnie maritime (V. Ecole, t. XV, p. 433) et une école des canonniers (V. Ecole, t. XV, p. 433).

Divers. — Le département ressortit à la 15e *bis* légion de gendarmerie (Nice), à la division minéralogique du S.-E. (arr. de Marseille), à la 7e inspection des ponts et chaussées, à la 11e région agricole (S.), à la 23e conservation des forêts (Nice). Le département possède 1 chambre de commerce, à Toulon, 2 chambres consultatives des arts et manufactures, à Draguignan et à Brignoles, 3 chambres consultatives d'agriculture, à Draguignan, Brignoles et Toulon.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. du Var, une population totale de 309.191 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801......	216.481	1856......	305.308
1806......	227.013	1861......	315.526
1821......	243.600	1866......	308.550
1826......	247.728	1872......	293.757
1831......	256.198	1876......	295.763
1836......	257.021	1881......	288.577
1841......	262.856	1886......	283.689
1846......	283.719	1891......	288.336
1851......	290.214	1896......	309.191

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. du Var, après avoir augmenté rapidement depuis le commencement du XIXe siècle, est restée à peu près stationnaire de 1861 à 1896, avec des diminutions allant jusqu'à plus de 20.000 (1886), mais sans participer toutefois au mouvement continu de décroissance de la population en France. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.310 seulement en 1886. La diminution n'a pas été uniforme dans les différentes parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation ou diminution
Draguignan.	73.254	79.951	+ 6.697	26,7	29,2	+ 2,5
Brignoles...	65.242	49.932	— 15.319	32,9	25,2	— 7,7
Toulon......	77.985	179.308	+101.323	59,1	137,4	+78,3
Totaux.	216.481	309.191	+ 92.710	39,5	63,9	+24,1

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Draguignan....	86.131	86.015	81.484	79.951
Brignoles......	66.499	58.662	52.530	49.932
Toulon.........	141.127	143.900	154.322	179.308
Totaux......	293.757	288.577	288.336	309.191

Au point de vue de la population totale, le dép. du Var venait, en 1896, au 58e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 71e, avec une densité (51 hab. par kil. q.) inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglom.	Eparse	Comptée à part	Totale
Draguignan.....	7.902	1.318	743	9.963
Brignoles.......	3.929	668	227	4.824
Toulon.........	70.843	4.542	19.891	95.276

La population éparse est (en 1891) de 216 hab. pour 1.000, proportion très inférieure à la moyenne française (366 °/₀₀) et qui montre la prédominance de l'élément urbain dans le groupement de la population.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine.......	159.168	Urbaine.......	189.419
Rurale........	124.521	Rurale........	119.772
Total.........	283.689	Total.........	309.191

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 20, occupant une surface totale de 123.393 hect., contre 478.946 hect. occupés par les 127 communes rurales (superf. totale du département, 602.339 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine..	53,25	56,48	56,22	61,26
— rurale...	46,75	43,52	43,78	38,74

La population urbaine prédomine et augmente rapidement, tandis que la population rurale forme seulement 40 °/₀ du total de la population (60 °/₀ dans l'ensemble de la France).

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 5.529 dont 2.830 du sexe masculin et 2.699 du sexe féminin ; naissances naturelles, 456 dont 232 du sexe masculin et 224 du sexe féminin : soit un total de 5.985 naissances. Il y eut 307 mort-nés. Le nombre des décès fut de 6.899 dont 3.534 du sexe masculin et 3.365 du sexe féminin. Il s'ensuit que la natalité est inférieure à la mortalité. Le nombre des mariages a été de 2.060, celui des divorces de 57. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 74,1 °/₀₀ hab., celle des naissances de 19,3 °/₀₀, celle des décès de 24,4 °/₀₀. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès. La situation démographique du département est donc mauvaise.

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab.

Arrondissement de Draguignan (11 cant., 62 com., 273.740 hect., 79.951 hab.). — *Cant. d'Aups* (6 com., 30.315 hect., 3.866 hab.) : Aups, 1.892 hab. (1.640 aggl.). — *Cant. de Callas* (6 com., 20.339 hect., 5.761 hab.) : Bargemon, 1.641 hab. (1.430 aggl.) ; Callas, 1.346 hab. (1.160 aggl.). — *Cant. de Comps* (10 com., 29.214 hect., 2.337 hab.). — *Cant. de Draguignan* (5 com., 22.814 hect., 15.251 hab.) : Draguignan, 9.963 hab. (8.645 aggl.) ; Flayosc, 2.411 hab. (1.726 aggl.) ; Trans, 1.203 hab. (1.092 aggl.). — *Cant. de Fayence* (8 com., 32.752 hect., 7.615 hab.). — *Cant. de Fréjus* (7 com., 45.962 hect., 14.719 hab.) : Fréjus, 3.510 hab. (3.129 aggl.) ; Le Muy, 2.953 hab. (2.398 aggl.) ; Roquebrune, 1.798 hab. (1.284 aggl.) ; Saint-Raphaël, 4.270 hab. (3.330 aggl.). — *Cant. de Grimaud* (5 com., 26.851 hect., 7.091 hab.) : Cogolin, 2.054 hab. (1.897 aggl.) ; La Garde-Freinet, 1.872 hab. (1.370 aggl.). — *Cant. de Lorgues* (4 com., 17.254 hect., 6.831 hab.) : Les Arcs, 2.532 hab. (1.797 aggl.) ; Lorgues, 3.196 hab. (2.191 aggl.). — *Cant. du Luc* (4 com., 22.271 hect., 6.868 hab.) : Le Luc, 2.746 hab. (2.468 aggl.) ; Vidauban, 2.629 hab. (2.012 aggl. — *Cant. de Saint-Tropez* (4 com., 16.241 hect., 5.684 hab.) : Saint-Tropez, 3.599 hab (3.100 aggl.). — *Cant. de Salernes* (3 com., 8.866 hect., 3.928 hab.) : Salernes, 2.713 hab. (2.063 aggl.).

Arrondissement de Brignoles (8 cant., 54 com., 198.158 hect., 49.932 hab.). — *Cant. de Barjols* (9 com., 28.769 hect., 6.517 hab.) : Barjols, 2.413 hab. (2.251 aggl.) ; Varages, 1.051 hab. (1.001 aggl.). — *Cant. de Besse* (5 com., 20.313 hect., 7.540 hab.) : Besse, 1.145 hab. (1.051 aggl.) ; Flassans, 1.171 hab. (1.005 aggl.) ; Gonfaron, 2.524 hab. (2.391 aggl.) ; Pignans, 1.754 hab. (1.657 aggl.). — *Cant. de Brignoles* (6 com., 23.599 hect., 9.107 hab.) : Brignoles, 4.824 hab. (4.156 aggl.) ; Tourves, 1.560 hab. (1.368 aggl.) ; Le Val, 1.176 hab. (1.021 aggl.). — *Cant. de Cotignac* (5 com., 17.875 hect., 6.740 hab.) : Carcès, 1.755 hab. (1.709 aggl.) ; Cotignac, 2.292 hab. (1.844 aggl.). — *Cant. de Rians* (6 com., 34.569 hect., 5.711 hab.) : Rians, 1.916 hab. (1.676 aggl.). — *Cant. de La Roquebrussanne* (8 com., 21.420 hect., 3.808 hab.). — *Cant. de Saint-Maximin* (8 com., 30.202 hect., 7.452 hab.) : Saint-Maximin, 2.419 hab. (2.221 aggl.) ; Saint-Zacharie, 1.650 hab. (1.547 aggl.). — *Cant. de Tavernes* (7 com., 20.648 hect., 3.057 hab.).

Arrondissement de Toulon (9 cant., 31 com., 130.441 hect., 179.308 hab.). — *Cant. du Beausset* (6 com., 28.586 hect., 8.167 hab.) : Le Beausset, 1.920 hab. (1.491 aggl.) ; Signes, 1.264 hab. (1.096 aggl.). — *Cant. de Collobrières* (2 com., 23.842 hect., 4.344 hab.) : Collobrières, 2.285 hab. (2.053 aggl.). — *Cant. de Cuers* (4 com., 16.985 hect., 8.458 hab.) : Carnoules, 1.036 hab. (1.005 aggl.) ; Cuers, 3.383 hab. (3.095 aggl.) ; Pierrefeu, 2.374 hab. (1.925 aggl.) ; Puget-Ville, 1.665 hab. (1.232 aggl.). — *Cant. d'Hyères* (3 com., 26.264 hect., 22.282 hab.) : La Crau, 3.187 hab. (1.681 aggl.) ; Hyères, 17.708 hab. (11.090 aggl.). — *Cant. d'Ollioules* (4 com., 8.992 hect., 8.837 hab.) : Bandol, 1.930 hab. (1.692 aggl.) ; Ollioules, 3.966 hab. (2.533 aggl.). ; Sanary, 2.347 hab. (1.503 aggl.). — *Cant. de La Seyne-sur-Mer* (2 com., 5.318 hect., 19.164 hab.) : La Seyne-sur-Mer, 16.341 hab. (10.527 aggl.). — *Cant. de Solliès-Pont* (5 com., 8.359 hect., 5.995 hab.) : Solliès-Pont, 2.701 hab. (2.156 aggl.). — *Cant. de Toulon* (E.) (3 com., 6.780 hect., 50.430 hab.) : Toulon, 95.276 hab. (90.734 aggl.). — *Cant. de Toulon* (O.) (3 com., 3.941 hect., 51.631 hab.) : La Valette-du-Var, 2.470 hab. (1.940 aggl.).

Les agglomérations urbaines se rencontrent principalement sur les bords de la Méditerranée (Toulon, Hyères, Fréjus, Saint-Raphaël, etc.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 1.810 dans le dép. du Var. Le nombre des maisons d'habitation était de 60.160, dont 54.975 occupées en tout ou en partie et 5.185 vacantes. Sur ce nombre, on en comptait 3.088 n'ayant qu'un rez-de-chaussée, 20.951 un seul étage, 22.156 deux étages, 10.901 trois étages, 3.064 quatre étages ou davantage. Elles comportaient 101.290 logements ou appartements distincts, dont 91.013 occupés et 10.277 vacants ; en outre, 12.499 locaux servant d'ateliers, de magasins ou de boutiques. La proportion des locaux industriels ou commerciaux était de 129 °/₀₀ (en 1891), par conséquent supérieure à la moyenne française (105 °/₀₀).

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 15.973 individus isolés et 74.781 familles, plus 259 établissements comptés à part, soit un total de 91.013 ménages. Il y a 15.973 ménages composés d'une seule personne ; 23.100, de deux personnes ; 19.980, de trois personnes ; 14.933, de quatre personnes ; 8.494, de cinq personnes ; 4.330, de six personnes ; 3.944, de sept personnes et davantage.

La population résidante comptait 309.191 personnes, dont 277.452 résidants présents, 5.211 résidants absents et 25.528 personnes comptées à part. La population présente comportait 303.980 résidants présents et 4.476 personnes de passage, soit un total de 308.456. La population présente est donc un peu inférieure à la population résidante, comme c'est généralement le cas en France. La proportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu près 15,1 °/₀₀ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population du Var se divisait en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	147.106
— dans une autre commune du dép..	57.601
— dans un autre département......	66.150
— en Algérie ou dans une colonie française....................	808
— nés à l'étranger................	676

Soit un total de 272.341 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 2.335 naturalisés ; en second lieu, 33.780 étrangers, dont 25.188 nés à l'étranger. Le nombre des étrangers et des naturalisés est très élevé, comme dans tous les départements des frontières.

Classée par nationalité, la population du Var comprend : 274.676 Français, 31.683 Italiens, 553 Suisses, 536 Anglais, Ecossais et Irlandais, 354 Espagnols, 281 Allemands et Autrichiens, 110 Belges, 63 Américains, 52 Russes, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) de 87 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population du Var se répartit (en 1896) en 162.253 hommes et 146.203 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 895 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le sexe masculin comptait (en 1891) 35.746 célibataires majeurs, soit 234 °/₀₀ ; le sexe féminin, 19.305 soit 142 °/₀₀, proportions supérieures, surtout pour les hommes, aux moyennes françaises (174 et 137 °/₀₀). La proportion des personnes mariées sur le total des habitants est de 416 pour 1.000 (moyenne générale de la France, 400). On a recensé 25.639 veufs ou veuves, soit 89 °/₀₀ (moyenne française, 81). Le nombre des mineurs des deux sexes était de 89.606, soit 311 °/₀₀ (moyenne française, 365). Le nombre moyen des enfants vivants était de 194 par 1.000 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 34 ans, celui des femmes de 34 ans 5 mois.

D'après la profession. — La population du Var se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique, non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture.................	114.981	soit	397 °/₀₀
Industries manufacturières.....	38.091	—	132 —
Transports..................	8.622	—	30 —
Commerce..................	34.563	—	119 —
Force publique..............	17.198	—	59 —
Administration publique.......	29.650	—	102 —
Professions libérales..........	8.403	—	29 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus..........	23.871	—	83 —

En outre, 12.957 gens sans profession, individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 79.910 patrons, 3.200 employés, 48.525 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 143.744, plus 7.424 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 474.347 hect., dont 411.011 appartenant à des particuliers, 11.062 à l'Etat, 20 au département, 48.646 aux communes, etc. Des 411.011 hect. appartenant aux parculiers, 142.781 étaient des terres labourables, 21.258 des prés naturels, herbages et vergers, 43.348 des vignes,

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.....	29.647	15.896
— de 1 à 5 hect.........	29.506	117.987
Moyenne propriété :		
Biens de 5 à 10 hect.........	9.512	
— de 10 à 20 —	3.738	
— de 20 à 30 —	1.605	119.545
— de 30 à 40 —	671	
— de 40 à 50 —	427	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect......	340	314.274
— de 100 à 200 —	278	
— de 200 à 300 —	100	
Au-dessus de 300 —	164	
Totaux..........	75.988	567.702

2.452 des jardins de plaisance et parcs, 201.172 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 193.239 dont 102.640 non bâties et 90.599 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. du Var 75.988 propriétés non bâties imposables, savoir : 53.153 appartenant à la petite propriété, 15.953 à la moyenne propriété, 882 à la grande propriété.

Le tableau qui précède indique le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 133.883 hect., la moyenne 119.545 hect. et la grande 314.274 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 8^{hect},11, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La grande propriété domine.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)......	91.710	1.388
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	18.700.030	1.096.908
Valeur vénale (en 1887).	295.545.238	17.113.201

Il faut y ajouter 517 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 112.725 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/148e de la valeur totale.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre 114.981 personnes (en 1891), soit 397 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. du Var représente environ le 1/153e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	38.150	335.660
		Quintaux 261.810
		Hectolitres
Avoine	4.380	65.480
Maïs	60	900
		Quintaux
Pommes de terre	4.380	162.290
Betteraves fourragères	170	19.610
Luzerne	2.580	134.870
Sainfoin	2.340	62.540
Prés naturels et herbages.	33.000	290.170
Châtaignes	»	43.720
Oranges	»	1.100
Prunes	»	1.610
Mûriers (feuilles)	»	84.060
Olives	»	195.340
		Hectolitres
Vignes	45.840	1.234.970

Dans la période décennale 1890-99, la production moyenne annuelle du froment fut de 457.910 hectol. Les rendements sont médiocres pour les céréales.

La culture des arbres fruitiers est très importante. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 6.006 hectol. ; pêches et abricots, 14.047 hectol. ; prunes, 1.086 hectol. ; cerises, 6.250 hectol. ; noix, 651 hectol. ; châtaignes, 27.624 hectol. ; amandes, 17.402 hectol. ; oranges, 196 hectol. ; cédrats, 88 hectol. ; citrons, 22 hectol. Les cultures semi-tropicales se rencontrent au S. de la chaîne des Maures. La culture de la vigne est importante. Elle est cultivée sur 45.106 hect. Le dép. du Var venait, à ce point de vue, en 1898, au 9e rang des départements français. La viticulture a eu beaucoup à souffrir du phylloxera pendant une vingtaine d'années. La récolte de 1898 fut de 682.306 hectol., d'une valeur de 17.615.845 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 549.810 hectol. Les principaux crus sont ceux de La Malgue, Bandol, Roquebrune, etc. Les cultures maraîchères sont peu développées. En 1892, il y avait seulement 3.793 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 263 hect. cultivés en carottes, navets, choux, artichauts, etc. Le tabac, cultivé sur 6 hect., a donné (en 1899) une production totale de 135 quintaux, d'une valeur de 9.700 fr. — Le mûrier est l'objet d'une culture étendue, qui a produit (en 1899) 84.060 quintaux, d'une valeur totale de 369.410 fr., soit en moyenne 4 fr. 39 le quintal.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie très considérable. La surface boisée est estimée à 260.780 hect., dont 11.022 appartiennent à l'Etat, 48.586 aux communes, 201.172 à des particuliers. Il y a 103.099 hect. en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne (chêne blanc, chêne vert, chêne-liège), le pin (sylvestre et maritime), le hêtre, l'érable, l'if, le nerprun, le sycomore, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de la Sainte-Baume, du Val, des Fourches (Hyères), du cap Sicié, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 311.361 m. c. par an.

L'élevage est peu prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1899 était :

Espèce chevaline	10.100
— mulassière	8.810
— asine	3.350
— bovine	2.970
— ovine	187.340
— porcine	20.450
— caprine	14.550

La production du lait fut, en 1899, seulement de 39.450 hectol., d'une valeur de 982.330 fr. La production de la laine était, en 1899, de 20.620 quintaux, valant 1.443.400 fr. Il y avait (en 1899) 8.590 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 85.230 kilogr. de miel et 27.440 kilogr. de cire d'une valeur globale de 151.030 fr. La sériciculture est assez importante dans le dép. du Var : en 1899, il y avait 7.850 sériciculteurs, et la production totale des cocons atteignait 392.000 kilogr., d'un prix moyen de 3 fr. 50 le kilogr.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 5 à 6 hect. ; 1.309 seulement ont plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est, en 1892, de 45.256, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 3^{hect},12, celui des fermiers est de 5.609, celui des métayers est de 3.278.

Industrie. — L'industrie fait vivre 38.091 personnes (en 1891), soit 132 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est très peu développée.

Mines et carrières. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1900, de 23, pour une superficie totale de 21.398 hect. de terrains exploités. Il y avait 14 mines de combustibles minéraux ; 3 mines de fer et 6 mines d'autres minerais métallifères (galène argentifère, cuivre). L'exploitation des mines est peu développée.

Pour la consommation du combustible minéral, le dép. du Var emploie 141.200 tonnes de houille, valant en moyenne 31 fr. 25 la tonne sur les lieux de consommation.

Il y avait 2 concessions de mines de fer, produisant (en 1899) 6.919 t. d'une valeur de 48.433 fr.; 1 mine de cuivre produisant 130 t. d'une valeur de 11.267 fr.; et 4 mines de plomb argentifère produisant 23.700 t. valant 2.763.000 fr.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1899 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Moellon	265.000	140.200
Plâtre	19.840	157.400
Chaux hydraulique	7.000	108.000
Argile pour briques et tuiles	28.125	26.075
Pavés	67.650	1.486.600
Marbres	189	19.500
Bauxite	33.895	320.017

On exploitait 28 carrières souterraines (bauxite, gypse) et 203 à ciel ouvert, où travaillaient 1.533 ouvriers.

Sources minérales. Les sources exploitées sont au nombre de 3 (sulfatées calciques froides). Il y a 1 établissement thermal (Le Luc). — Les marais salants (Hyères, etc.), d'une superficie de 596 hect., occupent 912 ouvriers et ont produit 31.752 t. de sel brut, valant 254.016 fr.

Industries manufacturières. Il existait, en 1899, dans le dép. du Var, 207 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 468, d'une puissance égale à 10.744 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en :

152 machines	fixes	d'une force de 3.941	chev.-vapeur
230 —	mi-fixes	— 5.512	—
70 —	locomobiles	— 746	—
16 —	locomotives	— 545	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	911	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	603	—
Agriculture	203	—
Industries alimentaires	261	—
— chimiques et tanneries	262	—
Tissus et vêtements	84	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	91	—
Bâtiments et travaux	2.410	—
Services publics de l'Etat	5.919	—

La fonte moulée en deuxième fusion occupait 5 usines, qui ont produit, en 1897, 572 tonnes.

Il existait, en 1899, dans le dép. du Var, un total de 83 syndicats professionnels, dont 14 syndicats patronaux (547 membres), 32 syndicats ouvriers (1.415 membres), 1 syndicat mixte (14 membres) et 36 syndicats agricoles (4.621 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1899, de $4^{lit},15$ par tête (moyenne française, $5^{lit},08$). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 148 hectol. d'alcool par an, sans compter par les bouilleurs de cru. La consommation du vin était, en 1899, de $1^{hectol},41$ par tête (moy. fr., $1^{hectol},12$. — Il a été vendu (en 1897) 452.544 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 45.316 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 1.610 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Pêche. La pêche maritime est assez active (thon, sardine, anchois, scombre, etc.). Elle est pratiquée par environ 1.000 bateaux, montés par environ 2.000 hommes d'équipage. La valeur du poisson pêché est supérieure à 1 million de fr. Des madragues ont été installées dans plusieurs rades (Hyères et Saint-Tropez).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 34.563 personnes (en 1891), soit 119 ‰ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 8.622, soit 30 ‰, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est relativement peu développé. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Toulon était, en 1898, seulement de 35.987.100 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière. Le nombre des patentes est peu élevé. Il y avait (en 1894) 165 hauts commerçants et banquiers, 13.718 commerçants ordinaires, 1.658 industriels, 500 exerçant des professions libérales. Le dép. du Var exporte des vins, des huiles, des fruits, des bois, du liège, etc. Il importe de la houille, des céréales, des denrées coloniales, des objets de modes et de bijouterie, etc. Le commerce maritime se fait par les ports de La Seyne, Toulon, etc.,

Le cabotage est actif avec tous les ports des pays de la Méditerranée, principalement avec l'Italie, l'Espagne et l'Algérie. Il transporte des légumes, des fruits, des vins, etc.

Voies de communication. Le dép. du Var avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 295 kil. de routes nationales, dont 5 kil. pavés, 1.802 kil. de chemins de grande communication, 305 kil. de chemins d'intérêt commun et 1.220 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 882 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. du Var est traversé en 1900 par 6 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 502 kil., dont 58 kil. en construction. Les lignes 1 à 4 sont des lignes d'intérêt général exploitées par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée. Les autres sont des lignes d'intérêt local (Compagnie du Sud de la France, etc.), d'une longueur totale de 219 kil. 1° La ligne de Marseille à Nice, qui parcourt 140 kil. dans le département, en passant par Ollioules, La Seyne, *Toulon*, Solliès-Pont, Cuers-Pierrefeu, Le Luc, *Fréjus*. — 2° La ligne d'Aix à Carnoules (55 kil.), qui passe par Saint-Maximin et *Brignoles* et rejoint la ligne n° 1. — 3° L'embranchement de *Toulon* aux Salins-d'*Hyères* (19 kil.).— 4° L'embranchement des Arcs à *Draguignan* (13 kil.), qui se détache de la ligne n° 1. — 5° La ligne de Meyrargues à Grasse (136 kil.), par *Draguignan*. — 6° La ligne d'*Hyères* à *Fréjus* (83 kil.), le long de la côte.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 2 bureaux de poste, 29 bureaux télégraphiques et 75 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 1.034.836 fr. et une recette télégraphique de 208.386 fr., pour 228.404 dépêches intérieures et 7.006 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. du Var a fourni, en 1896, un total de 20.347.929 fr. 76 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 412 billards, 418 cercles, 1.786 vélocipèdes et 17.455 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 2.093.034 fr. 46.

Les dépenses départementales se sont élevées à 1.954.905 fr. 10.

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 4.273.351 fr. 66.

Le nombre total des centimes départementaux était de 55,10, dont 30,10 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 29.133 fr. 39, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle mobilière atteignait 10.459 fr. 34.

Les 147 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 4.557.012 fr., correspondant à 4.268.041 francs de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 6.295, dont 2.526 extraordinaires, soit une moyenne de 43 cent. par commune. Il y avait 15 communes imposées de moins de 15 cent., 34 imposées de 15 à 30 cent., 59 de 31 à 50 cent., 34 de 51 à 100 cent. et 5 au-dessus de 100 cent. La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 10.902.763 fr.

Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 51, le produit net des octrois se montait à 2.580.418 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. du Var est peu avancé.

En 1896, sur 1.863 conscrits examinés, 74 ne savaient pas lire. Cette proportion de 40 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 ‰) place le dép. du Var au 42e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour

l'instruction des femmes, il est au 59e rang (sur 87 dép.), avec 900 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 948 °/oo.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures :*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles.	316	38	4	111	469
Instituteurs........	341		78		419
Institutrices	379		279		658
Elèves garçons....	13.555	524	12	2.856	16.947
— filles.......	10.516	1.036	154	5.510	17.216

2° *Ecoles maternelles :*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	38	8	1	32	79
Institutrices.......	57	9	3	37	106
Garçons...........	2.482	266	121	816	3.685
Filles.............	2.249	202	128	997	3.576

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 4 écoles, qui avaient, en 1897, 703 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 61 élèves. Pour les filles, par 1 école, ayant 169 élèves, et par des cours secondaires, comptant seulement 20 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.070.583 fr. 61. — Il existait 29 caisses des écoles, avec 9.152 fr. de recettes et 6.172 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Toulon) comprenant (en 1898) 724 élèves, dont 227 internes, et 1 collège communal (Draguignan).

Assistance publique. — L'assistance publique est assez bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 94, desservant une population de 232.502 hab. ; ils assistèrent 27.464 personnes, dont 3.739 étrangers. En 1897, le nombre des secourus s'élevait à 18.513 personnes, dont 2.354 étrangers, le total des recettes à 223.088 fr., celui des dépenses à 218.642 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 40 desservis par 63 médecins et disposant de 1.937 lits. Le budget se montait à 820.755 fr. pour les recettes et 755.038 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 5.411 malades dont 503 décédèrent ; 795 infirmes et vieillards dont 110 décédèrent ; 639 enfants assistés, dont 26 décédèrent. En outre, 338 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe à Pierrefeu. Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 340 aliénés, dont 160 femmes. La dépense totale était de 169.689 fr. 38, dont 117.034 fr. 79 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 22 établissements et 179 sociétés diverses.

E.-D. Grand.

Bibl. : V. Provence, Toulon, etc. — *Annuaire du dép. du Var.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Statistique de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes, des départements*, *Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. Joanne, *Géographie du dép. du Var* ; Paris, 1897, in-16, 6e éd. — Fauchet, *Description abrégée du dép. du Var* ; Paris, an IX (1801), in-8. — A. Denis, *Promenade historique et statistique dans le dép. du Var* ; Toulon, 1834, in-fol. — H. Lauvergne, *Histoire de la Révolution dans le Var* ; Toulon, 1838, in-8 (1789-94). — J.-F. Bunel, *Promenades pittoresques, descriptives et historiques dans le Var* ; Draguignan, 1853, in-8. — Abbé M. Giraud, *Notice sur les principaux cours d'eau du dép. du Var* ; Toulon, 1871, in-8. — J.-B. Disdier, *Description historique du diocèse de Fréjus* ; Draguignan, 1872, in-8. — E. Levasseur, *Petite géographie pour le dép. du Var* ; Paris, 1873, in-8. — De Bonstetten, *Carte archéologique du dép. du Var* ; Toulouse, 1873 (avec texte). — E. Boyé, *le Var* ; Lille, 1889, in-8.

VARACIEUX. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Vinay ; 1.050 hab.

VARADES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis ; 3.089 hab. Stat. de chem. de fer.

VARAGES. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Barjols ; 1.051 hab. Faïenceries.

VARAIGNES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Bussières-Badil ; 820 hab. Stat. de chem. de fer.

VARAIRE (Bot.) (V. Vératre).

VARAIRE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne ; 724 hab.

VARAITA. Rivière d'*Italie* (V. ce mot).

VARAIZE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély ; 761 hab.

VARAMBON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Pont-d'Ain ; 418 hab.

VARAN (*Monitor* Cuv., *Varanus* Merr.). I. Erpétologie. — Genre de Sauriens Fissilingues, réuni jadis par Linné aux Lézards et formant le type des Varaniens ou Varans de Duméril et Bibron. Les Varans ont le corps allongé, arrondi, sans crêtes dorsales, les pattes à ongles forts, la peau couverte d'écailles tuberculeuses, enchâssées ; langue protractile, séparée en deux longues pointes ; un seul intermaxillaire ; dents logées dans des alvéoles distinctes ; cou plus allongé que chez les autres Sauriens ; épaule forte et solide ; fémur analogue de forme et de position avec celui des Crocodiles. Deux types tranchés : 1° les Monitors, à queue conique, presque arrondie, essentiellement terrestres ; espèces : *Varanus arenarius* Dum. et Bib. ou Varan du désert ; *V. timoriensis* Gray, etc. ; 2° les Varans proprement dits, à queue comprimée dans sa longueur, aquatiques et hantant les bords des rivières et des lacs, d'où le nom d'Hydrosaures (*Hydrosaurus* Wagl.) ; espèces : *V. niloticus* L., qui vit sur les rives du Nil, mange les œufs de crocodiles et chasse l'oiseau et le mammifère ; *V. bengalensis* Dand., *V. nebulosus* Cuv., *V. varius* Merr. (Australie), etc. Certaines peuplades emploient la peau des Varans pour en faire des tambours ; sur la côte occidentale de l'Afrique, on fait avec la peau du Varan du Nil des fourreaux de poignard. — Le genre fossile *Mosasaure* (V. ce mot) se rattache aux Varans.

Dr L. Hn.

II. Paléontologie. — Ce genre, qui vit aujourd'hui dans les parties chaudes de l'Afrique et du S. de l'Asie, est connu aussi dans le pliocène d'Australie et des monts Siwalik (Inde) par deux espèces pour lesquelles Owen a établi le genre *Megalania*. D'autres genres éteints rentrent dans la famille des Varanidées, savoir : *Hydrosaurus* Wagler : dents pointues, un peu arquées ; 9 vertèbres cervicales, 30 thoraciques, 2 sacrées ; côtes dorsales très robustes ; pattes de dernière beaucoup plus longues que les pattes de devant ; du crétacé inférieur de Lésina, *Palæovarus* Filhol : dents fortes, striées à la base ; phosphorites du Quercy ; *Thinosaurus* Marsh : dents à large base épaissie ; zygosphème et zygantrum aux vertèbres ; éocène du Wyoming.

E. S.

Bibl. : Zittel, *Traité de paléontologie*, 1893, t. III, p. 599.

VARAN ou **VARAHRAN.** Nom de plusieurs rois sassanides (V. Perse).

VARANGAL. Ville de l'Inde, Etat du Nizam ; 16.730 hab. Temple de Siva avec quatre belles portes d'art antique. Elle a conservé sa double enceinte de 9 kil. et son fossé. Varangal fut la capitale du royaume hindou de Telingana.

VARANGER. Fjord (V. Scandinavie, t. XXIX, p. 660).

VARANGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Genlis ; 405 hab.

VARANGÉVILLE (*Warengesi villa*, 770). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port, sur la Meurthe, en face de Saint-Nicolas et sur le chem. de fer de Paris à Strasbourg et de Nancy à Epinal ; 2.390 hab. — Port ; mines et salines ; fabrication de soude, de produits chimiques et de

glaces. Eglise du xve siècle avec vitraux de la même époque. Restes d'une chapelle romane (xie s.), provenant du prieuré de Saint-Gorgon fondé en 758 par les bénédictins de Gorze.

VARANGUE (Mar.). On donne le nom de varangue à la partie inférieure et sensiblement horizontale de chacune des pièces en forme de côtes, les *couples* (V. ce mot), dont la réunion constitue la membrure du navire. Les varangues s'assemblent par entaille, en leur milieu ou *talon*, à la contre-quille et, comme les couples, elles changent de forme à mesure qu'on avance vers l'avant ou vers l'arrière. Dans la partie centrale, au voisinage du maître couple, elles ont leurs deux branches presque dans le prolongement l'une de l'autre : ce sont les *varangues plates* ou *varangues de fond*. Mais à mesure qu'on s'éloigne du maître, l'angle des deux branches devient de plus en plus aigu, elles sont de plus en plus *acculées*. Enfin les deux varangues extrêmes prennent le nom de *fourcats*. Les varangues acculées et les fourcats s'assemblent, d'ailleurs, non plus à la contre-quille, au moyen d'une entaille, mais à l'oreiller, au moyen d'un tenon.

VARANO (Lagune de) (V. ITALIE, t. XX, p. 1035).

VARANO. Famille souveraine d'Italie, qui fut maîtresse, sous l'autorité du pape, de Camerino (Marches), d'où elle était originaire. Elle subsiste encore à Ferrare. *Gentile*, vaillant guerrier du xiiie siècle († 1284), défendit sa patrie contre les Gibelins, fut fait par Martin IV comte de la Campagne, podestat en plusieurs villes. Ses fils, *Rodolfo* et *Gentile*, l'imitèrent et obtinrent les mêmes charges et honneurs. Gentile fut en 1332 nommé vicaire de l'église à Camerino. — Un autre *Rodolfo* († 1384) fameux condottiere, seigneur de Macerata, combattit à la tête des Florentins le pape Grégoire IX. — *Giovanni*, *Rodolfo di Gentile*, *Berardo*, *Gentilpandolfo*, se succédèrent au gouvernement de l'Etat de Camerino, que ces deux derniers, par leurs dissensions avec leur frère *Giovanni*, fameux capitaine, commencèrent à désorganiser. Dès lors, la domination de la famille de Varano n'est qu'une suite de crimes intestins, de conspirations, dans lesquels tombent Piergentile, Giulio-Cesare, Rodolfo. — *Costanza*, sœur de ce dernier (1428-47), mariée à Alexandre Sforza, seigneur de Pesaro, fut célèbre par sa connaisssance de la langue grecque. — *Giovanni-Maria*, après la mort de César Borgia, se rendit maître de Camerino, y fit de terribles vengeances, en fut créé duc par Clément VII en 1524. — *Giulia*, sa fille († 1547) et héritière, épousa Guidobaldo della Rovere, se vit privée du duché par le pape Paul III en 1539. Les autres branches de la famille continuèrent à servir dans les armées étrangères, sans se faire bien remarquer, sauf *Alfonso* (1705-88), de celle de Ferrare, qui fut un des meilleurs poètes de son temps.

VARAR. Province anglaise de l'Inde centrale (V. BÉRAR).

VARASD. Comitat de Croatie-Slavonie ; 2.521 kil. q. ; 279.325 hab. (en 1900). Les montagnes de Macelj, Kalnik et Sljime sillonnent le comitat qui est riche en gisements de charbon ; 35 communes et une ville. Ch.-l. : Varasd ; 11.754 hab. Ancienne forteresse. Lycée, école de commerce, sériciculture et fabr. d'alcool.

VARAVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 319 hab.

VARCES. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vif ; 690 hab.

VARCHI (Benedetto), écrivain italien, né à Florence le 19 mars 1503, mort à Florence le 18 déc. 1565. D'abord attaché au parti démocratique, il fut exilé lors de la restauration des Médicis (1530) ; mais il fit bientôt sa paix avec eux et fut chargé par Cosme Ier (1543) d'écrire l'histoire de son temps ; il refusa les avances que lui faisait le pape Paul III et passa les dernières années de sa vie dans sa villa de la Topaia qu'il devait à la libéralité du grand-duc. Quoique ce ne fût point un esprit vraiment supérieur, il exerça de son temps une sorte d'hégémonie littéraire qu'il dut sans doute à la variété de ses connaissances et à l'universalité de ses aptitudes. Il cultiva à peu près tous les genres, écrivit des sonnets, des chansons amoureuses, des *Capitoli* burlesques, des *Canti, carnascialeschi*, un dialogue sur la langue (l'*Ercolano*, écrit vers 1561, publié en 1570), où il défend la supériorité du toscan sur les autres dialectes italiens, des leçons académiques sur Dante et Pétrarque, des discours, une comédie (la *Suocera*, écrite vers 1557, publiée en 1559) et des traductions ; il trouva même le temps de s'occuper d'ancienne littérature provençale. Son œuvre principale est son *Istoria fiorentina* (en 16 livres, de 1527 à 1538), écrite avec une grande indépendance de jugement et fondée en grande partie sur des documents officiels. Cette histoire, éditée pour la première fois en 1721, par F. Settimanni, a été republiée de nos jours par E. Milanesi (Florence, 1858, 3 vol. in-12). A. JEANROY.

BIBL. : Préface de G. BOTTARI à l'*Ercolano;* Florence, 1730. — GASPARI, *Storia della lett. ital.*, t. II. — F. FLAMINI, *Il Cinquecento ;* Milan, 1900. — *Vies* de Varchi, par RAZZI et un anonyme en tête de l'édition Milanesi.

VARCOLLIER (Marie), dite *Marguerite* UGALDE, cantatrice française, née à Paris en 1862. Elève de sa mère, qui eut quelques succès, aux environs de 1855, à l'Opéra-Comique et au Théâtre-Lyrique et qui prit, en 1866, la direction des Bouffes-Parisiens, elle a débuté à l'Opéra-Comique en 1880 dans le rôle de Marie de la *Fille du régiment*, mais a presque tout de suite quitté ce théâtre, et, par la suite, a chanté surtout l'opérette, aux Nouveautés, aux Folies-Dramatiques, aux Bouffes, au Gymnase, aux Variétés, faisant entre temps de brillantes tournées en province et à l'étranger.

VARDÆI. Peuple de l'ancienne Illyrie, qui habitait en face de l'île de Pharos.

VARDAR. Fleuve de la Turquie d'Europe, dans l'ancienne Macédoine. Il correspond à l'*Axius* des anciens et au *Bardarium* du moyen âge, prend sa source dans la prov. de Monastir (Bitolia) et se jette dans le golfe de Salonique, après avoir arrosé la ville d'Uskiup et celle de Kuprulu ; son cours a 336 kil. de longueur. Son principal affluent est la Tzerna-Réka qu'il reçoit avant de traverser les gorges de Démir-Kapou (Porte de Fer). Son embouchure a changé de lit depuis l'antiquité.

VARDES (Famille de). Branche de la famille des *Bec-Crespin* (V. ce nom). — *René*, marquis de Vardes et de La Bosse, capitaine de cinquante hommes, chevalier des ordres du roi, meurt en 1619. — Son fils aîné, *Jean*, est assassiné en Italie en 1616. — Le cadet, *René II*, épouse Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret (V. HENRI IV). Le second fils de René II, *Antoine*, comte de Moret, lieutenant général, tué au siège de Gravelines (13 août 1658), eut pour fils *François-René*, célèbre par son esprit, ses intrigues et ses galanteries. Mestre de camp en 1642, maréchal de camp en 1649, il servit sous Turenne au faubourg Saint-Antoine, devint en 1654 lieutenant général, en 1655 capitaine des Cent-Suisses, en 1660 gouverneur d'Aigues-Mortes et chevalier des ordres. Cette brillante carrière de courtisan fut brisée. Confident du roi, il entra dans un louche complot avec Madame et la comtesse de Soissons, dont il était l'amant, pour révéler à la reine les amours de Louis XIV et de La *Vallière* (V. ce nom) ; il ne craignit pas d'accuser lâchement de sa propre vilenie M. et Mme de Navailles. Enfermé à la Bastille, puis exilé à Montpellier (1664) avec son ami Corbinelli, ce fut seulement en 1683 qu'une lettre de la main du roi le rappela à la cour. H. HAUSER.

BIBL. : SAINT-SIMON, *Mémoires*. — P. ANSELME, *Hist. généal.*, t. II.

VARDŒ. Ville de la Norvège septentrionale, située dans le district de Finmark, dans une île ouverte du côté de l'océan Glacial, à l'extrémité orientale de la péninsule Varjag-Njarg. ; 2.220 hab. (en 1892), pêcheurs pour la plupart et surtout baleiniers. Près de la ville est située la vieille forteresse de Vardœhus.

VARDOUSSIA. Montagnes de la *Grèce* (V. ce mot).

VARECH. On donne le nom de *varech* ou *goémon* à des algues d'espèces diverses, mais principalement du genre *Fucus* (V. Algues), qu'on recueille en grandes quantités sur les côtes de l'Océan et qu'on utilise, soit comme engrais (Bretagne, Saintonge, Normandie), soit à l'alimentation des porcs. On les emploie aussi, séchées, comme combustible ou encore à la confection de paillasses (chiendent de mer). Enfin on en extrait par incinération, de la soude (soude de Normandie) et de la potasse (V. Carbonate, t. IX, p. 302), et aussi de l'iode, du brome.

Les varechs ou goémons agissent, en tant qu'engrais, par la matière organique azotée qu'ils contiennent (0,15 à 0,50 °/₀ d'azote, suivant les espèces) et aussi par leurs propriétés hygroscopiques, par leurs éléments salins, etc. Utilisés exclusivement sur les bords mêmes de la mer, leur richesse n'étant pas suffisante pour qu'on puisse les transporter à de grandes distances, ils constituent, par contre, dans certaines localités, la seule matière fertilisante employée. Il en est ainsi, notamment, dans l'île de Noirmoutiers et dans l'île de Ré. Tout le S. de cette dernière est couvert de vignes, qui ne reçoivent pas d'autres engrais; au N., on applique le varech sur les céréales, notamment sur l'orge. Il faut d'ailleurs, avant de l'employer, le laisser exposer en tas à la pluie afin de le débarrasser du sel. On lui fait subir ensuite un commencement de putréfaction, et on l'enfouit dans cet état. Quelquefois aussi, ce sont les cendres qu'on utilise comme engrais, la plante étant tout d'abord, après avoir été desséchée, employée comme combustible.

Le varech destiné à la fabrication de la soude et de la potasse est récolté, en grande partie, sur les roches submergées des côtes normande et bretonne, par des ouvriers des environs de Brest et de Cherbourg appelés *barilleurs*. Ils opèrent, en général, au moment des grandes marées, par ateliers de six hommes. A marée basse, ils se rendent sur les rochers, les dépouillent de leurs fucus et en forment de grands tas que soutiennent à la surface de l'eau les nombreuses vésicules aériennes du *Fucus vesiculosus*. Ils poussent à la rive ces espèces de radeaux, les étendent sur la grève, les y retournent jusqu'à complète dessiccation, puis procèdent à l'incinération dans des fours dont les parois sont garnies d'un revêtement en briques. La composition moyenne des cendres est la suivante pour 100 : chlorure de potassium, 13,5 ; sulfate de potasse, 10 ; chlorure de sodium, 16 ; iode, 0,6 ; brome, 2,7 ; matières insolubles, 57,2. L'extraction a lieu d'après les procédés indiqués à l'art. Carbonate.

La récolte du varech est soumise à une réglementation très complexe et très sévère, qui remonte à l'ordonnance sur la marine d'août 1681 et qui est aujourd'hui contenue dans les décrets des 4 juil. 1853, 8 févr. 1868, 19 févr. 1884 et 28 janv. 1890. Elle distingue : 1° les *goémons poussant en mer*, c.-à-d tenant aux fonds et aux rochers et ne pouvant être atteints de pied sec aux basses marées d'équinoxe; 2° les *goémons épaves*, c.-à-d. détachés par la mer et journellement portés à la côte par le flot; 3° les *goémons de rive*, c.-à-d. attenant à la partie du littoral que la mer découvre aux basses marées d'équinoxe (Décr. 4 juil. 1853, art. 109). La récolte des goémons poussant en mer peut être faite toute l'année, de jour et de nuit, mais seulement au moyen de bateaux pourvus de rôles d'équipage. Les goémons épaves peuvent être récoltés en tout temps et par toute personne, sauf ceux rejetés dans les pêcheries et parcs, qui appartiennent aux détenteurs de ces établissements. Les goémons de rive sont des produits du domaine public maritime. Comme tels, ils sont la propriété de l'Etat. Mais celui-ci en fait l'abandon gratuit aux communes riveraines, et la récolte, qui a lieu deux fois au plus par année et de jour, dans les conditions fixées, sous la surveillance du préfet, par le maire, appartient à tous les habitants de nationalité française comptant dans la commune six mois au moins de résidence, ainsi qu'aux habitants des communes voisines y possédant 15 ares au moins de terres cultivées. Si les communes riveraines n'exercent pas leur droit, toute personne peut, leur refus constaté, opérer la récolte en vue de la préparation de la soude naturelle. En aucun cas, il ne peut être fait usage de dragues. Il est, d'autre part, interdit de toucher aux herbes marines qui croissent le long des quais ou autres ouvrages en maçonnerie, ainsi que sur les digues ou berges des fleuves et canaux. La constatation des infractions et les peines sont réglées par le décret-loi du 9 janv. 1852 sur la pêche côtière.

Originairement, le mot varech s'appliquait collectivement à tous les débris que la mer rejette sur ses côtes : d'où l'ancien *droit de varech*, qu'il ne faut pas confondre avec celui appartenant aux habitants des communes riveraines sur les goémons de rive (V. ci-dessus) et qui attribuait aux mêmes riverains la propriété des épaves maritimes de toute sorte. Il a subsisté jusqu'à l'ordonnance de 1681 (V. Epave). L. S.

VAREILLES. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de La Souterraine ; 847 hab.

VAREILLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette; 440 hab. Eglise du XIe s. avec clocher roman.

VAREILLES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque ; 303 hab.

VAREN. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Saint-Antonin, sur la rive dr. de l'Aveyron; 1.583 hab. Stat. (à Lexos) de chem. de fer. Eglise romane dont les bas côtés, terminés par des absides, dépassent le chevet (par suite d'un écroulement de l'abside centrale primitive). Château des XIVe et XVe siècles. A 3 kil. O., église d'Arnac, entourée d'une enceinte fortifiée.

VARENGEVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, sur une falaise de 83 m. de haut qui domine la Manche ; 1.010 hab. Fabrique de produits céramiques. Eglise des XIIe, XIIIe et XVIe s. ; ruines d'un manoir bâti au XVIe siècle par Ango.

VARENGUEBEC. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits ; 678 hab.

VARENNE. Rivières de France (V. Mayenne, t. XXIII, p. 453, et Seine-Inférieure, t. XXIX, p. 924).

VARENNE (La). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Champtoceaux ; 1.083 hab.

VARENNE-L'Arconce. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Semur-en-Brionnais ; 406 hab.

VARENNE-Reuillon. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Digoin; 261 hab.

VARENNE-sur-le-Doubs. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Pierre ; 141 hab.

VARENNE (Marquis de La) (V. Fouquet [Guillaume]).

VARENNES (Les). Région du dép. d'*Indre-et-Loire* (V. cet art.).

VARENNES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde ; 254 hab.

VARENNES. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Montgiscard ; 201 hab.

VARENNES. Com. du dép. de l'Indre, arr. d'Issoudun, cant. de Saint-Christophe-en-Bazelle ; 1.014 hab. Eglise du XIIIe siècle.

VARENNES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligueil ; 342 hab.

VARENNES. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris ; 1.123 hab.

VARENNES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 225 hab.

VARENNES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Montereau-faut-Yonne ; 762 hab.

VARENNES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger ; 248 hab.

VARENNES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux ; 416 hab.

VARENNES. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Villebrumier ; 526 hab.

VARENNES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau ; 366 hab.

VARENNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Châtel ; 366 hab.

VARENNES-en-Argonne. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse ; 1.309 hab. (1.293 aggl.). Fabr. de biscuits et de massepains. Varennes est célèbre par l'arrestation de Louis XVI (V. ci-dessous). On y voit encore la maison de poste où le roi descendit de voiture

Fuite et arrestation de Louis XVI à Varennes. — Au lendemain même de la prise de la *Bastille* (V. ce mot), un parti s'était formé à la cour pour entraîner Louis XVI à gagner la frontière du Nord et à lutter ouvertement contre la Révolution, avec l'appui de l'Autriche, maîtresse des Pays-Bas méridionaux, si l'armée française se refusait à obéir à ses chefs, tous nobles ou peu s'en fallait. Il préféra user de diplomatie et de subterfuges : « il manqua l'occasion », comme il l'avouait deux ans plus tard. Il laissa l'*émigration* (V. ce mot) lui préparer les voies. *Mirabeau* (V. ce nom) lui conseillait de ne pas quitter, de sa personne, le territoire du royaume ; mais, dès oct. 1790, le projet était formé de partir en secret pour Montmédy, au milieu du camp du marquis de *Bouillé* (V. ce nom) et à portée des secours que promettait l'empereur. Les agissements du comte d'Artois et des émigrés, les scrupules sincères et la tactique du roi à l'égard de la Constitution civile du clergé, les pamphlets même de ses partisans, qui le déclaraient « prisonnier » depuis sa rentrée à Paris, firent soupçonner ses intentions, et lorsque enfin, le 18 avr. 1791, il voulut, publiquement, se rendre à Saint-Cloud pour y faire ses Pâques des mains d'un prêtre approuvé par Rome, il fut retenu de force par le peuple, et sa voiture dételée. Sa captivité ne pouvant plus faire doute pour personne, il s'empressa, cinq jours après, de faire adresser à toutes les cours une circulaire où il proclamait l'entière liberté de ses actes, le caractère irrévocable de son serment à la Constitution, etc., et la lecture qui en fut faite de sa part à l'Assemblée fut saluée par des cris d'amour et d'enthousiasme. Le roi comptait déguerpir huit jours après. Il écrivit de sa main un factum très étudié, où il exposait ses griefs politiques et personnels. Il jugea ensuite plus prudent d'attendre encore, et c'est dans la nuit du 20 au 21 juin seulement qu'il s'enfuit, avec les siens, tous déguisés. Le comte de Fersen sert de cocher ; Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, les accompagne. Le voyage s'effectue dans une énorme berline, encombrée de bagages et de nécessaires. Le chemin choisi (par Châlons) est mauvais ; le marquis de Bouillé eût préféré celui de Reims : Louis XVI a, paraît-il, redouté d'être reconnu dans la ville du sacre. Mais son effigie n'est que trop populaire : il commet d'ailleurs, en route, mainte imprudence. Pendant que le comte de Provence, par une voie plus courte et sans autant d'apparat, réussissait, avec le comte d'Avaray, à passer la frontière franco-autrichienne, le roi, la reine, son fils, sa fille, sa sœur furent reconnus par le maître de poste Drouet, et détenus à Varennes, dans l'auberge où ils relayaient, par la garde nationale. Le départ du roi avait été connu dès le 21 juin au matin ; le lendemain, à 9 heures et demie du soir, l'Assemblée était informée de l'arrestation, due sans doute en partie aux imprudences et à la lenteur des fugitifs, mais aussi à l'indiscipline de l'armée, au manque de décision de Bouillé, enfin aux soupçons partout éveillés et à l'énergique résolution des citoyens armés. Trois commissaires, *Barnave*, *Petion* et *Latour-Maubourg* (V. ces noms), furent délégués à Varennes à l'effet de ramener Louis XVI dans sa capitale, où il rentra le 25 au soir, suivi d'une escorte innombrable, dans un morne silence.

« La fuite du roi fut un des rares événements de la Révolution qui émurent toute la nation, qui furent connus et sentis de tous. A la première nouvelle, ce fut un sentiment de stupeur, puis un sentiment d'indignation et de colère, puis un sentiment de peur. La nation se sentit abandonnée, orpheline. Il lui parut que le roi avait emporté avec lui un talisman préservateur : la France se vit envahie, sans chef, perdue. Mais, ô les braves Français ! les voilà qui se raidissent pour paraître calmes. Partout, à l'exemple de l'Assemblée, ils affectent fière et ferme contenance. Les municipalités donnent l'exemple du ralliement autour de la loi. On est debout, en armes, prêts à mourir pour la patrie. Arrive la nouvelle du retour du roi, on respire, on se croit sauvé » (Aulard). Le parti républicain, plus clairvoyant qu'écouté, ne cherche à s'organiser qu'à Paris. Il est honni par la bourgeoisie, décimé et dispersé à coups de fusil au Champ de Mars (17 juil.). Il ne s'agit que d'imposer à Louis XVI de meilleurs conseillers. Il ne s'est pas enfui, il a été « enlevé ». Il n'est pas coupable, ni même complice ; il est victime. Toutefois, il fut suspendu de ses pouvoirs pendant près de trois mois (21 juin-14 sept.). Un nouveau serment de Louis XVI à l'ensemble de la Constitution mit fin à cette république de fait, que la persistance de sa trahison ne mit guère plus d'un an à transformer en république de droit. H. Monin.

Bibl. : Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, 1900, ch. V, pp. 115-52, in-8. — Parmi les historiens de la Révolution, Louis Blanc est le plus détaillé, le plus anecdotique. — Quant aux sources imprimées, outre les *Journaux* et les *Mémoires* (ceux de Bouillé entre autres, V. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution* ; Paris, 1890, gr. in-8, pp. 237-246.

VARENNES-le-Grand. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Chalon-sur-Saône ; 1.091 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VARENNES-lès-Macon. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Mâcon ; 260 hab.

VARENNES-lès-Narcy. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de La Charité ; 1.022 hab. Fabr. de limes.

VARENNES-lès-Nevers. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Pougues-les-Eaux ; 1.863 hab.

VARENNES-Saint-Honorat. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. d'Allègre ; 232 hab.

VARENNES-Saint-Sauveur. Com. du dép. de Saône-et-Loire. arr. de Louhans, cant. de Cuiseaux ; 2.014 hab.

VARENNES-sous-Dun. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette ; 903 hab.

VARENNES-sur-Allier. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse ; 3.117 hab. (1.740 aggl.). Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Manufacture d'ameublements. Pépinières ; fabr. d'instruments agricoles. Château de Gayette, transformé en hospice (1694).

VARENNES-sur-Amance. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres ; 893 hab.

VARENNES-sur-Loire. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-E.) de Saumur ; 1.642 hab. Stat. de chem. de fer.

VARENNES-sur-Morge. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Ennezat ; 410 hab.

VARENNES-sur-Tèche. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Jaligny ; 745 hab.

VARÈS. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Tonneins ; 592 hab.

VARESE. Ville de la Lombardie, ch.-l. d'arr. de la prov. de Côme, située à 382 m. d'alt., à 2 kil. du lac de ce nom, sur la ligne de Milan à Laveno ; 7.163 hab. C'est le siège d'une industrie assez active (soieries, papiers, meubles) et la résidence estivale de nombreuses familles. On y remarque une église *San Vittore* de 1600, un beau jardin public, dans le vieux style italien, et un grand nombre de belles villas. Un combat s'y est livré entre Garibaldi et les Autrichiens le 26 mai 1859. Dans le voisinage, *la Madonna del Monte* (1880) est un pèle-

rinage célèbre d'où l'on découvre un panorama magnifique.

BIBL. : FISCHER, *Varese;* Munich, 1892.

VARESNES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon; 313 hab.

VARESSIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Orgelet; 55 hab.

VARETZ. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive; 1.507 hab. Stat. de chem. de fer. Château féodal de Castelnovel.

VARGAS (Luis de), peintre espagnol, né à Séville en 1502, mort à Séville en 1568. Après avoir fait dans sa ville natale l'apprentissage de son art, Vargas, l'un des premiers parmi les artistes andalous, alla chercher, en Italie, les enseignements des maîtres. Il séjourna d'assez longues années à Rome, où il fut, croit-on, l'élève de Perino del Vaga, dont les élégances de dessin, le coloris et le style se retrouvent dans les premiers ouvrages de Vargas, principalement dans son chef-d'œuvre, à la cathédrale de Séville, *la Génération temporelle de Jésus-Christ.* Revenu dans sa patrie, Vargas produisit de nombreuses et importantes peintures, soit à l'huile, soit à fresques. De ces dernières il ne subsiste plus que de bien faibles vestiges, tandis que la cathédrale, outre le célèbre tableau de la *Génération* ou de la *Gamba*, comme on le désigne habituellement, conserve encore une superbe *Nativité* ou *Adoration des bergers*, datée 1555; Vargas a mêlé dans cette peinture, à son inclination vers un robuste réalisme, des réminiscences italiennes. Toutefois, il est bien de sa race et de son terroir, et le caractère de son œuvre demeure bien espagnol par son naturalisme. Son coloris, son mode de composition, marquent un progrès considérable sur les timides errements des peintres qui l'ont précédé, et on peut dire de lui qu'il a été un chef d'école, en introduisant en Andalousie des notions, alors toutes nouvelles, d'art et de sentiment, d'une sérieuse et véritable élévation. Il forma d'excellents élèves, notamment Antonio de Arfian et Luis Fernandez. P. L.

BIBL. : PACHECO, *El arte de la pintura;* Séville, 1649. — PALOMINO DE VELASCO, *El museo pictorico;* Madrid, 1724. — Cean BERMUDEZ, *Dicionario de los mas ilustres profesores;* Madrid, 1880. — P. LEFORT, *la Peinture espagnole;* Paris, 1894.

VARGAS (Bernard PEREZ DE), chimiste espagnol (V. PEREZ DE VARGAS).

VARGUE (Mécan.) (V. BARITEL).

VARIABLE (Mathém.). Ce mot est universellement usité en mathématiques, soit substantivement, soit comme qualificatif. Une figure variable, en géométrie, est une figure qui se déplace ou se déforme, par opposition à une figure fixe. En algèbre, on oppose l'expression « variable » à celle de « constante »; et le substantif alors n'est autre chose qu'une abréviation remplaçant l'expression « quantité variable ». Toute la théorie des fonctions repose sur cette idée fondamentale, et notamment sur la notion de continuité dans la variation. Une fonction peut dépendre d'une seule variable x, ou de plusieurs $x, y, z, \ldots$ n'ayant aucun lien entre elles. Ces quantités $x, y, \ldots$ sont les variables indépendantes, ou plus simplement les variables. On pourrait dire, et on a dit quelquefois, que les fonctions elles-mêmes sont des variables dépendantes, mais c'est un mode de langage qui paraît aujourd'hui abandonné, avec juste raison. C.-A. LAISANT.

VARIANTE (Littér.). On appelle variantes les différences de texte que présentent souvent les manuscrits ou les diverses éditions d'un même ouvrage. Elles peuvent venir de l'auteur qui, dans les éditions successives de ses œuvres, corrige des fautes matérielles faites par le copiste, par le prote ou par lui-même dans son manuscrit, ou qui apporte au texte des changements d'ordre littéraire par la substitution d'une expression ou d'une tournure à une autre, par une addition ou au contraire une suppression. Certaines œuvres de nos classiques, les tragédies de Corneille par exemple, comme le *Cid*, abondent en variantes de ce genre. Vers 654 :

> Une juste vengeance est sans peur de supplice.
> (Edit. 1637-44).
>
> Une juste vengeance est sans peur du supplice.
> (Edit. 1648-56).
>
> Pour la juste vengeance, il n'est point de supplice.
> (Edit. 1660).

Les manuscrits des sermons de Bossuet, qui n'étaient pas destinés à la publication, et dont certains ont été prêchés plusieurs fois, présentent de nombreuses variantes provenant de ce que la même idée s'y trouve souvent exprimée sous plusieurs formes différentes, dont aucune n'est effacée, et dont l'une est dans le texte, l'autre ou les autres en marge ou entre les lignes. Si ces variantes rendent fort difficile la tâche de l'éditeur, elles fournissent, d'autre part, à celui qui veut étudier la langue des grands écrivains, la meilleure leçon qu'on puisse imaginer; elles nous font voir les modifications successives de la pensée de l'auteur et ses efforts à la recherche de l'expression convenable.

Les variantes proviennent encore de fautes de copie ou d'impression, introduites dans le texte des éditions manuscrites ou imprimées et qui, une fois le manuscrit original perdu, ont été reproduites ou diversement corrigées par les copistes ou les éditeurs postérieurs. En dehors des erreurs involontaires, telles que fautes d'orthographe, substitutions d'un mot à un autre, omissions, transpositions, insertions dans le texte de gloses marginales ou interlinéaires, il y a les changements volontaires apportés au texte par le copiste ou l'éditeur, soit qu'il essaye de rétablir un texte altéré, incompréhensible ou mutilé, soit qu'obéissant à des préoccupations littéraires ou doctrinales, il supprime ou modifie certains passages ou certaines expressions. Des exemples célèbres de ces éditions infidèles sont celle des *Pensées de Pascal* par Port-Royal en 1669 et celle des *Sermons de Bossuet* de Déforis en 1772, 1778, 1788. Ainsi aux erreurs mécaniques peuvent se joindre les remaniements volontaires, et si le texte original vient à disparaître, les copies faites par différents copistes ou éditeurs deviennent la source de variantes dont le nombre peut être fort grand. De la nécessité de faire un choix entre elles est née la critique des textes, dont les poèmes d'Homère ont été le premier objet, que les grammairiens latins, après ceux d'Alexandrie, ont pratiquée dans leurs *recensiones* des auteurs latins, et dont la méthode a été définitivement établie par les savants modernes, comme Bekker et Dindorf.

VARIATION. I. MATHÉMATIQUES. — Le calcul des variations, inventé par Euler et réduit en algorithme par Lagrange, est, au fond, une branche du calcul différentiel. Alors que le calcul différentiel étudie les changements de valeur que prend une fonction quand on modifie infiniment peu sa variable, le calcul des variations étudie les changements de forme que prennent les fonctions quand on modifie infiniment peu les circonstances qui les font naître. Or, on peut toujours supposer qu'un changement de forme d'une fonction est le produit d'un changement de valeur d'un paramètre ou de plusieurs paramètres contenus dans une fonction plus générale dont celle-ci est un cas particulier. Ainsi on fait passer la forme $\sin x$ à la forme $\log x$, par exemple, en considérant $\sin x$ et $\log x$ comme des cas particuliers de

$$\frac{\alpha - \alpha_0}{\alpha_1 - \alpha_0} \sin x + \frac{\alpha - \alpha_1}{\alpha_0 - \alpha_1} \log x = f(x'\alpha),$$

alors en effet :

$$f(x,\alpha_1) = \sin x, \quad f(x,\alpha_0) = \log x,$$

en sorte que la différentielle d'une fonction sera sa différentielle proprement dite prise en regardant certaines va-

riables paramétriques α, α'... comme constantes et d'autres x, x'... comme seules variables, tandis que sa variation sera sa différentielle prise par rapport aux α, les x restant constants. Les différentielles proprement dites se désignent toujours avec la caractéristique d et les variations avec la caractéristique δ, ainsi :

$$\delta f = \sum \frac{\partial f}{\partial \alpha} d\alpha, \quad df = \sum \frac{\partial f}{\partial \alpha} dx.$$

Il n'y avait donc rien de nouveau au fond dans la conception de Lagrange, mais ce qui était réellement nouveau, c'était l'application que Lagrange faisait du calcul différentiel à la recherche du maximum et du minimum des intégrales simples ou multiples, application assez importante pour mériter un chapitre spécial dans les traités d'analyse infinitésimale. Nous ne pouvons ici qu'y renvoyer.

H. Laurent.

II. Physique (V. Boussole et Mathématiques).

III. Météorologie (V. Atmosphère, t. IV, p. 467).

IV. Musique. — On entend par *variation* les différentes manières de présenter une même mélodie sous une forme ornée et embellie d'agréments de toute sorte. Mais quelque compliquées et multipliées que puissent être les variations dues à l'imagination du compositeur, il est de règle que l'on doive toujours pouvoir y reconnaître l'air primitif, le *thème* qui a servi de canevas. Il faut également si, dans un morceau varié, on fait entendre plusieurs variations successives, que chacune se distingue par un caractère spécial d'ornementation qui la différencie des autres. Quant aux procédés qui servent dans la pratique musicale à varier une mélodie, on peut en indiquer brièvement les principaux. C'est ordinairement par l'emploi des valeurs diminuées que l'on procédera d'abord : procédé qui suppose en même temps l'emploi de notes de passages et de fragments de gammes ou d'arpèges. On pourra de la sorte superposer au rythme primitif qui n'est pas essentiellement modifié, plusieurs petits rythmes accessoires diversement combinés. C'est ainsi que les quatre noires d'une mesure, par exemple, seront réunies par une note de passage intermédiaire, ce qui donnera huit croches, par des doubles croches ou d'autres groupes admettant ces deux valeurs, par des figures de trois notes (triolets), etc. Le nombre de ces combinaisons est infini, d'autant plus qu'on les emploiera simultanément. Les différentes sortes de syncopes, l'intercalation de silences, les retards et autres artifices de contrepoint seront encore des éléments de variété. Tout ceci suppose que l'harmonie ne change pas. Si l'on veut la modifier, on aura une nouvelle source d'effets particuliers. Un des plus classiques en ce genre consiste à changer de mode, en passant du majeur au mineur ou inversement. Mais il est inutile d'entrer à ce sujet dans de plus amples détails.

Tous ces genres de variations portaient autrefois chez nous le nom plus explicite de *diminutions* (V. ce mot), et, dans l'exécution des airs, on en faisait un usage constant, ordinairement à l'improviste. Car le plus souvent c'était affaire au virtuose de composer les variations, qu'il les écrivît à loisir ou qu'il les improvisât sur-le-champ. Aussi malgré l'apparente multiplicité des moyens, la monotonie de ces ornements restait assez grande. Plus tard, les maîtres prirent la peine d'écrire eux-mêmes leurs variations : l'air varié est une des formes favorites de la sonate ou de la symphonie chez Haydn, Mozart ou Beethoven. Mais si les airs variés des deux premiers maîtres, malgré leur élégance et leur ingéniosité piquante, ne modifient point le caractère expressif du thème, la variation beethovénienne prend un caractère tout autre. Prodigieusement amplifiée, elle revêt l'aspect d'un développement véritable en ce sens que, parti d'un même point de départ pour chaque variation, le compositeur arrive à donner une expression tout à fait originale à chaque présentation du thème dont le sentiment se modifie sans cesse. Comme on l'a dit justement, la mélodie peut être alors comparée à un personnage unique dont on aurait plusieurs fois reproduit les traits, variant suivant les passions exprimées. Ce procédé était déjà indiqué dans les œuvres de S. Bach, particulièrement en ses chorals variés. Beethoven l'a mis constamment en œuvre. Il suffira de citer les variations du douzième quatuor, par exemple, ou l'adagio varié de la neuvième symphonie pour voir quelle différence il y a de la variation ainsi entendue à ce que les virtuoses comprennent trop souvent sous ce nom : simple travail d'amplification qui n'a d'autre but que d'éblouir l'auditeur par des prodiges d'agilité ou de mécanisme.

Un procédé très rarement employé, s'il n'est même pas entièrement de l'invention de l'auteur, est celui qu'a mis en œuvre Vincent d'Indy dans son poème symphonique *Istar*. Il consiste à faire entendre en quelque sorte les variations avant le thème, de telle façon que, à peine soupçonné tout d'abord, le motif se précise de plus en plus jusqu'au moment où il apparaît avec sa forme définitive. Ce mode de procéder est susceptible d'applications extrêmement intéressantes et pourrait être heureusement imité.

H. Quittard.

Bibl. : Mathématiques. — *Acta eruditorum*, 1697 (Mémoire de Bernoulli sur le problème des isopérimètres). — Euler, *Methodus inveniendi lineas curvas maximi minimive proprietate gaudentes*. — Œuvres de Lagrange, t. I et II. — Les *Nouveaux exercices* de Cauchy-Sarrus, dans *Savants étrangers*, 1848, t. X. — Les traités de Jellett, de Moigno et Lindelöf-Legendre, dans *Acad. des sciences*, 1786. — Jacobi, *Journal de math. pures et appliquées*, t. III. — Delaunay, *id.*, t. IV. — Hesse, *Journal de Crelle*, t. LIV. — Tous les traités d'analyse un peu étendus.

VARICE (Pathol.). Inflammation chronique des veines avec dilatation permanente consécutive. La dilatation passive par compression ou obstacle quelconque à la circulation, sans inflammation, ne peut être considérée comme une varice. Mais la dilatation simple, cylindroïde, sans allongement, avec inflammation minime, comme dans la grossesse, constitue le premier degré de la varice. Au deuxième degré, la veine s'allonge, devient tortueuse, s'épaissit par places et reste béante à la coupe. Au troisième degré, la tunique moyenne, surtout atteinte par l'inflammation, n'est plus reconnaissable, et la veine est devenue un canal rigide et calcifié. D'après leurs formes, on distingue les varices en cylindroïdes, serpentines ou cirsoïdes, ampullaires, etc. Généralement superficielles, elles se rencontrent surtout dans le domaine des saphènes interne et externe, à la jambe. Il peut exister, en même temps, des varices profondes, intra-musculaires (Verneuil). Au niveau des varices, la peau perd sa mobilité et devient le siège d'une inflammation et d'un érythème plus ou moins intenses ; la vitalité de la région diminue et la moindre plaie peut y donner naissance à une ulcération ; de là la fréquence des *ulcères variqueux* (V. Ulcère), dont la production est d'ailleurs favorisée par un trouble trophique consécutif à la lésion des nerfs déterminée par l'altération des *vasa nervorum* (Quénu). Dans le voisinage des varices, les muscles mêmes et les os s'altèrent, ces derniers se recouvrant d'hyperostoses variées.

Les varices s'observent surtout de trente à quarante ans et peuvent atteindre toutes les régions du corps, mais se présentent surtout vers la partie inférieure du rectum sous forme d'*hémorroïdes* (V. ce mot), sur les veines du cordon spermatique (V. Varicocèle), et, le plus souvent, aux membres inférieurs, chez les individus de grande taille, chez ceux que leur profession oblige à rester debout, la *vis à tergo* s'exerçant avec difficulté ; des dispositions anatomiques, étroitesse des anneaux aponévrotiques, etc., peuvent jouer un rôle ; les jarretières, les ceintures trop serrées, la grossesse, etc., sont des causes augmentant la stase sanguine ; ajoutons-y les phlébites anciennes, les compressions par des tumeurs, etc. Mais pour qu'il y ait varice, c.-à-d. dilatation avec inflammation, il faut l'intervention de troubles de la nutrition,

comme ceux résultant de l'arthritisme, de la phlébosclérose, etc. La tendance héréditaire aux varices paraît due elle-même à l'arthritisme.

Symptômes. Les varices *superficielles* forment des cordons flexueux, moniliformes, à renflements, de coloration bleuâtre, et augmentant par la station verticale, les efforts, les compressions en aval ; elles s'accompagnent d'œdème et souvent de douleurs plus ou moins vives. Les varices *profondes* déterminent de l'œdème, de la coloration bleu foncé de la peau, des engourdissements et de la douleur. Les complications les plus graves sont l'ulcère variqueux, l'hémorragie à la surface de l'ulcère, la phlébite aiguë, les phlegmons; selon Verneuil, le *coup de fouet*, autrefois attribué à la rupture du plantaire grêle, est dû à la rupture d'une varice profonde.

On traite les varices par la compression (bas lacés, élastiques, etc.), par le repos et par l'hamamélis à l'intérieur. Lorsque la compression est trop douloureuse, on peut tenter le traitement opératoire, résection des varices entre deux ligatures, injections coagulantes ; on a renoncé aux cautérisations au fer rouge et à l'isolement. Dr L. HAHN.

VARICELLE (Dermat.). La varicelle ou *petite vérole volante* est une fièvre éruptive, épidémique, inoculable, absolument différente de la varioloïde et de la variole, contre laquelle elle ne confère pas l'immunité. Surtout fréquente chez les enfants, très contagieuse, elle est généralement bénigne. Contractée par contagion, la varicelle présente une incubation de quinze jours environ; inoculée, une incubation de trois à dix-sept jours. Les premiers symptômes sont de la fièvre et de la courbature, suivies au bout de vingt-quatre heures de l'apparition sur la peau de papules roses, se transformant rapidement en vésicules à liquide clair ou faiblement teinté, s'ombiliquant parfois et devenant des pustules qui se rompent, sèchent et laissent une croûte noirâtre analogue à celle qui succède à une pustule d'ecthyma (Dieulafoy) ; toute cette évolution prend trois jours au lieu de huit dans la variole. L'éruption est parfois accompagnée ou suivie d'un *rash* éphémère. Généralement localisée au tronc et aux membres et encore au cuir chevelu, elle peut envahir les muqueuses, et dans le larynx atteint de préférence les cordes vocales. L'éruption se fait par poussées successives. Il n'y a de fièvre que pendant les trois premiers jours et jamais de lombago comme dans la variole. Le pronostic est favorable, et la durée des accidents ne dépasse guère dix jours. — Comme traitement, purgatifs légers, diète lactée, et au bout de douze à quinze jours un bain. Dr L. HN.

VARICOCÈLE (Pathol.). Dilatation variqueuse des veines du cordon spermatique. Le varicocèle se rencontre surtout de quinze à vingt-cinq ans (chez le vieillard, on observe le varicocèle de l'épididyme). L'insuffisance de valvules des veines spermatiques et l'action de la pesanteur favorisent la production du varicocèle qui résulte d'ordinaire d'un excès de pression de la colonne sanguine (tumeurs inguinales et abdominales, lésions gênant la circulation, pression d'une pelote de bandage, constipation, efforts, excès génésiques, etc.), parfois d'un traumatisme. La disposition anatomique des veines spermatiques du côté gauche et la compression par l'S iliaque permettent de se rendre compte de la plus grande fréquence du varicocèle à gauche.

Symptômes. Le varicocèle se développe lentement, puis détermine de la pesanteur dans les bourses et des tiraillements le long du cordon, parfois une douleur qui s'irradie dans l'abdomen et dans les lombes. Il peut devenir gênant par son volume, mais détermine rarement l'atrophie du testicule. A la palpation, on reconnaît une tuméfaction élastique, se prolongeant dans le canal inguinal et donnant la sensation d'un paquet de ficelle ou d'un amas de vers de terre. Si le varicocèle est ancien, on trouve des cordons durs résultant de thromboses, de phlébolithes. Abandonné à lui-même, il tend à augmenter et finit par envahir les veines du scrotum. Le varicocèle agit sur le moral et provoque chez le malade de la tristesse et même de l'hypocondrie.

Traitement. Palliatif, il se borne à des précautions hygiéniques (éviter les exercices violents, la station verticale prolongée, les excès, etc., faire de l'hydrothérapie) et à faire porter un suspensoir (en soie et à jour ou élastique). Le traitement curatif s'impose lorsque le varicocèle devient trop volumineux, que le testicule s'atrophie, en cas de névralgie testiculaire, de trouble mental, etc. Il consiste dans l'oblitération des veines par des injections coagulantes, l'électrolyse, l'acupuncture, etc., la destruction par divers procédés, mais surtout par la ligature à ciel ouvert, simple ou double, et l'excision entre deux ligatures. Dr L. HAHN.

VARIÉTÉS (Théâtre des). La fondation de ce théâtre remonte au 11 avr. 1790, sous le titre de théâtre Montansier, du nom de sa fondatrice, Marguerite Brunet, dite Montansier, qui avait le génie des entreprises théâtrales et avait dirigé déjà une dizaine de théâtres de province (V. MONTANSIER). En 1798, la Montansier abandonna la direction de son théâtre à une commission de cinq membres associés; le 24 juin 1807, les Variétés s'installèrent boulevard Montmartre, dans le local que le théâtre occupe encore aujourd'hui; le décret de 1807, qui limitait à huit le nombre des théâtres, le laissa subsister.

Pendant près de vingt-cinq ans les Variétés restèrent presque dans les mêmes mains. César, Amiel et la Montansier (revenue en 1807) disparurent successivement, il est vrai, mais Brunet et Crétu conservèrent ensemble la direction, à laquelle, en 1828, chacun d'eux associa son fils. C'est seulement en 1830 qu'ils se retirèrent, laissant la place à un vaudevilliste, Armand d'Artois. Pendant cette longue période, la troupe ne cessa de rester l'une des meilleures de Paris. Quant aux auteurs, tous les vaudevillistes du temps passèrent par les Variétés : Désaugiers, Brazier, Scribe, Dupin, Mélesville, Etienne Arago, Duvert, etc. ; quelques-unes des pièces de ce temps sont restées célèbres : *l'Ours et le Pacha*, *Monsieur Vautour*, *les Bonnes d'enfants*, etc.

C'est sous la direction d'Armand d'Artois qu'on vit Frédérick-Lemaître créer, aux Variétés, le *Kean* d'Alexandre Dumas. A d'Artois succéda en 1837 un autre vaudevilliste, Dumanoir, qui eut lui-même pour successeur son confrère Bayard, le neveu de Scribe. Puis ce fut Jouslin de La Salle, puis Nestor Roqueplan. De nouveaux noms parurent successivement sur le théâtre : Bressant, Brindeau, Hyacinthe, Déjazet, Judith, etc. A partir de 1846, les Variétés subirent une assez longue crise, avec les directions successives de Thibaudeau, Morin et Carpier. Ce dernier fit cependant des efforts pour maintenir sa troupe d'une façon honorable, mais sa direction succomba dans une catastrophe, et les Variétés ne retrouvèrent leur prospérité qu'avec Hippolyte Cogniard, en 1855.

Cogniard augmenta sa troupe de jeunes et nouvelles recrues et appela à lui Dupuis, Christian, Baron, Mmes Schneider et Alphonsine, qui tous étaient destinés à prendre bientôt une grande place dans le répertoire ; bientôt au vaudeville classique vint se joindre la grande opérette, dont on sait le triomphe éclatant avec la *Belle Hélène*, *Barbe-Bleue* et la *Grande-Duchesse*, dues au joyeux trio Meilhac-Halévy-Offenbach. Ce fut presque une transformation. La petite pièce à couplets n'était pourtant pas encore entièrement délaissée, mais elle ne devait pas tarder à disparaître devant l'opérette triomphante. En 1869, Eugène Bertrand succédait à Cogniard et poussait de plus en plus le théâtre dans cette voie. Il attirait à lui de nouveaux artistes pour le nouveau genre, Léonce, Cooper, Mmes Céline Chaumont, Zulma Bouffar, Anna Judic, pour jouer les opérettes d'Offenbach, d'Hervé, de Ch. Lecocq, Serpette et autres. Lorsqu'en 1892, Fernand Samuel prit la direction des mains d'Eugène Ber-

trand, il continua durant quelque temps les errements de son prédécesseur et joua aussi un certain nombre d'opérettes : *le Carnet du diable*, *le Carillon*, *le Pompier de service*, *Mademoiselle George*, mais il ne se confina pas dans un seul genre, ne négligea pas la revue de fin d'année, très prisée jadis aux Variétés, et obtint surtout d'éclatants succès avec plusieurs comédies pour la plupart de caractère satirique, dont grand fut le retentissement : *le Nouveau Jeu* et *le Vieux Marcheur*, de Henri Lavedan ; *le Voyage autour du code*, de Georges Duval et Maurice Hennequin ; *la Veine*, d'Alfred Capus ; *Education de prince*, de Maurice Donnay, etc. Voici 112 ans que le théâtre des Variétés a été fondé par la Montansier. Et si l'on remarque qu'il y aura bientôt un siècle qu'il occupe, sans interruption, avec un succès presque constant, le local dans lequel il fut installé en 1807, on constatera qu'il est, de tous les théâtres de Paris, le seul qui ait eu une telle fortune.

VARIGNON (Pierre), géomètre français, né à Caen en 1654, mort à Paris le 22 déc. 1722. Fils d'un architecte, on le destinait à l'état ecclésiastique et il étudiait la philosophie lorsque la lecture d'un Euclide, tombé entre ses mains, décida de sa vocation. Il vint en 1686 à Paris, où l'amitié de l'abbé de Saint-Pierre, qui lui abandonna une rente de 300 livres, lui permit de s'adonner en toute indépendance à ses études favorites, publia dès l'année suivante son *Projet d'une nouvelle mécanique*, qui eut un grand succès, et, en 1688, fut admis à l'Académie des sciences, en même temps qu'il était nommé professeur de mathématiques au collège Mazarin. L'un des mathématiciens les plus célèbres de la fin du XVIIe siècle, il s'est appliqué surtout à généraliser, et, en mécanique, notamment, il a démontré, en partant de la théorie des mouvements combinés, la nécessité de l'équilibre partout où il existe, bien qu'on n'en connaisse pas exactement la cause. Le même esprit devait le porter à accueillir avec enthousiasme la géométrie, alors toute nouvelle, des infiniment petits et, de fait, il fut le premier qui en fit une étude approfondie. Outre l'ouvrage précité, il a écrit : *Nouvelles conjectures sur la pesanteur* (Paris, 1690) ; *Eclaircissements sur l'analyse des infiniment petits* (Paris, 1725, posth.) ; *Nouvelle mécanique ou statique* (Paris, 1725, 2 vol.) ; *Traité du mouvement et de la mesure des eaux courantes et jaillissantes* (Paris, 1725, posth.). Il a fait paraître, d'autre part, dans le recueil de l'Académie des sciences, un nombre considérable de mémoires originaux sur l'équilibre des liquides, la pesanteur, les mouvements accélérés, les cycloïdes, la résolution des équations, etc. L. S.

BIBL. : FONTENELLE, *Eloge de P. Varignon*, dans *Mém. acad. sc.*, 1722.

VARIGNIEZ (Jean de), diplomate fr. (V. BLAINVILLE).

VARILHES. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers ; 1.588 hab. (1.145 aggl.). Stat. du chem. de fer du Midi.

VARIMONT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 107 hab.

VARIN (Ch. VOIRIN, dit), auteur dr. français (V. VOIRIN).

VARINFROY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz ; 147 hab.

VARIOLAIRE (Bot.). On désigne quelquefois, sous le nom de *Variolaria*, des Lichens dont les apothécies, avortées, sont transformées en sorédies. La plupart rentrent dans les *Pertusaria* (V. ce mot). Les plus connus sont le *V. dealbata* Ach., puis le *V. amara* Por., ou *Pertusaria communis* DC., formant une croûte blanchâtre sur les hêtres, chaînes, châtaigniers, et encore désigné sous le nom de *V. pertusaria* Ach. (*Lichen fagineus* L.). Ces Lichens renferment un principe amer, le *picrolichénine* ou *variolarine*, qui leur communique des propriétés fébrifuges.

VARIOLE (Pathol.). La variole est une fièvre éruptive et contagieuse. Mais à la différence de ce qui se produit dans les autres fièvres éruptives, telles que la scarlatine et la rougeole, l'éruption est la plus importante de toutes les manifestations, et les diverses complications lui sont pour ainsi dire subordonnées. Nous décrirons d'abord la variole normale ou régulière, dite encore *discrète*. Après une incubation qui peut durer de huit à dix jours, quelquefois même quatorze jours, la maladie débute par un *frisson*, le plus habituellement unique. Il s'accompagne et est suivi d'une fièvre très marquée, allant de 39°,5 à 40°,5, avec une légère rémission matinale. Le pouls est très fréquent, de 110 à 120. Il n'est pas rare de constater une température de 41° dès le second jour. Cette fièvre s'accompagne de trois phénomènes principaux : *céphalée*, *rachialgie* (douleur lombaire), *vomissements*. La rachialgie est un phénomène particulièrement caractéristique. La douleur occupe habituellement toute la partie inférieure de la région lombaire. Elle semble être la conséquence d'une congestion très marquée de la moelle, et elle s'accompagne souvent de parésie des membres inférieurs ou même de paraplégie. Les vomissements, d'abord alimentaires, puis bilieux, s'accompagnent d'une vive douleur épigastrique. Tous ces phénomènes douloureux expliquent l'état de malaise et quelquefois d'angoisse où se trouve plongé le malade. En outre, les phénomènes précédents s'accompagnent de phénomènes de catarrhe assez accentués du côté du nez, des yeux et de la gorge. Il existe également un état de dyspnée souvent intense, et il n'est pas rare que le malade présente, soit d'une façon durable, soit pendant quelques heures, des phénomènes délirants. Il existe souvent de l'albuminurie durant cette première période. L'éruption boutonneuse caractéristique de la variole est souvent précédée de fausses éruptions ou *rash*, importants à connaître, car ils peuvent égarer le diagnostic. Ils peuvent être rangés en deux catégories, suivant qu'ils sont érythémateux ou hémorragiques. Erythémateux, s'effaçant sous la pression du doigt, ils peuvent revêtir l'aspect de l'éruption de la rougeole (c'est le cas le plus fréquent), de l'érysipèle, de l'urticaire, etc. Hémorragiques, ils persistent malgré la pression du doigt et peuvent revêtir le type scarlatinoïde ou purpurique. Les rash apparaissent du deuxième au quatrième jour de la maladie ; ils peuvent durer encore lorsque l'éruption apparaît.

A cette première période, ou *période d'invasion*, fait suite la seconde période ou *période d'éruption*. Le début de cette période, qui se fait vers le quatrième jour, est annoncé par une sorte de détente de tous les phénomènes généraux : la fièvre tombe, la soif devient moins vive, la céphalée et la rachialgie disparaissent. L'éruption débute par la face, d'abord sur le front, puis gagne le pourtour de la bouche et du nez ; elle descend ensuite sur le tronc et finalement sur les membres ; le tout demande environ trente-six heures. Chaque point éruptif parcourt les trois phases suivantes : macule, papule, vésicule. Les macules sont des taches arrondies, s'effaçant par la pression ; mais peu à peu elles deviennent saillantes, pour constituer la papule, puis on voit se dessiner en leur milieu une saillie qui se transforme en vésicule. Ces vésicules sont d'abord remplies d'un liquide clair, puis le pus apparaît à leur intérieur. En même temps elles s'*ombiliquent*, c.-à-d. se dépriment en leur centre. Cette ombilication si caractéristique ne se rencontre pas habituellement sur les éléments éruptifs de la face. L'éruption est dite discrète quand il existe entre les vésicules des intervalles de peau saine sur le visage. L'élément éruptif de la variole, lorsqu'il est arrivé à son point de maturité et qu'il est isolé, se présente donc sous l'aspect d'une vésicule ombiliquée à son centre, remplie d'un liquide trouble, et entourée d'une zone rouge, surélevée elle-même au-dessus du tissu sain qui l'entoure.

L'éruption s'étend aux muqueuses (exanthème) et envahit la conjonctive, la muqueuse nasale, la bouche, la langue, quelquefois même le pharynx et le larynx.

Ainsi que nous l'avons dit, cette période éruptive n'est

pas accompagnée de fièvre. La défervescence s'est faite brusquement lors de son début, et ce n'est qu'après trois ou quatre jours, au septième jour de la maladie, qu'on la voit reparaître.

La seconde période fait alors place à la troisième, dite de *suppuration*. Les vésicules ou, plus exactement, les *pustules* s'enflamment, leur contenu devient franchement purulent. Ces phénomènes inflammatoires s'accompagnent de gonflements et de douleurs. En même temps, la fièvre s'élève (fièvre secondaire ou de suppuration) et s'accompagne de malaises divers. La marche régionale de la suppuration est la même que celle de l'éruption.

La quatrième et dernière période, dite de dessiccation, commence vers le onzième jour. Le début en est marqué par la disparition de la fièvre secondaire. Mais la dessiccation des pustules du visage commence dès le neuvième jour. Sur le visage, il se forme une véritable croûte jaunâtre par la rupture des éléments ; dans les autres régions, les pustules se dessèchent sans se rompre. La chute des croûtes ne commence guère avant le vingtième jour, pour durer deux ou trois semaines. La cicatrice qui succède à la croûte est variable, suivant que la croûte tombe d'elle-même ou qu'elle a été grattée ; dans ce dernier cas, qui se produit surtout à la face, la cicatrice est irrégulière, mamelonnée. L'épiderme définitif n'apparaît qu'après une série de desquamations de la cicatrice. La convalescence est habituellement très simple et rapide.

Tel est le tableau de la variole discrète, peu sujette aux complications. Le pronostic n'en serait donc pas grave sans les cicatrices qu'elle laisse à sa suite. Plus bénigne est la *varioloïde*, caractérisée par la longue durée de la période d'invasion, bénignité des symptômes concomitants et surtout par le défaut de développement des éléments éruptifs. La pustulation ne se produit que sur un petit nombre d'éléments et n'aboutit pas à la rupture, d'où absence de cicatrices. Dans une autre catégorie doivent être rangées les varioles graves, dont la gravité résulte de deux causes différentes : la confluence et la tendance hémorragique.

Entre les *varioles confluentes* proprement dites et la variole discrète décrite ci-dessus, doit prendre place la variole dite *cohérente*. Dans cette forme, les pustules de la face se rejoignent secondairement après leur développement et se confondent, donnant ainsi lieu à une confluence secondaire. Ce sont pour ainsi dire des degrés inférieurs de la variole *confluente*. Cette dernière forme ne se caractérise qu'au moment de la période d'éruption. La défervescence ne se produit pas alors comme dans la variole discrète, et les malaises persistent. L'éruption ne se fait plus par macules isolées, mais une rougeur diffuse envahit toute la face, bien que le doigt, en parcourant cette rougeur, y donne la sensation de papules confluentes (peau de chagrin). Puis de petites vésicules apparaissent et se confondent de façon à former de vastes ampoules, la suppuration apparaît ensuite et la fièvre, qui avait subi un léger abaissement, remonte. Le visage tuméfié, gonflé, devient hideux ; les paupières gonflées et collées cachent les yeux. La confluence se produit également sur les muqueuses, la gorge, le pharynx et même le larynx sont atteints ; il y a une salivation et une dysphagie intenses. La confluence épargne le tronc, mais se produit sur les extrémités. L'état général est grave, la température est élevée ; il y a habituellement de la diarrhée et un véritable état typhique. Lorsque la dessiccation apparaît, il se forme sur le visage d'énormes croûtes qui emprisonnent du pus. La température reste élevée jusqu'à la troisième semaine. La chute des croûtes commence vers le vingt-cinquième jour, mais elles se reforment et ne peuvent guérir qu'en laissant des cicatrices difformes et étendues. La mort est d'ailleurs la règle dans cette forme, soit qu'elle se produise au moment de la confluence, soit qu'elle soit consécutive à une véritable septicémie, à la période de suppuration, ou plus tardivement encore. La tendance hémorragique de la variole, qui la constitue sous une forme spéciale (*variole hémorragique* ou *variole noire*) peut apparaître à des moments différents de la maladie. La variole peut être hémorragique d'emblée ; la maladie présente alors une période d'invasion marquée par des accidents très accentués ; le rash est habituellement scarlatiniforme, puis l'on voit apparaître des taches purpuriques, et des hémorragies se produisent au niveau des diverses muqueuses et dans divers organes. L'éruption varioleuse proprement dite apparaît vers le quatrième jour ; elle est toujours discrète et évolue mal ; son apparition n'est précédée d'aucune amélioration de l'état général, ni suivie d'aucun soulagement. Cependant la température reste peu élevée relativement, sauf à l'approche de la mort, qui est la règle. La variole peut être secondairement hémorragique. Après une éruption mal venue et qui s'interrompt, on voit les hémorragies se produire par diverses voies ; les vésicules elles-mêmes se remplissent de sang. Là encore la mort est la règle.

Les suites et le pronostic de la variole sont donc très différents suivant les formes. Parmi les complications, nous ne mentionnerons que les conjonctivites et les otites qui peuvent avoir des suites si graves pour le fonctionnement des organes ; nous mentionnerons également les complications du côté du cœur (myocardites), du poumon (bronchites et pleurésies), les orchites, les inflammations de la moelle épinière, les ostéomyélites, etc. — Le diagnostic de la variole est d'ordinaire assez facile. Cependant au début, au moment du frisson, l'on peut songer à l'érysipèle, à la pneumonie, à la scarlatine etc., mais la marche de la maladie et l'absence de signes positifs d'auscultation, etc., permettent de prévoir la nature de l'affection, surtout en temps d'épidémie. Au moment de la production des rash, s'il en survient, le diagnostic doit être fait avec la maladie éruptive dont ils affectent le type, mais la localisation en est différente, et la marche de la fièvre donne également des indications précieuses. La néphrite aiguë provoque, comme la variole, une rachialgie intense, mais elle s'en différencie rapidement par les troubles rénaux et urinaires, par l'absence d'éruption et la marche de la fièvre. Lorsque l'éruption apparaît, l'on peut être embarrassé au début pour distinguer une *papule* de rougeole d'une *papule* de variole, cependant la marche de la fièvre durant les jours qui précèdent est différente dans les deux maladies. C'est là, à vrai dire, un élément dont la connaissance échappe souvent au médecin, et l'on peut être obligé d'attendre plusieurs heures l'apparition des vésicules pour établir un diagnostic ferme. Lorsque la vésiculisation est produite, le diagnostic doit être fait entre la varicelle et la variole (surtout la varioloïde). Mais habituellement ce diagnostic est très facile, la varicelle a un développement plus rapide, ses bulles sont claires, oblongues et n'aboutissent pas à la suppuration.

La variole est une affection qui frappe tous les âges. Les causes d'affaiblissement en favorisent l'apparition. Il existe contre elle une véritable immunité, soit naturelle, soit acquise par suite d'une atteinte antérieure, soit surtout à la suite de la *vaccination* (V. ce mot). Les vieillards ne sont pas à l'abri de la variole et doivent être revaccinés s'il y a lieu. La variole naît toujours à la suite d'une *contagion*, soit directe, soit indirecte ; le pus, les croûtes desséchées semblent en être les agents habituels. La variole est d'ailleurs contagieuse à toutes ses périodes même pendant la période d'invasion. Elle est endémique dans les grandes villes, mais elle subit de temps en temps de véritables recrudescences épidémiques. Les lésions que provoque la variole dans les divers tissus, en dehors de la peau qui présente aux points d'éruption les divers degrés de l'inflammation, sont assez peu caractéristiques. Il n'y a pas lieu d'y insister ici. La nature intime de la variole et ses rapports avec la vaccine nous sont encore complètement inconnus. Dans la variole, comme dans la scarlatine, les recherches bactériologiques ont

permis d'isoler surtout des bactéries pyogènes, qui semblent jouer un grand rôle dans la marche de l'affection, mais ce rôle n'est que secondaire et n'est pas encore précisé. L'agent primitif de la contagion nous est totalement inconnu.

Le traitement de la variole est avant tout un traitement prophylactique. Nous n'avons pas à insister ici sur le rôle de la vaccination et de la revaccination. Tous ceux qui approchent les varioleux doivent être revaccinés, s'ils ne l'ont été depuis fort peu de temps. Les objets qui servent au malade doivent être d'ailleurs soigneusement désinfectés, et il doit être isolé. Le malade sera établi dans une chambre largement aérée ; il sera alimenté de bouillon et de lait. Dès que le diagnostic sera établi, il sera bon de donner un ou deux bains tièdes ; le linge sera changé souvent. Il faut éviter la constipation. Le traitement médicamenteux prescrit par Ducastel consiste en injections d'éther (2 ou 3 centim. c. par jour) et en ingestions de 15 à 20 centigr. d'opium (chez les adultes). On donne en outre quelques gouttes de perchlorure de fer. Talamon emploie les pulvérisations d'éther au sublimé, pulvérisations d'un emploi un peu délicat. L'emploi des bains est très indiqué dans la variole : bains tièdes antiseptiques dans les formes ordinaires ; bains froids dans les formes hyperthermiques. Les soins antiseptiques de la bouche, du nez, etc., sont aussi d'une importance capitale. Dr M. Potel.

VARIOLISATION (Thérap.) (V. Inoculation).

VARIOLITE (Pétrogr.). Type globulaire très curieux de roches hypocristallines, qui occupe le bord des épanchements d'*euphotides* (V. ce mot), et que Michel Lévy considère comme le terme vitreux de cette série. Elle n'en est d'ailleurs, vraisemblablement, bien que complètement distincte, d'aspect du type granitoïde, qu'une transformation, et elle se trouve constituée par une pâte d'un vert foncé, à texture fluidale et perlitique, dans laquelle sont accumulés des sphéroïdes de la grosseur d'un pois à celle d'une noisette, composés, comme la pâte elle-même, de fibres d'oligoclase, de granules pyroxéniques et de lamelles d'actinote. La masse renferme 55,29 % de silice, la pâte enveloppant les globules n'en offrant que 45 % et ceux-ci, d'après Delesse, 57,22 %. La variolite se rencontre principalement dans les Alpes dauphinoises et les hautes Alpes (variolite de la Durance et variolite du Drac).

VARIOLOÏDE (Pathol.) (V. Variole).

VARISCOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel-sur-Aisne ; 100 hab.

VARIUS Rufus (Lucius). A part les dates approximatives de sa naissance et de sa mort (74-14 av. J.-C.), on ne sait presque rien de ce poète latin, sinon qu'il fut, au dernier siècle de la République romaine, un des précurseurs, aujourd'hui bien obscur, de Virgile dans l'épopée, avec les Helvius Cinna, les Térentius Varron, les Aulus Furius, etc. A en croire Horace, il excellait dans les peintures belliqueuses de l'épopée militaire. Il avait d'abord écrit un panégyrique *Sur la mort de César*. Probablement aussi, Varius Rufus célébra les exploits d'Agrippa et d'Auguste. Mais, en somme, ce ne sont là que des éloges individuels, de courte haleine, et non de véritables épopées comparables aux travaux d'Ennius et de Virgile.

Bibl. : Otto Ribbeck, *Scenicæ Romanorum poesis fragmenta*, 1852.

VARIZE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. d'Orgères ; 372 hab.

VARLAAM, métropolite de Moldavie (V. Barlaam).

VARLET (V. Valet).

VARLET de La Grange (Charles) (V. La Grange).

VARLOPE (Techn.) (V. Rabot).

VARMONZEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes ; 50 hab.

VARNA, l'*Odessos* des anciens. Ch.-l. d'un distr. de la principauté de Bulgarie, sur la côte O. de la mer Noire, point terminus de la ligne Roustchouk-Varna (124 kil.) ; elle possède une rade ouverte, mais est la plus importante place de commerce entre les embouchures du Danube et le Bosphore ; 28.174 hab. (Bulgares, Turcs et Grecs). Les ouvrages fortifiés ont disparu depuis 1878. Varna est le port d'exportation de toutes les marchandises de la Bulgarie orientale, principalement des céréales (130 millions de kilogr. représentant 17 millions) ; l'importation s'élève à 17 millions : elle consiste en matières textiles, en cuir, en métaux. Les services de navigation réguliers sont assurés par le Lloyd autrichien et par une compagnie bulgare. A peu de distance de la ville, sur la colline, au milieu des vignes de Monastir (ancien couvent), s'élève la résidence dite princière d'Euxinograd. — Le 10 nov. 1444, les Hongrois, commandés par Wladislaw, furent écrasés à Varna par Mourad III ; en 1610, les Cosaques prirent la ville ; en 1773, Varna résista aux Russes ; en 1828, elle succomba après un siège de trois mois ; en 1854, ce fut le port d'embarquement des troupes anglo-françaises pour la Crimée.

VARNBULER (Friedrich-Gottlob-Karl, baron de), homme d'Etat wurttembergeois, né à Meiningen le 13 mai 1809, mort à Berlin le 26 mars 1889. Fils du ministre des finances, Karl, baron de Varnbuler, il fit ses études de droit à Berlin, dirigea de 1849 à 1853 une fabrique de machines à Vienne, entra en 1845 dans la seconde Chambre où il se signala par la connaissance des questions économiques. Dans la crise de 1848, il défendit les intérêts de la noblesse ; en 1864, le roi Charles le nomma ministre des affaires étrangères et de la maison royale. Sa politique antiprussienne en 1866 lui concilia les sympathies générales de la population ; il signa le 13 août le traité de paix avec la Prusse et quitta son poste en 1870. Elu au Reichstag en 1873, il y resta jusqu'en 1881 ; il y fit partie de la commission des tarifs douaniers et s'y signala par sa compétence.

VARNÉVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 316 hab.

VARNEVILLE-Bretteville. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 407 hab.

VARNEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 130 hab.

VARNHAGEN von Ense (Karl-August), littérateur allemand, né à Dusseldorf le 21 févr. 1785, mort à Berlin le 10 oct. 1858. Venu à Hambourg avec son père en 1794, il étudia la médecine, la philosophie et la littérature ancienne à Berlin (1800) : l'influence de Schlegel et de Fichte le poussa dans cette voie. En 1809, il entra dans l'armée autrichienne et fut blessé à Wagram. Aide de camp du prince Bentheim, il l'accompagna à Paris, en 1810, à la cour impériale. En 1812, il quitta le service de l'Autriche lors de la campagne de Russie, se rendit à Berlin et entra au service russe auprès du général Tettenborn (1813) ; il prit part aux campagnes de l'Allemagne du Nord et de France et publia : *Geschichte der Hamburger Ereignisse* (1813). Entré dans la diplomatie, il accompagna, en 1814, Hardenberg au Congrès de Vienne, puis à Paris (1815), et fut nommé ministre résident à Carlsruhe. En 1819, il revint à Berlin et se consacra à la littérature ; en 1829, il fut envoyé en mission extraordinaire à Cassel. Poète sans originalité, Varnhagen von Ense est un prosateur de mérite dans ses livres d'histoire biographique où il s'attache peut-être trop au piquant de l'anecdote. D'abord romantique, il s'est consacré plus tard à la biographie et à la critique dans ses nombreux ouvrages. En 1804, il publia avec Chamisso un *Musenalmanach*. Ses principales œuvres sont : *Deutsche Erzählungen* (1815) ; *Vermischte Gedichte* (1816) ; *Biogr. Denkmale* (1824-1830) ; *Biograph. der Koenigin von Preussen, Sophie Charlotte* (1837) ; *Leben des Generals Bulow von Dennewitz* (1853), et de nombreuses biographies. En relations épistolaires avec ses principaux contemporains, sa femme eut sur lui une grande influence ; sa nièce, Ludmilla Assing, a publié après sa mort plusieurs

volumes de sa correspondance avec Humboldt, Metternich, Heine, Chamisso, etc. On a publié ses œuvres choisies en 19 vol. à Leipzig en 1887. — Sa femme, *Rachel*, née Levin, sœur du poète Ludwig Robert, née à Berlin le 19 mai 1771, morte à Berlin le 7 mars 1833, réunissait dans son salon à Berlin, à Paris, en Hollande, à Prague, un cercle choisi d'érudits et d'artistes ; elle n'épousa Ense qu'en 1814 (elle le connaissait depuis 1808) ; pendant les guerres contre Napoléon, elle soignait avec dévouement les blessés, de même que les malades du choléra de 1831. Son mari a publié après sa mort un certain nombre de ses écrits et de ses lettres.

VAROGNE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul ; 172 hab.

VAROIS-et-Chaignot. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (E.) de Dijon ; 512 hab.

VAROLE ou **VAROLIO** (Costanzo), anatomiste italien, né à Bologne en 1543, mort à Rome en 1575. Il fut professeur d'anatomie et de chirurgie à Bologne, et en 1573 devint le médecin du pape Grégoire XIII et professeur à la Sapience. Varole a bien décrit le cerveau, et son nom a été donné à la partie appelée *pont de Varole* (V. Protubérance). On lui doit : *De nervis opticis*... (Padoue, 1572, in-8) ; *De resolutione corporis humani* (Francfort, 1591, in-8).

VAROTARI. Famille de peintres italiens (V. Padovano).

VAROUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise ; 296 hab.

VAR-PALOTA. Village de Hongrie (V. Palota).

VARRAINS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Saumur ; 851 hab. Stat. de chem. de fer.

•**VARREDDES.** Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux ; 914 hab.

VARRENTRAPP (Konrad), historien allemand, né à Brunswick le 17 août 1844. Après des études à Gœttingue, Berlin et Bonn, il fut nommé professeur en 1873 dans cette dernière ville, puis à Marbourg, et en 1890 à Strasbourg. Il a écrit : *Erzbischof Christian I von Mainz* (1867) ; *Hermann von Wied und sein Reformationsversuch in Kœln* (1878) ; *Johannes Schulze* (1889).

VARRON, écrivain romain (116-27 av. J.-C.). — Varron (*M. Terentius Varro*), que ses contemporains surnommèrent « le plus savant des Romains », naquit probablement près de Réate en Sabine. Il fut élevé par un chevalier romain, L. Aelius Stilo, dont l'érudition était très vaste, et qui avait commenté les Chants Saliens ; il suivit aussi les leçons du philosophe académicien Antiochus. Il entra dans la carrière publique, mais on ne connaît pas exactement son *cursus honorum*. On sait qu'il fut tribun et édile ; qu'il exerça, sous la direction de Pompée, un commandement naval important dans la guerre contre les Pirates, puis dans la guerre contre Mithridate ; qu'il se prononça contre César pour son ancien chef, et qu'il fut en 49 av. J.-C. un des lieutenants de Pompée en Espagne. Vaincu par le dictateur, il n'en resta pas moins fidèle jusqu'au bout au parti qu'il avait choisi. Après Pharsale et la défaite définitive des Pompéiens, il fut bien traité par César, qui lui confia même le soin d'organiser à Rome une bibliothèque publique. Lorsque le second triumvirat se forma en 43, Varron fut proscrit ; mais, plus heureux que Cicéron, il échappa aux assassins. Un an plus tard, il obtint la protection d'Octave. Il abandonna désormais la politique, et consacra à l'érudition tout le reste de sa vie. Il mourut en 27 av. J.-C., âgé de quatre-vingt-dix ans. — Varron fut certainement le plus fécond des écrivains antiques. Il nous apprend lui-même qu'à soixante-dix-huit ans il avait déjà écrit 490 volumes ; comme il ne cessa pas de composer des ouvrages jusqu'à ses derniers jours, on peut admettre le chiffre de 600 volumes indiqué au ɪᴠᵉ s. ap. J.-C. par le poète Ausone. Les œuvres de Varron traitaient des sujets les plus variés ; nous savons qu'il avait écrit des tragédies, des épigrammes, de très nombreux discours, des traités de philosophie, de grammaire, de morale, des ouvrages d'histoire et d'érudition. De tout ce que Varron produisit, il ne reste aujourd'hui qu'un traité complet, le *De Re rustica ;* nous possédons en outre une partie du *De Lingua latina* (6 livres seulement sur 24, dont se composait l'ouvrage entier) ; et quant aux autres œuvres de l'écrivain, nous ne connaissons avec quelque détail, soit par des fragments et des citations, soit par des allusions postérieures, que les *Antiquitates rerum humanarum et divinarum*, et les *Saturæ Menippeæ*. Le *De Re rustica* de Varron est le plus important de tous les traités d'agriculture que l'antiquité nous a laissés. Moins sec que l'ouvrage similaire de Caton l'Ancien, il est, d'autre part, bien supérieur à la compilation de Columelle. Ecrit sous la forme d'un dialogue, il est divisé en 3 livres, dont le premier est consacré à la culture des champs et des jardins, le second à l'élevage des troupeaux, le troisième à l'élevage des abeilles, à la chasse, à la pêche, à divers autres sujets analogues qui intéressent directement ou indirectement la vie rurale. Varron écrivit le *De Re rustica* à l'âge de quatre-vingts ans, et le dédia à sa femme Fundania. — Le *De Lingua latina* était dédié à Cicéron ; c'était un traité complet sur la langue latine. Dans les six livres qui en restent (liv. V — X), Varron étudie l'étymologie et l'analogie ; ses observations sont souvent judicieuses ; mais toutes ses assertions ne sont pas exactes. — La perte de l'ouvrage intitulé *Antiquitates rerum humanarum et divinarum* est des plus regrettables ; car Varron y avait réuni en 41 livres tout ce qu'il savait sur l'histoire de l'Italie, de ses habitants et de Rome, sur la religion italique et la religion romaine, sur les cultes d'Italie et de Rome. Ovide, pour ses *Fastes*, saint Augustin, dans son traité *De Civitate Dei*, lui ont beaucoup emprunté. — Les Satires Ménippées (*Saturæ Menippeæ*), ainsi nommées par Varron lui-même en souvenir du philosophe cynique Ménippe, étaient, suivant toute apparence, de courts morceaux, où se mêlaient la prose et les vers et qui traitaient de toute espèce de sujets. Varron les composait dans une intention à la fois ironique et morale. Il y était question de la vie courante, de la littérature, de la philosophie, de l'art ; les allusions politiques n'en étaient pas absentes, semble-t-il. Varron y employa parfois la forme du dialogue ; il y combattit toutes les extravagances, toutes les théories excessives ; il y prit la défense du bon goût et du sens commun. — Principales éditions des divers ouvrages ou fragments de Varron : le *De Re rustica* a été surtout édité dans la collection des *Scriptores rei rusticæ :* éd. Jenson (Venise, 1472) ; éd. Gesner (Leipzig, 1735) ; éd. Schneider (Leipzig, 1794-97). — Le *De Lingua latina :* éd. *princeps* (Rome, 1471) ; éd. Spengel (Berlin, 1826) ; éd. Ottfr. Müller (Berlin, 1833) ; éd. Egger (Paris, 1846). — Les fragments connus des *Satires Ménippées* ont été publiés par Fr. Œhler, *Saturarum Menippearum reliquiæ* (Leipzig, 1844). — De nombreux extraits de Varron ont été réunis et publiés par divers érudits sous le titre de *Sententiæ Varronis* : éd. De Vit (Padoue, 1843) ; éd. Quicherat, dans la *Biblioth. de l'Ecole des Chartes* (3ᵉ série, t. I). J. Toutain.

Bibl. : Ritschl, *Quæstiones Varronianæ ;* Bonn, 1845 ; *Rheinisches Museum*, nouv. série, t. VI. — Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur;* trad. fr., Paris, 1879-83. — G. Boissier, *Varron ;* Paris, 1861.

VARRON (Publius Térentius), poète épique romain (82-37 av. J.-C.), d'Atace (c'est le nom ancien de la rivière de l'Aude), dans la prov. de Narbonne. Il reprit le sujet des *Argonautiques*, traité par le poète alexandrin Apollonius de Rhodes, et, sans traduire absolument, s'inspira beaucoup du modèle, qu'il passe pour avoir parfois surpassé. On sait que son œuvre fut grandement estimée par Ovide, Properce et Stace. On admirait notamment ces deux beaux vers descriptifs, larges et harmonieux, que nous a conservés Sénèque le Rhéteur :

Desierant latrare canes urbesque silebant,
Omnia noctis erant placida composta quiete.

« Les chiens avaient cessé d'aboyer et les cités étaient silencieuses ; tout était enseveli dans le paisible repos de la nuit. »

Varron, doué d'un talent assez actif et varié, composa d'après Alexandre d'Ephèse ou, selon d'autres, d'après Eratosthène, sous le titre de *Chorographie*, une description en vers du monde connu à cette date (Europe, Afrique septentrionale, Asie occidentale). Il paraît qu'il s'était également essayé en un autre genre d'épopée, l'*épopée historique*, qui fut alors, elle aussi, en vogue. Tout jeune, avant d'apprendre le grec auquel il ne se mit qu'à trente-cinq ans, il avait écrit sur les campagnes de Jules César dans les Gaules une relation en vers intitulée *Bellum sequanicum*. Il reste de lui quelques fragments (*Poetæ latini minores* de Wernsdorff; Helmstædt, 1792, in-8.

VARROY (Henri-Auguste), homme politique et ingénieur français, né à Vittel (Vosges) le 25 mars 1826, mort à Epinal le 23 mars 1883. Il était ingénieur en chef des ponts et chaussées lorsque, en 1871, le dép. de la Meurthe l'envoya à l'Assemblée nationale. Devenu en 1876 sénateur de Meurthe-et-Moselle, il eut une grande part dans l'élaboration du programme de travaux de 1879 et fut deux fois ministre des travaux publics : d'abord du 28 déc. 1879 au 23 sept. 1880, dans le premier cabinet Freycinet, puis du 30 janv. au 7 août 1882, dans le second.

VARS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe ; 1.551 hab. Stat. de chem. de fer.

VARS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Ayen ; 602 hab.

VARS. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. d'Embrun, cant. de Guillestre ; 726 hab.

VARS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. d'Autrey-lès-Gray ; 326 hab.

VARSOVIE. I. Ville. — Varsovie (en allemand *Warschau*, en polonais *Warszawa*, en russe *Varschawa*). Ville de l'Europe orientale, ancienne capitale de la Pologne et du grand-duché de Varsovie, actuellement chef-lieu de gouvernement et de district russe, située à 109 m. d'alt. par 52° 13′ 5″ lat. N. et 18° 41′ 34″ long. E., sur une terrasse qui domine de 30 à 40 m. le cours de la Vistule. Sur la rive droite de ce fleuve s'étend le faubourg de Praga. La superficie totale de la ville est évaluée à 40 kil. q. environ, et sa population montait, en 1897, à 638.208 hab. La ville est heureusement située au cœur de la Pologne russe, au point de jonction de voies ferrées qui la mettent en communication avec Wilna-Pétersbourg, Smolensk-Moscou, Vienne, Bromberg et Terespol. Aussi est-elle devenue un important camp retranché, défendu par une citadelle et onze forts détachés. Le climat est assez tempéré, avec une moyenne annuelle de + 5° et des extrêmes qui vont de + 28° à — 26°. La Vistule est libre de glaces pendant 305 jours environ. La population comprend environ 60 °/₀ de Polonais catholiques, 33 °/₀ de juifs et 3 °/₀ de Russes.

Grands services publics. Industrie. Commerce. — Varsovie est le siège : du gouverneur général de Pologne, en même temps commandant des troupes stationnées dans le pays ; du gouverneur civil du gouvernement de Varsovie, d'une cour d'appel et d'une chambre judiciaire; d'un évêque orthodoxe et d'un évêque catholique ; au point de vue religieux, la ville est la métropole de la Pologne, et l'on y trouve, outre les autorités ecclésiastiques, 85 églises dont 5 orthodoxes et 2 réformées. Au point de vue intellectuel, elle se place au premier rang des villes polonaises et même russes. Son Université, fondée en 1816, supprimée en 1832, réouverte en 1864, a une ancienne réputation, une population scolaire de 1.200 étudiants et une bibliothèque de 1.200 volumes. Un conservatoire de musique a été fondé en 1860 ; 6 gymnases, 1 école réale, 1 école pour les filles nobles (institut Marie) et 4 gymnases de filles distribuent l'instruction secondaire ; 1 école normale d'instituteurs et 147 écoles d'instruction primaire ; 1 école de commerce et 1 école vétérinaire, l'instruction technique. Au point de vue artistique, Varsovie contient quelques belles galeries particulières, les collections publiques ayant été privées par les Russes de leurs plus beaux tableaux. Le Grand-Théâtre, reconstruit et ouvert en 1891, contient deux scènes de premier ordre, l'une pour les opéras et ballets, l'autre pour les représentations dramatiques. D'importantes sociétés et établissements de bienfaisance fonctionnent dans la ville.

Au point de vue commercial, l'importance de Varsovie est attestée par l'existence de 10 grosses maisons de banque et de 60 banques de second ordre ; placée à l'extrémité de la Russie, la ville reçoit une grande quantité de marchandises allemandes ou russes, et les exporte vers l'intérieur de l'Empire; elle est pour la Pologne le centre du mouvement des laines. Au point de vue industriel, elle a fait de rapides progrès; en 1894, son activité se chiffrait par 368 fabriques, occupant 18.000 ouvriers et produisant annuellement plus de 27 millions de roubles ; les industries de métal tiennent le premier rang avec une production de 10 millions de roubles; viennent ensuite celles du tabac, de l'eau-de-vie et des allumettes.

Aspect de la ville. Principaux monuments. — Varsovie présente, comme toutes les cités russes et polonaises, quelques quartiers sales et mal bâtis; mais son heureuse situation au bord du fleuve, les clochers qui la surmontent, les parcs et les églises qui la parsèment, l'élégance des quartiers neufs qu'on y a construits, lui donnent un aspect très décoratif et une animation fort agréable. On peut y distinguer plusieurs quartiers qui ont chacun leur physionomie.

1° Sur la rive droite de la Vistule s'étend le faubourg de Praga, irrégulier, sale, habité surtout par des juifs, dont les seuls monuments sont deux gares (Pétersbourg et Terespol), une église grecque (1867) et le parc Alexandre. Ce faubourg est relié à la ville par deux ponts qui sont des œuvres d'art, le viaduc du chemin de fer de Pétersbourg (1876), en fer, à deux étages ; au S. le pont Alexandre, également en fer, long de 512 m., construit en 1865 au prix de 15 millions de fr.

2° Ce pont aboutit, sur la rive gauche, au Palais-Royal, qui se dresse au-dessus de terrasses aménagées en jardin. Construit par les anciens ducs de Massovie, rebâti par Sigismond III et Vladislas IV, il a été embelli par Auguste II et Stanislas Poniatowski. Bien que dépouillé d'une partie de ses richesses intérieures, ce monument présente à l'extérieur un certain développement architectural et contient des salles grandioses revêtues de marbre. C'est le centre de la ville et de la vie varsovienne. De la place Sigismond, située devant, se détachent quelques grandes artères traversant chacune un quartier distinct. Au S., les rues du *Faubourg-de-Cracovie* et du *Nouveau-Monde*, bordées de beaux magasins, de palais, de jardins, sont devenues le rendez-vous de la société élégante ; on y remarque la place *Saxonne*, avec le monument élevé aux Polonais restés fidèles à la Russie en 1830 ; le palais *Saxon*, ancienne résidence des rois polonais de la période saxonne ; la place *Alexandre* avec l'avenue latérale *Ujazdowska* qui conduit aux palais Lazienki et du Belvédère : le premier, de style italien, bâti par le roi Stanislas Poniatowski à la fin du siècle dernier ; le second, habité autrefois par le grand-duc Constantin, actuellement résidence de l'empereur quand il vient à Varsovie. Dans le même quartier se trouvent encore un grand nombre de beaux monuments: les églises Saint-Joseph, de la Visitation, Sainte-Croix (1682-96), l'Université (ancienne résidence de Jean-Casimir), le palais du gouverneur. — La partie située au N. du Palais-Royal présente avec ce quartier un contraste frappant : c'est la vieille ville qui s'étend jusqu'à la citadelle Alexandrie et contient, au milieu de rues étroites et tortueuses, quelques églises curieuses au point de vue historique, entre autres la cathédrale (*Saint-*

Jean) qui renferme un drapeau pris aux Turcs par Sobieski et un superbe tableau de Palmanova. Au S.-O. du Palais-Royal, une grande artère, qui prend les noms de rue *Sénatoriale* et de rue *Electorale* conduit à la porte de Wola ; elle est bordée par l'*Hôtel de ville*, rebâti en 1863, le *Grand-Théâtre*, le palais Zamoyski, la banque polonaise et l'église de *Saint-Borromée*. Enfin, au N.-O., une autre rue conduit de la place Sigismond au quartier juif, au seuil duquel s'élève le palais *Krasinski*, entouré du jardin du même nom. C'est un des plus beaux édifices de Varsovie, dans le style italien, à trois étages, bâti à la fin du XVIIe siècle, et restauré après l'incendie de 1782 ; en face se trouve la cathédrale russe, rebâtie en 1857 dans le style Renaissance.

Au S. de Varsovie, et près du château Lazienki, le parc *Lazienki*, semé de lacs, de canaux, et de ruines factices, est un lieu de réunion pendant la belle saison.

HISTOIRE. — C'est en 1224 qu'on trouve pour la première fois mention de Varsovie. Résidence des ducs de Mazovie, la ville fut entourée de remparts en 1339, elle tomba en 1596 entre les mains de la Pologne. Elle en devient la capitale de fait quand le roi Sigismond II Auguste l'eut choisie comme résidence (1550). En 1573, la première élection royale et ensuite toutes les élections postérieures eurent lieu dans la plaine voisine de Wola. En 1655, la ville fut conquise par Charles-Gustave, roi de Suède ; reconquise le 1er juil. 1656 par Jean-Casimir, elle fut reperdue après un combat de trois jours (28-30 juil.) et réunie à la Pologne quatre ans après. Très embellie par les rois de la période saxonne, disputée pendant la guerre de succession (1735-38) par Auguste II et Stanislas Leszczynski, elle fut occupée par les Russes entre 1764-1774 et en 1793. Ils en furent chassés par l'insurrection des 17 et 18 avr. 1794, mais ils y rentrèrent le 5 nov., après l'assaut du faubourg de Praga par Souvorov. Après le troisième partage de la Pologne, Varsovie resta prussienne jusqu'à l'entrée des Français (28 nov. 1806). D'après le traité de Tilsitt (7 juil. 1807), elle devint la capitale du grand-duché de Varsovie, donné au roi de *Saxe* (V. ce mot). Les Russes la réoccupèrent le 8 fév. 1813, et le congrès de Vienne en fit la capitale du royaume constitutionel de Pologne. La révolution polonaise de 1830 commença le 29 nov. par le soulèvement de Varsovie ; mais l'année suivante (18 sept.), la ville dut se rendre au feld-maréchal Paskevitch. Elle fut, en 1863, le siège du gouvernement révolutionnaire secret.

II. Gouvernement. — Gouvernement de la Pologne russe, borné au N. par les gouvernements de Plock et de Lomza, à l'E. par celui de Siedlce, au S. par ceux de Radom, de Petrokov et de Kalisz, à l'O. par la Prusse. Sa superficie est de 17.520 kil. q. et sa population montait, en 1897, à 1.933.689 hab. (110 par kil. q.). C'est donc, après celui de Petrokov, le gouvernement le plus peuplé de la Pologne et de la Russie. Cette prospérité s'explique par ce fait que la production du sol, contenant 61 °/₀ de terres labourables, dépasse, même dans les mauvaises années, les besoins des habitants. Le rendement en céréales est de 5,6 pour 1, la pomme de terre de 5,2 pour 1 ; les forêts (16 °/₀ du sol) sont aussi une importante source de richesses. Enfin, le faible relief du sol et la présence de cours d'eaux navigables (le Boug et la Vistule) facilitent les communications. Sous le rapport industriel, le gouvernement occupe également le premier rang après celui de Petrokov ; en 1891, il ne comprenait pas moins de 1.632 établissements industriels, occupant 36.000 ouvriers, et comportant une production annuelle de 50 millions de roubles. La population compte 76 °/₀ de catholiques polonais, 16 °/₀ de juifs, 7 °/₀ d'Allemands et 5 °/₀ de Russes. Le gouvernement est divisé en 14 districts : Varsovie, Blonie, Gostynin, Groizy, Kutno, Lowicz, Nieszawa, Novominsk, Plonsk, Pultusk, Radimin, Skierniewice, Sochatchev, Wloclawek.

III. Grand-Duché. — On désigne sous ce nom l'Etat que Napoléon Ier forma, après Tilsitt, de territoires polonais enlevés à la Prusse, et qu'il destinait à devenir le noyau de la Pologne reconstituée. Cet Etat, dont le souverain fut le roi Frédéric-Auguste de Saxe, appartenait à la Confédération du Rhin et comprenait au début 102.000 kil. q. et 2.200.000 hab. répartis entre six départements (Posen, Kalisz, Plock, Varsovie, Lomza et Bromberg). En 1809, il fut envahi par les Autrichiens qui occupèrent un instant la capitale. Mais la paix de Vienne l'augmenta d'une partie de la Galicie qui forma quatre départements (Cracovie, Radom, Lublin et Siedlce. Le grand-duché comptait alors 154.176 kil. q., avec 3 millions 780.000 hab., et avait une armée de 40.000 hommes qui prit part à la campagne de Russie ; il disparut avec les revers de Napoléon (1813).

VARUS (Pathol.) (V. PIED BOT, t. XXVI, p. 873).

VARUS (*Publius Attius*), partisan de Pompée. Avant le début de la guerre civile entre César et Pompée, Varus avait été préteur, puis propréteur en Afrique. Il se trouvait dans le Picenum à la tête de forces assez considérables, lorsque César passa le Rubicon ; il essaya même d'arrêter la marche du conquérant des Gaules, mais il fut abandonné de presque tous ses soldats, et il se hâta de rejoindre Pompée en Apulie. Lorsque Pompée eut quitté l'Italie, Varus gagna l'Afrique, où il avait conservé beaucoup d'amis. Grâce à l'alliance du roi de Numidie, Juba Ier, il vainquit près d'Utique un lieutenant de César, Curion ; mais en 48, il fut supplanté, à la tête des Pompéiens d'Afrique, par Scipion ; il ne garda que le commandement de la flotte. Il infligea quelques échecs aux navires de César près d'Hadrumète. Après la défaite des Pompéiens à Thapsus, Varus fit voile vers l'Espagne ; vaincu dans un combat naval en face de Carteia, il fut tué peu de temps après à la bataille de Munda (45 av. J.-C.). J. T.

VARUS, gouverneur romain de la Germanie. — *Publius Quintilius* ou *Quinctilius Varus* fut consul en 13 av. J.-C. ; quelques années plus tard, il fut chargé du gouvernement de la Syrie ; il s'y montra très avide ; parti de Rome pauvre, il y revint fort riche au bout d'un an. En 9 ap. J.-C., il fut chargé par Auguste, dont il était le neveu par alliance, du commandement des légions de Germanie. Drusus, puis Tibère venaient d'étendre la domination romaine jusqu'à l'Elbe ; ils avaient reçu la soumission plus ou moins sincère des principales tribus germaniques, Chauques, Bructères, Chérusques, Chattes. Des camps de légions avaient été installés dans la région du haut Weser et jusque sur la rive gauche de l'Elbe. Mais la paix n'était qu'apparente, et bien peu de Germains étaient résignés à la domination romaine. Varus ne le comprit pas ; c'était un homme indolent et médiocre. Il crut pouvoir traiter la Germanie comme il avait traité la Syrie. Au lieu de tenir ses légions en haleine et d'inspirer la crainte aux peuplades germaniques par une activité militaire incessante, il passa son temps à prononcer des sentences du haut de son tribunal ; il administra ce pays mal dompté comme une province depuis longtemps conquise et pacifiée. Ce fut alors qu'un jeune guerrier, Arminius, chef des Chérusques, ourdit un complot contre les Romains. Il avait servi dans les troupes de Rome ; il avait même acquis le droit de cité et le rang de chevalier. Pour mieux capter la confiance de Varus, il se montra fréquemment devant lui ; il encouragea les Germains à feindre de s'intenter les uns aux autres de nombreux procès ; Varus les jugeait, et ces guerriers le remerciaient de mettre fin, par ses sentences, à des conflits qu'ils avaient jusqu'alors tranchés les armes à la main. Lorsque Arminius eut gagné à son projet de nombreux Germains, il fit courir le bruit qu'une peuplade éloignée s'était soulevée. Varus, qui campait alors près du Weser, accueillit cette nouvelle et se mit aussitôt en marche vers le Rhin. Tout d'abord Arminius et les principaux chefs germains l'accompagnèrent avec leurs guerriers ; mais bientôt ils disparurent.

Enfin, lorsque les trois légions dont se composait l'armée de Varus furent arrivées dans la forêt de Teutoburg, la trahison éclata. De toutes parts surgirent les Germains, menés au combat par le jeune chef des Chérusques. Le premier jour, les troupes de Varus résistèrent vaillamment, et le soir elles campèrent en plein bois ; le lendemain matin, elles reprirent leur marche, mais assaillies sans répit durant tout le jour, elles ne se défendirent qu'à grand'peine ; le troisième jour, arrivées à la lisière de la forêt, elles débouchèrent en plaine et furent cernées par des bandes innombrables d'ennemis. Varus, dès qu'il vit la défaite certaine, se jeta sur son épée ; son corps, retrouvé par les Germains, fut mutilé : sa tête fut portée, comme un trophée de victoire, au roi des Marcomans, Marobod, qu'Arminius voulait entraîner dans sa révolte ; mais Marobod, redoutant la puissance romaine, l'envoya à Rome où elle put être déposée dans le tombeau de famille du malheureux Varus. Tous les soldats romains, qui ne tombèrent pas sur le champ de bataille, furent les uns massacrés, les autres vendus comme esclaves. Trois aigles légionnaires furent prises par les Germains. Depuis la bataille de Cannes, Rome n'avait pas subi une pareille défaite. Lorsque Auguste apprit ce désastre, il tomba dans une douleur profonde ; on raconte que pendant longtemps il s'écria : « Varus, Varus, rends-moi mes légions ».

Bibl. : Geffroy, *Rome et les Barbares ;* Paris, 1874. — Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, trad. française ; Paris, 1887, t. IX. — Knohe, *Die Kriegszüge des Germanicus*, 1887. — C. Schuchhardt, *Rœmische germanische Forschungen in Nordwestdeutschland*, 1900.

VARVANNES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 217 hab.

VARVINAY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. des Vigneulles-lès-Hattonchâtel ; 213 hab.

VARZAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (S.) de Saintes ; 540 hab.

VARZIN. Village de Prusse, prov. de Poméranie, présid. de Kœslin, cercle de Rummelsburg ; 1.269 hab. Château et parc du prince de Bismarck, avec de belles forêts de 3.654 hect. Fabr. de papier ; scieries à vapeur.

VARZY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy ; 2.615 hab. (1.655 aggl.). Stat. de chem. de fer. Petit musée d'archéologie ; école normale d'instituteurs. Eglise Saint-Pierre du XIVe siècle, un beau type de l'époque avec une chaire Renaissance et un triptyque de 1535. Maison des XIIIe et XVe siècles. Patrie des Dupin.

VAS. Comitat de Hongrie, à la frontière de la Styrie. Superficie, 5.035 kil. q. ; 415.725 hab. (en 1900). Le comitat est plat et très fertile ; fabr. de draps ; tanneries ; 617 communes et 2 villes. Ch.-l. : Szombathely.

VAS (Gereben), romancier hongrois, de son vrai nom Joseph Radákovics, né à Füged en 1823, mort à Vienne en 1868. Il fit des études juridiques, devint journaliste et publia de nombreux romans. Ses peintures du bon vieux temps avant la Révolution sont très réussies. Il a créé une littérature essentiellement populaire où la langue n'est jamais torturée et où la gaîté jaillit avec une abondance extrême. On peut citer parmi ses meilleurs romans : *Un Sous-Préfet* (1858) ; *Aux grandes époques les grands hommes* (1859) ; *le Bon Vieux Temps* (1857) ; *les Ouvriers de la nation* (1857) ; *les Récits villageois* et *les Soirées du village*. Parmi ses tableaux tirés de la vie sociale : *les Parents querelleurs* (1860) : *les Aristocrates de deux sous* (1865) ; *la Vie des Jurates* (1866). J. K.

Bibl. : B. Váli, *la Vie et les Œuvres de Vas Gereben ;* Budapest, 1883 (en hongrois).

VASA (Anat.) (*Vas aberrans* de Haller). Petit diverticule du canal de la queue de l'épididyme terminé en doigt de gant (V. Epididyme et Testicule). — *Vasa aberrantia*. Nom donné à des conduits biliaires atrophiés et que le parenchyme hépatique a abandonnés. C'est Weber qui les découvrit en 1848, dans le sillon de la veine ombilicale, la niche de la vésicule biliaire, etc. Ils sont là comme une partie des conduits biliaires qui auraient manqué leur place au milieu des acini glandulaires du foie. — *Vasa breviora*. Les vaisseaux courts de l'estomac (vasa sphéno-gastriques). — *Vasa vasorum*. Petits vaisseaux qui se distribuent dans les parois mêmes des artères et des veines. Ch. D.

VASA ou **NIKOLAISTAD.** Ville de Finlande, située dans le gouv. de Vasa, dans la prov. d'Ostrobothnie, sur le golfe de Bothnie ; 10.297 hab. (en 1890), la plupart de langue suédoise. La ville, une des plus jolies du Nord, est le siège du gouvernement et de la cour d'appel de Vasa. Elle exporte des céréales (seigle dit « seigle de Vasa », avoine), beurre, viande et charcuterie, des bois et du goudron. Etablissements industriels : minoterie, filature, fabriques de tissus, ateliers mécaniques, distilleries. L'enseignement est représenté par un lycée suédois et un finnois, une école de navigation, une école industrielle, etc. Fondée en 1606 au pied des falaises de Korzholm, la ville reçut ses premiers privilèges en 1611 ; entièrement anéantie par un incendie en août 1852, elle fut rebâtie sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui et reçut en 1855 le nom officiel de *Nikolaistad*. — Le gouvernement de Vasa, confinant au golfe de Bothnie, comprend la partie S. de l'Ostrobothnie, la partie N. du Satakunta et la partie N.-E. du Tavastland. Superficie : 41.711 kil. q., dont 3.402 kil. q. occupés par les lacs. Population : 417.192 hab. en 1890, dont 126.430 de langue suédoise. Le gouvernement compte sept villes : Vasa, Kaskœ, Kristinestad, Ny-Karleby, Jakobstad, Gamla Karleby, Jyvæskylæ, avec une population totale de 21.963 hab. (en 1890). G. Lévy-Ullmann.

VASA. Dynastie royale de Suède, sortie d'une vieille famille seigneuriale de la prov. d'Upland, laquelle devait, dit-on, son nom à la terre de Vasa, sise dans la com. de Skeipptuna (loin de Stockholm). Ses armes représentaient, suivant l'opinion de Gustave Ier, une gerbe (en suédois *vase*), javelle ou botte de paille : le nom primitif de la famille aurait donc été « vase ». Le premier membre qu'on en connaisse est *Nils Kettilsson V*, juge du district maritime de Frœtuna (dans le pays de Roslagen), bailli du château de Stockholm en 1355, écuyer en 1371. — Son fils, *Kristiern Nilsson V*, joua dans le soulèvement d'Engelbrekt un rôle considérable comme chef du parti de l'union scandinave, fut en 1434 parmi les conseillers du royaume chargés d'examiner les points litigieux du différend entre la Suède et le roi Eric XIII de Poméranie, devint en 1435 *riks drots*, c.-à-d. grand sénéchal du royaume et, malgré le serment de fidélité alors prêté au roi Charles VIII Knutsson, ne tarda pas à comploter le rappel du roi Eric XIII ; arrêté dans son domaine de Raefvelsta et emprisonné à Œrebro en 1439, il dut faire abandon de la plus grande partie de ses fiefs. Vainement s'adressa-t-il, pour tirer vengeance de Charles Knutsson, au nouveau roi Christophe de Bavière. Il mourut en 1442. — *Kettil Karlsson V*, petit-neveu du précédent, nommé en 1459 évêque de Linkœping, prit la tête du soulèvement contre Christian Ier, roi de Danemark (1463) et, choisi par ses partisans pour grand centenier du royaume (févr. 1464), tenta vainement d'assiéger Stockholm, mais remporta une grande victoire à Haelleskogen, dans le Vestmanland (avr. 1464) ; cependant la couronne ayant échu pour la seconde fois au roi Charles VIII, il souleva le pays contre ce prince et, remettant le siège devant sa capitale, l'obligea à abdiquer derechef (janv. 1465) et prit pour lui la charge d'administrateur du royaume ; en août 1466, il mourut à Stockholm, victime de la peste qui y régnait. — *Erik Karlsson V*, frère du précédent, assista son frère dans la lutte contre le roi Charles VIII, et, quand ce prince eut été appelé au trône pour la troisième fois (1469), reprit les hostilités. Vainqueur à Arboga, il se fit proclamer grand centenier du royaume, mais ensuite complètement défait par Nils Sture au passage d'Ophœga sur le Dal-elf

(1470), il dut se réfugier en Danemark. Réconcilié en 1472 avec l'administrateur du royaume, il reçut de lui quelques fiefs en Finlande, défendit ce pays contre les Russes et mourut en 1491, en Sudermanie, dans une attaque dirigée contre le domicile d'un prêtre. — *Erik Johansson V* de Rydboholm, petit-fils de Kristiern Nilsson V, prit part en 1501 au soulèvement contre le roi Jean II, devint sénateur, puis, en 1504, seigneur de Kastelholm (îles d'Åland), fut en 1517 au nombre des conseillers qui déposèrent l'archevêque Gustave Trolle et paya, plus tard, de sa vie cet acte de courage : il fut une des victimes de Christian II de Danemark dans le « massacre de Stockholm » (8 nov. 1520). — *Gustaf Eriksson*, fils du précédent, roi sous le nom de *Gustave Ier* (V. ce nom), fut le fondateur de la dynastie royale de Vasa, du jour où la couronne suédoise eut été déclarée héréditaire parmi ses descendants (1544). La dynastie s'éteignit avec Christine de Suède en 1689. Elle occupa également le trône de Pologne avec le roi Sigismond (V. Pologne) : le fils de ce prince, *Jean-Casimir*, mort en 1672, fut le dernier descendant mâle de la race.

VASA (Jean-Casimir) (V. Kazimir V).

VASARI (Giorgio), peintre et critique d'art italien, né à Arezzo le 30 juil. 1511, mort à Florence le 27 juin 1574. Esprit presque universel, à la fois peintre, architecte et littérateur, il doit la grande réputation dont il jouit aujourd'hui à sa qualité d'écrivain d'art. Il ne faut pas oublier cependant que si ses peintures sont des plus médiocres, en revanche quelques-unes des œuvres architecturales qu'il a laissées sont d'un maître. Parmi celles-ci, la première place convient au Palais des Offices à Florence qui égale par sa sobre beauté les plus célèbres édifices de la renaissance italienne. On doit aussi à Vasari l'abbaye de Cassinensi, à Arezzo ; l'intérieur du Palais Vieux, à Florence, qu'il refit en partie, et divers arrangements dans la villa du pape Jules III, à Rome, connue sous le nom de *la Vigna di papa Giulio*. Comme peintre, Vasari, qui avait cependant de grandes prétentions à ce sujet, ne supporte pas l'examen. L'imitation et la facilité furent ses qualités ou mieux ses défauts dominants. Son exécution était un prodige de vitesse. On rapporte qu'il termina en cent jours l'énorme suite de fresques, l'*Histoire du pape Paul III*, qui ornent le palais de la Chancellerie à Rome. L'*Histoire des Médicis*, qu'il peignit au Palais Vieux de Florence, aurait demandé encore moins de temps. — Mauvais peintre, Vasari est un critique d'art merveilleux. Il passe, avec raison, pour le créateur de l'histoire de l'art. Il nous a donné, en effet, dans ses *Vite de piú eccellenti Architetti, Pittori et Scultori* le plus bel ensemble de monographies de tous les artistes de la renaissance italienne qu'il soit possible de consulter : œuvre inestimable pour la connaissance d'une des périodes les plus fécondes et des plus suggestives de l'histoire de l'art. Le recueil des *Vies*, riche de faits et d'idées, nourri et vivant, forme, dans la littérature universelle, comme une œuvre à part, personnelle et colossale, qui demandait pour être menée à bien l'union dans un même écrivain de l'artiste et de l'érudit. « Il a fallu, dit Eugène Müntz dans l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance*, pour créer cette œuvre monumentale, non seulement un véritable tempérament d'écrivain et d'érudit, mais encore le concours de circonstances exceptionnelles : composées trente années plus tôt ou trente années plus tard, les *Vite* ne présenteraient plus qu'un intérêt secondaire. Dans la première hypothèse, Vasari n'aurait pas pu connaître encore tous ces grands artistes qui ont imprimé à l'art italien sa consécration suprême ; dans la seconde, il n'aurait plus compris les glorieux précurseurs du XIVe et du XVe siècle. »

L'intérêt des *Vite* ne rachète pas cependant entièrement les critiques que l'on peut leur adresser. On demande actuellement à un historien d'art plus de méthode, plus de rigueur dans la critique, plus de précision qu'il n'y en a dans l'œuvre de Vasari. La partie chronologique pèche aussi par bien des endroits. Mais ce qui fait l'incontestable mérite des *Vite* et les place hors de pair dans l'histoire de l'art, c'est avec l'attrait, l'animation du récit, cette sorte de verve aimable et intarissable par laquelle Vasari a su nous intéresser aux hommes dont il retraçait la vie et les travaux. P. Maryllis.

VASATES. Peuple de l'ancienne Gaule, établi sur la Garonne où la ville de Bazas conserve son nom.

VASCO de Gama, navigateur portugais (V. Gama).

VASCŒUIL. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Lyons-la-Forêt ; 392 hab.

VASCONCELLOS (Joaquim-Antonio da Fonseca e), littérateur et critique d'art portugais, né à Porto le 10 févr. 1849. Elevé à Hambourg, puis de 1865-69 à l'Université de Coïmbre, il voyagea en Allemagne de 1871 à 1875, puis en France, en Angleterre, en Espagne, en Portugal. Depuis 1883, il est professeur d'allemand à Porto, et depuis 1884 directeur du musée d'industrie et de commerce. Il débuta en publiant une histoire de la musique portugaise (1870), puis des études consacrées à l'histoire de la musique (*Luiza Todi*, en 1873 ; *Livraria de musica de el-rei João IV; Cartas curiosas do abbade Antonio da Costa*, en 1879). Il a consacré à la peinture d'autres livres : *Reforma do ensino de bellas artes* (1877-79) ; *Albrecht Dürer* (1877) ; *Goësiana* (4 vol. 1879-81). — Sa femme, *Carolina-Wilhelma-Michaelis* de Vasconcellos, née à Berlin le 15 mars 1851, philologue distinguée, fit son éducation elle-même, et dès dix-huit ans était en relations avec les maîtres de la science romane. Elle épousa Vasconcellos en 1876 ; ses travaux sont d'une grande importance pour l'histoire des langues et littératures espagnole et portugaise ; elle a collaboré aux principales revues de philologie romane et a publié : *Romancero del Cid* (1871) ; *Studien zur romanischen Wortschœpfung* (1876) ; *Poesias de Francisco de Sâ de Miranda* (1885) ; *Studien zur hispan. Wortdeutung* (1886) ; *Romanzenstudien* (1891) ; *Geschichte der portug. Litteratur* (1893), etc.

VASCOSAN (Michel), né à Amiens vers 1500, mort à Paris en 1576. Fils d'un fourbisseur, il vint apprendre l'art de l'imprimerie à Paris. Reçu maître en 1530, libraire-juré, puis imprimeur du roi (1566), il épousa la fille de Josse Bade, et s'installa rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Fontaine. Jusqu'en 1539, ses éditions portent pour emblème (comme celles de Bade) la presse et cette légende : *In ædibus Ascensianis*. Ensuite il y mit une fontaine et cette légende grecque : Ἐν βιβλίοισι ῥέει ἡ σοφίας πηγή (Dans les livres coule la fontaine de sagesse). Ses éditions sont célèbres par la beauté du papier, l'élégance des caractères (l'un des premiers imprimeurs parisiens qui aient renoncé au gothique), la correction (Scaliger l'en loue). On cite en particulier son *Quintilien* (1542, in-fol.), son *Bembo* (1551, in-4), ses *Vies* d'Amyot et ses *Œuvres morales*. H. Hauser.

Bibl. : V. Imprimerie. — A. Claudin, *Hist. de l'imprimerie en France aux* XVe *et* XVIe *s.*; Paris, 1900 (en cours de public.), in-fol.

VASCULOSE (Chim.). Form. { Equiv. . : $C^{18}H^{10}O^{8}$. Atom . . . $C^{18}H^{20}O^{8}$.

Frémy a donné le nom de vasculose à la substance qui forme les vaisseaux des plantes. La vasculose, préparée en épuisant la moelle du sureau successivement par les dissolvants neutres, les alcalis en solution diluée, l'acide chlorhydrique étendu, le réactif cupro-ammoniacal, possède une teinte jaune et a pour formule $C^{18}H^{10}O^{8}$. Elle n'est pas soluble comme la cellulose dans le réactif cupro-ammoniacal. Mais elle se dissout dans ce réactif après avoir subi l'action de certains agents, comme le chlore.

VASE. I. **Archéologie.** — Les vases antiques ont été trouvés en foule dans toutes les régions du monde classique, et principalement dans les tombeaux. Ils pré-

sentent une infinie variété, que l'on considère la destination, la forme ou la matière. La plupart étaient des produits communs, d'usage courant, des ustensiles de table ou de cuisine. D'autres ont servi de récipients pour les sacrifices, dans les cérémonies du culte. Les catégories les plus intéressantes comprennent les vases de luxe, qui étaient soit des *ex-voto* consacrés aux dieux dans les temples, soit des objets donnés en prix dans les jeux, soit des objets d'art conservés précieusement dans les maisons riches, dans les trésors des sanctuaires ou des princes. Ces vases-là, décorés avec une grande richesse, étaient souvent de véritables œuvres d'art ; et ce sont des documents fort utiles pour l'étude des mœurs, des croyances, de la mythologie, comme de la peinture ou de la plastique.

Dans les collections de vases antiques, on rencontre à peu près toutes les formes possibles. Nous signalerons seulement les plus fréquentes. Parmi les récipients, le *cratère*, à la panse large, à l'ouverture évasée, où l'on puisait le liquide pour remplir les coupes ; le *cyathe*, sorte d'aiguière, qui servait à verser le vin du cratère dans les coupes; la *phiale*, la *patère*, employées surtout pour les libations ; les vases à parfums, fiole, *lécythe*, ampoule, *alabastre ;* les vases de sacrifice, *canistre*, *licnon ;* les tonneaux d'argile, *pithos*, *dolium ;* les urnes pour le transport ou la garde des liquides, *hydrie*, *amphore ;* les urnes funéraires, etc. Parmi les vases à boire, le *canthare*, large coupe avec couvercle ; le *scyphe*, long et rond ; la *cylix*, munie d'un pied et d'anses ; l'*aryballe*, en forme de bourse ; le *rhyton*, en forme de corne ou d'animal ; le *cotyle*, et toutes les variétés de la coupe. Parmi les ustensiles de cuisine, le *zébés* ou chaudron, ordinairement soutenu par trois pieds. C'est par centaines que se comptent, d'après la forme, les espèces de vases ; mais il est souvent difficile d'identifier les spécimens conservés avec les noms connus par les auteurs.

La matière en est aussi très différente. Bien des ustensiles d'usage courant se faisaient en bois. Nous possédons des vases de marbre, d'albâtre, de verre, d'or, d'argent, de bronze, de bronze doré ou incrusté d'argent avec des appliques et des anses ciselées. On ne connaît pas exactement la composition des célèbres *vases murrhins*, qui étaient peut-être une sorte de porcelaine fabriquée avec du spath-fluor. La grande majorité des vases conservés est en terre cuite ; quelques-uns en terre cuite vernissée et émaillée ; la plupart en argile commune, souvent couverte d'un enduit. Les plus riches sont ornés de dessins ou de peintures, ou de sujets en relief. Dans l'histoire de la céramique, la place d'honneur appartient aux vases peints de la Grèce.

Pour tout ce qui concerne la technique, V. aux mots : CÉRAMIQUE, POTERIE, BRONZE, ORFÈVRERIE, VERRERIE, etc.

HISTOIRE. — Il n'est pas de pays mentionné par l'histoire ancienne, où l'on n'ait découvert des vases d'argile, de verre ou de métal. Dans cette rapide esquisse historique, nous ne nous arrêterons qu'aux peuples et aux faits les plus importants.

Orient. On a trouvé dans les nécropoles de l'Egypte beaucoup de vases en pierre, en argile, en verre ou en bronze. Parmi les vases en pierre, citons les canopes de calcaire ou d'albâtre; des vases à parfums, en albâtre, ordinairement fuselés et pointus en bas, d'autres à panse arrondie, à gorge étroite ; des flacons à large panse, avec rebord cylindrique et couvercle plat; d'autres flacons en forme d'animal ou de plante. Les vases d'argile sont généralement en terre jaune ou rouge, avec une couverte blanchâtre. La forme et la décoration en sont très variées : jarres sans pied ni anse, marmites, pots de ménage, coupes, assiettes à fond plat ; récipients à panse lisse, noirs en bas, et, en haut, d'un rouge sombre ; cylindres, burettes ; ornementation faite surtout de lignes, de points et de croix, mais où apparaissent quelquefois des figures d'hommes et d'animaux. On possède aussi beaucoup de canopes en terre cuite. Les récipients en verre et en bronze présentent une riche décoration, et souvent des représentations figurées. Ces vases de diverses matières prouvent que les Egyptiens avaient poussé très loin l'art de la céramique, de la verrerie et du métal, comme les autres arts plastiques.

En Chaldée, en Assyrie, en Perse, les produits céramiques sont médiocres, en raison surtout de la mauvaise qualité de l'argile du pays. A Tello comme à Suse et ailleurs, on n'a guère rencontré que des vases grossiers et barbares, aux parois épaisses et disgracieuses. La pâte argileuse y est ordinairement mêlée de paille menue. La décoration se compose de dessins géométriques, de festons, d'oves et bandes de couleur. Même pauvreté dans les fouilles d'Assyrie, qui ont fourni seulement de lourdes amphores, ornées de peintures brunes ou jaunâtres, ou de reliefs, qui représentent des lignes géométriques et des fleurons. Pas trace de vases de luxe, du moins en céramique ; car les vases de verre sont souvent de forme assez élégante, et des vases de métal sont décorés de curieux reliefs, qui figurent des scènes mythologiques ou historiques.

L'art phénicien, tant dans la Phénicie propre qu'à Chypre ou à Carthage, présente beaucoup de vases intéressants : des vases émaillés, des vases en verre moulé, des coupes en bronze, en argent, en or, où des sujets mythologiques disposés par zones, des tableaux de genre, des scènes pittoresques, des épisodes de chasse ou de sacrifice, sont ciselés, gravés à la pointe, ou martelés au repoussé. Les céramiques sont fort nombreuses et variées. L'argile est souvent couverte de couleur ; la panse des vases est décorée de dessins géométriques, d'oiseaux, de quadrupèdes, parfois d'hommes. On surprend dans cet art, surtout à Chypre, les premiers essais méthodiques de la peinture de vase. Ces produits de la civilisation phénicienne sont cependant peu originaux ; car on y voit prédominer tour à tour l'influence de l'Assyrie, de l'Egypte, et, plus tard, de la Grèce.

Grèce. Les poteries communes, qui sont sorties en foule des nécropoles grecques, offrent un intérêt archéologique par les renseignements qu'elles fournissent sur les formes plastiques, sur la technique des divers ateliers, sur les usages, et aussi, comme les amphores timbrées, sur l'histoire du commerce. Nous n'avons pas à en parler ici. Nous nous occuperons seulement des vases de luxe, et spécialement des vases peints.

La peinture de vase n'est arrivée à produire ses chefs-d'œuvre qu'après de longs siècles de tâtonnements. Les fouilles de Troie, de Mycènes et de Tirynthe, de Crète, les nécropoles de l'Attique, de la Béotie, de la Thessalie, des Cyclades et de maint autre pays, ont jeté une vive lumière sur ces premiers essais. Jusqu'au VIIIe siècle avant notre ère, on voit se succéder divers types de céramique, dont les principaux sont : 1° vases au type dit *de Santorin* (ornementation végétale; imitation fréquente de la forme humaine) ; 2° vases dits *phéniciens des Cyclades*, trouvés surtout à Milo, à Santorin, à Mycènes, à Rhodes, à Chypre (zones d'animaux, et chevrons en brun ou jaune) ; — 3° vases *à ornementation géométrique*, découverts surtout à Mycènes, à Egine, à Chypre, en Attique (peintures d'un brun rougeâtre, méandres, rosaces et chevrons ; sans doute, imitation des vases de métal) ; — 4° vases au type dit du *Dipylon*, trouvés surtout en Attique (dessins géométriques encadrant divers sujets, animaux, scènes religieuses, convois funèbres). — Au VIIe et au VIe siècle prédominent, dans tout le monde grec, les vases de *style corinthien* (fig. 1 et 2), façonnés avec une terre jaune pâle, où se détachent des figures brunes ou noires, relevées de violet. La décoration en est riche, mais peu variée ; les sujets ordinaires sont des zones d'animaux, des êtres fantastiques, des scènes mythologiques, encadrés d'ornements qui rappellent ceux de l'Assyrie, de la Phénicie et des coupes de métal.

Vers le milieu du VIe siècle commence la série des vases peints proprement dits. Ce sont d'abord des vases à figures noires, qui se détachent sur un fond rouge, blanc ou jaune. Dans la décoration prédominent les sujets religieux, empruntés aux vieilles légendes. Dans cette classe, qui est très riche, on distingue plusieurs groupes : 1° produits communs ; 2° vases à fond blanc ou jaune ; 3° type du *vase François*, remarquable par la richesse de l'ornementation et le soin de l'exécution ; 4° vases du *style de Nicosthènes*, trouvés surtout en Attique et en Italie ; 5° vases de *style sévère*, qui se distinguent par la fermeté du dessin, et qui portent la signature d'Amasis, Hermogène, Timagoras, Tléson, ou autres ; 6° amphores *panathénaïques*, vases donnés en prix aux grands jeux des Panathénées, et toujours restés fidèles au style archaïque, comme au type traditionnel d'Athéna portant la lance.

Les vases à figures noires commençaient à passer de mode au milieu du Ve siècle. C'est le moment où s'ouvre



Fig. 1.

la série des vases à figures rouges sur fond noir. On y reconnaît encore plusieurs types : 1° le *style sévère* de la fin du Ve siècle, qui conserve parfois quelque raideur archaïque, mais qui s'inspire de la grande peinture religieuse ou nationale de Polygnote, et qui compte de merveilleux chefs-d'œuvre, signés par Andokidès, par Brygos, Douris, Epictetos, Euphronios, Kakhrylion, ou Sosias ; 2° le *style du IVe siècle*, qui est plus libre d'allure, qui subit l'influence de Zeuxis, et préfère les sujets de la vie ordinaire ; 3° le *style attique* pur, remarquable par la finesse des peintures, la prédilection pour les scènes de toilette ou d'intérieur ; 4° les produits *communs*, vases intéressants encore comme spécimens de l'industrie courante du temps, et souvent de grandes dimensions, avec des scènes familières ou bachiques ; 5° les vases à peintures rouges *de la Grande Grèce*, qui ont généralement des proportions colossales et une fastueuse décoration, mais de mauvais goût. — Mentionnons enfin, pour la même période, une série de chefs-d'œuvre qui semblent propres à l'Attique, les admirables *lécythes blancs* d'Athènes, d'une élégance de formes incomparable, où, sur le fond blanc de la couverte, se détachent des scènes très simples figurées au trait, presque toujours des scènes funèbres, toilette du défunt, exposition du corps, déposition au tombeau, adieux et lamentations, Charon dans sa barque, offrandes et sacrifices près de la stèle.

L'art des lécythes semble avoir disparu vers la fin du IVe siècle avant notre ère, temps où la peinture à figures rouges est en pleine décadence. Alors apparaissent ou se développent de nouveaux systèmes de décoration, qui furent surtout goûtés dans l'Italie méridionale. On façonne des vases à dorures et à couleurs, des vases à ornements dorés, avec des figures en relief, ou encore des vases en forme de figurine ou d'animal. Mais les artistes déploient dans ce domaine plus d'ingéniosité que de goût ; et l'on peut dire que la grande peinture sur vase était morte en Grèce bien avant l'arrivée des Romains.



Fig. 2.

Outre leur céramique d'art et leurs poteries communes, les Grecs ont exécuté des vases avec des matières très diverses : vases vernissés et émaillés ; vases en verre, d'un travail délicat ; vases en marbre, comme les vases funéraires dits de *Marathon*, ou les grands vases décoratifs à reliefs sculptés, et à scènes mythologiques ou bachiques ; vases d'or, d'argent, de bronze ordinaire ou de bronze doré, dont on a découvert de beaux spécimens dans les fouilles d'Hissarlik, de Mycènes, dans les nécropoles du Bosphore cimmérien. A l'art alexandrin appartient le riche trésor de Bosco-Reale, qui a été trouvé près de Pompéi. Nous connaissons, d'ailleurs, plusieurs noms d'artistes qui s'étaient illustrés dans ces travaux d'orfèvrerie : Mentor, Mys, Acragas, Boethos, Diodore, Parthenios, Pythéas, Teukros, Zopyre.

Etrurie et Rome. Bien avant de connaître les chefs-d'œuvre de l'industrie grecque, l'Italie avait déjà de vieilles traditions céramiques. Dans les fouilles des *terramares*, et dans les débris de la civilisation dite *villanovienne*, on a rencontré beaucoup de poteries grossières, d'une argile brunâtre, façonnées à la main, mal cuites et peu résistantes, ornées de dessins géométriques et de croix, avec des anses en forme de croissants. Outre les ustensiles d'usage courant, on a trouvé de curieuses urnes cinéraires qui ressemblent à des cabanes. Aux mêmes civilisations primitives appartiennent divers récipients en métal : des vases en bronze, des seaux à double anse, des cistes cylindriques cerclés d'anneaux, parfois décorés maladroitement de figures et d'animaux en relief.

L'Etrurie avait une céramique originale. Les types les plus répandus en étaient : les *canopes*, urnes destinées à contenir les cendres du mort, et couronnées d'une tête humaine, souvent avec des bras passés dans les anses ; les vases dits de *bucchero nero*, en terre noire et à reliefs, décorés soit de dessins imprimés au rouleau et représentant surtout des animaux féroces ou des processions, soit de reliefs estampés, avec appliques, d'une grande variété de formes et d'une riche ornementation à bandes horizontales où dominent les animaux et les masques ; d'autres vases noirs, à vernis brillant et à reliefs, qui paraissent une imitation des vases de bronze, notamment les *patères à ombilic*, où un sujet estampé se déroule autour d'une boule centrale. De plus, les Etrusques ont connu et imité de bonne heure les vases peints de la Grèce ; ils ont reproduit à leur façon les divers types grecs, copiant les scènes de leurs modèles, mais en les dénaturant souvent jusqu'à la caricature, et en mêlant aux histoires mythologiques des personnages et des légendes de leur cycle infernal. Longtemps on n'a connu les vases grecs que par les pastiches étrusques ; d'où le nom impropre de *vases étrusques* qu'on donnait autrefois aux vases grecs. — On a découvert aussi en Etrurie bien des vases de métal, des chaudrons de bronze, des aiguières, des seaux.

Rome, en fait de céramiques, n'eut longtemps que des produits communs. On en trouve bien des spécimens dans les musées : amphores, *dolia*, pots de ménage, urnes cinéraires. Ces poteries sont surtout intéressantes par les estampilles des potiers, qui fournissent de curieux renseignements sur les ateliers de fabrication. En dehors des vases de luxe importés de Grèce ou d'Etrurie, la céramique fine apparaît à Rome, au Ier siècle avant notre ère, avec les *poteries d'Arezzo*. Ces vases à vernis rouge sont bien connus aujourd'hui, surtout depuis qu'on a découvert, à Arezzo même, les ruines des fabriques, avec des moules et des cachets de potiers. Ils ont généralement des formes très simples, celles du bol, du gobelet ou du plat. Ils sont ornés de reliefs décoratifs, bordures de perles et d'oves, festons et guirlandes de feuillage, fruits, animaux, danses ou jeux d'Amours, mythologie galante, scènes de combat, de vendange ou de chasse. Le style de ces vases est tout grec, les sujets tout alexandrins : aussi l'on suppose que ces poteries sont des surmoulages de vases d'argent originaires d'Alexandrie. — La fabrication des céramiques d'Arezzo proprement dites a duré fort peu de temps. Mais, sous l'Empire, dans toutes les provinces et pendant des siècles, une foule d'ateliers en firent d'innombrables contrefaçons. Telle est l'origine de cette poterie à vernis rouge et à reliefs qui remplit nos musées, et qu'on appelle, on ne sait pourquoi, d'un nom fort impropre, la *poterie samienne*.

On ne sait rien de précis sur les fameux *vases murrhins*, sorte de porcelaine qui se fabriquait en Orient, et que les riches Romains de l'Empire se disputaient à prix d'or. Par contre, nous possédons de beaux spécimens de la verrerie d'époque romaine, des vases en verre gravé, dont le plus célèbre est le *vase Portland* (V. fig. art. VERRE), aujourd'hui au British Museum. Les collections d'antiques, surtout celle du musée de Naples, grâce aux découvertes d'Herculanum et de Pompéi, sont riches en vases de bronze de toute forme : chaudrons, aiguières, plateaux, coupes, fioles à parfums, etc. L'argenterie du temps des Romains est aussi assez bien représentée dans nos collections : témoin la *Coupe d'Orsini*, la *Patère de Bizerte* au musée de Bardo, le *Trésor d'Hildesheim* au musée de Berlin, la *Patère de Rennes* et le *Trésor de Bernay* (V. fig. art. BERNAY) à la Bibliothèque nationale, sans parler de bien d'autres œuvres conservées. Ces vases d'argent ont les formes les plus diverses, canthares, œnochoés, tasses, coupes, patères, gobelets, etc. Les Romains se consolaient de la médiocrité de leur céramique avec leur vaisselle d'argent ou d'or imitée de l'art alexandrin. P. MONCEAUX.

II. Antiquités chrétiennes. — VASES DE SANG. — On nomme vases de sang les petites ampoules de verre, les petits vases de terre, et même les fonds de coupe historiés et à fond d'or, trouvés dans les catacombes ou dans les tombeaux des premiers chrétiens, où paraît se révéler la présence du sang, encore liquide, quand les récipients sont restés hermétiquement bouchés, sous forme de croûtes rougeâtres, semblables à du sang desséché et durci, quand l'air a pu y pénétrer. Lorsque les chrétiens subissaient le martyre, que leur sang coulait, soit dans le cirque, soit dans les lieux d'exécution, les fidèles le recueillaient pieusement avec des linges et des éponges et l'exprimaient dans ces petits vases, ainsi que Boldetti en a observé plusieurs exemples au cimetière de Cyriaque ; d'autres fois, ils renfermaient dans ces ampoules la terre humectée du sang, les linges, les éponges elles-mêmes, comme on le voit dans une petite bouteille brisée d'un côté (fig. 3), encore dans son *loculus*, sur laquelle est gravée la palme du martyre (reproduite dans Boldetti). Dans ce dernier cas, la constatation est plus difficile à faire, et les chimistes les plus distingués n'ont pu, quand on leur a soumis certaines découvertes modernes, « qu'attester que, dans leur conviction, ils croyaient bien être en présence d'une substance animale, qui devait être du sang » (Broglia, *A propos de la découverte d'un vase de sang à Saint-Nazaire de Milan*, en 1845). Bosio d'ailleurs et Aringhi, dès le XVIIe siècle, d'après l'étude des anciens rituels, voyaient dans ces vases, lorsqu'ils avaient leur couleur primitive, de simples vases à eau bénite : lorsqu'ils étaient teintés en rouge, des vases ayant renfermé tantôt du vin eucharistique, tantôt du sang des martyrs. Cette dernière attribution ne tarda pas à prévaloir, et tous ces petits récipients prirent dès lors le nom de vases de sang, *ampolle di sangue*. La Sacrée Congrégation des Rites, par un décret renouvelé depuis, admit, le 16 avr. 1668, que la présence d'un vase de sang indiquait la sépulture d'un martyre, mais sans rien préjuger sur son contenu, car il n'est l'indice du martyre qu'autant qu'il est constaté qu'il renferme bien du sang. Cette décision a été vivement combattue par les archéologues de la plus grande autorité, et le Saint-Siège n'a prononcé aucune censure ni contre Mabillon, ni contre Muratori, ni de nos jours contre le P. Buck (S.-H. J.), ni contre Ed. Le Blant, qui se sont prononcés contre cette doctrine. F. DE MÉLY.



Fig. 3.

III. Liturgie. — VASES SACRÉS. — Régulièrement, ce nom n'appartient qu'aux vaisseaux destinés à la célébration des saints mystères et qui doivent être consacrés par l'évêque : le *calice* et la *patène*. Néanmoins, dans l'usage, il a été étendu au *ciboire*, à l'*ostensoir* et aux vases contenant le *saint chrême* et les *saintes huiles*, qui sont simplement bénits et qui peuvent l'être par un prêtre avec l'autorisation de l'évêque. — On appelle VASES ECCLÉSIASTIQUES : les *burettes*, le *bénitier portatif*, l'*encensoir*, la *navette*, le bassin du *lavabo*, la *lampe* et d'autres objets servant au culte, mais qui ne reçoivent point de bénédiction particulière. — En principe, les vases sacrés proprement dits et tous les ornements qui sont en contact immédiat avec l'hostie consacrée, comme les *corporaux* et les *palles*, ne peuvent être touchés que par les ministres de l'Eucharistie : l'évêque, le prêtre et le diacre. Toutefois, on a permis aux sous-diacres de les toucher, lorsqu'ils ne contiennent pas actuellement le corps et le sang de Jésus-Christ. Ils ne peuvent être touchés par les laïques, encore moins par les femmes ; mais plusieurs papes ont dispensé de cette interdiction certains ordres de religieux et de religieuses chargés du service de l'autel. — Tous les noms composés en italique ont été l'objet de notices spéciales. E.-H. VOLLET.

IV. Physique. — VASES COMMUNICANTS. — Quand un liquide est placé dans un vase d'une forme quelconque, sa surface de niveau est un plan horizontal quand aucune autre force que la pesanteur n'agit sur le liquide ; cette propriété subsistant quelle que soit la forme du vase s'applique en particulier quand le vase a la forme d'un tube en U ou, d'une façon générale, quand il est formé de deux ou plusieurs vases communiquant entre eux comme les deux branches d'un tube en U ; dans ce cas, le liquide a pour surface de niveau un seul et même plan horizontal dans toutes les parties du vase ; ce n'est pas un principe nouveau, mais seulement une application à un cas particulier de la propriété fonda-

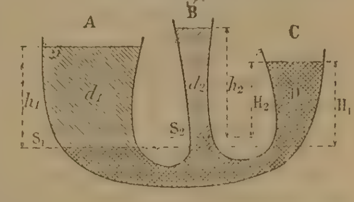


Fig. 4.

mentale des liquides que nous avons rappelée. Il n'en est plus de même quand on place divers liquides non miscibles dans des vases communicants. Soient par exemple trois vases A, B, C (fig. 4), communiquant par la partie inférieure et renfermant trois liquides différents, non miscibles, de densités égales respectivement à d_1, d_2, D. Soient h_1 et H_1 les hauteurs du premier et du troisième liquide au-dessus de leur surface de séparation S_1; en écrivant que la pression en ce point est la même de haut en bas ($h_1 d_1$) et de bas en haut H_1 D, on a $h_1 d_1 = D_1$ D. Soient de même h_2 et H_2 les hauteurs du deuxième et du troisième liquide au-dessus de leur surface de séparation, on a encore $h_2 d_2 = H_2$ D. Telles sont les conditions d'équilibre. Dans le cas de deux liquides seulement, on a une seule équation telle que $h_1 d_1 = H_1$ D qui permet d'avoir la densité d'un liquide connaissant la densité d'un autre liquide (cet autre liquide peut être l'eau dont la densité est 1 à 4°) en mesurant simplement la hauteur de deux colonnes liquides. Le niveau à fioles employé dans l'arpentage et dans la construction est une application des vases communicants. A. JOANNIS.

VASE DE MARIOTTE (V. FLACON DE MARIOTTE).

V. Chimie (V. RÉCIPIENT).

VI. Ordres. — ORDRES DU VASE DE LA VIERGE, DE LA JARA OU DE NOTRE-DAME-DU-LYS. — Cet ordre fut créé en 1410 par l'infant don Ferdinand, plus tard roi d'Aragon et de Sicile, pour perpétuer le souvenir d'une victoire sur les Maures et de la prise de la ville d'Antequera. Il était à la fois religieux et militaire et destiné à combattre les infidèles. Il n'eut plus d'objet et cessa d'exister après que les Maures eurent été chassés d'Espagne.

BIBL. : VASES ANTIQUES. — BRONGNIART, *Traité des arts céramiques*, 1854. — Ch. LENORMANT et DE WITTE, *Elite des monuments céramographiques*, 1861. — CONZE, *Melische Thongefässe*. 1862. — DE WITTE, *Etude sur les vases peints*, 1865. — BENNDORF, *Griechische und sicilische Vasenbilder*, 1869. — BIRCH, *History of ancient pottery*, 1873, 2e éd. — COLLIGNON, *Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes*, 1878. — DUMONT, *Peintures céramiques de la Grèce propre*, 1874. — DUMONT et CHAPLAIN, *les Céramiques de la Grèce propre*, 1881. — POTTIER, *Etudes sur les lécythes blancs attiques*, 1884. — RAYET et COLLIGNON, *Histoire de la céramique grecque*, 1888. — POTTIER, *Catalogue des vases antiques de terre cuite du musée du Louvre*, 1896 et suiv. — COLLIGNON et COUVE, *Catalogue des vases peints du musée d'Athènes*, 1901. — DE RIDDER, *Catalogue des vases de la Bibliothèque nationale*, 1902.

ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE. — BOSIO, *Roma Sotterranea*, traduit en latin et augmenté par P. Aringhi; Rome, 1651, 2 vol. in-fol. — MABILLON, *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu sanctorum ignotorum* ; Paris, 1698, in-4. — BOLDETTI, *Osservazioni sopra i cimeteri de' Santi Martiri ed antichi Christiani di Roma, aggiuntavi le serie di tutti Quelli* ; Rome, 1720, in-fol. — Le P. de BUCK, *De phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur;* Bruxelles, 1855, in-8. — Ed. LE BLANT, *la Question du vase de sang;* Paris, 1858, in-8. — Du même, *D'une Publication nouvelle sur le vase de sang;* Paris, 1869, in-8. — L'abbé MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes;* Paris, 1877, in-4; v° *Sang des martyrs*.

VASE (Géol. et trav. publ.). La *vase* ou *limon* est une matière impalpable qui se dépose au fond de la mer, des rivières, des étangs, des fossés, et qui y forme une boue de couleur, de densité et de viscosité variables.

La composition et la distribution des vases de mer (*sédiments terrigènes* de J. Murray et A. Renard) nous ont été révélées par les explorations sous-marines du *Challenger*. Elles occupent, au delà des sables et graviers, une zone de 100 à 550 kil. de largeur, qui comprend, notamment, la totalité des mers intérieures (mer du Nord, Méditerranée, mer Rouge, mers de Chine, du Japon, etc.), et elles se divisent en vases bleuâtres, vases vertes, vases grises, vases rougeâtres (V. MER et OCÉAN). La vase bleuâtre est le dépôt le plus étendu. Sa couleur ardoise est due à l'action exercée sur les sels de fer par des matières organiques en décomposition ; le plus souvent la couche supérieure en est rougeâtre. Les fragments minéraux, d'un diamètre moyen de 2 à 5 centièmes de millimètre, y forment parfois 80 % de la masse. D'autres fois, le calcaire, lequel provient de foraminifères pélagiques, de mollusques, de polypiers, de serpules, d'alcyonaires, s'y élève à 50 %. La vase verdâtre domine généralement au voisinage immédiat des côtes. Très analogue par sa composition à la vague bleuâtre, elle doit son caractère essentiel à la présence d'une grande quantité de glauconie (hydrosilicate de fer avec potasse). La vase grise (ou noirâtre) se rencontre autour des îles volcaniques. Les morceaux de ponce et de scories qui s'y trouvent associés l'empêchent de prendre la texture argileuse. La vase rougeâtre est spéciale à l'Amérique du Sud (du cap Saint-Roch à Bahia). Murray attribue sa coloration aux matières ocreuses que les grands fleuves américains versent dans l'Océan.

La vase des rivières est constituée, comme la vase de mer, de débris organiques et de débris minéraux. Les premiers proviennent surtout de la décomposition des animaux qui vivent et des plantes qui croissent au sein des eaux. Les seconds sont produits par la pulvérisation lente des sables que roule le courant. En suspension dans l'eau tant que celle-ci est en mouvement, les uns et les autres se déposent dès qu'elle devient stagnante. « Lorsqu'on laisse une eau limoneuse en repos, dit Belgrand, il se forme d'abord, au moment même où le mouvement cesse, un premier dépôt, qui renferme toutes les matières grossières entraînées, notamment le gravier et le sable. Si le repos est suffisamment prolongé, les vases en suspension s'abaissent en nuage et forment une seconde couche au-dessus de la première. Certaines eaux restent louches, toutefois, pendant des mois entiers de repos : telle, celle de la Loire. Celle de la Seine, lorsqu'elle est trouble, ne s'éclaircit qu'après soixante-douze heures de repos absolu. L'eau distillée conserve indéfiniment le limon en suspension ». Le minimum de limon correspond naturellement aux rivières tranquilles et alimentées par des sources. La Seine est dans ce cas. Les rivières torrentielles, comme le Var et la Durance, en entraînent le plus. Le dépôt se fait soit à l'embouchure dans la mer, alors que le courant s'annule, soit, en cas de crue et de débordement, sur les rives inondées (V. ALLUVION et RIVIÈRE).

La vase n'offre pas seulement un intérêt géologique. Elle est pour la navigation, par *l'envasement* des ports et des passes, une source de difficultés. Parmi les ports, ceux situés à l'embouchure de grands cours d'eau souffrent plus particulièrement du fléau. Le limon que charrie le fleuve s'ajoute, en effet, à celui qu'amène le flot et qui provient de la destruction lente de la côte et des îles voisines pour rendre rapidement les bassins à flot impraticables. On y remédie par le *dévasement*, qui se pratique de diverses manières. Le procédé le plus simple en apparence est le dragage (V. DRAGUE). Mais, outre qu'il est coûteux, il oblige d'attendre que la vase soit à consistance convenable pour être enlevée par les godets, ce qui est, le plus souvent, incompatible avec les besoins de la navigation. Aussi doit-on lui préférer le système Leferme, expérimenté pour la première fois à Saint-Nazaire en 1861 et appliqué depuis dans beaucoup d'autres ports. Il consiste essentiellement à « pomper » la vase au moyen de pompes aspirantes installées sur un bateau, pourvu, comme les dragues ordinaires, de compartiments à double fond avec soupapes de décharge. Le courant vif qui se produit à l'orifice du conduit articulé reposant au fond entraîne la boue limoneuse ; le limon se dépose au fond des compartiments et l'eau, entraînée en même temps en grande quantité, repasse par-dessus bord. Le prix de revient moyen n'atteint pas, amortissement du matériel compris, 0 fr. 50 par mètre cube de dévasement. Le même procédé peut, d'ailleurs, être employé même lorsque la vase est compacte en pratiquant préalablement des injections d'eau. Le liquide est, à cet effet, comprimé dans des tuyaux percés de petits orifices qui le distribuent en jets affouillant les bancs. La vase est ainsi délayée et peut être aspirée par les pompes. Le procédé Calmels est ana-

logue, mais c'est de l'air comprimé à 2, 3 ou 4 atmosphères qu'on insuffle dans la vase pour la soulever.

Les écluses de chasse (V. Écluse), très efficaces à l'égard du sable et de la vase encore en suspension, sont à peu près sans action sur cette dernière dès qu'elle est déposée. On a, en effet, constaté que, tandis qu'un arrêt dans le courant suffit pour déterminer le dépôt, une reprise du premier, même considérablement accru, ne remet pas la matière vaseuse en marche. Il se produit comme une agrégation de ses éléments et il faut l'arracher du fond, la faire remonter, pour qu'elle soit à nouveau entraînée. Bien plus, le sable qui se dépose à sa surface y est maintenu par une sorte d'adhérence et résiste, lui aussi, au courant. Les bacs à râteau, dus à l'ingénieur Masquelez, obvient à cet état de choses. Ils se composent d'un fort bateau à l'arrière duquel est disposé un vannage armé de griffes et de deux ailes mobiles, qui labourent et rabottent le fond. De véritables copeaux de vase sont ainsi poussés en avant, roulés et soulevés, puis, repris par le courant ou le reflux, prennent le chemin de la mer.

Désastreuse pour la navigation, la vase est, pour l'agriculture, un bienfait, car elle procure un engrais dont l'action, plus lente, à la vérité, que celle du fumier, est aussi, en maints cas, plus intense et plus durable, et c'est à elle que les terres d'alluvion doivent leur fertilité (V. Alluvion et Colmatage). Les vases d'eau douce sont appliquées, mélangées à la chaux vive ou stratifiées avec des terres végétales, sur les sols légers, siliceux ou calcaires, ou encore, séchées, sur les sols tourbeux. Les vases de mer, toujours plus énergiques, modifient avantageusement, quand elles sont riches en argile, les terres légères et siliceuses. L. S.

Bibl. : A. de Lapparent, *Traité de géologie*, t. I, pp. 218 et suiv. — Charpentier de Cossigny, *Hydraulique agricole* ; Paris, 1889, in-8. — Flamant, *Hydraulique*; Paris, 1891, in-8.

VASELINE. I. Chimie.— La vaseline, qu'on appelle aussi quelquefois graisse minérale ou pétroléine, est retirée des pétroles. Les pétroles, qui sont fournis en abondance par des sources situées surtout aux États-Unis et au Caucase, sont des mélanges de carbures de volatilité très différente : les plus volatils de ces carbures sont gazeux à la température ordinaire ; les moins volatils, qui constituent les goudrons, ne distillent pas à 400° et sont seulement décomposés à la température du rouge. Pour préparer la vaseline, on arrête la distillation du pétrole brut quand le thermomètre marque environ 350°, c.-à-d. quand il reste encore quelques carbures volatils distillant entre 350° et 400° et les carbures non volatils. Le résidu de la distillation constitue la vaseline brute. Pour purifier cette vaseline, il faut lui enlever les matières brunes et fluorescentes dont elle est souillée. Dans ce but, on la chauffe pendant longtemps à une douce température avec de l'argile ou du noir animal ; puis on filtre et on recommence le même traitement un certain nombre de fois. La vaseline ainsi obtenue est, soit parfaitement blanche, soit faiblement colorée en jaune (vaseline blonde). Elle est translucide, douée d'une légère fluorescence ; elle n'a ni odeur, ni saveur ; elle est onctueuse au toucher. Sa densité est comprise entre 0,83 et 0,86 ; elle fond entre 30° et 32°. Elle est insoluble dans l'eau et très peu soluble dans l'alcool ; mais elle se dissout bien dans l'éther, le sulfure de carbone, le chloroforme. Comme la plupart des produits tirés du pétrole, elle dissout le soufre, l'iode, le phosphore, les phénols. Elle est constituée au point de vue chimique par un mélange de carbures plus ou moins condensés ; elle n'est par suite ni acide ni basique, mais complètement neutre ; de plus, elle est inaltérable sous l'influence des agents atmosphériques. Cette double propriété la fait, dans la plupart des cas, préférer pour la préparation des pommades à l'axonge qui peut rancir.

La vaseline est quelquefois falsifiée au moyen de corps gras, de cire et même de savon. On reconnaît la présence de corps gras au moyen de la soude qui saponifie les graisses et laisse la vaseline inattaquée. La cire élève le point de fusion et la densité ; le point de fusion atteint alors 40°, la densité dépasse 0,86. La présence du savon se reconnaît simplement par un traitement à l'eau chaude qui dissout le savon et laisse la vaseline insoluble.

II. Thérapeutique. — La vaseline sert au pansement des plaies ; comme elle est dépourvue de propriétés irritantes et ne rancit pas, elle est très utile pour enlever les croûtes et les squames de certaines dermatoses ; le mélange à chaud avec une partie égale d'emplâtre simple est précieux dans l'eczéma. Elle remplace avantageusement l'axonge dans une foule de pommades et d'onguents. Enfin la vaseline a même été recommandée à l'intérieur dans les catarrhes bronchiques, le croup, la coqueluche, l'asthme, et, de plus, dans la constipation et la dysenterie.

VASICHTA, l'un des auteurs quasi divins du *Rig-Veda*. Probablement, héros d'une des familles sacerdotales les plus importantes du brahmanisme. Un des textes juridiques les plus anciens porte son nom. Il est un des brahmanes qui jouent le plus grand rôle dans l'épopée et la théologie orthodoxe.

VASISHTI. Fleuve de l'*Inde* (V. ce mot).

VASISTAS (Arch.). Châssis mobile, le plus souvent de fer et vitré, à feuillure et aménagé dans un vantail de porte ou de croisée, afin de pouvoir être ouvert indépendamment de tout l'ensemble de ce vantail et de permettre ainsi de faire entrer par petites quantités de l'air dans une pièce. Fixé au moyen de pivots, de paumelles ou de charnières, le vasistas se ferme ordinairement à l'aide d'un loqueteau auquel est attaché un cordon de tirage. Les vasistas reçoivent différents noms de leur mode de fonctionnement, ainsi : vasistas *à soufflet*, *en abattant*, *à coulisse*, etc. On appelle aussi vasistas une petite ouverture pratiquée dans une porte et permettant à une personne de communiquer ou de passer un menu objet, mais non à cette personne de franchir la baie ; les portes de cellules de prison sont munies de semblables vasistas.

VASITE (Minér.) (V. Epidote).

VASLES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Ménigoute ; 3.083 hab.

VASLET (Pierre), sieur de Reilhac, né en 1698, mort à Brigueil (Charente) en 1734. Avocat en parlement, il a laissé une description historique de Brigueil, accompagné d'une courte chronique contemporaine. Publiée pour la première fois à Confolens en 1846, par le Dr de Lagarde, cette chronique l'a été de nouveau à Limoges en 1892, par l'abbé Lecler (*Arch. histor. du Limousin*, IV).

VASO-MOTEURS (Nerfs) (Anat. et Physiol.). Les nerfs vaso-moteurs ont pour fonctions de modifier le calibre des petits vaisseaux sanguins en déterminant, soit la contraction, soit le relâchement de leur tunique musculaire. En changeant ainsi le calibre des canaux, ils modifient nécessairement le cours du sang ; aussi Henle qui, en 1840, découvrit les muscles des artères, vit en même temps l'importance de leurs fonctions et il écrivait alors cette phrase typique : « Le mouvement du sang dépend du cœur, mais sa distribution dépend des vaisseaux ». Toutefois, la découverte des nerfs présidant à cette contraction, bien qu'entrevue par Stilling, ne fut réalisée expérimentalement qu'en 1851 par Claude Bernard et confirmée l'année suivante par Brown-Séquard. Quand on excite le filet sympathique cervical chez le lapin, on voit les vaisseaux de l'oreille se contracter énergiquement, devenir presque invisibles ; quand la même excitation porte sur un petit filet nerveux qui réunit le nerf facial au lingual, la corde du tympan, on voit par contre les artérioles de la glande salivaire sous-maxillaire devenir turgescentes, battre avec des mouvements violents ; ces deux expériences, les premières en date, démontrent l'existence de deux systèmes nerveux antagonistes, l'un vaso-constricteur, l'autre vaso-dilatateur. On avait cru au début pouvoir localiser les nerfs vaso-dilatateurs dans les nerfs du système cérébro-spinal et les filets vaso-constricteurs dans le système grand sym-

pathique, mais cette conception dualiste a dû être abandonnée. Les filets vaso-constricteurs et vaso-dilatateurs se trouvent le plus souvent dans un même tronc nerveux, quittant la moelle par les racines antérieures; on peut néanmoins, par différents moyens, mettre en action à volonté l'un des deux systèmes vaso-moteurs, par la chaleur notamment: si la patte d'un animal est chauffée, l'excitation du sciatique donnera lieu à une vaso-constriction; si elle est refroidie, à une vaso-dilatation. Les courants fréquents, tétanisants, provoquent la constriction; les courants espacés tous les cinq secondes, par exemple, donnent de la vaso-dilatation, etc.

Les excitations vaso-motrices partent des différents centres nerveux ; le plus important est sans conteste le ou plutôt les centres bulbaires, mais il existe également d'autres centres dans l'axe nerveux, dans la moelle et dans le cerveau lui-même ; enfin il est bien établi aujourd'hui que les petits ganglions sympathiques disséminés dans tout l'organisme sont de vrais centres vaso-moteurs qui peuvent suppléer à l'action des centres supérieurs. Sur un chien sans moelle, Gley a montré que l'on pouvait encore modifier la pression sanguine en injectant des substances qui sont excitantes des vaso-constricteurs.

On connaît, en effet, des substances qui provoquent la vaso-dilatation, telles le nitrile d'amyle ; d'autres vaso-constrictives comme l'ergotine. Nous donnons ici les deux types les plus connus, mais il en existe beaucoup d'autres qui sont très utilisés en thérapeutique.

Le rôle des vaso-moteurs est considérable; c'est par eux que se fait la répartition du sang dans les territoires organiques, que l'apport des matériaux, d'une part, l'entraînement des déchets, de l'autre, sont influencés. En modifiant la pression sanguine, ils exercent une action prépondérante quoique non exclusive sur les sécrétions, sur tous les phénomènes d'absorption; enfin, ils sont les agents régulateurs de la température, en assurant l'irrigation plus ou moins intense des téguments, suivant les variations thermiques internes ou externes. On conçoit combien la pathogénie d'une série d'affections est liée aux perturbations vaso-motrices. Les révulsifs si utilisés n'ont d'autre but que de provoquer une vaso-dilatation dérivative à l'extérieure, contre-balancée par une vaso-constriction au point malade. Les congestions ont souvent, sinon toujours, comme point de départ un trouble vaso-moteur, soit que ce trouble ait pour cause un réflexe d'origine périphérique, refroidissement brusque, soit un réflexe d'origine centrale, action cérébrale ou médullaire ou encore une action toxique s'exerçant sur les centres vaso-moteurs, les paralysant ou les excitant; les maladies infectieuses agissent souvent par ce mécanisme, les produits solubles sécrétés par les microbes portant leur action sur les centres vaso-moteurs.

Le mode d'action des nerfs vaso-moteurs n'est pas encore élucidé, au moins en ce qui concerne les nerfs vaso-dilatateurs. Pour les vaso-constricteurs, aucune difficulté; ces nerfs font contracter les fibres musculaires des artérioles, comme tous les filets nerveux provoquent la contraction des fibres des muscles striés ou lisses. Mais il est plus difficile de comprendre comment une excitation nerveuse peut provoquer le relâchement de cette même fibre musculaire. Avant de donner la théorie la plus plausible, il nous faut insister sur le phénomène de la vaso-dilatation : supposons qu'une artériole, dans les conditions ordinaires de tonus, présente un diamètre de 10 dixièmes de millim., si on excite un vaso-constricteur, le diamètre sera réduit à 6 dixièmes par exemple; si on excite un vaso-dilatateur, le diamètre sera porté à 14 dixièmes; enfin, si on sectionne les nerfs qui se rendent à ce vaisseau, le diamètre sera intermédiaire entre celui du tonus normal, 10, et celui de la vaso-dilatation, 14; il sera de 12 environ. La vaso-dilatation n'est donc pas une simple paralysie du nerf puisqu'elle fait plus que la section de ce nerf. Nous admettrons que les vaisseaux reçoivent une double incitation tonique, l'une centrale qui est supprimée par la section et amène la dilatation passive, l'autre périphérique ayant son siège dans les cellules nerveuses disséminées soit dans la paroi des vaisseaux, soit à proximité. Cette incitation tonique persiste après la section des nerfs, mais elle est supprimée, inhibée par l'action des vaso-dilatateurs, d'où l'agrandissement maximum constaté alors. C'est en fait ce que Claude Bernard expliquait par le phénomène de l'interférence: l'incitation vaso-motrice inhibant le tonus vaso-constricteur et l'annihilant, comme dans certaines conditions spéciales deux faisceaux lumineux peuvent se détruire. J.-P. LANGLOIS.

BIBL. : VULPIAN, *Leçons sur les vaso-moteurs*, 1875. — DASTRE et MORAT, *le Système vaso-moteur*, 1884. — GLEY, *les Troubles vasculaires, Traité de pathologie générale*, 1900.

VASOUY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Honfleur; 122 hab.

VASQUE (Archit.). Bassin peu profond, en forme de large coupe circulaire et presque plate, fait de pierre, de marbre, de verre ou de métal, le plus souvent posé sur un piédouche et recevant, à la partie intermédiaire d'une fontaine, l'eau tombant par jet ou par nappe de la partie supérieure, eau qui se déverse parfois de cette première vasque dans une seconde vasque d'un plus large diamètre et tombe enfin dans le bassin de la fontaine (V. FONTAINE, t. XVII, § *Travaux publics*, p. 732, fig.7, *une Fontaine de la place de la Concorde*, à Paris).

VASQUEZ DE CORONADO (Francisco et Juan), voyageurs espagnols (V. CORONADO).

VASQUINE (Cost.) (V. COSTUME).

VASSAL, VASSALITÉ (V. FÉODALITÉ).

VASSALL-Fox, baron HOLLAND (V. HOLLAND).

VASSEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Vertaizon ; 237 hab.

VASSELAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Saint-Martin-d'Auxigny; 814 hab.

VASSELIN. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin ; 408 hab.

VASSELOT (Jean-Joseph-Marie-Anatole MARQUET DE), sculpteur français, né à Paris le 16 juin 1840. Rédacteur au ministère de l'intérieur (1861), il entra en 1865 à l'Ecole des beaux-arts où il fut élève de Lebourg et Bonnat. De 1864 à 1865, il fut secrétaire d'ambassade du Siam. En 1869, il épousa la petite-fille de Mme de Villelume (Mlle de Sombreuil). Il s'engagea pendant la guerre de 1870 et gagna la médaille militaire. Il débuta en 1866 au Salon par un buste de *Liszt*. Parmi ses autres œuvres, citons : *Chloé* (au musée du Luxembourg), *le Christ au tombeau* (1870), au Sacré-Cœur de Montmartre; *Athlète grec* (1878), le *Travail*, *Gillette* (1883), *Un Mineur*, *Joueur de flûte*, *Mgr Lamazon* (1888), dans l'église d'Auteuil, une de ses meilleures œuvres avec les statues de *Lamartine* (1886), érigée à Paris, et de *Henri Martin* (1887), à Saint-Quentin. On lui doit encore de nombreuses statues (*Scribe*, à l'Hôtel de Ville) et deux cents bustes (*Balzac*, au Théâtre-Français ; général *Boulanger*, à Saint-Cyr; *Musset*, *Gambetta*, *Rochefort*, l'*Impératrice d'Autriche*, *Ristori*, la *Patti*). Marquet de Vasselot a aussi écrit dans diverses revues et publié les ouvrages suivants : *Histoire du portrait en France* (1880) ; *Histoire des sculpteurs français de Charles VIII à Henri III* (1888).

VASSENS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 326 hab.

VASSENY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 233 hab.

VASSIEUX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Chapelle-en-Vercors ; 660 hab.

VASSIF-EFFENDI, historien et homme d'Etat ottoman. Il commença sa fortune avec le grand-vizir Mouhsin-Zadé, sous le sultan Moustafa III, perdit son protecteur et traîna une existence malheureuse sous Abd-ul-Hamid Ier, puis obtint, sous Sélim III, les places de *nichandji* et d'his-

toriographe de l'Empire ; en cette dernière qualité, il fut chargé de continuer les annales officielles, et écrivit le récit de la fin du règne de Mahmoud Ier, à partir de 1752, de ceux d'Osman II, de Moustafa III et d'Abd-ul-Hamid, ainsi que le commencement de celui de Sélim III jusqu'en 1802 ; mais le volume imprimé à Constantinople s'arrête à la première année d'Abd-ul-Hamid ; le reste est inédit. Caussin de Perceval en a extrait le *Précis historique de la guerre des Turcs contre les Russes* (*1769-74*) (Paris, 1822). Cl. Huart.

VASSILKOV. Ville de Russie, gouv. de Kiev, ch.-l. de distr., sur la Stoughna ; 17.795 hab. (le tiers juif). Manufactures de tabacs, chandelles, savon, brasserie. Fondée au xe siècle, elle était le lieu d'exil des épouses disgraciées ; au xie siècle, saint Théodore y vécut en anachorète. Vassilkov fut occupée par les Polonais au xive siècle et reprise par les Russes en 1686.

VASSIMONT-et-Chapelaine. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Fère-Champenoise ; 150 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VASSINCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 346 hab.

VASSOGNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 132 hab.

VASSONVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Tôtes ; 310 hab.

VASSY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon ; 269 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VASSY. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Vire ; 2.212 hab.

VASSY-sur-Blaise (Haute-Marne) (V. Wassy).

VAST (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Église ; 782 hab.

VASTEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont ; 539 hab.

VASTHI, favorite d'Assuérus, répudiée pour avoir refusé de se montrer aux convives du roi dans un festin de cour. Josèphe explique sa réserve par les coutumes orientales et laisse entendre qu'Assuérus était ivre.

VASTO (Marquis del) (V. Avalos [Alphonse II d']).

VASTO d'Aimone (*Histonium* des Romains). Ville maritime de la prov. de Chieti (Italie centrale), capitale du cercle de Vasto, sur la mer Adriatique, au S. de Punta della Penna ; 13.883 hab. Stat. de la ligne Ancône-Bari. Musée d'antiquités. Culture d'oliviers ; pêcheries.

VASTRES-gigas (Ichtyol.) (V. Arapaima).

VASTRES (Les). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Fay-le-Froid ; 1.205 hab.

VASZARY (Claude), cardinal-primat de Hongrie, né à Keszthely le 12 févr. 1832. Il fit ses études dans sa ville natale, entra, en 1854, dans l'ordre des bénédictins et enseigna dans les lycées de cet ordre ; en 1885, il fut élu abbé mitré de Pannonhalma (Martinsberg), la maison mère des bénédictins hongrois. Après la mort de Simor, il fut nommé (27 oct. 1891) archevêque-primat d'Esztergom (Gran). Nommé cardinal en 1893, Vaszary n'accepta qu'après le vote les lois politico-ecclésiastiques du cabinet Wekerlé. Historien et orateur remarquable, Vaszary s'est fait connaître surtout par ses livres classiques et une *Etude sur la bataille de Várna* (1864).

VATABLE (François Watebled, dit), né à Gamaches en Picardie, mort à Paris le 16 mars 1547. Il fit ses études à Paris où il reçut les leçons de son compatriote Lefèvre d'Etaples et peut-être aussi celles d'Aléandre. Il se tourna surtout du côté des langues orientales. Comme Lefèvre, comme son ami Gérard Roussel, il appartenait au petit cercle de *bibliens* qui se réunissait autour de Briçonnet, évêque de Meaux, et il assista en 1533 aux prêches de Roussel. Mais les supplices dont furent victimes les premiers réformés le rendirent timide ; il fut cependant censuré par la Sorbonne. Lorsque François Ier créa le Collège des trois langues, il le nomma professeur d'hébreu (avec Guidacerius) ; il le resta jusqu'à sa mort, quoi qu'il pût difficilement obtenir qu'on lui payât son traitement. Il produisit peu : on n'a de lui que des notes sur l'Ancien Testament, publiées par Robert Estienne dans la Bible latine de 1545. Il s'occupa surtout de former des élèves (on compte parmi eux Calvin et Ramus). Le roi le fit abbé de Bellozane.

Bibl. : Abel Lefranc, *Hist. du Collège de France*.

VATAN. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Indre, arr. et à 20 kil. N.-O. d'Issoudun, sur le Pot ou Pouzon, alt., 135 m. ; 2.459 hab. (1.782 aggl.). Belle église des xiie et xvie siècles. Carrières de pierre, fabr. d'instruments de musique.

VATATZÈS (Jean), empereur de Nicée (V. Jean III Vatatzès).

VATEL, maître d'hôtel du grand Condé, qui se suicida en 1671. Mme de Sévigné a raconté sa mort dans une page célèbre : Condé avait offert au roi à Chantilly un souper splendide que Vatel devait organiser ; quelques défauts dans le service et la crainte de voir manquer la marée mirent Vatel au désespoir ; il monta à sa chambre et se perça de son épée.

VATERIA (*Vateria* L.) (Bot.). Genre de Diptérocarpées, composé d'une douzaine d'arbres de l'Asie tropicale, à feuilles entières, coriaces, stipulées. Fleurs à calice court, imbriqué, à 5 pétales et 15 étamines ou plus, à ovaire triloculaire ; fruit capsulaire, graine à cotylédons épais. L'espèce principale, *V. indica* L., le *Pacnoe* de Rheede, fournit comme les autres espèces un suc oléo-résineux, sorte de dammar blanc, dense, à cassure vitreuse, brûlant avec une lumière claire et une odeur agréable. On en fait un onguent. Les amandes fournissent une substance grasse, employée comme stomachique et tonique, et contre les coliques, la diarrhée, le choléra, etc. Dr L. Hn.

VATHIMÉNIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller ; 349 hab.

VATHY. Ch.-l. de l'île de Théaki ou d'Ithaque, prov. de Céphalonie, îles Ioniennes, au fond d'une baie au S.-E. du golfe de Molo ; 4.490 hab. Entourée de rochers élevés de trois côtés, elle a un aspect rude ; au milieu du port émerge un îlot couvert de maisons. A 2 kil. N.-O., se trouve la grotte ouverte dans la paroi du mont Saint-Étienne, où Ulysse fut transporté par les Phéaciens.

VATHY. Capitale de l'île de *Samos* (V. ce mot).

VATICAN. Palais du Vatican. — A l'E. du Janicule, entre cette colline et le mont Mario actuel, s'étend ce que l'on appelait dans l'antiquité l'*ager Vaticanus*, qui se compose d'une petite plaine aux bords du fleuve se relevant à quelque distance en une colline d'une faible élévation. Selon les étymologistes anciens, ce nom de *Vaticanus* tirerait son origine du mot *Vaticinium*, oracle, parce que beaucoup de devins auraient habité de ce côté. D'autres parlent d'une ville étrusque nommée *Vaticum*, qui aurait existé là jadis. Quoi qu'il en soit, la colline et l'*ager* du Vatican ne furent jamais dans l'antiquité enserrés entre les murs de la ville. Un quartier s'y éleva néanmoins autour des fameux jardins impériaux créés par Caligula et qu'après l'incendie de Rome Néron éclaira avec des chrétiens enduits de poix en guise de torches. Caligula y construisit un cirque. Puis la basilique de Saint-Pierre y fut bâtie par Constantin. Mais la colline vaticane demeura longtemps un des centres les plus résistants du paganisme. Les papes n'y établirent pas d'abord leur demeure. Cependant, dès la fin du ve siècle, ils y eurent une petite résidence, bâtie par le pape Symmaque, et où, entre autres personnages illustres, séjourna Charlemagne lors de son couronnement. Au xiie siècle, Célestin II, puis Innocent III le firent réparer. Ce ne fut qu'après leur retour d'Avignon que les papes s'y fixèrent d'une manière définitive. Le véritable créateur du palais actuel est Nicolas V, qui résolut d'en faire le plus grand palais du monde. Il ne put réaliser lui-même qu'une faible partie de ses plans. Sixte IV construisit la chapelle Sixtine (1473) ; Innocent VIII, le pavillon du Belvédère, relié au palais par

Bramante, sous Jules II, par une vaste cour. Cette cour fut divisée en deux parties, la cour du Belvédère et le jardin de la Pigna, par la construction de la bibliothèque sous Sixte-Quint. Là prirent place également les appartements privés du pape. De Bramante aussi sont les loges de la cour Saint-Damase. A Paul III est due la chapelle Pauline. Le Bernin, sous Urbain VIII, bâtit l'escalier Royal; la salle à croix grecque, la salle Ronde, la salle des Muses, furent bâties sous Pie VI; Pie VII, pour donner plus d'espace au Musée de sculpture, construisit le *Braccio Nuovo;* Pie IX, enfin, a fermé le quatrième côté de la cour Saint-Damase en déplaçant la *Scala pia* qui y conduit.

Tel qu'il est aujourd'hui, le Vatican est un assemblage, une superposition de palais plutôt qu'un ensemble harmonieux. Il ne tire guère son effet que de sa situation pittoresque. Bâti sur les flancs et au sommet de la colline, il ne faut pas monter moins de deux cents marches pour parvenir aux appartements du cardinal vicaire, et, d'autre part, il est possible d'arriver en voiture jusqu'à la cour Saint-Damase située à mi-hauteur. On a prétendu que le Vatican ne contenait pas moins de 11.000 chambres. Mais ce chiffre paraît exagéré au moins des neuf dixièmes. Toujours est-il que le Vatican, avec les appartements pontificaux, les appartements des dignitaires et des personnes de service, les logements des gardes suisses et les corps de garde de la garde noble, ses salles d'apparat, avec sa bibliothèque, ses archives, ses musées divers, ses vastes cours, ses nombreuses chapelles, sa manufacture de mosaïque, est un véritable monde, habité par une nombreuse population et rempli de richesses artistiques et même scientifiques de premier ordre. Autour du Vatican s'étendent de vastes jardins renfermant deux habitations dans le style italien, le Casino du Pape, construit en 1560 par Pirro Ligorio, et le Casino de Léon XIII, bâti par le pape actuel qui en fait sa résidence d'été. Au point de vue de la loi italienne, le Vatican est exterritorialisé. Nous allons à présent passer une revue rapide des parties les plus intéressantes de ces palais. La chapelle Sixtine, précédée de la trop riche salle royale, est célèbre par ses fresques. L'ensemble de la décoration a été conçu par Michel-Ange, auteur de la fausse architecture qui donne au plafond de cette salle l'aspect d'un cintre coupé par des figures assises formant pendentifs. Ces figures, justement admirées, représentent des *sybilles* et des *prophètes*. Au plafond, divisé en neuf compartiments, on voit successivement le Père éternel planant dans l'espace et séparant la lumière des ténèbres, la création de la terre et du soleil, des plantes et des arbres, du monde aquatique, la création de l'homme puis celle de la femme, la tentation et la fuite hors du paradis terrestre, le sacrifice d'actions de grâces de Noé, le déluge, avec les épisodes les plus émouvants et les plus variés, enfin l'ivresse de Noé. Tout le fond de la salle est occupé par le célèbre *Jugement dernier*, et cet ensemble constitue le plus puissant effort décoratif qu'ait jamais réalisé la peinture. Les fresques des côtés, dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre, figurent : à droite, des scènes tirées de l'histoire de Jésus-Christ; à gauche, des sujets se rapportant à l'histoire de Moïse. Elles sont dues au Pérugin, à Pinturicchio, à Botticelli, à Cos. Rosselli, à L. Signorelli, etc. La comparaison s'impose naturellement avec les chambres de Raphaël, salles de réception décorées par l'ordre de Jules II et de Léon X. Elles constituent l'œuvre capitale de Raphaël, mais beaucoup ont été achevées par ses élèves. Les voûtes sont décorées de sujets généralement allégoriques ; là sont les fresques célèbres de l'*Incendie du Bourg*, de la *Dispute du Saint-Sacrement* (ou plutôt la *Glorification de la foi*), de l'*Ecole d'Athènes*, du *Parnasse*, de *Saint Pierre délivré de ses chaînes*, d'*Héliodore chassé du temple*, de la *Bataille de Constantin*. D'un genre tout différent sont les *Loges* ou Galeries qui entourent la cour de Saint-Damase. Là, la décoration est surtout gracieuse. Les stucs et les ornements peints sont dans le goût antique tel qu'on le connaissait alors par les peintures récemment découvertes aux thermes de Titus. Aux voûtes sont peintes à fresque de petites scènes tirées de l'Ecriture sainte, d'après les compositions de Raphaël. Elles ont été exécutées par Jules Romain et d'autres disciples du maître. Parmi les ensembles décoratifs les plus remarquables du Vatican, nous n'aurions garde de passer sous silence les charmants appartements Borgia. Abandonnés depuis le XVIe siècle, ils ont été restaurés de 1889 à 1897. Les salles sont au nombre de six ; les peintures qui les ornent comptent parmi les meilleures du Pinturicchio. Des stucs, des médaillons les encadrent avec un goût exquis.

Les archives du Vatican sont, comme on se le figure aisément, parmi les plus riches du monde. Rome étant le centre où aboutit durant tant de siècles la diplomatie du monde entier, elles sont aussi d'une grande variété. Elles occupent vingt-cinq pièces et comprennent les *Registres* des papes, les *brefs* depuis Innocent III, la *Correspondance* avec les nonces et les cours étrangères. Longtemps interdites aux investigations des savants, les Archives du Vatican leur sont ouvertes aujourd'hui, grâce à une mesure libérale du pape Léon XIII. Il en est de même de la Bibliothèque, qui, moins fermée que les *Archives*, demeura cependant jusqu'à nos jours difficilement accessible, gardée qu'elle était par des savants trop jaloux. Composée de plusieurs fonds importants que nous ne pouvons énumérer ici, elle possède environ 26.000 manuscrits, dont 4.000 en grec, 19.000 en latin et 2.000 en langues orientales. Les livres et manuscrits sont dissimulés dans des armoires basses, de sorte que le lecteur et l'écrivain ne s'y sentent pas comme ailleurs épouvantés à l'aspect des ouvrages qu'ils ne liront jamais ou saisis par le sentiment de la vanité de leur propre travail à la vue de la multitude des livres composés avant les leurs. Au premier rang de ces manuscrits, il convient de citer le fameux *Virgile* orné de miniatures, le palimpseste de la *République* de Cicéron, *Dante*, *Térence*, etc., etc.

MUSÉES. — Le musée des antiquités chrétiennes est d'un intérêt relativement secondaire. Les objets antiques qu'il renferme proviennent en général des catacombes. Il possède un assez grand nombre de petits tableaux des XIIIe, XIVe et XVe siècles. La plus grande curiosité est assurément la belle peinture antique des *Noces Aldobrandines*, ainsi que plusieurs autres peintures trouvées à Ostie, à l'Esquilin, etc.

La galerie de peinture se distingue moins par le nombre que par la valeur des œuvres qui y sont exposées. Beaucoup figuraient antérieurement dans diverses églises d'où elles furent enlevées par les Français. Rendues en 1815, Pie VII les garda au Vatican. Parmi toutes ces toiles excellentes, nous citerons, en particulier : *la Communion de saint Jérôme*, du Dominiquin ; *la Vierge de Foligno*, par Raphaël ; *la Transfiguration*, également de Raphaël ; une *Résurrection* du Pérugin, ainsi que *la Vierge sur un trône*, par le même ; une belle *Mise au tombeau*, du Caravage.

La galerie des Arazzi est ainsi nommée de tapisseries exécutées d'après les cartons de Raphaël (actuellement au South Kensington de Londres) à Bruxelles, et non à Arras, d'où ce genre de travail est originaire. Ces tapisseries représentent des sujets tirés du Nouveau Testament. Elles sont fort endommagées, ce dont il ne faut pas s'étonner étant données les vicissitudes qu'elles traversèrent. Destinées à orner les murs de la chapelle Sixtine, elles y figurèrent en effet aux jours de fête. Leur première dégradation date du siège de Rome par les impériaux en 1527 ; emportées par les vainqueurs, elles furent rendues à Jules III en 1553. Puis les Français s'en emparèrent en 1798. Un juif de Gênes les acheta pour les revendre à Pie VII en 1808. Plusieurs de ces tapisseries sont dues surtout à des élèves de Raphaël.

La galerie des Cartes tire son nom des cartes peintes à fresque sous Grégoire XII, en 1580, par Antoine Dante,

et qui décorent ses murs. Mais de toutes les collections que renferme le Vatican, les plus importantes sont les galeries d'antiques, les plus vastes du monde. Une première collection, réunie par Jules II, Léon X, Clément VII et Paul III, fut en grande partie dispersée par Pie V. Le noyau des galeries actuelles a été constitué par Clément XIV. Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI les développèrent.

Le musée égyptien se compose de neuf salles. Indépendamment des originaux égyptiens, un assez grand nombre de statues sont d'imitation romaine et proviennent de la villa d'Adrien, près de Tivoli. Une salle d'antiquités assyriennes est surtout remarquable par une série de bas-reliefs provenant des palais de Sennachérib.

Le musée étrusque (*Museo Etrusco Gregoriano*) est important par le nombre et la valeur des objets exposés. Malheureusement, fondé en 1736 par le pape Grégoire XVI, il date surtout d'une époque où les fouilles, destinées à découvrir des objets d'art, n'avaient pas le caractère scientifique qu'elles ont revêtu depuis. Bien entendu, une foule de vases considérés alors comme de fabrication étrusque sont en réalité d'importation grecque. Ces antiquités ont été découvertes, de 1828 à 1836, à Vulci, à Chiusi, à Toscanella, etc. La série des terres cuites est particulièrement intéressante. Ce sont des plaques votives à relief, des sarcophages avec le buste des personnages en grandeur naturelle, des urnes cinéraires, des fragments de décoration architectonique, et surtout des bustes d'une vie intense, que l'on peut rapprocher de pièces analogues au musée étrusque de Florence et à la villa du pape Jules, à Rome. Le musée possède également des urnes cinéraires en albâtre, d'autres en pierre, en forme de maison. Quatre salles sont remplies par les vases, à figures noires et à figures rouges, par d'autres plus anciens encore et d'autres plus récents provenant de l'Italie méridionale, par des coupes estampées du genre dit d'Arezzo. Les bronzes, miroirs, armes, ustensiles de toutes sortes, sont également nombreux. Parmi les figures en bronze, on remarque un *Guerrier* avec une inscription ombrienne, le célèbre groupe de l'*Enfant à l'oiseau*, une statuette d'enfant avec la *Bulla* et une inscription étrusque. Quelques vitrines renferment des objets en or, en argent, des anneaux, des pierres gravées. Enfin, les murs sont en partie couverts de copies exécutées d'après les peintures funéraires des tombes de Corneto et de Vulci.

De toutes les sections antiques, la plus riche est celle de la sculpture. Les originaux grecs y sont très rares, mais il y a beaucoup de copies excellentes ; la sculpture gréco-romaine y peut être étudiée d'une manière plus complète que partout ailleurs, et l'art d'un caractère proprement romain y est aussi largement représenté. On distingue trois musées de sculpture antique : le musée *Pio-Clementino*, le musée *Chiaramonti* et le *Braccio Nuovo*.

Le premier, musée Pio-Clementino, qui est le plus considérable, n'occupe pas moins de onze salles et galeries, dont plusieurs sont fort vastes : la salle à croix grecque, qui tire son nom de sa forme, et où l'on voit deux sarcophages en porphyre, dont l'un renfermait le corps de Constantia, fille de Constantin le Grand, et dont l'autre avait été destiné par le pape Anastase IV à recevoir ses cendres ; la salle du Bige, ainsi nommée du magnifique char à deux chevaux que l'on y admire, mais dont une partie seule est antique ; là se trouvent aussi deux célèbres statues de *Discoboles*, dont l'une d'après un original en bronze de Myron ; la galerie des Candélabres, avec beaucoup de grands vases antiques en marbres précieux ; la salle Ronde, dont les sculptures les plus belles sont la fameuse *Junon Barberini*, et le *Jupiter d'Otricoli*, d'une expression pleine de force et de mansuétude, la plus grandiose image que l'on connaisse du maître de l'Olympe ; la salle des Muses, à coupole, ornée de seize colonnes, qui possède le groupe des neuf muses avec Apollon Musagète, d'après un original de Praxitèle, et des hermès de philosophes, ainsi qu'un buste de Sophocle portant un reste d'inscription grecque qui a servi à identifier les portraits de ce poète ; la salle des Animaux, où divers groupes sont mêlés à des figures d'animaux de toutes sortes ; dans la galerie des Statues se trouvent la belle copie d'une œuvre de style archaïque, *Pénélope endormie*, d'un type plusieurs fois reproduit, un *Apollon Sauroctone* d'après Praxitèle, *Ariane endormie*, les *Candélabres Barbarini*, provenant de la villa d'Adrien, d'une grande élégance, ornés de bas-reliefs ; la salle des Bustes, tant d'empereurs romains que de dieux et de héros grecs ; le cabinet des Masques, dont le sol est couvert d'une belle mosaïque ornée de masques ; la cour du Belvédère, dont les encoignures ont été transformées en 1775 en petites pièces où sont isolées plusieurs statues et groupes célèbres ; le *Laocoon* provenant des thermes de Titus, très admiré de Michel-Ange, œuvre alexandrine d'Agésandre et de ses deux fils Polydore et Athénodore, de Rhodes ; l'*Apollon du Belvédère*, trop admiré jadis, trop décrié aujourd'hui, dont le modelé un peu mou a été certainement affaibli encore par des polissages et nettoyages exagérés ; l'*Antinoüs* ou plutôt *Mercure*, très bonne copie d'un original grec en bronze de l'école de Lysippe ; un *torse d'Hercule*, connu sous le nom de *torse du Belvédère*, signé de l'Athénien Apollonios, fils de Nestor, monument important de l'art gréco-romain, plein de vie et surtout de science dans la représentation du nu ; enfin le *Méléagre*, qui paraît être la réplique d'une statue de Scopas ou de son école ; nous mentionnerons aussi le sarcophage de L. Cornelius Scipion Barbatus, aïeul de Scipion l'Africain, dont l'inscription en vers saturniens est un document précieux pour l'histoire de la langue latine.

Le musée Chiaramonti contient un grand nombre de sarcophages appartenant à diverses époques et utiles pour l'étude de la sculpture romaine sous l'Empire, une statue colossale de *Tibère*, un bas-relief attique des *Trois Grâces*, un bas-relief béotien représentant un cavalier, une *Pénélope* en haut-relief, dans la même pose que le *Pénélope* du musée Pio-Clementino, mais d'un travail supérieur, original attique du v[e] siècle, etc. Enfin le Braccio Nuovo possède d'importantes mosaïques, l'*Apoxyoménos*, copie d'une œuvre très caractéristique de l'école de Lysippe, une *Amazone blessée*, d'après Polyclète, la statue colossale du *Nil*, un *Doryphore*, d'après Polyclète, beaucoup d'autres statues, des bustes en grand nombre, portraits de personnages grecs, d'empereurs romains, etc.

André Baudrillart.

Concile du Vatican. — Le concile de Trente avait déclaré que « dans le décret concernant le péché originel, son intention n'était pas de comprendre la bienheureuse et immaculée Vierge Marie Mère de Dieu ». Mais il s'abstint de parler de sa conception, et il confirma même les condamnations de Sixte IV interdisant les disputes sur ce sujet, qui divisait alors les théologiens, l'opinion contraire à l'Immaculée-Conception ayant été soutenue par les plus hautes autorités de l'Eglise au moyen âge, saint Bernard, saint Anselme de Canterbery, saint Thomas d'Aquin, etc., même par des papes, et l'étant encore, fort énergiquement, par les dominicains (V. Marie, t. XXIII, pp. 95-96). — Le 2 janv. 1849, Pie IX publia une encyclique invitant les évêques à déclarer si la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception était désirée par eux et par les fidèles. Plusieurs, et parmi eux l'archevêque de Paris, Sibour, contestèrent l'opportunité de cette définition ; mais la grande majorité émit un avis favorable. En effet, depuis le concile de Trente, le culte de Marie avait pris un développement toujours croissant, qui avait induit la plupart des fidèles à croire que l'entrée de la très sainte Vierge dans le monde avait été affranchie des conditions ordinaires, et à considérer comme scandaleuse l'opinion contraire. Pie IX confia l'examen de la question à une commission, qui rédigea un mémoire conforme à ses désirs. En automne 1854, il réunit à Rome cinquante-

quatre cardinaux et environ cent quarante évêques, qui adoptèrent les conclusions du mémoire. Le 2 déc., le vicaire général en fit la proclamation solennelle. Six jours après, le pape se rendit, en procession pompeuse, à Saint-Pierre, et après le chant du *Veni Creator*, il récita un décret statuant que tout fidèle doit croire « que dès le premier moment de sa conception, en vertu d'une grâce particulière de Dieu tout-puissant, eu égard aux mérites de Jésus-Christ, Marie a été préservée de toute macule du péché originel (bulle *Ineffabilis Deus*).

Cet acte ne devait point émouvoir la masse des fidèles, en une génération accoutumée à entendre prêcher ce qu'il déclarait, et qui naturellement le tenait comme ayant été admis de tout temps. Même parmi le clergé et les laïques qui s'occupaient de théologie, il suscita peu de résistances publiques, seulement un sentiment douloureux d'oppression chez ceux qui avaient toujours professé un sentiment différent. Mais, en fait, il provoquait dans beaucoup de consciences une agitation fort troublante ; car malgré l'habileté des précautions avec lesquelles il avait été préparé et accompli, il montrait un pape définissant un dogme, en dehors d'un concile général, régulièrement constitué. La pensée de ceux qui s'intéressent à ces choses se trouvait ainsi saisie actuellement de la plus importante des questions qui concernent l'étendue de l'autorité à laquelle le siège de Rome prétend. — Cette agitation fut entretenue par divers actes de Pie IX, notamment par certaines conditions imposées par lui aux gouvernements avec lesquels il concluait des concordats, et surtout par le *Syllabus* qu'il adressa à tous les évêques catholiques, avec la bulle *Quanta cura* (8 déc. 1864). Ces documents résumaient les réprobations hautainement intransigeantes qu'il avait précédemment infligées aux opinions qui affirment l'autonomie de la conscience et de la science, et l'indépendance du pouvoir civil ; ils contenaient la condamnation formelle d'articles essentiels, inscrits aujourd'hui dans les lois de toutes les nations civilisées ; de sorte qu'on a dit que, depuis lors, pour être bon catholique, il faut cesser d'être bon citoyen. Cette condamnation solennelle était motivée par l'attitude de certains catholiques qui prétendaient concilier l'action de leur Eglise avec les revendications de l'Esprit moderne. Elle avait pour objet de les réduire à la soumission ou au moins au silence ; mais elle ne fit guère que susciter des contradictions bruyantes, qui mettaient en question l'autorité des papes. De là un conflit permanent, que les ultramontains présentaient comme ne pouvant être supprimé que par des mesures radicales, et dont ils entreprirent de profiter, pour faire consacrer le triomphe de leurs doctrines favorites par la plus haute sanction dogmatique,

Pie IX, dont la combativité ne reculait devant aucun péril, et qui a toujours assumé superbement pour l'Eglise catholique la responsabilité de tous les actes accomplis en matière religieuse par les papes de tous les siècles et la succession de toutes leurs prétentions, devait accueillir favorablement tous les projets destinés à couronner l'édifice de la domination romaine par la proclamation du dogme de l'infaillibilité. La réalisation en fut préparée et conduite avec une extrême habileté. En 1867, Pie IX réunit à Rome un grand nombre d'évêques du monde entier, pour célébrer l'anniversaire centenaire du martyre de saint Pierre ; il leur fit part de son dessein d'assembler un concile général. Les évêques y ayant adhéré avec empressement, la bulle *Æterni patris unigenitus Filius* fut publiée le 29 juin 1868, convoquant un concile œcuménique qui devait être ouvert dans la basilique vaticane, le 8 déc. 1869, fête de l'Immaculée-Conception. — Cette bulle rappelait que « le Saint-Esprit a établi les évêques pour régir l'Eglise de Dieu » ; mais elle affirmait préalablement, que Jésus-Christ « a choisi entre tous le seul Pierre le constituant Prince des Apôtres, son vicaire sur la terre, chef, fondement et centre de l'Eglise, pour jouir d'une prérogative de rang et d'honneur, de la plénitude de l'autorité, puissance et juridiction souveraines... et que le pouvoir suprême de Pierre, sa juridiction, sa primauté, persévèrent et demeurent en vigueur absolument et très pleinement dans la personne des pontifes romains, ses successeurs ». Elle n'assignait aucun objet déterminé à la convocation du concile ; mais elle indiquait, en termes généraux, la nécessité de résister à « l'horrible tempête subie par l'Eglise » et de parer aux « maux soufferts par la société civile elle-même ». Car l'Eglise catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité du Siège Apostolique étaient attaquées et foulées aux pieds par les ennemis acharnés de Dieu et des hommes ».

La convocation comprenait les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés et tous ceux qui, par droit ou privilège, étaient appelés à siéger et à donner leur avis dans les conciles généraux. Contrairement aux précédents, les souverains catholiques ne furent point invités à assister au concile, par eux ou par leurs ambassadeurs. On a donné deux raisons de cette innovation : 1° Les souverains ne font point partie du corps enseignant de l'Eglise ; 2° les temps ne sont plus les mêmes, par suite des principes erronés qui dirigent actuellement un grand nombre de gouvernements. Il n'y a plus de *gouvernements catholiques* dans le vrai sens du mot. — Le 9 sept. 1868, des lettres apostoliques furent expédiées à tous les évêques du rite oriental qui ne sont point en communion avec le Siège de Rome, les invitant à assister au concile du Vatican. Cette invitation ne fut point acceptée, non plus que l'appel à l'unité adressé aux protestants.

Dès que la bulle d'indiction fut connue, il se produisit, même dans les esprits qui ne s'intéressent point ordinairement aux questions ecclésiastiques, par besoin religieux, un vif mouvement qui détermina la publication d'un grand nombre d'écrits de genres fort différents et de valeur fort diverse : pour ou contre la célébration du concile, pour ou contre la définition projetée de l'infaillibilité : livres, brochures, lettres, articles de journaux et de revues. Parmi les ouvrages des catholiques opposants, il convient de rappeler ceux qui eurent alors le plus grand retentissement : *le Pape et le Concile* (Leipzig, 1869), publié sous le pseudonyme de *Janus* et composé par le célèbre théologien et historien Dœllinger, en collaboration avec Friedrich et J. Huber : il fut traduit en plusieurs langues ; *de la Paix religieuse et du Concile général* (Paris, 1869, 2 vol.) ; *le Pape et les Evêques* (Paris, 1869) : ces deux ouvrages de Maret, évêque *in partibus* de Sura, doyen de la faculté de théologie de la Sorbonne, contiennent sur l'histoire de la constitution de l'Eglise une étude fort savante aboutissant à la justification des vieilles maximes gallicanes. De Dupanloup, évêque d'Orléans, *les Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'Infaillibilité au prochain concile*, présentant cette définition comme inopportune. Elles furent contredites avec talent par Deschamps, archevêque de Malines. Sous le titre : *Monseigneur l'évêque d'Orléans et Monseigneur l'archevêque de Malines*, le P. Gratry, de l'Oratoire, publia des lettres où il résumait, dans une claire et vive exposition, les principaux arguments des adversaires de l'infaillibilité. Non seulement il démontrait, par l'exemple d'Honorius, qu'un pape peut pactiser avec l'hérésie, mais il dénonçait les falsifications et les fraudes dont la papauté s'est servie pour s'élever à la plénitude de puissance, et il signalait, en termes fort énergiques, les dangers auxquels la nouvelle école catholique exposait l'Eglise et la religion.

L'ouverture solennelle du concile eut lieu le 8 déc. 1869, jour indiqué par la bulle de convocation. Il s'y trouvait à peu près 750 Pères, nombre ainsi composé : 46 cardinaux, 32 chefs d'ordres religieux ; France, 84 pères ; Autriche et Hongrie, 48 ; le reste de l'Allemagne, 19 ; Iles Britanniques, 35 ; presque tous les évêques de l'Italie, de l'Espagne, des Etats-Unis, du Pérou,

du Brésil et des autres Etats de l'Amérique ; presque tous les vicaires apostoliques des pays de missions. Les évêques de la Pologne, de la Russie et du Portugal avaient été retenus par leurs gouvernements. La composition de cette assemblée assurait une majorité très grande et très docile à toutes les décisions désirées par la cour de Rome. — Après avoir reçu l'obédience des cardinaux et des Pères, le pape leur rappela les maux de l'Eglise et la nécessité de l'union de tous les membres au chef, pour être invincibles à l'enfer. — Dans les premières sessions, on entreprit l'examen des erreurs modernes sur les points qui touchent à la foi. Cet examen fut interrompu par d'autres travaux, qui sont restés intérieurs et dont plusieurs n'ont point été terminés. Ils n'ont point été manifestés dans les séances publiques. Le travail relatif aux erreurs philosophiques, repris vers la fin de mars 1870, aboutit à la constitution *Dei Filius*, qui fut lue en séance publique, le 24 avr. (IIIe session), puis promulguée, après avoir été formellement approuvée par le pape. Tous les décrets et tous les canons de cette constitution avaient reçu l'adhésion de tous les Pères du concile, sans aucune exception. Ils comprennent 4 parties, dont les décisions sont sanctionnées par 18 anathèmes : I, de *Dieu, créateur de toutes choses ;* II, de la *Révélation ;* III, de la *Foi ;* IV, de la *Foi* et de la *Raison*.

Le grand événement du concile, celui qui suscita les luttes les plus vives, fut la définition de l'infaillibilité des papes. Les opposants avaient formé entre eux, en dehors des assemblées conciliaires, des réunions particulières par nation. Au commencement, ils étaient environ 149, quantité arithmétiquement faible, mais importante par les qualités, c.-à-d. par la science et la situation ecclésiastique de ceux qui la composaient, et même, à un certain point de vue, par le nombre, puisqu'ils représentaient les Eglises les plus considérables : Darboy, archevêque de Paris ; Dupanloup, évêque d'Orléans ; Strossmayer, archevêque d'Agram ; Haynald, archevêque de Calocza ; Schwarzenberg, etc. Parmi eux, beaucoup repoussaient en principe l'infaillibilité, mais tous s'accordaient à en déclarer la définition inopportune et périlleuse. — Pour engager la lutte contre eux, les membres de la majorité ultramontaine adressèrent au concile un *postulatum*, lui demandant « d'affirmer par un décret, en termes formels et excluant toute possibilité de doute, que l'autorité du Pontife romain est souveraine et, par suite, exempte d'erreur, lorsqu'il prononce sur la foi et sur les mœurs, et qu'il enseigne ce qui doit être cru ou non, rejeté ou condamné par les fidèles de Jésus-Christ ». A ce *postulatum* était adjoint un mémoire prétendant exposer la tradition universelle sur l'infaillibilité du Pontife romain, et montrer que l'opinion contraire détruit l'unité de la foi. Finalement, il déclarait que la définition sollicitée, loin d'être inopportune, était devenue urgente à cause de l'agitation soulevée par les débats sur cette question. Le déni d'une réponse décisive entretiendrait un état de trouble funeste à la foi et à la paix. Ce *postulatum* fut signé par plus de 400 Pères. Les évêques italiens et espagnols ayant fait d'autres *postulata* dans le même sens, l'ensemble des signataires monta à 525. En ajoutant 40 cardinaux, 32 chefs d'ordre et plusieurs Pères faisant partie des commissions, on pouvait considérer le nombre des membres du concile réclamant l'introduction de la question comme s'élevant à 600. — Les évêques de l'opposition répondirent par un *contre-postulatum* demandant au pape *personnellement* que la question ne fût point traitée au concile. Le nombre de leurs signatures fut environ de 120, parmi lesquelles on comptait celles de *31 évêques français*.

Le 7 mars, jour de la fête de saint Thomas d'Aquin, le schéma de l'infaillibilité fut distribué aux Pères, à domicile. Aux termes du règlement *modifié*, une discussion écrite devait commencer le lendemain, pour être terminée le 18 mars. Dans cet intervalle de dix jours, les Pères pourraient présenter leurs observations écrites. Elles seraient étudiées avec soin par la commission *de fide*. Les principales objections et modifications résultant des écrits présentés seraient mises en ordre par la commission et imprimées pour être distribuées à chaque Père, à l'époque où commencerait la discussion orale et définitive. Cela ayant été fait, l'opposition se trouva réduite à se prononcer sur le fond de la question. Alors les gouvernements de l'Autriche et de la Bavière et le gouvernement français, redoutant les conséquences des innovations projetées, firent des représentations et même, dit-on, des insinuations de menaces. Au dehors, l'agitation des esprits croissait de jour en jour. Quelques Pères du concile en dénoncèrent les dangers et pressèrent le pape d'ordonner que le schéma de *Primatu et Infaillibilitate Pontificis romani* fût, sans aucun retard, proposé aux délibérations du concile. — La discussion définitive fut introduite, le 13 mai 1870, par un rapport de Pie, évêque de Poitiers. Elle continua jusqu'au 4 juin, veille de la Pentecôte. On lui consacra 15 congrégations générales, et 60 orateurs parlèrent. 66 autres étaient encore inscrits, lorsque, sur la proposition de 300 Pères, les cardinaux présidents mirent aux voix la clôture. Elle fut votée à une grande majorité, malgré les protestations de la minorité. — Nous ne nous attardons pas à relater les plaintes des opposants sur l'acoustique de la basilique vaticane, qui ne permettait qu'à des orateurs doués d'une voix extraordinairement puissante de se faire entendre, ni sur les entraves que le règlement, plusieurs fois modifié dans ce but, mettait à la liberté de proposition et de discussion. En fait, elles paraissent avoir été sérieusement motivées ; mais il est vraisemblable que la plus parfaite sonorité de la salle et la plus complète franchise des délibérations n'auraient rien changé au résultat du concile.

Il restait à discuter ou, au moins, à voter les chapitres particuliers dont se composait le projet de constitution sur la *Primauté* et l'*Infaillibilité*. Cette œuvre fut entreprise immédiatement après les fêtes de la Pentecôte. Le *prœmium*, le Ier et le IIe chapitre ne soulevèrent pas de grandes difficultés. Le IIIe chapitre, relatif à la *primauté* du Pontife romain, en suscita davantage. La discussion de ce chapitre occupa 5 congrégations générales ; 29 orateurs y prirent part. — La discussion du chapitre IVe (*Infaillibilité*) commença le 15 juin. Un grand nombre d'orateurs étaient inscrits. Après 10 congrégations générales, 59 seulement avaient parlé, lorsqu'on annonça (4 juillet) que tous les orateurs inscrits avaient renoncé à la parole. On a attribué ce fait à la chaleur qui rendait alors le séjour de Rome presque intolérable. Peut-être était-il dû aussi ou plutôt à l'impuissance reconnue par beaucoup, non seulement de se faire écouter, mais même de se faire entendre. Dans les congrégations suivantes, on vota sur les amendements au IIIe et au IVe chapitre. Ces amendements étaient rédigés et présentés par la commission. — Dans la congrégation générale du 13 juil., on recueillit les suffrages sur l'ensemble de la constitution. Ce scrutin n'était que préparatoire ; car le vote définitif ne devait avoir lieu que dans la session solennelle et publique qui devait clore tout débat, et dont l'époque n'était point encore fixée. Le résultat du vote préparatoire fut : *Placet*, 451 ; *Non placet*, 88 ; *Placet juxta modum*, c.-à-d. *oui*, avec demande de modifications, 62. — La plus grande partie des *Placet juxta modum* appartenaient à la majorité ultramontaine. La modification qu'ils réclamaient principalement était une rédaction plus ferme et plus péremptoire de la définition de l'infaillibilité. En effet, la commission avait espéré ramener un grand nombre d'opposants par quelques concessions de rédaction ; et 451 membres de la majorité s'étaient unis à elle. Mais la plupart des membres de la minorité avaient persisté dans leur opposition. C'est pourquoi, lorsque dans la dernière congrégation

générale (16 juillet) on vota sur les amendements proposés par les *Placet juxta modum*, on adopta une formule ajoutant au texte primitif que les définitions du Pontife romain sont irréformables *par elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise*. Voici littéralement le texte finalement voté : « Nous enseignons et définissons, avec l'approbation du Saint Concile, que c'est un dogme divinement révélé, savoir : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c.-à-d. lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi et les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables d'elles-mêmes et non en vertu du consentement de l'Eglise. Que si quelqu'un, ce que à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre définition, qu'il soit anathème (Constitution *Pastor Æternus*).

Avant la session publique où devait être solennellement promulguée la constitution sur la primauté et l'infaillibilité du Pontife romain, la plupart des membres de la minorité s'éloignèrent de Rome. 53 d'entre eux : 22 Français, dont 3 archevêques, 15 Autrichiens-Hongrois, 6 Allemands, 4 Américains, 2 Italiens, 1 Anglais, 1 Istrien, 4 évêques *in partibus*, adressèrent à Pie IX une lettre énonçant les motifs de leur départ. Quelques-uns même firent une dernière démarche auprès de lui, au moment où il se préparait à se rendre au concile pour la session solennelle. — Cette session avait été indiquée pour le mardi, 19 juil. ; elle fut avancée d'un jour. Le lundi, 18 juil. 1870, le pape se rendit à la basilique vaticane, et la constitution *Pastor Æternus* fut lue devant lui. Puis le secrétaire du concile dit à l'assemblée : Révérendissimes Pères, le décret qui vient d'être lu vous plaît-il ? Ensuite le sous-secrétaire appela tous les pères successivement. 532 répondirent : *Placet*. 2 seulement, l'évêque de Capuzzo et celui de Little Rock, répondirent : *Non placet*. Le pape sanctionna le vote, en disant : « Les décrets et canons contenus dans la constitution qui vient d'être lue ont reçu l'adhésion de tous les Pères, *à l'exception de deux*, et Nous, vu l'approbation du Saint Concile, Nous définissons les uns et les autres, tels qu'ils ont été lus, et, d'autorité apostolique, Nous les confirmons ». — On a accusé Pie IX d'avoir usé d'un artifice de langage, en ne comptant que 2 opposants, quoique le départ, l'abstention de beaucoup d'autres, leurs lettres à lui adressées et leurs démarches auprès de lui, fussent des actes d'opposition aussi ou plus probants qu'un vote négatif. — La majorité était ainsi composée : 42 cardinaux, 6 patriarches, 6 primats, 77 archevêques, 362 évêques, 40 abbés et généraux d'ordre. Les adversaires du concile prétendent que parmi les 362 évêques se trouvaient 170 Italiens, dont 143 appartenaient aux Etats pontificaux, et près de 100 vicaires apostoliques essentiellement révocables et, par conséquent, plus asservis encore à la cour de Rome que les évêques des Etats pontificaux, les cardinaux et les généraux d'ordre. En la dernière session il n'y eut, comme on l'a vu précédemment, que 534 votants. Primitivement, d'après la liste officielle, le nombre total des Pères était de 754 ; mais ce nombre avait été diminué par 17 décès et des congés accordés. Ces causes paraissent insuffisantes pour expliquer une diminution de 220 pères. — La constitution *Pastor æternus* reçut le titre suivant : *Constitutio dogmatica prima de Ecclesia Christi edita in sessione quarta sacrosancti œcumenici Concilii Vaticani*. Nous en avons résumé les principales dispositions au mot Eglise catholique romaine (t. XV, p. 624).

Vers la fin de cette quatrième session, la guerre entre la France et la Prusse avait été déclarée (15 juil.). L'état de guerre devait commencer le 19, c.-à-d. le lendemain de la promulgation de la constitution sur la primauté et l'infaillibilité. C'est pourquoi le pape fit proclamer une permission générale. Les travaux du concile ne devaient point être interrompus. Les évêques qui restaient à Rome devaient les continuer, jusqu'à ce que leurs collègues vinssent les rejoindre, à une époque qui serait fixée ultérieurement. — Le 22 sept., les troupes italiennes étaient à Rome. Le 20 oct., une bulle annonça la suspension du concile, dont elle ajournait la reprise à un temps plus opportun, qui serait indiqué par l'autorité apostolique. En conséquence, le concile du Vatican, dont la clôture n'a pas été prononcée, n'est point terminé : théoriquement, il n'est que suspendu.

En d'autres temps, les actes du concile du Vatican auraient vraisemblablement suscité des mouvements et des résistances qu'il eût été difficile de comprimer. Mais lorsque l'acte décisif s'accomplit, l'attention publique était complètement détournée des questions ecclésiastiques et anxieusement concentrée sur les suprêmes questions que la guerre soulevait ; pendant près d'une année, elle ne s'occupa que des événements militaires et de leurs conséquences. Lorsque la paix fut conclue, les esprits restèrent agités longtemps encore par le contre-coup des émotions éprouvées et des blessures reçues pendant la lutte. L'occasion était perdue. Beaucoup de ceux qui peut-être eurent voulu résister durent constater que l'assistance des gouvernements et des peuples, nécessaire à une entreprise nationale, leur ferait défaut. La plupart se turent ; quelques-uns même se soumirent à des rétractations qui étonnèrent ceux qui connaissent les lois de la pensée et de la conscience. Cela suffisait à la victoire de la cour de Rome, qui ne pouvait espérer rien de mieux que la soumission ou le silence de ces vieux adversaires. — Cependant cette victoire ne fut pas acquise sans pertes. Elle a fourni aux protestants un argument puissant, en leur permettant de montrer, par des exemples contemporains, que l'Eglise romaine, malgré ses prétentions à l'invariabilité, est en état permanent de gestation et d'enfantement de dogmes nouveaux. Même chez les catholiques, la résistance, tardivement organisée, a abouti à la formation d'Eglises qui rassemblent maintenant plus de 120.000 âmes et dont l'existence sérieuse depuis trente années et le développement intime semblent bien attester la vitalité. Quoique peu nombreuses encore et renonçant volontairement aux excitations qui poussent les masses au confessional, aux pèlerinages et aux dévotions hystériques, elles se considèrent comme le germe de la régénération du catholicisme, et elles croient voir cette espérance se réalisant déjà dans les mouvements qui détachent de Rome et mènent vers elles beaucoup de sujets de l'empire d'Autriche. Du côté de l'Eglise orientale, l'accueil qu'a reçu chez elle la communication des actes du concile du Vatican indique manifestement que ces actes ont augmenté et rendu infranchissable la distance qui la sépare de Rome. En Russie, les dogmes nouveaux ont motivé l'annexion à l'Eglise orthodoxe du diocèse de Chelm comprenant 300.000 uniates.

Cette notice ne contient que l'histoire externe du concile du Vatican. Les matières qui ont été touchées par les discussions et les décisions de ce concile sont traitées, avec les développements nécessaires, aux mots : Appellations ecclésiastiques (t. III) ; Canon (t. IX, p. 58, 2e col.) ; Constitution pontificale (t. XII, p. 638) ; Déclaration du clergé de France (t. XIII, pp. 1075 et suiv.) ; Eglise catholique romaine (t. XV) ; France ecclésiastique (t. XVII, p. 1055, 1re col.) ; Gallicanisme (t. XVIII) ; Pragmatique sanction de Bourges (t. XXVII, pp. 537 et suiv.) ; Utrecht (Eglise janséniste d'). E.-H. Vollet.

Bibl. : Palais du Vatican. — Pistolesi, *Il Vaticano illustrato*, 1829. — E. Müntz, *l'Art à la cour des Papes*, 1878. — Goyan, Fabre, Peraté, *le Vatican*, Paris, 1895, gr. in-8. — Catalogues, portraits par Stovenson, *senior et junior* ; Ferrare. — Visconti, *Museo Pio-Clementino*, 1782-1807,

7 vol. av. grav. — Visconti et Guattani, *Mus. Chiaramonti*, 1808-37. — *Museo Gregoriano Etrusco*, 1842, 2 vol. — Helbig, trad. Contani, *Guide dans les musées d'archéologie classique de Rome;* Leipzig, 1893, 2 vol.

Concile du Vatican. — *Acta et decreta Sacrosancti et Œcumenici concilii Vaticani;* Fribourg, 1871. — Friedberg, *Sämmlung der Actenstücke zum ersten Vaticanischen Concil;* Tubingue, 1872 — Cecconi, *Storia del concilio Vaticano s. documenti originali ;* Rome, 1872; traduction française, Paris, 1886. — Hornstein, *les Doctrines catholiques ou Exposition des vérités enseignées dans l'Eglise, depuis Nicée jusqu'à la IVe session du concile du Vatican ;* Paris, 1872. — Quirinus, *Römische Briefe vom Concil;* Oldenbourg, 1870. — Friedrich, *Tagebuch während des Vaticanischen Concil geführt;* Nordlingen, 1871. — *Ce qui se passe au concile, la dernière heure du concile;* Paris, 1870, ouvrage censuré en la quatrième session du concile.— E. de Pressensé, *le Concile du Vatican ;* Paris, 1870. — Pomponio Leto, *Otto mesi a Roma durante il concilio;* Florence, 1873.

VATIERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel ; 234 hab.

VATILIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Tullins ; 405 hab.

VATIMESNIL (Antoine-François-Henri Lefebvre de), magistrat et homme politique français, né à Rouen en 1789, mort en 1860. Fils d'un conseiller au Parlement de Normandie, il vint à Paris, fut nommé en 1812 conseiller-auditeur à la Cour d'appel, puis substitut près du tribunal de la Seine (1815). Il adhéra à la Restauration et se fit connaître par ses sévères réquisitoires en matière politique ; en 1822, il fut récompensé de son zèle réactionnaire et clérical par le titre de secrétaire général du ministère de la justice ; en 1824, il devint avocat général à la cour de cassation et conseiller d'Etat. Ministre de l'instruction publique en 1828 (cabinet Martignac), il montra des idées libérales. Elu député en 1830, il se rallia à Louis-Philippe après la révolution de Juillet. Non réélu en 1834, il se remit à plaider et devint le défenseur en titre du clergé et des congrégations religieuses ; en 1845, il publia un *Mémoire sur l'état légal en France des associations religieuses non autorisées.* Après la révolution de 1848, il se fit élire à la Chambre et se signala par son réactionnarisme. Il protesta contre le coup d'Etat du 2 déc. 1851, fut incarcéré, remis en liberté, puis rentra dans la vie privée. Il a traduit le traité de Sénèque sur *la Clemence.*

VATNA-Jokull. Montagne d'*Islande* (V. ce mot).

VATOUT (Jean), écrivain français, né à Villefranche le 26 mai 1792, mort à Claremont en 1848. Nommé en 1819 sous-préfet de Semur, destitué en 1820, sur la demande du duc d'Angoulême, il entra, en 1822, dans la maison du duc d'Orléans avec le titre de bibliothécaire. Elu député à Semur après la révolution de Juillet, ce fut lui qui, en 1837, rédigea le rapport sur l'organisation du Conseil d'Etat, et il fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire. Depuis 1832, il était premier bibliothécaire de Louis-Philippe, et la faveur du roi lui valut d'être nommé, en 1837, président du conseil des bâtiments civils et, en 1839, directeur des monuments publics et historiques. Le 6 janv. 1848, il fut élu à l'Académie française à la place de Ballanche, mais, après la révolution de 1848, il suivit la famille royale en exil et il mourut à Claremont avant le jour de sa réception Les lettres et l'histoire avaient été d'abord pour Vatout une distraction ; plus vieux, il s'y consacra plus assidûment. On peut citer parmi ses ouvrages : *les Aventures de la fille d'un roi racontée par elle-même* (1820), histoire satirique de la charte octroyée par Louis XVIII ; *De l'Assemblée constituante* (1822); *Histoire lithographiée du Palais-Royal* (1833); *les Polissons* (1827); *Histoire du Palais-Royal* (1830) ; *l'Idée fixe* (1830) ; *la Conspiration de Cellamare* (1832), etc.

Bibl. : *Disc. de réception de M. de Saint-Priest à l'Académie française* (17 janv. 1850).

VATRY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 102 hab.

VATRY (Bourdon de) (V. Bourdon).

VATTERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec-en Caux ; 855 hab.

VATTETOT-sous-Beaumont. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 438 hab.

VATTETOT-sur-Mer. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Fécamp ; 517 hab.

VATTEVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche ; 128 hab.

VATTEVILLE ou **WATTEVILLE** (Jean de), né à Besançon vers 1613, mort à l'abbaye de Baume-les-Moines (Jura) le 4 janv. 1702, issu des Vatteville, l'une des six familles nobles de Berne, dont une branche, celle des barons de Châteauvillain, s'établit en Franche-Comté à l'époque de la Réforme. A la suite d'un duel, à l'âge de dix-sept ans, il se fit capucin, puis entra à la chartreuse de Bonlieu. Il s'en évada bientôt en tuant le prieur. Arrivé en Espagne sous le nom de chevalier d'Hautecourt, il tua le fils d'un grand, se réfugia dans un couvent dont l'abbesse était sa parente, séduisit une des religieuses et l'emmena à Smyrne où elle mourut. Devenu musulman et pacha en Morée, il négocia avec les Vénitiens pour obtenir son absolution du pape et trahit le sultan. Nommé abbé de Baume (auj. Baume-les-Messieurs) en 1659, puis, par le pape, haut-doyen de l'église de Besançon (1664), il devint (1665) premier maître des requêtes au Parlement de Dole. En 1668, il se vendit à Louis XIV pour 2.000 louis ; il facilita la conquête de la Comté et livra Gray aux Français. Après la paix, les Espagnols ouvrirent contre lui une procédure de trahison, mais il s'enfuit à Paris et publia une *Apologie.* Louis XIV le fit comte-abbé de Saint-Josse en Picardie (1670). Après 1674, il rentra en Franche-Comté ; il se démit en 1680 de toutes ses dignités, sauf de son abbaye de Baume, où il vécut en grand seigneur, chassant, jouant, entretenant chez lui une sorte de harem à la turque, exerçant sur ses domaines une tyrannie féodale ; les intendants avaient ordre de fermer les yeux sur les actes de l'aventurier qui avait aidé le roi à conquérir la Comté. H. Hauser.

Bibl. : Pellisson, *Hist. de la conquête de la Franche-Comté.* — Saint-Simon, *Mémoires* (édit. de Boislisle, t. XL). — Abbé de Saint-Pierre, *Ouvrages politiques*, t. XIII (reproduit dans *le Radoteur*, 1777, t. II). — J. Chiflet, *Mémoires*, t. V. — Duclos, *Mémoires.* — D. Monnier, *Annuaire du Jura*, 1845. — Abry d'Arcier, dans *Mém. Soc. d'émulat. du Jura.*

VAUBADON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy ; 512 hab.

VAUBAN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de La Clayette ; 922 hab.

VAUBAN (Sébastien Le Prestre de), ingénieur militaire et maréchal de France, né à Saint-Léger-de-Fougeret (Nièvre) le 1er mai 1633, mort à Paris le 30 mars 1707. Fils d'un cadet de famille fort besogneux, ce qui faisait de lui, disait-il, « le plus pauvre gentilhomme de France », il devint orphelin à dix ans, fut recueilli par le curé de son village, qui lui apprit quelques notions de géométrie, et, à dix-sept ans, s'enróla dans le régiment de Condé, qui faisait alors cause commune avec les Espagnols contre la France. Montrant, dès cette époque, de rares dispositions pour l'art des fortifications, il fut occupé en 1652 aux travaux de défense de Clermont-en-Argonne, en 1653 à ceux du siège de Sainte-Menehould, et, pris, sous les murs de cette ville, par un parti de royalistes, fut conduit à Mazarin, qui le plaça, avec le grade de lieutenant, sous les ordres du chevalier de Clerville, l'officier du génie le plus renommé de ce temps. En 1655, il obtint lui-même le brevet d'ingénieur. Sa réputation grandit dès lors rapidement. Pendant les quatre années qui suivirent, il contribua, sous les ordres de Turenne, aux sièges de Stenay, de Clermont, de Landrecies, de Condé, de Saint-Guilain, de Valenciennes, de Montmédy, sans que de graves blessures ralentissent, un seul instant, son activité, puis fut jugé digne, en 1658, de diriger seul les attaques de Mardyk, de Gravelines, d'Ou-

denarde, d'Ypres, et, après la paix des Pyrénées, profitant de six années de calme, s'employa à construire de nouvelles forteresses et à en améliorer d'anciennes. Il épousa, à la même époque, Jeanne d'Aulnay. La reprise des hostilités, en 1667, le retrouva sur la brèche. Sous les yeux de Louis XIV, il conduisit les deux sièges de Tournai et de Douai, et celui de Lille, qui n'exigea que dix-huit jours de tranchée, coopéra, en 1668, à la prise de Dole, fut chargé dans le même temps par Louvois, qui s'était déclaré hautement son protecteur, de fortifier toutes les places de Flandre récemment reconquises, et déploya à ce travail une telle ardeur que lorsque éclata en 1673 la guerre contre les Hollandais, la frontière du Nord offrait une ligne de défense à peu près imprenable. Le siège de la ville Maëstricht, qui capitula après treize jours de tranchée ouverte, mit le comble à sa célébrité. En 1674 il fut nommé brigadier des armées du roi, en 1675 maréchal de camp, succéda en 1677 à Clerville, qu'il avait depuis longtemps éclipsé, comme commissaire général des fortifications, et, durant les dix années de paix à peu près ininterrompues que procura le traité de Nimègue (1678), entoura la France, du nord au sud, sur ses frontières de terre et de mer, d'une véritable ceinture de forteresses. Concurremment, il s'occupa à des travaux civils, dirigea notamment la construction de l'aqueduc de Maintenon et perfectionna le canal de Riquet. Rappelé en 1688 dans les camps, il conduisit encore les sièges de Philippsbourg, où il eût à lutter contre ses propres fortifications, de Mannheim, de Frankendal, fut chargé en 1689 de veiller à la conservation de Dunkerque, de Bergues, d'Ypres, et, en 1691, à peine guéri d'une terrible maladie contractée dans les marais, enleva coup sur coup, en présence du roi, Mons et Namur. La paix de Ryswick (1697) marqua, de fait, le terme de sa carrière : appelé en 1699 à faire partie de l'Académie des sciences de Paris comme membre honoraire, il fut compris, en 1703, malgré une vive résistance de sa part, parmi les dix maréchaux de France qui venaient d'être créés, ce qui, ne lui permettant plus de servir sous les ordres d'un général, lui interdisait de diriger aucun siège, et il ne s'occupa plus guère dès lors qu'à mettre en ordre l'immense collection de matériaux, de projets, de plans, sur les fortifications, la stratégie, la levée des troupes, etc., qu'il avait recueillis ou conçus au cours de sa vie si laborieuse. Il mourut à l'âge de soixante-quatorze ans, ayant travaillé à plus de 300 places de guerre anciennes, en ayant créé 33 nouvelles, ayant conduit 53 sièges et s'étant trouvé à 140 actions de vigueur. Ses restes, transportés et inhumés au château de Bazoches, furent dispersés lors de la Révolution ; mais son cœur, retrouvé, fut transféré en 1808 à l'Hôtel des Invalides, où il est déposé sous son buste.

Voltaire appelle Vauban le premier des ingénieurs et le meilleur des citoyens; Fontenelle voit en lui un Romain dérobé par le siècle de Louis XIV aux plus heureux temps de la République et Saint-Simon le déclare le plus honnête homme de son siècle, le plus simple, le plus vrai, le plus modeste. Ces éloges sont mérités. Vauban a été à la fois un constructeur et un preneur de places fortes d'un rare génie. Sa fortification n'offre, il est vrai, à l'œil, ainsi que l'a très justement fait remarquer Carnot, qu'une suite d'ouvrages connus avant lui, mais elle présente dans la manière de disposer ceux-ci des combinaisons profondes, des chefs-d'œuvre multipliés d'industrie, des résultats sublimes, qui en font un art tout nouveau (V. Fortification, t. XVII, p. 847), et si les parallèles, déjà appliquées par les Turcs au siège de Candie, n'ont pas été, contrairement à ce qu'on a prétendu, inventées par lui, il leur a donné, du moins, une perfection qui a amené, avec une série d'autres innovations qu'il serait trop long d'énumérer, toute une révolution dans les procédés d'attaque (V. Siège, t. XXIX, p. 1184). Il s'est, d'autre part, toujours efforcé, dans ses opérations, d'épargner le plus possible les vies humaines, surtout celles de la population civile des villes assiégées, et, dédaigneux des honneurs, il termina sa vie par un acte de courage civique qui devait lui aliéner la faveur de Louis XIV. Dans un ouvrage, fruit de longues méditations, *la Dîme royale*, qui ne parut qu'en 1707 et dont un arrêt du conseil du 14 févr. ordonna la saisie, il énonce, comme idée fondamentale, que tout sujet doit contribuer aux besoins de l'Etat en proportion de ses facultés, et il propose purement et simplement le remplacement des tailles de toute sorte par un impôt sur le revenu. Ses autres écrits, exclusivement militaires, sont nombreux. Les plus importants sont le célèbre *Traité de l'attaque et de la défense des places* (Paris, 1739, 2 vol. in-4 ; réimpr. 1829, 2 vol. in-8 et atlas) et le *Traité des mines* (Paris, 1740, in-8 ; 2e éd., 1779). A citer encore : *Essais sur la fortification* (Paris, 1739, in-12) ; *Traité des sièges* (Berlin, 1747, in-8 ; 2e éd., Paris, 1829) ; *Communauté de principes entre la tactique et la fortification* (Paris, 1825, in-8) ; *Mémoires inédits sur Landau et Luxembourg* (Paris, 1841) ; *Oisivetés de M. de Vauban* (Paris, 1843-46, 4 vol. in-8), recueil incomplet des matériaux par lui mis en ordre pendant les dernières années de sa vie. Ses principaux traités ont, d'autre part, été réunis par le général de la Tour-Foissac sous le titre : *Œuvres militaires* (Paris, 1779, 3 vol. in-8 ; 3e éd., 1796). L. S.

Bibl. : Fontenelle, *Eloge de Vauban*, dans *Mém. Acad. sciences*, ann. 1707. — D'Arçon, *Considérations sur l'influence du génie de Vauban*; Paris, 1780. — Carnot, *Eloge de Vauban* ; Paris, 1784. — Dembarrère, *Eloge historique de Vauban* ; Paris, 1784. — D'Antilly, *idem* ; Paris, 1788. — Sauviac, *idem* ; Paris, 1790. — Allent, *Histoire du corps du génie* ; Paris, 1805. — De Chambray, *Notice historique sur Vauban* ; Paris, 1848.

VAUBECOURT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc ; 802 hab. (782 aggl.). Fabr. d'instruments agricoles.

Bibl. : Bonnabelle, *Notes sur Vaubecourt, ses seigneurs et la commune actuelle* ; Bar-le-Duc, 1889.

VAUBEXY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 430 hab.

VAUCANSON (Jacques de), mécanicien français, né à Grenoble le 24 févr. 1709, mort à Paris le 21 nov. 1782. Elevé au collège des jésuites de sa ville natale, il manifesta tout enfant des dispositions extraordinaires pour la mécanique et, dès qu'il put concevoir le mécanisme des horloges, en exécuta une en bois qui marquait les heures assez exactement. Vers 1735, il vint à Paris, après une courte résidence à Lyon, et, en 1738, présenta à l'Académie des sciences son célèbre joueur de flûte, bientôt suivi d'une série d'autres automates des plus ingénieux, qui excitèrent l'admiration générale : joueur de tambourin et de galoubet, canard barbotant, mangeant et digérant, aspic sifflant et s'élançant sur le sein de Cléopâtre, etc. (V. Automate). Il fut nommé en 1741 par le cardinal de Fleury inspecteur des manufactures de soie et perfectionna, dans cette branche d'industrie, de nombreuses machines, notamment le métier à organsiner. En 1748, il fut admis à l'Académie des sciences. Il légua sa collection de machines à la reine. Mais celle-ci en voulut gratifier l'Académie et, dans les difficultés qui s'ensuivirent, les pièces s'en trouvèrent dispersées. Les plus curieuses sont passées en Allemagne. Outre quelques mémoires dans le recueil de l'Académie, Vaucanson a publié : *Mécanisme d'un flûteur automate* (Paris, 1738). L. S.

Bibl. : Condorcet, *Eloge de J. de Vaucanson*, dans les *Mém. Acad. sc.*, ann. 1782.

VAUCÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. d'Ambrières ; 231 hab.

VAUCELLES (Abbaye de) (V. Crèvecœur).

VAUCELLES. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Bayeux ; 234 hab.

VAUCLUSE

AVIGNON

Echelle du 20.000e

1 Préfecture.
2 Hôtel-de-Ville.
3 Théâtre
4 Anc. Palais des Papes.
5 Palais de Justice.
6 Archevêché.
7 Anc. Hôtel des Monnaies
8 Banque de France.
9 École Normale.

Ile de la Barthelasse
Ile de Piot
RHÔNE
FLEUVE
Gare
Docks
Champ Fleuri
Gds Jardins
Clos de St. Jean
la Bousasse
Grand Trillade
les Baux
St Ruf

ARDÈCHE
DRÔME
HTES ALPES
BASSES ALPES
VAR
BOUCHES DU RHÔNE
GARD
Tricastinois
Baronnies
Uzégeois
VENTOUX
PLATEAUX DE S. CHRISTOL
MONTS DE VAUCLUSE
MONTAGNES DU LÉBERON
MONTGNES DE LURE
Chaîne des Côtes

Valréas
Bollène
Orange (S.P.)
Courthezon
Carpentras (S.P.)
Monteux
Pernes
Sorgues
AVIGNON (P.)
Villeneuve-lez-Avignon
L'Isle-sur-la-Sorgue
Cavaillon
Apt (S.P.)
Pertuis
Cadenet
Sault
Forcalquier
Manosque
Tarascon
Beaucaire
Châteaurenard-de-Provence
Pont St Esprit
Bagnols-sur-Cèze
Bourg-St Andéol
Nyons
Salon
Eyguières

Durance
Petite Crau

Population agglomérée.	
VILLES de plus de 10.000 h.	
Villes de 5.000 à 10.000 h.	
Localités de 2.000 à 5.000 h.	
Communes de moins de 2.000 h.	
Hameaux.	
Fort.	
Batterie.	

Ch.ins de fer: à voie normale. (à 2 voies. / à 1 voie.) — à voie étroite. (Ston.) — en construction.

Route Nationale.
Rte Déple, Ch.in de Gde Com.on.
Ch.in Vic.al d'Intérêt Com.un.
Canal de Navigation.

Chefs-lieux: Département. Arrondissement. Canton.

(P.) Préfecture. (S.P.) Sous-Préfecture. dans le Dépt du Vaucluse.

2°30' 3° 30' 44°

Echelle du 350.000e

Kil. 10 5 0 10 20 30 40 Kil.

Daninière del.t

Gravé et Imp par Erhard Fres. 1902.

VAUCELLES-ET-BEFFECOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château ; 134 hab.

VAUCENGE. Rivière de France (V. LOIRE [HAUTE-]).

VAUCHAMPS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans ; 72 hab.

VAUCHAMPS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 300 hab.

VAUCHASSIS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Estissac ; 609 hab.

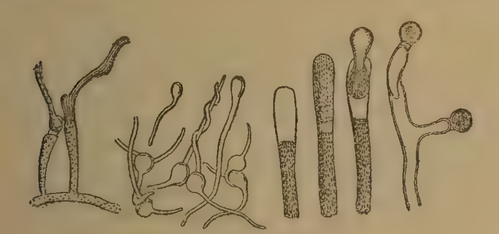
VAUCHELLES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 194 hab.

VAUCHELLES. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. (N.) d'Abbeville ; 719 hab.

VAUCHELLES-LÈS-AUTHIES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. d'Acheux ; 283 hab.

VAUCHELLES-LÈS-DOMART. Com. du dép. de Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart ; 215 hab.

VAUCHÉRIE (Bot.). Genre d'Algues Siphonées à thalle rameux, non massif, hétérogame, remarquable par sa simplicité et son unité de substance, le corps tout entier d'une Vauchérie étant une simple cellule, et ses tronçons fragmentés continuant à croître comme s'ils étaient encore réunis. Ce thalle, d'un vert foncé, porte des capsules ovoïdes ou globuleuses, sessiles ou pédicellées, solitaires ou plus ou moins nombreuses contenant les organes de fructification. L'oogone ovoïde a une membrane qui s'ouvre en se gélifiant. L'anthéridie recourbée en corne produit un grand nombre d'anthérozoïdes mobiles à deux cils qui pénètrent dans l'oogone au moment où celui-ci expulse une partie de sa substance mucilagineuse. L'œuf aussitôt formé s'entoure d'une membrane qui se cutinise, puis passe à l'état de vie latente, et plus tard germe en donnant naissance à



Vauchérie. — Germination. Formation des spores.

un nouveau thalle. Si les circonstances ne sont pas favorables, les Vauchéries peuvent se reproduire par un enkystement de tubes qui se sectionnent en cellules destinées à se développer en autant de thalles nouveaux au retour de la végétation. — Habitat : rivières, mares, où ces Algues forment des touffes d'un beau vert. Henri FOURNIER.

VAUCHIGNON. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay ; 120 hab.

VAUCHONVILLIERS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vandeuvre-sur-Barse ; 260 hab.

VAUCHOUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône ; 152 hab.

VAUCHRÉTIEN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé ; 809 hab.

VAUCIENNES. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. d'Epernay ; 282 hab.

VAUCIENNES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 600 hab.

VAUCLAIX. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny ; 445 hab.

VAUCLERC. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont ; 116 hab.

VAUCLERC-ET-LA-VALLÉE-FOULON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 68 hab.

VAUCLUSE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche ; 253 hab.

VAUCLUSE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de L'Isle-sur-la-Sorgue ; 702 hab. Petite église du Xe siècle (mon. hist.). Château ruiné du XIIIe siècle, appelé à tort château de Pétrarque. Nombreuses papeteries. Ce village doit sa renommée à la fontaine célèbre qui donne son nom au département.

VAUCLUSE (Fontaine de). La célèbre fontaine, qui a donné son nom au dép. de Vaucluse, est formée par les eaux qui s'engouffrent dans les nombreux « avens » ou abîmes creusés dans le terrain du vaste plateau compris entre Vaucluse et Sisteron. Elle jaillit, à 90 m. d'alt., à l'extrémité S.-O. de la chaîne des montagnes de Vaucluse, au fond d'un cirque que domine une vaste masse rocheuse d'environ 200 m. de hauteur. Incliné de 15 centim. par mètre, sur une longueur de 200 m., le lit de la rivière, au sortir de la caverne, est obstrué de blocs énormes sur lesquels ses eaux roulent et rebondissent bruyamment et avec une vitesse vertigineuse. Au pied de la cascade naît la limpide Sorgue chantée par Pétrarque (V. VAUCLUSE [Dép.]). J. M.

VAUCLUSE (Dép. de). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de Vaucluse, situé dans la région S.-E. de la France, doit son nom à la fontaine de Vaucluse, l'une des plus grandes sources du monde, origine de la belle rivière de la Sorgue. Il a pour coordonnées extrêmes : 43° 39′ et 44° 26′ lat. N., 2° 18′ et 3° 25′ 30″ long. E., son ch.-l., Avignon, se trouvant sous 43° 57′ 5″ lat. et 2° 28′ 14″ long. Il a pour bornes : à l'O., le dép. du Gard et (très peu) celui de l'Ardèche dont il est séparé par le cours du Rhône ; au N., le dép. de la Drôme ; à l'E., celui des Basses-Alpes ; au S.-E., sur 4 kil. seulement, de l'autre côté de la Durance, celui du Var ; au S., celui des Bouches-du-Rhône, dont le sépare le lit d'icelle Durance. Grâce à ce Rhône, à cette Durance, et en cela différent de la plupart de nos circonscriptions départementales, il a des frontières naturelles sur une partie notable de son pourtour : 159 kil. (ou bien près de la moitié du périmètre total), dont 93 tracés par le grand torrent et 63 par le grand fleuve ; presque partout ailleurs, sauf sur de courts espaces, et par le hasard d'une rivière, d'un ruisseau, d'un faîte, ses frontières sont purement conventionnelles. Séparé de la Méditerranée par le seul dép. des Bouches-du-Rhône, de l'Italie par un seul également, celui des Basses-Alpes, il l'est de l'océan Atlantique par cinq, qui sont Gard, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne, Gironde ; par quatre, Ardèche, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, du dép. du Cher, qui occupe le centre de figure de la France ; par six, Drôme, Loire, Allier, Nièvre, Yonne, Seine-et-Marne, du dép. de la Seine et de Paris ; et de la Manche par deux de plus, Seine-et-Oise et Seine-Inférieure. En somme, son ch.-l. Avignon est, à vol d'oiseau, à 55 kil. de la Méditerranée, à 500 kil. de l'Atlantique, à 700 de la Manche (estuaire de la Seine), à 350 du centre de la France (considéré comme se trouvant à Saint-Amand-Mont-Rond), à 575 S.-S.-E. de Paris (742 par chemin de fer). Cette ville capitale est à peu près sous le même parallèle que Mont-de-Marsan, Condom, Lectoure, Montauban, Albi, Saint-Affrique, le Vigan, Uzès, Forcalquier, Castellane, Puget-Théniers ; et plus ou moins sous le même méridien que Sedan, Sainte-Menehould, Wassy, Bar-sur-Aube, Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Trévoux, Lyon, Vienne, Valence, Montélimar, Orange, Arles. 110 kil., c'est la plus longue ligne qu'on puisse tracer sur le territoire de Vaucluse, de N.-O. en S.-E., du premier contact du Rhône au premier contact de la Durance avec le département. La longueur d'O. en E. est le plus communément de 60 kil. ; la largeur varie de 40 à 60 ; le pourtour approche de 350 kil. q., sans prendre compte des crochets insignifiants ; enfin, l'aire est de 3.578 kil. q., d'après les calculs définitifs des bureaux de la Guerre : en quoi c'est l'un de nos plus petits territoires, trois seulement étant moindres, la Seine, le territoire de Belfort, le Rhône ; la moyenne de la circonscription française allant à 616.000 ou 617.000 hect.,

on voit que Vaucluse ne répond même pas tout à fait aux trois cinquièmes du département moyen, et il ne comprend guère que le 150e du sol national. N'empêche qu'avant de devenir le territoire de Vaucluse, pendant une sorte d'interrègne où le pays n'appartenait plus au pape et ne relevait pas encore de la France, les « Etats généraux » du Comtat le partagèrent en quatre départements : Eygues ou Aygues, Auzon, Ouvèze, Vaucluse. — A noter que, par une des plus rares stupidités de délimitation administrative dont la France puisse se vanter, Vaucluse n'est pas tout en Vaucluse et qu'il possède, à faible distance il est vrai, un territoire de 12.480 hect. encastré dans le dép. de la Drôme : c'est là le cant. de Valréas, sur la rive dr. de l'Eygues. « Cette irrégularité provient de ce que la ville de Valréas, acquise du dauphin de Vienne par le pape Jean XXII, faisait partie du Comtat-Venaissin », qui a formé le plus gros du dép. de Vaucluse.

Relief du sol. — Département d'un relief simple et magnifique : au N. le massif du Ventoux, au centre les plateaux de Vaucluse, au Midi les monts du Lubéron, à l'O. le plus beau fleuve de France, au Midi son plus grand torrent, et, non loin de sa capitale, la plus fameuse de toutes nos fontaines !

Le Ventoux est un avant-mont des Alpes, et son avancement en promontoire au-dessus de la vaste plaine du Comtat ou plaine d'Avignon en fait, d'en bas, une majestueuse montagne de premier plan, et en haut un merveilleux belvédère, en même temps qu'un site véritablement élu pour un observatoire météorologique — ce qu'il est depuis 1887 — et l'on y arrive par une route en lacets de 22 kil. à la pente admirablement ménagée, le long de laquelle on passe par les « végétations » les plus diverses, et, comme on l'a dit, de la flore et de la température des plaines de la Lombardie à celles de l'Europe scandinave, et de lieux où la moyenne de l'année est de 13° à une cime où elle n'est plus que de 2°. « La quantité de chaleur annuelle mesurée sur le sommet du Ventoux est inférieure, on a peine à le croire, à celle de Saint-Pétersbourg dont la moyenne annuelle varie entre 3° et 4° : c'est presque la température du Cercle polaire au niveau de la mer, et il faut aller en Suède ou sur les confins de la Laponie pour la rencontrer. » Les flancs de ce mont manquent de torrents, de sources, malgré l'abondance des pluies (de 150 à 200 centim. par an), parce que la craie, extraordinairement fissurée (tellement qu'on a pu comparer le Ventoux à une montagne de macadam), absorbe immédiatement toute humidité, tant la pluie que la neige, qui y tombe fréquemment et persiste sept mois sur douze sur le sommet (1.911 m.). En dépit de cette sécheresse, de cette stérilité et malgré le plus que terrible mistral auquel le mont a dû son nom de « Venteux », on réussit à reboiser les pentes déchirées, couturées, bouleversées, en chênes truffiers et autres chênes, en hêtres, en cèdres, en pins, sylvestres ou non : c'est le pin, surtout le sylvestre, qui monte le plus haut, jusqu'à 1.000, 1.200 m., et à cette élévation, « il ne se développe qu'avec une extrême lenteur ; la force du mistral paralyse sa végétation ; à plusieurs reprises, de petites forêts d'arbres séculaires ont été déracinées et brisées par cette âpre bise du nord, qui souffle périodiquement en tourmentes pendant des semaines entières ». Là où manquent les arbres de la vieille ou de la jeune forêt, des moutons paissent, dont on estime la chair, et des abeilles, dont on vante le miel, puisent au calice des fleurs.

Le Ventoux, de pente très raide au N., s'aplatit au S. et devient ce qu'on est convenu d'appeler les monts de Vaucluse, qui sont en réalité des plateaux coupés en deux par les précipices où passe la Nesque et arrêtés à la vallée du Coulon de l'autre côté de laquelle s'escarpe le Lubéron. Ces monts ou plateaux de Vaucluse, craie néocomienne, ont pour plus haut bombement la colline de Saint-Pierre (1.242 m.), à une quinzaine de kil. N.-N.-E. d'Apt, à la même distance S.-S.-E. de Sault, près du village de Lagarde, à côté de la frontière du dép. des Basses-Alpes, sur le plan de terrain spécialement nommé plateau de Saint-Christol. Leur caractéristique est d'être « couverts d'une terre argileuse, quelquefois grise, le plus souvent colorée en rouge par l'oxyde de fer, principalement dans les environs de Sault », et surtout d'être criblés comme une écumoire par des avens ou puits naturels dont beaucoup de très grande profondeur ; le plus creux, connu jusqu'à ce jour, c'est l'aven de Jean-Nouveau, à 7.500 m. S.-S.-O. de Sault, à 830 m. d'alt. : il a 163 m. de précipice, absolument à pic. L'aven de Jean-Laurent en a 130, celui du Grand-Gérin 125. A n'en pas douter, c'est à ces gouffres d'absorption que puise le flot éternellement renouvelé de la fontaine de Vaucluse, et c'est par l'un d'eux que peut-être on descendra jusqu'aux réservoirs de cette reine des sources, ou plus exactement, comme on s'exprime aujourd'hui, des résurgescences. Notons à ce sujet ce que dit Martel, le débrouilleur de l'énigme de Jean-Nouveau et de tant d'autres : « Vaucluse est à une trop faible altit. (86 m.) et les avens s'ouvrent à une trop grande hauteur (700 à 1.400 m.), l'épaisseur des plateaux entre ces deux extrêmes est trop considérable, l'alternance des couches marneuses imperméables et des strates calcaires fissurées trop fréquente pour que l'accès direct de la surface du plateau aux réservoirs ignorés soit possible. Cependant, en déblayant le fond de certains avens obstrués par les pierres et autres débris, on atteindrait peut-être le but désiré et le réseau de conduite qui existe assurément, mais de semblables travaux seraient aussi coûteux que hasardeux... C'est surtout au fond de l'abîme de Jean-Nouveau que des fissures impénétrables actuellement présenteraient quelques chances, une fois agrandies ou déblayées, de mener beaucoup plus bas... Pour éviter des accidents, les habitants du pays ont comblé ou maçonné l'orifice de beaucoup d'abîmes... ».

Le Lubéron ou Léberon remplit le pays entre l'étroit sillon du Coulon au N. et l'ample vallée de la Durance au S. Fait « fondamentalement » de craie, ainsi que Ventoux et plateaux de Vaucluse, il est partagé, au S. d'Apt, en deux Lubérons par la clus de l'Aigue brun, tributaire de la Durance : Lubéron, oriental qui culmine à 1.125 m. ; Lubéron occidental, qui ne monte qu'à 720 : en tout, près de 45 kil. de longueur d'E. en O. avec faible largeur. Cette montagne est encore fort boisée, de vraie forêt ou de brousse et maquis.

Une quatrième et bien moindre montagne c'est au N. du territoire, à l'O. de Malaucène, de Vaison, donc à l'occident du Ventoux, la chaîne, extraordinairement déchiquetée, haute au maximum de 734 m., dont les découpures fantastiques ont fait la célébrité des « Dentelles de Gigondas » : on nomme ainsi les roches de déchiquetage « abracadabrant » qui commandent le bourg de Gigondas, lui-même dominant le val de l'Ouvèze, rive g. Quant à l'« annexe » de Valréas, ses collines rocheuses montent de 200 à 500 m.

Régime des eaux. — Région moderne géologiquement parlant, sans aucunes roches primitives ou primaires, fait surtout de craie, d'oolithe, de collines tertiaires, d'alluvions quaternaires, le dép. de Vaucluse se signale, hydrographiquement, comme on l'a dit plus haut, par un beau fleuve, un immense torrent, une fontaine miraculeusement grande et belle, des pertes de rus, des puits naturels en nombre infini, et par un réseau bienfaisant de canaux d'arrosage tirés du Rhône, de la Durance, de la Sorgue et d'un certain nombre de rus et de sources. Toutes ses eaux gagnent, immédiatement ou non, la rive g. du Rhône.

Le Rhône est extérieur au département, nulle part il ne le traverse, il ne fait que le frôler, par la rive g., en bordure avec l'Ardèche et le Gard, pendant 63 kil., d'en amont de Pont-Saint-Esprit et du confluent de l'Ardèche jusqu'à la rencontre de la Durance, dans la direction S.-S.-E. jusqu'au-dessus d'Avignon, puis vers le S.-S.-O.

Il est ici, comme partout à peu près, large, rapide, orgueilleux, souvent embarrassé « d'îles » dont les unes sont propriété du dép. de Vaucluse, les autres domaine de l'Ardèche ou du Gard. Il coule avec violence sous les vingt et une arches du Pont-Saint-Esprit, long de 840 m., dont 616 sur les eaux du fleuve. Il laisse Mondragon à 2.500 m. à g., Mornas à 1.500, Piolenc à 3 kil., la ville d'Orange à 6 kil. dans sa grande plaine d'Orange, antan fond d'un lac fluvial, et embrasse des îles allongées : île du Colombier, qui a 4.500 m. de bout à bout ; île de la Piboulette, longue de près de 7.000, devant le bourg de Caderousse ; île d'Oiselet, longue de plus de 5.000, devant Châteauneuf-Calcernier ; île de la Barthelasse, longue de 7 kil., grande de 1.100 hect. Ces quatre îles sont vauclusiennes, et la dernière appartient à la ville d'Avignon ; des deux bras qui l'entourent, devant cette « ville du pape », l'un a 225 m. de largeur, l'autre 437 ; à 6 kil. en aval, le fleuve cesse d'effleurer le territoire, par 12 m. d'alt., pour séparer les Bouches-du-Rhône du Gard, se fendre en delta et s'abîmer en Méditerranée, à raison de 460 m. c. par seconde en étiage, 8.000, 10.000, 12.000 en crue, 13.900 au grand maximum, à Beaucaire, 2.000 en moyen volume, et, si nous en croyons le comte Remacle (*Revue des Deux Mondes*, avr. 1898), 3.093, à la hauteur moyenne de 2^{m},66 au-dessus du 0 de l'étiage, à Arles. Donc grand fleuve, navigable et navigué malgré la force de ses courants et l'embarras de certains seuils de peu de profondeur. Il a deux étiages : en janvier, parce que les glaciers de son bassin sont comme de la pierre dure que nul soleil ne dissout ; en août, après la fusion annuelle de ces mêmes glaciers en Suisse, en Savoie et en Dauphiné. Ses tributaires vauclusiens se nomment Louzon, Lez, Eygues, Sorgue, Durance, desquels un seul n'appartient qu'à Vaucluse.

Du Louzon, rien ou peu de chose à dire : cours supérieur dans la Drôme ; 30 kil. de tours et détours, bassin de 124 kil. q., crues énormes ravageant les deux rives. — Le Lez, issu de monts crayeux de 1.340 m., dans la Drôme, n'a dans Vaucluse que 15 à 16 kil. sur 67 ; il passe devant Bollène, Mondragon et s'achève près de Mornas ; conque de 460 kil. q., étiage 1 m. c., volume normal 3, crues terribles. — L'Eygues ou l'Aygues, relève des Hautes-Alpes, encore plus de la Drôme, et, dans le bas de sa course sauvage, du dép. de Vaucluse, qui réclame 36 à 37 de ses 100 kil. en une conque de 1.100 kil. q. de montagnes déchirées. Elle commence par le border de sa rive g., au bas de coteaux de 300 à 400 m., dans une gorge, puis entre par ses deux rives et s'avance dans la plaine d'Orange, ville qu'elle laisse à 2 kil. à g. et à 6 kil. O. de laquelle elle s'abîme dans le Rhône entre Mornas et Caderousse. Son ampleur moyenne, en plaine, est de 250 m., sans eau ou presque pendant la moitié de l'année ; module estimé à 10 m. c. ; crues, 870.

Bien autre est la glorieuse Sorgue, rivière inépuisable s'il y en a, qui n'a que 35 à 36 kil., mais dont le bassin atteint probablement 3.000 kil. q., plus ou moins : aire dont on ne sera sûr que quand des expériences concluantes auront déterminé l'étendue de la contrée dont les avens abreuvent sa fontaine de Vaucluse. D'après l'ingénieur Bouvier, qui s'occupa longtemps et passionnément de cette source si belle qu'aujourd'hui l'on traite communément de « vauclusiens » les puissants surgeons, cette étendue serait de 965 kil. q. D'après Martel, elle irait à 1.400 kil. q. de pays, entre le Ventoux, les monts de Lure, qui continuent le Ventoux vers l'orient, et le Lubéron ; le fondateur de la spéléologie ajoute au bassin circonscrit par Bouvier le haut du val de la Nesque, et le val du Coulon, mais il lui retranche quelques monts et vaux des environs de Forcalquier et de Sisteron. Un autre « calculateur », Marius Bouvier, avait conclu à 1.650 kil. q. ; on admet que les probabilités sont du côté de Martel. La fontaine de Vaucluse, dont un « sorguomètre » note depuis tantôt 220 ans toutes les variations, n'a jamais émis moins de 4.500 litres par seconde (le 15 déc. 1884), mais il lui arrive d'en « vomir » 150.000 : ainsi le 26 oct. 1886 et du 9 au 13 nov. de 1886 aussi. Quand la source épanche ainsi 150 m. c. à la seconde, l'eau monte, dans le puits naturel de la fontaine, à 24 m. (ou un peu plus) au-dessus du zéro du sorguomètre. Le module est estimé à 17 m. c. et il en faut 18 pour que la rivière suffise à ses nombreuses usines. Vaucluse ne se meut pas toujours entre de pareils extrêmes : 1895, par exemple, s'est tenu entre un maximum de 53.300 litres en juin, et un minimum de 8.800 : pendant cinq mois, le débit a été inférieur aux 18 m. c. ci-dessus indiqués comme nécessaires au fonctionnement intégral de tous les engins de la Sorgue. Le seuil du puits de la Sorgue, en amont et tout près du bourg de Vaucluse, est à 105^{m},55 d'alt. : à cette hauteur la fontaine commence à être une source-cascade ; dès que le niveau s'abaisse au-dessous de ce seuil, l'eau sort de sa « cheminée » par une foule d'interstices et fissures de la roche, et elle peut descendre suivant la longueur de la sécheresse, non seulement jusqu'au zéro du sorguomètre, qui est le niveau des eaux très basses du 17 sept. 1869, mais plus bas encore. Le 26 et le 27 mars 1878, « un scaphandrier s'est laissé couler jusqu'à 23 m. au-dessous du zéro officiel, à 7 m. au-dessus du fond du gouffre : d'où 30 m. de ce fond au sorguomètre et 51^{m},55 jusqu'au seuil de la cascade... Quand l'eau est au plus bas, comme le puits n'est pas vertical, mais qu'il oblique vers l'arrière, l'abîme de Vaucluse dort, gouffre de 30 à 35 m. de tour, sous une voûte de la roche... qui fait partie d'une paroi sauvage, nue, blanche, de 200 m. d'élévation, fragment des monts de Vaucluse ». La Sorgue, superbe eau verte, ne reste pas longtemps dans son « bout du monde » ; dès qu'elle a passé sous un bel aqueduc du canal de Carpentras, elle entre dans la vaste plaine du Comtat et se divise, en amont de l'Isle, en deux Sorgues, la Sorgue de l'Isle et la Sorgue de Velleron, celle-ci prenant 5.400 litres des 13.000 de la Sorgue moyenne, celle-là 7.600 ; et toutes deux se fractionnent en une foule de sous-Sorgues et Sorguettes. La branche de l'Isle baigne Thor, la branche de Velleron s'annexe Nesque et Lauzon, puis, réunissant ses deux bras, la rivière s'empare de la Grande-Levade, et de l'Ouvèze à Bédarrides ; enfin la Sorgue passe à Sorgues et s'évanouit dans le Rhône, ou plus exactement, dans le bras de g. de l'île de la Barthelasse, après avoir arrosé 2.115 hect., et elle pourrait en fertiliser cinq fois plus, d'une onde d'ailleurs trop fraîche et pure, qui ne vaut pas pour les champs l'eau bourbeuse des canaux dérivés de la Durance » ; de même, elle n'utilise, dans ses 161 usines, que 1.726 chevaux-vapeur sur 5.232 disponibles.

Parmi ses affluents, la Nesque, partie des Basses-Alpes, court d'abord, dans une fissure, sous le nom de Croc, au versant S. du Ventoux, au bas du ruban septentrional du plateau de Vaucluse ; elle n'augmente guère de l'amont à l'aval, ses flots étant bus à mesure par les fêlures du lit, au profit de la fontaine de Vaucluse ; elle passe en contrebas de Sault, et n'ayant guère d'eau qu'en grands orages, devant la vieille ville de Venasque, et passe de ses longs étranglements à la plaine du Comtat, où Pernes est sa dernière bourgade. Cours, 70 kil. ; bassin 480 kil. q. ; étiage, zéro ; volume normal, 130 lit seulement (!) ; crues, 75 m. c. — Le Lauzon, mieux l'Auzon, dit Auzon du Comtat ou Auzon de Carpentras, provient du Ventoux, versant méridional, de rus que boit le sol poreux, mais qui reparaissent en tout ou en partie par des fontaines au voisinage de Flassan ; c'est le torrent de Mormoiron, Mazan, Carpentras, Monteux, et, grâce aux fontaines ci-dessus, il participe quelque peu à l'irrigation de la plaine de Carpentras ; cours, 45 kil. ; bassin, 150 kil. q. ; eaux normales, 235 litres ; étiage, 195 ; crues, 30 m. c.— La Grande-Levade ressemble à l'Auzon de Carpentras par sa participation au versant S. du Ventoux, ses torrenticules originaires filtrant volontiers sous le sol ;

ce cours d'eau de 38 kil. en une région de 268 kil. q., peut sécher entièrement; débit normal, 500 litres (?); crues, 150 m. c. — L'Ouvèze, tributaire majeur de la Sorgue, procède du dép. de la Drôme : sur ses 85 kil., il y en a 41 en Vaucluse, et 346 kil. q. sur 765; issu de l'oolithe et de la craie, elle passe dans le département devant l'antique Vaison et, entre collines tertiaires, « s'y répand, en graviers plutôt qu'en flots, dans la plaine quaternaire; étiage absolu, zéro; eaux basses, 1 m. c.; bonnes eaux en saison pluvieuse, 10; crues, 750; irrigations, 1.350 hect. En somme, torrent dont il faut se méfier. Il reçoit le Toulourenc ou Thoulourenc et le Groseau : le Toulourenc, parti de la Drôme, se déroule entre la montagne de Bluye (1.064 m.) au N. et le Ventoux au S., en gorge profonde, absorbe la superbe fontaine de Notre-Dame-des-Anges, et, fort ordinairement de 2 m. c., avec étiage de 500 litres, arrive à l'Ouvèze à l'issue de 160 kil. q., au bout d'un voyage de 45 kil., le tout à peu près exactement partagé entre Drôme et Vaucluse. — Le Groseau s'épanche, en un admirable site, au pied N. du Ventoux, d'une superbe fontaine, de 173 litres par seconde en étiage absolu, 300 en volume ordinaire; il arrose le vallon de Malaucène.

La Durance, extérieure au territoire par une rive, comme le Rhône, longe le département de sa rive dr., vis-à-vis du Var (très peu) et des Bouches-du-Rhône. Ce n'est pas le premier venu des torrents, mais, tout contrairement, un énorme, autant que fantasque courant dont le bassin de 15.051 kil. q. égale le sixième de celui du grand fleuve d'Avignon, une rivière sauvage qui parcourt 350 kil., dont 96 en contact avec le dép. de Vaucluse, où son aire de drainage est de 1,350 kil. q., soit le onzième de la conque totale. Son volume varie fort, suivant les semaines, les saisons, les années, et l'on ne peut attribuer de module constant à ce torrent qui est l'inconstance même. La Durance, en effet, *sparsis incerta Druentia ripis*, dit Ausone, la Durance, qui court à raison de 7 à 8 m. par seconde, dans ses grande crues, varie généralement suivant les années, du simple au triple, de 125 m. c. par seconde, module des années sèches, à 350, module des années humides; en prenant un exemple, 1884, année assez sèche où il ne tomba moyennement que 529 millim. de pluie dans le bassin, donna 158 m. c. en module; 1888, année pluvieuse avec 1.099 millim., en donna 429. On estime que l'étiage le plus bas est de 40 m. c. : ainsi, au mois d'août 1882, il n'y avait dans le lit du torrent, large de 150, 200 à 500, 800, 1.000, jusqu'à 1.200 m., que l'eau « d'un reste de fonte des neiges et des glaciers, sans quoi la Durance eût été complètement vide, non seulement en ce mois d'août, mais pendant trois mois ». Les plus grandes crues ont roulé probablement 5.750 m. c., le 28 oct. 1882, et 6.700 en 1886, au pont de Mirabeau, dernier étranglement du torrent qui, arrivé là, a reçu tous ses tributaires « valables » : d'où, entre le plus menu et le plus gros du torrent, le rapport de 1 à 167 ou 168 (celui de la Somme, rivière tranquille, n'étant que de 1 à 4). Donc, courant extraordinairement différent de lui-même, suivant les saisons, les jours, presque les heures, la Durance arrive à toucher de sa rive dr. le sol de Vaucluse un peu, très peu au-dessus de la rencontre d'un fort bel affluent, le Verdon, par 250 m. au-dessus des mers; elle court quelque temps vers le S.-O., puis passe à l'O., ensuite au N.-O. Elle effleure ou avoisine plus ou moins dans le département, d'abord au pied méridional du Lubéron, puis en bordure de la plaine du Comtat : Mirabeau, à 1.500 m.; Pertuis (étranglement de 200 m.), à 2.500 m. Cadenet, à 1.500 m.; Lauris, Puget, Mérindol; le Cheval-Blanc (1.170 m. de largeur); Cavaillon, Caumont; le pont de Bonpas (46 travées en bois); son embouchure est en aval d'un pont de 534 m. en 23 arches pour le passage du chemin de fer de Paris à Marseille. Aucun de ses tributaires vauclusiens, Lèze, Merderic, Aiguebrun, Coulon, n'a d'importance. La Lèze (24 kil., 132 kil. q.) descend du Lubéron; c'est le torrent de Pertuis, fort de 180 lit. en portée ordinaire, de 36 en étiage. — Le Merderic, également lubéronnais, parcourt 20 kil., draine 7.000 hect. et verse 18 litres en étiage, 90 à l'ordinaire. — L'Aygue brun, c.-à-d. l'Eau brune, est fort remarquable en ce que, né au N. du Lubéron, il coupe en deux cette chaîne par la combe de Lourmarin; il se continue et s'achève au S. après 20 kil. en 8.310 hect., étiage de 120 litres (?), débit ordinaire de 180. — Le Coulon, Caulon, ou encore Calavon, arrivé des Basses-Alpes, est d'une pauvreté de flots presque inconcevable : ses 899 kil. q. (dont 668 en Vaucluse), son cours de 95 kil. (dont 67 dans le département), se résument, parfois ou souvent, au confluent avec la Durance, par un débit de zéro, l'étiage ordinaire n'étant que de 80 litres, le volume normal de 230; mais ses crues peuvent monter à 740 m. c. C'est qu'il se détruit à mesure de son accroissement par des fuites à travers les graviers, les sous-roches urgoniennes, au profit évident de la fontaine de Vaucluse; étant données les conditions pluviométriques de la contrée, le Coulon débiterait, sur un sol consistant, 5, ou 6, ou 7 m. c. à la seconde, soit 217 à 300 fois ses 230 litres de portée coutumière. Entre Monts de Vaucluse au N., Lubéron au S., c'est le torrent de la ville d'Apt; il mord (et surtout ne mord pas) les piles du pont Julien, arches romaines d'une admirable conservation, et reçoit le tribut (presque toujours illusoire) du Doua (16 kil.), de l'Urbane (17 kil.), de l'Imergue ou Limergue (20 kil., 109 kil. q., 65 litres, étiage 10), de la Sénancole, qui coule au bas de la colline rapide où s'est bâtie Gordes — tous affluents de droite.

On n'ignore pas que la Durance est une des rivières du monde les plus utiles à l'irrigation : tant en Bouches-du-Rhône, par des canaux tirés de sa rive g., qu'en Vaucluse, par des détournements sur la rive dr.; elle arrose des dizaines de milliers d'hectares. Du côté vauclusien ses dérivations principales sont le canal de Cadenet, le Cabédan Neuf, le canal de Carpentras, le Cabédan Vieux, la Durançole. — Le Canal de Cadenet a pris en 1859 la suite des affaires du canal de Moulin de Pertuis, qui date du temps des comtes de Provence et qui fut acheté en 1859 et « retouché » en 1873; il prend 4.200 litres par seconde au grand torrent, dont 1.600 servent aux moulins de Pertuis et à l'arrosage de 1.600 hect.; en dehors du territoire de Pertuis, il rafraîchit aussi ceux de Villelaure, de Cadenet, de Puyvert; longueur : du tronc principal, 23 kil.; des sous-canaux, 11 kil.; des canalicules ou rigoles, 130; irrigation de plus de 2.000 hect.; 27 chutes d'une puissance totale de 1.000 chevaux-vapeur, dont un quart seulement utilisés. — Le Cabédan Neuf date de 1770; il prend théoriquement 10 m. c. par seconde, que le torrent, saigné de tous côtés, n'est pas toujours capable de lui fournir; 4 m. c. lui appartiennent en propre, à lui, Cabédan Neuf, et au canal de l'Isle qui le prolonge dans la plaine d'Avignon, spécialement dans la plaine qui va de Cavaillon à l'Isle-sur-Sorgue; 6 sont pris par le canal de Carpentras, œuvre superbe entreprise en 1857. — Ce canal de Carpentras a 89 kil. de longueur, 500 avec sous-canaux et rigoles; il passe près de Vaucluse, à l'E. de l'Isle, à Pernes, à Carpentras, à Beaumes et finit à Travaillans, dans la rivière Eygues : capable de fertiliser 6.000 hect., il n'en féconde encore que 3.000 à 4.000, en un périmètre irrigable de 16.639, dont 10.109 en terres de labour et 6.450 en garrigues, sorte de steppe dont il a commencé à faire une riche campagne. — Le Cabédan Vieux, datant de 1766, continue le canal de Saint-Julien, « lequel est probablement le plus ancien de tous ceux du pays »; long de 12 kil., il prend à la Durance 4.400 litres par seconde; il disperse ses rigoles dans la plaine de Cavaillon et se termine dans le Coulon. La Durançole ou canal de l'Hôpital date du XIIIe siècle; il a 10 kil. et, n'étant avivé que de 1.600 litres en temps sec, n'arrose, d'en aval de Bonpas à Avignon, que 638 hect., en un périmètre arrosable de 11.000; il ne pourra jamais faire mieux, ayant sa prise plus bas que toute autre en Du-

rancet, et toute dérivation d'eau nouvelle étant naturellement à son détriment, puisque c'est en amont qu'on la concède.

Tout ceci pour la Durance. Pour le Rhône, il faut dire deux mots du canal de Pierrelatte, qui dépend surtout du dép. de la Drôme, où il puise 8 m. c. par seconde dans le fleuve; le tronc principal date de 1880-84. En Vaucluse, il passe à ou près Bollène, Mondragon, Mornas, Orange, Châteauneuf-du-Pape, et se termine dans la Sorgue, en aval de Bédarrides; longueur, 77 à 78 kil.; sous-canaux, 150 kil.; rigoles, 500 kil.; périmètre arrosable, 20.000 hect.; terres arrosées, 1.000 hect. environ pour le moment.

D'après la *Statistique des cours d'eau, usines et irrigations du dép. de Vaucluse*, le territoire possède environ 460 usines, dont près de 250 moulins, 74 usines à soie, 48 moulins à garance, 14 papeteries, etc. La Sorgue anime environ 160 établissements, dont 10 papeteries; le Coulon, malgré sa pauvreté, en compte 62, en général de petits moulins, et l'Ouvèze 23.

Climat. — Le dép. de Vaucluse, étagé entre 20 m. (ou même moins) et 1.911, a naturellement une infinité de climats, de plus en plus froids à mesure que le sol s'élève; mais, dans l'ensemble, ses plaines, ses vallées et vallons et la plupart de ses lieux habités et abrités jouissent de la charmante, de l'agréable température dite méditerranéenne; sinon que souvent l'horrible mistral, le plus affreux des vents, y rend la vie dure : même à travers les heures les plus chaudes du soleil de midi, ce « maître » — c'est ce que son nom veut dire — glace jusqu'à la moelle; sa violence est terrible, il pénètre les vêtements les plus épais. Dire que l'olivier, le grenadier, le jujubier, le laurier rose et la « plèbe » des arbustes méridionaux y croissent en pleine terre, c'est à la fois décrire et vanter le climat du Comtat. Comme différences entre diverses contrées du département, « la vallée de l'Eygues, la plus septentrionale du pays, est une des moins froides, parce que le mistral, qui désole la vallée du Rhône, n'y souffle pas avec violence. La vallée du Coulon, bien moins protégée contre ce « fléau de la Provence », quoique plus méridionale que la vallée du l'Eygues, est peut-être plus froide, tandis que la belle vallée de la Durance, abritée par la longue et haute crête de Lubéron, est la partie la plus chaude du département ». La moyenne d'Orange est de 13°, 7, celle d'Avignon de 14°, 42, soit 3°, 60 de plus que celle de Paris, avec 5° pour l'hiver, 13°, 9 pour le printemps, 23°, 1 pour l'été, 14° 6 pour l'automne. On a vu, si modéré soit le climat dans l'ensemble, — 15° et + 40°. Dans quelques années nous connaîtrons beaucoup mieux le régime des températures vauclusiennes, en vertu des observations faites avec suite au sommet du Ventoux, à Avignon, à Orange, Apt, Carpentras et dans quinze stations météorologiques secondaires. Quant aux pluies, on admet provisoirement qu'il tombe en moyenne 570 millim. à Avignon, 750 dans la montagne; ce sont surtout des pluies d'automne, ensuite de printemps, beaucoup moins d'hiver, encore moins d'été. A Avignon, le nombre des jours de pluie est de 59; la neige y est rare et fond presque aussitôt tombée.

Faune et flore naturelles (V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Le département ne date pas de 1790, comme presque tous les autres, mais de 1793 seulement, où il fut formé : de la principauté d'Orange, pour moins d'un vingtième; d'une partie de la Provence, pour les deux cinquièmes, et du Comtat-Venaissin pour le reste. On ne put le constituer qu'après des embarras, des troubles préliminaires, conflits entre le parti de la France, représenté par Avignon, et le parti du pape, jusqu'alors souverain légitime du Comtat. Après maints combats, maints sièges, eut lieu la réunion du Comtat à la France, le 14 sept. 1791, suivie d'une sorte de guerre civile et de « déchaînements » révolutionnaires; le dép. de Vaucluse sortit enfin des limbes. Il se signala en 1815 par la « terreur blanche » et l'assassinat du maréchal Brune, et en 1851 par sa résistance au coup d'Etat du 2 Décembre.

Parmi les hommes de quelque célébrité qui y ont vu le jour dans l'ère tout à fait moderne on note : le peintre Duplessis (1725-1802), né à Avignon; le médecin Calvet (1728-1810), né à Avignon; l'abbé Maury, célèbre orateur politique (1746-1817), né à Valréas; le général de Monnier (1758-1816), le défenseur d'Ancône, né à Cavaillon; le compositeur Blaze (1763-1833), né à Cavaillon; le général Robert (1772-1831), né à Ménerbes; Castil-Blaze, critique musical (1784-1857), né à Cavaillon; l'écrivain Blaze de Bury (1813-88), né à Avignon; le fameux chimiste Raspail (1794-1878) né à Carpentras; le compositeur Félicien David (1794-1877), né à Cadenet; le grand inventeur Philippe de Girard (1775-1845), né à Lourmarin; le médecin Guérin (1775-1850), né à Avignon; le poète et dramaturge Adolphe Dumas (1805-61), né à Bonpas; le célèbre agronome de Gasparin (1783-1862), né à Orange; l'écrivain Agénor de Gasparin (1810-71), né à Orange; le critique Armand de Pontmartin (1811-90), né à Avignon; le poète provençal Aubanel (1829-86), né à Avignon.

O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de Vaucluse comprend 4 arrondissements : Avignon, Apt, Carpentras, Orange; ils sont subdivisés en 22 cantons et 150 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice, Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Nîmes. Avignon est le siège des assises. Il y a 4 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.), 1 tribunal de commerce à Avignon; une justice de paix par canton.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 194 gendarmes (37 brigades), 10 commissaires de police, 48 agents de police, 182 gardes champêtres, 139 gardes particuliers assermentés, 57 gardes forestiers. Il y eut 2.055 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Avignon, 1 trésorier-payeur général à Avignon, 3 receveurs particuliers à Apt, Carpentras et Orange, 3 percepteurs de ville, dont 2 à Avignon et 1 à Apt; 1 directeur, 1 inspecteur, 3 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 1 inspecteur à Avignon, 1 receveur principal entreposeur à Avignon, 3 receveurs entreposeurs à Apt, Carpentras et Orange.

Instruction publique. — Le dép. de Vaucluse relève de l'Académie d'Aix. L'inspecteur d'Académie réside à Avignon. Il y a 4 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne : aux garçons dans 1 lycée, à Avignon, et dans 4 collèges communaux, à Apt, Carpentras, Orange et Pertuis; aux filles dans 2 collèges de filles, à Avignon et à Carpentras. Il existe 2 écoles primaires supérieures de garçons à L'Isle-sur-la-Sorgue et à Valréas. Des cours complémentaires pour les garçons existent à Cavaillon et à Vaison, et pour les filles à L'Isle-sur-la-Sorgue. Il y a 1 école normale primaire d'instituteurs à Avignon et 1 école normale primaire d'institutrices à Digne (communes aux dép. de Vaucluse et des Basses-Alpes). L'enseignement professionnel est représenté par 1 école pratique d'agriculture à Avignon et 1 chaire d'agriculture à Avignon.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse d'Avignon (archevêché), qui a pour suffragants les évêchés de Nîmes, Valence, Viviers et Montpellier. Le département compte (au 1er nov. 1894): 3 vicaires généraux, 9 chanoines, 29 curés, 144 desservants, 47 vicaires. — Le culte réformé relève de l'Eglise consistoriale de Lourmarin et compte 6 pasteurs calvinistes et 3 pasteurs luthériens pour environ 5.000 fidèles. Le culte israélite compte 1 rabbin et 1 ministre officiant pour environ 600 fidèles.

Armée. — Le dép. de Vaucluse appartient à la 15e région militaire (Marseille). La 30e division d'infanterie a son siège à Avignon. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme la 6e subdivision (Avignon) du 15e corps d'armée. Le dép. de Vaucluse possède 1 école du génie à Avignon.

Divers. — Le département ressortit à la 15e légion de gendarmerie (Marseille), à la division minéralogique du S.-E. (arr. de Marseille), à la 6e inspection des ponts et chaussées, à la 12e région agricole (S.-E.), à la 11e conservation des forêts (Valence). Le département possède 1 chambre de commerce à Avignon et 4 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de Vaucluse, une population totale de 236.313 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801......	191.421	1856......	268.994
1806......	205.833	1861......	268.255
1821......	224.431	1866......	266.091
1826......	233.048	1872......	263.451
1831......	239.113	1876......	255.703
1836......	246.071	1881......	244.149
1841......	251.080	1886......	241.787
1846......	259.154	1891......	235.411
1851......	264.618	1896......	236.313

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de Vaucluse a augmenté rapidement depuis le commencement du XIXe siècle jusque vers 1860, et qu'elle a diminué ensuite d'une façon constante jusqu'en 1891, époque à partir de laquelle elle paraît commencer à se relever de nouveau. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.262 en 1886. Le mouvement d'augmentation a été très égal (Avignon excepté) dans les différentes parties du département (en diminution dans l'arr. d'Apt), comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation ou diminution
Avignon.....	48.592	86.109	+37.517	96,2	170,6	+74,4
Apt..........	48.822	43.791	— 5.031	40	35,9	— 4,1
Carpentras...	39.714	44.690	+ 4.976	46,1	51,9	+ 5,8
Orange......	54.293	61.723	+ 7.430	54,7	62,1	+ 7,4
Totaux......	191.421	236.313	+44.892	53,5	66	+12,5

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Avignon............	81.259	80.109	84.134	86.109
Apt................	53.493	49.246	44.706	43.791
Carpentras.........	53.539	47.328	44.243	44.690
Orange.............	72.160	67.466	62.328	61.723
Totaux du département...	263.451	244.149	235.411	236.313

Au point de vue de la population totale, le dép. de Vaucluse venait, en 1896, au 77e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 33e également, avec une densité (66 hab. par kil. q.) un peu inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.). Cette densité variait (en 1886) de 38,6 hab. par kil. q. dans l'arr. d'Apt, à 167,1 dans l'arr. d'Avignon.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Avignon............	32.156	6.000	6.951	45.107
Apt................	4.538	1.215	98	5.851
Carpentras.........	8.391	2.237	169	10.797
Orange.............	6.302	3.212	466	9.980

La population éparse est (en 1891) de 360 hab. pour 1.000, proportion presque égale à la moyenne française (366 ‰) et qui montre que l'élément urbain prédomine dans le département.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine......	111.786	Urbaine	120.654
Rurale.......	130.001	Rurale	115.659
Total......	241.787	Total.....	236.313

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 14, occupant une surface totale de 67.985 hect., contre 289.861 hect. occupés par les 136 communes rurales (superf. totale du département, 357.846 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	50,33	48,08	45,73	51,06
— rurale....	49,67	51,92	54,27	48,94

La population rurale diminue et forme moins de la moitié de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme 60 % du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 4.320 dont 2.244 du sexe masculin et 2.076 du sexe féminin; naissances naturelles, 207 dont 105 du sexe masculin et 102 du sexe féminin : soit un total de 4.527 naissances. Il y eut 280 mort-nés. Le nombre des décès fut de 5.410 dont 2.814 du sexe masculin et 2.596 du sexe féminin. Il s'ensuit que la natalité est de près de 1/5 inférieure à la mortalité, ce qui doit entraîner la diminution très rapide de la population. Le nombre des mariages a été de 1.741, celui des divorces de 58. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 7,98 pour 1.000 hab., celle des naissances de 19,6 ‰, celle des décès de 24,8 ‰. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès. La situation démographique du département est donc très mauvaise.

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1900) :

Arrondissement d'Avignon (5 cant., 21 com., 50.469 hect., 86.109 hab.). — *Cant. d'Avignon* (N.) (2 com., 8.603 hect., 24.952 hab.) : Avignon, 45.107 hab. (39.107 aggl.) ; Morières, 1.094 hab. (1.024 aggl.). — *Cant. d'Avignon* (S.) (1 com., 21.249 hab.) : Avignon (S.), 21.249 hab. (19.497 aggl.). — *Cant. de Bédarrides* (4 com., 10.086 hect., 10.970 hab.) : Bédarrides, 2.049 hab. (1.359 aggl.) ; Courthézon, 3.105 hab. (2.218 aggl.) ; Sorgues, 4.161 hab. (3.594 aggl.). ; Vedène, 1.655 hab. (1.337 aggl.). — *Cant. de Cavaillon* (6 com., 16.179 hect., 14.913 hab.) :

Caumont, 1.463 hab. (1.177 aggl.) ; Cavaillon, 9.405 hab. (5.492 aggl.). — *Cant. de L'Isle-sur-la-Sorgue* (9 com., 16.196 hect., 14.025 hab.) : L'Isle-sur-la-Sorgue, 6.266 hab. (4.023 aggl.) ; Saint-Saturnin-lès-Avignon, 1.250 hab. (1.178 aggl.) ; Thor, 2.640 hab. (1.198 aggl.).

Arrondissement d'Apt (5 cant., 50 com., 121.961 hect., 43.791 hab.). — *Cant. d'Apt* (13 com., 35.123 hect., 13.779 hab.) : Apt, 5.851 hab. (4.636 aggl.). — *Cant. de Bonnieux* (6 com., 14.309 hect., 4.927 hab.). — *Cant. de Cadenet* (9 com., 18.981 hect., 8.884 hab.) : Cadenet, 2.522 hab. (2.166 aggl.) ; Lauris, 1.404 hab. (1.223 aggl.). — *Cant. de Gordes* (8 com., 18.397 hect., 5.366 hab.). — *Cant. de Pertuis* (14 com., 35.561 hect., 11.835 hab.) : Pertuis, 4.910 hab. (4.160 aggl.) ; La Tour-d'Aigues, 2.076 hab. (1.456 aggl.).

Arrondissement de Carpentras (5 cant., 31 com., 86.146 hect., 44.690 hab.). — *Cant. de Carpentras* (N.) (6 com., 12.532 hect., 12.281 hab.) : Aubignan, 1.543 hab. (1.044 aggl.) ; Caromb, 1.862 hab. (1.625 aggl.) ; Carpentras, 10.797 hab. (8.560 aggl.). — *Cant. de Carpentras* (S.) (5 com., 9.845 hect., 14.225 hab.) : Carpentras (S.), 5.302 hab. (4.326 aggl.) ; Entraigues, 1.802 hab. (1.179 aggl.) ; Mazan, 2.268 hab. (1.331 aggl.) ; Monteux, 3.847 hab. (2.101 aggl.). — *Cant. de Mormoiron* (10 com., 25.054 hect., 7.582 hab.) : Bédoin, 2.008 hab. (1.095 aggl.). — *Cant. de Pernes* (6 com., 12.500 hect., 6.752 hab.) : Pernes, 3.790 hab. (2.123 aggl.). — *Cant. de Sault* (5 com., 25.007 hect., 3.850 hab.) : Sault, 2.030 hab. (1.061 aggl.).

Arrondissement d'Orange (7 cant., 48 com., 99.270 hect., 61.723 hab.). — *Cant. de Beaumes* (7 com., 8.214 hect., 4.177 hab.). — *Cant. de Bollène* (7 com., 17.837 hect., 12.915 hab.) : Bollène, 5.484 hab. (3.263 aggl.) ; Lapalud, 1.675 hab. (1.263 aggl.) ; Mondragon, 2.241 hab. (1.318 aggl.) ; Sainte-Cécile, 1.626 hab. (1.133 aggl.). — *Cant. de Malaucène* (7 com., 16.071 hect., 4.548 hab.) : Malaucène, 2.215 hab. (1.330 aggl.). — *Cant. d'Orange* (E.) (7 com., 18.482 hect., 11.042 hab.) : Orange, 9.980 hab. (6.768 aggl.). — *Cant. d'Orange* (O.) (4 com., 8.162 hect., 11.295 hab.). : Caderousse, 2.819 hab. (1.609 aggl.) ; Orange (O.), 5.680 hab. (3.777 aggl.). — *Cant. de Vaison* (13 com., 17.141 hect., 8.759 hab.) : Vaison, 2.793 hab. (1.895 aggl.). — *Cant. de Valréas* (4 com., 12.482 hect., 8.987 hab.) : Valréas, 5.429 hab. (3.981 aggl.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 1.365 dans le dép. de Vaucluse. Le nombre des maisons d'habitation était de 63.265, dont 59.061 occupées en tout ou en partie et 4.204 vacantes.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 11.400 individus isolés et 58.200 familles, plus 91 établissements comptés à part, soit un total de 69.691 ménages. Il y a 11.400 ménages composés d'une seule personne ; 15.559, de deux personnes ; 14.980, de trois personnes ; 12.331, de quatre personnes ; 7.713, de cinq personnes ; 4.408, de six personnes ; 3.209, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) égale à celle de l'ensemble de la France (153 sur 1.000 ménages, moyenne franç., 152).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de Vaucluse se divisait en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent	155.729
— nés dans une autre commune du département	47.358
Français nés dans un autre département	29.028
— nés en Algérie ou dans une colonie française	162
Français nés à l'étranger	70

Soit un total de 232.347 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 279 naturalisés ; en second lieu, 2.423 étrangers.

Classée par nationalité, la population de Vaucluse comprend : 232.626 Français, 1.971 Italiens, 146 Suisses, 124 Espagnols, 81 Allemands et Autrichiens, 37 Anglais, Ecossais et Irlandais, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) de 8 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de Vaucluse a perdu par l'émigration intérieure près de moitié plus d'habitants qu'il n'en a gagnés par l'immigration. La proportion d'émigration est (en 1896) de 19,9 °/₀₀ (moyenne française, 17,4 °/₀₀).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de Vaucluse se répartit (en 1896) en 117.878 hommes et 117.171 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 1.000 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). Le nombre moyen des enfants vivants était de 212 par 100 familles (moyenne française, 210). L'âge moyen des hommes est de 35 ans 5 mois 20 jours, celui des femmes de 34 ans 9 mois.

D'après la profession. — La population de Vaucluse se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	121.914	soit 521 °/₀₀
Industries manufacturières	47.586	— 204 —
Transports	5.075	— 22 —
Commerce	23.366	— 100 —
Force publique	5.589	— 24 —
Administration publique	4.993	— 21 —
Professions libérales	8.057	— 34 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	11.777	— 50 —

En outre, 7.054 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point du vue social, la population comprend (en 1891) : 52.935 patrons, 5.731 employés, 30.562 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 139.129, plus 7.694 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 274.847 hect., dont 230.624 appartenant à des particuliers, 5.326 à l'Etat, 36.619 aux communes, 1.150 aux établissements hospitaliers, etc. Des 230.624 hect. appartenant aux particuliers, 164.727 étaient des terres labourables, 9.315 des prés naturels, herbages et vergers, 18.347 des vignes, 1.722 des jardins de plaisance et parcs, 36.513 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	19.492	11.517
— de 1 à 5 hect.	22.796	120.130
Moyenne propriété :		
Biens de 5 à 10 hect.	7.538	
— de 10 à 20 —	2.045	70.478
— de 20 à 30 —	1.278	
— de 30 à 40 —	454	
— de 40 à 50 —	308	127.878
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	214	
— de 100 à 200 —	79	
— de 200 à 300 —	20	
Au-dessus de 300 —	30	
Totaux	54.254	330.003

était, en 1893, de 201.448 dont 122.390 non bâties et 79.058 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de Vaucluse 54.254 propriétés non bâties imposables, savoir : 42.288 appartenant à la petite propriété, 11.623 à la moyenne propriété, 343 à la grande propriété.

Le tableau qui précède indique le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 131.647 hect., la moyenne 70.478 hect., et la grande 127.878 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 6^{hect},08, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La petite propriété et la moyenne propriété dominent.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)	78.749	1.396
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	10.198.735	1.308.579
— vénale (en 1887)	196.867.319	20.440.921

Il faut y ajouter 460 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 79.440 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/256e de la valeur totale.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre 121.914 personnes (en 1891), soit 521 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. Le dép. de Vaucluse est donc un département principalement agricole.

Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont la plaine de la vallée du Rhône et la région montagneuse de la partie E. du département (V. le § *Relief du sol*, etc.).

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de Vaucluse représente environ le 1/166e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	72.800	1.121.120
		Quintaux
		874.470
		Hectolitres
Méteil	340	4.550
Seigle	1.160	16.490
Orge	1.670	33.480
Avoine	10.870	212.000
Millet	2.840	65.230
Maïs	310	4.190
		Quintaux
Pommes de terre	17.670	919.100
Betteraves fourragères	1.610	196.440
Betteraves à sucre	1.050	141.640
Trèfle	490	17.680
Luzerne	6.890	345.880
Sainfoin	7.190	174.690
Prés naturels et herbages	6.520	400.850
Tabac	90	1.320
Mûriers (feuilles)	»	319.000
Olives	»	29.110
		Hectolitres
Vignes	22.120	494.930

Dans la période décennale 1890-99, la production moyenne annuelle du froment fut de 959.230 hectol., celle de l'avoine, 216.170 hectol. Les rendements sont très bons : 15^{hl},40 à l'hectare, en 1899, pour le froment (moyenne française, 18^{hl},50), 14^{hl},17 pour le seigle (moy. franç., 15^{hl},83), 20^{hl},04 pour l'orge (moy. fr., 19^{hl},80), 17 hectol. pour le sarrasin (moy. fr., 13^{hl},83), 19^{hl},50 pour l'avoine (moy. fr., 24^{hl},20), 13^{hl},51 pour le maïs (moy. fr., 16^{hl},04), etc. En 1899, la valeur de la récolte du froment était de 19,608.390 fr., celle du maïs de 53.630 fr.

La culture de la *garance* (V. ce mot), autrefois très prospère, a presque entièrement disparu. Un certain nombre de cultures exotiques sont acclimatées dans le dép. de Vaucluse (sorgho, ramie de Chine, grenadier, figuier, jujubier, etc.).

D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait seulement 819 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 5.296 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 1.757 hect. non irrigués, 347 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 1.961 hect. d'herbages pâturés de coteaux. Les fourrages verts annuels n'étaient cultivés que sur 886 hect., dont 20 de trèfle incarnat, 663 de vesces ou dravières, 79 de choux fourragers, 14 de seigle en vert, 32 de maïs fourrage, etc. Il y avait 1.778 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers est très développée. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 670 hectol. ; pêches et abricots, 37.703 hectol. ; prunes, 1.989 hectol. ; cerises, 19.039 hectol. ; noix, 699 hectol. ; châtaignes, 336 hectol. ; amandes, 26.548 hectol. La fabrication de la confiserie est importante (Apt). — La truffe se rencontre sur le mont Ventoux et dans les autres montagnes du département. La vigne est cultivée sur 22.118 hect. La récolte de 1898 fut de 440.712 hectol., d'une valeur de 12 millions 669.325 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 285.309 hectol. Les principaux crus sont ceux de Châteauneuf-Calcernier, Sorgues, Rasteau, Sarrians, Saint-Saturnin-d'Apt, etc.

Les cultures maraîchères sont développées (Cavaillon, Carpentras, etc.). En 1892, il y avait 2.783 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.) ; 559 hect. cultivés en carottes, navets, choux, asperges, etc. Les plaines riveraines du Rhône, de la Durance et de leurs affluents sont sillonnées de canaux d'irrigation. Il existe 56 associations syndicales d'arrosage. Le tabac, dont la culture est autorisée sur une superficie de 90 hect., a produit, en 1899, une récolte de 1.320 quintaux, valant 108.430 fr. — Le mûrier a donné 319.000 quintaux de feuilles, d'une valeur totale de 1.209.030 fr., soit 3 fr. 79 le quintal.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie égale à environ 1/5 de la surface totale du département. La surface boisée est estimée à 76.901 hect., dont 4.926 appartiennent à l'Etat, 35.462 aux communes, 36.513 à des particuliers. Il y a 5.687 hect. en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne (blanc, yeuse, hermès), le hêtre, le pin, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 47.035 m. c. par an.

L'élevage est prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1899 était :

Espèce chevaline	13.720
— mulassière	14.840
— asine	3.860
— bovine	3.660
— ovine	267.760
— porcine	40.100
— caprine	14.280

Les mulets sont généralement employés à la place des chevaux.

La production du lait fut en 1899, seulement de 34.390 hectol., d'une valeur de 870.100 fr. La fabrication des fromages est très peu considérable et n'a donné (en 1892) que 25.472 kilogr., d'une valeur totale de 39.508 fr.

Le nombre des moutons est assez élevé. La production de la laine n'était, en 1899, que de 5.390 quintaux, valant 624.620 fr. — Il y avait (en 1899)

12.760 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 66.380 kilogr. de miel et 18.250 kilogr. de cire d'une valeur globale de 126.940 fr.

La sériciculture est importante. En 1899, il y avait 16.570 sériciculteurs, et la production totale des magnaneries en cocons frais était de 783.200 kilogr. valant en moyenne 3 fr. 75 le kilogr. Le dép. de Vaucluse venait au 4e rang des départements séricicoles (après le Gard, l'Ardèche et la Drôme).

Les exploitations agricoles se répartissent ainsi : 42.288 ont moins de 5 hect., 7.538 de 5 à 10 hect., 3.777 de 10 à 40 hect., 651 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 38.840, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de $3^{hect},04$, celui des fermiers est de 11.607, celui des métayers est de 4.444.

Industrie. — L'industrie fait vivre 47.586 personnes (en 1891), soit 204 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est peu développée.

Mines et carrières. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1900, de 7 pour une superficie totale de 4.210 hect. de terrains exploités. Il y avait 4 mines de combustibles minéraux, 1 mine de fer et 2 mines de substances diverses (minerai de soufre).

Le combustible minéral n'est représenté que par 2 concessions de mines de lignite (Méthamis, Piolenc), dont la production était, en 1899, de 2.992 tonnes. Pour la consommation du combustible minéral, le dép. de Vaucluse emploie 113.600 tonnes, valant en moyenne 26 fr. 10 la tonne sur les lieux de consommation, soit 2.964.200 fr. en tout. On exploite (en 1899) 2 mines de soufre ayant produit 6.116 t. valant 78.126 fr.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1899 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	48.047	319.570
— dure	2.125	15.730
Moellon	49.830	40.252
Sable et gravier pour mortier et béton	78.800	70.920
Plâtre	58.500	471.000
Chaux grasse	12.000	120.000
— hydraulique	15.600	234.000
Argile pour briques et tuiles	12.600	6.300
— réfractaire	57.600	576.000
Gypse pour amendement	6.500	115.500
Ocre	15.200	442.815

On exploitait 50 carrières souterraines (gypse, pierre de taille, ocre, argile, etc.) et 189 à ciel ouvert où travaillaient 906 ouvriers.

Sources minérales. Le dép. de Vaucluse en possède un assez grand nombre. Les sources exploitées sont au nombre de 14 (sulfatées, sulfureuses, ferrugineuses, etc.). Le débit cumulé des sources par minute se monte à 102 lit. Il y a 5 établissements thermaux (Beaumes, Gigondas, Sault, Vacqueyras, Velleron). En 1898, 8.200 bouteilles d'eau minérales étaient consommées sur place et 202.350 expédiées au dehors.

Industries manufacturières. Il existait en 1899 dans le dép. de Vaucluse 365 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 369, d'une puissance égale à 5.326 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en :

223	machines fixes d'une force de		4.344	chev.-vap.
90	—	mi-fixes —	507	—
54	—	locomobiles —	415	—
2	—	locomotives —	60	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	436	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	289	—
Agriculture	332	—
Industries alimentaires	1.310	—
— chimiques et tanneries	898	—
Tissus et vêtements	444	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	358	—
Bâtiments et travaux	1.243	—
Services publics de l'Etat	16	—

La force hydraulique des cours d'eau était, en 1895, pour une longueur approximative de 892 kil. de cours d'eau non navigables ni flottables, égale à 9.471 chevaux-vapeur, répartis entre 445 usines hydrauliques.

L'outillage agricole comptait, en 1892, 8 machines à vapeur fixes ou locomobiles, 31 batteuses mécaniques, 125 semeuses mécaniques, 132 faucheuses mécaniques, 69 moissonneuses, 219 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 49.669 outils agricoles.

L'industrie textile est importante (soie, laine). Elle compte environ 110 fabriques (draps, tapis, couvertures, cabans, etc.), avec 4.000 ouvriers, 50.000 broches en activité et 150 métiers à bras.

L'industrie métallurgique n'est représentée que par la fonte moulée en deuxième fusion, qui occupait 4 usines, ayant environ 56 ouvriers, qui ont produit, en 1897, 1.020 tonnes d'une valeur totale de 207.000 fr., soit 203 fr. la tonne. — Une mine de cuivre a produit, en 1897, 1.135 t. valant 1.390.375 fr.

Les industries diverses sont assez nombreuses, mais sans grande extension (papeterie, faïencerie, chapellerie, distillerie, savonnerie, etc.).

Il existait, en 1899, dans le dép. de Vaucluse, un total de 51 syndicats professionnels, dont 10 syndicats patronaux (338 membres), 10 syndicats ouvriers (516 membres), pas de syndicats mixtes et 31 syndicats agricoles (9.233 membres). La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1899, de $3^{lit},43$ par tête (moyenne française, $5^{lit},08$). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 2.388 hectol. d'alcool par an, sans compter 355 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — La consommation du vin était, en 1899, de 89 litres par tête (moy. fr., $1^{hectol},12$). — Il a été vendu (en 1897) 266.302 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 20.117 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 1.212 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 23.366 personnes (en 1891), soit 100 °/₀₀ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 5.075, soit 22 °/₀₀, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est relativement peu développé. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Avignon était, en 1898, de 33.970.900 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière.

Le nombre des patentes est peu considérable. Il y avait (en 1894) 117 hauts commerçants et banquiers, 10.622 commerçants ordinaires, 1.762 industriels, 393 exerçant des professions libérales.

Le dép. de Vaucluse exporte du plâtre, des briques, de la poterie, de la soie, des fruits, du soufre, etc. Il importe de la houille, des céréales, des bestiaux, des denrées coloniales, des articles de modes et de librairie, etc.

Voies de communication. Le dép. de Vaucluse avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 158 kil. de routes nationales, dont 1 kil. pavé, 599 kil. de routes départementales, 480 kil. de chemins de grande communication et 2.423 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 672 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de Vaucluse est traversé en 1900 par 7 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 319 kil., dont 40 kil. en construction. Elles sont toutes exploitées par

la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. En voici la liste : 1° La ligne de Lyon à Marseille, qui parcourt 56 kil. dans le département, en passant par *Orange*, *Avignon*. — 2° La ligne d'*Avignon* à Salon (38 kil.). — 3° La ligne de *Cavaillon* à Gap (66 kil.) par Le Cheval-Blanc (bifur.), en remontant la vallée de la Durance. — 4° La ligne d'*Orange* à L'Isle-sur-la-Sorgue (3 kil.) par *Carpentras*. — 5° La ligne de *Cavaillon* à Volx (49 kil.) par *Apt*. — 6° L'embranchement de Sorgues à *Carpentras* (17 kil.) se détache de la ligne n° 1. — 7° L'embranchement de Pierrelatte à Nyons (10 kil.) — Plusieurs lignes sont en construction : Orange à Vaison (27 kil.) et Vaison à Buis-les-Baronnies (12 kil.) ; traversée du Rhône à Avignon (1 kil. 1/2).

Sur le mouvement de la navigation du Rhône, qui est navigable pendant tout son parcours dans le département, V. l'art. Rhône, t. XXVIII, p. 605.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 4 bureaux de poste, 4 bureaux télégraphiques et 61 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 844.830 fr. et une recette télégraphique de 123.080 fr., pour 162.777 dépêches intérieures et 3.534 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. de Vaucluse a fourni, en 1896, un total de 13.803.178 fr. 51 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 462 billards, 147 cercles, 2.274 vélocipèdes et 21.326 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation assez prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 1.414.768 fr. 04.

Les dépenses départementales se sont élevées à 1 million 422.530 fr. 78, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	9.299 98
Propriétés départementales, locations et mobilier	65.947 10
Routes départementales	361.482 97
Chemins vicinaux	278.782 90
Instruction publique	35.415 63
Assistance publique	280.683 »
Encouragements intellectuels	10.360 35
— à l'agriculture	24.227 23
Service des emprunts	325.136 37
Dépenses diverses	31.195 25

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 3.680.695 fr. 66.

Le nombre total des centimes départementaux était de 54c,057, dont 29c,027 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 20.533 fr., celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 13.745 fr. 15.

Les 150 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 3.053.047 fr., correspondant à 2 millions 902.857 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, était de 7.997, dont 2.445 extraordinaires, soit une moyenne de 53 cent. par commune. Il y avait 11 communes imposées de moins de 15 cent., 24 imposées de 15 à 30 cent., 30 de 31 à 50 cent., 78 de 51 à 100 cent., et 7 au-dessus de 100 cent. La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 12.053.669 fr. Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 37, le produit net des octrois se montait à 1.010.176 fr. Deux communes (Beaumont et La Bastidonne) ont supprimé leurs octrois en 1899.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de Vaucluse est relativement arriéré.

En 1896, sur 1.618 conscrits examinés, 89 ne savaient pas lire. Cette proportion de 55 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/oo) place le dép. de Vaucluse au 61e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 55e rang (sur 87 dép.), avec 908 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 948 °/oo.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	312	6	9	136	463
Instituteurs	299		112		411
Institutrices	317		270		587
Elèves garçons	10.195	87	»	3.980	14.262
— filles	8.032	149	571	5.910	14.662

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	23	»	3	20	46
Institutrices	38	»	6	25	69
Garçons	1.556	»	267	894	2.717
Filles	1.261	»	320	928	2.509

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 2 écoles, qui avaient, en 1897, 175 élèves, et par des cours complémentaires, comptant seulement 27 élèves. Pour les filles, par des cours secondaires comptant seulement 14 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, seulement de 909.625 fr. 82. — Il existait 63 caisses des écoles, avec 33.901 fr. de recettes et 30.902 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Avignon) comprenant (en 1898) 314 élèves, dont 118 internes, et 4 collèges communaux (Apt, Carpentras, Orange et Pertuis). Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait 1 collège de filles à Avignon, comptant (en 1898) 151 élèves, dont 38 internes.

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 70, desservant une population de 158.788 hab. ; ils assistèrent 10.816 personnes, dont 850 étrangers. En 1897, le nombre des secourus s'élevait à 13.124 personnes, dont 669 étrangers ; le total des recettes à 132.644 fr., celui des dépenses à 138.673 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 59, desservis par 76 médecins et disposant de 2.233 lits. Le budget se montait à 735.936 fr. pour les recettes et 718.142 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 4.385 malades dont 420 décédèrent ; 1.151 infirmes et vieillards dont 161 décédèrent; 576 enfants assistés dont 25 décédèrent. En outre, 209 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe à Avignon (Montdeverges). Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 484 aliénés, dont 236 femmes. La dépense totale était de 87.079 fr. 80, dont 36.595 fr. 47 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 8 établissements et 46 sociétés diverses.

E.-D. Grand.

Bibl. : V. Avignon, Orange, Comtat-Venaissin, etc. — *Annuaire du dép. de Vaucluse*. — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Statistique de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes, des départements*, *Comptes définitifs de chaque exercice*, etc. — Ad. Joanne, *Géographie de Vaucluse*; Paris, 1901, 6e éd., in-16. — Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du dép. de Vaucluse*; Carpentras, 1841 et 1881, 2 t. en 1 vol. in-8 (excellent). — J. Courtet, *Dictionnaire des communes du dép. de Vaucluse*; Avignon, 1857 et 1877, 2 vol. in-8. — Abbé J.-F. André, *les Communes du dép. de Vaucluse de 1556 à 1789* ; Avignon, 1875, in-12. — Du même, *Notes sur l'histoire, la statistique, la féodalité, le clergé, la noblesse, le peuple, le luxe, les impôts, la propriété dans*

le dép. de Vaucluse, de l'an 1500 à 1789 ; bilan de la Révolution ; Vaucluse, 1876, in-12. — GRANGET, *Histoire du diocèse d'Avignon ;* Avignon, 1862, 2 vol. in-8. — L. DE LAINCEL, *Avignon, le Comtat et la Principauté d'Orange ;* Paris, 1872, in-12. — A. AUBERT, *les Vauclusiens célèbres ;* Avignon, 1890, in-12. — GUENDE et RÉGUIS, *Esquisse d'un prodrome d'histoire naturelle du dép. de Vaucluse ;* Paris, 1894 et ann. suiv., in-8.

PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique du dép. de Vaucluse ;* Paris, 1808, in-4. — Max. PAZZIS, *Mémoire statistique sur le dép. de Vaucluse ;* Carpentras, 1808, in-4. — FORTIA D'URBAN, *Antiquités et monuments du dép. de Vaucluse ;* Paris, 1808, in-12. — C. LOURDE, *Voyage topographique, historique et pittoresque dans le dép. de Vaucluse ;* Avignon, 1840, in-8. — C. SOULLIER, *Histoire de la révolution d'Avignon et du comté Venaissin en 1789 ;* Paris, 1844, 2 vol. in-8. — APOLLINAIRE DE VALENCE, *Études franciscaines sur la Révolution dans le dép. de Vaucluse ;* Avignon, 1895, in-8. — L. DUHAMEL, *Documents sur la Révolution dans Vaucluse (1793-1800) ;* Paris, 1894, 2 vol. in-8. — J. COURTET, *Vaucluse historique, pittoresque et monumental ;* Avignon, 1854, in-4 (1re part. : Avignon). — S. GRAS, *Description géologique du dép. de Vaucluse,* Paris, 1862, in-8. — C.-F. CERQUAND, *l'Imagerie et la Littérature populaires dans le Comtat-Venaissin (1600-1830) ;* Avignon, 1883, in-8. — J. SAINT-MARTIN, *la Fontaine de Vaucluse et ses souvenirs ;* Paris, 1891, in-12. — L. BOYER, *Vaucluse ;* Paris, 1894, in-12.

VAUCLUSOTTE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Maîche ; 251 hab.

VAUCOGNE. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt ; 116 hab.

VAUCONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 439 hab.

VAUCORBEIL (Auguste-Emmanuel), compositeur français, né à Rouen en déc. 1821, mort à Paris le 2 nov. 1884. Fils du comédien Ferville, il fut au Conservatoire élève de Cherubini. Ses compositions (musique vocale, symphonique, religieuse, musique de chambre) manquent d'originalité. On lui doit : *Bataille d'amour*, opéra-comique ; *Mahomet*, opéra inédit ; *l'Inde*, poème symphonique. Parmi ses mélodies, les *Intimités* ont eu du succès. Commissaire du gouvernement près les théâtres subventionnés en 1872, président de la Société des compositeurs de musique, il prit la direction de l'Opéra en 1879 à ses risques et périls : il monta *Aïda*, *Henri VIII*, *Sapho*, mais sa gestion fut déplorable, et la situation critique du théâtre hâta sa fin.

VAUCOULEURS. Rivière du dép. de *Seine-et-Oise* (V. ce mot).

VAUCOULEURS (*Vallis color, Lorium*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, sur la Meuse et le chem. de fer de Pagny-sur-Meuse à Chaumont ; 3.051 hab. (2.752 aggl.). École professionnelle ; hauts fourneaux ; forges ; fonderies ; ateliers de constructions mécaniques ; fabriques de carbonate de chaux, de bonneterie et de gilets de flanelle ; forêt de 200 hect. — Pendant le moyen âge, la petite ville était fortifiée et était le siège d'une châtellenie des seigneurs de Joinville qui, en 1335, la cédèrent à Philippe de Valois. Au XIe et au XIIe siècle, il y eut dans cette ville frontière plusieurs entrevues célèbres entre les rois de France et les empereurs d'Allemagne. Un monument, érigé en 1893, rappelle que c'est à Vaucouleurs que Jeanne d'Arc vint trouver le sire de Baudricourt pour le prier de la conduire près de Charles VII. — Patrie de Delisle (Claude), géographe et historien (1644-1720) ; de Ladvocat (Jean-Baptiste), hébraïsant (1709-65), de Jeanne Bécu (Vaubernier), comtesse du Barry (1743-93).

BIBL. : BONNABELLE, *Notice sur Vaucouleurs*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. de Bar-le-Duc*, 1879. — C. CHÉVELLE, *Documents hist. sur la châtellenie de Vaucouleurs ;* Nancy, 1892.

VAUCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont ; 260 hab.

VAUCOURTOIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy-en-Brie ; 138 hab.

VAUCRESSON (*Vallis Crisonis*). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Sèvres ; 804 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest (ligne de Paris à Saint-Germain par Marly). Cette localité dépendait de l'abbaye de Saint-Denis, qui, au temps de l'abbé Suger, y fonda une église. Son nom, *Vallis Crisonis*, doit signifier vallée de Crison, et il serait plus que téméraire de l'interpréter, comme on l'a fait, par vallée où le cresson croît en abondance. Situé dans une situation charmante, entre les bois de Fausses-Reposes et ceux de Saint-Cucufa, Vaucresson est devenu, depuis une trentaine d'années et surtout depuis la création de la ligne de chemin de fer, un lieu de villégiature fort apprécié. La gare est située au pied de la colline du Butard où l'on voit un pavillon de chasse datant de Louis XIV. F. BOURNON.

BIBL. : LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 166-171 de l'édit. de 1883.

VAUD. Canton de Suisse, borné au N. par le cant. de Neuchâtel, à l'E. par ceux de Berne, Fribourg et Valais, au S. par le Valais, la Savoie et Genève, à l'O. par la France ; 3.223 kil. q. ; 285.085 hab. en grande majorité protestants, parlant le français. La lisière orientale appartient aux Alpes, l'occidentale au Jura ; entre ces deux régions s'étend un plateau ondulé dont l'arête est la ligne de partage des bassins du Rhône et du Rhin. Une chaîne de montagnes intermédiaire, le Jorat, coupe ce plateau dans la direction S.-N. Appartiennent aux Alpes la vallée inférieure du Rhône, les Ormonts, le pays d'En-Haut, avec les cimes Oldenhorn, Diablerets, Grand Muveran, Dent de Morcles, Tours d'Aï, Rochers de Naye, Jaman ; au Jura, les chaînes de la Dôle, du Mont-Tendre, de Vaulion, du Risoux, du Chasseron. Dans les Basses-Alpes, les cols du Pillon et de Jaman conduisent dans les cant. de Berne et de Fribourg. Ceux de Saint-Cergues et de Jougne font communiquer le pays de Vaud avec la France. Les vallées principales sont, dans les Alpes, la vallée supérieure de la Sarine, des Ormonts, de l'Eau-Froide ; dans le Jura, la longue vallée de l'Orbe, celles de Sainte-Croix, de la Broye, de la Venoge. Le Rhône, dans son cours inférieur, avant son entrée dans le lac Léman, appartient au cant. de Vaud ; autres rivières : l'Avençon, la Gryonne, la Grande-Eau, affl. du Rhône, la Veveyse, le Flon, la Venoge, l'Aubonne, la Broie, le Talent, l'Orbe. Les lacs du Léman et de Neuchâtel appartiennent en partie au cant. de Vaud ; ceux de Joux et des Brenets en entier ; il y a plusieurs petits lacs sur quelques sommets des Basses-Alpes. Le climat est très varié ; doux le long des lacs, surtout de celui du Léman, âpre dans le Jura, rigoureux dans les régions alpestres. Tout le versant du lac Léman est un grand vignoble qui forme une portion considérable de la richesse du pays ; ses produits sont les meilleurs de la Suisse et jouissent d'une réputation méritée. Le plateau est essentiellement agricole ; on cultive le tabac dans quelques régions. La population des montagnes s'adonne à l'élève du bétail ; en outre, dans le Jura, à l'industrie ; ici prospèrent l'horlogerie et la fabrication de la boîte à musique. Autres industries du cant. de Vaud : la métallurgie, la fabrication des cigares, de lait condensé, des farines lactées, de chocolat. Il y a les salines de Bex et les carrières de marbre de Saint-Triphon. Aucun canton de la Suisse n'est autant visité par les étrangers ; non seulement cette contrée est un grand passage de touristes et de convalescents, qui trouvent dans le pays des situations universellement connues, comme Montreux et Bex, mais encore plusieurs localités riveraines du Léman sont la résidence permanente d'une quantité d'étrangers attirés par la beauté du site et la salubrité de l'air. Il y a un sanatorium très important à Leysin. Les principales localités sont, outre Lausanne, le ch.-l., Vevey, l'agglomération de Montreux, Aigle, Morges, Rolle, Nyon, Vallorbe, Moudon, Payerne, Avenches, Sainte-Croix, Yverdon, Grandson. L'instruction est très développée dans le cant. de Vaud. Il y a une université, un collège supérieur, une école normale, une école commerciale, une école industrielle, à Lausanne, et des écoles du degré secondaire dans

plusieurs localités. Le chef-lieu possède également un grand hôpital cantonal.

Le cant. de Vaud est une république représentative. La constitution date de l'année 1885. L'autorité législative est exercée par le Grand Conseil nommé par le peuple au suffrage universel, l'autorité exécutive par le Conseil d'Etat composé de sept membres nommés pour quatre ans par le Grand Conseil, l'autorité judiciaire par le tribunal cantonal dont les membres sont également nommés par le Grand Conseil. Le pays est divisé en dix-neuf districts dont chacun a un préfet et un tribunal. Le budget de l'Etat s'équilibre à peu près par 9 millions 1/2 en recettes et en dépenses.

Le pays de Vaud fit partie de l'ancienne Helvétie, puis fut occupé par les Romains et, lors de l'invasion des barbares, par les Burgondes. Il appartint ensuite au royaume franc jusqu'à la constitution du second royaume de Bourgogne. Après la dissolution de celui-ci, il passa par disposition testamentaire à l'empire germanique. L'empereur germanique le fit gouverner par les ducs de Zæhringen. Après l'extinction de cette famille, les comtes de Savoie parvinrent insensiblement à s'emparer d'une bonne partie du pays; de son côté, l'évêque de Lausanne étendit son domaine temporel autour de sa résidence. Le comte de Savoie ayant soutenu les entreprises de Charles le Téméraire contre les Suisses, Berne et Fribourg s'emparèrent d'une partie de ses possessions vaudoises. Une querelle survenue entre Berne et la maison de Savoie, en 1536, amena la conquête de tout le pays par Berne, qui y introduisit immédiatement la réforme religieuse et qui le gouverna dès lors à titre de pays sujet. L'administration bernoise, qui ne ménageait pas suffisamment les familles importantes vaudoises, prit fin en 1798. César de la Harpe demanda l'intervention du Directoire de la République française, et celui-ci envoya une armée s'emparer du pays de Vaud. Ce territoire forma d'abord la République du Léman sous tutelle française, puis fut incorporé à la République helvétique. Depuis 1803, il est un canton de la Confédération suisse. Dr Gobat.

VAUDANCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont; 192 hab.

VAUDE (Agric.) (V. Gaude).

VAUDEBARRIER. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles; 329 hab.

VAUDELENAY-Rillé (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay; 1.162 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VAUDELLE. Rivière du dép. de la *Sarthe* (V. ce mot).

VAUDELOGES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives; 350 hab.

VAUDEMANGES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Suippes; 190 hab.

VAUDÉMONT (*Wadoni mons*, 1127; *Gademonte*, 1135). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise, à 9 kil. au S. de Vézelise; 266 hab. Eglise de 1325 avec plusieurs mausolées; on a rangé parmi les monuments historiques un vieux donjon, dont on ignore l'origine, et que les gens du pays appellent la *Tour Brunehaut*. Antiquités gallo-romaines. Autrefois la petite ville était la capitale du Xaintois, et peut être considérée comme le berceau de la lignée ducale de Lorraine. La terre de Vaudémont, érigée en comté, en 1070, par l'empereur Henri IV en faveur de Gérard Ier, fils de Gérard d'Alsace, fut réunie au duché de Lorraine, quand, en 1473, René II, comte de Vaudémont, devint duc de Lorraine. René II et ses successeurs donnèrent à leurs cadets le titre de comtes de Vaudémont. Armoiries de la maison de Vaudémont : *Burelé d'argent et de sable de dix pièces*.

VAUDÉMONT (Comtes de). Branche cadette de la maison de *Lorraine* (V. ce mot, t. XXII, p. 561), issue de Ferri, second fils du duc Jean Ier de Lorraine, qui épousa Marguerite, héritière de Vaudémont. Leur fils *Antoine* disputa le duché à René d'Anjou, prétendant que la Lorraine était un fief masculin. Ecarté par les Etats provinciaux (1431), il eut recours aux armes; avec l'appui du duc de Bourgogne, défit et prit René à la bataille de Bulgnéville, obtint le mariage de Yolande, fille du duc, avec son fils Ferri (décidé en 1432, consommé en 1444), mariage d'où naquirent neuf enfants; l'aîné, Ferri, eut pour fils René II de Vaudémont, lequel devint duc de Lorraine en 1473.

VAUDES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine; 307 hab.

VAUDESINCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Beine; 212 hab.

VAUDESSON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly; 316 hab.

VAUDEURS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Cerisiers; 780 hab.

VAUDEVANT. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Félicien; 771 hab.

VAUDEVILLE. Ce mot désigne, aux xviie et xviiie siècles, une chanson de circonstance, ayant pour objet le plus souvent la satire politique. L'étymologie *vau de vire*, que l'on a longtemps contestée, est aujourd'hui hors de doute. Il s'était formé à Vire, au xive siècle ou même plus tôt, sous le nom de « compagnons gallois » (c.-à-d. joyeux compères), une de ces associations littéraires qui pullulaient alors en Normandie comme dans tout le N. de la France, et dont les réunions offraient aux confrères l'occasion de boire et de se divertir en commun. C'est dans ce milieu que naquirent les premiers *vaux de vire* (ainsi nommés des vallées de la Vire et de la Virène, où on les chantait). Le célèbre *Basselin* (V. ce nom) paraît avoir conquis dans ce genre une immense réputation qui était encore vivante au xviie siècle, puisque Jean le Houx le célèbre à plusieurs reprises comme un ancêtre. Mais il ne reste pas une seule chanson qu'on puisse lui attribuer avec certitude. Peut-être quelques-unes des siennes se trouvent-elles dans les deux manuscrits de Bayeux et de Vire (xve s.) où toutes les pièces sont anonymes, mais rien absolument ne permet de les reconnaître. Quant à celles qui ont été plusieurs fois publiées sous son nom, elles appartiennent — Gasté l'a péremptoirement démontré — à Jean le Houx, que rien n'autorise à regarder comme un simple remanieur des œuvres de son prédécesseur. Le vau de vire au xve siècle est extrêmement varié : dans les deux manuscrits cités plus haut, qui nous en fournissent les plus anciens spécimens connus, tous les genres sont représentés : à côté de la chanson amoureuse, qui y occupe une place d'honneur, et de remaniements des divers genres populaires (pastourelle, chanson d'aube, etc.), se trouvent, en assez grand nombre, des pièces historiques, dont plusieurs, fort précieuses, se rapportent à l'invasion des Anglais en Normandie au xve siècle. Entre les mains de Jean le Houx, qui, en écartant les sujets amoureux, semble avoir obéi à des scrupules religieux ou cédé à la crainte de la censure ecclésiastique, le vau de vire devient exclusivement bachique. A partir du xviie siècle, ce mot, altéré en *vaudeville* sous l'influence d'une étymologie populaire (parce que ces sortes de chansons couraient la ville, « à vau la ville »), désigne spécialement des pièces de circonstance, et l'histoire du genre se confond avec celle de la chanson qui a été retracée ailleurs. A. Jeanroy.

Bibl. : A. Gasté, *Etude critique et historique sur Jean le Houx et le vau de vire à la fin du xvie siècle*; Paris, 1874.

VAUDEVILLE (Théâtre du). Le théâtre du Vaudeville est l'un des moins anciens de Paris, non pas seulement pour ce qui regarde le monument où il est actuellement installé, mais encore considéré en lui-même comme théâtre original. Sa naissance remonte à la période révolutionnaire. En 1791, la Comédie-Italienne, qui jusqu'alors avait compté une troupe de comédiens proprement dits en même temps que celle des chanteurs qui exécutaient les opéras-comiques

de son répertoire, fut obligée de ne garder que ces derniers et de devenir une scène exclusivement musicale. La troupe comique licenciée imagina de se réunir, en partie du moins, pour essayer de fonder un nouvel établissement. Un certain nombre de ses membres, sous la direction du comédien Rozières et des vaudevillistes Piis et Barré, imagina de louer la salle dite le Vauxhall d'hiver, située rue de Chartres, près du Louvre. L'architecte Lenoir l'aménagea en théâtre et l'inauguration en fut faite le 2 janv. 1792. Quelques-unes des pièces représentées furent fort mal reçues ; on y crut voir, à tort ou à raison, des allusions politiques et royalistes, et le débat finit par l'emprisonnement des directeurs et de quelques acteurs. Sous l'Empire, le répertoire fut sévèrement censuré ; les actualités, les satires, les allusions complètement interdites. On chercha donc ailleurs un élément de succès. Pendant assez longtemps, des pièces d'un genre pseudo-historique, où un personnage célèbre était le héros de quelque aventure anecdotique, réussirent à capter la faveur du public. Mais le sort commun à toutes les salles de spectacle atteignit un jour le Vaudeville. En 1838, le théâtre de la rue de Chartres était anéanti par un incendie. Une salle construite par l'architecte Debret, place de la Bourse, sous le nom de Théâtre des Nouveautés, servit d'asile au Vaudeville. Ce fut là que le genre en faveur jadis évolua peu à peu. Bientôt on n'y représenta plus que des comédies qu'une différence fort légère séparait de celles du Théâtre-Français ou du Gymnase. Alexandre Dumas fils, Théodore Barrière y donnèrent diverses œuvres, et parmi les principaux succès on comptera *la Dame aux Camélias*, *les Faux bonshommes*, *les Filles de Marbre*, *la Famille Benoiton*, etc. Le succès n'accompagna pas toujours les tentatives de la direction, surtout dans les premières années : de 1840 à 1851 le théâtre ferma sept fois, et ce ne fut que peu à peu qu'il parvint à une prospérité durable. En 1868, le théâtre du Vaudeville, chassé par l'expropriation, dut quitter la place de la Bourse pour s'installer dans une salle neuve, boulevard des Capucines, à l'angle de la Chaussée-d'Antin. Il occupe encore cette salle, une des plus élégantes et des plus commodes de Paris. Pendant assez longtemps, les annales de la direction ne purent enregistrer aucun succès notable, plus nécessaire encore là cependant que dans les théâtres en possession d'un répertoire bien établi, toujours prêt à la représentation. En dehors de beaucoup de reprises, on y donna toutefois quelques pièces qui, pour diverses raisons, ont fait assez grand bruit : *Rabagas*, *Miss Multon*, *le Procès Veauradieux*, etc. Mais depuis plusieurs années, le hasard et aussi les soins d'une direction intelligente et avisée ont fait de ce théâtre un de ceux où le public se porte de préférence. La troupe du Vaudeville a été et est encore une des meilleures de Paris, la meilleure même à certains égards. La mise en scène y est établie avec un soin et une intelligence singulière, et certaines pièces représentées sur cette scène, *Madame Sans Gêne*, par exemple, pour ne citer qu'une des plus récentes, ont été un des plus grands succès de vogue que l'on puisse enregistrer au théâtre.

VAUDEVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 332 hab.

VAUDEVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt ; 187 hab.

VAUDÉVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. d'Epinal ; 114 hab.

VAUD'HERLAND. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse ; 57 hab.

VAUDIGNY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. d'Haroué ; 132 hab.

VAUDIOUX (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole ; 240 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VAUDOIS. Les Vaudois forment une secte dissidente de l'Eglise catholique qui s'établit sur les deux versants de la chaîne des Alpes séparant la France de l'Italie. Leur origine n'est pas très bien connue : d'après certains historiens, ils descendent de chrétiens qui, dès le IIIe siècle, s'étaient réfugiés dans les Alpes pour fuir la persécution des empereurs ; la grande majorité des auteurs estime au contraire que les Vaudois sont des disciples de Pierre VALDO. — Pierre Valdo, né à Vaux, vint se fixer à Lyon où il fit fortune dans le commerce ; vivement impressionné par la mort subite d'un de ses amis (1170), il distribua ses biens aux pauvres, prêcha l'évangile qu'il traduisit en langue vulgaire et créa une secte qu'on appela les *Pauvres de Lyon*. Cette secte avait adopté les principes suivants : tous les chrétiens doivent connaître les Saintes Ecritures ; les laïques ont les mêmes droits que les prêtres et ont le devoir d'instruire et d'évangéliser leurs frères. Cette doctrine, considérée comme une hérésie, fut vivement combattue par l'archevêque de Lyon et condamnée en 1179 par le concile général de Latran. Les Pauvres de Lyon ou Vaudois se réfugièrent dans le Dauphiné et dans les vallées du Piémont. En 1209, l'évêque de Turin demanda contre les Vaudois le secours de l'empereur Othon IV ; en 1220, le comte Thomas Ier entra à Pignerol et menaça d'amende toute personne qui donnerait asile aux Vaudois ; les conciles et les papes ne cessèrent de fulminer contre eux : Grégoire IX, par une bulle de 1231, déclara leurs enfants infâmes jusqu'à la seconde génération. Malgré tout, ils conquéraient de nouveaux adhérents, mais ils devinrent bientôt les martyrs de l'Inquisition.

En 1487, une bulle d'Innocent VIII suscitait contre eux une véritable croisade, proclamant que quiconque tuerait un hérétique obtiendrait le pardon de ses péchés et jouirait, comme légitime propriétaire, des biens dont il le dépouillerait. Le commandement de cette armée fut confié à un archidiacre de Crémone, nommé Cattanie. La résistance des Vaudois fut héroïque, ils parvinrent à repousser leurs adversaires. De l'autre côté des Alpes, Cattanie, soutenu par le roi de France, fit massacrer les Vaudois de Fressinières et de Vallouise. La cruauté des inquisiteurs détermina Louis XII à intervenir, il obtint du pape Alexandre VI une bulle absolvant les Vaudois (1501). — En 1532, après le synode d'Angrogna, les Eglises vaudoises adhérèrent à la Réforme, et, l'année suivante, le synode de Saint-Martin consacra leur union avec les Eglises réformées. Elles allaient être exposées à toutes les persécutions dirigées contre les *luthériens*. Des inquisiteurs furent envoyés dans leurs vallées ; le Parlement d'Aix (4 mai 1545) ordonna aux seigneurs des terres occupées par les Vaudois d'obliger leurs vassaux à abjurer ou à quitter le pays. Presque tous restant fidèles à leur foi, le baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, rassembla une bande de mercenaires et ordonna l'extermination des bourgs de Cabrières et de Mérindol. Trois mille Vaudois furent massacrés, brûlés dans les églises ou dans des granges, enfumés dans les grottes où ils s'étaient réfugiés ; six cent cinquante furent exécutés après un simulacre de jugement. Cette horrible boucherie souleva en France une grande indignation. Le roi Henri II fit poursuivre devant le parlement de Paris les principaux coupables : le baron d'Oppède fut acquitté, seul l'avocat général Guérin fut condamné à mort (sept. 1551).

Pendant la seconde moitié du XVIe siècle, les vallées du Piémont furent parcourues par des moines qui, appuyés par Charles-Emmanuel, tentèrent de convertir les Vaudois. Ils ne parvinrent pas à obtenir ce résultat, aussi un *Conseglio de propaganda fide et extirpandis hæreticis* défendit aux non catholiques d'ouvrir des écoles, les condamna ensuite à l'exil, recourut enfin contre eux aux violences et aux massacres. Un édit du 25 janv. 1655 ordonna aux Vaudois de se faire catholiques dans le délai de vingt jours, sous peine de mort et de confiscation des biens. C'est à cette époque que commença cette longue suite d'horribles supplices qui ont été décrits par le pas-

teur Léger. Cet historien donne une nomenclature des personnes de tout sexe et de tout âge brûlées, égorgées, mutilées, décapitées. Le marquis de Pianesse fit attaquer le village de Roras; ses troupes, après avoir été trois fois repoussées par Javanel, parvinrent enfin à s'emparer de ce village, sans merci elles mirent tout à feu et à sang. Javanel ayant pu s'échapper se rendit dans la vallée dauphinoise de Queiras et rejoignit un autre chef vaudois, Jayer. Ils remportèrent ensemble plusieurs victoires sur les troupes piémontaises. Les Etats protestants et la France intervinrent en faveur des persécutés et obtinrent la signature du traité de Pignerol (1655), par lequel le duc de Savoie accordait aux Vaudois le libre exercice du culte dans l'étroite limite des hautes vallées. Après de nouvelles persécutions, les lettres patentes de Pignerol furent confirmées en févr. 1664. — Les Vaudois de France jouirent d'une tranquillité relative sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, mais, au moment où il révoquait l'Edit de Nantes, Louis XIV demanda au duc de Savoie, Victor-Amédée, de détruire l'Eglise vaudoise ; un traité fut conclu dans ce sens, et un édit du 31 janv. 1686 ordonna la cessation de tout exercice du culte non catholique, la démolition des temples, le bannissement des ministres. — Les Vaudois résistèrent, mais ils furent défaits par les soldats du duc de Savoie et par les troupes françaises commandées par Catinat; douze mille personnes, hommes, femmes et enfants furent faits prisonniers et enfermés dans des forteresses. Grâce à l'intervention de la Suisse, ils furent mis en liberté en sept. 1686 et exilés dans les cantons protestants; plusieurs furent recueillis par la ville de Genève. Les réfugiés vaudois se groupèrent autour d'un de leurs pasteurs, Henri Arnaud, et résolurent d'entreprendre une campagne à main armée pour rentrer dans les vallées. Le 16 août 1689, la petite troupe, composée d'un millier d'hommes réunis aux environs de Nyons, se mit en campagne ; ils réussirent après des efforts héroïques à faire dans leur pays une glorieuse rentrée, à reprendre possession de nombreux villages, et purent résister aux troupes commandées par Catinat. Epuisés par une campagne de neuf mois, ils allaient succomber, quand ils apprirent que Victor-Amédée entrait dans la coalition formée par l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne contre Louis XIV (mai 1690). Les Vaudois acceptèrent les propositions de paix qui leur furent faites par Victor-Amédée et défendirent les frontières de ses Etats de 1690 à 1692. Ils étaient, par un édit de 1694, officiellement rétablis dans leurs villes, où vinrent les rejoindre de nombreux réfugiés français.

Louis XIV, qui voulait détruire complètement le protestantisme, obtint, par le traité du 18 août 1696, conclu avec le Piémont, que Victor-Amédée s'engageât à interdire aux Vaudois d'entretenir des relations avec les réformés français et défendit l'entrée de ses Etats aux réfugiés. Le duc tint sa promesse et, par édit du 1er juil. 1698, ordonna aux réfugiés de sortir du Piémont, dans l'espace de deux mois, sous peine de mort. Les uns s'établirent dans le Wurttemberg où ils furent accueillis par le duc Eberhard Louis, d'autres dans le grand-duché de Bade. Ce n'est qu'en 1740 que les Vaudois du Piémont obtinrent quelques légères faveurs. Le Sénat de Turin publia un abrégé des édits les concernant, constatant certains droits concédés par le souverain. Sous les règnes de Charles-Emmanuel III et de Victor-Amédée III jusqu'à la révolution de 1789, aucun événement de quelque importance ne se produisit dans les vallées. On devine avec quel enthousiasme ces persécutés accueillirent les idées de liberté; ils se montrèrent très favorables à la proclamation de la République faite par les Français qui avaient envahi le Piémont. Après la bataille de Marengo (2 févr. 1799), Napoléon, ayant replacé, sous la domination de la France, le Piémont et la Lombardie, y proclama la liberté de conscience et l'égalité civile de tous les citoyens; un décret du 25 juil. 1805 organisa les Eglises vaudoises en trois consistoriales. Après la chute de Napoléon, Victor-Emmanuel IV (16 mai 1814) prenait possession du Piémont; un de ses premiers actes fut de replacer les Vaudois sous l'empire des ordonnances sévères rendues par ses prédécesseurs ; le temple de Saint-Jean fut fermé. Sous le règne de Charles-Albert, la situation des Eglises vaudoises s'améliora, Félix Neff y provoqua un véritable réveil religieux.

Quand Charles-Albert eut, le 8 févr. 1848, donné aux Etats sardes une constitution qui proclamait la religion catholique religion de l'Etat, les Vaudois s'adressèrent à leur monarque pour lui demander l'abrogation de tous les anciens édits qui les frappaient. Ils obtinrent prompte satisfaction. Le décret du 17 févr. 1848 consacra leur émancipation, ils furent « admis à jouir de tous les droits civils et politiques, à suivre les cours dans les écoles universitaires, et à prendre les grades académiques ». A partir de cette époque, les Eglises vaudoises entreprirent leur œuvre de reconstitution et d'évangélisation, formant des pasteurs et des évangélistes à l'école de théologie de Torre-Pellice jusqu'en 1861, puis à Florence. Une conférence générale, qui se réunit tous les trois ans, fut organisée (1872).

Actuellement, on compte 15 Eglises vaudoises dans le Piémont, 11 en Lombardie, 6 en Toscane, 9 dans les Romagnes et 8 en Sicile, elles sont desservies par 45 pasteurs et 7 évangélistes. Armand Lods.

Poésies vaudoises. — C'est une petite collection de poèmes ascétiques, moraux et théologiques, composés en dialecte aux xve et xvie siècles parmi les confessions vaudoises du Dauphiné et du Piémont. Les principaux sont *la Nobla Leyczon* (la Noble Leçon), *la Barca* (la Barque), *lo Novel Sermon* (le Nouveau Sermon), *lo Novel Confort*, *lo Payre eternal*, *lo Despreczi del Mont*, *l'Avangeli dels quatre Semencz*. Les plus importants sont le premier, qui raconte l'histoire de la Rédemption et se termine par un tableau du Jugement dernier, et le second, qui traite des misères de l'homme sur la terre et de la fragilité des biens du monde. La plupart sont en alexandrins, souvent irréguliers ou incorrects, rimés deux à deux ou distribués en strophes de trois, quatre ou six vers. Les poésies des Vaudois ont été longtemps considérées comme un des plus anciens textes provençaux connus, sur la foi d'un vers altéré dans un manuscrit :

Ben ha mil e cent ans compli entieramen

au lieu de la leçon correcte

Ben ha mil e cccc an

Cette datation, qui faisait remonter la doctrine des Vaudois bien au delà du protestantisme, fut longtemps acceptée sans contrôle ; la date véritable a été rétablie, non sans de longues recherches, suivies d'âpres discussions, par Todd, (1841), Herzog (1848), Dieckhoff (1851), Bradshaw (1862). Il est maintenant établi que ces poèmes se divisent en deux classes, dont les uns (*Nobla Leyczon*, *Barca*, *Novel Sermon*) sont du commencement du xve siècle, les autres, où l'influence protestante est sensible, du milieu du xvie. La littérature théologique des Vaudois comprend, en outre, des œuvres en prose, un *Catéchisme*, une *Confession*, un *Rituel*, des traités sur les *Articles de la foi*, sur l'*Antéchrist* et le *Purgatoire*, un sermon sur le *Jugement dernier*, des lettres ascétiques, etc. Ces divers ouvrages ont été souvent imprimés, en tout ou en partie, notamment par Perrin (*Histoire des Vaudois*, 1618), Morland (*History of the Churches in the valleys of Piemont*, 1658), Léger (*Histoire générale des églises évangéliques des vallées du Piémont*, 1669), Raynouard (*Choix de poésies des troubadours*, II), Hahn (*Geschichte der Ketzer*, 1847), et Monastier (*Histoire de l'Eglise vaudoise*, 1847). Une édition plus exacte des poésies a été donnée récemment par F. Apfelstedt dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. IV, et l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. LXII; pour la *Nobla Leyczon*, V. édition Mortet, Paris, 1888.

La langue et la versification en ont été étudiées par Grützmacher (*Archiv.*, t. XVI) et W. Fœrster (*Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1888). A. Jeanroy.

Bibl. : Jean-Paul Perrin, ministre, *Histoire des Vaudois*; Genève, 1619, in-8. — Jean Léger, *Histoire générale des Eglises évangéliques des Vallées de Piémont, ou Vaudoises*; Leyde, 1669, in-fol. — *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol*; Paris, 1615, in-4. — Antoine Monastier, *Histoire de l'Eglise vaudoise depuis son origine*; Toulouse, 1847, 2 vol. in-8. — Alexis Muston, *l'Israël des Alpes, Histoire des Vaudois et de leurs colonies*; Paris, 1879, 4 vol. in-18. — Alexandre Bérard, *les Vaudois, leur histoire sur les deux versants des Alpes*; Lyon, 1892, in-8. — Em. Comba, *Histoire des Vaudois*; Paris, 1901, in-8.

Poésies vaudoises. — J.-H. Todd, *The Books of the Vaudois*; Londres et Cambridge, 1865. — P. Meyer, *Revue critique*, 1866, I, p. 36.

VAUDONCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 150 hab.

VAUDONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 197 hab.

VAUDONCOURT (Frédéric-François-Guillaume de), général français, né à Vienne (Autriche) en 1772, de parents français, mort en 1845. Après avoir passé son enfance à Berlin où son père était examinateur des cadets du corps de l'artillerie, il vint en France en 1782. La Révolution le trouva employé au ministère de la guerre. Il s'engagea en 1791 aux volontaires de la Moselle et, en 1793, à l'âge de vingt et un ans, il fut nommé général sur le champ de bataille, mais dut se contenter du grade de capitaine d'état-major au siège de Mayence, sa nomination n'ayant pas été confirmée. Il obtint cependant le grade de général de brigade dans l'artillerie pendant la campagne de 1796 en Italie et continua à servir pendant la République et sous l'Empire dans ce pays d'où il ne sortit que pour faire la campagne d'Austerlitz et celle de Russie. Prisonnier des Russes pendant la retraite de la Grande Armée, il rentra en France en 1814. Lieutenant général pendant les Cent-Jours, il fut mis en jugement par la seconde Restauration. Condamné à mort par contumace, il se retira d'abord en Angleterre, puis près du prince Eugène, à Munich. Ayant profité de l'amnistie de 1825 pour rentrer en France, il fut mis à la réforme et combattit pendant les journées de Juillet dans les rangs du peuple. Historien exact et impartial, il a publié de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Campagnes d'Annibal en Italie*, suivies d'un *Abrégé de la tactique des Romains et des Grecs* (Milan, 1812, 3 vol. et atlas); *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre entre la France et la Russie en 1812* (Londres, 1816), etc. Vaudoncourt fut le fondateur du *Journal des Sciences militaires*.

VAUDOU. Culte africain que les nègres ont importé en Amérique. Les vaudous formaient aux États-Unis, parmi les noirs, une société secrète placée sous l'invocation d'un être tout-puissant qui a pour symbole une couleuvre et pour représentant un grand prêtre ou une grande prêtresse dont le pouvoir est absolu. Un curieux procès, terminé par l'acquittement des vaudous, a eu lieu, en août 1863, devant la cour prévôtale de la Nouvelle-Orléans, et a permis de connaître l'organisation et les mystères de la société secrète ; on a reconnu que, pendant la guerre qui devait émanciper les nègres, l'influence des vaudous s'est exercée dans le sens de la tranquillité et a empêché une insurrection servile dans la Louisiane.

VAUDOUÉ (Le). Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine ; 372 hab.

VAUDOY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy ; 750 hab.

VAUDOYER (Les). Famille d'architectes français. *Antoine-Laurent-Thomas*, né à Paris le 20 déc. 1756, mort à Paris le 27 mai 1846. Elève de Ant.-F. Peyre, dit Peyre le Jeune, prix de Rome en 1783, il reconstitua de fait, en 1793, dans un atelier du Louvre, avec Julien-David Le Roy, l'école d'architecture de l'ancienne Académie royale, qui devint, en 1795, la Commission d'architecture, laquelle présida aux études d'architecture de l'Ecole académique, puis de l'Ecole des beaux-arts jusqu'à la réorganisation de cette dernière école en 1863. Il publia avec Pierre-Louis van Cléemputte, Détournelle, Allain et Pierre Baltard, la *Collection des grands prix d'architecture* (Paris, 1791-1805, 120 pl. in-fol.). En 1804, il fut chargé d'installer l'Institut de France dans les bâtiments de l'ancien Collège des Quatre-Nations, et il fit, en 1806, la salle publique, encore conservée dans ses grandes dispositions, des séances solennelles des Académies. Il avait succédé, en 1823, à son maître, Ant.-Fr. Peyre, comme membre de la section d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts.

Léon Vaudoyer, fils du précédent, né à Paris le 7 juin 1803, mort à Paris le 9 févr. 1872. Elève de son père, d'Hipp. Lebas et de l'Ecole des beaux-arts, Léon Vaudoyer remporta le grand prix en 1825.

VAUDRECOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont ; 96 hab.

VAUDREMER (Joseph-Auguste-Emile), architecte français, né à Paris en 1829. Elève de Adhémar, Blouet, Gilbert, prix de Rome, architecte en chef des édifices religieux de Paris. La ville de Paris lui doit la maison d'arrêt et de correction de la Santé où il s'inspira des principes posés par ses maîtres Blouet et Gilbert pour la construction des édifices pénitentiaires ; l'important groupe scolaire de la rue d'Alésia, le lycée Molière pour les jeunes filles, à Passy, et le lycée Buffon, pour les garçons, boulevard Pasteur, enfin l'église Saint-Pierre de Montrouge, de style latin, peut-être l'œuvre maîtresse de Vaudremer, l'église Notre-Dame d'Auteuil, dont le clocher élancé est un ressouvenir des édifices religieux du Poitou, de l'Angoumois et du Périgord. Il faudrait encore citer, une grande chapelle funéraire à Saint-Brice (Seine-et-Oise), le palais épiscopal de Beauvais. Membre de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), où il succéda en 1879 à Louis Duc, on doit à cet architecte la restauration et les agrandissements du Conservatoire national des arts et métiers (ancien prieuré Saint-Martin-des-Champs), les plans et la grosse construction de la cathédrale de Marseille, etc. Léon Vaudoyer avait ouvert, en 1832, un atelier d'architecture qui compta parmi ses élèves Auvray, G. Davioud, Henri Dubois, Espérandieu, Hugé, Jules Lisch, etc.

VAUDRÉMONT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Juzennecourt ; 219 hab.

VAUDREUIL (Louis-Philippe de Rigaud, marquis de), marin et homme politique français, né à Rochefort le 28 oct. 1724, mort à Paris le 14 déc. 1802. Fils d'un chef d'escadre, petit-fils d'un gouverneur du Canada, il entra jeune dans la marine, combattit contre les Anglais, devint chef d'escadre en 1777. Il se distingua par la prise de Saint-Louis du Sénégal en 1778 et la part qu'il prit aux combats d'avr. et mai 1780. Gouverneur de Saint-Domingue, il combattit sous les ordres de Grasse contre l'amiral anglais Rodney (1782). Il s'entendait mal avec son chef qui le traduisit devant un conseil de guerre où Vaudreuil se défendit de telle manière qu'on lui donna raison (1784). Promu lieutenant général, il fut député de la noblesse de Castelnaudary aux États généraux de 1789. Royaliste déterminé, il fut de ceux qui protégèrent la famille royale pendant la nuit du 5 oct. Puis il émigra. Revenu en France sous le Consulat, il ne joua plus aucun rôle.

Joseph-Hyacinthe-François-de-Paule de Rigaud, comte de Vaudreuil, frère du précédent, né à Saint-Domingue le 2 mars 1740, mort le 17 janv. 1817. Entré dans l'armée, il servit pendant la guerre de Sept ans dans l'état-major de Soubise. A la paix, il commença à jouer un grand rôle à la cour à cause de sa richesse et de son esprit. Cousin et peut-être amant de la charmante comtesse de Polignac, il participa aux bénéfices qu'elle tirait de sa faveur auprès de Marie-Antoinette. C'est d'abord 30.000

livres de pension, puis un domaine, puis sa promotion de maréchal de camp, puis la charge de grand fauconnier, puis le cordon bleu, et encore le gouvernement de la citadelle de Lille. Vaudreuil ne s'arrêta pas en si beau chemin. Devenu l'intime ami du comte d'Artois, il l'accompagna en 1782 au siège de Gibraltar. A son retour, il régente la cour, fait nommer ou disgracier des ministres, pousse Calonne et se fait donner sur le Trésor des avances énormes : une fois 1.200.000 livres, une autre fois 600.000 livres. Il protège les peintres, les gens de lettres, et c'est lui qui fait représenter de force le *Mariage de Figaro* à la Comédie-Française. Dès 1787, il passe en Angleterre avec les Polignac. Revenu à Paris en 1788, il trama quelques intrigues, et plus tard il accompagnait le comte d'Artois dans sa fuite en Flandre, puis en Suisse. A Bâle, il retrouva M[me] de Polignac et resta auprès d'elle. Ils errent en Italie. Vaudreuil est mêlé à tous les complots échafaudés pour le rétablissement de la monarchie, il participe à la campagne de 1792 dans l'armée des princes. En 1793, il perd sa chère comtesse, et, en 1795, il consent, à plus de cinquante ans, à épouser sa cousine, à Londres. Il s'établit à Twickenham (1799), devient aux trois quarts anglais et se dégoûte presque de la politique. La première Restauration le ramène à Paris : il devient lieutenant général, pair de France, gouverneur du Louvre et membre de l'Institut. Il vota la mort du maréchal Ney, et jusqu'à sa mort ne joua plus qu'un rôle effacé. Léonce Pingaud a publié la *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration* (Paris, 1889, 2 vol. in-8), avec une fort intéressante biographie de Vaudreuil.

VAUDREUILLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Revel ; 216 hab.

VAUDREVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg ; 174 hab.

VAUDREY. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montbarrey ; 495 hab.

VAUDRICOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Houdain ; 416 hab.

VAUDRICOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault ; 400 hab.

VAUDRIMESNIL. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin ; 491 hab.

VAUDRINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 417 hab.

VAUDRIVILLERS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 82 hab.

VAUDRY. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Vire ; 1.307 hab. Exploit. de granit.

VAUFREY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte ; 337 hab.

VAUGELAS (Claude-Favre, baron de Perorges, seigneur de), grammairien français, né à Meximieu (Ain) le 6 janv. 1595, mort à Paris en févr. 1650. Son père, Antoine Favre, président du Sénat de Savoie de 1610 à 1624, était un lettré : il fut l'un des fondateurs de l'Académie florimontane et publia des *Quatrains* moraux. Son fils hérita de la pension que lui servait la France et vint de bonne heure à Paris ; mais, s'étant attaché à Gaston d'Orléans, cette pension lui fut supprimée ; il vécut dès lors dans une gêne qui ne fit que s'accroître, et il mourut insolvable. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie française et devint, vers la fin de sa vie, précepteur des princes de Carignan, fils de Thomas-François de Savoie. — Les *Remarques sur la langue françoise*, que Vaugelas publia en 1647 (à Paris, chez la veuve Jean Camusat), sont un des livres qui ont exercé sur notre langue la plus profonde et la plus durable influence. Non point que ce livre soit original ; au contraire, Vaugelas proclame et répète à satiété qu'il n'est que le secrétaire de l'usage : « Je ne suis, dit-il, qu'un simple tesmoin qui dépose ce qu'il a veü et ouï ». La raison même ne peut rien contre l'usage, qui est « le roi et le tyran » des langues ; or l'usage fait beaucoup de choses par raison, d'autres sans raison, beaucoup contre raison. Il ne faudrait pas croire néanmoins que Vaugelas obéisse, en fait de langue, à une tendance démocratique qui eût été alors un anachronisme : il se hâte de distinguer le bon usage du mauvais et de restreindre singulièrement la conception qu'il faut se faire du premier ; le bon usage, dit-il, c'est celui « de la plus saine partie de la cour et de la plus saine partie des autheurs du temps ». Telles sont les autorités qu'il ne cesse de consulter et dont il enregistra les arrêts après trente-cinq ans d'observation et non sans avoir plusieurs fois remanié son livre. Les qualités qu'il poursuit avant tout sont la pureté, la netteté, la douceur, la sobriété, la simplicité, la variété. Pour y atteindre, il recommande d'éviter avant tout les mots bas, vulgaires ou trop techniques pour être entendus de tous, et les provincialismes. Il proscrit avec une grande énergie les archaïsmes ; quoiqu'il regrette « certains beaux mots », il se résigne à la tyrannie de l'usage et condamne, non seulement les mots vieillis, mais ceux qui commencent à vieillir ; il n'est guère moins hostile aux néologismes, car il croit notre langue assez riche ; il tolère toutefois qu'on l'enrichisse par voie de dérivation. En fait de syntaxe, les tournures qu'il recommande sont les plus brèves et celles qui laissent le moins de place à l'équivoque. Les principes de Vaugelas sont ceux mêmes de nos écrivains classiques, et les qualités qu'il recommande sont devenues les leurs : on ne saurait donc lui faire une trop large place dans l'histoire de notre langue. Il faut reconnaître toutefois qu'il n'a guère fait que suivre et fortifier des tendances qui se faisaient jour dans les cercles et les salons (où les questions grammaticales étaient fort à la mode), et d'autre part que son livre n'est pas à l'abri de tout reproche : d'abord il est mal composé : les répétitions comme les lacunes y sont nombreuses, et un index est indispensable pour s'y retrouver. Mais surtout Vaugelas est timide et exclusif : entre deux tournures également claires et logiques, il se croit obligé de choisir ; il paraît n'avoir pas toujours été observateur perspicace, car plusieurs des faits qu'il donne comme certains sont contestés par des contemporains. Doué d'un esprit médiocrement analytique, il lui arrive, même quand il observe bien, d'interpréter mal et de fonder sur des faits exacts des règles arbitraires. Enfin, il ignorait totalement l'histoire de la langue et n'a pu démêler quelques-unes de ses tendances, auxquelles ses règles sont souvent opposées. Aussi peut-on lui reprocher d'avoir contribué à nous faire une syntaxe trop rigide et parfois irrationnelle. Ces défauts furent peu sensibles au XVII[e] siècle, qui fit de Vaugelas son oracle : « parler Vaugelas » était synonyme de bien parler. Au lendemain de l'apparition des *Remarques*, deux écrivains seulement protestèrent : Lamothe Le Vayer, qui y avait été pris à partie (*Lettres touchant les Nouvelles Remarques sur la langue françoise*, Paris, 1647), et Scipion Dupleix, alors âgé de plus de quatre-vingts ans, partisan zélé de la langue plus riche et plus libre du XVI[e] siècle (*la Liberté de la langue françoise dans sa pureté ;* Paris, 1651). Mais ces attaques restèrent sans écho et la soumission fut générale : Corneille corrigea ses pièces pour les mettre d'accord avec Vaugelas ; Patru, Thomas Corneille commentèrent les *Remarques*, et l'Académie les faisait encore réimprimer en 1704. — Vaugelas avait en outre laissé une traduction de Quinte-Curce, mainte fois remaniée, où il devait donner une application des règles qu'il avait posées et fournir un incontestable modèle de bon style ; Chapelain et Conrart en publièrent une copie (1653), et Patru une autre (1659). Les *Remarques* de Vaugelas ont été souvent réimprimées ; l'édition la plus commode est celle de A. Chassang (Paris, 1884, 2 vol. in-8), qui contient aussi les observations des principaux commentateurs.

A. Jeanroy.

Bibl. : E. Moncourt, *Méthode grammaticale de Vau-*

gelas; Paris, 1851 (Thèse). — Chassang, *Préface* à l'éd. des *Remarques*. — F. Brunot, dans *Histoire de la Langue et la Littérature françaises*, publiée par Petit de Julleville, t. IV, ch. xi. — F. Brunetière, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1901.

VAUGHAN (Diana), personnage mythique, héroïne d'une mystification célèbre. Lorsque Léo Taxil (V. Jogand-Pagès), après avoir dirigé une librairie anticléricale, feignit de se convertir pour exploiter le champ plus fructueux de la crédulité catholique, l'encyclique *Humanum genus* contre la franc-maçonnerie, du 20 avr. 1884, venait de paraître. Taxil publia des livres antimaçonniques, pleins de fables, dont le succès fut énorme. Sa plus belle invention fut celle de Diana Vaughan la palladiste. Une tradition d'après laquelle « le Palladium », l'ordre le plus élevé de la franc-maçonnerie, siégeait dans la ville de Charleston (États-Unis), et avait été réformé vers 1886, servit de point de départ. Sur ce thème, Taxil broda ce qui suit : le Palladium avait été fondé le jour où les troupes italiennes entrèrent à Rome et mirent fin au pouvoir temporel de la papauté (20 sept. 1870) ; c'était là que Satan, le Dieu des maçons, s'exhibait sans voiles aux chefs de la secte ; un des principaux palladistes, nommé Vaughan, qui descendait d'un certain Thomas Vaughan, chef des Rose-Croix, et de Vénus-Astarté, avait initié sa fille, miss Diana, aux secrets du palladisme ; le jour de ses vingt-cinq ans, le 8 avr. 1889, cette fille s'était fiancée au puissant démon Asmodée, qui avait ordonné de la sacrer grande prêtresse : mais il y avait déjà une autre grande prêtresse, Sophia Walder, dont l'arrière-petite-fille doit, d'après les Maçons, donner le jour à l'Antéchrist en 1962 ; une rivalité ayant éclaté entre Sophia et Diana, celle-ci fut vaincue, parce qu'elle refusa de cracher sur une hostie et de la percer avec un poignard ; elle organisa alors une secte dissidente, dite le « Palladium régénéré ». Le 21 mars 1895, Taxil lança le premier numéro d'un périodique, intitulé *le Palladium régénéré et libre. Directrice, Miss Diana Vaughan*, qui contenait l'exposé du culte de Lucifer, de soi-disant révélations mystérieuses, et des blasphèmes sur la sainte Vierge et sur Jésus, de nature à exciter l'horreur des fidèles catholiques. Puis, le public ainsi alléché, en juin, le journal cessa de paraître et fut remplacé par un autre : *Miss Diana Vaughan. Mémoires d'une ex-palladiste*. Miss Diana y annonçait sa conversion au catholicisme et (comme jadis Taxil lui-même) son intention de consacrer sa vie à la réparation de ses erreurs. Sa conversion avait été hâtée, disait-elle, par le fait suivant : un jour (le 6 juin) que Diana conversait avec Belzébuth, Astaroth, Moloch et Asmodée, elle les avait mis en fureur en refusant d'insulter la Vierge Marie ; pour se défendre contre eux, elle avait invoqué le secours de Jeanne d'Arc, et les démons, prenant une forme hideuse, s'étaient enfuis. Miss Diana, menacée par les palladistes que sa conduite avait exaspérés, était obligée de se condamner pour le moment à une réclusion rigoureuse, dans un endroit connu seulement de quelques amis, mais elle publierait néanmoins tous les mois, par tranches, son autobiographie. — Les *Mémoires* parurent, en effet, pendant plusieurs mois et furent accueillis avec enthousiasme dans toute la catholicité ; on les traduisit aussitôt en plusieurs langues. Les imaginations les plus fantastiques et les plus burlesques, que Taxil et ses collaborateurs y accumulèrent avec une impudence extraordinaire, ne se trouvèrent pas assez fortes pour éveiller le sens critique du public spécial auquel ils s'adressaient : le cardinal-vicaire Parocchi écrivit à Diana pour la féliciter de sa conversion, « triomphe magnifique de la Grâce », et de l'intérêt que présentent ses *Mémoires ;* Mgr Vicenzo Sardi, secrétaire apostolique, écrivait que si la Providence avait permis que Diana fit partie de la secte infâme, c'était visiblement pour lui donner les moyens de l'écraser ; en sept. 1896, la *Civiltà cattolica*, organe des jésuites romains, parla de miss Diana Vaughan, « appelée des ténèbres à la lumière de Dieu, employant son expérience au service de l'Eglise, infatigable dans ses précieuses publications que rien n'égale en exactitude et en utilité ». Cependant, le bruit commençait à courir que miss Diana Vaughan n'existait pas. Le congrès antimaçonnique international de Trente, où siégèrent trente-six évêques et les délégués de cinquante autres, béni par Léon XIII, se divisa sur cette question ; l'immense majorité acclama Taxil, mais quelques membres (Allemands) demandèrent des détails sur Diana : « les noms de son parrain, sa marraine et de l'évêque qui avait autorisé sa première communion » ; une commission d'enquête fut nommée. La plaisanterie touchait à sa fin. Cependant des paladins se présentaient encore pour défendre Diana contre l'incrédulité montante : le 16 oct. 1896, un des secrétaires du cardinal Parocchi écrivit à l'illustre jeune fille « pour la fortifier contre la tempête de calomnies qui ne craignaient pas de mettre en doute jusqu'à son existence » ; l'évêque de Grenoble (Mgr Fava) et un chanoine de Coutances, directeur d'une revue locale, furent aussi parmi les plus obstinés. Ils triomphèrent lorsque, dans le numéro des *Mémoires* daté du 25 févr. 1897, miss Diana annonça que, fatiguée d'être traitée par les Francs-Maçons aux abois de personnage mythique, elle paraîtrait au public le lundi de Pâques, 19 avr., dans la salle de la Société de géographie, à Paris, et qu'elle y ferait une conférence avec projections lumineuses. Le 19 avr., la foule fut immense ; on avait exigé, à l'entrée, le dépôt des cannes et des parapluies. Au lieu de Diana, Taxil parut. Il avoua, avec son effronterie ordinaire, qu'il avait inventé le Palladium, Diana et tout le reste ; la véritable Diana était une dactylographe qu'il avait à son service pour 150 fr. par mois. A la fin, il fut obligé de s'enfuir dans un café voisin, et il parut bien qu'il avait été sage de confisquer les cannes. — Pendant quelque temps, un certain nombre de personnes ne voulurent pas consentir à s'avouer mystifiées, et prétendirent que Taxil avait vendu Diana aux palladistes, pour une somme colossale ; mais cette hypothèse ne trouva pas de créance. — Les *Mémoires* de Diana Vaughan, un des grands succès de librairie du xixe siècle, n'ont jamais été mis à l'index. L.

Bibl. : H.-C. Lea, *Léo Taxil, Diana Vaughan et l'Eglise romaine;* Paris, 1901, in-8.

VAUGINES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet ; 405 hab.

VAUGIRARD. Ancienne commune annexée à Paris et qui a donné son nom à un arrondissement de la ville : deux des quartiers du XVe arrondissement, celui de Saint-Lambert et en grande partie celui de Necker, y correspondent à peu près. Cette localité était, vers 1200, appelée Valboitron ou Vauboitron ; la forme Vaugirard (*Vallis Gerardi*) se rencontre à partir de 1258. C'était une dépendance d'Issy, avec lequel elle formait une seigneurie appartenant à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. En 1348, elle eut une paroisse ; l'église, placée au xve siècle sous l'invocation de saint Lambert, fut reconstruite de 1848 à 1853. Avant la Révolution, son territoire n'était pour ainsi dire occupé que par des maisons religieuses, entre autres le séminaire de Saint-Sulpice, et par un « hospice de santé » pour enfants. Compris lors de la Révolution dans le cant. d'Issy, Vaugirard fut rattaché en 1801 à celui de Sceaux. Il n'avait alors que 3.000 hab., mais se développa rapidement. Grenelle en fut démembré en 1830 pour former une commune ; le hameau de Plaisance avait vainement tenté d'en être détaché de même, lorsque survint l'annexion de 1859. Le territoire de la commune du xixe siècle était ainsi plus étendu que celui qui constituait, à proprement parler, Vaugirard. Aujourd'hui encore les établissements religieux, charitables ou scolaires y sont en grand nombre. Il ne faut pas confondre le cimetière actuel de Vaugirard avec celui du même nom ou de l'Ouest, qui a été désaffecté en 1856. M. Barroux.

Bibl. : L. Gaudreau, *Histoire de Vaugirard ancien et moderne ;* Paris, 1842, in-8. — F. Bournon, *Rectif. et add. à l'abbé Lebeuf;* Paris, 1901, pp. 583-599, in-8.

VAUGNERAY. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon ; 1.961 hab. (542 aggl.).

VAUGRENANS. Ruines d'un célèbre château de la Franche-Comté, dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Villers-Farlay, com. de Pagnoz, au haut d'une colline escarpée (500 m.) qui domine la Furieuse (affl. g. de la Loue). Louis XIV fit démanteler le château; la ville qu'il commandait a disparu.

VAUGRIGNEUSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Limours ; 370 hab.

VAUGUYON (Antoine-Paul-Jacques de Quélen, duc de La), général français, né à Tonneins le 17 janv. 1706, mort à Versailles le 4 févr. 1772. Il se distingua aux sièges de Kehl, Philippsbourg, Maastricht, Oudenarde, Anvers, aux batailles de Fontenoy, Raucoux, Lawfeld, et fut précepteur des petits-fils de Louis XV. — Son fils, *Paul-François*, né le 30 juil. 1746, mort à Paris le 14 mars 1828, fut ambassadeur en Hollande (1770) et en Espagne (1784-90). Louis XVIII l'appela à Vérone en 1795 pour être un des quatre membres de son conseil d'Etat. En 1805, il rentra en France où il vécut dans la retraite et devint pair à la Restauration. — Un de ses fils, *Paul*, né le 24 févr. 1777, mort à Paris en janv. 1839, prit part à la bataille d'Austerlitz, devint aide de camp de Murat, fit les campagnes de 1806, 1807 et 1808, et fut nommé général. Avec lui s'éteignit la famille des Vauguyon.

VAUHALLAN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 310 hab.

VAUJANY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Bourg-d'Oisans ; 718 hab.

VAUJOURS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. du Raincy ; 1.910 hab. Plâtrières.

VAULABELLE (Achille Tenaille de), historien et homme politique français, né à Châtel-Censoir (Yonne) en 1799, mort à Nice le 27 mars 1879. A la suite de bonnes études classiques faites au collège de Moulins, il fut quelque temps employé à la préfecture de l'Yonne, puis se rendit à Paris (1818), où il se fit connaître par sa collaboration à plusieurs journaux d'opposition libérale (*le Nain jaune*, *le Pour et le Contre*, etc.). Après la révolution de Juillet, il fut de ceux qui, peu satisfaits par l'avènement d'une nouvelle royauté, firent campagne, sans violence, mais avec une constante énergie, en faveur de l'idée républicaine. Rédacteur en chef du *Messager*, il entra en 1838 au *National*, où il se fit remarquer à la fois par sa modération et sa fermeté démocratique. Non moins apte aux travaux de longue haleine qu'aux polémiques éphémères du journalisme, il avait publié en 1835 et 1836 une importante *Histoire de l'Egypte depuis le départ des Français* (2 vol. in-8). Plus tard, il acquit une grande notoriété et se rendit vraiment populaire par son *Histoire des deux Restaurations* (1844 et suiv., 6 vol. in-8), ouvrage patiemment et loyalement préparé, écrit avec chaleur, parfois même avec éloquence, et où l'esprit de la Révolution éclate à chaque page, sans faire tort à la vérité.

Au lendemain du 24 févr., le gouvernement provisoire lui offrit l'ambassade de Londres, puis celle de Berlin, qu'il n'accepta pas. Envoyé à l'Assemblée nationale constituante par le dép. de l'Yonne (avr. 1848), il fit partie du comité de constitution, présida le comité de l'instruction publique, fut appelé le 5 juil. par le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, au ministère de l'instruction publique, dut se retirer le 13 oct. suivant, par suite de l'orientation quelque peu réactionnaire que prit alors le gouvernement, combattit, après l'élection du 10 déc., la politique présidentielle de l'Elysée, vota contre l'expédition de Rome, contre la proposition Rateau, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative (mai 1849). Rentré à cette dernière époque dans la vie privée, il consacra en partie les dernières années de sa vie à la préparation d'une *Histoire de la monarchie de Juillet, de la deuxième République et du second Empire*, qui n'a jamais été publiée. A. Debidour.

VAULABELLE (Eléonore Tenaille de), journaliste et auteur dramatique français, né à Châtel-Censoir (Yonne) le 12 oct. 1801, mort à Paris le 12 oct. 1859, frère du précédent. Après de brillantes études classiques, il fit, sous la Restauration, ses débuts comme homme de lettres en collaborant à divers journaux (*le Nain jaune*, *le Figaro*, *le Courrier de la jeunesse*, etc.), fut, après 1830, un des fondateurs et des rédacteurs du *Journal des enfants*, écrivit avec Alphonse Karr *la Légende de Mayeux*, qui lui valut une certaine notoriété, publia, sous le nom d'*Eugène Desprez*, plusieurs romans (*un Enfant*, 1833 ; *les Femmes vengées*, 1834, etc.), mais se fit principalement connaître sous le pseudonyme de *Jules Cordier*, en écrivant, avec divers collaborateurs, pendant le règne de Louis-Philippe, un grand nombre de pièces de théâtre, parmi lesquelles on peut citer : *la Tireuse de cartes*, mélodrame (1833) ; *un Enfant*, drame (1835) ; *les Trois Dimanches* (1840) ; *le Mari de ma fille* (1840) ; *le Mari à l'essai* (1842) ; *la Polka en province* (1844), vaudevilles qui eurent une certaine vogue. Après le 24 févr., il écrivit, de compte à demi avec Clairville, des pièces satiriques, où il s'attachait principalement à ridiculiser la révolution de 1848, ainsi que le gouvernement et les institutions qui en étaient issus : *l'Avenir dans le passé ; la Propriété c'est le vol ; le Club des maris et le Club des femmes ; les Grenouilles qui demandent un roi ; la Tireuse de cartes ; les Grands Ecoliers en vacances ; les Impôts ; les Représentants en vacances ; les Partageux ; le Bourgeois de Paris ; le Journal pour rire*, etc. Sous l'Empire, sans renoncer complètement au théâtre, il entreprit un grand dictionnaire historique de la langue française, mais mourut avant d'en avoir achevé la préparation. A. Debidour.

VAULMIER (Le). Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Salers ; 530 hab.

VAULNAVEYS-le-Bas. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille ; 590 hab.

VAULNAVEYS-le-Haut. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Vizille ; 1.551 hab.

VAULRY. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Nantiat, dans les montagnes de Blond ; 807 hab. Stat. de chem. de fer. Mines d'étain et de wolfram. Eglise du XIIIe siècle.

VAULT-de-Lugny. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. d'Avallon ; 656 hab. Stat. de chem. de fer.

VAULX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly ; 814 hab.

VAULX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château ; 223 hab.

VAULX-de-Cernay (Abbaye de) (V. Vaux-de-Cernay).

VAULX-en-Velin. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Villeurbanne ; 1.314 hab. Produits chimiques.

VAULX-Milieu. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière ; 585 hab. Stat. de chem. de fer.

VAULX-Vraucourt. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles ; 1.550 hab. Sucrerie et distillerie de betteraves.

VAUMAIN (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer ; 329 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Château du XVIe siècle.

VAUMAS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Dompierre-sur-Besbre ; 1.208 hab.

VAUMEILH. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte ; 375 hab.

VAUMOISE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois ; 333 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VAUMORT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (N.) de Sens ; 194 hab.

VAUNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Thiviers ; 554 hab.

VAUNAGE. Pays de l'ancien Languedoc (V. Gard).

VAUNAVEYS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. (N.) de Crest; 477 hab.

VAUNOISE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Bellême; 273 hab. Stat. de chem. de fer.

VAUPALIÈRE (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Maromme; 487 hab.

VAUPILLON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe; 530 hab.

VAUPOISSON. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt; 237 hab.

VAUQUELIN (Jean de La Fresnaye), poète français, né à la Fresnaye-au-Sauvage, près de Falaise, en 1536, mort en 1607. La noblesse de sa famille remontait, si on l'en croit lui-même, à Guillaume le Conquérant; son père, lieutenant des gens d'armes sous le maréchal d'Annebaut, mourut à trente ans, laissant la terre de la Fresnaye grevée. Heureusement sa mère, Barbe de Boislichausse, put, à force d'économie, libérer le patrimoine du futur poète. En 1549, elle envoya son fils à Paris; il y resta jusqu'en 1554, étudiant les belles-lettres sous la direction de Tournebu, de Buquet et de Muret, et il connut à cette époque la plupart des poètes de la jeune école. En 1554, après quelques hésitations, il se décida à faire son droit et, accompagné de deux amis, se mit en route pour Poitiers. Mais, avant même d'y être arrivé, à Angers, il rencontra le poète Tahureau qui le dégoûta, par ses railleries, des études juridiques; puis à Poitiers, il fit la connaissance de Scévole de Sainte-Marthe, si bien qu'en 1535 parurent dans cette ville *les Deux premiers livres des Foresteries de Vauquelin de La Fresnaie;* son livre une fois publié, le jeune homme courut à la Fresnaie chercher les éloges maternels. Mais Barbe de Boislichausse, femme avisée et prudente, tança vertement son fils. Vauquelin se remit en route pour aller poursuivre ses études de droit à Orléans, puis à Bourges. Il les acheva sous la direction des professeurs Balduin, Duarin et Donneau. En 1559, il fut reçu avocat et obtint la charge d'avocat du roi au bailliage de Caen. C'est vers cette époque qu'il écrivit ses premières *Epîtres* et ses *Idillies*. En 1560, il épousa l'héroïne et l'inspiratrice de ses vers, la Philis des *Idillies* et la Myrtine des *Foresteries*, Anne de Bourgueville, fille de Charles de Bourgueville, lieutenant général au bailliage de Caen. Cependant Henri II, puis François II mouraient; on était en pleine guerre civile; Vauquelin prit parti pour le roi et, en 1562, écrivit un *Discours à la Royne, mère du Roy*, intitulé *Pour la Monarchie contre la Division;* les idées exprimées dans ce discours sont excellentes; mais la forme en est moins heureuse; il ne fut imprimé qu'en 1568. Vauquelin, d'ailleurs, ne s'en tint pas aux vers : en 1574, on le retrouve, en qualité de commissaire des vivres, aux sièges de Domfront, puis de Saint-Lô. C'est cette même année qu'il fait le projet d'écrire un *Art poétique* et fait part à Desportes de son projet. Après la mort de Charles IX, Desportes, favori de Joyeuse, fit recommander par lui Vauquelin au nouveau roi. Henri III écrivit au poète une lettre flatteuse et le nomma intendant des côtes de Normandie. L'*Art poétique* ne fut pas achevé avant 1589, date de l'assassinat du roi; il ne devait paraître qu'en 1605, dans les *Diverses poésies;* Vauquelin, en effet, ne négligea jamais ses fonctions, pour se donner plus assidûment à la poésie : dans la préface des *Diverses poésies*, il écrivait : « Jamais je ne m'oubliay tant que je laissasse les affaires pour entendre à mes vers... Je n'escoutoy les Sirènes des Muses qu'à mon grand loisir et aux heures où d'autres s'ébatent à des exercices moins honnestes ». Pourtant, de 1581 à 1585, il avait écrit des *Satires*, des *Idillies*, une *Israélide* et une *Pastorale*, inédites. Député aux Etats de Blois, il y fit la connaissance du poète Pontus de Tyard; puis il revint à Caen et y resta jusqu'en 1594; il s'occupait d'élever ses huit enfants, de revoir ses ouvrages et d'exercer ses fonctions de lieutenant général. En 1505, il écrivit ses *Sonnets chrétiens* et fit paraître le recueil dont nous avons parlé plus haut : il y avait réuni des satires, des épigrammes, des épîtres, des épitaphes, des sonnets et l'*Art poétique*. Il y avait même glissé quelques idylles licencieuses, entre autres *la Nuit de Mariage*, dans laquelle il fait aux lecteurs des confidences sur sa propre nuit de noces. Il mourut dix ans avant sa femme.

Les poésies de Vauquelin ne sont pas sans valeur; la langue en est saine et pure, l'inspiration souvent sincère. Mais il leur manque l'originalité et la force. Elles ressemblent un peu trop à la poésie courante de cette époque. C'est par son *Art poétique* que Vauquelin occupe dans l'histoire de notre littérature une place importante. Boileau, qui n'a pas parlé de lui, l'avait lu et souvent imité. Vauquelin lui-même avait pris à tâche de suivre Horace pas à pas, et une grande partie de son ouvrage est consacré à formuler des préceptes généraux, fidèlement traduits du latin. Cependant, il s'y trouve aussi des jugements sur les poètes contemporains. L'*Art poétique* représente la doctrine de transition entre les théories de la pléiade et celles de Malherbe; Vauquelin ne formule pas encore nettement les règles sévères de Malherbe, mais il réagit avec vigueur contre la fantaisie excessive de Ronsard et de ses disciples. Oublié et dédaigné pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, Vauquelin a été, comme tant d'autres, réhabilité par Sainte-Beuve. A. Bayet.

Bibl.: F. Boisard, *Notice sur les hommes du Calvados;* Caen, 1818. — Genty, *Préface d'une édition de l'Art poétique;* Paris, 1862.

VAUQUELIN (Louis-Nicolas), chimiste français, né à Saint-André-d'Hébertot (Calvados) le 16 mai 1763, mort à Saint-André-d'Hébertot le 14 nov. 1829. Il alla se placer, à quatorze ans, comme garçon pharmacien, à Rouen, puis, à seize ans, à Paris, où il arriva avec un écu en poche, et, remarqué par Fourcroy, parent de son patron, entra dans son laboratoire où il passa huit années (1783-91). Reçu pharmacien en 1792 et envoyé l'année suivante à Melun comme pharmacien en chef de l'hôpital militaire, il fut rappelé en 1795 à Paris comme inspecteur et professeur de docimasie à la nouvelle Ecole des mines et, quelques mois après, fut chargé d'une suppléance de chimie à l'Ecole polytechnique. En même temps, il était nommé membre de l'Institut, qu'on venait de réorganiser. Il devint par la suite professeur de chimie au Collège de France, en remplacement de Darcet (1801), essayeur à la Monnaie (1802), directeur de l'Ecole spéciale de pharmacie (1803), professeur de chimie au Jardin des Plantes (1804) et à la Faculté de médecine (1809), où il succéda respectivement à Brongniart et à Fourcroy, membre de l'Académie de médecine (1820). Tombé en disgrâce en 1822, sous le ministère Villèle, à raison de ses opinions libérales, il se retira dans son pays natal et, en 1827, fut envoyé par le dép. du Calvados à la Chambre des députés, où il siégea au centre gauche. Vauquelin fut un professeur peu brillant, mais très méthodique, qui forma d'illustres élèves, comme Chevreul, Orfila, Payen, Bouchardat. Il se montra, de plus, un expérimentateur fort sagace, doué au plus haut degré du sens analytique, et, sans pouvoir être rangé au même titre que les Lavoisier, les Fourcroy et les Berthollet, parmi les fondateurs de la chimie moderne, il a, du moins, notablement contribué à ses premiers progrès. On lui doit, notamment, la découverte, en 1797, de deux corps simples nouveaux, le *chrome* et le *glucinium* (V. ces mots). Il a rendu, d'autre part, de signalés services à l'industrie et à l'hygiène par ses multiples observations sur le fer, l'acier, le plomb, la fabrication de l'alun, celle du laiton, l'eau de couleur des bijoutiers, l'action oxydante du vin, de l'huile, du vinaigre, etc. Enfin, il s'est livré, dans les règnes végétal et animal, à de délicates recherches sur les principes immédiats de nombreuses plantes, sur la sève des végétaux, sur la respiration des insectes et des vers, sur la liqueur séminale, sur les concrétions urinaires,

sur la coquille des œufs, sur la laite des poissons. Outre deux cent cinquante mémoires, qu'il a rédigés, soit seul, soit avec Fourcroy, et qui ont paru dans le *Journal des mines*, dans les *Annales de chimie*, dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, dans les *Recueils de l'Académie des sciences*, dans les *Annales du Museum*, dans les *Annales des mines*, il a publié : *Instruction sur la combustion des végétaux* (Tours, 1794-1803, in-4) ; *Expériences sur les sèves des végétaux* (Paris, 1798, in-8) ; *Analyse de la matière cérébrale* (Paris, 1811, in-4) ; *Manuel de l'essayeur* (Paris, 1812, in-8 ; 2e éd., 1835, in-18) ; *Dictionnaire de chimie* (Paris, 1826, in-8). L. S.

BIBL. : CUVIER, *Eloge de Vauquelin*, dans *Mém. Acad. sc.*, t. XII. — Pour la liste des mémoires de Vauquelin, consulter *la France littéraire* de Quérard et le *Biograph.-literar. Handwörterbuch* de Poggendorff.

VAUQUELIN DES YVETEAUX (Nicolas), poète français, né au château de La Fresnaye, près Falaise, vers 1570, mort à Brianval en 1649. Précepteur du duc de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées, il composa pour son élève un poème, *l'Institution du Prince*, sa seule œuvre sérieuse. Il fut ensuite précepteur du Dauphin (plus tard Louis XIII), mais son goût du plaisir le fit congédier. Vêtu avec une extravagance que Tallemant a signalée, des Yveteaux présenta à la cour son compatriote Malherbe. Il vivait en épicurien dans sa belle résidence du faubourg Saint-Germain, dont il avait fait un centre de vie élégante ; tombé dans la pastorale, on le vit errer dans ses jardins, la houlette à la main, poussant des bergers enrubannés au milieu de bergères fardées ; il épousa une joueuse de harpe des carrefours, et se fit jouer par elle une sarabande à son heure dernière, pour passer plus doucement. Pendant trente-cinq ans, il mena cette vie voluptueuse et ridicule dont il a laissé la philosophie dans un sonnet paru dans les *Délices de la poésie française* (1670).

VAUQUOIS. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Varennes-en-Argonne ; 236 hab.

VAURÉAL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise ; 397 hab.

VAUREILLES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Montbazens ; 1.107 hab.

VAUREZIS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons ; 273 hab.

VAUROMIÈRE, poète français (V. ORTIGUE [Pierre d']).

VAUROUX (Le). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. du Coudray-Saint-Germer ; 313 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VAUSSEROUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Ménigoute ; 602 hab.

VAUTEBIS. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Ménigoute ; 995 hab.

VAUTHIERMONT. Com. du territ. de Belfort, cant. de Fontaine ; 301 hab.

VAUTIER (Benjamin), peintre de genre suisse, né à Morges (lac de Genève) le 27 avr. 1829. Elève de W. de Schadow et de R. Jordan, il alla à Paris en 1856 et vint professer à Dusseldorf. Il emprunte principalement le sujet de ses tableaux à la Suisse, à la Forêt-Noire et à l'Alsace et traita surtout des scènes de la vie de famille des paysans et des petits bourgeois. Ses meilleures œuvres sont : *les Chantres d'église* (1858) ; *la Surprise à l'auberge* (1862, musée de Leipzig) ; *Paysan* (1865, à Bâle) ; *Banquet de funérailles dans l'Oberland bernois* (1865, à Cologne) ; *Première Leçon de danse* (1868, Nationalgalerie à Berlin) ; *Au chevet du malade* (1873, *id.*) ; *Un fils perdu* (1885) ; *Abandonné* (1892, à Breslau), etc.

VAUTORTE. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. d'Ernée ; 1.219 hab.

VAUTOUR (Ornith.). Genre de Rapaces diurnes, type de la famille des *Vulturidés*, qui comprend des Oiseaux caractérisés par un bec long, vigoureux, comprimé, recourbé seulement à l'extrémité ; la cire, dans laquelle sont percées les narines, recouvre la moitié ou les deux tiers du bec ; les ailes sont allongées, la queue courte ou moyenne ; les ongles faibles, émoussés, peu crochus. La tête et le cou sont nus et portent quelquefois des caroncules. Tous se nourrissent presque exclusivement de cadavres, ce qui leur donne une odeur infecte. La famille est propre aux régions chaudes des deux continents, à l'exclusion de l'Australie, de la Polynésie et de Madagascar ; elle se subdivise naturellement en deux sous-familles : les *Vulturinés* ou Vautours de l'ancien continent, qui ont les narines arrondies ou allongées perpendiculairement au bec, et les *Cathartinés* ou Vautours américains, dont les narines sont allongées parallèlement au bord mandibulaire, ou ovales (V. CATHARTE et CONDOR). Tous ces Rapaces doivent être considérés, comme utiles, en raison de l'instinct qui les pousse à dévorer les cadavres et à débarrasser ainsi la surface du sol des charognes en putréfaction, office qu'ils remplissent jusque dans les rues des villes dans la région intertropicale. Les *Vulturinés*, qui seuls doivent nous occuper ici, comprennent les genres *Vultur*, *Otogyps* et *Gyps*, auxquels on peut ajouter les genres Percnoptère (*Neophron*) et *Gypohierax* (V. ce mot), considérés souvent comme types de deux sous-familles distinctes.

Le VAUTOUR MOINE OU ARRIAN (*Vultur monachus*), type du genre *Vultur*, est d'un brun plus ou moins foncé avec la tête et le cou nus et bleuâtres, une collerette de plumes blanches, étroites, entourant la base du cou. Il atteint 1m,20 de long. Il se montre dans le S. de l'Europe où il vit dans les Pyrénées, l'Espagne, le Tirol, l'Italie, la Grèce, s'étendant jusque dans le N. de l'Inde et dans l'Afrique septentrionale. Il niche dans les montagnes rocheuses. Son aire, formée de branches, est plate et a plus de 1 m. de diamètre ; la femelle y pond deux œufs d'un blanc bleuâtre. Une espèce voisine, type du sous-genre *Lophogyps* (*V. chincou*), le remplace en Abyssinie et dans le S. de l'Afrique. L'ORICOU, type du genre *Otogyps* (*O. auricularis*), est caractérisé par les plis que forme autour des oreilles la peau nue de la tête et du cou, qui est nuancée de bleu, de violet et de blanc ; sa collerette remonte jusqu'à l'occiput, et il est plus grand que le précédent. Il habite l'Afrique, remplacé en Asie par une espèce voisine (*O. calvus*). — Le VAUTOUR FAUVE (*Gyps fulvus*) est fauve, avec la tête et le cou recouverts d'un court duvet blanc au-dessus de la collerette. Il habite l'Inde et se montre aussi en Europe. Cette espèce est utilisée, en Asie, pour la sépulture des cadavres humains, spécialement par la secte des Parsis, qui exposent les morts dans de grandes tours en forme de cirques, ou même entretiennent dans les pagodes des vautours captifs chargés de dépecer les cadavres dont les os sont ensuite jetés dans des puits. D'autres espèces du genre *Gyps* habitent l'Indo-Chine et l'Afrique. — Le PERCNOPTÈRE (*Neophron percnopterus*) ou ALIMOCHE est une petite espèce à bec grêle qui se rapproche des Cathartes par la forme des narines : il est blanc avec les rémiges noires, la face nue et rouge. Il habite l'Egypte et se montre dans le S.


Percnoptère
(*Neophron percnopterus* Gray).

de l'Europe et jusqu'à Madère. Deux espèces voisines habitent l'Afrique orientale et l'Inde. E. TROUESSART.

VAUTRAIN (Eugène-Joseph), homme politique français, né à Nancy le 15 nov. 1818, mort à Paris le 20 déc. 1881. Avocat à Paris, il devint après 1848 maire du IXe arrondissement. Il démissionna après le coup d'Etat du 2 Déc. et resta à l'écart de la politique jusqu'en 1870, se consacrant au barreau. Maire du IVe arrondissement le 5 nov. 1870, il ne fut pas élu à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Il quitta Paris pendant la Commune, revint après l'entrée des Versaillais, devint conseiller municipal et président du Conseil municipal, puis en même temps du Conseil général de la Seine. Le 7 janv. 1872, il battit Victor Hugo à une élection complémentaire à l'Assemblée nationale dans la Seine. Il siégea au centre gauche et appuya Thiers. En 1876, il fut battu dans le IVe arrondissement par Barodet, et se retira de la vie politique.

VAUTRÉ (Victor, baron de), général français, né à Dompaire, en Lorraine, en 1770. Entré au service dans les gardes du roi en 1791, il fut un des défenseurs des Tuileries le 10 août 1792; arrêté le 13, il échappa, grâce à sa femme, aux massacres de septembre et fut enrôlé pour marcher à la frontière dans le 7e bataillon des volontaires de Paris où il fut nommé capitaine le 1er oct. 1792. Il fit en cette qualité les campagnes de Champagne et de Belgique. Fait prisonnier à la prise du Quesnoy (1793), il ne rentra en France qu'en 1795. Il servit dans les états-majors jusqu'en 1804, fit les campagnes de l'Empire et fut blessé à diverses reprises ; pris à la Bérézina, il ne revint en France que le 12 sept. 1814 pour prendre le commandement de son régiment devenu régiment de Bourbon. Vautré était en Corse lors du retour de l'île d'Elbe et conserva le drapeau blanc jusqu'au 19 avr.; aussi, rappelé en France, il fut destitué et enfermé à la citadelle de Grenoble. Colonel de la légion de l'Isère, il fut fait baron le 12 mai 1816 et maréchal de camp le 17 juil. suivant. Il a commandé successivement les dép. de l'Aveyron, de l'Ain, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, puis a été ensuite chargé d'inspections générales et nommé membre de la commission d'organisation de l'infanterie.

VAUVENARGUES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. et cant. d'Aix ; 252 hab. Château avec grosses tours du XIVe siècle ; on y trouve un réduit, reste présumé d'un château romain. Aux environs, gouffre de Garagaï.

VAUVENARGUES (Luc CLAPIERS, marquis de), littérateur français, né à Aix le 6 août 1715, mort à Paris le 28 mai 1747. D'une famille de petite noblesse, bien que de souche ancienne, il était fils de Joseph de Clapiers, seigneur de Vauvenargues, élevé au marquisat en 1722 en récompense de sa bravoure pendant la peste de 1720, époque à laquelle il était premier consul d'Aix. On n'a que peu de renseignements sur la jeunesse de Vauvenargues ; la faiblesse de sa santé interrompit ses études au collège d'Aix, et son instruction première resta fort incomplète : il ne sut jamais le grec ni le latin. A seize ans, une traduction des *Vies* de Plutarque lui révéla l'antiquité et le transporta ; un Sénèque et les lettres de Brutus à Cicéron le pénétrèrent d'émotion. A l'âge où il devait choisir une carrière, il se décida pour celle des armes et devint sous-lieutenant dans le brillant corps d'infanterie appelé le Régiment du roi. Il fit presque aussitôt campagne sous le maréchal de Villars en Lombardie (1733) et rentra en France en 1736 ; il allait connaître après l'activité d'une campagne victorieuse la monotonie de la vie de garnison dans les places de Bourgogne et de Franche-Comté.

C'est à cette époque qu'il eut le temps de se replier sur lui-même et de former ses idées : il reconnut de suite que les choses de l'âme sont seules dignes d'intérêt, et cette préoccupation morale se doubla de l'idée que seule la gloire vaut la peine de vivre. C'est au marquis de Mirabeau (père du célèbre orateur) que revient l'honneur d'avoir deviné l'originalité de Vauvenargues et de l'avoir poussé très vivement à la littérature : l'intéressante correspondance (de juil. 1737 à août 1746) des deux amis qui avaient le même âge et la même carrière est caractéristique à ce sujet. La délicatesse morale et la pureté de Vauvenargues, heurtées par le caractère voluptueux et despotique de Mirabeau, voulaient un autre correspondant : ce fut le charmant et délicat Fauris de Saint-Vincens. La pauvreté de Vauvenargues l'empêcha cependant de venir dès lors à Paris se mêler à la vie de la cour où l'appelait Mirabeau. En 1741, il était en garnison à Metz et prit part à la campagne, d'abord brillante, puis désastreuse du maréchal de Belle-Isle en Bohême : pendant la terrible retraite de Prague sur Egra (déc. 1742), Vauvenargues eut les deux jambes gelées ; il se remit lentement et incomplètement, à l'hôpital de Nancy, puis repassa le Rhin avec l'armée du maréchal de Noailles ; après le désastre de Dettingen, il rentra en France à la fin de 1743 et alla tenir garnison à Arras. De ces deux années de campagne il rapportait maintes observations et quelques écrits composés pour son jeune ami de Seytres, mort à dix-huit ans pendant le siège de Prague, et dont il fit l'*oraison funèbre*, « la première, dit Voltaire, que le cœur ait dictée ».

La santé de Vauvenargues était ruinée : les plaies de ses jambes gelées se rouvraient sans cesse, et ses yeux perdaient la vue ; il dut renoncer à la vie militaire et se décida, malgré l'opposition de son père, à venir à Paris : il songeait à la diplomatie, mais ses demandes au roi et au ministère n'obtinrent pas de réponse. L'influence de Voltaire allait modifier ces dispositions du ministre, mais une petite vérole maligne acheva d'épuiser Vauvenargues et l'empêcha d'entrer dans la diplomatie. Il avait fait la connaissance de Voltaire, auquel il inspira de suite un attachement respectueux et admiratif, malgré la différence de leur âge et sa jeunesse, en lui écrivant pour lui soumettre ses idées critiques sur la différence des génies de Racine et de Corneille. Marmontel a tracé un tableau charmant des entretiens admirables de Voltaire et de Vauvenargues : le génie de l'un s'était attaché avec la plus vive tendresse à la vertu de l'autre.

Vauvenargues quitta la Provence au mois de mai 1745 et s'installa à Paris dans une modeste maison meublée, l'hôtel de Tours, rue du Paon (sur l'emplacement actuel de l'Ecole de médecine) et y vécut très retiré, à cause de ses ressources très faibles et de sa santé détruite. Reprenant ses notes, il publia en févr. 1746, anonymement, un volume de *Maximes* qui contenait dans ses 400 pages une *Introduction à la connaissance de l'Esprit humain*, des *Réflexions sur divers sujets*, des *Conseils à un jeune homme*, des *Réflexions critiques sur divers poètes*, deux *Fragments sur les orateurs et sur La Bruyère*, une *Méditation sur la foi*, enfin une suite importante de *Paradoxes mêlés de réflexions et de maximes*. Ce volume ne fut pas remarqué ; le *Mercure*, qui avait signalé l'apparition des *Caractères* de La Bruyère en 1688 en déclarant cet ouvrage « directement au-dessous de rien », ne mentionna pas même les *Maximes* de Vauvenargues. Pendant un an encore ce dernier usa sa vie défaillante, conservant une sérénité inaltérable, se bornant à confesser ses doutes sur l'utilité de sa vie dans quelques pages impersonnelles d'esquisse morale ; il mourut enfin à trente et un ans. Après soixante ans d'oubli, ses *Maximes* reparurent, et le public ratifia enfin le jugement que Voltaire avait dès le premier jour porté sur elles. Vauvenargues a montré dans son œuvre une indifférence absolue à toute haute spéculation : sa morale ne vise pas si haut, et ne dépasse pas les bornes naturelles et le but positif de la vie. Une telle insouciance condamnait sa doctrine à une certaine médiocrité ; en matière de dogme, il ne s'éleva jamais au-dessus de ce sentiment : « je n'ai jamais été contre la religion » : il n'était pas croyant. On ne peut donner le nom de philosophie à ces libres effusions d'une

âme pure, discrète et passionnée ; ce sont des exhortations familières, de belles consultations morales, dans lesquelles il généralisa ses impressions intimes : le livre dont il est le plus voisin, c'est les *Pensées* de Marc-Aurèle. Vauvenargues, qui connaissait peu l'antiquité, ne subit en réalité que trois influences littéraires qui l'ont formé ; il a dit lui-même : « On voudrait penser comme Pascal, écrire comme Bossuet, parler comme Fénelon. » Aucun autre écrivain n'a exercé sur lui d'action notable. L'un des principaux mérites de son manuel de la vie morale, c'est le style, dont la charmante imagination, la sensibilité et l'harmonie (il abonde en vers non rimés, mais d'un rythme régulier) annoncent déjà Rousseau, dont Vauvenargues présente comme une première épreuve, une ébauche heureuse et rapide. La vie sérieuse et désintéressée de Vauvenargues, dans une époque égoïste et vaine, sa noblesse de cœur dans un temps si dissolu, achèvent de donner un grand prix à cette figure délicate et un peu pâle.

La famille de Vauvenargues s'est éteinte au commencement du XIXe siècle, et son nom n'est plus porté : ses deux frères puînés, Antoine et Nicolas-François-Xavier de Clapiers, sont morts, l'un en 1741, l'autre en 1801 sans laisser d'enfants.

Vauvenargues fit paraître en 1747 une seconde édition des *Maximes*, remaniée légèrement ; en 1797, le marquis de Fortia d'Urban publia une édition en 2 vol. qui contenait quelques morceaux inédits. En 1806, une 4e édition parut, précédée d'une étude de Suard sur la *Vie et les Ecrits* de Vauvenargues, augmentée de pages posthumes et des notes de Voltaire et Morellet. La première édition critique est celle de Gilbert (2 vol., 1857), et la plus récente celle de 1874, en 3 vol. Ph. BERTHELOT.

BIBL. : M. PALÉOLOGUE, *Vauvenargues*, 1890.

VAUVERT. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, sur un monticule formé de galets du Petit Rhône (qui est aujourd'hui à 10 kil.) ; 4.375 hab. (3.324 aggl.). Stat. de chem. de fer. Consistoire protestant. Vignobles réputés, pépinières.

VAUVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 177 hab.

VAUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Beaumont ; 378 hab.

VAUVILLERS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure ; 1.064 hab. (1.033 aggl.). Fabr. de broderies et de dentelles. Carrières de grès bigarré des Vosges.

VAUVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes ; 334 hab.

VAUVISE. Rivière du dép. du *Cher* (V. ce mot).

VAUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu ; 847 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabr. de lames et filés or.

VAUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand ; 190 hab.

VAUX. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (O.) de Montluçon ; 765 hab.

VAUX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Royan ; 531 hab.

VAUX. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 121 hab.

VAUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Revel ; 397 hab.

VAUX. Com. du dép. du Rhône, arr. et cant. de Villefranche ; 1.158 hab.

VAUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Meulan ; 1.127 hab. Stat. de chem. de fer. Eglise du XIIIe siècle.

VAUX. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau ; 395 hab.

VAUX. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Couhé ; 1.260 hab.

VAUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (O.) d'Auxerre ; 355 hab.

VAUX-ANDIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny ; 1.642 hab. Sucrerie.

VAUX-CHAMPAGNE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny ; 238 hab.

VAUX-DE-CERNAY (Les). Hameau de la com. de Cernay-la-Ville, dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse. Ancienne abbaye d'hommes, de l'ordre de



Ruines de l'église abbatiale des Vaux-de-Cernay.

Citeaux, fondée en 1128 par Simon, connétable, seigneur de Neauphle-le-Château. Ce monastère était situé exactement à la limite des diocèses de Paris et de Chartres, la ligne de démarcation passant au travers de ses bâtiments. Il a compté au nombre de ses religieux Pierre des Vaux de Cernay, l'historien de la croisade des Albigeois, et saint Thibaud de Marly, qui en fut abbé et mourut en 1247. Supprimée en 1790, l'abbaye fut abandonnée, et ses bâtiments tombèrent en ruines. Le domaine appartient depuis de longues années à la famille de Rothschild, qui y a fait faire d'heureuses restaurations, en respectant une partie des ruines qui donnent au site un décor fort agréable. L'ensemble de la vallée est lui-même fort pittoresque ; un ruisseau y court, formant çà et là des cascades, dont une voûte de verdure augmente le charme. Aussi est-ce un but d'excursion cher aux Parisiens, notamment aux artistes, malgré le peu de commodité que fournissent les moyens de locomotion. F. B.

BIBL. : LEBEUF, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 423-5, de l'éd. de 1883. — MERLET et MONTIÉ, *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*, 3 vol. in-4. Publ. de la Société archéologique de Rambouillet.

VAUX-DEVANT-DAMLOUP. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Charny ; 226 hab.

VAUX-EN-AMIÉNOIS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Villers-Bocage ; 554 hab.

VAUX-EN-DIEULET. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy ; 275 hab.

VAUX-EN-PRÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Mont-Saint-Vincent ; 273 hab.

VAUX-ET-CHANTEGRUE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe ; 381 hab.

VAUX-LA-DOUCE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de La Ferté-sur-Amance ; 145 hab.

VAUX-LA-GRANDE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 108 hab.

VAUX-LA-PETITE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 122 hab.

VAUX-LA-VALETTE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-la-Valette ; 215 hab.

VAUX-LE-MONCELOT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 159 hab.

VAUX-LE-PÉNIL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun ; 857 hab.

VAUX-LÈS-MOURON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Monthois ; 159 hab. Stat. de chem. de fer.

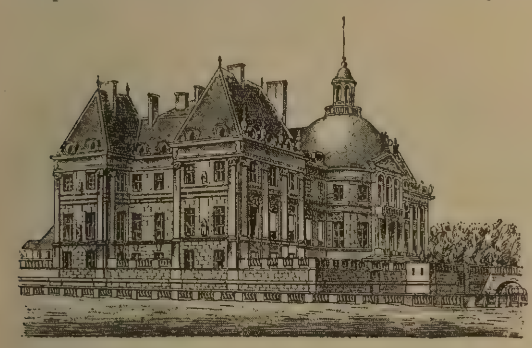
VAUX-lès-Mouzon. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon ; 238 hab.

VAUX-lès-Palameix. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel ; 312 hab.

VAUX-lès-Rubigny. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien ; 120 hab.

VAUX-lès-Saint-Claude. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 382 hab.

VAUX-le-Vicomte. Château situé sur le territoire de la com. de Maincy, arr. et cant. de Melun, dép. de Seine-et-Marne. Ce magnifique monument fut construit par Le Vau pour le célèbre surintendant des finances Fouquet,



Château de Vaux-le-Vicomte.

peu après que celui-ci eut acquis la vicomté de Melun, d'où le surnom donné à l'édifice. Les artistes les plus en renom, Mignard, Lebrun, le décorèrent de peintures remarquables, et c'est Le Nôtre qui dessina le parc. Le 17 août 1661, Fouquet y convia Louis XIV et lui offrit une fête absolument royale. Ce faste fut la cause de sa disgrâce ; moins d'un mois après, Fouquet était incarcéré, et les *Nymphes de Vaux*, chantées par La Fontaine, pleurèrent. Après Fouquet, le château appartint à son fils, qui fit ériger la terre en comté, puis au maréchal de Villars et au duc de Praslin, et le domaine porta alors le nom de Vaux-Praslin. Il a été acquis en 1875 par M. Sommier qui l'a fait restaurer somptueusement et qui le possède encore aujourd'hui. F. B.

VAUX-Marquenneville. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt ; 144 hab.

VAUX-Montreuil. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 267 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VAUX-Renard. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu ; 834 hab.

VAUX-Rouillac. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac ; 527 hab.

VAUX-Saules. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine-l'Abbaye ; 360 hab.

VAUX-sous-Aubigny. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy ; 456 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VAUX-sous-Chèvremont. Localité de Belgique, prov. et arr. de Liège, à 5 kil. S.-E. de cette ville, sur la Vesdre, sous-affl. de la Meuse ; 5.000 hab. Stat. du chem. de fer de Liège à Verviers par Herve. Carrières, industries métallurgique et armurière. Chapelle consacrée à la Vierge et qui depuis plusieurs siècles attire chaque année des milliers de pèlerins.

VAUX-sous-Coulombs. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq ; 135 hab.

VAUX-sur-Aure. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes ; 308 hab. Château d'*Argouges* (Renaissance).

VAUX-sur-Blaise. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy ; 656 hab. Hauts-fourneaux.

VAUX-sur-Eure. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure ; 130 hab.

VAUX-sur-Lunain. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage ; 189 hab.

VAUX-sur-Poligny. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny, dans un vallon dit Culée de Vaux où la Glantine tombe en cascades ; 410 m. d'alt. ; 337 hab. Ancien prieuré cluniste où est établi un petit séminaire qui forme la population du village en grande partie.

VAUX-sur-Risle. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles ; 102 hab.

VAUX-sur-Saint-Urbain. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt ; 235 hab.

VAUX-sur-Seulles. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 328 hab.

VAUX-sur-Somme. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie ; 285 hab.

VAUX-Villaine. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Rumigny ; 246 hab.

VAUXAILLON. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château ; 518 hab. Stat. de chem. de fer.

VAUXBONS. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 118 hab.

VAUXBUIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons ; 450 hab.

VAUXCELLES (Bourlet de) (V. Bourlet).

VAUXCÉRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 173 hab.

VAUXHALL. Partie du quartier de Lambeth à Londres ; jadis village près de Londres, avec un parc de plaisance qui conserva sa réputation du milieu du xviiie siècle jusque vers 1830 ; on a donné le nom de Vauxhall par analogie à un certain nombre de lieux de plaisance dans d'autres villes.

VAUXTIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 86 hab.

VAUZELLE (Blaise), écrivain mystique (V. Honoré de Sainte-Marie).

VAVINCOURT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc ; 543 hab. (514 aggl.).

VAVOU ou **VAVAO** (Ile) (V. Tonga).

VAVRAY-le-Grand. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. d'Heiltz-le-Maurupt ; 293 hab.

VAVRAY-le-Petit. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. d'Heiltz-le-Maurupt ; 122 hab.

VAXAINVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat ; 141 hab.

VAXONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel ; 440 hab.

VAY. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Nozay ; 3.298 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VA-YAN-Fou. Ville de la Mongolie méridionale, cap. de la principauté d'Ala-chan, sur une rivière venant du mont Bougoutouï, dans une oasis du désert de sable de Syrkhe ; 1.490 m. d'alt. Un mur de terre battue environne la ville où réside le prince de l'Ala-chan ; on y trouve des lamaseries et boutiques chinoises. L'insurrection doungane de 1873 a détruit un certain nombre de fermes qui se reconstruisent, car Va-yan-fou est un des centres de l'achat du poil de chameau pour les Anglais.

VAYCHIS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. d'Ax-les-Thermes ; 212 hab.

VAYLATS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Lalbenque ; 808 hab.

VAYRAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Lot, arr. de Gourdon, sur la Sourdoire ; 1.760 hab. (877 aggl.). Stat. de chem. de fer. Grand commerce de fromages ; plâtrerie. Eglise fortifiée des xiie et xve siècles. A 2 kil. E., le Puy d'Issolu, étroit plateau fermé par des escarpements à pic où subsistent des vestiges de remparts gaulois : c'est le reste de l'oppidum cadurque *Uxellodunum*, dernier boulevard de l'indépendance de la Gaule ; César y bloqua les chefs gaulois Luctérius et Drappès en 51 av. J.-C.

VAYRES. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Libourne; 2.024 hab. Stat. de chem. de fer. Château des XIIIe–XVIIIe siècles, construit sur l'emplacement de l'oppidum gaulois de *Varatudum*.

VAYRES. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Rochechouart ; 2.252 hab.

VAYRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais ; 298 hab.

VAZA (Ornith.) (V. Perroquet).

VAZEILLES-Limandre. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Loudes ; 531 hab.

VAZEILLES-près-Saugues. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues ; 255 hab.

VAZERAC. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Molières ; 1.281 hab.

VAZIMBA. Peuplade de *Madagascar* (V. ce mot).

VAZIRABAD. Ville du Pendjab (N.-O. de l'Inde), prov. de Goudjranvâla, au N. de la berge qui borde le val du Tchinab, à 1.600 m. au-dessus du lit du fleuve ; 16.460 hab. Stat. du chem. de fer de Peshavar à Calcutta. Chantier de batellerie. Le Tchinab est traversé par le pont Alexandra (1871-75), un des plus beaux ouvrages d'art moderne de l'Inde.

VAZIRI. Tribu de l'Afghanistan, de la famille des Berdouranis, dans les monts Soleiman, sur la frontière du Pendjab. Divisée en deux familles, les Mahçoud-Vaziri et les Darvêch, elle comprend 250.000 hab. (V. Afghanistan et Inde).

VEADAR (V. Calendrier, t. VIII, p. 902).

VEAU. I. Zoologie (V. Bœuf).

II. Economie rurale. — Nom donné au petit de la vache pendant la première période de son existence ; jusqu'au sevrage le veau porte aussi le nom de *veau de lait*. Le même nom s'applique aux deux sexes, la jeune femelle est cependant quelquefois appelée *vêle;* au commencement de la deuxième année, les mâles deviennent des *taurillons* ou des *bouvillons*, selon qu'ils conservent ou non leurs organes génitaux ; les femelles sont alors désignées sous le nom de *génisses*. Le veau arrive *à terme* après une période de gestation de deux cent soixante à trois cents jours ou très peu plus, soit de neuf mois et dix jours en moyenne, d'ailleurs variable avec les races et surtout avec les individus. La *parturition*, *part* ou *mise-bas* s'accomplit sans difficultés le plus souvent ; elle est annoncée par des signes faciles à observer : la bête est lourde et *cassée;* les lèvres de la vulve sont gonflées, relâchées, molles et pendantes ; la muqueuse vulvo-vaginale est congestionnée ; des mucosités gluantes et filantes s'écoulent par la commissure inférieure ; les mamelles sont gonflées et dures et présentent, surtout chez les bonnes laitières, un œdème considérable qui s'étend sous l'abdomen ; les tétines sont rigides et laissent écouler des gouttes de *colostrum*. Le part survient vingt-quatre ou quarante-huit heures après ; les *efforts* commencent bientôt, et la poche des eaux, puis, dans les conditions normales, les pieds, par leur face antérieure, et le mufle du veau apparaissent. Si les efforts sont sans résultat, un accouchement difficile est à craindre et il faut faire appel à un praticien ; en même temps on tonifie la parturiente par l'administration, répétée au besoin, de boissons stimulantes (vin, cidre, bière, etc.) administrées chaudes. Si le cordon ombilical ne s'est pas rompu pendant le travail du part, on le coupe après l'avoir lié, au préalable, à 1 ou 2 centim. de l'ombilic. Le *délivre* suit ordinairement le fœtus, entre douze et vingt-quatre heures après la mise-bas ; s'il reste attaché, il faut encore faire intervenir le vétérinaire. La mère doit être soumise, pendant deux ou trois jours, à une diète sévère, sans autre nourriture que des boissons blanches et tièdes. Aussitôt né, le jeune secoue la tête, s'ébroue et mugit quelquefois ; on le fait lécher alors par sa mère en le saupoudrant même avec du sel ou du son pour exciter cette dernière à l'opération. Au bout d'une demi-heure en général, il cherche à se mettre debout et on le conduit vers la mamelle, s'il doit téter ; dans le cas contraire, on lui fait boire du lait tiré à sa mère. L'insufflation directe d'air dans la bouche ou la traction rythmée de la langue (procédé Laborde) sont à conseiller, dans certains cas, lorsque le veau a souffert par suite d'une mise-bas longue et pénible.

Quel que soit le mode d'exploitation, on ne saurait apporter trop de soins pendant la période d'élevage du jeune veau. L'allaitement naturel par tétée est le plus recommandable au début ; cependant, si le lait est peu abondant, on peut y suppléer partiellement par des buvées de lait au baquet, ou mieux, au biberon ; le poids doit augmenter journellement de 800 à 1.000 gr. Le régime lacté doit suivre jusqu'à la vente pour les veaux destinés à la boucherie, tout autre aliment tendant à rendre la viande rouge, et, par suite, à faire diminuer notablement sa valeur commerciale.

L'allaitement artificiel est seulement tolérable pour les veaux destinés à l'élevage jusqu'à l'âge adulte ; il ne doit commencer que deux ou trois semaines après la mise-bas, le jeune recevant toujours exclusivement du lait pendant cette période. La relation nutritive doit se rapprocher ensuite, autant que possible de celle du lait, c.-à-d. de 1 : 2. Les aliments (lait écrémé additionné de matières grasses, eau de riz, infusion de foin, etc.) doivent être donnés tièdes, à la température de 28 à 30° C., et la substitution ne doit se faire que lentement et progressivement. La castration est exécutée pendant cette période, de préférence vers l'âge de huit à quinze jours : l'opération est alors sans danger.

Le *sevrage* commence généralement trop tôt ; il devrait débuter seulement avec l'apparition de la première molaire, permanente entre le cinquième et le huitième mois, époque à laquelle le jeune sujet peut consommer utilement d'autres aliments que le lait ; il est facile à conduire pour des veaux élevés au biberon ou au baquet ; on substitue graduellement au lait du son, des grains, des farineux et des tourteaux délayés dans l'eau, de l'herbe fraîche, du regain, des racines et des tubercules, d'abord cuits, puis crus et coupés en morceaux ; l'opération doit durer quatre ou cinq semaines ; elle demande beaucoup plus de soins lorsque le veau a été élevé à la mamelle ; dans ce cas, les tétées sont remplacées l'une après l'autre, de semaine en semaine, par une distribution de lait tiède additionné d'eau tiède blanchie ; les buvées deviennent de plus en plus épaisses, et, au bout de quatre semaines environ, on leur ajoute quelques aliments plus ligneux ou plus solides. Le sevrage des veaux qui suivent leur mère au pâturage s'effectue seul le plus souvent. Le régime le plus convenable est ensuite le pâturage libre ; à l'arrière-saison, les jeunes animaux sont rentrés à l'étable où ils doivent recevoir une alimentation riche et abondante, distribuée avec une grande régularité ; ils retournent au pâturage après le premier hiver et ne demandent plus de soins spéciaux. La séparation des animaux des deux sexes, dans les établissements où on se livre particulièrement à la reproduction, doit suivre immédiatement et même précéder le sevrage. L'éducation des animaux destinés au travail commence vers l'âge de deux ou trois ans, suivant que le développement est plus ou moins hâtif (V. Bœuf).

III. Art culinaire. — Le veau doit être âgé d'au moins six semaines pour que sa chair, qui est de facile digestion, ait les qualités qui la font rechercher ; elle est fine et devient blanche par la cuisson. Le veau à chair foncée est moins recherché. Les morceaux les plus estimés sont la longe, le quasi, la noix, le rognon, le carré, les ris et la tête (V. Boucherie, t. VII, p. 550) ; la langue, la cervelle et le foie sont aussi souvent employés, et l'on peut dire, que, comme le porc, toutes les parties du veau sont utilisables et sont servies sous les formes les plus diverses. Il n'entre pas dans notre plan d'en faire la longue énumération, on trouvera beaucoup de ces prépa-

rations dans les livres qui traitent de l'art alimentaire.

IV. TECHNOLOGIE (V. CUIR).

V. HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Veau d'or*, ou simulacre d'un taureau, constitué par une forme intérieure (bois ou matière plastique) plaquée d'or, plutôt que par une masse métallique versée dans un moule. Les Hébreux, rassemblés au pied du Sinaï, auraient profité de l'absence de Moïse pour imposer à Aaron l'obligation de leur donner un dieu visible, auquel ils offriraient leurs hommages. Cette défection fut sévèrement châtiée (*Exode*, ch. XXXII). Après la mort de Salomon, Jéroboam, roi des Dix-Tribus, aurait renouvelé ce culte, en l'installant solennellement dans les villes de Dan et de Béthel (1 *Rois*, XII, 26, suiv.). Les critiques modernes admettent que les Israélites honoraient jadis Yahvéh (Jéhovah) sous différentes formes, notamment celle d'un taureau. Une législation plus spiritualiste s'attaqua à cette pratique et finit par la faire tomber dans le discrédit. Le récit de l'*Exode* transporte dans un passé lointain une exclusion qui ne pouvait être que le résultat d'une haute réflexion philosophique et religieuse. M. VERNES.

VEAUCE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Ebreuil, au-dessus de la gorge où coule la Veauce; 168 hab. Curieuse église des XIe et XIIe siècles. Beau château du XVe, sur un rocher à pic.

VEAUCHE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier; 2.130 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Verrerie à bouteilles.

VEAUCHETTE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Rambert; 296 hab.

VEAUGUES. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre; 1.067 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VEAUNE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VEAUNES. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Valence, cant. de Tain; 282 hab.

VEAUVILLE-LÈS-BAONS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot; 516 hab.

VEAUVILLE-LES-QUELLES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. d'Ourville; 254 hab.

VÈBRE. Ruisseau du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VÈBRE. Rivière des dép. de l'*Hérault* et du *Tarn* (V. ces mots).

VÈBRE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Cabannes; 410 hab.

VEBRET. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes; 1.125 hab. Château gothique de Cousans.

VEBRON. Com. du dép. de la Lozère, arr. et cant. de Florac; 906 hab.

VECCHIETTA (Lorenzo di Piero), sculpteur et peintre italien, né à Sienne en 1482, mort en 1540. Il joignait à son double talent une habileté remarquable comme fondeur. On lui doit d'intéressants ouvrages de peinture, dont l'un décore, dans sa ville natale, l'hôpital de la Scala, et de belles statues de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*, au baptistère de Saint-Jean.

VECCHIO DI SAN BERNARDO (Francesco MENZOCCHI, dit il), peintre italien (V. MENZOCCHI).

VECELLI ou **VECELLIO** (Tiziano), peintre italien (V. TITIEN).

VECHT. Nom de deux fleuves des *Pays-Bas* (V. ce mot et RHIN).

VECHTE (Antoine), orfèvre français, né à Vire-sous-Bil (Côte-d'Or) en 1799, mort à Avallon en sept. 1868. Fils d'un menuisier, il fit son éducation de ciseleur comme ouvrier bronzier dans l'atelier de Soyer. S'étant établi, il exécuta des boucliers et des plats en fer qu'un marchand lui achetait pour les revendre sous le nom de Benvenuto Cellini. Il devint un des premiers orfèvres de son temps par sa personnalité. Il a exécuté pour le duc de Luynes *Neptune et Galatée*, vase d'argent repoussé, puis l'*Epée du comte de Paris* (1838), une coupe, *l'Harmonie dans l'Olympe* (1848), une statuette équestre de la *Baronne Nathaniel de Rothschild*. Il passa dix ans en Angleterre et produisit les vases de l'*Amour et Psyché* et du *Combat des dieux contre les géants*, un bouclier représentant l'*Apothéose de Milton* (1855), etc. On cite comme l'un de ses chefs-d'œuvre une couverture de Bible représentant la *Vierge entourée des quatre évangélistes* (1867), exécutée pour le duc d'Aumale. Il a exercé sur son art une influence plus grande que Froment-Meurice.

VECOUX. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Remiremont; 1.105 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filature et tissage mécanique de coton.

VECQUEMONT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie; 250 hab.

VECQUEVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Joinville; 618 hab.

VECTEUR (Mathém.). Les vecteurs ont surtout leur place dans la théorie des *quaternions* (V. ce mot). Cependant l'expression de vecteur a pénétré dans le langage mathématique et dans l'enseignement, en dehors même de la remarquable méthode d'Hamilton; et bien des questions peuvent être traitées heureusement, soit en géométrie, soit en mécanique, avec la seule ressource des méthodes vectorielles. Mais il importe de dissiper une confusion qui tend à s'établir surtout en France depuis quelques années et dont la persistance serait funeste; on voit souvent appliquer indifféremment le mot de vecteur ou celui de segment, pour désigner une droite limitée AB, ayant A pour origine et B pour extrémité. Or, tandis qu'un segment a une position précise, le vecteur au contraire peut être transporté où l'on voudra dans l'espace sans être altéré, pourvu qu'il conserve sa longueur, sa direction et son sens. Un vecteur est par conséquent la représentation symbolique complète d'un couple statique. C.-A. LAISANT.

VECTIGAL (Dr. rom.) (V. CONTRIBUTIONS).

VÉDA. Livre sacré des Hindous (V. INDE).

VEDÂNTA. Nom du système de philosophie orthodoxe le plus répandu dans l'Inde. Le mot signifie « fin du Veda », et a peut-être aussi d'autres sens. Cette philosophie se présente en tout cas comme s'appuyant essentiellement sur l'autorité du Véda, et comme étant l'exclusive systématisation des doctrines ésotériques, souvent vagues et contradictoires des Oupanichads. Elle veut former la partie « rationnelle » de la science brahmanique, par opposition à la partie ritualiste. Elle y est d'ailleurs tout à fait fondée, et représente non seulement le courant le plus important de la philosophie, mais encore un des faits dominants de la pensée hindoue depuis la plus haute antiquité. On peut assez approximativement caractériser cette doctrine en disant que c'est celle du « panthéisme idéaliste ». Mais les méthodes logiques sont trop différentes, chez les Hindous, de ce qu'elles furent en Grèce, pour que cette désignation ait la valeur d'une classification exacte. En tout cas, dès les plus anciennes Oupanichads, l'identité du moi (*ātman*) individuel et du moi mondial (*ātman*), leur indistinction parfaite a été proclamée. Et elle reste encore un article de foi pour l'Hindou qui réfléchit de nos jours. *Tat tvam asi :* tu es cela, dit-on, en désignant le monde puis l'interlocuteur).

Le Vedânta ayant ce caractère, il nous est difficile de donner ici, de son histoire, un aperçu suffisamment complet. Il semble que c'est sous l'action d'une école tout entière qu'il s'est constitué à l'aide d'éléments presque tout entiers empruntés aux Oupanichads. Le plus ancien texte que l'on traite maintenant comme révélé, est appelé Brahma-Sûtras de Bâdarâyana. Il n'est pas possible d'admettre que celui-ci en soit l'auteur, vu qu'il y est cité nommément, en même temps que d'autres auteurs. Il est, de plus impossible d'assigner même une date à la rédaction que nous possédons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle est bien antérieure au fameux commentaire de Çankara, qui vécut au VIIIe ou au IXe siècle au plus tard. Celui-ci est le représentant, le fondateur peut-être du panthéisme absolu, de l'école non dualiste (*advaita*). Antérieurement à lui, il semble en effet que le Vedânta n'était

pas encore purgé de toute contradiction. C'est par une interprétation un peu forcée que Çankara fait rentrer dans un système cohérent certaines affirmations plutôt dualistes du *Sûtra* qu'il commente. Il a d'ailleurs existé avant Çankara, et il existe encore de nos jours une autre école du Vedânta, celle de Râmanuja qui reconnaît la réalité de l'âme individuelle et la personnalité du Brahman, tout en admettant leur identité fondamentale. C'est une école de la « non dualité relative ». Or, elle semble sur bien des points représenter la doctrine du Sûtra et des Oupanichads. Quoi qu'il en soit, c'est sous la forme que lui a donnée Çankara que le Vedânta est devenu vraiment populaire dans l'Inde, au point d'être actuellement l'école philosophique la plus répandue.

« Tout ce qui est, selon le Vedânta, est en réalité un. » Il n'y a qu'un seul être, le brahman. De plus, le brahman n'est pas un être pensant personnel, mais c'est l'intelligence, la pensée elle-même. Et c'est ce brahman qui est à la fois cause matérielle et cause efficiente de tout l'ensemble des choses. Il n'y a rien en dehors de lui. Le monde extérieur n'existe pas substantiellement. Il est le produit de l'illusion (*Mâyâ*), autrement dit de l'ignorance (*Avidyâ*) universelle, qui conditionne le brahman absolu, dont elle est une puissance. On ne peut dire de cette ignorance ni qu'elle est un être ni qu'elle est un non-être. En tout cas, c'est en s'entourant, grâce à elle, des conditionnements successifs que le brahman produit tout l'ensemble des phénomènes qui constitue l'univers. Tel un magicien par son pouvoir suscite des illusions infinies, tel le brahman suscite tous les êtres, purs phénomènes dus à l'ignorance, depuis le brahman inférieur, ou Dieu créateur personnel, jusqu'aux corps les plus grossiers, en passant par l'âme individuelle. — Le seul but de l'homme est donc la connaissance du brahman, et l'absorption en lui. Ce qui est à vrai dire la même chose que la suppression de l'ignorance et de l'erreur. C'est là le salut : l'individu qui connaît le brahman a supprimé en soi le monde et le désir du monde ; « la connaissance est la délivrance ». Si le sage continue à vivre, il ne vit plus que d'une vie sans intérêt. Désormais il est détaché du cercle infini des naissances et des morts. Et, à la fois, il s'abîme dans un » Nirvâna » parfait, comme le dit une seule fois Çankara, et comme le répète après lui le Vedânta moderne.

Dans ce système, la théorie de l'âme individuelle, la cosmologie et la physique n'ont qu'un intérêt très secondaire. Les auteurs se contentent de montrer comment le brahman, qui est la pensée même, se matérialise progressivement sans changer de nature (car la cause n'est pas différente de l'effet), en s'enveloppant simplement des ténèbres toujours plus épaisses de l'erreur.

Dans les derniers siècles, le Vedânta est devenu de plus en plus radical, plus moniste. En même temps, chose curieuse, le Vedânta est devenu éclectique. Déjà les théories de Çankara se ressentent de l'influence du bouddhisme que ce philosophe est réputé avoir définitivement confondu. Mais, il y a plus, le *Vedânta Sâra* de Sadânanda (XVIe ou XVIIe siècle), l'un des livres les plus populaires de l'Inde moderne, nous montre des traces indéniables de l'influence des autres systèmes, en particulier du *Sânkhya* et du *Yoga* (V. ces mots). Marcel MAUSS.

BIBL. : DEUSSEN, *Das System des Vedânta* ; Leipzig, 1883. — G. THIBAUT, *The Vedânta Sûtras*, dans *Sacred Books of the East*, vol. XXXIV et XXXVIII (V. surtout la préface). — Max MÜLLER, *The six systems of Indian Philosophy* ; Longmans, 1899.

VÉDAS ou **BÉDAS** (Ethnogr.) (V. CEYLAN).

VEDÈNE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon, cant. de Bédarrides ; 1.655 hab. Papeterie. Filature et moulinage de soie.

VEDETTE (Art milit.). La vedette est une *sentinelle de cavalerie*. De Brack l'a définie : « le factionnaire à cheval placé le plus près de l'ennemi. Il ne doit jamais mettre pied à terre ». L'instruction pratique du 24 déc. 1896 sur le service en campagne de la cavalerie dit que « les vedettes sont des cavaliers détachés par les postes à une distance assez faible pour rester en communication avec eux par le geste ou par la voix, et chargés d'observer. Une vedette est dite simple ou double suivant qu'elle comporte un ou deux cavaliers. La première est la plus usitée ; elle *laisse généralement son cheval au poste qui l'a détachée et fait son service à pied*. Il est avantageux de recourir aux vedettes doubles pour faciliter les communications, quand le poste ne trouve pas moyen de s'installer dans le voisinage immédiat. Dans ce cas, les deux cavaliers qui composent la vedette conservent leurs chevaux ; l'un d'eux observe et l'autre patrouille aux alentours dans les parties dérobées du terrain, ou bien tous deux mettent pied à terre, et l'un tient les chevaux pendant que l'autre observe. Le jour, l'emplacement des vedettes est choisi de manière à leur procurer des vues étendues dans les directions dangereuses. Elles doivent satisfaire à deux conditions : voir et ne pas être vues. Les vedettes ne fument pas ; à pied, elles ont toujours l'arme prête à faire feu ; elles ne s'assoient et ne se couchent jamais. Elles ne rendent pas d'honneurs. On peut consulter, sur le rôle des vedettes dans l'ancienne armée, l'ordonnance du 1er juil. 1727 et le service dans les camps, *Cavalerie et dragons* (1755-66), enfin les prescriptions de de Brack dans ses *Avant-postes de cavalerie légère*, réédités à Paris en 1873.

VÉDIQUE (Linguist.) (V. INDE).

VÉDRINES-SAINT-LOUP. Com. du dép. du Cantal, arr. de Saint-Flour, cant. de Ruines ; 516 hab.

VÉE. Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot).

VEEL. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Bar-le-Duc ; 173 hab.

VEEN (Othon van), peintre hollandais (V. VENIUS).

VEEN (Martin van), dit *Heemskerke*, peintre hollandais (V. HEEMSKERKE).

VÉGA (Astron.) (V. LYRE).

VÉGA. Rivière du dép. de l'*Isère* (V. ce mot).

VEGA (Garcias LASO DE LA), conquistador espagnol (V. GARCILASO).

VEGA (Louis de), explorateur suédois (V. PALANDER).

VEGA (L.-F. de La), sculpt. espagnol (V. FERNANDEZ).

VEGA CARPIO (Lope Felix de), poète espagnol, né à Madrid le 25 nov. 1562, de parents nobles, originaires de la vallée de Carriedo, mort à Madrid le 27 août 1635. Lope de Vega fit ses études à Madrid et à Alcalá. Poète et auteur dramatique d'une précocité extraordinaire, il dictait des vers à cinq ans, avant de savoir écrire, et il composa sa première comédie, *El verdadero amante*, entre douze et treize ans. Il eut pour premier protecteur, dans cette période de son existence, l'évêque d'Avila, D. Jerónimo Manrique. Ses études terminées, après une escapade d'écolier à Ségovie, il revint à Madrid vers 1578 et s'y éprit d'une vive passion pour une dame dont le nom est resté inconnu. Il a raconté lui-même, en le poétisant, cet épisode amoureux, dans son poème dramatique de *Dorotea*. En 1582 eut lieu une première rupture entre les amants. Lope s'en fut à Séville et à Cadix, et servit sous les ordres du marquis de Santa Cruz dans l'expédition aux îles Tercères (Açores). De retour à Madrid en 1584, il y renoua ses relations avec Dorotea, mais une seconde rupture ne tarda pas à se produire, et Lope se maria cette année même avec doña Isabel de Ampuero Urbina y Cortijas, fille d'un regidor de la capitale. Vers cette époque parurent dans divers recueils de *romances* les premières poésies qu'il ait publiées. A cette même date également, il devint premier secrétaire du duc d'Albe, don Antonio Alvarez de Toledo y Beaumont. En 1585, à la suite d'une satire et d'un duel, il fut emprisonné, puis forcé de s'exiler à Valence où il trouva accueil dans un cénacle d'hommes de lettres distingués, parmi lesquels Guillén de Castro. En 1588, il s'engagea pour l'expédition projetée en Angleterre, et ce fut à bord du galion le *San Juan* qu'il écrivit son poème dans le genre de l'Arioste, *La hermosura de Angelica*, imprimé seu-

lement en 1602. Après le désastre de la Gran Armada, Lope revint à Cadix, puis à Tolède, où il reprit ses fonctions auprès du duc d'Albe. On l'avait laissé reparaître à la cour, lorsqu'une nouvelle satire lui valut un second exil à Alba de Tormes, exil pendant lequel il perdit sa femme (vers 1592) et sa fille Teodora, l'unique enfant qui subsistât de leur union. C'est dans la période 1592-96 que Lope de Vega paraît avoir écrit son *Arcadia*, roman pastoral en prose et vers, où sont racontées les amours du jeune duc d'Albe, dissimulé sous le nom du berger Anfriso. L'*Arcadia* fut publiée en 1598, la même année qu'un poème épique sur le fameux Francis Drake, intitulé *La Dragontea*. Deux ans avant, il avait été poursuivi en justice pour liaison coupable avec une dame, probablement doña Antonia ou Marcela Trillo de Armenta. Ce fut peut-être à cette occasion qu'il quitta le service du duc d'Albe. Il devint alors secrétaire du marquis de Malpica, puis (1598) d'un jeune seigneur protecteur des lettres, le marquis de Sarria, qu'il accompagna à Valence en 1599, lors de la célébration des mariages de Philippe III et de Marguerite d'Autriche, et de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie avec l'archiduc Albert. Lope composa pour cette circonstance un *auto*, intitulé *Las bodas del alma con el amor divino*, et des poésies commémoratives : *Las fiestas de Denia*. Cette même année il publia son poème de *San Isidro*. Malgré une ordonnance qui, de 1597 à 1600, avait prohibé les comédies, la période de 1588 à 1600 fut pour Lope de Vega celle de ses plus brillants succès au théâtre. En 1600, il quitta le marquis de Sarria et se rendit à Séville auprès de son oncle, l'inquisiteur don Miguel del Carpio. C'est une époque agitée de sa vie. Il réside tantôt à Madrid, tantôt à Tolède, tantôt à Séville. En même temps, il a une liaison amoureuse avec une dame qu'il a appelée Lucinda, et qui fut, ou dona Antonia Trillo qu'il avait déjà aimée, ou plutôt dona Maria de Lujan, et de ces relations naissent deux filles, Mariana et Angela (vers 1601-3). A la fin de 1603, il publia un roman d'aventures, en prose et vers, *El peregrino en su patria*, où sont intercalés quatre autos et les titres des 233 pièces de théâtre déjà composées par l'auteur. A cette époque, il se brouille avec Cervantes, avec lequel il devait se réconcilier plus tard, puis se brouiller de nouveau. En 1604 on le retrouve à Grenade, en voyage avec sa Lucinda ; mais cette année même, il rompt avec elle et se marie avec doña Juana de Guarda y Collantes et se fixe à Tolède où il devait résider jusqu'en 1610. De ce mariage naquit en 1605 un fils, Carlos Felix, mort à sept ans ; mais à peine remarié, Lope avait noué ou renoué une liaison avec Maria de Lujan, qui en 1605 lui donna une fille, Marcela (entrée en religion en 1621, morte en 1688), et en 1606 un fils, Lope Felix, mort adolescent en 1634. En 1604 parut la première partie des *Comedias del famoso poeta Lope de Vega Carpio ;* l'édition princeps, dont on ne connaît pas d'exemplaire, fut imprimée à Valence, et réimprimée l'année même à Madrid, Valladolid et Saragosse. En 1605 paraissait un recueil poétique, *Rimas*, où Lope avait inséré son *Arte nuevo de hacer comedias en este tiempo*, où il dit avoir écrit déjà 483 pièces de théâtre. C'est à cette même date, à l'occasion d'un voyage à Madrid, qu'il entra en relations avec le duc de Sessa, don Luis Fernandez de Córdoba, Cardona y Aragon, relations bientôt converties en une étroite affection entre le poète et son protecteur et qui se poursuivirent jusqu'à la mort de Lope.

En 1609 paraît la seconde partie des *Comedias* et un poème épique en vingt chants : *Jerusalen conquistada*. Vers cette époque le sentiment religieux semble se développer chez Lope : en 1608, il est déjà familier du Saint-Office de l'Inquisition ; en 1610, il entre dans la Confrérie des Esclaves du Très Saint Sacrement ; en 1611, il écrit ses premiers *Soliloquios amorosos de un alma á Dios*, et un petit livre de prose et de vers sacrés, les *Pastores de Belén*, qui ne parurent qu'un an plus tard, expurgés par le Saint-Office ; à la même époque, il écrit la *Veneracion de las reliquias*, et en 1613 des *Contemplativos discursos*. Il était à un moment pénible de sa vie : en 1612 il avait perdu son fils Carlos ; au commencement de 1613 mouraient sa femme, doña Juana, et une fille nouvellement née, Feliciana, et malgré ces deuils, il lui fallait suivre la cour lors du voyage entrepris par Philippe III, en septembre, à l'Escurial, à Ségovie, Burgos et Lerma, chez le duc, son ministre favori. En 1614, Lope résolut de se faire prêtre ; en mars il reçut les ordres mineurs à Madrid, puis alla recevoir les ordres majeurs à Tolède, et revint à Madrid. L'année suivante le duc de Sessa l'emmenait comme chapelain dans son voyage à la frontière de France pour y remettre Anne d'Autriche et recevoir Isabelle de Bourbon, destinée à l'infant don Philippe. Cependant Lope n'avait pas renoncé au théâtre. L'année même de son ordination, où il publiait des *Rimas sacras*, un de ses amis éditait la quatrième partie des *Comedias* et, en 1615, presque en même temps que deux *Coloquios* en l'honneur de la Vierge, le poète imprimait la sixième partie de ses œuvres dramatiques. Il est à remarquer qu'il n'a pas paru, du moins dans une édition approuvée par l'auteur, de troisième et de cinquième partie des *Comedias*.

En 1616, vers le 24-26 juin, Lope de Vega quitte subitement Madrid pour se rendre à Valence. Le prétexte apparent était d'y voir un de ses fils naturels, Fernando Pellicer, devenu franciscain sous le nom de Fray Vicente. Il semble bien qu'en réalité Lope allait rejoindre une actrice, qu'il appelait *la Loca*, peut-être Jerónima de Burgos, et qui revenait de Naples avec la troupe de comédiens du comte de Lemos. Ce fut sans doute un caprice passager, car à la fin de cette même année le poète, de retour à Madrid, contractait une liaison adultère, de notoriété publique, avec doña Marta de Nevares Santoyo, femme d'un petit propriétaire campagnard, Roque Fernández de Ayala. Lope eut de doña Marta une fille, Antonia Clara, qui naquit le 12 août 1617. Doña Marta devint veuve en 1618-19 ; un peu plus tard, elle perdit subitement la vue et après avoir été folle quelque temps, elle mourut entre 1630 et 1633. Lope a raconté lui-même, avec quelques déguisements poétiques, l'histoire de ses amours avec Marta, qu'il a chantée sous le nom d'*Amarilis*, dans une églogue imprimée en 1633. Poète et littérateur jusque dans ses effusions amoureuses, lui-même autorisait sa fille Marcela à recueillir ses lettres à doña Marta et à les remettre au duc de Sessa qui récoltait avec un soin pieux tout ce qu'écrivait son ami et son protégé. Malgré cette conduite peu sacerdotale, Lope, grâce au duc, avait été nommé, en 1616, procureur fiscal de la chambre apostolique de l'archevêché de Tolède, et, tout en imprimant de 1617 à 1623 les parties sept à dix-neuf de ses comédies, il écrivait en 1617 le *Triunfo de la Fé en los Reynos del Japon* (paru en 1618). Juge des concours poétiques institués à Madrid en 1620 et 1622, en l'honneur de la béatification et de la canonisation de saint Isidore, il publiait le recueil des pièces couronnées à la *Justa poética*, la relation des fêtes et deux comédies de circonstance que lui-même avait composées : *La niñez de san Isidro* et *La juventud de san Isidro*. Entre temps, en 1621, il avait donné au public un poème en octaves en quatre chants, *Filomena*, accompagné de divers autres *Rimas, prosas y versos*. Puis, en 1623, c'était la *Circe, con otras rimas y prosas*, en 1624, *el Orfeo*, publié sous le pseudonyme de *Juan Perez de Montalban*. En 1625 fut éditée la vingtième partie des comédies, la dernière parue du vivant de Lope. Cette même année, il entrait dans la congrégation des prêtres originaires de Madrid, destinée à secourir et à enterrer les ecclésiastiques pauvres, et dont il devint premier chapelain en 1628. Il composait dans la même période des recueils de poésies pieuses, les *Triunfos divinos* et

le *Romancero espiritual*, et il donnait une nouvelle édition augmentée des *Soliloquios amorosos de un alma á Dios* (1626), qu'il disait traduits d'originaux latins d'un Père Gabriel Padecopeo dont le nom est l'anagramme de Lope de Bega Carpio. En 1627, c'est un poème historique : *Corona trágica, vida y muerte de la Serenissima Reyna de Escocia, Maria Estuardo*, puis en 1630 son célèbre *Laurel de Apolo* où il a fait le dénombrement et l'éloge des poètes espagnols et portugais. En 1632, il fit imprimer sa *Dorotea*, histoire de ses premières amours, que suivit l'année d'après le récit de sa dernière passion : *Amarilis*. Ce furent avec une élégie et des *Rimas*, attribuées par lui à un personnage fictif, le licencié Tomas de Burguillos, ses dernières publications. Toujours infatigable producteur dans le genre dramatique, il avait écrit, en 1631, sa quinze centième pièce, *La moza de cántaro*. Comme on avait donné au public, de 1630 à 1633, des éditions non autorisées des 22e, 24e et 25e parties de ses *Comedias*, il s'était mis à préparer une édition des 21e et 22e parties lorsque la mort l'arrêta, le 27 août 1635, après quatre jours de maladie. Son gendre, Luis de Usátegui, acheva la publication des 21e et 22e parties, et imprima la 23e en 1638. Les parties 24 et 25 ne furent éditées qu'en 1641 et 1647. Il faut mentionner encore un recueil lyrico-dramatique posthume, *La vega del Parnaso*, et un livre écrit en son honneur par les poètes espagnols à la demande de Juan Perez de Montalván : *Fama póstuma á la vida y muerte del Doctor Frey Lope Felix de Vega Carpio y elogios panegíricos á la inmortalidad de su nombre...* (1636). Cervantes qualifiait Lope de Vega de *monstruo de naturaleza*, monstre de la nature. Le fait est que personne ne l'a égalé en fécondité et en imagination créatrice. Nous avons signalé au passage ses principaux poèmes. Plus célèbre encore comme auteur dramatique, il avait composé plus de 1.800 pièces, dont une centaine furent écrites en vingt-quatre heures, et 400 *autos*, *loas* et *entremeses*. De cette œuvre si nombreuse, il subsiste environ 800 drames ou comédies, dont 500 ont été publiés et une quarantaine d'*autos*.

C'est Lope de Vega qui a créé le type achevé de la comédie de cape et d'épée et établi la coutume de la division en trois actes ou *jornadas*. Parmi ses comédies, drames et pièces religieuses, on peut citer : *La hermosa fea; Dineros son calidad; Las bizarrias de Belisa; La esclava de su galan; El perro del hortelano; El acero de Madrid; La noche de San Juan; La niña boba; El premio de bien hablar; La dama melindrosa; El anzuelo de Feniza; El ruyseñor de Sevilla; Por la puente Juana; El mejor alcalde el Rey; El castigo sin venganza; La estrella de Sevilla; El principe perfecto; Los caballeros comendadores de Córdoba; Roma abrasada; El Nuevo Mundo de Cristobal Colon; El ultimo Godo; Las mocedades de Bernardo; El casamiento en la muerte; El bastardo Mudarra; El sabio en su casa; La doncella Teodora; Los cautivos en Argel; El nacimiento de Christo; La creacion del mundo; San Isidro de Madrid*. Une centaine de pièces de Lope de Vega ont été publiées par Hartzenbusch dans la *Biblioteca Rivadeneyra*, et depuis 1890 l'Académie espagnole a entrepris une grande édition de ses œuvres (11 vol. parus) sous la direction de Menéndez y Pelayo. H. Léonardon.

Bibl. : C.-A. de La Barrera, *Nueva biografia*, formant le t. I de l'édition des *Obras de Lope de Vega*, publ. par l'Académie espagnole ; Madrid, 1890, petit in-fol. — Cf. Morel-Fatio et Rouanet, *le Théâtre espagnol*, dans *Biblioth. des bibliographies critiques*; Paris, 1900, in-8.

VÉGÈCE (Flavius-Vegetius-Renatus), auteur latin de la fin du ive et du commencement du ve siècle, assez haut personnage chrétien. Il composa, entre 383 et 450, un *Traité de l'art militaire* en cinq livres (*Epitoma rei militaris*), dédié à un empereur, vraisemblablement Théodose II. Végèce, qui vit à une époque où les institutions militaires romaines sont en décadence, veut leur rendre leur ancienne force : pour cela, il puise des préceptes dans les ordonnances des empereurs et chez des écrivains antérieurs d'époque très différente (Caton, Celse, Frontus, Paternus), sans distinguer suffisamment entre les témoignages, ce que les modernes sont obligés de faire pour tirer parti de l'ouvrage dont le sommaire est le suivant : Livre I. *La levée des recrues; l'instruction des jeunes soldats*. Livre II. *L'organisation de la légion dans les anciennes armées romaines*. Livre III. *Eléments de stratégie et de tactique*. Livre IV. *L'attaque et la défense des places*. Livre V. *La tactique navale*. De ce même Végèce est sans doute un traité d'art vétérinaire (*Mulomedicina*) composé à la même époque et que les manuscrits mettent sous son nom : l'ouvrage, en six livres, exact dans le détail, mais de style insuffisamment soigné, a, comme sources, entre autres, Caton, Columelle et Pelagonios. Les meilleures éditions sont respectivement celles de Lang (1885) et de Schneider, dans ses *Scriptores rei rusticae* (t. IV). H. B.

VEGENNES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Beaulieu ; 541 hab.

VÉGÉTAL (V. Botanique).

VÉGÉTARIEN (V. Alimentation, t. II, p. 236).

VÉGÉTATION I. Botanique (V. Botanique).

II. Pathologie. — Production verruqueuse des muqueuses se développant autour des orifices naturels et sur les régions génitales, principalement chez les personnes peu soigneuses au point de vue de la propreté, ou sous l'influence d'une maladie vénérienne (blennorragie, syphilis) ou au cours de la grossesse. Elles sont généralement de petit volume, mais elles peuvent atteindre, tout en affectant toutes les formes possibles (choux-fleurs, crêtes de coq), une grosseur considérable qui en nécessite l'enlèvement avec l'instrument tranchant avec ou sans cautérisation consécutive avec le thermocautère. Les caustiques chimiques purs agissent lentement, mais l'acide phénique peut donner de bons résultats, et il est relativement peu douloureux. On peut aussi employer la résorcine pure ou en collodion. Henri Fournier.

VEGLIA. Ile de la côte de l'Istrie, district austro-hongrois de Lussin, une des plus grandes îles du golfe de Quarnero et la plus voisine du continent dont elle n'est séparée que par l'étroit Canal della Morlacca ; le Canal di Mezzo la sépare de l'île Cherso. Elle s'étend sur 39 kil. du N.-N.-O. au S.-S.-E. ; elle a 24 kil. de largeur ; 19.875 hab. (Serbes et Croates en majorité). Couverte en partie de forêts peu élevées, elle a plusieurs ports accessibles aux petits bateaux. — La ville de Veglia, capit. de l'île, est située sur une baie de la côte O. ; station du Lloyd ; 2.037 hab. Intéressante cathédrale. Commerce de céréales, vin, huile, soie et marbre. — République indépendante jusqu'au xiie siècle, elle dut accepter la protection de Venise en 1260 pour se défendre contre les incursions des pirates ; les comtes de Frangipani reçurent l'île en fief. A la chute de Venise, Veglia passa à l'Autriche.

Bibl. : Cubrch, *Notizie naturali e storiche sull' Isola di Veglia*; Trieste, 1874.

VÈGRE. Rivière du dép. de la *Sarthe* (V. ce mot).

VÉHO. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont ; 264 hab.

VEIGNÉ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Montbazon ; 1.346 hab.

VEIGY-Foncenex. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. de Douvaine ; 801 hab.

VEILHES. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 189 hab.

VEILLANE. Ville du Piémont (V. Avigliana).

VEILLE (Physiol.). L'état de veille est caractérisé par ce fait que les impressions, venues, soit du dehors, soit du dedans, sont perçues et contrôlées par les sens et par la pensée et qu'il est possible au sujet d'agir volontairement (Littré). On oppose généralement l'état de veille à celui de sommeil, le second étant le résultat du repos

des sens. Pendant l'état de veille, le système nerveux, avec ses appareils annexes, présente un véritable tonus. Les organes des sens transmettent aux centres toutes les impressions arrivant à la périphérie, et ces centres peuvent entrer en jeu immédiatement. Toutefois il existe des états intermédiaires entre la veille et le sommeil, dans la rêverie par exemple ; le tonus cérébral est loin d'être généralisé à tout le système nerveux, une partie des centres percepteurs ne sont plus en état de réceptivité, ou bien, malgré l'apparence extérieure, les phénomènes extérieurs ne sont plus perçus avec leur intensité habituelle. Quelquefois dans ces périodes mal déterminées, la perception persiste ; elle est même emmagasinée dans les centres, mais ce n'est que plus tard que le sujet en aura conscience.

Il nous faut signaler encore l'état de veille hypnotique, dans lequel la volonté est complètement abolie, la sensibilité plus ou moins pervertie (V. Hypnotisme). Le philosophe Jouffroy soutenait que l'esprit veille toujours, et que les sens seuls s'engourdissent : l'esprit continuant à veiller jugerait les sensations, et provoquerait le réveil des sens. Il est vrai que Jouffroy n'explique pas comment les sensations seraient transmises, puisque les sens sont engourdis ! Quant aux conditions physiologiques de l'état de veille, il suffira de rappeler les conceptions nouvelles sur le fonctionnement des cellules nerveuses : toutes les cellules nerveuses sont en relation entre elles par des contacts nombreux. Plus ces contacts sont intimes, nombreux, plus l'état de veille est assuré ; quand, au contraire, les contacts s'effacent, l'activité cellulaire tend à diminuer jusqu'au sommeil. J.-P. L.

VEILLÉE. Les réunions du soir sont de tous les temps, de tous les pays, de tous les degrés de civilisation ; mais le mot de « veillée » nous reporte au moyen âge, évoque l'idée d'une vie patriarcale, de goûts simples, de familiarité entre voisins qui éprouvent le besoin de se rapprocher et d'égayer les longues soirées de l'hiver en se groupant autour d'un même foyer. Le roman de Jean d'Avènes, dont quelques fragments ont été seuls publiés, contient une description de la veillée au xve siècle : « C'est là que les femmes et les filles viennent travailler. L'une carde, l'autre dévide ; celle-ci file, celle-là peigne du lin ; et pendant ce temps, elles chantent ou parlent de leurs amours. Si quelque fillette, en filant, laisse tomber son fuseau, et qu'un garçon puisse le ramasser avant elle, il a le droit de l'embrasser. Le premier et le dernier jour de la semaine, elles apportent du beurre, du fromage, de la farine et des œufs. Elles font sur le feu des ratons, des tartes, gâteaux, pains ferrés et autres friandises semblables ; chacun mange, après quoi on danse au son de la cornemuse. » Dans les châteaux, à l'époque où Joinville achevait son éducation auprès de Thibaut le chansonnier, où Froissard allait recueillir de manoir en manoir les matériaux de ses chroniques, la famille se rassemblait le soir dans la grande salle peuplée de souvenirs ; les hôtes manquaient rarement ; c'étaient des pèlerins, des chevaliers revenus de la Terre sainte, des troubadours, des jongleurs, des ménétriers et même des baladins ; on chantait des lais, des ballades, des rondeaux ; chacun payait de sa personne par une histoire touchante ou un conte badin ; les narrateurs se succédaient comme dans les contes de Cantorbéry, l'*Heptaméron*, les *Joyeuses Nuits* de Staparole ; les danses, les jeux et les autres divertissements se prolongeaient longtemps après l'heure où, dans les cités, le couvre-feu forçait les bourgeois à éteindre leur lumières.

Aujourd'hui, la plupart des châteaux sont déserts en hiver ; dans les villes, les citadins se sont créé d'autres distractions que celle du foyer ; les veillées en famille n'y existent même plus à l'état de souvenir. C'est seulement dans quelques campagnes restées fidèles aux vieux usages que se sont perpétués le nom et la coutume des gothiques veillées. A ces rendez-vous de travail et de causerie souvent malicieuse, chacun apporte son luminaire et sa bûche ; avec les médisances et les nouvelles du jour alternent les contes dévots, les histoires de brigands ou de revenants. Dans le *Médecin de campagne* de Balzac, un vieux pontonnier, l'un des rares survivants de la Bérézina, refait à sa façon, au fond d'une grange où a lieu la réunion, l'épopée napoléonienne. Et c'est ainsi qu'au village, pendant les veillées, l'histoire devient légende. Marcel Charlot.

VEILLENS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Romorantin ; 581 hab.

VEILLEUR DE NUIT. Aux époques troublées du moyen âge, alors que des bandes armées couraient le pays et qu'à toute heure on pouvait redouter une surprise, le guet se faisait de jour et de nuit sur l'une des tours et, en cas d'alerte, l'homme de garde sonnait de la cloche ou de l'oliphant pour qu'en toute hâte les ponts fussent levés, les herses abaissées et que les hommes d'armes courussent à leur poste. Une gracieuse aubade du xiiie siècle recommande en ces termes au veilleur d'un donjon d'ouvrir l'œil : Gaite de la Tor — gardez en tor — Les murs ; se Deus vos voie — L'or sont à séjor — Dame et seignor — Et larron vont en proie — Hu et hu et hu ! — Je l'ai veu — La juz soz la coudroie — Hu et hu et hu — A bien près l'occiroie (Guette de la tour, regardez autour des murs ; Dieu vous voit ! Car à présent sont en repos dame et seigneur, et larrons vont à la proie. Hu et hu et hu, je l'ai vu, là-bas sous la coudraie, hu et hu et hu ! pour un peu, je le tuerais).

Les villes n'avaient pas à déployer moins de vigilance pour parer aux dangers du dedans et du dehors ; la « guette » veillait au haut du beffroi, prête à mettre en branle la cloche « banale » dont le rôle était d'annoncer le couvre-feu, de sonner à toute volée pour appeler le bourgeois aux armes où, par les tintements précipités du tocsin, de signaler l'incendie. Beaucoup de villes ont encore conservé leur veilleur de nuit qui, pour prouver qu'il n'a pas succombé au sommeil, répète, en frappant sur la cloche du beffroi, les heures que vient de sonner l'horloge de la ville ; c'est ainsi qu'à Strasbourg un veilleur a pour poste la plate-forme de la cathédrale. Plusieurs villes d'Allemagne continuent d'entretenir, pour la sécurité de la voie publique et pour avertir des incendies, des *nachtwæchter* (garde de nuit) ou *Feuer-læufer* (coureurs au feu), qui parcourent les rues seuls ou deux à deux. En Alsace, et aussi dans certaines villes d'Espagne, les veilleurs de nuit annoncent les heures et invitent les habitants à dormir en paix ou à prier pour les morts. Sauf la couleur moyen âge, ce sont des agents de police remplissant le même office que les nôtres.

Les gardiens des phares, les officiers de quart à bord des navires, exercent une surveillance analogue et dont il est encore plus urgent qu'ils s'acquittent avec scrupule. Les monuments publics, les collections précieuses, les galeries d'expositions, les collèges et autres établissements sont également confiés à la garde de veilleurs qui, en prévision de l'incendie, du vol, d'un désordre ou d'un accident quelconque, font des rondes régulières et sévèrement contrôlées au moyen de compteurs mécaniques, disposés sur divers points de leur promenade nocturne, et consistant généralement en un carton mû par un mouvement d'horloge, sur lequel ils doivent pointer les heures, sous peine de réprimande et de mise à pied. Marcel Charlot.

VEILLEUSE. I. Technologie. — On donne indistinctement ce nom, soit à de petites lampes qu'on tient allumées la nuit dans les chambres à coucher ou les vestibules, soit à de petites mèches qu'on fait brûler dans un verre rempli d'huile. La petite rondelle à travers laquelle passent ces dernières et qui leur sert de flotteur était jadis de liège ou de carton. Ce fut Nicolas Deslandes qui y substitua en 1828 un petit godet en métal, remplacé lui-même depuis par un bouton de faïence, et celui-ci, à son tour, par un disque en argile moulé. La *veilleuse-théière*, pour laquelle un havrais, Gosset, prit en 1831 un brevet, est tout simplement une veilleuse renfermée dans une

cage et que surmonte une petite bouilloire. Le tout est en porcelaine ou, plus rarement, en métal, et se place sur la table de nuit, à portée de la main. Signalons encore la *veilleuse-pendule* imaginée en 1819 par Gabry de Liancourt. Le principe en repose sur cette remarque que la combustion de la mèche en fait baisser l'huile; celle-ci en s'abaissant fait elle-même descendre un système de flotteurs et de contrepoids qui, à leur tour, font mouvoir des aiguilles sur un petit cadran.

II. Botanique (V. Colchique).

VEILLY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche; 119 hab.

VEINE. I. Anatomie et Physiologie. — Les *veines* sont des canaux vasculaires qui ramènent au cœur le sang distribué dans toutes les parties du corps par les *artères* (V. ce mot et Circulation). Elles constituent deux systèmes: le *système veineux général*, le *système veineux abdominal* ou *veine porte*.

Le système veineux général comprend les oreillettes du cœur, le système de la veine cave supérieure et le système de la veine cave inférieure. L'oreillette droite du cœur reçoit les veines caves et la veine coronaire ou cardiaque; l'oreillette gauche, les veines pulmonaires. La veine cave supérieure constitue un tronc qui résulte de la réunion des veines innominées ou brachio-céphaliques. Celles-ci se divisent en veine sous-clavière ou veine du membre antérieur, et en veines jugulaires ou veines de la tête et de la face. Les sinus veineux de la dure-mère, situés dans le crâne, reçoivent le sang veineux de l'encéphale et le versent dans les jugulaires.

La veine cave inférieure naît de la réunion des deux veines iliaques primitives, au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, remonte le long de la face droite du rachis, passe derrière le foie et traverse l'orifice fibreux du diaphragme et le sac fibreux du péricarde pour se jeter dans le cœur. Durant son trajet, elle reçoit la sacrée moyenne, les lombaires, la spermatique droite, les rénales, les sus-hépatiques et les diaphragmatiques inférieures.

La veine porte abdominale résulte de la réunion des veines mésaraïques et sphénique (veines intestinales et veine de la rate). Son tronc monte dans le sillon transverse du foie et là se bifurque pour pénétrer dans les deux lobes du foie où ses divisions rameuses vont constituer la veine porte hépatique. Celle-ci forme les veines péri-lobulaires qui, par l'intermédiaire du réseau capillaire lobulaire, déverse son sang dans la veine intra-lobulaires ou veine centrale, origine du système des veines sus-hépatiques qui se déversent dans la veine-cave inférieure.

Le système veineux définitif est précédé d'un système veineux primitif constitué par deux veines longitudinales et latérales régnant le long du corps de l'embryon, les *veines cardinales*. Au niveau du cœur, un tronc transversal réunit de chaque côté ces veines au sinus veineux du cœur; ce sont les canaux de Cuvier. Des quatre veines cardinales, les deux supérieures deviendront les veines jugulaires, les deux veines inférieures les veines azygos. — Quant aux canaux de Cuvier, c'est l'origine des deux veines caves supérieures, dont l'une s'atrophie ultérieurement. — *Veines diploïques*. Veines du diploé des os. — *Veines de Santorini*. Veines qui sortent du crâne par des trous pour communiquer avec les veines extérieures. — *Veines de Galien*. Il y en a deux: la veine de Galien du cœur ou tronc des petites veines coronaires ou cardiaques, et la veine de Galien du cerveau ou tronc des veines ventriculaires qui se jette dans le sinus droit de la dure-mère. — *Veines de Jacobson* (V. Porte). — *Veines lactées* (V. Chylifère). — *Grande veine lymphatique* (V. Lymphatique).

Les veines, pour la plupart, sont garnies à leur intérieur de replis paraboliques nommés *valvules*, dont le bord est dirigé du côté du cœur, de manière que la colonne de sang qui coule vers le cœur refoule ces plis sans empêchement contre la paroi, tandis que, si une cause quelconque s'oppose à la marche de ce fluide vers le cœur, elles puissent être abaissées pour empêcher le reflux de la colonne sanguine. Les parois des veines sont constituées par trois tuniques: la tunique externe ou celluleuse, la tunique moyenne, fibreuse et musculaire (fibres lisses), l'interne ou fibro-élastico-épithéliale (endoveine).

II. Pathologie. — Les veines peuvent être atteintes par les divers traumatismes, et on observe leur blessure dans les plaies par instrument piquant, tranchant ou contondant et aussi dans les plaies par arrachement. Ces plaies peuvent être non pénétrantes et alors absolument sans danger, dans de bonnes conditions d'asepsie, sauf les contusions, en particulier les contusions par balle qui peuvent donner lieu à une hémorragie à la chute de l'escarre. Les piqures pénétrantes s'accompagnent d'un écoulement sanguin en rapport avec l'agent vulnérant, mais il s'arrête bientôt par la compression exercée sur le vaisseau par le sang infiltré et coagulé (thrombus), et aussi par le caillot en forme de clou dont la tête s'étale sur la paroi veineuse et dont la pointe s'enfonce entre les lèvres de la plaie. C'est par le même mécanisme que l'écoulement sanguin s'arrête dans les coupures incomplètes des veines, et aussi dans les sections complètes, favorisé alors par la rétraction longitudinale et circulaire du vaisseau. Mais ainsi n'est réalisée que l'hémostase provisoire, l'hémostase définitive étant assurée par une véritable cicatrice qui prend la place du caillot désagrégé, résorbé par des vaisseaux venus de la paroi. Dans les plaies contuses, en particulier dans les plaies par balle, on observe des sections nettes ou mâchées, incomplètes ou complètes, quelquefois présentant l'effilement des plaies par arrachement. Dans ces plaies (arrachements traumatiques ou chirurgicaux), la veine saigne habituellement d'une façon modérée, à moins que le traumatisme n'ait porté au voisinage immédiat du point d'implantation du vaisseau sur une veine plus volumineuse. L'hémorragie est le symptôme permanent des plaies des veines, le sang qui s'écoule est noir, habituellement bavant, et son écoulement est favorisé par une compression au-dessus de la plaie, tandis qu'il est arrêté par une compression au-dessous, à moins qu'une anastomose ne ramène du sang dans le bout supérieur. S'il s'agit de veines de petit calibre, l'arrêt de l'hémorragie est rapide et spontané, mais si la veine est volumineuse l'écoulement peut être grave et amener la mort, surtout dans le cas de veine des cavités viscérales, ordinairement volumineuses et dont le sang ne trouve aucun obstacle qui l'arrête, l'immobilise et favorise sa coagulation.

L'épanchement sanguin en comprimant les organes du voisinage peut amener des symptômes particuliers (cerveau, larynx), mais un certain nombre d'accidents peuvent accompagner la blessure des veines. Ce sont: 1° l'*introduction de l'air dans les veines*, accident rare et grave que favorisent au cou et dans l'aisselle une disposition anatomique spéciale, l'anesthésie insuffisante, l'anémie profonde et rapide; 2° la phlébite, conséquence d'une asepsie douteuse qui peut se terminer heureusement par *thrombose*, ou donner lieu consécutivement à l'*embolie*, à la *septicémie*, à l'*infection purulente*; 3° l'hémorragie secondaire que favorise une asepsie précaire; 4° la blessure simultanée de la veine et d'une artère voisine (anévrisme artério-veineux). On a aussi observé la pénétration dans la veine de corps étrangers solides (plombs, petites esquilles) ou semi-fluides (embolies graisseuses des fractures de jambe). Le traitement consiste à faire l'hémostase par compression directe pour les petits vaisseaux, par pincement court et prolongé jusqu'à trente-six heures, par ligature pour les vaisseaux plus importants. Il peut y avoir intérêt à maintenir la perméabilité du vaisseau (plaie de la veine cave, de la veine porte), on emploie alors la ligature ou la suture latérale.

Les veines peuvent encore, par suite d'une altération sclérosique de leur paroi, être le siège de dilatations, dont la production est favorisée par la pression intérieure que

l'insuffisance de leurs valvules développe. Ce sont les *varices* (V. ce mot). Elles sont aussi atteintes par les néoplasmes qui se développent dans leur voisinage. Les bourgeons néoplasiques peuvent pénétrer dans leur intérieur et jeter dans le sang des éléments qui servent à la pullulation plus ou moins lointaine de l'affection et sont un des modes de sa généralisation. Dr S. Morer.

III. Physique. — Lorsque le liquide contenu dans un réservoir s'écoule au dehors par un orifice pratiqué dans la paroi, il dessine à sa sortie une *veine* parabolique, formée par la réunion de tous les filets qui ont traversé l'orifice. L'expérience montre que les sections transversales de la veine ne sont pas de même grandeur, et que la plus petite section se trouve à une faible distance de l'orifice. Ce phénomène est connu sous le nom de *contraction de la veine*. Il est dû à la convergence des filets qui, de tous les points de la masse, se pressent vers l'orifice d'écoulement. Le rapport m entre la section contractée et la section de l'orifice est le *coefficient de contraction*. Pour un orifice circulaire en mince paroi on a $m = 0,62$. Pour un ajutage rentrant, la valeur de m descend jusqu'à 0m,50. Au contraire, pour un ajutage conique très court, faisant saillie en dehors du réservoir, la valeur de m peut s'élever jusqu'à 0,94. Le volume écoulé dans l'unité de temps s'obtient, dans tous les cas, en multipliant la section contractée par la vitesse moyenne; celle-ci, d'après un théorème dû à Torricelli, est égale à $\sqrt{2gh}$, h désignant la hauteur de charge. Lorsque l'orifice n'est pas circulaire, le croisement des filets produit, au delà de la section contractée, une déformation progressive des sections : c'est ce qu'on appelle l'*inversion de la veine*. L. Lecornu.

VEIT (Philipp), peintre allemand, né à Berlin le 13 févr. 1793, mort à Mayence le 18 déc. 1877. Il était le petit-fils du philosophe Moïse Mendelssohn, et le beau-fils de Frédéric Schlegel. Sous l'influence de ce dernier, sa mère le convertit au catholicisme en 1808. Son enfance s'écoula moitié à Paris, moitié en Allemagne. Il fut quelque temps à Dresde l'élève du peintre Matthæi. Bientôt il participa à la guerre de l'Indépendance où il se lia avec le poète de la Motte-Fouqué, son lieutenant. En 1815, il se rend à Rome : Cornelius et Overbeck fondaient alors leur école catholique et romantique. Veit se joignit à eux et travailla avec eux aux fresques de la villa Bartholdy. Il fit les *Sept Années grasses*, tandis qu'Overbeck peignait les *Sept Années maigres* (on sait que ces fresques ont été depuis transportées à la Nationalgalerie de Berlin). Peu après, Pie VII le chargea de décorer à fresque une salle du musée Chiaramonti au Vatican, et il y peignit le *Triomphe de la Religion*. Ensuite Veit peignit dans la villa Massimi des scènes du Dante, à l'église de la Sainte-Trinité des Monts un *Couronnement de la Vierge*, etc. De retour en Allemagne, nommé en 1830 directeur de l'Institut Stædel, à Francfort, il y peignit une grande fresque : *le Christianisme apportant la civilisation et l'art à l'Allemagne*. Il exécuta encore de nombreux tableaux religieux, notamment une *Assomption* pour la cathédrale de Francfort, et fut nommé en 1853 directeur de la galerie de Mayence. Avec Lasinsky et Hermann, il travailla à la décoration du chœur de la cathédrale de cette ville.

Bibl. : Valentin, *Cornelius, Overbeck, Veit, Schnorr*. — Haym, *Die romantische Schule*; Berlin, 1870.

VEIX. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Treignac; 572 hab.

VEJDOVSKY (Franz), zoologiste allemand, né à Kaurim (Bohême) le 24 oct. 1849. Assistant au muséum de Prague, puis professeur à l'Université Carola-Ferdinandea, il s'est occupé des animaux inférieurs. On lui doit : *Monographie der Enchytraïden* (1874); *Susswasserschwamme Bœhmens* (1883); *Zráni, oplozeni rýhovani vajíčka* (1887).

VELA (Vincenzo), sculpteur suisse italien, né à Ligurnetto (dans le cant. du Tesin) en 1822, mort à Ligurnetto en 1891. Issu d'une famille pauvre, il apprit de bonne heure à tailler la pierre, et manifesta d'heureuses dispositions pour les arts. On l'employa, dès l'âge de quatorze ans, à la restauration du dôme de Milan; en même temps, il se perfectionnait dans l'étude du dessin, et bientôt il entrait dans l'atelier du sculpteur Cacciatore. Il prit part en 1848 au concours de sculpture ouvert à Venise, et remporta le prix, avec un bas-relief représentant le *Christ ressuscitant la fille de Zaïre;* une belle statue de la *Prière*, exécutée en 1847, acheva sa réputation. La guerre du Sunderbund interrompit quelque temps sa carrière : appelé comme milicien suisse à y prendre part, il ne reprit son ciseau qu'après la campagne, et donna successivement le *Spartacus*, qui figura à l'Exposition universelle de Paris en 1855, et deux figures : *l'Espérance* et *la Résignation*, destinées à être placées sur des tombeaux. En 1855, il acheva, à Bergame, une *Harmonie en pleurs* pour le monument de Donizetti. Il faut citer parmi les principaux ouvrages de cet artiste : un groupe en marbre, *la France et l'Italie*, *Christophe Colomb et l'Amérique*, *les Derniers Jours de Napoléon Ier*, et de nombreuses effigies des grands Italiens modernes. G. C.

VÉLAIN (Charles), géologue français, né à Château-Thierry (Aisne) le 16 mai 1845. D'abord interne en pharmacie, il est entré en 1869 comme préparateur de géologie à la Faculté des sciences de Paris et y est devenu successivement maître de conférences (1877), professeur suppléant (1888). Il y est depuis 1892 titulaire de la chaire de géographie physique, enseignement tout nouveau qu'il y a créé en 1886 comme chargé de cours et auquel il a annexé un laboratoire considéré comme l'un des modèles du genre. Il est, d'autre part, depuis 1876, attaché, avec le titre de collaborateur principal, au service de la *Carte géologique de la France* au 80.000e, pour laquelle il a été chargé, d'abord du Morvan (3 feuilles), puis des Vosges (4 feuilles). Il a accompli plusieurs missions officielles : sur la côte septentrionale d'Afrique, du Maroc à la Tunisie (1872-73), et aux îles Saint-Paul et Amsterdam, dans l'océan Indien (1874-75). Ses nombreux travaux sur la géologie, la pétrographie et la géographie physique, dont beaucoup, notamment ceux sur le vulcanisme, font autorité en la matière, lui ont valu plusieurs récompenses, entre autres, en 1877, le prix Delalande-Guérineau (Acad. des sc.). Les résultats s'en trouvent consignés dans un nombre considérable de mémoires originaux, notes et articles de revue. Il a, en outre, publié à part : *les Volcans* (Paris, 1884) ; *Cours de géologie stratigraphique* (Paris, 1885 ; 3e éd., 1892) ; *les Tremblements de terre* (Paris, 1887) ; *Conférences de pétrologie* (Paris, 1889), etc. Il est l'un des collaborateurs de la *Grande Encyclopédie*.

VELAINE-en-Haye. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Nancy ; 360 hab.

VELAINE-sous-Amance. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Nancy ; 280 hab.

VELAINES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Ligny-en-Barrois ; 664 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VÉLANÈDE. Matière tinctoriale (V. Chêne, t. X, p. 1066).

VÉLANI (Arbor.) (V. Chêne, t. X, p. 1066).

VELANNE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire; 544 hab.

VÉLAR (Bot.) (V. Erysimum).

VELARIUM (Antiq. rom.). Le velarium était une vaste toile tendue au-dessus d'un théâtre ou d'un amphithéâtre pour amortir l'ardeur du soleil. Dans les théâtres, les mâts qui soutenaient les câbles destinés à porter le voile étaient fixés au mur du proscenium d'où les câbles rayonnaient vers la partie centrale du mur circulaire. Dans les amphithéâtres, les mâts étaient fixés dans des anneaux engagés tout autour du mur circulaire, soit directement, comme on le voit au grand théâtre de Pompéi, soit dans la saillie de la corniche, comme au Colisée. En raison du

poids, il ne couvrait que les spectateurs et laissait les rayons du soleil pénétrer sur l'arène. La manœuvre en étant assez périlleuse, elle était confiée à des soldats de marine. Le velarium était ordinairement fait de laine, de lin, et à partir de César, de coton. On en vit aussi en soie brodée et rehaussée d'or. Le plus ordinairement, il était simplement teint en pourpre ou en safran. Le premier qui ait donné l'exemple de couvrir ainsi les théâtres fut Q. Catulus, en l'an 79 av. J.-C., lors des jeux qui furent donnés pour la dédicace du Capitole. Cette nouveauté fut si appréciée du peuple que l'usage s'en généralisa. Il n'était pas sans exception, toutefois, puisque l'affiche ne manquait pas de signaler comme un attrait de plus qu'il y aurait un velarium. Jules César fit plus encore : il voila tout le Forum et la Voie sacrée, depuis sa maison (la *Regia*, près de l'arc de Fabius) jusqu'au Clivus Capitolinus.

VELARS-sur-Ouche. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (O.) de Dijon ; 526 hab. Stat. de chem. de fer.

VELAS latinas. Ancien nom des îles *Mariannes* (V. ce mot).

VELASCO (Acisclo-Antonio Palomino y), peintre espagnol (V. Palomino).

VELASCO (Don Bernardino-Fernandez de), diplomate espagnol (V. Castille [Connétable de]).

VELASQUEZ de Cardenas (V. Cardenas y Leon).

VELATE (Col de) (V. Pyrénées, t. XXVII, p. 1015).

VELATES (Paléont.) (V. Nérita).

VELAUX. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Berre ; 789 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Huileries et savonneries.

VELAY. I. Géographie (V. Loire [Haute-]).

II. Histoire. — Aux époques gauloise et romaine, la capitale du Velay était Revessio (ou Saint-Paulien) ; ce n'est qu'au ve siècle après l'invasion des Barbares que Anicium (ou Le Puy) remplaça Revessio. Les habitants, les Vellauni, étaient de même souche que les Arvernes. Le Velay gravita vers le Languedoc et non vers l'Auvergne : au xiie siècle, les comtes de Toulouse en furent suzerains ; la souveraineté directe appartenait aux évêques du Puy qui la défendaient difficilement contre les barons d'alentour, tels que les vicomtes de Polignac. En 1271, le Velay fut rattaché à la couronne avec le Languedoc, gardant jusqu'à la Révolution ses Etats particuliers.

Bibl. : Fr. Mandet, *Histoire du Velay ;* Le Puy, 1860. — P. Le Blanc, *Auvergne et Velay, Variétés historiques et biographiques ;* Le Puy, 1885.

VELAZQUEZ Rodriguez de Silva (Diego), peintre espagnol, né à Séville en 1599, mort à Madrid en 1660. Il était issu d'une famille noble, d'origine portugaise, mais établie déjà depuis un siècle à Séville. Après avoir étudié quelque temps les lettres, Velazquez manifesta son désir d'être peintre ; ses parents ne s'y opposèrent point. Il entra donc comme élève dans l'atelier de Herrera le Vieux où il ne resta que peu de temps, rebuté, disent les biographes, par les rudesses et les violences du maître. Il reçut ensuite les leçons de Pacheco, l'auteur de l'*Arte de la pintura*, dont l'enseignement dogmatique, timide et mesuré, était tout le contraire de celui du fougueux Herrera. Mais l'élève sut de bonne heure faire preuve d'indépendance et d'initiative. Il n'écouta point son maître qui n'avait d'autre idéal que l'imitation du style des Italiens, et se traça un plan d'études qu'il suivit rigoureusement. Il ne dessina et ne peignit qu'à l'aide du modèle et de l'observation directe de la nature. De là ce rendu littéral et serré qu'on remarque dans ses premières études : nature morte ou figures d'expressions variées. Divers musées conservent quelques-uns de ces essais, bien hésitants encore, où le jeune artiste s'efforce uniquement de traduire ses modèles dans leur plus étroite vérité textuelle. Puis vinrent les premières compositions. Elles apparaissent de 1618 à 1623 : c'est l'*Adoration des rois*, du musée du Prado, datée 1619, rappelant Ribera par la dureté de l'effet et par l'opacité des ombres ; c'est le *Vendeur d'eau*, l'*Aguador* de Séville, donné par Ferdinand VII à Wellington, et ce sont encore : une *Vieille femme faisant frire des œufs*, de la collection Francis Cook ; *Jésus chez Marthe*, à la National Gallery ; les *Pèlerins d'Emmaüs*, *Saint Pierre*, un *Vendangeur*, appartenant à divers amateurs espagnols. Toutes ces peintures, sèches et dures d'exécution, sont autant d'œuvres de la jeunesse inexpérimentée de l'artiste ; il y faut noter surtout l'introduction comme modèles préférés des types populaires et familiers, choix qui convenait si bien à son tempérament réaliste, déjà tout épris de vérité. En 1618, Pacheco, pressentant sans doute le grand avenir réservé à celui qu'il appelait complaisamment son élève, lui donnait sa fille en mariage, alors que Velazquez n'avait que dix-neuf ans. De cette union, qui fut heureuse, naquirent deux filles. La plus jeune mourut en bas âge ; l'aînée devint plus tard la femme du peintre Mazo, l'élève préféré de Velazquez.

Sur les conseils de son beau-père, le jeune maître entreprit, en 1622, de se rendre à Madrid. Patronné par le chanoine Fonseca, ami de Pacheco, qui occupait une charge de cour, il fut présenté au comte-duc d'Olivarès, le favori et tout-puissant ministre de Philippe IV. Celui-ci demanda au roi d'accorder à son protégé l'honneur de faire son portrait. Mais un déplacement de la cour ne permit pas que cette démarche eût une suite immédiate. Velazquez employa alors ses loisirs à étudier les riches collections royales, visita l'Escurial et Tolède, et fit quelques portraits, notamment celui du célèbre *Gongora*, que lui demandait son beau-père. Il retourna ensuite à Séville où bientôt vint le chercher l'ordre pressant du comte-duc de rejoindre la cour à Madrid. Le portrait de *Fonseca*, qu'il fit d'abord comme essai, plut beaucoup au roi qui voulut bien demander à Velazquez de le peindre à cheval. Ce portrait, détruit par quelque incendie au palais, fut exposé publiquement tout un jour sur les marches de l'église San Felipe el Real et fut fort loué et admiré des courtisans et des connaisseurs. Une étude représentant le roi en buste, portant une armure d'acier bruni traversée d'une écharpe rose et où le jeune monarque ne paraît pas avoir plus de dix-huit ans, fait partie du musée du Prado et servit, croit-on, pour l'exécution définitive de ce portrait équestre. Une autre représentation du roi, peint en pied, vêtu de noir et tenant une lettre à la main existe au même musée, qui permet de voir quels progrès Velazquez avait déjà accomplis depuis son départ de Séville. Au portrait du roi succéda celui de l'*Infant don Carlos ;* l'un et l'autre sont de la plus haute tenue, très physionomiques et d'une grande distinction. Ces beaux portraits, exécutés de 1623 à 1625, enchantèrent Philippe IV, qui confirma la nomination de l'artiste dans son titre de « peintre de la Chambre » et lui assigna de nouveaux, mais encore bien modestes émoluments, supérieurs cependant à ceux des autres peintres attachés à sa personne. Jaloux de cette faveur naissante, ceux-ci prétendirent que Velazquez n'était point apte à entreprendre de grandes compositions et n'était capable que de peindre des têtes, des portraits. Philippe, prêtant l'oreille à ses insinuations, imagina alors d'ouvrir un concours pictural entre Vicente Carducho, Eugenio Caxès, Angelo Nardi et Velazquez sur le sujet de l'expulsion, ordonnée par son père, des derniers descendants des Maures. Une charge d'huissier de la chambre devait être le prix du concours. Velazquez l'emporta de haut sur ses rivaux. Sa composition, conçue d'après le thème imposé et qui a péri en 1734 dans l'incendie de l'Alcazar, ne nous est connue que par la description qu'en a donnée Palomino. Aucun artiste ne s'avisa plus dès lors de discuter la supériorité de Velazquez, déjà en possession du privilège de peindre seul les personnes royales. Et ces portraits, à quelque époque qu'ils appartiennent, sont autant de pages historiques, tant il a apporté de justesse d'observation et d'intensité de pénétration à rendre les traits physionomiques de ces tristes descendants de Charles-Quint.

Entre 1628 et 1629, Velazquez terminait cette célèbre

et originale composition intitulée, au catalogue du Prado, *Réunion de buveurs*, et qu'on appelle encore *Bacchus couronnant des ivrognes*. On sent dans cette peinture, d'un si complet réalisme et conçue avec cette tournure d'esprit si étrangement ironique dont l'artiste traite et traitera toujours les sujets mythologiques ou prétendus tels, qu'il aborde toute l'étendue de l'évolution progressive accomplie par son génie dans sa façon de voir, d'observer et de traduire ses modèles ; nulle toile aussi ne montre mieux l'indépendance de son esprit et combien libres, spontanées et personnelles sont déjà les méthodes si nouvelles qu'il apporte dans son art. En 1628, Rubens vint à Madrid



Portrait de *Philippe IV*, par Velazquez.

en ambassade. Son séjour se prolongea durant neuf mois, et c'est Velazquez qui, d'après les ordres du roi, le reçut comme hôte. Ils partagèrent le même atelier, visitèrent ensemble les palais et les collections royales et se lièrent de la plus étroite amitié. Ce fut sur le conseil écouté de Rubens que Velazquez résolut d'entreprendre son premier voyage en Italie, avec le désir d'accroître ses connaissances artistiques en étudiant les chefs-d'œuvre du passé. Mais, hâtons-nous de le dire, les maîtres italiens n'eurent aucune prise sur la vivace originalité de l'Espagnol et n'exercèrent aucune influence sensible, même sur son exécution si dégagée déjà de toute méthode étrangère. Il se borna à faire à Venise, d'après Titien, Véronèse et Tintoret, quelques copies des ouvrages qu'il préférait, et s'en vint passer plusieurs mois à Rome, à la villa Médicis, où il peignit d'après nature deux délicieuses vues prises dans les jardins et qui sont des morceaux de premier ordre. On les trouve aujourd'hui au musée du Prado, ainsi que la *Forge de Vulcain*, importante composition, exécutée également à Rome, en même temps que la *Tunique de Joseph* qui est à l'Escurial. Inspirée par ce même concept, railleusement ironique, d'où sont sortis le *Bacchus* et tant d'autres compositions du même ordre, cette peinture de la *Forge* montre combien Velazquez s'inquiète peu du côté traditionnel et mythique de son sujet; il semble plutôt n'y voir qu'une scène familière, un fait brutal et réel qu'il interprète à sa manière, dans un parti pris de réalisme absolu. Quoique drapé à l'antique et tout dieu qu'il soit, Apollon n'apparaît ici que comme un messager bouffon, s'acquittant comiquement de sa mission, et quant à Vulcain et à ses compagnons, ce ne sont que de vulgaires forgerons étudiés sur le vif. Venu à Naples pour y faire le portrait de l'*Infante Maria*, sœur de Philippe IV et fiancée au roi de Hongrie, Velazquez s'y lia étroitement avec Ribera, peintre du vice-roi, alors à l'apogée de son talent et de sa renommée.

Dès son retour à Madrid en 1631, Velazquez eut à faire un portrait du roi; il fut envoyé à Florence en même temps qu'une maquette sculptée par Martinez Montañez, et servit de document à Tacca pour établir la statue de bronze de Philippe IV; érigée d'abord au Retiro, cette statue équestre, dont la tournure décèle l'intervention de Velazquez, s'élève actuellement en face du palais, sur la place de l'Oriente. De 1635 à 1638, s'espacent les vivants portraits de l'*Infant Balthazar Carlos*, âgé de six ans, de *Philippe IV* et de son frère l'*Infant D. Fernando*, représentés tous trois en costumes de chasse dans des paysages montagneux. Le superbe portrait de l'héritier du trône, l'*Infant Balthazar Carlos*, le montrant galopant sur une petite jument bai clair et tenant à la main le bâton de commandement, date, à peu d'années près, de la même époque. Déjà l'artiste est en complète possession de toutes les ressources de son magistral talent, et c'est toute une suite de chefs-d'œuvre qu'il va maintenant produire coup sur coup. En 1639, il achève le *Christ en croix*, si tragique et si poignant d'expression; puis il termine les portraits de l'*Amiral Pulido Pareja* qui est à la National Gallery, de *François, duc de Modène*, et du *Comte de Benavente*, conservés au Prado, et, autour des années 1640-42, il jette sur la toile cette incomparable représentation équestre du *Comte-Duc d'Olivarès*, enlevant son cheval de bataille en avant d'une armée.

En 1644, Velazquez suivait le roi en Aragon; Philippe avait pris le commandement de ses troupes; il assiégeait Lerida, s'en emparait et faisait dans cette place une entrée triomphale. Ce fut pour l'artiste un nouveau prétexte à créer un nouveau chef-d'œuvre. Nous voulons parler de ce fier portrait, un des purs joyaux du musée de Prado, où il a représenté Philippe couvert d'une demi-armure d'acier bruni traversée d'une écharpe rose et monté sur son cheval de bataille, le bâton de commandement à la main. Trois autres grands portraits équestres, exécutés pour le palais du Retiro, furent entrepris postérieurement : ce sont ceux de *Philippe III*, de sa femme *Marguerite d'Autriche*, et d'*Elisabeth de Valois*, la première femme de Philippe IV. Ces trois toiles ne sont pas entièrement de la main du maître qui retoucha et modifia d'anciennes peintures de Bartholome Gonzalès, restées peut-être inachevées, et se fit, pour les accessoires, aider par ses élèves. Un portrait de l'infant D. Balthazar Carlos, mort à Saragosse en 1646, le représente, à cette date, vêtu de noir, portant le collier de la Toison d'or; ce fut pour la dernière fois que Velazquez peignit le jeune prince. On peut présumer que c'est vers ce moment que Mazo, gendre de l'artiste et son élève, fit cette *Vue de Saragosse*, qui est au musée du Prado. On sait que Velazquez en a de son plus alerte et spirituel pinceau, peuplé les plans de groupes animés de personnages représentés en de très petites dimensions. Pour distraire le roi qui aimait beaucoup à le voir peindre, Velazquez prit pour modèle le nain *El Primo* qui avait suivi la cour en Aragon ; il le représenta vêtu de noir, coiffé d'un chapeau aux larges ailes, assis dans la campagne et feuilletant un gros livre. Ce portrait d'une exécution

simple, sobre, franche et d'une si admirable intensité de vie, évoque l'étrange série de ces effigies falottes de nains, de bouffons, de monstres de nature et d'*hommes de plaisir* qui peuplaient alors les antichambres du palais et que Velazquez exécuta successivement pour le plus grand plaisir de Philippe IV. Ce sont, au surplus, autant de chefs-d'œuvre que le catalogue du Prado enregistre sous ces désignations : *l'Enfant de Vallecas*, *le Niais de Coria*, *Sébastien de Morra*, *Pablillos de Valladolid*, *Pernia* ou *Barbaroja*, *Juan de Austria* et *Antonio el Inglés*. Beaucoup d'autres de ces reproductions hétéroclites, si goûtées du roi, ont disparu à la suite de quelque incendie dans les résidences royales. Philippe eut cependant, pour la plus grande gloire de son peintre, une plus heureuse et plus louable inspiration le jour où il lui commandait de commémorer dans un grand ouvrage le seul succès important remporté par les armées espagnoles dans les Flandres, la *Prise de Breda*, sujet déjà traité par Jose Leonardo, non sans talent, mais sans véritable grandeur. Tout autre est l'œuvre de Velazquez, œuvre géniale et unique dans l'ordre des sujets historiques, et aussi simple, originale et saisissante de composition que pleinement harmonieuse comme coloris et comme largeur d'exécution. Le groupe principal, encadré entre les deux armées réunies en rase campagne, nous laisse voir les deux généraux, Justin de Nassau et Spinola, s'abordant avec la plus extrême courtoisie. Justin de Nassau présente à son vainqueur les clefs de Breda que Spinola reçoit, la tête découverte, à demi incliné, et une main affectueusement posée sur l'épaule du général hollandais qu'il complimente pour sa belle défense. L'attitude de ces deux personnages, leurs gestes, tout dans cette scène, à la fois noble et familière, est de la plus parfaite justesse et de la plus naturelle aisance : c'est l'image même de la vie saisie et rendue dans sa vérité absolue.

Après avoir terminé vers 1647 la *Reddition de Breda*, qu'on appelle aussi le tableau des *Lances*, Velazquez fut chargé par le roi de se rendre en Italie pour y acquérir des peintures et des statues destinées aux embellissements de l'Alcazar ; il devait également engager des fresquistes qui, sous sa direction, décoreraient les galeries et les appartements nouvellement créés dans le palais. Pendant son séjour à Rome, il produisit cet autre grand chef-d'œuvre, le *Portrait du pape Innocent X*, de la galerie Doria, si merveilleux d'exécution et de pénétration intuitive. En 1651, il regagnait l'Espagne et, peu de temps après, le roi le nommait *aposentador* ou maréchal-fourrier du palais, charge écrasante par les multiples devoirs qu'elle entraînait, et qui eût suffi à elle seule à absorber tout son temps. Et cependant il trouve encore le loisir de peindre de nombreux et superbes ouvrages, tels que le dieu *Mars*, *Mercure et Argus*, *Ménippe et Esope*, toiles décoratives, dont les titres ne laissent guère pressentir le véritable sujet d'un si audacieux réalisme ; puis ce sont des portraits des personnes royales : le roi et sa seconde femme Marianne d'Autriche, en buste, en pied, agenouillés, en prières ou en costume de gala ; l'*Infante Marguerite*, du musée du Louvre ; l'*Infant D. Prosper*, du musée de Vienne.

Velazquez ne peignit guère de sujets religieux. En dehors de ceux qu'il avait exécutés dans sa jeunesse, on ne peut citer que le *Christ en croix*, peint vers 1639 pour le couvent de San Placido, d'un sentiment et d'un effet si tragiques, le *Couronnement de la Vierge*, exécuté pour l'Oratoire de la reine et enfin la *Visite de saint Antoine, abbé, à saint Paul, ermite*, un des derniers ouvrages de l'artiste qui en a placé les divers épisodes au milieu du plus pittoresque et frais paysage. Ces trois tableaux sont au musée du Prado. Toute la dernière période de la carrière de Velazquez est comme jalonnée par une succession de chefs-d'œuvre de la plus libre et surprenante exécution, attestant ainsi que ce merveilleux génie était sans cesse allé en s'élargissant et en progressant. Parmi les productions les plus magistrales se placent : le *Portrait du sculpteur Martinez Montañes*, *Intérieur de la fabrique de tapisseries de Santa Barbara* ou *les Fileuses*, et encore ce célèbre tableau qu'on nomme *les Ménines* et où Velazquez s'est peint lui-même au milieu de la famille royale et faisant le portrait de la petite infante Marguerite entourée de ses demoiselles d'honneur et de ses nains.

A l'occasion de la cérémonie du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, qui eut lieu dans l'île des Faisans, Velazquez, comme maréchal-fourrier, fut chargé du soin de préparer les logements du roi et de la cour de Madrid à Fontarabie et de diriger la décoration du pavillon construit dans l'île pour la rencontre des deux rois. Chaque aile de ce pavillon avait été ornée par chacune des deux nations de superbes tapisseries et de meubles somptueux. Velazquez s'acquitta de sa tâche avec le goût le plus exquis et fut vivement complimenté par les deux rois. Mais les fatigues du voyage et les soucis des devoirs de sa charge eurent pour résultat de lui causer une fièvre violente. Il put cependant revenir à Madrid où, le mal empirant, il mourait dans sa soixante et unième année. Huit jours après, sa digne compagne, Maria Pacheco, le suivait dans la tombe.

Velazquez, le plus grand peintre qu'ait produit l'Espagne, et l'un des plus grands de tous les pays et de toutes les écoles, eut de nombreux élèves, parmi lesquels figurent : Mazo Martinez, son gendre ; Pareja, son fidèle esclave, devenu peintre lui-même ; Alfaro, Juan de la Corte, Palacios, Villacis, Burgos-Mantilla, Puga, Aguiar et d'autres encore. Plusieurs d'entre eux l'aidèrent dans la préparation de ses ouvrages et en firent les nombreuses répétitions qui se sont répandues dans les musées et collections de l'Europe. Paul LEFORT.

BIBL. : PACHECO, *Arte de la pintura*; Séville, 1649. — PALOMINO, *El museo pictorico*; Madrid, 1715. — Cean BERMUDEZ, *Diccionario*; Madrid, 1800. — W. STIRLING et BÜRGER, *Velazquez et ses œuvres*; Paris. — Ch. BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles*. — A. DE BERUETE, *Velazquez*. — P. LEFORT, *la Peinture espagnole et Velazquez*; Paris, 1894.

VELD. Plaines de l'Afrique australe (V. CAP, ORANGE, TRANSVAAL).

VELDE (Van de). Famille d'artistes hollandais dont les principaux sont : *Esajas*, né à Amsterdam en 1587, mort à La Haye en 1630. Célèbre pour ses tableaux de combats et d'attaques de brigands, on le considère comme le chef de la peinture de paysages à Haarlem ; il a formé de nombreux élèves de grande valeur. — *Jean*, son frère, né à Leyde, paysagiste et excellent graveur. — *Willem le Vieux*, peintre et dessinateur de marine excellent, né à Leyde en 1610, mort à Londres en 1693 ; ses marines étaient des dessins à la plume sur de grandes toiles ou sur des panneaux à préparation blanche ; ses tableaux à l'huile datent de la fin de sa vie. Il vécut longtemps à la cour des rois d'Angleterre Charles II et Jacques II ; on reconnaît ses toiles à la forme de petits arcs de cercle qu'il donne aux flots. Ses ouvrages sont à Amsterdam, à l'Ermitage, à Hampton Court. — Son fils, *Willem le Jeune*, né à Leyde en 1633, mort à Greenwich le 6 avr. 1707, fut élève de son père et surtout du grand mariniste Simon de Vlieger. En 1652 il se fiança avec une jeune fille de Weesp, très commune d'allures, dont il fut forcé de se séparer après un an de mariage. Ses premiers tableaux importants retracèrent les hauts faits de la marine hollandaise. Mais en 1679, appelé par Charles II d'Angleterre, il alla rejoindre son père à Londres. Ses meilleurs ouvrages sont pourtant ceux qu'il exécuta dans son pays.

Il aimait les belles transparences d'un ciel fin, réflété dans une eau calme. Sa renommée universelle provient de l'égale perfection de toutes les parties de ses ouvrages ; mais Simon de Vlieger et surtout Jan van de Capelle ont plus de chaleur que lui. En revanche, il avait un goût exquis : *le Coup de canon* du musée d'Amsterdam, parmi beaucoup d'autres beaux ouvrages, est un chef-

d'œuvre à ce point de vue, grâce à la manière dont les formes et le clair-obscur des masses de fumée sont unis au reste de la composition. W. van de Velde peignit aussi quelquefois des *Tempêtes* d'une vérité que Ruysdaël seul, peut-être, a surpassée.

Les musées de Hollande, celui d'Amsterdam surtout, sont riches en ouvrages de W. van de Velde. On en trouve beaucoup en Angleterre (National Gallery, etc.) et aussi à Anvers, Bruxelles, Paris, Darmstadt, Munich, Dresde, Berlin, Saint-Pétersbourg, etc. — *Adriaen*, le plus jeune fils de Willem le Vieux, né à Amsterdam en 1635, mort à Amsterdam le 21 janv. 1672, élève de Jan Vignants, fut un des premiers peintres de paysages : ses tableaux de bergers sont surtout réputés. Un chaud coloris, une claire lumière, un dessin minutieux, la finesse de la peinture des visages et des animaux sont ses principaux mérites ; il a peint fréquemment les personnages dans les paysages d'un grand nombre de peintres connus. On lui doit aussi quelques grands tableaux d'histoire, par exemple une *Descente de croix*. Ses dessins et gravures sont passés parmi les plus beaux de l'école hollandaise.

Bibl. : F. Michel, *les Van de Velde;* Paris, 1892.

VÉLELLE (*Velella* Lamk) (Bot.). Genre de Cœlentérés, de l'ordre des Siphonophores, formant avec le *Porpita* Lamk. le groupe des Vélellides, qui ont pour caractères : disque aplati, parcouru de galeries aériennes, muni sur les bords de nombreux tentacules sur un ou deux rangs ; à la face inférieure de ce disque on trouve disposés, autour d'un *hydranthe* ou polype nourricier très gros, d'autres polypes semblables, plus petits, avec grappes de bourgeons sexuels à la base. Chez les *Velella*, le disque est surmonté d'une crête triangulaire en forme de voile, oblique par rapport au grand axe. Espèce type : *V. spirans* Eschsch. (Méditerranée). Les *Porpita* n'ont pas de crête véliforme. Type : *P. mediterranea* Eschsch. (Méditerranée). — Les bourgeons sexuels, en devenant libres chez les Vélellides, constituent des Méduses indépendantes, les *Chrysomitra*, chargés de produire les éléments génésiques. Dr L. Hn.

VÉLENNES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers ; 155 hab.

VELENNES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty ; 219 hab.

VELESMES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières ; 127 hab.

VELESMES. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray ; 535 hab.

VELESTINO. Ville de Grèce (V. Phères).

VELET. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Gray ; 374 hab.

VELEZ Blanco. Ville d'Espagne, prov. et à 103 kil. N.-N.-E. d'Almeria (Andalousie), à 7 kil. N.-N.-O. de Velez-Rubio, sur un escarpement de rochers ; 6.705 hab. Vieux château.

VELEZ de la Gomera ou **PEÑON** de la Gomera. Colonie pénitentiaire espagnole, sur une île au N. du Maroc, au S.-E. de Ceuta ; 447 hab.

VELEZ Malaga. Ville d'Espagne, prov. de Malaga (Andalousie), à 25 kil. E.-N.-E. de Malaga, sur la rive g. du Velez ; 23.425 hab. Castel maure ; port avec un phare à 5 kil. S. à l'embouchure du Velez, dans la Méditerranée.

VELEZ Rubio. Ville d'Espagne, prov. d'Almeria (Andalousie), sur la rive g. du Chirivel, à 671 m. au-dessus de la mer, entre les Sierras de las Estancias au S. et de Maria au N. ; 10.437 hab. Sources minérales et tissage de draps.

VÉLIEUX. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Saint-Pons ; 109 hab.

VÉLIKAIA. Rivière du N.-O. de la Russie, tributaire du lac Peïpous. Sortie d'un des lacs du gouv. de Pskov, elle coule au S., entre dans le gouv. de Vitebsk, repasse dans le Pskov, traverse des lacs, coule au N. et au N.-O., reçoit la Siniaïa, baigne Ostrov, est encombrée de rapides qui s'opposent à la navigation, traverse la ville de Pskov et devient navigable dans les 21 derniers kil. de son cours (qui a 350 kil.) ; elle se termine par un delta de 4 kil. de large.

VELIKI-Novgorod (V. Novgorod).

VELIKII. Ville de Russie (V. Oustioug).

VÉLIN (Techn.). On a d'abord donné exclusivement ce nom à un parchemin préparé avec la peau de veau et plus fin, plus lisse que le parchemin ordinaire, lequel est en peau de mouton (V. Parchemin). Par la suite, on a appelé aussi, et par extension vélin ou papier vélin, un papier blanc et uni, de fabrication particulièrement soignée, où n'apparaissent ni pontuseaux ni vergeures (V. Papier).

VÉLINES. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac ; 887 hab. Stat. de chem. de fer.

VELINO. Montagne de l'Apennin central, dans les Abruzzes, prov. d'Aquila ; 2.487 m. d'alt. ; elle a deux sommets, et est située au S. d'Aquila et au N.-O. du lac desséché de Fucino.

VELINO. Rivière d'Italie (V. Néra).

VELISSA (turc *Kœprulu*, slave *Veles*). Ville de la Turquie d'Europe, au N.-O. du vilayet de Salonique, sur le Vardar et le chem. de fer de Salonique à Vienne ; 20.000 hab. Archevêché grec, évêché bulgare. Situation pittoresque sur les deux rives du fleuve. Élevage de vers à soie dont on exporte les graines.

VELITES (Antiq.) (V. Armée romaine et Gladiateur).

VELIZY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. (S.) de Versailles ; 268 hab.

VELLA (Giuseppe), imposteur italien, né à Malte en 1740, mort en 1814. Vicaire à Palerme en 1782 et assez instruit, il prétendit posséder les livres perdus de Tite-Live et publia l'*Epitome* de Florus comme 60e livre de Tite-Live. Il publia ensuite un manuscrit arabe sous le nom de *Codex martinien*, comme recueil de chartes de l'histoire de Sicile. Enfin son *Codex normand*, recueil apocryphe, fit découvrir la fraude. Vella fut privé de ses charges et emprisonné.

VELLAR. Fleuve de l'*Inde* (V. ce mot).

VELLAS (Rio das). Rivière du Brésil (V. Guaicuhy).

VELLAUNI. Peuple gaulois (V. Velay).

VELLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 197 hab.

VELLE-le-Chatel. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 131 hab.

VELLÈCHES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Leigné-sur-Usseau ; 470 hab. Ruines du Château de *Marmande*, avec donjon du XIVe siècle.

VELLECHEVREUX-et-Courbenans. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 315 hab.

VELLECLAIRE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 113 hab.

VELLÉDA, prêtresse de la Germanie, appartenant à la nation des Bructères, à qui ses prophéties donnaient une grande influence et qui était presque l'objet d'un culte. Elle avait prédit que Civilis et les Bataves, dans leur révolte contre Rome (70 apr. J.-C.), remporteraient la victoire, et le succès de cette prédiction assura son influence. La lutte contre les Romains fut dirigée en grande partie par elle, ainsi que le traité entre les Ubiens de Cologne et les Teuctères qui se laissèrent guider par Civilis et Velléda. Après la soumission de Civilis, elle continua à lutter pour la liberté de son pays. Mais elle fut livrée aux Romains, au temps de l'empereur Vespasien, et servit d'ornement au triomphe de Domitien.

VELLEFAUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 330 hab.

VELLEFREY-et-Vellefrange. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 145 hab.

VELLEFRIE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul ; 205 hab.

VELLEGUINDRY-et-Levrecey. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 214 hab.

VELLÉIEN (Dr. rom.). Le nom de velléien se trouvait attaché à deux règles importantes du droit romain : 1° En vertu du *sénatus-consulte Velléien*, rendu sous Claude, sur la proposition des consuls Marcus Silanus et Velleius Tutor, interdiction était faite à la femme, qu'elle fût mariée ou non, de s'obliger, d' « intercéder », pour qui que ce fût, son mari ou toute autre personne. Le « Velléien », comme on l'appelle souvent par abréviation, ne faisait du reste, en formulant cette règle absolue, dont l'inobservation entraînait la nullité de l'acte, que généraliser une jurisprudence antérieure d'après laquelle les femmes ne pouvaient s'engager pour leurs maris. La prohibition qu'il édictait devait passer dans les pays de droit écrit, de régime dotal, et même y survivre à l'abolition de cette législation. — 2° La loi Junia Velleia (763 de Rome) permettait d'instituer héritier ou d'exhéréder le descendant d'un degré quelconque qui naissait du vivant du testateur et en sa puissance immédiate, mais après la confection du testament : c'était le *posthume Velléien*. Elle étendait, d'autre part, cette faveur au petit enfant déjà né au jour de la confection du testament, mais ayant encore son père : c'était le *quasi posthume Velléien* (V. Posthume).

VELLEIUS Paterculus, historien romain, fils d'un commandant de cavalerie d'Auguste ; il servit en la même qualité, exerça sous Tibère un commandement plus important et accompagna celui-ci dans ses campagnes de Germanie et de Pannonie. A son retour, il exerça à Rome les fonctions de préteur ; on ne sait rien d'autre de sa vie publique dans la suite. Son ouvrage *Historiæ Romanæ*, divisé en deux livres, est un abrégé assez peu développé de l'histoire de Rome depuis l'arrivée d'Enée en Italie jusqu'à l'année 30 ap. J.-C. Le premier livre ne contient que des récits très brefs et n'est pas parvenu en entier jusqu'à nous ; le second livre est plus suivi et considéré comme une source précieuse, malgré le caractère courtisan et même servile de l'historien. En outre, on trouve à la fin du premier livre un résumé de l'histoire de la littérature grecque et romaine. Le manuscrit unique de Velleius Paterculus, découvert au cloître de Murbach (Alsace), a été perdu : on ne possède plus que l'édition de Rhenanus (Bâle, 1520) établie d'après le manuscrit. Les éditions les plus récentes sont celles de Kritz (Leipzig, 1848), de Haase (*id.*, 1874) et de Halm (*id.*, 1876).

VELLEMINFROY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx ; 337 hab.

VELLEMOZ. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 146 hab.

VELLERON. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes ; 1.115 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Eau minérale bicarbonatée sodique (15°,9 C.), utilisée, dans un petit établissement thermal, en boisson, en bains et en douches, pour le traitement des troubles fonctionnels de l'appareil digestif, des maladies du foie et des affections des organes uropoiétiques. Cette eau ne s'exporte pas.

VELLEROT-lès-Belvoir. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 180 hab.

VELLEROT-lès-Vercel. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine ; 138 hab.

VELLES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ardentes ; 1.122 hab.

VELLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Laferté-sur-Amance ; 238 hab.

VELLESCOT. Com. du territ. de Belfort, cant. de Delle ; 108 hab.

VELLETRI. Ville d'Italie, prov. de Rome, ch.-l. du district de Velletri, à 34 kil. S.-E. de Rome, sur un mamelon du mont Artemisio (monts Albains) ; 16.493 hab. Stat. du chem. de fer de Rome à Terracine. Evêché d'Ostia-Velletri, cathédrale San Clemente, église de Santa Maria in Trivio du xive siècle. Vignobles. — Dans l'antiquité, Velletri était une importante ville volsque qui, en 338 av. J.-C., passa à Rome.

VELLEVANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 359 hab.

VELLEXON-Queutey-et-Vaudey. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès ; 833 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fabr. de produits chimiques.

VELLIDO, meurtrier de Sancho (V. Bellido Dolfos).

VELLOREILLE-lès-Choye. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 128 hab.

VELLOUR. Ville de l'Inde méridionale, prov. de Madras, à 1 kil. de la rive dr. du Palar. Stat. du chem. de fer (à 6 kil.) de Madras à Calicut ; 37.490 hab. Culture de fleurs. Grande pagode de Djalagandâr-Isvarâ et mosquée de Tchanda-Sahib. Citadelle de 1274, entourée de fossés que les Anglais avaient peuplés de crocodiles ; les fils de Tipou-Sahib y furent internés en 1799.

VELLUIRE. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de Fontenay-le-Comte ; 671 hab. Stat. de chem. de fer.

VELLY (Paul-François), historien français, né à Crugny (près de Reims) le 9 avr. 1709, mort à Paris le 4 sept. 1759. Il fit ses études à Reims, chez les jésuites, entra dans leur société en 1726, puis en sortit, pour des raisons inconnues, en 1740, et devint précepteur au collège Louis-le-Grand. Il avait entrepris de bonne heure un grand ouvrage intitulé *Histoire générale de la France*, qui, par l'heureuse conception du plan et un effort critique assez remarquable à cette époque, marquait un sensible progrès sur les ouvrages de Daniel et de Mézerai. Il mourut avant d'avoir achevé son livre ; seuls les deux premiers volumes avaient été publiés en 1755 ; cinq autres volumes étaient prêts à paraître lorsqu'il mourut ; Villaret, puis l'abbé Garnier, continuèrent l'ouvrage jusqu'au règne de Charles IX ; l'*Histoire générale de la France*, achevée en 1785, a été rééditée pour la troisième fois en 1819-21 (43 vol. in-12).

VÉLOCIPÈDE. I. Historique. — 1° *Le bicycle.* Le premier appareil vélocipédique, le *célérifère*, a été inventé par de Sivrac : c'est un cheval de bois monté sur deux roues, véritable jouet d'enfant ; on l'enfourche et, à l'aide des pieds qui touchent le sol, on se donne de l'élan. Pour passer du célérifère au vélocipède, il faut réaliser deux modifications : 1° rendre le train d'avant mobile pour pouvoir diriger la machine ; 2° fixer sur l'une des roues des manivelles de manière à obtenir une propulsion continue. En effet, l'équilibre à bicyclette tient à la mobilité de la roue d'avant, car c'est grâce à elle que l'on développe les forces centrifuges nécessaires à la stabilité.

Ce n'est que trente ans après l'invention du célérifère, en 1818, que le baron Drais de Sauerbronn réalisa ces premiers perfectionnements avec la *draisienne :* celle-ci consiste en deux barres de bois horizontales portant chacune sur une roue et réunies par une cheville ; une sorte de timon de charrette sert de gouvernail. La draisienne fut perfectionnée immédiatement en Angleterre, sous le nom de *hobby-horse*, machine en fer légère et élégante. Après une courte vogue, la draisienne tomba dans l'oubli.

Ce ne fut qu'en 1855 que Michaux, serrurier-carrossier à Paris, inventa le *vélocipède :* en réparant une draisienne, il eut l'idée d'adapter des manivelles à la roue d'avant ; l'invention des chemins de fer avait mis cette idée dans l'air, si bien que d'autres inventeurs y pensèrent presque en même temps que Michaux, en particulier Lallemant qui devint plus tard son collaborateur. Dès lors le principe du vélocipède à deux roues était trouvé et il ne restait plus qu'à le perfectionner. On doit exiger d'une bonne machine quatre qualités : 1° sa rigidité ne doit pas empêcher la *légèreté* pour que le cycliste ne traîne pas de poids mort inutile ; 2° le *roulement* doit être *doux ;* 3° la *perte de travail* doit être limitée au *minimum* dans les frottements aux axes ; 4° la machine doit avoir un grand développement, pour réaliser la *vitesse.*

Le vélocipède Michaux-Lallemant, tout en bois avec ses roues cerclées de fer, était trop lourd ; on le perfectionna d'abord en substituant (1869) la *roue en tension* à la roue ordinaire : dans une roue de voiture, le travail se passe comme si le moyeu était porté par le rai vertical qui aboutit au point le plus bas de la jante ; dans la roue en tension, les rayons sont des fils d'acier fortement tendus entre le moyeu et la jante ; une double série de rayons part des deux joues latérales du moyeu et aboutit à la jante en formant deux sortes de cônes très ouverts qui évitent les déformations latérales de la roue ; le moyeu se trouve suspendu à tout moment au rayon qui aboutit au point le plus élevé de la jante ; on perfectionna bientôt la roue en tension en substituant aux rayons *directs*, très cassants, les *rayons tangents* montés de façon à s'échapper du moyeu tangentiellement à sa circonférence : cette importante modification vint d'Angleterre à l'exposition de 1878 ; Renard acheva de donner aux rayons tangents leur forme actuelle en les rendant indépendants les uns des autres : chacun des rayons se compose d'un fil d'acier renforcé à l'une de ses extrémités qui a la forme d'un crochet à tête, lequel s'engage dans une fente de la joue du moyeu, tandis que l'autre extrémité est filetée et s'engage dans un écrou à tête qui passe dans une ouverture de la jante : on règle la tension des rayons en serrant cet écrou.

En même temps que l'on modifiait le rayonnage on perfectionnait les jantes des roues, question liée à celle des bandages et à la douceur du roulement sur le sol. Les premières jantes étaient en bois et cerclées de fer, puis en fer : trop lourdes pour la machine, les roues ne pouvaient cependant pas, comme celles des voitures, écraser les cailloux ; elles sautaient par-dessus, causant une désagréable trépidation ; dans ces conditions, c'est la roue qui doit céder au caillou, idée qui a amené plus tard la découverte du pneumatique, ce « mangeur de cailloux », comme l'appela Michelin. Dès 1869, on commença à creuser la jante de bois et à la garnir de *caoutchouc*, mais on ne savait pas encore le travailler, et on chercha à le protéger par une bande métallique extérieure ; puis l'idée vint de vulcaniser le caoutchouc, et Truffault inventa les *jantes creuses*.

Pendant que ces trois progrès (roue en tension, bandage en caoutchouc, jante creuse) s'accomplissaient, la forme de la machine changeait ; on allégeait le *corps ;* les vieux corps en bois furent d'abord remplacés par des corps en fer ; Truffault eut le premier l'idée d'employer des tubes en acier (pour la fourche d'avant). La machine devenue légère, on chercha à augmenter sa vitesse : le diamètre de la roue motrice fut accru, tandis que celui de la roue d'arrière, qui ne servait qu'à maintenir l'équilibre, était réduit au minimum ; on rapprocha le cavalier du guidon pour le placer au-dessus des pédales (car l'homme doit être dans une situation verticale pour travailler efficacement des jambes). Après ces transformations, le vélocipède était devenu le *bicycle.*

Un dernier perfectionnement allait permettre à la bicyclette de naître : le *roulement à billes.* Dans le bicycle ordinaire sans multiplication, le besoin d'adoucir les roulements ne se fit pas sentir avec force ; mais dès que l'on multiplia les organes, la diminution des frottements intérieurs devint une condition d'existence. Le coussinet à billes existait dans l'industrie depuis 1857, mais ce n'est qu'en 1869 qu'un M. Suriray prit un brevet pour *coussinets à boules d'acier* et appliqua ce mode de roulement aux vélocipèdes (tous les axes étaient montés jusque-là sur des coussinets à frottement lisse). L'adoption des coussinets à billes fut longue à se répandre et appliquée surtout aux machines à organes multiples (tricycles) : la bicyclette allait les employer pour tous les roulements (pédales à billes, direction à billes, etc.). En 1884, le bicycle était à son apogée : on avait tiré du vélocipède de Michaux tout ce qu'il pouvait comporter.

2° *La bicyclette.* Le grand bicycle avait deux défauts principaux qui l'empêchaient de se généraliser : il était dangereux à cause de la fréquence des chutes en avant, et il était incommode, car il exigeait de grandes jambes. Ce ne fut qu'en 1884 qu'on eut l'idée d'adapter à la machine une transmission multiplicatrice telle que la roue motrice fasse plus d'un tour à chaque tour de la manivelle ; on conserva d'abord le type bicycle et l'on construisit les *bicycles de sûreté* (*Safety*), plus vites et plus stables ; de 1885 à 1893, le bicycle multiplié fit concurrence à la bicyclette naissante ; de 1890 à 1892, des maisons anglaises essayèrent de l'imposer au public ; c'est de cette époque que datent le *cyclone* et le *crypto* qui sont des bicycles à engrenages. Mais, dès la fin de 1885, avait reparu la machine qui devait révolutionner la vélocipédie et la mettre à la portée de tous, jeunes et vieux : le *rover*, avec sa *roue motrice à l'arrière*, fut accueilli par des quolibets unanimes ; la machine était, il est vrai, très mal construite, mais elle ouvrait une voie nouvelle, et on l'améliora avec une rapidité incroyable. Dès 1886 le *pioner* nous arrivait d'Angleterre : or le pioner, c'est la bicyclette ; son créateur, quel qu'il soit, devait être un technicien de premier ordre (et non un mécanicien d'occasion comme l'inventeur du rover), car il a donné du premier coup à sa machine les grandes lignes qui n'ont plus été modifiées. L'ère de l'invention est close, et celle du perfectionnement commence aussitôt.

Les premières bicyclettes avaient un *corps droit* et une direction à pivots ; la pièce essentielle du cadre était un gros tube qui se terminait, d'un côté, par un triangle portant deux pivots, et, de l'autre, par une fourche arrière dans laquelle se logeait la roue motrice ; un tube vertical traversait le gros tube, brasé sur lui, et portait en haut la selle, en bas le pédalier. Ce type dura jusqu'en 1888 ; pour lui donner de la rigidité, on le renforça à l'aide de tiges additionnelles pleines qui reliaient le pédalier à l'axe de la roue motrice et des pivots, puis la selle à la direction ; mais ainsi l'on alourdissait la machine en l'enlaidissant. Ce sont probablement ces tiges additionnelles qui ont donné à quelque inventeur l'idée du *cadre :* il suffisait pour cela de supprimer le corps et de garder les tiges de renfort ; le premier cadre date de la fin de 1888 ; depuis il a été modifié lentement jusqu'au type le plus usité actuellement dit « cadre Humber ».

La direction était encore à pivots ; en 1889, on imagina de remplacer le triangle des pivots (toujours grinçant et qui donnait à la direction un jeu invraisemblable) par une douille dans laquelle passe le tube de direction. En 1890 apparurent les *douilles à billes :* avec elles le « lâche-main » devint un jeu.

Quant à la *transmission*, la chaîne a été pendant longtemps employée seule (les machines sans chaîne sont récentes, et il en sera question plus loin) ; les premières chaînes étaient des chaînes *plates* à maillons pleins qui occasionnent une notable perte de travail, usent la dent des pignons, et ont de multiples inconvénients. On inventa en 1889 la *chaîne à rouleaux* (le maillon plein y est remplacé par un galet, dit rouleau, qui tourne sur un manchon enveloppant un axe ; chaque axe relie deux paires de flasques) : le frottement est très réduit et les parties flottantes sont partagées et restent lubréfiées. On possédait une très bonne chaîne, mais les constructeurs anglais sont revenus à différentes reprises, en particulier en 1895, à la détestable chaîne plate (si l'on ne changeait jamais, les constructeurs ne vendraient pas suffisamment). La question du *réglage* de la chaîne a subi des variations ; pour régler la tension de la chaîne il faut varier la distance de l'axe de la roue motrice au pédalier ; on obtient ce résultat, soit en déplaçant la roue arrière, soit en faisant mouvoir le pédalier. On commença par le premier procédé, qui est de beaucoup le meilleur, car la roue motrice qui doit se démonter facilement est forcément déplaçable, tandis que le pédalier, qui supporte les

plus grands efforts de toute la machine, doit offrir une grande rigidité. En 1889 on imagina cependant le réglage par le pédalier (qui reparaît encore de temps en temps) ; maintenant le réglage de la chaîne se fait en général par la roue motrice, mais au lieu de monter l'axe de la roue arrière dans une rainure, on l'installe dans un excentrique qu'il suffit de faire tourner, ce qui déplace l'axe.

La question des *bandages* a joué un rôle important dans l'utilisation agréable de la bicyclette. En 1885 on employait couramment pour les bicycles le bandage *plein* en caoutchouc ; il fut d'abord adapté aussi à la bicyclette, et les constructeurs prônèrent la jante étroite et le bandage minuscule. Ce règne du *petit plein* fut éphémère ; dès 1889 apparut le caoutchouc *creux*, et en même temps un vétérinaire anglais, Dunlop, réinventait le *pneumatique* (imaginé dès 1845 par Thompson, mais resté sans application). Les premiers pneumatiques furent mal accueillis : ce n'étaient que de simples tubes de caoutchouc, collés sur la jante et maintenus par des bandes de toiles ; ils crevaient constamment. Bientôt pourtant il fut perfectionné, et les *single tubes* Clincher, Boothroyd, etc., commencèrent à faire revenir le public de ses préventions ; le tube double (l'enveloppe contenant la chambre à air) succéda au tube simple ; enfin Michelin inventa son bandage démontable à tringles, et quelques mois après Dunlop lança à son tour un pneumatique détachable. Depuis lors la concurrence a achevé de perfectionner le pneumatique.

II. Etude des principales pièces de la bicyclette. — 1° *Le cadre*. Au point de vue théorique, le problème est le suivant : étant donnés cinq points, l'axe R de la roue arrière, l'axe P du pédalier, le point d'appui S de la selle et les deux extrémités D et D′ de la douille de direction (fig. 1), il s'agit de relier ces cinq points (situés dans un même plan, dit plan moyen) d'une façon invariable, de manière à résister aux efforts de déformation que subit la machine. Ces efforts sont de deux sortes, ceux situés dans le plan moyen vertical, en marche rectiligne, et ceux perpendiculaires au plan, quand la machine est inclinée dans un virage : les seconds sont bien plus faibles. Pour que les tubes ne travaillent que dans le sens de leur longueur, la mécanique veut que le cadre soit formé par un système de triangles joignant les cinq points deux à deux (en réalité, le point R se dédouble en deux points voisins qui sont les extrémités de l'axe de la roue arrière). La combinaison la plus simple est celle de la fig. 2 ; mais les constructeurs qui l'ont adoptée ont eu le tort d'assembler les tubes au moyen de joints rigides (dont le brasage comporte presque toujours des porte à faux) ; pour que les tubes travaillent dans le sens de la longueur, il faut que l'assemblage soit fait au moyen de joints articulés. Pour résister aux efforts fléchissants perpendiculaires au plan moyen, il faudrait, dans la pure théorie, dédoubler tous les tubes pour former de nouveaux triangles ; mais comme les efforts de cette nature sont faibles, on pourra se contenter de donner aux tubes une section telle que le moment résistant pour une flexion dans le sens perpendiculaire au plan moyen soit le plus grand possible : il serait donc préférable de remplacer les tubes à section circulaire par des tubes à section elliptique dont le grand axe de l'ellipse serait perpendiculaire au plan moyen. Un cadre construit selon ces vues théoriques pourrait, à rigidité égale, être plus léger que les cadres actuels et serait en outre démontable pièce à pièce.

Fig. 1.

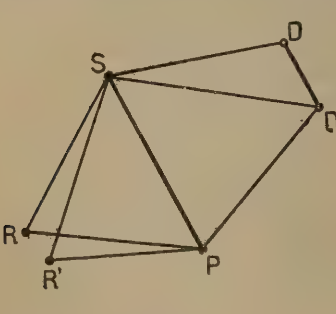


Fig. 2.

Dans la pratique, pour des raisons d'économie et aussi à cause de l'ignorance des principes mécaniques, les constructeurs ont adopté en général le cadre quadrilatère Humber ; il est évident qu'on devrait lui substituer le cadre à triangles, indéformable, même en adoptant le joint rigide. En pratique, le *cadre Humber* s'est montré résistant : les efforts qu'a à subir le cadre d'une machine ne sont pas considérables ; on peut donc le défendre tant qu'il s'agit de cadres non démontables ; mais les bicyclettes construites sur un modèle plus rationnel seraient bien supérieures. Le cadre Humber a subi de nombreuses modifications : on a fait d'abord des cadres ramassés à douille courte et tige SP également courte, ce qui exigeait des tiges de selles démesurées ; en 1893, on a allongé beaucoup la ligne SD à cause de la mode qui couchait le bicycliste sur sa machine ; plus tard on est revenu à des principes plus rationnels, car, au point de vue de l'aisance de l'équilibre et de la direction, une bonne bicyclette doit être courte ; en 1896, on fut doté d'un cadre raisonnable avec plusieurs tailles de cadres, la tige SP montant jusqu'à la selle, la douille DD′ allongée (ce qui donne du soutien au tube de direction), le tube SD raccourci et sensiblement horizontal.

Le *pédalier* est la partie la plus importante du cadre, car c'est elle qui supporte directement les efforts du cycliste qui pédale : on est tombé d'accord pour adopter le pédalier *fixe* et le plus *étroit* possible ; l'étroitesse du pédalier est une question discutable en théorie, mais la mode l'a exigée. Un pédalier ordinaire est formé d'un gros tube cylindrique qui porte quatre raccords (les deux raccords avec les tubes du quadrilatère d'avant et les deux raccords avec les tubes horizontaux de la fourche arrière) ; l'étroitesse du pédalier a eu pour conséquence l'infléchissement des tubes de la fourche arrière ou leur remplacement par un tube unique bifurqué, de manière à laisser passer la roue arrière ; cette disposition a l'inconvénient d'allonger le cadre.

Les *raccords* employés dans la construction des cadres sont de deux sortes : l'*extérieur* (une pièce coulée d'un seul bloc sert de liaison entre deux tubes, dont chacun pénètre dans le joint où il sera brasé) ; l'*intérieur*, moins fréquent autrefois (le tube à raccorder, au lieu de pénétrer dans le raccord, l'entoure : ce joint n'est pas visible après peinture). Tous les joints du cadre sont rigides, sauf ceux qui fixent les tubes reliant la selle au moyeu de la roue arrière : ces derniers tubes sont terminés par une oreille (constituée autrefois par une pièce coulée d'un seul bloc, puis brasée sur le tube qu'elle termine ; maintenant on se contente à tort, par économie, d'aplatir le tube à son extrémité pour fabriquer l'oreille). L'assemblage des joints se fait par une brasure ordinaire au cuivre, renforcée par une goupille. On a fait récemment des essais de cadres sans brasures (cadre Luminum).

Les *tubes* sont en général en acier étiré : le meilleur est de l'acier nickel à 25 %. On a parfois substitué au tube étiré un tube obtenu par l'enroulement d'une tôle d'acier (par exemple le tube *hélical* de la maison Premier). La forme des tubes est à section circulaire. On

emploie des tubes aplatis pour la fourche arrière, mais presque tous les constructeurs disposent le grand axe de la section verticalement, ce qui affaiblit le bâti arrière, car, à cause de la traction de la chaîne, les tubes horizontaux de la fourche arrière tendent à s'infléchir perpendiculairement au plan moyen.

Nous avons vu que, pour une bicyclette ordinaire, les principes théoriques de la construction de bâtis formés d'assemblages de tubes sont violés ; pour les *machines multiples*, c'est la fantaisie pure qui paraît déterminer la forme des cadres : on se contente de rajouter, par-ci, par-là, des tubes supplémentaires de renfort, sans raison mécanique sérieuse. Ces machines, pour les principales maisons, sont solides, mais relativement lourdes : pourtant on peut citer le tandem Peugeot et Strock, dont le cadre est décomposé en triangles selon les règles de la théorie ; à égalité de résistance, il est plus léger que les autres. Une autre question très importante est celle de la position des cyclistes par rapport aux roues : pour que la direction soit aisée, il faut que la plus grande partie du poids soit supportée par la roue d'arrière ; or la presque totalité des machines multiples méconnaissent cette règle : la roue d'avant porte presque la moitié du poids total, ce qui donne une direction dure et pénible. Le capitaine Genty a construit un tandem presque parfait à ce point de vue (le second cavalier est un peu en arrière de la roue motrice et actionne des pédales fixées à des manivelles montées sur un axe qui passe dans l'intérieur du moyeu de la roue arrière et qui porte un pignon denté correspondant par une chaîne avec un pignon calé sur l'axe du pédalier du premier cycliste).

Pour rendre la bicyclette transportable, surtout dans un intérêt militaire, on a inventé les *cadres pliants*. La bicyclette pliante la plus connue est celle du capitaine Gérard, utilisée aux manœuvres : c'est un retour à l'ancien pioner dont le corps est coupé en deux ; cette bicyclette est un peu sacrifiée à la commodité du pliage ; le cadre est solide, mais peu rigide ; en outre, le cycliste assis complètement sur la roue arrière n'est plus au-dessus de ses pédales ; il perd une partie de son effort et la machine se cabre facilement. La maison Gladiator a fait une bicyclette pliante plus logique en coupant simplement une bicyclette ordinaire en deux : ce sont des types analogues qu'emploient les armées étrangères.

Les *cadres en bois*, dont la mode est venue d'Amérique, se justifient par le fait que le bois vibre moins longtemps que le métal. Or les vibrations d'une machine absorbent une partie du travail produit par le cycliste. Mais les cadres en bois, excellents neufs, durent bien moins que de bons tubes d'acier bien brasés et goupillés.

Les *cadres de dames*, destinés à loger la jupe et à éviter de lancer la jambe en arrière pour la mise en selle, ont été obtenus d'abord en supprimant simplement le tube horizontal supérieur du cadre Humber : cette disposition est dangereuse, car la liaison de l'avant à l'arrière par un unique tube est insuffisante ; aussi a-t-on dédoublé le tube inférieur pour augmenter la solidité et la rigidité de la machine : la résistance à la flexion latérale sera d'autant plus grande que les points d'attache au bâti d'arrière d'une part, à la direction de l'autre, seront plus écourtés. Dans tous les cas, le cadre de dame est très inférieur au cadre ordinaire par le manque de rigidité et aussi parce que la cycliste n'est pas directement placée au-dessus des pédales, par suite de la nécessité de reporter le poids sur la roue arrière.

2° *La direction*. On appelle direction l'ensemble formé par la fourche d'avant, par le tube directeur, qui passe dans la douille du cadre, et par le guidon. La direction est une des parties importantes de la bicyclette : d'abord parce que la facilité du maintien de l'équilibre et la stabilité de route de la machine dépendent de sa *forme* ; ensuite parce que c'est la pièce qui reçoit tous les chocs et dont la *construction* exige des soins spéciaux.

Au point de vue de la forme, on peut concevoir deux dispositions générales. Soit, en effet, *ab* l'axe du tube de direction (fig. 3), *c* le point de contact de la roue d'avant avec le sol, *d* le point d'intersection de la droite *ab* avec le sol. On dit que la longueur *cd* est la *chasse* de la machine ; si le point *c* est en arrière du point *d*, la chasse est dite *positive* ; si le point *c* est en avant du point *d*, la chasse est dite *négative*. Le lâche-main doit être aisé si la machine a une bonne stabilité de route ; pour cela, il faut : 1° que la roue d'avant se maintienne d'elle-même dans le plan moyen, lorsque celui-ci est vertical ; 2° que la roue d'avant tourne naturellement du côté de la chute lorsque la machine s'incline. Pour remplir la première condition nécessaire pour la facilité de la direction, une étude théorique démontre que c'est la chasse positive qu'il faut adopter dans les machines ordinaires où la douille n'a que de petits déplacements et qui ne supportent que de faibles poids (il n'en serait pas de même pour les machines plus lourdes, telles que les bicyclettes automobiles). Pour remplir la seconde condition, on est amené à choisir parmi les différents dispositifs à chasse positive celui où le centre *o* de la roue avant se trouve au-dessus de l'axe *ab* du tube de direction prolongé jusqu'au sol : la chasse *cd* doit être réduite à 5 ou 6 centim., l'angle d'inclinaison de l'axe *ab* sur le sol ne doit pas tomber au-dessous de 70° ; enfin le déplacement latéral de la douille ne doit pas dépasser 4 centim. au maximum. Des essais expérimentaux ont montré l'exactitude absolue de ces données.

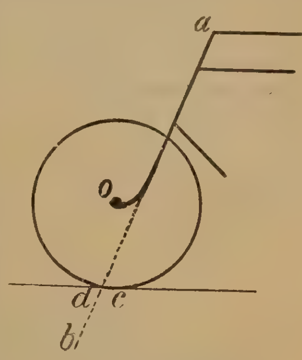


Fig. 3.

Si l'on aborde la question de la construction, on voit que la partie qui réclame le plus de soin dans l'exécution est la *tête de fourche*. On en construit de deux espèces : 1° la *tête à plaquettes* (un bout de tube, portant deux plaquettes parallèles percées de trous dans lesquels passent les deux fourreaux de la fourche qui y sont brasés, est brasé et goupillé à l'extrémité de ce tube de direction) ; 2° la *tête pleine* (formée d'une seule pièce dans laquelle s'emboîtent les extrémités supérieures des fourreaux ; cette dernière paraît offrir plus de garantie que la tête à plaquettes). Quelques constructeurs renforcent la direction par des tubes de soutien, mais cette disposition, excellente pour les tricycles automobiles, est un peu lourde pour la bicyclette. D'ailleurs ce n'est jamais le fourreau qui cède dans le cas d'accident, c'est la tête de fourche qui casse ou se débrase ; la fourche ne doit pas être trop rigide ; son élasticité sert à amortir.

Le tube de direction tourne dans la douille sur deux cuvettes à billes : la cuvette inférieure est brasée sur le tube, et la supérieure vissée ; on règle le jeu des cuvettes en déplaçant la supérieure.

Le *guidon* est maintenu par un collier de serrage dans la partie supérieure du tube de direction où il s'engage. Le guidon a eu des formes et des tailles très variables. D'abord très large, la mode le veut aujourd'hui étroit, ce qui est gênant pour les genoux. Quant à la forme, il y a trois types : le *guidon horizontal*, soit droit, soit courbe : c'est le plus commode pour le touriste ; le *guidon surbaissé* qui convient aux coureurs en leur permettant de se pencher fortement pour offrir moins de prise au vent ; le *guidon surélevé*, ou américain, qui oblige le cycliste à plier les bras, et a le grand inconvénient d'empêcher la traction si utile dans les montées dures. Le *guidon en*

bois a été très à la mode, sous prétexte qu'il diminue les trépidations dans les bras : mais un bon cycliste sait qu'il les évite en ne gonflant pas trop énergiquement le bandage de la roue avant, tandis que celui de la roue arrière qui supporte la majorité du poids doit être gonflée à bloc. Les *poignées* en caoutchouc se déforment rapidement ; celles en liège se salissent vite ; les meilleures sont celles en celluloïd, corne, ivoire, bois vernis, inusables, propres, agréables au toucher.

3° *Les roulements.* Un *roulement à billes* (fig. 4) se compose d'un axe A qui porte une partie renflée B appelée *cône ;* sur ce cône roule une couronne de billes C, maintenues par une bague circulaire D appelée *cuvette :* l'ensemble du système s'appelle *boîte à billes.* Un roulement complet comporte une boîte à billes à chacune de ses extrémités. Une bicyclette a des roulements à billes dans les moyeux des deux roues, au pédalier, dans les pédales, et dans la douille de direction ; les deux premiers seuls sont importants. Pour régler un roulement à billes, il faut qu'il n'ait pas de jeu, ce qui s'obtient en déplaçant soit le cône, soit la cuvette. Les roulements se distinguent selon qu'ils sont à *deux contacts* (la bille touche en un point le cône et la cuvette) ou à *trois contacts* (la bille touche le cône en un point et la cuvette en deux, ou réciproquement). En étudiant les roulements on a constaté : 1° que dans un roulement à deux contacts le frottement des billes est plus considérable sur le cône que sur la cuvette : pour diminuer la perte de travail, il faut des billes petites et l'angle de la droite des contacts avec l'axe voisin de 90° ; 2° que dans un roulement à trois contacts le frottement sur le cône est insignifiant : pour diminuer le frottement sur la cuvette, on prend de grosses billes. L'une des deux pièces (cuvette ou cône) est toujours fixe, et le frottement des billes l'use aux mêmes points ; il en résulte qu'on cherche à annuler le frottement sur la pièce fixe, tandis qu'il est moins important sur la pièce mobile où il se répartit sur toute la surface. Dans les roulements d'une roue, l'axe est fixe, tandis que la cuvette est liée au moyeu et tourne avec lui ; dans les roulements du pédalier, au contraire, la cuvette est fixe tandis que l'axe qui porte les pédales est mobile. Ces diverses observations expliquent pourquoi on préfère les roulements à trois contacts pour les roues, et les roulements à deux contacts pour le pédalier. Les constructeurs ont adopté, en général, le réglage par la cuvette, bien que théoriquement il ne soit pas supérieur ; en pratique, il comporte les avantages suivants : la boîte à billes étant mieux close, la poussière y pénètre moins ; en outre, il se prête mieux aux pédaliers étroits, imposés de plus en plus par la mode. Dans presque tous les nouveaux roulements on maintient les billes au moyen d'une bande métallique flexible et légère, ce qui empêche les billes de s'échapper quand on ouvre la boîte à billes.

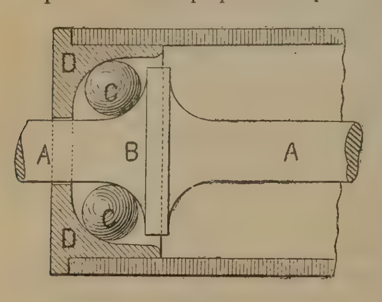


Fig. 4.

4° *Les transmissions.* Le cycliste n'actionne pas directement la roue motrice : son pied appuie sur la pédale dont le mouvement actionne la roue arrière par une transmission. Il y a trois ordres de transmissions employées : *a*, transmission par chaîne ; *b*, transmission par engrenages ; *c*, transmission à leviers.

La *transmission par chaîne* est la plus employée : la pédale est fixée à l'extrémité d'une manivelle qui actionne un axe tournant à l'intérieur du tube du pédalier ; sur cet axe est fixée une roue dentée reliée par une chaîne à une seconde roue dentée qui est montée sur le moyeu de la roue arrière. On emploie diverses chaînes ; la plus ancienne est dite *chaîne plate*, ou à maillons pleins : elle se compose d'une série de maillons pleins percés chacun de deux trous ; dans chacun de ces trous passe un axe, et deux axes consécutifs sont reliés par deux flasques. En 1889 on a inventé la *chaîne à rouleaux* dans laquelle il n'y a pas de maillons ; il n'y a que des flasques reliés par des axes entourés de rouleaux. Les pignons dentés qui servent aux chaînes à maillons pleins ont des dents très étroites séparées par des crans très larges, où se logent les maillons, tandis que les pignons servant aux chaînes à rouleaux ont des dents très larges et des crans à forme circulaire destinés à recevoir les rouleaux. Pour pouvoir adapter aux mêmes roues dentées les diverses chaînes, on a inventé la *chaîne à doubles rouleaux* qui se loge dans la même roue dentée que la chaîne à maillons pleins. De ces trois chaînes la meilleure est la chaîne à simples rouleaux, dont le rendement varie peu et dont l'allongement a peu d'inconvénients ; la chaîne à doubles rouleaux n'est bonne qu'à la condition d'être d'excellente qualité et de s'allonger peu ; la chaîne à maillons pleins est la moins bonne et doit être inextensible : elle n'est pratique que si l'on emploie, comme les Anglais, des carters à bain d'huile. Parmi les nombreux types de chaînes existants, deux ont eu une certaine vogue : la chaîne « Terrot», sorte de chaîne à rouleaux retournée (la roue porte les rouleaux, et la chaîne les dents) ; la chaîne à leviers « Simpson » qui se compose d'une suite de triangles articulés (les articulations inférieures portent sur le pignon du pédalier, et les articulations supérieures sur le pignon d'arrière) ; il suffit d'augmenter les diamètres des deux pignons dans une chaîne à simples rouleaux pour obtenir le même résultat, sans la complication de la chaîne Simpson. Pour régler la tension de la chaîne, on a adopté un tendeur très simple : la fourche arrière porte une plaque dans laquelle est ménagée une rainure ; dans cette rainure glisse la tête d'un collier par lequel passe l'axe de la roue motrice ; le collier porte une longue vis munie d'un écrou qu'il suffit de serrer ou de desserrer pour avancer ou reculer l'axe de la roue motrice et régler la tension de la chaîne. Pour protéger la chaîne, on l'enferme parfois dans une boîte ou *carter*, qui a l'inconvénient de la masquer.

La *transmission par engrenages* a été tentée dès les débuts de la bicyclette ; ce n'est que récemment que l'on est parvenu à l'établir dans des conditions où elle puisse rivaliser avec la chaîne. La vogue est aux engrenages coniques : l'axe du pédalier porte un pignon denté qui engrène avec un pignon beaucoup plus petit ; ce petit pignon est relié par l'intermédiaire d'un tube de transmission à un troisième pignon qui engrène avec un quatrième pignon fixé sur le moyeu de la roue motrice. Pour éviter la perte de travail, une bonne transmission par engrenages doit avoir des pignons munis d'un très grand nombre de dents (et l'on emploie une denture fixe pour éviter d'agrandir les pignons) : l'effet de torsion auquel est soumis le tube de transmission doit retarder le démarrage ; il y a donc avantage à ce que le tube de transmission soit le plus court possible. Le type des machines à engrenages coniques est « l'Acatène-Métropole » qui a servi de modèle aux autres : chaque couple de pignons (celui du pédalier et celui de la roue arrière) est enfermé dans un carter rempli à l'excès de graisse fluide qui bouche les ouvertures et empêche la poussière de pénétrer. Il est nécessaire que les pignons soient admirablement exécutés, car la qualité d'une transmission par engrenages coniques en dépend ; la taille des engrenages coniques a lieu à la fraise et à l'outil (ce qui est préférable). Les machines à engrenages ont de chauds partisans et des détracteurs violents ; en réalité, la chaîne a une qualité certaine : une grande souplesse, une endurance à toute

épreuve, et beaucoup de rusticité ; au contraire, les engrenages ne s'accommodent d'aucun défaut de construction : ils doivent être admirablement exécutés et montés, les constructeurs sont arrivés d'ailleurs à livrer des machines presque indéréglables ; c'est une machine de luxe qui convient au touriste paresseux qui ne veut pas avoir à toucher à sa bicyclette. Au point de vue du rendement, la chaîne à rouleaux n'a d'avantage sur l'engrenage que si elle est isolée par un carter à bain d'huile. On a tenté encore la transmission par engrenages cylindriques (la pédale est fixée à la circonférence d'une roue dentée qui engrène intérieurement avec un petit pignon fixé à la roue motrice) : c'est une disposition ingénieuse, mais peu pratique.

La *transmission à leviers* a un principe différent de la chaîne et des engrenages : la pédale n'est plus fixée à l'extrémité d'une manivelle rotative, elle est attachée à un levier mobile autour d'un point du cadre ; ce levier porte à l'arrière un arc denté qui engrène sur un pignon denté, lequel entraîne la roue motrice quand on abaisse la pédale, mais n'agit plus sur la roue quand on relève la pédale (ceci est obtenu au moyen d'un rochet que porte le moyeu de la roue arrière : ce rochet est entouré d'un tambour mis en mouvement par une petite chaîne rattachée au levier ; le tambour contient un cliquet qui s'engage dans les dents du rochet lorsque le tambour descend, en entraînant la roue arrière dans son mouvement, mais qui cesse d'agir quand le tambour remonte). Dans le « Cyclidéal », les deux pédales sont indépendantes : on peut pédaler d'un seul pied, ou alternativement, ou simultanément ; aux descentes, la machine roule toute seule sans que le cycliste fasse mouvoir les pédales. Cette indépendance des pédales a le grand inconvénient d'obliger le cycliste à s'observer sans cesse pour régulariser le mouvement de ses pieds ; en outre, le pied qui descend ne peut pas relever celui qui remonte, ce qui est une véritable gêne pour un cycliste fatigué. On a perfectionné le « Cyclidéal » dans le « Télécycle » : les deux pédales ne sont plus indépendantes l'une de l'autre, et l'on a placé un frein puissant sur la roue arrière ; mais les pédales restent encore indépendantes de la roue arrière. Au point de vue théorique, le télécycle a divers avantages : il augmente le rendement du cycliste (dans une bicyclette ordinaire les 2/3 de la pression du pied sur la pédale sont seuls utilisés) ; peut-être y a-t-il là le germe d'un grand perfectionnement ; un autre avantage très curieux est le suivant : le bras de levier qui tire sur la chaîne enroulée sur le tambour porte un collier mobile ; ce collier fixe la chaîne à volonté en différents points du levier augmentant ou diminuant le développement de la machine selon que la portion de chaîne déroulée à chaque oscillation du levier est plus ou moins longue ; on peut ainsi, en serrant, à l'aide d'une vis, ce collier, changer à volonté le développement de la machine : c'est une solution parfaite du problème du changement de vitesse.

5° *Les changements de vitesse*. La question des changements de vitesse (ou plutôt de développement) se rattache à celle des transmissions. La pratique de la bicyclette montre que pour gravir aisément une côte il est préférable d'avoir un faible développement, tandis qu'en plaine un grand développement devient indispensable pour atteindre de grandes vitesses sans mouvements désordonnés des jambes. De là l'utilité des machines à plusieurs développements. Il y a deux catégories, selon que le changement de vitesse se fait en marche ou au repos.

Le *changement au repos* est évidemment moins pratique. La « Gauloise » à quatre développements est un des premiers types de ces machines : l'axe du pédalier porte deux pignons disposés de chaque côté du cadre, et de même le moyeu de la roue motrice porte deux roues dentées placées à ses deux extrémités ; en associant successivement les pignons du pédalier aux pignons de la roue motrice, on a quatre multiplications (en retournant la roue arrière) ; il est nécessaire d'avoir plusieurs chaînes et le changement de développement est relativement long. Bouny a perfectionné ce dispositif et construit une machine à deux développements dans laquelle le changement ne dure que quelques instants (les deux pignons du pédalier et les deux pignons de la roue arrière sont du même côté et juxtaposés ; le nombre des dents des pignons est calculé et correspond sensiblement à la même longueur de chaîne ; le verrou de fermeture de la chaîne imaginé par Bouny permet un décrochage et un remontage rapides).

Le *changement en marche* s'opère par la simple pression d'un levier, sans descendre de machine. Il y a deux types : la bicyclette est munie de deux transmissions folles, calables à volonté sur l'axe des pédales, ou bien on intercale une transmission supplémentaire dans la transmission ordinaire, avec facilité de la mettre en jeu.

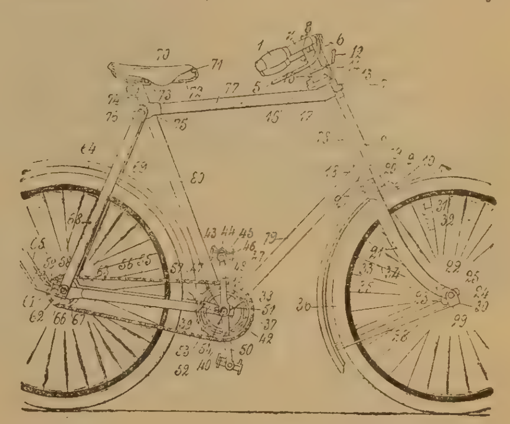


Fig. 5. — Nomenclature des différentes pièces d'une bicyclette : 1, poignée ; 2, guidon ; 3, tube plongeant du guidon ; 5, levier de frein ; 6, tige de frein ; 7, collier du tube de frein ; 8, tube de frein ; 9, bras du patin de frein ; 10, patin de frein ; 11, patin caoutchouc du frein ; 12, porte-lanterne ; 13, collier de serrage de direction ; 14, bague de réglage de direction ; 15, boulon du collier de direction ; 16, arrêt de direction (facultatif) ; 17, raccord supérieur avant du cadre ; 18, raccord inférieur avant du cadre ; 19, graisseur des cuvettes inférieures de la direction ; 20, tête de fourche ; 21, fourreaux de fourche ; 22, pattes des fourreaux ; 23, moyeu de la roue avant ; 24, axe de la roue avant ; 25, écrou et rondelle d'axe de la roue avant ; 26, garde-boue avant ; 27, attache du garde-boue avant ; 28, tringles du garde-boue avant ; 29 et 30, œillets des tringles du garde-boue avant ; 31, valve ; 32, chapeau de valve ; 33, écrou de rayon ; 34, rayon ; 35, jante ; 36, pneumatique ; 37, grand pignon ; 38, 39 et 40, boulons pour le pignon interchangeable ; 41, boîte à billes du pédalier ; 42, boulon de serrage des cuvettes du pédalier ; 43, cône de réglage des pédales ; 44, cage de pédale ; 45, joue de pédale ; 46, entretoise de pédale ; 47, axe de pédale ; 48, écrou d'axe de pédale ; 49, manivelle droite ; 50, manivelle gauche ; 51, clavette de manivelle ; 52, écrou de clavette de manivelle ; 53, bras de la manivelle ; 54, axe du pédalier ; 55, chaîne ; 56, tube de fourche arrière du cadre ; 57, entretoise fourche arrière ; 58, pattes des tubes de fourche arrière ; 59, butée de tension de chaîne ; 60, écrou de tension de chaîne ; 61, tension de chaîne ; 62, axe de la roue arrière ; 63, moyeu de la roue arrière ; 64, garde-boue arrière ; 65, tringles du garde-boue arrière ; 66 et 67, œillets des tringles du garde-boue arrière ; 68, tubes montants arrière du cadre ; 69, entretoise des tubes montants arrière ; 70, cuir de la selle ; 71, boulon de tension de selle ; 72, ressort de la selle ; 73, chariot de la selle ; 74, tige de selle et potence ; 75, raccord supérieur arrière du cadre ; 76, boulon de serrage de la tige de selle ; 77, tube supérieur horizontal du cadre ; 78, douille de direction ; 79, tube intérieur du cadre ; 80, tube diagonal du cadre.

Le premier type s'obtient en munissant la bicyclette de quatre pignons comme la « Gauloise » à quatre multiplications : seulement les deux roues dentées du pédalier sont folles sur leur axe ; de chaque côté on monte une chaîne, et grâce à une clavette mobile on cale tantôt une roue, tantôt une autre, sur l'axe du pédalier. Pour la transmis-

sion à engrenages, il suffit de dédoubler l'un des couples de pignons de la transmission (dans le système Lemire on dédouble le couple du pédalier ; dans le système Sendratnié on dédouble celui d'arrière : les pignons qui fonctionnent à vide roulent sur billes).

Le second type, où le changement s'obtient par la mise en jeu d'une transmission supplémentaire, est constitué essentiellement par un multiplicateur (placé dans le pignon denté fixé sur l'axe du pédalier) bloquable à volonté. Quand on bloque le multiplicateur, la bicyclette fonctionne comme une machine ordinaire ; dans le cas inverse, l'action du pied ne se transmet plus directement au pignon denté du pédalier, mais se fait par l'intermédiaire du transformateur : la roue dentée tourne alors plus vite que les manivelles. On a construit divers systèmes : des inventeurs ont imaginé de prendre une bicyclette à grand développement et d'y adjoindre un démultiplicateur.

Le premier type est très supérieur au second ; en effet la machine porte côte à côte deux multiplications dont une seule travaille, l'autre fonctionne à vide, et le rendement est presque identique à celui d'une machine ordinaire ; au contraire, dans le cas de transmission supplémentaire, il y a un mode de développement désavantagé : quand les deux transmissions superposées fonctionnent, il y a une grosse perte de travail, et le rendement est bien inférieur à celui d'une machine ordinaire. Une des dernières machines à deux développements construite et jusqu'ici parfaite est « l'Hirondelle » : la machine porte deux transmissions à chaîne juxtaposées, l'une à droite, l'autre à gauche du cadre ; le pignon d'arrière du petit développement est monté en roue libre à cliquets sur le moyeu d'arrière ; le pignon d'arrière du grand développement tourne, fou, sur un roulement à billes autour du moyeu de la roue motrice ; un dispositif permet de caler ce pignon fou sur le moyeu : ce pignon porte latéralement une couronne de larges crans, en face de laquelle se trouve une bague munie de dents correspondantes ; quand cette bague est un peu écartée, le pignon est fou, et c'est la transmission de ce petit développement qui travaille ; mais quand, par le déplacement d'un levier, on serre la bague, les dents de celle-ci se logent dans les crans correspondants du pignon qui cesse d'être fou et est calé sur le moyeu : dès lors la transmission à grand développement travaille, tandis que le petit développement tourne à vide. On a dès lors une machine à roue serve, avec grand développement, tandis que dans l'autre cas on avait une machine à roue libre et à petit développement.

6° *Les roues.* Les diverses étapes traversées par les roues ont été résumées au début de l'article (V. § *Historique*). Une des dernières inventions est la *roue libre ;* le principe général est le suivant : le pignon d'arrière n'est pas fixé invariablement sur le moyeu de la roue motrice ; il y est relié par un système d'embrayage qui entraîne la roue motrice quand on pédale en avant, mais n'a pas d'action sur elle quand on cesse de pédaler ou que l'on contre-pédale ; le résultat est que le pignon entraîne la roue motrice, mais que la roue n'entraîne pas le pignon et peut tourner librement sans que la chaîne et les pédales obéissent à son mouvement. Un inconvénient de la roue libre simple, c'est que le cycliste ne peut arrêter sa machine avec les pédales ; pour y remédier, on a adapté un frein automatique au pied, qui agit dès que le cycliste produit une contre-pression. Il y a donc trois allures : le cycliste pédale, et sa machine roule comme une bicyclette ordinaire ; le cycliste cesse de pédaler, la roue devient folle et la machine roule sans que le cycliste fasse mouvoir ses jambes ; le cycliste exerce une contre-pression sur pédale et frein. Les premières machines à roue libre ont été les « Reyrol », les « Cyclidéal », les « Télécycle », dans lesquelles ce dispositif était obligatoire : l'embrayage s'y faisait, comme nous l'avons expliqué, par encliquetage. Aujourd'hui la plupart des roues libres sont munies d'un *embrayage à coincement ;* Juhel l'a le premier employé en le combinant avec un frein automatique ; cet embrayage consiste à entourer la pièce tournante qu'il faut entraîner d'un anneau muni de rampes ; des galets sont intercalés entre l'anneau et la pièce ; quand l'anneau tourne dans un sens, les galets sont coincés entre les rampes et la pièce qui est entraînée ; et si l'anneau tourne en sens contraire, les galets descendent les rampes, et la liaison cesse entre la pièce tournante et lui. On a inventé en dernier lieu l'*embrayage à friction :* le moyeu porte une partie cylindro-conique sur laquelle sont enfilées trois pièces : la bague de frein, l'anneau d'embrayage et le pignon ; l'anneau d'embrayage est en relation avec le frein et le pignon par deux séries de rampes disposées en sens inverse ; quand on n'agit pas sur les pédales, le moyeu tourne librement sur les trois pièces qui l'entourent, et la roue est libre ; quand on pédale en avant, le pignon repousse l'anneau d'embrayage qui s'enfonce sur le cône du moyeu et entraîne par friction le moyeu ; plus on pédale avec force, plus l'anneau se force sur le cône et plus l'embrayage est puissant ; quand enfin l'on contre-pédale, le pignon fait retourner l'anneau qui désembraye et repousse la bague du frein ; celle-ci frotte alors sur la cuvette du moyeu, et le freinage se produit avec force. Dans cette dernière disposition, l'embrayage et le freinage paraissent également irréprochables.

7° *Les bandages.* Bien que certaines machines destinées à un service rude soient encore munies de caoutchoucs pleins ou creux, c'est le pneumatique qui a seul survécu (V. Roue pneumatique, t. XXVIII, pp. 992 et suiv.). Les bandages *antidérapants* et *protecteurs* ne remplissent jamais complètement leur objectif.

8° *Les jantes et les valves.* Il y a trois sortes de jantes en acier : la *jante pleine*, formée d'une tôle mince travaillée à plat : elle se voile facilement ; la *jante creuse*, sorte de trou creux, solide et légère, mais difficile à redresser quand elle s'est voilée ; la *jante bitubulaire*, jante pleine dont les bords ont été retournés de manière à former deux tubes très résistants : cette jante paraît la meilleure. Il y a aussi des jantes en bois, plus souples, mais moins durables que celles en acier : on les garnit maintenant d'aluminium.

Les *valves* sont les soupapes des chambres à air : c'est par la valve qu'on gonfle les chambres à air, il est donc nécessaire qu'elles ne fuient pas. Les valves « Dunlop » se composaient d'un tube qui traversait la jante et se terminait par une tête qu'un écrou fixait à la chambre à air, et d'un autre tube compris dans le premier, portant une ouverture latérale et entouré d'une gaine de caoutchouc ; le premier était terminé par un renflement qui obstruait complètement l'ouverture du second ; pour gonfler la chambre à air, on vissait la pompe sur le tube, et l'air soulevait la gaine de caoutchouc qui faisait soupape. Cette valve très simple avait l'inconvénient de se détériorer aisément par l'usure du caoutchouc. Les valves actuelles sont à double obturation : deux clapets successifs assurent la parfaite obturation. Les valves maintenant les plus répandues sont les *valves à obus :* la soupape est formée par un petit obus terminé par une longue tige qui s'engage dans le tube sur lequel on visse la pompe ; la pression intérieure de la chambre enfonce l'obus dans l'ouverture du tube ; on achève l'obturation en vissant un chapeau sur l'ouverture du tube à la place de la pompe, une fois le pneumatique gonflé. Dans la valve « Sclaverand », l'obus soulevé par l'air de la pompe fait soupape dès que l'on cesse de souffler.

9° *Les freins.* Il y a quatre catégories de freins : les freins à patin sur bandage, les freins sur jante, les freins à tambour, les freins automatiques sur la roue arrière, commandés par les pédales. Le plus ancien des *freins à patin sur bandage* se compose d'un bras de levier longeant le guidon, qui actionne une tige parallèle au tube de direction et terminée par un patin ; quand on agit sur le levier, le patin presse le bandage de la roue avant (le pa-

tin a été d'abord une simple plaque de fer, garnie plus tard de caoutchouc, puis remplacée par deux blocs prismatiques de caoutchouc qui viennent s'appliquer sur le bandage). La mode ayant proscrit le frein, malgré sa nécessité, les constructeurs ont inventé le frein invisible qui passe à l'intérieur du tube de direction : on agit sur lui en pressant sur un bouton. Les *freins sur jante* ne diffèrent des freins à patin sur bandage qu'en ce que le patin s'applique sur la jante (de la roue arrière en général) : dans le concours de freins d'août 1901, on a pu constater la supériorité absolue des freins sur jante au point de vue de l'endurance ; en outre, ils n'abîment pas le bandage, comme les précédents. Les *freins à tambour* sont construits sur le même modèle que ceux des omnibus : sur le moyeu de la roue arrière est fixé un tambour à jante large et plate ; ce tambour est entouré d'un anneau tendu, en métal, dont il est séparé par une bande de cuir : on agit au moyen d'une tige et d'un levier sur l'anneau qui se referme et fait frotter le tambour sur la bande de cuir. L'inconvénient des freins au moyeu, qui sont très puissants, c'est qu'ils occasionnent un échauffement notable et s'usent rapidement. Les *freins automatiques* dérivent du frein Juhel, adapté d'abord aux acatènes ; c'est un frein par frottement, qui agit automatiquement dès que l'on contre-pédale. Malgré la commodité des freins automatiques avec lesquels il suffit de faire le mouvement instinctif de retenir les pédales pour freiner, ils sont peu recommandables à cause de leur complication de construction et de leur médiocre durée. La pratique a montré la supériorité des freins sur la jante. Une partie mal étudiée du frein c'est la *commande :* il est inadmissible que dans une longue descente le cycliste soit astreint à un effort continu pour maintenir la pression du frein ; un dispositif de serrage fixe s'impose, susceptible d'ailleurs d'être supprimé ou varié instantanément ; la solution serait dans une double commande qui permette le serrage fixe d'une part et le débrayage instantané de l'autre ; la commande doit être placée sur le guidon à portée de la main du cycliste.

10° *Les accessoires* (selles, pédales, garde-boue, lanternes, avertisseurs, pompes, sacoches). La variété des types de *selles* est extrême : le type courant a la forme d'une selle de cheval en cuir ferme, lisse et tendu ; la selle de route repose sur trois ressorts à boudin ; la selle de demi-course n'est suspendue que sur de légers ressorts horizontaux ; la selle de course sur piste n'a pas de ressorts. On a cherché à allonger les selles pour augmenter leur confortable : ainsi sont les « Hammock », sorte de hamac en cuir soutenu, par trois ressorts à boudin. Pour les dames cyclistes, on inventa des selles à bec très court et siège très large qui leur convenaient mieux que les selles longues et étroites ; la sellette « Papillon » exagéra encore ce dispositif et supprima tout à fait le bec : mais cette disposition enlève au cycliste sa stabilité. Enfin on paraît s'être arrêté à la selle dite sans bec, « hamplugh », en cuir bien tendu, à bec court, à siège très large, munie d'une large fente longitudinale : on a voulu augmenter son confortable en garnissant l'arrière de coussins élastiques, mais ceux-ci échauffent et diminuent la stabilité. Les *pédales* se composent d'une cage rectangulaire traversée par un axe sur lequel elle tourne à billes : l'extrémité de l'axe porte un écrou de serrage sur la manivelle. Le pied pose sur les branches de la cage rectangulaire qui sont garnies de dents ou de caoutchouc ; l'axe est en acier doux non trempé pour éviter les ruptures. Au contraire, dans la pédale américaine, l'axe est court, en acier trempé très dur ; le rectangle est protégé à l'extérieur par une sorte de protecteur qui l'empêche de se fausser ou de se casser. On adapte aux pédales des cale-pieds ou *rattrapes*, sorte de longs crochets dans lesquels le pied s'emboîte ; elles maintiennent le pied, assurent un bon placement et ne le gênent pas. Le plus efficace des *garde-boue* se compose d'un arc métallique de tôle arrondie, fixé au bâti arrière et entourant la roue motrice ; un arc semblable plus court couvre la roue avant ; mais ce garde-boue a l'inconvénient d'accroître les vibrations de la machine et d'être bruyant dès qu'il est desserré. On l'a remplacé par le garde-boue en cuir verni, simplement fixé par des courroies aux tubes du cadre. Le garde-boue « télescope » se compose de tubes rentrant les uns dans les autres à volonté et tenant une bande de caoutchouc qui s'enroule sur un tambour. Les *lanternes* ont d'abord été à l'huile (un réservoir bas et large, surmonté d'une cage métallique munie d'un réflecteur et d'une lanterne convergente), puis à pétrole, puis à bougie (sur le modèle des lanternes de voiture) : ces dernières, bien qu'un peu lourdes, paraissent les meilleures. Une nouveauté à la mode est la lanterne à acétylène, dont l'éclat est incomparable, mais dont les inconvénients sont nombreux. Enfin les lanternes électriques sont parfois employées. Les lanternes se fixent à la douille de direction ou au fourreau de la fourche, à l'aide d'un porte-lanterne très simple. Les *avertisseurs* sont, soit des grelots à bruit continu, soit des grelots à arrêt, soit des trompes actionnées par une poire en caoutchouc, soit un timbre. Les *pompes* sont de deux types principaux : l'une se compose d'un corps cylindrique dans lequel se meut un piston de cuir fixé à une tige creuse, à laquelle on visse le raccord de la pompe à la valve ; quand on tire le corps cylindrique, l'air le remplit ; quand on le repousse, l'air fait pression sur le cuir et pénètre dans la chambre à air ; la pompe « à manchon » fonctionne en sens inverse : le raccord est fixé au corps de la pompe ; la soupape est reliée à une tige pleine commandée par un manchon. La pompe à étrier et la pompe à pied sont de simples modifications des pompes précédentes. Les *sacoches* sont utiles au routier ; il doit avoir dans une petite sacoche une clef anglaise à mâchoires mobiles, une burette à huile, un nécesssire de réparations pour pneumatiques, un tournevis ; la pompe se loge dans un étui le long d'un tube du cadre ; on peut fixer au guidon une pochette contenant des cartes et objets légers ; enfin, pour le grand tourisme, on emploie la sacoche-valise qui remplit le cadre.

Tricycles. — Le *tricycle* est celui des appareils vélocipédiques qui a subi les transformations les plus diverses ; mais un historique complet ne présenterait qu'un intérêt médiocre. Un tricycle comporte trois roues dont deux montées sur le même axe ; la troisième sert de roue directrice. On a parfois rendu motrice la roue directrice, mais c'est une dis position défectueuse, car la roue directrice patine, et l'appareil n'avance pas dans ce cas. Actuellement ce sont les deux roues arrière, contre lesquelles le cycliste est assis, qui sont motrices. Il ne suffit pas pour construire un tricycle de modifier une bicyclette en doublant la roue motrice ; en effet, supposons que le tricycle progresse en ligne droite, les deux roues d'arrière décrivent le même chemin et ont la même vitesse. Mais si le tricycle fait un virage, la roue qui est à l'extérieur du virage fait un chemin plus grand que l'autre ; il en résulte que les deux roues motrices ne peuvent avoir la même allure et que le rapport de leurs vitesses doit être égal au rapport des rayons des cercles qu'elles décrivent. Si dans un tricycle les deux roues arrière avaient la même vitesse, la machine ne serait susceptible de marcher qu'en ligne droite. Cette difficulté ne fut surmontée que tardivement : on chercha d'abord à esquiver le problème au lieu de le résoudre ; les constructeurs ne prirent qu'une seule roue motrice, et les pédales l'actionnaient seule : leurs appareils tournaient bien d'un côté, mais très péniblement quand ce n'était pas la roue motrice qui était à l'extérieur. La solution fut tardive : elle est maintenant adoptée universellement. Un tricycle a toutes les grandes lignes de la bicyclette et n'en diffère que par l'arrière : les deux roues arrière sont toutes les deux motrices ; elles sont liées invariablement à un axe commun mis en mouvement par l'intermédiaire d'une transmission dont la chaîne enveloppe un pignon

denté qui entoure une boîte : cette boîte contient un *mouvement différentiel* grâce auquel les deux roues prennent dans un virage des vitesses différentes. Un des différentiels usités est le suivant : l'axe qui relie les deux roues est coupé en deux ; l'une de ses parties aboutit à un engrenage cylindrique et l'autre à un pignon denté. L'engrenage est relié au pignon par l'intermédiaire de deux petits pignons fixés sur le boîtier qui porte les dents sur lesquelles s'enroule la chaîne de transmission. Le différentiel le plus employé est le « Starley », perfectionnement du précédent où les pignons cylindriques sont remplacés par des pignons coniques. Lorsque la machine marche en ligne droite, le différentiel ne fonctionne pas et l'ensemble tourne comme s'il était rigide ; dans un virage, les roues éprouvent du sol des résistances différentes : la réaction du sol ralentit la roue intérieure et accélère la roue à l'extérieur du virage ; l'un des axes tourne moins vite que la boîte, et l'autre axe plus vite ; grâce au différentiel, les roues prennent des vitesses différentes, et d'elles-mêmes prennent l'allure qui les empêche de patiner.

Vélocipèdes divers. — Les *sociables* désignent un appareil à plus de deux roues et à plusieurs cavaliers : on a construit des appareils très divers et parfois très singuliers qui portaient jusqu'à douze personnes. Deux des machines les mieux construites étaient le tricycle tandem « français » qui est au tricycle ce que le tandem est à la bicyclette, et le tricycle « Inséparable », accouplement de deux bicyclettes avec une seule roue de direction : malgré les apparences, les mouvements des deux cavaliers se règlent d'eux-mêmes, et celui des deux cyclistes qui dirige le guidon mobile n'a pas de peine à maintenir la roue directrice, même s'il y a une certaine discordance dans les allures des deux cyclistes. Un « sociable » tel qu'on le conçoit actuellement consiste à associer deux machines, de taille différente, si l'on veut, reliées par un système de tiges rigides qui unissent les deux roues arrière, les deux roues avant et les deux douilles de direction : c'est une sorte de quadricycle très maniable. On a construit encore une machine originale, « l'ambocycle », bicyclette à deux places, qui diffère du tandem en ce que les deux cyclistes sont assis l'un à côté de l'autre, de part et d'autre du cadre : les deux séries de pédales agissent sur la même transmission, et les deux guidons sur la même direction. Ces différents instruments, agréables au point de vue du petit tourisme, et dans des cas spéciaux, ne peuvent rivaliser avec les bicyclettes. Ph. Berthelot.

Bibl. : Carlo Bourlet, *la Bicyclette, sa construction et sa forme;* Paris, 1899. — Du même, *Nouveau Traité des bicycles et des bicyclettes,* 1re partie : *Equilibre et direction ;* 2e partie : *Le Travail;* Paris, 1898. — Archibald Sharp, *Bicycles and tricycles ;* Londres, 1896.

VELOGNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux ; 135 hab.

VELONE-Orneto. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Pero-Casevecchie ; 508 hab.

VELORCEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx ; 256 hab.

VELOSNES. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 283 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VELOTTE-et-Tatignécourt. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 261 hab.

VELOURS. Le velours est l'un des tissus les plus anciennement connus. L'Inde et la Chine le produisaient dès les temps les plus reculés, et, en Europe, Gênes, Lucques, Milan furent, de bonne heure, renommées pour sa fabrication, que des ouvriers italiens importèrent à Lyon en 1536. Il se compose essentiellement de deux chaînes entrelacées et superposées : la chaîne inférieure, qui, avec la trame, produit le fond du tissu ou *pièce*, et la chaîne supérieure, qui recouvre la première et forme le *poil* ou *peluche*. La chaîne de pièce peut être combinée en armure taffetas ou sergé (V. Tissu). Elle ne présente, comme tissage, aucune particularité notable. La chaîne du poil fait un cannelé. Les boucles qui la constituent sont obtenues en disposant au-dessus des fils de pièce et au-dessous des fils de poil une baguette en métal ou *fer*, un peu plus longue que le tissu à produire, légèrement arrondie à sa

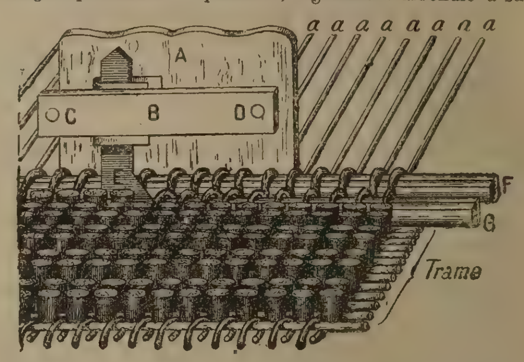


Fig. 1. — Tissage du velours : *aaa*, chaîne de poils ; F, G, baguettes ; E, couteau et son guide ; A, B, C, D, support du couteau.

partie inférieure et présentant à sa partie supérieure une rainure (fig. 1). L'ouvrier est muni de deux au moins de ces baguettes. Tandis qu'elles sont en place, il promène, suivant la rainure de la moins éloignée, une lame fine et très aiguisée, le *couteau*, dont l'avant, s'introduisant sous les boucles, les coupe. Il retire cette baguette, qu'il reporte au delà de la seconde, coupe le long de celle-ci, la place, à son tour, au delà de la première, et ainsi de suite. La confection des deux chaînes est menée, d'ailleurs, simultanément : deux fils de pièce sont intercalés entre chaque fil de poil et, après chaque fil de poil, on donne trois coups de trame, qui précèdent le coupage. Les fils coupés sont, de la sorte, solidement maintenus. Ils se relèvent, ressortant en saillie sur l'étoffe, et, plus ils sont serrés, plus le velours est riche. Certains velours ont ainsi vingt-cinq boucles au centimètre. Les fils peuvent être, d'autre part, à 2, 3, 4... brins, donnant des velours à 2, 3, 4... poils. La hauteur des poils est aussi un élément de beauté. Elle dépend de celle des baguettes. Dans tous les cas, la chaîne qui forme la boucle est, on le conçoit, nécessairement plus longue que celle qui constitue la pièce. Le rapport est ce qu'on appelle l'*embreuvage*. Le plus généralement adopté est, pour les velours de bonne qualité, de 1 à 6, c.-à-d. que la chaîne supérieure a six fois la longueur de la chaîne inférieure. La *peluche* (V. ce mot) est un velours à poils très longs et généralement couchés. La *panne* tient le milieu entre le velours et la peluche.

Le *velours frisé* ou *épinglé* se fabrique de la même manière que le velours ordinaire. Mais les poils n'en sont pas coupés, et le cannelé forme, une fois retirée la baguette, qui est alors cylindrique et sans rainure, une petite boucle (fig. 2). Le *velours ciselé* résulte de la


Fig. 2. — Velours coupé et velours frisé ou épinglé.

combinaison des effets des velours coupés et des velours épinglés. Le *velours plain* est celui qui est tout uni, sans figures ni rayures. Une raseuse mécanique, qui fonctionne comme les tondeuses des drapiers, assure l'égalité de ses poils. Le *velours cannelé* ou *à côtes* est celui qui présente une succession de raies alternativement en velours plain et en velours ras. On peut, du reste, obtenir, en variant ou en graduant les baguettes, des côtes transversales se contrariant. On peut aussi, en combinant les velours avec d'autres armures, déterminer, sur

un fond uni, des dessins veloutés de toutes sortes (*velours façonnés*) : il suffit de ne faire lever les fils de poils sur les baguettes qu'aux endroits où l'on veut produire le velours, en réglant, dans les autres parties, leurs liages avec les duites, d'après une armure lisse convenablement choisie, satin ou autre.

Les velours se fabriquent en soie, en coton, en laine, en lin, en jute, et, d'une façon générale, en toute espèce de textiles.

Le *velours de soie* — qui se fait ou en *tout soie*, ou en poil soie ou schappe et trame coton (*velours mélangé*) — est naturellement le plus prisé et aussi le plus cher. Il s'adresse à la consommation de luxe et à l'ameublement. On le distingue, d'une façon générale, en velours tissé à la main ou *velours au fer* et en velours tissé mécaniquement. Les premiers, tout en occupant, rien que dans l'agglomération lyonnaise, près de 20.000 métiers, représentent à peine, aujourd'hui, un quart du métrage total. Les velours dits *tailleur*, pour cols et parements, ainsi qu'une bonne partie des velours « mode », en couleur, appartiennent à cette catégorie. Il en est de même des velours frisés et ciselés, dont la production est devenue aussi restreinte que le prix en est élevé. Les velours « mécanique », sans être aussi parfaits, se rapprochent chaque jour davantage des velours « au fer ». Les métiers, qui font souvent jusqu'à huit pièces à la fois, fonctionnent, pour le tissage du fond, à la manière ordinaire. Pour la confection de la chaîne supérieure, les baguettes sont mises en place automatiquement et retirées lorsque les boucles ont été assurées par quelques duites de fond. Le coupage des boucles se fait au fur et à mesure de leur formation et d'une façon également automatique. Il y a aussi des métiers qui tissent deux pièces superposées. Les chaînes de fond et les fils de trame sont, à cet effet, disposés, pour chacun des deux tissus, sur des rouleaux d'ensouple différents. Au contraire, il n'y a qu'un appareil pour la chaîne de poils, qui leur est commune, les deux faces veloutées se produisant l'une contre l'autre, entre les deux « pièces », et, au fur et à mesure, un rabot constamment aiguisé sépare, par le coupage des poils, le tissu supérieur du tissu inférieur.

Les velours, peluches et pannes de soie ont leur principal centre de production : en France à Lyon, en Allemagne à Crefeld, qui a eu longtemps un quasi-monopole de velours « poil schappe », en Angleterre à Bradford. En 1900, la production lyonnaise s'est élevée à 25 millions de fr. : velours tout soie, 15 milllions ; velours mélangés, 9 millions ; peluches, 1.500.000 fr. ; velours divers, 1.500.000 fr.

Le *velours de coton* est destiné surtout à la consommation populaire et au vêtement. Originaire d'Angleterre et, principalement, de Manchester — ce qui lui a valu le nom de *velours de Manchester* — il se fabrique en France, depuis 1765, à Amiens, et aussi, depuis 1893, à la suite de l'élévation des tarifs douaniers, un peu dans l'Est. On n'y emploie plus aujourd'hui que la machine. A la différence du velours de soie, son poil est fourni, non par une chaîne, mais par une trame. Quelquefois, il y a ainsi deux trames, l'une pour le fond, l'autre pour le poil. Le plus souvent, la même fournit les duites de fond et les duites des poils. Les duites de fond lient la trame suivant une armure régulière, généralement toile ou sergé ou croisé ; celles des poils forment des flottés, qui produisent les aigrettes du velours par suite de la coupe faite après coup sur la pièce entière. Le *velours à grosses côtes* est le type le plus important du velours de coton. Epais et chaud, il remplace avangeusement, pour les vêtements de chasse et de travail, le drap commun. L'industrie amiennoise en produit, chaque année, pour une quinzaine de millions de fr. Au contraire, le velours lisse *façon soie* ou *velvet*, qui vise à l'imitation des velours de soie et qui est susceptible des mêmes usages que celui-ci, ne se réussit bien qu'en Angleterre et en Allemagne. On l'emploie aussi bien pour les costumes de femme que pour la gainerie, la garniture des écrins, les rideaux d'ameublement, etc.

Le *velours de laine* ne sert guère qu'à l'ameublement. Il est rarement obtenu par trame, mais presque toujours, comme les velours de soie, par double chaîne, et, comme eux aussi, il se tisse, soit à la main, soit à la mécanique. Le *velours d'Utrecht*, sa principale variété, a sa trame en lin ou chanvre, et quelquefois en laine, sa chaîne de fond en fil, et son velouté en poil de chèvre mohair. Sa caractéristique est le *gaufrage*. On le réalise à l'aide de deux cylindres, dont l'un porte en creux le dessin à obtenir, ce qui, à ces endroits, laisse intacts les poils, aplatis partout ailleurs. On le remplace depuis quelques années, en Angleterre et aux Etats-Unis, par un tondage, qui rase au lieu d'aplatir. Le *velours moquette*, dont le velouté est frisé, au lieu d'être, comme dans le poil d'Utrecht, coupé, a sa trame en coton, sa chaîne du fond en lin, son velouté en poil de chèvre. Le velours de laine s'est autrefois fabriqué exclusivement à Amiens. Actuellement, on ne fait plus guère, dans cette ville, que le façonnage, les centres de tissage étant à Tourcoing et Roubaix. La fabrication du velours de laine a, d'ailleurs, bien décliné en France depuis une trentaine d'années. L'Allemagne et les Etats-Unis, nos principaux clients, sont devenus, en effet, producteurs.

Quant à l'étoffe de soie dite *velours ottoman* ou *gros d'Ecosse*, elle n'a de commun avec les velours que la présence de deux chaînes, l'une disposée en taffetas, l'autre flottant sur trois coups consécutifs de trame. Aucune baguette n'intervient dans sa confection.

Le velours se « couche » à l'usage. Lorsqu'il a seulement été mouillé par la pluie, il suffit de le laisser sécher à l'air, en évitant de le brosser et de l'essuyer ; puis on le bat avec une fine baguette afin d'en relever les poils. Lorsque c'est un long usage qui l'a couché, il faut le mouiller à l'envers et exposer cet envers avec beaucoup de précaution, pour éviter de roussir, au-dessus d'un feu de charbon de bois un peu vif : l'eau se vaporise, et cette vapeur, en traversant le tissu, redresse les poils. On laisse ensuite complètement sécher. L. S.

VELOUTÉ (Art cul.) (V. SAUCE).

VELPEAU (Alfred-Armand-Louis-Marie), chirurgien français, né à La Brèche (Indre-et-Loire) le 19 mai 1795, mort à Paris le 24 août 1867. Reçu chef de clinique et agrégé en 1823, il devint en 1828 chirurgien des hôpitaux et en 1834 professeur de clinique chirurgicale. Velpeau a été un grand chirurgien. Il a laissé des ouvrages importants : *Traité d'anatomie chirurgicale* (Paris, 1825-26, 2 vol. in-8 ; 3e éd., 1837) ; *Traité élémentaire de l'art des accouchements* (Paris, 1829, 2 vol. in-8 ; nouv. édit., 1835) ; *Nouveaux éléments de médecine opératoire* (Paris, 1832, 3 vol. in-8, avec atlas ; 2e édit., 1839, 4 vol. in-8 et atlas) ; *Embryologie ou ovologie humaine* (Paris, 1833, in-fol.) ; *Clinique chirurgicale de la Charité* (Paris, 1866, in-8) ; *Traité des maladies du sein et de la région mammaire* (Paris, 1854, in-8 ; 2e éd., 1858), etc. Dr L. Hn.

VELTHEM (Louis van), chroniqueur belge, né probablement vers 1290. Il était en 1313 curé de Velthem en Brabant. Il y composa une chronique rimée, *Spiegel historiael*, qui se compose de huit livres, dont les six premiers sont consacrés aux événements historiques qui s'accomplirent depuis l'élection de Guillaume II comme roi des Romains (1248) jusqu'en 1316. Le septième prétend élucider un certain nombre de prophéties, et le huitième traite de la fin du monde et du jugement dernier. Le manuscrit de cette chronique fut découvert à la bibliothèque de l'Université de Leyde en 1727 et publié d'abord par J. Le Long (Amsterdam, 1727). Il semble établi que ce n'est pas exclusivement l'œuvre de van Velthem, une partie doit en être attribuée à Jacques van Maerlant et à Jean van Heelu.

BIBL. : DE WIND, *Bibliothèque des écrivains néerlandais* (en holl.) ; Middelbourg, 1831, in-8.

VELTURE (Mar.). La velture est l'amarrage, la liure, servant à lier ensemble deux pièces de bois parallèles qui ne se touchent pas : notamment deux pièces *jumelles* (V. ce mot), et, plus particulièrement, le ton d'un bas-mât avec le pied d'un mât de hune. Les deux mâts sont embrassés par un certain nombre de tours de filin, comme s'ils étaient en contact, puis on passe entre eux, perpendiculairement, quelques autres tours, de façon à serrer fortement, à « souquer » l'amarrage.

VELU. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras; cant. de Berlincourt; 292 hab.

VELUTINA. I. Malacologie. — Ce genre de Mollusques Gastéropodes est caractérisé par une coquille néritoïde, mince, à spire petite, presque marginale, par une ouverture très ample, arrondie, à péristome subcontinu, à columelle très recourbée, cachant une mince perforation. Les Vélutines habitent les mers tempérées; elles ne sont pas rares sur les côtes de France.

II. Paléontologie. — Plusieurs coquilles paléozoïques ont été rapprochées de *Velutina*. Telles sont *Platyostoma niagarensis* du silurien de l'Amérique du Nord et d'autres placées d'abord dans les genres *Natica* et *Naticopsis*. Le genre *Velutina* date du trias (*Natica Deshayesi*, de Saint-Cassian). E. Trt.

VELUWE. Région des *Pays-Bas* (V. ce mot).

VELVOTE (Bot.) (V. Linaire).

VELYE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus; 136 hab.

VELZIC. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) d'Aurillac; 524 hab.

VÉMARS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches; 455 hab.

VENABLES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon; 478 hab.

VENACO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte; 1.628 hab.

VENAISSIN (Comtat-) (V. Comtat-Venaissin, Avignon et Provence).

VÉNALITÉ des offices (Anc. dr.) (V. Officier, t. XXV, p. 290).

VENANCE (Le Père) (V. Dougados [Jean-François)].

VENANCE (Louis-Léonard-Gaspard), général italien (V. Colli-Ricci [Baron de]).

VENANSAULT. Com. du dép. de la Vendée, arr. et cant. de La Roche-sur-Yon; 1.918 hab.

VENANSON. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice, cant. de Saint-Martin-Vésubie; 268 hab.

VENANTIUS Fortunatus, poète du VIe s. (V. Fortunat).

VENARD (Céleste), femme de lettres fr. (V. Chabrillan).

VENAREY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Flavigny-sur-Ozerain; 1.507 hab. Ciments.

VENARSAL. Com. du dép. de la Corrèze, arr. et cant. de Brive; 328 hab.

VENAS. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Hérisson; 758 hab.

VÉNASQUE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Pernes; 646 hab. Passe pour avoir été autrefois la capitale du Comtat et le siège d'un évêché qui fut ensuite transféré à Carpentras. — Ancienne église ou baptistère du IXe siècle (mon. hist.), composée d'une coupole peu élevée, inscrite dans un carré, avec quatre absides. — Eglise paroissiale romane avec coupole du XIIe siècle (mon. hist.). Ruines d'un château. J. M.

VENCE. Rivière du dép. de l'*Isère* (V. ce mot).

VENCE. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse; 3.043 hab. Stat. du chem. de fer de Grasse à Nice. Ancienne ville de la Basse-Provence, fut la capitale des Nerusii, puis de la cité des Vincienses; siège, dès le IVe siècle, d'un évêché. La seigneurie appartenait moitié à l'évêque, moitié à la famille de Villeneuve.

Evêques de Vence. — Eusèbe, 374; Saint Juvinius, 410; Arcadius, 430; Saint Véran, 475; Prosper, 525; Firmin (?); Déothérius, vers 540-88; Fronime, 590; Aurélien, vers 600; Lieutaud, 835-68; Waldène, 872; Wilfrede, 878; Elie, 879; Arnoul, 1020; Durand, 1033 ou 1034-80; Pierre Ier, 1093-1113 (?); Saint Lambert-Peloguin, 1114-54; Renaud, 1155; Raimond Ier, 1159-64; Guillaume Ier Giraud, 1179; Pierre II Grimaldi, 1193-1202; Guillaume II Ribot, 1229-45; Pierre III, 1263; Guillaume III de Sisteron, vers 1270-90; Pierre IV Malirati, 1295-1304; Foulque Ier, 1308-09; Pierre V, 1312-v. 1316; Raimond II, vers 1316-16 sept. 1319; Pierre VI Malirati, 1319-25; Foulque II, 1326-28; Raimond III, 6 nov. 1328-33; Arnaud Barcillon, 13 févr. 1333-46; Jean Ier, 1348; Guillaume IV Digna, vers 1350-60; Etienne Digna, 1361-70; Boniface du Puy, 1374-78; Jean II Abrahardi, vers 1380-95; Raphaël Ier, 1404; Jean III, 1412; Paul de Cario, 1415-20; Louis Ier Glandevès, 1420-vers 1440; Antoine Ier Salvanti, 1441-63; Raphaël II Monso, 1462-2 oct. 1491; Jean IV de Vesc, 1491-95; Aimar de Vesc, 1497; Alexandre, cardinal Farnèse, vers 1505-11; Jean-Baptiste Ier Bonjean ou Beaujean, 1511-23; Robert Canalis, 1523-7 mai 1530; Balthazar de Jarente, 1531-41; Nicolas de Jarente, 1541-2 oct. 1555; Jean-Baptiste II Raimbaud de Simiane, 1555-60; Louis II Grimaldi, 1560-76; Audin Garidelli, 8 déc. 1576-23 avr. 1588; Guillaume V le Blanc, 1588-28 nov. 1601; Pierre VII du Vair, 1601-20 juin 1638; Antoine II Godeau, 1638-21 avr. 1672; Louis III Thomassin, 21 avr. 1672-2 févr. 1680; Théodore Allart, juin 1681-13 déc. 1685; Jean Balthazar de Cabanes de Viens, avr. 1686-9 mai 1697; François de Berton de Crillon, 26 mai 1697-avr. 1714; Flodoard Maret de Bourchenu, avr. 1714-27; Jean-Baptiste III de Surian, janv. 1728-3 août 1754; Jacques de Grasse, 23 mars 1755-avr. 1758; Gabriel-François Moreau, 29 avr. 1759-29 nov. 1703; Michel-François Conet du Vivier de Lorry, déc. 1763-69; Jean V de Cayrol de Médaillan, 1769-71; Antoine-René de Bardonnenche, 15 mars 1772-83; Charles-François-Joseph Pisani de la Gaude, 8 févr. 1784-90. J. M.

VENCE (Henri-François de), théologien et hébraïsant français, né à Pareid-en-Voëvre (Barrois) vers 1675 ?, mort en 1749. Il fut précepteur des enfants de Léopold, duc de Lorraine, et devint prévôt de l'église primatiale de Nancy. Il fit réimprimer à Nancy (1738-43, 22 vol. in-12) les commentaires du P. de Carrières sur la Bible et y ajouta six volumes de *Dissertations sur l'Ancien Testament*, et deux volumes d'*Analyse ou explication des Psaumes*. Les travaux de F. de Vence ont été insérés dans les différentes éditions de la *Bible de Calmet* appelée à tort *Bible de Vence*, car elle a été éditée par Rondet (1re éd. : Paris, 1748-50; 2e éd. : Avignon et Paris, 1767-63; 3e éd. : Nîmes et Toulouse, 1779; 4e éd. : Paris, 1820-24; 5e éd. : Paris, 1827-33, édition qui est l'œuvre du P. Drach, rabbin converti); en 1834-36, une édition abrégée, due à l'abbé Glaire, a paru, enrichie de notes empruntées à la Bible de Sacy.

VENCESLAS ou **VACSLAV.** Nom de plusieurs rois de *Bohême* (V. ce mot et Wenzel).

VENDAGE (La). Rivière du dép. de la Haute-Loire (V. Loire [Haute-]).

VENDANGE (Vitic.) (V. Vigne).

VENDARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Castries; 1.093 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Carrières de pierre.

VENDAT. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles; 1.117 hab.

VENDAYS. Com. du dép. de la Gironde, arr. et cant. de Lesparre; 1.684 hab.

VENDÉE. Rivière de France, dans l'ancien Poitou, qui a son cours dans les dép. des Deux-Sèvres, de la Vendée (pour la plus grande partie) et de la Charente-Inférieure; affl. dr. de la Sèvre Niortaise; malgré la brièveté de son

MAINE-ET-LOIRE

LOIRE-INFÉRIEURE

DEUX-SÈVRES

CHARENTE-INFÉRIEURE

LAC DE GRAND-LIEU

BAIE DE BOURGNEUF

ILE DE NOIRMOUTIER

ILE D'YEU

OCÉAN ATLANTIQUE

PERTUIS BRETON

ILE DE RÉ

PERTUIS D'ANTIOCHE

LA ROCHE-SUR-YON

LES SABLES-D'OLONNE

Fontenay-le-Comte

Luçon

LA ROCHELLE

LA ROCHE-SUR-YON

Échelle : 1/14.000

1 Hôtel de Ville.
2 Préfecture.
3 Palais de Justice.
4 Banque de France.
5 Chambre de Commerce.
6 Hôtel du Général de Brigade, Bureaux du Génie et de l'Intce.
7 Musée.
8 Théâtre.
9 Lycée National.
10 Petit Lycée.
11 Ecole Normale de Garçons.
12 — id — de Filles.
13 Ecole des Frères.
14 Couvent des Ursulines.
15 Presbytère.
16 Eglise.
17 Gendarmerie.
18 Caserne d'Infanterie.
19 Manutention.
20 Halles.
21 Poissonneries.
22 Poids Publics.
23 Hôpital.
24 Dépôt d'Etalons.
25 Ecole de Dressage.
26 Usine à Gaz.
27 Prison.
28 Baraqts militaires.

Population agglomérée:
- VILLES de plus de 10.000 hab.
- Villes de 5.000 à 10.000 hab.
- Localités de 2.000 à 5.000 hab.
- Communes de moins de 2.000 hab.
- Hameaux
- Port de Commerce
- Phare
- Fort — Batterie.

Chemins de fer:
- à voie normale: à 2 voies; à 1 voie.
- à voie étroite
- en construction
- Route Nationale
- Route Dépte, Chin de Gde Common
- Chemin Vicinal, d'Intérêt comun
- Canal de Navigation

Chefs-Lieux : Département, Arrondissement, Canton.

(P.) Préfecture / (S.P.) Sous-Préfecture — Dans le Département de la Vendée.

Long. O. de Paris.

Échelle du 450,000e

Kil. 10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

Gravé et Imp. par Erhard Fres 1902.

Société anonyme de la Grande Encyclopédie

cours très sinueux (70 kil.), elle appartient à des pays divers, le Bocage, la Plaine, et le Marais poitevin. Sortie du petit étang de la Sauvagère situé à 259 m. d'alt., elle passe à Saint-Paul-en-Gâtine, paraît se diriger vers le petit fleuve Lay, décrit de nombreux replis, traverse la forêt de Vouvant, coule au-dessous de la bourgade escarpée Mervent, reçoit la Mère, son principal affluent, sort du Bocage ombreux pour entrer dans la Plaine à Fontenay-le-Comte (ancien ch.-l. de la Vendée). Devenue navigable, elle s'engage dans le Marais près de Poiré-Velluire et se jette dans la Sèvre Niortaise, à 2 kil. de Marans, à une altitude à peine supérieure au niveau de l'Océan dont la marée remonte jusque-là.

VENDÉE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Vendée est l'une de nos vingt-quatre circonscriptions maritimes, dans la région occidentale de la France; il doit son nom à une rivière qui n'est point, il s'en faut, la principale du territoire, à la Vendée, simple tributaire de la Sèvre Niortaise : le Lay a plus d'importance, mais le nom eût prêté à un calembour. Cette circonscription a pour coordonnées extrêmes : 46° 16′ 13″ — 47° 5′ 5″ lat. N. et 2° 52′ 35″ — 4° 30′ 30″ long. O., son ch.-l., la Roche-sur-Yon, étant par 46° 40′ 17″ lat. et 3° 45′ 46″ long. Il est borné : à l'O., par l'océan Atlantique, où il possède deux îles, Noirmoutier et Yeu ; au N., par les dép. de Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire ; à l'E., par celui des Deux-Sèvres ; au S., par celui de la Charente-Inférieure. Bordant la mer, il a pour limite cette plus naturelle de toutes les frontières pendant plus de 150 kil., soit un tiers, ou à peu près, de tout son pourtour; par ailleurs, excepté le cours de quelques ruisseaux, la Sèvre Nantaise à l'E. pendant 40 kil., la Sèvre Niortaise au S. pendant 30, il n'est séparé des circonscriptions auxquelles il confronte que par des lignes imaginaires, des routins, des routes, bref, par aucun obstacle réel. La Roche-sur-Yon, la capitale, est, à vol d'oiseau : à 370 kil. de l'Espagne aux environs de Bayonne; à 520 de la Méditerranée sur la plage narbonnaise; à un peu plus de 200 de la Manche dans la baie du mont Saint-Michel; à près de 300 de Saint-Amand-Mont-Rond, qui marque à peu près le centre de la France; à 360 au S.-O. de Paris, 442 par chemin de fer; à peu près sous le même parallèle que Parthenay, Poitiers, Le Blanc, Argenton-sur-Creuse, Saint-Amand-Mont-Rond, Le Creusot, Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier ; à peu près sous le même méridien que Cherbourg, Coutances, Avranches, Châteaubriant, Nantes, les îles de Ré, d'Oléron, Bayonne. La plus longue ligne qu'il soit possible de tracer sur le territoire, de N.-O. en S.-O., de la pointe N.-O. de l'île de Noirmoutier (qui, en réalité, fait partie du continent) à l'extrémité orientale de la com. de Lesson, cant. de Maillezais, approche de 150 kil. ; sa longueur, de l'E. à l'O., est de 100 kil., ou quelque peu plus, sous le parallèle de Challans, de 100 également sous celui de La Roche-sur-Yon, de 90 sous celui des Sables-d'Olonne, de 72 sous celui de Maillezais; sa largeur, du N. au S., est de 35 sous le méridien de Saint-Gilles-sur-Vie, de 65 sous celui de la Roche, de 90 sous celui de Mareuil (des environs de Clisson [Loire-Inférieure] à la pointe de l'Aiguillon), de 60 sous celui de Fontenay ; son pourtour est d'environ 450 kil., îles non comprises, ainsi que beaucoup de crochets insignifiants ; enfin, sa surface, telle que définitivement fixée par les calculs du ministère de la Guerre, est de 6.971 kil. q. : soit 855 de plus que les 616.000 à 617.000 hect. qui sont l'étendue moyenne du dép. français ; 24 départements seulement sont plus grands, et la Vendée répond à un peu plus du 77e de la France.

Relief du sol. — Le dép. de la Vendée se présente avec trois natures de pays, sous trois noms différents : Bocage, Plaine, Marais, celui-ci double : au midi, Marais poitevin, au N. Marais breton; plus, les îles, Noirmoutier, Yeu.

Le Bocage se décrit par son nom même. Il fait corps, par delà les frontières de la Vendée, avec d'autres pays de même origine géologique et de même aspect, avec le Bocage de Maine-et-Loire, les Mauges de ce même département, la Gâtine des Deux-Sèvres. Quand on dit qu'il se décrit par son seul nom, l'on exagère un peu, car il n'est, au vrai, ni forêt, ni bocage; il ressemble bien à un « bocage » quand on le contemple d'assez haut ou d'assez loin, parce que les arbres qui bordent les champs, ou suivent les routes ou longent les ruisseaux, cachent de loin ces rus, ces chemins, ces champs, ces prairies, et qu'alors on croit voir une sylve infinie, tandis qu'on n'a sous les yeux que des rangées et des enclôtures assemblées par la perspective en une masse d'apparence compacte quand on regarde le pays d'un de ses belvédères naturels : « panorama plus ou moins confus et flottant : parce que la majeure partie du Bocage est faite de collines basses, de plateaux, que la Plaine est peu élevée, très monotone, le Marais presque égal au niveau de la mer, et qu'il n'y a, du spectateur à l'horizon, rien de grand, de haut, de hardi, pour arrêter et maîtriser le regard. C'est en contours adoucis, en pente très ondulée, que le Bocage descend vers la mer à l'O., avec peu de forêts, de bois agglomérés. Mais partout, de gros arbres très rapprochés le long des haies, des fossés et des chemins qui bordent les terres labourables et les prairies. Ces haies sont bien plus touffues et plus riches que celles de la Bretagne et du Cotentin. Le pays est très agréablement accidenté: il offre une succession de collines agrestes et de vastes plateaux, où les routes se développent en longues lignes droites. Les sources, très nombreuses, mais faibles, forment des ruisseaux sinueux, dont les vallons sont frais et charmants. Mais les plateaux sont peu variés. Routes, chemins, landes, prairies, cultures, vastes champs plantés de choux, jardins, domaines, y sont bordés de haies. Au milieu de ces haies sont plantés des chênes, des frênes, des ormes, des érables, des châtaigniers, des pommiers et des cerisiers. Le chêne domine et est élevé en « têtard », c.-à-d. qu'on l'étête à 2 ou 3 m. de hauteur. Les chemins sont profondément encaissés entre ces haies d'arbres ; le voyageur pourrait se croire facilement au milieu d'un bois de taillis. Les haies du Bocage donnent un caractère tout particulier à l'agriculture locale. La terre du champ ne peut être labourée jusqu'au pied du buisson ; d'ailleurs, ce que l'on sèmerait dans son voisinage serait étouffé par l'ombre des arbres. La partie cultivée d'un champ est donc entourée d'une ceinture ou cheintre de 1 m. de largeur, qui n'est propre qu'au pâturage. La largeur du terrain occupé par la haie est aussi de 1 m. environ; ainsi une largeur de 2 m., sur toute la circonférence d'un champ, est à peu près perdue pour l'agriculture ». Comme on ne l'ignore pas, ce sont ces haies, ces chemins creux, ces arbres, ces facilités de marcher sans être vu, de se cacher à loisir, d'attaquer à l'improviste, qui ont rendu possible la lutte des « Vendéens », *id est* des Poitevins, Bretons et Manceaux des divers Bocages, contre le reste de la France. Pour en finir avec le pays qui a donné son nom à cette « Guerre des Géants », ses cimes culminantes n'ont pas hauteur de montagnes, mais seulement de collines assez fières, entre 100, 150 et 200, 250 m., avec sommets suprêmes voisins de 300. 288 m., le lieu supérieur est un coteau, sans nom sur les cartes, à 3.500 m. E. de Pouzauges, au faîte entre la Sèvre Nantaise et le Lay; la butte qui porte Saint-Michel-Mont-Mercure, sur le même faîte, n'a que 3 m. de moins; un certain nombre de collines dépassent 250 m.

Si le Bocage est plus ou moins conforme à son nom, la Plaine l'est tout à fait, a moins d'étendue dans la Vendée que dans les Deux-Sèvres et sépare ici le pied méridional du Bocage de la lisière septentrionale du Marais. Contrairement au Bocage, masse bossue et à demi sylvestre de roches anciennes, elle déroule des campagnes à peu près plates, basses, nues, chaudes et fécondes en comparaison, qui se rattachent à la bande de terrains oolithiques interposée entre « Bretagne » et « Li-

mousin » sous le nom de « détroit du Poitou ». C'est le pays de Fontenay-le-Comte, de Saint-Hilaire-des-Loges, de L'Hermenault, de Sainte-Hermine.

Le Marais poitevin, celui de Maillezais, de Chaillé-les-Marais et de Luçon; le Marais breton, celui de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer, s'ajoutent à la Plaine pour constituer la région plate de la Vendée; le Bocage prend tout le reste, soit les cinq sixièmes du département, plus ou moins.

Le Marais poitevin, sur la rive droite de la Sèvre, est, sur la rive gauche, le Marais sontaingeais, et, des deux côtés, s'étend une espèce de Hollande vaste de 40.000 à 50.000 hect., qui est née, qui a crû (et croît encore) aux dépens d'un golfe qu'on peut appeler respectivement le golfe de Niort, car il s'enfonçait dans les terres jusqu'à petite distance à l'O. de cette ville, ou plutôt, la chose datant de loin, près de l'emplacement qu'elle occupe. C'était, à l'abri du grand môle que l'île de Ré oppose à l'Océan, une baie de plus de 20 kil. d'entrée, d'une cinquantaine de kilomètres de pénétration dans le continent, et il n'en reste plus à cette heure que l'anse de l'Aiguillon, qui n'a que 5 kil. d'ouverture, 7 d'enfoncement, et où plus de 2.000 hect. peuvent être dès à présent conquis sur le flot; 30 hect. au moins par an s'y ajoutent à la terre ferme. C'est autour d'une vingtaine d'îlots calcaires peu élevés (le plus haut n'a que 36 m.) que se déposa peu à peu la matière molle, à demi fluide, du Marais; c'est à l'abri de digues qu'il s'assembla, au moyen de canaux et sous-canaux qu'on l'a desséché autant qu'il se peut, et qu'insensiblement on le transforme en polders, c.-à-d. en jardins, en cultures, exactement comme chez les Hollandais. Le décrire, il serait inutile : le mot de Marais et l'adjectif desséché ou à demi desséché suffisent; il a les cultures, les arbres, les aspects, le damier de canaux et canalicules de ces sortes de « Pays Bas ».

Il n'est pas non plus utile de tenter la description du Marais breton qui, lui, s'est « sédimenté » derrière l'île de Noirmoutier et la chaîne des dunes de Saint-Jean-de-Monts et de Notre-Dame-de-Monts : il y a ici (en Vendée, abstraction faite de la Loire-Inférieure) plus de 30.000 hect. d'alluvions, autour de tertres bas qui furent des îles de la baie de Bourgneuf, telle qu'elle était alors qu'elle n'avait pas de nom et qu'elle échancrait la vieille France jusque vers Machecoul et Challans, à 18 et 20 kil. dans les terres. Il ressemble au Marais poitevin, au bord de ses « étiers » ou estuaires, marais de plus en plus oblitérés, et de ses « charrauds » ou canaux, sous-canaux, rigoles; autres « Pays-Bas », autre Hollande, où maintenant Beauvoir-*sur-Mer* est à 4 kil. de la mer et où l'on estime à 700 hect. le gain de la terre ferme sur l'Océan depuis tantôt deux cents années.

Noirmoutier, qui a protégé, qui protège toujours le remblaiement de la baie de Bourgneuf, ne tardera pas à faire aussi partie du continent, dont même elle n'est plus séparée à marée basse, depuis qu'une route, où l'on se mouille à peine les pieds à la fin du reflux, unit la terre ferme à l'île à travers le détroit de Fromentine, au passage du Gué ou du Goua, large de 1.500 à 2.000 m. seulement (4.000 en haute mer). Noirmoutier est une terre basse, un bloc de rochers accru d'alluvions, un domaine de 5.678 hect., une campagne nue, une île de 18 kil., sur 2 à 6 de largeur, avec 50 de contour, ayant 21 m. d'alt. maxima : « deux tiers de son territoire sont au-dessous du niveau des hautes marées; sans les 900 hect. de dunes et les 18 kil. de digues qui la protègent, elle serait en partie la proie de l'Océan, qui l'assiège incessamment » : à part cela, bien cultivée, grâce aux engrais marins, et surabondamment peuplée.

Quant à l'île d'Yeu, très erronément appelée Ile Dieu, c'est, à 17 kil. de la pointe de Monts, un bloc de gneiss de 2.247 hect., encore plus surabondamment habité que Noirmoutier, par des pêcheurs, des marins, des « cultivatrices » : comme dans la plupart de nos îles, où presque tous les hommes sont à la mer, ce sont les femmes qui y travaillent aux champs.

Saint-Michel-de-Mont-Mercure étant à 285 m., le lieu habité le plus élevé de la Vendée, les altitudes des villes, des bourgs importants de la circonscription s'étagent comme suit : Beauvoir-sur-Mer, Challans, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Gilles-sur-Vie, Les Sables-d'Olonne, Talmont, Mareuil-sur-Lay, Luçon, Chaillé-les-Marais, Maillezais, Noirmoutier, Port-Joinville-en-l'Ile (d'Yeu), voici d'abord douze centres entre 0 et 20 m. seulement d'alt.; Fontenay-le-Comte (8 à 40) est en moyenne à 23 m.; Palluau entre 20 et 30, La Mothe-Achard également, de même que Sainte-Hermine; Poiré à 30-50; L'Hermenault à 30-58; Rocheservière à 30-60; Saint-Hilaire-des-Loges entre 45 et 60; Montaigu à 50, comme Moutiers-les-Mauxfaits et Chantonnay; La Roche-sur-Yon à 50-73; Saint-Fulgent à 80; Les Essarts à 100, ainsi que Les Herbiers; Mortagne à 135; la Châtaigneraie à 180; Pouzauges à 200; Saint-Pierre-du-Chemin à 216-231; La Flocelière à 217. Donc pas plus de trois chefs-lieux de canton supérieurs à 100 m., dont un à 200; en somme, pays « inférieur » malgré ses « Alpes de Vendée ».

Régime des eaux. — En relations intimes, nécessaires, avec le partage de la contrée en Bocage, Plaine et Marais, « il y a dans la Vendée trois sortes de cours d'eau : des courants très nombreux, très sinueux, sombres de couleur, quelquefois presque noirs, très abondants dans la moitié humide de l'année, très faibles durant la moitié sèche, dans des vallées, vallons, gorges tournoyantes, verdoyantes, boisées, gazonnées; ce sont ceux des granits, des schistes cambriens du Bocage; — des courants rares, dans des oolithes où les eaux s'engouffrent au passage et sont régurgitées par de grandes fontaines, courants presque toujours parfaitement limpides; ce sont ceux de la Plaine; — des courants endormis dans des campagnes palustres, des eaux indécises, souvent contenues entre « grandes ceintures », « petites ceintures » digues, et alors canaux autant que rivières et ruisseaux; ce sont ceux du Marais; plus des courants du lias dans la « boutonnière » de Chantonnay, de toutes parts entourée de vieux schistes, et dans la lisière de terrains séparant les schistes du Bocage (au N.) des alluvions du Marais (au S.); enfin, d'assez pauvres ruisseaux sur les bas plateaux tertiaires du N.-O. En somme, rien de spécialement grandiose ou de spécialement rare en Vendée, mais ce qu'il y a de plus beau dans le monde, « hydrographiquement » parlant, la mer est là, l'Atlantique, à laquelle vont directement ou non toutes les eaux du territoire.

Le sixième environ du domaine de la Vendée s'écoule dans la Loire par la Sèvre Nantaise et la Boulogne; le reste gagne la mer par des fleuves ou fluviots côtiers, Falleron, Grand-Etier, Vie, Auzance, Payré, Goulet, Troussepoil, Lay, Sèvre Niortaise : celle-ci n'est qu'en moindre partie vendéenne, le Falleron aussi; le Lay est tout entier dans le département, ainsi que tous les autres cours d'eau qui vont du Grand-Etier à la Sèvre Niortaise : celle-ci égoutte près du cinquième du territoire; le Lay, près des trois dixièmes.

La Loire passe (en moindre distance) à 18 kil. au N. de la Vendée. La Sèvre Nantaise, affl. de gauche, écorne ou borne le département au N.-E. pendant 70 kil., sur 136 du cours total, en une conque de 2.385 kil. q. C'est une rivière noire, abondante au temps des pluies, fort maigre en sécheresse, qui passe, en Vendée, devant le bourg de Saint-Laurent, au bas de la ville de Mortagne, du noir château de Tiffauges, et s'insinue en Loire-Inférieure au-dessus et tout près de la célèbre Clisson. Ni navigable, ni seulement flottable, elle absorbe, à Tiffauges, la Crume (20 kil., 99 kil. q.) et, hors de la circonscription, en Loire-Inférieure, une riviérette pour la majeure part vendéenne, la Maine, et spécialement, par différenciation avec plusieurs autres Maines, la Maine de Vendée, et aussi les Deux-Maines, de ce qu'elle est composée d'une Grande-Maine

(36 kil.), ruisseau du bourg des Herbiers, et d'une Petite-Maine (32 kil.), née près du bourg des Essarts et grossie du ruisseau qui coule Saint-Fulgent : la Maine, leur résultante, serpente devant la ville de Montaigu, passe en Loire-Inférieure et, au bout de 70 kil. de cours, de 700 kil. q. de bassin, apporte à la rive g. de la Sèvre Nantaise 700 lit. par seconde, et rien que 70 en étiage.

La Boulogne, autre rivièrette noirâtre, qui n'est guère qu'un long ruisseau, comme la Maine, commence sur le plateau des Essarts, à 94 m. au-dessus des mers, serpente à côté du bourg des Lucs et quitte Vendée pour Loire-Inférieure, après avoir arrosé le vallon de Rocheservière et recueilli l'Issoire (30 kil., 60 kil. q.); dans cette nouvelle circonscription, où elle entre par 10 m. d'alt., elle hume la Logne, ru parti de la Vendée; elle s'amortit dans le lac de Grand-Lieu, qui n'est qu'une « inondation permanente », une dépression sans profondeur, en sort sous le nom de Chenau (à tort Acheneau) et s'engloutit en aval de Nantes dans la Loire maritime, la Sèvre Nantaise s'étant perdue à Nantes même, conformément à son nom. La Boulogne dépend de la Vendée pendant 64 kil., si faible à la fin de l'été qu'elle peut alors ne rouler que 30 lit. par seconde.

Passons aux fleuves et rus côtiers. Le Falleron n'est qu' « un ruisseau de plaine : il finit par se traîner dans le marais littoral », qui est ici le Marais breton; c'est un ruisseau de la Loire-Inférieure bien plus que de la Vendée, où il a ses sources sur un plateau bas et, à la fin de son cours, les deux bras dormants, les deux étiers qui entourent l'île de Bouin, terres conquises sur la baie de Bourgneuf; longueur d'une soixantaine de kilomètres, bassin 295 kil. q., volume très faible. — Le Grand-Etier, ou Etier de Sallertaine, ou encore et plus brièvement, la Seudre, procède des petits coteaux et plateaux bas de Challans; il coule sinueusement près de ce bourg, frôle Sallertaine, s'endort dans le Marais breton et s'achève en mer devant la pointe méridionale de l'île de Noirmoutier, sous le nom d'Étier de la Cahouette, après 35 kil. drainant 135 kil. q.; plus 115 kil. q. pour un étier en tout pareil, né aussi dans le pays de Challans, l'Etier du Perrier (32 kil.), qui arrive à l'Etier de Cahouette au moment où celui-ci va rencontrer la mer : d'où 250 kil. q. pour le bassin total de la Seudre. — La Vie a plus de consistance que ce Falleron et ces Etiers. Elle débute à 9 kil. N. de la Roche-sur-Yon, sur un plateau de 100 m. au-dessus de l'Océan; elle laisse à 1.800 m. au S. le bourg de Poiré, dit pourtant Poiré-sur-Vie, absorbe la Petite-Boulogne (21 kil., 89 kil. q.), qui est le ru de Palluau, serpente en bas d'Apremont, et circule à 2 kil. au S. de Commequiers, bourg au donjon fameux. Elle rencontre le flot de marée à 13 kil. de l'Atlantique, s'ouvre au Ligneron (27 à 28 kil., 89 kil. q.), ancien « fleuve » incorporé au bassin de la Vie dans les alluvions du Marais breton, de l'ex-golfe de Bourgneuf, depuis qu'une digue, le rejetant au S., lui a interdit de s'aller verser, au N., dans le chenal du Perrier. Un autre et plus considérable tributaire, le Jaunay, dépasse 40 kil. et draine 230 kil. q.; il serait « fleuve » au lieu de ruisseau, sans les dunes littorales qui le rejettent au N. et le versent dans la Vie à Saint-Gilles-sur-Vie, à 1.000 m. de la mer seulement; les navires ne calant que 3 m. montent jusqu'à cette ville, dans un chenal d'une quarantaine de mètres d'ampleur. Cours de près de 60 kil., bassin de 531 kil. q., volume de 2 à 3 m. cubes, étiage de 1.000 litres, minimum fort au-dessous de ce dernier débit. — L'Auzance ou Ausance, née à 10 kil. S.-O. de La Roche-sur-Yon, est le courant de la Mothe-Achard, grossi de la Ciboule et de la Vertonne ou Ile (30 kil., 87 kil. q.); elle se perd en mer par le havre de la Gâchère, estuaire de 2.300 m. de long, peu profond et gêné par une barre à l'embouchure. Cours, 32 à 33 kil.; bassin, 315 kil. q.; eaux ordinaires, 1.150 litres; étiage, 440; minimum presque égal à zéro. — Le Payré ou Perray passe à Talmont et finit par un estuaire accessible aux embarcations de 30 à 40 tonnes. 17 kil., 120 kil. q. — Le Goulet s'achève près de Saint-Vincent-du-Jard après avoir coulé dans une région très riche encore en mégalithes; 15 kil., 40 à 41 kil. q. — Le Troussepoil, plus probablement Troispoils, rencontre en route Moutiers-les-Mauxfaits, et se termine dans le Marais, au canal de Ceinture, qui l'amène à la rive dr. du Lay : il n'est donc plus, comme jadis, un fleuve indépendant.

Le Lay (peut-être l'Ay) se forme, à 20 m. d'alt., au lieu dit l'Assemblée des Deux Lays, de la rencontre de deux courants homonymes, et à peu près égaux, encore que l'un se nomme Grand-Lay, l'autre Petit-Lay. Le Grand-Lay (60 kil., 363 kil. q., 2.500 lit., avec étiage coutumier de 500 à 600) débute à 5 kil. N.-N.-E. du bourg de la Châtaigneraie; il passe à Réaumur, laisse à 5 kil. à dr. Pouzauges, bourg peu éloigné du plus haut massif de la Vendée, boit un ru de l'ancien petit pays de Pareds, le Loing (25 kil., 82 kil. q.) et coule à 3 kil. S. de Chantonnay. Le Petit-Lay (60 kil., 320 kil. q., 2 m. cubes, étiage de 400 à 500 lit.) part d'un des culmens du Bocage, de la colline de Saint-Michel-Mont-Mercure (285 m.); il passe dans le pays de Pareds et n'effleure aucun chef-lieu de cant. Le Lay tout court, rivière de 20 à 30 ou 40 m. de large (40, rarement), s'agrandit : du ru de Sainte-Hermine, la Smagne (52 kil., 200 kil. q.); du Marillet (24 kil., 170 kil. q.), à côté de Mareuil, ville dont on aurait fait la capitale du département si elle n'avait pas été si fort éloignée du centre du territoire; ensuite de l'Yon (71 kil., 360 kil. q., débits très médiocres, étiage très faible), qui passe à La Roche-sur-Yon, ch.-l. du territoire; et c'est à peu près tout ce qu'on peut dire de ce long ru tortueux grossi de l'Ornay (135 kil. q.). L'Yon reçu, puis le Graon (17 à 18 kil., 66 à 67 kil. q.), le Lay, contenu entre digues, s'avance avec indolence dans une région très basse qui finit par se confondre avec le Marais poitevin; à Port de Moricq il devient réellement navigable, à 27 kil. en aval du lieu où débute officiellement sa navigabilité; et à 13 kil. de là, au bout d'une flèche de sable de 8 kil. de longueur sans laquelle il finirait deux lieues plutôt, il s'achève dans l'anse de l'Aiguillon, laquelle anse débouche sur le Pertuis Breton, en arrière de l'île de Ré. Cours, 125 kil. bassin, 1.930 kil. q.; volume ordinaire, 6 à 7 m. cubes; étiage officiel, 1.791 lit. et beaucoup moins en minimum.

Reste la Sèvre Niortaise, qui impose au département le tribut d'environ 1.200 kil. q., soit un peu moins du cinquième du territoire, exactement les 18/100, contre les 28/100 du Lay : non qu'elle y serpente longtemps, elle lui est extérieure et ne fait guère que le border d'avec les Deux-Sèvres, ensuite d'avec la Charente-Inférieure, en un lit vaseux; « elle se traîne avec une extraordinaire paresse, en son Marais poitevin, où l'on ne sait trop de quel côté descendent ses eaux, à l'O. ou à l'E., ou, à vrai dire, vers n'importe quel horizon, vu ses plis et replis infatigables dans la plaine immense, plate, humide ». Elle en reçoit l'Autise et la rivière dont là circonscription a pris son nom; ses trois bourgs sont Damvix, Maillé, l'Ile-d'Elle, au long de ses eaux navigables, grâce à des écluses, pour les embarcations qui ne jaugent pas plus de 100 tonnes, puis, grâce à la marée pour celles qui ne vont qu'à 250. Les 1.200 kil. q. qui lui sont tributaires en Vendée font presque exactement le tiers de ses 3.580 kil. q. de bassin total. L'Autise, « bocageonne » en son cours supérieur, appartient en Vendée à la région de la plaine d'oolithe qui lui soutire en grande partie ses eaux. C'est par 20 m. d'alt. seulement qu'elle arrive dans le territoire; elle y « circule » au S. du bourg de Saint-Hilaire-des-Loges, se réduit en été, vu ses pertes sous sol, à fort peu de chose (peut-être, en certaines sécheresses, à rien); puis elle se partage en deux Autises, la Vieille Autise et la Jeune Autise : la Vieille s'ouvre à la grande fontaine de Saint-Quentin qui ramène au jour les eaux perdues en amont, au passage de la Plaine, par un « gour » de près de

100 m. de tour, eau profonde, bleue, « feutrée » d'herbes aquatiques. Jeune et Vieille Autise et la Sèvre Niortaise limitent l'île de Maillezais, l'une des roches calcaires autour desquelles le Marais poitevin s'est cimenté — elle est ainsi nommée de la ville de Maillezais; — cours, 60 kil., dont moitié en Vendée; bassin, 480 kil. q.; bonnes eaux, 2, 3, 4 m. cubes; étiage, 300 lit. La Vendée ne relève des Deux-Sèvres que par sa source dans le massif de l'Absie (259 m.) et ses 2.500 premiers m.; tout le reste de ses 70 kil., de ses 675 kil. q., appartient à la Vendée. Elle coupe l'étroit bassin houiller de Vouvent (ou de Saint-Laurs), et, plus sinueuse que le Méandre lui-même, « court dans une gorge avec sites dignes de la montagne » : gorges de 17 à 18 kil. de longueur, désertes en dehors de Mervent, village des plus pittoresques où lui arrive le ruisseau de Vouvent, la Mère (34 à 35 kil., 140 kil. q.), qui se déroule dans la forêt de Vouvent. Après quoi, la Vendée entre dans la Plaine; elle baigne la ville qui a été la première capitale du dép., Fontenay-le-Comte, boit la Longève, c.-à-d. la Longue-Eau, qui est courte (17 à 18 kil., 66 kil. q.), sépare Velluire de Poiré et s'amortit dans le Marais où, devenue un canal entre digues, elle communique avec une foule de canaux, sous-canaux, et atteint la Sèvre à l'Ile-d'Elle, avec 500 lit. (et parfois moins encore) en étiage, 2.500 à 5.000 en bonnes eaux. Navigable officiellement pendant 25 kil., depuis Fontenay, au moyen de deux écluses.

La *Statistique des cours d'eau, usines et irrigations du dép. de la Vendée* nous apprend que les rivières et rus du territoire animent 560 usines, dont près de 500 moulins et minoteries, quelques papeteries, des filatures et foulons. La Sèvre Nantaise en meut à elle seule 85, le Lay 46, le Petit-Lay 39, la Vendée 33, la Boulogne 25, la Mère 23, le Loing 21, etc., etc.

Climat. — Le pays étant peu élevé et bordant l'Océan, la Vendée a le privilège d'un climat maritime, dit le climat girondin, très doux eu égard à la latitude. Il est rare que le mercure y descende, en bas pays (en Plaine et Marais) à plus de 8° au-dessous de zéro; rare aussi qu'il monte de beaucoup, et longtemps, à plus de 25°. Il en est autrement dans le Bocage où, par l'altitude plus grande et la froideur du sol et du sous-sol, la température des lieux peut s'abaisser, quelquefois sensiblement, au-dessous de ces — 8°; par compensation, le climat y est bien moins humide et plus salubre que dans le Marais où, naturellement, la fièvre intermittente est assez commune. Comme pluie, il tombe sur la côte une moyenne de 626 millim. par année, en 120-150 jours, contre les 770 qui sont la résultante officielle (certainement bien inférieure à la vérité) de la « précipitation » française. Le Bocage, surtout dans ses hauts, reçoit certainement une quantité de pluie notablement supérieure à ces 626 millim.

Flore et Faune naturelles (V. France, § *Flore*; France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — A peine le dép. de la Vendée avait-il été créé aux dépens du Bas-Poitou qu'il fut entraîné dans la plus terrible de nos guerres civiles, aussi sanglante, mais heureusement beaucoup plus courte, que nos abominables guerres de religion. Sur le territoire vendéen, les faits les plus notables de la guerre de Vendée furent : la défaite des Vendéens de Bonchamps, Lescure et La Rochejacquelein à Fontenay-le-Comte (1793); leur victoire subséquente en ce même Fontenay; leur déroute à Luçon; la conquête de Noirmoutier par Charette, et sa reprise par les républicains; déroutes et victoires des uns et des autres, la lutte se termina par ici en 1796, et ce fut en Bretagne, en Normandie que les « Chouans » luttèrent encore jusqu'en 1799 et 1800. La petite insurrection vendéenne des Cent-Jours aboutit rapidement à la défaite des rebelles à Rocheservière. C'est pour rendre les révoltes plus malaisées que Napoléon transporta, de Fontenay, le chef-lieu du département à La Roche-sur-Yon (qu'on appela Napoléon-Vendée) et qu'il sillonna le pays de routes stratégiques.

En dehors de vaillants chefs de l'armée vendéenne, on ne peut guère citer parmi les personnages célèbres nés en Vendée ou y ayant vécu depuis 1789 que : La Revellière-Lépeaux (1753-1824), qui fut un des membres du Directoire), né à Montaigu; le général Belliard (1773-1832), né à Fontenay-le-Comte; l'archéologue Fillon (1819-81), né à Grues, près Luçon; le journaliste Chambolle (1802-83), né à La Châtaigneraie; le peintre Paul Baudry (1828-86), né à La Roche-sur-Yon. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Vendée comprend 3 arrondissements : La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Les Sables-d'Olonne; ils sont subdivisés en 30 cantons et 303 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Poitiers. La Roche-sur-Yon est le siège des assises. Il y a 3 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.); pas de tribunal de commerce spécial au département; 1 justice de paix par canton.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 232 gendarmes (46 brigades), 5 commissaires de police, 12 agents de police, 230 gardes champêtres, 333 gardes particuliers assermentés, 22 gardes forestiers, 297 douaniers. Il y eut 2.707 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à La Roche-sur-Yon, 1 trésorier-payeur général à La Roche-sur-Yon, 2 receveurs particuliers à Fontenay-le-Comte et aux Sables-d'Olonne, 3 percepteurs à La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne et Fontenay-le-Comte; 1 directeur, 1 inspecteur, 3 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 3 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 1 inspecteur à La Roche-sur-Yon, 1 receveur principal entreposeur à La Roche-sur-Yon, 2 receveurs entreposeurs à Fontenay-le-Comte et aux Sables-d'Olonne. Il y a une inspection des douanes aux Sables-d'Olonne (direction de La Rochelle).

Instruction publique. — Le dép. de la Vendée relève de l'Académie de Poitiers. L'inspecteur d'Académie réside à La Roche-sur-Yon. Il y a 4 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, à La Roche-sur-Yon, et dans 2 collèges communaux à Fontenay-le-Comte et à Luçon. Il y a des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices à La Roche-sur-Yon. L'enseignement professionnel est représenté par 1 école pratique d'agriculture à Pétré, près Luçon (V. l'art. Ecole, t. XV, p. 475), 2 stations agronomiques à Pétré et aux Sables-d'Olonne, et 1 chaire d'agriculture à La Roche-sur-Yon.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Luçon, suffragant de Bordeaux. Le département compte (au 1er nov. 1894): 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 36 curés, 262 desservants, 121 vicaires. — Le culte réformé relève de l'Eglise consistoriale de Pouzauges et compte 5 pasteurs pour environ 3.500 fidèles.

Armée. — Le dép. de la Vendée appartient à la 11e région militaire (Nantes). La 42e brigade d'infanterie a son siège à La Roche-sur-Yon. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme les 3e (La Roche-sur-Yon) et 4e (Fontenay-le-Comte) subdivisions du 11e corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 11e légion de gendarmerie (Nantes), à la division minéralogique du Centre (arr. de Poitiers), à la 11e inspection des ponts et chaussées, à la 7e région agricole (O. central), à la 24e conservation des forêts (Niort). Le département possède 1 chambre de commerce à La Roche-sur-Yon et 3 chambres consultatives d'agriculture à La Roche-sur-Yon, à Fontenay-le-Comte et aux Sables-d'Olonne.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de la

Vendée, une population totale de 441.735 hab. Voici, depuis un siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801....	243.426	1856....	389.683
1806....	268.444	1861....	395.695
1821....	316.587	1866....	404.473
1826....	322.826	1872....	401.446
1831....	330.350	1876....	411.781
1836....	341.312	1881....	421.642
1841....	356.453	1886....	434.808
1846....	376.184	1891....	442.355
1851....	383.734	1896....	441.735

La population du dép. de la Vendée a augmenté d'une façon continue depuis le commencement du XIX[e] siècle, avec une seule interruption (1870). La population a presque doublé en un siècle. La Vendée est presque le seul département agricole et sans grandes villes qui soit dans ce cas. Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.786 en 1901. Le mouvement d'augmentation a été uniforme dans les différentes parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation ou diminution
La Roche-sur-Yon.	54.655	167.248	+112.593	21,7	66,3	+44,6
Fontenay-le-Comte	109.344	142.034	+ 32.690	50,4	65,5	+15,1
Les Sables-d'Olonne	79.427	132.453	+ 53.026	34,1	56,9	+22,8
Totaux.......	243.426	441.735	+198.309	34,7	62,9	+28,2

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
La Roche-sur-Yon.....	150.582	158.836	168.409	167.248
Fontenay-le-Comte.....	135.257	140.589	143.578	142.034
Les Sables-d'Olonne....	115.607	122.217	130.368	132.453
Totaux du départ...	401.446	421.642	442.355	441.735

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Vendée venait, en 1896, au 27[e] rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 36[e] avec une densité (63 hab. par kil. q.), encore inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Eparse	Comptée à part	Totale
La Roche-sur-Yon	9.463	992	2.255	12.710
Fontenay-le-Comte	7.293	832	1.971	10.096
Les Sables-d'Olonne....	10.261	1.181	384	11.826

La population éparse est (en 1891) de 595 hab. pour 1.000, proportion très supérieure à la moyenne française (366 °/₀₀) et qui montre la prédominance de l'élément rural dans toute l'étendue du département.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine......	53.977	Urbaine......	51.894
Rurale.......	380.831	Rurale.......	389.841
Total.....	434.808	Total.....	441.735

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 8, occupant une surface totale de 23.284 hect., contre 678.269 hect. occupés par les 295 communes rurales (superf. totale du département, 701.553 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine.	10,74	12,00	12,79	11,74
— rurale..	89,26	88,00	87,21	88,26

La population rurale prédomine et forme près des 9/10 de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/₀ du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 9.853 dont 5.107 du sexe masculin et 4.746 du sexe féminin ; naissances naturelles, 322 dont 162 du sexe masculin et 160 du sexe féminin ; soit un total de 10.175 naissances. Il y eut 349 mort-nés. Le nombre des décès fut de 7.676 dont 3.934 du sexe masculin et 3.742 du sexe féminin. Il s'ensuit que la natalité est notablement supérieure à la mortalité, fait devenu exceptionnel pour les autres départements français.

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1900) :

Arrondissement de La Roche-sur-Yon (10 cant., 105 com., 251.983 hect., 167.248 hab.). — *Cant. de Chantonnay* (12 com., 24.316 hect., 15.933 hab.) : Chantonnay, 4.070 hab. (2.084 aggl.). — *Cant. des Essarts*, 9 com., 26.948 hect., 14.979 hab.) : Les Essarts, 3.475 hab. (1.069 aggl.). — *Cant. des Herbiers* (10 com., 24.956 hect., 16.196 hab.) : Les Epesses, 2.013 hab. (1.034 aggl.) ; Les Herbiers, 3.571 hab. (1.810 aggl.). — *Cant. de Mareuil* (13 com., 18.648 hect., 9.805 hab.) : Mareuil, 1.840 hab. (1.264 aggl.). — *Cant. de Montaigu* (10 com., 23.574 hect., 17.410 hab.) : Montaigu, 1.776 hab. (1.776 aggl.). — *Cant. de Mortagne-sur-Sèvre* (14 com., 22.862 hect., 19.157 hab.) : Mortagne, 2.198 hab. (2.139 aggl.) ; Saint-Laurent-sur-Sèvre, 2.906 hab. (1.942 aggl.). — *Cant. du Poiré-sur-Vie* (8 com., 32.123 hect., 17.606 hab.) : Aizenay, 4.298 hab. (1.105 aggl.). — *Cant. de Rocheservière* (6 com., 13.271 hect., 8.057 hab.). — *Cant. de La Roche-sur-Yon* (15 com., 40.067 hect., 34.021 hab.) : La Chaize-le-Vicomte, 2.669 hab. (1.088 aggl.) ; La Roche-sur-Yon, 12.710 hab. (11.718 aggl.). — *Cant. de Saint-Fulgent* (8 com., 22.441 hect., 14.184 hab.).

Arrondissement de Fontenay-le-Comte (9 cant., 114 com., 216.830 hect., 142.034 hab.). — *Cant. de Chaillé-les-Marais* (8 com., 21.000 hect. 10.307 hab.) : Champagné, 1.551 hab. (1.148 aggl.) ; L'Ile-d'Elle, 1.983 hab. (1.124 aggl.). — *Cant. de La Châtaigneraie* (20 com., 33.667 hect., 23.102 hab.) : La Châtaigneraie, 1.944 hab. (1.638 aggl.). — *Cant. de Fontenay-le-Comte* (13 com., 16.126 hect., 19.442 hab.) : Fontenay-le-Comte, 10.096 hab. (9.264 aggl.) ; Le Langon, 1.528 hab. (1.124 aggl.). — *Cant. de L'Hermenault* (13 com., 21.283 hect., 11.869 hab.) : Nalliers, 2.551 hab. (1.429 aggl.). — *Cant. de Luçon* (10 com., 29.288 hect., 18.551 hab.) : L'Aiguillon-sur-Mer, 1.822 hab.

(1.795 aggl.); Grues, 1.228 hab. (1.061 aggl.) ; Luçon, 6.745 hab. (6.482 aggl.) ; Sainte-Gemme-la-Plaine, 1.492 hab. (1.139 aggl.) ; Saint-Michel-en-l'Herm, 2.866 hab. (2.578 aggl.) ; Triaize, 1.538 hab. (1.256 aggl.). — *Cant. de Maillezais* (13 com., 20.133 hect., 15.464 hab.) : Benet, 2.590 hab. (1.258 aggl.) ; Vix, 2.525 hab. (1.265 aggl.). — *Cant. de Pouzauges* (13 com., 31.876 hect., 20.590 hab.) : Pouzauges, 3.407 hab. (1.662 aggl.). — *Cant. de Saint-Hilaire-des-Loges* (11 com., 19.894 hect., 11.635 hab.). — *Cant. de Sainte-Hermine* (13 com., 19.187 hect., 11.074 hab.) : Sainte-Hermine, 1.962 hab. (1.584 aggl.).

Arrondissement des Sables-d'Olonne (11 cant., 84 com., 232.740 hect., 132.453 hab.). — *Cant. de Beauvoir-sur-Mer* (4 com., 14.192 hect., 8.079 hab.) : Bouin, 2.670 hab. (1.375 aggl.). — *Cant. de Challans* (6 com., 25.305 hect., 14.900 hab.) : Challans, 5.453 hab. (2.091 aggl.). — *Cant. de l'Ile-d'Yeu* (1 com., 2.332 hect., 3.489 hab.) : L'Ile-d'Yeu, 3.489 hab. (1.453 aggl.). — *Cant. de La Mothe-Achard* (12 com., 26.563 hect., 13.175 hab.). — *Cant. des Moûtiers-les-Mauxfaits* (13 com., 24.531 hect., 12.992 hab.). — *Cant. de Noirmoutier* (2 com., 5.878 hect., 7.780 hab.) : Barbâtre, 1.687 hab. (1.139 aggl.) ; Noirmoutier, 6.093 hab. (1.994 aggl.). — *Cant. de Palluau* (9 com., 20.638 hect., 11.380 hab.). — *Cant. des Sables-d'Olonne* (6 com., 14.837 hect., 19.091 hab.) : Les Sables-d'Olonne, 11.826 hab. (10.645 aggl.) — *Cant. de Saint-Gilles-sur-Vie* (16 com., 29.215 hect., 17.113 hab.) : Croix-de-Vie, 1.832 hab. (1.821 aggl.) ; Saint-Gilles-sur-Vie, 1.783 hab. (1.326 aggl.). — *Cant. de Saint-Jean-de-Monts* (5 com., 18.329 hect., 11.435 hab.). — *Cant. de Talmont* (10 com., 28.323 hect., 13.019 hab.) : Jard, 1.242 hab. (1.022 aggl.) ; Talmont, 1.155 hab. (1.139 aggl.).

Il faut remarquer qu'il n'y a pas de grands groupements urbains et que les centres de population (moyenne, 1.000 hab.) sont répartis également sur toute la surface du département.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 18.854 dans le dép. de la Vendée. — Le nombre des maisons d'habitation était de 104.845, dont 102.637 occupées en tout ou en partie, et 2.208 vacantes.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 13.400 individus isolés et 99.845 familles, plus 149 établissements comptés à part, soit un total de 113.394 ménages. Il y a 13.400 ménages composés d'une seule personne ; 22.831, de deux personnes ; 22.394, de trois personnes ; 19.016, de quatre personnes ; 13.269, de cinq personnes ; 8.541, de six personnes ; 13.794, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) très inférieure à celle de l'ensemble de la France (114 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Vendée se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	278.153
— dans une autre com. du département	139.076
Français nés dans un autre département	23.679
— en Algérie ou dans une colonie française	34
Français nés à l'étranger	32

Soit un total de 440.974 Français de naissance

Il faut y ajouter 67 naturalisés et 205 étrangers.

Classée par nationalité, la population de la Vendée comprend : 441.041 Français, 42 Espagnols, 28 Suisses, 26 Italiens, 24 Anglais, Ecossais et Irlandais, 21 Allemands, 19 Belges, 12 Hollandais.

Le dép. de la Vendée était en 1896 au 4e rang des départements français ayant conservé, en plus grand nombre, leurs originaires (*ex-æquo* avec la Lozère), et au 6e rang des départements où l'émigration était la plus faible (après le Finistère, la Gironde, les Pyrénées-Orientales, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de la Vendée se répartit (en 1896) en 219.495 hommes et 221.751 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 1.008 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). L'âge moyen des hommes est de 30 ans, celui des femmes de 30 ans 5 mois 10 jours.

D'après la profession. — La population de la Vendée se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	277.678	soit 631 ‰
Industries manufacturières	73.713	— 168 —
Transports	12.240	— 28 —
Commerce	25.751	— 58 —
Force publique	4.769	— 11 —
Administration publique	7.234	— 16 —
Professions libérales	8.754	— 20 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	23.469	— 53 —

En outre, 8.747 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 88.568 patrons, 3.157 employés, 69.111 ouvriers. Les personnes inactives de leur famille sont au nombre de 272.772, plus 20.027 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 623.123 hect., dont 606.999 appartenant à des particuliers, 8.399 à l'Etat, 5.276 aux communes, etc. Des 606.999 hect. appartenant aux particuliers, 438.535 étaient des terres labourables, 120.322 des prés naturels, herbages et vergers, 17.424 des vignes, 7.413 des jardins de plaisance et parcs, 33.305 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 286.905 dont 174.307 non bâties et 112.598 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de la Vendée 50.764 propriétés non bâties imposables, savoir : 31.096 appartenant à la petite propriété, 16.998 à la moyenne propriété, 2.670 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1894).

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	14.427	9,460
— de 1 à 5 hectares	16.669	95.560
Moyenne propriété :		
Biens de 5 à 10 hect.	7.009	
— de 10 à 20 —	4.384	
— de 20 à 30 —	2.994	231.791
— de 30 à 40 —	2.611	
— de 40 à 50 —	1.471	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	927	302.589
— de 100 à 200 —	235	
— de 200 à 300 —	29	
Au-dessus de 300 —	8	
Totaux	50.764	639.400

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe

105.020 hect., la moyenne 231.791 hect. et la grande 302.589 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 12^{hect},39, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La grande propriété domine (en 1892). L'étendue moyenne des exploitations agricoles est donc relativement élevée.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897).....	114.664	2.080
	Francs	Francs
Valeur locative réelle....	12.944.010	938.405
— vénale (en 1887).	257.909.277	15.550.154

Il faut y ajouter 926 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 228.025 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français (en 1898) représente 1/216e de la valeur totale, soit 13.774.487 fr.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre 277.678 personnes (en 1891), soit 631 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. Le dép. de la Vendée est donc un département essentiellement agricole.

Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont le *Bocage*, à l'O. et au centre, la *Plaine*, à l'E., et le *Marais*, au S. (V. le § *Relief du sol*, etc.).

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Vendée représente environ le 1/70e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898.

Ce tableau montre que la production des cultures du dép. de la Vendée est supérieure à la moyenne française. Dans la période décennale 1890-99, la production moyenne annuelle du froment fut de 2.573.430 hectol.; celle du méteil, 7.360 hectol.; celle du seigle, 42.250 hectol.; celle de l'orge, 198.890 hectol.; celle de l'avoine, 693.120 hectol. En 1899, la valeur de la récolte du froment était de 41.042.980 fr., celle de l'orge de 1.688.620 fr., etc. Les rendements sont très bons : 18 hectol. à l'hectare, en 1899, pour le froment (moyenne française, 18^{hl},50), 20 hectol. pour le seigle (moy. franç., 15^{hl},83), 23 hectol. pour l'orge (moy. franç., 19^{hl},80), 13 hectol pour le sarrasin (moy. franç., 13^{hl},83), 25 hectol. pour l'avoine (moy. fr., 24^{hl},20), 200 quintaux pour les betteraves fourragères (moy. fr., 235^{q},30), etc.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres 2.834.460
Froment	157.470	Quintaux 2.210.880
		Hectolitres
Seigle	2.210	44.200
Orge	7.920	182.160
Avoine	31.760	794.000
Sarrasin	6.070	78.910
Millet	1.780	24.920
		Quintaux
Pommes de terre	14.610	1.124.970
Betteraves fourragères	12.820	2.564.000
Trèfle	22.380	850.440
Luzerne	10.850	455.700
Sainfoin	1.400	46.200
Prés naturels et herbages	110.200	3.362.560
Colza	1.220	20.740
Chanvre	143	Filasse 572 Graine 1.144
Lin	1.112	Filasse 4.448 Graine 6.672
Pommes à cidre	»	13.120
Châtaignes	»	16.120
		Hectolitres
Vignes	11.720	468.880

Les prairies et les pâturages ont beaucoup d'importance dans le Marais (marais *mouillés* et marais *desséchés*). D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 38.883 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 26.969 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 47.621 hect. non irrigués, 7.531 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 1.896 hect. d'herbages pâturés de coteaux.

Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 59.313 hect., dont 9.104 de trèfle incarnat, 3.456 de vesces ou dravières, 34.213 de choux-fourragers, 1.603 de seigle en vert, 9.236 de maïs, fourrage, etc. Il y avait 5.705 hect. de prés temporaires. La production était en 1892 de 335.027 quintaux pour le trèfle, 109.555 quint. pour les vesces, 6.986.127 quint. pour les choux-fourragers, etc. La valeur des récoltes était (en 1892) de 2.010.162 fr. pour le trèfle, 30.040.346 fr. pour les choux-fourragers, 1.073.735 fr. pour les prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers accusait les résultats suivants (en 1892) : pommes et poires, 7.692 hectol.; pêches et abricots, 299 hectol.; prunes, 1.739 hectol.; cerises, 5.545 hectol.; noix, 352 hectol.; châtaignes, 30.000 hectol. La récolte du cidre a donné (en 1899) 14.758 hectol. — La vigne est cultivée sur 13.783 hect. La récolte de 1898 fut de 334.552 hectol., d'une valeur de 10 millions 390.329 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 367.201 hectol. Le meilleur cru est celui de Sigournais. — Les cultures maraîchères sont très considérables. Les jardins potagers et maraîchers occupaient, en 1892, une superficie de 6.835 hect. Il y avait 11.531 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 3.723 hect. cultivés en carottes, navets, choux, asperges, artichauts, etc.

Les forêts occupent (en 1892) une superficie encore étendue. La surface boisée est estimée à 31.373 hect., dont 7.923 appartiennent à l'Etat, 145 aux communes, 23.305 à des particuliers. Il y a 4.897 hect. en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le chêne-vert, le châtaignier, l'érable, l'orme, le frêne, le hêtre, le peuplier, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Vouvant, de La Chaize, du Parc, de Gralas, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 98.341 m. c. par an.

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1899 était :

Espèce chevaline	29.390
— mulassière	2.610
— asine	5.150
— bovine	360.360
— ovine	166.650
— porcine	75.800
— caprine	3.630

L'élevage du cheval est important. Les chevaux appartiennent principalement à la race frisonne (V. Race, § *Zootechnie*, t. XXVIII, p. 40). Il y a un dépôt d'étalons à La Roche-sur-Yon. — Les bêtes bovines sont très renommées et appartiennent à la race vendéenne (variété *maraîchine*, etc.). V. l'art. Race, t. XXVIII, p. 30. — La production du lait fut, en 1899, de 1.647.520 hectol., d'une valeur de 21.417.760 fr., celle du beurre était de 3.780.911 kilogr. (en 1892), d'une valeur moyenne de 2 fr. 09 le kilogr. La fabrication des fromages a donné (en 1892) 602.340 kilogr., d'une valeur totale de 816.903 fr. — Le nombre des moutons est peu élevé. La production de la laine était, en 1899, de 1.870 quintaux, valant seulement 364.650 fr. — Les basses-cours ont une très grande extension et comptaient (en 1892) 848.000 poules, 42.000 oies, 165.000 canards, 18.000 dindons, 50.000 pigeons, 72.000 lapins, etc. — L'apiculture est développée. Il y avait (en 1899) 15.000 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 43.260 kilogr.

de miel et 19.850 kilogr. de cire d'une valeur globale de 146.070 fr.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 5 à 7 hect. : 31.096 ont moins de 5 hect., 7.009 de 5 à 10 hect., 9.989 de 10 à 40 hect., 2.670 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 32.367, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de $4^{hect},99$, celui des fermiers est de 19.121, celui des métayers est de 12.564.

Industrie. — L'industrie fait vivre 73.713 personnes (en 1891), soit 168 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est assez développée.

Mines et carrières. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1900, de 11 pour une superficie totale de 10.114 hect. de terrains exploités. Il y avait 8 mines de combustibles minéraux (Vouvant, Chantonnay, Faymoreau, Antigny, Saint-Sulpice, Thouarsais, Saint-Maurice-des-Noues, Saint-Philbert) et 2 mines d'autres minerais métallifères (plomb argentifère, antimoine).

Le combustible minéral est extrait du bassin de Vouvant et Chantonnay, divisé en 2 concessions, embrassant une superficie totale de 6.846 hect. Il a produit, en 1899, 28.571 tonnes, valant sur le carreau de la mine 487.187 fr.

Pour la consommation, le dép. de la Vendée emploie 117.900 tonnes, importées surtout d'Angleterre et valant en moyenne 30 fr. la tonne sur les lieux de consommation, soit 3.537.100 fr. en tout.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1899 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre........	8.000	120.000
— dure.........	5.000	100.000
Moellon....................	54.000	54.000
Sable et gravier pour mortier et béton................	18.000	18.000
Chaux grasse...............	5.600	56.000
Argile pour briques et tuiles..	8.000	8.000
Chaux pour amendement......	31.500	315.000
Dalles.....................	300	6.000

On exploitait 308 carrières (à ciel ouvert) où travaillaient 901 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 260 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues. Il n'y a pas de carrières souterraines.

Le dép. de la Vendée compte, sur les côtes de l'Océan, un grand nombre de marais salants. En 1899, ils étaient au nombre de 1.611, occupant une superficie de 1.266 hect., où travaillaient 2.090 ouvriers. La production du sel brut était de 70.528 t., valant 634.752 fr.

Industries manufacturières. Il existait en 1899, dans le dép. de la Vendée, 757 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 851, d'une puissance égale à 7.168 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en :

105	machines fixes d'une force de		2.735	chev.-vapeur
200	— mi-fixes	—	1.198	—
542	— locomobiles	—	3.139	—
4	— locomotives	—	96	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières............	374	chev.-vapeur
Usines métallurgiques..........	48	—
Agriculture..................	3.159	—
Industries alimentaires..........	1.551	—
— chimiques et tanneries..	84	—
Tissus et vêtements...........	569	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation....................	1.023	—
Bâtiments et travaux..........	333	—
Services publics de l'Etat.......	27	—

L'outillage agricole comptait, en 1892, 185 machines à vapeur fixes ou locomobiles, 571 batteuses mécaniques, 13 semeuses mécaniques, 149 faucheuses mécaniques, 65 moissonneuses, 267 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 52.784 outils agricoles.

L'industrie textile compte environ 25 fabriques avec environ 350 ouvriers, 12.000 broches en activité et 900 métiers à bras.

La construction des bateaux pour la pêche côtière et la pêche hauturière occupe des chantiers qui passent pour les meilleurs qui existent en France.

Il existait, en 1899, dans le dép. de la Vendée, un total de 36 syndicats professionnels, dont 10 syndicats patronaux (557 membres), 14 syndicats ouvriers (1.557 membres), pas de syndicats mixtes et 12 syndicats agricoles (4.047 membres). — La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1899, de $1^{lit},79$ par tête (moyenne française, $5^{lit},08$). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 109 hectol. d'alcool par an, sans compter 445 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. — La consommation du vin était, en 1899, de $1^{hectolit},09$ par tête (moy. française, $1^{hectolit},12$), celle du cidre, de $0^{hectolit},01$. — Il a été vendu (en 1897) 172.951 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 51.427 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 507 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Pêche. — La pêche maritime est pratiquée activement par les habitants du littoral. En 1899, il y avait 401 bateaux pêcheurs, jaugeant 4.844 t. et montés par 1.793 marins. Le produit annuel de la pêche était évalué à 2.373.950 fr. (soles, merlus, sardines, thon, etc.). La pêche à pied, pratiquée par environ 900 personnes, donnait un produit total de 160.000 fr. environ.

Le parquage des huîtres était effectué sur une superficie de 40 hect., divisés en 600 parcs, produisant env. 7.000.000 d'huîtres, expédiées principalement à Paris et dans les autres grande villes.

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 25.751 personnes (en 1891), soit 58 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 12.240, soit 28 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est très peu développé dans le département. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à La Roche-sur-Yon était, en 1898, seulement de 3.872.100 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière. Le nombre des patentes est peu élevé. Il y avait (en 1894) 54 hauts commerçants et banquiers, 14.144 commerçants ordinaires, 2.979 industriels, 405 exerçant des professions libérales.

Le dép. de la Vendée exporte des céréales, des chevaux, des bœufs, de la houille, des huîtres, etc. Il importe des bois de construction, du goudron, des vins, des denrées coloniales, des articles de nouveautés, librairie et ameublement, etc.

Le commerce maritime international se fait par les ports de Noirmoutier, Croix-de-Vie, Les Sables-d'Olonne et L'Aiguillon, et il est presque sans activité (en 1899) pour les bateaux français.

Le cabotage (Bouin, Beauvoir, l'Ile-d'Yeu, Luçon et les autres ports ci-dessus mentionnés) est assez actif avec l'Angleterre, l'Espagne et les ports français de la côte de l'Océan. Il transporte principalement du sel marin, de la houille, des céréales, des engrais chimiques, des matériaux de construction, etc. — Les droits de douane s'élevaient (en 1896) à 1.576.193 fr. pour le dép. de la Vendée.

Voies de communication. Le dép. de la Vendée avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 539 kil. de routes nationales, 3.273 kil. de chemins de grande communication et 2.263 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 490 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de la Vendée est traversé, en 1900, par 7 lignes

de chemin de fer d'une longueur totale de 466 kil., dont 67 kil. en construction. Ce sont des lignes d'intérêt général exploitées par l'Etat :

1° La ligne de Nantes à Bordeaux, qui parcourt 124 kil. dans le département, en passant par *La Roche-sur-Yon*. — 2° La ligne de Paris aux *Sables-d'Olonne* (103 kil.), par *La Roche-sur-Yon*. — 3° La ligne de Nantes à *La Roche-sur-Yon* par Machecoul (64 kil.). — 4° L'embranchement de Commequiers à Croix-de-Vie (13 kil.), qui se détache de la ligne précédente. — 5° Les petites lignes de *Fontenay-le-Comte* à Velluire, Benet et Breuil-Barret (46 kil.). — 6° La ligne de Vouvant à Chantonnay (25 kil.), rejoignant la ligne n° 2. — 7° La ligne de Nantes à Poitiers (8 kil.) traverse l'extrémité septentrionale du département. — Plusieurs lignes sont en construction : Fontenay-le-Comte à Cholet (61 kil.), Breuil-Barret à Parthenay (5 kil.), etc. Il y faut ajouter 148 kil. de tramways : Challans à Fromentine, Chantonnay à Luçon, La Roche-sur-Yon aux Herbiers, La Roche-sur-Yon à Legé, Les Quatre-Chemins-de-l'Oie à Montaigu, etc.

La petite rivière de la Vendée est navigable jusqu'à Fontenay-le-Comte (25 kil.). Citons aussi le canal de Luçon à la Pointe-aux-Herbes (14 kil.).

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 17 bureaux de poste, 5 bureaux télégraphiques et 57 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 620.136 fr., et une recette télégraphique de 83.905 fr.

Finances. — Le dép. de la Vendée a fourni, en 1896, un total de 15.372.873 fr. 47 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 412 billards, 50 cercles, 2.210 vélocipèdes et 33.544 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 2.008.329 fr.

Les dépenses départementales se sont élevées à 2.142.230 fr. 47, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	20.599 78
Propriétés départementales, locations et mobilier	93.659 09
Chemins vicinaux	1.136.102 17
Chemins de fer d'intérêt local	140.134 47
Instruction publique	21.080 07
Assistance publique	457.442 24
Encouragements intellectuels	8.337 34
— à l'agriculture	58.205 21
Service des emprunts	118.235 28
Subventions pour des entreprises d'intérêt général	42.876 64
Dépenses diverses	45.558 18

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 1.642.495 fr. 74.

Le nombre total des centimes départementaux était de 57,40, dont 32,40 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 27.626 fr. 41, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 21.730 fr. 09.

Les 303 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 3.082.972 fr., correspondant à 2.973.167 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 11.331, dont 3.659 extraordinaires, soit une moyenne de 37 cent. par commune.

Il y avait 13 communes imposées de moins de 15 cent., 80 imposées de 15 à 30 cent., 163 de 31 à 50 cent., 47 de 51 à 100 cent. et aucune commune n'était imposée au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 7.075.483 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 12, le produit net des octrois se montait à 494.257 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Vendée est arriéré.

En 1896, sur 4.033 conscrits examinés, 278 ne savaient pas lire. Cette proportion de 69 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de la Vendée au 70e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 75e rang (sur 87 dép.), avec 828 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 881 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	585	17	81	195	878
Instituteurs	608		120		728
Institutrices	355		575		930
Elèves garçons	27.852	566	63	6.130	34.611
— filles	10.767	179	8.422	13.716	33.084

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles	10	»	8	36	54
Institutrices	17	»	15	39	71
Garçons	615	»	740	1.514	2.869
Filles	518	»	671	1.604	2.793

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 2 écoles qui avaient, en 1897, 140 élèves, et par des cours complémentaires comptant 60 élèves ; pour les filles, par 1 école, ayant 107 élèves, et par des cours secondaires comptant 16 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.447.025 fr. 40. — Il existait 182 caisses des écoles, avec 26.769 fr. de recettes et 23.127 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans un lycée (La Roche-sur-Yon) comprenant (en 1898) 238 élèves, dont 87 internes, et 2 collèges communaux (Fontenay-le-Comte et Luçon).

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 113, desservant une population de 251.996 hab. ; ils assistèrent 12.998 personnes, dont 34 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 11.718 personnes, dont 21 étrangers, le total des recettes à 186.747 fr., celui des dépenses à 200.971 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 14 desservis par 21 médecins et disposant de 1.218 lits. Le budget se montait à 462.299 fr. pour les recettes et 473.376 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 2.342 malades dont 181 décédèrent ; 400 infirmes et vieillards dont 54 décédèrent ; 1.349 enfants assistés, dont 28 décédèrent. En outre, 396 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe à La Roche-sur-Yon. Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 451 aliénés, dont 216 femmes. La dépense totale était de 149.604 fr. 20, dont 102.600 fr. 47 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 13 établissements et 98 sociétés diverses.

E.-D. Grand.

Bibl. : V. Poitou, Fontenay-le-Comte, etc. — *Annuaire du dép. de la Vendée*. — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Statistique de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes, des départements*, *Comptes définitifs de chaque exercice*. — Ad. Joanne, *Géographie du dép. de la Vendée* ; Paris, 1900, in-16, 6e éd. — Deniau, *Histoire de la Vendée* ; Angers, 1875-79, 6 vol. in-8. — B. Fillon et O. de Rochebrune,

Poitou et Vendée ; Niort, 1862-69, 2 vol. in-4 et atl. — E. DE MONBAIL, *Notes et croquis sur la Vendée, histoire, mœurs, monuments, coutumes, portraits ;* Niort, 1842, in-4 (collect.: *Monuments relig., milit. et civ. du Poitou*). — Anonyme, *la Vendée avant 1793 ;* Paris, 1893, in-8. — C. LEROUX-CESBRON, *Lofficial, représentant du peuple, journal d'un conventionnel en Vendée (déc. 1794-juil. 1795) ;* Paris, 1896, in-12. — E. LOCKROY, *une Mission en Vendée (1793) ;* Paris, 1893, in-18. — C.-L. CHASSIN, *Etudes sur la Vendée et la Chouannerie ;* Paris, 1900, 11 vol. in-8. — DE WISMES, *la Vendée ;* Nantes, 1845 et 1856, in-fol., (40 pl.). — C. MASSÉ-ISIDORE, *la Vendée poétique et pittoresque ;* Nantes, 1829, 2 vol. in-8. — A. BILLARD DE VEAUX, *Bréviaire du Vendéen,* 1838, in-8 (biographie départementale). — C. MERLAND, *Biographies vendéennes ;* Nantes, 1883, in-12. — L. SEVIN-DESPLACES, *Vendée ;* Paris, 1896, in-12 (collect. *Galerie française*). — S. TRÉBUCQ, *la Chanson populaire en Vendée ;* Paris, 1896, in-8. — P. LABRETONNIÈRE, *Statistique du dép. de la Vendée ;* Paris, an IX (1801), in-8. — DE BEAUVOLLIER, *Essai sur la Vendée envisagée dans son agriculture, son industrie... ;* Paris, 1816, in-4. — CAVOLEAU et A. RIVIÈRE, *Essai d'une description générale de la Vendée ;* Paris, 1836, in-4. — DE QUATREBARBES, *une Paroisse vendéenne sous la Terreur ;* Paris, 1888, in-12. — A. JOHANET, *la Vendée à trois époques (de 1793 jusqu'à l'Empire, 1815, 1832) ;* Paris, 1840, 3 vol. in-8. — E.-A. THÉVIN, *Description apologétique sur le dép. de la Vendée ;* Bordeaux, 1843, in-8, 3e éd. — CAVOLEAU, *Statistique générale du dép. de la Vendée ;* Fontenay-le-Comte, 1844, in-8. — PITRE-CHEVALIER, *Bretagne et Vendée,* 1846, in-8. — E. BALLEYGUIER-LOUDUN, *la Vendée : le pays, les mœurs, la guerre ;* Paris et Lyon, 1849, in-8. — F. GRILLE, *la Vendée en 1793 ;* Paris, 1851-52, 3 vol. in-8.

VENDÉE (Guerres de). Nom des guerres à la fois civiles et religieuses qui, pendant la Révolution, ensanglantèrent non seulement le dép. de la Vendée, mais les districts limitrophes de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres : non sans se rattacher plus ou moins, en vertu des instructions du comte de Provence et du comte d'Artois, à d'autres conspirations royalistes en Bretagne et dans le Midi, et surtout aux plans d'invasion et de diversion des monarchies coalisées contre la République. La vraie cause de l'insurrection fut le fanatisme catholique des populations du Bas-Poitou : fanatisme surexcité depuis le XVIIe siècle par la persécution et la destruction du protestantisme, par la « mission » de Grignion de Montfort, béatifié depuis, et par la prédication permanente des moines de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Dès que la constitution civile du clergé, la nouvelle organisation des diocèses, les élections ecclésiastiques, etc., eurent donné au clergé une raison ou un prétexte de résistance dogmatique, les paysans de l'Ouest, sur la foi des curés auxquels ils étaient habitués et qui les gouvernaient en toute chose, considérèrent la religion comme perdue s'ils consentaient à recevoir en leur place les curés élus, les « jureurs », les « intrus » comme ils les appelaient, et dont le nombre fut loin, d'ailleurs, de suffire au service des paroisses. Confirmés dans ces dispositions par les brefs de la cour de Rome, ils furent de cœur avec Louis XVI, quand celui-ci refusa de sanctionner les décrets de la Législative contre les prêtres fonctionnaires qui avaient refusé ou rétracté le serment civique. A leurs yeux, le roi fut un martyr de la religion catholique et romaine. A la réserve de la Vendée maritime, qui pouvait craindre les Anglais et fut constamment « patriote », le Bas-Poitou (Marais et Bocage), le pays de Retz, les Mauges, les « Marches communes » ou Bas-Maine, l'Anjou en partie, furent le théâtre de nombreux troubles locaux, assez vite apaisés, très significatifs toutefois, durant les quatre premières années de la Révolution. Le soulèvement de Saint-Ouen-les-Toits, commandé par le bûcheron Jean Cottereau, dit *Chouan* (août 1792), est l'origine du nom de *chouannerie,* qui s'est appliqué d'abord aux insurrections de la rive droite de la Loire. L'habileté de *Dumouriez* (V. ce nom), maréchal de camp, qui fit toute la besogne du lieutenant général de Verteuil, la journée du Dix-Août, les victoires de Valmy et Jemmapes, la mort accidentelle du conspirateur La *Rouërie* (V. ce nom) qui tenait les fils de l'Association royaliste de Bretagne, ne firent que retarder une explosion que prévoyaient et qu'annonçaient depuis longtemps, et les prêtres constitutionnels, autour desquels on faisait le vide ou qu'on molestait, et les administrateurs des départements et districts, les « bourgeois » des petites villes, acquéreurs de biens nationaux, moins populaires, en tant que parvenus et nommés souvent par des minorités, que maintes familles de nobles vivant sur leurs terres, chassant et buvant avec leurs métayers. La levée des 300.000 hommes décrétée par la Convention le 24 févr. 1793 détermina un soulèvement général, et parce que les populations de l'Ouest ne voulaient plus de « tirement », et surtout parce qu'elles étaient convaincues que les « bons prêtres » ne reviendraient, que Louis XVII ne recouvrerait son « héritage » que par la victoire des étrangers et l'anéantissement des « Bleus ». L'insurrection eut de suite un caractère d'atrocité (martyre du président de district Sauveur, à La Roche-Bernard ; massacres de Machecoul, 10 mars ; soulèvement de 3.000 jeunes gens, à Saint-Florent-sur-Loire, contre la réquisition militaire). Les « brigands du Marais » prirent pour chef, après le féroce Souchu, un ex-officier de marine, Athanase *Charette* (V. ce nom), qui du moins préserva la vie des femmes de Machecoul. Dans le Bocage, les nobles mirent en avant un brave paysan, laborieux et de bonnes mœurs, mais aveuglément dévoué aux prêtres, *Cathelineau,* qui, de concert avec un garde-chasse nommé *Stofflet* (V. ces noms), s'empara de Chollet (15 mars) où l'ex-marquis de Beauvau se fit tuer pour la République : les insurgés, qui étaient 15.000 contre un millier de bourgeois, commirent de grandes cruautés. Là comme partout, les prêtres constitutionnels furent massacrés. Parmi les prisonniers, les uns étaient confessés, puis fusillés ; les autres obligés de marcher à la tête des colonnes victorieuses, afin de subir le premier feu. Les nobles se mirent de la partie quand ils virent se dessiner le succès de cette sainte jacquerie : ce furent de *Bonchamps,* de *Lescure,* d'*Elbée,* Henri de La *Rochejacquelein* (V. ces noms). A Chantonnaye (19 mars), les paysans usèrent instinctivement de l'ordre dispersé devant les quelques troupes de ligne ou de garde nationale amenées de La Rochelle par le vieux de Marcé, et remportèrent un succès éclatant. Mais les gens du Marais vinrent se heurter contre l'héroïque résistance du petit port des Sables-d'Olonne (29 mars) dont l'occupation leur eût permis de donner la main aux Anglais. A Nantes, le directoire du département avait pris des mesures de salut public : avec cette ville, Bordeaux, Brest, Angers, purent expédier quelques secours aux « patauds » (patriotes) avant que les royalistes eussent organisé ou accepté une direction unique. Machecoul fut délivrée, et Souchu fusillé le 22 avr. Mais 1.700 hommes de troupes hétérogènes, venues d'Angers, furent rompues après le passage de la Loire, et battues à Vihiers et aux Aubiers (25 avr.) : les insurgés prirent Bressuire et Thouars (5 mai). Comme les prélats émigrés de Poitiers, Luçon, La Rochelle, se gardaient de reparaître dans leurs diocèses, les chefs de bande agréèrent, s'ils n'inventèrent pas pour les besoins de la cause, un prétendu évêque d'Agra (Guyot de Folleville) qui joua jusqu'au bout son rôle avec sérieux et même avec courage, bien que son rival *Bernier* (V. ce nom), ex-curé de Saint-Laud à Angers, l'eût dénoncé à Pie VI et qu'un bref pontifical eût démasqué l'imposture. C'est alors que se généralisa le signe de ralliement des soldats de « l'armée catholique et royale », un « sacré-cœur » en étoffe rouge et surmonté d'une croix, porté sur la poitrine. Avec 2.000 hommes d'élite, le général Chalbos repoussa deux fois les Vendéens à La Châtaigneraie (13 et 16 mai) ; mais toutes les bandes coordonnèrent leur attaque contre le chef-lieu de la Vendée, Fontenay, qui succomba le 25. Les archives furent saccagées, mais il n'y eut pas de massacre, grâce à Lescure ; le 30, la ville fut évacuée, les Vendéens songeaient à la Basse-Loire. Le 19 mars, la Convention avait voté, sur la proposition du gallican Lanjuinais, les mesures les plus rigoureuses contre les rebelles, leurs fauteurs, les prêtres réfractaires, les nobles et les familles des nobles ;

les commissions militaires et les tribunaux criminels devaient fonctionner, dans l'Ouest, comme le tribunal révolutionnaire à Paris. A la proclamation plutôt conciliante du 23 mai, où la Convention rappelait à leurs devoirs de citoyens les paysans égarés et protestait qu'on n'en voulait pas à leur culte, le « Conseil supérieur de l'armée catholique et royale » répondit par un arrêt de proscription contre les républicains; il proclama Louis XVII, annula la vente des biens d'Eglise, interdit le culte protestant, et fit fabriquer des assignats faux. Après la prise de Saumur (9 juin), Cathelineau fut élu généralissime par les nobles, qui entendaient bien le conduire. Il concerta avec Charette, qui était rentré à Machecoul, une attaque sur Nantes; environ 40.000 hommes du Bocage descendirent la rive droite de la Loire par Angers (17 juin) et Ancenis; Charette, sur la rive gauche, en amenait 12.000. Nantes avait 10.000 soldats et gardes nationaux au dehors, dont quatre compagnies bien dressées de canonniers parisiens. Cette ville abjura devant le danger ses sentiments girondins. Le vieux maire, Baco, organisa la résistance; un héros, le ferblantier Meuris, défendit un jour et une nuit (28-29 juin), contre 4.000 Vendéens, le passage de l'Erdre, à Niort : il revint avec 40 hommes sur 500. Sur la route de Rennes, Cathelineau, d'abord repoussé par l'artillerie républicaine, osa pénétrer avec ses plus intimes compagnons, par les ruelles et les jardins, jusqu'à la place de Viarmes : là, il fut blessé à mort, d'une mansarde. La « grande armée », découragée, remonta la Loire, et même revint dans le Bocage, les hommes tenant avant tout à leurs clochers, et entraînant leurs chefs : le nouveau général d'Elbée fut deux fois repoussé de Luçon par le général Tuncq. Mais tandis que l'habile Canclaux, à la tête de l'armée de Nantes (dite des côtes de Brest), ne recevait aucun secours du ministère de la guerre, celui-ci, où les Hébertistes dominaient, comblait de ses faveurs deux intrigants incapables, *Rossignol*, commandant en chef de l'armée de Saumur (dites des côtes de La Rochelle) et son chef d'état-major *Ronsin* (V. ces noms). Goupilleau (de Montaigu) et Bourdon (de l'Oise), représentants en mission, furent indignés de leur conduite et de leurs plans d'extermination. Ils suspendirent Rossignol : mais la Convention le rétablit (28 août) : toutefois, le ministre de la guerre, Bouchotte, rassura les habitants de Cholet et Parthenay, villes patriotes qui n'avaient pas été en état de repousser l'ennemi, et que les « enragés » entendaient brûler pour ce crime. Le comité de Salut public et le conseil de la guerre, libres d'envoyer sur la Loire les « Mayençais » de *Kléber* (V. ce nom), préférèrent le plan habile et modéré de Canclaux aux insanités de Rossignol. Malgré Charette et d'Elbée, Canclaux fut rejoint par Kléber, Aubert-Dubayet et les représentants Merlin (de Thionville) et Reubell. A Legé, il délivra 1.200 prisonniers patriotes ; il reprit Montaigu le 16 sept.; Ronsin, qui devait le joindre pour attaquer la position centrale de Mortagne, ordonna soudain de rétrograder à ses trois colonnes parties de Fontenay, Luçon et les Sables : la dernière, seule, commandée par Mieckowski, désobéit, et se contenta de s'arrêter. Mais cet ordre, que Rossignol, malade à Saumur, révoqua trop tard, découvrait Canclaux; malgré l'héroïsme de Kléber à Torfou (19 sept.) et l'intervention du général Beysser, Canclaux dut se replier sur Nantes : Ronsin, furieux d'avoir vu rejeter ses plans, avait par un acte de haute trahison jeté le désarroi et la défaite dans l'armée de son rival. Il fit exterminer ses propres troupes dans le chemin creux qui traverse le village de Coron. Dénoncé hautement par Phillippeaux, Ronsin obtint cependant gain de cause contre Aubert-Dubayet et Canclaux qui perdirent leur commandement; Rossignol, transféré au commandement des côtes de Brest, eut pour successeur en Vendée l'inepte Léchelle. Le jour même de sa révocation, Canclaux (avec Kléber) remporta la victoire de Saint-Symphorien (6 oct.). Chalbos, avec les corps de Saumur, prit Châtillon (9 oct.) et repoussa les Vendéens à Bressuire (11 oct.). Le 14, l'armée dite de Mayence, où Kléber est le chef véritable (Léchelle le chef nominal), est renforcée par la colonne de Luçon que conduisait Marceau : victorieuse à Saint-Christophe, elle fit, à Cholet, sa jonction avec Chalbos. Les républicains occupaient le cœur même de la Vendée ; Lescure avait été blessé à mort le 15 oct., Charette avait regagné le Marais. D'Elbée proposa, après s'être saisi de deux points sur la Loire (comme moyen de retraite), de tenter une grande bataille. Ce fut celle de Cholet (17 oct.), où tombèrent d'Elbée et Bonchamps : après quatre heures de lutte acharnée, les Vendéens cédèrent sur tous les points et vinrent s'entasser à Saint-Florent (où, grâce à un ordre formel de Bonchamps qui se mourait, 5.000 prisonniers républicains furent épargnés). Le 18 et le 19, par suite de la désorganisation du commandement dans l'armée de Saumur, ils franchirent la Loire à Varades afin de soulever l'Anjou, la Bretagne : mais ils emmenaient avec eux une masse de femmes, d'enfants qui entravaient leur marche. Ils parvinrent encore à se dégager des coups de Kléber près de Laval (27 oct.) ; ayant reçu de vagues avis qu'ils recevraient des secours de Jersey s'ils parvenaient à se saisir de Granville, ils essayèrent, mais vainement, de surprendre ce petit port (14 nov.). Savary compare alors leurs évolutions à la course furieuse d'un sanglier blessé qui ne fait de mal qu'aux chasseurs peu adroits. Rossignol, qui avait remplacé Léchelle, se fit battre encore à Antrain (22 nov.) ; mais Angers leur résista, et ils refluèrent sur le Mans, où l'audace impétueuse de Westermann les démoralisa (12 sept.) : ils furent enfin écrasés à Savenay (23 déc.). La « grande guerre » était finie, bien que Stofflet et La Rochejacquelein eussent repassé la Loire, et que Charette tînt bon dans le Marais. Les noyades de Nantes (V. Carrier), les cruautés du général Turreau et de ses « colonnes infernales » ranimèrent seule le parti vendéen. Après thermidor, la Convention revint à des voies plus politiques, plus modérées. Mais cette fois elle pécha par faiblesse, amnistia au hasard, conclut avec Charette, dont on exagérait l'importance, la « pacification » de La Jaunaye (févr. 1795), bientôt acceptée également par Stofflet, donna à ces chefs de rebelles, et de l'argent et des commandements locaux. Aussi quand les Anglais se décidèrent enfin à débarquer les émigrés à Quiberon (V. Emigration, t. XV, p. 934, et Hoche), Charette et Stofflet reprirent les armes. Le comte d'Artois trompa leur espoir : Stofflet, pris en févr. 1796, fut fusillé à Angers; Charette subit le même sort à Nantes (29 mars). — La Vendée une fois domptée, il s'agissait de la pacifier, de la rassurer avant tout sur la liberté du culte catholique : ce fut l'œuvre de *Hoche* (V. ce nom), officiellement terminée le 15 juil. 1796 (proclamation du Directoire). Sous le Consulat, il y eut encore à l'époque du complot de *Cadoudal* (V. ce nom), quelques mouvements que réprima Brune : ils servirent d'argument à Bonaparte comme à l'abbé *Bernier* (V. ce nom) pour hâter la signature du Concordat. Pendant les Cent-Jours, le général Lamarque eut aisément raison d'un nouveau soulèvement : la Vendée n'était plus la même « physiquement » ; Napoléon lui avait donné un vrai chef-lieu (Napoléon-Vendée, aujourd'hui La Roche-sur-Yon) et des routes. Le voyage de la duchesse de Berry, en 1828, consacra en quelque sorte, aux yeux des royalistes, la gloire de la Vendée, et après juil. 1830, on sait que la mère du « roi légitime » crut pouvoir compter encore sur les populations de l'Ouest : ni sa présence, ni sa captivité ne déterminèrent de prise d'armes. — De nos jours, dans toute la région de l'Ouest, l'histoire vendéenne sert de champ de bataille aux partis politiques et religieux, non sans quelque bénéfice pour la vérité définitive.

H. Monin.

Bibl. : J. Ant. Vial, *Causes de la guerre de la Vendée et des Chouans, et l'amnistie manquée* ; Angers, an III, in-8. — Lequinio, représentant du peuple, *Guerre de la Vendée et des Chouans*... ; Paris, 1795, in-8. — L.-M. Turreau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*;

Paris, an III, in-8. — *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye... du Prétendant, du ci-devant comte d'Artois... Imprimé sur pièces originales, saisies par les armées de la République*; Paris, an VII, 2 vol. in-8. — DE BOURNISEAUX, *Précis historique de la guerre de la Vendée...*; Paris, an X, in-8. — Du même, *Histoire des guerres de la Vendée et des Chouans... (1792-1815)*; Paris, 1819, 3 vol. in-8 (carte). — Alph. BEAUCHAMP, *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans...*; Paris, 1806, 3 vol. in-8 (la 4e édition, 1820, comprend un 4e vol. d'additions sur « l'histoire secrète du parti royaliste »). — Comte de [VAUBAN], *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de Vendée*; Paris, 1806, in-8. — [J.-J. SAVARY], *Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française... par un officier supérieur de la République habitant dans la Vendée avant les troubles*; Paris, 1824-27, 6 vol. in-8. — CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Vendée militaire*; Paris, 1840-42, 4 vol. in-8. — A. DUCHATELLIER, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*; Paris, 1836, 6 vol. in-8. — Eug. VEUILLOT, *les Guerres de la Vendée et de la Bretagne*; Paris, 1853, in-18 (2e éd.). — Claude DESPREZ, *les Guerres de la Vendée*; Paris, 1856, in-18. — Eugène BONNEMÈRE, *la Vendée en 1793*; Paris, 1866, in-18. — Du même, *les Guerres de la Vendée*; Paris, s. d. gr. in-8. — [GUESDON], *Die Kriege der Vendee, von 1792 bis 1796...*; Darmstadt, 1828-29, 2 vol. in-16 (carte). — [Alexis DES NOUHES], *Généraux et chefs de la Vendée militaire et de la chouannerie, suivis de la liste alphabétique des chefs de division, officiers, 1793, 1799, 1815, 1832*; Paris, 1887, in-fol. (portraits). — Augustin ROUILLÉ, *Assignats et papiers-monnaie, guerres de Vendée et chouannerie*; La Roche-sur-Yon, 1891, in-4. — BAGUENIER-DÉSORMEAUX, *Notes et récits pour servir à l'histoire des guerres de Vendée; les débuts de l'insurrection à Chemillé (19 mars-12 avr. 1791)*; Vannes, 1893, in-8. — Du même, *Bonchamp et le passage de la Loire*; Vannes, 1896, in-8. — A. BITTON, *les Femmes patriotes de la Vendée en 1793*; La Roche-sur-Yon, 1892, in-32. — Dom François CHAMARD, *Des Causes de l'insurrection vendéenne*; Angers, 1894, in-8. — Henri WALLON, *les Représentants du peuple en mission...*, t. I, *la Vendée*; Paris, 1889, in-8. — A. von BOGULAWSKI, *Der Krieg der Vendée gegen die französische Republik, 1793-96*; Berlin, 1894, gr. in-8. — J. CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Vendée militaire, édition nouvelle... augmentée d'un cinquième volume par le R. P. Jean-Emmanuel Drochon*; Paris, 1896, 5 vol. in-8. — Ch.-L. CHASSIN, *Etudes documentaires sur la révolution française : la Préparation de la guerre de Vendée 1789-93*; Paris, 1892, 3 vol. in-8. — Du même, *la Vendée patriote, 1793-1800*; Paris, 1893, 3 vol. in-8. — Du même, *les Pacifications de l'Ouest, 1794-1801*; Paris, 1896, 4 vol. in-8 (Ces dix volumes ont reçu un titre collectif; *la Vendée et la Chouannerie*; un onzième volume en forme la *Table analytique*; Paris, 1899, in-8 : véritable encyclopédie vendéenne). — C. MERLAND, *Biographies vendéennes*; Nantes, 1883, 5 vol. in-18. — Général de CATHELINEAU, *Noblesse oblige. Les Mauges, Vendée angevine*; Amiens, 1883, in-8. — Célestin PORT, *la Vendée angevine, les origines, l'insurrection (janv. 1789-31 mars 1793)*; Paris, 1888, 2 vol. in-8. — L. DE LA SICOTIÈRE, *Etude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port, la Vendée angevine...*; Angers, 1889, in-8. — Célestin PORT, *la Vendée angevine..., lettre à M. de La Sicotière*; Angers, 1889, in-8. — Benjamin FILLON, *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*; Fontenay, 1847, in-8. — HÉLYON DE CHAMP-CHARLES (pseudonyme de F.-J. GRILLE), *Pièces inédites sur la guerre civile de l'Ouest*; Paris, 1847, in-8. — Comte de LA BOUTETIÈRE, *le Chevalier Sapinaud et les Chefs vendéens du centre; notes, lettres et documents pour servir à l'histoire des cinq premiers mois de la guerre de Vendée*; Niort, 1869, in-8. — *Mémoires ou Souvenirs de la marquise de* LA ROCHEJAQUELIN (1817), — *du comte* Fortuné GUYON DE ROCHECOTTE, *rédigés par* A. DE BEAUCHAMP (1818), — *de la marquise de* BONCHAMPS, *rédigés par* Mme DE GENLIS (1823), — d'Olivier d'ARGENS (1824), — de Mme DE SAPINAUD (1824), — d'Alexandre BILLARD DE VEAUX, ancien chef vendéen (1832, 3 vol.), — de Théodore MURET (1839), — de J. DUCHEMIN-DESCEPEAUX (1852), — de Pierre DEVAUD (1882), — de A. JULLIEN (publiés par E. LOCKROY; Paris, 1893, in-18), — *de la comtesse de* LA BOUÈRE (publiés par COSTA DE BEAUREGARD; Paris, 1890, in-8), — de POIRIER DE BEAUVAIS (Niort, 1886, in-8), — de L. MONNIER (publiés par l'abbé DENIAU, 1896). — *Revues : de l'Anjou, — historique de l'Ouest, — de Bretagne et de Vendée, — des questions historiques, — historique et archéologique du Maine, — de la Révolution française* (V. les tables). — Sur la Vendée en 1815, V. les art. NAPOLÉON Ier, CENT-JOURS, LAMARQUE. — Sur la Vendée en 1832, IMBERT DE SAINT-AMAND, *les Femmes des Tuileries, la Duchesse de Berry en Vendée*; Paris, 1889, in-18.

VENDEGIES-AU-BOIS. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (E.) du Quesnoy ; 757 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de passementeries. Pépinières.

VENDEGIES-SUR-ECAILLON. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes ; 1.022 hab. Sucrerie.

VENDEL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Saint-Aubin-du-Cormier ; 485 hab.

VENDELÉE (La). Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Malo-de-la Lande ; 334 hab.

VENDELLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand ; 309 hab.

VENDÉMIAIRE AN IV (Journées des 10 au 13). Insurrection des sections de Paris contre la Convention, réprimée par Barras et Bonaparte (5 oct. 1795). La Constitution de l'an III (V. CONSTITUTION, t. XII, p. 646) avait été acceptée par 1.107.368 votants, contre 49.978. Mais les décrets des 5 et 13 fructidor, en vertu desquels les assemblées primaires devaient d'abord élire des conventionnels dans la proportion des deux tiers, ne réunirent que 205.498 voix contre 108.784 : le chiffre énorme des abstentions montre avec évidence qu'ils furent désapprouvés. A Paris, sur 48 sections, ils n'eurent en leur faveur que celle des Quinze-Vingts, et furent presque partout « refusés à l'unanimité » (sans chiffre de votants). Il y eut à cette occasion quelques timides essais de manifestations royalistes. Quant aux élections législatives, la date en avait d'abord été fixée au 20 fructidor an III, mais il fallut les retarder jusqu'à la proclamation au moins partielle des résultats du plébiscite, et la Convention décréta qu'elles auraient lieu du 20 au 29 vendémiaire an IV. La section Lepeletier protesta par un manifeste daté du 10, auquel adhérèrent 32 autres sections, entre autres celles du Théâtre-Français, de Brutus, de la Halle-aux-Blés, de la Butte-des-Moulins. Trois à quatre cents sectionnaires armés se réunirent au Théâtre-Français (Odéon), malgré le rapport énergique de Daunou (11 vendémiaire). Ouvertement menacée, la Convention fit distribuer des fusils, sur la terrasse des Feuillants, aux patriotes dits de 89, munis d'une carte de sûreté, et donna le commandement de ces défenseurs improvisés au général Berruyer. Le 12, par une pluie torrentielle, les sections poursuivirent leur mouvement, firent battre la générale, répandirent le bruit que la Terreur allait recommencer. Le général Menou, à son corps défendant, alla investir la section Lepeletier sur trois colonnes par les rues Vivienne, Notre-Dame-des-Victoires et des Filles-Saint-Thomas : le représentant Laporte, qui l'accompagnait, lui ordonna de charger 800 sectionnaires rangés devant le siège de la section (place de la Bourse actuelle). Menou s'y refusa, et, de part et d'autres tout se passa en discours. D'après Barras, Merlin (de Douai), Réal, Beaulieu, le général faisait le jeu des sectionnaires; d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, sa position était fortement compromise dans la rue Vivienne, dont les sectionnaires armés occupaient toutes les fenêtres. Quoi qu'il en soit, il fut remplacé par Barras, acclamé général en chef le 13 vendémiaire, à minuit un quart. Barras se donna un second, pour le commandement de l'artillerie, dans la personne de Napoléon Bonaparte (V. NAPOLÉON Ier) alors sans emploi, et qui ne paraît pas avoir hésité le moins du monde — quoi qu'il en ait écrit, à Sainte-Hélène — à saisir cette occasion inespérée de figurer au premier plan de la scène politique. Les sectionnaires se vantaient d'avoir vaincu sans combattre ; ils n'en nommèrent pas moins un conseil de direction formé de « modérantistes », royalistes masqués ou futurs royalistes pour la plupart : dans le nombre, on ne voit toutefois que le journaliste Richer de Serizy qui se soit expressément déclaré contre la République dans son pamphlet *l'Accusateur public*. Les autres meneurs, les Bertin, Dupont (de Nemours), Fiévée, Lacretelle, Lezay-Marnésia, Michaud, Vaublanc, s'insurgent au nom de la souveraineté du peuple contre la Terreur. Ils mettent hors la loi la majorité des représentants, interceptent les correspondances, font fermer les barrières, s'emparent des subsistances, arment 20.000 gardes nationaux. La Convention ne pouvait compter que sur 5.000 défenseurs, y compris les 1.500 « patriotes ».

L'artillerie, sans troupe de garde pour ainsi dire, était aux Sablons : déjà une colonne à pied de la section Lepeletier allait se saisir des canons lorsque Murat, avec 300 cavaliers, dégagea le parc ; à 6 heures du matin, 40 pièces étaient mises en batterie aux Tuileries ; 4, place du Carrousel ; 1 ou 2 au débouché du Pont-National (Royal), rue Saint-Honoré près l'hôtel Longueville, place du Petit-Carrousel, rue de l'Echelle, etc. En cas de défaite, la retraite était assurée sur Saint-Cloud. Les faubourgs se désintéressaient de la lutte : à peine put-on recruter 200 « patriotes » au faubourg Saint-Antoine. Les sectionnaires avaient pris comme chef Auguste *Danican* (V. ce nom), royaliste masqué, qui, bien qu'il dût toute sa fortune à la République, avait protesté contre les décrets de fructidor, tenté un soulèvement militaire à Rouen, et donné sa démission. Danican fit occuper fortement Saint-Roch, l'hôtel de Noailles, le Théâtre-Français. Mais dans l'action, il montra peu de vigueur près du Pont-Neuf, où il arrivait en forces par les rues de la Monnaie, de Lille, et le quai de la Ferraille : il parlemente avec Carteaux qui peut se retirer indemne ; il envoie un émissaire, les yeux bandés, à la Convention, qui, malgré les motions trop conciliantes de Bailleul et de Boissy, décide simplement de déléguer vingt-quatre de ses membres pour éclairer les citoyens sur leur devoir (4 heures après midi). Tout à coup des cris : *Aux armes !* retentissent ; une ambulance est improvisée aux Tuileries. L'action venait de s'engager par des coups de feu partis d'une fenêtre du restaurateur Venua ; Barras apprenait qu'un chef de sectionnaires, Lafond, débouchait par le quai Voltaire pour s'emparer du Pont-National. Alors, dit Bonaparte « *on* donna l'ordre de tirer ». Les assaillants furent refoulés dans l'église Saint-Roch par une pièce de quatre et par un double feu de file : ils tentèrent d'inutiles sorties, et furent massacrés. Rue Saint-Nicaise, Barras tenait tête aux insurgés. Le général Brune, manœuvrant par cette rue et celle de Rohan, resta maître du Théâtre de la République. Sur les quais, les 3.000 hommes des sections de l'Unité, du Théâtre-Français, de Fontaine-Grenelle, du Bon-Conseil n'arrivèrent pas à faire leur jonction avec les sections du centre : Lafond se fit tuer à leur tête. Les sectionnaires ne perdirent pas d'autre chef : la section Lepeletier, qui avait mis le feu aux poudres, délibérait pendant le combat. Il y eut au total environ 200 victimes. Il y eut encore, pendant la nuit, à démolir quelques mauvaises barricades, et, le lendemain, à disperser quelques rassemblements ; le 14 vendémiaire au soir, les spectacles étaient pleins comme à l'ordinaire. Les royalistes qui s'étaient mêlés à l'insurrection ou qui comptaient en tirer parti n'eurent, les uns, pas le courage, les autres, pas le temps de se démasquer, tant la victoire de la Convention — sans intervention populaire, — avait été entière et facile. Mais cette force républicaine, l'armée, allait par une pente fatale aboutir à la destruction de la République. H. Monin.

Bibl. : H. Zivy, *la Journée du 13 vendémiaire ;* Paris, 1898, in-8, dans la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.* — Aulard, *Histoire politique de la Révolution française ;* Paris, 1901, pp. 532 et 575, in-8. — Pour le détail des sources, M. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution ;* Paris, 1890, t. I, pp. 434-37, in-4.

VENDÉMIAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Gignac ; 440 hab.

VENDÉMIES. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux ; 101 hab.

VENDEN. Ville de Livonie (N. de la Russie), ch-l. de district, sur la rive gauche de l'Aa (tributaire du golfe de Riga), dans la belle région accidentée appelée Suisse livonienne ; 4.405 hab. Stat. de chem. de fer. Eglise protestante gothique bâtie par Schauerberg, grand maître des Porte-Glaives (1284). Belles ruines du château des Porte-Glaives bâti au xiii[e] siècle après la conquête des Vendes. Après la prise de la ville par Ivan le Terrible en 1577, sa prospérité disparut. Cédée à la Pologne en 1582, prise par les Suédois en 1600, elle revint à la Russie en 1741.

VENDENESSE-lès-Charolles. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles ; 1.473 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Eglise romane.

VENDENESSE-sur-Arroux. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Gueugnon ; 565 hab.

VENDES. Peuple gaulois (V. Wendes).

VENDES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Tilly-sur-Seulles ; 273 hab.

VENDETTA. Etat d'inimitié qui a pour cause une offense ou un meurtre et qui se transmet dans la famille de la victime. La vendetta désigne spécialement l'état de guerre privée dans lequel vivent des individus et des familles entières en Corse. La théorie de la vendetta, c'est le droit pour l'homme d'exercer directement son droit de justice ; en Corse, où la famille est fortement unie, les membres sont solidaires de l'offense et de la vengeance. Le développement de la vendetta en Corse est dû aux habitudes belliqueuses de la population et à la configuration montagneuse du pays, couvert de forêts et de maquis. Sous la domination génoise, la compagnie de Saint-Georges, qui exploitait l'île, avait pour politique d'armer les habitants les uns contre les autres : de 1683 à 1715, les vendettas se multiplièrent d'une manière effrayante ; on comptait jusqu'à 900 meurtres par an. Pendant des siècles, la vendetta a ensanglanté la Corse ; la Restauration ne sut pas enrayer le mal, et ses mesures de rigueur, ses cours martiales l'empirèrent plutôt. Un bataillon de voltigeurs corses, formé en 1821, lutta pendant quelque temps avec succès contre les bandits. Enfin, en 1853, la loi qui prohibait les armes sur tout le territoire de l'île fit tomber la statistique des meurtres de 102 par an à 16. Sans avoir disparu tout à fait, la vendetta a perdu son caractère de danger public pour la Corse.

Bibl. : Fame, *Histoire du banditisme.* — P. Mérimée, *Notes sur la Corse.*

VENDEUIL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Moy ; 1.253 hab. Broderie mécanique.

VENDEUIL-Caply. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil, sur la Noye ; 407 hab. — On y a vu souvent l'emplacement de *Bratus pantium*, la cité primitive des Bellovaques. Au moyen âge, c'était la principale ville du Vendelais picard.

VENDEUVRE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf ; 354 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VENDEUVRE-du-Poitou. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Neuville ; 2.533 hab.

VENDEUVRE-sur-Barse (*Vendovera*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube ; 1.971 hab. Chem. de fer. — Cette localité, qui remonte à l'époque romaine, eut de l'importance sous les rois mérovingiens, qui y établirent un atelier monétaire. Au moyen âge, des forges et fonderies de fer y prospéraient. La jolie rivière de la Barse a sa source principale au château, intéressante construction des xii[e], xvi[e] et xvii[e] siècles (magnifique escalier de pierre, et tour de 20 m.). L'église Saint-Pierre, qui date de la Renaissance, possède un beau portail sculpté et peint, de curieuses verrières, etc. L'église Saint-Jean, ancien prieuré, remonte en partie au xii[e] siècle. Vendeuvre a vu naître Nicolas Bourbon, l'*Ancien*, humaniste célèbre qui fut le précepteur de Jeanne d'Albret (1503-50).

VENDEVILLE. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Seclin ; 455 hab.

VENDHUILE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet ; 1.692 hab.

VENDÎDÂD (Littér. pers.) (V. Avesta et Perse).

VENDIÈRES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly ; 319 hab.

VENDIN-lès-Béthune. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune ; 626 hab.

VENDIN-le-Vieil. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens ; 3.342 hab.

VENDINE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Villefranche, cant. de Caraman ; 214 hab.

VENDITIO Bonorum (Dr. rom.). Procédure de liquidation générale du patrimoine d'une personne qu'on cherche par ce moyen à contraindre à l'exécution de ses obligations; elle s'est substituée à l'exécution contre la personne, véritable acte de vengeance privée, survivance de la conception qu'on se faisait de la dette dans le droit primitif. Probablement calquée sur la *sectio bonorum*, procédure administrative suivie par le Trésor public à l'égard de ses débiteurs, elle fut introduite dans le droit privé par le préteur Publius Rutilius, puis généralisée et étendue à un nombre de cas de plus en plus grand. En pleine floraison du système formulaire, elle s'applique au *judicatus* qui n'a pas exécuté la sentence de condamnation prononcée contre lui, au *confessus in jure* qui lui est assimilé, à celui contre qui l'instance ne peut être liée, soit parce qu'il est absent, soit parce qu'il se cache par fraude, à celui qui est mort sans laisser d'héritier ou de successeur universel. La procédure de la *venditio* comprend deux phases : une première où les créanciers demandent et obtiennent du préteur l'envoi en possession, la *missio in possessionem ;* une seconde où, après certains délais et en observant certaines formalités, le patrimoine est vendu en masse au profit de tous les créanciers au plus haut enchérisseur. Le préteur prononçait l'envoi en possession, non seulement au profit du créancier qui l'avait demandé, mais au profit de tous. Cet envoi ne donnait que le droit de garde et de surveillance sur les biens (*custodia et observatio*). Il obligeait tous les intéressés à afficher (*proscriptio*) la mesure dont le saisi venait d'être l'objet. La vente se faisait par les soins d'un *magister bonorum vendendorum* nommé par les créanciers. Il dressait un cahier des charges de la vente (*lex venditionis*), le livrait à la publicité et poursuivait la vente au nom et pour le compte des créanciers qu'il représentait vis-à-vis de l'acquéreur. Celui-ci, le *bonorum emtor*, était celui qui offrait aux créanciers le plus haut prix de tout l'ensemble des biens, ou le dividende le plus élevé. Il était successeur *in universum jus* selon le droit prétorien. Il avait droit à tout l'actif, et le préteur lui donnait un interdit, *interdictum possessorium*, pour se faire remettre les choses corporelles qui en faisaient partie. Quant aux actions qui dépendaient du patrimoine par lui acquis, il les exerçait aux lieu et place de la personne à laquelle il succédait, soit au moyen d'une formule avec transposition créée précisément par le préteur Rutilius (*formula rutiliana*), soit au moyen d'une formule avec fiction (*formula serviana*). D'autre part, il était poursuivi par les mêmes actions jusqu'à concurrence du dividende qu'il avait promis. A l'égard du débiteur, la *venditio* entraînait l'infamie, à moins qu'il n'eût usé du bénéfice de cession de biens. Elle le libérait jusqu'à concurrence du prix payé aux créanciers. Mais il pouvait être poursuivi à nouveau, jusqu'à paiement intégral, s'il revenait à meilleure fortune. Les créanciers s'adressaient au *magister* pour obtenir la répartition du prix payé entre ses mains, au prorata de leurs créances.

Jadis, c'était au débiteur lui-même qu'on s'attaquait. C'était lui qui était emmené par son créancier et qui, s'il n'était pas libéré par les siens, était vendu comme esclave, quand il n'était pas mis à mort. Maintenant, c'était son patrimoine qui était l'objet de la vente. Si sa personne physique demeurait libre, si son *caput* n'était pas atteint, son individualité juridique et économique était anéantie. Une dernière étape restait à franchir pour humaniser la voie de contrainte, pour la proportionner au but poursuivi. On essaya d'abord d'excepter de la *venditio bonorum* un certain nombre de personnes, les sénateurs et *clarissimi*, auxquels on voulait éviter l'infamie, suite de la vente en masse. On chercha aussi à se passer des *bonorum emtores*. Ainsi s'introduisit la *distractio bonorum*, qui peu à peu supplanta la *venditio* et qui la remplace tout à fait à l'époque du système extraordinaire.

Bibl. : Girard, *Manuel élément. de droit romain ;* Paris, 1901, pp. 1031-35 et *passim ;* 3e éd. in-8. — G. May, *Eléments de droit romain ;* Paris, 1901, n° 290, pp. 603-4 ; 7e éd., in-8. — Accarias, *Précis de droit romain ;* Paris, 1886-91, t. I, nos 482-85, 2 vol. ; 4e éd. in-8.

VENDŒUVRES. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Buzançais ; 2.086 hab.

VENDOIRE. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac, cant. de Verteillac ; 418 hab.

VENDÔME. Ch.-l. d'arr. du dép. de Loir-et-Cher, sur le Loir (affl. g. de la Sarthe), au fond de la plaine immense de la Beauce, au pied d'une colline couronnée par les ruines d'un château ; gare où se rencontrent les chemins de fer d'Orléans et de l'État ; 9.777 hab. (8.234 aggl.). Fromages de Vendôme ; ganterie, mégisseries, pianos, papeterie. Belle église de la Trinité, du XIIe au XVe siècle, avec de magnifiques vitraux anciens, 32 stalles du chœur des XVe et XVIe siècles ; beaux restes de l'abbaye et clocher



Hôtel de ville de Vendôme (façade sur le Loir).

de 80 m. avec une flèche en pierre (le plus parfait monument de ce genre qu'ait laissé le XIIe siècle après le clocher vieux de Chartres) ; tour Saint-Martin, reste d'une église du XVIe siècle. Église de la Madeleine avec flèche gothique et vitrail de la Renaissance. Ancien pont sur le Loir. Maisons et hôtels des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Restes du rempart et porte du XVe siècle (qui sert de mairie). Le Loir sépare la ville du château féodal dont les belles ruines présentent des courtines et des tours des XIVe, XVe et XVIIe siècles ; détruit par Henri IV en 1589. Lycée de 1639 ; bibliothèque de 8.000 vol. ; statue de Ronsard devant le joli musée. — D'origine gauloise (*Vindocinum*), on ne trouve son existence mentionnée qu'au VIe siècle. Au XIe siècle, Vendôme devint et resta pendant le moyen âge un centre monastique et féodal très important. L'abbaye de la Trinité, fondée en 1030, conservait une larme du Christ versée sur le tombeau de Lazare. La plus grande prospérité du monastère se produisit au XIIe siècle sous l'illustre cardinal abbé Geoffroy ; la juridiction temporelle resta cependant entre les mains des puissants comtes de Vendôme. Le comté passa à la branche de Bourbon d'où est issu Henri IV, et fut érigé par François Ier en duché-pairie (1515). Henri IV donna ce fief à son fils naturel César en 1598 ; l'annexion à la couronne n'eut lieu qu'en 1752, après la mort du célèbre général de Vendôme. Patrie du chevalier Jehan de Saintré, du prince Louis de Condé, du maréchal et du général de Rochambeau.

Bibl. : Simon, *Histoire de Vendôme et de ses environs*, 1835, 3 vol. — De Saliès, *le Château de Vendôme*, 1875. — C. Launay, *Répertoire archéologique de l'arr. de Vendôme*, 1888.

VENDÔME (Geoffroy de), prélat fr. (V. Geoffroi).

VENDÔME (César de), né au château de Coucy en juin 1594, mort à Paris le 22 oct. 1665. Fils de Henri IV et

de Gabrielle d'Estrées, légitimé en 1594, pourvu de la duché-pairie de Vendôme, il reçut le gouvernement de la Bretagne en 1598, à l'occasion de ses fiançailles avec Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur. Il prit rang, en 1610, après les princes du sang. Il se mêla aux troubles de la Régence, puis à la conspiration de Chalais. Enfermé à Vincennes, il en sortit en résignant son gouvernement, puis s'enfuit en Angleterre, où il attendit la mort de Richelieu. Il entra ensuite, avec son fils *Beaufort* (V. ce nom), dans la cabale des *Importants*. Réconcilié avec Mazarin, il reçut le gouvernement de la Bourgogne (1650) et la surintendance générale de la navigation. Il battit la flotte espagnole devant Barcelone en 1665. La duchesse, morte en 1669, lui donna : *Louis*, duc de Vendôme ; *François*, duc de Beaufort ; *Elisabeth*, mariée à Charles-Amédée, duc de Nemours. Ses portraits (gravé par Frosne, peint par Mignard ; gravé par Grignon, peint par Jacopo Picini) le représentent avec un grand nez à la François Ier. Retz le traite d'imposteur.

Bibl. : Retz, *Mémoires*. — Bassompierre, *Mémoires*.

VENDOME (Louis-Joseph, duc de), général français, né à Paris le 1er juil. 1654, mort à Vinaros (Espagne) le 11 juin 1712. Fils de Louis, duc de Vendôme, et de Laure Mancini, il servit à dix-huit ans dans l'armée de Flandres où il déploya un courage remarquable. Gouverneur de Provence en 1681, lieutenant général en 1688, ses succès ne se comptent plus. Il sauve le maréchal de Luxembourg surpris par les Anglais à Steinkerque (1692), il commande l'aile gauche à la bataille de Marsaille (1693), où il met en pleine déroute l'armée de Savoie. Général en chef de l'armée de Catalogne (1695), il bat le prince de Darmstadt (1696), investit Barcelone et l'oblige à capituler. Au début de la guerre de la Succession d'Espagne, il prend le commandement de l'armée franco-espagnole (1702), bat d'abord le prince Eugène à San Vittoria (14 juil.) puis se laisse surprendre par lui à Luzzara (15-16 août), mais, après une bataille sanglante et indécise, les Impériaux furent contraints de se retirer. Vendôme s'empare alors de Guastalla et de Borgoforte ; il bat Staremberg en 1703 puis Visconti, prend Verceil en 1704, poursuit vivement le prince Eugène et le bat à Cassano où il accomplit des prodiges d'audace et de tactique (16 août 1705). Après Ramillies, où Villeroy s'était fait battre, Louis XIV rappela en hâte Vendôme qui aussitôt arrêta la marche de Marlborough (1708) et prit Gand, mais il est battu à Oudenarde par Marlborough et son ancien rival le prince Eugène. C'était le duc de Bourgogne qui commandait en chef, et les mesures qu'il prit contrairement à l'avis de Vendôme accrurent ce désastre. Vendôme dégoûté se retira dans ses terres. Philippe V l'appela à sa défense en 1710 : il reprend Madrid, y rétablit le roi, bat Stanhope à Guadalaxara et Starhemberg à Villaviciosa. L'Espagne était délivrée des Impériaux, Philippe V fit une entrée triomphale à Saragosse (4 janv. 1711). Vendôme achevait d'expulser les Impériaux de Catalogne lorsqu'il mourut subitement. Philippe V le fit inhumer à l'Escurial. En apprenant les succès de ce grand capitaine, Louis XIV avait prononcé le mot célèbre : « Il n'y a pourtant en Espagne qu'un seul homme de plus ». Vendôme, gros, court, mais d'une belle figure et d'un port plein de noblesse, avec cela fort spirituel et éloquent, avait une action incomparable sur ses troupes. Il fut victime, en 1709, de la cabale du duc de Bourgogne et surtout de la haine de la duchesse qui ne pouvait le souffrir et qui lui fit mille insolences. Il avait épousé en 1710 Mlle d'Enghien. On lui a prêté des mœurs crapuleuses. Saint-Simon, le plus acharné de ses ennemis, a fait un tableau saisissant de sa mort misérable dans un bourg perdu, volé pendant son agonie par ses valets.

VENDÔME (Charles, cardinal de) (V. Bourbon [Cardinal de]).

VENDÔME (Bouchard de) (V. Bouchard de Vendôme).

VENDÔME (François de) (V. Beaufort [Duc de]).

VENDÔMOIS. Pays de l'ancienne France, compris dans l'Orléanais (auj. dans le dép. de Loir-et-Cher). Il comprend la moitié de l'arr. de Vendôme et une dizaine de communes de l'arr. de Blois. Principales villes : Vendôme, Morée, Fréteval, Selommes et Saint-Amand. Il est borné par le Perche (N.-O.), le Dunois (N.-E.), le Blésois (S.-E.), la Touraine (S.-O.). Aujourd'hui on appelle proprement Vendômois l'arr. de Vendôme. Le Loir est le seul cours d'eau notable : il partage le Vendômois en deux régions distinctes, le plateau de la Beauce au S., les collines et les forêts du Perche au N. Les vieux châteaux ruinés, les carrières habitées et les sites pittoresques de la vallée du Loir la rendent très attrayante. Grande culture de la vigne ; mégisserie et ganterie. Le Vendômois, mentionné en 587 dans le traité d'Andelot, appartint aux comtes, puis ducs de Vendôme et revint en 1712 à la couronne.

Bibl. : J. de Pétigny, *Hist. archéologique du Vendômois*, 1849, rééd. 1882. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, dans *Soc. arch. du Vendômois*, 1883. — De Rochambeau, *le Vendômois*, 1889.

VENDRANGES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Saint-Symphorien-de-Lay ; 458 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VENDREDI. I. Liturgie (V. Semaine, t. XXIX, p. 953).

II. Superstition. — Les anciens ne furent pas seuls à distinguer des jours néfastes ; la superstition qui, sans doute en souvenir de la Passion, attribue à notre vendredi une influence funeste, n'est pas à la veille de disparaître. Tel qui se pique de n'être pas croyant n'a pas su pourtant se dégager de ce préjugé sous l'empire duquel, qu'il s'en défende ou non, il remet volontiers au samedi ce qu'il devait faire la veille. Si le vendredi, par surcroît, tombe un treize du mois — le nombre treize étant si redouté que, dans le numérotage de plusieurs de nos rues, le treize a été omis — ce vendredi treize passe à double titre pour un jour à redouter. Nous n'allons pas, sans doute, comme les Romains, jusqu'à la fermeture des tribunaux et à la suspension officielle des affaires, mais celles-ci baissent sensiblement le vendredi ; il est connu, par exemple, que la recette des omnibus de Paris diminue d'un quart les vendredis ordinaires, et de près de moitié les vendredis treize. Ce préjugé n'a pas été sans influence sur quelques événements historiques ; les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* nous apprennent qu'en 1339 une bataille fut ajournée au lendemain, parce que les Français refusèrent d'engager un vendredi la lutte avec les Anglais, et, d'après l'ancienne coutume de Normandie, il était interdit de soumettre ce jour-là les accusés au duel judiciaire ou aux épreuves de l'eau et du feu.

VENDRENNES. Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. des Herbiers ; 978 hab.

VENDRES (Etang de) (V. Hérault, t. XIX, p. 1141).

VENDRES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (2e) de Béziers ; 1.012 hab.

VENDRESSE. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. d'Omont ; 784 hab.

VENDRESSE-et-Troyon. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 227 hab.

VENDREST. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq ; 629 hab.

VENDUE-Mignot (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 238 hab.

VÉNÈDES. Peuple gaulois (V. Veneti).

VENEFFLES. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Châteaugiron ; 294 hab.

VÉNÉJAN. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols-sur-Cèze ; 523 hab. Stat. de chem. de fer.

VENELLE. Rivière du dép. de la Haute-Marne (V. Marne [Haute-]).

VENELLES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. et cant. (N.) d'Aix ; 539 hab. Stat. de chem. de fer.

VÉNÉON. Rivière du dép. de l'*Isère* (V. ce mot).

VENER ou **VENERN** (Lac) (V. Scandinavie).

VÉNÉRABLE (Hist. relig.) (V. Canonisation).

VÉNÉRACÉES (Malac.) (V. Pélécypodes).

VÉNÉRAND. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (N.) de Saintes; 505 hab.

VENÈRE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Pesmes ; 266 hab.

VÉNERIE. La vénerie est l'art de chasser avec des chiens courants toutes sortes de bêtes, mais plus spécialement le cerf, le chevreuil, le sanglier, le loup, le renard, et quelquefois aussi le lièvre. Son but est moins de capturer le gibier que de le lasser, de le forcer, en luttant avec lui de vitesse, et elle est soumise, surtout la chasse au cerf, qui est la chasse à courre par excellence, à des règles rigoureuses (V. Chasse, t. X, pp. 830 et suiv.). Longtemps, du reste, elle a constitué, concurremment avec la *fauconnerie* (V. ce mot), un plaisir essentiellement royal et, jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, la charge de *grand veneur* a été l'une des plus importantes de la cour (V. Chasse, t. X, pp. 840 et 841). Sous Louis XIV, notamment, cet officier avait sous ses ordres six équipages, comportant un personnel de près de 500 titulaires, savoir : 1° *équipage de cerf*, 2 lieutenants ordinaires servant par semestre, 12 lieutenants de vénerie servant par quartier, 1 valet de chiens chef, 4 maîtres valets de chiens, 2 pages, 4 fourriers, 18 valets de limiers, 28 valets de chiens, 4 ordinaires, 2 maréchaux, 1 chirurgien, 1 châtreur de chiens, 1 aumônier, 3 trésoriers, 3 contrôleurs ; 2° *équipage de chevreuil*, 1 lieutenant, 3 piqueurs, 3 valets de chiens, 2 ordinaires, 1 page ; 3° *équipage de lièvre*, 2 lieutenants, 1 piqueur, 1 valet de chiens, 1 page ; 4° *équipage de renard*, 1 capitaine et 4 valets de chiens ; 5° *équipage de sanglier*, 95 piqueurs et valets de chiens ; 6° *grande louveterie*, 1 grand louvetier, 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 2 veneurs, 2 valets de limiers, 2 valets de chiens, 3 maîtres garçons éleveurs, 8 gardes des chiens, 4 sergents louvetiers, 1 boulanger. Quant aux chiens, leur nombre s'élevait, rien que pour l'équipage de cerf, à plus de 200.

Depuis que la vénerie a cessé d'être un monopole princier, les équipages se sont multipliés et, de nos jours, on en compte, en France, plus de 300, avec 700 piqueurs et valets, 1.100 chevaux de service et environ 7.000 chiens : poitevins, vendéens, saintongeois, etc. (V. Chien, t. XI, pp. 11 et 13). La *meute* (V. ce mot) est l'âme de l'équipage. Un grand équipage de cerf comprend ordinairement un bon veneur, qui en a la direction, des piqueurs, des valets de limiers et des valets de chiens, à raison d'un piqueur et de deux valets de chiens, l'un monté, l'autre à pied, par meute de vingt à trente chiens environ. Les équipages les plus renommés sont actuellement, en France, ceux du duc de Chartres (forêt de Chantilly), de la duchesse d'Uzès (forêt de Rambouillet), du marquis de l'Aigle (forêts de Laigue et de Compiègne), du comte Greffülhe (Bois-Boudran), de Menier (forêt de Villers-Cotterets), de Lebaudy (forêt de Fontainebleau), etc. Les petits équipages ne se composent, au contraire, fort souvent, en plus du propriétaire (le *maître d'équipage*), que d'un piqueur, d'un valet de chiens et d'une meute de 30 chiens (pour en avoir 20 disponibles). Toutefois, même ainsi restreinte, la chasse à courre est encore un sport fort dispendieux. Il n'en coûte pas moins, en effet, pour les gages et l'entretien d'un aussi modeste équipage, d'une dizaine de mille fr. par an, auxquels il faut ajouter la location du chenil et de ses dépendances, la location de la forêt, les indemnités aux riverains et les dépenses personnelles du maître d'équipage en chevaux, tenues, etc.

L'équipage de sanglier s'appelle plus particulièrement *vautrait*.

La vénerie a sa langue spéciale, qui s'est conservée presque immuable depuis trois siècles et qui comprend, outre plus de trois cents termes techniques, nombre d'expressions fort pittoresques. Ainsi, on dit le *massacre* d'un cerf et non son bois, sa *nappe* et non sa peau, et il n'y a pas moins de sept manières différentes de désigner les fientes ou *fumées* de la bête, suivant leur état. On dit, d'autre part, que l'animal *débuche* quand il prend la plaine pour gagner une autre forêt; qu'il *se forlonge* quand il prend beaucoup d'avance sur les chiens; qu'il se fait *battre* quand il se fait chasser longtemps dans la même enceinte; qu'il fait un *hourvari* lorsqu'il revient sur ses voies; qu'il *s'accompagne* quand, pour se défaire des chiens, il se mêle à d'autres animaux de même race; qu'il *se relaisse* quand, fatigué, il se repose; qu'il *bat l'eau* quand, pour ruser ou se dérober, il se met dans les rivières ou étangs. Les chiens *gardent change* quand ils restent sur l'animal de chasse, *prennent change* quand ils chassent un animal autre que celui attaqué, *balancent* quand ils s'arrêtent un moment sur la voie, *se rabatent* quand ils trouvent et suivent bien la voie. *Débarder*, c'est séparer de sa compagnie un animal que l'on veut chasser; *rembucher*, c'est suivre un animal jusqu'au moment où il rentre dans son enceinte. Lorsqu'on voit la bête, on crie *taïaut* si c'est un cerf ou un chevreuil, *vlôo* si c'est un loup ou un sanglier. Enfin toute une série de locutions passées dans le langage courant sont empruntées à la langue de la vénerie : *aller sur les brisées*, *prendre les devants*, *prendre le change*, *prendre le contre-pied*, *faire buisson creux*, *rentrer dans son fort*, *chercher des faux-fuyants*, etc. L. S.

Bibl. : V. la bibliographie de l'art. Chasse.

VENERIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 427 hab.

VENERN (Lac) (V. Scandinavie).

VÉNÉROLLES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny ; 440 hab.

VENERQUE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Muret, cant. d'Auterive; 862 hab. Stat. de chem. de fer.

VENERUPIS. I. Malacologie. — Les Venerupis possèdent une coquille, perforante, transverse, inéquilatérale, à côté postérieur un peu long et légèrement baillant ; l'antérieur court et arrondi. La charnière est composée : sur la valve droite, de deux dents parallèles rapprochées, à peine divergentes, de trois sur la valve gauche. Le bord des valves est crénélé et leur surface ornée de lamelles concentriques et de stries rayonnantes. Animal possédant deux siphons inégaux séparés dans la moitié de leur longueur, terminés par de petits tentacules. Pied conique et linguiforme, souvent muni d'un byssus. Les Venerupis habitent les rochers des mers tempérées à une faible profondeur.

II. Paléontologie (V. Petricola).

VÉNES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lautrec ; 1.006 hab.

VENESMES. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Châteauneuf-sur-Cher ; 932 hab. Eglise des XII[e]-XIII[e] siècles.

VÉNÉSOL. Rivière du dép. de la *Gironde* (V. ce mot).

VENESTANVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. de Bacqueville ; 342 hab.

VÉNESVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany-Barville ; 209 hab.

VENETI. Peuple gaulois de la Celtique, plus tard de la *Prov. Lugdunensis III*[a]; leur territoire, correspondant au dép. du Morbihan, s'étendait le long de la côte, à l'E. des *Osismii*, au S. des *Curiosolitæ*, au S.-O. des *Redones* et au N.-O. des *Namnetes*. Leur capitale était *Darioritum* (plus tard *Veneti*, auj. Vannes), et comme port ils avaient *Vindana portus* (Locmariaker). Parmi les *Veneticæ insulæ*, les auteurs anciens mentionnent non seulement *Insula Vindilis* (Belle-Isle), *Siata* (le Croisic) et *Arica* (le territoire de Guérande), mais encore quelques îles entre la Bretagne et l'Angleterre comme *Sena* (Sein), *Uxantis* (Ouessant), *Riduna* (Aurigny), *Sarnia* (Guernesey) et *Cæsarea* (Jersey). Soumis aux Romains par Crassus en 57 av. J.-C., les *Veneti* se soulevèrent peu de temps après ; ils furent défaits

par Jules César en 56, dans une bataille navale, dans laquelle leur flotte de 220 navires fut anéantie. Par ordre du vainqueur, tous les habitants, pour avoir violé le droit des gens, furent vendus comme esclaves et tous leurs sénateurs furent massacrés. — Les *Veneti* de l'Italie, qui occupaient le N.-E. de la *Gallia cisalpina*, avaient, selon Polybe, quelque ressemblance avec les Gaulois pour les vêtements et les mœurs, mais aucune pour la langue. Ils étaient probablement une race illyrienne. Leur territoire, la *Venetia Histria* (*X^{ma} regio*), s'étendait entre l'Adige et la mer Adriatique et depuis les Alpes jusqu'à l'embouchure du Pô. Villes principales des *Veneti : Patavium* (Padoue), *Altinum* (Altino), Aquilée (fondée par les Romains), *Adria*, *Ateste* (Este), *Concordia*, *Fons Aponus* (Abano), *Tarvisium* (Trévise), *Vicentia* (Vicenze), *Opitergium* (Oderzo), *Feltria* (Feltre) et *Belunum* (Belluno). — Tacite et Pline appellent *Veneti* un peuple slave sur la rive dr. de la Vistule. On considère ces *Veneti* comme les ancêtres des Wendes. L. WILL.

BIBL. : SIOC'HAN DE KERSABIEC, *Etudes archéologiques ;* Nantes, 1868. — R.-F. LE MEN, *la Cité des Osismii et la Cité des Veneti*, dans *Rev. archéol.*, 1872.

VÉNÉTIE (ital. *Veneto*). Région N.-E. de l'Italie qui doit son nom à ses premiers habitants, les Vénètes. Elle comprend les anciens domaines continentaux de la République de Venise et forme aujourd'hui les huit provinces de Vérone, Vicence, Padoue, Rovigo, Venise, Trévise, Bellune et Udine. Bornée au N. par le Tirol et la Carinthie, à l'E. par la prov. autrichienne de Goritz et par l'Adriatique, à l'O. par la Lombardie, au S. par l'Emilie, elle s'étend sur une superficie de 24.615 kil. q., et est peuplée par 3.110.339 hab. Sa frontière N. est constituée par la chaîne ininterrompue des Alpes, qui la séparent de l'Autriche, et dont se détachent, d'abord, au-dessus de Vérone le *Montebaldo* (2.218 m.) et les monts *Lessini*, au-dessus de Vicence le Pasubio (2.232 m.). Après la coupure que forme dans le massif le val *Sugana* se dresse sur la frontière la *Marmolada* (3.344), la seule montagne de la Vénétie qui ait des glaciers comparables à ceux des Alpes Helvétiques ; puis commencent les Alpes de Cadore, avec leurs massifs calcaires et leurs formes géométriques, et après la Piave, la chaîne des Alpes Carniques, qui s'étend en demi-cercle jusqu'à Udine, et que perce le défilé de Pontebba (577). Après le col de Saifnitz, elles prennent le nom d'Alpes Juliennes, et se divisent en plusieurs rameaux, dont le plus occidental longe l'Isonzo et forme la frontière entre l'Autriche et l'Italie. En dehors du système alpin s'élèvent, isolés dans la plaine vénitienne, quelques petits massifs d'origine volcanique : tels sont les monts Euganéens au S.-O. de Padoue (584 m.) et les monts *Berici* au S. de Vicence (400 m.).

Tout le littoral de la Vénétie est bordé de lagunes (V. VENISE). Le système hydrographique est très défectueux, à cause du déboisement des montagnes. La moindre pluie détermine des crues, et les fleuves ont un régime et un cours des plus capricieux. Le Pô n'appartient à la région que par sa rive gauche. L'Adige y pénètre au-dessus de Vérone, se dirige ensuite vers le S.-E., puis vers l'E. et finit dans l'Adriatique à Porto Fossone. Entre l'Adige et le Pô s'étend la Polésine, dont le sol se trouve, comme en Hollande, plus bas que les digues sans cesse exhaussées, qui en empêchent les débordements. La *Brenta* sort du Valsugana, va près de Padoue se grossir du Bacchiglione, et près de Venise finir dans une embouchure artificielle qu'avait fait creuser la République. La *Piave* naît à 2.340 m. d'alt. dans les Alpes Carniques et arrose Bellune. Le *Livenza* et le *Tagliamento* ont un lit trop large pour leur débit ordinaire et ne se gonflent qu'au temps des crues. Les alluvions que ces fleuves apportent des Alpes donnent à la plaine vénitienne une grande fertilité. Comme la Lombardie, elle produit le riz, le blé, le maïs, le chanvre, les légumes, les fruits. On y trouve de plus quelques vins renommés, tels que le Bardolino, près du lac de Garde, et le Valpolicella près de Vérone. Les montagnes de la province d'Udine contiennent de magnifiques forêts de châtaigniers ; dans celles de Vicence et de Bellune, la culture du tabac a donné de bons résultats. Les richesses minérales de la Vénétie sont plus abondantes que dans les autres parties de la plaine du Pô. On trouve des mines de houille près de Vicence, des mines de cuivre et de plomb près de Bellune, du marbre estimé près de Vérone, du kaolin et de la pierre calcaire dans le voisinage des monts Berici, des salines près des lagunes, enfin des eaux minérales abondantes sur le flanc des monts Euganéens. Les principales industries de la Vénétie sont les industries textiles : filature, tissage et teinture de la laine, de la soie, du chanvre et du lin. Le tressage de la paille destinée à la fabrication des chapeaux occupe les populations montagnardes ; les laiteries coopératives deviennent de plus en plus prospères. Des voies de communication nombreuses et bien entretenues permettent d'écouler tous ses produits ; vers le N., trois grandes lignes, qui aboutissent à Innsbrück par la Brenner, à Vienne par Pontebba, et à Trieste par Monfalcone, ouvrent des débouchés vers l'Allemagne, l'Autriche et la péninsule des Balkans. A l'intérieur, tout un réseau de bonnes routes, auquel s'est superposé récemment un réseau de tramways à vapeur, assure de faciles communications.

La population de la Vénétie est d'origine latine, mais on y trouve des traces de sang teutonique qui se sont maintenues spécialement dans les districts des *Sept-Communes* (Vicence) et des *Treize-Communes* (Vérone). Elle parle un dialecte d'une douceur singulière, que caractérisent de nombreuses syncopes et la transformation constante du *g* en *z*. — Presque uniquement agricole, elle est soumise au régime du métayage, gagne peu, souffre beaucoup du poids des impôts, et fournit un contingent important à l'émigration. Les habitants du Frioul (prov. d'Udine), pénétrés par les Slovènes, forment une race et parlent un dialecte à part. — Au point de vue administratif, la Vénétie présente cette particularité que ses huit provinces sont divisées, non en *circondarii* ou arrondissements, mais en *distretti* ou districts. A. PINGAUD.

VENETTE. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne ; 1.100 hab.

VENETTE (Jean FILLON, dit de), chroniqueur et versificateur français, né à Venette, près de Compiègne, vers 1307, mort vers 1370. Il appartenait à l'ordre des Carmes voyagea à plusieurs reprises en Auvergne, en Provence, en Champagne, surtout à Châlons, Troyes, Reims, et c'est dans cette dernière ville qu'il vit et observa la célèbre comète de 1368, sur laquelle il a longuement discouru (*Chron. de Guill. de Nangis avec les contin.*, II. 378). Il fut le témoin oculaire de la plupart des événements qu'il rapporte dans sa chronique, ce qui donne à ses récits une valeur inestimable. « Sa plume indépendante et hardie retrace non seulement les faits qu'il a vus ou qu'on lui a rapportés, mais encore l'impression qu'il en a reçue. Il discute, censure, approuve avec une égale franchise les actes du pouvoir, les excès des nobles, les résistances populaires. Engagé de cœur et d'action peut-être dans les luttes intestines qui, de son temps, ont ensanglanté la France, il porte dans le récit des faits toute l'indépendance de ses idées, toute la chaleur de ses convictions. » Son style — il écrit en latin — est rude, incorrect, rempli de locutions vicieuses et d'interminables périodes, mais sous cette grossière enveloppe, pour la première fois l'histoire s'anime, se colore, revêt une allure dramatique jusqu'alors inconnue. Le fait que sa chronique se trouve, dans les deux manuscrits qui nous en restent, transcrite à la suite des continuations de Guillaume de Nangis rédigées à Saint-Denis, a été cause qu'on qualifie habituellement Jean de Venette de continuateur de Nangis. Cette qualification est cependant inexacte, car nulle part Jean de Venette ne se donne comme le continuateur de personne. et peut-être même n'avait-il pas lu les chroniques aux-

quelles depuis on a rattaché la sienne (cf. H. Géraud, *Introd.*, p. XIX). Son récit s'étend de 1340 à 1368 et, pour la plus grande partie, a été rédigée après l'accomplissement des faits qui y sont consignés, et non au jour le jour, comme l'a dit Lacurne de Sainte-Palaye (Id., *ibid.*, p. XXVIII). Il a été publié dans le *Spicilege* de Dom d'Achery et par Géraud à la suite de la Chronique de Nangis. Jean de Venette est aussi l'auteur d'un long poème en 35.000 vers octosyllabiques où il traduit en français, d'après un récit latin, la légende de sainte Marie, mère de saint Jacques le Mineur, de Marie Salomé et de leur servante. Ce prolixe récit composé en 1357 et où l'auteur a introduit une récapitulation de l'histoire des Hébreux depuis Abraham, de celle de la sainte Vierge, des extraits des Actes des Apôtres, etc., est encore inédit; il se trouve dans les mss. franç. 1351, 1352 et 12468 de la Bibliothèque nationale. Am. SALMON.

BIBL. : J.-L. D'ACHERY, *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliæ Bibliothecis, maxime Benedictorum, latuerant, Spicilegium*, 1655-77, t. XI. — *Chronique latine de Guillaume de Nangis avec les continuations de cette chronique*, nouvelle édit. par H. Géraud ; Paris, 1843, 2 vol. in-8 (*collection de la société de l'histoire de France*). — Cf. ACHERY, *Préface* de son *Spicilegium*. — LACURNE DE SAINTE-PALAYE, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, VIII, 569, et XIII, 520. — V. LE CLERC, dans *l'Histoire littéraire de la France*, XXV, 129. — H. GÉRAUD, *Préface* de son édit., p. XIX et suiv. — J. BONNARD, *les Traductions de la Bible en vers français au moyen âge* ; Paris, 1884, p. 196. — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques*, publiés par l'Académie des inscriptions, XXXIII, 1re part., p. 44.

VENEUR (Chasse) (V. VÉNERIE).

VENEUX-NADON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret-sur-Loing; 1.122 hab.

VÉNÉVITINOV (Dmitri-Vladimirovitch), poète russe, né à Moscou en 1805, mort à Saint-Pétersbourg en 1827. Issu d'une famille riche, il reçut une éducation très soignée, et apprit sérieusement le grec et le latin. Il fit brillamment ses études à l'Université de Moscou, après quoi, entré dans un service dépendant du ministère des affaires étrangères, il se consacra à la littérature. Il fut l'âme d'un petit cercle de jeunes écrivains qu'il orienta vers les études philosophiques, et qui bientôt s'unit au groupe où régnait Pouchkine. Vénévitinov aida ce dernier et Pogodine à fonder et à rédiger la revue *le Messager de Moscou*. Mais il mourut à vingt-deux ans, quelques mois après l'apparition de cet organe. L'édition la plus complète de ses œuvres a été donnée en 1862 par A.-P. Piatkovski, à Saint-Pétersbourg. J. L.

BIBL. : N. BARSOUKOV, *la Vie et les Œuvres de Pogodine*; Saint-Pétersbourg, 1888, t. II. — NIL KOLIOUPANOV, *A.-I. Kochéliev* ; Saint-Pétersbourg, 1889, t. I, part. 2. — M.-A. VÉNÉVITINOV, articles dans le *Istoritcheski Viêstnik*, 1884, t. XVII, et dans le *Rouski Arkhiv* de 1885 (Tous ces ouvrages sont en russe).

VENEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Baccarat; 137 hab.

VENEZUELA (Estados Unidos de). **Géographie physique**. — GÉNÉRALITÉS. — République fédérale de l'Amérique du Sud, dont les coordonnées extrêmes sont : 0° 50′ et 12° 12′ lat. N. et 62° 50′ et 75° 50′ long. O de Paris. Au N., le pays est limité par l'Atlantique et la mer des Antilles, mais du côté de la terre ferme les frontières ont été plus difficiles à tracer par suite des contestations avec la Colombie, le Brésil et la Guyane anglaise. La frontière colombo-venezolane a été établie en 1891 par un arbitrage de l'Espagne qui a été surtout favorable à la Colombie : la limite part de quelques îlots du golfe de Maracaïbo, traverse les montes de Oca en laissant à la Colombie la plus grande part du territoire de Goajira, puis rejoint la sierra Perijaa, atteint l'Arauca qui sert quelque temps de limite, suit ensuite la Meta jusqu'à son confluent avec l'Orénoque, remonte le fleuve jusqu'au delà de San Fernando de Atabapo et gagne enfin le rio Guaïnia, une des branches mères du rio Negro, qu'elle suit jusqu'à Cocui, à la frontière brésilienne. Le Venezuela a ainsi gardé tout le territoire du Cassiquiare que la Colombie réclamait comme frontière. — La question des frontières a été réglée avec le Brésil par la convention de 1859, complétée par celle de 1883 : de Cocui elle tourne à l'E. pour gagner la sierra Parima avec laquelle elle remonte au N., puis tourne de nouveau à l'E. en suivant la crête de la sierra Pacaraïma ; enfin le mont Roraima sert de borne à la fois au Brésil, au Venezuela et à la Guyane anglaise. — Le contesté anglo-venezolan faillit amener de graves complications internationales qui seront détaillées au § *Histoire*. — Une sentence arbitrale du 4 oct. 1899 a fixé comme frontière la ligne qu'avait proposée Schomburgk au retour de son voyage d'exploration, sauf en deux points : au delta, la limite part de la pointe de Playa et non plus de l'embouchure de l'Amakuru, laissant la pointe de Barima et le bas cours de la rivière Barima au Venezuela ; sur le Cuyuni, le haut cours de la rivière, avec les mines d'or, reste également au Venezuela.

GÉOLOGIE. — Le Venezuela présente en quelque sorte un résumé de l'histoire géologique de l'Amérique du Sud : au S. et à l'E., un plateau archéen, faisant suite à celui des Guyanes et qui n'a vraisemblablement pas été immergé depuis sa formation ; au N., un plissement montagneux d'âge tertiaire faisant suite au plissement des Andes et comme lui contournant le plateau archéen ; mais il en est séparé par une vaste plaine d'alluvions quaternaires, les *llanos*, analogue aux dépressions amazonienne et argentine. Le terrain archéen, non seulement forme le terrain apparent de la Guyane venezolane, mais se retrouve encore à la base de la cordillère côtière. Il se compose de gneiss, de granits, d'ardoises, de schistes chloriteux, talcifères et hornblendiques, avec quelques quartzites et des calcaires cristallins pouvant passer au marbre. On croit d'ailleurs que ces formations sont métamorphiques ; elles sont la plupart du temps horizontales, surtout en Guyane. Dans la cordillère de Mérida ce sont les gneiss et les schistes argileux qui forment la plus grande partie du socle montagneux ; dans la partie orientale de la cordillère côtière, appelée par Sievers chaîne *Caraïbe*, ce sont les quartzites et les ardoises ; en Guyane, le granit et le gneiss alternent. Il est remarquable que la série géologique est interrompue totalement entre l'archéen et le crétacique ; on ne trouve pas trace de silurien, dévonien, carboniférien, permien, triasique ni jurassique. Le crétacique forme au-dessus des roches cristallines, dans toutes les parties montagneuses du Venezuela, de puissantes couches de grès blanc, rouge ou jaune, accompagnées de grès bitumineux et de marnes gris bleu et gris foncé. On ne trouve pas de craie pure.

Ce grès, qui donne un relief beaucoup plus abrupt que les granits et les gneiss, subsiste surtout à l'état de témoins ; ainsi le mont Duida est recouvert par une masse de grès quartzeux épaisse de 1.200 à 1.500 m. ; le mont Roraïma se termine par un énorme bloc tabulaire de grès rose, sans fossiles, dont les parois à pic ont longtemps rendu l'ascension impossible. — Les formations tertiaires sont formées de grès brun avec des silex et des rognons d'argile ferrugineuse, de calcaire clair, de schistes houillers ; on y trouve aussi du gypse, de l'alun, du sel gemme, du sulfate de fer, de l'ocre. Le tertiaire se rencontre surtout dans l'Etat de Tachira, à la frontière colombienne, au N. de la sierra de Mérida, mais très rarement au N. de la cordillère caraïbe. A Tachira, le tertiaire ocreux forme une montagne de 1.300 m. d'alt., aux flancs de couleur jaune d'or, ce qui l'a fait appeler *Cerra de Oro*. Il est vraisemblable que les formations tertiaires s'étendent sous le diluvium des llanos. Ce diluvium, très analogue à celui de l'Amazonie, paraît être formé, dans toute l'étendue des llanos, par un grès rouge, composé de fragments arrondis de quartz cimentés par une argile ferrugineuse. Ce diluvium est très riche en fossiles de grande taille : mégatherium, paresseux géant, toxodon,

glyptodon, cheval. — On trouve au Venezuela du pétrole qu'on ne sait encore s'il faut rattacher au crétacique ou au tertiaire. Enfin les géologues ont longuement discuté sur le volcanisme du Venezuela. Il n'y a pas de volcans dans la cordillère de Mérida, ni dans la cordillère caraïbe, ni en Guyane. On n'a trouvé quelques traces d'éruptions très anciennes que sur deux points : en Guyane, où l'or du Cuyuni est allié à la diabase et à la diorite, et au S. de la chaîne caraïbe où l'on a découvert quelques diabasporphyrites et même des phonolithes. Mais il est certain que si le sol, dans les époques géologiques modernes, ne s'est pas assez fissuré pour laisser passer des épanchements volcaniques, l'activité souterraine est cependant intense au Venezuela. On en a la preuve dans les sources d'eau très chaude qui jaillissent entre Cumana et Cariaco, à Calabozzo, dans les llanos d'Orituro et surtout entre Puerto-Cabello et Valencia, où la source de las Trincheras est un véritable geyser dont la température dépasse 90° C. Les tremblements de terre sont aussi très fréquents ; celui du jeudi saint de l'année 1812 fit périr 12.000 personnes à Caracas.

Relief du sol. — Dans son ensemble, le relief du Venezuela se divise très nettement en trois parties : les montagnes côtières, les montagnes guyanaises sur la rive droite de l'Orénoque, et l'immense plaine des *llanos* entre les deux régions montagneuses. La chaîne côtière se divise en deux parties distinctes par leur formation géologique, par leur aspect et par leur direction : la cordillère caraïbe dirigée de l'E. à l'O., et la cordillère de Mérida dont la direction tourne au S.-O. à partir du golfe Triste ; la séparation entre les deux chaînes est bien marquée par un seuil de 360 m. d'alt. qui sépare les eaux qui s'écoulent d'une part vers le rio Yaracui, d'autre part vers le rio Coejdes, affluent de l'Orénoque, par le rio Portugueza et le rio Apure. La sierra de Mérida a un caractère franchement andin, tandis que la cordillère caraïbe paraît se rattacher, par l'île de Trinidad, à la chaîne des petites Antilles. La cordillère caraïbe se compose d'abord de la chaîne de Paria qui s'avance à l'E. en face de la pointe de Trinidad et s'étend jusqu'à la baie de Cariaco ; elle est régulière et peu élevée. Au S. de cette première chaîne court celle des monts de Cumana, beaucoup plus élevée ; le Turumiquire y atteint 2.049 m. ; le Bergantin, 1.668 m. Ces deux chaînes s'interrompent à l'O. ; la chaîne de Paria est totalement coupée entre la péninsule d'Araya et le cap Codera ; les monts de Cumana s'abaissent fortement dans la prov. de Barcelone où les montagnes du Paraulata ne sont que des collines discontinues. Puis, à partir du rio Unare, les montagnes élevées reparaissent, formant des alignements parallèles, dont le plus voisin de la côte est la silla de Caracas qui atteint 2.782 m. au Naiguata. Toute cette cordillère caraïbe a ses pentes les plus abruptes du côté de la mer et c'est à peine si la silla laisse place à une étroite plage ; elle a 1.600 m. d'alt. entre Caracas et son port La Guaïra. — Les pentes les plus raides de la sierra Nevada de Mérida tombent au contraire sur les llanos. Vers le N. la pente est plus douce vers la lagune de Maracaïbo et le golfe de Venezuela. La cordillère de Mérida est la seule qui, au Venezuela, mérite le surnom de nevada, *neigeuse;* plusieurs de ses pics atteignent 4.000 m. et cinq d'entre eux dépassent la limite des neiges perpétuelles sous ce climat équatorial ; les deux principaux sont le Coluna et le Concha qui ont 4.700 m. d'alt. ; le glacier du Concha alimente de glace la ville de Mérida. Les hautes vallées situées à plus de 3.500 m. ne sont pas rares, et la rigueur du climat y est telle que ce sont des *paramos*, régions sans arbres, couvertes seulement d'herbe, de mousses et de lichens.

Entre les montagnes côtières et l'Orénoque s'étendent les immenses plaines des llanos qui occupent une surface de 500.000 kil. q. Cette plaine n'offre cependant pas un aspect uniforme. On y distingue d'abord les llanos *altos*, au S. de la cordillère de Mérida, et les llanos *bajos*, au bord de l'Apure et de l'Orénoque. En beaucoup d'endroits le sol se renfle en formant des *bancos*, et les vallées des cours d'eau, creusées par une érosion puissante, forment des précipices à parois verticales appelés *barrancas*, séparant de véritables plateaux, les *mesas* ou tables.

Dans la région guyanaise le relief n'a pas de direction définie, sauf à la frontière même du Venezuela ; peut-être d'ailleurs ne faut-il considérer les sierras Parima et Pacaraïma que comme le bord du plateau guyanais, séparé du plateau brésilien par la dépression de l'Amazone. Dans l'intérieur du pays, il n'y a de montagnes que là où l'érosion n'a pas enlevé la couche de grès tertiaire ; dans l'intervalle de ces témoins s'étendent des savanes. — La sierra Parima a reçu ce nom en souvenir du lac mythique de Parim ou de la Grande Eau sur les bords duquel Walter Raleigh et beaucoup d'autres conquistadores croyaient trouver le Dorado. La sierra Parima est fort peu connue actuellement encore, l'explorateur de cette contrée, Chaffanjon, ayant perdu ses cartes et ses documents au retour sur les rapides de l'Orénoque qui brisèrent sa pirogue. — Au N.-O. de la sierra Parima, de hautes montagnes sont disposées irrégulièrement jusqu'à l'Orénoque : telles sont le cerro Duida, pyramide de 2.474 m., qu'on aperçoit de fort loin sur le fleuve, le mont Maraguaca (2.508 m.), le Maparana (2.187 m.), le cerro de Neiva (1.838 m.), le Yaruari (2.258 m.), le Canavana (1.884 m.). Au N. de la sierra de Pacaraïma, on peut distinguer quelques alignements du S.-E. au N.-O., c.-à-d. continuant la direction des monts Parima. Ces montagnes sont en général peu élevées ; on peut y citer le Chanaro (1.672 m.), le Turagua (1.838 m.), le Tacuto (1.048 m.). Enfin, à l'extrémité S.-E. du Venezuela, l'énorme masse du Roraima se dresse à 2.286 m., terminé par un plateau long de 6 kil. Le Roraima fut gravi pour la première fois en 1885 par Im Thurn et Perkins, et depuis il est visité régulièrement par les chercheurs d'orchidées.

Climat. — Nous manquons de données scientifiques sur le climat du Venezuela ; il n'existe que depuis peu un observatoire météorologique à Caracas ; nous sommes presque réduits aux chiffres de Codazzi, vieux d'un demi-siècle et peu certains, et aux observations passagères des explorateurs. Nous ne savons à peu près rien des conditions barométriques. D'une façon générale, la chaleur est très intense, surtout dans les llanos, où passe l'équateur thermique. Mais ces conditions générales sont fortement influencées par des particularités locales ou par l'altitude. Le Venezuela étant un pays qui a de hautes montagnes, on y trouve des terres chaudes, tempérées et froides. En adoptant les moyennes probables de 25° à 29° C. pour la température des régions basses, on fait commencer les terres tempérées (moins de 25°) à 550 m. d'alt. et les terres froides (moins de 15°) à 2.200 m. Tandis que les villes des hautes vallées, Caracas, Valencia, Barquisimeto, Mérida ont une température supportable et même agréable, trois villes de la côte ont la réputation d'être particulièrement chaudes : Maracaïbo, Puerto-Cabello et La Guayra. Cette dernière ville, adossée à la Silla, a une moyenne qui dépasse probablement 29° C. et a mérité le surnom d'*Infierno de Venezuela* (enfer du Venezuela). A Caracas, Humboldt a observé des températures diurnes variant de 20° à 26° et nocturnes de 16° à 18°. Il n'est pas rare d'ailleurs que la température d'une nuit étant de 18°, celle du jour suivant soit de 24°, écart considérable pour un pays équatorial. Ces chiffres sont confirmés par ceux donnés récemment par l'observatoire Cagigal. Entre les vallées de Caracas et d'Aragua, de Humboldt a trouvé, par 415 m. d'alt., une température moyenne de 17° à 18° au mois de février. Dans les llanos, en revanche, partout où la terre était dépouillée de végétation, il a observé 48° à 50° C. Pendant la saison des pluies, la température des llanos est plus chaude que dans la saison sèche, à cause de l'écran des nuages qui, la nuit, renvoie vers la terre

la chaleur que celle-ci rayonne. Les températures trouvées par Carl Sachs à Calabozzo de déc. 1876 à févr. 1877, par 150 m. d'alt., sont un peu inférieures à celles de Humboldt, tout en restant considérables : 22° à 25° avant le lever du soleil ; 34° à 35° entre une heure et deux heures de l'après-midi. — Pour la Guyane venezolane, nous n'avons que quelques observations de Schomburgk qui a mesuré au mois de septembre, à 7 heures du matin, une moyenne de 22°,4 pour la température de l'air et une température de 24° à 25° pour les eaux du rio Mazaruni et du rio Cuyuni ; or on sait que la température de l'eau, dans les pays tropicaux, est supérieure d'environ un degré à la température moyenne annuelle de l'air. — Le régime des vents et des pluies est un peu mieux connu, encore que nous ayons peu de données sur la masse annuelle des précipitations. Sur la côte, l'alizé de l'hémisphère N. souffle toute l'année, mais sa direction change un peu avec les saisons, en raison du déplacement des faibles pressions équatoriales. De novembre-décembre à avril-mai, l'alizé souffle de l'E. et du N.-E., pendant le jour, et est remplacé la nuit par la brise de terre. Mais de novembre à janvier, l'alizé est aussi parfois remplacé par des vents du N. qui ne sont autres, probablement, que les « Northers » venus de la partie N. du continent. De mai à novembre, l'alizé du N.-E. tombe souvent et est remplacé par des vents faibles et variables du S.-E., du S.-O. et de l'O., appelés *Vendavales* ou vents calmes. L'alizé et les vendavales apportent des pluies, mais surtout les derniers ; d'ailleurs les précipitations sont relativement faibles et certains points, comme Macaraïbo et Cumana, sont particulièrement pauvres en pluies. Sur les forêts du delta de l'Orénoque, il pleut au contraire toute l'année, et la masse annuelle dépasse 2^{m},50. Mais sur les llanos, il y a des saisons humides et des saisons sèches nettement délimitées. La description qu'a laissée Humboldt du climat des llanos est restée classique et elle a été confirmée sur la plupart des points par les explorateurs plus récents. De novembre à mars, il pleut à peine ; même les nuages sont une rareté, quoique Jonas en ait observé à plusieurs reprises. En général, le ciel est d'une pureté extraordinaire et l'air extrêmement sec. Le vent, qui n'est autre que l'alizé desséché par les montagnes côtières, souffle alors de l'E. et de l'E.-N.-E. En mars, l'air devient plus humide et les étoiles sont souvent entourées d'un halo ; le vent devient irrégulier et souvent entrecoupé de calmes complets ; dans le S. montent des nuages. En avril commence la saison des pluies qui dure jusqu'en novembre., sauf pendant une petite interruption vers la fin de juin, que l'on appelle *Veranito de San Juan*. Pendant la saison des pluies, le vent souffle de l'O. et du S.-O., et le ciel est constamment gris. D'après ces renseignements, confirmés par tous les explorateurs, on voit donc que l'alizé n'est cause de pluie dans ces régions que sur la côte ; à l'intérieur, la pluie est apportée par des vents d'O. D'ailleurs, c'est le régime commun à toute la partie de l'Amérique du Sud tropicale, située à l'E. des Andes ; c'est dans la forte évaporation qui se produit au-dessus des forêts amazoniennes qu'il faut chercher l'origine de la vapeur d'eau précipitée sur le continent sud-américain. — Il faut ajouter que ces fortes pluies, dont la masse annuelle dépasse 2 m. sur la plus grande partie du Venezuela et 3 m. dans les forêts du Cassiquiare et du Haut-Orénoque, sont toujours le résultat d'orages qui éclatent régulièrement tous les jours de la saison des pluies entre 2 heures et 6 heures de l'après-midi. La tension électrique est alors très considérable, et, dans les forêts de Zulia, Sievers a observé pendant toute la durée de l'orage une lueur électrique ininterrompue. Il est remarquable aussi que, comme dans toute l'Amérique du Sud tropicale, il est rare que la foudre cause des incendies, même quand la neutralisation électrique s'opère entre les nuages et la terre. — Le climat du Venezuela est relativement sain, surtout dans les vallées un peu élevées. On a remarqué que le *vomito negro*, qui était endémique dans tous les ports de la côte, a diminué en fréquence à La Guayra et même à Maracaïbo, grâce à une meilleure hygiène. Cependant il a fait son apparition en 1884 à Caracas, où il était inconnu jusque-là. La dysenterie est plus redoutable, et il est rare qu'on y résiste si l'on est déjà atteint par une autre maladie. Il est remarquable enfin qu'au rebours des Européens que l'excès de chaleur abat, les indigènes sont pris de fièvre quand ils séjournent dans l'air humide et froid des paramos.

Hydrographie. — Le territoire du Venezuela est essentiellement la région drainée par l'Orénoque et ses affluents, quoique la partie supérieure de plusieurs d'entre eux et le cours entier de quelques-uns appartiennent à la Colombie. L'Orénoque est aussi appelé *Paragua*, nom analogue à *Paraguay*, grande eau, et *Orinucu* a peut-être le même sens. C'est un fleuve énorme, dont nous ne connaissons encore exactement ni la longueur, ni le débit, mais qui est probablement le huitième fleuve du monde. Malgré quelques rapides, d'ailleurs peu importants relativement à la masse des eaux, l'Orénoque peut être considéré comme ayant atteint son profil d'équilibre, et son réseau hydrographique est parvenu à sa maturité. Cette maturité est même avancée, et c'est par un méandre divagant que l'on croit devoir expliquer sa bifurcation vers le rio Negro par le Cassiquiare. On ne peut guère en effet voir là un phénomène de capture : l'Amazone et le rio Negro sont encore plus achevés que l'Orénoque, et il est peu probable qu'à une époque toute récente le Cassiquiare ait eu la force de pousser sa tête en amont. D'après Chaffanjon, cette bifurcation ne serait pas ancienne, elle serait due à une inondation un peu plus forte que d'habitude qui aurait creusé un premier chenal, approfondi depuis et dont le creusement continuerait d'une façon sensible. Cette bifurcation a été pour la première fois mise en lumière par Humboldt ; mais elle avait été reconnue avant lui, et c'est sans doute à ce fait qu'il faut attribuer la légende du grand lac Parim d'où seraient sortis tous les fleuves de la région. — L'Orénoque a encore ceci de remarquable qu'il ne coule pas au centre de la plaine des llanos, mais qu'il contourne le pied même du plateau de Guyane. Il faut sans doute voir là un phénomène analogue à celui de la Theiss que ses affluents descendus des Karpates ont refoulée, par leurs alluvions, d'une centaine de kil. vers l'O. En effet, les affluents de la r. dr. de l'Orénoque, coulant sur un plateau depuis longtemps soumis à l'érosion, ne devaient plus guère travailler quand s'est produit le plissement andin. Les torrents des Andes ont au contraire amené des masses énormes d'alluvions qui non seulement ont formé les llanos, mais ont repoussé le fleuve collecteur jusqu'à une limite qu'il ne pouvait franchir.

Dès le XVIIIe siècle, les Espagnols, au cours de leurs démêlés avec les Portugais du Brésil, avaient cherché à résoudre la question des sources de l'Orénoque. En 1760, Diaz de la Fuente remonta le fleuve jusqu'aux rapides appelés *Raudal de los Guaharibos*. En 1764, Bobadilla ne parvint même pas jusqu'à ce point. En 1840, Schomburgk, ayant franchi la sierra Parima, descendit le rio Padauro, qui est aussi puissant que l'Orénoque lui-même quand il conflue avec lui. Enfin, en 1888, Chaffanjon franchit le rapide des Guaharibos, puis le *salto de la Desolacion*, appelé depuis *salto de los Franceses*, et atteignit le ruisseau initial. D'après l'explorateur français, ce ruisseau descendrait d'une montagne haute de 1.200 à 1.400 m., qu'il a appelée le pic *Ferdinand de Lesseps*.

L'Orénoque coule d'abord de l'E. à l'O. et il ne reçoit pas d'affluents importants avant sa bifurcation vers le Cassiquiare ; il reçoit sur sa rive droite le rio Ventuari, puis tourne au N. à San Fernando de Atabapo où confluent l'Atabapo, l'Inirida et le Guaviare, et qui peut ainsi devenir un centre commercial très important. L'Orénoque reçoit plus au N. sur sa gauche la Vichada et est

obligé de franchir des seuils de granit par deux rapides : le raudal de Maïpures et le raudal d'Atures, que l'on contourne au moyen de portages. Au N. de ces rapides, l'Orénoque reçoit le Meta qui vient des Andes et dont une des branches mères est peu éloignée de Bogota et du rio Magdalena. Le Meta a 2 kil. de large pendant la saison des pluies, et il pourrait donner passage aux grands navires s'il n'était encombré d'îlots. Viennent ensuite confluer, toujours à gauche, l'Arauca et surtout l'Apure dont l'Orénoque inférieur continue dès lors la direction vers l'E. L'Apure est la grande voie navigable des llanos venezolans; profond, sans rapides, il peut être remonté par les vapeurs jusqu'à 500 kil. de l'embouchure. Ses eaux jaunies par les boues des llanos demeurent longtemps distinctes des eaux claires de l'Orénoque. L'Apure reçoit le Portugueza, également navigable et grossi lui-même du Cojedes. — Du plateau guyanais, l'Orénoque reçoit le Cuchivero, le Caura, le Caroni, le Yuruari. Pendant les fortes pluies, le Caroni communique avec le Cuyuni, affluent de l'Essequibo. — Dans son cours inférieur, l'Orénoque subit l'influence de la marée jusqu'à 400 kil. de son embouchure. A Ciudad-Bolivar, il roule déjà 12.000 à 14.000 m. c. à la seconde, et il a encore des affluents à recevoir. Sa profondeur dépasse parfois 50 m., et la crue atteint 12 à 15 m.; il y a deux crues, la première d'avril en août, une plus petite en novembre, la *crue des morts*. Pendant la grande crue, les eaux forment aux confluents de véritables mers intérieures. — Les alluvions de l'Orénoque, protégées contre les effets du courant maritime par l'île Trinidad, ont formé à l'embouchure un vaste delta dont la surface est d'environ 17.500 kil. q. Le bras principal, la boca del Navios, continue à couler dans la même direction que le fleuve, de l'O. à l'E. Mais le bras occidental, le Marramo, tourne au N. pour aller se jeter dans le golfe de Paria. Entre ces deux bouches s'entre-croisent une infinité de bayous, dont le cours se déplace sans cesse et dont le principal, celui de Macareo, est le chemin le plus court suivi par les navires entre Puerto-España et Ciudad-Bolivar. Il n'y a en tout que sept bras accessibles aux grands navires. Au bec du delta, la profondeur du fleuve dépasse 100 m.; la distance de la Bouche des Navires au Marramo est de plus de 300 kil. Le courant maritime qui longe la côte N. de l'Amérique du Sud pénètre en partie dans le golfe de Paria où, mélangé aux eaux de l'Orénoque, il produit des tourbillons, et d'où il sort, entre Trinidad et la presqu'île de Paria, par la Bouche du Dragon.

Les cours d'eau venezolans qui ne dépendent pas de l'Orénoque sont peu importants. A l'E., le rio Cuyuni n'a que son cours supérieur en Venezuela et le rio Mazaruni sert quelque temps de frontière ; tous deux s'en vont rejoindre l'Essequibo. — Parmi les cours d'eau de la chaîne côtière, il n'y a guère à citer que l'Unare qui sort des monts de Cumana ; les ruisseaux qui descendent de la cordillère de Mérida comblent peu à peu la lagune de Maracaïbo. Tout à fait à l'O., le Catatumbo vient de Colombie et reçoit le Zulia, grossi du Tachira. La lagune de Maracaïbo ou *sac de Venezuela* a des eaux douces jusqu'à quelques kilomètres du goulet qui est fermé par deux seuils recouverts de 3 m. d'eau ; cependant la marée s'y fait un peu sentir. La lagune a une profondeur maxima de 120 m., 600 kil. de tour et une superficie de 21.740 kil. q. — Entre les chaînons de la cordillère se trouvent plusieurs lacs d'effondrement dont le principal est celui de Tacarigua ou de Valencia, célèbre pour la beauté de ses rives. Actuellement sa profondeur maxima est de 92 m. et sa profondeur moyenne de 32 m. Mais le niveau a baissé, ce que Humboldt attribuait au déboisement. Il semble d'ailleurs qu'un certain équilibre s'établit, et en 1882 Sievers constata qu'il remontait un peu.

Flore et Faune (V. Amérique du Sud).

Ethnographie. — Les nombreux travaux sur l'ethnographie sud-américaine ne sont pas parvenus à élucider tous les points douteux. Cependant, on se croit aujourd'hui autorisé à distinguer parmi les indigènes du Venezuela trois grands groupes d'origine différente. Les aborigènes, ou au moins les plus anciennement établis dans la région, ont été appelés *Maïpures* par L. Adam, *Arawaks* par von den Steinen ; ce sont eux qui ont eu le plus à souffrir de l'invasion des Caraïbes, et ils ont été, pour la plus grande partie, refoulés vers le S. où ils s'étendent très loin jusqu'en Bolivie. Une seconde race, celle des Muyscas ou Chibchas, est venue des hauts plateaux de l'O. où elle avait la même civilisation que les Quichuas du Pérou, et s'est fixée dans les vallées de la Cordillère de Mérida. Enfin, la plus grande partie du territoire venezolan, surtout la Guyane et le N. des llanos étaient occupés, au moment de la conquête espagnole, par une seconde nation conquérante, les Caraïbes. On a longtemps attribué les Antilles comme pays d'origine aux Caraïbes; mais les travaux linguistiques de von den Steinen et d'Ehrenreich semblent prouver qu'ils sont, au contraire, venus du plateau brésilien. Tous les indigènes ont certains traits de ressemblance : la chevelure épaisse, noire et lisse, la barbe rare, le menton court, les yeux petits et enfoncés, les mâchoires vigoureuses et les dents très belles. Mais la hauteur de la taille, la forme du crâne sont différentes; les Muyscas de Mérida sont remarquablement dolichocéphales. La couleur de la peau n'est pas non plus la même chez toutes les tribus; d'une manière générale, les Andins sont brun olivâtre, tandis que le jaune domine chez les habitants des plaines. — Beaucoup de tribus ont disparu, moins encore peut-être par destruction que par métissage avec les blancs et les nègres. Parmi les tribus encore existantes, on peut citer : les Guaraunos, dans les îles du Delta et sur les terres basses avoisinantes, où ils se réfugient dans les palmiers pendant l'inondation; les Otomacos qui, il y a un siècle, vivaient sur l'Orénoque, entre les confluents de l'Arauca et du Méta, et qui, depuis, se sont enfoncés à l'O. dans les llanos; les Guaicas, les Guaharibos, sur le haut Orénoque; les Banivos, qui récoltent le caoutchouc, sur l'Atabapo et le bas Guaviare; les Guahibos sur le Vichada ; les Yarouros, qui ont remplacé les Otomacos, au confluent de l'Arauca; les Piaroas qui sont, avec les Guaharibos, les bateliers des cataractes. En général, les tribus du Nord et de l'Ouest en contact plus direct avec les Européens et plus sujettes au métissage, sont agricoles et pacifiques, tandis que les tribus guyanaises sont encore sauvages et vivent de chasse.

Parmi les premiers colons, les Castillans purs ont été très rares; l'origine de la population blanche se compose de Catalans et surtout de Basques, qui ont fondé La Guayra, Puerto Cabello, Calabozzo. Bolivar descendait d'ancêtres basques. — Sous la domination espagnole, on importa un assez grand nombre de nègres esclaves ; ils étaient 62.000 au temps de Humboldt. Depuis l'indépendance, l'immigration est assez faible en comparaison de celle qui se produit dans certains pays de l'Amérique du Sud. Les immigrants sont des Français, des Italiens et des Allemands, qui ont, jusqu'ici, occupé les postes d'ingénieurs et ont exécuté les travaux publics. La naturalisation est, d'ailleurs, très facile ; tous les enfants nés dans le pays sont considérés comme Venezolans et, en pratique, les immigrants obtiennent les droits de citoyen par le fait même de leur arrivée dans le pays. Dans les villes situées à une certaine altitude, l'acclimatation des Européens est assez facile.

Démographie. — Comme dans toute l'Amérique du Sud, les villes sont très régulièrement bâties : au milieu est une place carrée d'où partent des rues à angle droit. Les maisons, en prévision des tremblements de terre, sont construites légèrement en petits cailloux, rarement en pierres de taille; le toit est en tuiles dans la ville même et formé de paille ou de palmes dans les faubourgs. Les bâtiments sont construits autour d'une grande cour ou *patio* où il n'est pas rare de voir des animaux vivants :

singes, chats-tigres, perroquets, oiseaux de toute espèce. Le mobilier est généralement simple. Les hautes classes s'habillent de vêtements noirs ou foncés, malgré la chaleur; mais les hommes du peuple ne portent qu'un pantalon de treillis et une chemise avec des chaussons et un chapeau de paille. — L'objet le plus important de l'alimentation est le maïs, quoique l'on cultive du froment et que l'on en importe. Puis viennent le sucre, la viande, le café, le fromage, les bananes, les gelées de fruits. La boisson principale est fournie par le jus de canne à sucre, frais ou fermenté. Cependant, depuis quelques années, les Européens ont introduit l'usage de la bière. Enfin, l'une des caractéristiques de la vie au Venezuela, c'est l'emploi de l'âne comme bête de somme principale.

Les principales villes sont dans la région côtière, en allant de l'E. à l'O. : Cumana, la première en date des villes fondées au Venezuela, en 1520, sous le nom de *Nuèvo Toledo;* elle s'appela ensuite *Nueva Cordoba;* le rio Cumana sur lequel elle est bâtie s'appelle aujourd'hui Manzanarès; son port est peu fréquenté. — Barcelona fut fondée par les Catalans en 1657; son port est Guanta. Barcelona avait, en 1891, 12.785 hab. — La Guayra est le principal port du Venezuela; la ville est accrochée au rocher; elle est assez salubre, mais très chaude. Elle sert de port à Caracas dont elle n'est éloignée que de 9 kil. à vol d'oiseau; mais le chemin de fer qui relie les deux villes, obligé de contourner la Silla, a 37 kil. de long. — Caracas fut fondée en 1567, sur le territoire de la tribu des Caracas, dont elle a gardé le nom; elle fut pillée en 1595 par le flibustier anglais Drake. Elle est située à 920 m. d'alt. moyenne; les maisons sont légères et basses en prévision des tremblements de terre; le climat y est agréable. Caracas est la capitale fédérale de la République. Sa population était, en 1891, de 72.429 hab. — Dans la vallée de l'Aragua, appelée souvent simplement la *Vallée*, les villes sont nombreuses : Victoria, Ciudad de Cura (12.198 hab.), Maracaï, Turmero, Valencia (38.654 hab.), reliée par un chemin de fer à Puerto Cabello, port très sûr sur la mer Caraïbe. — A l'embouchure du rio Aroa est Puerto Tucacas, qui sert d'embarcadère aux minerais de cuivre. — Barquisimeto (31.476 hab.) fut fondée en 1552, auprès de mines aujourd'hui abandonnées. — A la base de la langue de terre qui unit le continent à la presqu'île de Paraguana est Coro. — Sur la lagune de Maracaïbo, Zulia et Maracaïbo (34.784 hab.) sont peut-être destinés à devenir des ports importants. — Dans la Cordillère, Trujillo, et surtout Mérida, comptent parmi les séjours les plus agréables du pays. Mérida, à 1.600 m. d'alt., jouit d'un climat tempéré dont la moyenne ne dépasse pas 16° à 17° C. — Les villes des llanos sont beaucoup moins importantes; ce sont : Tachira, Calabozzo, San Fernando de Apure. — Enfin, sur l'Orénoque, on ne trouve que des villages : Esmeralda, San Fernando de Atabapo, Caïcara. Seule Ciudad Bolivar, qui avait, en 1891, 11.686 hab., est en passe de devenir une grande ville depuis que la découverte des mines d'or du Yuruari, en 1840, lui a donné un essor subit. Ciudad-Bolivar changea plusieurs fois de place; en 1764, les habitants s'établirent sur l'Angostura ou détroit de l'Orénoque; en face, sur l'autre rive, s'est construit le faubourg de Soledad, où doit aboutir le chemin de fer de Caracas. Sur les pentes des collines les riches Bolivariens ont bâti des villas ou *morichales*, ainsi nommées de l'abondance des palmiers maurices. Outre le marché de l'or, Ciudad Bolivar a encore les principales fabriques de cigares et sert de débouché aux produits des llanos. Son commerce principal se fait avec Puerto España de Trinidad.

La population du Venezuela, sauf dans la région côtière, est très clairsemée. D'après le recensement de 1891, elle se composait de 2.323.527 individus, dont 1 million 137.139 hommes et 1.186.388 femmes. La population indienne était en 1890 de 326.000 individus, dont 66.000 indépendants, 20.000 soumis et 240.000 civilisés. Une évaluation de 1894 porte la population à 2.444.816 hab., ce qui donne pour une superficie de 972.000 kil. q., une densité moyenne de 2,5 au kil. q. Le nombre des étrangers est de près de 45.000, comprenant : 14.000 Espagnols, 11.000 Colombiens, 7.500 Anglais, 4.000 Hollandais, 3.500 Italiens, 3.000 Français, 1.000 Allemands.

Géographie politique. — La constitution actuelle du Venezuela date de 1864; elle a été en partie revisée en 1881. Elle est faite sur le modèle de celle des Etats-Unis du Nord, mais avec des garanties beaucoup plus grandes d'autonomie pour les Etats fédérés. A la tête du pouvoir exécutif central est le président, élu pour deux ans, qui gouverne avec un ministère de six membres et un conseil fédéral de dix-neuf membres; le conseil fédéral est nommé par le congrès tous les deux ans, et il choisit l'un de ses membres comme président; celui-ci est par là même président de la République. Ni le président, ni les membres du conseil fédéral ne peuvent être réélus immédiatement à l'expiration de leur mandat. Le président n'a pas le droit de veto. — Le pouvoir législatif fédéral est confié à un congrès de deux Chambres : le Sénat, composé de trois sénateurs pour chacun des huit Etats et pour le district fédéral, et la Chambre des représentants, composée à raison de un député pour 35.000 hab. Les sénateurs sont élus pour quatre ans par la législature de chaque Etat, et les représentants pour une même période par le suffrage universel et direct. Les assemblées des Etats sont aussi élues au suffrage universel; les Etats ont leurs budgets et leurs cours de justice particulières; le principal but de la fédération est la défense commune. — Jusqu'en 1881, le Venezuela fut divisé en 21 Etats avec leurs territoires; mais à cette date la division fut remaniée en 8 grands Etats, subdivisés en districts; il y a en outre un district fédéral, deux colonies nationales et huit territoires. Les huit Etats sont ceux de Miranda, Carabobo, Bermudez, Zamora, Lara, los Andes, Falcon et Zulia, Bolivar. En 1899, un acte du congrès a proposé le rétablissement de la division en 20 Etats. C'est aujourd'hui un fait accompli. Voici les noms des Etats : Bolivar, Guzman Blanco, Guarico, Carabobo, Borquisimeto, Falcon, Portugueze, Yaracui, Cojedes, Zamora, Apure, Guzman, Tachira, Trujillo, Barcelona, Maturin, Cumana, Zulia, Nueva Esparta, Guayana; Caracas forme en outre le district fédéral. Il est d'ailleurs impossible de donner la population et l'exacte superficie de ces divers Etats, aucun recensement n'ayant eu lieu depuis 1891. On doit en établir un en 1902.— La religion catholique romaine est religion d'Etat; mais les autres cultes sont tolérés, à condition de ne pas se livrer à des manifestations extérieures. En 1894, il y avait 3.575 protestants, 411 juifs, 5.906 autres dissidents. — En 1870, l'instruction a été déclarée obligatoire; à ce moment, 10 % seulement de la population adulte savaient lire et écrire. Il y a actuellement 1.450 écoles fédérales et 150 écoles d'Etats; il y a en outre 4 écoles normales et 1 école de commerce et d'industrie. L'instruction supérieure est donnée dans 2 universités, 22 collèges fédéraux, 11 collèges nationaux de jeunes filles, 1 école des beaux-arts, 1 école de musique, 1 école polytechnique, 1 école navale. Il y a à Caracas une bibliothèque nationale contenant 32.000 vol. et un musée.— La justice est rendue par une cour suprême fédérale, une cour d'appel suprême, dans les Etats par des cours civiles et criminelles, dans les districts par des juges municipaux. — En 1898, l'armée permanente comptait 3.600 hommes répartis en 10 bataillons. Outre l'armée régulière, il y a dans chaque ville une milice nationale, composée des hommes de dix-huit à quarante-cinq ans. En 1889, le nombre des hommes légalement en état de porter les armes était de 250.000. La flotte se compose de 3 vaisseaux à vapeur, 2 croiseurs et quelques canonnières.

Géographie économique. — Les prévisions du budget de 1899-1900 étaient de 38.877.480 fr. pour les recettes et les dépenses. Mais celles-ci sont généralement

supérieures aux premières. La dette extérieure du Venezuela commença en 1834, quand il prit sa part de la dette colombienne. Elle s'élevait alors, avec les intérêts, à 69.869.900 fr. En 1881, cette dette fut consolidée à 68.750.000. fr. en vue de l'amortissement. Le 1er juil. 1898, cette dette était réduite à 65.955.000 fr., au moment où le Venezuela fit un emprunt de 50 millions, portant 5 °/₀ d'intérêt, pour la construction de chemins de fer. La dette extérieure est donc actuellement de 115 millions 955.000 fr. La dette intérieure, au 31 déc. 1898, était de 79.783.511 fr.

La surface du Venezuela, au point de vue de l'agriculture, est naturellement divisée en trois zones : la zone agricole proprement dite, les pâturages et les forêts. Dans la première, on cultive la canne à sucre, le café, le cacao, les céréales ; la seconde est consacrée à l'élève du bétail ; dans la troisième, on récolte le caoutchouc, le copahu, la vanille. La surface plantée en café est estimée à près de 100.000 hect., et 52.000 tonnes de graines sont annuellement exportées. Il y a environ 38.000 plantations de caféiers et 5.000 de cacaoyers. Les 11.000 plantations de canne à sucre ont été florissantes jusqu'à ce moment, grâce à l'interdiction d'importer du sucre étranger, interdiction qui a été supprimée récemment. De grands efforts ont été faits pour introduire les machines agricoles. Tout le territoire est considéré comme domaine public, et le conseil fédéral peut concéder des terres aux immigrants à raison de 1 hect. par membre de la famille. Un cinquième de la population du Venezuela est occupé dans les travaux agricoles. Le nombre des animaux est estimé ainsi qu'il suit : 2.000.000 de bœufs, 176.000 moutons, 1.600.000 chèvres, 191.000 chevaux, 89.000 mulets, 312.000 ânes, 1.600.000 porcs.

Le Venezuela possède de nombreuses richesses minérales. L'or est exploité dans le territoire du Yuruari où la production a diminué depuis quelques années : de 233.935 onces en 1884, elle est descendue à 88.834 en 1889, 52.925 en 1894, 39.500 en 1898. Les rivières sont en effet de moins en moins riches, et il faudrait exploiter industriellement le quartz aurifère. — Il y a quelques mines d'argent dans les Etats de Bermudez, Lara et los Andes. Il existe aussi du cuivre, du fer, du soufre, de la houille, du plomb, du kaolin. Les mines de sel sont sous l'administration du gouvernement. Il y a du pétrole à Tachira, mais les capitaux manquent pour l'exploitation. Autour de l'île Marguerite et des îlots voisins, on pêche des perles fines : cette industrie emploie 400 bateaux et produit annuellement pour 500.000 fr. de perles. — Le Venezuela n'a aucune industrie, et il importe tous les produits manufacturés dont il a besoin, même les sacs nécessaires à l'emballage de ses produits naturels. La grande difficulté qui empêche le développement économique du Venezuela est en effet le manque de main-d'œuvre. On n'a pas encore fait appel aux coolies hindous ou chinois, et les indigènes, blancs ou métis, se refusent à tout travail.

Quoique le Venezuela soit obligé de tirer de l'étranger tous les produits manufacturés, le chiffre de ses exportations est supérieur à celui des importations. Nous manquons de chiffres précis sur l'importation. Le Venezuela a exporté en 1889-90 pour 100.900.000 fr. de produits ; en 1895-96, pour 111.500.000 fr. La principale matière exportée est le café qui s'en va vers la France, l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Italie ; en 1897-98, La Guayra a exporté 13.809 tonnes de café, Puerto Cabello, 13.023 t., Maracaïbo, 26.495 t., Ciudad Bolivar, 119 t. L'exportation du cacao a été de 5.787 t. ; celle des cuirs et peaux, de 3.454 t. ; celle du caoutchouc, de 580 t. ; celle du quinquina, de 13.094 kilogr. Le reste des exportations consiste en sucre, copahu, plumes et bois de teinture ; l'or en barre exporté pèse environ 1.200 kilogr. — Les principaux articles importés sont des comestibles, de la quincaillerie, de la houille, du ciment, des charpentes et des machines. — Le mouvement du port de La Guayra a été en 1898 de 432 navires jaugeant 473.164 t. ; celui de Ciudad Bolivar, de 129 navires jaugeant 44.088 t. ; celui de Puerto Cabello, de 152 navires jaugeant 213.788 t., celui de Maracaïbo, de 302 navires jaugeant 29.220 t. Il y avait au Venezuela, en 1898, 11 navires à vapeur de 2.183 t., et 17 navires à voiles de 2.760 t. — En 1899, la longueur des chemins de fer exploités était de 850 kil. D'autres lignes sont en construction ou en projet. Une ligne de bateaux à vapeur relie Puerto Cabello à Ciudad Bolivar, et un service analogue a été établi en 1896 sur le lac de Valencia. — Il existait, en 1898, 214 bureaux de poste, 6.210 kil. de lignes télégraphiques avec 113 bureaux, et deux compagnies de téléphones. — En juil. 1896, il fut décrété que l'émission du papier monnaie par l'Etat devait cesser, et que l'on ne devrait plus frapper de monnaie d'argent et de nickel sans une loi du congrès ; cette décision marque un acheminement vers l'étalon d'or unique. L'unité monétaire est le bolivar, qui vaut environ 1 fr. Le dollar d'argent vaut 5 bolivars. Le pero, qui n'est qu'une monnaie de compte, vaut 4 bolivars. Pour les poids et mesures, on a adopté légalement le système métrique ; mais les anciennes mesures espagnoles sont plus généralement employées.

Histoire. — Colomb découvrit la côte de Paria dans son troisième voyage le 31 juil. 1498. En 1499, Alonso de Ojeda, Juan de la Cosa et Amerigo Vespucci étant entrés dans le lac de Maracaïbo, y découvrirent un village bâti sur pilotis qu'ils appelèrent « petite Venise », *Venezuela*, nom qui s'étendit par la suite à tout le pays. Cependant l'exploration de l'intérieur ne partit pas de là, mais de Coro où Charles-Quint avait établi en 1527 des colons d'Augsbourg. Dès lors, la conquête s'opéra, comme dans toute l'Amérique, par les moyens les plus violents ; Alfinger a acquis au Venezuela une réputation aussi sanguinaire que Cortés au Mexique, et Pizarre au Pérou. Les expéditions, aussi bien celles des Espagnols que celles de l'Anglais Walter Raleigh, eurent d'abord pour but la recherche de l'*Eldorado* (V. Guyane). Mais la découverte de mines de cuivre à Barquisimeto fixa les conquérants dans la région côtière. En 1578, Caracas devint la résidence du capitaine général. Ce ne fut qu'à la fin du xvie siècle que les conquistadores se portèrent vers les llanos où ils fondèrent Pedroza, Barinas, San Carlos, Calabozzo. Au xviie siècle, les cultures et l'élève du bétail étaient florissantes. Les dominicains, les capucins, les augustins et les jésuites s'étaient partagé le pays et l'exploitaient durement. Au xviiie siècle, la crise financière où se débattait l'Espagne lui fit appesantir encore le joug colonial. Comme les mines d'or et d'argent des Andes, les mines de cuivre s'épuisaient, et l'Espagne ne trouvait plus guère de ressources que dans l'exploitation rapace des Indiens et des créoles, qui ne pouvaient ni établir des manufactures, ni cultiver les mêmes produits que la métropole, ni commercer avec une autre nation que l'Espagne ; en Espagne même, une seule ville avait le monopole du commerce avec le Venezuela ; ce fut d'abord Séville, puis Cadix. A la fin du xviiie siècle, les colonies espagnoles commençaient à se soulever ; en 1749, Juan-Francisco de Léon se révolta à Caracas ; en 1778, le roi réformateur Charles III abolit le monopole de Cadix et rendit quelques ordonnances pour faciliter la fusion des races. Mais il était trop tard. L'indépendance des Etats-Unis du Nord et surtout la Révolution française eurent sur les habitants des colonies espagnoles une influence profonde.

Ce fut le Venezuela qui eut l'honneur de commencer la lutte définitive. De 1808 à 1810, l'Espagne avait reçu de ses colonies, contre Napoléon, des subsides considérables. En retour, elle leur avait promis de devenir partie intégrante de la monarchie, avec des droits égaux à ceux des provinces de la métropole et la liberté de commercer. L'Espagne voulut revenir en partie sur ces promesses, et l'insurrection éclata à Caracas le 19 avr. 1810 ; le conseil municipal s'empara du gouvernement et se constitua

en junte. Le 5 juil. 1811, le congrès de Caracas proclama l'indépendance du Venezuela et le constitua en république. Les jeunes gens des classes élevées se lançaient avec enthousiasme dans la lutte. Parmi eux, se trouvait le héros de l'indépendance américaine, Simon Bolivar. Né à Caracas en 1783, orphelin à six ans, riche, il avait fait ses études à Madrid, puis avait voyagé à Paris et aux Etats-Unis. Revenu au Venezuela en 1809, il offrit ses services au gouvernement révolutionnaire qui l'envoya en Europe demander la protection de l'Angleterre. Il échoua dans sa mission et revint au Venezuela, ramenant avec lui le vieux Miranda qui avait déjà tenté d'affranchir son pays et avait servi dans les armées de la Convention. Miranda eut le commandement en chef. Mais le jour anniversaire de la proclamation d'indépendance, le jeudi saint 1812, un tremblement de terre détruisit Caracas. Le clergé, dont le sort était lié à celui de la monarchie espagnole exploita cette catastrophe comme un signe de la colère divine. Un capitaine de navire, Monteverde, mis à la tête des royalistes, força Miranda à capituler en lui promettant une amnistie ; puis, violant sa promesse, il l'envoya mourir à Cadix. — Bolivar s'était réfugié à Curaçao avec son cousin Félix Ribas. Il rassembla les proscrits et les conduisit à Carthagène, où les insurgés de la Nouvelle-Grenade lui adjoignirent Manuel Castillo et un jeune étudiant, Mariño. Bolivar envahit le Venezuela où les cruautés de Monteverde jetèrent de son côté ceux mêmes qui jusque-là avaient hésité. Monteverde fut partout battu et, au mois d'août 1813, Bolivar entra à Caracas dans un char traîné par douze jeunes filles ; on lui décerna le titre de *Libérateur*. — Mais ce premier succès de Bolivar fut bientôt détruit par la *légion infernale* de Boves et de son lieutenant nègre Puy. Cette légion était surtout composée de *llaneros*, gardiens de troupeaux, constamment à cheval, cavaliers incomparables, et qui s'étaient tournés du côté de l'Espagne sans trop savoir pourquoi. Bolivar et Mariño furent battus et se réfugièrent à Carthagène, d'où ils revinrent bientôt ; mais ils furent forcés de s'embarquer pour la Jamaïque. — Boves avait été tué ; mais l'Espagne avait envoyé au Venezuela un homme habile, Morillo, avec 10.600 hommes. Morillo reconquit tout le pays. Bolivar revint de la Jamaïque en févr. 1816. Le 3 mars, il débarqua à l'île Marguerite où, le 7, les insurgés proclamèrent de nouveau la République de Venezuela une et indivisible.

Cette fois la victoire fut assurée aux révolutionnaires par ces mêmes llaneros qu'un Indien, Paëz, avait su faire changer de parti. Cependant Bolivar dut se rembarquer encore une fois, mais il revint presque aussitôt, établit le siège provisoire du gouvernement à Barcelona et fut proclamé président de la République. Morillo vint l'assiéger et fut battu ; puis, par une série de mouvements rapides, Bolivar parcourut tout le pays et établit son quartier général à Angostura. Là, un congrès confirma la présidence de Bolivar. Le 10 août 1819, après une campagne pénible à travers les montagnes et les deux victoires de Sagamoso et de Boyaca, Bogota fut délivrée. Bolivar réunit alors la Nouvelle-Grenade et le Venezuela en une seule *République, une et indivisible, de Colombie* (17 déc. 1819). — Ferdinand VII fit alors un suprême effort contre les insurgés ; mais en 1820 les troupes qu'il avait réunies contre les Américains firent la révolution en Espagne même. Bolivar se crut alors débarrassé de l'Espagne et conclut le 25 sept. 1820, à Trujillo, un armistice avec Morillo. Mais celui-ci fut destitué par les Cortès mécontentes, et, à l'expiration de la trêve, Bolivar marcha contre son successeur Latorre, le battit le 24 juin 1821 avec les lanciers de Paëz et occupa Valencia, Caracas et La Guayra ; Carthagène et Cumana se rendirent. Un congrès rassemblé à Cucuta publia le 30 août 1822 une constitution : l'Inquisition était abolie ; le pouvoir était confié à deux Chambres et à un président élus pour quatre ans. Bolivar fut élu président et, l'année même, les Etats-Unis reconnurent la nouvelle République. En 1823, la dernière garnison espagnole de Puerto Cabello mit bas les armes.

La constitution de Cucuta ne dura que huit ans. Elle fut immédiatement l'objet de vives attaques de la part des séparatistes du Venezuela, à la tête desquels était Paëz. Quand, au mois de juin 1826, Bolivar revint du Pérou dont il avait assuré l'indépendance et dont il était dictateur, il trouva les affaires de Colombie dans le plus grand désordre. Il prit la dictature et s'aliéna le parti civil. Il rêvait d'opérer une vaste fédération de tous les Etats d'Amérique pour s'opposer à la Sainte Alliance et à la politique interventionniste des gouvernements européens. Un congrès réuni à cet effet s'ouvrit à Panama le 22 juin 1826. Mais les maladies décimèrent les délégués, dont plusieurs étaient venus sans enthousiasme. Après avoir voté un vague projet d'union, le congrès se sépara. Le parti séparatiste du Venezuela devenait de plus en plus fort, et la séparation s'opéra en 1830, l'année même de la mort de Bolivar.

Après le vote de la constitution, Paëz fut élu président. Il montra quelques talents administratifs, fit des économies budgétaires ; les droits de douane furent abaissés ; on abolit certains privilèges accordés par Bolivar à l'armée et au clergé ; on proclama l'égalité de tous devant la loi. En 1834, l'esclavage fut aboli. Le 20 janv. 1835, Paëz céda sa place au docteur Vargas : c'était le triomphe du parti civil, et l'armée, sentant son influence diminuer, conspira. Le 8 juil., une douzaine de généraux se saisirent de Vargas à Caracas et l'embarquèrent pour l'île danoise de Saint-Thomas. Paëz leva des troupes, entra à Caracas, et, soutenu par la population, rappela Vargas. En 1839, il fut élu pour la seconde fois président et remplacé par Soublette en 1842. En 1846 éclata une guerre entre les hommes de couleur et les créoles ; Paëz reçut le titre de dictateur et, la lutte terminée, fit élire à la présidence, en 1847, Tadeo Monagas.

Mais un parti nouveau s'était formé au Venezuela : Paëz tenait pour une république unitaire ; Monagas se mit à la tête des *fédéralistes*. Paëz essaya de le renverser les armes à la main ; mais, fait prisonnier à Coro, il resta en prison jusqu'au 24 mai 1850, date où il recouvra la liberté grâce aux efforts du sénateur Rendon. Il partit pour New York. — En octobre eurent lieu les élections présidentielles ; mais aucun des trois candidats, Gregorio Monagas, Rendon et Guzman, n'obtint les deux tiers des voix nécessaires. Tadeo Monagas dispersa l'assemblée par la force, et le congrès, réuni sous sa pression, élut son frère Gregorio. La famille des Monagas garda le pouvoir jusqu'en 1858, année où elle en fut chassée par le général Julien Castro : c'était le triomphe des conservateurs. Castro rappela les exilés, et Paëz revint. Mais les libéraux et les démocrates se proclamèrent tous fédéralistes et soulevèrent plusieurs provinces. Castro crut habile de quitter le pouvoir, puis de le ressaisir avec un programme libéral et fédéraliste. Abandonné de tous, il dut s'enfuir. Les conservateurs victorieux élurent à la présidence Pedro Gual, à qui succéda Felipe de Tovar. Mais les fédéralistes n'étaient pas abattus, et l'on songea de nouveau à Paëz. Celui-ci avait été accrédité en oct. 1860 comme ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis ; en mars 1861, il revint à Caracas où Tovar lui confia le commandement des troupes. Contrecarré par Tovar, Paëz donna sa démission. Tovar dut abdiquer, et le 8 mai fut remplacé par Gual, qui réintégra Paëz dans son commandement, puis entra en conflit avec lui. Un pronunciamiento du colonel Echezuria porta Paëz à la dictature. Mais Paëz était vieilli ; en réalité, il était sous la domination de Rojas qui mécontenta une grande partie de la population par des actes arbitraires. Maracaïbo se sépara de Caracas. Le chef des fédéralistes, Juan-José Falcon, était partout vainqueur. Enfin en avr.-mai 1863, Paëz traita : une junte dont les membres étaient nommés moitié par lui, moitié par Falcon, se réunit à Va-

lencia. Les deux rivaux déposèrent leurs pouvoirs, et la junte élut président Falcon, vice-président Guzman Blanco. Le 11 oct. fut élue une constituante qui se réunit le 24 déc. La constitution fut promulguée le 22 avr. 1864 : c'était le triomphe définitif des fédéralistes.

Falcon, en prenant le pouvoir, trouva une situation financière très embarrassée. Les Chambres votèrent un emprunt de 75 millions que G. Blanco fut chargé d'aller négocier en Europe. Falcon s'était tenu éloigné de Caracas pendant les travaux de la Constituante ; il ne revint qu'en avr. 1864 pour clore la session. Puis, les deux vice-présidents étant absents, il forma un nouveau ministère, laissa la direction des affaires à Trias et se retira à Coro. Pendant son absence les conservateurs se révoltèrent, il fallut traiter avec l'Etat de Guyana ; Maracaïbo restait indépendant. Blanco, revenu d'Europe sans avoir réussi dans sa mission financière, reprit le pouvoir, fit réélire Falcon en 1865. Celui-ci lui confia le pouvoir et se retira de nouveau à Coro. Paëz s'était retiré à New York, où il mourut en 1873. L'indifférence de Falcon pour les affaires le fit enfin tomber du pouvoir en 1868. Le parti unitaire triompha de nouveau quelque temps avec un Monagas, puis avec Fulgar. Enfin le 27 avr. 1870, Guzman Blanco s'empara de Caracas après trois jours de combat et se proclama général en chef de l'armée constitutionnelle. Le 13 juil., à Valencia, il fut élu président provisoire avec des pouvoirs extraordinaires. Il dut réprimer dans l'Est une formidable insurrection du général Salazar qui fut pris et fusillé en 1872. Le 20 févr. 1873, il fut élu définitivement président. Il s'appliqua à relever les finances, développa les entreprises matérielles, favorisa l'instruction publique, appela des émigrants français et allemands. La suppression des couvents fut décrétée le 2 mai 1874. En 1877, il fut remplacé à la présidence par le général Linarès Alcantara et vint se fixer à Paris comme ministre plénipotentiaire. Mais, en 1878, Linarès Alcantara mourut, et de nouveaux troubles éclatèrent. On conféra à Blanco la présidence provisoire, qu'il exerça de 1879 à 1882, après régularisation. Le général Crespo lui succéda, et il revint de nouveau à Paris. En 1886, il fut réélu président ; mais, en 1887, il confia les affaires au général Lopez, retourna en Europe et donna sa démission.

C'est pendant la présidence de Guzman Blanco que le conflit anglo-venezolan commença à devenir aigu. Après la découverte des mines d'or du Yuruari, le gouvernement britannique chargea, en 1840, Schomburgk d'une mission à la suite de laquelle il prétendit que le territoire anglais devait s'étendre jusqu'à la ligne de partage des eaux de l'Essequibo. Toutefois, il proposait de laisser au Venezuela le haut cours du Cuyuni. La situation resta longtemps dans le *statu quo;* mais les Anglais envahissaient le territoire contesté, riche en or, et, en 1886, Guzman Blanco réclama l'évacuation du territoire. Les relations diplomatiques furent rompues en 1887. Le 1er déc. 1895, les Venezolans mirent à sac un port anglais sur le territoire contesté. L'Angleterre envoya un ultimatum plein de menaces en réclamant une indemnité. C'est alors que les Etats-Unis, en vertu de la doctrine de Monroë, prétendirent soumettre les deux adversaires à leur arbitrage. Mais les financiers anglais provoquèrent une telle baisse à la bourse de New York que les Etats-Unis cessèrent de prétendre à une intervention dans le conflit. En oct. 1899, les Anglais ont accordé au Venezuela un territoire plus étendu que ne le comportait la ligne de Schomburgk.

C'est une intervention analogue des Etats-Unis que l'on redoute dans le conflit qui vient d'éclater entre la Colombie et le Venezuela. Il semble que le point de départ du différend est une lutte entre le gouvernement libéral et démocratique du président du Venezuela, le général Castro, et le gouvernement conservateur de la Colombie présidé par J.-M. Marroquin. Mais il est possible que cette guerre mette en présence tous les Etats du N. de la Sud-Amérique et même ceux de l'Amérique centrale. Le manque de renseignements précis nous interdit de rien préjuger. Ludovic Marchand.

Bibl. : Appun, *Unter den Tropen;* Iéna, 1871. — Bates, *Central and South America ;* Londres, 1882. — Bruyker, *Venezuela*, dans *Bull. Soc. R. de géog. d'Anvers*, 1886. — Chaffanjon, *Voyage aux sources de l'Orénoque*, dans *C. R. Soc. géog. de Paris*, 1887. — *L'Orénoque et le Caura ;* Paris, 1889. — Codazzi, *Resumen de la geografia de Venezuela;* Paris, 1841. — Curtis, *Venezuela ;* Londres, 1896. — Deberle et Milhaud, *Histoire de l'Amérique du Sud ;* Paris, 1897. — Göring, *Vom tropischen Tieflande zum ewigen Schnee;* Leipzig, 1893. — Hettner, *Regenverteilung, Pflanzendecke und Besiedelung der tropischen Anden ;* Leipzig, 1893. — Von Humboldt, *Tableaux de la nature.* — *Voyage aux régions équinoxiales ;* Paris, 1816-32. — Im Thurn, *The ascent of Mount Roraima*, dans *Proceed. R. geog. Soc.;* Londres, 1885. — Jonas, *Nachrichten ueber Venezuela*, dans *Petermann's Mitt.*, 1878 et 1879. — Karsten, *Géologie de l'ancienne Colombie bolivarienne;* Berlin, 1886. — Marcano, *Ethnographie précolombienne du Venezuela;* Paris, 1891. — Perkins, *Notes on a journey to Mount Roraima*, dans *Proceed. R. geog. Soc.;* Londres, 1885. — *Recopilacion de leyes y decretos de Venezuela*, réimpres. ; Caracas, 1884-87, 1890-91. — Sachs, *Aus den Llanos ;* Leipzig, 1879. — Schomburgk, *Reisen in Guyana und am Orinoco ;* Leipzig, 1841. — Service hydrographique, *Ports et mouillages du Venezuela*, Paris, 1892. — Sievers, *Venezuela ;* Hambourg, 1888. — Von den Steinen, *Untersuchungen der Schingu-Expedition*, dans *Zeitschrift für Ethnologie*, 1887. — Tejera, *Mapa fisico y politico de los Estados Unidos de Venezuela;* Paris, 1877.

VENGEANCE privée. La vengeance privée est à l'origine de toutes les civilisations : l'individu offensé et les membres de sa famille exercent contre le coupable des représailles, qui, d'abord sans limites, sont tempérées ensuite par la loi du talion (V. Droit, § *Sociologie*, et Talion). Cette notion primitive du droit de punir se retrouve chez les Romains, où on la voit survivre, longtemps encore, à la loi des XII tables. Chez les Germains, également, un méfait donnait lieu entre les familles des deux parties à une guerre privée, à moins que le coupable ne préférât *composer :* il payait alors à l'offensé ou à sa famille un *fredum* ou *wehrgeld* (prix de la défense), dont l'importance variait avec la condition de l'offensé et la nature du délit (V. Composition, Faida). Le droit de représailles, qu'on voit, au moyen âge, s'introduire dans la plupart des législations et qui permettait aux personnes lésées dans un pays étranger et n'ayant pu obtenir satisfaction de capturer les personnes et de séquestrer les biens des citoyens dudit pays, n'était, lui aussi, qu'une transformation de la vengeance primitive (V. Représailles). Enfin, elle s'est conservée jusqu'à nos jours en Corse sous le nom de *vendetta* (V. ce mot). L. S.

VENGEONS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Sourdeval ; 995 hab.

VENI, Creator Spiritus. L'hymne qui commence par ces mots est très ancienne. Elle est attribuée par Notker à Charlemagne, mais par beaucoup d'autres liturgistes, à Grégoire le Grand. En réalité, l'auteur est inconnu. Elle est chantée à la messe de la Pentecôte, avant la lecture de l'évangile. Le *Paroissien romain* la présente, en outre, comme une prière qui doit être dite pour implorer l'inspiration du Saint-Esprit, au commencement de toutes les actions importantes. On la récite ou on la chante à cet effet dans les conciles et dans les assemblées ecclésiastiques.

VÉNIERS. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Loudun ; 492 hab.

VENIN. I. Physiologie et Toxicologie. — Un grand nombre d'animaux possèdent des appareils à venin constituant des armes de défense. Le dispositif de ces appareils varie avec les espèces. Chez les insectes, c'est généralement du côté de l'appareil génital que l'on trouve le système venimeux, tels l'aiguillon et la glande de l'abeille. Cependant l'araignée possède son appareil venimeux dans la cavité buccale. Certains poissons, comme la vive, le machoiron, ont des nageoires dorsales garnies d'épines munies d'un appareil venimeux. Les batraciens : crapaux, salamandres, etc., possèdent des glandes cuta-

nées venimeuses; enfin les serpents ont un système dentaire organisé spécialement pour permettre l'inoculation dans la plaie du venin sécrété par une glande labiale.

Les premières recherches sur le venin des serpents ont été faites en 1843 par le prince Lucien Bonaparte; il vit que le principe toxique était précipitable par l'alcool et lui donna le nom de *vipérine*. En 1860, Weir Mitchel reconnut que le principe actif était de nature albumineuse, et depuis on a été conduit à admettre l'existence de plusieurs substances différentes du groupe des protéoses, d'une toxicité variable.

L'action du poison est locale et générale. Le symptôme local le plus marqué est l'œdème considérable qui se développe depuis le point inoculé avec extravasation du sang laqué. L'action du venin sur le sang avait été déjà vu par Fontana en 1787. Le sang reste fluide, l'hémoglobine diffuse à travers les globules, le sérum obtenu est fortement coloré.

Comme symptômes généraux, il faut signaler la dépression profonde de l'organisme explicable, par la chute énorme de pression, chute qui va en s'accentuant jusqu'à la mort. Le cœur accélère ses battements; la température baisse et la mort survient dans le coma. La toxicité des venins varie avec l'espèce. Calmette a donné la table suivante, qui représente le rapport du poids du venin employé au poids de l'animal tué : cobra, 4.000.000; hoplocephalus, 3.450.000; pelias, 250.000. On voit que 0gr,00025 de venin de cobra suffit pour tuer un lapin de 1 kilogr. Rappelons que c'est la même dose qu'il faut employer avec les toxines diphtéritiques les plus virulentes.

Les traitements contre le venin du serpent ont été multipliés ; toutefois les recherches nouvelles ont permis de trouver dans le venin lui-même l'antidote nécessaire. Phisalex, Calmette et d'autres auteurs sont arrivés, non seulement à immuniser les animaux contre les morsures des serpents, mais à traiter efficacement les sujets mordus. On obtient ce résultat en immunisant des animaux, soit par l'accoutumance à des doses progressives de venin dilué, soit avec des venins chauffés vers 80° (Phisalex), soit encore en injectant simultanément des doses mortelles et des solutions de chlorure d'or ou d'hypochlorite de chaux. Le sang de ces animaux immunisés est antitoxique, préventif et thérapeutique, non seulement à l'égard du venin qui a servi à immuniser l'animal, mais même à l'égard de venins d'autres origines. J.-P. Langlois.

II. Alchimie.— Ce mot désignait spécialement les oxydes métalliques et corps congénères. Pline s'en sert aussi.

Bibl. : Physiologie et Toxicologie. — Calmette, *le Venin des serpents*, 1896.

VENISE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 225 hab.

VENISE. I. Ville. — Géographie. — *Situation. Topographie. Climat.* Venise (ital. *Venezia*), ville maritime de l'Italie septentrionale, ch.-l. de la province et ancienne capitale de la république de ce nom, est située sur la mer Adriatique, à 45° 26′ 2″ de lat. N. et 10° 0′ 9″ de long. E., sur trois îles élevées au milieu de lagunes et reliées à la terre ferme par un pont de chemin de fer de 3.603 m. de long. De ces trois îles, divisées elles-mêmes par des canaux en 117 îlots, la Giudecca, au S., est assez isolée ; les deux autres, au centre, constituent la Venise proprement dite et en sont séparées par une sorte de rue maritime, large de 50 m. en moyenne, en forme d'S, qui porte le nom de *Grand Canal*. Toutes sont en grande partie artificielles, et les maisons qui les recouvrent reposent pour la plupart sur des pilotis. La situation particulière de Venise devait lui assurer un climat spécial. Si l'air y est souvent humide, il est, par contre, absolument pur des poussières qui chargent celui des villes continentales. De plus, le voisinage immédiat de la mer adoucit les écarts atmosphériques et tempère les transitions. La moyenne annuelle de température est de + 13°, celle du mois le plus chaud est de + 23°,92, celle du mois le plus froid est de + 1°,82 ; l'écart annuel n'est donc que de 22°,10. La population était en 1901 de 151.841 hab.

Services publics. Industrie. Commerce. Venise est le siège d'une préfecture, d'une cour d'appel, d'une intendance de finances, d'un patriarchat catholique et d'un archevêché arménien. Au point de vue militaire, c'est une forteresse de premier ordre, défendue du côté de la terre par le fort Malghera et quatorze ouvrages placés au bord de la lagune, du côté de la mer par douze forts situés sur le Lido. Plus loin, les forts de Chioggia et de Brondolo font partie de son système de défense. L'arsenal, très étendu, renferme des chantiers, d'immenses bassins de construction, une fonderie de canons et un musée d'armes anciennes. Au point de vue intellectuel, Venise possède une Académie et un Institut royal (ou Ecole des beaux-arts), deux lycées et gymnases, un collège arménien, trois instituts techniques, une haute école de commerce, une école navale, un séminaire, une grande bibliothèque (*San Marco*) contenant 350.000 vol. et 10.000 manuscrits, des archives d'État, une Académie des sciences et des arts (fondée en 1838) et un des plus beaux théâtres d'Italie, la *Fenice*, bâtie en 1789, restaurée en 1836. Sans avoir recouvré son activité d'autrefois, Venise est toujours une ville commerçante et industrielle. Sa situation au fond de l'Adriatique, les lignes qui la relient à Milan, Bologne et Trieste lui assurent une place honorable après Gênes et Naples. Le mouvement du port se chiffrait en 1894 par 123 millions à l'entrée et 51 millions à la sortie. En 1895, il a été visité par 3.549 bateaux de commerce, jaugeant 1.197.307 tonnes; il en est sorti 3.444 vaisseaux, jaugeant 1.209.921 tonnes. Les principaux articles d'importation sont les céréales, les huiles, les cotons et les denrées alimentaires ; les principaux articles d'exportation, le chanvre, la soierie, les émaux, la quincaillerie et la bijouterie. Les pays avec lesquels les relations commerciales sont le plus actives sont les Indes orientales, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie. Venise possède, outre son arsenal, outre une fabrique de tabacs où travaillent 1.600 ouvriers, une industrie qui a fait sa réputation artistique, comprend 200 établissements et occupe 1.000 travailleurs ; celle des objets en verre (glaces, gobeleterie, émaux, mosaïques, perles multicolores). Dans les dernières années, on y a introduit un certain nombre d'industries modernes : filature du chanvre et fabrication des allumettes en cire.

Aspect de la ville. Principaux monuments. Venise, bâtie sur pilotis, au milieu de la lagune, doit à sa situation maritime un aspect unique au monde. Quand on y arrive en chemin de fer, elle apparaît à demi voilée par la brume, comme surgissant des flots de la mer. Lorsqu'on quitte la gare pour prendre les petits vapeurs qui sillonnent le Grand Canal, on croit traverser une immense avenue, développant sa courbe entre deux rangées de palais de teinte et de style divers, d'une harmonieuse et étrange variété. Lorsqu'on arrive au bout du canal, on aperçoit brusquement l'incomparable panorama qu'offrent aux yeux : à gauche, une des places les plus monumentales qui soient au monde ; à droite, deux îles surchargées de dômes et de sculptures. Si l'on pénètre dans l'intérieur de la ville, on ne cesse d'admirer les perspectives imprévues que présentent à l'œil cette infinité de petits canaux tortueux qui la pénètrent dans tous les sens, baignant le pied de ses maisons, et sont séparés ou bordés par d'étroites ruelles (appelées *calli*), dallées ou asphaltées. La présence des gondoles qui les parcourent achève de compléter la physionomie de Venise : ce sont des barques longues et effilées, peintes en noir, recourbées à l'avant en forme de col de cygne, munies au milieu d'une petite cabine couverte, surmontées à l'arrière d'une plate-forme d'où le gondolier dirige et pousse l'embarcation avec une seule rame.

En raison de sa situation particulière, Venise ne présente pas la même unité de plan que les villes continen-

tales. On peut pourtant y distinguer quatre parties : 1° le *Grand Canal;* 2° la *place Saint-Marc et ses environs;* 3° les *monuments* et les *places de l'intérieur ;* 4° les *îles.*

1° Le Grand Canal, qui s'étend de la gare à la place Saint-Marc, a 3 kil. de long et 30 à 60 m. de large : il est bordé de beaux palais. « La plupart sont du moyen âge, avec des fenêtres ogivales couronnées de trèfles, avec des balcons treillissés de rosaces, et la riche fantaisie gothique s'épanouit dans leur dentelle de marbre sans jamais tomber dans la tristesse ni la laideur ; d'autres, de la Renaissance, étagent leurs trois rangs superposés de colonnes antiques. Le porphyre et la serpentine incrustent au-dessus des portes leur pierre précieuse et polie. Plusieurs façades sont roses ou bariolées de teintes douces. Le temps a mis sa livrée grisâtre en fondant sur toutes ces vieilles formes. » Les principaux de ces monuments sont, en partant de la gare : l'église des *Scalzi* (1649-89), curieux spécimen du style baroque ; le *fondaco dei Turchi*, transformé en musée municipal ; le palais *Vendramin Calergi* (1481), du commencement de la Renaissance ; la *Cà d'Oro*, en style gothique, et la *fondaco dei Tedeschi*, ancien entrepôt des négociants allemands. Le canal est alors traversé, à peu près en son milieu, par le pont du Rialto (1588-91), d'une seule arche, surmonté de maisons, de 48 m. de long sur 22 de large, après lequel les palais seigneuriaux se multiplient : à droite, se rangent ceux des familles Papadopoli, Barbarigo, Pisani, Persico, Grimani, Balli, Toscani, Giustiniani, Rezzonico, Contarini ; à gauche, les palais Manin, Bembo, Dandolo, Correr, Spinelli, Mocenigo, Grassi. Un pont de fer moderne (1854) s'élève alors un peu avant la fin du canal. On aperçoit plus loin : à gauche, le palais *Correr della Cà Grande* (1532) ; à droite, *Santa Maria della Carita* et *Santa Maria della Salute :* de ces deux églises, la seconde (1631-82) dresse son dôme à l'extrémité du canal ; la première a été transformée en Académie des beaux-arts, et contient une collection unique des plus beaux tableaux de l'école vénitienne : l'*Assomption* (1516-18) et la *Présentation* (1535) du Titien, la *Légende de sainte Ursule* (1490-95) de Carpaccio, et d'innombrables toiles de Bellini, de Palma le Vieux, du Tintoret et de Paul Véronèse.



Plan de Venise au 40.000e.

ÉGLISES

S. M.	S. Marco.
S. G. M.	S. Giorgio Maggiore.
S. Se.	S. Sebastiano.
S. M. S.	S. Maria della Salute.
S. Z.	S. Zaccaria.
S. G. S.	S. Giorgio degli Schiavoni.
S. M. F.	S. Maria Formosa.
S. G. P.	S. Giovanni e Paolo.
S. F. V.	S. Francesco della Vigna.
S. Sa.	S. Salvatore.
S. G. C.	S. Giovanni Crisostomo.
S. M. M.	S. Maria dei Miracoli.
S. S. A.	SS. Apostoli.
S. Ca.	S. Caterina.
S. Po.	S. Polo.
S. L.	S. Lorenzo.
S. N. M.	S. Niccolo dei Miracoli.
S. N.	S. Niccolo.
S. Gi.	S. Giobbe.
S. G. G.	S. Giorgio dei Greci.
S. G. B.	S. Giovanni in Bragora.
S. G. E.	S. Giovanni Elemosinario.
S. G. Ca.	S. Guiseppe di Castello.
S. L.	S. Lucca.
S. M. C.	S. S. Maria del Carmine.
S. M. O.	S. M. dell' Orto.
S. M. S.	S. M. della Salute.
S. Pa	S. Pantaleone.
S. P. C.	S. Pietro del Castello.
Re.	S. Redentore.
S. Ro.	S. Rocco.
Sc.	S. Scalzi.
S. St.	S. Stefano.
S. Ge.	S. Geremia.

MONUMENTS PUBLICS

P. D.	Palais ducal.
Mo.	Monnaie.
Pr.	Procuraties.
A. B. A.	Académie des Beaux-Arts.
H.	Hôpital civil.
Po.	Poste.

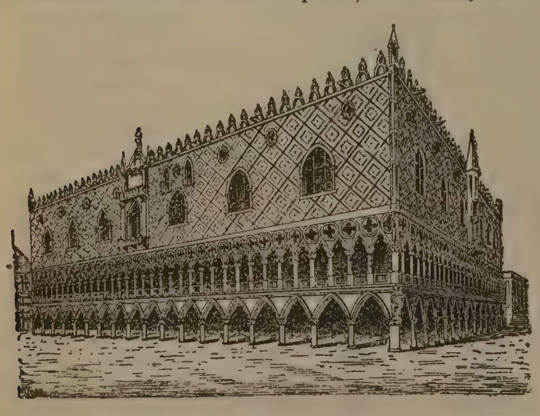
THÉATRES

T. F.	Théâtre della Fenice.
T. Ga.	— Gallo.
P. A.	— de l'Apollo.
T. M.	— Malibran.
T. R.	— Rossini.
T. Go.	— Goldoni.

2° La place Saint-Marc, située au bout de la ville, forme avec les monuments qui l'entourent, un ensemble d'une telle richesse et d'une telle harmonie que Taine a pu écrire sans exagération : « Il est probable qu'il n'y a pas de joyau égal au monde ». On peut y distinguer la place proprement dite et la *Piazzetta*, plus petite, et qui forme avec elle une équerre. La place a la forme d'un parallélogramme de 175 m. de long, de 56 m. et 82 m. de large à ses deux extrémités. Au centre s'élève le campanile, tour carrée de 98 m. de haut, bâtie en 1417, ornée à sa base d'une loggetta de Sansovino (1517) ; du sommet, la vue s'étend sur la ville, la lagune, la mer et une partie de la Vénétie. A côté se dressent des mâts, surmontés de drapeaux, qui reposent sur des piédestaux de bronze, et au pied desquels s'ébattent d'innombrables volées de pigeons. Trois côtés de la place sont bordés par les trois faces d'un immense palais de marbre, les *Procuraties*, ainsi nommé parce qu'il était autrefois habité par les procurateurs, puissants fonctionnaires de la République. Quoique bâties à des époques différentes (1496, 1520-84, 1810), les diverses parties de ce palais sont construites sur un plan unique ; le rez-de-chaussée se compose d'arcades où circulent les promeneurs et devant lesquelles les cafés disposent des tables pendant la belle saison. Le côté E. de la place est occupé par la façade de l'église Saint-Marc (V. ARCHITECTURE, fig. 3 et 4). « A son extrémité, demi-gothique et demi-byzantine, s'élève la basilique sous ses dômes bulbeux et ses clochetons aigus, avec ses arcades festonnées de figurines, ses porches couturés de colonnettes, ses voûtes lambrissées de mosaïques, ses pavés incrustés de marbres colorés, sa coupole scintillante d'or : étrange et mystérieux sanctuaire, sorte de mosquée chrétienne où des chutes de lumière vacillent dans l'ombre rougeâtre, comme les ailes d'un génie dans un souterrain de pourpre et de métal » (Taine). Saint-Marc a été commencé en 830, sur l'emplacement d'une ancienne basilique romane, restaurée en 976 et transformée complètement au XIe siècle dans le style byzantin. L'église a la forme d'une

croix grecque, surmontée de cinq coupoles, la plus grande au centre, les quatre autres aux extrémités des branches de la croix. Plus de 500 colonnes en marbre, apportées d'Orient, sont distribuées à l'intérieur et à l'extérieur de l'église. D'innombrables mosaïques, exécutées pour la plupart du XIIe au XVIe siècle, couvrent une surface de plus de 4.000 m. q. L'intérieur, très sombre, n'est éclairé que par de petites baies. Deux couleurs y dominent : celle du marbre rougeâtre qui luit aux fûts des colonnes et lambrisse les murailles; celle de l'or qui tapisse les coupoles et incruste les mosaïques. Un péristyle couvert de mosaïques précède l'église; il est surmonté d'un quadrige en bronze doré qui orna primitivement l'arc de triomphe de Trajan à Rome, fut ensuite transporté par Constantin à Constantinople, emporté à Venise par le doge Dandolo en 1204, transféré à Paris par Bonaparte en 1797, et restitué à Venise en 1815. L'intérieur forme un vaisseau à trois nefs. On y remarque les ambons ou chaires de marbre placées à droite et à gauche de l'entrée du chœur, le maître-autel, et derrière celui-ci la *Pala d'Oro*, retable byzantin plaqué d'or et d'argent, incrusté d'émaux et de pierres précieuses. A droite, un baptistère communique avec la chapelle Zénon, où l'on admire un splendide tombeau du cardinal de ce nom. Le trésor contient des objets du culte et des ornements sacrés. Au N. de Saint-Marc, sous les arcades du transept, un sarcophage en marbre, supporté par des lions, contient les restes de Daniel Manin (mort en 1857).

A l'E.de la place s'étend la *Piazzetta*, rectangle dont le côté N. est ouvert sur elle, le côté S. sur la mer, le côté O. sur la bibliothèque, et le côté E. sur le palais des Doges. A son extrémité se dressent deux colonnes en granit, dont l'une (1180) supporte le lion ailé de Saint-Marc, et l'autre (1329) saint Théodore, ancien patron de Venise. La Bibliothèque (*Libreria vecchia*), commencée en 1536 par Sansovino, est une des plus belles constructions du XVIe siècle (V. BIBLIOTHÈQUE, fig. 4); elle a la forme d'une double galerie à piliers et à demi-colonnes, supportant des arcades. Sa splendeur en est pourtant éclipsée par le *Palais des doges* ou Palais ducal, qui constitue avec Saint-Marc la merveille de Venise. Ce palais, dont une façade de



Palais des Doges, à Venise.

75 m. donne sur la Piazzetta, et une autre façade sur le quai, a été fondé en 800, cinq fois détruit, et rebâti entre 1424 et 1442 par les Buon. Sa construction extérieure présente cette particularité qu'elle semble violer toutes les règles de l'architecture, et que le plein y paraît reposer sur le vide. Une galerie de 36 colonnes, courtes et massives, placée à la base en supporte une seconde, ou *loggia*, de 71 colonnes, toute légère, dentelée d'ogives et de trèfles; sur un appui si frêle s'étale un mur massif en marbre rouge et blanc, dont les plaques s'entre-croisent en dessins et renvoient la lumière ; au-dessus, une corniche de pyramides évidées d'aiguilles, de clochetons et de festons se découpe sur le ciel. A l'intérieur, la cour, commencée au XVe siècle par Bregno et Scarpagnino, et restée inachevée, est d'une grande magnificence. Autour de deux citernes de bronze sculpté (1556-59) (V. FONTAINE, fig. 5), quatre façades de la première Renaissance développent leur architecture et leurs statues. Dans un coin, l'escalier des géants (*scala dei Giganti*) (V. fig., art. BREGNO) tire son nom des statues colossales de Mars et de Neptune par Sansovino (1554). A l'intérieur, les deux étages contiennent les appartements officiels, où se réunissaient les autorités de la République : le plus beau est la salle du grand Conseil, au premier ; leur intérêt vient moins encore de leur architecture que des peintures qui les décorent : « là, Tintoret, Véronèse, Pordenone, Palma le Jeune, Titien, Bonifazio, vingt autres, ont couvert de leurs chefs-d'œuvre les murs et les voûtes dont Palladio, Scamozzi, Sansovino ont fait les dessins et l'ornement; tout le génie de la cité en son plus bel âge s'est rassemblé ici pour glorifier la patrie en dressant le mémorial de ses victoires et l'apothéose de sa grandeur. Il n'y a point de pareil trophée dans le monde ;... partout le déploiement de la force virile, de l'énergie active, de la joie sensuelle, et pour entrée de cette procession éblouissante, le plus vaste des tableaux modernes, un *Paradis* du Tintoret, long de 80 pieds, haut de 24, où 600 figures tourbillonnent dans une lumière roussâtre qui semble la fumée ardente d'un incendie ». Derrière le Palais ducal, le pont des Soupirs (*ponte dei Sospiri*) le relie aux prisons (1571-97), où l'on remarque les puits (*pozzi*) destinés aux condamnés politiques; au S., le quai des Esclaves (*riva dei Schiavoni*), au milieu duquel s'élève une statue équestre de Victor-Emmanuel (1887), est une des promenades les plus animées de Venise.

3° En dehors de la place Saint-Marc, les principaux monuments sont disséminés, soit à l'E., soit à l'O. du Grand Canal. Le plus curieux à l'E. est *SS. Giovanni e Paolo*, église de style gothique italien (1240-1430), à trois nefs, très haute, remarquable surtout parce qu'elle était le mausolée de la République, le Panthéon de ses grands hommes, et qu'on peut y suivre, sur une rangée de sépulcres, l'histoire de son génie. Le plus ancien tombeau est celui du doge Morosini († 1382); le plus moderne, celui du doge Pesaro († 1665); un monument d'assez mauvais goût a été élevé à Titien. Devant l'église se dresse une statue de Colleoni (en 1475) par André del Verocchio, que Burckhardt a pu appeler « le monument équestre le plus grandiose du monde ». *Santa Maria dell' Orto*, de style gothique tertiaire, contient l'*Adoration du veau d'or* et le *Jugement dernier* de Tintoret. L'église des *Gesuiti* (1715-30), revêtue de marbre blanc et vert, est un type achevé de style baroque, mais renferme une des œuvres principales du Titien, le *Martyre de saint Laurent*. *San Giobbe* (1462) est une petite église de la Renaissance, blanche et nue à l'extérieur, sauf une porte délicatement ornementée. *San Salvatore*, présente une façade baroque (1663), accolée à un édifice Renaissance (1534). *San Giovanni Crisostomo* date de 1483, *Santi Apostoli* de 1672. *San Zaccaria* (1457-1515) marque la transition du gothique à la Renaissance. *San Francesco della Vigna* est une église à une seule nef, dont le vaisseau a été construit en 1534 par Sansovino, et la façade en 1568 par Palladio. *San Giorgio degli Schiavoni*, également de la Renaissance, contient de superbes tableaux de Carpaccio. A côté, l'arsenal, précédé de quatre lions antiques rapportés du Pirée en 1687, contient un musée maritime et une collection d'armes. A l'extrémité E. de la ville, les jardins publics (*giardini pubblici*), plantés par ordre de Napoléon sur l'emplacement d'anciens couvents (1807), sont ornés d'un monument de Garibaldi (1887). Dans une petite île voisine s'élève *San Pietro in Castello*, ancienne église patriarcale de Venise.

Les quartiers à l'O. du Grand Canal contiennent également de beaux monuments : au centre, les *Frari*, une des

plus grandes et des plus belles églises de Venise, de style gothique (1250-1338), à trois nefs, avec des tombeaux de personnages célèbres et un superbe tableau d'autel du Titien ; à côté, *San Rocco* (1490), avec la magnifique façade de la *Scuola di San Rocco* (1517). *Santa Maria del Carmine*, *San Sebastiano* (1506-18), qui contient d'excellents tableaux et le tombeau de Paul Véronèse; au S., l'église des *Gesuiti*, du XVIIIe siècle, avec son luxe froid, sa pompeuse façade de gigantesques colonnes composites, de colonnade corinthienne et de petites chapelles revêtues de marbres bigarrés.

4° La principale île en dehors de la ville est la *Giudecca*, qui s'étend au S., et contient un quartier pauvre avec un seul monument intéressant : l'église du *Redentore*, construite en 1596 par Palladio. A côté et dans le prolongement, la petite île de *San Giorgio Maggiore* est surmontée par l'église du même nom qui fait face à la place Saint-Marc et dresse au-dessus de l'eau son dôme éblouissant de blancheur. La construction en a été commencée en 1560 par André Palladio et la façade terminée en 1575 par Scamozzi. Plus loin, au Lido, on a aménagé une station de bains de mer très fréquentée pendant la belle saison. Des îles plus lointaines dans la lagune sont occupées par les villas de Murano, Burano et Chioggia.

Histoire. — « Ce qui est propre et particulier à Venise, ce qui fait d'elle une ville unique, c'est que seule en Europe, après la chute de l'empire romain, elle est restée une cité libre, et qu'elle a continué sans interruption le régime, l'esprit, les mœurs des républiques antiques. Imaginez Cyrène, Utique, Corcyre, quelque colonie grecque ou punique échappant par miracle à l'invasion ou au renouvellement universel et prolongeant ainsi jusqu'à la révolution française une vieille forme de l'humanité. L'histoire de Venise est aussi étonnante que Venise elle-même. »

Les origines. Les côtes septentrionales de l'Adriatique étaient habitées dans l'antiquité par les Vénètes, qui donnèrent leur nom à la région et furent de bonne heure chassés par les Romains. Ceux-ci fondèrent dès 181 la colonie d'Aquilée. En 452, lors de l'invasion d'Attila, les habitants de cette ville se réfugièrent dans les lagunes, dont ils occupèrent les îlots. Dès le début, et pendant deux siècles et demi, chaque îlot nomma un tribun, sorte de maire renouvelable tous les ans, responsable devant l'assemblée générale de tous. En 697, les habitants choisirent un chef commun, Paulucio Anafesto, qui prit le nom de doge (du latin *dux*) et mourut en 716. Au VIIIe siècle, Venise fut constituée par la réunion des îles du Rialto et d'Oliveto. En 828, sa flotte rapportait le corps de saint Marc l'évangéliste qu'elle choisissait comme patron. Au XIe siècle, elle se dégageait définitivement de la suzeraineté du saint-empire, après avoir secoué la tutelle byzantine, et atteignait la plénitude de son indépendance.

La République de Venise. Développement intérieur et extérieur. A peine indépendante, Venise prit un rapide développement intérieur et extérieur. A l'intérieur, les doges formaient d'abord de véritables dynasties, dont les membres se succédaient les uns aux autres, et le pouvoir appartint successivement aux familles Candiano et Orseolo. En 1033, l'hérédité fut abolie. Les doges s'entourèrent d'un conseil des *sapientes*, et les assemblées du peuple n'eurent plus lieu que pour les nommer ou pour décider de la paix et de la guerre. A la fin du XIIe siècle, la constitution se précisa et prit une forme aristocratique. Le doge fut entouré d'assemblées qui restreignirent son pouvoir : le Grand Conseil (*Consiglio maggiore*), renouvelé tous les ans ; le Petit Conseil ou *Signoria*, composé du doge et de six assesseurs ; la *Quarantia*, investie des fonctions d'abord judiciaires, puis politiques, et dont les trois présidents (*capi*) entrèrent au XIIIe siècle dans la *Signoria* ; enfin le Sénat ou *Consiglio dei Pregadi*, qui fut définitivement organisé en 1203 et s'occupa spécialement de politique étrangère. En 1297, cette évolution se termina par ce qu'on appela la « fermeture du Grand Conseil » (la *Serrata del gran Consiglio*). Les membres de cette assemblée, qui détenait la souveraineté, devinrent héréditaires, furent inscrits plus tard sur un livre d'or et ne laissèrent pénétrer personne parmi eux. Un mouvement de réaction contre cette révolution (conjuration de Tiepolo, 1310) amena la formation d'un Conseil des Dix (*Consiglio dei Dieci*) chargé de la haute police politique, nommé d'abord pour deux mois et devenu permanent après 1335.

Depuis le XIe siècle et grâce aux croisades, Venise avait étendu en Orient son influence et ses établissements. En 1082, elle obtenait les privilèges les plus étendus dans l'Empire byzantin et fondait une colonie à Péra ; quelques années après, l'empereur Alexis lui abandonnait la souveraineté de la Dalmatie et de l'Istrie grecque. Pendant les premières croisades, elle s'enrichit en fournissant des moyens de transport aux croisés ; la quatrième tourna plus directement à son avantage puisqu'elle s'en servit pour prendre Zara, qu'elle la détourna ensuite sur Constantinople (1203) et qu'elle fit payer son concours par l'acquisition de Candie et plusieurs îles de la mer Egée. Après la chute de l'Empire latin d'Orient (1261), elle resta maîtresse des Echelles de Turquie, d'une partie de l'archipel et de la Morée. Ses rapides progrès devaient nécessairement exciter la jalousie de ses rivales, et en particulier de la plus puissante Gênes. Une lutte de cent trente années avec cette cité se termina, en 1379 : par une grande victoire maritime à Chioggia ; en 1380, par une victoire continentale ; en 1381, par le traité de Turin qui mettait fin aux hostilités. Délivrée de cette rivalité, la puissance de Venise prit une nouvelle extension sur les côtes de l'Adriatique et même sur la terre ferme. En 1387, Corfou, qui dépendait de Naples, se donna à la République. Sous le doge Steno (1400-14), le général Malatesta prit Vicence, Bellune, Feltre, Vérone, Rovigo et Padoue (1403) ; Lépante et Padoue furent occupées en 1408, Guastalla en 1409. Sous Thomas Mocenigo, la flotte, commandée par Lorédan, battit en 1416 la flotte turque près de Gallipoli et reconquit en 1420 et 1421 les côtes de la Dalmatie. Sous François Foscari (1423-57), Venise s'empara de Brescia en 1426 et de Bergame en 1428. Ravenne fut annexée en 1440, Crémone en 1448, Zante et Céphalonie en 1483, Rovigo en 1484. En 1489, la veuve des derniers rois de Chypre, Catherine Cornero léguait cette île à la République. Pendant toute cette période d'extension territoriale, la politique intérieure avait été peu active ; elle ne présente d'autres incidents que la conjuration du doge *Marino Falieri*, décapité en 1355 pour avoir voulu renverser le pouvoir de l'aristocratie, et la déposition de François Foscari, en 1457, pour être devenu suspect au Conseil des Dix.

L'apogée. La seconde moitié du XVe siècle est l'époque de l'apogée de la puissance de Venise ; ses domaines s'étendent, en Italie, des Alpes à Rimini et à Bergame ; elle possède toutes les côtes de l'Adriatique, de l'embouchure du Pô jusqu'à la Morée, et détient Zante, Chypre et Candie ; elle a des comptoirs sur les côtes de la mer Noire, de la Caspienne, de la Syrie et du N. de l'Afrique. Sa population monte à 200.000 hab., son exportation annuelle à 120 millions de fr. Ses 300 grands navires et ses 3.000 petits vaisseaux sont montés par 36.000 marins. Une flotte de guerre de 45 galères, avec 11.000 hommes d'équipage, veille à la sûreté des mers. Cette prospérité maritime s'explique, et par les avantages de sa situation, et par le caractère de sa politique. Située entre la mer et la terre, protégée contre l'une par le *Lido*, contre l'autre par les lagunes, elle est à l'abri de toutes les attaques et reste inexpugnable. Placée au centre des régions commerçantes, à l'extrémité de la route maritime que constitue l'Adriatique et de la route continentale que forme la dépression des Alpes, elle communique facile-

ment avec tous les marchés de l'Allemagne d'une part, de Flandre et de la Scandinavie d'autre part. En contact avec des hommes de tout pays, elle perd tout préjugé de nationalité ou de race, s'allie avec des Allemands ou des Turcs et n'écoute que la voix de ses intérêts.

La décadence politique et morale. Cette brillante période fut presque immédiatement suivie d'une longue décadence dont les causes furent multiples. Tout d'abord la découverte de l'Amérique (1492) enleva au bassin de la Méditerranée une partie de son importance commerciale. Après la découverte de la route de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance (1498), elle perdit sa position d'intermédiaire obligée entre l'Orient et l'Occident. Enfin, la prise de Constantinople (1453) lui avait fait perdre d'abord ses marchés, puis ses conquêtes en Orient. Par les traités de paix conclus avec les Turcs en 1479, 1503 et 1540, elle dut renoncer à toutes ses possessions, à l'exception de la Crète, de Chypre, des îles Ioniennes, et de quelques places en Albanie. En même temps, elle se voyait menacée en Italie même. En 1508, le pape, l'empereur, les rois de France et d'Aragon concluaient contre elle la ligue de Cambrai. En 1509, elle perdait la bataille d'Agnadel. Elle réussissait néanmoins à séparer les coalisés et à négocier séparément, en 1511 avec le pape et l'Espagne, en 1513 avec la France ; mais par la paix de 1517 elle perdait Crémone, la frontière de l'Adda, Ravenne, Roveredo et Riva. Elle reprit alors la lutte contre les Turcs ; en 1571, sa flotte, unie à celle de la chrétienté, les battit à Lépante, mais ne put leur reprendre Chypre. En 1645 éclate une nouvelle guerre qui aboutit à la perte de Candie (1659). Après le siège de Vienne (1683), une alliance conclue avec l'Autriche, la Pologne et la Russie, fournit à Francesco Morosini l'occasion de s'illustrer et se termina par la paix de Carlowitz (1609) qui ne laissait à la République que la Morée, les îles d'Egine et de Sainte-Maure, les bouches du Cattaro et la Dalmatie. La paix de Passarowitz lui enleva la Morée. Enfin, pendant le cours du XVIIIe siècle, elle eut à lutter dans l'Adriatique contre l'incursion des Uscoques, pirates slaves, que soutenait l'empereur d'Allemagne.

A la décadence extérieure succéda la décadence intérieure, et le déclin des mœurs suivit la perte des territoires. L'aristocratie, restant un corps fermé et n'ayant pas à défendre ses privilèges, choisit le plaisir comme unique occupation. Au XVIIIe siècle, Venise est le casino ou le tripot de l'Europe, et la vie s'y réduit à un perpétuel carnaval ; elle finit dans la nonchalance et la volupté. On ne voit que fêtes publiques et privées dans les mémoires des écrivains et les tableaux des peintres. Plus de foi : les Vénitiens suivent la doctrine d'Epicure rajeunie par Cremonini, son disciple, professeur à Padoue. Plus de morale ; on compte deux fois plus de courtisanes qu'à Paris, le mariage n'est qu'une formalité, la dissolution pénètre même dans les couvents. Plus de foyer et plus d'autorité domestique. Toutes les vertus qui ont fait la grandeur passée de Venise sont mortes, et la République est mûre pour l'invasion.

Période contemporaine. Aussi s'écroule-t-elle au premier souffle de la Révolution. Le Sénat avait commis l'imprudence d'écarter du gouvernement les nobles de terre ferme et de se créer ainsi, en Italie, de dangereuses inimitiés. Bonaparte, vainqueur des Autrichiens, en profita pour s'y créer un parti, pour intervenir à Bergame et à Brescia, pour avoir querelle ouverte avec la République. En mai 1797, il profita du massacre de soldats français à Vérone pour lui déclarer la guerre, renversa son gouvernement et occupa sa capitale (16 mai). Par le traité de Campo-Formio (18 oct.), il mettait fin à son indépendance, partageait son territoire entre l'Autriche, qui en avait la partie orientale jusqu'à l'Adige, et la République cisalpine. L'Autriche ne fit que passer à Venise, qu'elle céda au royaume d'Italie en 1805 (26 déc.) sans avoir eu le temps d'y marquer sa domination par aucune œuvre importante. Napoléon au contraire y ordonna de grands travaux, y fit construire les jardins publics et réorganisa l'arsenal, mais ne put empêcher la décadence commerciale de s'accentuer. En 1814, la ville fut prise par les Autrichiens après un blocus de six mois et leur resta définitivement. Ils y établirent un port franc en 1830, mais ils ne purent ni relever l'ancienne prospérité, ni faire accepter leur souveraineté. Aussi le mouvement de réforme qui agita l'Italie après l'avènement de Pie IX (1846) y trouva-t-il un écho. Un avocat, Daniel Manin, dirigea le mouvement, souleva le peuple à la nouvelle des révolutions de Vienne et de Milan (22 mars 1848) et proclama la République de Saint-Marc dont il devint le président provisoire. En juillet, une assemblée nationale proclama la réunion à la Sardaigne, mais en août, Manin reprit la dictature et fut proclamé président de la République. De mai à août 1849, Venise, étroitement bloquée par les troupes de Haynau et de Radetzky, se défendit héroïquement. Après la capitulation (30 août 1849), elle retomba sous le joug autrichien. En 1866, elle fut cédée à l'empereur Napoléon qui à son tour la rendit à l'Italie. Le 22 oct., un plébiscite sanctionna cet événement et, le 9 nov., Victor-Emmanuel fit à Venise son entrée solennelle.

II. Province et lagunes. — La prov. de Venise s'étend le long de la mer Adriatique, du Tagliamento à l'Adige, et est bornée au N. par les prov. d'Udine et de Trévise, à l'O. par celle de Padoue, au S. par celle de Rovigo. Elle avait en 1901 une superficie de 2.432 kil. q. et une population de 400.030 hab. Elle comprend : d'une part, une plaine fertile, arrosée par les nombreuses rivières qui descendent des Alpes (Tagliamento, Livenza, Piave, Sile, Marzenigo, Brenta) ; d'autre part, une région côtière que caractérise la présence des lagunes. Ce sont des bassins lacustres, qui couvrent une superficie de 330 kil. q. et qui sont séparés de la mer par une bande de sable dite littorale (Lido), large d'environ 900 m., percée de rares ouvertures, et consolidée entre Malamocco et Chioggia, sur une longueur de 18 kil. par des travaux d'art en maçonnerie (*murazzi*). La lagune contient un grand nombre d'îles dont les plus célèbres sont, outre Venise, celles de Burano, San Michele, San Cristoforo, San Clemente et San Servilio. Les principales productions naturelles de la province sont le blé, le maïs, le riz, les légumes, le vin ; ses principales industries, la pêche, la filature de soie et de coton, la verrerie artistique. Administrativement, elle comprend 50 communes, réparties entre sept districts (Venise, Chioggia, Mestre, Murano, Portogruaro, San Donà di Piave). A. PINGAUD.

III. Golfe de Venise. — Nom donné à la partie N. de la mer Adriatique entre la Vénétie et l'Istrie : sa largeur est de 100 kil. à l'entrée, et sa plus grande longueur de 120 kil. Les côtes sont basses, bordées de lagunes et de marécages au N. et à l'O., avec Venise et les ports de la lagune. Les côtes de l'E., ou de l'Istrie, présentent de bons abris (Trieste, Pirano, Rovigno, Pola). Les ports célèbres autrefois d'Adria et d'Aquilée sont maintenant dans l'intérieur des terres (le golfe de Venise reçoit des fleuves nombreux descendus des Alpes, chargés d'alluvions : l'Isonzo, le Tagliamento, la Piave, l'Adige, le Pô). La profondeur du golfe varie de 5 à 15 m. Son étranglement au N.-E., entre Pirano et les bouches de l'Isonzo porte le nom de golfe de Trieste. La marée s'y élève de 1 mètre.

BIBL. : GÉOGRAPHIE.— J. GOURDAULT, *Venise et la Vénétie* ; Paris, 1886. — Em. MOLINIER, *Venise, ses arts décoratifs, ses musées et ses collections* ; Paris, 1889. — MOLMENTI, *Calli et canali in Venezia* ; Venise, 1889-92. — MÜLLER, *Venedig, seine Kunstchätze und historische Erinnerungen* ; Venise, 1876. — TAINE, *Voyage en Italie* ; Paris, 1865. — Charles YRIARTE, *Venise. Histoire, art, industrie, la ville, la vie* ; Paris, 1877.

HISTOIRE. — CECCHETTI, *la Republica di V. e la corte di Roma* ; Venise, 1890. — CICOGNA, *I dogi di Venezia* ; Venise, 1887. — CLAAR, *Die Entwickelung der venezianischen Verfassung (1172-1297)* ; Munich, 1895. — DANDOLO, *La caduta della Repubblica di V.* ; Venise, 1855. — DARU, *His-*

toire de la république de Venise; Paris, 1853, 9 vol. — MALAMANI, *Il setteccento i Venezia;* Turin, 1892.— MARCHESI, *Settant' anni di Storia di Venezia;* Turin, 1892. — MOLMENTI, *la Grandezza di V.;* Venise, 1892. — ONGANIA, *Storia dell'Arte a Venezia;* Venise, 1890. — PERRET, *Histoire des relations politiques entre la France et Venise;* Paris, 1896. — RANKE, *Zur venetianischen Geschichte;* Leipzig, 1878. — ROMANIN, *Storia di Venezia;* Venise, 1851-61.

VENISEY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. d'Amance; 244 hab.

VÉNISSIEUX. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Villeurbanne; 3.394 hab. Stat. de chem. de fer.

VÉNITIEN (Dialecte) (V. ROMANES [Langues]).

VÉNITIENNE (Ecole) (V. ITALIE, t. XX, p. 1116).

VENIUS ou **VÆNIUS** (Otho), de son vrai nom *Otho van* VEEN, peintre flamand, né à Leyde en 1558, mort à Bruxelles en 1629. Il peignit l'histoire et le portrait. Elève d'Isack Claes Swanenburg, dit Nicolaï, dans sa ville natale, puis de Lampsonius (1572) à Liège, puis de Zucchero (1575-80) à Rome; il fut « ingénieur des armées royales » à la cour d'Alexandre Farnèse. Revenu à Leyde en 1584, il fut maître de la gilde d'Anvers (1594), puis doyen (1602-3). Les gouverneurs des Pays-Bas, Albert et Isabelle, l'appelèrent à Bruxelles en 1620 et le nommèrent « garde des monnaies ». Il y vécut neuf ans. Ses tableaux religieux, qu'on peut voir aux musées d'Anvers et de Bruxelles et à Saint-Bavon de Gand, sont d'une élégance correcte et un peu froide; mais ses portraits des archiducs Albert et Ernest de Vienne, celui de Madrid et surtout celui de sa famille, au Louvre, montrent une finesse de dessin et de modelé et une distinction de couleur tout à fait remarquables, qui prouvent qu'il a pu donner d'excellentes leçons à son immortel élève Rubens. Autres ouvrages à Amsterdam, Brunswick, Cologne, Stutgart, Stockholm, etc. E. DURAND-GRÉVILLE.

VENIZEL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons; 310 hab. Stat. de chem. de fer.

VENIZY. Com. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Brienon-sur-Armançon; 1.086 hab.

VENLOO. Ville des Pays-Bas, prov. de Limbourg, arr. de Ruremonde, sur la Meuse; 13.000 hab. Stat. des chem. de fer de Maastricht à Arnhem, d'Anvers à Gladbach, et de Flessingue à Hambourg. Collège épiscopal. Ecole bourgeoise supérieure. Meuneries, fabriques de pâtes alimentaires, brasseries, vinaigreries, briqueteries, tuileries, fabriques de tabacs. — L'hôtel de ville, construit au XVIe siècle, contient de beaux tableaux, notamment de Goltzius. L'église Saint-Martin, qui date de 1304, est surmontée d'une haute tour. On y voit une belle chaire de vérité et des fonts baptismaux remarquables.

HISTOIRE. — Il est fait mention de Venloo pour la première fois dans un acte de 1170. L'importance militaire de sa situation fut la cause de nombreux sièges. Les plus célèbres sont ceux de 1373, de 1459, de 1473, de 1481, de 1511, de 1572, de 1586, de 1597, de 1606, de 1632, de 1637, de 1646, de 1702, de 1794 et de 1830. La ville fut dépeuplée par la peste pendant les années 1635-87. Venloo fit partie du duché de Gueldre jusqu'à la conquête de Charles le Téméraire, fut définitivement conquise par Charles-Quint, et suivit les destinées des Pays-Bas catholiques malgré les efforts déployés par les Hollandais à l'époque des guerres religieuses. Le traité d'Utrecht de 1713 donna la ville à la République des Provinces-Unies. Annexée à la France en 1795, elle passa au royaume des Pays-Bas en 1814. Après la révolution de 1830, le premier traité de Londres la rattacha au nouveau royaume de Belgique, mais le traité définitif de 1835 la rendit à la Hollande. E. HUBERT.

VENNANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans; 27 hab.

VENNE (Adriaen Pietersz van der), peintre hollandais, né à Delft en 1589, mort à La Haye en 1662. Il habitait, en 1614, Middelbourg, où son père était libraire et marchand de tableaux. A partir de 1625, il fut, à La Haye, membre, puis doyen (1639) de la gilde de Saint-Luc. D'abord imitateur de Breughel de Velours dans ses paysages, il devint un des meilleurs petits maîtres de la Hollande dans les tableaux de chasses, de fêtes, d'allégories, que lui commandèrent les princes d'Orange, le roi de Danemark et d'autres souverains. Il y peignait des foules où chaque figure est un très bon portrait. Ses deux meilleures allégories se trouvent au Louvre (1616), au musée d'Amsterdam (1614). Ses derniers ouvrages sont des paysanneries burlesques en pochades monochromes. Nombreux tableaux à Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Paris, Cassel, Brunswick, Darmstadt, Christiania, Innsbrück, etc.

VENNECY. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois; 592 hab. Stat. de chem. de fer.

VENNES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine; 160 hab.

VENNEZEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller; 78 hab.

VENOGE. Rivière de Suisse, dans le cant. de Vaud. Elle prend sa source au pied du Jura et se jette dans le lac Léman.

VENOIX. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (O.) de Caen; 510 hab.

VENON. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant du Neubourg; 200 hab.

VENON. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (S.) de Grenoble; 230 hab.

VENOSC. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans; 570 hab.

VENOSTA (VISCONTI-), homme d'Etat italien (V. VISCONTI-VENOSTA).

VENOUSE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Châtel; 265 hab.

VENOY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (E.) d'Auxerre; 1.160 hab.

VENOZA (lat. *Venosia*). Ville de l'Italie méridionale (prov. de Potenza), située sur une hauteur, à 16 kil. de Melfi; 8.000 hab. On y remarque un château bâti au XV[e] siècle par Pirro del Balzo et une abbatiale de la Sainte-Trinité (1058) qui renferme le tombeau de Robert Guiscard. Cette ville est surtout connue par le rôle qu'elle a joué dans l'antiquité. C'était une colonie romaine depuis la guerre des Samnites (292 av. J.-C.). Horace y est né en 65 av. J.-C.

VENSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Saint-Vivien; 1.087 hab.

VENSAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse; 903 hab.

VENT. I. Mythologie. — L'importance de l'action des vents dans la vie agricole et maritime les désigna de bonne heure à la personnification mythologique chez les peuples de race gréco-italique; on peut même dire que plus on remonte haut dans l'histoire des conceptions religieuses animant les forces de la nature et plus le rôle des Vents y devait être considérable. Pour les mythologues récents, Hermès parmi les grands dieux, Typhon ou Typhœus, d'autres encore, parmi les monstres dans lesquels l'imagination a incarné les agents les plus puissants de la nature, sont des représentations du Vent. Cependant les poètes, à commencer par Homère, précisant l'être des vents par une sorte d'exégèse scientifique, en ont fait des divinités spéciales subordonnées aux grands dieux; ainsi Borée, Zéphyre, Eurus et Notus, les seuls que connaisse l'épopée homérique et qu'elle met dans la dépendance de Zeus, sous les ordres d'Eole. Hésiode en connaît quatre également, ceux d'Homère; mais Argesthes prend dans la *Théogonie* la place d'Eurus : ce sont les Vents bienfaisants, fils d'Astraeos et d'Eôs (l'Aurore). Il faut y ajouter des Vents funestes dont le type est Typhœus. Ils

sont l'objet de cultes formels en divers lieux; on les localisait dans les régions montagneuses, généralement en rapport avec la direction d'où ils soufflaient sur la Grèce. Les plus violents étaient relégués dans les gorges et les montagnes de la Thrace. A Athènes, ils étaient représentés au nombre de huit sur la célèbre tour des Vents, qui subsiste encore et qui est l'œuvre de l'architecte Andronicus Cirrhestes; ils y étaient figurés sous des traits virils, drapés dans d'amples vêtements avec des ailes aux épaules et planant vers les directions qui les caractérisent. Ce sont: Borée, vent du nord; Caecias, du nord-est; Apeliotes, de l'est; Eurus, du sud-est; Nous, du sud; Africus, du sud-ouest; Zéphyre de l'ouest, et Scirôn ou Coros du nord-ouest. Les Latins avaient, de toute antiquité, une religion propre des Vents et dédiaient des temples aux *Tempestates*; aux époques littéraires, les noms et les traits empruntés à l'hellénisme se substituèrent généralement aux personnifications naïves des premiers âges; quelques-uns des Vents gardèrent les dénominations latines; ainsi Aquilo (N.-E.) et Auster (S.). J.-A. H.

II. Météorologie. — Déplacement des masses d'air. La direction du vent est indiquée par les girouettes; sa vitesse est mesurée par l'anémomètre: celle-ci augmente avec l'altitude. Le vent a pour cause un manque d'équilibre entre une masse d'air plus lourde — généralement plus froide — et une autre plus légère, à laquelle elle est contiguë dans le sens horizontal ou superposée. Sauf le cas des *alizés*, le mouvement du vent est tourbillonnaire autour d'un centre, soit en spirale centripète et ascendante (minima barométriques), soit en spirale centrifuge et descendante (maxima barométriques). Ce centre est fixe dans les anticyclones situés à la hauteur des tropiques, près de la côte O. de l'Europe, de l'Afrique, des deux Amériques et de l'Australie, et aux pôles de froid; il l'est aussi dans les minima barométriques situés à demeure autour de l'Islande, au S. du détroit de Behring, et au pôle nord entre les deux pôles de froid. Ce centre est mobile dans les maxima et minima barométriques voyageurs.

Les lois de l'équilibre exigent qu'à tout courant inférieur corresponde, à une altitude suffisante, un courant supérieur de direction à peu près contraire. Les continents, en été, à cause du fort échauffement produit par le soleil, sont le siège de minima barométriques à peu près fixes qui attirent, sur leurs côtes, des masses d'air convergentes; c'est le contraire en hiver: de là les changements annuels de direction des vents qu'on appelle *moussons*. Pendant la journée, le sol s'échauffant plus rapidement que la mer, il y a, sur toutes les côtes, des *brises de mer*; pour un motif inverse, les *brises de terre* s'établissent pendant la nuit. Des alternances semblables se produisent sur les grands lacs et dans les régions montagneuses. Les vents dits « accidents », *fœhn*, *oora*, *siroco*, *simoun*, *norther* du Texas, *blizzard* de l'Amérique du Nord, etc., suivent la loi générale des *grains* (V. Orage). E. Durand-Gréville.

Coup de vent (V. Coup, t. XIII, p. 56).

III. Navigation. — Le vent est le principal agent de la navigation à voiles. Sa force, autrement dit l'effort qu'il exerce sur la voilure, varie avec sa vitesse, et il est d'usage, dans la marine, de distinguer 12 gradations, qui portent autant de noms distincts, mais que souvent aussi, pour abréger, on désigne simplement par un numéro. Le tableau ci-après les fait connaître, ainsi que la vitesse correspondante, la pression exercée par mètre carré de surface et la voilure habituellement déployée.

On dit qu'on est *au vent* d'une terre ou d'un navire lorsqu'on le reçoit avant cette terre ou ce navire, qu'on est *sous le vent* dans le cas contraire. On a le *vent arrière* lorsqu'il souffle dans le sens de la route à suivre, le *vent debout* lorsqu'il souffle dans le sens opposé, le *vent devant* lorsqu'on le reçoit de devant sur ses voiles. *Prendre le vent*, c'est se placer dans la direction où souffle le vent.

GRADATIONS DU VENT

NUMÉRO	NOM	VITESSE à l'heure	PRESSION par mètre carré de surface	VOILURE
		kilom.	kilogr.	
0	Calme plat	0	0	»
1	Fraîcheur	4	0,14	Toutes voilee dehors.
2	Faible brise	7	0,54	Toutes voiles dehors.
3	Petite brise	9	1,00	Toutes voiles dehors.
4	Jolie brise	10	1,35	Toutes voiles dehors.
5	Bonne brise	11	1,70	Limite des cacatois.
6	Frais	14	2,17	Un ris aux huniers, perroquets dehors.
7	Bon frais	22	4,87	Hunier 2 ris, basses voiles sans ris.
8	Grand frais	29	8,67	Huniers, 3 ris, basses voiles, les ris pris.
9	Coup de vent modéré	36	13,54	Huniers bas ris, basses voiles serrées.
10	Coup de vent fort	54	30,47	Grand hunier au bas ris, petit foc.
11	Coup de vent très fort	72	52,16	Voiles basses d'étai de cape.
12	Ouragan	144	230,00	Toutes voiles carguées.

IV. Artillerie (V. Projectile).

Bibl.: Météorologie. — Alfred Angot, *Traité élémentaire de météorologie*. — E. Duranb-Gréville, *la Loi des grains*, dans *Congrès météorologique international de Paris*, 1900.

VENTABREN. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Berre; 1.011 hab. — Ruines du château de la reine Jeanne, d'où l'on jouit d'un beau panorama. — Au hameau de Roquefavour, bel aqueduc élevé par de Montricher (1842-46) pour amener à Marseille les eaux de la Durance; 400 m. de longueur sur 82m,50 de hauteur moyenne avec trois rangs d'arches superposées. — Ermitage de Saint-Honorat. J. M.

VENTADOUR. Nom de deux châteaux ruinés de la France centrale, sièges successifs du duché de Ventadour. Le premier est dans la Corrèze, arr. de Tulle, cant. d'Egletons, com. de Moustier-Ventadour, sur une colline dominant le Riou-Nègre, dans un site sauvage: ses ruines datent du XIIe au XIVe siècle. Le second est dans l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Thueyts, com. de Nieigles, sur des rochers escarpés, au-dessus du confluent de la Fontaulière et de l'Ardèche; il date du XVe siècle. La vicomté de Ventadour fut érigée en duché en 1578 pour la famille de Lévis.

VENTADOUR (Famille de). Branche de la famille de *Lévis* (V. ce nom). Le comté de Ventadour, en Limousin (Moustier-Ventadour dans le dép. de la Corrèze), entra dans cette famille par le mariage de *Louis* de Lévis, baron de La Voûte († 1521), avec Blanche de Ventadour, passa à leur fils Gilbert Ier de Lévis († 1524), puis à Gilbert II († 1547). Il fut érigé en duché (1578) et en pairie (1589) en faveur de Gilbert III de Levis, gouverneur du Limousin, puis du Lyonnais, Forez et Beaujolais († 1591), qui épousa Catherine de Montmorency. *Anne* de Lévis, second duc de Ventadour, fut gouverneur et sénéchal du haut et bas Limousin; en 1593, il fut choisi par son oncle et beau-père, le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, en qualité de lieutenant général dans cette province. Une partie seulement du Languedoc était alors soumise à Henri IV, et Ventadour y consolida son autorité; l'autre partie était au pouvoir du parti de la Ligue, que commandait le duc de Joyeuse. Ventadour, après une trêve conclue avec les ligueurs (1595), dut reprendre les armes contre eux, il leur enleva leurs positions dans l'Albigeois et le Toulousain. L'édit de Folembray (janv. 1596) partagea la lieutenance générale de Languedoc entre Ventadour et Joyeuse, mais celui-ci étant rentré dans son couvent de capucins, Ventadour fut nommé par le roi seul lieutenant général (1599). Il fit reconnaître son autorité, au nom du roi, aux Etats généraux de la province

et dans toutes les villes de l'ancien parti de la Ligue. Il obtint des Etats de Languedoc des subsides pour le roi, non sans difficulté. Il évita en 1610, par ses actives mesures, des troubles en Languedoc, à la nouvelle de la mort de Henri IV, et maintint, pendant la minorité de Louis XIII, la noblesse de la province, où il fit détruire les citadelles inutiles, par ordre du roi. A sa mort (3 déc. 1622), son fils *Henri* de Lévis lui succéda dans la duché-pairie de Ventadour et dans la lieutenance générale, : il fut tantôt à l'armée (il avait levé à ses frais 1.500 soldats autour de Castres et dans les Cévennes contre le duc de Rohan révolté, tantôt aux Etats de Languedoc, où il représentait le roi. Il obtint, avec Montmorency, le rétablissement en 1631 des Etats supprimés en 1629. En 1631, il se démit, pour entrer dans les ordres, en faveur de son frère, *Charles* de Lévis, marquis d'Annonay, qui lui succéda dans la duché-pairie de Ventadour et dans les charges de lieutenant général du roi en Languedoc et de sénéchal de Limousin. Après la révolte de son parent, le duc de Montmorency (1632), Ventadour donna, sur l'ordre du roi, sa démission de lieutenant général et reçut en dédommagement le gouvernement du haut et bas Limousin, avec une pension de 6.000 livres. Il mourut à Brives en 1649. Le dernier duc de Ventadour fut son fils *Louis-Charles* de Lévis, mort en 1717, en ne laissant de son mariage avec Madeleine de La Motte-Houdancourt, qu'une fille, *Anne-Geneviève*, laquelle, veuve du prince de Turenne, épousa en 1694 le duc de Rohan-Rohan. E. MARTIN.

BIBL. : Le P. ANSELME, *Histoire généalogique...*, 1726, 9 vol. in-fol. — Dom DEVIC et dom VAISSETE, *Histoire générale du Languedoc*, éd. Privat, 1872-92, 15 vol. in-4.

VENTAIL. I. ARCHITECTURE (V. VANTAIL).

II. ART HÉRALDIQUE. — Partie inférieure de l'ouverture du casque ou heaume.

VENTAILLE (Archéol.) (V. HARNOIS).

VENTANIELLA (Col de) (V. OVIEDO).

VENTAVON. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Laragne ; 671 hab.

VENTE. I. Droit romain. — La vente n'est née, par définition même, que du jour où la monnaie a été inventée : jusque-là elle se confondait avec l'*échange* (V. ce mot). A l'origine, d'ailleurs, elle avait lieu, chez les Romains, dans la forme solennelle de la mancipation, *per æs et libram* : la chose était, suivant un rite très minutieux, livrée et transférée en propriété à l'acheteur, qui, à titre d'équivalent, pesait dans une balance (*libra*) et remettait au vendeur le poids de métal (*æs*) représentant le prix convenu (V. MANCIPATION). Par la suite, lorsque les relations commerciales se furent développées, ce mode de vente, qui ne pouvait opérer qu'au comptant, donnant donnant, devint insuffisant, et on reconnut la nécessité de ventes à crédit où le vendeur ne serait pas tenu de livrer immédiatement la chose, ni l'acheteur de payer immédiatement le prix. Dans quelles conditions et à quelle époque s'est réalisée cette transformation ? On ne le saurait dire avec quelque certitude. A un certain moment, l'ancienne vente-mancipation — qui, en plus de l'inconvénient précité, en offrait un autre encore, celui de ne pouvoir s'appliquer ni aux *res nec mancipi*, ni dans les rapports avec les pérégrins — apparaît dédoublée : désormais la vente proprement dite, qui ne donnait plus naissance qu'à de simples obligations, était complètement distincte du transfert de la propriété, lequel pouvait ne s'effectuer que plus tard et par l'un des modes ordinaires d'aliénation volontaire que reconnaissait le droit romain. Toutefois, un simple consentement ne suffit pas, de longtemps encore, pour que la vente produisît des obligations : il fallut recourir, tant que subsista intact le vieux droit quiritaire, au procédé des stipulations réciproques, le vendeur s'engageant, dans les termes consacrés, à livrer la chose et l'acheteur à payer le prix (V. STIPULATION), et la vente telle que nous la concevons aujourd'hui, la vente consensuelle, ne pénétra chez les Romains que comme article d'importation. Déjà pratiquée, en effet, par plusieurs des petits peuples avec lesquels ils trafiquaient, ils ne l'acceptèrent d'abord qu'au titre de vente du *jus gentium*. Puis ils en firent, ayant reconnu ses avantages, un *negotium civile* admis au rang des contrats, et ils la sanctionnèrent par deux actions de bonne foi.

De ce jour, la vente, l'*emtio venditio*, comme on l'appelait, eut une personnalité propre, fut un contrat *sui generis*. Elle rentrait, avec le louage, la société et le mandat, dans la classe des contrats *consensu*, qui se formaient par le seul consentement. Elle était parfaite par la réunion de quatre conditions : 1° Le *consentement des parties*. Une fois le vendeur, *venditor*, et l'acheteur, *emtor*, tombés d'accord, et dans quelque forme, en quelques termes que cet accord ait été conclu, le contrat était formé, qu'il dût ou non y avoir ensuite un écrit, que l'une des parties eût remis ou non des arrhes à l'autre. Tel était, du moins, le droit de l'époque classique. Sous Justinien, on distingue. Si les parties ne conviennent pas de la rédaction d'un écrit, rien n'est changé. Autrement, elles peuvent, tant que cet écrit n'est pas signé, se désister, et, si des arrhes ont été données, celui qui se désiste les perd si c'est lui qui les a données, ou les restitue au double si c'est lui qui les a reçues. L'écrit signé, les parties sont irrévocablement liées. Le contrat n'est plus, on le voit, purement consensuel. — 2° La *capacité des parties*. Il leur fallait, outre la capacité générale de s'obliger, seule nécessaire pour pouvoir vendre, la capacité spéciale d'acheter. Or celle-ci était refusée, d'une part, aux personnes chargées d'administrer les biens d'autrui, aux tuteurs, par exemple, en ce qui concernait ces biens, d'autre part, aux fonctionnaires d'une province relativement aux immeubles situés dans cette province. — 3° Une *chose vendue* (*res*, *merx*). Toutes les choses corporelles pouvaient, en principe, être vendues, pourvu qu'elles fussent *in commercio*. Il en était de même des choses incorporelles (droits réels, droits de créance) et des hérédités (ensemble de l'actif et du passif d'une succession). Il fallait toutefois, jusqu'à Justinien, que ces dernières fussent ouvertes. Quant aux simples faits, on pouvait bien en faire l'objet d'un louage, d'un mandat, mais non les vendre. — 4° Un *prix* (*pretium*). Il devait être en numéraire, faute de quoi la vente ne se fût pas distinguée de l'échange. Cette question donna pourtant lieu, entre Sabiniens et Proculiens, à une controverse célèbre. Il fallait, de plus, qu'il fût *verum*, sérieux. En l'absence de pareille intention, il y avait vente fictive, pouvant seulement valoir comme donation. Il le fallait également *certum*. Autrement dit, il devait être déterminé, au moment même de la formation du contrat, soit par un chiffre, soit de toute autre façon non équivoque. Si sa fixation était laissée à un tiers, il était, du moins, indispensable que son choix résultât du contrat. Enfin, on l'exigea, à partir de Dioclétien, *justum*, raisonnable. Si, pour une raison quelconque, le vendeur se trouvait lésé de plus de moitié, il avait une action en rescision pour le recouvrement de la chose, à charge seulement de restituer le prix qu'il avait touché. — La vente que n'affectait aucune modalité était pure et simple, le vendeur et l'acheteur se trouvant immédiatement obligés. Mais elle pouvait aussi être ou à terme, ou sous condition résolutoire, ou sous condition suspensive.

Les deux actions de bonne foi que faisait naître la vente étaient l'*actio venditi*, qui sanctionnait les obligations du vendeur, et l'*actio emti*, qui sanctionnait celles de l'acheteur.

Faire avoir la chose à l'acheteur dès que celui-ci le payait ou offrait de le payer, *rem præstare et emtori habere licere*, telle était l'obligation principale du vendeur. Elle s'analysait en deux autres : livrer la chose à l'acheteur et le garantir à la fois de toute éviction et contre les vices cachés. Le vendeur s'engageait, tout d'abord, à livrer à l'acheteur l'intégralité des droits qu'il avait sur la chose. Ce transfert s'opérait, suivant les cas, par *man-*

cipatio, par *in jure cessio* ou par *traditio*. Il était entièrement distinct de la vente proprement dite, qui ne contenait qu'une promesse de faire, et la propriété de la chose ne passait à l'acheteur qu'après sa réalisation. C'est là une première et très importante différence entre la vente du droit romain et celle de notre droit civil. Aux termes des art. 1138 et 1583, en effet, la propriété est aujourd'hui acquise de droit à l'acheteur « dès qu'on est convenu de la chose et du prix ». D'autre part, et c'est la seconde différence essentielle entre les deux législations, tandis que, chez nous, on suppose toujours chez l'acheteur l'intention de devenir propriétaire et, par conséquent, chez le vendeur, l'existence de cette qualité, en droit romain, au contraire, le vendeur ne contractait pas l'obligation précise de rendre l'acheteur propriétaire : il s'engageait seulement à lui faire avoir la chose, *rem habere licere*, c.-à-d. à lui en procurer la libre possession au titre de propriétaire, sans la faire nécessairement sienne, *non etiam ut ejus faciat*. Et comme l'accomplissement d'une pareille obligation était possible même relativement à la chose appartenant à autrui, il s'ensuivait que la vente de la chose d'autrui était valable. L'acheteur mis en possession, qui venait à découvrir qu'il n'était pas propriétaire parce que son vendeur ne l'était pas lui-même, ne pouvait donc élever aucune réclamation tant qu'il n'était pas troublé dans sa possession, tant qu'il n'était pas menacé d'éviction, totale ou partielle. Même dans cette dernière hypothèse, il n'obtenait pas l'annulation de la vente, mais seulement, soit, par son *actio emti*, une indemnité représentant l'intérêt qu'il avait à ne pas être évincé, soit, par une *actio ex stipulatu*, lorsque, comme il était d'usage dans les ventes importantes, il avait été stipulé, pour le cas d'éviction, une certaine somme (le double du prix par exemple), le paiement de ladite somme. C'était la garantie *de evictione*. Quant à la garantie des vices de la chose, elle était due, non seulement lorsque, comme dans le droit primitif, le vendeur avait spécifié l'absence de certains vices, mais aussi lorsque, connaissant ces vices, il avait gardé le silence. L'*actio emti* permettait, dans ce cas encore, de le faire condamner à une indemnité, et les édiles curules, chargés de la police des marchés et du jugement des contestations qui s'y produisaient, l'avaient renforcée de deux autres : l'*actio quanti minoris*, tendant à une diminution du prix, et l'*actio redhibitoria*, tendant à la résolution du contrat. Il suffisait, pour que l'acheteur pût les exercer, que le vice ne fût pas antérieur à la vente, qu'il n'eût pas depuis disparu, qu'il ne fût pas apparent et que l'acheteur ne le connût pas. Ajoutons que, d'une façon générale et comme dans tous les autres contrats de bonne foi, le vendeur devait s'abstenir de tout dol, *purgari dolo malo*.

L'obligation principale de l'acheteur était de payer le prix. Il devait, non plus seulement en procurer, comme le vendeur à l'égard de la chose, la possession paisible, mais bien en transférer la propriété, le *dare*. Si le paiement n'avait pas lieu immédiatement, il était tenu, en outre, des intérêts depuis le jour où la tradition avait été faite. Le vendeur avait pour le contraindre à s'exécuter divers moyens. D'abord, il pouvait, tant que l'acheteur ne lui offrait pas le prix, user de son droit de rétention. Il avait ensuite, pour contraindre directement l'acheteur à exécuter son obligation, l'*actio venditi*. Un pacte accessoire très fréquent, la *lex commissaria*, spécifiait, en troisième lieu, qu'à défaut de paiement du prix, la vente serait résolue. Enfin on avait fini par admettre que, même après livraison de la chose, l'acheteur ne deviendrait en aucun cas propriétaire tant qu'il n'aurait pas payé. L. S.

II. Ancien droit. — Dans notre ancien droit comme dans le droit romain, la vente n'était pas par elle-même translative de propriété. Il fallait, de plus, s'il s'agissait de meubles, une tradition réelle de la chose vendue. S'il s'agissait d'immeubles, la tradition était feinte, le vendeur insérant dans l'acte une clause de *dessaisine-saisine*, par laquelle il déclarait se dessaisir de la chose et en saisir l'acheteur ; mais l'acte devait être alors passé devant notaire, et, dans certaines coutumes du Nord, on exigeait qu'il fût ensuite inséré dans des registres publics. Pour les fiefs, on procédait, à l'époque féodale, par *west* et *dewest* : le vendeur se *dévêtissait* aux mains de son suzerain avec une baguette symbolique en prononçant une formule solennelle et le suzerain *investissait* de même manière l'acquéreur, qui payait ensuite le prix (*Jean d'Ibelin*, ch. CXLIV, CLXXXV, CLXXXVI, et *El Pledeante*, ch. XV). Même la tradition accomplie, l'acheteur, toujours comme dans la théorie romaine, ne devenait propriétaire qu'après qu'il avait payé son prix ou satisfait le vendeur de toute autre manière. « Qui vend aucune chose mobilière sans jour et sans terme, dit l'art. 176 de la Coutume de Paris — et la même règle s'appliquait aux ventes immobilières — peut sa chose poursuivre en quelque lieu qu'elle soit transportée, pour être payé du prix qu'il l'a vendue. » Si la vente avait été faite à terme, ou, comme on disait, si le vendeur avait suivi la foi de l'acheteur, le premier perdait dès la tradition la propriété, mais il avait un privilège qui lui permettait de se faire payer sur le prix de la chose préférablement aux autres créanciers de l'acheteur.

III. Droit civil. — La vente est, dans notre droit civil, le contrat par lequel une personne transmet une chose à une autre, avec l'intention de l'en rendre propriétaire, et moyennant un prix en argent. C'est par cette intention de transférer la propriété que la vente se distingue du bail; c'est par le prix qu'elle se distingue de la donation ; c'est par le prix *en argent* qu'elle se distingue de l'échange. La vente soulève les questions suivantes : Quels sont ses éléments essentiels? Quelles sont les obligations des parties? Quelles sont les modalités du contrat?

I. ÉLÉMENTS ESSENTIELS. — Comme tout contrat, la vente suppose le consentement des parties, leur capacité, un objet. Il est inutile de parler de la cause, qui, dans les contrats synallagmatiques, et notamment dans la vente, se confond avec l'objet (V. CAUSE).

A. *Du consentement*. Le consentement des deux parties — vendeur et acheteur — doit porter sur la chose et sur le prix. Lorsque le contrat se forme par correspondance, les deux consentements sont réputés se rencontrer, dès que la partie qui a reçu une lettre contenant l'offre a *expédié* une lettre contenant la réponse ; c'est du moins l'opinion générale. Jusqu'à ce que les deux consentements aient été donnés, il n'existe qu'une offre, laquelle peut être rétractée.

Il ne faut pas confondre avec l'offre la *promesse* de vendre ou d'acheter, c.-à-d. l'engagement *accepté* de passer un contrat de vente. Cette promesse a des caractères différents suivant qu'elle est unilatérale ou synallagmatique. Si elle est synallagmatique, elle « vaut vente », suivant le langage de la loi ; en d'autres termes, si deux parties se sont promis l'une à l'autre de vendre et d'acheter un même objet, la vente est par là même réputée accomplie. Si la promesse est unilatérale, elle ne se convertira en vente que le jour où la personne à qui cette promesse est faite, et qui a accepté l'engagement en dérivant, déclare y donner son consentement, c.-à-d. parfaire le contrat de vente. Elle a alors le droit d'exiger, dans le cas où le promettant refuserait d'exécuter sa promesse, non seulement, comme on l'a soutenu, des dommages-intérêts, mais l'exécution directe de la vente. Par exemple, si un propriétaire a promis de vendre sa chose, le stipulant peut exiger que la chose lui soit livrée ; toutefois, cette exécution en nature n'aura pas lieu, et sera remplacée par des dommages-intérêts, si le promettant a, avant que le stipulant déclare vouloir parfaire le contrat, aliéné la chose au profit d'un tiers.

La promesse synallagmatique de vente est souvent accompagnée d'*arrhes;* on entend par là une somme d'ar-

gent que l'une des parties (ordinairement l'acheteur) remet à l'autre au moment de la promesse, et pour appuyer sa volonté de l'exécuter. Les arrhes peuvent avoir deux significations différentes : elles constituent, suivant les circonstances, un moyen d'affirmer l'existence de la vente ou une réserve de dédit. Dans le premier cas, les arrhes ne servent qu'à prouver le contrat; dans le second cas, elles sont destinées à réserver à chacune des parties la possibilité de se dégager : celle qui a reçu les arrhes se dégagera en les rendant au double; celle qui les a données, en les perdant. Le code assigne aux arrhes ce dernier effet; il les considère ainsi comme étant, dans le silence de la convention, le signe d'une réserve de dédit.

A côté du consentement, il faut mentionner ses *vices;* les vices du consentement permettent, comme dans tout contrat, à la partie dont le consentement a été vicié, de demander l'annulation du contrat (V. Dol, Erreur, Violence). Mais il faut mentionner, en matière de vente, un vice spécial, la *lésion* (V. ce mot); la lésion, qui, en principe, ne peut entraîner la nullité d'un contrat, est susceptible, sous certaines conditions, d'entraîner la nullité de la vente : le vendeur qui s'est trompé, à son préjudice, de plus des sept douzièmes sur la valeur de l'immeuble vendu, peut demander la rescision de la vente. C'est là un principe arriéré, dû sans doute à ce que les rédacteurs du code étaient inconsciemment pénétrés de l'importance que l'ancien droit, pour des raisons aujourd'hui disparues, attachait au maintien de la fortune immobilière dans les patrimoines. Le droit du vendeur est d'ordre public; celui-ci ne peut y renoncer dans le contrat; l'action en rescision lui appartient alors même qu'il a « déclaré donner la plus-value ». Mais la rescision pour cause de lésion ne s'applique pas aux ventes aléatoires, c.-à-d. aux ventes d'immeubles dont la valeur est incertaine (vente d'hérédité, d'usufruit, etc.); elle ne s'applique pas davantage aux ventes « qui, d'après la loi, ne peuvent être faites que par autorité de justice », parce que les garanties dont ces ventes sont entourées atteste la sincérité du prix. L'action en rescision ne peut être formée que pendant deux ans à partir de la vente : ce délai court même contre les femmes mariées, les absents, les interdits et les mineurs, venant du chef du majeur qui a vendu. La lésion est constatée par une comparaison de la valeur de l'immeuble avec le prix de la vente; la valeur de l'immeuble est recherchée au jour de la vente; elle ne peut être déterminée que par trois experts, qui font un rapport; le tribunal ne peut donc prononcer la rescision sans expertise; mais il peut, si les faits articulés ne sont pas vraisemblables, repousser la demande *de plano*. Si la rescision est prononcée, l'acheteur a le droit, soit de rendre la chose en se faisant restituer le prix, soit de la garder en payant le supplément, sous déduction du dixième de la valeur; s'il a aliéné la chose, le même choix appartient au tiers acquéreur, sauf son recours en garantie contre son vendeur. Au supplément, il faut ajouter les intérêts de ce supplément depuis la demande en rescision. Si c'est la chose qui est restituée, il faut y ajouter les fruits du jour de la demande; au prix qui doit être alors retiré par l'acheteur doivent être ajoutés les intérêts de ce prix depuis le jour de la demande, ou même, si l'acheteur n'a pas perçu de fruits, depuis le jour du payement.

B. *De la capacité*. En dehors des incapacités générales de contracter (V. Capacité), il existe quelques incapacités spéciales à la vente.

a. En principe la vente est interdite entre époux, soit parce qu'elle leur permettrait de se faire, contrairement à la loi, des donations déguisées et irrévocables, soit parce qu'elle leur fournirait un moyen trop facile de soustraire leurs biens à leurs créanciers. Le code apporte à cette règle trois exceptions, qui, comme on l'a fait remarquer, concernent plutôt des dations en payement que des ventes. D'abord, en cas de séparation de biens judiciaire, l'un des époux peut céder des biens à l'autre en payement de ses reprises. Ensuite la vente faite par le mari à la femme est valable si elle a « une cause légitime, telle que le remploi de ses immeubles aliénés ou de deniers à elle appartenant, si ces immeubles ou deniers ne tombent pas en communauté » c.-à-d. s'ils appartenaient en propre à la femme. L'interprétation de l'expression « cause légitime » a donné lieu à de grandes difficultés. On est d'accord pour admettre que l'exemple du remploi, fourni par la loi, n'est pas limitatif. Mais, d'après l'opinion générale, il faut que le mari soit débiteur de la femme, que sa dette soit susceptible d'un payement actuel (par exemple, la dot n'étant restituable qu'après la dissolution du mariage ou la séparation de biens, le mari ne peut céder, avant ces événements, ses biens à la femme en payement de la dot), et, enfin, que le payement puisse être actuellement exigé par la femme; en raison de cette dernière condition, la cession des biens du mari en remploi n'est valable avant la séparation de biens que si le remploi est obligatoire d'après le contrat de mariage. — Enfin, le dernier cas où la vente entre époux est valable est celui où, les époux étant mariés sous un régime autre que celui de la communauté, la femme cède des biens à son mari en payement d'une somme qu'elle lui aurait promise en dot. Dans chacun de ces trois cas, la valeur des biens ne peut dépasser la créance en payement de laquelle des biens sont cédés, sans qu'une action en payement de l'excédant soit ouverte au profit des héritiers réservataires de l'époux cédant; en d'autres termes, la vente est réputée, vis-à-vis d'eux, contenir, jusqu'à concurrence de cet excédant, une donation indirecte. En dehors des trois cas, la vente est nulle; cependant certains auteurs pensent, soit qu'elle est révocable, comme donation, soit qu'elle l'est dans certaines circonstances et est nulle dans d'autres, suivant des distinctions dans lesquelles il est inutile d'entrer.

b. Les tuteurs ne peuvent se rendre acquéreurs des biens de leurs pupilles; les mandataires, des biens qu'ils sont chargés de vendre; les administrateurs, des biens des communes et établissements publics confiés à leurs soins; les officiers publics, des biens nationaux dont les ventes se font par leurs ministères. Ces dérogations au droit commun sont exceptionnelles. Aussi admet-on que le tuteur peut acheter des biens indivis entre son pupille et lui; d'autre part, si le protuteur et le cotuteur doivent être assimilés au tuteur, il en est autrement du père, administrateur légal, ou du subrogé tuteur. Cependant, ces deux derniers points sont controversés. Dans ces diverses hypothèses, la nullité est relative; elle ne peut être invoquée que par les personnes dont les biens ont été achetés par un individu réputé incapable.

c. Les juges ou leurs suppléants, les magistrats du ministère public, les greffiers, huissiers, avoués, avocats ou notaires, ne peuvent acheter des droits litigieux qui sont de la compétence du tribunal dans le ressort duquel ils exercent leurs fonctions. Cette prohibition s'inspire de la crainte que ces diverses personnes ne se trouvent intéressées à peser sur la solution du litige relatif aux biens qu'ils ont acquis. Notons que le droit est réputé litigieux dès qu'il est susceptible d'être porté en justice, alors même qu'il ne l'est pas effectivement; mais il est nécessaire que son caractère douteux et controversable apparaisse au jour même de la vente. La cession faite contrairement à la prohibition de la loi est nulle. La nullité paraît être absolue, mais cela est contesté.

d. Le saisi ou les personnes notoirement insolvables ne peuvent se rendre adjudicataires des biens saisis.

C. *De l'objet*. L'objet de la vente, comme celui de tout autre contrat, doit être certain et licite. Les choses qui sont hors du commerce ne peuvent donc être vendues. Il en est ainsi, par exemple, d'une succession future. De même, si la chose était périe, la vente est nulle; si elle n'était périe qu'en partie, l'acheteur peut, à son choix, demander l'annulation de la vente ou réclamer la partie conservée en faisant déterminer le prix par une ventila-

tion. Le gibier ne peut être vendu pendant le temps où la chasse est prohibée (V. Chasse), les offices ministériels ne peuvent être vendus (V. Office). Il en est de même des remèdes secrets. On admet aussi que la clientèle d'un médecin ne peut être vendue, mais un médecin peut s'engager, ce qui revient au même, à faire ses efforts pour que sa clientèle s'adresse à un autre médecin, moyennant une somme que lui paye ce dernier. La loi interdit de vendre la chose d'autrui. Il existe de grandes difficultés sur cette prohibition, qui est nouvelle dans notre droit et qui paraît être due à une erreur des rédacteurs du code : le code civil ayant posé le principe que la propriété se transfère par le consentement, avant toute tradition, les rédacteurs ont pensé à tort que, dans les cas où le consentement ne suffit pas à transférer la propriété, la vente doit être privée de tout effet. On n'est pas encore tombé d'accord sur le caractère absolu ou relatif de cette nullité, ni sur son fondement juridique.

II. Obligations des parties. — Il faut distinguer les obligations du vendeur et celles de l'acheteur.

A. *Obligations du vendeur.* Le vendeur doit veiller à ce que les termes du contrat soient clairs; toute clause obscure ou ambiguë s'interprète contre lui. Il doit délivrer la chose à l'acheteur. L'obligation de délivrer les immeubles est remplie par la remise des clefs, s'il s'agit d'un bâtiment, ou des titres de propriété. Pour les meubles, la délivrance s'opère par la tradition réelle, ou par la remise des clefs des bâtiments qui les contiennent, ou même simplement par le consentement des parties si le transport ne peut s'en faire au moment de la vente, ou si l'acheteur les avait déjà en son pouvoir à un autre titre. Pour les choses incorporelles, la délivrance se fait par la remise des titres ou par l'usage qu'en fait l'acheteur du consentement du vendeur. En l'absence de convention, la délivrance se fait au lieu où se trouvait l'objet lors de la vente. La délivrance doit être immédiate en l'absence de convention. Cependant si le prix était payable comptant, le vendeur n'est pas tenu de faire la délivrance, tant que le prix n'est pas payé; il n'est pas tenu davantage de faire la délivrance à l'acheteur tombé en faillite ou en déconfiture depuis la vente, c.-à-d. si le vendeur est en danger de perdre le prix, à moins que l'acheteur ne donne caution de payer le prix lors de l'échéance. La chose doit être délivrée dans l'état où elle se trouve lors de la vente, avec les fruits qu'elle a produits depuis cette époque, et tous les accessoires, tels que les clefs, l'alluvion, etc. Pour un immeuble, la contenance doit être délivrée telle qu'elle est portée au contrat; si la vente avec indication de contenance a été faite à tant la mesure, le déficit dans la contenance donne lieu, suivant le choix de l'acheteur, à la résiliation de la vente ou à une diminution du prix, et l'excédant de contenance permet à l'acheteur, soit de payer un supplément de prix, soit de se désister du contrat, si l'excédant est d'un vingtième au moins. Lorsque la vente est faite sans indication de contenance, ou avec indication de contenance, mais sans que le prix soit fixé par mesure, il n'y a lieu à diminution ou à augmentation du prix que si le déficit ou l'excédent est d'un vingtième au moins, et, en cas d'excédent, l'acheteur peut en tout cas, s'il le préfère, se désister du contrat. L'action en diminution ou en supplément de prix ne peut jamais être intentée que dans l'année qui suit le contrat.

Une dernière obligation du vendeur est de *garantir* l'acheteur, c.-à-d. de l'indemniser de tout le dommage que pourrait lui causer la disparition ou la diminution des avantages résultant pour lui de la vente. Elle s'analyse, en réalité, en deux obligations : obligation de garantir l'acheteur contre toute éviction et obligation de le garantir contre les vices cachés de la chose (V. Garantie).

Pour les vices en matière de ventes d'animaux, V. Vice rédhibitoire.

B. *Obligations de l'acheteur.* L'acheteur doit payer le prix et les frais de la vente. A défaut de convention, le prix doit être payé au lieu et dans le temps où doit se faire la délivrance; il peut suspendre ce payement s'il est troublé par un tiers dans sa possession ou peut justement craindre de l'être. L'acheteur doit en outre les intérêts du prix si cela a été convenu, ou à partir de la livraison si la chose produit des fruits ou revenus, ou après la sommation de payer.

Si l'acheteur ne paye pas le prix, le vendeur peut retenir la chose dans le cas où il ne l'aurait pas livrée (V. Rétention); il peut aussi exercer un privilège sur la chose vendue (V. Privilèges); il peut enfin demander la résolution de la vente (V. Résolution). Les parties peuvent convenir que la résolution aura lieu de plein droit, sans l'intervention des tribunaux; dans ce cas, une sommation de payer est nécessaire pour que la résolution se produise, sauf si la convention déclare que la sommation sera inutile.

III. Modalités. — La vente peut être soumise aux mêmes modalités que les autres contrats (V. Condition, Terme). Les principales de ces modalités sont : 1° Le pacte de *réméré* (V. Réméré). — 2° Le *pacte de préférence*, ou promesse, pour le cas où on voudrait vendre une chose, de la vendre de préférence à une personne désignée. Ce pacte est une promesse de vente conditionnelle. — 3° La réserve d'élire *command* (V. Command). — 4° La vente *au poids, au compte* ou *à la mesure*. Cette modalité est habituelle pour les ventes de marchandises; les marchandises demeurent aux risques du vendeur jusqu'à ce qu'elles aient été pesées, comptées ou mesurées. On admet généralement qu'elles sont, jusqu'au même moment, la propriété du vendeur. — 5° La vente d'*objets qu'il est d'usage de déguster*, comme le vin ou l'huile. La vente n'est parfaite qu'après la dégustation et l'agrément de l'acheteur; l'acheteur a un droit absolu à refuser l'objet après l'avoir dégusté. — 6° La vente à l'*essai*; la clause d'après laquelle l'acheteur se réserve le droit d'essayer la chose doit résulter des termes du contrat; elle ne peut être, comme la condition de dégustation, présumée à raison de la nature des marchandises. Albert Wahl.

IV. Droit commercial. — Le titre VII du code de commerce, qui ne comprend qu'un seul article, l'art. 109, est intitulé *Des Achats et Ventes.* C'est la traduction littérale de l'expression romaine *emtio venditio* (V. ci-dessus, § 1er) et la juxtaposition des deux mots s'explique par ce fait qu'il n'y a *vente commerciale* qu'autant que la vente a été ou est précédée d'un achat effectué avec l'intention de revendre : c'est une conséquence de la définition de l'acte de commerce. Malheureusement, notre intitulé est à la fois trop général et trop spécial : trop général, car il n'est question dans l'art. 109 que de la preuve du contrat; trop spécial, car les modes de preuve qui s'y trouvent énumérés s'appliquent aussi bien, de l'avis de tous, aux autres engagements commerciaux. Quant aux principes qui doivent régir la vente commerciale en elle-même, aux conditions intrinsèques de son existence et de sa validité, il n'en est pas question dans le code de commerce, et l'on infère de ce silence que les dispositions du code civil leur sont applicables. Il s'en faut pourtant que la vente commerciale soit de tous points identique à la vente civile. Les usages, notamment, jouent, en ce qui la concerne, un grand rôle.

L'art. 1587 du C. civ. soulève une première difficulté. « A l'égard, dit-il, du vin, de l'huile et des autres choses que l'on est dans l'usage de goûter avant d'en faire l'achat, il n'y a point de vente tant que l'acheteur ne les a pas goûtées et agréées. » Cette règle, qui est absolue en matière de vente civile, comporte, lorsque la vente est commerciale, c.-à-d. lorsque l'acheteur n'achète pas pour sa consommation personnelle, une distinction. La vente est alors parfaite, en principe, indépendamment de toute dégustation et acceptation du vin, de l'huile, etc., et ce n'est qu'exceptionnellement, lorsque la marchandise a été expédiée *sur commande*, que la règle de l'art. 1587 du C. civ.

reprend, d'après la jurisprudence de la Cour de cassation, toute sa force; il suffit, en ce cas, que le vin, l'huile, etc., ne soient pas du goût personnel du destinataire, et il les peut arbitrairement refuser, sans que le vendeur soit admis à les faire expertiser. La question de savoir à quel moment l'acheteur devient propriétaire de la chose vendue engendre une seconde source de difficultés et de distinctions. Les solutions qui ont prévalu peuvent se résumer ainsi. S'agit-il de la vente pure et simple d'un *corps certain :* les principes des art. 1138 et 1583 du C. civ. sont applicables, et l'acheteur devient propriétaire dès qu'on est convenu de la chose et du prix, que les parties soient absentes ou présentes (V. ci-dessus, § 3). S'agit-il d'une vente *au compte, au poids ou à la mesure:* 1° Si les parties sont absentes, la chose, quoique comptée, pesée, mesurée, emballée ou enfutaillée pour l'acheteur, ne lui appartient que lorsqu'elle est sortie des magasins du vendeur (art. 100, C. com.), le comptage, le pesage, le mesurage, etc., ne faisant qu'individualiser cette chose en vue de sa tradition ultérieure à l'acheteur ou à son mandataire; 2° si les parties sont présentes, les opérations qui précèdent rendent, aussitôt terminées, l'acheteur propriétaire et mettent à ses risques la chose, devenue désormais corps certain. Enfin l'art. 1657 du C. civ. qui dispose qu'en matière de denrées et effets mobiliers la résolution de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retirement, a fait naître, relativement à la vente commerciale, une grosse controverse. D'après l'opinion la plus générale, corroborée, d'ailleurs, par les travaux préparatoires du code, le législateur a laissé en dehors de la disposition les ventes commerciales. Ce sont dès lors les anciens usages qui leur sont applicables, et jamais ils n'ont admis la résolution de la vente de plein droit : il faut donc que l'acheteur soit sommé d'enlever la chose.

Il existe encore entre la vente commerciale et la vente civile d'autres différences. Mais elles ne donnent lieu à aucune controverse sérieuse. Nous nous bornerons donc à les énumérer : *a.* Tandis que la vente civile peut comprendre des meubles et des immeubles, la vente commerciale n'a trait qu'aux choses mobilières. — *b.* Tandis que dans la vente civile la solidarité n'existe entre acheteurs qu'autant qu'elle est expressément stipulée, on la considère généralement, dans la vente commerciale, comme existant de plein droit. — *c.* La vente commerciale s'appliquant, dans maints cas, à des objets *in genere*, échappe par cela même fréquemment au principe de droit civil d'après lequel la vente de la chose d'autrui est nulle. — *d.* Le privilège et l'action en revendication que l'art. 2102-4° du C. civ., accorde au vendeur d'un objet mobilier non payé lui sont refusés lorsque l'acheteur est un commerçant tombé en faillite (C. com., art. 550). — *e.* Les intérêts du prix qui, aux termes de l'art. 1153 du C. civ., ne sont pas dus de plein droit à partir de l'arrivée du terme, le sont, au contraire, en matière commerciale, et ce, suivant un usage constant. — *f.* L'escompte, qui n'a pas lieu, en principe, dans les ventes civiles, est, au contraire, de pratique très répandue dans les ventes commerciales. Il est fixé, à défaut de conventions spéciales, par les usages locaux. — *g.* La délivrance, qui, dans la vente civile, s'opère par la tradition, par la remise des clefs ou par le seul consentement, a lieu, en outre, en matière commerciale, par la remise du connaissement avec la facture, par celle de la lettre de voiture, du récépissé ou du warrant, par le transfert en douane, etc. — *h.* Les usages, qui, en matière civile, n'ont de caractère obligatoire qu'à raison de la disposition législative qui les consacre, ont, au point de vue de la vente commerciale, force de loi par eux-mêmes. La loi du 13 juin 1866 concernant les usages commerciaux a, de son côté, posé les règles qui, à défaut de conventions contraires, doivent être suivies pour le pesage et le mesurage des marchandises énumérées dans un tableau annexe (V. COUTUME, t. XIII, p. 221).

La vente commerciale est susceptible, d'une façon générale, des mêmes modalités que la vente civile. Elle est, comme elle, au comptant ou à crédit, ferme ou sous conditions (V. TERME et CONDITION). Mais elle peut aussi revêtir certaines formes particulières et, à cet égard, il convient de mentionner : la *vente en disponible*, qui a pour objet une marchandise placée dans les magasins du vendeur ou sur un navire (*sous vergues*) et prête à livrer. En l'absence d'autre clause, elle est pure et simple. Si la clause *vue dessus* (Marseille) ou *gré dessus* (Bordeaux) a été ajoutée, elle n'est parfaite qu'à défaut de volonté contraire exprimée par l'acheteur dans un très bref délai. Si c'est la clause *vue* ou *agréée*, l'acheteur ne peut plus, dans aucun cas, critiquer la marchandise; — la *vente à livrer*, qui porte sur une marchandise qu'on n'a pas et qui est faite au cours actuel; il y a la *vente à livrer ferme*, qui est une vente à terme, et la *vente à livrer par navire attendu*, subordonnée à l'arrivée des marchandises; — la *vente à l'acquitté* ou *à la consommation* et la *vente à l'entrepôt*, qui portent l'une et l'autre sur des marchandises déposées par le vendeur dans un entrepôt, mais qui diffèrent en ce que les droits de douane sont payés, dans la première par le vendeur, dans la seconde par l'acheteur; — la *vente par filières*, qui porte sur une marchandise en entrepôt ou sous vergues et dans laquelle le vendeur remet à l'acheteur un ordre de livraison endossable sur l'entrepôt ou sur le capitaine ; le dernier acheteur est débiteur direct, non seulement de son vendeur immédiat, mais de tous les vendeurs successifs, chacun pour sa part dans le prix final.

Nous avons dit que l'art. 109 du C. com. fixait les modes de preuve admis en matière commerciale. « Les achats et ventes, dit cet article, se prouvent par actes publics, par actes sous signature privée, par le bordereau ou arrêté d'un agent de change ou courtier dûment signé par les parties, par une facture acceptée, par la correspondance, par les livres des parties, par la preuve testimoniale dans le cas où le tribunal croira devoir l'admettre. » En ce qui concerne la preuve testimoniale, il n'est plus question ici, comme en matière civile, de sommes excédant ou n'excédant pas 150 fr. (V. PREUVE et ENQUÊTE). Mais elle n'est que facultative, le juge pouvant, selon sa prudence, l'admettre ou la rejeter, et l'on s'est demandé si, au-dessous de 150 fr., celui-ci devait, comme en matière civile, nécessairement l'admettre : les opinions sont partagées.

Il nous reste à parler des *ventes aux enchères publiques* ou *ventes à l'encan*. De pareilles ventes, lorsqu'elles portent sur des marchandises, présentent un certain nombre d'inconvénients, tant pour le consommateur que pour les commerçants faisant des ventes dans les conditions ordinaires, et elles sont soumises à une réglementation assez stricte qui a en vue d'en restreindre le nombre. Il y a lieu, du reste, de distinguer suivant que la vente se fait en détail ou en gros. La *vente publique de marchandises neuves au détail*, qu'elle ait lieu à cri public, aux enchères, au rabais ou à prix proclamé, est interdite, d'une façon générale, par l'art. 1er de la loi du 25 juin 1841. Elle n'est exceptionnellement autorisée que dans les cas suivants : vente après décès, vente après faillite, vente après cessation de commerce, vente par autorité de justice, et aussi lorsque le tribunal de commerce l'estime nécessaire. Elle est alors faite : en cas de faillite, par les officiers publics que désigne le juge-commissaire ; en cas de vente après décès ou par autorité de justice, par les officiers ministériels préposés aux ventes forcées ; dans les autres cas, par les officiers ministériels que désigne le tribunal de commerce (V. ENCHÈRE, COMMISSAIRE-PRISEUR, NOTAIRE, HUISSIER, GREFFIER). La prohibition ne s'applique, au surplus, ni aux comestibles, ni aux objets de peu de valeur (*menue mercerie*), qui peuvent être vendus à cri public. Une marchandise n'est, d'autre part, réputée neuve qu'autant qu'elle n'a été altérée ni par l'usage, ni par son

ancienneté, et elle n'a plus sa qualité de marchandise dès l'instant qu'elle est passée entre les mains d'un consommateur en devant user personnellement. La *vente publique de marchandises neuves en gros* est régie par la loi du 28 mai 1858, modifiée et complétée par plusieurs lois et décrets postérieurs, notamment par le règlement d'administration publique du 12 mars 1859. Elle peut avoir lieu sans autorisation du tribunal de commerce pour les marchandises indiquées dans un tableau annexé à la loi et dans le décret du 30 mai 1863. Le minimum de la valeur des lots est de 500 fr., sauf modification par arrêté du ministre du commerce et sauf aussi pour les ventes après protêt et warrant, dans lequel cas il n'est que de 100 fr. S'il s'agit de marchandises autres que celles expressément énumérées, la vente peut être autorisée par le tribunal de commerce après décès, cessation de commerce ou dans tout autre cas de nécessité (l. du 3 juil. 1861, art. 1er). Le monopole des ventes publiques de marchandises neuves en gros est réservé, en principe, aux courtiers inscrits (V. Courtier). Le tribunal de commerce est libre, cependant, lorsque c'est lui qui autorise la vente, de désigner une autre classe d'officiers publics. L. S.

V. Droit administratif (V. Aliénation domaniale).

VI. Procédure. — Vente judiciaire. — On désigne sous ce nom les ventes qui se font en justice. Ces ventes sont judiciaires à raison de l'intervention du tribunal qui les ordonne et qui y préside, et elles se distinguent des autres ventes par les formalités qui les précèdent, et en matière immobilière par la possibilité de la *surenchère* et par la *folle enchère* (V. ces mots) dont est passible l'adjudicataire qui n'exécute pas ses engagements. Les ventes ne sont judiciaires qne dans les cas prévus par la loi. Ces cas sont les suivants: 1° ventes sur saisie; 2° ventes de biens de mineurs ou d'interdits, d'absents, de contumaces ou de débiteurs faillis; 3° ventes d'immeubles dotaux (C. de procéd., 997) ou d'immeubles compris dans une substitution (C. civ., art. 1062); 4° vente sur conversion de saisie immobilière en vente volontaire (C. de procéd., 743); 5° ventes sur licitation quand tous les héritiers ne sont pas d'accord, présents, majeurs et maîtres de leurs droits; 6° vente du mobilier dépendant d'une succession quand les héritiers ne sont pas d'accord, majeurs ou maîtres de leurs droits, ou quand ils ne sont pas présents; 7° ventes d'objets dispendieux susceptibles de dépérir, dépendant d'une succession, et dont le président du tribunal a autorisé la vente par le successible avant que celui-ci ait pris parti (C. civ., art. 796); 8° ventes de meubles dépendant d'une société ou d'une communauté dans les mêmes cas indiqués plus haut à propos des meubles dépendant d'une succession (C. civ.. art. 1476 et 1872); 9° ventes de meubles compris dans un usufruit quand l'usufruitier ne trouve pas de caution; 10° ventes administratives de meubles appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques; de meubles saisis par les préposés des octrois municipaux, déposés aux greffes des tribunaux et des prisons, engagés aux monts-de-piété et non dégagés en temps utile. Hors les cas qui viennent d'être indiqués, il n'est pas possible de recourir aux formalités prescrites pour les ventes judiciaires du moins en ce qui concerne les immeubles. C'est ce qui résulte de l'art. 743 du C. de procéd. aux termes duquel les immeubles appartenant à des majeurs maîtres de disposer de leurs droits ne pourront à peine de nullité être mis aux enchères en justice lorsqu'il ne s'agira que de ventes volontaires.

Les ventes judiciaires sont forcées ou volontaires. Elles sont *forcées* quand elles ont lieu en suite d'une saisie, elles sont *volontaires* dans tous les autres cas (V. l'énumération qui précède). Le mot de « ventes volontaires » a ici un sens particulier et est opposé au mot ventes forcées, c.-à-d. aux ventes poursuivies par le créancier d'une personne afin de liquider l'objet de son gage. Les formalités prescrites par la loi pour la validité de ces ventes sont d'ailleurs à peu près identiques qu'il s'agisse de ventes sur saisie ou de ventes volontaires (V. Enchère).

Bibl. : Droit civil.— Aubry et Rau, *Cours de dr. civ. français;* Paris, 1871, t. IV, 4e éd.— Baudry-Lacantinerie, *Précis de dr. civ.;* Paris, 1899, t. III, 7e éd.— Baudry-Lacantinerie et Saignat, *Tr. de la vente et de l'échange;* Paris, 1900. — Demante et Colmet de Santerre, *Cours anal. de C. civ.;* Paris, 1881, t. VII, nouv. éd. — Duvergier, *Tr. de la vente;* Paris, 1839. — Guillouard, *Tr. de la vente et de l'échange;* Paris, 1891. — Huc, *Comment. théor. et prat. du C. civ.;* Paris, 1897, t. X. — Laurent, *Princ. de dr. civ.;* Paris et Bruxelles, 1893, t. XXIV, 5e éd. — Planiol, *Tr. élém. de dr. civ.;* Paris, 1901, t. II. — Pothier, *Tr. de la vente*, éd. Bugnet, 1861. — Troplong, *Tr. de la vente;* Paris, 1856, 2e éd.

Procédure. — V. les ouvrages de procédure.

VENTE (Hist.) (V. Carbonari).

VENTELLE (Trav. publ.). Nom donné aux petites vannes pratiquées à la partie inférieure des vantaux des portes d'écluse, contre leur face amont, et servant au remplissage ou à la vidange des sas (V. Ecluse). Planes, à jalousies ou tournantes, en bois, en tôle ou en fonte, les ventelles se manœuvrent à l'aide d'un levier, d'un cric ou d'une vis et peuvent varier, comme nombre, suivant leurs dimensions et celles de l'écluse, de 2 à 16, 18 et même 20. Leur surface totale est calculée, dans tous les cas, de façon à permettre le remplissage en 2 à 3 minutes environ. A cet effet, le rapport moyen de leur ouverture totale à celle de l'écluse est 1/5.

VENTENAC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 437 hab.

VENTENAC-Cabardès. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne; 371 hab.

VENTENAC-d'Aude. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Ginestas; 480 hab.

VENTEROL. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron, cant. de Turriers; 295 hab.

VENTEROL. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons; 1.011 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VENTES (Les). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (S.) d'Evreux; 423 hab.

VENTES-de-Bourse (Les). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Alençon, cant. du Mêle-sur-Sarthe; 281 hab.

VENTES-Saint-Rémy. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Saint-Saëns; 252 hab.

VENTEUGES. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Saugues; 1.132 hab.

VENTEUIL. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. d'Epernay; 987 hab.

VENTHON. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. d'Albertville; 277 hab.

VENTIGNANO (Cesare Della Valle, duc de), poète, dramaturge et polygraphe italien, né à Naples le 9 févr. 1776, mort en 1860. Membre du conseil de santé, gouverneur des œuvres de bienfaisance, décurion de Naples, surintendant des théâtres, membre de la Cour des comptes et de la Chambre du contentieux administratif, il se fit remarquer de bonne heure par nombre de poésies, dont en 1851 parut une édition complète. La plus remarquable est le *Pianto d'Israello*. Il écrivit aussi plusieurs tragédies dont la *Medea*, qui est son chef-d'œuvre et qui parut triomphalement pendant plusieurs années sur les scènes d'Italie et de l'étranger. Parmi ses drames, on cite : les *Montanini e Salimbeni* et le *Buondelmonte*. Il produisit encore une foule de comédies brillantes, naturelles et morales; un mélodrame : *l'Assedio di Corinto*, que Rossini mit en musique; un *Saggio di filosofia della storia;* un *Progetto filosofico della storia del mondo;* une *Memoria intorno allo stato della miseria pubblica nel regno di Napoli;* des *Elementi di statistica*, etc.

VENTILAGO (*Ventilago* Gärtn.) (Bot.). Genre de la famille des Rhamnacées-Ventilaginées, renfermant une dizaine d'espèces qui vivent dans la zone tropicale de l'ancien continent. Les Ventilago sont des arbrisseaux grimpants, plus rarement des arbres; ils possèdent des feuilles alternes sub-distiques, pétiolées, ovales-oblongues, entières ou

dentées. Les fleurs, petites, forment des panicules terminales ou axillaires. Le calice et la corolle se composent chacun de cinq pièces. Les étamines, au nombre de cinq, sont unies à la base des pétales. Le fruit, de forme sphérique, ne contient qu'une graine; il est surmonté d'une sorte d'aile membraneuse. Les fibres libériennes du *V. maderaspatana* Gärtn. servent à fabriquer des filets; l'écorce de la racine de cette même plante produit une substance brune utilisée comme fébrifuge. W. R.

VENTILATEUR (Techn.) (V. VENTILATION).

VENTILATION. I. HYGIÈNE et TECHNOLOGIE. — La respiration, la transpiration cutanée, les appareils d'éclairage et de chauffage, vicient rapidement l'air des enceintes habitées : appartements particuliers, salles de réunion, ateliers, etc. D'où la nécessité de la ventilation, autrement dit du renouvellement de cet air, de façon incessante ou intermittente. Le problème, longtemps négligé, est, d'ailleurs, double : quel se trouve être, pour un nombre de personnes et un temps donnés, le volume d'air à renouveler, et, ce volume connu, par quels moyens se le procurer ?

La première de ces deux questions n'a reçu encore aucune solution précise. L'air pur est composé, on le sait, d'oxygène et d'azote dans la proportion, en volumes, de 0,21 du premier et de 0,79 du second. Il doit renfermer, en outre, pour que les fonctions de la vie puissent s'y accomplir d'une manière normale et régulière, une quantité de vapeur d'eau, ni trop forte, ni trop faible (V. AIR, § *Hygiène*). Or la *respiration* et la *transpiration* (V. ces mots) transforment, à elles seules, 0,04 environ d'oxygène en acide carbonique, soit une production moyenne, par personne et par heure, de 0^{mc},021 environ de ce dernier gaz, qui, dès qu'il se trouve mêlé à l'air dans la proportion d'un millième, le rend déjà nuisible, et, dans la proportion d'un centième, le rend irrespirable. On peut admettre, d'autre part, que l'homme exhale, par heure également, 62 gr. de vapeur d'eau, alors qu'un mètre cube d'air atmosphérique en contient seulement, en moyenne, de 4^{gr},50 pendant la saison froide à 11^{gr},5 pendant les jours chauds. Enfin, l'altération de l'air d'une enceinte ne tient pas seulement à l'appauvrissement en oxygène, à l'augmentation de l'acide carbonique et à celle de la vapeur d'eau. Elle tient aussi, en grande partie, souvent même en majeure partie, aux matières organiques éliminées à l'état volatil par le poumon, lesquelles matières, de tous points analogues, chimiquement, aux gaz des égouts, exhalent cette odeur si sensible à l'entrée dans un bureau renfermant de nombreux employés, dans une chambre à coucher close, dans une salle de bal, et sont, en outre, éminemment toxiques. Mais en quelle quantité ces matières sont-elles exhalées? quelle est leur action sur l'économie? dans quel volume d'air doivent-elles être diluées pour cesser d'être nuisibles? On l'ignore, et aussi, du reste — tout au moins d'une façon certaine — la proportion d'acide carbonique qu'il ne faut pas dépasser, ainsi que le meilleur degré hygrométrique qu'il convient de conserver. Si l'on observe, par surcroît, que la rapidité avec laquelle se vicie l'air d'une enceinte dépend, pour un même nombre de personnes, des dimensions de celle-ci, que, de plus, l'air vicié, moins dense que l'air pur, tendant toujours à s'élever, l'enceinte la plus développée en hauteur demeure, à égalité de capacité, le plus longtemps habitable, qu'en troisième lieu, les conditions mêmes dans lesquelles est introduit l'air neuf et expulsé l'air déjà respiré influent notablement, comme nous le verrons, sur le résultat obtenu, on conçoit combien il est difficile de fixer des chiffres et qu'on en soit, le plus souvent réduit, pour apprécier l'efficacité d'une ventilation, à s'en rapporter à des impressions personnelles. Mais celles-ci sont, à leur tour, bien trompeuses. Il en est, en effet, de la ventilation comme de la température : certaines personnes se trouvent à l'aise dans une atmosphère où d'autres éprouvent un sentiment d'oppression et, l'imagination aidant, les personnes habituées à laisser les fenêtres ouvertes ne peuvent les supporter fermées, même lorsque, d'une façon quelconque, on parvient à leur procurer plus d'air les fenêtres fermées que les fenêtres ouvertes. Ajoutons, comme dernière cause d'incertitude, que la ventilation doit varier avec les circonstances. Elle doit être plus abondante pour des locaux habités d'une manière permanente et présentant des causes particulières de souillure et d'infection de l'air, comme les hôpitaux, que pour des salles occupées momentanément par des individus sains, comme les classes d'une école. La température et le degré hygrométrique de l'air extérieur sont également des éléments dont il faut tenir compte.

Péclet, qui a, l'un des premiers, étudié très consciencieusement la question, avait cru, tout d'abord, pouvoir évaluer à 6 m. c. par enfant et par heure le volume d'air nouveau à introduire dans une salle d'école pour qu'on n'y sente aucune odeur. Ce chiffre, obtenu sans tenir compte de la ventilation naturelle procurée par les joints des portes et des fenêtres, a été, depuis, reconnu inférieur à la réalité. Il faut, au minimum, dans les conditions les plus habituelles, 10 à 12 m. c. De même, pour les hôpitaux, où le chiffre de 20 m. c. par malade et par heure avait tout d'abord été admis, on table aujourd'hui sur 60 et même 100 m. c., et les nombres ci-après, préconisés par le général Morin, paraissent, sous les réserves formulées plus haut, se rapprocher davantage de la vérité. Ils seraient même plutôt trop élevés, le général Morin n'ayant expérimenté que le système de ventilation descendante, dans lequel l'air neuf, introduit par le haut des salles, se mélange avec les gaz viciés et ne procure pas, conséquemment, son maximum de rendement.

Volume d'air vicié à extraire et d'air neuf à introduire par heure et par individu pour assurer la salubrité des lieux habités.

		Mètr. c.
Hôpitaux	Malades ordinaires	60 à 70
	Blessés et femmes en couches	100
	En temps d'épidémie	150
Prisons		50
Ateliers	ordinaires	60
	insalubres	100
Casernes	de jour	30
	de nuit	40
Salles de spectacles		40 à 50
— d'assemblées et de réunions publiques		60
Salles de réunions momentanées, amphithéâtres		30
Ecoles d'enfants		12 à 15
— d'adultes		25 à 30
Ecuries et étables		180 à 200

Pour les appartements particuliers, surtout pour les chambres à coucher, dont le cube est, en général, peu élevé et où le séjour est très prolongé, il ne faut pas compter moins de 30 m. d'air neuf par individu et par heure.

La ventilation est ou naturelle, ou par cheminées chauffées, ou mécanique. Il faut, dans tous les cas, s'inspirer, pour sa réalisation, des deux principes suivants, énoncés par L. Ser dans son *Traité de physique industrielle* ; faire en sorte que l'air neuf soit respiré aussi pur que possible et enlever les gaz viciés dès qu'ils sont produits en ayant soin d'éviter leur mélange avec l'air neuf. On amène, à cet effet, l'air neuf chaque fois que la ventilation naturelle ne suffit pas, par de larges conduits aussi courts que possible et faciles à entretenir dans un état parfait de propreté ; on le fait pénétrer à proximité immédiate des occupants à une température voisine de celle qu'on veut maintenir dans la salle et avec les précautions convenables pour s'opposer à la production des courants

gênants; afin d'éviter son mélange avec les gaz viciés, on profite du mouvement ascensionnel que ceux-ci tendent spontanément à prendre, en raison de leur légèreté relative. Le mouvement de ventilation doit donc s'effectuer de bas en haut, les orifices d'introduction étant placés aussi près que possible des individus et les bouches d'évacuation étant, au contraire, ménagées à la partie supérieure des locaux à ventiler.

La *ventilation naturelle* présente le grand avantage de coûter fort peu d'installation et de n'exiger aucune dépense de fonctionnement. Elle suffit, la plupart du temps, pour les locaux occupés par un petit nombre de pe sonnes, comme les appartements particuliers. L'ouverture des fenêtres la réalise le plus efficacement. Une fenêtre de 3 m. q. de section, dans laquelle l'air passe à la vitesse, très faible, de $0^{m},10$ par seconde, donne, en effet, issue à plus de 1.000 m. c. par heure, renouvelant quinze fois, dans ce temps, l'air d'une pièce de 70 m. c. de capacité. Même les fenêtres et les portes fermées, il passe encore par les joints, qui ne sont jamais étanches, un volume d'air très appréciable, surtout s'il existe dans la pièce une cheminée, qui, même non allumée, contribue puissamment, par le courant qu'elle provoque, à l'évacuation. On a fait, d'ailleurs, l'expérience suivante : dans une chambre de 70 m. c. de capacité pourvue de deux fenêtres et de quatre portes, on a dégagé de l'acide carbonique jusqu'à ce que l'atmosphère en renfermât 0,07. Au bout d'une demi-heure, la ventilation naturelle par les fissures avait réduit cette proportion à 0,003. Le général Morin a constaté, de son côté, que, dans une pièce munie d'une cheminée sans feu, il y avait par heure une rentrée d'air de 246 m. c. correspondant à l'introduction de $5^{mc},92$ par mètre linéaire de joint. Les murs mêmes participent, par leur porosité, à l'aération. Toutefois, il est préférable, surtout dans les chambres à coucher sans cheminée, de laisser en tout temps la fenêtre ou celle d'une chambre voisine plus ou moins entrebâillée, et, s'il y a une cheminée, de n'en jamais baisser complètement la trappe. Les *vitres perforées*, imaginées par

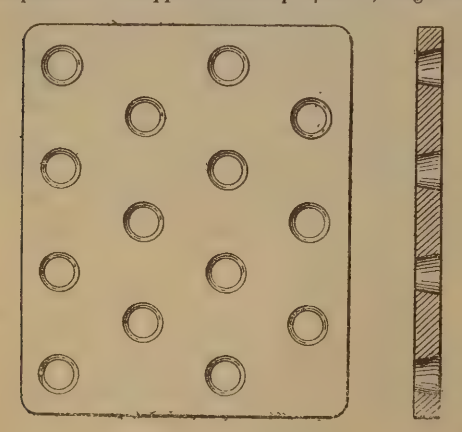


Fig. 1. — Vitre perforée.

le Dr Emile Trélat, donnent aussi une ventilation excellente sans courant d'air. Ce sont des vitres de $3^{mm},5$ d'épaisseur, percées, de 15 en 15 millim., de petits trous coniques de 3 millim. de section extérieure et de 6 millim. de section intérieure (fig. 1). Il suffit d'en munir la partie supérieure de chaque fenêtre. Les *vitres doubles* remplissent le même office : elles laissent entre elles un certain espace et sont incomplètes, la vitre du dehors ne descendant pas jusqu'en bas du châssis, ni la vitre du dedans jusqu'en haut, de façon à laisser circuler l'air. Signalons aussi les *ventilateurs à ailettes* automatiques qu'on dispose dans le haut des vitres ou dans le mur et qui tournent d'eux-mêmes sous l'action de la poussée de l'air, empêchant celui-ci de pénétrer violemment. Un autre moyen encore, peu élégant, à la vérité, mais très pratique et peu coûteux, pour accroître la ventilation, consiste à remplacer une vitre du haut par une toile clouée, plus ou moins épaisse suivant la saison. Il est recommandé principalement pour les chambres de malades. Pour les grandes enceintes, où se réunissent, comme dans les salles de spectacle, un nombre considérable de personnes, la ventilation naturelle est procurée par un système de conduits coudés, dits *conduits à vent*, qui amènent l'air pur (préalablement réchauffé, si besoin est) dans les parties inférieures, sous les pieds des spectateurs, par exemple, et de *gaines d'évacuation*, qui, s'ouvrant près du plafond, débouchent au-dessus des toits. Si l'appel n'est pas suffisant, on l'augmente au moyen de ventilateurs mécaniques (V. ci dessous) aspirants ou soufflants. Sur les navires, l'aération de l'entrepont est obtenu au moyen des *manches à vent* (V. ce mot).

La *ventilation par cheminée chauffée* est très active, surtout l'hiver, la différence de densité considérable entre l'air chaud qui monte dans la cheminée et l'air froid du dehors déterminant un appel énergique. Le chauffage des appartements par cheminées à foyer découvert la réalise le plus efficacement (V. Chauffage et Cheminée). On la pratique également l'été, notamment pour la ventilation d'ateliers. On doit alors installer le foyer à distance, la chaleur nécessaire pour déterminer l'appel étant amenée dans la cheminée par des appareils intermédiaires, de systèmes divers. On peut aussi, très avantageusement, prendre, à la partie supérieure de la pièce ou de la salle à aérer, l'air qui doit alimenter le foyer et établir celui-ci à l'étage au-dessus ou même dans les combles. C'est l'*appel par le haut*, tandis que, dans les cheminées ordinaires, on a l'*appel à niveau*. Quant à l'*appel par le bas*, où l'air de la pièce à aérer redescend d'abord pour aller alimenter un foyer placé en un point inférieur, il doit être déconseillé : inutile en été, il est nuisible en hiver.

La *ventilation mécanique* s'effectue au moyen de *ventilateurs* mus par un moteur. Les uns procèdent, comme dans les modes de ventilation précédents, *par aspiration*. L'air, pénétrant de l'extérieur dans le local à ventiler par des orifices et des conduits convenablement répartis, est ensuite aspiré dans d'autres conduits branchés sur un collecteur général aboutissant à l'orifice du ventilateur ; de là il est rejeté dans l'atmosphère. Les autres agissent, au contraire, *par insufflation*. L'air, puisé dans l'atmosphère, est refoulé par des conduits plus ou moins longs dans le local à ventiler. Ce dernier système a pour principal avantage de réduire notablement les courants d'air. L'appareil le plus habituellement employé se compose, dans l'un et l'autre cas, d'un axe qui tourne sur ses supports et sur lequel sont ajustées un certain nombre de palettes droites ou d'ailes courbées (fig. 2). Le tout est renfermé dans un tambour communiquant avec la pièce à aérer par l'une de ses extrémités et, par un conduit normal à sa direction, avec l'air extérieur. La force motrice peut être la vapeur, l'air comprimé, l'électricité. Avec une machine de 8 chevaux consommant à l'heure 20 kilogr. de houille, on peut actionner un ventilateur de $1^{m},20$ de diamètre, débitant, à raison de 500 tours à la minute, 35 à 40.000 m. c. d'air. Pour

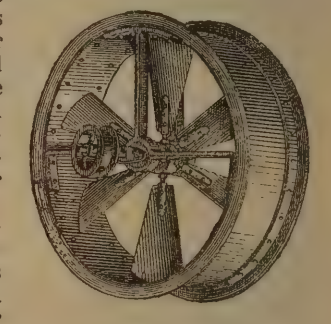


Fig. 2. — Ventilateur mécanique

obtenir le même résultat avec une cheminée chauffée, il faudrait brûler 200 kilogr. de houille. Le rendement est plus grand encore avec les *ventilateurs* ou *soufflets rotatifs* (V. Soufflerie). La ventilation mécanique est donc, quand on a besoin d'un grand cube d'air, très économique. L'avantage est beaucoup moins appréciable pour les faibles pressions et les petites vitesses. Quant aux ventilateurs dits *transportables* (fig. 3), qui sont

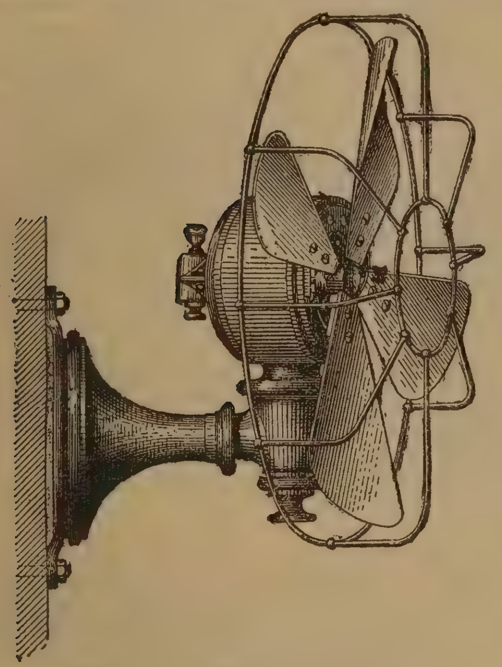


Fig. 3. — Ventilateur transportable.

mus par l'électricité et qu'on peut placer en un point quelconque d'une pièce, contre le mur ou sur un meuble, ils n'agissent que comme éventails, déplaçant seulement l'air intérieur, qu'ils ne purifient ni ne rafraîchissent, et ils sont plus bruyants qu'efficaces.

Pour la *ventilation des mines*, V. Aérage. L. S.

II. Jurisprudence. — On désigne sous le nom de ventilation l'opération qui consiste à déterminer la valeur distincte de diverses parties d'un bien vendu en bloc et proportionellement au prix du bloc.

Bibl. : Hygiène et Technologie. — L. Ser, *Traité de physique industrielle;* Paris, 1892, 2 vol.

VENTISERI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Prunelli-di-Fiumorbo; 1.232 hab.

VENTOTENE (V. Pontines [Iles]).

VENTOUSE. I. Thérapeutique. — Petit appareil que l'on applique, après raréfaction de l'air dans son intérieur, à la surface du corps, pour provoquer sur la peau un afflux sanguin suffisant pour favoriser une dérivation ou l'évacuation d'une humeur morbide. On distingue les *ventouses sèches*, que l'on applique sur les téguments sans solution de continuité, et les *ventouses scarifiées*, que l'on place sur une région où la peau, d'abord congestionnée, a été incisée, par scarifications, pour déterminer une saignée locale.

Les ventouses sèches sont de petites cloches de verre, hémisphériques, à rebords mousses et à fond évasé, surmonté d'un bouton qui en facilite le maniement. Un verre à pied ordinaire pourrait, en cas d'urgence, remplir le même office. Pour l'appliquer, on opère le vide, en y faisant brûler du papier, de l'étoupe ou du coton imbibé d'alcool ou d'éther; ou mieux, pour ne pas brûler les téguments, en raréfiant l'air au-dessus de la flamme d'une lampe à alcool et en appliquant de suite la cloche sur la peau, par une légère pression qui assure un contact suffisant et s'oppose à la pénétration de l'air. La peau, ainsi soustraite à la pression atmosphérique, rougit et se congestionne. Au bout de trois à cinq minutes, on laisse pénétrer l'air et on retire la ventouse. Le gonflement de la peau disparaît, mais il subsiste une coloration violacée, ecchymotique, due au sang extravasé et persistant quelques jours.

La construction de ces appareils a subi de nombreuses modifications. Mentionnons : la *ventouse de Blatin*, dans laquelle on obtient le vide à l'aide d'une cupule en caoutchouc, dont on comprime les parois jusqu'à leur contact; la *ventouse de Charrière et Capron*, où la boule de caoutchouc surmonte la ventouse ordinaire en verre, munie d'un robinet; les *ventouses à pompe*, dans lesquelles une petite pompe aspirante permet de régler le vide d'ordinaire imparfait dans les ventouses simples; la *térabdelle de Damoiseau-Hamon*, avec une petite pompe pneumatique; la *ventouse de Junod*, consistant en un cylindre de cuivre, que l'on emploie pour obtenir une révulsion d'une certaine étendue, sur les membres par exemple. Dans la ventouse de Junod, le vide est opéré par une pompe aspirante et réglé à l'aide d'un manomètre. Cet appareil exige des précautions, pour éviter de graves accidents, syncopes, ruptures vasculaires, etc.

Les *ventouses scarifiées* ne diffèrent des précédentes que par leur mode d'application. Lorsque la peau a été congestionnée, on y pratique des incisions, soit avec un bistouri ou une lancette, soit avec un *scarificateur*, instrument permettant des incisions plus régulières, plus rapides et moins douloureuses. On replace alors la ventouse pour faire affluer le sang. On a construit des appareils pour faire des scarifications dans le vide.

Les ventouses sont employées depuis la plus haute antiquité. De nos jours encore, elles constituent un bon moyen de révulsion cutanée : elles déterminent une dérivation assez prononcée sans déperdition sanguine. On les applique le plus souvent à la poitrine ou sur l'abdomen, et, pour être efficaces, elles doivent être nombreuses et souvent renouvelées. Elles trouvent leurs indications dans la congestion pulmonaire, la dyspnée pulmonaire, les hémoptysies, les états congestifs fébriles, les engorgements spléniques des fièvres paludéennes, etc..., ou dans les cas de plaies empoisonnées, pour empêcher l'absorption des produits virulents. Les ventouses scarifiées, à la fois dérivatives et spoliatives, sont utiles dans quelques inflammations viscérales, les arthrites, les névralgies rebelles, et dans les cas où il est nécessaire de pratiquer une saignée locale. Dr V.-Lucien Hahn.

II. Construction. — Petite ouverture pratiquée sous la tablette ou aux angles d'une cheminée et mise en communication, par un conduit de forme rectangulaire, avec l'air intérieur, afin de faciliter le tirage du foyer; on donne aussi ce nom à la petite grille placée à l'extrémité de la conduite d'air et qui empêche cette conduite d'être obstruée. Dans un poêle, on appelle ventouse la petite ouverture placée à la partie inférieure de la porte du foyer afin de laisser passage à l'air, soit lors de l'allumage, soit pour activer le tirage. On place le long des conduites d'eau des tuyaux dits *tuyaux de ventouse*, permettant la sortie de l'air entraîné avec l'eau, et on donne encore ce nom de tuyau de ventouse ou de *tuyau d'évent* à un tuyau communiquant avec une fosse d'aisance ou avec un local clos de toutes parts que l'on veut aérer, tuyau qui, prolongé jusqu'à l'air libre, souvent au-dessus du comble, fait office de ventilateur. Ch. Lucas.

VENTOUSE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle; 290 hab.

VENTOUX (Mont) (V. Vaucluse [Dép.]).

VENTRE. I. Anatomie (V. Abdomen).

II. Métallurgie (V. Haut Fourneau).

VENTRE de La Touloubre (V. Artefeuille et Montjoie).

VENTRICULE. I. Anatomie (V. Cerveau et Cœur).

II. Entomologie (V. Insecte).

VENTRILOQUIE (Physiol.). La ventriloquie ou engastrimysme consiste dans une manière particulière d'émettre la voix ou de faire entendre des sons, qui paraissent soit sortir du ventre, soit venir d'une distance plus ou moins grande. On a cru longtemps que le ventriloque tirait réellement ces sons du ventre ou de l'estomac ; il n'en est rien. On sait combien il est difficile de localiser dans l'espace, avec précision, un son quelconque, du moment qu'on ne voit ou ne connaît pas la source de ce son. Le ventriloque produit chez ses auditeurs une illusion comparable à celle qu'on obtient au théâtre, pour la vue, au moyen des décors, et il y aide puissamment par ses attitudes, sa mimique et divers artifices, dont l'un des plus importants est de maintenir les lèvres immobiles. « Pour parler en voix de ventriloque, il faut, les lèvres restant entr'ouvertes, émettre un son accompagné d'une certaine résonnance nasale, en resserrant la gorge comme pour le retenir, tout en faisant un effort ressemblant à celui qui accompagne le début de la nausée. On doit éprouver la sensation que le son résonne au fond de la gorge » (P. Garnault). En somme, c'est une expiration lente, filée, succédant à une grande inspiration, et s'accomplissant le nez fermé. La ventriloquie se pratiquait dès la plus haute antiquité, et elle a souvent servi à des supercheries, même religieuses.

VENTRON. Com. du dép. des Vosges, arr. de Remiremont, cant. de Saulxures-sur-Moselotte ; 1.469 hab. Tissage mécanique de coton.

VENTROUZE (La). Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Tourouvre ; 137 hab.

VENTRU (Ichtyol.). Syn. de *Cyclopterus* (V. ce mot).

VENTURA (Baccio di Fino di), architecte italien (V. Pontelli).

VENTURA (Gioachino), prédicateur et écrivain italien, né à Palerme le 8 déc. 1792, mort à Versailles le 2 août 1861. Il appartint à l'ordre des théatins, dont il devint même supérieur général. Collaborateur de l'*Encyclopedia ecclesiastica*, auteur d'un *Elogio di Pio VII* qui eut 20 éditions, d'un livre *Sull' influenza del secolo XVI*, il fut tout d'abord lié au parti rétrograde. Son *De Methodo philosophandi*, que Lamennais combattit vivement dans l'*Avenir*, le rattacha à celui-ci, dont l'amitié fut pour lui cause de bien des soucis. Après dix ans de silence, tout dédiés pourtant à la prédication et à l'étude, il publia son *Delle Bellezze della fede* (1839). A l'avènement de Pie IX, il devint soudainement fougueux orateur libéral, et la renommée de son *Orazione in onore dei morti di Vienna* retentit au loin. La Sicile le nomma son légat auprès du Saint-Siège; et il écrivit alors deux brochures : *Sulla indipendenza della Sicilia; Sulla legittimità degli atti del Parlamento siciliano;* et un livre *Bugie diplomatiche*. A la chute de la République romaine, il se retira à Montpellier où il commença à écrire en français, et fit amende honorable de ses erreurs libérales. Il se rendit ensuite à Paris, où il fit bien parler de lui à cause de ses discussions avec les membres de l'Institut et de l'Observatoire, ses sermons, ses homélies. Les *Sermons récités aux Tuileries*, avec une préface de Veuillot, seuls rappellent encore de temps en temps l'ancien libéral.

VÉNUS. I. Mythologie. — Nom latin d'une vieille divinité italique qui aurait à peine fixé l'attention des mythologues, si elle ne s'était substituée dans le monde romain à celle d'Aphrodité, en empruntant à cette divinité gréco-asiatique tous les traits dont l'avaient ornée la poésie et l'art helléniques. En fait, l'histoire de Vénus est, pour la meilleure part, celle d'Aphrodité.

L'origine de cette dernière divinité est assez complexe; sous la forme où les témoignages écrits nous l'ont fait connaître, elle est la résultante d'un mélange dans lequel l'Orient a fourni les premiers éléments. Tous les peuples de race sémitique ont connu une personnification, le plus souvent localisée dans la lune ou dans un astre brillant, qui incarne et l'idée de la fécondité féminine et celle de la fertilité universelle. Appelée Astarté chez les Phéniciens, Aschera ou Atargatès chez les Syriens, Mylitta chez les Babyloniens, Issar chez les Assyriens, etc., elle paraît avoir figuré dans la religion primitive des Grecs sous les noms de Dioné, d'Hébé, d'autres encore, comme dans celle des Italiotes, sous les noms de Feronia, Ferentina, Flora, Libera, Vénus, et même sous celui de Junon, en tant que celle-ci préside aux fonctions de la maternité et aux phénomènes de la menstruation. Pour tous ces peuples, apparentés par les origines et en constante communication dans l'histoire, cette divinité représente l'amour physique chez la femme, la beauté qui en est le stimulant, la volupté qui en est le but, la maternité qui en est la récompense. L'Aphrodité des Grecs, grâce au génie harmonieux de la race, nous offre cette conception sous les traits à la fois les plus artistiques et les plus humains.

Chez Homère transparaît encore le souvenir de la divinité orientale dont le culte a modifié en les précisant les caractères de la divinité grecque originaire. L'Aphrodité de l'épopée est représentée comme venue des îles de Chypre, de Paphos ou de Cythère, où la civilisation phénicienne avait jeté de profondes racines ; de là elle s'est répandue sur toutes les contrées que baigne la Méditerranée à l'extrême Orient, en Carie, en Lydie, dans la Troade, sur le continent situé en face jusqu'au delà de Corinthe, puis à travers les îles de l'archipel ionien jusqu'en Sicile et dans l'Italie méridionale. Elle s'est approprié les traits de Dioné qu'Homère lui donne pour mère, et ceux d'Hébé qui, avant de devenir l'épouse d'Héraclès, avait été celle d'Héphaistos ; elle est mise en rapport avec Arès dont l'*Odyssée* fait son amant dans l'Olympe et qui engendre avec elle Phobos et Deimos, divinités guerrières, Eros et Anteros, c.-à-d. l'Amour. Au fond de ces imaginations, nous surprenons des idées cosmologiques sur les éléments primordiaux du monde : Héphaistos est le feu terrestre ; Arès, le feu du ciel ; Aphrodité elle-même exprime le principe humide, cause de toute génération, de toute fécondité dans la nature. De leur action concertante et réciproque sort la beauté en même temps que la force, et l'agent créateur est l'amour. Hésiode fait naître Aphrodité de l'écume de la mer (ἀφρός et δύω) ; au sortir des flots, elle aborde à Cythère; sous ses pas germent les myrtes et les roses, s'étend le tapis vert des gazons; les Saisons (*Horæ*) se groupent autour d'elle pour la conduire dans l'Olympe, où sa présence répand le désir, la joie et la félicité. Pour Homère, Aphrodité est simplement la fille de Zeus et de Dioné.

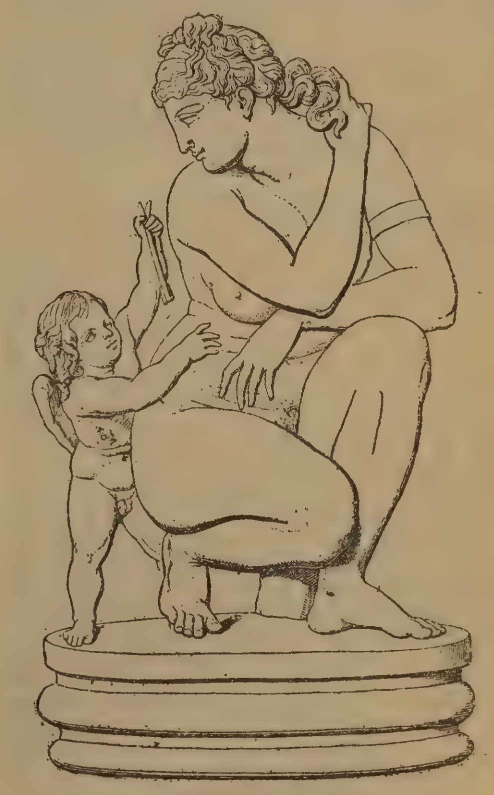
L'originalité d'une telle conception que réalise la poésie en la débarrassant des formes abstraites de la cosmogonie primitive, pour la revêtir d'images et de mythes où surabonde l'humanité harmonieuse et pittoresquement agissante, est telle que le génie grec semble s'y refléter, mieux qu'en toute autre, avec ses plus beaux caractères de sens artistique et dramatique. Il nous est impossible de la suivre dans toutes les fables qui, se diversifiant à l'infini, ont fait d'Aphrodité une des figures les plus vivantes, les plus populaires du Panthéon grec ; il en faut citer une, entre beaucoup d'autres, directement dérivée d'Homère puisqu'elle figure dans les hymnes homériques, où elle apparaît comme l'amante d'Anchise dont elle s'éprend dans les pâturages du mont Ida et par qui elle devient la mère d'Enée, ce héros prédestiné, qui sera considéré, à partir des guerres puniques, comme l'ancêtre de la nation romaine. C'est au temple du mont Eryx en Sicile que cette divinité est surtout vénérée ; elle y sert de trait d'union aux trois civilisations de l'Hellade, de la Phénicie et de l'Italie latine, expliquant par cette rencontre même et la popularité d'Enée et la fusion d'Aphrodité avec la Vénus italique. La fusion s'opère aux portes mêmes de Rome, à Lavinium, où l'on adorait une Vénus *Frutis* (corruption d'Aphrodité); et le souvenir de

l'antique Aphrodité d'Orient y subsiste, en ce que Vénus, amante d'Anchie scomme elle le fut d'Arès, reste la mère universelle, non seulement de la race romaine, mais de tous les êtres vivants, régnant à la fois sur le ciel où elle rayonne, sur la terre où elle inspire l'amour, sur la mer où elle conduit les navigateurs (V. le début du poème de Lucrèce).

Sa forme est en effet triple dans la légende et dans le culte. 1° Surnommée *Urania*, céleste, elle est vénérée sur les sommets à ciel ouvert et porte l'épithète de *Pasiphaé*, celle qui luit pour tous ; la lune, reine des astres, l'étoile dite de Vénus qui annonce le jour, lui sont consacrées; Phaéton (le lumineux) est le héros divin qu'elle prépose à la garde de son temple, c.-à-d. du ciel. Et même il arrive qu'on lui donne pour attribut la foudre, comme à Zeus ou à Athéna, et qu'on la vénère à titre de divinité guerrière ; ainsi à Sparte, à Corinthe et même à Cythère. Sous ces traits, elle s'oppose à l'Aphrodité vulgaire surnommée Pandémos, celle qui inspire les amours inconstants, dissolus ; pour le philosophe, elle devient une personnification dans laquelle l'idée du courage se double de celle de la raison souveraine. 2° Divinité terrestre, Aphrodité exprime la vie printanière et préside à l'épanouissement annuel des plantes, au renouvellement des existences par l'amour ; c'est pour cela que le mois d'avril lui est consacré, que durant cette saison l'on célèbre les principales fêtes instituées en son honneur ; que la poésie, pour peindre son action, emprunte à la nature printanière tous les traits qui expriment la grâce vivante et souriante ; que les jardins sont son domaine préféré et les fleurs ses emblèmes. Au printemps aussi, la légende place sa naissance et son admission parmi les dieux. Mais l'idée du renouveau dans la nature ne va pas sans celle du déclin : à l'approche de l'hiver, alors que la terre fatiguée de produire semble mourir sous le ciel plus froid et dans les brumes automnales, la légende dénoue les amours d'Aphrodité et du bel Adonis, et le culte célèbre la mort du héros avec le deuil de son amante dans une fête toute de tristesse, où la déesse elle-même prend une apparence funèbre ; l'épisode tout entier fournit un pendant au rapt de Perséphoné par Hadès, dont la signification cosmogonique est analogue. 3° Enfin Aphrodité est une divinité marine qui donne aux navigateurs la traversée heureuse, les dirige d'étape en étape à la lueur de l'astre qui incarne sa puissance, apaise les vents et mène au port. C'est pour cela qu'elle est spécialement vénérée par les marins et les pêcheurs, que ses autels se dressent partout, le long des côtes et dans les îles, où les vaisseaux ont trouvé un abri dans la tempête, un point de ravitaillement au cours d'une périlleuse traversée, un point de repère propre à orienter leur marche ; ainsi à Cnide, à Ancone, à Dyrrachium, sur le mont Eryx en Sicile, où Grecs, Phéniciens et Etrusques, en attendant les Latins, se rencontrent à l'abri de son sanctuaire.

Mais par-dessus tout, Aphrodité est la divinité de l'amour, la personnification des voluptés dont il est la source, celle aussi de la maternité heureuse qui le couronne. La beauté et la grâce de la femme sont des dons d'Aphrodité ; elle-même est ornée de tous les charmes qui éveillent le désir ; tel est le sens du mythe de la ceinture qu'elle prête à Héra, lorsqu'il s'agit pour celle-ci d'endormir la vigilance de son époux Zeus et d'obscurcir sa raison. Ces charmes mêmes sont personnifiés dans les Charites ou Grâces qui font partie de son cortège. La fable qui, devant le berger Pâris, la met aux prises, dans une sorte de concours, sur le mont Ida, avec Héra et Athéna a précisément pour effet de définir le caractère propre de sa beauté, faite de sensualité autant que d'harmonie souriante, insinuante, avec une nuance de ruse et de coquetterie voluptueuse, tandis que celle de ses rivales décourage par des allures de majesté et de vigueur. Cette beauté spéciale, Aphrodité la communique aux héros et aux héroïnes qu'elle veut combler de ses faveurs, à Hélène, à Phèdre, à Pasiphaé ; à Pâris, à Enée, à Adonis. Suivant qu'on envisage la puissance d'Aphrodité par le côté sensuel ou qu'on y voit l'un des éléments du bonheur conjugal, la déesse nous apparaît, soit comme la patronne des prêtresses attitrées de l'amour, soit comme le type de la jeune épouse qui fait servir les tendres séductions à la propagation de la vie, à l'exercice d'une aimable maternité. Ainsi dans sa personnalité se concilient les aspects les plus divers de l'instinct sexuel, toute l'infinie variété des passions avec leurs excès et leurs aberrations coupables, toute celle des sentiments honnêtes à la fois et tendres qui font le charme de la famille et de la société par la pratique des unions légitimes.

Les attributs d'Aphrodité sont divers comme sa nature, tantôt physiques jusqu'à l'obscénité, tantôt symboliques, empruntés, soit au monde des animaux comme la colombe, le bouc, le porc, le moineau, le lièvre, etc., ou à celui des plantes comme le myrte, les fleurs en général, les roses d'une façon toute spéciale, c.-à-d. la verdure parfumée et toujours jeune, ou les couleurs étincelantes qui parent la terre au printemps. L'art primitif la représente sous les traits d'une femme nue qui par sa contenance semble appeler l'attention, plus qu'elle ne les voile, sur celles des parties de son corps qui suggèrent surtout l'idée



Aphrodité au bain.

de sa puissance. Tel est le cas des idoles babyloniennes. assyriennes, phéniciennes qui, de leurs lieux d'origine, ont émigré vers les îles de la mer Egée, particulièrement à Chypre, dans le sanctuaire de Paphos, où ont été trouvées des terres cuites, représentant cette Aphrodité orientale. L'art grec proprement dit figure d'abord la déesse, non plus nue, mais drapée dans une longue tunique, avec les bras collés au corps ou ramenés sur les seins, pareille pour le surplus aux *xoana*, soit d'Artémis, soit d'Héra, et uniquement reconnaissable à ses attributs, fleurs, pommes ou colombe. Ailleurs, c'est à peine si Aphrodité

se distingue, autrement que par le sens des scènes auxquelles elle est mêlée, notamment sur les vases peints d'ancien style, des autres divinités féminines. Viennent ensuite des figures librement et harmonieusement drapées, vivantes d'attitudes et vraiment belles d'expression, l'Aphrodité, surnommée *Sosandra*, de Calamis, et celle d'Alcamènes (V. Alcamènes, fig. 1) dont le Louvre possède une réplique très remarquable. Le type de l'Aphrodité à demi vêtue est la statue de marbre, également au Louvre, qui fut trouvée à Milo en 1820 (V. Grèce, t. XIX, p. 339); objet de l'admiration des connaisseurs, elle l'est aussi des discussions des archéologues. L'original était probablement en bronze et la déesse tenait un bouclier, pour s'y mirer. Les combinaisons qui ont été essayées par Ravaisson, et plus encore l'interprétation donnée par lui du groupe reconstitué, n'ont pas trouvé faveur. L'Aphrodité nue, dans toute la fleur de sa beauté puissante et sensuelle, a été réalisée par Praxitèle et Scopas; les répliques que nous en possédons sont connues sous les noms d'Aphrodité de Cnide et de Médicis, celle-ci à Florence, l'autre sur des monnaies et reproduite par des statues de l'époque romaine. Il y faut ajouter les représentations de l'Anadyomène (qui sort des flots) avec le geste gracieux des bras qui tordent les cheveux, et celles d'Aphrodité au bain ou accroupie, qui tentèrent de nombreux artistes, entre autres Apelle, à partir du IVe siècle avant notre ère. Jusque bien avant dans la période romaine, par tous les procédés de la plastique et de la peinture, on s'ingénia à varier un sujet éminemment propre à faire valoir, sinon l'originalité de la conception, du moins les qualités d'exécution, mises au service de la beauté et appropriées aux épisodes d'une légende qui, de sa nature, est éternelle et inépuisable. J.-A. Hild.

II. Astronomie. — Communément appelée *Etoile du Berger*, *Etoile du matin*, *Etoile du soir*, Vénus, l'astre le plus magnifique de notre ciel, est, en réalité, l'une des huit planètes principales. Elle gravite entre Mercure et la Terre, à peu près à mi-distance de l'une et de l'autre. Sa distance moyenne au Soleil est, en effet, de 108.100.000 kil., alors que celle de Mercure, la plus proche des huit planètes, est de 57.900.000 kil. et celle de la Terre de 149.500.000 kil. Exprimée en prenant, comme il est d'usage, cette dernière pour unité, elle devient 0,72333 (V. Planète et Soleil). Vénus effectue sa révolution sidérale en 224 jours, 700787, avec une vitesse moyenne de translation de 35 kil. par seconde. L'orbite qu'elle décrit n'a qu'une excentricité de 0,0068433 (l'excentricité de l'orbite terrestre est de 0,01677); elle est donc presque exactement circulaire et elle est inclinée sur la nôtre de 3° 23′ 35″.

De même que *Mercure* (V. ce mot), et comme lui, parce qu'elle a son orbite comprise dans celle de la Terre, Vénus nous paraît osciller de part et d'autre du Soleil. Elle ne s'en écarte jamais de plus de 48°, sa plus grande distance angulaire ou *élongation* variant entre 45° et 48°, et tantôt, suivant les époques, étoile du matin (*Lucifer*) ou étoile du soir (*Vesper*), ce qui a même fait croire pendant longtemps à l'existence de deux planètes distinctes, elle ne se lève que quatre heures au plus avant l'astre du jour et est toujours couchée quatre heures après lui. Elle présente des *phases* très curieuses, analogues à celles de la Lune et perceptibles, pour une vue exceptionnelle, à l'œil nu. Une lunette de moyenne puissance permet, en tout cas, de les reconnaître. A sa conjonction supérieure, c.-à-d. lorsqu'elle est, par rapport à nous, derrière le Soleil, elle a l'aspect d'une pleine lune, mais comme son éloignement de la Terre est alors maximum, elle se trouve réduite à un petit disque de 9″,5 de diamètre. A mesure qu'elle avance vers l'Est, elle se rapproche de nous et, en même temps qu'elle grandit, a une partie de plus en grande de son disque plongée dans l'ombre. Lorsqu'elle passe à sa quadrature (élongation orientale), elle n'est plus qu'une demi-lune. Par contre, son diamètre apparent est de 23″. A sa conjonction inférieure, il est de 62″, tandis que du disque il ne reste plus qu'un mince croissant. Puis elle repasse, vers l'occident, par les mêmes étapes. Elle se montre alors avant le lever du Soleil (*étoile du matin*), tandis que, lorsqu'elle était à l'orient, on la voyait après son coucher (*étoile du soir*). Son éclat est loin, du reste, de correspondre à ses dimensions apparentes. Il est le plus vif, Vénus est dans toute sa beauté, lorsqu'elle brille à 39° environ de sa conjonction inférieure, 69 jours avant et après celle-ci. A ces deux époques, aucune étoile ne la surpasse, et, quand l'atmosphère est très pure, elle projette des ombres à l'égal de la nouvelle lune. Il se produit, en outre, tous les huit ans, des maximums d'éclat: en 1889, en 1897, en 1905. C'est Galilée qui a remarqué le premier, en sept. 1610, les phases de Vénus. On sait que, incertain tout de suite de sa découverte, mais craignant qu'on ne lui en contestât plus tard la paternité, il la cacha sous cette anagramme: *Hœc immatura a me jam frustra leguntur, o. i.* (en vain je lis



déjà ces choses, qui ne sont pas mûries). Trois mois après, changeant l'ordre des lettres, il en donna cette traduction: *Cinthiœ figuras emulatur mater amorum* (la mère des amours imite les phases de Diane). Depuis, ces phases ont fait l'objet de nombreuses observations. Elles se reproduisent suivant un cycle de 584 jours. Seule la distance apparente de la planète au Soleil à l'époque de sa conjonction varie, du fait de l'inclinaison de son orbite sur l'orbite terrestre. Lorsque la conjonction inférieure est parfaite, c.-à-d. lorsque Vénus passe juste entre le Soleil et nous, elle se projette sur celui-ci sous forme d'un disque absolument noir, qui le traverse de l'Est vers l'Ouest en un temps chaque fois variable (jusqu'à 7 heures 1/2). Ce phénomène, connu sous le nom de *passage de Vénus sur le Soleil* et chaque fois très suivi des astronomes en raison de l'importance qu'il présente pour la détermination des parallaxes, a une périodicité singulière: elle est alternativement de 113 ans et demi et de 8 ans, les deux derniers passages s'étant produits les 8 déc. 1874 et 6 déc. 1882, et les deux prochains devant avoir lieu les 7 juin 2004 et 5 juin 2012 (V. Passage).

Vénus tourne-t-elle sur elle-même? Cassini l'avait proclamé dès 1666. La durée de sa rotation était, d'après ses observations, de 23 heures 15 minutes, presque égale à la durée de la rotation de la Terre, et, en 1841, de Vico la déterminait à nouveau, la portant à $23^h21^m22^s$, chiffre qui paraissait définitif. Mais il y a une quinzaine d'années, en 1887, Schiaparelli, puis, après lui, d'autres astronomes en grand nombre, Lowell, Douglas, Perrotin, etc., nièrent toute rotation: Vénus effectuait seulement, en même temps que sa révolution autour du Soleil, c.-à-d. en 225 jours, un tour sur elle-même. Seul, Bouquet de La Grye, qui avait observé le passage de 1882, était demeuré convaincu de la rotation. Son opinion semble aujourd'hui confirmée par les récents travaux de Belopolsky. Avec un équatorial de $0^m,75$ d'ouverture, ce dernier a obtenu, en 1900, à l'observatoire de Poulkovo, des spectres qu'il a photographiés et qui lui ont permis de constater un déplacement des raies principales correspondant à une durée de rotation assez courte (entre $15^h,9$ et 37 h.?).

Les dimensions réelles de Vénus, sont à un millième près, celles de la Terre. Son diamètre, tel qu'il résulte des observations modernes d'Hartwig, qui a fixé à 17",55 l'angle sous lequel on la voit du Soleil, est, en effet, à l'équateur, de 12.733 kil., celui de notre planète étant de 12.756 kil. Le rapport est donc 0,999, le diamètre terrestre étant pris pour unité. Celui des volumes est 0,975, celui des masses 0,787 (1/413.150 de la masse du Soleil), celui des densités 0,807 (rapportée à celle de l'eau, 4,44). Vénus est entourée d'une atmosphère. La pénombre observée le long de son croissant en avait, dès le XVIIIe siècle, décélé l'existence. Le prolongement des cornes du même croissant au delà de leur limite géométrique en fournit une seconde preuve, confirmée encore par l'analyse spectrale, qui a fait voir dans Vénus, outre les raies du spectre solaire, celles du spectre de la vapeur d'eau. On a même pu en mesurer la réfraction et, par suite, la densité, qui paraît à peu près double de celle de l'atmosphère terrestre. La plus grande proximité du Soleil serait ainsi compensée et Vénus se trouverait, au point de vue de l'habitabilité, dans des conditions sensiblement voisines de celles de notre globe. Les observations de Cassini, de Bianchini, de Vico, ont fait, il est vrai, attribuer à son axe de rotation une inclinaison de 55°, d'où résulteraient des transitions brusques d'une saison torride à une saison glaciale ; mais l'exactitude en est aujourd'hui, nous l'avons vu, très contestée. Quant au relief de la surface, il nous est peu connu, Vénus n'apparaissant dans son plein que lorsqu'elle est la plus éloignée de nous. On croit cependant y avoir vu des taches grises, qui seraient des mers, et il résulte d'une étude attentive de ses échancrures qu'il s'y élève des montagnes d'une hauteur prodigieuse : plus de 40 kil.

En 1900, un astronome de Moscou, W. Ostrooukov, avait remarqué près de Vénus un corps lumineux et présumé l'existence d'un satellite. Il ne s'agissait, vérification faite, que d'un reflet produit dans sa lunette par le vif éclat de la planète. L. S.

III. Alchimie. — Le symbole de la planète était aussi celui du cuivre.

IV. Malacologie. — Genre de Mollusques Lamellibranches caractérisé par une coquille, ovale ou subtrigone, ordinairement épaisse, équivalve, inéquilatérale, assez ventrue ; charnière composée de trois dents cardinales parfois bifides, rapprochées et divergentes ; crochets obliques et saillants ; bords souvent crénelés ; ligament saillant, épais, corselet lancéolé et plus ou moins allongé. Les impressions musculaires sont grandes, écartées ; la palléale éloignée du bord forme en arrière un sinus triangulaire. L'animal a la forme de la coquille qu'il habite, son manteau a les lobes égaux, plissés à leurs bords, réunis seulement en arrière ; les siphons ont une base large, ils sont comprimés, courts, inégaux, quelquefois réunis dans toute leur longueur et munis de tentacules à leur extrémité. Les espèces de ce genre sont répandues dans toutes les mers.

V. Paléontologie. — Ce genre, qui comprend environ 200 espèces de toutes les mers, est largement représenté aux époques jurassique, crétacique et tertiaire ; d'après Zittel, les espèces citées des terrains paléozoïques appartiennent à d'autres formes. Les genres éteints se groupant près des *Venus* sont : *Thetis* Sowerby : coquille ovale, très convexe, un peu inéquilatérale ; crochets élevés, recourbés, rapprochés ; trois dents à la charnière, la médiane plus forte ; sinus palléal profond ; terrains crétaciques. — *Cyprimeria* Conrad : coquille orbiculaire, ornée de stries concentriques, charnière avec trois dents divergentes, profondément bifides à la valve droite ; valve gauche avec trois dents cardinales et une faible dent latérale antérieure ; lunule obsolète ; sinus palléal à peine marqué, terrains crétaciques. — *Pronoë* Agassiz : coquille subtrigone, comprimée ; pas de lunule ; trois dents cardinales et une dent latérale postérieure ; nymphes fortes ; sinus palléal à peine marqué ; d'après Zittel, ce genre paraît avoir remplacé les *Cyprimeria* dans le jurassique, et forme le passage aux *Cyprinidæ*. E. S.

Bibl. : Mythologie. — L. Preller, *Griechische Mythologie*, I, 991-307. — Du même, *Rœmische Mythol.*, pp. 382 et suiv. — Roscher, *Ausführliches Lexikon der Griech. und Rœm. Mythol.*; I, pp. 390-417, avec les ouvrages cités.

Paléontologie. — P. Fischer, *Traité de conchyliologie*, 1887. — Zittel, *Traité de paléontologie*, t. II.

VENZOLASCA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Vescovato ; 1.250 hab.

VÉOURE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VÊPRES. I. Liturgie (V. Heures, § *Liturgie*).

II. Histoire. — Vêpres siciliennes. — Nom donné au massacre des Français par les Siciliens en 1282 : Charles d'Anjou y perdit la souveraineté de la Sicile. Selon la tradition, le massacre débuta à Palerme le lundi de Pâques (30 mars 1282), au son de la cloche des vêpres, et le massacre s'étendit dans le courant d'avril à toute la Sicile : près de 8.000 Français périrent. On a souvent affirmé que les Vêpres siciliennes avaient été préméditées par Jean de Procida, agent de Pierre d'Aragon (compétiteur de Charles d'Anjou), et l'heure de la révolution fixée d'avance. Il paraît plus vraisemblable que les Siciliens, exaspérés par la dureté de la domination de Charles d'Anjou, n'attendaient qu'une occasion de se soulever : une insulte du Provençal Drovet à une Sicilienne, à l'heure où la foule se rendait à l'église de Montréal, aurait déchaîné l'émeute. Les Français, surpris sans défense, périrent sans distinction des femmes ni des enfants. Charles d'Anjou qui était à Orvieto près du pape, chercha vainement à agir contre la Sicile : le 30 août, Pierre d'Aragon débarqua à Trépani et enleva à la maison d'Anjou la souveraineté de la Sicile au profit de sa femme et de son fils Jacques (V. Sicile).

VER (*Vermes* Auct.). **I. Zoologie.** — Linné comprenait dans les Vers tous les Invertébrés, sauf les Arthropodes, et il les divisait en *Intestina*, *Mollusca*, *Testacea*, *Lithophyta* et *Zoophyta*. La première classification rationnelle a été donnée par Lamarck qui en faisait la cinquième classe des Animaux apathiques et en détachait les Annélides qui formaient la quatrième classe des Animaux sensibles. H. Milne-Edwards, le premier, a constitué le groupe des Vers à peu près tel qu'il est maintenant, en excluant les Bryozoaires et les Brachiopodes qui peuvent s'y rattacher, cependant, par certains caractères embryologiques. Les Brachiopodes peuvent même être considérés comme des Annélides fixés. Giard fait des Mésozoaires (Dicyémides et Orthonectides) des Vers dégénérés par le parasitisme ; Raphaël Blanchard en fait une classe de Vers sous le nom d'Aneuriens. A tout prendre, on pourrait trouver des analogies de certains Vers avec les Echinodermes, les Mollusques, les Arthropodes et même les Vertébrés, grâce à quelques formes de transition. Enfin Rémy Perrier détache de l'embranchement actuel des Vers le groupe des Némathelminthes pour en faire un embranchement particulier ; cette vue est surtout justifiée par l'absence de métamérisation chez les Némathelminthes. Quoi qu'il en soit, nous conserverons le groupe classique des Vers avec sa division en *Annélides*, *Némathelminthes*, *Plathelminthes* et *Rotateurs*. Voici quels seront, dans ces conditions, les caractères des Vers :

Animaux à symétrie bilatérale, privés de membres articulés ; corps mou, cylindrique ou aplati offrant en général une face dorsale et une face ventrale distinctes ; divisé en segments semblables (*métamères* ou *zoonites*), dans certains groupes, les segments pouvant même chez quelques-uns acquérir une individualité propre (reproduction asexuée par bourgeonnement), mais restant le plus souvent réunis en série linéaire ; d'autres fois la segmentation du tégument n'est pas l'indice d'une division sériaire des organes internes (Rotifères) ; réciproquement,

la segmentation peut n'être qu'interne ou limitée au système nerveux (Géphyriens); beaucoup de Vers ne sont jamais segmentés (Trématodes, Nématodes). Bouche ventrale, anus fréquemment dorsal, quelquefois nul (intestin terminé en cæcum); pas de tube digestif chez les Acanthocéphales et les Cestodes. Appareil circulatoire représenté, soit par un espace périviscéral plein d'un liquide incolore, soit dans les groupes supérieurs par un système de vaisseaux clos pouvant renfermer un liquide coloré; pas de cœur, contractions rythmiques des vaisseaux. Respiration branchiale ou cutanée. Organes excréteurs constitués par des *néphridies*, terminées intérieurement par des ampoules ou des pavillons vibratiles, chez les Annélides et les Plathelminthes. Les autres organes présentent chez les Vers de trop grandes variétés pour se prêter à une description générale. Ces organes sont décrits en détail aux noms des différents groupes (V. Annélides, Chætopodes, Némathelminthes, Nématodes, Plathodes, Cestodes, Distomidæ, Trématodes, Turbellariés, etc.). Un grand nombre de Vers sont parasites d'autres animaux ou de végétaux; d'autres vivent dans la terre humide; les plus parfaits ont pour habitat les eaux douces de la mer. Dr L. Hn.

Ver a soie (V. Soie, t. XXX, pp. 195 et suiv.).

Ver vert. — Nom donné à la chenille de la *Noctucelle potagère* (*Hadena oleracea*) (V. Noctuelle) larve également très redoutable pour la betterave, dont elle ronge les feuilles de juin à septembre, et pour une foule de plantes cultivées. J. Troude.

II. Nomenclature. — On désigne vulgairement sous le nom de Vers non seulement les animaux faisant partie de l'embranchement des *Vermes*, mais encore un certain nombre de Mollusques, de Crustacés, de larves d'Insectes, etc. — Ver blanc. La larve du *Hanneton* (V. ce mot). — V. cystique (V. Cestodes, etc.).— V. de la colle. Une *Anguillule* (V. ce mot). — V. d'eau. La larve des *Phryganes* (V. ce mot). — V. de la farine (V. Ténébrion). — V. du Fezzan. L'*Artemia salina* L. (V. Artemia). — V. du fromage. Larve d'un Diptère, le *Piophila casei* L. — V. de Guinée ou V. de Médine (V. Dragonneau et Dracontiase). — V. luisant (V. Lampyre). — V. Macque ou V. Moyoquil. Larve de *Dermatobie* (V. ce mot). — V. noir. C'est l'*Arenicola marina* L. (V. Arénicola) ou encore le *Thrips*, insecte qui hiverne dans les anfractuosités des branches de l'olivier et surtout dans les trous faits par le *Scolyte* (V. ce mot). — V. de l'olive. Larve d'un Diptère, *Dacus oleæ* Meiz., qui fait des dégâts en piquant les olives. — V. palmiste ou V. des palmiers. Noms servant à désigner, à la Guyane, la larve alimentaire du *Rhyncophorus palmarum* Herbst (V. Calandre). — V. a queue de rat. Larve d'*Eristale* (V. ce mot). — V. rouge. Larve du *Clerus apiarius* Fabr. (V. Clerus). — V. rouge ou V. de vase. Larves rouge sang de divers Tipulaires servant d'amorces pour la pêche. — V. Solitaire (V. Tænia). — V. de terre (V. Lumbricus). — V. a tuyau (V. Taret). — V. de la viande (V. Asticot et Calliphore). — V. vésiculaire (V. Cestodes, Tænia). — V. du vinaigre. Larve d'un Diptère, le *Drosophila funebris* Fabr. Dr L. Hn.

VER. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 708 hab.

VER. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray; 816 hab.

VER. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin; 539 hab.

VER-lès-Chartres. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. (S.) de Chartres; 509 hab.

VERA (Augusto), philosophe italien, né à Amelia le 4 mai 1813, mort à Naples le 14 juil. 1885. Il étudia l'archéologie à Paris, devint professeur à Genève, puis enseigna la philosophie à Mont-de-Marsan et dans divers lycées de France. Ami de Thiers, Vacherot, Jules Simon, Cousin, il quitta la France en 1851, après le coup d'Etat, et se rendit en Angleterre où ses cours eurent beaucoup de succès. En 1860, il revint en Italie professer la philosophie à Milan, puis à Naples (1862). Philosophe de l'école d'Hegel dont il a cherché à rendre claire la doctrine, il a montré un esprit étendu et érudit. Parmi ses nombreux travaux (dont beaucoup traduits de Hegel ou consacrés à lui), citons: *Problèmes de la certitude* (1845); *l'Hégélianisme et la Philosophie* (1861); *Leçons sur la philosophie de l'histoire, le Problème de l'absolu* (1872-82); *Platon et l'Immortalité de l'âme* (1881), etc.

VÉRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac; 512 hab.

VERA CRUZ. I. Ville. — Principale cité commerciale de l'Etat de Vera Cruz, bâtie à la place où F. Cortez débarqua le 21 avr. 1519, dans une situation très malsaine, au milieu d'une plaine de sable sans eau; 88.993 hab. Entourée de murs et défendue par des forts, elle est construite régulièrement; elle a 7 églises, 4 couvents, un amphithéâtre pour combats de taureaux et de coqs; lycée, théâtre. Le port consiste seulement en une rade ouverte et sans sécurité. Des chemins de fer relient la ville à Mexico, Alvarado et Jalapa; des bateaux à vapeur font le service avec les villes de la côte, la Nouvelle-Orléans, New York, l'Europe, etc.; des câbles vont à La Havane et Galveston. Exportation d'argent, d'or, de café, de vanille, de peaux, de tabac. L'industrie consiste en fabrication de cigares et fonderie.

II. Etat. — Etat maritime oriental du Mexique, baigné par le golfe du Mexique, borné au N. par l'Etat de Tamaulipas dont le sépare le rio Panuco, à l'O. par les Etats de San Luis Potosi, Hidalgo et Puebla, au S. par celui d'Oaxaca, à l'E. par Chiapas, Tabasco et la mer. Superficie: 70.932 kil. q.; population: 855.975 hab. Dès que l'on dépasse l'étroite et chaude bande côtière qui s'allonge entre la sierra Uxadre et le golfe du Mexique, on aborde les versants merveilleusement pittoresques et boisés du haut plateau mexicain; des ravines de centaines de mètres de profondeur coupent, du sommet à la base, le flanc des montagnes et s'élargissent çà et là en vallées, tandis que quelques hautes cimes dépassent la région des neiges: le pic d'Orizaba (5.582 m.) et la masse de porphyre du Cofre de Perote (4.090 m.), anciens volcans. Les rivières qui descendent des pentes du plateau n'ont qu'un faible développement et ne sont navigables que pour de petits bateaux; encore sont-elles obstruées par des barres; les principales sont le Panuco et le Papaloapan. Sur la dune côtière on trouve quelques lacs d'eau douce (tels que le lac de Comapan et l'admirable lac de Catemaco); de nombreuses et très riches sources minérales chaudes et froides y jaillissent. Le climat, à cause des différences des régions, présente de grands écarts. La flore et la faune sont très riches. Dans la zone chaude, les principaux produits sont le café, le tabac, le sucre et le coton. La population comporte les mêmes éléments que dans le Mexique en général; cependant les nègres et les mulâtres sont très nombreux dans la zone côtière. On compte un sixième de créoles descendant des Espagnols, un tiers de métis et autant d'Indiens aborigènes; les Indiens les plus nombreux sont les Aztecs; au N. on trouve ensuite les Totonacs, et au S. les Chontales. Le commerce et l'élevage du bétail sont les principales ressources des habitants (vanille et jalap, plante médicinale). La capitale de l'Etat a été d'abord Vera Cruz, puis Orizaba; c'est maintenant Jalapa, située dans la zone tempérée à mi-hauteur. Le littoral est dangereux à cause de la fièvre jaune. — Cortès a débarqué en 1519 à Vera Cruz et conquis le royaume. La domination espagnole a été un régime de monopole et d'accaparement.

VERAGRI, VARAGRI (Οὐάραγροι). Peuple gaulois, établi entre les Alpes Bernoises et les Alpes Pennines, dans la haute vallée du Rhône; ils occupaient entre les *Nantuates* et les *Seduni* la partie centrale du Valais. Ils furent soumis aux Romains par Galba en 56 av. J.-C.

Octodurus (Martigny), leur *vicus* principal, porta à l'époque romaine les noms de *civitas Vallensis* et de *Forum Claudii Vallense Octodurus*.

VERAGUAS. Ville de *Colombie* (V. ce mot), ch.-l. de la prov. de Veraguas (dép. de Panama).

VÉRAISON (Vitic.) (V. VIGNE).

VÉRAMINE. Ville ruinée de la Perse, à 63 kil. S.-E. de Téhéran, dans une plaine fertile couverte de champs cultivés. On y voit les débris d'une forteresse considérable et une belle mosquée du XIVe siècle, remarquable par ses faïences à reflets métalliques. Il y avait sûrement là une ville arsacide dont le déclin a suivi celui de Réi, sa voisine. Quelques personnes ont rattaché Véramine au *Varena* cité dans le *Vendidad*. Cl. HUART.

VÉRANDA ou **VÉRANDAH.** Construction légère, de bois ou de métal, ajourée et souvent vitrée, formant parfois, surtout dans les pays chauds, galerie ou portique autour du rez-de-chaussée d'une habitation, et que l'on garnit de nattes, de stores ou de rideaux, pour se préserver de la chaleur. Dans les villas suburbaines, les vérandas constituent, soit des vestibules, soit des annexes, quelquefois assez importantes, à des salles à manger, des salles de billard ou des salons, et servent en même temps de serres où l'on conserve des fleurs et des plantes vertes. Les *bow-windows* ou saillies de balcon vitrées, établies, les unes au-dessus des autres, de plain-pied avec certaines pièces et particulièrement avec les salles à manger des appartements, dans les maisons à étages, ne sont autres que de petites vérandas. Ch. LUCAS.

VÉRANNE. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin; 798 hab.

VÉRARD (Antoine), libraire parisien, né en Touraine au XVe siècle, mort à Paris en 1513. Il résida « sur le pont Notre-Dame », jusqu'à l'écroulement de ce pont (25 oct. 1499), « rue Neuve-Notre-Dame » (1503-13), à l'enseigne de « l'Image Saint Jehan l'Évangéliste ». Vérard était aussi calligraphe, et chef d'un atelier de miniaturistes, pour illustrer ses éditions. Vérard publiait presque exclusivement des ouvrages de luxe rédigés en français, destinés aux rois, aux princes et aux grands seigneurs de son temps (imprimés sur vélin et enluminés à la main). C'était le libraire attitré de la cour et de la noblesse. Il était encore libraire juré de l'Université de Paris; il a édité des romans de chevalerie, des livres de piété, etc. Vérard offrait ainsi un exemplaire de luxe de toutes ses publications au roi de France, et souvent aussi au roi d'Angleterre (*British Museum*). Antoine Vérard avait comme marque de librairie : 1° un monogramme formé des lettres A, V et R; 2° une vignette carrée, représentant l'écusson de France, tenu par deux anges, et un cœur, soutenu par deux faucons. La maison de librairie d'Antoine Vérard fut continuée jusqu'en 1527, par son fils *Antoine II Vérard* et par *Barthélemy Vérard*. E.-D. GRAND.

BIBL.: J. MAC FARLANE, *A. Vérard*; Londres, 1900, dans *Bibliographical Society*. — A. CLAUDION, *Histoire de l'imprimerie en France aux XVe et XVIe siècles*; Paris, 1900. — G. DUVAL et A. BERNARD, *Bulletin du Bibliophile*. — P. DURRIEU, *un Grand Enlumineur parisien au XVe siècle, Jacques de Besançon*; Paris, 1892.

VÉRARGUES. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel; 127 hab.

VÉRATRE (*Veratrum* T.) (Bot. et Thérap.). Genre de Colchicacées (Liliacées)-Vératrées, faciles à distinguer par leurs branches aériennes à feuilles larges, plissées-veinées, dépourvues de pétiole et conformées en gaine, par le réceptacle floral cupuliforme et les folioles du périanthe un peu rétrécis à la base (Baillon). Les Vératres sont des herbes vivaces propres à l'hémisphère boréal. L'espèce type, *V. album* L., ou *Varaire*, se rencontre dans les régions alpines et subalpines de l'Europe centrale et méridionale, notamment dans les prairies basses humides du Jura, de l'Auvergne, des Alpes et des Pyrénées; les *V. lobelianum* Bern. (Russie) et *V. californicum* Dur. n'en sont que des variétés. Le rhizome charnu ou *Hellébore blanc* sert en médecine; sec, il est cylindrique ou légèrement conique, d'environ 2 centim. de diamètre, très rugueux, brun noirâtre, doué d'une saveur âcre, amère et irritante; la poudre en est sternutatoire. C'est un poison narcotico-âcre très violent, mais, à dose thérapeutique, un éméto-cathartique, sialagogue et sédatif utile. On peut l'employer dans la goutte comme succédané du colchique et surtout topiquement dans les différentes formes de rhumatisme et les affections pédiculaires et cutanées. A l'intérieur, le Vératre se donne en poudre ou en teinture (poudre, 5 à 20 centigr.; infusion, 50 centigr. à 1 gr. ‰; teinture au 1/5 à la dose de 3 à 5 gouttes répétées); à l'extérieur en pommade (1/30), ou en décoction (4 à 8 pour 200). Le *V. album* doit ses propriétés actives à un alcaloïde, la *vératrine* (V. ce mot) qui se retrouve dans le *V. nigrum* L. et le *V. viride* Sol., espèce de l'Amérique du Nord ou *Hellébore blanc d'Amérique*, doués des mêmes propriétés; ce dernier est en outre préconisé comme fébrifuge et contre les maladies inflammatoires.

VÉRATRINE. I. CHIMIE. — Form. { Equiv. $C^{64}H^{52}Az^{2}O^{16}$. Atom. $C^{32}H^{52}Az^{2}O^{8}$.

La vératrine est un alcaloïde découvert par Meissner dans la Cévadille (*Veratrum sabadilla*); il a été trouvé bientôt après par Pelletier et Caventou dans la racine d'hellébore blanc (*Veratrum album*). Il existe dans un certain nombre d'autres Veratrum. On l'extrait de la cévadille, par épuisement, avec de l'alcool légèrement acidulé au moyen d'acide sulfurique; on enlève l'excès d'acide sulfurique avec de la chaux; on filtre pour séparer le sulfate de chaux formé et on distille. L'extrait alcoolique de vératrine ainsi obtenu est repris par de l'acide sulfurique dilué; le sulfate de vératrine formé est décomposé ensuite par l'ammoniaque. On purifie la vératrine par cristallisation dans l'éther. La vératrine est une poudre cristalline blanche, efflorescente. Elle est insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'éther, très soluble dans l'alcool et dans le chloroforme.

Au point de vue chimique, elle se comporte comme un alcali. Elle bleuit le tournesol et donne des sels avec les acides. Quelques-uns de ces sels sont cristallisés; ils ont tous la saveur âcre de la vératrine.

II. THÉRAPEUTIQUE. — La Cévadille (*Veratrum sabadilla* Retz.) contient quatre alcaloïdes, dont le mélange constitue la vératrine du commerce (V. CÉVADILLE). La vératrine est extrêmement irritante, et même, en très faible quantité, produit de violents éternuements; sa saveur est d'une âcreté insupportable. Ses effets physiologiques sont: nausées, vomissements, hypersécrétion salivaire, diarrhée; spasmes musculaires suivis de paralysie par action directe sur le système musculaire; mort par syncope, c.-à-d. paralysie du cœur, ou par asphyxie (cessation des mouvements respiratoires). A dose thérapeutique, elle ralentit la circulation et la respiration et agit comme antithermique et antiphlogistique, et de plus comme analgésique et diurétique. On l'emploie dans le rhumatisme articulaire aigu, la pneumonie, diverses névralgies, les hydropisies, les affections parasitaires. La vératrine s'élimine par l'urine. Elle se prescrit sous forme de pilules ou granules à la dose de 1 à 5 milligr. par jour et en pommade à 1/40e. Dr L. HN.

VÉRATRIQUE (Acide). Form. { Equiv.... $C^{18}H^{10}O^{8}$. Atom.... $C^{9}H^{10}O^{4}$.

L'acide vératrique a été découvert par Merck dans la Cévadille. Il a été reconnu ensuite identique à l'acide diméthylprotocatéchique. C'est un corps cristallisé en aiguilles incolores, peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther. Il est monobasique; les vératrates alcalins sont solubles dans l'eau et cristallisables. Distillé avec de la baryte, l'acide vératrique donne le vératrol ou diméthylpyrocatéchine, éther diméthylique de la pyrocatéchine:

$$C^{18}H^{10}O^{8} = C^{16}H^{10}O^{4} + 2CO^{2}.$$

Ac. vératrique Vératrol.

Le vératrol se prépare en traitant la pyrocatéchine ou le gayacol par la soude et le chlorure de méthyle ; c'est un liquide huileux, d'odeur agréable, se solidifiant à 15° et bouillant à 205°.

VÉRATROL (Chim.) (V. Vératrique).

VÉRAZA. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux ; 140 hab.

VERAZZANO (Giovanni da), navigateur italien, né à Florence vers la fin du xv[e] siècle. Il était au service de François I[er], pour lequel il découvrit les côtes de la Nouvelle-France jusqu'à Terre-Neuve. On croit qu'il a été pris par les Espagnols et pendu en haute mer comme corsaire vers 1530.

VERBANO (Lac) (V. Majeur [Lac]).

VERBASCÉES (Bot.) (V. Scrofulariacées).

VERBASCUM (Bot.) (V. Molène).

VERBE. I. Grammaire. — « Le verbe est un mot sans lequel il n'y a pas de discours », dit Crouslé, dans sa *Grammaire française*. Il sert en effet à exprimer le rapport qui unit l'attribut au sujet de la proposition, rapport d'affirmation, disent les uns, de simple énonciation, disent plus exactement les autres, mais sans lequel il n'y aurait pas de parole (*verbum*), il n'y aurait que des mots (*vocabula*). Cette fonction est la seule quand il s'agit du verbe *être* employé dans une phrase comme : l'*homme est mortel*, mais non quand il s'agit d'un verbe signifiant une idée particulière, comme *chanter*, *courir :* le verbe exprime alors non seulement le rapport qui unit l'attribut au sujet, mais encore l'attribut lui-même : *l'oiseau chante*, *le cheval court*. Or, tous les verbes sont attributifs, sauf le verbe *être;* encore celui-ci n'est-il pas toujours employé comme simple copule, il est souvent synonyme d'*exister*, verbe substantif, comme disent les grammairiens, et il est certain que si, dans son rôle de copule, il est un mot vide, sans signification particulière, c'est par une sorte d'abstraction qui l'a peu à peu dépouillé de son sens. Le français *j'étais* ne vient-il pas du latin *stabam*, « je me tenais debout »? Il y a même une langue, l'algonquin, où le verbe être n'existe pas, et dans les autres, c'est celui de tous qu'on sous-entend le plus aisément. Aussi, loin de considérer la copule comme le verbe par excellence et d'imiter les logiciens qui la dégagent de tous les verbes par une décomposition que le langage n'a jamais connue, faut-il y voir une exception et dire que le verbe a pour fonction d'exprimer l'attribut avec le rapport d'énonciation qui l'unit au sujet. Ῥῆμά ἐστιν ἀεὶ τῶν καθ' ἑτέρου λεγομένων σημεῖον (Aristote).

Cette fonction du verbe découle de sa manière de signifier. Le verbe en effet signifie toujours comme une action l'idée dont il est le signe, et une action étant nécessairement rapportée à un sujet actif ou passif, il a naturellement exprimé ce rapport. Or, si l'on met à part le verbe être, lorsqu'il sert de copule et n'est le signe d'aucune idée particulière, il est difficile de ne pas reconnaître que l'idée signifiée par le verbe est toujours conçue comme une action. C'est évident pour les verbes qui signifient une idée d'action, ce n'est pas moins certain, quoique moins sensible, pour ceux qui signifient une idée d'état ou de manière d'être ; on dit l'*action* de courir, de penser, le *fait* de vivre, de rester, d'être ; on ne dit jamais ni l'*état* de courir, de penser, ni l'*état* de vivre, de rester, d'être. Cette conception de l'idée sous forme d'action est particulièrement vivante au moment de la formation des verbes, et l'étude des néologismes montre qu'il ne se crée de verbe nouveau que pour signifier une forme quelconque de l'activité. Qui sait même si ce n'est pas parce que les noms neutres, les noms de choses, ne pouvaient pas servir de sujets aux verbes primitifs indo-européens, que leur nominatif est semblable à l'accusatif, ou mieux est suppléé par l'accusatif, cas du complément direct ? Sans doute cette conception de l'action verbale peut s'affaiblir dans les significations dérivées des verbes, mais comme elle existe toujours à leur naissance, que c'est elle qui donne la vie aux suffixes verbaux, il faut la considérer comme essentielle, et par suite écarter les définitions qui, sous une forme ou sous une autre, disent que le verbe signifie un état ou une action, une manière d'être ou d'agir, pour conserver uniquement celles où il est présenté comme la partie du discours qui signifie l'action.

L'action signifiée par le verbe est susceptible de déterminations diverses, suivant son rapport avec le sujet de la phrase, le temps de son accomplissement, sa durée plus ou moins longue, le rapport du sujet avec l'acte de la parole, le genre ou le nombre des sujets, la manière dont elle est envisagée ou sentie, et l'on comprend que le langage ait pu exprimer ces diverses idées accessoires par des modifications dans la forme du verbe. Il y a bien des langues où le verbe est invariable, comme le chinois et les autres langues isolantes, où c'est la place du mot dans la phrase qui fait connaître à quelle partie du discours il appartient. Mais dans la plupart, le verbe est un mot variable, et les différentes formes qu'il prend servent précisément à signifier ces diverses déterminations de l'idée verbale. On les appelle voix, temps, personnes, nombres, genres et modes.

Les *voix* sont les formes que prend le verbe suivant le rapport de l'action au sujet de la proposition. Le sujet peut être l'auteur de l'action, c'est la *voix active;* il peut en être l'objet direct, c'est la *voix passive;* il peut en être à la fois l'auteur et l'objet, c'est la *voix moyenne*, Il y a ainsi trois voix, mais qui n'existent ni dans toutes les langues, ni dans tous les verbes. Ainsi dans la famille indo-européenne, la voix passive manque le plus souvent : on y supplée par une périphrase formée d'un participe et d'un auxiliaire (*être*, *aller*, *tomber*, même *rester*), ou bien on emploie les formes de la voix moyenne par une transition naturelle qui conduit du sens réfléchi au sens passif (*cela se dit* = cela est dit). Il n'y a que le gothique, le sanscrit et le grec où le verbe ait à certains temps une forme spéciale pour signifier l'idée du passif. Le moyen, lui aussi, qui, à la différence du passif, existait à l'origine dans toutes les langues de la famille, ne s'est conservé qu'en sanscrit, en zend, en grec, et pour partie seulement en gothique ; il a bien été remplacé par une formation synthétique nouvelle dans les langues slaves et en latin (verbes *déponents*) ; mais partout ailleurs, il n'a que des équivalents périphrastiques, formés au moyen de pronoms, comme les verbes *pronominaux* du français. D'autre part, même dans les langues à deux ou trois voix, le verbe peut ne pas les avoir toutes. Ainsi les verbes actifs et moyens se divisent, d'après leur sens, en deux catégories, les verbes *transitifs*, qui ont un complément direct, et les verbes *intransitifs*, qui n'en ont pas. Or le complément direct étant le mot que signifie l'objet direct de l'action verbale, et le verbe passif signifiant une action subie directement par le sujet, il en résulte que c'est le complément du verbe transitif actif ou moyen qui devient le sujet du verbe passif et que les verbes transitifs seuls ont en principe une voix passive. Il y a, il est vrai, des exceptions, et, par contre, les verbes déponents transitifs du latin n'ont qu'une forme passive, un participe. De plus, le moyen d'un verbe peut exister sans le passif, c'est fréquent en grec (οἴομαι, je pense), c'est la règle en latin classique pour les verbes déponents et, réciproquement, il y a beaucoup de verbes actifs qui n'ont pas de voix moyenne.

On appelle *temps* les formes que prend le verbe pour marquer le rapport de l'action à un moment déterminé. Dans certaines langues, les formes temporelles expriment en même temps la durée de l'action. Il y a trois temps principaux : le *présent*, qui ne comporte aucune subdivision ; le *passé* et le *futur* qui en admettent au contraire dans la plupart des langues (V. Temps). La notion de temps, comme celle de voix, est attachée dans les langues indo-européennes à la plupart des formes verbales, si

bien qu'elle paraît être inhérente au verbe. Aussi Thurot disait-il que le verbe « signifie l'idée dont il est le signe comme une action déterminée en voix et en temps », et il y a même un grammairien qui, cherchant quelle était l'essence du verbe, a cru la trouver dans l'idée de temps. Il semble bien pourtant qu'elle soit une acquisition tardive du verbe, résultat de l'appropriation du langage, et qu'à l'origine les formes verbales n'exprimassent l'action que d'une façon indéterminée. Il y a encore beaucoup de langues où le verbe n'a pas de forme pour le futur et qui y suppléent par une périphrase à l'aide d'auxiliaires au présent (*ich werde loben, I shall love, j'aimerai* = *amare habeo*, etc.), et il n'est pas rare de voir des formes de passé employées avec la signification du présent (κεῖμαι, οἶδα, memini, odi) ou pour exprimer une vérité générale (aoriste d'habitude). Il paraît même que dans les langues polysynthétiques de l'Amérique du Nord, les idées de temps et de mode sont tout à fait absentes du verbe. D'ailleurs, les formes verbales ne marquent pas le temps de la même façon : les unes signifient antériorité, simultanéité ou postériorité par rapport au moment de la parole, les autres par rapport au temps marqué par le verbe dont elles dépendent.

On appelle *personnes* les formes que prend le verbe suivant le rapport du sujet à l'acte de la parole. Or le sujet pouvant être désigné comme la personne qui parle, comme celle à qui l'on parle ou comme celle de qui l'on parle, il y a trois personnes que l'on appelle dans l'ordre ci-dessus : la 1re, la 2e et la 3e personne. Cette notion de personne introduit dans le verbe une division fondamentale, celle des *formes personnelles* et des *formes impersonnelles*. Les premières, que les anciens appelaient le verbe fini (*verbum finitum*), sont celles où la personne du sujet est déterminée par la terminaison; les formes impersonnelles (*verbum infinitum*) sont celles qui servent indifféremment pour les trois personnes. Les formes personnelles ont pour caractère de pouvoir former des phrases à elles seules, surtout dans les langues où le pronom sujet ne s'exprime pas. Aussi s'est-on demandé si elles n'avaient pas réellement été à l'origine de petites phrases renfermant un sujet et un attribut, et comme c'est la terminaison qui détermine les personnes, l'idée est venue qu'elles pouvaient cacher d'anciens pronoms. De là est née la théorie de l'*agglutination*, qui explique les formes personnelles du verbe par la réunion sous un seul accent d'un radical verbal et d'un pronom ; théorie qui est vraie de certaines langues, par exemple de la famille finnoise et de la famille sémitique; qui pour la famille indo-européenne a été soutenue par Bopp et après lui par Curtius, Corssen, encore aujourd'hui par Bréal, mais contestée dès 1868 par Sherer, combattue par Merguet, Westphal, et en face de laquelle Ludwig a proposé celle de l'*adaptation* ou de l'*appropriation*, d'après laquelle l'esprit humain a fait entrer peu à peu et à la longue la signification personnelle dans des formes qui primitivement en étaient dépourvues. Il y a des langues, comme le français, l'anglais, où les désinences personnelles ont en grande partie disparu de l'écriture ou de la prononciation; la conséquence est que, sauf à l'impératif, l'emploi des pronoms sujets est devenu indispensable.

Les formes personnelles n'indiquent pas seulement la personne, elles en font connaître le nombre et quelquefois le genre. On appelle *nombre* la modification que subissent les formes personnelles du verbe, suivant que l'on a en vue l'une des trois personnes seule ou accompagnée d'autres de son espèce. Lorsqu'on a en vue une seule personne, c'est le *singulier;* deux, c'est le *duel;* plusieurs, c'est le *pluriel*. Le duel, qui paraît avoir été antérieur au pluriel, est tombé plus ou moins vite en désuétude pour disparaître complètement des langues modernes. Le *genre* est la modification que subissent les formes personnelles du verbe, suivant que le sujet est de tel ou tel genre. Il existe dans les langues sémitiques, dans la famille finnoise, mais non dans les langues indo-européennes. Le genre et le nombre, comme la personne, sont marqués par les désinences.

Les formes personnelles subissent encore une autre modification : c'est le mode. On appelle *mode* la forme que prend le verbe suivant le rapport de l'action avec les vues de l'esprit et les affections de l'âme de celui qui parle. Elle est caractérisée, dans les langues indo-européennes, par des changements vocaliques à la partie finale des radicaux temporels. Mais le nombre des modes n'est pas le même dans toutes les langues ni à chaque temps. Une signification modale rigoureusement déterminée n'est même pas toujours attachée à la même forme. On distingue dans les langues classiques l'*indicatif*, qui marque que la chose énoncée par le verbe est indépendante de toute vue de l'esprit et de toute affection de l'âme de celui qui parle ; l'*impératif*, qu'elle est l'objet d'un ordre ou d'une prière; le *subjonctif* et, en grec seulement, l'*optatif*, qu'elle est, de façon générale, l'objet d'une vue de l'esprit ou d'une affection de l'âme de celui qui parle. En français, la forme appelée *conditionnel* est tantôt un temps de l'indicatif qui marque la postériorité d'une action passée par rapport à une action passée, un *futur dans le passé*, suivant l'expression de Clédat, tantôt un mode spécial signifiant que la chose énoncée est l'objet d'une vue de l'esprit qui la considère comme possible ou impossible.

Les *formes impersonnelles* n'ont qu'à moitié le caractère du verbe. Non seulement elles n'indiquent pas la personne, mais elles se présentent, au double point de vue morphologique et syntaxique, comme des sortes de substantifs ou d'adjectifs, comme des *formes nominales* des verbes. Ce sont l'infinitif, le gérondif, le supin et le participe. « L'*infinitif* est la forme non personnelle que prend le verbe quand il unit à sa manière de signifier et à sa fonction la manière de signifier et la fonction du substantif » (Thurot). Bien que l'origine de ses désinences ne soit pas déterminée, on s'accorde à y voir d'anciens cas de la déclinaison. Sa forme peut changer pour signifier la voix et le temps, mais dans certaines langues seulement, ailleurs on a recours à des périphrases. L'infinitif sanscrit est commun à l'actif et au moyen ; même en français il y a certaines constructions où l'on peut indifféremment lui attribuer un sens actif ou passif (un problème difficile à résoudre). Il se construit comme verbe et forme une proposition ; mais il se construit aussi comme un simple substantif, sujet, attribut ou complément. Le *gérondif* et le *supin*, particuliers au latin, sont des substantifs verbaux qui signifient l'action et peuvent avoir le même complément que le verbe. Ils n'ont jamais de sujet, leur sens est actif ou passif, suivant la signification générale de la proposition, et ils ont une déclinaison plus ou moins complète qui supplée à l'infinitif. « Le *participe* est la forme non personnelle que prend le verbe quand il unit à sa manière de signifier et à sa fonction la manière de signifier et la fonction de l'adjectif » (Thurot). Il change de forme comme le verbe pour marquer la voix et le temps, comme l'adjectif pour marquer le cas, le genre et le nombre. Il se construit comme verbe et forme une proposition, mais aussi comme adjectif et s'emploie comme épithète ou comme attribut.

L'ensemble des différentes formes sous lesquelles se présente un même verbe s'appelle *conjugaison*. Le nombre peut en être considérable, puisqu'on a calculé qu'un verbe grec conjugué à toutes ses voix et à tous ses temps, modes et personnes, donne, y compris les infinitifs et participes, environ 1.300 formes. Dans les langues indo-européennes, ces formes ont toutes pour élément commun et fondamental, soit une syllabe, soit un groupe de syllabes qui donne au verbe sa signification particulière et qu'on appelle *radical verbal*, *dur* dans le verbe français *durer*, *minu* dans le verbe latin *minuere*. A ce radical s'ajoutent des suffixes dont les uns servent à for-

mer de nouveaux radicaux destinés à signifier les rapports de temps ou exceptionnellement la voix, et les autres appelés *désinences*, ajoutés tantôt au radical verbal, tantôt aux radicaux temporels, à indiquer les personnes, les nombres et les voix, ou à différencier les diverses formes nominales. Le radical verbal est généralement invariable. Cependant il peut subir des modifications, soit dans ses consonnes, soit dans son vocalisme. Tel est le phénomène vocalique bien connu sous le nom d'*apophonie* ou *d'ablaut* (λείπω, ἔλιπον, λέλοιπα, geben, gab, gäbe, giebst; tiens, tenons). Dans certaines langues, le verbe présente encore des phénomènes particuliers, comme le *redoublement*, qui contribue à former certains radicaux temporels (tutôda, πέπληγα, momordi, gegeben) ou l'*augment* qui, en sanscrit, en zend et en grec, précède à l'indicatif des temps dits secondaires ou historiques, le radical du verbe.

On conçoit que d'autres familles de langues puissent employer d'autres procédés morphologiques pour signifier l'idée verbale avec ses diverses modifications. Il suffit de remarquer que le nombre des idées accessoires, que les changements de forme peuvent ajouter à la signification d'un verbe, n'est pas limité à priori. Déjà en grec et en latin, il y a des catégories de verbes où un suffixe particulier, une dérivation spéciale, un redoublement peuvent donner à l'idée verbale une nuance significative particulière, tels les verbes inchoatifs en *sco*, — σκω, les fréquentatifs comme *raptare* du supin *raptum*, les intensifs comme δαιδάλλω, παιπάλλω, etc. Mais il y a des langues, comme le turc, de la famille touranienne, où la simple addition à un radical verbal de certains suffixes permet d'ajouter au sens une idée nouvelle de réflexion, de réciprocité, de causalité, de passif, de négation. C'est ainsi que Max Muller ne compte pas moins de 32 infinitifs théoriques à sens différents tirés de l'infinitif simple *sev-mek*, aimer; par la simple adjonction après le radical *sev* des syllabes *in*, *ish*, *div*, *il*, *me*, employées seules ou combinées: *sevmemek*, ne pas aimer; *sevinmek*, se réjouir; *sevinmemek*, ne pas se réjouir; *sevdirmek*, faire aimer; *sevdirmemek*, ne pas faire aimer, etc.

Telle qu'elle existe dans les langues où nous pouvons l'étudier, et quelles que soient ses origines, la conjugaison s'est constituée peu à peu et apparaît comme le produit d'une lente évolution. Elle s'est modifiée au cours des âges sous la double action de l'altération phonétique et de l'analogie, l'une qui crée des formes nouvelles appropriées souvent à des nuances significatives particulières, l'autre qui propage certains types au détriment des autres. De là résulte qu'une même langue présente souvent plusieurs modèles de conjugaisons ; que dans toutes il y a coexistence de deux séries de formes verbales : les unes qui sont vivantes et susceptibles de produire des verbes nouveaux ; les autres mortes et confinées à des verbes anciens ; qu'enfin il existe dans toutes des *verbes irréguliers* qu'on ne peut rattacher à aucun modèle de conjugaison, vivante ou morte. On appelle *défectifs* ceux dont la conjugaison est incomplète ; *unipersonnels* ou *impersonnels*, des verbes défectifs qu'on n'emploie sous forme personnelle qu'à la troisième personne du singulier et dont l'action n'est rapportée à aucun sujet déterminé. Il y en a deux classes, les uns qui sont toujours impersonnels (*il faut*, *il grêle*), les autres qui sont personnels dans un sens et impersonnels dans un autre. P. GIQUEAUX.

II. Théologie. — L'*Evangile selon saint Jean*, dont la date et l'authenticité sont fort discutées, mais dont il est difficile de placer l'origine avant la fin du Ier siècle, commence par un prologue, dans lequel l'élément divin contenu en Jésus-Christ est appelé LE VERBE OU LA PAROLE, ὁ Λόγος, dénomination empruntée à la théologie judéo-alexandrine (V. PHILON, t. XXVI, p. 701) : « La Parole était au commencement, et la Parole était avec Dieu (ou vers Dieu, πρὸς τὸν θεόν), et la Parole était Dieu. Elle était au commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle ». Cependant ce prologue ne donne aucune définition métaphysique sur la nature du Verbe. Après l'énonciation qui vient d'être reproduite, l'évangéliste appelle toute l'attention sur l'incarnation du Verbe et sur l'œuvre de lumière et de vie qu'il est venu accomplir dans le monde : « C'est en elle qu'était la vie, la vie était la lumière des hommes. Et la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point reçue ». C'était la véritable lumière qui éclaire tous les hommes en venant au monde. Elle était dans le monde, et le monde a été fait par elle ; mais le monde ne l'a pas connue. Il est venu chez soi, et les siens ne l'ont point reçu. Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit d'être faits enfants de Dieu ; savoir à ceux qui croient en son nom, qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu. « Et la Parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité ; et nous avons vu sa gloire, une gloire telle qu'est celle du Fils unique du Père... Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce sur grâce ; car la loi a été donnée par Moïse ; mais la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ. Personne ne vit jamais Dieu ; le Fils unique, qui est dans le sein du père, est celui qui l'a fait connaître ». — Il faudrait un gros volume pour relater, même très sommairement, les élucubrations dont ces lignes ont fourni le texte ou le prétexte. Il nous paraît suffisant de constater que dans ces lignes, les noms : *Jésus-Christ*, *Verbe* ou *Parole*, *Fils unique du Père*, *Fils unique, qui est dans le sein du Père*, désignent une même personne. La pensée que présentent naturellement à l'esprit les termes employés dans le prologue de saint Jean, est que Jésus-Christ est le Verbe, c.-à-d. la Parole créatrice, incarnée : pour communiquer au monde la vie, la lumière, la lumière résultant de la vie; pour éclairer les hommes en venant au monde ; pour rendre enfants de Dieu ceux qui, ayant reçu cette lumière, croiront en son nom ; pour apporter la grâce et la vérité, tandis que Moïse n'avait donné que la loi ; pour faire connaître Dieu, que personne ne vit jamais. Il s'agit donc d'une œuvre de lumière et de génération mystique; il n'est nullement parlé d'expiation et de rédemption. — En dehors des spéculations théologiques, le mot *Verbe* est rarement usité dans le langage ecclésiastique, parce qu'on ne le trouve nulle part dans le *Nouveau Testament*, sinon une seule fois dans l'*Apocalypse* (XIX, 13) et dans les écrits attribués à saint Jean ; mais surtout parce que l'œuvre assignée au Verbe dans le prologue de son Evangile s'adapte difficilement aux conceptions qui présentent l'œuvre de Jésus-Christ comme ayant pour objet essentiel de réconcilier Dieu avec les hommes, au moyen du sacrifice sanglant consommé sur la croix. E.-H. VOLLET.

III. Ordres religieux. — RELIGIEUSES DU VERBE INCARNÉ. — Congrégation fondée en 1625, par Jeanne-Marie Chezard de Matel, en suite d'une vision, dans laquelle « Dieu lui ordonna de fonder un ordre de ce nom, lui en fit le plan et lui prescrivit la forme et la couleur de l'habillement des religieuses ». Elle fut approuvée, sous la règle de Saint-Augustin, par Urbain VIII (12 juin 1633), et autorisée par lettres patentes de 1643. A l'époque de la Révolution, elle possédait 5 monastères : Lyon, Grenoble, Avignon, Anduze, Roquemaure. Elle fut rétablie en 1806, à Azérables, par l'abbé Denis. — Le but de cet institut est de réparer les outrages que les juifs ont faits au Fils de Dieu, lorsqu'il vivait parmi les hommes, et ceux que lui font chaque jour les hérétiques protestants et les mauvais chrétiens. Comme but envers le prochain, les religieuses s'occupent de l'éducation des jeunes personnes. Depuis 1847, elles ont établi un deuxième ordre, dit *Hospitalières du Verbe incarné*, dont les membres soignent les malades à domicile et se chargent de toutes les autres œuvres d'hospitalité, dans les paroisses où il y a des couvents du premier ordre. — Chaque évêque est

supérieur de tous les monastères qui se trouvent dans son diocèse. En 1881, la congrégation du Verbe incarné possédait en France 13 maisons contenant environ 260 religieuses. Elle a, en outre, des établissements en Amérique. E.-H. V.

Bibl. : Grammaire. — Bopp, *Ueber das Conjugationsystem der sanskritishen Sprache in Vergleichung mit der griech., lat., pers. und germanischen*, 1816. — *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, trad. M. Bréal, avec introductions, 1865-72. — Schleicher, *Compendium der vergleichenden grammatik der indogermanischen Sprachen*, 1876, 4e édit. — G. Curtius, *Das Verbum der griechischen Sprache seinem Baue nach dargestellt*, 1877-80. — *La Chronologie dans la formation des langues indo-européennes*, trad. Bergaigne, 1869. — Delbrück, *Das altind. verbum*, 1874. — *Einleitung in das Sprachstudium*, 1884, 3e éd. — Westphall, *Die Verbalflexion der lateinische Sprache*, 1873. — Bartholomæ, *le Verbe iranien* (all.), 1878. — Eisenlohr, *le Verbe latin* (all.), 1882. — Gabelenz, *Ueber das Passivum*, 1861. — Jolly, *Geschichte des Infinitivs in Indogermanischen*, 1873. — A. Bergaigne, *De conjunctivo et optativo in Indo-europaeis linguis informatione et vi antiquissima*, 1877. — Osthoff, *Zur Geschichte des Perfects in Indogermanischen*, 1884. — Delbrück et Windish, *Subjonctif et Optatif en sanscrit et en grec* (all.), 1871. — Ernault, *le Parfait en grec et en latin*, 1877. — Fumi, *Sulla formazione latina del preterito et del futuro imperfetti*, 1876. — Pott, *Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der indogermanischen Sprache*, 1859-61, 2e édit. — L. Meyer, *Vergleichende grammatik der griechischen und lateinischen Sprache*, 1861-65. — Corssen, *Kritische Beiträge zur lateinischen Formenlehre*, 1866. — Du même, *Beiträge zur italischen Sprachkunde*, 1876. — Max Muller (trad. Harris et Perrot), *la Science du langage*, 1867, et *Nouvelles Leçons de la science du langage*, 1868. — Sherer, *Zur Geschichte der deutschen Sprache*, 1868 ; 1878, 2e édit. — Merguet, *Die Entwicklung der latein. Formenbildung*, 1870. — Du même, *Die Ableitung der Verbalendungen*, 1871. — Fick, *Gött. Gelehrte Anzeigen*, 6 avr. et 9 nov. 1881. — Ludwig, *Agglutination or Adaptation ?* 1873. — Neue, *Formenlehre der lateinischen Sprache*, 1875-77. — Osthoff et Brugman, *Morphologische Untersuchungen*, 1878-80. — Sayce, trad. Jovy, *Principes de philologie comparée*, 1884. — Paul, *Principien der Sprachgeschichte*, 1886. — P. Regnaud, *Origine et philosophie du langage*, 1888. — Du même, *Grammaire comparée du grec et du latin*, 1896. — V. Henry, *Grammaire comparée du grec et du latin*, 1894, 3e éd. — Riemann et Gœlzer, *Grammaire comparée du grec et du latin*, 1901. — Consulter encore les grammaires comparées des langues germaniques par Grimm (1827), de l'anglais et de l'allemand par V. Henry (1883), des langues celtiques par Zeuss (1853), des langues slaves par Milkosich (1857), des langues romanes par Diez (trad. française, 1868-74), des langues de l'Afrique du Sud par Bleek (1862-1869), des dialectes cree et chippaway par Adam ; les grammaires spéciales à chaque langue, sanscrites de Bopp, Max Muller, Oppert, Monier-Williams, Benfey, Desgranges, Whitney, grecques de Kühner, Curtius, Brugman, G. Meyer, latines de Kühner, Stolz et Shmalz, française de F. Brunot et de Clédat, assyrienne de Sayce, syriaque de Cowper, etc., le *Précis de grammaire générale* de de Sacy, la *Grammaire universelle et comparative* de Court de Gébelin, et un grand nombre d'articles dans les revues qui s'occupent de linguistique, le *Journal de grammaire comparée* de Kuhn (*Zeitschrift für vergleischende Sprachforschung*), les *Contributions* de Bezzenberger (*Beiträge zur Kunde der indogermanischen Sprachen*, les *Mémoires de la Société de linguistique*, la *Revue de philologie*, la *Revue critique*, etc.

Théologie. — Nicolas, *Des doctrines religieuses des Juifs pendant les deux siècles antérieurs à l'ère chrétienne* ; Paris, 1860. — Max Heinze, *Die Lehre vom Logos in der griechischen Philosophie* ; Oldenbourg, 1872. — H. Soulier, *la Doctrine du Logos dans Philon d'Alexandrie* ; Turin, 1876. — Hölemann, *De Evangelii Johannis introitu*, 1855. — Keim, *Geschichte Jesu von Nazara*; Zurich, 1867. — Constant Palud, *le Logos de Philon et ses rapports avec la doctrine chrétienne*; Lausanne, 1876. — Ed. Reuss, *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique* ; Strasbourg, 1860, t. II.

VERBEECK (Pieter), peintre hollandais, né vers 1600. Le musée de Berlin possède de lui un *Combat de cavaliers orientaux*. Il fut un des maîtres de Ph. Wouwerman.

VERBÉNA (Bot.) (V. Verveine).

VERBÉNACÉES (*Verbenaceæ* Juss.) (Bot.). Les Verbénacées sont des arbres ou des arbrisseaux, rarement des plantes herbacées, à feuilles ordinairement opposées, quelquefois composées. Les fleurs, irrégulières, sont disposées en épis, en grappes ou en capitules ; le calice gamosépale, tubuleux, persistant, présente 4-5 divisions. La corolle, gamopétale, tubuleuse, caduque, souvent bilabiée, est 4-5 lobée. Les étamines, insérées sur la corolle, sont typiquement au nombre de 5, mais, en général, la postérieure avorte. Le pistil se compose de 2 carpelles concrescents en un ovaire biloculaire contenant deux opules dans chaque loge ; le style est terminal. Le fruit est une drupe, un diakène, un tétrakène ou une capsule. La famille des Verbénacées renferme 59 genres avec environ 700 espèces, qui appartiennent pour la plupart aux régions chaudes du globe. Les genres principaux sont : *Verbena*, *Vitex*, *Lantana*, *Lippia*, *Tectona* et *Avicennia*. Les *Tectona* fournissent des bois de construction très estimés (V. Teck). Les fruits des *Lantana* sont comestibles. L'écorce du Palétuvier (*Avicennia*) est employée pour le tannage.

VERBERIE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Saint-Maxence, sur la r. g. de l'Oise; 1.773 hab. Stat. de chem. de fer. Fabr. de brosserie; sucrerie. Eglise des XIIIe et XVe siècles. Un palais royal mérovingien, détruit par François Ier, avait servi à la tenue de divers conciles (par ex. celui de 829 où les rois Pépin d'Aquitaine et Louis de Bavière se révoltèrent contre leur père, l'empereur Louis le Pieux).

VERBIESLES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Chaumont ; 181 hab. Ancienne abbaye du Val-des-Ecoliers ou Grand-Val, de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en 1212 par quatre docteurs de l'Université de Paris, Guillaume, Richard, Evrard et Manassès, qui s'y retirèrent pour vivre dans la solitude. Transféré en 1234 dans une vallée voisine, le monastère s'accrut rapidement et compta sous sa dépendance de nombreux couvents de la région, jusqu'au célèbre prieuré de Sainte-Catherine des Ecoliers, à Paris, fondé par saint Louis. Erigé en abbaye par Paul III (1539). En 1636, l'abbé Michel réunit l'ordre à la congrégation de Sainte-Geneviève.

VERBOECKHOVEN (Eugène-Joseph), peintre et graveur flamand, né à Warneton le 8 juin 1798, mort à Bruxelles le 19 janv. 1881. Il fut l'élève de son père Barthélemy. Il vécut longtemps en Angleterre, en Allemagne, en France et en Italie et s'établit à Bruxelles (1847). Malgré la manière un peu trop sèche avec laquelle il traitait les animaux dans un paysage, il ne fut pas indigne de sa célébrité de peintre animalier, ayant un dessin ferme et sûr. Il se lia avec de Noter et peignit les animaux et les figures de ses tableaux. Ouvrages à Gand, Bruxelles, Amsterdam, Francfort, Munich, Hambourg, Christiania, Berlin, etc. (Deux de ses plus belles représentations d'animaux sont à Leipzig). Comme graveur et lithographe, il a publié : *Etudes à l'eau-forte* (1839) ; *Etudes de paysages* (1839) ; *Etudes d'animaux* (1844). — Son frère *Louis*, né en 1802, a traité la marine avec un certain talent.

VERCEL. Ch.-l. de cant. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames; 1.237 hab.

VERCEIL (ital. *Vercelli*). Ville de l'Italie septentrionale et ch.-l. d'arr. de la prov. de Novare, située sur la Sesia et sur le chem. de fer de Turin à Milan ; 32.565 hab. (en 1901). Ses principales industries sont les filatures de soie et l'émondage du riz. On y remarque la belle basilique de *Sant'Andrea*, curieux spécimen de style romano-lombard (XIIIe et XIVe siècles). La bibliothèque de la cathédrale contient le plus ancien des manuscrits de l'Evangile connu. Verceil est surtout célèbre dans l'histoire par le voisinage du *Raudius campus* où Marius défit les Cimbres en 101 av. J.-C.

VERCELLONE (Carlo), théologien italien, né dans le Piémont en 1814, mort à Rome en 1869. Entré en 1829 à Turin, dans l'ordre des barnabites, il dirigea plus tard leur collège de Rome. On lui doit surtout des travaux de critique biblique : *Variæ lectiones Vulgatæ latinæ editionis Bibliorum* (Rome, 1860-64, 2 vol.) ; *Dissertazioni accademiche di vario argumento* (Rome, 1864) ; en 1858, il publia l'édition du *Codex vaticanus*, laissée

inédite par A. Mai; il collabora à l'édition officielle de la *Vulgate* (1861), et, avec Cozza, prépara l'édition du Nouveau Testament entreprise sous les auspices du pape (1868).

VERCHAIN-MAUGRÉ. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (S.) de Valenciennes; 1.375 hab.

VERCHAIX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Samoëns; 379 hab.

VERCHAMP. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon; 76 hab.

VERCHENY. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Saillans; 298 hab. Stat. de chem. de fer.

VERCHÈRE DE REFFYE, officier français (V. REFFYE).

VERCHERS (Les). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Doué; 1.236 hab.

VERCHIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges; 456 hab.

VERCHOCQ. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hucqueliers; 781 hab.

VERCIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort; 370 hab.

VERCINGÉTORIX, patriote gaulois, chef du grand soulèvement des Gaules contre Rome en l'an 52 av. J.-C., égorgé à Rome en l'an 46. Au milieu du siècle qui précède l'ère chrétienne, la Gaule, au lieu de s'organiser, se déchirait; aussi était-elle ouverte aux envahisseurs: au N. les Belges et les Germains; au S. les légions romaines. Cependant quelques Etats puissants s'étaient formés au milieu du chaos (les Arvernes, en particulier). La Gaule toutefois était sortie de la barbarie, elle était riche, commerçante; sa soumission était une nécessité pour Rome; elle ne s'unit qu'une fois contre les Romains, mais trop tard. De 58 à 52, César avait dirigé des campagnes victorieuses contre les Helvètes, contre les Belges, contre les Germains, contre la Bretagne; il ouvrit à l'influence de Rome la France, l'Angleterre, l'Allemagne. Les Gaulois commencèrent à comprendre que la présence des Romains était un danger pour leur indépendance; une première révolte du chef éburon Ambiorix et du Trévire Indutiomare fut écrasée par César en 53. L'année suivante, un soulèvement général fut préparé, pendant l'hiver que César passait en Italie. Le signal partit du centre druidique de la Gaule, du pays des Carnutes qui se jetèrent sur *Cenabum* (Orléans) et y égorgèrent les négociants italiens. La nouvelle de cet événement arriva à Gergovie (située à 240 kil. de là) où vivait un jeune et noble Arverne, courageux, de haute stature, Vercingétorix (le grand chef des braves). Son père avait péri en voulant usurper la royauté. Quant à lui, lié d'amitié avec César, il avait jusqu'alors contribué à maintenir la paix chez les Arvernes; mais l'agitation de toute la Gaule et la tentative d'Ambiorix lui montrèrent qu'il y avait un grand rôle à jouer pour la défense de son pays. Dès qu'il apprit le massacre de Cenabum, il proclama l'insurrection à Gergovie malgré les nobles, souleva le peuple des campagnes et envoya de pressants messages à tous les peuples: de la Garonne à la Seine les cités répondirent à son appel, et il prit la direction de la guerre, donnant à la ligue une organisation qui avait manqué jusque-là aux tentatives des Gaulois. Vercingétorix envoya son lieutenant Luctère contre la Province romaine et marcha contre les légions au Nord; mais pendant qu'il soulevait les Bituriges, César accourait d'Italie. Le chef gaulois voulut affamer les Romains et décida que toutes les villes seraient brûlées; mais les Bituriges eurent le tort d'épargner leur belle capitale, Avaricum (Bourges), et César, l'ayant enlevée péniblement, s'y ravitailla. Il marcha ensuite sur la capitale de la ligue, Gergovie (près de Clermont-Ferrand), que l'armée de Vercingétorix vint couvrir. César, après un demi-échec devant cette ville, rejoignit à marches forcées son lieutenant Labienus, à Agedincum (Sens) dans le pays des Sénons. Pendant ce temps, les Edues, les plus vieux alliés des Romains, se soulevaient, coupant l'armée de César de la Province. Les tribus du Nord, sous la conduite de Camulogène, s'étaient établies à Lutèce, mais Labienus y avait détruit leur armée dans une sanglante bataille où Camulogène périt; Labienus rejoignit en hâte César à Agedincum.

Une nouvelle assemblée de tous les députés de la Gaule avait confirmé Vercingétorix dans le commandement suprême; il reprit son plan d'affamer César et de tout brûler à son approche; mais, craignant de le voir échapper sur la Saône, il eut le tort de livrer la bataille que César cherchait. L'armée gauloise fut battue et rejetée sur Alésia (Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or, à 10 kil. N.-E. de Semur) (V. ALÉSIA). Cette ville passait pour une des plus fortes de la Gaule et Vercingétorix y retrancha son armée sur les flancs de la colline. Les Romains assiégèrent à la fois l'armée gauloise et la place, en l'entourant de ces travaux prodigieux auxquels excellaient les légions. De tous les points de la Gaule, les guerriers se rassemblèrent et vinrent attaquer le camp romain; mais cette cohue fut dispersée par les Romains, et les sorties de Vercingétorix arrêtées par les ouvrages de César. Une dernière tentative des Gaulois se termina par leur écrasement. Cette fois la Gaule était vaincue, et pour toujours. Vercingétorix, qui aurait pu fuir, résolut de s'offrir comme victime expiatoire, espérant sauver ainsi ceux qui l'avaient suivi. Monté sur son cheval de bataille, couvert de sa plus riche armure, il sortit de la ville et vint au tribunal de César élevé au-devant de ses lignes: gardant sa fière attitude, il jeta en silence son épée et son casque aux pieds du Romain impassible et dur. César lui fit attendre six ans l'insultante cérémonie du triomphe. Ce n'est en effet qu'en 46 qu'il fit figurer le grand chef gaulois à son triomphe des Gaulois: les triumvirs attendaient au Tullianum Vercingétorix pour l'égorger. Ph. B.

BIBL.: Camille JULLIAN, *Vercingétorix;* Paris, 1901.

VERCLAUSE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Rémuzat; 260 hab.

VERCOIRAN. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Buis-les-Baronnies; 418 hab.

VERCONSIN (Eugène), auteur dramatique français, né à Paris en 1823, mort en 1892. Il entra d'abord au ministère du commerce et ne se fit connaître dans le monde des lettres qu'en 1858 avec une jolie parodie de *Télémaque* qui eut un très grand succès dans les salons parisiens. Cette première comédie fut suivie d'une multitude de saynètes en vers ou en prose, la plupart en un acte, qui, écrites pour des salons privés, des casinos, des fêtes de charité, furent souvent jouées sur les théâtres de genre. Les plus connues sont: *C'était Gertrude* (1864); *En Wagon* (1865); *les Erreurs de Jean* (1868); *la Matrone d'Ephèse* (1869); *Quête à domicile* (1875); *le Rideau rouge* (1879). Toutes ces petites pièces sont alertes et joyeusement spirituelles. Verconsin en a fait, en 1869, un recueil intitulé *Saynètes et Comédies;* ce recueil a été réédité en 1873.

VERCORS. Région du Dauphiné, correspondant au cant. de La Chapelle-en-Vercors, dont on croit que les premiers habitants furent les *Vertamicori*, tribu des Voconces, à laquelle Pline attribue la fondation de Novare en Piémont. Ce pays fut d'abord possédé par les dauphins qui le cédèrent aux évêques de Die en 1253; seulement il ne s'agissait sans doute que du haut domaine, car le domaine utile appartenait, dès le XIIIe siècle, aux comtes de Valentinois et à différents coseigneurs. Les évêques de Die et les Odde de Bonniot étaient avant la Révolution les principaux seigneurs du Vercors. Pays alpestre aux pâturages renommés où les montagnes ont jusqu'à 1.800 m. d'alt. La Vernaison y a creusé les grands et les petits Goulets où passe la route de Die à Saint-Jean-en-Royans.

BIBL.: BRUN-DURAND, *Dictionnaire topographique de la Drôme*. — E. MELLIER, *le Vercors;* Grenoble, 1901. — FILLET, *Essai historique sur le Vercors*. 1888.

VERCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue; 162 hab.

VERDACHES. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Seyne; 213 hab.

VERDAL (Vitic.) (V. ASPIRAN).

VERDALLE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Dourgne; 998 hab. Effilochage de laines.

VERDANDE (Myth. scandin.) (V. NORNES).

VERDELAIS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de La Réole, cant. de Saint-Macaire; 911 hab.

VERDELHAN-DESMOLLES, homme politique français (V. DESMOLLES).

VERDELOT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 938 hab.

VERDENAL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont; 296 hab.

VERDEREL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers; 231 hab.

VERDERONNE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Liancourt; 204 hab.

VERDES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché; 897 hab.

VERDESE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Piedicroce; 241 hab.

VERDET (Chim.) (V. ACÉTATE S, t. I, p. 360).

VERDET (Agric.). Maladie du grain de maïs provoquée par un champignon de couleur verdâtre, le *Sporisorium maydis*, et surtout commune dans les pays d'arrosage, notamment dans l'Italie septentrionale; les grains récoltés à maturité incomplète ou rentrés par un temps humide y sont particulièrement sujets. Il est démontré que l'alimentation avec des grains atteints du verdet ou avec la farine qui en provient détermine, chez l'homme et chez les animaux, de graves désordres pathologiques; elle provoque à la longue, sur l'homme, l'affection décrite sous le nom de *pellagre* (V. ce mot). On ne connaît encore aucun mode de traitement effectif contre le verdet.

BIBL. : BALARDINI, *Della pellagra del gran turco quale causa precipua, ecc.*; Milan, 1845. — P. BALESTRA, *Sull' origina della pellagra in Italia*, 1882. — A. CARRAROLI, *Le forme cliniche della pellagra*, 1893. — G. STRAMBIO, *la Pellagra*; Milan, 1890.

VERDETS. Nom donné à des bandes de « royalistes-catholiques », qui arboraient une cocarde verte ou un uniforme vert et qui, après le 9 thermidor an II, puis au début de la seconde Restauration (1815-16), se signalèrent par leurs excès contre les républicains, contre les partisans de Napoléon Ier, et surtout contre les protestants : le théâtre de leurs exploits fut la région du Bas Languedoc, où ils firent régner une véritable terreur, surnommée « Terreur blanche » (V. LOUIS XVIII).

VERDETS. Com. du dép. des Basses-Pyrénées et cant. (E.) d'Oloron-Sainte-Marie; 276 hab.

VERDEY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne; 115 hab.

VERDI (Francesco-Fortunino-Giuseppe), célèbre compositeur italien, né à Roncole, petit village du duché de Parme alors compris dans le dép. français du Taro, le 10 oct. 1813, mort à Busseto, près de Parme, le 27 janv. 1901. Le père du futur compositeur, Carlo Verdi, et sa mère, Luisa Utini, tenaient à Roncole une modeste auberge de village. Le jeune Verdi, encore qu'il montrât dès l'enfance un goût très vif pour la musique, ne pouvait guère le satisfaire. Cependant l'organiste de l'église de Roncole, où il servait ordinairement la messe, consentit à lui donner quelques leçons sur une mauvaise épinette achetée de hasard. Trois ans plus tard, il pouvait remplacer son maître à l'orgue du village, et de Busseto où son père l'avait placé pour qu'il pût fréquenter une école, il venait à pied tous les dimanches s'acquitter de ses fonctions. Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, Verdi conserva ce poste, s'acquittant en même temps d'un petit emploi qu'il avait obtenu chez un commerçant en liqueurs de Busseto. Ce distillateur, nommé Antonio Barezzi, était lui-même un amateur de musique. Il s'intéressa au jeune homme et lui fit prendre des leçons du maître de chapelle de la ville, Giovanni Provesi, artiste de mérite, qui sut deviner les rares dispositions de son élève et les encourager. Aussi, peu de temps après, grâce à la libéralité de son protecteur, Verdi pouvait-il se rendre à Milan où il se proposait de suivre les cours du Conservatoire. Le vieux Francesco Basili, un des derniers maîtres produits par l'école italienne du XVIIIe siècle, ne voulut point l'admettre dans cet établissement : il prétendit même à première vue qu'il manquait totalement de dispositions pour la musique. Il est juste d'ajouter aussi, à la décharge de ce singulier maître, que Verdi touchait alors presque à l'âge où les règlements exigeaient que les élèves quittassent le Conservatoire, et que Basili put penser qu'il était, dans ces conditions, inutile de l'admettre. Quoi qu'il en soit, Verdi, repoussé de ce côté, s'adressa au compositeur Lavigna, accompagnateur de la Scala. Celui-ci lui fit bon accueil et le mit rapidement en état de s'assimiler entièrement la technique musicale, dans les limites où les Italiens la pratiquaient en ce temps.

Le jeune maître avait déjà produit bon nombre de compositions de tout genre. Ce fut vers ce temps-là (1835) qu'il épousa la fille de son protecteur Barezzi et qu'il revint à Busseto exercer les fonctions de maître de musique de la ville. Mais bientôt, désireux de se produire au théâtre, il quittait, après trois ans de séjour, la petite ville pour retourner à Milan avec sa femme et les deux enfants qu'il avait déjà. Il emportait avec lui un opéra entièrement terminé, *Oberto di San Bonifacio*, écrit sur un livret qui lui avait été confié alors qu'il travaillait encore avec Lavigna. Cet opéra renfermait d'assez nombreuses réminiscences, de Bellini tout particulièrement. Cependant, lors de la première représentation à la Scala en 1839, il reçut un assez bon accueil pour mettre en évidence le nom du jeune musicien. Aussi les œuvres qui suivirent celle-ci, début du compositeur au théâtre, furent-elles facilement accueillies des directeurs; en peu d'années, Verdi était considéré comme un des musiciens dramatiques les plus en vue de l'Italie. Ce n'est pas que tous les ouvrages sortis de sa plume au cours de cette période de sa vie aient eu un égal succès. Beaucoup d'entre eux furent reçus assez froidement du public; mais certains, plus favorisés que les autres, avaient suffi à établir solidement la réputation du maître. Bien que toutes ces pièces soient oubliées aujourd'hui, que les progrès du goût musical et la conception plus logique et plus élevée que les musiciens se sont fait de la musique de théâtre ne permettent pas de croire qu'ils sortent jamais de l'indifférence dans laquelle ils demeurent, il convient de citer du moins les plus connus : *Nabucodonosor* (Scala, 1842), un des succès les plus vifs; *I Lombardi* (1843), repris en français en 1847 sous le titre de *Jérusalem; Ernani* (1844); *I due foscari* (1844); *Giovanna d'Arco* (1845); *Attila* (Venise, 1846); *Macbeth* (Florence, 1847); *I masnadieri* (Londres, 1847); *Luisa Miller* (Naples, 1849), etc.

Beaucoup de ces opéras avaient dû une partie de leur succès aux allusions politiques, lesquelles, à cette époque troublée de leur histoire, les Italiens se montraient ingénieux à saisir un peu partout. Cette cause occasionnelle de vogue, qui valut à l'auteur de nombreux démêlés avec la censure autrichienne, n'existait plus pour l'étranger, et cependant un assez grand nombre d'œuvres de Verdi avaient trouvé en France, en Angleterre surtout, un succès égal à celui qui les avait accueillies à leur apparition. En allant diriger à Londres les répétitions d'*I masnadieri*, commandé par le Her Majesty Theatre, le compositeur s'était arrêté à Paris pour préparer les représentations de sa *Jérusalem;* il avait été favorablement accueilli du public et des artistes. De retour en Italie lors de la révolution italienne de mars 1848, il n'allait pas tarder à remporter les succès les plus décisifs de la première partie de sa carrière. *Rigoletto* donné à Milan en 1851, *Il trovatore* à l'Apollo de Rome (1853) et la *Traviata* (Venise, 1853), sont encore les trois œuvres les plus popu-

laires du maître. Ce dernier opéra cependant ne s'imposa pas immédiatement, car la première représentation fit un *fiasco* complet. Après la *Traviata*, Verdi avait gardé quatre années le silence. Les *Vêpres Siciliennes*, commandées par l'Opéra de Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855, furent assez froidement accueillies. *Simone Boccanegra* (Venise, 1857), *il Ballo in Maschera* (Rome, 1859) ne furent pas non plus beaucoup plus heureux, bien que cette dernière œuvre ait réalisé depuis lors une assez belle carrière. On peut passer rapidement sur quelques autres ouvrages du même temps pour arriver à un drame lyrique spécialement écrit pour la scène française, *Don Carlos*, donné à l'Opéra de Paris en 1867. C'est de cet opéra qu'on a coutume de faire dater l'évolution du compositeur vers un style nouveau, plus serré, plus correct, plus harmoniquement conçu. Et en effet, *Don Carlos*, qui remporta un assez beau succès en France, diffère singulièrement déjà, tant par le style que par l'ampleur des proportions, des ouvrages antérieurs de Verdi. Le silence observé par le musicien et qu'il ne rompit qu'en 1871 avec *Aïda*, écrit pour l'inauguration du théâtre italien du Caire, prouve également qu'il s'occupait alors de modifier profondément sa manière d'écrire. Le succès de cette partition fut énorme en tous les pays d'Europe, et réellement les progrès réalisés dans les procédés de style, dans l'observation fidèle des convenances dramatiques, dans la tenue générale de l'œuvre, pour ne point parler de la noblesse et de la force de la pensée musicale, expliquent assez un enthousiasme qui persistera longtemps encore. C'est dans *Aïda*, comme dans le *Requiem* pour Manzoni (1873), qu'on a voulu voir l'influence wagnérienne s'exerçant sur le compositeur italien. Mais nous aurons à dire ce qu'il faut penser de cette opinion.

Après *Aïda*, Verdi a donné encore à la scène plusieurs œuvres importantes, mais après un intervalle de dix-sept ans pour la première : *Otello* (Milan, 1887) et *Falstaff* (Milan, 1893). Ces deux ouvrages, d'une tenue supérieure et d'une perfection de forme remarquable, ont été accueillis très favorablement. Mais il ne semble pas que, malgré leurs mérites, ils aient retrouvé le succès populaire de *Rigoletto*, du *Trouvère* ou d'*Aïda*. Les Italiens eux-mêmes ont pour ces belles productions d'un homme de génie plus de respect que d'amour. Enfin, pour achever de donner une idée de l'œuvre complet du maître, il convient, pour finir, de noter qu'il écrivit aussi diverses compositions, peu nombreuses cependant, pour l'église, la chambre ou le concert.

Quelque jugement d'ensemble que chacun puisse porter sur la valeur de l'œuvre tout entier de Verdi, un fait s'impose tout d'abord à l'attention, fait presque unique dans l'histoire de la musique. Aucun autre artiste ne s'est efforcé comme celui-ci à chercher la perfection de l'idéal qu'il avait conçu, en transformant, en épurant son style jusque au delà des limites de la vieillesse. Malgré les succès qui l'accueillirent à ses débuts, Verdi s'est élevé de jour en jour vers une conception plus haute. Chacun de ses opéras ne fut pour lui qu'une étape vers le but entrevu dont il s'est approché tous les jours davantage. D'*Oberto di San Bonifacio* à *Rigoletto* et au *Trouvère*, la distance est déjà grande; de ces partitions déjà lointaines à *Aïda*, *Otello* ou *Falstaff*, elle apparaît plus considérable encore. Sans doute, d'autres grands maîtres ont pareillement évolué. Beethoven et Wagner, par exemple, ont amplifié jusqu'à la fin leur manière. Mais la distance de leurs débuts aux travaux glorieux de la maturité ne saurait se comparer à celle que Verdi parcourut au cours de sa longue vie. L'évolution du maître italien est encore remarquable en ceci qu'elle n'a guère porté que sur la forme extérieure. Au lieu des idées mélodiques puissantes mais souvent triviales, des plates harmonies et des rythmes monotones de sa première manière, les opéras récents nous offrent une musique souple et correcte, attentive à suivre et à traduire les diverses passions du drame, des mélopées bien dessinées, une instrumentation riche et nourrie, une écriture harmonique d'une pureté quasi classique. Mais cet art au fond n'a pas changé. Il vise toujours à reproduire l'intensité de la vie, à traduire fortement des sentiments simples et peu complexes. Quoiqu'on ait souvent parlé d'influence wagnérienne à propos de Verdi, rien n'est plus erroné que cette opinion, si l'on voit dans l'art de Wagner autre chose qu'un emploi ingénieux et nouveau des procédés techniques dont il est l'inventeur. Dans les dernières œuvres de Verdi, pour qui sait comprendre, l'originalité du maître persiste aussi bien que dans les premières. Son caractère le plus saillant, c'est la recherche sincère de l'effet dramatique ou mieux mélodramatique. Verdi n'a rien d'un lyrique : la musique pure lui est demeurée toujours étrangère. Il n'a pas non plus à un degré éminent le don mélodique, si l'on entend par là la facilité de concevoir des thèmes vraiment élégants et ornés. Sans parler de Rossini, Bellini et Donizetti si inférieurs à lui par ailleurs le dépassent aisément par là. Mais il a à un degré rare le don d'émouvoir fortement : même (ceci à ses débuts) avec des phrases vulgaires, banales ou disgracieuses. Son art ne vise pas à plaire; mais il est ému et sincère admirablement, au point qu'il fait encore son effet aujourd'hui, tout familiarisés que les artistes soient avec des œuvres d'une expression plus fouillée et plus profonde, sinon plus intense.

Malgré la vogue extraordinaire dont il a joui de son vivant, Verdi n'a pas exercé sur l'art une influence considérable. Il n'a point fait école au sens propre du mot. Car les compositeurs réalistes ou *véristes*, comme on dit en Italie, ne se rattachent que très indirectement à ses tendances et peu ou point du tout à ses procédés. Il est arrivé d'ailleurs en un temps où le goût musical a fortement ressenti l'empreinte de Richard Wagner et où la culture allemande s'est imposée uniformément à la musique de toutes les écoles. On peut le considérer à juste titre comme le dernier des grands musiciens italiens, formés exclusivement ou peu s'en faut par la fréquentation de leurs compositeurs nationaux. Lui et Rossini auront magnifiquement affirmé dans le siècle qui vient de finir le génie d'une race qui enfanta jadis d'admirables chefs-d'œuvre et qui, même aux heures de sa pire décadence, est demeurée capable de produire souvent des œuvres encore délicieuses et charmantes. A cette race prédestinée à qui il n'a manqué que de connaître mieux le prix de l'effort, Verdi aura légué un admirable exemple, plus fécond peut-être pour l'avenir que ses plus belles œuvres elles-mêmes. Henri Quittard.

Bibl. : Abramo Basevi, *Studio sulle opere di Giuseppe Verdi*; Florence, 1859. — Ghislanzoni, *Reminiscenze artistiche; gli Artisti da Teatro*. — B. Bermani, *Schizzi sulla vita e sulle opere del maestro Giuseppe Verdi*; Milan, 1846. — G. Perosio, *Cenni biografici su Giuseppe Verdi, seguite da breve analisi dell' « Aïda » e della Messa da Requiem*; Milan, 1875. — Antonio Peña y Goni, *Aïda, ensayo critico musical*; Madrid, 1875. — Vicenzo Sassaroli, *Considerazioni sullo stato attuale dell'arte musicale in Italia*; Gênes, 1876. — Marchese G. Monaldi, *Verdi e le sue opere*; Florence, 1877. — Arthur Pougin, *Verdi, Histoire anecdotique*; Paris, 1886.

VERDIER (Ornith.). Genre de Passereaux, de la famille des *Fringillidés* (V. ce mot), en latin *Ligurinus* ou *Chloris*, caractérisé par un bec fort et voûté, épais à sa base, un peu aplati sur les côtés, les tarses médiocres, la queue moyenne et un peu fourchue. Le Verdier (*Ligurinus chloris*) est de la taille du Moineau, vert, lavé de jaune avec des taches noires. Il habite l'Europe : en France il est sédentaire, se nourrissant exclusivement de grains en été, de pulpe de raisin à l'automne et en hiver. Il niche sur les arbres, et ses œufs, au nombre de quatre à six, sont d'un beau bleu tacheté de brun et de gris violet. En hiver, il forme de grandes bandes avec les Pinsons et les Bruants. Des espèces voisines habitent la Perse, la Chine et le Japon. E. Trt.

VERDIER (Anc. dr.). Les verdiers, dont le nom latin *viridarius* signifie garde d'un verger, étaient des officiers des eaux et forêts placés, au début, immédiatement après les maîtres des eaux et forêts, devant lesquels leurs sentences pouvaient être portées en appel. Leur juridiction s'étendait sur une étendue de bois et de pays appelée *verderie*. Après Philippe le Bel, il y eut des verderies données à titre de fief et de cens à des particuliers, à la charge de garder les forêts du roi. Enfin le verdier s'est encore appelé gruyer, forestier, châtelain, concierge, segrayer, maître sergent et garde-marteau (V. Gruerie). Les verderies ont été supprimées par un édit du mois d'août 1669.

VERDIER (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmiral ; 460 hab.

VERDIER (Jean-Antoine, comte), général français, né à Toulouse le 1er mai 1767, mort en 1839. Entré au service dès 1785, il ne devint sous-lieutenant qu'en 1792, mais s'éleva dès lors rapidement dans la hiérarchie militaire, grâce aux guerres de la Révolution. Aide de camp d'Augereau à l'armée des Pyrénées-Orientales en 1794, il suivit ce général en Italie, fut fait lui-même général de brigade pour sa belle conduite à Castiglione (1796), prit part à l'expédition d'Egypte et, par de nouvelles actions d'éclat à Damiette (dont il fut quelque temps gouverneur), et au Caire, qu'il défendit vaillamment après la mort de Kléber, mérita le grade de général de division. Rappelé en Europe, il servit sous Murat, puis sous Gouvion-Saint-Cyr et Masséna en Italie, de 1801 à 1806, fut attaché à la grande armée à cette dernière époque, se distingua à Heilsberg et à Friedland (1807), fut ensuite envoyé en Espagne (1808), où il soutint sa réputation dans les armées d'Aragon et de Catalogne, commanda une division sous Oudinot pendant la campagne de Russie (1812), et fut grièvement blessé devant Polotsk. En 1813, on le retrouve à l'armée d'Italie, qu'il commande en second, et notamment à la bataille du Mincio. Bien traité par les Bourbons en 1814, il n'en accepta pas moins de Napoléon, pendant les Cent-Jours, le titre de pair de France et le commandement de la 8e division militaire. Aussi fut-il mis à la retraite après la seconde Restauration. La royauté de Juillet le replaça plus tard dans le cadre de réserve (1830). A. D.

VERDIER (Aymar), architecte français, né à Tours le 19 nov. 1819, mort vers 1883. Elève de Henri Labrouste, Aymar Verdier fut d'abord sous-inspecteur des travaux de l'église Sainte-Clotilde, à Paris, puis attaché, de 1848 à 1876, à la commission des monuments historiques, et architecte des édifices des diocèses d'Amiens et de Beauvais de 1849 à 1871. On doit à cet architecte les relevés et la restauration de plusieurs édifices dans les dép. de la Somme, de l'Oise, d'Indre-et-Loire, de Saône-et-Loire et de Seine-et-Oise ; les couvents de la communauté des Dames de l'Assomption à Bordeaux et à Auteuil ; l'église Saint-Maur à Lunéville, et la chapelle du château de Touvent. Verdier a exposé la plupart de ces édifices aux Salons annuels et à l'Exposition universelle de 1878 et a publié, en collaboration avec le Dr Cattois, un fort remarquable ouvrage, précieux pour d'anciennes constructions aujourd'hui disparues, et intitulé *l'Architecture civile et domestique au Moyen Age et à la Renaissance* (Paris, 1853, 2 vol. in-4, pl.). Ch. Lucas.

VERDIÈRE (La). Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Rians ; 920 hab.

VERDIGNY. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre ; 501 hab.

VERDILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre ; 632 hab.

VERDILLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Château-Thierry ; 248 hab.

VERDON. Rivière de France (V. Alpes [Basses-] et Var [Dép.]).

VERDON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde ; 120 hab.

VERDON (Le). Com. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Saint-Vivien ; 736 hab.

VERDON. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 416 hab.

VERDONNET. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes ; 237 hab.

VERDOT (Vitic.) (V. Vigne).

VERDOUBLE. Rivière du dép. des *Pyrénées-Orientales* (V. ce mot).

VERDUN. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Cabannes ; 397 hab.

VERDUN. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (N.) de Castelnaudary ; 570 hab.

VERDUN ou **VERDUN-sur-Meuse**. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Meuse, sur les deux rives de la Meuse qui s'y partage en cinq bras, entourée de collines; 22.151 hab. (12.780 aggl.). Stat. des lignes Reims-Conflans et Toul-Sedan du chem. de fer de l'Est, à 237 m. d'alt. Evêché, grand et petit séminaires, tribunaux civil et de commerce,



Porte de la Chaussée, à Verdun.

siège de la 79e brigade d'infanterie et de la 3e brigade de hussards ; bibliothèque (40.000 vol. et 400 manuscrits) ; musée, théâtre ; cathédrale des XIe et XIIe siècles ; bel hôtel de ville du XVIIe siècle ; palais épiscopal du XVIIIe siècle, bâti par Robert de Cotte ; statue du général de Chevert sur la place Sainte-Croix. Verdun se compose de deux parties séparées par la Meuse : sur la r. g., au N.-O., la ville ancienne aux rues tortueuses et montantes que couronne la citadelle (qui renferme les restes de l'abbaye de Saint-Vanne, centre d'une réforme de l'institut bénédictin en 1600) ; sur la r. dr., au S.-E., la ville nouvelle, de la fin du moyen âge et des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Il subsiste de l'enceinte du moyen âge deux portes dont une, la porte de la Chaussée, date du XVe siècle, avec deux tours, et sert de prison. Fabrication considérable de confitures, dragées, liqueurs ; l'industrie consiste en outre en brasserie, menuiserie d'art, tannerie, moulins à farine, passementerie, eau-de-vie ; commerce de bois, de bétail, de céréales, de vin ; mines de marbre. Verdun est une place forte de premier ordre ; étroitement enfermée dans son enceinte, dominée par sa citadelle, défendue par l'ouvrage Saint-Victor, elle emprunte son importance au fait qu'elle est l'aile gauche de la ligne Toul-Verdun ; une ceinture de forts, élevés depuis 1874, en fait une place d'armes très puissante : sur la rive gauche de la Meuse, elle est protégée : en première ligne, par quatre ouvrages disposés en demi-cercle sur 6 kil. (Bois de Chapitre, Baleycourt, Bois de Sartelles et Germanille), appuyés en outre au S. et à l'O.; en seconde ligne, par les forts Regret et Chaume et deux autres ouvrages. Sur la rive droite de

la Meuse se développe la ligne de défense intérieure avec 7 forts, et la ligne extérieure avec 7 autres forts, et 11 batteries disposées sur 9 kil. de long. Au N., elle est reliée à la Meuse par le fort Donaumont-Côte de Froide et 11 ouvrages. L'ensemble de ces défenses couvre 48 kil. Les 53 kil. de Verdun à Toul sont couverts par la chaîne des forts de Génicourt, Troyon, Les Paroches, Camp des Romains, Liouville, Gironville, Jouy-sous-les-Côtes. — Verdun est l'ancien *Verodunum ;* au moyen âge, la ville était la propriété temporelle de ses évêques ; en août 843, le traité de Verdun régla le partage de l'Empire carolingien entre les fils de Louis le Pieux, l'empereur Lothaire Ier, Louis l'Allemand et Charles le Chauve, et sépara complètement la France de la Germanie. Verdun, comme toute la Lorraine, passa à l'Empire germanique. La guerre de Henri II et de Charles V ramena Verdun à la France (1552), mais elle ne fut définitivement cédée avec son territoire, avec Metz et Toul, qu'au traité de Westphalie. Vauban fortifia Verdun. La ville a subi deux sièges mémorables : en 1792, contre les Prussiens ; et en 1870, Verdun, cernée le 25 sept., assiégée le 13 oct., se rendit le 8 nov.

BIBL. : CLOUET, *Histoire de Verdun et du Verdunois*, 1838-40, 3 vol. — Ch. JUSSY, *Histoire politique et religieuse de Verdun*, 1843, 2 vol. — GABRIEL, *Verdun, notice historique*, 1888. — N. FRIZON, *Bibliothèque verdunoise*, 1885-1889, 4 vol.

VERDUN-SUR-GARONNE. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, sur la r. g. de a Garonne ; 3.101 hab. (1.266 aggl.). Eglise du XIIIe siècle. Du XIVe siècle à la Révolution, Verdun fut le chef-lieu d'une circonscription judiciaire importante.

VERDUN-SUR-SAÔNE-ET-DOUBS (*Verodunum castrum, Viredunum, Virdunum ad Ararim* ou *ad Dubim*). Ch.-l. de cant. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, au confluent de la Saône et du Doubs ; 1.585 hab. (1.472 aggl.) Stat. de chem. de fer de la ligne de Chagny à Dole. Huileries. Tuileries. Four à chaux. Traces de voie antique. Découvertes d'objets gallo-romains (monnaies, poteries). Au moyen âge, le château, situé dans une île, fut fortifié, et la ville entourée de murailles. Ils furent assiégés ou pris par les Français en 1478, par des Italiens en 1522, par les Ligueurs en 1589 et 1592, par les Impériaux en 1636 et par les Frondeurs en 1650 et en 1653. C'est au cours du siège de 1592 que Marguerite de Busseul, femme de Héliodore de Thiard, gouverneur de la ville, sauta avec les poudres en prenant part à la défense, et c'est à la suite de celui de 1653 que Louis XIV fit démolir l'enceinte. Verdun a appartenu avant la Révolution aux de Sainte-Croix, aux de Luyrieux, aux de Mareschal, aux de La Chambre, aux de Gadagne, pour qui il fût érigé en comté en 1593, et finalement aux de Pons. Guy, seigneur de Verdun, avait donné des franchises aux habitants en 1234, et Eudes, seigneur de Verdun, y avait fondé un hôpital en 1370, qui fut brûlé en 1592. Armes : *D'azur à trois chevrons d'or.*

BIBL. : J.-P.-Abel JEANDET, *Annales de la ville de Verdun-sur-Saône-et-Doubs ;* Paris, 1865. — Du même, *Fragments des Annales de la ville de Verdun-sur-Saône-et-Doubs ;* Dijon, 1893. — Du même, *Lettre sur les armoiries de Verdun ;* Chalon-sur-Saône, 1856. — FERTIAULT, *Dictionnaire du langage populaire verduno-chalonnais ;* Paris, 1896.

VERDUNOIS. Pays de l'anc. France, compris aujourd'hui dans le dép. de la Meuse. Long et large de 65 kil. Il comprenait l'Ornois et le Dormois : sa capitale était Verdun et ses villes principales Clermont-en-Argonne, Etain, Dun et Montfaucon.

VERDURE (Augustin-Joseph), homme politique français, né à Remilly (Pas-de-Calais) en 1825, mort à la presqu'île Ducos (Nouvelle-Calédonie) le 28 avr. 1873. Instituteur public, puis comptable à Paris, affilié à l'*Internationale* et à la *Fédération des travailleurs*, il soutint dans les réunions publiques de 1869 la candidature de Henri Rochefort. Caissier du journal *la Marseillaise*, dont Rochefort était rédacteur en chef, il fut, en même temps que son patron, arrêté en févr. 1870, mais bientôt relâché. Adjudant-major d'un bataillon de la garde nationale pendant le siège de Paris, il ne joua au 31 oct. qu'un rôle effacé. Il fut élu par le XIe arrondissement membre de la Commune insurrectionnelle (20 mars 1871), se montra des plus assidus aux séances, et participa aux mesures les plus violentes. Le conseil de guerre le condamna à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée (2 sept. 1871). H. MONIN.

VERDY DU VERNOIS (Julius de), général d'infanterie prussien, né à Freistadt (Silésie) le 19 juil. 1832. D'une famille française émigrée après la révocation de l'Edit de Nantes, officier en 1850 au 14e régiment d'infanterie dont il a rédigé l'histoire (1860), capitaine en 1861, à l'état-major de l'armée russe à Varsovie de 1863 à 1865, major en 1866, il fit la campagne de Bohême, et en 1870 la guerre de France comme chef de division dans le grand état-major de l'armée allemande. Il professa à l'Académie de guerre de 1867 à 1872. Général en 1876, chef de division au ministère de la guerre en 1879, chef de la 1re division à Kœnigsberg en 1883, gouverneur de Strasbourg en 1887, ministre de la guerre de 1889 à 1890, il dut quitter ce poste par suite d'une indiscrétion professionnelle au cours des discussions parlementaires. Elève du feld-maréchal de Moltke, Verdy du Vernois a publié des travaux remarquables (traduits en français) : *Participation de la 2e armée à la campagne de 1866 ; Etudes sur l'art de conduire les troupes* (1873) ; *Etudes d'histoire militaire d'après la méthode applicative* (1876) ; *Essai sur le jeu de guerre* (1876) ; *Essai sur les manœuvres de cavalerie* (1876) ; *Sur les problèmes pratiques du service de campagne* (1887) ; *Etudes sur le service de campagne* (1876). En 1894, l'Université de Kœnigsberg l'a nommé « Doctor philosophiæ h. c. ». On lui doit encore : *Studien ueber den Krieg* (1891-96), et *Im grossen Hauptquartier 1870-71. Persoenliche Erinnerungen* (1895). Verdy du Vernois est un des principaux écrivains militaires allemands : il a donné les méthodes de conduite des troupes de cavalerie et de guerre de siège. On a joué en 1894 à Strasbourg une tragédie de lui : *Alarich.*

VÈRE (La). Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot).

VÈRE. Rivière du dép. du *Tarn* (V. ce mot).

VERE (De). Une des plus anciennes familles anglaises, probablement originaire de Ver, près Bayeux, et fondée par un des compagnons de Guillaume le Conquérant, Aubrey de Ver ; elle s'est continuée dans la ligne mâle sans aucune interruption, pendant plus de cinq siècles et demi. Parmi ses membres les plus connus, nous citerons : *Aubrey*, grand chambellan, mort en 1141, dont le fils *Aubrey* fut le premier comte d'Oxford ; celui-ci mourut en 1194. — *Robert*, frère du précédent, comte d'Oxford, né vers 1170, mort en 1221, juge de la cour royale. — *John*, comte d'Oxford (1313-60), prit une part importante à toutes les guerres d'Edouard III et accompagna le prince Noir dans sa célèbre expédition du Languedoc (1355). — *Robert*, comte d'Oxford et duc d'Irlande (1362-92), favori de Richard, qui le combla d'honneurs et de bénéfices, le créa marquis de Dublin et duc d'Irlande, excita par tant de faveur la jalousie des autres courtisans contre lesquels il leva des troupes en 1387 ; mais il ne fut pas le plus fort, et battu par Arundell, il fut condamné comme traître par le Parlement (1688), et obligé de passer aux Pays-Bas, puis à Paris où l'accompagna Michel de La Pole, banni comme lui. Il mourut d'une blessure reçue à la chasse. — Comme il n'avait pas d'enfants, ses titres passèrent à son oncle *Aubrey de Vere* (1340-1400). — *John*, comte d'Oxford (1443-1513), partisan zélé de la maison de Lancastre, fut jeté à la Tour pour ce motif, en 1468. A peine délivré, il passa en France et en revint avec Warwick, qu'il aida de tout son pouvoir dans l'entreprise de la restauration de Henri VI. Battu à Barnet par les troupes d'Edouard, il retourna en France,

d'où en 1473 il dirigea une expédition qui avorta. Enfermé à Ham, il s'enfuit en 1484 avec la complicité du gouverneur, et vint faire ses offres de service au comte de Richemond. Il devint capitaine général de l'armée en 1485, conseiller privé, connétable de la Tour, amiral d'Angleterre, etc. Il dirigea l'expédition de Picardie (1492), écrasa les rebelles de Cornouailles en 1497. — *John*, comte d'Oxford (1490-1540), très populaire sous le nom du « Bon Comte », fut le premier protestant de la maison de Vere. — Son fils *John* (1512-62) fut également populaire sous le nom du « Bon Lord ».— *Horace*, baron Vere de Tilbury (1565-1635), frère du précédent, servit avec distinction aux Pays-Bas en 1592-94 et se distingua brillamment au siège de Cadix (1596), puis à Ostende (1602-04). Il acquit le renom du meilleur capitaine que possédât alors l'Angleterre. Aussi fut-il mis en 1620 à la tête de l'expédition envoyée au secours du Palatinat. Il occupa Mannheim, où jusqu'en 1622 il ne fut pas trop inquiété. Assiégé par Tilly, il fit une défense désespérée, mais, presque sans troupes et sans secours, il dut capituler. Revenu en Angleterre, il fut nommé maître général de l'artillerie (1623). En 1624, il seconda le prince Maurice dans la défense de Breda et lui succéda en 1625. Parmi ses plus remarquables entreprises, il faut citer ensuite le siège de Bois-le-Duc (1629), et celui de Maastricht (1632). — *Francis* (1560-1609), frère du précédent, acquit comme général une gloire presque égale. Il combattit presque constamment aux Pays-Bas, et son nom est attaché à tous les faits militaires importants de l'époque : sièges de Sluys (1587), de Berg-op-Zoom (1588), le ravitaillement de Rheinberg (1589), la prise de Breda (1589-90), celle de Zutphen (1591), celle de Nimègue (1592), celle de Gertruidenberg (1593), etc. Il eut une grande part dans les conseils des Etats-Généraux et réussit à faire adopter ses vues dans la tactique à suivre contre l'infanterie espagnole. Il battit le comte de Varras à Turnhout (1598). Vere négocia aussi le nouveau traité d'alliance avec la Hollande, puis il reprit la campagne contre les Espagnols ; remportant, avec Maurice et son frère Horace, des succès signalés : Nieuport (1599), Ostende (1601-02), Ryswyck (1603), etc. La paix signée avec l'Espagne, Vere devint gouverneur de Portsmouth en 1606 et occupa ses loisirs à écrire ses *Commentaires* (1657). — *Edward*, comte d'Oxford (1550-1604), attaché à la cour d'Elisabeth, dès son enfance, épousa Anne Burghley en 1571 et se fâcha bientôt à mort avec son beau-père, qui avait poursuivi sans ménagement le duc de Norfolk, son parent ; en 1574, il s'enfuit en Flandre sans le consentement de la reine qui le fit ramener de force. Autorisé à voyager en Italie, il s'y signala par mille extravagances. Au reste, il se querellait avec tout le monde, insultait grossièrement Sidney en 1579, se battait en duel avec Thomas Knyvet en 1582, gaspillait sa fortune en folies. La reine finit par le faire enfermer dans sa propre maison. Oxford obtint son pardon, et Elisabeth le remaria avec une grosse héritière, Elisabeth Bentham. Le comte ne se conduisit guère mieux et mourut dans l'impénitence finale. Cet excentrique était un homme de goût ; il protégea les hommes de lettres et les musiciens, et écrivit lui-même des poésies remarquables par leur mouvement lyrique. — *Henry*, comte d'Oxford (1593-1625), fils du précédent, outra les mauvaises qualités de son père et tomba dans les pires débauches. Fort courageux, il se distingua dans le Palatinat sous les ordres de son parent Horace. Il ne savait pas cacher sa pensée, et ses trop libres appréciations sur la politique extérieure lui valurent d'être à deux reprises emprisonné à la Tour. On finit par le marier en 1624 à Diana Cecil, l'une des plus jolies femmes de la cour. Oxford parut s'assagir un peu, et servit avec distinction aux Pays-Bas où il fut enlevé par la fièvre. — *Aubrey*, comte d'Oxford (1626-1703), aussi original que ses parents, eut ses biens confisqués par ordre du Parlement, et en 1654 fut enfermé à la Tour pour « avoir conspiré contre le lord protecteur ». Il se tira assez facilement de ce mauvais pas et vécut tranquillement pendant toute la période troublée de la République. A la Restauration, il fut nommé lord lieutenant d'Essex, et promu lieutenant général en 1678. — Les titres des de Vere sont passés après 1750 dans la famille de Saint-Albans, par suite du mariage de Diana, fille d'Aubrey, avec Charles Beauclerk. R. S.

VEREAUX. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Sancoins ; 461 hab.

VEREL-DE-MONTBEL. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Pont-de-Beauvoisin : 375 hab.

VEREL-PRAGONDRAN. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. (N.) de Chambéry ; 292 hab.

VÉRELIUS (Olof), archéologue et philologue suédois, né à Hæsleby le 12 févr. 1618, mort à Upsal le 3 janv. 1682. Après avoir étudié à Dorpat (1633) et à Upsal (1638), il voyagea et prononça à son passage à Paris un discours en latin sur le couronnement de la reine Christine. En 1662, on créa pour lui une chaire d'antiquités scandinaves à l'Université d'Upsal ; en 1666, il fut nommé « antiquaire » du royaume et en 1679 bibliothécaire de l'Université, mais conserva sa chaire de professeur. Ses œuvres historiques manquent de toute base sérieuse ; ses travaux linguistiques et littéraires ne sont pas absolument à dédaigner, surtout si l'on tient compte de l'époque où ils ont été composés : *Epitomarum Historiæ Svio-Gothicæ libri quatuor* (imprimé seulement en 1730), où il fait remonter à Magog, fils de Japhet, l'histoire de Suède, *Index linguæ veteris scyto-scandicæ sive gothicæ* (publié par O. Rudbeck en 1691) ; *Gothrici et Rolfi, Westrogothiæ regum historia*, édition et traduction en suédois d'une saga islandaise (1664) ; *Herrauds och Bosa Saga* (1666) ; *Hervarar saga* (1672), etc. ; *Manuductio ad Kunographiam Scandicam* (1675), etc. Il eut avec son collègue J. Scheffer, au sujet de l'emplacement d'un temple païen à Upsal, une querelle qui fut célèbre au XVIIe siècle (cf. Annerstedt, *Schefferus et Veretius*).

VEREMUNDO, roi des Asturies (V. BERMUDE Ier).

VERESPATAK. Com. de Transylvanie, comitat d'Unterweissenburg, à l'E. de Abrudbanya ; 3.361 hab. Centre de l'exploitation des plus productives mines d'or de l'Europe ; l'exploitation est assez primitive et les travaux faits sans méthode ; la production varie de 4 millions à 10 millions. Les mines se trouvent dans la montagne de Kirnik, à l'E. du bourg, et dans les montagnes voisines ; exploitées il y a plus de 2.000 ans. On y trouve des traces grandioses du passage des Romains.

VÉRÉTILLE (*Veretillum* Cuv.) (Bot.). Genre de Cœlentérés-Anthozoaires, de l'ordre des Alcyonnaires, très voisins des *Pennatules* (V. ce mot) et essentiellement caractérisés par le polypier cylindrique à axe corné flexible, et les polypes rétractiles, irrégulièrement répartis suivant trois rangées longitudinales. Le *V. pusillum* Phil. et le *V. cynomorium* Poll. se rencontrent dans la Méditerranée. Dr L. Hn.

VÉRETZ. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr., cant. (S.) et à 9 kil. E.-S.-E. de Tours, sur la r. g. du Cher, à 55 m. d'alt. ; 787 hab. (avec la com.). Stat. du chem. de fer de Tours à Vierzon. Excellents vins. Reste d'un château du XVe siècle. Eglise de la Renaissance. Paul-Louis Courier y a été assassiné : deux monuments lui ont été élevés.

VEREUX. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 327 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VERFEIL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse ; 1.894 hab.

VERFEIL. Com. du dép. de Tarn-en-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Saint-Antonin ; 924 hab.

VERFEUIL. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan ; 571 hab.

VERFU-URLI (Mont) (V. KARPATES).

VERGARA (Ruiz de), géographe espagnol (V. Castillo).

VERGE. I. Histoire. — Les verges (*virgæ*) différaient du bâton rigide (*fustis*) dont les soldats criminels étaient frappés à Rome jusqu'à ce que mort s'ensuivît; c'étaient des baguettes flexibles dont on cinglait le dos des patients mis à nu. Elles étaient l'un des châtiments infligés aux esclaves par leurs maîtres, et Plaute ne tarit pas en plaisanteries sur cette punition douloureuse et humiliante. Les faisceaux des consuls et de plusieurs magistrats se composaient de branches de bouleau ou d'orme réunies par une courroie, et auxquelles les licteurs ajoutaient leur hache lorsque leur maître sortait de Rome pour se rendre dans sa province ou dans les camps. A la fois appariteurs et bourreaux, ils dénouaient leurs faisceaux pour passer les malfaiteurs par les verges, et cette peine, en cas de condamnation capitale, n'était qu'un prélude à la chute de la tête sous le fer. Tel fut le supplice infligé aux fils de Brutus, et celui auquel échappa le jeune Horace. Par la suite, frapper de verges un citoyen passa pour un attentat à la majesté romaine, et Cicéron dénonce comme un fait à peine croyable que Verrès ait osé faire attacher au poteau et battre de verges Gavius, à qui il aurait dû suffire, pour désarmer les licteurs, de jeter ce cri : « Je suis citoyen romain ! » Les lois barbares épargnaient ce supplice aux hommes libres, mais le prédisposaient aux serfs, et c'était par centaines qu'elles prescrivaient les coups de fouet ou de verges pour un vol ou un autre méfait. Les verges ont été une punition militaire maintenue dans nos armées jusqu'à la Révolution, et elles n'ont pas été supprimées dans tous les codes militaires.

Au point de vue pédagogique, il y a peu à ajouter à ce qui a été dit des châtiments corporels et en particulier de la fustigation dans les art. Fouet, Pédagogie, Punition et Récompense. L'instrument traditionnel de la fustigation scolaire consistait en un faisceau de baguettes de coudrier ou de bouleau, tandis que le fouet et le martinet comportaient un court manche de bois armé de cordelettes en cuir ou en chanvre. Les verges, si longtemps en honneur dans l'éducation privée et publique, et desquelles il n'y eut même pas dispense pour Louis XIV enfant et les princes et princesses de son sang, ont passé pour tellement indispensables dans l'enseignement de la grammaire qu'un rudiment du xe siècle portait le titre de *sparadorsum* (parados), sous prétexte que ses explications, grâce à leur lucidité, pénétreraient d'elles-mêmes et sans aide dans les cervelles des écoliers. Au delà du Rhin, la verge se donnait au pédagogue comme signe d'investiture et, au xviie siècle, les enfants étaient encore tenus, dans certaines écoles, de la baiser avec vénération, en lui adressant cette prière : « O toi, verge chérie, fais-moi sage, fais-moi bon, pour que je n'aille pas au bourreau ». Dans plusieurs villages on célébrait même la fête de la verge. Au collège Louis-le-Grand, les jésuites ne la maniaient pas eux-mêmes, mais déléguaient leurs pouvoirs à des subalternes : cuisinier, portier de la maison ou cordonnier du voisinage, gens à poigne et en état de gagner consciencieusement leurs douze sous par dos fouetté en public, leurs trois livres lorsqu'ils opéraient à huis clos. La maison de Navarre, du moins, distribuait le fouet gratuitement, grâce à la munificence du roi, qui, premier boursier du collège, faisait abandon de sa pension pour qu'elle servît à payer les honoraires du fouetteur.

Huissier à verge. Les sergents royaux reçus au Châtelet portaient, dans l'exercice de leurs fonctions, une baguette blanche; celui qui vient, dans *Tartufe*, sommer Orgon de vider les lieux s'annonce, en ces termes :

> Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
> Et suis huissier à verge, en dépit de l'envie.

On appelait « huissier à cheval » celui qui avait le droit d'instrumenter dans tout le royaume. La baguette de l'huissier à verge était sans doute un souvenir de la *baguette sacrée* que, chez les Francs et même sous les premiers Capétiens, portèrent les hérauts d'armes, comme symbole de leur inviolabilité. Quant à la *verge d'Aaron*, elle était, comme la baguette de Circé, l'emblème ou l'instrument d'un pouvoir miraculeux. Marcel Charlot.

II. Nomenclature botanique. — Verge à berger, V. de pasteur désignent le *Dipsacus pilosus* L. et le *D. sylvestris* DC. (V. Dipsacus). — V. d'or ou V. dorée (Grande). C'est le *Solidago Virga aurea* L. (V. Solidage). — V. sanguine. L'un des noms du *Cornus sanguinea* L. (V. Cornouiller). Dr L. Hn.

III. Métrologie. — Ancienne mesure française d'arpentage qui variait suivant les localités, comme la toise ou le pied. On comptait généralement de 20 à 26 pieds dans une verge. La verge moyenne de 24 pieds était une longueur de 3 toises, c.-à-d. environ $5^m,85$. On donnait le nom de *vergée* à une superficie équivalent au quart de l'arpent.

IV. Astronomie. — Verge d'or (V. Arbalestrille).

VERGE. I. Anatomie. — La verge, ou pénis, est un organe qui sert à la copulation. Elle possède quatre enveloppes. Sa partie centrale est formée d'organes érectiles, les corps caverneux et l'urètre.

Enveloppes. — Ces enveloppes sont, de dehors en dedans : la peau, la tunique musculeuse, la tunique celluleuse, la tunique élastique. La peau, très mince, s'adosse à elle-même, à l'extrémité de la verge, pour former le prépuce. Le prépuce, partie qu'on retranche dans la circoncision, est un adossement des trois enveloppes superficielles de la verge. Il est constitué de telle façon que, lorsqu'on exerce une traction d'avant en arrière sur la verge, le prépuce se dédouble et les diverses couches qui le constituent se continuent directement avec les trois enveloppes superficielles du pénis. L'enveloppe musculeuse de la verge, sous-jacente à la peau, est formée de fibres musculaires lisses, les unes longitudinales, les autres circulaires, irrégulièrement entre-croisées, et formant le muscle péripénien. L'enveloppe celluleuse est un tissu conjonctif lâche, ne contenant jamais de graisse, et riche en fibres élastiques. Les vaisseaux et les nerfs superficiels cheminent dans cette couche. La couche élastique, ou fascia pénien, la plus profonde, forme une gaine commune aux corps caverneux et à l'urètre. C'est sur cette enveloppe solide que glisse la peau du prépuce quand on le tire en arrière.

Parties constituantes de la verge. — La verge proprement dite, abstraction faite de ses enveloppes, est formée par les corps caverneux et la portion spongieuse de l'urètre. Ce dernier organe a été déjà décrit (V. Urètre).

Corps caverneux. Les corps caverneux constituent, pour ainsi dire, la partie fondamentale de la verge. Ils sont disposés comme les deux canons d'un fusil à deux coups, parallèles et séparés par une cloison verticale incomplète en forme de peigne. Ils s'attachent aux branches descendante du pubis et ascendante de l'ischion par deux racines, racines des corps caverneux. En avant, l'extrémité des deux corps caverneux, qui est arrondie, est coiffée par le gland qui la déborde par sa base. Les corps caverneux, ainsi que leurs racines, sont limités de toutes parts par une enveloppe fibro-élastique criblée de trous, par lesquels est versé le sang artériel. L'intérieur des corps caverneux est formé par une grande quantité de cloisons, ou trabécules musculaires, et par conséquent contractiles. Ces cloisons, en s'entre-croisant, limitent des espaces, ou aréoles, pleins de sang et communiquant les uns avec les autres. L'extrémité antérieure des corps caverneux est recouverte par le gland. Le ligament antérieur des corps caverneux unit ces parties. Ce ligament envoie plusieurs prolongements antérieurs dans l'épaisseur du gland. L'extrémité postérieure est constituée par ses racines qui sont fusiformes. Elles sont entourées par le muscle ischio-caverneux et confondent leurs insertions avec les fibres de ce muscle.

Vaisseaux et nerfs. Un organe dont l'érection est rapide et fréquente, dont la rigidité doit être suffisante, reçoit nécessairement beaucoup de vaisseaux. Son exquise

sensibilité nécessite aussi une grande quantité de nerfs. La verge reçoit de nombreuses artères. Les unes vont aux enveloppes, les autres aux organes centraux. Les artères des enveloppes sont les honteuses externes. Elles naissent de l'artère fémorale, immédiatement au-dessous de l'arcade crurale. Ces enveloppes reçoivent encore l'artère périnéale superficielle qui se porte à la peau de la face inférieure de la verge, et qui est fournie par l'artère honteuse interne. Cette dernière donne aussi l'artère dorsale du pénis qui se rend à la peau de la partie supérieure de la verge. Les artères centrales sont différentes pour les corps caverneux et la portion spongieuse de l'urètre. Ces dernières sont : la transverse du périnée et la dorsale du pénis. La transverse du périnée, venue de la honteuse interne, se jette dans le bulbe, et verse son sang dans ses aréoles. La dorsale du pénis parcourt la gouttière longitudinale supérieure des corps caverneux et vient se terminer dans le gland, de la même manière que la précédente, dans le bulbe. Ces deux artères donnent aussi des ramifications à la partie moyenne du corps spongieux de l'urètre. L'artère caverneuse se porte vers le point de réunion des deux racines des corps caverneux, fournit une artère récurrente qui rétrograde vers les racines et pénètre dans les corps caverneux en suivant son axe. Les veines du pénis sont superficielles et profondes. Les superficielles naissent des enveloppes du pénis et se dirigent les unes vers le scrotum pour se confondre avec les veines de cette région, les autres vers la face supérieure de la verge, pour former une grosse veine, la veine dorsale superficielle. Celle-ci se porte vers la racine de la verge et se termine dans l'une des deux veines saphènes internes, et parfois dans les deux, en se bifurquant. Les veines profondes du pénis sont indépendantes dans les corps caverneux et dans la portion spongieuse de l'urètre, comme les artères. Les veines bulbeuses, une fois sorties du bulbe, passent dans l'intervalle qui sépare les racines des corps caverneux et se jettent, tantôt dans les veines honteuses internes, tantôt dans le plexus veineux de Santorini. Les veines du gland, ou veines balaniques, entourent la couronne du gland, pour se réunir en haut et en arrière et former la veine dorsale profonde du pénis. Cette veine chemine entre les corps caverneux et l'enveloppe élastique de la verge, puis elle passe au-dessous de la symphyse pubienne et se jette dans le plexus de Santorini. Les veines dont il vient d'être question sont les veines de la portion spongieuse de l'urètre. Les veines caverneuses sortent des corps caverneux par quatre points; on peut les diviser en antérieures, postérieures, supérieures et inférieures. Les lymphatiques de la verge sont superficiels et profonds. Il existe, le long de la face dorsale de la verge, un tronc lymphatique appelé lymphatique dorsal superficiel, quelquefois double, qui suit le même trajet que la veine dorsale. Ce lymphatique, formé par le réseau lymphatique du prépuce, se jette dans l'un des ganglions inguinaux internes, après avoir recueilli sur son trajet des lymphatiques venus de la peau des parties latérales de la verge. Les lymphatiques profonds de la verge naissent sur le gland par un réseau intra-muqueux et un réseau sous-muqueux, communiquant d'une part avec les lymphatiques de l'urètre, et d'autre part avec ceux du prépuce. Un plexus lymphatique existe aussi sur les parties latérales du frein. De ces réseaux lymphatiques naissent de petits troncs formant une couronne en arrière de la base du gland, troncs qui donnent naissance, par leur réunion sur le dos de la verge, à un lymphatique dorsal profond qui accompagne la veine dorsale profonde. Ce lymphatique profond se termine ordinairement dans l'un des ganglions inguinaux internes. Les nerfs des organes qui participent à l'érection du pénis, venus du plexus hypogastrique, contiennent des filets nerveux sympathiques et des filets cérébro-spinaux.

II. Pathologie. — On peut observer dans la verge : 1° des vices de conformation ; 2° des lésions traumatiques ; 3° des lésions inflammatoires ; 4° des lésions organiques. Les maladies spéciales à l'urètre ont été décrites avec ce conduit. Comme l'urètre concourt à la formation de la verge, il y aura souvent, dans les cas que nous aurons à examiner, coïncidence des lésions de l'urètre et des autres parties de la verge.

1° Vices de conformation de la verge. — On a constaté l'absence du pénis, sa *torsion*, sa face inférieure étant tournée en haut. On cite un cas de verge double, chacun des deux conduits pouvant évacuer le sperme et l'urine. On a observé aussi l'absence des corps caverneux, l'absence du prépuce, ainsi que sa division congénitale.

3° Lésions traumatiques. — On peut observer des contusions, des plaies, des ruptures et des corps étrangers. La contusion peut présenter toutes sortes de degrés, et les causes en sont des plus variées. On comprend que le traitement de la contusion doive varier avec le degré de la lésion. Les plaies ne sont pas rares : coup d'épée ou de baïonnette, chute sur des objets pointus ou tranchants. Le traitement est variable selon la nature de la plaie. La rupture de la verge s'observe assez rarement. Les corps étrangers sont intérieurs ou extérieurs. Les premiers peuvent être des calculs engagés dans l'urètre ou des fragments de bois ou d'instruments restés dans la plaie, à la suite d'une blessure. Les corps étrangers extérieurs sont des plus divers. Ce qu'il faut, c'est enlever au plus vite le lien constricteur.

3° Lésions inflammatoires. — On peut observer dans la verge l'érysipèle, la lymphangite, des abcès, la gangrène, des indurations. L'érysipèle peut être une propagation de l'inflammation érysipélateuse des parties voisines, mais il peut se développer dans le pénis même, et prendre son point de départ sur des plaies du prépuce, du gland ou de la verge. La lymphangite est le plus souvent causée par des chancres, ou même par une blennorragie très intense. On observe en même temps l'évolution d'une adénite à la partie interne de l'aine. On l'a vue se terminer par des abcès de la verge. Les abcès s'observent rarement chez des su ets atteints de blennorragie aiguë. Dans quelques cas, la verge entière est prise d'inflammation et de gonflement. C'est ce que des auteurs ont appelé pénitis. La gangrène peut s'observer à la suite de fièvre grave, de variole, de l'ingestion de cantharides, pendant l'existence d'un phimosis ou d'un paraphimosis, chez les diabétiques, etc. Les indurations sont le résultat de l'inflammation. Ces indurations, qui ne sont pas rares, siègent en général sur les corps caverneux. Ce sont des indurations plastiques dont on ne connaît pas bien la structure parce qu'on a eu rarement l'occasion de les disséquer.

4° Lésions organiques. — On trouve dans le pénis des lésions tuberculeuses, assez rares, des lésions vasculaires, comme des anévrismes et des varices, des tumeurs diverses, enfin l'éléphantiasis. Parmi les *tumeurs* qui peuvent siéger sur la verge, le cancer du pénis est la plus fréquente. Il débute en général par l'extrémité de la verge et se propage insensiblement vers sa base. Le cancer du pénis réclame une intervention hâtive. Dr J.-A. Fort.

VERGÉ (Charles-Henri), publiciste français, né à Paris en 1810, mort en 1890. Docteur en droit (1840), il remplit une mission en Allemagne en 1845. Il dirigea à son retour la *Jurisprudence générale*, et le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques* qu'il avait fondé en 1842, et fut nommé à l'Institut en 1870. Il a publié : *Dictionnaire des huissiers*, avec Loiseau (1844) ; *Diplomates et Publicistes* (1856) ; il a traduit le *Droit civil français*, de Zachariæ (1859), et dirigé avec E. Dalloz la grande publication des *Codes annotés et expliqués* (1873-85, 9 vol.).

VERGÉAL. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. d'Argentré-du-Plessis ; 673 hab.

VERGENNE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 133 hab.

VERGENNES (Charles GRAVIER, comte de), diplomate et homme d'Etat français, né à Dijon le 28 déc. 1717, mort à Versailles le 13 févr. 1787. Second fils d'un président à mortier du parlement de Bourgogne, Vergennes dut son éducation politique à un grand-oncle, de Chavigny, qui l'emmena avec lui à Lisbonne, où il était ambassadeur (1740), puis à Francfort (1741). Rappelé en Portugal avec Chavigny (1745), il fut distingué par d'Argenson et nommé ministre auprès de l'électeur à Trèves (1750) ; il sut détourner ce prince d'adhérer au projet de Marie-Thérèse, qui voulait faire élire son fils Joseph roi des Romains ; il eut le même succès en 1752 au congrès de Hanovre. En 1753, à Mannheim, il réussit encore à empêcher la signature du traité que l'électeur palatin allait conclure avec Marie-Thérèse. Après la mort de Des Alleurs, ambassadeur à Constantinople (1754), Vergennes y fut nommé ministre plénipotentiaire, le reste du traitement de l'ambassade servant à éteindre les dettes considérables laissées par Des Alleurs. Vergennes sut apaiser les inquiétudes que causait au sultan l'alliance de la France avec l'Autriche et la Russie (mai 1756) ; plus tard, après l'élection de Poniatowski en Pologne, il poussa la Porte à déclarer la guerre à la Russie. C'est à ce moment que Choiseul le rappela (30 oct. 1768) : le prétexte de la disgrâce fut le mariage de Vergennes avec une jeune Savoisienne, Annette de Viviers, veuve d'un médecin de Constantinople nommé Testa, et dont il avait déjà deux enfants (9 mars 1767). Retiré en Bourgogne, Vergennes y vécut jusqu'à la chute de Choiseul. Le 21 mars 1771, il était nommé ambassadeur à Stockholm où il se proposait de rapprocher la Suède du Danemark pour faire contrepoids aux ambitions de la Russie. A l'avènement de Louis XVI, la recommandation de Maurepas valut à Vergennes le portefeuille des affaires étrangères, vacant par le renvoi du duc d'Aiguillon (21 juil. 1774).

Partisan sincère du pouvoir absolu, il se prononça contre le rappel du Parlement et contribua à la chute de Turgot (12 mai 1776), dont les réformes l'effrayaient. Sa politique extérieure tendit à l'abaissement de l'Angleterre au moyen de solides alliances sur le continent. Le 28 mai 1777, il réunit dans une même alliance, par le traité de Soleure, tous les cantons suisses, catholiques ou protestants ; favorisa tacitement la révolution d'Amérique, appuyée par les volontaires de La Fayette et les envois d'armes de Beaumarchais, et chargea de Rayneval d'aller conclure en Amérique le traité d'alliance offensive et défensive du 6 févr. 1778. Il sut maintenir l'équilibre germanique par les négociations qui amenèrent la paix de Teschen (13 mai 1779), et fit régler par l'arbitrage de Louis XVI, le 10 nov. 1785, des différends survenus entre Joseph II et les Provinces-Unies. Le traité de commerce avec l'Angleterre, du 26 sept. 1786, fut la dernière œuvre diplomatique de Vergennes. Nommé après la paix de Paris (3 sept. 1783) chef du conseil royal des finances, il prit une part active à la nomination de Calonne, comme il avait précédemment concouru au renversement de Necker. On doit à Vergennes divers mémoires politiques sur la Louisiane, l'Indoustan, Saint-Domingue, la Guyane et la Corse. — Gaston Debourge, allié à la famille de Vergennes, et qui disposait des nombreux registres de sa correspondance, avait dépouillé en grande partie les archives des affaires étrangères, en vue d'une importante histoire de ce grand ministre. Le premier volume était rédigé, quand une mort prématurée vint l'interrompre dans une tâche qui mériterait d'être reprise et menée à terme.

BIBL. : *Eloge de M. le comte de Vergennes*, lu le 12 févr. 1788, par VICQ D'AZYR. — *Vie publique et privée de Charles Gravier, comte de Vergennes*..., discours couronné par l'Académie d'Amiens le 25 août 1788, par M. DE MAYER. — Comte Edmond DE VERGENNES, *Souvenirs de famille* ; Paris, 1872. — L. BONNEVILLE DE MARSANGY, *le Chevalier de Vergennes, son ambassade à Constantinople* ; Paris, 1894. — Du même, *le Comte de Vergennes, son ambassade en Suède, 1771-74* ; Paris, 1898.

VERGEOISE (Techn.) (V. SUCRE).

VERGER (Agric.). Le verger est un champ planté d'arbres fruitiers à haute tige et dans lequel la culture se fait de façon extensive ; le verger planté sur prairie est souvent nommé *préverger* ; planté sur un champ soumis à la culture courante des plantes agricoles, il reçoit encore le nom de *verger agreste*. La plantation est ordinairement effectuée en lignes et sur défoncement partiel ; la végétation se développe à peu près librement ; on taille seulement pendant les trois ou quatre premières années pour former la tête des arbres, on se contente ensuite d'élaguer tous les deux ou trois ans ; la récolte est généralement bisannuelle, quelquefois même trisannuelle ; les fruits sont moins beaux et de plus petit volume, la maturation est moins précoce et moins régulière que dans les jardins fruitiers ; enfin la production maximum se fait attendre longtemps, vingt-cinq ans et plus, après la plantation.

La *Statistique décennale du ministère de l'agriculture* indique, pour la production fruitière de grande culture (pommes, poires, pêches, abricots, prunes, cerises, châtaignes, oranges, citrons et cédrats), le chiffre total de 181 millions de fr., mais ce chiffre est sujet à de très grandes variations : la surface consacrée en France aux cultures arborescentes *en masse* (vergers et parcs) a diminué de 26 %, entre 1840 à 1882 ; en 1892, elle avait quelque peu augmenté, et elle atteignait 1,76 % de la surface totale du territoire agricole, soit environ 900.000 hect. A l'étranger, notamment dans l'Europe centrale, en Australie, dans l'Afrique centrale et surtout dans les Etats-Unis, elle a pris, depuis le milieu du siècle dernier, un développement considérable ; les Etats-Unis possédaient, en 1896, près de 200 millions d'arbres fruitiers de haut-vent produisant 65 millions d'hectol. de fruits (production de la France, en 1892, 6,3 millions d'hectol.) ; la Californie avait, en 1900, plus de 240.000 hect. plantés en arbres fruitiers portant près de 30 millions d'arbres, dont les deux tiers en plein rapport ; le prix de l'hectare de verger était évalué jusqu'à 3.000 fr. pour les terres en plein rapport. J. T.

VERGER (Le). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Montfort ; 542 hab.

VERGER-SUR-DIVE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Moncontour ; 261 hab.

VERGER DE CHABANNES (Marquis du), homme politique français (V. CHABANNES).

VERGERIO (Pietro-Paolo), fameux apostat italien, né à Capo d'Istria, mort à Tubingue en 1565 ; de la même famille de son homonyme, célèbre littérateur, mort en 1419. Avocat, resté veuf, il embrassa les ordres, entra dans les grâces de Clément VII qui l'envoya deux fois en Allemagne pour l'hérésie, une fois à Charles V (1536), le créa évêque de Modrusch (Croatie), puis le transféra à Capo d'Istria. Dès la diète de Worms (1541), il commença à professer les opinions de Luther. Cité en cour de Rome, il refusa de s'y présenter, abandonna son siège, parcourut les Grisons et la Valteline, en prêchant la Reforme et en attaquant avec violence extrême la cour du pape et le clergé, jusqu'à ce que le duc de Wurttemberg l'eût appelé auprès de lui (1553). Il écrivit beaucoup, mais on cite surtout de lui : *Le Otto difensioni del Vergerio, ovvero trattato delle superstizioni d'Italia e dell' ignoranza dei sacerdoti*, *les Ritrattazioni del Vergerio*, etc.

BIBL. : CARLI, *Opere*, t. XV ; *Vita di P.-P. Vergerio*.

VERGEROUX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr., cant. S. et à 3 kil. N.-O. de Rochefort ; 336 hab. (aggl. 93). Stat. du chem. de fer de Rochefort. Sur la rive droite de la Charente, à la lisière d'anciens marais desséchés. Redoute de Vergeroux, à 11 kil., par la rivière du port militaire. Haut fond rocheux (*le Fougueux*), à 9 kil. de l'avant-garde et en aval de la redoute. Après avoir proposé, en vue de la navigation, entre autres projets de canaux, celui de Rochefort au Vergeroux, on s'est décidé au dérasement des seuils. Dans le parcours du port

au Vergeroux, la navigation est devenue sans obstacle pour les gros navires, sans préjudice du bac de Martrou, remplacé par un haut transbordeur. Le Vergeroux a oué dès le commencement un rôle important dans la défense de *Rochefort* (V. ce mot). Lors de la tentative de Tromp (juil. 1674), le fort avancé de la place de Rochefort y fut construit, on lui donna à cette époque le nom de fort Terron. Lors de la nouvelle tentative des Anglais, en 1703, contre Rochefort, deux estacades furent établies en amont et en aval du *Fougueux*. Il fut question, en 1684, de transporter au Vergeroux le nouvel établissement maritime de Rochefort. Dans le N. de la com., hameau du *Petit-Vergeroux* et domaine de *Plantemore*. Ch. Del.

VERGES. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège; 214 hab. Stat. de chem. de fer.

VERGETÉ (Blas.). Se dit d'un écu divisé en plus de huit pals diminués ou *vergettes*, de deux émaux différents.

VERGETOT. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval; 282 hab.

VERGETTE (Blas.). Pal diminué des deux tiers de sa largeur quand la vergette est seule, et plus retreci encore, s'il y en a plusieurs dans l'écu.

VERGETURE. Les vergetures sont des lésions de la peau, dues à la distension brusque du derme dont les fibres élastiques s'écartent par places au delà de leur limite d'élasticité. Ces lésions, parfois en forme de taches, ont d'ordinaire l'aspect de stries dont le grand axe est perpendiculaire à l'axe du corps, ou à l'axe du segment de membre qu'elles occupent. Elles se présentent sous deux aspects. Tant que la cause de distension subsiste, elles ont une teinte rosée, bleuâtre, parfois violacée. Lorsque les organes ont repris leurs dimensions, elles revêtent un aspect pseudo cicatriciel et définitif. Elles sont alors déprimées, plissées, blanches; à leur niveau, la peau semble amincie. Souvent elles se chargent de pigment chez les personnes brunes. Cet aspect est définitif, lors même qu'il survient une nouvelle cause de distension.

Les vergetures sont un des phénomènes presque constants de la grossesse, à la suite de l'augmentation de volume du ventre. Mais elles n'accompagnent pas forcément la grossesse. Des parturitions multiples peuvent s'accomplir sans qu'il y ait production de vergetures. Lorsqu'elles existent, ce qui est la règle, elles apparaissent vers le cinquième ou le sixième mois. Elles sont en nombre très variable, et peuvent atteindre d'autres régions que l'abdomen (cuisses, poitrine, siège, etc.).

On constate encore la présence de vergetures à la suite des distensions du ventre par l'ascite, ou à la suite de l'accroissement exagéré des membres (consécutivement à la fièvre typhoïde, par ex.). Mais ce sont là des cas tout à fait exceptionnels. — Il n'existe aucun moyen thérapeutique pour prévenir ou faire disparaître les vergetures. Dr M. Potel.

VERGEZAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Loudes; 821 hab.

VERGÈZE. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert; 1.711 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Eau minérale froide (16° C.), bicarbonatée calcique gazeuse, très employée comme eau de table dans tout le Languedoc.

VERGHEAS. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pionsat; 378 hab.

VERGIER (Jacques), poète français, né à Lyon le 3 janv. 1655, mort à Paris le 18 août 1720. Bachelier en Sorbonne, il fut poussé par Seignelay et devint commissaire ordonnateur de la marine, puis président du conseil de commerce de Dunkerque. Il fut assassiné près de la rue Montmartre, par la bande de Cartouche. Il a laissé des chansons de table qui lui avaient valu, de son vivant, une réputation considérable et bien exagérée; et des contes érotiques fort licencieux. *Œuvres diverses* (Rouen, 1726, 2 vol. in-12); *Contes, nouvelles et poésies* (Amsterdam, 1727, 2 vol. in-8); *Œuvres et Contes* (Londres, 1780, 3 vol. in-12); *Contes et poésies érotiques suivis d'un choix de chansons bachiques et galantes* (Paris, 1802, 2 vol. in-12).

VERGIES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 378 hab.

VERGIGNY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Saint-Florentin; 437 hab.

VERGILIUS (V. Virgile).

VERGILIO (Polidoro), historien italien, né à Urbin en 1470, mort en 1555. Professeur à l'Université de Bologne, chargé par Alexandre VI d'aller en Angleterre percevoir le denier de saint Pierre, il entra dans les grâces de Henri VII et de Henri VIII qui, en 1507, le nommèrent archidiacre de Wells. Après être resté cinquante ans en Angleterre il revint en Italie. On a de lui les œuvres suivantes : *Proverbiorum libellus; De inventoribus rerum; De prodigiis libri tres; Anglicæ historiæ libri XXVI* (Bâle, 1534).

VERGISSON. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Mâcon; 434 hab.

VERGNA (Girolamo da), sculpteur italien (V. Campagna).

VERGNÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay; 185 hab.

VERGNE (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angely; 505 hab.

VERGNES (Fanny Dénois des), femme de lettres française (V. Descampeaux).

VERGNIAUD (Pierre-Victurnien), homme politique français, né à Limoges le 31 mai 1753, exécuté à Paris le 31 oct. 1793. Fils d'un fournisseur militaire, élevé au collège du Plessis, avocat à Bordeaux (1781), il fut distingué par Turgot. Il était au premier rang du barreau bordelais lorsque furent convoqués les États généraux de 1789. Élu administrateur de la Gironde (1790), puis directeur du jury au tribunal criminel (1791), il fut la même année député, le 4e sur 12, à l'Assemblée législative. Monarchiste constitutionnel au début de sa carrière, il n'en demanda pas moins la suppression des mots *Sire* et *Majesté*. Il proposa des mesures sévères contre les émigrés, y compris les deux frères de Louis XVI. Le 31 oct., il fut élu président; c'est à ce titre que, conformément à la constitution, il ne permit pas au ministre de la justice d'exposer les raisons pour lesquelles le roi refusait sa sanction au décret contre les émigrés. Il crut la partie gagnée lorsque Louis XVI s'entoura de ministres *girondins* (V. ce mot); mais lorsque Roland, Clavière, Servan eurent été renvoyés (13 juin), il comprit que Louis XVI ne cherchait qu'à gagner du temps et qu'il conspirait avec l'étranger. Aussi blâma-t-il la conduite de La Fayette, et s'opposa-t-il, au 20 juin, à l'application de la loi martiale. Le 3 juil., il compara Louis XVI au tyran Lysandre, qui « amusait les hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des hochets ». Il demanda que, suivant le texte de la constitution, Louis XVI fût censé avoir abdiqué « pour ne pas s'être opposé par un acte formel aux entreprises armées dirigées contre la nation ». Cependant, tout en feignant de partager l'exaltation populaire, il dirigea ses plus furieuses attaques contre les ministres. Reprenant le rôle double de Mirabeau, il écrivait alors secrètement au roi, de concert avec Guadet et Gensonné, qu'on s'engageait à le sauver s'il reprenait le ministère girondin. Le roi ne comptait que sur la force, et sur les victoires allemandes. Au dix *août* (V. ce mot) c'est Vergniaud qui eut, comme président, à prononcer le vote qui, pour la deuxième fois, *suspendait* Louis XVI. Il essaya de sauver les Suisses vaincus. Les massacres de *septembre* (V. ce mot) lui inspirèrent une profonde horreur pour les Parisiens. Il fut élu le premier par le dép. de la Gironde à la Convention. Dans le procès du roi, après avoir soutenu l'appel au peuple, il se prononça pour la mort et contre le sursis. Mais en même temps qu'il don-

nait de tels gages à la République, il n'avait cessé d'attaquer la Commune, les prétendus triumvirs Marat, Robespierre et Danton, la « dictature » de Paris. Les Montagnards, surtout après la trahison du Dumouriez, prirent à leur tour l'offensive. La commission des Douze (Girondine) fut renversée, au 31 mai et au 2 juin 1793 : décrété d'arrestation, Vergniaud ne chercha pas à s'enfuir. Condamné le 30 oct., il partagea, le lendemain, le sort des *Girondins* (V. ce mot). H. MONIN.

BIBL. : GENTY DE LABORDERIE, *Eloge de P.-V. Vergniaud* ; Limoges, s. d. 1809, in-8. — P.-A. VIEILLARD, *Notice sur Vergniaud* ; Paris, 1845, in-8. — G. TOUCHARD-LAFOSSE, *Histoire parlementaire et vie intime de Vergniaud* ; Paris, 1847, in-8. — GAY DE VERNON, *Vergniaud*; Limoges, 1858, in-8. — L. DE VERDIÈRE, *Biographie de Vergniaud*; Paris, 1866, in-8 (lettres inédites).

VERGOIGNAN. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle; 279 hab.

VERGONCEY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James ; 441 hab.

VERGONGHEON. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. d'Auzon ; 1.468 hab. Exploit. de houille.

VERGONNES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. de Pouancé ; 444 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VERGONS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Annot ; 403 hab.

VERGRANNE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 135 hab.

VERGT (Le). Rivière du dép. de la *Dordogne* (V. ce mot).

VERGT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr de Périgueux ; 1.675 hab.

VERGT-DE-BIRON. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Monpazier ; 419 hab.

VERGUE (Mar.). Les vergues sont de longues pièces de bois arrondies ou octogonales et plus minces à leurs extrémités qu'à leur milieu, qu'on fixe à différentes hauteurs sur les mâts d'un bâtiment et qui en supportent les voiles, carguées ou déployées. Leur courbure, qui est celle d'un corps de révolution, se détermine par le procédé graphique du quart de nonante (V. QUART, § *Marine*). — Les *vergues horizontales* sont les plus employées. Perpendiculaires au mât, elles sont suspendues par leur milieu sur son avant. Elles portent les voiles dites carrées et prennent en général le nom de celle qui leur correspond : *Vergues de misaine* et *de grande voile* (basses vergues), *vergues du petit hunier*, *du grand hunier* et *du perroquet de fougue* (vergues de hune), *vergues du petit perroquet*, *du grand perroquet* et *de la perruche* (vergues de perroquet), *vergues du petit cacatois*, *du grand cacatois* et *du cacatois de perruche* (vergues de cacatois), etc. (V. VOILE). Quelques-unes ont, par contre, des noms particuliers : la *vergue barrée*, par exemple, qui est la basse vergue du mât d'artimon et qui, n'enverguant pas de voile, est dite aussi pour cette raison *vergue sèche*. Elles sont munies pour leur manœuvre de nombreux cordages et agrès : *drisses*, pour les hisser ou les amener; *drosses*, pour les maintenir contre le mât ; *bras*, fixés à leurs extrémités et servant à les faire tourner horizontalement; *balancines*, fixées également à leurs extrémités, mais venant d'en haut et les maintenant horizontales ; *filière d'envergure*, cordage fixé le long de la vergue et sur lequel s'amarre la ralingue d'envergure de la voile inférieure; *marche-pied*, pendant sous la vergue et servant à porter les hommes pendant qu'on prend un ris ou qu'on largue les voiles; poulies de *cargue-point*, de *cargue-bouline*, etc. (V. tous ces mots). Elles sont percées à leurs deux bouts de clans pour le passage des écoutes de la voile supérieure. — Les *vergues obliques* sont inclinées de l'avant vers l'arrière sous un angle plus ou moins grand. On distingue : les *cornes*, qui, placées sur l'arrière des mâts, les embrassent par l'une seulement de leurs extrémités terminée en forme de mâchoire et qui portent des voiles trapézoïdales ou auriques ; les *vergues au tiers*, qui, placées sur le côté du mât, le dépassent sur l'avant du tiers de leur longueur et portent également des voiles trapézoïdales, dites au tiers ou à bourcet; les *vergues latines* ou *antennes*, qui, placées comme les précédentes sur le côté du mât, le dépassent des deux cinquièmes de leur longueur et portent des voiles latines. Les vergues obliques se manœuvrent au moyen de drisses, de balancines et de bras nommés ourses. L. S.

Vergue en bataille (V. BATAILLE).

VERGUIER. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Vermand ; 521 hab.

VERGY. Château ruiné de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Gevrey-Chambertin, com. de Reulle-Vergy, sur une crête qui domine de 200 m. le Meuzin. Du XIe au XVe siècle, ce château a été un des plus importants de la Bourgogne, et fut le berceau de l'illustre famille des Vergy ; il a été démantelé à la suite des guerres de la Ligue.

VERGY. Illustre famille de Bourgogne, éteinte en 1602, dont les principaux membres furent *Antoine* de Vergy († 1439), maréchal de France, l'un des plus puissants seigneurs bourguignons, partisan du duc de Bourgogne pendant la démence de Charles VI, créé maréchal par le roi d'Angleterre Henri V, qui se prétendait alors roi de France ; il contribua à la victoire remportée à *Bulgnéville* (V. ce mot) sur René d'Anjou ; — *Guillaume* de Vergy († 1520), cousin du précédent, combattit avec Charles le Téméraire à Morat et à Nancy et éleva sa maison à un très haut degré de splendeur ; — son fils, *Antoine* de Vergy, né en 1488, mort à Besançon le 29 déc. 1541, jouit de la faveur de Charles-Quint et occupa l'archevêché de Besançon dès l'année 1517.

VERHAAGEN (Georges van), peintre hollandais (V. HAGEN).

VERHAEGEN (Pierre-Théodore), homme politique belge, né à Bruxelles en 1800, mort en 1862. Avocat en vue du barreau de la capitale belge, il fut élu en 1837 membre de la Chambre des représentants, et y devint un des chefs les plus écoutés du parti libéral. Adversaire déterminé des ministères catholiques de Theux et J.-B. Nothomb, il combattit avec une égale énergie les républicains et les socialistes qui firent en 1848 une campagne aussi vaine que violente contre la monarchie constitutionnelle. Eloquent, actif, passionné, doué d'une vigueur physique et morale extraordinaire, d'une probité à toute épreuve, Verhaegen possédait au degré suprême toutes les qualités du tribun et du chef de parti. Lorsque les catholiques eurent fondé une université à Malines en 1834, il provoqua l'établissement à Bruxelles d'un enseignement supérieur basé sur le principe du libre examen, et fut un des soutiens les plus énergiques de l'institution nouvelle. Ses amis lui ont érigé à Bruxelles une statue en bronze, œuvre de G. Geefs. E. H.

VERHAEREN (Emile), poète belge, né à Saint-Amand (près Anvers) le 21 mai 1855. Elevé en pays flamand sur les bords de l'Escaut, il fit son éducation à Bruxelles, Gand et Louvain, et fut inscrit pendant un temps assez court au barreau de Bruxelles. En 1883, il publia *les Flamandes*, poème plein du sentiment de la vie plantureuse de son pays ; en 1886, *les Moines*, livre qui évoque la Flandre farouche des cloîtres. Les trois livres suivants : *les Soirs* (1887) ; *les Débâcles* (1888) ; *les Flambeaux* (1890), sont remarquables par leur imagination fiévreuse et douloureuse. Les poèmes de Verhaeren sont depuis cette époque écrits en « vers libres ». En 1891 paraissent : *les Apparus dans mes chemins ;* en 1895, *les Villages illusoires ;* en 1896, *les Heures claires*. A partir de cette époque, le poète s'occupe activement des questions sociales : il travaille aux œuvres d'éducation populaire et fonde, en 1892, à la maison du Peuple de Bruxelles, une section d'art ; c'est à ces préoccupations que répondent ses œuvres suivantes : *les Campagnes hallucinées* (1893) ; *les Villes tentaculaires* (1895) ; *les Aubes* (1898). Les

derniers livres parus de Verhaeren le montrent attentif aux idées morales : ce sont : *les Visages de la vie*, poème (1899), et deux drames très élevés : *le Cloître* (1900); *Philippe II* (1901). Les *Petites Légendes* (1901) ont un caractère de poésie brutale, de rudesse expressive. Les *Forces tumultueuses* (1902) ont le même caractère épique et tragique que les autres poèmes de Verhaeren, mais se distinguent par l'optimisme et le modernisme : elles célèbrent la science et la fièvre de créer. Les grandes visions imaginatives et désespérées de ses premières œuvres s'appliquent désormais à célébrer l'énergie créatrice de la vie universelle. Ph. B.

BIBL. : A. MOCKEL, *Emile Verhaeren*, 1895.

VERHAS (Jan), peintre belge, né à Termonde en 1834, mort à Schaerbeek (Bruxelles) en 1896. Il peignit le genre avec un talent fait de fraîcheur et de facilité. Son chef-d'œuvre, *la Revue des écoles de Bruxelles, en 1881*, est aujourd'hui au musée de Bruxelles. Ses derniers tableaux sont des marines estimées. Œuvres à Bruxelles, Gand, Anvers, Berlin, Munich, etc. — Son frère *Frans* (1826-97) s'est fait une place honorable dans le tableau de genre, au-dessous de Fl. Willems. E. D.-G.

VERHUELL (Charles-Henri), comte de Sevenaar, amiral hollandais, né à Dœticher en 1764, mort à Paris en 1845. Il entra dans la marine hollandaise en 1779, et prit part en 1781 à la bataille de Doggersbank. Il fut ensuite employé dans des croisières aux colonies et quitta le service à la chute du stathoudérat en 1795. Il était alors capitaine de vaisseau. Il reprit un commandement en 1803, fut promu contre-amiral et collabora aux préparatifs d'une descente en Angleterre. Il soutint plusieurs combats heureux contre le commodore Sidney Smith et l'amiral Keith (1805). Ministre de la marine hollandaise, il reçut du roi Louis le bâton de maréchal et fut désigné en 1807 pour occuper l'ambassade de Paris. En 1809, il fut chargé du commandement supérieur des côtes de la mer du Nord et parvint à empêcher le débarquement des Anglais qui s'étaient avancés jusque dans l'île de Walcheren. Il reçut comme récompense le titre de comte de Sevenaar. L'année suivante, il présida l'assemblée qui, après la fuite de Louis Bonaparte, prononça l'annexion de la Hollande à la France. Il tint vigoureusement tête à l'insurrection de 1813 et ne consentit à se rendre qu'après avoir reçu notification officielle de l'abdication de l'empereur. Naturalisé Français, Verhuell fut appelé par Louis XVIII à la Chambre des pairs. Il prit quelquefois la parole dans cette assemblée pour défendre, non sans éloquence, les droits méconnus de ses coreligionnaires protestants. E. H.

BIBL. : THORBECKE, *Biographie de l'amiral Verhuell* (en holl.), dans le recueil intitulé *Historische Schetsen*; La Haye, 1860 ; rééd., 1872.

VÉRIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Amour ; 402 hab.

VÉRIFICATION. I. Procédure. — VÉRIFICATION D'ÉCRITURE. — Pour comprendre ce que c'est que la procédure de vérification d'écriture, il faut supposer : 1° un acte sous signature privée ; 2° que cet acte est opposé à une personne qu'on prétend en être le véritable signataire. Ex. : Pierre poursuit Paul en paiement d'une dette et, à l'appui de cette demande, il produit une reconnaissance sous signature privée qu'il prétend être signée par Paul. Celui-ci vient alors à dénier sa signature. Cette dénégation mettra Pierre dans l'obligation d'établir que la signature dont il se prévaut est bien celle de Paul, et il fera cette preuve au moyen de la procédure de vérification d'écriture dans laquelle il jouera également le rôle de demandeur. L'acte sous seing privé ne fait foi que s'il a été reconnu ou vérifié en justice : c'est par suite à celui qui l'invoque à établir que cet acte est susceptible de produire les effets qu'il veut en tirer. Cette procédure pourra d'ailleurs être employée indépendamment de toute poursuite en paiement. Il arrivera fréquemment que, sans poursuivre immédiatement son débiteur, le créancier tienne à faire constater judiciairement l'authenticité de la signature apposée sur l'acte obligatoire. On se trouvera dans ce dernier cas en présence d'une demande en vérification *principale*, tandis que dans le premier cas, indiqué plus haut, la demande en vérification ou en reconnaissance de l'écriture est *incidente* puisqu'elle se produit à l'occasion d'une demande en paiement. Dans les deux cas, d'ailleurs, la procédure est la même. Le tribunal saisi de la demande de vérification d'écriture, soit par la voie principale, soit par la voie incidente, pourra procéder de lui-même à la vérification, s'il a en main des éléments d'information suffisants pour asseoir sa conviction. Dans le cas contraire, il ordonnera qu'il sera procédé à la vérification dans les formes que nous allons indiquer. Cette vérification se fera par trois experts que le tribunal nommera d'office, à moins que les parties ne se soient entendues sur leur choix. Ces experts opéreront sous la surveillance d'un juge-commissaire qui sera désigné par le même jugement. Enfin, le tribunal ordonnera que la pièce à vérifier sera déposée au greffe après que son état aura été constaté et qu'elle aura été signée et parafée par le demandeur ou son avoué et par le greffier qui dressera du tout un procès-verbal (C. de procéd., art. 196). La pièce, une fois déposée comme il vient d'être dit, le défendeur, c.-à-d. celui qui a dénié sa signature, pourra venir au greffe prendre connaissance de la pièce, sans que celle-ci puisse être déplacée. Il la parafera ou la fera parafer par son avoué ou un fondé de pouvoir spécial, et le greffier dressera du tout un procès-verbal.

Une expertise en matière de vérification d'écriture suppose naturellement des pièces de comparaison sur lesquelles les parties doivent s'entendre. Pour arriver à cette entente, le juge-commissaire, sur la requête de la partie la plus diligente, rendra une ordonnance fixant le jour et l'heure auxquels les parties devront comparaître devant lui à l'effet de convenir des pièces de comparaison. Si le demandeur en vérification n'obtempère pas à l'injonction du magistrat, la pièce pourra être *de plano* rejetée du débat. Si c'est le défendeur, la solution inverse pourra être admise, et la pièce tenue pour reconnue. Il sera statué dans les deux cas par le tribunal sur le rapport du juge-commissaire (C. de procéd. civ., art. 199). Si les parties comparaissent toutes deux devant le juge-commissaire, et si elles s'entendent au sujet des pièces de comparaison, les experts pourront commencer leur travail après l'accomplissement des formalités qui seront indiquées plus loin. L'art. 201 décide seulement que si ces pièces se trouvent entre les mains de dépositaires publics ou autres, par exemple entre les mains d'un notaire, ces dépositaires les apporteront au lieu où se fera la vérification. Au cas où ces pièces ne pourraient être déplacées sans inconvénient, le tribunal pourra ordonner, sur le rapport du juge-commissaire et le ministère public entendu, que la vérification se fera au lieu où elles se trouvent, ou que, dans un délai que le tribunal déterminera, lesdites pièces seront envoyées au greffe par les moyens qu'il spécifiera (C. procéd. civ., art. 202). Dans ce dernier cas, le dépositaire public fera faire préalablement une expédition ou copie collationnée sur la minute par le président du tribunal de son arrondissement, lequel devra dresser un procès-verbal de cette opération. Cette copie collationnée figurera parmi les minutes du dépositaire qui pourra en délivrer des expéditions ou grosses en faisant mention du procès-verbal en question. Les frais occasionnés, soit par le transport de la pièce, soit par ceux de copie et du procès-verbal dressé par le président du tribunal, seront remboursés au dépositaire des pièces de comparaison par le demandeur en vérification (art. 203).

Si aucun accord n'est intervenu entre les parties au sujet des pièces de comparaison, le juge-commissaire décidera. Mais la loi limite son choix aux actes suivants :

1° actes signés par le défendeur en présence d'un notaire, d'un juge ou d'un greffier ; 2° actes signés par lui comme fonctionnaire public ; 3° actes sous seing privé par lui reconnus ; 4° la pièce même qui est à vérifier pourra servir de comparaison lorsqu'une partie d'icelle est seule méconnue. On suit pour le déplacement de la pièce de comparaison les règles qui ont été indiquées plus haut (C. de procéd., art. 200). A défaut de pièces de comparaison, le juge-commissaire pourra ordonner qu'il sera fait un corps d'écritures, lequel sera dicté au défendeur par les experts en présence du demandeur ou lui dûment appelé (art. 206). Les pièces de comparaison admises, la partie la plus diligente fera sommer les experts de prêter serment et de procéder à la vérification. Cette prestation de serment aura lieu devant le juge-commissaire et fera l'objet d'un procès-verbal (C. de procéd. civ., art. 204). Les experts accompliront ensuite leur mission au greffe, en présence du juge et du greffier, mais hors la présence des parties (C. de procéd., art. 207 et 208). Un procès-verbal de leurs opérations sera dressé par le juge-commissaire et le rapport qu'ils dresseront sera annexé à ce procès-verbal (art. 409). Ils ne devront émettre qu'un seul avis qui se formera à la pluralité des voix.

Au lieu d'ordonner une expertise pour la vérification de l'écriture ou de la signature déniée, le tribunal pourra ordonner une enquête pour laquelle on observera les règles générales prescrites par la loi pour ce mode d'instruction. Il lui sera loisible également d'ordonner la comparution personnelle des parties, l'interrogatoire sur faits d'articles de l'une d'entre elles ou de lui déférer le serment, soit sur la demande de l'autre (serment décisoire), soit d'office. Le jugement qui déclare l'écriture vérifiée donne à l'acte sous seing privé la même force qu'à l'acte authentique, et il emporte hypothèque judiciaire. Remarquons toutefois que si la dette constatée par l'acte sous seing privé dont l'écriture a été vérifiée n'est pas échue, l'inscription de cette hypothèque ne pourra être prise qu'à l'échéance (loi du 3 sept. 1807). Les frais de l'instance en vérification seront à la charge du défendeur qui sera en outre condamné à une amende de 150 fr. (C. de procéd., art. 213). Toutefois, lorsqu'il s'agira d'une demande en vérification principale, formée avant l'échéance de la dette, les frais seront à la charge du demandeur (loi du 3 sept. 1807). Si le demandeur succombe, c.-à-d. s'il est décidé que la pièce n'émane pas de celui à qui on l'opposait, il sera condamné aux dépens et même à des dommages-intérêts. C'est l'application pure et simple des principes généraux Paul NACHBAUR.

II. Parlementarisme. — VERIFICATION DES POUVOIRS (V. PARLEMENTARISME).

BIBL. : PROCÉDURE. — V. les ouvrages de procédure.

VÉRIGNON. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. d'Aups ; 77 hab.

VÉRIGNY. Com du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Courville ; 290 hab.

VÉRIN (Mécan.). Appareil dont on se sert pour obtenir un déplacement faible et très lent de lourdes charges, en hauteur ou horizontalement, pour décintrer les voûtes, notamment. Le vérin le plus simple consiste en deux fortes vis placées dans le prolongement l'une de l'autre et engagées par une de leurs extrémités dans un écrou commun, d'assez grande profondeur, tandis que l'extrémité libre, l'une appuie contre un point fixe, l'autre contre l'objet à déplacer. Pour opérer le déplacement, on fait tourner l'écrou à l'aide de leviers. Les deux vis, filetées en sens contraire, s'écartent dans l'intérieur de l'écrou d'une certaine quantité et l'objet soumis à leur pression subit un déplacement égal. On fait aussi usage, pour le cas où la force développée doit être très grande, des *vérins hydrauliques*. A cette catégorie appartiennent ceux établis sous chacun des seize sabots sur lesquels repose la tour Eiffel : ils ont servi à régler sa verticalité et permettraient, si besoin était, à trente-deux hommes de la soulever de quelques centimètres (V. EIFFEL [Tour]). Ce sont également des vérins hydrauliques que l'on emploie pour faire progresser les « boucliers » dans le percement des tunnels par ce procédé (V. TUNNEL). A la différence du vérin ordinaire, l'organe essentiel du vérin hydraulique n'est pas une vis, mais un piston se mouvant dans un corps de pompe, une *presse hydraulique* (V. ce mot). Les détails de construction varient beaucoup avec la destination et aussi avec les constructeurs. Dans le bouclier Chagnaud, qui a servi aux travaux de prolongement de la ligne d'Orléans, à Paris, jusqu'au quai d'Orsay, il y en a de deux sortes : de gros vérins, au nombre de 12, faisant progresser l'armature, et de petits vérins, au nombre de 10, ramenant en arrière des poutres longitudinales qui prolongent celle-ci. Les gros vérins, d'une puissance de 100 tonnes, se composent de deux appareils juxtaposés, d'une part un piston plongeur et son corps de pompe, d'autre part une presse de rappel pour ramener le piston à sa position initiale et rendre possible un nouvel avancement. Leur longueur est de $1^m,975$, la course du piston de $1^m,200$, son diamètre de $0^m.25$, le diamètre extérieur du vérin de rappel de 106 millim. Les petits vérins, d'une puissance de 15 tonnes, sont munis d'un crochet auquel on attache les chaînes de tirage des poutres. Leur longueur est de $0^m,98$, la course du piston de $0^m,60$, son diametre de $0^m,115$. L. S.

VÉRIN. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Pélussin ; 419 hab.

VÉRINES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de La Jarrie ; 980 hab.

VÉRIOVKINE (Michel-Ivanovitch), écrivain russe, né en 1733, mort en 1795. Après avoir fait quelque temps de service dans la marine, Vériovkine passa dans le service civil et fut successivement directeur du gymnase de Kazan et vice-gouverneur. Ce fut un traducteur infatigable : il composa, en outre, un certain nombre de comédies, parmi lesquelles on cite : *C'est comme cela!* (1773) ; *le Jour de fête* (1774) ; *Tout juste* (1775) ; *Il y a fête dans notre rue* (1776), etc. Ce fut un des personnages les plus répandus et les plus spirituels du XVIIIe siècle russe.

BIBL. : N. TOUPIKOV, *M.-I. Vériovkine;* Saint-Pétersbourg, 1895.

VÉRISSEY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Louhans, cant. de Montret ; 190 hab.

VERITAS (Bureau). Nom de l'une des plus importantes agences internationales de classement des navires. Elle a été fondée en 1828 et a ses deux sièges principaux à Paris et à Hambourg. Elle entretient, dans presque tous les ports du monde, des agents et des experts, et, comme le *Lloyd's Register* (V. LLOYD), qui, seul, la dépasse en importance, publie chaque année un certain nombre de documents destinés à renseigner les affréteurs et les compagnies d'assurances maritimes sur les conditions de construction et de navigabilité des bâtiments marchands de tous pays : *Registre Veritas*, donnant pour tous les bâtiments spécialement classés par l'agence, outre la « cote », l'année de la construction, le nom du constructeur, celui de l'armateur, la date de la dernière visite, etc. ; *Répertoire général de la marine marchande*, liste détaillée de tous les bâtiments à voiles de plus de 50 tonneaux bruts et de tous les bâtiments à vapeur de plus de 100 tonneaux bruts des différentes marines, qu'ils soient ou non classés par l'agence ; *Annuaire des pertes et accidents* (V. NAVIGATION, t. XXIV, pp. 875 et 884).

VÉRITÉ. I. MYTHOLOGIE. — Divinité allégorique, fille de *Kronos* (V. ce mot) et mère de la Justice et de la Vertu. On la représente ordinairement sous la figure d'une femme nue tenant à la main un miroir ou un flambeau, et quelquefois sortant d'un puits. — La Vérité chrétienne tient, le plus souvent, d'une main un évangile ouvert, et de l'autre montre le ciel et la croix du Christ étincelante dans les nues.

II. Philosophie. — Comme la plupart des termes du vocabulaire philosophique, le mot vérité est emprunté à la langue courante où son sens n'est pas toujours très nettement défini. Si nous nous plaçons tout d'abord à ce point de vue, plus lexicologique que philosophique, nous pourrons dire que le mot s'emploie tantôt dans un sens relatif et demi-abstrait, par exemple lorsqu'on parle de la vérité d'une proposition, de la vérité d'un témoignage, d'une théorie, d'un fait, etc., tantôt dans un sens absolu et entièrement abstrait, par exemple lorsqu'on parle des vérités mathématiques ou morales, ou encore, lorsqu'on dit que la vérité n'est pas faite pour l'intelligence de l'homme. Dans le premier sens, la vérité est considérée comme un attribut, une propriété des choses, ou, pour mieux dire, des assertions que nous énonçons sur les choses et des idées que nous nous en faisons ; dans le second sens, elle est plutôt considérée comme une sorte d'objet que notre intelligence trouve placé en dehors d'elle, existant par conséquent en soi, indépendamment de nos idées et de nos assertions. C'est en se référant au premier sens que l'on définit souvent la vérité comme étant l'accord de la pensée et de son objet, la conformité de l'intelligence et de la réalité, la correspondance ou l'adaptation de l'esprit et des choses. Au contraire, Bossuet se référait au second sens, lorsqu'il disait : Le vrai, c'est ce qui est ; le faux, c'est ce qui n'est pas. Etudions successivement la vérité sous ces deux aspects, qu'on pourrait sans doute qualifier de subjectif et d'objectif.

Au point de vue subjectif, donc, la vérité réside dans l'intelligence humaine ou plutôt dans ses opérations et ses produits : elle se dit des idées, jugements, raisonnements, hypothèses, théories, systèmes, croyances et connaissances. Elle est essentiellement un rapport entre ce que nous pensons et ce qui est : *adæquatro mentu et rei*, disaient les scolastiques. Mais à peine cette première conception est-elle posée que les questions surgissent en foule. Nous n'en retiendrons que deux qui nous paraissent les plus importantes.

1° En quoi peut consister ce rapport supposé entre l'intelligence et la réalité, entre la pensée et l'être, dont l'existence effective constitue précisément la vérité ? On dit que c'est une conformité, un accord, une adaptation, une correspondance, etc. ; mais tous ces termes ne sont-ils pas visiblement plus ou moins métaphoriques ? Si l'intelligence et la réalité sont, comme on l'admet ordinairement, hétérogènes, il ne saurait être question ici d'une sorte de ressemblance comme celle qui existe entre un objet visible et l'image de cet objet réfléchie par un miroir. Et cependant, c'est bien, à ce qu'il semble, l'idée qu'on se fait vulgairement de la vérité. Il faudrait alors supposer que l'intelligence humaine est susceptible de revêtir les formes de toutes choses, sans les altérer en aucune façon par le mélange de sa propre nature, et telle est en effet la conception que semblent en avoir eue certains philosophes anciens. Mais si l'on considère que la pensée elle-même entretient avec le langage un rapport analogue à celui que la réalité entretient avec elle, on cherchera peut-être dans cette analogie un moyen de concevoir plus exactement la vérité. Or les mots représentent, symbolisent les idées, bien qu'ils n'aient avec elles aucune ressemblance ; mais le même mot sert toujours de signe à la même idée, et les mots se groupent et s'ordonnent entre eux selon des rapports qui répondent point par point à ceux selon lesquels se groupent et s'ordonnent entre elles les idées. Ne pourrait-on dire de même que les idées représentent, symbolisent les choses, sans avoir nécessairement avec elles aucune ressemblance, mais qu'il y a vérité chaque fois que les rapports qui unissent les idées dans notre esprit répondent, selon certaines règles constantes, aux rapports qui unissent les choses en dehors de notre pensée ? L'intelligence ne reproduirait donc pas, mais traduirait plutôt la réalité. On échappe ainsi à l'objection déjà formulée par Bacon dans les termes que l'on connaît : *Est intellectus humanus instar speculi in æqualis ad radios rerum, qui nam naturam naturæ rerum immiscet eamque distorquet et inficit.* « L'esprit humain est comme un miroir offrant aux rayons des choses une surface inégale, qui mêle sa nature propre à la nature des choses, la défigure et la corrompt. » — Mais ne se heurte-t-on pas nécessairement aux objections plus redoutables encore du scepticisme et de l'idéalisme transcendantal, qui ne manqueront pas de nous demander comment nous pouvons être assurés que les rapports de nos idées répondent exactement aux rapports des choses, puisque, par hypothèse, ceux-ci ne nous sont eux-mêmes connus ou représentés que par ceux-là ? Il n'existe pas, croyons-nous, d'autre moyen de sortir de ces difficultés que d'entendre par *choses*, non des entités absolument extérieures et étrangères à notre conscience, des *noumènes*, des *choses* en soi, mais des réalités situées en quelque sorte dans la même sphère que nos idées mêmes, phénoménales comme elles, psychiques sinon intellectuelles ; de la nature, en un mot, de nos sensations et de nos actions volontaires. Dès lors la vérité n'est plus que l'accord de deux ordres de faits en nous, l'accord des faits d'ordre proprement intellectuel, idées, jugements, raisonnements, etc., avec l'ensemble des faits de l'ordre sensitif et actifs, sensations, perceptions, actions qui constituent pour nous ce que nous appelons proprement la réalité en tant que distinguée de la pensée.

Si la vérité est le rapport de la pensée avec la réalité, ce rapport est-il toujours identique à lui-même, ou ne varie-t-il pas avec les différentes formes de la réalité et de la pensée, et par conséquent le mot vérité ne désigne t-il pas des choses peut-être très différentes les unes des autres, selon qu'il s'agit par exemple de perceptions, de jugements, de raisonnements, etc., ou de vérités physiques, de vérités mathématiques, de vérités morales etc. ? On parle couramment d'idées vraies ou fausses : cependant, c'est un lieu commun de tous les traités logiques qu'une idée, pas plus qu'une sensation, ne comporte de vérité ou d'erreur. La question de la vérité et de l'erreur ne se pose, dit-on, qu'avec le jugement. L'idée en effet, par elle-même, n'affirme rien, ne nie rien : elle représente simplement à l'esprit un objet possible. Le jugement au contraire affirme ou nie l'existence objective de choses ou de rapports conformes aux idées et à leur synthèse ; par suite, il peut seul être vrai ou faux. C'est ainsi qu'une même idée, l'idée de chimère, par exemple, peut donner lieu à deux jugements, l'un vrai : la Chimère est un animal fabuleux ; l'autre faux : la Chimère a réellement existé. Par conséquent, l'idée ne devient vraie ou fausse que lorsque l'esprit la rapporte à un objet avec lequel elle s'accorde ou ne s'accorde pas. Or l'acte par lequel une idée est ainsi rapportée à un objet est un jugement. Ce qu'on vient de dire de l'idée peut se dire aussi de la sensation : une sensation par elle-même ne saurait être exacte ou erronée ; elle est nécessairement ce qu'elle doit être, étant donnés l'action de l'objet extérieur et l'état de nos organes : la vérité comme l'erreur ne réside que dans l'interprétation de la sensation, c.-à-d. dans la perception, qui est, en définitive, un jugement. — Néanmoins, si toute idée est la représentation d'un objet au moins possible et implique l'affirmation au moins virtuelle de la réalité ou, en tout cas, de la possibité de cet objet, il faut bien reconnaître que tantôt l'objet d'une idée existe ou est possible, et tantôt n'est pas réel ni même possible. Dans le premier cas, donc, l'idée est virtuellement vraie ; virtuellement fausse, dans le second. Par suite, nous dirons que l'idée vraie est celle à laquelle correspond un objet réel ou possible, et que l'idée fausse est celle à laquelle il ne correspond pas d'objet. — D'une manière plus générale, il n'y a pas sans doute de vérité ou d'erreur *actuelle* sans un jugement, mais si l'idée ou la représentation n'est pas déjà,

prise en elle-même, en accord ou en désaccord avec son objet, il ne peut pas davantage y avoir de vérité ou d'erreur dans le jugement qui l'objective. On pourrait donc distinguer avec Descartes une vérité et une erreur *matérielles* qui résident dans la représentation (idée ou sensation) et qui consistent dans l'accord ou le désaccord de la représentation avec son objet, et une vérité et une erreur *formelles* qui résident dans le jugement et qui consistent à objectiver une représentation matériellement vraie ou fausse. — Une difficulté analogue se présente au sujet du raisonnement, du moins du raisonnement déductif. Il y a en effet une vérité purement logique ou *formelle* qui réside dans l'accord de la conclusion avec les prémisses, c.-à-d., en définitive dans l'accord de la pensée avec elle-même ; et c'est la seule que se préoccupe d'assurer la théorie logique de la déduction; et il y a une vérité physique ou métaphysique et proprement *matérielle* qui réside dans l'accord des prémisses et de la conclusion avec la réalité, c.-à-d., en somme, dans l'accord de la pensée avec son objet, et c'est à cette vérité que se refèrent toutes les méthodes inductives et expérimentales. La première consiste dans la conséquence, dans l'absence de contradiction ; la seconde consiste dans la possibilité de la vérification par l'observation ou l'expérience. Mais, à vrai dire, la première n'a de prix que comme condition nécessaire et préalable de la seconde. Si l'accord de la pensée avec elle-même nous intéresse, c'est parce que nous savons qu'une pensée qui se contredit elle-même est nécessairement en désaccord avec la réalité. L'accord de la pensée avec son objet, quelque idée qu'on se fasse d'ailleurs de cet accord, demeure donc la caractéristique essentielle de la vérité considérée dans l'esprit.

Considérée objectivement ou hors de l'esprit, la vérité, avons-nous dit, c'est ce qui est la réalité, en tant qu'elle est l'objet naturel de l'intelligence. Cependant il ne s'ensuit pas que l'on doive identifier absolument ces deux termes vérité et réalité. Il y a entre eux au moins une différence d'aspect. Le vrai, c'est l'être sans doute, mais envisagé dans ses rapports avec l'intelligence, l'être en tant qu'intelligible, et par conséquent distinct du beau et du bien qui sont l'être aussi, mais l'être envisagé dans ses rapports avec la sensibilité et la volonté, l'être en tant qu'admirable et désirable. Il s'ensuit que le vrai est moins le réel tout entier que la partie du réel accessible à l'intelligence, c.-à-d. les éléments abstraits et généraux des choses ; le vrai, c'est l'ensemble des lois, autrement dit des rapports généraux, constants, nécessaires qui font l'unité et la pensée de l'être; c'est la logique cachée dans les choses, la raison immanente au monde, la pensée créatrice que notre science humaine s'efforce de repenser, celle dont Leibniz disait : *Dum Deus calculat et cogitationem exercet, fit mundus*. Dès lors, le réel est concret et individuel : le vrai est abstrait et général ; le réel est sensible, objet d'intuition ; le vrai est intelligible, objet de pensée pure. En outre, le vrai, en un sens, dépasse le réel, car il enveloppe aussi l'idéal, le possible, comme on peut le voir par les vérités logiques, mathématiques et morales. Comment peut-on concevoir cette existence d'une vérité indépendante des choses réelles, antérieure à l'acte de la pensée qui la découvre? C'est là un des plus difficiles problèmes que la métaphysique ait à résoudre. Il n'est pas douteux cependant que les vérités logiques et mathématiques préexistent à toutes les autres et les conditionnent, au moins idéalement ; et c'est là sans doute ce que voulaient dire Platon et Hegel lorsqu'ils affirmaient, le premier, que les Idées sont les principes des choses; le second, que la Logiqne est antérieure à la Nature et à l'Esprit. E. BOIRAC.

VÉRIZET. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny ; 702 hab.

VERJON. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Coligny ; 378 hab.

VERJUS (Viticult.) (V. VIGNE).

VERJUS (Louis de), comte de Crécy, diplomate français (V. CRÉCY).

VERJUX. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs ; 851 hab.

VERKHOÏANSK. Chaîne de montagnes du N.-E. de la Sibérie, contrefort des monts Stanovoï ; elles décrivent une sorte de S et ont environ 800 kil. de long ; elles servent de faîte de partage des eaux entre la Léna et la Iana ; les plus hauts sommets ne dépassent pas 1.430 m. ; la route de Iakoutsk à Verkhoïansk traverse un col de 1.220 m. Géologiquement ces monts sont formés de grès et d'argiles ; les mines de plomb argentifère exploitées en 1776 ont été abandonnées.

VERKOLJE (Johannes), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1650, mort à Delft en 1693. Fils d'un serrurier, il eut l'heureuse chance de se blesser à la jambe et de montrer, pendant un long repos forcé, de grandes aptitudes comme dessinateur. Son père le mit chez Jan Lievensz. Etabli à Delft en 1672, il fit des portraits et des tableaux de genre dont quelques-uns ont plus de finesse et de simplicité que ceux de Fr. Miéris et le rapprochent de Metzu. Il fit beaucoup de gravures à la manière noire. Œuvres à Amsterdam, à Paris (Louvre et coll. de Rothschild).

Son fils *Nicolas*, né à Delft en 1673, mort à Delft en 1746, est surtout connu pour des gravures à la manière noire. Il traita les mêmes sujets que Johannes, avec moins de talent. E. D.-G.

VERLAINE (Paul-Marie), poète français, né à Metz le 30 mars 1844, mort à Paris le 8 janv. 1896. D'une famille originaire des Ardennes, fils d'un soldat de Napoléon devenu capitaine du génie, il vint à sept ans à Paris où il fit ses études. En 1862, il entra à la compagnie d'assurances *l'Aigle*, puis à l'Hôtel de ville comme expéditionnaire. Mais bientôt la vocation poétique s'éveilla en lui ; il commença à fréquenter le groupe des Parnassiens, Leconte de Lisle, Sully Prudhomme, Dierx, Mendès, Coppée ; en 1866, il publia son premier livre, *Poèmes saturniens*, qui passa inaperçu. En 1869, il donna les *Fêtes galantes*, puis, en 1870, la *Bonne Chanson*, où son talent se dégage déjà de l'école parnassienne. Il épousa alors Mlle Mautet, sœur utérine du compositeur Charles de Siray ; compromis pour avoir pendant la Commune donné asile à des amis, il se réfugia à Londres, puis en Belgique ; revenu à Paris, il fit la connaissance d'Arthur Rimbaud qui exerça sur lui une grande influence : les deux poètes allèrent ensemble à Londres (1872), puis à Bruxelles ; à la suite d'une discussion avec Rimbaud, craignant de le voir s'éloigner, Verlaine lui tira deux coups de revolver et fut condamné à deux ans de prison qu'il fit à Mons : c'est là qu'il écrivit les *Romances sans paroles* (1874), et prépara *Sagesse* qui témoignait de sa ferveur nouvelle pour la religion catholique. Libéré le 16 janv. 1875, Verlaine rentra en France, où il se retrouva seul ; sa femme, avec laquelle il n'avait pu s'entendre, ayant obtenu le divorce ; il passa alors en Angleterre et professa le français et le dessin jusqu'en 1877. A son retour en France, il fut professeur au collège de Rethel, puis tenta un essai de culture à Coulommes, sans succès (1881). La publication de *Sagesse* (1881) rendit son nom célèbre. Professeur à Boulogne-sur-Seine, puis à Neuilly, il fit paraître les *Poètes maudits* (1884), *Jadis et Naguère* (1884). Ses amis lui étaient revenus : Lepelletier, Huysmans, Robert Caze, Villiers de l'Isle-Adam ; une jeunesse enthousiaste acclamait son génie : Charles Morice, F.-A. Cazals, Gabriel Vicaire, Ary Renan, Jean Moréas, Laurent Tailhade, Rachilde, etc. La mort de sa mère (juil. 1886) acheva la ruine de Verlaine, et sa vie misérable de bohême et de gloire commença. Malade, il dut, en 1889, entrer à l'hôpital Broussais ; dès lors, il ne sortit d'un hôpital que pour rentrer dans un autre. Proclamé prince des poètes, il fit jouer un petit acte, *Madame Aubin*, dans une so-

ciété de jeunes gens. Sa vie errante et maladive au quartier Latin se prolongea jusqu'au début de 1896, où il mourut presque abandonné. Il a laissé un fils, *Georges* Verlaine.

Paul Verlaine a créé un art nouveau, inconscient et exquis ; ses vers sont souvent plus près de la musique que de la littérature. Comme l'a très bien dit J. Lemaître : « Ce barbare, ce sauvage, cet enfant a une musique dans l'âme, et à certains jours il entend des voix que nul avant lui n'avait entendues ». C'est un des poètes les plus originaux de son temps. A la liste de ses œuvres, il faut ajouter : *Amour* (1888) ; *Parallèlement* (1889) : *Dédicace* (1890) ; *Femmes* (introuvable, 1890) ; *Bonheur* (1891) ; *Chansons pour elle* (1891) ; *les Uns et les Autres*, comédie en un acte (1891) ; *Mes hôpitaux*, prose (1891) ; *Liturgies intimes* (1892) ; *Mémoires d'un veuf*, prose (1892) ; *Mes Prisons*, prose (1893) ; *Elégies* (1893) ; *Odes en son honneur* (1893) ; *Dans les limbes* (1894) ; *Epigrammes* (1894) ; *Confessions*, prose (1895) ; *Quinze jours en Hollande*, prose (1895) ; *Chair* (1896) ; *Invectives* (1896). On a publié un *Choix des poésies* de Verlaine en 1891 et les *Œuvres complètes* en 3 vol. en 1899. Ph. B.

Bibl. : F.-A. Cazals, *Paul Verlaine, ses portraits*, 1896. — J. Koucke, *Paul Verlaine* ; Bruxelles, 1896. — Ch. Donos, *Paul Verlaine intime*, 1898. — Dullaert, *Verlaine* ; Gand, 1896. — A. France, *la Vie littéraire*, 3e série, 1891. — J. Lemaitre, *Nos contemporains*, 4e série, 1889. — Ch. Morice, *Paul Verlaine, l'homme et l'œuvre*, 1888. — V. Pica, *Paul Verlaine* ; Bergame, 1896. — J. Tellier, *Nos Poètes*, 1888. — P. Wiegler, *Baudelaire et Verlaine* ; Berlin, 1900. — Ph. Zilcken, *Paul Verlaine, Correspondance et Documents inédits* ; Paris, 1897. — F. Grégh, *Paul Verlaine*, dans *Revue de Paris*, fév. 1896. — Ch. Maurras, *Paul Verlaine*, dans *Revue Encyclopédique*, 1er janv. 1895 et 25 janv. 1896. — A. Symons, *Paul Verlaine*, dans *National Review*, juin 1892. — *Revue encyclopédique*, 25 janv. 1896 ; *la Plume*, 1er fév. 1896 ; *l'Ermitage*, fév. 1896 ; *Jugend*, fév. 1896, numéros spéciaux consacrés à Paul Verlaine.

VERLANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt ; 93 hab.

VERLAT (Charles), peintre belge, né en 1824, mort en 1890. Il traita l'histoire et la peinture d'animaux. Œuvres : *Buffle attaqué par un tigre*, à la Société de géologie d'Amsterdam, etc.

VERLHAC-Tescou. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban, cant. de Villebrumier ; 785 hab.

VERLIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Saint-Julien-du-Sault ; 544 hab.

VERLINCTHUN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Samer ; 395 hab.

VERLINGHEM. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Quesnoy-sur-Deûle ; 1.548 hab.

VERLUS. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 224 hab.

VERLY (Grand-). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny ; 457 hab.

VERLY (Petit-). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Wassigny ; 432 hab.

VERMAND. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, sur les bords de l'Aumignon ; 1.265 hab. (900 aggl.). Stat. de la voie ferrée de Saint-Quentin à Roisel. Vermand a donné son nom au *Vermandois*.

VERMANDOIS. Pays situé dans la Haute-Picardie, entre l'Artois, le Sauterre, le Noyonnais, la Thiérache, le Hainaut et le Cambrésis. Il mesure environ 36 kil. sur 24. Pays de craie perméable, avec quelques collines de sables argileux sur lesquelles s'élèvent les villages et au pied desquelles sont les sources. L'altitude est médiocre (les sources entre 80 et 90 m.) ; le Vermandois forme un *seuil*, un libre passage entre le bassin parisien et la plaine de Flandre ; de là sortent l'Escaut et la Somme ; dans le voisinage naît la Sambre et coule l'Oise. Aussi est-ce un pays de communications faciles : canal de Saint-Quentin entre l'Oise, l'Escaut et la Somme ; chem. de fer de Paris à Cologne. — Il tire son nom des *Veromandui* (peuple de Belgique que César signale près des sources de l'Oise, de la Sambre et de l'Escaut ; Saint-Quentin est appelé *Augusta Veromanduorum*). Le *Veromanduensis pagus* carolingien devint le comté de Vermandois (V. Vermand), dont les comtes remontent à Herbert, petit-fils de Bernard d'Italie. De 1045 à 1183, ils possédèrent également le Valois. En 1186, Eléonore cède à Philippe-Auguste le Vermandois, qui fut alors réuni à la couronne et organisé en bailliage. En 1576, il fut donné en douaire à Marie Stuart. Il fit partie de la province de Picardie et de la généralité d'Amiens avant de former assez exactement, dans le dép. de l'Aisne, l'arr. de Saint-Quentin. Outre Saint-Quentin, les principales villes étaient Le Catelet et Ham. H. Hauser.

Bibl. : Colliette, *Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*, 1771, 3 vol. in-8. — Berlemont, *Hist. de l'émancipat. communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois*, 1873. — A. de Marsy, *Mélanges sur le Vermandois aux* xive *et* xve *siècles* ; Saint-Quentin, 1874, in-8. — F. le Proux, *Chartes françaises du Vermandois de 1218 à 1250* ; Paris, 1875, in-8. — Emm. Lemaire, *Etudes hist. sur l'ancien pays de Vermandois*, dans *Mém. soc. Acad. Saint-Quentin* ; Saint-Quentin, 1894, t. XI. — A. Combier, *les Justices subalternes du Vermandois* ; Abbeville, 1895, in-8. — Du même, *les Justices seigneuriales du bailliage de Vermandois*, dans *Bibl. Soc. des Etudes hist.* ; Paris, 1897, in-8. — Maurice Thiéry, *Histoires du Vermandois* ; Péronne, 1895 et 1897. — G. Gosbelet, *Cambrésis et Vermandois*, 1898. — A. Daullé, *la Réforme à Saint-Quentin*, Le Cateau, 1901, in-8. — V. les art. Aisne (Dép. de l'), Picardie, Saint-Quentin.

VERMANDOVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Chaulnes ; 221 hab.

VERMEER (Jan), peintre hollandais (V. Meer).

VERMEIL. Ce mot, qui a eu d'abord dans le langage des scribes officiels la signification de drap rouge, a servi ensuite, à partir du xviie siècle, à désigner une sorte de dorure chaude de ton et tirant sur le rouge, qui s'effectuait au feu avec de l'or amalgamé et qu'on appliquait, en orfèvrerie, sur toutes sortes de métaux, mais plus particulièrement à la vaisselle d'argent. C'est encore dans cette dernière acception que le mot vermeil est employé aujourd'hui et le vermeil n'est, dès lors, somme toute, que de l'argent doré, mais doré avec de l'or *rouge*. Pour ce dernier motif, les peintres en détrempe ont appelé aussi vermeil une espèce de vernis qui est fait de gomme gutte, de vermillon et d'un peu de brun rouge mélangés ensemble et broyés avec de l'huile de térébenthine et dont ils se servent pour donner à leurs ouvrages un éclat d'orfèvrerie.

VERMELLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin ; 3.007 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Exploitation de houille.

VERMENON. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VERMENTON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, sur la Cure ; 2.145 hab (1.792 aggl.). Stat. de chem. de fer. Eglise des xiie et xiiie siècles. Ruines de l'abbaye bénédictine de Reigny (xiie s.).

VERMERSCH (Eugène), poète et journaliste français, né à Lille en 1845, mort à Londres le 9 oct. 1878. Venu à Paris, au sortir des bancs de l'école, pour étudier la médecine, il ne tarda pas à se jeter à corps perdu dans la bohème littéraire du quartier Latin, devint, en 1866, rédacteur en chef du *Hanneton, journal des toqués*, publia, tant en vers qu'en prose, une série d'ouvrages légers et spirituels (*le Latium moderne*, 1864 ; *De l'Ostracisme littéraire*, 1865 ; *Printemps du cœur*, 1865 ; *Saltimbanques et Pantins*, 1865 ; *Lettres à Mimi*, 1866 ; *les Hommes du jour*, 1868 ; etc.), collabora au *Figaro*, à *l'Eclipse*, au *Paris-Caprice*, à *l'Almanach du quartier Latin*, puis, après la révolution du 4 sept. 1870, au *Cri du Peuple*, de Jules Vallès, et enfin crut devoir, le 7 mars 1871, ressusciter *le Père Duchêne*, d'Hébert, où il trouva le moyen d'exagérer encore la violence ordurière et basse de son devancier. Cette feuille fut bientôt supprimée par l'autorité militaire. Mais elle reparut après le 18 mars 1871, sous la Commune, et ne fut, sous la plume de ce dilet-

tante, qui « vivait, comme on l'a dit, en muscadin tout en écrivant en fort de la halle », qu'une constante excitation au pillage, à l'assassinat, à l'incendie et à d'autres crimes encore. Quand vint la *Semaine sanglante*, l'auteur du *Père Duchêne* prit prudemment la fuite, alla s'établir à Londres, y fonda, en janv. 1872, *le Vermersch-Journal*, qui, par son cynisme et sa violence calculée, sembla n'avoir d'autre but que de déshonorer le parti républicain et devint justement suspect à ses compagnons d'exil, qui purent bientôt le convaincre d'avoir sollicité secrètement, par l'entremise de l'agent bonapartiste Hugelmann, une subvention de l'ex-empereur. L'un d'eux, Vaillant, ancien membre de la Commune, lui infligea publiquement une correction manuelle (24 mars 1874). Quelque temps après, Vermersch était en Belgique, où il se mariait. Mais il ne tarda pas à se faire expulser de ce pays, retourna à Londres, où il écrivit encore de violentes brochures, se battit en duel avec le réfugié Lefrançais (1876), et mourut enfin misérablement, à trente-trois ans, dans un établissement d'incurables. Outre les ouvrages ci-dessus indiqués, on a de lui : *les Incendies* (1871) ; *Histoire de la Commune* (1872), et un roman posthume (*l'Infamie humaine*), publié en 1890, et où il semble par endroits avoir voulu se peindre ou se raconter lui-même. A. D.

VERMET. I. Malacologie. — Les Mollusques Gastéropodes, désignés sous le nom de *Vermets*, habitent une coquille tubuleuse, conique, enroulée en spirale régulière pendant le jeune âge, et dans l'état adulte la régularité disparaît, les tours sont désunis. L'ouverture est circulaire ; le péristome continu, non épaissi, un opercule corné, multispiré, légèrement concave, est situé à l'intérieur à une certaine distance du bord. Les Vermets vivent dans les mers chaudes et tempérées.

II. Paléontologie. — Ce genre, qui vit depuis le carbonifère, a été partagé en un certain nombre de sous-genres, dont les principaux sont : *Burtinella* Mörch : coquille libre à l'état adulte, fixée dans la jeunesse, conique, trachiforme ou discoïdale, généralement senestre, dernier tour déroulé ; depuis le jurassique.— *Vermiculus* Morch : coquille spirale dans le jeune âge, puis déroulée, à tube prolongé ; depuis le crétacique.— *Spiroglyphus* Daudin : coquille planorbiforme, adhérente, creusant le corps sur lequel elle repose ; récent et fossile depuis le carbonifère. — *Vermetus* Adanson : coquille spirale, fixée, avec une à trois lames saillantes à l'intérieur, opercule très petit ; depuis le trias jusqu'à l'époque actuelle. — *Tylacodes* Guettard : coquille adhérente, souvent isolée, irrégulière, souvent cloisonnée perpendiculairement à l'axe, pas d'opercule ; tertiaire et époque actuelle. La famille des Vermetidées comprend, en outre, le genre *Siliquaria* Bruguière (*Tenagodes* Guettard), tertiaire et récent ; coquille tubuleuse, cylindrique, à tours séparés, parfois enroulée dans le jeune âge, munie d'une fissure plus ou moins longue, opercule corné ; vit dans les éponges. E. S.

Bibl. : Paléontologie.— P. Fisher, *Manuel de conchyliologie*, 1887. — Zittel, *Traité de paléontologie*, t. II.

VERMICELLE (Techn.) (V. Pâte).

VERMICULAGE ou **VERMICULURE** (Archit.). Décoration, d'apparence rustique, faite de sortes d'entrelacs sculptés en creux sur les assises de pierre formant bossages et imitant, par la sinuosité de leurs cavités, les passages des vers au travers des bois qu'ils corrodent. A Paris, on peut citer, comme exemples d'assises vermiculées, la galerie du Louvre sur le quai, remontant au règne de Henri II, et la porte Saint-Martin, datant de Louis XIV. Ch. L.

VERMICULAIRE. (Bot.) Nom vulgaire du *Sedum âcre* L. (V. Sedum).

VERMICULITE (Minér.) (V. Talc).

VERMIFUGE. Médicament employé pour déterminer l'expulsion des vers intestinaux (oxyures, ascarides, tricocéphales, etc.). Comme vermifuges, on emploie le *semen-contra*, la *santonine*, la *mousse de Corse*, le *kousso*, l'écorce de racine de *grenadier*, le *soaria*, l'huile de *ricin*, le *calomel* (V. ces mots).

VERMIGLI (Pierre), dit *Pierre Martyr*, né à Florence le 8 sept. 1500, mort à Zurich le 12 nov. 1562. Il sortait d'une famille instruite, dévouée à la mémoire de Savonarole. Sa mère lui apprit le latin en lui faisant lire Térence. Malgré son père, il entra à seize ans chez les chanoines de Saint-Augustin, à Fiésole, puis resta huit ans dans un autre couvent à Padoue. A Naples, il est supérieur du collège San Pietro ad Ara, et *Valdès* (V. ce nom) l'initie aux doctrines réformées. Prieur du couvent de San Frediano à Lucques, il commença à faire école. Dénoncé par l'évêque, cité au chapitre général de Gênes, il crut plus prudent de s'enfuir à Zurich (1542), où il fut accueilli par Bullinger. A Strasbourg, Bucer le fit nommer à la chaire de théologie comme successeur de Capiton. C'est là qu'il épousa en 1546 Catherine Dammartin, de Metz. Invité en 1547 par Cranmer, il fut reçu docteur en théologie, nommé professeur à Oxford et chanoine de Christ-Church. L'avènement de Marie le fit revenir à Strasbourg, où il recouvra sa chaire. Calvin avait essayé de l'attirer à Genève, mais il préféra retourner à Zurich où il prit la chaire de Pellican (1556), et où il se remaria en 1558 avec une compatriote, Catherine Merenda, de Brescia. Il fut envoyé avec Bèze au colloque de Poissy, s'y fit remarquer par sa modération, mais y resta peu. Son désir aurait été l'union au moins des diverses confessions protestantes. Il jouissait de la vénération universelle. Ses œuvres ont été réunies dans *Locorum communium theologicorum tomi tres* (Bâle, 1580-83, in-fol.).

Bibl. : Schlosser, *Leben Peter Martyrs* ; Heidelberg, 1809, in-8. — Ch. Schmidt, *Vie de Pierre Martyr Vermigli* ; Strasbourg, 1835, in-4. — *Il credo di Pietro Martire Vermigli*, dans *Bibliot. della Riforma ital.* ; Rome et Florence, 1833, in-16. — V. les art. Réformation, Bèze, Poissy (Colloque de).

VERMILLON (Chim. industr.) (V. Cinabre et Rouge).

VERMIS (Anat.) (V. Cervelet).

VERMLAND ou **VAERMLAND.** Province de la Suède (V. Carlstad).

VERMOND (Mathieu-Jacques, abbé de), ecclésiastique français, né vers 1735, mort à Vienne vers 1798. Bibliothécaire du collège Mazarin, il fut envoyé en 1769 à Vienne, pour enseigner le français à Marie-Antoinette, fiancée au dauphin. Il accompagna la dauphine à Paris en 1770 et tenta vainement par ses mercuriales un peu rudes de peser sur son caractère frivole ; il se retira au moment de la faveur de Mme de Polignac (1779). Rappelé un peu plus tard, il rentra en grâce et exerça une influence réelle sur la reine : il patronna Brienne et entretint Marie-Antoinette dans la haine du régime nouveau. En 1789, il jugea prudent de quitter Versailles, vécut à Coblentz au milieu des intrigues des émigrés et termina sa vie à Vienne.

VERMONDANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 508 hab.

VERMONT. Etat du N.-E. des Etats-Unis, borné au N. par le Canada, à l'E. par le New Hampshire, au S. par le Massachusetts, à l'O. par l'Etat de New York et le lac Champlain. Il a 24.770 kil. q. ; ses habitants ont passé de 85.425 en 1790 à 332.422 en 1890 (13 hab. par kil. q.) ; il compte un millier de nègres et 44.000 étrangers (dont 25.000 venus de l'Amérique britannique et 10.000 d'Irlande). Le territoire de l'Etat est très accidenté, à l'exception des environs du lac Champlain : les Green Mountains (Verds Monts) traversent tout le pays et abondent en paysages pittoresques ; le sommet du Chin de Mansfield n'a que 1.320 m., les roches sont en grande partie métamorphiques et la plupart sont paléozoïques. Les principaux fleuves se trouvent sur la frontière : à l'E., le fleuve Connecticut ; à l'O., le lac Champlain

dont les deux tiers appartiennent à l'Etat. Le climat est sain, mais très froid en hiver. La terre se prête plus au pâturage (l'élevage du bétail est une des richesses de la contrée) qu'à la culture des céréales ; c'est la partie occidentale qui contient les meilleures terres, et la vallée du Champlain se prête à la culture des fruits. Le Vermont a le premier rang des Etats de l'Union pour le sucre d'érable (31 °/₀ de la production totale des Etats-Unis). Les fermes ont environ 55 hect. en moyenne : il y en a un assez grand nombre qui ne sont plus exploitées, et l'on cherche à amener des colons, surtout scandinaves. Les mines de marbre, très réputé et varié, sont au nombre de 40 (principalement sur le versant du Champlain) et produisent plus de la moitié de la production totale des Etats-Unis (à Rutland et Sutherlandfalls) ; mines de granit à Barre. L'industrie et le commerce sont moins actifs que dans les autres Etats de la Nouvelle-Angleterre. On compte 3.000 établissements industriels qui livrent 190 millions de produits fabriqués (30 millions pour les scieries, 15 millions de marbre, 15 millions de farine, 10 millions de papier, etc.). Les chemins de fer ont un développement de 1.633 kil. Le Vermont est divisé en 14 comtés : la capitale est Montpelier ; les villes principales : Burlington, Rutland, Saint-Albans et Brattleboro.

Colonisé vers 1750, le Vermont se vit disputé entre le Massachusetts, le New Hampshire et le New York qui, en 1764, vit ses prétentions triompher. L'Etat prit une part active à la guerre de l'Indépendance et, le 17 janv. 1777, proclama son indépendance et se donna une constitution. En 1789, moyennant une faible indemnité, l'Etat de New York renonça à ses prétentions, et le Vermont fut adjoint en 1791, comme quatorzième Etat, aux treize Etats fondamentaux, le premier de tous ceux qui devaient s'y agglomérer ; le 4 janv. 1793, il se donna une nouvelle constitution ; en 1836, s'établit le système des deux Chambres.

BIBL. : ROBINSON, *Vermont*; Boston, 1892.

VERMONT (Le). Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones ; 223 hab.

VERMOREL (Auguste-Jean-Marie), publiciste français, né à Denicé (Rhône) le 21 juin 1841, mort à Versailles le 20 juin 1871. Après de brillantes études dans un collège de jésuites, il vint fort jeune à Paris étudier le droit, collabora à l'*Athenæum français*, à la *Mode de Paris*, et publia des études et des romans de mœurs, dont la frivolité un peu licencieuse fut plus tard pour lui un sujet de regret (*Ces Dames*, 1860 ; *Desperanza*, 1862 ; *les Amours vulgaires*, 1863). Il ne tarda pas, du reste, à renoncer à cette littérature facile pour se jeter dans les luttes politiques. C'est ainsi qu'après avoir fondé dès 1861 au quartier Latin la *Jeune France*, puis la *Jeunesse*, feuilles éphémères, dont les hardiesses contre le régime impérial lui valurent plusieurs mois de prison, il devint secrétaire de la rédaction de la *Semaine politique* (1862) ; alla en 1863 rédiger le *Progrès de Lyon*, puis, de retour à Paris, fit partie, sous Emile de Girardin, de la rédaction de la *Presse* (1864), un peu plus tard de la *Liberté* (1866), et se fit remarquer par son entente des questions économiques, sa facilité de travail et ses tendances socialistes. Entre temps, il publiait, sans nom d'auteur : *les Mystères de la police* (1864, in-12) ; *la Police pendant la Révolution et l'Empire* (1864, in-12); *la Police contemporaine* (1864, in-12), puis sous son nom, des éditions populaires des œuvres et discours de Mirabeau, Danton, Marat, Robespierre, Vergniaud, etc. Rédacteur en chef du *Courrier français* (1866), feuille socialiste et radicale qui, d'abord hebdomadaire, devint quotidienne le 18 juin 1867, il s'attira de violentes attaques, fut brutalement insulté par Paul de Cassagnac, qu'il dut menacer de lui brûler la cervelle à la première récidive, subit encore de dures condamnations et écrivit sous les verrous deux volumes (*les Hommes de 1848*, 1868, in-8 ; *les Hommes de 1851*, 1868, in-8), où les chefs du parti républicain n'étaient pas plus ménagés que ceux du parti impérialiste. Rédacteur en chef de la *Réforme* (1869), il mit si peu de mesure dans ses attaques contre les premiers qu'il fut quelque temps soupçonné de n'être qu'un agent provocateur, et qu'Henri Rochefort l'en accusa formellement à la tribune du Corps législatif (17 janv. 1870). Vermorel n'en subit pas moins de nouvelles poursuites du gouvernement de Napoléon III. Le 4 sept. 1870, il était encore en prison. La Révolution l'en fit sortir. Il reprit alors la publication du *Courrier français*, s'engagea dans l'artillerie de la garde nationale, et fut publiquement lavé par Rochefort lui-même (devenu membre du nouveau gouvernement) de l'imputation infamante dont il avait été l'objet vers la fin de l'Empire. Son opposition violente au gouvernement de la Défense nationale et sa participation au mouvement insurrectionnel du 31 oct. lui valurent encore plusieurs mois de détention. Rendu à la liberté (févr. 1871), il se jeta avec ardeur dans le mouvement communaliste du 18 mars, fut élu membre de la Commune dans le XVIII[e] arrondissement, fit partie de la commission exécutive nommée par cette assemblée le 4 avr., fonda successivement plusieurs journaux qui ne vécurent guère (*l'Ordre*, *l'Ami du peuple*, *la Justice*), et soutint de vives polémiques contre Félix Pyat, qui poussait la Commune aux pires violences, alors que lui, Vermorel, s'efforçait de la retenir ou de la ramener dans la voie de la modération. Il se prononça très énergiquement contre l'institution d'un *comité de Salut public* (1[er] mai). Quelques semaines après, au cours de la *Semaine sanglante*, tandis que Pyat prenait la fuite, il alla, dans un accès de découragement qui n'était pas sans grandeur, chercher la mort sur les barricades du Château-d'Eau. Grièvement blessé, il fut transporté par les vainqueurs à Versailles, où il supporta courageusement de cruelles souffrances et mourut quelques semaines plus tard. A. D.

VERMOUT. Liqueur apéritive, fabriquée avec du vin blanc et des plantes toniques et amères. La formule en varie avec chaque fabricant. En voici une, parmi les plus usitées : chamædrys, 12 ; aunée, 12 ; ancore, 12 ; quinquina, 12 ; cannelle, 12 ; sureau, 16 ; tanaisie, 16 ; éc. d'orange, 24 ; chardon bénit, 16 ; petite centaurée, 16 ; absinthe, 16 ; quassie, 8 ; girofle, 20 ; coriandre, 20 ; badiane, 20 ; muscade, 4 ; galanga, 4 ; vin blanc génér. ; 8.000. On laisse macérer huit jours et l'on passe.

Le *vermout de Turin*, le plus estimé, a, de son côté, la formule suivante, sensiblement différente : vin blanc de Picpoul, 9.500 ; alcool à 85°, 500 ; grande absinthe, 12 ; gentiane, 6 ; racine d'angélique, 6 ; chardon bénit, 12 ; calamus aromaticus, 12 ; aunée, 12 ; petite centaurée, 12 ; germandrée, 12 ; cannelle de Chine, 10 ; muscade, 1,5 ; oranges fraîches coupées par tranches, 1. Après cinq jours d'infusion, on soutire et on colle à la colle de poisson, on laisse reposer huit nouveaux jours, on soutire et on colle à nouveau, puis on met en bouteille.

VERN. Rivière du dép. de la *Dordogne* (V. ce mot).

VERN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.-E.) de Rennes ; 1.440 hab. Stat. de chem. de fer.

VERN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Segré, cant. du Lion-d'Angers ; 1.782 hab. Carrières d'ardoise. Ancien château de la Cassinoire.

VERNA. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 137 hab.

VERNAIS. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Charenton-sur-Cher ; 426 hab.

VERNAISON. Riv. du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VERNAISON. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Genis-Laval ; 1.183 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Tissage de soie et broderie mécanique.

VERNAJOUL. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 462 hab.

VERNANCOURT. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. d'Heiltz-le-Maurupt ; 193 hab.

VERNANSAL (Guy-Louis), peintre français, né à Fontainebleau en 1648, admis à l'Académie royale en 1687, professeur en 1704, mort en 1729. Elève de Lebrun, maître de Nicolas Bertin, il séjourna deux ans à Rome et à Padoue. Auteur de peintures souvent dénuées de modelé : *Révocation de l'édit de Nantes* (musée de Versailles); *Saint Maurice et ses compagnons* (musée d'Angers); *Sainte Bathilde devant la femme de Clovis* et *une Fête dans l'Olympe* (musée d'Orléans); *Allégorie des beaux-arts* (musée de Tours), etc. Son fils fut admis à l'Académie en 1741. — On connaît un Vernansal, né à Paris en 1599, qui fut peintre ordinaire du roi, travailla à Fontainebleau et y mourut conservateur des tableaux. A. GIRODIE.

VERNANTES. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué; 1.951 hab. Stat. de chem. de fer. Huileries. Ancienne église (actuellement mairie), avec beau clocher des XIIe et XVe siècles, avec flèche dentelée et vitraux. A 4 kil. N.-O., ruines de l'abbaye cistercienne du Loroux fondée en 1121 par Eremburge.

VERNANTOIS. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier ; 642 hab.

VERNARÈDE (La). Com. du dép. du Gard, arr. d'Alais, cant. de Génolhac; 3.319 hab. Exploitation de houille et de minerais de fer.

VERNASSAL. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. d'Allègre ; 1.125 hab.

VERNATION (Bot.). On donne le nom de vernation ou de préfoliaison à la disposition des feuilles dans le bourgeon. La vernation est dite *plissée* lorsque la feuille est pliée en éventail, *condupliquée* quand elle est pliée en deux dans le sens de la longueur ; *réclinée* lorsqu'elle est pliée en deux transversalement; *circinée* lorsqu'elle est roulée en crosse ; *convolutée* quand elle est roulée en cornet; *involutée* quand les deux moitiés latérales sont roulées sur elles-mêmes en dedans; *révolutée* lorsqu'elles sont roulées sur elles-mêmes en dehors. Envisagée au point de vue des rapports que les feuilles affectent entre elles, la préfoliaison est dite : *valvaire*, quand elles se touchent par leurs bords sans se recouvrir ; *indupliquée*, quand leurs bords, qui ne se recouvrent pas, sont repliés en dedans; *imbriquée*, lorsqu'elles se recouvrent par leurs bords; *équitante*, lorsque les feuilles sont condupliquées et que chacune recouvre toutes celles qui se trouvent en dedans d'elle (Iris); *semi-équitante*, lorsque chaque feuille, étant condupliquée a une de ses moitiés prise dans le pli d'une autre feuille, dont elle embrasse elle-même une moitié. Dr L. LALOY.

VERNAUX. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. des Cabannes; 114 hab.

VERNAY. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu; 138 hab.

VERNAZ (La). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. du Biot; 449 hab.

VERNE. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames; 236 hab.

VERNE (Jules), écrivain français, né à Nantes le 8 févr. 1828. Il fit ses études dans sa ville natale, puis vint suivre à Paris les cours de la Faculté de droit. En 1850, il donna au Gymnase une comédie en vers, *les Pailles rompues*, et, peu après, fit jouer au Vaudeville une pièce en prose, intitulée *Onze jours de siège;* à la même époque, il écrivit les livrets de plusieurs opéras-comiques. Ce fut seulement en 1863, qu'il entra dans la voie où il devait s'illustrer, avec son premier roman : *Cinq semaines en ballon*. Dans ce livre plein d'inventions fantastiques, il s'était attaché à vulgariser les plus récentes découvertes de la science contemporaine. Le succès considérable de cet ouvrage l'encouragea et il publia successivement : *les Aventures du capitaine Hatteras; le Voyage au centre de la Terre; De la Terre à la lune; les Enfants du capitaine Grant; Vingt mille lieues sous les mers; Une Ville flottante; le Tour du monde en quatre-vingts jours*; *le Pays des fourrures; le Docteur Ox; le Chancellor ; Michel Strogoff; Hector Servadac ; les Indes Noires; un Capitaine de quinze ans; les Cinq cents millions de la Begum; les Tribulations d'un Chinois en Chine; la Maison à vapeur; l'Ecole des Robinsons; le Rayon vert ; Christophe Colomb ; Kéraban le Têtu; l'Etoile du Sud; Mathias Sandorf; Claudius Bombarnac; le Château des Carpathes; Mistress Branican*, etc. Depuis trente-cinq ans, il n'a pas cessé de produire, la force et l'éclat de son imagination n'ont pas faibli ; et, si ses inventions originales n'ont pas été très favorablement accueillies par les savants, le grand public a été conquis. Outre ses romans, il a publié en 1867, avec Th. Lavallée, une *Biographie illustrée de la France*, puis, sans collaborateur, une *Histoire générale des grands voyages et des grands voyageurs*. Quelques-uns de ses romans ont été mis au théâtre, avec succès : *le Docteur Ox* est devenu une opérette; *le Tour du Monde, Michel Strogoff* et *les Enfants du capitaine Grant*, des féeries à grand spectacle.

VERNÈGUES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Eyguières; 338 hab.

VERNEIGES. Com. du dép. de la Creuse. arr. de Boussac, cant. de Chambon-sur-Voueize; 219 hab.

VERNEIL (Le). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Rochelle; 331 hab.

VERNEIL-LE-CHÉTIF. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Mayet; 940 hab.

VERNEILH-PUIRASEAU (Félix de), archéologue français, né à Puiraseau (Dordogne) en 1819, mort le 27 sept. 1864. A la suite de Caumont et de Didron, il se livra de bonne heure à l'étude des antiquités de la France, surtout des monuments du moyen âge, et il eut le mérite de faire partie de cette pléiade de savants qui remirent en honneur ou plutôt créèrent véritablement notre archéologie nationale. Il débuta par une *Etude sur la cathédrale de Cologne;* il en donna bientôt une autre plus importante sur la fameuse église de *Saint-Front* de Périgueux, et les églises à coupoles de l'Aquitaine (1851, in-4), dont il reconnut, au point de vue architectural, l'inspiration byzantine. On lui doit en outre des *Lettres à M. Vitet sur les influences byzantines* (1855, in-4); *l'Art du moyen âge et les causes de sa décadence* (1862, in-4). Il fournit de nombreuses études au *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, au *Bulletin monumental* de Caumont, aux *Annales archéologiques* de Didron.

VERNEIX. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (E.) de Montluçon ; 1.084 hab.

VERNELLE (La). Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Valençay ; 928 hab.

VERNES (Jacob), théologien genevois, né à Genève le 31 mai 1728, mort à Genève le 22 oct. 1791. Consacré en 1751, il fut pasteur à Céligny, Saconnex et Genève, et fut destitué et exilé en 1782 par le parti populaire. Vernes était en relations intimes avec Voltaire et Rousseau, mais il se brouilla avec tous deux pour avoir réfuté leurs écrits. Il a laissé des volumes de *Sermons*, des brochures et écrits de polémique avec Rousseau, une *Histoire de Genève* manuscrite, etc.

VERNES (Maurice-Louis), érudit et publiciste français, né à Nauroy (Aisne) le 28 sept. 1845. Il étudia à Montauban la théologie et passa son doctorat à Strasbourg en 1874; il voyagea ensuite en Allemagne et en Orient. Protestant libéral, puis pur rationaliste, il a collaboré depuis 1868 à de nombreux recueils (*Revue critique d'histoire et de littérature, Revue bleue, Revue philosophique, Revue historique, Revue des études juives*, etc.); il s'est consacré spécialement à la science des religions comparées et a fondé en 1880 la *Revue de l'histoire des religions* (dirigée depuis 1884 par Jean Réville). Il a enseigné la philosophie à la Faculté de théologie protestante de Paris de 1877 à 1882 et est depuis 1886 direc-

teur adjoint à la section des sciences religieuses de l'Ecole pratique des hautes études (pour la religion d'Israël) ; il sépare l'histoire des religions de la philosophie religieuse et propose de rapporter la rédaction de l'Ancien Testament aux temps qui suivent le rétablissement du judaïsme en Palestine (du ve au IIe s. av. notre ère) ; il a collaboré à la *Grande Encyclopédie* et à l'*Encyclopédie des sciences religieuses*. En 1885 il s'est présenté sans succès aux élections en Seine-et-Oise. On lui doit : *le Peuple d'Israël et ses espérances* (1872) ; *l'Histoire des religions* (1887) ; *Précis d'histoire juive depuis les origines jusqu'à l'époque persane* (1889) ; *Essais bibliques* (1891) ; *Du Prétendu Polythéisme des Hébreux* (1891) ; *Religion nationale et Religion universelle* (trad. de Kuenen) ; *Manuel de l'Histoire des religions* (trad. de Tiele), etc.

VERNET (Le). Com. du dép. de l'Allier, arr. de Lapalisse, cant. de Vichy ; 981 hab.

VERNET (Le). Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Saverdun ; 505 hab. Stat. de chem. de fer.

VERNET (Le). Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Digne, cant. de Seyne ; 243 hab.

VERNET. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Moret, cant. d'Auterive ; 560 hab.

VERNET (Le). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Loudes ; 148 hab.

VERNET (Le). Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Saint-Amant-Tallende ; 881 hab.

VERNET. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades, au pied du mont Canigou ; 1.112 hab. Mines de fer manganésifères. Eaux minérales thermales sulfurées sodiques (nombreuses sources), utilisées *intus* et *extra* dans le traitement des affections des voies respiratoires et des voies digestives, des dermatoses, des rhumatismes, etc.

VERNET-la-Varenne. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Sauxillanges ; 2.053 hab.

VERNET (Les). Les Vernet nous offrent le bel exemple d'une famille dans laquelle les talents artistiques furent pour ainsi dire héréditaires. On ne cite que trois Vernet ; mais on en pourrait nommer quatre, car *Antoine*, le père de Joseph, était lui-même peintre d'ornements et d'armoiries. — *Joseph* Vernet, le premier de la dynastie, est un peintre célèbre de paysages et de marines. — Son fils, *Carle*, a traité les chevaux avec supériorité : c'est le peintre officiel des chasses royales ; le petit fils, *Horace*, est le grand peintre de batailles, et sa gloire a semblé un moment devoir éclipser celle de son père et de son aïeul.

Personnels dans leur genre et de mérite très divers, les Vernet ont cependant bien des points communs : le talent précoce, instinctif, prime-sautier ; la facilité d'exécution ; l'extrême fécondité ; l'esprit, la verve, la gaieté. Ils ont encore de commun, comme le dit Ch. Clément, tout un ensemble heureux de qualités moyennes : ils ont plus de bon sens que d'imagination ; plus d'adresse que de force ; plus d'agrément que de pensée et que de cœur ; et s'ils furent supportables, et quelquefois supérieurs dans le genre qu'ils avaient adopté, ils ne peuvent pas être classés parmi les grands maîtres de l'art : il leur a manqué à tous la profondeur, le caractère et le sentiment.

Claude-Joseph, dit *Joseph Vernet*, peintre de paysages et de marines, né à Avignon le 14 août 1714, mort à Paris le 3 déc. 1789. Il mania le pinceau dès sa plus tendre enfance, et à quinze ans il aidait déjà son père dans la décoration des carrosses et des chaises à porteur que celui-ci exécutait pour les gens titrés de l'endroit. Cela mit le jeune Vernet en rapport avec le marquis de Caumont qui, surveillant les travaux de l'hôtel que la marquise de Simiane, petite-fille de Mme de Sévigné, faisait construire à Aix, commanda au jeune artiste, dont il avait remarqué le talent précoce, quelques dessus de portes. Pendant son séjour à Aix, Joseph Vernet fréquenta l'atelier de Michel Sauvan, peintre d'histoire, aujourd'hui oublié. A dix-huit ans, Vernet songea à faire le voyage d'études en Italie, qui était alors de tradition parmi les peintres.

Joseph Vernet vint s'embarquer à Marseille ; et là l'impression première qu'il eut de la mer fut si forte qu'elle décida de sa vocation. Une tempête qu'il essuya pendant la traversée — et pendant laquelle, si l'on en croit une anecdote célèbre, popularisée par le dessin d'Horace Vernet, il se serait fait attacher au grand mât pour l'observer plus à l'aise — ne fit que le confirmer dans cette intention. Cette mer qu'il avait vue dans ses deux aspects les plus imposants : d'abord calme et radieuse au soleil couchant ; puis noire, fougueuse, terrible et bouleversée dans la tempête, sera en effet le thème des compositions qu'il affectionnera dans la suite. A Rome, délaissant la peinture d'histoire, il entra à l'atelier de Fergioni, peintre de marines, et de Manglard ; mais son vrai maître fut Salvator Rosa dont il a souvent et très mal à propos imité la manière violente. Son maître aussi ce fut cette Campagne romaine, magnifiée, une campagne théâtrale et décorative que Vernet reproduit sans cesse en ses tableaux.

Joseph Vernet eut des débuts pénibles à Rome, où il n'atteignit pas tout d'un coup à la célébrité. Ses premiers tableaux ne se vendaient pas ou très peu ; mais la réputation lui vint assez vite, et dès 1740 il était un artiste très achalandé (il tenait registre dans un curieux livre, qui nous est parvenu, de toutes les commandes qui lui étaient faites). En Italie, en France, surtout après le triomphe de ses envois aux Salons de 1747, 1748, 1751, ses tableaux eurent toujours la plus grande vogue. Le Salon de 1753 où il exposa douze toiles, et son tableau de réception à l'Académie mirent le comble à sa réputation. Vernet reçut du roi la commande des « Ports de France », magnifique entreprise à laquelle est attaché pour nous le meilleur de sa gloire, et qu'il réalisa, de 1754 à 1765 (quinze sujets sur vingt-quatre commandes, qui sont au musée de la Marine, au Louvre). Joseph Vernet quitta définitivement l'Italie en 1753, pour revenir en France où son succès fut inimaginable ; il fut reçu membre de l'Académie royale (23 août 1753). Elu conseiller à l'Académie en 1766, et logé au Louvre, il eut la joie, quelques mois avant sa mort, de recevoir son fils, Carle Vernet, comme membre de l'Académie. Son labeur a été prodigieux : il ne négligea aucun Salon de 1746 à 1789, et il produisit pendant ces années une quantité considérable de *Marines* et de *Paysages* qui étaient tous destinés à des collections particulières ou royales.

La postérité n'a pas ratifié entièrement pour Joseph Vernet les éloges hyperboliques de Diderot ni l'enthousiasme des contemporains. Habile metteur en scène, peintre adroit et attentif des beaux effets de lumière, coloriste agréable et souvent délicat, il n'atteint pas à la grandeur calme, toute de caractère et de pensée, de Poussin, ni à l'élévation poétique de Claude Gelée. Son originalité consiste dans l'heureux arrangement de ses personnages et dans l'agencement de ses tableaux : paysagiste, et des meilleurs, il traite la figure, non comme partie accessoire, mais comme partie essentielle du tableau. Il a encore à nos yeux un autre mérite, il a su voir la nature et la peindre avec une justesse, une simplicité et un esprit d'observation peu communs à son époque. Par là il devient comme une sorte de précurseur de notre école du paysage contemporain, et, s'il se rattache par ses origines à Poussin, il ouvre la voie où triomphera plus tard Corot.

Le catalogue des œuvres de J. Vernet (presque toutes reproduites par la gravure) est difficile à dresser ; il serait malaisé de dénombrer toutes les *tempêtes*, les *calmes*, les *coups de vent*, les *clairs de lune*, les *brouillards*, les *heures du jour*, que le peintre a produits sans se

lasser. On trouverait pourtant, dans cette œuvre trop encombrée, quelques tableaux complets et achevés, en dehors même des « Ports de France », comme les *Baigneuses*, le *Ponte Rotto* et le *Pont Saint-Ange* qui suffisent à classer leur auteur aux premiers rangs de notre école française.

Antoine-Charles-Horace, dit *Carle Vernet*, troisième fils de Joseph Vernet, né à Bordeaux le 14 août 1758, mort à Paris le 17 nov. 1835. Carle montra dès l'âge de cinq ans les signes de précocité caractéristiques de la famille. Il fut, dès ses débuts, et pendant toute sa carrière, soutenu par l'admiration générale. Fils d'un père illustre, il fut choyé par la société, présenté à Voltaire et Rousseau dès sa jeunesse, recherché par le monde ; cavalier accompli et d'un physique élégant, il sut combiner toujours les agréments de la vie mondaine et son labeur de peintre. Il entra à l'atelier de Lépicié, chez lequel il prit sans doute les habitudes de dévotion et de retraite qui contrastèrent si étrangement avec sa vie d'action et de plaisir. En 1782, il obtint le prix de Rome. Dépaysé à Rome, il en revint en 1781 sans avoir beaucoup travaillé et se maria en 1789 avec la fille de Moreau le Jeune. Son premier grand succès, *le Triomphe de Paul-Emile* (Salon de 1791), lui valut d'être agréé à l'Académie le 24 août 1789. Ce tableau, de grandes dimensions, se faisait remarquer par la nouveauté du sujet qui laissait pressentir les aspirations de l'école classique, et surtout par la manière vraiment personnelle et originale dont Carle Vernet avait compris le cheval. Il rompait avec l'ampleur conventionnelle et figée des chevaux de Van der Meulen, Raphaël, Jules Romain, Salvator Rosa ; « il rendait au cheval ses vives allures, son expression dans l'attente, sa grâce, sa coquetterie, l'éclat de son regard et ses naseaux enflammés » (Ch. Blanc).

Les Baigneuses, de Joseph Vernet (Mus. du Louvre).

La Révolution l'éprouva profondément : sa sœur, mariée à l'architecte Chalgrin, périt sur l'échafaud ; il dut fuir le 10 août les Tuileries envahies, portant sur ses épaules le petit Horace Vernet, alors âgé de trois ans. Les *Funérailles de Patrocle* qu'il composa vers cette époque sont comme l'image des pensées tristes qui l'avaient assailli. Mais quand la tourmente fut passée, quand vinrent les beaux jours du Directoire avec les fêtes, les réunions mondaines, Carle se reprit à la joie et à la vie. Conquis, amusé, c'est alors qu'il crayonna d'un dessin rapide, dans une suite de pochades qui sont restées fameuses, les *Incroyables*, les *Merveilleuses* et tous les tableaux de la rue, avec un esprit d'observation si net, si aiguisé, avec une verve si curieuse et si enjouée, avec un sens si bien saisi du ridicule, qui constituent pour nous un de ses meilleurs titres de gloire. Il fut en cela l'initiateur des caricaturistes du siècle. Il peignit aussi les grandes scènes de l'histoire contemporaine; ses toiles colossales, consacrées à la *Bataille de Marengo* (1806) et au *Matin de la Bataille d'Austerlitz* (1808) (toutes deux à Versailles), eurent un succès considérable et donnent à leur auteur un rang honorable parmi les peintres de batailles. Mais le coloris est terne et les personnages manquent d'accent. La grande peinture d'histoire n'est pas son fait ; Carlet Vernet est bien plus à son aise dans les petites esquisses de mœurs où il immortalisa les armées de Napoléon : la vie et le naturel de ses chevaux et de ses cavaliers constituent sa plus précieuse originalité.

A la Restauration, Carle Vernet fit sa cour au nouveau pouvoir et exposa au Salon de 1814 le *Portrait équestre du duc de Berry*. C'est alors que ses tableaux de chiens, de course et de vénerie se multiplièrent. Mais ils ne suffisaient pas à la prestesse de sa main, et il revint au dessin, à la charge, au croquis fait en hâte, aussitôt exécuté que pensé et vu, et où se marque sa vraie supériorité. Carle fut des premiers à adopter la pratique de la lithographie qui convenait si bien à sa manière adroite, souple et expéditive. Comblé d'honneurs par la Restauration, dont il est comme le peintre officiel, il eut, comme son père, la joie de voir entrer son fils à l'Académie (1826). En 1828, il le suivit à l'Académie de France à Rome, dont Horace venait d'être nommé directeur. Il emportait dans ses bagages une grande toile déjà en partie ébauchée, mais qui ne fut jamais terminée : *Louis XVIII allant rendre grâce à Dieu dans l'église Notre-Dame*.



Chasse du roi Charles X, de Carle Vernet (Mus. du Louvre).

Pour juger Carle Vernet, il faut le prendre en dehors

de sa peinture ; c'est dans ses dessins que l'on voit le mieux les faces de ce talent vif, prime-sautier, quelque peu hâtif et superficiel. « Carle Vernet assurément n'est pas un grand peintre, a dit Ch. Blanc, mais c'est un peintre original, spirituel. Dépourvu de couleur, il eut de la précision, de la finesse dans le dessin ; il fut admirable par la fécondité de sa verve, par le mouvement et la pantomime de ses figures, et par cette promptitude à saisir les travers apparents de l'homme, qualité qui a fait de lui un des créateurs de la caricature moderne. »

Emile-Jean-Horace, dit *Horace* Vernet, peintre de batailles, fils de Carle, né à Paris le 30 juin 1789, mort à Paris le 17 janv. 1863. Il apprit son métier auprès de son père ; en 1810, il concourut sans succès pour le prix de Rome ; il se maria peu après ; en 1811, il dessina pour un journal de modes une suite de dessins satiriques, de scènes de genre et de scènes de la vie militaire ; en 1814, il fit le coup de feu contre l'ennemi, et il nous en a laissé le souvenir dans un de ses meilleurs tableaux, *la Barrière de Clichy* (qui est au Louvre). Les huit tableaux qu'il envoya au Salon de 1822 furent refusés, sans doute parce qu'ils représentaient des scènes de l'Empire, et l'opposition leur fit dans son atelier un vif succès.

Horace Vernet devint bientôt le peintre à la mode ; comme son père et son aïeul, c'était un producteur infatigable, et son art rapide, tout d'apparence, était bien fait pour en imposer à ses contemporains. Il avait huit toiles au Salon de 1817, il en eut quinze à celui de 1819. Il montra quarante-cinq tableaux dans son exposition particulière de 1822. Il fut, jeune encore, comblé d'honneurs et de dignités : il entra à l'Institut en 1826, et l'année suivante fut envoyé à Rome comme directeur de l'Académie de France. Mendelssohn nous a laissé sur ce séjour d'Horace Vernet à Rome un précieux document dans une lettre qu'il adressait à sa mère : il décrit cet *Atelier* bruyant, mouvementé, frivole, que le peintre avait exposé en 1822. Un amour excessif de la variété, du bruit, du mouvement constitue en effet la dominante du caractère d'Horace Vernet. Avant la fin de son directorat, il sollicita d'être envoyé en Algérie (1833). Il y séjourna quelque temps et prit un goût très vif à cette terre d'Afrique vers laquelle il se sentait attiré d'instinct et où il revint à plusieurs reprises, soit pour y suivre des expéditions militaires, soit pour son agrément. En 1837, il visita Malte, l'Egypte, la Palestine. Son humeur voyageuse le conduisit deux fois à Saint-Pétersbourg où il résida (1842).

Dès 1826 il s'était rapproché de l'école romantique, et ses tableaux suivants portent la marque évidente de cette tendance dans l'expression du dessin et la couleur. Après son retour de Rome, Horace Vernet revint à la peinture de batailles et à la peinture de genre, empruntant ses sujets à l'Orient (*le Conteur arabe*, *la Prière dans le désert*, *Chasse au lion*, etc.). Dans l'intervalle de ses voyages, il travaillait pour le musée de Versailles. La création de ce musée de nos gloires militaires favorisa son talent, ainsi que son séjour à la cour de Russie ; il peignit de nombreuses scènes de la guerre russo-turque et de la conquête d'Algérie ; son voyage d'Afrique en 1837 lui permit de donner aux quatorze tableaux de la salle de Constantine le charme puissant de la réalité (1838-42). En même temps, il peignait des plafonds à la Chambre des députés, travail qu'il dut interrompre pour exécuter, sur l'ordre de Louis-Philippe, la *Prise de la smala d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale* (1845, musée de Versailles), tableau de 22 m. de long, où les expressions d'angoisse, de haine et de violence des hommes et des chevaux sont d'une vie remarquable. Le peintre visita le Maroc pour ses tableaux du *Bombardement de Tanger* et de l'*Occupation de Mogador* : à son retour, il publia le résultat de ses études de costumes : *Des rapports qui existent entre le costume des Hébreux et celui des Arabes modernes* (1848), étude qui a été mise à contribution fréquemment pour la peinture des scènes bibliques. Parmi les grands tableaux d'Horace Vernet, il faut citer : *Victoire de Philippe-Auguste à Bouvines en 1214*, *Bataille de Valmy en 1792* (1826), *Allocution de Napoléon à la garde avant la bataille d'Iéna en 1806*, *Napoléon à la bataille de Friedland* (1836), *Bataille de Wagram en 1809*, *Siège et Prise de*



Les Palanquins (détails de la *Prise de la smala*), d'Horace Vernet (Mus. de Versailles).

Constantine (1838), *Bataille d'Isly* (1846) (ces différents ouvrages sont au musée de Versailles), *Prise de Malakoff en 1855*. Parmi ses autres œuvres, nous citerons : *Judith portant la tête d'Holopherne* (1830, au Louvre), *Marché d'esclaves* (1836, à Berlin). Les œuvres de la dernière partie de sa vie, parmi lesquelles les portraits grandeur nature de *Napoléon III*, du *général Cavaignac*, de *Canrobert*, de *Bosquet*, la *Bataille de l'Alma* (peinte à la suite de la campagne de Crimée de 1858 où il suivit nos soldats), marquent un déclin véritable de son talent et de ses forces. Sentant la faveur du public l'abandonner, Horace Vernet se retira près d'Hyères et cessa de peindre vers la fin de sa vie.

Les avis sont partagés sur son talent : il représente la famille des Vernet dans ses qualités comme dans ses défauts ; c'est lui qui a rompu avec les traditions classiques et créé le mouvement naturaliste dans la peinture d'histoire, comme l'a dit Detaille ; mais il a produit trop et trop vite. Outre une grande quantité de dessins, d'aquarelles, on a plus de 200 lithographies d'Horace Vernet et près de 500 gravures sur bois d'après ses dessins pour illustrer la magnifique *Histoire de Napoléon* de Laurent.

Les Vernet, Joseph, Carle et Horace, constituent bien une famille, non seulement par les liens du sang, mais encore par ceux du talent. Ils furent à des degrés divers des artistes très brillants et en quelque sorte superficiels. Ils sont de ces artistes qui n'ont jamais douté, qui, en contact avec le public, ont été tout de suite compris, fêtés, admirés, et qui, satisfaits d'eux-mêmes, n'ont pas vu au delà de leur art et de leur horizon. Ils n'ont pas connu les longues années d'isolement si propices à la conception

et à l'enfantement des chefs-d'œuvre et qui marquèrent d'un trait grave, ineffaçable les Poussin, les Ruysdaël, les Corot : aussi, l'intérêt de leur œuvre, plutôt anecdotique que vraiment historique et poétique, ira de plus en plus s'affaiblissant. Il restera cependant à l'actif des Vernet d'avoir été, en quelque mesure, des précurseurs : Joseph inaugure notre école moderne de paysage ; Carle crée la caricature et l'humour qui sont si en faveur de nos jours ; enfin Horace aurait montré la voie où la peinture militaire est aujourd'hui engagée.

Bibl. : Ch. Blanc, *les Vernet;* Paris, 1845. — Lagrange. *J. Vernet et la Peinture au* XVIII*e siècle;* Paris, 1864. — Du même, *les Vernet*, 1864, 2 vol. — Durande, *Joseph, Carle et Horace Vernet, correspondance et biographies ;* Paris, 1865. — Ch. Clément, *les Vernet;* Paris, 1876. — Runtz Rees, *Horace Vernet*, 1880. — A. Dayot, *les Vernet;* Paris, 1898.

VERNEUGHEOL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Herment; 880 hab.

VERNEUIL. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Saint-Pourçain-sur-Sioule ; 600 hab.

VERNEUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Montembœuf ; 314 hab.

VERNEUIL. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Dun-sur-Auron ; 194 hab.

VERNEUIL. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, sur l'Avre normande ; 4.330 hab. (3.545 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris à Granville. Ateliers de construction de machines ; fabrique de liqueurs. Deux belles églises des XIIe, XVe et XVIe siècles (vitraux de la Renaissance, belle tour du XVe s.), l'ancien donjon de la ville, la Tour Grise (XIIe s.) ; restes des remparts du moyen



La Tour Grise, à Verneuil.

âge ; jolies maisons de la Renaissance.— Bâtie par le roi d'Angleterre Henri Ier, de 1119 à 1131, pour défendre la Normandie contre la France, elle fut le lieu de deux défaites des Français en 1173 et surtout en 1424. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Verneuil fut la capitale du petit gouvernement des *Terres démembrées*. A 3 kil. de Verneuil, l'Avre, diminuée par des pertes souterraines dans la ville, reparaît par des fontaines abondantes ; plusieurs de ces sources ont été captées en 1892 pour Paris.

Bibl. : Le Chat, *Histoire de la ville de Verneuil*, 1888.

VERNEUIL. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 586 hab.

VERNEUIL. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Dormans ; 1.191 hab.

VERNEUIL. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Decize ; 894 hab. Stat. de chem. de fer.

VERNEUIL. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence, au-dessus de la rive g. de l'Oise ; 1.135 hab. Eglise des XIVe et XVIIe siècles. Le magnifique château bâti par Henri IV en 1550 pour Henriette de Balzac d'Entragues, créée marquise de Verneuil, a disparu. La terre de Verneuil fut érigée en duché pour le fils de Henri IV et de la marquise. Patrie d'A. de Tocqueville.

VERNEUIL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant ; 510 hab. Stat. de chem. de fer.

VERNEUIL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy ; 661 hab.

VERNEUIL-Courtonne. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Craonne ; 219 hab.

VERNEUIL-Grand. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 361 hab.

VERNEUIL-le-Château. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. de Richelieu ; 238 hab.

VERNEUIL-Moustiers. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. du Dorat ; 577 hab.

VERNEUIL-Petit. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 154 hab.

VERNEUIL-sous-Coucy. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-Château ; 180 hab.

VERNEUIL-sur-Indre. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. de Loches ; 843 hab. Stat. de chem. de fer.

VERNEUIL-sur-Serre. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Crécy-sur-Serre ; 312 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VERNEUIL-sur-Vienne. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. d'Aixe-sur-Vienne ; 2.120 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Terre à porcelaine.

VERNEUIL (Catherine-Henriette de Balzac, marquise de) (V. Entragues).

VERNEUIL (Philippe-Edouard Poulletier de), géologue et paléontologiste français, né à Paris le 13 févr. 1805, mort à Paris le 29 mai 1873. D'abord avocat, puis attaché au ministère de la justice, il s'adonna exclusivement, à partir de sa trentième année, à l'étude de la géologie et de la paléontologie, fit en Russie, de 1836 à 1840, de grands voyages d'exploration et, en 1854, fut élu membre libre de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit d'importants travaux sur la structure géologique et la faune fossile de l'Europe orientale et centrale, et il a découvert un grand nombre d'espèces nouvelles. Outre des mémoires parus dans le *Bulletin de la Société géologique*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc., il a publié : *Géologie de la Russie*, avec Murchison et A. von Keyserlinck (Paris, 1845, 2 vol. in-4). L. S.

VERNEUIL (Aristide-Auguste-Stanislas), chirurgien français, né à Paris le 29 nov. 1823, mort à Paris le 11 juin 1895. Nommé prosecteur en 1851, agrégé en 1853, il fut élu professeur de pathologie chirurgicale en 1867 et passa à la chaire de clinique en 1872. Un des premiers, en France, il a défendu la théorie des germes septiques en chirurgie et un des premiers a adopté la méthode antiseptique. Ses œuvres ont paru sous forme de mémoires et de monographies disséminés dans les recueils périodiques. Il les a réunis en volumes qui ont paru sous le titre de *Mémoires*, depuis 1877. Dr L. Hn.

VERNEUIL (Champeaux de), (V. Champeaux).

VERNEUSSES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Bernay, cant. de Broglie ; 391 hab.

VERNEY (Guichard-Joseph Du) (V. Du Verney).

VERNICIE (Bot.) (V. Aleurit).

VERNIE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe ; 614 hab.

VERNIER. Les règles dont on se sert pour la mesure des longueurs ont pour plus petite division, par suite de la nécessité de donner aux traits une épaisseur les rendant visibles à l'œil nu, le millimètre ou le demi-millimètre. Lorsqu'on veut pousser plus loin l'approximation, on a recours à un petit instrument appelé *vernier*. Son principe est le suivant. Soit deux lignes de même longueur, l'une divisée en 10 parties égales, l'autre en 9, et juxtaposées. La première division de la seconde dépassera évidemment la première division de la première de 1/10 de cette division, la seconde division de la seconde dépassera la seconde division de la première de 2/10, et ainsi de suite. En supposant que les divisions de la seconde représentent des millimètres, le dépassement sera respectivement de $0^{mm},1$, $0^{mm},2$, etc. Soit maintenant AB une règle graduée en millimètres et V une seconde règle, le *vernier* mesurant exactement 9 millim., divisés en 10 parties égales, et disposée de façon à glisser le long de la première. Soit, d'autre part, *ll'* la longueur à mesurer. L'une de ses extrémités *l* coïncide avec le 0 de la règle et l'autre *l'* tombe entre la douzième et la treizième division. La longueur *ll'* est donc égale à 12 millim., plus une fraction qu'il s'agit d'évaluer. On amène à cet effet le 0 du vernier contre *l'* et on cherche, parmi les traits dont il est marqué, celui qui est en regard de l'un des traits de la règle. C'est, sur la figure, le septième, lequel se trouve coïncider avec la division 19. Puisque chaque division de la règle excède de 1/10 de millim. chaque division du vernier, la division 18 de la première sera à $0^{mm},1$ du trait 6 du second, la division 17 à $0^{mm},2$ du trait 5,... la division 12 à $0^{mm},7$ du trait 0, autrement dit de *l'*. La longueur *ll'* est par conséquent égale à $12^{mm},7$. D'où cette règle pour l'emploi des verniers : *le numéro d'ordre de la division du vernier qui coïncide avec un trait de la grande règle donne la fraction additionnelle cherchée en dixièmes de millimètres*. Elle la donnerait en cinquantièmes de millimètres si l'on faisait usage d'un vernier de 49 millim. de longueur divisé en 50 parties égales.

Vernier.

Le même principe est applicable à la mesure des angles. Le vernier, qui a, dans ce cas, comme le limbe de l'instrument, la forme circulaire, est partagé en 10, 20, 30... parties égales, correspondant à 9, 19, 29... divisions du limbe. Il est porté par une alidade mobile et glisse à frottement doux sur la circonférence interne. Il y en a, en général, plusieurs sur les instruments de grande précision. Ils sont placés deux par deux aux extrémités d'un même diamètre, et l'angle cherché est donné par la moyenne de toutes les lectures.

On a autrefois appelé et on appelle encore, à l'étranger, le vernier *nonius*. C'est à tort. Il n'y a rien de commun entre l'instrument de Pedro *Nuñez* (V. ce nom), destiné à la mesure des petites portions d'arc, et celui inventé par Pierre Vernier. L. S.

VERNIER. Marais du dép. de l'*Eure* (V. ce mot).

VERNIER (Pierre), mathématicien français, né à Ornans (Doubs) en 1580, mort à Ornans le 14 sept. 1637. Il fut capitaine commandant du château d'Ornans, conseiller du roi d'Espagne, directeur général des monnaies de la Franche-Comté. A ses loisirs, il cultivait les mathématiques, mais il n'est connu que par l'invention du petit instrument qui a conservé son nom et dont la paternité, longtemps attribuée à Nonius (Pedro Nuñez), lui a été restituée sur les réclamations de Lalande (V. l'art. précédent). Il en a donné lui-même la description sous le titre : *la Construction, l'Usage et les Propriétés du quadrant nouveau de mathématiques* (Bruxelles, 1631, in-8). Il serait également l'auteur d'un *Traité d'artillerie* resté manuscrit. L. S.

VERNIERFONTAINE. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel ; 483 hab.

VERNINAC-Saint-Maur (Raymond-Jean-Baptiste), amiral français, né dans le dép. du Lot le 11 juin 1794, mort le 24 févr. 1875. Entré dans la marine de l'Etat dès 1812, lieutenant de vaisseau en 1824, il prit part en 1830 à l'expédition d'Alger et, devenu capitaine de corvette (1833), eut à transporter d'Egypte, sur le navire *le Luxor*, l'obélisque qui devait servir d'ornement à la place de la Concorde à Paris (1835). Promu capitaine de vaisseau (1842), il fut, après la révolution de février, appelé comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine (6 juin 1848). Peu après nommé par Cavaignac ministre de la marine (17 juil.) et pourvu du grade de contre-amiral, il se retira du pouvoir avec lui le 20 déc. suivant. Gouverneur de la Réunion en 1849, de l'Inde française en 1852, il fut quatre ans plus tard placé dans le cadre de réserve et, dès lors, ne sortit plus de la vie privée. A. D.

VERNINES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand, cant. de Rochefort-Montagne ; 690 hab.

VERNIOLLE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes ; 1.057 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Ancien château.

VERNIOZ. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 516 hab.

VERNIQUET (Edme), architecte français, né à Châtillon-sur-Seine le 9 oct. 1727, mort à Paris le 26 nov. 1804. D'abord architecte en Bourgogne, en Poitou et dans le Maine, Verniquet, venu à Paris, acheta en 1774 une charge de commissaire voyer, et, nommé quelques années plus tard architecte du Jardin du roi et du Muséum d'histoire naturelle, y fit exécuter d'importants travaux. On lui doit aussi la reconstruction du prieuré des bénédictins à Marcigny-sur-Loire et, à Paris, les hôtels d'Avrincourt, rue Saint-Dominique, et de la Quenille, rue de Babylone. Mais son œuvre par excellence est son *Plan de Paris*, relevé à l'échelle d'une ligne pour pied 1/144[e] et réduit par la gravure à une ligne pour toise 1/864[e], véritable monument, qui lui coûta près de trente années de travail, et pour lequel il mit en œuvre une soixantaine de dessinateurs ou de géomètres. Il y épuisa toutes ses ressources.

VERNIS (Techn.). Les vernis sont obtenus par la dissolution de substances résineuses diverses : sang-dragon, copal, dammar, etc., dans des liquides appropriés. Ils recouvrent les surfaces sur lesquelles on les applique d'une couche mince et brillante, qui, en même temps qu'elle en avive l'éclat, les préserve de l'action de l'air et de l'humidité. Généralement transparents, il en est cependant qu'on colore à dessein en vue d'une destination spéciale : tels les vernis noirs employés en carrosserie et pour les chaussures, les vernis jaunes ou rouges dont se servent les doreurs, le vernis d'or pour cuivre poli, etc. Au point de vue de leur composition et de leurs propriétés, les vernis se classent, d'après le liquide dissolvant, en *vernis à l'alcool*, *vernis à l'éther*, *vernis à l'essence*, *vernis à l'huile*.

Vernis a l'alcool. — On les obtient en faisant dissoudre, à froid ou à chaud, des gommes ou résines dans de l'alcool. La gomme-laque, la sandaraque, le copal tendre, le mastic sont, pour les vernis fins, les résines les plus employées. Pour les vernis communs, on utilise surtout le galipot, la colophane, l'arcanson, la laque en grains ou en écailles. L'alcool doit être très concentré :

alcool éthylique, en général, ou aussi, assez souvent, alcool méthylique. Si la préparation a lieu à froid, on se borne à mettre dans un récipient fermant hermétiquement (une bouteille, par exemple) la résine bien divisée et l'alcool. On agite de temps en temps. Pour la préparation à chaud, on se sert d'un matras en cuivre étamé ou d'un ballon de verre qu'on place, soit sur un feu nu, soit dans un bain-marie, soit enfin et de préférence dans un bain de sable. On maintient, jusqu'à dissolution complète, à une température assez élevée, en remuant de temps en temps avec une baguette de verre, on laisse refroidir et, le lendemain, on filtre sur du coton. On conserve à la cave en bouteilles bien bouchées. Les vernis à l'alcool sont employés plus particulièrement en ébénisterie, pour la reliure et pour les tableaux. Très siccatifs, ils procurent une surface brillante, bien adhérente et parfaitement transparente. On les colore en outre très aisément. Mais ils se gercent et se fendillent souvent, ce à quoi on obvie en y ajoutant, lorsque la résine est presque dissoute, un peu d'essence de térébenthine, qui les rend moins cassants.

Nous donnons ci-après quelques formules de vernis à l'alcool :

Vernis ordinaire à la sandaraque. Sandaraque, 375 gr. ; mastic, 250 gr. ; alcool à 96°, 1.850 gr. ; essence de térébenthine, 15 gr.

Vernis français. Gomme laque, 100 gr. ; hydrocarbures éthylés, 1 litre.

Vernis pour relieurs. 1° *Vernis au mastic :* Mastic en larmes, 175 gr. ; sandaraque, 90 gr. ; alcool à 96°, 1.000 gr. ; térébenthine de Venise, 120 gr. 2° *Vernis à la sandaraque :* sandaraque, 250 gr. ; alcool à 96°, 1.000 gr. ; térébenthine de Venise, 60 gr. 3° *Vernis russe :* laque en écailles, 180 gr. ; benjoin fin, 90 gr. ; mastic en larmes, 45 gr. ; alcool à 96°, 1.000 gr.

Vernis pour meubles en bois dur. Sandaraque, 175 gr. ; gomme laque, 60 gr. ; colophane, 125 gr. ; verre pilé, 125 gr. ; alcool à 96°, 1.000 gr. ; térébenthine claire, 125 gr.

Vernis pour meubles en bois blanc. Gomme laque blanchie récemment préparée, 500 gr. ; alcool à 96°, 5 litres. On a une teinte un peu colorée en prenant de la gomme en feuilles, une teinte rouge en prenant du sang-dragon, une teinte jaune en prenant de la litharge.

Vernis pour parquets. Gomme laque, 175 gr. ; cire jaune, 1 gr. ; alcool à 90°, 700 gr. ; arcanson, 125 gr. ; galipot, 125 gr. ; essence de térébenthine, 125 gr. On prépare séparément la solution des trois premières substances et celle des trois dernières, on mélange intimement, on passe au tamis, et on colore en rouge avec du rouge de Prusse, en jaune avec de l'ocre jaune, en noyer avec de la terre d'ombre, toutes ces couleurs en poudres très fines et bien sèches.

Vernis pour fer. Sandaraque, 150 gr. ; mastic, 100 gr. ; camphre, 30 gr. ; alcool à 96°, 1.000 gr.

Vernis pour laiton. Gomme laque en branches, 150 gr. ; gomme-gutte, 150 gr. ; sang-dragon, 150 gr. ; rocou, 150 gr. ; safran, 32 gr. ; alcool à 96°, 1.000 gr.

Vernis d'or pour cuivre poli. Laque broyée, 95 gr. ; succin, 35 gr. ; sang-dragon, 20 gr. ; gomme-gutte, 4 gr. ; safran broyé, 1 gr. ; extrait de santal, 1 gr. ; verre pulvérisé, 65 gr. ; acide borique, 14 gr. ; alcool à 96°, 1.000 gr.

Vernis contre la rouille. Succin fondu, 300 gr. ; laque en écailles, 225 gr. ; safran, 75 gr. ; alcool à 96°, 4.500 gr.

Rentrent également dans la classe des vernis à l'alcool les préparations spéciales connues sous les noms de *Metropolitan polish* (vernis pour harnais), de *Cyclist Enamel* (émail pour vélocipèdes formé d'un mélange de gomme laque et de bitume dissous dans une solution d'alcool ordinaire, d'alcool amylique et d'essence de térébenthine), de *goudron Werner* (employé en brosserie), etc.

Vernis a l'éther. — Ils se préparent par la dissolution à froid de la résine dans l'éther plus ou moins mélangé d'alcool. Ils sèchent plus rapidement encore que les vernis à l'alcool. Ils ne sont guère employés qne pour les plans et cartes, les épreuves photographiques, les reliures de luxe et divers menus objets particulièrement délicats.

Vernis pour clichés photographiques. Sandaraque, 120 gr. ; essence de lavande, 4 gr. ; chloroforme, 90 gr. ; alcool à 96°, 600 gr.

Vernis pour relieurs. Copal blanc, 65 gr. ; camphre, 15 gr. ; alcool à 98°, 65 gr. ; éther, 200 gr.

Vernis a l'essence. — Ils s'obtiennent aisément par la dissolution de la résine dans l'essence de térébenthine. Ils se préparent à froid ou à chaud, comme les vernis à l'alcool, et se conservent également comme eux. Mais tandis qu'en vieillissant ces derniers s'altèrent, eux s'améliorent. D'autre part, et tout en rentrant, comme les vernis à l'alcool et à l'éther, dans la catégorie des *vernis volatils*, ils sèchent beaucoup moins rapidement, restant longtemps visqueux. Enfin, ils sont plus souples, plus élastiques et plus solides que les vernis à l'alcool ; ils s'écaillent moins et se prêtent mieux au polissage. Mais ils sont moins brillants. Ils sont employés pour la peinture des tableaux et pour les travaux d'intérieur qui n'exigent pas une trop grande résistance.

Vernis pour tableaux. Copal tendre très blanc, 500 gr. ; camphre, 40 gr. ; essence de térébenthine, 1.000 gr.

Vernis pour détremper les couleurs déjà broyées. Mastic en larmes, 145 gr. ; térébenthine, 290 gr. ; essence de térébenthine, 1.000 gr.

Vernis commun pour meubles. Résine de pin, 60 gr. ; essence de térébenthine, 100 gr.

Vernis a l'huile. — Les vernis à l'huile ou *vernis gras* sont moins siccatifs que les précédents. En revanche, ils sont de tous les plus solides et ce sont les seuls qu'on emploie pour les objets ou les surfaces qui doivent supporter, soit des chocs, soit des frottements, ou qui sont exposés à l'air extérieur (carrosserie, devantures de boutiques, etc.). Le dissolvant n'est pas, du reste, uniquement, comme leur nom pourrait le faire croire, de l'huile, mais bien de l'huile et de l'essence mélangées. Ce sont, en réalité, des vernis à l'essence auxquels on ajoute, pour les rendre plus souples, plus résistants, une huile grasse siccative, de l'huile de lin ordinairement. Quant à la résine qui y entre, c'est, le plus souvent, du copal ou encore du succin. Leur préparation, qui exige des tours de main spéciaux, est, au surplus, fort difficile. En général, la résine est chauffée à feu nu dans un vase de cuivre. L'huile, qui a été préalablement cuite afin de la rendre siccative, est versée, à 125° centigr. environ, sur la résine incomplètement fondue. On procède ensuite à l'incorporation de l'essence de térébenthine.

Vernis ordinaire au copal. Copal dur, 300 gr. ; huile de lin à vernis, 150 gr. ; essence de térébenthine, 400 à 500 gr.

Vernis Japon pour voitures. Copal dur, 300 gr. ; bitume cuit, 100 à 125 gr. ; huile de lin à vernis très siccative, 200 à 300 gr. ; essence de térébenthine, 600 à 750 gr.

Vernis Martin (V. Laque, § I).

Application des vernis. — A l'art. Peinture, t. XXVI, p. 254, on a indiqué le mode d'application des vernis au pinceau. Pour les vernis dits *au tampon*, on en met quatre ou cinq gouttes sur un chiffon de laine replié en plusieurs doubles, on recouvre d'un linge blanc aux trois quarts usé, de façon à former un tampon sur lequel le vernis doit à peine apparaître, on dépose au milieu une goutte d'huile d'olive, on frotte légèrement et en rond la surface à vernir, jusqu'à ce que le tampon soit bien sec ; on ajoute ensuite de temps en temps, s'il est nécessaire, quelques gouttes de vernis et un peu d'huile, et on continue jusqu'à ce que la surface ne présente plus aucun endroit terne ou nébuleux. On termine en passant en long.

COMMERCE ET STATISTIQUE. — La fabrication des vernis, a son principal centre, en France, dans la région parisienne, qui en produit plus des cinq sixièmes. Pour les vernis à l'alcool, l'exportation dépasse de beaucoup l'importation : 116.400 kilogr. en 1900, contre 14.300 kilogr. Au contraire, il n'a été exporté, la même année, que 1.038.000 kilogr. de vernis à l'essence et à l'huile contre 1.239.000 kilogr. exportés. Pour les vernis gras, et, spécialement, pour les vernis employés par la carrosserie, les usines anglaises ont, en effet, une supériorité reconnue. 19/20 des derniers sont fournis par elles, malgré un droit d'entrée de 0 fr. 45 par kilogr.

Les vernis à l'alcool acquittent un droit intérieur de consommation sur la proportion d'alcool qu'ils renferment. Les vernis à l'huile qui contiennent en même temps de 'alcool paient cette taxe à raison de 10 cent. par kilogramme. L. S.

BIBL. : A. LIVACHE, *Vernis et Huiles siccatives* ; Paris, 1896. — HALPHEN, *Couleurs et Vernis*; Paris, 1894. — NAUDIN, *Fabrication des vernis* ; Paris, s. d.

VERNISSAGE (Beaux-Arts). Dénomination s'appliquant au jour qui précède l'ouverture des Salons annuels et où les exposants sont admis à vernir les tableaux qui étaient trop frais pour subir cette opération quand ils ont été déposés. Par dérivation, cette expression désigne aussi la veille de l'ouverture au public des expositions d'objets d'art, où ne sont admis qu'un plus ou moins grand nombre d'invités ou de privilégiés ; c'est en quelque sorte une *répétition générale*. — En gravure, le vernissage consiste à passer à la surface d'un cuivre chauffé une boule de vernis que l'on étend aussi à chaud et à l'aide d'un tampon. Cette opération doit être exécutée rapidement, sans quoi le vernis, trop échauffé, brûle et ne peut plus résister à la morsure.

VERNISSON. Rivière du dép. du *Loiret* (V. ce mot).

VERNIX-CASOESA. Sébum qui recouvre le corps du fœtus (V. FŒTUS).

VERNIX. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Brécey; 338 hab.

VERNOIÉ. Ville du Turkestan (V. KOPAL).

VERNOIL. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Baugé, cant. de Longué ; 1.625 hab.

VERNOIS (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Voiteur; 187 hab.

VERNOIS-LE-FOL. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Saint-Hippolyte; 153 hab.

VERNOIS-LÈS-BELVOIR. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 128 hab.

VERNOIS-LÈS-VESVRES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Selongey ; 128 hab.

VERNOIS-SUR-MANCE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Vitrey ; 501 hab.

VERNOLS. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche ; 382 hab.

VERNON. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Largentière, cant. de Joyeuse; 320 hab.

VERNON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, à la lisière de la forêt de Bizy, sur la rive g. de la Seine, mise en communication par un pont de vingt-deux arches avec son faubourg du Verdonnet et avec la vaste forêt de Vernon; 8.492 hab. (6.951 aggl.). Stat. de croisement de la ligne de l'Ouest. Source minérale; carrières de pierre à bâtir; ateliers de constructions mécaniques et militaires; distillerie; produits chimiques. Eglise de Notre-Dame du XIIe au XVe siècle (vitraux de la Renaissance) ; donjon du XIIIe siècle. Vieilles maisons décorées de statues ; restes d'un pont du moyen âge sur la Seine. Dans la forêt de Bizy, belles cascades de la Tonnelle de Penthièvre. — D'origine féodale, Vernon fut cédée en 1196 à Philippe-Auguste. Patrie d'une « précieuse » célèbre, Anne de Vigne.

BIBL. : E. MAYER, *Hist. de la ville de Vernon et de son ancienne châtellenie* ; Les Andelys, 1875-77.

VERNON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de La Villedieu; 916 hab.

VERNON (Thibaut de), chanoine de Rouen au XIe siècle. Un de ses contemporains dit de lui, à la date de 1053, qu'il avait traduit du latin en vers français les vies de plusieurs saints « en les refondant avec une grande éloquence ». Ces traductions paraissent perdues : il n'y a en effet aucune raison sérieuse de lui attribuer, comme le fait l'*Histoire littéraire de la France*, les deux récits romanesques intitulés le *Miracle du clerc de Rouen* et l'*Aventure du chevalier*. M. G. Paris a conjecturé qu'il pourrait être l'auteur de la *Vie de saint Alexis*, l'un des plus curieux et des plus anciens monuments de notre littérature au moyen âge. A. J.

BIBL. : *Histoire littéraire de la France*, XIII, 112. — G. PARIS, *la Vie de saint Alexis* ; Paris, 1872, pp. 44-51.

VERNON (Pierre de), poète français du XIIe siècle dont il est resté les *Enseignements d'Aristote*, poème de 2.000 vers, correspondance imaginaire d'Alexandre et d'Aristote, où sont énumérées les qualités qui font un bon prince.

VERNON (Léonard GAY DE), conventionnel français (V. GAY DE VERNON).

VERNON-HARCOURT (Sir William-George GRANVILLE), jurisconsulte anglais (V. HARCOURT).

VERNON (Lee), femme auteur anglaise (V. PAGET).

VERNONIA (*Vernonia* Schreb.) (Bot.). Genre de Composées-Vernoniées, formées d'herbes ou d'arbrisseaux des régions tropicales du globe, à feuilles opposées, à capitules tubuliflores, généralement hermaphrodites; réceptacle nu ou lovéolé ; fruits (achaines) à 10 côtes, surmontés d'une aigrette formée de soies lisses ou scabres, disposées sur deux rangs. L'espèce la plus importante est le *V. conyza anthelminthica* Willd., ou *Cattu Schiragam* et *Calageri* des Hindous, dont les fruits (*Semina calageri*) sont préconisés, en poudre, comme anthelmintiques. — Le *V. squarrhosa* Willd. (*Serratula Scordium* Lour.) est employé aux Indes orientales comme emménagogue, le *V. Rheedii* Kostl. comme stomachique et diaphorétique, le *V. arborescens* Sw., aux Antilles, comme tonique digestif; il en est de même du *V. odoratissima* Kunth (Brésil), du *V. linifolia* Bl. (Java), du *V. leptophylla* DC. (Moluques) ; le *V. prœalta* Willd. et *V. altissima* Nutt. sont, aux Etats-Unis, réputés alexipharmaques. Dr L. HN.

VERNONVILLIERS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines ; 146 hab.

VERNOSC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay; 1.054 hab.

VERNOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille; 120 hab.

VERNOU. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. et à 4 kil. E.-N.-E. de Vouvray, sur la Brenne, sous-affl. de la Loire, par la Cisse, à 3 kil. de la Loire, alt. 55 m.; 1.848 hab. (1.975 aggl.). Stat. des chem. de fer de Paris à Bordeaux et de Tours à Sargé. Vins estimés. Curieuse église des XIIe et XVe siècles. Ruines appelées Palais de Pépin le Bref. Vernou existait déjà en 494 sous le nom de *Vernadum*.

VERNOU. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Romorantin ; 948 hab.

VERNOU. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret-sur-Loing ; 645 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VERNOUILLET. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 577 hab.

VERNOUILLET. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy ; 824 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VERNOUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes ; 464 hab.

VERNOUX. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon; 2.912 hab. (1.451 aggl.). Filature de laine;

moulinerie de soie. Petit séminaire. Ruines du château de la *Tourette*, dominées par deux donjons.

VERNOUX. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Secondigny ; 1.694 hab.

VERNOUX-sur-Boutonne. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 328 hab.

VERNOY (Le). Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Montbéliard ; 81 hab.

VERNOY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 396 hab. Stat. de chem. de fer.

VERNUSSE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault ; 549 hab.

VERO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Bocognano ; 626 hab.

VEROCZE. Comitat de Hongrie (Croatie-Slavonie), superf., 4.866 kil. q., 239.916 hab. (en 1900) ; au S. les montagnes Bilo-Papuk et Djel ; le reste du comitat est plat et fertile ; la Drave forme de nombreux marais. Le comitat a 40 communes et une ville. Ch.-l. : Eszék.

VÉRON. I. Ichtyologie. — Poisson, très commun dans les eaux douces de France, appartenant au sous-genre Able. Corps presque cylindrique, écailles très petites enduites d'une couche épaisse de mucus. Le Véron est ordinairement verdâtre, avec des taches et des bandes noires sur les flancs ; les parties inférieures sont grisâtres. A l'époque de la reproduction (mai-juin), les parties supérieures deviennent d'un bleu métallique, la base des nageoires et une partie du ventre d'un beau rouge. La longueur moyenne est de 8 cent. Il vit en sociétés nombreuses ; sa chair, que l'on mange en friture, n'est pas très estimée.

II. Pêche. — Ce petit poisson vit en troupe dans les ruisseaux herbeux ; il se nourrit d'insectes, de débris végétaux ; très vorace, il détruit beaucoup d'œufs d'autres poissons. La ponte a lieu en mai et en juin par fond de sable ou de gravier, en des lieux où l'eau est peu profonde et bien courante. La pêche se fait à la ligne ou avec de petits filets. Le Véron est un des meilleurs appâts pour la pêche au vif de la truite et de la perche. E. S.

VÉRON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (N.) de Sens ; 1.097 hab.

VÉRON (Louis-Désiré), publiciste et homme politique français, né à Paris le 5 avr. 1798, mort à Paris le 27 sept. 1867. Après de bonnes études médicales, il fut pourvu de la quasi-sinécure de médecin des musées royaux ; ayant gagné beaucoup d'argent dans le lancement d'une spécialité pharmaceutique, la pâte Regnault, il abandonna tout à fait la médecine pour le journalisme. Collaborateur de la *Quotidienne*, il fonda en 1829 la *Revue de Paris*, dirigea à partir de 1838 le *Constitutionnel* dont il rétablit la prospérité et qu'il vendit en 1852 à Mirès pour la somme énorme de 1.900.000 fr. Extrêmement intelligent, peu embarrassé de scrupules, il assurait le succès de toutes les entreprises où il s'intéressait. Directeur de l'Opéra (1831-35), il y eut une gestion des plus florissantes et fit représenter notamment ces chefs-d'œuvre : *Guillaume Tell*, *Robert le Diable*, *la Juive*. Véron avait soutenu dans ses journaux la politique ambiguë de Louis-Napoléon et applaudi au coup d'Etat du 2 Déc. Le 29 févr. 1852, il était élu au Corps législatif, avec l'estampille de candidat officiel, par la 9e circonscription de la Seine. Une fois nommé, il fit une certaine opposition à l'Empire. Il se retira tout à fait de la politique en 1863. Il a laissé divers ouvrages, dont le plus connu est *Mémoires d'un bourgeois de Paris* (Paris, 1853-55, 6 vol. in-8), continués par les *Nouveaux Mémoires d'un bourgeois de Paris* (1866, in-8) ; ces *Souvenirs*, assez amusants, mais auxquels il ne faut pas toujours se fier, s'étendent de la fin du premier Empire jusqu'à 1863. Citons encore un roman : *Cinq cent mille francs de rente* (1855, 2 vol. in-8) ; *Quatre ans de règne. Où allons-nous ?* (1857, in-8), brochure politique qui fit grand bruit ; *Paris en 1860. Les Théâtres de Paris depuis 1806 jusqu'en 1860* (1860, in-12).

VERON (Auguste-Joseph), marin et homme politique français, né à Saint-Servan le 4 janv. 1819. Aspirant de marine le 1er déc. 1837, il était capitaine de vaisseau le 31 déc. 1862. Il commanda en 1869 la division du littoral ouest de la France, fut nommé attaché naval à l'ambassade française de Londres (1871), contre-amiral (1874), placé à la tête de la division d'Extrême-Orient de 1875 à 1878, promu vice-amiral en 1880. Préfet maritime de Rochefort l'année suivante, retraité en 1884, il fut élu au Sénat, comme monarchiste conservateur, par le dép. d'Ille-et-Vilaine (juin 1885) ; il y a siégé jusqu'en 1897. Il critiqua le traité du 17 déc. 1885 avec les Hovas de *Madagascar* (V. ce mot), vota contre la loi d'expulsion des princes, contre la nouvelle loi militaire, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement, contre la procédure de la haute cour dans le procès du général Boulanger ; il s'est, en un mot, constamment associé à la politique de l'extrême droite. H. Monin.

VÉRON (Pierre), publiciste français, né à Paris le 19 avr. 1831, mort à Paris le 2 nov. 1900. Ses études terminées, il débuta dans la littérature par un volume de vers : *les Réalités humaines* (Paris, 1854, in-12). Collaborateur de la *Revue de Paris*, de la *Chronique*, il entra en 1858 au *Charivari* dont il devint rédacteur en chef en 1865. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1899, écrivant chaque jour un article satirique, d'une verve mordante et de bon aloi. Pierre Véron était une des personnalités les plus en vue de ce qu'on appelle le « Tout Paris ». Son appartement de la rue de Rivoli fut longtemps le rendez-vous des littérateurs, des artistes, des hommes politiques les plus connus. C'est lui qui encouragea les débuts d'Alphonse Daudet. Véron écrivait trop pour qu'on puisse espérer trouver dans ses ouvrages beaucoup de profondeur et d'originalité. Mais son nom restera comme celui d'un des chroniqueurs les plus brillants d'une époque qui en a produit d'excellents. Il a surtout bien rendu l'aspect ondoyant, frivole, spirituel et sceptique de ce Paris qu'il adorait « jusqu'en ses verrues ». Citons de lui : *la Famille Hazard* (Paris, 1865, in-12) ; *la Foire aux grotesques* (1865, in-12) ; *les Gens de théâtre* (1862, in-12) ; *les Marionnettes de Paris* (1862, in-8) ; *Paris s'amuse* (1861, in-12) : *le Pavé de Paris* (1865, in-12) ; *les Souffre-Plaisir* (1862, in-12) ; *la Boutique à treize* (1869, in-12) ; *les Grimaces parisiennes* (1869, in-12) ; *la Mythologie parisienne* (1867, in-12) ; *les Pantins du boulevard* (1868, in-12) ; *Paris à tous les diables* (1875, in-12) ; *Paris comique sous le second Empire* (1873, in-12) ; *les Chevaliers du macadam* (1878, in-12) ; *les Coulisses artistiques* (1876, in-12) ; *les Mangeuses d'hommes* (1878, in-12) ; *les Mémoires des passants* (1882, in-12) ; *Nos Bons Contemporains* (1878, in-12) ; *Paris qui grouille* (1884, in-12) ; *Paris vicieux* (1886-8, 6 vol. in-12) ; *la Vie galante* (1888, in-12) ; *les Propos d'un boulevardier* (1888, in-12) ; *Paris amoureux* (1891, in-12) et quelques petites comédies, entre autres *la Confession d'un enfant du siècle*, en collaboration avec Henri Rochefort, et *les Affolés*, en collab. avec Gondinet.

VÉRON-Duverger (Alexandre-Jacques), jurisconsulte français (V. Duverger).

VÉRONE. I. Ville. — Ville de l'Italie septentrionale, ch.-l. de la province de ce nom, la plus importante de la Vénétie après Venise. Elle est située à 71 m. d'alt., au pied du dernier contrefort des Alpes, sur le cours torrentiel de l'Adige, qui y forme un coude très prononcé. Sa position géographique lui a donné de tout temps une grande importance militaire et économique. Située au débouché du passage du Brenner, qui aboutit de l'autre côté à Insbrück et en Bavière, sur le cours de l'Adige, qui forme une voie naturelle vers le Pô, elle est à mi-chemin sur la grande route des invasions et du commerce ; placée entre

la Lombardie et la Vénétie, elle commande ces deux provinces. Aussi a-t-elle toujours été et est-elle restée une place forte de premier ordre. Sa population était en 1901 de 74.261 hab. C'est le chef-lieu du 5e corps d'armée, et le siège d'une préfecture, d'un tribunal et d'un évêché. Elle est entourée de forts détachés, datant pour la plupart de la domination autrichienne, qui en font la place la plus forte de l'Italie du Nord. Au point de vue économique, elle est favorisée par les lignes de chemin de fer qui s'y croisent : au N., celle d'Ala qui traverse le Brenner et pénètre en Allemagne; à l'O., celle de Milan-Turin; à l'E., celle de Venise ; au S., celle de Mantoue-Modène qui se prolonge sur Rome; au S.-E., celle de Rovigo : aussi sa principale entreprise industrielle est-elle un immense atelier de réparations pour chemins de fer, qui emploie près de 1.200 ouvriers. Les principaux articles de commerce sont : la soie, le vin et les raisins.

L'Adige, que traverse sept ponts, divise Vérone en deux villes inégales : Vérone proprement dite sur la rive droite, et Veronetta sur la rive gauche. La première est l'une des plus pittoresques de l'Italie. Le centre et le cœur de la cité est la *piazza delle Erbe*, de forme ovale, située sur l'emplacement de l'ancien forum. Au centre, une colonne de marbre, surmontée d'un lion ailé, y symbolise, comme dans toutes les villes de la Vénétie, l'antique domination de Venise, et une fontaine monumentale supporte une statue de la cité; sur le côté s'élève la tour de l'Horloge, haute de 83 m. La *piazza dei Signori*, toute voisine, est ornée d'une statue de Dante Alighieri et bordée par un des plus beaux édifices du commencement de la Renaissance. C'est l'ancien hôtel de ville, appelé *palazzo del Consiglio* ou *loggia*, bâti par fra Giocondo entre 1476 et 1493, restauré en 1873, surmonté de magnifiques statues. Derrière cette place se trouve enfin le fameux tombeau des Scaliger (1273-1370), mausolée de marbre qui recouvre les restes de cinq membres de l'illustre famille della Scala. « Le style gothique qui, du haut des monts, descend à Milan, et de tous côtés imprègne l'architecture italienne, vient se déployer pur et complet dans les monuments des derniers seigneurs. Le riche et délicat enchevêtrement de formes tortillées, évidées et aiguës, la transformation de la matière pesante en filigrane de dentelles, le multiple et le complexe, voilà ce que recherche le goût nouveau. » (Taine, *Voyage en Italie*). Avec la piazza delle Erbe, le second pôle de la vie véronaise est la *piazza Vittorio Emmanuele* (autrefois *Brà*). C'est moins une place qu'une vaste esplanade semée de monuments très divers. Au centre s'élève un des monuments romains les mieux conservés du monde, l'*Arène*, vaste amphithéâtre ovale, édifié sous Dioclétien (290 av. J.-C.), long de 153 m., large de 122, haut de 32, et pouvant contenir 22.000 spectateurs ; à ses pieds se dresse une statue équestre de Victor-Emmanuel, par Borghi (1883). Au S.-O. se trouve le *municipio* ou hôtel de ville, lourde construction moderne. Au S.-E. s'ouvre le large et monumental cours Victor-Emmanuel, qui conduit à la gare de Vérone et contient encore un grand nombre d'églises remarquables. Le *duomo* ou cathédrale (1187) est un édifice gothique, remarquable par un magnifique portail en style roman, des fresques de Torbido, une *Assomption* du Titien, et un campanile inachevé d'après *San Micheli;* à côté, le vieux baptistère roman, *San Giovanni in fonti* (XIIe siècle), contient des fonts curieux. *San Zeno Maggiore*, basilique à trois nefs, sans voûte, est la plus belle église romane de la haute Italie ; on y admire un célèbre tableau d'autel de Mantegna (1459), et une haute tour (1045-1178) ; *San Bernardino* (1452) est remarquable surtout par la célèbre chapelle Pellegrini, œuvre de San Micheli (1557) ; *San Giorgio Maggiore* date du commencement du XIVe siècle et présente une curieuse façade, décorée de marbres et d'ornements en terre cuite; *Sant'Anastasio* (1290-1450), de style gothique, a un riche portail et contient de beaux tableaux; *San Giorgio in Braida*, de style Renaissance, est aussi comme un musée de tableaux de peintres de Vérone et de Brescia, surtout de Paul Véronèse. Les monuments civils sont moins intéressants, à part quelques vieux palais de famille (*Bevilacqua*, *Canossa*, *Bompei*, *Maffei*, *Giusti*). Le *castel San Pietro*, situé sur la rive gauche et transformé aujourd'hui en caserne, domine toute la ville. La porte *Borsari*, construite en 265 par l'empereur Galien, l'*arco dei Leoni*, sont de curieux monuments romains.

HISTOIRE. — Vérone semble une des plus anciennes villes de l'Italie, bien qu'on ne sache au juste si elle a été fondée par les Rhétiens, les Euganéens et les Cénomans. Colonie romaine en 89 av. J.-C., elle était déjà florissante sous l'empereur Auguste. Décius y battit l'empereur Philippe (249) ; Constantin, Pompéianus, général de Maxence (312), et Stilicon, Alaric (452). Elle devint ensuite la résidence de l'empereur Théodoric, qui y avait battu Odoacre en 489. Prise en 568 par Alboin, roi des Lombards, elle tomba ensuite sous la domination des Francs. Dans la lutte contre Frédéric Barberousse, elle se mit à la tête de la ligue des villes lombardes. La rivalité de deux grandes familles, celle des Montecchi (Gibelins) et des San Bonifacio (Guelfes), aboutit au XIIIe siècle au triomphe des Ezzelini. Après la mort d'Ezzelino da Romano, les Véronais choisirent pour podestat Mastrino della Scala, dont la famille régna sur la ville pendant 127 ans, et lui fit atteindre sous Can Grande (1312-29) son plus haut degré de prospérité. L'indépendance de Vérone se termina à la fin du XIVe siècle. Elle tomba en 1387 sous la domination de Milan, en 1405 sous celle de Venise, en 1797 sous celle de la république cisalpine, puis du royaume d'Italie; de 1801 à 1806, elle fut coupée en deux par la frontière d'Autriche, qui suivait l'Adige. En 1814, elle redevint autrichienne jusqu'en 1866. D'oct. à déc. 1822 s'y était tenu le fameux congrès où la Sainte Alliance décida d'intervenir en Espagne.

II. Province. — La prov. de Vérone, limitée à l'E. par celle de Vicence et de Padoue, au S. par celles de Rovigo et de Mantoue, à l'E. par celle de Brescia, au N. par le Tirol, a une superficie totale de 3.078 kil. q., et comprenait, en 1901, 422.355 hab., soit 137 par kil. q. Elle est divisée en onze districts : Bardolino, Caprino Véronèse, Cologna Veneta, Isola della Scala, Legnago, San Bonifacio, Sanguinetto, San Pietro in Cariano, Tregnago, Vérone et Villafranca di Verona. Couverte de montagnes dans sa partie septentrionale (le Montebaldo atteint 2.200 m.), elle forme au S. une plaine arrosée par l'Adige et le Mincio. Les principales productions sont le raisin, le maïs, les céréales, la pomme de terre, la soie, le bétail et le marbre. Les forêts couvrent 21.000 hect. A. PINGAUD.

BIBL. : MAFFEI, *Verona illustrata*, 1732, 4 vol. — PERINI, *Storia di Verona, dal 1770 el 1822*, 1873-75, 3 vol.

VÉRONÈSE (Paolo CALIARI, dit *Paul*), peintre italien, né à Vérone (d'où son surnom) en 1528, mort à Venise le 19 avr. 1588. Le septième des dix enfants d'un sculpteur ornemaniste, Piero di Gabriele, dont les ascendants avaient exercé la même profession, il commença par travailler dans l'atelier de son père. Il y acquit une habileté de modeleur pour les figures et les ornements en relief, dès lors en usage comme encadrements des peintures décoratives, qu'il ne perdit jamais. Au XVIIIe siècle, Mariette montrait, dans sa collection, comme preuve du talent sculptural de Paolo, une maquette en terre cuite, *Vénus et Adonis*. Néanmoins, l'enfant manifesta si vite et si vivement sa prédilection pour la peinture que son père n'hésita pas à le placer comme apprenti, *garzone*, chez leur compatriote, Antonio Badile, d'une vieille famille de peintres locaux. Il étudia alors, avec les œuvres de son maître, qui devait plus tard devenir son beau-père, celles des autres Véronais répandues dans la ville et dans sa banlieue, les fresques ou tableaux de Falconetto, Domenico et Francesco Morone, Girolamo dai Libri, Caroto, Francesco Torbido, etc. Les ouvrages de Cavazzola (Paolo Moranda) et de Domenico Brusasorci, qui semblent l'avoir

surtout frappé, lui enseignèrent déjà la vivacité et l'élégance dans les figures, la dignité et le naturel dans les expressions, l'éclat et l'harmonie dans le jeu des colorations. Chez eux aussi, il trouvait des encouragements pour son amour du paysage lumineux comme chez Badile pour son goût des belles perspectives, en attendant que la vue des splendeurs naturelles et architecturales de Venise développât chez lui, plus complètement, cette passion ardente pour les beautés de la nature extérieure et de l'art, en même temps que sa passion pour les beautés de tous les êtres animés et de toutes les réalités vivantes.

Paolo, avant sa vingtième année, avait déjà signé plusieurs retables dans les églises de Vérone et décoré plusieurs façades de maisons qui l'avaient mis en réputation. En 1551, l'illustre architecte San Micheli, son compatriote, le chargea, avec Battista Zelotti, son cadet de quelques années, de décorer la villa Soranza, près de Castelfranco, qu'il venait de construire. Le jeune homme y fit preuve d'une telle habileté que, l'année suivante, le cardinal Ercole Gonzaga lui commanda un tableau pour la cathédrale de Mantoue, la *Tentation de saint Antoine* (musée de Caen). Bientôt, il décora avec la même rapidité et le même succès la villa Emo, à Fanzuolo (prov. de Trévise), construite par Palladio, et le palais du Collatéral, à Thiem. Dans ce dernier édifice, toujours aidé par Zelotti, il s'enhardit à traiter, dans une manière déjà très libre et personnelle, plusieurs épisodes, héroïques ou romanesques, de l'histoire ancienne (*Xerxès recevant les présents de Cyrus*; le *Mariage de Massinissa et de Sophonisbe*; *Mucius Scévola se brûlant le poing*; le *Festin d'Antoine et de Cléopâtre*), dans les salles du rez-de-chaussée. Au premier étage, dans la grande salle, il représenta des scènes de la vie contemporaine, festins, chasses, bals, promenades, dont les acteurs étaient les habitants même de la villa, leurs hôtes, leurs amis, leurs serviteurs.

Sa réputation toujours grandissante engagea alors son compatriote, le P. Torlioni, prieur de Saint-Sébastien à Venise, à le faire venir auprès de lui. En 1555, il inaugura, par le plafond de la sacristie, le *Couronnement de la Vierge*, la série des chefs-d'œuvre qui devaient faire de cette petite église un lieu de pèlerinage pour tous les peintres des âges postérieurs. Vinrent ensuite les trois plafonds de la nef, *Esther présentée au roi Assuérus*, le *Couronnement d'Esther*, le *Triomphe de Mardochée*, qui, commandés le 1er déc. 1555, étaient achevés onze mois après, le 31 oct. 1556. Le vieux Titien, qui vint les voir, saisi d'admiration, embrassa le jeune homme : « Paolo, lui dit-il, tu es l'honneur de la peinture vénitienne ! » Dès lors, le nom de Paolo Véronèse était populaire à Venise. Le jeune artiste ne pouvait hésiter ; il se fixa dans cette ville admirable où l'activité du port, le mouvement des canaux et des ruelles, la grâce et la gaieté de la population, la somptuosité des installations patriciennes, le luxe et la variété des costumes, la fréquence et la splendeur des cérémonies publiques et des fêtes particulières, la magnificence de la nature et la liberté des mœurs offraient à son observation éveillée et à son imagination avide un inépuisable champ de travail et de création. Titien et Sansovino l'y décidèrent d'ailleurs en le désignant, avec six autres peintres déjà célèbres, pour prendre part à la décoration du plafond, dans la grande salle de la Libreria. Avant d'abandonner sa ville natale, Paolo, toutefois, alla y repasser quelques mois. L'église Santa Maria della Vittoria (*Déposition de Croix*), le musée municipal (*Portrait de Pace Guarienti*) et d'autres édifices de Vérone conservent les souvenirs de ce séjour.

Une prime avait été offerte par la république sérénissime pour le peintre de la Libreria dont les œuvres seraient estimées les meilleures par un jury d'artistes. Cette prime, un collier d'or, décernée à Paolo Véronèse pour ses trois allégories (la *Musique*, la *Géométrie* et l'*Arithmétique*, l'*Honneur*) lui fut publiquement remise par Titien. Dès lors, le Véronais devient le peintre à la mode, le décorateur favori des nobles et des ecclésiastiques, à Venise et dans les provinces de terre ferme. Les commandes de toute espèce, fresques ou tableaux, sujets profanes ou sujets sacrés, allégories ou portraits, lui affluent de toutes parts. Sa fertilité d'invention, sa prestesse de main, sa sûreté de science et de goût, son aisance merveilleuse à transporter dans le monde idéal des visions symboliques toute la beauté et toute la force des créations réelles et vivantes, aussi bien qu'à les fixer, à d'autres moments, sur la terre, dans la franche vérité de leurs apparences, lui permettent de suffire à tout. Soit qu'il ranime les scènes de l'histoire, de la légende, de l'allégorie par l'intervention libre et aisée de figures contemporaines, soit qu'il ennoblisse les scènes mêmes de la vie contemporaine par la simplicité douce et heureuse avec laquelle il les sait voir, il exalte et poétise, sans effort, sans manière, tout ce qu'il conçoit, observe, représente, dans l'enchantement irrésistible d'une orchestration incomparable de tonalités, à la fois brillantes et douces, vigoureuses et délicates, d'autant plus séduisante et pénétrante que la prodigieuse virtuosité du coloriste s'y développe, comme celle des grands artistes de la Grèce antique, avec une aisance plus naturelle et plus heureuse. Au Palais Ducal, c'est, dans la salle du Grand Conseil, *Frédéric Barberousse reconnaissant comme chef de l'Eglise le pape Octavien* (détruit dans l'incendie de 1577), puis, dans la salle della Bussola, le plafond de *Saint Marc couronnant les Vertus théologales* (musée du Louvre), les décorations de la Casa Nani alla Giudecca, du palais Erizzo à San Casciano, du palais Trevisani à Murano, etc. En 1560, il se rend à Rome sur l'invitation du procurateur de Saint-Marc, Girolamo Grimani ; il y séjourne environ deux ans.

Quels travaux fit-il à Rome où il ne resta sans doute pas inactif? Nous n'en savons rien ; mais notre musée du Louvre possède un témoignage bien significatif de l'impression qu'exercèrent sur le Véronèse, dans la ville éternelle, comme sur tous ses contemporains, l'art de l'antiquité et l'art de ses grands prédécesseurs, Michel-Ange et Raphaël. Le plafond du *Jupiter foudroyant les Vices*, peint, au retour de Rome, pour la salle du Conseil des Dix, abonde en souvenirs de sculptures antiques et de figures du Vatican, qu'on y remarqua dès son apparition. Dans ce commerce direct avec les œuvres les plus puissantes des siècles passés et du siècle présent, le génie souple et ouvert du peintre s'était encore enrichi et enhardi. Désormais, sans rien perdre de son aisance et de sa séduction, il se sent prêt, même sur ses toiles, qu'il agrandit chaque jour, à donner encore à son imagination infatigable des développements inattendus.

C'est à cette époque, entre 1561 et 1570, qu'il immortalisa le luxe et la splendeur de Venise, la dignité de ses patriciens, la beauté de ses femmes, l'éclat de ses cérémonies, en peignant, sur des toiles colossales, sous des prétextes religieux, pour des réfectoires de couvents, cette série célèbre de banquets somptueux, les *Cènes*. Déjà, avant de partir pour Rome, en allant faire ses adieux à ses compatriotes de Vérone, il leur avait laissé, dans le réfectoire du S. Nazzaro, un premier essai en ce genre, la *Madeleine* ou le *Repas de Simon le Lépreux* (auj. musée de Turin), mais les *Noces de Cana* (musée du Louvre) allaient bientôt le faire oublier. Cette immense toile, commandée le 6 juil. 1562 par les Pères de San Giorgio Maggiore, était en place au mois d'oct. 1563. Le peintre avait reçu 300 ducats et, durant son travail, ses repas avec une pièce de vin. Pour lutter avec le luxe et les dorures du réfectoire construit par Palladio, le Véronèse avait déployé, dans sa peinture, une magnificence

d'architecture, de costumes, de couleurs que, malgré les chefs-d'œuvre de Titien et de Tintoret, l'école vénitienne ne connaissait pas encore. Faisant de ce banquet sacré une réunion glorieuse des célébrités contemporaines, il y avait groupé, sous les yeux indulgents du Christ éternel et de sa mère, les plus hauts potentats de l'Europe, François Ier de France, l'empereur Charles-Quint, le sultan Soliman II, la reine Marie d'Angleterre, les seigneurs et les dames les plus illustres par leur valeur et leur beauté, Eléonore d'Autriche, Alphonse d'Avalos, Vittoria Colonna, les cardinaux Navagero et Charles de Lorraine; puis, sur le devant, entre les tables, placés, comme musiciens, les grands artistes vivants de Venise, Titien, tenant la contrebasse, Bassano, flûtiste, Tintoret, violoniste, et lui-même, Paolo, jouant de la viole, avec son frère Benedetto, derrière lui, debout, levant sa coupe pleine. Sans doute, le sujet religieux disparaît dans l'éblouissement de cette fête princière; cependant, la hardiesse du peintre à manier et poétiser l'anachronisme pittoresque s'y montre si vive et si spontanée, que la dignité, noble et affable, du Christ et de sa mère, n'y semble nullement compromise par cette promiscuité de convives inattendus, non plus que les opulents seigneurs, les dames superbes, les libres artistes ne semblent déplacés et inconvenants dans cette apothéose pompeuse où l'enchantement de la lumière et de la vie associe et confond les divins humanisés et les mortels divinisés. Ce festin triomphal devait être bientôt suivi par quatre autres nouveaux banquets évangéliques qui, sans égaler les *Noces de Cana* pour le nombre et la variété des convives non plus que pour la magnificence de la mise en scène, comptent encore, néanmoins, parmi les œuvres les plus magistrales du XVIe siècle; le *Repas chez Simon*, au couvent San Sebastiano (auj. musée Brera, à Milan); le *Repas de Grégoire le Grand*, à Monte-Berico, près de Vicence; le *Repas chez Lévi*, pour l'église San Zanipolo (Académie des beaux-arts, à Venise); enfin, un second *Repas chez les Pharisiens*, pour les Servites à Venise, que la sérénissime République devait, un siècle plus tard, en 1665, envoyer en cadeau au roi Louis XIV (musée du Louvre).

L'exécution rapide de ces grandes toiles pour lesquelles le peintre ne se faisait aider que par un petit nombre de collaborateurs, ne l'empêchait pas d'achever d'autres peintures, de moindres dimensions, mais de perfection égale, dont la plupart sont justement célèbres. Telles sont, avec les épisodes complémentaires du *Martyre de saint Sébastien*, à Saint-Sébastien (sans parler de nombreux retables et fresques dans les églises et palais de terre-ferme, à Brescia, Vérone, Padoue, etc., et de nouveaux plafonds dans le Palais Ducal); telles sont le *Mariage de sainte Catherine* (égl. Santa Caterina), la *Sainte Famille*, *Sainte Catherine* et *Saint Antoine* (San Francisco della Vigna), l'*Adoration des bergers* (San Giuseppe di Castello), *Moïse sauvé des eaux* (musée de Madrid), la *Famille de Darius* (National Gallery), les *Repas d'Emmaüs* (musées du Louvre et de Dresde), etc. Son incroyable activité fut à peine ralentie durant un court séjour à Vérone, en 1566, pour épouser la fille de son ancien maître, Elena Badile, et l'on ne constate pas, sans admiration, qu'à cette période de maturité débordante, se rattache encore l'exécution du vaste ensemble de fresques qui décorent la villa des Barbaro, à Maser, près de Trévise.

C'est dans ce palais champêtre, durant ses villégiatures, l'été, chez son ami Daniele Barbaro, que son génie abondant et aimable s'est répandu avec le plus de fantaisie aimable et de noble familiarité en visions ou représentations plastiques et pittoresques d'une haute et irrésistible séduction. Soit qu'au gré d'un caprice toujours magnifique et élégant, il assemble, dans les voûtes, les divinités de l'Olympe, sous le nom des *Planètes*, ou qu'il y penche, sur des balustrades, des têtes curieuses de dames et de serviteurs, soit qu'il évoque, dans les niches des parois ou dans les tympans des voussures, des apparitions exquises de Muses ou de Vertus, ou qu'il fasse sortir, en trompe-l'œil, d'une porte ou d'un lambris, l'image même de ses hôtes, poète visionnaire, portraitiste ou paysagiste, il s'y montre partout un merveilleux artiste. Nulle part on n'est mieux ressaisi par ce rêve enchanté où vécurent, dans la joie ardente de vivre et l'ivresse d'une érudition aimable, les lettrés et les artistes de la Renaissance. Nulle part, non plus, l'art de peindre n'exerce une séduction plus franche et plus durable par l'association spontanée des formes souples et vives et des colorations expressives délicieusement accordées.



La *Sainte Famille*, de Paul Véronèse (Musée du Louvre.

Le passage de Henri III, roi de France, à Venise, en 1574, la mort de Titien le 27 août 1576, l'incendie du Palais Ducal le 20 déc. 1577, qui anéantit les grandes œuvres des maîtres du XVe et du XVIe siècle, marquent, dans la vie régulière et sédentaire de Véronèse, quelques circonstances où son génie trouva encore des occasions nouvelles d'affirmer sa supériorité. C'est durant les quinze dernières années de sa vie que, devenu, à son tour, plus que Tintoret trop excessif et trop personnel pour être suivi, le vrai chef de l'école vénitienne, il acheva, au Palais Ducal, la Sala del Collegio, et, dans la salle renouvelée du Grand Conseil, la *Prise de Smyrne* et la *Réponse de Scutari*, complétant son œuvre et marquant l'apogée de son génie poétique et pittoresque par le célèbre plafond de l'*Apothéose de Venise*. Nobles et marchands de Venise, princes, ecclésiastiques, amateurs l'accablent de commandes. Toutes les régions de Venise et celles de la province réclament des tableaux de sa main. Chaque fois pourtant qu'il en retrouve l'occasion, il retourne, avec plus de plaisir encore, à ses travaux de fresquiste. Dans la région de Trévise, notamment, où il est devenu propriétaire, plusieurs villas, aujourd'hui détruites ou presque abandonnées, conservaient encore, au siècle dernier, d'admirables ensembles décoratifs. Ses tableaux de chevalet, datant de cette période, sont presque innombrables. Il n'est guère de musée qui n'en possède quelques-uns. Le vigoureux travailleur mourut en pleine force, emporté, le 19 avr. 1588, par une pleurésie qu'il avait prise en suivant une procession à Trévise. Après des obsèques triomphales, il fut enterré au milieu de ses chefs-d'œuvre, à Saint-Sébastien.

Aux yeux de beaucoup d'artistes, Paul Véronèse est le plus grand des peintres de Venise. Non qu'il ait possédé

un génie supérieur, ou même égal, comme créateur ou novateur, au génie de Giorgione, Titien ou Tintoret, mais parce que, venu après eux et profitant d'eux, il se développa et s'épanouit, dans l'allégresse heureuse d'une assimilation spontanée, avec une aisance et une abondance incomparables. Déjà très formé, nous l'avons vu, à vingt-huit ans, par l'étude de ses compatriotes à Vérone, de Mantegna et de Jules Romain à Mantoue, lorsqu'il s'installa à Venise, il y apporta, entre Titien et Tintoret, l'un contemplateur calme de la beauté, l'autre agitateur violent de formes et de lumières, un renouvellement et un agrandissement inattendus dans l'art de la décoration épique. Le contact de ces maîtres puissants, comme plus tard celui de l'antiquité et du Vatican à Rome, ne firent que développer et exalter en lui des qualités, naturelles ou acquises, déjà mises à l'épreuve, science de coloriste, dessinateur, compositeur, abondance et liberté d'imagination poétique, observatrice, vivante. Aucun peintre n'a été plus constamment, et avant tout, un peintre, un plus sûr charmeur des yeux par l'unité et la sensibilité des harmonies colorées que Paul Véronèse. Dans toutes ses toiles, petites ou grandes, c'est toujours la même aisance, tantôt grave et puissante, tantôt joyeuse et délicate, à transporter, en des visions poétiques, les forces, les beautés, les grâces du monde vivant. Aucun artiste, depuis les Grecs, n'a transformé si sincèrement, si naturellement, les créatures terrestres en créatures de rêve, les réalités en allégories. La sérénité avec laquelle il se meut, sans préjugés, sans pédantisme, sans effort, dans ses visions enchantées où se mêlent et se confondent l'histoire et la légende, le paganisme et le christianisme, le passé et le présent, les saintes et les courtisanes, ravit les yeux, en même temps qu'elle apaise l'esprit et berce la pensée. Si l'on remarque, en outre, que ce décorateur, festoyant et poétique, est aussi, par instants, quand il veut, un physionomiste délicat et un poète attendri, exprimant, dans ses figures de femmes, saintes et vierges, la tendresse, la souffrance, la douleur (V. *le Calvaire*, musée du Louvre) aussi naturellement que l'affabilité dans ses figures de Christ, on ne s'étonnera point que son influence, depuis plusieurs siècles, n'ait cessé de s'exercer, dans toutes les écoles, sur les meilleurs maîtres, et que Rubens, Van Dyck, Velazquez, Murillo, tous les décorateurs du XVIIe ou du XVIIIe siècle, Tiepolo, Lemoine, Boucher, Fragonard, et, de notre temps, Delacroix, Baudry, Makart, etc., se soient inspirés de lui. Paul Véronèse eut pour élèves et collaborateurs son frère *Benedetto* (1538-98), et ses deux fils, *Carlo*, dit *Carletto*, peintre de talent, digne de son père, mort à vingt-six ans, et *Gabrielle* (1564-1631) qui abandonna la peinture après la mort de son frère et de son oncle. Georges LAFENESTRE.

BIBL. : VASARI, Ed. Milanesi, t. VI, p. 369. — Carlo RIDOLFI, *le Maraviglie dell' Arte*; Venise, 1648. — BOSCHINI, *le Miniere della Pittura*; Venise, 1664. — *La Carta del Navegar pittoresco*; Venise, 1660. — Dal Pozzo, *le Vite de' Pittori, Scultori ed Architetti Veronesi*; Vérone, 1718. — ZANETTI, *Della Pittura Veneziana*: Venise, 1771. — Ch. YRIARTE, *la Vie d'un Patricien de Venise au XVIe siècle*; Paris. — Pietro CALIARI, *Paolo Veronese, sua vita e sue opere*; Rome, 1888. — Ch. YRIARTE, *Paul Veronese*; Paris, dans *Collection des Artistes célèbres*, 1888 — E. MÜNTZ, *Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, t. III, pp. 641-660. — Franz-Hermann MEIZNER, *Véronèse*, dans *Künstler-Monographien*; Leipzig, 1897.

VÉRONÈSE (Alessandro TURCHI, dit), peintre italien (V. TURCHI).

VÉRONIQUE (*Veronica* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Scrofulariacées-Rhinantées, composé d'herbes et d'arbrisseaux. Les feuilles simples et sans stipules ont un limbe entier ou diversement découpé. Les fleurs, irrégulières, hermaphrodites, peuvent être isolées ou bien disposées en grappes ou en épis. Le calice et la corolle sont construits sur le type 5. L'androcée ne comprend que 2 étamines. Le fruit est une capsule ovale ou obcordée, comprimée, biloculaire, s'ouvrant par 2-4 valves. Le genre Véronique renferme environ 200 espèces qui se rencontrent surtout dans les régions tempérées et montagneuses. Les feuilles de la Véronique officinale (*V. officinalis* L.), vulgairement



Véronique (*Beccabunga*).

Thé d'Europe, employées en infusion, procurent une boisson agréable un peu tonique. La Véronique beccabunga (*V. Beccabunga* L.) fournit par expression un suc antiscorbutique. W. RUSSELL.

II. HORTICULTURE. — Le *Veronica speciosa* Hook., la plus belle espèce du genre, se cultive, comme plante d'appartement, en pots remplis de terre de bruyère et de terreau de feuilles, ou bien comme plante de pleine terre, sous les climats doux ; un sol frais et de bonne qualité, une exposition un peu ombragée, lui conviennent alors beaucoup. On cultive de la même manière les *V. salicifolia* Forst., *V. Andersoni* Hort., *V. Lindleyana* Hort. Ces arbustes se multiplient de graines et de boutures qui reprennent facilement. La Véronique petit Chêne, *V. chamædrys* L., plante très rustique dont on fait de jolies bordures et le *V. virginica* L., que l'on cultive en touffe ou en massif, se multiplient de graines ou d'éclats du pied, à l'automne ou au printemps. G. BOYER.

VÉRONIQUE (Sainte) (V. SUAIRE [Saint]).

VÉRONNE. Rivière du dép. de l'*Eure* (V. ce mot).

VÉRONNE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de Saillans ; 115 hab.

VÉRONNES-LES-GRANDES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Selongey ; 303 hab.

VERONNES-LES-PETITES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Selongey ; 130 hab.

VEROSVRES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Saint-Bonnet-de-Joux ; 1.173 hab.

VERPEL. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. de Buzancy ; 383 hab.

VERPILLIÈRE (La). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, dans les marais desséchés de la plaine de la *Bourbre* (V. ce mot), arr. de Vienne; 1.237 hab. (1.225 aggl.), Stat. de chem. de fer.

VERPILLIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 393 hab.

VERPILLIÈRES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 138 hab.

VERQUIÈRES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Arles, cant. d'Orgon ; 189 hab.

VERQUIGNEUL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune ; 755 hab. Stat. de chem. de fer.

VERQUIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune ; 912 hab.

VERRAT (Zootechn.) (V. PORC).

VERRE. **I. Historique.** — La verrerie paraît avoir été, comme la céramique, l'une des industries les plus anciennes. Au récit de Pline, la découverte du verre serait due à des marchands phéniciens : ayant relâché à l'em-

bouchure du Belus et s'étant servis, à défaut de pierres, pour exhausser leurs marmites, de pains de natron (carbonate de soude) pris dans leur cargaison, ils auraient observé que, sous l'action du feu et mélangé avec le nitre, le sable du rivage donnait naissance à une matière fluide et visqueuse devenant, après refroidissement, dure et transparente. Mais il est plus vraisemblable que le premier verre fut le produit d'un accident de cuisson de briques ou de poteries et, de fait, c'est chez les Egyptiens, passés maîtres dans l'art céramique, qu'on signale les plus anciennes verreries. La tradition veut même que Sésostris ait eu en sa possession, grâce à la science des prêtres de Thèbes et de Memphis, un sceptre en verre imitant l'émeraude. On a, en tout cas, trouvé dans la première de ces villes un grain de collier en pâte vitrifiée sur lequel sir Gardner Wilkinson a lu le prénom d'une reine de la XVIIIe dynastie, et les peintures des hypogées de *Beni-Hassan* (V. ce mot) qui représentent les phases principales de la fusion et du soufflage du verre paraissent remonter à l'an 2500 avant notre ère (fig. 1). Les Sidoniens, qui trouvaient sur les rives du Belus, là justement



Fig. 1. — Souffleurs de verre égyptiens (Hypogées de Beni-Hassan.

où Pline a placé son anecdote, un sable particulièrement propre à la vitrification, furent aussi d'habiles verriers. Il y a même tout lieu de croire que, pendant des siècles, ils demeurèrent, avec les Egyptiens, les pourvoyeurs du monde entier ; car si les Hébreux, les Mèdes et les Perses firent, sans nul doute, usage du verre, rien ne permet de supposer qu'ils le fabriquaient. On en peut dire autant des Grecs, bien qu'en ce qui les concerne l'opinion contraire ait été soutenue, et ce ne fut guère qu'au début du règne de Tibère, tout au commencement de notre ère, que cette industrie commença à être pratiquée à Rome. Elle y eut, du reste, pour premiers ouvriers, des artistes amenés d'Egypte. Mais bientôt les verreries romaines, installées à l'origine près du cirque Flaminius et du mont Cœlius, surpassèrent, comme produits, les verreries égyptiennes. Elles ne tardèrent pas, en outre, à se multiplier et à se répandre dans tout l'Empire. Cumes et Sorrente, notamment, jouirent de bonne heure, pour leurs coupes gravées, d'une certaine célébrité. L'Espagne suivit, puis la Gaule, qui eut, dans le Poitou, et peut-être aussi en Normandie et dans le Lyonnais, de florissantes verreries. Enfin lorsque Constantin Ier transporta sa résidence à Byzance, il y emmena des verriers, qu'il combla de faveurs, et que Théodose II devait exempter de tout impôt.

La verrerie égyptienne ne nous a légué que très peu d'échantillons de sa production : ce sont, en général, de petits flacons, transparents ou opaques, à la teinte légèrement verdâtre, et tantôt unis, tantôt veinés et chevronnés de filets et de rubans d'une couleur tranchant sur le fond. Les cercueils se faisaient aussi en verre : témoin celui où Maspero a trouvé en 1886 le corps de Ramsès II. La verrerie romaine nous est beaucoup mieux connue : la seule collection du musée de Naples, enrichie surtout par les fouilles de Pompéi, renferme près de huit mille pièces. Les objets destinés au service de la table dominent, depuis les verres à boire en forme de coupes, de tasses ou de bols, jusqu'aux brocs à eau, aux huiliers, aux jattes à fruits, aux vases simplement décoratifs. La droguerie et la parfumerie sont représentées, de leur côté, par des flacons à collyres, à pommades et à poudres, par des bocaux à onguents, par des fioles à parfums. A signaler également les boules avec lesquelles jouaient les élégantes pour entretenir la fraîcheur de leurs mains, les oiseaux qu'elles se mettaient dans les cheveux, les boutons, colliers, bracelets, chatons de bague, cachets, camées, simulant le cristal de roche ou les pierres précieuses, enfin les verres à vitre que Sénèque mentionne le premier et dont on a retrouvé dans les ruines de Pompéi plusieurs plaques mesurant jusqu'à $0^m,50$ de largeur sur $0^m,72$ de hauteur et $0^m,005$ à $0^m,006$ d'épaisseur. Tous ces objets sont caractérisés par une teinte laiteuse due à une lente décomposition, mais d'autant moins prononcée qu'ils ont été moins exposés à l'air et à l'humidité. Aussi ceux provenant de Pompéi sont-ils les mieux conservés. Le verre soufflé, moulé ou coulé, est ou blanc, ou coloré dans la masse : en bleu, en vert, en violet, en jaune, plus rarement en rouge. Des fils, des rubans de couleur se déroulent en spirale : c'est le filigrane. Des vermiculés, de tons différents, sont aplatis dans les fonds. La forme est inspirée très souvent, dans les grandes pièces, par des modèles en terre ou en métal. Presque toujours elle est gracieuse. Le décor, parfois très riche, est ou moulé à chaud avec la pâte, ou obtenu à froid par la taille, la gravure en creux ou la ciselure en relief. Le « vase de Portland » du British Museum (fig. 2), qui a été déterré au XVIe siècle dans la



Fig. 2. — Vase de Portland (British Museum).

Campagne de Rome et qui a fait longtemps partie de la collection Barberini, et le « vase de la Vendange » du musée de Naples, l'un et l'autre de fond bleu avec décor en verre opaque blanc travaillé à la façon des camées, sont les deux pièces les plus fameuses de cette dernière facture, qui marque le point culminant de la verrerie antique. Comme composition chimique, le verre romain ne diffère guère du verre moderne que par une plus grande teneur en alcalis et par la présence presque constante de manganèse. Claudet a ainsi trouvé, à l'analyse, dans le verre à vitre de Pompéi : silice, 69,43 ; chaux, 7,34 ; soude, 17,21 ; alumine, 2,55 ; oxyde de fer, 1,15 ; manganèse, 0,39. Le cristal s'obtenait, comme de nos jours, par l'ad-

jonction de plomb. Les pièces byzantines sont plus rares encore que les pièces égyptiennes. L'une des plus belles est la coupe de Chosroès Ier (VIe s.), mi-partie verre et mi-partie cristal de roche, qui est conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

La verrerie arabe remplaça la verrerie byzantine. Verrerie d'art par excellence, elle tint le premier rang du XIe au XIVe siècle, et il en subsiste quelques curieux monuments, entre autres une coupe du XIIIe siècle (collection Schefer), le verre dit de Charlemagne, également du XIIIe siècle (musée de Chartres), le verre dit de Sainte-Hedwige (musée d'Amsterdam) et le calice dit des Huit-Prêtres (musée de Douai), de la même époque, une lampe émaillée du XIVe siècle (collection E. André). Elle devait être détrônée à son tour par la verrerie vénitienne, née sur les ruines de la verrerie romaine, mais demeurée pendant tout le moyen âge tellement ignorée que le document authentique le plus ancien où il y soit fait allusion est un traité passé en 1277 entre le doge et un prince d'Antioche. Développée surtout, durant les années qui suivirent, à l'instigation du voyageur Marco-Polo, qui fit connaître au loin ses produits, elle commença vers 1305



Fig. 3.— Coupe en verre de Venise, XVIe s. (Musée de Cluny).

ou 1310 à concurrencer sérieusement la verrerie orientale et, au XVe siècle, aucun pays, sauf l'Allemagne, ne fabriquant plus le verre, elle détenait le monopole de cette fabrication, du moins pour la verrerie d'art et les miroirs. Le Conseil des Dix prit de rigoureuses mesures pour le lui conserver. Tous les verriers furent relégués dans l'île de Murano et défense leur fut faite d'émigrer sous les peines les plus sévères. « Si un ouvrier, dit un décret du 27 oct. 1547, qui ne faisait que rééditer les prescriptions antérieures, transporte son art dans un pays étranger, ordre lui sera envoyé de revenir; s'il n'obéit pas, on mettra en prison ses proches; si, malgré cela, il s'obstine, on chargera quelque émissaire de le tuer. » L'appât du gain fut plus fort que les lois. Dès 1438, on trouve à Vienne un verrier de Murano, Onofrius de Blondio, et, en 1486, un autre, Nicolas Valche. En 1459, Angeli Beroviero avait un engagement avec la seigneurie de Florence. Dans les dernières années du XVIe siècle, Guido di Savino est à Anvers et un verrier italien, dont le nom est inconnu, réside, en 1590, à Chiraz, en Perse. L'Allemagne, principalement, fut à même, dès le XVIe siècle, de rivaliser avec Venise. Nuremberg et Prague, ses deux centres principaux de fabrication, créèrent, à cette époque, un genre nouveau quant à la forme et à la décoration, cette dernière consistant en peintures émaillées. Puis, en 1609, Gaspard Lehmann, dit-on, inventa la gravure sur verre, et ce fut, depuis, le triomphe du verre de Bohême, qui est, en somme, par ses origines, un verre allemand et qui n'a jamais été surpassé comme limpidité de la matière et comme beauté d'exécution. A la fin du XVIIIe siècle, la Bohême comptait 70 verreries et 5.000 verriers et, dans l'île de Murano, on fabriquait aux lieu et place du verre de Venise, passé de mode, des verres « façon Bohême ».

Dans nos pays, l'industrie du verre, disparue avec la chute de l'empire romain, eut son réveil tout au commencement du XIVe siècle. Un document de l'époque nous apprend qu'en 1338 Humbert II, dauphin du Viennois, autorisa un sieur Guionet, maître verrier, à établir, dans la forêt de Chamborant, une fabrique, qui, en 1618, trafiquait encore avec les Flandres, et, vers le même temps, d'autres verreries surgirent en grand nombre sur tous les points du territoire : à Quiquengrogne, dans l'Aisne ; à la Roche et à Moulchamp, en Vendée, mais principalement en Normandie et en Lorraine. Leurs propriétaires, qui ne se rendaient au four que l'épée au côté, étaient ces fameux *gentilshommes verriers*, tous nobles de race..., ou anoblis : les de Brossard, les de Cacqueray, les de Bongars, les Le Vaillant, dans l'Ouest; les Brysonale, les Hennezel, les Mengin, les du Tyson, dans l'Est. En 1448, ils obtinrent, par lettres patentes, pour leurs hoirs ou successeurs, des privilèges fort étendus, tels que l'exemption de tout impôt, et il fallut une lutte de près de deux siècles, marquée par toute une série dédits et d'arrêts, pour les faire partiellement rentrer dans le droit commun. Ils n'eussent pas, d'ailleurs, malgré les quolibets dont on les accablait, échangé leur titre contre une couronne de comte ou de marquis. Et pourtant, ils n'étaient rien moins que des artistes. Ils ne fabriquaient guère, en effet, que des « plats de verre », autrement dit des verres à vitre, et la verrerie de luxe ne date réellement en France que du règne de Henri II, qui, en 1550, installa à Saint-Germain-en-Laye, avec privilège de confectionner des ouvrages de verre « de la même beauté et excellence que ceux qu'on voulait apporter de Venise », un excellent ouvrier bolonais, Theseo Mutito. Encore la tentative, contrariée par les guerres de religion, ne réussit-elle que médiocrement, non plus que d'autres analogues de Henri IV, en 1597 et 1600. Colbert fut plus heureux. S'il n'accorda qu'une protection fort limitée à nos verreries de l'Ouest et du Centre, il réussit, du moins, à faire dérober aux Vénitiens par François de Bouzy, notre ambassadeur, le secret, jusque-là impénétré, de la fabrication de leurs glaces, et, avec le concours des ouvriers que celui-ci débaucha, monta, en 1660, la manufacture du faubourg Saint-Antoine, devenue plus tard, par sa fusion avec celle de Tourlaville, la glacerie de Saint-Gobain, qui devait porter à la perfection cette branche de l'industrie du verre (V. GLACE, t. XVIII, p. 1020). Il ne fut pas aussi aisé, malgré les grandes fabriques fondées à Saint-Louis (Alsace), au Creusot, à Folembray, etc., de triompher de la verrerie allemande, demeurée supérieure jusqu'à la fin avec ses verres de Bohême, ni de la verrerie anglaise,



Fig. 4. Verre de Bohême, XVIIe s.

célèbre déjà au XVIIe siècle par ses cristaux massifs, et notre infériorité en matière de gobeleterie s'est prolongée presque jusqu'à nos jours, au profit des pays que nous venons de mentionner et aussi de la Belgique. L'industrie de la verrerie a subi d'ailleurs, depuis un quart de siècle et d'une façon générale, de profondes transformations. La substitution partout réalisée de la houille au bois, l'abaissement de prix des sels alcalins, l'usage de moules métalliques et l'introduction des fours à gaz ont été les grandes étapes du progrès. Pratiquement, il s'est traduit par une extension considérable de la fabrication, par un abaissement sensible des prix de vente et par une tendance, chaque jour plus prononcée, de la verrerie commune à se rapprocher, comme aspect et comme formes, de la cristallerie. L'art, par contre, y a peu gagné, et les belles productions du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle n'ont pas encore été surpassées. Toutefois une mention est due à l'œuvre, actuellement très prisée dans le monde entier, des deux maîtres verriers Gallé et Dauru, de Nancy. Le premier, artiste doublé d'un poète, a créé, en ces dernières années, un genre tout nouveau, aux décorations ardentes, mais d'une imagination quelquefois un peu excessive. Le second, moins symboliste, est connu surtout par ses vases à la surface givreuse, rehaussée de dessins plaqués, d'un coloris chaud et du meilleur goût. L'un et l'autre ont, en France et à l'étranger, de nombreux imitateurs, souvent peu heureux.

Composition et propriétés. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX. — Le nombre des mélanges qui, soumis à l'action d'un feu plus ou moins vif, sont susceptibles de se vitrifier, est à peu près infini, tous les corps non volatils pouvant entrer, comme éléments essentiels ou accessoires, dans les verres industriels. Mais, en fait, le verre est le produit de la combinaison par la fusion d'un acide, la *silice* (V. ce mot), avec une ou plusieurs bases alcalines ou terreuses. Mises en présence, ces matières, qui, prises isolément, sont infusibles, provoquent leur fusion réciproque. Le mélange, réduit en une poudre plus ou moins fine, mais bien homogène, est chauffé dans un creuset. Tout d'abord l'aspect reste le même. A une température qui varie entre le rouge naissant et le rouge cerise, la poudre s'agglomère. Puis elle prend une consistance visqueuse sans cesser d'être opaque et, la température continuant de s'élever régulièrement, devient plus fluide. Enfin elle arrive, aux environs de 1.500 à 1.600° C., à être tout à fait liquide, au point que les bulles d'air ou d'acide carbonique qui y étaient incluses viennent crever à la surface, laissant, après quelques instants, un culot bien limpide (verre affiné). Si alors on éteint le fourneau, le refroidissement s'opère suivant une courbe bien régulière, sans arrêt ni à-coup accusant un changement d'état dans la matière, et le verre, augmentant progressivement de viscosité, parvient à la solidification complète, sans perdre pour cela de sa limpidité. Seulement, si le refroidissement est très rapide, le culot est sans cohésion : il se fendille. Si le refroidissement est suffisamment lent, il acquiert de la résistance et de l'élasticité : d'où la nécessité du *recuit* ou *recuisson*. Si le refroidissement est très lent ou si on maintient le verre pendant un temps prolongé à une température un peu supérieure à celle où il se ramollit, il se forme des points opaques cristallins, qui finissent, à la longue, par envahir toute la masse : il y a *dévitrification* (V. ce mot). Ces divers phénomènes se reproduisent dans le même ordre avec tous les verres. Ils marquent les principales étapes de la fabrication : le *frittage*, qui amène les matières vitrifiables à une température élevée et qui, en même temps, les débarrasse partiellement de leurs éléments volatils ; la *fonte*, ou dissolution de l'élément réfractaire, la silice, dans les éléments fondants, les alcalis ; l'*affinage*, qui débarrasse le verre de ses impuretés, de ses bulles de gaz, et qui s'effectue d'autant mieux que la température est plus élevée ; la *braise* ou *raffinage*, qui correspond au refroidissement.

COMPOSITION CHIMIQUE. — La silice constitue toujours l'élément vitriable, soit qu'on emploie un sable blanc très pur, comme celui de Fontainebleau, soit qu'on se contente de sable commun. Au contraire, la base, le *fondant*, est de nature variable. Il s'y trouve toujours de la soude ou de la potasse. Mais la chaux, la magnésie, l'oxyde de plomb sont aussi très employés, et à ces cinq substances principales il faut encore ajouter : l'alumine, dont tous les verres contiennent au moins des traces, l'oxyde de fer, qui donne aux glaces les plus pures la coloration verdâtre ; l'oxyde de manganèse ou « savon des verriers », qui blanchit, ou, plus exactement, bleuit le verre vert, la magnésie, qui combat les inconvénients de l'excès de chaux, la baryte, qui donne des verres lourds assez brillants, se rapprochant du cristal, et qui commence à être très en usage en gobeleterie, la lithine, qui procure également un très bon fondant ; enfin les divers métaux introduits dans la pâte comme colorants : nickel, cobalt, cuivre, argent, urane, or, platine, etc. Le verre ne saurait, par suite, être chimiquement défini, et la formule donnée par Benrath,

$$(1/2\ NaO,\ 1/2\ CaO)\ 2{,}5\ SiO^2,$$

correspond seulement à un verre idéal ou *verre normal*. Elle ne veut pas dire, d'ailleurs, que ce verre est nécessairement un silicate double de soude et de chaux, mais bien qu'il doit entrer, autant que possible, dans la combinaison 2,5 équivalents de silice pour 1 équivalent de matière fondante, l'excédent, silice ou base, devenant, aux yeux de Benrath, une impureté, qui ne peut que nuire à la qualité du produit. Dans la pratique, les verres se classent, tant d'après leur composition chimique que d'après leur destination, en trois groupes : 1° les *verres solubles*, qui sont des silicates simples, soit de soude, soit de potasse, et qui, fondant dans l'eau, ne sont susceptibles dans la pratique, comme nous le verrons, que d'un très petit nombre d'applications ; 2° les *verres ordinaires*, qui sont des silicates alcalins associés à des silicates à bases d'oxyde de calcium, d'aluminium, de manganèse, de fer, etc., et qui se subdivisent en verres à vitres, verres à glace, verres à bouteilles, verres à gobeleterie ; 3° les *verres à oxyde*

COMPOSITION CENTÉSIMALE DES PRINCIPAUX VERRES

ÉLÉMENTS	Verre soluble	VERRE A VITRES ORDINAIRE		VERRE A GLACES (Saint-Gobain)	VERRE A BOUTEILLES		VERRE de Gobeleterie	VERRE de Bohême	CRISTAL de Baccarat	CRISTAL anglais	FLINT-GLASS	STRASS
		Ancien	Moderne		Ordinaire	Alumineux						
Silice	69	68,5	69,6	72,0	62,0	59,0	70,4	76,5	55,0	51,4	42,5	38,2
Soude	31	12,9	15,2	19,0	6,5	4,5	9,1	»	8,6	»	»	»
Chaux	»	16,2	13,4	8,5	21,0	21,0	10,0	5,0	»	»	0,5	»
Potasse	»	»	»	»	»	2,8	8,6	18,0	0,8	9,4	11,7	7,8
Oxyde de plomb	»	»	»	»	»	»	»	»	35,5	37,4	43,5	53,8
Alumine	»	2,4 (alumine et oxyde de fer)	1,8 (alumine et oxyde de fer)	0,5 (alumine et oxyde de fer)	2,0	11,0	1,5 (alumine et oxyde de fer)	0,5 (alumine et oxyde de fer)	»	2,0 (alumine et oxyde de fer)	1,8 (alumine et oxyde de fer)	1,0 (alumine et oxyde de fer)
Oxyde de fer	»				2,5	1,0			»			
Magnésie	»	»	»	»	6,0	0,3	»	0,2	»	»	»	»
Oxyde de manganèse	»	»	»	»	»	0,5	q. var.	q. var.	»	»	»	»

de plomb, qui sont des silicates alcalins associés à des silicates de bases diverses avec forte proportion d'oxyde de plomb et qui comprennent le cristal ordinaire, le flint-glass, le strass, l'émail. Même pour un verre donné, la composition est loin, au surplus, d'être invariable, quoique une simple substitution de 1 °/₀ d'une matière à une autre puisse, dans certains cas, altérer notablement la fusibilité, l'indice de réfraction ou l'élasticité, et les chiffres du tableau précédent ne sont donnés, par conséquent, qu'à titre d'exemples et ne doivent être considérés, tout au plus, que comme des moyennes. Ajoutons que, malgré les progrès de la chimie et sauf peut-être dans quelques rares établissements, c'est toujours, pour leur détermination, l'expérience industrielle, autrement dit l'empirisme, qui règne en maîtresse.

L'un des deux alcalis, soude ou potasse, intervient toujours, ainsi que nous l'avions déjà fait observer, parmi les fondants. Quant au choix entre eux, il est imposé le plus souvent par des raisons purement économiques. Cependant, à poids égal, la soude communique au verre plus de malléabilité et la potasse plus d'éclat. La chaux donne de la liquidité. Elle expose, par contre, quand elle est, comme dans les bouteilles, en grande quantité, à la dévitrification ou *galle*, qui tache le verre de cristaux de wollastonite et que corrige la magnésie.

Propriétés physiques. — Sous l'action de la lumière ; les verres incolores (*vulgo*, verres blancs) et les verres colorés dans la masse changent de couleur, principalement lorsque les matières employées à leur fabrication sont impures. Le verre incolore passe ainsi du blanc à une teinte jaunâtre ou verdâtre et du blanc verdâtre au bleuâtre. Les teintes brunâtres deviennent couleur chair, les teintes chair couleur pourpre. Le pourpre se fonce, ainsi que le violet. Les couleurs franches s'altèrent le moins. Pour toutes, d'ailleurs, la coloration primitive reparaît rien qu'en portant le verre à la température du rouge sombre. La chaleur agit de diverses manières. Nous avons déjà parlé du *recuit* et de la *dévitrification*. Un refroidissement brusque après fusion produit la *trempe*, sur laquelle nous reviendrons et dont les *larmes bataviques* ne sont qu'un cas (V. Batavique [Larme]).

Le verre, comme les autres substances, est susceptible, sous l'effet des variations de température, de se dilater et de se contracter. Le coefficient de dilatation linéaire est de 0,0000089 pour le verre ordinaire et le verre à glaces de 0,0000082 pour le flint-glass. Contrairement à une opinion longtemps accréditée, le verre est poreux : on en a un exemple dans la sudation du pétrole à travers les récipients en verre. Au point de vue de la densité, les diverses variétés de verre se classent ainsi :

Verre de Bohême..	2,396	Verre à bouteilles.	2,732
Crown-glass......	2,487	Cristal..........	3,255
Glaces de St-Gobain.	2,488	Flint-glass.......	3,600
Verre à vitres....	2,642	Verre au thallium.	5,620

Le verre est mauvais conducteur de la chaleur. Il adhère, lorsqu'il est liquide, au fer rouge, mais ne mouille pas le fer froid. A une température intermédiaire entre son ramollissement et sa température d'affinage, il est très malléable.

Action de l'eau, de l'air, des acides, des bases. — L'eau a sur le verre une action dissolvante analogue à celle qu'elle a sur les silicates alcalins. A la température ordinaire, elle n'altère sa surface, s'il ne renferme pas trop d'alcalis, qu'avec une extrême lenteur. A chaud, l'effet est plus appréciable et l'altération augmente avec la surface d'attaque, c.-à-d. lorsque le verre est réduit en fragments très petits. Sous pression, l'eau peut même dissoudre complètement les silicates alcalins et ne laisser pour résidu que les silicates terreux. Daubrée est ainsi parvenu avec de l'eau à 300° à transformer le verre en une matière fibreuse ayant la composition de la wollastonite. — L'air n'a d'action que par l'eau et l'acide carbonique qu'il renferme, et cette action n'est, en réalité, sensible que si la teneur en alcalis est très forte. Le résultat est d'enrichir la surface en silice et en silicates terreux, qui font prendre au verre un aspect nacré avec des reflets vifs et chatoyants : c'est le phénomène bien connu de l'*irisation*, constaté sur tous les verres anciens longtemps exposés aux intempéries. Frémy l'a reproduit artificiellement en plaçant le verre en présence de vapeur d'eau sous pression contenant 10 à 15 °/₀ d'acide chlorhydrique, et Lobmeyr en le soumettant, en même temps qu'il le portait au rouge sombre, à l'action d'oxydes métalliques volatilisés. — L'acide sulfurique attaque vivement le verre réduit en poudre et aussi celui où entre une forte proportion de bases. C'est le cas des bouteilles, et il s'y forme, du fait de l'acide sulfurique contenu dans le vin, du sulfate de chaux, ainsi qu'un dépôt de silice gélatineuse et une solution d'alumine et de fer communiquant au vin une saveur désagréable. — L'acide chlorhydrique et l'acide azotique ont une action beaucoup plus faible. Mais celle de l'acide fluorhydrique est particulièrement énergique. Cet acide donne naissance à des fluorures correspondant aux bases : fluorure de sodium, fluorure de calcium, fluorure de plomb. Le fluorure de sodium est soluble dans l'eau, les deux autres dans l'acide fluorhydrique concentré : si donc on attaque le verre avec ce dernier acide, aucun ne restera en dépôt ; si on se sert, au contraire, d'acide dilué, les fluorures de calcium ou de plomb demeurent sur le verre sous forme de cristaux blancs. Cette particularité est mise à profit dans la gravure sur verre en vue d'obtenir des dessins transparents ou opaques. — Les bases solubles en dissolution, telles que la potasse ou la soude, déterminent la formation de silicates qui se détachent : d'où la rapidité avec laquelle se soudent les bouchons rodés des flacons qui renferment de pareilles solutions. L'attaque, du reste, augmente avec la température. Elle est également d'autant plus énergique que la solution est moins concentrée. L'ammoniaque et l'eau de baryte décomposent le verre avec dépôt de silice ; le sulfate de chaux, avec dépôt de sulfate de soude.

Fabrication. — Généralités. — Les procédés et l'outillage varient, dans leurs détails, avec la nature du verre et sa destination. Mais il existe un certain nombre de principes généraux qui reçoivent leur application dans tous les cas et qu'il faut tout d'abord faire connaître. De même une partie du matériel est commune à toutes les fabrications.

Matières premières. Formation des mélanges. Le sable a d'autant plus de valeur au point de vue de la confection du verre qu'il contient moins de fer. Le sable de Fontainebleau est, sous ce rapport, l'un des plus parfaits. Il s'en fait un commerce considérable, et on l'exportait jusqu'aux Etats-Unis avant qu'on n'ait découvert dans ce pays un sable blanc plus pur encore. Les terrains tertiaires (Pont-Sainte-Maxence), le jurassique (sables de Champagne) et certains terrains anciens (vallée de la Meuse) offrent aussi de bons sables siliceux. Quant aux sables communs dont le principal inconvénient est de donner des verres teintés, verdâtres ou rouge brun, on les rencontre un peu partout, et les verreries à bouteilles, qui n'ont pas à redouter cette coloration, les prennent d'ordinaire dans leur voisinage immédiat, donnant seulement la préférence à ceux qui renferment de la magnésie (sables de Cuise-la-Motte). La soude et la potasse s'emploient sous forme de carbonates, de sulfates et même de chlorures. Toutefois, l'abaissement du prix des carbonates et des sulfates fait de plus en plus délaisser le sel gemme (chlorure de sodium), et la préférence est donnée, de nos jours, au carbonate de soude anhydre, ou sel Solvay, et au sulfate neutre de soude obtenu par le procédé Leblanc. La meilleure chaux est fournie par la craie blanche et par les déchets des carrières de marbre. Le mélange s'effectue de la façon la plus simple, en pesant, parfois même en mesurant seulement les diverses substances qui

doivent y entrer, et en les remuant ensuite à la pelle. Si la fusion doit s'effectuer en creusets, il y a avantage à tamiser et à sécher préalablement le sable, afin de lui assurer une certaine finesse de grain. Si, au contraire, on opère dans les grands fours actuels, cette précaution devient inutile : les gros grains et même les fragments de roche de plusieurs centimètres se dissolvent avec la plus grande facilité dans le bain de verre fondu.

Fusion. Les quatre opérations successives dont il a été plus haut question et qui amènent la matière vitrifiable de l'état solide à l'état pâteux et à l'état vitreux : le frittage, la fonte, l'affinage et la braise, sont réalisées industriellement d'après deux systèmes bien distincts. Dans un premier système, qui était encore, il y a quinze ans à peine, le seul en usage, la matière est placée, une fois ses éléments mélangés et le frittagé opéré (V. Arche), dans des creusets en terre réfractaire ou *pots* (V. Creuset et Cristal), qui ont chacun une contenance de 400 à 800 kilogr. et qu'on dispose côte à côte à l'intérieur d'un four à reverbère. Ces fours, dits *fours à pots*, sont d'ailleurs *à travail intermittent*, c.-à-d. que les quatre opérations s'y font, pour chaque coulée successivement, suivant un cycle d'environ vingt-quatre heures. Ils ne sont plus utilisés que dans les glaceries, dans les cristalleries, dans les fabriques de verre spéciaux et dans quelques gobeleteries. Dans un deuxième système, qui ne remonte, comme application, qu'à l'année 1887, la fusion a lieu directement dans d'immenses *bassins* en terre réfractaire qui peuvent contenir de 20.000 à 400.000 kilogr. de verre fondu et qui couvrent la totalité de la sole du four. Ces fours, dits *fours à cuve* ou *à bassin*, sont, dans les modes les plus récents, *à travail continu*, la matière vitrifiable étant enfournée à l'une de leurs extrémités, et le verre fondu cueilli à l'autre par leurs ouvreaux. On les emploie surtout dans les verreries à vitres et dans les verreries à bouteilles.

Le combustible primitivement employé était le bois. La houille l'a depuis longtemps, et sauf dans quelques régions forestières, généralement remplacé. Tout d'abord on se bornait à la placer, comme le bois, sur un foyer à grille. C'était le *chauffage direct*, qui utilisait médiocrement le calorique. On lui a, à son tour, substitué, dans presque toutes les verreries, le chauffage par le gaz. La houille est, à cet effet, préalablement distillée dans des foyers de construction spéciale, les *générateurs* ou *gazogènes*, situés à une distance plus ou moins grande des fours eux-mêmes (V. Gazogène). L'économie sur le chauffage direct est de plus de 30 %, et elle est portée à 45 et 50 % par l'emploi des *récupérateurs* Siemens (V. Four). Elle est augmentée encore en faisant usage du *gaz à l'eau :* c'est, comme le gaz ordinaire ou *gaz à l'air*, un gaz artificiel, mais il est obtenu en dissociant de la vapeur d'eau par le chauffage incandescent (V. Gaz).

De la combinaison des différents systèmes de fusion et des différents modes de chauffage sont nés de nombreux types de fours. Plusieurs ont déjà été décrits dans d'autres parties de cet ouvrage : l'ancien four au bois, le four à pots système Radot et le four à bassin système Videau à l'art. Bouteille, le four à pots système Boétius à l'art. Cristal, le four à pots système Siemens à l'art. Cristal et à l'art. Glace. Il convient de mentionner en outre le four Appert, qui n'est qu'une modification du four Boétius, le four Quennec, à travail continu, le four Pellat-Rikman, surtout employé pour la fusion en pots couverts, enfin les grands fours à bassin système Gobbe, dont il sera plus loin question à propos des verres à vitres.

A signaler aussi le four de verrerie électrique construit en 1901 par un électricien de Cologne. C'est une application nouvelle du four Moissan. L'inventeur obtient, dit-il, par le simple passage d'un courant électrique, la fusion, en un quart d'heure, de 1.000 kilogr. de verre. Les creusets, d'une contenance de 20 à 25 kilogr. seulement, sont remplis aussitôt que vidés.

Comme forme, les fours sont ronds, ovales ou carrés. Les formes rondes ou ovales sont les plus propres à la bonne répartition de la chaleur. De plus, elles se défendent mieux contre son action que la forme carrée. Aussi n'emploie-t-on plus cette dernière que pour les fours de glacerie, où elle facilite la manœuvre des pots, et pour les fours à bassin, qu'on fait toutefois de préférence ovoïdes. Les voûtes surbaissées, jusqu'en ces derniers temps préconisées, tendent à être abandonnées.

Nous avons vu que la fusion s'opérait dans les fours de verrerie vers 1.500°. Si elle est bien conduite et si la masse est bien homogène, le verre est sans défaut. Autrement, il présente des tares, qui en rendent le débit difficile. Ce sont notamment les *bouillons* ou *points*, bulles gazeuses emprisonnées dans le verre, les *nœuds*, grains de verre mal fondus, les *filandres*, les *stries*, les *cordes*, etc. Quant à la teinte verdâtre ou brunâtre, elle est due, nous le savons, à l'impureté des matières premières. On l'atténue, non seulement par le manganèse, mais aussi par l'oxyde de nickel ou par le sélénium à dose très faible.

Soufflage. Le soufflage est le mode de travail du verre le plus ancien et, encore qu'il soit demeuré le plus répandu, il n'a subi, depuis les Egyptiens, que peu de modifications. La *canne* est par excellence l'outil du souffleur. Elle consiste en un tube de fer de $1^{m},80$ à 2 m. de long, terminé d'un côté par une embouchure et de l'autre par une pointe renflée ou *mors*, qui facilite le cueillage. Pour rendre le mors adhérent, l'ouvrier le fait chauffer au rouge sombre. Puis il le plonge, en tournant la canne autour de son axe, dans le bain en fusion, où il *cueille* une mince couche de verre qu'il grossit, si c'est nécessaire, par d'autres cueillages jusqu'à ce que la masse ait un poids en rapport avec celui de la pièce à confectionner. Il ramène cette masse, au moyen d'une sorte de fourche, tout à l'extrémité de la canne vers le mors, autour duquel elle doit être répartie bien également, lui donne sur une plaque de fer ou de fonte, appelée *marbre*, une première forme, et, ce façonnage préliminaire ou *paraison* terminé, procède au soufflage proprement dit. Il se fait avec la bouche. La masse, qui a acquis par le refroidissement une certaine consistance, tout en conservant une grande malléabilité, se gonfle extérieurement en même temps que son centre se creuse. La forme définitive lui est donnée, soit dans un moule où l'ouvrier l'introduit tandis qu'il continue à souffler, soit par l'action combinée de la pesanteur avec le soufflage et la force centrifuge : dans ce dernier cas, l'ouvrier, qui ne s'aide d'aucun moule, se borne à donner à sa canne, qu'il élève par moments jusqu'au-dessus de sa tête, des inclinaisons diverses, et à la faire tourner ou à la rouler en tous sens, opérant ainsi à bout de bras, sur une substance qu'il ne peut ni toucher ni approcher et dont la consistance varie sans cesse, un véritable modelage, qui demande, on le conçoit, autant d'agilité que d'adresse et de précision. Dans la pratique, plusieurs ouvriers participent au soufflage et celui-ci présente, suivant la nature de l'objet confectionné, un certain nombre de variantes de détail, qui sont décrites aux art. Bouteille, Cristal, et ci-après au § *Verre à vitres*. Mais les grandes lignes de l'opération sont toujours celles que nous venons d'indiquer. On a tenté aussi, sans grand succès jusqu'à présent, de réaliser mécaniquement le soufflage, qui a sur la santé des ouvriers des effets désastreux. Le plus ancien appareil inventé dans ce but est la *pompe Robinet*. C'est un cylindre muni d'un fond plein sur lequel se trouve un piston en bois maintenu vers l'autre fond, qui est ouvert, par un ressort à boudin. Le piston peut recevoir la canne et, en appuyant sur le cylindre, on refoule dans celle-ci tout l'air qui y est emprisonné. Le *manche à souffler*, dont l'objet est le même, est dû à Appert. Il utilise l'air comprimé, qui lui est amené par des conduits.

Coulage et moulage. Le coulage et le moulage sont

basés sur la propriété qu'a le verre à l'état liquide de s'étendre facilement de lui-même et, en outre, de se laisser modeler à l'égal d'une substance plastique, au point de prendre et de conserver les empreintes les plus fines. Beaucoup plus récent que le soufflage, ce second procédé de travail du verre n'a été, d'abord, appliqué qu'à la fabrication des glaces. Etendu, de nos jours, aux objets les plus divers : coupes à fruits, dessous de plats et de bouteilles, salières, boîtes à parfumerie, supports pour accumulateurs, tuyaux et tuiles de verre, etc., il procure, à bas prix, des surfaces en relief pouvant imiter la taille. On lui doit, en outre, un produit tout nouveau, le *céramo-cristal* ou *pierre de verre*, dû à Garchey et employé notamment avec succès pour le revêtement intérieur des stations du chemin de fer métropolitain de Paris. Le moulage s'obtient d'ordinaire par pression et, pour les tuyaux en verre, par étirage (procédé Appert). Le moule, qui peut être en terre réfractaire, est, le plus souvent, métallique ; mais il faut alors que le verre soit bien liquide et que les pièces du moule aient une épaisseur et une masse telles que le métal soit assez chaud pour ne pas faire fendre le verre, assez froid pour ne pas s'y souder. Si la forme est régulière, on coule dans un cadre reposant sur une table unie ou gravée et on comprime au moyen d'un rouleau. Si la forme est irrégulière, le moule est en deux pièces, qu'on rabat l'une sur l'autre, et la pression est exercée à l'aide d'une vis ou d'un levier.

Laminage (V. ci-après § *Verre à vitres*).

Recuit. Le *recuit* ou *recuisson*, qui procure le refroidissement lent nécessaire pour que la pièce soufflée ou moulée possède une résistance suffisante, s'opère dans des galeries connues sous le nom de *fours* ou *arches à recuire* et constituant, en général, comme les *arches à fritter*, des annexes du four principal (V. Arche).

Verre soluble. — Préparé pour la première fois par Glauber au XVIIe siècle, le verre soluble ou *liqueur des cailloux* (V. Silice) s'obtient aujourd'hui, soit en fondant directement dans un four à reverbère de l'azotate de potasse ou de soude (procédé Kuhlmann fils), soit en tenant, pendant trois heures, sous pression de 3 atmosphères, dans un réservoir autoclave, 2,8 parties de farine fossile et 1 partie de soude hydratée (procédé Capitain). Son intérêt est plus théorique que pratique, la facilité avec laquelle il se dissout dans l'eau restreignant considérablement son champ d'application. Tout d'abord on a essayé de l'employer à rendre non inflammables le bois et les étoffes, qu'il enveloppe, par leur immersion dans sa solution, d'un réseau minéral fusible empêchant toute production de flamme ; mais il altère les couleurs et attire l'humidité. Il conserve bien, par contre, les matériaux de construction : on le combine, à cet effet, avec du carbonate de chaux et un fluorure, et la solution, qui est, par exemple, un fluosilicate double de chaux et d'alumine, donne, appliquée au pinceau sur les murailles, un enduit transparent aussi dur que le ciment hydraulique et parfaitement insoluble (V. Silicatisation et Pierre). On l'utilise également depuis un certain nombre d'années, sous l'une ou l'autre de ses deux formes de silicate de soude ou de potasse : dans la fabrication des toiles peintes pour remplacer l'alun, dans la teinture du coton comme apprêt et comme mordant, dans le lavage de la laine, qu'il blanchit, adoucit et rend inodore, dans la fabrication des savons d'huile de palme et de noix de coco, qu'il rend plus alcalins, dans le blanchissage du linge, pour lequel il remplace très avantageusement les cristaux de soude, dans la peinture sur verre, la peinture à fresque et la peinture sur étoffes, enfin en chirurgie, au lieu du plâtre, pour la confection des appareils inamovibles (V. Appareil).

Verre a vitres. — *Verre uni.* On fabrique deux sortes de verre à vitres, le *verre blanc* (*crown-glass* des Anglais) et le *verre demi-blanc* (*broad-glass*), ce dernier formé avec les résidus de fabrication du verre blanc. Au début de cet article, nous avons indiqué quels étaient les éléments rentrant dans la composition d'un verre à vitres. En réalité, cette composition varie, comme pour toutes les autres sortes de verres, non seulement avec les fabriques, mais aussi et surtout, ainsi que le montre le tableau ci-après, avec les pays :

COMPOSITION DU VERRE A VITRES DES FABRIQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

ÉLÉMENTS	VERRES FRANÇAIS		VERRES BELGES		VERRES ANGLAIS		VERRE ALLEMAND	VERRE BLANC à la potasse
Silice	71,9	69,6	72,5	73,3	72,9	70,7	72,2	71,2
Soude	13,1	15,2	13,0	13,0	12,4	13,2	13,1	2,3
Chaux	13,6	13,4	13,1	13,2	13,2	13,4	13,4	11,6
Alumine, fer et manganèse	1,4	1,8	1,4	1,8	1,5	1,9	1,2	0.07
Potasse	»	»	»	»	»	»	»	14,2

Les matières premières généralement employées sont le sable, qui fournit l'élément vitrifiable, le sulfate de soude, qu'on mélange parfois de carbonate et qui produit le silicate de soude, le carbonate de chaux naturel (chaux éteinte ou autres calcaires), qui forme le second silicate. On y ajoute presque partout du charbon broyé, qui, réduisant l'acide sulfurique du sulfate de soude, facilite le dégagement du soufre sous forme d'acide sulfureux. Les autres substances n'interviennent qu'exceptionnellement : l'oxyde de manganèse pour faire disparaître la teinte verdâtre due à la présence du fer, et la potasse au lieu et place de la soude dans certains verres blancs. Un peu d'acide arsénieux aide, de son côté, à l'affinage. Comme quantités, les mélanges sont voisins des suivantes : sable, 100 ; sulfate de soude, 35 à 40 ; carbonate de chaux, 25 à 35 ; charbon de bois en poudre, 1,5 à 2 ; peroxyde de manganèse, 0,5 ; acide arsénieux, 0,5 à 1 ; débris de verre (*groisil*), 100 à 200. Les proportions respectives de sulfate de soude et de carbonate de chaux influent sur le point de fusion et, par suite, sur le prix de revient. Si on augmente le sulfate de soude, le verre est plus fusible, mais il est altérable par l'humidité. Si on augmente le calcaire, le verre est moins altérable, mais aussi moins fusible ; en outre, il est exposé à la dévitrification, qui le rend « galeux ».

La *fusion* s'opère à l'heure actuelle presque exclusivement (au moins dans les grandes verreries) à l'aide de fours à bassin. Nous y avons déjà fait allusion plus haut, et l'un d'eux, le four Videau, se trouve décrit à l'art. Bouteille. Mais il est à travail intermittent et, pour la fusion du verre à vitre en particulier, on lui préfère les fours à travail continu. Dérivés du four à vannes et à cuvette de Frédéric Siemens, ils sont construits : d'une part par la société Siemens, de Londres, qui exploite les anciens brevets de sir William Siemens et qui fait plutôt des fours à bouteilles, d'autre part, par la Société Gobbe et Pagnoul, de Jumet (Belgique), qui exploite les brevets Gobbe et à qui on doit près des quatre cinquièmes des fours à vitres actuellement en service en France. Les fig. 5 et 6 représentent, en coupes longitudinale et transversale, l'un des plus récents modèles (système Gobbe). CC est la cuve ou bassin qui renferme le verre

en fusion. Sa forme est celle d'un rectangle terminé par une partie circulaire. Ses parois P sont en briques alumineuses réfractaires. Elle repose sur une série de dés qui forment autant de petites voûtes et qui ménagent un grand espace demi-souterrain, G, où l'air circule librement de façon à refroidir le fond du four. Sous la voûte V, qui est, dans le type Gobbe, relativement surélevée, brûle le gaz. Il est produit, au moyen de houille, de coke ou de bois, dans un gazogène proche du four. Il en arrive par une galerie *a* et se rend par des carneaux

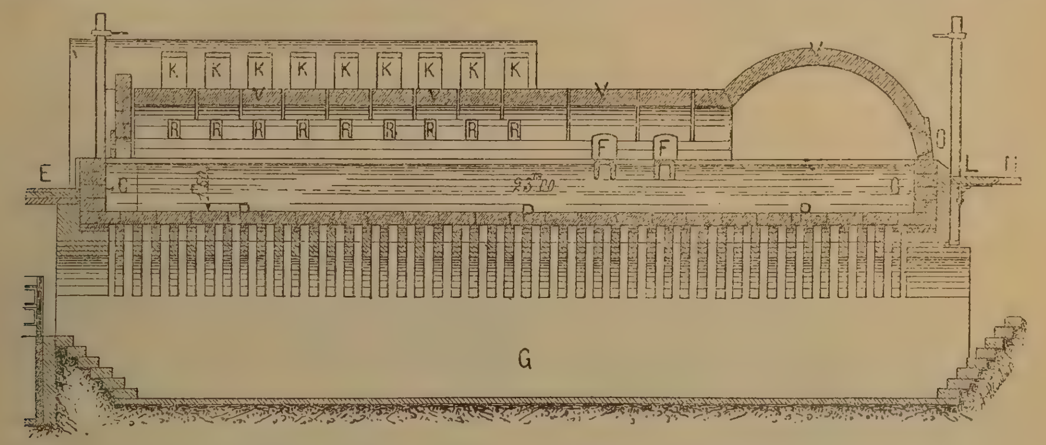


Fig. 5. — Four à bassin, système Gobbe (coupe en long).

invisibles sur les figures, puis par les carneaux K et par les brûleurs R, sous la voûte. En même temps l'air nécessaire à la combustion arrivant par une des galeries *c* traverse l'une des chambres de récupération *b* et se rend aux deux petites galeries situées au-dessus et au-dessous de K, d'où, par deux jets entourant le gaz, il pénètre dans le four. Les fumées suivent un chemin inverse. L'enfournement des matières vitrifiables, apportées des chambres de mélange dans de grands sacs, a lieu à l'arrière, en E, par une large porte. La cueillette du verre se fait à l'autre extrémité par des ouvertures ou ouvreaux O, disposés au nombre de huit ou dix autour de la partie avant. Vis-à-vis de chacune et un peu au-dessous du niveau supérieur de la masse en fusion est une plate-forme LM. Elle est séparée de ses voisines de façon à laisser à l'entour, pour le maniement de la canne, un espace vide, et le souffleur y accède, ainsi que ses aides, par une échelle. Des obturateurs à coulisses tiennent, hormis le temps de la cueillette, les ouvreaux fermés. Autrement la flamme du four blesserait les ouvriers. Des flotteurs FF arrêtent les impuretés de la surface, le *fiel*, avant l'arrivée du verre à l'avant du four. Il y est toujours, du reste, parfaitement liquide et homogène, bien que les matières vitrifiables soient introduites dans la masse à l'état brut et de façon ininterrompue. La longueur du four est, en effet, de plus de 20 m. et le poids du verre en fusion de 300.000 kilogr. environ (de 400.000 kilogr. lorsqu'on porte, ainsi qu'on l'a fait récemment, la profondeur du bain de $1^m,50$ à 2 m.). L'introduction ayant lieu par le côté opposé à la cueillette et l'appel du liquide de l'arrière à l'avant étant uniquement déterminé par cette dernière, la fusion et le mélange ont tout le temps nécessaire pour s'effectuer dans les meilleures conditions.

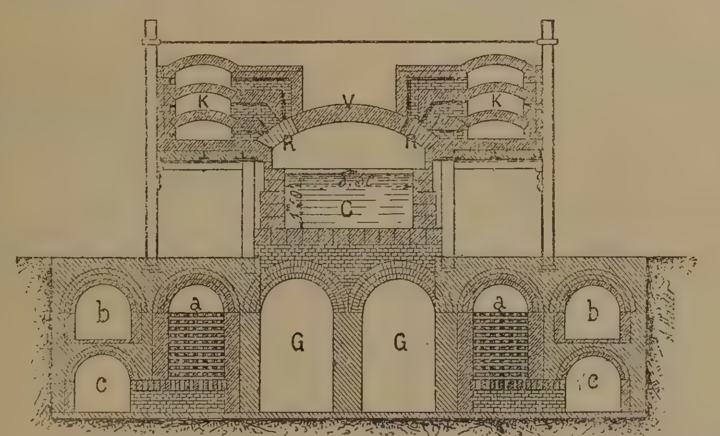


Fig. 6. — Four à bassin, système Gobbe (coupe par le travers).

Le *souffleur* est assisté, sur sa plate-forme, d'un ou plusieurs *gamins* pour manœuvrer l'ouvreau, cueillir le verre au bout de la canne, etc. Il procède alors par la méthode dite des plateaux ou par celle des manchons ou cylindres. Le procédé des *plateaux*, qui a fourni les premières vitres romaines ainsi que les vitraux de nos cathédrales, est depuis un demi siècle abandonné, sauf dans quelques rares verreries d'Angleterre. Le verre cueilli au bout de la canne est gonflé sous forme d'une sphère aplatie. Cette sphère, soudée ensuite à une tige de fer ou *pontil*, est détachée de la canne, portée dans un four et soumise à un mouvement rapide de rotation. Sous l'influence de la chaleur et de la force centrifuge, elle se développe en un large disque ou plateau qu'on recueille après avoir enlevé le pontil et qu'on débite en petits carreaux. Le procédé des *cylindres* ou *manchons*, le seul usité de nos jours, est moins simple, mais il donne des produits d'une régularité et d'une planimétrie bien plus grandes. Il comporte deux opérations : le soufflage du cylindre au manchon et l'étendage. Pour obtenir le cylindre, l'ouvrier souffle d'abord légèrement dans la masse vitreuse en l'étirant, de façon à lui donner la forme d'une poire (fig. 7), puis il balance sa canne, la relève de manière à ramasser le verre et, l'ayant abaissée, souffle à plusieurs reprises plus fortement dans la masse en lui imprimant un mouvement de va-et-vient à la manière du battant d'une cloche, ce qui l'allonge en forme de cylindre (*longeage*). Il l'élève alors de nouveau

et vivement au-dessus de sa tête, lui fait subir un mouvement complet et rapide de rotation et répète les longeages jusqu'à ce que le cylindre ait la hauteur et l'épaisseur voulues. Il reporte ensuite la pièce à l'ouvreau du

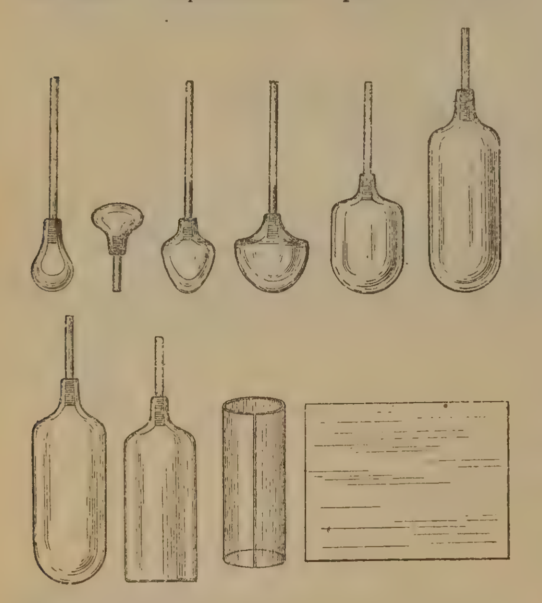


Fig. 7.— Fabrication du verre à vitres par procédé des cylindres. Phases successives de l'opération.

four, en ramollit bien l'extrémité, la perce avec une tige de fer, et, par un simple mouvement de va-et-vient de la canne, agrandit le trou, dont les bords s'écartent de plus en plus, ne laissant bientôt aucune trace de la calotte qui terminait le cylindre (*débouchage*). Enfin, il pose celui-ci sur un chevalet, détache la canne et, au moyen d'un cordon de verre rouge qu'il cueille au four avec une tige de fer dite *cordeline* et qu'une pince saisit par l'autre extrémité, sépare la seconde calotte, celle attenant à la canne. Un fil de fer rougi par un courant électrique remplit aussi en Amérique cet office. Les déchets de l'opération, ainsi que les pièces manquées ou cassées, constituent le *groisil*, qu'on remet au four. L'*étendage* débute par le fendage : le cylindre est, après refroidissement, fendu suivant une génératrice à l'aide d'un trait de diamant ou en passant successivement au même endroit un fer rouge et un fer froid. L'étendage proprement dit a lieu ensuite. Le cylindre est renfourné dans un four spécial, le *four à étendre*, lequel se compose en réalité de trois parties : 1° la *trompe*, four circulaire à sole tournante où la pièce s'échauffe graduellement ; 2° le *stracou*, partie la plus chaude (température rouge cerise), où la pièce, déposée sur une table d'étendage, s'affaisse par ramollissement et achève d'être aplanie en promenant à sa surface un rable en bois ; 3° l'*arche* ou *carcaise*, où s'effectuent le recuit et le refroidissement. Les dimensions des feuilles sont très variables. Pour les plus grandes, on recourt, si c'est nécessaire, au soufflage mécanique.

En Amérique, on applique aussi à la fabrication du verre à vitres le *laminage*. L'idée avait été émise, il y a une trentaine d'années, par William Clarke, qui pensait pouvoir employer au laminage du verre des appareils analogues à ceux employés pour le laminage des métaux. Malheureusement, le verre, en passant à travers les cylindres, se refroidissait trop vite et devenait cassant. Le chauffage au gaz a obvié à cet inconvénient. Actuellement, on lamine le verre aux Etats-Unis avec des cylindres creux, dans lesquels brûle du gaz, et qui sont ainsi toujours chauds. Au sortir du laminoir, le verre glisse sur une table de fer, également chauffée au gaz, puis passe dans un four à recuire.

Dans le commerce, on distingue le *verre simple*, qui a de $1^{mm},2$ à $2^{mm},2$ d'épaisseur, avec un poids de 4 kilogr. environ au mètre carré, le *verre demi-double*, qui a de 2 à 3 millim. avec un poids de $6^{kgr},25$, le *verre double*, qui a de 3 à 4 millim. avec un poids de 8 kilogr. Le feuilles couvrent, en moyenne, une surface de $0^{mq},45$, les mesures courantes, qui varient, en largeur, de 3 en 3 centim. et en hauteur de 3 et 6 centim. étant, pour chaque feuille, les suivantes : 0,69 × 0,66, — 0,72 × 0,63, — 0,75 × 0,60, — 0,81 × 0,57, — 0,87 × 0,54, — 0,90 × 0,5, — 0,96 × 0,48, — 1,02 × 0,45, — 1,08 × 0,42, — 1,14 × 0,39, — 1,20 × 0,36, — 1,26 × 0,33. La vente a lieu en caisses, qui contiennent 60 feuilles pour le verre simple, 40 feuilles pour le demi-double, 30 feuilles pour le double.

Verre cannelé et verre strié. Le verre cannelé et le verre strié ont la propriété de laisser passer la lumière sans laisser passer le regard. On les emploie surtout pour les vitrages de bureaux, les portes d'entrée, les portes d'antichambres. On les obtient de deux façons : soit en soufflant la masse de verre destinée à former le cylindre dans un moule en métal ou en produit réfractaire présentant les cannelures et les striures désirées, soit en coulant dans des formes portant les mêmes reliefs. Par ce dernier procédé, le coulage, on est parvenu à fabriquer, à un prix bien inférieur à celui des verres à vitres ordinaires, des feuilles mesurant jusqu'à $4^m,50$ sur 1 mètre et ayant de 3 à 8 millim. d'épaisseur. Il est possible d'ailleurs de produire toutes sortes de dessins en creux ou en relief (*verre imprimé*).

Verre dépoli. Comme les précédents, il ne laisse pas passer les rayons visuels, mais il diminue l'intensité de la lumière. C'est un verre à vitres ordinaire soumis après coup à l'action d'agents rongeants qui lui enlèvent son poli (V. Dépolissage). Le verre *mousseline* est un verre partiellement dépoli de façon à produire des dessins (V. Mousseline).

Verre perforé. C'est un verre à vitres perforé de nombreux petits trous tronconiques en quinconce, qui laissent pénétrer l'air dans les appartements sans occasionner de courants d'air (V. Ventilation). On le fabrique par coulage et roulage sur une plaque portant des saillies tronconiques. Après refroidissement, on débouche les trous, que ferme une mince couche de verre (méthode Appert).

Verre grillagé. Le verre grillagé, ou encore *verre treillagé*, *verre armé*, est un verre à vitres dans lequel on a incorporé, pour empêcher, en cas de rupture, la projection des débris, une toile métallique. On ne le fabrique couramment que depuis cinq ou six années. Il s'obtient par laminage de la façon suivante (méthode Appert). Au-dessus d'une table en métal sont disposés deux rouleaux, le second à une distance de la table à peu près double de celle du premier. Un réseau métallique déroulé à la surface de la table passe, en même temps qu'une couche de verre fondu, sous le rouleau le plus rapproché, qui opère l'incorporation. On verse, avant le passage sous le second rouleau, une nouvelle couche de verre, qui recouvre le réseau et qui est laminée à son tour à l'épaisseur voulue.

Dalles en verre. Utilisées pour constituer des planchers translucides éclairant des sous-sols, des corridors, des passages, etc., elles ont une composition analogue à celle du verre à vitres ordinaire, mais, comme les verres dont il vient d'être question, elles sont coulées et comme eux ne laissent pas passer le regard. Leur surface se dépolit rapidement et elles ne sont pas plus glissantes que le marbre. Le type le plus courant offre, en relief, un quadrillé. Il est en pavés carrés ou rectangulaires, atteignant jusqu'à $0^m,60$ de côté. L'épaisseur varie de 20 à 30 millim. pour les planchers d'habitation, de 30 à

40 millim. pour le dallage de lieux publics. On fait aussi des dalles en verre unies de 14 à 35 millim. d'épaisseur.

Verre a glaces (V. Glace).

Verre a bouteilles (V. Bouteille).

Gobeleterie. — La gobeleterie comprend non seulement toute la *verrerie de table*, mais aussi la *flaconnerie* (*verrerie de toilette*, *verrerie de pharmacie*) et même la *verrerie de laboratoire*. Le verre dont elle fait usage diffère peu, comme composition, du verre à vitres, sauf que la soude y est souvent remplacée, pour partie, par de la potasse. On le distingue en *verre blanc*, fait en matières de premier choix et employé surtout pour les carafes, burettes, flacons à liqueurs, etc., en *verre demi-blanc*, qui sert à la gobeleterie commune, et en *verre à pivette*, réservé aux bouteilles et fioles de pharmacie et à la verrerie de laboratoire. Ce dernier est, d'ailleurs, sensiblement aussi blanc, au premier aspect, que le verre blanc. Mais il présente, vu sur la tranche, une teinte verdâtre, due à l'emploi de sables ferrugineux et à l'absence de décolorants. Il est aussi plus alumineux et, par suite, plus réfractaire. La fusion a lieu dans des pots semblables à ceux employés en cristallerie (V. Cristal) et d'une contenance de 600 à 700 kilogr. Les fours sont du système Boétius, Appert ou Regnault. Ce dernier, très prisé dans les flaconneries du pays de Bray et des environs de Paris, est à douze pots. La fonte dure trente-six heures. Chaque équipe, chaque *place* se compose, pour la fabrication des flacons, d'un chef, de deux souffleurs et d'un nombre variable de gamins. Un gamin cueille le verre et apporte la canne à l'un des souffleurs ; devant celui-ci est placé un moule, qu'ouvre et ferme un autre gamin ; le souffleur souffle le flacon, puis, avant que le moule soit rouvert, tire vivement la canne à lui afin que la partie qui sort du moule s'allonge en un tube très mince ; le flacon est détaché du moule ; un troisième gamin le saisit par la base dans un pontil à griffe, le pose sur un support, de façon que le col du flacon pénètre dans un petit ouvreau ménagé dans le four. Deux flacons y chauffent déjà. Le même gamin prend l'un d'eux et l'apporte au chef, qui, d'un seul coup, à l'aide d'une pince spéciale, fait le chapeau et donne le calibre intérieur et extérieur ; enfin un dernier gamin s'empare du flacon dégagé du pontil et le porte dans l'arche à recuire. Un four occupe ainsi 75 ouvriers, gamins compris, et ils peuvent produire, par journée de dix heures, 30.000 flacons. Les autres objets de gobeleterie, les verres à boire notamment, sont exécutés par les mêmes procédés qu'en cristallerie : la pièce est soufflée et moulée à la fois, ou seulement soufflée ; puis elle est découpée avec des ciseaux, et les pieds, anses, etc., y sont soudés par simple contact (V. Cristal).

Verre de Bohême. — Le verre de Bohême est le plus beau qu'on connaisse après le cristal. Il est presque aussi incolore que ce dernier, grâce aux soins extrêmes apportés dans le choix des matières premières : quartz pulvérisé (100 parties), chaux hydratée (15), carbonate de potasse (30) et acide arsénieux (3 à 5), qui entrent dans sa composition. C'est, en effet, non plus comme, en général, les autres verres, un silicate double de soude et de chaux, mais un silicate double de potasse et de chaux. Il a l'inconvénient de jaunir légèrement à la lumière ; aussi le conserve-t-on, chez les marchands, bien enveloppé et autant que possible dans l'obscurité. La fusion continue de se faire par les vieux procédés. A peine a-t-il été apporté de faibles modifications aux fours, presque toujours encore chauffés directement au bois. Les objets fabriqués sont presque tous des pièces de gobeleterie. L'outillage comprend : des cannes creuses, des pontils, une auge à eau, une plaque de fonte pour parer, des cisailles, une palette et des moules en bois. L'ouvrier, après avoir fait la paraison, souffle sa pièce dans un moule en bois en deux parties. Les bords des verres ou vases ne sont pas arrondis au feu comme cela se pratique en gobeleterie : ils sont usés à la meule. Il se fait aussi du verre de Bohême coloré, et, dans ce cas, le carbonate de potasse et la chaux sont remplacés, pour partie, par du carbonate de soude. Les Bohémiens excellent particulièrement dans la production du rubis, sur lequel ils gravent des sujets qui sont parfois du plus joli effet. Grâce, d'ailleurs, à la longue expérience et à l'habileté de leurs ouvriers, le soufflage, la taille, la gravure, la dorure, la peinture, sont exécutés, chez eux, dans des conditions remarquables de bon marché.

Cristal (V. ce mot).

Flint-Glass (V. ce mot).

Strass (V. ce mot).

Email (V. ce mot).

Verre trempé. — Le verre trempé, dit aussi, avec quelque exagération *verre incassable*, s'obtient, comme le cristal trempé, par le procédé de La Bastie (V. Cristal).

Verre malléable. — Le verre malléable ou *pâte de verre* était connu des anciens. Tout le monde sait l'anecdote célèbre : un artisan romain ayant présenté à Tibère un objet de cette substance, qu'il jetait à terre sans qu'il se brisât, et qu'après l'avoir bossué il redressait à coups de marteau, l'empereur, émerveillé, fit trancher la tête du malheureux de façon à posséder seul une pièce aussi curieuse. De fait, le secret de la composition avait été perdu, lorsqu'il fut retrouvé, il y a une douzaine d'années, par un céramiste français, Henri Cros, qui a exposé au Salon des pièces d'une grande valeur artistique dans lesquelles on peut enfoncer des clous au marteau, comme dans du plomb, sans les écailler ni les fissurer.

Verre filé. — On l'obtient en étirant des baguettes de verre à la lampe d'émailleur, puis en enroulant les filaments sur des tambours en bois animés de la vitesse convenable. On l'utilise beaucoup pour divers objets de parure et de modes, spécialement pour la confection des aigrettes dont sont ornés les chapeaux de dames. On en fait aussi des mèches de lampe inusables. On en tisse même des étoffes brillantes.

Verre coloré. — Il ne s'agit ici que du verre coloré dans la masse ou en couche uniforme, tout ce qui concerne la peinture sur verre devant être traité à l'art. Vitrail. Pour colorer le verre dans la masse, il suffit, soit d'ajouter pendant la fusion à la matière vitrifiable les oxydes ou les sels métalliques convenables, soit de refondre du verre blanc avec l'oxyde ou le sel. Le tableau ci-après, emprunté à l'ouvrage de L. Coffignal, *Verres et Emaux*, indique, pour chacun des oxydes ou sels les plus employés et pour chaque nature de verre, le résultat obtenu.

MATIÈRE COLORANTE	VERRE DE SOUDE	VERRE DE POTASSE	VERRE PLOMBEUX
Ox. d'argent....	Jaune ou orange.	Jaune ou orange.	»
Sesq. de chrome..	Vert d'herbe.	Vert jaunâtre.	Vert rougeâtre.
Ox. de cobalt ...	Bleu violacé.	Bleu verdâtre.	Bleu pur.
Ox. de cuivre ...	Rouge pourpre jaune	Rouge pourpre.	Rouge sang.
Biox. de cuivre..	Bleu ciel verdâtre.	Bleu céleste.	Vert.
Ox. de fer......	Vert bleuâtre.	Bleu verdâtre.	Vert jaunâtre.
Sesq. de fer....	Vert bouteille.	Vert bouteille.	Vert jaune.
Biox. de mangan.	Violet rouge foncé.	Améthyste clair.	Violet rougeâtre
Ox. de nickel....	Violet jaunâtre.	Améthyste foncé.	Violet bleu.
Stannate d'or...	Bleu.	Rouge ou rose.	Rouge ou rose.
Ox. d'urane.....	Vert jaunâtre.	Jaune serin.	Topaze.
Charbon et soufre.	Jaune pâle.	Jaune d'or.	Noir.
Antimoniate de plomb.......	Blanc opaque.	Blanc transparent.	Orange opaque.

Le *verre rubis de Bohême* s'obtient en mélangeant : quartz pulvérisé, 100 ; minium, 150 ; potasse fine, 30 ; borax fondu, 20 ; peroxyde de manganèse, 5 ; or détonant broyé à l'essence de térébenthine, 5.

On peut, au lieu de colorer le verre dans la masse, se borner à superposer au verre incolore une couche de verre coloré. A cet effet, on plonge, avant le soufflage, la paraison de verre blanc dans un bain de verre coloré, ou,

inversement, on fait d'abord une paraison de verre coloré et, sur celle-ci, on cueille une certaine quantité de verre blanc, qu'on pare de nouveau. Lorsque après le soufflage on développe, on a des feuilles n'ayant qu'une face colorée. On opère aussi très souvent par *placage*. La feuille de verre blanc à colorer est enduite, sur une face, d'un vernis de gomme laque et térébenthine, puis placée dans une caisse où un courant d'air amène de la poudre très fine de verre coloré, qui, adhérant au vernis, forme un dépôt très régulier. On cuit ensuite dans un four spécial, ce qui transforme en une couche vitreuse continue la couche pulvérulente.

Verre de montre. — La matière en varie avec leur qualité. Mais le mode d'exécution est toujours le même. On souffle une sphère de verre de $0^{m},30$ à $0^{m},80$ de diamètre et de 1/2 à 1 millim. d'épaisseur, bien régulière dans toutes ses parties. On y découpe de petites calottes sphériques, dont le nombre va, dans la pratique, jusqu'à 600 par sphère (il y avait, à l'Exposition de 1900, une pareille sphère de $1^{m},56$ de diam., où pouvaient être découpés 3.000 verres). Chaque calotte est placée sur un moule approprié et celui-ci dans un petit moufle chauffé au coke, où il se ramollit. A l'aide d'un tampon creux en papier, les bords sont rabattus de manière à bien leur faire épouser la forme du moule. Puis le verre est recuit. Enfin, il est biseauté et calibré à la meule.

Verre d'optique (V. Flint-grass, Objectif, Télescope).

Perles de verre (V. Perle).

Taille du verre. — Gravure sur verre. — Le verre se taille et se grave par les mêmes procédés que le *cristal* (V. ce mot).

Statistique industrielle et commerciale. — L'industrie du verre compte en France, les fabriques de vitraux mises à part, un peu moins de 200 usines, occupant une cinquantaine de mille d'ouvriers. Au point de vue de leur distribution géographique, ces usines peuvent être réparties en quatre groupes. Les plus anciennes, contemporaines d'une époque où le bois était le seul combustible employé, se trouvent dans le voisinage immédiat de grandes forêts : telles celles de Saint-Gobain, de Baccarat, de Folembray, de La Vieille-Loye. Lorsque ensuite le chauffage à la houille se répandit, et tant qu'il consomma trois et quatre fois le poids du verre produit, les nouvelles verreries recherchèrent la proximité de centres miniers. C'est principalement pour ce motif que la partie sud-est du dép. du Nord possède à elle seule près du quart des verreries françaises, une quarantaine, et la région Saint-Etienne-Lyon une vingtaine. De nos jours, les fours à gaz de grande dimension dépensent un poids de charbon sensiblement inférieur au poids du verre fabriqué : les verreries ont donc surtout intérêt à se placer dans les centres de consommation, à Reims et à Saint-Galmier, par exemple. Enfin, il a existé de tout temps et il existe encore dans les faubourgs des grandes villes : Paris, Marseille, Bordeaux, de nombreuses verreries, d'importance plutôt secondaire, qui peuvent s'y procurer à bon compte le verre cassé. Au point de vue de leur spécialisation, les verreries se divisent en verreries à vitres, glaceries, verreries à bouteilles, gobeleteries de verre et cristalleries. Les usines qui fabriquent le verre à vitres sont au nombre de 20. Leurs principaux centres sont, outre le dép. du Nord, Lyon, Rive-de-Gier, Givors, Andrézieux, Guéret, Boisse-Penchot, Marseille, Besançon, Nancy. Leur capacité de production peut être évaluée à 13 millions de mètres carrés par année ; mais, faute de débouchés, elles n'en produisent guère, quoique les exportations aient, dans ces dernières années, beaucoup augmenté, que 7 à 8 millions, concurrencées qu'elles sont par la Belgique, qui, n'ayant besoin que de 3 millions de mètres carrés en produit, dans 22 verreries, plus de 26 millions. Le bassin de Charleroi est, en effet, par excellence le pays du verre à vitres. Il se trouve là des ouvriers d'une supériorité incontestable, qui, depuis plus d'un siècle, monopolisent en quelque sorte cette industrie, et il ne se fonde pas à l'étranger d'usines nouvelles sans qu'on y embauche des souffleurs belges à des tarifs leur permettant de gagner de 1.200 à 1.500 fr. par mois. L'Allemagne suffit à peu près à sa consommation avec 8 millions de mètres carrés. L'Angleterre produit 1 million de mètres carrés et en consomme 13 millions. Dans les autres pays, sauf l'Espagne, qui n'a pas de verreries, il y a ou balance ou consommation légèrement supérieure à la production. La glacerie est représentée en France par 7 usines appartenant à quatre grandes sociétés : la vieille Compagnie de Saint-Gobain, qui est la première glacerie du monde et qui possède 8 usines, dont 3 en France, à Saint-Gobain-Chauny, Montluçon et Cirey, 2 en Allemagne, à Stolberg et Manheim, 1 en Italie, à Pise, 1 en Belgique, à Franières, et 1 en Bohême, à Bilin ; la Société des glaces et verres spéciaux du Nord, avec ses 2 usines de Recquignies et de Jeumont ; la manufacture de glaces d'Aniche ; la Société des glaces de Maubeuge, à Assevent. La production totale s'élève à environ 850.000 m. q., notablement supérieure à la consommation. Elle est, en Belgique, de 1.000.000 m. q., en Allemagne de 750.000 m. q., en Angleterre de 700.000 m. q., aux Etats-Unis de 1.200.000 m. q. Les verreries à bouteilles sont, en France, au nombre de 43. Les principales sont celles de Carmaux, qui fournit le Bordelais, les Charentes et le S. de la France (35 à 40 millions de *cols*, c.-à-d. de bouteilles, par an), de Rive-de-Gier, où se fabriquent la bouteille à eaux minérales et la bonbonne pour acides (35 à 40 millions), de Montluçon (12 à 18 millions), de Folembray (10 à 12 millions), de Saint-Galmier, de Fourmies, de Reims. La production totale est d'environ 180 millions de bouteilles, d'une valeur de 20 à 25 millions de fr. Une bonne partie est exportée. La gobeleterie de verre fait travailler, en y rattachant diverses petites industries annexes non classées, une centaine d'usines. L'article de limonadier et de restaurant, qui en est la branche la plus importante, se fabrique principalement dans les verreries de Saint-Denis, de Pantin, de Saint-Ouen, de Nancy, la flaconnerie dans le pays de Bray, la verrerie de laboratoire dans la banlieue parisienne, les Ardennes, le Jura et le Lyonnais, les verres de montre à Lunéville, la verrerie d'art à Nancy. La cristallerie occupe 7 usines. Une seule, la plus ancienne, celle de Baccarat, qui est à la cristallerie ce que Saint-Gobain est à la glacerie, compte plus de 2.000 ouvriers et fait de 6 à 7 millions d'affaires par an. Les autres sont à Pantin, à Clichy, à Sèvres et à Aubervilliers. A l'étranger, la cristallerie de Saint-Louis, qui a été annexée à l'Allemagne après 1870 et dont le chiffre d'affaires dépasse 4 millions de fr. et celle du Val-Saint-Lambert, en Belgique, méritent une mention spéciale.

Notre commerce extérieur de verres et cristaux s'est élevé, en 1896, à 14.732.888 fr. pour l'importation, et à 29.707.766 fr. pour l'exportation, et, en 1900, à 16.854.387 fr. pour l'importation et à 38.952.021 fr. pour l'exportation. Il y a donc une atténuation sensible (sauf pour la glacerie) de la crise qui a, un instant, sévi sur cette industrie. Comme nature d'objets, les chiffres de 1900 se répartissent ainsi : verre à vitres, import. 933.072 fr., export. 3.886.172 fr. ; glaces, import. 812.313 fr., export. 3.989.965 fr. ; verre à bouteilles, import. 1.209.698 fr., export. 10.662.512 fr. ; gobeleterie de verre et de cristal, import. 7.549.003 fr., export. 9.601.255 fr. ; verroterie, import. 3.798.675 fr., export. 931.008 fr. ; divers (verres d'optiques, vitrifications, lampes à incandescence, etc.) et non dénommés, import. 2.552.626 fr., export. 9.881.109 fr. Les droits de douane sont très élevés. Tarif général : 7 à 12 fr. les 100 kilogr. pour les verres à vitres ordinaires, 25 fr. les 100 kilogr. pour les verres de couleur, 120 fr. les 100 kilogr. pour les vitraux, 25 fr. les 100 kilogr. pour les glaces de moins de 1/2 m. q., 1 fr. 25 à 3 fr. la pièce pour les glaces de 1 m. q. et au-dessus brutes, et 3 à

5 fr. la pièce pour les mêmes polies ou étamées, 4 fr. 50 les 100 kilogr. pour les bouteilles, 6 fr. les 100 kilogr. pour la gobeleterie de verre ou de cristal, unie et moulée, 20 fr. pour la même taillée et gravée, 35 fr. pour la même d'or et de couleur. Une surtaxe de 3 fr. 60 les 100 kilogr. frappe en outre uniformément tous les produits d'origine extra-européenne.

L'ouvrier verrier. — Peu de professions sont aussi lucratives que celle de l'ouvrier verrier. Il n'était pas rare, au moment de la grande prospérité de l'industrie du verre, de voir un bon souffleur, dans les verreries à vitres principalement, gagner de 30 à 35 fr. par jour, soit 800 à 1.000 fr. par mois, et si les années de crise ont notablement réduit ces salaires, la journée est encore, un peu partout, de 12 à 16 fr., soit, en ne comptant que cinq jours de travail par semaine, en moyenne un gain minimum de 300 à 400 fr. par mois. Nulle industrie pourtant, sauf celle des mines, n'a été plus éprouvée par les grèves : l'une, celle de Rive-de-Gier, dura 308 jours, et une autre, celle de Carmaux, a donné naissance à la *verrerie ouvrière*. Les causes de cette tension de rapports entre le capital et le travail sont diverses. D'abord, la baisse considérable du salaire qui a suivi la crise de la verrerie a, bien que ce salaire soit demeuré relativement élevé, nécessairement produit un vif mécontentement. Les progrès réalisés dans les méthodes de travail l'ont augmenté encore : elles ont, en effet, permis, dans maints cas, de remplacer les vieux ouvriers par des jeunes gens, moins expérimentés, mais plus agiles. Enfin, le métier de verrier est sans contredit l'un des plus pénibles, voire même l'un des plus insalubres. Un souffleur de bouteilles qui produit 650 bouteilles environ dans sa journée se trouve, en effet, expirer 1 m. cube d'air à une pression de 1/10e d'atmosphère, un souffleur de cylindres (manchonnier) 6 ou 7 m. cubes, un souffleur de sphères (bouleur) à peu près autant. Il en résulte fréquemment de l'emphysème pulmonaire, voire de la hernie, de la dilatation en ampoule du canal de Stenon et un épaississement de la muqueuse des joues, qui, blanchâtre et fendillée, constitue un stigmate professionnel caractéristique. L'ambiance d'une atmosphère surchauffée détermine, en second lieu, outre les brûlures, érythèmes, furoncles, acnés et autres accidents cutanés dus au rayonnement du verre en fusion, des hypertrophies du cœur et des néphrites spéciales. La manipulation de matières toxiques expose, de son côté, à des intoxications diverses. Les cristalleries sont, sous ce troisième rapport, plus particulièrement dangereuses en raison des sels de plomb qui entrent, pour près d'un tiers, dans la composition du cristal, et les précautions prises dans les grandes usines : interdiction de manger à l'intérieur des ateliers, obligation de changer de vêtement au début et à la fin du travail, bains sulfureux tous les quinze jours, etc., ne sont que d'insuffisants palliatifs. Ajoutons que l'ouvrier verrier doit absorber, pour étancher une soif que la température excessive rend aussi impérieuse que continue, des quantités d'eau considérables et que, si cette eau n'est pas très saine, des désordres graves peuvent s'ensuivre. Les verreries occupent beaucoup de femmes et d'enfants. En plus des prescriptions générales applicables à ces deux ordres de travailleurs, l'art. 7 du décr. du 13 mai 1893 prescrit que les enfants de moins de treize ans ne peuvent ni cueillir, ni souffler le verre, que ceux de treize à seize ans ne peuvent cueillir plus de 1 kilogr. de verre à la fois, ni, dans les fabriques de vitres et de bouteilles, opérer le soufflage par la bouche, que ceux de moins de dix-huit ans employés au soufflage doivent avoir chacun leur embout personnel. Cette dernière disposition a en vue de prévenir surtout la contagion de la tuberculose et de la syphilis. Léon SAGNET.

BIBL. : HAUDIQUER DE BLANCOURT, *l'Art de la verrerie* ; Paris, 1718, 2 vol. — A. SAUZAY, *Musée du Louvre. Verrerie et vitraux* ; Paris, 1867. — BONTEMPS, *Guide du verrier* ; Paris, 1868. — O. VAILLANT DE LA FIEFFE, *les Verreries de Normandie* ; Rouen, 1873. — J. HOUDOY, *Verriers à la façon de Venise. Fabrication allemande* ; Paris, 1873. — M. RICO Y SINOBAS, *Del vidrio y sus artifices en Espana* ; Madrid, 1873. — A. DEVILLE, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité* ; Paris, 1874. — LOBMEYR, *Die Glasindustrie* ; Stuttgart, 1874. — E. PELIGOT, *le Verre, son histoire, sa fabrication* ; Paris, 1876. — W. FRŒHNER, *la Verrerie antique* ; Paris, 1879. — E. DEFFERNEZ, *les Souffleurs de verre. Hygiène, maladies et accidents* ; Bruxelles, 1880. — J. LABARTE, *Histoire des arts industriels au moyen âge* ; Paris, 1881. — DUNLOP, *Glass in the old World* ; Londres, 1882. — A. SAUZAY, *la Verrerie depuis les temps les plus reculés* ; 4e éd., Paris, 1884. — L. ROUBET, *la Verrerie d'Apremonts* ; Nevers, 1884. — C. FRIEDRICH, *die altdeutschen Gläser* ; Nuremberg, 1884. GERSPACH, *l'Art de la verrerie* ; Paris, 1885. — BOUTILLIER, *la Verrerie et les Gentilshommes verriers de Nevers* ; Nevers, 1885. — E. TCHENSCHNER, *Handbuch der Glas Fabrication* ; Weimar, 1885. — Ed. GARNIER, *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie* ; Tours, 1886. — A. DE GÉRANCOURT, *Nouvelle étude sur la verrerie de Rouen* ; Rouen, 1886. — A. FOURNIER, *la Verrerie de Portieux. Origines et histoire* ; Paris, 1886. — P. PELLETIER, *les Verriers dans le Lyonnais et le Forez* ; Paris, 1887. — Ad. MARCUS, *les Verreries du comté de Bitche* ; Nancy, 1887. — A. CHARNEAU, *Nouveaux fours de verrerie* ; Paris, 1888. — A. MELANI, *Vetri di Murano* ; Milan, 1891. — Ed. GARNIER, *la Collection Spitzer. La Verrerie* ; Paris, 1891, in-fol. — PIETER D'HONDT, *Venise. L'Art de la verrerie. Histoire et fabrication* ; Paris, 1893. — L. APPERT et J. HENRIVAUX, *Verre et Verrerie* ; Paris, 1894, avec atlas. — H. HAVARD, *la Verrerie* ; Paris, 1894. — FILLET, *les Verreries du moyen âge dans le S.-E. de la France* ; Paris, 1895. — E. VOPELIUS, *Entwickelungsgeschichte der Glasindustrie Bayerns* ; Stuttgart, 1895. — C.-A. LEVI, *l'Arte del vetro in Murano* ; Venise, 1895. — A. BÉCHAUX, *la Verrerie aux verriers* ; Paris, 1896. — J. HENRIVAUX, *le Verre et le Cristal* ; Paris, 1897, avec atlas, 2e éd. — J.-B. CLÉMENT, *la Verrerie ouvrière* ; Paris, 1897. — H. EBERT, *Guide pour le soufflage du verre* (trad. fr. par P. Lugol) ; Paris, 1897. — A. HARTSHORNE, *Old England Glasses* ; Londres, 1897. — H. D'ANCY, *les Arts et l'Industrie du verre* ; Paris, 1898. — L. COFFIGNAL, *Verres et Emaux* ; Paris, 1900.

PÉRIODIQUE : *la Céramique et la Verrerie* (bimens.) ; Paris, ann. 1880 et suiv.

VERRENS-ARVEY. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant de Grésy-sur-Isère ; 618 hab.

VERRERIES-DE-MOUSSANS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. de Saint-Pons ; 431 hab.

VERRÈS (Caïus-Licinius), célèbre concussionnaire romain, né vers 120 av. J.-C., mort en 43. Il appartenait à l'illustre famille Licinia. Elevé à la grecque, dès sa jeunesse il manifesta pour les arts un goût très vif et embrassa les doctrines épicuriennes. Il se rangea d'abord bruyamment du côté de Marius et de la cause démocratique et fut nommé questeur de Carbon qui exerçait un commandement dans la Gaule cisalpine (86 av. J.-C.). Tout à coup, il passa du côté du Sénat et emporta avec lui la caisse militaire. Sulla ne lui accorda point sa confiance, mais le laissa jouir du fruit de sa rapine. Deux ans plus tard, il fut nommé lieutenant de Dolabella en Asie et chargé de la guerre contre les pirates. Partout il se signala par ses exactions et ses violences. A Smyrne, il fit placer sur un brasier et brûler à demi le premier magistrat de la ville qui lui avait refusé une somme considérable. A Lampsaque, il voulut enlever de force la fille d'un riche citoyen, Philodamus. La foule s'ameuta, il y eut mort d'homme, et à grand'peine Verrès fut sauvé de sa fureur. Il eut l'audace d'intenter un procès à Philodamus. Celui-ci fut acquitté une première fois, mais devant le tribunal du gouverneur de Bithynie, Verrès obtint une condamnation à mort ! Peu importait aux patriciens romains la haine des provinciaux. Verrès n'en fut pas moins nommé préteur de Rome, et il fit de la justice un honteux trafic, à peine suffisant pour subvenir aux caprices d'une femme toute-puissante sur le singulier magistrat, Chelido. Il fut ensuite envoyé en Sicile, et, pour le malheur de ses administrés, y resta trois ans. Il n'est pas de violence, rapine, vexations auxquelles n'aient été en proie les malheureux Siciliens. Il ne respectait ni les temples des dieux, ni les droits des citoyens romains. Chaque année, il expédiait à Rome deux vaisseaux chargés des richesses dont il avait dépouillé la Sicile. Enfin il dut revenir à Rome. Des accusateurs l'y avaient précédé. Du pro-

duit de ses vols, Verrès fit trois parts : l'une, disait-il, pour ses juges, l'autre pour ses avocats, la troisième pour lui-même. Les Siciliens choisirent pour défenseur Cicéron. La tâche était difficile, car les sénateurs amis de Verrès semblaient décidés à le faire acquitter. L'activité de Cicéron fut admirable. En cinquante jours, il parcourut toute la Sicile et en revint les mains chargées de preuves. Il récusa tous ceux des juges dont la réputation n'était pas intacte, et le tribunal se trouva formé d'hommes peu accessibles à la corruption. Cependant un nouveau péril les menaça. Verrès avait choisi pour défenseur le célèbre orateur Hortensius. Or celui-ci fut porté au consulat pour l'année suivante. Cicéron alors brusqua l'affaire. Au lieu de longs plaidoyers, il se contenta de faire comparaître au Forum la foule des témoins, convoqués en hâte, dirigeant avec habileté leur interrogatoire et se contentant d'indiquer en quelques mots la portée de leurs dépositions. L'effet produit par cet ensemble de preuves fut si écrasant qu'Hortensius renonça à répondre et conseilla à son client de s'exiler volontairement. Cicéron alors composa les discours connus sous le nom de *Verrines*. Verrès vécut vingt-trois ans hors de Rome. La loi de César, qui rappelait tous les bannis, lui permit d'y rentrer. Mais en 43, ayant refusé au triumvir Antoine de lui céder de magnifiques vases de Corinthe, il mourut victime de la proscription. André BAUDRILLART.

BIBL. : l'abbé TRÉGUIER, *Galerie de Verrès*.

VERREY-SOUS-DRÉE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Sombernon; 119 hab.

VERREY-SOUS-SALMAISE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Flavigny-sur-Ozerain; 430 hab. Stat. de chem. de fer. Château du XVIIIe s.

VERRI (Pietro, le comte), historien et économiste italien, né à Milan le 12 déc. 1728, mort le 28 juin 1797. D'abord militaire, il abandonna les armes pour l'économie politique. A Vienne, il publia ses *Elementi del commercio*. Conseiller du gouvernement en Lombardie, il fonda, avec son frère *Alessandro*, le fameux journal, *Il Caffé*, qui fut le centre du mouvement intellectuel d'alors. En 1765, membre du conseil supérieur d'économie, il fit approuver l'abolition des fermes générales. Vice-président de la Chambre des comptes, il était depuis dix ans en retraite lorsque le gouvernement français l'appela à faire partie du conseil municipal de Milan. On lui doit encore : les *Meditazioni sull' economia politica;* des *Riflessioni sulle leggi vincolanti principalmente il commercio dei grani*, et une *Storia di Milano* jusqu'en 1564, continuée par Frisi, Custodi et de Magri, qui est assez estimée.

BIBL.: BOUVY, *le Comte Pietro Verri;* Paris, 1890.

VERRIA. Ville de Macédoine, prov. de Salonique, sur un plateau de 190 m. qui domine la rive dr. de l'Anader; 8.000 hab. Fabriques de drap. C'est l'ancienne *Berroia*, ville des Bryges, peuple mythologique qui eut parmi ses rois Midas. Les murs anciens sont en ruines : les dominations qui s'y sont succédé (Byzance, roi de Serbie, etc.) ont laissé des traces dans l'enceinte fortifiée (base macédonienne, tours byzantines, travaux serbes, murs turcs) ; restes de nombreuses antiquités : temples, aqueducs, colonnes, statues.

VERRICOURT. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt; 71 hab.

VERRIE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (S.) de Saumur; 292 hab.

VERRIE (Le). Com. du dép. de la Vendée, arr. de La Roche-sur-Yon, cant. de Mortagne; 2.265 hab. Filature de lin et de phormium.

VERRIER (Technol.) (V. VERRE).

VERRIÈRE (Beaux-arts) (V. VITRAIL).

VERRIÈRE (La). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse; 72 hab.

VERRIÈRES. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. du Chesne; 151 hab.

VERRIÈRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Lusigny; 360 hab. Stat. de chem. de fer.

VERRIÈRES. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Saint-Beauzely; 660 hab.

VERRIÈRES. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Segonzac; 555 hab.

VERRIÈRES. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Montbrison; 1.254 hab.

VERRIÈRES. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould; 617 hab.

VERRIÈRES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Nocé; 785 hab.

VERRIERES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Champeix; 110 hab.

VERRIÈRES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Lussac-les-Châteaux; 1.086 hab.

VERRIÈRES-DE-JOUX. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier; 698 hab. Stat. de chem. de fer.

VERRIÈRES-DE-SUISSE (Les). Village de Suisse, cant. de Neuchâtel; 1.762 hab. Situé à l'extrémité, frontière française, du val de Travers, sur la ligne Neuchâtel-Pontarlier. Place de commerce assez importante à cause du trafic international. Tout près, une très belle caverne appelée le Temple des fées. C'est aux Verrières qu'en 1871 l'armée française de l'Est, commandée par le général Clinchant, pénétra en Suisse et déposa ses armes (V. FRANCO-ALLEMANDE [Guerre]).

VERRIÈRES-DU-GROSBOIS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant de Vercel ; 53 hab.

VERRIÈRES-LE-BUISSON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau, à mi-côte (108 m.) entre le Buisson-de-Verrières et la Bièvre ; 1.462 hab. Culture importante de fleurs; grande serrurerie. Eglise des XIIIe et XVe siècles. A l'O., forêt dite Buisson-de-Verrières sur un plateau qui domine la vallée de la Bièvre et se relie au N. au plateau de Châtillon et est protégé par une redoute et cinq batteries du camp retranché de Paris.

VERRINES-SOUS-CELLES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles, sur la Belle; 1.308 hab. Jolie église du XIIe s.

VERRIO (Antonio), peintre italien, né à Lecce en 1639, mort en 1707. Elève des maîtres vénitiens, il parcourut les principales villes de l'Italie, puis il passa en France où il se signala à Toulouse, par un tableau exécuté pour le maître-autel des Carmélites. Plus tard, Charles II l'appela en Angleterre et lui confia diverses décorations au château de Windsor. Nommé peintre de la cour, il se vit continuer son emploi sous Jacques II, mais il le perdit sous Guillaume III. Son talent n'avait rien de très original.

VERRIUS FLACCUS, grammairien latin de l'époque d'Auguste, mort sous Tibère à un âge avancé, était le plus illustre professeur de son époque. Il établit entre ses élèves des concours, dont la récompense était un livre précieux ou rare. Auguste le choisit comme précepteur de ses petits-fils Gaius et Lucius, et, en compensation de ce qu'il ne devait plus recevoir de nouveaux élèves dans son école, transportée chez l'empereur, il lui assura une rémunération annuelle de 100.000 sesterces (environ 25.000 fr.). Nous connaissons de lui : les *Fasti Praenestini*, calendrier composé par lui, gravé sur le marbre dans le forum de Préneste, dont Ovide s'est servi pour ses *Fastes* et que nous possédons en partie; — un traité sur le sens des mots (*de Verborum significatu*), où il éclaircissait la signification des termes rares ou vieillis : l'ouvrage a été abrégé par Pompeius Festus, auteur du IIe ou IIIe siècle, qui a lui-même trouvé un abréviateur dans Paul Diacre au VIIIe siècle : nous n'avons qu'une moitié incomplète du travail de Festus; — des recherches sur la vie de Caton (*de Obscuris Catonis*), sur l'orthographe (*de Orthographia*), des lettres, un *Saturne*, et des traités relatifs aux antiquités (*Rerum memoria dignarum libri; Etruscarum rerum libri*); de ces derniers livres

nous n'avons rien, et il faut le regretter, car les témoignages des anciens nous permettent de nous représenter Verrius Flaccus comme un homme d'une grande science : d'ailleurs ils le citent souvent, et Pline l'Ancien s'est beaucoup servi de lui. H. B.

VERROCCHIO (Andrea di Michele di Francesco Cioni, surnommé *il*), sculpteur et peintre italien, né à Florence en 1435, mort en 1488, maître de Léonard de Vinci, du Pérugin et de Lorenzo di Credi. Mis en apprentissage chez l'orfèvre Verrocchio, dont, par reconnaissance, il adopta le nom, il commença par la pratique de l'orfèvrerie ; c'est là qu'il prit sans doute le goût du détail et du fini qui le caractérisent dans la sculpture. Aucune des pièces, agrafes, reliquaires, vases, coupes, etc., qu'il exécuta, ne nous a été conservée, sauf le bas-relief de la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, ciselé pour l'autel d'argent du baptistère de Florence (1477-80). Dès lors, Verrocchio était apprécié de ses contemporains à cause de son habileté dans le travail du bronze, et il avait fait ses preuves comme fondeur en métal : par exemple dans la grosse boule du Dôme (1468), et le *Mausolée de Jean et Pierre de Médicis*, qu'il exécuta pour la sacristie de l'église Saint-Laurent (1471-72), lorsque la statue en bronze de *David* (V. fig., art. Italie, t. XX, p. 1111) le mit en évidence comme sculpteur (1476). Cette statue célèbre, aujourd'hui au Bargetto de Florence, plaît par la recherche du caractère ; on lui préfère souvent le charmant et gracieux *David* de Donatello qui est plus efféminé. L'antique parlait peu à Verrocchio, quoiqu'en aient dit certains de ses biographes, et il faut voir en lui un artiste épris surtout d'expression et de vérité. Un de ses plus beaux ouvrages, que la profondeur du sentiment religieux classe au premier rang, le groupe représentant l'*Incrédulité de saint Thomas*, orne l'oratoire d'Or San Michele (1478-83). L'*Enfant au Dauphin*, exposé sur une fontaine dans la cour du Palais Vieux de Florence, une *Madone* en bas-relief au Bargetto de Florence, et une autre madone, terre cuite en relief, à l'hôpital de Santa Maria Nuova, sont parmi ses œuvres les plus heureuses et délicates. On leur reprocherait cependant un peu de morbidesse et de dureté. Très épris de réalité, comme sera plus tard son élève Léonard de Vinci, Verrocchio veut faire palpiter la chair, et chez lui le soin du détail nuit parfois à l'ensemble.

Il a exécuté en marbre le tombeau du cardinal Forteguerra à la cathédrale de Pistoia (1474). Le *Baptême du Christ*, exposé à l'Académie des beaux-arts de Florence, est le seul ouvrage authentique (car il y a une *Madone* inachevée au musée de Berlin), qui nous soit resté de Verrocchio en tant que peintre ; on rapporte que l'ange de gauche a été exécuté par Léonard de Vinci et que Verrocchio, en le voyant, proclama la supériorité de son élève et abandonna ses pinceaux. Ce n'est pas sur sa peinture et ses dessins — disséminés dans diverses collections publiques ou privées — qu'il convient d'ailleurs de juger Verrocchio, parce que c'est dans la sculpture qu'éclate toute sa maîtrise.

Son œuvre capitale, la statue équestre du *Colleone*, qu'il a exécutée à Venise de 1483 à 1488, est la plus belle statue équestre de la Renaissance avec le *Gattamelata* de Donatello. « Le *Colleone* se distingue à la fois par l'allure superbe du cheval et par la fierté du cavalier. Supérieur en cela à Donatello dans le *Gattamelata*, Verrocchio a su établir un lien plus intime entre le héros et sa monture ; la fusion est la plus complète, le rythme et l'harmonie plus grands » (E. Müntz).

VERRON. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de La Flèche ; 554 hab. Stat. de chem. de fer.

VERROTERIE (V. Perle).

VERROU (Tech.). Le verrou est, de tous les modes de fermeture, le plus simple et aussi, probablement, le plus ancien. Il consiste, d'ordinaire, en une pièce de fer qui va et vient entre deux crampons appelés autrefois *vertevelles* ou *lunettes* et aujourd'hui *picolets*. Il y a, pour les grandes portes et pour les fenêtres, des *verrous verticaux*, à queue, bouton ou poignée tournante, servant à fixer par le haut et par le bas le vantail dormant d'une baie à deux vantaux. Les *crémones* et les *espagnolettes* (V. ce dernier mot) sont des verrous verticaux. Pour les portes d'intérieur à un seul vantail et pour les guichets des croisées, on se contente le plus souvent de petits verroux horizontaux dits aussi *targettes*, du nom des écussons sur lesquels ils sont fixés. On fait aussi des *verrous à ressort*, munis d'un bouton, avec pène, et qui sont garnis en dessous d'un ressort à paillette ; des *verrous à coquille*, disposés pour être entaillés en feuillure ou à plat, avec un bouton très peu saillant, qu'on nomme poucier ; des *verrous de sûreté*, qui consistent en une espèce de serrure munie d'un seul pène, qu'on peut actionner du dedans en tournant un bouton et du dehors avec une clef. L'inventeur en est un serrurier parisien de la fin du XVIIIe siècle, Georget. Quant au *verrou rural*, c'est un simple barreau de fer rond qui glisse dans deux crampons et se manœuvre au moyen d'une queue ou poignée rivée sur lui. On y peut adapter un cadenas passant dans l'œil d'un autre crampon fixé au-dessous de la porte.

VERRUCAND (de *Verruca*, en Toscane). Nom donné aux grès rouges permiens dans les régions alpine et méditerranéenne.

VERRUE (Dermat.). Proliférations épidermiques se développant de préférence chez les adolescents et les adultes, auto-inoculables de proche en proche et contagieuses, se montrant de préférence sur les parties découvertes, mains, doigts, face, affectant une forme plus ou moins saillante, à surface irrégulière, pouvant atteindre jusqu'au volume d'un pois (*verrues vulgaires*) et revêtir une dureté, une sécheresse spéciale aux régions qui sont l'objet de pressions ou d'irritations professionnelles. Dans une autre forme qu'on rencontre surtout chez les jeunes gens ou chez les enfants, les verrues sont dites *planes*. Leur saillie dépasse à peine le niveau de la peau, et leur dimension n'est que de quelques millimètres. Elles ont parfois un aspect jaunâtre. Comme les verrues vulgaires, elles peuvent s'éterniser ou disparaître spontanément. Les deux formes peuvent coïncider ; c'est une même lésion se présentant sous des aspects divers, selon l'âge et le terrain. Le parasite producteur des verrues est mal connu. Le traitement précoce est le meilleur. La destruction d'une verrue unique (verrue mère) suffit souvent à enrayer la production des autres (verrues filles). On aura recours aux cautérisations avec le galvano-cautère ou les caustiques chimiques (acides acétique, chromique, phénique). — On pourra aussi ramollir les verrues par des applications de savon noir qu'on laissera en place toute la nuit, et au bout de quelques jours procéder à leur enlèvement par raclage.

VERRUE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. de Monts-sur-Guesnes ; 1.003 hab.

VERRUE (Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de), née le 18 sept. 1670, morte à Paris le 18 nov. 1736. Fille de Louis-Charles, duc de Luynes, elle épousa en 1683 Jérôme Scaglia, comte de Verrue, noble piémontais au service de la France. La comtesse de Verrue était la maîtresse de Victor-Amédée II, duc de Savoie, sur qui elle exerçait un pouvoir absolu. Lasse de la vie renfermée qu'elle menait à Turin, elle s'enfuit en oct. 1700 à Paris où ses mœurs lui valurent le surnom de *Dame de volupté*. Elle dépensait 100.000 livres par an pour collectionner des tableaux et des curiosités ; elle constitua une bibliothèque (théâtre et romans), dont le catalogue fut publié en 1737, et s'entoura d'une cour d'épicuriens. Sa fille épousa le prince de Carignan.

Bibl. : G. de Léris, *la Comtesse de Verrue et la Cour de Victor-Amédée II de Savoie* ; Paris, 1881, in-16.

VERRUGA (Dermat.) (*Maladie de Carrion. Verruga Peruviana*). Maladie caractérisée par une courbature générale, des frissons, des hémorragies multiples et un

état typhoïde ou comateux pouvant amener la mort ou aboutir, si la forme est atténuée et doit guérir, à la production d'une éruption cutanée revêtant une *forme miliaire* (saillies d'abord blanchâtres, puis rouges, violacées, sessiles ou pédiculées, sur la face et le côté d'extension des membres, sur la conjonctive et la muqueuse de la bouche, pouvant disparaître spontanément ou s'ulcérer avec formation de croûtes brunes) ; une *forme nodulaire* (tumeurs volumineuses et peu nombreuses pouvant atteindre la grosseur d'une orange, susceptibles de régresser ou de se sphacéler ou de suppurer, siégeant surtout à la face, aux mains, aux genoux). Cette maladie bacillaire, jusqu'à présent spéciale au Pérou, est inoculable à l'homme (Carrion, étudiant péruvien, en est mort après inoculation personnelle dans un but expérimental) et aux animaux domestiques, équidés, etc. — Eviter de la confondre avec certaines manifestations de la lèpre, de la syphilis, de la tuberculose. Le traitement doit s'appliquer principalement à la disparition rapide des lésions cutanées par les réducteurs et les caustiques chimiques, en observant rigoureusement les règles de l'asepsie, afin d'éviter les ulcérations et liquéfactions secondaires du tégument.

VERRUYES. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières-en-Gâtine; 1.743 hab.

VERS. I. Métrique.— Mot qui se rattache lui-même à la racine *vertere*, « tourner », groupe de mots donnant l'impression d'un rythme et formant un tout indépendant. Ces conditions sont nécessaires et suffisantes pour constituer le vers : si l'une d'entre elles fait défaut, on se trouve en présence, non plus d'un vers, mais d'un κῶλον ou membre.

Pour que le groupe de mots donne l'impression d'un rythme, il faut que les syllabes des mots qui constituent ce groupe soient divisées en portions de rythme d'étendue déterminée, nommées *pieds* (V. ce mot). Cette division peut se faire suivant trois grands principes. Dans les vers latins et grecs, appelés proprement *métriques*, on tient compte de la quantité des syllabes : les pieds sont formés d'un nombre fixe et déterminé de syllabes longues ou brèves, la syllabe longue étant considérée, sauf exception, comme valant deux brèves. Il en est de même, pour le calcul des pieds, dans les vers allemands et anglais ; mais, comme l'accent tonique joue un rôle prépondérant dans ces deux langues, c'est l'accent qui détermine la quantité longue ou brève des voyelles : ces vers peuvent être dits *rythmiques* ou *accentués*. Enfin, en français, par exemple, où l'accent tonique est très faiblement senti, les vers sont *syllabiques*, c.-à-d. qu'ils sont mesurés, d'après certaines lois, suivant le nombre des syllabes, chaque syllabe valant un pied ; c'est aussi le cas des vers espagnols et italiens.

En second lieu, il faut que toutes ces portions du groupe appartiennent au même rythme. Dans les vers syllabiques, nous l'avons remarqué, toute syllabe comptée vaut un pied : le pied est équivalent à une unité de mesure ; au contraire, dans les vers métriques ou rythmiques, le pied, suivant les vers, peut valoir trois, quatre ou même un nombre supérieur d'unités de mesure. Mais trois unités de mesure peuvent être représentées par des groupes composés, soit d'une longue et d'une brève, soit d'une brève et d'une longue, soit enfin de trois brèves ; or il saute aux yeux que le groupe formé d'une longue et d'une brève n'est pas superposable au groupe composé d'une brève et d'une longue, que ces deux groupes ne peuvent se remplacer. D'où la nécessité, dans les vers métriques et syllabiques, de se préoccuper, non seulement du nombre des éléments, mais de la disposition des syllabes longues ou brèves, c.-à-d. des différents pieds admis aux différentes places du vers. Par suite, dans les langues qui s'en servent, il faut distinguer entre les vers où la nature du pied est déterminée, pour chaque place, par des lois invariables, comme dans la métrique *logaédique*, par exemple (V. ce mot), et ceux où, à toutes ou à presque toutes les places du vers, on peut trouver à volonté deux ou plusieurs pieds déterminés.

Enfin il faut que le rythme soit clairement indiqué à l'oreille : cette indication lui est fournie par des procédés qui varient suivant les systèmes de versification. Dans les vers syllabiques, cet office est dévolu à la rime qui, ponctuant la fin du vers, nous fait sentir le rythme : de là l'importance accordée à la rime ; de là la condamnation portée dans notre poésie classique contre l'enjambement qui affaiblit la rime et compromet le rythme du vers. Dans les vers métriques ou rythmiques, le rythme est rendu sensible avant tout par la prononciation : ainsi s'explique même que, dans les vers ïambiques ou trochaïques grecs et latins, où le pied doit représenter trois unités de mesure, on rencontre des spondées, des dactyles ou des anapestes qui en valent quatre ; mais, en outre, presque toujours, on doit, à une place déterminée, trouver un pied pur, c.-à-d. le pied fondamental du vers, qui permet à l'oreille de percevoir nettement le rythme : par exemple, le cinquième pied de l'hexamètre doit être un dactyle, le sixième pied du trimètre ou du sénaire ïambique doit être un ïambe. C'est aussi pour cette raison que le vers ne doit pas sembler finir deux fois : on prendra garde, dans l'hexamètre, de mettre une ponctuation forte après un spondée, lui-même précédé d'un dactyle.

D'autre part, quand l'on dit que le vers forme un tout indépendant, on entend par là qu'il peut y avoir hiatus entre un vers et le vers suivant, et que, dans les vers métriques et rythmiques, où les pieds sont composés de syllabes longues et brèves, la dernière syllabe du vers est considérée comme indifférente.

Ces différents éléments, nécessaires à la constitution du vers et que nous venons de distinguer, en entraînent d'autres avec eux ; ceux-ci, on les retrouve dans tous les vers, mais aussi dans les κῶλα ; d'où la nécessité de distinguer nettement les premiers, qui ne se rencontrent, réunis, que dans les vers. Un vers métrique ou rythmique dont chaque pied serait formé par un mot arriverait rapidement à produire une impression de monotonie, malgré la différence du timbre des voyelles employées ; il n'est pas besoin de le prouver ; en second lieu, comme l'a indiqué Becq de Fouquières, le vers alexandrin, avec ses douze syllabes, correspond à la durée normale de l'acte respiratoire ; enfin « toute succession de syllabes dépassant le nombre six a besoin, pour être dénombrée facilement par l'oreille, d'être divisée au moins en deux parties (Braunschvig). » Ces raisons expliquent pourquoi, dans toutes les langues et tous les vers, on rencontre, à certaines places déterminées, une ou plusieurs séparations de mots qui coïncident ou non avec des coupures de sens ou de pied : dans l'hexamètre latin, la coupe tombe à l'intérieur du deuxième, troisième ou quatrième pied (première raison donnée) ; dans l'aristophanien, elle tombe après le quatrième pied ou même une syllabe plus loin, c.-à-d. après un groupe de onze ou douze syllabes environ (deuxième raison donnée) ; dans notre alexandrin, il faut que, après la sixième syllabe, « l'esprit puisse séparer ce qui suit de ce qui précède (Boissière) » (troisième raison donnée).

On peut aussi noter, dans les vers, la présence d'éléments inutiles à leur constitution et surajoutés vraisemblablement pour des raisons esthétiques ; ainsi, dans les vers latins et grecs, surtout dans les vers latins, les différents pieds ne peuvent pas, à toutes les places, être formés de mots de n'importe quelle longueur. Par exemple, en grec, quand le cinquième pied du sénaire ïambique est pur, il y a une séparation de mots après la partie faible de ce pied ; en latin, à partir d'Ovide, le pentamètre est généralement terminé par un mot ayant la forme d'un ïambe. D'autre part, les vers anglais ou allemands sont souvent rimés, sans que la rime soit un élément constitutif de ces vers.

Tels sont, présentés d'une vue générale, les différents éléments obligatoires ou facultatifs qui, groupés entre eux

de façon variable suivant les langues, constituent les vers. En français, on tient compte du nombre des pieds, de la rime et de la coupe ; en grec, on se préoccupe des pieds, des coupes et du rapport entre les pieds et la disposition des mots dans le vers, etc. Quant à l'explication esthétique du vers, on la trouvera au mot POÉSIE qui fournit aussi une bibliographie très suffisante. H. BORNECQUE.

II. Poésie (V. POÉSIE).

GENRE POÉTIQUE PROVENÇAL. — Ce nom semble venir de la poésie liturgique où le mot *versus* désignait, aux IXe et Xe siècles, un chant destiné à accompagner les processions. En provençal, il apparaît pour la première fois dans Guillaume IX, à la fin du XIe siècle, et se trouve fréquemment appliqué à des pièces lyriques jusqu'au commencement du XIIe siècle. La plupart des pièces qui le portent (il y en a une soixantaine) sont assez étendues (quelques-unes ont jusqu'à douze et seize strophes) et de caractère très varié (amoureuses, satiriques, morales). On a essayé d'établir une distinction rigoureuse entre le *vers* et la *canso* : Bartsch, par exemple, pense que le vers se compose nécessairement de vers de huit syllabes à rimes masculines ; rien n'est moins exact : plusieurs pièces qualifiées *vers* comprennent des vers féminins d'un nombre de syllabes très varié. Guiraut de Bornelh (commencement du XIIIe siècle) dit que l'on peut qualifier indifféremment de *vers* ou de *canso* une de ces pièces (composée de sept couplets de vers de huit et dix syllabes et de deux tornades) ; la *Biographie* de Marcabrun dit que, du temps de ce troubadour, tout ce qu'on chantait s'appelait *vers* et non *canso* ; celle de Peire d'Auvergne répète ce renseignement et ajoute que ce fut Guiraut de Bornelh qui composa la première *canso*. Tout ce qu'il faut conclure de ces textes, c'est que le mot *vers* fut surtout employé pendant la première période de la poésie provençale, alors que les œuvres lyriques étaient fort libres dans leur allure, et remplacé par le mot *canso* quand la forme essentielle du lyrisme se fut précisée et resserrée (la *canso* n'a pas en général plus de cinq ou six strophes et se borne aux sujets amoureux). Dans la France du Nord, le mot *vers* est également très vague : il désigne tantôt une laisse de chanson de geste (par exemple dans le *Roman de la Violette*), tantôt une strophe de chanson :

J'ai fait maint vers de chanson,

(dit Gilbert de Berneville), tantôt même une chanson tout entière (le numéro 481 de la *Bibliographie* de Raynaud, qui est une véritable chanson, est intitulé *vers*).

A. JEANROY.

BIBL. : GENRE POÉTIQUE PROVENÇAL. — DIEZ, *Die Poesie der Troubadours* (éd. Bartsch), 1882. — BARTSCH, *Grundriss der prov. Literatur*, 1872, § 25. — STIMMING, *Geschichte der prov. Literatur*, dans le *Grundriss* de GRŒBER.

VERS. Rivière du dép. du *Lot* (V. ce mot).

VERS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 187 hab.

VERS. Com. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, cant. de Remoulins, à 2 kil. des magnifiques gorges du Gard ; 733 hab. Stat. de chem. de fer. Eglise du XIIe siècle. Château de Saint-Privat, au bord du Gard. Dans les gorges, la grotte préhistorique de la Salpêtrière ; au-dessus des gorges, le gigantesque pont-aqueduc romain dit *Pont du Gard* (V. cet art.).

VERS. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien-en-Genevois ; 371 hab.

VERS. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Saint-Géry ; 646 hab. Stat. de chem. de fer.

VERS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Sennecey-le-Grand ; 148 hab.

VERS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Boves ; 496 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VERS-EN-MONTAGNE. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Champagnole ; 307 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Ruines d'un ancien château.

VERS-SOUS-SELLIÈRES. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières ; 419 hab.

VERSAILLES (*Versaliæ*). Ch.-l. du dép. de Seine-et-Oise Stat. (gare des Chantiers) du chem. de fer de l'ouest, lignes de Paris-Saint-Lazare et Paris-Invalides vers Granville et Brest, et du chem. de fer de Grande-Ceinture ; gares terminus (avenue Thiers) de la ligne partant de Paris-Montparnasse, et (rue Duplessis) de la ligne partant de Paris-Saint-Lazare ; tramways du Louvre à Versailles, de Versailles à Saint-Cyr, de Versailles à Maule ; tramways urbains. Préfecture ; évêché ; grand et petit séminaires ; ch.-l. d'une subdivision du gouvernement militaire de Paris ; écoles d'artillerie et du génie ; lycées de garçons (Hoche) et de jeunes filles ; cour d'assises et tribunal de première instance ; musées : du château municipal et de la Révolution ; bibliothèque municipale de 80.000 vol. ; dépôt d'archives départementales (à la Préfecture) très considérable ; sociétés savantes et d'art ; nombreuses casernes, prisons (V. le plan à l'art. SEINE-ET-OISE).

La ville de Versailles occupe un site fort pittoresque, sur un plateau assez élevé par rapport à Paris, mais que dominent du côté du N., de l'E. et du S. des coteaux accidentés, couronnés par les bois de Vaucresson, des Fausses-Reposes, de Chaville, des Gonards qui offrent des promenades aussi nombreuses que charmantes. Le seul défaut de ce site, c'est sa sécheresse ; un ruisseau insignifiant, le ru de Galie, coule à Versailles sous forme d'égout, et ce manque d'eau a failli être au développement de la ville un obstacle insurmontable. Seule, la volonté de fer de Louis XIV pouvait en avoir raison ; c'est donc à cette volonté que nous devons l'existence d'une ville incomparable par ses monuments, par ses souvenirs historiques, par la majesté de son aspect.

HISTOIRE. — Une opinion trop répandue veut que Versailles ne date que du XVIIe siècle, que Louis XIV l'ait créée de toutes pièces par une sorte de coup de baguette magique. Il n'en est rien, ou du moins c'est beaucoup trop dire. On a des preuves que, dès le XIe siècle, Versailles existait. Son nom *Versaliæ*, inexpliqué d'ailleurs, figure dans une charte de 1037 au profit du monastère de Saint-Père de Chartres ; peu après, les documents authentiques mentionnent Hugues de Versailles, Philippe de Versailles ; une chapelle, dédiée à Saint-Julien, s'y construisait vers le même temps et devint, par la suite, un prieuré qui subsista jusqu'en 1671. Au XIIe siècle, Versailles n'était certainement encore qu'un modeste village, mais sa population justifiait la création d'une léproserie. Dans ses savantes recherches sur les léproseries du diocèse de Paris (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1897, t. XXIV, pp. 202-4), Léon Le Grand a réuni plusieurs mentions relatives à cet établissement : il existait en 1226 ; en 1351, ses bâtiments étaient en bon état, sauf le toit ; en 1503, son administration fut confiée à Me Pierre du Breuil. Quand la lèpre eut enfin disparu de notre région, cette maison se transforma en infirmerie de la Charité, sous Louis XIII, et Louis XIV la transféra rue Richaud ; c'est l'origine de l'hôpital-hospice actuel.

En 1561, la seigneurie de Versailles appartenait à Martial de Loménie, qui obtint de Charles IX l'établissement d'un marché tous les jeudis, et de quatre foires annuelles : le 25 janv., le jeudi de la mi-carême, le mercredi après la Pentecôte et le 28 août, fête de Saint-Julien, patron du lieu. A la date de juin 1574, l'Estoile écrit : « En ces jours se découvrirent plusieurs gens de guerre, tant de cheval que de pied, tenant les champs vers Trappes, Versailles, Vesines, Virofley et villages circonvoisins, et vivant à discrétion, desquels on ne peust oncques savoir les noms de l'entreprise ». Martial de Loménie avait été tué à la Saint-Barthélemy ; son fils, Antoine, lui succéda dans la seigneurie ; Henri IV avait pour lui beaucoup d'amitié, et venait fréquemment chasser avec lui dans les bois dont Versailles, surtout alors, était entouré ; Louis XIII

l'imita dans un goût que le lieu justifiait d'ailleurs pleinement, et en 1627 acheta la terre à Jean de Soisy qui en était alors seigneur. C'est de ce moment que l'on peut dater l'acte de naissance de Versailles actuel, encore que le château que le roi s'y fit construire fût un édifice de médiocre importance, mais Louis XIV qui voulait quitter la résidence de Saint-Germain parce que, a-t-on prétendu, il apercevait de là les flèches de l'abbaye de Saint-Denis, son futur tombeau, Louis XIV n'aurait peut-être pas jeté les yeux sur Versailles si son père ne l'avait pas choisi avant lui, et il est utile de noter qu'il tint, dans la nouvelle et somptueuse construction qui est la gloire de Mansart, à respecter et à conserver le manoir élevé par Louis XIII.

C'est en 1661 que commencèrent les travaux, et en 1672 qu'ils furent achevés. L'abbé Lebeuf place au mois de févr. 1672 l'époque des premières déclarations royales datées de Versailles. On peut dire que c'est aussi de ce moment là que date la ville. Le service du roi et de la cour, l'intérêt qu'avaient les courtisans à être aussi près que possible du Maître, déterminèrent aussitôt la construction de nombreuses maisons, et d'ailleurs Louis XIV lui-même en fit élever pour ses officiers, en même temps qu'il accordait des privilèges en faveur des maisons nouvellement bâties, et qu'il prenait des dispositions pour les conditions d'alignement et de hauteur à leur appliquer, car les maisons seigneuriales, pas plus que les habitations particulières, ne devaient avoir plus d'un étage, afin de ne pas même paraître avoir, aux environs du château royal, quelque air de grandeur. Enfin, la brique et l'ardoise furent prescrites comme matériaux de construction. Seul, le château de Clagny fit exception à cette règle d'humilité ; sur l'emplacement d'un ancien manoir féodal qui au XVI[e] siècle avait appartenu à Pierre Lescot, Louis XIV chargea Mansart d'élever un palais aussi somptueux que son château même ; il était destiné à M[me] de Montespan, qui l'occupa en effet, et y donna des fêtes fastueuses. Clagny fut transmis par elle à son fils, le duc du Maine, mais abandonné par ce dernier au profit de Sceaux, le monument ne tarda pas à tomber en ruines et fut démoli par ordre du roi en 1769.

Revenons à Versailles même. Sa prospérité ne fit que s'accroître jusqu'à la fin de l'ancien régime. L'église Saint-Julien, paroisse originelle, construite dans le quartier du vieux Versailles qu'on nomma plus tard quartier du Parc-aux-Cerfs, fut démolie en 1679 et remplacée par les bâtiments du grand commun, dont la chapelle servit provisoirement aux habitants de ce quartier. Pour le nouveau Versailles, situé au N. et à l'E. du château, Louis XIV fit élever en 1680 l'*église paroissiale Notre-Dame*. Sous Louis XV, on bâtit pour remplacer l'église Saint-Julien, d'abord une chapelle, sise rue Satory, sur l'emplacement de l'évêché actuel, puis, comme cet édifice était encore insuffisant, une somptueuse église, dédiée à *Saint-Louis*, qui est la cathédrale actuelle. La première pierre en fut posée le 12 juin 1743, et onze ans plus tard, l'église était livrée au culte. Versailles s'agrandit et s'embellit encore durant le règne de Louis XV. Tout un quartier se construisit sur l'emplacement du château de Clagny, démoli, comme nous venons de le dire, en 1769 ; c'est le quartier de la rue Duplessis, du boulevard de la Reine, de la rue d'Angivillier, de la rue du parc de Clagny. En outre, à dater du 1[er] janv. 1787, la paroisse de Montreuil fut annexée à la ville qui, la même année, eut le droit d'être administrée par une municipalité alors que, jusque-là, elle était placée sous l'autorité exclusive d'un gouverneur-bailli nommé par le roi. La population était alors d'environ 60.000 hab.

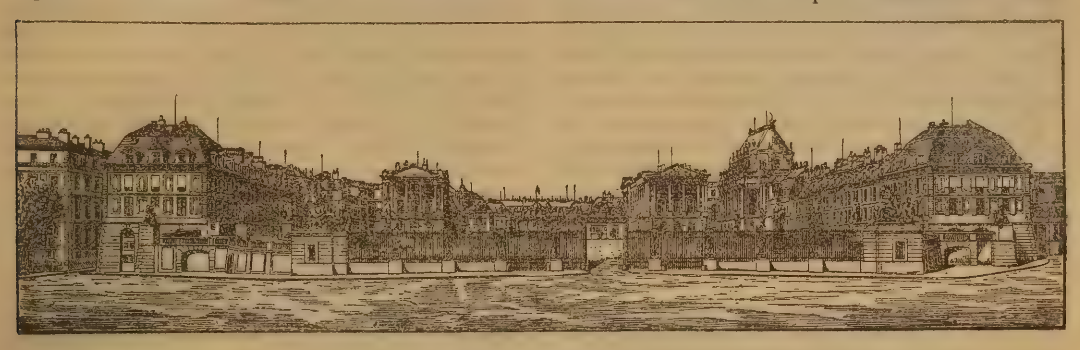
Cette année 1787, si importante pour Versailles au point de vue municipal, ne le fut pas moins dans l'ordre politique. L'Assemblée des Notables s'y réunit le 22 fév., et c'est de ce moment qu'on est en droit de dater la Révolution, car les Notables décidèrent la division de la France en départements régis par des assemblées locales sous le contrôle d'une assemblée provinciale correspondant au territoire d'une généralité. Sous ce régime, trop peu étudié jusqu'ici, Versailles devint le chef-lieu d'un arrondissement du dép. de Saint-Germain, faisant partie de la province de l'Ile de France. Trois ans plus tard, la ville devenait chef-lieu du dép. de Seine-et-Oise, formé d'un territoire au centre duquel était Paris qui, à l'origine, devait constituer à lui seul un département ; mais sur les réclamations des représentants de la capitale, on adjoignit à Paris une banlieue prise dans un rayon de trois lieues à partir de Notre-Dame, et c'est ce qui explique comment le dép. de la Seine constitue une enclave circulaire au milieu de celui de Seine-et-Oise.

Les événements de 1789 dont Versailles fut le théâtre sont dans toutes les mémoires : la réunion des Etats généraux, le 5 mai, le serment du Jeu de paume, le 23 juin, la nuit du 4 août, les banquets hostiles aux idées nouvelles qui ont lieu le 1[er] et le 3 octobre ; enfin, la dramatique invasion des Parisiens qui, le 5 oct., pénètrent dans le château par la force et ramènent le lendemain à Paris comme leurs prisonniers le roi et la reine. Le départ de la cour, en diminuant considérablement le chiffre de la population, et surtout en supprimant les éléments les plus importants d'activité et de vitalité, fit désormais entrer Versailles dans un état de calme presque léthargique qui n'a plus été que rarement interrompu par des faits d'une gravité exceptionnelle. Le 9 sept. 1792, un convoi de prisonniers venant d'Orléans fut massacré dans les rues de la ville par une bande de misérables venus de Paris pour accomplir cet abominable forfait. En 1814 et en 1815, Versailles fut occupé par l'armée des Alliés ; la seconde invasion lui fut particulièrement douloureuse, car pour se venger d'une défaite que le général Exelmans leur avait infligée dans la plaine de Saint-Antoine, les Prussiens mirent la ville au pillage. Le 10 juin 1837 fut un jour de fête pour la cité, et en même temps le point de départ d'une source de prospérité, car c'est celui de l'inauguration du musée consacré dans le château par Louis-Philippe à toutes les gloires de la France. Trois ans après, la ville eut à se réjouir d'être reliée à Paris par les deux chemins de fer dits de la rive droite et de la rive gauche en raison de l'emplacement de leurs gares d'arrivée à Paris. Napoléon III ne résida pas plus à Versailles que ne l'avaient fait ses prédécesseurs ; il semble que le souvenir de Louis XVI ait inspiré quelque crainte superstitieuse aux souverains qui vinrent après lui. L'année si justement appelée terrible fut pour la cité de Louis XIV l'époque la plus cruelle qu'elle eût encore connue : du 18 sept. 1870 au 7 mars 1871, la ville fut occupée par les Allemands, qui en firent leur quartier général, et, humiliation suprême, c'est dans les murs du château, c'est dans la galerie des glaces que s'accomplit le 18 janv. la cérémonie du couronnement de l'empereur d'Allemagne.

Puis survint la guerre civile, et le nom de Versailles demeure celui du gouvernement qui eut mission de combattre le mouvement communaliste de Paris et de rétablir la paix. Ce rapide exposé des annales versaillaises se termine heureusement par le souvenir de deux événements glorieux pour elles : la célébration, le 5 mai 1889, du centenaire de la Révolution, puis la réception au château, le 8 oct. 1896, de l'empereur et de l'impératrice de Russie par le gouvernement français.

Monuments. — Le château, que les Versaillais nomment plus volontiers le palais, est sans contredit un des monuments les plus remarquables de la France entière, tant par lui-même que par les événements solennels dont il a été le théâtre, et de nos jours, par les richesses d'art incomparables qui y sont accumulées. La construction, avons-nous dit, en fut commencée en 1661, sous la direction de Le Vau, et achevée en 1682 ; il est prouvé que le roi examina tous les plans, suivit l'exécution de tous

les travaux, et rien ne fut fait qu'il ne l'eût approuvé. Jusqu'en 1668, ce n'était qu'une maison de plaisance; mais Louis XIV songea alors à en faire sa principale résidence, et Mansart, qui avait succédé à Le Vau en 1676, ne pouvant décider le roi à démolir les vieilles constructions, dut les entourer d'une « enveloppe » pour doubler la profondeur de l'édifice. Sur l'immense place d'Armes, à laquelle aboutissent les trois majestueuses avenues de Paris, de Saint-Cloud et de Sceaux, s'ouvre une grille précédant une très vaste cour que les bâtiments du château



Château de Versailles.

rétrécissent dans sa partie occidentale, de façon à former une seconde cour carrée que l'on nomme la cour de marbre, et qui précède la façade du corps principal du château. Ce corps de logis représente à peu près l'emplacement du château primitif de Louis XIII; aussi paraît-il un peu étriqué par rapport aux ailes démesurément longues qui l'accompagnent à droite et à gauche, mais ce n'est un défaut qu'en plan, car de la cour les ailes n'apparaissent pas au visiteur, et du côté du parc, les bâtiments se trouvant à l'alignement offrent un développement parfaitement harmonieux. Le souvenir de Louis XIV est tout entier dans cette partie centrale; après qu'on a gravi l'escalier de marbre, on trouve successivement les salons célèbres de la Paix, de Diane, de Mercure, d'Apollon, de la Guerre, de l'Œil-de-Bœuf, puis la chambre de Louis XIV avec son propre lit, solennel comme un trône, et le salon du Conseil. En arrière, prenant jour sur le parc est l'admirable galerie des Glaces, longue de 72 m., décorée de compositions de Lebrun.

Les petits appartements occupent les deux ailes de bâtiments qui encadrent la cour de marbre; à gauche, c.-à-d. au S., sont, au premier étage les coquets et charmants salons où Marie-Antoinette vivait presque constamment, d'où elle se réfugia chez Louis XVI quand le peuple envahit le palais, le 5 oct. 1789, et où elle ne revint plus. Au rez-de-chaussée étaient les appartements dits du *dauphin*, qui ont été récemment restaurés et aménagés en salles de musée; ils renferment des œuvres picturales de premier ordre. A droite de la cour de marbre sont les petits appartements de Louis XV, aménagés en partie sur l'emplacement d'une ancienne galerie décorée par Mignart et de l'escalier dit des Ambassadeurs, détruit en 1752; on montre dans une des pièces une fenêtre masquée par laquelle le roi pouvait, sans être vu, voir tout ce qui se passait dans la cour du château. Au-dessus, sont situés les appartements de Mme du Barry, l'atelier de serrurerie de Louis XVI, etc.

Tel est à grandes lignes, le château proprement dit. Il est, avons-nous dit, accompagné de deux ailes ayant chacune un développement de 120 m., et qui constituent la partie principale du musée créé par Louis-Philippe. L'aile gauche contient les tableaux représentant les principaux événements militaires; dans l'aile droite sont les œuvres de peinture et de sculpture relatives à l'histoire de la France et à ses monuments. A cette aile se rattache la chapelle, chef-d'œuvre de Mansart, terminée en 1710. A l'extrémité N. de l'aile de droite se trouve la salle de spectacle du château, construite par Gabriel; de 1871 à 1875, elle fut le siège de l'Assemblée nationale; puis de 1875 à 1879, celui du Sénat. A l'extrémité opposée du palais, au rez-de-chaussée de l'aile méridionale fut construite, en 1875, une salle pour la Chambre des députés, aujourd'hui salle du Congrès, qui sert aux réunions plénières du Parlement.



Plan du Parc de Versailles (Echelle de 1/40.000e).

Ajoutons que le musée et les appartements historiques du château de Versailles sont ouverts gratuitement aux visiteurs tous les jours, sauf le lundi.

La cour d'honneur est ornée au centre de la statue équestre de Louis XIV par Petitot, et sur les côtés, de seize statues de personnages célèbres, dont douze servirent pendant quelque temps à la décoration du pont de la Concorde. Jugées trop massives, elles furent transportées à Versailles où elles ne font pas meilleur effet.

Les jardins sont dignes du palais par leur ordonnance parfaite, encore qu'un peu froide, et sont l'œuvre la plus heureuse qu'ait accomplie Lenôtre. Dans l'axe de la fa-

çade centrale du palais se succèdent une série de bassins et de parterres : le parterre d'eau, le parterre de Latone, le tapis vert, le bassin d'Apollon (V. fig. art. France, t. XVII, p. 1115), aboutissant à la grande pièce d'eau appelée assez improprement le canal, qui est en forme de croix. De chaque côté, des bosquets disposés avec art offrent leurs épais ombrages aux promeneurs ; l'un d'eux fut témoin de la trop fameuse aventure du collier de la reine. A gauche de la façade principale du palais, une terrasse magnifique domine l'Orangerie construite par Mansart, et la pièce d'eau des Suisses, avec la perspective des bois de Satory dans le fond ; deux escaliers monumentaux de cent marches relient cette terrasse à l'Orangerie. Le bel effet produit par la dépression naturelle du terrain ne se retrouve pas à l'extrémité N. de la grande façade ; le parc n'en offre pas moins, de ce côté, des parties fort agréables, où le bassin de Neptune et les bains d'Apollon occupent le premier rang.

C'est ici le lieu de rappeler que Versailles une fois construit et ses jardins dessinés, on finit par s'apercevoir que l'eau manquait presque totalement. Des travaux immenses furent accomplis, dont le principal est demeuré : la machine de Marly ; la captation des eaux de l'Eure fut abandonnée, mais nous a valu le bel aqueduc de Maintenon. Enfin, pour alimenter les innombrables jets d'eau qui paraissaient alors le complément indispensable des charmes du parc, et qui font encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs, il fallut mettre à contribution tous les étangs de la région, fort nombreux heureusement.

L'histoire des *Trianons* est inséparable de celle du château ; leur enclos, bien que distinct du parc, se confond néanmoins avec lui et en est un charmant complément. Dès le XIIe siècle, Trianon était une paroisse que les chartes latines nomment *Triarnum*, paroisse bien modeste composée de métairies, et que Louis XIV absorba dans le domaine de Versailles, pour s'y faire construire le *Trianon de porcelaine* (Saint-Simon), simple castel décoré de faïences imitant les porcelaines de Chine ; puis, quand il eut cessé de plaire, le grand Trianon, édifié par Mansart. Le *petit Trianon*, distant de quelques centaines de mètres, est l'œuvre de Gabriel, qui l'édifia sur l'ordre de Louis XV, en 1766. Louis XVI l'offrit à Marie-Antoinette comme don de joyeux avènement, et l'on sait quel lieu de délices et de plaisirs champêtres, d'une innocence relative, en fit la reine. Le hameau de Trianon reste célèbre dans les annales de cour, aux dernières heures de l'ancien régime.

L'hôtel de ville occupe, sur l'avenue de Paris, à l'angle de l'avenue Thiers, l'emplacement qui fut toujours le siège de la municipalité versaillaise depuis sa fondation ; mais ses bâtiments ont été complètement remaniés, en 1900, par la construction d'une façade monumentale surmontée d'un campanile que l'on s'accorde à trouver un peu trop élevé. — Les archives communales sont conservées dans cet édifice ; elles se composent presque exclusivement de registres paroissiaux, datant de la fin du XVIe siècle, alors que la ville n'avait que Saint-Julien comme unique paroisse. — La préfecture, sise avenue de Paris et rue Saint-Pierre, date du second Empire. Les archives départementales dont toutes les séries sont très riches, bien classées, et en partie inventoriées, occupent tout le bâtiment qui règne le long de la rue Saint-Pierre. — Le palais de justice, qui lui fait face, représente l'emplacement de l'ancien hôtel du Grand-Veneur. — La bibliothèque de la ville a été installée dans l'hôtel des affaires étrangères, construit sous Louis XV ; elle renferme de très importantes collections de manuscrits et d'ouvrages provenant du château ; on peut dire, et ce n'est pas un mince éloge, que le contenu y est digne du cadre. Le lycée de garçons ou lycée Hoche est situé, depuis 1807, dans un ancien couvent d'Ursulines, avenue de Saint-Cloud ; le lycée de jeunes filles, avenue de Paris, a été inauguré le 1er avr. 1894. Versailles est, en outre, le siège de deux écoles normales primaires, l'une d'instituteurs, l'autre d'institutrices, d'une école municipale de dessin, fondée en 1849, d'un conservatoire de musique, fondé en 1883, d'une école nationale d'horticulture.

Évêché. — Jusqu'à la Révolution, Versailles dépendit du diocèse de Paris. En 1791, il devint le chef-lieu du diocèse de Seine-et-Oise, et l'ancien monastère des lazaristes fut affecté à la résidence épiscopale. Voici la liste des évêques qui s'y sont succédé : Jean-Julien Avoine, évêque constitutionnel, 1791-93 ; Augustin-Jean-Charles Clément, 1798-1801 ; évêque constitutionnel ; Louis Charrier de La Roche, 1802-27 ; Etienne-Jean-François Borderies, 1827-32 ; Louis-Edmond-Marie Blanquart de Bailleul, 1832-44 ; Jean-Nicaise Gros, 1844-57 ; Jean-Pierre Mabile, 1858-77 ; Pierre-Antoine-Paul Goux, 1877.

Les églises paroissiales sont au nombre de quatre : Notre-Dame, Saint-Louis (cathédrale), Sainte-Elisabeth (quartier des Chantiers), et Saint-Symphorien (quartier de Montreuil) dont dépend la chapelle de secours de Clagny, sise avenue de Villeneuve-l'Etang. Il y a en outre, à Versailles un temple protestant, rue Hoche, et une synagogue, rue Albert-Joly.

Hommes célèbres. — Parmi les hommes célèbres nés à Versailles, il convient de nommer le maréchal Berthier, l'abbé de l'Epée, le sculpteur Jean Houdon, Hoche, le poète Ducis, Tissot, de l'Académie française, Ferdinand de Lesseps. L'abbé de l'Epée, Hoche et Houdon ont leur statue sur des places publiques de la ville.

Sociétés diverses. — Versailles est le siège d'un grand nombre de sociétés scientifiques, littéraires et artistiques, les plus importantes sont : la Société des sciences morales des lettres et des arts, fondée en 1834 ; elle publie actuellement des mémoires sous le titre de *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise ;* la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, autorisée le 23 juil. 1878 ; la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, créée en 1881 ; la Société versaillaise de photographie, autorisée en 1884 ; l'Association artistique et littéraire de Versailles, fondée en 1889 ; l'Association des artistes musiciens.

Armes. — Les armes de Versailles s'énoncent ainsi : *D'azur à trois fleurs de lis d'or au chef d'argent chargé d'un coq à deux têtes, de couleur naturelle, surmonté d'une couronne murale composée de trois tours et de deux fleurs de lis.* F. Bournon.

École de l'artillerie et du génie de Versailles (V. École, t. XV, p. 421).

Traités de Versailles. — Divers traités ont été signés à Versailles au XVIIIe siècle, celui du 30 déc. 1758 (alliance offensive et défensive avec l'Autriche contre la Prusse), celui du 15 juin 1763 (cession de la Corse à la France par la république de Gênes) ; celui du 26 sept. 1786 (traité de commerce et de navigation avec la Grande-Bretagne). Mais le principal est celui du 3 sept. 1783, composé de 24 articles, entre Louis XVI, roi de France, et Georges III, roi d'Angleterre. L'Angleterre reconnaissant l'indépendance de ses colonies révoltées d'Amérique (les treize Etats unis), rendait aux Hollandais ses colonies moins Negapatam, à l'Espagne (notre alliée en vertu du pacte de famille), Minorque et la Floride (ce qui nous remit, par rétrocession de l'Espagne, en possession de la Louisiane) ; à la France, Sainte-Lucie, Tabago, le Sénégal, l'îlot de Gorée, et nos comptoirs actuels de l'Inde ; l'établissement d'un commissaire-inspecteur anglais à Dunkerque, que le traité d'Utrecht nous avait imposé, est supprimé (art. 17). La France restituait à l'Angleterre celles des Antilles que la fortune de la guerre nous avait livrées (la Grenade, les Grenadilles, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Christophe, Névis, Montferrat). L'art. 5 réglait à nouveau, pour prévenir les querelles, le droit de pêche dans les parages de Terre-Neuve. — C'est aussi à Versailles, et le même jour, que fut signé le traité spécial entre Georges III et Charles III d'Espagne, notre allié. Quant aux traités en dix articles entre

Georges III et les Etats-Unis (représentés par John Adams, B. Franklin, John Jay), c'est à Paris que les signatures furent échangées. H. Monin.

Bibl. : Piganiol de La Force, *Description de Versailles*, nombreuses éd. au xviiie s. — L.-J.-B. de Monicart, *Versailles immortalisé*, 1720, 2 vol. in-4. — Félibien, *Description de Versailles*, 1703, in-12. — Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, pp. 192-214 de l'éd. de 1883. — Ch. Gavard, *Galeries historiques de Versailles*, 1843, 13 vol. in-fol. — J.-A. Le Roi, *Histoire de Versailles, de ses rues, places et monuments*, 1868, 2 vol. in-8. — Adrien Maquet, *Versailles aux temps féodaux*; Paris, 1889, in-8. — Dussieux, *le Château de Versailles*, 2 vol., in-8. — G. Desjardins, *le Petit Trianon*, 1885, in-8. — P. Bonnassieux, *le Château de Clagny et Mme de Montespan*; Paris, 1881, in-8. — J. Guiffrey, *Comptes des bâtiments du Roi*, dans *Collection des Documents inédits*, 5 vol. in-4. — Marcel Lambert et Ph. Gille, *Versailles et les deux Trianons*; Paris, 1900, 2 vol. in-4. — P. de Nolhac, *la Création de Versailles*, 1901, in-4. — Le chanoine Gallet, *Eglise Saint-Louis de Versailles*, 1898, in-8. — Aug. Jehan, *la Ville de Versailles, son histoire, ses monuments*, 1900, in-18. — *Almanachs de Versailles*, *Annuaire de Seine-et-Oise* (périodique annuel), *Versailles illustré* (périodique mensuel).

Traités de Versailles. — Martens, *Recueil des traités*, t. II, pp. 462-503.

VERSAILLEUX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Chalamont ; 398 hab.

VERSAINVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (S.) de Falaise ; 381 hab.

VERSANNE (La). Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Bourg-Argental ; 798 hab.

VERSAUGUES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial ; 408 hab.

VERSCHAFFELT (Pierre-Antoine, appelé en Italie *Pietro Fiamingo*), sculpteur et architecte flamand, né à Gand en 1710, mort à Mannheim en 1793, un des maîtres les plus célèbres du style rococo. Elève de Bouchardon à Paris, il alla en 1737 à Rome où il exécuta des bustes divers et la statue en bronze de l'*Archange Michel* qui domine le château Saint-Ange (1740). Nommé directeur de l'Académie de Mannheim, il bâtit l'arsenal, le maître-autel de l'église et orna de nombreuses statues les jardins de Schwetzingen.

VERSE (Agric.). Accident se produisant, pendant le cours de la végétation, chez les plantes herbacées (céréales, légumineuses, papavéracées, solanées, etc.) et se manifestant par une inclinaison plus ou moins prononcée des tiges vers le sol ; il est surtout redoutable chez les céréales, particulièrement lorsqu'il se produit à une époque plus éloignée de la maturité, car la nutrition de la plante est arrêtée ou, tout au moins, entravée ; le grain ne peut se remplir, il reste petit et maigre ; au contact du sol, il peut encore germer et se corrompre ; la paille perd sa belle couleur et elle est envahie par des champignons saprophytes qui achèvent de la déprécier ; enfin les mauvaises herbes (liserons, coquelicots, chardons, etc.) prennent facilement le dessus de la récolte et elles étouffent cette dernière.

La verse peut être provoquée par des causes accidentelles, telles que des orages violents qui tourbillonnent les chaumes, des pluies abondantes prolongées qui accroissent le poids de la partie supérieure des tiges, au delà de la limite d'élasticité de ces dernières (l'accroissement de poids peut atteindre un tiers, suivant I. Pierre), l'attaque de l'*Ophiobolus graminis* (maladie du piétin) conduisant à l'altération et à la destruction partielle des entre-nœuds inférieurs de la tige, etc.), mais elle est due le plus souvent à des circonstances ayant entraîné des modifications d'ordre morphologique dans la partie inférieure des chaumes : sol très riche en azote et pauvre en acide phosphorique, semis très épais empêchant la libre circulation de l'air et de la lumière, temps chaud et très humide, etc. ; les tiges s'allongent trop rapidement, leurs tissus sont gonflés d'eau et leur système fibro-vasculaire reste incomplet et insuffisamment solide pour supporter le poids de la partie aérienne. Quelques chimistes ont fait encore intervenir la pauvreté des tissus en silice ; Th. Way a même proposé l'emploi, à titre d'engrais, du silicate de chaux pour combattre cet accident, mais I. Pierre a démontré que cette explication est erronée, et que, le plus souvent, les blés versés sont aussi riches et même plus riches en silice que ceux qui sont restés debout. Les faits indiqués plus haut conduisent à conseiller, à titre préventif, contre la verse, la pratique des semailles en lignes à dose modérée, et l'emploi de fumures phosphatées dans les sols déjà riches en azote, de manière à fortifier la plante et à assurer sa résistance. Le choix de variétés résistantes à la verse s'impose encore particulièrement dans les terrains forts et très fertiles (blés à épi carré, Dattel, blé de Bordeaux, etc.). Si la végétation acquiert cependant un trop grand développement dès le début du printemps, on peut *effaner* (*effanage* ou *effoliage*) le blé en coupant à la faux ou à la faucille les extrémités des tiges les plus élevées : on arrête ainsi leur pousse et l'on permet aux talles qui les entourent de les rattraper en fortifiant leur paille et en formant tous les épis à la même hauteur ; l'effanage à la main a été quelquefois remplacé par un pâturage léger exécuté par des moutons ou par des chevaux (Alsace), mais ce remède est souvent pire que le mal. Enfin, si la verse s'est produite malgré toutes les précautions prises, il faut couper *sur le vert*, dès que le grain devient pâteux ; on conduit ensuite le grain à maturité par la mise en moyettes. J. T.

VERSE. Rivière du dép. de l'*Oise* (V. ce mot).

VERSÉ. Synonyme de *Renversé* (V. ce mot).

VERSEAU (Astron.). Constellation comprise, à la limite des deux hémisphères, entre 2° de déclinaison boréale et 26° de déclinaison australe, et entre 308° et 357° d'ascension droite. Les Egyptiens l'appelaient *messori*, et on la désigne aussi souvent sous le nom d'*aquarius*. Elle compte, d'après Gould, 276 étoiles jusques et y compris la 7e grandeur, dont 3 de troisième grandeur, 12 étoiles doubles et 8 étoiles variables. Le Verseau est, d'ailleurs, le onzième signe du *Zodiaque* (V. ce mot). Le soleil y entre dans la seconde quinzaine de janvier.

VERSECZ ou **WERSCHETZ.** Ville de Hongrie, comitat de Temes, au pied du mont Versecz, à la limite orientale de la Puszta (plaine de Hongrie), sur une branche du Theresien-Kanal ; 21.819 hab. (dont près de 8.000 Serbes). Ruines d'un vieux château. Fabriques de machines, scieries, brasseries, vignobles et commerce de vins (cognac et vins rouges réputés). — Le 11 juil. 1848, les Hongrois y ont battu les Serbes ; le 19 janv. 1849, les Autrichiens prirent la ville. Dans le voisinage, restes d'un château fort romain (à Varadia).

VERSEGHY (François), poète et grammairien hongrois, né à Szolnok le 3 avr. 1757, mort à Bude le 15 déc. 1822. Il entra dans l'ordre de Saint-Paul et devint aumônier militaire. Il embrassa avec un véritable enthousiasme les idées de la Révolution française, et traduisit la *Marseillaise*. Impliqué dans la conjuration de Martinovics (1794), il fut condamné à mort. Le roi François Ier commua sa peine en dix ans de forteresse. Sorti de prison, il devint précepteur des enfants du palatin. — Verseghy a écrit des poésies philosophiques et didactiques, des fables, des traités d'esthétique, quelques romans et plusieurs grammaires, dans lesquels il attaqua les théories de *Révai* (V. ce nom). J. K.

VERSEILLES-le-Bas. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 91 hab.

VERSEILLES-le-Haut. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 52 hab.

VERSIFICATION, proprement l'art de faire les vers, désigne plus habituellement l'étude de toutes les règles suivant lesquelles les mots sont mesurés et placés dans le vers. Elle comprend donc trois parties : 1° la *Prosodie* ; 2° la *Métrique* (V. ces mots), qui étudie la façon dont les vers sont construits et groupés entre eux ; elle passe donc en revue, d'abord, pour chaque vers, les divers éléments dont il est composé et les étudie

en détail dans toute l'histoire de la littérature ; elle détermine de quelle façon tous les vers sont employés, par exemple s'ils peuvent former des tirades sans intervention d'autres vers ou s'ils doivent s'appuyer toujours sur un autre vers; puis elle examine tous les différents types de strophes ou de poèmes à forme fixe. En résumé, si l'on peut ainsi parler, c'est la particularisation des lois générales que nous avons indiquées au mot VERS. 3° Une partie qui n'a pas encore de nom, « d'un caractère moins régulier, moins scientifique, mais plus esthétique, qui cherche à rendre compte des moyens employés par les poètes pour ajouter certaines beautés non nécessaires à leurs vers une fois construits (Vernier) ». Elle s'occupe, non pas des éléments facultatifs que j'ai signalés au mot VERS, mais de l'harmonie imitative, de la cadence, de l'assonance et de l'allitération, procédé qui, principe de l'ancienne versification germanique, n'est plus aujourd'hui qu'un ornement. C'est là une étude fort délicate, puisque tous ces effets sortent naturellement de l'âme même du poète, qui traduit les sentiments par des sons et des rythmes en rapport avec eux ; elle est aussi très difficile, et pour cette raison, et parce que notre oreille juge mal de l'harmonie des langues anciennes. Mais c'est peut-être la plus importante, car c'est elle qui nous permet le mieux de pénétrer la nature intime des rythmes, au lieu d'en connaître seulement le mécanisme extérieur. D'ailleurs l'étude de la versification est peu avancée relativement : elle piétine sur place, faute de travaux particuliers sur les différents auteurs ; elle s'en tient à des généralités, aussi bien à l'étranger qu'en France. Outre les études signalées au mot POÉSIE, on pourra consulter, pour la métrique allemande, le livre de Kaufmann, pour la métrique anglaise, celui de Wadeham. H. B.

VERSIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 683 hab. Stat. de chem. de fer.

VERSIGNY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Nanteuil-le-Haudouin ; 350 hab.

VERSION (Obstétr.). On donne le nom de version à une opération obstétricale qui a pour but de faire évoluer le fœtus dans la cavité utérine et de transformer une présentation en une autre présentation plus favorable. Ces mutations de présentation ne sont pas rares durant le cours de la grossesse. La version obstétricale imite ainsi la nature, en orientant le fœtus de façon que son expulsion devienne plus facile et moins dangereuse. La version peut s'exécuter à l'aide de deux procédés principaux : ou bien l'on se contente, la position du fœtus ayant été reconnue, de le faire évoluer en lui imprimant des mouvements à travers la paroi abdominale : c'est la version par *manœuvres externes ;* ou bien la manœuvre d'évolution s'exécute à l'aide d'une main introduite dans la cavité utérine : c'est la version par manœuvres internes. Dans ce dernier cas, la main qui reste au dehors peut faciliter par des pressions sur l'abdomen la manœuvre opérée par la main intérieure ; c'est alors la *version mixte à manœuvres combinées* ou *bipolaire*. Pratiquement les présentations définitives qu'il s'agit d'obtenir sont seulement au nombre de deux : présentation du sommet, présentation du siège. — Ce sont les deux présentations qui offrent le pronostic le plus favorable (V. ACCOUCHEMENT).

VERSOIR (Génie rur.) (V. CHARRUE).

VERSOIX. Rivière de France et de Suisse, qui sépare les deux pays (coulant entre le dép. de l'Ain et le cant. de Vaud), tributaire du lac Léman. Les sources de la Versoix sont remarquablement belles : elles jaillissent à *Divonne* (V. ce mot), au bas du mamelon (530 m.) qui couronne le château, au pied de la chaîne orientale du Jura.

VERSOIX. Ville de Suisse, cant. de Genève, fondée par un ministre de Louis XV qui voulait en faire une rivale de Genève ; 1.527 hab. Belle situation au bord du Léman et magnifiques campagnes dans les environs.

VERSOLS-ET-LAPEYRE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Camarès; 659 hab.

VERSON. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 804 hab. Stat. de chem. de fer.

VERSONNEX. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Gex, cant. de Ferney-Voltaire ; 191 hab.

VERSONNEX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Rumilly; 406 hab.

VERSOUD (Le). Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Domène ; 401 hab.

VERT (Chim. ind.). Les matières colorantes vertes peuvent, suivant leur provenance, être classées en trois groupes : celles qui ont une origine minérale, celles qui ont une origine végétale, celles qui sont constituées par les substances organiques artificielles dérivées de la houille. Les dernières sont de beaucoup et de plus en plus les plus importantes.

VERTS MINÉRAUX. — Les verts minéraux les plus employés sont formés par les sels de cuivre, de chrome et de cobalt. Le *vert de Brunswick*, employé pour la peinture, est un oxychlorure cuivrique hydraté : CuCl, 3CuO, 3HO. Quand on mouille des copeaux de cuivre avec une dissolution de chlorhydrate d'ammoniaque et qu'on abandonne le tout à l'air, les copeaux se recouvrent au bout d'un certain temps d'une croûte de couleur verte ; on détache cette croûte quand elle a atteint une épaisseur suffisante ; c'est le produit ainsi obtenu qui constitue le vert de Brunswick. Le carbonate de cuivre hydraté, CO^2, 2CuO, HO, est utilisé dans la peinture à l'huile sous le nom de vert de montagne artificiel ou encore de vert minéral. On l'obtient en précipitant un sel cuivrique, le sulfate par exemple, au moyen du carbonate de soude, à une douce température. Ce carbonate a la même composition qu'un produit naturel, la malachite, qu'on appelle encore vert de montagne et vert de Hongrie et qui, ayant une belle couleur verte et étant susceptible d'un beau poli, est très recherché pour faire des objets d'art. Les arsénites et les arséniates de cuivre comprennent un assez grand nombre de matières colorantes vertes. — Le *vert de Scheele* est un arséniate basique de cuivre de formule AsO^3, 2CuO. On prépare ce produit en précipitant du sulfate de cuivre par de l'arsénite de potasse ; la dissolution de sel cuivrique qu'on emploie contient une partie de sel pour 4 parties d'eau ; la dissolution d'arsénite de potasse est obtenue en faisant bouillir 16 parties d'eau, 2 parties de potasse et trois quarts de partie d'acide arsénieux. Le vert de Scheele est employé pour la fabrication des tissus et des papiers peints ; sa nuance est vert pomme ; il a le défaut de s'altérer facilement au contact de l'air, surtout dans les lieux humides. On augmente sa solidité en le mélangeant à d'autres substances. — Le *vert de Schweinfurt* est formé d'arsénite de cuivre et d'acétate de cuivre ; il possède une belle teinte algue marine (V. ACÉTATE, t. I, p. 360). Le vert anglais est un mélange de vert de Scheele, de sulfate de baryte et de chaux. — Le *vert minéral* est surtout composé de vert de Scheele et de céruse ; le vert perroquet, le vert suisse sont d'autres variétés du vert de Scheele. — Le *vert de Mittis*, appelé encore vert de Vienne, est un arséniate de cuivre dont la composition est à peu près représentée par la formule AsO^5, 2CuO. — Le vert Paul Véronèse est un autre arséniate de cuivre.

Les matières colorantes formées par les arsénites et les arséniates de cuivre ont malheureusement l'inconvénient d'être très toxiques. Des enfants ont été empoisonnés pour avoir sucé des étoffes teintes en vert avec ces produits. L'emploi de papiers, peints de la même façon, pour envelopper des substances alimentaires a encore causé un plus grand nombre d'accidents : aussi des ordonnances de police en interdisent-elles l'usage à tous les marchands de comestibles.

Les matières colorantes formées par les sels de chrome ont l'avantage d'être d'une innocuité parfaite ; elles remplacent avantageusement les composés arsenicaux du cuivre. Une couleur employée en peinture sous le nom de vert émeraude a été découverte il y a plus de soixante ans

par Pannetier. Cette substance, dont le procédé de préparation était tenu secret, avait une belle nuance verte, riche et solide ; malheureusement, son prix fort élevé, environ 120 fr. le kilogr., en restreignait singulièrement l'emploi. En 1859, Guignet a fait breveter un vert qui est connu aujourd'hui sous le nom de *vert Guignet* et qui a eu le plus grand succès : ce produit, d'une magnifique couleur verte, est un oxyde de chrome hydraté dont la composition correspond à peu près à Cr^2O^3, 2HO. Pour le préparer, on mélange avec de l'eau 3 parties d'acide borique et une partie de bichromate de potassium de façon à former une bouillie assez consistante, et on chauffe le tout à une température d'environ 500° dans des fours à réverbère de forme spéciale. La masse se boursoufle sous l'influence de la chaleur ; il y a dégagement de vapeur d'eau et d'oxygène, il se fait un borate double de chrome et de potassium. On retire la matière du four pendant qu'elle est encore au rouge sombre et on la plonge dans l'eau : elle se décompose en borate de potassium, qui reste dissous, et en oxyde de chrome hydraté, Cr^2O^3, 2HO, insoluble, qui se sépare ; c'est cet hydrate qui constitue le vert Guignet.

Le borate de potassium n'est pas perdu ; on en extrait l'acide borique qui y est contenu et on se sert de cet acide régénéré pour préparer de nouvelles quantités de matière colorante. A l'avantage de ne pas être toxique, le vert Guignet joint celui d'être inaltérable à l'air, à l'humidité et au soleil ; il a surtout une qualité rare : celle de garder son éclat et sa teinte aux lumières artificielles. Aussi a-t-il joui de la plus grande faveur avant le développement des colorants de la chimie organique et est-il encore fort en usage. Il est employé pour l'impression des tissus, la fabrication des papiers peints, la peinture à l'huile. Mélangé avec l'oxyde de zinc (blanc de zinc), il est utilisé dans la peinture en bâtiments ; son inaltérabilité le rend précieux pour les cabines de bains de Barèges exposées aux émanations sulfureuses. Son mélange avec l'acide picrique constitue une couleur appelée vert nature qui sert à la fabrication des papiers dont sont faites les fleurs artificielles.

Différentes couleurs ont été obtenues par l'union de l'oxyde de chrome avec des oxydes ou des sels. Ces couleurs n'ont pas en général l'éclat du vert Guignet ; mais elles ont d'autres nuances nécessaires à la peinture. Un vert turquoise découvert par Salvétat se prépare par la calcination d'un mélange en proportion convenable d'oxyde de chrome, d'albumine gélatineuse et de carbonate de cobalt. Un autre vert, nuance vert d'herbe, est constitué par de l'oxyde de chrome uni à de l'alumine.

Plusieurs couleurs vertes renferment de l'oxyde de zinc. Cet oxyde constitue une poudre blanche, fine et homogène ; il donne des couleurs qui couvrent bien ; en même temps, il permet de modifier facilement les nuances, d'obtenir à volonté des couleurs plus foncées ou plus claires. — Le *vert de Rinnmann* s'obtient en mélangeant de l'oxyde de zinc et de l'azotate de cobalt de manière à former une pâte que l'on dessèche d'abord à une température modérée et que l'on calcine ensuite au rouge sombre. L'azotate préparé est un mélange d'oxyde de zinc et d'oxyde de cobalt, 2 parties d'oxyde de zinc et 1 partie d'azotate de cobalt donnent un vert sombre ; on obtient un vert clair en prenant 4 parties d'oxyde de zinc pour une d'azotate de cobalt. Un autre vert de même nature connu, sous le nom de vert de zinc, est préparé d'une façon tout à fait analogue : on remplace seulement l'azotate de cobalt par le sulfate.

Enfin certaines couleurs vertes minérales ont une composition plus complexe. Le vert havranech s'obtient en chauffant un mélange de 4 parties de ferrocyanure de potassium, 1 partie de ferricyanure, 9 parties de ferrocyanure d'étain, 2 parties d'alun de chrome, 1 partie d'acide tartrique et 24 parties d'eau amidonnée. Cette couleur verte a été assez employée dans l'impression des tissus.

Vert-de-gris (V. Acétate et Cuivre).

Vert de Rinniann ou de Saxe (V. Cobalt).

Verts d'origine végétale. — Les couleurs vertes d'origine végétale sont peu nombreuses. Les principales sont :

1° Le *vert de Chine* qui porte encore les noms de vert de Lo-Kao et d'indigo vert de Chine. On le prépare avec les fruits du *Rhamnus utilis* et du *Rhamnus chloropherus*, nerpruns qu'on trouve en Chine. On a pu avec cette substance obtenir sur velours et sur soie de belles teintes appelées vert Vénus et vert Azof. — 2° Le *vert de chlorophylle*. La chlorophylle est la substance qui colore en vert les parties des végétaux exposées à la lumière. On a pu préparer avec cette substance une couleur employée pour teindre le coton, la laine et la soie. Les nuances obtenues ne présentent pas une grande solidité. — 3° Le *vert de vessie* ou *vert de sève*. Cette couleur est extraite des fruits d'un nerprun, le *Rhamnus catharticus*. Pour la préparer, on fait avec ces fruits bien mûrs une bouillie qu'on laisse fermenter pendant une semaine environ ; on presse ensuite la bouillie de façon à en exprimer complètement le jus. Le liquide obtenu est additionné d'eau de chaux et de gomme arabique : 250 gr. d'eau de chaux saturée et 32 gr. de gomme arabique pour un litre de liquide ; on concentre le mélange à une douce température ; quand il est semi-solide, on le fait couler dans des vessies de porc où il achève de perdre son eau.

Matières colorantes artificielles. — Les plus importantes parmi les matières colorantes vertes sont de beaucoup, comme pour les autres matières colorantes, celles qui sont formées par les substances organiques artificielles qui dérivent de la houille. Ces matières colorantes sont très nombreuses, et elles le deviennent chaque jour davantage. Parmi les couleurs polyazoïques, on trouve : Le *vert diamine B* dont le nom scientifique est le diphényle bisazophénol paranitro-benzène azoamidonaphtol 1-8 disulfonate de sodium 3-6. Ce corps s'obtient en faisant agir le tétrazodiphényle sur du phénol en solution alcaline, puis sur le composé obtenu au moyen du diazo de la paranitraniline diazotée et de l'amidonaphtol disulfoné. C'est une poudre vert foncé qui donne avec l'eau une solution vert jaunâtre ; la solution dans l'acide chlorhydrique est violette et, dans les alcalis, jaune sale. On emploie cette couleur pour la teinture des pièces de coton ou des pièces mi-soie ; elle est assez solide aux alcalis ; elle l'est beaucoup moins aux acides et résiste mal à l'action de la lumière.

Parmi les matières colorantes nitrosées : la *chlorine*, appelée aussi vert solide, vert foncé, vert d'Alsace, vert russe, et dont le nom scientifique est benzoquinone dioxime. On la prépare en faisant agir l'acide azoteux sur la résorcine. C'est une poudre cristalline vert jaunâtre, peu soluble dans l'eau qu'elle colore en brun, donnant avec les alcalis une solution jaune brun. On l'emploie pour la teinture du coton mordancé au fer ; elle résiste assez bien au lavage et à la lumière. La *gambine R* ou vert d'Alsace *J* qui a pour nom chimique naphtoquinone β oxime. Elle s'obtient par l'action d'une solution d'azotite de sodium sur une solution d'α naphtol dans l'alcool bouillant en présence du chlorure de zinc. Elle est constituée par des aiguilles vert jaunâtre, fondant à 152°, peu solubles dans l'eau qu'elles colorent en jaune sale, donnant avec les alcalis une dissolution jaune brun. On l'emploie pour teindre la laine mordancée au sulfate de fer et à l'acide oxalique ; elle donne des nuances plus jaunes que la chlorine ; la teinture obtenue résiste bien à l'action de la lumière. La *gambine G* ou vert d'Alsace B, qui est la naphtoquinone α oxime. On l'obtient en faisant agir l'azotite de sodium sur une solution alcoolique bouillant de naphtol β en présence de chlorure

de zinc. Elle a l'aspect d'une pâte vert olive, elle est peu soluble dans l'eau qu'elle colore en jaune sale, et elle donne dans les alcalis une dissolution fluorescente jaunâtre. Elle donne sur la laine mordancée au fer des nuances plus sombres que la gambine R et présente, comme elle, une bonne solidité. Le *vert naphtol B*, qui est le sel ferreux de la naphto- quinone α oxime β sulfonate de sodium. On le prépare en faisant agir l'acide azoteux sur le naphtol β sulfonique, faisant agir ensuite le perchlorure de fer sur le composé obtenu, dissolvant dans la soude et faisant cristalliser dans l'alcool. C'est une poudre vert foncé, qui donne avec l'eau une solution vert jaunâtre, avec les alcalis une solution vert bleuâtre. Elle teint directement la laine en vert foncé et résiste bien à l'action de la lumière.

Parmi les couleurs dérivées de l'anthracène : le *vert d'alizarine S* qui est la trioxyanthraquinone quinoléine sulfonée. Cette matière colorante s'obtient en traitant le bleu vert d'alizarine par l'acide sulfurique à la température de 66°. Elle donne dans l'eau une solution brun verdâtre, et dans les alcalis une solution violette. Elle teint en bleu verdâtre la laine et le coton mordancé au chrome. La couleur résiste assez bien au savonnage et à la lumière. Le *vert d'alizarine S* en pâte qui est le dioxyanthraquinonequinoléine α. On le prépare en faisant réagir l'acide sulfurique et la glycérine sur l'α nitroalizarine. Il forme une pâte vert sale qui donne dans l'eau une solution vert bleuâtre, dans l'acide chlorhydrique une solution bleu rouge, dans les alcalis une solution bleue. Il teint en vert sale le coton mordancé au chrome, en vert bleu le coton mordancé au nickel.

Parmi les matières colorantes amidées dérivées du triphénylméthane : le *vert malachite* qui est l'oxalate de l'oxaléine du tétraméthyldiparaamidotriphénylcarbinol ; le *vert Victoria* qui, est le chlorozincate de la même base ; le *vert nouveau GS*, qui en est le sulfate. La base de ces différents sels s'obtient en condensant la diméthylaniline avec la benzaldéhyde et oxydant par le bioxyde de plomb. L'oxalate est constitué par des cristaux qui ont la forme de lamelles ; le chlorozincate est en cristaux prismatiques ; le sulfate est une poudre vert sombre. Les trois sels donnent dans l'eau une solution vert bleuâtre, dans l'acide chlorhydrique une solution brun rouge ; avec les alcalis ils donnent un précipité vert sale. On les emploie pour teindre en vert la soie et le coton. Les couleurs obtenues résistent assez mal à l'action de la lumière. Le *vert éthyle*, qui est le sulfate du tétréthyldiparaamidotriphénylcarbinol. Ce corps se présente sous forme de petits cristaux verts, donnant dans l'eau une solution vert bleu, dans les alcalis une solution verte, dans l'acide chlorhydrique une solution rouge brun. Il teint la soie et le coton mordancé au tannin : la nuance obtenue est plus jaune que celle du vert malachite. Il est, comme le vert malachite, peu solide à la lumière.

Le *vert de Guinée* qui est le diparadiéthyldibenzyle diamidodiphénylcarbinol disulfonate de sodium. On peut le préparer en condensant l'éthylbenzylaniline avec la benzaldéhyde, sulfonant et oxydant. C'est une poudre vert sombre soluble dans l'eau qu'elle colore en brun, et dans l'acide chlorhydrique qu'elle colore en jaune brun. Elle est employée pour teindre la laine et la soie ; elle résiste mal à la lumière et au lavage.

Le *vert solide extra bleuâtre* qui est le paratétraméthyldiamidodibenzylmétamidotriphénylcarbinol trisulfonate de sodium. C'est une poudre cristalline vert bleuâtre, donnant dans l'eau une solution de même couleur, dans l'acide chlorhydrique une solution vert jaunâtre, insoluble dans les alcalis. On l'emploie surtout pour teindre la laine.

Le *vert méthyle* appelé aussi vert lumière, vert étincelle, vert de Paris, vert solide et qui est l'iodométhylate de penta et hexaméthylpararosaniline. On le prépare par action du chlorure ou de l'iodure de méthyle sur le violet de méthyle. Il a l'aspect d'une poudre cristalline verte donnant dans l'eau une solution vert bleu, dans l'acide chlorhydrique une solution jaune rougeâtre ; il est décoloré par les alcalis. Il est employé pour teindre la soie ; son peu de solidité à la lumière a beaucoup restreint son emploi.

Le *vert à l'iode* appelé aussi vert lumière et vert Metternich et qui est l'iodométhylate de tétraméthylméthylrosaniline. Il s'obtient par l'action de l'iodure de méthyle sur la rosaniline ordinaire. Il est presque complètement abandonné.

Le *vert de Paris* qu'on obtient en oxydant la benzyaniline et qui n'est presque plus employé.

Parmi les matières colorantes dérivées des phtaléines : la céruléine qu'on appelle encore vert d'alizarine et vert d'anthracène. Cette couleur peut être préparée par l'action de l'acide sulfurique sur la galléine à une température voisine de 200°. Elle a une teinte vert foncé ; elle se dissout dans l'eau et dans les alcalis en donnant un liquide vert olive. On s'en sert pour teindre en vert olive la laine mordancée au chrome. La couleur obtenue présente une grande solidité.

Parmi les matières colorantes dérivées des thiazines : le *vert méthylène GB*, que l'on peut obtenir en faisant agir sur une solution de bleu méthylène un mélange d'acide sulfurique et d'azotite de soude. C'est une poudre vert foncé soluble dans l'eau, les acides et les alcalis ; la solution dans l'eau est vert bleu, dans l'acide chlorhydrique vert jaune, dans les alcalis gris bleu. On l'emploie pour teindre le coton ; la teinture résiste mal à l'action de la lumière.

Parmi les matières colorantes dérivées des oxazines : le *vert gallanilique* qui est le sel ammoniacal de la diméthylbenzoxazone carboxylée dianilidée, sulfonée, nitrée. La nuance de cette couleur est vert bleu ; la solution dans l'eau est vert bleu ; dans les alcalis, violacée ; l'acide chlorhydrique donne un précipité noir. On emploie cette substance pour teindre la laine et le coton en vert bleu ; la couleur obtenue est solide.

Parmi les couleurs dérivées des azines : le *vert azine* qui est le chlorhydrate d'anilidonaphtodiméthylbenzoïnduline. On peut le préparer par l'action de la diphényle naphtylène diamine 26 sur le chlorhydrate de nitrosodiméthylaniline. C'est une poudre noir foncé donnant dans l'eau une solution bleue que les alcalis précipitent en bleu noir et l'acide chlorhydrique en bleu vert. Cette substance sert à teindre en vert bleu le coton mordancé au tannin ; la couleur obtenue est solide.

Citons encore le *vert italien* dont la composition n'est pas connue. Cette substance s'obtient en produisant un mélange de sulfate de cuivre, de soude et de soufre et faisant agir à chaud ce mélange sur du paranitrophénol. Elle a une couleur vert très foncé ; elle donne dans l'eau une solution verte que les alcalis ne modifient pas, mais où l'acide chlorhydrique détermine la formation d'un précipité noir. On s'en sert pour teindre le coton en vert sombre ; la couleur obtenue est solide.

A. BOUZAT.

VERT (Cap). Promontoire du Sénégal, le point le plus oriental de la côte d'Afrique, couvert d'une végétation à laquelle il doit son nom et dominé par deux mornes appelés les Deux Mamelles. La presqu'île du Cap Vert (34 kil.) a dans son ensemble une forme triangulaire : la pointe des Alonadrès est tournée vers le S.-E., et la base du triangle a 14 kil. de large sous le méridien de Rufisque. La côte N. offre deux petites baies, dont la plus considérable est la baie d'Yof. La côte S. descend ensuite vers le S.-E. jusqu'au cap Manuel (roche basaltique haute de 40 m.), puis remonte au Nord en enveloppant le golfe de Gorée. Sur le rivage E. de la presqu'île terminale, au fond d'une baie, est situé Dakar, le meilleur port du Sénégal ; en face est l'île de Gorée, qui fut longtemps l'établissement français important de cette région. La

presqu'île est couverte de villages (Yolofs ou Sérères). Le chemin de fer de Saint-Louis à Dakar longe la côte S., de Rufisque à Dakar. — Hannon doubla le cap Vert dans son expédition et lui donna le nom de *Hesperon Kéras* (Corne de l'Ouest) ; le Portugais Denis Hernandez le doubla de nouveau en 1446.

VERT. Rivière de France (V. Pyrénées [Basses-] et Lot [Dép.]).

VERT (Le). Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 303 hab.

VERT. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Labrit ; 640 hab.

VERT. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes ; 335 hab.

VERT-en-Drouais. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Dreux ; 603 hab.

VERT-la-Gravelle. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus ; 374 hab.

VERT-le-Grand. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon ; 721 hab.

VERT-le-Petit. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon ; 770 hab. Poudrerie du Bouchet.

VERT-Saint-Denis. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (N.) de Melun ; 654 hab.

VERTAIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes ; 1.052 hab.

VERTAIZON. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand ; 1.906 hab. (1.769 aggl.). Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Eglise du XIIIe siècle.

VERTAMBOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux ; 186 hab.

VERTAULT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes ; 201 hab.

VERTÉBRAL. *Artère vertébrale.* Naît de la sous-clavière, s'engage dans le canal transversaire, traverse le trou occipital et s'anastomose avec celle du côté opposé pour constituer un tronc commun, le *tronc basilaire.* — *Canal vertébral.* Conduit qui règne le long de la colonne vertébrale, depuis le trou occipital jusqu'au canal sacré qui n'en est que la terminaison. Il est formé par la série des trous des vertèbres et des disques intervertébraux et limité par conséquent en avant par le corps des vertèbres, en arrière et sur les côtes par l'arc dorsal de la vertèbre (masses latérales et lames vertébrales). Il contient la moelle avec ses enveloppes méningiennes, les artères spinales antérieure et postérieure et les sinus veineux vertébraux. — *Colonne vertébrale.* L'ensemble de toutes les vertèbres qui, par leur superposition donnent naissance à une colonne dorsale qui soutient la tête et vient s'appuyer sur le bassin. — *Gouttières vertébrales.* Ce sont deux longues gouttières situées de chaque côté de la face dorsale de la colonne et limitées par les apophyses épineuses, les apophyses transverses et les lames vertébrales. — *Nerf vertébral.* Vient du ganglion cervical inférieur du lymphatique, s'engage avec l'artère vertébrale dans le canal transversaire, s'anastomose, en passant, avec les trois derniers nerfs cervicaux, et, après être entré dans le crâne avec l'artère vertébrale et avoir suivi le tronc basilaire, va s'anastomoser à la surface des artères cérébrales avec des rameaux intracraniens du ganglion cervical supérieur sur l'artère carotide interne.

VERTÈBRE. I. Anatomie. — Nom donné à chacun des os qui composent la colonne vertébrale. Ce sont des os courts, épais, légers et celluleux, placés les uns au-dessus des autres et séparés les uns des autres par des fibro-cartilages. La forme de ces os n'est pas identique dans toutes les régions. C'est pour cette raison qu'on les a divisées en vertèbres cervicales (7), dorsales (12), lombaires (5). De plus le sacrum et le coccyx sont eux-mêmes composés de vertèbres, 5 pour le sacrum et 4 pour le coccyx, en tout 33 vertèbres — dans l'espèce humaine. La première porte le nom d'atlas, la seconde celui d'axis. On distingue à chaque vertèbre : 1° un corps (*centrum*) qui en occupe la partie antérieure ; 2° un trou, le trou vertébral, au centre ; 3° une apophyse, apophyse épineuse en arrière ; 4° latéralement, une masse apophysaire, avec des apophyses transverses et des apophyses articulaires, deux supérieures, deux inférieures destinées à s'articuler avec les apophyses correspondantes des vertèbres voisines, et, plus en arrière, entre les masses apophysaires et l'apophyse épineuse, une lame rectangulaire, les lames des vertèbres. A la réunion des lames et des masses apophysaires avec le corps, il y a une échancrure sur les deux faces de la vertèbre. Ces échancrures, en s'opposant aux échancrures voisines, constituent les trous de conjugaison. Le trou vertébral est triangulaire et grand dans les vertèbres cervicales, rond dans les vertèbres dorsales, triangulaires et équilatéraux dans les vertèbres lombaires. — *Vertèbre type.* La vertèbre type comprend un corps ou centrum, traversé au début par la corde dorsale ; un anneau dorsal ou arc neural avec la neurépine (apophyse épineuse), un anneau ventral, arc hémal (ou viscéral), avec l'hémépine (sternum). C. D.

II. Pathologie. — Parmi les affections vertébrales, il convient de distinguer les affections organiques, intéressant la colonne vertébrale ou les articulations des vertèbres, des lésions traumatiques concernant plus particulièrement les vertèbres elles-mêmes. Sans insister sur les affections organiques de nature rhumatismale, rachitique ou tuberculeuse, décrites ailleurs, signalons simplement les lésions où l'on rencontre des déformations vertébrales, comme la tuberculose vertébrale ou *mal de Pott*, syndrome clinique spécial, surtout caractérisé par une gibbosité, accompagnée de paraplégie ou d'abcès par congestion ; le *mal vertébral sous-occipital*, constitué par des lésions tuberculeuses des articulations des deux premières vertèbres ; l'*ostéomyélite* ou inflammation des os du rachis avec abcès sous-périostaux ; les *déviations* rachitiques ou scoliotiques de la colonne vertébrale, etc. Nous nous occuperons ici des lésions traumatiques des vertèbres en particulier ; les principales sont : l'entorse et le diastasis, les luxations et les fractures.

L'*entorse* des vertèbres est plus fréquente à la région cervicale qu'à la région lombaire, où elle est connue sous le nom de *tour de reins ;* très rare à la région dorsale qui est moins mobile. On la distingue du *diastasis*, en ce que dans l'entorse les fibres musculaires et ligamenteuses sont simplement distendues, partiellement déchirées, sans déplacement des vertèbres, tandis que dans le diastasis, il y a une disjonction des surfaces articulaires et les ligaments sont rompus. Ces lésions résultent de violences extérieures, coups, chocs, chutes, efforts et mouvements brusques, flexion forcée du rachis. Comme symptômes, on note une vive douleur, de la gêne des mouvements, de la contracture musculaire, parfois des phénomènes médullaires de contusion ou de compression.

Les *luxations* traumatiques sont rares, mais elles ne constituent pas toujours simplement une complication des fractures du rachis. Celles de l'atlas sur l'occipital, très rares, déterminent la mort ; celles de l'axis sur l'atlas sont souvent compliquées de fractures de l'apophyse odontoïde ; dans ces luxations, il y a flexion de la tête en avant, dépression notable sur la nuque et saillie osseuse au fond de la gorge. La douleur est assez vive et peut être calmée par des ventouses scarifiées. La réduction ne pourra être tentée que lorsqu'il n'existe pas de signe de compression médullaire. La guérison sera obtenue par le repos et l'immobilisation dans un appareil plâtré. Les luxations de la région dorso-lombaire coexistent d'ordinaire avec les fractures.

Les *fractures* des vertèbres, plus fréquentes chez l'homme adulte, résultent souvent de traumatismes violents ou de chutes sur le dos ou sur les pieds. La région dorso-lombaire est le plus fréquemment atteinte ; et de toutes les parties de la vertèbre, c'est l'apophyse épi-

neuse qui se brise le plus facilement. La mobilité de cette dernière peut suffire à poser le diagnostic. Dans la fracture des corps vertébraux, souvent de cause indirecte, la partie supérieure du rachis s'incline en avant, et le trait de fracture est transversal. La douleur locale est accentuée, elle s'exagère à la pression ou par les mouvements. Presque toujours on note une paralysie des régions dont les nerfs prennent leur origine au-dessous de la fracture. La fracture peut se compliquer de luxation et être accompagnée de troubles viscéraux, gêne de la respiration, suffocation, paralysie intestinale, qui assombrissent le pronostic, d'autant plus que la fracture est située plus haut. On a observé ainsi des déchirures de la plèvre ou du péritoine, des méninges ou de la moelle. En l'absence de déformation, la douleur localisée en un point du rachis permettra le diagnostic. Le traitement de ces fractures consiste dans l'immobilisation en bonne position. La guérison ne pourra guère être tentée en raison des accidents auxquels elle expose. Le malade est étendu dans une gouttière de Bonnet et doit conserver la position horizontale jusqu'à la consolidation des fragments osseux. On surveillera l'état général et les complications pouvant survenir à la suite des lésions de la moelle ; on fera le cathétérisme contre la rétention d'urine et on rétablira les fonctions neuro-musculaires au moyen de l'électricité.

VERTÉBRÉS (Zool.). Embranchement du règne animal comprenant les Animaux les plus élevés en organisation et l'Homme lui-même. Ce sont des Animaux à symétrie bilatérale pourvus d'un squelette interne cartilagineux ou osseux, et alors articulé, constituant une colonne vertébrale et présentant : 1° des appendices dorsaux (arcs vertébraux supérieurs), qui limitent une cavité contenant la moelle épinière et l'encéphale ; 2° des appendices ventraux (côtes), constituant une cavité renfermant les organes de la vie de nutrition ; 3° enfin des appendices, qui peuvent manquer complètement, et qui constituent au plus deux paires de membres. — La présence d'une *colonne vertébrale* est le caractère essentiel des Vertébrés. Chez les Vertébrés primitifs, par exemple chez l'*Amphioxus* (V. ce mot), cette colonne n'est représentée que par la *notocorde* ou *corde dorsale*, non segmentée ; chez les Poissons cartilagineux (Cyclostomes), on trouve des rudiments cartilagineux d'arcs vertébraux qui entourent et protègent la moelle épinière et donnent insertion aux muscles ; chez les Poissons osseux et tous les autres Vertébrés, il se développe autour de la corde dorsale cartilagineuse de véritables *corps vertébraux* ou *vertèbres osseuses* qui s'articulent les unes avec les autres. — On peut diviser les Vertébrés en Acraniens, ne comprenant à l'époque actuelle que l'*Amphioxus*, et en Craniotes comprenant les cinq classes des *Poissons*, *Amphibiens*, *Reptiles*, *Oiseaux* et *Mammifères* (V. ces mots, où l'organisation des animaux de chaque classe est exposée avec détail ; pour le développement, V. Œuf et Embryologie). — Chez tous les Vertébrés actuels, à l'exception de l'*Amphioxus*, la colonne vertébrale se termine en avant par un renflement appelé *crâne* et qui renferme l'encéphale. La *théorie vertébrale du crâne*, esquissée par Gœthe et Oken, est aujourd'hui abandonnée, l'embryogénie seule pouvant montrer comment se développe le squelette céphalique (V. Crâne, Vertèbre et Squelette). — L'origine des Vertébrés est encore très obscure ; cependant les rapports morphologiques qui unissent l'*Amphioxus* avec la larve ou *têtard* des Ascidies (V. Tuniciers), ont depuis longtemps fixé l'attention des naturalistes, mais la paléontologie ne nous apprend rien à cet égard, les restes des Vertébrés primitifs, à notocorde molle, ayant vraisemblablement échappés à la fossilisation. E. Trouessart.

VERTEILLAC. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Ribérac ; 1.054 hab. Stat. de chem. de fer.

VÉRTESI (Arnold), romancier hongrois, né à Eger le 16 août 1836. Il est, après Jókai, l'écrivain le plus fécond de la Hongrie contemporaine. Il excelle surtout dans la nouvelle et en a déjà publié plus de mille. Sa conception pessimiste éclate surtout dans la série de *Nouvelles des suicidés*. L'*Ecole de la misère*, les *Carrières manquées*, *Un Brillant parti* nous montrent les nouvelles couches qui, après 1867, veulent arriver aux emplois de l'Etat sans aucun mérite et sont amèrement déçues.

VERTEUIL. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec ; 965 hab. Château des XVe et XVIe siècles.

VERTEUIL. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Castelmoron ; 907 hab.

VERTHEMEX. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Yenne ; 336 hab.

VERTHEUIL. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Lesparre, cant. de Pauillac ; 1.160 hab.

VERTICAL. On dit qu'une ligne droite est *verticale* lorsqu'elle est perpendiculaire au plan de l'horizon ou, ce qui revient au même, à la surface des eaux tranquilles. La verticale en un point se confond avec la direction de la pesanteur en ce point ; comme elle, elle aboutit au centre de la Terre, et l'image en est donnée par le fil à plomb ou encore par la trace du centre de gravité d'une pierre qui tombe. En astronomie, on appelle *point vertical* le zénith, et le *vertical* d'un lieu est le grand cercle de la sphère céleste qui passe, d'une part, par le zénith et le nadir, autrement dit par la verticale du lieu, d'autre part, par un point quelconque de l'horizon. Le vertical perpendiculaire au méridien est dit le *premier vertical*. Il détermine sur l'horizon la direction est-ouest et, en navigation, on a parfois besoin de résoudre l'un des deux problèmes suivants : 1° calculer l'instant du passage d'un astre au premier vertical ; 2° calculer la hauteur d'un astre au moment de son passage au premier vertical.

Projection verticale (V. Projection).

VERTICILLE (Bot.). L'ensemble des feuilles insérées à la même hauteur porte le nom de *verticille*. Le verticille le plus simple est composé de deux feuilles situées l'une en face de l'autre. Dans ce cas, les feuilles sont dites *opposées*. Si le verticille a trois feuilles, celles-ci sont dites *ternées*. Ces mêmes qualificatifs s'appliquent aux branches. Les pièces florales sont généralement disposées en *verticilles*. W. R.

VERTIGE (Pathol.). Le vertige constitue un trouble pathologique dans lequel il semble au malade que les objets extérieurs sont animés de mouvements et tournent autour de lui, et que son propre corps se déplace dans le même sens. Le patient éprouve une sensation d'instabilité qui lui rend la station debout difficile : le sol lui paraît osciller sous les pieds. Il est comme étourdi ; sa démarche est titubante ; il craint de tomber, et cette hésitation peut amener une chute s'il n'est pas retenu. Ces deux éléments, sensation de fausse orientation avec perte d'équilibre, angoisse profonde concomitante, sont constants. La volonté est affaiblie, mais le malade garde sa connaissance ; il a conscience de son état ; c'est là un signe qui différencie le vertige du petit mal épileptique avec lequel on pourrait le confondre. Outre ce malaise général, il peut y avoir des troubles du côté de la vue (éblouissements, diplopie, nystagmus), de l'ouïe (bourdonnements), de l'estomac (nausées, vomissements), du cœur (angoisse précordiale, palpitations, syncope).

Le vertige paraît résulter d'une perturbation de l'innervation céphalique, presque toujours d'origine périphérique. Il est souvent *visuel* ; ainsi, lorsque l'on regarde en bas d'un lieu élevé, ou chez des malades cherchant à fixer un objet. La vision peut rester nette, avec tournoiement apparent des objets, ou être obscurcie (vertige *ténébreux*), et dans ce cas les objets paraissent nébuleux et confus dans l'espace, et le regard devient incertain. — Le vertige d'origine *auriculaire* se produit sous l'influence d'une sensation auditive subjective (bruit, sifflement). Chez les sujets atteints d'une affection de l'oreille, il constitue le vertige otopathique ou *maladie de Mé-*

nière. Celle-ci peut être primitive et survenir après un refroidissement, un choc ou un traumatisme, ou secondaire au cours des lésions de l'oreille interne, des otites, ou des maladies générales ayant quelque retentissement sur l'oreille (tabès, méningite cérébro-spinale), et dans les cas où il se produit une augmentation de pression intra-labyrinthique. Ce vertige existe d'une façon continue, et ses symptômes ne disparaissent qu'avec la maladie qui les a déterminés. On a attribué le vertige de Ménière à une altération des canaux semi-circulaires, ce qui expliquerait en partie les mouvements de rotation. En tout cas, la sensation vertigineuse constitue un fait de localisation cérébrale.

La maladie de Ménière débute par des bourdonnements d'oreille, un sifflement caractéristique ; puis viennent les crises vertigineuses, séparées par des périodes de calme, de plus en plus rapprochées et paroxystiques. Le malade, anxieux, est couvert d'une sueur froide ; il se cramponne aux objets qui l'entourent, perd l'équilibre et tombe. Sa chute a lieu toujours en avant et du côté de l'oreille malade. Le malade peut raconter ses sensations et se relève en conservant une diminution de l'ouïe. La crise se termine parfois par des nausées et des vomissements.

On rencontre le vertige dans quelques maladies de l'estomac, soit à la suite d'un trouble fonctionnel, soit dans l'abstinence ou l'inanition ou même dans l'indigestion. Il est fréquent dans les gastralgies et les dyspepsies avec atonie gastro-intestinale. Dans le vertige produit à jeun, l'ingestion d'aliments empêchera le malade de fléchir sur ses jambes. On ne confondra pas le vertige gastrique avec celui qui est symptomatique d'une lésion cérébrale : dans les deux cas, il y a des vomissements, mais ceux-ci ne persistent pas aussi longtemps chez les dyspeptiques. Le vertige est un des signes précurseurs de l'épilepsie, et il est une des manifestations observées dans les cas de tumeurs, de congestion, d'hémorragie cérébrale ou de paralysie générale.

Nous n'insisterons pas davantage sur les vertiges laryngé, hystérique, neurasthénique, mental, arthritique, traumatique, etc., ou de l'helminthiase, du mal de mer, de l'insolation. Ces accidents vertigineux sont dus aux différentes causes qui déterminent les affections générales dont ils dépendent, mais ces causes agissent ici sur l'encéphale. Il en est ainsi dans beaucoup d'intoxications, urémie, saturnisme, oxyde de carbone, méphitisme, chloroforme, quinine, opium, etc.

Le vertige étant essentiellement subjectif, il importe de bien préciser l'interrogatoire du malade, pour formuler le diagnostic. Comme phénomènes objectifs, on a les déviations de la marche et la chute. On examinera les fonctions auriculaires et on recherchera les causes générales (neurasthénie, arthritisme) ; on écartera les troubles moteurs ou sensoriels analogues. Enfin le retour de la connaissance et du mouvement distinguera le vertige de la crise épileptique. Le pronostic dépend de la cause déterminante. Dans le vertige simple, les sensations illusoires peuvent être passagères ; en cas de troubles viscéraux, la sensation vertigineuse subit les mêmes alternatives d'amélioration. Le vertige auditif peut durer longtemps, d'une façon continue, et persiste même quand le malade est couché. Le malade est en outre exposé aux accidents traumatiques résultant d'une chute.

C'est à la médication bromurée qu'on a le plus souvent recours pour combattre les accidents vertigineux. Le traitement varie d'ailleurs suivant la nature ou les causes du vertige. Pendant les accès, le patient doit rester immobile, plutôt dans le décubitus dorsal. Le vertige oculaire peut disparaître par l'occlusion des yeux ; les vertiges gastriques, toxiques ou de causes internes sont atténués par l'ouverture des yeux et le fonctionnement des sens de contrôle. Le sulfate de quinine modifie les bruits subjectifs et sert dans les cas où l'audition n'est pas lésée. Toutefois, dans le vertige de Ménière, il est donné à haute dose, par périodes séparées par des intervalles de repos. En principe, on appliquera à chaque espèce de vertige le traitement indiqué pour l'affection générale dont il relève : strychnine, quassine, eaux bicarbonatées, dans le vertige gastrique ; toniques, chez les anémiques ; salicylate de soude chez les arthritiques ; bromure de sodium chez les épileptiques ; extrait de belladone dans le vertige oculaire ; saignée et drastiques, dans le vertige congestif, etc. Enfin, dans le vertige du mal de mer, on combat les nausées et les vomissements par le port d'une ceinture, la position horizontale et les reconstituants. Dr V.-Lucien HAHN.

VERTIGE LARYNGÉ (V. GLOTTE).

VERTILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines ; 218 hab.

VERTOLAYE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert, cant. d'Olliergues ; 764 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Tissage de toiles et de soieries.

VERTON. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil ; 889 hab.

VERTOT (René-Aubert de), écrivain français, né au château de Benetot (pays de Caux) le 25 nov. 1655, mort à Paris le 15 juin 1735. Après avoir fait ses études chez les jésuites, à Rouen, il entra au séminaire. Au bout de deux ans, il fit secrètement profession chez les capucins d'Argentan (1671). En 1675, épuisé par ses austérités, il consentit, sur les sollicitations des siens, à passer dans l'ordre des prémontrés. L'abbé Colbert, général de l'ordre, le remarqua bientôt, le prit pour secrétaire et lui donna, en 1683, le prieuré de Joyenval. Ce don ayant excité des jalousies, il y renonça, se retira dans la modeste cure de Croissy-la-Garenne et s'y livra en paix à son goût pour l'étude. Plus tard, en 1693, il fut pourvu de la cure de Fréville et, en 1695, de celle de Saint-Paer. Son premier ouvrage, *Histoire de la conjuration de Portugal*, lui valut les éloges de Bossuet et de Mme de Sévigné ; son *Histoire des révolutions de Suède* eut cinq éditions et le fit entrer à l'Académie des inscriptions. En 1703, il revint s'établir à Paris pour n'en plus sortir. Il semble qu'à la fin de sa vie, il se soit épris de Mlle de Launay, la future Mme de Staal. Il mourut, presque octogénaire, au Palais-Royal. Ses principaux ouvrages sont : *Traité historique de la mouvance de Bretagne* (1710) ; *les Révolutions romaines* (1719) ; *l'Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1726) ; *Origine de la grandeur de la cour de Rome et de la nomination aux évêchés et aux abbayes de France*, ouvrage paru après sa mort en 1735 ; un recueil des *Œuvres choisies* de Vertot a été publié à Paris, en 1819.

BIBL. : DE BOZE, *Eloges*. — VILLEMAIN, *Tableau du* XVIIIe *siècle*. — NISARD, *Histoire de la littérature française*.

VERTOU (*Vertavum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes ; 5.321 hab. (844 aggl.). Stat. de la ligne de Nantes à Bordeaux. Dans une situation pittoresque, au sommet et sur la pente d'une petite colline dominant la rive dr. de la Sèvre-Nantaise. Elève de bestiaux ; vins blancs, salaisons et fabriques de conserves alimentaires. — Menhirs aux environs, notamment celui de la *Haute-Lande*. Vertou est célèbre par une abbaye bénédictine fondée vers 570 par saint Martin, dit de Vertou ; l'église paroissiale actuelle, seul reste de ce monastère, est en partie moderne, de style gothique, surmontée au-dessus de la façade d'une élégante flèche, en partie du XIe siècle par sa riche façade, l'abside et les croisillons. Ch. DEL.

BIBL. : L'abbé AUBER, *Histoire de saint Martin de Vertou* ; Poitiers, 1869. — MARIONNEAU, *Collection archéolog. du cant. de Vertou*, 1878.

VERTPRÉ (Jenny), actrice française née à Bordeaux en 1797, morte à Paris en 1865. Fille d'un maître de ballet, *Botte*, surnommé Vertpré, elle parut à cinq ans sur le théâtre, figura sur diverses scènes parisiennes, alla jouer en Russie, fut ramenée pendant la retraite de la grande armée dans un fourgon d'artillerie, devint célèbre à Paris par sa création de la *Pie voleuse*, mélodrame de

Daubigny qui eut un immense succès, puis de *Riquet à la houppe;* la petite actrice était idolâtrée des Parisiens pour sa grâce espiègle, étourdie et impertinente. En 1824 elle épousa Carmouche ; Scribe en fit bientôt une de ses interprètes favorites ; elle alla diriger pendant quelque temps à Londres le théâtre Saint-James. Revenue à Paris en 1837, la maladie l'obligea à quitter la scène.

VERTRIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 547 hab.

VERTS (Faction des) (Hist. byzant.) (V. Cirque).

VERTU. I. Philosophie. — La théorie de la vertu n'a pas conservé dans la morale moderne l'importance capitale que lui assignait la morale antique : on a pu même prétendre de nos jours que le mot de vertu était de plus en plus délaissé par l'usage. Au lieu de déterminer un à un les différents devoirs, comme nous le faisons aujourd'hui en morale pratique, les moralistes anciens, dont la méthode était, ce semble, plus synthétique que la nôtre, dressaient pour ainsi dire, en pied, le portrait du sage, c.-à-d. de l'homme vertueux par excellence ; et c'est au sujet des conditions fondamentales de la vertu qu'ils discutaient les principaux problèmes étudiés par nous dans la morale théorique. La question de la vertu était donc pour eux le point central de la morale. Bien que le traité de morale de Cicéron porte le titre *De officiis* (des devoirs), il ne traite en réalité que de la vertu, et ses divisions correspondent moins aux différentes espèces de devoirs (envers soi-même, envers autrui, envers Dieu) qu'aux différentes espèces de vertus (prudence ou sagesse, justice, courage, tempérance). Si nous passons en revue les différentes définitions de la vertu données par les principaux philosophes anciens, nous verrons que ces définitions résument et caractérisent tour à tour les doctrines morales de chacun d'entre eux. Ainsi, pour Socrate, la vertu, c'est la connaissance ou même la *science* du bien, tandis que le vice en est l'ignorance. Les actions de l'homme étant la conséquence nécessaire de ses pensées, il se porte naturellement vers ce qu'il croit être le meilleur. Il ne fait donc le mal que parce qu'il se trompe. Toute faute vient d'une erreur ; toute erreur a pour cause l'ignorance. « Nul n'est méchant volontairement ». D'où il suit que la vertu est identique à la science et peut être enseignée comme elle. La sagesse est la première de toutes les vertus ou plutôt elle est la vertu même, et le courage, la tempérance, la justice, la piété n'en sont que les diverses applications. L'intellectualisme moral de Socrate devient chez Platon un idéalisme moral. Comme son maître, Platon voit dans la vertu une science, mais il y voit aussi une *harmonie.* C'est l'harmonie de l'âme dont toutes les facultés, sens, raison, activité, rendent, pour ainsi dire, leur note dans un parfait accord, c'est aussi l'harmonie de l'individu avec la société et l'univers. Et la vertu est encore une ressemblance, une assimilation avec Dieu. Qu'est-ce en effet que Dieu pour Platon, sinon l'idéal réalisé, l'unité dans laquelle se réunissent et se concilient toutes les perfections des créatures. L'homme vertueux a donc sans cesse les yeux tournés vers Dieu comme le statuaire vers son modèle, et c'est ainsi qu'il sculpte peu à peu dans son âme la divine statue de la perfection morale. Avec Aristote le point de vue de l'activité pratique se substitue à celui de la raison spéculative. La vertu est non une science, mais une *habitude.* Il ne suffit pas de savoir la définition de la vertu pour être vertueux. C'est en jouant de la cithare qu'on devient joueur de cithare ; de même, c'est en accomplissant des actes de vertu qu'on devient vertueux. Encore quelques actes ne suffisent-ils pas : il faut le nombre, la continuité. « Un acte vertueux ne fait pas plus la vertu qu'une hirondelle ne fait le printemps. » En quoi consiste cette habitude ? A tenir le milieu entre deux extrêmes. Définition qu'on retrouvera après Aristote dans toute l'antiquité. *Vertus est medium vitiorum utrinque reductum,* dit Horace. L'apôtre saint Paul dit dans le même esprit : *Oportet sapere cum sobrietate.* Ce que Molière a traduit dans le *Misanthrope :*

La parfaite raison fuit toute extrémité,
Et veut que l'on soit sage avec sobriété.

Pour prouver sa théorie, Aristote allègue d'abord que tout excès a coutume d'être nuisible : trop manger et pas assez, trop de repos et trop d'activité ; puis il l'a vérifié en l'appliquant à un grand nombre de vertus : courage entre témérité et lâcheté, économie entre avarice et prodigalité, etc. A quoi on n'a pas manqué d'objecter que toute vertu se trouve ainsi confondue avec la tempérance qui est seulement la vertu propre de la sensibilité. La loi des désirs et des passions est, en effet, la mesure. Mais on ne peut faire consister l'idéal moral dans la seule modération des sentiments. D'ailleurs, n'y a-t-il pas une sorte de cercle vicieux à prétendre déterminer le bien par les extrêmes, la vertu par les vices, quand ces extrêmes eux-mêmes ne peuvent être déjà déterminés que par celui qui sait où est le bien ? — Avec l'école stoïcienne, la théorie de la vertu devient la morale tout entière, car elle absorbe et s'assimile la théorie du souverain bien qui chez Platon et Aristote en était encore relativement distincte. S'il fallait en effet indiquer l'idée originale et dominante de la morale stoïcienne, elle semblerait bien pouvoir se résumer dans cette formule sur laquelle tous les stoïciens sont d'accord, depuis Zénon jusqu'à Epictète et Marc-Aurèle, et qu'on ne retrouve nulle part ailleurs : la vertu est le souverain bien, l'unique bien. Or de ce principe les stoïciens tirent plusieurs conséquences très importantes. D'abord que la vertu ne poursuit pas une fin supérieure à elle-même, différente d'elle-même, mais qu'elle est à soi-même son propre objet ; par conséquent que la valeur morale des actes dépendant non de leur matière mais de leur forme, non du résultat mais de l'intention, la vertu consiste à bien vouloir et non à bien faire. Ensuite que, puisque la vertu est l'unique bien, tout le reste, plaisir et douleur, richesse et pauvreté, santé et maladie, vie et mort, est indifférent. Enfin, que la vertu ainsi séparée de toute matière et concentrée en elle-même est nécessairement une et indivisible. Qui possède une vertu les possède toutes ; il n'y a pas de milieu entre posséder la vertu et ne la posséder pas. Toutes les fautes sont égales. Tous les vices sont inséparables et foncièrement identiques. Celui qui n'est pas sage est fou. En revanche, le sage est souverainement bon et parfaitement heureux. Dès lors, la vertu trouve en soi sa récompense. *Gratuita virtus,* dit Sénèque, *virtutis prœmium ipsa virtus.* Mais cette vertu qui est le souverain bien, en quoi consiste-t-elle ? Sur ce point, il semble que l'école ait varié. Ainsi d'après une définition qu'on attribue à Cléanthe, la vertu consiste à suivre la nature, à vivre conformément à la nature. Seulement la nature, est-ce l'instinct ? est-ce la raison ? Après s'être efforcés de concilier ces deux aspects de la nature, les stoïciens ont fini par subordonner ou même par réduire entièrement le premier au second. La vraie nature de l'homme, c'est la raison, et croire conformément à la nature, c'est vivre conformément à la raison. Mais dans la raison même, on peut distinguer, d'une part, l'*ordre* qu'elle imprime à toutes choses, d'autre part, l'*effort*, la *tension* qui la constituent et dont l'ordre est la manifestation extérieure. Se place-t-on au premier point de vue qui est celui de l'intelligence, la vertu pour les stoïciens, c'est la *logique*, c.-à-d. la conséquence, l'accord avec soi-même : le sage fait de sa vie un tout concordant et harmonieux comme une œuvre d'art. Se place-t-on au second point de vue, qui est celui de la volonté, la vertu, c'est la *force* ou le courage, l'effort de l'âme se ramassant tout entière sur soi et luttant contre les choses extérieures ; et cette conception est surtout celle d'Epictète. — Comme on le voit assez, sans qu'il soit nécessaire de poursuivre cette étude, le problème fondamental de la morale antique était bien la définition de la

vertu, et c'est encore à la vertu que se rapportaient tous les autres problèmes, tels que celui de la sanction morale (rapports de la vertu et du bonheur : la vertu suffit-elle à constituer le souverain bien ou le bonheur en est-il le complément nécessaire ?) et celui de la classification des devoirs ou de la détermination des diverses espèces de vertus. On sait que Platon, s'inspirant de Socrate, distinguait quatre vertus principales ou *cardinales*, la sagesse, la tempérance, le courage et la justice. Aristote divisait plutôt les vertus en vertus pratiques et vertus spéculatives. Les stoïciens, on l'a vu, professaient l'identité radicale de toutes les vertus. E. B.

II. Théologie. — Le mot VERTU est rarement employé dans la Bible et, en conséquence, rarement dans la théologie protestante. Il y est remplacé par des noms exprimant des conceptions plus religieuses : *image de Dieu*, *crainte de Dieu*, *amour de Dieu*, *justice*, *foi*, *fidélité*, *obéissance*, *don*, *grâce* ou *charisme*, *sagesse*, *vérité*, *esprit*. — Les théologiens catholiques distinguent trois sortes de vertus : les *intellectuelles*, les *morales* ou *cardinales* et les *théologales*. Les vertus INTELLECTUELLES sont celles qui perfectionnent le jugement, pour la connaissance du vrai, soit spéculatif, soit pratique. On en compte cinq : l'*intelligence*, la *sagesse*, la *science*, la *prudence* et l'*art*. Les vertus MORALES OU CARDINALES perfectionnent la volonté, pour l'exercer à faire le bien-honnête en tout genre. On en compte quatre principales : la PRUDENCE, la FORCE, la TEMPÉRANCE et la JUSTICE. Elles sont appelées cardinales, parce qu'elles sont comme la base et le pivot de la vie honnête. Les vertus THÉOLOGALES ont Dieu pour objet immédiat, en tant qu'il peut être connu par la révélation. Ce sont la *foi*, l'*espérance* et la *charité*. — Il y a aussi des vertus *acquises* et des vertus *infuses*. Les vertus ACQUISES sont celles qu'on acquiert par les seules forces de la nature, et qui disposent aux actions conformes à la droite raison. Les vertus INFUSES sont celles que Dieu produit en nous, sans nous, et qui disposent aux actions surnaturelles et divines.

III. Ordres. — ORDRE POUR LA VERTU MILITAIRE (V. MÉRITE MILITAIRE).

VERTUGADIN, VERTUGALE (Cost.). Bourrelet que les femmes portaient au-dessus de leur corps de jupe pour la rendre bouffante. C'est d'Espagne que vint la mode des *vertugadins*, et ce fut bientôt une folie. Charles IX et Henri III ne purent la réprimer, malgré de sévères ordonnances, qu'en limitant l'usage aux classes élevées ; la mode en se répandant se vulgarisa et passa dans les premières années du XVIIe siècle. En 1718, le vertugadin reparut sous le nom de *panier*. Au XIXe siècle, les *crinolines* présentent un nouveau nom de la mode ancienne (V. COSTUME).

VERTUMNUS (Myth. rom.). Dieu de l'ancienne religion des Latins qui personnifie l'année à son déclin (*annus vertens*), l'automne avec ses fruits et les charmes spéciaux d'une nature qui, ayant fini de produire, s'apprête au repos. Le poète Properce (IV, 2), dans un morceau qui compte parmi ses meilleurs, le peint avec tous ses attributs sous les traits d'un jardinier et rappelle que jadis on le représentait sous la forme d'un tronc d'érable à peine dégrossi, alors que plus tard il a fourni à un sculpteur habile l'idée d'une statue dressée dans le quartier toscan (*Vicus Tuscus*), d'où sa religion était originaire. Ovide (*Métam.*, XIV, 623) raconte d'une façon non moins charmante ses amours avec Pomone, déesse des fruits.

VERTUS. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Châlons ; 3.000 hab. (2.707 aggl.). Stat. de chem. de fer. Carrières de pierre calcaire à bâtir, de craie, de sable ; tuileries, briqueteries ; vins blancs estimés. — Ancienne capiale du *pagus Vertudensis*, à l'époque gallo-romaine, mentionné dès le VIIe siècle, ce bourg, situé à la source de la Berle, qui prend naissance sous le chevet de l'église, au pied d'une colline boisée, fut érigé en comté-pairie (1361), et donné en dot à Isabelle de France, mariée à Jean-Galéas Visconti, depuis duc de Milan. Leur fille, Valentine de Milan, l'apporta en dot à Louis de France, duc d'Orléans (1389) ; il passa plus tard aux maisons de Bretagne (XVe s.), de Rohan et de Bourbon (XVIIIe s.). Saccagée à deux reprises par les Anglais (1380 et 1420), pillée par les alliés (1814), du 10 au 13 sept. 1815, les 150.000 hommes des troupes russes de l'occupation y furent passées en revue au pied du mont Aimé par l'empereur de Russie Alexandre, assisté de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse. — Vertus comptait jadis deux abbayes : une de bénédictins, Saint-Sauveur ; une d'augustins, Notre-Dame, établies au XIIe siècle. L'église Saint-Martin, fondée en 1080 par Thibault Ier, comte de Champagne, recouvre une crypte curieuse. Non loin de là se voit la porte Baudet, reste des anciennes fortifications.

VERTUS (Les) (Seine) (V. AUBERVILLIERS).

VERTUZEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 209 hab.

VERUMONTANUM (Anat.) (V. URÈTRE).

VERUS (Lucius), empereur romain, 161-169 ap. J.-C. — L. Verus naquit le 15 déc. 130 ap. J.-C. Il était fils d'un noble romain, L. Ceionius Verus ; celui-ci ayant été adopté par l'empereur Adrien, Verus, encore tout enfant, reçut le gentilice de son grand-père adoptif, Ælius, et s'appela dès lors *L. Ceionius Ælius Verus ;* plus tard, après la mort de son père, il fut lui-même adopté par l'empereur Antonin le Pieux, et devint le frère de Marc-Aurèle ; son nom complet fut alors *L. Ceionius Ælius Aurelius Commodus Verus*. Questeur en 153, il fut consul trois fois ; on ne connaît les dates exactes que de son second et de son troisième consulat, 161 et 167. A la mort d'Antonin le Pieux, il fut associé à l'Empire par Marc-Aurèle et chargé d'aller défendre la Syrie contre les Parthes qui avaient envahi cette province. Sous les ordres de Verus, les Romains refoulèrent les Parthes et reconquirent l'Arménie ; puis l'habile général Avidius Cassius pénétra dans le royaume des Parthes, s'empara de Séleucie et de Ctésiphon, et obligea les Parthes à traiter. L. Verus obtint alors le double titre d'*Armeniacus* et de *Parthicus*. De retour à Rome, il célébra avec Marc-Aurèle un magnifique triomphe ; il épousa Lucilla, la fille de son collègue. En 167, il prit part à l'expédition dirigée contre les Marcomans, qui avaient franchi le Danube, traversé toute la Pannonie et même pénétré en Italie ; il lutta encore contre ces mêmes Barbares en 168 ; il revenait à Rome, lorsqu'il mourut dans l'Italie septentrionale au début de l'année 169. L. Verus n'avait aucune des vertus de Marc-Aurèle ; c'était un personnage léger et dissolu, qui partageait les vices de tous les jeunes Romains de son temps, et qui se passionnait beaucoup plus pour les spectacles et les jeux du cirque que pour la prospérité de l'Empire. J. T.

VERVANT. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe ; 226 hab.

VERVANT. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Saint-Jean-d'Angély ; 183 hab.

VERVEINE (*Verbena* T.). **I. Botanique.** — Genre type de la famille des *Verbénacées*, représenté en Europe par le *V. officinalis* L., ou *Herbe sacrée*, très reconnaissable à ses feuilles opposées, pétiolées, pinnatifides, à tiges carrées de 5 à 8 décim. de haut et terminées par des épis grêles et lâches formés de petites fleurs subsessiles, lilas bleuâtre ; calice tubuleux ; corolle gamopétale, à 5 lobes inégaux ; 4 étamines didynames ; capsule quadriloculaire. Cette plante possède des propriétés astringentes, fébrifuges vulnéraires ; au moyen âge elle entrait dans les philtres aphrodisiaques. Dr L. HN.

II. Horticulture. — Les charmantes plantes de ce genre sont d'une culture facile. Elles se plaisent en bonne terre saine, au soleil. Les plus répandues dans les jardins sont : *Verbena teucrioides* L., *V. chamædrifolia* J., *V. incisa* H. et leurs nombreuses variétés ou hybrides, dont les fleurs offrent les plus jolis et les plus vifs coloris ;

V. venosa Hook., *V. Aubletia* L., *V. tenera* Spreng., à tiges dressées ou couchées. On multiplie les Verveines de graines et de boutures. Les semis se font sur couche, au printemps, et l'on repique le jeune plant, à demeure, quand il a cinq ou six feuilles. Pour obtenir une floraison plus précoce, on sème à la fin de l'été, et le plant, conservé sous châssis, est mis en place, en avril. Les boutures sont de jeunes rameaux coupés sur les plantes hivernées sous châssis, ou sur celles des plates-bandes. C'est au printemps qu'elles s'enracinent le mieux. Les plants qui en proviennent sont mis en place ou hivernés, suivant la saison. Le bouturage des Verveines se fait facilement; il permet de conserver les variétés de choix, de grouper ou d'entremêler les couleurs dans les massifs. Un autre moyen de multiplier ces plantes consiste à coucher sur place leurs rameaux qui s'enracinent promptement et fournissent des plants vigoureux. G. Boyer.

III. Chimie. — Extrait de verveine (V. Essence).

VERVELLE (Chasse) (V. Fauconnerie).

VERVET (Zool.) (V. Guenon).

VERVEUX (Pêche). Cet engin consiste en un filet conique, de 1 à 2 m. de long, soutenu de distance en distance par des cerceaux en bois léger ; on dispose à l'entrée un filet dit *coiffe*, en forme d'avancée, à mailles plus larges que celles du cône ; dans l'intérieur de celui-ci sont un ou plusieurs filets coniques ou *goulets*, retenus par des cordelettes à l'extrémité pointue du verveux. Le poisson amené par la coiffe s'engage dans le goulet, en écarte l'extrémité, et une fois engagé dans le verveux n'en peut plus sortir. La *louve* (V. ce mot) est un verveux à double ouverture. On donne le nom de *verveux à tambour* ou de *tambour* à un verveux cylindrique, sans avancée, pourvu d'un goulet à chaque extrémité. Les verveux à long goulet sont souvent terminés par une nasse. Les verveux s'emploient aussi bien en rivière et dans les étangs que sur les côtes maritimes; dans ce cas, ils doivent être séparés les uns des autres d'au moins 30 m. E. S.

VERVEZELLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Brouvelieures ; 93 hab.

VERVIERS. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. adm. et judic. de la prov. de Liège, à 31 kil. E.-S.-E. de cette ville, sur la Vesdre, sous-affl. de la Meuse; 52.000 hab. Gare du chem. de fer de Bruxelles à Cologne. Athénée royal, collège de jésuites. Industrie lainière et drapière d'une importance considérable, qui occupe plus de 20.000 ouvriers dans la ville et les communes limitrophes de Heusy, Hodimont, Ensival, Pepinster, etc.

Histoire. — Verviers est mentionné dans des actes du VIIe siècle. Cette commune faisait partie du marquisat de Franchimont, dépendance de la principauté épiscopale de Liège. Lorsque celle-ci fut annexée à la France en 1795, Verviers devint ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ourthe ; elle passa ensuite aux Pays-Bas en 1814, et, en 1830, au royaume de Belgique.

VERVINS. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aisne, en amphithéâtre au-dessus du Chertemps, à 175 m. d'alt. ; 3.351 hab. Stat. de chem. de fer. Filature et tissage de jute et de chanvre; sucrerie. Eglise fortifiée des XVe et XVIe siècles; ruines des remparts. — Déjà connue au IIIe siècle sous le nom de *Verbinum*, Vervins a été jusqu'à la Révolution, concurremment avec Guise, la capitale de la Thiérache. En 1598, un traité y fut signé entre Henri IV et Philippe II d'Espagne.

Bibl. : Papillon, *les Origines de Vervins ;* 1877.

VÉRY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Varennes-en-Argonne; 463 hab.

VERZÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Macon; 911 hab.

VERZÉE. Rivière du dép. de *Maine-et-Loire* (V. cet art.).

VERZEILLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire; 337 hab. Stat. de chem. de fer.

VERZENAY (*Virdunacus, Vercenaium*). Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy; 2.130 hab. Carrières de pierres à bâtir, sablières ; tuileries. Vins très estimés. — Eglise construite de 1786 à 1789, dans le style toscan ; beau tabernacle provenant de l'abbatiale de Saint-Basle de Verzy.

VERZY (*Viridiacum*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Reims; 1.470 hab. (1.417 aggl.).— Vignobles renommés. Ce bourg doit son accroissement à l'abbaye bénédictine de Saint-Basle, fondée en 660 par saint Rivard, archevêque de Reims, sur l'emplacement d'un monastère établi au siècle précédent par l'ermite saint Basle. Autour des ruines croissent des hêtres bas, aux formes étranges et contournées, célèbres dans la région sous le nom de *faux* (*fagus*) *de Verzy*.

VESAIGNES-sous-la-Fauche. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Saint-Blin; 253 hab.

VESAIGNES-sur-Marne. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent-en-Bassigny ; 210 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VÉSALE (André), anatomiste belge, né à Bruxelles le 31 déc. 1514, mort le 15 oct. 1564. Il fit ses études à Louvain, à Montpellier et à Paris, fut reçu docteur à Bâle en 1537 et nommé professeur d'anatomie à Padoue en 1539, puis à Bâle en 1546. En 1543, il devint le premier médecin de Charles-Quint, occupa la même charge auprès de Philippe II et résida alors à Madrid. Ses ouvrages les plus importants sont : *De humani corporis fabrica* (Bâle, 1543, in-fol., fig. et nombr. éditions) ; *Anatomicarum Gabrielis Fallopii observationum examen* (Madrid, 1561, in-4) ; *Chirurgia magna* (Venise, 1569, in-8) ; *Six planches anatomiques célèbres* (Venise, 1538, in-fol.). Dr L. Hn.

VESANCY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Gex ; 383 hab.

VÉSANIE (Pathol.). Synonyme d'*aliénation mentale* (V. ce mot).

VESC. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Montélimar, cant. de Dieulefit; 612 hab.

VESCE. I. Botanique. — La vesce constitue l'un des genres les plus importants de la famille des légumineuses (genre *Vicia* L.). Caractères botaniques généraux : calice à 5 lanières ou à 5 dents, les supérieures ordinairement plus petites ; étamines à tube très obliquement tronqué au sommet; style plus ou moins poilu, aplati d'avant en arrière ou latéralement; gousse prolongée en bec du côté du bord supérieur, stipitée ou sessile ; graines globuleuses. Fleurs en grappes axillaires ou 1 à 5 sur un pédoncule commun. Tiges grimpantes et anguleuses. Vingt-neuf espèces indigènes en France.


Vesce.

II. Agriculture. — La culture de la vesce comme fourrage annuel est très ancienne; elle occupait chez les Romains un rang très important; Caton la conseillait pour la nourriture des bœufs ; Columelle recommandait l'ensemencement de la vesce, employée comme fourrage, à l'automne, et, utilisée pour la production de la graine, dans le mois de janvier ; Pline et Palladius ont aussi insisté sur la valeur agricole de cette plante. Aujourd'hui encore la vesce tient une place notable parmi les plantes fourragères annuelles ; la surface qui lui est con-

sacrée en France a diminué de 20.000 hect. environ depuis une vingtaine d'années, elle atteint cependant près de 200.000 hect., répartis surtout entre la Normandie, la région de Paris, et les vallées de la Basse-Loire et de la Basse-Garonne ; le rendement moyen annuel par hectare est de 35 à 40 quintaux de fourrage sec, et la valeur de la production totale atteint près de 40 millions de fr. L'Europe méridionale et l'Europe centrale ont conservé également la culture de la vesce et elles la pratiquent également sur une grande échelle ; les statistiques font malheureusement défaut à ce sujet.

Les vesces cultivées résistent difficilement, pour la plupart, aux hivers rigoureux de nos régions ; elles s'accommodent de la majorité des sols arables ; cependant elles préfèrent, en général, les terrains assez riches, sains, un peu forts et frais, aux terrains trop légers ou trop compacts et humides ; elles veulent un sol bien ameubli, mais rassis ; un bon labour, un scarifiage et des hersages préalables sont nécessaires à cet effet. Les semailles se font, suivant les variétés, à l'automne ou au printemps, ordinairement à époques échelonnées ; les derniers semis de printemps se poursuivent jusqu'au commencement de juin ; on opère presque toujours à la volée et en mélange avec des céréales, le seigle et l'avoine, de préférence (*hivernage*, *hivernache*, etc.), qui rament la légumineuse ; le poids moyen de l'hectolitre de semences est de 80 kilogr. et l'on sème à la dose de 150 à 200 kilogr. par hectare. Les variétés les plus répandues en grande culture sont :

1° *Vesce commune* (*Vicia sativa*, *Pesette*, *Barbotte*, *Dravière*, *Bisaille*, *Vecette*, etc.), variété annuelle ou bisanuelle suivant l'époque des semis, à tiges grimpantes et pubescentes, atteignant 1 m. et plus de longueur, indigène en France et répandue dans toute l'Europe ; on en cultive deux espèces :

a. Vesce d'hiver (*V. S. hyemalis*), espèce rustique et productive, à graine de couleur blond grisâtre ; elle préfère les terrains frais, un peu consistants, sains et fertiles ; elle convient pour les semis de septembre à la minovembre et forme la base de la plupart des mélanges de fourrages verts à semer en automne pour récolter au printemps ; la valeur alimentaire du fourrage vert est presque égale à celle de la luzerne, le foin est bon, mais difficile à sécher ; le fourrage supporte très bien l'ensilage.

b. Vesce de printemps, espèce excellente, possédant les mêmes caractères généraux que les précédentes ; ses graines sont noires ; le rendement est un peu plus faible ; les semis se font de mars en juin et la récolte de juin à septembre. Cette vesce est plus répandue que celle d'hiver et elle est particulièrement utile après les années de disette de fourrage et après les hivers rigoureux, car elle permet de remplacer les prairies artificielles manquées et les trèfles gelés.

2° *Vesce blanche* (*V. S. alba* ou *leucosperma*), souvent nommée *Lentille du Canada*, espèce à fleurs violettes et à graines blanches ou blanchâtres, moins vigoureuse que les précédentes, mais plus hâtive et plus rustique ; ses graines sont employées dans quelques régions pour la nourriture de l'homme ; elle n'est répandue que dans quelques parties du S.-O. de la France.

3° *Vesce à gros fruits* (*V. S. macrocarpa*, *Vesce commune à gros fruits*), espèce à feuillage plus large et plus étoffé que chez la vesce d'hiver, à cosses très grosses, cylindriques et renflées, ressemblant à celles de certains petits pois de potager ; elle est originaire d'Algérie ; les Arabes consomment ses graines ; dans le Midi, et même dans le Nord, il faut la semer en automne ou, au plus tard, à la fin de l'hiver.

4° *Vesce de Narbonne* (*V. Narbonensis*), espèce quelquefois dénommée *vesce à gros fruits*, très vigoureuse et très hâtive, remarquable par ses tiges, son feuillage et son port dressé, rappelant un peu celui d'une féverole de petite dimension ; elle doit être semée en automne et convient particulièrement aux régions méridionales.

5° *Vesce velue* (*V. villosa*, *V. cracca villosa*), espèce originaire des régions septentrionales et surtout cultivée en Allemagne, où elle est souvent désignée sous le nom de *vesce des sables*. Schribaux l'a introduite en France en 1890 ; elle convient particulièrement aux terrains siliceux, schisteux ou granitiques ; elle est très vigoureuse et très résistante au froid ; il faut l'ensemencer de bonne heure, en août ou septembre, et en mélange avec une céréale d'hiver (seigle d'hiver 40 à 70 kilogr., vesce velue 60 à 100 kilogr.). Le rendement en vert est élevé ; la récolte de la graine doit se faire lorsque la majorité des cosses sont mûres, car, à ce moment, les premiers grains formés sont déjà tombés.

Il faut encore citer parmi les variétés spontanées présentant un certain intérêt au point de vue agricole :

1° *Vesce à feuilles dentées* (*V. serratifolia*), espèce annuelle et même bisannuelle en climat tempéré, à tiges étalées puis dressées et vigoureuses, mais beaucoup plus tardive que les précédentes, ses graines lèvent aussi plus lentement ; elle doit être semée en automne dans le Midi, et au premier printemps dans le Nord.

2° *Vesce écarlate* (*V. fulgens*), espèce originaire d'Algérie, à végétation rapide, à fleurs rouge vif, tachées de brun, cultivée comme plante ornementale et pouvant être également recommandée comme fourrage.

3° *Vesce bisannuelle* (*V. biennis*, *vesce de Sibérie*), espèce bisannuelle et vivace, très vigoureuse, à fleurs d'un rouge vif ; elle serait améliorée avec avantage pour les cultures.

4° *Vesce jaune* (*V. lutea*), espèce commune dans les champs cultivés à sol pierreux ; ses fleurs sont de couleur jaune clair, ses gousses grosses, courtes et poilues.

5° *Vesce multiflore* (*V. multiflora*), espèce à fleurs géminées, d'un blanc violacé, vivace et fourrageuse, mais à graines rares et d'une germination capricieuse.

6° *Vesce des haies* (*V. sepium*) et *vesce des buissons* (*V. dumetorum*), espèces vivaces, communes sur la lisière et dans les allées des bois, aimant l'ombre et la fraîcheur, mais réussissant également en bonnes terres saines et même sèches ; elles ont donné de bons résultats dans la région de l'Est.

7° *Vesce de Pannonie* (*V. Pannonica*), espèce très vigoureuse, à feuillage grisâtre, extrêmement rustique, ayant résisté aux plus grands froids dans la région de l'Est et ayant donné souvent des rendements aussi élevés que ceux de la vesce velue.

8° *Vesce de Gérard* (*V. Gerardii*), espèce très vigoureuse, à fleurs violettes en grappes, voisine de la vesce velue et qui mérite de prendre un bon rang dans la culture des plantes fourragères.

9° *Vesce tricolore* (*V. tricolor*), espèce très voisine de la précédente dont elle possède les qualités ; elle semble un peu moins velue et mérite d'être propagée.

10° *Vesce des bois* (*V. sylvatica*), espèce rampante, à tiges grêles, à fleurs nombreuses en grappes, blanchâtres ou violacées ; elle peut rendre des services dans les situations sèches, montagneuses et arides.

11° *Vesce à bouquet* (*V. cracca*), espèce commune dans les haies et les buissons, à 15-20 fleurs bleues en grappes et à tiges assez grêles.

12° *Vesce des rivages* (*V. pseudo-cracca*), espèce de vigueur moyenne, à fleurs pourpres, en grappes assez longues, à tiges pubescentes, répandue dans les régions méridionales.

13° *Vesce à 2 grains* (*V. disperma*), espèce d'origine méridionale, à fleurs petites, bleuâtres ou rose violacé, à graines noires veloutées ; elle est désignée sous les noms de *géserie*, *jarzeau*, *petit gerzeau* ; elle est très nuisible dans les moissons.

Maladies. — Les vesces se montrent assez résistantes aux attaques des cryptogames ; dans nos régions à climat tempéré, elles ne souffrent généralement que du *Peronospora Viciæ* (mildew des pois et des vesces) et de

l'*Uromyces pisi ;* ces champignons envahissent rapidement la plante ; celle-ci perd de sa vigueur et de sa valeur alimentaire, elle doit être mise aussitôt en consommation ; quelques cas d'intoxication ont été portés à l'actif des vesces atteintes par ces champignons. J. TROUDE.

VESCEMONT. Com. du territ. de Belfort, cant. de Giromagny ; 618 hab.

VESCLES. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod ; 416 hab.

VESCOURS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Saint-Trivier-de-Courtes ; 499 hab.

VESCOVATO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, au-dessus (179 m.) du fleuve Golo ; 1.559 hab. (1.470 aggl.). Stat. de chem. de fer. Sériciculture. Cascades. Bâti sur l'emplacement de la bourgade romaine de *Blesinum*, Vescovato a été le siège de l'évêché de Mariana.

VESDRE. Rivière de Belgique. Elle prend sa source en Prusse, près de Montjoie, passe à Eupen, entre en Belgique, arrose Membach, Goé, où elle reçoit la Gileppe, Limbourg, Verviers, Pepinster, où elle reçoit la Hoëgne, Vaux-sous-Chèvremont et Chênée, où elle se jette dans l'Ourthe, affl. de la Meuse, après un parcours de 71 kil. Sa largeur varie de 15 à 25 m., et sa profondeur de $0^{m},20$ à $1^{m},10$.

VESDUN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Saulzais-le-Potier ; 1.680 hab.

VESENEX-CRASSY. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Gex ; 241 hab.

VESGRE. Rivière de France (V. EURE-ET-LOIR et SEINE-ET-OISE [Dép.]).

VÉSICANT (Thérap.) (V. RÉVULSION et VÉSICATOIRE).

VÉSICATION (Thérap.) (V. VÉSICATOIRE).

VÉSICATOIRE. Le vésicatoire est un topique que l'on applique sur la peau, où il détermine une sécrétion séro-purulente ; l'épiderme se soulève en forme d'ampoule ou de phlyctène. On appelle encore vésicatoire, mais à tort, la phlegmasie produite par le topique lui-même. Le but des vésicatoires est d'obtenir un effet *révulsif* ou encore *substitutif;* on les emploie également comme stimulants ou pour aider l'absorption de substances actives. Les principaux vésicants sont : 1° l'emplâtre vésicatoire préparé avec résine élémi 5 p., huile d'olive 2 p., cire jaune 20 p., onguent basilicum 15 p., poudre de cantharides 21 p. (Codex) ; 2° la *mouche de Milan* qui contient, outre la poudre de cantharides, de la poix blanche, de la térébenthine du mélèze, etc. ; 3° le *taffetas* ou *sparadrap vésicant*, qui est également à base de cantharides. La poudre de cantharides a souvent été remplacée par la cantharidine. Lorsque les topiques sont recouverts de camphre, on a des vésicatoires camphrés. Au bout de six à huit heures d'application, l'action du vésicatoire est complète. On l'enlève alors et on procède au pansement de la plaie. Si l'on ne veut produire qu'une irritation momentanée (*Vésicatoire volant*), on ouvre l'ampoule vers son point le plus déclive pour l'écoulement de la sérosité et en laissant en place l'épiderme, et on panse avec cérat, huile, etc. Si l'on désire obtenir une vésication prolongée, un *exutoire*, on enlève la portion soulevée de l'épiderme, et on panse d'abord avec du beurre frais le premier jour, puis avec des pommades épispastiques (cantharidiennes, au garou, etc.). Les vésicatoires s'emploient dans différentes affections inflammatoires (pneumonie, entérite, etc.). Mais ils tendent, surtout depuis la campagne faite par Huchard, à être abandonnés de plus en plus (V. RÉVULSION). Dr L. HN.

VÉSICULAIRE (*Vesicularia* Thomps.). Genre de Bryozoaires-Gymnolœmes, du groupe des Cténostomes, caractérisés par des colonies ramifiées, rampantes ou dressées, et les zoœcies, isolées et sessiles, de forme vésiculaire allongée, à bouche terminale munie de 8-14 tentacules et fermée par une couronne de soies lors de l'invagination. Ils sont marins : *V. spinosa* Johnst. est propre aux côtes de la Manche, *V. uva* L. à celles de la mer du Nord et de la Baltique. Dr L. HN.

VÉSICULE. I. ANATOMIE.— Petite vessie, petite poche. — *Vésicule adipeuse.* Vésicule pleine de graisse (V. ADIPEUX). — *Vésicule auditive.* Vésicule détachée de l'ectoderme et donnant naissance au labyrinthe membraneux (V. OREILLE).— *Vésicule de Baer.* L'ovule dont on attribue la découverte à Baer (1827), mais qu'avaient vu avant lui De Graaf, Prévost et Dumas.— *Vésicule biliaire* (V. BILIAIRE [Appareil] et FOIE). — *Vésicule blastodermique* (V. EMBRYOLOGIE). — *Vésicule cérébrale.* Le cerveau embryonnaire qui est d'abord en forme de vésicule à paroi mince.— *Vésicule de Graaf* (V. OVAIRE). — *Vésicule oculaire.* Expansion creuse du cerveau embryonnaire d'où dérivent la rétine et le nerf optique. — *Vésicule ombilicale.* Le sac vitellin (V. EMBRYOLOGIE). — *Vésicule pulmonaire.* Les alvéoles des acini du poumon. — *Vésicules séminales.* Les deux pochettes annexées aux canaux déférents. Ch. D.

Vésicule germinative (V. FÉCONDATION et ŒUF).

II. BOTANIQUE (V. OVULE).

III. MÉDECINE. — Lésion élémentaire de la peau, caractérisée par un soulèvement épidermique déterminé par l'exsudation d'un liquide clair sous la couche cornée ou dans les cellules du corps muqueux, de forme arrondie ou acuminée, rarement ombiliquée, de volume variable, allant de celui d'une tête d'épingle à un grain de chènevis (eczéma, dyshidrose, herpès, affections cutanées de cause externe). Les vésicules sont isolées ou confluentes. Leur paroi se rompt plus ou moins tôt, et le liquide exsudé se concrète en croûtes plus ou moins épaisses ; dans d'autres cas (zona), l'exsudation a lieu plus profondément, et il n'y a pas de rupture de la vésicule qui se dessèche progressivement. Parfois la vésicule se transforme en pustule (variole) par l'envahissement des globules blancs. Superficielles, les vésicules ne laissent point de cicatrices, à moins qu'il n'y ait sphacèle ou suppuration du tissu.

VÉSIGNEUL-SUR-COOLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 88 hab.

VÉSIGNEUL-SUR-MARNE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Marson ; 167 hab.

VÉSINES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Bâgé-le-Châtel ; 165 hab.

VÉSINET (Le). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Saint-Germain-en-Laye ; 4.895 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest, ligne de Paris à Saint-Germain. Ce lieu, jadis entièrement boisé, est mentionné sous le nom de *Visiniolum* dans des diplômes du IXe siècle, et ses bois avaient reçu le surnom sinistre de bois de la Trahison. Simple hameau de la com. du Pecq, il fut érigé en commune distincte sous le second Empire, après qu'une société eut pris l'initiative de tracer des avenues à travers le bois et de les border de constructions. Dès lors, le Vésinet est devenu l'un des centres les plus élégants de la villégiature parisienne. La commune possède un important asile de femmes convalescentes (V. ci-dessous) et un hippodrome.

Asile national du Vésinet. — Il a été affecté par un décret du 28 août 1859 aux femmes convalescentes faisant partie de sociétés de secours abonnées avec l'asile ou travaillant dans des industries abonnées, et aux convalescentes envoyées en particulier par les hôpitaux de Paris et de la banlieue et les bureaux de bienfaisance de Paris. Moyennant un prix de journée, des convalescentes de toute catégorie peuvent y entrer. Un directeur, deux docteurs, pas d'interne, 400 lits ; un quartier pour mères-nourrices. Dr L. HN.

BIBL. : LEBEUF, *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, pp. 129-30 de l'éd. de 1883.

VÉSINIER (Pierre), publiciste et homme politique français, né à Cluny en 1826. Journaliste dans son département natal sous la seconde République, il dut, après le

2 déc. 1851, s'exiler en Suisse, où un autre proscrit, Eugène *Sue* (V. ce nom), l'employa comme secrétaire (et non comme collaborateur). Romancier lui-même, mais fort peu lu, il écrivit des pamphlets, plus obscènes que politiques, contre Napoléon, contre l'impératrice Eugénie et contre le pape : *Histoire du nouveau César* (Londres, Bruxelles, Genève, 186. [*sic*], 3 vol. in-8) ; *le Mariage d'une Espagnole* (Londres, 1866), faussement attribué à Mme Rattazzi ; *la Femme de César* (Londres et Genève, 1865, in-8) ; *les Nuits de Saint-Cloud* (Londres, 1867, in-8) ; *Pie IX* (Londres, 1867, in-8). Il habitait alors Bruxelles. Il fut, sur les instances du gouvernement français, condamné à dix-huit mois de prison par la cour du Brabant. Après un séjour à Londres, où il s'était enfui, il reparut en 1868 à Paris, dans les réunions publiques et électorales de 1868-69 ; il donna des articles au *Rappel*, à la *Réforme*. Après le 4 sept. 1870, il se déclara contre le gouvernement de la Défense nationale ; chef de bataillon dans la garde nationale, il occupa, au 31 oct., la mairie de Belleville, fut destitué et incarcéré ; mais le Conseil de guerre l'acquitta. Membre du Comité central de la garde nationale, il fit également partie de la Commune insurrectionnelle de 1871, à la suite des élections complémentaires du 16 avr. et à l'infime majorité relative de 2.626 voix sur 22.000 inscrits. Le 1er mai, il vota la création d'un comité de Salut public ; remplaça Longuet à l'*Officiel* le 10 mai ; signa, le 24 mai, les ordres relatifs à l'incendie. Il échappa à la répression, revint à Londres et fonda le journal *la Fédération*, désavoué par la plupart des proscrits de 1871. Depuis l'amnistie, il a publié *Comment a péri la Commune* (Paris, 1892, in-18). H. MONIN.

BIBL. : DRUJON, *Catalogue des ouvrages condamnés...* Paris, 1890, *passim*, aux titres. V. au mot *Commune*.

VESLE. Rivière de France (V. AISNE et MARNE [Dép.]).

VESLES-ET-CAUMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle ; 421 hab.

VESLUD. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon ; 349 hab.

VESLY. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors ; 612 hab.

VESLY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay ; 900 hab.

VESOUL (*Vesulium castrum*, *Visolium*, *Vesulum*). Ch.-l. du dép. de la Haute-Saône, sur le Durgeon ; 10.083 hab. (8.551 aggl.). Stat. du chem. de fer de l'Est (Paris à Belfort) et tête de ligne du chem. de fer de P.-L.-M. (Vesoul à Lyon). Carrières. Four à chaux. Moulin et fabrique de pâtes alimentaires, tannerie, teinturerie, corderies. Ateliers de constructions mécaniques, taillerie de limes, scierie. Vesoul remonte à la plus haute antiquité, car la ville est construite à la base du cône de la Motte et en face du plateau de Cita, riches tous deux en outils préhistoriques. Plusieurs voies romaines, en tous cas, venaient y aboutir, et on y a trouvé, d'autre part, des inscriptions des premiers siècles de notre ère. La plus ancienne mention écrite du *Vesulium castrum* est de la fin du IXe siècle, et peu après apparaissent les vicomtes de Vesoul. Chef-lieu depuis le moyen âge et jusqu'à la Révolution du grand bailliage franc-comtois dit d'*Amont*, Vesoul fut assiégé et pris successivement par Henri le Grand, duc de Bourgogne, à la fin du Xe siècle, par une bande d'écorcheurs en 1360, par les Allemands en 1369, par les Français en 1479, par les Lorrains en 1595, et par Louis XIV en 1668 et en 1674. Le château bâti sur la Motte et qui couvrait la ville fut démoli à la suite des sièges de 1479 et 1595. Au point de vue municipal, les habitants furent autorisés à élire des échevins à partir de 1430 et un maire à partir de 1540. Les autres institutions locales remontent, savoir : l'hôpital à 1442, le collège des jésuites à 1610, les capucins à 1608, les annonciades à 1613, les ursulines à 1615, la bibliothèque à 1771. Le prieuré du Marteroy, détruit par les Lorrains en 1595, datait de 1092. Vesoul n'a aucun monument ancien ; l'église a été bâtie de 1732 à 1745. L'évêché, qui y avait été créé en 1790, ne fut pas maintenu par le concordat. Armes : *Coupé, au premier de Bourgogne-Comté, qui est d'azur semé de billettes d'or au lion naissant, couronné d'or, armé et lampassé de gueules, au second de gueules au croissant montant d'argent.*

BIBL. : *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du dép. de la Haute-Saône.* — *Mémoires de la Commission d'archéologie du dép. de la Haute-Saône.* — L. SUCHAUX, *la Haute-Saône, Dictionnaire historique, topographique et statistique* ; Vesoul, 1866. — MIROUDOT DE SAINT-FERJEUX, *Mémoires pour servir à l'histoire de Vesoul*, 1779. — Ch. LONGCHAMPS, *Recherches historiques sur la ville de Vesoul*, 1855. — GEVREY, *Histoire de Vesoul*, 1865. — L. LEX, *Vesoul au XVIIe siècle* ; Vesoul, 1885. — CARDOT DE LA BURTHE, *Vesoul à la fin du XVIIIe siècle* ; Vesoul, 1888. — MONNIER, *Vesoul sous la Révolution* ; Besançon, 1895. — Anonyme, *Vesoul en 1814 et 1815.* — J. FINOT, *les Sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul* ; Paris, 1886. — Abbé J. MOREY, *la Chronique de l'église de Vesoul* ; Montbéliard, 1886. — Du même, *la Charité à Vesoul*. — L. LEX, *l'Ancien Collège de Vesoul* ; Vesoul, 1885. — E. LONGIN, *les Armoiries de la ville de Vesoul* ; Vesoul, 1890.

VESPASIEN, empereur romain (69-79 ap. J.-C.). — Vespasien (*T. Flavius Vespasianus*) naquit en Sabine le 18 nov. de l'an 9 ap. J.-C. Son père était de condition moyenne ; sa mère était la sœur d'un sénateur romain. Il entra dans la carrière des honneurs. Il fut tribun militaire en Thrace, questeur dans la province de Crète et Cyrénaïque ; à vingt-neuf ans il fut édile, un peu plus tard préteur. Vers la même époque, il épousa Flavia Domitilla, dont il eut deux fils, Titus et Domitien. Il fut ensuite chargé du commandement d'une légion en Germanie ; puis il joua un rôle brillant dans la conquête de la Bretagne, sous Claude ; en 51, il fut consul suffect ; enfin sous Néron, il fut proconsul d'Afrique entre les années 62 et 65. Mais il faillit être condamné à mort, parce qu'il s'était endormi au théâtre pendant que Néron chantait sur la scène. Il fut un moment disgracié. Pourtant sa disgrâce fut de courte durée, puisque dès l'année 66 Néron le désigna comme général en chef des troupes romaines de Syrie et de Judée. Les Juifs venaient de se soulever contre la domination romaine et de chasser la garnison qui occupait Jérusalem ; le gouverneur de Syrie, C. Cestius Gallus, avait subi de graves échecs. A l'arrivée de Vespasien, la situation changea. Aidé de son fils Titus, Vespasien mena la guerre avec une prudence et une habileté consommées. Il reconquit d'abord la côte et tout le N. de la Palestine ; puis il s'empara de l'intérieur du pays, s'avança jusqu'au delà du Jourdain et cerna bientôt Jérusalem de toutes parts (66-68 ap. J.-C.). Sur ces entrefaites, Néron fut détrôné, chassé de Rome, réduit à se tuer ; son successeur, Galba, après quelques mois de règne, fut massacré par les prétoriens ; Othon, vaincu par son compétiteur Vitellius, se suicida, et l'Empire tomba dans une anarchie épouvantable. Ce fut alors que Vespasien, proclamé empereur à Alexandrie par le préfet d'Egypte, fut reconnu par toute l'armée d'Orient, puis par les légions de Mésie, de Pannonie et de Dalmatie. Il laissa à son fils Titus le soin de terminer la guerre de Judée ; lui-même alla prendre possession de l'Egypte, tandis que ses lieutenants Antonius Primus et Mucien se dirigeaient rapidement vers l'Italie pour y abattre Vitellius. Les troupes de Vitellius furent vaincues à Crémone (oct. 69). Un affreux combat ensanglanta les rues de Rome. Le frère de Vespasien, T. Flavius Sabinus, fut massacré par la populace ; mais les partisans de Vespasien l'emportèrent à la fin. Vitellius fut tué, et Vespasien demeura seul maître de l'Empire. Le sénat le reconnut. Il fit son entrée solennelle à Rome en 70.

Sur le trône impérial, Vespasien se consacra tout entier au gouvernement du monde romain, et s'efforça de réparer les maux de la guerre civile. Le sénat avait été décimé, soit par Néron, soit pendant les luttes entre Galba, Othon et Vitellius. Vespasien, pour en combler les vides,

y fit entrer beaucoup de provinciaux, ce qui infusa à l'aristocratie romaine un sang plus jeune et plus vigoureux. Il administra les finances avec une grande rigueur ; on se moqua de sa parcimonie et des impôts qu'il créa ; mais ce fut grâce à cette sévérité et à ces ressources nouvelles qu'il put réparer beaucoup de ruines, rétablir la paix dans tout l'Empire et laisser à sa mort le trésor public bien rempli. Rome avait beaucoup souffert pendant les années 69 et 70. Le Capitole avait été brûlé ; une grande partie de la ville avait été détruite. Vespasien reconstruisit le Capitole ; il répara les rues et les aqueducs ; il éleva le temple de la Paix et commença le Colisée (*Colosseum*) ; il recula les limites du *pomerium*. Les troubles qui avaient éclaté dans plusieurs provinces furent rapidement apaisés ; deux guerres dangereuses furent terminées. Au N. de la Gaule, les Bataves et les Frisons s'étaient révoltés en 69 à la voix de leur compatriote Civilis. Soutenus par plusieurs peuplades germaniques de la rive droite du Rhin, ils avaient infligé plusieurs défaites aux légions romaines; les Gaulois s'étaient alors soulevés sous la conduite de Classicus, de Tutor et de Sabinus. En 70, tout le N. de la Gaule et tous les bords du Rhin étaient en feu. Heureusement Vespasien envoya contre les rebelles un officier actif et capable, Petilius Cerealis. La Gaule fut vite pacifiée. Sur le Rhin, la lutte dura plus longtemps. Civilis soutint avec vigueur le choc des armées romaines ; à la fin pourtant il dut céder. Il obtint la vie sauve. Vespasien ne se montra pas cruel envers les insurgés ; il ne punit que les chefs de la rébellion. — A l'autre extrémité de l'Empire, la guerre de Judée fut poussée avec vigueur par le fils de Vespasien, Titus. Jérusalem, bloquée par les légions, fut prise d'assaut après un combat acharné. La forteresse qui dominait la ville fut emportée. Les portiques du temple furent réduits en cendres, et le temple lui-même fut brûlé au mois d'août 70 avec tous les trésors qu'il contenait. Pendant plus d'un mois on se battit dans les rues. Jérusalem fut détruite, et une légion campa au milieu de ses ruines. 100.000 juifs furent emmenés prisonniers. Un arc de triomphe fut élevé à Rome pour perpétuer le souvenir de cette victoire sanglante ; il est encore aujourd'hui debout, et sur l'un des bas-reliefs qui le décorent on reconnaît le fameux chandelier à sept branches que les vainqueurs emportèrent du temple. De 70 à 79 l'Empire vécut en paix.

Malgré ces victoires et malgré le caractère réparateur de son gouvernement, Vespasien eut des ennemis. Les philosophes, en particulier les stoïciens, ne cessaient de regretter la République et d'attaquer l'Empire. L'empereur perdit patience et se montra cruel. Helvidius Priscus, l'un des plus nobles esprits de son temps, dut s'ouvrir les veines ; d'autres philosophes furent bannis de Rome.

Vespasien mourut en 79. On raconte qu'avant de mourir il demanda à se lever, et dit : « Un empereur doit mourir debout ». J. Toutain.

Bibl. : V. Duruy, *Histoire des Romains ;* Paris, 1879-85. — Mérivale, *Histoire des Romains sous l'Empire;* Londres, 1848-62. — Mommsen, *Histoire romaine* (trad. franç.); Paris, 1887-89, t. IX-XI.

VESPER (Myth. et Astron.) (V. Vénus).

VESPÉRIEN (Zool.) (V. Vespertilion).

VESPERIMUS (Zool.) (V. Hamster).

VESPERTILION (Zool.). Genre de Mammifères de l'ordre des Chiroptères, type de la famille des *Vespertilionidæ*, qui renferme les Chauves-Souris les plus communes dans tous les pays, et présente les caractères suivants : face dépourvue d'appendices cutanés en forme de feuille; oreille munie d'un oreillon (ou *tragus*) ; os prémaxillaires séparés par un espace vide, de telle sorte que les incisives supérieures sont séparées en avant. Formule dentaire variable, comprenant, suivant les genres, 28 à 36 dents, suivant le nombre des incisives supérieures et prémolaires. Cette famille, la seule de l'ordre des Chiroptères qui soit réellement cosmopolite, s'étendant jusqu'à la Polynésie et la Nouvelle-Zélande, est très nombreuse en genres et en espèces, pour la plupart de petite taille (plus de 200 espèces). Toutes sont insectivores, passant le jour à dormir dans les cavernes, les clochers, sous les toits des maisons ou dans les trous des arbres et prenant leur vol à la tombée de la nuit: en hiver elles s'engourdissent comme les autres Chauves-Souris. Les genres *Oreillard*, *Myxopode*, *Minioptère* (V. ces mots) ont déjà été traités séparément. Le genre Vespertilion (*Vespertilio*) comprend des espèces à museau assez long, poilu, conique, à oreilles grandes ou moyennes, pourvues de 38 dents. Le Vespertilion murin (*V. murinus*) est la plus grande espèce du genre (35 centim. d'envergure); il est roux foncé avec les ailes brunes. Il sort tard dans la soirée, et son vol est rapide et régulier. Il habite toute l'Europe centrale et méridionale, l'Asie et le Nord de l'Afrique. Des espèces plus petites, qui se trouvent également en France, sont les *Vespertilions de Bechstein*, *de Natterer*, *échancré* et *à moustaches*. D'autres espèces, très nombreuses, habitent l'Asie, l'Afrique, les deux Amérique, l'Australie et la Polynésie. Le genre *Kerivoula* renferme de petites espèces à pelage bariolé de jaune et qui habitent l'Inde et la Malaisie. Les genres *Atalapha*, de l'Amérique du Nord, *Harpiocephalus*, de l'Inde et de la Malaisie, renferment des espèces robustes et qui relient le genre *Vespertilio* aux suivants. Le genre Vespérien (*Vesperugo*) renferme des espèces à museau plus court, obtus, nu et couvert de glandes, à oreilles assez courtes, latérales, à formule dentaire variant de 30 à 36 dents. Il renferme des espèces plus résistantes au froid, et par suite plus septentrionales que les Vespertilions proprement dits, et remontant plus haut dans les montagnes. Tel est le *Vesperugo borealis* qui s'avance dans le N. de l'Europe jusqu'au cercle arctique, et se montre en Suisse et en Allemagne. En France ce genre est représenté par la Noctule (*V. noctula*) et la Sérotine (*V. serotinus*), deux grandes espèces dont la première sort dès que le soleil est couché pour évoluer autour des clochers. Une petite espèce, la plus commune de toutes, la Pipistrelle (*V. pipistrellus*), se montre dans les rues des villes, nichant jusque sous les portes cochères et volant même en hiver quand le temps est doux et humide. Les genres *Scotophilus*, *Nycticejus*, etc., qui habitent les régions intertropicales, sont voisins du précédent (V. Chauve-Souris). E. Trouessart.

VESPERUGO (Zool.) (V. Vespertilion).

VESPETRO. Liqueur de table fort agréable, préparée en prenant : semences d'angélique, 60 gr. ; semences de fenouil, 8 gr. ; semences de coriandre, 60 gr. ; semences d'anis, 8 gr. ; eau-de-vie, 2.000 gr. ; on fait macérer pendant huit jours, on filtre et l'on ajoute : sucre, 500 gr., dans : eau, 500 gr.

VESPIÈRE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec ; 376 hab.

VESPILLON (Antiq. rom.). Tandis que les riches étaient portés au bûcher par leurs parents, leurs amis, leurs affranchis, les pauvres étaient emportés hors de la ville, et on jetait leurs corps dans d'étroites et profondes fosses communes. Ceux qui remplissaient ce lugubre office étaient les *vespillons*. Leur nom était tiré du mot *vesper*, soir, parce qu'ils n'agissaient que nuitamment. Ils faisaient partie de la puissante corporation des *Libitinaires*, mais ils en étaient au plus bas degré. C'étaient le plus souvent des esclaves de la dernière catégorie. Ils avaient la réputation de détrousseurs de cadavres. A. Bayet.

VESPUCCI (Amerigo), voyageur italien (V. Amerigo Vespucci).

VESSE de Loup (Bot.) (V. Lycoperdon).

VESSE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Escurolles, à 1 kil. de Vichy ; 1.917 hab. Source intermittente d'eau minérale bicarbonatée sodique contenant de l'acide sulfhydrique en assez grande quantité (températ., 30°). Elle n'est exploitée que comme objet de curiosité. Hippodrome des courses de Vichy. A. Mallat.

VESSEAUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. d'Aubenas; 1.151 hab. Grand commerce de marrons.

VESSEY. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson; 800 hab.

VESSIE. I. Anatomie. — La vessie, dans laquelle l'urine séjourne pendant quelques heures, est une sorte de globe contractile et élastique qui repose sur le périnée. Elle s'élève dans la cavité abdominale, en refoulant les intestins, à mesure qu'elle se remplit. Lorsqu'elle vient de se vider, la vessie n'a, pour ainsi dire, pas de cavité, et se cache derrière le pubis. A mesure que l'urine la dilate, elle monte dans l'abdomen et s'applique contre la paroi abdominale antérieure. L'épaisseur de la paroi vésicale ne dépasse pas 2 millim. dans l'état de moyenne distension. On considère à la vessie le corps et le col. Le corps est la partie globuleuse que distend l'urine. Le col est l'ouverture, entourée du sphincter vésical. Le col, auquel fait suite l'urètre, est en partie entouré par la prostate.

Rapports du corps. Quoique cet organe, à l'état de distension, soit globuleux, on lui décrit généralement six faces : antérieure, postérieure, supérieure, inférieure et latérales. La face antérieure est en rapport avec le pubis. Lorsqu'elle est distendue, elle monte au-dessus du pubis et s'applique contre la paroi abdominale antérieure, en soulevant le péritoine. La face postérieure est complètement recouverte par le péritoine. Chez la femme, elle est en rapport avec le corps de l'utérus, dont elle est séparée par un cul-de-sac péritonéal, le cul-de-sac vésico-utérin. Chez l'homme, elle est en rapport avec le rectum, dont elle est séparée par le cul-de-sac recto-vésical. La face supérieure, ou sommet, donne insertion à un ligament venu de l'ombilic, l'ouraque. La face inférieure, ou base, est étendue, chez la femme, du col vésical au cul-de-sac vésico-utérin. Elle est en rapport, d'arrière en avant, avec le tiers inférieur du corps de l'utérus, avec la portion extra-vaginale du col et avec la paroi antérieure du vagin, qui forme avec elle la cloison vésico-vaginale. Chez l'homme, la base de la vessie est en rapport avec le rectum, dont elle est séparée par l'aponévrose prostato-péritonéale au milieu, et par les vésicules séminales de chaque côté. Les faces latérales sont recouvertes par le péritoine dans leur moitié supérieure et sont en rapport avec les parois du petit bassin dans leur moitié inférieure.

Structure. Les parois vésicales sont formées par quatre couches : séreuse, musculeuse, celluleuse, muqueuse. La couche séreuse ne recouvre que les parties supérieure et postérieure de la vessie, d'où elle se réfléchit, en formant autour de cet organe une gouttière circulaire. Puis elle se continue de tous côtés avec le reste du péritoine. La couche musculeuse est formée de fibres longitudinales superficielles et de fibres circulaires profondes. Les fibres longitudinales semblent naître vers le sommet d'où elles s'irradient à la surface du corps jusqu'au col vésical; là, quelques-unes se continuent avec les fibres musculaires de la prostate, avec celles de l'urètre, avec quelques fibres du releveur de l'anus, et même des parois rectales. Les fibres circulaires sous-jacentes aux précédentes forment des anneaux étendus du sommet à la base de la vessie. Très nombreuses au niveau du col, les fibres musculaires forment de gros faisceaux dont l'ensemble constitue le sphincter vésical. La couche celluleuse est une mince lamelle de tissu conjonctif qui unit la musculeuse à la muqueuse; on l'appelle encore couche sous-muqueuse. La couche muqueuse, rosée, présente un épithélium pavimenteux stratifié à sa surface libre en contact avec l'urine; le chorion ou derme de la muqueuse est une sorte de feutrage de faisceaux de tissu conjonctif mêlés de fibres élastiques. La muqueuse de la base de la vessie est plus blanche et plus lisse; elle forme, entre l'orifice de l'urètre et ceux des uretères, une surface triangulaire, trigone vésical ou trigone de Lieutaud (V. URETÈRE). Sur les autres points de l'intérieur de la vessie, on voit des saillies longitudinales formées par les faisceaux musculaires, limitant des dépressions plus ou moins profondes. Cette disposition est quelquefois exagérée dans quelques vessies, auxquelles on donne le nom de vessies à colonnes et de vessies à cellules.

Les artères de la vessie sont nombreuses; la principale, vésicale inférieure, vient de l'iliaque interne. La vessie reçoit en outre de nombreuses branches des artères du voisinage : hémorroïdales moyennes, honteuse interne. Les veines, nées de tous les points de la vessie, se rendent vers le col, se mêlent aux veines de la prostate, pour former le plexus veineux vésico-prostatique, qui se continue, en avant, avec le plexus de Santorini. Les nerfs viennent du plexus hypogastrique, contenant des nerfs cérébro-spinaux et des filets du grand sympathique.

Développement. Dans les premières formations embryonnaires, la vessie et le rectum communiquent et forment le cloaque. Le développement de la cloison recto-vésicale est plus tardif. Lorsque la vésicule allantoïde se développe, sa portion intra-embryonnaire, qui a la forme d'un tube, se dilate pour former la vessie; mais une portion, intermédiaire à la vessie et à l'ombilic, se resserre pour former le ligament de l'ouraque. Chez quelques sujets, le canal de l'ouraque persiste; cet organe restant imperméable, il s'écoule de l'urine par l'ombilic : fistule urinaire ombilicale congénitale.

II. Physiologie. — La vessie sert de réservoir momentané à l'urine; elle se vide lorsqu'elle contient environ 250 gr. de liquide, c.-à-d. quatre à cinq fois par jour, puisqu'une personne en bonne santé fait en moyenne 1.250 gr. d'urine. Le besoin d'uriner se fait sentir lorsque la distension des parois de la vessie surexcite les nerfs sensitifs de cet organe. Le sphincter vésical, qui entoure le col, a pour rôle d'empêcher l'issue de l'urine au dehors pendant la réplétion de la vessie. Le mécanisme de la miction est des plus simples. Les fibres musculaires du corps de la vessie se contractent sur le liquide qu'elles compriment. Celui-ci, pressé de toutes parts par les parois vésicales, exerce une pression sur le sphincter, de la résistance duquel elles finissent par triompher. Le cours de l'urine a toujours lieu dans le même sens. Ce liquide, amené à la vessie, s'y accumule lentement et ne rétrograde jamais vers sa source, à cause de la disposition spéciale des uretères au moment où ils traversent les parois vésicales. L'absorption de la muqueuse vésicale est nulle. Il devait en être ainsi, puisque l'urine est un liquide toxique.

III. Pathologie. — On peut observer dans la vessie des lésions traumatiques, des déplacements partiels, des corps étrangers, des inflammations et des tumeurs diverses. Je ne ferai que signaler les varices et l'ulcère simple de la vessie, parce que ces lésions sont d'un diagnostic très difficile et qu'elles sont encore peu connues.

LÉSIONS TRAUMATIQUES. — La vessie peut être le siège de contusions, de plaies et de rupture. La contusion peut être directe, dans la région hypogastrique, la vessie étant pleine. Elle peut accompagner une fracture du bassin. Enfin, des poids considérables tombant sur l'abdomen peuvent produire une contusion de la vessie. Les plaies peuvent être produites par des instruments piquants, tranchants, contondants, ou par des armes à feu. Sans rupture du bassin, les plaies de la vessie ne peuvent avoir lieu que par la région hypogastrique, la vessie étant distendue, ou à travers le périnée. La rupture de la vessie peut avoir lieu par un choc violent, par écrasement, par effort en soulevant un fardeau, dans la rétention d'urine, pendant l'accouchement, etc.

DÉPLACEMENTS DE LA VESSIE. — Les déplacements de la vessie sont toujours partiels, c.-à-d. que cet organe ne saurait se déplacer en totalité : ce sont les cystocèles. La cystocèle crurale consiste dans l'issue d'une portion de la vessie à travers le canal crural. Lorsqu'elle s'échappe par le canal inguinal, on a la cystocèle inguinale.

CORPS ÉTRANGERS. — Des corps étrangers de toutes

sortes ont été trouvés dans la vessie, instruments brisés ou objets divers introduits par des alcooliques ou des fous.

Inflammation de la vessie. — L'inflammation de la vessie constitue la *cystite* (V. ce mot).

Tumeurs de la vessie. — La vessie peut être le siège de tumeurs bénignes et de tumeurs malignes. Les premières siègent de préférence sur la muqueuse; ce sont surtout des papillomes. Les tumeurs malignes, ou cancéreuses, envahissent généralement toutes les tuniques; ce sont les plus fréquentes. Dr J.-A. Fort.

IV. Zoologie. — Vessie de mer (V. Physalie).

V. Ichtyologie. — Vessie natatoire (V. Poisson).

VESSIGON (Méd. vét.). On donne ce nom à des tumeurs molles, synoviales, se développant au pourtour des articulations du jarret et du genou chez le cheval, et même à l'articulation tibio-tarsienne; ce sont autant de variétés désignées sous le nom de vessigons tarsiens, carpiens, etc. Le vessigon tarsien est ou articulaire ou tendineux; le vessigon articulaire, formé par la dilatation de la synoviale articulaire, est caractérisé par trois tumeurs, l'une à la face antéro-interne de l'articulation, les deux autres latérales, dans l'angle tibio-calcanéen; le vessigon tendineux est le résultat d'une dilatation des gaines tendineuses et est constitué par deux tumeurs latérales, dont l'interne est la plus volumineuse, et se prolonge au-dessous du jarret sur le tiers supérieur du métatarse. Le vessigon carpien, qui résulte de la dilatation de la grande gaine carpienne, est formé par deux tumeurs latérales s'étendant au-dessous du genou, sur le tiers supérieur du métacarpe. Les vessigons sont dus à des mouvements brusques ou forcés, à des traumatismes, contusions, fatigues excessives, etc. Ils ont une tendance à la chronicité. — Au début on les traite par des émollients, puis par des astringents, des vésicatoires, la cautérisation au fer rouge, les frictions mercurielles, etc. On a aussi proposé les ponctions, le séton, les injections irritantes, iodées entre autres. Dr L. Hn.

VEST (Anc. dr.) (V. Vente, t. XXXI, p. 824).

VESTA. I. Mythologie. — Divinité romaine. Vesta était, dans le culte domestique et dans la religion de l'Etat romain, la divinité du foyer. Son nom a été rapproché du mot grec Ἑστία, qui désignait en même temps le foyer et la déesse Hestia; les deux mots semblent avoir pour racine commune le radical sanscrit *vas* qui, d'après les uns, exprime l'idée de demeurer, habiter, et, d'après les autres, l'idée de briller, brûler. Les deux notions se confondent d'ailleurs dans la nature même de Vesta, déesse du foyer, mais surtout déesse du feu qui brille sur le foyer. Dans chaque habitation romaine, le foyer était considéré comme le centre de la maison; c'était sur le foyer, dans la flamme de l'âtre, que primitivement le père de famille sacrifiait aux dieux protecteurs de sa maison, Pénates et Lares; le feu du foyer symbolisait la prospérité et la durée de la famille; il fallait l'entretenir sans cesse, ne pas le laisser s'éteindre. C'est pourquoi, à l'origine, le foyer se trouvait au centre même de la maison, dans l'atrium; plus tard il fut transporté dans une autre pièce, mais on le remplaça dans l'atrium par un autel, où nuit et jour brûlait une flamme. Cette flamme représentait spécialement pour les Romains la déesse Vesta. — Dans la religion et le culte publics de Rome, la déesse avait exactement le même caractère. La cité était considérée comme une grande famille, qui habitait dans l'enceinte de la ville. Elle avait un foyer, comme chaque famille particulière. Ce foyer était consacré à Vesta, comme tout foyer domestique. D'après les légendes romaines, le culte public de Vesta avait été transporté à Rome de Lavinium; après la destruction d'Albe la Longue, Lavinium avait été considérée comme la métropole de Rome; les consuls, lorsqu'ils entraient en fonctions et lorsqu'ils en sortaient, allaient sacrifier à la Vesta de Lavinium. Le culte de Vesta paraît être l'un des plus anciens cultes pratiqués dans le Latium, et il est vraisemblable qu'il remontait à l'origine même de Rome; comme l'observe judicieusement Preller, « il est impossible que Romulus, fils d'une Vestale, élevé dans Albe au milieu des traditions de ce culte, ait négligé de donner à Rome sa Vesta particulière ». Pourtant c'était à Numa Pompilius que les Romains eux-mêmes attribuaient l'institution du culte de Vesta et la fondation de son temple. Le temple de Vesta était situé sur le Forum, au pied du Palatin, non loin de la Voie sacrée. Il était de forme ronde et rappelait ainsi l'aspect de la maison italienne primitive, cabane circulaire surmontée d'un toit en forme de dôme, dont l'image nous a été conservée par des urnes funéraires. Détruit à plusieurs reprises, d'abord par les Gaulois quand ils prirent Rome, ensuite par des incendies, en 241 av. J.-C., sous Néron et sous Commode, le sanctuaire de la déesse, *ædes Vestæ*, fut toujours reconstruit sur le même modèle. Les ruines du temple, relevé au début du IIIe siècle de l'ère chrétienne, par Julia Douma, mère de Septime Sévère, ont été retrouvées et souvent décrites. Ce temple était un édifice rond, élevé sur un *podium* ou socle circulaire, entouré de 18 ou 20 colonnes corinthiennes, surmonté d'un dôme dont la base était ornée d'une frise très élégante, où l'on avait sculpté des bucranes, des rameaux d'olivier et de laurier, des vases et des instruments de sacrifice. A l'intérieur du temple, il n'y avait point, comme dans les autres sanctuaires, une statue de la divinité, mais seulement un autel sur lequel brûlait un feu sacré, qu'on ne devait jamais laisser mourir; cet autel symbolisait le foyer public de la cité romaine, comme dans l'atrium de chaque maison l'autel domestique avait remplacé le foyer réel de l'habitation primitive. Outre le feu sacré, le temple de Vesta renfermait aussi certains objets mystérieux, auxquels on croyait que la fortune et la grandeur de Rome étaient étroitement attachées, par exemple le fameux Palladium, apporté de Troie par Enée (V. Palladium). Le temple proprement dit s'élevait au milieu d'une cour rectangulaire pavée en marbre; c'était là, devant le temple, que se trouvait l'autel où l'on célébrait les sacrifices et les libations en l'honneur de Vesta; dans cette cour se trouvait également une statue de la déesse. Le temple lui-même était toujours fermé au public.

Les principales cérémonies du culte de Vesta avaient lieu le 1er mars et pendant la première moitié de juin (du 7 au 15). Le 1er mars fut pendant longtemps à Rome le premier jour de l'année; ce jour-là, le grand pontife éteignait le feu sacré qui brûlait dans le temple et le rallumait solennellement, soit en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de bois provenant d'un arbre considéré comme étant d'heureux augure, soit en concentrant à l'aide d'une lentille les rayons du soleil. Cette pratique symbolisait la disparition de l'année écoulée et la naissance de l'année nouvelle. — En juin, les fêtes de Vesta se prolongeaient pendant plusieurs jours: le 7 juin, on ouvrait le *Penus Vestæ*, c.-à-d. la partie du temple où étaient gardés précieusement tous les objets relatifs au culte de la déesse; le 9 juin avait lieu la fête proprement dite des *Vestalia;* ce jour-là, les matrones romaines se rendaient, pieds nus, au temple de Vesta, et venaient y déposer des offrandes très simples, les mets qu'elles avaient coutume d'offrir, dans leurs propres maisons, à leurs Pénates et Lares domestiques. Le 15 juin, le *Penus Vestæ* était de nouveau fermé, et les fêtes prenaient fin.

La garde du temple, l'entretien du feu sacré, le soin de célébrer toutes les cérémonies du culte étaient confiées, sous la haute direction et la surveillance du grand pontife, à des prêtresses spéciales, les *vestales* (V. ce mot).

Le culte de Vesta dura jusqu'à la fin du paganisme. Le temple de la déesse fut fermé par Théodose en 394 apr. J.-C.; le feu sacré s'éteignit alors pour toujours. J. Toutain.

II. Astronomie (V. Astéroïde).

Bibl.: Mythologie. — A. Preuner, *Hestia-Vesta;* Tubingue, 1864. — Jordan, *Vesta und die Laren;* Berlin, 1865. — Fustel de Coulanges, *la Cité antique;* Paris, 1864. — Jordan, *Der Tempel der Vesta;* Berlin, 1884. —

Preller, *Römische Mythologie;* Berlin, 1883, 3e éd. — Hans Auer, *Der Tempel der Vesta;* Vienne, 1888. — H. Thédenat, *le Forum romain;* Paris, 1900, 2e éd. — Fowler, *The Roman Festivals;* Londres, 1899.

VESTALE. Prêtresse romaine de la déesse Vesta. — Bien que la légende de Romulus prouve l'existence de vestales dans Albe la Longue avant même la fondation de Rome, une autre tradition romaine attribuait seulement au successeur de Romulus, à Numa Pompilius, l'institution des vestales. A l'origine, les vestales ne furent que quatre; plus tard, depuis Servius Tullius, leur nombre fut porté à six. Ce chiffre resta immuable jusqu'au IVe siècle de l'ère chrétienne. A la fin de ce siècle, peu d'années avant la disparition du culte de Vesta, il est fait mention de sept vestales ; Bouché-Leclercq suppose que ce nombre est dû à quelque superstition astrologique plus forte que l'ancien usage. Quoi qu'il en soit, le nombre normal des vestales fut de six. Les vestales étaient désignées, sous la royauté, par le roi; sous la république, par le grand pontife; sous l'Empire, par l'empereur. Jusqu'en l'année 65 av. J.-C., le grand pontife pouvait choisir, sans aucun recours, les jeunes Romaines qu'il voulait, pourvu qu'elles réunissent les conditions exigées par le rituel ; sauf ces conditions, rien ne limitait son arbitraire. En 65 av. J.-C., une *lex Papia* décida que, pour toute vacance qui se produirait parmi les vestales, le grand pontife désignerait vingt jeunes Romaines présentant les conditions requises, et que parmi ces vingt candidates ce serait le sort qui choisirait la future vestale. Les principales conditions, pour devenir vestale, étaient tout d'abord : d'avoir plus de six ans et moins de dix ans ; d'être patricienne; d'avoir encore son père et sa mère ; d'être exempte d'infirmités physiques. A la fin de la république, les jeunes plébéiennes furent admises parmi les vestales ; un peu plus tard, Auguste déclara ce sacerdoce accessible même aux filles d'affranchis. Parfois un père de famille présentait spontanément sa fille pour la place de vestale devenue vacante; dans ce cas, il n'y avait point de tirage au sort. Désignée par le sort ou librement offerte par son père, la future vestale était reçue (*capta*) par le grand pontife, qui lui adressait la formule suivante : « Je te reçois prêtresse de Vesta, afin que tu célèbres, comme le veut une loi très sage, le culte que doivent célébrer les vestales pour le bien du peuple romain ». Les vestales s'engageaient à servir la déesse pendant trente ans. Pendant les dix premières années, elles étaient instruites de leurs devoirs; pendant les dix années suivantes, elles s'occupaient surtout de célébrer toutes les cérémonies du culte; pendant les dix dernières années, elles enseignaient à leur tour leurs devoirs aux nouvelles vestales. Après ces trente années, elles étaient libres de renoncer à leur sacerdoce et de rentrer dans la vie civile ; mais il était rare qu'une vestale usât de cette liberté. — Les principaux devoirs des vestales étaient : l'entretien du feu sacré qui brûlait dans le temple de Vesta ; — l'usage, pour toutes les cérémonies et purifications, d'eau puisée à certaines sources ou dans le Tibre, à l'exclusion de toute eau qui aurait coulé dans un aqueduc ou dans un tuyau; — la fabrication de la *mola salsa*, gâteau destiné aux sacrifices, avec de la farine spéciale, extraite par elles-mêmes d'épis de blé qui leur étaient apportés chaque année au début du mois de mai; — enfin l'assistance à plusieurs grandes fêtes religieuses de l'Etat romain. De toutes ces fonctions, la plus importante était l'entretien, la conservation du feu sacré : lorsqu'une vestale le laissait s'éteindre, elle était fouettée jusqu'au sang par le grand pontife. Un autre devoir essentiel des vestales était de se conserver pures de toute souillure, et en particulier d'observer rigoureusement leur vœu de chasteté. La vestale qui manquait à ce vœu était ensevelie vivante dans un cachot souterrain situé hors du Pomerium, sur le Quirinal; elle y mourait de faim. — Mais, si les vestales étaient exposées à de terribles châtiments, elles possédaient des privilèges considérables, et les plus grands honneurs leur étaient rendus. Elles vivaient aux frais de l'Etat; à la différence de toutes les autres Romaines, elles pouvaient léguer leurs biens par testament et témoigner en justice sans prêter serment. Dans les rues de Rome, elles marchaient précédées d'un licteur ; les plus hauts magistrats de la cité, les consuls leur cédaient le pas et faisaient baisser leurs faisceaux devant elles; elles occupaient les premières places, qui leur étaient assignées par la loi, au théâtre, au cirque, à l'amphithéâtre; elles étaient toujours écoutées avec la plus grande attention, lorsqu'elles intervenaient en faveur d'un citoyen. Enfin, lorsqu'elles se trouvaient, sans l'avoir prémédité, sur le chemin d'un condamné à mort que l'on menait au supplice, cette heureuse rencontre valait au condamné sa grâce. Leur costume se composait, habituellement, d'une longue *stola* que recouvrait un vêtement de dessus en lin; pour les cérémonies de leur culte, elles se paraient de bandelettes sacrées et se couvraient la tête d'un voile, appelé *suffibulum*, qui descendait jusque sur les épaules.


Vestale (Partie supérieure d'une statue découverte à Rome).

Les vestales étaient soumises à l'autorité du grand pontife, qui les surveillait, les réprimandait, au besoin les châtiait. C'était lui qui prononçait contre les vestales impudiques le terrible châtiment dont elles étaient menacées. Tous ces droits du grand pontife furent exercés par l'empereur, depuis le moment où Auguste ajouta à ses pouvoirs civils et militaires l'influence morale qu'assurait le grand pontificat. Les vestales habitaient, près du temple de *Vesta* (V. ce mot), une maison appelée *Atrium Vestæ*, qui communiquait directement avec le sanctuaire de la déesse. Cette maison, connue aujourd'hui sous le nom de *Maison des Vestales*, a été fouillée avec soin; on a pu en relever le plan; elle se composait d'un grand nombre de chambres disposées autour d'un atrium très vaste. On y a retrouvé plusieurs inscriptions et quelques statues de vestales, entre autres un buste à peu près intact qui peut compter parmi les plus beaux portraits découverts à Rome. Les vestales furent supprimées, en même temps que le culte de Vesta, en 394 ap. J.-C., par Théodose. J. Toutain.

Bibl. : Preller, *Röm. Mythologie:* Berlin, 1883, 3e éd. — H. Jordan, *Der Tempel der Vesta, die Vestalinnen und ihr Haus;* Berlin, 1884. — Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines* (tr. franç., t. XIII); Paris, 1890. — H. Thédenat, *le Forum romain;* Paris, 1900, 2e éd.

VESTE (Cost.) (V. Costume).

VESTERAALEN (Iles) (V. Lofoten).

VESTERAS. Ville de Suède, ch.-l. de la prov. de Vestmanland, au fond d'une baie sept. du lac Mælar; 8.120 hab. Stat. du chem. de fer de Stockholm à Arboga. Commerce de blé, fer; chantiers de constructions navales. Vieille cité historique: cathédrale de 1271 en briques rouges, de style gothique avec une flèche de 97 m., élevée en 1693. Bibliothèque épiscopale de 12.000 vol. (enrichie de la bible de Mayence enlevée pendant la guerre de Trente ans). Château sur une colline qui domine la ville, bâti par Gustave Vasa. De nombreuses diètes furent tenues à Vesteras : celle de 1527 abolit le catholicisme en Suède.

VESTERBOTTEN, VESTROBOTNIE. Province du Norrland (Suède), bornée au N. par la prov. de Norr-

botten, baignée à l'E. par le golfe de Botnie, limitée au S. par les prov. de Vesternorrland et de Jemtland, et à l'O. par la Norvège; 59.098 kil. q.; 122.784 hab. Ch.-l. Umea, sur le golfe de Botnie (V. SCANDINAVIE). Le sol est peu fertile. L'industrie principale est celle du bois, ainsi que le commerce. Mines de cuivre à Nordmaling. Pas de chemin de fer; les ports sont Skelleftea, Umea et Nordmaling.

VESTERNORRLAND. Province du Norrland (Suède), bornée au N. par la prov. de Vesterbotten, à l'E. par le g. de Botnie, au S. par la prov. de Gefleborg, à l'O. par celle de Jemtland; 25.047 kil. q.; 208.763 hab. Ch.-l. Hernœsand, sur le littoral S.-E. La région basse du littoral (Botten) est assez développée. Le principal fleuve est l'Angerman-elf; sur les côtes, les îles de Hemsœ et Alnœ. Le sol est fertile dans les vallées: céréales, orge, avoine. Industrie et commerce de bois (scieries, chantiers de construction) concentrés à Hernœsand et Sundsvall, les ports principaux. Mines de fer à Tuna, filatures et tissanderies de lin.

VESTIAIRE (Archit.). Salle généralement de peu d'importance ou réduit dans lesquels sont déposés, aux mains de servants, les paletots, les cannes, les parapluies et de menus objets avant l'entrée dans une salle de réunion. Dans les thermes antiques existaient déjà des vestiaires où les esclaves gardaient les vêtements de leurs maîtres et, dans certains édifices modernes, bibliothèques, palais de justice, palais d'assemblées délibérantes, les vestiaires sont des salles spéciales garnies de porte-manteaux, d'armoires à compartiments, de lavabos, etc. Dans les habitations particulières, les antichambres servent le plus souvent de vestiaires, mais, dans les grands palais, les jours de réception, on convertit, grâce à des aménagements provisoires de cloisons, de tables et de casiers, un vestibule en vestiaire: ainsi la salle Saint-Jean, à l'hôtel de ville de Paris, devient un vestiaire des plus commodes en même temps qu'un spacieux vestibule pour les grandes fêtes données par la municipalité parisienne.

VESTIARIA (Ornith.). Genre de Passereaux, de la famille des *Nectariniidés* (V. ce mot), caractérisé par un bec fortement recourbé dès la base et pointu à l'extrémité. Le VESTIAIRE ROUGE (*Vestiaria coccinea*) est un Oiseau de la taille du Moineau, à plumage d'un rouge écarlate, avec les ailes et la queue noires. C'est l'HÉOROTAIRE de Cuvier. Il habite les îles Sandwich: son nom générique vient de ce que les habitants de ces îles se servaient de ses plumes écarlates pour faire des manteaux appelés *Maros* et destinés au chef. Comme il faut plusieurs centaines de dépouilles de l'oiseau pour faire un seul manteau, il en résulte que l'espèce est devenue très rare.

VESTIBULE (Archit.). Partie antérieure d'un édifice ou d'une habitation, donnant généralement sur la voie publique, sur une cour d'honneur ou sur un jardin, et aussi pièce d'entrée d'un appartement où pénètrent les visiteurs avant d'être admis plus avant. Le vestibule semble avoir existé dès l'antiquité la plus reculée, aussi bien dans les palais chaldéens et égyptiens que dans les maisons grecques ou romaines de quelque importance; dans certains édifices publics et surtout dans les thermes où il prenait de grandes proportions, proportions que gardent encore aujourd'hui les salles de pas perdus de palais de justice, de bourses, de gares de chemins de fer. Lorsque les édifices comportent des étages au-dessus du rez-de-chaussée, les vestibules doivent donner facilement accès aux escaliers principaux ou de service conduisant à ces étages. Les vestibules sont souvent traités avec une certaine sobriété au point de vue de la décoration; ils sont souvent précédés de porches, de galeries, de portiques servant de descente à couvert; mais dans les appartements de peu d'importance, les vestibules sont de simples antichambres.

VESTRIS-ET-CANDIAC. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Vauvert; 255 hab.

VESTRIS (Origin. *Vestri*). Famille de danseurs italiens. — *Gaetano-Apollino-Baldassare* Vestris, né à Florence le 18 avr. 1729, mort le 27 sept. 1808. Elève de Dupréz, il vint à Paris en 1748 où il se produisit jusqu'en 1781 avec un grand succès; il reparut sur la scène en 1800: la grâce, l'originalité, la légèreté de sa danse ne paraissaient pas pouvoir être égalées. — Sa femme et élève, *Anna-Friederike* Heinel-Vestris, née à Bayreuth, le 28 déc. 1752, morte le 8 janv. 1808, entra le 20 févr. 1768 à l'Opéra de Paris où elle remporta de véritables triomphes dans les ballets. — *Marie-Auguste* Vestris-Allard, fils de Gaetano et de la danseuse Allard, né à Paris le 27 mars 1760, mort à Paris le 6 déc. 1842, entra le 18 sept. 1772 à l'Opéra et y conserva la première place jusqu'au jour où Duport y apparut à côté de lui. Il a inventé les pirouettes. — *Françoise-Rose* Gourgaud, née à Marseille le 7 avr. 1743, morte à Paris le 5 oct. 1804, mariée à *Angiolo* Vestris (frère et émule de Gaetano, né à Florence en nov. 1730, mort à Paris le 10 juin 1869), acquit aussi une grande réputation, mais au théâtre; de 1768 à 1803, elle a joué au Théâtre-Français.

VÉSULIEN (de *Vesoul*). Sous-étage inférieur de l'étage bathonien.

VÉSUVE (ital. *Monte Vesuvio*, lat *Vesuvius*). Volcan de l'Italie méridionale, qui s'élève à 10 kil. S.-E. de Naples, sous la forme d'un grand cône isolé, à deux sommets reposant sur une base presque circulaire de 16 kil. de diamètre; il baigne d'un côté son pied dans la mer et de l'autre s'abaisse en pente douce vers les plaines de Campanie. C'est le seul volcan encore en activité sur le continent européen. A la hauteur de 595 m. une double cime se greffe sur le cône du volcan: le sommet S. (1.282 m.) est le Vésuve proprement dit, formé d'un cône de cendres et de laves d'une inclinaison moyenne de 30°; le sommet N. (1.137 m.) s'appelle Monte di Somma; il entoure le précédent en demi-cercle au N. et à l'E. et en est séparé par une vallée de 500 m. de large, en forme de faucille, l'Atrio del Cavallo; le sommet N. est le reste de l'ancien cône de débris, antérieur à l'époque historique, cratère détruit par la grande éruption de 79 ap. J.-C. Le sommet du Vésuve a une altitude et une forme soumises à de sensibles variations selon les éruptions (en 1749 il n'avait que 1.014 m., et en 1867 il s'élevait à 1.296 m.); la dimension du cratère varie de même.

Le pied du Vésuve est habité par une très nombreuse population (près de 80.000 hab.) et couvert de vignobles, d'arbres fruitiers, de céréales, soigneusement entretenus: il produit le vin célèbre de « Lacryma Christi », et un bon vin de table dit « Vesuvio ». Entre ces parties cultivées s'étendent de profondes vallées infertiles recouvertes de débris et d'anciennes coulées de laves. La partie moyenne du Vésuve est stérile et ravagée par la lave, sauf en quelques places épargnées où poussent des châtaigniers et des arbres fruitiers. Au pied du cône même, à 676 m. de haut, est bâti, depuis 1844, l'Observatoire (observations de météorologie, sur l'électricité de l'air, bibliothèque et musée de produits volcaniques). Une route conduit de Resina à l'Observatoire, et dans le voisinage de celui-ci (à 800 m.), le funiculaire du Vésuve, ouvert en 1880, qui permet d'arriver au bord du cratère. Les laves du Vésuve sont constituées par des leucotéphrites.

Dans l'antiquité le Vésuve était considéré comme un volcan éteint formé d'un cône unique (la Somma). En l'an 79 de notre ère, une formidable éruption projeta en l'air le dôme de la Somma et ensevelit les trois villes de Pompéi, d'Herculanum et de Stabia (le naturaliste Pline périt dans la catastrophe); depuis l'an 63, des tremblements de terre avaient annoncé l'éruption. Depuis lors, le Vésuve n'a pas cessé de manifester son activité, avec de courtes périodes de tranquillité. Les plus terribles éruptions sont celles de 203, 472, 512, 685, 982, 1036, 1139; après cette époque un long arrêt se produisit, et ce ne fut qu'en 1631 qu'une nouvelle et terrible éruption se renouvela, suivie d'autres en 1638, 1660, 1680, 1790. Pendant les

petites éruptions le sommet du Vésuve s'élevait, tandis qu'il s'abaissait après les grandes. En 1794, une des plus puissantes éruptions du Vésuve détruisit la ville de Torre del Greco. Au XIXe siècle, les principales furent celles des années 1804, 1810, 1822, 1828, 1831, 1834, 1839, 1850, 1855, 1856, 1857, 1858, 1868. La dernière importante eut lieu en 1872 (du 24 avr. au 1er mai) ; 300 spectateurs imprudents de ce phénomène volcanique y périrent ; le fleuve de lave descendit au N.-O., entre Massa et San Sebastiano, en les détruisant en partie : c'est l'éruption la plus violente depuis celle de 1631.

BIBL. : ROTH, *Der Vesuv und die Umgebung von Neapel*; Berlin, 1857. — RATH, *Der Vesuv*; Berlin, 1873. — PALMIERI, *Il Vesuvio e la sua Storia*; Milan, 1880. — *Club alpin italien, Lo Spettatore del Vesuvio*, 1887. — BARATTA, *Il Vesuvio*; Rome, 1897. — SCHNEER et von STEIN, *Der Vesuv und seine Geschichte*; Carlsruhe, 1896.

VÉSUVINE (Chim. ind.) (V. AZOÏQUES [Corps] et BRUN).

VESVRES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux ; 83 hab.

VESVRES-sous-CHALANCEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Prauthoy ; 153 hab.

VESZPRÉM. Comitat et ville de Hongrie. La superficie du comitat est de 4.166 kil. q. ; sa population est de 220.997 hab. (en 1900). Il est sillonné par les montagnes du Bakony ; le lac Balaton est une de ses principales beautés. Le comitat a 233 communes et 2 villes. Ch.-l. : Veszprém ; 12.655 hab. Ancienne forteresse formée par une montagne calcaire entourée de la rivière Sed. Belle cathédrale de Saint-Michel de 1720 (la chapelle Gisèle consacrée en 1099, avec des fresques du XIIe siècle) ; église et couvent des Piaristes. La ville se trouve sur l'emplacement de la colonie romaine Rhispia. J. K.

VÊTEMENT. I. Archéologie (V. COSTUME).

II. Histoire religieuse. — VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. — En son *ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise* (Paris, 1678-79, 3 vol. in-fol.), ouvrage qui fait autorité pour ces matières, Thomassin distingue deux sortes d'habits ecclésiastiques : les uns servant aux clercs dans la vie civile, les autres destinés au ministère des autels.

HABITS CIVILS DES CLERCS. — Pendant les cinq premiers siècles, c.-à-d. pendant l'âge d'or du christianisme, l'ère des conversions et des sérieuses conquêtes, les ecclésiastiques ne portaient point un habit différent de celui des autres chrétiens, ni par la couleur ni par la forme. Il est vrai que tant que la religion chrétienne ne fut point officiellement admise dans l'Empire, le port d'un costume clérical aurait été une provocation à la persécution, les magistrats réservant d'ordinaire leurs sévérités pour les conducteurs des Eglises (V. PERSÉCUTION). Néanmoins, l'uniformité persista sous les règnes de Constantin et de ses premiers successeurs. Comme beaucoup d'autres innovations, la différence fut amenée par l'introduction du régime monastique. Soit par humilité, soit pour éviter la dépense, les solitaires se couvrirent d'un long manteau serré et grossier, appelé *mafortes*. Plusieurs moines, ayant été élevés à l'épiscopat, conservèrent les habits et la manière de vivre de leurs monastères. En ce qui concerne l'Eglise d'Occident, l'imitation de leur tenue paraît bien avoir commencé par la Gaule. Saint Germain, évêque d'Auxerre, qui n'avait jamais été moine, voulut leur ressembler. L'été et l'hiver, il était vêtu d'un coule et d'une tunique qui couvrait un cilice. En l'an 428, Célestin, évêque de Rome, réprouva hautement cette tendance. Ayant appris que certains évêques des Gaules portaient un manteau et une ceinture, au lieu de la tunique et de la toge, qui étaient les habits ordinaires, il écrivit aux évêques de Narbonne et de Vienne une lettre où il blâmait ces nouveautés, comme favorisant la superstition et comme méprisant l'ordre établi par les Pères : *Nam si incipiamus studere novitati, traditum nobis a patribus ordinem calcabimus, ut locum supervacuis superstitionibus faciamus.* Cette lettre indique manifestement que dans les régions soumises immédiatement au siège de Rome, il n'y avait encore aucun costume sacerdotal. — Cependant la superstition du costume, amenée par le prestige des vertus supérieures que le peuple attribuait aux moines, fut plus puissante que la réprobation du pape. Pour avoir part à la vénération que les religieux inspiraient, les évêques empruntèrent de plus en plus leur habit ; et les clercs inférieurs imitèrent les évêques. Toutefois, la différence destinée à caractériser les vêtements des ecclésiastiques ne devint générale et commune à tout le clergé que vers le VIe siècle, lorsque, par suite de l'invasion des barbares, les laïques ayant quitté l'habit long, les ecclésiastiques le conservèrent. C'est de cette époque que date le commencement des canons faits par les conciles sur cette matière. Le concile d'Agde (506) recommanda à tous les clercs d'avoir des chaussures et des habits conformes à leur état, et il leur défendit de laisser croître leurs cheveux, ordonnant aux archidiacres de faire tondre ceux qui désobéiraient à cette prescription. Un concile de Mâcon (581 ou 582) leur interdit positivement l'usage des habits séculiers, surtout des habits militaires, et le port des armes. Cette question fut reprise, de siècle en siècle, par les conciles, qui en firent l'objet de règlements différents, parfois même contradictoires, à cause du goût et des mœurs des temps et des lieux. Le concile de Trente ordonna, d'une manière générale, aux ecclésiastiques de porter toujours des habits convenables à leur état ; et il édicta diverses pénalités contre ceux qui porteraient publiquement des vêtements tout laïques ; mais il ne détermina point les formes de l'habit clérical. De là, les différences qu'on remarque encore aujourd'hui en divers pays, relativement à ces formes. Thomassin note que, bien qu'il n'y eût point avant le concile de Trente de loi prescrivant le noir, l'usage en était établi depuis longtemps. — En France, un règlement spirituel des Etats de 1614 ordonna à tous les bénéficiers de porter la soutane et la tonsure, sous peine de saisie de leur temporel et même de privation des bénéfices des réfractaires. Précédemment, un édit de déc. 1606 avait obligé le bras séculier à prêter main-forte aux évêques, pour l'exécution des règlements qu'ils feraient, afin de contraindre les clercs à porter les marques et habits de leur vocation et ministère. D'anciens capitulaires, une ordonnance de Philippe le Bel (1294), une déclaration de Henri II (12 juil. 1549), un édit de Charles IX (22 avr. 1561), un arrêt de règlement du parlement d'Aix (10 oct. 1663), contiennent des dispositions intéressantes sur cet objet. — C'était une question très grave et très discutée que celle qui concernait un clerc arrêté pour crime, avec un habit non clérical. Etait-il déchu du privilège de cléricature ?

HABITS DESTINÉS AU MINISTÈRE DES AUTELS. — Les habits dont on se servait anciennement pour cet usage n'étaient point différents des habits civils et ecclésiastiques. Ce n'a été que dans la suite des siècles que certains habits ont été particulièrement affectés à la célébration des saints mystères, et qu'on leur a attribué des significations mystiques, plus ou moins ingénieuses. On trouvera l'histoire de l'origine, de la transformation de ces objets et des significations mystiques qui y ont été attachées, aux mots : AMICT, ANNEAU, AUBE, AUMUSSE, BARRETTE, BONNET, CAPE, CEINTURE, CHAPEAU, CHASUBLE, CHAUSSURE, COULEUR, CROIX PECTORALE, CROSSE, DALMATIQUE, ETOLE, MANIPULE, MANTELET, MITRE, ORNEMENT, § *Histoire Religieuse*, PALLIUM, PECTORAL, PÉNULE, PONTIFICAL, SOUTANE, SURPLIS, TIARE, TUNICELLES, TUNIQUE.

Le décret du 7 vendémiaire an IV, *sur l'exercice et la police extérieure des cultes*, avait interdit (art. 19) à toute personne de paraître en public avec les habits, ornements et costumes affectés à des cérémonies religieuses ou à un ministre du culte. L'art. 43 de la loi organique du 18 germinal an X statua que tous les ecclésiastiques seraient habillés à la française et en noir, et que les évêques pourraient joindre à ce costume la croix pectorale

et les bas violets. Mais la force des anciens usages prévalut contre ces dispositions. Conformément à un arrêté des consuls du 17 nivôse an XII, une décision ministérielle du 14 nov. 1806 porte que « en fixant le costume que les ecclésiastiques doivent porter hors des lieux où ils sont en fonctions, c.-à-d. hors des lieux où ils exercent leur ministère, la loi du 18 germinal n'a point abrogé le costume que les canons leur recommandent de porter dans le territoire et dans les lieux où ils exercent des fonctions *qui sont de tous les jours et de tous les instants* ». On en a conclu que dans le territoire où ils exercent leur ministère, ils peuvent porter la soutane, qui est le costume prescrit par les canons, règlements et usages de l'Eglise. D'autre part, la jurisprudence a appliqué aux habits et ornements dont les ecclésiastiques usent dans les cérémonies et au costume qu'ils ont le droit de porter habituellement dans les lieux où ils exercent leurs fonctions l'art. 259 du Code pénal, qui punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartient pas. Elle a, de plus, décidé que le port, par un prêtre, du costume ecclésiastique que son évêque lui a interdit, par voie disciplinaire, constitue le délit prévu par cet article. Pour justifier cette dernière extension, il a fallu prétendre que l'interdiction faite à un prêtre de porter le costume ecclésiastique ne porte aucune atteinte au caractère indélébile de la prêtrise. On a dit que le costume n'est point inhérent à la qualité de prêtre, mais seulement aux fonctions que le prêtre remplit ; or, ces fonctions pouvant lui être interdites, le costume, qui en est le signe extérieur, doit conséquemment pouvoir lui être interdit aussi. Pourtant, il semble bien que cet argument, qui lie le droit de porter le costume ecclésiastique aux fonctions qu'un prêtre exerce en certains lieux, donne raison à ceux qui veulent lui interdire ce costume dans les lieux où il n'exerce aucune fonction. — Suivant les maximes du droit canonique, la soutane est pour le prêtre le symbole d'un caractère indélébile ; elle ne peut lui être enlevée que par une *déposition* réelle et une *dégradation* canoniquement accomplies (V. ces mots). E.-H. VOLLET.

III. Hygiène. — L'usage du vêtement ne repose que sur des besoins conventionnels, variant selon les latitudes et les mœurs des peuples. Dans notre monde civilisé, il fait partie inhérente de l'individu et rentre, tout au moins par son côté pratique, dans le domaine de l'hygiène. Le vêtement a pour but de mettre le corps à l'abri des différences de température et de le protéger contre les chocs, les frottements, les poussières, etc. Dans nos climats, la surface du corps est plus chaude que l'air ambiant, sauf quelques exceptions ; elle cède de sa chaleur aux objets environnants par rayonnement et par conduction. Les expériences de Weistre, de Ch. Richet sur les animaux à fourrures, que l'on peut comparer aux hommes habillés, ont prouvé la gravité de la perte de chaleur par la peau nue. Les moutons tondus, tout en mangeant autant qu'avant la tonte, maigrissent, parce qu'ils emploient à faire de la chaleur, les aliments qu'ils eussent convertis en viande. Richet en déterminant l'intensité du rayonnement du lapin rasé a reconnu qu'il fait dévier l'aiguille galvanométrique d'une valeur de 8°,5, et celui d'un lapin non rasé de 4°,5 seulement.

Conductibilité des tissus. Les expériences de Krieger et de Schuster ont eu pour but de démontrer la conductibilité des étoffes. On entourait un réservoir de laiton plein d'eau chaude, successivement d'étoffes de soie, de flanelle, de laine simples ou doubles. Le cylindre perdait 3 % en moins d'unités de chaleur avec l'enveloppe de soie double qu'avec la soie simple ; 14 % en moins avec la flanelle simple.

Ce n'est pas en réalité la nature même de l'étoffe qui constitue l'obstacle à la déperdition de calorique, mais sa structure, son épaisseur, et la couche d'air plus ou moins épaisse qu'elle retiendra dans ses mailles. Aussi les vêtements les plus chauds sont-ils les vêtements de laine et les fourrures qui emprisonnent dans leurs trames une assez grande quantité d'air. L'air a un pouvoir de conductibilité très faible, près de 100 fois inférieur à celui des matières premières qui entrent dans la fabrication des étoffes. Les vêtements donnent une certaine fixité à l'air et en font une enveloppe conservatrice de la chaleur. Les gilets de laine à mailles lâches, portés sur la peau, avec une chemise par-dessus, sont chauds. La chemise de lin est froide, non seulement parce qu'elle est fine et mince, mais aussi parce qu'elle adhère trop à la peau ; la chemise de coton est moins froide, grâce aux villosités du tissu. Le vêtement ample, s'il est suffisamment fermé, protège mieux contre le froid qu'un vêtement collant. La superposition de plusieurs vêtements, même légers, élève le pouvoir de retenir la chaleur, ce sont autant de couches d'air qu'on interpose entre la surface du corps et l'atmosphère extérieure.

Propriétés hygroscopiques des vêtements. Il y a lieu de distinguer les effets en contact direct avec la peau et les effets d'habillement tels que vestes, capotes, etc. Pour les premiers, les tissus les plus avantageux sont ceux qui absorbent l'eau avec facilité, et qui l'abandonnent avec lenteur. La laine réunit cette double propriété ; son emploi est donc indiqué à ceux qui, par leurs travaux, ou par simple disposition individuelle, sont exposés à une active sudation, et par suite aux refroidissements brusques. Les travailleurs manuels, les soldats en campagne, les arthritiques, les rhumatisants, doivent faire usage de la flanelle, qui les soustraira aux variations de la température. Les habits proprement dits n'exigent pas les mêmes conditions, et le véritable tissu hygiénique pour habits et manteaux serait celui qui, étant imperméable à l'eau, ne le serait pas à l'air et à la vapeur d'eau. C'est à résoudre ce problème si important, non seulement pour l'élément militaire et marin, mais aussi pour beaucoup de civils : cochers, facteurs, vélocipédistes, etc., que se sont attachés depuis longtemps les hygiénistes militaires. Les vêtements caoutchoutés et les vêtements huilés des marins sont imperméables aussi bien à l'air qu'à l'eau, et s'opposent à l'évaporation cutanée. Ils ne peuvent être portés longtemps, pendant des périodes de travail, de marche. L'imperméabilisation simplement hydrofuge a été tentée par le trempage des draps dans des solutions d'alun, d'acétate de plomb, etc. Ces procédés n'ont pas résisté à la pratique. Un procédé nouveau, préconisé par Cathoire, consiste à tremper les vêtements dans de la paraffine maintenue en solution dans l'huile de pétrole. L'huile est évaporée ou essorée, et on obtiendrait ainsi très économiquement des effets ne prenant pas l'eau et laissant passer les gaz et les vapeurs.

Influence des couleurs. La puissance d'émission ou d'absorption des étoffes varie avec la couleur. Cependant pour l'absorption du calorique la différence des étoffes n'est sensible qu'à la chaleur lumineuse du soleil et non à la chaleur obscure. D'après Franklin, Davy, etc., voici le classement des couleurs en commençant par celle qui absorbe le plus de calorique : noir, bleu, vert, rouge, jaune, blanc. En hiver, nous devons donc porter de préférence des vêtements faits avec des tissus mauvais conducteurs et de couleurs sombres, et en été nous choisirons les tissus bons conducteurs et de couleurs claires.

Formes et adaptations du vêtement. Il est difficile de donner des règles invariables pour la forme du vêtement, car celui-ci varie suivant les mœurs nationales, le climat, les ressources du pays, et même selon les diversités de fortune et de position. Contrairement aux croyances ordinaires, l'esthétique et l'hygiène ne s'excluent pas, les règles de l'hygiène ne s'appliquent-elles pas à préserver la beauté du corps en lui conservant la santé, et la femme, à qui échoit naturellement la garde de l'art dans le costume, ferait mieux de les consulter que de se faire l'es-

clave d'une *mode* souvent ridicule et quelquefois malsaine. L'hygiène a le droit pourtant de demander que le vêtement masculin ou féminin ne comporte ni ligatare, ni constriction, qui empêchent le libre jeu des organes, gênent la circulation et la respiration, et causent des déformations. La propreté du linge de corps et des vêtements est aussi de première nécessité, les vêtements en contact direct avec la peau doivent être aérés et brossés, recommandation peut-être banale, mais qui n'en est pas moins négligée dans les classes populaires et même dans des classes plus élevées (V. Chaussure, Chemise, Corset, etc.).

VÉTERAN. I. Antiquité romaine. — Sous la royauté et pendant les premiers siècles de la république, il n'y eut pas, à proprement parler, de vétérans à Rome. L'armée se composait de tous les citoyens non prolétaires en âge de porter les armes; elle n'était convoquée qu'au début de chaque campagne; la guerre finie, officiers et soldats rentraient dans la vie civile. Cette organisation fut complètement modifiée, lorsque Marius ouvrit les légions à tous les citoyens romains, même aux plus pauvres qui jusqu'alors en avaient été exclus. Depuis ce moment, le service militaire devint un véritable métier, et les soldats s'attachèrent à la fortune de leur général. Celui-ci leur donnait, tant qu'ils étaient sous ses ordres, des provinces ou des villes ennemies à piller, et leur distribuait une grande partie du butin fait à la guerre; puis, les hostilités terminées, il donnait des terres à ses vétérans. Ce fut ainsi que Marius, Sulla, Pompée, César agirent avec leurs soldats. Lorsque Auguste constitua sur des bases nouvelles les armées impériales, il s'inspira de ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Il détermina officiellement le nombre d'années que devait durer le service militaire dans les différents corps : ainsi les soldats des cohortes prétoriennes devaient rester seize ans au corps; les soldats des cohortes urbaines et les soldats des légions, vingt ans. Dans les troupes auxiliaires, la durée normale du service était de vingt-cinq ans; elle atteignait vingt-six ou même vingt-huit ans pour les marins. Après ce laps de temps, les soldats recevaient le titre officiel de vétérans (*veterani*).

Les vétérans pouvaient, soit rester au corps, soit recevoir leur congé. Lorsqu'ils demeuraient à l'armée, les vétérans formaient des groupes spéciaux dotés de certains privilèges et recevaient le nom de *vexillarii*. Quand ils quittaient le service, ils bénéficiaient de privilèges nombreux et parfois importants. D'abord l'Etat leur allouait, comme retraite, une somme d'argent, dont le chiffre était de 20.000 sesterces (env. 5.000 fr.) pour les prétoriens et de 12.000 sesterces (env. 3.000 fr.) pour les soldats des légions. Les soldats des corps auxiliaires, qui d'habitude n'étaient pas citoyens romains, recevaient le droit de cité romaine et en même temps le *jus connubii* ou privilège de contracter un mariage légal avec une femme ne possédant pas le droit de cité romaine; s'ils étaient déjà mariés, leur mariage était déclaré légal; s'ils avaient jusqu'alors vécu avec une concubine, leur union était légitimée ainsi que les enfants qui en étaient nés. La collation de ces privilèges était mentionnée sur un diplôme de bronze donné au vétéran qui en bénéficiait; le texte de la loi qui avait accordé ces privilèges aux vétérans de tel ou tel corps était conservé à Rome dans les archives de l'Etat (V. Diplome). Outre la somme d'argent et les privilèges précités, les vétérans recevaient des terres. Tantôt un groupe entier de vétérans était installé sur le territoire d'une ville provinciale ou bien chargé de créer une ville nouvelle : tel fut le cas, par exemple, de la *Colonia Augusta Emerita*, en Espagne (auj. Mérida) et de la *Colonia Flavia Ammædara*, en Afrique (auj. Haïdra). Tantôt au contraire les vétérans étaient dotés individuellement d'une concession de terre; Tacite (*Ann.*, XIV, 27) déplore que de son temps on ait presque renoncé au système de colonisation par groupe de vétérans ayant servi sous les mêmes drapeaux. Il ne semble pas en effet que les empereurs du IIe et du IIIe siècle aient fondé beaucoup de colonies de vétérans analogues à celles que créèrent par exemple César et Auguste.

Les vétérans, qui avaient reçu leur congé régulier, jouissaient encore de certains privilèges sociaux. Ils étaient assimilés, dans les villes où ils fixaient leur résidence, aux *honestiores*, c.-à-d. aux citoyens qui faisaient partie de l'ordre sénatorial, de l'ordre équestre, ou de l'assemblée municipale; ils ne pouvaient pas être condamnés à certaines peines corporelles ou infamantes, telles que les travaux forcés, les bêtes, le supplice du fouet. En outre, leur qualité même de vétérans leur valait une grande influence sur leurs concitoyens, et souvent ils arrivaient à exercer les plus hautes charges municipales. J. Toutain.

II. Histoire militaire. — L'ordonnance de 1771 avait donné le nom de vétérans à des militaires, anciens de service, comptant dans les corps de troupe et décorés d'un médaillon, distinction honorifique dans laquelle on peut voir l'origine de la médaille militaire actuelle. Sous le ministère de Saint-Germain, un grand nombre d'officiers, de sous-officiers et de soldats, fatigués par les années, mais pouvant encore rendre des services à l'intérieur, avaient été réunis en compagnies. On forma ainsi, en 1776: 15 compagnies de sous-officiers, 8 de canonniers, et 65 de fusiliers; mais ce n'est qu'après la Révolution que les vétérans prirent en réalité une organisation bien déterminée. La loi du 16 mai 1792 créa un corps de 5.000 vétérans nationaux qui fut divisé en 100 compagnies de 50 hommes chaque : 12 compagnies de canonniers et 88 de soldats de toutes armes. Les compagnies de fusiliers tenaient garnison au chef-lieu de département; celles de canonniers étaient réparties sur les côtes et dans les ports. L'uniforme consistait dans l'habit, la veste et la culotte bleu national, à boutons blancs sur lesquels on lisait : *Vétéran national*. L'épée ou le sabre en bandoulière avec la dragonne blanche et le chapeau à trois cornes, avec le plumet tricolore, étaient communs aux officiers et aux soldats. En 1794, l'effectif des vétérans était de 5.000 hommes; des lois du 19 frimaire et 16 fructidor an V portèrent le nombre des compagnies de vétérans à 300, et, en 1799, on comptait 14.000 vétérans. Après la première restauration, les vétérans, au nombre de 12.000, furent réorganisés le 18 mai 1814 et répartis en 100 compagnies, dont 10 de sous-officiers, 80 de fusiliers et 10 de canonniers. En 1818, une ordonnance du 25 mars changea la dénomination en usage jusqu'alors en celle de *fusiliers* et *canonniers sédentaires*. En effet, la loi du 10 mars 1818, votée sur la proposition de Gouvion Saint-Cyr, rendait cette mesure nécessaire. Elle donnait le nom de *vétérans* aux sous-officiers et soldats ayant fini leur temps de service, et les astreignait pendant six ans à un service territorial en temps de guerre, consacrant, pour la première fois, à l'instar de la nouvelle organisation prussienne, le service territorial. Le corps des vétérans éprouva de nombreuses vicissitudes depuis cette époque. En 1869, l'*Annuaire de l'armée française* ne faisait plus mention que d'une compagnie de gendarmes vétérans stationnée à Gaillon; une compagnie de sous-officiers vétérans, stationnée à Fougères; et une compagnie de fusiliers vétérans, à Clairvaux. La loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale, supprima les compagnies de vétérans à l'exception des compagnies de canonniers sédentaires ou vétérans du dép. du Nord (art. 54), qui furent incorporés dans l'armée territoriale et sont affectées en principe aux places du Nord. Le bataillon de canonniers sédentaires de Valenciennes et la section de canonniers vétérans qui s'y trouvait rattachée ont été supprimées par la loi du 11 juil. 1892.

Vétérans français des camps. — Les conquêtes des armées de la République et l'envie d'imiter les Romains poussèrent les législateurs français à créer une institution de colons militaires analogues à ceux que l'Autriche possède encore dans ses confins militaires. La loi du 1er flo-

réal an XI accorda aux militaires de terre et de mer grièvement blessés, qui voudraient s'établir dans les 26e et 27e divisions militaires (Mayence et Alexandrie), un nombre d'hectares de terre d'un produit égal à leur solde de retraite. Les vétérans étaient tenus de résider sur les terres qui leur étaient concédées, de les cultiver ou de les faire cultiver et d'en payer les contributions. Ces terres n'étaient ni cessibles, ni aliénables avant vingt-cinq ans ; elles n'étaient transmissibles aux enfants des concessionnaires qu'autant qu'ils étaient nés d'un mariage contracté avant la formation des camps de vétérans, ou depuis avec des femmes du pays. Si le titulaire venait à mourir, sa femme conservait, sa vie durant, l'usufruit de la portion de terre, pouvait en devenir propriétaire et l'apporter en dot si elle se remariait à un militaire ayant dix ans de service. Un arrêté du 26 prairial an XI créa deux camps de vétérans ; l'un, à Juliers près Mayence ; l'autre, à Alexandrie (Piémont). Ces camps étaient entourés d'un mur élevé et crénelé ; chaque vétéran y possédait une maison, et au centre était une halle ; 405 vétérans devaient constituer la force de chacun. Le 1er janv. 1814, le camp de Juliers comptait 375 vétérans, 345 femmes et 946 enfants ; celui d'Alexandrie : 253 vétérans, 204 femmes et 350 enfants ; en tout : 2.473 individus, dont les soldes de retraite et les revenus en terre s'élevaient à environ 145.000 fr. La plupart des vétérans s'étaient jetés dès le commencement de la campagne de 1814 dans les places fortes voisines dont aucune ne fut prise. Ils avaient abandonné dans les camps toute leur fortune mobilière, et le traité du 30 mai 1814 consacra leur dépossession des biens immobiliers qui ne se trouvaient plus situés en France. Cette institution éphémère prit ainsi fin ; mais Louis XVIII accorda aux survivants, par ordonnance du 2 déc. 1814, un secours provisoire de 76.000 fr., et rétablit en argent la double solde de retraite, dont les vétérans des camps avaient précédemment le revenu en bien-fonds.

VÉTÉRINAIRE. Étymologie, Objet, Importance. — Ce mot, que Columelle (an 42 de notre ère) semble avoir employé couramment le premier, viendrait, d'après Littré, du latin *veterinarius*, de *veterinum*, bête de somme, contracté de *veheterinus*, propre à porter les fardeaux. Suivant Lenglet, il dériverait plutôt du celtique *vee*, bétail (all. *Vieh*), *teeren*, être malade (all. *zehren*, consomption), et *arts*, artiste, médecin (all. *artz*). — Quoi qu'il en soit, son correspondant, chez les Grecs, était *hippiâtre* (ἱππιατρός), de ἵππος, cheval, et ἰατρός, médecin, que l'on trouve dans Varron (116-26 av. J.-C.). Ces deux termes, devenus synonymes, servaient à désigner ceux qui exerçaient l'art de connaître et de traiter les maladies des chevaux et des bestiaux ; mais depuis la fondation des écoles vétérinaires (1761), l'expression latine, moins restreinte, a seule subsisté ; en sorte qu'aujourd'hui, il n'est plus question partout que de la *vétérinaire* ou médecine des animaux domestiques, longtemps appelée l'*hippiatrie* ou l'*hippiatrique* par les écuyers qui la limitaient à l'art de guérir les chevaux.

Les espèces dont s'occupe la vétérinaire sont le cheval, l'âne et leurs hybrides (mulet, bardot), le bœuf, le mouton, la chèvre, le dromadaire, le chameau, le porc, le chien, le chat, le lapin et les oiseaux de basse-cour ; mais, à l'occasion, elle étudie encore les affections de quelques autres, de moindre importance économique, le lama, le renne, le cobaye, l'autruche, etc. On voit, par cette énumération, les services considérables que la vétérinaire rend à l'agriculture, l'industrie, l'armée. Grâce à elle, les animaux domestiques, entretenus dans des conditions plus favorables de santé, sont produits en plus grand nombre et de meilleure qualité ; leurs maladies, mieux connues, sont plus facilement prévenues et guéries, les épizooties plus vite conjurées. La biologie générale, la pathologie et la thérapeutique humaines, l'hygiène et la salubrité publiques, mettent chaque jour ses renseignements à contribution, et ses belles découvertes sur la pathogénie des maladies contagieuses ont, en ces dernières années, éclairé de la plus vive lumière les recherches parallèles de la médecine.

Aperçu historique. — Si l'on veut considérer les augures, devins, sorciers, sacrificateurs, pâtres, bergers, rebouteurs, maréchaux, écuyers, comme les ancêtres des vétérinaires actuels, il faut reconnaître que les origines de la vétérinaire se confondent avec l'histoire, si obscure encore, des premiers peuples nomades ou pasteurs, et que ses origines se perdent, comme celles de la médecine, dans la nuit des temps, l'*antiquité* ne nous ayant laissé sur elles aucune indication précise. Dès l'époque de la domestication des animaux, il est probable que l'homme a dû tenter en effet de soustraire ceux-ci aux maladies provoquées par les conditions d'existence artificielles qui leur étaient faites. Mais alors, l'état d'ignorance et de barbarie qu'il a subies durant tant de siècles le portait à verser dans les pratiques de la superstition la plus grossière. Les Hindous, les Perses, les Assyriens, les Egyptiens, aux troupeaux immenses, qui avaient pourtant chanté les animaux dans leurs poésies et mis plusieurs d'entre eux au rang de leurs divinités, ne nous ont légué que de maigres documents dont l'authenticité est même peut-être discutable. — La Bible ne nous apprend non plus que fort peu de choses sur les connaissances médicales des Israélites. — Pendant la période grecque et une grande partie de la gréco-romaine, quelques notions plus exactes se découvrent éparses dans les ouvrages des philosophes, des médecins, des historiens, des agronomes ou des poètes : Hippocrate mentionne les kystes hydatiques des poumons et de l'encéphale ; Xénophon fournit de précieux renseignements sur les chiens de chasse ; son traité de l'*Equitation* est un chef-d'œuvre que les hommes de cheval consultent encore. Caton l'Ancien parle des maladies des bestiaux, bien que sans compétence et en observateur superstitieux. Varron, de beaucoup supérieur, traite de l'âge, de la conformation, de la race, de l'élevage, du mode de reproduction de chaque espèce domestique et de quelques-unes de ses maladies ; le premier, il fournit des aperçus de jurisprudence commerciale vétérinaire. Columelle, le plus savant agronome de l'antiquité, a composé un *Traité d'agriculture* qui éclipse ceux de Caton et de Varon en ce qui concerne le choix, l'élevage, l'hygiène et les maladies des animaux. Virgile, qui était maître des écuries d'Auguste, consacre le livre III de ses *Géorgiques* à l'élevage des bestiaux ; il signale l'œstre du bœuf, la gale du mouton, les accidents causés par les vipères. Galien, qui n'avait appris l'anatomie que sur les animaux, conseille, à l'encontre d'Hippocrate, de faire usage en médecine des observations vétérinaires et donne une excellente description de la rage.

Mais c'est seulement à dater du IVe siècle de notre ère que nous rencontrons des professionnels dont les écrits constituent par leur ensemble la collection de l'*Hippiatrique*. Apsyrte, de beaucoup le plus érudit, mérite sans conteste le titre de « père de la médecine vétérinaire » qu'on lui a décerné ; son livre, dont il ne reste plus aucun exemplaire, se retrouve presque tout entier dans la *Collection des hippiatres grecs* à laquelle ses collaborateurs et ses successeurs ont du reste peu ajouté ; il y est traité avec sagacité, compétence et détail de toutes les affections animales connues de son temps (322). Pélagone et Hiéroclès, ses contemporains, sont, après lui, les écrivains qui ont le plus donné à la célèbre publication. — Au Ve siècle, Végèce, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur du livre sur l'*Art militaire*, nous a laissé un *Traité complet de la médecine vétérinaire*, sans doute inspiré des hippiatres grecs, mais plein de documents inédits, d'aperçus personnels, qui, contrairement à l'opinion de Nisard, égale au moins en valeur l'œuvre collective de l'*Hippiatrique*. Il nous éclaire en outre sur la situation respective de la médecine et de la vétérinaire à son époque, expliquant que, si cette dernière était moins relevée, cela tenait à son objet même, à l'amour du lucre des praticiens, surtout à

ce préjugé absurde que l'art de soigner les animaux avait quelque chose de vil et de méprisable, alors qu'on se faisait pourtant un point d'honneur d'en posséder beaucoup.

Au moyen âge (476 à 1500), la vétérinaire, absolument stationnaire, eût sombré dans l'empirisme le plus grossier et la plus noire superstition, si l'école arabe ne nous avait conservé les notions qui lui étaient venues de l'Asie et de la Grèce. Très versés dans l'agriculture et l'horticulture, passionnément épris du cheval, chez eux objet de vénération, les Arabes ont poussé très loin les méthodes d'élevage, de reproduction des équidés, l'étude de leurs maladies et des moyens d'y remédier ; mais on se tromperait en croyant qu'ils se sont bornés à copier et à commenter les Grecs. Le savant *Traité d'agriculture* d'Ibn-al-Awam, véritable « Maison rustique » du XIIe siècle, est le résumé de tous les systèmes d'agriculture alors connus ; le célèbre *Nâcéri* d'Abou-Bekr-Ibn-Bedr (XIIIe siècle) constitue, selon Perron, son traducteur, un traité d'hippologie et d'hippiatrie « qui représente la science hippique des Arabes au moment où elle a eu le plus de pratique, de relief et d'éclat ». Abou-Bekr n'est pas seulement un praticien habile et un érudit consciencieux, c'est aussi un moraliste dont les préceptes n'ont pas vieilli ; il recommande aux hippiatres le respect des maîtres, les incite à se montrer toujours vrais et sincères, désintéressés envers leurs clients pauvres, à faire usage d'une thérapeutique économique, à ne pas traiter et médicamenter les malades incurables, etc. — Dans ces temps encore barbares, les cloîtres ont sauvé également du naufrage quelques écrits vétérinaires précieux, notamment l'*Hippiatrica* de Jordanus Ruffus (1250), celle de Laurent Rusius (1288-1347); le *Traité des bergeries et des maladies du mouton*, de Jehan de Brie (1379).

A partir de la Renaissance, l'impulsion due à la découverte de l'imprimerie, le goût des recherches anatomiques, l'observation plus judicieuse des malades, l'abandon plus accusé des pratiques superstitieuses pour l'emploi d'une thérapeutique plus rationnelle, engendrent, surtout en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, des œuvres sérieuses qui préparent peu à peu la vétérinaire à entrer dans sa phase vraiment scientifique. Le remarquable et premier *Traité de la ferrure du cheval*, de César Fiaschi (1564), l'*Anatomie comparée*, avec figures, de Volcher Koytre (1573), l'incomplète *Hippostéologie*, de Jehan Héroard (1594), précèdent l'excellent ouvrage de Carlo Ruini (1590), orné de nombreuses et bonnes planches originales, qui pendant un siècle et demi est demeuré le meilleur travail relatif à l'*anatomie* et aux *maladies du cheval*. — Au XVIIe siècle, ce sont généralement les écuyers qui exercent la médecine des animaux, en même temps que la maréchalerie. Parmi les plus connus, il convient de citer : de la Broue, Pluvinel, et surtout Solleysel, dont le *Parfait Mareschal* (1664), traduit plusieurs fois dans toutes les langues, a eu le mérite d'exclure toute croyance superstitieuse, de combattre certaines formules absurdes, d'établir le diagnostic différentiel des maladies, et a partagé avec le livre de Ruini le sort d'être plagié, même démarqué, par Gaspard Saunier (1730), Garsault (1732), quelque peu aussi par La Guérinière (1739), etc.

La *fondation des écoles* est venue à son heure centraliser, codifier, un ensemble considérable de notions, perdues au milieu de préjugés, d'erreurs et d'inutilités dans une multitude d'ouvrages plus ou moins réputés des temps modernes ; la vétérinaire était mûre pour l'éclosion de professionnels capables d'enseigner, de disciples désireux de s'instruire, d'élèves à peu près aptes à s'assimiler les préceptes fondamentaux de l'art. Cothenus, à Berlin ; Camper, en Hollande ; Haller, en Suisse ; Lafosse père, en France, avaient déjà fait d'infructueuses tentatives auprès de leurs gouvernements pour obtenir la création d'un enseignement devenu nécessaire. Et des épizooties meurtrières ravageaient la France, lorsque Bertin, contrôleur général des finances, ému des désastres qu'elles causaient, encouragea et aida son ami Claude Bourgelat, écuyer à Lyon, à fonder en 1761 la première école vétérinaire dans cette ville. L'expérience ayant réussi, il fut chargé, en 1765, de créer une nouvelle école à Alfort, qui ouvrit ses cours en 1766; mais ce ne fut qu'en 1793 que la Convention décréta l'ouverture, à Toulouse, de la troisième école française ; toutefois, les événements de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration en ajournèrent l'édification jusqu'en 1825.

L'enseignement nouveau eut un enfantement laborieux et long : au seuil de son histoire, il s'est heurté à des rivalités de personnes qui l'ont privé d'énergies précieuses et ont failli consommer sa ruine. Après son père, Lafosse fils devint l'adversaire acharné de Bourgelat ; praticien habile et instruit, nanti de hautes fonctions officielles et jouissant d'une réelle notoriété scientifique, celui-ci fit à ses frais des cours publics à Paris et composa des livres remarquables (*Guide du maréchal*, 1766 ; *Cours d'hippiatrique*, 1772 ; *Dictionnaire d'hippiatrique*, 1775), cependant que le directeur d'Alfort, organisant et défendant son œuvre, publiait presque coup sur coup un *Traité d'extérieur* et une *Matière médicale* (1765), une *Anatomie* (1766), un *Traité de la ferrure* (1769), un *Traité des bandages* (1770), et quantité d'autres travaux touchant à la vétérinaire ou à l'équitation. — Bourgelat ne dota pas seulement la France de vétérinaires beaucoup plus capables, il attira, dès le début, des élèves du Danemark, de la Suisse, de la Suède, de la Prusse, de l'Autriche, de la Sardaigne, etc., qui s'en allèrent ensuite fonder autant d'écoles nouvelles à l'étranger. Pour la plupart, humbles fils de maréchaux et de guérisseurs, transfigurés par les études et la méthode scientifiques, ardents à combattre et à dissiper les erreurs, ils ont arraché leur art à l'ignorance et à la superstition, et, en restant fidèles aux enseignements du maître, sont parvenus à triompher peu à peu, souvent de la mauvaise foi, presque partout, de l'indifférence du plus grand nombre. Ainsi se sont créées successivement les écoles de Copenhague (1773), de Dresde (1774), de Vienne (1777), de Hanovre (1778), de Budapest (1786), de Berlin et de Munich (1790), de Londres et de Milan (1791), de Madrid (1793), de Bologne (1802), de Berne (1806), de Naples et de Pise (1815), de Zurich (1820), de Stuttgart, d'Utrecht et de Stockholm (1821), d'Edimbourg (1823), de Giesse (1828), de Lisbonne et de Bruxelles (1833), etc., etc. L'histoire de l'essaimement de la vétérinaire et de son évolution à travers le monde constitue une intéressante étude, mais qui dépasserait de beaucoup, à elle seule, les limites qui nous sont imposées ici. Bornons-nous à dire qu'on compte aujourd'hui, disséminées dans les régions agricoles les plus prospères de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie, 56 écoles que fréquentent environ 7.400 étudiants, établissements dont la production scientifique se recommande en général par le nombre, la valeur, l'originalité des œuvres, l'importance des services rendus à la fortune et à l'hygiène publiques.

L'éclosion tardive de la vétérinaire a eu cet avantage de la sauver, dès son berceau, de l'écueil des théories philosophiques ou abstraites qui ont influé d'une façon si fâcheuse sur les progrès de la médecine ; sans y être restée étrangère, elle a pu néanmoins adopter un éclectisme relatif, grâce auquel elle n'a jamais été, à proprement parler, inféodée à aucune doctrine spéciale. Créées pour combattre l'ignorance, les préjugés, l'empirisme, qui causaient tant de maux aux campagnes en rendant absolument stérile toute espèce de lutte contre les maladies contagieuses du bétail, les écoles, avant tout professionnelles, se sont attachées dès l'origine à l'observation consciencieuse et terre à terre des faits, appuyée sur l'expérimentation et les données positives de la science. Peu à peu, elles ont acquis leurs organes les plus indispensables ; les diverses branches des études, de plus en plus spécialisées

en des chaires et des laboratoires distincts, se sont sévèrement astreintes à se cantonner dans des limites déterminées, à rester toujours accessibles aux élèves, enfin à fournir à ceux-ci les notions immédiatement applicables à l'exercice de leur art.

ETAT ACTUEL. — 1° *Enseignement.* Actuellement, les écoles vétérinaires françaises reçoivent des élèves internes (600 fr.), des demi-pensionnaires (400 fr.) et des externes (200 fr.), qui rentrent dans la catégorie des dispensés de l'art. 23 de la loi du 15 juil. 1889 et ne font par suite qu'une année de service militaire; les étrangers y sont admis aux mêmes conditions, si le nombre des places disponibles le permet. Des bourses ou simplement des fractions de bourse sont accordées par le ministre de l'agriculture, d'après l'ordre de classement, aux élèves méritants dont les familles ont préalablement justifié de l'insuffisance de leurs ressources; attribuées pour une année seulement, elles sont cependant maintenues aux titulaires qui continuent à s'en rendre dignes; mais elles peuvent être retirées par mesure disciplinaire. — L'admission a lieu, par voie de concours, tous les ans, le 20 août, au chef-lieu de chaque département; les épreuves comprennent : une composition française, une de physique et de chimie, une d'histoire naturelle et une d'arithmétique ou d'algèbre et de géométrie. Mais nul ne peut être admis à concourir s'il n'a justifié au préalable qu'il aura dix-sept ans au moins et vingt-cinq ans au plus le 1er oct. de l'année du concours, et s'il n'est possesseur de l'un quelconque des baccalauréats; les diplômés de l'Institut agronomique et des Ecoles nationales d'agriculture sont dispensés du concours et admis de droit; quant aux étrangers, ils doivent présenter des titres dont l'équivalence avec les diplômes français a été reconnue par l'autorité universitaire française. — Le nombre des places mises au concours est fixé chaque année par le ministre; trois septièmes de ces places sont attribués à l'Ecole d'Alfort, deux septièmes à celle de Lyon, les deux autres septièmes à celle de Toulouse. Le choix de l'école est laissé aux candidats, d'après leur rang de classement et jusqu'à concurrence des places disponibles dans l'établissement préféré. — Les cours commencent le 15 oct. et se terminent le 30 juin; ils durent quatre ans, à l'expiration desquels les élèves reconnus aptes à exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un diplôme de vétérinaire, moyennant une rétribution de 100 fr. Pendant la période réglementaire des études, un élève ne peut recommencer qu'une fois les cours de l'année écoulée; après deux échecs aux examens de passage, il est rayé des contrôles. — La scolarité dans les écoles françaises, dont l'effectif se compose surtout d'internes, est sévèrement surveillée, mais beaucoup plus douce que celle des lycées. Sans distinction de catégories, tous les élèves sont astreints à la présence aux cours, exercices pratiques et études. Ceux qui enfreignent la discipline subissent la réprimande du directeur, ou du Conseil d'ordre (composé du directeur et de deux professeurs), ou du Conseil des professeurs, lequel peut infliger le retrait de la faveur de la demi-pension, des bourses, de l'internat, l'exclusion temporaire ou le renvoi définitif, selon la gravité des cas.

Les matières de l'enseignement sont réparties entre dix chaires de la manière suivante : *Anatomie descriptive, exterieur du cheval* et *tératologie.* — *Physique, chimie* et *pharmacie.* — *Histoire naturelle* et *matière médicale.* — *Physiologie* et *thérapeutique générale.* — *Histologie* et *anatomie pathologique.* — *Pathologie médicale, pathologie générale* et *clinique médico-chirurgicale.* — *Pathologie chirurgicale, médecine opératoire, ferrure* et *clinique médico-chirurgicale.* — *Pathologie bovine, ovine, caprine, porcine, obstétrique* et *maladies parasitaires.* — *Pathologie des maladies contagieuses, microbiologie, police sanitaire, médecine légale, législation commerciale* et *inspection des viandes de boucherie.* — *Hygiène* et *zootechnie.*

A chaque chaire sont attachés un professeur (5.500 à 7.500 fr.) et un répétiteur chef de travaux (3.000 à 4.000 fr.), l'un et l'autre recrutés au concours. Le directeur de l'école, nommé par le ministre (9.000 fr.), est en même temps le titulaire de l'une des chaires; pour la partie administrative, il est secondé par un régisseur, un surveillant général et un économe, des commis d'administration, des surveillants, un bibliothécaire, un chef d'atelier des forges, un chef jardinier, un maître d'équitation, un aide d'amphithéâtre et des hommes de service dont le nombre varie suivant les besoins. — Un Conseil d'enseignement, composé des professeurs et présidé par le directeur, délibère sur toutes les questions importantes touchant à la discipline ou aux études. — Enfin, un inspecteur général, placé sous l'autorité immédiate du ministre, renseigne celui-ci sur le fonctionnement des trois écoles et donne son avis sur toutes les affaires concernant le personnel, les études ou la discipline qui lui sont soumises par l'administration supérieure.

Le propre de l'enseignement vétérinaire est d'être, avant tout, simple, substantiel, expérimental et pratique, aussi étroitement que possible adapté aux besoins ultérieurs des élèves. Les cours, limités comme nombre, matières et durée, ne sont que le développement des programmes présentés par les titulaires des chaires au Conseil des professeurs, qui, chaque année, les examine, les discute, les modifie s'il y a lieu et les rend exécutoires. — Dessins, photographies, instruments, appareils, pièces anatomiques et pathologiques fraîches, sèches ou conservées, moulages, préparations histologiques et microbiologiques, sujets vivants, sains ou malades, pièces naturalisées, plantes, etc., contribuent puissamment à donner à ces cours le caractère de « leçons de choses » qui les rend si profitables. — Mais, il y a plus : l'enseignement doctrinal est toujours complété par des travaux pratiques importants qui apprennent aux élèves à manipuler, disséquer, opérer, explorer, confectionner les préparations et les pansements, en un mot, à observer et juger, comme à acquérir la dextérité et le sang-froid nécessaires à l'exercice de leur profession. Tous les dix jours, dans chaque chaire, ils sont interrogés et notés par le répétiteur, qui les dirige, en outre, dans leurs travaux pratiques; enfin, à l'expiration de l'année scolaire, les études trouvent leur sanction dans un examen subi devant le professeur qui autorise ou refuse, pour ce qui le concerne, le passage dans la division supérieure.

2° *Exercice.* En France et dans beaucoup de pays étrangers (sauf en Belgique, en Hollande, en Danemark, en Suisse, en Italie, en Russie et en Angleterre), l'exercice de la médecine vétérinaire est encore absolument libre, en dépit des revendications incessantes des intéressés et de la bonne volonté des gouvernements. Jusqu'à présent, en ces pays, le diplôme n'a garanti que le titre conféré et non point le droit exclusif de se livrer à la pratique de l'art. Aussi les conditions de la vie professionnelle sont-elles particulièrement dures pour le vétérinaire, du fait de la concurrence ruineuse qu'il doit soutenir contre l'empirisme. La loi sanitaire stipule bien que l'exercice de la médecine des animaux est interdit à quiconque n'est point pourvu du diplôme des écoles, mais dans les cas de poursuites contre les empiriques, ceux-ci excipent de leur ignorance, et les tribunaux admettent leur bonne foi en les acquittant. En sorte que les mesures de sauvegarde édictées pour prévenir et arrêter la marche des épizooties sont rendues ainsi à peu près stériles, au grand dommage de l'agriculture dont les pertes se chiffrent chaque année par des centaines de millions! D'autre part, les autorités administrative et judiciaire, trop souvent encore, méconnaissent les droits et la compétence des vétérinaires, en confiant aux empiriques l'inspection des abattoirs, foires et marchés, ou les expertises relatives aux contestations en matière de vices rédhibitoires (lois du 2 août 1884 et du 31 juil. 1895).

Outre cette indifférence à peu près complète des pou-

voirs publics à son égard, la vétérinaire, à l'encontre de la médecine, est obligée de compter avec des nécessités impérieuses qui la rendent peu rémunératrice et augmentent par cela même les difficultés de son recrutement. C'est qu'elle s'adresse en général à une clientèle peu fortunée et s'applique la plupart du temps à la conservation d'un capital de valeur relativement faible, ce qui lui impose d'être par-dessus tout économique. En dehors des grandes villes, des centres de production et d'élevage, le nombre est considérable des vétérinaires qui végètent; à tel point que beaucoup cherchent à augmenter leurs ressources par l'adjonction d'industries ou de trafics plus ou moins connexes (maréchalerie, transports en commun, commerce des chevaux, des bestiaux, exploitations agricoles diverses, etc.). Dans ces conditions, on comprend de reste avec quelle ténacité ils revendiquent les prérogatives et la propriété de leur titre (Ord. 1er sept. 1825 ; art. 1382 C. civ.; cour de cass. 1er juil. 1851), le caractère privilégié de leurs créances (nombreuses décisions de la jurisprudence), leur assimilation aux médecins quant à la prescription de deux années accordée pour se récupérer de leurs honoraires (art. 2272 C. civ.; Cass. 11 juin 1884; loi du 30 nov. 1892), le droit, non de tenir officine ouverte, mais de préparer et de délivrer les médicaments destinés aux animaux confiés à leurs soins, sous réserve de se conformer aux lois et règlements relatifs aux substances toxiques (jug. de plusieurs cours d'appel; Cass. 17 juil. 1867 ; Ch. des députés, 17 juin 1893).

A côté des vétérinaires exerçants, constituant la grande masse du corps professionnel, il en est d'autres, assurés du lendemain, convenablement rémunérés et dont le nombre s'accroît de jour en jour, qui entrent au service des administrations publiques ou privées et ne font point, en général, de clientèle. Dans cette catégorie se rangent les professeurs et répétiteurs des écoles, les inspecteurs du service sanitaire près le ministère de l'agriculture, les vétérinaires sanitaires départementaux, les inspecteurs municipaux des abattoirs, foires et marchés, les vétérinaires des compagnies de transports en commun, enfin les vétérinaires militaires. En France, l'effectif de ces derniers (loi du 15 mars 1901), jadis simples sous-officiers, se compose de 467 unités, savoir : 11 vét. principaux de 1re classe, directeurs de ressorts (lieutenants-colonels), 42 vét. princip. de 2e cl. (chefs d'escad.), 164 vét. en 1er (capitaines), 250 vét. en 2e (lieuten.) ou aides-vét. (sous-lieuten.). Ils se recrutent au concours parmi les vétérinaires civils, les militaires sous les drapeaux et les élèves militaires des écoles (élèves qui, moyennant certains avantages, ont contracté au cours de leurs études l'engagement de servir pendant six ans dans l'armée active). Les candidats ayant satisfait aux épreuves du concours sont admis pendant un an à l'École de cavalerie de Saumur en qualité d'aides-vétérinaires stagiaires; à l'expiration de ce stage, ils subissent un examen de sortie, puis sont nommés aides-vétérinaires dans les corps de troupes à cheval.

Un décret du 3 juin 1901 a créé l'emploi de vétérinaire *auxiliaire*, pour le cas de mobilisation, à l'effet de seconder les vétérinaires du cadre actif, de réserve ou de l'armée territoriale; ce grade, qui correspond, dans la hiérarchie militaire, à celui d'adjudant, est conféré à la suite d'un examen d'aptitude dont les conditions ont été fixées par la circulaire ministérielle du 30 nov. 1901.

3° *Institutions*, *sociétés*, *journaux*. Deux comités consultatifs sont institués auprès du ministère de l'agriculture : 1° le *Comité des épizooties*, qui étudie toutes les questions à lui soumises concernant la police sanitaire des animaux, en exécution de la loi du 21 juil. 1881, du règlement d'administration publique du 22 juin 1882, et la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (inachevée, sans pénalités et, par suite, dépourvue de sanction) ; — 2° le *Conseil de perfectionnement des écoles vétérinaires*, institué par arrêté ministériel du 20 févr. 1886, qui examine toutes les réformes ou améliorations de l'enseignement dues à l'initiative de l'administration, du corps professoral ou du corps professionnel.

Les intérêts matériels et moraux de la vétérinaire sont, d'autre part, discutés et défendus par de nombreuses sociétés régionales et par le *Grand Conseil des vétérinaires de France* (fondé en 1878), qui sert en quelque sorte de trait d'union et de commission exécutive à une bonne partie d'entre elles. C'est aux efforts et à l'influence de ces associations, comme aussi de hautes personnalités professionnelles, qu'est dû le dépôt par le gouvernement du projet de loi sur l'exercice de la médecine vétérinaire (8 janv. 1901), actuellement à l'étude devant le Parlement, projet qui interdit l'exercice de la médecine des animaux à quiconque n'est pas pourvu du diplôme de vétérinaire délivré par les écoles françaises, et dont l'adoption rendrait de si grands services à l'agriculture.

Deux autres importants groupements se sont donné pour tâche le culte exclusif de toutes les questions qui ressortissent aux sciences vétérinaires. Le plus ancien, *Société centrale de médecine vétérinaire*, fondé par des vétérinaires de Paris, date de 1844 (siège, 41, rue de Lille), et se réunit tous les quinze jours; subventionné par l'Etat, reconnu d'utilité publique en 1878, et constitué comme une académie, il comprend 40 membres titulaires, 10 honoraires, 70 correspondants nationaux, 30 correspondants étrangers, 6 associés nationaux et 6 associés étrangers ; il a ouvert plus de 25 concours, décerné plus de 400 récompenses, analysé près de 1.200 mémoires manuscrits soumis à son examen et publié plus de 60 volumes. Le second, *Société des sciences vétérinaires de Lyon*, créé seulement en 1898 par des vétérinaires de la région lyonnaise, poursuit le même but, mais le nombre de ses membres est illimité; il se réunit tous les deux mois et n'est point subventionné.

Si ces deux sociétés sont à vrai dire les seules tribunes scientifiques offertes aux vétérinaires français, notamment aux membres de l'enseignement, pour l'exposé, la discussion et la publication de leurs recherches spéciales, le corps professionnel dispose encore de plusieurs journaux périodiques, d'ordinaire mensuels, dont les plus recommandables sont : le *Recueil de médecine véterinaire*, organe de l'Ecole d'Alfort et de la Société centrale de médecine vétérinaire, fondé en 1824 ; le *Journal de médecine vétérinaire et de zootechnie*, publié par l'Ecole de Lyon (1849); la *Revue vétérinaire*, de l'Ecole de Toulouse (1843); la *Presse vétérinaire*, organe de la Société de médecine vétérinaire pratique de Paris (1880); le *Répertoire de police sanitaire vétérinaire et d'hygiène publique* (1884); la *Semaine vétérinaire* (hebdomadaire; 1885); le *Bulletin vétérinaire* (1890), etc.

Enfin, il convient d'ajouter deux institutions d'assistance confraternelle : l'*Association centrale des vétérinaires de France*, reconnue d'utilité publique en 1892, et l'*Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Alfort*, fondée en 1893. Gustave Barrier.

VETH (Pierre-Jean), orientaliste hollandais, né à Dordrecht en 1814, mort à Arnhem en 1899. Il fut successivement professeur à l'Ecole militaire de Bréda, à l'Ecole des langues orientales de Franeker, et enfin à l'Université de Leyde. Il est l'auteur d'un grand nombre d'études coloniales fortement documentées. En voici les principales : *Bornéo. Histoire, géographie et statistique* (Zaltbommel, 1854, 2 vol. in-8) ; *Monographie de l'île de Timor* (Amsterdam, 1855, in-8) ; *Etude sur la question d'Atchin* (Leyde, 1873, in-8) ; *Java. Histoire, géographie, ethnologie* (Harlem, 1873-74, 2 vol. in-8). Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais.

VÉTHEUIL. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin; 631 hab. Eglise des XIIe-XVIe siècles.

VÉTIVER. I. Botanique (V. Andropogon).

II. Thérapeutique. — Nom commercial de la racine fibreuse très odorante, fournie par l'*Andropogon mu-*

ricatus Rot,, originaire des Indes Orientales; c'est le *Chiendent des Indes*, le *Vetivaria odorata* des formulaires latins, le *Khus-Khus* des Hindous. Il se présente sous la forme d'une racine fibreuse, blanchâtre ou jaunâtre, à radicelles tortueuses, longues de 10 à 30 centim. L'odeur rappelle celle de la coumarine, la saveur est amère. Il sert à parfumer le linge ; aux Indes, il est employé à la fabrication de paniers et de stores. Les propriétés médicales sont celles des espèces aromatiques stimulantes. Dr L. Hn.

VETLOUGA. Rivière de Russie, affl. g. de la Volga, formée, dans le gouv. de Viatka, par la réunion de deux branches ; elle passe à Vetlouga et a un cours de 798 kil. ; elle est encombrée de bas-fonds qui entravent la navigation.

VETO (Dr. constit.). C'est le droit qu'a le roi ou le chef de l'Etat de refuser sa sanction aux lois votées par le Parlement. On distingue le veto suspensif, qui cesse de produire son effet quand la loi repoussée a été adoptée par des législatures successives (par ex. Constitution française de 1791), et le veto absolu, qui appartient en général aux souverains des Etats monarchiques actuels. Le président des Etats-Unis n'a qu'un veto suspensif. Notre histoire parlementaire présente des exemples d'attribution du droit de veto à une assemblée législative sur une autre (conseil des Anciens sur conseil des Cinq-Cents ; Sénat de l'Empire sur le Corps législatif). Notre président de la République n'a aucun droit de sanction, ni de veto ; tout au plus peut-il, par un message, demander aux deux Chambres une délibération nouvelle sur une loi (V. Constitution, Louis XVI).

Bibl. : Viatte, *le Veto législatif dans la constitution des Etats-Unis et dans la Constitution française de 1791* ; Paris, 1901, in-12.

VETRANIO, empereur romain en 350 ap. J.-C. Lorsque l'usurpateur Magnence, après avoir fait tuer Constant, l'empereur d'Occident, s'empara de la pourpre, les légions d'Illyrie et de Pannonie refusèrent de le reconnaître et proclamèrent empereur leur général Vetranio, à Sirmium. Vetranio envoya aussitôt des ambassadeurs à l'empereur Constance, frère de Constant, qui régnait en Orient, et il lui proposa son appui contre Magnence. Une entrevue eut lieu, quelques mois plus tard, entre Constance et Vetranio, près de Sardica. Vetranio, que ses troupes abandonnèrent, abdiqua alors tout son pouvoir en faveur de Constance, qui lui pardonna et lui assigna comme résidence la ville de Pruse en Bithynie. Vetranio y vécut encore six ans.

VÉTRAZ-Monthoux. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. d'Annemasse ; 765 hab.

VÉTRIGNE. Com. du territ. de Belfort, cant. de Belfort ; 129 hab.

VETTAN. Village de Suisse (V. Fettan).

VETTER. Lac de la Suède méridionale, séparé du lac Vener par un isthme de 45 kil. de large ; il dessine un ovale de 119 kil. de long; sa largeur moyenne est de 18 kil. ; sa superficie, de 1.964 kilom. q. Le littoral n'est pas très découpé, au S. il forme la baie de Jœnkœping ; la plus grande île est celle de Visingsœ. Le Vetter s'écoule dans la Baltique par la branche E. du canal de Gœta et dans le Vener par la branche O. A cause de son alt. (88 m.), il reçoit peu d'affluents ; il a 126 m. de profondeur moyenne. Les rives sont plates, sauf au S. et à l'E. ; ses eaux limpides et ses rives boisées lui donnent une grande beauté. De terribles tempêtes y entravent la navigation. Sur le littoral du lac sont situées les villes de Jœnkœping (au S.), Askersund (au N.), Hjo (à l'O.), Carlsborg sur le canal de Gœta à l'O. et Motala à l'E.

VETTORE (Mont) (V. Italie).

VETTORI. Famille florentine, qu'on dit sortie de la même souche que les Capponi. Les plus anciennes indications remontent à un *Vittorio*, vivant en 1201. *Bocuccio*, au commencement du xive siècle, paraît avoir pris le nom de Vettori. Plusieurs de ses membres ont été *priori delle arti* et même *gonfalonieri di giustizia*, ont occupé de hautes charges dans la République; mais les plus célèbres sont les suivants : *Francesco* (1474-1539), grand partisan de Léon X et de Clément VII, ami de Filippo Strozzi, de Machiavel et des principaux Florentins de son temps et un des instruments des Médicis pour asservir Florence. Pour répondre à une demande de Clément VII, il écrivit ses deux *Pareri sul reggimento di Firenze*. Il dicta aussi une *Vita di Lorenzo duca d'Urbino*, et une *Storia di Firenze dal 1511 al 1527*. — *Pietro* (1499-1585), un des plus grands adversaires des Médicis auxquels pourtant il se rallia sous Cosme Ier. Il fut alors lecteur de grec et de latin dans le Studio ; en 1542, consul de l'Académie florentine; en 1544, lecteur d'éthique; en 1553, sénateur. Collaborateur de l'édition de Boccace, éditeur des œuvres de Cicéron (1534), de Caton, Varron, Columelle (1541, 1549, 1563, 1573), il découvrit et publia l'*Electre* d'Euripide en 1545. En 1547, il publia : *l'Ethique*, d'Aristote; en 1548, *l'Art oratoire;* en 1552, *la Politique;* en 1560, *l'Art poétique*, etc. Editeur des œuvres de Porphyre, de Clément d'Alexandrie, de Platon, de Xénophon, de Demetrius de Phalère, d'Eschyle, de Térence, d'Aratus, de Denys d'Halicarnasse, de Salluste, etc. En 1562, il publia ses célèbres *Lezioni*, et puis ses *Orazioni*, le *Liber de maxima dignitate Cosmi Medicis*, et le *Delle lodi e della coltivazione degli ulivi*.

VÊTU (Blas.). Lorsque un écu est couvert d'un grand losange dont les quatre angles touchent ses bords, ce losange forme le champ, et les quatre parties restées libres aux angles de l'écu sont le *vêtu*.

VÊTURE (Hist. relig.). Prise de l'habit de religion par les novices. Les prières et les formes qui accompagnent cette cérémonie sont différentes dans les divers ordres ou congrégations religieuses (V. Voile, § *Régime monastique*).

VEUDE. Rivière du dép. d'*Indre-et-Loire* (V. ce mot).

VEUGLAIRE (Archéol. milit.). De Barante dit que l'on avait donné le nom de veuglaire à des canons légers qui étaient en usage en 1453 ; il n'en donne pas la description. Furetière l'appelle *veuglaire*, et Moritz Meyer *volgaire* ou *folgare* dérivé de *fulgur*, l'éclair de la foudre. La volée de cette bouche à feu était faite de douves en fer forgé et cerclées ; elle était réunie à la chambre à feu par l'affût.

VEUIL. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Valençay; 607 hab.

VEUILLOT (Louis-François), publiciste français, né à Boynes (Loiret) le 11 oct. 1813, mort à Paris le 7 mars 1883. Fils d'un pauvre ouvrier tonnelier qui vint en 1818 s'établir à Paris, il ne reçut dans son enfance qu'une très faible instruction, qu'il étendit ensuite tant bien que mal en lisant des romans, entra à treize ans comme petit clerc chez l'avoué Delavigne, frère de Casimir Delavigne, qui lui fit connaître des gens de lettres et, à dix-sept ans, fut attaché, par la protection d'Olivier Fulgence, à la rédaction de l'*Echo de la Seine-Inférieure*, journal ministériel de Rouen. Là, dès le début, à défaut de connaissances sérieuses et de convictions politiques, il fit preuve d'un talent de polémiste agressif et virulent, qui en peu de temps lui valut deux duels. En 1832, le gouvernement l'envoya soutenir sa politique dans le *Mémorial de la Dordogne* à Périgueux, où il devint l'ami du préfet Romieu, rivalisa souvent avec lui de gaieté et de verve grivoise et eut un troisième duel (sans résultat comme les premiers). Cinq ans plus tard, on le retrouve à Paris, où, dans la *Charte de 1830*, puis dans la *Paix*, il continué à faire campagne pour le *parti de la résistance* contre le *parti du mouvement*. Il n'était jusqu'alors qu'une sorte de *condottiere* du journalisme, qui cherchait encore sa voie.

Il la trouva quand, conduit à Rome par Olivier Fulgence et mis en présence du pape, il se déclara converti

et devint pour toute la vie le plus fougueux et le plus intransigeant des écrivains ultramontains. Dès lors, toute sa politique fut étroitement subordonnée à la cause du Saint-Siège, dont il ne cessa de préconiser la suprématie, non seulement spirituelle, mais temporelle. Il fut l'apôtre attitré de l'intolérance et n'eut plus, à ce qu'il semble, d'autre ambition que d'être le publiciste officieux de la théocratie. Ses nouvelles tendances ne tardèrent pas à se manifester par diverses publications, parmi lesquelles nous citerons : *Pèlerinages en Suisse* (1838, in-8); *Pierre Saintive* (1840, in-12); *le Saint Rosaire médité* (1840, in-12); *Rome et Lorette* (1841, 2 vol. in-12); *Agnès de Laurens* ou *Mémoires de sœur Saint-Louis* (1842), etc. Entre temps, il avait été pourvu d'un emploi au ministère de l'intérieur par la faveur du comte Duchâtel. Le général Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, qui l'avait connu à Périgueux, l'essaya quelque temps comme secrétaire (1842), mais dut renoncer à ses services, ne trouvant en lui que l'étoffe d'un pamphlétaire.

De retour à Paris, Louis Veuillot, tout en reprenant sa place au ministère de l'intérieur, s'attacha, dès 1843, à l'*Univers religieux*, nouveau journal ultra-catholique, où il ne tarda pas à se faire remarquer par la violence inouïe de ses attaques contre l'Université, qui lui valurent, en 1844, un mois de prison, et où il fit bruyamment campagne, en 1847, pour les cantons suisses catholiques du *Sonderbund* (V. ce mot). Au lendemain de la révolution de février, devenu rédacteur en chef de l'*Univers*, qui fut bientôt, grâce à lui, une véritable puissance, il accabla de ses outrages ce régime de Juillet qu'il avait si longtemps servi et salua la République avec une sorte d'enthousiasme. Mais c'était une république réactionnaire et ultramontaine qu'il voulait et qu'il demandait dans les *Libres penseurs* (1848, in-12); *l'Esclave Vindex* (1849, in-18); *le Lendemain de la victoire* (1850, in-12); *Petite Philosophie* (1850, in-12), etc. Il contribua de toutes ses forces à l'expédition de Rome (1849) et à la loi Falloux (1850), qu'il déclara, du reste, hautement insuffisante. Le coup d'Etat du 2 déc. 1851, que l'étroite alliance du clergé catholique avec Louis-Napoléon avait seule rendu possible, n'eut pas d'apologistes plus déterminés et plus éhontés que lui. Durant plusieurs années, l'*Univers* soutint de toutes ses forces le régime césarien. Il le soutint même contre les catholiques libéraux, comme Montalembert, Broglie, Falloux, se souciant fort peu de voir son journal interdit par l'archevêque de Paris Sibour et par l'évêque d'Orléans Dupanloup, et en appelant au pape Pie IX, qui généralement lui donnait raison. Mais il ne le soutenait qu'à condition qu'il resterait soumis à l'Eglise, et après l'attentat d'Orsini, Veuillot allait sommer Napoléon III de bâillonner la presse libérale, de faire observer le dimanche, d'abroger les articles organiques, enfin de donner au parti catholique toutes les libertés qui, à son sens, lui manquaient (févr. 1858).

La nouvelle orientation que l'Empire prit bientôt après en déchaînant la révolution italienne fit de Veuillot un de ses plus violents adversaires. Vainement le gouvernement supprima-t-il l'*Univers* (janv. 1860), dont le directeur n'eut même pas le droit de participer à la rédaction du *Monde*, qui le remplaça. L'ardent pamphlétaire, qui venait déjà de publier plusieurs livres sur la question pontificale (*De Quelques Erreurs sur la papauté*, 1859, in-8; *Çà et là*, 1859, 2 vol. in-8), en écrivit coup sur coup plusieurs autres qui empêchèrent le public de l'oublier (*Waterloo*, 1861, in-18; *le Pape et la Diplomatie*, 1861, in-18; *Deux Commensaux du cardinal Dubois*, 1861, in-18; *le Fond de Giboyer*, 1863, in-8; *Biographie de Pie IX*, 1863, in-8; *Satires*, 1863, in-18; *le Parfum de Rome*, 1865, 2 vol. in-8; *l'Illusion libérale*, 1866, in-8; *les Odeurs de Paris*, 1866, in-8, etc.).

Au mois d'avr. 1867, il put enfin faire reparaître l'*Univers*, qui fut comme autrefois l'organe attitré de l'ultramontanisme. Aux approches du Concile du Vatican, Veuillot, partisan déterminé de l'infaillibilité pontificale et apologiste du *Syllabus*, redoubla ses attaques contre les catholiques libéraux et contre ceux des évêques qui se proposaient de soutenir leur cause devant les Pères. Lui-même se rendit à Rome à la fin de 1869, surveilla de très près le concile et, à cette occasion, se signala encore par de retentissantes publications (*la Liberté du Concile*, 1870, in-18; *Rome pendant le Concile*, 1871, 2 vol. in-8). De retour en France, il applaudit à la chute de l'Empire et revint, dans plusieurs écrits, aux idées de démocratie cléricale qu'il avait quelque temps soutenues en 1848 (*la République de tout le monde*, 1871, in-18; *les Filles de Babylone*, 1871, in-8; *Paris pendant les deux sièges*, 1871, 2 vol. in-8). Puis il s'efforça d'entraîner le gouvernement de Thiers (1871) et, après lui, celui de Broglie, dans une politique ultramontaine, et se montra si violent à l'égard des gouvernements italien et allemand qu'à deux reprises (1874) l'*Univers* dut être suspendu. Il fut, du reste, toujours approuvé dans son éternelle campagne contre les libertés modernes par le pape Pie IX, qui lui témoignait une complaisance sans bornes et auquel il consacra, en 1878, une importante monographie. A partir de cette dernière époque, sa santé s'affaiblit et jusqu'à sa mort il ne fit plus que languir. Outre les ouvrages cités au cours de cet article, Louis Veuillot a écrit des romans, comme : *l'Honnête Femme* (1844, 2 vol. in-12); *les Nattes* (1844, in-12); *Corbin et d'Aubecourt* (1850, in-12); des poésies, comme *les Couleuvres* (1869, in-18); des études historiques, politiques ou littéraires, comme : *le Droit du seigneur* (1854, in-18); *Etude sur saint Vincent de Paul* (1854, in-12); *la Guerre et l'Homme de guerre* (1855, in-8); *Jésus-Christ* (1864, in-8); *Dialogues socialistes* (1872, in-12); *Molière et Bourdaloue* (1877, in-12); *Etudes sur Victor Hugo* (publiées en 1885, in-18), etc. — Un grand nombre de ses articles de journaux ont été réunis en un recueil intitulé *Mélanges religieux, historiques et littéraires* (1857-75, 12 vol. in-8). On a aussi de lui 6 vol. de *Correspondance* publiée en 1883-85 (in-8). — Une étude très approfondie sur la vie et les œuvres de Louis Veuillot a été entreprise par son frère, Eugène Veuillot.

VEUILLOT (Eugène), journaliste français, né à Boynes (Loiret) le 7 oct. 1818, frère du précédent. Après avoir fait de bonnes études classiques, il fut, par la protection de son frère, attaché à la rédaction de plusieurs journaux de province, puis au ministère de l'intérieur, et entra dès 1843 au journal *l'Univers*, où il n'a pas cessé depuis lors de soutenir la politique ultramontaine, avec autant d'intransigeance mais moins de talent que Louis Veuillot. Il a, de plus, publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire ou de polémique, où ses tendances cléricales ne sont pas moins manifestes que dans cette feuille : *Histoire des guerres de la Vendée et de la Bretagne* (1847, in-8); *l'Eglise, la France et le Schisme en Orient* (1855, in-12); *la Croix et l'Epée* (1856, in-18); *la Cochinchine et la Turquie* (1859, in-18); *Questions d'histoire contemporaine* (1860, in-8); *Récits variés* (1861, in-12); *le Piémont dans les Etats de l'Eglise* (1861, in-18); *le Cardinal Antonelli* (1862, in-8); *Mgr de Mérode* (1863, in-8); *Vies des Pères des déserts d'Orient* (1863-64, 6 vol. in-8); *M. Louis Veuillot* (1864, in-8); *Mgr Gerbet* (1865, in-8); *Critiques et Croquis* (1866, in-8); *Lettres de l'épiscopat français à propos des projets Ferry* (1879, in-8); *le Comte de Falloux et ses Mémoires* (1888, in-18); *Louis Veuillot* (1901, 2 vol. in-8, ouvrage encore inachevé), etc. A. D.

VEUILLY-LA-POTERIE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front; 196 hab.

VEULES. Rivière du dép. de la *Seine-Inférieure* (V. ce mot).

VEULES-LES-ROSES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Saint-Valéry-en-Caux ; 870 hab.

VEULETTES. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany, au pied d'une falaise de la Manche, près de l'embouchure de la Durdent ; 305 hab. Belle plage fréquentée. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Grotte artificielle dans la falaise, et, au-dessus, ancien camp romain, dit *Butte du Câtelier*.

VEURDRE (Le). Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Lurcy-Lévy ; 1.137 hab.

VEUREY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Sassenage ; 681 hab.

VEUVAGE. I. SOCIOLOGIE (V. FAMILLE).

II. LÉGISLATION. — *Veuvage* et *viduité* sont deux expressions presque synonymes. Toutefois, la première, plus concrète, appartient davantage au langage ordinaire ; la seconde, plus abstraite et d'ailleurs de moins en moins employée, à la langue du droit. L'une évoque surtout la situation de fait de l'homme et de la femme veufs, l'autre les devoirs que cette situation leur impose. A Rome, déjà, le veuf pouvait se remarier immédiatement. La veuve, au contraire, devait, avant de contracter des *secondes noces*, laisser écouler un certain délai, *legitimum tempus*. De douze mois à l'origine, il fut, par la suite, ramené à dix, puis porté de nouveau à douze. Son but était, comme de nos jours, d'éviter que, la femme pouvant se trouver enceinte au moment du décès de son époux, il ne se produisît ce que les juristes appellent une « confusion de parts ». Il ne faudrait pas croire, toutefois, bien que sa durée paraît n'avoir jamais qu'imparfaitement coïncidé avec celle du deuil et que l'homme s'en vit toujours dispensé, que toute idée de convenance y fût étrangère. Même sous la République, à une époque où la liberté du second mariage était absolue, la femme non remariée jouissait d'un certain respect. De la période qui suivit, il n'y a rien à dire : les lois Julia et Papia Poppœa ou lois caducaires, rendues sous Auguste, frappèrent les célibataires, hommes et femmes, en vue de remédier à la dépopulation, de certaines peines, et dès lors les seconds mariages s'imposèrent. Mais avec Constantin et les progrès du christianisme, qui estimait plus pur l'état de célibat ou de veuvage, les seconds mariages furent particulièrement mal vus. On décida d'abord que la veuve qui se remarierait ne conserverait que la jouissance des biens que lui avait donnés son premier mari. Puis on appliqua la même règle au veuf ayant des enfants du premier lit et on lui interdit de disposer de plus d'une part d'enfant légitime. Des peines sévères et nombreuses furent, en outre, édictées sous Justinien contre les femmes qui convolaient en secondes noces prématurément, c.-à-d. avant l'expiration du *legitimum tempus* : elles étaient, et c'était la plus grave, notées d'infamie, perdaient tout ce qu'elles tenaient de leur premier mari, étaient inhabiles à succéder *ab intestat* au delà du troisième degré, etc. Cette législation subsista dans nos pays de droit écrit, sauf la peine d'infamie, qui ne survécut pas à l'Empire romain. Le droit canonique autorisait les secondes noces et, à la différence des assises de Jérusalem, qui prescrivaient à la femme un délai de viduité d'an et jour, ne lui en imposait aucun. Pourtant l'Eglise continuait de voir avec défaveur les secondes noces et, si elle ne refuse pas aux époux le sacrement du mariage, du moins ne leur donne-t-elle pas la bénédiction nuptiale. Enfin, sous François Ier, en 1560, fut promulgué l'*édit des secondes noces*, qui reproduisait en partie les dispositions des lois romaines. Interdiction était faite aux femmes mariées qui avaient des enfants de leur première union de faire à leurs nouveaux maris des libéralités excédant une part d'enfant le moins prenant. Elles ne pouvaient, en outre, en pareille hypothèse, disposer en leur faveur d'aucune portion des avantages leur provenant du premier mari : ils revenaient intégralement, à leur décès, aux enfants. Quant aux *droits de viduité* issus de celui dont il est souvent question dans notre ancienne jurisprudence, ils étaient de diverses sortes. Dans les pays de droit écrit, on désignait sous ce nom une somme d'argent qu'on payait à la femme survivante sur la succession du mari tant pour ses aliments pendant l'année de deuil que pour les intérêts de sa dot mobilière. Dans la coutume de Normandie, c'était le droit qui appartenait au mari ayant eu un enfant né vif de sa femme de jouir, celle-ci morte, par usufruit de tous les revenus des immeubles dont elle avait la propriété au moment de son décès. Venait-il à se remarier, il perdait à l'instant les deux tiers de son droit de viduité en tant qu'il portait sur des biens acquis par sa femme avant leur mariage.

Notre code civil n'a fait qu'emprunter, en atténuant, aux législations antérieures. Ce qu'il dit des secondes noces s'applique, du reste, tout aussi bien à des troisièmes, à des quatrièmes, etc. Aucun délai n'est imposé au veuf pour se remarier. Il est considéré, à cet égard, comme célibataire. Pour la veuve, il est de dix mois révolus après le décès du premier mari (C. civ., art. 228). Aucune peine ne sanctionne, du reste, cette disposition et il est même admis que son inobservation n'entraînerait pas la nullité de la seconde union. L'officier de l'état civil coupable de l'avoir célébrée tombe seulement sous le coup de l'art. 194 du C. pén. La veuve a droit, pendant trois mois et quarante jours, de prendre sa nourriture et celle de ses domestiques sur les provisions existantes ou, par emprunt, sur la masse commune, à condition d'en user modérément (C. civ., art. 1465). Si elle est dans la misère, les héritiers doivent, pendant un an, lui fournir des aliments, dits aliments de viduité (C. C., art. 1570). Enfin, son « deuil » (vêtements de deuil) et, d'après la jurisprudence, celui des domestiques, sont, même au cas où elle renonce à la communauté, et conformément à un vieil usage, à la charge de la succession. Le montant en est réglé d'après la fortune du mari (C. civ., art. 1481). Rien de semblable n'existe pour le veuf : *feminis lugere honestum est, viris meminisse* (Tacite). Le veuf et la veuve deviennent, s'il y a des enfants du mariage, leur tuteur légal. Mais la veuve, si elle se remarie, doit réunir le conseil de famille, qui, s'il lui maintient la tutelle, lui donne nécessairement comme cotuteur solidairement responsable le second mari. Faute de provoquer cette formalité, elle est déchue de plein droit (C. civ., art. 395). Le veuf ou la veuve qui se remarient ayant des enfants du premier lit ne peuvent faire à leur nouveau conjoint des libéralités excédant une part d'enfant le moins prenant ou, en tout cas, le quart de leur succession (C. civ., art. 1098). La même restriction s'étend aux avantages pouvant résulter indirectement de la confusion de l'actif mobilier des époux dans le régime en communauté (C. civ., art. 1496). Ce sont là des réminiscences de l'édit des secondes noces. Enfin, tandis que la condition mise dans un legs ou dans une donation que le bénéficiaire ne se mariera pas serait nulle comme immorale, la défense faite de se remarier est, au contraire, d'après la jurisprudence, parfaitement valable ; le légataire ou le donataire qui y contreviendrait perdrait le bénéfice de la libéralité.

Les lois sur la propriété littéraire et industrielle ont fait une part à la veuve dans l'œuvre du mari en lui attribuant soit un droit viager sur sa succession littéraire, soit, sous certaines conditions, la continuation des brevets par lui pris (V. PROPRIÉTÉ et BREVET). L. S.

VEUVE (Ornith.). Genre de Passereaux, de la famille des *Plocéidés* (V. ce mot), caractérisé, chez les mâles en plumage de noce, par une queue très développée, souvent étagée ou échancrée ; le reste du plumage est soyeux, velouté, gaufré, noir, mais souvent varié de couleurs vives. Les femelles, les jeunes et les mâles en plumage d'hiver ont des couleurs plus ternes et sont dépourvus des longues plumes caudales. Ce genre est propre à l'Afrique, au S. du Sahara. Il a été subdivisé par les modernes et comprend actuellement les genres *Vidua* ou VEUVE proprement dit, avec plusieurs sous-genres, et *Chera*. La VEUVE À QUATRE BRINS (*Vidua regia*) est le type du premier : le mâle est noir avec la face et la gorge orangées, le ventre

blanc et les pieds rouges, les quatre rectrices intermédiaires grêles et très allongées. La VEUVE À ÉPAULETTES ROUGES (*Chera progne*), type du second, a le plumage du mâle d'un noir velouté, avec l'épaule rouge bordée de blanc et la queue formée de six plumes étagées, très allongées, disposées verticalement et un peu recourbées comme celles des Coqs. Cette espèce, d'après Levaillant, vit en sociétés nombreuses, à l'exemple des Républicains, les nids étant très rapprochés dans les roseaux, et les femelles sont beaucoup plus nombreuses que les mâles. Elle habite l'Afrique australe. On voit, aujourd'hui, ces beaux oiseaux en cage dans notre pays, comme les autres Plocéidés, mais il faut leur donner beaucoup d'espace, pour percher, sans quoi la longue queue des mâles s'abîme rapidement. En outre, cette parure et le ramage qui l'accompagne ne durent que trois à quatre mois; le reste de l'année, mâles et femelles n'ont qu'un plumage peu remarquable et sont dépourvus de chant. E. TROUESSART.

VEUVE. Rivière du dép. de la *Sarthe* (V. ce mot).

VEUVE (La). Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons-sur-Marne ; 297 hab. Stat. de chem. de fer.

VEUVES. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault ; 344 hab. Stat. de chem. de fer.

VEUVEY-SUR-OUCHE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche ; 415 hab.

VEUXHAULLES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube ; 484 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VEVEY. Ville de Suisse, cant. de Vaud; 11.930 hab. Situation très agréable au bord du Léman et au pied de magnifiques vignobles ; un des séjours favoris des étrangers dans le pays de Vaud. Beaucoup d'industries. Sur une hauteur qui domine la ville et d'où l'on jouit d'une vue ravissante, vieille église de Saint-Martin, qui renferme plusieurs tombes remarquables, entre autres celle d'un des juges de Charles Ier, roi d'Angleterre. Hôtel de ville intéressant ; vastes caves de l'hôpital ; place du Marché d'une grande étendue. Eglise russe richement décorée.

VEVY. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Conliège ; 286 hab.

VEXAINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Raon-l'Etape; 413 hab.

VEXILLUM (Antiq. rom.). Enseigne particulière sous laquelle marchaient des détachements de cavalerie et d'infanterie (*vexillatio*), séparés de leurs enseignes ordinaires. Le *vexillum* se composait d'une pique le long de laquelle étaient divers ornements, couronnes, médaillons, globes, croissants, figures de la Victoire ou de quelque autre divinité. La pique était croisée d'une traverse à laquelle était attaché un morceau d'étoffe de couleur voyante (Végèce, II, 14). — *Vexillum veteranorum*, étendard particulier, sous lequel étaient réunis les soldats ayant obtenu le demi-congé (*exauctoratio*). Drapeaux donnés en récompense exclusivement aux officiers et aux chevaliers ; ils étaient d'une couleur différente de ceux de la cohorte.

VEXIN. Pays situé sur les confins de la Normandie et de l'Ile-de-France, qui tire son nom du *pagus Veliocassinus*, partie orientale de la cité des *Veliocasses*. Le Vexin avait été divisé en Vexin français et en Vexin normand, à la suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte (911) qui attribuait aux Normands et à leur duc Rollon la portion du Vexin située au delà de l'Epte. Cette rivière sépara donc le Vexin normand (Gisors, Etrepagny, Lyons) du Vexin français (Chaumont-en-Vexin, Cormeilles-en-Vexin). Le Vexin français est encadré sur trois côtés par les vallées de la Seine, de l'Epte et de l'Oise ; il forme une plaine unie et sèche, sur laquelle se dressent quelques buttes boisées ; les villes de Pontoise sur l'Oise, Mantes sur la Seine, Gisors sur l'Epte, en jalonnent le pourtour ; au N.-E., il confine au pays de Thelle, bombement crayeux qui le sépare du Beauvaisis. Quelques petits centres industriels à signaler : le Ménil-Théribus (boutons de nacre) ; Liancourt (ressorts d'horlogerie) ; Trie-Château (brosserie, chamoiserie) ; Bray, Dangu, Sérifontaine (laminoirs de zinc), etc. — Le Vexin normand est compris entre les vallées de l'Epte, de la Seine et de son affluent l'Andelle ; au N.-E., il confine au pays de Bray. C'est un plateau crayeux, parsemé de sables et de grès tertiaires dont l'emplacement est marqué par des bois (forêt de Lyons).

BIBL. : ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France*, 17e série, p. 84. — L. RÉGNIER, *la Renaissance dans le Vexin*, 1886, in-4.

VEXIONENSIS, philosophe suédois (V. MAGNI).

VEY (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt ; 167 hab.

VEYE (Jean-Joseph), homme politique fr. (V. CHARETON).

VEYNES. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap ; 2.185 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabr. de draps. Ancienne station (*Davianum*) sur la voie romaine de Gap à Valence.

VEYNON. Rivière du dép. de la *Nièvre* (V. ce mot).

VEYRAC. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Limoges, cant. de Nieul ; 1.717 hab.

VEYRAS. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Privas ; 877 hab.

VEYRE. Rivière du dép. du *Lot* (V. ce mot).

VEYRE-MONTON. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont-Ferrand ; 1.837 hab. Formé de deux agglomérations : *Veyre*, centre cantonal et judiciaire, et *Monton*, centre communal et paroissial.

VEYREAU. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Peyreleau ; 531 hab.

VEYRIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (N.) d'Annecy ; 600 hab.

VEYRIÈRES. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes ; 455 hab.

VEYRIÈRES. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bort ; 229 hab.

VEYRIGNAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Carlux ; 372 hab.

VEYRINES. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme ; 380 hab.

VEYRINES-DE-VERGT. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Périgueux, cant. de Vergt ; 504 hab.

VEYRINS. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel ; 1.130 hab.

VEYS (Les). Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Carentan ; 555 hab.

VEYSANNE. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VEYSSIÈRE DE LACROZE, orientaliste fr. (V. LACROZE).

VEYSSILIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 231 hab.

VEYZIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Oyonnax ; 381 hab.

VEZ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Crépy-en-Valois, sur un promontoire dominant l'Authonne ; 318 hab. Eglise des XIIe et XIIIe siècles. Château avec donjon bâti en 1440 par le duc Louis d'Orléans.

VÉZAC. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) d'Aurillac ; 720 hab.

VÉZAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat ; 569 hab. Stat. de chem. de fer.

VÉZANNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre ; 144 hab.

VÉZAPONIN. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne ; 210 hab.

VÈZE. Rivière du dép. du *Jura* (V. ce mot).

VÈZE. Com. du dép. du Cantal, arr. de Murat, cant. d'Allanche ; 502 hab.

VÈZE (La). Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. (S.) de Besançon ; 271 hab.

VÉZELAY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, sur une colline de 300 m. qui domine la r. g.

de la Cure ; 863 hab. (573 aggl.). Vézelay a eu plus de 10.000 hab. au moyen âge. Son église est remarquable et précieuse pour l'histoire de l'architecture française ; dédiée à sainte Madeleine dont elle a les reliques, elle se compose de trois parties : l'avant-nef (ou narthex) de 1150, avec une belle façade encadrée de deux tours ; la nef avec une superbe porte centrale, et le chœur, avec un transept et deux tours, commencé en 1165. La nef a de beaux chapiteaux historiés (V. Chapiteau, t. X, p. 570, fig. 5) et des voûtes où l'on veut parfois voir les premières tendances directes vers le style gothique (le chœur n'est peut-être qu'une imitation directe de l'église de Saint-Denis) ; les artistes qui ont construit la nef et le narthex ont rappelé dans leurs sculptures la lutte des moines et des habitants de Vézelay. Dans les dépendances de l'abbaye, belles salles des XIIe et XIVe siècles. — L'origine de Vézelay (*Virziliacum*) est due au pèlerinage au tombeau de sainte Madeleine qui passait pour y avoir été transporté de Provence lors des invasions sarrasines. Au IXe siècle, une abbaye d'hommes remplaça le couvent de femmes ; rattachée d'abord à l'abbaye de Cluny, l'abbaye se rendit indépendante et engagea une lutte d'un demi-siècle contre les bourgeois de la ville pour la suprématie ; la décadence de Vézelay se précipita en 1280, quand on prétendit avoir retrouvé le corps de sainte Madeleine en Provence, et fut achevée en 1538 par la sécularisation de l'abbaye et la Réforme. En 1146, une assemblée tenue à Vézelay par saint Bernard décida la seconde croisade ; en 1190, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion y prirent la croix. Patrie de Théodore de Bèze.

Bibl. : Flandin, *Notice sur l'abbaye de Vézelay*, 1846. — Chérest, *Vézelay, étude historique* ; Auxerre, 1863. — Viollet-le-Duc, *Monographie de l'église abbatiale de Vézelay*, 1873. — Sommet, *Topographie et histoire de Vézelay*, 1879. — Gally, *Vézelay monastique* ; Tonnerre, 1887.

VÉZELISE (*Ecclesia Viziliensis*, 960 ; *Vizerisia*, 1146). Ch.-l. de cant. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, sur le Brénon et l'Uvry et le chem. de fer de Nancy à Mirecourt ; 1.370 hab. Hospice ; couvent de religieuses cisterciennes ; filature de laine ; construction de voitures ; broderies ; houblons ; vins ; pavot. Eglise à trois nefs en style gothique de la dernière période (1450-1520), avec vitraux en style Renaissance. Au-dessus de la ville, ruines du château de Velaine, ancien manoir des comtes de Vaudémont. Vézelise, fortifié au XIIe siècle par le comte Gérard II, faisait partie du comté de Vaudémont et a été successivement le chef-lieu d'une prévôté, d'un bailliage et d'un district. — Patrie : de Bourcier (Jean-Léonard), baron de Montureux, jurisconsulte (1649-1726) ; de Salle (Jean-Baptiste), homme politique (1759-94) ; de Deleau (Nicolas), médecin-auriste (1797-1862). — Armoiries : *Écartelé aux premier et quatrième, face d'argent et de sable de dix pièces ; aux second et troisième, d'azur, à trois moutoiles d'azur l'une sur l'autre.*

Bibl. : Bretagne, *l'Église de Vézelise* ; Nancy, 1879.

VÉZELOIS. Com. du territoire de Belfort, arr. et cant. de Belfort ; 552 hab.

VÉZÉNOBRES. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Alais ; 922 hab. Stat. de chem. de fer.

VÉZÈRE. Rivière de France (V. Corrèze et Dordogne [Dép.]).

VÉZERONCE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Morestel ; 1.210 hab. Théâtre d'une bataille sanglante (524) entre *Clodomir* et le roi de Bourgogne *Gondemar* (V. ces noms).

VEZET. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Fresne-Saint-Mamès ; 318 hab.

VÉZEZOUX. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. d'Auzon ; 438 hab.

VÉZIER (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 360 hab.

VEZIÈRES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Loudun, cant. des Trois-Moûtiers ; 686 hab.

VÉZILLON. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. des Andelys ; 113 hab.

VÉZILLY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 339 hab.

VEZIN. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. et cant. (S.-O.) de Rennes ; 677 hab.

VÉZINNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre ; 282 hab.

VEZINS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau ; 1.632 hab.

VEZINS. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet ; 1.403 hab.

VEZINS. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny ; 524 hab.

VEZOT. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers ; 153 hab.

VEZOUSE. Rivière du dép. de *Meurthe-et-Moselle* (V. cet art.).

VEZZANI. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. de Corte ; 960 hab.

VIABILITÉ. Les art. 725 et 906 du C. civ. disent que, pour succéder ou jouir du bénéfice d'une donation ou d'un testament, l'enfant doit être né viable. Mais la loi ne définit pas la viabilité. On peut, avec Littré, dire que la viabilité est l'aptitude à parcourir les phases diverses de la vie. L'enfant peut ne pas être né viable, bien qu'arrivé à son neuvième mois, s'il présente une lésion ou une atrophie incompatible avec l'existence et incapable d'être modifiée par l'intervention humaine. Par exemple : un orifice du trou de Botal assurant la communication entre les cœurs droit et gauche tel que les échanges respiratoires ne peuvent s'effectuer ; une atrophie totale du cerveau ou d'une partie de la moelle ; une atrophie du canal intestinal. L'imperforation anale, par contre, ne suffit pas pour dire que l'enfant n'était pas viable, puisqu'une intervention chirurgicale peut remédier à cette anomalie.

En second lieu, le fœtus peut être normalement constitué, mais être expulsé avant son évolution complète. On considère ordinairement qu'un fœtus de moins de six mois n'est pas né viable, que son système digestif n'est pas organisé suffisamment pour transformer et absorber les aliments (le pancréas serait inactif), que son système régulateur thermique est incapable de maintenir sa température à la hauteur compatible avec la vie. Ce terme de six mois correspond à un fœtus d'une longueur de 25 centim., d'un poids de 550 gr. Les ongles commencent à prendre une consistance cornée, il existe du méconium dans le gros intestin, et de la bile dans la vésicule. Le sternum présente un point d'ossification. Il existe des cas authentiques de fœtus n'ayant que cinq mois et demi de conception et qui, grâce à l'emploi de la couveuse, du lait peptonisé, ont pu être élevés complètement. La question, on le voit, est, surtout au point de vue légal, très difficile à trancher. J.-P. Langlois.

VIABON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 801 hab.

VIADANA (Ludovico), musicien italien, né à Lodi vers 1565, mort probablement à Mantoue après 1644. Viadana était moine de l'étroite observance. Il exerça les fonctions de maître de chapelle en plusieurs églises, à Mantoue, à Concordia, à Fano, dans le duché d'Urbin, puis encore à Mantoue. Mais on ne connaît rien sur ses séjours en ces résidences ni grand'chose sur sa vie. Son nom est surtout célèbre dans l'histoire de la musique pour l'invention qui lui est attribuée de la *basse continue*, c.-à-d. d'une basse instrumentale distincte des voix et durant pendant tout le morceau, procédé dont l'usage a transformé l'art musical. On lui a disputé cette invention : Ambros, notamment, prétend qu'elle était connue avant lui, ce qui est vrai pour ce qui regarde l'accompagne-

ment des récitatifs à voix seule. Mais Viadana semble avoir eu le mérite d'étendre ce procédé aux grandes compositions d'église à plusieurs voix, et il avoue lui-même qu'il fut conduit à cette idée en voyant des chapelles obligées d'exécuter, faute de chanteurs assez nombreux, des œuvres polyphoniques avec deux ou trois voix seulement, en suppléant tant bien que mal au défaut des autres sur l'instrument. H. Q.

VIADÈNE. Région du dép. de l'*Aveyron* (V. ce mot).

VIADUC (Trav. publ.) (V. Pont).

VIAFORA (Anc. cout.) (V. Biafor).

VIAL (Jean-Baptiste-Charles), vaudevilliste français, fils d'un négociant lyonnais, né en 1771 à Lyon, où il fit ses études, mort à Paris en 1834. Après avoir travaillé quelque temps à Paris chez un notaire, il revint, en 1793, défendre sa ville natale contre les armées de la Convention. Longtemps poursuivi par les agents de la Terreur, il se fixa de nouveau, en 1795, à Paris où, employé de bureau, il écrivit jusqu'à sa mort un très grand nombre de pièces de théâtre et un volume de vers, *le Dessert* (1833). Joués sur les diverses scènes parisiennes, ses comédies en vers ou en prose, vaudevilles, à-propos, écrits d'abord dans le style de J.-J. Rousseau, se rapprochent peu à peu de la manière de Scribe. Ses opéras et opéras-comiques furent mis en musique par Berton, Hérold, Adam, Mengozzi, etc. On peut citer de lui : *Aline, reine de Golconde* (Opéra-Comique, 1803, repris à l'Opéra en 1847) ; *les Deux Jaloux* (Opéra-Comique, 1813). *Le Mari et l'Amant* (Théâtre-Français, 1821) est sa meilleure comédie.

VIALA-du-Pas-de-Jaux. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Saint-Affrique, cant. de Cornus ; 273 hab.

VIALA-du-Tarn. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Saint-Beauzely ; 1.691 hab.

VIALA (Joseph-Agricol), enfant célèbre par son dévouement à la République, né à Avignon en 1780, tué sur les bords de la Durance, à proximité de cette ville, en juil. 1793. Malgré son jeune âge il s'était fait remarquer par son ardent patriotisme dans sa ville natale, où il commandait la petite garde nationale connue sous le nom d'*Espérance de la patrie*, lorsque les royalistes marseillais insurgés contre la Convention (à la suite des événements du 31 mai et du 2 juin 1793) marchèrent sur Avignon et arrivèrent en armes sur la rive gauche de la Durance. Une troupe républicaine, dans les rangs de laquelle il parvint à se glisser, malgré la défense faite aux enfants de quitter la ville, se porta sur cette rivière pour leur en disputer le passage. Les révoltés s'étant emparés des pontons qui permettaient de la traverser, un seul moyen restait de les arrêter, c'était de couper sans le moindre retard le câble qui rattachait ces pontons à la rive droite. Au milieu d'un feu terrible, le jeune Viala osa seul s'élancer sur le poteau où ce câble était retenu et se mit en mesure de le rompre à coups de hache. Presque aussitôt il fut atteint mortellement d'une balle et tomba en s'écriant : *M'an pas manquat ; aquo es egaou, mori per la libertat* (Ils ne m'ont pas manqué ; c'est égal, je meurs pour la liberté). Les royalistes, franchissant la Durance, le percèrent de leurs baïonnettes et jetèrent son corps dans la rivière.

Quelques mois plus tard, l'oncle maternel de cet enfant, Agricol Moureau, ardent jacobin d'Avignon, arrêté sur la dénonciation des représentants Poultier et Rovère, ses ennemis personnels, et détenu à la prison du Luxembourg, fit connaître à Paris l'héroïsme de Viala, qui fut signalé au public par le littérateur Joseph Lavallée dans un article du *Journal des hommes libres* du 16 pluviôse an II (4 févr. 1794). Il le raconta à Robespierre qui, quelque temps après, le fit remettre en liberté et qui, de même que Barère, célébra la mort de l'enfant à la tribune de la Convention. Cette assemblée, dans sa séance du 18 floréal suivant (7 mai), vota à Viala, en même temps qu'au jeune *Bara* (V. ce nom), les honneurs du Panthéon. Moureau parut lui-même devant la Convention, avec une députation de patriotes d'Avignon, et raconta de nouveau en détail la fin de son neveu dans la séance du 3 prairial (22 mai). La commission exécutive de l'instruction publique fit paraître peu après (en messidor) un *Précis historique sur Agricole* (sic) *Viala*, rédigé par le commissaire Joseph Payan, et dans lequel on trouve une lettre de la mère de Viala. La mémoire de ce dernier fut encore glorifiée par Marie-Joseph Chénier, dans une strophe bien connue du *Chant du départ*, et par Andrieux dans des *Stances patriotiques* qui devaient être chantées à la fête décrétée par la Convention pour la translation au Panthéon des urnes funéraires de Bara et de Viala.

Cette fête, dont tous les détails avaient été réglés par le peintre David, avait d'abord été fixée au 30 messidor an II. Reportée ensuite au 10 thermidor (28 juil.), elle fut, par suite des événements graves qui s'accomplirent à cette époque (chute de Robespierre), renvoyée à une époque indéterminée et, finalement, elle n'eut jamais lieu. La jeune gloire de Viala fut même contestée par les hommes de la réaction thermidorienne. A. Debidour.

Bibl. : *Moniteur* de l'an II et de l'an III. — J. Guillaume, *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention*, t. IV. — Renseignements particuliers fournis par M. J. Guillaume.

VIALA (Pierre), agronome français, né à Lavérune (Hérault) le 24 sept. 1859. Elève (1878-81), puis préparateur (1881-86) et professeur (1886-90) de viticulture à l'Ecole d'agriculture de Montpellier, docteur ès sciences naturelles (1891), il est titulaire depuis 1890 de la chaire de viticulture et de cultures des régions méridionales à l'Institut agronomique de Paris. Il est, en outre, inspecteur général de la viticulture au ministère de l'agriculture et membre de la Société nationale d'agriculture. Il s'est consacré de façon à peu près exclusive à l'étude de la culture et des maladies de la vigne. Ses travaux, qui ont, entre autres résultats, puissamment contribué à la reconstitution des vignobles français, lui ont fait décerner en 1892 par l'Académie des sciences le prix Desmazières. Outre de nombreux mémoires et articles dans les recueils et journaux spéciaux et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, il a publié : *Ampélographie américaine*, en collaboration avec G. Foëx (Paris, 1883, in-fol., avec pl.) ; *les Maladies de la vigne* (Paris, 1885 ; 3e éd., 1892) ; *les Hybrides Bouschet* (Paris, 1886) ; *l'Olivier* (Paris, 1886-95) ; *Traitement du Mildiou*, en collab. avec P. Ferrouillat (Paris, 1887) ; *Une Mission viticole en Amérique* (Paris, 1889) ; *Mission viticole pour la reconstitution des vignobles de l'Anjou* (Paris, 1890) ; *Monographie du Pourridié de la vigne et des arbres fruitiers*, thèse de doctorat (Paris, 1891) ; *les Vignes américaines. Adaptation, culture, greffage et pépinières*, en collab. avec L. Ravaz (Paris, 1892) ; *Ampélographie* (en cours de publication, 6 vol. avec 500 planches chromolith.), etc. Il a fondé en 1894 la *Revue de viticulture*, dont il est demeuré le directeur. Il a rédigé les articles de viticulture et d'œnologie de la *Grande Encyclopédie*. L. S.

Bibl. : *Liste des titres et travaux de M. Pierre Viala* ; Paris, 1895.

VIALAS. Com. du dép. de la Lozère, arr. de Florac, cant. du Pont-de-Montvert, à 300 m. d'alt. ; 1.720 hab. Mines de plomb argentifère ; villégiature estivale.

VIALER. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Garlin ; 309 hab.

VIALLA (Vitic.) (V. Vigne).

VIAM. Com. du dép. de la Corrèze, arr. d'Ussel, cant. de Bugeat ; 890 hab. Stat. de chem. de fer.

VIAMALA. Gorge remarquable dans le cant. des Grisons, en Suisse, qui relie les vallées de Schams et de Domleschg. C'est une cluse très étroite, bordée de parois de montagnes d'une grande hauteur. Au fond, à une profondeur vertigineuse, le Rhin postérieur roule ses eaux écumantes. Une route conduisant aux passages alpestres du

Splugen et du Bernardin, pourvue de ponts d'une hardiesse prodigieuse, franchit cette gorge sauvage, qui est une des curiosités naturelles les plus connues de la Suisse.

VIANA. Ville du Brésil, prov. de Maranhâo, sur le Macacu; 11.000 hab. Entourée de lacs et de rivières, elle est humide. Plantation de cannes à sucre créée par les jésuites.

VIANA. Ville d'Espagne (Navarre), prov. de Pampelune, distr. d'Estella, à 5 kil. de la r. g. de l'Ebre; 2.650 hab. Elle a joué un rôle important dans les guerres civiles.

VIANDE (Aliment. et Hygiène). La chair est constituée essentiellement par le tissu musculaire des animaux, mais on n'applique généralement le mot de viande qu'à la chair des animaux à sang chaud : mammifères et oiseaux. Telle qu'elle est constituée, la viande renferme tous les principes nécessaires à l'entretien de l'individu, et il ne saurait en être autrement, puisqu'un grand nombre d'animaux sont des carnivores purs; toutefois, les proportions dans lesquelles se trouvent ses produits ne correspondent pas à la ration théorique de l'homme. Pour se nourrir exclusivement de viande, il faut donc prendre un excès de quelques éléments albuminoïdes, pour assurer l'ingestion des quantités suffisantes d'hydrocarbonés.

La viande non cuite renferme 20 °/₀ de substances albuminoïdes, des traces de glycogène et 80 °/₀ d'eau. 1 kilogr. de viande, soit 200 gr. d'albuminoïdes, représentera une valeur énergétique de 800 calories, et un homme qui se nourrirait exclusivement de viande devrait en consommer 3 kilogr. par jour.

Les matières azotées de la viande appartiennent aux deux groupes : d'une part, les albuminoïdes : fibrine, musculine, sérine, hémoglobine; d'autre part, les substances gélatineuses susceptibles de se transformer en gélatine par la cuisson, enfin une série de substances qui sont déjà des oxydés, véritables produits de désassimilation qui n'ont par suite aucune valeur nutritive et peuvent même être toxiques : telle la série des leucomaïnes : xanthine, créatine, créatinine, et avec elles les uréides et les urées. Les hydrates de carbone sont représentés par : le glycogène existant dans la viande fraîche, mais qui s'est vite transformé en sucre et en acide lactique; l'inosite, qui subit également la décomposition en acide lactique; la dextrine. Les matières grasses sont en proportion plus ou moins considérable, suivant l'état de l'animal, mais il existe toujours de la graisse intramusculaire : stéarine, margarine, oléine et les acides de la série grasse. Les matières inorganiques sont, en premier lieu, l'eau dont la proportion oscille entre 77,5 °/₀ bœuf et 70,7 °/₀ porc, et les sels, environ 1 gr., 30 °/₀, en ordre d'importance les phosphates potassiques et calciques, le chlorure de sodium. De tous ces sels, le plus important au point de vue de la nutrition, c'est le phosphate de potasse, car c'est par la viande surtout que nous récupérons les phosphates éliminés par l'urine.

Au point de vue de la valeur alimentaire des viandes, il y a lieu de tenir compte, non seulement de leur richesse en principes azotés et gras, mais surtout de la facilité d'assimilation de ces principes. Lawes et Gilbert ont établi les taux pour cent des quantités totales de matières azotées et de graisses utilisées par l'homme dans son alimentation :

	Matières azotées	Graisses
Bœuf	60	80
Veau	60	95
Agneau	50	95
Mouton	50	75
Porc	78	90

Ces chiffres montrent que de toutes les viandes, la plus économique, abstraction même faite du prix de vente, est la viande de porc dont nous utilisons les 9 dixièmes de graisse et les 8 dixièmes d'albuminoïdes.

La valeur alimentaire des animaux varie évidemment suivant l'espèce et, pour une espèce donnée, suivant les conditions d'âge, de santé, de nourriture. Enfin les différents morceaux n'ont pas la même composition.

Dans la mercuriale des marchés, dans tous les cahiers des charges des administrations publiques, des hôpitaux, des lycées, etc., on indique toujours une distinction par qualité. La distinction en trois qualités est beaucoup plus théorique que réelle, et on peut affirmer que seuls des gens du métier, bouchers et vétérinaires, peuvent se déclarer compétents pour classer telle ou telle viande dans ces trois classes. On divise encore les viandes de *boucherie* (V. ce mot) en trois catégories, suivant la région où elle est prise. Bien que ces divisions soient surtout affaire de goût, qu'elles n'aient en réalité qu'une raison d'être commerciale et non hygiénique, les analyses et l'observation expérimentale montrent que ce ne sont pas les morceaux les plus chers (le filet par exemple) qui possèdent la plus grande richesse alimentaire; nous indiquerons sommairement ces trois catégories :

Première catégorie : muscles des régions fessières, ischio-tibiales, sus et sous-lombaires sous le nom de *culotte, manche grasse, gîte à la noix, aloyau, filet*. *Deuxième catégorie :* muscles de l'épaule et de la région costale : *paleron, talon de collier, bavette d'aloyau*. *Troisième catégorie :* muscles du cou, de la tête, abdominaux : *collier, poitrine, surlonge, gîte de devant*.

Viande malsaine. Il est souvent fort difficile, sinon impossible de juger sur un morceau séparé la qualité hygiénique d'une viande. Aussi n'est-ce pas à l'étal du boucher, mais à l'abattoir, que l'examen doit être fait par les vétérinaires. Le mieux encore est de procéder à un premier contrôle sur l'animal vivant. L'examen de la viande ou, suivant l'expression de Villain, l'*autopsie musculaire*, exige une grande habitude : il y a lieu de tenir compte des odeurs, des couleurs et de la consistance de la viande.

Odeur. Il est difficile de définir l'odeur spéciale à chaque espèce animale. La viande de bœuf et de vache a une odeur fade, se rapprochant assez de celle de l'étable; celle de taureau est plus forte, même spermatique. Mais l'alimentation suffit souvent pour donner une odeur spéciale. Les tourteaux de lin et de colza donnent une odeur de ranceté. L'*Artemisia absinthium* communique à la viande une saveur spéciale. La viande de veau a une légère odeur de lait. La chair de mouton sent la laine, quelquefois même le suint, et cette odeur s'accentue encore par la cuisson. La viande de porc bien nourri n'a aucune odeur propre, il en est de même du cheval.

Les viandes des bêtes malades dégagent une odeur typique, l'*odeur de fièvre*, qui rappelle l'haleine des fébricitants. C'est principalement dans les accidents de parturition, la péritonite, la fièvre vitulaire, le charbon bactéridien, et en général dans toutes les maladies aiguës, que l'odeur de fièvre est très accentuée, au point souvent qu'il n'y a pas besoin de faire l'incision pour la déceler. La viande fiévreuse est toujours retirée de la consommation à cause des leucomaïnes qu'elle peut renfermer. Du reste, il y a toujours des lésions pathologiques indiquant clairement que la bête, objet de l'examen, était primitivement malade et qu'elle a dû être saignée *in extremis*. On doit être en garde contre l'odeur assez forte que répand la chair pantelante et que les bouchers traduisent en disant que la viande sent le *chaud*. Cette odeur s'accentue davantage si on vient à expédier les quartiers de l'animal avant leur refroidissement complet, mais elle n'est pas comparable à celle de la fièvre et se dissipe assez vite au contact de l'air.

Les viandes septiques sont sales, la section des os spongieux est terreuse, les muscles ont une teinte grisâtre, le tissu cellulaire est imprégné de liquides sanieux, la graisse est terne, les plèvres et le péritoine ont perdu leur brillant, enfin les gaz gonflent les tissus en même temps qu'une odeur fétide se dégage d'une incision pratiquée dans leur intérieur. Bien souvent, l'odeur est ammoniacale, urineuse. Les nombreuses maladies des voies urinaires, la néphrite

parenchymateuse, l'hydronéphrose, très commune chez le porc, la cystite calculeuse, en général toutes les affections qui s'opposent au cours normal de l'urine et occasionnent un empoisonnement général, l'urémie, qui, tout en décolorant la viande, surtout dans les quartiers de derrière, provoque, en outre, une odeur spéciale perçue à une incision légère des fibres musculaires, entraînent la saisie dans tous les cas. S'il y a rupture de la vessie, l'urine se répand dans la cavité abdominale et communique bientôt, par imbibition, une odeur d'urine à la viande. L'odeur ammoniacale peut également provenir de l'administration de l'ammoniaque dans le cas de météorisation. On a signalé un grand nombre d'odeurs attribuées aux aliments ou aux médicaments donnés aux animaux. Toute viande présentant une odeur particulière doit être tenue pour suspecte.

Couleur. Bien qu'il y ait des différences de coloration variables avec les espèces, on peut, en règle générale, établir que, chez un animal sain, le tissu cellulaire souscutané doit être blanc, la graisse ferme, de couleur blanc rosé ou légèrement jaunâtre, le tissu musculaire d'un beau rouge ou d'un blanc rosé chez les jeunes sujets. La viande des animaux malades a une teinte grise, prenant au contact de l'air une coloration rouge pâle semblable à la chair du saumon ou de la *viande cuite*. C'est ainsi, du reste, qu'elle est désignée en boucherie. Dans le cas de maladies aiguës, on rencontre sur le bord des muscles des bandes de 2 à centim. d'épaisseur plus grise, les *lisières* des anciens vétérinaires. Chez les moutons, on constate assez souvent une couleur jaunâtre, indice d'une ictère qui parfois passe inaperçu pendant la vie.

Consistance. Le toucher donne de bonnes indications. Pendant les dix heures qui suivent l'abatage, la viande *chaude*, pantelante, reste molle. La rigidité qui suit n'est que temporaire, la viande conserve néanmoins une certaine fermeté, elle est *rassise*. Chez les animaux préparés *post mortem*, la rigidité n'apparaît pas. Les viandes malades sont toujours plus molles, la crépitation indique parfois la présence des gaz. Chez les animaux surmenés, on trouve une viande poisseuse, collante aux doigts. La viande peut renfermer des microbes ou des embryons de parasites transmissibles à l'homme. Nous signalerons la tuberculose, le charbon dans le premier groupe, le vers solitaire, *Tænia solium*, dans la viande de porc, *Tænia mediocannellata* dans celle de bœuf, la trichine dans celle du porc. Ces parasites sont détruits par la cuisson complète, mais, dans la viande rôtie, le centre n'est jamais au-dessus de 55° et la destruction des germes n'a pas lieu (V. Tuberculose, Tænia, Trichine, etc.).

En outre des viandes provenant d'animaux atteints de parasites, microbes ou helminthes, il faut tenir compte encore des viandes dont l'ingestion peut produire des symptômes d'empoisonnement, par suite de la présence en eux de produits toxiques, préexistant avant l'abatage ou développés après. Dans le premier sas, ces viandes peuvent renfermer des leucomaïnes ou des toxines dont elles ont été saturées pendant la vie : viandes surmenées, viandes malades sans microbes spécifiques. Dans le second cas, ce sont des ptomaïnes qui se sont développées après la mort. On conçoit du reste que les deux causes d'intoxication peuvent coexister ; les conditions déterminant l'excès des leucomaïnes étant en même temps favorables à la production des ptomaïnes. Une viande surmenée, par exemple, est le siège d'une putréfaction rapide. Enfin on peut établir une troisième catégorie, fort rare il est vrai : les viandes provenant d'animaux empoisonnés : arsenic, phosphore, etc. Si la cuisson peut détruire les agents virulents, elle est sans action contre les produits solubles. La cuisson supprime l'action des agents vivants, mais si le temps qui s'écoule entre la cuisson et la consommation est assez long, il peut se produire une nouvelle infection par les germes de l'air, et les viandes cuites antérieures et consommées ensuite sans avoir été de nouveau aseptisées peuvent renfermer à la fois toxines et microorganismes.

Il y a donc lieu d'étudier séparément : 1° les aliments frais ou conservés depuis un temps assez court ; 2° les aliments de conserve ou analogues. Nous rangerons dans les premiers groupes les viandes faisandées ; il est évident que ces viandes, quel que soit le bon renom qu'elles peuvent avoir auprès des amateurs, sont des viandes malsaines, dans lesquelles se sont développées un certain nombre de ptomaïnes qui donnent précisément le fumet spécial recherché des gourmets. De nombreux exemples montrent que l'ingestion de cette viande n'est pas toujours sans inconvénients, et des troubles gastro-intestinaux ont été observés. Chez les individus au foie malade, chez lesquels par conséquent l'importante fonction antitoxique de cet organe est diminuée, des accidents d'intoxication générale ont été observés. On peut néanmoins distinguer entre la viande faite, dans lesquelles les ptomaïnes se sont peu développées, et les viandes franchement faisandées, véritables substances toxiques que l'hygiène doit prohiber.

Les empoisonnements par des viandes livrées comme fraîches ont été souvent constatés dans les régiments où des fournisseurs peu scrupuleux n'ont pas hésité à livrer des viandes suspectes. Les symptômes observés sont presque toujours les mêmes : les accidents débutent par la faiblesse, les vertiges, les défaillances, puis viennent les nausées, les vomissements, la colique et la diarrhée. Dans les cas légers, ces accidents cessent assez vite, faisant place à un état saburral. Dans les cas graves, ils se prolongent et aboutissent, soit à l'état cholériforme, soit à l'état typhoïde et quelquefois à la mort. La mortalité est très variable : 84 morts sur 155 cas ; 1 décès sur 227. La gravité des accidents paraît dépendre de l'état cru ou cuit de la viande, de la quantité ingérée, des fonctions digestives individuelles, etc. Les accidents observés avec les viandes de conserve, même quand un examen superficiel ne permettait pas de suspecter les aliments, sont analogues à ceux décrits pour les viandes fraîches. Il suffira d'indiquer les signes qui peuvent mettre en éveil contre l'intégrité des produits : le bombage du couvercle indice de la fermentation ; la liquéfaction de la gélatine ; la saponification de la graisse ; les modifications de texture et de consistance de la viande ; l'odeur aigre, de rance, de poisson gâté. Enfin l'analyse bactériologique au microscope et par la méthode des cultures peut lever les doutes. J.-P. Langlois.

Conserves de viande (V. Conserve, t. XII, p. 542).

Bibl. : Villain et Bascou, *Manuel de l'inspecteur des viandes* ; Paris, 1890. — Polin et Labit, *Examen des aliments suspects*, 1892.

VIANDEN. Ville du grand-duché de Luxembourg, distr. de Dickirch, sur l'Our, à 239 m. d'alt., dans une contrée sauvage et pittoresque ; 1.422 hab. Stat. du chem. de fer du Luxembourg. Restes de murs du château des comtes de Vianden, plus tard comtes de Nassau-Orange-Vianden. Fabrique de cuir ; marché annuel.

VIANE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Lacaune ; 2.097 hab. Fabr. de toiles et de fils.

VIANEN (Paulus van), orfèvre hollandais, né à Utrecht vers le troisième quart du xvie siècle, mort à Prague avant 1620. Elevé par son père Villem Eerstensz van Vianen, il fut, comme lui, peintre et graveur ; mais c'est comme orfèvre et ciseleur qu'il se fit une grande renommée. L'empereur Rodolphe II se l'attacha. On lui attribue un tableau du musée d'Amsterdam, qui serait son propre portrait. E. D.-G.

VIANGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais ; 213 hab.

VIANNA do Castello. Ville du Portugal, cap. du distr. de Vianna do Castello (le plus septentr. du Portugal, dans la prov. de Minho), à l'embouchure de la Lima que traverse un long pont de bois ; 9.682 hab. Stat. de la ligne

Oporto-Valença-do-Minho. Pêche, cabotage. Fort Castello de Santiago.

VIANNE. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac ; 852 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Denrées coloniales. Curieuse église romane. Vieux remparts.

VIÂPRES-LE-GRAND. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine ; 101 hab.

VIÂPRES-LE-PETIT. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine ; 170 hab.

VIARDOT (Louis), littérateur français et critique d'art, né à Dijon le 31 juil. 1800, mort à Paris le 5 mai 1883. A la suite d'un voyage en Espagne, il se tourna vers la littérature, publia des traductions d'espagnol, puis de russe, collabora à de nombreuses revues, fonda en 1841 la *Revue indépendante* avec Pierre Leroux et George Sand, devint directeur du Théâtre-Italien (1838) et épousa Pauline Garcia qu'il avait engagée ; il la suivit dès lors dans ses tournées artistiques à travers l'Europe, étudiant les musées. Il a publié : *Etudes sur l'histoire des institutions et de la littérature espagnoles* (1831) ; *Histoire des Arabes et des Maures d'Espagne* (1851) ; *Merveilles de la peinture* (1868) ; *les Musées d'Europe* (*Italie, Espagne, Allemagne, Angleterre, Belgique, Hollande, Russie, France*) ; c'est son œuvre principale, à côté de ses traductions.

VIARDOT-GARCIA (Michelle-Pauline), cantatrice française, née à Paris le 18 juil. 1821. C'était la fille du célèbre chanteur Garcia, et sa sœur fut l'illustre Maria Malibran. Ce fut à Mexico où, à peine âgée de huit ans, elle se trouvait avec sa famille, qu'elle prit les premières leçons de musique avec l'organiste de la cathédrale, puis avec son père. Elle étudia plus tard, une fois revenue en Europe, le piano avec Meysenberg et Liszt, et l'harmonie avec Reicha. A la mort de son père (1832), elle termina à Bruxelles, où elle vivait avec sa mère, son éducation musicale. Ce fut là qu'elle se produisit en public pour la première fois ; puis, avec un grand succès, elle se faisait entendre à Berlin, à Dresde, à Francfort et à Paris. Sa voix et sa méthode étaient également parfaites, et sa solide instruction musicale contribuait singulièrement à lui donner une intelligence parfaite des œuvres qu'elle interprétait. Aussi ne tarda-t-elle pas à aborder la scène : à Londres d'abord, puis à Paris, au Théâtre-Italien, en 1839. Deux ans plus tard, elle épousait le directeur de ce théâtre, Viardot, et l'accompagnait dans une série de concerts à travers l'Europe. Ce fut elle qui, par la suite, à la demande de Meyerbeer, créa à l'Opéra le rôle de Fidès du *Prophète* (1849), plus tard, celui de Sapho dans l'opéra de Gounod et enfin, au Théâtre-Lyrique, celui d'Orphée, dans le chef-d'œuvre de Gluck, sur les sollicitations de Berlioz (1859), et celui d'Alceste deux ans après. Depuis 1863, elle s'est retirée du théâtre, tout en se faisant parfois entendre dans les concerts, encore qu'assez rarement. Mme Viardot possédait aussi un certain talent de composition. On lui doit un grand nombre de mélodies vocales et trois petits opéras-comiques représentés chez elle, à Bade, où elle vivait alors, en 1867, 1868 et 1869. H. Q.

VIARMES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches ; 1.446 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Château du XVIIIe s. (aujourd'hui mairie).

VIAS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. d'Agde ; 2.392 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

VIASSOLO (Giovanni-Battista), plus connu sous le nom de *Camillo Federici*, auteur dramatique italien, né à Garesio (Piémont) le 9 avr. 1749, mort à Padoue le 23 déc. 1802. Il écrivit d'abord pour le directeur du théâtre Sant'Angelo de Venise, puis pour le théâtre Goldoni à Padoue. Il n'avait pas composé moins de cinquante-six pièces dont il s'occupait de donner une édition quand il mourut. On a imprimé dix volumes de ses œuvres (Turin, 1802). Viassolo est surtout un improvisateur ; pourtant ses pièces ont des qualités d'intrigue et de dialogue qui leur ont assuré jadis un brillant succès. A. J.

VIATEUR (Antiq. rom.). Serviteur de certains magistrats. Les viateurs remplissaient à peu près le même emploi que les licteurs, et il semble que les auteurs anciens aient parfois employé ces deux termes l'un pour l'autre. Cependant les *viateurs* n'étaient pas attachés aux mêmes magistrats que les licteurs. Ils accompagnaient spécialement les tribuns du peuple, les censeurs, les édiles. On ignore combien chacun de ceux-ci avait de viateurs. Dans les temps où Rome comptait plus d'agriculteurs que de citadins, il y avait aussi des agents, appelés *viateurs*, qui étaient chargés d'aller à domicile convoquer les sénateurs pour leurs séances et d'annoncer au peuple les dates des comices et autres assemblées. A. B.

VIATIQUE (*viaticum*, ἐφόδιον). Littéralement, ce mot désigne la provision d'argent ou des autres choses nécessaires à un voyage. Il y a des Pères et des conciles qui ont appliqué ce nom aux trois sacrements administrés aux mourants, pour assurer leur passage de ce monde en la patrie céleste : 1° le baptême administré aux malades qui ne l'avaient point encore reçu ; 2° l'absolution accordée à ceux que l'on réconciliait avec l'Eglise, à l'article de la mort ; 3° l'eucharistie donnée, pendant une maladie menaçante, aux fidèles ou aux pénitents déjà réconciliés. L'usage a prévalu de le restreindre au dernier cas. Il n'est point nécessaire d'être à jeun pour recevoir cette eucharistie. — Tous les canons des anciens conciles concernant cette matière ordonnent d'accorder le viatique même aux apostats et aux parricides, avant l'entier accomplissement de la pénitence à laquelle ils sont astreints ; mais s'ils recouvrent la santé, ils devront achever cette pénitence. — En certains diocèses, il est sévèrement interdit de porter le viatique autrement qu'en surplis, en étole et sous le dais précédé d'une clochette et de deux flambeaux.

VIATKA. I. Ville de la Russie orientale, ch.-l. de gouv. et de distr. sur la rive dr. de la Viatka ; 25.745 hab. Tannerie, colle forte, savons, chandelles ; manufactures de tabac, ateliers de peinture et sculpture religieuses. Port sur le fleuve ; escale des bateaux de Viatka à Kazan. Belle cathédrale de 1683 avec icones miraculeuses. La ville est pittoresque, et les rues escarpées grimpent les collines de la rive haute de la rivière ; maisons en bois entourées de jardins potagers. — Avant 1780, Viatka s'appelait Khlynov ; elle avait été fondée en 1181 par les Novgorodiens comme poste avancé ; en 1689, elle se soumit au prince de Moscou, Ivan III.

II. Gouvernement de la Russie orientale, borné au N. par le gouv. de Vologda, à l'E. par celui de Perm, au S. par ceux d'Oufa et Kazan, à l'O. par ceux de Nijégorod et Kostroma ; 153.658 kil. q. ; 3.006.000 hab. Ch.-l. Viatka. Pays de plaine peu accidentée ; les principales rivières sont la Kama qui reçoit la Siva et la Viatka. Les forêts occupent plus de la moitié du territoire. Exportation de lin. Petite industrie très développée, par suite de la pauvreté de l'agriculture : tanneries, mégisseries, ateliers de chaussures, fabrication de draps. Fonderies de fer (mine de Votkinskii, fabrique d'armes de Ijevskii). Commerce actif par les rivières navigables (Kama et Viatka) ; pas de lignes ferrées, mais trois grandes routes commerciales.

III. Rivière de la Russie orientale, affl. dr. de la Kama (bassin de la Volga). Née dans les marais Poroubskiia, elle reçoit la Kobra, devient navigable à Slobodskoï, reçoit à g. la Tcheptza, son principal affluent (riv. de 330 kil.), puis la Maloma, le Kilmez ; 1.141 kil. de cours, dont 665 navigables ; prise par les glaces de novembre à avril. C'est ce vaste réseau navigable qui anime cette contrée qui a si peu de moyens de communication.

VIAU (Théophile de), poète français, né à Clairac (Agenois) en 1590, mort à Paris le 25 sept. 1626. Son aïeul était secrétaire de la reine de Navarre ; son père, avocat à Bordeaux, avait été chassé de cette ville, comme hu-

guenot, au cours des guerres de religion. On a peu de renseignements sur la jeunesse de Théophile. D'après son *Apologie au roi*, il aurait fait ses études au collège de La Flèche, chez les jésuites. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1610, à l'âge de vingt ans, il vint à Paris. Sa vie n'y fut pas exemplaire : « La desbauche des femmes et du vin, dit-il lui-même, faillit à m'empiéter au sortir des escholes... ». Heureusement la pauvreté l'empêcha de se livrer uniquement au plaisir : « Les empeschements de ma fortune, écrit-il, détournèrent mon inclination ». Il fit, à cette époque, la connaissance de Balzac, et leur amitié, qui devait plus tard se changer en haine, fut alors assez intime pour donner naissance à toutes les calomnies. Ils firent ensemble un voyage aux Pays-Bas. Il semble que, pendant ce voyage, Théophile ait sauvé la vie à Balzac ; il est certain qu'en en revenant, ils s'étaient brouillés, pour des raisons d'ailleurs mal connues.

Théophile, de retour à Paris, entra dans la maison du duc de Montmorency. A cette époque, il écrivit la tragédie de *Pasiphaé* — s'il est vrai que cette pièce, publiée sous son nom en 1631, soit bien son œuvre — puis la tragédie de *Pyrame et Thisbé* qui, parodiée plus tard par Boileau, eut en 1617 un très grand succès. En outre, il écrivit un assez grand nombre d'odes, dédiées les unes à Montmorency, les autres à une maîtresse inconnue qu'il appelle indifféremment Cloris, Philis, Caliste et Marie. Mais ce n'était pas uniquement par ses ouvrages qu'il attirait l'attention ; brillant causeur, il ne se privait pas d'aller dîner chez les grands, de les « entretenir de bons mots », de discourir librement sur la morale et sur la religion. Or, il était « libertin » dans toute la force du terme, incrédule et ami du plaisir. De plus, il s'était lié avec le jeune des Barreaux, et cette liaison n'allait pas sans faire courir plus d'un méchant bruit. Une pièce de vers contre la Société de Jésus et des épigrammes contre de Luynes qu'on lui attribua, peut-être à tort, émurent ses ennemis et, en juin 1719, on lui signifia des lettres de cachet « lui portant commandement de sortir hors du royaume ». Grâce à la protection du duc de Montmorency, il put rester quelque temps en France ; mais il ne sut pas se faire oublier ; passant à Agen, il alla voir une fille, soi-disant possédée, qu'un prêtre exorcisait ; publiquement il dévoila la fourberie du prêtre ; passant à Tours, il refusa de saluer le Saint-Sacrement et pensa se faire lapider. Il lui fallut passer en Angleterre ; mais il y resta peu de temps. En 1621, il obtint la permission de revenir à Paris ; sitôt rentré, il abjura le calvinisme et se confessa à des jésuites : mais un nouveau scandale le perdit une seconde fois. Il avait paru, en 1622, un recueil de pièces obscènes intitulé *le Parnasse satyrique;* ce recueil fut réédité en 1623, avec le nom de Théophile ; il est à peu près certain que le poète n'avait pas autorisé l'usage fait de son nom ; il n'en fut pas moins condamné immédiatement, par un arrêt du 19 août 1623, à être brûlé vif.

Comme il était en fuite, on ne put le brûler qu'en effigie. Mais, traqué par ses ennemis, il fut saisi au Catelet et emprisonné à la Conciergerie dans le cachot de Ravaillac. Après dix-huit mois d'interrogatoires et de polémique — polémique au cours de laquelle Balzac attaqua publiquement son ancien ami et reçut de lui une réponse écrasante — le Parlement commua la sentence de mort prononcée contre Théophile en un bannissement perpétuel (1er sept. 1625). Le poète alla retrouver le duc de Montmorency et put, grâce à lui, rester quelque temps à Paris. Mais, le 25 sept. 1626, il mourut d'une fièvre tierce, dans l'hôtel du duc.

L'œuvre de Théophile comprend une et peut-être deux tragédies, un *Traité sur l'immortalité de l'âme*, des fragments d'une *Histoire comique* et surtout un nombre considérable de pièces de vers : odes, sonnets, élégies, poèmes, épigrammes, etc. Bien que ses écrits en prose soient d'une allure vive et nette et d'un tour souvent vigoureux, c'est surtout comme poète qu'il est connu et estimé. Sa tragédie de *Pyrame et Thisbé*, quoique souvent raillée depuis Boileau, n'en est pas moins une des meilleures du théâtre pré-classique. Comme Régnier, il méprisait les règles étroites et minutieuses de Malherbe :

> La règle me déplait : j'écris confusément,
> Jamais un bon esprit ne fait rien qu'aisément.

Cet état d'esprit explique le caractère de l'œuvre de Théophile ; on trouve dans ses ouvrages, à côté de pièces mal venues, lourdes, incorrectes même, des pièces d'un seul jet, pleines de vie et de sincérité. Souvent une ou deux strophes exquises sont noyées dans tout un fatras. Mais l'accent d'émotion vraie avec lequel Théophile chante la nature et l'amour dans des pièces telles que *la Solitude* lui ont valu d'être porté aux nues par les romantiques. Il est certain que, si, comme écrivain, il reste médiocre, infiniment inférieur à Malherbe, il est beaucoup plus « poète » que lui, au sens moderne du mot.

Les œuvres de Théophile furent publiées en trois livres qui parurent, le premier en 1622, le second en 1623, le troisième en 1624. Ces trois parties furent réunies en 1626, et il parut successivement une édition des *Œuvres complètes* à Lyon, en 1630, puis à Rouen, avec une préface de Scudéry, en 1632. En 1641, Mairet publia une *Correspondance* inédite. La dernière édition des *Œuvres* de Théophile est celle qu'a donnée Alleaume, dans la *Bibliothèque elzévirienne*. A. BAYET.

BIBL. : GARASSE, *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*. — NICERON, *Mémoires*, t. XXXVI. — Théophile GAUTIER, *les Grotesques*. — CHARLES, *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1839.

VIAUD (Louis-Marie-Julien), dit *Pierre Loti*, littérateur français, né à Rochefort le 14 janv. 1850, d'une des anciennes familles protestantes du pays. Il fit ses études à Rochefort, entra en 1867 dans la marine, et fit ses premières campagnes dans le Pacifique : aspirant en 1870, enseigne en 1873 et lieutenant de vaisseau en 1881. Il avait fait la campagne du Tonkin et fut mis en disponibilité pendant quelques mois pour avoir publié dans le *Figaro* une correspondance sur les actes de cruauté de nos soldats lors de la prise de Hué (1883). Il a publié, sous le nom de *Pierre Loti*, des histoires d'amour exotiques, qui se déroulent dans les différentes parties du monde, à Tahiti, au Sénégal, en Turquie, au Maroc, au Japon, etc. La puissance de son talent descriptif et la sincérité pénétrante de son accent personnel, auquel une certaine monotonie ne fait pas tort, lui ont valu de bonne heure une très grande réputation. En 1891, il a été nommé membre de l'Académie française. Il a publié : *Aziyade* (Stamboul, 1876-77) ; *Rarahu*, idylle polynésienne (1880, republiée en 1882 sous le titre de *Mariage de Loti*) ; *le Roman d'un spahi* (1881) ; *Fleurs d'ennui*, d'un gracieux pessimisme (1882) ; *Mon Frère Yves* (1883) ; *les Trois Dames de la Kasbah* (1884); *Pêcheurs d'Islande* (1886, trad. en allemand par la reine Elisabeth de Roumanie), un de ses meilleurs romans ; *Madame Chrysanthème* (1887) ; *Japoneries d'automne* (1889) ; *Au Maroc* (1890) ; *le Roman d'un enfant* (1890); *le Livre de la pitié et de la mort* (1891) ; *Fantôme d'Orient* (1892) ; *l'Exilée* (1893) ; *le Désert* (1895) ; *Jérusalem* (1895); *la Galilée* (1895) ; *Pages choisies* (1896) ; *Ramuntcho* (1897); *Reflets sur la sombre route* (1898). A la fois peintre et poète, il fait vivre et étinceler les formes et les couleurs, en même temps qu'il exprime l'âme des choses. Ses romans exotiques ont un charme de sensualité légère ou profonde (*le Mariage de Loti, le Roman d'un spahi*). On considère en général comme son chef-d'œuvre ses deux romans marins bretons (*Mon Frère Yves* et *Pêcheurs d'Islande*). La puérilité de sa philosophie littéraire est particulièrement apparente dans ses derniers livres qui sentent la monotonie et le procédé, malgré des pages encore exquises. Ph. B.

VIAUR. Rivière de France (V. AVEYRON et TARN [Dép.])

VIAZAC. Com. du dép. du Lot, arr. et cant. (E.) de Figeac ; 661 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VIAZEMSKI (Prince Pierre-Andréévitch), écrivain et homme d'Etat russe, né à Moscou en 1792, mort à Saint-Pétersbourg en 1878. C'est un des rares écrivains russes qui purent voir directement la littérature de leur pays sortir du sentimentalisme du XVIIIe siècle pour aboutir aux grandes œuvres de Tolstoï. Après avoir reçu une éducation très brillante et avoir pris part à la campagne de 1812, le prince Viazemski s'occupa de littérature et se lia intimement avec Pouchkine. Il fit ensuite sa carrière dans de hautes fonctions civiles, d'abord aux Finances, puis à l'Instruction publique : il mourut sénateur et chambellan. Son influence comme écrivain fut médiocre, parce qu'il fut incapable de marcher avec son temps et ne sut pas prendre son parti des modifications littéraires, scientifiques et sociales que subit la Russie depuis l'époque de Karamzine jusqu'à celle de L. Tolstoï. Ses œuvres complètes comptent 12 vol. (1878-96) ; elles comprennent des vers de toutes formes, des biographies de littérateurs, parmi lesquelles on distingue celle de *Von-Vizine* (1848), et des écrits polémiques. J. L.

VIAZMA. Ville de la Russie occidentale, ch.-l. de distr. du gouv. de Smolensk, sur les deux rives de la Viazma (affl. g. du Dniepr) et de la Bebréïa ; 16.755 hab. Stat. de chem. de fer. Tannerie, manufacture de tabac. Pains d'épice célèbres. Commerce de céréales, lard, peaux, poisson. Les deux rivières partagent la ville en quatre quartiers : le quartier du Commerce (Torgovaïa) renferme le bazar (Gostinnyi Dvor) qui date de Catherine II ; cathédrale de 1596. — Le 3 nov. 1812, bataille sanglante entre Français et Russes.

VIBAL (Le). Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Rodez, cant. de Pont-de-Salars ; 732 hab.

VIBERT (Jean-Georges), peintre et littérateur français, né à Paris le 30 sept. 1840. Elève de Barrias et Picot, il se fit connaître dès ses débuts (Salon de 1863) comme un excellent peintre de genre. Il servit avec distinction pendant la guerre franco-allemande, notamment à l'affaire de la Malmaison (21 oct. 1870). Citons parmi ses tableaux : *Don Quichotte* (1867) ; *Barbier ambulant* (1868) ; *le Fripier* (1869) ; *le Premier né* (1873) ; *la Sérénade* (1877) ; *Apothéose de M. Thiers* (1878) ; *le Malade imaginaire* (1890). Il a fait jouer diverses piécettes au Palais-Royal et aux Variétés, entre autres : *la Tribune mécanique* (1872) ; *le Verglas* (1876), et, en collaboration avec Raoul Toché, *Chanteuse par amour*, opérette (1877). Vibert a aussi publié : *la Science de la peinture* (Paris, 1891, in-12).

VIBEUF. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Yerville ; 487 hab.

VIBIA PERPETUA (V. PERPÉTUE [Sainte]).

VIBORD (Constr. nav.). Nom donné originairement, dans les bâtiments en bois, à la préceinte située à la hauteur des gaillards. Par extension, il désigne aujourd'hui la partie du bordé comprise entre cette préceinte et la lisse de plat-bord et servant au navire de parapet. Des sabords pratiqués tout autour dans le vibord assurent l'écoulement de l'eau que les paquets de lames jettent sur le pont.

VIBORG. Ville de Danemark, située dans le Jutland septentrional, à l'intérieur du pays ; 8.420 hab. (en 1897). Chef-lieu du district de Viborg, la ville est le siège de l'« amtman » (préfet), de l'évêque ainsi que de la cour d'appel du Jutland septentrional. La cathédrale, qui date du XIe siècle et qui a été restaurée naguère, est une des plus belles du Danemark. Viborg a pour port le petit havre de *Hjarbek*, distant de 9 kil. environ et situé sur le Limfjord. — Originellement appelée *Viberg* (c.-à-d. « la sainte montagne »), la ville est parmi les plus anciennes du pays. A l'époque païenne elle fut probablement le principal lieu de sacrifices du Jutland et le lieu d'assemblée (« ting ») le plus important. Au moyen âge, les rois y étaient élus. Elle fut le théâtre des principaux événements de la guerre civile de 1147-57.

Le district (« amt ») de Viborg comprend la partie centrale du Jutland septentrional, au S. du Limfjord. 3.123 kil. q. ; 100.783 hab. (en 1890), dont 12.100 dans les deux villes de Viborg et de Skive.

VIBORG (finnois *Viipuri*). I. Ville de Finlande, dans la prov. de Carélie, située au fond de la baie de Viborg, que forme le golfe de Finlande, et sur le canal de Saima ; 24.569 hab. (fin 1898). Grande exportation de bois. La ville est le chef-lieu du gouvernement de Viborg, le siège de la cour d'appel de ce nom instituée en 1839, et, depuis 1892, la résidence d'un archevêque russo-grec de Finlande. — Elle tire ses origines et son nom d'un château fort élevé en 1293, au cours de l'expédition de Tyrgil Knutsson contre les Russes, et qui constitua pendant des siècles le plus solide appui de la domination suédoise en Finlande. Naguère relevé de ses ruines et restauré, c'est aujourd'hui la résidence du commandant de la place. La ville même, d'abord lieu de marché dans le voisinage du château, dotée de ses privilèges municipaux en 1403, fut entourée, sous Eric XIV et Jean III, d'un quadrilatère. Elle fut conquise le 14 juin 1710 par les Russes, moyennant une capitulation que ceux-ci violèrent ensuite. Un sanglant combat naval, connu sous le nom des « Baguettes de Viborg », eut lieu, le 3 juil. 1790, dans les eaux de la baie, entre les flottes russe et suédoise : l'issue en fut fatale à cette dernière.

II. Gouvernement de Finlande, comprenant la partie la plus orientale du Nyland, l'extrémité S.-E. du Tavastland et les parties méridionales du Savolaks et de la Carélie. Il confine au S. au golfe de Finlande, à l'E. et au S.-E. à la Russie, la frontière traversant le lac Ladoga et longeant au S. le Systerbæck ; 43.068 kil. q., dont 11.659 occupés par les eaux ; 403.898 hab. (en 1898).

VIBRAC. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente : 314 hab.

VIBRAC. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 254 hab.

VIBRATION. I. Mécanique. — Lorsque les molécules d'un milieu élastique sont écartées, par des forces quelconques, de leurs positions d'équilibre stable, puis abandonnées à leurs réactions mutuelles, elles effectuent de petits mouvements qui présentent généralement un caractère périodique et reçoivent alors le nom de *vibrations*. La théorie mathématique de l'élasticité permet d'écrire les équations différentielles de ces petits mouvements, et il ne reste plus ensuite qu'à effectuer, si l'on peut, l'intégration. Nous allons passer en revue les exemples les plus simples.

Corde vibrante. Soit une corde élastique de longueur l fixée à ses deux extrémités A et B. Soient p son poids, P sa tension, α l'allongement dû à cette tension. Prenons comme origine des coordonnées le point A, comme axe des x la droite AB, comme axes des y et des z deux droites perpendiculaires en A sur Ax, et perpendiculaires entre elles. Appelons u, v, w les variations éprouvées, au temps t, par les coordonnées du point dont l'abscisse initiale était x. En posant $a = l\sqrt{\frac{gP}{\alpha p}}$ et $b = l\sqrt{\frac{gP}{lp}}$, on trouve pour les équations différentielles du mouvement :

$$\frac{d^2u}{dt^2} = a^2\frac{d^2u}{dx^2}, \qquad \frac{d^2v}{dt^2} = b^2\frac{d^2v}{dx^2}, \qquad \frac{d^2w}{dt^2} = b^2\frac{d^2w}{dx^2}.$$

La première équation représente des vibrations longitudinales, et les deux autres, des vibrations transversales. Si, à l'instant initial, la corde a la forme d'une courbe plane, située dans le plan zax, et si elle est abandonnée sans vitesse, elle reste constamment dans le même plan, et les vibrations transversales sont régies par l'unique équation $\frac{d^2w}{dt^2} = b^2\frac{d^2w}{dx^2}$ qui admet l'intégrale particu-

lière $w = A \sin n\pi \frac{x}{l} \cos n\pi \frac{bl}{l}$, avec deux constantes arbitraires A et n. Pour que w soit constamment nul à l'extrémité B, correspondant à la valeur $x = l$, il faut et il suffit que n soit un nombre entier. Le nombre de vibrations par seconde est $\frac{nb}{2l}$, ce qui peut s'écrire : $\frac{n}{2}\sqrt{\frac{gP}{lp}}$. C'est ce qu'on appelle la *hauteur* du son émis par la corde vibrante. Le son le plus grave, ou *son fondamental*, correspond à la valeur $n = 1$. Le mouvement le plus général de la corde s'obtient par la superposition d'une infinité de mouvements simples donnés par toutes les valeurs entières de n. Les coefficients A de la série ainsi formée doivent être choisis de façon que, pour $t = 0$, la corde présente la figure assignée. Une théorie analogue s'applique aux vibrations longitudinales. Le rapport des hauteurs des sons fondamentaux dus aux vibrations longitudinales et aux vibrations transversales est $\sqrt{\frac{l}{\alpha}}$. Ces vibrations longitudinales et transversales se propagent respectivement avec les vitesses a et b.

Membrane vibrante. Pour une membrane homogène et de densité ρ, primitivement plane horizontale et tendue sur un contour fixe, de forme quelconque, par une traction constante F, normale à ce contour, les vibrations verticales d'un point quelconque vérifient l'équation aux dérivées partielles : $\frac{d^2w}{dt^2} = c^2\left(\frac{d^2w}{dx^2} + \frac{d^2w}{dx^2}\right)$ dans laquelle w désigne le déplacement et x, y, les coordonnées du point vibrant rapportées à deux axes rectangulaires menés dans le plan du contour. La constante c est égale à $\sqrt{\frac{F}{\rho}}$.

Bornons-nous au cas d'un contour rectangle, de côtés l et l' dont nous ferons coïncider les médianes avec les deux axes. La solution générale du problème est alors fournie par la série double :

$$w = \Sigma\Sigma\,(H \cos \gamma t + H' \sin \gamma t) \sin n\pi \frac{x}{l} \sin n'\pi \frac{y}{l},$$

dans laquelle n et n' sont deux nombres entiers quelconques et $\gamma = c\pi\sqrt{\frac{n^2}{l^2} + \frac{n'^2}{l'^2}}$. Les constantes H et H' sont déterminées par la configuration de la membrane à l'instant où elle commence à vibrer librement. Chaque terme de la série représente un état vibratoire simple, pour lequel la membrane se divise en concamérations séparées par des lignes nodales fixes, parallèles aux côtés du rectangle. Si l'on conserve simultanément plusieurs termes de la série, il existe encore des lignes nodales, mais leur forme devient beaucoup plus compliquée.

Prisme vibrant. Un prisme rectangle peut vibrer d'un grand nombre de manières différentes. Il y a d'abord des vibrations longitudinales, vérifiant une équation de la forme $\frac{d^2u}{dt^2} = \Omega^2 \frac{d^2u}{dx^2}$, dans laquelle Ω désigne la vitesse de propagation ; il y a aussi des vibrations transversales, régies par l'équation $\frac{d^2w}{dt^2} = \omega^2\left(\frac{d^2w}{dx^2} + \frac{d^2w}{dy^2}\right)$, avec la vitesse de propagation ω. D'autres états vibratoires sont tels que, sur toute la surface extérieure, les molécules vibrent dans le plan de la face qui les contient ; alors le prisme ne manifeste aucune déformation extérieure.

Ondes planes. Dans un milieu homogène et indéfini en tous sens, il peut arriver que tous les points appartenant à un plan de direction déterminée, mais de position arbitraire, soient constamment dans le même état vibratoire. On dit alors que le mouvement vibratoire se propage par ondes planes. Le calcul montre que de pareilles vibrations sont nécessairement longitudinales ou transversales. Dans le premier cas, la vibration est perpendiculaire au plan de l'onde ; elle se propage avec la vitesse $\Omega = \sqrt{\frac{\lambda + 2\mu}{\rho}}$, λ et μ désignant les coefficients d'élasticité, et ρ, la densité du milieu. Dans le second cas, la vibration est parallèle au plan de l'onde et se propage avec la vitesse $\omega = \sqrt{\frac{\mu}{\rho}}$, moindre par conséquent que dans le premier cas. Les vibrations transversales n'entraînent aucune variation de densité. L. LECORNU.

II. Acoustique. — VIBRATION DES CORDES (V. CORDE et FIGURE).

VIBRAYE. Ch.-l. de cant, du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, sur la Braye ; 3.028 hab. (3.028 aggl.). Stat. du chem. de fer de l'État. Forges et fonderies.

VIBRION (Microbiol.). Genre de Bactériacées, créé par Zopf (1885), et voisin du genre *Bacillus* (V. BACILLE), mais en forme de bâtonnets légèrement recourbés (jamais en spirale). Les spores endogènes forment des renflements à l'une des extrémités (sous-genre *Vibrio* proprement dit), ou dans le milieu du bâtonnet (sous-genre *Cornilia* de Trévisan). Le type du genre est le BACILLE TYPHIQUE ou d'EBERTH (*V. typhosus*), du nom du savant qui l'a découvert en 1880. C'est l'organisme pathogène de la fièvre typhoïde (V. TYPHOÏDE). Les bâtonnets sont munis de cils nombreux insérés surtout à l'extrémité, ce qui les rend très mobiles : ces bâtonnets ont ordinairement 2 à 4 μ de long ; ils sont aérobies et anaérobies, pyogènes. On peut les cultiver dans le bouillon à 37°, sur gélatine, sur gélose et sérum, sur pomme de terre. Ils vivent dans l'eau, ce qui explique la contagion de la maladie par l'eau des puits, des rivières, etc., lorsqu'elle n'a pas été stérilisée par l'ébullition. Le sous-genre *Cornilia* a pour type le VIBRION SEPTIQUE de Pasteur (1877), ou BACILLE DE L'ŒDÈME MALIN (*Cornilia Pasteuri*). E. TRT.

VIBRISSE (Anat.) (V. NEZ).

VIBURNUM (Bot.) (V. VIORNE).

VIC (Etang de) (V. HÉRAULT).

VIC. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. d'Oust ; 169 hab.

VIC-DE-CHASSENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur-en-Auxois ; 463 hab.

VIC-DES-PRÉS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Bligny-sur-Ouche ; 211 hab.

VIC-EN-BIGORRE. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, près de l'Adour ; 3.719 hab. (3.389 aggl.). Stat. de raccordement des chem. de fer de Bordeaux et d'Agen à Tarbes. Charcuterie réputée.

VIC-FEZENSAC. Ch.-l. de cant. du dép. du Gers, arr. d'Auch, sur la Losse ; 3.508 hab. (2.708 aggl.). Vignobles. Fabriques d'alambics, d'instruments aratoires, filature de lin. Eglise des XIe, XIVe et XVIIe siècles. Au moyen âge, Vic fut capitale du Fezensac.

VIC-LE-COMTE. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, sur un plateau de 475 m. d'alt. ; 2.506 hab. (1.940 aggl.). Stat. de chem. de fer. Eaux minérales de Sainte-Marguerite. — Capitale des comtes d'Auvergne, il reste de leur château la Sainte-Chapelle, une œuvre précieuse de la Renaissance.

VIC-LE-FESQ. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. de Quissac ; 267 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.M.

VIC-LES-ETANGS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Frontignan ; 411 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VIC-SOUS-THIL. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Précy-sous-Thil ; 512 hab.

VIC-SUR-AISNE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons ; 940 hab. (932 aggl.). Stat. de chem. de fer.

VIC-SUR-CÈRE. Ch.-l. de cant. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, sur la r. dr. de la Cère (affl. de la Dordogne), à 705 m. d'al., dans une vallée pittoresque ; 1.745 hab.

(1.041 aggl.). Stat. de chem. de fer. Etablissement thermal avec 4 sources ferrugineuses connues déjà des Romains. Eglise romaine, maisons fortifiées, ancienne fontaine sculptée du XVIII[e] siècle. La ville haute date du moyen âge et est bâtie le long du profond ravin de l'Iradiot ; la ville basse s'étend sur les bords de la route d'Aurillac.

VIC-sur-Seille (*Vigum*, 709; *Vicus Bodesius*, 777). Ch.-l. de cant. de la Lorraine allemande, arr. de Château-Salins, sur la Seille et le chem. de fer qui, à Burthécourt, se détache de la ligne de Nancy à Sarreguemines; 2.123 hab. Salines non exploitées, fabrique de gypse, distilleries, vins, houblon. Si l'énigmatique « briquetage de la Seille » (V. Marsal) provient, suivant une hypothèse toute récente, d'un procédé primitif d'exploiter les salines, Vic aurait été une importante station déjà à l'époque préhistorique. Il est certain que les Romains s'y étaient établis ; nous savons que l'empereur Julien y avait son quartier général en 357, et on prétend que c'est à Vic que cent ans auparavant Postumus fut proclamé empereur (257). Les salines pendant tout le moyen âge jusqu'au XIV[e] siècle furent une ressource précieuse pour la population et l'objet de maint litige. A l'époque mérovingienne, la petite ville était la capitale du Saulnois et une des résidences des rois d'Austrasie. Au XIII[e] siècle, elle fut fortifiée par les évêques de Metz qui y avaient un château et un atelier monétaire. Après avoir appartenu successivement aux ducs de Lorraine, aux évêques de Metz et aux comtes de Bar, elle fut réunie à la France en 1630. Vic a conservé jusqu'à un certain point l'aspect d'une ville du moyen âge. L'église paroissiale est une basilique gothique à trois nefs du XV[e] siècle avec une tour d'observation sur le côté gauche du transept et une curieuse sculpture, représentant la légende de saint Livier convertissant des ours, sur le tympan de la porte latérale. Sur la place des Carmes, l'hôtel de la monnaie des évêques, de 1456, dont les sculptures élégantes rappellent les plus jolies parties du palais ducal de Nancy. Sur la place du Marché, l'hôtel de ville et, à l'entrée de la ville, le château épiscopal, assez bien conservé. Des fortifications du XIII[e] siècle, il subsiste quelques restes de remparts et une ravissante porte gothique, flanquée de deux tours rondes. Nombreuses maisons en style gothique. Il y avait autrefois à Vic beaucoup d'établissements religieux, entre autres une collégiale dédiée à saint Etienne et un prieuré fondé vers la fin du XI[e] siècle par les bénédictins de Senones. Une ancienne statue de saint Christophe, provenant de ce prieuré, attire tous les ans à Vic de nombreux pèlerins. — Armoiries : *Parti de gueules et d'argent.* — Patrie : de Henri, horloger, qui, sous Charles V, construisit une des premières horloges qu'on ait connues en France ; du poète Alphonse de Rambervillers, mort en 1623. L. W.

Bibl. : Fourlemann, *le Domaine temporel des évêques de Metz. Vic*, dans *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, V. — A. Benoit, *Hôtel de ville de Vic* (*ibid.*, VIII).

VICAIRE. Dans le langage ecclésiastique, ce mot désigne une personne qui tient la place d'une autre, qui lui est supérieure, et dont elle exerce les fonctions en partie et parfois en totalité : *Vicarius a vice vulgo dicitur; est is qui vicem alterius obtinet et in locum ejus succedit.* — En leur ascension à la plénitude de puissance, les évêques de Rome s'intitulèrent *Vicaires de saint Pierre*, puis *Vicaires de Jésus-Christ* et même *Vicaires de Dieu* (V. Eglise catholique romaine, t. XV, p. 621). La plupart des applications du titre de Vicaire ont été indiquées ailleurs.

Vicaire apostolique (V. Missions, t. XXIII, p. 1118).

Vicaire capitulaire (V. Chanoine, t. X, p. 505).

Vicaire forain ou Doyen rural (V. Archiprêtre).

Vicaire perpétuel (V. Dîme, t. XIV, pp. 575 et 576).

Vicaire paroissial (V. Succursale).

Vicaire général. — Au mot Archiprêtre, nous avons indiqué le régime qui précéda l'institution de ce titre et des fonctions qui y correspondent. Aujourd'hui, les évêques ont ou peuvent avoir des vicaires généraux, appelés aussi grands vicaires, auxquels ils donnent le pouvoir d'exercer toutes les fonctions de leur juridiction, mais non celles qui sont attachées au caractère épiscopal, comme l'administration des sacrements de l'ordre et de la confirmation, etc. En plusieurs contrées, le vicaire général ne représente l'évêque que pour la juridiction volontaire, ou gracieuse, parce que la juridiction contentieuse est exercée par l'official (V. Officialité). L'office de vicaire général n'est point perpétuel, mais seulement temporaire, au gré de l'évêque qui, de même qu'il peut prendre ou non un vicaire général ou en prendre plusieurs, peut également restreindre leurs pouvoirs et aussi le leur enlever pour le remettre à d'autres. Suivant les canonistes ultramontains, la discipline de l'Eglise catholique sur cette matière est, en principe, l'unité. Le concile de Trente ne parle jamais du vicaire général au pluriel. La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a formellement déclaré (8 sept. 1748) que les évêques ne peuvent, sans un indult exprès de Sa Sainteté, établir deux vicaires généraux dans un même diocèse. — En France, l'usage du royaume permettait à l'évêque d'instituer plusieurs vicaires généraux ayant tous solidairement le droit d'exercer la juridiction volontaire. La loi organique du 18 germinal an X statue (art. 21) que chaque évêque peut nommer *deux* vicaires généraux. Chaque archevêque peut en nommer *trois*. Les nominations des vicaires généraux faites par les évêques doivent être approuvées par le gouvernement. En ce cas, un traitement est attaché à leurs fonctions. Ces fonctions cessent avec la mort de l'évêque qui a nommé les vicaires (Décr. du 28 févr. 1810).

Vicaire de Rome (*Vicarius Urbis*). — Le pape, étant occupé du gouvernement de l'Eglise entière, se fait représenter par un cardinal pour l'administration particulière du diocèse de Rome. Ce cardinal porte le titre de *Vicaire de Sa Sainteté*, et il a pour vicaire général un prélat, investi du caractère épiscopal, qui a le titre de *vice-gérant de Rome*. Le cardinal-vicaire exerce pour le diocèse de Rome tous les pouvoirs que les évêques ont dans leurs diocèses respectifs. Il ne perd pas son autorité à la mort de l'évêque de Rome. E.-H. Vollet.

VICARI (Hermann von), archevêque de Fribourg, né à Ardendorf (Souabe) le 13 mai 1773, mort à Fribourg le 14 avr. 1868. Ordonné prêtre en 1797 et envoyé à Constance, il vint en 1828 à Fribourg-en-Brisgau et fut en 1842 nommé archevêque du diocèse du Haut-Rhin. De concert avec les évêques de son diocèse, il présenta au gouvernement badois des réclamations relatives aux droits de l'Eglise et refusa d'ordonner des messes pour l'âme des princes protestants. La querelle fut portée à Rome qui approuva indirectement la conduite de Vicari. En 1854, l'archevêque remplaça le conseil d'administration des biens de l'Eglise qui dépendait du gouvernement et s'opposait à ses prétentions par un conseil à lui. En 1859, sur l'intervention du Saint-Siège, le gouvernement du grand-duc consentit à signer une convention qui sacrifiait les droits de suprématie de l'Eglise. Mais les Chambres badoises refusèrent d'approuver cette convention, et un ministère libéral établit une nouvelle législation ecclésiastique conforme aux droits de l'Etat, contre laquelle l'archevêque protesta vainement jusqu'à sa quatre-vingt-quinzième année.

VICAT (Louis-Joseph), ingénieur français, né à Nevers le 31 mars 1786, mort à Grenoble le 10 avr. 1861. Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des ponts et chaussées, il fut chargé, comme ingénieur, de la construction de canaux et de ponts dans la Dordogne et dans le Lot, et se rendit de bonne heure célèbre par ses mémorables travaux sur les chaux hydrauliques et les ciments. En 1833, il fut élu correspondant de l'Académie des sciences de Paris et, en 1845, la Chambre des députés, sur le rapport d'Arago, lui vota, à titre de récompense na-

tionale, une pension de 6.000 fr., reversible sur ses enfants. Outre un grand nombre de mémoires et de notes parus dans les *Annales des ponts et chaussées*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc., il a publié : *Recherches expérimentales sur les chaux de construction, les bétons et les mortiers ordinaires* (Paris, 1818 ; 2e éd., 1828) ; *Nouvelles études sur les pouzzolanes artificielles comparées à la pouzzolane d'Italie* (Paris, 1846) ; *Recherches physiques de la destruction des composés hydrauliques* (Paris, 1856, etc.). L. S.

VICDESSOS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, à la jonction de la rivière de Vicdessos et du ruisseau de Suc, à 695 m. d'alt. au pied de montagnes riches en mines de fer (gisements de Rancié) ; 692 hab. Clocher du XIIIe siècle. Ce bourg était la capitale du petit pays de Sos, que l'on identifie avec le pays des anciens Sotiates.

VICE. I. Philosophie. — La plupart des moralistes se sont contentés de poser le vice comme le contraire de la vertu et n'ont pas jugé à propos de lui consacrer une étude spéciale. Remarquons cependant qu'Aristote en définissant la vertu « un milieu entre deux extrêmes », c.-à-d. entre deux vices, semblait par cela même considérer la notion du vice comme logiquement antérieure à celle de la vertu. Les stoïciens enseignaient que tous les vices sont égaux, mais c'était pour eux la conséquence de cette autre proposition que toutes les vertus sont égales. Il suffirait, en somme, pour définir le vice et en déterminer les différentes espèces de reproduire *mutatis mutandis* les définitions et classifications proposées pour la vertu : celle-ci étant d'une manière générale l'habitude du bien, le vice sera l'habitude du mal. On pourrait cependant se demander si le vice ne se confond pas dans une certaine mesure avec la passion. L'un et l'autre, en effet, sont des habitudes plus ou moins condamnées par la raison, mais la passion se rapporte plutôt aux sentiments et le vice aux actes. D'ailleurs, toute passion n'est pas nécessairement mauvaise, tandis que le mot vice comporte nécessairement avec lui une idée d'immoralité. E. BOIRAC.

II. Droit civil et commercial. — VICES RÉDHIBITOIRES. — On appelle vices rédhibitoires les défauts cachés de la chose vendue, qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est destinée ou diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus. Le vendeur est tenu d'une façon générale de les garantir (V. GARANTIE).

En ce qui concerne plus particulièrement les ventes d'animaux domestiques, des usages particuliers, remontant aux anciennes coutumes, s'étaient maintenus dans les différentes régions jusqu'à la loi du 20 mai 1838, aujourd'hui abolie par la loi du 2 août 1884 sur le code rural (dont l'art. 2 a été modifié par la loi du 31 juil. 1895), qui règle la garantie à raison des vices rédhibitoires dans les ventes et échanges d'animaux domestiques. Sont réputés vices rédhibitoires : — pour le cheval, l'âne et le mulet : la morve, le farcin, l'immobilité, l'emphysème pulmonaire, le cornage chronique, le tic proprement dit avec ou sans usure des dents, les boiteries anciennes intermittentes, la fluxion périodique des yeux ; — pour l'espèce ovine : la clavelée, cette maladie reconnue chez un animal entraînant la rédhibition de tout le troupeau s'il porte la marque du vendeur ; — pour l'espèce porcine : la ladrerie (art. 2).

Aucune action en garantie, même en réduction de prix, ne pourra être intentée si le prix de l'animal vendu ou la valeur de l'animal échangé ne dépasse pas 100 fr., ou si le vendeur offre de reprendre l'animal vendu en restituant le prix et en remboursant à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente. L'action rédhibitoire doit être intentée dans un délai de neuf jours, non compris le jour fixé pour la livraison et sauf augmentation à raison des distances ; pour le seul cas où l'animal est atteint de fluxion périodique, le délai est alors de trente jours (art. 3 à 6).

La procédure s'engage par une requête, par écrit ou verbale, présentée au juge de paix du lieu où se trouve l'animal à l'effet de désigner des experts chargés de le visiter. Le vendeur doit être appelé à l'expertise, à moins que le juge de paix, en raison de l'urgence et de l'éloignement, ne décide autrement (art. 7 et 8). Le tribunal compétent sera le tribunal civil ou le tribunal de commerce, suivant les règles ordinaires de la compétence. La demande en garantie est dispensée du préliminaire de conciliation instruite et jugée comme en matière sommaire (art. 9). La loi décide enfin qu'en cas de morve ou de farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, ou de clavelée pour l'espèce ovine, le vendeur sera dispensé de la garantie s'il prouve que l'animal, depuis la livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies (art. 11) ; il ne serait pas admis à faire cette preuve pour les autres vices rédhibitoires, dont il est toujours tenu à garantie. P. GLASSON.

VICE-AMIRAL (Mar.) (V. MARINE).

VICE-CONSUL (Dr. adm.) (V. CONSUL).

VICEL (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou ; 302 hab.

VICENCE (ital. *Vicenza*). **I. Ville.** — Ville de l'Italie septentrionale, chef-lieu de la province de ce nom. Elle est située à 39 m. d'alt. au pied des Monti Berici, sur le cours du Bacchiglione, et comptait, en 1901, 44.261 hab. Placée sur la grande ligne de Milan à Venise, reliée directement à Schio et à Trévise, elle est le siège d'un évêché, d'un tribunal et d'une chambre de commerce.

Vicence a des rues étroites et mal bâties, mais les environs sont magnifiques, et le dernier grand architecte de la Renaissance, André Palladio (1518-80), qui y est né, y a laissé de beaux monuments. Le centre de la ville est la *piazza dei Signori*, place régulière, au centre de laquelle s'élèvent deux colonnes surmontées, l'une des armes de la ville, l'autre du lion ailé de Venise. Sur l'un des côtés s'élève le chef-d'œuvre de Palladio, la *Basilica Palladiana*, construction grandiose, à deux rangs d'arcades superposés, avec colonnes doriques en bas et colonnes ioniques en haut. En face, le *Municipio* ou hôtel de ville est également de Palladio. Dans le voisinage, l'artère centrale de la ville, le *Corso Principe Umberto* aboutit d'un côté à la *porta Castello* qui conduit à la gare, de l'autre à la vaste *piazza Vittorio Emanuele* que bordent deux œuvres importantes de Palladio : le musée municipal, qui contient de beaux tableaux des écoles vénitienne et vicentine et le théâtre Olympique, construit sur le modèle du théâtre antique. A l'autre extrémité de la ville se trouve le *Duomo* ou cathédrale, sur une place où s'élève la statue de Victor-Emmanuel par Benvenuti (1880). C'est un édifice gothique, bas, à une seule nef, avec une coupole qui date de 1247. *San Lorenzo* (1280) est également de style gothique et contient le tombeau du peintre Mantegna. *Santa Corona* (1260) est ornée de belles peintures. Parmi les autres monuments, il faut citer quelques édifices privés dus à Palladio : les palais Tiene (1556), Valmarana (1566), Porto Barbarano (1570) et Giulio Porta.

La principale attraction de Vicence est peut-être la magnifique promenade qui s'élève sur les flancs du *Monte Berico*. C'est une vaste avenue plantée d'arbres, bordée d'un portique de 650 m. de long, et qui se termine au point culminant devant la *Madonna del Monte*, église en forme de croix grecque, surmontée d'une coupole, construite en 1428, complétée en 1668. L'œil y domine toute la Vénétie et y embrasse toute la chaîne des Alpes. Derrière l'église, un petit monument rappelle les combats de 1848. Un peu plus bas, sur les flancs des Monti Berici, Palladio a construit la *villa Rotonda*, édifice carré à portique et à coupole.

HISTOIRE. — Vicence (lat. *Vicentia*) était d'abord

un municipe et apparait dans l'histoire au IIe siècle av. J.-C. Détruite par Alboin, elle devint sous les Lombards la capitale d'un duché, sous les Francs celle d'un comté, et acquit au XIIe siècle son indépendance municipale. Gouvernée depuis 1311 par les della Scala, depuis 1387 par les Visconti, elle tomba en 1404 sous la domination de Venise dont elle partagea le sort. Sous le royaume d'Italie (1806-14), elle fut le chef-lieu du dép. du Bacchiglione. Retombée sous la domination des Autrichiens, elle secoua le joug en mai 1848, mais fut reprise le 10 juin suivant à la suite d'un violent combat qui se livra sous les *Monti Berici*. En 1866, elle fut réunie au royaume d'Italie.

II. Province. — Cette province, limitée au N.-E. par celles de Bellune et de Trévise, au S.-E. par celle de Padoue, au S.-O. par celle de Vérone et au N. par le Tirol, a une superficie de 2.730 kil. q. et comptait, en 1901, 446.521 hab. (163 par kil. q.). Elle est divisée en dix districts : Arzignano, Asiago, Barbarano, Bassano, Lonigo, Marostica, Schio, Thiene, Valdagno et Vicence. Le Nord en est couvert par les ramifications des Monti Lessini, des Alpes de Vicence et des Dolomites. Le Sud forme une plaine au milieu de laquelle s'élève le massif volcanique des *Monti Berici* (419 m.) et qu'arrosent le Bacchiglione, la Brenta, l'Agno et le Chiampo. Les principales productions sont le raisin, le riz, les pommes de terre, la soie et le bétail. Les forêts couvrent 43.374 hect.

Bibl. : Castellini, *Storia della città de Vicenza*, 1873-1822, 14 vol.

VICENCE (A.-A.-L. de Caulaincourt, duc de), homme politique français (V. Caulaincourt).

VICENTE (Gil), auteur dramatique portugais, né à Lisbonne vers 1475, mort à Evora en 1557. Il fit d'abord son droit, puis fut attaché à la cour de Manuel et de Jean III et composa pour eux de nombreuses pièces de théâtre, principalement des comédies, pleines de verve et d'imagination, et qui eurent dès leur apparition un succès considérable. Aussi l'a-t-on surnommé le *Plaute portugais*. Toutefois, il appartient également à la littérature espagnole, tant par son tour poétique, imité de Juan de la Encina, que par sa langue. Des quarante-deux pièces que nous possédons de lui, dix, en effet, sont exclusivement en espagnol, quinze en espagnol et en portugais, et dix-sept en portugais. Outre des comédies, elles comprennent des autos religieux, des églogues, des tragi-comédies et des farces. Le style en est presque toujours élégant, et le vers, dans les morceaux lyriques dont elles sont toutes émaillées, très harmonieux. Les caractères y sont, de plus, bien étudiés. Elles valent moins, par exemple, comme agencement. La plus importante est l'auto de la *Sybilla Casandra*, représentée devant la reine mère. *El Vindo* (1514), *la Rubena* (1521), qui fut interdite par la congrégation de l'Index, *don Duardos*, *El Amadis de Gaula*, *el Templo de Apolo*, *la Barca do Inferno*, sont également citées parmi les meilleures. On attribue à Gil Vicente l'invention du type du « parvo », analogue au « bobo » et au « gracioso » de la comédie italienne. Il était, d'ailleurs, comme plus tard Molière et Shakespeare, acteur en même temps qu'auteur. Il a été donné plusieurs éditions complètes de son œuvre. La meilleure est celle de Barreto Felo et de J.-G. Monteiro (Hambourg, 1834, 3 vol. in-8). L. S.

Bibl. : Barbosa, *Bibliotheca lusitana*, t. II. — Th. Braga, *Historia do Theatro Portuguez. Vida de Gil Vicente e sua eschola* ; Porto, 1870. — De Ouguella, *Gil Vicente* ; Lisbonne, 1890.

VICENTINO (Andrea), peintre italien (V. Micheli).

VICESIMA hereditatum (Dr. rom.). Impôt du vingtième sur les successions (hérédité ou legs) établi par la *lex vicesima hereditarum et legatorum* de l'époque d'Auguste (an 6 ap. J.-C.). La quotité de cet impôt fut doublée sous Caracalla, et c'est pour lui faire rendre davantage que ce prince concéda le droit de cité à tous les habitants de l'Empire. La *vicesima* fut ramenée à son ancien taux par Macrin. Elle n'existe plus sous Justinien.

Bibl. : Mommsen et Marquart, *Manuel des antiquités romaines* (trad. Vigié) ; Paris, 1888, t. X, pp. 335-39. — Daremberg et Saglio, *Dictionn. des antiq.* v° Lex *(Julia de vicesima hered.)* ; Paris, in-4.

VICH. Ville d'Espagne, ch.-l. de district de la prov. de Barcelone, dans une vallée des Pyrénées, sur le Gurri ; 485 m. d'alt. ; 11.640 hab. Stat. de chem. de fer. Filature, fabr. de chapeaux. Ville aux rues tortueuses et escarpées ; pittoresques maisons sur la Grande Place ; cathédrale de 1803 élevé à la place de la basilique de 1040, avec cloître magnifique du XIVe siècle. Une magnifique promenade (rambla) sépare le quartier ancien du quartier moderne ; le célèbre poète catalan Jacinto *Verdageur* (V. ce nom) est né près de Vich. Ancienne capitale du comté d'Ausona.

VICHATEL (Puy de). Sommet du dép. du *Puy-de-Dôme* (V. cet art.).

VICHEL. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron ; 429 hab. Restes d'un château des dauphins d'Auvergne.

VICHEL-Nanteuil. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Neuilly-Saint-Front ; 174 hab.

VICHERA. Nom de plusieurs rivières de Russie : 1° N.-O. de la Russie, affl. du Malyi (tributaire du lac Ladoga) ; 80 kil. de cours ; fait partie du canal de la Vichera qui réunit la Msta au Volkhov (par lesquels le lac Ilmen se déverse dans le lac Ladoga). — 2° N.-E. de la Russie, tributaire g. de la Kama (affl. g. de la Volga) ; 447 kil. de cours, flottable depuis l'embouchure de l'Oulsoui, navigable (55 kil.) depuis l'embouchure de la Kolva (395 kil.) ; prise d'octobre en mai par les glaces. Dans la partie supérieure du cours, rochers très pittoresques (*Pierre écrite*, *Pierre parlante*, etc.). — 3° N.-E. de la Russie, tributaire dr. de la Vytchegda (affl. dr. de la Dvina) ; 218 kil. ; rives élevées et rocheuses ; flottable de Vichera à l'embouchure.

VICHÈRES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Nogent-le-Rotrou ; 622 hab.

VICHEREY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 388 hab.

VICHNÉVETZ. Bourg de la Russie occidentale, gouv. de Volhynie, distr. de Kréménets, sur le Goryn (affl. dr. du Pripet) ; 3.000 hab. Distillerie, savonnerie. Patrimoine des princes Vichnévetzky ; il date de 1395, brûlé et ravagé par les Tatars (1494), par les Turcs (1672), par les Suédois au XVIIe siècle, il a été rebâtie en 1750 par Auguste III.

VICHNOU, VICHNOUISME (V. Hindouisme).

VICHNOU-Pad (Lac) (V. Koça-Nag).

VICHY (*Vici*, *Vicus Calidus*, *Vichias*, *Pagus Viciacensis*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Allier, arr. de Cusset 14.166 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Alt. moyenne, 259 m. Eaux minérales très connues qui en font l'une des premières stations thermales du monde. Deux hospices : l'un, l'*hospice civil*, trouve ses principales ressources dans un droit qu'il tient de lettres patentes du 23 mars 1716 lui attribuant 5 cent. par bouteille d'eaux minérales de certaines des sources de l'Etat transportée hors Vichy ; il comprend un hôpital sédentaire pour les malades, les vieillards et les orphelins du pays et un hôpital thermal ouvert, du 15 mai au 1er oct., aux indigents de toute la France ; l'autre, l'*hôpital thermal militaire*, ouvert du 13 mai au 14 sept., reçoit des officiers, des sous-officiers et des soldats de toutes armes et de toutes troupes, continentales ou coloniales. Douze foires importantes par année. Hippodrome, Tir aux pigeons, concours hippiques, etc., etc.

Histoire. — Les Romains fondèrent auprès des sources thermales qui jaillissaient là où leur route d'*Augustonemetum* (Clermont-Ferrand) à *Augustodunum* (Autun) traversait la rivière d'Allier, un important établissement de bains chauds, l'*Aquis Calidis* des *Itinéraires*, autour duquel s'éleva rapidement une ville, dont l'existence est attestée par de nombreuses et belles antiquités

gallo-romaines. Les invasions barbares détruisirent ces thermes. Au XIe siècle, les bénédictins de Saint-Allyre fondèrent dans l'ancienne ville gallo-romaine un *Moustier* d'une certaine importance. Puis, sur un roc d'aragonite, « à trois jets d'arc », au sud de la ville gallo-romaine, les *de Vichy* élèvent un château féodal dont il reste encore une vieille tour. En 1344, l'ancienne viguerie de Vichy, qui était devenue une *prévôté*, puis une des dix-sept *châtellenies* du Bourbonnais, passa en partie, par échange, aux mains des *de Bourbon*. En 1394, elle appartient tout entière au « bon duc Louis II ». Après la trahison du connétable et la confiscation du Bourbonnais, elle devint ville royale. Assiégée en 1440, puis, en 1597 et 1576, elle fut pillée et démantelée en 1590 et 1591. Au début du XVIIe siècle, ses eaux minérales commencent de nouveau à être connues. Louis XIII y fait construire un premier établissement thermal, *la Maison du Roy*. Chapelain, Fléchier, Mme de Sévigné, le chevalier de Lorraine, le marquis de Seignelay, le duc de Bouillon viennent, tour à tour, s'y soigner. En 1787, Mmes Adélaïde et Victoire de France qui, deux ans auparavant, avaient logé, pendant « qu'elles prenaient les eaux », au couvent de capucins, font décider l'édification, aux frais de l'Etat, d'un établissement thermal, que Mme la duchesse d'Angoulême fait continuer sous la Restauration et que la monarchie de Juillet parachève. Mais c'est surtout le second Empire qui a fait de Vichy ce qu'il est aujourd'hui. Par décret du 27 juil. 1861, Napoléon III dota cette ville, qu'il fréquentait et devait fréquenter jusqu'en 1867, d'une digue le long de l'Allier, d'un nouveau parc de 11 hect. (l'ancien fut créé sous Napoléon Ier), de nombreuses routes thermales, d'un hôtel de ville, etc. Enfin, par une première prolongation du bail de son établissement thermal, l'Etat obtint en 1864, la construction d'un Casino avec salle de théâtre et restauration. Depuis, Vichy n'a fait que s'accroître, et en trente ans a presque quadruplé. En 1898, une seconde prolongation de ce bail a été suivie de l'exécution de 10 millions de travaux et d'améliorations de toutes sortes.

EAUX MINÉRALES. — Les eaux minérales de Vichy sont des *bicarbonatées simples*, de la division des *bicarbonatées sodiques fortes*. Elles sont, les unes, hyperthermales, les autres, hypothermales (+15°,3 C. aux Célestins, et + 43°,8 au Puits-Carré). Leur titre alcalin moyen en bicarbonate de soude est de 5gr,46 par litre; la moyenne de leur minéralisation totale, de 6gr,62 sans l'acide carbonique libre, et de 8gr,01 avec l'acide carbonique libre. Sur quinze sources d'un débit total d'environ 450.000 litres par jour, neuf appartiennent à l'Etat et sont affermées, depuis 1853, à une société qui doit verser au trésor public, à partir de 1904 jusqu'en 1934, un prix de bail annuel de 1 million de fr. Ce sont : 1° Le *Puits-Carré* (43°,8) qu'on appelle improprement, *Puits-Chomel;* 2° la *Grande-Grille* (41°,8) ; 3° l'*Hôpital* (34°,5) ; 4° la *Source Lucas* (28°,3) ; 5° la *Source du Parc* (20°,1) ; 6° les *Anciens Célestins n° 1* (15°,3) ; 7° les *Anciens Célestins n° 2* (15°,3) ; 8° les *Nouveaux Célestins n° 2* (15°,6) ; et 9° la *Nouvelle source des Célestins* (16°). Les six autres sources qui appartiennent à des particuliers sont : 1° la *Source Lardy* (24°,2) ; 2° la *Source Larbaud* ou *des Longues Vignes* (21°,2) ; 3° la *Source Prunelle* (22°,8) ; 4° la *Source Dubois* (15°,3) ; 5° la *Source des Etoiles* (20°,8) et 6° la *Source Généreuse* (23°,8). Enfin l'Etat possède, en dehors de Vichy, deux autres sources exploitées conjointement avec les autres sources domaniales : 1° la *Source Mesdames* (16°), qui jaillit à Cusset et qui est amenée à Vichy dans la galerie des sources par une canalisation souterraine de 2kil,800 ; 2° la *Source d'Hauterive-Etat* (15)°, qui jaillit à 6 kil. de Vichy, sur la rive opposée de l'Allier, et qui n'est pas employée à Vichy même. — La cure de Vichy est interne et externe : elle se fait toute l'année, mais spécialement du 15 mai au 1er oct., aux sources mêmes, où l'eau pour boisson est distribuée gratuitement au verre, et dans les établissements thermaux, dont le plus important, celui de l'Etat, comprend : un établissement de 1re classe et un établissement de 2e et de 3e classe, alimentés tous les deux par les sources du Puits-Carré, de la Grande-Grille et de Lucas, et un établissement mixte de 1re et 2e classe, les *Bains de l'hôpital*, alimenté par la source de l'Hôpital. Les autres établissements sont : l'établissement thermal de la source Lardy, l'établissement thermal de la source Larbaud et, enfin, l'installation balnéaire de l'hôpital militaire qui reçoit chaque jour, pendant la saison, pour son service médical, 24 m. c. des eaux des sources Lucas et du Puits-Carré.

Les maladies tributaires des eaux de Vichy sont, d'une façon générale : 1° les affections chroniques de l'estomac (dyspepsie atonique, dyspepsie convulsive, dyspepsie gastro-intestinale, gastrites, gastralgie, dilatation stomacale, ulcères) ; 2° les affections chroniques de l'intestin (entérites chroniques, diarrhée chronique des pays chauds, dysenterie chronique, lientérie des gros mangeurs) ; 3° les maladies du foie (congestions, lithiase biliaire, jaunisse, coliques hépatiques, cirrhoses atrophique et hypertrophique) ; 4° le diabète sucré (diabète gras ou arthritique, diabète phosphatique) ; 5° la goutte ; 6° les maladies des voies urinaires (affections calculeuses, gravelle urique, cystite chronique, catarrhes vésicaux, congestions rénicales, néphrites) ; 7° l'obésité ; 8° certaines maladies de l'utérus (pelvipéritonites chroniques, catarrhe utérin, engorgements du col de l'utérus) ; 9° le rhumatisme (rhumatisme chronique simple, rhumatisme goutteux, rhumatisme musculaire, névralgies) ; 10° l'anémie et la chlorose. L'hystérie, l'épilepsie, le cancer, les fièvres continuelles, certaines affections du cœur, les hémorragies fréquentes et abondantes, la péritonite, la tuberculose avancée contre-indiquent formellement le traitement de Vichy. Ce traitement dure d'ordinaire trois semaines, quelquefois vingt-cinq jours. On boit, en plusieurs fois, de 60 à 120 gr. d'eau, jusqu'à 8 et 10 verres par jour. Il est d'usage d'admettre que la *Grande-Grille* agit plus spécialement sur l'appareil biliaire, que l'*Hôpital* convient surtout aux constitutions irritables et aux organes digestifs délicats, que les *Célestins* ont une action toute particulière sur le diabète et l'appareil urinaire, le *Puits-Carré* (source Chomel) sur les catarrhes respiratoires, et la *Source Lucas* sur les dermatoses. Enfin, on envoie à *Mesdames* les anémiques et les chlorotiques. L'analyse n'explique pas, d'ailleurs, ces distinctions, car toutes les sources offrent sensiblement la même composition, mais la pratique les a consacrées. Le traitement hors Vichy, le *Vichy chez soi*, se fait indistinctement avec l'eau, en bouteilles, de n'importe quelle source, pourvu qu'elle soit froide à son émergence (Célestins, Hauterive, Saint-Yorre, etc., etc.). On en expédie, des gares de Vichy ou de Saint-Yorre, près de 20 millions de bouteilles par an. A. MALLAT.

BIBL. : Jean BANC, *la Mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles*, 1605. — Claude MARESCHAL, *Physiologie des eaux minérales de Vichy en Bourbonnais*, 1636. — Claude FOUËT, *Nouveau système des bains et eaux minérales de Vichy*, 1686. — Baron LUCAS, *Notice médicale sur les eaux de Vichy*, 1825. — Dr PRUNELLE, *Rapport sur la source Lucas*, 1847. — Dr Ch. PETIT, *Du Mode d'action des eaux minérales de Vichy et de leurs applications thérapeutiques*, 1850. — Dr Max DURAND-FARDEL, *Lettres médicales sur Vichy*, 1855 et autres éditions. — J.-P. BOUQUET, *Histoire chimique des eaux minérales et thermales de Vichy*, 1855. — Dr de LABAUBIE, *De l'Individualité thérapeutique des eaux de Vichy*, 1879. — A. MALLAT, *Vichy à travers les siècles*, 1890-94, 2 vol. — Dr J. CORNILLON, *Clinique thermale de Vichy*, 1891. — A. MALLAT, *les Eaux minérales du bassin de Vichy*, 1896. — Drs JARDET et NIVIÈRE, *Traité pratique d'hydrologie médicale*, 1896.

VICKSBURG. Ville des Etats-Unis, ch.-l. du comté de Wanen, dans l'Etat de Mississipi, sur les hauteurs escarpées des falaises de Walnut, rive g. du Mississipi ; 13.373 hab. (dont 6.000 nègres). Stat. de croisement des chem. de fer de la Nouvelle-Orléans à Memphis et de

Jackson à Shreveport. C'est la plus grande ville de l'Etat, un des principaux ports du fleuve entre Saint-Louis et la Nouvelle-Orléans. Commerce de coton très important, usines, huileries de graines de coton. Le Mississipi a détourné son cours en 1876, si bien que Vicksburg se trouve sur un lac en face d'une île, et son port ne se rattache au fleuve que par un canal, ce qui entrave son commerce. — Fondée en 1836 par le pasteur Vick, elle eut une grande importance pendant la guerre de Sécession comme commandant la navigation du fleuve et à cause de son chemin de fer; investie le 22 mai 1863, elle capitula devant Grant le 4 juil., ce qui donna à la flotte des Nordistes la domination du Mississipi.

Bataille de Vicksburg (V. Etats-Unis, t. XVI, p. 622).

VICIA (Bot.) (V. Vesce).

VICO (Lac de) (V. Italie, t. XX, p. 1037).

VICO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, sur les hauteurs qui séparent le Sagone du Liamone; 1.973 hab. (1.463 aggl.). Excellents vignobles. Pittoresque couvent de Saint-François. A 3 kil. S.-O., au hameau d'*Appriciani*, colossale figure qui remonte aux siècles historiques de la Corse. A 11 kil. S.-O., *Sagone*, petit port et plage fréquentée, ancienne cité épiscopale à laquelle Vico succéda au XIe siècle.

VICO-Equense. Ville de l'Italie méridionale, prov. de Naples (Campanie), à 6 kil. S.-O. de Castellammare di Stabia, pittoresquement située sur la côte du golfe de Naples et sur la rive dr. de l'Arco ; 10.940 hab. Sources minérales sulfureuses. Huileries, dentelles. La ville est bâtie sur un rocher percé d'une grotte que traversent les flots. — C'est l'ancien *Vicus Æquanus*.

VICO (Giovanni-Battista), philosophe et historien italien, né à Naples en 1668, mort à Naples le 21 janv. 1743. Fils d'un pauvre libraire, il fit dans sa ville natale d'excellentes études, puis se mit à étudier la jurisprudence, mais dut, pour vivre, se placer comme précepteur auprès des neveux de l'évêque d'Ischia et passa neuf années dans cette situation au château de Vatolla. En 1697, il parvint à se faire, au prix de mille obséquiosités, nommer professeur de rhétorique à l'Université de Naples. Pourtant cette chaire, qu'il occupa près de quarante ans, n'était elle-même que d'un bien faible rapport : 600 fr. par an. Il s'était d'ailleurs marié et ses cinq enfants, en même temps qu'ils faisaient son bonheur, car il les adorait, lui causaient, par leurs vices et leurs folies, toutes sortes de tourments. Aussi, lorsque enfin, en 1734, le roi Charles le nomma son historiographe, se trouvait-il plongé dans une profonde misère, réduit, dans les instants de loisir que lui laissaient les travaux qui allaient lui conquérir l'immortalité, à continuer de donner chez lui, bien que sexagénaire, des leçons de latin mal rétribuées ou à faire métier de sa plume en célébrant les louanges de toutes sortes de gens dont il escomptait naïvement la reconnaissance, mais qui ne le payaient que de congratulations. Il est à remarquer, au surplus, que celui qu'on regarde aujourd'hui comme le créateur de la philosophie de l'histoire laissa tout d'abord un nom à peu près ignoré. Il n'eut même, pendant un long siècle, aucune inscription sur sa tombe. Ses contemporains l'estimaient comme philologue et comme jurisconsulte : ils ne virent point en lui l'un des penseurs les plus originaux de la première moitié du XVIIIe siècle.

L'œuvre de Vico tient tout entière dans ses *Principi di una scienza nuova d'intorno alla commune natura delle nazioni* (Naples, 1725). Publiés alors qu'il approchait de la soixantaine et après trente années de laborieuses recherches et d'incessantes méditations, ils synthétisent en un corps de doctrine les opinions fort nombreuses et très diverses qu'il avait émises dans toute une série d'écrits antérieurs et qui, bien que se rapportant aux sujets en apparence les plus disparates, convergent toutes et invariablement vers les deux mêmes idées, qui absorbèrent sa vie scientifique et philosophique : déduire de l'ordre des faits les lois providentielles qui ont gouverné depuis le commencement du monde et qui doivent gouverner dans l'avenir le genre humain et résoudre le problème si ardu du principe de certitude, autrement dit, découvrir le critérium de la vérité. La « science nouvelle », comme Vico l'appelle, un peu orgueilleusement peut-être mais très légitimement, ne fut pas, en effet, chez lui, le résultat d'une conception à priori. La poésie et l'art oratoire l'avaient d'abord attiré. Il avait lu Platon pour y trouver des images poétiques, Cicéron pour y étudier les règles de la rhétorique, Tacite pour se pénétrer de son style ; mais dans Platon, dans Cicéron, dans Tacite, il s'était trouvé ne prêter attention qu'aux théories philosophiques, et le savant, le philosophe, qui étaient au fond de lui, avaient triomphé sans trêve et presque à son insu du poète qu'il voulait être. Ce fut ainsi insensiblement, après s'être initié aux branches multiples des connaissances humaines et les avoir approfondies, après avoir accumulé dans sa mémoire des milliers et des milliers de faits et les y avoir classés, et tout en composant des discours, des vers, des inscriptions, des épitaphes, des panégyriques, qu'il projeta, frappé à la longue par les innombrables rapports qu'il saisissait entre ses divers sujets d'études, de fondre ensemble, en un vaste système ayant la pure justice pour idéal, toutes les notions dont l'homme est le but, et de rapprocher, en les éclairant par une critique sévère, l'histoire des événements et celle des langues. Malheureusement, il ne sut pas se dégager des préjugés de la Renaissance, qui ramenait tout à l'antiquité, et, pour lui, l'histoire de Rome, par exemple, forme un cycle complet où l'on doit trouver et où il trouve, ainsi qu'il l'établit par un parallélisme constant entre les anciens et les modernes, rappelant parfois les formes et la méthode de Machiavel, les lois mêmes qui régissent les civilisations actuelles. Ce sont ces mêmes lois, du reste, qui régiront les civilisations futures. L'histoire n'est, en effet, d'après Vico, qui voit dans la Providence la raison d'être suprême, mais qui, en même temps, lui trace d'étroites limites, qu'un éternel recommencement. Trois époques la composent : l'âge divin, qui est l'époque des dieux et des mythes ; l'âge héroïque, qui est le règne des héros et de la barbarie ; l'âge humain, qui est l'époque de la civilisation. Il n'est pas de peuples qui ne passent par ces trois époques, n'eussent-ils entre eux aucune communication, et la loi providentielle dont Sparte, Athènes, Rome ne marquent que des manifestations partielles, a été et sera celle de toutes les autres nations. Vico va plus loin : s'il existait d'autres mondes dans l'espace, ce qui, se hâte-t-il d'ajouter, est indubitablement faux, ils seraient, eux aussi, soumis à cette loi. Telle est, exposée en quelques lignes, la « science nouvelle ». Elle est entachée d'une erreur capitale : la théorie spécieuse du fatalisme, qui annule toute idée de progrès. Mais il n'en faut retenir que la méthode ainsi que la multitude d'aperçus, aussi profonds que nouveaux, qui se trouvent incidemment émis, et, à ce point de vue, Vico a conquis l'une des premières places parmi les philosophes modernes, devançant de près d'un siècle le scepticisme historique de l'Allemagne et les doutes de Niebuhr. D'ailleurs, le livre renferme, parmi toutes sortes d'innovations hardies, d'investigations lumineuses dans les diverses branches de la science et de solutions de problèmes le plus souvent très justes, un innombrable amas de considérations accessoires et de détails capricieux sur les religions, les langues, les poésies, les familles primitives, les sépultures, les géants, etc., qui lui communiquent sa physionomie si bizarre.

Les *Principi di una scienza nuova* ont eu de nombreuses éditions (8e édit., Naples, 1826, 2 vol.) et ont été traduits en allemand par Weber (Leipzig, 1822), en français par Michelet sous le titre de *Principes de la philosophie de l'histoire* (Paris, 1827) et par la prin-

cesse de Belgioso (Paris, 1857). Parmi les autres ouvrages de Vico, nous citerons : *De Parthenopea conjuratione* (Naples, 1701); *De nostri temporis studiorum ratione* (Naples, 1709) ; *De antiquissima Italorum sapientia ex linguæ latinæ originibus eruenda* (Naples, 1710 ; 2e éd., 1743 ; trad. ital. par Monti, Milan, 1816) ; *De rebus gestis Ant. Caraphœi libri IV* (Naples, 1716), panégyrique outré du maréchal, qui lui valut, de la part de Clément XI, un bref d'éloges et la qualification d'immortel; *De universi juris uno principio et fine uno* (Naples, 1720 ; trad. allem., Neubrandenburg, 1854) ; *De constantia jurisprudentiæ* (Naples, 1721) : *Latinæ orationes* (Naples, 1766, posth.), réunies par les soins de Fr. Daniele ; *Opuscoli raccolti* (Naples, 1818, 4 vol., posth.), recueil fort complet d'opuscules dû au marquis de Villa-Rosa. On a aussi de Vico plusieurs poésies, insérées dans les recueils du temps, et il a écrit lui-même sa vie, qu'il a fait paraître en tête de la première édition de ses *Principi*. Il a été publié, d'ailleurs, deux éditions complètes de ses œuvres : la première par Ferrari, d'après les textes originaux et les manuscrits (Milan, 1835-37, 6 vol.) ; la seconde par Pomodoro (Naples, 1858-69, 8 vol.). Michelet a fait, de son côté, paraître en français ses *Œuvres choisies* (Paris, 1835, 2 vol.), et el Giudice nous a donné des *Scritti inediti di G.-B. Vico* (Naples, 1862 ; nouv. édit., 1896). S. T.

Bibl. : *Journal de Trévoux*, sept. 1726. — M. Parma, *Studii IV sopra Vico;* Milan, 1838. — *Revue des Deux Mondes*, art. sur Vico, 1er juil. 1838. — J. Ferrari, *Vico et l'Italie ;* Paris, 1839. — Rocco, *Elogio glorico di Vico ;* Naples, 1844. — Savigny, *Vermischte Schriften*, t. IV, p. 217. — Salfi, art. dans la *Revue encyclopédique*, t. II, VI et VII. — Baudrillart, *Etudes*, t. I. — Cantoni, *Giovanni-Battista Vico ;* Turin, 1867. — Tommaseo, *G.-B. Vico ed il suo secolo ;* Rome, 1873. — Werner, *G.-B. Vico als Philosoph und gelehrter Forscher;* Milan, 1879. — Flint, *Vico ;* Londres, 1885. — Billeri, *Agostino e Giambattista Vico ;* Pise, 1887.

VICO (Le P. Francesco de), astronome italien, né à Macerata (marche d'Ancône) le 19 mai 1805, mort à Londres le 15 nov. 1848. Entré en 1823 dans l'ordre des jésuites, il fut de, 1835 à 1839, astronome adjoint à l'observatoire du collège romain, à Rome, puis directeur de cet établissement. Les événements de 1848 l'obligèrent à s'exiler, et il venait d'être nommé directeur de l'observatoire de Georgetown, en Amérique, lorsqu'il mourut. Il est connu surtout par ses nombreuses découvertes de comètes. On lui doit aussi sur la planète Vénus, sur les satellites de Saturne et sur les nébuleuses de très remarquables travaux, qui le placent au premier rang parmi les astronomes de son époque et qui lui firent décerner, en 1844, par l'Académie des sciences de Paris, le prix Lalande. Ses écrits ne comprennent, en dehors de quelques volumes d'observations, que des mémoires et des notes publiés principalement dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, et dans la *Raccolta scientifica*, revue dont il était le fondateur.

VICOGNE (La). Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart; 176 hab.

VICOMTÉ-sur-Rance (La). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (E.) de Dinan ; 808 hab.

VICOIN. Rivière du dép. de la *Mayenne* (V. ce mot).

VICOL (Riv.) (V. Philippines [Iles]).

VICOMTE (Féod. et Hist.). C'est dans les documents de l'époque carolingienne, au ixe siècle, qu'apparaît pour la première fois le titre de vicomte, sous la forme latine *vice-comes*, pour désigner le lieutenant du *comte* (V. ce mot), c.-à-d. du fonctionnaire royal préposé à l'administration d'un *pagus*. Chargés d'abord de missions spéciales et temporaires (*missi comitis*), les vicomtes reçurent peu à peu le mandat permanent, mais viager et révocable, de représenter leur comte, soit dans une partie, soit dans toute l'étendue de son ressort administratif. Lorsqu'à la fin du ixe siècle l'affaiblissement du pouvoir central favorisa l'indépendance des fonctionnaires locaux et l'établissement du régime féodal, les vicomtes entrèrent souvent en lutte avec leur comte, obtinrent de gré ou de force l'hérédité de leur charge (par exemple à Narbonne, à Nîmes, à Alby, au xe siècle), et s'approprièrent, ordinairement sous la réserve du lien de vassalité, tout ou partie du territoire confié à leurs soins. C'est ainsi que, du xe au xiie siècle, aux dépens des comtés, se formèrent, dans toute la France féodale, de nombreuses *vicomtés*, véritables fiefs comprenant juridiction, domaine territorial et droits utiles ; d'ordinaire les vicomtes féodaux ajoutèrent au titre de leur ancienne fonction le nom du domaine qui était le plus important dans leur fief (vicomtes de Melun, de Bourges, de Châtellerault, de Thouars, de Troyes, etc...). D'ailleurs les vicomtés différaient beaucoup entre elles par leur importance. « Certains vicomtes (ceux de Limoges, de Turenne, de Béziers, de Carcassonne, de Béarn) étaient véritablement de hauts barons, dont l'autorité s'étendait à toute une province, et qui, prenant place parmi les chefs d'Etat, jouissaient de toutes les prérogatives attachées à la haute suzeraineté, disputaient même victorieusement aux comtes et aux ducs le pouvoir sur les évêchés. » Il en était ainsi surtout au S. de la Loire, dans le duché d'Aquitaine et le comté de Toulouse, vastes fiefs, dont le suzerain avait grand'peine à faire respecter son autorité par les innombrables souverainetés locales qui s'y étaient formées. Mais dans la plupart des autres grandes baronnies, par exemple, dans l'Ile-de-France, la Champagne, la Bourgogne, les vicomtes féodaux restèrent les subordonnés, plus ou moins obéissants, de leur ancien chef hiérarchique et occupèrent dans la série des feudataires une situation analogue à celle des *châtelains* (V. ce mot) : comme eux, officiers administratifs, en même temps que vassaux, gardant le château comtal, conduisant les troupes du comte en cas de guerre, rendant la justice en son nom, et partageant avec le comte la plupart des droits utiles de la seigneurie, notamment les revenus indirects. C'est par ces vicomtes que furent gérés, jusqu'au xiie siècle, la plupart des grands fiefs. Mais lorsqu'à cette époque, le système de gestion par les prévôts, puis par les baillis, se généralisa dans les grands fiefs, comme dans le domaine royal, la situation des vicomtes fut singulièrement diminuée. « Les rois et les hauts barons eurent pour politique, soit de rattacher les vicomtés pour les unir à leur domaine, soit de transporter les pouvoirs du vicomte à des officiers révocables qu'ils tenaient plus facilement en leurs mains (Champagne), soit de les conserver, mais en leur faisant jouer un rôle subalterne qui les assimilait complètement à des prévôts (domaine royal : Paris, Sens, Melun, Corbeil, Etampes). » La Normandie était le seul des grands fiefs où les vicomtes fussent restés de véritables fonctionnaires à gages, viagers, ou révocables, se bornant à transmettre et à exécuter les ordres du duc : ce fut aussi la seule province où le caractère de leur fonction ne fut point modifié par les actes du pouvoir royal qui les soumit, dès le commencement du xiiie siècle, à l'autorité des grands baillis.

Pendant la période monarchique qui s'étend du xiiie à la fin du xviiie siècle, le rang des vicomtes dans la hiérarchie nobiliaire fut réglé d'une manière immuable par les feudistes. Ils venaient au quatrième rang, après les ducs, les marquis et les comtes, avant les barons et les simples chevaliers. Ils portaient une couronne d'or enrichie de pierreries et surmontée de quatre grosses perles entre lesquelles étaient posées quatre autres perles plus petites (V. Couronne). Le fils cadet d'un comte qui, en règle, n'avait droit qu'au titre de chevalier, pouvait quelquefois prendre le titre de vicomte : c'était quand une vicomté, englobée dans l'héritage paternel, en était détachée à son profit, soit par le testament du père, soit par le consentement de l'aîné ; il recueillait alors avec cette terre le titre de vicomte qui y était uni.

Dans les trois derniers siècles de l'ancienne monarchie, le titre de vicomte fut, comme celui de comte, souvent créé par concession royale, soit en retour de services

rendus, soit par faveur, soit à prix d'argent ; et d'autre part, beaucoup d'anciens vicomtes obtinrent, moyennant finance, l'érection de leur terre en comté (V. COMTE). Le titre de vicomte fut, ainsi que les autres titres de noblesse, supprimé par la loi du 19 janv. 1790. Il ne fut pas rétabli par Napoléon : car le sénatus-consulte du 1er mars 1808, qui constitua la noblesse impériale, n'admit que les titres de duc, comte, baron et chevalier. Il ne reparut légalement que sous la Restauration ; mais ce fut alors un simple titre de dignité, sans érection de terre, que le roi accordait par lettres patentes, ou qui était attaché à un majorat. L'ordonnance du 25 août 1817, relative à la pairie, attribuait, de droit, la qualité de vicomte au fils aîné d'un comte et pair et aux fils puînés d'un marquis et pair. Sous la monarchie de 1830, il n'y eut, en fait, aucune concession du titre de vicomte, qui fut supprimé de nouveau par la Révolution de 1848. Rétabli par le second Empire (décr. de 1852), il subsiste légalement depuis lors ; mais il n'est plus qu'une qualification nobiliaire conservée par les usages sociaux. Ch. MORTET.

BIBL. : BRUSSEL, *Usage des fiefs*, 1750, t. II, p. 675-712. — GUYOT, *Répertoire de jurisprudence*, 1784-85, t. XVII, vo *Vicomte*. — A. LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises : période des Capétiens directs*, 1892, p. 282, et les ouvrages cités en note. — Cf. la bibliographie du mot COMTE.

VICOMTERIE DE SAINT-SAMSON (Louis-Thomas-Hubert LA), homme de lettres et homme politique français, né à Saint-Samson (Manche) vers 1732, mort à Paris le 24 janv. 1809. En 1779, il concourut, sans succès d'ailleurs, pour l'éloge de Voltaire proposé par l'Académie française : il publia en 1782 son ode, avec une lettre du roi de Prusse à l'auteur. Il fit paraître ensuite : *le Code de la nature, poème* [supposé] *de Confucius, traduit et commenté par le P. Parenin* (Londres [Paris], 1788, in-8). Il prit une part surtout poétique, littéraire et historique, au mouvement révolutionnaire, par les écrits suivants : *la Liberté, ode avec des notes* (Paris, 1789, in-8) ; *Du Peuple et des Rois* (Paris, 1790, in-8) ; *Crimes des rois de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI* (Paris, 1792, in-8) ; *Crimes des papes, depuis saint Pierre Jusqu'à Pie VI* (Paris, 1792, in-8 ; nouvelle édition en 1830, sans aucune addition) ; *Crimes des empereurs d'Allemagne, depuis Lothaire Ier jusqu'à Léopold II* (Paris, 1793, in-8). Elu, le huitième sur vingt-quatre, député à la Convention par le dép. de Paris, il vota pour la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, et publia : *Réflexions sur le procès du ci-devant roi* (1792, in-18). Il fit partie du comité de Sûreté générale jusqu'à la journée du 9 thermidor, pendant laquelle il ne parut pas à la Convention. Malgré des discours contre « le tyran » et un rapport antichrétien sur la « morale calculée », c.-à-d. fondée sur la doctrine des récompenses et châtiments dans une autre vie, il fut impliqué dans le complot du 1er prairial, et détenu prisonnier dans son domicile. L'amnistie du 4 brumaire an IV l'ayant délivré, il ne reparut plus dans l'arène politique, et, s'il écrivit encore, ne signa plus rien. H. MONIN.

VICQ. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. d'Ebreuil ; 911 hab.

VICQ. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac, cant. de Lalinde ; 168 hab.

VICQ. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Varennes-sur-Amance ; 840 hab.

VICQ. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Saint-Yriex, cant. de Saint-Germain-les-Belles ; 2.289 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VICQ. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Montfort ; 335 hab.

VICQ. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Condé-sur-l'Escaut ; 905 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VICQ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 171 hab.

VICQ D'AZYR (Félix), anatomiste et littérateur français, né à Valognes le 23 avr. 1748, mort à Paris le 20 juin 1794. Reçu licencié en 1773, il ouvrit des cours particuliers d'anatomie, mais n'eut pas l'autorisation de professer à l'Ecole, pas plus qu'il ne put obtenir la survivance de la chaire de Buffon au Jardin du Roi. Il entra à l'Académie des sciences en 1774, et en 1776 fut nommé secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine. Enfin, en 1788, il obtint la chaire de Buffon, malgré les attaques des docteurs de la Faculté, et, en 1789, devint le premier médecin de la reine. Ses travaux sont importants et ont fait surtout progresser l'anatomie comparée. Citons : *Traité d'anatomie et de physiologie* (Paris, 1786, gr. in-fol., pl. col.). Il collabora à l'*Encyclopédie méthodique* et au *Dictionnaire de médecine*. Moreau de la Sarthe a publié : *Œuvres de Vicq d'Azyr* (Paris, 1805, 6 vol. in-8, et atlas in-4). Dr L. HN.

VICQ-EXEMPLET. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de La Châtre ; 1.291 hab.

VICQ-SUR-GARTEMPE. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Pleumartin ; 1.467 hab.

VICQ-SUR-NAHON. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Valençay ; 1.501 hab.

VICQUES. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf : 97 hab.

VICTOIRE. I. Mythologie. — La déesse de la Victoire occupe dans la religion grecque une place minime, tout à fait disproportionnée avec le nombre presque infini de ses représentations. Cette disproportion tient au vague de cette divinité, tirée d'une idée abstraite, le succès, et à la difficulté qu'il y a à la distinguer d'Athéna, la divinité protectrice de l'Attique. Homère ne connaît pas de divinité de la Victoire, Hésiode mentionne une Nikê, fille de Styx et du géant Pallas, sœur de Bié, Cratos et Télos. Quand Zeus déclare la guerre aux Titans, Styx et ses filles prennent parti pour le futur maître de l'Olympe, et celui-ci, en récompense, attache les filles de Styx à sa personne.

Mais là s'arrête l'histoire de cette Nikê. Il n'est plus question d'elle, ni dans le culte ni dans la mythologie. En revanche, on voit apparaître la conception d'Athêna Nikê, c.-à-d. d'Athêna considérée spécialement comme dispensatrice de la Victoire. Athêna Nikê a sur l'Acropole son temple, que le peuple appelle temple de la *Victoire Aptère*, et ses sacrifices. Mais peu à peu l'attribut tend à se séparer de la divinité et à prendre sa personnalité. Il est probable que c'est surtout à l'art et à la poésie que cette séparation dut de s'accomplir rapidement. Au commencement du ve siècle, on voit encore sur les monuments Athêna et Nikê confondues dans les mêmes fonctions, comme d'offrir à boire à Apollon, symbole du vainqueur aux concours musicaux. Puis Nikê seule subsiste dans cette série de bas-reliefs. Sur les vases à peinture noire, Nikê n'apparaît jamais ; elle abonde sur les vases à peinture rouge ; c'est donc vers le commencement du ve siècle qu'a dû s'achever la séparation progressive d'Athêna et de Nikê. Mais cette divinité nouvelle garde quelque chose de si vague qu'on la multiplie en un cycle comparable à celui des Eros. Les mythologues antiques, frappés de ce qu'il y a d'ambigu dans l'origine de Nikê, s'efforcent de concilier la légende rapportée par Hésiode et la parenté qui existe entre Athêna et Nikê, mais leurs tentatives ne font que souligner l'obscurité du mythe. Nikê ne paraît pas du reste avoir eu jamais à Athènes un culte indépendant. Dans la littérature comme dans les arts, Nikê apparaît de plus en plus personnelle, mais aussi son rôle s'assouplit, et plus qu'une déesse guerrière, elle est une médiatrice entre les hommes et les dieux comme entre les dieux et les hommes.

A Rome, au contraire, le culte d'une divinité de la Victoire, personnelle et pure de tout mélange avec une autre divinité, est aussi vieux que la ville. Victoria était adorée sur le Palatin avant que Rome ne fût Rome, et Evandre lui avait, disait-on, élevé un temple en ce lieu même. Ce culte n'est pas seulement mieux établi qu'en Grèce : il est d'un caractère plus grave, plus national. Associé aux gloires de la république comme à ses périls, en rapport avec le

culte des empereurs, il devint un des éléments importants de la religion particulière aux soldats. Aussi quand la Nikê grecque vint, comme les autres dieux de son pays, se fondre avec les divinités italiques, elle rencontra une conception plus définie qu'elle-même de la même idée. Nikê bénéficie alors de la personnalité et de la popularité de Victoria, tandis que Victoria emprunte à Nikê les traits artistiques et la forme brillante sous lesquels, à la suite des légions, elle va voler à travers tout l'Empire. Victoria conserva jusqu'à la fin du paganisme sa popularité et ses dévots. C'est, on le sait, autour de l'autel de la Victoire du Sénat que se livrera un des plus fameux combats entre le christianisme, représenté par saint Ambroise, et les derniers païens dont Symmaque se fait l'interprète éloquent. On a pu assimiler à la Victoria des Romains la divinité sabine Vacuna et la divinité latine Vica Pota. Victoria eut ses autels dans le camp, ses *cultores*, ses *collèges*, ses jeux (*ludi Victoriæ Sullanæ*, *ludi Victoriæ Cæsaris*); des temples lui furent élevés à Rome et dans tout l'Empire.

II. Archéologie. — Le type de la Victoire est l'un de ceux qui ont fourni aux artistes grecs et gréco-romains le plus de motifs riches et variés. On attribuait à Arkermos de Chio, qui florissait dans la première moitié du VIe siècle, la création de la Nikê ailée. Peut-être faut-il reconnaître cette œuvre antique dans la statue ailée découverte à Délos par Homolle, près d'une base portant le nom d'Arkermos. En fait d'œuvres archaïques, on peut citer encore une terre cuite d'Olympie, du même type que la statue précédente. Beaucoup d'artistes célèbres, parmi lesquels Pythagoras de Rhegium, Calamis (c'était sans doute une Athêna Nikê, sans ailes), Myron, avaient exécuté des statues de Nikê. Phidias avait placé une Victoire d'or dans la main de son Zeus Olympien, et une autre dans celle d'Athêna Parthenos. Les fouilles d'Olympie nous ont rendu une admirable statue de la Victoire, œuvre de Pœonios de Mendê. C'est une robuste jeune fille, dont le corps porté en avant par un mouvement plein d'énergie, se dessine hardiment sous les plis de la robe que le vent fait adhérer aux membres. De la même conception, quoique d'une date postérieure, est notre magnifique Victoire de Samothrace au musée du Louvre (V. fig., art. SCULPTURE, t. XXIX, p. 843). Fièrement dressée à l'avant d'un navire qui fend les eaux, cette statue, qui figure au revers des monnaies de Démétrius, fut sans doute consacrée par ce prince après son succès de 306. Le marbre du Louvre appartiendrait donc au IVe siècle, et sans doute à l'école de Scopas. On a même cru y reconnaître l'œuvre d'Eutychidès de Sicyone. Enfin de l'époque romaine date la belle statue de bronze de Brescia, où Nikê est représentée écrivant sur un bouclier, dans une attitude très souvent imitée depuis par les sculpteurs de bas-reliefs et d'arcs de triomphe. C'est partout que figure l'image de la Victoire dans les monuments romains, notamment sur les quadriges triomphaux qui couronnaient les arcs de triomphe. Ces quadriges ont disparu, mais les médailles impériales en ont conservé le souvenir. Enfin, une pièce de monnaie en or, le *victoriatus*, à Rome, était à l'effigie de la Victoire. Les attributs ordinaires de la Victoire sont la palme et la couronne.



Victoire de Pœonios (Olympie).

Il est probable que la grande popularité du type de Nikê en Grèce date de la balustrade du temple d'Athêna Nikê où l'on voit toute une théorie de jeunes et charmantes Victoires dans les attitudes à la fois les plus familières et les plus gracieuses. Dès lors l'image de Nikê se multiplie à l'infini sur les vases peints et les bas-reliefs : Nikê offre aux dieux la libation, assiste le vainqueur au combat ou dans les jeux. Puis son caractère s'affaiblit; on la mêle aux cycles d'Eros, de Dionysos, d'Aphrodite. Elle préside à la toilette d'une simple mortelle. Enfin les coroplastes, comme les faiseurs d'épigrammes, tout en tirant un charmant parti du cycle de Nikê, la réduisent de plus en plus au rôle de figure de genre. André BAUDRILLART.

III. Histoire. — FÊTE DE LA VICTOIRE (V. FÊTE).

BIBL. : MYTHOLOGIE. — BENNDORF, *Das Kulturbild der Athêna-Nikê*. — KÉKULÉ, *Die Balustrade der A. N.*, 1881. — C. BAYET, *Mon. de l'art antique*, 2e livr., *Victoire de Samothrace*. — Sur la *Victoire* de Pœonios, LALOUX et MONCEAUX, *Olympie*. — KNAPP, *Niké in der Vasenmalerei*, 1876. — André BAUDRILLART, *les Divinités de la Victoire en Grèce et en Italie*, 1894. — Cf. POTTIER et REINACH, *la Nécropole de Myrina*. — CARTAULT, *Collect. Lécuyer*, aux index.— Sur l'affaire de l'autel de la Victoire, V. BAUNARD, *Vie de saint Ambroise*, et BOISSIER, *Fin du paganisme*.

VICTOIRE (Louise-Marie-Thérèse), fille de Louis XV et de Marie Leszczynska, née à Versailles le 11 mai 1733, morte à Trieste le 7 juin 1799. Elle eut à la cour de Versailles une existence effacée, résida avec sa sœur Adélaïde au château de Bellevue et ne se distingua que par son dévouement à soigner son père pendant sa dernière maladie (1774). Elle émigra en févr. 1791, se rendit d'abord en Piémont, puis à Rome, puis à Naples, et s'embarqua pour Trieste (déc. 1798) à l'approche des armées républicaines. Les fatigues d'une pénible traversée de quatre mois abrégèrent ses jours, et elle succomba à son arrivée. Ses restes furent rapportés à Saint-Denis en 1817.

VICTOIRE (Duc de La) (V. ESPARTERO).

VICTOR (Sextus-Aurelius), historien romain, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle ap. J.-C. D'origine obscure, il se fit remarquer par ses succès littéraires. Julien le distingua, pendant le séjour qu'il fit à Sirmium, et lui confia le gouvernement de la Pannonie. Plus tard, sous Théodose, il fut préfet de la ville en 392 et 393. On ne sait si le consul de l'année 369, connu seulement sous le nom de Victor, est l'historien. On ignore de même la date de sa mort. Quatre ouvrages lui sont attribués : 1° *Origo gentis Romanæ*, ouvrage en 23 chapitres, qui renferme l'histoire fabuleuse du peuple romain depuis Janus et Saturne jusqu'à Romulus ; on y trouve des traditions curieuses, qui paraissent puisées à de bonnes sources (éd. *princeps*, Anvers, 1579); — 2° *De Viris illustribus urbis Romæ*, en 86 chapitres, série de biographies qui commencent avec Romulus et Remus et se terminent à la mort de Cléopâtre; on y a relevé beaucoup d'erreurs (éd. *princeps*, Naples, 1470) ; — 3° *De Cæsaribus*, en 42 chapitres, depuis Auguste jusqu'à Constance (éd. *princeps*, Anvers, 1579) ; — 4° *Epitome de Cæsaribus*, ou *De Vita et moribus imperatorum Romanorum excerpta ex libris Sex. Aurelii Victoris*, en 48 chapitres; cet *Epitome* semble être un extrait du *De Cæsaribus*, mais il renferme, en outre, la biographie des successeurs de Constance jusqu'à Théodose (éd. *princeps*, Strasbourg, 1505). De ces quatre ouvrages, seul le *De Cæsaribus* paraît vraiment être l'œuvre de Sex.-Aurelius Victor. Les autres sont fort douteux. — Les principales éditions de cet historien sont : éd. Arntzen (Amsterdam, 1733) ; éd. Schraeter (Leipzig, 1829). J. TOUTAIN.

VICTOR (Saint), évêque de Vite (V. VICTOR DE VITE).

Congrégation des chanoines réguliers de Saint-Victor. — Suivant Albéric, moine de Cîteaux, qui écrivait en 1129, l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, fut d'abord

un monastère ou prieuré dépendant de Saint-Victor de Marseille. Les moines de Marseille ayant été renvoyés, on fit venir des chanoines réguliers de la congrégation de Saint-Ruf d'Avignon. Vers 1108, Guillaume de Champeaux se retira auprès d'eux, avec quelques-uns de ses disciples qui prirent comme lui l'habit des chanoines réguliers. Jusqu'en 1113, il gouverna, en qualité de prieur, la maison ainsi agrandie. Promu à l'évêché de Châlons, il établit pour lui succéder un prieur capable de maintenir la régularité qu'il avait établie. Ce successeur fut Gilduin, qui devint le premier abbé de Saint-Victor, Louis VI ayant donné des lettres qui sont comme la charte de la fondation de l'abbaye, puisqu'il s'en déclara le fondateur et la pourvut d'une dotation considérable. Aux termes de ces lettres, les chanoines devaient avoir une entière liberté en l'élection de leur abbé, sans être obligés d'attendre le consentement du roi ni d'aucune autre personne. Seulement, après l'avoir choisi eux-mêmes, ils devaient le présenter à l'évêque de Paris, pour recevoir la bénédiction abbatiale. Sous la direction de Gilduin, le monastère de Saint-Victor fleurit tellement en sainteté et en doctrine qu'il vit venir de tous côtés des jeunes gens distingués par leur naissance et leur capacité. Il devint chef d'une congrégation qui, dès 1225, comptait 40 maisons. Plus de 100 autres, tant abbayes que prieurés de chanoines réguliers, lui furent associées dans la suite. Quelques cathédrales même y étaient agrégées. Cette congrégation avait alors, non seulement ses statuts particuliers, mais ses chapitres généraux tenus tous les ans sur le modèle de l'ordre de Cîteaux; mais elle finit par se désunir, par suite du relâchement de chaque monastère. — L'abbaye de Saint-Victor était mère de celle de Sainte-Geneviève, car l'abbé Suger en avait tiré 12 chanoines et le prieur Eudes pour les établir à Sainte-Geneviève. Parmi ses membres, on compte 6 cardinaux, 2 archevêques, 17 évêques, 54 abbés et plusieurs théologiens distingués, tels que Pierre, Hugues, Richard et Gauthier de Saint-Victor, le poète Santeuil, etc. — Elle occupait à Paris, sur la rive gauche de la Seine, un vaste emplacement, dont une partie a été affectée à la Halle aux vins. E.-H. Vollet.

Bibl. : Pour ce qui concerne les tendances mystiques de l'école de Saint-Victor : Liebner, *Hugo von S. Victor und die theologischen Richtungen seiner Zeit;* Leipzig, 1832. — C. Weiss, *Hugonis de S. Victore methodus mystica;* Strasbourg, 1839. — Liebner, *Richardi a S. Victore de contemplatione doctrina;* Gœttingue, 1837, in-4. — Engelhardt, *Richard von S. Victor und J. Ruysbroek;* Erlangen, 1838.

VICTOR Ier (Saint), *martyr*, 16e pape, né en Afrique, élu en 193, mort en 203. Ces dates sont empruntées à la liste officielle, reproduite par la *Gerarchia cattolica;* mais elles sont très sérieusement contestées. Le *Catalogue Libérien* assigne à ce pontificat une durée de 9 années, 2 mois et 10 jours; le *Catalogue Félicien*, une durée de 10 années, 10 mois et 10 jours, dont il place le commencement sous les consuls de l'an 189, et la fin sous les consuls de l'an 197. La *Chronique d'Eusèbe* indique 12 années finissant en 198 ou 199; mais l'*Histoire ecclésiastique* du même auteur (V, 28) réduit cette durée à 10 ans finissant vers la neuvième année du règne de Sévère (202). Lipsius (*Chronologie der römischen Bischöfe;* Kiel, 1869) place ce pontificat entre 188 et 198 ou 199. — Fête le 28 juil. — Peu de temps après son élection, Victor excommunia Théodore de Byzance, qui était venu à Rome, où il enseignait que Jésus-Christ n'est point le Verbe incarné (V. Aloges). On rapporte aussi au même temps les premières manifestations du montanisme (V. Montanus) en Phrygie. Mais le fait le plus important de ce pontificat fut la querelle de Victor avec les Eglises d'Asie sur la question pascale (V. Paque chrétienne, t. XXV, p. 998). — Quatre lettres apocryphes ont été attribuées à ce pape; elles sont présentées comme ayant été adressées à Théophile d'Alexandrie, aux Africains, à Desiderius de Vienne et à un évêque nommé Paradocas. Elles ont pour objet la controverse sur la Pâque et l'autorité du siège de Rome. Saint Jérôme compte Victor comme le premier des auteurs ecclésiastiques qui ont écrit en latin.

VICTOR II, 157e pape: Gebhard, fils d'Ardwig, comte de Calw en Souabe, élu en mars 1055, mort le 28 juil. 1057. Quand Léon IX mourut, Gebhard était évêque d'Eichstaedt, ami et conseiller de Henri III. Hildebrand, ne trouvant parmi le clergé romain personne qui lui parût digne d'être élevé au siège pontifical, et n'osant pas encore y prétendre lui-même ni se passer de l'empereur, se fit charger des pouvoirs du clergé et du peuple de Rome, et se rendit auprès de Henri III. Il demanda et obtint l'autorisation d'emmener comme pape celui qu'au nom des Romains il désignerait. Il choisit Gebhard, qui fut nommé en sa présence, dans une assemblée d'évêques tenue à Mayence. L'empereur conduisit le pape en Italie, mais sans entrer dans Rome. Victor II fut intronisé le 13 avr. 1055; néanmoins, il conserva son siège d'Eichstaedt jusqu'à sa mort. A la Pentecôte qui suivit son intronisation, il assembla un grand concile à Florence, pour la correction des abus. Sous son pontificat, Hildebrand présida, en France, comme légat, plusieurs conciles pour la réforme du clergé. Dans l'un d'eux, tenu à Lyon, il fit destituer six évêques pour mauvaises mœurs. E.-H. V.

Bibl. : Höfler, *Die deutschen Päpste;* Ratisbonne, 1839, 2 vol. in-8.

VICTOR III, 163e pape, élu le 23 mai 1086, mort le 16 sept. 1087. Desiderius ou Gauferius Stefani était né à Bénévent, descendant des ducs de Capoue. Devenu abbé du Mont-Cassin, il y donna un bel exemple d'application aux études littéraires. Nicolas II le créa cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile. — On dit que Grégoire VII, se sentant près de mourir, désigna aux princes de son parti et aux cardinaux, comme les plus dignes de lui succéder, Othon, évêque d'Ostie, Hugues de Lyon, Anselme de Lucques et Didier, abbé du Mont-Cassin; mais afin d'éviter une longue vacance du Saint-Siège, il leur avait conseillé d'élire Didier, qui se trouvait sur les lieux. Après la mort de Grégoire (25 mai 1085), Didier déclina cette préférence et opina qu'il convenait de se rendre à Rome pour l'élection. L'assemblée n'eut lieu qu'en la semaine de la Pentecôte de l'année suivante. Didier refusa la dignité qu'on lui offrait et, d'accord avec le consul Censius, chef du parti pontifical, il proposa Othon d'Ostie. Un cardinal ayant remontré qu'il était contraire aux canons de prendre un évêque pour pape, Didier fut élu et conduit de force en l'église Sainte-Cécile, où on le proclama sous le nom de Victor III; mais il persista si énergiquement en sa résistance qu'il fut impossible de le revêtir complètement des habits et des insignes de la papauté. Vers le même temps, les préfets impériaux que Roger, fils de Robert Guiscard, avait fait mettre en liberté, s'emparèrent du Capitole. Didier s'enfuit à Terracine, puis se retira au Mont-Cassin. Il ne céda aux instances des princes de son parti et des cardinaux que le 31 mars 1087; ramené par eux à Rome, il fut consacré le 22 mai dans l'église de Saint-Pierre qu'on venait de reprendre à ses adversaires. Une partie de la ville étant restée occupée par les partisans de l'antipape Guibert, Victor se lassa bientôt de la lutte; il se retira au Mont-Cassin, où il mourut. En fait, il n'avait exercé le pouvoir pontifical que pendant quelques mois. Dans un concile tenu à Bénévent, il avait renouvelé les décrets sur les investitures. E.-H. Vollet.

VICTOR IV, antipape sous le pontificat de *Innocent II* (V. ce nom). Grégoire Visconti, cardinal-prêtre, fut élu au mois de mars 1139, pour succéder à l'antipape Anaclet II. Il semble que l'intention des cardinaux qui l'élurent n'était pas de perpétuer le schisme, mais de gagner du temps, pour négocier plus avantageusement avec le pape. En effet, Victor se soumit le 29 mai; après quoi, Innocent II rentra à Rome. E.-H. V.

VICTOR IV, antipape sous le pontificat d'Alexandre III. Octavien, cardinal de la maison de Tusculum, fut élu au mois de sept. 1159, par une partie des cardinaux. Cette

élection fut confirmée par un concile assemblé sur l'ordre de Frédéric Barberousse, à Pavie, où Alexandre fut condamné par contumace ; puis, par un concile tenu en 1161 à Lodi. Victor mourut le 22 avr. 1164. Les cardinaux de son parti élurent, pour lui succéder, Guy de Crême, sous le nom de Pascal III. E.-H. V.

VICTOR (Claude Perrin, dit), duc de Bellune, maréchal de France (V. Bellune [Duc de]).

VICTOR-Amédée Ier, duc de Savoie, né le 8 mai 1587, mort à Verceil le 7 oct. 1637. Fils de Charles-Emmanuel Ier, marié à Christine de France, fille de Henri IV, il succède à son père le 24 juil. 1630, à l'âge de treize ans. Il met fin à la guerre avec la France, par les traités de Ratisbonne (1630) et de Cherasco (1631) : ce dernier lui restitue la Savoie et lui laisse le Haut-Montferrat et quelques villes du Mantouan. Il prend le titre d'altesse royale, en qualité de roi de Chypre et de Jérusalem (1632). En 1635, Richelieu l'oblige à s'allier à la France par le traité de Rivoli, et il est nommé généralissime des troupes françaises en Italie. Il bat les Espagnols à Verceil et à Montebaldone (1637)), et meurt subitement après cette victoire, laissant deux fils en bas âge (V. Savoie).

Bibl. : V. Savoie, particulier. Costa de Beauregard, *Mémoires*. — Horric de Beaucaire, *Instructions aux ambassadeurs de France-Savoie*. — Carutti, *Della diplomazia delle Corte di Savoia*.

VICTOR-Amédée II, duc de Savoie, puis roi de Sicile et enfin roi de Sardaigne, né à Turin le 14 mai 1666, mort à Moncalieri le 31 oct. 1732. Fils de Charles-Emmanuel II et de Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, dite *Madame Royale*, il fut duc à neuf ans, le 12 juin 1675. La régente, très ambitieuse, dévouée à l'influence française, s'occupa peu de son éducation et voulut continuer à régner avec ses favoris, Saint-Maurice, puis Masin. L'enfant apprit de bonne heure à dissimuler ; il ne montrait de goût que pour les soldats, montait à cheval à la tête de son régiment ; replié sur lui-même, il s'informait de tout en cachette. Il se livre à la cour de sa mère à des galanteries ardentes (Mlle de Cumiana, qu'il épousera secrètement plus tard, Mme de Priez, etc.). Madame Royale l'y encourage, croyant qu'il ne pense qu'aux plaisirs. Mais il poursuit son but, repousse le projet de mariage avec l'infante de Portugal. En 1683, un conflit éclate : il déclare à sa mère qu'il est majeur et qu'elle ne peut plus être que son premier ministre. Quoiqu'il songe déjà à secouer l'influence française, il épouse *Mademoiselle*, Anne, fille du duc d'Orléans, en 1684 (le duc du Maine l'épousa par procuration à Versailles le 13 avr.), et il obéit à Louis XIV en faisant la guerre aux Vaudois des Alpes. Mais sous couleur d'aller voir le carnaval de Venise, il traite en secret avec la Ligue d'Augsbourg. Battu par Catinat à Staffarde, dépouillé de la Savoie (V. Savoie), il prend le commandement des troupes impériales, mais il est encore battu à Marsaglia, et traite avec la France (1696) ; on lui rend le Piémont, la Savoie, même Pignerol. Sa fille Adélaïde épouse le duc de Bourgogne, et Victor-Amédée devient même généralissime de l'armée française. Il était alors complètement sous l'influence de Mme de *Verrue* (V. ce nom), sa maîtresse depuis 1689, dame d'atours de la duchesse depuis 1691, et dont les enfants, Victor-François-Philippe-Amédée et Victoire-Françoise, furent légitimés et dénommés de Suze en 1701. Mais il est brutal, jaloux, tyrannique avec sa maîtresse comme avec tout le monde ; celle-ci intrigue avec Tessé pour obtenir le droit de rentrer en grâce à Versailles, et elle s'enfuit. — Après la paix de Ryswick, Victor-Amédée, qui avait des prétentions sur la monarchie espagnole, signe avec le roi des traités de partage, et il combat aux côtés de la France en 1701. Mais en 1703 il conclut des arrangements secrets avec l'empereur, et Tessé envahit ses Etats. Il fut un instant obligé de se réfugier à Gênes. Rétabli en Piémont grâce au secours d'Eugène, il attaque vainement Toulon, et commande une armée austro-sarde en Dauphiné et en Provence. Dès 1709 il se renferme cependant dans une demi-neutralité. La paix d'Utrecht lui rend tous ses Etats, moins la vallée de Barcelonnette, lui donne une partie du Milanais, et la Sicile avec le titre de roi. Mais le traité de Londres (1718) lui impose l'échange, qu'il accepte à contre-cœur, de la Sicile contre la Sardaigne. Il publie en 1723 les *Royales constitutions* (V. Savoie). Anne-Marie d'Orléans, morte en 1728, lui a donné, outre la duchesse de Bourgogne et deux autres filles, un fils, *Charles-Emmanuel III*. En 1730, il épousa secrètement l'une de ses premières maîtresses, veuve du marquis de Saint-Sébastien, et la fait comtesse de Spino. Il abdique, déclare son mariage, et se retire à Chambéry. Sa femme le pousse à reprendre le pouvoir, mais son fils l'enferme au château de Rivoli (1731), et ensuite à Moncalieri. Il est incontestable que Victor-Amédée II fut un grand prince. Si sa dissimulation, ses constantes trahisons, ses débauches, ses habitudes bizarres, son humeur chagrine et brutale le rendent peu sympathique, sa lutte courageuse contre le grand roi commande le respect. Son œuvre législative est considérable, et les *Instructions* qu'il adressait en 1721 à son frère naturel, le comte de Sale, gouverneur de Savoie, sont le premier monument de ce qu'on appellera plus tard le *despotisme éclairé*.

Bibl. : V. Louis XIV, Succession d'Espagne, etc. — Duboin, *Raccolta delle leggi... emanati negli Stati sardi*... — G. de Léris, *la Comtesse de Verrue et la Cour de Victor-Amédée II de Savoie* ; Paris, 1881, in-16. — Blondel, *Anecdotes sur la cour de Sardaigne*, dans *Miscell. di storia ital.*, t. XIII. — Carutti, *Storia di V.-Amedeo II* ; Turin, 1856, in-8. — A. Manno, *un Mémoire autographe de Victor-Amédée II*, dans *Revue internat.*, t. IV. — Max Bruchet, *les Instructions de Victor-Amédée II de Savoie sur le gouvernement de son duché de Savoie* ; Paris, 1901 ; paru dans *Bull. hist. et philol.*, 1900.

VICTOR-Amédée III, roi de Sardaigne, né à Turin le 26 juin 1726, mort à Turin le 16 oct. 1796. Fils de Charles-Emmanuel (plus tard Charles-Emmanuel III), et de Polyxène-Christine de Hesse-Rheinfels, il ne devient roi que le 20 févr. 1773. Nous avons déjà caractérisé son règne à l'art. Savoie (*la Révolution*). Il avait épousé en 1750 Marie-Antoinette de Bourbon-Anjou, dont il eût *Charles-Emmanuel IV*, *Victor-Emmanuel Ier*, *Charles-Félix*, trois autres garçons et six filles. Il fit maladroitement de la cour de Turin l'un des foyers de l'émigration ; il refusa de recevoir et fit arrêter l'ambassadeur français Sémonville. La Révolution lui enleva la Savoie et Nice. Schérer, Kellermann, Masséna lui firent une rude guerre dans les Alpes. Enfin la campagne de Bonaparte en 1796 l'oblige à signer l'armistice de Cherasco, puis la paix de Paris, par laquelle Nice et la Savoie sont cédées à la République (15 mai). Le roi meurt peu après. Il avait fondé en 1778 l'Académie des sciences de Turin, créé en 1779 l'évêché de Chambéry, coopéré avec la France et Berne à la pacification de Genève (1782), mais son règne a failli compromettre l'œuvre patiente de ses prédécesseurs. H. Hauser.

Bibl. : Histoires de l'Europe pendant la Révolution. — Bianchi, *Storia della Monarchia piemontese dal 1753 al 1814* ; Turin, 4 vol. in-8. — Tredicini de Saint-Severin, *le Régiment provincial de Savoie en 1792* ; Genève, 1881, in-4. — Carutti, *Storia della Corte di Savoia durante la Rivoluzione* ; Turin, 1892, 2 vol. in-8.

VICTOR de Vite, *Victor Vitensis*. Les indications recueillies sur sa vie par les historiens sont confuses et fort discutées. Le surnom qu'il porte provient, suivant les uns, de ce qu'il fut évêque de Vite en Byzacène (Afrique), épiscopat contesté, ou, suivant les autres, de ce qu'il naquit en cette ville. On suppose qu'il est né vers 430 ; il paraît plus certain qu'en 455 il faisait déjà partie du clergé de l'Eglise de Carthage. En 483, Eugène, métropolitain de Carthage, l'employa à secourir le clergé persécuté par les Vandales ariens. — Victor a écrit l'histoire de cette persécution : *Historia persecutionis Vandalicæ seu Africanæ sub Genserico et Hunnerico, Vandalorum regibus*. Parmi les anciennes éditions, la plus estimée est celle de Ruinart (Paris, 1694, in-8, avec dissertations), reproduite dans la *Patrologia latina* de Migne. Editions

récentes : Innsbruck, 1873, dans les *Opuscula selecta sanctorum Patrum;* Berlin, 1879, dans les *Monumenta Germaniæ historica;* Vienne, 1881, dans le *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum*. Cet ouvrage, où foisonnent les récits de tourments et de miracles, contient incidemment des renseignements précieux sur la religion des Vandales, sur les églises de Carthage, sur le culte et les rites catholiques dans le N. de l'Afrique et sur la survivance du paganisme. E.-H. VOLLET.

VICTOR-EMMANUEL Ier (Gaston-Jean-Népomucène), roi de Sardaigne, né à Turin le 24 juil. 1759, mort à Moncalieri le 10 janv. 1824. Second fils du roi Charles-Amédée III et connu d'abord sous le titre de duc d'Asti, il fut, dès sa jeunesse, imbu des principes politiques et religieux les plus rétrogrades, contre lesquels son intelligence bornée et son caractère pusillanime ne surent jamais réagir. Beau-frère du comte de Provence (Louis XVIII) et du comte d'Artois (Charles X), il seconda passionnément son frère Charles-Emmanuel IV dans sa lutte contre la Révolution française. Il dut avec lui quitter le Piémont en déc. 1798 et se réfugier en Sardaigne, où, après un assez long séjour à Rome et à Naples, il rentra en 1806 et (devenu roi depuis 1802 par l'abdication de Charles-Emmanuel), régna obscurément sous la protection des flottes anglaises jusqu'en 1814. A cette époque, la chute de Napoléon lui permit de retourner à Turin et de recouvrer le Piémont, auquel les grandes puissances annexèrent même l'ancienne république de Gênes. Après les Cent-Jours, il rentra aussi en possession de la partie de la Savoie que le traité de Paris (du 30 mai 1814) avait laissée à la France. Sa restauration dans ses anciens Etats fut suivie d'une réaction radicale et aveugle contre toutes les institutions et toutes les lois qui, directement ou indirectement, provenaient de la Révolution. L'absolutisme royal et les privilèges les plus surannés de la noblesse et du clergé furent rétablis, et la politique autrichienne domina quelques années sans réserve dans le Piémont. Quand le parti national, las d'un tel régime, prit enfin les armes (janv. 1821) pour revendiquer les droits constitutionnels et l'indépendance du pays, Victor-Emmanuel, affolé et ne voulant faire aucune concession, abdiqua en faveur de son frère cadet Charles-Félix (13 mars 1821) et se retira près de son gendre le duc de Modène. La réaction ayant triomphé une fois de plus, il reparut en Piémont et s'établit au château de Moncalieri, où il mourut en 1824. — De son mariage avec l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche (1789), il avait eu quatre filles, qui épousèrent : François IV, duc de Modène ; Charles II, duc de Parme ; Ferdinand Ier, empereur d'Autriche, et François II, roi des Deux-Siciles. A. D.

VICTOR-EMMANUEL II (Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), roi de Sardaigne, puis roi d'Italie, né à Turin le 14 mars 1820, mort à Rome le 9 janv. 1878. Fils aîné de *Charles-Albert* (V. ce nom), prince de Savoie-Carignan, et de Marie-Thérèse d'Autriche, princesse de Toscane, il porta le titre de duc de Savoie à partir de 1831, époque où son père devint roi de Sardaigne. Il épousa lui-même, le 12 avr. 1842, Marie-Adélaïde d'Autriche, sa cousine germaine, fille de l'archiduc Régnier, mais ne devint pas pour cela plus enclin à subir l'influence autrichienne, dont, au contraire, il rêvait, dès sa jeunesse, comme Charles-Albert, de délivrer le Piémont et l'Italie tout entière. L'éducation toute militaire qu'il avait reçue avait fait de lui un soldat robuste, plein d'entrain, très désireux d'accroître les forces militaires de son pays et de s'en servir pour l'affranchissement de la péninsule. Aussi prit-il personnellement une part énergique et glorieuse à la lutte entreprise par son père en 1848. Blessé à la bataille de Goïto (30 mai 1848), il se comporta vaillamment à celle de Novare (23 mars 1849), à la suite de laquelle, Charles-Albert ayant abdiqué, il fut à son tour proclamé roi de Sardaigne.

Dans ces circonstances douloureuses, Victor-Emmanuel montra autant de bon sens que de patriotisme. Réservant l'avenir du Piémont, il aima mieux subir une paix très onéreuse (6 août 1849) que de consentir à l'abolition du *Statut fondamental* de 1848, c.-à-d. du gouvernement constitutionnel, dont le loyal maintien à Turin fit de lui, au milieu de l'universelle réaction, l'idole et l'espoir de tous les patriotes italiens. Sous le ministère libéral de Massimo d'Azeglio, l'Etat sarde se laïcisa courageusement par les lois Siccardi (1850), brava les foudres du Saint-Siège et, grâce aux innovations économiques de Cavour, ministre du commerce en 1850, puis président du Conseil deux ans plus tard, acquit en peu de temps une solidité et des moyens d'action qui lui permirent de tenir tête même à la puissance autrichienne. Le Piémont devint l'asile des proscrits qui, sous la protection libérale de ses lois, purent s'y préparer méthodiquement à la révolution nationale dont les événements de 1848 n'avaient été que les prodromes confus et incohérents. Victor-Emmanuel les accueillait amicalement, ne craignait pas de s'aboucher avec les hommes du parti avancé, comme Brofferio, Depretis, etc., et accordait surtout une confiance inébranlable à Cavour, qui, bien secondé par Rattazzi, sut merveilleusement profiter des complications de la guerre de Crimée pour procurer au vaincu de Novare la protection efficace de deux grandes puissances.

Les 15.000 Piémontais qui, en vertu du traité de janv. 1855, allèrent sous La Marmora prendre part au siège de Sébastopol, ne valurent pas seulement à Victor-Emmanuel l'accueil chaleureux qui lui fut fait à Paris et à Londres en novembre de la même année. Elles lui valurent surtout d'être admis au Congrès de Paris, où Cavour put poser solennellement devant l'Europe la question italienne (avr. 1856). Dès lors la guerre avec l'Autriche devint inévitable. Le roi et son ministre s'y préparèrent par de grands travaux de fortifications, par des encouragements aux chefs du parti révolutionnaire (Manin, Garibaldi, etc.), ainsi qu'à la *Société nationale* qui couvrit bientôt toute l'Italie de ses ramifications, enfin par de secrètes négociations avec Napoléon III, que venait d'effrayer l'attentat d'Orsini (14 janv. 1858), et qui, mystérieusement abouché avec Cavour à Plombières, lui assura son concours pour une prochaine prise d'armes. Cet accord devint manifeste par les paroles que ce souverain adressa publiquement le 1er janv. 1859 à l'ambassadeur d'Autriche et surtout par le mariage — célébré peu de jours après — de son cousin le prince Napoléon avec la princesse Clotilde, fille aînée de Victor-Emmanuel.

Le 23 avr. suivant, l'Autriche déclarait la guerre à la Sardaigne, et, peu de jours après, les troupes françaises accouraient en Piémont. Victor-Emmanuel, à la tête de ses propres soldats, prit part aux combats de Palestro (30-31 mai), ainsi qu'aux grandes batailles de Magenta et de Solférino (4-24 juin). Déçu, comme tous les patriotes italiens, à la suite de cette dernière, par la conclusion imprévue des préliminaires de Villafranca (11 juil.), qui n'accordaient à l'Italie qu'une satisfaction bien incomplète, il feignit de se soumettre, pendant que Cavour donnait bruyamment sa démission, mais laissa cet homme d'Etat, aussi bien que Rattazzi (qui lui succéda comme président du Conseil), provoquer les manifestations des duchés et des légations, qui s'offraient à lui et ne voulaient que lui pour roi. Vainement la diplomatie transforma-t-elle en traité soi-disant définitif les préliminaires de Villafranca (à Zurich, en nov. 1859). Les annexions au Piémont ne pouvaient plus être empêchées. En janv. 1860, Napoléon III y consentait moyennant la cession de Nice et de la Savoie à la France, et, dans le même temps, Cavour reprenait la direction des affaires.

Victor-Emmanuel et son ministre mirent bientôt la complaisance de Napoléon III à de nouvelles épreuves. Fermant les yeux sur les préparatifs à peu près publics de Garibaldi à Gênes, ils laissaient en mai 1860 ce hardi partisan s'embarquer pour la Sicile, révolutionner cette île, passer de là sur la terre ferme et entrer à Naples (7 sept.) pour y proclamer Victor-Emmanuel lui-même.

Puis, sous prétexte de l'empêcher au moins d'arriver jusqu'à Rome (où Napoléon III voulait à tout prix maintenir le pape), ils envoyaient à travers l'Italie centrale une armée qui, victorieuse des troupes pontificales à Castelfidardo (18 sept.), réduisait Pie IX à ne plus régner guère que sur sa capitale. Peu après (oct.), de nouveaux plébiscites légalisaient les dernières annexions. Puis un parlement national se réunissait à Turin (févr. 1861), et le fils du vaincu de Novare était solennellement proclamé roi d'Italie. La péninsule lui appartenait tout entière, à l'exception de Rome et de Venise.

Les patriotes italiens revendiquaient hautement ces deux villes, la première surtout, qu'ils voulaient pour capitale. Cavour mourut peu après (6 juin 1861). Mais l'entier accomplissement de son œuvre allait être poursuivi par ses successeurs. Après Ricasoli, qui eut surtout à combattre le brigandage bourbonien dans l'ancien royaume de Naples, Rattazzi (mars 1862), sans renoncer à rien, dut s'efforcer de contenir le parti révolutionnaire, qui voulait se jeter sur la Vénétie. Il y parvint tant bien que mal. Mais il ne put empêcher Garibaldi de faire une nouvelle descente en Sicile, d'où il passa de nouveau en Calabre, annonçant qu'il marchait sur Rome. Arrêté et blessé à Aspromonte (28 août 1862), le héros fut fait prisonnier. Mais Victor-Emmanuel le remit bientôt en liberté (7 oct.) et couvrit les derniers événements d'une large amnistie. Très habilement, le roi prit ensuite un cabinet d'affaires (déc.), avec Farini et Minghetti, et, tout en travaillant à la réorganisation financière et économique de l'Italie, s'efforça de dissiper les méfiances de l'Europe, si bien que le nouveau royaume fut reconnu par les principales puissances, et que Napoléon III s'engagea, par la convention du 15 sept. 1864, à évacuer Rome, que les troupes françaises occupaient depuis 1849. Il est vrai qu'en revanche les Italiens s'engageaient à n'y pas toucher et à prendre Florence pour leur nouvelle capitale. De violentes émeutes eurent lieu à Turin à la nouvelle de cet arrangement. Mais l'ordre fut rétabli par le ministère La Marmora, et la convention fut en grande partie exécutée dans le courant de l'année 1865.

Les Italiens, ne pouvant pour le moment s'emparer de Rome, se retournèrent vers Venise. L'inépuisable complaisance de Napoléon III, qui leur facilita la conclusion d'une alliance avec la Prusse contre l'Autriche (mars 1866), leur en rendit aisée l'acquisition. Battus sur terre à Custozza, sur mer à Lissa (juin-juil.), ils n'en obtinrent pas moins, grâce à Sadowa, la cession de la Vénétie, qui leur fut remise en novembre par l'entremise de l'empereur des Français. Mais alors de nouveau ils parlèrent de Rome. Dès 1867, Garibaldi se remettait en campagne. Victor-Emmanuel et Rattazzi (redevenu président du Conseil) parurent, malgré leurs protestations, disposés à le laisser faire. Mais Napoléon III, qui n'osait rompre avec le pape, l'arrêta net à Mentana (3 nov. 1867) et réoccupa le territoire pontifical. Un peu plus tard, quand, se préparant à la guerre contre la Prusse, il chercha des alliés, l'Autriche déclara qu'elle ne s'unirait à lui que si l'Italie se mettait de la partie, et l'Italie fit de la cession de Rome la condition *sine qua non* de son concours (1868-69). Jamais l'empereur des Français n'osa consentir à ce sacrifice. Tout au plus, après ses premières et déjà irrémédiables défaites (Reichshoffen, Forbach), consentit-il à rappeler ses troupes, comme en 1864. Bientôt du reste, sa ruine complète à Sedan délia le gouvernement italien de toute crainte et de tout scrupule.

Peu de jours après ce dernier événement, Victor-Emmanuel somma le pape de lui ouvrir les portes de Rome, et, dès le 20 sept. 1870, les troupes italiennes, sous le général Cadorna, pénétrèrent de vive force dans cette ville où dès lors le Saint Père, déchu de toute souveraineté temporelle, ne résida plus que par la tolérance du vainqueur. Le roi y fit son entrée au mois de décembre suivant, et le gouvernement italien y fut installé le 1er juil. 1871. Victor-Emmanuel s'établit au Quirinal, tandis que le pape, protégé par la *loi des garanties* (dont il bénéficiait et bénéficie encore sans vouloir la reconnaître), demeurait au Vatican. A partir de cette époque, ce souverain, à l'apogée de la popularité, n'eut plus qu'à pourvoir par des réformes intérieures à la bonne administration du grand Etat qu'il venait de créer et à préserver l'unité italienne de toute menace extérieure par quelques précautions diplomatiques. En 1873, les tendances ultramontaines du parti qui, après avoir renversé Thiers, s'était emparé en France du gouvernement, et la crainte de voir arriver au trône le comte de Chambord, qui ne cachait pas son intention de travailler à rétablir le pouvoir temporel du pape, déterminèrent Victor-Emmanuel à se rapprocher non seulement de l'Allemagne, mais de l'Autriche et à faire à Vienne, puis à Berlin (sept.) des voyages, qui, suivis de ceux de François-Joseph à Venise (avr. 1875) et de Guillaume Ier à Milan (oct. 1875) et des agissements de Crispi pendant la période du 16 mai (1877), furent les prodromes de la *Triple Alliance*. Cette alliance n'était encore qu'à l'état de projet quand Victor-Emmanuel, relativement jeune encore, mourut à la suite d'une courte maladie. Malgré sa brouille avec le Saint-Siège, il avait toujours pratiqué le culte catholique. Pie IX, qui l'avait jadis excommunié pour motifs politiques, consentit à ce qu'il lui fût fait au Panthéon des funérailles religieuses en grande solennité.

Du mariage de ce roi avec l'archiduchesse Marie-Adélaïde sont nés : 1° le prince *Humbert*, prince royal, né le 14 mars 1844, qui lui succéda comme roi d'Italie; 2° le prince *Amédée*, duc d'Aoste, né le 30 mai 1845, qui, appelé au trône par les Cortès d'Espagne en 1871, abdiqua en 1873 et retourna en Italie; 3° le prince *Othon*, né le 11 juil. 1846, mort en févr. 1866 ; 4° la princesse *Clotilde*, née le 2 mars 1843, mariée le 30 janv. 1859 au prince Napoléon-Bonaparte ; 5° la princesse *Maria-Pia*, née le 16 oct. 1847, mariée le 27 nov. 1862 au roi de Portugal. — Devenu veuf en 1855, il épousa morganatiquement en 1868 la comtesse Rosine de Mirafiori, dont il avait déjà eu plusieurs enfants. A. D.

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie, né à Naples le 11 nov. 1869. Petit-fils de Victor-Emmanuel II, fils unique du roi Humbert Ier (marié en 1868 avec sa cousine germaine *Marguerite*-Marie-Thérèse-Jeanne de Savoie), il a jusqu'à son avènement porté le titre de prince de Naples et, très sévèrement élevé, tenu à l'écart des affaires, n'a guère attiré l'attention sur lui que par quelques voyages qui, comme celui qu'il fit en Allemagne, pouvaient passer pour des manifestations politiques. L'assassinat de son père à Monza par l'anarchiste Bresci (29 juil. 1900) l'a brusquement fait monter sur le trône, où l'attendaient les difficultés financières et économiques aggravées par la sourde agitation populaire dont souffre depuis quelques années la péninsule. Fidèle à la politique de la Triple Alliance, il s'est cependant quelque peu rapproché de la France, dont les rapports avec l'Italie sont moins tendus qu'ils n'étaient sous le roi Humbert. — Victor-Emmanuel III a épousé à Rome le 24 oct. 1896 la princesse Hélène de Montenegro, dont il n'a encore qu'une fille, *Yolande*, née en 1901.

VICTORIA (Carross.) (V. MYLORD).

VICTORIA (Croix de). Cette décoration, créée, le 29 janv. 1856, par Victoria, reine de Grande-Bretagne, et dont les règlements furent modifiés le 13 déc. 1858, est conférée aux marins et à l'armée de terre et donne droit à une pension. Ruban bleu pour la marine et rouge pour l'armée de terre.

VICTORIA-ET-ALBERT (Ordre de). Cet ordre fondé, le 10 févr. 1862, par Victoria, reine de Grande-Bretagne, modifié le 10 oct. 1864 et le 15 nov. 1865, est divisé en quatre classes et spécialement réservé aux dames. Le ruban, blanc, se porte en nœud sur l'épaule, et le bijou diffère suivant les classes.

VICTORIA (Lac) (V. NIL).

VICTORIA. Colonie du S.-E. de l'Australie, la plus petite des colonies continentales de l'Australie britannique; elle occupe 229.078 kil. q., et possède 1.177.444 hab. (c'est la plus peuplée des colonies anglaises de l'Australie). La côte (baignée par l'océan Indien au S., par l'océan Pacifique au S.-E.) s'étend du Glenelg river à l'O., jusqu'au cap Howe (420 m.) à l'E. La colonie est bornée : au N., par la Nouvelle-Galles-du-Sud (le Murray forme sa frontière sur 1.570 kil. de son cours); à l'O. par l'Australie du Sud : le 141° de long. E. marque la séparation. La côte, dans sa partie médiane, offre des baies et des ports, tels que ceux de Port Phillip, Western Port, Corner Inlet, Corner Basin. Le sol de la colonie est assez accidenté : la région montagneuse s'arrête au Glenelg river; au S., la colonie est riche et peuplée; au N., des steppes peu habitées et un territoire désertique. La principale chaîne consiste dans les Dividing Range (élevées de 500 à 1.000 m., avec leur sommet au Mount Torbeck, qui a 1.522 m. de haut) : un régime de hauts plateaux est relié à ces montagnes auxquelles se rattachent à l'O. les Grampians (sommet : le Mount William de 1.300 m.), à l'E. les Alpes Australiennes (sommet : Mount Bogong de 1.984 m.). Une région de collines, très riche en or, de 200 à 500 m. de hauteur, s'étend vers le S. jusqu'à la côte, et au N. jusqu'au Murray; la plupart des eaux s'écoulent de ce côté : torrentueuses pendant la période des pluies, elles sont presque desséchées l'été; le fleuve le plus important (après le Murray) est le Goulburn (555 kil.), qui descend du mont Torbeck. Le climat est salubre et tempéré, avec 14° de température moyenne (20° à Melbourne); comme l'Australie en général, la colonie de Victoria souffre de la sécheresse. — La flore comporte environ 2.000 espèces de petites plantes (le 5e de la flore totale de l'Australie); les essences dominantes dans les forêts sont les eucalyptus, dont une espèce (l'*Eucalyptus amygdalnia*), atteint jusqu'à 150 m.; on trouve aussi un excellent bois d'ébénisterie, le gommier rouge (*Eucalyptus rostrata*), que l'humidité ne peut détruire, des frênes, un cerisier indigène avec des fruits dont la pulpe est contenue dans le noyau. A remarquer aussi le beau *Livistona australis*. — La faune est celle de l'Australie en général (kangourou, opossum, wombat; beaucoup d'oiseaux et de serpents venimeux; les lapins ont tellement pullulé qu'ils sont devenus un danger; le chameau et l'autruche se sont acclimatés). — La population étrangère comporte 15.000 Allemands, 12.000 Chinois; les autres viennent d'Angleterre; il reste 550 indigènes environ. On compte 250.000 catholiques et 6.500 juifs. L'immigration, qui était de 102.000 en 1888, est tombée à 81.000 en 1895; l'émigration s'est élevée à 89.000. Les cinq neuvièmes de la population vivent dans les villes (surtout à Melbourne, Ballarat et Sandhurst). — La constitution est la même que celle des autres colonies de l'Australie (un gouverneur, un ministère responsable, un parlement de deux Chambres). — L'élevage du bétail et l'exploitation des mines sont les principales industries des habitants. La richesse des prairies a développé tout d'abord l'élevage (531.550 chevaux, 1.834.000 bœufs, 13.181.000 moutons et 338.000 porcs). L'agriculture occupe 33.700 fermes. La richesse des mines de la colonie (surtout ses gisements aurifères découverts en 1851) a été la cause de son premier essor; on trouve l'or, soit dans les roches de quartz, soit dans les alluvions des rivières : 24.000 personnes sont employées à l'extraction; les principaux districts aurifères sont : Sandhurst, Maryborough, Castlemaine, Ballarat, Ararat, Gippsland; on a extrait, en 1890, 16.656 kilogr. d'or, et 21.938 kilogr. en 1893; le puits le plus profond est celui de Lansell (805 m.). La production de l'or, de 1851 à 1895, représente 6.025 millions de francs. Les autres productions (cuivre, étain, antimoine, argent, houille) sont moins importantes. Les tarifs protecteurs de 1867 ont développé l'industrie : on compte 2.675 fabriques et manufactures. Le commerce est restreint à l'Angleterre et aux colonies australiennes. L'importation s'élève à environ 350 millions de francs : les droits d'entrée sont très élevés (17 % de la valeur); les objets importés sont principalement les cotonnades, le sucre, les bestiaux, le charbon, articles manufacturés; l'exportation consiste en or, laines (la moitié de l'exportation), argent, peaux, cuirs. Le mouvement des navires s'est élevé à l'entrée (1895) à 1.948, dont 1.655 pour Melbourne, qui concentre le commerce. Un réseau étendu de chemins de fer (appartenant à l'Etat), particulièrement serré dans le centre, parcourt la colonie; il comporte 5.023 kil. (1896); le télégraphe compte 15.000 kil., et le téléphone est très répandu (1.200 kil.). L'importation a une valeur de 6.458.682 liv. st. et l'exportation 6.786.221 liv. st. — La découverte des côtes de Victoria date de 1802 (lieutenant John Murray, qui entra dans la baie de Port Philipp); en 1835, quelques colons y vinrent de Tasmanie; en 1836, Melbourne fut fondée; en 1850, la colonie fut séparée de la Nouvelle-Galles-du-Sud; en 1851, la découverte des mines d'or amena un nombre immense d'immigrants. Depuis, son développement rapide n'a été retardé temporairement que par la crise financière. Ph. B.

BIBL. : BROUGH SMYTH, *The Aborigines of Victoria*; Melbourne, 1878, 7 vol. — HAYTER, *Australiasian Statistics for year 1884*; Melbourne, 1885. — THOMSON, *Illustrated Handbook of Victoria*; Melbourne, 1886.

VICTORIA ou FORT VICTORIA. Poste de la Compagnie anglaise de l'Afrique du Sud, territ. des Matebelés, sur un plateau élevé de 1.027 m., entre les vallées de l'Oumtchéghi et de l'Oumchagachi. Fondé en 1890, il est devenu le centre d'une ville qui se développe rapidement. A peu de distance, au S., ruines célèbres de Zimbaoué.

VICTORIA. Ville de la colonie de Cameroun (Afrique occid.), sur la baie d'Ambas (golfe de Guinée). Fondée par des missionnaires baptistes anglais en 1858, elle a été cédée à l'Allemagne en 1885.

VICTORIA. Ville du Dominion (Amérique du Nord), capit. de l'île de Vancouver et de la Colombie britannique, au S.-E. de l'île de Vancouver, sur la rive N. du détroit de Juan de Fuca (27 kil. de large), qui la sépare de la côte de l'Etat de Washington; terminus du chem. de fer Pacifique-Canadien; 25.000 hab. (1894); 7.000 Chinois vivent dans un quartier spécial. L'anse du détroit Juan de Fuca, sur laquelle est bâtie Victoria, se divise en James Bay et Arm; cette seconde baie sera bientôt rattachée à la baie excellente d'Esquimalt, bien meilleure que le mauvais port de Victoria : le faubourg d'Esquimalt Harbor deviendra la vraie ville. Victoria est une jolie ville anglaise avec le parc de Beacon Hill. Exportation active de charbon, bois, saumon; constructions de machines, voitures; scieries, brasserie, briqueterie, etc.

VICTORIA FALLS (V. ZAMBÈZE).

VICTORIA NYANZA (Lac) (V. NIL).

VICTORIA, reine d'Angleterre et impératrice des Indes, née au palais de Kensington (Londres) le 24 mai 1819, morte au château d'Osborne (île de Wight) le 22 janv. 1901, petite-fille de George III, fille unique d'Edouard, duc de Kent, et de Marie-Louise-Victoria de Saxe-Cobourg et Saalfeld, veuve de Ernest-Charles, qui fut prince régnant de Leiningen. Sa mère, femme énergique et intelligente, et son oncle Léopold de Saxe-Cobourg, qui devait être plus tard roi des Belges, s'occupèrent avec passion de l'instruction de la jeune princesse qui avait perdu son père en 1820. Elle apprit le latin et plusieurs langues vivantes, puis, lorsqu'elle eut été déclarée héritière présomptive de la couronne (1830), son oncle Guillaume IV étant monté sur le trône et n'ayant pas d'enfant, elle reçut de lord Melbourne les meilleures leçons de politique, d'administration et d'histoire. A peine proclamée majeure (24 mai 1837), Victoria était appelée à succéder à Guillaume IV (21 juin 1837). Couronnée à Westminster le 28 juin 1838, elle témoigne, dès les débuts de son règne une décision étonnante. Favorable aux libéraux,

elle encourut tout d'abord la haine des tories par son refus obstiné à se conformer à leurs exigences. Il était d'usage que les femmes ou parentes des ministres démissionnaires, ayant une charge à la cour, se retirassent avec le ministère. Or, en 1839, quand Robert Peel succéda à Melbourne et Palmerston, la reine garda ses dames et demoiselles d'honneur en dépit des criailleries des conservateurs. L'affaire des femmes de chambre (*Bedchamber women*) prit des proportions épiques, mais Victoria tint tête à son cabinet et même au Parlement. Avec la même fermeté, elle épousait le 10 févr. 1840, à Saint-James, son cousin germain, Albert de Saxe-Cobourg-Gotha ; elle dut cette fois lutter contre la volonté de sa mère et toujours contre les tories, qui se vengèrent en réduisant autant que possible la liste civile du prince consort et en affectant de le traiter en étranger. Il est possible que cette attitude ait provoqué l'attentat contre la vie de Victoria, commis le 10 juin 1840 par un nommé Edward Oxford, qui, dans une rue de Londres, tira deux coups de pistolet sur sa voiture.

On ne saurait relater ici les événements politiques du règne de Victoria. On les trouvera à l'art. ANGLETERRE, t. II, p. 1138. Nous nous bornerons à résumer ceux où elle eut une influence personnelle. Malgré sa popularité croissante, due à la prospérité matérielle du pays qui chaque jour faisait de nouveaux progrès, encouragés par la reine qui mit à la mode le chemin de fer en voyageant en 1841 de Windsor à Paddington, sa vie fut encore menacée deux fois à cette époque. Le 30 mai 1840, John Francis, et, le 3 juil. suivant, John William Bean, tirèrent sur elle de nouveaux coups de feu, heureusement sans résultat. Le prince Albert prenait discrètement sur la souveraine une influence de plus en plus marquée. Il la poussa à un rapprochement avec la France et, en 1843, elle annonçait officiellement sa visite au roi Louis-Philippe. C'était la première fois, depuis l'entrevue du Camp du drap d'or, qu'un souverain anglais se rencontrait sur le continent avec un souverain français. L'entrevue, qui prit les proportions d'un grand événement historique, eut lieu du 2 au 7 sept. au château d'Eu. Seulement l'entente cordiale si solennellement conclue ne devait pas durer longtemps. La reine avait complété la série de ses visites par un voyage en Belgique (1841), un en Allemagne (1845). Les sympathies allemandes du prince consort vinrent envenimer et compliquer la question des mariages espagnols, et Victoria, influencée par ses sentiments d'épouse, ressentit passionnément le succès des candidats de Louis-Philippe. Elle écrivait au roi Léopold : « Vous ne pouviez représenter assez fortement au roi et à la reine de France mon indignation et mon chagrin ». Cependant si elle attribua la chute de Louis-Philippe en grande partie à son oubli des convenances en cette affaire, et à la perte de l'appui moral de l'Angleterre qui en était résultée, elle l'accueillit avec bonté lui, et sa famille exilée. La République de 1848 ne lui plaisait nullement et encore moins l'élévation de Louis-Napoléon à la présidence, et lord Palmerston, pour avoir approuvé le 2 Décembre, fut contraint d'abandonner son portefeuille des affaires étrangères. Le peuple anglais, en communauté de sentiments avec la souveraine, se livra à des rodomontades excessives à l'occasion des funérailles de Wellington (1852). Le prince Albert, en organisant l'Exposition universelle de 1851, avait commencé à donner un autre cours à l'esprit public. La France et l'Angleterre se rapprochèrent de nouveau, et si bien qu'elles firent ensemble la guerre de Crimée. Le 16 avr. 1855, Victoria recevait solennellement, à Windsor, Napoléon III et l'impératrice Eugénie. Elle trouva l'empereur fort à son goût, mais fit des réflexions philosophiques sur l'étrangeté de leur réunion : « N'est-il pas singulier de penser que moi, la petite-fille de George III, je danse à Windsor, et dans la salle de Waterloo, avec l'empereur Napoléon, le neveu du grand ennemi de l'Angleterre, devenu mon allié le plus intime, et que cet allié vivait il n'y a pas plus de six ans dans ce même pays, exilé, pauvre et oublié. » Elle vint à Paris en août 1855, visita l'Exposition, passa une revue de 45.000 hommes au Champ de Mars, dansa à l'Hôtel de Ville et à Versailles, s'agenouilla au tombeau de Napoléon Ier. Elle revint à Cherbourg en août 1858 pour y passer une revue navale. L'alliance battit son plein, aboutit aux fameux traités de commerce de 1860 qui profitèrent surtout au commerce anglais, puis elle se relâcha petit à petit.

C'est à partir de ce moment que la reine Victoria commença, tout en s'acquittant toujours très strictement, très minutieusement de ses devoirs constitutionnels, à ne plus s'occuper de politique active avec la même énergie et la même persévérance. Son influence ne paraît plus aussi marquée dans la direction des affaires, bien qu'elle se montrât à l'occasion fort jalouse de ses prérogatives royales. La mort de sa mère (16 mars 1861), celle du prince Albert (14 déc. 1861) l'avaient durement frappée. « Sans lui, disait-elle du prince consort, je ne m'intéresse à rien. » Pendant deux ans, elle vécut presque dans une réclusion absolue. Elle ne donna plus jamais de fêtes, présida seulement des *drawing-rooms* où elle s'ennuyait et où tout le monde s'ennuyait. Ses convictions politiques se modifièrent aussi : elle avait été libérale, elle devint conservatrice et ne vit plus que par les yeux de Disraéli. Vivant presque uniquement dans un petit cercle de serviteurs, elle leur laissa prendre sur elle une influence excessive : l'Ecossais John Brown, grossier et familier, fut pour elle plus un ami qu'un domestique ; ses dames d'honneur, la marquise d'Ely et lady Jane Churchill, son secrétaire particulier, le général Henry Ponsonby, agissaient pour elle. Enfin la reine séjourna à Londres le moins possible, habitant de préférence les châteaux de Balmoral, d'Osborne et de Windsor. En 1863, elle entreprit une tournée en Allemagne, voulant revoir les pays où s'était écoulée la jeunesse de son mari. A Cobourg, elle eut une entrevue avec François-Joseph d'Autriche. A son retour, elle inaugura la statue du prince consort qu'elle avait fait élever à Aberdeen (13 oct. 1863), elle en inaugura une autre à Cobourg (26 août 1865), institua en 1866 une médaille du Prince Albert, fit écrire une biographie d'Albert par le général Grey (1867), et pour échapper par un prétexte plausible aux cérémonies de la cour, prit l'habitude de voyager (en Suisse, 1868 ; en Allemagne, 1872; à Cobourg, 1876; en Italie, 1879; en Allemagne, 1880; à Aix-les-Bains, 1885 ; à Cannes et Aix, 1887 ; à Florence, 1888 ; en Espagne, 1889).

La guerre franco-allemande la laissa presque indifférente. Elle avait des sympathies pour la Prusse, et elle considérait nos défaites comme un juste châtiment de « notre vanité et de notre sensualité ». Pourtant elle essaya d'empêcher le bombardement de Paris, ce qui lui valut la haine de Bismarck qui devait plus tard l'assouvir pleinement sur sa fille, l'impératrice Frédéric. Elle s'occupait davantage d'assurer des douaires à ses nombreux enfants, si bien que le Parlement commença à lui marchander des subsides et que le public anglais fit des réflexions malignes sur la liste civile (1872). En 1875, la reine Victoria sortit tout d'un coup de son apathie pour écrire à l'empereur d'Allemagne (20 juin) et au tsar Alexandre II afin d'empêcher le renouvellement des hostilités entre la France et l'Allemagne. Bismarck se montra fort irrité de cette intervention et se répandit en réflexions désobligeantes sur la souveraine, bien que sa lettre fût arrivée après que le plan cynique qu'il proposait eut été rejeté. Le 1er mai 1876, Victoria était proclamée impératrice de l'Inde. Ce titre, qui était la consécration de la politique de Disraéli, galvanisa la reine qui reparut dans les cérémonies publiques, eut une entrevue avec le maréchal de Mac-Mahon, président de la République française, en traversant Paris pour se rendre à Cobourg (1876), envoya la princesse Alice auprès du tsar à Darmstadt,

pour essayer de maintenir la paix entre la Russie et la Turquie. Elle n'oubliait pas le prince Albert, dont la biographie s'enrichit d'un troisième volume en 1877. La mort frappait de nouveau ses proches. Sa fille préférée, Alice, succombait le 14 déc. 1877, son « cher grand ami » Beaconsfield en 1881, son plus jeune fils, le duc d'Albany, en 1884. Elle trouvait quelque consolation à ses chagrins en écrivant ses mémoires, dont elle publia des extraits en 1882 « à la mémoire de son fidèle ami John Brown », mort lui aussi, et en apprenant l'hindoustani. Les éclatantes manifestations auxquelles donna lieu son jubilé (1887) et auxquelles s'associèrent tous ses sujets dont elle était fort aimée, malgré ses petits travers dont ils se moquaient, lui allèrent au cœur. Les plus pénibles soucis l'assaillirent bientôt. Elle fut obligée d'entreprendre un voyage à Berlin et à Charlottenbourg, pour mettre un terme à une querelle de famille suscitée par le mariage projeté entre le prince Alexandre de Battenberg et la princesse Victoria, fille de son gendre, l'empereur Frédéric. Bismarck s'opposait de toutes ses forces à ce mariage, et il s'appuyait sur le prince héritier (le futur Guillaume II) qui avait rompu ouvertement avec sa mère. La reine Victoria, sa fille et sa petite-fille, durent céder à la terrible volonté du chancelier. Bientôt l'empereur Frédéric mourait (15 juin 1888), et la reine dut assister, impuissante, aux humiliations de sa fille Victoria. Elle connut de nouveau l'amertume des marchandages parlementaires lorsqu'il fallut doter ses petits-enfants (1889) et l'ennui d'apprendre que son ennemi Bismarck faisait à Berlin des gorges chaudes sur son avarice. Les dernières années de sa longue vie se déroulèrent dans la succession de déplacements monotones et toujours les mêmes: deux séjours à Osborne, deux à Balmoral, quelques jours à Londres, un séjour prolongé à Windsor, un séjour à l'étranger. C'est au retour d'un de ses voyages à Nice, en 1897, qu'elle eut avec Félix Faure une entrevue courtoise à Noisy-le-Sec. La reine s'occupait surtout de marier ses petits-enfants, et elle avait une prédilection pour les cérémonies militaires, les seules auxquelles elle ne manquait jamais d'assister. En 1897, elle parcourut solennellement Londres à l'occasion de son jubilé de diamant qui excita les plus chaudes sympathies de ses sujets et provoqua les témoignages de respect de tous les gouvernements du monde. La guerre du Transvaal et les échecs répétés de ses troupes lui causèrent une profonde anxiété. Lors du premier succès (1900), elle parcourut pendant deux jours (8 et 9 mars) les rues de la capitale pour prendre sa part de l'enthousiasme public. Elle passait en revue les régiments envoyés successivement dans l'Afrique du Sud, se préoccupait des officiers et soldats morts au service, en vint à ne plus penser qu'à cette malheureuse guerre, à ne plus parler qu'avec effort et à perdre la mémoire. Elle dut faire un effort de volonté considérable pour recevoir lord Roberts (2 janv. 1901). Avant la fin du mois, elle s'éteignit doucement. Son peuple lui fit des funérailles splendides. Aucun des souverains britanniques n'avait été pleuré aussi sincèrement qu'elle le fut. Elle avait su incarner admirablement cette entité conçue par Disraéli et qui est devenue de plus en plus chère au peuple anglais : l'unité impériale.

La reine Victoria avait eu neuf enfants, quatre fils et cinq filles : *Victoria*, mariée à l'empereur Frédéric d'Allemagne, morte en 1901 ; *Albert-Edouard*, prince de Galles, devenu Edouard VII ; *Alice*, mariée au grand-duc de Hesse, morte en 1878 ; *Alfred*, duc d'Edimbourg, marié à Marie, grande-duchesse de Russie ; *Hélène*, mariée à Frédéric-Christian de Slesvig-Holstein ; *Louise*, mariée au marquis de Lorne ; *Arthur*, duc de Connaught, marié à la princesse Louise de Prusse ; *Léopold*, duc d'Albany, marié à la princesse Hélène de Waldeck, mort en 1884 ; *Béatrice*, mariée au prince Henri de Battenberg. R. SAMUEL.

BIBL.: Biographies de la reine par: BARNET SMITH (1886), RR. HOLMES (1887), Mrs OLIPHANT, le marquis de LORNE, J. CORDY JEAFFRESON (1893, 2 vol.), et surtout par SIDNEY LEE, *National Biography*, supplément, 1902, t. III. — Mrs GERALD GUINEY, *Childhood of Queen Victoria*, 1901. — GREY, *Early years of the prince Consort* 1868.— Th. MARTIN, *Life of the prince Consort*, 1874-80, 5 vol. — La reine VICTORIA, *Leaves from my Journal in the Highlands*, 1868, et *More leaves*, 1883.

VICTORIA (Adélaïde-Marie-Louise), impératrice Frédéric d'Allemagne, née au palais de Buckingham le 21 nov. 1840, morte à Friedrichshof, près Cronberg, le 5 août 1901. Fille aînée de la reine Victoria et du prince Albert, elle épousa à Londres, le 25 janv. 1858, Frédéric-Guillaume, prince héritier de Prusse. Très intelligente, très bonne, très libérale, elle plut peu dans les milieux allemands et encore moins à la cour, où Bismarck prit l'initiative d'une véritable coalition contre elle et contre son mari, qu'il jugeait trop accessible à son influence. Frédéric-Guillaume fut tenu à l'écart ; très malade en 1886, il séjourna à San Remo jusqu'à son avènement (1888). On sait que la maladie l'empêcha de rien entreprendre, et Bismarck demeura tout-puissant. Le 15 juin 1888, l'impératrice était veuve à son tour. Elle vécut de plus en plus à l'écart, n'ayant aucune autorité sur son fils Guillaume II, dont Bismarck lui avait aliéné l'esprit. En 1891, elle avait fait à Paris un voyage dans le but de déterminer les peintres français à participer à l'Exposition de Berlin. Cette mission qu'elle s'était donnée, et qui d'ailleurs échoua, fut interprétée par la presse boulangiste comme une tentative de réconciliation de la part de l'Allemagne, et grâce à un article qu'elle publia et à l'énervement du public qui en résulta, les rapports se tendirent pendant quelques jours entre le gouvernements français et allemand.

BIBL. : G. ROUTIER, *Un point d'histoire contemporaine. Le voyage de l'impératrice Frédéric à Paris ;* Paris, 1901, in-12.

VICTORIA-SOFIA-MARIA DE BADE, princesse royale de Suède et Norvège, née à Carlsruhe le 7 août 1862. Fille unique du grand-duc Frédéric de Bade, elle fut fiancée en mars 1881 et mariée le 20 sept. 1881 au prince Gustave, prince royal de Suède et Norvège, dont elle a eu depuis trois enfants : *Gustave-Adolphe*, duc de Scanie (né en 1882), *Vilhelm*, duc de Sudermanie (né en 1884), *Eric*, duc de Vestmanland (né en 1889). Elle a publié un ouvrage de luxe, *Vom Nil* (1892), description d'un hiver en Egypte.

VICTORIA (Baron de) (V. COELHO [José-Joaquin]).

VICTORIAT. Espèce monétaire de la République romaine. Indépendamment du *denier*, du *quinaire* et du *sesterce* (V. ces mots), l'atelier monétaire du Capitole émit, à partir de l'an 225 environ av. J.-C., des monnaies d'argent qui ont pour type, au droit, la tête de Jupiter, et, au revers, la Victoire couronnant un trophée : c'est de ce dernier type qu'est dérivé le nom de Victoriat donné à ces espèces : il y eut le double-victoriat ($6^{gr},82$), le victoriat ($3^{gr},41$) et le demi-victoriat ($1^{gr},70$). Cette monnaie fut émise à l'usage du commerce de Rome avec l'étranger ; aussi est-elle du même titre et du même poids que la drachme des villes illyriennes d'Apollonie et de Dyrrachium, de Corcyre, de Corinthe, de Rhodes, de Marseille, c.-à-d. de toutes les cités les plus commerçantes du bassin occidental de la Méditerranée. Le victoriat valait les trois quarts du denier romain ou 3 sesterces ; le double-victoriat est extrêmement rare ; le demi-victoriat n'est pas non plus très répandu ; mais le victoriat est commun. Après l'an 217 av. J.-C., époque de l'établissement de l'as oncial (V. As) et de la réduction du denier au poids de $3^{gr},90$, le poids du victoriat fut également diminué ; on le réduisit à $2^{gr},92$, poids qui est celui des drachmes aussi affaiblies de Corinthe, de Rhodes, de Marseille de l'époque contemporaine. Plus tard enfin, vers 104 av. J.-C., par la loi Clodia, le victoriat subit une nouvelle réduction ; il fut abaissé à $1^{gr},95$ et valut ainsi la moitié du denier, c.-à-d. qu'il s'identifia avec le quinaire.

Les premiers victoriats émis à ce poids portent même, dans le champ du revers, la lettre Q (*quinarius*) pour bien indiquer l'identité des deux espèces ; de sorte que l'on peut dire que, de l'ancien victoriat il ne subsista plus que l'aspect extérieur et qu'en réalité le quinaire l'absorba, en lui prenant les types de Jupiter et de la Victoire couronnant un trophée. Par une extension abusive, on donne parfois aussi le nom de *Victoriat* aux monnaies de tout métal de l'époque impériale, qui ont pour revers une Victoire avec des attributs divers. E. Babelon.

VICTORIN. L'un des trente tyrans qui prirent la pourpre sous Gallien. Victorin (*M. Pius Avonius Victorinus*) avait embrassé le parti de l'empereur gaulois Postumus et avait été associé par lui à son pouvoir en 265. En 267, à la tête d'une armée gauloise, il menaça d'envahir l'Italie. L'année suivante, après le meurtre de Postumus, il fut proclamé empereur par ses troupes. C'était un habile général, mais il n'était pas assez maître de ses passions ; il outragea un de ses officiers et fut assassiné en 268, quelques mois à peine après son avènement. J. T.

VICTORINUS (Caius-Marius), grammairien romain (V. Marius Victorinus).

VICTORS ou **VICTOOR** ou **FICTORS** (Johannes), peintre hollandais, né à Amsterdam, en 1620, mort après 1672. C'est un bon élève secondaire de Rembrandt. Il était déjà sorti de l'atelier du maître en 1640, lorsqu'il exécuta sa *Jeune Fille à la fenêtre*, du Louvre, qui, malgré un peu de froideur, est l'ouvrage où il a mis le plus de sincérité et presque d'élégance. Il a traité les mêmes sujets que Rembrandt avec quelque lourdeur, beaucoup moins d'accent et d'effet. E. D.-G.

VICTOT-Pontfol. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Cambremer; 252 hab.

VIÇVASENA, satrape perse (V. Kshatrapas).

VID. Rivière de Bulgarie, affl. dr. du Danube. Née sur le versant N. du Khodja-Balkan par deux branches, le Vid Noir et le Vid Blanc, rapides et sombres, elle passe à Tétéven par 400 m. d'alt., à Glojan, traverse le pittoresque défilé de Sadovetz, entre en plaine, passe non loin de la ville de Plevna (à 7 kil.), et se jette dans le Danube, au-dessus de Kikopoli, près de la ville romaine de Islazu, après un cours de 208 kil., dirigé vers le N. Dans la guerre turco-russe de 1877-78, le Vid a formé une importante ligne stratégique. C'est l'*Utus* des Romains.

VIDA (Marco-Girolamo), poète latin moderne, né à Crémone vers 1480, mort à Alba (Piémont) le 27 sept. 1566. D'abord chanoine régulier de Saint-Marc à Mantoue, puis de Saint-Jean de Latran à Rome, son talent de poète latin le fit distinguer de Léon X, qui le pourvut du prieuré de Saint-Silvestre, à Frascati ; en 1532, Clément VI le nomma évêque d'Alba ; il accompagna les légats au concile de Trente, et il allait être nommé évêque de Crémone quand il mourut. Vida est un des plus élégants poètes latins modernes ; mais cette élégance ne va point sans recherche et sans afféterie ; de plus, la constante association d'expressions mythologiques et d'idées chrétiennes répugne à notre goût. Ses œuvres principales sont la *Christiade* (*Christias*, Crémone, 1535), où il célèbre, d'après les Evangiles, mais dans une forme tout antique, l'œuvre de la Rédemption, et un *Art poétique* (*De Arte poetica*), où il s'inspire exclusivement des anciens. Il est, en outre l'auteur de diverses poésies descriptives, lyriques et pastorales : *le Ver à soie* (*De Bombyce*), *le Jeu d'échecs* (*De ludo Scaccorum*), *Hymnes et Bucoliques* (*Hymni et Bucolica*), etc. Les principales éditions des œuvres de Vida sont celles d'Oxford (1722-33), Padoue (1731) et Crémone (1750). Les plus notables de ses œuvres ont été traduites pluieurs fois en français, notamment par Des Masures, Levée, Batteux, Barrau et Souquet de La Tour.

Bibl. : Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, t. VII. — Lancetti, *Della vita e degli scritti di G. Vida* ; Milan, 1840. — Saint-Marc-Girardin, *Revue des Deux Mondes*, 1er avr. 1850.

VIDAI. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Pervenchères ; 144 hab.

VIDAILLAC. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Limogne ; 397 hab.

VIDAILLAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Bourganeuf, cant. de Pontarion ; 812 hab.

VIDAL (Peire), troubadour des XIIe et XIIIe s. (V. Peire).

VIDAL (Du). Famille du Vivarais (V. Monferrier).

VIDAL (Louis), sculpteur français, né à Nîmes le 6 déc. 1831. Animalier habile, Vidal fut élève de Barye et de Rouillard. Vidal était aveugle, et il étudiait les formes par le toucher sur le modèle vivant. Pour exécuter le *Lion rugissant*, qui passe pour son chef-d'œuvre, on dit qu'il n'hésita pas à suivre un dompteur dans la cage d'un lion et à palper patiemment le fauve, jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître de son anatomie. Ses œuvres exposées aux divers Salons occupent aujourd'hui une place importante dans les musées et collections : *Panthère couchée*, bronze (musée d'Orléans) ; *Lionne*, bronze (musée de Nantes) ; *Taureau*, bronze (musée de Nîmes) ; *Cerf mourant*, bronze (ministère des beaux-arts) ; *Lion*, bas-relief plâtre (musée de Montpellier) ; *Kob*, cheval anglais, bronze (appartenant à la famille de Rothschild).

VIDAL Bellsom (V. Moïse de Narbonne).

VIDAME (Féod.). Le titre de vidame est dérivé du mot latin *vice-dominus* qui désignait, à l'époque carolingienne, tantôt le représentant d'un comte, tantôt le délégué (laïque ou ecclésiastique), que le roi instituait auprès d'un évêque ou d'un abbé pour défendre en justice les intérêts temporels de l'évêché ou de l'abbaye ; dans le premier cas, il était donc synonyme de *vicomte* (V. ce mot), dans le second, synonyme d'*avoué* (V. ce mot). La première acception du mot disparut assez vite dans l'usage ; la seconde subsista, mais en se modifiant à partir du Xe siècle. A cette époque, la plupart des évêques et des abbés, ne pouvant plus compter sur la protection de la royauté trop affaiblie, choisirent eux-mêmes le vidame ou l'avoué chargé de la garde de leurs droits ; et comme il importait, au milieu de l'anarchie féodale, que ce personnage fût capable de les défendre, non seulement par des procédures judiciaires, mais au besoin par la force armée, ils le prirent, non plus parmi les clercs, mais parmi les seigneurs laïques voisins de leurs domaines, et l'investirent de son office à titre de fief. Enfin, dans le cours du XIe siècle, la qualification d'*avoué* fut habituellement réservée, dans les actes, aux seigneurs chargés de la garde d'une abbaye, et dès lors celle de *vidame* désigna ordinairement ceux qui avaient la garde d'un *évêché* ; cependant, les rois de France, en qualité de comtes de Vexin, s'intitulaient encore, au XIIIe siècle, vidames de l'abbaye de Saint-Denis.

En fait, les vidames furent beaucoup moins nombreux que les avoués. Il y en avait, au XIIe et au XIIIe siècle, à Amiens, Beauvais, Cambrai, Châlons, Chartres, Laon, Le Mans, Meaux, Reims, Rouen, Sens et Senlis : on n'en trouve pas dans les autres évêchés, notamment dans ceux des provinces méridionales. L'évêque de Noyon avait, au lieu de vidame, un châtelain ou vicomte ; celui de Thérouanne avait un avoué ; l'archevêque de Reims avait à la fois un vidame et un vicomte. Il est à remarquer que les vidames prirent quelquefois le nom de leur domaine principal, au lieu de conserver celui de l'évêché dont ils avaient la garde : ainsi le vidame de Picquigny représentait l'évêque d'Amiens ; le vidame de Gerberoy, celui de Beauvais ; le vidame de La Ferté, celui de Chartres. — Les vidames furent, en général, des seigneurs d'une importance médiocre, placés dans la dépendance de l'évêque, n'exerçant de haute juridiction qu'en son nom : c'est là une dernière différence qui les distingue des avoués ; ceux-ci étaient souvent de hauts barons, dont la protection devenait presque toujours oppressive et dangereuse pour l'abbaye protégée.

La fonction de vidame, qui, dès le XIIe siècle, était par-

tout constituée en fief héréditaire, consistait à défendre les biens temporels de l'évêché, à représenter l'évêque au tribunal de son suzerain, à exercer en son nom, au temporel, la juridiction épiscopale (*placitum* ou *curia vice domini*), à conduire à l'ost les troupes de l'évêché, enfin à garder la maison épiscopale, après la mort de l'évêque, et à la protéger contre ceux qui prétendaient exercer le droit de *dépouilles* (V. ce mot). Il arriva cependant que certains vidames, au mépris de cette dernière obligation, prirent part au pillage de la maison épiscopale qu'ils étaient chargés de faire respecter. — La seigneurie propre du vidame comprenait d'ordinaire une maison située près du palais de l'évêque et un domaine territorial dans la ville et la banlieue; il avait droit, en outre, à certaines redevances prélevées sur les habitants de la cité, et il avait préséance sur tous les autres vassaux du diocèse.

La formation de puissantes communes dans quelques-unes des cités épiscopales et surtout les progrès du pouvoir monarchique réduisirent presque à néant, à partir du XVe siècle, le rôle effectif des vidames. L'office subsista cependant jusqu'à la fin de l'ancien régime; mais ce ne fut qu'un titre héréditaire, qui donnait rang après les vicomtes, dans la hiérarchie nobiliaire, et auquel restèrent attachés une partie des anciens privilèges lucratifs et honorifiques. Ch. MORTET.

BIBL. : A. LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*, 1892, pp. 285-288 et les ouvrages cités en note.

VIDANGE. La vidange des fosses d'aisance a fait l'objet, depuis un demi-siècle, de nombreux perfectionnements. Elle s'opère, d'ailleurs, dans des conditions toutes différentes suivant que la fosse est fixe ou mobile. Dans ce dernier cas, elle se borne, que le système employé soit diviseur ou non, à l'enlèvement des tinettes (V. FOSSE). Si, au contraire, la fosse est fixe, il en faut épuiser sur place le contenu, lui faire subir un transvasement. Pour les petites fosses et dans les campagnes, le procédé est aussi simple que le matériel est peu coûteux et, depuis que la vidange existe, il n'a guère varié : on descend dans la fosse, au bout d'une corde, un seau, qu'on remonte à la main ou à l'aide d'une poulie. Pour les fosses d'une certaine importance, on recourt généralement à une pompe. Dans les grandes villes, à Paris notamment, cette pompe est, le plus souvent, à vapeur. Elle fait le vide dans de grandes tonnes métalliques qui sont reliées à la fosse par un large conduit et où les matières montent ensuite directement par aspiration. Les émanations de gaz méphitiques sur la voie publique sont ainsi réduites au minimum. Quel que soit, d'ailleurs, le procédé employé, il faut toujours désinfecter au préalable la fosse. A cet effet, on y projette du noir animal, de l'eau de chaux, des poudres absorbantes (charbon, cendres, etc.), ou mieux encore une solution de sulfate de cuivre ou de fer, qui s'empare de l'acide sulfhydrique, cause principale de la mauvaise odeur. Il est prudent enfin, si l'on veut prévenir les risques d'explosion et d'asphyxie, de laisser l'orifice de la fosse ouvert pendant un certain temps avant la vidange.

Nous ne faisons que mentionner le procédé de *vidange pneumatique* Berlier, déjà décrit. Il consiste essentiellement dans l'établissement d'une usine centrale où les matières fécales sont directement et au fur et à mesure aspirées par le moyen de conduits souterrains où l'on fait le vide (V. BERLIER). Quant au tout à l'égout, rendu obligatoire à Paris par la loi du 10 juil. 1894, il supprime en quelque sorte la vidange, les matières fécales se trouvant entraînées dans les égouts en même temps que les eaux de pluie et que les eaux ménagères pour être dirigées avec elles par de grands collecteurs vers les champs dits d'épandage, qu'elles fertilisent (V. EGOUT).

Les *dépotoirs* sont les usines où sont transportées, soit directement, dans les tonnes métalliques, dans les tinettes ou dans tous autres récipients, soit par bateaux, après transbordement, les matières extraites, par les divers procédés, des fosses d'aisance. Elles y sont traitées d'abord en vue de leur faire rendre les quelques produits qui sont susceptibles d'une utilisation industrielle, les sels ammoniacaux en particulier. Le reste est employé sous le nom de *poudrette* comme engrais. On procède, en général, de la façon suivante. Les matières sont déversées dans de grands bassins, où, en raison de leur densité relative, elles forment bientôt, tout en fermentant, trois couches successives. La première, à la surface, est une mousse assez épaisse qu'on enlève et fait sécher. La couche intermédiaire est liquide. Ce sont les eaux vannes, qu'on fait écouler dans une suite de bassins étagés afin de les décanter, puis qu'on traite industriellement pour en extraire le sulfate d'ammoniaque qui s'y trouve en dissolution. La couche inférieure est solide. On l'enlève au moyen de dragues et on l'étend au soleil pour la faire sécher : c'est la poudrette. Un autre procédé, un instant très préconisé, consiste à clarifier chimiquement les eaux chargées de matières fécales. On les amène à cet effet dans de vastes bassins où on projette, par exemple, du sulfate d'alumine. L'eau, une fois décantée, est très claire (eau blonde) et on peut la rejeter dans un cours d'eau quelconque. Le dépôt, qui est compact, conserve beaucoup mieux les éléments fertilisants des déjections que la poudrette. L'un des dépotoirs les mieux installés est celui de la Villette, qui appartient à la ville de Paris. Jusqu'à ces dernières années, il refoulait, à l'aide de pompes à vapeur, les matières qui y étaient apportées, sur la voirie de Bondy, également propriété de la ville, où avait lieu le traitement. Cette dernière a été fermée le 1er avr. 1900 et le refoulement a lieu maintenant dans le collecteur de Saint-Ouen, d'où les matières, diluées dans un volume d'eau considérable, sont conduites, avec celles provenant du tout à l'égout, vers les champs d'épandage. Il y a, du reste, une tendance à renoncer aux grands dépotoirs et à conserver les déjections, près des terrains de culture où on doit les utiliser, dans des citernes de capacité relativement peu grande, où elles fermentent. L'engrais ainsi obtenu, dit engrais flamand, a été reconnu bien supérieur à l'engrais desséché ou poudrette.

L'industrie de la vidange est libre, mais elle est soumise dans la plupart des villes, du fait des arrêtés pris par les municipalités dans un but d'hygiène, à une réglementation rigoureuse. A Paris, nul ne peut exercer la profession de vidangeur sans une permission du préfet de la Seine, qui est subordonnée à la possession des voitures, chevaux, tinettes, seaux, appareils de désinfection et autres nécessaires au service (ord. pol., 5 juin 1834 et arr. préf. 9 févr. 1867 et 11 mai 1872), et c'est l'obligation d'être détenteur de tout ce matériel qui explique qu'une compagnie unique y exerce, en fait, une sorte de monopole. La désinfection des fosses doit précéder l'extraction et être effectuée par des procédés préalablement agréés par le conseil de salubrité (ord. pol., 29 nov. 1854). Des mesures doivent être prises pour qu'il ne se dégage pendant l'emplissage des tonnes aucuns gaz infects, et leur désinfection est opérée à mesure qu'ils y arrivent (arr. préf., 5 juin 1878). La vidange ne peut avoir lieu que de 11 h. du soir à 6h,30 du matin en été et 7h,30 en hiver, sauf autorisations spéciales et dans quelques quartiers excentriques (arr. préf. 22 août 1867, 25 janv. et 31 déc. 1881, 28 févr. 1882). D'autre part, les voitures employées au transport des matières provenant des fosses fixes ne peuvent circuler à l'intérieur des fortifications qu'entre 10 h. du soir et 9 h. du matin, celles enlevant les fosses mobiles et les tinettes filtrantes qu'entre 5 h. du soir et 7 h. du matin. Les unes et les autres sont tenues de suivre les itinéraires indiqués par les agents du service de l'assainissement (arr. 22 août 1867). Quant aux dépotoirs, ils rentrent dans la catégorie des établissements insalubres de 1re classe, lesquels ne peuvent être établis qu'en vertu d'une autorisation spéciale du préfet,

et ils sont tous, sauf le dépotoir municipal de la Villette, situés dans la banlieue. Dans les autres communes, l'autorité municipale puise également dans ses pouvoirs de police le droit de prescrire, pour la vidange des fosses d'aisance, les mesures de commodité et de salubrité qu'elle juge convenables. La cour de cassation a presque toujours sanctionné, lorsqu'elles lui ont été déférées, les mesures ainsi prises. Elle a toutefois refusé, après quelque hésitation, aux communes le droit d'adjuger à un ou plusieurs entrepreneurs la vidange exclusive des fosses. Aussi lorsque, comme à Paris, il semble y avoir monopole, n'est-il, en réalité, qu'apparent. L. S.

VIDAUBAN. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. du Luc; 2.629 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabrication importante de bouchons et commerce de liège.

VIDAURRI (Santiago), général et homme politique mexicain, né en 1803, mort à Mexico en 1867. Vidaurri était gouverneur de la province du Nuevo Leon lorsqu'en 1856, il se révolta contre le gouvernement libéral de Comonfort. Le 18 nov. il faisait sa soumission, mais se soulevait de nouveau l'année suivante. Changeant d'orientation politique, il essayait, en 1858, de résister au gouvernement réactionnaire de Zuloaga et embrassait le parti de Juarez, dans lequel il se signala par ses violences et ses exactions. Il se fit battre, le 29 sept. 1858, à Ahualulco, par Miramon et Marquez. Cependant, grâce au triomphe des juaristes, il put se créer dans les provinces du Nuevo Leon et de Coahuila un gouvernement à demi indépendant. Au début de 1863, abandonnant Juarez, il essaya de gagner ces provinees à la cause de Maximilien. Prévenu par Juarez, il dut prendre la fuite. Rallié à l'empereur, il devint, en 1867, ministre de la guerre et des finances, puis président du Conseil avec le portefeuille des finances. Il s'efforça de trouver de l'argent pour soutenir la monarchie aux abois. A la chute de Maximilien, Vidaurri se cacha dans Mexico, mais il fut arrêté le 8 juil. 1867 et fusillé sans jugement.

VIDE (Phys.). Le vide, que l'on sait faire, en physique, à peu près complètement, consiste dans l'absence de *matière pesante*. Ce vide contient encore le fluide par lequel la lumière et la chaleur se transmettent, c.-à-d. l'*éther;* c'est donc un vide relatif. Pour obtenir un espace vide, le procédé le plus simple consiste à répéter l'expérience de Torricelli (V. Baromètre) : au sommet des tubes barométriques existe un vide très parfait que l'on appelle le vide barométrique ; il ne contient guère que de la vapeur de mercure quand le baromètre a été construit avec tout le soin possible. De nombreuses machines *pneumatiques* (V. ce mot et l'art. Trompe) ont été imaginées, soit pour faire rapidement un vide approché dans de grands volumes, soit pour pousser le plus loin possible la raréfaction des gaz dans de petits appareils ; on peut ainsi atteindre une pression d'un millième de millimètre de mercure. Pour aller plus loin, on a proposé de remplir d'abord l'appareil avec un gaz convenable, puis de faire le vide aussi parfait que possible à l'aide d'une trompe à mercure, puis d'absorber le restant du gaz par un réactif approprié, n'émettant pas de vapeurs.

Tout récemment, on a résolu d'une façon très élégante le problème suivant, en apparence insoluble (Dewar) : étant donné un tube de verre scellé, plein d'air, on propose d'y faire le vide aussi bien qu'avec les meilleures machines, sans l'ouvrir. On y arrive ainsi : le tube est préparé de façon à présenter en un certain point un étranglement qui permettra de le fermer à la lampe. On plonge une partie de ce tube dans de l'hydrogène bouillant (— 238°) ; l'air contenu dans le tube se liquéfie d'abord, puis se solidifie, et à cette température la tension de l'air solide est voisine d'un millième de millimètre ; on ferme alors à la lampe la partie étranglée du tube et dans la portion qui n'a pas été refroidie existe un vide aussi parfait que celui que donnent les meilleures trompes.

Pour mesurer le degré de vide, on emploie des dispositions analogues à celle qui a été décrite au mot (*Jaugeage*), c.-à-d. qu'on laisse rentrer dans l'espace vide du mercure bien privé d'air et que l'on mesure ensuite le volume de la bulle d'air que l'on trouve au-dessus du mercure en tenant compte de sa pression ; on applique alors la loi de Mariotte ; ainsi l'on dit que dans un vase la pression était d'un millième de millimètre quand la bulle trouvée est 760.000 fois plus petite, sous la pression atmosphérique (760 millim.), que le volume du vase où elle se trouvait quand on avait fait le vide. On peut aussi apprécier le degré de vide par la difficulté que l'on éprouve à faire passer des étincelles électriques à l'intérieur. Ainsi, dans les vides poussés très loin, des bobines d'induction donnant à l'air des étincelles de 10 à 15 centim. ne peuvent plus franchir une distance d'un millimètre.

VIDÉ (Blas.). Se dit des pièces représentées seulement par leurs bords et au travers desquelles apparaît le champ de l'écu.

VIDECOSVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou ; 130 hab.

VIDEIX. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. de Rochechouart ; 869 hab.

VIDELLES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais ; 561 hab.

VIDE-POCHES. Petit meuble d'invention moderne (généralement corbeille ou vase) dans lequel on dépose le soir les objets que l'on porte actuellement dans la poche, clefs, couteaux, etc.

VIDERIC ou **VIDRIC**, chroniqueur français, du XIe siècle, mort en 1065. Abbé des bénédictins de Toul, il a écrit une *Vie de saint Gérard,* insérée dans le recueil des bollandistes.

VIDIEN (Anat.) (V. Ptérygoïde).

VIDIN. Ville de Bulgarie, ch.-l. de cercle, à 26 kil. de la frontière serbe, sur la rive dr. du Danube, au confl. de la Topolovitza ; 14.551 hab. (princip. Bulgares). En face de la station de Calafatu du chem. de fer roumain. Port fluvial et place de commerce importante, comme entrepôt du commerce autrichien du Danube avec la mer Noire. De petits bateaux à voile pendant les hautes eaux remontent jusque-là. Industrie florissante et célèbre en Orient de filigranes d'or et d'argent, maroquinerie et cuir. Commerce de vins. La ville, située dans une plaine marécageuse, est malsaine : elle est divisée en trois parties : le faubourg moderne au bord du Danube, la cité entourée de murs (avec la mosquée d'Ahmed Pacha, le grand Bazar qui contient la tour de l'Horloge, et la citadelle qui date du moyen âge au bord du Danube). Ancien *Bononia* des Romains, *Vidiné* des Byzantins; elle fut conquise en 1396 par les Turcs ; le traité de Berlin (1879) la donna à la Bulgarie.

Le 28 oct. 1853, Omer Pacha commença les hostilités en y traversant le Danube ; en 1876 et 1877, Vidin servait de point de protection au corps d'Osman Pacha ; c'est de là qu'en 1877 il partit pour Plevna. A la suite du traité de Berlin, les fortifications de Vidin furent rasées en même temps que celles des autres villes de Bulgarie ; mais en 1885 elles furent rétablies, lors de la guerre serbo-bulgare.

VIDJANAGAR. Village de l'Inde, distr. de Ballari ; 6.954 hab. Lieu de pèlerinage annuel, sur l'emplacement de Hampi, jadis capitale du royaume des Narapati ou Vidjayanagar, dont les ruines couvrent 23 kil. q. Cette capitale, très populeuse, du plus puissant roi de l'Inde, de 1336 à 1565, faisait un commerce actif de diamants, soies de Chine, camphre, musc et poivre du Malabar. Il subsiste certaines parties de l'enceinte cylopéenne, des ruines de la magnifique pagode de Vichnou, des monolithes énormes, et deux temples formés de blocs de granit d'un volume stupéfiant.

Bibl. : J. Kelsall, *Manual of the Bellary district ;* Madras, 1872.

VIDOCQ (François-Eugène), aventurier et chef de la police de sûreté de Paris, né à Arras en 1775, mort en 1857. Après avoir dérobé à son père, qui était boulanger, une somme dont il fut lui même dépouillé par des malfaiteurs, il mena une vie d'aventures, puis revint s'engager à Arras dans le régiment de Bourbon ; il déserta, passa en Autriche dans les cuirassiers, les quitta pour revenir en France prendre du service dans un régiment de chasseurs, se maria à Arras (1793), abandonna sa femme qui le trompait, devint lieutenant en Belgique, fut condamné à la prison à Lille, à la suite d'une querelle avec un officier, puis à huit ans de travaux forcés pour faux. Envoyé au bagne de Brest, il s'en s'échappa deux fois. Repris et emprisonné à Arras, il s'en évada encore et continua à vivre au milieu des voleurs, à Arras, à Paris, en province. En 1809, il offrit au baron Pasquier de mettre ses observations au service de la police : mis à la tête de la brigade de sûreté, composée de condamnés libérés, il rendit de grands services à la police. En 1827, il démissionna, fonda à Saint-Mandé une fabrique de papier et carton, mais se ruina. Il rentra dans la police en 1832, en fut renvoyé pour un vol supposé qu'il avait organisé, fonda un bureau de renseignements secrets qui fut fermé, offrit sans succès ses services à Lamartine après 1848, et termina sa vie dans la misère. On a publié sous son nom des *Mémoires de Vidocq* (1828, 4 vol.), et un certain nombre de livres sur les filous, tels que les *Vrais Mystères de Paris* (1844, 7 vol.), auxquels il ne collabora probablement pas.

VIDOU. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 224 hab.

VIDOURLE. Rivière de France (V. Gard et Hérault [Dép.]).

VIDOUVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni-sur-Vire ; 243 hab.

VIDOUZE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Maubourguet ; 616 hab.

VIDRECOME (Archéol.). Grand verre à boire de forme cylindrique usité dans les pays germaniques au XVIe, et surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles ; il est généralement pourvu d'une anse. On en trouve de beaux exemples en verre de Bohême et parfois en ivoire ; parmi ces derniers, il faut citer surtout ceux que Van Obstal s'est plu à décorer de scènes bachiques en haut relief.

VIDUA (Ornith.) (V. Veuve).

VIDUITÉ (Législ.) (V. Veuvage).

VIE. I. Philosophie et Biologie générale. — Ce n'est pas au début, c'est à la fin d'une étude sur la vie qu'on doit essayer de la définir. Des théories philosophiques et scientifiques très diverses ont été proposées sur la nature de la vie, depuis les penseurs grecs jusqu'aux physiologistes et aux naturalistes contemporains. On peut ramener ces théories à quelques types fondamentaux : les doctrines mécanistes ou physico-chimiques, le vitalisme et l'animisme. Pour les doctrines du premier groupe, les phénomènes vitaux s'expliquent par les mêmes forces mécaniques ou physico-chimiques que les modifications de la matière brute. Pour les vitalistes, les phénomènes vitaux ne peuvent s'expliquer que par une ou plusieurs forces à la fois distinctes de l'âme et irréductibles aux forces mécaniques, physiques et chimiques ; les vitalistes qui font intervenir plusieurs forces différentes, inhérentes aux divers organes, pour expliquer les phénomènes vitaux, ont reçu le nom d'organicistes. Pour l'*animisme* (V. ce mot), la force vitale se confond avec l'âme ; c'est l'âme qui construit l'organisme selon un plan conçu d'avance par elle ; c'est elle qui garantit à chaque instant tous les organes contre la destruction et c'est elle qui assure le concert harmonieux des diverses fonctions. En outre, parmi les animistes et les vitalistes, il en est qui généralisent leur théorie et l'appliquent à la nature entière : bien loin de croire qu'on puisse expliquer les phénomènes vitaux par les forces mécaniques et physiques, ils soutiennent que ces forces sont impuissantes à expliquer seules les phénomènes matériels eux-mêmes, et ils voient partout l'action d'une force analogue à la force vitale. Cette théorie a reçu le nom d'*hylozoïsme* (V. ce mot). Nous allons résumer l'histoire de ces diverses doctrines et nous exposerons en terminant l'état présent de la question.

Dans l'antiquité grecque et jusqu'au XIXe siècle, il n'y a pas de distinction tranchée entre les faits et les hypothèses, entre les recherches scientifiques et les théories philosophiques. Les plus anciens penseurs grecs, les philosophes ioniens, paraissent avoir été hylozoïstes, c.-à-d. qu'ils attribuaient à l'univers entier la plupart des propriétés que l'observation leur découvrait dans les organismes individuels ; il faut sans doute voir là un reste de cette tendance à tout animer qui existe dans les religions primitives ; pour ces philosophes le monde est un tout vivant limité dans l'espace, qui se développe et se transforme sous l'action d'une force interne inexplicable par autre chose qu'elle-même, et ce tout passe par des phases successives dans un ordre déterminé, pendant une durée déterminée, depuis sa formation, sa naissance, jusqu'à sa destruction, sa mort. On comprend que ces penseurs, transportant à la nature dans son ensemble les propriétés de la matière vivante, n'aient pas distingué celle-ci de la matière brute et que la formation, la différenciation, l'évolution des espèces vivantes à partir de la matière brute, ne leur aient pas semblé présenter plus de difficultés que l'évolution géologique, la différenciation de l'atmosphère, de la terre et de la mer. Nous rencontrons ensuite chez Empédocle une doctrine intermédiaire entre le dynamisme hylozoïste des Ioniens et le mécanisme de Démocrite ; chez Empédocle, c'est encore par les mêmes principes, par les quatre éléments de la chimie et par deux principes dynamiques, l'amour et la haine, que s'expliquent à la fois le développement de la nature inorganique, la formation des organismes individuels et l'évolution des espèces vivantes. Chez Démocrite, il y a toujours unité d'explication ; mais cette fois les rôles sont renversés : Démocrite rend compte de tous les changements physiques par les déplacements et les chocs des atomes dans l'espace, sans faire intervenir aucune force interne et mystérieuse ; et c'est également par les déplacements des atomes qu'il rend compte de la formation des organismes et de tous les phénomènes vitaux. Sans doute les êtres vivants semblent à l'observateur différer de la matière brute parce qu'ils ont en eux-mêmes la cause de leurs mouvements, parce qu'ils peuvent se déplacer sans recevoir d'impulsion extérieure, et c'est par là que Démocrite, comme les philosophes grecs qui l'ont suivi, comme Platon ou Aristote par exemple, paraît avoir défini la vie ; mais cette différence entre la matière brute et la matière vivante s'explique par la nature des atomes dont l'assemblage constitue les êtres vivants : ces atomes, étant de forme ronde et les plus légers de tous, sont, par l'effet des lois mêmes de la mécanique, ceux qui se déplacent le plus facilement. La doctrine de Démocrite est un mécanisme atomistique ; c'est la première où la vie soit expliquée uniquement par les principes de la géométrie et de la mécanique.

Chez Platon, d'un côté, la différence entre les organismes vivants et la matière brute s'explique par des causes toutes géométriques et mécaniques ; d'un autre côté, le monde est conçu comme un organisme unique, d'une étendue limitée, dont le développement dure un temps déterminé, et où l'ordre des parties dans l'espace, l'ordre des phases dans le temps sont dus à l'action d'une âme intérieure, l'âme du monde, qui agit en vue de fins comme les âmes individuelles et dont l'activité, soumise aux lois des mathématiques, prend pour modèle l'ordre immuable, inétendu et intemporel des idées. Il y a là la combinaison d'une théorie mathématique et mécaniste avec un animisme hylozoïste et finaliste ; on y peut démêler à la fois l'influence de la philosophie mathématique

des pythagoriciens, celle de l'hylozoïsme ionien et celle du finalisme d'Anaxagore. Aristote le premier, combattant tout ensemble le mécanisme mathématique et l'hylozoïsme, fait de la vie un principe distinct qu'il considère d'une part comme inexplicable par la mécanique ou par la physique et dont il ne prétend pas d'autre part retrouver l'action organisatrice dans la nature entière. Pour lui, l'univers est une hiérarchie de principes qualitativement irréductibles ; chaque principe supérieur est l'acte dont le principe inférieur est la puissance, la forme dont il est la matière, la fin vers laquelle tend le principe inférieur et où il trouve son achèvement ; ce rapport, qui est celui de la matière physiquement différenciée à la matière homogène définie seulement par ses propriétés mathématiques, est aussi celui de la vie à la matière brute de la physique. Le principe de la vie n'est autre que l'âme. La conception qui conduit Aristote à voir partout des qualités irréductibles, à nier la continuité et l'évolution, l'amène naturellement à envisager les espèces vivantes comme autant de types organiques invariables, de « formes » essentiellement distinctes ; en même temps que l'originalité inexplicable de la vie, il admet la fixité des espèces.

La doctrine aristotélicienne, qui devait prendre au moyen âge et garder pendant des siècles une importance prépondérante, ne conquit pas tout d'abord l'empire parmi les philosophes et les médecins grecs et romains. L'école épicurienne remit en honneur les idées de Démocrite, et c'est par l'atomisme que des médecins épicuriens, comme Asclépiade, essayaient d'expliquer tous les phénomènes vitaux. L'école stoïcienne combina les théories d'Aristote avec l'hylozoïsme ionien, et ce n'est pas seulement le développement des organismes individuels, c'est celui du Cosmos, assimilé à un organisme, qu'elle expliqua par l'action d'une « raison séminale », âme individuelle ou âme du monde, ordonnant harmonieusement les organes du corps et les parties de l'univers conformément à ses fins. L'école philosophique d'Alexandrie ne s'écarta que peu du stoïcisme sur ce point. Et si l'un des médecins les plus illustres de l'antiquité, Galien, paraît s'inspirer dans une large mesure d'idées péripatéticiennes, les médecins empiriques ou sceptiques d'Alexandrie, au contraire, rejettent toute théorie philosophique de la vie, celle d'Aristote comme celle des mécanistes, et soutiennent qu'il faut s'en tenir à l'observation des faits particuliers. C'est seulement après la ruine de la civilisation antique, et lorsque s'organisent les doctrines de la scolastique qu'au conflit des théories succède l'autorité d'Aristote, dont saint Thomas reprend l'animisme et commente les opinions biologiques. Et jusqu'à la Renaissance, c'est le règne d'Aristote et de saint Thomas.

A la Renaissance, la méthode d'observation, qui était négligée depuis les médecins grecs et qui va jouer désormais un rôle grandissant dans les discussions relatives à la vie, est remise en honneur et perfectionnée, en même temps que les diverses hypothèses antiques reparaissent, plus ou moins profondément transformées. La dissection et la vivisection font mieux connaître la structure intérieure des êtres vivants et les actions internes par où la vie se maintient : Harvey découvre la circulation du sang. L'invention du microscope permet d'étudier les êtres vivants invisibles à l'œil nu, ainsi que les parties invisibles des plantes et des animaux ; par là la morphologie se trouve renouvelée comme la physiologie. Enfin les grandes découvertes géographiques, en révélant des flores et des faunes inconnues des anciens, renouvellent également l'histoire naturelle, la classification des espèces vivantes. D'autre part, le vitalisme est défendu par Paracelse au XVe siècle, puis à la fin du XVIe par Van Helmont, qui se demande dans quelle partie du corps est le siège de la force vitale ; au vitalisme unitaire de son prédécesseur, il est amené à substituer une théorie dont le point de départ doit être cherché jusque chez Galien, et qui disperse la force vitale dans les différents organes ; il n'y a pas une seule force vitale, il y en a plusieurs, dont une directrice et prépondérante ; c'est ce qu'on appellera plus tard l'*organicisme*. Descartes, au XVIIe siècle, rejette toute l'interprétation qualitative et finaliste que les scolastiques, après Aristote, donnaient de la nature et lui oppose une physique mathématique et mécaniste ; pour ce qui est en particulier de la vie, il n'y voit pas une qualité inexplicable, une force qui a comme fin de construire l'organisme, de le conserver et d'en coordonner les actions ; les phénomènes vitaux comme les autres faits physiques se ramènent à des combinaisons de mouvements et s'expliquent par les lois de la mécanique. La doctrine physiologique et biologique de Descartes a reçu le nom d'*iatromécanicisme*. Pour les iatromécanicistes, le corps est une machine toute composée de rouages mécaniques, ressorts, leviers, cribles, tuyaux, soupapes, etc. Cette théorie semblant trop simple pour rendre compte des faits et les recherches chimiques se développant, d'autres médecins expliquèrent la vie non plus par le jeu des forces purement mécaniques, mais par celui des forces chimiques ; c'est l'*iatrochimisme* ou *chimiâtrie*. Pour les chimiâtres comme Sylvius le Boë, le corps était en quelque sorte un ensemble de cornues et d'alambics, où se réalisaient des fermentations, des acidités, des effervescences, etc. D'autres médecins encore s'écartèrent bientôt davantage du cartésianisme : de même que la physique mécanique de Descartes fut rejetée par Newton et l'école newtonienne, qui lui reprochèrent son goût exagéré pour la clarté et la simplicité des raisonnements mathématiques et son impuissance à expliquer les données complexes de l'observation réelle, et qui fondèrent leur physique sur les idées d'action à distance et de fluides irréductibles, de même Stahl, dans le premier tiers du XVIIIe siècle, reprocha aux iatromécanicistes et aux iatrochimistes de négliger les caractères spécifiques des faits vitaux et restaura l'animisme scolastique. Sa doctrine ne survécut guère aux railleries que lui adressa Bordeu en 1742. Et pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce fut le vitalisme de l'école de Montpellier qui l'emporta, avec Bordeu, Grimaud et Barthez. Ce dernier surtout en assura le triomphe parmi les médecins. Et le vitalisme, modifié dans le sens de l'organicisme par des anatomistes comme Bichat et Cuvier, demeura prépondérant pendant le premier tiers du XIXe siècle ; en 1833, Jean Müller, le fondateur de la physiologie allemande, admettait encore une force vitale unique, en conflit avec les forces physiques et chimiques, cause et régulatrice des phénomènes biologiques.

Le vitalisme eut un contre-coup, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle, dans le domaine de la philosophie générale et des sciences sociales. Les penseurs du XVIIIe siècle, les partisans de la philosophie des « lumières » avaient tenté d'expliquer le monde physique comme un mécanisme où tout peut être calculé et de ramener l'activité sociale et morale aux calculs réfléchis de l'intelligence individuelle ; ils avaient placé dans le progrès de la « raison », de la conscience et de la réflexion, leur idéal théorique et pratique. Les penseurs romantiques et surtout les romantiques allemands opposèrent à cette conception une sorte de vitalisme généralisé qui leur fournit et une méthode d'explication et un idéal : pour eux l'univers et la société sont des organismes qui se développent et se conservent par l'action spontanée et inconsciente d'une force interne ; cette sorte de force vitale, cette spontanéité inconsciente, il faut la laisser se développer librement, sans en entraver l'action par notre pensée réfléchie. Les origines de ces idées peuvent être trouvées au point de vue de la philosophie générale dans la *Critique du jugement* de Kant, au point de vue littéraire dans les études de Herder sur la poésie primitive, au point de vue politique dans les critiques adressées par Burke à la Révolution française. Leur expression philosophique la plus complète doit être cherchée dans le sys-

tème de Schelling; et elles ont exercé sur la pensée de Hegel une influence considérable. Mais, à la différence de l'animisme hylozoïste des anciens, qui fut surtout une théorie de l'univers physique, cette métaphysique vitaliste influa par-dessus tout sur l'étude de l'activité sociale et spirituelle; elle contribua sans doute pendant quelque temps à la multiplication des entités mystérieuses, poétiques et mythologiques, mais elle contribua aussi puissamment à renouveler l'esthétique, la linguistique, l'histoire des religions, le droit, la sociologie, en apercevant des actions collectives et des évolutions inconscientes là où les penseurs du XVIIIe siècle voyaient des calculs réfléchis d'esprits individuels.

Bien que les progrès de la science expérimentale, comme nous allons le montrer, aient battu en brèche depuis un demi-siècle la biologie vitaliste, la métaphysique vitaliste des romantiques conserve aujourd'hui encore une grande influence sur la philosophie générale. La doctrine de *Spencer* (V. ce nom) consiste à étendre à l'univers matériel et aux sociétés les idées de vie et d'organisme; tout en empruntant aux biologistes modernes leur théorie physico-chimique de la vie, il est resté sans le vouloir profondément imprégné d'idées romantiques et a laissé subsister par là une contradiction au cœur même de son système. Cette influence du vitalisme romantique est également très marquée chez Guyau, qui s'inspire dans une large mesure de Spencer; chez *Nietzsche* (V. ce nom), qui a subi l'action de Spencer et celle du romantisme allemand; enfin chez Bergson, qui s'inspire de Ravaisson, disciple de Schelling et des vitalistes français. Chez tous les trois, et malgré les différences qui les séparent, le principe des choses, c'est la vie, et la vie est entendue comme une force mystérieuse, supérieure à la conscience réfléchie, qui se développe spontanément le plus complètement possible du dedans au dehors.

Dès la fin du XVIIIe siècle, cependant, Lavoisier, en même temps qu'il transformait la chimie, avait, par ses recherches sur la respiration, indiqué aux biologistes modernes la méthode qui devait renouveler leur science; la méthode expérimentale appliquée à déterminer des rapports quantitatifs. Les progrès de l'analyse chimique (V. l'art. CHIMIE) enseignaient bientôt que les êtres vivants sont composés de quatre éléments, le carbone, l'oxygène, l'hydrogène et l'azote, qui se retrouvent aussi dans la matière brute et dont les combinaisons sont soumises aux mêmes lois dans les corps inorganiques et dans les organismes vivants. Les progrès de la physique, la découverte de la loi de la conservation de l'énergie, l'application de cette loi à la matière vivante, démontraient que la vie ne crée aucune force spéciale et que les organismes sont des sortes de machines thermiques où la force calorifique se transforme en force mécanique. Les principes immédiats des êtres vivants pourtant, dont l'analyse expérimentale avait rigoureusement défini la composition chimique, ne purent pendant longtemps être reproduits par voie de synthèse à partir des éléments; à la science chimique qui analyse et qui détruit, un chimiste comme Berzélius opposait encore en 1849 la force créatrice de la vie, seule capable de synthèse; les travaux de Berthelot sur la synthèse des matières organiques firent tomber cette dernière barrière entre la chimie minérale et la chimie organique. Et on put dire que les êtres vivants étaient faits des mêmes éléments que la matière brute, se transformant par le jeu des mêmes forces et obéissant aux mêmes lois physico-chimiques.

C'est leur croyance au déterminisme physico-chimique qui a permis aux fondateurs de la physiologie contemporaine, aux Claude Bernard en France, aux Brücke, aux Helmholtz, aux Ludwig en Allemagne, d'assurer dans leur science le triomphe de la méthode expérimentale. L'*Introduction à la médecine expérimentale*, publiée en 1864 par Claude Bernard, est l'exposé le plus complet de leurs idées sur la méthode; elle marque la déroute définitive du vitalisme régnant au commencement du XIXe siècle. La force vitale de l'école de Montpellier était plus nuisible aux progrès de la science que les fluides des physiciens newtoniens du XVIIIe siècle, parce que ces fluides étaient doués au moins de propriétés fixes, tandis que la spontanéité capricieuse de la force vitale apportait l'indétermination dans les phénomènes biologiques, et parce que le vitalisme, suivant les traces de l'aristotélisme scolastique, substituait à la recherche des causes celles des fins en vue desquelles les phénomènes étaient censés se produire. D'après Claude Bernard, un déterminisme rigoureux règne en physiologie comme en physique ou en chimie; tout phénomène a des conditions d'existence fixes et déterminées, qu'on peut découvrir par l'exploi de l'expérimentation comparative; il ne faut plus parler de l'action indéterminée et variable d'une force spontanée, mais de l'action invariable des lois naturelles, et ces lois ne sont pas des lois de finalité, mais de causalité. Partout où s'étend le domaine de la physiologie, c.-à-d. partout où il est question des phénomènes qui s'accomplissent dans un organisme vivant une fois construit, les savants sont aujourd'hui d'accord pour ne plus avoir recours dans leurs explications à d'autres forces qu'à celles de la physique et de la chimie.

Lorsqu'il ne s'agit plus du fonctionnement de l'organisme une fois constitué, qu'étudie la physiologie, mais de la structure des êtres vivants, qu'étudie la morphologie, lorsqu'il s'agit du développement de l'organisme individuel, de l'évolution des espèces, de l'origine de la vie, il est vrai que la théorie physico-chimique de la vie n'est pas encore universellement acceptée par les savants; mais elle n'en a pas moins gagné continuellement du terrain depuis un demi-siècle, et ses progrès sont liés avec l'emploi de plus en plus général de la méthode expérimentale. Il est vrai par exemple que Claude Bernard, pour expliquer la structure et la formation des organismes individuels, parlait encore d'une « idée directrice », qu'aujourd'hui même un botaniste comme Reinke parle de « dominantes » et qu'on doit voir là le reste d'un vitalisme très atténué d'ailleurs et où le domaine de la force vitale demeure strictement délimité; mais les expériences de mérotomie ont établi que des cellules coupées en morceaux régénèrent dans certaines conditions leur forme primitive et que cette forme, invariable pour une même espèce de cellules, variable d'une espèce à l'autre, paraît liée à leur composition chimique; dès lors on peut admettre que la structure des organismes représente la forme d'équilibre propre aux composés chimiques qui les constituent. Il est vrai également que les expériences de Pasteur sur les fermentations ont prouvé que dans les fermentations il ne se forme pas d'êtres vivants par voie de génération spontanée à partir de la matière inorganique; mais la vie des organismes élémentaires, unicellulaires, n'en a pas moins été définie avec la même précision que le phénomène de la cristallisation par exemple, et on a mis en lumière les nombreuses analogies que présentent le phénomène de la vie et celui de la cristallisation. Il est vrai enfin que sur la formation des espèces vivantes, nous ne possédons aujourd'hui encore que des hypothèses contradictoires en bien des points les unes avec les autres et que l'emploi d'expressions vagues comme celle d'« adaptation » semble autoriser encore un certain nombre de naturalistes à voir dans le développement des espèces vivantes l'action de forces internes agissant en vue d'une fin; mais du moins les naturalistes admettent en général aujourd'hui que les espèces vivantes se sont formées par évolution et ne constituent pas autant de types organiques irréductibles et discontinus, autant de fins distinctes à la réalisation desquelles tendrait la force vitale; et les transformistes (Voir l'art. TRANSFORMISME), malgré leurs divergences, qu'ils soient darwiniens, néolamarckiens ou néo-darwiniens, qu'ils attribuent les variations des espèces aux changements des milieux extérieurs ou aux conditions de

la fécondation, s'efforcent, pour la plupart, de les concevoir comme des successions de causes et d'effets explicables par les seules lois de la mécanique, de la physique et de la chimie.

C'est à Le Dantec que l'on doit l'exposé le plus systématique et le plus précis de la doctrine qui explique par des causes chimiques tous les phénomènes vitaux, et c'est à lui que nous allons en emprunter les traits principaux. Il distingue la vie et ce qu'il appelle la *vie élémentaire;* la vie élémentaire pour lui, c'est celle des organismes unicellulaires; la vie proprement dite, c.-à-d. celle des organismes pluricellulaires, est une simple résultante de la vie élémentaire des cellules qui les constituent. Il faut aller du simple au composé et étudier d'abord la vie élémentaire des organismes unicellulaires. Ce qui la définit, et ce qui distingue ces organismes de la matière brute, c'est l'*assimilation;* quand un corps inanimé, d'une composition déterminée, est le siège de réactions chimiques, sa quantité diminue et il finit par disparaître; au contraire, les réactions chimiques dont un organisme vivant est le siège ont pour effet, quand il se trouve dans un milieu physico-chimique favorable, de maintenir sa composition et d'accroître graduellement son volume ; c'est cette propriété qui constitue l'assimilation ; elle est nécessaire et suffisante pour caractériser la vie élémentaire. Quand un corps unicellulaire a atteint une certaine grandeur, il se divise et ses deux moitiés continuent à se développer chacune de son côté, jusqu'au moment où ayant atteint la même grandeur, elles se divisent à leur tour; et ainsi de suite. C'est ce qui constitue la *reproduction*, la seconde propriété caractéristique des êtres vivants.

La forme et la grandeur-limite des corps unicellulaires est liée à leur composition chimique, et par là la morphologie dépend de la physiologie. Les nouveaux organismes qui résultent de la reproduction des cellules primitives ont la même composition chimique et, par suite, prennent la même forme et atteignent la même grandeur ; par là s'explique l'hérédité, qui dans les organismes les plus simples est une conséquence nécessaire de l'assimilation. La mort, c'est la destruction de la matière vivante, c.-à-d. sa transformation en matière inorganique, incapable d'assimilation ; elle ne paraît résulter pour les organismes unicellulaires que des transformations physico-chimiques du milieu extérieur et non de changements internes; c'est ce qui a permis à Weissmann de dire que les corps unicellulaires sont « virtuellement immortels ». Il semble pourtant que certains corps unicellulaires au moins, après s'être divisés un certain nombre de fois, cessent de se reproduire, c.-à-d. sont atteints de *sénescence;* peut-être si on les observait assez longtemps constaterait-on qu'ils finissent par se détruire, alors même que le milieu où ils sont plongés ne se modifie pas; dans ce cas, la nature même des réactions qui constituent la vie entraînerait déjà la vieillesse et la mort au bout d'un temps plus ou moins long chez les êtres unicellulaires; mais ce n'est qu'une hypothèse. Ajoutons enfin qu'un corps unicellulaire peut se conserver plus ou moins longtemps sans être le siège d'aucune réaction chimique et sans se détruire ; c'est ce qu'on appelle ordinairement l'état de *vie latente;* c'est celui de beaucoup de germes. Si maintenant nous passons des corps unicellulaires à ces agrégats de cellules qui constituent les organismes pluricellulaires, les vivants supérieurs, animaux ou plantes, leur formation peut s'expliquer de la manière suivante : les cellules isolées ne régénèrent pas seulement leur substance par l'assimilation, elles engendrent encore des matières inorganiques, qu'on nomme ordinairement, d'un nom d'ailleurs impropre, *produits de désassimilation*, et qui restent parfois adhérents à la cellule vivante. Quand une cellule se divise, ses deux moitiés, au lieu de se séparer, restent parfois adhérentes par l'intermédiaire des produits de désassimilation; et le même fait se reproduit à chacune des divisions successives. De là résulte un organisme pluricellulaire, dont les diverses cellules sont homogènes les unes aux autres. S'il arrive que, certaines cellules restant en contact avec le milieu inorganique extérieur, d'autres cellules ne sont plus en contact qu'avec la matière vivante qui les entoure et avec des produits de désassimilation, les différentes cellules de l'organisme, se trouvant en rapport avec des milieux différents, deviendront le siège de réactions chimiques différentes ; il résultera de là une différenciation physiologique et morphologique des diverses parties du corps, et, par suite, un organisme, composé de parties hétérogènes qui agissent et réagissent sans cesse les unes sur les autres. Cet ensemble complexe de réactions, résultante nécessaire de la vie élémentaire de chacune des cellules, voilà ce qui constitue la vie des organismes pluricellulaires différenciés, c.-à-d., pour Le Dantec, la vie proprement dite. Les organismes supérieurs, comme les corps unicellaires, grandissent jusqu'à ce qu'ils aient atteint une certaine dimension et pris une certaine forme extérieure, à laquelle correspond une certaine structure interne et qui est liée avec leur composition chimique. Leur croissance, et c'est ce qui la distingue de celle des êtres unicellulaires, est accompagnée d'une différenciation interne. Comme les organismes inférieurs, ils sont susceptibles, au bout d'un certain temps et pendant une certaine période de leur vie, de se reproduire; ils transmettent par hérédité à leurs descendants la plupart de leurs propriétés physiologiques et morphologiques, bien que le mécanisme de l'hérédité devienne chez eux beaucoup plus complexe et demeure encore très obscur. Enfin, au bout d'un temps plus ou moins long, dont la limite extrême est à peu près déterminée pour chaque espèce, ils vieillissent et meurent, soit que ces propriétés appartiennent déjà aux cellules isolées dont ils sont composés, soit plutôt qu'elles résultent de l'accumulation croissante dans l'organisme de produits de désassimilation, constituant un milieu intérieur de plus en plus défavorable à la continuation de l'assimilation, c.-à-d. de la vie élémentaire des cellules. Si nous ajoutons que les conditions variables de la fécondation et les changements, plus ou moins étendus, plus ou moins durables, du milieu extérieur peuvent entraîner chez les êtres vivants des modifications soit congénitales, soit acquises, soit faibles et continues, soit brusques et durables, et que ces modifications peuvent être héréditairement transmissibles, on comprendra comment on peut concevoir une explication physico-chimique de l'évolution des espèces, aussi bien que de la formation des organismes, de leur structure et de leur fonctionnement. René BERTHELOT.

II. Statistique (V. MORTALITÉ).

III. Finances. — ASSURANCES SUR LA VIE (V. ASSURANCE, t. IV, pp. 308, 327 et 332).

IV. Administration. — CERTIFICAT DE VIE (V. CERTIFICAT).

VIE. Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot).

VIE. Fleuve côtier du dép. de la *Vendée* (V. ce mot).

VIEDMA. Lac de la Patagonie (Rép. Argentine), gouv. de Santa Cruz, entre les lacs Argentino et San Martin avec lesquels il communique; 85 kil. de long, 20 de large. Il se déverse par le rio Santa Cruz dans l'Atlantique. Ce lac, le plus grand des régions subandines, subit de furieuses tempêtes ; un fleuve de glace épanché sur la rive occidentale amène d'énormes blocs qui viennent s'échouer sur la rive orientale; une superbe roche erratique forme un îlot au milieu du lac.

VIEFVILLERS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Crèvecœur-le-Grand ; 243 hab.

VIÈGE (all. *Visp.*). Petite ville de Suisse, cant. du Valais ; 941 hab. A une courte distance du Rhône. Localité très ancienne, berceau de la plupart des familles ci-devant nobles du pays. La rivière du même nom, formée de deux bras qui descendent des vallées de Saas et de Zermatt et Saint-Nicolas et se réunissent à quelque distance en amont de Viège, se jette dans le Rhône au-dessous de cette localité. Tête de ligne de l'embranchement de Zermatt.

VIEIL-Baugé. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé, sur le Couesnon ; 1.430 hab. Grès pour meules. Eglise des xe, xie et xiie siècles. Château Renaissance de *Landifer*. Victoire du maréchal Gilbert de Lafayette sur les Anglais en 1421.

VIEIL-Dampierre (Le). Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin-sur-Yèvre ; 223 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VIEIL-Evreux (Le). Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. (S.) d'Evreux ; 288 hab.

VIEIL-Hesdin. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq ; 494 hab.

VIEIL-Moutier. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres ; 372 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VIEILH de Boisjolin, littérateur fr. (V. Boisjolin).

VIEIL de Lunas, général français (V. Espeuilles).

VIEILLARD de Boismartin (Pierre-Ange), littérateur français, né à Rouen le 17 juin 1778, mort à Paris le 12 janv. 1862. Employé au Trésor (1806), censeur royal (1820), il dirigea le *Journal des Maires* (1822-24) et devint conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal (1826), puis bibliothécaire du Sénat (1853). Collaborateur d'un grand nombre de publications, entre autres *l'Encyclopédie des gens du monde*, *le Courrier des spectacles*, *le Publiciste*, il eut comme auteur dramatique une renommée considérable que la postérité n'a point ratifiée et il encombra de ses productions le théâtre de l'Empire et celui de la Restauration. Citons de lui : *le Mariage de Robert de France ou l'Astrologue en défaut*, comédie (Théâtre-Français, 1816) ; *Brutal* ou *Il vaut mieux tard que jamais*, vaudeville (1806) ; *le Concert aux Champs-Elysées*, id. (1802) ; *Gilles ventriloque*, parade (1800) ; *Marmontel*, comédie (1802), etc. Mais Vieillard était encore poète : romances, élégies, cantates, épîtres, poèmes, odes, stances, tout lui était bon, et il en a fait imprimer des quantités. Mentionnons seulement : *la Boîte de Pandore et Vénus Callipyge* (Paris, 1802, in-8), contes en vers, et *Psaphon et les Corbeaux* (1822, in-8). Enfin il a encore donné en d'autres genres : *Quelques aperçus sur la morale et sur les mœurs* (Paris, 1855, in-18) et *Souvenirs de théâtre, Méhul, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1855, in-12). R. S.

VIEILLE (Ichtyol.) (V. Vielle).

VIEILLE-Brioude. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. et cant. de Brioude, au confl. du Céloux et de l'Allier (r. g.), à 460 m. d'alt. ; 1.453 hab. Pont de pierre sur l'Allier ; église romane. Emplacement supposé de Brivas où se trouvait la basilique vénérée de Saint-Julien.

VIEILLE-Chapelle. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Béthune ; 599 hab.

VIEILLE-Eglise. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq ; 1.183 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VIEILLE-Eglise. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Rambouillet ; 217 hab.

VIEILLE-Loye (La). Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Montbarrey ; 507 hab. Verrerie à bouteilles dont l'origine remonte au xvie siècle.

VIEILLE-Lyre (La). Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Rugles ; 593 hab.

VIEILLE-Montagne (V. Moresnet).

VIEILLE-Toulouse. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Castenet, sur une hauteur qui domine la rive dr. de la Garonne ; 230 hab. Restes d'antiquités romaines et celtiques ; emplacement primitif de Toulouse qui s'est transportée plus tard dans la plaine.

VIEILLE (Jules-Marie-Louis), mathématicien français, né à Besançon le 23 déc. 1814. Elève de l'Ecole normale de 1833 à 1836, puis professeur de mathématiques au lycée Louis-le Grand, maître de conférences à l'Ecole normale, inspecteur général de l'enseignement secondaire, recteur de l'Académie d'Aix et de celle de Dijon, il a pris sa retraite en 1880. On lui doit, outre de nombreux mémoires de mathématiques et d'analyse insérés dans le *Journal* de Liouville, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, etc., trois ouvrages classiques très estimés : *Théorie générale des approximations numériques* (Paris, 2e éd., 1854,) ; *Cours complémentaire d'analyse et de mécanique rationnelle* (Paris, 1851) ; *Eléments de mécanique* (Paris, 1865 ; 4e éd., 1882).

VIEILLE (Paul-Marie-Eugène), ingénieur français, fils du précédent, né à Paris le 2 sept. 1854. Sorti en 1875 de l'Ecole polytechnique comme élève ingénieur des poudres et salpêtres, il est devenu en 1879 sous-directeur et en 1897 directeur du laboratoire central de ce service. Il est, en outre, depuis 1885, répétiteur de physique à l'Ecole polytechnique. Il a poursuivi, avec *Sarrau* (V. ce nom), d'importantes études de balistique intérieure et toute une série de recherches sur les explosifs qui l'ont conduit à l'invention, en 1884, de la poudre B ou poudre sans fumée, aussitôt adoptée par l'armée française. Son nom est également attaché, de façon toute particulière, à l'invention du *manomètre enregistreur* employé dans les expériences de balistique (V. Balistique, t. V, p. 135 ; Explosion, t. XVI, p. 964, et Poudre, t. XVII, pp. 468 et 475). En 1889, l'Académie des sciences de Paris lui a décerné, pour ses découvertes, le prix Lecomte, de 50.000 fr.

VIEILLES-Maisons. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Lorris ; 577 hab.

VIEILLESPESSE. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N.) de Saint-Flour ; 623 hab.

VIEILLESSE. La vieillesse est caractérisée par une tendance à la surcharge minérale des tissus. Bouillaud écrivait au commencement du xixe siècle : On a l'âge de ses artères, loi rigoureusement vraie. Avec l'âge, les vaisseaux sanguins se chargent de calcaire, l'artério-sclérose se généralise, entraînant une modification grave dans l'économie générale. Le cœur forcé de travailler en milieu moins élastique, touché lui-même, assure mal la circulation générale, et la nutrition de tous les tissus en souffre. Les cartilages s'ossifient, la membrane du tympan perd son élasticité, d'où la surdité. Le cristallin prend une teinte cornée et le *cercle sénile*, caractéristique de la vieillesse, apparaît sur ces bords, les muscles accommodateurs de la vision fonctionnent mal, d'où la presbytie ; certains appareils mal nourris disparaissent, tels les dents, les cheveux, qui ont subi au préalable une dépigmentation. La loi de Bouillaud, citée plus haut, montre que l'on ne peut fixer de limites précises à la vieillesse ; on peut être vieux avant l'âge, suivant l'expression populaire. En règle générale, on fixe la vieillesse au commencement de la soixantième année. Les maladies de la vieillesse sont surtout caractérisées par la faiblesse de réaction défensive de l'organisme : le vieillard fait difficilement de la fièvre. J.-P. Langlois.

VIEILLEVIE. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Montsalvy ; 487 hab.

VIEILLEVIGNE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 214 hab.

VIEILLEVIGNE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. d'Aigrefeuille ; 3.393 hab.

VIEILLEVILLE (François de Scépeaux, seigneur de), comte de Duretal, né en 1510, mort à Duretal (Maine-et-Loire) le 1er déc. 1571, fils de René de Scépeaux et de Marguerite de La Jaille. François Ier le donna comme compagnon à son fils le duc d'Orléans. Il prit part au siège de Naples, à la défense de la Provence, à la bataille de Cérisoles. Ambassadeur en Angleterre en 1547, il entra au conseil en 1551. Gouverneur de Metz (1553), il fut l'un des négociateurs de la paix du Cateau. Envoyé à Vienne, il y prépara le mariage de Charles IX avec Elisabeth. En 1564, il fut chargé d'une ambassade auprès des cantons suisses. Pendant les guerres de religion, sa modération et son désir de paix le firent, à tort, suspecter

de calvinisme. Après la bataille de Saint-Denis, il refusa l'épée de connétable. Il était maréchal de France. Il mourut (empoisonné, dit-on), pendant des fêtes qu'il donnait au roi à Duretal. Ses *Mémoires* (panégyrique très inexact) sont l'œuvre de son secrétaire, Vincent Carloix; le P. Griffet les publia en 1757 (5 vol. in-12). H. HAUSER.

BIBL. : *Additions* de LE LABOUREUR. — Mme COIGNET, *Fr. de Scépeaux, maréchal de Vieilleville ;* Paris, 1886, in-8.

VIEILLEY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Marchaux; 374 hab.

VIEL-ARCY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne; 267 hab.

VIEL-SAINT-RÉMY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 857 hab.

VIEL-CASTEL (Horace, comte de), littérateur français, né à Paris en 1802, mort à Paris en 1864. Petit-neveu de Mirabeau par sa mère, il s'adonna à la littérature, publia *Costumes, Armes et Meubles des Français* (1826), fut conservateur du musée du Louvre de 1853 à 1862. On lui doit de nombreux ouvrages contenant des études de mœurs (*le Faubourg Saint-Honoré*, 1839 ; *la Noblesse de province ; Marie-Antoinette et la Révolution*, 1858 ; *Documents sur la Terreur*, 1862, etc.). Ses *Mémoires*, publiés en 1881 et saisis sur plainte de la famille, vont du coup d'Etat de 1851 à 1864 : ils sont très malveillants.

VIEL-CASTEL (Charles-Louis-Gaspard-Gabriel de SALVIAC, baron de), administrateur et littérateur français, né à Paris le 14 oct. 1800, mort à Paris le 6 oct. 1887. frère du précédent. Secrétaire d'ambassade en Espagne (1821), en Autriche (1829), sous-directeur politique aux affaires étrangères de 1829 à 1848, directeur en 1849, il démissionna en 1851. Membre de l'Académie française en 1873, il a composé une *Histoire de la Restauration* (1860-70, 2 vol.), ouvrage dans lequel la première place est accordée aux faits diplomatiques, livre documenté, mais qui manque de portée et de vie.

VIELLA. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Riscle ; 1.626 hab.

VIELLA. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Luz ; 242 hab.

VIELLART (René-Louis-Marie), homme politique et magistrat français, né à Reims le 17 août 1754, mort à Paris le 23 févr. 1809. Lieutenant au présidial de Reims en 1782, il apaisa en mars 1789 une émeute qu'avait provoquée dans cette ville la crainte de la disette. Député aux Etats généraux par le tiers du bailliage de Reims, il s'associa au serment du Jeu de paume, fit des rapports sur l'abolition des justices seigneuriales et de la fiscalité féodale, sur les troubles des départements, contre les prêtres non assermentés. Le 16 mars 1791, il fut élu par le dép. de la Marne juge au tribunal de cassation. Il remplit les fonctions d'accusateur public près la haute cour de Vendôme, dans le procès de Babeuf et des Babouvistes. Révoqué après le 18 fructidor, il fut remis en place, à la cour de cassation, par le premier consul, et, comme président de la section criminelle, concourut à la rédaction des codes civil et pénal. Il organisa les écoles de droit de l'Empire sous le titre d'inspecteur général de l'Université. H. MONIN.

VIELLE (Mus.). La vielle est un instrument de musique assez ancien et qui, s'il est aujourd'hui en pleine décadence et abandonné aux ménétriers rustiques qui semblent même déjà le dédaigner, n'en a pas moins connu des jours de gloire au temps passé. On en trouve des traces dès le xe siècle. A cette époque, l'instrument, de grandes dimensions, est joué par deux musiciens qui le tiennent sur leurs genoux. Dans ce temps-là et plus tard, la vielle figure, sous le nom d'*organistrum* ou *chifonie* (corruption de *symphonie*), aux mains des trouvères et des troubadours qui célèbrent ses mérites. Elle a sa place dans les concerts royaux ou à la cour des grands seigneurs. Mais dès le xve siècle, elle tombe de ces hauteurs aux mains des vagabonds et des mendiants, des chanteurs des rues de la plus infime condition. Au xviiie siècle, la mode, passagèrement, s'en empare, et il devient de bon goût d'en jouer dans les salons. Une foule de professeurs l'enseignent aux gens du bel air qui n'hésitent pas à faire transformer en vielles les plus beaux luths du siècle précédent dont personne ne se sert plus. Si ces derniers instruments sont aujourd'hui si rares, la raison principale en est que leurs propriétaires, sans se soucier de leur valeur, leur ont fait subir cette métamorphose.

La vielle est cependant, toute dédaignée qu'elle soit de nos jours, d'une construction fort ingénieuse, et l'inventeur y a mis en œuvre des principes de facture qui, appliqués en d'autres lieux, ont eu une fortune singulière. Elle se compose d'une caisse sonore, à fond plat comme les guitares ou bombé comme les luths, sur lequel sont tendues un certain nombre de cordes, quatre généralement ou six. Ces cordes sont mises en vibration par une roue dont la circonférence frottée de colophane les touche et les fait résonner. Une manivelle fixée à la partie postérieure permet au joueur de lui imprimer un mouvement de rotation. Quelques-unes de ces cordes sont tendues à la place qu'occuperaient les cordes d'un violon, au milieu de la caisse : elles passent sur une touche qui porte, en outre, huit ou dix sillets mobiles que pressent les doigts de la main gauche. La position de ces sillets est calculée de telle sorte que, enfoncés, ils viennent appuyer sur la corde à l'endroit convenable pour produire les notes de la gamme. Trois autres cordes tendues en dehors de la touche sont mises également en vibration, mais sans que leur longueur puisse être modifiée par un mécanisme quelconque. Elles forment pédales, donnant la tonique et la quinte du ton d'une façon continue à la façon des musettes et cornemuses. Une d'elles repose sur un chevalet dont un seul pied est fixe, de façon à produire, quand la corde vibre, une sorte de tremblement ou nasillement continu, caractéristique de l'instrument. Certains artistes villageois avaient acquis autrefois une grande virtuosité sur la vielle. Ils y exécutaient des airs populaires, airs de danse composés par eux et souvent fort originaux. Les paysans du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Berry, ainsi que les Savoyards, cultivaient jadis cet instrument, national chez eux comme la musique qu'il interprétait. Mais il est rare d'en rencontrer encore qui se consacrent à cette étude ingrate. Car si le timbre de la vielle semble original et pittoresque, il est fort monotone à la longue, aucune nuance n'étant possible, et le jeu en est assez difficile et pénible. H. Q.

VIELLE (Ichtyol.). Nom vulgaire des poissons du genre *Labre* (V. ce mot).

VIELLE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Aire; 620 hab.

VIELLE-ADOUR. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. (S.) de Tarbes ; 508 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

VIELLE-AURE. Ch.-l. de cant. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre; 403 hab.

VIELLE-LOURON. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Bordères-Louron; 119 hab.

VIELLE-SAINT-GIRONS. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Castets; 750 hab.

VIELLE-SOUBIRAN. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Roquefort ; 416 hab.

VIELLENAVE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. de Bidache; 121 hab.

VIELLENAVE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arthez; 198 hab.

VIELLENAVE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Navarrenx; 295 hab.

VIELLESÉGURE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. de Lagor; 570 hab.

VIELMANAY. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Cosne, cant. de Pouilly ; 603 hab.

VIELMUR. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. de Castres, sur l'Agout, affl. g. du Tarn ; 994 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Filature de laine.

VIELPRAT. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy, cant. de Pradelles ; 387 hab.

VIELS-MAISONS. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly ; 917 hab.

VIELSALM. Localité de Belgique, prov. de Luxembourg, arr. de Bastogne, à 80 kil. N. d'Arlon, sur la Salm, affl. de l'Amblève ; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer de Verviers à Luxembourg par Trois-Vierges. Carrières d'ardoises, de granit et de pierres à rasoir.

VIELVERGE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler-sur-Saône ; 726 hab.

VIEN (Joseph-Marie, comte), peintre français, né à Montpellier le 18 juin 1716, mort à Paris le 27 mars 1809. Doué d'une vive intelligence, il manifesta dès sa jeunesse son goût pour le dessin ; son père le fit entrer dans les bureaux d'un procureur, mais le laissa bientôt entrer dans l'atelier de Giral, peintre et architecte des Etats du Languedoc ; en 1741, Vien vint à Paris et fut accueilli dans l'atelier de Natoire. Rompant avec le commun, il s'efforça de reproduire fidèlement la nature ; en 1743, il obtint le grand prix de Rome ; pendant son séjour, il peignit : *un Ermite endormi* (Louvre) ; *un Saint Jean*, et dix toiles représentant la *Vie de sainte Marcelle ;* pendant la traversée de Marseille à Rome, au départ, il avait composé sa superbe esquisse du *Massacre des Innocents.* Revenu à Paris en 1750, il ouvrit un atelier, qu'il dirigea pendant vingt-cinq ans et qui devint célèbre comme le berceau du classicisme français (V. DAVID). En 1752, son entrée à l'Académie de peinture fut comme le baptême de l'école classique. Vien, le premier, introduisit dans son atelier le modèle vivant et compta parmi ses élèves David, Girodet, Girardot et Gros. Il dirigea l'Académie de Rome de 1775 à 1781 (après Natoire). Revenu à Paris en 1881, il devint premier peintre du roi en 1789, sénateur après le 18 brumaire, et enfin comte de l'Empire ; il fut inhumé au Panthéon. Parmi ses œuvres principales, nous citerons : *Saint Denis prêchant dans les Gaules*, qui est regardé comme son chef-d'œuvre ; *Saint Louis remettant la régence à Blanche de Castille ; Mars s'arrachant des bras de Vénus ; Jésus rompant le pain ; Dédale et Icare* (au Louvre) ; *l'Enlèvement de Proserpine* (Grenoble), et un certain nombre de tableaux bibliques.

VIENNAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. et cant. de Parthenay ; 569 hab.

VIENNE (all. *Wien*, lat. *Vindobona, Vienna*). Ville d'Autriche, ch.-l. de la prov. de Basse-Autriche, l'une des capitales de la monarchie austro-hongroise, par 48° 12′ 33″ de lat. N. et 14° 2′ 27″ de long. E., à 203 m. d'alt., sur la r. dr. du Danube, dont une dérivation traverse la ville. Vienne est dans une admirable position naturelle, sur un léger renflement que forme la plaine au pied des derniers escarpements des Alpes. Sa situation géographique générale n'est pas moins favorable ; placée à la limite d'une grande plaine de l'Orient et des régions montagneuses de l'Occident, elle se trouve de plus au point de croisement des deux plus grandes routes naturelles de l'Europe centrale : celle que forme le Danube pour pénétrer en amont dans le plateau bavarois et arroser en aval la Hongrie ; celle qui longe depuis l'Italie les contreforts des Alpes et se prolonge au N. vers la Bohême et l'Allemagne. Au point de vue démographique enfin, elle présente des caractères analogues puisqu'elle est au point central où se réunissent et se limitent les races slave, allemande et hongroise. Le climat est tempéré, quoique assez instable (température moyenne de l'année, + 9,2 ; précipitation, 617 millim. d'eau par an et 150 jours pluvieux). Toutes ces conditions de prospérité ont assuré à Vienne une grande importance historique et un rapide accroissement de population ; elle comptait 175.000 hab. en 1754, 231.000 en 1800, 318.000 en 1840, 408.000 en 1846, 607.000 en 1869, 704.000 en 1880, 817.000 en 1890. Cette dernière année, l'annexion d'un certain nombre de communes rurales portait d'un seul coup la population à 1.364.548 hab. Enfin le dernier recensement (1900) accuse un total de 1.662.269 hab., ce qui fait de Vienne la quatrième ville de l'Europe (après Londres, Paris et Berlin) ; sur ce nombre, il faut compter, au point de vue des nationalités, plus de 100.000 Hongrois et de 900.000 Tchèques ; au point de vue religieux, environ 140.000 israélites. Le taux de l'accroissement de la population a été de 2,27 % pendant la période décennale 1880-1890.

Services publics. Industrie. Commerce. Bien que Vienne ait perdu, à la suite du dualisme, une partie de son importance administrative, elle centralise encore un grand nombre de services publics. Comme ancienne capitale de l'empire, elle est la résidence de l'empereur et de ministères communs aux deux parties de la monarchie (affaires étrangères, armée et marine, finances) et du corps diplomatique étranger ; comme capitale de la Cisleithanie, de tous les ministères autrichiens, de la cour de cassation et de la cour des comptes ; comme capitale de la Basse-Autriche, du commandement du 11e corps, de la diète et des administrations provinciales. Au point de vue religieux, un prince-évêque catholique la régit spirituellement.

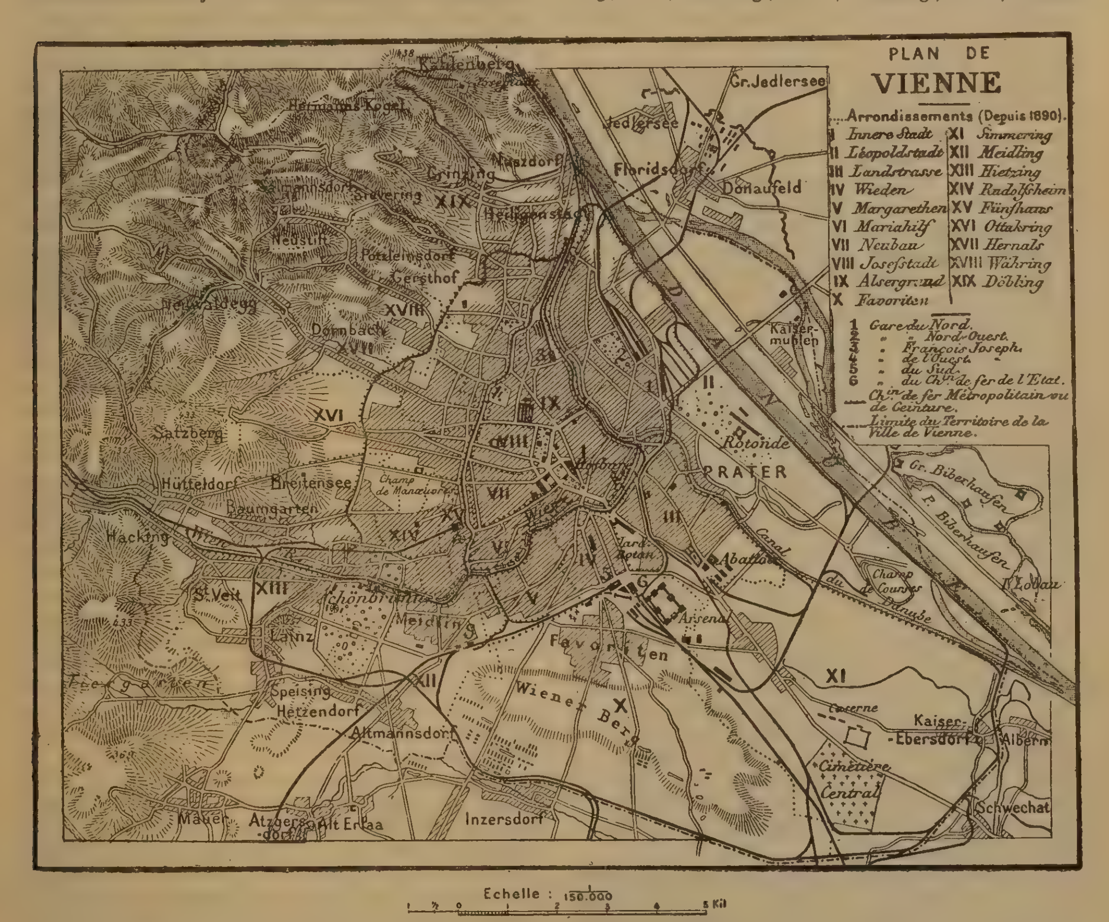
Au point de vue intellectuel, elle est célèbre dans toute l'Allemagne du Sud par le nombre et l'éclat de ses établissements d'instruction. Son Université, fondée en 1365 par Rodolphe IV, comptait (en 1895) 429 professeurs, 6.714 étudiants, et se plaçait ainsi au premier rang des Universités allemandes ; sa faculté de médecine a été le berceau d'une Ecole de chirurgie appréciée de l'Europe entière ; enfin, la Bibliothèque compte 340.000 volumes. Parmi les autres centres de haut enseignement, il faut citer encore : l'*Ecole technique* pour les ingénieurs (fondée en 1813) avec 1.200 étudiants ; l'*Ecole d'agriculture* (300 étudiants) ; l'*Académie des beaux-arts* (fondée en 1692) avec 24 professeurs et 300 étudiants ; les Facultés de théologie protestante et israélite. L'enseignement moyen est distribué par 13 gymnases, 8 *écoles réales*, 4 lycées de filles, une Ecole normale d'instituteurs et d'institutrices ; les enseignements spéciaux, par l'Académie orientale (fondée par Marie-Thérèse en 1754) par où passent les agents diplomatiques et consulaires destinés à servir en Orient ; par l'Académie Marie-Thérèse (fondée en 1746), où les jeunes nobles se forment aux carrières administratives. Plusieurs séminaires, une Académie de commerce (fondée en 1837), un conservatoire de musique (900 élèves), une Ecole de pharmacie et un Institut vétérinaire, complètent cet ensemble.

Parmi les innombrables sociétés savantes qui ont leur siège à Vienne, il convient de mentionner surtout l'*Académie impériale des sciences*, qui jouit d'une réputation européenne. Parmi les bibliothèques, les plus importantes sont : celle de *la Cour* (500.000 volumes, dont 20.000 incunables, 20.000 manuscrits et 300.000 gravures) ; celle de l'Université et celle de la ville ; enfin les *Archives de Cour et d'Etat*, récemment ouvertes au public, et où se trouvent de précieuses correspondances diplomatiques. Parmi les collections scientifiques et artistiques, le *Musée de la Cour*, installé dans un splendide palais moderne, contient 1.800 chefs-d'œuvre des maîtres italiens, allemands, hollandais ; en face se trouve le Musée d'histoire naturelle.

Le commerce viennois est favorisé par l'artère fluviale du Danube et par les lignes de chemin de fer qui partent des sept gares de la capitale pour se diriger vers la périphérie de l'Empire : la ligne du Nord, la première en date (1836), qui conduit à Cracovie ; la ligne de l'Etat, qui

mène à Prague ; la ligne du Sud, qui franchit les escarpements du Sommering pour pénétrer jusqu'à Trieste et Venise ; deux autres lignes de l'Etat, qui mettent Vienne en communication, l'une avec Munich et Paris, l'autre avec Budapest et Constantinople ; à l'intérieur, un chemin de fer métropolitain, construit en 1896, ne présente que des avantages restreints pour la circulation des voyageurs, mais sert à relier les différentes gares et ferait gagner un jour à la mobilisation. Enfin 122 millions de florins ont été dépensés pour améliorer la canalisation du Danube. On retrouve à Vienne les mêmes industries variées que dans toutes les grandes capitales, mais certaines d'entre elles ont un caractère plus particulièrement local : ce sont celles des objets en cuir, des meubles et des vêtements. A ce point de vue, Vienne est le marché, non seulement de la monarchie, mais de toute l'Europe orientale. Elle est aussi une importante place financière ; parmi les nombreux établissements de crédit destinés à seconder le mouvement des affaires, le plus ancien et le plus important est la Banque impériale et royale d'Autriche-Hongrie, fondée en 1816 et réorganisée en 1878.

Au point de vue communal, Vienne est divisée en 19 arrondissements (*Bezirk*) : Ier, Ville intérieure ; IIe, Leopoldstadt ; IIIe, Landstrasse ; IVe, Wieden ; Ve Margarethen ; VIe, Mariahilf ; VIIe, Neubau ; VIIIe, Josephstadt ; IXe, Alsergrund ; Xe, Favoriten ; XIe, Simmering ; XIIe, Meidling ; XIIIe, Hietzing ; XIVe, Rudolfsheim ; XVe, Fünfhaus ; XVIe, Ottakring ; XVIIe, Hernals ; XVIIIe, Währing ; XIXe, Dœbling.



sheim ; XVe, Fünfhaus ; XVIe, Ottakring ; XVIIe, Hernals ; XVIIIe, Währing ; XIXe, Dœbling.

Aspect de la ville. Principaux monuments. Les quartiers de Vienne présentent des caractères très différents, suivant la date à laquelle ils ont été construits. Au début, et jusqu'au XIXe siècle, la ville ne comprenait que le quartier appelé aujourd'hui ville intérieure (*innere Stadt*), situé sur la rive droite du canal du Danube, et délimité par des remparts circulaires, bordés eux-mêmes de larges glacis. Après 1815, des faubourgs populeux s'élevèrent, soit sur la rive gauche du canal, soit en dehors des murs. En 1867, la démolition des remparts permit de construire sur leur emplacement un superbe boulevard circulaire (*Ring*). Enfin, par suite du développement croissant de la population, les localités de la banlieue se sont peuplées au point de pouvoir être considérées comme des annexes et des prolongements de Vienne. On peut donc distinguer dans la ville cinq parties : 1° la Ville intérieure ; 2° le Ring ; 3° les faubourgs de la rive droite du canal ; 4° les faubourgs de la rive gauche ; 5° la banlieue.

1° La Ville intérieure (*innere Stadt*) contient quelques monuments du moyen âge, mais date en grande partie de la période d'activité architecturale qui signale les règnes de Joseph Ier et Charles VI. Aussi l'influence italienne prédomine-t-elle, et le style rococo est-il largement représenté dans les monuments. Les rues sont étroites et tortueuses, s'épanouissant parfois, comme un *graben*, en larges perspectives ou aboutissant à des places d'une pittoresque irrégularité. Le centre de la ville intérieure est occupé par le plus considérable et le plus important, historiquement, des monuments de Vienne. C'est la cathédrale Saint-Etienne (*Stephankirche*), superbe édifice gothique, bâti de 1300 à 1510, sur les plans du maître Klosterneubourg ; il a la forme d'une croix latine de 108 m. de long, à trois nefs, et il est surmonté d'une

seule tour, de 136 m. de haut, d'où l'on découvre un panorama magnifique sur le Marchfeld, la plaine hongroise et les Alpes; l'intérieur contient de curieuses chapelles. — Devant l'église, la place Saint-Etienne fait un angle droit, avec le *Graben*, centre de la vie viennoise. C'est une large et courte rue, élevée sur l'emplacement de l'ancien fossé (*graben*), barrée à son extrémité par le Kohlmarkt, bordée de riches magasins, et ornée, au centre, d'une colonne de la Trinité, érigée par l'empereur Léopold Ier après la peste de 1679. A l'extrémité, le *Kolhmarkt* mène : d'une part, au *Palais Impérial* et à l'église *Saint-Michel* d'autre part, au *Hohe Markt*, centre de la ville romaine, et au *Am Hof*, vaste place irrégulière que borde le ministère de la guerre et qu'ornent une colonne de la Vierge érigée en 1667 par Léopold Ier, et une statue équestre de Radetzki, par Zumbusch. Le *Freiung*, place toute voisine, a la forme d'un triangle, limité, au S.-O. : par le palais *Harrach* (1689) qui contient une galerie de 400 tableaux de maîtres; au N., par l'église des Ecossais, (*Schottenkirche*), qui renferme le tombeau de Stahremberg († 1701), au N.-E. par le palais Schönborn en style rococo, dont la galerie de tableaux rivalise avec celle du palais Harrach. — Dans les quartiers S.-E. de la ville intérieure, l'église des Augustins (*Augustinerkirche*), paroisse de la cour, contient de beaux monuments élevés à Marie-Christine († 1798), à Léopold II († 1792) et au feld-maréchal Daun; l'église des Capucins (*Kapuzinerkirche*), édifice de style baroque (1622), qui repose sur un caveau où sont enterrés les membres de la famille impériale. Le Palais Impérial (*Hofburg*) est un ensemble de constructions de différentes époques, qui couvre au S. un vaste espace de terrain. La plupart datent du XVIIIe siècle, présentent un aspect uniforme et grisâtre et renferment des places régulières, ornées au centre de statues, où le public peut circuler. Ce sont : la place François, avec la statue de François II († 1835) par Marchesi, sur laquelle donnent les appartements de l'empereur; la cour Amélie (XVIIe siècle), la cour des Suisses, la plus ancienne de toutes, avec l'entrée de la chapelle du château; la place Joseph, ornée du monument de Joseph II par Zauner et sur laquelle donne la magnifique salle de la *Bibliothèque impériale*. La *Burg* a été récemment renouvelée et complétée : au N., par la somptueuse façade de la place Saint-Michel; au S., par une vaste construction semi-circulaire, qui séparera le Jardin de la Cour (*Hofgarten*) du Jardin public (*Volksgarten*) où s'élèvent les monuments élevés à l'archiduc Charles, au prince Eugène et au poète Grillparzer. Le *Burgthor*, portique dorique de Nobile (1822), conduit du jardin dans le Ring.

2° Le *Ring* ou *Ringstrass* est une splendide avenue circulaire de 3.800 m. de long sur 57 m. de large, aménagée sur l'emplacement des anciens remparts. Elle fait tout le tour de la Ville intérieure. Elle prend différents noms, suivant les quartiers qu'elle traverse. La *Schottenring* présente l'aspect régulier et banal de toutes les grandes rues modernes. Seule, la *Bourse*, bâtie de 1872 à 1877, dans le style de la Renaissance, sur les plans de Hansen et de Tietz, vient rompre son uniformité. Mais à son extrémité, le *Franzensring* et le *Burgring* forment un ensemble d'une majesté incomparable, unique peut-être dans les capitales européennes. Des flots de verdure qui couvrent les squares émergent des masses architecturales de styles divers et d'allure imposante. A chaque pas, des avenues latérales découvrent d'immenses perspectives. Ce panorama commence au carrefour situé à l'extrémité du Schottenring. A droite s'élève l'Église votive (*Votiv-Kirche*), bâtie en 1853, à la suite d'un vœu prononcé par l'empereur qui venait d'échapper à un attentat. C'est un magnifique et élégant édifice gothique, de Ferstel, avec deux tours sculptées à jour de 99 m. de haut; elle est entourée d'un parc, devant lequel se réunissent la *Wahringerstrasse* et l'*Universitätsstrasse*. Après cette église, le boulevard s'infléchit à gauche et passe devant le *Rathhauspark*, grand parc rectangulaire, dont les quatre côtés sont entourés par des édifices modernes. Ce sont : 1° sur le côté N., l'*Université*, construite de 1873 à 1884 par Ferstel, dans le plus beau style de la Renaissance. C'est une vaste construction carrée, avec une grande cour centrale à portiques. 2° Sur le côté O., l'Hôtel de ville (*Rathhaus*) est, au contraire, de style gothique. Construit de 1873 à 1883 par Friedr. Schmidt, il a coûté 15 millions de florins, et sa flèche, haute de 100 m., domine tout le quartier. Il contient, outre une vaste bibliothèque, un intéressant musée historique. 3° En face, sur le côté E., le théâtre de la *Hofburg* (1876-89) est de style Renaissance. 4° Enfin le style grec est représenté, sur le côté S., par le Parlement (*Reichsrathsgebaüde*), qui étale au dehors ses colonnades et ses rampes d'accès. A l'intérieur, la Chambre des seigneurs et la Chambre des députés forment deux bâtiments indépendants, réunis seulement par les ailes basses. Après le Parlement, le Ring fait encore un coude à gauche, laisse apercevoir à droite le *Palais de justice* (1875-81) à travers des masses de verdure, prend le nom de *Burgring* et aboutit à la place Marie-Thérèse, qui présente la même disposition que le Rathhauspark : un quadrilatère planté d'arbres, encadré par des monuments publics. Ce sont, en tournant le dos à la *Burgthor* et à la Hofburg : en face et au fond, les écuries de la cour; en face et à gauche, les musées impériaux, bâtiments symétriques et semblables, construits de 1872 à 1889, dans le style de la Renaissance italienne, par Semper et Hasenauer, et contenant, l'un un magnifique musée artistique et historique (*Kunsthistoriche Museum*), l'autre un intéressant musée d'histoire naturelle (*Naturhistorisches Museum*). Au centre de la place s'élève le somptueux monument de Marie-Thérèse, érigé en 1888 par le sculpteur Zumbusch. L'impératrice est représentée par une statue assise, en bronze, de 6 m. de haut, autour de laquelle sont dressées les statues équestres, aussi en bronze, des généraux Laudon, Daun et Khevenhüller. Après le *Burgring*, l'*Opernring* conduit à l'Opéra (*Hofoperntheater*), splendide édifice du style Renaissance, qui date de 1861-69. Plus loin, le Ring se resserre, c'est le *Kärnthnerring* et le *Kolowratring*, où se concentre la vie élégante, où l'on trouve les beaux magasins et les grands hôtels. Entre les deux, la place Schwarzenberg contient la statue du prince de ce nom († 1820), qui commanda les armées alliées en 1814; derrière le second s'élève, sur une petite place, le monument de Beethoven (V. fig., art. BEETHOVEN), d'après Zumbusch. Plus au N., le *Parkring* côtoie l'élégant *Stadtpark* ou parc de la ville. Plus au N. encore, le Stuberning va se terminer au Danube, après être passé entre le musée d'art et d'industrie (1868-77), de style Renaissance, et les grands bâtiments rougeâtres et crénelés de la caserne François-Joseph. Le Ring se termine au canal du Danube, à 1.200 m. de son point de départ, auquel il est relié par le *Franz-Josephsquai*.

3° En dehors du Ring s'étendent les faubourgs de la rive droite du canal. Ce sont, en allant comme précédemment, d'amont en aval : l'*Alsergrund* (IXe district), prolongé en dehors par *Döbling* (XIXe), *Währing* (XVIIIe) et *Hernals* (XVIIe); c'est le quartier des médecins, et les principaux monuments en sont, outre le palais *Liechtenstein*, l'Hôpital général (*Allgemeines Krankenhaus*) et Académie des médecins (*Josephinum*), fondée en 1784 par Joseph II. Dans *Josephstadt* (VIIIe), *Neubau* (VIIe) et *Mariahilf* (VIe), le palais *Czernin* et sa galerie de tableaux, et l'église gothique de *Fünfhaus* méritent seuls une mention. Derrière s'étendent *Ottakring* (XVIe) avec le champ de manœuvres de la Schmelz, *Fünfhaus* (XVe), *Rudolfsheim* (XIVe), *Hietzing* (XIIIe) et *Meidling* (XIIe). *Margarethen* (Ve)

ne contient aucun monument remarquable, tandis que dans *Wieden* (IVe), on peut remarquer, outre de beaux hôtels particuliers, l'église Saint-Charles (*Carlskirche*), construite de 1716 à 1737 par Fischer d'Erlach dans le style baroque italien. *Favoriten* (Xe), placé derrière, contient un immense arsenal, construit de 1849 à 1855, long de 690 m., large de 480, avec un curieux musée militaire. Dans le *Landstrasse* (IIIe) sont placés l'Hôtel



Plan de Vienne (Ville intérieure) au 35000e.

EGLISES

E.V. Eglise votive.
S.M. — Saint-Michel.
E.Ec. — des Ecossais.
S.E. — St-Etienne.
S.M.G. — Ste-Marie de la Grève.
Mi. Eglise des Minorites.
S.A. — Ste-Anne.
Sy. Synagogue.

PALAIS, MONUMENTS

P.I. Palais Impérial.
B.C. Bibliothèque de la cour.
H.V. Hôtel de ville.
Pa. Parlement.
Bo. Bourse.
M.G. Ministre de la guerre
M J. — justice.
M.F. — finances.
Ba. Banque.
Po. Poste.
Mo. Monnaie.
H.C. Halle centrale.

THÉÂTRES

S.Ch. Théâtre Charles.
Op. Opéra.
T.C. Théâtre de la cour.

MUSÉES

M.A.H. Musée artistique et historique.
M.H.N. Musée d'histoire naturelle.

des Invalides, la Monnaie (1836), l'Institut vétérinaire (*Thierarznei-Institut*), enfin le *Belvédère*, magnifique château de plaisance, avec un grand parc, construit de 1693 à 1724, et habité jusqu'à sa mort par le prince Eugène de Savoie.

4° Les quartiers sur la rive gauche du canal du Danube forment le IIe district (*Leopoldstadt*). On y remarque d'abord l'*Augarten*, vaste parc de 50 hect., dans l'ancien style français, ouvert au public par Joseph II en 1775. Au S., une vaste avenue, la *Praterstrasse*, conduit du pont d'Aspern à une grande place, la *Praterstern*, d'aspect assez décoratif. Au centre s'élève le monument de Tegethoff, colonne de marbre de 11 m. de haut, surmontée de la statue de l'amiral et ornée de rostres en bronze. Immédiatement après, commence le Prater.

5° Les environs de Vienne présentent, grâce au voisinage des Alpes, un caractère pittoresque qu'on rechercherait en vain dans les banlieues des autres grandes capitales. On y remarque à l'E. une promenade célèbre, le *Prater*, et à l'O. une série de hauteurs d'où l'on découvre un immense panorama. La principale est le *Kahlenberg* (438 m.) auquel conduit un chemin de fer à crémaillère, à une distance de 5 kil. Du belvédère qu'on y a élevé on domine toute la ville et on aperçoit au loin les derniers contreforts des Karpathes ou les Alpes de Styrie. Un peu plus au N., le *Leopoldsberg* domine immédiatement le Danube. Aux pieds de cette hauteur et sur le fleuve se trouve le gros village de *Klosterneubourg* (8.900 hab.), ainsi nommé à cause de sa grande abbaye d'augustins, la plus riche et la plus ancienne de l'Autriche.

Au S. de Vienne, immédiatement à la lisière de la ville, se dresse le fameux château de *Schönbrünn*, commencé par l'empereur Mathias, achevé sous Marie-Thérèse en 1775, habité par Napoléon en 1805 et 1809. C'est une vaste construction, de style rococo, remarquable surtout par le jardin qui l'entoure. Par derrière, une colline en pente douce, ornée de parterres, de bassins et de jets d'eau, s'élève jusqu'à la Gloriette, portique de 95 m. de long et de 20 de haut, d'où l'on découvre une belle vue sur la ville. Plus au S. encore s'étend une vaste et riante plaine sur laquelle débouche la pittoresque vallée de la *Brühl*, en face du château impérial de *Luxembourg*. Plus au S. encore, la petite ville de *Baden*, célèbre par ses eaux sulfureuses, sert de ville d'eau aux Viennois.

A l'E., le Prater, ouvert au public en 1766 par Joseph II, couvre 1.712 hect. Il est sillonné par trois grandes allées, bordées d'une quadruple rangée de marronniers, que parcourent le dimanche les voitures de la bonne société. Au milieu s'élève une rotonde, dernier reste de l'Exposition de 1873. Enfin la partie antérieure de la promenade, couverte de baraques ou de cafés, est le Prater du peuple (*Würstelprater*).

Au N., le Danube coule dans le nouveau et large lit rectiligne qu'on lui a creusé. Il est traversé par le beau pont de fer *Kronprinz-Rudolf*.

Histoire. — On attribue à Vienne une origine celtique. En tout cas, la ville apparaît dans l'histoire à l'époque romaine, et porte les noms de *Vinaomina* puis de *Vindobona*. C'est là que la 13e, plus tard la 10e légion avaient leur *castrum stativum* qui occupaient un quart environ de la Ville intérieure actuelle. C'est là que mourut en 180 l'empereur Marc-Aurèle. A la fin du IIIe siècle, la colonie était déjà un municipe : après les invasions, elle appartint aux Ostrogoths. Quand Charlemagne eut organisé la défense du pays entre l'Enns et le Wienerwald, une famille de comtes francs reçut le pays en fief. En 1030, apparaît dans les chroniques le nom actuel de la ville, Wien. Mais son développement date du moment où l'empereur Frédéric Ier ayant mis les Babenberg en possession du pays (1156), Henri Jasomirgott y établit sa résidence comme duc d'Autriche. Saint-Etienne fut commencé en 1144 et le Burg en 1160. Le duc Léopold VII accorda une charte à la ville (1221), bâtit un nouveau Burg (1200) et construisit l'église Saint-Michel (1221). Les Viennois s'étant peu après révoltés contre leur duc Frédéric, l'empereur Frédéric II accourut à leur secours, érigea leur cité en ville impériale, et y créa une école latine, qui devait plus tard se transformer en Université. Après l'extinction de la maison des Babenberg (1246), Ottocar de Bohême confirma tous les privilèges de Vienne ; son rival, Rodolphe de Habsbourg, s'en empara (1276) et en fit sa résidence ; elle devait rester celle de ses descendants. Le duc Rodolphe IV († 1365) acheva Saint-Etienne et fonda son Université. En 1448, l'empereur Frédéric III y signa un concordat avec le pape. Peu après, les Viennois se révoltèrent contre lui, et il ne dut sa délivrance qu'à l'intervention du roi de Bohême, Georges Podiebrad. En 1480, la ville devint le siège d'un évêché. Mathias Corvin l'assiégea en 1484 et y mourut en 1490. Redevenue la résidence des empereurs d'Allemagne, elle fut assiégée en 1529 (22 sept.-15 oct.) par les 120.000 Turcs du sultan Soliman, et sauvée par la vaillance de ses habitants ; menacée par les Suédois en 1640 ; ravagée par la peste en 1541, 1564 et 1579 ; assiégée une seconde fois par les Turcs du 14 juil. au 12 sept. 1683 et délivrée par le duc de Lorraine et le roi de Pologne, Jean

Sobieski. En 1704, les insurgés hongrois de Rakoczy menacèrent Vienne en 1722, le pape érigea en archevêché l'évêché de Vienne. Pendant la période révolutionnaire et impériale, la ville fut, à deux reprises, occupée par les Français: du 13 nov. 1805 au 12 janv. 1806, et du 13 mai au 14 oct. 1809. En 1815, les fêtes auxquelles donnèrent lieu le *Congrès de Vienne* (V. ci-dessous) justifièrent la réputation qu'elle s'était acquise, dès le XVIe siècle, « capitale de bon plaisir » (Æneas Sylvius). Elle conserva ce caractère pendant toute la durée du régime Metternich ; mais, pendant l'année 1848, elle fut agitée par trois grands mouvements populaires : le premier (13 mai) aboutit au renvoi de Metternich et à l'octroi d'une constitution ; le second fut surtout une révolte d'étudiants et amena l'empereur à abandonner la ville; le troisième (6 oct.) fut une véritable révolution, ensanglantée par le meurtre du ministre de la guerre, Latour ; elle força les troupes impériales à évacuer la ville et à la reprendre après un sanglant combat (31 oct.). Rentrés dans l'ordre et la tranquillité, les Viennois n'en sortirent que pour voir en 1866 la fumée des bivouacs prussiens ; mais l'ennemi s'arrêta au Danube. A partir de cette date, l'histoire de la ville est plus économique que politique. En 1858, on commença à abattre les glacis et à édifier de magnifiques constructions, terminées seulement en 1880, qui couvrent aujourd'hui le Ring. En 1873, une Exposition universelle eut un heureux succès. En 1892, l'annexion à la commune des localités voisines en augmenta la population d'un tiers. Les troubles passagers qui amenèrent en 1897 la démission du cabinet Badeni, sont les seuls événements importants que présente depuis trente ans l'histoire politique de la ville.

Congrès de Vienne. — Ce congrès, qui se réunit à Vienne, de sept. 1814 à juin 1815, eut pour objet de réorganiser l'Europe, bouleversée par vingt-cinq années de guerre, de partager entre les membres de la coalition les dépouilles de la France vaincue, et de constituer un nouvel équilibre européen qui pût être durable.

Préliminaires du congrès. Situation des puissances. — Le traité de Paris (30 mai 1814), qui terminait la guerre contre Napoléon, tranchait déjà la plupart des questions à résoudre. Il fixait d'abord les limites de la France vaincue à ses frontières en 1792, et augmentée seulement du Comtat-Venaissin, de Montbéliard et du dép. du Mont-Blanc. De plus, ses articles secrets traçaient les grandes lignes de la réorganisation de l'Europe. L'Allemagne devait être reconstituée en corps fédératif indépendant ; la Suisse, reprendre son ancienne forme et sa neutralité ; la Belgique, être réunie à la Hollande, pour former, sous la maison d'Orange, le royaume des Pays-Bas ; l'Autriche, obtenir la possession de l'Italie du Nord, et s'étendre, par ses archiducs et archiduchesses, dans l'Italie du centre ; la Sardaigne, recevoir Gênes ; la Suède, acquérir la Norvège ; l'Angleterre, conserver la position maritime qu'elle avait conquise. En même temps que la distribution des territoires, les articles secrets du traité de Paris réglaient la forme des négociations. Ils stipulaient, en effet, que « les dispositions à faire des territoires auxquels Sa Majesté Très-Chrétienne renonce, et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe, seront réglés au congrès *sur les bases arrêtées par les puissances alliées entre elles.* D'après ce programme, la Russie, la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre auraient, après entente préalable, dicté toutes les décisions ; la France et les petits Etats se seraient bornés à les enregistrer.

Ce plan échoua par les divisions de ceux qui l'avaient conçu et par l'habileté du représentant de la France, Talleyrand. Tout d'abord les alliés ne s'entendaient pas sur le sort du royaume de Saxe et du grand-duché de Varsovie. La Prusse voulait s'arroger le premier, et la Russie garder en entier le second, que l'empereur Alexandre destinait à former un royaume de Pologne, avec une constitution indépendante ; l'Autriche cédait sans hésiter la Pologne, mais avait quelques scrupules sur le sacrifice entier de la Saxe, tandis que l'Angleterre abandonnait bien volontiers la Saxe à la Prusse, mais craignait d'agrandir la Russie de ce reste de Pologne. En second lieu, Talleyrand, ministre de Louis XVIII, apportait au congrès un principe qu'il sut admirablement utiliser pour servir les intérêts des Bourbons : c'était le principe de la *légitimité*, qui distinguait entre la possession de droit et la possession de fait. Il permit de répudier pour la France toute velléité d'agrandissement, comme le craignaient les alliés, d'exiger le détrônement de Murat et le rétablissement du roi de Saxe, comme le désirait Louis XVIII, enfin de mettre aux prises la Russie et la Prusse d'une part, l'Angleterre et l'Autriche d'autre part.

Réunion du congrès. Premiers travaux. — Dans les premiers jours de sept. 1814, on vit arriver à Vienne, où Metternich représentait l'Autriche, Nesselrode pour la Russie, Humboldt et Hardenberg pour la Prusse, Castlereagh et son frère Charles Stewart pour l'Angleterre ; Talleyrand et Dalberg, pour la France ; ils furent suivis des souverains de Prusse et de Russie et de ministres de tous les petits Etats ; il y eut à Vienne jusqu'à 216 chefs de mission. Aussitôt commencèrent des fêtes qui devaient se prolonger jusqu'à la fin du congrès, coûter 40 millions et faire dire au prince de Ligne : « Le congrès ne marche pas, il danse ».

Les premières séances du congrès furent marquées par de vives escarmouches entre Talleyrand et les alliés. Ceux-ci voulaient, conformément au traité de Paris, former un comité dirigeant, qui trancherait toutes les questions pour en imposer la solution aux autres Etats. Talleyrand protesta contre cette prétention dans une note solennelle (1er oct.) ; puis il obtint (8 oct.) que ce comité s'adjoindrait la France, la Suède, l'Espagne et le Portugal, également signataires du traité de Paris ; que ses délibérations n'auraient qu'une valeur consultative ; enfin que les arrangements à intervenir seraient conformes au *droit public ;* cette dernière proposition souleva, mais inutilement, les colères des plénipotentiaires prussiens.

Les questions de Pologne et de Saxe. Le traité du 3 janv. 1815. — Presque aussitôt après, un conflit éclata : d'une part, entre Alexandre et Frédéric-Guillaume d'accord pour occuper Varsovie et Dresde ; d'autre part, entre Metternich et Castlereagh, divisés sur le sort de la Saxe, unis pour refuser la Pologne à la Russie. Ces deux derniers essayèrent d'abord, l'un après l'autre, de résoudre la question sans l'intervention de la France, en séparant la Prusse de la Russie ; mais ces tentatives ne firent que rendre l'union d'Alexandre et de Frédéric plus intime et les déterminer à mettre l'Europe en face d'un fait accompli. Au début de novembre, le prince Repnin, commandant les troupes unies en Saxe, annonça dans une proclamation retentissante que le pays serait évacué par ses troupes et reviendrait définitivement à la Prusse ; peu après, le grand-duc Constantin, dans une proclamation analogue, invitait les Polonais à considérer en lui le chef de la Pologne reconstituée. Ces deux manifestes irritèrent Metternich, exaspérèrent l'Allemagne, et consommèrent la rupture entre les alliés de Chaumont ; ceux-ci formaient deux partis, égaux en force, entre lesquels l'intervention de la France pouvait seule décider.

Talleyrand n'avait rien négligé pour la rendre nécessaire. Après avoir protesté de son désintéressement territorial et repoussé les avances du tsar, pour désarmer les défiances de Castlereagh et de Metternich ; après avoir obtenu de Louis XVIII qu'il augmentât l'armée, pour faire de l'alliance française un appoint décisif, il rédigea, le 19 déc., une note solennelle pour affirmer sa volonté de maintenir le roi de Saxe sur son trône. Quelques jours après, en présence du langage menaçant des militaires prussiens, il réussit à persuader à Castlereagh et à Metternich de signer avec lui un traité d'alliance. Par ce traité

(3 janv. 1815), la France, l'Autriche et l'Angleterre s'engageaient à soutenir réciproquement leurs prétentions et à mettre chacune 150.000 hommes au service des deux autres. C'était là un succès diplomatique que Talleyrand, dans une lettre au roi, caractérisait en ces termes : « Maintenant, Sire, la coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours ; non seulement Votre Majesté n'est plus isolée en Europe ; mais Votre Majesté a déjà un système fédératif tel que cinquante ans de négociations ne sembleraient pas pouvoir parvenir à lui donner. Elle marche de concert avec deux des plus grandes puissances... ». Les contemporains et la plupart des historiens modernes n'ont pourtant pas partagé cet enthousiasme. Plusieurs d'entre eux (notamment Thiers, Mignet et Henri Houssaye) ont même reproché à Talleyrand de n'avoir pas pris parti pour la Prusse et la Russie contre l'Angleterre et l'Autriche. Leur argumentation peut se résumer ainsi. D'une part, l'empereur Alexandre, qui désirait ardemment l'appui de la France, fit, à trois reprises, à son représentant des avances non dissimulées. N'aurait-on pu obtenir de lui cette augmentation de territoire à laquelle ni Metternich, ni Castlereagh ne voulurent souscrire ? D'autre part, les ministres prussiens tenaient tellement à annexer la Saxe tout entière, qu'ils offrirent, comme compensation, à son roi, une souveraineté de 700.000 hab., à former avec les provinces rhénanes. Ne valait-il pas mieux placer entre la Saxe et le Rhin, à quelques marches de notre capitale, un petit Etat qu'un grand, un souverain nécessairement inoffensif qu'une puissance de premier ordre, qui servait alors d'avant-garde à l'Europe ? Ne valait-il pas mieux la Prusse sur les flancs de la Bohême que sur la frontière de la France ? Ne valait-il pas mieux accroître sa rivalité avec l'Autriche en Allemagne, en multipliant leurs points de contact, et rendre ses futurs rapports avec la France plus faciles, en l'éloignant de son territoire ? A ces arguments on oppose les suivants résumés par Sorel : 1° l'empereur Alexandre proposa à Talleyrand son appui dans la question de Naples, mais ne lui offrit jamais d'acquisitions territoriales, que son allié prussien n'aurait d'ailleurs jamais acceptées ; 2° la Prusse se serait bien plus fortifiée par l'acquisition de la Saxe, contiguë à son territoire, que par celle des provinces rhénanes séparées d'elles, non seulement par la distance, mais encore par la différence de religion et par le souvenir de la domination francaise ; 3° le roi de Saxe, même placé sur le Rhin, n'aurait pas tardé à être entraîné dans l'orbite de la politique prussienne, comme tous les petits princes de l'Allemagne du Sud ; 4° enfin l'attitude prise par Talleyrand dans cette question a été la conséquence logique et nécessaire du système qu'il avait adopté, de concert avec Louis XVIII.

Quoiqu'il en soit de ce procès historique, le traité du 3 janv. eut pour effet d'amener une transaction et de rendre la Russie et la Prusse plus accommodantes. L'une détacha de la Pologne Thorn qu'elle céda à la seconde ; la Prusse, par contre, se contenta des deux tiers de la Saxe, qui subsista comme souveraineté indépendante.

La question de Naples. — Restait à résoudre la question de Naples qui divisait encore les grandes puissances. Louis XVIII avait donné mission à son représentant de ne rien épargner pour détrôner Murat, qu'il détestait comme allié de Napoléon et usurpateur des Deux-Siciles. Mais Talleyrand se heurtait à l'indifférence de Hardenberg et de Castlereagh, et surtout à la mauvaise volonté de Metternich, qui, par un traité formel (11 janv. 1814), avait promis à Murat la conservation de son royaume en échange de son concours contre Napoléon. La question semblait insoluble, quand le principal intéressé vint lui-même la trancher au gré de ses ennemis. Craignant d'être dépossédé, il résolut de prendre l'offensive, et déclara qu'il se réservait le droit de traverser en armes plusieurs Etats italiens. Metternich, se croyant délié de ses promesses, répondit à cette manifestation en envoyant en Italie une armée pour le détrôner.

Fin du congrès. — Le 1er mars 1815, Napoléon débarqua à Fréjus; toutes les puissances représentées à Vienne le mirent aussitôt au ban de l'Europe et s'allièrent contre lui (25 mars 1815). La guerre accéléra les travaux du congrès, et le 9 juin les huit puissances signataires du traité de Paris conclurent l'acte final, auquel on a donné le nom générique de Traités de Vienne.

Traités de Vienne. — L'acte final du congrès était divisé en 121 articles et contenait : 1° des clauses territoriales ; 2° des clauses juridiques.

Clauses territoriales. Russie et Pologne (art. 1-14). — Le grand-duché de Varsovie devait être uni à la Russie par le lien d'une union réelle et recevoir « une représentation et des institutions nationales ». On en détachait, toutefois, la Posnanie, dévolue à la Prusse, la Galicie rendue à l'Autriche, et Cracovie destinée à former une principauté indépendante et neutre.

Allemagne (art. 15-52). — La Prusse recevait les deux tiers de la Saxe, les anciens départements français de la rive gauche du Rhin, et plusieurs districts sur la rive droite. L'électorat de Hanovre était rétabli et érigé en royaume. La Bavière s'augmentait du grand-duché de Würtzbourg et de la principauté de Aschaffenbourg. Francfort était déclarée ville libre. L'Autriche recouvrait en Allemagne le Tirol, le Vorarlberg, le cercle de Hausruck.

La Confédération germanique (art. 53-63). — Tous les princes et villes libres d'Allemagne, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche pour leurs provinces germaniques, le roi de Danemark pour le Holstein, et le roi des Pays-Bas pour le grand-duché de Luxembourg (en tout 38 membres), devaient former une confédération perpétuelle, qui porterait le nom de Confédération germanique. Sa direction en était confiée à une diète de 17 membres siégeant à Francfort, sous la présidence de l'Autriche, chargée de faire des propositions, et obligée de les soumettre, pour toutes les questions importantes, à une assemblée plénière de 69 membres. L'organisation militaire de la Confédération devait être réglée ultérieurement.

Les Pays-Bas (art. 65-73). — Les anciennes Provinces-Unies et les provinces belges devaient former un seul royaume, dévolu à la maison d'Orange-Nassau, dont le souverain porterait le titre de grand-duc de Luxembourg.

La Suisse (art. 74-84). — La Suisse formait une confédération dont la neutralité était de nouveau solennellement garantie et dont les 19 cantons étaient portés au chiffre de 22, par l'adjonction du Valais, de Genève et de Neuchâtel.

L'Italie (art. 85-105). — Le roi de Sardaigne recouvrait ses anciens Etats, augmentés des territoires de l'ancienne république de Gênes. L'Autriche acquérait la Lombardie, la Vénétie, la Valteline et le littoral oriental de l'Adriatique jusqu'à Raguse. Un archiduc, François d'Este, recevait les duchés de Modène, Reggio et Mirandole; une archiduchesse, Marie-Béatrice d'Este, Massa et Carrare ; l'ex-impératrice Marie-Louise, Parme, Plaisance et Guastalla. La Toscane était rendue à son ancien possesseur, l'archiduc Ferdinand, qui obtenait l'expectation de Lucques, provisoirement donné à la veuve de l'ancien roi d'Etrurie. Le pape et le souverain des Deux-Siciles restaient en possession de leurs anciens Etats, tels qu'ils étaient délimités en 1789; mais l'Autriche gardait le droit de tenir garnison à Ferrare.

Clauses juridiques. — La réunion d'un congrès général avait paru à l'Europe une occasion unique de régler certaines questions d'un caractère international, pendantes depuis des siècles, et dont la solution importait à toutes les nations : 1° les articles 108 à 117 proclamaient et réglementaient la *libre navigation des fleuves;* 2° le principe de la suppression de la *traite des nègres* était affirmé (art. 118, n° 15); 3° enfin les agents diplomatiques étaient partagés en trois classes dans les privilèges, et les préséances étaient nettement fixées (art. 118, n° 17).

L'Angleterre et la France. — Ni l'Angleterre ni la

France n'étaient visées par les articles des traités. La première gardait les conquêtes qu'elle avait faites pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Le sort de la seconde, déjà réglé par le premier traité de Paris (30 mai 1814), fut aggravé par le second, qui lui enlevait Philippeville, Marienbourg, Bouillon, Sarrelouis, Landau et le reste de la Savoie.

Caractère général des traités de Vienne. — L'œuvre du congrès de Vienne a été, pendant toute la première moitié du siècle, très défavorablement appréciée. On lui a reproché d'avoir agrandi outre mesure les grands Etats aux dépens des petits, de n'avoir tenu nul compte des volontés des populations, enfin d'avoir trop durement traité la France. Ces reproches sont en grande partie justifiés. Il est certain que la Russie, agrandie de la Finlande et de toute la Pologne; que l'Autriche, arrondie dans l'Europe centrale, et maîtresse directe ou indirecte de la péninsule italique; que la Prusse, presque doublée par la possession des provinces rhénanes, étaient bien plus menaçantes après 1815 qu'avant 1789. Il est certain, d'autre part, que certains petits Etats furent supprimés sans phrases, comme Gênes, ou dépouillés de moitié, comme le Danemark ou la Saxe; que des nationalités entières furent définitivement supprimées en Pologne, démembrées en Italie, divisées en Allemagne. Il est certain enfin que la France seule ne sortait pas agrandie du congrès, alors que toutes les puissances avaient reçu des accroissements territoriaux, et que par là l'équilibre européen se trouvait rompu à son détriment. Ce sont là autant de raisons de faiblesse très réelles, qui devaient plus tard provoquer une violente réaction contre l'œuvre du congrès de Vienne.

Mais il semble, d'autre part, que cette œuvre soit appréciée un peu différemment, depuis qu'elle a disparu pour faire place à la politique des nationalités. Au point de vue national, la France n'est pas plus forte, au contraire, depuis qu'elle a sur ses flancs, au lieu d'une Allemagne et d'une Italie divisées, une Allemagne et une Italie unies. Au point de vue international, l'Europe n'est pas plus tranquille depuis que ses peuples sont abandonnés à eux-mêmes au lieu d'être dirigés et dominés par l'union des grandes puissances. Le congrès de Vienne a donné à l'Europe trente années de paix: c'est assez pour qu'on excuse ses erreurs. A. Pingaud.

Bibl. : Bermann, *Alt und neu- Wien*, 1879. — Bodenstein, *Hundert Jahre Kunsgeschichte Wiens (1778-1888)*; Vienne, 1888. — Guglia, *Geschichte der Stadt Wien*; Vienne, 1892. — Weiss, *Die österreichisch-ungarische Monarchie in Wort und Bild*; Vienne, 1886, t. I. — V. Tissot, *Vienne et la Vie viennoise*; Paris, 1878. — Umlauft, *Die raümliche Entwickelung der Stadt Wien von der Römerzeit bis zur Gegenwart*; Vienne, 1893. — Weiss, *Geschichte der Stadt Wien*; Vienne, 1882.

Traités de Vienne. — Comte d'Angeberg, *le Congrès de Vienne et les Traités de 1815*; Paris, 1861, 4 vol. — Sir Lytton Bulwer, *Essai sur Talleyrand* (trad. franç. *Perrot*). — Czartoryski, *Mémoires*; Paris, 1885. — Henry Houssaye, *1815*; Paris, 1893. — Metternich, *Mémoires*, 1880, t. I et II. — Émile Ollivier, *l'Empire libéral*; Paris, 1895, t. I. — Pertz, *Stein's Leben*. — Albert Pingaud, *le Congrès de Vienne et la Politique de Talleyrand*, dans *Revue historique*, 1899. — Albert Sorel, *Essais d'histoire et de critique*; Paris 1883.— *Correspondance de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, publiée par G. Pallain; Paris, 1881. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII. — Wellington, *Despatches*; Londres, 1858, 8 vol.

VIENNE. Rivière de France, affl. g. de la Loire (V. ci-dessous Vienne et Vienne [Haute-], dép.).

VIENNE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes; 210 hab.

VIENNE (*Vienna Allobrogum, Colonia Julia Vienna*). Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Isère, sur la rive gauche du Rhône, au confluent de la Gère, par 45° 31′ 28″ de lat. N. et 2° 32′ 11″ de long. E. Stat. du chem. de fer de Paris à Marseille; 23.015 hab. (1896). Tribunaux civil, de commerce, chambre de commerce. Collège communal et collège congréganiste. Ecoles techniques (dessin, tissage). Bibliothèque (env. 20.000 vol.). Usines et manufactures (métallurgie, produits textiles).

Histoire. — Située à un coude formé par le Rhône dans un rétrécissement de sa vallée, la position de Vienne fut choisie, dès une époque ancienne, comme capitale par les Allobroges, puis comme colonie militaire par les Romains. La ville gallo-romaine se développa sur cinq collines élevées, appelées monts Salomon (*Sospolium*), Sainte-Blandine (*Quirinus*), Saint-Just (*Crappum*), etc. Le faubourg de *Sainte-Colombe* (V. cet art.), sur la rive droite du Rhône, faisait partie de la ville antique. L'empereur Claude établit un sénat à Vienne. A la fin du IIIe siècle apr. J.-C., Vienne devint capitale de la province Viennoise, formée du démembrement de la Narbonnaise. L'importance de Vienne diminue graduellement avec les progrès de sa rivale, Lyon. Les anciennes prétentions de Vienne subsistèrent dans les prérogatives de ses évêques, qui gardèrent le titre archiépiscopal, ainsi que celui de « primat des Gaules », qu'ils partageaient avec les archevêques de Lyon jusqu'à la fin de l'ancien régime. Vienne joua un certain rôle pendant les époques troublées des invasions des barbares. Valentinien II y fut assassiné (392). Elle fut prise par l'usurpateur Constantin (411) et reprise par Gerontius. Elle devint capitale des Burgondes (432). Elle fut prise par Gondebaud, frère de Godégisèle, qui y fut tué (500). Elle passa sous la domination des Francs en 534. Elle fut ensuite successivement prise par les Lombards (558), les Sarrasins (737), les empereurs Lothaire (834) et Charles le Chauve (871). En 879, Vienne devint capitale du royaume de Boson (V. Arles [Royaume d']). Les archevêques de Vienne devinrent seigneurs suzerains (1023), avec le titre de comtes, et gardèrent leur indépendance même après la réunion du royaume d'Arles à l'Empire (1032). Leurs privilèges furent confirmés par les empereurs d'Allemagne (1153, etc.), qui leur donnèrent le titre d' « archichanceliers » du royaume d'Arles (1157). Les archevêques prétendaient exiger l'hommage des dauphins de Viennois, qui avaient le titre de « chanoines » de l'église cathédrale de Vienne. Pendant l'époque féodale, Vienne subit plusieurs sièges, en 880-82, 947, etc. En 1378, le dauphin (Charles V), nommé vicaire général de l'Empire pour le royaume d'Arles par l'empereur d'Allemagne, fit occuper Vienne, qui résistait à son autorité. Néanmoins, la ville de Vienne ne fut définitivement réunie à la France qu'en 1448 seulement. L'administration royale fit transférer le siège du bailliage de Viennois de Bourgoin à Vienne (1451). Au XVIe siècle, Vienne fut successivement prise et reprise par les catholiques et les protestants, pendant les guerres de religion (1562 et 1567) et pendant la Ligue (1592 et 1595). En 1605, les jésuites fondèrent un collège, où Massillon enseigna à la fin du XVIIe siècle. — Un concile célèbre s'est tenu à Vienne en 1311 (V. le § *Concile*).

Monuments. — Vienne possède plusieurs monuments romains très importants: le *Temple d'Auguste et de Livie*, analogue au monument du même genre qui se trouve à Nîmes; les restes d'un *cirque* et d'une portion de sa « spina », consistant en une pyramide votive qui fut dénommée au moyen âge le *plan de l'aiguille*; les restes du *forum* (escalier et arcades de portiques), du *théâtre*, des murs et des aqueducs, qui traversaient le mont Quirinus. — Les monuments du moyen âge sont moins importants: l'église *cathédrale Saint-Maurice* (XIIe siècle-1515), avec deux tours et façade de la Renaissance; l'église Saint-Pierre (XIIe-XVIIe siècles), qui appartenait à une ancienne abbaye de bénédictins (nobles) sécularisée en 1612, contenant le *musée lapidaire*; l'église de l'ancienne abbaye bénédictine de *Saint-André-le-Bas* (XIe-XIIIe siècles); l'église de l'ancienne abbaye bénédictine de femmes (nobles) de Saint-André-le-Haut; les ruines des châteaux féodaux construits sur les monts Salomon (château de La Bâtie), Arnaud et Pipet; deux ponts (1402 et 1557) sur la petite rivière de Gère; enfin un

2° 1°30'

Population agglomérée
- VILLES de plus de 10.000 hab.ts
- Villes de 5000 à 10.000 h.
- Localités de 2000 à 5000 h.
- Communes de moins de 2000 h.
- Hameaux

Canal de Navigation

Chemins de fer
- à voie normale { à 2 voies / à 1 voie
- à voie étroite
- en construction

Route Nationale
R.te Dép.le, Ch.in de G.de Communic.on
Ch.in Vicinal, d'Intérêt Commun

Chefs-lieux Département Arrondissement Canton

(P.) Préfecture
(S.P.) Sous-Préfecture } dans le Département de la Vienne.

POITIERS
Echelle 1:22.000

1 Préfecture
2 Hôtel de Ville
3 Palais de Justice
4 Facultés
5 Evêché
6 Cathédrale S.t Pierre
7 Eglise Notre-Dame
8 — " — S.t Hilaire
9 — " — S.t Porchaire
10 — " — S.te Radegonde
11 Hôpital Général
12 Lycée
13 Grand Séminaire
14 Collège S.t Joseph
15 — " — de la G.de Maison
16 Pensionnat des Frères
17 Sacré-Cœur
18 Théâtre
19 Ecole Normale d'Instituteurs
20 — " — d'Institutrices
21 Hôtel-Dieu et Ecole de Médecine
22 les Halles Notre-Dame
23 les Halles S.t Hilaire
24 Abattoirs
25 Prison
26 Gendarmerie
27 Ecole d'Artillerie
28 Quartier Dalesme (Artil.ie)
29 — " — Aboville — " —
30 Caserne Rivaud (Inf.ie)
31 Caserne S.te Catherine (Inf.ie)
32 Temple S.t Jean
33 — " — Protestant
34 Usine à Gaz

MAINE ET LOIRE
INDRE-ET-LOIRE
INDRE
DEUX-SÈVRES
CHARENTE
HAUTE-VIENNE

POITIERS
CHATELLERAULT
MONTMORILLON
Loudun
Civray
le Blanc

47° 47°
46°30' 46°30'

2° 1°30'
Echelle du 400.000.e
Kil.10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

Long. O. de Paris

Gravé et Imp. par Erhard F.res_1902.
Société anonyme de la G.de Encyclopédie

grand nombre d'anciennes *maisons* romanes et gothiques. — Un monument moderne (*statue colossale* de la Sainte-Vierge), en pierre de Volvic, a été érigé sur le mont Pipet (1860). — La ville ancienne possédait de nombreux couvents de femmes (Annonciades, Bénédictines de Sainte-Colombe, Bernardines, Dominicaines, Ursulines) et une commanderie de l'ordre de Malte.

Personnages célèbres. — Vienne a vu naître : au IIIe siècle, saint Julien ; au ve siècle, Claudien Mamert ; au XVIIe siècle, le jurisconsulte Salvaing de Boissieu, l'historien Nicolas Chorier ; au XIXe siècle, les poètes Michel Pichat et Ponsard, l'écrivain C. Reynaud.

Archevêché. — Le siège épiscopal de Vienne fut l'un des plus anciens de la Gaule et remonte aux origines mêmes du christianisme. Les limites du diocèse coïncidèrent avec celles de la Viennoise, jusqu'à l'érection d'Arles en métropole archiépiscopale (fin du IVe siècle). Au VIe siècle, l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne fut détaché du diocèse de Turin et rattaché à celui de Vienne. L'archevêché de Vienne comprenait les diocèses de Grenoble, Valence, Die, Viviers, Saint-Jean-de-Maurienne et Genève. Il fut l'un de ceux qui furent supprimés à l'époque de la Révolution (1790) et fut rattaché au diocèse de Grenoble.

Saint Crescent, Ier siècle (?) ; saint Zacharie ; saint Martin ; saint Verus Ier ; saint Just ; saint Denis ; Paracodes, v. 235 ; saint Verus II, v. 314 ; saint Nectaire (*Nectarius*), v. 356 ; saint Florentius, v. 374 ; saint Lupicinus ; saint Simplicius ou Simplide, v. 400-v. 420 ; saint Paschasius ; Claudius, v. 440 ; saint Nicetas ou Nicetius, v. 449 ; saint Mamert, v. 462-† 11 mai 475 ou 476 ; saint Hesychius Ier (*Isitius*), 476-† 16 mars (?) ; saint Avit (*Alcimus Ecdicius Avitus*), v. 494-† 5 fév. 518 ; saint Julien, v. 520-† 22 av. v. 540 ; saint Domninus ; saint Pantagathus, v. 538 (?) ; Hesychius II, v. 545-†12 nov. v. 565 ; saint Namatius, † 17 nov. 559 ; Philippe, v. 567-† v. 580 ; Cadoaldus (?) ; saint Evance (*Evantius*), v. 580-† 586 ; saint Verus III, 586-v. 590 ; saint Didier, v. 590-† 23 mai 607 ; saint Domnolus, 603-†620 (?) ; saint Ætherius ; Clarentius ; Sindulphus ou Landolenus, v. 625-v. 650 ; Hecdicus (*Edictius*) ; Clodoaldus (?) (*Chaoaldus*, *Chaldeoldus*, *Eoaldus*), v. 650-v. 665 ; Dodolenus (?) ; saint Babolin Ier ; saint Dieudonné (*Deodatus*) ; Blideramnus ou Blidrannus, v. 675-v. 680 ; saint Agratus, v. 690 ; saint Georges (?), v. 699 ; saint Eoldus, v. 700-v. 715 ; Babolin II, 718 (?) ; saint Austrebert, 719-v. 742 ; saint Willichaire, v. 742-v. 752 ; Proculus (?) ; Bertericus, 767-v. 790 ; Ursus ou Ursio, v. 790-† v. 796 ; Wulferius (*Vultreius*), v. 797-† 15 mai v. 810 ; saint Bernard Ier, v. 810-† 22 janv. 841 ; Agilmarus, 841-† 6 juil. 859 ; saint Adon, 859-† 16 déc. 875 ; Otramnus, 876-† 16 sept. v. 885 ; Bernoin, 886-† 16 janv. v. 899 ; Ragenfroi, 28 janv. 899-† 907 ; Alexandre Ier, 908-926 ; Sebon (*Sobbo*), 927-† v. mars 950 (?) ; saint Thibaud (*Theobaldus*), v. 970 (?)-† v. 1000 ; Burchard, v. 1010-† 20 août v. 1030 ; Léger (*Leodegarius*), v. 1030-† 12 juil. 1070 ; Armannus, 1070-76 ; Garmond (*Warmundus*), 1077-† 1081 ; Gontard (*Gunthardus*), 1082-84 ; Gui Ier de Bourgogne, 1084-9 fév. 1119, devenu le pape Calixte II ; Pierre Ier, 1121-25 ; Etienne Ier, v. 1125-v. 1145 ; Humbert Ier d'Albon, 1146-† 20 nov. 1147 ; Hugues Ier, v. 1148-† 1155 ; Etienne II, v. 1155-† 26 fév. 1163 ; Guillaume Ier de Clermont, 1163-66 ? Robert Ier de La Tour du Pin, v. 1170-† 17 juin 1195 ; Aynard de Moyrenc, 1195-† v. 1205 ; Humbert II, fév. 1206-† 19 nov. 1215 ; Bruno, 1216-18 ; Jean Ier de Bournain (*de Burnino*), 1218-† 17 avr. 1266 ; Gui II d'Auvergne de Clermont, v. 1268-† fév. 1278. — Vacance du siège épiscopal. — Guillaume II de Valence, 13 fév. 1283-† v. 1305 ; Briand de Lagnieu, 6 juil. 1306-† 1317 ; Simon, cardin. d'Archiac, 4 sept. 1319-21 déc. 1320 ; Guillaume III de Laudun, 27 fév. 1321-18 déc. 1327, transféré à Toulouse ; Bertrand de La Chapelle, 19 déc. 1327-† 1352 ; Pierre Bertrand, 3 oct. 1352-62 ; Pierre III *de Gratia*, 27 avr. 1362-63, transféré à Naples ; Louis de Villars, 9 janv. 1363-† 3 sept. 1377 ; Humbert III de Montchenu (*de Montecalvo*), 16 déc. 1377-† 13 août 1395 ; Thibaud de Rougemont, 20 août 1395-1405, transféré à Besançon ; Jean II de Nanton, 20 fév. 1405-26 juin 1423, transféré à Paris ; Jean III de Norry (*de Norriaco*), 10 oct. 1423-† 15 oct. 1438 ; Geoffroi Vassal, 20 oct. 1440-20 avr. 1444, transféré à Lyon ; Jean IV Gérard de Poitiers, 15 août 1448-† v. 1452 ; Jean V du Chastel (*de Castro*), 28 janv. 1452-21 nov. 1453, transféré à Nîmes ; Antoine Ier de Poisieux, 22 janv. 1454-73 ; Gui III de Poisieux, 15 août 1473-† 27 oct. 1480 ; Eustorge (*Astorgius*) Aimery, 11 déc. 1480-† 27 juil. 1482 ; Angelo Catho de Sopino, 4 oct. 1482-† 1495 ; Antoine II de Clermont, 1495-v. 1506 ; Frédéric de Saint-Séverin, cardin. de Saint-Théodore, 1506-15 ; Alexandre II de Saint-Séverin, 22 déc. 1515-† 1527 ; Pierre III Paulmier, 28 oct. 1528-†1554 ; Charles de Marillac, 24 mars 1557-† 2 déc. 1560 ; Jean VI de La Brosse, janv. 1561-69 ; Vespasiano Gribaldi, 17 juin 1569-75 ; Pierre IV de Villars, 30 juin 1576-sept. 1587 ; Pierre V de Villars, sept. 1587-† 1598 ; Jérôme de Villars, 24 juin 1598-† 18 janv. 1626 ; Pierre VI de Villars, 1626-25 mai 1662 ; Henri Ier de Villars, 27 juin 1662-† 27 déc. 1693 ; Armand de Montmorin, 10 avr. 1694-† 6 oct. 1713 ; François de Bertons de Crillon, 30 déc. 1714-† 10 ou 30 oct. 1720 ; Henri II Oswald, cardin. de La Tour d'Auvergne, 4 janv. 1721-17 mars 1745 ; Christophe de Beaumont du Repaire, 1er déc. 1745-19 sept. 1746, transféré à Paris ; Jean VII d'Yse de Saléon, 8 fév. 1747-† 10 fév. 1751 ; Guillaume IV d'Hugues, 4 avr. 1751-† janv. 1774 ; Jean-Georges Lefranc de Pompignan, fév. 1774-janv. 1789 ; Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, 1er mars 1790-1801. E.-D. Grand.

Concile général de Vienne (1311-12), compté comme *XVe concile œcuménique* par les Latins. — Trois cents évêques, les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et un grand nombre de prélats de second ordre : abbés et prieurs, siégèrent en ce concile. Philippe le Bel y vint, accompagné de son frère, Charles de Valois, de ses trois fils, Louis, roi de Navarre, Philippe, comte de Poitiers, Charles, comte de la Marche, et, au moment décisif, de troupes en nombre imposant. Le pape Clément V fit l'ouverture le 16 oct. 1311 par un sermon, dans lequel il énonça les trois causes de la convocation : *affaire des templiers*, *secours de la Terre sainte*, *réforme des mœurs du clergé et de la discipline de l'Eglise*. Le reste de l'année se passa en conférences sur les matières à traiter. Les évêques réclamèrent la suppression des *exemptions*, motivées par l'abus que les templiers en avaient fait, ainsi que de leurs autres privilèges ; mais il ne fut point donné suite à cette réclamation. — Neuf chevaliers s'étant présentés pour parler au nom des deux mille autres templiers qui erraient fugitifs dans le pays, le pape les fit jeter en prison. Néanmoins, le concile persista à demander qu'ils fussent admis à se justifier et qu'on suivît à leur égard les formes du droit, quand même l'ordre entier serait trouvé coupable. Clément négocia avec les évêques, pour les faire revenir sur cette décision, qui compromettait les desseins du roi. Le 22 mars 1312, il tint avec ses cardinaux et plusieurs évêques dont il était sûr un consistoire secret, où l'on convint qu'il fallait supprimer l'ordre du *Temple* (V. ce mot). La IIe session eut lieu le 3 avr. Une bulle, datée du 2 mai, fut proclamée dans la IIIe session. Il y était dit que l'ordre était devenu suspect par suite des aveux du grand maître et d'autres membres, il en résulterait un scandale s'il continuait à exister. En conséquence, cet ordre était déclaré supprimé, non *per modum sententiæ definitivæ*, disposition interdite par le droit, mais *per viam provisionis et ordinationis apostolicæ*. Le pape reconnaissait ainsi que la culpabilité

de l'ordre n'était point assez prouvée pour qu'il pût l'abolir de droit, et qu'il ne le supprimait que par précaution, parce qu'il était devenu suspect. Cette bulle attribuait la plus grande partie des biens du Temple à l'ordre de Saint-Jean. La surveillance de ceux qui étaient situés en France et que Philippe le Bel avait fait mettre sous séquestre, dès le commencement des poursuites, fut confiée à ce roi. Quant aux personnes des templiers, le pape en réservait quelques-uns nommément à sa disposition. Tous les autres furent laissés au jugement du concile de chaque province, pour statuer selon la diversité des cas.

Les poursuites contre la mémoire de Boniface VIII furent terminées en ce concile. Trois cardinaux parlèrent pour la justification de ce pape, que deux chevaliers catalans offraient de soutenir par combat contre les accusateurs. Le concile déclara que Boniface n'avait rien fait qui le rendît coupable d'hérésie. Clément fit un décret interdisant de jamais revenir sur cette affaire; mais quand on statua sur les immunités des clercs, la bulle *Clericis laïcos* fut révoquée avec tout ce qui s'en était suivi. — Diverses condamnations furent lancées contre les *bégarts* et les *béguines* et contre la dissidence des franciscains, dits *spirituels*. La condamnation des opinions attribuées à quelques-uns de ces derniers détermina deux définitions dogmatiques : 1° quiconque dit que l'âme raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain, sera tenu pour hérétique; 2° le baptême administré aux enfants leur confère, non seulement la rémission du péché originel, mais la grâce sanctifiante et la foi. — Pour faciliter la conversion des infidèles, il fut ordonné qu'on établirait en cour de Rome et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, deux maîtres pour les langues hébraïque, arabique et chaldéenne, lesquels devraient être entretenus à la cour de Rome par le pape, à Paris par le roi de France, et dans les autres villes par les prélats, les chapitres et les monastères du pays. — Le concile renouvela l'institution de la fête du Saint-Sacrement établie par Urbain IV, mais dont la bulle n'avait pas reçu d'exécution. Le décret de Clément V confirme et rapporte cette bulle en son entier, sans parler non plus de procession et d'exposition. — Une croisade ou passage général fut ordonnée par ce concile. Les rois de France, d'Angleterre et de Navarre et plusieurs autres seigneurs s'engagèrent à l'entreprendre. Cette décision et ces promesses restèrent sans effet.

Notre notice ne mentionne qu'une petite partie de l'œuvre publiée, sinon accomplie, au concile de Vienne. Les cinq livres insérés sous le nom de *Clémentinus*, dans le *Corpus juris canonici*, se composent principalement de décrets que Clément V fit homologuer par cette assemblée (V. CANON, t. IX, p. 64, 2e col.; CORPUS JURIS CANONICI, t. XII, p. 1058, 2e col.). E.-H. VOLLET.

BIBL. : HISTOIRE. — Nic. CHORIER, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*; Lyon, 1659, in-12, et nouv. éd. par COCHARD ; Lyon, 1828, in-8. — T. MERMET, *Histoire de la ville de Vienne durant l'époque gauloise et la domination romaine dans l'Allobrogie* ; Paris, 1828, in-8. — Du même, *Histoire de la ville de Vienne de l'an 438 à l'an 1039* ; Paris, 1822-33, 2 vol. in-8. — Du même, *Hist. de la ville de Vienne de l'an 1040 à 1801*; Paris, 1854, in-8. — Du même, *Chronique religieuse de la ville de Vienne* ; Vienne, 1856, in-12. — A. ROBERT-ROCHEMURE, *Abrégé historico-politique de la ville de Vienne (Isère)*; Vienne, 1833, in-8. — H. BAZIN, *Villes antiques : Vienne et Lyon gallo-romains*; Paris, 1891, in-8. — Jean DU BOIS (JOANNES A BOSCO), *Viennæ Allobrogum sacræ et profanæ antiquitates*, dans *Bibliotheca Floriacensis*; Lyon, 1605, in-8. — J. LE LIÈVRE, *Histoire de l'antiquité et sainteté de la ville de Vienne en la Gaule celtique* ; Vienne, 1623 et 1629, in-8, et 1633, in-4. — Cl. DURAND, *De primariis Allobrogibus, sive vindiciæ Viennenses*; Paris, 1654, in-8. — DE MENTES, *Eloge de Vienne souterraine et de la Sainte-Nappe* ; Vienne, 1668, in-4 (en lat. et en franç.). — Cl. CHARVET et P. ALLUT, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut de Vienne*; Vienne, 1868, in-8. — Anonyme, *Discours de la prise et réduction de Vienne, le 24 avr. 1595*; Paris, 1595, in-8. — *Procès-verbaux du comité de surveillance révolutionnaire de Vienne-la-Patriote (31 mars 1794 au 21 mars 1795)* ; Grenoble, 1888, in-8 (*Documents dauphinois*, n° 5). — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas*, publ. par U. CHEVALIER ; Vienne, 1869, in-8. — U. CHEVALIER, *Description analytique du cartulaire du chapitre de Saint-Maurice de Vienne* ; Valence, 1891, in-8 (*Collect. de cartul. dauphinois*).

ARCHÉOLOGIE. — E. VIETTY et E. REY, *Monuments gothiques et romains de Vienne en France* ; Paris, 1821-31, in-fol. — P. SCHNEYDER, *Histoire des antiquités de la ville de Vienne*, publ. par E.-J. SAVIGNÉ ; Vienne, 1881, in-12. — MERMET, *Rapport sur les monuments remarquables de l'arr. de Vienne*; Vienne, 1829, in-8. — E.-C. DELORME, *Description du musée de Vienne* ; Vienne, 1841, in-8. — Anonyme, *Rapport sur les fouilles archéologiques pratiquées dans la ville de Vienne (Isère) en 1838* ; Vienne, 1842, in-8. — J. LEBLANC, *Fouilles archéologiques faites à Vienne* ; Vienne, 1881-82, in-8 (extr. du *Bullet. épigraphique de la Gaule*). — A. ALLMER et A. DE TERREBASSE, *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné* ; Lyon, 1874-78, 6 vol. in-8 et atl. in-4. — J. MAYOUD, *Cathédrale de Saint-Maurice de Vienne (Isère)* ; Vienne, 1886, in-8. — E.-J. SAVIGNÉ, *Notice historique sur les plans et vues de la ville de Vienne* ; Vienne, s. d., in-8.

ARCHEVÊCHÉ. — F.-Z. COLLOMBET, *Histoire de la sainte église de Vienne*; Paris, 1847-48, 4 vol. in-8. — Abbé L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*; Paris, 1894 et ann. suiv., t. I, pp. 145-206, in-8. — GAMS, *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ* ; Ratisbonne, 1873, in-4, pp. 653-656. — C. EUBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*; Münster, 1898, in-4, pp. 558-559 (XIIIe, XIVe et XVe siècles). — W. GUNDLACH, *Der Streit der Bisthümer Arles und Vienne*; Hanovre, 1890, in-8 (extr. de *Neues Archiv der Gesell. für ält. deutsche Geschichtskunde*, t. XIV-XV.) — Du même, *Epistolæ Viennenses spuriæ*, dans *Monum. Germ. hist.*, sect. des *Epistolæ*, 1892, t. III, in-4. — J. DROUET DE MAUPERTUIS, *Histoire de la sainte église de Vienne* ; Lyon, 1708-11, in-4. — Cl. CHARVET, *Histoire de la sainte église de Vienne* ; Lyon, 1761, in-4, et *Fastes de la ville de Vienne*, publ. par E.-J. SAVIGNÉ; Vienne, 1869, in-8. — V. également la bibliogr. des art. DAUPHINÉ et ARLES (Royaume d').

VIENNE (Dép. de la). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Vienne s'appelle ainsi de sa plus grande rivière, la Vienne, affluent gauche de la Loire : elle reçoit les eaux de la majeure partie du territoire, baigne la ville de Châtellerault, et Poitiers, le ch.-l. de la circonscription, est sur l'un de ses tributaires. Situé dans l'O. de la France, il a pour coordonnées extrêmes 46° 2′ 47″ et 47° 10′ 47″ lat. N., 1° 7′ 13′ et 2° 24′ 20″ longit. O., sa capitale, Poitiers, se trouvant sous 46° 34′ 55″ lat. N. et 1° 59′ 51″ long. O. Il est borné : au N.-O., par le dép. de Maine-et-Loire ; au N.-E., par celui d'Indre-et-Loire ; à l'E., par celui de l'Indre ; au S.-E., par celui de la Haute-Vienne ; au S., par celui de la Charente ; à l'O., par celui des Deux-Sèvres ; ses frontières sont presque partout conventionnelles, d'ordre purement administratif, tirées à travers champs, sans souci des convenances du terrain ; comme exceptions, on peut citer le cours de la Gartempe, puis de la Creuse, limites du dép. d'avec l'Indre (très peu), puis d'avec l'Indre-et-Loire pendant quelque peu plus de 40 kil. Deux dép., les Deux-Sèvres et la Vendée, le séparent de l'océan Atlantique ; à vol d'oiseau, sa capitale, Poitiers, est à 116 kil. de l'Atlantique (au fond de l'anse de l'Aiguillon), à un petit peu moins de 300 kil. S.-O. de Paris (332 par voie ferrée). La plus longue ligne qui se puisse tirer dans la circonscription, c'est du N.-N.-O. au S.-S.-E., des frontières du Maine-et-Loire à celles de la Charente, 130 kil. ou bien près, les largeurs variant, d'E. en O., entre 90 kil. sous le parallèle de Montmorillon, moins de 70 sous celui de Poitiers, moins de 50 sous celui de Civray, 30 sous celui de Loudun. Son pourtour est évalué, *grosso modo*, à quelque 400 kil., et sa surface, telle que l'ont définitivement fixée les calculs planimétriques du ministère de la guerre, à 7.023 kil. q., soit 862 à 863 de plus que les 616.000 à 617.000 hect. qui expriment l'aire moyenne du département français ; vingt seulement de nos circonscriptions sont plus grandes.

Relief du sol. — Le dép. de la Vienne occupe, on le sait, le détroit du Poitou, ou seuil du Poitou, remblai oolithique déposé jadis par la mer entre les deux îles de la Bretagne, d'une part, du Limousin et Massif Central, d'autre part, sur un socle « fondamental » de roches antiques, qui apparaît encore à découvert, au S.-E., dans un coin du pays qui se rattache au susdit Limousin. Comme dit la

Géographie populaire du dép. de la Vienne, qui est un chef-d'œuvre de sobriété, de précision, dû à Le Touzé de Longuemar, « la zone étroite occupée à découvert par le granit le long de la lisière S.-E. du département peut être évaluée à 150 kil. q. à peine ; mais, en tenant compte des prolongements visibles de ses roches sur les flancs des vallées jusqu'à 20 kil. en moyenne dans la direction du N., on porte à 900 kil. q. environ la zone dans laquelle l'influence du sous-sol granitique peut se faire sentir sur la végétation et la culture. Les sols granitiques de la Vienne, bien que fréquemment masqués par des sables argileux tertiaires et de transport, impriment à la végétation qui les recouvre une physionomie particulière. Ils sont généralement froids, humides, plus propres à la culture du seigle et du sarrasin que des autres céréales, et leurs moindres plis se couvrent volontiers de prés hauts et de pâturages. Enfin, c'est généralement un sol boisé ou envahi par les brandes et les ajoncs. Toutefois, le chaulage transforme rapidement ces terres granitiques en sols à froment et à trèfle, et les pentes, qui s'égouttent facilement et s'enrichissent d'éboulis annuels, sont propres aux cultures variées des jardins, des vergers et de la vigne. Les arènes granitiques profondes portent volontiers de beaux chênes et des châtaigniers... » A la zone des granits succède, en descendant les rivières, la zone du lias — du lias à découvert, pour ne rien dire du lias en sous-sol. — Puis au lias succède le jurassique. En réunissant ensemble les étages du jurassique, l'inférieur et le moyen, et en leur ajoutant le lias, qui est aussi une sorte de calcaire, on voit que cette espèce de roches occupe, à découvert, ou sous des remblais tertiaires ou quaternaires, quelque chose comme 5.800 kil. q., soit bien près des six septièmes du département. « Le sol arable du lias se devine à la présence d'une grande quantité de touffes de cette plante, amie des sols marneux humides, que les botanistes appellent *Tussilago farfara*, vulgairement le « pas d'âne »; en tant qu'humide, il a besoin d'être assaini par des rigoles, des drainages et fossés, sans quoi il se couvre de prés hauts remplis de joncs, d'ajoncs et de brandes... Quant au calcaire jurassique, il se présente sous la forme d'un plateau de 150 m. d'altit. en moyenne, presque partout recouvert d'argiles sableuses et de marnes blanches à meulière... d'où une végétation de sol tertiaire, et les bois, brandes, ajoncs, y prennent encore une place considérable, malgré l'empiétement des céréales et des prairies artificielles, du blé, du trèfle, de la luzerne, du sainfoin, du maïs, du topinambour, du colza, de la vigne ; les noyers et les châtaigniers y prospèrent » : tout ceci sur le jurassique inférieur. Sur le jurassique moyen, qui continue l'inférieur au N., s'étendent, soit des terrains tertiaires avec leur végétation propre, soit une terre arable gris rougeâtre, calcaires argileux excellents, de nature chaude, active, pays de prédilection des vignes, des noyers, des céréales de printemps, des luzernes et des sainfoins. Enfin, au N. du jurassique, la craie occupe à découvert 400 kil. q., et avec la craie sous-sol, 825 : craie tantôt stérile et propre seulement aux semis de pins, aux brandes, aux bouquets de bois, au seigle, tantôt bonne aux céréales et aux prairies artificielles, tantôt parfaite en tout, notamment autour de Lencloître et de Saint-Genest, où tout réussit : cultures maraîchères, plantes textiles, céréales, prairies artificielles, vigne, arbres à fruit. Il s'agit en tout cela de la craie inférieure ; la craie supérieure, au N, du département, est tailladée, déchiquetée, perméable, favorable aux grosses céréales, à la luzerne, au sainfoin, à la vigne, aux arbres fruitiers, surtout aux noyers.

Ainsi, grande variété, quant aux productions, et, par contre, assez grande uniformité de relief ; la forme de plateau prédomine, entre Benaize et Gartempe, Gartempe et Vienne, Vienne et Clain ; et, à l'O. du Clain, jusqu'aux frontières des Deux-Sèvres ; et, au S. de Voulon, jusqu'aux limites de la Charente, comme s'en convainc aisément le voyageur de Poitiers à Niort ou de Poitiers à Ruffec, quand il ne voit aux deux côtés de la ligne que terres plates, maigres champs, noyers, châtaigniers, et ni rivières, ni rus. D'ailleurs le culmen de tout le département n'a que 233 m. d'alt., soit moins de 200 m. au-dessus du lieu le plus bas, qui est le confluent de la Creuse et de la Vienne ou, à même altitude, l'endroit où la Dive Mirebalaise passe en Maine-et-Loire : ce culmen, la colline de Prun, au N.-E. de l'Isle-Jourdain, avoisine de près le territoire de la Haute-Vienne, dans la région « antique » du pays, la région limousine.

Régime des eaux. — En conformité à la très grande prédominance de l'oolithe et de la craie, « presque tous les cours d'eau de la Vienne possèdent les caractéristiques des rivières, ruisseaux de ce genre de roches, principalement dans le bassin du Clain : des sources pures apparaissant dans des fonds de ravine, en revenue au jour de rus et ruisselets absorbés par des puits naturels ou soustraits par le sous-sol au sol à travers d'invisibles fisssures ; des ruisseaux rares, mais abondants en vertu même de ces fontaines vives et pérennes — et d'ailleurs fort éprouvés par les longues sécheresses. Sur les plaquements tertiaires, beaucoup de ruisseaux indigents aux berges terreuses, aux eaux terreuses ; les cours d'eau de la craie ont, plus ou moins, les mêmes manières d'être que ceux de l'oolithe, sinon que, contre l'ordinaire, cette roche ne se distingue pas ici par la puissance de ses surgeons ; enfin les torrents de la région « primitive » des gneiss et granits se signalent comme partout par des eaux pures, des courants très sinueux, fort puissants pendant les longues pluies ou à la suite des grands orages, faibles, très faibles ou taris si le ciel refuse longtemps ses ondées. »

Toutes les eaux de la circonscription finissent par gagner la rive gauche de la Loire, sauf une trentaine de milliers d'hectares, tout au S., qui s'inclinent vers la Charente : soit à peu près et seulement le vingtième du pays.

La Loire ne touche pas le territoire, mais sa rencontre avec la Vienne n'est qu'à 5 ou 6 kil. de distance de l'extrême N. du département.

La Vienne réclame environ 6.600 kil. q., soit près des 85/100 du territoire. Arrivée du dép. de la Charente, à 120 m. d'alt., avec 80 d'ampleur habituelle, elle gagne une vingtaine de mètres de largeur dans son voyage du S. au N. de la Vienne, circonscription dont elle ressort par 35 m. : d'où 85 m. de pente pour une longueur développée de 121 kil. Elle y croît fort en volume, notamment par l'annexion du Clain, mais c'est au moment même où elle passe dans l'Indre-et-Loire, au confluent de la Creuse, que celle-ci en fait décidément une grande rivière de 150 m. entre rives, de 18 m. c. en étiage, de 60 en volume ordinaire, de 1.200 en crues. Sa navigation officielle commence à 9 kil. en amont de Châtellerault, mais on n'y hasarde guère les embarcations que pendant quatre mois par an. Rouge, tout au moins rougeâtre quand elle abandonne la Charente, la Vienne perd beaucoup de sa couleur et s'épure fort à mesure qu'elle s'ouvre aux fontaines de l'oolithe, ce qui lui arrive à partir des lieux où elle quitte les granits du Limousin en amont de Lussac-les-Châteaux. Elle traverse ou frôle Availles-Limousine, l'Isle-Jourdain où elle bruit sur des rochers, Gouex, lieu du confluent des deux Blourds, Lussac-lès-Châteaux, Toulon où aboutit la Dive de Verrières, Chauvigny, ville très pittoresque et monumentale, où afflue le Talbat, Bonneuil-Matours, Vouneuil-sur-Vienne, Cénon où arrive le Clain, Châtellerault où finissent Auzon et Envigne, Dangé, les Ormes, le Bec de la Creuse où elle reçoit la Creuse.

Des deux Blourds ou Bloues, la Grande Blourds, tributaire de droite, vient de la Charente confolentaise, mais elle est surtout « viennoise ». Cours, 40 kil. en pays granitique ; bassin, 241 kil. q. ; affluents, l'Iseau ou Isop, arrivé de la Haute-Vienne, et la Franche-Doire ; étiage, 30 litres; belles eaux, 500 à 1.000. — La Petite Blourds, tributaire de droite, dont l'embouchure suit immédiatement le confluent de la Grande, parcourt 24 kil. et draine

96 kil. q. — La Dive de Verrières, tributaire de gauche, a son cours de 22 kil., sa conque de 163 kil. q. dans une région de vallons secs. — Le Talbat, ou Poutreau, affluent de droite, a pour origines, à côté de Chauvigny, des fontaines versant en moyenne 500 litres par seconde, ce qui en fait un ru industriel; bassin, 87 kil. q.

Le Clain, tributaire de gauche, rivière centrale du département, suivie par le chemin de fer et la grande route de Paris au S.-O. et en Espagne, draine dans la Vienne environ 2.600 kil. q. ou les 37/100 du territoire, soit plus du tiers. Parti du dép. de la Charente et très modeste ruisseau quand il entre dans celui de la Vienne, il passe à ou près la vieille abbaye de la Réau, Saint-Martin-Lars, Sommières et le vieux monastère de Moreaux; Voulon, où il se renforce, se double peut-être par l'accession de la Dive de Couhé; Vivonne où le même renfort, le même doublement peut-être, lui survient du fait de la Vonne, que suit d'assez près la Clouère; Ligugé, le charmant bourg de Saint-Benoît, lieu de l'arrivée du Miosson; Poitiers, la ville archaïque admirablement étalée sur plateau, promontoires, rocs à pic, au confluent de la Boivre; Chasseneuil, voisin de la fin de l'Auzance; Clan-Jaulnay; Dissay, près du confluent de la Palu; enfin, arrosant les larges prairies où l'on croit que se répandit le sang de la grande bataille de 732 entre chrétiens et musulmans, il tombe en Vienne à 3.500 m. au dessus de Châtellerault, par 42 m. d'alt. Cours, 140 kil.; bassin, 2.966 kil. q.; étiage, 3 m. c.; volume ordinaire, 12; eaux claires et fraîches, presque froides. — Le Dive de Couhé a dans les Deux-Sèvres le haut de sa course, de sa conque; elle passe à Couhé-Vérac, devant les ruines de l'abbaye de Valence; juste au moment de s'abîmer dans le Clain, rive gauche, après 45 kil. (dont 20 dans la Vienne) et 390 kil. q. (dont 219 pour la Vienne), elle rencontre une autre elle-même, la Bouleur ou Bouleure, également issue des Deux-Sèvres, mais qui a dans la Vienne 28 kil. sur 31 en un bassin de 114 kil. q. — La Vonne aussi procède des Deux-Sèvres, du culmen même de ce département (272 m.), et elle y serpente pendant 20 kil. En Vienne, elle rencontre les ruines gallo-romaines de Sanxay, puis le bourg de Sanxay; Lusignan (sur la colline de droite), au-dessous d'un viaduc de 31 m. de haut (chemin de fer de Paris à Niort), en un détour de 4 kil. pour 300 m. d'isthme, Celle-l'Evescault; Vivonne où elle arrive au Clain après 68 kil. de cours en une conque de 385 kil. q., dont 207 dans la Vienne; étiage, 864 litres; eaux ordinaires, 3 m. c. ou un peu plus; affluents insignifiants, mais elle recueille de belles sources, notamment à Lusignan, la Font de Cé, que les Romains avaient détournée vers *Limonum* (Poitiers). — La Clouère, née près d'Availles-Limousine, est remarquablement parallèle au Clain (jusqu'à 1.200 m. seulement de distance aux environs de Saint-Martin-Lars); elle arrose le vallon de Gençay et Château-Larcher, au pied du plateau de Thorus, qui fut si riche en mégalithes et ne l'est plus guère; 65 kil., 363 kil. q., 500 litres en étiage, 1 à 2 m. c. en bonnes eaux, grâce à des sources pérennes, car la Clouère est une riviérette à peu près sans affluents. — Le Miosson ou Miausson est un ru des plus minimes, n'ayant d'autre importance que de sillonner le champ de bataille où Jean le Bon fut battu par le Prince Noir; 30 kil., 136 kil. q., étiage de 25 litres. — La Boivre (38 kil.) a le haut de son bassin de 130 kil. q. dans les Deux-Sèvres; elle ne reçoit plus la fontaine de Fleury, grande source donnant 500 à 600 litres par seconde en hiver (avec étiages pouvant descendre à 20, 10, même 6 litres, étiages d'ailleurs très rares) — Poitiers s'en empara — mais elle est avivée par une foule de sources et fontanelles qui lui valent coutumièrement de 200 à 500 litres; embouchure à Poitiers même, après un charmant voyage entre talus couronnés de roches. — L'Auzance ou Auxance, elle aussi commencée dans les Deux-Sèvres, et, comme la Vonne au plus haut de ce territoire, est incroyablement sinueuse; cette riviérette de Latillé, de Vouillé, de Migné, pérégrine pendant 56 kil. en une région de 320 kil. q., course et domaine appartenant bien moins aux Deux-Sèvres qu'à la Vienne; jolie riviérette pendant la grande moitié de l'an, mais étiage de seulement 84 litres. — La Palu ou Pallu, partie du bas de la ville de Mirebeau, ne prend de consistance que près de Varennes, au hameau des Fontaines; elle erre dans des fonds mouillés, terres fertiles, et verse au Clain de 64 à 600 litres, suivant le temps, en résultante de 230 kil. q.; cours 28 kil.

L'Auzon (30 kil.), qui gagne la rive droite de la Vienne à côté du pont du chemin de fer de Paris à Hendaye, près Châtellerault, est formé de rus qui se perdent sous terre et reparaissent plus ou moins; il draine 208 kil. Eaux de peu d'abondance. — L'Envigne on Anvigne, tributaire de gauche, qui s'achève à Châteauneuf, faubourg de Châtellerault, serpente dans les très fertiles jardins de Lencloître; très peu d'abondance pour un déroulement de 32 kil., un drainement de 287 kil. q.

La Creuse n'a de viennois que sa rive gauche et pendant 40 kil., pas plus, la droite relevant de l'Indre-et-Loire, à partir d'une alt. de 56 m.; un peu en amont de la Roche-Posay, à l'embouchure même de la Gartempe; c'est un courant d'eau claire, très vive, ayant de 50 à 70 m. entre rive et moindre qu'il ne devrait être au terme de 255 kil. égouttant 9.550 kil. q.: on l'a vu descendre à 5 m. c., avec étiage ordinaire de 9, eaux normales de 17, bonnes eaux de 32. Navigable officiellement, mais en réalité fort peu, elle arrose La Roche-Posay, Lésigny, Port-de-Piles. Embouchure au Bec de la Creuse ou Bec des Deux-Eaux.

Son grand tributaire, à gauche, la Gartempe, à peu de chose près son égale, roule de belles eaux vives dans un lit de 40 à 50 m. entre rives, à raison de 4 à 5 m. c. en étiage coutumier (moins de 3 m. c. au plus bas) et de 10 m. c. en volume habituel : le tout fourni par 3.975 kil. q., en un cours de 190 kil., desquels 73 pour la Vienne, le reste dans la Haute-Vienne, département natal. Arrivée en Vienne par un tout petit peu plus de 100 m. au-dessus des mers, la Gartempe mouille une sorte de gorge où elle court bruyamment sur la pierre limousine, sans bourgs et villages à sa rive; elle ne s' « humanise » qu'à son passage des roches antiques à l'oolithe. Elle traverse Montmorillon, passe à Saint-Savin et absorbe l'Anglin. — Cet Anglin, seul tributaire en dehors de quelques rus courts et secs et de belles fontaines jamais taries, l'Anglin, qui arrive par la droite, n'a dans la Vienne que ses 5 ou 6 derniers kil., sur 85 en une région de 1.725 kil. q. dépendant de trois dép., Creuse, Haute-Vienne, Indre; mais cette jolie rivière « au courant pierreux et raboteux », normalement abondante avec étiages assez bas (1.500, 1.000 lit., même moins), empiète sur le territoire viennois pour 391 kil. q., par deux de ses affluents de gauche, Benaize et Salleron. — La Benaize et son *altera ego*, l'Asse de Brigueil-le-Chantre, arrivent toutes deux de la Haute-Vienne, des roches imperméables, puis s'avivent aux fontaines de l'oolithe de Poitou. La Benaize laisse à gauche, sur le tertre, la ville de la Trimouille, puis passe dans le dép. de l'Indre, après 30 kil. en Vienne, sur 75, et 172 kil. q., sur 700; quant à l'Asse, elle parcourt 35 kil., elle égoutte 207 kil. q. — Le Salleron ou Saleron imite la Benaize en tout : il sort de la Haute-Vienne, il finit dans l'Indre, il est parallèle à sa « commère », il laisse la Trimouille sur la hauteur, à droite, à 2 kil. seulement à l'O. du cours de la Benaize; 33 kil. en Vienne sur 45, et 174 kil. q. sur 212. — Pour en finir avec le bassin de la Vienne dans le département homonyme, la Veude, tributaire de gauche de ladite Vienne, a ses origines dans le département, en Châtelleraudais, arrose le vallon fécond de Saint-Gervais, et passe en Indre-et-Loire; ainsi font aussi son affluent gauche, le Mable, et le Négron, autre et modeste feudataire de la Vienne dans la circonscription de Tours.

La Vienne n'est pas la seule rivière apportant à la rive gauche de la Loire des eaux de la circonscription de Poi-

tiers. Il y a le Thouet, rivière de la Gâtine des Deux-Sèvres ayant son embouchure un peu en aval de Saumur. Ce Thouet, qui ne touche pas à la Vienne, en ses 140 kil. de voyage, empiète sur elle par presque tout l'arr. de Loudun, par 759 kil. q., sur un domaine total de 3.425, au moyen de la rivière Dive, surnommée la Mirebalaise, pour qu'on ne la confonde pas, dans le même département, avec la Dive de Verrières et la Dive de Couhé. La Dive Mirebalaise naît dans l'ancien pays de Mirebalais, au S.-O. de Mirebeau, au N.-O. de Vouillé, en des collines de 164 m., et ne tarde pas à s'engager dans des fonds marécageux, que désormais elle ne quittera plus. Grossie de très belles fontaines à la Grimaudière, Cerzay, Saint-Chartres, elle coule au bas (et à l'E.) du plateau où se livra la bataille de 1569, dite de Moncontour, passe devant Moncontour (dit de Poitou), lieu du confluent du Prepson ou rivière de Sauves, cours d'eau palustre de 31 kil. en 100 kil. q.; puis, partagée entre Vienne à droite, Deux-Sèvres à gauche, elle hume, à Pas-de-Jeu, la Briande (28 kil., 140 kil. q.), venue des environs de Monts-sur-Guesnes; elle se verse en tout ou partie, suivant la saison, dans le canal de la Dive, de son nom complet, canal de la Dive et du Thouet, navigable à l'aide d'écluses pour les embarcations qui n'exigent que $1^{m},60$ de mouillage — mais on n'y navigue que fort peu. En Maine-et-Loire lui vient un cours d'eau presque entièrement viennois, la Petite Maine (25 kil., 220 kil. q.), beau ruisseau de sources qui naît à Loudun et reçoit la Bourouse de Trois-Moutiers.

La Charente ne relève de la Vienne que pour le 33e de son bassin, 301 kil. q. sur 10.000, et pour 46 kil. sur 361, soit guère plus d'un huitième du voyage; elle y arrive par 135 m. d'alt., elle y passe du N.-O. à l'O., puis au S., laisse Charroux à 1.200 m. à droite, baigne Civray et entre dans le territoire homonyme par 95 m. au-dessus des mers après avoir recueilli le Transon et le Cibiou ou Sonnette, et surtout beaucoup de fontanelles vives, malgré lesquelles ce n'est d'ailleurs encore qu'une rivière de 3, 4, 5, 6 m. c. avec étiage très modeste.

La *Statistique des cours d'eau, usines, irrigations du dép. de la Vienne* fixe à 750 environ le nombre des établissements industriels actionnés par les rivières : là-dessus, 660 moulins, 7 papeteries, 8 filatures, etc. Le Clain meut plus de cent de ces usines, la Vienne 50 (*ex quibus* la manufacture d'armes de Châtellerault), l'Auzance 50, la Gartempe 45, la Charente 34, la Clouère 29, la Boivre 25, la Vonne 22, la Benaize 21, etc.

Climat. — Le climat de la Vienne varie naturellement suivant les natures de terrain et les altitudes: plus froid sur les lieux élevés que sur les lieux bas, sur les roches anciennes que sur les modernes, et aussi selon les expositions, suivant le nord ou le midi, l'est ou l'ouest, l'abri ou le plein vent, le plateau, la cime ou le vallon, mais les différences ne sont pas considérables, le territoire n'ayant que quelques villages et hameaux au-dessus de 200 m., et encore de très peu. D'après une cinquantaine d'années d'observation, 12° seraient plus ou moins la moyenne du département, avec un peu moins de 4 pour celle de l'hiver, un peu plus de 19° pour celle de l'été. Poitiers, qu'on peut considérer comme exprimant à peu près la moyenne du territoire, dont il occupe le milieu quant à la distance entre son nord et sud, a 3°,75 comme résultante de l'hiver, 19°,25 comme résultante de l'été; 2°,72 pour le mois le plus froid, janvier, 21°,36 pour le mois le plus chaud, juillet; — 10°,8 sont le minimum, 31° le maximum, sauf exceptions assez rares. Suivant les années, la précipitation annuelle peut aller du simple au double; à Poitiers, la moyenne de la pluie est de 680 millim. par an, contre les 770 de la France (moyenne officielle, ces 770 millim., mais sans aucun doute inférieure à la vérité); en beaucoup de lieux il n'en tombe que 600 millim., et aussi plus de 680 dans d'autres, notamment sur les avant-coteaux de la région géologique du Limousin. 55 à 56 jours de brouillard, surtout en novembre, décembre, janvier; 24 jours orageux avec éclairs seulement ou éclairs et tonnerre; 5 à 6 de grêle. Vents dominants, de l'O. au S.-O., amenant la pluie et régnant à eux seuls près de la moitié de l'année.

Flore et Faune naturelles (V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Depuis sa formation aux dépens du Poitou pour près des quatre cinquièmes, de la Touraine pour plus du septième, et du Berry pour fort peu, la Vienne est restée fort calme; elle ne participa point à la guerre de la Vendée. L'événement le plus marquant qui s'y soit passé, c'est le jugement, la condamnation et l'exécution, en 1822, du général Berton et de ses cinq co-conspirateurs contre la Restauration. — Parmi les hommes marquants nés depuis 1789 sur ce territoire ou qui, nés auparavant, y ont vécu depuis, on peut citer : Creuzé-Latouche (1749-1800), homme politique durant la Révolution, né à Châtellerault; le vétérinaire Gilbert (1757-1800), né à Châtellerault; le jurisconsulte Boncenne (1775-1840); né à Poitiers; l'historien Thibodeau (1765-1854), homme politique de la Révolution et de l'Empire; le jurisconsulte Chauveau (1802-69), né à Poitiers; le physicien Babinet (1794-1872), né à Lusignan; le physicien Daguin (1814-84), né à Poitiers; l'archéologue et paléographe Loyseau de Grandmaison, né à Poitiers; le professeur, philosophe et littérateur Caro (1826-87), né à Poitiers; le médecin Piorry (1794-1879), né à Poitiers, ainsi que le médecin Calmeil. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Vienne comprend 5 arrondissements : Poitiers, Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon; ils sont subdivisés en 31 cantons et 300 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice, Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Poitiers. Poitiers est le siège des assises. Il y a 5 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.); 2 tribunaux de commerce à Poitiers et Châtellerault; 1 justice de paix par canton.

Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 225 gendarmes (44 brigades), 7 commissaires de police, 18 agents de police, 221 gardes champêtres, 509 gardes particuliers assermentés, 17 gardes forestiers. Il y eut 2.726 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Poitiers, 1 trésorier-payeur général à Poitiers, 4 receveurs particuliers à Châtellerault, Civray, Loudun et Montmorillon, 3 percepteurs à Poitiers, Châtellerault et Montmorillon; 1 directeur, 1 inspecteur, 4 sous-inspecteurs de l'enregistrement, 5 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 1 inspecteur à Poitiers, 1 sous-directeur à Châtellerault, 2 receveurs principaux entreposeurs à Poitiers et à Châtellerault, 3 receveurs entreposeurs à Montmorillon, Civray et Loudun.

Instruction publique. — Le dép. de la Vienne relève de l'Académie de Poitiers. Il y a une Université, comprenant une Faculté de droit, une Faculté des sciences, une Faculté des lettres et une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie à Poitiers (V. l'art. École, t. XV, p. 383). L'inspecteur d'Académie réside à Poitiers. Il y a 5 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée, à Poitiers, et dans 3 collèges communaux à Châtellerault, Civray et Loudun. Il y a des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices à Poitiers. L'enseignement professionnel est représenté par 1 station agronomique et 1 chaire d'agriculture, à Poitiers.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique (avec le dép. des Deux-Sèvres) le diocèse de Poitiers, suffragant de Bordeaux. Le département compte (au 1er nov. 1894) : 2 vicaires généraux, 8 chanoines

38 curés, 270 desservants, 44 vicaires. — Le culte réformé relève de l'Eglise consistoriale de Lusignan et compte 7 pasteurs pour environ 4.000 fidèles.

Armée. — Le dép. de la Vienne appartient à la 9e région militaire (Tours). La 34e brigade d'infanterie et la 9e brigade d'artillerie ont leur siège à Poitiers. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme les 4e (Poitiers) et 5e (Châtellerault) subdivisions du 9e corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 9e légion de gendarmerie (Tours), à la division minéralogique du Centre (arr. de Poitiers), à la 11e inspection des ponts et chaussées, à la 7e région agricole (O. central), à la 24e conservation des forêts (Niort). Le département possède 1 chambre consultative des arts et manufactures à Poitiers et 5 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de la Vienne, une population totale de 338.114 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801......	240.990	1856......	322.585
1806......	252.351	1861......	322.028
1821......	260.697	1866......	324.527
1826......	267.670	1872......	320.598
1831......	282.731	1876......	330.916
1836......	288.002	1881......	340.295
1841......	294.250	1886......	342.785
1846......	308.391	1891......	344.355
1851......	317.305	1896......	338.114

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de la Vienne, au lieu de diminuer, comme c'est généralement le cas en France, a augmenté d'une façon continue depuis le commencement du xixe siècle jusqu'en 1891, avec une seule interruption (1870). Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.422 en 1886. Le mouvement d'augmentation a été uniforme dans les différentes parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801, 1851 et 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation ou diminution
Poitiers........	82.126	123.218	+ 41.092	42,4	63,7	+21,3
Châtellerault....	44.483	65.476	+ 20.993	39	57,4	+18,4
Civray........	36.571	49.685	+ 13.114	31,3	42,6	+11,3
Loudun........	32.122	34.856	+ 2.734	35,3	38,3	+3
Montmorillon....	45.688	64.879	+ 19.191	24,1	34,2	+10,1
Totaux.......	240.990	338.114	+ 97.124	34,2	48	+13,8

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Poitiers............	114.454	124.921	124.505	123.218
Châtellerault........	60.273	63.833	68.334	65.476
Civray............	48.094	50.729	50.773	49.685
Loudun............	34.537	35.228	35.129	34.856
Montmorillon.........	63.240	65.584	65.614	64.879
Totaux du départ...	320.598	340.295	344.355	338.114

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Vienne venait, en 1896, au 49e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 66e, avec une densité (48 hab. par kil. q.), encore inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.). Cette densité variait (en 1886) de 35,2 hab. par kil. q. dans l'arr. de Montmorillon à 66,1 dans l'arr. de Poitiers.

La population des chefs-lieux d'arrondissement se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Eparse	Comptée à part	Totale
Poitiers.............	30.572	1.806	6.440	38.518
Châtellerault.........	14.722	4.296	996	20.014
Civray.............	2.324	128	106	2.558
Loudun.............	3.912	522	183	4.617
Montmorillon........	3.963	984	337	5.284

La population éparse est (en 1891) de 537 hab. pour 1.000, proportion très supérieure à la moyenne française (366 ‰) et qui montre la prédominance de l'élément rural.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine......	17.470	Urbaine......	75.929
Rurale.......	271.315	Rurale.......	262.185
Total.....	342.785	Total.....	338.114

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 7, occupant une surface totale de 18.261 hect., contre 686.153 hect. occupés par les 293 communes rurales (superf. totale du département, 704.414 hect. d'après le cadastre).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	18,39	18,74	20,80	20,24
— rurale....	81,61	81,26	79,20	79,76

La population rurale prédomine et forme près des 80 % de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 % du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 6.315 dont 3.222 du sexe masculin et 3.093 du sexe féminin ; naissances naturelles, 331 dont 171 du sexe masculin et 160 du sexe féminin : soit un total de 6.646 naissances. Il y eut 244 mort-nés. Le nombre des décès fut de 6.164, dont 3.129 du sexe masculin et 2.035 du sexe féminin.

Il s'ensuit que la natalité est un peu supérieure à la mortalité. Le nombre des mariages a été de 2.391, celui des divorces de 26. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 7,33 pour 1.000 hab., celle des naissances de 20,4 ‰, celle des décès de 18,7 ‰. La situation démographique du département est donc presque satisfaisante.

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1900) :

Arrondissement de Poitiers (10 cant., 87 com., 193.539 hect., 123.218 hab.). — *Cant. de Lusignan* (9 com., 30.473 hect., 13.545 hab.) : Lusignan, 2.139 hab. (1.291 aggl.). — *Cant. de Mirebeau* (10 com., 18.132 hect., 9.175 hab.) : Mirebeau, 2.589 hab. (2.369 aggl.). — *Cant. de Neuville* (11 com., 16.841 hect., 11.108 hab.) : Neuville, 3.151 hab. (1.572 aggl.). — *Cant. de Poitiers* (N.) (2 com., 6.811 hect., 25.219 hab.) : Poitiers, 38.518 hab. (36.712 aggl.). — *Cant. de Poitiers* (S.) (7 com., 9.007 hect., 20.946 hab.) : Li-

gugé, 1.588 hab. (1.080 aggl.) ; Poitiers (S.), 15.736 hab. (15.424 aggl.). — *Cant. de Saint-Georges* (7 com., 15.534 hect., 8.130 hab.) : Jaulnay, 2.034 hab. (1.261 aggl.). — *Cant. de Saint-Julien-Lars* (12 com., 23.208 hect., 8.166 hab.). — *Cant. de La Villedieu* (10 com., 20.250 hect., 6.760 hab.). — *Cant. de Vivonne* (6 com., 16.546 hect., 6.900 hab.) : Vivonne, 2.493 hab. (1.252 aggl.). — *Cant. de Vouillé* (14 com., 34.339 hect., 13.269 hab.).

Arrondissement de Châtellerault (6 cant., 51 com., 113.999 hect., 64.476 hab.). — *Cant. de Châtellerault* (7 com., 19.081 hect., 27.426 hab.) : Châtellerault, 20.014 hab. (15.718 aggl.). — *Cant. de Dangé* (8 com., 16.058 hect., 5.994 hab.). — *Cant. de Leigné-sur-Usseau* (10 com., 18.157 hect., 5.850 hab.). — *Cant. de Lencloître* (9 com., 16.104 hect., 9.077 hab.) : Lencloître, 2.006 hab. (1.347 aggl.). — *Cant. de Pleumartin* (9 com., 25.219 hect., 8.843 hab.). — *Cant. de Vouneuil-sur-Vienne* (8 com., 21.443 hect., 8.286 hab.).

Arrondissement de Civray (5 cant., 45 com., 116.515 hect., 49.685 hab.). — *Cant. d'Availles-Limouzine* (4 com., 19.747 hect., 5.955 hab.). — *Cant. de Charroux* (9 com., 21.209 hect., 8.622 hab.) : Charroux, 1.876 hab. (1.029 aggl.). — *Cant. de Civray* (12 com., 19.830 hect., 11.353 hab.) : Civray, 2.558 hab. (2.430 aggl.). — *Cant. de Couhé* (10 com., 22.290 hect., 11.710 hab.) : Couhé, 1.835 hab. (1.574 aggl.). — *Cant. de Gençay* (10 com., 32.531 hect., 12.045 hab.) : Gençay, 1.205 hab. (1.050 aggl.).

Arrondissement de Loudun (4 cant., 57 com., 90.956 hect., 34.856 hab.). — *Cant. de Loudun* (14 com., 23.287 hect., 11.385 hab.) : Loudun, 4.617 hab. (4.095 aggl.). — *Cant. de Moncontour* (17 com., 22.698 hect., 8.069 hab.). — *Cant. de Monts-sur-Guesnes* (12 com., 21.205 hect., 7.221 hab.). — *Cant. des Trois-Moûtiers* (14 com., 22.728 hect., 8.181 hab.).

Arrondissement de Montmorillon (6 cant., 60 com., 189.405 hect., 64.879 hab.), — *Cant. de Chauvigny* (11 com., 22.758 hect., 9.135 hab.) : Chauvigny, 2.349 hab. (2.227 aggl.). — *Cant. de L'Isle-Jourdain* (10 com., 33.977 hect., 12.007 hab.). — *Cant. de Lussac-les-Châteaux* (13 com., 36.455 hect., 12.663 hab.). — *Cant. de Montmorillon* (9 com., 33.631 hect., 13.211 hab.) : Montmorillon, 5.284 hab. (4.300 aggl.). — *Cant. de Saint-Savin* (9 com., 26.201 hect., 9.128 hab.) : Saint-Savin, 1.623 hab. (1.256 aggl.). — *Cant. de La Trimouille* (8 com., 31.573 hect., 8.735 hab.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était, en 1896 de 9.174 dans le dép. de la Vienne. Le nombre des maisons d'habitation était de 86.588, dont 82.154 occupées en tout ou en partie, 4.434 vacantes.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 11.377 individus isolés et 82.558 familles, plus 98 établissements comptés à part, soit un total de 94.033 ménages. Il y a 11.377 ménages composés d'une seule personne ; 21.801, de deux personnes ; 20.550, de trois personnes ; 16.262, de quatre personnes ; 10.537, de cinq personnes ; 6.403, de six personnes ; 7.005, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) très inférieure à celle de l'ensemble de la France (118 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

La population résidante comptait 338.114 personnes, dont 326.329 résidants présents, 3.088 résidants absents et 8.697 personnes comptées à part. La population préente comportait 335.026 résidants présents et 2.769 ersonnes de passage, soit un total de 337.795. La poulation présente est donc inférieure à la population résiante, comme c'est généralement le cas en France. La roportion de résidants absents atteint (en 1891) à peu rès 10,7 ‰ (moyenne française, 17,4).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Vienne se divisait en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	188.095
— dans une autre commune du dép.	107.725
— dans un autre département......	39.951
— en Algérie ou dans une colonie française..................	109
— nés à l'étranger...............	958

Soit un total de 336.838 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 503 naturalisés ; en second lieu, 454 étrangers.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de la Vienne se répartit (en 1896) en 168.576 hommes et 169.219 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 985 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). L'âge moyen des hommes est de 32 ans 3 mois 15 jours, celui des femmes de 32 ans 8 mois 10 jours.

D'après la profession. — La population de la Vienne se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture...............	203.976	soit 594 ‰
Industries manufacturières...	63.381	— 185 —
Transports	6.263	— 18 —
Commerce	20.029	— 58 —
Force publique............	5.940	— 17 —
Administration publique.....	5.814	— 17 —
Professions libérales........	9.115	— 27 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus........	18.288	— 53 —

En outre, 5.308 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 75.109 patrons, 3.668 employés, 48.897 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 205.132, plus 15.596 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect....	29.818	14.426
— de 1 à 5 hectares.....	21.651	
Moyenne propriété :		126.295
Biens de 5 à 10 hect........	9.044	
— de 10 à 20 —	4.559	
— de 20 à 30 —	2.073	200.647
— de 30 à 40 —	1.507	
— de 40 à 50 —	1.129	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect......	1.338	325.332
— de 100 à 200 —	420	
— de 200 à 300 —	78	
Au-dessus de 300 —	45	
Totaux............	71.662	666.700

628.662 hect., dont 619.323 appartenant à des particuliers, 6.350 à l'Etat, 929 aux communes, 1.648 aux établissements hospitaliers, etc. Des 619.323 hect. appartenant aux particuliers, 461.449 étaient des terres labourables, 46.523 des prés naturels, herbages et ver-

gers, 24.943 des vignes, 8.508 des jardins de plaisance et parcs, 77.900 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 278.956 dont 172.473 non bâties et 106.483 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de la Vienne 71.662 propriétés non bâties imposables, savoir : 51.469 appartenant à la petite propriété, 18.312 à la moyenne propriété, 1.881 à la grande propriété.

Nous donnons dans le tableau de la p. 959 le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1898).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 140.721 hect., la moyenne 200.647 hect. et la grande 325.332 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 9^{hect},30, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La moyenne et la grande propriété dominent.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)..	107.013	1.631
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	14.982.099	990.877
Valeur vénale (en 1887).........	314.707.667	16.672.447

Il faut y ajouter 765 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 182.295 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente environ 1/187e de la valeur totale.

AGRICULTURE. — L'agriculture fait vivre 203.976 personnes (en 1891), soit 594 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. Le dép. de la Vienne est donc un département agricole.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Vienne représente environ le 1/103e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment.................	109.230	2.129.990 Quintaux 1.650.740
		Hectolitres
Méteil....................	3.250	67.620
Seigle....................	6.810	157.290
Orge......................	22.430	504.670
Avoine....................	81.430	2.013.630
Sarrasin..................	770	8.900
Maïs......................	1.110	12.520
		Quintaux
Pommes de terre........	23.930	1.280.310
Betteraves fourragères...	9.500	1.501.470
Trèfle....................	17.950	790.020
Luzerne...................	23.610	1.133.520
Sainfoin..................	23.920	980.590
Prés naturels et herbages.	32.230	1.251.910
Chanvre...................	830	Filasse 4.897 Graine 5.976
Pommes à cidre.........	»	15.530
Châtaignes...............	»	9.600
Noix......................	»	16.970
Prunes....................	»	10.580
		Hectolitres
Vignes....................	16.550	676.550

Dans la période décennale 1890-99, la production moyenne annuelle du froment fut de 1.815.690 hectol.; celle du méteil, 55.240 hectol. ; celle du seigle, 134.510 hectol. ; celle de l'orge, 458.940 hectol.; celle de l'avoine, 1.914.620 hectol. La valeur des récoltes était en 1899 de 4.698.480 fr. pour l'orge, 17.176.260 fr. pour l'avoine, 174.030 fr. pour le maïs, etc. Les rendements sont en général bons : 19^{hl},50 à l'hectare, en 1899, pour le froment (moyenne française, 18^{hl},50), 23^{hl},09 pour le seigle (moy. fr., 15^{hl},83), 24^{hl},72 pour l'avoine (moy. fr., 24^{hl},20), etc.

D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 18.511 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 4.068 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 14.947 hect. non irrigués, 7.117 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 1.878 hect. d'herbages pâturés de coteaux.

Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 12.317 hect., dont 2.556 de trèfle incarnat, 2.753 de vesces ou dravières, 4.235 de choux-fourragers, 457 de seigle en vert, 2.279 de maïs-fourrage, etc. Il y avait 5.267 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers est très importante. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 27.544 hectol.; pêches et abricots, 3.481 hectol.; prunes, 31.071 hectol.; cerises, 18.267 hectol.; noix, 48.516 hectol.; châtaignes, 10.812 hectol. — La récolte du cidre a donné, en 1899, 12.568 hectol., celle du vin 400.816 hectol.

Les cultures maraîchères sont assez développées. Les jardins potagers et maraîchers occupaient, en 1892, une superficie de 7.369 hect. Il y avait 4.261 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 2.567 hect. cultivés en carottes, navets, choux, asperges, topinambours, artichauts, etc.

La surface boisée est estimée à 84.419 hect., dont 6.218 appartiennent à l'Etat, 301 aux communes, 77.900 à des particuliers. Il y a 13.458 hect. en futaie, le reste est en taillis. Les forêts les plus importantes sont celles de Moulière, Châtellerault, Vouillé, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 186.616 m. c. par an.

L'élevage est prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1899 était :

Espèce chevaline...............	31.420
— mulassière............ ..	6.690
— asine..................	14.670
— bovine.................	117.580
— ovine..................	325.670
— porcine................	89.660
— caprine................	28.350

L'élevage du cheval est important. Les chevaux appartiennent à la variété poitevine de la race frisonne (V. l'art. RACE, § *Zootechnie*, t. XXVIII, p. 40). — Les bêtes bovines appartiennent à la variété poitevine de la race vendéenne (V. le même art., t. XXVIII, p. 30). — La production du lait fut, en 1899, de 309.860 hectol., d'une valeur de 4.984.490 fr., celle du beurre était de 910.139 kilogr. (en 1892), d'une valeur moyenne de 1 fr. 96 le kilogr. La fabrication des fromages a donné (en 1892) 941.689 kilogr., d'une valeur totale de 684.772 fr. — La production de la laine était, en 1899, de 7.470 quintaux valant 1.186.260 fr. — Les basses-cours comptaient (en 1892) 827.000 poules, 87.000 oies, 52.000 canards, 53.000 dindons, 6.000 pintades, 87.000 pigeons, 420.000 lapins, etc. — Il y avait (en 1899) 13.260 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 65.870 kilogr. de miel et 15.480 kilogr. de cire d'une valeur globale de 120.170 fr. — Il y a une ferme-école à Civray.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 5 à 6 hect. : 51.469 ont moins de 5 hect., 9 044 de 5 à 10 hect., 8.139 de 10 à 40 hect., 3.010 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 52.826, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 4^{hect},97, celui des fermiers est de 10.722, celui des métayers est de 7.074.

INDUSTRIE. — L'industrie fait vivre 63.381 personnes (en 1891), soit 185 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est peu développée.

Le dép. de la Vienne ne possède pas de mines de combustibles minéraux. — Pour la consommation, le dép. de la Vienne emploie 73.200 tonnes, valant en moyenne 36 fr. 49 la tonne sur les lieux de consommation, soit 2.670.000 fr. en tout. Les deux tiers viennent d'Angleterre.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1899 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	38.000	171.000
— — dure	91.200	836.000
Sable et gravier pour mortier et béton	63.000	105.000
Chaux grasse	6.000	90.000
— hydraulique	1.820	28.600
Argile réfractaire	12.600	50.400
Chaux pour amendement	12.000	165.000
Marne	60.000	35.000

On exploitait 102 carrières souterraines (calcaire jurassique, craie, tuffeau, chaux, etc.) et 892 à ciel ouvert où travaillaient 2.238 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 722 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues. Les pierres lithographiques et les pierres meulières sont renommées.

Sources minérales. Les sources exploitées sont au nombre de 3 (salines). Il y a 1 établissement thermal (La Roche-Posay).

Industries manufacturières. Il existait en 1899 dans le dép. de la Vienne 618 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 857, d'une puissance égale à 8.863 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en :

51	machines	fixes	d'une force de 2.745	chev.-vapeur
124	—	mi-fixes	— 2.008	—
679	—	locomobiles	— 4.086	—
3	—	locomotives	— 24	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	65	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	135	—
Agriculture	3.925	—
Industries alimentaires	523	—
— chimiques et tanneries	93	—
Tissus et vêtements	331	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	244	—
Bâtiments et travaux	1.041	—
Services publics de l'Etat	2.506	—

L'outillage agricole comptait, en 1892, 349 machines à vapeur fixes ou locomobiles, 1.646 batteuses mécaniques, 39 semeuses mécaniques, 236 faucheuses mécaniques, 138 moissonneuses, 987 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 63.005 outils agricoles.

L'industrie métallurgique compte cinq petites usines ayant produit, en 1897, 480 tonnes de fonte moulée en deuxième fusion. Châtellerault possède une manufacture d'armes de l'Etat. — L'industrie de la coutellerie, qui a son centre à Châtellerault, produit environ 4 millions de couteaux par an.

Il existait, en 1899, dans le dép. de la Vienne, un total de 34 syndicats professionnels, dont 8 syndicats patronaux (310 membres), 12 syndicats ouvriers (404 membres), 3 syndicats mixtes (905 membres) et 11 syndicats agricoles (12.129 membres).

COMMERCE ET CIRCULATION. — Le commerce fait vivre 20.029 personnes (en 1891), soit 58 °/₀₀ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 6.263, soit seulement 18 °/₀₀, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce est très peu développé. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Poitiers était, en 1898, de 23.906.600 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière.

Le nombre des patentes est peu considérable. Il y avait (en 1894) 69 hauts commerçants et banquiers, 11.619 commerçants ordinaires, 1.225 industriels, 472 exerçant des professions libérales.

Le dép. de la Vienne exporte des céréales, des légumes et des fruits, du bétail, des articles de coutellerie, des pierres lithographiques, etc. Il importe de la houille, des denrées coloniales, des articles de nouveautés, librairie et ameublement, etc.

Voies de communication. Le dép. de la Vienne avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 384 kil. de routes nationales, 3.976 kil. de chemins de grande communication et 3.118 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 786 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de la Vienne est traversé en 1902 par 12 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 566 kil. dont 16 kil. en construction. Ce sont des lignes d'intérêt général exploitées par la Compagnie d'Orléans (lignes 1 à 6) et par l'Etat (lignes 7 à 12). En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Bordeaux, par *Poitiers* (112 kil. dans le dép. de la Vienne). — 2° La ligne de *Poitiers* à Limoges, par *Montmorillon* (67 kil.). — 3° La ligne de *Poitiers* au Blanc (45 kil.). — 4° La ligne de Niort au Blanc, par *Civray* et *Montmorillon* (86 kil.). — 5° La ligne de *Châtellerault* à Tournon-Saint-Martin (32 kil.). — 6° La ligne de Chinon à Preuilly (2 kil.). — 7° La ligne de *Poitiers* à Saumur, par *Loudun* (62 kil.). — 8° La ligne de Loudun à *Châtellerault* (48 kil.). — 9° La ligne de *Poitiers* à Bressuire (34 kil.). — 10° La ligne de *Poitiers* à La Rochelle (33 kil.). — 11° La ligne de Tours à Bressuire, par *Loudun* (25 kil.). — 12° L'embranchement de Moncontour à Airvault (3 kil.). — Il y a, en outre, une ligne de tramways (Poitiers à Saint-Martin-l'Ars) de 53 kil. de longueur, rejoignant la ligne n° 4.

La Vienne n'est navigable qu'à partir du confluent de la Creuse.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 15 bureaux de poste, 2 bureaux télégraphiques et 51 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 892.644 fr. et une recette télégraphique de 89.821 fr.

FINANCES. — Le dép. de la Vienne a fourni, en 1896, un total de 14.020.736 fr. 73 au budget général de la la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 652 billards, 31 cercles, 2.101 vélocipèdes et 42.144 chiens imposés.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 1.908.127 fr. 50.

Les dépenses départementales se sont élevées à 1.978.745 fr. 03.

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 3.547.970 fr. 80.

Le nombre total des centimes départementaux était de 56, dont 31 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 25.061 fr. 76, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 18.206 fr. 08.

Les 300 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 2.947.151 fr., correspondant à 2.923.269 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 15.102, dont 4.430 extraordinaires, soit une moyenne de 50 cent. par commune.

Il y avait 3 communes imposées de moins de 15 cent., 29 imposées de 15 à 30 cent., 134 de 31 à 50 cent., 133 de 51 à 100 cent. et 1 au-dessus de 100 cent. La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 10 millions 762.537 fr. Le nombre des communes à octroi était

(en 1897) de 8, le produit net des octrois se montait à 1.003.348 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction primaire, le dép. de la Vienne est arriéré.

En 1896, sur 3.058 conscrits examinés, 206 ne savaient pas lire. Cette proportion de 67 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de la Vienne au 68e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 76e rang (sur 87 dép.), avec 825 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 852 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	523	14	34	150	721
Instituteurs.......	487		71		558
Institutrices.......	336		344		680
Elèves garçons...	22.236	169	144	3.022	25.571
— filles......	11.283	422	2.600	8.581	22,886

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	10	1	4	44	59
Institutrices.......	19	1	8	50	78
Garçons..........	696	18	324	1.424	2.462
Filles.............	626	23	236	1,489	2.374

L'enseignement primaire supérieur public, organisé seulement pour les garçons dans 1 école et 3 cours complémentaires, avait 203 élèves en 1897.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.342.271 fr. 38. Il existait 95 caisses des écoles, avec 16.509 fr. de recettes et 12.677 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Poitiers) comprenant (en 1898) 455 élèves, dont 223 internes, et 3 collèges communaux (Châtellerault, Civray et Loudun).

L'enseignement supérieur est représenté par l'Université de Poitiers, qui comptait, en 1898, 764 étudiants.

Assistance publique. — L'assistance publique est assez bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 50, desservant une population de 131.633 hab. ; ils assistèrent 3.586 personnes, dont 1 étranger. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 5.933 personnes, le total des recettes à 102.569 fr., celui des dépenses à 111.608 fr. Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 13 desservis par 38 médecins et disposant de 1.668 lits. Le budget se montait à 839.013 fr. pour les recettes et 830.960 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 3.826 malades dont 152 décédèrent ; 632 infirmes et vieillards dont 51 décédèrent ; 768 enfants assistés dont 27 décédèrent. En outre, 451 enfants étaient secourus à domicile. Un asile départemental d'aliénés existe à Poitiers. Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 124 aliénés, dont 92 femmes. La dépense totale était de 55.801 fr. 28, dont 44.280 fr. 44 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 14 établissements et 55 sociétés diverses.

E.-D. GRAND.

BIBL. : V. POITOU, LOUDUN, etc. — *Annuaire du dép. de la Vienne*. — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Statistique de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes, des départements*, *Comptes définitifs de chaque exercice*. — Ad. JOANNE, *Géographie du dép. de la Vienne* ; Paris, 1901, in-16, 6e éd. — CREUZÉ-LATOUCHE, *Description topographique du district de Châtelleraud* ; Châtellerault, 1790, in-8. — C. COCHON, *Description générale du dép. de la Vienne* ; Paris, an X (1802), in-8. — PEUCHET et CHANLAIRE, *Statistique de la Vienne* ; Paris, 1811, in-4. — H. FILLEAU, *Statistique du dép. de la Vienne* ; Poitiers, s. d., in-8. — Anonyme, *Histoire monumentale de la Charente-Inférieure et de la Vienne*; Paris, 1848, in-4 (grav.). — A. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR, *le Dép. de la Vienne*, dans le *Bullet. de la Soc. de géog. commerciale de Bordeaux*, ann. 1877, pp. 45-117. — L. RÉDET, *Dictionnaire topographique du dép. de la Vienne* ; Paris, 1881, in-4 (Minist. de l'Inst. publ.).

VIENNE (Dép. de la HAUTE-). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de la Haute-Vienne tire son nom de sa situation sur le cours supérieur de sa principale rivière, la Vienne (pas tout à fait le cours supérieur, qui appartient au dép. de la Corrèze). Territoire de la région du S.-O. de la France tendant vers la région centrale, il a pour extrêmes coordonnées : 45° 26′ 13″ — 46° 24′ 5″ lat. N. et 0° 25′ 30″ — 1° 41′ 25″ long. O., sa capitale, Limoges, se trouvant sous 45° 49′ 52″ lat. N. et 1° 4′ 48″ long. O. Il est borné : à l'O., par le dép. de la Charente ; au N.-O. et au N., par celui de la Vienne ; au N.-E., par celui de l'Indre ; à l'E., par celui de la Creuse ; au S.-E., par celui de la Corrèze ; au S.-O., par celui de la Dordogne ; sauf çà et là quelque ruisseau, quelque bout de rivière, ses limites sont tout ce qu'il y a de plus conventionnel.

Deux départements, Charente et Charente-Inférieure, le séparent de l'océan Atlantique. En ligne droite, Limoges, son chef-lieu, se trouve à 345 kil. S.-S.-O. de Paris (400 par la voie ferrée). Du N. au S., de l'Indre à la Dordogne, à peu près sous le méridien de Limoges, sa longueur dépasse un peu 100 kil. (105 environ) ; sa largeur atteint presque 100 kil. (95) sous le parallèle de Châteauneuf ; elle est de 75 ou un peu plus sous celui de Limoges, de 50 sous celui de Bellac, de 33 sous celui de Saint-Sulpice-les-Feuilles. Son pourtour équivaut *grosso modo* à 500 kil. ; enfin sa surface, telle que l'ont calculée avec le plus grand soin les bureaux du ministère de la guerre, est de 5.490 kil. q., soit environ 670 de moins que les 616.000 à 617.000 hect. qui sont l'aire moyenne de nos circonscriptions départementales. Comme étendue, c'est notre 66e territoire et le 97e seulement de la France.

Relief du sol. — Le Limousin, dont la Haute-Vienne est part intégrante, a été décrit sommairement comme suit par l'auteur de *En France;* il n'y a qu'à mettre le nom de Haute-Vienne à la place de celui de Limousin pour se faire une idée générale assez exacte de la circonscription départementale où commande Limoges. « Du pied des Dores et des Dômes, dit-il, en allant vers l'O. et le N.-O., de croupe en croupe, de gazons en herbages, d'horizon large en horizon nu, l'on arrive aux monts du Limousin, qui n'ont point de pics, mais des mamelons, point de vrais lacs enchâssés dans la roche, mais des étangs réfléchissant les prés, les bois, les brandes, les genêts, les fougères, les chênes et les châtaigniers dont le paysan vit autant que du seigle de ses sillons. Roches dures, gneiss, micaschiste et granit, terre argileuse et peu fendillée, ces plateaux bombés retiennent à la surface toutes les gouttes de pluie, tous les cristaux de neige ; l'eau y est partout, sous toutes ses formes, étangs, mares, torrents, murmures dans les rigoles, scintillements dans l'herbe de la prairie. Comme le dicton le proclame, « ce n'est pas le Limousin qui périra jamais par la sécheresse ». Aussi les monts de ce pays n'ont-ils point le climat de leur latitude. Ils n'ont point non plus celui de leur altitude : parfois le printemps y est sans clémence, l'automne pareillement ; l'hiver long, très rude, à demi scandinave, y règne sur des pelouses blanches entre de noires lisières de forêts, et les rivières sont glacées ou coulent, sombres, entre des rives de neige. Cependant aucune cime n'y atteint 1.000 m. Etangs, sources, neiges fondues y font les plus jolis ruisseaux du monde, et ces ruisseaux se rassemblent en rivières serpentantes où passent d'abondants flots vifs, teintés d'un rouge noirâtre, ou d'un noir rougeâtre. Vienne,

1° Ouest de Paris.

PLAN
DE
LIMOGES

Echelle 1 : 30.000.

Manufacture des tabacs
Caserne
Gare
Montjovis
Champ de Juillet
Palais de Justice
Lycée
Cathédrale
Séminaire
Evêché
Hôtel de Ville
Manutention
Hôpital
Lycée de Jnes Filles
la Vienne

INDRE
CREUSE
CORRÈZE
DORDOGNE
CHARENTE
VIENNE
Basse Marche
Haut Limousin

Montmorillon
La Trimouille
Lussac-les-Châteaux
Le Dorat
Magnac-Laval
Bellac
Gueret
Bourganeuf
Confolens
St Junien
Chabanais
Rochechouart
LIMOGES
Aixe-sur-Vienne
St Léonard
Eymoutier
St Yrieix
Uzerche
Monts de Blond
Mt Rocher 515
Puy de la Sauvage
Puy Gersault
Mt Gargans
Chadeires 789
Le Tuquet de la Garde

SIGNES CONVENTIONNELS.

- >10.000 habitants.
- 5.000 à 10.000 habitants.
- 2.000 à 5.000 habitants.
- Commune < 2.000 habitants.
- Chefs-lieux: Départt. Arrondt. Canton.
- Ch.ins de fer à double voie.
- " à simple voie.
- " à voie étroite.
- Route Nationale.
- Rtes Depres. Ch.in de Gde Common.
- Ch.ins vic.ux d'intt commun.
- Navigable.
- Canal de navigation.

Echelle 1: 400.000e

Kil.10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

Gravé et Imp. par Erhard Fres. 1902.

Combade, Maude, Taurion, Briance, Auvézère, Isle et Dronne, Bandiat et Tardoire, tournent gracieusement dans les prés savoureux, tondus par des bêtes robustes et bien en chair. Quoique ces monts tiennent du plateau, qu'ils soient largement ondulés, mous et ronds, qu'ils n'aient rien de chaotique, d'audacieux, de titanesque, qu'on les aime pour leur fraîcheur, leur verdure, leur grâce, leurs bruits de clochettes, et non pour leur grandeur, les vallées y sont profondes surtout vers l'aval, et les cascades n'y manquent point aux rivières. »

Ces quelques lignes donnent une idée suffisante de l'aspect général de la Haute-Vienne, région qui, partout formée des mêmes roches, se ressemble partout, sur tous ses versants. Elle ne lève pas les dômes les plus hauts du Limousin qui s'arrondissent en territoire de Corrèze (978 m. au plus haut de tous) ; sa cime suprême, 778 m., la colline de Souffrangeas, à 9 kil. S.-S.-E. d'Eymoutiers, avoisine de près cette même circonscription corrézienne ; quelques sommets de la contrée dépassent 700 m. ; le mont Gargan, au S.-O. d'Eymoutiers, à l'E. de Saint-Germain-les-Belles, également sur la frontière de la Corrèze, monte à 731 m. Ces « monts », qui ne sont en réalité que des mamelons peu élevés au-dessus de leur base, se rattachent au célèbre plateau de Millevaches, grand château d'eau de ce coin de la France. Au N.-E. de Limoges, et non loin de la limite de la Creuse, le puy de Sauvagnac, tête des monts d'Ambazac, atteint 701 m. Entre Bellac et Saint-Junien, au voisinage de la Charente, les montagnes de Blond (515 m.) ont grand air à cause de leur isolement. Dans les monts de Chalus, berceau de l'Isle, de la Dronne, de la Tardoire, un dôme a 546 m., à côté de quelques autres supérieurs à 500. Le lieu le plus bas du département, là où la Gartempe abandonne la Haute-Vienne pour la Vienne, étant à 125 m. au-dessus des mers, le département se trouve avoir 653 m. de pente.

Régime des eaux. — La Haute-Vienne divise ses torrents entre Loire, Gironde et Charente : torrents tout pareils les uns aux autres comme coulant sur les mêmes roches imperméables, et, comme tels, très sinueux, très raboteux, très abondants pendant les pluies, prompts à la diminution, à la sécheresse pendant les chaleurs, faute de grandes sources vives. Dans ce partage, la Loire triomphe, qui confisque environ 4.700 kil. q. ou plus des huit dixièmes du territoire (exactement 856/1000) ; la Gironde réclame 500 kil. q., ou le onzième de la circonscription ; la Charente, 300, soit un tout petit peu moins du dix-huitième.

Il y a quelque 120 kil. entre le dép. de la Haute-Vienne et le lieu du cours de la Loire le plus rapproché, qui est la ville de Tours ; mais ce fleuve reçoit la Vienne, grand tributaire de gauche, et la Vienne est le cours d'eau essentiel de la Haute-Vienne. Elle a son principe dans le dép. de la Corrèze, sur le plateau de Millevaches, au bas d'un mamelon de 954 m., le mont Odouze, par 858 m. au-dessus des mers, et pénètre en Haute-Vienne par 540, au bout de 25 kil. seulement, à l'issue de 167 kil. q., et gros ruisseau pétulant plutôt que rivière ou même rivièrette. Elle parcourt environ 140 kil. dans le département, dont elle ressort par 150 m. d'alt., large de 50, 60, voire parfois 80 à 100 (très rarement), et forte de 30 m. c., par seconde en eaux normales, avec crues de 400 m. c., étiage de 5 et, paraît-il, de 2.400 lit. seulement au plus sec des années sèches (?). Elle y coule d'abord vers le N.-O., puis le S.-O., puis encore le N.-O., puis l'O., dans une vallée très tortueuse, vraiment pittoresque, absolument charmante en été, avec ses rochers, ses prairies, ses arbres. Elle y baigne Eymoutiers, absorbe à g. la Combade, à dr. la Maude, traverse le Noblat, faubourg de la haute Saint-Léonard, s'augmente, à dr., du Taurion, à Saint-Priest-Taurion, baigne la colline de Limoges où elle mord les piles de ponts du XIIIe siècle, s'accroît à g. de la Briance, rencontre la ville d'Aixe, boit la Glane à Saint-Junien et passe en Charente au confluent de la Gorre avant d'être navigable ou même seulement flottable.

Parmi ses tributaires, la Combade, qui a le haut de son cours en Corrèze, est presque exclusivement de Haute-Vienne ; elle coule au bas de Châteauneuf-la-Forêt, au bas de Masléon et s'achève à Saint-Denis-des-Murs, par 260 m. ; cours, 35 kil. ; bassin, 200 kil. q. — La Maude ou Maulde, issue de la Creuse, du plateau de Royère et Gentioux, qui ne fait qu'un avec celui de Millevaches, voyage pendant 72 kil., pour 36 en ligne droite entre la source et l'embouchure : d'où son extrême tortuosité ; sur ces 72 kil. il y en a 40 pour la Haute-Vienne, et sur 320 kil. q., 160 ou juste la moitié ; sa cascade de 15 m., au gour des Jarreaux, appartient à la Creuse, mais tout près de la Haute-Vienne ; elle passe près de Peyrat-le-Château et finit par 250 m., à 5 kil. S.-E. de Saint-Léonard. Etiage minimum de quelques centaines de litres, étiage officiel, 1.400 ; belles eaux de 3, 4, 5 m. c., voire 9, abstraction faite des crues ; flots bruns rougeâtres comme ceux de la Combade, du Taurion, de la Briance, de la Vienne elle-même et de tous les courants du Limousin. — Le Tard, ou le Tarn, qui afflue à dr., au pied de Saint-Léonard, entre Maude et Taurion, a 15 kil. et draine 83 kil. q. — Le Taurion, Torion, Thaurion, Thorion, fils du même département, des mêmes plateaux que la Maude, n'a dans la Haute-Vienne que le cinquième de son déroulement, 25 kil. sur 125, et seulement 215 kil. q. sur 1.110 ; large de 30 m., ayant 2.300 lit. à l'étiage officiel (et bien moins aux eaux les plus basses), la saison des pluies lui donne 8, 12, jusqu'à 17 m. c., les crues à part. Pas de bourgs, de villages, dans ses gorges sinueuses ; à l'embouchure, il a parcouru 15 kil. de plus que la Vienne, mais son bassin est moindre, son volume aussi ; il finit à 230 m. d'alt. — Le Palais, tributaire de droite entre le Taurion et Limoges, coule sous un haut viaduc (34 m.) du chemin de fer de Paris à Limoges ; cours, 17 kil., 63 kil. q. — L'Auzette et la Valoine, qui débouchent à Limoges, ne sont que des ruisseaux. — La Briance amène à la Vienne, à g., par 200 m. d'alt., à 6 kil. sous Limoges, les eaux d'une partie de la région méridionale du département, contrée où commande le Gargan ; elle unit : la Grande Briance, partie de ce Gargan même ; la Petite Briance (21 kil., 51 kil. q.), ruisseau de Saint-Germain-les-Belles ; le Blanzou (13 kil.), qui a son terme dans la ville de Pierrebuffière ; le Breuilh (17 kil., 71 kil. q.), qui aboutit également à Pierrebuffière ; la Roselle (25 kil., 124 kil. q.) ; la Ligoure (21 kil., 115 kil. q.), qui se perd en Briance au bas des magnifiques ruines du château de Chalusset ; vaste ramure d'affluents qui ne fait pas de la Briance une rivière abondante, ou plutôt qui n'en fait pas une rivière bien pourvue en été ; son étiage est des plus maigres. Elle passe devant la vieille abbaye de Solignac et, avant de s'abîmer en Vienne, sous un viaduc de 29 m. de haut (chem. de fer de Limoges à Bordeaux). — L'Aurance, tributaire de dr. (28 kil., 56 kil. q.), fille des monts d'Ambazac, et l'Aixette, tributaire de g. (25 kil., 82 kil. q.), fille des monts de Chalus, ont toutes deux leur embouchure à Aixe ; l'une et l'autre « n'existent pour ainsi dire plus au fort de l'été ». — La Glane, dite de Saint-Junien (car il y en a plusieurs autres en France (c'est, au vrai, un nom commun, équivalent à rivière, vallée), la Glane part du massif d'Ambazac et se fournit aussi aux montagnes de Blond ; elle coule devant Nieul ; rivièrette à papeteries, de 40 kil. en un bassin de 280 kil. q., et dont le volume, eaux très basses et crues à part, se tient entre 500 et 2.000 litres. — La Gorre, affluent de g., longue de 36 kil. en une conque de 135 kil. q., se pourvoit aux monts de Chalus ; c'est le cours d'eau de Saint-Laurent « sur Gorre » qui a son embouchure par 150 m., là où la Vienne passe de Haute-Vienne en Charente.

Hors de la circonscription, la Vienne reçoit des courants en partie haut-viennois : Graine, Issoire, Grande Blourd et Creuse. — La Graine ou Grenne, affluent de g., est

peu de chose ;' elle coule dans Rochechouart, où elle reçoit la Vayres, d'Oradour «sur Vayres» ; puis elle entre en Charente. 24 kil., 120 kil. q., dont la grande moitié au dép. de Limoges. — L'Issoire, tributaire de dr., qui s'achève aussi en Charente, au-dessous de Confolens, part des montagnes de Blond, à 12 kil. S.-O. de Bellac, et remplit un étang devant le bourg de Mézières ; 40 kil., 200 kil. q., dépendant bien moins de la Charente que de la Haute-Vienne ; eaux normales assez abondantes ; étiage, 110 lit. seulement. — La Grande Blourd ou Bloue, tributaire de dr. qui s'achève dans le dép. de la Vienne, n'a dans celui de la Haute-Vienne que le haut des vallons de divers affluenticules.

La Creuse ne touche pas le territoire ; mais la Gartempe le traverse dans la région septentrionale : née dans le dép. de la Creuse, près de sa capitale Guéret, elle s'insinue dans la Haute-Vienne après un assez bon bout de chemin (plus de 50 kil.), par 300 m. au-dessus des mers, et presque aussitôt elle s'incorpore l'Ardour (8 kil., 181 kil. q.), torrent presque entièrement creusot qui a coulé au N. du bourg « haut-viennois » de Laurière ; l'ayant reçu à côté du haut et beau viaduc de Rocherolles (chem. de fer de Paris à Limoges), elle roule en flots frais, pressés, bruyants, au bas des deux bourgs cantonaux de Bessines et de Châteauponsac, hume à g. la Couze, puis à dr. la Sème, à g. le Vincou, et à dr. la Brame, au moment d'abandonner Haute-Vienne pour Vienne, par 125 m. au-dessus des mers : donc 175 m. de pente pour 74 kil. de descente ; elle fait plus que se doubler en Haute-Vienne, ayant passé de 2.300 à 4.997 lit. par seconde à l'étiage officiel, lequel est bien supérieur aux basses eaux réelles et à peu près égal à la moitié du volume normal. Ni navigable, ni flottable en son lit de roches raboteuses. — La Couze, dite limousine, en différenciation de nombre d'autres, a ses débuts dans les monts d'Ambazac ; 31 kil., 147 kil. q. — La Sème ou Semme, évadée de la Creuse, suit longtemps d'assez près et plus ou moins parallèlement la rive dr. de la Gartempe, dont elle se rapproche même à 1 kil. à côté de Châteauponsac ; 40 kil., 185 kil. q., domaine de Haute-Vienne beaucoup plus que de Creuse. — Le Vincou, notable affluent également descendu du bombement d'Ambazac, remplit de grands et de petits étangs ; il serpente à 1.200 ou 1.500 m. au N. de Nantiat, boit la Glayeule, frôle le pittoresque rocher de Bellac, où lui arrive la Bazine, et finit à 4 kil. N.-O. de cette ville. Cours, 42 à 43 kil. ; bassin, 300 kil. q. ; volume ordinaire variant entre 1 et 3 m. c. ; étiage de moins de 500 lit. — La Brame, issue de la Creuse, est la riviérette de Magnac-Laval, longue de 55 kil. en un étroit bassin de 200 kil. q. ; elle passe à 2 kil. au N. du Dorat, et, de même que tant d'autres courants de la Haute-Vienne, admet de nombreux déversoirs d'étangs.

Loin du territoire arrive à la Gartempe, près de la Roche-Posay, une rivière de 85 kil., d'un domaine de 1.715 kil. q., qui ne touche point la Haute-Vienne, mais au bassin de laquelle la Haute-Vienne contribue par trois cours d'eau, la Benaise, l'Asse, le Salleron. Cette rivière s'appelle Anglin. La Benaise ou Benaize part de la Creuse, écorne la Haute-Vienne, puis la Vienne et finit dans l'Indre : quatre départements pour un cours de 75 kil. en une conque de 700 kil. q. : elle se promène au bas de Saint-Sulpice-les-Feuilles ; son maître tributaire, l'Asse, le ruisseau de Lussac-les-Eglises, a 35 kil. de développement ; né en Haute-Vienne, il meurt en Vienne. — La Salleron ou Saleron (45 kil., 212 kil. q.) ne relève guère de la Haute-Vienne que par ses sources ; pour le reste, il est de Vienne et d'Indre.

La Gironde n'a dans la Haute-Vienne que les têtes de l'Isle et de plusieurs de ses affluents. — L'Isle, grand tributaire droit de la Dordogne, a dans le territoire de Limoges 29 kil. seulement, sur un cours total de 235 à 240 en un pays de 7.525 kil. q. auquel ont plus ou moins part six départements. Elle naît à 4 kil. S.-S.-E. de Nexon, dans un massif de 443 m., par 365 m. d'alt., et passe en Dordogne par 260. — La Loue, affluent gauche de l'Isle, longue de 48 kil. (avec 287 kil. q. de bassin), reste 20 kil. dans la Haute-Vienne où elle commence sur un massif de 500 m., remplit des étangs et serpente au bas de Saint-Yrieix-la-Perche, puis elle entre en Dordogne. — L'Auvézère, affluent de gauche, atteint l'Isle dans la région d'amont de Périgueux après 103 kil. de cours en un pays de 937 kil. q. ; tout ce qu'elle a de commun avec la Haute-Vienne, c'est sa source à 5 kil. S. de Saint-Germain-les-Belles ; après quoi, immédiatement, elle se sauve en Corrèze, mais la Bouchouse ou Boucheuse, son autre branche mère, y coule pour plus de moitié de ses 32 kil. drainant 320 kil. q. ; elle laisse à droite Coussac-Bonneval et abandonne son département natal pour la Dordogne. — La Dronne, rivière de 189 kil. en 2.650 kil. q., se borne presque à naître en Haute-Vienne, non loin de Chalus, sur un massif de 546 m. et à écrêter ou border le département pendant 20 kil., puis elle finit en Dordogne.

La Charente n'a dans la circonscription que sa source à Chéronnac, à 9 kil. S.-S.-O. de Rochechouart, à moins de 300 m. au-dessus des mers, sur un massif de 323 m. seulement. Ce nom de Chéronnac concorde exactement avec celui du fleuve naissant, qui a pour nom réel : la Chérente. Au bout de quelques kilomètres, elle abandonne la Haute-Vienne pour le dép. auquel elle impose son nom. Les 300 kil. q. qu'elle égoutte en Haute-Vienne sont drainés presque tous par la Tardoire et le Bandiat. — La Tardoire naît dans les mêmes monts que la Dronne, à 3 kil. de Chalus, ville dont elle arrose le vallon ; elle coule à 3 kil. de ce Chéronnac d'où part la Charente, puis au pied des belles ruines du château du Lavauguyon, et, s'enfonçant dans des corridors creux, tournoyants, sort de Haute-Vienne et entre en Dordogne, ayant déjà parcouru 40 kil., soit un peu moins de la moitié de son voyage, et forte de 386 lit. en étiage, de 3 à 4 m. c. en volume ordinaire, d'après la *Statistique* officielle, qui est certainement bien au-dessus de la vérité. Comme on sait, passée, en Charente, des granits à l'oolithe, elle filtre sous terre et cesse totalement de couler, sauf en crues, dans les environs de La Rochefoucault. Ainsi fait le Bandiat, qui a ses commencements dans ces mêmes monts du Chalus et n'a dans la Haute-Vienne que 14 kil. sur 80. Les pertes de ces deux rivières sont la raison d'être des magnifiques sources de la Touvre, l'une des merveilles de la nature en France ; et la Touvre est un cours d'eau superbe, principale branche estivale de la Charente.

La *Statistique des cours d'eau, usines et irrigations du dép. de la Charente* nous apprend que les cours d'eau du territoire font marcher près de 700 établissements industriels, dont 480 moulins et minoteries, une cinquantaine d'huileries, une quarantaine de papeteries à paille ou à chiffons, une trentaine d'usines à kaolin ou à émail pour l'industrie de la porcelaine, plus de 20 filatures, 15 fabriques de draps, 10 forges, etc. La Vienne en anime plus de 100, le Vincou 45, la Brame plus de 40, ainsi que la Gorre, la Gartempe 40, la Glane 35, la Tardoire et la Sème une trentaine.

Climat. — Le climat de la Haute-Vienne est beaucoup plus dur que ne le comporteraient le peu de distance de la mer, égalisatrice des températures, et le voisinage très proche du 45° de lat. qui marque la demi-distance entre le pôle et l'équateur. C'est que cette moitié du Limousin est à la fois un pays haut et un pays de roches dures, imperméables, froides, avec été et partie d'automne charmants, mais hiver et partie de printemps très froids, même dans la région inférieure à 500 m., voire à Limoges qui n'est qu'à 210-261, et où pourtant le thermomètre descend souvent à 10, 12, 15, plus encore jusqu'à 20 et au delà au-dessous de zéro. C'est bien ce qu'on doit attendre du climat dit auvergnat ou « limousin », l'un des plus rudes de la France, l'un des plus humides aussi : si Bellac ne reçoit annuellement que 722 millim. de pluie, moins que les 770 qui sont la moyenne officielle de l'en-

semble de la France (moyenne d'ailleurs inférieure de beaucoup à la vérité), Saint-Léonard en reçoit 808, Eymoutiers 1.103 ; plus on va vers le S.-E., c.-à-d. plus on monte vers le plateau de Millevaches, plus grande est a précipitation annuelle.

Flore et Faune naturelles (V. France, § *Flore ;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Depuis la Révolution, depuis sa création aux dépens du Limousin, spécialement du Haut-Limousin, et de la Marche, spécialement de la Basse-Marche (et la Marche n'était en réalité qu'une dépendance du Limousin), aucun événement notable ne s'est passé dans le dép. de la Haute-Vienne : tout ce qu'on peut noter, c'est le grand développement des industries de Limoges, le développement quotidien de la langue nationale, qui y était à peu près inconnue auparavant, et le prêt à la France d'un certain nombre d'hommes remarquables, parmi lesquels on citera : Gorsas (1751-93), né à Limoges, jusqu'à un certain point célèbre comme étant le premier député guillotiné pendant la Révolution ; le grand orateur Vergniaud (1753-93), né à Limoges, guillotiné de même ; le botaniste Ventenat (1757-1808), né à Limoges ; le théologien Tabaraud (1744-1832), né à Limoges ; le poète Jean Foucaud (1747-1818), moins célèbre comme politicien que comme poète patois ; le général de la République et de l'Empire Jourdan (1762-1833), né à Limoges ; le physicien Gay-Lussac (1778-1850), né à Saint-Léonard ; le chirurgien Dupuytren (1777-1835), né à Pierrebuffière ; Léon Faucher, homme politique (1803-54), né à Limoges ; le médecin et anatomiste Cruveilhier (1791-1874), né à Limoges ; Bugeaud de La Piconnerie (1784-1849), le conquérant de l'Algérie, né à Limoges ; l'économiste Michel Chevalier (1806-79), né à Limoges ; l'académicien de Loménie (1815-78), né à Saint-Yrieix-la-Perche ; le romancier Elie Berthet (1815-91), né à Limoges ; le critique Emile Montégut (1825-95), né à Limoges ; l'écrivain humoristique Jules Noriac (1827-82), né à Limoges ; l'orateur chrétien Berteaud (1798-1879), évêque de Tulle, né à Limoges ; l'avocat Allou (1820-88), né à Limoges. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de la Haute-Vienne comprend 4 arrondissements : Limoges, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix ; ils sont subdivisés en 27 cantons et 203 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Limoges. Limoges est le siège des assises. Il a 4 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.) ; 1 tribunal de commerce à Limoges ; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 172 gendarmes (34 brigades), 9 commissaires de police, 51 agents de police, 22 gardes champêtres, 147 gardes particuliers assermentés, 4 gardes forestiers. Il y eut 4.275 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Limoges, 1 trésorier-payeur général à Limoges, 3 receveurs particuliers à Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix, 2 percepteurs de ville à Limoges, 1 directeur, 1 inspecteur, 3 sous-inspecteurs de l'enregistrement ; 4 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 2 inspecteurs à Limoges, 1 receveur principal entreposeur pour Limoges et Saint-Yrieix, 2 receveurs entreposeurs à Bellac et à Rochechouart.

Instruction publique. — Le dép. de la Haute-Vienne relève de l'Académie de Poitiers. Il y a une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie à Limoges (V. l'art. Ecole, t. XV, p. 383). L'inspecteur d'Académie réside à Limoges. Il y a 4 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 1 lycée à Limoges (lycée Gay-Lussac) et dans 2 collèges communaux à Eymoutiers et à Saint-Yrieix. Il existe 3 écoles primaires supérieures de garçons à Bellac, Saint-Junien et Saint-Léonard. Il y a 5 écoles libres congréganistes. Des cours complémentaires pour les garçons existent au Dorat. Il y a des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices à Limoges. L'enseignement professionnel est représenté par l'Ecole nationale d'art décoratif de Limoges (V. l'art. Ecole, t. XV, p. 398), 1 école de commerce à Limoges, et 1 chaire d'agriculture, à Limoges.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique (avec le dép. de la Creuse) le diocèse de Limoges, suffragant de Bourges. Le département compte (au 1er nov. 1894) : 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 38 curés, 179 desservants, 23 vicaires. — Le culte réformé compte seulement 1 pasteur.

Armée. — Le dép. de la Haute-Vienne appartient à la 12e région militaire (Limoges). Le quartier général du 12e corps d'armée est à Limoges. La 45e brigade d'infanterie et la 12e brigade de cavalerie ont leur siège à Limoges. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme les 1re (Limoges) et 2e (Magnac-Laval) subdivisions du 12e corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 12e légion de gendarmerie (Limoges), à la division minéralogique du Centre (arr. de Poitiers), à la 11e inspection des ponts et chaussées, à la 7e région agricole (O.), à la 21e conservation des forêts (Moulins). Le département possède 1 chambre de commerce à Limoges.

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de la Haute-Vienne, une population totale de 375.724 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801........	245.150	1856........	319.787
1806........	241.986	1861........	319.595
1821........	272.330	1866........	326.037
1826........	276 351	1872........	322.447
1831........	285.130	1876........	336.061
1836........	293.011	1881........	349.332
1841........	292.848	1886........	363.182
1846........	314.739	1891........	372 878
1851........	319.379	1896........	375.724

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de la Haute-Vienne a augmenté d'une façon presque continue depuis le commencement du xixe siècle.

Pour 1.000 hab. recensés en 1801, on en comptait 1.481 en 1886. Le mouvement d'augmentation a été plus rapide dans l'arr. de Limoges que dans les autres parties du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801 et 1896, arr. par arr. :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation ou diminution
Limoges.......	88.715	186.477	+ 97.762	43,2	90,8	+57,6
Bellac........	76.425	83.576	+ 7.151	42,7	46,7	+ 4
Rochechouart....	43.430	56.472	+ 13.042	54,2	70,5	+16,3
Saint-Yrieix....	36.580	49.199	+ 12.619	40,1	53,9	+16,8
Totaux.......	245.150	375.724	+130.574	44,1	67,6	+23,5

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Limoges............	153.157	168.900	182.015	186.477
Bellac............	78.805	82.614	85.016	83.576
Rochechouart........	48.575	52.219	55.782	56.472
Saint-Yrieix........	41.910	45.599	50.065	49.199
Totaux.....	322.447	349.332	372.878	375.724

Au point de vue de la population totale, le dép. de la Haute-Vienne venait, en 1896, au 37e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 31e, avec une densité (68 hab. par kil. q.) à peu près égale à la moyenne française (72 hab. par kil. q.).

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Éparse	Comptée à part	Totale
Limoges	64.718	5.685	7.300	77.703
Bellac	2.939	727	1.105	4.771
Rochechouart	1.924	2.574	12	4.510
Saint-Yrieix	3.646	4.638	183	8.467

La population éparse est (en 1891) de 616 hab. pour 1.000, proportion presque double de la moyenne française (366 pour 1.000), et qui montre la prédominance de l'élément rural.

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine	106.446	Urbaine	114.501
Rurale	256.736	Rurale	261.223
Total	363.182	Total	375.724

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était en 1896 de 8, occupant une surface totale de 44.417 hect., contre 511.106 hect. occupés par les 195 communes rurales (superf. totale du département d'après le cadastre, 555.523 hect.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine	21,91	26,76	29,23	30,04
— rurale	78,09	73,24	70,77	69,96

La population rurale prédomine et forme près des 3/4 de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/₀ du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 8.403 dont 4.283 du sexe masculin et 4.120 du sexe féminin ; naissances naturelles, 569 dont 287 du sexe masculin et 282 du sexe féminin : soit un total de 8.972 naissances. Il y eut 344 mort-nés. Le nombre des décès fut de 7.608, dont 3.973 du sexe masculin et 3.635 du sexe féminin. Le nombre des mariages a été de 2.907, celui des divorces de 34. En résumé, la proportion des mariages est (en 1891) de 8,03 pour 1.000 hab., celle des naissances de 24,5 °/₀₀, celle des décès de 20,8 °/₀₀. Sur l'ensemble de la France, on constate par 1.000 hab. 8 mariages, près de 23 naissances et un peu plus de 20 décès. La situation démographique du département est donc satisfaisante.

Voici par arr. et cant. la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1900) :

Arrondissement de Limoges (10 cant., 81 com., 205.193 hect., 186.477 hab.). — *Cant. d'Aixe-sur-Vienne* (10 com., 19.151 hect., 13.277 hab.) : Aixe-sur-Vienne, 3.699 hab. (2.264 aggl.). — *Cant. d'Ambazac* (7 com., 19.402 hect., 10.670 hab.). — *Cant. de Châteauneuf* (10 com., 23.088 hect., 12.519 hab.). — *Cant. d'Eymoutiers* (11 com., 37.207 hect., 17.497 hab.) : Eymoutiers, 4.557 hab. (2.559 aggl.). — *Cant. de Laurière* (7 com., 16.591 hect., 9.801 hab.). — *Cant. de Limoges* (N.) (4 com., 12.221 hect., 58.108 hab.) : Limoges, 77.703 hab. (72.018 aggl.). — *Cant. de Limoges* (S.) (8 com., 14.770 hect., 33.532 hab.) : Limoges (S.), 24.321 hab. (23.416 aggl.). — *Cant. de Nieul* (6 com., 15.155 hect., 7.958 hab.). — *Cant. de Pierre-Buffière* (9 com., 20.580 hect., 9.209 hab.). — *Cant. de Saint-Léonard* (10 com., 25.507 hect., 13.906 hab.) : Saint-Léonard, 5.630 hab. (3.045 aggl.).

Arrondissement de Bellac (8 cant., 65 com., 179.006 hect., 83.576 hab.). — *Cant. de Bellac* (6 com., 19.890 hect., 11.263 hab.) : Bellac, 4.771 hab. (4.044 aggl.). — *Cant. de Bessines* (6 com., 15.761 hect., 9.127 hab.). — *Cant. de Châteauponsac* (6 com., 17.739 hect., 9.532 hab.) : Châteauponsac, 4.025 hab. (1.040 aggl.). — *Cant. du Dorat* (12 com., 28.689 hect., 11.711 hab.) : Le Dorat, 2.835 hab. (2.185 aggl.). — *Cant. de Magnac-Laval* (6 com., 22.089 hect., 10.264 hab.) : Magnac-Laval, 4.109 hab. (1.788 aggl.). — *Cant. de Mézières-sur-Issoire* (9 com., 24.971 hect., 10.212 hab.). — *Cant. de Nantiat* (11 com., 24.295 hect., 11.629 hab.). — *Cant. de Saint-Sulpice-les-Feuilles* (9 com., 23.099 hect., 9.838 hab.).

Arrondissement de Rochechouart (5 cant., 30 com., 80.073 hect., 56.472 hab.). — *Cant. d'Oradour-sur-Vayres* (5 com., 12.774 hect., 9.307 hab.) — *Cant. de Rochechouart* (5 com., 13.982 hect., 9.453 hab.) : Rochechouart, 4.510 hab. (1.936 aggl.) — *Cant. de Saint-Junien* (7 com., 19.937 hect., 18.254 hab.) : Saint-Junien, 9.674 hab. (6.025 aggl.). — *Cant. de Saint-Laurent-sur-Gorre* (6 com., 14.791 hect., 9.007 hab.) — *Cant. de Saint-Mathieu* (7 com., 18.344 hect., 10.451 hab.).

Arrondissement de Saint-Yrieix (4 cant., 27 com., 91.251 hect., 49.199 hab). — *Cant. de Châlus* (7 com., 15.841 hect., 9.675 hab.) : Châlus, 2.589 hab. (1.593 aggl.). — *Cant. de Nexon* (8 com., 21.949 hect., 11.560 hab.). — *Cant. de Saint-Germain-les-Belles* (8 com., 27.273 hect., 13.011 hab.). — *Cant. de Saint-Yrieix* (4 com., 26.672 hect., 14.953 hab.) : Saint-Yrieix, 8.467 hab. (3.829 aggl.).

Les principaux centres de population se trouvent dans la partie la moins montagneuse du département, située à l'O.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 8.004 dans le dép. de la Haute-Vienne. Le nombre des maisons d'habitation était de 66.068, dont 64.117 occupées en tout ou en partie, et 1.951 vacantes.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 7.924 individus isolés et 76.763 familles, plus 103 établissements comptés à part, soit un total de 84.790 ménages. Il y a 7.924 ménages composés d'une seule personne ; 11.771, de deux personnes ; 16.418, de trois personnes ; 14.757, de quatre personnes ; 11.999, de cinq personnes ; 8.780, de six personnes ; 13.058, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) presque moitié moindre de celle de l'ensemble de la France (88 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de la Haute-Vienne se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent	215.206
— dans une autre com. du département	112.316
— dans un autre département	40.614
— en Algérie ou dans une colonie française	96
— nés à l'étranger	177

Soit un total de 368.409 Français de naissance.

Il faut y ajouter, en premier lieu, 21 naturalisés; en second lieu, 297 étrangers.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de la Haute-Vienne se répartit (en 1896) en 182.201 hommes et 186.526 femmes; c'est une proportion (en 1891) de 1.013 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). L'âge moyen des hommes est de 29 ans 1 mois 10 jours, celui des femmes de 29 ans 11 mois.

D'après la profession. — La population de la Haute-Vienne se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique, non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	203.492	soit 558 °/oo
Industries manufacturières	82.357	— 224 —
Transports	6.830	— 19 —
Commerce	29.075	— 79 —
Force publique	8.562	— 23 —
Administration publique	5.528	— 15 —
Professions libérales	7.664	— 20 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	16.730	— 46 —

En outre, 12.640 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 68.240 patrons, 10.201 employés, 49.687 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 232.110, plus 21.166 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 470.191 hect., dont 460.870 appartenant à des particuliers, 1 à l'Etat, 3.091 aux communes, etc. Des 460.870 hect. appartenant aux particuliers, 283.898 étaient des terres labourables, 127.673 des prés naturels, herbages et vergers, 156 des vignes, 4.366 des jardins de plaisance et parcs, 44.777 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 158.889 dont 85.775 non bâties et 73.114 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé, dans le dép. de la Haute-Vienne, 52.098 propriétés non bâties imposables, savoir : 32.161 appartenant à la petite propriété, 18.822 à la moyenne propriété, 1.115 à la grande propriété.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1894).

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	16.721	11.746
— de 1 à 5 hect.	15.440	112.098
Moyenne propriété :		
Biens de 5 à 10 hect.	8.283	
— de 10 à 20 —	5.180	215.329
— de 20 à 30 —	2.549	
— de 30 à 40 —	1.871	
— de 40 à 50 —	939	192.303
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	788	
— de 100 à 200 —	237	
— de 200 à 300 —	56	
Au-dessus de 300 —	34	
Totaux	52.098	531.476

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 123.844 hect., la moyenne 215.329 hect. et la grande 192.303 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 10hect,20, alors que la moyenne française est de 8hect,65. La moyenne propriété domine.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897).	73.546	1.407
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	12.144.907	1.284.990
Valeur vénale (en 1887)	239.903.707	19.506.174

Il faut y ajouter 532 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 155.600 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/219e de la valeur totale.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre 203.492 personnes (en 1891), soit 558 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. Le dép. de la Haute-Vienne est donc un département surtout agricole.

D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de la Haute-Vienne représente environ le 1/154e de la valeur totale du sol français.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	50.200	763.040
		Quintaux 598.990
		Hectolitres
Méteil	610	8.410
Seigle	68.500	986.400
Orge	630	11.000
Avoine	17.800	338.200
Sarrasin	36.620	402.780
Maïs	2.130	26.690
		Quintaux
Pommes de terre	32.630	2.251.330
Betteraves fourragères	5.770	1.153.200
Trèfle	7.780	358.110
Prés naturels et herbages	131.060	4.395.660
Colza	1.670	19.205
Chanvre	1.498	Filasse 13.750 Graine 6.666
Lin	95	Filasse 665 Graine 570
Pommes à cidre	»	48.510
Châtaignes	»	371.400
Noix	»	6.480
		Hectolitres
Vignes	170	860

Dans la période décennale 1890-99, la production moyenne annuelle de froment fut seulement de 582.650 hectol.; celle du seigle atteignit 826.800 hectol.; celle de l'avoine était de 276.160 hectol. Les rendements sont un peu au-dessous de la moyenne française. La valeur de la récolte du sarrazin était, en 1899, de 4.317.800 fr.; celle du seigle, de 9.972.500 fr., etc.

D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 24.286 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 61.258 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 14.552 hect. non irrigués, 20.457 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 8.285 hect. d'herbages pâturés de coteaux, 431 hect. d'herbages pâturés de montagnes.

Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 5.767 hect., dont 1.235 de trèfle incarnat, 1.044 de vesces ou dravières, 38 de choux fourragers, 167 de seigle en vert, 3.236 de maïs fourrage, etc. Il y avait 1.459 hect. de prés temporaires. La production était, en 1892, de 272.615 quintaux, valant 804.704 fr. pour le maïs fourrage.

La culture des arbres fruitiers est importante. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 195.596

hectol. ; pêches et abricots, 730 hectol. ; prunes, 3.385 hectol. ; cerises, 4.998 hectol. ; noix, 2.598 hectol. ; châtaignes, 382.100 hectol. La châtaigne forme la nourriture principale du paysan. — La récolte du cidre était, en 1898, de 82.739 hectol., et la moyenne décennale de 1889-98, de 62.562 hectol.

La vigne n'est cultivée que sur 214 hect. La récolte de 1898 fut seulement de 606 hectol., d'une valeur de 19.998 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 727 hectol.

Les jardins potagers et maraîchers occupaient, en 1892, une superficie de 3.959 hect., dont 2.659 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féveroles, lentilles, etc.), 1.388 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc.

La surface occupée par les forêts est estimée à 45.490 hect. : 433 hect. appartiennent aux communes et 45.057 hect. à des particuliers. Il y a 3.288 hect. en futaie, le reste est en taillis. La production du bois mis en coupe est évaluée à 153.686 m. c. par an.

L'élevage est assez prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1899 était :

Espèce chevaline	8.580
— mulassière	630
— asine	6.750
— bovine	241.320
— ovine	628.530
— porcine	196.390
— caprine	13.260

Les chevaux appartiennent à la race limousine (V. Race, § *Zootechnie*, t. XXVIII, p. 37). — Les bêtes bovines appartiennent à la variété limousine de la race d'Aquitaine (V. le même art., t. XXVIII, pp. 31-32). — La production du lait fut, en 1899, de 215.390 hectol., d'une valeur de 3.801.610 fr., celle du beurre était seulement de 155.774 kilogr. (en 1892), d'une valeur moyenne de 1 fr.79 le kilogr. La fabrication des fromages a donné (en 1892) 316.178 kilogr. d'une valeur totale de 217.520 fr. — Le nombre des moutons est très élevé. La production de la laine était, en 1899, de 2.430 quintaux, valant 364.500 fr. — Les basses-cours ont une grande extension et comptaient (en 1892) 588.000 poules, 22.000 oies, 57.000 canards, 6.000 dindons, 4.000 pintades, 62.000 pigeons, 204.000 lapins, etc. — L'apiculture est très développée. Il y avait (en 1899) 25.160 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 75.470 kilogr. de miel et 30.190 kilogr. de cire d'une valeur globale de 124.370 fr. — Il y a une ferme-école à Limoges.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 5 à 6 hect. : 32.161 ont moins de 5 hect., 8.283 de 5 à 10 hect., 9.600 de 10 à 40 hect., 2.054 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 35.132, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de $5^{hect},56$, celui des fermiers est de 5.812, celui des métayers est de 12.396.

Industrie. — L'industrie fait vivre 82.357 personnes (en 1891), soit 224 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est peu développée.

Mines et carrières. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1900, de 2 seulement pour une superficie totale de 8.520 hect. de terrains exploités (cuivre, étain, antimoine, etc.).

Le dép. de la Haute-Vienne ne produit pas de combustible minéral. Pour la consommation, il emploie 122.400 tonnes, valant en moyenne 37 fr. 02 la tonne sur les lieux de consommation, soit 4.530.700 fr. en tout. Le total de cette quantité vient du dehors. Le département achète 53.000 t. à l'Aveyron (Aubin), 23.700 t. au Tarn (Carmaux), 10.400 t. à la Creuse (Ahun), 8.400 t. au Cantal (Champagnac), etc.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1899 :

	Poids en tonnes	Valeur en francs
Pierre de taille dure	5.554	102.850
Moellon	65.748	65.748
Sable et gravier pour mortier et béton	26.371	56.280
Pavés	6.758	150.180
Kaolin	9.455	680.760

On exploitait seulement 6 carrières souterraines (granit, feldspath) et 539 à ciel ouvert, où travaillaient 1.500 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 506 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues. Le kaolin est la principale richesse minière du dép. de la Haute-Vienne (V. Céramique).

Industries manufacturières. Il existait, en 1899, dans le dép. de la Haute-Vienne, 368 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 434, d'une puissance égale à 6.070 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en :

84	machines fixes	d'une force de	3.728	chev.-vapeur.
83	— mi-fixes	—	714	—
265	— locomobiles	—	1.612	—
2	— locomotives	—	16	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	73	chev. vapeur.
Usines métallurgiques	173	—
Agriculture	1.447	—
Industries alimentaires	333	—
— chimiques et tanneries	1.184	—
Tissus et vêtements	369	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	651	—
Bâtiments et travaux	1.776	—
Services publics de l'Etat	64	—

L'industrie textile n'a qu'un faible développement (*droguet*, flanelle, couvertures dites *limousines*, etc.).

L'industrie du fer est représentée par la fonte moulée en deuxième fusion, qui occupait (en 1897) 10 usines, qui ont produit 1.132 tonnes, d'une valeur totale de 283.000 fr.

L'industrie de la porcelaine est très importante. Les ateliers de Limoges occupent environ 5.000 ouvriers et produisent 15.000.000 de fr. d'objets céramiques par an.

Il existait, en 1899, dans le dép. de la Haute-Vienne, un total de 78 syndicats professionnels, dont 22 syndicats patronaux (616 membres), 46 syndicats ouvriers (4.283 membres), 6 syndicats mixtes (409 membres) et 4 syndicats agricoles (1.176 membres).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 29.075 personnes (en 1891), soit 79 ‰ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 6.830, soit 19 ‰, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Le commerce est assez développé. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Limoges était, en 1898, de 92 millions 485.900 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière, c.-à-d. près de 1/173e de ce total pour le dép. de la Haute-Vienne.

Le nombre des patentes est peu élevé. Il y avait (en 1894) 59 hauts commerçants et banquiers, 9.192 commerçants ordinaires, 1.855 industriels, 446 exerçant des professions libérales.

Voies de communication. Le dép. de la Haute-Vienne avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 377 kil. de routes nationales, 176 kil. de routes départementales, 2.600 kil. de chemins de grande communication et 2.500 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 1.056 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de la Haute-Vienne est traversé en 1902 par 9 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 452 kil., dont 40 kil. en construction. Ce sont des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie d'Orléans. En voici la liste :

1° La ligne de Paris à Toulouse, par *Limoges* et *Saint-Yrieix* (108 kil. dans le dép. de la Haute-Vienne). — 2° La ligne de *Limoges* à Clermont-Ferrand, par Eymoutiers (51 kil.). — 3° La ligne de *Limoges* à Angoulême (49 kil.). — 4° La ligne de *Limoges* au Dorat, par *Bellac* (54 kil.). — 5° La ligne de *Limoges* à Brive par Pierre-Buffière (43 kil.). — 6° La ligne de *Limoges* à Périgueux (18 kil.). — 7° L'embranchement de Saint-Sulpice-Laurière à Montmorillon (43 kil.), qui se détache de la ligne n° 1. — 8° L'embranchement de Saint-Sulpice-Laurière à Montluçon (7 kil.), qui se détache de la ligne n° 1. — 9° La ligne de Saillat à Bussière-Galant, par *Rochechouart* (41 kil.). — Plusieurs lignes sont en construction (Confolens à Bellac, Le Dorat à Magnac-Laval, Bussière-Galant à Saint-Yrieix). — Le département possède un tramway départemental, pour un parcours de 8 kil. (Saint-Yrieix à La Juvénie).

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 28 bureaux de poste, 2 bureaux télégraphiques et 36 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 889.348 fr., et une recette télégraphique de 85.800 fr.

Finances. — Le dép. de la Haute-Vienne a fourni, en 1896, un total de 13.960.403 fr. 58 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 335 billards, 16 cercles, 1.237 vélocipèdes et 32.086 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation très prospère.

Les revenus départementaux ont été en, 1896, de 2 millions 64.305 fr. 17.

Les dépenses départementales se sont élevées à 2 millions 145.721 fr. 72.

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 3.047.248 fr. 39.

Le nombre total des centimes départementaux était de 64,31 dont 39,31 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 21.898 fr. 08, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 14.192 fr. 82.

Les 203 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 3.361.107 fr., correspondant à 2 millions 943.839 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 9.011, dont 4.948 extraordinaires, soit une moyenne de 44 cent. par commune.

Il y avait 1 commune imposée de moins de 15 cent., 35 imposées de 15 à 30 cent., 110 de 31 à 50 cent., 56 de 51 à 100 cent. et 1 au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 11.150.658 fr. L'accroissement de la dette communale était d'un peu plus de 3.000.000 de fr. (après Seine-et-Oise et l'Aude). — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 12, le produit net des octrois se montait à 1.717.018 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de la Haute-Vienne est, avec le Morbihan, le plus arriéré de la France entière.

En 1896, sur 3.761 conscrits examinés, 711 ne savaient pas lire. Cette proportion de 189 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. de la Haute-Vienne au 89ᵉ rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 83ᵉ rang (sur 87 dép.), avec 707 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 766 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques publiques	Ecoles laïques privées	Ecoles congréganistes publiques	Ecoles congréganistes privées	Totaux
Nombre des écoles	505	29	26	80	640
Instituteurs	494		47		541
Institutrices	417		267		681
Elèves garçons	27.106	412	72	2.153	29.743
— filles	19.063	513	2.613	6.471	28.690

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques publiques	Ecoles laïques privées	Ecoles congréganistes publiques	Ecoles congréganistes privées	Totaux
Nombre d'écoles	12	1	5	5	23
Institutrices	25	1	7	8	41
Garçons	1.508	50	372	226	2.156
Filles	1.185	38	366	337	1.926

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 3 écoles, qui avaient, en 1897, 172 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.292.539 fr. 98.

Il existait 30 caisses des écoles, avec 20.027 fr. de recettes et 17.207 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Limoges) comprenant (en 1898) 551 élèves, dont 119 internes, et 2 collèges communaux (Eymoutiers et Saint-Yrieix).

Assistance publique. — L'assistance publique est médiocrement organisée dans le dép. de la Haute-Vienne. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 34, desservant une population de 168.504 hab. ; ils assistèrent 11.206 personnes, dont 16 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 9.857 personnes, dont 56 étrangers, le total des recettes à 167.328 fr., celui des dépenses à 177.333 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 9 desservis par 27 médecins et disposant de 1.218 lits. Le budget se montait à 596.305 fr. pour les recettes et 597.535 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 4.197 malades dont 264 décédèrent ; 277 infirmes et vieillards dont 45 décédèrent ; 1.675 enfants assistés dont 50 décédèrent. En outre, 844 enfants étaient secourus à domicile. — Un asile départemental d'aliénés existe à Naugeat. Au 31 déc. 1898, le département y entretenait 367 aliénés, dont 176 femmes. La dépense totale était de 129.957 fr. 40, dont 78.046 fr. 30 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 27 établissements et 37 sociétés diverses. E.-D. Grand.

Bibl. V. Limousin, Limoges, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix, etc. — *Annuaire du dép. de la Haute-Vienne.* — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole, De l'industrie minérale, Etats de situation de l'enseignement primaire, Statistique de l'enseignement primaire, Situation financière des communes, des départements, Comptes définitifs de chaque exercice.* — Ad. Joanne, *Géographie du dép. de la Haute-Vienne ;* Paris, 1899, in-16, 6ᵉ éd. — Texier-Olivier, *Statistique générale du dép. de la Haute-Vienne ;* Paris, 1808, in-4. — Peuchet et Chanlaire, *Statistique de la Haute-Vienne ;* Paris, 1811, in-4. — Arbellot, *Revue archéologique et historique de la Haute-Vienne ;* Limoges, 1854, in-18. — Abbé A. Lecler, *Monographie du canton de Châteauneuf-la-Forêt ;* Limoges, 1875, in-8. — Du même, *Monographie du canton de Châteauponsac ;* Limoges, 1872, in-8. — Du même, *Monographie du canton de Bessines ;* Limoges, 1873, in-8. — Du même, *Monogr. du cant. de Nantiat ;* Limoges, 1869, in-8. — Anonyme (A. Leroux), *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne ;* Limoges, 1889, in-8. — A. Fray-Fournier, *Bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le dép. de la Haute-Vienne ;* Limoges, 1894, in-8.

VIENNE-en-Arthies. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin ; 283 hab.

VIENNE-en-Val. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Jargeau ; 1.017 hab.

VIENNE-la-Ville. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 415 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VIENNE-le-Château. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 1.402 hab. Eglise des XIIe-XVIIIe s.

VIENNE (Jean de), amiral de France, né vers 1322, mort en 1396. D'une famille issue des anciens comtes de Bourgogne, il servit avec éclat sous Charles V et Charles VI contre les Anglais et était gouverneur de *Calais* (V. ce mot) lors du siège de cette ville par Edouard III. En 1377, il fit une descente en Angleterre, prit et brûla Rye (comté de Sussex) et saccagea l'île de Wight. Jean de Vienne suivit le duc de Bourbon en Barbarie, assista au siège de Carthagène, se joignit en 1396 aux seigneurs français qui marchaient au secours du roi de Hongrie contre Bajazet Ier et périt à la bataille de Nicopolis, où il commandait l'avant-garde.

VIENNET (Jean-Pierre-Guillaume), littérateur et homme politique français, né à Béziers (Hérault) le 18 nov. 1777, mort au Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise) le 11 juil. 1868. Entré à vingt et un ans (1796) dans l'artillerie de marine, il fut fait prisonnier par les Anglais et resta huit mois sur les pontons de Plymouth. Remis en liberté, il reprit du service comme capitaine d'infanterie, fut décoré sur le champ de bataille de Lutzen par Napoléon, et subit, après la défaite de Leipzig, une nouvelle captivité. Mal noté en raison d'opinions libérales qu'il ne dissimulait pas, il faillit, durant les Cent-Jours, être envoyé à Cayenne pour avoir refusé de voter l'acte additionnel, et ne dut son salut qu'à l'intervention de Cambacérès. Sous la seconde Restauration, la protection de Gouvion-Saint-Cyr le fit entrer dans le corps de l'état-major, avec le grade de chef de bataillon dont il fut évincé en 1827 pour des motifs tout politiques. Ennemi déclaré du despotisme et du jésuitisme, il avait, à maintes reprises, manifesté ses sentiments dans toute une série d'*Epîtres*, le plus souvent satiriques : à l'*Empereur Alexandre* (1815) ; à *Gouvion-Saint-Cyr* (1818) ; au *Capucin* (1819) ; aux *Muses sur les romantiques* (1824) ; aux *Chiffonniers sur les crimes de la presse* (1827), etc., ainsi que dans un poème en l'honneur des Grecs (*Parga*, 1820, in-8), et dans la *Promenade philosophique au cimetière du Père-Lachaise* (1824, in-8), en prose et en vers. Il fut élu député de l'Hérault l'année même du retrait de son emploi, et il écrivit d'autres épîtres, entre autres une aux *Mules de don Miguel* (1829, in-8), qui obtint un vif succès. La monarchie de Juillet, à laquelle il s'était rallié l'un des premiers, lui rendit son grade de chef de bataillon, puis lui conféra la dignité de pair de France le 7 nov. 1839, comme une compensation à l'impopularité que lui avaient value ses votes parlementaires et le procès en diffamation qu'il avait intenté à la *Tribune*. Ses adversaires littéraires n'étaient ni moins nombreux, ni moins acharnés que ses adversaires politiques. Elu membre de l'Académie française, le 18 nov. 1830, en remplacement du comte de Ségur, il avait, en toute circonstance, témoigné une hostilité aveugle contre les novateurs et empêché, autant qu'il avait dépendu de lui, leur accession dans le docte corps. La petite presse libérale et littéraire ne l'avait pas non plus épargné, et ses vers, comme sa personne, furent l'objet d'innombrables épigrammes. La proclamation de l'Empire rejeta Viennet dans l'opposition, et ses fables, pleines d'allusions aux événements du temps, qu'il lisait dans les séances publiques de l'Académie, étaient l'un des agréments les plus goûtés de ces solennités.

Viennet a écrit de nombreuses tragédies, entre autres *Arbogaste* (1841), qui n'eut qu'une seule représentation, et d'autres qui ne furent jamais jouées, des comédies, des livrets d'opéras, et des drames, tels que : *Michel Brémond* (1846) et *Selma* (1859) ; deux romans historiques : *la Tour de Montlhéry* (1833, 2 vol. in-8) ; *le Château Saint-Ange* (1834, 2 vol. in-8) ; une *Histoire de la puissance pontificale* (1866, 2 vol. in-8) ; un poème épique en dix chants, longtemps annoncé, *la Franciade* (1863, in-8), enfin et surtout des *Fables*, dont la dernière édition (1865) renferme une préface autobiographique, et le recueil de ses *Epîtres et Satires* anciennes et nouvelles (1860, in-8). Maurice Tourneux.

VIENNOIS (*ager* ou *pagus Viennensis*). Ancien pays de la France, compris dans la province moderne du Dauphiné. Il était borné, au N. et à l'O., par le Rhône, au S. par l'Isère, et à l'E. par l'ancienne province de Savoie et par le Graisivaudan. Il avait pour chef-lieu la ville de Vienne (Isère). Le Viennois correspondait approximativent à l'étendue de la *civitas* antique de Vienne, avec, en plus, la portion occidentale du pays de Sermorens (*Salmorincensis*), qui forma les archiprêtrés de Bressieux et de Valdême (dioc. de Vienne), et, en moins, le territoire correspondant au doyenné de Meyzieux (dioc. de Lyon). Au moyen âge, le pays de Viennois correspondait au Bas-Dauphiné presque entier, et il devint le plus grand bailliage ressortissant au parlement de Grenoble.

Bibl. : Longnon, *Atl. hist. de la France*, p. 138.

VIENS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Apt ; 781 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VIENVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Corcieux ; 238 hab.

VIEQUES. Ile des Antilles (V. Bièque).

VIER-Bordes. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès-Gazost ; 162 hab.

VIERGE. I. Iconographie. — La personnalité de la Sainte Vierge occupe de fait, dans l'art chrétien, une place plus considérable, plus importante, plus touchante même, que Jésus-Christ. La raison en est simple. Tandis que Jésus apparut à la chrétienté, pendant une série de siècles, presque exclusivement comme Dieu, comme un être supraterrestre, et à un degré insignifiant au point de vue de son incarnation ; la Sainte-Vierge, « humble servante de Dieu », à qui était échu un rôle grandiose, mais tragique, inspira aux cœurs des humains un culte tout particulier, comme Femme et comme Mère de toutes les douleurs, culte où les sentiments terrestres de pitié, de compassion, d'enthousiasme exalté se mêlaient avec une intensité marquée aux doctrines théologiques. L'art, reflet des sensations éternelles de l'humanité, a entouré cette divine figure d'une tendresse exceptionnelle, et lui a consacré, à travers les âges, une quantité d'œuvres prodigieusement innombrables, depuis des simples images des Catacombes (IIe siècle), en passant par le type hiératique rigide, resté longtemps immuable, de « Mère de Dieu », imaginé par les Byzantins, pour arriver à des créations idéalistes, séduisantes et immortelles, de la Renaissance et des époques postérieures. Marquer les étapes de ces créations variées et en dénombrer les œuvres capitales ou méritoires serait refaire une histoire de l'art chrétien, ce qui ne saurait être entrepris ici. C'est pourquoi, tout en renvoyant aux articles consacrés à l'art sous ses diverses formes et dans les différents pays, on se bornera à des indications bibliographiques essentielles, qui comprennent non seulement l'iconographie de la Mère, mais aussi, ce qui est inséparable, celle de son divin Fils. G. Pawlowski.

II. Histoire religieuse. — Vierge de l'Église. (V. Voile).

Filles de la Sainte-Vierge ou Dames de Budes. — Communauté instituée à Rennes, en 1676, avec les fonds légués par Anne-Marie de Budes, pour recueillir les filles calvinistes qui rentreraient dans l'Église catholique. Lorsque le protestantisme eut été extirpé en Bretagne, elle se consacra à l'éducation de la jeunesse et à l'œuvre des retraites. Elle fut rétablie après la Révolution. Le recensement spécial de 1861 n'indique comme lui appartenant qu'une maison, située à Rennes et comprenant 23 religieuses.

III. Ordres. — Ordre de la Vierge. — Cet ordre eut pour fondateurs les trois frères, Pierre, Jean-Baptiste et Bernard Petrigna, gentilshommes de la ville de Spello, en Italie, qui le firent approuver en 1618 par le pape Paul V. Les membres se divisaient en chevaliers de justice, chevaliers prêtres et bénéficiers, et chevaliers chapelains, sans compter les servants d'armes. Armés contre les infidèles. ils étaient destinés à la défense de l'Eglise et de la foi catholique.

Chevaliers de la Vierge ou Ordre des chevaliers de la Vierge de la maison des Teutons de Jérusalem. — Autre dénomination de l'ordre Teutonique (V. Teutonique [Ordre]).

IV. Astronomie. — Constellation comprise à la limite des deux hémisphères, entre 14° de déclinaison boréale et 19° de déclinaison australe et entre 178 et 225° d'ascension droite. Dénommée aussi à diverses époques *Cérès*, *Astrée*, *Isis*, *Erigone*, *Thémis*, etc., elle présidait, chez les anciens, aux moissons. Aussi sa principale étoile, qui est, du reste, de première grandeur et très brillante, est dénommée l'*Epi de la Vierge*. Elle apparaît dans le méridien vers la fin de mai, à 9 heures du soir, formant avec Arcturus, dont elle éloignée de 350° environ, et la queue du Lion un triangle presque équilatéral. Les autres étoiles de la Vierge visibles à l'œil nu (jusqu'à la 6e grandeur) sont, d'après Hers, au nombre de 180, parmi lesquelles plusieurs de troisième grandeur. Deux de ces dernières constituent l'étoile double γ Vierge, distantes de 4″, elles tournent l'une autour de l'autre en 180 années. La Vierge est le sixième signe du zodiaque, entre le Lion et la Balance (V. Zodiaque). Le Soleil y entre dans la seconde quinzaine d'août.

Bibl. : Iconographie. — Anna Jameson, *Legends of the Madonna, as represented in the Fine Arts*; Londres, 1852, in-8. fig.; dern. éd., 1867, in-8. — E. Laforge, *Iconographie de la Vierge, type principal de l'art chrétien, depuis le IVe jusqu'au XVIIIe siècle*; Lyon, 1863, in-4. — F.-A. Gruyer, *les Vierges de Raphaël et l'iconographie de la Vierge*; Paris, 1869, 3 vol. in-8. — Wessely, *Ikonographie Gottes und der Heiligen*; Leipzig, 1874, in-8. — M. Hasenclever, *Die Mutter Jesu in Geschichte und Kunst*; Karlsruhe, 1876, in-8. — Rohault de Fleury, *la Sainte Vierge, études archéologiques et iconographiques*; Paris, 1878-79, 2 vol. gr. in-8, avec pl. — A. Schulz, *Die Legende vom Leben der Jungfrau Maria und ihre Darstellung in der bildenden Kunst des Mittelalters*; Leipzig, 1878, in-8. — Hauck, *Die Entstehung des Christustypus in der abendländischen Kunst*; Heidelberg, 1880, in-8. — Eckl, *Die Madonna als Gegenstand christlicher Kunstmalerei und Skulptur*; Brixen, 1883, in-8. — Fach, *Das Madonnenideal in den ältesten deutschen Schulen*; Leipzig, 1884, in-8. — Von Schreibershofen, *Die Wandlungen der Mariendarstellungen in der bildenden Kunst*; Heidelberg, 1880, in-8. — X. Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne*; Paris, 1890, 2 vol. in-8. — Detzel, *Christliche Ikonologie*; Freiburg, 1895, in-8. — Adolfo Venturi, *Die Madonna. Das Bild der Maria in seiner Kunstegeschichtlichen Entwickelung bis zum Ausgang der Renaissance in Italien* (adapté par Th. Schreiber); Leipzig, 1900, in-8.

VIERGE (La Sainte) (V. Marie).

VIERGE (Daniel Urrabieta, dit), dessinateur espagnol, né à Madrid en 1808. Fils d'un dessinateur, il reçut les leçons de son père et compléta ses études à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale ; dès ses débuts, il prit le nom de sa mère, fille d'un officier du premier Empire qui s'était établi à Madrid après la guerre d'Espagne. Il vint se fixer en France un peu avant la guerre de 1870 et collabora au *Monde illustré*, puis à la *Vie moderne* qu'il fonda avec quelques artistes. Sont talent vigoureux et très personnel, le charme et l'originalité de ses compositions lui valurent un succès rapide, et il avait acquis une brillante réputation, lorsque, vers 1880, il fut arrêté par une paralysie du côté droit ; il prit alors son crayon de la main gauche et s'en servit bientôt ainsi d'une façon remarquable, néanmoins, il s'est peu manifesté, au moins en France, depuis cette époque; il a illustré de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *don Pablo de Segovie*, de Quevedo, qui est considéré comme son chef-d'œuvre, et les *Œuvres de Victor Hugo*. Jules Mazé.

VIERGES (Les onze mille) (V. Ursule [Sainte]).

VIERGES (Iles). Groupe d'îles des Antilles, archipel qui joint les Petites Antilles du S.-E. aux Grandes Antilles à l'O. ; elles se rattachent par les fonds marins à Porto-Rico et aux deuxièmes, tandis que l'île de Sainte-Croix (terre danoise) est séparée par de grands fonds des Petites Antilles : ainsi elles appartiennent plutôt à l'alignement des Grandes Antilles qu'au croissant des Petites Antilles. Cette traînée d'îles doit son nom à Colomb (allusion à la procession des onze mille Vierges) ; elles s'étendent sur 88 kil. ; les principales sont *Saint-Thomas* (V. cet art.) et Saint-Jean, puis Tortola, Virgen Gorda et Anegada (à l'Angleterre).

Les îles Vierges anglaises sont « Colonie de la couronne », dépendent directement du gouvernement britannique et n'ont pas d'institutions représentatives. Tortola, la plus grande, abandonnée par des nègres affranchis, a vu sa population tomber de 11.000 à 4.000 hab. ; le ch.-l. est Roadtown, sur une crique de l'avenue marine, dite Rue des Vierges.

VIERNYI. Ville de Russie d'Asie, gouv. général des Steppes, ch.-l. de la prov. de Sémirietchensk, sur la riv. Almatinka, à 740 m. d'alt. ; 21.130 hab. Elle est située sur l'emplacement d'une cité sur la grande route ancienne des marchands occidentaux vers la Chine. L'ancienne ville a des maisons en bois ; la nouvelle, qui date de 1870, des maisons en briques. Les habitants (Cosaques, Tatars, Kalmouks, juifs) sont cultivateurs ; apiculture, et élevage de bétail. Peu d'industrie. Commerce actif dans les deux bazars. Terrible tremblement de terre en 1887 (2.000 maisons détruites et 800 victimes).

VIERSAT. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Boussac, cant. de Chambon-sur-Voueize ; 670 hab.

VIERSEN. Ville de Prusse, présid. de Dusseldorf, cercle de Gladbach ; point de croisement de chem. de fer ; 22.659 hab. Industrie active : un des centres de la fabrication de peluche et velours de soie, velours bon marché dans le Bas-Rhin ; filatures de lin et de coton ; fabriques de toiles, de machines ; papeterie, blanchisserie, teinturerie.

VIERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Trévières ; 372 hab.

VIERVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau ; 144 hab.

VIERVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Sainte-Mère-Eglise ; 106 hab.

VIERZO. Région d'Espagne (V. Léon).

VIERZON-Ville. Ch.-l. de cant. du dép. du Cher, arr. de Bourges, au pied du coteau qui domine l'Yèvre, le canal du Berry et la rive dr. du Cher ; 11.392 hab. Stat. du chem. de fer de Paris à Toulouse, avec embranchements sur Blois et Tours, sur Bourges et Nevers. On a divisé Vierzon en Vierzon-Ville, Vierzon-Village et Vierzon-Bourgneuf. Cette localité forme avec ces trois groupes un important centre industriel. Manufactures de porcelaine et de verrerie ; ateliers de constructions mécaniques pour l'agriculture, le commerce et l'industrie ; bois, bestiaux, céréales, fer, laine et vins. Beau pont de pierre sur le Cher ; porte féodale ; maisons des XVe et XVIe siècles ; église du XVe siècle (objets d'art anciens). Au N., la forêt de Vierzon (5.000 hect.). D'origine romaine, Vierzon a possédé, du Xe au XVIIIe siècle, une importante abbaye bénédictine.

Bibl. : Toulgoët-Tréanna, *Hist. de Vierzon* ; Paris, 1884.

VIERZON-Bourgneuf. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon-Ville ; 1.836 hab.

VIERZON-Village. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon-Ville ; 8.382 hab.

VIERZY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 524 hab. Stat. de chem. de fer.

VIESLY. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Solesmes ; 2.827 hab.

VIESSE de Marmont, maréchal de France (V. Marmont).

VIESSOIX. Com. du dép. du Calvados, arr. de Vire, cant. de Vassy; 801 hab. Stat. de chem. de fer.

VIESTE. Ville maritime de l'Italie, prov., arr. et à 70 kil. N.-E. de Foggia; 7.026 hab. Port assez important comme point de relâche pour les navires à voile.

VIÈTE (François), géomètre français, né à Fontenay-le-Comte en 1540, mort à Paris le 13 déc. 1603. On sait peu de chose de sa vie privée. D'abord avocat dans sa ville natale, il devint, en 1567, conseiller au parlement de Bretagne, fut nommé en 1580 maître des requêtes de l'hôtel du roi et, tenu quelque temps éloigné de la cour dans les dernières années du règne de Henri III, revint à Paris avec Henri IV, qui le fit entrer dans son conseil privé. L'exercice de ces diverses fonctions ne le détourna, du reste, à aucune époque, de sa passion, conçue très jeune, pour les mathématiques. Il mettait à leur étude une telle application qu'on le vit souvent, raconte son intime ami, le président de Thou, passer de suite trois jours et trois nuits sans lever les yeux de son travail, si ce n'est pour prendre la nourriture strictement nécessaire, et il arriva ainsi, en un temps relativement court, à laisser loin derrière lui la plupart des géomètres qui l'avaient précédé. Si, en effet, il n'inventa pas l'algèbre, du moins il la transforma complètement, d'abord en établissant l'usage des lettres pour représenter aussi bien les quantités connues que les inconnues, puis en réalisant, dans la résolution des équations, une série de simplifications, qui, tout en ne touchant pas aux hautes questions de l'analyse, devaient, du moins, ouvrir la voie aux travaux des Descartes, des Newton, des Euler, des Lagrange. C'est à lui également et non à Descartes, comme on l'a prétendu à tort, qu'on doit les premières applications de l'algèbre à la géométrie. « Il résolvait, dit Fourier, les questions de géométrie par l'analyse algébrique et déduisait des solutions les questions géométriques. Ces recherches le conduisirent à la théorie des sections angulaires et il formula les expressions générales qui expriment les valeurs des cordes… » A lui encore revient le mérite d'avoir trouvé le sixième théorème des triangles sphériques rectangles. Sa sagacité s'exerçait, d'ailleurs, à l'occasion sur les objets les plus variés. C'est ainsi qu'au temps des guerres de la Ligue, on le chargea de déchiffrer des correspondances secrètes que s'adressaient les Espagnols et qu'on était parvenu à intercepter. Il en indiqua presque tout de suite la clef et fut, pour ce fait, traduit comme « nécromant et sorcier » devant le Sacré collège, ce dont il se hâta, tout le premier, de rire. Cet illustre géomètre n'a laissé que peu d'écrits et les éditions originales en sont presque toutes perdues : *Canon mathematicus* (Paris, 1579); *Isagoge in artem analyticum* (Tours, 1591); *Supplementum geometriæ* (Tours, 1593); *Variorum de rebus mathematicis responsorum liber octavus* (Tours, 1593); *De numerosa protestatum purarum atque adfectarum resolutione tractatus* (Paris, 1600); *De æquationum recognitione et emendatione libri duo* (Paris, 1615); *Theoremata ad sectiones angulares* (Paris, 1615). Ils ont été réunis, avec une dizaine d'autres opuscules, par F. van Schooten, J. Galius et le P. Mersenne sous le titre : *Opera mathematica* (Leyde, 1646, in-fol.). L. S.

Bibl. : B. Fillon et F. Ritter, *Notice sur la vie et les ouvrages de François Viète ;* Nantes, 1850. — Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. IV, p. 22.— Cantor, *Vorlesungen ueber Geschichte der Mathematik*, t. II.

VIÉTHOREY. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Rougemont; 321 hab.

VIETTE (Jules-François-Stanislas), homme politique français, né à Blamont (Doubs) le 6 mai 1843, mort à Paris le 15 févr. 1894. Il fit de l'opposition à l'Empire dans la presse de l'Est, fit la campagne de 1870 avec le grade de capitaine des mobiles du Doubs et, patronné par Gambetta, fut élu, en 1876, député de Montbéliard. Membre des 363, réélu avec eux en 1877, puis en 1881, en 1883 et 1893, il appuya constamment la politique opportuniste et prit à la Chambre une certaine influence. Ministre de l'agriculture dans les cabinets Tirard et Floquet (1887-89), il combattit vivement le boulangisme. Elu vice-président de la Chambre en 1892, il obtint dans le cabinet Loubet (1892) le portefeuille des travaux publics, qu'il conserva dans le cabinet Ribot (1892-93) et dans le cabinet Dupuy (1893).

VIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne; 615 hab.

VIEU-d'Izenave. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Brénod ; 673 hab.

VIEU (Louis-Charles), littérateur (V. Halt [Robert]).

VIEUGY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (S.) d'Annecy; 441 hab.

VIEURE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambault; 942 hab.

VIEUSSAN. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues; 647 hab. Mines de manganèse.

VIEUSSENS (Raymond), anatomiste français, né à Vieussens (Rouergue) en 1641, mort à Montpellier en 1715. Il étudia à Montpellier et fut nommé en 1671 médecin de l'hôpital Saint-Eloy, puis, après dix années de travail, publia le grand ouvrage auquel il doit sa gloire : *Nevrologia universalis* (Lyon, 1685, in-fol., et autres éditions). Il a encore laissé une série d'ouvrages importants sur le cœur et les vaisseaux. Vieussens fut le médecin de Mlle de Montpensier. Dr L. Hn.

VIEUVICQ. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou; 526 hab. Stat. de chem. de fer.

VIEUVILLE (Charles, marquis de La), surintendant des finances, né à Paris vers 1582, mort en 1653. Fils de Robert de La Vieuville, lieutenant général sous Henri III, il suivit d'abord la carrière des armes, devint aussi lieutenant général et résista aux partisans de Condé révolté (1615-16). Ayant provoqué la disgrâce de Schomberg, qu'il remplaça comme surintendant des finances (janv. 1623), puis celle des Brulart (janv.-févr. 1624), il réorganisa le ministère, dont il eut quelque temps la direction. Pour mieux se défendre contre ses nombreux ennemis, il fit entrer Richelieu au Conseil (26 avr. 1624) et fut bientôt écarté par lui (12 août 1624). Accusé de malversations, enfermé au château d'Amboise, d'où il s'évada treize mois plus tard, il obtint la permission de rentrer en France (1626), prit part aux intrigues contre Richelieu et s'enfuit à Bruxelles, puis en Angleterre. Ses biens furent confisqués, et il fut même condamné à mort par contumace (1632). Après la mort de Richelieu (1642), il put revenir en France, et un arrêt du Parlement annula les peines prononcées contre lui (26 juil. 1643). Mazarin lui rendit la surintendance, moyennant, dit-on, une grosse somme d'argent (1651), et le fit nommer duc et pair. Il mourut deux ans après, à Paris. Selon les uns, il était habile et surtout désintéressé; selon les autres, violent, brouillon, incapable, enclin « aux tripotages financiers ». G. d'Avenel déclare catégoriquement que La Vieuville « était un fripon et un sot ». E. Cosneau.

Bibl. : *Lettres, etc., du cardinal Richelieu*, à la table, t. VIII, p. 456, et *Lettres, etc., du cardinal Mazarin*, aux tables des cinq premiers vol., notamment t. IV, p. 240 et t. V, p. 523, dans la collection des documents inédits. — *Mémoires de Richelieu*, dans la collection Michaud et Poujoulat. — Le P. Anselme, t. V, 867-70, et t. VIII, 757-62. — Bazin, *Histoire de Louis XIII*. — B. Zeller, *Richelieu et les ministres de Louis XIII*.— Vicomte G. d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, t. I, 45,70; t. II, 326. — Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. V, 325.— *Dossiers bleus*, vol. 667, à la Bibl. nat.

VIEUVILLE (Marie-Magdeleine de La) (V. Parabère [Comtesse de]).

VIEUVY. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Gorron; 365 hab.

VIEUX. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. d'Evrecy ; 368 hab.

VIEUX. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Castelnau-de-Montmiral ; 325 hab.

VIEUX-Berquin. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. (S.-O.) de Bailleul ; 2.986 hab.

VIEUX-Boucau. Com. du dép. des Landes, arr. de Dax, cant. de Soustons, à 1 kil. de l'Océan ; 514 hab. Fabr. de bouchons. L'Adour, qui s'était frayé un nouveau cours vers le N. et passait par cette ville au xive siècle (après la tempête qui avait obstrué le port de Bayonne), fut rétabli dans son cours primitif en 1580 par l'ingénieur Louis de Foix. Le florissant port de pêche qui s'était établi au Boucau fut ruiné par ces travaux.

VIEUX-Bourg (Le). Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. de Pont-l'Evêque ; 114 hab.

VIEUX-Bourg (Le). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Quintin ; 1.340 hab.

VIEUX-Cérier. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Champagne-Mouton ; 456 hab.

VIEUX-Champagne. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis ; 169 hab.

VIEUX-Charmont. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt ; 806 hab.

VIEUX-Chateau. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur-en-Auxois ; 376 hab.

VIEUX-Condé. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Condé-sur-l'Escaut, sur l'Escaut et le canal du Jard ; 7.125 hab. Sucrerie. Fabr. de chaussures, de conserves alimentaires, d'aniline, de limes.

VIEUX-Fumé. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Bretteville-sur-Laize ; 245 hab.

VIEUX-lès-Asfeld. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Réthel, cant. d'Asfeld ; 267 hab.

VIEUX-Maisons. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 122 hab.

VIEUX-Manoir. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy ; 284 hab.

VIEUX-Marché (Le). Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, cant. de Plouaret ; 2.384 hab.

VIEUX-Mareuil. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Mareuil ; 780 hab.

VIEUX-Mesnil. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Berlaimont ; 394 hab.

VIEUX-Moulin. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Compiègne ; 436 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VIEUX-Moulin. Com. du dép. des Vosges, arr. de Saint-Dié, cant. de Senones ; 406 hab.

VIEUX-Moulins. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 151 hab.

VIEUX-Poitiers. Ruines romaines, sur un coteau dominant la rive dr. du Clain, affl. g. de la Vienne, com. de *Naintré* (V. ce mot). Menhir de 3 m. de haut, avec inscription gauloise.

VIEUX-Pont. Com. du dép. du Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives ; 380 hab.

VIEUX-Pont. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Ecouché ; 393 hab.

VIEUX-Port. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quillebœuf ; 154 hab.

VIEUX-Reng. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 861 hab.

VIEUX-Rouen. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. d'Aumale ; 690 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Tour du xiie siècle.

VIEUX-Rue (La). Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Darnétal ; 187 hab.

VIEUX-Ruffec. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec ; 325 hab.

VIEUX-Thann (*Danne*, 1180 ; allem. *Alt-Thann*). Com. de la Haute-Alsace, arr. et cant. de Thann, à 2 kil. au N.-E. de Thann ; 2.008 hab. Fonderies ; ateliers de constructions mécaniques ; filature, tissage, blanchisserie et apprêt de coton ; vins. Eglise gothique très modeste avec vitraux intéressants du xive siècle. Au moyen âge, la ville de Thann dépendait de Vieux-Thann.

Bibl. : Straub, *l'Eglise de Vieux-Thann et ses vitraux*; Strasbourg, 1874.

VIEUX-Viel. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Pleine-Fougères ; 724 hab.

VIEUX-Villez. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 104 hab.

VIEUX-Vy-sur-Couesnon. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Saint-Aubin-d'Aubigné ; 1.538 hab. Mines de fer de la Touche.

VIEUX de la Montagne, fondateur de l'ordre des Assassins (V. Hassan-Sabbâh).

VIEUX-CATHOLIQUES. Secte religieuse (V. Catholiques [Vieux-], Loyson [Charles], Utrecht [Eglise janséniste d'], Vatican [Concile du]).

VIEUX-LUTHÉRIENS. On appelle ainsi les luthériens qui refusèrent d'accepter l'*Union* (V. ce mot) établie en Prusse par Frédéric-Guillaume III. Scheibel, professeur de théologie à Breslau, fonda, en 1830, une église luthérienne séparée, et son exemple fut suivi par d'autres. Les vieux-luthériens furent traités de rebelles et subirent une vraie persécution. Mais le roi Frédéric-Guillaume II fit remettre en liberté les pasteurs emprisonnés et leur accorda l'autorisation de s'organiser en Eglise séparée. En vertu de cette *General Concession*, un synode général se réunit à Breslau (1841), et établit un consistoire supérieur luthérien à Breslau, sous la présidence d'un jurisconsulte, Huschke. En 1847, on comptait déjà 27 communautés. — Le même mouvement confessionnel et les mêmes persécutions se reproduisirent dans la plupart des autres Etats allemands où l'Union fut établie, et beaucoup de ces communautés se placèrent sur l'autorité du consistoire supérieur de Breslau. D'un autre côté, un luthérien intransigeant, le pasteur Diedrich, se sépara de Breslau et constitua le synode dit d'*Immanuel*.

VIEUXTEMPS (Henri), célèbre violoniste belge, né à Verviers le 20 févr. 1820, mort à Mustapha, près d'Alger, le 6 juin 1881. Il commença très jeune l'étude du violon dans sa ville natale, puis à Bruxelles où de Bériot lui donna des leçons pendant quelques mois. A peine âgé de dix ans, en 1830, il suivait son maître à Paris. Il commença dès lors à voyager et à se faire entendre. En 1836, il écrivait ses premières compositions, qu'il faisait entendre avec succès à Vienne en 1837, en Russie et en Belgique l'année suivante. Dès lors commença pour lui l'existence nomade du virtuose. A partir de 1840, où il obtient la consécration parisienne, il visite successivement l'Europe et l'Amérique, remportant partout les mêmes succès. Après 1871, il a enseigné le violon au Conservatoire de Bruxelles et dirigé dans la même ville des concerts populaires. Peu de temps après, une attaque de paralysie mettait fin à sa carrière de virtuose. Vieuxtemps est, avec son maître de Bériot, un des meilleurs violonistes de l'école française. On admirait surtout dans son jeu, avec une justesse irréprochable, une habileté singulière dans le maniement de l'archet, spécialement dans le *staccato*, où il excellait. Son style, très dramatique et plein d'oppositions, convenait peut-être mieux aux compositions modernes et principalement à ses propres œuvres qui sont encore familières aux violonistes qu'à l'interprétation de la musique classique. Il n'a jamais passé pour un exécutant hors ligne dans la musique de chambre, et c'est surtout dans le concerto, l'air varié ou la fantaisie de concert qu'il a acquis le meilleur de sa réputation.

VIEUZOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 150 hab.

VIÉVIGNE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau ; 301 hab.

VIÉVILLE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory ; 325 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VIÉVILLE-EN-HAYE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt ; 255 hab.

VIÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Vigneulles-les-Hattonchâtel ; 506 hab.

VIÉVILLE (Dom Philippe Le Cerf de La) (V. Cerf).

VIÉVY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc ; 1.271 hab.

VIÉVY-LE-RAYÉ. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché ; 459 hab.

VIEY. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Luz ; 144 hab.

VIEYRA (Antonio), prédicateur et missionnaire portugais, né à Lisbonne en 1608, mort à Bahia en 1697. Professeur de philosophie au collège des jésuites de Bahia où il avait fait ses études, il fut chargé d'aller complimenter le roi de Portugal Joao IV en 1641. Celui-ci le choisit comme prédicateur et l'employa à des missions diplomatiques, mais ne put le retenir, Vieyra voulant se consacrer aux missions ; il évangélisa les peuplades vivant le long du Maranhao et de l'Amazone, de 1652 à 1659. Mais après l'avènement de Alphonse VI, il fut victime des machinations de ses ennemis, accusé d'hérésie, tenu en prison de 1665 à 1667 ; le pape Clément X le sauva en le soustrayant à l'Inquisition portugaise pour le soumettre à la Congrégation romaine des cardinaux ; l'Inquisition en Portugal fut suspendue de 1674 à 1681. Vieyra, fêté par le pape et par la reine Christine de Suède en 1669, repartit pour le Brésil en 1681, et fut nommé par les jésuites supérieur de toutes les missions (1688) ; il demeura dès lors à Bahia, continuant à évangéliser. Ses *Sermons* ont été publiés (Lisbonne, 1679-96, 12 vol.) ; l'imagination colorée, bizarre et naïve de ces prédications leur donne un curieux attrait. Il savait la plupart des langues d'Europe et était très érudit. On a publié ses *Œuvres complètes* en 1718.

VIF. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble ; 2.617 hab. (2.617 aggl.). Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fabr. de ciments. Église des xe-xiie siècles.

VIF-ARGENT (Chim.) (V. Mercure).

VIFFORT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Condé-en-Brie ; 338 hab.

VIF-GAGE (Anc. dr.) (V. Gage).

VIGA. Rivière de Russie (V. Ounja).

VIGA-GLUM, skald islandais (V. Glum).

VIGAN (Le). Ch.-l. d'arr. du dép. du Gard, dans une belle vallée des Cévennes, sur l'Arre, au pied des monts d'Aulas ; 5.199 hab. (5.199 aggl.). Stat. de chem. de fer. Carrière de pierres lithographiques ; filatures de soie. Pont gothique ; monument du chevalier d'Assas. Le Vigan a de magnifiques ombrages et des eaux abondantes. Dans le voisinage (à 2 kil. S., près du village d'Avèze), eaux thermales fréquentées de *Cauvalat* (V. ce mot). — *Avicantus* des Romains ; la belle fontaine d'Isis suffit à l'alimentation de la ville.

VIGAN (Le). Com. du dép. du Lot, arr. et cant. de Gourdon ; 1.462 hab.

VIGEAN (Le). Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Mauriac ; 1.197 hab.

VIGEANT (Le). Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de l'Isle-Jourdain ; 2.068 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Eglise des xiie-xve siècles.

VIGÉE (Louis-Jean-Baptiste-Etienne), littérateur français, né à Paris le 2 déc. 1758, mort à Paris le 7 août 1820. Frère de Mme Vigée-Lebrun (V. ci-dessous) et fils d'un peintre assez estimé, il débuta dans les lettres par une *Epître aux membres de l'Académie française décriés dans le* XVIIIe *siècle* et par des *Lettres sur la mort de Colardeau*, puis donna au Théâtre-Français *les Aveux difficiles*, comédie en un acte, dont la paternité lui fut contestée (1783), *la Fausse Coquette* (1784), *la Belle-Mère ou les Dangers d'un second mariage* et *l'Entrevue* (1788). Secrétaire du cabinet de la comtesse d'Artois et plus tard contrôleur de la Caisse d'Amortissement, il se vit dépouillé de ces deux places au début de la Révolution, prit part au mouvement politique et fut même élu président de la Société populaire de la section de la Fontaine-Montmorency, devenue plus tard section de Brutus. Incarcéré après le 31 mai 1793, il ne recouvra sa liberté qu'au mois d'août 1794, fut porté pour une somme de 2.000 fr. sur les secours accordés par la Convention aux gens de lettres et n'en prit pas moins parti contre elle au 13 vendémiaire. Obligé de se cacher, il obtint en 1795 une place de chef de bureau dans le service de la liquidation de la dette des émigrés, mais ce service fut supprimé en 1799, et Vigée dut, pour vivre, donner des leçons de littérature. Un moment même il remplaça La Harpe comme professeur à l'Athénée. En 1814, il se vit gratifier par Louis XVIII du titre de lecteur. Les poésies fugitives de Vigée ont été réunies par lui en 1815 (in-18). Il a groupé sous le titre d'*Œuvres dramatiques* quelques-unes des pièces de son théâtre. M. Tx.

VIGÉE-LEBRUN (Elisabeth-Louise), femme peintre française, née à Paris le 16 avr. 1755, morte le 30 mars 1842. Fille d'un peintre de talent, Louis Vigée, elle reçut les leçons de son père, les conseils de Doyen et de Joseph Vernet, et étudia avec passion Rubens, Rembrandt et Greuze, modèles illustres auxquels elle dut beaucoup ; elle épousa très jeune un peintre, marchand de tableaux, nommé Lebrun, dont elle eut une fille ; ce Lebrun ne la valait en aucune façon, et si, comme elle le dit elle-même dans ses mémoires, ce n'était pas un méchant homme, c'était au moins un homme âpre au gain, qui s'appropria le produit très appréciable du travail de sa femme. Mme Lebrun conserva après son mariage son nom de jeune fille et y ajouta celui de son mari ; elle s'était adonnée exclusivement au portrait et ne pouvait suffire aux nombreuses demandes que lui attiraient sa jeune renommée et son art aimable ; en 1783, elle fut admise à l'Académie de peinture sur la présentation de Vernet et malgré une opposition assez vive ; elle fut le peintre attitré de Marie-Antoinette, dont elle exécuta plus de vingt portraits, fit aussi le portrait de *Monsieur*, qui devint plus tard Louis XVIII, ceux des *Enfants de France*, de *Mme Elisabeth* et de *Mme la comtesse d'Artois*. La faveur de la cour aurait pu lui être fatale lorsque éclata la Révolution, si elle n'avait pris le sage parti de s'enfuir ; elle se rendit d'abord en Italie, puis entreprit un voyage à travers l'Europe ; pendant son séjour à l'étranger, elle fit un certain nombre de portraits qui figurent aujourd'hui dans les principaux musées de l'Europe ; c'est ainsi que Rome possède ceux des princesses *Adélaïde* et *Victoire*, Naples celui du musicien *Pasiello*. Rentrée à Paris en 1802, Mme Vigée-Lebrun se lia avec Mme de Staël, dont elle fit un très beau portrait. — En 1835, elle avait publié trois volumes de mémoires qui sont comme un miroir fidèle des mœurs et des caractères de l'époque. Parmi les personnages qui ont posé devant elle, citons encore : la *Princesse de Lamballe*, le *Prince de Galles*, *Lord Byron*, le paysagiste *Robert*, *M. de Beaujon* ; enfin n'oublions pas ses portraits par elle-même, ainsi que le portrait de *Lady Hamilton*, qu'elle peignit à Naples.

VIGEN (Le). Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. et cant. (S.) de Limoges ; 1.724 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Gisements de feldspath et de kaolin.

VIGEOIS (*Vosias*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, non loin de la Vézère, sur le chem. de fer de Limoges à Brive par Uzerche ; 2.986 hab. (2.986 aggl.). L'abbaye de ce lieu fut fondée au VIe siècle avec le secours de saint *Yrieix* (V. ce nom). Elle doit sa réputation à l'un de ses prieurs, sorti de Saint-Martial de Limoges, Geoffroi de Vigeois († 1185), auteur d'une chronique de son temps. Tombée en commende vers 1492, elle était habitée sous l'ancien régime par des bénédictins de la congrégation des exempts, dont les « places monacales » furent supprimées en 1746 et les revenus affectés au sé-

minaire diocésain. L'église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, est du XIIe siècle, décorée de belles sculptures à l'intérieur comme à l'extérieur.

VIGEOIS (Geoffroi de) (V. Geoffroi du Breuil).

VIGER. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Lourdes; 174 hab.

VIGER (Albert), homme politique français, né à Jargeau le 18 oct. 1843. Médecin distingué, il se lança de bonne heure dans la politique et collabora activement à divers journaux républicains du Loiret. Elu député de ce département le 4 oct. 1885, membre et questeur du groupe de la gauche radicale, il ne tarda pas à prendre à la Chambre une grande influence. Il s'occupait spécialement des questions économiques et, excellent orateur d'affaires, il apportait une vive clarté dans les matières abstraites de douanes et les complications des articles des traités de commerce. Il était protectionniste convaincu. Viger, qui avait combattu vivement le boulangisme, fut réélu en 1889, 1893 et 1898. Ministre de l'agriculture dans le cabinet Ribot (1893), puis dans le cabinet Dupuy (1893), il conserva ce portefeuille dans le cabinet Casimir-Perier (1893-94), dans le second cabinet Dupuy (1894-95), dans le cabinet Bourgeois (1895-96), dans le cabinet Brisson (1898), dans le troisième cabinet Dupuy (1898-99). Cette longue tenue d'office lui a permis de réaliser un assez grand nombre de réformes importantes. Il s'est occupé principalement de l'organisation du crédit et de l'assistance agricoles et de la diffusion de l'enseignement agricole. Il fut élu sénateur du Loiret le 28 oct. 1900.

VIGEVANO. Ville d'Italie, prov. de Pavie (Piémont), cercle de Mortara, près de la r. dr. du Tessin ; 20.095 hab. Stat. de chem. de fer. Moulinage de la soie; filature de coton; fabriques de chaussures, de chapeaux, macaroni. Commerce actif. Château des Sforza (transformé en palais par Bramante). Grande place entourée d'arcades.

VIGEVILLE. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. d'Ahun ; 370 hab.

VIGFUSSON (Gubrandur), philologue islandais, né à Galtartal, en Islande occidentale, le 13 mars 1827, mort à Oxford le 31 janv. 1889. Après avoir fait à Copenhague de brillantes études (1850), et y avoir publié d'importants travaux sur la littérature et la chronologie islandaises, il fut appelé, en 1864, en Angleterre, pour travailler au dictionnaire islandais-anglais de Cleasby (achevé en 1874). En 1871, il reçut à Oxford le titre de « Master of arts », en 1877, celui de docteur, et en 1884 fut nommé professeur de littérature islandaise à l'Université. Il était établi à Oxford depuis 1866. On lui doit de très importants ouvrages sur la langue et la littérature de sa patrie : *Sur la façon de compter le temps dans les vieilles sagas islandaises* (en islandais, 1855), édition de diverses *sagas* (*Biskupa sögur*, 1858-72 ; *Eyrbryggja saga*, 1864 ; *Fornsögur*, avec Möbius, 1866 ; *Flatöboken*, avec Unger, 1860-68 ; *Sturlunga saga*, 1878, 2 vol.), le *Corpus poeticum boreale*, *the poetry of the old northern tongue from the earliest times to the 13 century* (Oxford, 1883, 2 vol. in-8 ; en collaboration avec le professeur York Powell), etc.

VIGGIANELLO. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. d'Olmeto ; 428 hab.

VIGIE (Mar.). Nom donné au matelot placé, le jour, en sentinelle, dans la mâture pour observer la mer de tous côtés et signaler l'apparition de la terre, des navires ou de tout autre objet. La nuit, la vigie se place aux bossoirs, à l'avant du bâtiment.

VIGIER (Pierre), dit *Callet*, peintre émailleur de Limoges, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Son œuvre n'a pas encore été étudiée à part, mais on la sait inférieure à celle de Léonard Limosin, des Courteys et des Pénicaut, ses contemporains.

VIGILANCE (Blas.). On nomme ainsi un caillou que la grue est représentée tenant dans une de ses pattes levée.

VIGILANCE, prêtre et écrivain réformateur, né vers 370 à Calagorris (Cazères), petit bourg près de Comminges (Gascogne). Muni d'une recommandation de Sulpice Sévère, il se rendit, vers 395, chez Paulin de Nole, qui l'envoya à Bethléem, auprès de saint Jérôme. Après un séjour en Palestine, qui semble avoir été assez long, il passa en Egypte, puis il revint en Gaule. On dit qu'il y trouva un emploi dans le diocèse de Toulouse. Gennadius mentionne sommairement qu'il fut prêtre à Barcelone ; mais il est difficile de préciser l'époque. — Vigilance doit sa célébrité à ses débats avec saint Jérôme et à ses protestations contre le culte superstitieux des reliques, contre les désordres résultant des veillées dans les basiliques des martyrs, contre les cierges allumés en plein jour, contre l'abus des aumônes envoyées à Jérusalem, où elles alimentaient la paresse des moines, tandis qu'elles auraient pu servir utilement aux pauvres de chaque diocèse ; contre la vertu supérieure attribuée au célibat. Il estimait que le mariage des prêtres était bienfaisant à l'Eglise, que la vie monastique était une désertion des responsabilités de la conscience. L'évêque de Toulouse approuva hautement ces opinions ; et elles se répandirent largement dans le S. de la Gaule. Jérôme entreprit de les réfuter dans un traité (*Contra Vigilantium*), où les violences, les injures et les exagérations perfides de sa polémique habituelle sont encore dépassées. Néanmoins, il ne semble pas que Vigilance ait été condamné comme hérétique par ses contemporains. E.-H. Vollet.

Bibl. : Lindner, *De Joviano et Vigilantio purioris doctrinæ antesignanis;* Leipzig, 1840. — Gilly, *Vigilantius and his times*, 1844.

VIGILE. I. Antiquité romaine. — Garde nocturne chargé à Rome de veiller à la sécurité de la ville et d'éteindre les incendies. Les vigiles furent établis par Auguste, d'abord au nombre de six cents, et furent mis à la disposition des *tresviri nocturni* et des *ædiles curules*. Puis ils furent organisés en sept cohortes, formant un total de mille hommes; chaque cohorte était commandée par un *tribun*. Elles étaient réparties dans les différentes régions de la ville, au nombre de quatorze, à raison de deux par région, et partagées entre quatorze corps de garde situés sous les murs et aux portes de Rome. Leur chef avait le titre de *Préfet des Vigiles*, qui avait rang de chevalier. Les vigiles étaient recrutés parmi les esclaves publics ou les affranchis. C'est pourquoi leur corps jouissait d'une considération inférieure à celle des légions. Toutefois, pour récompenser les utiles et périlleux services de ces auxiliaires des cohortes prétoriennes, on accordait le droit de cité romaine à tout affranchi latin, d'abord après une période de six années, puis après trois ans de service. Il leur était alors loisible de se faire incorporer dans une légion. D'autres villes créèrent des corps de vigiles à l'imitation de celui qu'Auguste avait institué à Rome. On sait qu'il en existait à Ravenne, à Constantinople, à Ostie. La caserne des Vigiles de cette dernière ville, située près du Forum, a été retrouvée et fouillée.

II. Histoire religieuse et liturgie (V. Carême, t. IX, p. 389).

Bibl. : Antiquité romaine. — Suétone, *Octave*, 25, 30. — Dion Cassius, XXVI, 2. — Tacite, *Annales*, XI, 35 ; *Histoires*, III, 64. — Digeste, I, t. 15, leg. I, II, III.

VIGILE, 61e pape, élu ou ordonné le 22 nov., suivant Pagi, ou le 24 mars 537, suivant Mansé, mort le 10 janv. 555. Il était né à Rome, fils de Jean, qui avait été consul. Avant son accession au siège épiscopal, il était diacre de l'Eglise romaine. En cette qualité, il avait accompagné Agapet dans le voyage qu'il fit à Constantinople, pour obtenir la déposition d'Anthime, patriarche monophysite. — Nous avons indiqué ailleurs (V. Silvère, t. XXX, p. 39) comment Vigile supplanta son prédécesseur, avec l'aide de Bélisaire, conformément à un pacte conclu avec l'impératrice Théodora. Silvère n'ayant jamais été canoniquement déposé et n'étant point décédé avant le 20 mars 538, Vigile occupa le siège de Rome, au moins pendant

sept mois, comme intrus et antipape. Il est fort difficile d'expliquer comment cette usurpation se transforma en possession légitime. Baronius résoud la difficulté, en prétendant que, après la mort de Silvère, Vigile résigna ses fonctions et qu'on procéda alors à une nomination régulière. Mais cette assertion est dénuée de toute preuve historique. Quoi qu'il en soit, Vigile finit par être reconnu en fait. — Il paraît bien démontré que, aussitôt après son accession, il remit à Antonina, femme de Bélisaire, complice et agent de Théodora, des documents où il condamnait le *Tome*, dans lequel Léon avait énoncé la doctrine des deux natures, et où il anathématisait Paul de Samosate, Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste et Théodoret. Ces documents devaient être tenus secrets. Au mot CONSTANTINOPLE, t. XII, p. 627, nous avons relaté les oscillations de Vigile sur la question des *Trois chapitres*, et les condamnations infligées à ce pape par le Ve concile œcuménique. E.-H. VOLLET.

VIGINTIVIRAT (Admin. romaine). On réunissait, à Rome, sous le nom de *Vigintiviri*, vingt magistrats subalternes, et le nom de *Vigintivirat* désignait l'ensemble des fonctions qu'ils exerçaient. Sous la République, ces magistrats avaient été au nombre de vingt-six; Auguste en supprima six, ce qui les réduisit à vingt, d'où leur nom de *Vigintiviri* (les Vingt). Ces magistrats étaient : les trois *Tresviri capitales*, les trois *Tresviri monetales* ou *Tresviri aere argento auro flando feriundo*, les quatre *Quatuorviri viis in urbe purgandis*, et les dix *Decemviri litibus judicandis* (V. TRIUMVIR et DÉCEMVIRS). C'était par l'une des fonctions du vigintivirat que les jeunes Romains débutaient dans la carrière des honneurs; ils ne pouvaient être candidats à la questure qu'après avoir exercé l'une de ces fonctions. Le vigintivirat se maintint jusqu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne; mais sous Dioclétien et Constantin on n'en trouve plus trace. J. T.

VIGLAIN. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Sully-sur-Loire ; 885 hab.

VIGLIUS, jurisconsulte hollandais (V. AYTTA).

VIGNACOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny ; 2.680 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de filets de pêche. Retordage de laines, cotons et fils de lin.

VIGNALE. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Borgo ; 511 hab.

VIGNATS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Morteaux-Coulibœuf ; 366 hab.

VIGNAU (Le). Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Grenade ; 563 hab.

VIGNAUX. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Cadours ; 211 hab.

VIGNE. I. Botanique et Culture. — Les vignes cultivées à l'heure actuelle appartiennent toutes au genre *Vitis*, un des genres les plus intéressants des Ampélidées. Comme seul le genre *Vitis* présente des variétés non résistantes au phylloxera, on a espéré pouvoir utiliser les autres genres des Ampélidées comme porte-greffes. La soudure s'y produit, mais la greffe meurt par manque d'affinité. Le genre *Vitis* a comme habitat les régions tempérées du monde entier; on le divise en deux sous-genres : les *Muscadinia* et les *Euvites*.

Le sous-genre des *Muscadinia* comprend le *Vitis rotundifolia* et le *V. Munsoniana*. Les *Muscadinia* se caractérisent par une écorce abondamment pourvue de lenticelles et des vrilles simples. Leurs graines ressemblent à celles des *Ampelocissus*. Leurs fruits mûrissent irrégulièrement à des périodes successives. Ils habitent les régions chaudes et humides de l'Amérique du Nord, le Mississipi, la Caroline, la Floride, où leur puissance végétative est considérable. Ils sont résistants au phylloxera; leurs essais de culture en France n'ont pas réussi. Dans leur pays d'origine, on ne peut récolter en une fois les grappes qui sont, les unes en fleurs, tandis que les autres portent à la fois des grains mûrs et des grains verts. Les récoltes sont successives et se font au moyen de draps que l'on étend sous les souches et sur lesquels tombent les grains détachés par le secouage des pampres. Le vin est peu alcoolique. On a créé des hybrides de *Scuppernong*, variété la plus intéressante de ce sous-genre ; ces hybrides faits avec le *V. vinifera* ont été peu fructifères et sans résistance au phylloxera.

Le sous-genre des *Euvites* comprend 30 espèces : 18 propres à l'Amérique du Nord, 11 à l'Asie et 1 à l'Europe. Le groupement des espèces de vignes américaines a été fait en séries par S.-E. Planchon. Si l'on considère l'ensemble des caractères végétatifs, on peut réunir les différentes espèces de vignes américaines dans les subdivisions ordonnées ainsi qu'il suit :

Série 1. *Labruscæ. V. labrusca* Linné. — Série 2. *Labruscoideæ. V. California* Bentham, *V. Caribæa* de Candolle, *V. Coriacea* Shuttleworth, *V. candicans* Engelmann. — Série 3. *Æstivales. V. Linsecomii* Buckley, *V. bicolor* Lecomte, *V. æstivalis* Michaux. — Série 4. *Cinerascentes. V. cinerea* Engelmann, *V. cordifolia* Michaux, *V. Berlandieri* Planchon. — Série 5. *Rupestres. V. Monticola* Buckley, *V. rupestris* Scheele, *V. arizonica* Engelmann. — Série 6. *Ripariæ. V. rubra* Michaux, *V. riparia* Michaux.

Toutes les vignes européennes appartiennent au *Vitis vinifera*. Les vignes asiatiques renferment les *V. Coignetiæ*, *V. Thunbergi*, *V. amurensis*, *V. Romaneti*, *V. Davidi* ou *spinovitis*, *V. lanata*, *V. pedicellata*, *V. Pagnuccii*.

Les vignes japonaises sont considérées jusqu'alors comme peu intéressantes. Le *V. Thunbergi* et le *V. amurensis* forment des corbeilles très gracieuses. Le *Spinovitis Davidi* a sur ses pampres des aiguillons très prononcés. Le *V. Romaneti* a tous ses organes parsemés de poils d'un rouge vif. Le *V. Coignetiæ* est originaire des régions neigeuses du Japon d'où il a été rapporté par Degron. Ses fruits sont volumineux, à grains petits, mais à gros pépins. Importé en France, en Normandie, il a cours dans le commerce sous le nom de Précoce de Caplat. Sous le climat humide de l'Orne, ce cépage, dont les feuilles peuvent atteindre jusqu'à 50 centim. de diamètre, donne un vin âpre, très riche en couleur et en extrait.

Morphologie du genre Vitis. Les *Vitis* sont des plantes grêles, grimpantes, demi-arborescentes qui acquièrent en Amérique des dimensions considérales, le *V. Californica* a quelquefois des tiges de la grosseur du corps. Le *V. vinifera* a fourni le bois servant à faire les portes de la cathédrale de Pise. Le tronc est plus ou moins développé. Les rameaux annuels sont grimpants et grêles. On les désigne sous le nom de sarments. Ceux-ci poussent avec vigueur et peuvent atteindre jusqu'à 15 m. par an. Les rameaux ont un bois très flexible à écorce caduque sans lenticelles, à direction sinueuse, renflés de distance en distance au niveau des nœuds et striés longitudinalement. Les nœuds limitent une portion du sarment appelé mérithalle. Le mérithalle a son axe occupé par un cylindre médullaire terminé par un diaphragme ou cloison qui existe dans les *Euvites*, mais non dans les *Muscadinia*. La surface des rameaux est couverte de poils caducs, sauf chez le *V. candicans* où ils sont persistants. Les vrilles sont alternes et opposées à chaque feuille en l'absence de grappe. Ces vrilles sont *continues* dans le *V. labrusca* et *discontinues* dans les autres *Vitis*; on trouve donc, le plus souvent deux feuilles avec vrilles ou grappes, puis des feuilles sans vrille ni grappe. Les vrilles sont bifurquées ou trifurquées, sauf dans les *Muscadinia* où elles sont simples. Les *Vitis* subissent un repos hibernal dans toutes les régions, sauf les tropiques. A l'automne, les feuilles tombent, les réserves alimentaires s'accumulent dans les rameaux et le tronc. Cet état de maturité du bois porte le nom d'*aoûtement* et permet à la plante de résister aux rigueurs de l'hiver. Au printemps, a lieu le débourrement, période d'ouverture des bourgeons. L'époque

à laquelle a lieu cette opération a une importance considérable, car un cépage à débourrement tardif peut éviter les gelées du printemps. En culture, le débourrement est précédé de la taille. Les pleurs de la vigne sont consécutifs à cette opération. Ces pleurs, qui se produisent chez toutes les plantes grimpantes, sont très abondants chez la vigne et peuvent fournir jusqu'à 150 centil. de liquide pendant un jour et souvent 20 lit. pendant une saison. C'est, en général, l'indice d'une exubérance de végétation qui amène la coulure constitutionnelle, et l'écoulement de liquide est soumis à l'influence des variations de température du sol et de l'atmosphère et aussi de l'état hygrométrique du sol, Hales a montré que la pression de ces pleurs pouvait atteindre 112^c de mercure. Les tailles hâtives en novembre ou tardives au printemps diminuent l'abondance des pleurs. De nombreuses analyses ont été faites pour rechercher si cette perte de liquide peut occasionner un affaiblissement pour la plante. Ce liquide renferme par litre 2 gr. environ de matière sèche dont $1^{gr},3$ de matière organique et $0^{gr},7$ de matière minérale. La chaux domine dans la matière minérale et peut atteindre 63 °/₀. En résumé, la perte de vigueur occasionnée pour la plante peut être considérée comme insignifiante. — Les racines de la vigne sont traçantes, rarement pivotantes, petites comme chez le *Riparia*, grosses comme chez le *Mustang*, Sa feuille est large, étendue en surface, à nervation palmée, à lobes plus ou moins accusés. Le pétiole est de longueur variable et s'insère sur le limbe à angle variable, caractéristique en ampélographie. Le point d'insertion a lieu au fond du sinus pétiolaire plus ou moins profond, de formes variées en U, en V, quelquefois les lèvres du tablier de la feuille se recouvrent et laissent une ouverture où passe le pétiole, d'autres fois le tablier est nul et le sinus pétiolaire n'existe pas, comme dans le *Rupestris du Lot*. La feuille, ordinairement quinquélobée, a deux sinus latéraux inférieurs et deux sinus latéraux supérieurs, Les dents à forme variable terminent les lobes. Les dents sont elles-mêmes terminées par un mucron plus ou moins prononcé. Les dents, par rapport au limbe, s'insèrent de façon différente et sont rentrantes, normales et récurvées. La feuille de la vigne a sa surface lisse, ou bullée, ou gaufrée. Ses fonctions physiologiques sont normales. Ses poils sont en aiguillons, en forme de glande perlée, ressemblant à des œufs, ou cotonneux. Ces derniers sont de longueur variable, souples ou raides, groupés en bouquets, en brosse ou lanugineux. Dans l'humidité des forêts ou des serres, les vignes émettent des racines adventives qui descendent jusqu'au sol, s'y implantent et forment des faisceaux inextricables comme dans les forêts américaines.

Les *Vitis* ont une inflorescence en grappe. La fleur est petite, verdâtre, peu développée, portée par un pédicelle renflé à son sommet. Le calice est formé de cinq écailles vertes très dures. La corolle présente cinq pièces vertes ou vert jaunâtre. Les étamines sont au nombre de cinq, opposées aux pétales, par suite de la disparition d'un cycle. Les étamines ont un style allongé, jaunâtre, terminé par des anthères très développés formant un double sac pollinique à déhiscence extrorse. L'ovaire, renflé et court, verdâtre, est surmonté d'un stigmate presque sessile et blanchâtre. Il est à deux loges qui contiennent chacune deux ovules. Le pollen est poussiéreux. La floraison exige pour se produire une température comprise entre 15° et 25° et s'accompagne du dégagement d'une odeur suave vanillée très prononcée. Les glandes nectarifères sont très développées. La floraison a lieu par un processus particulier à la vigne. Les pétales soudés par leur partie supérieure se détachent à leur base et forment un capuchon qui est soulevé et rejeté de côté par le soulèvement et l'extension des étamines. A ce moment, la déhiscence n'a pas encore lieu. L'étamine, en se redressant, accomplit une rotation de 180°, et la fente de la déhiscence se trouve externe empêchant l'autofécondation. Dans les fleurs normales, les étamines sont plus longues que l'ovaire, mais il y a beaucoup d'anomalies. Beaucoup de fleurs ont les étamines courtes, telles les fleurs de Chaouch, de Bicane. Ces étamines courtes ont, en général, un pollen infécond. Chez beaucoup de vignes américaines, l'ovaire est avorté au profit des étamines qui ont des anthères très développées et un pollen très fécondant. Dans quelques cas, les pétales, au lieu de former capuchon, se divisent à leur sommet et forment une étoile autour du centre de la fleur.

Quelquefois, dans le Malbec, par exemple, le capuchon n'est pas rejeté, car il est soudé au stigmate. Dans ce cas, la fécondation a lieu à huis clos, mais le fruit ne noue pas dans les fleurs encapuchonnées. Les phénomènes de chloranthie, c.-à-d. la transformation des étamines en feuilles pétaloïdes, par exemple, ont été fixés dans certaines vignes, tel le Gamay à fleur double. Après la fécondation, arrive la période de formation du fruit. Le grain noue, moment délicat, car s'il survient des brouillards, des temps humides, des changements brusques de température, le fruit coule par coulure météorique. Le fruit de la vigne, le raisin, est une grappe constituée par un rachis central ramifié latéralement; les ramifications se terminent par des pédicelles renflés à leur extrémité, formant un bourrelet verruqueux qui porte le grain. Le grain est constitué par une pellicule ou épicarpe recouverte extérieurement d'une poussière blanchâtre cireuse, dépendant de la cuticule appelée pruine. La peau est plus ou moins épaisse et élastique. Lorsqu'elle est dure, le raisin éclate facilement. Le mésocarpe ou pulpe est fondant et aqueux dans la plupart des vignes françaises, ou bien forme une chair pulpeuse, croquante, ferme comme du caoutchouc dans le *V. labrusca*. Dans cette baie biloculaire, l'endocarpe enveloppe les graines ou pépins. Sa coloration est due aux acides ampélochroïques qui s'amassent dans les cellules internes de la pellicule après la véraison. Quelques cépages ont également la pulpe colorée et sont dits à jus coloré, tels sont les Teinturiers et ses hybrides : Gamays teinturiers, hybrides Bouschet. Les autres cépages sont à jus incolore. La saveur propre au raisin se trouve dans l'épicarpe, immédiatement en dessous de la matière colorante. La pédicelle porte le pinceau formé de tissus vasculaires qui s'épanouissent à l'ombilic. La forme et la coloration du pinceau servent de caractères ampélographiques.

Le grain de raisin est sphérique ou ovoïde, sauf les raisins orientaux qui ont souvent la forme de cornichons ou de croissants. Sa grosseur varie depuis la grosseur d'un pois (raisin de Corinthe) à celle d'une noix. Quelquefois les faisceaux vasculaires s'irradient très apparents à partir de l'ombilic comme dans l'Ain Kelb (œil-de-chat).

Après la nouaison du fruit, les cellules du mésocarpe se multiplient rapidement jusqu'à ce que le fruit arrive à sa grosseur. Il est vert, puis cette teinte s'éclaircit, on arrive à la *véraison*. Si on ouvre le fruit, on remarque que les pépins sont formés, le fruit a atteint sa *maturité physiologique*. Cela dure quelques jours, puis la chlorophylle disparaît. Le fruit peut alors grossir, uniquement parce que la cellulose du mésocarpe est extensible. On la voit diminuer par extension. Les vignes souffrent pendant la véraison. A cette époque délicate, on doit supprimer toute opération dans les vignes pour éviter le grillage. C'est le moment propice pour les arrosages. Un cépage, l'Enfariné du Jura, présente la particularité d'être alternativement rouge et blanc pour arriver au rouge. Le grain vert émet de l'oxygène, le grain rouge de l'acide carbonique. A partir de la véraison, le sucre s'accumule de plus en plus jusqu'à la *maturité industrielle*. Cette maturité, qui est très variable, dépend des vins à produire. On remarque que le sucre qui va en augmentant s'arrête, puis le fruit diminue par perte d'eau et s'enrichit en sucre par concentration. Dans le Midi, on vendange lorsque le raisin, non complètement mûr, est acide. Si l'on veut faire des vins liquoreux, on attend que le fruit ait un moût le plus sucré possible par

perte d'eau. Le temps favorable à la maturation est humide, chaud et lourd, et le sol frais. Si le sol est sec, les raisins restent *stupéfaits*, le sucre n'arrive plus dans le fruit, le fruit *s'enferre* ou *ercit*. La chlorophylle remplit le fruit du nouage à la véraison et les acides vont en augmentant. A la véraison, les acides diminuent, le tannin augmente rapidement. Müntz a montré que, sous l'influence de la lumière solaire, l'acidité disparaissait plus vite qu'à l'ombre. En outre, le dégagement d'acide carbonique est cinq fois supérieur à 39° qu'à 12° pour un même poids de raisin.

Les pépins ou graines sont de grosseur variable. Pour les raisins de table et de cuve, plus ils sont petits, mieux cela vaut. Quelquefois, en effet, ils occupent, comme dans le *Berlandieri*, les 4/5 de la pulpe. Leur nombre normalement de 4 est le plus souvent réduit à 2 ou 3 par avortement. Dans quelques cas de surmultiplication, on en trouve 7 à 8. Quelques raisins, tels le Sultanina, le Corinthe, sont sans graine; ce caractère a été fixé.

La forme du pépin permet de distinguer les espèces d'une façon absolue. Le pépin est pyriforme, aplati, formant un dos et un ventre avec un bec plus ou moins allongé, à l'extrémité duquel se trouve le micropyle. Les deux fossettes situées sur le ventre du grain, l'importance du raphé, la situation de la chalaze sont des caractères distinctifs. Dans le *Vitis vinifera*, le bec est allongé, la chalaze au tiers supérieur. Dans tous les autres *Vitis*, le bec est court et la chalaze au milieu ou au tiers inférieur. Dans le *Vitis labrusca*, il y a absence de chalaze et le raphé est remplacé par une dépression. Dans le *V. æstivalis*, chalaze et raphé sont proéminents. Le pépin est très dur, à test crustacé, à albumen huileux. Les grains d'aleurone sont les plus gros connus. La germination des pépins est difficile; elle exige une stratification très longue ou l'attaque de son enveloppe tannique par une solution de potasse à 1 °/₀ pendant une heure.

La culture de la vigne exige des soins spéciaux, mais rentrant dans des lois générales. Nous étudierons les soins à lui donner de sa vie latente à la culture.

Taille de la vigne. — La taille de la vigne est basée sur des principes généraux d'observation et d'expérimentation. Il n'existe aucune règle scientifique pouvant guider dans cette opération. Une vigne soumise à elle-même a une production irrégulière, des fruits petits, de maturité irrégulière, peu sucrés, pourvus d'un bouquet et d'une finesse peu accentués. La taille permet d'augmenter et de régulariser la production, d'obtenir des fruits plus sucrés. Elle proportionne la puissance végétative des souches avec leur productivité, favorise la maturation des fruits par l'ordre et la disposition régulière des sarments. Les rayons solaires sont mieux utilisés dans le Nord, et, dans le Midi au contraire, la taille permet de protéger les fruits contre leur action directe. Une taille régulière facilite les labours et économise les façons culturales. Si la production n'est pas en rapport avec la végétation, les vignes deviennent folles ou se rabougrissent. On reconnaît qu'une vigne est trop vigoureuse lorsque ses raisins coulent par les temps secs; en outre, au moment de la taille, on remarque qu'il pousse des rejets sur vieux bois, ce qui indique que le nombre des bourgeons laissés à la taille précédente était insuffisant. Le manque de vigueur se manifeste au contraire lorsqu'il est poussé moins de sarments que les tailles ne portaient de bourgeons. Il y a une relation étroite et dont il faut tenir compte entre la direction des rameaux et leur productivité. Les rameaux droits ont tendance à être trop vigoureux et peu fructifères. Plus ils sont horizontaux, moins ils sont vigoureux et plus ils sont fructifères, d'où le principe des arqures ou torsions que l'on fait subir aux sarments pour accroître leur productivité. Le principe fondamental de la taille est qu'il ne faut conserver que des bois de taille de l'année poussés sur bois de deux ans, les rejets ou gourmands n'étant pas fructifères. En outre, les rameaux à choisir doivent, pour quelques cépages, être situés aux extrémités des tailles de l'année précédente.

Tous les bourgeons d'un sarment sur lequel on va asseoir la taille ne sont pas également fructifères. Dans quelques cépages (Gamay), le premier et le second œil à la base du sarment sont suffisamment fructifères pour assurer la récolte; dans d'autres, au contraire (Pinot), les yeux fructifères commencent à partir du troisième ou du quatrième. Suivant le nombre d'yeux laissés sur les bois de taille, on a des tailles courtes, demi-longues ou longues. Les sarments taillés courts à 1 ou 2 yeux sont appelés *cots* ou *coursons*. Les sarments taillés à plus de 3 ou 4 yeux sont appelés *astes*, ou *long bois* quand ils ont 6 à 7 yeux. Les bourgeons ainsi laissés sont des yeux francs, mais à l'empâtement situé au point d'insertion du rameau existent des yeux latents ou faux yeux, *bourillons;* lorsqu'ils sont doubles, ils portent le nom d'*oreilles de lièvre*, et sont dans quelques cépages, comme le Chasselas, très fructifères. Les coursons donnent naissance à des sarments vigoureux; sur les tailles longues et plus encore sur les longs bois, il ne pousse que des sarments qui, étant très fructifères, sont peu vigoureux. Il faut donc souvent faire des *tailles mixtes* pour assurer le *bois de remplacement*. On associe pour cela un long bois avec un courson et on applique une inclinaison, une arqure ou une torsion au long bois pour augmenter sa fructification, tandis que le courson maintenu érigé sera peu fructifère, mais donnera naissance à des rameaux vigoureux. Dans le choix des rameaux, on élimine les rameaux chétifs, imparfaitement aoûtés. On évite les rameaux blessés mécaniquement ou par la grêle, ou altérés par le mildiou, l'anthracnose; on choisit pour coursons les rameaux les plus forts, et comme long bois ceux de vigueur moyenne. On corrige les défauts de développement entre les divers bras d'une souche en taillant court le bras faible, de façon à ce que, poussant à bois, sa végétation foliacée lui donne la vigueur. Il est bon de maintenir une hauteur régulière entre les divers bras d'une souche, car les plus élevés s'emportent à bois et la souche s'allonge. Pour éviter cet allongement des bras, il faut les diminuer artificiellement par le *ravalement des souches*. On arrive à cela par les *tailles de secours*. En taillant court, on voit pousser des rameaux gourmands sur la souche, on choisit le mieux placé, le plus vigoureux et on coupe le bras trop élevé qu'il doit remplacer.

Taille proprement dite. La section ne doit pas être faite autant que possible sur le mérithalle, car on met la moelle à nu. Le cylindre médullaire étant spongieux absorbe l'humidité, et, comme il est riche en matières amylacées et en matières sucrées, il y a décomposition microbienne. Le sarment peut aussi éclater sous l'effet du gel si la moelle est mouillée par la pluie, c'est pour cela que l'on préconise la taille au niveau des nœuds. En outre, l'œil dépend du mérithalle supérieur. Il faut donc tailler la vigne sur la cloison surmontant le dernier œil. La section doit être lisse sans partie mâchée. Si l'on se sert d'un sécateur qui porte une lame tranchante et un crochet, le crochet doit toujours appuyer sur la partie qui va tomber; et il faut presser successivement. Les outils les plus employés sont la *serpe* qui coupe admirablement, fait une section parfaite, mais est d'une manipulation difficile. Elle est remplacée de plus en plus dans les vignobles à faible développement par les sécateurs de jardinier. Dans le Midi, on emploie des *ciseaux* à manches plus allongés, véritables cisailles dont la lame doit se rapprocher de la forme parabolique. Pour ravaler les souches, on utilise les *scies à main* ou *égoïnes*. Dezeimeris a conseillé une taille, dite *taille à chicots*, destinée à éviter la mise à nu d'une grande surface du végétal, ce qui peut occasionner des lésions graves dans les pays humides et froids. Elle consiste à laisser un chicot au lieu de couper ras les sarments, ce chicot se dessèche peu à peu et est supprimé deux ans après.

La *hauteur des souches* au-dessus du sol a une très grande importance, c'est d'elle que dépend la maturité et la résistance aux gelées printanières. Plus le fruit est près du sol, plus il profite de la réverbération, mais plus la gelée est à craindre. D'une façon générale, au Nord, les souches sont basses, à $0^m,15$ ou $0^m,20$ au-dessus du sol dans les coteaux bien exposés. Dans le Sud, on élève les souches à $0^m,30$, car si les raisins sont soumis à l'action solaire et à la réverbération, il y a grillage. L'humidité du sol intervient pour modifier cette hauteur, car, si le sol est humide et s'il n'est pas bien aéré et éclairé, la pourriture est à craindre, et les souches doivent avoir $0^m,40$. Dans les pays comme la Savoie, où les gelées tardives sont très à craindre, les souches courent d'arbre en arbre. Le vin est moins bon. L'époque de la taille est très variable avec les régions. Elle se fait aussitôt la chute des feuilles jusqu'au débourrement. Dans beaucoup de pays, on nettoie la vigne à l'automne, c'est l'*espoudassage* du Midi, la *taille en fiançailles* des Charentes ; on enlève tous les sarments inutiles pour la taille du printemps. On peut tailler même pendant l'hiver si on ne craint pas des froids rigoureux. Partout où les gelées printanières sont à craindre, il faut tailler tardivement, fin mars-commencement d'avril. Le débourrement est retardé d'au moins quinze jours. On commence toujours par les vignes vieilles qui débourrent le plus tardivement.

Systèmes de taille. Dans quelques pays, les systèmes de taille sont très irréguliers. On se contente souvent, comme en Lombardie, de faire courir les vignes en guirlande d'un arbre à un autre. Parmi les systèmes de taille réguliers, nous distinguerons :

Le gobelet. Dans le gobelet, les bras sont distribués régulièrement comme les génératrices d'un cône autour d'un point. On cherche à tenir ces bras en équilibre. Lorsque le gobelet n'est pas échalassé, les branches recouvrent le sol qui est abrité des rayons solaires, l'évaporation diminue et le grillage n'a pas lieu.

Les tailles en cordon et en espalier comprennent, avec les tailles en gobelet, l'ensemble des systèmes usités dans les vigobles.

La taille en chaintres. Cette taille était pratiquée en Loir-et-Cher. Les souches sont espacées à 3 m. sur la ligne et à 6 m. entre les lignes. La charpente est formée par un bras, sorte de cordon horizontal maintenu à $0^m,15$ ou $0^m,10$ du sol et très ramifié, couvrant avec ses ramifications souvent quaternaires 18 m. q. de surface. Sur cette charpente on laisse à volonté des coursons ou des longs bois. La souche forme au sortir du sol un col de cygne qui permet de faire tourner la souche tout entière autour de son axe pour permettre les labours. Ceux-ci faits, on ramène la souche à sa place primitive ou on la maintient au moyen de *fourchines* en bois. Cette taille, essayée dans le Midi, a donné des résultats désastreux à cause du vent et du grillage.

La taille des bois aoûtés pendant la vie latente de la vigne porte le nom de *taille sèche*, et, par opposition, on appelle *tailles en vert* toutes les suppressions que l'on fait subir au végétal durant le cours de sa végétation. En avril et mai commence l'ébourgeonnement ou l'épamprage, puis viennent l'écimage, le rognage, et l'effeuillage.

Échalassage. Les vignes une fois taillées sont dans beaucoup de régions viticoles échalassées, surtout dans les tailles en espalier ou en cordon. Les échalas sont des piquets de bois de 4 à 5 centim. de diamètre, destinés à supporter les sarments et leurs récoltes, après lesquels on les attache au moyen de liens de différente nature. Les échalas sont en bois dur, comme le chêne et le châtaignier, en bois blanc, en sapins, et, depuis quelques années, ce sont des piquets sciés. Les échalas de bois dur sont cassants, les échalas de bois blanc pourrissent dans le sol. On les protège en les sulfatant par immersion dans un bain de sulfate de cuivre à 10 ou 15 %, ou bien en les créosotant sous pression. Les meilleurs échalas sont les rotins d'acacia ou faux-robinier. La durée des échalas est de cinq à six ans. Leur nombre atteint jusqu'à 30.000 ou 40.000 à l'hectare, et leur achat constitue une mise de fond considérable, car ils valent 2 fr. environ la javelle de 50. L'entretien des échalas coûte aussi très cher. Tous les ans, on les arrache après la récolte et on les met en tas pour les aiguiser l'hiver et les repiquer au printemps. L'échalassage est un ouvrage considérable et a le défaut d'occasionner le foulage du sol.

Influence du sol. La vigne pousse dans toutes les formations, sauf dans les terrains salés et marécageux qu'elle accepte difficilement. L'état physique du sol influe beaucoup sur la qualité de ses produits. Les éléments grossiers, et plus particulièrement le cailloutis, semblent favoriser cette qualité. Des vignes où l'on avait ramassé les pierres du sol ont vu la qualité de leur produit diminuer. La coloration du sol agit beaucoup aussi. Les terrains les plus colorés donnent des vins parfaits. Dans le Palatinat on noircit le sol rouge provenant de la décomposition des grès rouges par l'apport de basalte. Les éléments essentiels du sol agissent plus sur la qualité que sur la vitalité de la plante. Le fer, qui colore le sol, fonce la couleur du vin. En Bourgogne, dans les Graves, le Quercy, sa teneur varie de 5 à 10 ‰. Le calcaire donne l'alcoolicité (Bourgogne), mais cette influence diminue sous les climats chauds. La magnésie est néfaste lorsque la proportion de cet élément dépasse 80 %, mais à 10 % les terrains dolomitiques donnent des vins liquoreux à bouquets relevés. L'argile donne le moelleux, harmonise les qualités (Malaga, château Suduiraut). La silice, sous forme de sables fins, donne des vins légers et inférieurs. A l'état de gros cailloux, elle donne des vins bouquetés, légers, frais, à teinte brillante et cristalline. Le sol des Romanée Conti, qui donne les vins les plus parfaits, a une composition des plus heureuses : calcaire, 41 % (alcoolicité) ; silice (finesse et bouquet), 12 % ; fer, 10 ‰ (coloration) ; alumine, 29 % (moelleux). L'humus donne la rudesse, l'âpreté. Lorsque le sol est très humique, les vins produits doivent entrer dans les coupages. Ils sont mucilagineux, acides, riches en matières azotées et en tannin, de conservation impossible. Lorsque la teneur en humus est faible, la rudesse des vins produits assure leur conservation. Dans les Palus, les Côtes, les Graves, la durée des vins est la plus longue pour les Palus qui sont produits par les sols les plus humiques.

Fumure de la vigne. La vigne est la plante cultivée la moins exigeante quant aux éléments fertilisants contenus dans le sol. Il est bien rare que l'on ait besoin d'*amender* les sols à vigne. En revanche, il est peu de plantes qui profitent autant des engrais qui sont mis à sa disposition et proportionnent leur productivité à la richesse de son sol. Malheureusement, cette productivité ne marche pas de front avec la qualité, et il est une loi absolue dont on ne peut s'écarter en viticulture : la quantité est opposée à la qualité ; seules les vignes peu chargées donnent des vins fins, et tous les pays à grands crus qui ont voulu augmenter leurs récoltes ont vu leur réputation disparaître. Aussi ne doit-on fumer la vigne qu'en rapport avec la récolte qu'on veut lui demander et de façon à lui donner la vigueur suffisante pour nourrir cette récolte. Le comte Odart a soutenu que beaucoup de substances, employées comme engrais, étaient nuisibles à la vigne, telles les boues de villes, les vases d'étang, les algues, les matières fécales. Ces substances communiquaient, d'après lui, leurs odeurs au vin. On a démontré depuis que le raisin, à partir de sa véraison, a un pouvoir absorbant considérable pour les odeurs de l'air. Il suffit donc pour employer les substances citées plus haut qu'elles soient enfoncées et suffisamment décomposées avant la maturation de la vendange.

Les plantes ont des exigences diverses suivant leur nature ; on pouvait se demander s'il n'en était pas ainsi pour les différents cépages. Jouly a montré qu'un cépage venu

dans des sols différents et des cépages différents venus dans le même sol ont des compositions chimiques analogues. Si l'on compare en même temps la vigne à d'autres plantes, en rapportant tous les éléments à l'acide phosphorique, on constate que la vigne est peu exigeante en potasse et en azote. La composition chimique des divers organes montre que l'azote est plus abondant dans les sarments, la chaux dans les feuilles, la potasse dans les fruits. C'est ce qui a paru expliquer l'influence marquée de la potasse sur le fruit.

On calcule pour la vigne comme pour les autres plantes, la quantité minima d'engrais à fournir en recherchant les quantités d'éléments exportés par hectare. Ces chiffres expriment simplement la quantité enlevée annuellement, mais quand on fume un sol, la plante n'utilise pas tout, et, en outre, le sol intervient d'une façon prépondérante.

Sauf pour les terrains d'alluvions, il faut toujours que la moitié de la fumure fournie à la plante lui soit apportée par des engrais organiques capables d'améliorer les propriétés physiques des sols calcaires trop légers ou trop gras, et surtout d'augmenter le pouvoir hygroscopique du sol pour l'eau. La vigne mûrit sa récolte sous tous les climats, pendant les mois les plus secs de l'été et de l'automne, et, si le sol est frais, son alimentation est toujours assurée. Parmi les engrais organiques, les fumiers de ferme viennent au premier rang. Le fumier de cheval et le fumier de bovidés peuvent être employés. Le fumier de mouton ou migou, très complet, est un des meilleurs engrais. Tous ces fumiers s'emploient à l'automne à la chute des feuilles. Les cornailles torréfiées, les chiffons de laine, les débris de cuir sont bon marché. Les tourteaux oléagineux sont des engrais puissants mais incomplets, manquant de potasse, et que l'on enfouit à raison de 1.500 à 2.000 kilogr. à l'hectare. Le marc de raisin est une fumure peu active, encombrante. Les sarments sont à décomposition lente. On peut les broyer et les employer comme litière.

Les *engrais verts* sont utilisables dans les vignes en lignes écartées, que l'on vendange de bonne heure. Après les vendanges, on peut semer des moutardes ou des vesces dans les terrains calcaires, des lupins dans les terrains siliceux. Ces plantes vertes sont retournées et enfouies dans le sol par les labours d'hiver.

Les engrais chimiques rendent les plus grands services dans les pays vignobles où l'élevage est nul, le fumier coûteux, le transport difficile. Les engrais chimiques propres à la vigne doivent lui fournir l'azote, l'acide phosphorique, la potasse. L'azote se trouve sous forme de nitrate de soude et de sulfate d'ammoniaque. A cause de leur solubilité extrême et des pertes qui peuvent en résulter, on répand ces engrais seulement après le départ de la végétation, à la dose de 250 à 400 kilogr. à l'hectare. L'épandage peut se faire en deux fois. La potasse vendue sous forme de sulfate, carbonate, azotate de potasse et aussi sous forme de chlorure de potassium ou kaïnite, se met également au printemps. Le chlorure est à abandonner à cause des résultats inégaux qu'il donne. Le plus simple des engrais potassiques et le moins coûteux est le sulfate de potasse qui s'emploie à la dose de 200 à 300 kilogr. à l'hectare. L'acide phosphorique est une base essentielle de toute fumure. On enrichit le sol en cet élément lors de la création du vignoble au moyen de phosphates fossiles ou de scories de déphosphoration que l'on emploie à la dose de 3 à 4.000 kilogr. à l'hectare. On entretient la richesse du sol en cet élément par des superphosphates, des os broyés, des phosphates précipités, des noirs d'os (400 à 600 kilogr. à l'hectare). Dès l'automne on peut les répandre à la volée pour les enfouir au labour d'hiver. Il est bon, autant que possible, d'enfouir par un labour les engrais chimiques.

A part les fumures de défoncement qui sont faites en couverture, on doit appliquer les fumures autour des ceps dans les jeunes vignes. Pour cela, on pratique des cuvettes de $0^m,5$ à $0^m,10$ de profondeur, dont le rayon a, pour les vignes serrées, la moitié de la distance entre les ceps. Pour les vignes âgées, on fume entre les lignes en creusant un sillon par deux raies de charrue. Les engrais placés dans ce sillon sont recouverts avec la charrue.

Labours. Le sol de la vigne exige une culture et une propreté parfaites, ce que l'on obtient par les labours. Quelques pays travaillent le sol dans un but spécial. Dans l'Yonne on pratique le *ruellage*, labour qui permet de butter fortement les souches. Dans le Mexique, la Crimée, la Bulgarie, à cause des froids qui font descendre la température à — 30°, on enfouit les souches sous des buttes de terre. Dans le Médoc, le Sauternais, on laboure à la *courbe*, charrue qui permet de former des bandeaux de terre et des sillons profonds destinés à l'écoulement des eaux. Ordinairement on pratique dans les vignobles un labour en octobre ou novembre pour enfouir les mauvaises herbes avant qu'elles ne grainent et relever le sol foulé sous les pieds des vendangeurs. Après l'hiver, on pratique un labour indispensable, c'est le labour de *déchaussement* dans lequel on enlève la terre autour des souches. Ce labour aère le sol, permet de pratiquer les fumures, enfouit les feuilles accumulées au pied des souches. Les labours d'automne et de printemps sont des labours d'aération. Ils facilitent la nitrification et la désagrégation du sol en exposant la plus grande surface du sol à l'action de l'oxygène et des gels. Ils se pratiquent quand le sol est ressuyé, non humide. Leur profondeur varie de $0^m,15$ à $0^m,20$ au maximum pour ne pas attaquer les grosses racines.

Dans le Nord, on cherche à conserver ces racines ; dans le Midi on ne tient qu'aux racines profondes, capables de résister à la sécheresse. Dans le Midi, on rassemblait les terres en *cavaillons* à l'automne, sorte de bandeaux de terre qui sont détruits par les labours du printemps qui se font suivant des diagonales aux cavaillons. Dans le Beaujolais, on formait des monticules de terre appelés *darbons;* de même à l'Ermitage ces labours se pratiquaient avec les pioches ou les charrues vigneronnes. Dans ces charrues, les mancherons et l'âge de la charrue sont disposés pour permettre d'approcher le plus près des souches sans danger. Les labours de printemps exigent quatre journées de cheval et d'homme lorsque le travail est fait à la charrue et vingt à vingt-cinq journées d'homme.

Ces labours sont complétés par les labours de *binage*, dont le but est de détruire les mauvaises herbes et de maintenir le sol dans un état de fraîcheur continue. Dans ce travail, le sol est mis à plat et divisé finement pour rompre la capillarité à la surface de la terre. On les pratique à tous moments, d'avril à la récolte, sauf pendant la floraison et la véraison. Pendant la floraison, la terre remuée cause une fraîcheur de l'air ambiant qui produit la coulure. Les labours sont tout à fait superficiels, 8 à 10 centim. dans le Midi, 5 à 8 au Nord. On fait en général deux binages, le premier est le mayenquage (maï), le second, le tierçage. Les outils à main les plus communément employés sont des pioches très légères, à manche très incliné sur le fer, à deux ou plusieurs dents. Dans les vignes en ligne, on emploie les herses vigneronnes à plusieurs dents.

Vendanges.— Les vendanges se font à une époque variable suivant le climat et les vins que l'on veut faire. En général, on doit pratiquer la vendange lorsque le maximum de sucre est obtenu, ce qu'on voit par des pesées de moût journalières. Il y a une exception pour le Midi, où on récolte la vendange encore acide pour assurer des fermentations normales. Dans le pays de Sauternes, sur les bords du Rhin, on attend que la vendange soit couverte par le *Botrytis cinerea*. En Hongrie, on laisse le raisin se dessécher sur souche. On reconnaît que la vendange est mûre lorsque le grain se détache facilement du pédicelle et laisse un pinceau coloré. Sa matière colorante

est uniforme dans toute la pellicule. La râfle est lignifiée partiellement ou rougit. La vendange se pratique de façon différente suivant les régions. En Gironde, on emploie des paniers en bois étanche ou *bastes*, dans lesquels sont placés les raisins de qualité, après élimination des feuilles et des grappes avariées. Les bastes sont vidés dans les douils qui contiennent 15 bastes. On associe un porteur de douils pour 8 coupeurs, et 1 verseur pour 10 coupeurs, 1 surveillant pour 15 coupeurs. Le surveillant fait couper les grappes oubliées. La vendange revient à 20 fr. par tonneau bordelais. Sur le Rhin, dans le pays de Sauternes, on fait des vendanges successives. Des femmes armées de ciseaux, destinés au nettoyage et à la sélection du raisin, passent munies de baquets ou de seaux de bois et ne coupent sur chaque souche et dans chaque grappe que les raisins jugés bons. En Champagne, en Bourgogne, les coupeurs sont munis de petits paniers, *vendangerots*, qui sont portés dans de plus grands paniers d'osiers appelés *paniers à vendange* lorsqu'ils ont une anse, ou *benatons* lorsqu'ils n'en ont pas, et contenant 34 à 40 kilogr. de raisins. Ces paniers sont transportés tels au cellier ou vidés dans les *ballonges*, sortes de cuveaux montés sur voiture. Dans les grands vignobles du Midi à grande production, il faut une organisation parfaite. Les vendangeurs sont armés de ciseaux, de serpettes ou de sécateurs de vendange, à moins qu'il ne s'agisse de couper des raisins dont le pédoncule ne se lignifie pas et se coupe à l'ongle. Les sécateurs de vendange l'emportent aujourd'hui et évitent l'égrainage du raisin. La vendange est recueillie dans des seaux en osier ou en fer battu étamé. De là elle est versée dans les comportes dont il faut dix pour faire un muid de vin. Dans les grands vignobles on emploie des pastières occupant la largeur et la longueur d'une charrette. Dans ces vignobles à grands rendements, il faut un porteur pour 3 coupeurs, 1 verseur pour 6 coupeurs, 3 surveillants pour une équipe de 50 femmes; dans les salins du Midi, on emploie les chemins de fer Decauville. On vendange autant qu'il est possible par des jours ensoleillés, attendant que la rosée soit tombée. Dans les pays comme l'Algérie où la température est exagérée, on cesse de couper pendant les heures chaudes de la journée.

Maturité à rechercher dans les raisins. Le raisin laissé sur la souche après la véraison et l'éclaircissement complet du grain est le siège de transformations successives importantes. Il y a augmentation progressive du sucre, diminution et surtout modification de l'acidité. La matière colorante elle-même s'accroît en intensité et en stabilité. La *maturité naturelle* dépend donc du vin que l'on veut obtenir, et elle est obtenue lorsque le moût présente entre ses éléments sucre et acide une proportion déterminée répondant à la qualité et à la variété du vin désiré. Dans le Midi, la cueillette du raisin a lieu lorsque le raisin est encore acide. En Bourgogne, on recherche la disparition de cette acidité et on laisse le raisin atteindre la plus grande richesse en sucre. Pour le vin blanc de qualité, on doit laisser le raisin sur souche aussi longtemps que le permettent le climat et le cépage pour que le moût soit très sucré, d'acidité agréable par suite de la disparition de l'acide malique, et surtout pour que le bouquet caractéristique du cépage, qui se développe très tard, atteigne son maximum d'intensité et de finesse. Pour les rares cépages blancs ou rouges, notamment pour les producteurs directs de sang américain, à goût foxé ou à goût désagréable, il faut au contraire avancer la cueillette. Les pays renommés pour leur vin blanc vendangent leurs cépages blancs deux à trois semaines et plus après les cépages rouges de même époque de maturité, et obtiennent ainsi, soit des raisins *passerillés* très riches en sucre, soit des raisins peu acides, doux, non astringents, grâce à la désagrégation de leur pellicule sous l'influence d'une moisissure, utile dans ce cas: la pourriture noble. On a conseillé l'emploi de densimètres, de glucomètres, de mustimètres destinés à apprécier la maturité des récoltes. L'observation journalière des vignerons âgés et compétents est suffisante pour déterminer le moment propice de la vendange.

Triage des raisins. Les raisins d'une vigne sont de valeur très inégale à la récolte. Le triage a pour but de grouper les produits suivant leurs qualités. Que l'on vendange en plusieurs fois ou en une seule, il est bon de faire deux ou trois lots de la récolte. On jette sur le sol les parties grillées ou trop altérées, incapables de fournir du jus. Dans le premier lot, on place les raisins non mûrs, trop altérés par la pourriture ou par quelque maladie. Dans le deuxième lot se trouve le reste de la vendange, c.-à-d. les raisins sains et bien mûrs. Le troisième lot, le surchoix, n'est pas nécessaire pour les vins de consommation courante. Les grappes sont cueillies à l'aide de sécateurs à raisin, à lame pointue comme des ciseaux dont le prix modique les met à la portée de tous. Bien aiguisés, ils permettent de détacher la grappe sans secousse, sans laisser tomber à terre les grains trop mûrs qui, se détachant facilement, restent sur le sol ou sont ramassés souillés de terre. Ces outils affilés permettent de ciseler les parties de grappe à éliminer. La grappe ainsi nettoyée est posée dans les seaux ou les paniers à vendange. Ceux-ci peuvent porter comme appendice sur le côté un petit seau où sont placés les raisins capables de donner un jus inférieur. Les seaux en bois, en fer-blanc ou en fer émaillé sont préférables aux paniers, pour le raisin à pellicule délicate qui laisse perdre son jus au moindre froissement. Le transport des raisins à la cuve a été traité au § *Vendange*. La vendange doit se faire par un beau soleil, afin de récolter un raisin sec, non mouillé, capable de fournir un moût le plus concentré possible. Dans le cas où des averses nombreuses suivies de coups de soleil de courte durée exigent une cueillette rapide, le triage se fait au cellier en étendant les raisins sur des claies d'osier. En Champagne, le triage à la vigne se fait ainsi. Des femmes passent et enlèvent toutes les grappes franchement avariées. D'autres femmes suivent, achèvent la récolte, et celle-ci est versée par les porteurs sur claies placées sur des tréteaux le long des vignes. Des femmes assises devant ces claies complètent le triage, et le raisin jeté dans des cuveaux est emmené au cellier. Les bénéfices du triage sont considérables. Une vendange saine, bien mûre, donne des produits délicats pleins de finesse, faciles à soigner et qui ne causeront pas de mécomptes. Le raisin de qualité inférieure exige des soins spéciaux qu'il serait difficile de donner à toute la vendange et donne dans ces conditions d'excellent vin de consommation courante. P. V. et P. P.

II. Nomenclature botanique. — VIGNE-BLANC. Le *Bryonia dioica* L. (V. BRYONE). — V. BLANCHE, V. DE SALOMON. Le *Clematis vitalba* L. (V. CLÉMATITE). — V. DE JUDÉE. La *Douce-amère* (V. ce mot). — V. DE L'IDA. C'est le *Vaccinium vitis-idæa* L. (V. MYRTILLE). — V. DU DIABLE. La *Bryone* (V. ce mot). — V. DU MEXIQUE. L'*Agave mexicana* Lamk (V. AGAVE). — V. VIERGE. L'ancien *Cissus quinquefolia*, actuellement rangé dans les *Ampelopsis* (V. ce mot). Dr L. HN.

III. Paléontologie. — La famille des Vitées, qui paraît remonter à l'époque infra-crétacée, comme le montrent les empreintes de feuilles qui existent dans les dépôts trouvés au Portugal et dans les Etats-Unis, est surtout représentée dans la suite des époques géologiques par les formes *Vitis*, *Cissus*, *Ampelopsis*, *Pterisanthe* et *Leea*. D'après Saporta et Marion, les *Ampelopsis* ne sont que des *Cissus* arrivés à un degré de transformation plus avancé. Des feuilles tertiaires appartenant aux genres *Vitis*, *Cissus* et *Ampelopsis* ont été trouvées associées à des graines bien caractérisées. Le *V. sezannensis* Sap. et le *Cissus primæva* Sap. ont des feuilles qui se ressemblent assez pour avoir été d'abord confondues en une seule et même espèce, et ils se retrouvent dans la flore de Sézanne (paléocène de Sézanne et de Gelinden, éocène de

Sézanne). On rapproche le *V. sezannensis* du *V. cordifolia* Michx de l'Amérique septentrionale. Saporta et Marion n'ont pas observé de vigne authentique dans l'éocène supérieur qui, on le sait, correspond à l'époque la plus chaude qu'a traversée l'Europe. Cette lacune marque, d'après Saporta et Marion, non pas une absence complète ni une éclipse du type *Vitis*, mais seulement son état stationnaire et son cantonnement, soit plus au N., soit vers le haut des montagnes. Plus tard, les vignes ont quitté les vallées escarpées pour redescendre dans les plaines. A la fin de l'éocène, on trouve un certain nombre de *Cissus*, surtout dans la flore américaine du « Lignitic ».



Vitis prævinifera.

Dans le miocène (tufs de Vesoul), on trouve les feuilles du *V. sequanensis* Sap. qui paraît être venu du Nord. L'extension des *Euvites* en Europe a été tardive et paraît postérieure au tongrien. Le *V. prævinifera* Sap., de la fin du miocène, la plus ancienne vigne à feuilles incisées tri-quinquélobées, à lobe médian faiblement développé, « est sinon un ancêtre direct de notre vigne, du moins un prédécesseur ou un collatéral de celle-ci » (Saporta et Marion). Le *V. subintegra* Sap., des cinérites du Cantal, date des forêts pliocènes. Le *V. salyorum* Sap. et Mar., des tufs pliocènes de la Valentine, est très rapproché de notre vigne qu'il précède immédiatement. Quant au *V. vinifera*, on ne le trouve d'une façon certaine qu'à l'époque quaternaire. Dr L. Hn.



Vitis sezannensis.

IV. Art héraldique (V. Treille).

V. Fortification.— Dans l'ancienne poliorcétique on avait donné le nom de vigne à une machine de guerre semblable à un bélier, placée sous une charpente en forme de berceau recouverte de cuir.

Bibl. : Botanique et Culture. — V. la bibliogr. de l'art. Vin.

VIGNE. Ruisseau du dép. d'*Eure-et-Loir* (V. cet art.).

VIGNE (André de La), poète français, né à La Rochelle vers 1457, mort vers 1527. Après avoir fait des études de droit, il fut attaché au service de Philippe le Beau, duc de Savoie, d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, qu'il accompagna dans son expédition de Naples. Il rédigea en vers mêlés de prose le récit de cette expédition, qu'il inséra plus tard dans sa grande compilation, intitulée *le Vergier d'Honneur* (Paris, s. d., in-fol.). En 1496, il composa, à la demande des bourgeois de Seurre, un immense *Mystère de saint Martin*, où apparaissaient plus de deux cents personnages, et qu'il fit représenter solennellement, avec une *Farce du Meunier* et une *Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*, dont il était aussi l'auteur.

Bibl. : Petit de Julleville, *le Théâtre en France au moyen âge ; les Mystères* ; Paris, 1880. — Du même, *Répertoire analytique du théâtre comique au moyen âge* ; Paris, 1886.

VIGNE (Félix de), peintre belge, né à Gand en 1806, mort en 1862. Il fut élève de Leys et traita le portrait et l'histoire. Il a publié le *Vade-mecum des peintres, ou recueil des costumes du moyen âge, pour servir à l'histoire de la Belgique et des pays voisins*. Œuvres au musée de Gand (*Foire à Gand au moyen âge*), etc.

VIGNE (Paul de), sculpteur belge, né à Gand en 1843, mort à Bruxelles en 1901. Fils de l'auteur de la statue de *Jacques van Artevelde* à Gand, il a exécuté des bustes, surtout féminins, nombreux et très remarquables, des figures d'expression et des monuments de grand style que l'on voit dans les musées ou sur les places de Bruxelles, Laeken et Bruges. E.-D. G.

VIGNEAU (Malacol.). Nom vulgaire du *Littorina* (V. ce mot).

VIGNEAUX (Les). Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. de l'Argentière ; 396 hab.

VIGNEC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Vielle-Aure ; 221 hab.

VIGNELY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly ; 83 hab.

VIGNEMALE. Montagne des Pyrénées (dép. des Hautes-Pyrénées), la plus élevée de la chaîne française (V. Glacier, fig. 3) : 3.298 m. (le pic de la Maladetta en Espagne atteint 3.404 m.). Elle se dresse à 13 kil. S. de Cauterets et à 12 kil. O.-N.-O. de Gavarnie ; ses principales cimes sont la Pique Longue (3.298 m.), le Cerbillonas (3.246 m.), le Montferrat (3.223 m.) et le Petit Vignemale (3.205). Le col de Cerbillonas sépare en deux groupes les nombreuses cimes du Vignemale. L'ascension du Vignemale est très recherchée et facilitée par les grottes-abris creusés par le célèbre gravisseur des Pyrénées, le comte Henri Russell, l'historien de cette montagne qui a gravi la Pique Longue en 1869.

VIGNEMONT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Bessons-sur-Matz ; 178 hab.

VIGNERONNAGE (Vitic.) (V. Vigne et Vin).

VIGNES. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, cant. d'Arzacq ; 295 hab.

VIGNES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Andelot ; 112 hab.

VIGNES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Guillon ; 234 hab.

VIGNES (Pierre des) (V. Pierre des Vignes).

VIGNETTE (Beaux-Arts). Nom donné aux estampes, figures, petits ornements, groupes, paysages, etc., dont on orne les marges, le titre, le commencement ou la fin d'un livre, ou d'un chapitre ; les vignettes portent ce nom indifféremment, qu'elles soient exécutées sur cuivre, sur bois ou en lithographie. Johann Veldener ou Valdener semble être le premier imprimeur qui, au xve siècle, les ait employées dans un livre, intitulé *Fasciculus temporum*. Le nom même de vignette leur a été donné parce qu'à l'origine ce genre d'ornements, le long des marges spécialement, consistait en ceps de vignes, grappes et pampres.

VIGNEUL-sous-Montmédy. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 257 hab.

VIGNEULLES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 241 hab.

VIGNEULLES-lès-Hattonchâtel. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy ; 876 hab.

VIGNEULLES (Philippe-Gérard de), chroniqueur lorrain, né à Vigneulles, près Metz, le 7 juin 1471, mort à Metz en 1527. Sans avoir fait d'études régulières, il quitta, à l'âge de quinze ans, la maison paternelle pour parcourir en aventurier la Suisse et l'Italie. Après bien des vicissitudes, il revint dans son pays natal et s'établit à Metz comme négociant. Il employait ses loisirs à composer plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont ses *Mémoires*, publiés par H. Michelant dans le t. XXIV de

Bibliothek des liter. Vereins; Stuttgart, 1852, et sa *Chronique de Metz et de la Lorraine* (Huguenin, *les Chroniques de Metz;* Metz, 1838), qui ne manque pas de valeur historique, parce qu'elle cite une foule de vieilles chroniques et de documents, aujourd'hui perdus.

BIBL. : Th. DE PUYMAIGRE, *Poètes et Romanciers de la Lorraine;* Metz, 1848. — *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, V, pp. 540 et suiv. — A. PROST, *les Arts à Metz au XVe siècle ;* Metz, 1851.

VIGNEUX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 653 hab. Restes de remparts. Eglise et château du XVIe siècle.

VIGNEUX. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Saint-Etienne-de-Montluc ; 3.371 hab. Château de *Buron* (XVe-XVIIe s.) où habita Mme de Sévigné.

VIGNEUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger ; 437 hab.

VIGNEUX-HOCQUET. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 653 hab.

VIGNEVIEILLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mouthoumet ; 242 hab.

VIGNIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. de La Tour-du-Pin ; 913 hab.

VIGNOBLE. L'étude géographique de la production des vins à la surface du monde est très importante ; la France vient en tête des pays viticoles. Le vignoble français est divisé en régions caractérisées par les vins qu'elles produisent. La région du Sud-Ouest comprend les vignobles produisant les vins rouges de Bordeaux et les vins blancs de Sauternes. Il y a trois régions à vin rouge : le Médoc, les Graves, le Saint-Emilionnais. — Le *Médoc* se trouve sur la rive gauche de la Gironde, de Blanquefort à Soulac, et est formé par une bande de coteaux de 80 kil. de long sur 15 de large, coteaux peu élevés, surmontés de vignobles moins réputés. Le sol est siliceux, pas calcaire, et la silice y est sous forme de gros éléments. Le sous-sol est souvent constitué par l'alios. Le climat est tempéré et pluvieux. Les vins produits sont des vins rouges, fortement colorés, brillants, peu alcooliques, très tannifères, bouquetés et fins, de garde facile. Les cépages particuliers à cette région sont le Cabernet franc, le Cabernet-Sauvignon associés à des cépages secondaires, le Merlot, le Verdot, la Carmenère, le Cot ou Malbec. La chambre syndicale de Bordeaux a classé en 1855 les vins en plusieurs types : 1ers crus, valant de 5.000 à 8.000 fr. le tonneau de 9 hectol. ; 2e cru, 3e cru, 4e cru, 5e cru, valant de 1.200 à 1.800 fr. ; bourgeois supérieurs, crus artisans, crus paysans. Les principaux crus du Médoc sont : Château-Laffite, Château-Latour, Château-Margaux ; parmi les seconds crus : Mouton-Rothschild, Léoville, Montrose, Ponte-Canet. — La région des *Graves* s'étend de Bordeaux à Sauternes, sur 20 kil. de long. Le sol est plus graveleux, plus profond, moins argileux que celui du Médoc ; les vins rouges sont plus légers, plus bouquetés, moins alcooliques et moins foncés. Les cépages sont ceux du Médoc. Le Cabernet-Sauvignon y domine. La même classification régit les vins, et comme premier cru il faut citer Haut-Brion. — Le *Saint-Emilionnais* s'étend sur les bords de la Dordogne, et le vignoble est planté sur les calcaires miocènes et la mollasse. Les côtes mêmes de Saint-Emilion, d'origine jurassique, sont couvertes d'une terre rouge argilo-calcaire. Le Cabernet-Sauvignon, le Merlot et le Malbec prédominent dans ces régions. Les vins produits sont chauds, pleins, foncés en couleur, et sont les termes de passage des bourgognes aux bordeaux. Aux vins de Bordeaux se rattachent les vins plus communs des côtes du Blayais, alcooliques et foncés en couleur. Dans les alluvions des rives de la Gironde et de ses îles, on fait une culture très intensive de Cabernet-Sauvignon, de Verdot, de Malbec ; les vins produits là sont désignés sous le nom de vins de *Palus*, et sont des vins de moindre qualité, ainsi que ceux produits dans l'*Entre-deux mers*.

La région des vins blancs comprend le pays de Sauternes, situé au-dessous des Graves. Les vins sont limpides, très alcooliques, liquoreux, parfumés et acquièrent une valeur considérable. Ils sont produits par l'association de trois cépages : le *Sémillon*, la *Sauvignon*, la *Muscadelle*. Tous ces raisins ne sont récoltés qu'une fois recouverts de pourriture noble. Les crus les plus importants sont Château-Yquem, Château-Suduiraut, Château-Vignot, Latour blanche... A ces vins renommés se rattachent quelques vignobles à vins moins parfaits. Le Lot dans le Quercy fait des vins rouges très brillants, alcooliques neutres qui servaient à donner jadis du corps et de la résistance, de la chaleur aux vins de Bordeaux. La Dordogne produit avec la Muscadelle les vins blancs de Bergerac, Montbazillac. Le Tannat donne dans les Hautes et Basses-Pyrénées des vins très renommés, les plus tannifères de France.

La région des Charentes, si renommée par ses eaux-de-vie, comprend les dép. de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Vendée, des Deux-Sèvres. Les terrains sont formés par le jurassique supérieur et le crétacé inférieur ; ce dernier est constitué par les craies tuffeaux qui donnent des sols calcaires d'une teinte noire, où seule la culture de la vigne est possible. Le cépage le plus important est la Folle blanche, cépage rustique, donnant de 80 à 100 hectol. d'un vin très acide. L'encépagement se complète du Saint-Emilion, du Colombard, du Blanc Ramé ou Meslier Saint-François. La région des eaux-de-vie des Charentes se divise en grande Champagne, située au S. de Cognac, dans le crétacé, et en petite Champagne, plus au S. Les Borderies limitent le jurassique et le crétacé au N. de Cognac. Tout autour se trouvent les bois se divisant en fins bois et bois ordinaires. Très estimées quoique inférieures aux fines champagnes, les eaux-de-vie de l'Armagnac ont des qualités et un goût de terroir qui les classe à part des Charentes. Elles sont produites dans le dép. du Gers, autour des centres de Nogaro, Eauze, Cazaubon. L'Armagnac se divise lui-même en haut Armagnac, bas Armagnac, et Ténarèze. La Folle blanche se retrouve là sous le nom de Picpouille.

Le vignoble du Nord-Ouest comprend les régions de l'Anjou, du Saumurois, de la Loire-Inférieure. Dans le Saumurois, la vigne vient dans le crétacé. Dans l'Anjou et sur les bords du Layon, elle vient, au contraire, dans les terrains primitifs, carbonifères, permiens. Les vins blancs produits par ces coteaux sont très blancs, alcooliques, bouquetés, liquoreux, très légers, mousseux naturellement après quatre à cinq ans de bouteille, ce qui n'existe que pour les vins italiens de Chianti. Les crus renommés sont : La Roche au Moine, la Coulée de Serrant, vignobles complantés de Chenin blanc, ou Pinot de la Loire. Le vignoble de la Loire-Inférieure forme la transition entre la Charente et le N. de la France, dont il possède les cépages. Il produit un vin propre à la distillation avec le gros Plant ou Folle blanche, et, à Vallet, un vin très agréable avec le Muscadet ou Melon.

Quelques départements au N. de la Loire cultivent la vigne par accident. Quelques coteaux chantés autrefois, Suresnes, Argenteuil, etc., donnent aux environs de Paris des petits vins acides avec le Meslier blanc, le Pinot Meunier, le Gamay, le Pinot gris. Plus à l'E. se trouve le vignoble le plus riche du monde entier dans les dép. de la Marne, Haute-Marne, Aube, sur les coteaux exposés au S.-E., bordant la Marne ou la Vesle, la Champagne. Ces coteaux crayeux, d'origine tertiaire, surmontés de forêts, sont recouverts d'un sol qui, peu profond à l'origine, s'est accru par des apports répétés de terreaux mélangés de cendres pyriteuses. Les vins blancs de champagne sont faits surtout avec le Pinot noir pressé en blanc et le Chardonnay ; la champagnisation, découverte par Dom Perigon au XVIIIe siècle, leur a fait une réputation mondiale ; les vins de Champagne sont blancs, légèrement teintés de rose, moyennement alcooliques, très fins et légers, très bouquetés.

L'association de différentes cuvées donne les vins les plus parfaits. Les crus renommés se trouvent groupés autour de Reims et autour d'Epernay. On distingue la haute et la basse montagne de Reims avec les crus de Verzy, Verzenay, Rilly, autour d'Epernay; la côte d'Epernay renferme les crus d'Epernay, Pierry, Moussy. Plus au S., la côte d'Avize porte les crus renommés d'Avize, Cramant, Mareuil, Vertus.

Dans l'Est français, le Pulsart permet de faire dans le Jura, à Poligny, Arbois, seul ou associé au Trousseau, un vin rouge léger, peu alcoolique, très parfumé. Château-Chalon est très renommé pour ses vins rouges; on fait aussi dans cette région avec le raisin du Savagnin (Traminer), séché sur la paille, des vins très liquoreux, extrêmement parfumés et éthérés, à haut degré alcoolique, que l'on désigne sous le nom de *vin de paille*. Les vins communs sont produits dans cette région par l'Enfariné. Plus au S., la Savoie, l'Isère, l'Ain, sont plantés de cépages rustiques, à cause des printemps froids et humides; les cépages Mondeuse, Persan, Etraire de l'Adhui, sont conduits en vignes arborescentes dans les terres profondes et fertiles du Grésivaudan.

Le massif si renommé des vins de Bourgogne s'étend sur les dép. de la Côte-d'Or, l'Yonne, l'Aube et se divise en haute et basse Bourgogne. Les grands crus de la haute Bourgogne se trouvent sur la Côte-d'Or, côte parallèle à la Saône, allant droit de Dijon à Santenay, sur 60 kil. de long et un demi kil. de large, abritée des vents froids par les arrière-côtes, coupée par des vallées perpendiculaires. C'est au bas de cette côte, dans les dénivellations du sol, que se produisent les meilleurs vins; les arrières-côtes, plus élevées, produisent des vins de peu de valeur. Cette côte est constituée tout entière par le bajocien, le bathonien, l'oxfordien, dont les détritus ont glissé, se sont mélangés diversement et constituent des sols qui changent à chaque pas. Les grands vins rouges sont produits par le Pinot; les vins communs, par le Gamay. Le mélange de ces deux cépages donne des *passe-tout-grains*. Les vins rouges sont très foncés, d'une couleur vive et brillante, très alcooliques, veloutés et moelleux, très éthérés et très parfumés. Ce sont des vins chauds, assez longs à se faire et pouvant durer longtemps.

Les grands vins blancs sont produits par le Pinot Chardonnay; les vins plus ordinaires, par le Melon et l'Aligoté. Les vins blancs de cru sont jaune doré, brillants, liquoreux, très chauds, très éthérés. Ils sont récoltés à Meursault dans le climat des Gouttes d'Or, des Chenevières et à Montrachet, où, au centre du coteau, se trouve le Montrachet aîné avec le Chevalier-Montrachet plus haut et le Bâtard Montrachet au bas du coteau. Les vins rouges ont été divisés par le commerce en : tête de cuvée, première cuvée, seconde cuvée, troisième cuvée, passe-tout-grains, grands ordinaires, ordinaires. La côte à vins rouges comprend trois côtes : 1° la côte de Gevrey avec les Chambertin ; 2° la côte de Nuits avec les Musigny, les Echezeaux, le clos Vougeot, les Romanées Conti et Saint-Vivant, les Richebourg, les Argillats, les Saint-Georges et les Corton qui séparent la côte de Nuits de la côte de Beaune. Dans la côte de Beaune, on trouve les Savigny, les Grèves de Beaune, les Pommard, les Volnay, etc.

La basse Bourgogne produit des vins rouges et blancs, de qualités comparables mais moins alcooliques, moins colorés, moins bouquetés. Dans la région de Chablis, on récolte des vins blancs si connus sous ce nom dans le monde entier. Ce sont des vins secs, blancs, frais, légers, venus dans les terrains très calcaires du Barrois. Le vin le plus renommé est le clos Moutonne. Autour d'Auxerre, d'Irancy, Coulanges-la-Vineuse, se trouvent des vignobles à vin rouge assez importants. La côte Saint-Jacques, à Joigny, est renommée pour ses vins peu colorés, mais très légers et bouquetés. Le Tonnerrois lui aussi a quelques crus célèbres à Dannemoine.

Au S. de la Côte-d'Or, on trouve la côte chalonnaise, donnant à Mercurey et ses environs des vins rouges légers, se rapprochant des passe-tout-grains de la côte de Beaune, et à Rully des vins blancs grands ordinaires. Ces vins sont produits avec les cépages de la haute Bourgogne.

Plus au S. encore, prolongeant la côte chalonnaise, se trouvent les régions du Mâconnais et du Beaujolais. La culture et les terrains changent ; aux coteaux calcaires de la Côte-d'Or et de la côte chalonnaise succèdent les coteaux balonnés granitiques et siliceux dominant la Saône, séparés par des vallées où l'on fait l'élevage des bovidés, des vaches surtout, qui servent aux labours et aux charrois difficiles de ces pays. La côte mâconnaise possède à Fuissé et Pouilly deux crus blancs complantés de Chardonnay qui donnent des vins très bouquetés. Dans le Beaujolais, le Gamay rouge est le seul cépage cultivé, et là il donne dans ces terrains siliceux des vins supérieurs au Pinot, tandis que dans les terrains calcaires il lui est toujours inférieur. Le vin du Beaujolais est, à juste titre, considéré comme le roi des vins ordinaires de table. Très léger, peu alcoolique, fruité, doué d'une certaine distinction, il est supporté par les estomacs les plus délicats. Quelques crus donnent des vins très distingués, tels sont : Romanèche, Thorins, Chenas, Moulin-à-Vent. Dans ces pays, la vigne est cultivée à moitié fruits par le vigneron qui est logé par le propriétaire. Il lui est en outre fourni le foin ou la prairie nécessaire à l'élevage de ses vaches de trait. Ce mode d'exploitation constitue le *vigneronnage*. Au-dessous de Lyon, le long des côtes du Rhône, la vigne habite des coteaux très escarpés, ce qui a nécessité la création de nombreuses terrasses destinées à retenir les terres. Les terres de ces terrasses, d'origine granitique, sont souvent caillouteuses, sèches, peu fertiles. En face de Vienne, sur la rive droite du fleuve, se trouve la *Côte rôtie*, complantée de Syrah ou Petite Syrah, donnant des vins de grande valeur, vins de feu, alcooliques, très colorés, très parfumés, d'une conservation facile et très longue. Dans le voisinage, à *Condrieu* moins renommé, la Syrah est mélangée à un cépage blanc, le Viognier, destiné, dit-on, à amener le ferment. Le cru de l'Ermitage, en aval sur la rive gauche, est situé sur un coteau demi-sphérique, orienté vers le S.-O., couvert de terrasses, à cause de la déclivité du sol. Son sol, désagrégat de granit, est riche en cailloux roulés siliceux. La terre meuble augmente au bas du coteau et devient légèrement calcaire. La Syrah est associée à la Marsanne et à la Roussanne dans la proportion de 1/10, afin de faciliter la fermentation. Toujours sur les bords du Rhône rive droite, sur des coteaux escarpés formés d'un calcaire blanc, très tendre, Saint-Peray produit, avec la Marsanne associée à un peu de Roussanne, des vins blancs que l'on champagnise. Ces vins sont jaunes, alcooliques, légèrement bouquetés. Dans le Vaucluse apparaissent les cépages méridionaux, le Cinsaut et le Terret. Sur les pentes d'origine jurassique très caillouteuses de *Châteauneuf-du-Pape*, ces cépages donnent avec la Syrah des vins alcooliques, très colorés, se conservant longtemps, dont les climats les plus réputés sont les crus de la Nerthe et du Coteau brûlé.

La région du Sud-Est comprend tous les départements constitués par les anciennes provinces du Languedoc, du Roussillon, de Provence. La vigne est cultivée là sur une surface énorme et d'une façon très intensive. Tandis que dans tous les autres vignobles la propriété est très morcellée, ici, au contraire, les grandes propriétés viticoles sont très nombreuses. Les vins produits sont en général des vins communs, de consommation courante, sans bouquet spécial, sauf dans le Var, les Alpes-Maritimes, le Roussillon où l'on fait des vins de coupage, très colorés, de 11 à 13°. La vigne est cultivée dans les sables littoraux, dans les terrains d'alluvions des bords des rivières ou dans les terrains quaternaires et tertiaires des plaines, dans les terrains jurassiques ou en montagnes. Les cépages sont très nombreux dans le Midi. Parmi les cépages rouges, l'Aramon est le plus

répandu et le plus populaire à cause de son extrême productivité pouvant aller jusqu'à 300 hectol. à l'hectare, puis viennent le Carignan, le Morrastel, le Terret noir, l'Espar, et celui qui donne le meilleur vin, le Cinsaut. Il faut y joindre les cépages riches en couleur, tels que le Jacquez, et surtout les hybrides Bouschet, parmi lesquels l'Alicante Bouschet. Les vins rouges du Midi sont classés par ordre de mérite croissant en : 1° vin de sable ; 2° vin de plaine ; 3° vin de demi-montagne ; 4° vin de montagne ; 5° vins fins comprenant le cru de Saint-Georges près Montpellier. Les vins blancs sont produits par le Picquepoul blanc et gris, la Clairette, le Terret Bouret qui est pour les vins blancs ce que l'Aramon est pour les vins rouges. Le Midi produit aussi des vins spéciaux avec l'Alicante ou Grenache, vins rouges, liquoreux, servant de base aux quinquinas, et vins pharmaceutiques. Les vins de muscats rouges et blancs sont aussi très réputés. Le Roussillon et le versant français des Pyrénées, dans les Pyrénées-Orientales, fournissent aux autres régions des vins de coupage, neutres, très alcooliques et très colorés.

Hors de France, la vigne est cultivée dans la plupart des pays tempérés. En Algérie et en Tunisie, on cultive la vigne comme dans le Midi de la France, mais l'Aramon y réussit mal, tandis que le Morrastel, l'Espar donnent de meilleurs résultats. La vinification est très difficile dans ces pays à cause de la température élevée au moment des vendanges. Les vins algériens et tunisiens sont neutres, plus alcooliques et plus foncés que ceux du Midi français.

La Nouvelle-Calédonie, le Tonkin, Madagascar sont les seules colonies françaises où la culture de la vigne est possible. Dans ces deux derniers pays, des essais tentés à 1.200 jusqu'à 1.600 m. d'alt. ont réussi, car à cette hauteur la vigne échappe à la pourriture, les pluies étant moins abondantes, et le repos hibernal de la plante est possible.

En Italie, pays où la consommation du vin est un luxe, on produit surtout des vins d'exportation. A la suite de la crise phylloxérique française en 1880, la production italienne s'est élevée de 10 millions d'hectol. à 35 millions en 1896, dont les 3/4 étaient exportés en France. La fermeture du marché français à ces vins a produit une crise terrible dans les principales régions viticoles, Vénétie, Lombardie, Piémont, Toscane, Sicile. Les cépages les plus employés sont le Nebbiolo, le Dolcetto, le Barbara, le Corvina. Les vins rouges italiens, très colorés et très alcooliques, sont encore suralcoolisés. L'Italie possède quelques crus très renommés. Le Chianti, vin mousseux naturel ; l'Asti, dans le Piémont, également mousseux, mais inférieur champagnisé; le *Lacrima Christi*, ancien Falerne des Romains, poussé aux flancs du Vésuve, liquoreux, parfumé et mousseux.

L'Espagne a produit, en 1889, 35 millions d'hectol. de vin dont les 5/6 sont exportés. Ces vins sont surtout des vins de coupage foncés en couleur et alcooliques, produits par des cépages spéciaux, le Grenache, le Ximenès, le Ferrar et le Bobal. L'Espagne a le monopole des vins de liqueur obtenus avec le Grenache, la Malvoisie, les muscats. Ces vins sont jaunâtres, bouquetés, riches en sucre et dosent de 16 à 17° d'alcool ; ils développent rapidement le goût de raisin.

Le Portugal, après avoir eu ses vignobles à peu près détruits par le phylloxera, a reconstitué les vignes situées sur les bords du Douro et du Minho ; elles sont plantées dans les terrains primitifs, notamment le silurien. Son vins le plus renommé est le Porto, vin liquoreux, très apprécié dans les régions du N. de l'Europe, mais le Portugal produit aussi des vins moins alcooliques et plus colorés, vins de coupage très recherchés.

La Grèce a développé son vignoble de 1885 à 1890, au moment de la crise française, notamment dans les îles Ioniennes. On produit là des vins rouges analogues à ceux du Portugal et des vins de liqueur, jaunes et alcooliques, genre Samos. Le *Sultannia* et le *Corinthe* sont très répandus et servent à la préparation des raisins secs. Ces raisins ont servi pendant la crise phylloxérique à la préparation des vins de raisins secs. A l'heure actuelle, on reconstitue les vignobles en muscats destinés à la fabrication des vins de liqueur.

La Suisse possède un vignoble peu étendu, situé sur les coteaux exposés au midi, mais l'organisation viticole y est parfaite. Ses terres à vignes y atteignent une grande valeur. Dans le cant. de Vaud, on irrigue les vignes avec les eaux des glaciers des Alpes auxquelles on fait parcourir 25 à 30 kil. avant leur emploi pour les réchauffer. De grosses pierres de silicate recouvrent le sol pour empêcher l'entraînement des terres par les eaux. Les vignobles les plus étendus sont ceux du lac de Neuchâtel et du lac de Genève jusqu'au pays de Sion. Le Fendant blanc et roux, véritable chasselas, dont la production atteint en Suisse 120 à 150 hectol. à l'hect., donne seulement là des vins blancs alcooliques, éthérés, jaunâtres, très estimés. Le Pinot, le Gamay, le Raüschling et le Riesling peu répandus complètent l'encépagement.

En Alsace, les ballons des Vosges portent de riches vignobles aux environs de Guebwiller, Thann, etc. Les vins produits là dans des sols gréseux ou granitiques sont secs, légers, cristallins et parfumés. On y rencontre associés les cépages allemand et suisse.

L'Allemagne du Sud seule possède quelques vignobles qui ne dépassent pas Collery en allant vers le N. Le Pinot hâtif (*Fruhburgunder*), le Pinot fin (*Spol Burgunder*), le Pinot gris (*Rulander*).

Dans l'Empire austro-hongrois, les vignobles sont très disséminés. Les vins rouges de ces vignobles sont peu connus, malgré la valeur des vins fournis par le Kadarka. Le Tokay ou Furmint produit, au contraire, des vins blancs liquoreux, comparables comme valeur aux grands vins blancs de France et d'Allemagne. Ces vins sont obtenus en laissant dessécher les raisins sur la souche. Les grains demi-secs pressés sous les pieds et filtrés dans un sac laissent échapper un sirop très sucré et très parfumé.

La Serbie, la Bulgarie, la Roumanie produisent des vins d'exportation avec les cépages les plus divers. La prospérité de leur vignoble est due en partie à une classe populeuse très importante qui consomme du vin. Le vignoble serbe comprend 40.000 hect., tandis que l'on compte 150.000 hect. en Bulgarie et 100.000 hect. en Roumanie. Ces pays jouissent du climat continental, et les vignes ont à souffrir de chaleurs excessives en été et surtout de froids rigoureux, qui nécessitent de recouvrir, chaque hiver, les souches d'une butte énorme de terre. La Turquie, la Perse où l'usage du vin est interdit, ne produisent que des raisins de table ou des raisins secs. Le Chaouch est fort répandu.

La Russie, dans ses provinces de Crimée, Bessarabie, Turkestan, Caucase, n'a pas moins de 150.000 hect. de vignes, complantés de cépages locaux ou de cépages français, notamment de cépages bordelais, Cabernet-Sauvignon, etc. L'extension de ces vignobles est arrêtée par la pauvreté du paysan russe, qui ne peut consommer du vin, boisson de luxe pour lui. L'île de Chypre produit depuis longtemps des vins très renommés. Le vin de la Commanderie est justement célèbre.

En Chine et au Japon, les vignes sauvages sont très répandues, notamment dans certaines parties du Yesso (*Vitis Coignetiæ*).

L'Inde possède dans le Cachemire des *Vitis vinifera* très curieux, tels sont l'Opiman, le Schiradzouli, le Kawoori. Ce sont des raisins à grains énormes, raisins d'ornement avant tout.

L'Egypte a vu son vignoble disparaître en partie sous l'effet des maladies cryptogamiques. Les vins du Fayoum où dominent le muscat d'Alexandrie sont très renommés. Le Maroc, pays musulman, ne possède que des raisins de table.

A la suite de l'Edit de Nantes, les protestants émigrés

au cap de Bonne-Espérance créèrent au S. de l'Afrique des vignobles encépagés de cépages français ou européens. Cette région a pu, pendant la crise phylloxérique dans le Portugal et l'Espagne, produire des imitations Xérès et Porto, destinées à l'exportation anglaise.

Les vignobles australiens prennent un essor dangereux, notamment dans la Nouvelle-Galles du Sud et l'Etat de Victoria. Ils comprennent plus de 100.000 hect., et le but des viticulteurs australiens est de produire les vins alcooliques et colorés du Portugal, et à tort des vins bouquetés du Bordelais, avec les cépages même de ces régions. L'Australie a subi la crise phylloxérique qui n'a enrayé que momentanément l'extension de son vignoble.

Sous l'influence de la colonisation française, il s'est créé des vignobles importants et prospères dans l'Amérique du Sud, ancien centre d'exportation de nos vins de Bordeaux. Le Chili notamment est le seul pays qui ait pu produire des vins rappelant vaguement le bordeaux, dans ses vignobles complantés de Cabernet-Sauvignon. Ce pays ne possède pas moins de 160.000 hect. de vignes.

La province de Mendoza, dans la République Argentine, compte 100.000 hect. de coteaux viticoles, irrigués pour la plupart, produisant des vins colorés, alcooliques, plus bouquetés peut-être que ceux du Chili. Le Pérou produit quelques vins de liqueur sur un millier d'hect. Au Chili et au Pérou, la vigne a deux ennemis terribles de ses racines : l'Anguillule et le *Margarodes vitium*, sorte de cochenille des racines.

Au Brésil, la vigne pousse admirablement, mais la période des pluies coïncide avec la maturité du raisin qui pourrit entièrement. Des essais faits en Bolivie et dans l'Uruguay montrent la possibilité de cultiver la vigne en ses régions.

L'Amérique du Nord est le pays par excellence des vignes sauvages qui constituent les lianes de ses forêts. Au Mexique, les *V. vinifera* sont tués par les sécheresses d'août ou gelés en hiver. Dans l'extrême N., aux confins du Texas, on trouve toutefois le centre viticole d'El Paso.

Les Etats-Unis possèdent les domaines viticoles, les celliers et les vaisseaux vinaires les plus considérables du monde entier; malgré cela, la viticulture a subi des vicissitudes sans nombre, la maladie de Californie a détruit le centre de Los Angeles ; en revanche, dans le massif de Fresno, on produit des raisins secs parfaits, et ce pays est devenu le fournisseur exclusif du monde entier, au détriment de Malaga. Le peuple américain ne boit pas de vin à table; on a dû transformer la vendange en vins liquoreux. Des *wine Company* se sont formées et ont créé des usines de desséchement du raisin, ou de concentration des moûts. Dans l'Etat de New York, le Concord, l'Ives Seedling, le Catawba, hybrides du *V. Labrusca*, donnent des vins que l'on champagnise dans des cuves monstres. Mais la peau épaisse, la pulpe charnue et le goût foxé de ces raisins ne permettent d'obtenir que des vins de Champagne très inférieurs. La Caroline, la Géorgie, la Floride, cultivent une variété du *V. rotundifolia*, le *Scuppernong*, dont les raisins peu sucrés ne donnent pas un vin suffisamment alcoolique si on ne sucre pas la vendange. Le développement du Scuppernong est considérable, et ce cépage exige une culture arborescente, aussi plante-t-on les pieds à 50 m. de distance; à Roanoke, un seul pied occupe 1 hectare. P. V. et P. P.

VIGNOC. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Hédé ; 986 hab.

VIGNOL. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Tannay ; 302 hab.

VIGNOLE ou VIGNOLES (Chem. de fer) (V. RAIL).

VIGNOLE. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot).

VIGNOLE (Giacomo BAROZZIO, dit), architecte et théoricien d'architecture italien, né à Vignola, près Modène, en 1507, mort à Rome en 1573. Ayant étudié sans succès la peinture à Bologne, puis la perspective, science dont il fixa les règles en un petit traité longtemps classique dans toute l'Italie, Vignole vint, en 1535, à Rome, où il fut attaché à la cour pontificale sous les papes Paul III, Jules III et Pie V, et travailla pour le cardinal Alessandro Farnèse, petit-fils de Paul III. Le Primatice, véritable surintendant des beaux-arts de la cour de France sous François Ier, étant venu en Italie pendant les années 1539-40, chargea Vignole de surveiller le moulage d'un certain nombre de statues antiques et l'emmena en France, mais sans qu'aucune construction de ce pays puisse lui être attribuée. De retour à Rome, en 1542, Vignole releva les monuments antiques de cette ville pour l'Académie vitruvienne qui venait d'être fondée, donna à Bologne les dessins de l'achèvement de l'église San Petronio et de la façade de la Bourse, continua la construction du canal del Navilio et fit élever la maison Achille Boschi, dessina à Minerbio le beau palais du comte Isolani et, à Plaisance, le palais ducal, dont son fils Giacinto surveilla l'exécution. Rappelé, en 1550, à Rome par le pape Jules III, il y dirigea d'abord les travaux de l'Acque Virgine, puis ceux de la villa si élégante et si voluptueuse, dite la « Vigna di Papa Giulio », en dehors de la Porte du Peuple ; il fit construire, sur ses plans, les deux escaliers de la place du Capitole conduisant à l'Ara-Cœli et à la Roche Tarpéienne ; commença, en 1568, l'église du Gesu, continuée après sa mort par G. della Porta, et attacha son nom à beaucoup d'autres travaux. Mais, avec la villa du pape Jules III, qui fut achevée sous la direction de Vasari et de l'Ammanati, la villa, dite aussi château ou palais de Caprarole, édifiée pour le cardinal Alessandro Farnèse, est regardée comme l'œuvre la plus remarquable de Vignole en même temps que sa création la plus savante et la plus originale. Cependant, plus encore que les constructions de Vignole, son traité d'architecture, édité pour la première fois en 1563, sous le titre de *Regola della cinqui Ordini d'Architettura*, avec planches soigneusement gravées sur cuivre, et dans lequel l'auteur s'efforce d'établir les mesures exactes de chacune des parties des ordres et des espacements des colonnes, exerça une grande influence en Italie, et même dans toute l'Europe, et fit de cet architecte un des créateurs de ce style académique qui devait peser, pendant trois siècles, sur l'enseignement et le développement de l'architecture.

BIBL. : Eug. MÜNTZ, *Histoire de l'art pendant la Renaissance* ; Italie, III ; Paris, 1895, in-4.

VIGNOLES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. (S.) de Beaune ; 275 hab.

VIGNOLES (Etienne de) (V. LA HIRE).

VIGNOLES (Charles-Blacker), ingénieur anglais, né en 1792, mort à Hythe, près de Southampton, le 17 nov. 1875. D'une famille de protestants français réfugiés, il servit quelque temps sous Wellington, puis se rendit dans l'Amérique du Nord et y eut une part active à la construction des premières lignes de chemins de fer. Il est connu surtout comme l'inventeur du type de rail à champignon dit *rail Vignole* (V. RAIL, t. XXVIII, p. 195).

VIGNOLLE (Le comte Martin de), général français, né à Marsillargue, en Languedoc, le 18 mars 1753, mort en 1824. Entré au service au régiment de Barrois-Infanterie (1780), il devint capitaine en 1792 et fit la campagne sous Montesquiou. Chef d'état-major de Scherer à Borghetto, il est nommé général de brigade le 3 août à la bataille de Castiglione. Resté en Italie après Campo Formio, il est ministre de la guerre de la république cisalpine. En 1798, il reçoit le commandement de la Lombardie. Général de division (1800), il reste dans le Milanais jusqu'en 1802. Chef d'état-major de l'armée de Hollande, il dirige l'état-major du 2e corps pendant la campagne de 1805 et accompagne Marmont en Dalmatie. En 1809, il est à la prise de Vienne, à Esling et à Wagram où un biscaïen lui enlève l'œil droit. Il commande les troupes restées en Italie pendant la campagne de 1812 et fait ensuite les campagnes de 1813 et 1814. Pendant les Cent-

Jours il se retira dans sa famille, et lors de la seconde Restauration reçut le commandement de la 18e division militaire à Dijon. Admis à la retraite le 1er août 1815, il fut nommé préfet de la Corse en mars 1818.

VIGNOLLES. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Barbezieux; 342 hab.

VIGNOLS. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Juillac; 1.123 hab. Stat. de chem. de fer.

VIGNON (Claude), peintre et graveur français, né à Tours en 1594, mort en 1670. Fils d'un valet de chambre des rois Henri III et Henri IV, il parcourut l'Italie où il choisit Le Caravage pour modèle. Après un voyage en Espagne, en 1623, il travailla pour le roi Louis XIII et le cardinal de Richelieu. Il fut élu membre et professeur de l'Académie en 1651. On lui doit : *Adam et Eve* (musée de Dresde) ; *l'Adoration des Mages* (musée de Lille) ; *Joseph en prison* (musée de Rouen) ; *Sainte Cécile* (musée de Toulouse) ; *Jésus lavant les pieds de ses disciples*, et *Saint Jérôme* (musée de Nantes) ; *Jésus parmi les docteurs* (musée de Grenoble) ; *Sainte Catherine* (musée de Rennes) ; *Roi condamnant un vieillard* et *un Sacrifice* (musée de Tours), etc. En toutes ces toiles, la composition est invraisemblable, le dessin boursouflé, la couleur violente et dure. Des trente-quatre enfants issus de ses deux mariages, on connaît : *Charlotte Vignon ; Nicolas Vignon ; Philippe Vignon*, membre de l'Académie en 1667, et *Claude-François Vignon*, membre de l'Académie, mort en 1703. André Girodie.

Bibl. : Michel de Marolles, *le Livre des peintres et graveurs*, éd. de G. Duplessis.

VIGNON (Barthélemy), architecte français, né à Lyon en 1762, mort à Paris le 29 juil. 1846. Elève de l'Académie royale d'architecture sous David Leroy, Barthélemy Vignon fut l'inspecteur, puis le successeur, de Payet dans la direction des travaux de l'église Saint-Sauveur, à Paris (aujourd'hui démolie) ; remporta de nombreux prix dans les concours publics ouverts alors pour des tribunaux de paix, des monuments commémoratifs en l'honneur de l'armée et le monument de Desaix ; il composa de plus des projets de boucheries publiques et d'hôpital pour les aliénés. Il fut, de concert avec Barthélemy Thibault, l'architecte de l'Elysée Bourbon, pour le prince Murat ; du château de Neuilly, pour la reine de Naples ; du château et du parc de la Malmaison où il fit exécuter la grande serre et la bergerie, pour l'impératrice Joséphine ; de l'hôtel de la rue Conti et du château de Saint-Leu (aujourd'hui détruit) pour Lucien Bonaparte, et enfin, il fut chargé seul des agrandissements de l'hôtel de Caraman, rue de Babylone, pour Mme Cabarrus. Barthélemy Vignon avait ouvert un atelier dont l'élève le plus brillant fut son compatriote *A.-M. Chenavard* (V. ce nom). Ch. Lucas.

VIGNON (Pierre-Alexandre), architecte français, né à Paris le 5 oct. 1763, mort à Paris le 1er mai 1828. Cet artiste, qui a été plus d'une fois confondu avec le précédent, fut l'architecte du temple de la Gloire (aujourd'hui église de la Madeleine), à Paris. A la suite du concours en 1806 pour transformer, en monument en l'honneur de la grande Armée, l'église commencée par Constant d'Ivry sous Louis XV, Napoléon Ier refusa d'agréer le projet, classé premier, dû à Beaumont et, de Tilsitt où il était alors, donna ordre de faire exécuter le projet classé troisième dû à Pierre Vignon. De 1816 à 1828, cet architecte dut modifier à nouveau l'édifice, dont le gros œuvre et une partie de la décoration étaient achevés, afin de lui rendre sa destination primitive d'église royale de la Madeleine, transformation qui fut terminée par Hervé, son inspecteur. P. Vignon fut inhumé dans l'église de la Madeleine où une plaque commémorative rappelle son concours. Ch. Lucas.

Bibl. : E.-L.-G. Charvet, *Lyon artistique, Architectes*, Notions biographiques et bibliographiques ; Lyon, 1899, gr. in-8, port.

VIGNON (Noémi Cadiot, veuve Constant, puis dame Rouvier, connue sous le pseudonyme de *Claude*), femme de lettres et sculpteur français, née à Paris en 1833, morte à Nice le 12 avr. 1888. Elève du sculpteur Pradier, elle épousa l'abbé défroqué Constant et, plus tard, Maurice *Rouvier* (V. ce nom). Elle exposa au Salon d'abord sous le nom de Constant, puis sous celui de *Claude Vignon* qu'elle obtint le droit de porter en 1865 et qu'elle a transmis à son fils *Louis Vignon* (qui a publié *les Colonies françaises* en 1885, et *Algérie et Tunisie* en 1887). Parmi les œuvres de Claude Vignon, citons : *l'Enfance de Bacchus* (1852), *Idylle* (1855), *Bacchus enfant* (1869), *Pêcheur à l'épervier* (1878), et de nombreux bustes (de *Gavarni*, de *Canova*, de *La Fontaine*, de *Rouvier*). Elle s'est fait connaître comme écrivain en publiant des *Salons* et des romans (*Jeanne de Manguet*, en 1861, *Un Drame en province*, en 1863, *Château-Gaillard*, en 1874, *Révoltée*, en 1879, *Une Parisienne*, en 1882, *Une Etrangère*, en 1885, *Vertige* et *Soldat*, en 1889). Elle a collaboré à de nombreux journaux pour la critique d'art et la chronique parlementaire.

VIGNONET. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Castillon; 759 hab.

VIGNORY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont; 519 hab. (468 aggl.). Stat. de chem. de fer. — Importante baronnie à l'époque féodale, Vignory fut érigé en comté en faveur de Robert de Lenoncourt (1555). L'église Saint-Etienne (mon. hist.), construite en 1040, est un des plus beaux spécimens de style roman que possède la région ; on remarque, à l'intérieur, de belles sculptures des xive et xve siècles, notamment un retable figurant les scènes de la Passion. Au-dessus de la ville se voient les ruines d'un château du xiiie siècle.

VIGNOT. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 1.206 hab.

VIGNOUX-sous-les-Aix. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Saint-Martin-d'Auxigny ; 492 hab.

VIGNOUX-sur-Barangeon. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon-Ville; 1.376 hab. Fabr. de jais et de peignes. Tour féodale.

VIGNY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines ; 693 hab.

VIGNY-lès-Paray. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial ; 416 hab.

VIGNY (Alfred-Victor, comte de), poète français, né à Loches (Touraine) le 27 mars 1797, mort à Paris le 17 sept. 1863. Issu d'une famille de petite noblesse dont tous les membres avaient servi dans l'armée, il était fils d'un officier blessé pendant la guerre de Sept ans et de Mlle de Baraudin, fille d'un chef d'escadre de la marine royale, personne d'une rare distinction physique et morale. Elevé à Paris, au collège, il fut un écolier mélancolique : sa sensibilité et son imagination le faisaient déjà souffrir. Son hérédité militaire et les gloires de l'épopée impériale le poussèrent de bonne heure dans l'armée : à l'âge de seize ans et demi, il était pourvu d'un brevet de sous-lieutenant dans les gendarmes rouges (1814), en même temps que Lamartine entrait aux gardes du corps.

La fuite des Cent-Jours et le retour de Louis XVIII sous la protection de l'étranger portèrent un coup mortel à ses illusions de gloire militaire; ses facultés se tournèrent dès lors vers la vie intérieure et la rêverie poétique où l'engageait « un invincible amour de l'harmonie ». Il publia en 1822 un petit recueil de *Poèmes* qui passa inaperçu ; le profond poème de *Moïse* et la tendresse pénétrante d'*Eloa* datent de la même époque (ils ne parurent cependant, ainsi que le *Déluge*, qu'en 1826 dans les *Poèmes antiques et modernes*). Lié avec Victor Hugo d'une amitié d'artiste, plus enthousiaste que tendre, il partit en 1823 avec le titre de capitaine pour prendre part à la guerre d'Espagne ; il rêva de nouveau « d'appliquer aux actions les pensées qu'il aurait pu porter dans des méditations solitaires et inutiles » ; mais un nouveau désappointement l'attendait: sa brigade fut placée en réserve sur

la frontière des Pyrénées ; pour tromper son ennui, il chanta la mort de Roland dans les beaux vers du *Cor*. En même temps, il abordait le roman historique à la Walter Scott et écrivait dans une prose excellente : *Cinq-Mars ou une Conjuration sous Louis XIII* (1826) ; ce livre eut un vif succès, malgré les libertés excessives prises avec l'histoire.

En 1827, Alfred de Vigny se trouvait au premier rang de la jeune école romantique : il démissionna. L'année suivante (après une courte inclination pour Delphine Gay, qui devait épouser Girardin, et à laquelle il adressa vingt ans plus tard les beaux vers intitulés *Pâleur*), il épousa une Anglaise de race et d'une grande beauté, Lydia Bunbury ; leur union resta entière, malgré l'infidélité de Vigny, mais leurs natures ne se pénétrèrent jamais. Les beaux jours du romantisme étaient venus ; Sainte-Beuve, épris du talent de Vigny, l'appelait « divin et chaste cygne » ; c'est Vigny qui livra la première bataille au théâtre : le 14 nov. 1829, il faisait jouer aux Français une traduction en vers d'*Othello ou le More de Venise;* sa traduction, consciente des beautés de Shakespeare, ne les pénétrait pas entièrement, et son succès ne dura pas. La *Maréchale d'Ancre*, représentée à l'Odéon le 25 juin 1831, fut sa véritable entrée au théâtre ; mais il ne triompha vraiment qu'avec *Chatterton*, pièce jouée le 12 févr. 1835 ; le succès fut prodigieux et ne peut se comparer, dans les annales du théâtre, qu'à celui du *Cid*.

Ce drame était tiré du volume que Vigny venait de publier : *Consultations du Docteur Noir : Stello ou les Diables bleus* (1832). Stello est un récit mêlé d'histoire, de philosophie et de roman qui rappelle Sterne et Diderot, livre d'une tristesse amère et désabusée, où il représente le poète, écrasé par les matérialités de la vie, comme le martyr perpétuel de l'humanité ; cette thèse un peu factice n'empêchait pas le public éclairé de voir dans *Chatterton* une réaction contre les exagérations du drame romantique, et d'applaudir un théâtre nouveau plein de vie et de vérité où les drames de la conscience tiennent plus de place que les péripéties de l'action. Le type de Chatterton, le poète méconnu, fut contagieux comme autrefois celui de Werther.

Le petit monde idéaliste et de dilettantisme poétique qui se pressait autour de Vigny triomphait : la gloire de Vigny, égale à celle de Lamartine, éclipsait alors celle de Hugo, lente à s'affirmer. Mais cet éclat dura peu ; à l'heure la plus brillante de sa carrière, la production de Vigny sembla s'arrêter : à part les trois admirables récits de *Servitude et Grandeur militaires* (dont la langue est aussi serrée que celle de Mérimée) qui datent de 1835, et quelques morceaux poétiques (comme le *Mont des Oliviers*, la *Maison du Berger*), insérés à de longs intervalles dans la *Revue des Deux Mondes*, il ne publia plus rien pendant les vingt-huit dernières années de sa vie. Ses premiers amis, jaloux de ses succès, s'éloignaient de lui : Victor Hugo retrancha de ses œuvres jusqu'aux éloges qu'il lui avait prodigués autrefois ; Sainte-Beuve le définissait maintenant « un bel ange qui a bu du vinaigre ». Vigny se présenta vainement à plusieurs reprises à l'Académie ; il n'y fut nommé que le 8 mai 1845 ; dans le *Journal d'un poète*, il a raconté ses visites académiques et les réceptions pénibles que lui firent les académiciens, Royer-Collard en tête ; la réception eut lieu le 29 janv. 1846, et son discours, célébrant le romantisme encore suspect à l'Institut, fut le dernier acte public de sa vie littéraire.

Les publications posthumes devaient seules révéler que jamais la pensée du poète ne fut plus profonde et plus durable que pendant les années de silence que lui imposa sa conception intime de l'art et de la vie. La puissance de rêverie qui le distingue faisait taire en lui le bruit de la vie extérieure. Sainte-Beuve a dit « qu'il rentrait avant midi dans sa tour d'ivoire », vivant dans une sorte « d'hallucination séraphique ». Son charmant visage pensif, aux traits fins et spirituels, encadré de longs cheveux blonds bouclés, ses tendres yeux bleus, son air immatériel, restaient fermés aux romantiques ; Alexandre Dumas déclarait n'y rien entendre et s'étonnait « qu'on ne l'eût jamais surpris à table ». Vigny ne croyait qu'au rêve et n'attachait aucune réalité aux apparences du monde visible : aussi méprisait-il ce que l'on nomme « métier », dans la poésie. Peut-être la passion profonde que lui inspira Mme Dorval, actrice excellente, et la trahison qui y mit fin, achevèrent de séparer le poète du monde sensible ; c'est à cette grande douleur que nous devons les admirables imprécations de la *Colère de Samson*. Le pessimisme désespéré de Vigny, fruit de ses méditations philosophiques, acheva de le confiner dans la « sainte solitude ». Vingt-cinq années durant il vécut ainsi dans une grande tension d'âme, songeant et lisant, retiré au fond de la Charente, sur sa terre de Maine-Giraud, réduit à la société silencieuse de Mme de Vigny ; il venait rarement à Paris et s'y interdisait même « de sourire un moment » ; il avait perdu jusqu'au repos que lui donnait jadis « le calme adoré des heures noires ». Au point où sa tristesse s'était élevée, ses déceptions personnelles et l'échec du romantisme ne comptaient plus. A la fin de sa vie, la douleur physique vint s'ajouter à la peine morale : il mourut d'un cancer dont il supporta le progrès dévorant avec une patience stoïque.

L'année qui suivit sa mort vit paraître son chef-d'œuvre : *les Destinées* (1864) ; quant au précieux journal auquel le poète a, pendant quarante années, confié le secret de sa vie intérieure, il n'en a paru que de courts fragments en 1867 (sous le titre de *Journal d'un poète*) : la volonté de l'auteur et la fidélité de son exécuteur testamentaire, Louis Ratisbonne, le condamnent à la destruction. Les *Œuvres complètes* de Vigny ont paru en 8 vol. (Paris, 1863-66).

Vigny se détache des romantiques par la simplicité, la pureté, la chasteté de la forme ; chez lui, le respect de la pensée écarte les procédés de style. Une absolue sincérité, la mesure et le goût distinguent sa langue poétique ; il disait : « L'art est la vérité choisie », et son idéalisme avait pris pour devise : « La parfaite illusion est la réalité parfaite ». Comme versificateur, il manque de virtuosité, moins par l'insuffisance de son génie poétique que par la nature de son inspiration où dominent le sentiment et l'idée ; mais sa poésie a quelque chose de grand, de simple et de solennel. Plus encore que Lamartine et Hugo, il a été un précurseur et a compris le sens de la rénovation de la poésie française ; ses vers ne se rattachent au passé que par une parenté lointaine et rare avec la langue poétique d'André Chénier. Enfin, on peut dire qu'il a créé le goût de la poésie philosophique en France ; tous ses écrits ont le caractère de l'universel. « On ne mérite pas le nom de poète, a dit Gœthe, tant que l'on n'exprime que des idées ou des émotions personnelles, et celui-là seul en est digne qui sait s'assimiler le monde. » Ph. Berthelot.

Bibl. : A. France, *Alfred de Vigny ;* Paris, 1868. — Maurice Paléologue, *Alfred de Vigny ;* Paris, 1891.

VIGO. Ville maritime et place forte du N.-O. de l'Espagne, ch.-l. de distr. de la prov. de Pontevedra (dans la partie méridionale de la côte O. de la Galice), sur la rive S. de l'estuaire ou ria de Vigo (l'une des plus belles et sûres baies de l'Europe), qui reçoit le petit fleuve côtier Oitaben, et s'enfonce de 30 kil. dans les terres ; 15.045 hab. tête d'un embranchement de chemin de fer qui rejoint à Redordela (12 kil.) la ligne de La Corogne à la frontière portugaise, Vigo, entourée de murailles, comprend la jolie ville neuve, dans le bas, et la vieille ville, qui s'élève en amphithéâtre jusqu'au sommet d'une haute colline, avec ses rues étroites et tortueuses, et est dominée par les châteaux forts de San Sebastian et del Castello. Vignobles et jardins potagers ; pêche de sardines et de thons ; commerce actif. L'exportation consiste en conserves, vins, œufs, sardines, bestiaux, eau minérale et représente 5 mil-

lions 300.000 fr. qui se répartissent entre la France, l'Angleterre et l'Amérique du Sud; l'importation, qui s'élève à 5.675.000 fr., consiste en morue, métaux, sucre, charbons, peaux, pétrole, laine et coton. Les vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord et ceux des Messageries maritimes touchent à Vigo et à La Corogne. Emigration active des Galiciens vers le Portugal et vers l'Amérique du Sud. En 1702, les Anglais et les Hollandais ont détruit dans la baie la flotte franco-espagnole qui ramenait les galions d'argent d'Amérique (ceux-ci coulés dans le port ont été à mainte reprise recherchés sans succès, en particulier en 1872) ; en 1719, les Anglais prirent Vigo.

VIGOGNE. I. Zoologie (V. Lama).

II. Tissage.— On fabrique, au moyen de la laine de la vigogne, des tissus, assez analogues à l'*alpaga* (V. ce mot), qui sont employés pour la confection de vêtements d'hommes et de femmes.

VIGORITE (Chim.) (V. Nitroline).

VIGOULANT. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Sainte-Sévère-sur-Indre; 386 hab.

VIGOULET-Auzil. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Castanet; 133 hab.

VIGOUZ. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Saint-Benoît-du Sault ; 900 hab.

VIGUERIE (Anc. dr.) (V. Viguier).

VIGUERON. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, cant. de Beaumont-de-Lomagne ; 230 hab.

VIGUIER. Les viguiers ont continué, sous certains rapports, les *vicarii* du Bas-Empire, dont ils ont gardé le nom. Ils étaient, dans les petites villes des comtés, les lieutenants du comte, plus spécialement chargés de rendre la justice en son nom : basse justice, d'abord, puis, par empiétement, dans quelques contrées, haute justice. Leurs offices ne se transmettaient pas, d'ailleurs, comme ceux des vicomtes, avec qui on les a quelquefois confondus à tort, à titre de fiefs, mais, au contraire, demeurèrent toujours électifs. La décadence de la féodalité amoindrit la situation des viguiers. Ils ne furent bientôt plus, au service du roi, que des magistrats subordonnés aux baillis ou aux sénéchaux et, à la veille de la Révolution, on ne les rencontre plus guère que dans quelques provinces du Midi où, comme présidents des tribunaux appelés *vigueries*, ils font l'office de prévôts royaux. Il y a ainsi un viguier à Toulouse, un viguier du pays d'Albigeois, etc.

VIHARAS (Archit.) (V. Inde, t. XX, p. 706)

VIHIERS. Ch.-l. de cant. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur ; 1.592 hab. Motte féodale. Les Vendéens y battirent deux fois, en 1793, les troupes républicaines.

VIJAYASENA, satrape du IIIe siècle (V. Kshatrapas).

VIJON. Com. du dép. de l'Indre, arr. de La Châtre, cant. de Sainte-Sévère-sur-Indre ; 1.141 hab.

VIKINGS. Pirates scandinaves (V. Normands).

VIKTORSHŒHE (Mont) (V. Harz).

VILAGOS. Nom de deux communes du comitat d'Arad ; Magyar-Világos (1.939 hab.) et Román-Világos (4.012 hab.). C'est près de ces communes que l'armée hongroise déposa les armes devant les Russes (13 août 1849). Après la bataille de Temesvar (9 août), Arthur Görgei, déclara au conseil des ministres, tenu à Arad, le lendemain du désastre, que toute résistance était inutile. Investi par le gouvernement révolutionnaire du commandement suprême, il avertit le général russe Rüdiger qu'il était prêt à déposer les armes. 11 généraux, 1.426 officiers et 30.000 honvéds se rendirent. J. K.

VILAIN (Féod.) (V. Féodalité, t. XVII, p. 212).

VILAIN XIIII. Nom d'une famille belge qui fait remonter ses origines jusqu'au IXe siècle, et qui a joué un rôle en vue dans l'histoire des Pays-Bas. Parmi ses représentants les plus remarquables, nous citerons *Jean-Jacques-Philippe* Vilain XIIII, né à Alost en 1712, mort à Wetteren en 1777. Il fut successivement conseiller pensionnaire des Etats de Flandre, premier échevin de la Keure de Gand et grand bailli. Il publia en 1755, sous le titre de *Réflections sur les finances de la Flandre*, une étude critique très sévère sur les désordres de l'administration. L'impératrice Marie-Thérèse, ayant eu connaissance de ce travail, entra dans les vues de l'auteur en créant la Jointe des administrations et des subsides, et récompensa Vilain XIIII en lui donnant le titre de vicomte. Quelques années plus tard, il conçut l'idée des prisons cellulaires, la défendit devant les Etats de Flandre et vit adopter ses principes par le gouvernement. La création de la maison de force de Gand fut décidée en 1772, et l'inauguration eut lieu en 1775. Cette même année, Vilain XIIII publia un *Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et fainéants à leur propre avantage et de les rendre utiles à l'Etat* (rééd. Bruxelles, 1841, in-8), qui est encore souvent cité de nos jours par les criminalistes. — L'arrière-petit-fils de Jean-Jacques-Philippe, *Charles* Vilain XIIII, né à Bruxelles en 1803, mort à Leuth en 1878. Etant encore sur les bancs de l'Université de Liège, il adopta avec enthousiasme les idées de Lamennais et collabora à l'*Avenir*.

Après la révolution belge de 1830, il siégea au Congrès national, puis à la Chambre des représentants, où il appuya de ses discours et de ses votes les cabinets catholiques, tout en faisant preuve d'une grande indépendance. Il prit aux débats législatifs une part importante ; son discours dans la discussion de la loi de 1850 sur l'enseignement moyen est particulièrement remarquable. Il occupa pendant plusieurs années de hautes fonctions diplomatiques en Italie, fut gouverneur de la Flandre orientale, et reçut en 1855, dans le cabinet de *Decker* (V. ce nom), le portefeuille des affaires étrangères. A cette époque, il fut à la Chambre des représentants l'objet d'une ovation émouvante : le bruit courait que Napoléon III, irrité par les attaques des journaux belges, avait mis le roi Léopold en demeure de modifier la constitution et de restreindre la liberté de la presse. Orts, député de Bruxelles, ayant interpellé le cabinet à ce sujet, Vilain XIIII répondit que *jamais* il ne proposerait de changements aux institutions du pays sous la pression de l'étranger. L'assemblée éclata en applaudissements unanimes. Le ministère de Decker s'étant retiré en 1857, Vilain XIIII, tout en conservant son mandat parlementaire, vécut dans la retraite.

Bibl. : J. de Smet, *Note sur l'origine, le nom et la devise de la famille Vilain*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1re sér., IX.

VILAINE. Ruisseau du dép. de l'*Eure* (V. ce mot).

VILAINE. Rivière de France (V. Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Mayenne et Morbihan [Dép.]).

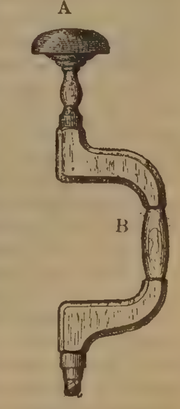
VILAYET. Division de l'Empire ottoman (V. Turquie).

VILBERT. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy ; 269 hab.

VILCEY-sur-Trey. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt ; 211 hab.

VILDÉ-Guingalan. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plélan-le-Petit ; 703 hab.

VILEBREQUIN (Techn.). Outil servant à percer le bois, la pierre, etc., à l'aide d'une *mèche* (V. ce mot) que l'on fait pénétrer par un mouvement de rotation. L'ouvrier, après avoir placé la pointe de la mèche à l'endroit qu'il veut percer, appuie fortement sur le champignon A de l'instrument avec la paume de la main gauche, ou avec la poitrine, et, de la main droite, il fait tourner rapidement le manche B de l'instrument mobile dans le champignon.



Vilebrequin.

VILENÉ (Blas.). Se dit des animaux mâles dont le sexe est d'un émail différent.

VILHAC-ET-AIGUILLANES. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet; 600 hab.

VILHAIN (Le). Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cérilly; 780 hab.

VILHONNEUR. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld ; 495 hab.

VILHOSC. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Sisteron ; 160 hab.

VILIOUI. Rivière de la Sibérie orientale, affl. g. de la Léna, née au mont Bour (gouv. de Eniseïsk), entre dans la prov. de Iakoutsk, reçoit la Tchana, devient navigable, traverse de riches gisements de houille pendant 53 kil. (entre Sountarsk et Viliouisk) ; on trouve dans ses berges de nombreux débris fossiles, squelettes de rhinocéros et défenses de mammouths. Son cours très poissonneux (esturgeon, sterlet, etc.) est de 2.112 kil.

VILIOUISK. Village de la Sibérie occidentale, prov. de Yakoutsk, sur la r. dr. du Vilioui ; 485 hab. Prison pour condamnés politiques.

VILKOMIR. Ville de la Russie occidentale, gouv. de Kovno, sur la Sventa ; 16.450 hab. Tanneries, briqueteries, brasseries; fabr. de poterie, d'hydromel; eaux minérales. Eglise catholique bâtie en 1387 (une des sept de Lithuanie). — Fondée en 1025, la ville a joué un rôle important dans les guerres de la Lithuanie contre l'ordre Teutonique au XIIIe siècle, puis contre la Pologne au XVe siècle. Saccagée en 1711 par les Suédois, annexée en 1796 à la Russie.

VILLA (Antiq. rom.). Habitation de campagne chez les Romains. On distinguait la *villa rustica*, maison d'exploitation agricole, et la *villa urbana* ou *suburbana*, résidence d'agrément à la campagne ou dans les faubourgs de la ville.

Villa rustica. Elle nous est connue par les descriptions qu'en ont laissées Varron, Columelle, Vitruve, et par des peintures et mosaïques bien conservées, provenant surtout de Pompéi et des ruines romaines d'Afrique. La villa se composait de l'habitation du maître, très simple à l'origine, mais qui devint de plus en plus luxueuse et vaste, comme Varron s'en plaignait déjà. Les ruines de certaines villas rurales, subsistant en Afrique, permettent de constater l'exactitude de cette observation. Il faut noter cependant que cette extension et ce confortable étaient justifiés dans ce pays plus qu'en Italie par les exigences de la vie dans un climat plus éprouvant et dans des sites plus éloignés souvent des centres civilisés. Les bâtiments étaient souvent entourés d'un mur d'enceinte qui les isolait et les mettait à l'abri des voleurs, tout en facilitant la surveillance des esclaves. Des tours s'élevaient aux angles de cette enceinte. A l'entrée se trouvait soit la loge du portier, soit, à défaut de portier, l'habitation particulière du maître ou du *villicus* (intendant). Il était facile de la sorte de veiller sur les entrées et sorties, surtout nocturnes. Le corps principal des bâtiments ruraux se répartissait autour de deux cours dont la première n'était entourée de constructions que de trois côtés, la face antérieure restant entièrement libre. A portée de la surveillance du *villicus* et donnant sur cette première cour, étaient une cuisine spacieuse et une vaste salle commune, où tous les habitants de la ferme pouvaient se réunir, soit pour se délasser, soit pour se livrer aux occupations sédentaires que l'on réservait surtout pour les longues soirées d'hiver. Puis venaient des remises pour les charrettes et les instruments de labour, les bains, les pressoirs pour le vin et l'huile. Autour de la deuxième cour étaient disposées les écuries et les étables, exposées au soleil d'hiver. Les celliers étaient établis au niveau du sol et les jarres qui contenaient les liquides, vin et huile, étaient au ras de terre. On prenait garde que l'exposition choisie assurât au vin la fraîcheur, tandis que l'huile supportait sans inconvénient une température plus élevée. Enfin un vaste bâtiment, appelé *nubilarium* et percé de fenêtres, s'ouvrait devant l'aire à battre le blé. On préférait que ce bâtiment, destiné à abriter la récolte, fût isolé, comme tous ceux qui contenaient des matières aisément inflammables, telles que la paille et le foin. Pour les matières sèches, grains, fèves, lentilles, on établissait des planchers qui les garantissaient de l'humidité. Les chambres des esclaves, exposées au midi, étaient réparties entre l'une et l'autre cour, tandis que des *ergastula*, ou logements souterrains, véritables cachots, étaient réservés aux esclaves difficiles, enchaînés deux par deux, ainsi qu'aux personnes détenues arbitrairement et contraintes de travailler aux champs, comme il arrivait trop souvent dans les campagnes isolées. Dans la cour intérieure, on creusait un bassin alimenté par les eaux pluviales recueillies à l'aide d'une inclinaison du sol. Les bœufs, les porcs, les volatiles y buvaient et s'y baignaient. Dans la première cour, un autre bassin, tenu proprement, servait à faire tremper les lupins et autres graines dont l'emploi exige un séjour dans l'eau. Cette cour était continuellement jonchée de litière et de paille que les bestiaux entrant et sortant foulaient aux pieds et qui fournissaient l'engrais nécessaire aux champs. Chaque ferme devait posséder deux fosses à fumier ou une seule divisée en deux compartiments. L'un des côtés recevait le fumier fraîchement apporté de la cour et des étables; de l'autre, on tirait l'ancien fumier pour le répandre dans les champs. On ménageait l'écoulement des eaux de manière à entretenir la fraîcheur dans ces fosses, où l'on jetait aussi parfois le produit des lieux d'aisance. Si pour la consommation des hommes on ne possédait pas de source dans l'intérieur de la villa, on y creusait des citernes maçonnées. Celles qui subsistent en une foule de points de l'Algérie et de la Tunisie montrent quel soin on apportait dans cette partie des constructions. Le choix de l'exposition n'était pas négligé. On s'établissait de préférence au pied d'une colline boisée et riche en pâturages, exposée au levant d'équinoxe, afin d'avoir de l'ombre en été, du soleil en hiver. Si l'on bâtissait sur les bords d'un fleuve, on ouvrait les jours du côté opposé pour éviter les brouillards et les miasmes. On évitait également le voisinage malsain des marécages. Autant que possible, on bâtissait sur des points un peu élevés et non dans le creux d'un vallon exposé à l'humidité, à l'envahissement des eaux et des insectes, ainsi qu'aux coups de main des voleurs.

Villa urbana. La maison de plaisance a naturellement varié quelque peu suivant les temps, et beaucoup suivant la fortune et le goût des propriétaires. La villa d'Adrien, près de Tivoli, avec ses portiques, ses exèdres, et ses gymnases, avec sa multitude de statues et de mosaïques, ne saurait évidemment être citée qu'à titre d'exception et comme type de la maison de campagne des très riches Romains, à l'époque impériale. D'autre part, si la villa de Scipion l'Africain, telle que la décrit Sénèque, avec ses bains étroits et obscurs, son mur d'enceinte défendu par des tours, ses pavements sans mosaïque, ses murailles nues, nous montre la simplicité qui régnait encore au temps des guerres puniques, nous savons qu'un peu plus tard, avec les Métellus, les Lucullus, elle n'était plus de mise. Entre la villa de Scipion l'Africain et celle que possédait à Tusculum Cicéron, dont les goûts étaient cependant assez simples, il y a certainement une très grande différence. Les stucs et les peintures de la villa trouvée à Rome dans les jardins de la Farnésine, sur les bords du Tibre, nous donnent une idée assez complète de ce que pouvaient être le luxe et la décoration dans une très belle maison de campagne, et un peu plus tard les déclamations de Sénèque nous font connaître la magnificence, la profusion même qui régnait en ces lieux d'où était exclue toute trace de la simplicité rustique. De même Columelle décrit avec abondance la somptuosité et le raffinement que l'on étendait jusqu'aux dépendances, telles que le vivier et la volière. Mais pour nous tenir à distance de toute exagération et nous figurer la villa, telle que pouvaient la rêver et la posséder beaucoup de Romains aisés,

mais ennemis d'un luxe poussé à l'excès, nous n'avons qu'à prendre pour guide Pline le Jeune dans les descriptions qu'il nous a laissées de ses deux villas, et à jeter un coup d'œil sur la grande villa suburbaine trouvée aux portes de Pompéi, près de la voie des Tombeaux.

La villa de Pline en Toscane était presque tout entière exposée au midi. Le bâtiment se composait de plusieurs ailes. Un large portique la fermait par devant, et au delà du portique était un jardin, sans doute assez vaste, dont le principal ornement, au gré de Pline, était des buis taillés de toutes les façons. Autour d'une seconde cour ou jardin, comme autour de la première, s'élevaient des constructions. Le plan paraît donc le même que celui de la villa rustique, mais ici tout est donné à l'agrément. Des galeries reliaient entre elles plusieurs salles à manger, exposées diversement, les chambres recevaient le soleil à différentes heures et suivant les saisons. L'une d'elles était chauffée par un calorifère ; les bains, très élégants, se composaient de plusieurs pièces. Il y avait une galerie presque souterraine et toujours fraîche, même au cœur de l'été. Partout des eaux courantes et des bassins rafraîchissaient l'air. De toutes parts, la vue était ménagée avec soin, soit sur la campagne et les montagnes environnantes, soit sur les jardins, enclos d'une muraille. Dans ces jardins était un manège ombragé de platanes. Des cabanes, des lits de repos en marbre, des pavillons garnis de lits, des sièges de marbre, des fontaines s'y offraient en grand nombre. La villa de Diomède à Pompéi répond assez bien à une telle description. Peut-être nous donne-t-elle quelque idée des proportions de tout cet ensemble que Pline n'indique aucunement. Il semble bien cependant, et cela paraîtra assez naturel, que disposant de plus d'espace qu'à la ville, les appartements y étaient moins exigus que ceux que nous offre Pompéi. La façade des bâtiments sur la voie est d'environ 33 m. dans la villa de Diomède. C'est la largeur du jardin dont la longueur est égale. On y trouve également un vaste portique, des terrasses, et tous les agréments énumérés par Pline. André BAUDRILLART.

BIBL. : VARRON, *De re rustica*, I, 11, 13. — VITRUVE, VI, 9. — COLUMELLE, I, 4, 5. — PLINE LE JEUNE, *Lettres*, II, 17, V, 6.

VILLA ARGENTINA (République Argentine) (V. CHILECITO).

VILLA BELLA DO MATO GROSSO. Ville du Brésil, prov. de Mato Grosso, sur la r. dr. du Guaporé ; 1.400 hab. Elle date de 1752, a été capitale de la province et a eu jusqu'à 10.000 hab. Mais les gisements miniers ont été abandonnés, et la fièvre a décimé la population, si bien que le gouvernement s'est transporté à Cuyaba.

VILLA DEL PILAR. Ville du Paraguay (V. PILAR).

VILLA DE LUJAN (République Argentine) (V. LUJAN).

VILLA DE RENGO. Ville du Chili (V RENGO).

VILLA DESCADA. Ville du Chili (V. RENGO).

VILLA DO CONDE. Ville et port du Portugal, distr. d'Oporto, prov. de Minho, sur la r. dr. de la large embouchure de l'Ave, dans l'océan Atlantique ; 5.382 hab. Stat. de la ligne Oporto-Povoa de Varzim. Pêche active. Culture de magnifiques œillets. Cloître des nonnes franciscaines de Santa Clara, fondé en 1317 sur des rochers élevés ; célèbre aqueduc de 5 kil. avec 999 arches de granit (bâti par Ph. Tercio sous Philippe II). A 4 kil. N., bains de mer de Povoa de Varzim.

VILLA MERCEDÈS. Ville de la République Argentine, prov. de San Luis, ch.-l. du dép. de Pedernera, sur la r. g. du rio Quinto ; 7.000 hab. Centre important des chem. de fer sur Buenos Aires, les Andes, Villa Nueva, etc. ; Fondée en 1856, elle sera une station importante du futur Interocéanique. C'est une oasis dans le désert, installée dans une dépression verdoyante de terrain.

VILLA REAL. Ville du Portugal, prov. de Traz-os-Montes, ch.-l. du distr. de Villa Real, sur la rive dr. du Corgo (affl. dr. du Douro) ; 8.300 hab. Magnifiques vignobles, et cultures d'oliviers et d'orangers. Ville bien bâtie, dans une situation admirable. Rocher de 300 m. à pic qui porte l'ermitage de São João de Fraga. Insurrection des Miguelistes commandés par le comte Amarante (23 févr. 1823) ; victoire de Cazals sur les insurgés (28 oct. 1846).

VILLA REAL DE SANTO ANTONIO. Port du Portugal, distr. de Faro (Algarve), sur la rive dr. de l'embouchure du Guadiana, dans le golfe de Cadix, en face de la ville espagnole d'Ayamonte ; 5.500 hab. Bâtie sur des dunes de sable, protégée par des forts. Faible commerce.

VILLA (Tommaso), avocat et homme politique italien, né à Mondovi (Coni) en 1830. Député de la gauche dès 1865, ministre de l'intérieur en juil. 1879, de la justice de nov. 1879 jusqu'à la crise du 29 mai 1881, président de la Chambre plusieurs fois, il a été nommé commissaire général italien à l'exposition de Paris de 1900.

VILLAAMIL (Genaro PEREZ), peint. espag. (V. PEREZ).

VILLABÉ. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Corbeil ; 849 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VILLABON. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy ; 722 hab.

VILLAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 1.110 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLACERF. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (Ier) de Troyes ; 375 hab.

VILLACH ou **BELJAK**. Ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. de distr., prov. de Carinthie, près du confl. du Gail, et sur la r. dr. de la Drave, à 508 m. d'alt., au pied du mont Dobratsch (Villacher Alpe) ; 7.687 hab. Stat. de croisement des lignes autrichiennes de l'État et des chem. de fer du Sud. Polissage de verre ; fabr. de plomb de chasse, de couleurs, de ciments, de produits chimiques, de carbone, d'objets en bois ; tannerie, brasserie, papeterie ; aux environs, moulins, scieries, fabr. d'objets en métal, carrière de marbre. Eglise gothique du XVe siècle (sanctuaire en marbre et beaux tombeaux, statue de Hans Gasser). Ecole technique pour le travail sur bois. Source minérale, avec établissements de bains à Annenheim. — Aux environs, à l'O. Bleiberg, à l'E. le beau lac Faaker. — Villach a été, de 1007 à 1759, sous la domination des évêques de Bamberg, la plus forte place de commerce de Carinthie et l'entrepôt entre la Vénétie et l'Allemagne. En 1759, l'Autriche acheta la ville. Victoire des Allemands sur les Turcs en 1492 ; depuis l'annexion de la Vénétie à l'Italie, Villach est ville frontière.

VILLACOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon ; 666 hab.

VILLADIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Marcilly-le-Hayer ; 336 hab.

VILLAFANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 297 hab.

VILLAFRANCA. Ville d'Espagne, prov. du Guipuzcoa, distr. de Tolosa, sur l'Oria (fleuve côtier), dans une vallée des Pyrénées ; 1.366 hab. Stat. du chem. de fer d'Irun à Madrid. Fonderie, fabr. de toile. Les vieilles murailles, percées de quatre portes, subsistent. La ville a joué un rôle dans les guerres carlistes.

VILLAFRANCA DI VERONA. Ville d'Italie, prov. de Vérone (Vénétie), sur le Tione ; 8.693 hab. Stat. de la ligne Vérone-Mantoue. Restes du château fort des Scaliger, importante construction du moyen âge entourée de murs et de fossés, sur une hauteur. Culture de la soie. Au N.-O., Custozza ; le 11 juil. 1859, Napoléon III et François-Joseph y ont signé, après Solférino, les préliminaires de Villafranca, qui cédaient la Lombardie (moins Mantoue et Peschiera) à Napoléon, lequel les rétrocédait au royaume de la Sardaigne ; la paix de Zurich, le 10 nov. 1859, consacra ces préliminaires.

VILLAFRANCA DO CAMPO. Port de l'île São Migue (Açores), distr. de Ponta Delgada ; 7.674 hab. Fort et sources sulfureuses. Capitale de l'île, elle fut, en 1522, anéantie par une éruption de boue.

VILLAFRANCA (Comte de) (V. CARIGNAN).

VILLAIN D'AUBIGNY (Jean-Louis-Marie) (V. DAUBIGNY)

VILLAINE-LES-PRÉVÔTES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Montbard ; 228 hab.

VILLAINES. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Chinon, cant. d'Azay-le-Rideau ; 1.014 hab. Camp de manœuvres, avec école de tir.

VILLAINES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen ; 94 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLAINES-EN-DUESMOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs ; 509 hab. Ruines d'un château des ducs de Bourgogne.

VILLAINES-LA-CARELLE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. de Mamers ; 450 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLAINES-LA-GONAIS. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de La Ferté-Bernard ; 417 hab.

VILLAINES-LA-JUHEL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne ; 2.583 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLAINES-SOUS-LUCÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. du Grand-Lucé ; 1.004 hab.

VILLAINES-SOUS-MALICORNE. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Malicorne ; 933 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VILLAINVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Criquetot-l'Esneval ; 232 hab.

VILLALET. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville ; 90 hab.

VILLALIER. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques ; 486 hab.

VILLALOBOS (Francisco Lopez de), écrivain et médecin espagnol, né en 1473, mort en 1549. Israélite converti, Villalobos fut médecin de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint, et il semble avoir vécu à la cour jusque vers 1539. Il publia d'abord, en 1538, un poème sur la médecine en cinq cents strophes, le *Sumario de Medicina*. En 1543, il fit paraître un volume de ses œuvres contenant : *El libro de los problemas*, des dialogues, un traité intitulé *De las tres grandes... á Saber de la gran parleria, de la gran porfia y de la gran risa*, et une dissertation *Acerca del amor*. Il y a dans ces écrits un mélange, parfois divertissant, de la science de l'époque et de satire, d'un style naturel et plein d'entrain. Villalobos est également l'auteur d'une traduction espagnole de l'*Amphitryon* de Plaute.

VILLALPANDO. Ville d'Espagne, prov. de Zamora (Léon), à 690 m. d'alt. ; 2.955 hab. Jadis prospère, elle eut plus de 10.000 hab. avant la guerre de l'Indépendance et fut une des 24 commanderies de l'ordre du Temple en Castille. Elle manque d'eau potable. Villalpando a donné son nom au *Raso di Villalpando*, plateau stérile de 240 kil. q., à 613 m. de hauteur moyenne, où ne brille que la nudité des argiles rouges.

VILLAMBLAIN. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay ; 604 hab.

VILLAMBLARD. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac ; 1.244 hab. Fabr. de chaises.

VILLAMEE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Fougères, cant. de Louvigné-du-Désert ; 594 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLAMPUY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. et cant. de Châteaudun ; 509 hab.

VILLANDRAUT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Gironde, arr. de Bazas, sur le Céron, à la lisière des Landes ; 1.142 hab. (765 aggl.). Stat. de chem. de fer. Vins estimés ; térébenthine. Restes d'un château à cinq grosses tours rondes du XIVe siècle, bâti par l'archevêque de Bordeaux devenu le pape Clément V.

VILLANDRY. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr., cant. S. et à 14 kil. O.-S.-O. de Tours, sur la r. g. du Cher, à une alt. de 60 m. ; 809 hab. Eglise des XIIe et XVIe siècles. Un superbe château y a été élevé aux XIVe, XVIe et XVIIe siècles, sur les ruines d'un ancien château appelé Colombiers, où fut signé en 1189 un traité entre Philippe-Auguste et Henri II d'Angleterre. Un admirable parc entoure le château.

VILLANELLE. Petit genre de poésie lyrique à forme fixe. Ce mot, qui n'est pas antérieur au XVIe siècle, vient de l'italien *villanella* (de *villano*, paysan) qui désignait une petite poésie populaire (comparez l'esp. *villancico*, le port. *vilancete*, le frioulan *villotta*, etc.). Vers la fin du XVIe siècle, les lettrés devinrent sensibles au charme de la poésie populaire ; on sait l'admiration que Montaigne professait pour les « villanelles » de Gascogne. C'est de ce nom de *villanelle* que du Bellay, Passerat, d'Urfé intitulèrent quelques pièces, d'un rythme facile et léger et d'une gracieuse naïveté, imitées plus ou moins habilement de la poésie populaire. Mais ces premières villanelles n'ont rien de fixe dans leur forme. Plus tard, les théoriciens, toujours enclins à formuler des règles, prirent comme type de la villanelle la jolie pièce de Passerat : *J'ai perdu ma tourterelle*, et décrétèrent que la villanelle devait se composer d'un refrain de trois vers et de tercets se terminant alternativement par le premier et le troisième vers du refrain, le dernier tercet se terminant par ces deux vers réunis. C'est d'après ce modèle arbitrairement choisi que de nos jours Philoxène Boyer, J. Boulmier, A. Rollinat, Clair Tisseur ont composé quelques villanelles, sans réussir à populariser ce genre monotone. A. JEANROY.

BIBL. : J. BOULMIER, Introduction à son *Recueil de villanelles;* Paris, 1878. — Voyez en outre les traités de versification de RICHELET, QUICHERAT, DE GRAMONT, BANVILLE, TISSEUR, etc.

VILLANI. Famille historique florentine, qu'on dit originaire du Mugello, d'où elle serait descendue au commencement du XIIIe siècle. Elle était, déjà vers la moitié de ce même siècle, à la tête d'une des plus importantes maisons de commerce et de banque florentines (*Arte della Lana*). Elle avait même déjà des succursales ailleurs, notamment à Sienne. Sa célébrité lui vient surtout d'avoir donné à Florence trois de ses chroniqueurs pendant le moyen âge : Giovanni, Matteo et Filippo. *Giovanni* occupa, non seulement les plus hautes charges de l'Arte della Lana, mais celles de la République. Il fut consul de l'Arte della Lana en 1315, maître de la Monnaie l'année suivante, prieur des arts en 1317, 1321, 1328. Cependant la crise qui, vers les dernières années de sa vie, ruina les commerçants et les banquiers florentins, fut désastreuse pour lui. Forcé de suspendre ses paiements, emprisonné pour dettes, il mourut (1348) de la célèbre peste dont a parlé Boccace. En 1300, il était allé à Rome à l'occasion du jubilé ; et l'idée lui vint d'écrire une histoire de Florence. Suivant le plan de Martin de Troppau (Martinus Polonus), il remonta la tour de Babel pour descendre jusqu'à son temps. Mais au lieu de donner purement et simplement les faits, il les accompagna d'observations sur leurs causes. Une bonne édition de son *Istoria* est encore à venir ; Lami Vittorio l'avait tentée ; le professeur Marzi y travaille maintenant; mais il existe déjà une foule de mémoires et de travaux sur les sources de cette *Istoria* et sur l'historiographie contemporaine. Du reste, sur toutes ces questions, le dernier mot n'est pas dit. Giovanni a écrit en outre un bon traité : *De aurei floreni florentini origine, præstantia et valore per varias temporum vices, cum signis et emblematibus, quæ in ipsis inspiciuntur*. — *Matteo*, son frère (mort en 1363), continua l'*Istoria* de 1348 à 1363. — *Filippo*, fils de celui-ci (mort en 1404), qui vécut dans la solitude, poussa l'ouvrage de son oncle et de son père jusqu'en 1365 ; il interpréta publiquement en 1391 et en 1404 la *Divina Commedia* de Dante et laissa un premier essai d'histoire littéraire : *Philippi solitarii de origine civitatis Florentiæ, et ejusdem famosis civibus*, que Mazzuchelli publia à Venise en 1747 sous le titre de *Le Vite d'uomini illustri fiorentini scritte da Filippo Villani*. — *Jacopo*, neveu du

précédent, né en 1388, fut un des plus riches marchands de Florence, dont il devint prieur en 1443 et en 1449. La famille Villani s'éteignit en 1617 avec un *Lorenzo*.

VILLANIÈRE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès ; 216 hab.

VILLANOVA. Com. du dép. de la Corse, arr. et cant. d'Ajaccio ; 423 hab.

VILLANOVA de Gaia. Ville du Portugal (V. Gaia).

VILLANOVA de Portimao. Ville maritime du Portugal, à l'O. et dans le distr. de Faro (Algarve), au pied de la serra do Monchique, à dr. de l'embouchure du rio de Silves, protégée par deux forts (Santa Catharina et São Joao), et que traverse un long pont de fer, à 3 kil. de l'Atlantique ; 6.820 hab. Région pittoresque : coteaux de 72 m. où croissent oliviers, orangers et vignes réputées. Fabr. de liège. Le port est le meilleur de l'Algarve (avec celui de Villa Real de Santo Antonio), mais manque de profondeur. Le climat est excessivement chaud, presque africain.

VILLANOVANUS (Arnoldus), de son nom *Arnoldo Bachuone*, alchimiste espagnol, né à Villanova (Aragon) en 1235. Elève de Casamila à Barcelone pour la philosophie et la médecine, il professa à son tour ; poursuivi sous l'inculpation d'astrologie et de magie, il s'enfuit à Paris où il acquit une grande réputation de faiseur d'or. Il dut de nouveau s'échapper, accusé d'accointances avec le diable, passa à Montpellier et se réfugia en Italie où il ne put trouver le repos. Le roi d'Aragon, Frédéric II, l'envoya à Avignon pour y guérir (1312) le pape Clément V qui était malade, mais il périt pendant la traversée, au cours d'un naufrage. Villanovanus est le premier qui attribue à l'or liquide (*aurum potabile*) des vertus curatives précieuses. Il écrivit plus de vingt traités chimiques, et son livre le plus réputé est le *Rosarius philosophorum*.

VILLANUEVA. Ville du Mexique central, Etat de Zacatecas, ch.-l. de distr., à 2.250 m. d'alt., sur les monts de la Sierra Palomas ; 16.645 hab. Dans les environs, un plateau de tuf, sculpté par la nature en falaises fortifiées circulaires, porte des ruines imposantes de constructions du nom de *Quemada*. Ce plateau serait le célèbre Chicomoxtoc d'où les Aztèques se dirigèrent vers l'Anahuac.

VILLANUEVA de Lorenzana (Espagne) (V. Lorenzana).

VILLANUEVA (Joaquin-Lorenzo), écrivain religieux et homme politique espagnol, né en 1757, mort en 1837. Comme ecclésiastique, Villanueva remplit les fonctions de qualificateur du Saint-Office, de chapelain d'honneur et de prédicateur du roi, et de recteur des hôpitaux royaux, et il écrivit plusieurs ouvrages de piété, tels que l'*Año Cristiano de España* (Madrid, 1791-1803, 19 vol. gr. in-8). Lors de la guere de l'Indépendance, Villanueva fut élu député aux Cortès constituantes de Cadix. Suspect par son libéralisme à Ferdinand VII, remonté sur le trône, Villanueva fut arrêté, avec les plus notables de ses coreligionnaires politiques, dans la nuit du 10 au 11 mai 1814 et condamné par décret du 15 déc. 1815 à plusieurs années de retraite dans un couvent. Amnistié en 1820, il reparut comme député aux Cortès de 1820, dans les rangs du parti attaché aux principes de la Constitution de 1812, des *doceañistas*. — Villanueva a publié trois livres relatifs à sa carrière politique : *Dictamen... acerca de la segunda proposicion preliminar de decreto sobre los tribunales protectores de la religion, leido en las sesiones del 20 y 21 de Enero* (Cadix, 1813) ; *Las angelicas fuentes ó el tomista en las Cortes* (Cadix, 1811-13) ; *Apuntes sobre et arresto de los vocales de Cortes, ejecutado en mayo de 1814, escritos en la carcel de la Corona* (Madrid, 1820).

VILLAPOURÇON. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Moulins-Engilbert ; 3.101 hab.

VILLAR-d'Arene. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, cant. de La Grave ; 421 hab.

VILLAR-en-Val. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse ; 78 hab.

VILLAR-Loubière. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Saint-Firmin ; 216 hab.

VILLAR-Saint-Anselme. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 169 hab.

VILLAR-Saint-Pancrace. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. et cant. de Briançon ; 983 hab.

VILLAR (Noël-Gabriel-Luce de), homme politique français, né à Toulouse le 13 déc. 1748, mort à Paris le 29 août 1826. Membre de la congrégation des doctrinaires, recteur du collège de La Flèche (1786), il fut élu, le 20 mars 1791, évêque constitutionnel du dép. de la Mayenne, puis (6 sept. 1792) député de ce même département à la Convention nationale, le septième sur huit. Adversaire, de façon générale, de la peine de mort, il vota la détention de Louis XVI pendant la guerre, et, à la paix, son bannissement à perpétuité ; il se prononça pour le sursis à l'exécution. Il travailla principalement dans le comité d'instruction publique. En l'an III, il obtint le maintien du Collège de France et la répartition de 244.000 livres de secours entre des savants, hommes de lettres et veuves ou descendants d'hommes de lettres (18 fructidor). C'est aussi sur son rapport que fut réorganisée l'administration de la *Bibliothèque nationale* (V. cet art.). Membre de l'Institut, élu aux Cinq-Cents par la Convention, il se rallia au premier consul et représenta au Corps législatif le dép. de Lot-et-Garonne jusqu'en 1806. L'empereur le nomma inspecteur général et membre du Conseil de l'Université, situation dont il fut privé au rétablissement des Bourbons. H. Monin.

Bibl. : Robert. C'est à tort que la table de la *Réimpression du Moniteur*, p. 550, l'indique comme évêque du Gers.

VILLARD. Rivière du dép. de la *Drôme* (V. ce mot).

VILLARD. Com. du dép. de la Creuse, arr. de Guéret, cant. de Dun-le-Palleteau ; 770 hab.

VILLARD. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. de Boëge ; 702 hab.

VILLARD (Le). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Marvejols, cant. de Chanac ; 180 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

VILLARD-Bonnot. Com, du dép. de l'Isére, arr. de Grenoble, cant. de Domène, sur le r. g. de l'Isère ; 2.100 hab. ; stat. du chemin de fer P.-L.-M. Fabr. de ciments. Haut fourneau (à Brignoud). Fabr. de papier et de pâte à papier (à Lancey). Château de *Vorz* (xvie siècle).

VILLARD-de-Lans. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble ; 1.849 hab.

VILLARD-d'Héry. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian ; 265 hab.

VILLARD-la-Rixouse. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 211 hab.

VILLARD-Notre-Dame. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans ; 131 hab.

VILLARD-Reculas. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans ; 161 hab.

VILLARD-Reymond. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. du Bourg-d'Oisans ; 193 hab.

VILLARD-Saint-Christophe. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de La Mure ; 393 hab.

VILLARD-Saint-Sauveur. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Saint-Claude ; 558 hab.

VILLARD-Sallet. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Rochette ; 369 hab.

VILLARD-sur-Doron. Com. du dép. de la Savoie, arr. d'Albertville, cant. de Beaufort ; 888 hab.

VILLARD-sur-l'Ain. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Clairvaux ; 62 hab.

VILLARD (Adélaïde), cantatrice française (V. Beaumesnil [Henriette-Adélaïde]).

VILLARD DE HONNECOURT, architecte du XIIIe siècle. Cet artiste ne nous est connu que par son *album*, manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, où il est venu de Saint-Germain des Prés. C'est un recueil de croquis et de notes : on y trouve des notes rédigées en vue de l'enseignement de l'architecture, de la mécanique et du dessin, des études de dessin et d'architecture, et diverses compositions. Les sujets sont très variés ; on peut les énumérer ainsi : figures nues et draperies étudiées d'après nature et d'après l'antique ; compositions d'histoire religieuse ; études d'animaux ; études et stylisation de feuillages ; croquis de détails d'architecture pris dans le nord de la France, à Meaux, à Reims, à Chartres, à Lausanne et en Hongrie ; compositions de plans d'églises et de divers objets mobiliers ; tracés et explications de stéréotomie, de mécanique industrielle et même de machinerie militaire. Une ordonnance médicale, quelques notions tirées du bestiaire et la mention du séjour de l'auteur en Hongrie se rencontrent aussi dans ce carnet de notes, qui est ce que nous appellerions un brouillon, un carnet de voyage et un aide-mémoire. Malheureusement, il nous est parvenu très incomplet et quelque peu retouché ; on y a signalé des additions, et l'on pourrait peut-être ajouter à cette liste : par exemple, la p. 6 présente la réunion de l'Ours et du Cygne qui forme la devise de Jean de Berri.

Quoi qu'il en soit, voici ce que l'on peut déduire de l'*album* de Villard de Honnecourt pour la biographie de son auteur : il vivait certainement sous saint Louis ; né à Honnecourt (Nord) au moment où se terminait la construction de la riche abbaye bénédictine, il put y recevoir enfant l'enseignement technique que les architectes d'alors apprenaient sur le tas ; peut-être aussi mit-il la main à la construction de la cathédrale de Cambrai qu'il a suivie, mais qu'il ne semble pas avoir dirigée comme on l'a dit. Sa première ou une de ses premières œuvres fut l'église cistercienne de Vaucelles, près Honnecourt, édifice de plan très original, dont il ne subsiste plus que les fondations, et qui fut consacré en 1235. C'est entre cette date et 1250 environ que Villard dut être mandé en Hongrie ; il ne nous dit pas ce qu'il y fit, mais seulement qu'il y séjourna longtemps. On lui attribue avec vraisemblance, mais sans preuve absolue, l'église Saint-Martin de Cassovie, de plan champenois, et je crois avoir établi qu'il dut être appelé par les moines de Cîteaux qui venaient de l'employer à Vaucelles et qui fondaient alors même en Hongrie plusieurs abbayes peuplées en partie de moines du nord de la France. C'est à son retour, et en utilisant plusieurs études faites dans ses voyages, qu'il construisit le chœur et la tour occidentale de l'église de Saint-Quentin qui fut consacrée en présence de saint Louis en 1257. Pierre Bénard a établi par plusieurs preuves convaincantes qu'il fut l'auteur de cette église. Villard de Honnecourt a collaboré avec Pierre de Corbie, son confrère, pour un plan qui semble avoir été exécuté à la cathédrale de Tolède, dont l'architecte était, nous le savons, un Français nommé Pierre. C'est tout ce que nous savons de la vie et des œuvres de Villard de Honnecourt ; il est cependant de tous les maîtres d'œuvres de son temps celui dont la personnalité nous est le mieux connue. Il avait reçu une instruction très complète et écrivait couramment le latin ; comme artiste, il ne mérite certainement pas d'être classé parmi les premiers maîtres de son temps, fertile en œuvres excellentes ; les siennes sont inégales : son dessin contient des morceaux très beaux et d'autres très faibles ; ses plans sont originaux et ingénieux, mais il semble qu'il n'ait eu qu'un médiocre sentiment des proportions. Comme beaucoup d'artistes de l'antiquité et du moyen âge, il fit délibérément des répliques des œuvres les plus célèbres de son temps ; il a reproduit à Saint-Quentin diverses dispositions de la cathédrale de Reims qu'il avait spécialement étudiées, et probablement une rose de Chartres. C. ENLART.

BIBL. : J. QUICHERAT, *Notice sur l'album de Villard de Honnecourt*, dans *Mélanges*, t. II, p. 238. — *Album de Villard de Honnecourt*, annoté par LASSUS, mis au jour par A. DARCEL ; Paris, 1868, in-4 (traduit en anglais par Willis). — P. BÉNARD, *Collégiale de Saint-Quentin*, 1re partie. — *Recherches sur la patrie et les travaux de Villard de Honnecourt*; Paris, 1867, in-8. — Alcibiade WILBERT, *Substruction de la seconde église de Vaucelles, érigée au* XIIIe *siècle sur les plans et sous la direction de Villard de Honnecourt*, dans *Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai*, 1864, t. XXVIII. — BAUCHAL, *Dictionnaire des architectes français*. — C. ENLART, *Villard de Honnecourt et les Cisterciens*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1895, t. LVI.

VILLARDEBELLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 252 hab.

VILLARDI (Eugène-Joseph de), marquis de *Montlaur* (V. ce nom).

VILLARDONNEL. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mas-Cabardès ; 534 hab.

VILLARDS-D'HÉRIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. de Moirans, près de la source de l'Héria, sur une crête de 664 m. ; 394 hab. Fromageries. Ruines d'un pont-aqueduc romain, dit *Ponts des Arches* ; dans le voisinage, pittoresque petit lac d'Antre.

VILLARDS-SUR-THÔNES (Les). Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thônes ; 748 hab.

VILLARELHO (Serra de). Massif du *Portugal* (V. ce mot, t. XXVII, p. 378).

VILLARAMBERT. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 420 hab.

VILLARET (Foulque de), grand maître de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, mort à Teyran (Languedoc) en 1327. Il fut élu en 1307, après la mort de son frère, Guillaume de Villaret. Foulque fut convoqué à Poitiers par Clément V pour s'entendre au sujet de la croisade (V. son mémoire, *Bibl. Ecole Chartes*, 1899, p. 602). En conflit avec le roi de Chypre, il essaya de conquérir Rhodes pour avoir un établissement indépendant. Il la prit le 15 août 1310, après un siège laborieux, et en fit le centre de l'ordre. Il y fut assiégé par les Turcs en 1315, mais il les repoussa avec l'aide d'Amédée V, comte de Savoie. La suppression des Templiers releva son importance et valut à l'ordre beaucoup de châteaux et de terres, mais aussi des difficultés avec Philippe le Bel et des transactions très coûteuses. Foulque rencontra dans son ordre, malgré ses services, une vive opposition qui l'obligea même à quitter Rhodes où un chapitre le déposa et élut à sa place Maurice de Pagnac. Foulque se pourvut en cour de Rome, et le pape nomma Gérard de Pins comme vicaire général de l'ordre, en attendant qu'il eût réglé la question par une sentence définitive. En 1319, Foulque donna sa démission et reçut en échange le prieuré de Capoue. Il se retira auprès de sa sœur à Teyran, en Languedoc ; à sa mort, il fut inhumé dans l'église Saint-Jean de Montpellier. Joseph PETIT.

VILLARET DE JOYEUSE (Louis-Thomas), homme politique et marin français, né à Auch le 27 mai 1750, mort à Venise le 24 juil. 1812. Entré dans la marine royale en 1766, lieutenant de vaisseau en 1773, il se signala dans la guerre contre l'Angleterre sous les ordres du baron de Suffren ; après un combat de huit heures, il ne rendit sa frégate *la Naïade* qu'au moment de couler bas (1782). Chevalier de Saint-Louis, royaliste de tradition et de sentiment, il n'en demeura pas moins au service sous la Révolution. Il apaisa (1791) les premiers troubles de Saint-Domingue à la suite de l'abolition de l'esclavage. Jeanbon-Saint-André, véritable ministre de la marine de la Convention sous le titre de représentant en mission, le fit nommer contre-amiral par le comité de Salut public : « Je sais qu'il est aristocrate, disait-il, mais il est brave, il connaît son métier, et il exècre les Anglais ». A la tête d'une partie de la flotte de Brest, il eut, en mai 1793, à protéger l'arrivée d'un convoi de blés qui venait d'Amérique : le 9 prairial an II (28 mai), il rencontra l'amiral Howe, dont les forces étaient supérieures. Il dégagea son arrière-garde (29 mai) ; les deux jours suivants, le brouillard empêcha les deux flottes, l'une et l'autre renforcées, de s'aborder. Le

1er juin, Howe parvint à couper en deux la ligne française. Le vaisseau amiral *la Montagne* faillit être capturé ; le *Vengeur*, l'*Impétueux* coulèrent bas plutôt que d'amener leurs pavillons. Les Anglais se retirèrent et se dispersèrent après cette lutte indécise, et le convoi de grains put entrer à Brest. Opposé à l'expédition d'Irlande, tant à cause de notre insuffisance navale que par défiance à l'égard des Irlandais, il fut remplacé à Brest par Morard de Galles : le Directoire lui tint rigueur, du reste, d'avoir perdu trois vaisseaux dans un combat héroïque contre l'amiral Bridport (23 juin). Député par le Morbihan au conseil des Cinq-Cents lors du renouvellement de l'an V, il signala hautement, contre Eschassériaux, les abus coloniaux, l'état misérable des équipages de la flotte, et fit valoir les services du capitaine Surcouf; il ne cacha plus ses sentiments monarchiques et fut déporté, au 18 fructidor an V, comme membre de la Société de Clichy. Il put s'échapper; puis, quand les esprits furent plus calmes, il se constitua prisonnier et fut interné dans l'île d'Oléron. Il obtint la levée du séquestre mis sur ses biens. Sous le Consulat, auquel il s'était rallié, il reçut en l'an IX le commandement d'une flotte destinée à Saint-Domingue, mais qui arriva trop tard. Capitaine général de la Martinique (13 germinal an X), comblé d'honneurs par l'Empire, il fut, après Trafalgar, étroitement bloqué par les forces anglaises auxquelles il rendit le Fort-Bambou et l'île elle-même, mais après un bombardement d'un mois (févr. 1806). L'empereur ne sanctionna pas le vote de blâme que le conseil d'enquête lui avait infligé. Il le créa comte en 1808, et lui donna le gouvernement général de Venise (1811) où il mourut un an après. H. Monin.

Bibl. : *Réimpression du Moniteur*, t. XX, p. 751 (*éloge de Villaret-Joyeuse*), t. XXVIII, pp. 720, 723, 741, 759, 772, 796, 810. — Ch.-L. Chassin, Table (t. XI) de *la Vendée et la Chouannerie* ; Paris, 1899, in-8. — V. Saint-André (André Jeanbon).

VILLARGENT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 131 hab.

VILLARGEREL. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers; 347 hab.

VILLARGOIX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Saulieu ; 384 hab.

VILLARGONDRAN. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Saint-Jean-de-Maurienne ; 566 hab.

VILLARI (Pasquale), historien et homme politique italien contemporain, né à Naples en 1827, compromis et exilé en 1847, réfugié à Florence, qu'il n'a presque plus abandonnée, en 1859 professeur d'histoire moderne à l'Université de Pise, dès 1862 à l'Institut supérieur de perfectionnement de Florence, député, sénateur, ministre de l'instruction en 1891 dans le premier ministère Rudini, vice-président du conseil supérieur de l'instruction, président de l'Académie des Lincei, de l'Istituto storico italiano, du Conseil supérieur des archives, de la Deputazione toscana di storia patria, de la Società Dante Alighieri. Ses œuvres principales sont : la *Storia di Girolamo Savonarola e dei suoi tempi* (2 éditions italiennes et traductions en français, anglais, allemand); *Niccolò Macchiavelli e i suoi tempi* (2 éditions et traductions anglaises et allemandes) ; le *Invasioni barbariche in Italia*, les *Studi sulla storia di Firenze*, les *Saggi*. On a de lui aussi une esquisse sur *La Pittura moderna in Italia e in Francia* (1869); les fameuses *Lettere meridionali ed altri scritti sulla questione sociale in Italia* et des essais sur la réforme de l'enseignement.

VILLARICA. Ville du Chili, prov. de Valdivia, sur la rive S. du Tolten, et la rive O. du lac de Villarica. Le nom de la ville est dû à des mines anciennes. Au S. du lac, volcan de Villarica, couvert de neige (2.840 m.).

VILLARICA del Espiritu Santo. Ville du Paraguay, dans l'intérieur, reliée par un chem. de fer à Assomption; contrée où se cultive un tabac de première qualité ; 11.000 hab. Grande cathédrale; exportation importante de mandarines, maté et tabac.

VILLARIÈS. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton; 281 hab.

VILLARLURIN. Com. du dép. de la Savoie, arr. et cant. de Moûtiers ; 241 hab.

VILLAROBLEDO. Ville d'Espagne, prov. d'Albacete (Murcie), à 725 m. d'alt.; 9.285 hab. Stat. du chem. de fer de Madrid à Carthagène. Commerce de graines; exploitation des bois de chêne-liège.

VILLARODIN-Bourget. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Saint-Jean-de-Maurienne, cant. de Modane ; 506 hab.

VILLAROGER. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. de Bourg-Saint-Maurice; 532 hab.

VILLAROSA. Localité de la Sicile, cercle de Piazza Armerina, prov. de Caltanissetta, sur la r. g. de l'Imera ; 13.750 hab. Stat. de la ligne Caltanissetta-Catane. Vignobles ; orangers et amandiers.

VILLAROUX. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Montmélian; 167 hab.

VILLARS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, sur la Chalaronne, sur le plateau de la Dombes (180 m.) ; 1.426 hab. (953 aggl.). Stat. du chem. de fer de Lyon. — Au XIIe siècle, Villars était la capitale d'une seigneurie qui se confondait avec celle de Thoire (Bugey), et fut érigée en marquisat (1565).

VILLARS. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers; 741 hab. Ruines de l'ancien château des Grimaldi.

VILLARS. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-en-Valette ; 138 hab.

VILLARS. Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Nontron, cant. de Champagnac-de-Bélair, sur le Trincou ; 1.507 hab. Au N.-O., joli château Renaissance de Puyguilhem.

VILLARS. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 217 hab.

VILLARS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Saint-Etienne, cant. de Saint-Héand ; 2.512 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VILLARS (Le). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tournus ; 393 hab.

VILLARS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. d'Apt; 651 hab. Ancienne tour carrée du XIIe ou du XIIIe siècle, servant de beffroi. Inscriptions romaines.

VILLARS-Brandis. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Castellane ; 91 hab.

VILLARS-Colmars. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. de Colmars; 319 hab.

VILLARS-en-Azois. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Châteauvillain ; 266 hab.

VILLARS-en-Pons. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 525 hab.

VILLARS-et-Villenotte. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur-en-Auxois ; 156 hab.

VILLARS-Fontaine. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits-Saint-Georges ; 138 hab.

VILLARS-le-Pautel. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey ; 660 hab.

VILLARS-lès-Blamont. Com. du dép. du Doubs, arr de Montbéliard, cant. de Blamont ; 507 hab.

VILLARS-les-Bois. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Burie ; 471 hab.

VILLARS-le-Sec. Com. du territoire de Belfort, arr. de Belfort, cant. de Delle ; 187 hab.

VILLARS-Montroyer. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 128 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLARS-Saint-Georges. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières ; 213 hab.

VILLARS-Saint-Marcellin. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Bourbonne-les-Bains ; 475 hab.

VILLARS-sous-Dampjoux. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 214 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VILLARS-sous-Ecot. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. de Pont-de-Roide ; 203 hab.

VILLARS, comtes de *Tende* (V. ce nom).

VILLARS (Jean de), homme de guerre et diplomate français (V. Blancfossé).

VILLARS (François de Boivin, baron de), chroniqueur français (V. Boivin).

VILLARS (Louis-Hector de), prince de Martigues, vicomte de Melun, marquis de Villars (près Trévoux), né à Moulins le 8 mai 1653, mort à Turin le 17 juin 1734. Fils de Pierre de Villars et de Marie de Bellefonds, il fit ses études à Juilly, entra aux pages de la grande écurie, servit comme volontaire au corps du roi. A dix-neuf ans, il se battait bravement en Hollande. Cornette des chevau-légers de Bourgogne, envoyé en Espagne pour complimenter Charles II sur sa convalescence, il revient en hâte à Maastricht et, malgré les défenses royales, enlève une tranchée. Il suit Turenne en Franconie, il est blessé sous Condé à Senef. Colonel de cavalerie à vingt et un ans (1674), il accompagne Luxembourg en France, Créqui en Alsace, et, tout cavalier qu'il est, monte à l'assaut de Fribourg à la tête des grenadiers. Cependant son avancement est retardé par l'antipathie de Louvois. Le roi l'envoie à Vienne, sans caractère officiel, avec la mission secrète de détacher de l'alliance autrichienne l'électeur de Bavière Max-Emmanuel, frère de la Dauphine. « Grand, brun, bien fait, physionomie vive, ouverte, sortante et véritablement un peu folle » (Saint-Simon), vrai héros de roman, le bel *Orondate* devient le compagnon de plaisir et de bataille de l'électeur et se bat à ses côtés contre les Turcs à Mohacs. Mme de Kaunitz obtient son renvoi, et Mme de Maintenon en fait son favori ; Louvois se décide alors à le nommer commissaire général de la cavalerie. Pendant une nouvelle mission à Munich, il se brouille avec son ancien ami, et il est forcé de revenir par la Suisse. En 1689, il est en Flandre comme maréchal de camp, à Leuze en 1691, puis comme lieutenant général sur le Rhin. Lorsque la maladie de Charles II annonce l'ouverture de la succession d'Espagne, le roi l'envoie comme ambassadeur à Vienne; il exige une réparation éclatante d'une insulte qui lui est faite par le prince de Liechtenstein. Il va servir en Lombardie, épouse la belle Mlle de Varangéville, dont il sera éperdûment et puérilement jaloux, suit Catinat en Allemagne. En 1702, pour la première fois commandant en chef, il mène une armée au secours de la Bavière, passe le Rhin à Huningue, enlève sous les yeux du prince de Bade le fort de Friedlingen (14 oct.) ; ses soldats le saluent maréchal de France, et le roi confirme cette acclamation. Après avoir pris Kehl, il opère sa jonction avec l'électeur (mai 1703), mais la mollesse de ce prince l'empêche de marcher sur Vienne, ce qui aurait perdu l'Autriche. Aussi, malgré sa brillante victoire à Hochstedt (20 sept.), il demande son rappel. Le roi voulait l'envoyer en Italie, mais Villars craint un partage d'attributions avec Vendôme; il est chargé d'aller pacifier les Cévennes (V. Camisards). Il substitue la clémence à la barbarie, mène de front les combats et les négociations avec Cavalier (1704). Le roi lui donne le cordon, le nomme duc à brevet le 21 janv. 1705. Il établit près de Thionville le camp de Sierck, déloge les Impériaux des lignes de Stolhofen, pousse jusqu'à Stuttgart et tente de se joindre à *Charles XII* (V. ce nom); le roi de Suède n'accepta pas ses offres. En Piémont, en 1708, il est rappelé en Flandre après la chute de Lille. Pendant l'hiver de 1709, il mange avec le soldat et du même pain d'avoine. Il marche contre Eugène et Marlborough, dont l'armée, double de la sienne, occupe Tournai ; à Malplaquet, blessé aux deux genoux, évanoui, il opère (en partie grâce à Boufflers) sa retraite en bon ordre.

Le roi le nomme pair. On avait parlé de lui amputer la jambe ; il remonte à cheval avec un appareil, mais la blessure se rouvre, et il doit passer l'année 1710 à Bourbonne. En 1712, le roi désespéré lui confie ses dernières troupes. Pour débloquer Landrecies, il marche en secret sur les lignes de Denain-Marchiennes, et illustre cette guerre désastreuse par une éclatante victoire (24 juil. 1712) (V. Denain). Nommé gouverneur de Provence, il repasse le Rhin ; à Fribourg, malgré ses soixante ans, il monte encore à l'assaut, soutenu par deux grenadiers, et force Eugène à la retraite. Il est alors chargé de négocier avec son ancien adversaire la paix de Rastadt. Louis XIV ne voulut pas, même en sa faveur, rétablir la connétablie, mais il lui fit donner par Philippe V la Toison d'Or, et l'Académie l'appela dans son sein. Il assista aux derniers moments du roi. Sa carrière n'était pas finie. Membre du conseil de régence, président du conseil de guerre, il combattit la politique de Dubois et le *Système*. Il donnait à Vaux, qu'il avait acheté en 1705, des fêtes princières ; il y reçut Pierre Ier, il y attira Voltaire, qui brûlait d'un amour de poète pour la maréchale. Au sacre de Louis XV, il fit fonctions de connétable, et il paraît que le jeune roi l'appela de ce titre ; mais le duc d'Orléans lui donna seulement la présidence d'une commission des comptes du département de la guerre. Lié au parti des Leszczinski, le triomphe de Fleury l'abaissa. Il réussit cependant à faire décider, malgré le ministre, la guerre de succession de Pologne ; le roi releva en sa faveur le titre de Turenne, *maréchal-général*, et, à quatre-vingt-et-un ans, l'envoya en Italie soutenir le roi de Sardaigne. Une foudroyante campagne d'hiver chassa les Impériaux du Milanais et du Mantouan ; Villars s'y montra plus téméraire que jamais. Les incertitudes, les demi-trahisons du roi de Sardaigne le découragèrent, il demanda son rappel, et tomba malade à Turin, où il mourut.

Presque toujours vainqueur, Villars devait ses succès autant à sa bravoure téméraire qu'à la largeur de ses vues de général. Sévère pour ses officiers, il était adoré de ses soldats ; il ne mérite pas les attaques passionnées de Saint-Simon ; il était vaniteux, vantard, mais c'était, selon le mot de Voltaire, « un fanfaron plein d'honneur » ; avide de distinctions, d'argent, il s'enrichit par des rapines, mais c'étaient les mœurs du temps. Son portrait a été peint par Rigaud. Un premier volume de ses *Mémoires* parut à La Haye en 1734 (in-12, jusqu'en 1700). Le deuxième et le troisième de l'éd. de 1736 sont apocryphes. En 1784, Anquetil donna, sous le titre de *Vie du maréchal de Villars* (4 vol. in-12), un remaniement du manuscrit original de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Les éditeurs des collections Michaud et Petitot se sont contentés de fondre le texte de 1736 avec celui d'Anquetil. Enfin le marquis de Vogüé a donné une édition conforme au manuscrit (*Soc. de l'Hist. de France*, 1884-92, 5 vol. in-8), accompagnée de nombreuses lettres. Ce précieux texte, l'un des plus importants que nous ayons pour la fin du XVIIe et le commencement du XVIIIe siècle, s'arrête au 19 oct. 1733. H. Hauser.

Bibl. : Folard, *Oraison funèbre de Villars* ; Arles, 1734, in-8. — Peysonnel, *Eloge de Villars* ; Marseille, 1734. — Séguy, *Oraison funèbre de Villars* ; Paris, 1735. — D'Alembert, *Hist. des membres de l'Académie*. — Sainte-Beuve, *Lundis*, t. XIII. — J.-J.-E. Roy, *Hist. du maréchal de Villars* ; Lille, 1857, in-8 ; 1859, in-12 ; 1864, in-12. — Ch. Giraud, *la Maréchale de Villars* ; Paris, 1881, in-8. — Marquis de Vogüé, *Villars et l'Electeur de Bavière* ; Paris, 1885, in-8. — Du même, *Villars d'après sa correspondance* ; Paris, 1888, 2 vol. in-8. — P. Bondois, *Villars et Catinat* ; Paris, 1886, in-8. — A. Babeau, *le Maréchal de Villars, gouverneur de Provence* ; Paris, 1892, in-8. — Charpentier, *Villars et les Etats de Languedoc*, dans *Mélanges de littér. et d'hist. relig.*, t. II.

VILLARS (Honoré-Armand, duc de), membre de l'Académie française, né le 4 déc. 1702, mort à Aix au mois de mai 1770. Il était fils du maréchal de Villars et il dut toute sa fortune à l'éclat de sa naissance. Mestre de camp de cavalerie à l'âge de seize ans, il prit part à quelques campagnes en Italie et sur le Rhin et devint brigadier en 1734. A la mort de son père, il hérita de son gouvernement de Provence, de son fauteuil à l'Académie française

(1734) et de son collier de la Toison d'or (1736); il avait épousé une fille du maréchal de Noailles en 1721, et il en eut une fille qui prit le voile. Rien n'avait désigné le duc de Villars pour siéger à l'Académie, si ce n'est son nom. A en croire d'Alembert, il aurait possédé un talent très sûr « de déclamation théâtrale » ; mais Lekain trouvait sa diction solennelle et monotone. Il semble que telle ait été aussi l'opinion de Voltaire qui avait été un des adorateurs de la maréchale de Villars et qui donna souvent l'hospitalité à son fils à Ferney : un jour que le duc avait joué dans l'*Orphelin de la Chine*, il demanda à Voltaire : « Eh bien ! comment trouvez-vous que j'ai joué mon rôle ? » Voltaire répondit : « Monseigneur, vous l'avez joué comme un duc et pair. » Sur les vices contre nature dont fut accusé Villars, on trouvera des allusions ou des détails précis dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, dans le chant XIII de la *Pucelle* et dans la *Correspondance* de Grimm.

Bibl. : Grimm, *Correspondance*. — Voltaire, *Correspondance*. — D'Alembert, *Histoire de l'Académie française*, t. IV.

VILLARZEL-Cabardès. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques; 161 hab.

VILLARZEL-du-Razès. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. d'Alaigne; 330 hab.

VILLASAVARY. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux; 1.590 hab.

VILLATE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 106 hab.

VILLAUDRIC. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton ; 607 hab.

VILLAUTOU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Belpech ; 148 hab.

VILLAVARD. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire-sur-le-Loir ; 249 hab.

VILLAVICENCIO (Pedro Nunez de), poète espagnol (V. Nunez de Villavicencio).

VILLAVICIOSA (Ordre de Notre-Dame de la Conception de) (V. Notre-Dame de la Concepcion de Villaviciosa [Ordre de]).

VILLAVICIOSA de Guadalajara. Village d'Espagne, distr. de Brihuega, prov. de Guadalajara ; 165 hab. Le 10 déc. 1710, les Français commandés par Vendôme y défirent les alliés commandés par Stahremberg.

VILLAVICIOSA de Odon. Village d'Espagne, prov. de Madrid, distr. de Navalcarnero, sur la r. g. du rio de Guadarrama, au N. de la stat. Villaviciosa de la ligne Madrid-Villa del Prado ; 1.588 hab. Château intéressant des anciens comtes de Chinchon ; couvent de franciscains ; commerce de fruits.

VILLAVICIOSA de Oviedo. Ville maritime d'Espagne, prov. d'Oviedo, sur la r. dr. du Linares et la baie, longue de 9 kil., de Villaviciosa, au N.-E. d'Oviedo ; 21.038 hab. Charbons et culture de fruits (spécialité de noix et noisettes). Maison où coucha Charles-Quint en 1517, conservée presque intacte.

VILLA VIÇOSA. Ville de Portugal, distr. d'Evora (Alemtejo), au pied N.-E. de la Serra d'Ossa ; 3.790 hab. Vieux château et palais, avec un parc, résidence ancienne des ducs de Bragance. Commerce de vins et d'huile.

VILLAVIEJA (Source de) (V. Nules).

VILLAZ. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. de Thorens ; 815 hab.

VILLE Bateillèche (Féod.) (V. Bateice).

VILLE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Noyon ; 548 hab.

VILLE (La). Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Thizy ; 1.013 hab.

VILLE-au-Montois. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 491 hab.

VILLE-au-Val. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 285 hab.

VILLE-aux-Bois (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines ; 90 hab.

VILLE-aux-Bois-lès-Dizy (La). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre ; 480 hab.

VILLE-aux-Bois-lès-Pontavert (La). Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel-sur-Aisne ; 191 hab.

VILLE-aux-Clercs (La). Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Morée ; 997 hab.

VILLE-aux-Dames (La). Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Tours ; 535 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VILLE-aux-Nonains (La). Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Senonches ; 205 hab.

VILLE d'Avray. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Sèvres; 1.511 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Eglise renfermant de belles œuvres de peintres et sculpteurs modernes.

VILLE-devant-Belrain. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 81 hab.

VILLE-devant-Chaumont. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers ; 125 hab.

VILLE-di-Paraso. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Belgodere ; 780 hab.

VILLE-di-Pietrabugno. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de San-Martino-di-Lota ; 600 hab.

VILLE-Dommange. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois ; 502 hab.

VILLE-du-Bois (La). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 1.080 hab.

VILLE-du-Pont (La). Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Montbenoît; 527 hab.

VILLE-en-Blaisois. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy ; 250 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLE-en-Sallaz. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Saint-Jeoire ; 372 hab.

VILLE-en-Selve. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy ; 241 hab.

VILLE-en-Tardenois. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Reims, sur un affl. g. de l'Ardre ; 479 hab.

VILLE-en-Vermois. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas ; 331 hab.

VILLE-en-Woëvre. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 406 hab.

VILLE-ès-Nonais (La). Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine ; 878 hab.

VILLE-Evrard (Asile départemental de). Cet établissement, construit de 1865 à 1869, a été ouvert en 1888; il occupe, en y comprenant les quartiers d'ateliers, 7 hect. 1/2. A côté de l'asile public, un pensionnat, terminé en 1890, est réservé au traitement des maladies mentales des deux sexes. La population totale des deux établissements est de 1.500 personnes. Il existe 1.260 lits de malades (1.060 pour l'asile, 200 pour le pensionnat). Il y a un directeur et trois médecins pour les deux établissements. Dr L. Hn.

VILLE-Houdlémont. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 455 hab.

VILLE-Issey. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 346 hab.

VILLE-la-Grand. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. d'Annemasse ; 868 hab.

VILLE-les-Anlezy. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Nevers, cant. de Saint-Benin-d'Azy ; 684 hab.

VILLE-Saint-Jacques. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret-sur-Loing ; 533 hab.

VILLE-Saint-Ouen. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny ; 681 hab.

VILLE-Savoye. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 126 hab.

VILLE-sous-Anjou. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Roussillon ; 690 hab.

VILLE-sous-Corbie. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Bray ; 329 hab.

VILLE-sous-La-Ferté. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube ; 2.560 hab. Fabr. de chaux et de ciment, de mesures métriques ; forges et tréfileries. Ancienne abbaye de Clairvaux, actuellement maison pénitentiaire pour hommes (V. Clairvaux).

VILLE-sous-Orbais (La). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort ; 117 hab.

VILLE-sur-Arce. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 659 hab.

VILLE-sur-Cousances. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Souilly ; 240 hab.

VILLE-sur-Illon. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Dompaire ; 861 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLE-sur-Jarnioux. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. du Bois-d'Oingt ; 809 hab.

VILLE-sur-Lumes. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 261 hab.

VILLE-sur-Retourne. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Juniville ; 219 hab.

VILLE-sur-Saulx. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. d'Ancerville ; 402 hab.

VILLE-sur-Terre. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines ; 386 hab.

VILLE-sur-Tourbe. Ch.-l. de cant. du dép. de la Marne, arr. de Saint-Menehould ; 475 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLE-sur-Yron. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Conflans ; 300 hab.

VILLE de Mirmont (Alexandre-Jean-Joseph de La), littérateur français, né à Versailles le 17 avr. 1783, mort à Paris le 28 sept. 1845. Attaché au ministère des affaires étrangères, chef de division au ministère de l'intérieur, inspecteur général des dépôts de mendicité et des maisons de détention, secrétaire de la présidence du Conseil des ministres et maître des requêtes au conseil d'Etat, il consacra ses loisirs au théâtre et composa un certain nombre de pièces qui ont été réunies : *Œuvres dramatiques* (Paris, 1846, 4 vol. in-8). Les plus connues sont : *la Saint-Georges* (1814), en collaboration avec Martignac, *Childéric Ier* (1815), tragédie ; *le Folliculaire* (1820), et *le Roman* (1825), jolie comédie en vers ; *Charles VI* (1826), tragédie ; *les Intrigants* ou *la Congrégation* (1831). La Ville est l'auteur du livret de la *Favorite*.

VILLEAU. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 365 hab.

VILLEBADIN. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Exmes ; 208 hab.

VILLEBAROU. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. (E.) de Blois ; 875 hab.

VILLEBAUDON. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy ; 434 hab.

VILLEBAZY. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 163 hab.

VILLEBÉON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage ; 521 hab.

VILLEBERNIER. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-E.) de Saumur ; 930 hab.

VILLEBERNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux ; 298 hab.

VILLEBICHOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits-Saint-Georges ; 318 hab.

VILLEBLEVIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne ; 931 hab.

VILLEBOIS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Lagnieu ; 1.491 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLEBOIS. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 96 hab.

VILLEBOIS-la-Valette. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême ; 807 hab.

VILLEBON. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe, près de la source ancienne du Loir ; 107 hab. Magnifique château du xive siècle des d'Estoutteville, reconstruit au xvie siècle par Sully qui y mourut (1641).

VILLEBON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 790 hab.

VILLEBOUGIS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 534 hab.

VILLEBOURG. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Neuvy-le-Roi ; 460 hab.

VILLEBOUT. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Droué ; 240 hab.

VILLEBRAMAR. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot, cant. de Monclar ; 314 hab.

VILLEBRET. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Marcillat ; 685 hab.

VILLEBRUMIER. Ch.-l. de cant. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban ; 618 hab.

VILLECELIN. Com. du dép. du Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond, cant. de Lignières ; 307 hab.

VILLECERF. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret-sur-Loing ; 452 hab.

VILLECEY-sur-Mad. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley ; 192 hab.

VILLECHANTRIA. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien ; 228 hab.

VILLECHAUVE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand-de-Vendôme ; 453 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VILLECHENÈVE. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset ; 1.353 hab.

VILLECHÉTIF. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (Ier) de Troyes ; 333 hab.

VILLECHÉTIVE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Cerisiers ; 343 hab.

VILLECHIEN. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Mortain ; 534 hab.

VILLECIEN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny ; 359 hab.

VILVÉCLOYE. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Montmédy ; 424 hab.

VILLECOMTAL. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. d'Estaing ; 1.033 hab.

VILLECOMTAL. Com. du dép. du Gers, arr. de Mirande, cant. de Miélan ; 753 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLECOMTE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille ; 192 hab.

VILLECONIN. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. d'Etampes ; 433 hab.

VILLECOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 114 hab.

VILLECRESNES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger ; 884 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLECROZE. Com. du dép. du Var, arr. de Draguignan, cant. de Salernes ; 816 hab.

VILLEDAIGNE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Narbonne ; 467 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

VILLEDIEU. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) de Saint-Flour ; 606 hab.

VILLEDIEU (La). Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 465 hab.

VILLEDIEU. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes ; 153 hab.

VILLEDIEU (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Gentioux ; 300 hab.

VILLEDIEU (La). Com. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Terrasson ; 427 hab.

VILLEDIEU (La). Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Vercel ; 189 hab.

VILLEDIEU (La). Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Mouthe ; 208 hab.

VILLEDIEU (La). Com. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, cant. de Saint-Amans ; 292 hab.

VILLEDIEU. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Cholet, cant. de Beaupréau ; 1.301 hab.

VILLEDIEU. Ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, sur la Sienne (tributaire de la Manche) ; 3.285 hab. (3.211 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris à Granville. Fabr. de chaudronnerie et ustensiles de cuisine ; fonderies de cuivre, cloches ; extraction de granit. Eglise du xve siècle. Patrie du grammairien Alex. de Villedieu.

VILLEDIEU. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Vaison ; 711 hab.

VILLEDIEU (La). Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers ; 515 hab.

VILLEDIEU-EN-BEAUCE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Montoire-sur-le-Loir ; 999 hab. Eglise de la fin du xve siècle avec vitraux et objets d'art du xvie.

VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx ; 362 hab.

VILLEDIEU-LÈS-BAILLEUL. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Trun ; 199 hab.

VILLEDIEU-LÈS-QUENOCHE (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 38 hab.

VILLEDIEU-SUR-INDRE. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Buzançais ; 2.721 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Manufactures de porcelaine.

VILLEDIEU (Mme de) (V. DESJARDINS [Marie]).

VILLEDO (Michel), architecte du xviie siècle, mort à Paris vers 1670. Ayant la charge de maître général des œuvres de maçonnerie et bâtiments du roi, avec la juridiction qui y était attachée, et la maîtrise générale des ponts et chaussées de France, Michel Villedo fit faire divers travaux d'aménagement au Palais de justice, fit élever l'hôtel de M. de Montyon dans la rue Guénégaud et fut de plus entrepreneur de plusieurs parties du palais du Louvre et du château de Saint-Germain-en-Laye ; mais il est surtout connu par les maisons qu'il fit construire dans le quartier de la Butte-Saint-Roch où son souvenir est conservé par la rue qui porte son nom. — Le fils aîné de Michel, *François* Villedo, obtint, avant la mort de son père, la survivance de la charge de maître général des œuvres de maçonnerie et bâtiments du roi et exerça comme lui les fonctions de juge et garde de la juridiction royale établie au palais pour la police des édifices et bâtiments qui se construisaient en la ville et prévôté de Paris. Il figura, le 17 oct. 1765, comme maître général des œuvres, à côté de Colbert, à la cérémonie de la pose de la première pierre de la colonnade du Louvre où, dit Charles Perrault dans ses *Mémoires*, il présenta au roi le marteau avec lequel Sa Majesté frappa deux ou trois coups sur la pierre. — *Guillaume*, frère cadet du précédent, réunit en 1674 les charges de conseiller, secrétaire du roi, contrôleur général des bâtiments et ponts et chaussées de France.

VILLEDOMAIN. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor ; 313 hab.

VILLEDÔMER. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Châteaurenault ; 1.107 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VILLEDOUX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle, cant. de Marans ; 356 hab.

VILLEDUBERT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Capendu ; 125 hab.

VILLEFAGNAN. Ch.-l. de cant. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec ; 1.416 hab. (802 aggl.). Stat. de chem. de fer. Important commerce de bestiaux et de mulets. Fabriques d'huiles, de vernis, de couleurs, de chaux, de sabots ; graines en gros ; bons vins. — Restes de remparts ; église romane. Ch. DEL.

VILLEFARGEAU. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. (O.) d'Auxerre ; 392 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLEFAVARD. Com. du dép. de la Haute-Vienne, arr. de Bellac, cant. de Magnac-Laval ; 537 hab.

VILLEFERRY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux ; 109 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VILLEFLOURE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire ; 184 hab.

VILLEFOLLET. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 461 hab.

VILLEFONTAINE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de La Verpillière ; 412 hab.

VILLEFORT. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Chalabre ; 252 hab.

VILLEFORT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Lozère, arr. de Mende, dans une situation pittoresque, à 600 m. d'alt. ; 1.201 hab. (936 aggl.). Stat. de chem. de fer. Mines de plomb et argent. Eglise du xive siècle. Chapelle de Saint-Loup ; viaduc de 72 m. sur l'Altier.

VILLEFRANCHE. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Montmarault ; 1.153 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VILLEFRANCHE. Ch.-l. de cant. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Nice ; 4.430 hab. (2.235 hab. Stat. du chem. de fer de Marseille à Vintimille. — Port sur le golfe de Gênes, dominé par le fort de Montalban. Chantiers de construction de la marine ; école de navigation. Pêche très active du thon. Huileries. Culture des oranges. Soieries.

VILLEFRANCHE. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Nyons, cant. de Séderon ; 80 hab.

VILLEFRANCHE. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Lombez ; 511 hab.

VILLEFRANCHE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Mennetou-sur-Cher ; 1.756 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VILLEFRANCHE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Charny ; 822 hab. Château de Saint-Phal (xve siècle). Ruines de l'abbaye cistercienne des *Echarlis*, fondée en 1108.

VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS. Ch.-l. de cant. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, sur des collines (425 m.) ; 1.369 hab. (772 aggl.). Mine de fer. Ruines du château fondé par Philippe de Montfort, seigneur de Castres, en 1239.

VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Prades, au confl. du Tet et du torrent de Fillols, 440 m. d'alt. ; 476 hab. Marbres rouges. Fortifications pittoresques datant de Vauban, combinées avec des souterrains artificiels et des grottes naturelles curieuses. Fondée en 1095 par Guilhem Raymond, elle fut la première des bastides du midi de la France. Eglise romane remarquable (xiie siècle). Tour ruinée sur le mont Saint-Jacques (792 m.).

VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Garonne, dans une plaine fertile parcourue par le canal du Midi, à 32 kil. de Toulouse ; 2.224 hab. (1.835 aggl.). Stat. du chem. de fer de Bordeaux à Cette. Eglise du xive siècle avec clocher fortifié.

VILLEFRANCHE-DE-LONGCHAPT. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Bergerac ; 903 hab. (350 aggl.). Remparts du xive siècle. Fondé par Philippe le Bel.

VILLEFRANCHE-DE-PANAT. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Salles-Curan ; 917 hab.

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aveyron, à 44 kil. O. de Rodez, sur la r. dr. de l'Aveyron qui y reçoit l'Alzon, 267 m. d'alt. ; 8.426 hab. (5.592 aggl.). Stat. de chem. de fer de Brive à Toulouse ; Filatures de chanvre ; tannerie importante ; grand commerce de céréales, grains, draps ; c'est la ville la plus

commerçante de l'Aveyron. Institution ecclésiastique de Graves ; biblioth. de 15.000 vol. Eglise Notre-Dame des XIVe et XVe siècles, avec une tour imposante sous laquelle passe la grande rue. Pont du XIIIe siècle. Maisons du XIIIe siècle. Eglise des Augustins du XVe siècle. Sur la rive g. de l'Aveyron s'élève la monumentale Chartreuse du XVe siècle, convertie en hospice et merveilleusement conservée avec son petit cloître et son beau réfectoire. A 2 kil. N.-N.-O., le joli château Renaissance de Graves. Au N., sources calciques des Carriettes et de Notre-Dame des Treize-Pierres. Au S.-E., mines de plomb argentifère de la Baume ; au N.-E., mines d'étain de Saint-Jean-d'Aigremont. Carrières de phosphate et de pierres de taille. Fondée en 1252 par Alph. de Poitiers, comte de Toulouse, la ville fut prise en 1554 par Montluc et ravagée.

VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD. Ch.-l. de cant. du dép. de la Dordogne, arr. de Sarlat ; 1.507 hab. (1004 aggl.). Stat. de chem. de fer de Périgueux à Agen. Vins estimés et huile de noix. Maisons du XIIIe siècle (date de la fondation de la ville par Alph. de Poitiers).

VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux ; 711 hab.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. Ch.-l. d'arr. du dép. du Rhône, à 27 kil. N.-N.-O. de Lyon, sur le Morgon (à 1 kil. de la rive dr. de la Saône) ; 13.627 hab. (12.205 aggl.). Stat. de la ligne de Lyon, Bibl. de 10.000 vol. Manufactures nombreuses de toiles de fil de coton (dites toiles du Beaujolais) ; filatures de coton ; fabr. de bonneterie ; fonderie de cuivre ; atelier de construct. mécaniques. Grand commerce de vins de Beaujolais ; marchés très fréquentés. Eglise gothique Notre-Dame des Marais, de diverses époques ; hôtel de ville et maisons de la Renaissance. Ruines de l'abbaye cistercienne de Joung-Dieu (1179). Guichard de Beaujeu fonda la ville, en 1212, sur l'emplacement du hameau de La Calade, et en fit sa capitale ; en 1400, Edouard II, sire de Beaujeu, dut céder le Beaujolais aux ducs de Bourbon.

BIBL. : LAPLATE, *Histoire populaire de Villefranche ;* Lyon, 1863, 2 vol.

VILLEFRANCŒUR. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Herbault ; 433 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VILLEFRANCON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Gy ; 182 hab.

VILLEFRANQUE. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Bayonne, cant. d'Ustarits ; 1.378 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Mines de sel gemme.

VILLEFRANQUE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Castelnau-Rivière-Basse ; 125 hab.

VILLEGAGNON (Ilot) (V. RIO DE JANEIRO).

VILLEGAGNON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis ; 146 hab.

VILLEGAGNON (Nicolas DURAND DE) (V. DURAND).

VILLEGAILHENC. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques ; 791 hab.

VILLEGARDIN. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 264 hab.

VILLEGAS (José), peintre de genre et d'histoire espagnol, né à Séville le 26 août 1848. Il fit ses premières études à Séville et à Madrid, puis en 1869 il passa à Rome. Parmi ses principaux tableaux d'histoire, on cite : *Colomb cherchant asile au cloître de la Rabida ; Dernier entretien entre Philippe II et don Juan d'Autriche ; Découverte de la trahison de Carmagnola* ; *Triomphe de la dogaresse Foscari ; Jugement du doge Marino Faliero.* Les sujets de ses tableaux de genre sont pour la plupart placés à Venise ou à Séville.

VILLEGATS. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. de Ruffec ; 347 hab.

VILLEGATS. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure ; 187 hab.

VILLEGAUDIN. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Saint-Martin-en-Bresse ; 341 hab.

VILLEGENON. Com. du dép. du Cher, arr. de Sancerre, cant. de Vailly-sur-Sauldre ; 821 hab.

VILLEGILLE (Paul-Arthur NOUAIL DE LA), archéologue français, né à Paris en 1803, mort en 1882. Il fut membre de la société des Antiquaires de France et du comité des travaux historiques au ministère de l'instruction publique. On lui doit : *Anciennes fourches patibulaires de Montfaucon* (Paris, 1836, in-8) ; *Esquisse pittoresque du dép. de l'Indre* (1853, in-8) ; *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XIV, d'après les manuscrits de l'avocat Barbier* (1847 à 1854, 3 vol. in-8) ; *Procès-verbaux des séances du comité des travaux historiques* (1850, in-8), et diverses notices insérées dans les publications du comité et de la Société des antiquaires de France.

VILLEGLY. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques ; 639 hab.

VILLEGONGIS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux ; 214 hab. Beau château Renaissance.

VILLEGOUGE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Libourne, cant. de Fronsac ; 768 hab.

VILLEGOUIN. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. d'Ecueillé ; 812 hab.

VILLEGRUIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 285 hab.

VILLEGUSIEN. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 420 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLEHARDOUIN. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Piney ; 213 hab. Eglise des XIIIe, XVIe et XVIIe siècles ; cloche de 1561. — Vestiges de l'ancienne forteresse, berceau du célèbre chroniqueur Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne (V. ci-dessous).

VILLEHARDOUIN (Geoffroi de), historien et homme d'Etat français, né probablement au château de Villehardouin (Aube) entre 1150 et 1164, mort en Thrace vers 1212. Maréchal de Champagne en 1191, il se croisa avec tant d'autres barons champenois et français au fameux tournoi d'Ecry (28 nov. 1199) ; il fut aussitôt chargé par son suzerain, le comte de Champagne, de concert avec cinq autres ambassadeurs (dont l'un était Conon de Béthune), d'aller négocier avec les Vénitiens le transport des croisés en terre sainte ; ce fut lui qui fut chargé de haranguer le peuple du haut de la chaire de Saint-Marc pour obtenir de lui la ratification de la convention conclue avec le doge. On sait comment, par suite de circonstances encore mal éclaircies, la croisade fut déviée de son but, comment la plus grande partie de l'armée (l'autre s'étant rendue directement en Palestine) alla assiéger d'abord Zara, puis Constantinople, comment enfin fut fondé cet empire français d'Orient qui devait avoir une durée si éphémère. Dans tous ces événements, Villehardouin joua un rôle fort actif et souvent même prépondérant ; c'est surtout celui de négociateur et d'orateur qui paraît lui avoir été dévolu, et son sang-froid, son énergie tenace et son talent de parole justifiaient amplement ce choix. C'est lui qui, à Pavie, réussit à entraîner vers Venise une partie des barons décidés à rompre la convention conclue avec le doge, lui qui, en 1204, négocia entre l'empereur Baudouin et Boniface de Montferrat une réconciliation qui importait au plus haut point au salut de l'armée. Il reçut, à titre de récompense, la ville de Messinople ; mais il ne devait pas jouir longtemps de son nouveau fief. Il fit partie de l'expédition dirigée contre les Bulgares, et, après le désastre du 14 avr. 1205, c'est lui qui organisa la retraite et ramena à Constantinople les débris de l'armée. Il est encore cité dans une lettre d'Innocent III en 1212, mais il était certainement mort en 1213, car à cette date son fils Erart prend le titre de seigneur de Villehardouin.

Sa chronique, qu'il dut composer, ou, plus exactement, dicter en Orient, dans un de ses rares moments de loisir, embrasse les années 1199-1207, et se borne rigoureusement au récit des événements de la croisade. Elle paraît avoir été écrite pour justifier, aux yeux de l'opinion, la direction que l'expédition avait prise, et dont Villehardouin était lui-même en grande partie responsable. Aussi n'est-il pas de tout point impartial : il est très sévère pour ceux des barons qui, plus soucieux que lui de leur vœu, eussent voulu cingler directement vers Jérusalem, et il leur prodigue l'accusation gratuite de vouloir « depecier l'ost » (disperser l'armée). Mais si son récit a un caractère tendancieux et apologétique très marqué, il est d'une exactitude matérielle incontestable ; ses qualités de brièveté, d'énergique et mâle concision font, d'autre part, de ce premier monument de notre historiographie l'une des œuvres les plus remarquables de toute notre littérature nationale. La chronique de Villehardouin, longtemps oubliée, a été remise au jour pour la première fois par Blaise de Vigenère (Paris, 1585 ; Lyon, 1601) ; elle a été publiée depuis par Du Cange (*Histoire de l'empire de Constantinople ;* Paris, 1657, in-fol.), par dom Brial (*Recueil des historiens de France*, t. XVIII, 1822), P. Paris (Paris, 1838), et Buchon (*Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française en Orient*, 2e partie, 1840). La plus récente et la meilleure édition est celle de W. de Wailly (Paris, 1874); elle est, comme la plupart des précédentes, accompagnée d'une traduction en français moderne. A. Jeanroy.

Bibl. : Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, IX. — De Wailly, préface à l'édition citée. — Debidour, *les Chroniqueurs français*, dans la collection des *Classiques populaires*. — G. Paris et A. Jeanroy, *Notice sur Villehardouin*, dans *Extraits des chroniqueurs français*. — Sur le caractère tendancieux de la chronique de Villehardouin, V. Riant, dans *Revue des questions historiques*, t. XVII, XVIII, XXIII ; Hanotaux, dans *Revue historique*, IV ; Tessier, *la Diversion sur Zara et Constantinople ;* Paris, 1884.

VILLEHERVIERS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Romorantin ; 679 hab.

VILLEHEURNOIS (Charles-Honoré Berthelot de La), ancien maître des requêtes sous Louis XVI, agent secret des Bourbons pendant la Révolution, né à Toulon vers 1750, mort à Sinnamarie (Guyane française) en 1799. Il ourdit en 1796, avec l'abbé *Brotier* (V. ce nom) et Duverne de Presles, une conspiration ayant pour but le rétablissement des Bourbons, fut découvert, condamné à un an de réclusion, et déporté à Sinnamarie à la suite du 18 fructidor.

VILLEHUET (J. Bourde de), marin français (V. Bourde).

VILLEJÉSUS. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre; 770 hab.

VILLEJOUBERT. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amand-de-Boixe; 187 hab.

VILLEJUIF (*Villa Gesedis*, *Villa Julitta*, *Villa Judæa*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux ; 5.234 hab. (3.793 aggl.). Stat. du tramway de Paris (Châtelet) à Villejuif). On n'est pas fixé sur l'origine du nom de ce lieu ; qu'il y ait eu là jadis une colonie de juifs, il faut croire que la forme *Villa Judæa*, sur laquelle est formé le nom actuel a réellement ce sens, et l'on serait mal fondé à rechercher l'explication étymologique, soit dans la forme *Gesedis*, qui a donné Josas, région des environs de Paris dans laquelle est situé le village, soit dans celle de *Julitta*, l'église de Villejuif étant encore aujourd'hui sous le vocable de sainte Juliette. Situé sur le flanc méridional et le sommet d'une haute colline, à l'entrée de la plaine de Longboyau, Villejuif est exclusivement un pays de culture. C'était autrefois le premier relai de poste sur la route nationale n° 7, dite d'Italie. En 1815, le duc de Berry tenta d'y installer un camp retranché pour s'opposer à la marche de Napoléon Ier sur Paris. Pendant la guerre franco-allemande, Villejuif fut le centre de nombreux combats ; à gauche était la redoute du Moulin-Saquet, à droite celle des Hautes-Bruyères. Le village resta occupé par nos troupes. L'église, qui date en majeure partie du xvie siècle, est de proportions plus considérables que celles des bourgs environnants. La mairie et la justice de paix sont installées dans des bâtiments du commencement du xviie siècle, ayant dépendu du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il existe à Villejuif un important asile d'aliénés.

Bibl. : L'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV, pp. 25-32 de l'édit. de 1883. — *Etat des communes du dép. de la Seine* (publicat. de la préfecture de la Seine) ; Montévrain, 1901, in-8.

VILLEJUST. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 458 hab.

VILLELAURE. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Cadenet ; 1.121 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLÈLE (Jean-Baptiste-Guillaume-Marie-Anne-Séraphin-Joseph, comte de), homme d'Etat français, né à Toulouse le 14 avr. 1773, mort à Toulouse le 13 mars 1854. D'une vieille famille de Lauraguais, il fut destiné à la marine. Elève à l'école de marine d'Alais, il fit campagne à Saint-Domingue en 1789, aux Indes en 1790. Arrêté comme suspect à Saint-Benoît (Bourbon) le 21 mai 1794, il fut remis en liberté vers la fin de juillet. Il acheta en 1796 et fit valoir une propriété assez importante, épousa en 1799 la fille d'un des grands propriétaires fonciers de l'île, M. Desbassyns de Richemont, et devint membre de l'assemblée coloniale. En 1807 il revint en France, fut nommé maire de Morvilles, entra au conseil général. La Restauration lui permit de donner un libre cours à ses sentiments royalistes. Nommé maire de Toulouse le 23 juil. 1815, il fit bientôt partie de la Chambre introuvable comme député de la Haute-Garonne. Il se distingua dans les discussions financières par la clarté de son esprit et son talent de *debater*, rapporta la loi électorale et compta parmi les plus zélés ultras. Réélu en 1816, il dirigea l'opposition de droite avec tant de ténacité qu'il mettait le ministère en minorité en 1820. Nommé alors membre du cabinet, sans portefeuille, il fut si froidement accueilli par ses collègues qu'il démissionna en 1821. Réélu député le 1er oct. 1821, vice-président de la Chambre, il renversa encore le ministère dès les débuts de la session. Il obtint alors le portefeuille des finances (15 déc.). Villèle était un homme d'affaires remarquable. Il géra son département avec une suprême habileté. Créé comte le 17 août 1822, et nommé président du conseil (7 sept.), il eut à pâtir de l'impopularité du fameux « milliard des émigrés » pour lequel il n'avait pas personnellement beaucoup de tendresse, mais qui lui fut imposé par la majorité. Il conçut, pour le réaliser, un système de conversion de la rente qui fut accueilli sans enthousiasme à la Chambre et rejeté par la chambre de Pairs. Chateaubriand, qui avait osé parler contre, bien qu'il fît partie du cabinet, fut instantanément privé de son portefeuille. Villèle réussit à faire passer son projet plus ou moins atténué, à la session suivante. Mais l'avènement de Charles X et la série de mesures réactionnaires qui furent la conséquence du nouveau règne devaient causer la chute de Villèle qui n'avait jamais été populaire, en dépit de ses réelles qualités. En 1827, la garde nationale se prit à crier : A bas les ministres ! Villèle dissout la garde nationale, puis dissout la Chambre, s'octroie le portefeuille de l'intérieur pour mieux surveiller les élections. Peine perdue ; la nouvelle Chambre lui était délibérément hostile et le renversa. Comme on avait peur de son influence et de son talent d'orateur, on obligea le roi à l'exiler à la chambre des Pairs (1828). Depuis lors, Villèle ne joua plus de rôle. Il se retira tout à fait dans la vie privée en 1830. Il a laissé de fort intéressants *Mémoires et correspondance* (Paris, 1888-90, 5 vol. in-8). R. S.

Bibl. : De Neuville, *Notice historique sur le comte de Villèle ;* Paris, 1855, in-8. — De Mazade, *l'Opposition royaliste ;* Paris, 1894, in-12.

VILLELOIN-Coulangé. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Montrésor ; 1.030 hab.

VILLELONGUE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. de Limoux ; 426 hab.

VILLELONGUE. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès-Gazost ; 538 hab. Fabr. de carbure de calcium.

VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (O.) de Perpignan ; 1.194 hab.

VILLELONGUE-DELS-MONTS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Céret, cant. d'Argelès-sur-Mer ; 520 hab.

VILLELOUP. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. (2e) de Troyes ; 181 hab.

VILLEMADE. Com. du dép. de Tarn-et-Garonne, arr. et cant. (E.) de Montauban ; 570 hab.

VILLEMAGNE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (N.) de Castelnaudary ; 487 hab.

VILLEMAGNE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Béziers, cant. de Saint-Gervais-Ville, sur la Mare ; 449 hab. Restes d'une abbaye remontant à Charlemagne (chœur d'église du XIVe s., reliques de saint Majan, table d'autel du VIe s.). Eglise Saint-Grégoire, ruinée, de gracieux style roman. Maisons des XIIe, XIIIe et XVe siècles. Remparts du XIIIe siècle. — Ancien pèlerinage de Saint-Majan ; abondantes mines de plomb argentifère autrefois exploitées.

VILLEMAIN. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Chef-Boutonne ; 414 hab.

VILLEMAIN (Abel-François), littérateur et homme d'Etat français, né à Paris le 9 juin 1790, mort à Paris le 8 mai 1870. Il fit des études très brillantes, et en 1810 était nommé maître de conférences à l'Ecole normale. Des succès académiques (1812, 1814, 1816) le mirent en pleine lumière et lui valurent l'appui des salons littéraires et mondains. Poussé à la Sorbonne où il suppléa d'abord Guizot, il y obtint en 1816 la chaire d'éloquence française. Cette carrière universitaire ne satisfit pas son ambition. Il devient chef de la division de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'intérieur (1815), maître des requêtes au conseil d'Etat (1818) ; l'administration ne lui suffit pas encore et il vise la députation. Il s'enrégimente parmi les doctrinaires et attaque Villèle. Entre temps, il est entré à l'Académie française (1821) en remplacement de Fontanes. Villèle suspend son cours à la Sorbonne. Villemain répond en rédigeant, avec toute la finesse de son esprit caustique, la supplique à Charles X contre le rétablissement de la censure. Villèle lui retire ses fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat, mais tombe bientôt. Villemain passe au camp des libéraux, se fait élire député de l'Eure (1830), signe l'adresse des 221, demande qu'on abroge l'article de la charte qui déclare religion d'Etat la religion catholique. Ses électeurs le trouvent trop révolutionnaire et lui refusent leurs suffrages (1831). Par contre, Villemain entre au Conseil supérieur de l'instruction publique, est nommé pair de France, secrétaire perpétuel de l'Académie française (1832). En 1839, il obtenait dans le cabinet Molé le portefeuille de l'instruction publique qu'il conserva, sauf une interruption de sept mois, jusqu'en 1844. Il réorganisa les bibliothèques, s'intéressa aux grandes publications d'audition et réussit, non sans peine, à faire passer la loi sur la liberté d'enseignement, qui mécontenta les deux parties en cause, l'Université et le clergé. Harassé de critiques et de récriminations, très fatigué, Villemain démissionna (30 déc. 1844). Après la révolution de 1848, il rentra tout à fait dans la vie privée. Il a laissé de très nombreux ouvrages qui ont eu une vogue extraordinaire ; ils sont en général bien écrits, mais déparés par la phraséologie pompeuse et abondante du professeur. Villemain était un analyste merveilleux, un très fin critique, il a émis des vues ingénieuses sur l'évolution de la littérature française, et sur ses contacts avec les littératures étrangères. Citons : *Cours de littérature française, tableau du XVIIIe siècle* (Paris, 1828-29, 5 vol. in-8) ; *Discours et Mélanges littéraires* (1823, in-8) ; *Eloge de Montaigne* (1812, in-4) ; *Eloge de Montesquieu* (1816, in-4) ; *Histoire de Cromwell* (1819, 2 vol. in-8) ; *Lascaris* (1825, in-8) ; *Nouveaux Mélanges historiques et littéraires* (1827, in-8) ; *Rapport sur la situation de l'instruction primaire* (1841, in-4) ; *Projet de loi sur l'instruction secondaire avec divers documents* (1844, in-8) ; *Tableau de la littérature du moyen âge* (1846, 2 vol.) ; *Etudes d'histoire moderne* (1846, in-8) ; *Œuvres* (1840-49, 10 vol. in-8) ; *Essais sur le génie de Pindare* (1859, in-8) ; *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature* (1862, 2 vol. in-8) : *la Tribune moderne. M. de Chateaubriand* (1858, in-8) ; *Histoire de Grégoire VII* (1873, 2 vol. in-8) ; *la Tribune moderne en France et en Angleterre*, 2e partie (1882, in-8). R. S.

BIBL. : SAINTE-BEUVE, *Etude sur la vie et les ouvrages de Villemain*, dans *Portraits*, 1841, t. III ; dans *Revue des Deux Mondes*, janv. 1836 ; dans *Causeries du lundi*, 1851. — NICOLAS, *M. Villemain, ses opinions religieuses et ses variations* ; Paris, 1844, in-8. — Louis de LOMÉNIE, *M. Villemain, par un homme de rien* ; Paris, 1841, in-12. — Ed. MIRECOURT, *Villemain* ; Paris, 1858, in-32. — H. CASTILLE, *Villemain* ; Paris, 1859, in-32. — J.-L. DUBUT, *Notice sur Villemain* ; Paris, 1875, in-8. — HATZFELD et MEUNIER, *les Critiques littéraires du XIXe siècle* ; Paris, 1894, in-12.

VILLEMANDEUR. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis ; 718 hab.

VILLEMANOCHE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne ; 609 hab.

VILLEMARDY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Selommes ; 373 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VILLEMARÉCHAL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage ; 656 hab.

VILLEMAREST (Charles-Maxime de), littérateur français, né à Paris en 1785, mort en 1852. Elève au Prytanée, il fut remarqué par Bonaparte et entra dans la diplomatie. Attaché d'abord au cabinet de Talleyrand, il devint, en 1808, secrétaire du prince Camille Borghèse. Mais, sous la Restauration, il ne put obtenir aucun emploi. Il écrivit alors un grand nombre d'articles dans divers journaux et un nombre assez considérable d'ouvrages que, pour la plupart, il ne signa pas. On peut retrouver ses articles dans l'*Indépendant*, le *Moniteur*, la *Gazette de France* ; parmi ses livres, on peut citer : *Relation du congrès d'Aix-la-Chapelle* (1818) ; *Mémoires de M. de Bourienne* (1829) ; *Mémoires de Constant* (1830) ; *Mémoires de mes créanciers* (1832) ; *Mémoires de Mlle Avrillon* (1833), etc.

VILLEMAREUIL. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy ; 215 hab.

VILLEMAUR. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Estissac ; 797 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLEMARQUÉ (Théodore-Claude-Henri, vicomte HERSART DE LA), érudit français, né le 7 juil. 1815, mort au château de Keransker, près Quimperlé, le 8 déc. 1895. Il s'occupa de bonne heure, avec plus de fantaisie et d'enthousiasme que d'exactitude et de critique, des antiquités littéraires de sa province natale ; il fut l'un des premiers à rechercher l'origine des romans de la Table ronde dans un article publié en 1841 par la *Revue de Paris*, qui, revu et complété, forma plus tard, avec la traduction de quelques-uns des contes gallois dits *Mabinogion*, son livre intitulé *les Romans de la Table ronde et les contes des anciens Bretons* (1842). Au même ordre d'études se rattache son volume *Myrrdhinn ou l'Enchanteur Merlin, son histoire, ses œuvres, son influence* (Paris, 1867). Le recueil de chants populaires qu'il avait publiés en 1839 sous le titre de *Barzaz Breiz* obtint une vogue considérable (néanmoins l'édition de 1866, qualifiée de sixième, n'est en réalité que la troisième) ; mais on s'aperçut peu à peu qu'il manquait totalement de sincérité ; l'éditeur avait remanié, interpolé la plupart des pièces pour y

introduire de prétendues allusions historiques destinées à leur assurer une haute antiquité. De longues polémiques s'engagèrent, d'où résulta le peu d'authenticité du *Barzaz Breiz ;* enfin, en 1890, la publication des véritables chansons populaires de la Basse-Bretagne par Luzel et Le Braz vint montrer toute l'étendue des libertés prises par de La Villemarqué avec les textes originaux. On ne peut pas non plus avoir pleine confiance dans les *Poèmes des Bardes bretons du* VIe *siècle* (1850). Les publications de La Villemarqué, malgré tout ce qui leur manque en rigueur scientifique, ont néanmoins rendu des services en attirant de nouveau l'attention sur les antiquités celtiques et en provoquant un mouvement d'études qui depuis a produit ses fruits. Il a en outre publié des éditions du *Dictionnaire français-breton* de Le Gonidec (1847), de la *Grammaire bretonne* et du *Dictionnaire breton-français* du même auteur (1850) et donné quelques articles à la *Revue celtique*. Enfin, il a consigné les résultats d'une mission en Angleterre dans les *Archives des Missions*, 1re série, t. V. Il était membre libre de l'Académie des inscriptions depuis 1858. A. JEANROY.

BIBL. : *Revue celtique*, XVII, 76, et *Romania*, XXV, 152 (Notices nécrologiques). — Sur la question du *Barzaz Breiz*, LUZEL, Préface aux *Chansons populaires de la Basse-Bretagne ;* d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, t. II ; L. HAVET, dans *Revue politique et littéraire*, 1er mars 1873 ; GAIDOZ, dans *Mélusine*, V, 272. — Cf. une bibliographie complète de la question dans *Revue celtique*, V, 306.

VILLEMBITS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Trie ; 288 hab.

VILLEMBRAY. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 198 hab.

VILLEMER. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Moret-sur-Loing ; 464 hab.

VILLEMER. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 344 hab.

VILLEMEREUIL. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 200 hab.

VILLEMERT (BOUDIER DE), littér. fr. (V. BOUDIER).

VILLEMERVRY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 58 hab.

VILLEMESSANT (Jean-Hippolyte CARTIER DE), publiciste français, né à Rouen le 22 avr. 1812, mort à Monte-Carlo le 11 avr. 1879. Fils naturel d'un colonel, il porta jusqu'à quatorze ans le nom de son père, prit ensuite celui de sa mère et, marié dès l'âge de dix-huit ans à Blois, il y ouvrit une maison de soieries et rubans qui fit faillite. D'autres entreprises commerciales à Tours et à Nantes ne furent pas plus heureuses, et il y renonça pour tenter la fortune dans le journalisme parisien. La *Sylphide* (1840) n'eut qu'une existence précaire et sombra lors d'une seconde déclaration de faillite ; Villemessant afferma, sous le nom de *Louise de Saint-Loup*, sa grand'mère, le feuilleton des modes de la *Presse* qu'il rédigea ou fit rédiger jusqu'en 1848. Après la révolution de février, il fonda tour à tour trois organes légitimistes et réactionnaires : *le Lampion*, *la Bouche de fer* et *la Chronique de Paris*, dont la destinée fut aussi courte qu'orageuse. Le 2 avr. 1854, il obtint l'autorisation de publier, avec ses gendres B. Jouvin et G. Bourdin, un journal littéraire bihebdomadaire, *le Figaro*, dont le succès fut immédiat et prolongé. Il n'est guère d'écrivain, plus tard célèbre, qui n'y ait fait ses débuts, et, de Jules Vallès à Ed. Drumont, chacun dut à Villemessant d'y être accueilli encore inconnu et d'y conquérir la notoriété. Cette prospérité n'alla pas sans d'innombrables procès et duels retentissants. Villemessant inaugura ou commandita le *Figaro-Programme*, la *Gazette rose*, la *Gazette de Paris*, le *Grand Journal* (devenu *Paris-Magazine*), l'*Autographe*, la *Gazette des Abonnés*, journal gratuit, la première *Lanterne* de Rochefort, le *Diable à quatre*, la *Chronique illustrée*. L'*Evénement*, journal quotidien, créé en nov. 1865, fut remplacé un an plus tard par le *Figaro* devenu quotidien et politique dont Villemessant garda la direction jusqu'en 1875 où il la remit à Francis Magnard. Il a fort peu écrit lui-même, et les *Mémoires d'un journaliste* (1867-78, 6 vol. in-8) passent pour avoir été en grande partie rédigés par Philippe Gille. M. Tx.

BIBL. : J. BRISSON et F. RIBEYRE, *les Grands Journaux de France*, 1862, in-8 (article rédigé par Firmin MAILLARD). — *Mémoires d'un journaliste*.— *Villemessant, par un témoin de sa vie*, 1879, in-18.

VILLEMEUSE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi ; 1.060 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLEMOIRIEU. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Crémieu ; 508 hab.

VILLEMOIRON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe ; 406 hab.

VILLEMOISAN. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. du Louroux-Béconnais ; 873 hab.

VILLEMOISSON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau ; 481 hab.

VILLEMOLAQUE. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Thuir ; 570 hab.

VILLEMOMBLE. Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. de Noisy-le-Sec ; 4.901 hab.

VILLEMONTAIS. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne ; 1.241 hab.

VILLEMONTOIRE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. d'Oulchy-le-Château ; 282 hab.

VILLEMONTRY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon ; 145 hab.

VILLEMORIEN. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 244 hab.

VILLEMORIN. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 288 hab.

VILLEMORON. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 79 hab.

VILLEMORT. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Montmorillon, cant. de Saint-Savin ; 179 hab.

VILLEMOT (Auguste), publiciste français, né à Versailles en 1811, mort à Paris le 18 sept. 1870. Directeur général du théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1835, il entra durant quelques années dans l'administration, qu'il abandonna pour le journalisme. Ses chroniques à l'*Indépendance belge*, au *Figaro* bihebdomadaire, dont il fut un moment rédacteur en chef, au *Temps*, furent légitimement remarquées ; les premières d'entre elles ont été en partie réunies sous le titre *la Vie à Paris* (1858, 2 vol. in-12, avec une préface de P.-J. Ethal [J. Hetzel]). Villemot avait fait représenter sur le théâtre de Bade, en collaboration avec P. Siraudin, une comédie en deux actes, *le Favori de la favorite* (1860, in-12). M. Tx.

VILLEMOTIER. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Coligny ; 798 hab.

VILLEMOUSTAUSSOU. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Conques ; 846 hab.

VILLEMOUTIERS. Com. du dép. du Loiret, arr. de Montargis, cant. de Bellegarde ; 596 hab.

VILLEMOYENNE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 451 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLEMUR. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse ; 3.944 hab. (2.126 aggl.). Stat. du chem. de fer du Midi. Fabr. de pâtes alimentaires et de poteries. Bons vignobles.

VILLEMUR. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, cant. de Castelnau-Magnoac ; 150 hab.

VILLEMURLIN. Com. du dép. du Loiret, arr. de Gien, cant. de Sully-sur-Loire ; 931 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLEMUS. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Reillane ; 221 hab.

VILLENA. Ville d'Espagne, prov. et à 44 kil. N.-O. d'Alicante, ch.-l. de distr., dans un cirque de montagnes, à 508 m. d'alt. ; 14.450 hab. Stat. du chem. de fer de Madrid à Alicante, embranchement sur Bocairente et Yecla.

Son château a joué un certain rôle pendant les guerres. Des sources alimentent des canaux qui irriguent les belles vignes des environs. Fabr. de savons, de fil de lin; exploitation de grandes salines.

VILLENA (Don Enrique de ARAGON, connu sous le nom de *don Enrique de*), littérateur et érudit espagnol, né en 1384, mort à Madrid le 15 déc. 1434. Il était arrière-petit-fils d'un infant d'Aragon, don Pedro, et sa mère, doña Juana, était une fille bâtarde du roi Henri de Castille. Absorbé par ses travaux littéraires, Don Enrique n'a pas joué de rôle politique. Il fut nommé par Henri III de Castille grand maître de Calatrava, après avoir fait annuler son mariage avec dona Maria de Albornoz, mais le pape cassa cette nomination en 1407. Après avoir vécu quelque temps à Barcelone, don Enrique se retira vers 1417 dans la seigneurie d'Iniesta que lui donna Jean II de Castille. Très ardent à l'étude des lettres, don Enrique semble avoir débuté par des *coplas* à l'occasion des fêtes de Saragosse de 1414. Il écrivit ensuite son *Arte de trobar*, puis, en 1417, ses *Trabajos de Hercules*, dont la version primitive est en catalan. En 1423, il composa, sous le titre de *Arte cisoria*, un traité d'art culinaire. Il est l'auteur d'un *Libro de Aojamiento* (Dissertation sur le mauvais œil), d'un *Tratado de la Consolacion*, d'une *Exposicion del Salmo : Quoniam videbo*, d'un traité sur la lèpre, et de traductions de l'*Enéide* et de la *Divine Comédie*. Il était suspect d'astrologie et de sorcellerie, et, après sa mort, Jean II fit examiner ses manuscrits par un ecclésiastique, Lope de Barrientos, qui en brûla un certain nombre.

VILLENA (Don Juan PACHECO, premier marquis de), homme d'Etat espagnol, né à Belmonte en 1419, mort à Santa Cruz de la Sierra le 1er oct. 1474. Elevé à la cour de don Juan II de Castille, don Juan Pacheco fut nommé par lui *camarero mayor* (1442), puis *mayordomo mayor* (1445) de son fils, le prince don Enrique, créé marquis de Villena le 12 sept. 1445, *adelantado mayor* de Castille en 1451, et comblé de donations. Les libéralités royales continuèrent sous le règne de don Enrique IV, qui fit du marquis de Villena son (favori). En 1458, il le nomma maréchal de Castille, en 1460 lui donna le titre de comte de Xiquena et de Los Vélez, et ce fut à lui que fut confiée la régence pendant la guerre que le roi fit à l'Aragon et à la Navarre en 1461. Cependant, dans la révolte des grands contre don Enrique IV en 1463, le marquis de Villena prit parti contre le roi et fut même déclaré tuteur du jeune frère de don Enrique, don Alfonso, qui fut proclamé roi en 1465. A la mort du souverain usurpateur (1468), le marquis de Villena rentra en grâce auprès de don Enrique et reprit son influence toute-puissante dans le gouvernement. Depuis 1464, il était coadjuteur de son frère pour l'administration de la maîtrise de l'ordre de Calatrava. Elu grand maître de l'ordre de Santiago le 19 juil. 1467, le marquis prit possession de la maîtrise le 19 févr. 1472. La même année, le 12 déc., le roi le créait duc de Escalona. Le marquis mourut la même année que don Enrique, après avoir pendant vingt ans gouverné la Castille, de concert avec son frère, don Pedro Giron, grand maître de Calatrava, et son oncle, don Alonso Carrillo, archevêque de Tolède. Il avait épousé successivement doña Juana de Luna (1435), mariage annulé en 1442, puis doña Maria Portocarrero (1442) et doña Maria de Velasco (1472). Du second et du troisième mariage, il eut quatorze enfants légitimes. On lui connaît de plus cinq enfants illégitimes.

VILLENAUXE. Rivière du dép. de la *Marne* (V. ce mot).

VILLENAUXE (*Villonissa*, *Villa Noxa*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine; 2.339 hab. (2.236 aggl.). — Fabriques de porcelaines et terres cuites. — Ce bourg, qui remonte à l'époque romaine, situé sur la Nauxe ou Noxe, dans un vallon pittoresque, possède la belle église Saint-Pierre et Saint-Paul (XIIIe, XVe et XVIe siècles), des vestiges d'anciennes fortifications, de vieilles maisons en bois sculpté. Au faubourg de Dival se voit l'église Saint-Jacques (XVIe siècle).

VILLENAUXE-LA-PETITE. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray; 515 hab.

VILLENAVE. Com. du dép. des Landes, arr. de Saint-Sever, cant. (O.) de Tartas; 677 hab.

VILLENAVE-DE-RIONS. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac; 247 hab.

VILLENAVE-D'ORNON. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Pessac; 3.316 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Importants vignobles. Fabr. de peaux; maroquineries. Eglise des XIIe et XVe siècles.

VILLENAVE-PRÈS-BÉARN. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun; 126 hab.

VILLENAVE-PRÈS-MARSAC. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. de Vic-en-Bigorre; 65 hab.

VILLENAVE (Mathieu-Guillaume-Thérèse de), publiciste français, né à Saint-Félix-de-Caraman (Haute-Garonne) le 13 avr. 1762, mort à Paris le 16 mars 1846. Fondateur du *Rôdeur français* (1789-90), petit journal littéraire inspiré du *Rambler* anglais, il fut arrêté comme suspect à Nantes en 1793 et acquitté par le tribunal révolutionnaire de Paris en 1794. Collaborateur du *Journal des Lois de la République française*, fondateur du *Journal de Nantes* (1797-1800), du *Journal des curés* (1806-11), collaborateur de Michaud à la *Biographie universelle*, rédacteur en chef de *la Quotidienne* (1814-1815), du *Mémorial religieux, politique et littéraire* (1815), devenu *Annales politiques et littéraires* à la fin de 1815, puis en 1820 le *Courrier journal des doctrinaires*, et en 1821 le *Courrier français;* il contribua encore, en 1824, à la *Semaine, gazette littéraire*. Villenave, membre de plusieurs sociétés savantes, entre autres de la Société des antiquaires et de l'Institut historique, dont il présida une des sections, a encore collaboré à l'*Encyclopédie des gens du monde* et laissé un très grand nombre de travaux littéraires, historiques et biographiques, sans compter les éditions de Marmontel, Rousseau, Duclos, Thomas, etc. Citons de lui : *Dénonciation des crimes et des attentats commis à Nantes* (Paris, 1794, in-8); *la Queue de Carrier* (1794, in-8); *Relation du voyage des 132 Nantais envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes* (1794, in-8); *Abélard et Héloïse, leurs amours, leurs malheurs, leurs ouvrages* (1834, in-8); *Vie d'Ovide* (1809, in-8), etc. — Son fils, *Théodore*, a laissé des poésies, des pièces de théâtre et une *Histoire du saint-simonisme* (1847) en collaboration avec Michaud. — Sa fille *Mélanie*, plus connue sous le nom de Mélanie Waldor, est l'auteur de nombreux romans. R. S.

VILLENAVOTTE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne; 106 hab.

VILLENEUVE. Rivière du dép. de la *Creuse* (V. ce mot).

VILLENEUVE. Ville de Suisse, cant. de Vaud, à l'extrémité orientale du Léman, non loin de l'embouchure du Rhône dans ce lac; 1.772 hab. Vins renommés. On a découvert dans les environs de très curieuses antiquités et des cavernes habitées à l'époque préhistorique.

VILLENEUVE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans; 1.005 hab.

VILLENEUVE. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Saint-Girons, cant. de Castillon; 236 hab.

VILLENEUVE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. et cant. de Forcalquier; 577 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Mines de lignite.

VILLENEUVE (La). Com. du dép. de la Creuse, arr. d'Aubusson, cant. de Crocq; 309 hab.

VILLENEUVE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Blaye, cant. de Bourg; 564 hab.

VILLENEUVE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Issoire, cant. de Saint-Germain-Lembron; 368 hab.

VILLENEUVE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône, cant. de Verdun-sur-le-Doubs; 362 hab.

VILLENEUVE-au-Châtelot. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Nogent-sur-Seine, cant. de Villenauxe ; 187 hab.

VILLENEUVE-au-Chemin. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy ; 369 hab.

VILLENEUVE-au-Chêne (La). Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Vendeuvre-sur-Barse ; 427 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLENEUVE-Bellenoye-et-la-Maize (La). Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul ; 272 hab.

VILLENEUVE-d'Allier. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Lavoûte-Chilhac ; 944 hab. Château gothique.

VILLENEUVE-d'Amont. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier ; 333 hab.

VILLENEUVE-d'Aval. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. de Villers-Farlay ; 179 hab.

VILLENEUVE-d'Aveyron. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche-du-Rouergue, sur un plateau qui domine l'Algouse (375 m.) ; 2.826 hab. (827 aggl.). Stat. du chem. de fer. Phosphate de chaux. Eglise des XIIe et XIVe siècles. Fondée au XIIIe siècle sur l'emplacement d'une paroisse détruite pendant la guerre des Albigeois.

VILLENEUVE-de-Berg (*Villanova de Berco*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas ; 2.055 hab. (1.587 aggl.). Ancienne capitale judiciaire du bas Vivarais, sur la route d'Aubenas à Montélimar ; aujourd'hui un peu abandonnée parce que sa gare, sur la ligne d'Alais au Teil, est à une distance de 4 kil. Ce lieu, qui avait été donné par un seigneur de Vogué à l'abbaye de Mazan, fut, en 1284, l'objet d'un paréage entre l'abbé de Mazan et le roi de France. De grands privilèges furent accordés à la nouvelle ville ; ses habitants étaient exempts de tailles et indépendants des Etats du Vivarais et des Etats du Languedoc. D'autre part, l'établissement d'un bailliage royal fut une précieuse garantie pour toute la contrée jusque-là trop livrée à l'arbitraire féodal. Plus tard, on y établit encore une maîtrise des eaux et forêts, dont le ressort s'étendait au Velay et au diocèse d'Uzès. Villeneuve fut surprise par les protestants en mars 1573, et l'exercice du culte catholique y fut interrompu jusqu'en 1621. La région de Villeneuve était autrefois célèbre par ses bons vins qui formaient avec la soie sa production principale. A peu de distance du bourg est le château du Pradel, résidence d'Olivier de Serres, l'auteur du *Théâtre d'agriculture* et l'introducteur de la culture du mûrier en France. C'était autrefois une maison forte qui fut prise, après un siège régulier, par le duc de Ventadour en 1628. Villeneuve a été encore le berceau : de l'historien Jean de Serres, le frère d'Olivier ; d'Antoine Court, l'auteur de l'*Histoire des Camisards*, père de Court de Gébelin, et du père jésuite Augustin de Barruel. Une statue a été élevée à Olivier de Serres, en 1858, sur la principale place de cette ville.

Bibl. : Mollier, *Recherches historiques sur Villeneuve-de-Berg* ; Avignon, 1866.

VILLENEUVE-de-Duras. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. de Duras ; 484 hab.

VILLENEUVE-de-la-Raho. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (E.) de Perpignan ; 560 hab.

VILLENEUVE-de-la-Rivière. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. (O.) de Perpignan ; 573 hab.

VILLENEUVE-de-Marc. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Saint-Jean-de-Bournay ; 1.103 hab.

VILLENEUVE-de-Marsan. Ch.-l. de cant. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan ; 1.903 hab. (1106 aggl.). Etablissement thermal du Brousté : sources ferrugineuse et sulfureuse. Eglise du XIIIe s. (fresques de 1529).

VILLENEUVE-de-Mézin. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Mézin ; 195 hab.

VILLENEUVE-d'Entraunes. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Puget-Théniers, cant. de Guillaumes ; 242 hab.

VILLENEUVE-de-Rivière. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Saint-Gaudens ; 1.190 hab.

VILLENEUVE-des-Escaldes. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Saillagouse ; 127 hab. Etablissement thermal des Escaldes.

VILLENEUVE-d'Olmes. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Foix, cant. de Lavelanet ; 584 hab.

VILLENEUVE-du-Bosc. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Foix ; 84 hab.

VILLENEUVE-du-Paréage. Com. du dép. de l'Ariège, arr. et cant. de Pamiers ; 503 hab.

VILLENEUVE-Durfort. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. du Fossat ; 661 hab.

VILLENEUVE-en-Chevrie (La). Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Bonnières ; 451 hab.

VILLENEUVE-en-Montagne. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Chalon, cant. de Buxy ; 339 hab.

VILLENEUVE-Frouville. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir ; 122 hab.

VILLENEUVE-la-Comptal. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary ; 505 hab.

VILLENEUVE-la-Comtesse. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay ; 709 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VILLENEUVE-la-Dondagre. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 356 hab.

VILLENEUVE-la-Guyard. Com. du dép. de l'Yonne, cant. de Pont-sur-Yonne ; 1.608 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Eglise des XIIe-XVIe siècles.

VILLENEUVE-la-Lionne. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Esternay ; 421 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLENEUVE-l'Archevêque ou VILLENEUVE-sur-Vanne. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, sur la Vanne ; 1.645 hab. (1.631 aggl.). Stat. du chem. de fer de l'Est. Eglise des XIIe-XIIIe siècles.

VILLENEUVE-le-Comte. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy ; 861 hab.

VILLENEUVE-Lécussan. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Saint-Gaudens, cant. de Montréjeau ; 735 hab.

VILLENEUVE-le-Roi. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau ; 782 hab. Fabr. de boutons de nacre.

VILLENEUVE-lès-Avignon. Ch.-l. de cant. du dép. du Gard, arr. d'Uzès, sur le versant d'une colline qui redescend vers la r. dr. du Rhône en face d'Avignon ; 2.735 hab. (2.426 aggl.). Stat. du chem. de fer de Lyon à Nîmes. Filatures de laine et de soie ; fabrique d'huile d'olives. — Villeneuve, malgré ses établissements industriels, a l'air d'une ville morte. Très importante au moyen âge, spécialement au XIVe siècle, elle s'était formée autour de l'ermitage de la vierge Casarie et du monastère de Saint-André (Xe s.) ; sa position à la frontière du Comtat-Venaissin et à l'entrée du célèbre pont d'Avignon, voie commerciale considérable, lui assurait une prospérité que le voisinage de la cour des papes décupla. Du Guesclin éleva le château de Villeneuve en 1366 (fort de Saint-André) ; il subsiste aussi des ruines imposantes de la Chartreuse du Val de Bénédiction (avec le tombeau d'Innocent VI) transformées en hospice, deux chapelles romanes et une église gothique.

Bibl. : Goiffon, *Villeneuve-lès-Avignon* ; Nîmes, 1884.

VILLENEUVE-lès-Béziers. Com. du dép. de l'Hérault, arr. et cant. (1er) de Béziers ; 2.280 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

VILLENEUVE-les-Bordes. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie-en-Montois ; 422 hab.

VILLENEUVE-lès-Bouloc. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. de Toulouse, cant. de Fronton ; 463 hab.

VILLENEUVE-les-Cerfs. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Randan ; 636 hab.

VILLENEUVE-lès-Charleville (La). Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmirail ; 268 hab.

VILLENEUVE-lès-Charnod. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Saint-Julien ; 217 hab.

VILLENEUVE-les-Convers (La). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Baigneux-les-Juifs; 134 hab.

VILLENEUVE-les-Corbières. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Durban ; 375 hab.

VILLENEUVE-les-Cugnaux. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Muret; 307 hab.

VILLENEUVE-les-Genêts. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. de Bléneau; 681 hab.

VILLENEUVE-lès-Lavaur. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 349 hab.

VILLENEUVE-lès-Maguelonne. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Frontignan, près de l'étang d'Arnel; 1.515 hab. Stat. du chem. de fer de Cette à Montpellier. Vignobles, fruits, fromages. Eglise des xe et xiie siècles. — A 3 kil. S.-E., restes de la cité épiscopale de Maguelonne dans l'île de Maguelonne.

VILLENEUVE-lez-Montréal. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Montréal ; 200 hab.

VILLENEUVE-Loubet. Com. du dép. des Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, cant de Cagnes, sur le Loup, à 3 kil. de la Méditerranée; 793 hab. Donjon pentagonal, haut de 32 m.

VILLENEUVE-Minervois. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois ; 831 hab.

VILLENEUVE-Renneville-Chevigny. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus ; 287 hab.

VILLENEUVE-Saint-Denis. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy ; 336 hab.

VILLENEUVE-Saint-Georges. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger, sur la rive dr. de la Seine qui y reçoit l'Yères, au pied d'une colline fortifiée ; 5.195 hab. Stat. de bifurc. du chem. de fer de Paris à Lyon et à Corbeil. Minoterie. Constr. de bateaux ; fabr. d'aiguilles et pièces mécaniques. Eglise du xiiie siècle et Renaissance. A mi-côte, château de Beauregard (xviie et xixe s.), résidence de Balzac.

Bibl. : F. Martin, *Monographie historique et archéologique de Villeneuve-Saint-Georges*, 1866.

VILLENEUVE-Saint-Germain. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Soissons; 764 hab.

VILLENEUVE-Saint-Nicolas. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves ; 208 hab.

VILLENEUVE-Saint-Salves. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Châtel ; 195 hab.

VILLENEUVE-Saint-Vistre-Villevotte. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne ; 203 hab.

VILLENEUVE-sous-Charigny. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Semur-en-Auxois ; 114 hab.

VILLENEUVE-sous-Dammartin. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin; 422 hab.

VILLENEUVE-sous-Pymont. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Lons-le-Saunier; 219 hab.

VILLENEUVE-sous-Thury (La). Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz; 113 hab.

VILLENEUVE-sur-Allier. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (O.) de Moulins; 1.008 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VILLENEUVE-sur-Auvers. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. d'Etampes, cant. de La Ferté-Alais; 418 hab.

VILLENEUVE-sur-Bellot. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rebais; 802 hab.

VILLENEUVE-sur-Cher. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Chârost ; 674 hab. Monument mégalithique.

VILLENEUVE-sur-Conie. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Patay; 329 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VILLENEUVE-sur-Fère. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 338 hab.

VILLENEUVE-sur-Lot. Ch.-l. d'arr. du dép. de Lot-et-Garonne, sur la rive dr. du Lot; 13.561 hab. (7.865 aggl.). Stat. de chem. de fer. Bibl. de 10.000 vol. Maison de correction à Eysses. Pruneaux renommés (prunes d'Agen); conserves alimentaires; liqueurs réputées ; fabr. de tissus métalliques, de boutons de nacre; grande fabr. de chaussures ; minoterie de Gajac. — Bâtie en 1266 par Alph. de Poitiers, frère de saint Louis ; le pont et les deux portes de la ville, ainsi que les belles arcades de la place principale, datent du xiiie siècle, l'église est du xve siècle. Statue de Bernard Palissy.

VILLENEUVE-sur-Maros (Hongrie) (V. Maros Ujvar).

VILLENEUVE-sur-Verberie. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence; 487 hab. Sucrerie. Ruines de l'église Noël-Saint-Martin (xie s.).

VILLENEUVE-sur-Vère. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. d'Albi ; 640 hab.

VILLENEUVE-sur-Vingeanne (La). Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Fontaine-Française ; 123 hab.

VILLENEUVE-sur-Yonne. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, sur la rive dr. de l'Yonne (affl. g. de la Seine); 4.877 hab. (3.635 aggl.). Stat. du chem. de fer de Lyon. Chantiers de constr. de bateaux ; commerce de vins et de graines ; pépinières, tanneries, liqueurs. Bâtie en 1163 par Louis le Jeune (sur l'emplacement d'un village de lépreux et de juifs appelé Villelongue). Pont sur l'Yonne, avec quelques arches très anciennes ; le donjon cylindrique du château date de Philippe-Auguste ; les remparts, d'une construction élégante, datent de saint Louis, ainsi que l'église agrandie en 1530 dans le style Renaissance. Maisons du xve siècle. L'ancienne maison de poste du xviiie siècle ornée de sculptures mythologiques est originale. Dans le vallon voisin du Saint-Ange, source de Cochepin (captée pour Paris par l'aqueduc de la Vanne).

VILLENEUVE (Dames de Saint-Thomas de) ou Filles de Notre-Dame des Grâces. — Congrégation fondée en 1660 à Lamballe (Bretagne), par le P. Angèle Le Proust, prieur d'un couvent d'augustins, et par le P. Louis Chaboisseau, en mémoire de Thomas de Villanova, archevêque de Valence, surnommé le *Père des pauvres*, canonisé en 1660. Soumise par ses fondateurs à la règle des tertiaires de Saint-Augustin, elle fut autorisée par lettres patentes de 1661, et elle se répandit rapidement, établissant des œuvres hospitalières à Saint-Brieuc, à Saint-Malo, à Rennes, à Quimper, à Brest, à Morlaix, à Châteaubriant et à Paris. Depuis le commencement du xixe siècle, la maison mère est à Paris. En 1881, cette congrégation possédait 106 maisons comprenant approximativement 1.800 religieuses. L'existence de ces établissements n'était officiellement constatée que pour 45 seulement, contenant 755 religieuses. A l'œuvre hospitalière ces dames ont ajouté l'exercice de l'enseignement. E.-H. V.

VILLENEUVE (Elion ou Hélie de), grand maître de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, né en 1270, mort en juin 1346. Il descendait de la maison de Vence en Provence et fut élu grand maître en juin 1319, avec l'appui de Jean XXII, à la place de Foulque de Villaret qui avait donné sa démission. Elion réunit à Montpellier un chapitre général de son ordre pour rétablir la discipline, affermir l'autorité du grand maître et améliorer l'administration des biens provenant de la suppression des Templiers. Associé aux projets de croisade de Charles IV, Elion préconisa un embarquement général et la concentration à Chypre ou à Rhodes et demanda une rupture complète de tout commerce avec l'Egypte. Elion assista à la bataille de Cassel et s'allia en 1334 avec Philippe VI pour organiser une nouvelle croisade ; mais Philippe VI ne partit pas, et une expédition commandée par le dauphin, Humbert II, échoua. L'ordre conquit néanmoins la ville

de Smyrne, prise par le grand prieur de Lombardie en 1344, et à laquelle le sultan d'Édesse renonça par traité en 1348. Joseph PETIT.

VILLENEUVE (Jérôme PETION DE), homme politique français (V. PETION DE VILLENEUVE).

VILLENEUVE (Pierre-Charles-Jean-Baptiste-Silvestre de), marin français, né à Valensoles le 31 déc. 1763, mort à Rennes le 22 avr. 1806. Engagé à quinze ans dans les gardes-marine, il n'émigra pas à l'époque de la Révolution et devint capitaine en 1793, contre-amiral en 1796 ; sa division, malmenée par la tempête, ne put prendre part à l'expédition d'Irlande. En Egypte, il sauva du désastre d'*Aboukir* (V. ce mot) quatre vaisseaux qu'il put ramener à Malte. Protégé par Decrès, nommé vice-amiral en 1804, il fut chargé du commandement de l'aile gauche (Toulon) de l'armée navale d'Angleterre, rallia Gravina et la flotte espagnole à Cadix, attira les Anglais, suivant le plan de Napoléon, du côté des Antilles, leur prit quinze voiles et le fort Diamant, pendant que Nelson parcourait vainement la Méditerranée. Sa diversion opérée, Villeneuve se hâta de revenir, mais le mauvais temps le retint vingt-deux jours dans les parages des Açores. A la hauteur du cap Finistère, il obligea à la retraite, mais sans l'entamer, l'amiral Calder. Au lieu de gagner Brest, comme c'était convenu, il dut revenir jusqu'à Cadix, pour réparer ses avaries. Il y fut bloqué. Injustement blâmé par le *Moniteur* officiel, il s'irrita, et résolut de jouer son va-tout. Il se fit battre à *Trafalgar* (V. ce mot), le 21 oct. 1805, perdit dix-sept vaisseaux, et rendit lui-même le pavillon du *Bucentaure* que les manœuvres de Nelson avaient isolé. De retour à Morlaix pour être échangé (1806) et jaloux de se justifier, il fut prévenu par une lettre ministérielle de ne pas venir à Paris, et revint sur ses pas jusqu'à Rennes; il se tua à coups de couteau dans l'hôtel où il était descendu. H. MONIN.

VILLENEUVE (BOIVIN DE), érudit fr. (V. BOIVIN [Jean]).

VILLENEUVE (DUCREST DE), amiral français (V. DUCREST DE VILLENEUVE).

VILLENEUVE (J. FAIGUET DE), économiste français (V. FAIGUET DE VILLENEUVE).

VILLENEUVETTE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Clermont-l'Hérault ; 295 hab.

VILLENNES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Poissy ; 658 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLENOUVELLE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Loulay ; 121 hab.

VILLENOUVELLE. Com. du dép. de la Haute-Garonne, arr. et cant. de Villefranche ; 590 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Clocher fortifié du XVe siècle.

VILLENOY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Meaux, sur le canal de l'Ourcq ; 1.040 hab. Sucrerie. Port sur le canal de l'Ourcq.

VILLENTROIS. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Valençay; 1.274 hab.

VILLENY. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Neung-sur-Beuvron ; 713 hab.

VILLEPAIL. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Mayenne, cant. de Villaines-la-Juhel ; 746 hab. Ardoisières de Chattemoue.

VILLEPARISIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly; 858 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VILLEPAROIS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul; 110 hab.

VILLEPERDRIX. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon ; 365 hab.

VILLEPERDUE. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Montbazon ; 608 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VILLEPERROT. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne ; 128 hab.

VILLEPINTE. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (S.) de Castelnaudary; 986 hab.

VILLEPINTE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Gonesse ; 589 hab.

VILLEPORCHER. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Saint-Amand-de-Vendôme ; 337 hab.

VILLEPOT. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant, cant. de Rougé ; 1.152 hab.

VILLEPOUGE. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Hilaire; 69 hab.

VILLEPREUX. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Marly-le-Roi; 693 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest. Sucrerie. Ecole professionnelle d'horticulture (Assistance publique du dép. de la Seine). Eglise du XIIe siècle. Dans le bois d'Arcy, sanctuaire vénéré.

VILLEQUIER. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudebec, au pied du plateau de Caux, sur la r. dr. de la Seine ; 832 hab. Port fluvial et constr. de bateaux ; fabr. de tuiles. Eglise des XIIe et XVIe siècles (une des verrières représente un combat naval). Château Louis XV.

VILLEQUIER-AUMONT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny; 762 hab.

VILLEQUIERS. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Baugy ; 1.094 hab.

VILLERABLE. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 480 hab. Monuments mégalithiques.

VILLERBON. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. (E.) de Blois; 616 hab.

VILLERÉAL. Ch.-l. de cant. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Villeneuve-sur-Lot; 1.617 hab. Eglise du XIIIe siècle, bâtie par Alphonse de Poitiers (1265).

VILLEREAU. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Neuville-aux-Bois; 381 hab.

VILLEREAU. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy ; 858 hab.

VILLERET. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. du Catelet ; 951 hab.

VILLERET. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Chavanges ; 81 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLERET. Com. du dép. de la Loire, arr. et cant. de Roanne ; 1.218 hab.

VILLEREVERSURE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Bourg, cant. de Ceyzériat; 963 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLERMAIN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. d'Ouzouer-le-Marché ; 691 hab.

VILLERMÉ (Louis-René), hygiéniste et statisticien français, né à Paris le 10 mai 1782, mort à Paris le 16 nov. 1863. Il s'occupa surtout de statistique, de démographie, d'hygiène professionnelle, etc., publia des ouvrages sur ce sujet et sur les prisons de 1820 à 1840, puis, en 1848, se lança dans les questions sociales et devint membre du Comité supérieur d'hygiène. Il était membre de l'Académie de médecine. Dr L. HN.

VILLERMONT (Charles de), historien belge, né à Rouen en 1815. Il s'est fait naturaliser Belge et est devenu membre de la députation permanente du conseil provincial de Namur. Il a traduit de l'allemand l'ouvrage du Dr Jarcke : *Esquisses et études historiques sur la Réforme et son époque* (Bruxelles, 1854, in-8), et il a publié ensuite sur la guerre de Trente ans trois travaux considérables : *Tilly ou la Guerre de trente ans de 1618 à 1632* (Tournai, 1859, 2 vol. in-8) ; *Ernest de Mansfeldt* (Bruxelles, 1866, 2 vol. in-8), et *Tilly ou la guerre de Trente ans* (Bruges, 1889, in-8). Il a voulu réhabiliter les personnages catholiques de cette période et flétrir ceux qu'il appelle les adhérents du libre examen et des principes révolutionnaires. Il a oublié que c'est en discutant loyalement et d'une manière scientifique qu'on arrive à la vérité, et il abuse des sous-entendus maladroits, des travestissements de faits et des invectives. D'autre part, De Villermont a consacré une étude consciencieuse et solide à *Couvin et sa châtellenie* (Namur, 1877, in-8).

VILLEROI (Famille des). Cette famille, qui se rattache à celle des *Neufville* (V. ce nom), arrive à la célébrité avec *Nicolas* de Neufville, seigneur de Villeroi, né vers 1543, mort à Rouen en déc. 1617. La carrière politique lui fut ouverte, au commencement du règne de Charles IX, par son mariage avec la fille de Claude de l'Aubespine, secrétaire d'Etat ; Catherine de Médicis lui confia des missions en Espagne, puis à Rome, et lui donna en 1567 la survivance de la charge de son beau-père, qui mourut quelques jours après. Le nouveau ministre fut en grande faveur auprès de Charles IX. En 1574, la reine mère le fit aller à Turin au-devant de Henri III qui le reçut bien et lui conserva ses fonctions. Sous ce règne orageux, Villeroi négocia plusieurs traités avec les protestants, par exemple ceux de Bergerac (1577) et de Fleix (1580) ; il le fit à regret, car, sans être catholique fanatique, il détestait les huguenots. Après la journée des Barricades, le roi le chargea de signer le traité du 21 juil. 1588 avec Guise ; mais, le 8 sept., il fut destitué en même temps que les autres ministres. L'année suivante, il fit adhésion à la Ligue, soit par dépit, soit par conviction, et vint en rejoindre les chefs à Paris (mars 1589). Après la mort de Henri III, il indiqua aussitôt son désir, la soumission à Henri IV à condition que celui-ci fût devenu catholique. Le nouveau roi, encore à Saint-Cloud, lui écrivit de sa main pour l'appeler auprès de lui ; Villeroi montra la lettre à Mayenne et, sans se rendre à cette entrevue, ouvrit des négociations avec le parti opposé, du consentement des Guises ; souvent interrompues et reprises, elles durèrent près de cinq ans. Adversaire des prétentions espagnoles, il tint tête au parti de Philippe II quand on convoqua les Etats de 1593, et que le légat voulut imposer aux députés le serment préalable de ne point traiter avec le Navarrais ; il prit l'initiative de la conférence de Suresnes, entre les catholiques des deux partis (avr. 1593). Satisfait par la conversion du roi, il vint se soumettre à lui à la fin de 1593, et dès le début de 1594 il redevint secrétaire d'Etat. Quoique chargé des affaires étrangères, il eut pendant tout le règne de Henri IV une influence médiocre sur la politique extérieure ; partisan de l'alliance avec l'Espagne, il voyait ses idées repoussées par le roi ; parmi les ministres, Sully était son adversaire déterminé. L'avènement de Louis XIII augmenta d'abord son crédit ; après quelques démêlés avec lui, Sully se retira ; les mariages espagnols, désirés par Villeroi, furent conclus. Mais Concini, hostile aux anciens ministres, mécontent des conseils énergiques donnés par Villeroi lors des émeutes de Condé, le fit destituer par Marie de Médicis (1616). Rappelé au pouvoir par Louis XIII à la mort de Concini (1617), Villeroi mourut peu après à Rouen, ville où il était venu pour assister à l'assemblée des notables. Villeroi fit plusieurs fois appel à la publicité, chose rare alors, pour justifier sa conduite. Ainsi, en 1589, il publia successivement un mémoire, puis une très intéressante apologie adressée à Bellièvre, puis un *Avis à M. de Mayenne ;* ces pièces, avec d'autres écrites plus tard, ont été éditées sous le titre de *Mémoires d'Etat* en 1622, et réimprimées dans toutes les collections de Mémoires. On a publié aussi de lui des *Lettres* (Montélimar, 1749, in-12).

Son fils *Charles* de Neufville, marquis de Villeroi, né vers 1560, mort le 18 janv. 1642, devint gouverneur du Lyonnais et fut ambassadeur à Rome en 1600. Le fils de celui-ci, *Nicolas* de Neufville, marquis, puis duc de Villeroi né le 14 oct. 1598, mort à Paris le 28 nov. 1685, embrassa la carrière des armes, servit avec succès dans les Alpes, puis sur d'autres frontières ; Mazarin le récompensa en le faisant maréchal de France (20 oct. 1646), et en le nommant gouverneur de Louis XIV, car il avait confiance dans ce personnage prudent et modéré. Plus tard Louis XIV le créa duc (sept. 1663). Beaucoup plus fâcheuse est la réputation de son fils *François* de Neufville, duc de Villeroi, né à Lyon le 7 avr. 1644, mort à Paris le 18 juil. 1730. Elevé avec Louis XIV qui l'aima toujours, courtisan aimable et galant qu'on surnommait le Charmant, il était, d'après Saint-Simon, « fait exprès pour présider à un bal, pour être le juge d'un carrousel... ». Malheureusement, sa prodigieuse vanité lui fit croire qu'il avait des talents militaires, d'autant plus que ses débuts à la bataille de Saint-Gothard (1664) avaient été assez heureux. Devenu maréchal de France par la faveur du roi (1693), il obtint le commandement en chef aux Pays-Bas après la mort de Luxembourg (1695), et prouva aussitôt son incapacité par une campagne maladroite contre Guillaume III. Ce fut bien pis dans la guerre de succession d'Espagne : battu à Chiari (1701), et fait prisonnier à Crémone (1702) par le prince Eugène, battu à Ramillies (1706) par Marlborough, il n'obtint plus ensuite de commandement. Dans les intrigues de la fin du règne, Villeroi sembla prendre parti pour Mme de Maintenon et le duc du Maine ; aussi Louis XIV le fit-il ministre d'Etat, gouverneur de Louis XV et membre du futur conseil de régence ; mais, s'il faut en croire Saint-Simon, il avertit le duc d'Orléans de ce que renfermait le testament du roi. Sous la régence, il occupa des postes en vue, prit part à la lutte des ducs et pairs contre les bâtards, intrigua tour à tour pour et contre le régent, et finit par être arrêté et renvoyé dans ses terres (août 1722) ; on lui permit ensuite de reprendre son gouvernement du Lyonnais. Son fils et son petit-fils furent des personnages insignifiants ; le second étant mort sans enfants, ses titres et dignités passèrent à son neveu, le dernier duc de Villeroi, qui mourut guillotiné le 28 avr. 1794. La femme de celui-ci, renommée pour son esprit, lui survécut jusqu'en 1816.

BIBL. : Pierre MATHIEU, *Remarques d'état et d'histoire sur la vie et les services de M. de Villeroi*, 1610.— VINGTRINIER, *le Dernier des Villeroi et sa famille*, 1888.

VILLEROMAIN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Selommes ; 267 hab.

VILLERON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches ; 256 hab.

VILLEROUGE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Mouthoumet ; 275 hab.

VILLEROY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Void ; 181 hab.

VILLEROY. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly, sur un coteau, au-dessus d'un affl. dr. de la Marne ; 267 hab. Château du XVIIe siècle (cheminée de la Renaissance), domaine du maréchal de Villeroi, érigé en duché-pairie en 1651 pour son père.

VILLEROY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont ; 288 hab.

VILLEROY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy ; 177 hab.

VILLERS. Com. du dép. du Doubs (V. LAC [Le]).

VILLERS. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. de Châteauroux ; 317 hab.

VILLERS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu ; 797 hab.

VILLERS. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 206 hab.

VILLERS-AGRON-AIGUISY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 155 hab.

VILLERS-ALLERAND. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy ; 655 hab.

VILLERS-AU-BOIS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy ; 380 hab.

VILLERS-AU-FLOS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 592 hab.

VILLERS-AU-TERTRE. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. d'Arleux ; 444 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLERS-AUX-BOIS. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Avize ; 250 hab.

VILLERS-AUX-CORNEILLES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 111 hab.

VILLERS-aux-Erables. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil ; 159 hab.

VILLERS-aux-Nœuds. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy ; 133 hab.

VILLERS-aux-Vents. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Revigny ; 241 hab.

VILLERS-Bocage. Ch.-l. de cant. du dép. du Calvados, arr. de Caen, dans une contrée boisée ; 1.104 hab. Stat. de chem. de fer. Ruines d'un château du xviie siècle.

VILLERS-Bocage. Ch.-l. de cant. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens ; 921 hab.

VILLERS-Bouton. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz ; 90 hab.

VILLERS-Bretonneux. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie, sur le plateau de Santerre ; 5.173 hab. Stat. de chem. de fer. Fabr. de bonneterie, de machines à tricoter, de papiers ; filatures de laine. Monument commémoratif de la sanglante bataille du 27 nov. 1870 entre Français et Allemands.

VILLERS-Brulin. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 346 hab.

VILLERS-Buzon. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Audeux ; 113 hab.

VILLERS-Campeau. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes ; 361 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLERS-Campsart. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 263 hab.

VILLERS-Canivet. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (N.) de Falaise ; 501 hab.

VILLERS-Carbonnel. Com. du dép. de la Somme, arr. et cant. de Péronne ; 458 hab.

VILLERS-Cernay. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (S.) de Sedan ; 546 hab.

VILLERS-Chatel. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 128 hab.

VILLERS-Chief. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine ; 232 hab.

VILLERS-Cotterets. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, sur un plateau près de la source de l'Autonne, affl. de l'Oise (r. g.), à proximité de la grande forêt qui porte son nom ; 4.772 hab. (3.208 aggl.). Stat. au point de croisement des voies ferrées de Paris-Laon, Paris-Reims, avec embranchements sur Compiègne et sur Château-Thierry. Quelques industries alimentées par la forêt ; scieries mécaniques ; fabriques de brosserie, etc. La forêt de Villers-Cotterets était désignée jadis sous le nom de forêt de Retz. Les comtes de Valois avaient une résidence à Villers-Cotterets ; François Ier y fit bâtir une maison de plaisance qui devint, sous Louis XIV, la propriété du duc d'Orléans.

Bibl. : Chollet, *Villers-Cotterets et ses environs*, 1856, in-12. — Michaux, *Histoire de Villers-Cotterets*, 1867, in-4. — Du même, *le Château de Villers-Cotterets au* xviiie *siècle*, dans *Bullet. Soc. archéol. de Soissons*, 1879, 2e série, t. X, p. 190.

VILLERS-devant-Dun. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse ; 186 hab.

VILLERS-devant-le-Thour. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. d'Asfeld ; 573 hab.

VILLERS-devant-Mouzon. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon ; 138 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLERS-devant-Orval. Localité de Belgique, prov. de Luxembourg, arr. adm. de Virton, arr. judic. d'Arlon, à 40 kil. O. de cette ville ; 1.000 hab. (V. Orval).

VILLERS-Ecalle. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair ; 938 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLERS-en-Argonne. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould ; 482 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLERS-en-Arthies. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin ; 474 hab.

VILLERS-en-Cauchies. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières ; 1.549 hab. Traces d'une antique voie romaine.

VILLERS-en-Haye. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye ; 277 hab.

VILLERS-en-Ouche. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de La Ferté-Frênel ; 492 hab.

VILLERS-en-Prayères. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne ; 199 hab.

VILLERS-en-Vexin. Com. du dép. de l'Eure, arr. des Andelys, cant. d'Etrépagny ; 261 hab.

VILLERS-Farlay. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Poligny ; 676 hab.

VILLERS-Faucon. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Roisel ; 1.392 hab.

VILLERS-Franqueux. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne ; 370 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VILLERS-Grélot. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Roulans ; 207 hab.

VILLERS-Guislain. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 1.737 hab. Fabr. de mousselines et de lainages.

VILLERS-Hélon. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets ; 349 hab.

VILLERS-la-Chèvre. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon ; 217 hab.

VILLERS-la-Combe. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Pierrefontaine ; 134 hab.

VILLERS-la-Faye. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits-Saint-Georges ; 326 hab.

VILLERS-la-Montagne. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy ; 1.052 hab.

VILLERS-la-Ville. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Villersexel ; 213 hab.

VILLERS-la-Ville. Com. de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, à 36 kil. S.-E. de Bruxelles, sur la Thyle, affl. de la Dyle ; 1.500 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Charleroi par Ottignies. Sur son territoire se trouvent les ruines grandioses de la célèbre abbaye cistercienne qui date du xiie siècle et que les moines durent abandonner en 1793. Vendus comme biens nationaux, les domaines de l'abbaye tombèrent entre les mains de vandales qui enlevèrent le plomb des toitures et abandonnèrent les bâtiments à toutes les intempéries. L'église était le modèle le plus pur du style ogival primaire qu'il y eut en Belgique ; elle avait été construite à la fin du xiiie siècle. Il en reste des débris imposants que l'Etat belge a fait consolider intelligemment ; outre une grande partie de l'église, on a sauvé les cloîtres, le réfectoire et la brasserie.

Bibl. : A. Wauters, *l'Ancienne Abbaye de Villers* ; Bruxelles, 1856, in-8.

VILLERS-le-Rond. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon ; 102 hab.

VILLERS-les-Bois. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 385 hab.

VILLERS-lès-Cagnicourt. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois ; 324 hab.

VILLERS-le-Sec. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Ribemont ; 520 hab.

VILLERS-le-Sec. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 183 hab.

VILLERS-le-Sec. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Noroy-le-Bourg ; 317 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VILLERS-le-Sec. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Heiltz-le-Maurupt ; 236 hab.

VILLERS-le-Sec. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Moutiers-sur-Saulx ; 353 hab.

VILLERS-lès-Guise. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Guise ; 386 hab.

VILLERS-lès-Luxeuil. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Saulx ; 353 hab.

VILLERS-lès-Mangiennes. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Spincourt ; 200 hab.

VILLERS-lès-Moivrons. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Nomeny ; 113 hab.

VILLERS-lès-Nancy. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Nancy ; 876 hab.

VILLERS-les-Pots. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne ; 593 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Manufacture de faïence.

VILLERS-lès-Roye. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Roye ; 239 hab.

VILLERS-le-Tilleul. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 257 hab.

VILLERS-le-Tourneur. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 298 hab.

VILLERS-l'Hôpital. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château ; 430 hab.

VILLERS-Marmery. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy ; 802 hab.

VILLERS-Outréaux. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary ; 2.812 hab.

VILLERS-Pater. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 70 hab.

VILLERS-Patras. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 117 hab.

VILLERS-Plouich. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing ; 844 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLERS-Pol. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy ; 1.435 hab. Sucreries.

VILLERS-Robert. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaussin ; 261 hab.

VILLERS-Rotin. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Auxonne ; 162 hab.

VILLERS-Saint-Barthélemy. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil ; 433 hab.

VILLERS-Saint-Christophe. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. de Saint-Simon ; 810 hab.

VILLERS-Saint-Frambourg. Com. du dép. de l'Oise, arr. et cant. de Senlis ; 455 hab.

VILLERS-Saint-Genest. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz ; 159 hab.

VILLERS-Saint-Paul. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, dans la plaine de l'Oise ; 665 hab. Stat. de chem. de fer. Jolie église du XIIe et du XIIIe siècle, avec portail roman et vitrail. Château du maréchal Gérard.

VILLERS-Saint-Sépulcre. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles ; 514 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabrication de produits chimiques. Eglise des XIIe-XVIe siècles avec un saint-sépulcre de cette dernière époque.

VILLERS-Semeuse. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 1.444 hab.

VILLERS-Sire-Nicole. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 1.215 hab. Forges et platinerie.

VILLERS-sir-Simon. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Aubigny ; 126 hab.

VILLERS-sous-Ailly. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher ; 243 hab.

VILLERS-sous-Bonchamp. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 59 hab.

VILLERS-sous-Chalamont. Com. du dép. du Doubs, arr. de Pontarlier, cant. de Levier ; 550 hab.

VILLERS-sous-Châtillon. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Châtillon-sur-Marne ; 312 hab.

VILLERS-sous-Foucarmont. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Blangy ; 201 hab.

VILLERS-sous-Montrond. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans ; 191 hab.

VILLERS-sous-Pareid. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 155 hab.

VILLERS-sous-Prény. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 316 hab.

VILLERS-sous-Saint-Leu. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil ; 224 hab.

VILLERS-sur-Auchy. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 327 hab.

VILLERS-sur-Authie. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue ; 588 hab.

VILLERS-sur-Bar. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (S.) de Sedan ; 231 hab.

VILLERS-sur-Bonnières. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Marseille ; 159 hab.

VILLERS-sur-Coudun. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Ressons-sur-Matz ; 315 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Eglise des XIIe-XVIe siècles.

VILLERS-sur-Fère. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois ; 450 hab.

VILLERS-sur-le-Mont. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 129 hab.

VILLERS-sur-le-Roule. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Gaillon ; 202 hab.

VILLERS-sur-Mer. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Dozulé, sur la Manche, au débouché d'un vallon dominé par des falaises ; 1.408 hab. Stat. de chem. de fer. Bains de mer fréquentés et petit casino. Clocher du XIe siècle. Château Louis XIII. A l'O., falaises des Vaches-Noires, curieuses pour la géologie.

VILLERS-sur-Meuse. Com. du dép. de la Meuse, arr de Verdun-sur-Meuse, cant. de Pouilly ; 243 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLERS-sur-Port. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Port-sur-Saône ; 291 hab.

VILLERS-sur-Saulnot. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt ; 144 hab.

VILLERS-sur-Trie. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont ; 237 hab.

VILLERS-Tournelle. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. d'Ailly-sur-Noye ; 193 hab.

VILLERS-Vaudey. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 213 hab.

VILLERS-Vermont. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Formerie ; 253 hab.

VILLERS-Vicomte. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Breteuil ; 265 hab.

VILLERSERINE. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Sellières ; 102 hab.

VILLERSEXEL. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, au confl. de l'Ognon et du Scey ; 1.055 hab. (1.001 aggl.). Constr. mécaniques. Magnifique château du XVIIe siècle des comtes de Grammont, ruiné en 1871 (lors de la bataille livrée le 9 janv. par Bourbaki aux Allemands. Cf. Franco-Allemande [Guerre]), reconstruit depuis dans ses proportions primitives.

VILLERSIEN (de *Villers-sur-Mer*) (Géol.). Nom employé par quelques géologues pour désigner un étage qui comprendrait le callovien supérieur et l'oxfordien inférieur.

VILLERUPT (*Lou Molin de Vilrut*, 1287). Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longwy, reliée à Longwy par un chem. de fer ; sur l'Alzette ; 3.659 hab. Mines, hauts fourneaux, fonderies, aciéries. — Autrefois *Barrois* et siège d'une seigneurie.

VILLERVILLE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Pont-l'Evêque, cant. de Trouville, sur la Manche, entre de hautes falaises ; 1.052 hab. Bains de mer fréquentés ; petit port de pêche. Eglise des XIIe et XIIIe siècles.

VILLERY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 223 hab.

VILLES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant de Châtillon-de-Michaille ; 260 hab.

VILLES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. de Carpentras, cant. de Mormoiron; 1.103 hab.

VILLESELVE. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Compiègne, cant. de Guiscart; 415 hab.

VILLESENEUX. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus; 202 hab.

VILLESÈQUE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Luzech; 708 hab.

VILLESÈQUE-DES-CORBIÈRES. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Sigean; 804 hab.

VILLESÈQUE-LANDE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. d'Alzonne; 355 hab.

VILLESISCLE. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary, cant. de Fanjeaux; 316 hab.

VILLESPASSANS. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. de Saint-Chinian; 229 hab.

VILLESPY. Com. du dép. de l'Aude, arr. et cant. (N.) de Castelnaudary; 649 hab.

VILLETANEUSE. Com. du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, cant. d'Aubervilliers; 643 hab.

VILLETELLE. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Lunel; 117 hab.

VILLETHIERRY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Pont-sur-Yonne; 561 hab.

VILLETON. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Marmande, cant. du Mas-d'Agenais; 611 hab.

VILLETOUREIX. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Ribérac; 965 hab.

VILLETRITOULS. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse; 84 hab.

VILLETRUN. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Vendôme, cant. de Selommes; 286 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VILLETTE. Rivière du dép. de l'*Orne* (V. ce mot).

VILLETTE (La). Ancienne commune du dép. de la Seine, arr. de Saint-Denis, contiguë au mur de Paris, à l'extrémité du faubourg Saint-Martin; la loi de 1859 a réuni à Paris cette localité qui forme un quartier du XIXe arrondissement (V. PARIS). En 1860, elle comptait près de 30.000 hab. C'est à La Villette qu'ont été transportés les marchés aux bestiaux de Poissy et de Sceaux.

VILLETTE. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Chalamont; 631 hab.

VILLETTE. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube; 171 hab.

VILLETTE (La). Com. du dép. du Calvados, arr. de Falaise, cant. de Thury-Harcourt; 404 hab.

VILLETTE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Longuyon; 246 hab.

VILLETTE. Com. de la Savoie, arr. de Moûtiers, cant. d'Aime; 462 hab.

VILLETTE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. de Mantes; 225 hab.

VILLETTE-D'ANTHON. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Vienne, cant. de Meyzieux; 937 hab.

VILLETTE-LÈS-ARBOIS. Com. du dép. du Jura, arr. de Poligny, cant. d'Arbois; 320 hab.

VILLETTE-LÈS-DOLE. Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Dole; 291 hab.

VILLETTE-SERPAIZE. Com. du dép. de l'Isère, arr. et cant. (N.) de Vienne; 595 hab.

VILLETTE (Charles-Michel, marquis de), homme de lettres et homme politique français, né à Paris le 4 déc. 1736, mort à Paris le 9 juil. 1793. Fils d'un trésorier des guerres qui lui laissa 200.000 livres de rente, il acquit un régiment, prit part à la guerre de Sept ans, et se retira avec le grade de maréchal de camp. Il ne vécut plus que pour le monde, le plaisir et les lettres. Il flatta Voltaire qui le lui rendit avec usure; le 12 nov. 1777, il épousa, sans dot, à Ferney, une de ses protégées, Mlle de Varicourt, surnommée *Belle et bonne* dans la correspondance du philosophe : il en eut un fils qu'il fit baptiser sous le nom de Voltaire Villette; mais le mariage ne lui valut pas une meilleure réputation que celle qu'il devait à sa vie de libertinage et de cynisme. Il assista aux derniers moments de *Voltaire* (V. ce nom), qui mourut dans sa maison; lors de l'embaumement, il s'empara du cœur sans le consentement de la famille (déclaration de l'abbé Mignot et de Mme Denis), et en fit l'objet d'une sorte de culte domestique. En 1789, il participa à la rédaction des cahiers du bailliage de Senlis. Il fut avec Condorcet le fondateur principal de la *Chronique de Paris*, qu'il pourvut souvent de sa prose, d'ailleurs insignifiante. Mais il prit une part très active à la réintégration des restes de Voltaire, déposés clandestinement dans l'abbaye de Scellières alors en vente, et figura comme le maître des cérémonies de son « apothéose » (juin 1791). Il fut élu à la Convention par le dép. de l'Oise. Attaché au parti des girondins, il protesta vivement contre les massacres de septembre. Au procès du roi, il vota pour la réclusion, afin que la nation pût « garder un otage ». Gravement malade, il se fit porter à la salle des Tuileries pour déposer son opinion motivée. Il mourut, oublié par la Terreur, dans son hôtel de la rue de Beaune. — Les *Œuvres* antérieures à 1789 (éloges historiques, poésies), ont été réunies en 1784 (Londres et Paris, in-12); en 1792, il avait fait paraître les *Lettres sur les principaux événements de la Révolution* (Paris, in-8), extraites pour la plupart de la *Chronique de Paris*. Quant à la *Patroclée*, traduction littérale du commencement du XVIe chant de l'*Iliade* (Paris, 1778, in-8), d'après Palissot, ce serait l'œuvre dernière de Voltaire.

BIBL. : VOLTAIRE, *Œuvres*, éd. Garnier, *Table*, t. II, p. 517. — QUÉRARD, *France littéraire*, t. X, p. 106.

VILLETTE (Mlle), cant. franç. (V. LARUETTE [Mme]).

VILLETTES. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. de Neubourg; 162 hab.

VILLETTES (Les). Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. d'Yssingeaux, cant. de Monistrol-sur-Loire; 1.102 hab.

VILLEURBANNE. Ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, à 3 kil. E. de cette ville à laquelle il est rattaché par une suite continue de maisons, au-dessus d'un bras g. du Rhône; 27.714 hab. (19.108 aggl.). Stat. de chem. de fer. Fabr. de bronzes d'église, de liqueurs, de vernis, de produits chimiques; tissage de laine; tréfileries d'or.

VILLEVALIER. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Joigny; 402 hab.

VILLEVAUDÉ. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Claye-Souilly; 615 hab.

VILLEVAYRE. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. de Najac; 839 hab.

VILLEVENARD. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Montmort; 379 hab.

VILLEVÊQUE. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-E.) d'Angers; 1.618 hab. Stat. de chem. de fer. Ancien château restauré des évêques d'Angers.

VILLEVEYRAC. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Mèze, au-dessus du Pallas; 2.330 hab. Stat. de chem. de fer. Mines de bauxite (fabr. d'alun); distillerie d'essences aromatiques. A 4 kil. O., ancienne abbaye de Valmagne, fondée en 1138, avec église du XIIIe siècle (où l'on exploite un excellent vignoble); au-dessus de l'abbaye, blocs de calcaire déchiqueté appelés Dentelles de Valmagne.

VILLEVIEILLE. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Castellane, cant. d'Entrevaux; 125 hab.

VILLEVIEILLE. Com. du dép. du Gard, arr. de Nîmes, cant. de Sommières; 3.740 hab. Ancienne place forte du moyen âge. Une partie des remparts subsiste encore.

VILLEVIEILLE (PAVÉE DE) (V. PAVÉE DE VILLEVIEILLE).

VILLEVIEUX. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Bletterans; 930 hab.

VILLEVOCANCE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay; 759 hab.

VILLEVOQUES. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis; 187 hab.

VILLEXANTON. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Mer ; 383 hab.

VILLEXAVIER. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. de Jonzac ; 366 hab.

VILLEY (Le). Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaumergy ; 232 hab.

VILLEY-le-Sec. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (S.) de Toul ; 759 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLEY-Saint-Etienne. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Domèvre-en-Haye ; 619 hab.

VILLEY-sur-Tille. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille ; 339 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLEZ-Champ-Dominel. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Damville ; 188 hab.

VILLEZ-sous-Bailleul. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Vernon ; 199 hab.

VILLEZ-sur-le-Neubourg. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg ; 237 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLIÉ-Morgon. Com. du dép. du Rhône, arr. de Villefranche, cant. de Beaujeu ; 2.276 hab.

VILLIERS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Liernais ; 185 hab.

VILLIERS. Com. du dép. de l'Indre, arr. du Blanc, cant. de Mézières-en-Brenne ; 568 hab.

VILLIERS. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 1.097 hab. Eglise des XIIe-XVe siècles.

VILLIERS. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Saint-James ; 364 hab.

VILLIERS. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Neuville ; 481 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLIERS-Adam. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de l'Isle-Adam ; 462 hab.

VILLIERS-au-Bouin. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Tours, cant. de Château-la-Vallière ; 743 hab.

VILLIERS-aux-Bois. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy ; 265 hab.

VILLIERS-aux-Chênes. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulevant-le-Château ; 117 hab.

VILLIERS-aux-Corneilles. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure ; 129 hab.

VILLIERS-Bonneux. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines ; 266 hab.

VILLIERS-Charlemagne. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Château-Gontier, cant. de Grez-en-Bouère ; 1.211 hab.

VILLIERS-Couture. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 254 hab.

VILLIERS-en-Bière. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. (S.) de Melun ; 95 hab.

VILLIERS-en-Bois. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 215 hab.

VILLIERS-en-Désœuvre. Com. du dép. de l'Eure, arr. d'Evreux, cant. de Pacy-sur-Eure ; 534 hab.

VILLIERS-en-Lieu. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Saint-Dizier ; 580 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLIERS-en-Plaine. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Coulonges-sur-l'Autize ; 1.188 hab.

VILLIERS-Fossard. Com. du dép. de la Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair-sur-l'Elle ; 578 hab.

VILLIERS-Herbisse. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube ; 223 hab.

VILLIERS-la-Forêt. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 213 hab.

VILLIERS-le-Bâcle. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Versailles, cant. de Palaiseau ; 243 hab.

VILLIERS-le-Bel. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen ; 1.644 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VILLIERS-le-Bois. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource ; 269 hab.

VILLIERS-le-Mahieu. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 224 hab.

VILLIERS-le-Morhier. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi ; 533 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLIERS-le-Roux. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Villefagnan ; 334 hab.

VILLIERS-lès-Aprey. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 117 hab.

VILLIERS-le-Sec. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes ; 411 hab.

VILLIERS-le-Sec. Com. du dép. de la Haute-Marne, cant. et arr. de Chaumont ; 455 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLIERS-le-Sec. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Varzy ; 146 hab.

VILLIERS-le-Sec. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. d'Ecouen ; 248 hab.

VILLIERS-les-Hauts. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc ; 303 hab.

VILLIERS-Louis. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque ; 432 hab.

VILLIERS-Saint-Benoît. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 977 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VILLIERS-Saint-Frédéric. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Montfort-l'Amaury ; 334 hab.

VILLIERS-Saint-Georges. Ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, sur le plateau de Brie (163 m. d'alt.) ; 953 hab. Eglise des XIIe-XIIIe siècles. Château du XVe.

VILLIERS-Saint-Orien. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 442 hab.

VILLIERS-sous-Grez. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Fontainebleau, cant. de La Chapelle-la-Reine ; 578 hab.

VILLIERS-sous-Mortagne. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. de Mortagne ; 474 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

VILLIERS-sous-Praslin. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 209 hab.

VILLIERS-sur-Chizé. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Brioux-sur-Boutonne ; 276 hab.

VILLIERS-sur-Marne. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Château-Thierry, cant. de Charly ; 402 hab.

VILLIERS-sur-Marne. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Wassy, cant. de Doulaincourt ; 244 hab.

VILLIERS-sur-Marne. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger ; 2.055 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILLIERS-sur-Morin. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy-en-Brie ; 524 hab.

VILLIERS-sur-Orge. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau ; 270 hab.

VILLIERS-sur-Seine. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine ; 372 hab.

VILLIERS-sur-Suize. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois ; 358 hab.

VILLIERS-sur-Tholon. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 726 hab.

VILLIERS-sur-Yonne. Com. du dép. de la Nièvre, arr. et cant. de Clamecy ; 460 hab.

VILLIERS-Vineux. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Flogny ; 330 hab.

VILLIERS. Comtes de *Clarendon* (V. ce nom).

VILLIERS (Jean de), seigneur de l'Isle-Adam, maréchal de France, né vers 1384, mort en 1437. Il signait simplement *Villiers*. Il servit d'abord la France. En 1415, il fut fait prisonnier à Harfleur, quand le roi d'Angleterre, Henri V, s'empara de cette ville. Il prit ensuite le parti de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, contre les

Armagnacs (1417). Nommé capitaine de Pontoise par Jean sans Peur, qui venait d'enlever cette place, il entra, par trahison, dans Paris (nuit du 28 au 29 mai 1418), où il se gorgea de butin, et toléra, s'il ne les favorisa pas, le massacre des Armagnacs. Maître de la capitale et du roi Charles VI, Jean sans Peur fit nommer Villiers maréchal de France (17 juin 1418). L'année suivante, il laissa surprendre Pontoise par les Anglais. Après le meurtre de Jean sans Peur (10 sept. 1419), il servit à la fois le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon et les Anglais, ses alliés. Ayant déplu à Henri V par la hardiesse de son langage (1420), il fut ensuite accusé d'avoir voulu livrer Paris au dauphin, emprisonné à la Bastille (juin 1421) et destitué (janv. 1422). Après la mort de Henri V, son frère, le duc de Bedford, régent de France pour Henri VI, fit élargir Villiers, qui continua de servir le duc de Bourgogne et les Anglais. Il prit Compiègne, dont il fut nommé capitaine (1423). Favorisé par Bedford, il devint capitaine du Louvre (1428) et de Paris (1429), chevalier de la Toison d'or, et fut rétabli dans sa charge de maréchal de France (2 mai 1432). Pendant les années suivantes, il aida les Anglais à prendre et à défendre les places voisines de Paris, notamment Saint-Denis (sept. 1435). Philippe le Bon s'étant réconcilié avec Charles VII, par le traité d'Arras (20 sept. 1435), Villiers aida puissamment le connétable de Richemont à chasser de Paris les Anglais (13 avr. 1436). Il laissa encore les Anglais reprendre Pontoise (12 févr. 1437), qu'ils avaient perdu en 1435. Peu après, il fut tué dans une sédition, à Bruges (22 mai 1437) et y fut enterré dans l'église de Saint-Donatien. Il avait quatre fils et deux filles. Son fils aîné, *Jacques*, fut le père de *Philippe* Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui s'illustra par l'héroïque défense de Rhodes contre Soliman II (1522).

BIBL. : Les chroniqueurs du temps, surtout le BOURGEOIS DE PARIS, édit. A. TUETEY, pp. 28, 241, 283, 314, 315, 329. — Le P. ANSELME, VII, 10-11. — VALLET DE VIRIVILLE, *Hist. de Charles VII*.— DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII*. —CLAIRAMBAULT, *Titres scellés*, vol. 111, f°s 8907, 8913, à la Bibl. nat.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Philippe-Auguste-Mathias, comte de), littérateur français, né à Saint-Brieuc le 7 nov. 1840, mort à Paris le 18 août 1889. Descendant d'une ancienne famille qui comptait parmi ses membres un grand maître de l'ordre de Malte. Il débuta fort jeune en publiant des vers parnassiens sous le titre de *Premières Poésies* (1856-58). Son second recueil : *Fantaisies nocturnes* (Lyon, 1854), fut bien accueilli (spécialement les *Chants du Calvaire*). Il publia un peu plus tard (1862) un roman, *Isis*, puis un drame en trois actes, *Elen* (1865), et un drame en cinq actes, *Morgane* (1866) ; en 1867, *Claire Lenoir* (devenu *Tribulat Bonhomet*) et l'*Intersigne*. Le 6 mai 1870, il eut une pièce en un acte représentée au Vaudeville : *la Révolte*, qui frappa Théophile Gautier. Pendant dix années (de 1870 à 1880), Villiers garde un silence presque absolu ; on ne peut relever qu'une dizaine de contes et une recension du *Candidat* de Flaubert. En 1880, il donna le *Nouveau Monde*, drame en cinq actes. Malgré le talent dépensé dans ces diverses œuvres, Villiers de l'Isle-Adam ne connaissait pas le succès littéraire : la bizarrerie de son imagination, le mépris de la critique, sa vie de pur artiste dédaigneux de l'opinion vulgaire et se refusant aux concessions, éloignaient le public de son œuvre ; les lettrés commençaient cependant à reconnaître l'intensité singulière de ses conceptions, inquiètes et tourmentées comme sa vie. Les *Contes cruels*, parus en 1883, écrits dans une langue magnifique, pleine d'harmonie et d'éclat, sont bien près d'être un chef-d'œuvre. En 1885, paraissent *Akédyeseril* et *Axel*. Deux romans philosophiques, *l'Amour suprême* et *l'Eve future* (1886), caractérisent aussi le talent subtil et bizarre de ce grand littérateur. *Tribulat Bonhomet* parut en 1887, le *Secret de l'Echafaud* en 1888, ainsi que *Histoires insolites* et *Nouveaux Contes cruels*. Le Théâtre-Libre joua en 1887 *l'Evasion*, petit drame en un acte. Villiers de l'Isle-Adam, dont la vie avait été pauvre et fière, ne parvint pas à forcer la gloire ; injustement dédaigné de la foule, il mourut à l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Il semblait vivre dans un songe, au milieu des rêves d'une puissante et ironique imagination. C'est un écrivain du plus grand style, avec le nombre et l'image, un écrivain classique, un grand musicien de la langue. Il a laissé plusieurs manuscrits inachevés, dans lesquels se trouvent d'importantes parties inédites. Ph. B.

BIBL. : Alexis von KRAEMER, *Villiers de L'Isle-Adam, en Literatur historisk Studie* ; Helsingfors, 1900.

VILLINGEN. Ch.-l. du cercle de Villingen (grand-duché de Bade), sur la rive dr. de la Brigach (affl. g. du Danube), à 706 m. d'alt. ; 6.891 hab. Stat. des chem. de fer wurttembergeois et badois. Grande fabr. d'horlogerie et de boîtes à musique ; manuf. de draps ; fabr. de toiles métalliques, poterie artistique, d'objets en bois ; briqueterie, scieries. Commerce de fruits, de farine, de bois. Vieilles murailles et portes ; cathédrale gothique avec deux tours (1470) et un riche trésor ; hôtel de ville avec colonnes de style moyenâgeux et musée d'antiquités ; cloître franciscain avec une tour. Ecole d'éducation pour filles, école d'économie domestique, école professionnelle d'arts et métiers. Dans le voisinage, ruines des châteaux de Turneck et Warenburg.

VILLIERSFAUX. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. de Vendôme ; 217 hab.

VILLIEU. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Meximieux ; 570 hab. Stat. de chem. de fer.

VILLMANSTRAND (en finnois *Lappeenranta*). Ville de Finlande, située dans le gouvernement de Viborg, à l'extrémité S. du lac Saima ; 2.315 hab. (en 1896), la plupart de langue finnoise. Etablissement hydrothérapique très fréquenté sur les bords du lac. — La ville est connue dans l'histoire par le combat du 23 août 1741, où 4.000 Suédois furent vaincus par 11.000 Russes, eurent 1.300 hommes tués ou blessés et 1.000 autres faits prisonniers, au nombre desquels leur chef Karl-Henri Wrangel. Les vainqueurs, qui eurent 2.400 hommes hors de combat, pillèrent et incendièrent la ville.

VILLMERGEN. Village de Suisse, cant. d'Argovie, distr. de Bremgarten, au pied de collines ; 1.680 hab. — Théâtre de deux batailles en 1656 et 1672, pendant les guerres de religion.

VILLOGNON. Com. du dép. de la Charente, arr. de Ruffec, cant. de Mansle ; 424 hab.

VILLOISON (Jean-Baptiste-Gaspard d'ANSSE ou DANSSE DE), érudit français, né à Corbeil le 5 mars 1750, mort à Paris le 26 avr. 1805. Après de brillantes études qu'il compléta au Collège de France, il s'éprit de passion pour le grec et, en 1773, publiait le *Lexique d'Apollonius sur Homère* (2 vol. in-4), qui, même avant son apparition en librairie, lui valut d'être élu membre de l'Académie des inscriptions (1772). En 1778, il donnait, avec commentaire, une édition grecque et latine de *Daphnis et Chloé* ; en 1781, il était envoyé à Venise pour y colliger des manuscrits. Il publia dans cette ville ses *Anecdota græca* (1783, 2 vol. in-4) ; à Strasbourg, une version grecque de la Bible différente de celle des Septante (1784) ; à Zurich, les *Epistolæ Vimarienses* (1783, in-4), dédiées au duc de Saxe-Weimar qui l'avait appelé à sa cour. Villoison fut encore chargé d'une mission archéologique en Grèce (1785-88), il y recueillit de nombreuses inscriptions, mais y rencontra beaucoup moins de manuscrits précieux qu'il n'avait espéré. Il donna en 1788 l'*Iliade* d'Homère, avec de nombreuses annotations (Venise, in-fol.). La Révolution le troubla dans ses chères études et, redoutant les agitations de Paris, il se réfugia à Orléans. Revenu dans la capitale en 1796, il y ouvrit un cours de grec. Bientôt chargé de la chaire de grec moderne à l'Ecole des langues orientales, il fut nommé membre de l'Institut en 1802, et obtint au Collège de France la chaire

de langue grecque ancienne et moderne. Il mourut au moment où il allait publier un grand ouvrage auquel il travaillait depuis des années avec acharnement : *le Voyage historique en Grèce* (15 vol. in-4 ms.). R. S.

Bibl. : Dacier, *Eloge de J.-B. d'Ansse de Villoison* ; Paris, 1806, in-8. — Boissonade, *Notice sur Villoison.*

VILLOLDO (Alvar Perez de) (V. Perez de Villoldo).

VILLON. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. de Cruzy-le-Châtel; 309 hab.

VILLON (François), poète français, né à Paris en 1431, mort après 1463. Son père était probablement de Montcorbier en Bourbonnais, et sa mère (qui vivait encore en 1461) de l'Anjou. Un de ses parents, maître Guillaume Villon, bachelier en droit canon, chapelain de l'église collégiale de Saint-Benoît le Bestourné (près de la Sorbonne), qui mourut en 1468, lui servit de père adoptif. Il fit ses études à l'Université de Paris. Bachelier en mars 1449 et maître ès arts dans l'été de 1452, il se fit inscrire probablement à la Faculté de Décret (Droit canon), mais alors il commença à « fuir l'école » et à mener une vie désordonnée, participant aux pires farces des étudiants, « tout aux tavernes et aux filles », en relations intimes avec des gens de sac et de corde, aventuriers, « enfants perdus », souteneurs. Dans ce monde-là, il passa par la suite pour très habile à se procurer des « repues franches », autrement dit à commettre des filouteries d'aliments. Son protecteur, maître Guillaume l'avait, dit-il, « mis hors de maint bouillon », c.-à-d. tiré de plus d'un mauvais pas ; cependant, il ne semble pas qu'il ait eu d'antécédents judiciaires jusqu'en 1455. Cette année-là, le soir de la Fête-Dieu (5 juin), Villon blessa mortellement, rue Saint-Jacques, un prêtre, Philippe Sermoise, qui lui avait cherché querelle à propos d'une fille. A la suite de cette affaire, il « s'absenta » quelque temps. Il obtint sa grâce en janv. 1456. Mais, se trouvant sans ressources et aussi pour s'éloigner d'une femme « félonne et dure » qu'il aimait trop, il résolut de voyager ; c'est à cette époque qu'il écrivit son poème des *Lais.* Sur ces entrefaites, un voleur de ses amis, nommé Colin des Cayeux, lui proposa un bon coup : il s'agissait de crocheter le coffre-fort de la Faculté de Théologie, déposé au collège de Navarre ; ce qui fut fait. En récompense, Villon offrit à son associé de dévaliser ensemble un oncle à lui, qui passait pour riche, à Angers. En 1457, il était à Blois, sous le coup de plusieurs sentences de bannissement, et peut-être en prison. Puis il vagabonda, en traversant le Berry, jusqu'en Dauphiné. En 1461, son compère Colin des Cayeux était pendu à Montpipeau, près de Meun, en Orléanais, et lui-même passait l'été, enchaîné, dans les « basses fosses » du château de Meun, qui appartenait à l'évêque d'Orléans, sous l'inculpation de vol. L'amnistie qui fut promulguée à l'occasion de l'avènement de Louis XI (juil. 1461) lui valut, cette fois encore, la liberté. Après un court séjour à Paris, il se retira dans un endroit tranquille (peut-être à Saint-Généroux, près de Parthenay, où il dit qu'il s'était fait des amies, « deux filles très belles et gentes »), pour écrire son *Testament.* Vers la fin de 1462, il est de nouveau à Paris, dans son ancien logement du cloître Saint-Benoît. Pas pour longtemps. Au mois de novembre, en sortant d'un souper trop arrosé, il fut impliqué avec plusieurs vauriens de son espèce dans une rixe, où maître François Ferrebouc, scribe de l'officialité de Paris, fut blessé. Après avoir subi la question, il fut condamné à la potence par le prévôt de Paris. Mais il en appela au Parlement, et, chose extraordinaire, la sentence du prévôt fut commuée en un bannissement de dix ans « hors de la ville, prévôté et vicomté de Paris ». Cet arrêt du Parlement est le dernier document daté où Villon soit nommé. Rabelais raconte, d'après une tradition locale, qu'il se serait retiré en Poitou, près de Saint-Maixent (qui n'est pas loin de Saint-Généroux), « sous la faveur d'un homme de bien, abbé dudit lieu », et qu'il y aurait fait représenter un drame de la Passion « en langage poitevin ». La première édition datée des œuvres de Villon est de 1489 ; l'auteur était mort (depuis longtemps, à ce que l'on croit) lorsqu'elle fut imprimée.

Villon se représente, dans une pièce écrite lorsqu'il avait trente ans, comme « plus noir que môre », « plus maigre que chimère » et prématurément vieilli ; cinq ans auparavant, il s'était dit « noir et sec comme écouvillon ».

Il était déjà connu comme écrivain, en 1456, par des ballades morales, laudatives ou amoureuses, dans le genre d'Eustache Deschamps et d'Alain Chartier (qui sont médiocres) et par un roman comique, aujourd'hui perdu, qui roulait sur une querelle entre les élèves de l'Université et les gens du roi au sujet d'une grosse pierre, célèbre au quartier latin sous le nom de *Pet-au-Diable.* Il tenait dès lors à sa réputation littéraire, car il a eu la précaution de s'assurer la propriété de deux de ses premières ballades par un acrostiche inséré dans l'envoi. Il avait composé, en outre, avant de quitter Paris en 1456, — si les attributions chronologiques de G. Paris sont fondées, — plusieurs de ses ballades originales, qu'il inséra plus tard dans le *Testament :* la ballade pour sa mère, celle de la grosse Margot, les *Regrets de la belle heaumière*, les *Dames du temps jadis*, les *Contredits de Franc Gontier.* La ballade à « s'amie » serait de 1456, contemporaine des *Lais.* La pièce sur la naissance de Marie d'Orléans et la pièce : *Je meurs de soif auprès de la fontaine* datent du séjour à Blois en 1457. La ballade au duc de Bourbon pour lui demander « un prêt » paraît être de 1458. Dans son cachot de Meun (1461), Villon rima trois ballades, dont une de ses plus belles, *le Débat du cœur et du corps de Villon.* Les six ballades en argot se placent entre le *Testament* (1461) et le procès de 1462. Les deux dernières pièces connues sont la ballade des *Pendus*, qu'il fit au moment où il se croyait sur le point d'être exécuté, et ses remerciements au Parlement de Paris après la commutation de peine prononcée en sa faveur. — Voilà tout le bagage de Villon, avec les *Lais* (c.-à-d. *legs*) et le *Testament.* Les dates de ces deux poèmes, qui sont certaines, ont été indiquées plus haut. Le même cadre, original et souple, a été adopté pour l'un et l'autre : l'auteur, prêt à quitter le monde, fait des legs à un grand nombre de personnes qu'il a connues ici-bas et règle ses funérailles.

Villon, cet écornifleur émérite, d'habitudes crapuleuses, souteneur de la grosse Margot et camarade des écumeurs de la Maubert, est le plus grand poète lyrique du moyen âge et sans doute un des premiers de tous les temps. Son œuvre est contenue tout entière dans une mince plaquette. Encore serait-il facile d'en retrancher près de la moitié sans nuire à la gloire de l'auteur : les opuscules de jeunesse ; les ballades en jargon ; les pièces en style noble, adressées à de grands personnages, embarrassées, emphatiques et vulgaires ; les morceaux de circonstance qui sont bourrés d'allusions dont la clé est à jamais perdue. Mais le reste — quelques pages — est d'une forme délicieusement aisée, d'une vie, d'une puissance et d'une variété admirables. Ces pages sont immortelles, parce que, avec des dons poétiques, d'observation et d'expression extraordinaires, l'auteur s'est peint lui-même en toute sincérité ; or il avait une nature très intéressante : de la fantaisie et du bon sens, de la sensibilité et de la désinvolture, de la faiblesse avec une ardeur passionnée, de l'humour et la mélancolie désespérée de ceux qui savent les misères de la vie. On l'a souvent comparé, et on ne saurait en vérité, le comparer qu'à Henri Heine, proportions gardées.

La première édition des œuvres de Villon, donnée par le libraire Pierre Levet, d'après des manuscrits différents de ceux qui ont été conservés, est très fautive. Il y eut vingt éditions, conformes à la première, sauf l'addition de fautes nouvelles, de 1489 à 1533. En 1533 parut l'édition de Clément Marot, « raccoutrée » à l'aide de conjectures, qui ne sont pas toutes heureuses ; elle fut reproduite dix fois jusqu'en 1542. Aucune réimpression de 1542 à 1723. A cette dernière date, le libraire Coustelier donna une nouvelle édition du texte de Marot, avec des remarques

d'Eusèbe de Laurière. Les éditions de l'abbé Prompsault (1832), de P. Lacroix (1854-66-77) et de L. Moland (1884) marquèrent des progrès sensibles. Mais l'édition définitive est celle de A. Longnon (1892), avec une excellente introduction bio-bibliographique. — Villon a été goûté et loué par Marot et par Rabelais. Puis de nouvelles modes littéraires le firent complètement oublier. Au XVII[e] siècle, Boileau, qui, sans doute, ne l'avait pas lu, proclama que Villon avait su, le premier, « débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers », peut-être parce que Patru avait dit auparavant : « Villon avait le goût aussi fin qu'on pouvait l'avoir pour son siècle ». Au XVII[e] siècle, maître François retrouva quelques admirateurs et fut l'objet de recherches savantes : Voltaire, le P. du Cerceau, La Monnoye, Lenglet-Dufresnoy, Daunou. Au XIX[e], les romantiques en parlèrent avec intelligence (Philarète Chasles, Théophile Gautier), et les représentants de la tradition classique lui ont rendu justice (Nisard), peut-être à cause des fameux vers de Boileau. Baudelaire, Verlaine et leurs disciples l'ont, naturellement, considéré comme un précurseur. Ch.-V. L.

BIBL. : G. PARIS, *François Villon*; Paris, 1901, in-12 (avec des renseignements bibliographiques), dans la *Collection des Grands écrivains français*. — M. SCHWOB prépare un ouvrage considérable sur Villon (1901).

VILLONCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel ; 140 hab.

VILLONS-LES-BUISSONS. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully ; 137 hab.

VILLORCEAU. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Beaugency ; 511 hab. — Le 8 déc. 1870 y fut livrée une sanglante bataille entre les Français commandés par Chanzy, et un corps d'armée allemande sous les ordres du prince Frédéric-Charles (V. FRANCO-ALLEMANDE).

VILLOSANGES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 901 hab.

VILLOSITÉ (Anat.). Les *villosités intestinales* sont de petites saillies de la paroi interne de l'intestin grêle. Elles règnent du pylore à la fin de l'iléon et sont constituées par un prolongement du chorion de la muqueuse. Il y en a de formes différentes. Une artère les aborde et donne naissance à leur périphérie à un réseau capillaire sous-épithélial qui, à son tour, donne naissance à une ou deux veinules qui descendent dans le centre de la villosité pour aller rejoindre les veines sous-muqueuses. — *Villosités utérines*. Celles qu'on rencontre chez les animaux à utérus bicorne. — *Villosités choriales* (V. ALLANTOÏDE et PLACENTA). C. D.

VILLOTRAN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. d'Auneuil ; 181 hab.

VILLOTTE. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Lamarche ; 420 hab.

VILLOTTE (La). Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 218 hab.

VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Vaubecourt ; 439 hab.

VILLOTTE-DEVANT-SAINT-MIHIEL. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Pierrefitte ; 313 hab.

VILLOTTE-SAINT-SEINE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Saint-Seine-l'Abbaye ; 176 hab.

VILLOTTE-SUR-OURCE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 181 hab.

VILLOUXEL. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Neufchâteau ; 144 hab.

VILLUIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Bray-sur-Seine ; 358 hab.

VILLY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan ; 291 hab.

VILLY. Com. du dép. du Calvados, arr. et cant. (S.) de Falaise ; 325 hab.

VILLY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Ligny-le-Châtel ; 159 hab.

VILLY-BOCAGE. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage ; 549 hab.

VILLY-EN-AUXOIS. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Vitteaux ; 540 hab.

VILLY-EN-TRODES. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 329 hab.

VILLY-LE-BAS. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Eu ; 287 hab.

VILLY-LE-BOIS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 41 hab.

VILLY-LE-BOUVERET. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien-en-Genevois, cant. de Cruseilles ; 307 hab.

VILLY-LE-MARÉCHAL. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. de Bouilly ; 125 hab.

VILLY-LE-MOUTIER. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits-Saint-Georges ; 503 hab.

VILLY-LE-PELLOUX. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. (N.) d'Annecy ; 217 hab.

VILMAR (August-Friedrich-Christian), théologien et littérateur allemand, né à Solz (Hesse) le 21 nov. 1800, mort à Marbourg le 30 juil. 1868. Il fit ses études à l'Université de Marbourg, fut pasteur adjoint jusqu'en 1877, professeur à Hersfeld, membre des commissions de l'Eglise et des écoles, professeur à Hanau, directeur du gymnase de Marbourg (1833-50), professeur de théologie à l'Université de cette ville (1855) où il expliqua la Bible et les Evangiles. En dehors de son action sur l'enseignement et la religion dans un sens rigoureusement orthodoxe et de ses écrits de théologie (*Die Theologie der Thatsachen wider die Theologie der Rhetorik*, 1856), il doit sa réputation à ses ouvrages relatifs à l'histoire de l'ancienne littérature allemande, spécialement : *Geschichte der deutschen Nationallitteratur* (1845).

VILNA. I. VILLE. — Ch.-l. du gouv. de Vilna (Russie occid.), à 118 m. d'alt., dans une vallée environnée par des collines de 250 m., à l'embouchure de la Vileika, dans la Viliia. En 1875 elle avait 86.668 hab. et ce chiffre a monté, en 1897, à 154.532 hab. (47 °/₀ juifs). Stat. des chem. de fer Saint-Pétersbourg-Varsovie, et Romny-Libau. La ville comprend huit faubourgs qui s'étendent sur plusieurs kilomètres, le long des rives des fleuves (Antokol, Poplavy, Rossa, Saint-Stephane, etc.). Port fluvial. Sur la hauteur, ruines de l'ancien château princier des Jagellons ; monument du général Mouraviev ; 2 cathédrales russes, 32 églises russes, 14 églises d'autres cultes, 5 synagogues, 72 écoles-églises juives. On remarque spécialement la cathédrale russe de la Vierge (XIV[e] s., restaurée en 1868) et la cathédrale catholique de Saint-Stanislas (chapelle de marbre et bière en argent de saint Casimir) ; sur la vieille porte Ostrobramskaïa, une icone vénérée de la Vierge. Deux collèges de garçons, un de filles, écoles juives, séminaire, etc. Cinq journaux russes, section d'archéologie, sociétés de géographie, de musique, de médecine ; bibliothèque et musée, hôpitaux, club d'échecs, etc. Fabrication de tabac, chapeaux, souliers, crayons, objets de fonte, brosses, boutons, gants, fleurs artificielles, etc. Commerce de coton, laine, toile, cachemire, porcelaine, objets d'or et d'argent. Par le fleuve et les chemins de fer, arrivages de bois de construction et céréales. L'eau est rare et mauvaise, les rues malpropres. Succursale de la Banque de Russie, banque commerciale de Vilna, deux sociétés de crédit. — Fondée en 1128, Vilna fut, de 1323 à 1795, la capitale du grand-duché de Lithuanie ; de 1803 à 1832, elle abrita une université polonaise. En 1812, Napoléon occupa la ville. Le 19 juil. 1831, les Polonais du général Gielgud y furent battus par les Russes.

II. GOUVERNEMENT. — Gouv. de la Russie occid., borné au N. par les gouv. de Kovno et Vitebsk, à l'E. par ceux de Vitebsk et de Minsk, au S. Minsk et Grodno, à l'O. Suvalki. Superficie : 42.530 kil. q. ; 1.591.207 hab. (1897). Sur la frontière S.-O. coule le Niémen qui y reçoit les eaux de la Viliia, de la Strava, de la Meretschanka, etc. Au N.-E., la frontière est formée par la Duna, qui y reçoit la Disna et la Druika. Les lacs nom-

breux occupent 691 kil. q. On y exploite du granit, du gneiss, de la basalte, pierre à bâtir ; gisements de fer, tourbe, lignite, argile, sources minérales, salines et sulfureuses. Les forêts occupent 933.137 hect. (30 °/₀ du sol). Le sol est surtout composé de sable et de terre glaise. La population se divise en Lithuaniens, Polonais, juifs. Les Polonais y possèdent de grands biens terriens ; dans les villes on trouve encore des Tatars. L'agriculture est la principale occupation des habitants (céréales, lin, chanvre, betteraves, tabac) ; nombreuses pépinières ; apiculture jadis florissante, encore répandue. On compte : 224.000 chevaux de petite taille, 560.000 veaux, 437.000 moutons, 379.000 cochons, 30.000 chèvres. L'industrie est peu développée, et le commerce peu considérable. Distilleries d'eau-de-vie, brasseries, 10 manuf. de tabac, 5 fabr. de coton, etc. Les chemins de fer s'étendent sur 578 kil. Séminaire de professeurs à Molodetscho, 640 écoles primaires. Le gouv. de Vilna se divise en 7 cercles : Disna, Lida, Oschmiany, Svenziany, Troki, Vileika et Vilna. La capitale est Vilna.

VILORY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Vesoul ; 108 hab.

VILOSNES. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Dun-sur-Meuse ; 417 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VILVORDE. Ville de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Bruxelles, à 11kil. N. de cette ville, sur la Senne et le canal de Bruxelles à Willebrœck ; 13.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Anvers. — Ecole d'horticulture de l'Etat. Ecoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles. Ecole de dessin. Etablissement de discipline et de correction militaire. Horticulture et arboriculture. Fabr. de passementeries, de produits chimiques, de chicorée ; tanneries, brasseries, brosseries, meuneries ; munufact. de tabac. L'église Notre-Dame, de style ogival, construite au XIVe siècle, contient de beaux tableaux et de superbes stalles.

HISTOIRE. — Vilvorde est cité dans des documents de l'an 700. Le duc de Brabant y érigea en 1375 un château fort important qui devint le dépôt des chartes du duché et servit aussi de prison d'Etat. Cet édifice fut démoli en 1774. Les armoiries de Vilvorde sont : *De gueules à une porte de ville d'or, à porte hersée, percée d'embrasures, couverte d'un toit à lucarnes, accostée de deux tourelles girouettées et flanquée de deux petites bannières.*

VIMARCÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron ; 810 hab. Ruines du château de Courtaliéru (XIe s.), incendié par le célèbre capitaine Ambroise de *Loré* (V. ce nom).

VIMBELLE. Riv. du dép. de la *Corrèze* (V. ce mot).

VIMEIRO. Village de Portugal, distr. de Lisbonne (Estrémadure), sur le rio de Alcabrichelle, près de l'embouchure de ce fleuve côtier dans l'Atlantique ; 652 hab. — Victoire de Wellington sur Junot le 21 août 1808.

VIMENET. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Millau, cant. de Laissac ; 732 hab.

VIMENIL. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères ; 307 hab.

VIMEU. Le *Vimeu* ou *Vimeux* est un pays de l'ancienne Picardie qui tire son nom du *pagus Viminacus.* Saint-Valéry-sur-Somme était, au moyen âge, la capitale du Vimeux. La désignation de Vimeux s'applique aujourd'hui aux plateaux crayeux qui s'étendent entre les vallées de la Somme et de la Bresle. Le Vimeux, qui confine au pays de Caux, au pays de Bray, au Ponthieu, comprend 5 cant. : Moyenneville, Ault, Gamaches, Saint-Valéry-sur-Somme, Hallencourt, et une partie du cant. d'Oisemont (dép. de la Somme, arr. d'Abbeville et d'Amiens). Les villages du Vimeu sont environnés de bosquets d'ormes et d'érables, et de vergers qui les abritent contre les vents de la mer. La plupart des habitants du Vimeu sont à la fois cultivateurs et serruriers. L'industrie de la serrurerie, qui est spéciale au pays, a pour principaux centres : Escarbotin, Brutelles, Bourseville, Belloy.

BIBL. : Ch. LOUANDRE, *la France du Nord*, dans *Rev. des Deux Mondes*, juil. 1873, pp. 44 et suiv. — ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France*, 17e sér., pp. 307, 335.

VIMINACIUM (Géogr.) (V. MLAVA).

VIMINAL. Une des collines de *Rome* (V. ce mot).

VIMINES. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de La Motte-Servolex ; 997 hab.

VIMONT. Com. du dép. du Calvados, arr. de Caen, cant. de Troarn ; 172 hab.

VIMORY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Montargis ; 863 hab.

VIMOUTIERS. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, sur la Vie ; 3.539 hab. (2.430 aggl.). Stat. de chem. de fer. Ateliers de constr. mécanique ; fabr. de toiles. Grand commerce de fruits et de fromages de Camembert. Maisons en bois du XVIe siècle.

VIMPELLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Donnemarie-en-Montois ; 534 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Eglise (XIV-XVIe s.) avec clocher Renaissance.

VIMY. Ch.-l. de cant. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras ; 1.925 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VIN. I. Technologie. — Les raisins amenés au cellier sont vinifiés, c.-à-d. transformés, grâce à la fermentation du sucre, en boissons plus ou moins alcooliques désignées sous le nom générique de vins. Les différentes pratiques qui président à cette transformation constituent la *vinification.*

OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES. — Avant leur introduction dans la cuve, les raisins subissent différentes manipulations : l'égrappage et le foulage. L'*égrappage* consiste à débarrasser les raisins de leurs rafles avant de les jeter dans la cuve. On égrappe de trois manières différentes : 1° au trident ; 2° à la trémie ; 3° au moyen de machines. Dans l'égrappage au trident, on se sert d'une espèce de fourche ou bâton à trois branches avec lequel on remue la vendange dans le récipient où elle est contenue jusqu'à ce que les grains tombent au fond, tandis que les grappes montent à la surface. Dans l'égrappage à la trémie, on promène vigoureusement les grappes sur une claie en bois ou un grillage en osiers. Les grains passent à travers les trous et les rafles restent sur la trémie. Dans les machines égrappeuses le raisin tombe dans un grand cylindre, dont la partie inférieure est constituée par un crible percé de trous suffisamment grands pour que les grains écrasés et détachés de la grappe puissent facilement s'échapper avec le moût. A l'intérieur du cylindre, un arbre muni de palettes disposées en hélice est mis en activité et déchiquette les grappes. L'égrappage remplace le triage lorsque cette opération n'a pas été faite. Il élimine les raisins desséchés, cochylisés, feuilles, etc. Le *foulage* ou écrasement du raisin met en liberté les jus sucrés renfermés à l'intérieur des grains, facilite l'aération et permet la diffusion de la matière colorante et des extractifs contenus dans les marcs. Dans le cas où cette opération n'est pas pratiquée, les fermentations sont incomplètes et, au pressurage, le vin sort encore sucré. La vendange broyée est introduite dans la cuve où se fera la fermentation. Ce récipient ne doit pas être complètement rempli, car le moût bouillonne pendant la fermentation et pourrait s'échapper hors du récipient.

COMPOSITION CHIMIQUE DES MOÛTS. — Meaumné, dans son *Travail des vins*, donne le tableau suivant pour la composition moyenne d'un litre de jus de raisin :

Substances neutres	Eau	830 à 860
	Sucre de raisin	30 à 20
	Gomme	
	Mucilage	
	Pectine	
	Matières grasses	
	Huiles essentielles	
	Matières indéterminées, appelées vaguement extrait	
	Albumine végétale et matières azotées	

Substances neutres — Sels — à acides à acides minéraux végétaux — Tartrates et racémates., Citrates....., Malates..... ; Sulfates...., Azotates...., Phosphates., Silicates.... — à base de — potasse......, soude........, chaux........, magnésie...., alumine......, oxyde de fer., ammoniaque. — 30 à 20
Chlorures ....
Bromures...........................
Iodures............................
Fluorures..........................
Acide tartrique.......................
— racémique..........................
— citrique...........................
— malique............................

Cette composition varie avec l'année, le cépage, la taille, le terrain, le climat et la maturité des raisins. Étudions l'influence respective des principaux éléments du moût. L'eau tient en dissolution les autres principes et représente les quatre cinquièmes du moût. Le sucre fournit l'alcool et les produits de la fermentation, glycérine, acide succinique, acides volatils, etc. Le sucre de raisin est formé de deux glucoses, la dextrose et la lévulose, qui existent en quantités à peu près égales à la maturité. L'acidité du moût oscille entre 5 gr. et 15 centigr. par litre exprimé en acide tartrique; cette acidité est formée d'acides fixes, qui sont les acides tartrique, malique, succinique, citrique et, d'un sel acide, le bitartrate de potasse ou crème de tartre. L'acidité des moûts permet à la fermentation alcoolique de transformer le moût en vin; elle aide à la dissolution de la matière colorante qu'elle avive et rend stable. Les matières azotées et notamment les matières albuminoïdes constituent les principes nutritifs du moût que la levure et les ferments de maladie lui empruntent. Le tannin précipite la plus grande partie des matières albuminoïdes (albuminoïdes et peptones) contenues dans le vin.

Avec le moût on introduit à la cuve les pépins, les pellicules, les rafles. Les pépins n'ont pas grande importance en vinification; leur enveloppe renferme surtout du tannin qui se dissout partiellement. Ils renferment aussi des huiles essentielles que l'on doit éviter de mettre en liberté en les écrasant, car elles donneraient une saveur désagréable au vin. La peau, formée de cellules cellulosiques aplaties, renferme du tannin, une matière colorante rouge violacé pour les vins rouges, jaune pour les vins blancs, soluble dans l'eau alcoolisée ou acidulée. Elle est riche également en crème de tartre. La rafle est composée de tissus très aqueux avant la maturité, tissus riches en acides malique, oxalique, tartrique, et en sels, bitartrate de potasse, etc. La teneur en tannin est aussi très élevée. Voici, d'après Aimé Girard et Lindet, ce que 100 kilogr. de grappes apportent à la cuve, pour l'Aramon, par exemple :

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PULPE	PEAU	PÉPINS	RAFLES	TOTAL
	kg.			kg.	kg
Sucre fermentescible..	11,910	»	»	11,910	13,980
Bitartrate de potasse..	0,434	0,079	»	0,013	0,543
Acide tartrique libre...	0,102	0,062	»	0,013	0,756
Acide malique et autres	0,579				
Tannin................	»	0,114	0,043	0,097	0,251
Matière résineuse......	»	»	0,074	0,032	0,106
Matières azotées solubles..............	0,230	»	»	»	0,230
Huile..................	»	»	0,115	»	0,115
Acides volatils.........	»	»	0,009	»	0,009
Matières minérales, déduction faite de la potasse et du tartre..	0,110	0,136	0,031	0,075	0,352

Correction des moûts. — Lorsque l'analyse ou les conditions de la maturation démontrent l'insuffisance ou l'excès de certains des éléments des moûts, on y remédie parfois, quoique souvent à tort; nous devons donc parler de ces procédés qu'il vaudrait mieux toujours tenter de supprimer par un choix judicieux des cépages. L'alcool et l'acidité réunis constituent la charpente ou le corps du vin. Il doit exister un équilibre entre ces deux éléments, et si plusieurs savants ont professé à juste raison que la somme du degré alcoolique et du degré acide d'un vin devait être supérieure à un chiffre minima au-dessous duquel le vin avait une conservation difficile, il ne suffit pas, pour savoir la quantité d'acide qu'il faut ajouter à un vin, de retrancher la somme alcool-acide de ce vin du chiffre conventionnel qu'ils ont fixé. Les années où l'on récolte des produits de grandes qualités, qui sont remarquables par leur agrément et leur tenue, il existe un équilibre parfait, que nous apprécions par la dégustation, entre les éléments du vin. L'analyse de ces moûts et de ces vins les mieux réussis constitue des documents inappréciables pour la recherche des modifications à apporter au moût. Pour obtenir un vin dosant 10° d'alcool et 7 gr. d'acidité par litre, il faut que le moût renferme de 180 à 190 gr. de glucose par litre et 10 gr. d'acidité tartrique.

Vinage ou *alcoolisage*. Lorsque les vins ont un degré trop faible, on rehausse par une addition d'alcool leur richesse spiritueuse, afin de leur permettre de mieux se conserver et surtout d'être transportés. C'est ce qu'on appelle le vinage ou alcoolisage. Cette opération, qui se réalise en versant sur le vin des alcools à l'état d'eau-de-vie (50 à 60° de force alcoolique) ou plutôt d'esprits (85 à 90°), présente évidemment quelques avantages. Le mauvais choix des cépages ou des terrains, l'imperfection des procédés de culture et de vinification, font produire dans certaines régions de la France des vins n'ayant souvent que 5 ou 6° de force alcoolique, alors que pour le transport et la consommation générale 10° paraissent nécessaires. Le vinage permet, d'autre part, d'atténuer, dans les années mauvaises, l'acidité de certains crus. Enfin il met à l'abri des fermentations secondaires les vins dans lesquels le travail de fermentation n'a pas développé une proportion d'alcool en rapport avec leur richesse saccharine. Mais il était, le plus souvent, une source d'abus : ayant forcé intentionnellement la dose d'alcool, on réduit ensuite le degré par addition d'eau. En outre, et à moins d'une conscience exceptionnelle, ceux qui se livrent à cette pratique y emploient, non de l'eau-de-vie de vin, ni même de l'alcool neutre et rectifié, qui sont d'un usage beaucoup trop dispendieux, mais des alcools du commerce très inférieurs : alcools de betterave, de grains, de fécule, etc., qui, communiquant aux vins leurs propriétés malfaisantes, altèrent gravement la santé des consommateurs. C'est pour ces motifs qu'on l'a, d'une façon presque générale, interdit (V. ci-après, § *Législation*).

Augmentation de la richesse saccharine d'un moût. Cette augmentation s'obtient par moyens culturaux, par le sucrage des moûts ou leur concentration. Les *moyens culturaux* reposent dans le choix des cépages capables de mûrir parfaitement, dans l'association de plusieurs cépages ou encépagement et surtout dans le mode de taille et de conduite de la vigne.— Le *sucrage* est une pratique fort ancienne, qui est resté longtemps le secret des celliers. Les moines de Cîteaux l'employaient pour parfaire la réputation de leur fameux clos Vougeot. Sous l'inspiration du baron Thénard et de Petiot, cette pratique s'est généralisée sous le nom de *petiotisation*. Les hygiénistes et les chimistes acceptent son usage modéré et judicieux. Le sucrage, outre qu'il peut servir à diminuer l'acidité des vins trop verts, augmente leur titre alcoolique à bon marché, et sa fermentation laisse dans le vin les produits identiques à ceux de la fermentation du sucre de raisin, la glycérine, l'acide succinique, qui sont, suivant une expression imagée, la moelle du vin; quelques grammes de sucre restant non fermentés, très dangereux dans le vin rouge, le sont moins dans le vin blanc. Parmi les sucres employés, le sucre de betterave, candi ou cristallisé, est inférieur au sucre de canne. Ce sucre, à l'état brut et cristallisé, est préférable,

car les aromes et la saveur de ce produit se marient à merveille à ceux du vin blanc. Jamais on ne doit employer du sucre en pain qui, clarifié au bleu d'outremer, peut dégager des odeurs alliacées. Les glucoses ont occasionné jusqu'alors de graves mécomptes. Ils laissent un arrière-goût désagréable aux vins et augmentent le poids de son extrait sec, car, malgré les perfectionnements récents apportés à sa fabrication, il renferme plus de 10 °/₀ de matières étrangères qui troublent le vin et sont l'origine de maladies. On le vend sous le nom de sucre de raisin. L'expérience a démontré que, pour augmenter d'un degré le titre alcoolique d'un vin, il faut de $1^{gr},700$ à 2 kilogr. de sucre de canne et 2 kilogr. à $2^{gr},500$ de glucose. Avec les cassonades, dont la richesse saccharine oscille entre 80 et 90 °/₀, il faut un peu augmenter ces chiffres. On a soin d'invertir le saccharose en glucose en le chauffant dans du moût acidulé à raison de 200 gr. d'acide tartrique par hectolitre de liquide. La transformation a lieu très rapidement à l'ébullition. La *concentration des moûts* consiste à évaporer une certaine quantité d'eau. On a eu recours pour cela à des appareils divers, notamment à des évaporateurs à basse pression.

Monillage des moûts. Il peut se présenter des cas où les moûts sont trop sucrés; dans ce cas,il faut couper ces moûts avec d'autres qui le sont moins ou procéder au *mouillage*. Le mouillage consiste à étendre un moût d'eau de façon à assurer sa fermentation complète. Cette addition se fait à la cuve, et l'on a soin de n'employer à cet usage que de l'eau, d'une pureté absolue, stérilisée si possible à 100° après une légère acidulation à l'acide tartrique, 2 à 3 gr. par litre.

Acidification des moûts. Un moût acide donne un vin qui s'éclaircit généralement bien, prend un aspect cristallisé et ne laisse pas se développer les ferments de maladie. Un moût normal doit avoir de 9 à 11 gr. en acidité exprimée en acide tartrique. En général, il faut acidifier les moûts : 1° lorsque la maturation est excessive, surtout dans les climats chauds ; 2° les années de pourriture ou lorsque les raisins sont atteints d'accidents : oïdium, mildiou. La nature des acides à employer importe beaucoup. On recourt à l'acide tartrique et à l'acide citrique. L'acide tartrique se trouve naturellement dans le moût à l'état libre où combiné et constitue la plus grande partie de l'acidité. De saveur acide très agréable, d'un emploi facile, il est vendu ordinairement très pur. L'acide citrique est plus fin, à saveur acide plus prononcée, et il faut environ un poids moitié moindre d'acide citrique que d'acide tartrique pour produire le même effet. Plus cher que le précédent, il est vendu moins pur, souvent mélangé d'acide oxalique. Dans le vin, il reste dissous ou se combine, mais sans s'insolubiliser. C'est un produit qui n'existe pas dans le raisin, motif suffisant pour ne pas l'employer, sauf comme remède et à très faible dose dans la casse jaune des vins blancs de raisins avariés.

Plâtrage. L'acide sulfurique, libre ou combiné, a la propriété d'aviver la couleur et de faciliter la clarification des vins, mais son introduction directe dans le vin est dangereuse et interdite avec raison; on préfère l'ajouter au vin sous la forme combinée de sulfates. Le plâtrage, pratique autrefois courante dans les vignobles méridionaux, avait précisément pour but de donner un résultat analogue. En effet, au contact du bitartrate de potasse, le plâtre ou sulfate de potasse se décompose en donnant naissance à des sulfates *acides* de potasse et au tartrate de chaux qui se décompose dans les lies. Ce sulfate de potasse rend le vin dur, et l'usage exagéré des vins plâtrés peut produire à la longue une fatigue des organes digestifs. La loi du 11 juil. 1891 limite à 2 gr. par litre la quantité de sulfate de potasse ou de soude tolérée dans les vins. Cette tolérance est supérieure à la dose normale de 0,32 à 0,6 de sulfate de potasse qui se trouve naturellement dans les vins. La dose de plâtre employée est généralement supérieure à 100 gr. par 100 kilogr. de vendange. On emploie indifféremment le plâtre cuit ou le plâtre cru, l'un et l'autre finement broyés. Il suffit de saupoudrer de plâtre la vendange broyée avant sa mise en cuve. La liqueur de Marty ainsi composée : 14 gr. de chlorure de baryum pur, très desséché et pulvérisé, additionnés de 50 cc. d'acide chlohydrique pur, permet de reconnaître si un vin renferme plus de 2 gr. de sulfate de potasse par litre, en précipitant le sulfate de potasse à l'état de sulfate de baryte insoluble. Le salage a un effet analogue à celui du plâtrage. L'acide chlorhydrique joue ici le rôle de l'acide sulfurique dans le plâtrage, c.-à-d. défécation plus rapide du vin, couleur avivée, augmentation de l'extrait sec. La loi du 16 mars 1891 a fixé la tolérance de salage à 1 gr. de chlorure de sodium par litre. On a reconnu depuis que certains vins provenant de terrains salés, notamment dans l'Oranais, renfermaient jusqu'à 3 et 4 gr. de ce sel par litre.

CUVAGE. — La vendange foulée est aussitôt versée dans les cuves de fermentation. Durant le séjour du moût dans les cuves, la transformation complète du sucre s'effectue ainsi que la diffusion des principes du marc qui doit être aussi complète que possible. Cette phase de la vinification, qui va de l'introduction du moût dans les cuves jusqu'à sa sortie sous forme de vin, porte le nom de cuvaison ou cuvage. — On donne le nom de cuverie au local dans lequel s'effectue la fermentation. Dans les pays à vins fins, le vin n'est pas gardé dans le local où il est cuvé, mais dans les vignobles à grande production on utilise pour le logement du vin les récipients où il a fermenté. L'ensemble des bâtiments où l'on vinifie et garde le vin porte le nom de cellier. Les récipients employés généralement à la fermentation sont : 1° les cuves en bois, vases tronconiques complètement ouverts ou fermés ; 2° les cuves en pierre, d'une forme habituellement cubique, ouvertes ou voûtées, revêtues ou non de carreaux vernissés ou de dalles de verre ; 3° les amphores, cuves circulaires en brique, usitées en Algérie ; 4° les cuves en sidero-ciment constituées par une ossature métallique noyées dans des parois de ciment; 5° les cuves en tôle, système Toutée, recommandées dans les pays chauds; 6° les foudres ordinaires en bois, employés communément au logement du vin. La capacité des foudres influe sur le résultat final de la fermentation. La température s'élève davantage dans les grands récipients. La fermentation peut se faire dans les caves ou dans les celliers très propres, débarrassés de toutes les substances odorantes, de tous les matériaux étrangers. Leur température moyenne doit varier entre 15° et 20°. Ils doivent être aérés pour éviter les dangers d'asphyxie dus à l'acide carbonique. Dans les caves, le gaz carbonique, plus lourd que l'air, s'accumule et doit être enlevé par des ventilateurs.

Lorsque la fermentation commence, le moût se sépare des rafles et des pellicules. Celles-ci s'assemblent et viennent former au sommet de la cuve une masse compacte, le *chapeau*. Tant que la fermentation est active, le chapeau baigne dans l'acide carbonique, mais peu à peu l'air se mélange à l'acide carbonique, et l'acétification de l'alcool qui imprègne le marc a lieu. Pour les vins ordinaires, on dispose les cuves ou les foudres de fermentation de façon à ce que le chapeau soit submergé. On obtient ce résultat au moyen de claies. Souvent on se contente d'une claie unique qui, placée à la partie supérieure des cuves, maintient le marc immergé. Dans le cuvage Perret, on superpose plusieurs claies qui renferment entre elles le marc ainsi fractionné. Coste-Floret conseille d'employer des claies verticales distantes de $0^{m},40$ à $0^{m},50$ du centre de la cuve, formant des compartiments. Dans la méthode du sac, le marc est enfermé dans un sac de toile à grosses mailles. Ce sac est attaché au fond de la cuve. Panizzardi assure la submersion du chapeau au moyen d'un filet à larges mailles. Dans le cuvage en foudre, on craint moins l'acétification,

mais l'aération et le dégagement du gaz carbonique sont entravés. Enfin, pour les bons vins, il est préférable de cuver dans une cuve ouverte à chapeau flottant, à la condition d'enfoncer le chapeau plusieurs fois par jour, soit au moyen d'hommes qui entrent nus dans la cuve, soit à l'aide de rondins en bois léger.

Conditions d'une bonne fermentation. — Les conditions d'une bonne fermentation d'un moût bien constitué sont : 1° une aération suffisante; 2° une température convenable ; 3° la présence de ferments jeunes composés de levures de vin.

Aération. L'aération ménagée entrave l'action des bactéries. La levure peut vivre sans oxygène, mais elle ne prolifère pas; son travail est lent, et la fermentation incomplète dans un moût insuffisamment aéré. En outre, le moût renferme de nombreuses substances avides d'oxygène qui disputent ce gaz à la levure. On aère tout d'abord la vendange par le pelletage, par le broyage au moyen des fouloirs, par l'égrappage. Le moût est aéré lorsque l'on enfonce le chapeau. La méthode la plus simple est le remontage des moûts. Avec une pompe, le moût puisé à la base des cuves est remonté à la partie supérieure de la cuve où il se déverse par une pomme d'arrosoir. Ce brassage assure à toute la cuve une fermentation uniforme.

Température. Müntz et Rousseaux ont démontré qu'une bonne fermentation de moût rouge devait commencer de 20° à 22° et ne dépassait pas, dans ces conditions, 32° à 35°. On obtient facilement le départ de la fermentation à 20° par le chauffage ou la réfrigération d'une faible partie du moût et, dans un cellier dont la température varie de 10° à 25° pendant le jour et la nuit, la température se règle elle-même avec des foudres de petite capacité et dépasse peu la température de 30° à 35°.

Levures. La fermentation vinaire est l'œuvre d'êtres infiniment petits connus sous le nom de levures. Ces êtres, très sensibles à toutes les conditions de milieu, exigent, pour se développer, un moût aéré et dont la température doit être comprise entre 15° et 37°. L'acidité du moût ne les gêne pas par elle-même, mais les favorise en entravant le développement des microbes dangereux qui ne supportent pas l'acidité. Les levures apparaissent sur les raisins lorsque la véraison est achevée, et leur nombre augmente considérablement pendant les derniers jours de la maturité, elles se trouvent naturellement introduites dans le moût à la vendange. Il suffit que le moût se trouve dans les conditions de température précisées plus haut pour qu'au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, la fermentation commence, temps nécessaire aux levures pour passer de la vie latente à l'état actif et se multiplier en nombre suffisant. Il y a avantage à diminuer ce temps, car, pendant ces vingt-quatre ou quarante-huit heures, les champignons de moisissures se développent, altèrent le moût par leurs sécrétions. Ils cessent de nuire à l'instant où, sous l'influence de la levure, l'acide carbonique sature le moût et se dégage. De cette considération est née l'idée d'ensemencer le moût avec des levures actives et d'amener le départ immédiat de la fermentation. Si l'on prend du moût en fermentation, il est possible d'isoler les levures qu'il renferme, de les extraire et de les faire se multiplier à l'infini. On a eu ainsi des levures issues d'un cru déterminé auxquelles on a donné le nom de ce cru. Les colonies de levures, nées d'une seule levure, nourrie dans des bouillons privés de tout autre ferment, ont reçu le nom de *levures pures* et, à l'heure actuelle, de nombreux laboratoires possèdent des levures pures portant le nom des grands crus français. Le microscope a montré que, dans la fermentation du vin blanc ou rouge, plusieurs levures, de forme et d'aspect différents, interviennent dans la fermentation de façon différente. Celles qui jouent un rôle inutile ou dangereux dans la fermentation ont reçu le nom de *levures sauvages*. On a choisi celles qui présentaient de réelles qualités, et on a eu ainsi des levures pures et sélectionnées, affublées d'un nom de grand cru. Les qualités des levures pures, sélectionnées, se modifient rapidement, et on ne peut demander aux levures pures sélectionnées qu'une fermentation complète, un éclaircissement rapide, donnant un vin à goût franc. Le viticulteur peut produire son levain lui-même en préparant des *pieds de cuve*, petites quantités de moût sain mises en fermentation avant la récolte et destinées à ensemencer les moûts de toutes les variétés de levures en pleine activité qui concourent à la fabrication du vin.

La fermentation, après avoir été tumultueuse, se ralentit pour cesser lorsque le sucre a complètement disparu, ce que l'on reconnaît par l'analyse ou au moyen de densimètres. Quelques viticulteurs préfèrent tirer la cuve lorsque le vin *grésille* encore.

Décuvage. — Le décuvage consiste à séparer le vin du marc. Le vin qui s'écoule naturellement porte le nom de *vin de goutte*. Au moyen des pressoirs, on obtient une partie du vin qui imbibe le marc, c'est le *vin de presse* ou le *vin de serre*. Le vin de goutte est plus alcoolique, moins acide, moins riche en tannin et en extrait que le vin de serre.

Ouillage.— Par suite de l'évaporation du vin à travers les parois des fûts et même les parois en ciment, le niveau du vin baisse dans les fûts et le vide est comblé par de l'air. Le *Mycoderma vini* ou fleur du vin, le *Mycoderma aceti* ou ferment de l'ascescence ou du vinaigre forment leur pellicule visqueuse à la surface du liquide et brûlent l'alcool du vin. On remédie à cet inconvénient en tenant les fûts toujours pleins par des remplissages fréquents qui ont lieu tous les mois au maximum. Ces remplissages ou ouillages doivent être faits avec des vins sains et de même nature que le vin des fûts à remplir.

Soutirage. — Les quelques grammes de sucre restant dans le vin disparaissent pendant la fermentation lente ou fermentation secondaire qui suit la fermentation tumultueuse. Le vin s'éclaircit rapidement. Les lies floconneuses tenues en suspension par les bulles d'acide carbonique tombent, suivies par les levures, et forment un dépôt qui se contracte, s'alourdit des cristaux de tartre et a de moins en moins tendance à remonter à l'intérieur du liquide. A ce moment, les levures sont inutiles, elles sont mêlées aux mauvais ferments qui sont entraînés mécaniquement par les impuretés dans les lies au moment de l'éclaircissement. Le soutirage va nous permettre de séparer le vin alors de ses impuretés, de ses ennemis. Le premier soutirage peut se faire en décembre, avant les grands froids de l'hiver, lorsque l'on descend les vins des celliers dans les caves pour les soustraire à ces froids. Le vin est dès Noël prêt à être consommé, mais il y a avantage à le laisser jusqu'en mars se parfaire dans les locaux frais dont la température doit être maintenue de 9° à 11°. Le vin se défèque à nouveau spontanément et surtout sous l'influence du tanisage. Un second soutirage est nécessaire en mars-avril, avant que l'élévation de température ne réveille l'activité des quelques ferments mélangés aux lies nouvelles. Deux soutirages sont nécessaires pendant que le vin se fait. Quelques praticiens se contentent du soutirage de mars et font un second soutirage en octobre de l'année suivante si le vin doit vieillir en fût. Si le vin reste longtemps en cave, il est bon d'effectuer tous les ans un soutirage en mars. On choisit pour le soutirage un temps sec, frais, non froid, à haute pression barométrique. Il faut éviter tout travail du vin par les temps mous, pluvieux, par les vents du midi ou du sud-ouest qui correspondent à des dépressions barométriques. Les lies ont tendance à remonter dans le vin d'elles-mêmes ou sous le moindre mouvement du liquide par un phénomène analogue à celui qui fait remonter les boues mousseuses à la surface des mares. Le vin doit être remis après le soutirage dans le fût

qu'il a habillé de son tartre. On doit donc se prémunir d'un fût supplémentaire abreuvé de vin de même qualité. Le fût que l'on soutire est aussitôt nettoyé à la chaîne et rincé jusqu'à ce que l'eau s'écoule claire. Le soutirage se fait à l'air lorsque les vins sont sains, non sensibles à la casse. On se sert de sapines, de siphons ou de pompes, Les vins vieux sont siphonnés au boyau muni d'un regard en verre, à l'aide d'un soufflet qui chasse le vin par le boyau dans le fût voisin. On a conseillé ces dernières années de chasser le vin d'un fût à l'autre au moyen de la pression d'acide carbonique. P. VIALA.

II. Thérapeutique. — Le vin jouit de propriétés toniques et astringentes, grâce au tannin et aux matières colorantes qu'il renferme ; stimulantes par son alcool et ses éthers, reconstituantes par ses sels de potasse. Ces propriétés ont été utilisées dans les affections adynamiques, avec prostration, et dans les convalescences. Le vin répond aux mêmes indications thérapeutiques que l'alcool, sans en avoir les inconvénients, car il est moins vite absorbé et agit d'une façon moins fâcheuse sur le système nerveux, qu'il soutient. Il augmente la résistance vitale et conserve au sang ses propriétés nutritives. Le vin rouge est plus astringent que le vin blanc ; celui-ci contient moins de tannin, mais il est plus riche en tartrates, et il est diurétique. Le vin blanc peut être prescrit aux dyspeptiques qui supportent mal le vin rouge. Les vins mousseux, chargés d'acide carbonique, sont stimulants et antiémétiques. Dans les maladies chroniques et les convalescences, on donne de préférence des vins vieux ordinaires ; dans les maladies aiguës, on recommande les vins sucrés et alcooliques (malaga, banyuls, champagne). Le vin est généralement contre-indiqué chez les dyspeptiques, car il retarde la digestion par suite de l'acidité de l'estomac qu'il augmente. Le vin ne convient pas aux diabétiques, aux arthritiques, aux neurasthéniques, et dans les cas où l'estomac est irritable (gastrites, chloro-anémie). On modifie les propriétés du vin par l'addition de substances médicamenteuses, en dissolution. Pour les vins médicinaux (*œnolés*) astringents et toniques, on préfère le vin rouge ; pour les vins diurétiques, le vin blanc ; et l'on réserve les vins liquoreux pour les substances végétales avec principes d'une conservation difficile. Parmi les plus usités, citons les vins d'antimoine ou émétique, aromatique (usage externe), antiscorbutique ou de raifort, de coca, de colchique (antigoutteux), de créosote (tuberculose), de gentiane (tonique amer), d'opium ou laudanum, de pepsine, de quinquina (tonique, fébrifuge, reconstituant), etc., et les vins diurétiques de l'Hôtel-Dieu ou de Trousseau (vin de digitale) et de la Charité (vin scillitique, hydropisies). Dr V.-Lucien HAHN.

III. Pharmacie. — Les *vins médicinaux* sont des préparations résultant de l'action du vin sur une ou plusieurs substances médicamenteuses. Les vins employés pour la préparation des vins médicinaux sont : les vins rouges et blancs, à 10 °/₀ d'alcool, et les vins de liqueur, grenache, lunel, malaga... à 15 °/₀ d'alcool. Le vin jouit de ses propriétés dissolvantes, grâce à l'eau et à l'alcool qui sont ses éléments principaux, quelquefois grâce à son acidité. Le mode de préparation des vins médicinaux est la macération. Après contact plus ou moins prolongé, en vase fermé, on passe avec expression et on filtre le liquide. Les substances médicamenteuses qui entrent dans la composition des vins médicinaux doivent être sèches (sauf vin antiscorbutique et vin de bulbes de colchiques) et suffisamment divisées. La lixiviation peut être employée dans certains cas ; quant à la simple solution, naturellement on y a recours chaque fois que la substance médicamenteuse est entièrement soluble. Les vins médicinaux doivent être conservés en lieu frais. Le plus employé est le *vin de quinquina* (V. QUINQUINA, § *Pharmacie*). — Le *vin chalybé*, ou vin ferrugineux, se prépare par simple solution. On fait dissoudre 5 gr. de citrate de fer ammoniacal dans deux fois son poids d'eau distillée, on ajoute cette solution à 1.000 gr. de vin de Grenache et on filtre.

Citons parmi les vins composés : le *vin de l'Hôtel-Dieu* ou de *Trousseau* qui contient, par 20 gr., avec d'autres substances, $0^{gr},10$ de digitale et 1 gr. d'acétate de potasse ; — le *vin diurétique amer de la Charité* dans la composition duquel entrent de la scille, du quinquina, de l'absinthe, etc... — Le *laudanum de Sydenham*, qui est un vin d'opium composé. V. H.

IV. Législation. — La législation vinicole est, en France, pays de production par excellence, nécessairement protectrice. Elle a sa base dans les lois des 14 août 1889, 11 juil. 1891 et 24 juil. 1894, qui répriment les fraudes en matière de vins, dans les lois des 26 juil. 1890 et 6 avr. 1897, qui soumettent la fabrication, la circulation et la vente des vins de raisins secs et autres vins artificiels à un certain nombre de conditions restrictives, dans la loi du 1er févr. 1899, qui modifie, en les augmentant, les droits de douane établis sur les vins, raisins, moûts et boissons non dénommées, par celle du 11 janv. 1892, enfin dans la loi du 29 déc. 1900, qui emporte dégrèvement presque total des boissons hygiéniques et tout spécialement du vin.

Aux termes de l'art. 1er de la loi du 14 août 1889, nul ne peut expédier, vendre ou mettre en vente sous la dénomination de « vin » un produit autre que celui de la fermentation des raisins frais. Le produit de la fermentation des marcs de raisins frais avec de l'eau, le mélange de ce produit, en si petite quantité que ce soit, avec du vin, est du « vin de marc », ou, s'il y a addition de sucre, du « vin de sucre » ; le produit de la fermentation des raisins secs avec de l'eau, le mélange de ce produit, en si petite quantité que ce soit, avec du vin est du « vin de raisins secs ». Cette dernière dénomination doit être reproduite de façon très visible sur les fûts ou autres récipients, livres, factures, lettres de voiture, connaissements, et, en cas de contravention, la peine est de dix jours à trois mois de prison, de 25 à 500 fr. d'amende, sous réserve de circonstances atténuantes, mais avec emprisonnement obligatoire au cas de récidive. L'affichage et des insertions peuvent, en outre, être ordonnés. D'autre part, il est interdit, sous les peines prévues en matière de falsification de denrées alimentaires par la loi du 27 mars 1851, d'ajouter au vin ou au vin de raisins secs, pendant ou après la fermentation : 1° des figues, caroubs, fleurs de mowra, clochettes, riz, orges, fermentés ou distillés, ou toutes autres matières sucrées (l. 14 août 1889, art. 7) ; 2° des matières colorantes quelconques ; 3° de l'acide sulfurique, nitrique, chlorhydrique, salicylique, borique, ou autres produits analogues ; 4° du chlorure de sodium au-dessus de 1 gr. par litre (l. 11 juil. 1891, art. 2), — et ceux qui détiennent, vendent ou mettent en vente le vin ainsi falsifié, sachant qu'il l'est, sont punis tout comme les falsificateurs eux-mêmes. Les mêmes peines sont applicables en cas de mouillage ou d'alcoolisation du vin (l. 24 juil. 1894). Cette dernière opération, plus connue sous le nom de vinage (V. ci-dessus, § *Technologie*), est toujours autorisée pour les vins de liqueur, pour les vins destinés à la consommation familiale et pour ceux exportés aux colonies ou à l'étranger. Elle a même lieu, dans ces derniers cas, en franchise des droits sur l'alcool (Décr. 17 mars 1852 et l. 8 juin 1864). Il est encore interdit, sous peine d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 16 à 500 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement, de mettre en vente, vendre ou livrer des vins plâtrés contenant plus de 2 gr. de sulfate de potasse ou de soude par litre. Dans tous les cas, les fûts qui contiennent des vins de cette catégorie doivent porter en gros caractères la mention « vin plâtré », répétée, comme pour les vins de raisins secs, sur les livres, factures, lettres de voitures, connaissements (art. 3). Enfin, chacune des deux catégories de vins : vin proprement dit et vin de raisins secs, doit être suivie, chez les marchands de vins en gros ou en détail et chez les entre-

positaires, au moyen de comptes particuliers et distincts, et elle doit être tenue séparément dans les magasins (art. 4).

La loi du 26 juil. 1890 a, la première, soumis la fabrication industrielle des vins de raisins secs à une réglementation à tendance prohibitive. Elle oblige quiconque veut s'y livrer à en faire préalablement la déclaration et à se munir d'une licence de 125 fr., en principal et décimes. Elle astreint les fabriques aux visites des employés de la régie, sous le régime de la permanence. Elle a été complétée par l'art. 7 de la loi du 11 janv. 1892, qui a établi un droit de fabrication de 1 fr. par hectolitre de raisins secs pris en charge par le fabricant, puis et surtout par celle du 6 avr. 1897, qui est, elle, nettement prohibitive. Elle interdit d'abord, de façon absolue, la fabrication et la circulation, en vue de la vente, des vins de marc et des vins de sucre, que les lois précitées des 14 août 1889 et 11 juil. 1891 avaient seulement assimilés aux vins de raisins secs et que, désormais, aucun négociant, entrepositaire ou débitant de liquides ne peut détenir chez lui, à un titre quelconque, sauf pour sa consommation personnelle. Quant aux vins de raisins secs et autres vins artificiels, — à l'exception des vins de liqueurs et mousseux et des vins de marc et de sucre, ces derniers, nous venons de le dire, prohibés, — ils sont exclus purement et simplement du régime des vins et soumis, relativement à leur fabrication, à leur circulation et à leur vente, aux droits et régime de l'alcool pour leur richesse alcoolique totale ou en puissance : or, le degré d'alcool pur paie aujourd'hui 2 fr. 20 l'hectol. Les raisins secs ne peuvent eux-mêmes circuler qu'en vertu d'acquits à caution garantissant le paiement du droit général de consommation à raison de 30 litres d'alcool par 100 kilogr., s'ils sont à destination de fabricants, et le paiement des droits de circulation, à raison de 6 fr. par 100 kilogr., s'ils sont à destination de particuliers, pour leur consommation de famille. Seule, la boisson de marc dite piquette, provenant de l'épuisement des marcs par l'eau, sans addition d'alcool, de sucre ou de matières sucrées, a toujours, à la condition d'être destinée à la consommation familiale, sa circulation autorisée moyennant un droit de 1 fr. seulement par hectol. Les peines de l'art. 1er de la loi du 28 févr. 1872, c.-à-d. 500 à 5.000 fr. d'amende et la confiscation, sont encourues pour toute infraction aux dispositions ci-dessus, ainsi que pour toute déclaration d'enlèvement de boissons faite sous un nom supposé ou sous le nom d'un tiers sans son consentement, et toute déclaration ayant pour but de simuler un enlèvement de boissons non effectivement réalisé. Deux décrets des 7 oct. 1890 et 6 août 1897 réglementent la tenue du compte des matières premières dans les fabriques de vins de raisins secs.

La loi du 1er févr. 1899, modifiant les nos 84, 171 et 173 *bis* du tableau A annexé à la loi du 11 janv. 1892 sur le tarif général des douanes, a fixé comme suit le régime douanier des vins à l'entrée en France. Elle pose d'abord deux principes : 1° tous vins étrangers ne portant pas sur les récipients une marque indélébile, indicatrice du pays d'origine (on a exigé d'abord la marque au feu, mais on se contente aujourd'hui de la peinture à l'huile) sont prohibés à l'entrée, exclus de l'entrepôt, du transit et de la circulation ; 2° les vins étrangers qui entrent en franchise ne peuvent être en France coupés ou mélangés, ni faire l'objet d'aucune manipulation. Puis elle frappe les diverses catégories de vins et les raisins de droits sensiblement supérieurs au prix moyen de vente en gros. Les vins proprement dits paient, jusqu'à 12°, 25 fr. par hectolitre au tarif général, 12 fr. au tarif minimum, et, à partir de 12°,1, en sus du même droit et par chaque degré ou fraction de degré excédant, une surtaxe égale au montant du droit de consommation sur l'alcool (2 fr. 20 par degré à l'heure actuelle). Les vins de raisins secs et toutes autres boissons non dénommées paient, par degré, un droit égal au droit de consommation sur l'alcool, sans qu'en aucun cas le droit perçu puisse être inférieur à 30 fr. par hectolitre au tarif général, 15 fr. au tarif minimum. Les raisins de vendanges, marcs de raisins, moûts de vendanges, paient, jusqu'à 12 degrés Baumé, 25 fr. par 100 kilogr. au tarif général, 12 fr. au tarif minimum. Au-dessus de 12 degrés Baumé, ils sont traités comme les confitures au sucre ou au miel.

Après avoir ainsi protégé les vins de raisins frais contre la fraude et contre la concurrence étrangère, le législateur les a, à peu près, par la loi du 29 déc. 1900, exemptés, à l'intérieur, de tous droits. Cette loi a supprimé : 1° le droit de détail de 12,5 °/o sur le montant des ventes de vin chez les débitants ; 2° les droits d'entrée perçus au profit de l'Etat aux portes des villes ayant au moins 4.000 hab. de population agglomérée ; 3° les droits de taxe unique qui étaient perçus, également au profit de l'Etat, dans les villes ayant plus de 10.000 hab., et qui se trouvaient acquittés, depuis sa rédemption, en 1875, sous forme d'une taxe, égale en général au triple du droit d'entrée et frappant tous les habitants (V. Boisson). De la sorte, les vins de raisins frais, en cercles ou en bouteilles, n'acquittent plus, quelle qu'en soit la quantité, que : 1° au profit de l'Etat, un droit de circulation de 1 fr. 50 par hectolitre, toute bouteille de moins d'un demi-litre comptant d'ailleurs pour cette quantité et toute bouteille de plus d'un demi-litre et de moins d'un litre pour le litre ; 2° au profit des villes qui n'ont pas consenti à abolir leurs droits d'octroi, lesdits droits, mais sans qu'ils puissent dépasser par hectolitre, suivant la population, les maximums ci-après : moins de 6.000 hab., 0 fr. 55 ; de 6.001 à 10.000 hab., 0 fr. 85 ; de 10.001 à 15.000 hab., 1 fr. 15 ; de 15.001 à 20.000 hab., 1 fr. 40 ; de 20.001 à 30.000 hab., 1 fr. 70 ; de 30.001 à 50.000 hab., 2 fr. ; au-dessus de 50.000 hab., 2 fr. 25. Exceptionnellement, le droit d'octroi peut être à Paris de 4 fr., mais il y est, en fait, complètement supprimé depuis le 1er janv. 1901. Le droit de circulation au profit de l'Etat est aussi perçu sur les vendanges fraîches circulant hors de l'arrondissement de récolte et des cantons limitrophes en quantités supérieures à 10 hectol. Il s'acquitte sur le pied de 2 hectol. de vin par 3 hectol. de vendange.

Les vins ne peuvent, en règle générale, circuler qu'accompagnés d'un congé qui constate le paiement du droit. Exceptionnellement les vins à destination de personnes jouissant du crédit des droits, ou, dans les agglomérations de moins de 4.000 hab., de débitants, continuent à être admis à circuler sans acquit. Ceux ainsi expédiés à des débitants acquittent les droits à l'arrivée : au moment de l'introduction, s'il y a un octroi, ou, au cas contraire, dans les quinze jours au plus tard de l'expiration des délais de transport. D'autre part, pour les transports de leur pressoir ou d'un pressoir public à leurs caves et celliers ou de l'une à l'autre de leurs caves, dans le canton de récolte et les communes limitrophes de ce canton, les récoltants détachent eux-mêmes d'un registre à souche contrôlé par les agents de la régie des laissez-passer du coût de 0 fr. 10. Enfin les petites quantités transportées à bras ou à dos d'homme circulent librement. Les propriétaires récoltants qui désirent vendre au détail les vins provenant de leur récolte sont tenus d'en faire préalablement la déclaration à la régie et d'acquitter une licence de débitant. Il en est de même des personnes autres que les propriétaires récoltants qui, en vue de la vente en gros ou en détail, fabriquent des vins. La licence est, suivant le cas, celle de marchand en gros ou de débitant. Si le vin est destiné à la vente au détail, elles doivent, en outre, acquitter les droits immédiatement après chaque fabrication (V. en outre les art. Boisson, Circulation, Entrée). L. S.

V. Statistique et commerce. — On trouvera à

l'art. France, t. XVII, pp. 1011 à 1013 et à l'art. Europe, t. XVI, p. 830, des statistiques détaillées et comparatives de la production du vin. En 1900, cette production a dépassé, pour la France seule, 63 millions d'hectol., égalant celle des meilleures années qui ont précédé l'invasion phylloxérique. Le seul département de l'Hérault entre, dans le total, pour plus du sixième, ceux de l'Aude et de la Gironde pour près du dixième chacun. L'Algérie a donné, de son côté, la même année, 5 millions et demi d'hectol. Aussi les importations en vins étrangers, qui ont atteint jusqu'à 12 millions d'hectol., étaient réduites à 3 millions d'hectol. L'exportation, par contre, ne s'est pas relevée : 2 millions d'hectol. à peine en 1900. Mais sa valeur est très grande : 250 millions de fr. environ, le quart de celle de notre production totale. Elle ne se compose guère, en effet, que de vins de luxe : 25 millions de bouteilles de vin de Champagne et autres vins mousseux, notamment. Quant à la consommation, elle atteint, dans les pays producteurs et dans le dép. de la Seine, qui, sous ce rapport, les égale, s'il ne les surpasse, une moyenne de $0^{lit},60$ à $0^{lit},70$ par tête d'habitant et par jour. Dans la Flandre, en Normandie et en Bretagne, au contraire, la consommation tombe d'une moyenne de 12 à 13 lit. par tête et par an (8 lit. dans les Côtes-du-Nord et la Manche).

Les principales places commerciales sont, en France, pour les vins : Paris, Rouen, Le Havre, Nantes, Bordeaux, la Rochelle, Béziers, Cette, Montpellier, Carcassonne, Narbonne, Nîmes, Marseille, Dijon, Lyon, Mâcon, Beaune, Reims, Orléans. Peu d'autres commerces emploient plus d'intermédiaires : négociants en gros et en demi-gros, commissionnaires, courtiers, débitants, sans parler des nombreux voyageurs, placiers et autres représentants. Les négociants en gros et en demi-gros achètent les vins aux propriétaires récoltants, à la mesure, ou aussi, quelquefois, dans le Midi, par 100 kilogr. (un peu plus d'un hectolitre), ou encore, pour certains vins communs qui n'ont de mérite que leur teneur en alcool, à tant le degré. Ils les traitent, les coupent et, finalement, les conservent jusqu'au moment le plus favorable à leur expédition, pour les écouler ensuite par pièces, feuillettes, demi-pièces, quarts, paniers pour les vins fins. Ils sont actuellement 29.000, tous soumis aux recensements de la régie. Les uns font leurs achats eux-mêmes. D'autres y emploient des commissionnaires ou courtiers, dégustateurs de profession en général, qui ont une grande expérience des localités et des produits et qui les mettent en rapport avec les producteurs. Tantôt les courtiers sont responsables de l'exécution du marché, et alors la vente est parfaite dès qu'il y a accord entre eux et le vendeur. Tantôt ils opèrent sans responsabilité, et alors la vente n'est définitive qu'après que le mandant l'a ratifiée. Le droit de courtage varie avec l'usage des lieux. Il est, dans la Gironde, de 2 % du montant brut de la vente et payable par le vendeur. Auprès des tribunaux de commerce existent des « courtiers assermentés », qui ont le monopole des ventes publiques. A part cela, les courtiers ne sont plus, comme autrefois, des officiers ministériels : le courtage est libre (V. Courtage). Les négociants en gros revendent, soit directement au public, soit aux détaillants. Ceux-ci, qui n'étaient en 1899 que 350.000, sont aujourd'hui 440.000, dont 15.000 à Paris.

Les négociants en gros sont groupés, dans les principaux centres, en chambres syndicales. Paris en compte deux : l'« Union du commerce, des vins et spiritueux » et la « Chambre syndicale du commerce en gros, des vins et spiritueux de Paris et du dép. de la Seine ». La grande majorité de ces chambres sont elles-mêmes fédérées en un vaste « Syndicat national du commerce en gros des vins et spiritueux de France », dont le siège est à Paris et qui publie un *Bulletin trimestriel*. Un bureau permanent suit les affaires intéressant la corporation, s'occupe des projets de loi, procès, etc. Les débitants sont groupés, de leur côté, en diverses unions syndicales. Les principales sont, à Paris : le « Syndicat des débitants de vins du dép. de la Seine », l'« Union syndicale des débitants de vins et liquoristes », la « Corporation des marchands de vins de Paris », le « Syndicat des cavistes et liquoristes de Paris », l'« Union syndicale des débitants de vins et liquoristes de Paris et de la banlieue », la « Chambre syndicale des vins en bouteilles ». L. S.

Bibl. : Vigne et Vin. — V. Rendu, *Ampélographie française* ; 2e éd., Paris, 1857, in-fol. et atlas. — J. Lausseure, *les Grands Vins de table* ; Paris, 1858, in-8. — Th. Winckler, *Revue synoptique des principaux vignobles de l'univers* ; Paris, 1863, in-fol. — Ch. de Lorbac, *les Richesses gastronomiques de la France* ; Paris, 1868, in-4. — J. Guyot, *Etude des vignobles de France* ; Paris, 1868, 3 vol. in-8. — A. Petit-Laffitte, *la Vigne dans le Bordelais* ; Paris, 1868, in-12. — L. Pasteur, *Etudes sur le vin, ses maladies* ; 2e éd., Paris, 1872, in-8. — Blankenhorn, *Bibliotheca œnologica* ; Heidelberg, 1875. — A. Mas et M. Pulliat, *le Vignoble* ; Paris, 1875-79, 3 vol. in-8. — X..., *Ampelografia italiana* ; Turin, 1879-82, in-8 et atlas in-fol. — Durin, *le Sucrage* ; Paris, 1882, 2 vol. in-8. — H. Valby, *le Vin* ; 3e éd., Paris, 1883, in-8. — Figuières, *De la Culture de la vigne chez les anciens* ; Aix, 1883. — R. Dejernon, *les Vignes et les Vins de l'Algérie* ; Paris, 1883-84, 2 vol. in-8. — Institut de France, *Observations sur le phylloxera* ; Paris, 1883-84, 2 vol. in-4. — G. Gasterre et G. Couanon, *Traitement des vignes phylloxérées* ; Paris, 1884, in-8. — G. Foëx et P. Viala, *le Mildiou* ; Montpellier, 1884, in-16. — D.-E. Delamotte, *Monographie du phylloxera* ; Alger, 1885, in-8. — Dr Crolas et P. Vermorel, *Manuel pratique des sulfurages* ; Montpellier, 1886, in-8. — P. Viala, *les Hybrides-Bouschet* ; Montpellier, 1886, in-8. — L. Portes et F. Ruyssen, *Traité de la vigne et de ses produits* ; Paris, 1886-89, 3 vol. in-8. — H. Gœthe, *Handbuch der Ampelographie* ; Berlin, 1887, in-4. — B. Chauzit et L. Trouchaut-Verdier, *la Submersion des vignes* ; Montpellier, 1887, in-8. — L.-P. Despetis, *Traité pratique de la culture des vignes américaines* ; 2e éd., Montpellier, 1887, in-18. — A. Réal, *les Grands Vins* ; Paris, 1887, in-12. — L.-F. Dubief, *Traité complet théorique et pratique de vinification* ; 5e éd., Paris, 1888, in-8. — J. Duplessis, *les Maladies de la vigne* ; Paris, 1889, in-8. — V. et G. Emion, *Traité du commerce des vins* ; Paris, 1889, in-18. — P. Viala, *Une Mission viticole en Amérique* ; Montpellier, 1889, in-8. — E. Maumené, *Traité théorique et pratique du travail des vins* ; 3e éd., Paris, 1890, 2 vol. in-8. — Danguy et Aubertin, *les Grands Vins de la Bourgogne* ; Dijon, 1890, in-8. — T.-V. Munson, *Classification and generic synopsis of the wild grapes of North America* ; Washington, 1890, in-8. — P. Mouillefert, *les Vignobles et les Vins de France* ; Paris, 1891, in-8. — Audibert, *l'Art de faire les vins d'imitation* ; Marseille, 1891, in-8. — A. Gautier, *Sophistication et analyse des vins* ; Paris, 1891. — E. Robinet, *Manuel général des vins* ; 4e éd., Paris, 1891, 3 vol. in-12. — E. Viard, *Traité général de la vigne et des vins* ; Nantes, 1892, in-8. — V. Cambon, *le Vin et l'Art de la vinification* ; Paris, 1892, in-18. — Cocks et Fénet, *Bordeaux et ses vins* ; Bordeaux, 1893, in-8. — Le Sourd, Descloizeaux et Desmoulins, *Traité pratique des vins, cidres, spiritueux et vinaigres* ; Paris, 1893. — P. Viala, *les Maladies de la vigne* ; 3e éd., Montpellier, 1893, in-8. — Nessler, *Bereitung, Pflege und Untersuchung des Weins* ; Stuttgart, 1884, 6e éd. — R. Brunet, *Traité de vinification* ; Paris, 1894, in-8. — P. Andrieu, *le Vin et les Vins de fruits* ; Paris, 1894, in-8. — E. Zacharewicz, *Expériences sur les engrais appliqués à la culture de la vigne* ; Montpellier, 1894, in-8. — H.-A. Blücher, *Die Analyse der Weine* ; Cassel, 1894, in-16. — G. Privat, *Aide-mémoire du vigneron* ; Montpellier, 1894, in-8. — S. Leroux, *Traité de la vigne et le vin en Algérie et en Tunisie* ; Blida, 1894, 2 vol. in-8. — G. de Dubor, *Viticulture moderne* ; Paris, 1894. — A. Carré, *Taille de la vigne* ; 4e éd., Toulouse, 1895. — J. Salleron, *Etudes sur le vin mousseux* ; 2e éd., Paris, 1895, in-8. — G. Fabre, *la Vigne et le Vin* ; Paris, s. d., in-8. — A. Müntz, *les Vignes, recherches expérimentales sur leur culture et leur exploitation* ; Paris, 1895, in-8. — G. Bisset, *Etudes sur la vinification des vins rouges* ; Béziers, 1895, in-16. — P. Caste-Floret, *Vinification des vins blancs* ; Montpellier, 1895, in-16. — V. Martinaud, *Manuel de la vinification* ; Paris, 1895, in-18. — G. Duclou, *De la Prévision et de l'Amélioration de la qualité des vins* ; 3e éd., Paris, 1895, in-8. — U. Gayon, *Etudes sur les appareils de pasteurisation* ; Bordeaux, 1895, in-8. — H. Lecq, *les Vins de l'Algérie* ; Alger, 1895, in-fol. — Babo et Mach, *Handbuch des Weinbaues und der Kellerwirtschaft* ; 3e éd., Berlin, 1886, 2 vol. — E. Durand et J. Guicherd, *Culture de la vigne en Côte-d'Or* ; Beaune, 1896. — A. de l'Écluse, *Etudes et observations sur le traitement intégral de la vigne contre le blackrot* ; Agen, 1896, in-8. — P. Viala et L. Ravaz, *les Vignes américaines, adaptation, culture, greffage*, etc. ; Paris, 1896, in-8. — Des mêmes, *le Brunissement des boutures de la vigne* ; Paris, 1896, in-8. — L. Ravaz, *Reconstitution du*

vignoble ; Paris, 1896, in-16. — H. DE LAPPARENT, *le Vin et l'Eau-de-vie de vin* ; Paris, s. d., in-8. — SCHUTZENBERGER, *les Fermentations* ; Paris, 1896, in-8. — J. LE PAULMIER, *Traité du vin et du cidre* ; trad. par J. de Cahaignes; Rouen, 1896, in-8. — A. MÜNTZ et E. ROUSSEAUX, *les Conditions de la production du vin et les Exigences de la vigne* ; Paris, 1896, in-8. — Ed. FÉRET, *Dictionnaire-Manuel du négociant en vins et spiritueux* ; Bordeaux, 1896, in-18. — J. CAZAL, *la Question des engrais suivie de la description sommaire des maladies de la vigne* ; Toulouse, 1897, in-8. — J. DE NORYAC, *la Vigne française et la Fraude;* Paris, 1897, in-8. —G. POSSETTO, *la Chimica del Vino* ; Turin, 1897, in-8. — A. BOURGEOIS, *le Vin de Champagne sous Louis XIV et Louis XV* ; Paris, 1897, in-16. — L. SEMICHON, *les Progrès de la vinification dans l'Aude* ; Montpellier, 1897, in-8. — V. SÉBASTIAN, *les Vins de luxe* ; Montpellier, 1897. — F. VASSILIÈRE, CHARVET et V. GAYON, *Appareils à pasteuriser les vins* ; Bordeaux, 1897, in-8. — H. DE CAZAUX, *les Sels de mercure et les Maladies de la vigne* ; Paris, 1898, in-8. — P. CASTE-FLORET, *la Culture intensive de la vigne* ; Montpellier, 1898. — OLLIVIER-BEAUREGARD, *la Vigne et le Vin dans l'antiquité égyptienne* ; Bordeaux, 1898. — R. CHANDON DE BRIAILLES, *le Vigneron champenois* ; Paris, 1898, in-8. — V. PULLIAT, *les Vignobles d'Algérie* ; Montpellier, 1898, in-8. — H. SEMPÉ, *Régime économique du vin* ; Paris, 1898, in-8. — F. HOUDAILLE, *Législation des vins* ; Montpellier, 1898, in-8. — A. BERGET, *les Vins de France et la pratique des vins* ; Paris, 1900, in-8. — P. VIALA, *Ampélographie* ; Paris, en cours de public., 6 vol.

Périodiques : Bulletin de la Société française de viticulture et d'ampélographie, 1897 et suiv. — *Revue de viticulture* (hebd.), 1893 et suiv. — *La Vigne française* (bimens.), 1879 et suiv. — *Le Viticulteur* (hebd.), 1891 et suiv. — *Moniteur vinicole*. — *Revue vinicole*. — *Revue des vins et liqueurs* (organe de l'export.). — *Feuille vinicole de la Gironde*. — *Die Weinlaube* ; Vienne, 1869 et suiv.

VINAGE (V. VIN).

VINAIGRE. I. TECHNOLOGIE. — Le vinaigre ou *vin aigri* est, en principe, le produit de la transformation de l'alcool d'un vin rouge ou blanc en acide acétique, par l'action vitale, au contact de l'air, du ferment particulier appelé *Mycoderma aceti* (V. ACÉTIFICATION). Mais tout liquide ou toute autre substance alcoolique, ensemencé, du ferment et mis dans des conditions convenables, peut tout aussi bien que le vin subir cette transformation : bière, cidre, poiré, eaux-de-vie de pommes de terre, de graines, de mélasse, eaux de lavage des formes à sucre, baquetures des comptoirs de marchands de vin, etc. Enfin on appelle vinaigre de bois ou acide pyroligneux l'acide acétique obtenu par la distillation sèche des végétaux ligneux (V. ACÉTIQUE [Acide]).

Préparation. On trouvera décrits à l'art. ACÉTIQUE (Acide) les principaux procédés industriels de fabrication des vinaigres par oxydation de l'alcool (procédé d'Orléans, procédé Pasteur, procédé rapide) et par distillation du bois. Il en existe encore quelques autres. Mais ils en diffèrent peu ou ils sont peu employés. A la campagne, on fait souvent son vinaigre soi-même. On y a, du reste, tout profit. Il suffit de disposer d'un petit baril en bois de 20 à 30 litres de capacité qu'on munit d'un robinet également en bois et qu'on place au grenier ou à l'office. On y met, au moment des chaleurs, quelques litres de vin, on laisse la bonde ouverte pour qu'il aigrisse et, lorsque ce résultat est obtenu, on en ajoute d'autre, par petite quantité : un demi-litre environ chaque semaine. Après quelques semaines, il s'est formé à la surface une peau, la *mère*. Elle assure la transformation de l'alcool en acide acétique et, désormais, on a un « vinaigrier ». On peut y tirer du vinaigre à mesure des besoins, en entretenant, par des adjonctions équivalentes de vin, le baril toujours à peu près plein. Pour avoir du vinaigre très fort, on en verse l'hiver quelques litres dans une terrine qu'on expose à la gelée, on enlève la couche de glace et le vinaigre restant est beaucoup plus fort. Pour avoir du vinaigre parfumé, on laisse infuser plusieurs semaines dans les bouteilles qui le contiennent quelques jeunes tiges d'estragon.

Caractères des diverses variétés. Les vinaigres varient dans leurs propriétés organoleptiques et dans leur composition en raison de leur origine. Ils contiennent, en effet, en plus de l'acide acétique et de l'eau, qui sont leurs éléments essentiels, toutes les substances entrant dans les liquides qui ont servi à les préparer.

Le meilleur vinaigre, parmi ceux employés dans l'alimentation, est, sans contredit, le *vinaigre de vin*. Il doit être clair, limpide, d'un jaune fauve assez foncé ou légèrement rougeâtre, d'une odeur éthérée, d'une saveur acide, sans âcreté. Etendu d'eau, cette saveur doit persister. Il ne doit pas rendre les dents rugueuses au contact de la langue. Au densimètre, il doit marquer 1,018 à 1,020 et au pèse-vinaigre, aréomètre à graduation spéciale, 2°,5 à 2°,8. Il doit laisser à l'évaporation de 17 à 19,5 p. 1000 d'un résidu très acide, visqueux ou cristallin et jaune brunâtre renfermant environ 2,2 de crème de tartre. Il se trouble légèrement en présence du chlorure de baryum, de l'azotate d'argent, de l'oxalate d'ammoniaque. Il est principalement fabriqué à Orléans et dans les communes voisines, ainsi que dans l'Allier, la Bourgogne, le Bordelais, la Loire-Inférieure. Les premières qualités s'obtiennent avec un coupage de vins légers des bords de la Loire. Mais on y emploie surtout de petits vins du Midi, n'ayant que fort peu de rapports avec les vins commerciaux de la grande consommation et que, souvent, on a dû plâtrer, ce qui y introduit du sulfate de potasse. Quant aux vins alcoolisés, ils peuvent arriver à donner un vinaigre d'un degré d'acidité voulue, mais le rapport de l'acide à l'extrait n'y est jamais dans les limites normales.

Le *vinaigre de cidre* et le *vinaigre de poiré* sont de couleur jaunâtre, à odeur acétique, mais rappelant celle du liquide primitif. Evaporés, ils laissent un extrait rouge, épais, mucilagineux, d'une saveur légèrement astringente de pomme ou de poire, sans traces de tartre, et ne dépassant pas, en poids, 1,5 p. 1.000 de celui du liquide évaporé. Le *vinaigre de bière* ressemble beaucoup aux deux précédents, avec une odeur de bière moisie. Sa densité est de 1,022, ou 3°,2 au pèse-vinaigre, et il laisse, à l'évaporation, un extrait légèrement amer, sans tartre, et pesant jusqu'à 60 p. 1000 du liquide. Ces trois catégories de vinaigre, principalement en usage dans le N. de la France, sont d'une conservation difficile en raison de leur pauvreté en acide acétique.

Le *vinaigre de piquette de raisins secs* donne, lorsque la fermentation a été bien conduite, un poids d'extrait relativement considérable, surtout beaucoup de tartrate. Mais son titre en acide acétique est aussi très inférieur. Le *vinaigre d'alcool*, aujourd'hui fabriqué en très grande quantité, se rapproche beaucoup, comme propriétés organoleptiques, du vinaigre de vin. Sa couleur est vive, franche, grâce aux colorants, au caramel notamment, dont on l'additionne, puisqu'il devrait, par lui-même, être incolore. Mais sa densité est très faible, 1,010 environ ; l'extrait est presque nul et, incinéré, ne donne que des quantités de matières fixes insignifiantes. Il contient toujours de l'alcool et de l'aldéhyde. Un dégustateur se trompe difficilement à son origine. Le *vinaigre de glucose* se reconnaît également avec beaucoup de facilité : il a une odeur et une saveur de fécule fermentée. La proportion d'extrait y est faible. La glucose, la dextrine, le sulfate de chaux s'y trouvent en proportion notable.

Usages. Le vinaigre de vin et ses succédanés servent, dans l'alimentation, comme assaisonnement. On les emploie aussi dans la thérapeutique (V. ci-après les §§ *Thérapeutique* et *Pharmacie*). Le vinaigre de cidre est aussi employé, en Normandie, pour la fabrication de divers produits, de l'acétate de plomb notamment, le vinaigre de bière dans la chapellerie et dans la fabrication du cirage. Le vinaigre distillé, le vinaigre de bois servent couramment, dans les arts, à la préparation des acétates, de la céruse.

Falsification. Le vrai vinaigre, le vinaigre de vin, est, dans le commerce, à raison de son prix de revient élevé, l'objet de nombreuses falsifications. On le coupe avec de l'eau. On le rehausse, lorsqu'il est trop faible, avec des

acides : sulfurique, chlorhydrique, nitrique, tartrique, oxalique. On augmente son montant en y faisant macérer des substances âcres : poivre, pyrèthre, graines de moutarde ou de paradis, piment, garou. On accroît sa densité en y ajoutant du sel de cuisine, de l'acétate de chaux, du tartre, du sulfate ou de l'acétate de soude. On le mélange avec des vinaigres inférieurs : de glucose, de bière, de cidre, de poiré, de grains, de baquetures, de lies, voire de bois. Enfin, on lui substitue purement et simplement l'un de ces derniers. Dans tous ces cas, il y a fraude, à moins que la fabrication et la vente des autres sortes de vinaigres ne soient autorisées, mais il doit alors être ajouté partout, sur les étiquettes, au mot « vinaigre » le nom rappelant leur origine. Tout au moins, le produit ne peut-il être vendu comme du vinaigre pur. « Un vinaigre garanti pur, dit un jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 2 mars 1892, ne doit avoir d'autre matière première que du vin. »

Vinaigre de toilette. Les vinaigres de parfumerie dits vinaigres de toilette sont des vinaigres dans lesquels on a fait macérer des substances aromatiques ou qu'on a tout simplement aromatisés avec des essences. Ils ne renferment, d'ordinaire, que très peu d'acide acétique, 7 à 8 p. 100, et sont les uns, sans alcool, les autres alcoolisés. Le type du vinaigre de toilette a été longtemps le *vinaigre de Bully*. Il est préparé en mélangeant ensemble 7 litres d'eau, 3 litres 1/2 d'alcool, 500 gr. d'alcoolat de mélisse, 30 gr. d'essence de bergamote et de citron, 23 gr. d'essence de romarin, 12 gr. d'essence de Portugal, 4 gr. d'essence de lavande, 4 gr. d'essence de fleurs d'oranger. On agite. Au bout de vingt-quatre heures, on ajoute 60 gr. de teintures de benjoin, tolu, storax, girofle. On mélange et on ajoute encore 2 litres de vinaigre distillé. On filtre après douze heures et on ajoute finalement 90 gr. d'acide acétique concentré. Le *vinaigre virginal* est fait avec de l'alcool, du vinaigre et du benjoin en parties égales. Signalons aussi les innombrables préparations de *vinaigres dentifrices*, généralement obtenus par la macération ou la dissolution, dans du vinaigre blanc, d'alcoolat de cochléaria, d'alcool vulnéraire rouge, de cannelle, de girofle, etc.

II. Thérapeutique. — Le vinaigre simple est peu employé en thérapeutique. Etendu d'eau, il est rafraîchissant. On lui a attribué des propriétés désinfectantes. Il sert à préparer des *acétolés* ou vinaigres médicinaux, que l'on obtient par macération ou par distillation ; les principaux sont le vinaigre *antiseptique* ou des *quatre-voleurs ;* le vinaigre *anglais*, stimulant de la muqueuse pituitaire ; les vinaigres *aromatiques*, pour lotions ; les vinaigres *camphré*, *phéniqué*, d'*opium*, de *colchique*, *scillitique*, etc. Les vinaigres distillés ou *oxéolats* ne sont guère employés que pour la préparation des cosmétiques. D[r] V.-Lucien Hahn.

III. Pharmacie. — Les vinaigres médicinaux ou *acétolés* résultent de l'action dissolvante du vinaigre sur une ou plusieurs substances médicamenteuses. On emploie, pour les préparer, le vinaigre de vin blanc, contenant 7 à 8 °/₀ d'acide acétique. Le vinaigre jouit de propriétés dissolvantes analogues à celles du vin, l'acide acétique pouvant dissoudre certaines substances, que dissout l'alcool, telles les résines, le camphre, l'acide phénique. Les vinaigres, comme les vins, se préparent par macération ou simple solution. Pour faciliter leur conservation, on y ajoute 20 °/₀₀ d'acide acétique cristallisable. Nous donnons comme exemple le *vinaigre de scille*, qui sert à préparer un mellite nommé oxymel scillitique. 100 gr. de squames de scille grossièrement pulvérisées sont mis à macérer huit jours dans un mélange d'acide acétique (20 gr.) et vinaigre blanc (980 gr.). On passe ensuite avec expression et on filtre.

Le *vinaigre antiseptique* (ou des *quatre-voleurs*) est un vinaigre composé préparé avec diverses plantes aromatiques, des girofles, muscades, de l'ail, du camphre.

On donne aussi le nom de vinaigres à des préparations, pour l'usage externe, faites avec l'acide acétique plus ou moins dilué : par exemple, le *vinaigre anglais*, solution de camphre et d'essences dans l'acide acétique cristallisable ; le *vinaigre phéniqué*, solution d'acide phénique au 1/100[e] dans l'acide acétique dilué. V. H.

IV. Alchimie. — Le nom de vinaigre était employé par les alchimistes comme synonyme de tout liquide acide, et même des sels métalliques à réaction acide. M. B.

Bibl. : L. Pasteur, *Etudes sur le vinaigre, sa fabrication, ses maladies ;* Paris, 1868, in-8. — J. de Fontenelle, *Nouveau Manuel complet du vinaigrier;* Paris, 1868, in-18. — E. Claudon, *Fabrication du vinaigre;* Paris, 1875, in-8. — J. Gardner, *Acetic Acid and Vinegar;* Londres, 1885, in-8. — P. Le Sourd, *Traité pratique des vins, cidres et vinaigres ;* Paris, 1890, in-8. — J. Danguy, *les Vinaigres d'Orléans ;* Orléans, 1891, in-16. — J. Dujardin, *Essai commercial des vins et vinaigres ;* Paris, 1892, in-18. — A. Trubert, *Analyse chimique des matières agricoles et des vinaigres ;* Gap, 1895, in-8.

VINAIGRETTE (Art cul.). Sauce préparée avec huile, vinaigre, sel et poivre, à laquelle on ajoute habituellement des fines herbes, des œufs durs hachés, des filets d'anchois, des tranches de cornichons. La tête et la fraise de veau, le bœuf bouilli coupé en tranches sont les mets qui sont le plus souvent servis à la vinaigrette.

VINAIGRIER. Les vinaigriers étaient constitués avant la Révolution en corps de métier. La communauté était ancienne : elle remontait au règne de Charles VI, et ses premiers statuts furent homologués au Châtelet le 28 oct. 1394. Ils furent par la suite fréquemment modifiés, la dernière fois en 1658. Quatre jurés gouvernaient la corporation. L'apprentissage était de quatre ans, le compagnonnage de deux ans. Les aspirants à la maîtrise étaient tenus à un chef-d'œuvre, sauf les fils de maîtres, auxquels on ne demandait qu'une épreuve. Les vinaigriers passaient, dans le public, pour avoir le secret de la fabrication du vinaigre, qu'ils ne communiquaient aux apprentis que lors de leur réception à la maîtrise. L'analogie de certaines préparations fit naître entre la corporation des vinaigriers et celle des apothicaires, dont elle avait dû être séparée, de nombreux conflits. Il fut décidé qu'elles se partageraient le privilège de la fabrication et de la vente de différents vinaigres composés et des vinaigres de toilette.

VINANTES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Dammartin-en-Goële ; 197 hab.

VINAROZ. Ville de l'Espagne orientale, prov. et à 70 kil. N.-N.-E. de Castellon de la Plana, ch.-l. de district, sur le bord de la Méditerranée ; 9.850 hab. Stat. de chem. de fer de Valence à Barcelone. Cette ville, autrefois importante comme le prouvent les restes de son enceinte et quelques belles habitations, n'est plus guère habitée que par des pêcheurs. Elle fait le commerce des vins, de l'huile et du sel. Le duc de Vendôme y est mort en 1712.

VINASSAN. Com. du dép. de l'Aude, arr. de Narbonne, cant. de Coursan ; 700 hab.

VINASSE (Tech. et Agric.). Résidu liquide de la distillation. Les vinasses entraînent des débris végétaux en suspension (exception pour la distillerie des mélasses) et contiennent la presque totalité des éléments fertilisants renfermés dans les matières premières mises en fermentation ; provenant de sources très diverses, elles sont de composition très variable ; Muntz et Girard indiquent les chiffres d'analyses suivants :

Origine des vinasses	Azote	Acide phosphorique	Potasse
Mélasses	1,5-3	0,1-0,2	1,8-9
Grains...........	2,5	2,5-4,5	2,6
Betteraves........	0,7-2	0,2-0,8	1,5-3
Pommes de terre..	1,5-2,5	0,3-1,0	2,5-3,5
Topinambours.....	1,20	0,02	2,87

Les vinasses doivent donc être considérées comme des engrais surtout potassiques ; quand elles sont très riches

en potasse, tel est le cas pour celles de mélasses, elles sont le plus avantageusement évaporées, et leur résidu incinéré donne les salins. La teneur en eau varie ordinairement entre 85 et 93 %. En dehors de la fabrication des salins, les vinasses sont utilisées presque exclusivement comme engrais ; on les conduit directement sur les prairies, où on les laisse se déposer au préalable dans des bassins de décantation ; le liquide clair, sortant des bassins, est employé en fumure directe ; à l'état sec, il renferme environ 2,5 à 5 % d'azote à l'état organique. Souvent enfin l'acidité des vinasses est suffisante pour nuire à la végétation, et une saturation par la chaux, le carbonate de chaux ou le phosphate tribasique de chaux, est nécessaire avant l'évacuation sur les terrains d'épandage. J. T.

VINAX. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. d'Aulnay ; 167 hab.

VINAY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin ; 2.684 hab. (1.539 aggl.). Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Fromages dits de *Saint-Marcellin ;* fabr. de boutons de nacre.

VINAY. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. d'Epernay ; 455 hab.

VINAY (Parchappe de) (V. Parchappe de Vinay).

VINAYA Pitaka (Le) (Litt. bouddhique) (V. Pâli).

VINCA (Bot. et Hortic.) (V. Pervenche).

VINÇA. Ch.-l. de cant. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades ; 1.574 hab. (1.432 aggl.). Stat. du chem. de fer du Midi. Eaux minérales sulfurées sodiques (23° C.).

VINÇARD (Pierre), publiciste français, né à Paris en 1820, mort à Saint-Maur-les-Fossés le 18 nov. 1882. Ouvrier, puis libraire, il se lança ensuite dans le journalisme, collabora à la *Presse*, à l'*Illustration*, au *Bien-être universel*, à la *Ruche populaire*. Il a publié une très intéressante série de monographies ouvrières sous le titre : *Histoire du travail et des travailleurs en France* (Paris, 1845-47, 3 vol. in-8) ; *le Banquet des sept gourmands, Roman gastronomique* (1853, in-12) ; *les Ouvriers de Paris. Alimentation* (1863, in-12). — On l'a presque constamment confondu avec son oncle *Vinçard aîné*, qui fonda la *Ruche populaire* en 1839 et acquit une certaine réputation de chansonnier, affilié au saint-simonisme. Celui-ci a donné : *l'Avenir est là* (1835, in-fol.) ; *Ça viendra* (1833, in-12) ; *Chants saint-simoniens* (1832, in-8) ; *l'Avenir est à nous* (1833, in-4) ; *Foi nouvelle* (1834, in-32) et *Mémoires épisodiques d'un vieux chansonnier saint-simonien* (1878, in-12).

VINCELLE (Grivaud de La) (V. Grivaud).

VINCELLES. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. de Beaufort ; 545 hab.

VINCELLES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Dormans ; 619 hab.

VINCELLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Louhans ; 472 hab.

VINCELLES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-la-Vineuse ; 780 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Château du XVIIIe siècle.

VINCELOTTES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-la-Vineuse ; 451 hab.

VINCENNES (*Vilcena*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux ; 27.450 hab. (22.949 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris (Bastille) à Brie-Comte-Robert et à Villeneuve-l'Etang : nombreuses lignes de tramways en relations avec Paris, Nogent-sur-Marne, Ville-Evrard, Bry-sur-Marne, Saint-Maur, Champigny, etc. L'origine du nom de Vincennes n'a pas été expliquée ; la forme *Vilcena*, sous laquelle on la rencontre pour la première fois dans un diplôme authentique de 847, doit appartenir à la langue celtique, mais sa signification demeure inconnue, et toutes les hypothèses mises en avant à ce sujet sont, pour le moins, téméraires. C'est Louis VII qui, le premier, bâtit un manoir — qui devait être surtout un rendez-vous de chasse — au milieu des bois qui, de ce côté, dominent la vallée de la Marne. Philippe-Auguste y fit construire une résidence plus spacieuse, où saint Louis se plut à venir. Joinville, témoin oculaire et tout à fait digne de foi, a consacré l'histoire du chêne sous lequel le roi rendait la justice : « Maintes fois ai vu que le bon saint, après qu'il avoit ouï messe en esté, il se alloit esbattre au bois de Vincennes et se seoit au pied d'un chesne et nous faisoit asseoir tout auprès luy. Et tous ceux qui avoient affaire à luy, venoient à lui parler sans ce que aucun huissier ne autre leur donnast empeschement ». Au commencement du XIVe siècle, le château de Vincennes vit mourir Jeanne de France, femme de Philippe le Bel, en 1304, Louis X, dit le Hutin, en 1316, Pilippe V en 1322, Charles le Bel en 1328. L'édifice actuel date de Philippe VI de Valois et de ses successeurs immédiats ; c'est dire qu'il appartient, dans son ensemble, à la seconde moitié du XIVe siècle. Charles V y était né en 1337, l'année même où son aïeul entreprenait la reconstruction, et il fit de Vincennes sa résidence favorite. Parmi les personnages célèbres morts à Vincennes sous l'ancien régime, il faut citer encore Henri V, roi d'Angleterre et se disant roi de France (1422), Charles IX (1574), le maréchal d'Ornano (1626), le cardinal Mazarin (1661).

Louis XI est le premier à avoir utilisé le donjon comme prison d'Etat. Les détenus qui y ont été enfermés sont, pour la plupart célèbres : le prince de Condé en 1617, et, pendant la Fronde, le grand Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville, le cardinal de Retz, Fouquet, Latude qui y exécuta une de ses nombreuses évasions ; Diderot, Mirabeau. En 1784, la prison de Vincennes, qui était considérée comme une succursale de la Bastille, fut supprimée, et ses trois uniques hôtes furent transférés dans cette dernière forteresse ; c'étaient le marquis de Sade, le comte de Solages et un nommé de Whyte, tous trois en état de démence ; ils furent délivrés le 14 juil. 1789.

Après la Révolution, Vincennes joua un rôle plus effacé. Le 20 mars 1804, Bonaparte y fait fusiller, après un jugement sommaire et au mépris de toute légalité, le duc d'Enghien, arrêté quelques jours auparavant dans le grand-duché de Bade, territoire neutre ; en 1814 et en 1815, le vaillant général Daumesnil, dit la Jambe de Bois, défend héroïquement la place contre les armées alliées ; en 1816, Louis XVIII fait exhumer les restes du duc d'Enghien qui sont déposés avec honneur dans un mausolée construit par Deseine. A de rares intervalles quelques prisonniers politiques y sont encore incarcérés, Polignac, Peyronnet, Barbès, Raspail ; puis le château perd absolument ce rôle et devient ce qu'il est encore aujourd'hui, un centre éminemment militaire, ayant pour commandant d'armes un général d'artillerie.

Tel que les siècles nous l'ont transmis, le château de Vincennes demeure un des spécimens les plus importants de l'architecture militaire du moyen âge. Sa description est aisée à faire : c'est un rectangle, long de près de 400 m. sur 220 de largeur ; l'enceinte dont il est formé était flanquée de tours carrées qui ont été abattues, sans qu'on sache pourquoi, par ordre de Napoléon Ier. Seuls sont restés debout la tour d'entrée et le fameux donjon, haut de 52 m. Tous ces bâtiments, avons-nous dit, datent du XIVe siècle, à l'exception de la sainte chapelle, charmant édifice en gothique flamboyant du commencement du XVIe siècle, et des deux pavillons, dits du Roi et de la Reine, qui se font vis-à-vis au fond de la grande cour, du côté opposé à l'entrée principale, et qui datent de 1660 environ.

La ville de Vincennes n'était jadis qu'un hameau, sous le nom de la Pissotte, et dépendait de la paroisse de Montreuil ; elle ne devint paroisse qu'en 1669. Sa population a considérablement augmenté, surtout depuis une cinquantaine d'années.

Le bois de Vincennes, émule du bois de Boulogne, est

une des promenades favorites des Parisiens ; il a été cédé par l'Etat à la ville de Paris en vertu d'une loi du 24 juil. 1860, et c'est Alphand qui a présidé à sa transformation. En réalité, il se compose de deux parcs, coupés par le terrain nu du polygone. Les plus jolies parties sont celles qui avoisinent les lacs de Saint-Mandé et Daumesnil, du côté de Paris, le lac des Minimes, du côté de Nogent. Fernand BOURNON.

ASILE NATIONAL DE VINCENNES. — Destiné aux ouvriers convalescents, comprenant 420 lits, inauguré le 31 août 1857 et administré sous l'autorité immédiate du ministre de l'intérieur, il reçoit non seulement des ouvriers des chantiers des travaux publics de la Seine ou faisant partie d'une société de secours mutuels abonnée avec l'asile, mais encore des convalescents envoyés par les hôpitaux de Paris et de la banlieue ou par les bureaux de bienfaisance de Paris. Il existe également un prix de journée. L'asile a à Paris 17 maisons à 5 étages. Un directeur, trois médecins, trois internes. Dr L. HN.

ECOLE D'ADMINISTRATION MILITAIRE DE VINCENNES (V. ECOLE, t. XV, p. 422).

BIBL. : L'abbé LEBEUF, *Histoire du diocèse de Paris*, t. II, pp. 403-16 de l'édit. de 1883. — PONCET DE LA GRAVE, *Mémoires intéressants... sur Vincennes et ses dépendances*; Paris, 1788, in-12. Cf. les *Guides* et autres ouvrages sur les environs de Paris.

VINCENT. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Chaumergy ; 400 hab.

VINCENT (Mme), femme peintre fr. (V. GUIARD [Mme]).

VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe), mathématicien et érudit français, né à Hesdin (Pas-de-Calais) le 20 nov. 1797, mort à Paris le 26 nov. 1868. Il fut d'abord professeur de physique et de chimie à Reims, puis de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, à Paris. Une série de travaux très intéressants sur l'histoire des mathématiques l'amenèrent à approfondir la géométrie des Grecs, puis à étudier leur notation musicale, et il publia sur ces deux sujets une série de notes qui lui valurent d'être élu en 1850 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les *Notices des manuscrits grecs relatifs à la musique* (1847), qui contiennent une traduction complète de l'*Anonyme* (V. BELLERMANN et MUSIQUE, t. XXIV, p. 607), et les *Extraits des manuscrits relatifs à la géométrie pratique des anciens Grecs* (1858) sont les plus connus. On lui doit encore : *Essai d'une théorie du parallélogramme de Watt* (Lille, 1838), et nombre de mémoires sur les mathématiques, la physique, l'archéologie grecque, parus dans les *Annales* de Gergonne, les *Nouvelles Annales de mathématiques*, le *Journal* de Liouville, la *Revue archéologique*, les *Mémoires de la Société des antiquaires*, etc.

VINCENT (Isabeau) (V. BERGÈRE DE CREST).

VINCENT DE BEAUVAIS, savant dominicain, né vers 1190, mort après 1260, peut-être en 1264, à Beauvais vraisemblablement. C'est par erreur qu'on l'a dit originaire de Bourgogne et aussi évêque de Beauvais. Il était dominicain déjà lorsque en 1228 saint Louis fonda l'abbaye de Royaumont où il se peut qu'il ait été lecteur. En 1246, il fut un des deux religieux chargés de réformer l'hôpital de Beauvais. Il est probable qu'il s'était fait remarquer par son enseignement et sa prédication, lorsqu'il devint un des familiers de saint Louis, peut-être le lecteur de la famille royale et pour ainsi dire son bibliothécaire. Ce qui est certain, c'est qu'il composa, à la demande de la reine, son *De eruditione filiorum regalium* (ou *puerorum*) ; édité à Bâle en 1481, avec le « Traité de la consolation » adressé par Vincent au roi qui venait de perdre un de ses fils (1260) et trois autres petits traités. Mais le grand ouvrage de Vincent de Beauvais, celui auquel il doit sa célébrité, est sa vaste encyclopédie, faite au point de vue théologique, mais qui renferme toute la science de son temps, et appelée dans les manuscrits : *Bibliotheca Mundi*, *Speculum majus*, *Speculum triplex*. Il se compose de trois parties : 1° le *Speculum naturale*, cours d'histoire naturelle terminé par un livre qui est une conclusion sur les principaux faits de l'histoire jusqu'en 1250 (avec addition pour 1253) ; 2° le *Speculum doctrinale* (Miroir scientifique), composé en dernier lieu et qui traite des sciences et des lettres ; 3° le *Speculum historiale*, histoire universelle s'arrêtant à 1244, mais qui fut ensuite conduite par Vincent jusqu'en 1250 et même 1253, cette troisième partie, qui a une certaine valeur à partir de 1223, bien qu'on y trouve des emprunts à Rigord, à Guillaume le Breton, à Robert de Saint-Marien, constitue un document original, principalement en ce qui concerne le règne de Louis VIII, et donne aussi, comme la deuxième, de précieux renseignements sur l'histoire littéraire ; elle a été traduite en français par Jean du Viguay (Paris, 1495-96, 5 vol. in-fol.). Les diverses parties du *Speculum majus* ont été imprimées ensemble ou séparément bien des fois au XVe siècle, et d'abord à Strasbourg peut-être dès 1468. La dernière édition complète est celle de Douai, 1624, en 4 vol. in-fol. Des fragments du *Speculum historiale* ont été insérés dans les t. X, XI et XXI des *Historiens de France* et dans le t. XXIV de la *Collection de Pertz*. On a longtemps considéré Vincent comme l'auteur d'un quatrième *Speculum*, dit *Morale ;* c'est l'œuvre, faite après 1310, d'un inconnu qui a beaucoup copié saint Thomas d'Aquin. Parmi les autres ouvrages qui lui ont été attribués avec plus ou moins de certitude, il en faut citer un inédit, le *De morali principis institutione*, où il trace les devoirs non seulement des rois, mais de tous les fonctionnaires, puis l'abrégé qu'il fit lui-même vers 1244, sous le titre de *Memoriale*, de son *Speculum historiale* (partie postérieure à 1253 éditée dans Pertz, t. XXIV, pp. 157-162).

BIBL. : DAUNOU, *Vincent de Beauvais*, dans *Hist. litt. de la Fr.*, t. XVIII, pp. 449-519 (cf. XXX, 365 et 378 et XXXII, 745-48). — Abbé J.-B. BOURGEAT, *Etudes sur Vincent de Beauvais ;* Paris, 1856, in-8. — Dr DESBARREAUX-BERNARD, *Etude bibliographique sur l'édition du* « Speculum quadruplex », dans *Bull. du Bibliophile*, 1872, t. XXXIX, pp. 97-119. — E. BOUTARIC, *Vincent de Beauvais et la Connaissance de l'antiquité classique au* XIIIe *siècle*, dans *Rev. des Quest. hist.*, 1875, t. XVII, pp. 5-57. — W. GASS, *Zur Geschichte der Ethik, Vincenz von Beauvais und das Speculum morale*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, I, 1877, pp. 365-96 et II, 1878, pp. 332-65 et 510-36. — G. WAITZ, *Ueber kleine chroniken des dreizehnten Jahrhunderts*, dans *Neues Archiv.*, 1878, pp. 49-58 (cf. 1879, 437-39). — R. FRIEDRICH, *Vincentius von Beauvais als Pädagog... ;* Leipzig, 1883, in-8. — Th.-Fr. CRANE, *The exempla of Jacques de Vitry ;* Londres, 1890, in-8, *passim*. — B. HAURÉAU, dans *Notices... de mss. lat. de la Bibl. Nat.*, 1892, particulièrement t. V, pp. 110-115, in-8. — Th. LINDNER, *Der Chronographus bei Vincentius von Beauvais*, dans *Zeitschrift der Archiven Geschichtsvereins*, 1892, t. XIV, pp. 208-212. — Ch. PETIT-DUTAILLIS, *Etude sur Louis VIII ;* Paris, 1894, pp. XVII-XIV, in-8. — Abbé P. FÉRET, *la Faculté de théologie de Paris ;* Paris, 1895, t. II, pp. 401-420, in-8.

VINCENT DE LÉRINS (Saint), *Vincentius Lirinensis* ou *Lerinsis*, né en Gaule, mort vers 450. Fête le 24 mai. — Quelques auteurs prétendent qu'il était frère de saint Loup, évêque de Troyes. Lui-même nous apprend qu'il avait été pendant longtemps mêlé aux tumultes du monde, avant de se retirer au monastère de Lérins. Il s'y voua, avec un grand succès, à l'étude de la théologie, fut ordonné prêtre, et en 434, date indiquée par lui, composa le court ouvrage qui a illustré son nom. Ce traité, intitulé *Peregrinus* ou *Commonitorium pro catholicæ Ecclesiæ antiquitate et universalitate adversus profanas omnium hæreticorum novitates*, contient dans le IIIe chapitre la célèbre définition de la *catholicité*, qui est alternativement invoquée par l'Eglise romaine et par ses adversaires : *Magnopere curandum est ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est : Hoc est etenim vere proprieque catholicum. Hoc ita demum fit si sequamur universalitatem, antiquitatem, consensionem.* Tout en affirmant la nécessité de la conservation intégrale du dépôt des âges primitifs, il faisait la part du progrès, en admettant (ch. XXIX) le développe-

ment des germes anciens, par analogie avec la croissance naturelle des corps : *Imitetur animarum ratio rationem corporum, quæ, licet annorum processu numeros suos evolvent et explicent, eadem tamen quæ erant permanent.* — Deux autres ouvrages ont été attribués à Vincent de Lérins : 1° *Objectiones vincentianæ* dirigées contre la doctrine de saint Augustin sur la prédestination et combattues par Prosper d'Aquitaine. Il n'en a été conservé que ce qui se trouve dans cette entreprise de réfutation. 2° *Prædestinatus sive prædestinatorum hæresis et libri sancto Augustino temere adscripti refutatio*, qui n'a été généralement connue que par la publication que Sirmond en a faite (Paris, 1643). L'attribution à Vincent de Lérins de ces deux ouvrages, dont les conclusions sont nettement semipélagiennes, est soutenue, même chez les catholiques, par des auteurs renommés, tels que Jansen, Henri de Noris, Noël Alexandre, Pagi, à cause de certaines ressemblances qu'ils présentent entre eux et du nom de Vincent attaché à l'un d'eux ; à cause aussi de la doctrine professée alors au monastère de Lérins. E.-H. Vollet.

Bibl. : Elpelt, *Des heiligen Vincentius von Lerins Ermahnungsbuch, Leben und Lehre* ; Breslau, 1840. — Bretegnier, *Essai sur Vincent de Lérins* ; Strasbourg, 1851. — Hefele, *Beitrage zur Kirchengeschichte*, 1864.

VINCENT de Paul ou Depaul (Saint), né à Ranguines, hameau de Pouy ou Poy, près de Dax, en 1576, mort en 1660 ; béatifié par Benoît XIII en 1727, canonisé par Clément XII en 1737. Fête le 19 juil. — Né de parents pauvres, il avait gardé les troupeaux en son enfance. Dès l'âge de douze ans, il fut placé dans une école dirigée par les cordeliers. Après avoir achevé ses études à Toulouse, il fut ordonné prêtre (1600) et nommé curé de Thil ; il se fit recevoir bachelier en 1604. Dans un voyage par mer de Marseille à Narbonne, il fut pris par des pirates de Tunis qui le vendirent comme esclave (1605). Il servit successivement trois maîtres, dont le dernier était un Savoyard renégat, qu'il ramena à la religion chrétienne. Ils revinrent ensemble en France (1607). L'année suivante, Vincent accompagna à Rome le vice-légat d'Avignon, et il reçut du pape une mission auprès de Henri IV ; puis, il se fixa à Paris, où il s'occupa d'œuvres de charité. En 1610, il fut placé, comme aumônier et secrétaire particulier, auprès de la reine répudiée Marguerite de Valois. De 1611 à 1613, il desservit la cure de Clichy, où il établit la confrérie du Saint-Rosaire. Il se démit de cet office, pour accepter, sur la proposition de Bérulle, les fonctions de précepteur des enfants du comte de Gondi, général des galères, qui l'emmena dans ses terres en Picardie. En 1617, il fut nommé curé de Châtillon-les-Dombes (Bresse), où il institua une *Confrérie de charité*. Il reprit ensuite, dans les diocèses de Beauvais, de Soissons et de Sens, l'entreprise de *mission intérieure*, qu'il avait commencée dès 1614, à Folleville, près d'Amiens, avec l'aide de la comtesse de Gondi, dont le patronage resta acquis à cette œuvre. En 1619, Louis XIII le nomma aumônier général des galères. En 1625, il groupa autour de lui, à Paris, quelques prêtres associés à la mission intérieure. En 1626, il fut nommé supérieur du collège des Bons-Enfants, que Gondi, archevêque de Paris, avait affecté aux prêtres voués à cette mission. Leur communauté fut autorisée par lettres patentes de 1627 et érigée en congrégation par bref de 1632 (V. Lazaristes, t. XXI). En 1634, il réunit en communauté les *Filles de la charité* (V. Charité t. X, p. 653) dont le premier recrutement avait eu lieu en 1617 à Châtillon-les-Dombes. En 1640, il entreprit définitivement l'œuvre des *Enfants trouvés* (V. Enfant, t. XV, p. 1040). Nommé président du Conseil de conscience, sous la régence d'Anne d'Autriche (1643), il contribua à la réforme de plusieurs monastères. Ses contemporains l'appelaient l'*Intendant de la Providence*. — Œuvres écrites : *Regulæ seu Constitutiones communes congregationis Missionis* (Paris, 1658) ; *Conférences spirituelles pour l'explication des règles des Sœurs de charité* (1626, in-fol.). E.-H. Vollet.

Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Vers 1831, Bailly de Surcey avait entrepris à Paris, dans le quartier Latin, sous le nom de *Société des bonnes études*, une œuvre destinée à maintenir les étudiants catholiques dans l'observance de toutes les pratiques de leur religion, et à les exercer à la propagation de leur foi. La Société de Saint-Vincent-de-Paul fut fondée (mars 1833) pour perpétuer cette œuvre. Frédéric Ozanam fut un des huit premiers membres. L'objet ostensible de leur association était ainsi énoncé dans leurs statuts : I. Elle reçoit dans son sein tous les jeunes gens chrétiens qui veulent se réunir de prières et participer aux mêmes actes de charité, en quelque lieu qu'ils se trouvent. II. Aucune œuvre de charité ne doit être considérée comme étrangère à la Société, quoique celle-ci ait plus spécialement pour but de visiter des familles pauvres. Ainsi, les membres de la Société saisissent les occasions de porter des consolations aux malades et aux prisonniers ; l'instruction aux enfants pauvres, abandonnés ou détenus ; des secours religieux à ceux qui en manquent au moment de la mort. — Cette institution, que le général des jésuites prisait hautement, prit rapidement un développement considérable. En 1845, elle obtint l'approbation de Grégoire XVI et des indulgences spéciales. Dès lors, beaucoup d'évêques de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Italie, d'Irlande et même d'Amérique envoyèrent leur adhésion au comité central de Paris. En 1851, Pie IX attribua un cardinal protecteur à la Société, afin d'empêcher les branches formées à l'étranger de se soustraire à l'autorité du conseil directeur de Paris, et il lui donna des marques insignes de sa faveur. — Le parti qui a coutume de se servir de la religion pour la poursuite de ses propres vues profita de cette organisation pour former une milice dont la puissance toujours croissante, les envahissements et les agitations sur des questions qui n'avaient qu'un rapport fort indirect avec l'exercice de la charité, alarmèrent l'opinion publique et même le gouvernement impérial. Le 7 oct. 1861, le ministre de l'intérieur expédia aux préfets une circulaire déclarant illégale l'existence du comité central de Paris, « comité supérieur qui, sans être nommé par les sociétés locales, se recrutant de lui-même, s'arrogeait le droit de les gouverner pour en faire une sorte d'association occulte, dont il étendait les ramifications au delà des frontières de la France, et qui prélevait sur les conférences un budget dont l'emploi restait inconnu ». Les intéressés crièrent à la persécution ; et quelques évêques comparèrent la réprobation infligée au comité central à la passion soufferte par Jésus-Christ. On parla de transférer le siège de ce comité hors de la France ; puis on décida qu'il y resterait, mais qu'on agirait plus secrètement. Le 26 févr. 1862, Billaut lut au Sénat une lettre de Baudon, président de la Société depuis 1848, faisant connaître aux conférences italiennes qu'il était seul chargé du pouvoir directeur qui appartenait au conseil général... « de sorte, disait le ministre, que tandis que le gouvernement croyait le conseil général dissous, Baudon s'en faisait délivrer tous les pouvoirs ; et la concentration que l'Etat blâmait dans ce conseil se trouvait relevée, avec bien plus d'énergie, dans un seul homme, sous la forme d'une véritable dictature ». Malgré cette censure, la Société de Saint-Vincent-de-Paul continua son œuvre et conserva toute sa puissance. En 1875, on évaluait qu'elle comprenait 205.000 membres actifs, sans compter les membres honoraires et les affiliés formant un total approximatif de 750.000 personnes pour le monde entier.

Bibl. : Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence* ; Paris, 1860, 4 vol. in-8. — Loth, *Saint Vincent de Paul* ; Paris, 1881. — Feillet, *la Misère au temps de la Fronde* ; Paris, 1868, in-8.

VINCENT-Ferrer, prédicateur espagnol (V. Ferrer).

VINCENT Kadlubek, historien polonais, né à Karwów (Galicie) en 1160, mort en 1223. Il étudia la théologie

et le droit en Italie et en France. De retour en Pologne, il fut nommé prévôt de Sandomir, puis (1189) professeur au séminaire de Cracovie. En 1208, les chanoines de Cracovie l'élurent évêque. C'est le premier cas d'élection d'un évêque en Pologne par la collégiale, jusque-là le roi seul ayant nommé les évêques. Cependant en 1218 Kadlubek se démit de sa dignité pour entrer dans une maison de l'ordre de Cîteaux à Jedrzejòw (Galicie), où il mourut après y avoir passé cinq années comme simple religieux dans la plus stricte observance de la règle. En 1764, il fut canonisé par Clément XIII.

Pendant son professorat, il écrivit, à l'invitation du roi Kazimir, l'histoire de Pologne (*Historia Polonica*), qui a exercé une grande influence sur l'historiographie polonaise. Comme historien, Kadlubek avait déjà été précédé par Martin Gallus; la chronique de ce dernier vaut même mieux comme source. Mais au point de vue littéraire, Vincent dépasse de beaucoup son prédécesseur, par son style vif, sa richesse d'images, et la forme dialoguée dont il se sert souvent. C'est grâce à ces qualités qu'il a régné sans partage pendant plusieurs siècles dans les écoles de la Pologne. L'*Historia Polonica* fut imprimée pour la première fois en 1612 (à Dobromil); parmi les éditions modernes, la meilleure est celle de Bielowski (dans *Monumenta historica Poloniæ*, t. II; Lwów, 1872).

Bibl. : Parmi les études critiques consacrées à ce livre, nommons : Chmielowski, *Historya literatury polskiej*; Varsovie, 1900, t. I. — Ossolinski, *Wincenty Kadlubek* (trad. allemande); Varsovie, 1822. — Tyszynski, *Wizerunki polskie*; Varsovie, 1875. — Zeissberg, *W. Kadlubek und seine Chronik Polens*; Vienne, 1869.

VINCENZO Foppa, peintre italien (V. Foppa).

VINCETOXICUM (Bot.) (V. Dompte-Venin).

VINCEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes; 1.438 hab. Stat. de chem. de fer.

VINCI (Léonard de). Léonard de Vinci est l'un des plus grands artistes de la Renaissance italienne, peintre, sculpteur, architecte; la publication récente de ses manuscrits inédits nous a appris que le savant était en lui l'égal de l'artiste et que l'originalité de son génie était faite de cette intime pénétration des facultés d'analyse et de synthèse que les hommes le plus souvent se partagent en les opposant. Il n'est pas jusqu'à son art exquis qui ne soit fait de ce subtil mélange de curiosité et d'émotion, de réel et d'idéal, de vérité et de tendresse, d'observation et de fantaisie.

L'artiste. Léonard est né en 1452 à Vinci, bourgade perdue dans les plis et replis que forment les monts Albano. Son père, notaire, fils de notaire, était ser Piero; sa mère, une jeune paysanne du nom de Catarina. Sa naissance mit fin à l'idylle : ser Piero la même année sagement se maria, et Catarina suivit son exemple. Léonard fut élevé chez son père et de bonne heure montra les plus rares aptitudes. Ser Piero le fit entrer dans l'atelier de Verrocchio, en 1470 au plus tard. On conte que, chargé par son maître de peindre la figure d'un ange dans un *Baptême du Christ*, il réussit si bien que la figure qu'il avait peinte attira tous les regards et se détacha de l'œuvre au lieu de s'y confondre. On a pu soutenir que Verocchio lui-même avait subi l'influence de son élève.

Nous ne savons à peu près rien des premières œuvres de Léonard. Le carton de la *Chute*, d'après lequel on devait exécuter en Flandre une tapisserie pour le roi de Portugal, le dragon *molto orribile e spaventoso*, peint sur la rondache (bouclier en bois de figuier), la *Tête de Méduse*, ne sont connus que par les descriptions de Vasari. Mais ces descriptions suffisent à nous montrer que déjà il cherche ce que toute sa vie il s'efforcera d'atteindre : à force de justesse et de précision dans l'imitation, il veut égaler la nature, parler avec autant de relief le langage des lignes, des formes et des couleurs, mais pour exprimer par ce langage sa propre émotion et pour la transmettre aux hommes. Il est à cette heure ce qu'il restera, le réaliste incomparable qui fixe sur les choses l'œil le plus clairvoyant et rencontre l'idéal sans effort, en continuant le réel, en reliant ses créations à celles de la nature. On s'accorde généralement à voir l'une de ses premières œuvres dans la petite *Annonciation* du Louvre, d'une intimité charmante. L'*Annonciation* du musée des Offices (Florence), qui reprend le même motif en l'agrandissant, bien que contestée, ne me paraît pas indigne du maître.

Sur un feuillet manuscrit on lit : « ... bre 1478 incominciai le due Virgine Marie »; quelles sont ces deux vierges ? Nous l'ignorons. Mais des dessins qui nous restent nous pouvons conclure que déjà Léonard a dû dégager de la légende de la Vierge ces scènes d'une grâce familière où le sentiment religieux ne se distingue plus de la délicatesse et de l'élévation des sentiments naturels.

Longtemps on a affirmé presque unanimement que la *Vierge aux Rochers* était antérieure au départ pour Milan. On le conteste aujourd'hui sur la foi d'un document qui semble bien se rapporter à ce tableau. On peut dire qu'en tout cas elle a été exécutée au début du séjour à Milan et qu'elle est encore dans la manière florentine. Il faudrait de longues pages pour exposer les discussions et les niaises polémiques qui se sont multipliées autour de ce chef-d'œuvre : on en a reculé la date au delà de



La Cène, de Léonard de Vinci.

toute mesure; on l'a traité de copie et même de « mauvaise copie », dont l'original serait la *Vierge aux Rochers* acquise en 1880 par la National Gallery de Londres. L'authenticité du tableau du Louvre, qui nous vient de la collection de François Ier, est indiscutable.

Qu'avant le départ pour Milan Léonard fût en possession de son génie, c'est ce que plus que tout le reste établirait un tableau inachevé, *l'Adoration des Mages*, aujourd'hui au musée des Offices, s'il était possible d'en fixer la date avec certitude. Mais la liberté de l'exécution, la maîtrise dont elle témoigne, la beauté des chevaux qui font penser aux longues études pour la statue de F. Sforza, sont précisément les raisons qui ont amené certains critiques à reculer cette œuvre jusqu'aux environs de 1500. L'*Adoration des Mages* est pleine de mouvement et de vie, nous y trouvons déjà ce réalisme psychologique, cet effort pour créer des vivants, des hommes possibles, des êtres qui ne soient pas seulement les figurants d'une machine décorative, mais dont chacun ait une âme qui se trahisse dans l'acte particulier qu'il accomplit.

Léonard a trente ans quand il part pour Milan et entre au service de Ludovic Sforza, auquel il propose ses services dans une lettre fameuse où il expose avec une audace tranquille l'incroyable diversité de ses talents. Ambitieux, avide de gloire, le duc s'efforçait de justifier son usurpation en attirant à sa cour les hommes les plus éminents de l'Italie. La grande œuvre pittoresque du Vinci à Milan est la *Cène* qu'il peignit dans le réfectoire du couvent dominicain de Sainte-Marie des Grâces. On sait que cette peinture célèbre a subi tous les outrages du temps et de la main des hommes : l'original à demi effacé sollicite notre curiosité plus qu'il ne la satisfait. Les nombreuses

copies de disciples, que l'on voit à Milan, au Louvre, à l'Ermitage, à la Royale Académie de Londres, ne peuvent atténuer nos regrets. Bien des commentaires ont été écrits sur ce chef-d'œuvre, où le maître s'est efforcé d'égaler l'art à la vie, de créer des êtres individuels, différents, et, au choc du même sentiment qui les frappe à la fois, de fondre ces individus, éléments vivants, dans l'unité vivante d'une œuvre harmonieuse.

Dans sa lettre à Ludovic le More, Léonard lui offrait d'exécuter la statue équestre en l'honneur de François Sforza, le fondateur de la dynastie. Nous ne connaissons plus cette œuvre que par les dessins (Windsor) qui nous montrent les recherches, les hésitations de l'artiste sans, nous permettre de décider à quel parti il s'arrêta. Le cheval était-il lancé au galop? Marchait-il d'un pas fier et relevé ? Il est probable qu'il y eut deux modèles de cette statue colossale à laquelle Léonard travailla pendant tout son séjour à Milan. En 1493, à l'occasion du mariage de Maria Bianca Sforza avec l'empereur Maximilien, la statue fut exposée sur la place du Château, sous un arc de triomphe improvisé. De la *Cène* il reste au moins une image confuse ; nous ne savons de la statue que l'admiration qu'elle inspira aux contemporains.

Outre ces grands travaux, Léonard peignit à Milan quelques portraits, le duc, sa femme, ses maîtresses, Cecilia Gallerani, Lucrezia Crivelli, qui n'est autre peut-être que la *Belle Ferronnière* du Louvre. Organisateur des fêtes ducales, peintre, sculpteur, Léonard était en outre architecte, ingénieur. Cette vie de travail fut brusquement interrompue par la chute de Ludovic qui le premier avait appelé les Français en Italie et qui, juste retour des choses, fut chasssé de ses Etats par ses anciens alliés.

Livrée aux gens de guerre, Milan n'était plus un séjour pour les artistes. Au mois de mars 1500, nous trouvons le Vinci à Venise. En passant à Mantoue il avait fait au charbon le délicieux profil de la duchesse Isabelle d'Este qui est au musée du Louvre. Sœur de la femme de Ludovic le More, Isabelle d'Este est une des femmes les plus distinguées de la Renaissance, son nom est mêlé à l'histoire de tous les hommes célèbres de son temps. Elle fit de vains efforts pour attirer Léonard à Mantoue et même pour obtenir un tableau de sa main.

En 1501, il est à Florence et compose un carton de la *Sainte-Anne*, dont parlent plusieurs contemporains. On ne sait ce qu'est devenu ce carton, qui ne peut être identifié à celui qui est aujourd'hui à la Royale Académie de Londres — composition sans doute antérieure et exécutée à Milan — mais le tableau du Louvre peut nous consoler de la perte du carton qu'il reproduit. En 1503, il avait achevé pour le puissant secrétaire d'Etat de Louis XII, Robertet, « une madone assise, travaillant au fuseau, tandis que le Christ enfant, un pied sur la corbeille de laine, souriant, saisit le fuseau qu'il cherche à enlever à sa mère ». A cette même date, il fut chargé, avec Michel-Ange, de décorer la salle du conseil dans le palais de la Seigneurie. Michel-Ange choisit une scène de la guerre contre Pise : des soldats au bain surpris par l'ennemi. Léonard, si longtemps l'hôte de Milan, eut à traiter la *Bataille d'Anghiari*, gagnée par les Florentins sur les Milanais en 1440. Il se mit à l'œuvre avec ardeur et travailla au carton d'oct. 1503 à févr. 1505. Le carton achevé, il commença dans la salle du conseil la peinture murale ; au mois de mai 1506, il l'abandonnait. Seul, l'épisode de l'étendard que décrit Vasari, et qui occupait au premier plan le centre de la composition était achevé. « Selon certaines indications qu'il trouva dans Pline, dit un contemporain, il prépara une sorte de mastic pour y étendre ses couleurs. Après avoir peint sur le mur, il alluma un grand feu pour que la chaleur permît aux couleurs d'être absorbées et de sécher. Mais il ne réussit que pour la partie inférieure ; il ne put chauffer assez la partie supérieure qui était trop éloignée du feu. » Nous n'avons de reproduction que de l'épisode de l'étendard. La plus ancienne gravure, celle de Lorenzo Zacchia, de Lucques, date de 1558 ; la plus connue, celle d'Edelinck, fut faite soit d'après le dessin de Rubens qui est au Louvre, soit d'après un dessin flamand plus ancien qui est aux Offices et qui peut-être servit de modèle aux deux artistes. Les cartons de Michel-Ange et de Léonard qui, selon l'expression de Benvenuto Cellini, « furent l'école du monde », tant qu'on les put étudier, ont disparu l'un et l'autre. Les dernières nouvelles que nous ayons de la peinture sont de 1513, elle coula sans doute avec l'enduit qui la portait. La statue de *François Sforza*, la *Cène*, la *Bataille dAnghiari*, toutes les grandes œuvres de Vinci ne nous sont plus connues que par des croquis, des dessins, des copies et l'enthousiasme qu'elles excitèrent.

En 1505, il avait achevé aussi la *Joconde* (V. fig. 8, art. Art), ce portrait célèbre, auquel il faut toujours revenir pour comprendre cet extraordinaire génie qui ne sacrifie rien, qui mêle le sang-froid et l'émotion, la curiosité et la tendresse, et dont la rêverie même est une richesse d'idées claires. Müntz place vers cette époque le tableau aujourd'hui perdu de la *Léda*, dont nous savons bien peu de chose, sans qu'il soit possible d'en contester l'existence. Il semble que ce tableau, apporté en France, ait été longtemps conservé au château de Fontainebleau, dont les inventaires le mentionnent jusqu'en 1694. Nous ne le connaissons plus que par un dessin de Raphaël (Windsor), et deux ou trois copies anciennes.

Pendant l'été de 1506, Léonard obtint de la Seigneurie la permission de se rendre à Milan, où l'appelait le gouverneur français, Charles d'Amboise. Un peu plus tard, après quelques résistances du conseil de Florence, envers lequel il n'avait pas tenu ses engagements, il entrait au service de Louis XII. Un long procès avec ses frères, qui lui contestaient sa part de l'héritage d'un oncle paternel, pendant plusieurs années, lui fit perdre un temps précieux et le rappela à plusieurs reprises à Florence. Le procès terminé, il revient à Milan « avec deux madones de grandeur différente qu'il a peintes pour le roi Très Chrétien », mais à cette même date, les affaires des Français se gâtent et ils sont chassés d'Italie.

« Le 24 sept. 1513, écrit Léonard, je partis de Milan pour Rome avec Giovanni, Francesco Melzi, Salaï, Lorenzo et le Fanfoïa ». Un Florentin, Giovanni de Médicis, fils de Laurent le Magnifique, avait été élu pape sous le nom de Léon X. Le plus jeune frère du nouveau pape, Julien de Médicis, aimait Léonard et l'avait attaché à son service. Il semble qu'à cette époque ses travaux scientifiques l'aient beaucoup absorbé. Vasari signale deux tableaux qu'il exécuta pour le dataire du pape, messire Baldasare Turini : l'un représentait la madone avec l'enfant, l'autre « un enfant d'une grâce et d'une beauté merveilleuse ». Parmi les dernières œuvres du maître, il faut certainement mettre le *Saint Jean* du Louvre, où il a porté la technique pittoresque à un point qu'elle ne devait point dépasser.

Le 13 sept. 1515, la victoire de Marignan donnait à François Ier le duché de Milan. A peine informé de l'arrivée des Français, le Vinci quitte Rome et va rejoindre le roi à Pavie. En déc. 1515, il revoyait pour la dernière fois Milan, sa seconde patrie, et il se rendait en France, où François Ier, qui l'aimait, lui donnait pour résidence l'hôtel du Cloux, dans le voisinage du château d'Amboise, et lui assurait une pension de 700 écus. C'est là qu'après plusieurs mois de maladie, le 2 mai 1519, il expirait. On sait la légende qui fait mourir le grand artiste dans les bras du roi de France. La vérité est que, le jour de la mort de Léonard, le roi était à Saint-Germain-en-Laye.

Des grandes œuvres du Vinci, nous l'avons vu, la plupart ont été détruites ou sont perdues ; ses croquis, pleins de verve, ses nombreux dessins, qui valent parfois des œuvres achevées, quelques tableaux précieux, suffisent à

le mettre au nombre des peintres qui peuvent disputer le premier rang. Son rare génie est fait de l'harmonie des dons contraires qui égalent en lui le savant à l'artiste. Ses sentiments sans cesse passent par son esprit et ses idées par son cœur: « Plus on connaît, plus on aime ». Le charme rare de ses œuvres est dans ce subtil mélange d'analyse et d'émotion, d'exactitude et de fantaisie, de naturel et de spiritualité, dans ce réalisme psychologique d'un artiste qui pense que l'esprit est partout présent et doit partout apparaître: *la Pittura è cosa mentale.*

Le savant. Les manuscrits récemment publiés de Léonard nous montrent dans le grand artiste le magistral précurseur de la science moderne. Il portait toujours avec lui un petit carnet sur lequel il consignait des observations de tout genre jusqu'à ce qu'il fût rempli. Les manuscrits que nous possédons — écrits de droite à gauche et qu'il faut déchiffrer au miroir — sont ou ces carnets mêmes ou quelquefois les extraits des notes les plus importantes qu'ils contenaient. « Commencé à Florence dans la maison de Piero di Braccio Martelli le 22 mars 1508 : voici un recueil sans ordre de beaucoup de papiers que j'ai copiés ici, espérant ensuite les mettre par ordre à leur place, selon les matières dont ils traitent. » (Brit. Mus., Ir. Jean-Paul Richter, t. Ier, § 4). Ces manuscrits renferment les éléments de la plus vaste des encyclopédies que Léonard n'a point composée et qu'il ne pouvait mener à bonne fin.

L'unité qui n'est pas dans l'œuvre scientifique de Léonard est dans sa méthode. La scolastique n'existe pas pour lui. Il évite avec la même aisance les dangers de l'humanisme. Il se prononce contre le respect superstitieux de l'antiquité avec autant de netteté que Bacon. C'est à l'expérience que les anciens ont dû les vérités qu'ils nous ont transmises ; comme nous, ils relèvent de cette autorité souveraine : « Si je ne sais, comme eux, alléguer les auteurs, j'invoquerai une chose bien plus haute, bien plus digne, en invoquant l'expérience maîtresse de leurs maîtres ». Ce que nous pensons n'a d'intérêt que si nous pensons ce qui est; comment savoir ce qui est, sinon en le constatant? « L'expérience ne trompe jamais, ce sont nos jugements seuls qui nous trompent. »

Léonard ne se contente pas de préconiser l'expérience, il reconnaît en elle une méthode générale, la condition de la science réelle, efficace, qui donne la puissance des effets par la connaissance des causes. Avant de raisonner, il faut observer. Observer, c'est se mettre en présence des faits, en analyser par l'attention les circonstances multiples. L'expérience est une observation provoquée, elle est nécessaire pour démêler dans la trame complexe des phénomènes leurs rapports constants et généraux. Les manuscrits nous le montrent appliquant, selon les cas, parfois simultanément, les méthodes de *concordance*, de *différence*, des *variations concomitantes*. Les lois générales établies sont des principes généraux dont nous sommes autorisés à tirer des conséquences que les faits ne sauraient démentir. Observation, expérimentation, induction, déduction, sous le nom d'expérience, Léonard comprend tous les procédés qu'impose à l'homme la nécessité de découvrir une vérité dont il n'est pas l'auteur.

L'expérience commence la science; sans elle, nous ne pouvons connaître ni les faits, ni leurs rapports. Mais les rapports que nous nous bornons d'abord à constater, nous devons les mesurer, introduire ainsi dans les sciences physiques la précision et la certitude des sciences mathématiques. « Aucune investigation humaine ne se peut appeler vraie science, si elle ne passe par les démonstrations mathématiques. » Partout où il y a rapport et proportion, il y a place pour le calcul, et « la proportion n'est pas seulement trouvée dans les nombres et mesures, mais aussi dans les sons, poids, temps et lieux, et dans toute puissance, quelle qu'elle soit ». L'expérience comme point de départ, la forme mathématique comme point d'arrivée, telle est la conception toute moderne que le Vinci fait de la science, conception où se manifestent la justesse et la mesure de son libre esprit par une sorte de conciliation anticipée de Bacon et de Descartes.

La vraie science est certitude : « où l'on crie, il n'y a pas vraie science, parce que la vérité a une seule conclusion qui, publiée, détruit le litige pour jamais, et si le débat renaît, c'est qu'il s'agit d'une science menteuse et confuse ». La vraie science en outre est puissance : la pratique ne se sépare pas de la théorie, elle la continue; qui sépare le pouvoir du savoir se réduit à un vain empirisme. « Le traité de la science mécanique doit précéder le traité des inventions utiles. »

Léonard n'est pas un logicien de l'induction; la méthode ne se sépare pas chez lui de la science elle-même. En agissant, il se voit agir. La justesse du procédé n'exprime que la rectitude de ce grand esprit en mouvement vers la vérité. Ses manuscrits nous le montrent au travail, multipliant en tout ordre de sciences les vues fécondes, les intuitions de génie, les découvertes qu'on recule parfois de plusieurs siècles après le moment où il les avait formulées dans ses manuscrits ignorés. Cent ans avant Galilée, il pose les vrais principes de la mécanique, cent cinquante ans avant Descartes, il pressent en elle l'idéal de la science.

En ramenant les machines au levier, comme à la machine élémentaire, dont les autres ne font que varier et compliquer le principe, Léonard confirme la justesse de ses vues théoriques : l'impossibilité de créer la force de rien, d'échapper à la nécessité qui proportionne les effets aux causes. Il connaît et il applique les deux grands principes sur lesquels repose la dynamique : principe de l'inertie, indépendance et composition des mouvements simultanés et successifs. Il établit la loi du mouvement uniforme, il institue des expériences pour déterminer les lois de l'accélération de la chute des corps, les lois du frottement. Il étudie l'équilibre et le mouvement des fluides, il a l'idée nette de la pression, de sa transmission, il connaît la loi des vases communicants; il explique les tourbillons; conduit par ses études sur l'eau à réfléchir sur le mouvement ondulatoire, il en esquisse magistralement la théorie, et l'appliquant aux vagues de la mer, à l'air, au son, à la lumière, il entrevoit la généralité de ses applications.

Il a l'idée d'une science des corps célestes qui sont soumis aux mêmes lois que la terre. La terre n'a pas été produite d'un seul coup par un *fiat* divin, telle que nous la voyons aujourd'hui, elle a son histoire qui se continue sous nos yeux ; elle porte ses archives dans ses entrailles. Pour comprendre cette histoire, nous n'avons qu'à observer les changements dont nous sommes les témoins : les phénomènes actuels expliquent les phénomènes anciens. « Ce qui était jadis le fond de la mer est devenu le sommet des montagnes. » Léonard ne fonde pas seulement la géologie, il donne la théorie des terrains sédimentaires et organiques. Botaniste, il découvre les lois de la phyllotaxie, il rattache l'aspect extérieur des plantes aux conditions de leur développement, il sait reconnaître l'âge d'un arbre aux couches concentriques de sa tige coupée. L'anatomie l'a occupé toute sa vie; il fixe et résume ses observations sur le cadavre dans des planches admirables; frappé des analogies que présentent les organes des êtres vivants, il ne se borne pas à l'étude de l'homme, il prend un organe, l'étudie dans les diverses espèces, le suit dans ses métamorphoses, et il crée l'anatomie comparée comme l'anatomie figurée.

Léonard n'est pas seulement un grand savant, son imagination créatrice ne laisse pas une vérité inféconde : ses manuscrits sont remplis de dessins de machines. Il pressent la force motrice de la vapeur, sans l'appliquer, d'ailleurs, que par accident, comme dans son architonnerre (canon à vapeur). Machines de toutes sortes, machines à raboter, à scier le bois, la pierre, le marbre, à tisser, à

filer; bateau dragueur, système de barrage avec écluses; bombes explosibles, canons se chargeant par la culasse, tout sollicite son esprit curieux et l'amène à quelque combinaison ingénieuse et nouvelle. Il veut donner à l'homme le vol de l'oiseau. Ce grand problème ne cesse de l'occuper : selon sa méthode, il analyse avec une sagacité merveilleuse le vol de l'oiseau, il le décompose en ses divers éléments qu'il s'efforce de recombiner dans la machine à voler. Il rencontre en passant le parachute, les montgolfières, mais il ne s'y arrête pas et hardiment s'en tient au principe « du plus lourd que l'air », auquel on revient aujourd'hui.

La publication des manuscrits de Léonard n'est pas seulement précieuse pour les renseignements qu'elle nous donne sur son incomparable génie ; on peut dire qu'elle recule les origines de la science moderne de plus d'un siècle. Au XVe siècle, derrière les scolastiques et les humanistes qui occupent le devant de la scène, il y a quelques esprits hardis, artistes, voyageurs, médecins, ingénieurs, qui ont l'idée claire de la méthode scientifique. Ces novateurs ont leur ancien, Archimède; tous le connaissent, l'étudient et reprennent les problèmes qu'il avait posés. La science moderne ne commence pas au XVIIe siècle avec Bacon et Descartes, elle commence au XVe siècle en Italie, et Léonard est à cette date son plus glorieux représentant.

Les manuscrits. Nous ne suivrons pas les manuscrits du Vinci dans leurs vicissitudes. Nous nous contenterons de signaler brièvement les bibliothèques où se trouvent aujourd'hui les principaux d'entre eux et d'indiquer ce qui en a été publié jusqu'à ce jour. Le manuscrit le plus riche est le *Codex Atlanticus*, conservé à la bibliothèque Ambrosienne de Milan : il contient 393 pages (hauteur, 65 centim.; largeur, 44 centim.) et collés sur ces pages environ 1.600 feuillets, dont quelques-uns écrits des deux côtés. La bibliothèque de l'Institut de France possède douze manuscrits, apportés en France en 1796, après les victoires de Bonaparte, et qui n'ont pas été, comme le *Codex Atlanticus*, retrouvés et repris en 1815. Venturi les a désignés par les lettres A à M, et on les cite en se référant à la lettre qui désigne chacun d'eux. Le comte Giacomo Manzoni possède un petit cahier de seize feuillets sur le vol des oiseaux (volé par Libri au manuscrit B). Dans la bibliothèque du comte de Leicester, un volume relié en peau, de 72 pages, traite de l'hydraulique. Le South Kensington Museum possède 3 vol.; le British Museum, un manuscrit de 566 pages ; enfin la bibliothèque royale de Windsor, des feuillets de manuscrits, d'admirables dessins et les belles planches anatomiques qui avaient surtout frappé Vasari quand il fut admis à voir les manuscrits du Vinci.

Déjà au XVIe siècle, Melzi avait fait des extraits des manuscrits de Léonard et préparé une édition du *Traité de la peinture*. C'est en 1651 que les extraits qui forment le *Traité de la peinture* furent publiés pour la première fois sous ce titre : *Trattato della pittura di L. da V. nuovamente dato in luce con la vita dell' autore da Raphaël du Fresne* (*Parigi, 1651, in-fol.*). Ce traité, compilation de divers fragments des manuscrits, fut aussitôt traduit en français par Friart de Chambray. L'édition a été faite d'après deux copies manuscrites, l'une qui est aujourd'hui à la bibliothèque Ambrosienne, l'autre à la bibliothèque Barberini. Il existe à la bibliothèque du Vatican une copie dont l'écriture paraît du XVIe siècle (*Codex Vaticanus*). On l'attribue à Melzi. Cette copie, qui est la plus complète, a servi à l'édition du *Traité de la peinture* que l'abbé Manzi, en 1817, dédia au roi Louis XVIII, et à la savante édition de Heinrich Ludwig : *Das Buch von der Malerei nach dem Codex Vaticanus herausgegeben* (Vienne, 1882, 3 B., in-8).

En 1797, Venturi publiait des extraits inédits des manuscrits qu'il avait lui-même déchiffrés et traduits sous ce titre : *Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de L. de V., lu à la première classe de l'Institut national des sciences et des arts par J.-B. Venturi, etc., Paris, an V (1797)*. Venturi annonçait « qu'il présenterait bientôt, dans trois traités complets, tout ce que le Vinci avait fait sur la mécanique, l'hydraulique et l'optique. » Ce projet ne fut jamais réalisé. En 1826 parut le *Trattato del moto e misure dell' acque*, publié par Francesco Cardinali, dans le 10e vol. de la *Collection des auteurs italiens* qui traite du mouvement des eaux. C'est la reproduction d'un manuscrit petit in-fol., qui date du XVIIe siècle et qui est conservé à la bibliothèque Barberini de Rome. Il faut arriver jusqu'à nos jours pour que l'on se mette enfin au déchiffrement et à la publication des manuscrits tels que Léonard nous les a laissés. En 1872, sous le patronage du gouvernement italien, a paru un volume imprimé avec luxe et tiré à 300 exemplaires : *Saggio dell'opere di L. d. V.* Ce volume contient en reproductions photolithographiques un choix de 37 des pages les plus remarquables du *Codex Atlanticus*. En 1883, Jean-Paul Richter a publié en 2 gros vol. plus de 1.500 extraits choisis dans tous les manuscrits et classés par ordre de matières, sous ce titre assez inattendu : *The literary Works of L. de Vinci compiled und edited from the original manuscripts by J.-P. Richter Ph Dr in two volumes, London, 1883.* Enfin Charles Ravaisson-Mollien, après dix années de travail, a publié intégralement les 12 manuscrits de la bibliothèque de l'Institut et les 2 vol. de la bibliothèque Ashburnam volés jadis par Libri et restitués depuis à la France : *les Manuscrits de L. de V. publiés en facsimilés phototypiques avec transcriptions littérales, traductions françaises, avant-propos et tables méthodiques* (6 vol. in-fol.).

L'impulsion était donnée. Luca Beltrami a publié avec 94 fac-similés et leurs transcriptions littérales un manuscrit appartenant au prince Trivulzio : *Il codice di L. da V. nella bibliotheca del Principe Trivulzio in Milano, trascritto ed annotato da Luca Beltrami Ripr. in 94 tavole heliographische da Angelo della Croce Milan, MDCCCXCI.* Enfin la publication du *Codex Atlanticus* se poursuit sous les auspices de l'Académie dei Lincei : *Il codice Atlantico di L. de V. nella Bibliotheca Ambrosiana di Milano riprodotto e publicato della R. Academia dei Lincei sotto gli auspici e col sussidio del Re e del Governo Roma.* Gabriel SÉAILLES.

BIBL. : *Breve vita di Leonardo da Vinci*. Scritto da anonimo del 1500, manuscrit trouvé dans la bibliothèque Magliabechi, à Florence (MILANESI, *Archivio storico italiano*, 1872, t. XVI). — *Luca Pacioli di Borgo san Sepolcro; De divinà Proportione*; Venise, 1509. — VASARI, *Dell Vite de piu eccellenti pittori*, etc.; Venise, 1550; Florence, 1584; édit. Lemonnier, 1845, édit. Sansoni, avec des annotations et commentaires de Milanesi, 1878-85. — LOMAZZO, *Trattato della Pittura*, 1584. — *Idea del Tempio della Pittura*; Milan, 1590. — *Variæ figuræ et probæ a Wenceslas Hollar*, collectæ et aqua forti æri insculptæ ; Anvers, 1645 ; Londres, 1666. — CAYLUS et MARIETTE, *Recueil de têtes de caractère et de charges dessinés par L. de Vinci, Florentin*, 1730. — C.-G. GERLI, *Disegni di L. da Vinci*; Milan, 1784, 60 pl. — J.-B. VENTURI, *Essai sur les ouvrages physico-mathématiques de L. de Vinci*, lu à la première classe de l'Institut national des sciences et des arts par J.-B. Venturi, professeur de physique à Modène, de l'Institut de Bologne, etc.; Paris, an V (1797). — AMORETTI, *Memorie storische sulla vita, gli studi e le opere di L. da Vinci*; Milan, 1804. — Giuseppe BOSSI, *Del Cenacolo di L. da Vinci*; Milan, 1810. — STENDHAL (H. Beyle), *Histoire de la peinture en Italie*; Paris, 1817. — Guil. LIBRI, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*; Paris, 1840. — GAYE, *Carteggio inedito d'artisti dei secoli XIV, XV, XVI*; Florence, 1839-41. — E.-J. DÉLÉCLUZE, *L. de Vinci*; Paris, 1841. — Dr RIGOLLOT, *Catalogue de l'œuvre de L. de Vinci*; Paris, 1849. — MARX, *Ueber Marc-Anton della Torre und L. de Vinci, die Begründer der bildlichen Anatomie*; Gœttingue, 1849. — A.-F. RIO, *L. de Vinci et son école*; Paris, 1855 (*Art chrétien*, 1861). — E. PIOT, *le Cabinet de l'amateur*; Paris, 1861 (étude sur les manuscrits de L. de Vinci). — Arsène HOUSSAYE, *Histoire de L. de Vinci*; Paris, 1869. — Girolamo-Luigi CALVI, *Notizia dei principali professori di bell'arti*, parte III ; Milan, 1869. — Giovanni DOZIO, *Delli scritti e disegni di L. da Vinci* (Memoria postuma) ; Milan, 1871. — *Saggio delle opere di L. da Vinci* (*Govi-Mongeri-Boito*) ; Milan, 1872 (avec 26 pages du *Codex Atlanticus*). — G. UZIELLI, *Ricerche intorno a L. da Vinci*; Flo-

rence, 1872; Rome, 1881. — Du même, *L. da Vinci e tre Gentildonne Milanesi del secolo XV*, 1890. — Dr Max Jordan, *Das Malerbuch der L. d. Vinci*; Leipzig, 1873. — Hureau de Villeneuve, *L. de Vinci, aviateur*, dans l'*Aéronaute*, 7e année, n° 9, sept. 1874. — Dr Hermann Grothe, *L. de Vinci als Ingenieur und Philosoph*; Berlin, 1874. — Marquis Heaton, *L. de Vinci and his Works*; Londres, 1874. — Girolamo d'Adda, *L. da Vinci e la sua libreria*; Milan, 1873. — L. Courajod, *L. de Vinci et la statue de François Sforza*; Paris, 1879. — Du même, *Conjectures à propos d'un buste en marbre de Béatrice d'Este*. — J.-P. Richter, *Léonard de Vinci*; Londres, 1880. — Ch. Clément, *Michel-Ange, L. de Vinci et Raphaël*; Paris, 1882. — Fritz Raab, *L. de Vinci als Naturforscher*; Berlin, 1880. — Prantl, *L. de Vinci in philosophischer Beziehung*, 1886. — Dr Paul-Müller Walde, *L. de Vinci, Lebensskizze und Forschungen*, etc. (3 livraisons parues); Munich, 1889-90. — Gabriel Séailles, *L. de Vinci, l'Artiste et le Savant*; Paris, 1892. — E. Müntz, *L. de Vinci, l'Artiste, le Penseur, le Savant*; Paris, 1899. — Ch. Ravaisson-Mollien, *les Ecrits de L. de Vinci*; Paris, 1881. — *Trattato della Pittura di L. de Vinci, nuovamento dato in luce con la vita dell'autore da* Raphaël du Fresne; Paris, 1651, in-fol. — Heinrich Ludwig, *Das Büch von der Malerei nach dem Codex Vaticanus herausgegeben*, etc.; Vienne, 1882, 3 B., in-8.

VINCKBOONS (David), peintre flamand, né à Malines en 1578, mort à Amsterdam en 1629. Probablement élève de son père Philips, il s'établit à Amsterdam en 1591, où, comme les Savery et les Coninxloo, il réintroduisit le paysage, fort délaissé depuis plus d'un demi-siècle. Il suivait, avec des qualités d'ailleurs bien personnelles, les traces de Brueghel de Velours. Il aborda ensuite les sujets religieux dans le genre famille et surtout les kermesses où il aimait à faire jouer les bleus et les rouges très vifs des costumes de paysans contre les verts clairs et sombres du paysage, qui sont devenus aujourd'hui jaunes et bruns. Œuvres à La Haye (*Fête de village*), Amsterdam (deux *Rixes de soldats et de paysans*), Anvers (*Kermesses*), Munich (*Christ allant au Calvaire*), Bamberg (très bonne *Kermesse*), Lucques (galerie du marquis Mansi, *Fête de paysans*), etc.

VINCKE (Friedrich-Wilhelm-Ludwig-Philipp, baron de), homme d'Etat prussien, né à Minden en 1774, mort en 1844. Il suivit la carrière de la magistrature, et fut président de la Chambre de Munster (1804). Il se retira en Angleterre lors de l'entrée des Français en Prusse, revint après Tilsitt; quitta le service administratif en 1810 et écrivit un livre qui est devenu classique en Allemagne: *Ueber die Verwaltung Grossbritanniens* (1816). En 1813, il fut arrêté par les Français et déploya contre eux la plus grande activité. En 1815, il fut nommé président de la province de Westphalie qu'il organisa. Il a publié un excellent ouvrage sur les rapports des propriétaires fonciers et des paysans: *Ueber die Zerstuckelung der Bauernhoefe* (1824).

VINCKE (Ernst-Friedrich-Georg, baron de), homme politique prussien, né à Busch (comté de la Marche) en 1811, mort en 1875, fils aîné du précédent. Conseiller provincial du cercle de Hagen, il se signala par son talent oratoire aux diètes réunies prussiennes en 1847. Elu à l'Assemblée nationale allemande en 1848, il y fut un des chefs du parti de la constitution et de l'empire héréditaire contre la révolution. Il fit partie ensuite de la seconde Chambre prussienne, sauf quelques interruptions. Il défendit constamment le vieux parti libéral prussien: c'était un des parlementaires allemands les plus réputés.

VINCKE (Karl-Friedrich Gisbert, baron de), littérateur allemand, né à Busch en 1813, mort à Fribourg le 6 févr. 1892, frère du précédent. Elève aux Universités de Heidelberg et de Berlin, il resta dans l'administration jusqu'en 1860. Ecrivain et poète, on lui doit: *Sagen und Bilder aus Westfalen* (1856); *Gedichte* (1860); *Rose und Distel* (1865); *Lustspiele* (1869); *Im Bann der Jungfrau* (1873); *A. B. C. fur Haus und Welt* (1875); *Ein kleines Sundenregister* (1885). Après sa mort, on a publié: *Gesammelte Aufsaetze zur Buhnengeschichte* (1893).

VINCLY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Fruges; 220 hab.

VINCULARIA (Paléont.) (V. Bryozoaires).

VINCY-Manœuvre. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Lizy-sur-Ourcq; 250 hab.

VINCY-Reuil-et-Magny. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre; 224 hab.

VINDAS. Le mot s'applique, dans la marine, à toutes sortes de *cabestans*, mais plus spécialement à un cabestan volant dont on fait usage dans les arsenaux et qui repose sur un cadre de madriers, tandis qu'une chaîne fixée à des pieux et agissant en sens contraire de l'effort l'empêche d'être entraîné vers l'objet halé. — On donne, d'autre part, ce nom à un appareil de gymnastique également connu sous le nom de *pas de géant* et à l'aide duquel s'effectue l'exercice particulièrement violent appelé *course volante*. C'est un mât de 8 à 10 m. de hauteur, planté solidement en terre. A la partie supérieure est un anneau mobile auquel sont fixés quatre, cinq ou six cordes. Un nombre égal de personnes saisissent solidement chacune d'elles à deux mains, puis, courant toutes dans le même sens autour du mât, en s'écartant le plus possible de sa base, sont bientôt entraînées avec une rapidité vertigineuse, qui les soulève de terre. Ce jeu est très pratiqué par les jeunes gens et les jeunes filles en Allemagne, en Russie, en Suisse.

VINDAVA. Fleuve de *Russie* (V. ce mot, t. XXVIII, p. 1167).

VINDAVA. Ville de la Russie occidentale, gouv. de Courlande, ch.-l. de distr., sur la r. g. et à l'embouchure de la Vindava, dans la mer Baltique; 6.610 hab. Port de commerce important et sûr, mais gêné par une barre qu'il est question de détruire; exportation: bois de construction, alcools, blé; importation peu importante. Distillerie d'alcool, brasseries, scieries, pêcheries, etc. Bains de mer.

VINDECY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Marcigny; 439 hab.

VINDEFONTAINE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Coutances, cant. de La Haye-du-Puits; 509 hab.

VINDELLE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Hiersac; 690 hab.

VINDEX, général romain. C. Julius Vindex était le fils d'un sénateur romain; mais sa famille était d'origine gauloise. Vers la fin du règne de Néron, Vindex gouvernait la Gaule lyonnaise avec le titre de légat propréteur; indigné des crimes de l'empereur, il poussa les Gaulois à la révolte et entra en négociations avec les gouverneurs des provinces voisines. Galba, gouverneur de la Tarraconnaise, accepta l'Empire. Mais le légat de la Germanie supérieure, Verginius Rufus, resta fidèle à Néron et marcha contre Vindex. Vindex et Rufus se rencontrèrent sous les murs de Vesontio (Besançon). Avant d'engager la lutte, ils eurent une conférence, qui fut plutôt amicale, et ils se séparèrent en très bons termes. Mais l'armée de Vindex se crut menacée par les légions et les soldats en vinrent aux mains. Les Gaulois furent vaincus par les troupes de Verginius Rufus. Vindex désespéra alors de sa cause et se tua (68 ap. J.-C.).

VINDEY. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. de Sézanne; 221 hab.

VINDRAC-Alayrac. Com. du dép. du Tarn, arr. de Gaillac, cant. de Cordes; 334 hab. Stat. de chem. de fer.

VINDHYA. Monts de l'*Inde* (V. ce mot, t. XX, p. 670).

VINEGG (Jean), historien suisse (V. Guler).

VINET (Alexandre-Rodolphe), penseur et critique littéraire vaudois, né à Ouchy (Lausanne) le 17 juin 1797, mort à Clarens le 4 mai 1847. Vinet était de famille modeste: lors de sa naissance, son père était sous-commis des péages et sa mère garde-malade. A vingt ans, il fut appelé à Bâle, sur la recommandation de Monard, comme professeur de langue et de littérature françaises au Gymnase. Il passa vingt ans à Bâle, ne revenant que pour de

courts intervalles à Lausanne, entre autres en 1819 pour passer ses derniers examens de théologie et être consacré. Il accepta, cependant en 1837, la chaire de théologie pratique à l'Académie de Lausanne qu'il occupa jusqu'à sa démission, au moment de la Révolution vaudoise du 14 févr. 1845. Le conseil d'Etat le nomma ensuite professeur de littérature française, mais il n'occupa ce nouveau poste que dix-huit mois : le 3 déc. 1846, il fut destitué « pour avoir fréquenté d'autres assemblées religieuses que celles de l'Eglise nationale ». Peu de mois après il mourait à Clarens où l'avait appelé l'état de sa santé. Il repose dans le pittoresque cimetière de cette localité où sa tombe est un but de pèlerinage.

Alexandre Vinet a été nommé le Pascal protestant ; c'est un penseur de génie, un semeur d'idées plus qu'un théologien. Ses œuvres brillent plus par la force de la pensée que par l'éclat du style. Elles comportent vingt-quatre volumes et un grand nombre d'articles. Dans le domaine de la pensée, signalons son *Mémoire sur la liberté des cultes*, paru en 1825, son *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*, puis trois volumes posthumes : *Théologie pastorale*, *Homilétique*, *Histoire de la prédication parmi les réformés de France au* XVIIe *siècle*. Un ouvrage inachevé, *Philosophie du Christianisme*, a été reconstitué dans une certaine mesure dans les deux volumes que Astié a consacrés à l'*Esprit de Vinet* (Genève, 1861).

Le côté le plus connu de l'activité de Vinet est son œuvre de critique littéraire. Il a composé une *Chrestomathie française* en trois volumes, parue en 1829 et qu'il a fait précéder d'un *discours sur la littérature française*. Cette leçon suffirait à classer le critique. La *Chrestomathie* a été remise au point par Eugène Rambert (1876). Une nouvelle revision est entreprise actuellement par Seippel, professeur au Polytechnicum de Zurich ; le premier volume de la 23e édition revisée a paru en 1901. A noter aussi, au point de vue littéraire, les *Etudes sur la littérature française au* XIXe *siècle* (Paris, 1849-51, 3 vol.). — L'histoire de la vie et des œuvres de Vinet a été racontée par Eugène Rambert en 1875 ; la 3e édition, plus complète, est en deux volumes.

VINETS. Com. du dép. de l'Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube, cant. de Ramerupt ; 234 hab.

VINETTIER (Bot.) (V. BERBERIS).

VINEUIL. Com. du dép. de l'Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux ; 1.002 hab.

VINEUIL. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. et cant. (E.) de Blois ; 1.866 hab. Stat. de chem. de fer.

VINEUSE (La). Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Cluny ; 734 hab.

VINÉZAC. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Largentière ; 1.012 hab.

VINGEANNE. Rivière de France (V. CÔTE-D'OR, MARNE [HAUTE-], SAÔNE [HAUTE-] [Dép.]).

VINGORLA. Ville maritime de l'Inde méridionale, prov. de Konkan ; 8.950 hab. La ville est invisible au milieu des palmiers ; plusieurs phares sur des rochers, à l'entrée de la baie. — Les Hollandais y avaient un comptoir au XVIIe siècle ; la ville s'appelait Mingréla et était importante. En 1675, elle fut brûlée par les Mongols. En 1772, les Anglais y établirent un comptoir, et en 1812 la reine de Savantvâri leur céda le port et le territoire voisin.

VINGRAU. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Rivesaltes ; 954 hab.

VINGT-ET-UN. Jeu analogue au *Trente-et-un* (V. ce mot), avec quelques modifications de détail : il faut atteindre et ne pas dépasser 21 points au lieu de 31.

VINGT-HANAPS. Com. du dép. de l'Orne, arr. et cant. (E.) d'Alençon ; 420 hab. Stat. de chem. de fer.

VINGTIÈME (Anc. dr.) (V. CONTRIBUTIONS et DIXIÈME).

VINH. Province septentr. de Cochinchine (Indo-Chine française), située entre les prov. de Tan-hoa au N., de Ha-tinh au S., le golfe du Tonkin à l'E. et le Laos annamite à l'O. (rive g. du Mékong). Superficie : 20.000 kil. q. ; 1 million d'hab. La zone littorale est marécageuse, le reste de la contrée accidenté (massifs qui entourent le bassin du Ngan-ka et montagnes du Tran-ninh). La province est divisée en 6 préfectures, 27 arrond., 68 cant. Ch.-l. Vinh.

VINH-LONG. Ville de la Basse-Cochinchine, ch.-l. d'arr. à 100 kil. S.-O. de Saïgon, sur la rive dr. du bras oriental du Mékong ; 5.000 hab. Poste militaire ; port fréquenté par un grand nombre de barques indigènes.

VINIEGRA Y LASSO (Salvador), peintre espagnol, né à Cadix le 23 nov. 1862. Elève de José Perez à Cadix, et de Daniel Hernandez et José Villegas à Rome. Sa réputation lui vient de ses tableaux de genre de la vie populaire espagnole. Depuis 1832 il vit à Rome. Ses principaux tableaux sont : *Bénédiction des champs en Espagne en 1800* (musée de Madrid), *la Prière du toréador*, *Mort du toréador*, *Chez le juge*, *Marché à Tanger*, *Procession*, *Signature de contrat*, etc.

VINIFICATION (Tech.) (V. VIN).

VINJE (Åsmund-Olafsön), poète et journaliste norvégien, né à Vinje le 6 avr. 1818, mort le 30 juil. 1870. D'abord maître d'école, il fit ensuite des études de droit (1856), puis passa au service de l'administration publique. Il composait en dialecte norvégien sa revue *Dölen* et la plupart de ses écrits, ce qui lui valut bientôt une grande popularité, justifiée d'ailleurs par un remarquable talent descriptif et poétique. Ses poésies *Storegud* et *Staale* sont le type peut-être le plus parfait de la poésie « norvégienne ». En 1860, il publia — ayant été envoyé en mission en Angleterre pour y étudier l'institution du jury — ses impressions de voyage, sous le titre : *A norsemans views of Britain and the British*. Ses *Poésies norvégiennes* parurent en 1864. Ses *Œuvres choisies* ont été réunies en 5 vol. (1881-89). Th. C.

VINNEMERVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont ; 365 hab.

VINNEUF. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Sergines ; 1.109 hab. Fromageries. Eglise des XIIIe-XVIe siècles.

VINNITZA. Ville de Russie, gouv. de Podolie, ch.-l. de distr., au confl. du Boug et de la Vinnitchka ; 24.725 hab. Stat. du chem. de fer de Kiev à Imerinka. Carrières de pierre, manuf. de tabac, fabr. de bougies et de savons. La ville est bâtie sur les deux rives du fleuve ; grands faubourgs de Staroïé-Miesto et Iourievka. Vinnitza date du XIVe siècle et a été ravagée par les Tatars et les Cosaques de l'Ukraine à plusieurs reprises pendant leurs guerres contre la Pologne.

VINON. Com. du dép. du Cher, arr. et cant. de Sancerre ; 692 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VINON. Com. du dép. du Var, arr. de Brignoles, cant. de Rians ; 1.072 hab.

VINOUKONDA. Ville de l'Inde, prov. de Madras, distr. de Krichna, au pied des Pallanata ; 5.640 hab. Sur une colline voisine, citadelle ancienne : c'est là que la légende place l'annonce à Rama de l'enlèvement de sa femme Sita. Nombreuses antiquités préhistoriques.

VINOY (Joseph), général français, né à Saint-Etienne-de-Geoirs (Isère) le 10 août 1800, mort à Paris le 29 avr. 1880. Tout d'abord destiné à l'état ecclésiastique, il quitta le séminaire et s'engagea en 1823. Sergent au 14e de ligne (1826), il fit partie (1830) du corps expéditionnaire d'Alger et fut nommé sous-lieutenant après la prise de cette ville. Il conquit successivement tous ses grades à l'armée d'Afrique jusqu'à celui de colonel. Revenu en France en 1850 à la tête du 54e de ligne, il reçut en 1852 le commandement du 2e zouaves que l'on venait de former. Général de brigade le 10 août 1853, il prit part à la guerre de Crimée, dans la division Canrobert, se signala à l'Alma et à Malakoff et fut promu général de

division le 22 sept. 1855. Il commanda une division du corps Niel pendant la campagne d'Italie en 1859. Mis au cadre de réserve, par limite d'âge, le 10 août 1865, il fut nommé sénateur le 21 déc. de la même année. Rappelé à l'activité au moment de la déclaration de guerre avec l'Allemagne en 1870, il fut, après nos premiers désastres, mis à la tête du 13e corps d'armée, formé à Paris et dirigé de là sur l'armée de Châlons, déjà en marche vers Metz. Il était arrivé à Mézières au moment de la bataille de Sedan et ne put y prendre part. Il sut échapper par une retraite heureuse à la poursuite des Allemands et arriva à Paris avec ses troupes le 7 sept.

Au moment de l'organisation de la défense de la capitale, il fut d'abord nommé au commandement du 1er corps de la 2e armée; puis, bientôt après, le commandement de la 3e armée lui fut confié. Cette armée devait opérer sur le front S. de Paris. Il prit part aux diverses opérations de la défense de Paris.

Par suite de la démission de Trochu, Vinoy fut nommé commandant en chef de l'armée de Paris le 22 janv. 1871, et le 24 janv. il adressait à ses troupes une proclamation faisant pressentir la capitulation. Après celle-ci, le commandement des 12.000 hommes laissés en armes lui fut conservé, et on y adjoignit le 15 févr. le commandement des gardes nationales. Il échoua dans la répression de l'insurrection du 18 mars, dut se retirer sur Versailles et fut mis à la tête de l'armée de réserve chargée des opérations contre les troupes de la Commune sur la rive gauche de la Seine. Il entra à Paris le 23 mai et occupa les Tuileries et le Louvre déjà en flammes. Grand chancelier de la Légion d'honneur le 5 avr. 1871, il a conservé ces fonctions jusqu'au 28 févr. 1880. On a de lui : *Opérations de l'armée pendant le siège de Paris* (1872, in-8, avec cartes) ; *l'Armistice et la Commune* (1872, in-8) ; *l'Armée française* (1873, in-8).

VINS. Com. du dép. du Var, arr. et cant. de Brignoles ; 405 hab.

VINSEIN. Rivière du dép. du *Morbihan* (V. ce mot).

VINSOBRES. Com. du dép. de la Drôme, arr. et cant. de Nyons ; 1.228 hab.

VINSON (Julien), philologue français, né à Paris en 1843. Entré à l'Ecole forestière de Nancy, il était sous-inspecteur des forêts quand il collabora à la *Revue orientale*, puis à la *Revue de linguistique* dont il devint directeur. Nommé, en 1879, professeur d'hindoustani et de tamoul à l'Ecole des langues orientales, il s'est principalement occupé des langues américaines et dravidiennes. On lui doit, entre autres, les ouvrages suivants : *le Basque et les Langues mexicaines* (1875, in-8); *le Verbe dans les langues dravidiennes* (1878, in-8); *Eléments de la grammaire générale hindoustani* (1883, in-8) ; *les Religions actuelles, leurs doctrines, leur évolution, leur histoire* (1887, in-8) ; *Essai d'une bibliographie de la langue basque* (1891, gr. in-8) ; *Etudes de linguistique et d'ethnographie* (1878, in-8) et *Mélanges de linguistique et d'anthropologie* (1880, in-8 ; ces deux derniers ouvrages en collab. avec Hovelacque) ; *les Français dans l'Inde* (1894, in-8) ; *Supplément à la bibliographie basque* (1896, in-8) ; *Manuel de la langue hindoustani* (1899, in-12) ; *Légendes bouddhistes et djaïtes*, traduites du tamoul (1900, 2 vol. in-8). La *Grande Encyclopédie* le compte au nombre de ses collaborateurs.

VINTANA (Relig. malgache) (V. Madagascar, t. XXII, p. 911).

VINTI. Bourg de Transylvanie (V. Alvincz).

VINTIMILLE (ital. *Ventimiglia*). Ville maritime de la Ligurie, prov. de Port-Maurice, située à 14 kil. de San Remo, sur la ligne ferrée de Nice à Gênes; 8.882 hab. Elle possède un évêché et un petit port d'une grande activité. Bâtie en amphithéâtre sur la rive dr. de la Roya, elle est ornée de nombreuses villas de plaisance et l'on y a trouvé les ruines d'un temple de Junon.

VINTIMILLE du Luc. Ancienne famille de Provence, originaire du petit Etat de Vintimille, et d'où sont sortis les comtes de Marseille et une branche qui prit le nom de Lascaris. Les principaux membres sont : *Jacques*, comte de Vintimille, né à Cos vers 1512, mort à Dijon en 1582. Conseiller, puis président au parlement de Bourgogne. Il coopéra avec l'Hospital à l'ordonnance de Moulins (1566) et présida à la réforme de la coutume de Bourgogne. On lui doit d'élégantes traductions du grec (Xénophon, Hérodien), des poésies latines, dont la plus connue a trait au siège de Lépante (1572, in-4), une édition du *Code*, des *Novelles* et du *Digeste* (1548-50, 9 vol. in-8), etc. — *Charles-Gaspard-Guillaume*, né le 15 nov. 1655, mort à Paris le 13 mars 1746. Chanoine de la cathédrale de Toulon où son oncle Jean de Vintimille était évêque (1675), il devint évêque de Marseille en 1684, archevêque d'Aix en 1708, archevêque de Paris (1729). Très énergique, il soutint la bulle *Unigenitus*, ce qui lui valut les plus âpres polémiques avec le Parlement et avec son propre clergé ; il s'opposa aux manifestations hystériques que suscitait la tombe du diacre Pâris, et fit fermer le cimetière de Saint-Médard où s'opéraient, comme on sait, les prétendus miracles (1732). — *Charles-François*, né en 1653, mort à Savigny (Manche) le 19 juil. 1740, servit d'abord dans la cavalerie, puis dans la marine. Lieutenant du roi en Provence, il fut nommé en 1708 ambassadeur en Suisse, en 1714 plénipotentiaire à Bade, en 1715 ambassadeur à Vienne. C'est à lui que Rousseau, qu'il avait protégé, dédia une ode fameuse. — *Jean-Baptiste-Félix-Hubert*, né le 23 juil. 1720, mort en 1775, maréchal de camp (1742), lieutenant général (1759), est tristement célèbre par son mariage avec Pauline de Mailly, maîtresse de Louis XV (1739). Son fils, Charles-Emmanuel-Marie-Magdelon, ressemblait tellement au roi qu'on l'appelait communément à la cour le « demi-Louis ». R. S.

VINTROU (Le). Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Mazamet ; 267 hab.

VINTSCHGAU (ital. *Val Venosta*). Vallée du Tirol autrichien, cercle de Botzen. Enfermée entre les massifs des Alpes de Oetzthal et de l'Orteler, elle s'étend du N.-O. à l'E. du col de Reschen Scheideck (1.494 m.), qui forme le seuil entre les bassins du Danube et de l'Adige, au col de la Tœll (500 m.) marquant le début de la grande vallée de l'Adige. Dominée de toutes parts par des glaciers, la vallée a 65 kil. de long et se divise en Obervintschgau (avec Mals pour chef-lieu) et Untervintschgau (avec Schlanders). L'Adige l'arrose dans toute sa longueur ; alpestre au début, la vallée devient peu à peu une des plus riantes du Tirol ; la route de Landeck (vallée de l'Inn) à Meran et Botzen par le col de Reschen traverse le Vintschgau entier ; la vallée dépend du district de Meran et compte 24.000 hab. d'origine rhéto-romaine (et non celtique). Du temps des Romains, les Venostes habitaient la vallée, et Drusus y fit passer une route fortifiée ; au moyen âge, le Vintschgau portait le nom de *Vallis Venusta*.

VINZELLES. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Lezoux ; 632 hab.

VINZELLES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant (S.) de Mâcon ; 420 hab.

VINZIER. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. d'Evian-les-Bains ; 852 hab.

VINZIEUX. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Serrières ; 303 hab.

VIO (Jacques de), cardinal italien (V. Cajetan).

VIOCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 235 hab.

VIODOS-Abense-de-Bas. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. et cant. de Mauléon-Licharre ; 698 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

VIOL. Le viol, qui n'est pas défini par le code pénal (art. 332, § 1), est le crime par lequel un homme parvient

à avoir, hors mariage, des relations sexuelles avec une femme qui n'y a pas consenti; ce crime est puni des travaux forcés à temps. On admet d'ailleurs en général qu'il n'est pas nécessaire que la violence se soit exercée pendant toute la durée de l'acte; la résistance de la victime peut avoir cessé, soit par épuisement de force physique, soit par suite de la terreur éprouvée, sans que l'acte de l'homme échappe à la répression. On va même jusqu'à admettre que la violence morale à elle seule peut suffire; des menaces graves, sans l'emploi d'aucune violence physique, pourraient, suivant les circonstances, être considérées comme ayant rendu impossible toute résistance et faire par suite que l'auteur des menaces, ainsi parvenu à ses fins, est passible des peines du viol. Il en serait de même des artifices auxquels l'homme aurait eu recours pour supprimer la résistance de sa victime : par exemple, s'il l'a enivrée, ou s'il l'a endormie à l'aide de breuvages ou de procédés d'hypnotisation. Il y aurait viol encore de la part de l'individu qui aurait provoqué des circonstances de nature à tromper la femme, en se faisant passer, notamment à la faveur de l'obscurité, pour son mari. Enfin on considérera encore comme un viol l'acte de l'homme, qui, sans aucune machination ou artifice de sa part, aura abusé d'une personne ayant perdu l'usage de sa volonté, soit par l'effet d'une maladie mentale, soit par tout autre cause.

L'âge de la victime entraîne une aggravation de pénalité : « Si le crime a été commis sur la personne d'une enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis, le coupable subira le *maximum* de la peine des travaux forcés à temps » (art. 332, § 2). D'autre part, quand la victime n'a pas atteint l'âge de treize ans, même si elle a consenti aux relations sexuelles, le crime existe. Seulement, il ne constitue plus, à proprement parler, le crime de viol; il rentre dans la catégorie des attentats à la pudeur sans violence, punis par l'art. 331 (V. Attentat).

La plupart des législations européennes (C. pén. belge, art. 375; C. pén. espagnol, art. 453; C. pén. hongrois, art. 232; C. pén. autrichien, § 125; C. pén. allemand, § 176; C. pén. italien de 1889, art. 331), distinguent le viol des attentats à la pudeur violents et le punissent plus sévèrement. Le code pénal des Pays-Bas de 1881 (§§ 244 et 245) ne fait pas cette distinction, non plus que la loi anglaise.

Bibl. : Chauveau et Hélie, *Code pénal*, t. IV, nos 1879 et suiv.

VIOLACÉES ou **VIOLARIÉES** (Bot.). Famille de Dicotylédones, composée d'herbes ou d'arbustes à feuilles généralement simples et alternes et munies de stipules, à fleurs axillaires hermaphrodites, le plus souvent irrégulières : réceptacle convexe, périanthe double; calice à 5 sépales indépendants ou légèrement connés à la base; corolle à 5 pétales indépendants, hypogynes, l'inférieur souvent prolongé en éperon creux; 5 étamines alternes avec les divisions de la corolle, quelquefois accompagnées de staminodes; anthères biloculaires, introrses, déhiscentes par des fentes longitudinales, souvent appendiculées au sommet; ovaire libre, supère, uniloculaire 3-carpellé, à 3 placentas pariétaux multiovulés, surmonté d'un style simple; ovules anatropes; fruit capsulaire, rarement bacciforme, uniloculaire, polysperme, à déhiscence loculicide en 3 valves; graines strophiolées, albuminées. — Les genres principaux sont : *Viola* T., *Hybanthus* Jacq. (*Ionidium* Vent.), *Anchietea* A. S. H., *Sauvagesia* L., *Rinorea* Aubl., etc. Beaucoup d'espèces sont médicinales. Dr L. Hn.

VIOLAINES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Cambrin; 1.348 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Mines de houille. Distilleries de betteraves. Phosphates. Fabr. de toiles.

Bibl. : H. Lecocq, *Notice sur Violaines;* Arras, 1890.

VIOLANTINE (Chim.) (V. Barbiturique [Acide]).

VIOLARIÉES (Bot.) (V. Violacées).

VIOLATION de domicile. « La maison de chaque citoyen est un asile inviolable », dit la constitution du 22 frimaire an VIII. Ce principe, inconnu de notre ancien droit, a été proclamé à diverses reprises par les lois de l'époque révolutionnaire, et quiconque force, sans droit, l'entrée du domicile d'un particulier, commet le délit de violation de domicile, prévu par l'art. 184 du C. pén. Sous sa première forme, l'art. 184 ne punissait ce délit qu'autant qu'il était commis par un fonctionnaire. Depuis la loi du 28 avr. 1832, il s'applique aussi au même délit commis par un particulier. Pour qu'il y ait violation de domicile, quatre conditions sont requises : 1° Il faut qu'il y ait *introduction* dans la maison d'un citoyen. La loi ne prévoit pas le cas de celui qui, s'étant introduit chez un particulier avec sa permission, *s'y maintient* contre son gré : ce fait ne saurait donc être considéré comme délictueux ; 2° l'introduction dans la maison doit avoir lieu malgré l'opposition de celui qui l'habite, et, 3° en dehors des cas où la loi autorise à pénétrer chez les particuliers, malgré leur résistance (V. Domicile, Perquisition) ; 4° le délit n'existe qu'autant que le lieu où l'on s'introduit constitue un domicile, c.-à-d. un lieu servant à l'habitation. Ces conditions sont communes au délit de violation de domicile commis par un fonctionnaire ou un particulier. Une cinquième condition est exigée pour qu'il y ait violation de domicile de la part d'un particulier; il faut que celui-ci ait usé de menaces ou de violences pour forcer l'entrée de la maison. Le fonctionnaire qui s'introduit sans droit dans le domicile d'autrui peut être puni de six jours à un an de prison, et de 16 à 500 fr. d'amende ; mais il peut être absous, s'il a agi sur l'ordre de ses chefs. La violation de domicile commise par un simple particulier est punie de six jours à trois mois de prison, et de 16 à 200 fr. d'amende.

VIOLATION de sépulture. Le droit romain et l'ancien droit français punissaient avec rigueur les violences matérielles qui portaient atteinte à la paix des morts et au respect qui leur est dû. Qu'elles fussent exercées contre le cadavre même ou contre la tombe seulement, elles constituaient un crime, et, parfois, emportaient la peine de mort. L'art. 360 du C. pén. est beaucoup moins sévère : il punit la violation de sépulture d'un emprisonnement de six jours à un an, et d'une amende de 16 à 200 fr. Peu importe que cette violence soit dirigée contre le tombeau ou contre le cadavre : dans les deux cas, le délit existe, et il existe, quel que soit le but poursuivi par le coupable. Celui qui mutile un cadavre pour en conserver une partie comme relique, ou pour le disséquer, celui qui, sans autorisation, exhume un cadavre pour l'inhumer ailleurs, le maire qui, sans remplir les formalités nécessaires, désaffecte un cimetière et en ouvre les tombeaux, commettent le délit de violation de sépulture.

VIOAY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Néronde ; 1.972 hab.

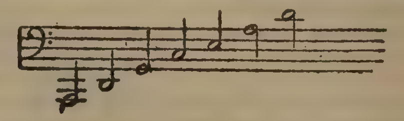
VIOLE (Mus.). C'est le nom d'une famille d'instruments à archet, d'origine assez ancienne, dont l'usage a précédé celui du violon, de l'alto et du violoncelle, qui en sont d'ailleurs plus ou moins directement issus. La viole (*vièle* en vieux français) apparaît dès le XIe siècle. Ce nom, qui vient du latin *fidicula*, ne renseigne guère sur son origine qui reste assez obscure, puisqu'il paraît constant que les anciens avaient ignoré l'art de faire vibrer les cordes au moyen de l'archet. Cependant on peut assez raisonnablement supposer que la viole fut le perfectionnement d'un instrument assez barbare d'origine bretonne, le crwth, violon primitif à deux ou trois cordes dont, au temoignage du poète Fortunat, les Bretons se servaient depuis longtemps. Toutefois, un autre instrument fort voisin de la vièle, le *rebèbe*, *rubèbe* ou *rebec*, paraît d'importation arabe, et son nom est tiré de cette langue. Quoi qu'il en soit, la vièle, dont la forme sur les monuments varie d'abord singulièrement, était, au XIIIe siècle, très rapprochée de la forme actuelle des violons. Le nombre de ses cordes variait de trois à six, et c'était l'instrument

favori des trouvères de haut rang. Jérôme de Moravie nous en a laissé, pour cette époque, une description assez précise avec quelques indications sur la manière d'en jouer.

Ce n'était encore qu'un instrument de dimensions moyennes, à peu près du diapason de notre alto. Avec le progrès de la musique, on imagina bientôt d'en construire de grandeurs différentes, jusqu'à produire une famille complète, du dessus à la basse. Au XVIe siècle, les violes apparaissent dans les concerts, et se marient volontiers aux voix. Une quantité de tableaux de ce temps représentent des instruments de ce genre concertant avec des chanteurs. Les violes ont alors généralement cinq cordes diversement accordées, mais toujours, comme les luths, par quartes ou tierces. Le corps de l'instrument diffère peu de celui de nos violons ou violoncelles, si ce n'est par quelques particularités peu importantes. C'est ainsi que le dos est plat, les éclisses plus hautes, les ouïes en forme de C, le manche plus large et garni de *touches* formant sillet, ce qui facilitait l'exécution des accords. On distinguait de l'aigu au grave : le *dessus de viole*, la *haute contre* et le *ténor de viole* souvent confondus, la *basse de viole*, dite *viola da gamba*, qui se tenait, comme notre violoncelle, entre les jambes de l'artiste, le *violone* ou grande viole dont on jouait debout. Cette dernière espèce avait ordinairement six ou sept cordes. Les deux premières variétés, dites *viole da braccio*, se jouaient tenues sur les genoux. Enfin le *pardessus de viole* (*violetta*), un peu postérieur, se tenait ordinairement comme notre violon. Donner l'accord de ces divers instruments serait inutile : car il change constamment suivant le temps, les pays et les habitudes des artistes. Ce n'est que plus tard qu'il prendra quelque fixité. Les facteurs créent d'ailleurs à chaque instant des variétés nouvelles.

Au XVIIe siècle, l'usage de ces instruments devint plus rare en Italie. Le violon, récemment mis en usage, leur fait une concurrence victorieuse, et seuls les instruments graves subsistent. On invente en même temps une espèce nouvelle, l'*accordo*, dit aussi *lira* ou *arciviole*, aux cordes fort nombreuses et accordées d'après une partition singulière, par quinte ou quarte, tantôt montante, tantôt descendante. Cet instrument de grandes dimensions et dont le manche était très large, servait à donner des accords de plusieurs notes pour l'accompagnement des airs et des récits. Un seul artiste suffisait ainsi à fournir une harmonie complète. Mais l'usage s'en perdit quand les musiciens employèrent des basses plus mouvementées et plus variées que celles dont les premiers maîtres avaient fait usage.

En France, en Angleterre et dans les Pays-Bas (ce sont les trois pays où la viole est le plus en honneur), on s'en sert principalement comme instrument solo. Deux variétés seules ont survécu : le dessus et la basse, que les mêmes artistes jouent d'ailleurs indifféremment. Le musicien Jacques Mauduit, dit-on, enrichit la basse de viole, d'une corde au grave ; plus tard, Sainte-Colombe, virtuose fameux, en ajouta encore une autre et imagina de *filer* les cordes graves avec un fil métallique pour les rendre plus lourdes et plus fortes. Voici quel est alors l'accord de l'instrument, nanti maintenant de sept cordes :



Le dessus de viole ne possède point le *la* grave, et toutes ses cordes sont à l'octave aiguë de celles de la basse.

La conformité de cet accord avec celui des luths et des théorbes contribua à conserver la popularité des violes. Si le violon, bientôt, devait obscurcir la gloire du dessus, la basse demeurera plus longtemps en usage, car le violoncelle ou la basse de violon ne sont encore considérés que comme des instruments propres aux bruyants orchestres des ballets ou des théâtres. La basse de viole se fait entendre dans les salons, dans les concerts, à l'église, soit qu'on lui confie le soin d'exécuter la partie de basse, d'accompagner en accords la voix des chanteurs, ou d'exécuter seule des pièces de mélodie ou d'harmonie. Il nous reste un grand nombre de morceaux de tout genre, écrits pour cet instrument, dont l'emploi persistera jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Ses admirateurs ne tarissent pas sur le charme de son timbre et la délicatesse de son jeu, qu'ils opposent à l'éclat, trop bruyant à leur gré, du violon, comme à la rudesse du violoncelle. Il semble bien, en effet, que les violes aient possédé un timbre séduisant et une grande finesse d'expression, mais ces instruments, admirables dans la douceur, manquaient d'énergie. Leurs cordes fines et peu tendues ne leur donnaient qu'une sonorité, faible et gracieuse, mais molle et efféminée. Quand le violon et le violoncelle auront été suffisamment assouplis par les efforts d'habiles artistes, ils deviendront capables de s'assimiler ces mérites, tout en conservant d'autres ressources : les violes, petites et grandes, ne seront plus alors qu'un souvenir du passé.

Il reste à dire un mot de la *viole*, dite d'*amour*, instrument de fantaisie imaginé au XVIIIe siècle, et que Meyerbeer eut un jour la curiosité de ressusciter. C'était une viole ordinaire à laquelle on adaptait sept autres cordes de métal que l'archet ne touchait point, mais qui, vibrant par sympathie, donnaient une deuxième résonance pleine de douceur et de mystère. Celle que Meyerbeer employa dans l'accompagnement de la romance du premier acte des *Huguenots* fut accordée en vue d'être jouée presque entièrement à vide, en arpèges sur deux accords principaux : disposition avantageuse pour ce morceau, mais qui rend l'instrument fort incommode. Cet accord est resté classique cependant ; mais il est vrai, d'autre part, que l'usage de la viole n'ayant guère été renouvelé, cet inconvénient est sans importance.

Cet instrument pourrait être quelquefois d'un heureux emploi, car sa sonorité est charmante, mais il faut dire qu'elle n'est bien goûtée que dans un local restreint et qu'elle fatigue assez vite.

On donnait encore, il y a un demi-siècle, et l'on donne encore en Italie le nom de viole à l'alto de nos orchestres. Cette dénomination est inexacte. Elle s'explique par ce fait que les violons de dimensions intermédiaires entre la basse et le dessus n'ayant pas été tout d'abord employés par les maîtres italiens, ces parties de remplissage s'exécutaient chez eux sur de véritables violes. Nous leur avons pris le mot sans avoir jamais pratiqué la chose. Quant aux détails de structure des violes, au jeu de l'archet, à leur construction, etc., on trouvera des détails suffisants aux articles VIOLON et VIOLONCELLE, ces deux familles d'instruments n'étant pas tellement différentes que ce qui est dit de l'un ne se puisse appliquer à l'autre. H. QUITTARD.

VIOLENCE (Dr. civil). Toute contrainte, par menaces ou voies de fait, pour déterminer une personne à accomplir un acte juridique, est une violence. La violence, à côté du *dol* et de l'*erreur* (V. ces mots et aussi CONTRAT), constitue l'un des trois vices du consentement ; elle ne détruit pas le consentement, mais l'empêche d'être entier. Elle produit cet effet aussi bien si elle est morale (menaces) que si elle est physique (voies de fait). La violence n'est considérée par la loi comme un vice du consentement que si « elle est de nature à faire impression sur une personne raisonnable, et qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune à un mal considérable et présent ». L'appréciation du juge doit, d'ailleurs, varier suivant l'âge, le sexe ou la condition des personnes. Il faut, d'autre part, que la violence soit injuste ; par exemple la menace d'une poursuite correctionnelle n'étant que la menace d'user d'un droit ne vicie pas le consentement qu'elle a pour objet de

provoquer. Mais la violence est un vice du consentement, même lorsqu'elle est exercée sur une personne chère au contractant, telle que son conjoint, son descendant ou son ascendant, et non pas seulement lorsqu'elle est exercée sur le contractant lui-même. D'autre part, la violence vicie le consentement d'un contractant, alors même qu'elle émane non pas du contractant, mais d'un tiers. C'est une différence avec le dol; on l'a justifiée, soit par le caractère odieux de toute violence, soit par la difficulté d'un recours contre l'auteur de la violence, généralement inconnu ou insolvable. Quant aux effets de la nullité pour cause de violence, ils sont les mêmes que ceux de la nullité pour cause de dol : le contrat ne peut être attaqué que par la personne dont le consentement a été vicié, et seulement pendant dix ans à partir du jour où la violence a cessé ou jusqu'à la ratification du contrat par cette même personne.

VIOLÈS. Com. du dép. de Vaucluse, arr. et cant. (E.) d'Orange ; 946 hab.

VIOLET. On peut classer les matières colorantes violettes en matières colorantes d'origine minérale, matières colorantes d'origine végétale, et matières colorantes artificielles, ces dernières étant constituées par les substances organiques dérivées de la houille.

Matières colorantes d'origine minérale. — Les violets minéraux sont peu nombreux et peu importants. Les plus employés sont le *violet d'or* ou *pourpre de Cassius* (V. Cassius), le *violet de cobalt*, arséniate de cobalt ayant pour formule AsO,CoO,16HO, et obtenu en faisant une double décomposition entre un arséniate alcalin et un sel de cobalt soluble, le *violet de Mars*, obtenu en chauffant du sesquioxyde de fer à haute température.

Matières colorantes d'origine végétale. — Les principales matières colorantes violettes d'origine végétale sont le *violet d'orseille*, le *violet d'orcanette* et le *violet de campêche* (V. Orseille, Orcanette et Campêche).

Matières colorantes artificielles. — Les matières colorantes artificielles sont les plus importantes pour le violet comme pour les autres couleurs. Les principales sont : parmi les couleurs amidoazoïques : le *violet pour laine S*, qui est le dinitrobenzène azo-diéthyl-amido-benzène sulfonate de sodium. C'est une poudre violacée donnant dans l'eau une solution violette, dans l'acide chlorhydrique une solution rouge, dans les alcalis une solution bleue. Cette couleur est employée pour teindre la laine ; elle résiste bien à la lumière et au savonnage.

Parmi les couleurs polyazoïques dérivées des diamines : le *violet diaminé N*, dont le nom chimique est diphénylebiazo-γ-amido-naphtol sulfonate de sodium. Cette couleur se présente sous l'aspect d'une poudre brunâtre donnant dans l'eau une solution rouge violet que ne modifient pas les alcalis et que l'acide chlorhydrique change en violet très foncé. Elle est employée pour teindre le coton et la laine sur bain de sulfate de soude ; mais les nuances sur laine sont beaucoup plus solides que les nuances sur coton. Le *violet de Hesse*, qui est le tétrazostilbène disulfoné sur une molécule d'α-napthylamine et une molécule de β-naphtol ; cette couleur est peu employée.

Parmi les matières colorantes amidées dérivées du triphénylméthane : le *violet de méthyle*, appelé aussi violet de Paris, violet de diméthylaniline et dont le nom scientifique est penta-méthyl-triparamido-triphénylcarbinol. On l'obtient en oxydant la diméthylaniline au moyen des sels de cuivre en présence de sel marin et de phénol. C'est une poudre verdâtre donnant dans l'eau et les alcalis une solution violette, dans l'acide chlorhydrique une solution jaune brun. On l'emploie beaucoup pour teindre la laine, le coton, la soie ; elle présente malheureusement peu de stabilité.

Le *violet cristallisé* qui est l'hexa-méthyl-paramido-triphényl carbinol. Il se présente en cristaux jaune brun très solubles dans l'eau avec laquelle ils forment une liqueur violette que les alcalis précipitent, et solubles dans l'acide chlorhydrique avec lequel ils donnent un liquide jaune sale. Cette couleur peut être employée pour teindre le coton, la laine et la soie ; elle est peu solide.

Le *violet Hofmann R* ou *violet Prince*, *violet à l'iode*, qui est le méthyl-triparamido-diphényl-tolyl carbinol. C'est une poudre cristalline verte donnant dans l'eau une solution rouge, dans l'acide chlorhydrique une solution brune ; les alcalis donnent avec la solution aqueuse un précipité brun. La nuance obtenue avec cette couleur est le rouge violet.

Le *violet benzylé*, dont le nom chimique est méthyl-benzyl-triparamido-triphénylcarbinol. Il se présente sous l'aspect d'une poudre brune soluble dans l'eau en violet et dans l'acide chlorhydrique en jaune. On l'emploie pour teindre la soie en violet bleu ; la couleur obtenue est très sensible à l'action de la lumière.

Le *violet acide 4BN*, qui est le penta-méthyl-mono-benzyl-triparamido-triphényl carbinol sulfonate de sodium. Il a l'aspect d'une poudre bleu violet donnant dans l'eau une solution de même couleur et dans l'acide chlorhydrique une solution jaune ; les alcalis précipitent en bleu la solution aqueuse. La couleur obtenue résiste bien au savonnage, médiocrement à la lumière.

Le *violet acide 6B*, qui est le diméthyl-diéthyl-dibenzyl-triparamido-triphényl carbinol disulfonate de sodium. C'est une poudre violette donnant dans l'eau une solution violette et dans l'acide chlorhydrique une solution verte. Cette couleur est assez solide.

Le *violet acide 10B*, dont le nom scientifique est tétraméthyl-dibenzyl-triparamido-triphényl carbinol disulfonate de sodium. C'est une poudre violet bleu donnant dans l'eau une solution de même couleur que l'acide chlorhydrique colore en vert, puis en jaune. Cette couleur résiste bien au lavage, mal à la lumière.

Le *violet acide 6BN*, qui est le tétraméthyl-tolyl-triamido-éthoxy-triphényl carbinol monosulfonate de sodium. Il a l'aspect d'une poudre violette, donne dans l'eau une solution bleu violacé, dans l'acide chlorhydrique une solution brun rouge. Les alcalis précipitent la solution aqueuse en violet. Ce violet résiste bien au lavage.

Le *violet alcalin*, qui est le tétréthyl-méthyl-phényl-triparamido-triphényl carbinol monosulfonate de sodium. C'est une poudre violet bleu donnant dans l'eau une solution de même couleur que l'acide chlorhydrique et que les alcalis précipitent en bleu. On s'en sert pour teindre la laine sur bain légèrement alcalin. La solidité au lavage est bonne ; elle est moins bonne à la lumière.

Les *violets benzylés B* et *2B*, le *violet impérial* appelé encore *dahlia impérial*, le *violet de Parme*, le *violet de fuchsine* n'ont aujourd'hui qu'un emploi très restreint.

Parmi les matières colorantes phénoliques dérivées du triphénylméthane, on doit citer :

Le *violet au chrome*, qui est l'aurine tricarboxylée. Il se présente en poudre violette à reflets verts ; sa solution dans l'eau est violet vert et dans les alcalis rouge carmin ; l'acide chlorhydrique détermine dans ces solutions un précipité brun. On emploie cette matière colorante pour teindre la laine avec des mordants au chrome. Elle résiste bien au lavage, moins bien à la lumière.

Parmi les matières colorantes dérivées des phtaléines, les principales sont :

La *violamine R*, dont le nom chimique est méthoxy-phényl-rhodamine sulfonate de sodium. A l'état solide, elle a l'aspect d'une poudre violet rouge donnant dans l'eau une solution fuschine que les alcalis n'altèrent pas et que l'acide chlorhydrique précipite. On s'en sert pour teindre la laine et la soie en violet rouge ; elle résiste bien au lavage et à la lumière.

La *galléine*, qui est l'anhydride de la pyrogallolphtaléine. C'est une poudre violet foncé qui se dissout dans l'eau chaude en donnant une liqueur violet rouge, et dans les alcalis en donnant une liqueur bleue ; l'acide chlorhydrique détermine dans ces dissolutions la formation d'un

précipité violet. On s'en sert pour teindre en violet sur mordant au chrome. La solidité au savonnage est très bonne ; elle est assez bonne vis-à-vis de la lumière.

Parmi les couleurs dérivées des azines, on doit citer :

Le *violet améthyste*, qui est le chlorhydrate de tétréthyl phénosafranine. Il se présente sous forme d'une poudre cristalline violet foncé donnant dans l'eau et les alcalis une solution violette, dans l'acide chlorhydrique une solution bleue. Il donne sur soie une belle nuance violette avec dichroïsme rouge. Il résiste bien au lavage, mais il est très fugace à la lumière ; il résiste cependant mieux à ce dernier agent sur coton que sur soie.

Le *violet fuschia*, qui est le diméthylphénosafranine. Il a les mêmes propriétés que le violet améthyste.

Le *violet métylène* ou *giroflé*, qui est le chlorhydrate de diméthylbenzoxylylsafranine. C'est une poudre cristalline gris violet donnant dans l'eau une solution rouge violet, dans les alcalis une solution dichroïque violette et rouge, dans l'acide chlorhydrique une solution bleue. On l'emploie pour teindre le coton mordancé au tannin. Il résiste bien au savonnage, assez mal à la lumière.

La *pseudomauvéine* ou *phénomauvéine*, qui est l'anilidobenzoinduline. Elle a l'aspect d'une poudre brun violet insoluble dans l'eau, donnant dans les alcalis une solution violet rouge. On l'emploie pour teindre la soie en violet rouge.

La *mauvéine*, appelée aussi *violet Perkin*, *violet d'aniline*, *indisine*, *rosolane* et qui est l'anilidobenzotoluindiline. Elle a les mêmes propriétés que la pseudo-mauvéine.

La morphine et la codéine traitées par le chlorhydrate de nitroso-diméthyl aniline en solution alcoolique ont fourni des matières colorantes violettes ; mais ces substances n'ont qu'un intérêt théorique.

VIOLET D'EPAGNY, auteur dram. français (V. EPAGNY).

VIOLETTE (*Viola* L.). I. BOTANIQUE. — Les Violettes appartiennent à la famille des Violacées-Violées ; ce sont des plantes herbacées dans les climats tempérés, et ligneuses dans la zone tropicale. La tige, souvent rampante, porte des feuilles alternes, munies de larges stipules. Les fleurs, irrégulières, hermaphrodites, sont solitaires à l'aisselle des feuilles. Le calice est formé de 5 sépales, persistants, libres, presque égaux entre eux, prolongés inférieurement en une petite lame. La corolle se compose de 5 pétales libres, inégaux, marcescents, en préfloraison imbriquée ; le pétale antérieur est dilaté au delà de son insertion en un éperon creux faisant saillie entre les sépales. L'androcée comprend 5 étamines alternipétales à filets libres, très courts ; les deux étamines antérieures possèdent chacune un appendice qui s'enfonce dans l'éperon du pétale. Le pistil se compose de 3 carpelles ouverts concrescents en un ovaire 1-loculaire à placentas pariétaux multi-ovulés ; l'ovaire est terminé par un style unique renflé au sommet. Le fruit est une capsule qui s'ouvre en 3 panneaux portant les graines sur le milieu de leur face interne. Les graines, revêtues d'un arille, plus ou moins développé, contiennent un embryon placé au centre d'un albumen charnu. Chez beaucoup de Violettes, les fleurs colorées ne sont pas fertiles ; les graines se forment dans de petites fleurs qui apparaissent à la fin de l'été ; ces fleurs ont une constitution toute spéciale : elles ne s'épanouissent pas, leur corolle est à peu près nulle, et leur style est dilaté en une sorte d'entonnoir au-dessus duquel surplombent les anthères. Ces fleurs sont dites *cléistogames* (V. ce mot). Le genre Violette renferme environ 200 espèces qui, pour la plupart, habitent les régions tempérées de l'hémisphère N. Un certain nombre sont particulières aux Andes sud-américaines. Quelques espèces s'observent au Brésil, dans l'Afrique tropicale et en Océanie. Les racines de Violettes sont vomitives, surtout celles des espèces américaines qui peuvent remplacer l'ipéca. Les graines de la Violette odorante (*Viola odorata* L.) ont des propriétés purgatives. La racine de la Pensée sauvage (*Viola tricolor*) sert à la préparation de tisanes dépuratives. Le principe actif des Violettes est la *violine*. W. RUSSELL.

Violette de serpent, *Violette des sorciers* (V. PERVENCHE).

II. HORTICULTURE. — La Violette, répandue dans tous les jardins, se plaît en sol frais, à mi-ombre, et se développe pour ainsi dire sans soins. On la multiplie à l'aide des jeunes plants qu'elle produit souvent en abondance autour d'elle par le semis naturel de ses graines, ou bien encore, en divisant ses touffes dont on plante les éclats enracinés, au printemps. La Violette a fourni des variétés très florifères, parfumées et à grandes fleurs, simples ou doubles et de nuances variées, comme la Violette des quatre saisons, qui fleurit de septembre à avril, la Violette de Parme double, à cœur blanc, très parfumée et cultivée en Provence pour la parfumerie, la Violette le Tsar et la Violette Victoria à grandes fleurs longuement pédonculées, surtout chez cette dernière, qui sont d'une cueillette facile et recherchées pour les bouquets. Pour obtenir une abondante floraison de ces plantes, en hiver, on les force souvent sous châssis, en prenant le soin d'aérer la culture, chaque fois que le temps est doux. G. BOYER.

III. PHARMACIE. — Les fleurs de violettes employées en pharmacie sont produites par la *Viola odorata* (Violariées). Toutefois, beaucoup de fleurs du commerce proviennent d'espèces différentes : *Viola calcarata* et *Viola lutea*. On les emploie en tisane (infusion 10/1000), comme émollientes et pectorales. On en prépare un sirop faiblement laxatif, par infusion des pétales frais, mondés du calice et des onglets et dissolution du sucre en quantité convenable. Ce sirop est également employé comme réactif, il rougit par les acides et verdit sous l'action des alcalis.

IV. CHIMIE INDUSTRIELLE. — *Extrait de violette* (V. ESSENCE).

VIOLETTE (Mont de la) (V. PAS-DE-CALAIS [Dép. du]).

VIOLIER (Bot. et Hortic.) (V. GIROFLÉE).

VIOLLE (Jules), physicien français, né à Langres en 1841. Docteur ès sciences en 1870, professeur à la Faculté des sciences de Lyon en 1883, il est depuis 1890 maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, et depuis 1891 professeur de physique appliquée au Conservatoire des arts et métiers. Il est connu surtout par les expériences qu'il a poursuivies en même temps que Hirn pour la détermination de l'équivalent mécanique de la chaleur. On lui doit aussi d'intéressantes recherches sur la température du soleil. Outre de nombreux mémoires et articles dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans l'*Encyclopédie chimique* (art. ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE), etc., il a publié : *Cours de physique* (Paris, 1881 ; plus. édit.).

VIOLLET (Paul-Marie), historien français, né à Tours le 26 oct. 1840. Il fut successivement secrétaire archiviste à Tours, puis aux Archives nationales, et bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris. Membre de l'Académie des inscriptions (1887), il est devenu en 1890 professeur de droit civil et canonique à l'Ecole des chartes. Il a publié : *Œuvres chrétiennes des familles royales de France* (1870) ; *les Etablissements de saint Louis* (1881-86, 4 vol.) ; *Précis de l'histoire du droit français* (1885). Il a traduit de l'allemand Schmidt : *Paris pendant la Révolution* (1880-85, 2 vol.).

VIOLLET-LE-DUC (Eugène-Emmanuel), architecte et écrivain français, né à Paris le 21 janv. 1814, mort à Lausanne le 17 sept. 1879. Fils d'un fonctionnaire de la liste civile, écrivain distingué et qui fut bibliothécaire du palais des Tuileries, Eug. Viollet-Le-Duc, élève d'Ach. Leclère et ayant fait de nombreuses études et aquarelles de monuments antiques dans de longs voyages en Italie, en Sicile et dans le Midi de la France, entra, dès 1840, dans le double service des édifices diocésains et des monuments historiques, alors en voie de formation, comme inspecteur des travaux de restauration de la Sainte-Chapelle sous la direction de Duban et Lassus, puis s'adonna

pendant quarante années, à la fois architecte, inspecteur général et écrivain, à la restitution par le dessin et à la restauration effective, ou à l'aide de collaborateurs, des principaux édifices du moyen âge français.

Nombreuses sont, à ces divers titres, les monuments civils et religieux qui lui durent d'échapper à la ruine ou auxquels il redonna une nouvelle jeunesse. On peut citer particulièrement : l'enceinte fortifiée de Carcassonne, les remparts d'Avignon, la porte Saint-André d'Autun, le donjon du château de Coucy, le château de Pierrefonds, la salle synodale de Sens, le capitole de Toulouse, le palais archiépiscopal (aujourd'hui l'hôtel de ville) de Narbonne, le château d'Eu, etc., et les églises de Vézelay et de Saint-Père-sous-Vézelay (Yonne) ; la cathédrale de Paris dont, en collaboration avec Lassus, il construisit la nouvelle sacristie ; l'église abbatiale de Saint-Denis et ses monuments funéraires, la cathédrale de Clermont-Ferrand, l'église Saint-Saturnin de Toulouse, la cathédrale de Lausanne, etc. Les principaux ouvrages de Viollet-Le-Duc sont : *Essai sur l'architecture militaire au moyen âge* (1854, in-8, gr.) ; *Dictionnaire raisonné de l'architecture française* (1854-68, 10 vol. in-8, gr.) ; *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, etc. (1858-75, 5 vol. in-8, gr.); *Entretiens sur l'architecture* (1863-72, 2 vol. in-8, atlas in-fol.) ; *Cités et Ruines américaines* (1863, in-8, et atlas) ; *Mémoire sur la Défense de Paris* (1870-71, in-8 et atlas) ; *le Massif du Mont-Blanc* (relevés dem.-fol.), plus des volumes de vulgarisation sur l'architecture civile du moyen âge, de nombreuses brochures et des articles de journaux et de revues d'art. Viollet-Le-Duc, qui fut à la fin de sa vie conseiller municipal de Paris, n'avait pu, devant l'opposition systématique des élèves, réussir à professer l'architecture du moyen âge à l'Ecole des beaux-arts. Charles LUCAS.

VIOLON (Mus.). Le violon, de nos jours, passe à juste titre pour le premier des instruments, celui dont la musique pourrait le plus malaisément se passer : en un mot, pour l'organe d'expression le plus caractéristique de notre conception moderne de l'art. Partout, à l'orchestre, au concert, dans la musique de chambre, dans le concerto ou le solo accompagné, il affirme sa suprématie indiscutable, et certains genres, ceux-là justement que les maîtres ont illustrés de plus de chefs-d'œuvre, ne sauraient guère exister s'il n'existait pas lui-même. Il résume à lui seul toutes les qualités que d'autres instruments ne possèdent qu'isolément. Il l'emporte par la richesse du timbre, la netteté et la rapidité de l'articulation, la facilité de passer du *pianissimo* le plus ténu aux *forte* les plus puissants : tout cela par d'insensibles gradations. Il a pour lui l'étendue et la parfaite égalité, l'expression, la sensibilité la plus exquise. Seul, il est le soliste par excellence, et capable de rivaliser avec la voix humaine ; il sait, comme l'orgue dont il n'a pas la majestueuse impassibilité, prolonger les sons à l'infini sans être, comme les instruments à vent, limité par la durée du souffle humain. Et s'il ne peut faire entendre à lui seul une harmonie complète, s'il est exclusivement mélodique ou peu s'en faut, il n'y a qu'à le réunir aux autres membres de sa famille, qui possèdent presque au même degré la même perfection, pour avoir l'ensemble le plus parfait qui soit : le quatuor, interprète de la musique de chambre ou l'orchestre, dont les violons, petits ou grands, constituent l'indispensable fondement, suffisant presqu'à eux seuls à l'exposition des pensées les plus complexes et les plus profondes du compositeur.

Le violon n'a pour ainsi dire pas d'histoire. Tandis que tous les autres instruments de l'orchestre, partis d'humbles débuts, ne sont arrivés que par de lents progrès à l'état presque irréprochable où nous les voyons maintenant, le violon a du premier coup atteint sa perfection. Tel qu'il est sorti des ateliers des luthiers du XVIe siècle, tel nous le retrouvons aujourd'hui : même facture, mêmes proportions, même accord. Et ces œuvres antiques des premiers inventeurs sont encore aujourd'hui plus estimées des virtuoses que les plus excellents ouvrages de leurs habiles successeurs. A vrai dire, il y a là une part d'illusion volontaire, et le lyrisme des violonistes et des amateurs les entraîne peut-être un peu loin. Le violon, comme tout au monde, est le produit d'une longue suite d'efforts et de recherches ininterrompus. Si on ne lui connaît pas d'ancêtres qui portent son nom, il en a pourtant, et s'il a du premier coup trouvé sa forme définitive, c'est qu'il n'est qu'une transformation (assez légère en somme) d'autres instruments longuement élaborés au cours des âges et qui, lorsqu'ils lui donnèrent naissance, étaient arrivés, eux aussi, à peu près au même point de supériorité. Nous voulons parler des *violes* (V. ce mot). Le violon semble bien n'être autre chose qu'une modification des petits instruments de cette famille, réduits pour être plus portatifs, et mieux adaptés aux exigences du style mélodique. A l'accord des violes, par quartes et tierces, plus commode pour la production des accords, on substitua l'accord par quintes successives qui permit de ramener à quatre le nombre des cordes. Et celles-ci étant moins nombreuses, il devint possible de monter l'instrument de cordes plus grosses et plus tendues, sans crainte de détériorer les tables par une pression excessive. C'est ainsi que le par-dessus de viole est devenu le violon, acquérant par sa métamorphose des qualités nouvelles : une plus grande puissance de son, plus d'éclat et d'agilité. Ce sera affaire au talent des virtuoses de savoir, par une exécution plus délicate et plus fine, par une entente plus savante du jeu de l'archet, compenser amplement ce que l'on semblait y perdre en douceur et en tendresse. Où et comment s'est faite cette transformation ? C'est ce que l'histoire de l'art ignore. On ne cite point le nom de l'inventeur du violon, et si l'on en fait honneur quelquefois au luthier Gaspard Duiffoprugcar, il paraît bien que cette attribution ne repose sur rien de solide. Duiffoprugcar, de Bologne, était le descendant d'une famille de luthiers tiroliens établis en Italie et dont le nom véritable était Tieffenbrücker. Trois violons sortis de sa main, datés de 1520 environ, existeraient encore à en croire certains; mais on semble s'accorder aujourd'hui à les considérer comme apocryphes. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'aucune mention du violon n'est faite par les contemporains avant 1550 ou 1560. Et comme les violons sont assez couramment appelés en Italie à cette époque « *piccoli violini alla francese*, petits violons à la française », on peut penser avec assez de vraisemblance que c'est en notre pays que les luthiers imaginèrent les premiers de modifier de cette sorte les violes de petite taille. Cette transformation fut-elle l'œuvre d'un seul ou vit-elle le jour en divers lieux ? Tout ceci est encore très obscur. Mais en tout cas, presque immédiatement, les Italiens adoptent le nouvel instrument : dès la fin du XVIe siècle, les ateliers de Crémone sont célèbres. Les exemplaires les plus anciens qui existent encore aujourd'hui sont tous l'œuvre de luthiers italiens. De l'avis des critiques les plus autorisés, il n'en est point qui soient antérieurs à l'époque de Gaspard de Salo et du premier des Amati, dont on peut placer, entre 1560 et 1580 environ, la plus féconde période de production. Si l'on considère en outre que les caractères propres du violon ont pour but d'en faire un instrument plus mélodique qu'harmonique, on sera encore confirmé dans l'hypothèse qui ne le fait naître, ou du moins prospérer, que vers ce temps alors que le style monodique, dramatique et expressif commence à se dégager de l'ancienne polyphonie.

Au reste, il n'est pas toujours très facile de faire la distinction d'un violon et d'une viole de même dimension. A part le manche, nécessairement plus large pour la viole qui possédait plus de cordes (mais cette pièce a facilement pu être modifiée si l'on a voulu monter une viole en violon), les différences se réduisent à peu de chose. La forme des ouïes, en S pour le violon, en C pour la viole,

n'est pas toujours si rigoureusement particularisée et, si les violes ont ordinairement le dos plat, il n'est pas sans exemple d'en rencontrer qui aient la table inférieure bombée, caractère uniforme des violons. Quoi qu'il en soit, la construction du violon est des plus simples. C'est à proprement parler une boîte creuse formée de deux tables coupées sur un patron connu de tout le monde, creusées dans l'épaisseur du bois suivant une certaine courbe et réunies l'une à l'autre par des lames de bois dites *éclisses*. Cette caisse est renforcée à l'intérieur par des lames transversales dont la position et l'exacte disposition importent au plus haut point à la bonne sonorité. La perfection du barrage (ces lames se nomment les *barres*) est un des points les plus délicats de l'art du luthier. Avec le choix des bois, la précision de l'assemblage et la justesse des proportions, c'est ce qui importe le plus pour faire un bon instrument. C'est un long exercice et l'application de certaines règles empiriques, fruit de l'expérience, qui ont guidé les premiers ouvriers, dont on s'est efforcé par la suite de copier les ouvrages adoptés comme types définitifs.

La table supérieure du violon est percée de deux ouvertures latérales, les *ouïes*. Un manche est adapté à la partie supérieure de la caisse, manche sur lequel est collée une lame d'ébène, la *touche*, qui s'avance jusqu'au tiers de la caisse environ. C'est au-dessus de la touche que sont tendues quatre cordes de boyau (la plus grave entourée d'un fil métallique). Ces cordes, attachées à une pièce mobile, la *queue*, fixée elle-même à un bouton situé à l'opposite du manche, sont tendues par quatre chevilles qui tournent dans une cavité placée à l'extrémité du manche, près de la volute qui le termine. Entre les deux ouïes, une pièce mobile, le *chevalet*, maintient les cordes éloignées de la caisse, tout en permettant à leurs vibrations, quand elles sont ébranlées par l'archet, de se communiquer à la table supérieure. Une petite baguette de bois, l'*âme*, placée debout à l'intérieur de la caisse sous le pied droit du chevalet, met cette table en contact avec la table inférieure qui peut ainsi entrer en vibration à son tour. La caisse agit ainsi comme caisse de résonance : elle renforce le son, lui donne de l'ampleur et du timbre. On en comprend donc l'importance et comment dépend de sa perfection la perfection même de l'instrument. La table supérieure, les barres sont en sapin ; la table inférieure (toujours en deux pièces), les éclisses, le chevalet en érable. Ces deux seuls bois sont usités aujourd'hui pour la fabrication, avec l'ébène qui sert pour les pièces accessoires : touche, queue, chevilles. Mais on trouve d'anciens violons italiens où le peuplier tient la place de l'érable, sans qu'on aperçoive qu'il en résulte un désavantage. Au reste, il entre certainement une grande part de superstition dans les habitudes des luthiers, qui ne changeraient pour rien au monde la forme traditionnelle d'une des parties de l'instrument, fût-elle aussi indifférente que la volute par exemple ou la forme des ouïes. Aussi, quoiqu'il semble que, scientifiquement, il fût possible d'établir un modèle plus simple, où les vibrations se propageraient plus aisément et où la perfection deviendrait plus facile à atteindre, toutes les tentatives dans cet ordre d'idées ont échoué jusqu'à présent. L'acousticien Savard a vainement essayé de créer un type rectangulaire, sans échancrures latérales, sans voûte creusée dans l'épaisseur du bois, avec des ouïes rectangulaires. Il pensait, avec raison sans doute, que les vibrations se propageraient plus facilement ainsi, les fibres du bois n'étant ni contrariées ni coupées. Mais aucun fabricant n'a suivi ces idées, sûr d'avance d'être désavoué par tous les artistes, qui tiennent à respecter les traditions consacrées.

Ajoutons encore pour être complet que l'on attache une grande importance au vernis qui recouvre l'instrument et en assure la conservation. Les anciens luthiers avaient chacun leurs formules qu'ils gardaient secrètes. Leurs successeurs, en les imitant dans cette prudente discrétion, se sont efforcés de retrouver ces recettes auxquelles il est peut-être permis de croire qu'ils attribuaient plus de prix qu'elles n'avaient réellement.

L'accord des cordes du violon est toujours le même depuis sa création. Par quintes successives, il atteint une octave et un sixte (fig. 1).

Il est tout à fait exceptionnel qu'on ait modifié cet accord : seuls quelques virtuoses l'ont fait pour des raisons diverses, mais le fait est trop insolite et trop rare pour être retenu.

Fig. 1.

Mais, si l'instrument type a conservé toujours cette disposition, les autres membres de sa famille ont chacun leur accord particulier, établi cependant sur les mêmes principes. Car, le violon à peine créé, les facteurs éprouvèrent le besoin de lui adjoindre une famille complète, et l'on eut des violons hauts et bas ainsi qu'il en allait alors pour tous les instruments.

A côté du *dessus de violon* que nous venons de voir, il y eut des *tailles de violon* et des *basses de violon*. Aux premières années du XVIIe siècle, ces instruments s'accordaient ainsi :

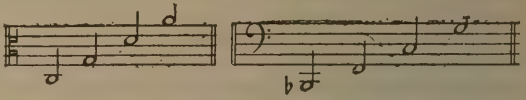


Fig. 2. — Taille de violon. Fig. 3. — Basse de violon.

On voit que de la note la plus grave de la basse jusqu'à la *chanterelle* ou première corde du dessus, les quintes s'étageaient régulièrement.

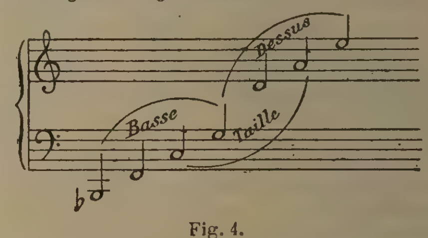


Fig. 4.

On créa même un par-dessus de violon au-dessus du violon ordinaire. Mais cet instrument, qui fut peu employé, devint promptement la pochette des maîtres de danse. Cependant, en Allemagne et en Italie, sous le nom de *violino piccolo*, un violon accordé généralement en tierce mineure plus haut que le violon véritable a été assez usité. Bach lui-même s'en est quelquefois servi. Il a cessé d'être utile et disparut du jour où la technique des virtuoses leur permit de monter aisément à des hauteurs jugées jusque-là inabordables.

La taille de violon, sous son nom moderne d'*alto* (V. ce mot), figure toujours dans nos quatuors. Malgré son appellation italienne *viola*, l'alto n'a rien de commun avec les violes. Le *violoncelle* (V. ce mot), qui est un instrument de même famille, dérive semblablement de la basse de violon, dont il a pris la place. Les anciennes basses de violons, qui n'étaient point soutenues à l'origine des contrebasses, étaient d'un module beaucoup plus fort ; leur son puissant et lourd était impropre au solo. Leur remplaçant moderne, le violoncelle, paraît de beaucoup supérieur. Quant aux contrebasses de nos orchestres, qui sont encore, si l'on veut, de grands violons, elles peuvent se réclamer d'une double origine. Les unes, celles à trois cordes accordées en quintes, sont en réalité de grosses basses de violon, ainsi qu'on les appelait d'ailleurs autrefois. Les autres, à quatre cordes (elles en avaient

même cinq au XVIIIe siècle en Allemagne), sont plutôt de véritables violes, dont elles ont conservé l'accord par quartes et pareillement le fond plat, non bombé. Mais ces différences sont insignifiantes, au point de vue de la puissance et du timbre, vu le grave diapason de ces instruments fondamentaux.

Les trois variétés du violon : dessus, taille et basse, suffisaient parfaitement à exécuter toutes les parties de la musique. Les unes et les autres, dans l'usage, portaient le nom simple de *violon*. Ainsi quand on parle des vingt-quatre violons du roi, qui sont sans doute le premier exemple connu d'un groupement constituant un véritable orchestre, il ne faut pas se figurer vingt-quatre violonistes dans le sens moderne du mot. En réalité, dans les morceaux à quatre parties, douze jouaient du violon proprement dit, six dessus et six hautes-contre comme on disait alors ; six premiers et six seconds violons, dirions-nous. Six autres jouaient la taille, pour nous l'alto, et six autres la basse. Les pièces étaient-elles écrites à cinq parties ? Il y avait alors six dessus, quatre hautes-contre, quatre quintes, quatre tailles et six basses. Comme aujourd'hui, les mêmes musiciens pouvaient indifféremment prendre le violon ou l'alto, le dessus et la haute-contre ou bien la quinte et la taille. Mais ceux qui étaient chargés de la basse restaient spécialisés sur leur instrument, tout comme les violoncellistes de notre temps.

Dès les premières années du XVIIe siècle et même un peu auparavant, ces petites compagnies de violons aigus et graves sont parfaitement constituées. Il n'est pas de grand seigneur qui n'en entretienne une à l'imitation du monarque, et leur rôle musical, fort important, reste toujours cependant nettement délimité. On n'estimait point, en effet, que le violon fût propre à toute musique. Les qualités expressives et pénétrantes, la douceur, la grâce, le pathétique lui étaient alors refusés. Aussi bien la technique de l'instrument demeure encore fort imparfaite ; le maniement de l'archet surtout est loin d'avoir trouvé ses véritables principes. Si l'on s'accorde à reconnaître dans les violes les interprètes autorisés des compositions élégantes et discrètes écrites pour la chambre ou le concert, si leur timbre élégant et fin est admis à s'associer aux voix des chanteurs à l'église comme dans le monde, les violons, dont on loue l'éclat et la vigueur, sont expressément réservés à la musique des ballets, aux aubades et sérénades en plein air : pour tout dire, aux fêtes brillantes et pompeuses où la sonorité semble la qualité principale. Les oreilles des amateurs de ce temps, encore ignorants de la force et de la puissance de l'orchestre moderne, en usaient avec les violons un peu comme nous-mêmes avec les fanfares bruyantes des cuivres ; nous les apprécions à leur place, mais elles nous paraîtraient importunes au milieu d'un salon. Mais qui connaît l'importance de la danse dans les préoccupations des hommes du XVIIe siècle, le goût effréné pour ce divertissement et pour les ballets, qui sont une manière de pantomime dramatique, ne jugera pas que le rôle des violons, ainsi restreint, ait été secondaire ou négligeable. D'ailleurs, à mesure qu'il se forme des virtuoses dignes de ce nom (et l'on en cite déjà quelques-uns dans le premier tiers du siècle), ils sauront mieux faire apprécier les ressources et le charme de leur instrument. Enfin, quelques années encore et l'opéra va paraître. Il accorde aux ballets une place trop importante pour n'avoir pas dès le premier jour employé leur orchestre, auquel il va ouvrir un plus large domaine. Entré à la suite de l'opéra dans le domaine de l'art expressif et de haut style, le violon va promptement se hausser à la place prépondérante qui doit être la sienne. Les préjugés qui en faisaient encore un instrument dont il n'était point admis qu'un amateur de qualité put se servir sans déroger, ces préjugés vont s'évanouir. Sa faveur deviendra telle qu'il aura bientôt fait disparaître les violes, ses rivales, dont quelques rares fidèles déploreront la disparition presque complète.

Si dès les premières années du XVIIIe siècle, le violon en France est déjà presque devenu l'instrument par excellence du virtuose, il n'avait pas eu à attendre si longtemps chez nos voisins. En Italie, il est cultivé comme instrument solo pendant tout le XVIIe siècle. On l'admet à la chambre, au concert, à l'église. De grands artistes, comme Corelli par exemple, en perfectionnent la technique et écrivent pour lui de nobles compositions de grand style et de larges proportions. Il ne semble pas qu'au delà des monts on ait été soucieux de réunir fréquemment les violons en composant de véritables orchestres. Les violons moyens et graves n'y sont pas en usage : quand il le faut absolument, les anciennes violes en tiennent la place. Mais le cas est rare : dans l'art instrumental comme dans l'art vocal, c'est le soliste accompagné sur un instrument d'harmonie, orgue ou clavecin, qui est le roi du jour. Cet abus, car c'en est un, est du moins favorable aux progrès du mécanisme et de l'exécution. De fait, les violonistes italiens sont alors très supérieurs aux nôtres, et leur réputation, consacrée partout, ne contribuera pas peu à transformer les goûts des plus récalcitrants admirateurs du passé. Les grands maîtres de l'orchestre ou de la musique de chambre peuvent maintenant apparaître. Ils vont trouver de nombreuses phalanges d'habiles violonistes, tout prêts à traduire fidèlement les chants inspirés, les méditations profondes, les accents pathétiques et passionnés qu'ils voudront écrire pour eux.

Nous n'aborderons point ici ce qui a trait à l'emploi moderne du violon, tant à l'orchestre qu'au concert. Les violons jouent dans la musique moderne un rôle trop important pour que cette partie du sujet n'ait pas été déjà traitée ailleurs. Aux articles ORCHESTRE, INSTRUMENTATION, SYMPHONIE, MUSIQUE DE CHAMBRE, QUATUOR, QUINTETTE, etc., le lecteur trouvera assez de détails précis pour pouvoir se faire une idée exacte de ce que l'on demande aujourd'hui au violon sans qu'il soit utile d'y revenir. Nous nous contenterons de dire seulement quelques mots de l'étendue et du mécanisme de l'instrument, ainsi que de ses ressources techniques principales.

L'étendue du violon est forcément limitée dans le bas à la note donnée par sa quatrième corde à vide, c.-à-d. au *sol*. Dans le haut, on ne saurait présentement lui assigner d'autres bornes que celles de l'habileté de l'exécutant. On monte couramment aujourd'hui jusqu'au contre *mi* dans le *solo*. A l'orchestre, les premiers violons joueront sans peine jusqu'au contre *ut ;* pour les seconds, on fera bien de s'arrêter au *sol* ou au *la*.

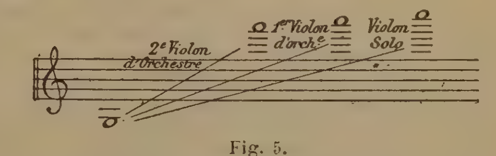


Fig. 5.

Il est prudent cependant de ne pas écrire de traits mouvementés et compliqués à ces hauteurs extrêmes, où la justesse risquerait fort de devenir au moins douteuse. Cette étendue dans le haut est d'ailleurs susceptible d'être encore augmentée pour l'emploi des *sons harmoniques* dont nous parlerons tout à l'heure.

Pour produire tous les sons intermédiaires de cette immense échelle, l'artiste, prenant le manche de l'instrument de la main gauche, pose successivement les doigts sur la touche aux places convenables pour diminuer la longueur de la corde, tandis que sa main droite, armée de l'*archet* (V. ce mot), le promène transversalement sur ces mêmes cordes. C'est le jeu de l'archet qui règle l'intensité, les nuances, l'attaque et la couleur du son : la main gauche ne produit que l'intonation, juste ou fausse, suivant que le doigt se pose, exactement ou non, à sa place. La pression sur la corde doit être assez énergique, pour que le son sorte nettement et avec pureté.

On peut ainsi, en posant l'un après l'autre les quatre doigts (le pouce étant excepté) et en passant successivement d'une corde à l'autre, monter diatoniquement jusqu'au *si* aigu et même à l'*ut* par extension du petit doigt : le tout sans que la main ait changé de place.

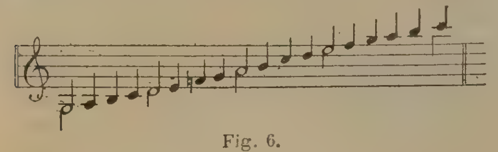


Fig. 6.

Cette étendue, déjà considérable, était celle à laquelle les artistes (les grands virtuoses exceptés) se bornaient généralement jusqu'aux premières années du XVIIIe siècle. Tout au moins ne la dépassait-on guère à l'orchestre. C'est là ce qu'on appelle la première position. Si maintenant la main gauche tout entière se déplace en avançant sur le manche, on gagnera un, deux, trois, quatre, etc. degrés. Ce sera la 2e, la 3e, la 4e position, etc. Déplacer ainsi la main s'appelle *démancher*. C'est en démanchant que l'on arrive aux hauteurs excessives auxquelles on parvient couramment maintenant.

Si, au lieu d'appuyer le doigt sur la corde, le violoniste se contente de l'effleurer en certains points, soit qu'elle soit à vide, soit qu'il la presse d'un doigt en l'effleurant de l'autre, il produira les sons dits *harmoniques*. Ceux-ci, qui sont le produit de la division de la partie vibrante en 2, 3, 4, 5, etc. segments, selon que le doigt effleure à la moitié, au tiers, au quart, au cinquième, se distinguent des autres par leur extrême acuité, atteignant la limite des sons perceptibles, et aussi par leur timbre : faible, doux, flûté et très caractéristique. L'emploi des sons harmoniques est surtout réservé aux virtuoses. On fait cependant fort bien usage de certains d'entre eux à l'orchestre : l'effet produit est fort original. Ce procédé fut ignoré des anciens artistes et même presque des classiques. Il est moderne et fut mis en honneur par Paganini principalement.

On peut encore attaquer la corde en la pinçant avec le doigt, l'archet étant abandonné. C'est le *pizzicato* (V. ce mot). Une autre sonorité, fort usitée et très bien connue des plus anciens maîtres, est celle que l'on obtient par l'emploi de la *sourdine* (V. ce mot).

Enfin, pour terminer cette revue rapide des ressources de l'instrument, il faut dire un mot des *doubles*, *triples* et *quadruples cordes*. Car, bien que le violon soit de sa nature essentiellement mélodique, il peut faire entendre cependant deux sons à la fois, et même trois ou quatre en façon d'arpèges. En double corde, tous les intervalles jusqu'à l'octave, et en quelques cas à la dixième, sont praticables, sauf dans l'extrême aigu. Les accords de trois ou quatre notes émis en arpèges sont de difficulté très variable; les méthodes enseignent ceux qui sont possibles. D'une façon générale sont praticables les accords disposés par quintes et sixtes, les intervalles plus rapprochés ne pouvant guère se faire que si une des cordes y doit résonner à vide. Les doubles cordes, qui sont d'un emploi très fréquent à l'orchestre dans les parties accompagnantes, sont d'un usage relativement récent. En dehors des pièces destinées aux solistes et qui, même à une date fort ancienne, sont souvent fort ardues sous ce rapport, on n'en trouve guère de traces avant l'époque de Haydn ou de Mozart. Rameau cependant s'en servit quelquefois dans l'orchestration de ses opéras.

ÉCOLES DE VIOLON. — Ce que nous venons de dire des premiers emplois du violon dans la musique en France et en Italie, pour ne parler que de ces deux pays, laisse facilement supposer que, chez nous, l'enseignement et l'étude de cet instrument furent livrés pendant fort longtemps à un empirisme assez grossier. Nous possédions déjà une belle école d'orgue et de clavecin que nous ne comptions encore aucun violoniste vraiment digne du nom de virtuose. Mais sous ce rapport, les Italiens nous précédèrent et l'école de violon italienne, la première en date, est aussi celle qui a le plus contribué aux progrès de l'instrument. On cite déjà les noms de quelques violonistes italiens au XVIe siècle : Giov.-Batt. della Viola (1590) et le père Castrovillari, cordelier de Padoue. Mais nous ne savons rien de leur talent, de leurs œuvres ni de leur méthode. Non plus d'ailleurs que de ceux de la première moitié du siècle suivant. Il faut arriver à Bassani, le maître de Corelli, et à celui-ci lui-même pour comprendre clairement où l'art du violon était alors arrivé. Comme on a suffisamment parlé de ce grand artiste, lequel le premier eut la gloire de comprendre les destinées futures de son instrument et de donner dans ses œuvres les premiers modèles du style qui lui convient, nous nous bornerons à le signaler ici en renvoyant le lecteur à l'article qui lui est consacré, réflexion qui s'impose pareillement pour les artistes suivants. L'exemple et les leçons de ce maître contribuèrent grandement à créer autour de lui et après lui toute une pléiade de virtuoses. On entendit Clari à Venise, Veracini à Florence, Laurenti à Boulogne, Vitali à Modène, Vivaldi à Naples. La génération suivante compte des artistes qui ne sont point inférieurs à ceux-ci : Geminiani, Somis et surtout Tartini qui fonde l'école célèbre de Padoue. Les disciples de Tartini continuent les traditions de leur maître : Locatelli, Nardini, Pugnani perfectionnent l'art de manier l'archet et celui du doigté. Pugnani a par surcroît la gloire de former le prince des violonistes classiques italiens, l'illustre G.-B. Viotti. Paganini, presque contemporain de ce dernier, fait à son tour entrer l'art du violon dans une voie nouvelle, et c'est de nos jours enfin que Sivori, le dernier des grands Italiens, achève une carrière aussi brillante que celle de ses précurseurs.

Tandis que Corelli et ses contemporains dirigent leurs études du côté de la belle expression et de la virtuosité mélodique, les violonistes allemands, leurs contemporains, s'appliquent à développer un autre côté des ressources de l'instrument. Ils ne veulent pas se contenter d'un simple chant : il leur faut réaliser une harmonie complète en écrivant et en exécutant des pièces à trois ou quatre parties. Ils arrivent ainsi à une prodigieuse habileté dans l'emploi de la main gauche en double, triple ou quadruple corde, tout en négligeant un peu l'étude, si nécessaire, du maniement de l'archet. Il suffira de citer pour mémoire les noms de quelques violonistes allemands de ce temps : Dietrich Becker, virtuose et compositeur du Sénat de Hambourg ; Franz Biber, musicien de l'archevêque de Salzbourg ; Bruhns, élève de Buxtehude sur l'orgue, lequel exécutait sur son violon des pièces à trois parties suivies, en faisant lui-même la basse au pédalier de l'orgue ; Nicolas Strungk de Celle enfin, dont l'extraordinaire entente des difficultés faisait l'admiration de Corelli lui-même. Au siècle suivant, bien que ce genre de composition ne soit pas encore tout à fait abandonné, les artistes entrent dans une voie plus rationnelle. Franz Benda fonde une véritable école et laisse des traditions durables. Sans imiter servilement les grands maîtres d'Italie, il leur emprunte quelque chose de leurs qualités. Après lui Stamitz, le précurseur de Haydn comme compositeur de symphonies, Cannabich, Ditters de Dittersdorf, les deux Fraenzl père et fils, Ernst, Eck, Boehm et bien d'autres contribuent à développer le grand style et l'expression. D'autant mieux que l'expansion de la musique de chambre, riche dès lors en chefs-d'œuvre, permet aux virtuoses de faire montre de leur talent dans des œuvres de portée plus haute que celles où restent confinés les violonistes italiens. Spohr, qui fut aussi un remarquable compositeur, devient au début du XIXe siècle le chef de l'école allemande, et ses œuvres sont encore classiques. Les noms des artistes qu'on doit citer avec lui sont presque contemporains : Ferdinand David, qui fut le maître de l'illustre

Joachim, le chef des violonistes allemands d'aujourd'hui; Kaempel, Becker, Wilhelmy, etc.

L'histoire de l'école française, dans les premiers temps, compte moins de noms dignes d'être mentionnés. On peut citer toutefois quelques-uns des violons du roi pour la première moitié du XVIIe siècle : Constantin, Lazarin, Bocan, Guillaume Dumanoir; mais il faut aller jusqu'à la fin du siècle pour trouver de véritables virtuoses. Duval peut être considéré comme le fondateur de notre école : c'est lui qui le premier s'efforça d'imiter la manière de Corelli. Senaillé, qui vint ensuite, lui est fort supérieur : il sut se faire apprécier même en Italie. Mais voici venir au XVIIIe siècle trois artistes de premier ordre : Baptiste Anet dit *Baptiste*, élève de Corelli; Guignon et Leclair, élève de Somis. Ce dernier composa beaucoup d'excellente musique pour son instrument. Son habileté était prodigieuse et même, pour les violonistes contemporains, ses œuvres ne sont point sans difficulté. Montéclair, précurseur de Rameau à l'Opéra, fut aussi excellent violoniste : on lui doit la première méthode écrite en français. Après lui se distinguent Madin, Pagin et surtout Gaviniès qui fit l'admiration de Viotti par son habileté dans le maniement de l'archet et se rendit digne du glorieux surnom de *Tartini français*. Après lui commence ce que l'on peut appeler l'école moderne avec Kreutzer, Rode et Baillot, dont l'enseignement et les exemples fondent la belle école de violon du Conservatoire, aujourd'hui sans rivale en Europe. Il serait impossible d'énumérer les noms de tous ceux qui, sortis de cet établissement ou se rattachant à son enseignement, se sont fait une place parmi les grands virtuoses. Il suffira d'en citer quelques-uns : Alard, Armingaud, Dancla, Sauzay, Vieuxtemps, Tilmant, Garcia, Marie Tayau, Paul Viardot, Remy, Nadaud, Berthelier, Marsick, Sarasate, Ysaye, etc. H. QUITTARD.

BIBL. : Antonine VIDAL, *les Instruments à archet*, 1876-78. — Georges HART, *le Violon, les Luthiers célèbres et leurs imitateurs*. — FAYOLLE, *Notice sur Corelli, Tartini, Gaviniès, Paganini et Viotti*, s. d. — FÉTIS, *Notice sur Paganini*. — POUGIN, *Notice sur Rode*, 1874; *Notice sur Viotti et l'Ecole moderne de violon*. — Principales méthodes pour le violon : BAILLOT (*l'Art du violon*), RODE, KREUTZER, MAZAS, S. COMTE, BÉRIOT, ALARD, DANBÉ, etc.

VIOLONCELLE (Mus.). Le violoncelle est un instrument grave, de la famille du violon, auquel il est semblable par la forme, l'accord et le nombre des cordes, la manière d'en jouer. Il n'en diffère que par ses proportions. Dans le quatuor des instruments à archet, il occupe tout naturellement la partie grave : la basse lui est dévolue, et la contrebasse, qui le double à l'octave inférieure, ne fait que lui servir de renforcement (dans le cas le plus ordinaire au moins). L'importance du violoncelle dans la musique de chambre et d'orchestre ne le cède donc guère à celle du violon : les deux instruments marchent de pair, et l'usage de l'un n'est pas moins indispensable que celui de l'autre.

L'histoire du violoncelle est aussi obscure que celle du soprano de sa famille. Comme pour lui, il est impossible d'en citer l'inventeur et d'assigner une date à son apparition, car il résulte semblablement de transformations insensibles et assez peu importantes d'instruments plus anciens. Les histoires de la musique rapportent que le violoncelle, inventé en Italie, fut introduit en France par un musicien, Jean Battistini de Florence, vers la fin du règne de Louis XIV. Mis à la mode par cet artiste, il aurait supplanté peu à peu la basse de viole, jusqu'alors chargée, nous dit-on, de la partie de basse dans les orchestres. D'autres font honneur de cette innovation et de l'importation du violoncelle à un certain Père Tardieu, de Tarascon, en plaçant le fait un peu plus tard, dans les premières années du XVIIIe siècle. Mais tout cela ne repose sur rien de réel ou plutôt sur une erreur de terme. Nous avons vu à l'art. VIOLON que dès le temps où l'on trouve des violons proprement dits, on trouve simultanément des instruments moyens et graves de la même famille et pareillement établis, c.-à-d. montés de quatre cordes accordées par quintes. Nous avons donné l'accord de la basse de violon tel que le donne le P. Mersenne vers 1630. Ce savant religieux décrit avec beaucoup de précision les basses de violon dont se servait ceux des vingt-quatre violons du roi chargés de la partie grave. Il observe que ces musiciens devaient, quand ils jouaient debout et en marchant (chose fréquente dans les ballets où ils figuraient), tenir leur instrument suspendu au col pour en jouer commodément. Enfin, il distingue très bien la basse de violon de la basse de viole : « Il faut remarquer, dit-il, que le son de ces instruments est beaucoup plus rude et plus puissant que celui de la viole, parce qu'ils sont montés de cordes plus courtes et plus grosses ». Qu'étaient-ce donc autre chose que ces basses, sinon des instruments tout pareils à nos violoncelles à l'accord près, plus grave d'un ton ? Or, la partie basse des orchestres leur fut confiée pendant tout le XVIIe siècle ; les basses de viole, faites plutôt pour le solo ou la chambre, n'ont jamais servi régulièrement de basse qu'aux instruments de leur famille. L'Opéra n'en a jamais compté dans ses rangs, et il apparaît en plus que les artistes qui en jouaient ne jouaient pas pour cela la basse de violon ni réciproquement. Il ne s'en suit pas qu'un musicien étranger, Battistini ou Tardieu, n'ait pas mis plus tard le *violoncello* à la mode. Mais ce *violoncello* était-il bien notre violoncelle ? La chose est très douteuse. On sait que les Italiens, en adoptant le violon, n'avaient pratiqué que le soprano de la famille. Cultivant peu l'orchestre ou le quatuor, ils avaient moins besoin des voix intermédiaires et graves et, le cas échéant, c'est avec des violes et non des violons qu'ils remplissaient l'harmonie. Le *violoncello* fut sans doute le premier instrument grave du genre « violon » que l'on s'avisa de construire et de cultiver en Italie, en en faisant d'ailleurs un instrument de solo plutôt que d'ensemble. Son nom indique assez son origine : c'est un diminutif du nom de la grande viole basse au delà des Alpes : la *violone*. Sans doute, le violoncelle ainsi créé était-il accordé par quintes à l'imitation de notre basse de violon. Mais il semble bien qu'il était d'un modèle un peu plus petit, et monté de cinq cordes au lieu de quatre; cette cinquième corde, *mi*, permettait à l'instrumentiste de monter facilement assez haut: au moins aussi haut que la basse de viole, ce qui était fort nécessaire pour un instrument solo devant se faire entendre au concert. Plus tard, les progrès de la technique permirent de se passer de cette corde supplémentaire et de se contenter des quatre de la basse de violon ordinaire. Il est possible, et même très probable qu'à partir de ce moment on ait construit pour les solistes des basses de violon de taille un peu moins grande que celles dont on se servait à l'orchestre, en même temps qu'on leur appliquait le nom de l'instrument italien. Mais ce qui est certain, c'est que, si l'on voulait être exact, on devrait réserver le nom de violoncelle à la basse à cinq cordes, apportée en France par des virtuoses étrangers et aujourd'hui abandonnée depuis longtemps. Le nom de basse de violon, — plus simplement de basse, — resterait alors à l'instrument moderne, lequel d'ailleurs pendant longtemps porta aussi bien ce nom — le sien — que l'appellation étrangère maintenant consacrée par l'usage.

Quoi qu'il en soit, le violoncelle actuel, avec les quatre cordes qu'il possède aujourd'hui, *la, ré, sol, do*, est, aussi bien que le violon, un des plus riches organes d'expression de la musique. Son étendue est considérable.

On l'écrit, suivant les besoins, sur trois clefs : *fa* 4e ligne, *ut* 4e, *sol* 2e. L'usage ancien, pour cette dernière clef, était de noter les notes une octave plus haut que leur position réelle, mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Dans cette immense étendue, le violoncelle possède les mêmes ressources que le violon. Sons harmoniques, coup d'archet, doubles cordes, pizzicato, etc., tous ces procédés lui sont familiers, en observant seulement que le caractère de l'instrument le rend moins propre à proférer une série prolongée de notes rapides, surtout dans le haut où le doigté devient très particulier par l'emploi du pouce

servant de sillet mobile. Quant aux ressources d'expression, elles sont à peu près égales. Peut-être le violoncelle a-t-il un peu moins de variété, des sonorités moins dissemblables les unes des autres. Mais ces différences sont peu de chose et la puissance de l'instrument, qui dépasse de beaucoup celle du violon, compense assez bien cette infériorité. Nous ne nous étendrons pas sur le rôle du violoncelle dans la musique moderne. Comme pour le violon, cette question a été traitée en plusieurs articles de cette encyclopédie : nous y renvoyons le lecteur. Disons seulement qu'à l'orchestre, la fonction ordinaire des violoncelles est de donner la basse, doublés en cela par les contrebasses à l'octave grave. Toutefois, la partie de ces deux instruments est ordinairement assez différente, du moins dans la musique moderne. La partie des violoncelles est souvent plus mouvementée, plus variée que celles des contrebasses ; ils exécutent fréquemment des dessins, des arpèges, des figures rythmiques ou mélodiques qui leur sont propres, tout en restant dans le rôle de basses véritables. Très souvent aussi, ils se meuvent dans d'autres registres, soit qu'ils aient la responsabilité d'un dessin intermédiaire, soit que la partie mélodique principale leur soit confiée, ce qui est très fréquent de nos jours où les compositeurs ont en grande estime le timbre pur, pénétrant et chaud, quoique peut-être un peu monotone à la longue, des violoncelles à l'aigu. Cet emploi de l'instrument est tout moderne, aussi bien à l'orchestre qu'au quatuor. Dans les symphonies ou les œuvres de chambre de Haydn, les exemples en seraient fort rares, sinon impossibles à trouver. Mozart est aussi fort réservé là-dessus. Ce n'est qu'à partir de Beethoven et de Weber que ces ressources du violoncelle passent dans l'usage courant des compositeurs.

On a connu et pratiqué en Italie et Allemagne, au XVIII[e] siècle, un violoncelle différent du nôtre et d'un diapason plus aigu. C'est le *violoncello piccolo* que l'on trouve dans un assez grand nombre d'œuvres de Bach. Nous ignorons l'accord exact de cet instrument auquel étaient dévolus des traits, qui eussent été alors inaccessibles aux violoncellistes ordinaires, mais que les artistes contemporains exécutent sans trop de peine. Il est probable que le *violoncello piccolo* avait conservé les quatre cordes supérieures du violoncelle primitif à cinq cordes, en sacrifiant la plus grave. Il aurait ainsi été intermédiaire entre le violoncelle et l'alto et accordé à l'octave grave du violon.

Les progrès du violoncelle ont suivi régulièrement ceux du violon dont les virtuoses faisaient loi ; mais il convient de remarquer que le violon a compté beaucoup plus tôt des solistes nombreux et excellents et que le nombre des œuvres spécialement écrites pour lui seul l'emporte de beaucoup en importance, comme ces compositions souvent en intérêt. En dehors des trésors de la musique de chambre à plusieurs instruments, la littérature du violoncelle est relativement pauvre en chefs-d'œuvre de grand style.

H. QUITTARD.

VIOLOT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Longeau ; 220 hab. Stat. de chem. de fer.

VIOLS-EN-LAVAL. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres; 48 hab.

VIOLS-LE-FORT. Com. du dép. de l'Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Saint-Martin-de-Londres ; 716 hab.

VIOLURIQUE (Acide) (V. BARBITURIQUE [Acide]).

VIOMÉNIL. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bains-les-Bains ; 485 hab.

VIOMÉNIL (Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, marquis de), maréchal de France, né à Ruppe (Lorraine) en 1734, mort en 1827. Il était aide de camp de Chevert pendant la guerre de Sept ans, se distingua en Corse sous le maréchal de Vaux. Il combattit en Amérique dans le corps de Rochambeau et devint en 1789 gouverneur de la Martinique. Revenu en France, il émigra et entra dans l'armée de Condé, puis il passa en Russie, où Paul I[er] le nomma lieutenant général, et de là en Portugal, où Jean VI lui donna en qualité de maréchal le commandement de ses troupes ; en 1808, il dut se réfugier en Angleterre. En 1814, il revint avec Louis XVIII et resta fidèle au roi lors du retour de l'île d'Elbe. A la seconde Restauration, Louis XVIII lui conféra le bâton de maréchal (1816).

VION. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. et cant. de Tournon ; 669 hab. Stat. du chem. de fer. P.-L.-M.

VION. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Sablé-sur-Sarthe ; 815 hab.

VION-DALIBRAY (Charles) (V. DALIBRAY).

VIONS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. de Ruffieux ; 393 hab.

VIONVILLE. Village de Lorraine, cant. de Gorze, cercle de Metz, à 19 kil. O. de Metz, près de la frontière française ; 378 hab. Connu par la bataille de Vionville-Mars-la-Tour, une des plus sanglantes de la guerre franco-allemande, livrée le 16 août 1870 (V. MARS-LA-TOUR).

VIORNE (*Viburnum* T.) (Bot. et Thérap.). Genre de Rubiacées-Sambucées, voisin des Sureaux, dont il se distingue par ses fleurs de cymes corymbiformes ou des grappes composées de cymes ; étamines simples ; ovaire généralement uniloculaire. On en connaît environ 80 espèces arborescentes appartenant aux régions tempérées de l'hémisphère boréal et aux Andes. — Les principales espèces sont : *V. opulus* L., ou *Sureau aquatique, Obier* croissant dans les taillis et les bois humides, et dont on cultive dans les jardins la variété dite *Boule de neige* ; *V. lantana* L., ou *Mansienne*, *Bardeau*, *Bourdaine blanche*, à feuilles et fruits astringents, employés en teinture et dans la fabrication de l'encre ; *V. tinus* L., ou *Laurier-tin*, du S. de l'Europe et du N. de l'Afrique, à graines purgatives ; *V. prunifolium* L., le *Black-haw* des Américains, spécial au Canada et aux Etats-Unis, dont les fleurs et les feuilles s'emploient comme toniques, diurétiques et antispasmodiques ; cette espèce a été conseillée contre la dysménorrhée, l'avortement, les métrorragies, les dysenteries, les diarrhées (où elle ne paraît agir que par le tannin de son écorce). Le principe actif ou *viburnine* s'emploie à la dose de 5 à 6 centigr., et l'extrait fluide de la plante à la dose de 2 à 5 gr. ; *V. odorantissimum* Ker. (Chine), dont les feuilles servent à aromatiser le thé.

D[r] L. HN.

VIOSNE. Riv. de France (V. OISE et SEINE-ET-OISE [Dép.]).

VIOTTI (Giovanni-Battista), violoniste italien, né à Fontanetto (Piémont) le 23 mai 1753, mort à Londres le 10 mars 1824. Fils d'un maréchal-ferrant, il fut protégé par l'évêque de Strambino, qui le fit connaître au célèbre Pugnani, que Viotti suivit dans ses voyages en Allemagne, en Russie et en Angleterre. En 1782, il vint à Paris où il reçut un accueil enthousiaste. Après une courte absence, en 1788, associé avec Léonard, le coiffeur de la reine, il dirige le Théâtre italien avec le concours de Cherubini, alors à ses débuts. L'entreprise, d'abord prospère, tourna mal. Ruiné, Viotti passa en Angleterre, puis à Hambourg. Ce n'est qu'en 1802, qu'il revint en France où il se fixa définitivement en 1814, ayant jusque-là partagé son temps entre Londres et Paris. En 1818, il obtint la direction de l'Opéra, direction malheureuse et fort troublée, qui se termina par sa retraite forcée en 1822. Viotti, encore qu'il ait formé directement très peu d'élèves, peut être considéré comme le fondateur de l'école moderne de violon que Paganini développera quelques années plus tard. Son exemple et la musique qu'il écrivit pour son instrument ont exercé une grande influence sur l'éducation technique des virtuoses. Il a laissé notamment vingt-neuf concertos célèbres, encore familiers aux violonistes d'aujourd'hui, beaucoup de quatuors et de trios, des sonates pour violon et basse, des duos pour deux violons, etc. Cette musique n'est pas sans mérite, outre ce qui est spécialement de technique. Les idées y abondent, gracieuses et fraîches. L'écriture n'est peut-être pas d'une recherche ni d'un art achevé, mais la vive sensibilité et la sincérité du compo-

siteur empêchent l'auditeur de s'arrêter trop à ces imperfections de pure forme. H. Q.

VIOZAN. Com. du dép. du Gers, arr. et cant. de Mirande; 212 hab.

VIPÈRE (Erpétol.). Genre de Serpents Solénoglyphes, type de la famille des Vipéridés, voisine des Crotalidés, dont elle se distingue principalement par l'absence des fossettes accentuées entre les yeux et le nez, et la queue garnie d'une ou plus souvent de deux rangées de plaques (urostèges). On peut considérer comme des sous-genres de Vipères les *Echidnés* (V. Echidna), caractérisés par la position des narines dont l'ouverture est à la région supérieure de la tête, en avant et entre les yeux; les *Cérastes* (V. ce mot), qui ont la tête concave entre les yeux surmontés d'écailles dressées; les *Péliades* à tête recouverte antérieurement de petits écussons dont un central plus grand. Les Echidnés et les Cérastes sont propres à l'Afrique et à l'Asie, les Péliades et les Vipères proprement dites à l'Afrique et à l'Europe. Les espèces européennes sont : *V. berus* (*Pelias berus* Merr.), de coloration brunâtre ou roussâtre avec une bande brun noir en zigzag le long du dos, plus petit que la Vipère ordinaire, répandu du Portugal à l'Oural et dans le centre et le N. de l'Asie, habitant en France, spécialement les Pyrénées et la forêt de Sénart, près de Paris; *V. ammodytes* L. (*V. illyrica* Laur., *Echidna ammodytes* Merr.), surtout propre au S.-E. de l'Europe, à l'Asie Mineure et au N. de l'Afrique (V. Ammodyte); enfin *V. aspis* Merr. Latr.), notre Vipère commune, et *V. Latastei* Bosca, intermédiaire, par ses caractères, entre la Vipère ammodyte et la Vipère commune, très rapprochée de chacune d'elles, et remplaçant en Espagne le *V. Aspis*. Cette dernière espèce, commune en France et dans une grande partie de l'Europe, a la tête plate, fortement élargie en arrière, toujours couverte de petites plaques; les formes du corps sont lourdes et ramassées, la queue est courte et conique; la taille peut atteindre 0m,70; l'œil est petit, enfoncé. La coloration est extrêmement variable; on peut dire cependant que, d'une manière générale, le corps est lavé de brun, de roux, d'olivâtre, la teinte rousse prédominant; sur la tête se voit une ligne transversale, un peu concave antérieurement, qui joint les bords antérieurs des yeux; sur le sommet de la tête se trouvent deux traits bruns obliquement placés, convergeant et formant un Λ renversé... » (Sauvage). On a quelquefois décrit comme des espèces distinctes des variétés telles que *V. Aspis chersea* de la Suède et *V. Aspis præster* de l'Angleterre et du N. de l'Europe. — La Vipère commune fréquente surtout les côteaux secs et boisés et se tient d'ordinaire cachée sous les pierres ou dans les buissons; elle chasse de préférence la nuit et se nourrit de petits mammifères, de lézards, de grenouilles, de vers, etc. Quand elle a choisi sa proie, elle s'enroule sur elle-même, puis se détend subitement et frappe la victime, les crochets redressés, et attend pour la déglutition que le venin l'ait tuée. La Vipère ne mord l'homme que si elle se croit menacée. La plaie qu'elle fait se distingue aisément de celle de la couleuvre par l'empreinte profonde déterminée par ses crochets venimeux. Cette plaie peut devenir mortelle; elle détermine de l'œdème, présente une auréole rouge foncé et laisse écouler une humeur roussâtre. Les symptômes généraux sont l'angoisse, l'oppression, les vomissements, la syncope, l'ictère, parfois le délire, le coma suivi de mort. Si l'intervention est possible, il faut nettoyer la plaie, extraire les crochets, puis cautériser énergiquement, enfin appliquer des cataplasmes laudanisés. A l'intérieur, on donne des boissons chaudes, aromatiques ou stimulantes, de l'alcool, des toniques, etc.


Tête de *Vipera Aspis* Merr.

Jadis on conservait des vipères vivantes dans les pharmacies et les hôpitaux. Le cœur et le foie desséchés et pulvérisés entraient dans la thériaque, le bézoard animal, l'emplâtre de Vigo, etc.; la tête appliquée sur l'estomac passait pour arrêter les convulsions des enfants; le fiel se prescrivait comme sudorifique à la dose de deux gouttes; le venin s'employait contre le choléra, la fièvre jaune, la rage, la lèpre, etc.; enfin la chair servait à confectionner des gelées, des bouillons; on prescrivait un vin, un sirop, une huile de vipère. Dr L. Hahn.

VIPÉRINE (Bot.) (V. Echium).

VIPLAIX. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. d'Huriel; 1.336 hab.

VIRA. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Varilhes; 211 hab.

VIRA. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Perpignan, cant. de Saint-Paul; 142 hab.

VIRAC. Com. du dép. du Tarn, arr. d'Albi, cant. de Monestiès; 366 hab.

VIRADAMAN, satrape perse (V. Kshatrapas).

VIRADJ (Relig. ind.) (V. Brahma).

VIRAGE. I. Marine (V. Virement).

II. Photographie (V. Photographie).

VIRANDEVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. d'Octeville; 513 hab. Ruines d'un château du XIVe siècle. Monuments mégalithiques.

VIRARGUES. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. de Murat; 430 hab.

VIRAZEIL. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. et cant. de Marmande; 1.064 hab. Stat. de chem. de fer.

VIRBIUS (Myth. rom.). Héros de la religion latine, associée à la Diane d'Aricia et que l'on vénérait avec elle dans le sanctuaire qu'elle avait auprès du lac de Nemi. C'était une sorte de démon agreste, analogue à Silvain et à Faune, que les hellénisants identifièrent avec l'Hippolyte des Grecs. Son nom est probablement en rapport avec celui des *Vires*, personnifications des forces végétatives, que l'on trouve sur certaines inscriptions, honorées de concert avec Diane ou avec les Nymphes.

VIRCHOW (Rudolf), médecin et anthropologiste allemand, né à Schivelbein (Poméranie) le 13 oct. 1821. D'abord prosecteur à la Charité, il se fit recevoir privatdozent à Berlin en 1847 et fonda avec Reinhardt l'*Archiv. f. pathol. Anat. u. Physiologie*... Il eut des démêlés politiques avec le ministère et en 1849 accepta à Wurtzbourg la chaire d'anatomie pathologique. En 1856, il revint à Berlin occuper la même chaire et fut nommé directeur de l'Institut pathologique récemment créé. En 1862, il devint membre de la Chambre des députés prussienne où il fonda et dirigea le parti progressiste, et en 1880 fut élu membre du Reichstag. Virchow a développé une activité extraordinaire; épidémies, hygiène urbaine et rurale, organisation d'ambulances, fondation et assainissement d'établissements hospitaliers et d'asiles, réforme de la médecine vétérinaire, amélioration d'industries diverses, statistique, démographie, anthropologie, ethnographie, éducation, etc., telles sont les sphères d'activité où Virchow s'est prodigué. Sa théorie cellulaire, pour remarquable qu'elle fût, n'est plus admise. Tout le monde connaît sa polémique avec de Quatrefages au sujet de l'origine de la race prussienne. Ses écrits et ouvrages sont extrêmement nombreux. Citons seulement : *Untersuchungen über die Entwickelung des Schädelgrundes*... (Berlin, 1857, in-fol., 6 pl.); *Die Cellularpathologie in ihrer Begründung auf physiologische und pathologische Gewebelehre* (Berlin, 1858, in-8; 4e édit., 1871; trad. fr., Paris, 1861, in-8); *Ueber die Natur*

der constitutionnell-syphilitischen Affectionen (Berlin, 1859, in-8; trad. fr., Paris, 1860, in-8); *Die Krankhaften Geschwuelste* (Berlin, 1863-67, in-8; trad. fr., Paris, 1867-76, in-8); *Ueber den Hungertyphus...* (Berlin, 1868, in-8; trad. fr., Paris, 1868, in-8); *Gesammelte Abhandlungen zur wissenschaftl. Medicin* (Francfort, 1856, in-8, pl.; 2e édit., 1862); *Ges. Abhandl. aus dem Gebiete der öffentlichen Medicin* (Berlin, 1879, in-8), etc. Il a publié : *Handbuch der speciellen Pathologie und Therapie* (1854-76); *Zeitschrift für Ethnologie* (1869-93), divers *Jahresberichte*, etc. Dr L. Hn.

VIRE. Riv. de France (V. Manche et Calvados [Dép.]).

VIRE. Ch.-l. d'arr. du dép. du Calvados, à 55 kil. S.-O. de Caen, dans le Bocage normand, sur la rive dr. de la Vire, près de l'emb. de la Virène, au point où se rencontrent quatre vallons pittoresques; au S.-O., la célèbre Vaux-de-Vire; 6.660 hab. (6.267 aggl.). Stat. de chem. de fer. Eglise Notre-Dame des XIIIe-XVIe siècles, porte fortifiée du XIIIe siècle, avec trois tours. Restes d'un donjon du XIIe siècle sur une colline. Bibliothèque de 30.000 vol.; musée. Carrières de granit réputé. Fabr. de bonneterie, draps; filatures de laine; export. de beurre. — Au XIIe siècle, Henri Ier d'Angleterre fit bâtir un château qui donna de l'importance à la petite ville féodale.

VIRE. Com. du dép. du Lot, arr. de Cahors, cant. de Puy-l'Evêque; 415 hab.

VIRÉ. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Lugny; 726 hab.

VIRÉ. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Brûlon; 525 hab.

VIRE-et-Taute (Canal) (V. Manche [Dép.]).

VIREAUX. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Tonnerre, cant. d'Ancy-le-Franc; 361 hab.

VIRECOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Bayon; 344 hab.

VIREDONNE. Riv. du dép. de l'Hérault (V. ce mot).

VIRELADE. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Podensac; 709 hab.

VIRELAI. Nom d'un genre lyrique de notre ancienne poésie. La forme la plus ancienne du mot, la seule connue jusqu'au milieu du XIIIe siècle, est *vireli*, onomatopée sans aucun sens précis (comme *dorenlot*, *vaduron*, *tirelire*, *saderala*, etc.), qui pouvait désigner une sorte de danse (*Entre vous qui tendez vos bras, et qui allez au vireli*, dit une chanson pieuse du XIVe siècle), ou encore une chanson faite pour régler la danse (la ballette 53 du manus. d'Oxford est intitulée *vireli*). Au XIVe siècle, *vireli* devint *virelai* par une association d'idées avec *lai*. Le virelai du moyen âge est identique à la « chanson balladée », qui est elle-même identique à la « dansa » provençale. Il se compose donc ordinairement, comme celle-ci, de trois couplets, précédés et suivis d'un refrain, qui, par la dimension des vers et l'entrelacement des rimes, reproduit la dernière partie de chaque couplet. C'est donc une variété de la ballade, avec cette différence que le refrain a la mesure d'un demi-couplet. Sa ressemblance avec la ballade explique la dénomination de « chanson balladée ». Cette forme, qui a dû nous venir du Midi dans la seconde moitié du XIIIe siècle, se trouve pour la première fois au Nord au commencement du XIVe chez Jehannot de Lescurel; elle est fréquente chez Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps et Christine de Pisan, et ne se trouve presque plus aux XVe et XVIe siècles. La plupart des auteurs de traités la mentionnent pourtant à cette époque, mais, égarés par un faux rapprochement avec *lai*, ils en donnent des définitions fort inexactes. A la fin du XVIIe siècle, le P. Mourgues, partageant l'erreur commune, donne l'explication suivante : « Les poètes, après avoir conduit quelque temps le lai sur une rime dominante, le faisaient tourner ou *virer* sur l'autre rime, qui devenait dominante à son tour ». Et il donne comme exemple une pièce composée de vers courts sur deux rimes, où la deuxième rime du premier couplet devient la première du second couplet et ainsi de suite, jusqu'à ce que le dernier couplet ramène comme dernière rime la première du premier couplet. Ainsi le « virement » était complet (V. un exemple dans de Gramont, *le Vers français*, p. 301). Cette fantaisie du P. Mourgues fut érigée en loi, et la plupart des traités modernes enregistrent pieusement sa définition et ses règles. Le virelai est aujourd'hui un genre mort, qui n'a plus qu'une existence toute factice dans les manuels de versification. A. J.

Bibl. : G. Paris, *les Origines de la poésie lyrique en France*, dans *Journal des savants*, 1891-92, pp. 24 et 53. — P. Meyer, dans *Romania*, XIX, 22-26. — V. en outre, avec les restrictions indiquées plus haut, les manuels courants de versification.

VIREMENT ou **VIRAGE.** I. Marine. — Virer de bord, c'est, en terme de marine, changer de route en mettant au vent un côté du bâtiment pour l'autre. La manœuvre s'exécute par un changement d'*armures* (V. ce mot) de l'une des deux façons suivantes : 1° *Vent devant*. Le navire tourne sur lui-même en venant debout au vent. Il continue son mouvement jusqu'à ce qu'il reçoive le vent du bord opposé à celui sur lequel il le recevait auparavant. 2° *Vent arrière* ou *lof pour lof*. Le navire tourne alors sur lui-même en présentant l'arrière au vent. Il continue son mouvement jusqu'à ce qu'il soit au plus près de l'autre bord. — Dans la marine à vapeur, la même manœuvre s'appelle plus ordinairement évolution et se réalise avec le seul secours du gouvernail.

II. Finances (V. Banque, t. V, pp. 255 et 258, et Comptabilité, t. XII, p. 248).

VIREMONT. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod; 78 hab.

VIRES (Blas.). Cercles concentriques dont on doit indiquer le nombre, qui est habituellement de 2, 3 ou 4.

VIRET (Pierre), réformateur vaudois, né à Orbe en 1511, mort à Orthez au printemps de 1571. Son père, un tailleur, le destinait à l'Eglise et l'envoya en 1527 à Paris. Il y passa trois ans. Son maître Lefèvre d'Etaples dirigea ses idées du côté de la Réforme, mais il ne se convertit réellement qu'à son retour à Orbe où il entendit Farel. Le 6 mai 1531, Viret prêchait dans sa ville natale son premier sermon. Dès lors, il mène la vie du missionnaire à Grandson, Avenches, Payerne où il reçoit un coup d'épée d'un prêtre, à Genève où une servante fanatique cherche à l'empoisonner, ce qui compromit pour toujours sa santé, à Neuchâtel et à Lausanne. Après l'établissement officiel de la Réforme dans cette ville, il y resta comme pasteur et y fonda une académie (1537) et un collège (1540). Ami de Calvin, il n'était guère d'accord avec les gouverneurs bernois qui finirent par le déposer en 1559. Il se retira à Genève, mais sa santé réclamait un climat plus doux; il accepta donc de se rendre à Nîmes, à Montpellier, puis à Orthez auprès de Jeanne d'Albret. Il y enseigna la théologie pendant quelques années. Il y meurt, et sa dépouille est déposée dans le caveau des princes de Béarn.

Viret était fort éloquent et persuasif (en peu de temps il convertit à Nîmes 8.000 personnes); il avait un caractère doux et débonnaire et il était d'une rare bonté pour l'époque. A Valence, il empêcha l'exécution d'un jésuite en déclarant qu'il partagerait son sort. Il écrivait simplement, en vue du peuple. La liste de ses écrits (V. de Montet, *Dictionnaire des Genevois et Vaudois*) comprend 47 numéros, dont quelques-uns, *l'Instruction chrestienne* par exemple, sont fort étendus. E. K.

VIRETON (Archéol.) (V. Flèche).

VIREUX-Molhain. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Givet; 1.380 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Fonderie et laminoirs.

VIREUX-Wallerand. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rocroi, cant. de Givet; 1.342 hab.

VIREY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay; 123 hab.

VIREY. Com. du dép. de la Manche, arr. de Mortain, cant. de Saint-Hilaire-du-Harcouët ; 1.149 hab.

VIREY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. (N.) de Chalon-sur-Saône ; 504 hab.

VIREY-sous-Bar. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Seine ; 503 hab.

VIRGILE. Biographie. — Virgile (*P. Vergilius Maro*), le plus grand des poètes latins, naquit, le 15 oct. 70 av. J.-C. (an 684 de Rome), à Andes, près Mantoue (*Mantua me genuit*...), bourg de la Cisalpine. Ce fils d'un huissier, d'un artisan potier ou d'un petit fermier assez aisé, et de Magia Polla est, sans conteste, l'écrivain le plus parfait, sinon le plus puissant, de toute l'antiquité romaine. — On retrouve en ses églogues le cadre du paysage champêtre où s'écoule sa première enfance : l'humble domaine paternel, bordé d'un côté par des roches mises à nu par les pluies, de l'autre par un marécage obstrué de joncs, la haie en fleurs qui le clôture, le Mincio aux sinueux méandres, le refrain de l'émondeur, les abeilles bourdonnant dans la ruche et les tourterelles qui roucoulent au colombier. — Elevé à Crémone, à Naples, à Milan, puis, sans doute, à Rome, il reçoit une culture solide et soignée : il étudie grammaire, rhétorique, philosophie (sous l'épicurien Siron, estimé de Cicéron), voire sciences mathématiques et médecine. En 41, il se trouve dans son pays natal quand les triumvirs partagent entre leurs vétérans le territoire de Crémone, entamant aussi le district, « hélas ! trop voisin », de Mantoue. Exproprié, Virgile a la chance de rencontrer, grâce à son précoce renom, d'influents protecteurs : Asinius Pollion, Cornélius Gallus, Alfénus Varus, Mécène surtout, et, par suite, Octave Auguste en personne. Dès l'an 39, il présente, à son tour, à Mécène, son ami le poète Horace. En 37, il fait avec lui le voyage de Brindes.

A part d'assez pénibles débuts, troublés par les orages des discordes civiles, l'existence de Virgile se passe simple et calme : nul incident à noter, sauf la composition et la publication de ses poèmes : les *Bucoliques*, entre 43 et 37 ; les *Géorgiques*, de 37 à 30 ; il entreprend aussitôt après l'*Enéide*, qu'il ne doit pas achever. Il vécut célibataire, pourvu d'une fortune suffisante due « aux libéralités de ses amis », dit Donat. Il n'habitait guère la capitale, où pourtant il possédait une maison, aux Esquilies, non loin des fameux jardins de Mécène : il préférait séjourner en Campanie, à Nola, ou à Naples, ou en Sicile. De santé délicate, il conserva les allures embarrassées et l'extérieur un peu inculte du franc campagnard qu'il était : teint hâlé, basané, haute stature, taille mince. Sa parole, agréable et nuancée dans le débit de ses vers en petit comité, n'était point facile et vive : il eût échoué au barreau ou à la tribune. Ses familiers vantaient son caractère droit, loyal, sincère, son âme honnête, tendre et candide. Son idéal était noble, son labeur d'une conscience admirable : on le voyait polir et retoucher sans cesse, en artiste impossible à satisfaire, le peu de vers, fruit de son inspiration quotidienne. Comme la plupart des lettrés ses contemporains, il demeure attaché fidèlement au nouveau régime, saluant dans le prince, avec qui lui-même finit par devenir intime sans jamais s'afficher plat courtisan, le restaurateur et le garant de la *paix romaine*, qui succédait aux affreuses convulsions engendrées par la lutte des partis. Avant de terminer cette *Enéide* à laquelle il travaillait depuis dix ans, il voulut contempler de ses yeux « les lieux où fut Troie ». Muni des vœux et du poétique adieu d'Horace (*Carm.*, I, 3), il partit pour l'Orient ; mais, frappé d'une insolation peut-être, il prit la fièvre à Mégare. Le voyage par mer le lassa fort. Peu de jours après son débarquement à Brindes, il mourut, le 21 sept. de l'an 19 av. J.-C. (735 de R.), âgé d'un peu plus de cinquante ans. On l'enterra dans sa chère cité de Parthénope, où s'était écoulée en partie son adolescence.

L'Œuvre. — Ecartons, tout d'abord, certains ouvrages de jeunesse qui lui furent longtemps attribués : les *Diræ* sont de Valérius Cato ; l'*Etna*, probablement de Lucilius Junior ; le *Culex* que nous possédons n'est pas celui de Virgile ; la *Ciris*, imitée de Virgile et de Catulle, est peut-être de Cornélius Gallus ; le *Moretum* et la *Copa*, opuscules d'un goût réaliste, sont plausiblement de Virgile, ainsi que la majeure partie des *Catalecta* et quelques-uns des *Priapeia* (V. Waltz, *De carmine Ciris*, 1881). Il a vingt-cinq ans quand il publie sa première églogue, la deuxième des éditions, qui lui vaut le patronage de Pollion et de Mécène : ceux-ci firent rendre au poète sa propriété, perdue par lui (41-40) dans le partage des terres et annexée en vertu de la mesure qui adjugeait aux soldats des triumvirs, après le combat de Philippes, les provinces de Crémone et de Mantoue (43 av. J.-C. V. plus haut). Virgile remercie Octave de ce bienfait par l'églogue qui figure la première de ce recueil où, comme en ses autres œuvres, il mêle avec adresse l'imitation des anciens, les souvenirs de la mythologie antique, l'histoire et les traditions nationales, et même les allusions aux événements politiques contemporains. — Voici l'ordre chronologique de ces petites pièces érudites et gracieuses, renouvelées de Théocrite et de l'école alexandrine, et où Gallus, Varus et Pollion occupent tour à tour une place essentielle : II, *Alexis*, en 43 ; III, *Palæmon*, en 42 ; V, *Daphnis*, en 42 ; I, *Tityrus*, en 41 ; IX, *Mœris*, en 40 ; IV, *Pollio*, en 40 ; VI, *Silenus*, en 39 ; VIII, *Pharmaceutria*, en 39 ; VII, *Melibœus*, en 39 ou 38 ; X, *Gallus*, en 37. — Ce volume eut un vif succès ; des *cantica* en furent chantés au théâtre, notamment par la comédienne Cythéris, la Lycoris de l'églogue X ; mais gardons-nous de le qualifier de chef-d'œuvre. Les défauts n'y sont point rares : copie quelque peu gauche des originaux grecs, manque de précision dans le pittoresque, élégance froide et conventionnelle, virtuosité laborieuse ou pédantesque. Mais déjà, par accès, éclate ce don merveilleux du *molle* et du *facetum* (*sensibilité* et *grâce*) que le fin jugement d'Horace découvrait, dès l'abord, à travers l'œuvre un peu confuse et compliquée de son camarade. Le style pèche parfois par le vague et par une certaine obscurité. On sait, au surplus, que ce disciple indépendant des alexandrins ne prétend être bucolique qu'en apparence : ses bergers, ses chevriers n'ont, en somme, que le masque des Ménalques, des Mélibées, des Tityres et des Silènes. Bref, en guise de pastorales, il donne des allégories transparentes aux Romains du premier siècle : en vain l'on chercherait, en ces causeries continûment polies, mesurées et convenables, cette vivacité, cette rudesse, cette savoureuse brutalité du dialogue, cette vérité dramatique et cette incomparable variété de sujets, de tours et de tons, qui recommandent aux délicats les tableaux de genre et les mimes du poète de Syracuse (V. l'article Théocrite).

Passons aux *Géorgiques*. Les Romains possédaient déjà des livres théoriques et descriptifs sur l'agronomie et l'astronomie, mais nul poème *didactique* relatif à la première de ces deux sciences. Or Mécène voulait en restaurer le goût, détruit par les guerres et les spoliations farouches dont l'Italie avait été le théâtre. Il s'adressa donc à son auteur favori, lequel accepta d'assumer cette tâche ardue (30-37). Ses sources furent, sans doute, l'*Economique* de Xénophon, les ouvrages spéciaux de l'Africain Magon, traduits par ordre du Sénat, ceux de Caton, de Varron, les *Phénomènes* d'Aratos pour les signes du temps, ceux d'Erastosthène pour les zones du ciel, les écrits de Démocrite sur le cours de la lune, etc. Il fond toute cette doctrine avec un art exquis, l'adaptant, sans la choquer, à la vieille expérience des cultivateurs indigènes. Aussi Pline l'Ancien aura-t-il le droit de louer Virgile d'être devenu, pour son compte, une ferme autorité, quoique modestement il déclare avoir pris pour guide le grave poète des *Travaux et Jours*, Hésiode, le vieillard d'Ascra (*Géorgiques*, ch. II, v. 175) :

Ascræumque cano Romana per oppida carmen.

Ce poème, dédié à Mécène, n'est pas un simple *com-*

pendium de leçons sur la culture : il comprend, dans son ensemble, à peu près ce que l'on entend par *économie rurale*, selon le plan de l'ouvrage de Varron en général. Le premier livre est consacré aux préceptes concernant la culture proprement dite. Il s'agit, dans le second, de l'arboriculture, notamment de l'entretien de la vigne. Le troisième traite de l'élève des bestiaux; et le quatrième, des soins qu'exigent les abeilles. Mais Virgile se gare des nomenclatures arides — qui apportent de l'ennui — des préceptes sèchement exprimés. Sans rien sacrifier de l'exactitude et de la netteté désirables, il trouve moyen de rehausser ses enseignements pratiques et d'en raviver l'intérêt technique en y entrelaçant de charmants épisodes, d'un accent gracieux ou sérieux, tantôt touchant et tantôt patriotique : la mort de César, accompagnée d'effrayants prodiges; la retraite du vétéran de Tarente; le panégyrique de la robuste Ausonie, terre de Saturne, mère puissante et féconde de moissons et d'hommes; la peste des animaux, où se décèle son âme sensible et pitoyable aux souffrances des frères inférieurs des humains; le récit des fautes et des tribulations du pasteur Aristée, bourreau, à son insu, de ce divin couple, Orphée et Eurydice. La postérité partage l'avis de Montaigne, un bon juge, qui tenait les *Géorgiques* pour « le plus accompli ouvrage de poésie ».

L'œuvre capitale de Virgile et son entreprise la plus hardie, c'est, à coup sûr, l'immortelle *Enéide :* épopée superbe conçue sur le modèle des rapsodies homériques, plus peut-être par la propre initiative du poète conscient d'un talent qui grandissait sans cesse que sur l'invitation intéressée d'Auguste, jaloux de glorifier la *gens Julia.* Virgile y mit abondamment à profit toutes les ressources offertes par les riches trésors de la littérature hellénique. Mais l'*Enéide* est, en même temps et surtout, une épopée *nationale* et *religieuse;* elle a pour sujet essentiel les origines premières de la race et du culte romains, telles que les contait une ancienne légende qui présentait, à cette époque, un vif intérêt d'actualité. L'auteur y travailla longtemps; l'attente du public, comme celle du prince, était excitée au plus haut point. Certes, l'épopée ne sied guère aux civilisations très avancées; mais il s'agissait là du héros Enée, fils de Vénus et d'Anchise, presque aussi populaire que Romulus, transportant dans le Latium les Pénates et les grands dieux de Troie, afin de les installer sur ce sol promis aux plus magnifiques destinées et à la domination de l'univers. — Sur les douze chants, dont nous jugeons inutile de donner ici l'analyse exacte, les six premiers, avec leurs récits extraordinaires d'aventures et de voyages, rappellent la fertile imagination de l'aède de l'*Odyssée;* les six derniers, avec leurs opérations stratégiques, leurs scènes de combats, de tueries, leur fracas d'armes et de batailles, participent plutôt de l'*Iliade :* on y voit le chef troyen luttant, pour réaliser les oracles, avec l'aide de quelques alliés fidèles, contre les prétentions rivales de Turnus, roi des Rutules, et l'insurrection des vieilles peuplades indigènes, soulevées contre l'envahisseur marqué par les destins pour rester, en fin de compte, le roi du pays. Faut-il ajouter que Virgile n'a su reproduire absolument ni l'attachante simplicité des erreurs d'Ulysse, ni l'énergie impétueuse et le souffle guerrier de l'Achilléide antique, et qu'il n'a pas créé des caractères aussi vivants, aussi variés qu'Homère? Mais pourtant, si la naïveté de Virgile est moindre, à n'en pas douter, si son art est plus apparent, à maintes reprises, il faut l'avouer, il sut montrer une maîtrise incomparable dans le développement de la narration et la peinture des passions. Il faudrait de longues pages pour résumer les éloges et les critiques provoqués par ce poème merveilleux, encore qu'inachevé (il renferme une soixantaine de vers incomplets), auquel, comme dit encore le moraliste des *Essais*, « l'auteur eust donné encores quelque tour de pigne, s'il en eust eu le loisir ». Contentons-nous d'énumérer rapidement les morceaux les plus beaux, les plus vantés, les plus souvent commentés et expliqués dans les écoles. Ce sont la description de la tempête qui se déchaîne, dans les parages de la Sicile, sur la chétive flotte des Dardanides et l'arrivée de ceux-ci aux rivages d'Afrique (chant I); le désastre et la dernière nuit d'Ilion, saccagée par les Grecs (ch. II); les adieux à la terre natale et la rencontre de la veuve d'Hector (ch. III); les amours, le désespoir et la mort de Didon, reine de Carthage (ch. IV); les spectacles des jeux funèbres d'Anchise (ch. V); la peinture des demeures du Tartare et de l'Elysée, remplies d'épouvantes, de supplices et de sortilèges (ch. VI); le songe de Turnus et les conflits allumés par Tisiphone (ch. VII); l'hospitalité d'Evandre l'Arcadien et le bouclier prophétique de Vulcain (ch. VIII); la vaillance, le dévouement et la mort des deux jeunes compagnons d'armes Nisus et Euryale, et le deuil maternel (ch. IX); le conseil tenu dans l'Olympe, la mort de Pallas, fils d'Evandre, allié des Troyens, et l'héroïsme filial de Lausus, fils de Mézence, ennemi d'Enée (ch. X); la querelle de Turnus et de Drancès, et le trépas de Camille (ch. XI); enfin, le combat singulier d'Enée et de Turnus (ch. XII), où se joue le sort de l'Italie, et qui termine l'épopée par la victoire attendue du héros troyen. Les personnages sont esquissés d'une touche habile, d'un dessin vigoureux, noble et fin. Voici la vénérable figure de Priam, expirant près des autels; le vieil Evandre, si digne de pitié dans sa détresse; Mézence, ce contempteur des dieux, ce cœur de fer, vulnérable seulement à la douleur paternelle; le respectable Alêthès, le fidèle Achate; Pallas, Lausus, Nisus, Euryale, ces adolescents braves et gracieux entre tous, que le poète, par une sorte de trahison, nous dépeint aimables avant de nous les montrer misérables; Enée, prêtre autant que guerrier, dont le courage prudent, réfléchi, n'a rien de la fougue des soldats homériques. Et, du côté des déesses et des femmes, la fière, la haineuse, l'implacable Junon, l'impérieuse Amata, la touchante Andromaque, inconsolable mère d'Astyanax, la pauvre mère d'Euryale, l'ardente et vindicative Didon, la chaste et valeureuse amazone Camille. Avec quelle adresse, avec quelle souplesse et quelle vérité le poète a su retracer les sentiments les plus divers des pères, mères, fils frères, amis, amantes qu'il met en scène! Quelle sincère, et communicative compassion pour l'infortune! Quelle juvénile et vraie conception de ces âmes cruelles ou violentes, émues, tendres ou passionnées! Le génie virgilien a pour trait caractéristique la *sympathie;* il sait allier une inspiration très originale à l'art le plus docte, qui souvent est le fruit d'une imitation fort érudite, mais toujours libre et personnelle, jamais esclave du texte de ses devanciers. Joignez à ces rares qualités le mérite d'avoir porté à leur absolue perfection la langue poétique et la versification latines. On a mille fois exalté l'unique, l'irréprochable correction, l'élégance et l'harmonie suprêmes de ce style exquis, naturel et facile, unissant les plus subtiles délicatesses de l'art au charme de l'émotion spontanée que n'altèrent jamais le mauvais goût, le faux brillant, la rhétorique et le bel esprit. Cette grâce aisée de langage permet au poète de prendre successivement tous les mouvements, toutes les formes : majesté sublime, force imposante, mélancolie douce, alerte vivacité. L'*Enéide* est, au gré de Voltaire, « le plus beau monument qui nous reste de toute l'antiquité ». C'est, en tout cas — et l'expérience l'a prouvé — un des essais les plus solides et les plus durables en son genre, un granit sur lequel le temps ne mord point. On sait l'immense popularité du poète modeste, que la foule saluait respectueusement au théâtre et dans les rues de Rome; la notoriété de ses vers, récités dans les festins, gravés sur les parois des maisons, sur les pierres des tombeaux et les enseignes des boutiques; le culte que Silius Italicus et Stace rendaient à sa mémoire; la vogue des *centons*, des *Sortes Virgilianæ*, où l'on interrogeait l'avenir, enfin la légende, si longtemps perpétuée à travers les siècles, du chantre des héroïques aventures d'Enée.

Légende de Virgile. — Dès les derniers siècles de l'Empire romain, la biographie de Virgile, retracée par son ami Varius et par Mélissus, affranchi de Mécène, se surcharge des fictions compliquées qu'engendre spontanément l'immense renom du poète. L'obscure période du moyen âge voit croitre encore ce trésor de récits légendaires. Le grand écrivain latin, devenu classique aussitôt après sa mort, inspire une abondante littérature de commentaires : Servius, Donat, Philargyrius, Probus (V. Emile Thomas, *Scoliastes de Virgile*, 1879, et l'édit. de Servius par Thilo et Hagen). En outre, par une fortune bizarre, il se forme de bonne heure, sur sa personne et sur son rôle, un tissu d'histoires superstitieuses, ridicules pour la plupart. C'est ainsi qu'il passe (XII° s.) pour un saint, dont on montre la tombe aux environs de Naples et à Pouzzoles, ou tout au moins pour un prophète ayant prédit la venue du Christ; pour un docte détenteur de toute science, élu par Dante comme guide dans l'Enfer; pour un thaumaturge, un magicien qui, par la vertu de ses sortilèges, opère des miracles, ouvrant, à travers le Pausilippe, la route de Naples à Pouzzoles, fabriquant un colossal cheval de bronze dont l'influence mystérieuse guérit tous les chevaux malades qui vont sous son ombre ou tournent autour de lui. Faut-il attribuer cette fable étrange aux notions vétérinaires de Virgile qui, dit-on, avait étudié, à Parthénope, les mathématiques et la médecine, si bien qu'à Rome il soigna plusieurs chevaux malades des écuries d'Auguste, et aussi des chiens de chasse envoyés d'Espagne à l'empereur? Au début du XVII° siècle, on montrait encore, à Florence, le miroir dont Virgile était censé s'être servi pour ses pratiques de nécromancie. On portait au cou son image comme un talisman contre les enchantements. On se figurait découvrir dans les *Bucoliques*, voire au VI° livre de l'*Enéide*, des formules magiques, des philtres, des dogmes secrets. Le nom de son aïeul maternel (Magius), le nom de *Virgilius* lui-même (*virgæ*, baguettes), étaient cités à l'appui de ces fantaisistes interprétations! Bien plus, l'Eglise n'hésitait pas à l'introduire dans ses chants liturgiques, à titre de prophète. Bref, son autorité, invoquée par l'auteur du *Roman de la Rose* et par celui de la *Divine Comédie*, se maintint très considérable, en dépit de certaines attaques (d'Alcuin, de Notker, de saint Odon, abbé de Cluny). On alla jusqu'à le représenter comme un fondateur de villes. Victor GLACHANT.

BIBL. : *Manuscrits*. On a sept manuscrits fragmentaires en capitales, antérieurs au V° siècle; les meilleurs sont le *Mediceus*, le *Palatinus*, le *Vaticanus* et le *Veronensis;* il subsiste aussi plusieurs manuscrits importants de l'époque mérovingienne et un grand nombre de manuscrits plus modernes, plus complets, mais moins purs (V. BENOIST, p. 540, pet. éd.). — *Editions :* L'édit. princeps parut à Rome, en 1469 : elle est de SWEINHEIM et PANNARTZ, pet. in-fol. La plus ancienne édition critique est celle de Venise (1475, gr. in-fol.); le commentaire de Servius y fut joint au texte. La plus récente édit. française est celle d'Eug. BENOIST (1876-80). Il nous est impossible de citer ici le nombre incalculable d'éditions, travaux critiques, commentaires, brochures et dissertations auxquels a donné lieu l'œuvre de Virgile. On consultera avec profit, à cet égard, TEUFFEL, *Litt. lat.*, II, p. 22 et suiv., le *Manuel du Libraire* de BRUNET, la *Notice* de HEYNE et le *Lexicon* d'HOFFMAN. Bornons-nous à signaler les édit. de FORBIGER (Leipzig, 1852, 3 t. in-8), de DUBNER (Paris, 1858, in-16) et de RIBBECK (Leipzig, 1859-68, 3 vol. in-8), qui méritent une mention particulière, ainsi que les édit. classiques de DUVAUX, WALTZ, GŒLZER, AUBERTIN. Les collections de PANCKOUCKE et de NISARD contiennent des traductions en prose de Virgile. Rappelons les traductions poétiques partielles de DELILLE et de BARTHÉLEMY. Les *Bucoliques*, commentées par A. CARTAULT (Paris, 1897, in-12), ont été traduites en vers par TISSOT, en prose par V. GLACHANT. L'étude de SAINTE-BEUVE conserve encore toute sa valeur littéraire. Plusieurs thèses doctorales (MICHEL, JARRY, BOUGOT, RÉBELLIAU) ont trait aux œuvres et aux idées de Virgile. — Sur ses scoliastes, consulter la thèse très documentée d'Emile THOMAS (1879, in-8), *Essai sur Servius et son commentaire sur Virgile*. Notons encore : G. BOISSIER, *la Religion romaine* et *Nouvelles promenades archéologiques*. — HILD, *la Légende d'Enée*. — COUAT, *la Poésie alexandrine*. — FUSTEL DE COULANGES, *la Cité antique*, liv. V, ch. III, etc., etc.

LÉGENDE DE VIRGILE.— Sur le point de savoir s'il exista réellement, au moyen âge, un magicien nommé Virgile, différent du poète contemporain d'Auguste, consulter spécialement DOBENECK, *Croyances populaires et légendes héroïques du moyen âge*. — SCHMIDT, *Contributions à l'histoire de la poésie romantique*. — Les *Mémoires* de TRÉVOUX, SAN MARTO, DUNLOP, KELLER, SIBENHAAR, etc., et surtout EDÉLESTAND-DUMÉRIL (*Mélanges archéologiques*), qui combat l'opinion admettant deux Virgiles distincts. V. aussi ROPPERT, *De l'influence de Virgile au moyen âge* (en allemand); Vienne, 1851, in-8. — Cf. encore, sur la transformation et la popularité de l'œuvre et de la figure de Virgile au moyen âge, la thèse doctorale (en latin) de Francisque MICHEL, *Quæ vices quæque mutationes et Virgilium ipsum et ejus carmina per mediam ætatem exceperint;* Paris, 1846, in-8. — W.-S. TEUFFEL, *Hist. de la Litt. rom.*, trad. BONNARD et PIERSON, t. II, pp. 44-45. — Ouvrage principal : D. COMPARETTI, *Virgilio nel medio evo (dans la littérature et dans la bouche du peuple)*; Livourne, 1872, 2 vol. — GENTHE, en tête de sa trad. des *Eglogues*, pp. 47, 85. — Les œuvres du moyen âge où le rôle surnaturel du poète magicien paraît le plus clairement mis en lumière sont *l'Image du monde*, *le Roman de Cléomades*, *le Roman de Renars Contrefais*, *la Fleur des histoires*, etc.

VIRGINIA (Vitic.) (V. NORTON'S VIRGINIA).

VIRGINIA CITY. Ville des Etats-Unis, ch.-l. du comté de Storey (Nevada), dans les monts Washœ, à 1.890 m. d'alt., sur le versant du Mount-Davidson (2.385 m.) ; reliée par un embranchement à la ligne Carson-Colorado ; 8.511 hab. La découverte des mines d'argent et des célèbres mines de Comstock amena une prospérité rapide de cette ville qui ne tarda pas à décroître.

VIRGINIE. Etat maritime oriental des Etats-Unis, un des treize Etats originaires de l'Union nord-américaine, située entre 36° 31′ et 39° 27′ de lat. N., 75° 13′ et 83° 37′ de long O., borné au N. par la Virginie de l'Ouest et le Maryland, à l'E. par le Maryland et l'océan Atlantique, au S. par la Caroline du Nord et le Tennessee, et à l'O. par le Kentucky et la Virginie de l'Ouest. Superficie : 109.940 kil. q.; ses habitants ont passé de 747.610 (1790) à 1.854.184 (en 1900), soit 17 hab. par kilomètre carré (dont 635.438 nègres, et 18.189 étrangers) : la population continue à augmenter rapidement. La région côtière (quaternaire) s'étend sur près de 200 kil. avec ses marécages et ses forêts de pins; puis vient la région des collines (tertiaire et craie); à l'O., les monts Alleghanies traversent l'Etat (en particulier les Blue Ridge). Dans cette seconde région, on rencontre des paysages pittoresques et remarquables; le climat y est beaucoup plus sain que sur la côte. Les fleuves principaux sont le Potomac qui reçoit le Schenandoah, la James-River avec l'Appomattox, le Rappahannock, l'York et la Roanoke. La principale industrie du pays est l'agriculture (11 millions d'hectol. de maïs, 2 millions 1/2 de blé, 3 millions d'avoine; la récolte du tabac dépasse 30.000 kgr. Sur la côte on cultive les légumes et *peanuts;* dans les régions de montagnes, l'exploitation des mines et du bétail est importante; les forêts sont exploitées. L'industrie met au premier rang les fabriques de tabac, de fer, les scieries, minoteries. On compte en Virginie plus de 6.000 établissements industriels qui emploient plus de 60.000 ouvriers. La valeur des produits fabriqués dépasse 500 millions. Les chemins de fer ont un développement de 6.220 kil. Il y a 6.035 écoles fréquentées par 235.000 élèves blancs, et 2.243 écoles fréquentées par 120.000 enfants nègres. L'Université est établie à Charlottesville.

La Virginie est partagée en 100 comtés ; la capitale est Richmond ; les villes principales : Norfolk, Petersburg, Lynchburg et Roanoke. La Virginie fut la plus ancienne colonie anglaise dans l'Amérique du Nord, et pendant longtemps la plus importante. En 1498, Cabot était entré dans la baie Chesapeake ; en 1584, sir Walter Raleigh explora le pays pour la première fois et le nomma Virginie, en l'honneur de sa jeune reine Elisabeth (surnommée *Virgin queen*); en 1606, deux compagnies (London et Plymouth Cies), obtinrent des privilèges et concessions ; en 1607, la London C^y fonda Jamestown. La prospérité de la Virginie fut rapide : elle eut une représentation populaire dès 1619; en 1624, elle devint colonie

de la Couronne et le resta jusqu'à la guerre de l'Indépendance (1775), à laquelle elle prit une part active et glorieuse. En 1776, elle se donna une constitution qui resta en vigueur jusqu'en 1830. A l'époque de la guerre de Sécession, elle fut particulièrement éprouvée : d'abord neutre, elle s'allia enfin (1861) aux sudistes, elle perdit la Virginie de l'Ouest qui prit parti pour les fédéraux ou nordistes, puis devint le champ de bataille de la guerre entre la ligne du Potomac et Richmond, capitale des confédérés ou sudistes : il s'y livra 30 batailles, et la guerre se termina par la prise de sa capitale Richmond (mai 1865). En 1870, la Virginie s'est donné une nouvelle constitution. Elle s'est relevée lentement des désastres de la guerre de Sécession.

Bibl. : J.-C. Cooke, *Virginia ;* Boston, 1883. — *Handbook of Virginia ;* Richmond, 1893.

VIRGINIE de l'Ouest (*West-Virginia*). Un des Etats de l'Union nord-américaine (admis en 1862 après sa séparation volontaire de la Virginie lors de la guerre de Sécession). Il est borné au N. par la Pennsylvanie et le Maryland, à l'E. et au S.-E. et au S. par la Virginie, à l'O. par le Kentucky et l'Ohio ; superficie : 64.180 kil. q. ; 518.103 hab. (33.000 nègres et 19.000 étrangers). C'est un pays montagneux, tantôt aride, tantôt formé par des vallées très riches. Les monts Alleghanies forment la frontière du côté de la Virginie ; parallèlement à leur chaîne ils se développent, du N.-E. au S.-O., en plusieurs chaînes, comme les Greenbrier. Les principaux fleuves sont le Great Kanawha et le Little Kanawha, le Monongahela, le Cheat, qui se jettent dans l'Ohio qui forme la frontière O. de l'Etat ; le Potomac naît dans la partie orientale de la Virginie de l'Ouest. Le terrain carbonifère forme presque tout l'Etat (en dehors des Alleghanies) ; les principales mines sont celles de Fairmont et de Clarksburg. La région d'exploitation du pétrole de la Pennsylvanie s'étend jusqu'en Virginie qui en fait un commerce considérable. Le gaz naturel est envoyé par des conduits en Pennsylvanie et dans l'Ohio. Les sources salines sont exploitées dans de nombreux établissements. La richesse en bois est énorme, et les bois de construction particulièrement appréciés. Les principaux produits agricoles sont le maïs, le blé, l'avoine et le tabac. L'industrie du fer est la plus importante ; ensuite viennent les scieries, les fabriques de verres et de cigares. On compte 2.500 établissements industriels qui produisent environ 200 millions de fr. par an. La Virginie de l'Ouest est divisée en 55 comtés ; depuis 1885 la capitale est Charleston ; les autres villes principales sont Wheeling, Huntingdon, Parkersburg. Les écoles sont libres. A Morgantown se trouve l'Université. — Pendant que la Virginie allait aux sudistes, les comtés occidentaux restèrent fidèles à l'Union et se constituèrent sous le nom de West-Virginia en un Etat qui fut admis le 19 juin 1863 dans l'Union ; la première constitution date de 1862 ; la seconde de 1872.

Bibl. : V.-A. Lewis, *History of West-Virginia ;* Philadelphie, 1889.

VIRGINIE, jeune Romaine, fille du plébéien Virginius ; selon la légende, elle fut mise à mort par son père pour la sauver du décemvir Appius Claudius qui menaçait sa virginité.

VIRGINITÉ (Hist. relig.) (V. Célibat et Chasteté).

VIRGINIUS Rufus (Lucius), général romain, consul en 63, 70 et 97 ap. J.-C. Gouverneur de la Haute-Germanie, il battit (69) Vindex révolté contre Néron et refusa la pourpre que lui offraient ses légions. Tacite, qui termina son troisième consulat, a prononcé son éloge.

VIRGINY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 302 hab.

VIRGLORIEN (Géol.) (V. Trias).

VIRGULE (Gramm.) (V. Ponctuation).

VIRGULIEN (Géol.) (V. Kiméridgien).

VIRIAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Bourg ; 2.704 hab. Stat. de chem. de fer.

VIRIATHE, chef des Lusitaniens révoltés contre les Romains, tué en 140 av. J.-C. Pâtre et chasseur échappé aux massacres de Sergius Galba, il se retira dans les montagnes et lutta pour l'indépendance : pendant cinq ans (149-144), il détruisit les troupes envoyées par les Romains contre lui. Il obtint enfin la paix et la reconnaissance de son autorité, mais les Romains le firent assassiner.

VIRICELLES. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier ; 477 hab. Stat. de chem. de fer.

VIRIDINE (Chim.) (V. Benzoïque [Acide]).

VIRIEL. Soient x, y, z les coordonnées d'un point matériel P par rapport à trois axes rectangulaires et soient X, Y, Z les projections, sur ces axes, d'une force F appliquée au point. Si l'on forme l'expression

$$-\frac{1}{2}(Xx + Yy + Zz),$$

on obtient ce que Clausius a nommé le *viriel* de la force F. Il existe une relation remarquable entre la force vive du point P et le viriel. Pour obtenir cette relation, partons de l'identité :

$$\left(\frac{dx}{dt}\right)^2 = \frac{1}{2}\frac{d^2(x^2)}{dt^2} - x\frac{d^2x}{dt^2}$$

et des deux identités analogues relatives à y et à z. Ajoutons ces trois identités membre à membre et multiplions par la masse m du point l'équation à laquelle nous parvenons. Si nous appelons 2T la force vive, ρ la distance de P à l'origine et si nous tenons compte des trois équations du mouvement qui sont :

$$m\frac{d^2x}{dt^2} = X,\ m\frac{d^2y}{dt^2} = Y,\ m\frac{d^2z}{dt^2} = Z,$$

il vient :

$$T = \frac{1}{4}\frac{d^2(m\rho^2)}{dt^2} - \frac{1}{2}(Xx + Yy + Zz),$$

$m\rho^2$ est le moment d'inertie polaire par rapport à l'origine. On voit donc que la demi-force vive est égale au quart de la dérivée seconde du moment polaire prise par rapport au temps, augmenté du viriel. Ce théorème, dû à Villarceau, s'étend évidemment à un nombre quelconque de points.

Si l'on considère un système de points qui s'attirent mutuellement deux à deux, de telle façon que l'attraction exercée par un point P' sur un point P soit dirigée suivant la ligne PP' et égale à une fonction $\varphi(r)$ de la distance de ces points, on a, en appelant x', y', z' les coordonnées de P' :

$$X = \varphi(r)\frac{x'-x}{r}\quad Y = \varphi(r)\frac{y'-y}{r}\quad Z = \varphi(r)\frac{z'-z}{r}.$$

Le point P' est sollicité par une force égale et contraire, émanée du point P, et le viriel de ce couple de forces est :

$$-\frac{1}{2}\left[X(x-x') + Y(y-y') + Z(z-z')\right],$$

ce qui se réduit à : $\frac{1}{2} r\varphi(r)$. Le viriel du système est donc :

$$V = \frac{1}{2}\sum r\varphi(r),$$

la sommation s'étendant aux combinaisons deux à deux de tous les points.

Soit en particulier un corps dont chaque molécule oscille autour d'une position moyenne. Le moment d'inertie polaire du système a une valeur moyenne sensiblement constante, et l'on peut admettre que la dérivée seconde de ce moment est nulle. La demi-force vive moyenne est donc égale à la valeur moyenne du viriel. Si les forces extérieures se réduisent à une pression p, normale et uniforme, agissant sur la surface du corps et si v désigne le

volume, on trouve aisément que le viriel de ces forces a pour valeur $\frac{3}{2}pv$. La demi-force vive est alors égale à

$$\frac{3}{2}pv + \frac{1}{2}\sum r\varphi(r).$$

On peut désigner par $\frac{3}{2}\lambda v$ la valeur moyenne du viriel des forces intérieures et représenter la force vive par : $\frac{3}{2}(p+\lambda)v$. La quantité λ est ce qu'on appelle parfois la *pression interne*. Elle dépend à la fois du volume et de la température ; elle est nulle dans le cas des gaz parfaits. L. Lecornu.

VIRIEU. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin ; 954 hab. (649 aggl.). Stat. de chem. de fer. Magnifique château des XIVe-XVIIe siècles, avec d'anciennes tapisseries d'un très grand prix et des portraits de l'époque de Louis XIII et de Louis XIV.

VIRIEU-le-Grand. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ain, arr. de Bellay, sur l'Arêne, à 285 m. d'alt. ; 1.190 hab. (1.106 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris à Turin. Fabr. de ciment. Ruines du château d'Honoré d'Urfé qui y écrivit l'*Astrée;* érigé en marquisat en son honneur, Virieu devint la capitale du Valromey.

VIRIEU-le-Petit. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Champagne ; 456 hab.

VIRIGNEUX. Com. du dép. de la Loire, arr. de Montbrison, cant. de Saint-Galmier ; 786 hab.

VIRIGNIN. Com. du dép. de l'Ain, arr. et cant. de Belley, sur la riv. dr. du Rhône ; 899 hab. Fort de Pierre-Châtel.

VIRIVILLE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Roybon ; 1.667 hab.

VIRLET. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Montaigut-en-Combraille, à 550 m. d'alt., sur une colline au-dessus du Bouron ; 1.030 hab. Eglise du XVe siècle (reliquaire émaillé du XIIIe s.). A 1 kil. N.-E., superbes restes de l'abbaye cistercienne de Bellaigue qui date de 1137 (église romane ; tombeau d'un sire de Bourbon).

VIROFLAY. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. et cant. (N.) de Versailles ; 1.964 hab. Stat. de chem. de fer.

VIROLA (Bot.) (V. Muscadier).

VIROLÉ (Blas.). Se dit du cor de chasse ou huchet lorsque le cercle qui entoure son pavillon est d'un émail différent.

VIROLE (V. Monnaie, t. XXIV, p. 132).

VIROLLET. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Gémozac ; 492 hab.

VIRONCHAUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue ; 604 hab.

VIRONVAY. Com. du dép. de l'Eure, arr. et cant. de Louviers ; 108 hab.

VIRSAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Saint-André-de-Cubzac ; 271 hab.

VIRSON. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. d'Aigrefeuille-d'Aunis ; 323 hab.

VIRTUALITÉ, VIRTUEL. I. Philosophie. — La notion de la virtualité semble avoir été introduite en philosophie par Aristote. Le premier, en effet, l'auteur de la *Métaphysique* a distingué ces deux formes de l'existence : l'être en acte et l'être en puissance. Par exemple, un chêne adulte existe *actuellement*, en ce sens que tous les caractères qui appartiennent à son espèce sont réalisés, développés et pour ainsi dire épanouis en lui. En revanche, le gland ne contient qu'un chêne en puissance ou en virtualité, un chêne *virtuel*, c.-à-d. à l'état de projet, de germe, d'ébauche, n'existant pas encore, sans être cependant identique à un pur néant, mais pouvant être, tendant à être, étant déjà en un certain sens. De la métaphysique, cette notion est passée dans les sciences positives, en particulier dans la mécanique où la distinction de la force vive, c.-à-d. du mouvement actuel, et de la force potentielle, c.-à-d. du mouvement virtuel, est fondamentale. De même la biologie ne saurait se passer de cette notion de la virtualité pour concevoir, sinon pour expliquer, la série indéfinie des manifestations futures enveloppées dans les germes des êtres vivants. La métaphysique moderne n'a pas d'ailleurs renoncé à chercher dans cette idée un principe d'explication universelle, comme on peut s'en rendre compte par la philosophie de Leibniz et de Hegel.

II. Mécanique. — On appelle mouvement virtuel, un mouvement fictif ou réel qui consisterait à déplacer tous les points d'un corps de quantités infiniment petites dans des directions quelconques, sans s'inquiéter de savoir si ces mouvements sont ou ne sont pas possibles. Plus exactement, un mouvement virtuel d'un système de points se compose de droites infiniment petites, arbitraires, menées par ces points. — On appelle travail virtuel d'un système de forces F, F', F''... appliquées en des points M, M', M''... la somme des produits de la forme $Fh \cos\alpha$, où h désigne un déplacement virtuel du point d'application de F et α l'angle de F avec ce déplacement. — Le travail virtuel d'une force est aussi appelé par les anciens auteurs *moment virtuel*, et le déplacement virtuel *vitesse virtuelle*. — Ainsi on disait autrefois principe des vitesses virtuelles au lieu de principe du travail virtuel. Ce principe s'énonce : pour qu'un corps soit en équilibre, il faut et il suffit ou que : 1° la somme des travaux virtuels de toutes les forces qui agissent sur lui soit nulle ; 2° ou que la somme des travaux des forces extérieures soit nulle pour tout déplacement virtuel compatible avec les liaisons.

Le principe du travail virtuel est applicable en dynamique ; combiné avec le principe de d'Alembert, il donne lieu au théorème suivant qui domine toute la mécanique et réduit cette science à un simple problème d'analyse.

La somme des travaux virtuels des forces qui agissent réellement sur un système et des forces d'inertie des divers points de ce système est nulle pour tout déplacement virtuel ; et on peut, si l'on veut, faire abstraction des forces que produisent les liaisons si l'on ne donne au système que des déplacements compatibles avec les liaisons. — Une liaison est une relation existant entre les coordonnées des points du système, un déplacement virtuel est un déplacement représenté par des accroissements infiniment petits donnés aux coordonnées des différents points du système. Enfin un déplacement compatible avec les liaisons est un déplacement tel que les coordonnées, augmentées de leurs accroissements, satisfont encore aux équations de liaison.

Le principe des vitesses virtuelles ou du travail virtuel a une importance capitale, il contient, comme je l'ai dit, la solution de tous les problèmes de mécanique, il est presque évident, mais il a des valeurs bien différentes suivant que l'on fait ou que l'on ne fait pas intervenir les liaisons ; dans le premier cas, il n'a guère qu'une valeur théorique ; dans le second, il a une valeur pratique incontestable. Dans le premier cas, il est rare que l'expérience vienne confirmer les indications de la théorie ; dans le second, au contraire, il ne conduit qu'à des conclusions absolument exactes. Et en effet, dire que la somme des travaux des forces qui agissent sur un système est nulle pour tout déplacement virtuel de ce système, c'est dire, sous une autre forme, que la somme des projections des forces qui agissent en chaque point, sur un axe quelconque, est nulle, ou que la résultante de ces forces est nulle ; qu'en réalité toutes les forces se détruisent. Dire, au contraire, que la somme des travaux n'est nulle que pour des déplacements compatibles avec les liaisons, c'est négliger, quelle que soit la forme que l'on donne à la démonstration, des forces qui jamais ou presque jamais dans la pratique ne sont négligeables, et qu'en réalité on ne néglige que parce que l'on ne sait pas les évaluer. C'est ainsi que l'on admet, sans raison plausible, que quand un point est assujetti à demeurer sur une courbe, il est de par ce fait soumis à une force normale à la courbe en question. Il est incon-

testable que cette hypothèse conduit à de jolis exercices de mécanique rationnelle, mais c'est là son unique raison d'être. Comme on l'a dit, il y a deux mécaniques, l'une la bonne, la seule utile, et l'autre la mécanique des systèmes à liaisons qui ne sert qu'à exercer les candidats à la licence ès sciences mathématiques. H. LAURENT.

BIBL. : *les Traités de mécanique rationnelle.*

VIRULENCE (Méd.) (V. VIRUS).

VIRURE (Constr. nav.). C'est le nom qu'on donne à chaque file de planches dites vaigres, qui forment le vaigrage ou revêtement intérieur de la coque d'un navire, et aussi à chaque file de planches dites bordages, qui forment le bordé ou revêtement intérieur (V. ARC, t. III, p. 602, et BORDÉ).

VIRUS. On désigne sous ce terme les agents infectieux, susceptibles de provoquer l'apparition d'un ensemble morbide quand ils sont introduits dans l'organisme vivant. Si la notion de la contagion des maladies a été entrevue de tout temps, la cause même est restée longtemps ignorée. Dans le *Dictionnaire* de Littré et Robin, au mot *Virus*, on trouve la définition ou plutôt la déclaration suivante: « De même qu'il n'y a pas de chaleur séparable des corps, mais des variations de température, des états chauds et froids de la matière relativement, de même, il n'y a pas de virus en tant qu'espèce de corps ou principes pondérables ou isolables. Les virus, pas plus que les miasmes, ne sont non plus des éléments figurés, comme le supposent *encore* quelques médecins ou micrographes ; ce sont des états virulents (*totius substantiœ*) des corps organisés » (*Dict.* Littré et Robin, édit. 1878). Grâce aux travaux de Pasteur, ce sont les opinions des « quelques médecins et micrographes » méprisés par Robin, qui triomphent actuellement. Les virus ont pour agents essentiels des éléments organisés, des microbes, capables de se multiplier en terrains favorables, de secréter des substances solubles, des toxines (V. TOXINE), qui provoquent les troubles caractéristiques de chaque état infectieux. Les anciens avaient déjà comparé le développement des maladies infectieuses à la fermentation du moût de raisin (Rhazès, IXe siècle), et aujourd'hui nous connaissons la grande analogie, l'identité presque, entre le mode d'action de la levure de bière, de la mère du vinaigre, etc., et celui de la bactéridie charbonneuse, du bacille de la diphtérie, etc.

L'action des virus a été expliquée par plusieurs procédés. Au début des découvertes pastoriennes, on avait été tenté d'admettre une action directe des agents figurés ; les microbes pouvant provoquer des troubles par leur seule présence, troubles mécaniques de la circulation ; ou bien encore en vivant aux dépens des éléments des cellules normales; mais actuellement, c'est le produit de sécrétion de ces agents qui est considéré comme l'agent actif par excellence.

Le fait a été nettement démontré le jour où les produits filtrés, débarrassés des microbes vivants infectés dans l'organisme, ont provoqué des troubles analogues à ceux réalisés par une culture de microbes vivants. L'organisme n'est pas désarmé contre les virus, il possède de nombreux moyens de défense, l'état bactéricide, c.-à-d. la résistance du milieu vivant au développement des bactéries, la phagocytose, ou l'action destructive des globules blancs sur les microbes. L'issue de la maladie dépend essentiellement de moyens de défense dont dispose l'organisme ; s'ils sont insuffisants, les agents pathogènes envahissent tout, leurs produits de sécrétions provoquent une intoxication plus ou moins générale et le sujet succombe. L'atténuation des virus a été la grande découverte de Pasteur. Après avoir montré que les différents virus pouvaient être détruits par des agents physiques ou chimiques, chaleur, lumière, dessiccation, antiseptiques divers, l'école pastorienne a reconnu que ces virus placés dans des conditions défavorables, mais non mortelles, voyaient leur activité, c.-à-d. leur virulence, s'atténuer et que dans cet état on pouvait les injecter aux sujets susceptibles, sans provoquer chez eux des accidents graves, mais simplement une maladie atténuée, qui leur conférait l'immunité contre une inoculation de culture vraiment virulente. Depuis, les procédés d'atténuation des virus ont été perfectionnés et les méthodes de vaccination appliquées à la plupart des maladies contagieuses avec plus ou moins de succès d'ailleurs (V. MICROBE, VACCIN, TOXINE). J.-P. LANGLOIS.

BIBL. : DUCLAUX, *Microbes et Maladies*, 1886, 2e éd. 1901. — BOUCHARD, *les Microbes pathogènes*, 1892. — METCHNIKOV, *l'Immunité*, 1902.

VIRVÉE. Rivière du dép. de la *Gironde* (V. ce mot).

VIRVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Goderville ; 132 hab. Stat. de chem. de fer.

VIRY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien; 1.635 hab. Stat. de chem. de fer.

VIRY. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux ; 703 hab. Fabrication importante de fromages de gruyère.

VIRY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. et cant. de Charolles ; 645 hab.

VIRY-CHÂTILLON. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau ; 1.409 hab.

VIRY-NOUREUIL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Chauny ; 1.476 hab. Stat. de chem. de fer.

VIS. I. Mécanique. — La vis, au point de vue mécanique, est un appareil destiné à transformer un mouvement de rotation autour d'un axe en un mouvement de translation dans la direction de cet axe. Elle se compose essentiellement de deux parties, qui se moulent l'une sur l'autre : la vis proprement dite et l'écrou. Si l'écrou est fixe, la vis ne peut tourner sans avancer en même temps. Inversement, si la translation de la vis est empêchée par un butoir, il faut que l'écrou puisse glisser longitudinalement, et c'est alors lui qui prend le mouvement de translation. Le rapport entre la vitesse rectiligne v et la vitesse angulaire ω est égal à $\frac{h}{2\pi}$, h désignant le *pas* de la vis. Celle-ci est ordinairement à filet triangulaire ou à filet carré. Un congrès international tenu à Zurich en 1898 a formulé des règles générales en vue d'arriver à l'unification dans la construction des vis. Voici les plus importantes de ces règles.

On ne s'occupe que des vis dites *mécaniques*, c.-à-d. des vis métalliques de diamètre égal ou supérieur à 6 millim., destinées à l'assemblage des pièces de machine et aux constructions mécaniques. On laisse de côté les très petites vis, dites *horlogères*, les vis tracées sur des tubes, les *vis spéciales*, telles que celles qui servent aux mesures micrométriques, enfin les *vis à bois* qui pratiquent elles-mêmes leur logement.

La vis internationale est engendrée par l'enroulement, en hélice, à droite, d'un filet dont la section par un plan passant par l'axe du cylindre sur lequel cette hélice est tracée, est un triangle équilatéral. Les côtés de ce triangle sont égaux au pas de l'hélice. Le triangle est tronqué, parallèlement à l'axe du cylindre, par deux droites menées respectivement au huitième de la hauteur à partir du sommet et de la base. Le diamètre des vis se mesure sur l'extérieur des filets après troncature. La composition de la série normale est donnée en millimètres par le tableau que voici :

Diamètre	Pas	Diamètre	Pas	Diamètre	Pas
6	1,0	20	2,5	48	5,0
7	1,0	22	2,5	52	5,0
8	1,25	24	3,0	56	5,5
9	1,25	30	3,5	60	5,5
10	1,5	33	3,5	64	6,0
11	1,5	36	4,0	68	6,0
12	1,75	39	4,0	72	6,5
14	2,0	42	4,5	76	6,5
16	2,0	45	4,5	80	7,0
18	2,5				

Quand on néglige les frottements, la condition d'équilibre de la vis s'obtient immédiatement par l'application du théorème du travail virtuel. En désignant par F l'effort exercé suivant la direction de l'axe et par M le moment, relativement à cet axe, de la force qui tend à faire tourner la vis, l'on a la relation : $Fh = 2\pi M$.

Pour tenir compte du frottement, il faut connaître la forme exacte des filets. Si l'on considère par exemple la vis à filet carré, on peut admettre que tout se passe comme si les pressions étaient concentrées sur l'hélice moyenne. Appelons α l'angle constant que les tangentes à cette hélice forment avec la base du cylindre sur lequel elle est tracée, r le rayon de ce cylindre, φ l'angle de frottement; il vient $Fr = M \cot g\ (\alpha \pm \varphi)$. Comme $\operatorname{tg} \alpha = \frac{h}{2\pi r}$, il est aisé de voir qu'en faisant $\varphi = 0$, on retrouve la première formule. L'angle φ est affecté du signe + ou du signe — suivant que la vis est supposée marcher en sens inverse de la force F ou dans le même sens. Quand φ est supérieur à α, la force F, quelque grande qu'elle soit, ne peut à elle seule déplacer la vis : c'est sur cette propriété qu'est basé l'emploi de la *presse à vis*.

Vis différentielle. — Cet appareil est destiné à réaliser un mouvement de translation extrêmement lent, tout en conservant aux filets une épaisseur suffisante. Trois vis sont pratiquées sur un même cylindre. Les vis extrêmes sont de même sens et de même pas h et se meuvent dans des écrous fixes. La vis intermédiaire est de sens contraire et possède un pas h', différent de h. Elle porte un écrou qui peut glisser sans tourner. Le mouvement de translation de cet écrou est le même que s'il était guidé par une vis ayant pour pas $h - h'$.

Vis sans fin. — Ce mécanisme fournit une solution élégante du problème consistant à transmettre un mouvement de rotation uniforme d'un arbre O à un autre arbre O′, perpendiculaire au premier et non situé dans le même plan. L'arbre O est muni d'une surface de vis à filet carré. Avec celle-ci engrène une denture portée par l'arbre O′. Les dents ont pour contour, dans le plan mené par O perpendiculairement à O′, des développantes de cercle, et leurs surfaces latérales sont des éléments d'hélicoïdes développables contenant ces développantes. Le mouvement de l'arbre O′ est beaucoup plus lent que celui de l'arbre O : pour un tour complet de l'arbre O, une dent de l'arbre O′ vient prendre la place de la précédente.

Vis tangente. — C'est une simple modification de la vis sans fin : la denture de la roue portée par l'arbre O′ se termine extérieurement par une gorge creuse embrassant le profil, convenablement arrondi, des filets de la vis. On obtient ainsi un contact intime qui s'oppose à tout mouvement de recul. Ce dispositif est employé dans la construction de certains appareils de précision, tels que les compteurs de tours.

Vis d'Archimède. — Machine destinée à l'élévation de l'eau. Un noyau plein, cylindrique, incliné sur l'horizontale de 30 à 45°, porte des hélices à filet carré, dont le diamètre est égal à trois fois celui du noyau et qui sont limités par un cylindre creux, concentrique au noyau. Quand on fait tourner le cylindre, l'eau embarquée à sa partie inférieure s'élève, grâce à la poussée des hélices, et va se déverser à la partie supérieure. Pour que le fonctionnement ait lieu, il faut que l'inclinaison de l'axe soit assez faible pour que les spires d'hélice, au voisinage du cylindre enveloppant, présentent des éléments horizontaux. Il faut néanmoins que l'inclinaison soit assez grande pour que le noyau ne soit pas immergé, sans quoi l'air ne pourrait circuler librement dans toute la longueur du cylindre, ce qui amènerait des dépressions nuisibles au rendement (V. Cagnardelle).

Vis hollandaise. — Simple modification de la vis d'Archimède : le cylindre enveloppant est remplacé par un coursier fixe, réduit généralement à un demi-cylindre. Cette disposition a l'avantage de soustraire les pivots et l'axe de rotation au poids de l'eau et de l'enveloppe, mais elle permet difficilement d'obtenir une étanchéité convenable en contact du coursier avec les hélices. L. Lecornu.

II. Physique. — Vis micrométrique. — Si l'on considère une hélice tracée sur un cylindre circulaire droit, on engendrera une vis à filet carré par le déplacement d'un carré assujetti aux conditions suivantes : un de ses sommets décrira l'hélice considérée, le plan du carré passera toujours par l'axe du cylindre et enfin l'un des côtés du carré s'appuiera constamment sur la surface du triangle; en employant un triangle isocèle ou équilatéral au lieu d'un carré, on engendrera une vis à section triangulaire. Les propriétés de la vis, qui dérivent de celles de l'hélice, se prêtent remarquablement bien à la mesure des petites longueurs : un écrou, parfaitement ajusté à la vis et que l'on empêche de tourner avec elle, se déplace en effet de quantités égales, quand on tourne la vis d'angles égaux ; le déplacement de l'écrou est donc proportionnel à la rotation de la vis, et la constante de proportionnalité dépend du pas de la vis. Quand celle-ci fait un tour complet, l'écrou se déplace d'une longueur égale au pas de la vis, c.-à-d. de la distance de deux spires consécutives. Supposons que le pas soit de 1 millim. et que le plateau circulaire, qu'il est facile d'adapter à la tête de la vis, porte 1.000 divisions (avec un plateau de 8 centim. de rayon, ces divisions auraient environ 1/2 millimètre), quand le plateau tournera d'une division, l'écrou avancera d'un millième de millimètre.

Une vis est dite micrométrique quand elle est construite avec assez de précision pour qu'on puisse l'employer à la mesure des petites longueurs. Il faut pour cela que son pas soit très régulier, puisque c'est sur cette régularité, c.-à-d. sur la proportionnalité dont nous avons parlé, que sont basées ses applications. Lorsqu'une vis micrométrique est faite, avant de l'employer à la construction d'un sphéromètre ou d'une machine à diviser, il est indispensable de l'étudier. Pour cela, on l'utilise à mesurer une petite longueur en se servant successivement des diverses parties de la vis : on doit toujours trouver la même longueur à très peu près en faisant plusieurs séries de déterminations de ce genre ; si l'on constate un écart plus grand que les petites différences constamment observées, écart qui se renouvelle chaque fois que l'on se sert de la même portion déterminée de la vis, on doit en conclure à une imperfection de la vis en ce point et l'on doit ne pas utiliser cette partie. Si, au contraire, l'écart observé ne se répétait pas, on pourrait l'attribuer à une erreur de lecture.

Les vis micrométriques sont constamment utilisées pour les sphéromètres, les machines à diviser, la mesure du déplacement des fils des réticules, etc. On en a fait d'une précision admirable permettant de tracer mille traits au diamant dans l'intervalle d'un millimètre (V. Réseau).

III. Technologie. — Les vis sont les unes en métal, les autres en bois. Les grosses vis en fer sont ordinairement des vis à filet carré dont le pas est le double de la saillie. Mais le filet peut aussi, dans ces mêmes vis, être triangulaire et il l'est généralement dans les vis de moyenne et de faible dimensions. Les vis en bois sont presque toutes triangulaires. La fabrication des vis est une branche de la clouterie. Pour les détails V. l'art. Filetage.

IV. Architecture. — Vis Saint-Gilles (V. Voûte).

VIS. Rivière de France (V. Gard et Hérault [Dép.]).

VIS. Nom slave de *Lissa* (V. ce mot).

VIS-en-Artois. Com. du dép. de Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vitry-en-Artois ; 766 hab.

VISAN. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Orange, cant. de Valréas ; 1.830 hab.

VISAPOUR. Ville de l'Inde (V. Bedjapour).

VISARGA. Terme de grammaire sanscrite ; il désigne un son qui consiste en une aspiration très faible. Cette aspi-

ration est toujours un substitut d'un *s* ou d'un *z* final; elle est figurée par deux points, :.

VISART DE BOCARMÉ. Famille belge (V. BOCARMÉ).

VIS-A-VIS (Caross.) V. BERLINE.

VISAYA. Peuple des îles *Philippines* (V. ce mot).

VISBY. Ville de Suède, ch.-l. de l'île de Gotland, sur la côte O.; 7.500 hab. Belle enceinte garnie de fortes tours, ruines de dix églises, parmi lesquelles Saint-Nicolas, du XIIIe siècle; la cathédrale est de 1190-1225. Le commerce est assez actif. Visby eut au moyen âge une grande importance comme marché des Allemands et de la *Hanse* (V. ce mot) dans le Nord de la Baltique, vis-à-vis de la Suède, entrepôt intermédiaire entre Novgorod et les ports occidentaux. Elle fut prise et saccagée en 1361 par Valdemar IV de Danemark.

BIBL. : BRAUN, *Wisbyfahrt;* Leipzig, 1882.

VISCACHE (Zool.) (V. CHINCHILLA).

VISCÈRE (Anat.). Sous ce nom on désigne les organes des cavités cranienne, thoracique et abdominale, mais plus spécialement ceux qui sont logés dans la cavité abdominale et servent à la digestion. — *Transposition des viscères* (V. INVERSION SPLANCHNIQUE).

VISCHER. Famille de sculpteurs et de fondeurs nurembergeois qui a fleuri pendant les XVe et XVIe siècles.

Hermann vint se fixer à Nuremberg en 1453 et y acquit la maîtrise comme fondeur. On ne désigne avec certitude, parmi ses travaux, que les fonts baptismaux de l'église de Wittemberg (1457), qui portent une riche ornementation et notamment des figures d'apôtres. On lui attribue aussi quelques décorations de tombeaux en bronze dans les églises de Bamberg.

Peter, fils du précédent, né à Nuremberg en 1455, mort le 7 janv. 1529. Il succéda à son père en 1489. Appelé à Heidelberg en 1494 par l'électeur palatin, il revint bientôt dans sa ville natale et y exécuta un grand nombre de travaux qui montrent déjà l'influence de la Renaissance quoique les formes et le caractère général relèvent du gothique. Parmi ses premières œuvres, on cite le tombeau du comte Otto IV de Henneberg et de son épouse Elisabeth de Brandebourg, dans l'église de Rœmhild, et à qui l'on assigne la date de 1493. Dans les dernières années du XVe siècle, Peter Vischer exécuta les tombeaux d'évêques qui se voient dans les cathédrales de Breslau, de Bamberg, de Magdebourg (ce dernier qui porte une décoration abondante, dans le pur style gothique), et encore le tombeau de l'empereur Maximilien Ier à Innsbrück. L'œuvre la plus célèbre de Peter Vischer est le tombeau de saint Sebald dans l'église de ce nom à Nuremberg (V. SCULPTURE, t. XXIX, p. 848). Aidé de ses cinq fils, il y travailla douze ans, de 1508 à 1519. Des scènes de la vie du saint, de la Bible, de la mythologie ou même des figures allégoriques ou de pure fantaisie, ornent toutes les parties de ce monument susceptibles de recevoir quelque décoration. On attribue à Peter Vischer une *Vierge priant* (musée germanique de Nuremberg), qui faisait partie d'un groupe de la Crucifixion.

Hermann le Jeune, fils aîné du précédent, né vers la fin du XVe siècle. Il travailla dans l'atelier de son père. En 1515, il se rendit en Italie pour satisfaire à une demande des Fugger qui avaient commandé à son père une grille monumentale dans le style italien pour leur tombeau. Cette grille, transportée en France en 1806, a disparu.

Peter le Jeune, second fils de Peter Vischer, né vers la fin du XVe siècle, mourut en 1528. Il possédait de grands dons d'invention et renouvela l'originalité de l'atelier paternel. Parmi ses œuvres propres, on a conservé différents objets d'art (vases, etc.), des bas-reliefs dont deux (musée de Berlin) représentent Orphée et Eurydice, et une statue d'Apollon (musée germanique de Nuremberg).

Hans, troisième fils de Peter Vischer, s'occupa davantage de la partie technique du métier de fondeur. C'est lui qui prit la direction industrielle de l'atelier après la mort de son père. Quand il eut perdu son frère Peter, il exécuta un grand nombre de travaux d'après les dessins et les projets laissés par celui-ci : ainsi le tombeau de l'électeur de Brandebourg, Jean Cicéron, à Berlin. Le tombeau de l'archevêque Siegmund, à Mersebourg, est son œuvre originale.

Jakob et *Paul*, les deux fils cadets de Peter Vischer, travaillèrent également dans l'atelier de leur père. J.B.

BIBL. : BERGAU, *Peter Vischer und seine Sœhne ;* Leipzig, 1878. — SEEGER, *Peter Vischer der Jüngere;* Leipzig, 1897. — W. LÜBKE a publié les œuvres de Peter Vischer (Nuremberg, 1878, 2 vol. avec 48 pl.).

VISCHER (Friedrich-Theodor), écrivain allemand, né à Ludwigsbourg le 30 juin 1807, mort à Gmunden le 14 sept. 1887. Après avoir été quelque temps vicaire d'un pasteur, il devint, à l'Université de Tubingue, professeur d'esthétique. Suspendu en 1844 pour les idées avancées qu'il avait exprimées en prenant possession de sa chaire de professeur ordinaire, il fut, en 1848, élu au Parlement de Francfort où il siégea à gauche. Il professa encore par la suite à Zurich et à Stuttgart. Il manifesta à différentes reprises son hostilité contre la France durant et après la guerre de 1870; il publia, outre de nombreux articles et une conférence qui fit grand bruit sur *la Guerre et les arts*, un poème héroïque : *la Guerre de 1870, par feu P.-U. Schartenmayer, publié par un de ses amis*. Son œuvre est très considérable. Dans son *Esthétique ou science du beau* (Sttutgart, 1847-58, 4 vol.), il expose un système dérivé de Hegel. On lui doit aussi un traité *Sur le sublime et le comique;* plusieurs séries d'études critiques (1844, 1860, 1875) ; un livre sur *le Faust de Gœthe; Mode et Cynisme; Vieux et Neuf;* des poésies lyriques et un roman. Sous le pseudonyme de *Mystifizinsky*, il a écrit une parodie de Gœthe : *la Troisième partie de Faust* (1862), et a publié de mordantes *Epigrammes de Baden-Baden* (1867), anonymes. On lui attribue encore diverses satires devenues populaires. J. BAINVILLE.

VISCHER (Robert), historien et critique d'art, né en 1847, fils du précédent. Il est professeur à l'Université de Gœttingue, il a écrit un ouvrage sur *Lucas Signorelli et la Renaissance italienne* (Leipzig, 1879).

VISCOMTAT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Saint-Remy-sur-Durolle; 1.345 hab.

VISCONTI. Famille souveraine italienne, qui tire son origine d'un *Eriprando*, qui vécut vers 1037. Ses principaux membres, qui en résument toute l'histoire, sont *Ottone* qui se distingua à la première croisade et à qui remonte, dit-on, l'armoirie d'une vipère tortueuse qui dévore un enfant. — *Ottone* (mort le 18 août 1295, à quatre-vingt-huit ans), chanoine de Desio et comme tel envoyé en France, où le connut et apprécia le cardinal Ubaldini, qui le protégea et le fit, malgré les Torriani, seigneurs de Milan, élire archevêque de ce siège en 1262. Il ne put en prendre possession que quinze ans après, le 21 janv. 1277, après maintes défaites et la victoire de Desio, qui le fit nommer seigneur de Milan. Dès lors, pendant dix-huit ans, tous ses efforts furent dirigés à laisser le pouvoir à son neveu *Matteo*. Celui-ci, né à Invorio le 15 août 1255, mort à Crescenzago le 24 juin 1322, ne trouva pas d'hostilité jusqu'en 1302; mais alors il dut s'enfuir à Nogarola (Vérone) où il vécut longtemps. Henri VII l'en tira pour le réconcilier avec les Torriani. Par un soulèvement bien organisé, il sut chasser à jamais ses rivaux, se fit reconnaître vicaire impérial et chef des gibelins en Lombardie, étendit par ses conquêtes son pouvoir sur Plaisance, Tortone, Pavie et Bergame, Verceil, Crémone et Alexandrie. Excommunié par le légat Bertrand du Puy, il abdiqua en faveur de son fils Galeazzo. — *Marco* († 1329), un de ses autres fils, fut le célèbre capitaine de la compagnie des Allemands qui se rendit maîtresse de Lucques et de Pise. — *Galeazzo* (1277-1328), incapable et vicieux, se réfugia en France en 1302, passa ensuite à Ferrare et rentra à Milan avec son père. En 1313, il devint seigneur de Plaisance; en 1321, il vainquit les Cavalcabo de Crémone à Bardi. Successeur de

son père, il fut chassé de Milan et presque aussitôt rappelé. Le soulèvement des guelfes lui fit perdre tout l'Etat; en 1323, assiégé dans Milan, il appela Ludovic de Bavière qui le sauva. L'année suivante, la victoire de Vaprio lui rendit la tranquillité, mais accusé auprès de l'empereur pour s'être pacifié avec l'Eglise, il fut arrêté et emprisonné à Monza et délivré seulement par l'intercession de Castruccio Castracani. — *Azzo*, son fils (1302-1339), fut un des meilleurs princes de la famille. Il reconstitua et agrandit l'Etat; vainquit à Parabiago en 1339 son cousin Lodrisio qui, à la tête d'une armée, tâchait de l'abattre. — Il laissa le pouvoir à ses deux oncles, Luchino et l'archevêque Giovanni. *Luchino*, condottiere célèbre († 1349), compléta l'œuvre de son neveu, occupa Pontremoli, Bellinzona, Parme, Albe, Cherasco, écrasa la conspiration des Pusterla, conclut en 1341 la paix avec l'Eglise. — *Giovanni*, son frère, prit le gouvernement de l'Etat à la mort de Luchino et le tint jusqu'au 5 oct. 1354. Il étendit son pouvoir sur Bologne, sur Gênes (1353), combattit les Vénitiens, fut le protecteur de Pétrarque et un des plus brillants et puissants seigneurs de son temps. A sa mort, l'Etat se divisa entre ses trois neveux : Matteo II, Galeazzo II et Barnabò II, qui firent retentir l'Italie du bruit de leurs vices, de leur tyrannie et de leur cruauté. — *Galeazzo* fonda l'Université de Pavie. — *Barnabò* († 1385) fut célèbre par sa cruauté, sa guerre contre Innocent VI et Urbain V, qui proclamèrent contre lui la croisade, sa lutte contre Charles IV qui le priva de son fief. Il sut pourtant résister à tant d'ennemis, mais tomba dans le piège que lui tendit son neveu Giangaleazzo et périt en prison. — *Giangaleazzo* († le 3 sept. 1402), le plus grand, sans contredit, des Visconti, après avoir supprimé son oncle, étendit son Etat jusqu'à Padoue, Feltre et Bellune, Gênes, Pise, Sienne, Pérouse, Assise, Spolete, Nocera ; il se fit créer duc de Milan par l'empereur Venceslas (1385) ; il tâchait d'abattre Florence pour se faire proclamer roi, lorsque la mort le surprit. Il avait détruit à Alexandrie l'armée du comte d'Armagnac ; il avait jeté les fondements de la Chartreuse de Pavie, du dôme de Milan. — Ses fils furent *Giammaria* († 1412) et *Filippo-Maria* († 1447), qui lui succédèrent sous la protection du célèbre condottiere Facino Cane de Casale ; ce qui ne leur empêcha pas de perdre les conquêtes de leur père. Gianmaria se fit remarquer par la plus féroce cruauté et fut tué par des gibelins. — *Filippo-Maria*, dissimulateur, cruel, grand politique, par son mariage avec la malheureuse veuve de Facino Cane, Béatrix de Tende, qu'il fit bientôt décapiter, recouvra une partie du duché de son père, qu'avec des guerres incessantes, des trahisons, des négociations, il sut reconstituer, avec l'aide puissante des plus fameux condottieri de son temps, *Carmagnola*, *Piccinino*, *Sforza* (V. ces noms). Ce fut le dernier duc de la famille. — *Valentine*, sa sœur (1366-1408) se maria en 1387 avec Louis d'Orléans (tué à Paris en 1407) et eut en dot le comté d'Asti et 400.000 florins d'or. C'est d'elle que tira ses prétentions sur le duché son petit-fils Louis XII. — *Gabriele* († 1407), frère illégitime des deux derniers, reçut en partage Pise, Sarzane et Crème, eut la malencontreuse idée de se mettre sous la protection de Boucicaut, gouverneur de Gênes pour Charles VI, qui, peu à peu le dépouilla de son Etat, et sous un prétexte quelconque le fit même décapiter.

D'autres branches de Visconti portèrent les titres de comtes de Saliceto, de Zagnano, seigneurs de Brignano, marquis de San Giorgio di Borgoratto, seigneurs de Besnate, de Crenna, de Fontaneto, de Cassano Magnago ; marquis de San Vito, Della Motta, de Cislago, d'Invorio ; comtes de Gallarate, de Sesto Calende ; barons d'Ornavasso. D'autres branches encore s'établirent à Bari et à Tarente. *Lodrisio* († 1364), fameux guerrier et turbulent personnage de son temps, dont nous avons déjà parlé, vaincu à Parabiago en 1339, appartenait à une de ces branches cadettes. Parmi les seigneurs de Fontaneto, on cite : *Gaspare* († 1595), lecteur à l'Université de Pavie et archevêque de Milan. E. CASANOVA.

BIBL. : LITTA, *Famiglie celebri italiane*, vol. I, avec une copieuse bibliographie.

VISCONTI (Tebaldo), pape (V. GRÉGOIRE X).

VISCONTI (Ignace), 16e général de la Compagnie de Jésus, élu le 4 juil. 1751, mort le 4 mai 1755. Ce fut sous son généralat que se produisirent les premières accusations contre le P. Antoine de Lavalette, dénoncé au gouvernement français comme se livrant à des actes de négoce. Visconti se joignit à Rouillé, ministre de la marine, pour lui intimer l'ordre de revenir afin de se justifier ; mais peu de temps avant sa mort, il lui permit de retourner à la Martinique. Lavalette, enhardi, entreprit alors les audacieuses spéculations qui firent tant de tort à son ordre.

VISCONTI (Ennio-Quirino), célèbre archéologue italien, né à Rome le 1er nov. 1751, mort à Paris le 7 févr. 1818. Il commença à se faire connaître à treize ans par une traduction de l'*Hécube* d'Euripide et des *Olympiques* de Pindare. Camérier du pape et sous-bibliothécaire de la Vaticane, il fut destitué par Pie VI à cause de son aversion pour l'état ecclésiastique. Le prince Chigi en fit son bibliothécaire. Après avoir pendant cinq ans collaboré avec son père Giambattista Tommaso à la description du musée Pio-Clementino, il en resta seul compilateur et en publia, en 1784, le deuxième volume qui lui valut la place de conservateur du musée du Capitole. A l'entrée des troupes françaises à Rome en 1797, il fut deux mois ministre de l'intérieur ; puis (1798) un des cinq consuls. Il était déjà rentré dans la vie privée lorsque l'invasion des Napolitains le força à partir pour la France. Il y fut reçu à bras ouverts, chargé de l'organisation du musée du Louvre, nommé professeur d'archéologie, membre de l'Institut. C'est d'alors que date son célèbre *Livret du Musée* (1801). Chargé par Napoléon de la publication de l'*Iconographie antique*, il y travailla le restant de ses jours. Ses ouvrages, très nombreux, ont fait faire d'immenses progrès à l'archéologie, comme le relevèrent Eméric David et Quatremère de Quincy dans leurs éloges.

VISCONTI (Louis-Tullius-Joachim), architecte français, né à Rome le 11 févr. 1791, mort à Paris le 23 déc. 1853. Fils du précédent, Louis Visconti, qui vint à Paris avec son père en 1798 et fut naturalisé Français, fut élève de Percier et de l'Académie, remporta en 1814 le second grand prix d'architecture et le prix départemental et, d'abord chargé de la restauration de la salle publique de lecture de la Bibliothèque sur la rue Colbert et de la décoration de nombreuses fêtes publiques, fit élever à Paris de beaux hôtels privés, les fontaines Gaillon, Louvois, Saint-Sulpice et le monument de Molière, rue de Richelieu, ainsi que les tombeaux des maréchaux Lauriston, Gouvion-Saint-Cy, Soult et Suchet. Mais ses deux principales œuvres sont le *Tombeau de Napoléon Ier* sous le dôme des Invalides, et le plan d'ensemble, dont il put commencer l'exécution avant sa mort, des grands travaux d'achèvement et de jonction du Louvre et des Tuileries qui furent terminés par *Lefuel* (V. ce nom). Visconti fut nommé membre de l'Institut en 1853. Ch. LUCAS.

VISCONTI (Pietro-Ercole, baron), archéologue italien, neveu de Ennio-Quirino, mort en 1880. Commissaire des antiquités romaines jusqu'en 1870, il est devenu directeur du musée du Vatican, et a laissé de nombreux écrits archéologiques, ainsi qu'un *Dictionnaire des familles célèbres des Etats de l'Eglise*, en 9 vol.

VISCONTI-VENOSTA (Le marquis Emilio), homme d'Etat italien, né à Milan en 1829. Docteur en droit en 1853, inscrit au parti d'action de Mazzini, qu'il abandonna lorsqu'il le vit compromettre la cause pour laquelle il combattait par des tentatives vaines et peu réfléchies. Un des principaux rédacteurs du *Crepuscolo*, il fut forcé de s'enfuir en Piémont, où il prit une part active à l'organisation et à la défense des émigrés lombards. En 1859, le comte de Cavour le nomma commissaire auprès de Ga-

ribaldi et de ses volontaires. Attaché au cabinet du dictateur Farini à Parme et à Modène, envoyé avec le comte Pepoli en France et en Angleterre, député, membre du contentieux international, il alla à la fin de 1860 avec Farini à Naples où il prit la direction des affaires étrangères ; puis dans le ministère Farini, il devint secrétaire des affaires étrangères et ministre le 24 mai 1863, charge qu'il garda jusqu'en sept. 1864. Il était ambassadeur à Constantinople en 1866 lorsque le baron Ricasoli le rappela pour le nommer de nouveau ministre, poste qu'il conserva jusqu'à la chute de la droite, en 1876, et présida à l'entrée des troupes italiennes à Rome, à la compilation et à la promulgation de la fameuse loi des *Guarentigie pontificie*. Très porté vers l'alliance française, il ne s'en éloigna qu'un instant lorsque la réaction cléricale parut triompher en France. Sénateur en 1886, il fut rappelé au ministère des affaires étrangères par le marquis di Rudini en 1896, après vingt ans de silence. On lui doit alors la reprise des relations amicales avec la France, le *modus vivendi* commercial, les négociations et conclusions relatives à Tunis. De nouveau ministre avec le général Pelloux, il abandonna le pouvoir en 1900.

VISCOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Luz; 141 hab.

VISCOSITÉ. Les fluides parfaits, tels qu'on les conçoit en hydrodynamique, n'opposent aucune résistance au glissement relatif de leurs molécules, de telle façon que, même à l'état de mouvement, la pression éprouvée par chaque élément plan est normale à cet élément. Les fluides réels ne satisfont pas exactement à ces conditions, et il en résulte des frottements internes qui constituent la *viscosité*. Si l'on cherche à tenir compte de cette viscosité, on trouve que les équations différentielles de l'hydrodynamique, déjà fort peu maniables dans le cas des fluides parfaits, se compliquent au point d'échapper à toutes les ressources de l'analyse.

VISCUM (Bot.) (V. Gui).

VISÉ. Ville de Belgique, prov. et arr. de Liège, à 16 kil. N.-N.-E. de cette ville, sur la Meuse; 4.000 hab. Fabriques de chapeaux de paille; tanneries, charronneries; exploitations de carrières. L'église Saint-Martin, de style ogival, a été construite au XVIe siècle. On y voit une châsse du XIIe siècle, merveilleusement ciselée, contenant les reliques de Saint-Hadelin. Visé, en latin *Viselum* et *Visatum*, existait déjà au VIIIe siècle. La ville fut cédée par l'empereur Otton II aux évêques de Liège en 983 ; elle fut fortifiée en 1334 sous le règne de Rodolphe de La Marck. Les remparts furent détruits en 1468 par Charles le Téméraire, et en 1675 par Louis XIV. Elle suivit les destinées de la principauté de Liège.

VISÉE (Artill.) (V. Tir).

VISÉEN (Géol.) (V. Permo-Carbonifère).

VISEGRÁD. Localité de Hongrie, dans le comitat de Pest, sur la rive droite du Danube; 1.250 hab. Ancienne forteresse et résidence des rois hongrois au moyen âge. Les Romains y avaient établi un castrum dénommé *Ad Herculem*. Le nom actuel est d'origine slave et veut dire : *Haute forteresse*. Sous les Arpad (1000-1301), elle servait surtout de prison; mais les rois de la maison d'Anjou, Charles-Robert et Louis le Grand, y firent construire leurs palais, et Visegrád devint, au XIVe siècle, le rendez-vous de la chevalerie de l'Europe. Le roi Mathias Corvin fit encore embellir ce séjour pittoresque : au pied de la montagne s'élevait le château royal avec 350 chambres; au bord du Danube, les maisons des seigneurs. Des jardins suspendus, des statues et des jets d'eaux ornaient cette résidence, dont il ne reste aujourd'hui que quelques ruines insignifiantes. Visegrád tomba, en 1529, entre les mains des Turcs et ne fut repris qu'en 1684. J. K.

VISENEY (Le). Com. du dép. du Jura, arr. et cant. de Poligny ; 219 hab.

VISERNY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Montbard ; 339 hab.

VISHNUTERIUM (Paléont.) (V. Girafe).

VISHWAMITRI. Rivière de l'*Inde* (V. ce mot).

VISIÈRE (Artill.). Synonyme de *hausse* (V. ce mot).

VISIGOTHS. Peuple de race germanique représentant la branche occidentale de la grande nation des *Goths* (V. ce nom et Ostrogoths). Après la défaite des Ostrogoths par les Huns, les Visigoths, conduits par des chefs de la famille royale des Balts, franchirent le Danube et se réfugièrent dans l'Empire romain, où l'empereur Valens accepta leurs services et leur assigna des cantonnements (376). Les vexations des fonctionnaires romains provoquèrent une révolte des Visigoths ; l'empereur fut vaincu et tué par eux (V. Valens), et ils ravagèrent la péninsule balkanique jusqu'à ce qu'en 382 Théodose conclut avec eux un nouveau traité. Répartis dans les provinces balkaniques, ils furent, les uns, dotés de terres, les autres nourris par les magasins impériaux, en échange des contingents militaires qu'ils fournissaient. Après la mort de Théodose, ils s'unirent sous leur roi *Alaric* (V. ce nom), qui, réclamant une province pour son peuple, dévasta la Macédoine, la Grèce, l'Illyrie, et passa en Italie où il prit Rome (410). Son successeur *Ataulf* (V. ce nom) emmena les Visigoths en Gaule et en Espagne et prépara l'entente avec les Romains réalisée par son frère *Wallia* (415-419) qui obtint par traité l'*Aquitania secunda* avec Toulouse, où il fixa sa capitale. Ce royaume vassal de l'Empire fut le premier des royaumes germaniques organisés dans l'Empire romain et bénéficiant de la civilisation romaine. *Théodoric Ier* (419-451), neveu et successeur de Wallia, observa le pacte et eut grande part à la défaite infligée aux Huns d'Attila. Ses fils, Théodoric II et Euric, conquirent l'Espagne et étendirent leur domination jusqu'à la Loire. A partir de ce moment, l'histoire du royaume des Visigoths se confond avec celle de l'*Espagne* (V. ce mot, Languedoc, Septimanie, Toulouse, etc.). Ils y furent d'ailleurs refoulés par les Francs, après la défaite d'*Alaric II* (V. ce nom), par Clovis en 507. Leur royaume succomba définitivement en 711 à l'invasion musulmane.

La fusion des Visigoths avec leurs sujets latinisés avait été préparée au VIe siècle. Retardée par leur adhésion à l'arianisme, elle fut facilitée par leur conversion au catholicisme (586), et vers 650 les anciennes législations distinctes des Visigoths et des Romains furent remplacées par un code unique commun aux populations de toute origine. Ce droit reposait sur les lois d'Euru (466-485), revisées par Léovigild (569-580) et Récared (586-601). L'édit de Récared (publié sous le nom d'*Antigua* d'après un palimpseste de Paris, par Bluhme en 1847), forma le noyau de la *Lex Wisigothorum* dont nous possédons deux rédactions, celles de Receswinth (649-672), et celle d'Ervich (682). C'est Receswinth (corégent de son père Chindaswinth) qui abolit la loi romaine des Visigoths, rédigée dans le Bréviaire d'Alaric (506), et qui jusqu'alors régissait les sujets romains des Visigoths. La loi unique promulguée par lui, revisée par Ervich et en dernier lieu par Egica (687-701), était très imprégnée des conceptions germaniques, de même que l'organisation des communautés locales, de l'armée, de la justice : à tel point que la vieille législation bavaroise lui a beaucoup emprunté. Après la ruine du royaume des Visigoths, leurs institutions demeurèrent en vigueur dans la région pyrénéenne où ils se maintinrent. Au XIIIe siècle, Ferdinand III de Castille faisait traduire en castillan la loi des Visigoths pour servir de *Fuero juzo* (*forum judiciale*, code de justice). L'absorption du peuple gothique dans ses sujets latins d'Espagne et de Languedoc, presque complète au VIIe siècle, fut consommée ensuite des luttes soutenues en commun contre les Arabes (Cf. Espagne).

Bibl. : Aschbach, *Gesch. der Westgoten* ; Francfort, 1827. — Stéphan, *Gotenkrieg unter Theodosius* ; Siegburg, 1889. — Hodgkin, *Italy and her invadors* ; Oxford, 1892. — *Monum. Germaniæ : Leges* ; Hanovre, 1894, t. I.

VISION. I. Physiologie. — La vision a pour objet de nous faire connaître certains mouvements spéciaux des

milieux ambiants qui constituent la lumière. La perception de la lumière, qui, chez la plupart des animaux, se fait au moyen d'appareils nerveux différenciés et adaptés à ce but, ne manque pas, chez les êtres inférieurs, chez les êtres monocellulaires par exemple, chez lesquels toutes les fonctions, quoique mal définies, sont accomplies par la cellule unique et non différenciée. A mesure que l'on s'élève dans l'échelle zoologique, l'appareil destiné à percevoir les mouvements de l'éther, en tant que mouvements lumineux, se perfectionne. La tache pigmentaire, qui constitue chez les êtres inférieurs le rudiment de l'appareil optique, se complique peu à peu ; elle s'entoure d'une série de dispositifs qui ont surtout pour objet de rendre la vision distincte. Il est probable que, dans l'œil rudimentaire, la sensation de lumière est seule perçue, que les images ne se forment pas, au moins quand les objets sont à une certaine distance, sur l'élément nerveux.

On trouvera au mot Rétine l'étude du rôle de cette membrane nerveuse dans la vision. Nous signalerons simplement ici quelques faits particuliers. La vision comprend plusieurs sensibilités différentes, et il faut distinguer la sensibilité lumineuse, la sensibilité chromatique et la sensibilité visuelle, répondant à trois modalités. Alors que la sensibilité à la lumière est répandue également sur toute la surface rétinienne, la sensibilité chromatique diminue du centre à la périphérie, chaque couleur ayant un champ sensible très différent, le bleu présentant le champ le plus étendu. Quant à la sensibilité visuelle, qui est caractérisée par la perception nette des objets, elle est presque localisée dans la fovea, si riche en cônes.

Vision binoculaire. Quand on fixe un objet avec les deux yeux, condition normale de la vision, on a la sensation d'une image unique, bien qu'en réalité il se forme deux images différentes par suite de l'écartement des yeux. Cette image n'est simple que parce qu'elle vient se peindre sur des points symétriques des deux rétines, sur la fovea. Par le fait même que nous fixons un objet, nous faisons évoluer notre œil de telle façon que l'image vienne se former en ce point. Si ces images ne se forment pas sur des points symétriques, on perçoit deux images. On a supposé, pour expliquer cette image simple, que les éléments rétiniens des deux points identiques sont en connexion avec des fibres nerveuses qui se fusionneraient au niveau du chiasma et donneraient lieu à une sensation unique, hypothèse démontrée fausse.

Notion du relief. La différence de position des deux yeux, donnant lieu à une image stéréoscopique, est le facteur essentiel que nous donne la notion de la distance, de la grandeur et de la forme. Quand les objets sont éloignés, les deux images tendent à s'identifier, et par suite la notion du relief disparaît. Il faut ajouter que la perception de l'effort de l'accommodation et des mouvements des muscles de l'œil interviennent dans ces notions du relief et de la distance, mais néanmoins tous ces procédés réunis ne nous donneraient qu'une notion très confuse de la distance et du relief, si l'expérience ne venait faire l'éducation du sens de la vue et nous permettre d'établir un jugement sur les sensations perçues. C'est ainsi que l'aveugle-né que l'on vient d'opérer ne peut, au début, se faire une idée exacte de la distance, qu'il en est de même de l'enfant à la naissance. Le sens de la vue ne peut donner des notions que sur deux dimensions, non sur trois ; pour les volumes n'existant pas, il n'y a que des surfaces. La perception des impressions visuelles est transmise jusqu'à l'écorce corticale où se font les élaborations psychiques. Aujourd'hui le centre cortical visuel est bien connu, placé dans le lobe occipital autour de la scissure calcarine. La destruction de cette région supprime les perceptions conscientes de la lumière, tout en laissant persister les actions réflexes pures. Mais ce centre de la vision est en relation avec d'autres centres corticaux, centres d'association, tels que le centre des souvenirs visuels (pli courbe), le sujet ayant perdu avec la destruction de ce centre le souvenir de l'objet vu, de son rôle ; tel le centre du langage, le sujet pouvant perdre le souvenir de la valeur des lettres vues, reconnaissant leur forme, non leur signification conventionnelle. Tous les troubles psychiques de la vision trouvent ainsi leur explication dans une perturbation des fonctions des centres supérieurs : cécité psychique, hallucination visuelle, etc. J.-P. Langlois.

II. Pathologie. — On a défini la vision une « variété d'hallucination de la vue survenant soit dans l'état de maladie, soit dans l'état de santé, pendant les rêves ou même à l'état de veille chez certains sujets très excitables auxquels elles donnent subjectivement la perception d'êtres divers qu'ils croient voir agir dans le monde extérieur (Littré). Se rencontre dans le vertige épileptique, l'alcoolisme, l'absinthisme, etc. (V. Hallucination).

VISITANDINES (V. François de Sales).

VISITATION (Fête de la). Après avoir annoncé à la vierge Marie qu'elle concevrait et qu'elle enfanterait un fils, l'ange Gabriel lui indiqua ce que les Israélites appelaient un *signe*, c.-à-d. un fait extraordinaire confirmant ses paroles ; il lui dit qu'Elisabeth, sa cousine, avait conçu un fils en sa vieillesse, et que c'était alors le sixième mois de celle qui était appelée stérile. Marie se hâta d'aller au pays des montagnes, dans une ville de la tribu de Juda où Zacharie et Elisabeth habitaient. Aussitôt qu'Elisabeth eut entendu la salutation de Marie, son petit enfant tressaillait dans son sein, elle fut remplie du Saint-Esprit, et elle adressa à Marie des paroles auxquelles Marie fit une réponse, qui est solennellement chantée aux vêpres de l'Eglise catholique, et qui est communément désignée sous le nom de *Magnificat*, premier mot de la version latine (*Ev. saint Luc*, I, 26-56). — En 1263, dans un chapitre général, tenu à Pise, saint Bonaventure, général des franciscains, institua une fête consacrée au souvenir de cette visite. Elle devait être célébrée dans tous les monastères et églises de son ordre ; Urbain VI l'étendit à toute l'Eglise. Le concile de Bâle l'a fixée au 2 juillet. E.-H. V.

VISITATION de Notre-Dame ou de Sainte-Marie (Ordre de la) (V. François de Sales).

VISITE. **I. Mœurs et coutumes.** — Sauf des différences superficielles et quelques nuances de couleur locale, l'échange des visites est à peu près uniforme dans toutes les civilisations. Sous la tente même du nomade, les visites de parenté, d'affection, de courtoisie, et aussi les visites de cérémonie ressemblent beaucoup aux nôtres. Si notre mode de préparer un lunch à l'heure des visites est nouvelle, les Orientaux, bien avant nous, se sont fait un devoir d'offrir aux survenants le café et les confitures, sans oublier le narguilé qui a le même caractère hospitalier que le calumet de paix dans le wigwam des Peaux-Rouges, ou le cigare dans nos garçonnières. Le gynécée des Grecques et des Romaines n'était ouvert qu'aux femmes, ainsi que le harem, mais les Aspasie et les Phryné voyaient autant de beaux esprits que la marquise de Rambouillet ou Mme de Sévigné. Les spectacles, la médisance ou la toilette passent pour être les seuls entretiens de nos salons modernes ; mais de quoi donc s'occupent les deux Syracusaines de Théocrite qui, tout en médisant de leurs maris, s'apprêtent pour courir, à travers la cohue, à la fête d'Adonis ? Certaine matrone romaine étale des bijoux devant la mère des Gracques : celle-ci fait bourgeoisement parade de ses enfants. Quant aux levers de Versailles, ils ont eu leur analogue dans les matinées des patriciens ; des deux côtés les gens attendaient la sportule ; nos visites de sollicitation sont de la mendicité encore plus directe. Les grands sont accablés de visites, mais en font peu, ou s'en acquittent par procuration ; ils délèguent leurs *salutigeruli*, leurs officiers d'ordonnance, leurs chefs de cabinet.

Jour de réception. Si l'on considère combien de visites sont d'obligation dans la vie mondaine, on comprend

la boutade de cet ami de Ménage qui rédigeait en ces termes son épitaphe :

Ci-gît qui, d'un air enjoué
L'âme de tout soin franche et quitte,
Dit en mourant : Dieu soit loué,
Je ne ferai plus de visite !

Deux visites le même jour dans le Paris de son temps paraissaient à Boileau l'une des pires incommodités de la capitale ; mais, avant lui, Martial « avait dit en latin » qu'il est bien fâcheux de traverser toute une ville pour trouver close la porte des gens à qui l'on va rendre ses devoirs : — « Deux mille pas nous séparent ; avec le retour cela fait quatre, dit le poète à Décianus ; souvent tu n'es pas chez toi, et souvent même, t'y trouvant, tu fais dire que tu n'y es pas. Deux mille pour te voir, je ne les regrette pas, mais quatre pour ne pas te voir, je m'en chagrine. » Afin d'épargner pareil contre temps à leurs connaissances, les grandes dames, à partir du XVIIe siècle, eurent un « jour » : une fois par semaine, on était sûr de les rencontrer. Mercier, que cet usage n'a pas dû cependant gêner beaucoup, s'indigne au XVIIIe siècle, de le voir se généraliser et dénonce, comme une extravagance du beau monde, l'habitude de se montrer un quart d'heure dans une demi-douzaine de maisons. « C'est le jour de la maréchale, de la présidente, de la duchesse ; il faut paraître à leur salon, saluer, s'asseoir tour à tour sur le fauteuil vide », etc., et il ne tarit point sur ce qu'il appellerait de nos jours le « snobisme » mondain.

Carte de visite (V. CARTE).

Visites académiques. Les visites académiques datent vraisemblablement du jour où Arnauld d'Andilly, ayant été élu à l'Académie, déclina cet honneur. La Compagnie établit dès lors ce principe que nul n'obtiendrait de fauteuil sans en avoir fait la demande ; le complément naturel de cette démarche était une visite à chacun des académiciens, visite de politesse et d'usage, dit d'Alembert. Duclos ajoute bien que le règlement n'autorise pas plus les visites que les sollicitations, mais aucun candidat n'est d'humeur à imiter Alceste qui s'opiniâtre à perdre un procès, plutôt que de se résigner à solliciter ses juges.

II. Procédure civile. — VISITE DES LIEUX (V. DESCENTE SUR LIEUX, t. XIV, p. 222).

III. Droit criminel. — VISITE DOMICILIAIRE (V. PERQUISITION et VIOLATION DE DOMICILE).

IV. Droit fiscal (V. ENTRÉE, t. XV, p. 1185).

V. Droit international. — Lorsque, en temps de guerre, un navire de guerre rencontre un navire marchand, il a le droit de l'inviter à s'arrêter et à montrer son pavillon. Si le navire ainsi « semoncé » cherche à gagner le large ou à se réfugier dans un port, il s'expose à être saisi sur-le-champ comme suspect. Si, au contraire, il obtempère à la semonce, s'arrête et montre son pavillon non ennemi, il subit une « visite », qui s'exerce de la façon suivante : le navire de guerre envoie à bord un officier et quelques hommes pour examiner les papiers de bord et constater, d'une part, la vraie nationalité du navire ; d'autre part, le but du voyage et la nature de la cargaison. Il se peut que la visite démontre que le navire battant pavillon ennemi est en mission scientifique ou qu'il appartient en réalité à un neutre, ou que, battant pavillon neutre, il n'offre aucun caractère suspect ; dans ces cas, on le laisse poursuivre librement sa route. Si, au contraire, les papiers de bord ne sont pas en règle, si le pavillon est faux et porté sans droit, si le navire est suspect à quelque autre titre, le navire de guerre en opère la saisie, la cargaison est inventoriée et mise sous scellés, et un tribunal des prises est appelé à statuer sur la validité de la capture. Le seul fait qu'un navire est incontestablement neutre ne le dispense ni de la visite, ni des investigations tendant à s'assurer qu'il ne transporte point de contrebande de guerre. Il est seulement recommandé aux commandants des navires de guerre de n'exercer leur droit de visite et de recherche qu'avec ménagements et quand il y a soupçon fondé de violation de la neutralité. Si l'on trouve, dans la cargaison, de la contrebande de guerre, le navire neutre est capturé comme le serait un navire ennemi, et déféré à un tribunal des prises, qui prononce la confiscation, soit des seuls objets qui sont contrebande, soit de toute la cargaison, soit même du navire et de la cargaison, si le propriétaire du navire transportait sciemment de la contrebande en plus ou moins grande quantité (V. PRISE).

VI. Droit ecclésiastique. — Les canonistes considèrent la *visite* comme un des attributs essentiels de la juridiction. A ce point de vue, ils la définissent ainsi : exercice qu'un supérieur fait de sa juridiction sur des sujets qu'il inspecte et fait comparaître en sa présence, dans le but de promouvoir les vertus et d'extirper les défauts. — Anciennement, les visites des archevêques dans les diocèses de leurs suffragants étaient fréquentes, même en France. Le concile de Trente ne reconnut aux archevêques le droit de les faire que sous deux conditions : 1° qu'ils aient visité leur propre diocèse ; 2° que le sujet de la visite ait été approuvé par un concile provincial. En fait, l'usage des visites provinciales cessa en France, sans aucune loi expresse d'abrogation et malgré le règlement adopté par une assemblée du clergé tenu à Melun. — La visite du diocèse par son propre évêque est un *droit* essentiellement attaché au caractère épiscopal. Ce droit est fondé sur la qualité de premier pasteur et, par conséquent, d'ordre divin. C'est de plus un des *devoirs* les plus indispensables de l'évêque, que les conciles, tant anciens que nouveaux, lui recommandent expressément de remplir. Un décret du concile de Trente (Ses. XXIV, ch. III, *De Reformationibus*), repris par les conciles provinciaux de France, enjoint « aux primats, métropolitains et évêques, de faire tous les ans, eux-mêmes, la visite, chacun de leur propre diocèse, sinon de la confier à leur vicaire général ou à un autre visiteur particulier, s'ils ont quelque empêchement légitime de la faire en personne. Si l'étendue de leur diocèse ne leur permet pas de faire cette visite tous les ans, ils en visiteront au moins la plus grande partie, en sorte que la visite du tout soit faite dans l'espace de deux ans ».

Suivant l'ancienne discipline, il n'y avait rien d'exempt de la correction et visite de l'évêque ; tout était soumis à sa juridiction. Depuis l'introduction des privilèges et exemptions accordés aux réguliers et aux chapitres, on a fait des distinctions qui limitent les droits de l'évêque, sans toutefois les abolir formellement ; car cela ne se pouvait, le droit de visite épiscopale étant d'institution divine et, par conséquent, indestructible. Toutes sortes de cures ou églises paroissiales, possédées par des séculiers ou par des réguliers, dépendantes de corps exempts ou non exempts, situées dans les monastères ou abbayes, même chefs d'ordre, restèrent soumises à la visite de l'évêque diocésain. Régulièrement, la visite de l'évêque devait s'étendre sur les monastères eux-mêmes et les maisons religieuses, s'ils n'étaient point chefs d'ordre. Mais l'exercice de ce droit était restreint par de nombreuses limitations et distinctions et paralysé par de puissantes résistances. — La *loi organique du 18 germinal an X* ordonne aux évêques de visiter annuellement et en personne une partie de leur diocèse et, dans l'espace de cinq ans, le diocèse tout entier. En cas d'empêchement légitime, la visite sera faite par un vicaire général (art. 22). De plus, cette loi abolit tout privilège portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale (art. 10).

VII. Chorégraphie (V. DANSE, t. XIII, pp. 875-76).

VISKER. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, cant. d'Ossun ; 324 hab.

VISMES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Gamaches ; 529 hab. Stat. de chem. de fer.

VISO (Mont) (V. ALPES et ITALIE).

VISOKA (Mont) (V. KARPATES).

VISON (Zool.) (V. MARTE).

VISONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Luxeuil ; 138 hab.

VISQUE (Comtes de) (V. BIRAGUE).

VISSAC. Com. du dép. de la Haute-Loire, arr. de Brioude, cant. de Langeac ; 390 hab.

VISSAGE (Céram.) (V. CÉRAMIQUE, t. IX, p. 1188).

VISSCHER (Antoine-Philippe de) (V. CELLES).

VISSCHER ou DE VISSCHER (Cornelis) *le Vieux*, peintre hollandais. On sait seulement qu'il vécut à Gouda, qu'il ne jouissait pas toujours de la plénitude de ses facultés et qu'il périt en mer, avant 1604, en revenant de Hambourg. Il avait peint, en 1584, *Guillaume le Taciturne sur son lit de parade*, après la mort tragique de ce prince. Il a dû être un excellent portraitiste, car c'est d'après lui que Miereveld a peint le *Guillaume le Taciturne* du musée d'Amsterdam (n° 218), un de ses meilleurs ouvrages. Un *Portrait d'hommes* de « C. van Visscher », daté de 1572, figure au musée du Belvédère de Vienne. On sait qu'il fit (avant 1577) le portrait de *Don Juan d'Autriche*. E. D.-G.

VISSCHER (Cornelis), graveur hollandais, né à Haarlem vers 1620, mort à Haarlem en 1658. Si la date de sa naissance est exacte, il pourrait être le petit-fils — et non le fils, comme on l'a supposé — de Cornelis *le Vieux*. Elève de P. Soutman, il réagit contre l'habileté calligraphique des graveurs de son temps et ramena son art à la sincérité. Ses nombreuses compositions (*le Marchand de mort aux rats*, *la Fricasseuse*, *la Faiseuse de beignets*, *Suzanne au bain*, etc.) sont célèbres à juste titre par le pittoresque de la composition, par la vie et la justesse des attitudes. Comme portraitiste-graveur, il est au premier rang. E. D.-G.

BIBL. : H. DELABORDE, *Histoire de la gravure.*

VISSEC. Com. du dép. du Gard, arr. du Vigan, cant. d'Alzon ; 244 hab.

VISSEICHE. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de La Guerche-de-Bretagne ; 1.270 hab.

VISTRE. Rivière du dép. du *Gard* (V. ce mot).

VISTULE (russe *Visla*, polonais *Wisla*, allemand *Weichsel*). Fleuve de l'Europe centrale, le plus grand des tributaires de la Baltique. La Vistule prend sa source sur territoire autrichien, à 20 kil. S. de Bielitz, à 1.150 m. d'alt., dans un rameau des monts Beskides. Elle traverse d'abord un vallon encaissé, où elle forme une chute de 56 m. et qui s'abaisse ensuite jusqu'à 250 m. ; à Schwarzwasser, elle quitte la région montagneuse et entre dans le pays de plaine. Elle forme ensuite la limite entre la Pologne russe et la Galicie autrichienne ; à Sandomir, elle se redresse vers le N. et devient entièrement polonaise ; à Pulawy, elle abandonne le plateau S. polonais et coule, jusqu'à l'embouchure de la Pelica, dans une vallée de 4 kil. de large, bordée de collines boisées. Après Pulawy, sa largeur varie entre 250 et 450 m., elle arrose Varsovie et Nowo-Georgiewsk, s'infléchit à l'O. après avoir reçu le Bug, chemine entre d'interminables collines de sable, et atteint, à 15 kil. en amont de Thorn, la frontière prussienne, elle est alors large de 850 m. Un peu plus loin, elle dessine un brusque coude vers le N. et touche Kulm, Schwetz et Graudenz. Dans cette partie de son cours, elle se divise en nombreux bras, forme d'innombrables îlots sablonneux, et coule au fond d'une vallée assez profondément encaissée, large en moyenne de 8 kil. dont elle ronge alternativement le rebord oriental et le rebord occidental. Au village de Pieckel, elle se divise une première fois par 8 m. d'alt. pour former son delta. La branche de droite, qui prend le nom de Nogat, grossit en chemin, au point de devenir plus forte que l'autre, et finit dans la Frische-Haff au S. d'Elbing. Le courant principal, continuant vers le N., se heurtait autrefois à la levée qui borde la mer et la divisait en deux branches : celle d'Elbing et celle de Dantzig, finissant près de ces deux villes ; mais, en 1840, elle rompit cet obstacle près de Neurfähr et s'ouvrit un passage direct vers la mer ; depuis ce moment, les deux autres branches se sont notablement appauvries. Le Nogat et la Vistule encadrent un delta fertile appelé *Werder* qui s'étend entre Dantzig et Elbing, et atteint 50 kil. de large entre Elbing et Dantzig.

La longueur totale du cours de la Vistule est de 1.050 kil. ; la superficie de son bassin, de 191.406 kil. q., dont 33.326 en territoire prussien ; son débit moyen est égal à 1.330 m. c. par seconde, ses basses eaux donnent 550 m. c., ses hautes eaux 8.250 m. c. Les variations de niveau sont fréquentes et considérables, et les crues du printemps, survenant parfois avant la fonte complète des glaces, amènent de redoutables inondations. De fréquents changements de lit, dus à l'action des eaux sur le sable des berges, ont nécessité de coûteux travaux de régularisation et de canalisation ; la période de congélation dure environ trois mois.

Au point de vue économique, la Vistule est navigable depuis l'embouchure de la Przemza, pendant plus de 1.000 kil. ; mais ce n'est que depuis Varsovie qu'elle est accessible aux bâtiments de fort tonnage. Grâce au faible relief du sol qu'elle arrose, elle a pu être reliée par des canaux au Dniepr et à l'Oder (canal de Bromberg). Elle est sillonnée surtout par des trains de bois et par des bateaux chargés de houille, de blé, de sel et de bois.

BIBL. : BRANDSTÄTTER, *Die Weichsel, historisch topographisch und malerisch*, Marienwerder, 1853.

VITAL, historien anglo-normand (V. ORDERIC).

VITALIEN ou VITALIN (Saint), 78e pape, né à Segni, en Campanie ; élu le 30 juil. 657, mort le 27 janv. 672. Après son élection, il adressa à l'empereur Constans et au patriarche de Constantinople, fauteurs du monothélisme, une lettre annonçant sa promotion et contenant sa profession de foi. L'empereur et le patriarche s'étant déclarés très satisfaits de cette communication, on en a induit qu'il pactisait avec eux. Quoi qu'il en soit, on ne peut contester qu'il se montra beaucoup moins intransigeant que les autres papes à l'égard des puissants partisans de la doctrine condamnée par eux. Lorsque Constans visita Rome, Vitalien alla au-devant de lui, avec tout son clergé, jusqu'à une distance de 6 milles ; il lui laissa même emporter sans protestation tout l'airain qui servait d'ornement à la ville et celui qui formait la couverture du Panthéon, devenu l'église de Sainte-Marie des Martyrs. Néanmoins, il imita, quoique avec peu de succès, l'effort des autres évêques de Rome pour étendre l'autorité de leur siège. En un concile tenu le 19 déc. 667, il reçut l'appel de Jean, évêque de Lappa en Crète, et prétendit annuler, pour des vices de procédure, la sentence de déposition prononcée contre lui, en un concile présidé par Paul, son métropolitain. D'autre part, Maurus, archevêque de Ravenne, affirma l'autocéphalie à laquelle son siège prétendait, en refusant d'obéir à une sommation que Vitalien lui avait faite de se rendre à Rome. Vitalien excommunia Maurus ; Maurus excommunia Vitalien et fit défense à toutes ses églises de se soumettre à la juridiction de Rome ; il garda son siège, malgré la dégradation prononcée contre lui par un concile romain. E.-H. VOLLET.

VITALIENS. Association de pirates (V. FINLANDE).

VITALIS (Erik SJÖBERG), poète suédois, né à Löten le 14 janv. 1794, mort à Stockholm le 4 mars 1828. Après de brillantes études au lycée de Strängnäs, il entra en 1814 à l'Université d'Upsal. Mais très pauvre — son père était un simple manœuvre — il ne pouvait vivre qu'en donnant des leçons ou en interrompant ses études, par des préceptorats répétés, si bien que ce n'est qu'à trente ans qu'il put passer ses examens de docteur en philosophie. Il comptait sur une chaire à l'Université, ne l'obtint pas, et mourut quelques années plus tard à l'hôpital, ayant vécu une vie de privations continuelles, que sa fierté lui rendait encore plus amères. Il est parmi les meilleurs poètes suédois et les plus intéressants, jamais médiocre, bien qu'inégal et n'ayant pas donné toute sa mesure. Parmi ses élégies, citons : *le Chant du solitaire dans le grand désert*, *la Plainte du solitaire*, *Pendant une maladie*, etc. ; parmi ses œuvres satiriques : *Fantaisies*

comiques, *la Promotion de 1824*, etc. Ses *Œuvres* ont été éditées après sa mort par son ami Forselius, avec une introduction de Geijer. Th. C.

Bibl. : Ljunggren, *Ur Svenska Handlingar*, 50de Delen. — Berg, *Vitalis*, *Vada skrifter* ; Stockholm, 1900. — X. Marmier, *Hist. de la littérature scandinave*.

VITALISME (Biol.). Le vitalisme est une doctrine dans laquelle on admet que les phénomènes vitaux de l'organisme (accroissement, développement du plan héréditaire, nutritrition, etc.), loin de s'expliquer par le simple jeu des forces physico-chimiques, sont dus à l'action d'un principe vital conçu, soit sous forme d'une âme intelligente (vitalisme de Stahl), soit sous forme d'un archée subalterne (vitalisme de Van Helmont), etc. (V. Barthez, Helmont, Stahl, Vie). Dr L. Hn.

VITELLESCHI (Mutio), 6e général de la Compagnie de Jésus, né à Rome en 1563, mort le 9 févr. 1645. Il fut élu le 15 nov. 1615, malgré la vive opposition des profès espagnols, qui s'agitèrent pour faire restituer à leur nation la direction de l'ordre. Les trente années de ce long généralat, dont on a dit qu'il avait été monotone de bonheur, correspondent au développement le plus complet de la prospérité et de la puissance des jésuites, devenus alors les favoris des papes et des rois, les confidents de leurs ministres et, dans une large mesure, les directeurs de l'esprit public. Ils avaient été chargés par Ferdinand de diriger, dans ses Etats, la persécution contre les protestants ; ils parvinrent à induire Louis XIII et Richelieu à conclure avec Gustave Adolphe un traité stipulant que les protestants épargneraient leurs établissements partout, même en Suède. E.-H. V.

VITELLI. Famille ombrienne qui, sans être jamais souveraine, devint prépondérante et presque maîtresse de la ville de Cittá di Castello et s'y maintint pendant près de deux siècles, sous l'hégémonie du Saint-Siège. Son origine remonte à un *Matteo*, mort en 1287 ; elle s'éteignit en 1790. La plupart de ses membres se distinguèrent d'abord dans le commerce et le gouvernement de la ville, jusqu'à ce que *Vitellozzo* († 1462), plein d'ambition, qui tenta plusieurs fois, mais en vain, de se rendre maître de l'Etat, en fut chassé et déclaré rebelle ; mais en 1440, il y prédomina sans conteste. — Son neveu *Niccolò* († 1486) partagea en partie ses vicissitudes, occupa la charge de podestat en plusieurs villes et, enfin rentré à Cittá di Castello, s'en assura la domination par le massacre de la famille des Fucci. Assiégé par le pape Sixte IV et le duc d'Urbin, il fut vaincu et exilé. Bientôt de retour, grâce à l'appui des Florentins, il obtint son pardon de Sixte IV qui le nomma gouverneur de la Campagne. — *Vitellozzo*, son fils († 1502), fut un homme de guerre bien connu de son temps. Au service de Charles VII, puis des Florentins, vainqueur du duc d'Urbin à Soriano (1497), lieutenant de César Borgia, un des conjurés de la Magione, il fut assassiné à Senigallia. — *Giulio* († 1530), fils naturel de Niccolò, combattit presque toujours contre les Français. — *Paolo*, son frère († 1499), guerrier renommé, commandait les Florentins au siège de Pise, lorsque, sa conduite ayant fait naître des soupçons, il fut rappelé à Florence et décapité. — *Camillo* († 1496), homme de guerre au service de la France, mort dans l'expédition de Naples. — *Vitello*, son fils, au même service, s'était déjà bien distingué, lorsque, dans l'expédition de Lautrec, il mourut de la peste. — *Alessandro*, fils de Paolo († 1556), célèbre pour la part qu'il prit aux guerres de Charles V en Toscane, meurtrier de Ferruccio à Gavignana, gouverneur pour l'empereur des forteresses de Florence, vainqueur de Filippo Strozzi qu'il ne voulut jamais livrer à Catherine de Médicis, et enfin maître de camp général contre Sienne. — *Vitellozzo* († 1563) fut un cardinal de vaste érudition.

VITELLINE. La vitelline est une matière albuminoïde phosphorée qui constitue une partie importante du jaune d'œuf. On la prépare en agitant d'abord le jaune d'œuf avec de l'éther jusqu'à ce que cet éther cesse de se colorer, puis en traitant le résidu par une solution de sel marin. Cette solution dissout la vitelline ; on filtre et on précipite la vitelline par un grand excès d'eau. La vitelline appartient au groupe des matières albuminoïdes qu'on a appelées globulines. Comme les autres globulines, elle est insoluble dans l'eau pure, mais soluble dans l'eau contenant une petite quantité d'acide, d'alcali ou de sel ; elle est précipitée de ces dissolutions par un grand excès d'eau. Sous des influences très faibles, la vitelline se dédouble en lécithine et en une autre substance qui avait été appelée aussi vitelline par Dumas et Cahours. La vitelline ressemble beaucoup à la myosine. Elle en diffère par la réaction de dédoublement signalée et parce qu'elle est soluble dans les dissolutions concentrées de sel marin, tandis que la myosine ne se dissout que si la liqueur contient moins de 10 °/o de sel marin. A. B.

VITELLIUS, empereur romain, en 69 ap. J.-C. — Vitellius (*Aulus Vitellius*) naquit le 14 sept. de l'an 15 ap. J.-C. Son père L. Vitellius fut trois fois consul et censeur. Lui-même exerça le consulat pendant les six premiers mois de l'année 48. Il fut ensuite proconsul d'Afrique pendant un an, peut-être en 60-61 ; l'année suivante, il resta dans cette province comme légat de son frère, L. Vitellius, qui lui avait succédé dans le proconsulat. A la fin de l'année 68, Vitellius reçut le commandement des légions de la Germanie inférieure ; en janv. 69, il fut proclamé par elles empereur. Toutes les troupes de Gaule, de Bretagne, de Germanie, de Rétie prirent parti pour lui. Vitellius marcha alors sur l'Italie et Rome, où les prétoriens avaient donné la pourpre à Othon. Ses deux généraux, Cæcina et Valens, franchirent les Alpes et rencontrèrent l'armée d'Othon à Bedriacum, au N. du Pô, entre Crémone et Mantoue (14 avr. 69). Othon fut complètement vaincu ; une grande partie de ses soldats l'abandonnèrent, et lui-même se tua quelques jours plus tard. Mais Vitellius n'avait pas encore atteint Rome, qu'en Orient Vespasien était salué empereur par l'armée de Judée et les légions de Syrie. Au même moment, en Germanie et dans la Gaule Belgique, éclatait la révolte formidable de Civilis. Vitellius envoya contre Antonius Primus, général de Vespasien, son lieutenant Cæcina. Celui-ci fit défection, et les troupes restées fidèles à Vitellius furent vaincues à Crémone. Lorsque l'armée de Vespasien, poursuivant sa marche victorieuse, arriva près de Rome, Vitellius, pour garder la vie sauve, voulut abdiquer. Mais la populace romaine ne le lui permit pas ; un combat atroce s'engagea dans les rues mêmes de la ville entre les partisans de Vitellius et ceux de Vespasien. Le Capitole fut incendié ; Vitellius, surpris au moment où il cherchait à fuir, fut égorgé près du Forum (20 déc. 69). — Vitellius ne manquait pas de talents administratifs ; son proconsulat d'Afrique avait été intègre et avait laissé dans la province un bon souvenir. Mais il avait des vices grossiers, auxquels il avait dû la faveur dont il jouit auprès de Caligula et de Néron ; ivrogne, glouton, débauché, il était ruiné et perdu de dettes, quand il fut salué empereur. J. T.

VITELLO ou **VITELLUS** (non latinisé de Ciolek), mathématicien polonais du xiiie s. Il vécut un certain temps en Italie, à Viterbe (1275). Il est l'auteur d'un traité d'optique qui se trouve être en même temps l'un des premiers écrits sur la perspective que l'on connaisse : *Vitellionis perspectivæ libri X* (Nuremberg, 1533 ; Bâle, 1572).

VITELLUS (Physiol.) (V. Œuf et Fécondation).

VITEPSK. I. Ville. — Ville de la Russie occidentale, ch.-l. de gouv. et de distr., sur les deux rives de la Duna et de son affl. g. la Vitba qui a son embouchure dans la ville ; 66.143 hab. Port fluvial ; commerce de blé, de sel, de graine de lin. Tannerie, brasseries, teintureries ; fabr. de vernis, de briques, d'eaux minérales ; manufacture de tabac. Eglises de l'Assomption, cathédrale de Saint-Nicolas (1664), église Saint-Elie (style ancien russe, xviie s.).

II. Gouvernement. — Gouvernement du N.-O. de la

Russie, dans la région de la Russie blanche, 45.167 kil. q.; 1.502.895 hab., soit 34 hab. par kil. q.; situé entre le gouv. de Smolensk à l'E., la Livonie et la Courlande à l'O. C'est une plaine marécageuse à l'O., ondulée à l'E., où le sol est formé de grès rouge et calcaires dévoniens, parsemée de blocs erratiques et de petits lacs, en partie boisée. Elle est parcourue de l'E. à l'O. par la Duna ou Dvina, qui en arrose les villes Velich, Vitepsk, Polotzk, Drissa, Dvinsk (Dunabourg). La température annuelle moyenne est de + 4°,3; la chute d'eau de 500 millim. Les Blancs-Russiens forment la majorité de la population; les Lettes près du quart, les juifs un huitième. La culture des céréales et des textiles est la ressource principale. Le gouvernement, constitué en 1802, se divise en 11 cercles.

VITERBE (ital. *Viterbo*). Ville de l'Italie centrale située au N.-O. de Rome, à 369 m. d'alt., au pied du mont Cimino; 19.564 hab. Viterbe est un ch.-l. d'arr. et le siège d'un évêché. C'est une ville très pittoresque, entourée de vieilles murailles, percée de rues étroites, bordée de maisons noires aux corniches sculptées. Le *palais municipal* (1625) contient de beaux sarcophages étrusques. La cathédrale (Saint-Laurent) est une belle basilique à colonnes du XIIe siècle. La place de la *Fontana Grande* est ornée de la plus grande des fontaines (XIIIe siècle) qui formait une des célébrités de la ville. A 2 kil. au N.-O. de Viterbe se trouve la belle église de *Santa Maria della Quercia* (1470-1525), dont la façade est attribuée, à tort, à Bramante.

Bibl. : De Navenne, *Viterbe*, dans *Rev. des Deux Mondes*, 15 août 1901.

VITERBE. Com. du dép. du Tarn, arr. de Lavaur, cant. de Saint-Paul-Cap-de-Joux; 322 hab.

VITERNE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise; 815 hab.

VITESSE. I. Mécanique — La vitesse d'un mouvement uniforme est le chemin constant parcouru dans l'unité de temps, ou, ce qui revient au même, le rapport entre le chemin parcouru et le temps employé à le parcourir. Cette notion s'étend, comme on va le voir, au cas d'un mouvement varié quelconque. A chaque instant t, on connaît la position du mobile sur sa trajectoire, rectiligne ou curviligne, et, par conséquent, en appelant s le chemin parcouru à partir de la position initiale, pour laquelle $t = 0$, l'on a une certaine relation $s = f(t)$. Donnons au temps t un accroissement fini Δt. Le chemin parcouru augmente d'une quantité Δs. Le rapport $\frac{\Delta s}{\Delta t}$ est ce qu'on appelle la *vitesse moyenne* dans l'intervalle du temps Δt. Si maintenant l'on fait tendre Δt vers zéro, ce rapport tend vers une limite qui n'est autre chose que la dérivée $f'(t)$ de l'espace s par rapport au temps t et qui est, par définition, la vitesse v au temps t. On représente géométriquement cette vitesse par un vecteur proportionnel à sa grandeur et dirigé suivant la tangente, dans le sens du mouvement. Si l'on projette le mouvement sur trois axes quelconques, rectangulaires ou obliques, la projection du mobile sur l'axe des x est à une distance x de l'origine. On peut la considérer comme un mobile qui décrirait cet axe avec une vitesse égale à $\frac{dx}{dt}$, et il est aisé de voir que cette vitesse de la projection est identique à la projection de la vitesse v. Les composantes de la vitesse sont par suite $\frac{dx}{dt}, \frac{dy}{dt}, \frac{dz}{dt}$.

On appelle *courbe des espaces* la courbe plane obtenue en rapportant à deux axes rectangulaires un mobile auxiliaire dont les coordonnées sont le temps t et l'espace s. La vitesse est alors mesurée par le coefficient angulaire de la tangente. Si l'on construit une nouvelle courbe auxiliaire dont l'abcisse soit t et l'ordonnée v, on obtient la courbe dite *des vitesses*.

Si, à partir d'une origine fixe quelconque, on porte à chaque instant un vecteur identique à celui qui figure la vitesse, l'extrémité M de ce vecteur décrit une courbe appelée *odographe*. Le chemin $\Delta\sigma$ parcouru par le point M dans le temps Δt représente évidemment la *vitesse acquise* élémentaire, c.-à-d. la vitesse infiniment petite qu'il faut composer avec la vitesse correspondant au temps t pour avoir la vitesse correspondant au temps $t + \Delta t$. Quand Δt tend vers zéro, la direction limite de $\Delta\sigma$ est la tangente à l'odographe, et la grandeur limite du rapport $\frac{\Delta\sigma}{\Delta t}$ est la vitesse $\frac{d\sigma}{dt}$ avec laquelle M parcourt sa trajectoire. Le vecteur, dirigé suivant la tangente à l'odographe, qui représente ainsi la vitesse du point M, est ce qu'on appelle la *dérivée géométrique* de la vitesse du mouvement considéré en premier lieu; elle ne diffère pas de l'*accélération totale* de ce mouvement. La dérivée numérique $f''(t)$ de la vitesse, qu'il ne faut pas confondre avec cette dérivée géométrique, est représentée par l'*accélération tangentielle*, c.-à-d. par la composante, suivant la tangente, de l'accélération totale.

On a souvent à considérer un mouvement rapporté à des axes qui sont eux-mêmes mobiles dans l'espace, suivant une loi donnée. Il y a lieu alors de distinguer la *vitesse relative* à ces axes et la *vitesse absolue*, qui serait obtenue en rapportant le mouvement à des axes fixes. On appelle *vitesse d'entraînement* celle d'un point lié invariablement aux axes mobiles et coïncidant, à l'instant considéré, avec le mobile donné. Entre ces trois vitesses existe une relation fondamentale : la vitesse absolue est la résultante géométrique de la vitesse relative et de la vitesse d'entraînement.

Quand on étudie un mouvement plan en employant des coordonnées polaires, r et θ, on est conduit à décomposer la vitesse suivant le rayon vecteur et suivant la perpendiculaire au rayon vecteur. Ces deux composantes s'appellent respectivement *vitesse de glissement* et *vitesse de circulation;* elles ont pour valeur $\frac{dr}{dt}$ et $r\frac{d\theta}{dt}$. La *vitesse angulaire* est le quotient de la vitesse de circulation par la longueur du rayon vecteur; en d'autres termes, c'est la vitesse d'un point situé, sur le rayon vecteur, à une distance de l'origine égale à l'unité. Elle a pour valeur $\frac{d\theta}{dt}$. La *vitesse aréolaire* est l'aire décrite par le rayon vecteur dans le temps infiniment petit dt, divisée par dt. Elle a pour valeur $\frac{1}{2}r^2\frac{d\theta}{dt}$.

Dans le mouvement de rotation d'un solide autour d'un axe fixe, tous les points ont la même vitesse angulaire : c'est ce qu'on appelle la vitesse angulaire de rotation du solide. On la représente par un vecteur dirigé suivant l'axe de rotation, proportionnel à la grandeur de cette vitesse, et dirigé dans un sens tel que, pour un observateur ayant les pieds à l'origine du vecteur et la tête à son extrémité, la rotation paraisse s'effectuer dans le sens du mouvement des aiguilles d'une montre. Telle est du moins la convention communément usitée en mécanique. Les astronomes ont adopté la convention précisément contraire; de telle façon que le sens direct de rotation en mécanique est le sens inverse de rotation en astronomie. Cette divergence est regrettable, elle expose à des erreurs de signe quand on applique à l'astronomie les équations de la mécanique.

Ayant défini le vecteur qui représente une vitesse de rotation, on peut imaginer qu'un solide mobile autour d'un point fixe soit animé simultanément de plusieurs rotations représentées par des vecteurs issus de ce point fixe, et chercher le mouvement résultant. On trouve que celui-ci est une rotation effectuée autour d'un axe passant par le point fixe, et représentée par un vecteur identique

à la résultante géométrique des vecteurs figurant les rotations données. En d'autres termes, des rotations concourantes se composent comme des forces concourantes. De même, deux ou plusieurs rotations effectuées autour d'axes parallèles se composent entre elles comme des forces parallèles et équivalent généralement à une rotation unique, effectuée autour d'un axe de même direction.

Quand l'axe de rotation d'un solide est rejeté à l'infini, tous les points du solide ont des vitesses égales et parallèles. On dit alors que le solide est animé d'un mouvement de translation. La vitesse de la translation est la vitesse commune de tous les points. On démontre qu'un couple de rotation, c.-à-d. l'ensemble de deux rotations égales et contraires effectuées autour de deux axes parallèles, équivaut à une translation dont la vitesse est représentée par un vecteur perpendiculaire au plan du couple et proportionnel au produit de la distance des deux axes par la grandeur commune des deux vitesses de rotation.

Quand un solide se meut parallèlement à un plan fixe, c.-à-d. de telle manière que les vitesses de tous ses points soient constamment parallèles à ce plan, toute section faite par un plan de même direction est une figure de grandeur invariable. On est alors ramené à étudier le mouvement d'une figure plane dans son plan. Ce mouvement jouit de propriétés remarquables. Il existe à chaque instant un point C, tel que la vitesse d'un point quelconque P de la figure soit perpendiculaire au rayon vecteur CP et proportionnelle à ce rayon vecteur : par conséquent, tout se passe comme si la figure tournait momentanément autour de C, qui reçoit pour ce motif le nom de *centre instantané de rotation*. Quand un solide possède un point fixe, les vitesses de ses différents points sont à chaque instant les mêmes que si le solide tournait autour d'un certain axe passant par le point fixe, et appelé *axe instantané de rotation*.

Le mouvement le plus général d'un corps solide est la combinaison d'une translation, égale à celle de l'un de ses points, et d'une rotation autour d'un axe instantané passant par ce point. En pareil cas, il existe à chaque instant un axe, appelé *axe instantané de rotation et de glissement*, ou, plus brièvement, *axe central*, et possédant la propriété suivante : les vitesses de tous les points du corps sont les mêmes que si le mouvement élémentaire du solide était un mouvement hélicoïdal ayant pour axe l'axe central.

Si l'on appelle v la vitesse du glissement dans la direction de l'axe et ω la vitesse de rotation autour de l'axe, la vitesse d'un point situé à la distance r de cet axe a pour valeur $\sqrt{v^2 + \omega^2 r^2}$. D'après cela, l'axe central est le lieu des points dont la vitesse, à l'instant considéré, est la plus petite possible. On démontre également que le mouvement le plus général d'un corps solide peut, d'une infinité de manières, être regardé comme résultant de deux rotations effectuées simultanément autour de deux axes non parallèles et non situés dans le même plan.

La notion de *vitesse* est fondamentale dans cette partie préliminaire de la mécanique qui étudie le mouvement en lui-même, abstraction faite de ses causes, et qui est appelée la *cinématique*. Mais, quand on arrive à la mécanique proprement dite, c.-à-d. à la *dynamique* ou étude du mouvement dans ses rapports avec les forces qui le produisent ou le modifient, la vitesse passe au second plan et l'accélération (dérivée géométrique de la vitesse) prend le principal rôle. Car, d'après les principes généraux sur lesquels repose toute la science, il n'y a aucune différence essentielle, au point de vue de l'action des forces, entre un point matériel au repos et un point matériel en mouvement : l'effet élémentaire d'une force est le même, quelle que soit la vitesse, grande ou petite, de son point d'application. Cependant la vitesse intervient dans la définition de ces quantités, essentiellement dynamiques, qui sont la *quantité de mouvement* et la *force vive* (V. ces mots).

L. Lecornu.

Loi des vitesses (V. Atwood [Machine d']).

II. Physique. — Vitesse de la lumière. — Les philosophes anciens admettaient pour la plupart que la lumière se transmettait instantanément ; on peut citer toutefois Empédocle comme ayant admis au contraire la nécessité d'une vitesse finie. On doit remonter à Galilée pour les premiers essais tentés dans le but de vérifier ce fait et de mesurer, si possible, cette vitesse : Galilée et un aide se placèrent à une distance l'un de l'autre de 1.800 m. ; chacun d'eux avait une lumière allumée qu'ils masquaient par moment ; à l'instant où l'un des observateurs voyait disparaître l'autre lumière, il devait éclipser la sienne ; si la lumière mettait un temps appréciable pour parcourir deux fois cette distance, l'observateur devait constater l'existence d'un certain intervalle entre le temps où il masquait sa lumière et celui où il cessait d'apercevoir celle de son aide ; Galilée ne put en observer aucun (cet intervalle n'étant en effet que de 1/8000 de seconde dans les conditions de ces expériences). Avec une distance trois fois plus grande, les académiciens de Florence n'observèrent non plus aucune différence de temps ; elle était en effet encore trop petite pour être appréciable. Les procédés que l'on peut employer pour montrer que la propagation de la lumière n'est pas instantanée et pour obtenir une valeur plus ou moins approchée de cette vitesse sont de deux sortes, les procédés astronomiques et les procédés physiques.

Méthodes astronomiques. L'astronome danois Rœmer fut le premier à mesurer en 1655 cette vitesse de la lumière. Peu de temps avant, Cassini avait pensé pouvoir expliquer certaines irrégularités dans les éclipses du premier satellite de Jupiter par l'existence d'une vitesse de la lumière ; mais les autres satellites, plus difficiles à observer avec précision, ne l'avaient pas conduit au même résultat et il avait abandonné sa première explication. Voici, en résumé, le principe de la méthode de Rœmer : les satellites de Jupiter tournent autour de cette planète et se trouvent successivement éclipsés par elle pour un observateur placé sur la terre. La loi fondamentale de l'attraction universelle permet, d'après un certain nombre d'observations et d'après les moyennes qu'on en tire, de fixer la marche de ces satellites et les moments de leurs éclipses ; or on constate que ces moyennes ne permettent pas d'avoir l'heure exacte des éclipses ; tantôt l'éclipse a lieu un peu plus tôt qu'elle n'est annoncée, c'est toujours quand Jupiter est plus près de la Terre que sa position moyenne ; tandis qu'il y a un retard lorsque Jupiter est plus loin de la Terre ; de plus, la différence entre l'heure observée et l'heure calculée est à peu près proportionnelle à la variation de distance de ces deux planètes. On a observé que la durée d'une révolution synodique du premier satellite de Jupiter est de $42^h\,30'$. Si on mesure le temps écoulé entre deux éclipses de ce satellite par sa planète, on doit donc trouver un nombre exact de fois $42^h\,30'$. Or si on note le temps d'une éclipse lorsque la Terre et Jupiter sont en opposition, puis lorsque, quelques mois plus tard, ils sont en conjonction, c.-à-d. quand leur distance s'est accrue de tout le diamètre de l'orbite que décrit la terre autour du soleil, on trouve, en divisant le temps écoulé par $42^h\,30'$, un nombre entier (indiquant le nombre d'éclipses qu'il y a eu), plus un reste qui est de $16'\,26''$. Ce temps représente justement le temps que met la lumière à parcourir la distance qui sépare les deux positions de la Terre au moment où l'on a observé la première éclipse et la dernière. La lumière met donc $16'\,26''$ à parcourir le grand axe de l'ellipse que la Terre décrit autour du Soleil. Connaissant cette distance (305.844.000 kil.) et la divisant par $16'\,26''$ (soit par $986''$), on trouve 310.000 kil. environ par seconde, soit 77.000 lieues. De ce nombre, on peut déduire divers faits intéressants : la lumière met en moyenne $8'\,13''$ à nous venir du Soleil ; Uranus, situé beaucoup plus loin de cet astre, ne reçoit la lumière que quatre heures environ après son émission ; les étoiles les

plus rapprochées de nous mettent environ trois ans à nous envoyer leur lumière. C'est probablement par siècles et par milliers d'années qu'il faut compter pour ce que nous appelons les petites étoiles et les nébuleuses. Nous ne connaissons donc jamais ni l'état actuel du ciel, ni même son état exact à une époque déterminée, puisque nous voyons les étoiles les plus proches comme elles étaient il y a trois ans, d'autres comme elles étaient il y a plusieurs siècles.

Les calculs de Rœmer n'avaient pas été accueillis avec beaucoup de faveur, et ils étaient presque oubliés quand Bradley fit de nouveau intervenir la vitesse de la lumière pour expliquer l'*aberration* des étoiles. Pour donner une idée de ce phénomène, supposons un bateau se déplaçant suivant une ligne droite et un canon placé sur le rivage perpendiculairement à la direction suivie par le bateau. Si ce dernier était immobile, un boulet lancé par le canon, venant à rencontrer le bordage le plus voisin traverserait ensuite le bordage opposé en un point exactement symétrique par rapport à l'axe du navire ; en particulier si le premier bordage était atteint au milieu de la longueur du navire, il en serait de même pour l'autre ; mais si le navire marche, pendant le temps que met le boulet à traverser le pont du navire, celui-ci a avancé d'une petite quantité et le boulet vient frapper l'autre bordage un peu en arrière du point symétrique que nous considérions tout à l'heure. Il est évident qu'il y a une relation facile à établir entre la vitesse du boulet, la vitesse du navire et le déplacement du trou de sortie du boulet par rapport au trou d'entrée. Il faut seulement que la vitesse du navire ne soit pas trop faible par rapport à celle du boulet, sans cela, le déplacement à mesurer serait trop faible. Supposons maintenant qu'on veuille que le projectile lancé par le canon parcoure sur le navire un certain tube ; il faudra évidemment mettre ce tube normalement au bordage si le bateau est arrêté ou, au contraire, l'incliner un peu par rapport à cette direction si le bateau marche, de façon que l'une des extrémités du tube coïncide avec le trou d'entrée et l'autre avec le trou de sortie. Il est évident aussi que si le navire au lieu de se déplacer dans une direction perpendiculaire à celle du canon se déplaçait dans cette direction même, quelle que fût sa vitesse, le bateau serait percé exactement d'avant en arrière. Ceci posé, dans ce qui va suivre, la Terre va jouer le rôle du bateau, la lumière celle du boulet ; en se rappelant que la Terre se déplace dans l'espace, autour du soleil, d'environ 15 kil. par seconde, pour qu'un rayon lumineux venu d'une étoile A située perpendiculairement à la direction suivie par la terre se propage suivant l'axe d'une lunette, il faut que cette lunette soit dirigée, non pas suivant la direction exacte de l'étoile, mais suivant une direction un peu différente. Si, au contraire, la lunette employée vise un astre B situé dans la direction même où marche la terre, elle devra être placée exactement dans la direction de cette étoile. Il en résulte que la distance angulaire des deux étoiles A et B, au lieu d'être exactement de 90°, en diffère un peu ; elle est plus grande quand la terre marche vers B, et plus petite quand elle s'en éloigne, c.-à-d. après six mois environ. La distance angulaire des deux étoiles varie donc un peu avec les époques de l'année ; la différence entre la valeur maxima et la valeur minima est de 20″44 seulement. Ce nombre permet de calculer la vitesse de la lumière : on trouve ainsi un nombre qui diffère de 1/100e environ du nombre donné par Rœmer.

Méthodes physiques. Comme on le voit, les procédés astronomiques ont permis de mesurer la vitesse de la lumière en utilisant les énormes distances dont nous disposons dans la marche annuelle de la Terre ; grâce à ces distances, la durée des phénomènes à observer devient accessible à l'expérience ; dans les procédés physiques, c'est l'inverse : on combine les procédés expérimentaux de façon à utiliser des temps extrêmement courts, de façon que les distances franchies par la lumière pendant ces intervalles soient non seulement réalisables sur la Terre, mais même sur une distance de quelques kilomètres (Fizeau) ou encore de 1 ou 2 m. (Foucault).

Méthode de Fizeau (1849). Le principe de cette méthode est le suivant : un point lumineux, placé derrière une roue dentée envoie ses rayons sur un miroir situé très loin et dirigé normalement de façon à renvoyer le rayon exactement dans sa direction primitive. Si la roue dentée est placée de façon que le point lumineux soit entre deux dents, la lumière passe entre celles-ci, aussi bien quand elle va vers le miroir que quand elle revient ; si la roue dentée tourne avec une certaine vitesse, le rayon lumineux qui, à un certain moment, est passé entre deux dents, peut, après sa réflexion sur le miroir éloigné, rencontrer en revenant une dent et ne plus pouvoir passer ; une lame de verre, inclinée à 45° sur la direction qui va de la roue dentée au miroir et fonctionnant comme miroir plan, permet de mettre la source de lumière sur le côté et de placer l'œil dans la direction même suivant laquelle revient la lumière. Un mouvement d'horlogerie fait tourner la roue dentée d'un mouvement uniforme ; connaissant cette vitesse et le nombre de dents, il est facile de calculer la fraction de seconde nécessaire pour qu'une dent vienne prendre la place de l'intervalle de deux dents. Quand la roue est immobile, l'œil aperçoit la lumière réfléchie sur le miroir éloigné ; quand la roue tourne lentement, l'intensité de la lumière aperçue est à peu près moitié de ce qu'elle était auparavant, l'œil n'apercevant plus la lumière que la moitié du temps ; si la vitesse augmente, cette quantité diminue encore parce que, au retour, une partie du faisceau tombe sur le bord de la dent qui commence à empiéter sur l'intervalle de deux dents ; la vitesse augmentant encore, c'est exactement sur la dent que tombe le rayon lumineux de retour et l'œil ne voit plus rien. Appelons V la vitesse de rotation de la roue dentée en ce moment (c'était 12,6 tours par seconde). Si on porte la vitesse à 2 V, on revoit de nouveau la lumière avec son éclat primitif, car la lumière qui, en partant, traverse l'intervalle de deux dents, traverse en revenant l'intervalle suivant ; pour une rotation de 3 V, il y a de nouveau disparition de la lumière, puis rétablissement pour 4 V, etc.

Pour que cet appareil fonctionne bien, il faut un mouvement de rotation très régulier, une grande stabilité des appareils et un réglage parfait du miroir renvoyant la lumière sur la roue dentée. Les expériences de Fizeau, effectuées entre Suresnes et Montmartre (distance, 8.633 m.), ont conduit à une vitesse de 74.600 lieues par seconde.

Cornu a repris ces expériences qui donnaient, comme on le voit, un nombre un peu différent de celui qui provient des observations astronomiques. Ces dernières exigeaient la connaissance exacte de la distance du soleil à la terre (grandeur de l'orbite terrestre) ; on pouvait soupçonner cette distance d'être un peu inexacte, en présence de ce désaccord. Cornu a employé la méthode de Fizeau en perfectionnant les détails, principalement la mesure de la vitesse de rotation de la roue dentée au moment des extinctions et des maxima de lumière. Il a opéré en outre sur une distance plus grande (observatoire de Paris et tour de Montlhéry, 22.910 m.). Ces expériences ont conduit à la vitesse de 75.000 lieues par seconde.

Méthode de Foucault. Voici le principe de l'appareil : un trait lumineux envoie un faisceau plat de lumière sur un miroir vertical A, puis de là sur un miroir B également vertical qui le réfléchit exactement sur le miroir A, qui le renvoie en sens inverse vers l'endroit dont il est parti ; mais une lame de verre, à faces parallèles, inclinée à 45°, permet de renvoyer le faisceau, ainsi réfléchi trois fois, dans une lunette où l'on observe l'image immobile du fil lumineux ; on peut la faire coïncider avec un réticule. Ceci étant posé, si l'on fait tourner le miroir A, quand le rayon lumineux a été de A en B et est revenu en A, il trouve que ce dernier miroir a tourné d'un angle très petit, il va donc se réfléchir dans une direction un

peu différente et l'image qu'en donnera la lunette ne coïncidera plus avec celle du réticule ; avec une vitesse du miroir de 800 tours par seconde et une distance des deux miroirs de 4 m., Foucault a observé une déviation de $0^{mm},6$. Le miroir tournant était porté par le plateau d'une sorte de sirène acoustique que faisait tourner un jet de vapeur ou d'air comprimé ; la vitesse de rotation se déduisait de la hauteur du son observé. Foucault trouva 74.500 lieues par seconde Depuis cette époque, par la même méthode, Michelson a trouvé 74.975 et Newcomb 74.965. Cette méthode moins précise que la précédente avait, par contre, l'immense avantage, puisqu'on opérait sur quelques mètres, de pouvoir mesurer la vitesse de la lumière dans d'autres milieux que l'air. C'est ce que fit Foucault, en particulier pour l'eau, et il arriva à ce résultat, d'une importance capitale, que la vitesse de la lumière est moindre dans l'eau que dans l'air, conformément à ce que prévoit la théorie des ondulations et contrairement à ce que l'on peut déduire de la théorie de l'émission ; c'est ce résultat qui acheva la déroute de cette dernière théorie.

Enfin, ni les méthodes astronomiques, ni les méthodes physiques n'ont permis de constater une différence de vitesse pour les radiations des diverses couleurs.

Ajoutons que de nouvelles déterminations astronomiques, faites lors du dernier passage de Vénus devant le Soleil, ont modifié le nombre qui avait été adopté pour la distance moyenne de la Terre au Soleil et que le nouveau nombre est d'accord avec la vitesse de 75.000 lieues par seconde. A. JOANNIS.

VITESSE DU SON (V. SON).

III. Hydraulique fluviale (V. HYDRAULIQUE).

IV. Navigation (V. BÂTEAU, MARINE, NAVIGATION, et VOILIER).

VITET (Ludovic), littérateur et homme politique français, né à Paris le 18 oct. 1802, mort à Paris le 5 juin 1873. Sorti de l'Ecole normale, il ne tarda pas à quitter l'enseignement pour la carrière des lettres : les leçons de Jouffroy avaient laissé en lui une ineffaçable empreinte. Il voyagea en Italie et en Suisse avec son ami le comte Duchâtel ; à son retour, il débuta au *Globe* à partir de 1824, en écrivant sur la littérature et l'art ; il se montra bientôt l'un des partisans de l'école romantique française dans ses pittoresques et colorées scènes dramatiques des troubles du temps de la Ligue publiées sous les titres de : *les Barricades* (1826) ; *les Etats de Blois* (1827) ; *la Mort de Henri III à Saint-Cloud* (1829 ; réunis en 1844 en 4 vol. sous le titre général : *la Ligue*). Après la révolution de 1830, Vitet fut nommé par Guizot au poste, créé pour lui, d'inspecteur des monuments historiques (1831) ; dès lors, il se tourna vers la critique et l'histoire de l'art, et dans ce nouveau domaine montra les mêmes qualités d'originalité et de force. Député depuis 1834, membre du conseil d'Etat en 1836, il partageait son temps entre les travaux littéraires et la politique où il marqua peu. Mais sa *Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon* (1845) est un modèle du genre. En 1849, il publia *Eustache Lesueur, sa vie et ses œuvres*, et fut nommé à la suite de cette publication membre de l'Académie des inscriptions (il était depuis 1845 membre de l'Académie française). On lui doit encore : *Fragments et Mélanges* (1846), recueil de critique littéraire et d'archéologie ; *Essais historiques et littéraires* (1862) ; *Etudes sur l'histoire de l'art* (1863-64, 4 vol.).

Comme homme politique, il a fait partie de la Chambre des députés de 1834 à 1848, où il a soutenu les principes doctrinaires-conservateurs ; comblé d'honneurs par la monarchie de Juillet, il avait oublié son ancien libéralisme et admirait aveuglément Guizot ; membre de la Législative en 1849, et de la Constituante en 1871, il appartenait dans ces deux assemblées au parti monarchiste-légitimiste ; il était resté à l'écart pendant la durée de l'Empire. La guerre franco-allemande de 1870-71 enflamma son patriotisme : la *Revue des Deux Mondes* publia pendant le siège ses fameuses *Lettres sur le siège de Paris* qui respirent un invincible optimisme. Après sa mort, on a publié : *Etudes philosophiques et littéraires* (1874), avec une notice biographique de Guizot, et *le Comte Duchâtel* (1875). Orateur médiocre et homme politique sans valeur propre, Vitet a conservé une réputation méritée comme écrivain, surtout pour ses travaux sur les beaux-arts ; ses premiers livres sont excellents : il a été l'un des premiers critiques à s'occuper à fond de l'architecture et a eu le mérite d'y intéresser le public.

VITEX (Bot.) (V. GATTILIER).

VITÉZ (Jean), homme d'Etat et humaniste hongrois, né à Zredna vers 1408, mort à Esztergom en 1472. Il fit ses études en Italie et entra dans la chancellerie royale en 1433. Chanoine de Várad, Jean Hunyad le chargea de l'éducation de ses fils : Ladislas et Mathias ; le nomma évêque (1445), puis chancelier (1452). Il contribua beaucoup à l'élection de Mathias Corvin qui le nomma primat (1465) et lui confia plusieurs missions diplomatiques. Cependant, en 1471, Vitéz ourdit un complot contre le roi. Il voulait mettre sur le trône Casimir, prince de Pologne. Le complot fut découvert et Vitéz incarcéré. Le roi ne lui rendit sa liberté qu'à des conditions très humiliantes. Vitéz mourut peu après. Grâce à ses relations avec les savants italiens, Vitéz devint un des promoteurs de la renaissance hongroise. Sa bibliothèque était célèbre et fournit le fond de la Corvina. Il était l'âme de l'Université de Pozsony (Presbourg), nommée *Academia Istropolitana*, fondée en 1467. J. K.

BIBL. : V. FRAKNOI, *Vitéz János élete* ; Budapest, 1879.

VITI (Iles) ou **FIDJI**. Archipel de la Polynésie, le plus vaste et le plus riche, formant une colonie britannique de 20.837 kil. q. et 121.738 hab. (en 1898). Il comprend 250 îles, dont 80 habitées, et s'étend entre 15° 47′ et 21° 4′ lat. S., 179° 11′ et 173° 18′ long. E. Les grandes îles sont volcaniques avec des lambeaux calcaires et gréseux, les petites sont d'origine coralliaire, ainsi qu'une multitude de récifs qui gênent la navigation. L'île de *Viti Levu* couvre 11.760 kil. q., celle de *Vanua-Levu* 6.492 ; puis viennent Kandavu (560 kil. q.) et *Taviuni* (560 kil. q.). Les autres sont des îlots répartis entre le groupe occidental de Yasana, le groupe central de Viti-i-loma, le groupe oriental de Lau. La cime de Viti-Levu atteint 1.216 m. ; celle de Vanua-Levu 750 m. On rattache aux îles Viti l'île plus septentrionale de *Rotouma* (V. ce mot). — Bien arrosées, en pleine zone tropicale, les îles Viti sont très fertiles et belles. Leur flore comprend plus de 1.300 espèces sauvages, dont moitié spéciales à l'archipel ; on remarque le beau palmier *Kentia*, le *Dammara vitiensis*, les superbes alignements de bananiers. La faune comprend des oiseaux, un serpent, qui ne se trouvent nulle part ailleurs.

La population comprend environ 100.000 indigènes, 10.000 immigrants indiens, 2.500 autres Polynésiens, 3.500 Européens, 1.200 métis, etc. Les indigènes sont de race malayo-polynésienne, à cheveux laineux, plus grands et plus foncés que leurs voisins des archipels limitrophes ; belliqueux et avisés, ils ont été convertis au christianisme par les Wesleyens, sauf une minorité de 9.500 catholiques. Les églises et écoles sont très nombreuses. Le gouverneur britannique est assisté d'un conseil législatif de 12 membres. Sur les 16 districts, 12 sont administrés par des chefs indigènes. Le ch.-l. est Suva, dans la grande île, avec un bon port. Le budget est d'environ 2 millions de fr., la dette d'un peu plus de 5 millions. — La richesse de l'île est due à ses plantations, travaillées surtout par les immigrants. Elle exporte une dizaine de millions de fr. de copra, de sucre, de fruits frais (bananes et ananas), d'arachides, etc., plus de la moitié vers la Nouvelle-Zélande. Elle importe pour 6 à 7 millions d'objets manufacturés, de houille, farine, viande, riz dont les deux tiers venant de Nouvelle-Galles du Sud. Les ports où se fait le commerce (entrées, 120.000

tonnes) sont surtout ceux de Viti-Levu, Suva et Levuka. — Découvert par Tasman le 6 févr. 1643, exploré surtout par Dumont d'Urville (1827), l'archipel fut annexé par l'Angleterre le 30 sept. 1874.

BIBL. : THOMSON, *Fiji for tourists* ; Londres, 1897. — Cf. CUMMING, *At home in Fiji* ; Edimbourg, 1882, 2 vol.

VITICULTURE (V. VIGNE).

VITIGÈS, roi des *Ostrogoths* (V. ce mot).

VITILIGO (Dermat.) (V. ALBINISME).

VITIM. Rivière de la Sibérie orientale, affl. dr. de la Léna. Née dans un petit lac, à l'O. de la Transbaïkalie, à 1.686 m. d'alt., elle se dirige vers l'E.-N.-E. en longeant le plateau de Vitim, suit une vallée rocailleuse et sinueuse, reçoit, après 360 kil. de cours, la Karenga à dr., revient vers le N., sert de frontière entre la Transbaïkalie et la prov. de Iakoutsk pendant 270 kil., reçoit alors le Kalakan, le Kalar, la Tzypa, la Mouïa, passe entre de hautes montagnes, reçoit la Mama et tombe dans la Léna à Vitimsk par 190 m. d'alt. Son cours a 1.760 kil. ; il est plus long que celui de la Léna et pourrait en être considéré comme la branche maîtresse; sa pente générale est très forte (une moyenne de $0^m,80$ par kil.) ; il parcourt des paysages d'un aspect grandiose et sauvage et traverse des régions aurifères, mais ne peut servir à leur exploitation, car il n'est pas navigable.

VITIS (Viticult.) (V. VIGNE).

VITONNIÈRE ou **BITTONNIÈRE** (Mar.). Nom des rigoles qui règnent à fond de cale dans un vaisseau et qui amènent aux pompes l'eau infiltrée. Le premier de ces mots s'emploie quelquefois aussi comme synonyme d'*aiguillot* (V. ce mot).

VITORIA ou **VITTORIA.** Ville d'Espagne (prov. basques), ch.-l. de la prov. d'Alava, près de la Zadona, affl. de g. de l'Ebre, à une alt. de 513 m.; 30.514 hab. (avec les faubourgs). Stat. du chem. de fer de Madrid à Irun avec un embranchement sur Durango et Estella. Vitoria est une ville intellectuelle : elle a eu une université et possède une société de géographie; elle a une industrie assez active (tannerie, lingerie, poterie, coutellerie) et fait le commerce du fer, du cuivre, de la laine, des chevaux, etc. Elle se compose de trois villes distinctes : la ville haute, encore entourée de murailles ; la vieille ville, elle aussi murée, contenant de belles habitations ; enfin, la ville neuve, une des plus belles de l'Espagne, avec ses charmantes promenades et ses beaux jardins. Les Français y subirent une cruelle défaite le 21 juin 1813. La campagne ou Llanada de Vitoria est une superbe plaine fertile de 600 kil. q.

VITOT. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. du Neubourg ; 232 hab.

VITOU. Pays de l'Afrique orientale (V. OUITOU).

VITOVT, grand prince de *Lithuanie* (V. ce mot).

VITRAC. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. d'Espalion, cant. de Sainte-Geneviève ; 510 hab.

VITRAC. Com. du dép. du Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Saint-Mamet-la-Salvetat ; 632 hab. Château des XIIe-XIVe siècles.

VITRAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Tulle, cant. de Corrèze ; 596 hab.

VITRAC. Com. du dép. de la Dordogne, arr. et cant. de Sarlat ; 731 hab.

VITRAC. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Manzat ; 571 hab.

VITRAC-SAINT-VINCENT. Com. du dép. de la Charente, arr. de Confolens, cant. de Momtembœuf ; 1.128 hab.

VITRAI-SOUS-LAIGLE. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Mortagne, cant. de Laigle ; 234 hab.

VITRAIL. Dans l'antiquité et pendant une grande partie du moyen âge, les fenêtres étaient closes, soit avec de la toile térébenthinée ou enduite de cire, soit avec du papier huilé, des pierres sélénites ou des parcelles de nacre, ainsi que cela se pratique encore en Chine, où les coquilles des *Placuna placenta*, imbriquées dans les châssis des fenêtres, valent 15 fr. les dix mille. On en était même à se demander si les anciens avaient connu le verre à vitres : les découvertes d'Herculanum et de Pompéi ont montré que les Romains avaient employé le verre à cette destination (V. VERRE). A partir du IIIe siècle par exemple, les auteurs profanes et les écrivains chrétiens, les *Chroniques des abbayes* et les *Vies* des personnages illustres énumèrent avec grand soin, au milieu des richesses des monuments qu'ils décrivent, les fenestrages de verre placés à grands frais dans les palais et dans les basiliques qui s'élèvent. Lactance (*De Opificio Dei*, c. VII), saint Jérôme (*Comment. sur Ezéchiel*, c. XLI), Prudence (*Carmina*, hym. XII), célèbrent les baies ornées de verre; vers le milieu du Ve siècle, Galla Placidia, fille de l'empereur Théodose, fait garnir de verrières les fenêtres orientales de l'église de Saint-Jean qu'elle vient de faire construire à Ravenne (*Spicilegium Ravennatis historiæ*, ap. Muratori, *Rer. Ital. script.*, t. I, p. II, p. 568). Au VIe siècle, Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, parle des merveilleuses verrières de l'église bâtie à Lyon vers 450 par saint Patient (*Hist. litt. de la France*, 1735, II, 550); Fortunat (Migne, *P. L.*, t. LXXXVIII, *De ecclesia Parisiensi*, lib. II, col. 105) chante les vitrages de la basilique de Saint-Vincent, plus tard Saint-Germain des Prés, élevée par Childebert, qui l'orna des richesses enlevées à Tolède; saint Grégoire de Tours, enfin, nous apprend, dans son *Histoire des Francs* (lib. VI, ap. Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. I, p. 359), qu'il fit garnir de verrières les baies de la basilique de Saint-Martin de Tours, et qu'un soldat brisa une des fenêtres de verre de l'église de Brioude, pour emporter le métal qui enchâssait le verre (*Lib. miracul.*, lib. I, c. LIX). Ces vitraux primitifs étaient certainement, dans la plupart des cas, comme encore actuellement en Orient, sertis dans un réseau de plâtre ou de pierre, comme la fenêtre de Sainte-Marie *in Via Lata*, à Rome (Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. I, p. 455) : ceux de Brioude nous font donc connaître une étape nouvelle dans l'art de la vitrerie.

A Byzance, parallèlement, au VIe siècle, les fenêtres de Sainte-Sophie étaient garnies de verres minces (Paul le Silentiaire, *Descript. S. Sophiæ*, v. 408, ap. Migne, *P. G.*, t. LXXXVI), et Procope (*De Ædificiis* [éd. de Bonn], lib. I, p. 175) célébrant cette merveille nouvelle, croit voir le jour prendre naissance sous les voûtes mêmes du temple.

Dans toutes ces descriptions, il n'est assurément encore question que de verre unicolore : le *Spicilège de Ravenne*, même, est formel; et lorsque Sidoine Apollinaire et Prudence parlent des verrières « qui brillent de *figures* de diverses couleurs, comme au printemps les prés émaillés de fleurs », on ne saurait y voir que des *figures* géométriques en verres de couleurs variées, et non point des vitraux peints, comme l'ont supposé certains archéologues; le mot latin *figura*, n'ayant jamais été synonyme d'*effigies*, représentation humaine.

Aucun texte plus précis ne permet d'affirmer que la peinture sur verre ait été découverte avant la fin du Xe siècle. C'est en vain qu'on voudrait interroger les *Chroniques*, les *Vies* des saints et des hommes illustres; ni Alcuin, ni Eginhard, ni Ermold-le-Noir, ni le Moine de Saint-Gall n'ont dit un mot des verrières peintes. Ils ont signalé les admirables constructions de Charlemagne, les peintures, les mosaïques, les sculptures, les bronzes dont il enrichit les basiliques qu'il fit élever, aucun ne parle de vitraux. Harculfe, au XIe siècle, dans la *Chronique de Saint-Riquier*, décrit les trois églises reconstruites par Angilbert, gendre de Charlemagne, mais il ne fait mention d'aucune peinture sur verre. Et entre ces deux limites extrêmes, ni les évêques d'Auxerre, Aaron, qui avait accompagné Charlemagne en Italie, Angelelme et Heribald ses successeurs, pourtant si jaloux de la décoration de leur cathédrale, ni Louis le Débonnaire, dont Thégan, chorévêque de Trêves (835), nous rapporte la munificence,

ni les papes, dont le *Liber Pontificalis* mentionne toujours si scrupuleusement les donations, ni Charles le Chauve, ni les abbés de Saint-Bertin, ni Hincmar, l'évêque de Reims, dont Flodoard a consigné les importants travaux exécutés dans sa cathédrale, n'employent à la décoration de leurs verrières autre chose que des verres de diverses couleurs. Il faut arriver à la *Chronique* de Richer, de la fin du xe siècle, pour trouver le premier passage qui *pourrait* s'appliquer aux verrières peintes — représentant plusieurs histoires lumineuses — données par Adalbéron d'Ardenne, archevêque de Reims (968-985), à sa cathédrale. Mais, en réalité, le texte très clair, le plus ancien, qui fasse mention d'un vitrail véritable, est celui de la *Vieille Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, dans lequel l'historien, parlant de sainte Paschasie, rapporte qu'elle fut condamnée à la peine capitale, « comme on le voit sur une élégante peinture sur verre anciennement (*antiquitus*) faite, et qui a subsisté jusqu'à nos jours (1052) ». En admettant que cet « anciennement » représente soixante ans, cela nous reporte à la fin du xe siècle, au temps d'Othon II ou d'Othon III, d'Adalbéron, dont il vient d'être parlé. De ce qu'il était fils de Godefroy, comte des Ardennes, d'un texte découvert par F. de Lasteyrie, qui met au rang des plus anciennes verrières les fenêtres données par le comte Arnold, à la fin du xe siècle, à l'abbaye de Tegernsée en Bavière (F. de Lasteyrie, *Quelques mots sur la peinture sur verre*, p. 155), du vitrail de saint Timothée, datant du xie siècle, découvert à Neuwiller (Alsace-Lorraine) par Bœswilwad, et parce qu'enfin il faut arriver en 1058, à Didier, abbé du Mont-Cassin, pour trouver dans un pays autre que les provinces Rhénanes, la mise en place de verrières peintes (*Chronique du Mont-Cassin*, lib. III, c. 10. Cf. Luigi Tosti, *Storia de M.-C.*, Naples, 1842, t. I, in-8), quelques archéologues ont cru pouvoir conclure que cet art de la peinture sur verre avait pris naissance en Allemagne. La chose est parfaitement possible : d'autant que là se trouvaient de brillantes écoles d'émailleurs, absolument maîtres de leur feu, ayant depuis longtemps l'habitude des teintures et le tour de main nécessaire pour diriger la cuisson. Et pourtant, aucune des *Chroniques* qui consignent si minutieusement les travaux de Willegis, archevêque de Mayence (976-1001), de saint Bernward, évêque d'Hildesheim (992-1022), du bienheureux Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun (1004-46), ne fait mention de vitraux. Cependant, si, même sans être encore répandus, ils avaient été simplement connus, assurément ces promoteurs de l'art dans les provinces allemandes n'auraient pas manqué d'en embellir leurs églises, qu'ils enrichissaient d'objets si précieux. Il est, on le voit, bien difficile de rien préciser d'après les documents écrits ; c'est bien plutôt à l'ensemble de l'état artistique de cette époque qu'il faut réclamer les renseignements qui nous font défaut.

Avec le xie siècle commence, justement dans le N.-E. de la France, la transformation de l'architecture. Aux étroites fenêtres basses, en plein cintre, de l'époque romane, sorte de meurtrières, qui éclairent d'un jour absolument insuffisant les longs panneaux de murailles couverts de fresques ou de mosaïques, vont succéder bientôt les lancettes élancées : les longues *histoires*, les théories de saints, véritable Bible illustrée des illettrés, alors si nombreux, vont se trouver morcelées, découpées, par cette lumière qui tombe sur le dallage blanc, que nous allons voir prochainement remplacé par ces carrelages historiés vernissés, qui ne tarderont pas à se répandre dans toutes les abbayes ; c'est alors que la mosaïque remontera aux murailles, mais pour devenir lumineuse : tel cet ancien échantillon que nous possédons, le vitrail de saint Timothée, à Neuwiller. Il nous montre qu'au xie siècle, un personnage unique, debout, encadré dans une riche bordure, occupait seul la verrière. Nous ignorerions probablement encore comment, à cette époque, le vitrail était fixé dans l'ouverture de pierre, si Sauvageot n'avait découvert en 1891, dans une fenêtre murée de la nef de l'église de Notre-Dame de Château-Landon, un châssis en bois, datant évidemment du xie siècle, qui nous donne les plus précieuses indications sur la disposition de la verrière qui a dû remplir la baie actuellement dégagée.

Mais voilà qu'avec le xiie et le xiiie siècle les fenêtres s'ouvrent, les murailles s'évident, les roses étalent aux portails des basiliques la splendeur de leur dentelle de pierre ; dans ces baies immenses, un seul personnage ne saurait, du moins dans les étages inférieurs, occuper toute une verrière ; autour des nefs, à la portée du peuple, elle va lui montrer, dans une suite de petits médaillons ronds, symétriquement disposés sur un fond de fleurs foncées, encadrés d'une riche bordure, faciles à saisir — et c'est là une des caractéristiques de l'art du xiie siècle — les plus intéressants chapitres de la *Légende dorée*, comme aussi les gracieuses légendes de l'Ecriture sainte, des *Evangiles apocryphes* et les hauts faits des héros des Croisades ; telles ces belles verrières que Suger fit exécuter pour son abbaye, sur lesquelles étaient représentées les divers épisodes de la *Chanson d'Antioche*. Mais le vitrail n'est encore que simplement décoratif ; le xiiie siècle, avec son arc ogival plus élancé, ouvrira un champ plus vaste aux artistes verriers : sans modifier leur technique, ils vont être obligés de se conformer au nouvel art de bâtir ; leur système doit répondre à la nouvelle économie, concourir à l'effet général du monument. Dans les lancettes élégantes, l'armature de fer destinée à soutenir le vitrail, qui, au xiie siècle, ne jouait absolument que le rôle de support, va maintenant prendre, dans le dessin même, une place très importante ; elle souligne d'un trait large et ferme le contour des médaillons, que l'ingéniosité des artistes va composer de mille manières : les cercles, les carrés, les losanges, les quatrefeuilles s'entremêleront dans les dispositions les plus exquises, et la cathédrale de Chartres, seule, par exemple, présentera dans ses verrières inférieures, certainement plus de cinquante formes différentes, montrant ainsi l'esprit de recherche des artistes du moyen âge. Dans les étages supérieurs, un meneau vertical de pierre séparera le vide de la fenêtre ; à ces hauteurs, de petits personnages demeureraient invisibles, et, dès lors, patriarches, saints, donateurs, bienfaiteurs, hommes de guerre, clercs et laïques, occupent la longueur des baies et forment autour de l'édifice comme une longue théorie processionnelle.

Avec le xiiie siècle se termine la première étape de la peinture sur verre. Pendant deux cent cinquante ans, sa technique n'a pas subi de modification : on peut donc l'étudier avant de passer aux vitraux postérieurs. L'artiste, dans cette période, se préoccupe surtout des effets de lumière : la fresque des sombres murailles est remplacée par une mosaïque lumineuse, le verre de couleur, teint dans la masse, comme aux siècles précédents d'ailleurs où il ne recevait encore aucun dessin, est le grand facteur. La mise en plomb des personnages est une réminiscence véritable des procédés des sculpteurs des bas-reliefs d'Orange et de Saint-Remy : le sillon qu'elle trace autour des figures en rehausse l'effet et les rend plus apparentes à distance ; c'est un procédé égyptien, que les peintres modernes eux-mêmes ne dédaignent pas de nos jours. Quant à la façon dont le vitrail était exécuté, le moine Théophile (xiie siècle) (*Diversarum artium schedula*, Paris, 1843, in-4) nous apprend, dans le chapitre qu'il consacre à la peinture sur verre, comment procédait l'artiste pour mener à bien l'exécution d'une verrière. Sur une table de bois bien unie, blanchie à la craie finement pulvérisée et délayée dans de l'eau, l'artiste traçait, à la règle et au compas, la largeur et la longueur du panneau qu'il avait à meubler : s'il fallait une bordure, il la réservait ; puis, dans l'espace qui restait libre, il dessinait très soigneusement, d'abord avec du plomb ou de l'étain, ensuite à la couleur rouge et noire, les traits et les ombres du dessin. Chaque partie étant bien arrêtée, il indiquait par une lettre de quelle couleur elle devait être. D'après ces indications, le vitrier découpait alors les verres de diverses couleurs et formait ainsi une mosaïque à tons unis,

fond de la verrière. Entre chaque morceau, il avait eu soin de ménager un petit intervalle pour la place du plomb destiné à maintenir l'ensemble. Comme pour couper le verre on ne connaissait pas l'usage du diamant, avec une petite tige de fer, renflée au bout, rougie au feu on faisant suivre, d'après le patron, une petite félure du verre déterminée en humectant légèrement un des bords. Une fois découpés, tous les morceaux étaient remis à leur place et le peintre commençait alors son travail, calquant en quelque sorte, à travers le verre, les traits de la table blanche. Il peignait avec une seule et unique couleur bistre « composée de cuivre menu battu, brûlé dans un petit vase de fer jusqu'à réduction en poudre, de parcelles de verre vert et de saphir grec, broyés l'un après l'autre entre deux pierres de porphyre, à la proportion d'un tiers de chaque »; ce mélange était ensuite soigneusement broyé sur la même pierre avec du vin et de l'urine et mis dans un vase de fer ou de plomb. Pour les lettres, le verre au contraire devait être entièrement couvert de peinture, et on les traçait avec la queue du pinceau : elles apparaissaient alors en clair sur fond bistre. Ainsi ce n'était pas par la peinture, mais par le verre de couleur seul, dégradé par cette teinte bistre, que les verriers de cette époque obtenaient cet ensemble merveilleux, que les artistes modernes prétendent ne pouvoir atteindre. Pourtant, connaissant la théorie, il semble étonnant qu'on n'arrive pas actuellement aux mêmes résultats, en procédant de même, alors que tous les moyens d'exécution sont si perfectionnés. Mais c'est que précisément on est trop habile de nos jours : ces profondeurs, ces tons étonnamment chauds, ces irisations, proviennent des verres employés, teints à pleine masse, très irréguliers, très épais, puisque certains ont jusqu'à 5 millim. d'épaisseur : les verres actuels sont, au contraire, très plans, très minces, teints superficiellement par une très légère couche de verre de couleur, soudée sur une lame de verre blanc, d'une monotonie désespérante : la lumière ne saurait donc s'y jouer, comme elle le fait dans les ondulations des verres du moyen âge, qui produisent alors, naturellement, ces tons divers que les mosaïstes étaient forcés de juxtaposer dans des masses qui, à distance, devaient cependant paraître d'une couleur uniforme. Telle la mosaïque de Saint-Jean de Latran, où on a pu dernièrement observer dans la chevelure du Christ d'étroites mèches, bleues, rouges et brunes, qui donnaient au noir une souplesse dont on ne soupçonnait pas la cause. Enfin, si aujourd'hui on craint qu'un défaut ne gâte au feu la rectitude du dessin, les verriers du moyen âge, au contraire, plaçaient dans le four leurs verres peints sur une table de fer recouverte d'une couche de chaux et de cendres de l'épaisseur d'une paille, si bien qu'au refroidissement le verre en conservait des parcelles adhérentes qui adoucissaient encore l'éclat de la lumière et donnaient à l'ensemble cette harmonie douce, dont on prétend le secret perdu; simplement nous voulons trop perfectionner.

Dans de telles conditions, il serait assez difficile de chercher une classification par école. Il semble même impossible de faire une simple distinction entre les verriers du Nord et ceux du Midi, alors que les artistes, qui pouvaient construire en quelques heures le fourneau dont ils avaient besoin, loin d'avoir des ateliers déterminés, se transportaient au contraire, facilement, au premier appel des grands bâtisseurs d'églises, vers le monument qu'ils devaient décorer, et ne s'y fixaient que pour repartir vers d'autres villes, aussitôt qu'ils avaient fini de *besogner*. Tout au plus pourrait-on dire que chaque basilique du XIIIe siècle fut un centre d'où purent essaimer, très loin même, des colonies artistiques.

Seuls par exemple pourront être classés dans une catégorie spéciale les vitraux cisterciens, ces discrètes et élégantes grisailles, semblables à de douces étoffes transparentes, que les disciples de saint Bernard adoptèrent presque exclusivement dans le Chapitre général de 1182, où il fut même enjoint aux abbés cisterciens, sous les peines les plus sévères, de faire enlever de leurs églises les vitraux de couleur.

Bien qu'aucun vitrail domestique de cette époque ne soit parvenu jusqu'à nous, nous savons que les châtelains firent décorer de verrières peintes les salles de leurs demeures princières. D'ailleurs, les épisodes des croisades que nous trouvons à Saint-Denis, à Chartres, dans de petits médaillons, nous montrent ce que devaient être les peintures qu'admirait après dîner, dans sa tour, le chevalier des *Paraboles de vérité* (manuscrit du XIIIe siècle de Watriquet, bibliothèque de l'Arsenal) :

De verrières painte et escripte
Bele et gente et de riche atour
Si vi. j. tournoi tout entour
Pourtrait et paint en la verrière.

De ces époques reculées, peu de noms d'artistes verriers sont parvenus jusqu'à nous. Pas plus que les sculpteurs, que les architectes avec lesquels ils collaborent, ils ne semblent s'être préoccupés de livrer leur nom à la postérité. On cite au IXe siècle les noms des verriers Ragenulfe et Baldéric, qui se lisent dans une charte de Charles le Chauve (mais Ducange, qui nous l'a transmise, n'ose affirmer qu'à la place de *vitrearii*, verriers, il ne faut pas lire *vinearii*, vignerons), et vers la même époque, Stracholfus, de Saint-Gall ; F. de Lasteyrie croit les vitraux d'Hildesheim, qui n'existent plus, d'un moine nommé Bruno, jeune mosaïste verrier, employé par saint Godehart (1029-39), et ceux de Tegernsée (1068-91), d'un moine nommé Wernher ; Prost a découvert dans le cartulaire de Molême (Côte-d'Or) Walterius en 1100 ; avec Robertus, verrier qui se fait moine de Josaphat, et qui certainement avait travaillé aux verrières de Chartres, que j'ai rencontré dans le cartulaire de l'abbaye (1146-60), nous devrons clore la liste du XIIe siècle. Le XIIIe nous livrera pour la France, les seuls noms de Clément de Chartres, qui signe une des verrières de la cathédrale de Rouen, et d'Othon d'Arras (1299) ; dans les provinces rhénanes et l'Allemagne nous trouverons Collard de Verdun, qui travaille à Tournai en 1217, Herwick (1273-1315), à Kremsmunster, Walterius (1263), Eberhard (1291) : ces deux derniers travaillèrent à Klosterneubourg, en Autriche ; enfin l'Italie, qui voit poser cependant, dès le XIe siècle, les vitraux du Mont-Cassin, ne nous lègue que les noms des deux verriers, Dono et Giunto, qui travaillent simultanément à Sienne en 1287.

Si maintenant nous voulons indiquer par époques les églises où se rencontrent les spécimens les plus intéressants de l'art de la peinture sur verre: pour le XIe siècle, on ne peut citer que le vitrail de saint Timothée, à Neuwiller (Alsace) ; pour le XIIe, ceux de Châlons-sur-Marne, Saint-Denis, Angers, Chartres, Vendôme, et les vitraux cisterciens de Bonlieu (Creuse) et d'Obasine (Corrèze) (1141-42) ; pour le XIIIe, en France, après Chartres, offrant certainement la verrerie la plus complète et la plus merveilleuse qu'il soit possible d'admirer, Rouen, Paris (Sainte-Chapelle et Notre-Dame), Reims, Amiens, Bourges, Lyon, Le Mans, Auxerre, Poitiers, Tours ; en Allemagne, Strasbourg, Munster, Cologne (Saint-Cunibert), Augsbourg, Heiligen-Kreuz, Bücken ; en Angleterre, Cantorbery, Salisbury ; en Espagne, Tolède.

Avec le XIVe siècle, le vitrail entre dans une phase absolument nouvelle. Ce n'est pas que l'architecture l'oblige à transformer sa technique, mais la découverte du jaune d'argent, formé d'ocre jaune calcinée, broyée et mêlée à du sulfure d'argent, vient révolutionner, non seulement les procédés de fabrication, mais l'art même de sa composition. Il permet en effet de ne plus employer pour les dorures le verre jaune teint dans la masse, qui devait autrefois être découpé et mis en plomb. Sur une feuille de verre blanc, on peut dès lors peindre une figure et exécuter presque entièrement un dessin sans recourir à l'ancienne mosaïque de verre. En même temps, le principe de la verrière en est complètement modifié, puisque de

simple décoration, elle devient personnelle et peut même se présenter comme œuvre d'art. Les grands bâtisseurs d'églises ne sont plus seuls, d'ailleurs, à employer les peintres verriers; les princes aux goûts raffinés, le duc de Berry comme les ducs de Bourgogne, avec les orfèvres, les peintres, les sculpteurs, les miniaturistes, attachent à leurs personnes des verriers qui, dorénavant plus stables, maîtres de leurs pinceaux comme de leur feu, formeront des écoles très distinctes; elles auront, surtout au xve siècle, chacune, leur caractère très reconnaissable. Entre les meneaux des fenestrages des basiliques, comme des chapelles, comme des palais, prendront place de véritables portraits, sur des fonds très délicats, et nous retrouverons parmi les artistes verriers des noms que nous lirons en même temps dans la liste des peintres les plus renommés. Du xive siècle, les cathédrales françaises de Beauvais, de Chartres, d'Evreux, de Limoges, de Narbonne, de Carcassonne, de Toulouse conservent les plus précieux spécimens de vitraux; en Angleterre, c'est à Lincoln, à Hereford, à Oxford, que nous les verrons; en Allemagne, à Cologne, à Strasbourg, à Oppenheim, à Nieder Hasslach, à Wilsnack. Enfin si nous réunissons les peintres par régions, qui deviennent ainsi des écoles, nous trouverons: à Avignon, Pierre Laussani et Raymond Redoni en 1316, Bertrand de Bèles en 1318; à Bourges, chez le duc de Berry, en 1384, Henri l'Ancien, peut-être le même que Henryet de Comines; chez les ducs de Bourgogne, à Dijon et dans les Flandres, à Arras, à Lille et à Soissons, Hue d'Arras (1320), Noel Le Verrier, Jean et Jacques Le Sauvage (1324), Jean d'Arras (1328), Jacques Vrode (1329), Jean de Vienne (1340), Jean de Cokelès (1344), Huart (1370), Perrin Girole (1372), Jean de Beaumès (1375), Pierre d'Arras (1382), Jacques des Mares, Jean de Courtray, Jacquemont des Pois (1384), Pierre II d'Arras (1389), Guillaume de Francheville, Gérard de la Chapelle (1390), Henry (1394), Hennequin Moulone (1397), Thibaut d'Arras et Blanquart Philippe (1398); à Lyon, assurément une des plus importantes écoles, Jean Ier (1348), Hugonet (1353-63), Jacques Ier, Le Moine, Pierre, Creytin et Etienne Ier (1363-83), Huet (1377), Perronet Ier, Henri de Nivelle (1378), Guyot, Guillemin Ier, Guillemin II et Jean Celarier (1380-82), Henriet, Vincent, Guillemot, Jean II, Perronnet et Janin Sureau (1386), Creytin II et Perronet II Saquerel (1388), Polin et Jacquemet (1394) Janin Saquerel, Jean Robert et Hugues de Viviers (1397-99); à Paris, Bertrand Tarin (1365), Claux Le Loup (1397) et Pierre David (1399); à Rouen, Gilles de Paris (1352) et Guillaume Canonce (1384); à Troyes, Jean de Damery, Guillaume Brisetout (1375), Jacquemin (1379), Lambinet (1383). A l'étranger, en Allemagne et en Alsace, Hans de Kircheim, à Strasbourg (1348); Philippe Hermann, à Metz (1392); Konrad, à Breslau (1394); Egid Trautenwolf, à Munich; en Angleterre, John Athelard, John Lenton, Simon Lenne, Hugh de Lichesfield, qui travaillent en 1351 à Westminster, Coventry, Southwarth, et John Hornton; en Italie, Sienne et Orvieto où travaillèrent Fra Giusto (1310), Francesco di Antonio (1377), Francesco Fornica (1379), Andrea di Mino (1389), Giacomo di Castello et Ranieri; Venise, où nous voyons Mano (1335), et Florence, avec Tuccio (1389); en Suisse, enfin, nous avons en 1373, à Bâle, un atelier où sont occupés Menlin et Jean de Winterthur.

Mais avec le xve siècle, les centres se multiplient: si les architectes commandent pour leurs églises de splendides verrières religieuses, ils décorent aussi les palais qu'ils élèvent de vitraux civils: l'école allemande va prendre un caractère très personnel, et l'école suisse inaugurera le vitrail héraldique, dont elle conservera pendant très longtemps le monopole. Les plus belles verrières du xve siècle se trouvent: en France, à Bourges, à Evreux, au Mans, à Tours, à Limoges, à la Sainte-Chapelle de Riom; en Belgique, à Anvers, à Dietz, à Tournai; en Allemagne, à Metz, à Werben, à Ulm, à Munich, à Nuremberg, à Grimberg; en Angleterre, à York et à Oxford. Ici, les noms des peintres verriers commencent à se multiplier; mais leur importance personnelle est encore assez grande pour qu'il soit utile de les grouper par écoles, parce qu'à la suite des princes, dans leurs déplacements, ils portent, dans les endroits les plus éloignés parfois, la science et la technique de la région à laquelle ils appartiennent et où ils reviennent une fois leur travail terminé. En France: d'Alençon, nous connaissons Roulland, Jean et Robin Perrin (1453); d'Avignon, la liste est longue, et de 1430 avec Guillaume Dumbette jusqu'en 1492 avec François d'Allemagne, nous relevons dans les *Registres* du temps: Arnold de Catz (1430), Jean Laureati, dit Le Bourguignon, Albéric et Jacques Dumbetti, Pierre Villatte, Laurent de Lagnes, Barthélemy Ricard, Barthélemy Bonis, Jean de La Barre, Nicolas Froment, Jean Salomonis, Martin Pacaud, Jean Gauffridi, Pierre Alexandrian, Sanari de Massues, François et Laurent Villate, Sericius Columbi et François Sybaud; à Bourges, c'est Henry Mellin, Jacquelin de Morisson, Guillaume L'Abbé, André Beauneveu; en Bretagne, à Tréguier, Ollivier Le Coq, Ollivier, dit Vittrier, Jehan Lenevan. En Champagne, à Troyes, où se fonde une véritable école qui durera jusqu'au xviiie siècle, les noms des verriers sont nombreux: on y voit la dynastie des Brisetout (1412), Jean du Pins, dit La Barbe, et Hennequin du Pins (1417), Jean Blanc Mantel, Jehan de Vertus (1421), Jehan de Bar-sur-Aube (1425), Jehan-Symon de Bar-sur-Aube (1439), Michelet (1441), Henryet et Hermant (1451), Tirement et Gérard Le Nognat (1452), Vincent Marcassin (1491), Girard II Le Nognat (1493), Nicolas Le Verrier (1495), Jehan Verrat Ier, Balthasard Godon, Lyevin Varin ou Vocrin (1497), Pierre Le Verrier, Nicolas Maçon et enfin Mandrain (1499); Chartres, dont la cathédrale est depuis longtemps terminée, ne nous donne qu'un nom, Jehan Oson (1487); Limoges, avec Déchambault, Paris, avec Pierre Amé (1494), Perpignan, avec Bertrand Bach (1489), La Ferté-Bernard, avec Courtois, n'en fournissent pas davantage; trois noms seulement se rencontrent à Orléans, Antoine Chenesson, Jean Barbe, Roulent de Monglarève; la Normandie ne nous livre à Evreux que le nom de Bréhal (1463), à Rouen, que ceux de Guillaume de Gradville, de Robin Damaigne, de Guillaume et de Jean Barbu, de Michel Trouvé (1467), d'Arnoul de la Poincte et de Geoffroy Masson (1467). La Flandre, avec les *Comptes* des ducs de Bourgogne et les ateliers de Lille, nous fournira de nombreux renseignements: en 1411, voilà Jehan Quattre, dit Béghin, et Thierry Blancard; puis viennent Hue de Boulogne (1417), Ernoul de Gaures (1423), Jehan as Pois II (1426), Goset (1438), Grard Dubois (1444), Guilhelme Belles (1448), Josse, Jehan de Pottes et Gossuin de Vienglise (1449), Joris Van Purse (1456), Martin (1459), Dirk Van Leumont (1460), Georges Pours et Jehan Lombard de Bruges (1467), Antoine de Ringle (1468), Thierry Neuhoef (1475), Thierry de Noef Garden, Jehan de Werth et Laurent (1480), Jehan (1489); Pierre Ysebrant (1494) et Mahieu Bernard closent la série de ces artistes qui vont bien des fois confondre leurs œuvres avec celles des maîtres verriers des Pays-Bas. Mais c'est Lyon qui nous fournit le plus de noms de verriers; de 1403 à 1419, nous rencontrerons effectivement: Etienne II, Gilles Campin, Jean Hortart, dit d'Ecosse, Pierre de Gaulne; de 1420 à 1440: Milot, Jean Girardin, Janin Benoist, Laurent Girardin, Perrenet, Girardin Blich; de 1440 à 1460: Pierre de Montpancier, Rogier Blich, Antoine Orgelet, Thomas Brémon, Jean de Juys, Jean Alabran, Jean Dast, Jean Duc, Jean de Froidefeue; de 1460 à 1480: Abraham, Jean Prevost, Thomas Ier Malechart dit Duc, Jean Blich, Philippe Besson, Antoine Ier, Pierre de Paix, dit d'Aubenas, Dominique du Jardin, François Goy; de 1480 à 1500: Jean Berton, Antoine Aymé, Blaise Théobald, dit Vazel, Guillaume Brandet, Emolle, André Drivon, Antoine Nemo,

Claude Guinet, Michel Coste, Reymonet Moreau, Antoine Servandon, Antoine Jareys, Daniel Decrane, Jean Flacy, Jean de Bourt, Jean Chapeau, Henri Guyot, Jean Ramel et Jean Ramili. En Allemagne, Ulm semble être au xve siècle le centre de la peinture sur verre : du moins c'est là que nous trouvons le plus grand nombre de verriers, et le départ du bienheureux Jacques, appelé de cette ville à Bologne, pour peindre les vitraux du Dôme, prouve de quelle réputation jouissaient ses ateliers au début du xve siècle. En 1441, c'est Hans et Claus Glæser, en 1473, Peter Lindenfrost, en 1480, Hans Wild, en 1495, Hans Schœn; en 1415, nous trouvons à Augsbourg, Judman; à Lubeck, en 1434, François, fils de Dominique, Lévi de Ghanbass, appelé à Florence ; puis, c'est Engelhart, à Reichenbach, Egid Trautenwolf, à Munich, et enfin à Nuremberg, Albert Dürer. L'Angleterre a vu disparaître son atelier de Westminster; seul, John Pruddle de Westminster nous est connu comme travaillant à Warwick au xve siècle. Si nous trouvons disséminés en Italie seulement quelques rares verriers : à Arrezo, Domenico Pecori (1450), Fra Cristofano et Fra Bernardo ; à Pérouse, Fra Bartolomeo (1411), Francesco Barone (1446); à Rome, Giovanni (1447) et Guillaume de Marseille (1475); à Orvieto, Domenico di Stefano, c'est que trois grands centres occupent pendant le xve siècle les plus habiles artistes du pays. Il est très curieux de recueillir dans les ouvrages les plus divers leurs noms, de les grouper par atelier et de recomposer ainsi la période brillante des écoles auxquelles ils ont appartenu. Milan est incontestablement la première ; elle est en pleine activité de 1415 à 1420 ; Paolino di Montorfano y travaille dès 1404, Tomasso Diassantis, en 1407 ; en 1416, Zanino Agni, Bartolomeo di Francia, Stefano da Pandino, Nicolas de Venise; en 1417, Cristoforo de Zavattaris; en 1419, Mafiolo de Cremone, Michellino Mulinari di Bisontio, Giovannino Recalcato : le dernier que nous connaissions est Cristoforo di Scrofatis. Sienne vient ensuite, travaillant surtout au milieu du xve siècle : on y trouve Ambrogio di Bindo dès 1404, mais ce n'est qu'à partir de Giustinio di Todi, en 1432, que nous avons une véritable suite de verriers : Cristoforo di Mone (1439), Guasparre di Volterra (1440), Cristoforo di Contro (1452), Nicolas de Allegretis (1464), Giacomo Falesome, Giacomo di Paolo, Tomme di Luca, Guiseppe di Giovanni di Volterra. Florence prendra plus tard la succession des deux villes précédentes ; Domenico et Francesco Livi font leur apparition en 1436, mais c'est seulement vers 1450 que brillent Giovanni Andrea et Carlo di Niccolo, Fra Bernardo et Fra Cristoforo (1477); enfin Lorenzo Ghiberti clora cette liste, déjà longue, des verriers italiens du xve siècle. Tous les noms que nous recueillons en Espagne l'ont été presque uniquement à Tolède : Dolfin (1418), Luiz (1429), Pedro Bonifacio (1439), Cristobal et Pablo (1459) : seul, Juan de Valdivieso est connu pour avoir travaillé à Burgos et à Avila en 1497. En Portugal deux noms : Jean (1459) et Guillaume Belles (1473). L'art de la peinture sur verre a pris parallèlement dans les Pays-Bas un développement très intéressant : il semble qu'ils aient possédé quatre ateliers principaux : Anvers, où travaillèrent avec beaucoup d'autres, Lucas Adriaens, Digmann, Bernard Van Orley qu'on retrouve également à Bruxelles, Josse Vereghen ; Bruges, avec Jean Lombard, Antoine de Ringle et Hubert, Johann et Marguerite Van Eych ; Bruxelles, avec Jehan Cloet, Walter van Pede, Jean Van Puerse; Gand, enfin, avec Jean de Caloo, Jean Stoop, Hugo Van der Goes, Barthélemy Van der Lynde, Liéven de Witte ; quant à la Hollande, c'est tout à fait dans les dernières années seulement du xve siècle que nous trouvons à Leyde, Aert Claesson et Lucas de Leyde, à Nimègue, Arnold Hort et à Utrecht, Zell. Pendant tout le xve siècle, l'activité des ateliers suisses ne se ralentit pas. Nous ne connaissons cependant que deux centres importants, Bâle, où nous rencontrons Hermann, qui travaille aussi à Strasbourg (1420), Ludmann (1423) et Nicolas, dit Harer; Lucerne, beaucoup plus tardif, avec Hans Fuchs (1405-45), Hans Werner (1473), Rudolf Sidler (1478), Conrad de Schorndorf (1480), Wolfgang Intaler (1484), Balthaser (1488), Hans Hoch (1496) et Heinrich Wirzil. On trouve enfin à Genève, en 1429, Janinus Loisel; à Isenheim, Hans Guldner (1478); à Zurich, Nicolas Zerner (1488); à Berne, Frédéric Walter.

Le xvie siècle voit survenir une rapide décadence du vitrail. Toutes les anciennes traditions se perdent définitivement ; la verrière s'est complètement transformée ; par l'application des émaux sur le verre, elle ne prétend plus être qu'une simple branche de la peinture, qui cherche alors à rivaliser avec la peinture sur toile. Si elle reste grande par les dimensions, elle devient petite par la recherche précieuse du détail; aussi toutes les anciennes écoles sombrent-elles dans de simples ateliers, sans personnalité, qui se contentent de demander aux maîtres les plus illustres de la peinture à l'huile, des cartons à copier servilement. Il est donc sans intérêt de nommer, si habiles soient-ils, les ouvriers qui travaillent encore à Alençon, à Arras, à Beauvais, à Lille, à Lyon, à Troyes ; il est impossible néanmoins de ne pas signaler, à propos des verrières du xvie siècle d'Anet, de Vincennes, de Saint-Gervais et de Saint-Etienne-du-Mont de Paris, Jean Cousin ; d'Ecouen, Bernard Palissy ; de Limoges, Pénicaud ; de Chartres, Robert Pinaigrier, dont le *Pressoir mystique* de l'église de Saint-Hilaire, objet d'admiration pour ses contemporains, fut copié pour les vitraux de plusieurs églises de Paris, de Saint-Etienne-du-Mont, entre autres. A l'étranger, qu'il suffise de parler d'Albert Dürer, auquel on attribue les verrières du bas-côté nord de la cathédrale de Cologne et celles du couvent des Douze Frères, découvertes en 1890, dans un grenier, à Nuremberg.

Puis la peinture sur verre semble s'endormir d'un profond sommeil. Tout au plus, à Troyes, au commencement du xviie siècle, Linard Gonthier fait-il briller l'Ecole champenoise d'un dernier éclat : les vitraux ne sont plus pour plaire. Dans les cathédrales, ils n'ont pas de plus grands ennemis que les Chapitres, qui prétendent ne plus pouvoir lire leurs offices, dans la demi-obscurité de leur coloris sombre, et le même esprit, soufflant inconsciemment sur toute l'Europe, c'est sans aucune surprise que nous lisons, dans un manuscrit d'iconographie russe du xviie siècle, l'interdiction aux artistes de peindre les saintes images sur le verre, dont la nature est trop fragile.

Avec le commencement du xixe siècle, Brongniart et Diehl, qui avaient découvert une très importante série de couleurs fusibles au feu, tentent de faire renaître la peinture sur verre. Directeur de la manufacture de Sèvres, Brongniart présente à l'Académie un large tableau, peint sur verre et cuit : bientôt après, Diehl et Mortelèque exposent à Paris des glaces de plus de 1^{m},50 de hauteur, peintes sur toute leur surface, sans plombs : telles les verrières de la chapelle de Dreux. Mais c'était simplement la tradition de la décadence qui était reprise. Seuls les vitraux du moyen âge avec leur magnificence, leur éclat, la richesse de leur coloration étaient faits pour prendre place dans les églises qu'on réparait ; les efforts de Bontemps, Lassus, Didron, F. de Lasteyrie ont remis l'art du verrier dans la bonne voie ; l'Exposition universelle de 1867 a montré l'influence que les savants archéologues que nous venons de citer avaient eue sur la reprise des modernes ateliers européens. On pouvait, en effet, y admirer les œuvres de nombreux artistes français anglais, allemands, belges, italiens. En France, de cette époque, date la réputation de Maréchal, de Metz, de Lorrin, de Chartres, qui, ayant devant les yeux les plus incomparables des modèles, ont pu s'inspirer des grandes traditions du moyen âge ; en Belgique, Capronnier cherchait à continuer les souvenirs des vieux maîtres flamands ; en Angleterre, Hardmann, de Birmingham, tentait un effort, que ses compatriotes n'ont malheureusement pas toujours imité ; l'Italie, enfin, nous faisait connaître le très habile Bertini, de Milan. Mais, en

résumé, l'art du vitrail ne vivra qu'autant que les artistes comprendront qu'il ne faut pas exécuter des tableaux sur verre, que le plomb est nécessaire, indispensable, et qu'étant essentiellement et uniquement décorative, la verrière ne doit être qu'une mosaïque, lumineuse, la plus belle qu'on puisse rêver. F. DE MÉLY.

BIBL. : GÉNÉRALITÉS. — Ed. DIDRON, *les Vitraux à l'Exposition universelle de 1867*, dans *Annales archéologiques*, t. XXV. — H. KOLB, *Glasmalerein des Mittelalters und der Renaissance ;* Stuttgart, 1886, in-fol. — LABARTE, *Histoire des arts industriels ;* Paris, 1872, t. II, in-4. — F. DE LASTEYRIE, *Histoire de la peinture sur verre ;* Paris, 1837-56, gr. in-fol. — Du même, *Quelques mots sur la peinture sur verre ;* Paris, 1852, in-8. — Du même, *les Peintres verriers étrangers*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1889, t. XL. — Ed. LÉVY, *Histoire de la peinture sur verre ;* Bruxelles, 1860, gr. in-4. — Lucien MAGNE, *l'Œuvre des peintres verriers français ; Verrières de Montmorency et d'Ecouen ;* Paris, 1885, in-fol. — O. MERSON, *les Vitraux ;* Paris, 1895, in-8. — L. OTTIN, *le Vitrail, son histoire, ses manifestations diverses à travers les âges et les peuples ;* Paris, 1896, in-4. — C. SCHAFER et ROSSTEUSCHER, *Ornementale Glasmalerein des Mittelalters und der Renaissance ;* Berlin, 1885, in-fol. — Le moine THÉOPHILE, *Diversarum artium schedula ;* Paris, 1843, in-4. — John WEALE, *Divers works of early masters in christian Decoration ;* Londres, 1853, 2 vol. in-fol. — Charles WINSTON, *Hints on glass painting ;* Londres, 2 vol. in-8.

BIBLIOGRAPHIE PAR VILLES. — Assise. C. DE MANDACH, *l'Invetriata di Sant'Antonio di Padova nella basilica di San Francesco d'Assisi*, dans *Archivio storico dell'arte*, janv. 1897. — Anvers. Cl. van CAUWENBERGHS, *Notice historique sur les peintres verriers d'Anvers du* XV*e au* XVIII*e siècle ;* Anvers, 1891, in-8. — Auch. F. CANÉTO, *Monographie de Sainte-Marie d'Auch ;* Paris, 1850, in-18 ; atlas, gr. in-fol., 1857. — Auxerre. Le P. CAHIER, *Nouveaux Mélanges, décorations d'églises ;* Paris, 1875, gr. in-4. — Berne. Frz. THORMANN et W. F. von MÜLINEN, *Die Glasgemälde der bernischen Kirchen ;* Berne, in-8. — Bourges. Les PP. CAHIER et MARTIN, *Monographie de la cathédrale de Bourges, Vitraux du* XIII*e siècle ;* Paris, 1841-44, 2 vol. gr. in-fol. — Alb. DES MÉLOIZES, *les Vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au* XIII*e siècle ;* Lille, 1899, in-fol. — Brou. DUPASQUIER, *Monographie de Notre-Dame de Brou ;* Paris, 1842, gr. in-fol. — Champeaux-en-Brie. G. LEROY, *les Vitraux de la collégiale de Saint-Martin à Champeaux-en-Brie*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1896, p. 101. — Chartres. DIDRON, LASSUS et P. DURAND, *Monographie de la cathédrale de Chartres ;* Paris, 1881, in-4. Pl. et explications (1842-56). — L'abbé BULTEAU, *Monographie de la cathédrale de Chartres ;* Chartres, 1887-99, 3 vol. in-8. — F. de MÉLY, *les Vitraux du* XIII*e siècle de la cathédrale de Chartres*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1888, in-4. — Dol. L'abbé Ch. ROBERT, *la Grande Verrière du* XIII*e siècle et autres vitraux de la cathédrale de Dol ;* Rennes, 1893, in-8. — Ehrenstein. H. OIDTMANN, *les Vitraux de la chapelle du château d'Ehrenstein* (XV*e* s.), dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1896, t. IX. — Evreux. BOURBON et BLANQUART, *Vitraux du chœur de la cathédrale d'Evreux ;* Evreux, 1893, in-4. — Gouda, dans John WEALE. — Gratz. Aloïs LŒW, *Restauration des anciens vitraux de l'église de Leech, à Gratz*, dans *Mittheilungen der K. K. Central commission*, 1897, t. XXIII. — Laon. A. DE FLORIVAL et E. MIDOUX, *les Vitraux de la cathédrale de Laon ;* Paris, 1891, 2 vol. gr. in-4. — Le Mans. E. HUCHER, *Vitraux peints de la cathédrale du Mans ;* Le Mans, 1864, gr. in-fol. — Limousin. L'abbé TEXIER, *Histoire de la peinture sur verre en Limousin ;* Paris, 1847, in-8. — Liège, dans John WEALE. — Lyon. N. RONDOT, *les Peintres sur verre à Lyon du* XIV*e au* XVI*e siècle*, dans *Revue du Lyonnais*, 1897. — Moulins. DU BROC DE SEGANGE, *Notre-Dame de Moulins ;* Paris, 1876, in-8. — Rathhausen. F. DE LASTEYRIE, *Notice sur les vitraux de Rathhausen (cant. de Lucerne)*, dans *Mémoires des Antiquaires de France*, 1857, t. XXIII. — Reims. B. GOSSET, *la Basilique de Saint-Remi de Reims ;* Paris, 1900, in-fol. — Saint-Julien (Jura). B. PROST, *Notice sur les anciens vitraux de l'église Saint-Julien (Jura) ;* Lons-le-Saunier, 1885, in-4. — Strasbourg. L'abbé GUERBER, *Essai sur les vitraux de Strasbourg ;* Strasbourg, 1848, in-8. — Suisse. A. HAFNER, *Meisterwerke schweizerischer Glasmalerei ;* Berlin, 1890, in-fol. — Tournai. J.-B. CAPRONNIER, DESCAMPS et LE MAISTRE D'ANSTAING, *les Vitraux de la cathédrale de Tournai ;* Bruxelles, 1850, in-fol. — Tours. BOURRASSÉ et MANCEAU, *Verrières du chœur de l'église métropolitaine de Tours ;* Tours, 1849, in-fol. — Tréguier. An. DE BARTHÉLÉMY, *les Anciens Peintres verriers de Tréguier ;* Caen, 1847, in-8. — Troyes. GAUSSEN, *Portefeuille archéologique de Champagne ;* Bar-sur-Aube, 1861, in-fol. — West-Wickham, dans John WEALE. — Winchester. Owen B. CARTER, *Series of ancient painted glass Windows of Winchester cathedral ;* Londres, 1845, in-4. — Windsor, dans John WEALE. — York, dans John WEALE.

VITRAY. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Montluçon, cant. de Cérilly ; 401 hab.

VITRAY-EN-BEAUCE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Bonneval ; 416 hab.

VITRAY-SOUS-BREZOLLES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Brezolles ; 184 hab.

VITRE, VITRERIE. Les anciens employaient, concurremment avec les vitres de verre (V. VERRE, p. 867), pour garantir les fenêtres de leurs habitations, de minces plaques de talc ou de mica, sous le nom de pierres spéculaires. Au moyen âge, vers le Xe siècle, l'art du peintre en vitraux commença à prendre du développement (V. VITRAIL). Au contraire, les vitres en verre blanc étaient à cette époque, et demeurèrent jusqu'au XVe siècle un luxe rare dans les logis des particuliers ; même pour les croisées de la reine, au château de Melun, on recourut, en 1454, au procédé économique de la toile blanche cirée et du papier huilé. Longtemps les verreries ne livrèrent au vitrier que de petits morceaux de verre blanc, ou plutôt verdâtre, que celui-ci assemblait et ajustait en les enchâssant dans du plomb disposé de manière à former une sorte de grille losangée. Les vitres de quelque dimension et montées sur des châsses de bois ne datent que de la fin du XVIe siècle. La pose en fut dès lors ce qu'elle est à cette heure : le vitrier, après avoir taillé son verre au moyen du diamant, fixait avec quelques légères pointes chaque vitre dans le cadre qu'elle avait à remplir ; seulement, pour obtenir une clôture hermétique, il collait sur les joints quatre bandes de papier, tandis que plus tard le papier fut remplacé par du mastic composé de blanc d'Espagne et d'huile siccative. A partir de ce temps, Paris et les provinces comptèrent des vitriers de plus en plus nombreux, et l'on sait que c'est la mère d'un de ces artisans qui, au commencement du XVIIIe siècle, servit de mère à Jean Lerond d'Alembert et qu'elle ne fut jamais abandonnée par le mathématicien.

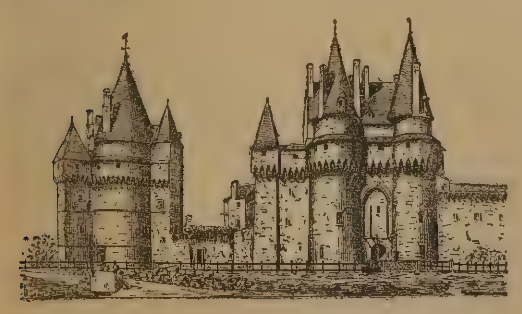
Les travaux de vitrerie considérables que comportent nos constructions modernes et surtout les galeries et les halls des gares et des expositions sont entrepris par des industriels qui, vu la simplicité du travail, improvisent très vite un personnel suffisant. En dehors de ces vastes chantiers, il reste de l'occupation pour le vitrier ordinaire qui, établi patron ou embauché comme ouvrier, s'intitule peintre-vitrier et se charge de la décoration, de la dorure, de l'encadrement et du collage des papiers. Quant au vitrier ambulant, il se borne à remplacer les carreaux brisés et parcourt les villes et les campagnes en jetant son cri scandé et accentué d'après un rythme familier à toutes les oreilles. Souvent originaire du Piémont, il circule portant ses feuilles de verre sur des crochets consistant en une case à serrer ses outils, surmontée d'un châssis. Son matériel se compose de la règle graduée avec laquelle il prend ses mesures et dirige le trait de son diamant, de la pince employée à régulariser la coupe du verre, du marteau dit « marteau de vitrier », et de la lame souple destinée à appliquer le mastic. Il a plusieurs qualités de verre : verre simple ou double, verre plus ou moins blanc, plus ou moins exempt de tares (V. VERRE, p. 872). L'emploi en dépend du prix débattu entre lui et la clientèle. Marcel CHARLOT.

VITRÉ (*Vitreium*). Ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine, à 35 kil. E. de Rennes ; 10.584 hab. (7.459 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris à Brest ; embranchements sur Châteaubriand, sur Fougères et Pontorson. Sur la rive g. de la Vilaine, non loin de sa source. Carrières de belles pierres noires ; fonderie de fer ; ateliers de constructions mécaniques ; fabriques de bonneterie et de toiles, de chapeaux vernis ; scieries mécaniques ; tanneries, briqueteries, poteries ; beurreries ; fabrique de vêtements spéciaux, *sayons* de peaux de chèvre. Une autre industrie particulière à Vitré est le tricot à la main exécuté par un grand nombre de femmes, qui, l'été, travaillent en plein air ; pépinières ; cire et miel, etc.

Vitré se présente de tous côtés sous un aspect pittoresque : ses maisons sont jetées pêle-mêle sur une colline autour de la grande masse d'un vieux château fort qui en occupe le sommet, ainsi que l'église principale. En bas se trouve la ligne des *remparts*. Au S. ce sont de longues courtines éventrées, quelques tours démantelées. Au N., la Vilaine coule au pied des fortifications. La colline est formée d'un schiste noir, dont la couleur contraste avec la verdure qui la recouvre en partie. Elle est taillée à pic; dans sa partie septentrionale, le rempart s'appuie sur son escarpement. Une ancienne enceinte murale, parallélogramme allongé de l'E. à l'O., enserre le *Vieux-Vitré*, type particulier, ayant le mieux conservé sa physionomie de ville bretonne du moyen âge, traversée par trois rues longitudinales que font communiquer entre elles des ruelles étroites, tortueuses, escarpées, bordées de vieilles maisons.

A la tête des édifices religieux est l'église Notre-Dame, ancien prieuré de l'abbaye de Saint-Mélaine de Rennes (mon. hist. des xve et xvie siècles). Elle appartient d'ailleurs à différentes époques. Citons : l'ancien chœur des Bénédictins (xiie siècle), avec la tombe de Marie de Retz, morte en 1457, fille de Gilles de Laval ; nef, collatéraux et chapelles latérales à style ogival flamboyant (xve siècle) ; façade côté E. : tour de 1420, avec pyramide à crochets moderne d'une hauteur totale de 62 m., magnifique façade méridionale présentant une série de sept pignons, séparés par des contreportes sur l'un desquels s'applique une chaîne extérieure en pierre, charmant échantillon de la sculpture du xvie siècle, porte centrale du portail O., et celui-ci en plein cintre, avec la date de 1578. Eglise *Sainte-Croix*, ancien prieuré de l'abbaye de Marmoutiers, fondé par Robert de Vitré. L'église du cimetière n'a conservé que la tour de son clocher (xve siècle) occupant le sommet du tertre. De ce tertre, la vue s'étend sur les environs à l'E. de la ville.

Le château a été fondé à la fin du xie siècle, reconstruit du xive au xve (mon. hist.) et restauré de nos jours. La porte d'entrée, qui s'ouvre sous un arc ogival, est flanquée de deux grosses tours à mâchicoulis ; au-dessus s'élèvent des tourelles à toits coniques. Cette masse, qui s'appelle le *Châtelet*, se relie par d'épaisses courtines à une série de tours crénelées. A l'intérieur, se trouve le donjon, à gauche ; en face de l'entrée, un cloître et la chapelle ; à droite, une jolie tourelle du xvie siècle, dit tribune de la Trémoille. Les divers étages du donjon ont été convertis en musée, ainsi que l'une des tours du Châtelet qui renferme en outre la bibliothèque. Le collège



Château de Vitré et tour Saint-Laurent.

occupe le couvent des Ursulines. On a installé dans un couvent des bénédictins la mairie, la sous-préfecture, le tribunal et la poste. Aux environs, quatre châteaux : Baratière, Guichardière, Pilletière, des Rochers; ce dernier, situé à 6 kil., au S.-E., et à 4 kil. d'Argentré, a été immortalisé par Mme de Sévigné.

Vitré est une ancienne baronnie de Bretagne, apanage, au xe siècle d'une branche cadette des comtes de Rennes. Au xie siècle, Robert de Vitré eut pour épouse Berthe de Craon, qui y fonda en 1064 le prieuré de Sainte-Croix. La baronnie passa dans la maison de Laval par mariage, puis, en 1605, dans celle de la Trémoille. Ce fut une place d'armes de huguenots au xvie siècle et des Chouans au temps de la Révolution.

Les armes de Vitré sont : *De gueules, à un lion d'argent, couronné d'or, armé de sable.* Ch. Del.

Bibl. : Dubois, *Histoire de Vitré*, 1840.

VITRÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Melle, cant. de Celles-sur-Belle ; 589 hab.

VITREUX. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Gendrey ; 278 hab.

VITREY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul ; 868 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VITREY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise ; 324 hab.

VITREZAIS. Contrée de l'ancien Bordelais (auj. du dép. de la Gironde), aux confins de la Charente-Inférieure : il forme la moitié du cant. de Saint-Ciers-Lalande. Son ch.-l. était Braud avant la Révolution. Pays de landes, de marais desséchés, limités par la rive dr. de la Gironde. François Ier était seigneur du Vitrezais (réuni par échange à son comté d'Angoulême), avant d'être roi de France.

VITRIFICATION (Techn.) (V. Verre).

VITRIMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. et cant. (N.) de Lunéville; 292 hab.

VITRINE (Ameub.). Armoire, pupitre ou table dont les panneaux ou une partie des panneaux sont de verre. Ce genre de meuble n'est pas très ancien, bien que certains *reliquaires* (V. ce mot) aient été au moyen âge de petites vitrines, et bien qu'un tableau encadré sous verre apparaisse dès 1416 dans l'inventaire de Jean de Berri. Le mot *verrine* était alors synonyme de verrière, vitrail. Il faut attendre que la fabrication du verre en grandes feuilles incolores ait été usuelle et que le goût des collections se soit répandu dans le public pour trouver des vitrines dans l'ameublement courant. Elles ont été fréquentes depuis le règne de Louis XV; les unes sont des *vaisseliers* (V. ce mot) où l'on exposait à l'abri de la poussière et des mouches la vaisselle de dressoir; les autres ont été destinées à renfermer les curiosités de la nature et de l'art et les antiquités dans les cabinets des amateurs. Les ébénistes des règnes de Louis XV et de Louis XVI ont produit des vitrines qui sont des merveilles d'élégance.

VITRINGA (Annes-Johan), moraliste hollandais, né à Harderwÿk en 1827. De 1853 à 1890, il occupa diverses fonctions dans l'enseignement moyen, et fut en dernier lieu recteur de l'Athénée de Deventer. Il publia un certain nombre de traités philosophiques et religieux, mais il est surtout connu par des écrits satiriques sur les questions contemporaines publiées sous les pseudonymes de *Jean Holland* et *Jochem van Ondere*. Il y fait preuve d'une originalité et d'une finesse remarquables, surtout dans *Keesje Putbus* (1874), *Darwinia* (1875), et surtout dans *Ma visite à Bismarck pendant l'été de 1875* (Amsterdam, 1876). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *la Philosophie d'Aristote* (Amsterdam, 1855, in-8) ; *l'Education et l'émancipation de la femme* (Deventer, 1869, in-8) ; *l'Education du caractère* (*ibid.*, 1871, in-8). Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais.

VITRIOL. Le mot de vitriol est le nom qui a été donné autrefois aux sulfates. Ce mot est encore employé dans le commerce pour désigner certains sulfates : le sulfate de cuivre est quelquefois appelé vitriol bleu, le sulfate ferreux vitriol vert. Les sulfates sont en général décomposables par la chaleur ; ceux qui se décomposent à température assez basse donnent naissance à de l'acide sulfurique: cet acide était connu des alchimistes sous le nom d'huile de vitriol, et on l'appelle encore communément vitriol (V. Sulfate).

VITROLLES. Com. du dép. des Hautes-Alpes, arr. de Gap, cant. de Barcelonnette; 268 hab.

VITROLLES. Com. du dép. des Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Berre ; 910 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Huileries.

VITROLLES. Com. du dép. de Vaucluse, arr. d'Apt, cant. de Pertuis ; 146 hab.

VITROLLES (Eugène d'Arnauld, baron de), homme d'Etat français, né au château de Vitrolles (Hautes-Alpes) le 11 août 1774, mort à Paris le 1er août 1854. Appartenant à une des plus anciennes familles de Provence, fils d'un conseiller au Parlement et de la fille du marquis de Pina Saint-Didier, qui fut président au Parlement de Grenoble, petit-neveu du bailli de Suffren, il fut instruit par les soins de l'abbé de Pina, vicaire général du Puy, qui le fit voyager en Suisse. Il s'y trouvait au moment où éclata la Révolution et s'enrôla en 1791 dans l'armée de Condé où il gagna le grade de lieutenant. En 1795 il épousait Thérésia de Folleville, fille adoptive de la duchesse de Bouillon, qui la dota richement. Vitrolles rentra en France après le 18 brumaire, fut nommé inspecteur des bergeries impériales en 1812, se consumant dans une inactivité presque absolue. A la fin de l'Empire, il fut associé par Talleyrand aux intrigues et négociations qui devaient ramener les Bourbons sur le trône. Nommé par le comte d'Artois secrétaire d'Etat provisoire (1814), réduit par Louis XVIII aux fonctions de secrétaire des conseils du roi, il reçut, pendant les Cent-Jours, la mission de soulever le Midi. Arrêté à Toulouse, il fut emprisonné à Vincennes puis à l'Abbaye. Délivré après Waterloo, il fut élu député des Basses-Alpes en 1815, devint ministre d'Etat (19 sept. 1815), mais perdit bientôt ce titre pour avoir participé à la *Note secrète* adressée par Monsieur aux gouvernements étrangers. Monsieur, devenu Charles X, rendit à son confident son titre de ministre d'Etat (1824), mais les intrigues de cour le tinrent éloigné du Conseil. Ministre plénipotentiaire à Florence (1827), il revint à Paris en 1829, après la mort de sa fille Amélie. Les circonstances étaient graves ; Vitrolles, énergique et froid, chef de la droite avancée, pouvait s'attendre à devenir président du Conseil. Charles X donna la place à Polignac, et Vitrolles n'obtint que la pairie avec le titre de comte (janv. 1830). La révolution de Juillet ne le surprit guère, quoiqu'on n'eût pas daigné même le consulter sur les ordonnances dont il obtint le retrait quand il était déjà trop tard. Vitrolles aida de ses conseils les tentatives de la duchesse de Berry. Arrêté par le gouvernement de Louis-Philippe après l'émeute qui eut pour conséquence à Paris le pillage de l'archevêché, il fut bientôt relâché. Sa carrière politique était close. Depuis, il fit partie de tous les pèlerinages royalistes à Wiesbaden ou à Londres, et passa tranquillement ses derniers jours dans l'intimité de Lamennais et de la duchesse de Vicence. Eug. Forgues a publié ses *Mémoires et relations politiques* (Paris, 1884, 3 vol. in-8). R. S.

VITROPHYRE (Pétrogr.). Roche acide, à la limite des types porphyroïde et vitreux, provenant de la superposition du caractère pophyrique à la texture du pechstein ou rétinite et se présentant sous une apparence bréchiforme, avec des taches tantôt lenticulaires, tantôt arrondies, de matière finement cristallisée, se détachant sur un fond de pâte vitreuse. Les transitions, d'ailleurs, abondent du vitrophyre au pechstein, au point qu'on a prétendu qu'il n'existait pas de pechsteins complètement exempts de cristaux porphyroïdes. Rosenbusch a, d'autre part, donné le nom de vitrophyre basaltique au type vitreux des roches basiques modernes.

VITRUVE Pollion, architecte et ingénieur latin, auteur d'un traité sur l'architecture (*De Architectura*), qui vivait pendant le Ier siècle de notre ère. Les prénoms qu'on lui a attribués, *Marcus* ou *Lucius*, et parmi lesquels le premier a prévalu, ont été forgés par conjecture aux XVe et XVIe siècles ; quant au surnom de Pollion, il apparaît (sous la forme *Polio*) dans l'abrégé de Cetus Faventinus qui a pour titre : *De diversis fabricis architectonicæ*. On ignore quel fut exactement le lieu de sa naissance. D'après les uns, il serait né dans le N. de l'Italie, à Plaisance ou à Vérone, ou même à Ravenne ; d'après les autres, à Fano, dans l'Ombrie, ou bien encore à Formies, dans la Campanie. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Vitruve Pollion était originaire de cette dernière région : car dans cette partie de l'Italie méridionale (à Misène, Formies, Pouzzoles, Avella), on a découvert un certain nombre d'inscriptions relatives à la *gens Vitruvia*. On n'est point d'accord non plus sur l'époque où Vitruve a vécu. Suivant l'opinion de beaucoup la plus répandue, il aurait été contemporain d'Auguste, et c'est à cet empereur qu'il aurait dédié son ouvrage sur l'architecture ; on a même prétendu, sans fondement sérieux, que ce traité avait été composé vers l'an 13. D'après un autre système récemment soutenu par Ussing, et qui atteint le paradoxe presque autant que celui de Schultz notamment, qui assignait le IVe siècle comme époque probable de la composition du *De Architectura*, l'auteur de ce traité, Vitruve, aurait vécu au IIIe siècle et serait un lettré du N. de l'Italie qui aurait pris le nom (*Vitruvius*) d'un architecte écrivain du temps d'Auguste et compilé surtout Varron. Enfin, d'après une très ancienne opinion exposée par l'architecte Newton, traducteur anglais de Vitruve, à la fin du XVIIIe s., opinion qui a été délaissée à tort depuis longtemps, ce n'est guère que sous les Flaviens que le *De Architectura* aurait été composé et dédié par son auteur à l'empereur Titus. Tel est aussi notre sentiment, et c'est le résultat auquel nous a conduit un ensemble de recherches personnelles que nous ne pouvons exposer ici en détail. — Nous sommes pour ainsi dire dépourvus de renseignements sur la vie de Vitruve, et ce n'est guère que du *De Architectura* que l'on peut tirer quelques indications sur cet architecte. Né de parents libres ayant de l'aisance, appartenant à une famille où l'on devait s'occuper, selon toute vraisemblance, d'architecture et des questions qui s'y rattachaient, Vitruve reçut une éducation et une instruction soignées, étudia, outre les arts mécaniques, les arts libéraux, et fut initié à un savoir en quelque sorte encyclopédique, puisé aux sources romaines et surtout helléniques. Alliant la pratique à la théorie, il exerça les fonctions d'architecte sans arriver d'ailleurs, comme il le dit, ni à la fortune ni à la renommée. En Italie, il paraît avoir résidé bien plus hors de Rome qu'à Rome même : c'est en qualité d'architecte qu'il construisit sur ses plans la basilique de Fanum (Ombrie) ; mais il n'est pas du tout certain qu'il ait exercé, comme on l'a affirmé, les fonctions de curateur dans cette ville. Il nous fait entendre qu'il connaît par lui-même plus d'une des contrées qu'il décrit, et notamment qu'il avait habité l'Afrique romaine pendant un certain temps ; c'est là, sans doute, par Carthage, ouverte aux influences étrangères, et par l'intermédiaire d'Alexandrie, qu'il a subi l'influence grecque venue notamment d'Asie Mineure, laquelle est très sensible dans son traité d'architecture. Connu et apprécié par Vespasien qui paraît avoir utilisé ses talents en Afrique, et l'emmena peut-être en Egypte et du côté de l'Orient, il dut se distinguer comme architecte et ingénieur, puisqu'il obtint ensuite de la faveur impériale d'être chargé, sous le principat de Titus, de la réparation et de l'organisation des engins et machines de guerre, au point de vue militaire et naval. C'est à ce prince qu'il aurait dédié, vers l'an 80, le *De Architectura* (composé en partie ou en totalité depuis quelque temps déjà), alors que son auteur était déjà atteint par la maladie, les infirmités et la vieillesse. — Le *De Architectura* est divisé en dix livres. D'après la doctrine et l'exposé de Vitruve, l'étude de l'architecture comprend trois divisions principales, à savoir : la construction des bâtiments publics et privés (*ædificatio*), la gnomonique (*gnomonice*) et la mécanique (*machinatio*). Dans le livre Ier, Vitruve commence par traiter de l'architecture en général, des qualités nécessaires à l'architecte, du choix des lieux pour bâtir une ville. Dans le livre II, il expose l'histoire naturelle des matériaux de

construction, le mode d'extraction des pierres, la coupe des bois propres à la bâtisse. Dans le troisième livre, il traite des édifices sacrés, des quatre ordres de l'architecture en général, de l'ionique en particulier, et, dans le suivant, de l'ordre dorique, du corinthien et du toscan. Le livre V est celui où il expose les règles de l'architecture pour les édifices ayant un caractère profane (forum, basiliques, théâtres, thermes), pour les villes ainsi que pour les ports. Un chapitre de ce même livre présente un exposé sommaire de la théorie musicale grecque d'après les écrits d'Aristoxène. Le livre VI est consacré à l'étude des constructions privées; dans le suivant, Vitruve termine l'étude de la construction proprement dite, par des observations sur les enduits et les couleurs, et dans le livre VIII, il annexe à cette étude un long exposé de l'hydraulique. Enfin, reprenant dans les livres IX et X la suite des divisions du plan qu'il s'est tracé, il traite successivement : dans l'un, de la gnomonique, des cadrans solaires et d'autres instruments servant à mesurer le temps; dans l'autre, des engins et machines sous les rapports civil, militaire et naval. Dans cet ouvrage didactique, il fait une grande part aux questions d'histoire naturelle par suite de la connexité de ces études avec l'architecture, des connaissances générales qu'il a acquises et probablement aussi par tradition de famille.

Ce qui donne au *De Architectura* une valeur particulière, c'est qu'il est le seul ouvrage de ce genre qui soit parvenu de l'antiquité jusqu'à nous, et qu'il contient des notions importantes pour l'histoire des arts, que l'on chercherait vainement chez d'autres écrivains anciens. Si le traité de Vitruve révèle beaucoup d'érudition, une mise en œuvre considérable surtout des sources grecques, de celles aussi que les écrits et les usages de Rome et de l'Italie mettaient à sa disposition, le contrôle, à vrai dire, en est encore bien difficile, et souvent même impossible; cela est d'autant plus regrettable que l'on voudrait connaître, par exemple, au point de vue hellénique, les traités anciens où Vitruve a puisé la tradition architectonique pratiquée en Asie Mineure, et, sous le rapport italique et romain, les écrits de Varron si précieux pour l'ancienne architecture, écrits que devaient connaître fort vraisemblablement les ancêtres de Vitruve. En matière d'architecture, Vitruve se montre conservateur; il blâme les abus et les excès de son temps, au point de vue de la décoration architecturale et du luxe de l'ornementation, comme à celui de l'instruction insuffisante des architectes, de leur imprévoyance fréquente et des dépenses exagérées pour les édifices publics et privés. C'est le plus souvent à la Grèce et aux exemples que lui suggère la connaissance des arts et des règlements salutaires de ce pays privilégié qu'il renvoie ses lecteurs; et parfois l'on sent chez lui une mélancolie et une sorte de pessimisme, qu'il partage d'ailleurs avec d'autres écrivains de son temps, avec Pline l'Ancien, par exemple, qu'il n'a pas plus copié qu'il n'a été copié par lui, tous deux écrivant à la même époque et essayant de faire, chacun de son côté, d'après des sources parfois communes, une œuvre d'ensemble, l'un sur l'histoire naturelle, l'autre sur l'architecture : c'est à un autre Vitruve, historien, ou plutôt naturaliste ou architecte, que Pline a dû se référer, de même que Frontin et Servius ne paraissent pas avoir fait allusion à Vitruve Pollion. Il faut, d'une manière générale louer la sagesse des conseils qu'il donne, bien qu'il n'ait pu plus d'une fois contrôler lui-même (en hydraulique, par exemple) l'exactitude de ses assertions, il faut aussi reconnaître la probité de son caractère et l'élévation de son esprit. Ces qualités morales percent souvent dans son style, et notamment, dans les préfaces qu'il a placées en tête de ses dix livres. Vitruve, qui par sa syntaxe, ses tournures de phrase, son vocabulaire, prête souvent à des comparaisons avec des auteurs latins de la seconde moitié du Ier siècle, et avec ceux du IIe siècle de notre ère, Vitruve n'est pas, à proprement parler, un écrivain, et il le reconnaît lui-même; il lui manque la facilité, l'habileté et la délicatesse.

Le style de Vitruve est tantôt trop étendu et tantôt trop laconique, par suite obscur, et souvent encore embarrassé et ampoulé, ce qui en rend la lecture fatigante : en maint passage, on sent dans son ouvrage la recherche d'un rhéteur et peut-être jusqu'à des effets de prose métrique. D'autre part, les formes du langage à la fois populaire et technique abondent chez lui; des tournures d'origine grecque reviennent fréquemment dans son traité où apparaît très visiblement la traduction, comme l'adaptation des sources helléniques qu'il a mises à contribution; on y discernerait moins facilement certaines formes de provincialisme qui devaient être en usage sur les côtes d'Italie, en relation constante avec la Grèce ou Alexandrie; signalons enfin, semble-t-il bien, des africanismes qui proviendraient du séjour prolongé qu'aurait fait dans l'Afrique romaine l'auteur des dix livres de l'architecture, et que l'on retrouvera au siècle suivant, et plus tard encore, dans des proportions bien plus grandes, chez les écrivains latins de l'Afrique.

On ignore la date de la mort de Vitruve; elle se placerait au plus tôt sous Titus ou sous Domitien au plus tard, selon la plus grande vraisemblance, c.-à-d. dans les vingt dernières années du Ier siècle de notre ère.

Le traité de Vitruve a été abrégé, en même temps que ceux d'autres auteurs anciens, par Cetus Faventinus, dans un opuscule dont nous avons déjà mentionné le titre. Depuis lors, l'œuvre de Vitruve et celle de son compilateur ont été étudiées et utilisées au moyen âge, sans être toujours, il s'en faut, bien comprises; c'est à l'époque de la Renaissance carolingienne, du temps de Charlemagne et d'Eginhard, que l'on a transcrit le plus ancien manuscrit de Vitruve (IXe siècle) que l'on connaît et qui est aujourd'hui conservé à Londres; c'est surtout dans les monastères d'outre-Rhin que des copies de Vitruve ont été faites pendant les siècles suivants, non sans bien des fautes et des altérations inévitables; c'est enfin dans la région germanique que son influence s'est conservée le plus, et l'on peut dire que le souvenir de Vitruve, ainsi que l'interprétation plus ou moins correcte d'un certain nombre de procédés d'art par lui décrits, n'ont jamais disparu entièrement au moyen âge, surtout pendant les périodes carolingienne et romane. Mais, il faut arriver à la grande Renaissance du XVe et du XVIe siècle, où le mouvement artistique, littéraire et scientifique s'inspira fortement de l'antiquité, pour voir les traditions classiques entrer de nouveau en faveur dans l'architecture avec le culte exagéré de Vitruve, modifier singulièrement, sans le supprimer d'ailleurs, le genre, d'évolution qui s'accomplissait en architecture à la fin du moyen âge, et introduire dans les différents membres de cet art, l'imitation si visible des modèles antiques, due en très grande partie à l'influence vitruvienne.

Les principales éditions et traductions de Vitruve sont les suivantes : l'édition *princeps* de Vitruve est celle de Sulpitius qui parut à Rome à la fin du XVe siècle, entre 1484 et 1492 (in-fol., sans titre ni commentaire). Mentionnons aussi : l'édition de Florence (1496, in-fol.), l'édition de Venise de 1511, par les soins de Giocondo, qui est un premier essai d'édition critique (in-fol.); celle de Philander à Lyon (1552, in-4), que suivit celle de Barbaro (Venise, 1567, in-fol.); l'édition de Jean de Laet (Amsterdam, 1649, pet. in-fol.), avec des notes de Philander, Barbaro, Saumaise, etc.; l'édition de Galiani (Naples, 1758, in-fol.); celle de Rode (Berlin, 1800, 2 vol. in-4), de Schneider (Leipzig, 1808, 3 vol. in-8 et in-4), de Lorentzen (Gotha, 1856, in-8); celle de Poleni-Stratico (Udine, 1825-30, 4 vol. en 8 part. gr. in-4 (avec des dissertations et un *Lexicon Vitruvianum*); celle de Marini (Rome, 1836, 4 vol. in-fol.). La meilleure édition critique au point de vue des manuscrits est celle de Val. Rose et H. Müller-Strübing (Leipzig, 1867, in-8), à laquelle se réfère l'*Index Vitruvianus* de Nohl (Leipzig, 1876, in-8). Une 2e édition en a été donnée récemment par Val. Rose (Leipzig, 1899, in-12). V. MORTET.

BIBL. : ENGELMANN-PREUSS, *Bibliotheca scriptorum clas-*

sicorum, dans *Script. lat.*; Leipzig, 1882, in-8, 8e éd. — *Catalogue of printed books*, dans *British Museum*; Londres, 1884, gr. in-4, art. *Vitrivius Pollio*. — TEUFFEL, *Geschichte der rœmischen Litteratur*; Leipzig, 1890, in-8, 5e éd.— SCHANZ, *Handbuch der klassichen Alterthumswissenschaft*, VIII, *Die Techniker*; Munich, 1890, in-8. — C. PROMIS, *Vocaboli latini di architettura posteriori a Vitruvio*... (complément au *Lexique de Vitruve* de B. Baldi); Turin, 1875, gr. in-4. — Max. THEIL, *Quæ ratio intercedat inter Vitruvium et Athenæum mechanicum*, dans *Leipzig. Stud.*; Leipzig, 1896, in-8. — J.-L. USSING, *Betragtninger over Vitruvii de architectura libri decem*, dans *Mém. de l'Acad. roy. de Copenhague*, 6e sér.; Copenhague, 1896, in-4. — P. TANNERY, *Frontin et Vitruve*, Extr. de *Revue de philologie*; Paris, 1897, XXI, in-8. — DESSAU, *Prosopographia imperii romani*, pars III; Berlin, 1898, gr. in-8. — C. BURSIAN, *Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Altertumswissenschaft, General-Register*; Leipzig, 1898, in-8.—V. MORTET, *Fragment d'un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, compilé d'après Vitruve*, l. III et IV, sur les proportions des colonnes antiques (extr. de la *Rev. de philologie*); Paris, 1898, in-8.

VITRUVIUS RUFUS, architecte latin, qui nous a conservé des problèmes anciens et des questions stéréométriques qui intéressent l'architecture, notamment le *De Geometria columnarum et mensuris aliis*.

VITRY. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Macon, cant. de Cluny; 173 hab.

VITRY-AUX-LOGES. Com. du dép. du Loiret, arr. d'Orléans, cant. de Châteauneuf-sur-Loire ; 1.514 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

VITRY-EN-ARTOIS. Ch.-l. de cant. du dép. de Pas-de-Calais, arr. d'Arras ; 2.910 hab. (2.840 aggl.). Stat. du chem. de fer du Nord. Sucrerie. Raffinerie de sel.

VITRY-EN-CHAROLLAIS. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial ; 635 hab.

VITRY-EN-MONTAGNE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 128 hab.

VITRY-EN-PERTHOIS ou **VITRY**-LE-BRULÉ. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Vitry-le-François, sur les deux rives de la Saulx, à l'extrémité des plaines du Perthois, dominée par les terrasses crayeuses de la Champagne pouilleuse ; 715 hab. en 1896. Bourg fortifié au moyen âge, Vitry appartenait aux comtes de Champagne. En 1142, le roi Louis VII s'empara de Vitry et le ruina. La malheureuse bourgade fut incendiée une seconde fois par les Anglais en 1422 et à peu près complètement détruite par les impériaux en 1544. La butte de l'ancienne citadelle et des fossés à demi comblés sont les seuls vestiges de l'antique forteresse. E. CH.

BIBL. : LEBEL, *Statistique de Vitry-le-Brûlé*, 1822, in-12.

VITRY-LACHÉ. Com. du dép. de la Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Brinon-sur-Beuvron ; 443 hab.

VITRY-LA-VILLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 201 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VITRY-LE-CROISÉ. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 708 hab.

VITRY-LE-FRANÇOIS. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Marne, sur la rive droite de la Marne, au pied des plateaux crayeux de la Champagne pouilleuse, au débouché des plaines fertiles du Perthois, 8.400 hab. (7.709 aggl.). Stat. sur la voie ferrée de Paris-Nancy, avec embranchement sur Valentigny (ligne stratégique de Bar-sur-Aube à Vitry-le-François). Les canaux de la Marne au Rhin, de la Haute-Marne, et le canal latéral à la Marne se raccordent près de Vitry. La ville possède des malteries, une faïencerie, une fabrique de ciment. Le commerce des grains y est très actif. La ville fut bâtie par ordre de François Ier (qui lui donna ses armes), en 1544, après l'incendie de Vitry-en-Perthois par les Impériaux, sur l'emplacement du village de Maucourt. En 1896, la ville a été démantelée. Au centre de la ville, sur l'un des côtés de la place d'Armes carrée, se dresse la lourde église Notre-Dame (XVIIe siècle), avec ses colonnades corinthiennes et ses deux tours carrées ; la place Royer-Collard est ornée d'une statue du grand orateur parlementaire ; à l'extrémité d'une grande rue, près de la Marne, subsiste une porte monumentale de l'ancienne enceinte, dite *Porte du Pont* ; dans les jardins de l'hôtel de ville, se trouve un monument commémoratif de la grande revue passée en 1891 dans les plaines de Vitry. La ville possède une Société des sciences et arts fondée en 1861. E. CH.

BIBL. : L. MOULÉ, *l'Arrondissement de Vitry-le-François avant l'an 1000*, dans *Revue de Champagne et Brie*, nov.-déc. 1895. — ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France*, 21e série, pp. 33 et suiv.

VITRY-LÈS-NOGENT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Nogent-en-Bassigny ; 303 hab.

VITRY-SUR-LOIRE. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Bourbon-Lancy ; 1.000 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VITRY-SUR-SEINE. Com. du dép. de la Seine, arr. de Sceaux, cant. d'Ivry, à 3 kil. des fortifications de Paris, au pied d'un fort de la deuxième enceinte, dans la plaine de la r. g. de la Seine ; 7.160 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Carrière de pierre à bâtir ; pépinières réputées. Château du XVIIIe siècle. Eglise des XIIIe et XIVe siècles.

VITRY (Jacques de) (V. JACQUES DE VITRY).

VITRY (Philippe de) (V. PHILIPPE DE VITRY).

VITRY (Louis de l'HOSPITAL, marquis de), gouverneur de Meaux, ligueur, mort en 1645. Il se soumit à Henri IV et lui livra Meaux. Il devint capitaine des gardes du roi, puis mestre de camp de la cavalerie légère, et mourut à Paris en 1611.— Son fils *Nicolas*, né en 1581, capitaine des gardes, se chargea de l'assassinat du maréchal d'Ancre ; le même jour (24 avr. 1617), il fut nommé maréchal de France. Ayant frappé de son bâton le cardinal de Sourdis, il fut arrêté en oct. 1627, et mis à la Bastille, où il resta jusqu'en 1643. Le 7 janv. 1644, il devint duc et pair. — C'est en faveur de son fils *François-Marie*, que le comté de Châteauvillain (Haute-Marne) fut érigé en duché-pairie sous le nom de Vitry (juin 1650 ; les lettres d'érection ne furent pas enregistrées) ; François mourut en 1679.— Le fils cadet du maréchal, *Nicolas-Marie*, fut envoyé en Autriche et en Pologne.

VITTARVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Damvillers ; 188 hab.

VITTEAUX. Ch.-l. de cant. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur, entre deux chaînes de collines qui se rattachent à la Côte-d'Or, sur la Brenne (affl. dr. de l'Armançon), à 315 m. d'alt. ; 1.595 hab. (1.227 aggl.). Stat. de chem. de fer. Carrières de marbre ; filatures de laine.

VITTEFLEUR. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cany-Barville ; 842 hab.

VITTEL. Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, sur le Petit-Vair, dans un joli vallon, à 335 m. d'alt. ; 1.660 hab. (1.622 aggl.). Stat. de chem. de fer. Important établissement thermal, avec quatre sources froides et casino de Charles-Garnier. Brasseries, huileries, passementerie, fabr. de dentelles et de broderies fines. Eglise du XVe siècle.

EAUX MINÉRALES. — Ces eaux, sulfatées calciques et magnésiennes, ou légèrement ferrugineuses, carboniques faibles, athermales, laissent des dépôts renfermant des carbonates de chaux et de magnésie, des oxydes de fer et de manganèse. Elles s'emploient en boisson, bains, douches, pour leurs propriétés légèrement laxatives (source Marie), toniques, diurétiques, et ont les mêmes indications que les eaux de Contrexéville. L'eau de la grande source et celle de la source salée conviennent dans la gravelle, la goutte, l'albuminurie, à cause de leur action favorable sur l'estomac. Le seul inconvénient que présentent ces eaux, c'est d'exciter la vessie. Dr L. HN.

VITTONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Pont-à-Mousson ; 128 hab.

VITTORINO DA FELTRE (V. RAMBALDONI [Vittorino]).

VITU (Auguste-Charles-Joseph), publiciste français, né à Meudon (Seine) le 7 oct. 1823, mort à Paris le 5 août 1891. Après avoir débuté dans la petite presse sous le

règne de Louis-Philippe, il rédigea divers journaux de province et collabora au *Dix-Décembre*, au *Pouvoir*, au *Pays*, et enfin (1860) au *Constitutionnel*. En 1867, il fonda l'*Etendard*, qu'il put quitter avant la condamnation de son gérant en police correctionnelle, et remplaça en juin 1870 Clément Duvernois comme rédacteur en chef du *Peuple Français*. Après les événements de 1870-71, il fit dans le *Figaro* une guerre acharnée au gouvernement de la Défense nationale et surtout à Trochu qui le poursuivit en diffamation et obtint contre lui une condamnation à un mois de prison et 3.000 fr. d'amende (juin 1872). Vitu se borna désormais à rédiger au *Figaro* le courrier dramatique qu'il conserva jusqu'à sa mort. Outre un certain nombre de brochures de circonstances et divers manuels de finance, on doit à Vitu des *Contes à dormir debout* (1860, in-12), recueil de nouvelles; *Ombres et Vieux murs* (1860, in-12), récits historiques et littéraires; *Histoire civile de l'armée* (1868, in-12); *Notice sur Fr. Villon* (1875, in-8); *la Maison mortuaire de Molière* (1882, in-8), à propos de laquelle il fit, maison par maison, l'histoire de la rue de Richelieu; *le Jargon du* XVe *siècle* (1884, in-8; *les Mille et Une Nuits du théâtre* (1886-90, 6 vol. in-18); *Paris, avec cinq cents dessins inédits d'après nature* (1889, in-4). Vitu avait une réelle et solide érudition, et quelques-uns de ses travaux garderont toute leur valeur. M. Tx.

VITYLO. Village de Grèce (V. Œtylus).

VITZ-sur-Authie. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu; 257 hab.

VIUZ-en-Sallas. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Bonneville, cant. de Saint-Jeoire; 2.027 hab.

VIUZ-la-Chiésaz. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. d'Annecy, cant. d'Alby; 504 hab.

VIVAISE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 255 hab.

VIVANS. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de La Pacaudière; 807 hab.

VIVANT (Dominique) (V. Denon).

VIVAR (Ruy Diaz de) (V. Cid Campeador).

VIVARA (Ilot de) (V. Procida).

VIVARAIS (Monts du) (V. Ardèche [dép.]).

VIVARAIS (*Pagus vivariensis*), l'*Helvia* des Romains (V. Helvii). Après avoir appartenu successivement aux Visigoths, aux Burgondes et aux rois francs des deux premières races, ce pays fit partie du royaume de Provence et de Bourgogne, puis, à la fin du Xe siècle, des domaines du comte de Toulouse, d'où il passa définitivement, avec le reste du Languedoc, à la couronne de France en 1272. Le Vivarais correspond à peu près au dép. de l'Ardèche; il comprenait, en plus, le cant. de Pradelles, qui fut réuni à la Haute-Loire en 1790, et, en moins, le cant. des Vans, partie de l'Uzégeois, qu'on donna comme compensation à l'Ardèche. Au point de vue ecclésiastique, le Vivarais était divisé entre trois diocèses correspondant aux anciennes cités romaines : l'évêché de Viviers, successeur de la cité d'*Alba Helviorum*, en avait la plus grosse part, mais trente-cinq paroisses, entre l'Erieux et le Doux, relevaient de l'évêché de Valence, et toute la région d'Annonay dépendait de l'archevêché de Vienne. Au point de vue politique et administratif, le Vivarais formait une province spéciale, ayant ses Etats particuliers ou Assiette, qui se réunissaient chaque année, et plus souvent au besoin, pour répartir les tailles dont le chiffre avait été arrêté par les Etats généraux du Languedoc; la quote-part du Vivarais était environ le onzième des taxes de la province. L'Assiette était convoquée et présidée par le baron de tour au lieu qui lui convenait, ordinairement au chef-lieu de sa baronnie. Elle se composait des baillis des diverses baronnies et des consuls des principales villes, avec l'assistance d'un commissaire principal délégué par les Etats généraux et de deux commissaires ordinaires, dont l'un était le bailli royal du Vivarais ou son lieutenant et l'autre le premier consul de Viviers. A la différence des Etats des pays voisins (Velay, Rouergue, Gévaudan), où l'évêque était président-né, les Etats du Vivarais étaient convoqués et présidés successivement par les dix barons de tour (dont le nombre fut porté à douze au XVIIe siècle), et l'évêque n'y présidait qu'à son tour comme baron de Largentière et n'y était représenté les autres années que par le bailli de Viviers. Le baron de tour assistait aux Etats du Languedoc avec le consul diocésain (fourni par les huit villes principales à tour de rôle) et avec le syndic ou procureur du pays. Les dix baronnies de tour, au XVIe siècle, étaient celles d'Annonay, Saint-Vallier (Privas-Chalencon), Crussol, Montlor, la Voulte, Tournon, Brion, Largentière, Boulogne et Joyeuse. En 1619, on admit Aps et en 1621 Saint-Remèze. Plus tard le titre de la baronnie de Saint-Remèze fut transféré à Vogué (1714), et celui de la baronnie de Brion à Aubenas (1725). Des documents écrits prouvent l'existence des Etats du Vivarais dès le XIVe siècle, mais les procès-verbaux de leurs délibérations, conservés aux archives départementales de l'Ardèche, ne remontent pas au delà de 1506. Ces Etats se sont maintenus jusqu'à 1789. Il y avait en Vivarais deux bailliages royaux, érigés plus tard en sénéchaussées, l'un à Villeneuve-de-Berg pour le bas Vivarais, et l'autre à Boncieu-le-Roy (transféré à Annonay en 1565), pour le haut Vivarais. Viviers, siège de l'évêché, était aussi la capitale administrative du pays. A. Mazon.

Bibl. : Challamel, *Essai sur les Etats du Vivarais*, ms. — Auguste Le Sourd, *les Etats du Vivarais* (thèse pour l'Ecole des chartes, ms.). — Rouchier, *Histoire du Vivarais*.

VIVE. I. Ichtyologie (V. Trachinus).

II. Pêche. — La grande Vive (*Trachinus draco*) habite la Méditerranée, les côtes atlantiques de France et la partie S. de la mer du Nord; se retirant pendant l'hiver dans les grands fonds, ce poisson se rapproche des côtes en juin et en juillet pour pondre par fonds de sable; on le prend alors aux filets traînants. La chair de la Vive, bien que remplie d'arêtes, est estimée; avant de mettre le poisson en vente, les pêcheurs ont soin, le plus souvent, de lui couper la tête pour éviter les cruelles blessures que font les épines. La Vive se nourrit de petits poissons et de crustacés de faible taille.

III. Art culinaire. — La chair de la vive est blanche, feuilletée et assez estimée. On la consomme grillée ou frite, et aussi en matelote ou avec diverses sauces. De quelque manière qu'on la prépare, il faut toujours, après avoir coupé l'arête dorsale, dont la blessure est dangereuse, et les aiguillons des nageoires, écailler le poisson, le vider par les ouïes, le laver dans l'eau fraîche et l'essuyer.

VIVELOTTE (Anc. dr.). La vivelotte ou vivenotte était, dans le droit coutumier, la pension alimentaire que la femme pouvait réclamer sur les terres tenues par son mari en côterie, c.-à-d. en censive. Elle présentait beaucoup d'analogie avec le douaire, mais ne portait pas sur les biens féodaux (V. Douaire).

VIVEN. Com. du dép. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, cant. de Thèze; 136 hab.

VIVENS (François), sectaire cévenol, né à Vallerange en 1664, mort en 1692. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia dans les Cévennes et y fit une dangereuse propagande qui obligea Bâville, intendant du Languedoc, à traiter avec lui. Vivens se retira en Hollande, mais revint bientôt au milieu des montagnards protestants et égorgea les curés persécuteurs de Saint-Marcel et de Conquérac. Surpris dans la caverne où il s'était réfugié, il fut tué après une héroïque défense.

VIVERO o de Palacios (Juan-Lopez de), jurisconsulte espagnol (V. Palacios Rubios).

VIVERO. Ville maritime d'Espagne, au N.-O. de la prov. de Lugo (Galice), sur la rive E. de la Ria de Vivero; 13.370 hab. Tisseranderie de lin, pêche et cabotage.

VIVEROLS. Ch.-l. de cant. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. d'Ambert; 990 hab.

VIVERRA (Zool.) (V. Civette).

VIVÈS. Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. et cant. de Céret; 76 hab.

VIVÈS (Jean-Louis), littérateur espagnol, né à Valence en 1492, mort à Bruges en 1540. Il étudia d'abord à Paris, puis à Louvain où il se lia avec Erasme d'une étroite amitié. C'est là qu'il rédigea son célèbre commentaire sur la *Cité de Dieu*, qui lui valut la faveur de Henri VIII. Appelé à la cour d'Angleterre, précepteur de la princesse Marie, il professa le droit et la philologie à Oxford, mais, après quelques années, il encourut la disgrâce royale pour avoir pris le parti de la reine Catherine d'Aragon, répudiée par le monarque anglais. Vivès fut même quelque temps détenu en prison, puis il revint à Bruges et y vécut les dernières années de sa vie presque pauvre, cherchant dans l'étude une consolation à ses infirmités précoces. Il tenait avec Erasme et Budée le premier rang parmi les humanistes de son époque. Il s'occupa également des questions sociales, et proposa des plans aussi ingénieux que hardis pour adoucir le paupérisme. Il préconisait l'interdiction de la mendicité et l'intervention des magistrats civils dans l'administration des établissements charitables, dans les hospices, les hôpitaux et les asiles d'aliénés. Ces idées valurent à Vivès de violentes attaques ; le F. L. de Villavicentio, moine augustin de Bruges, le prit à partie avec une virulence extrême, et déclara ses doctrines « pestilentielles, pernicieuses et injurieuses pour la dignité de l'Eglise ». Mais, en revanche, l'écrivain espagnol trouva de puissants auxiliaires, et ses conseils furent suivis, notamment par le magistrat d'Ypres. Ses écrits sont extrêmement nombreux ; on en compte plus de 60 dans l'édition de ses œuvres complètes imprimée à Bâle en 1555 (2 vol. in-fol.). La plupart ont été souvent réédités. En voici les principaux : *De initiis, sectis et laudibus philosophiæ* (Bâle, 1521, in-4) ; *De civitate Dei lib. XXII, commentariis illustrati* (*ibid.*, 1522, in-fol., rééd. 1570 et 1610, trad. en français par Hervet, Paris, 1574, in-fol.) ; *De subventione pauperum* (Bruges, 1526, in-12, rééd. Lyon, 1531, in-8, trad. par Girard, sous le titre de l'*Aumosnerie*, Lyon, 1583, in-12) ; *Ad sapientiam introductio* (Anvers, 1531, in-12, rééd. Lyon, 1532 ; trad. en français par J. Colin [1548], et par G. Paradin [1550]) ; *De causis corruptorum artium. De tradendis disciplinis. De prima philosophia* (Bruges, 1531, in-12 ; Lyon, 1551, in-8 ; Leyde, 1636, in-16) ; *De veritate fidei christianæ* (Bâle, 1543, in-fol.).

Bibl. : Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas ;* Louvain, 1763-70, 3 vol. in-fol. — A.-J. Namèche, *Mémoire sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès ;* Bruxelles, 1841, in-4 (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, XV). — Van den Bussche, *le Séjour de Louis Vivès à Bruges ;* Bruges, 1871.

VIVETIERES (Marsollier des) (V. Marsollier).

VIVEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. d'Auberive ; 152 hab. Stat. de chem. de fer.

VIVI. Station de l'Etat du Congo (Afrique occidentale), à 60 kil. E. de Boma, sur un promontoire de la r. dr. du Congo inférieur. Fondée en 1879 par Stanley, elle a été abandonnée comme capitale de l'Etat pour Boma (1882). La place est malsaine et le port peu abordable.

VIVIANE, fée armoricaine, qui, selon la légende, enleva et instruisit Lancelot du Lac ; celui-ci fut un des chevaliers de la Table Ronde, et devint amoureux de la femme du roi Arthur. Un trouvère anglo-normand du XIIe siècle, Gauthier Map, a raconté la légende de Viviane et de Lancelot (V. Merlin l'Enchanteur).

VIVIANI (Vincenzo), géomètre italien, né à Florence le 5 avr. 1622, mort à à Florence le 22 sept. 1703. Disciple de Galilée, puis, après sa mort, de Torricelli, il entreprit, à vingt-quatre ans, la restitution des cinq livres perdus des *Sections coniques* d'Aristée l'Ancien et, quelques années plus tard, du cinquième livre des *Sections coniques* d'Apollonius de Rhodes. Bientôt sa réputation devint universelle. Les Médicis, Colbert, le grand-duc Ferdinand le comblèrent de bienfaits et d'honneurs. Il devint membre associé de la Société royale de Londres, de l'Académie des sciences de Paris, des académies des Arcadiens et del Cimento. En 1692, il proposa aux géomètres du monde entier le problème célèbre de la voûte quarrable, dont Leibniz, J. Bernoulli, L'Hôpital, D. Gregory, etc., fournirent des solutions, toutes moins simples que la sienne, et qu'il avait énoncé ainsi : « Les Grecs ont consacré à la géométrie un temple de base circulaire couronné d'un dôme hémisphérique qui est percé de quatre fenêtres égales et dont la surface restante est absolument quarrable. Comment s'y sont-ils pris ? » Le P. Guido Grandi a réuni toutes ces solutions sous le titre : *Vivianeorum problematum demonstratio*. Outre ses restitutions d'Aristée (1659) et d'Apollonius de Rhodes (1781), Viviani a publié : *Quinto libro degli elementi d'Euclide* (Florence, 1674) ; *Formazione e mesura di tutti i cieli* (Florence, 1692), etc. L. S.

VIVIANI (René-Raphaël), orateur et homme politique français, né à Sidi-bel-Abbès (Algérie) le 8 nov. 1863. Elève au lycée d'Alger, il fait son droit à l'Ecole de droit d'Alger dont il est plusieurs fois lauréat, vient à Paris en déc. 1887, où il est inscrit avocat à la cour d'appel, puis, en juil. 1889, il est élu premier secrétaire de la conférence des avocats. Elu en 1893 comme socialiste par la 1re circonscription du Ve arr. de Paris, il siège au groupe socialiste. Rédacteur à la *Petite République*, il plaide un grand nombre de procès politiques, défend notamment les mineurs de Carmaux, Jaurès, Pelletan.

A la Chambre, il conquiert rapidement une considérable influence par son éloquence véhémente, exprimant dans une forme très littéraire et sobre, avec une grande force de passion et une vigoureuse dialectique, les revendications de la démocratie. Ses discours les plus remarqués furent : contre les lois sur les menées anarchistes (1894) ; sur l'organisation de l'Algérie ; en 1895, un grand discours sur les concessions de phosphates ; en 1897, sur l'instruction secrète ; un grand discours sur la Banque de France où il proposa la nationalisation du crédit ; en 1898, parlant sur le marché financier, il fit voter par la Chambre que les agents de change auraient une caisse de solidarité ; il parla aussi sur la Compagnie transatlantique, et le lendemain sur le Panama où son discours fit sensation : il fut affiché par ordre de la Chambre dans toutes les communes. Réélu en 1898, Viviani intervint dès la rentrée pour soutenir le cabinet Brisson, fit flétrir par la Chambre les procédés électoraux de Méline. En 1899, il demanda la mise en accusation du général Mercier, et soutint le cabinet Waldeck-Rousseau. Lors de la grève du Creusot, il parvint à empêcher l'exode des ouvriers sur Paris. Il était alors le leader du parti socialiste au Parlement, mais ne bornait pas son activité aux luttes purement politiques. Il rapporta et fit voter le projet de loi autorisant la femme à exercer la profession d'avocat, déposa un rapport important sur la recherche de la paternité. Rapporteur général du congrès féministe de 1900, il y prononça un discours très remarqué sur le rôle de la femme. Devenu, après le départ de Millerand, directeur politique de la *Lanterne*, il y mena une énergique campagne socialiste et républicaine et quitta ce journal après deux années de direction. En 1901, il ouvrit le débat de la loi sur les associations par un admirable discours d'une grande portée philosophique et sociale ; en 1902, il développa à la Chambre ses idées sur le rôle de l'Université. Aux élections, de 1902, il échoua contre le candidat clérical nationaliste et reprit sa place au palais en même temps qu'il continuait son action politique dans la presse et par des conférences socialistes. A.-M. B.

VIVIANITE (Minér.). Phosphate de fer hydraté, en cristaux prismatiques allongés, bleus et transparents. Densité : 2,53 à 2,68. Dureté : 1,5 à 2. Cristallise dans le système monoclinique. Soluble dans l'acide chlorhydrique. Au chalumeau, donne de l'eau et blanchit.

VIVIEN (Alexandre-François-Auguste), homme politique français, né à Paris le 3 juil. 1799, mort à Paris le 7 juin 1854. Avocat à Amiens, il devint procureur général à cette cour en 1830, et, connu pour son énergie, fut nommé préfet de police le 21 févr. 1831. Dans ces fonctions il mécontenta tout le monde : le gouvernement, qui trouvait insuffisante la répression des émeutes républicaines ; l'opposition, qui, elle, jugeait son zèle excessif. Le 17 sept. 1831, Vivien était remplacé par Saulnier, et par compensation entrait au conseil d'Etat. Elu député de Saint-Quentin le 14 févr. 1833, réélu en 1834, 1837, 1842 et 1846, il fut membre du tiers parti, s'occupa principalement d'organisation administrative. Ministre de la justice dans le cabinet Thiers de 1840, il supprima les juges suppléants au tribunal de la Seine et contribua largement à la grande loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. Après la formation du cabinet Guizot, Vivien évolua vers l'opposition dynastique. Président du comité de législation au conseil d'Etat, en 1843, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales le 26 déc. 1846. Représentant de l'Aisne à l'Assemblée constituante de 1848, il fit encore partie du cabinet Cavaignac (13 oct. 1848), avec le portefeuille des travaux publics. Vivien combattit la politique de Louis-Napoléon, fut élu conseiller d'Etat le 11 janv. 1849, et redevint président de la section de législation. Après le coup d'Etat du 2 Déc., il démissionna et se tint depuis lors dans la vie privée. On a de lui : *le Joueur à Paris ou les jeux dans leurs conséquences sur la moralité des individus et la fortune des familles* (Paris, 1825, in-18) ; *Traité de la législation des théâtres* (Paris, 1830, in-8), en collaboration avec Edmond Blanc ; *Etudes administratives* (Paris, 1846, in-8). R. S.

VIVIEN de Châteaubrun (V. Châteaubrun).

VIVIEN de Saint-Martin (Louis), géographe français, né à Saint-Martin-de-Fontenay (Calvados) le 22 mai 1802, mort à Paris le 3 janv. 1897. Ses principales publications sont : de 1863 à 1876, une revue annuelle des voyages, *l'Année géographique; Description de l'Asie Mineure* (1845, 2 vol.) ; *Etude sur la géographie grecque et latine de l'Inde* (1848-60, 3 vol.); une importante *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques*. Enfin, on lui doit l'excellente publication du *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle* (Paris, 1876-93) et de l'*Atlas universel de géographie moderne, ancienne et du moyen âge* (1877).

VIVIER (Pêche). On donne ce nom à un réservoir dans lequel on conserve le poisson vivant ; à des extrémités on dispose une grille qui donne largement passage à l'eau tout en empêchant le poisson de s'échapper dans les endroits situés près des cours d'eau. Le vivier peut consister en un grand coffre percé de trous, ou en un bateau dont une partie est aménagée en réservoir. Les viviers à poisson de mer des Romains sont restés célèbres. Les viviers servent aussi à conserver des crustacés, tels que homards et langoustes.

VIVIER (Le). Com. du dép. des Pyrénées-Orientales, arr. de Prades, cant. de Sournia ; 281 hab.

VIVIER-au-Court. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 2.199 hab. Fonderies. Ateliers de ferronnerie.

VIVIER-du-Coq. Rivière du dép. de l'*Oise* (V. ce mot).

VIVIER-sur-Mer. Com. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, cant. de Dol ; 775 hab.

VIVIÈRES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Villers-Cotterets ; 527 hab.

VIVIERS (*Vivarium*). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas ; 3,414 hab. (1.640 aggl.). Stat. du chem. de fer de Lyon à Nîmes. Carrières de pierre à chaux hydraulique dans le néocomien. Vignes, mûriers. Siège de l'évêché de l'Ardèche. La ville est bâtie sur les pentes d'un rocher qui domine le Rhône. La cathédrale présente un mélange de roman et de gothique curieux à étudier ; elle renferme de belles tapisseries des Gobelins et un tableau de Mignard. Son clocher, séparé du reste de l'édifice (mon. historique), est une tour carrée à la base et octogonale au sommet. L'évêché est une superbe habitation du XVIIIe siècle. Le séminaire est un des plus vastes et des plus beaux de France. On remarque dans la ville l'hôtel des receveurs généraux et la maison de Noël Albert (Renaissance). Il n'est pas question de Viviers avant la ruine d'*Alba Helviorum*, survenue selon les uns en 258, et selon d'autres en 411. Mais il est certain que ce lieu devint alors la résidence des évêques du pays et que la ville prit graduellement une importance en rapport avec la puissance de ces évêques. En 815, un diplôme de Louis le Débonnaire confère l'immunité à l'Église de Viviers. Ses privilèges sont confirmés par des actes postérieurs : de Lothaire (850), de Charles, roi de Provence (862), de Charles le Chauve (877), et enfin des empereurs d'Allemagne dont les évêques reconnurent la suzeraineté jusqu'au règne de Philippe le Bel, époque à laquelle ils acceptèrent définitivement l'autorité des rois de France. Viviers a été jusqu'à la Révolution la capitale administrative en même temps que religieuse du Vivarais, tandis que la capitale judiciaire était Villeneuve-de-Berg. Elle a été prise et reprise deux fois pendant les guerres civiles du XVIe siècle. En 1567, Noël Albert, un ancien bailli de l'évêque, s'étant mis à la tête des protestants, saccagea la cathédrale et brûla les archives de l'évêché ; il fut décapité, l'année suivante, par arrêt du Parlement de Toulouse, comme concussionnaire, sacrilège et rebelle. L'évêché de Viviers, supprimé à la Révolution, fut rétabli en 1822. Le P. jésuite Jean Colombi a fait l'histoire de Viviers et de ses évêques sous le titre : *De rebus gestis episcoporum vivariensium* (Lyon, 1651). Un chanoine de Viviers, Jacques de Banne, mort en 1657, a laissé d'intéressants mémoires manuscrits sur les événements de son temps en Vivarais. Viviers est la patrie de l'astronome Flaugergues.

Evêques. — Januarius ; Septimius ; Maspicianus ; Melanius ; Avolus, 407-11 ; Auxonius, 411-31 ; Eulalius, 452-63 ; Lucianus, 486-500 ; Valerius, 507 ; Venantius, 517-37 ; Rusticus ; Melanius, 549 ; Eucherius ; Firminus ; Aulus ; Eumachius ; Longin, 673 ; Jean ; Ardulfus ; Arconce, 740 ; Eribald ; Thomas, 815 ; Tengrin, 833 ; Celse, 850 ; Bernoin, 851 ; Etherius, 875 ; Rostaing, 892 ; Richard, 908 ; Thomas, 950 ; Rostaing, 965-70 ; Arman, 974 ; Pierre, 993 ; Arman, 1014-41 ; Gérard, 1042-70 ; Jean, 1073-95 ; Leodegarius, 1096-1119 ; Atton, 1119-24 ; Pierre, 1125-31 ; Josserand de Montaigu, 1133-46 ; Guillaume, 1147-55 ; Raymond d'Uzès, 1157-70 ; Robert de La Tour du Pin, 1171-73 ; Nicolas, 1174-1206 ; Burnon, 1206-20 ; Guillaume, 1220-22 ; Bermond-d'Anduze, 1222-42 ; Arnaud de Vogüé, 1244-54 ; Aimon de Genève, 1255-63 ; Hugues de La Tour du Pin, 1263-91 ; Guillaume de Falguières, 1292-96 ; Aldebert de Peyre, 1297-1306 ; Louis de Poitiers, 1306-18 ; Guillaume de Flavacourt, 1319-22 ; Pierre de Mortemart, 1322-25 ; Pierre de Moussy, 1325-26 ; Aymar de La Voulte, 1326-30 ; Henri de Thoire-Villars, 1331-36 ; Aymar de La Voulte (de nouveau), 1336-65 ; Bertrand de Châteauneuf, 1365-73 ; Pierre de Sarcenas, 1373-75 ; Bernard d'Aigrefeuille, 1376-83 ; Brogny, 1383-85 ; Olivier de Poitiers, 1385-86 ; Pile del Prato, 1387-88 ; Guillaume de Poitiers, 1389-1406 ; Jean de Linières, 1406-42 ; Guillaume-Olivier de Poitiers, 1442-54 ; Hélie de Pompadour, 1454-78 ; Jean de Montchenu, 1478-97 ; Claude de Tournon, 1498-1542 ; Charles de Tournon, 1542-50 ; Simon de Maillé-Brézé, 1551-54 ; Jacques-Marie Sala, 1554-60 ; Alexandre Farnèse, 1560-65 ; Eucher de Saint-Vital, 1565-71 ; Pierre d'Urre, 1571-72 ; Jean de l'Hôtel, 1573-1621 ; Louis de la Baume de Suze, 1621-90 ; Antoine de La Garde de Chambonas, 1690-1713 ; Martin de Ratabon, 1713-23 ; Joseph

de La Fare-Monclar, 1723 ; Renaud de Villeneuve, 1723-48 ; Morel de Mons, 1748-78 ; Lafont de Savine, 1778 (un des quatre évêques français qui adhérèrent à la constitution civile du clergé, mort en 1815) ; Molin, 1823-25 ; Bonnel, 1825-41 ; Guibert, 1841-57 ; Delcuzy, 1857-76 ; Bonnet, 1876. A. MAZON.

BIBL. : ROUCHIER, *Histoire du Vivarais*. — ROCHE, *Armorial des évêques de Viviers*. — MOLLIER, *la Tour de Viviers*.

VIVIERS. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. d'Essoyes ; 272 hab.

VIVIERS. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. de Sainte-Suzanne ; 1.013 hab.

VIVIERS. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey ,cant. de Longuyon ; 599 hab. Stat. de chem. de fer.

VIVIERS (Le). Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains ; 437 hab. Stat. de chem. de fer.

VIVIERS. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre ; 291 hab.

VIVIERS-LE-GRAS. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Monthureux-sur-Saône ; 261 hab.

VIVIERS-LÈS-LAVAUR. Com. du dép. du Tarn, arr. et cant. de Lavaur ; 397 hab.

VIVIERS-LÈS-MONTAGNES. Com. du dép. du Tarn, arr. de Castres, cant. de Labruguière ; 858 hab. Château féodal.

VIVIERS-LÈS-OFFROICOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Vittel ; 179 hab.

VIVIÈS. Com. du dép. de l'Ariège, arr. de Pamiers, cant. de Mirepoix ; 134 hab.

VIVIEZ. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. de Villefranche, cant. d'Aubin ; 1.725 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans. Fonderie de zinc.

VIVILLE. Com. du dép. de la Charente, arr. de Cognac, cant. de Châteauneuf-sur-Charente ; 118 hab. Stat. du chem. de fer de l'Etat.

VIVIPARA (Paléont.) (V. PALUDINA).

VIVIPARITÉ. C'est la propriété que possèdent certains êtres de donner naissance à des rejetons vivants, par opposition à ceux qui pondent des œufs (oviparité) ou qui se reproduisent par graines. Il y a en effet des végétaux, dits vivipares, tels la *Poa vivipara* et un certain nombre d'*Allium*. Mais il s'agit en réalité, dans ces cas, de reproduction asexuée, les fleurs étant remplacées par des bulbilles. Il serait plus exact de considérer comme vivipares les Muscinées et les Floridées, chez lesquelles l'œuf fécondé germe directement sur le prothalle.

Si nous passons au règne animal, nous trouvons tout d'abord les Mammifères, chez lesquels l'œuf fécondé contracte des adhérences intimes avec l'organisme maternel dont il reçoit sa nourriture. Cette dépendance réciproque de la mère et de sa progéniture, tant après qu'avant l'accouchement, est un caractère éminemment progressif qui permet d'assurer la perpétuité de l'espèce au moyen d'un nombre de germes bien plus restreint que chez les animaux ovipares. Du reste, dans les groupes inférieurs des Mammifères, les Marsupiaux et surtout les Monotrèmes, la viviparité est moins marquée, c.-à-d. que le fœtus vient au monde à un stade beaucoup moins avancé de son développement. Les relations de la mère et de l'embryon sont d'ailleurs peu intimes, puisque ces animaux ne possèdent pas de placenta.

Il en va de même, à un degré encore plus marqué, des vivipares que nous trouvons parmi les Reptiles. Chez la Couleuvre, l'embryon se développe en partie pendant que l'œuf est encore contenu dans les oviductes. D'autres espèces, comme la Vipère, sont tout à fait vivipares ; cependant l'embryon ne contracte aucune adhérence avec l'organisme maternel. Rappelons encore qu'on a trouvé des squelettes d'Ichtyosaures contenant un squelette de même espèce, mais plus petit ; ce fait semble bien prouver que, dès le jurassique, il y avait des Reptiles vivipares, qui annonçaient en quelque sorte ce qui devait faire plus tard le caractère essentiel des Mammifères. Ce mode d'organisation se trouve d'ailleurs également chez certains Poissons. Chez les Chondroptérygiens, les embryons sont en rapport par l'intermédiaire du sac vitellin avec des replis de l'utérus, et ils reçoivent par diffusion des matières nutritives fournies par les parois utérines de la mère.

La viviparité existe chez un grand nombre d'Insectes. Ainsi, pendant tout le cours de l'été, les Pucerons mettent au monde, sans fécondation préalable, des petits vivants. Chez les Diptères, dits à tort pupipares (hippobosques, etc.), la larve accomplit toute son évolution dans le corps de la mère ; mais elle vient au monde à l'état de larve et non de pupe, comme on l'avait cru. Quelques Coccides sont également vivipares ; en tous les cas, après la mort de la mère, son corps desséché reste au-dessus des œufs ou des larves comme un bouclier protecteur. Enfin, chez les Cécidomyes du genre *Miastor*, c'est la larve elle-même qui donne naissance à d'autres larves qui arrivent à divers degrés de développement avant de quitter l'organisme maternel.

Un certain nombre de Mollusques sont vivipares ; par exemple *Paludina vivipara*. Des phénomènes de même ordre se présentent dans le développement de certains Vers ; ils sont bien marqués dans les stades rhédie et cercaire par lesquels passent les Distomes. On peut considérer la viviparité comme une maladie parasitaire, qui modifie à la fois la mère et l'embryon. Le dernier cas que nous envisagerons va nous montrer ce parasitisme de l'embryon sur sa mère porté au suprême degré. Chez une Anguillule, *Rhabditis flexilis*, il y a quatre embryons, qui se déplacent activement dans l'utérus de la mère, le désagrégent et finissent par tomber dans la cavité générale. Ils détruisent tous les organes maternels en ne laissant que la peau. Dr L. LALOY.

VIVISECTION. On n'a pu découvrir les lois de la matière brute qu'en pénétrant dans les corps ou dans les machines inertes, de même on ne pourra arriver à connaître les lois et les propriétés de la matière vivante qu'en disloquant les organismes vivants pour s'introduire dans leur milieu intérieur. Il faut donc nécessairement, après avoir disséqué sur le mort, disséquer sur le vif, pour mettre à découvert et voir fonctionner les parties intérieures ou cachées de l'organisme. C'est à ces sortes d'opérations qu'on donne le nom de vivisection, et sans ce mode d'investigation, il n'y a pas de physiologie ni de médecine scientifique possibles pour apprendre comment l'homme et les animaux vivent ; il est indispensable d'en voir mourir un grand nombre, parce que les mécanismes de la vie ne peuvent se dévoiler et se prouver que par la connaissance des mécanismes de la mort (Claude-Bernard).

La vivisection paraît avoir été tentée dès les premiers siècles de la civilisation antique, non sur des animaux, mais sur l'homme. Les rois de Perse livraient les condamnés à mort aux médecins afin qu'ils fissent sur eux des vivisections utiles à la médecine. Celse cite les vivisections d'Hérophile et d'Erasistrate sur des criminels, livrés par les Ptolémée. En France, on peut citer l'histoire de l'archer de Meudon, coupable de meurtre, qui reçut sa grâce parce qu'on pratiqua sur lui l'ablation du rein avec succès. Sur les animaux, la vivisection est poursuivie par Galien qui enlève des viscères pour voir les effets consécutifs. Harvey établit sa découverte merveilleuse de la circulation, grâce aux vivisections sur les biches du parc de Charles Ier. En France, la physiologie expérimentale date de Magendie, le maître et précurseur de Claude Bernard. Les découvertes dues à cette méthode sont incalculables, la science physiologique repose uniquement sur les résultats obtenus par la vivisection, qui, suivant la belle expression de Claude Bernard, n'est autre qu'une observation provoquée. Il faut du reste comprendre dans ce terme de vivisection toutes les recherches expérimentales sur les êtres vivants, l'inoculation des virus n'est qu'un procédé du même groupe, et les

antivivisecteurs ne se sont pas trompés, car ils s'élèvent avec autant d'indignation contre Pasteur et ses disciples que contre ceux de Claude Bernard. Le sentimentalisme qui les incite paraît excessif. Il existe forcément une hiérarchie dans les êtres vivants, et si les souffrances d'une grenouille, même d'un chien, peuvent diminuer celles de plusieurs hommes, il n'y a pas à hésiter. Ajoutons seulement que l'expérimentateur doit toujours chercher à réaliser le minimum de souffrance, que la découverte des anesthésiques a permis de limiter la douleur. — Le grand argument des antivivisecteurs est qu'il est impossible de conclure de l'animal à l'homme; que, par suite, ces recherches sont et cruelles et inutiles. S'il est vrai que pour certains poisons d'ordre psychique, tels que l'atropine, la morphine, les conclusions prêtent à quelques observations, il n'en est pas moins prouvé que dans la grande majorité des cas, l'étude sur l'animal même inférieur permet des déductions applicables à l'homme. Nous ne connaissons les fonctions de certains organes, comme les glandes vasculaires sanguines, que par la vivisection, l'étude des localisations cérébrales et, par suite, les notions nécessaires pour justifier l'intervention chirurgicale dans les tumeurs cérébrales dérivent des trépanations faites sur le singe. Enfin, il ne faut pas oublier les découvertes modernes sur l'atténuation des virus, sur les vaccinations contre la peste, le charbon, dues aux expériences sur les animaux. La vivisection, base de la médecine expérimentale, a seule permis à la médecine humaine de n'être plus un art empirique, mais une science véritable, avec ses lois rigoureuses et toujours contrôlables. J.-P. Langlois.

Bibl. : Claude Bernard, *Introduction à la médecine expérimentale ;* Paris, 1865. — Richet, *la Physiologie expérimentale*, dans *Dict. de Physiologie*, 1902.

VIVOIN. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Beaumont-sur-Sarthe ; 940 hab. Stat. de chem. de fer.

VIVONNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, au confl. du Clain et de son affl. g. la Vonne ; 2.493 hab. (1.252 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris à Bordeaux. Fabr. de toiles de chanvre et de boutons de nacre ; commerce de grains. Eglise des XIIe et XIVe siècles. Château ruiné des seigneurs de Vivonne où naquit la célèbre marquise de Rambouillet.

VIVONNE (Catherine de), marquise de *Rambouillet* (V. ce nom).

VIVONNE (Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de), maréchal de France, né le 25 août 1636, mort à Chaillot le 15 sept. 1688. Très bien en cour où il débuta jeune, ayant été parmi les enfants d'honneur de Louis XIV, frère de la fameuse marquise de Montespan, il fit une carrière rapide. Maréchal de camp dès 1664, après avoir servi sous Turenne, il passa dans la marine, et général des galères en 1669, il imposa un traité de commerce à Alger, puis il participa à l'expédition de Candie. Au début de la guerre de Hollande, il fut blessé dangereusement au passage du Rhin (1672), assista à la prise de Maastricht (1673). Gouverneur général de Champagne et Brie (1674), il devint vice-roi de Sicile (1675) ; c'est à ce moment que la flotte française remporta une grande victoire sur la flotte espagnole et prit Agosta. Créé maréchal de France (30 juil. 1675), Vivonne recueillit encore la gloire de la victoire navale de Palerme (2 juin 1676) ; il achevait rapidement la conquête de la Sicile en essayant de s'emparer de Syracuse, lorsqu'il fut rappelé avec sa flotte pour prendre part à la nouvelle campagne de Hollande. Revenu en janv. 1678, il suivit le roi au siège de Gand, pris le 9 mars, au siège et à la prise d'Ypres (25 mars). Le 28 avr., il fut chargé du commandement de l'armée de Flandre sous Monsieur. Mais bientôt la paix de Nimègue le rappela à l'inactivité d'où il ne sortit plus. Vivonne entra au Parlement le 13 févr. 1679. Grand seigneur, très lettré, très libéral, protecteur de Boileau qu'il poussa auprès de Louis XIV, il se distingua dans la fameuse querelle des anciens et des modernes par des charges spirituelles contre les modernes. Il prisait fort la jolie Mme de Grignan : aussi Mme de Sévigné le voyait-elle de mauvais œil et écrivit-elle à sa mort qu'il était « aussi pourri de l'âme que du corps ». Il avait épousé la fille du président de Mesmes qui avait autant d'esprit que lui qui en avait énormément, si l'on en croit Saint-Simon. « C'étoit l'homme le plus naturellement plaisant, et avec le plus d'esprit et de sel et le plus continuellement, dont j'ai ouï faire au feu roi cent contes meilleurs les uns que les autres qu'il se plaisoit à raconter. » R. S.

Bibl. : Pierre Muret, *Oraison funèbre de M. le maréchal de Vivonne ;* Marseille, 1688, in-4.

VIVRE (Blas.). Filet à angles saillants et rentrants. — Autre forme du mot *guivre*.

VIVRÉ (Blas.). Se dit des fasces, pals, bandes, etc., qui sont taillés à angles saillants et rentrants.

VIVRES. I. Administration de l'armée. — Tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du service des subsistances pendant la période de mobilisation et en campagne a été traité, ainsi que l'historique de la question, à l'art. Approvisionnement, t. III, pp. 450 et suiv., et à l'art. Administration, t. I, pp. 599 et 603. Les rations journalières sont, d'ailleurs, les suivantes, la *ration forte* s'allouant pendant la période active des opérations, la *ration faible* pendant les stationnements de quelque durée ou à toutes autres périodes n'imposant pas aux troupes des fatigues exceptionnelles.

Nature des vivres	Ration forte	Ration normale
	kilogr.	kilogr.
Pain	0,750	0,750
ou pain biscuité	0,700	0,700
ou pain de guerre / biscuit	0,600	0,600
Viande fraîche	0,500	0,400
ou porc salé	0,300	0,240
ou conserves de viande	0,250	0,200
Légumes secs ou riz	0,100	0,060
Lard	0,030	0,030
Sel	0,020	0,020
Sucre	0,031	0,021
Café torréfié	0,024	0,016

A la ration normale, accordée dans des circonstances où les ordinaires peuvent, en général, se procurer un complément d'aliments, il est ajouté, au compte de ceux-ci, du pain de soupe, des condiments, des légumes frais, etc. En outre, le commandant en chef ou tout officier général commandant une troupe opérant isolément peut accorder des suppléments extraordinaires : ration de liquide (0^l,25 de vin, ou 0^l,50 de bière ou de cidre, ou 0^l,0625 d'eau-de-vie), tiers de ration de pain, cinquième de ration de viande, etc. Il peut aussi faire des substitutions (par exemple 750 gr. de pommes de terre, ou 1.000 gr. de navets, carottes, choux, ou 600 gr. de choucroute, ou 120 gr. de conserves de légumes, etc., au lieu et place de la ration forte de légumes secs ou de riz). Les sous-officiers sont traités, au point de vue des rations, comme les autres hommes de troupe. Les officiers ont droit aux rations dans les proportions suivantes : officiers généraux, 4 rations ; officiers supérieurs et assimilés, 3 rations ; capitaines et assimilés, 2 rations ; lieutenants et sous-lieutenants, 1 ration et demie.

Sur le pied de paix, le mode de procéder est différent. En principe, il n'y a que le pain, le sucre et le café qui soient fournis en nature aux corps de troupe. Le pain provient des manutentions militaires, ou est fabriqué par des boulangers locaux avec lesquels l'intendance passe des marchés. La ration journalière est de 750 gr., se touchant tous les deux jours sous forme de pain de 1.500 gr. Elle est réduite, certains jours, à 620 gr., auxquels on ajoute, pour assurer le renouvellement des stocks de mo-

bilisation, 100 gr. de biscuit. La ration de café est de 2gr,5, celle de sucre également. La ration de viande, qui est réglementairement de 300 gr., est remplacée, en fait, par une indemnité dite représentative, variable avec la cherté de la vie dans chaque garnison (0 fr. 26 à 0 fr. 35) et versée à l'*ordinaire* (V. ce mot). Toutefois, afin de renouveler les approvisionnements de guerre, une ration en nature : conserves ou lard salé, se trouve substituée de temps en temps, suivant les ordres du ministre, à ladite indemnité. Les autres aliments : pain de soupe, légumes, saindoux, épices, sont, ainsi qu'une ration de 2gr,5 de café et une ration de 2gr,5 de sucre, destinées à compléter celles qu'alloue l'Etat achetées au moyen de la *solde* (V. ce mot), dont le soldat abandonne, à cet effet, la majeure partie, soit 0 fr. 23. Enfin, toutes les compagnies, escadrons ou batteries réalisent sur les permissionnaires de la journée, les hommes punis, etc., divers petits bénéfices, qui viennent s'ajouter ainsi que, éventuellement, le produit des jardins potagers, à ces modiques allocations. Les sous-officiers et les fourriers reçoivent les mêmes rations et indemnités que les autres hommes de troupe, mais ils sont autorisés, lorsque, mariés ou veufs avec enfants, ils vivent individuellement, à tout percevoir sous forme d'indemnité représentative, même le pain, le sucre et le café. Les officiers se nourrissent exclusivement sur leur solde.

II. Marine (V. Marine, t. XXII, p. 162).

VIVY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. (N.-E.) de Saumur ; 1.310 hab. Stat. de chem. de fer.

VIX. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Châtillon-sur-Seine ; 161 hab.

VIX. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Maillezais ; 2.525 hab. Stat. de chem. de fer.

VIZAGAPATAM. Ville de l'Inde, sur la rive N.-E. d'une baie du golfe de Bengale, à l'embouchure du petit fleuve côtier Veragapatam ; 30.290 hab. ; à 4 kil., sur une colline de 70 m. ; le faubourg européen est très sain. La principale industrie consiste dans les coffrets en bois de santal plaqués d'argent, jeux d'échecs, etc. ; tissus indigènes.

VIZCAYA. Province basque (V. Biscaye).

VIZEU. Ville du Portugal, capit. de la prov. de Beira Alta, située à 540 m. d'alt. sur une hauteur qui domine la gauche de la Ribeira d'Arnes (affl. dr. du Dao), dans une plaine cultivée ; 8.360 hab. Stat. du chem. de fer de Santa Comba-Dao-Viseu. Cathédrale de Sé, de style gothique, collège, hôpital. La plus grande foire du Portugal s'y tient en septembre. Sur une colline auprès de la ville, église de Saint-Michel, avec le tombeau du dernier roi des Goths, Roderich.

VIZEZY. Rivière du dép. de la *Loire* (V. ce mot).

VIZIANAGRAM. Ville de l'Inde orient., distr. de Vizagapatam (Madras), ch.-l. de princip. médiatisée, dans la vallée du Conada, et dans la plaine au S.-E. des Ghâtes orientales ; 22.575 hab. Le palais se dresse dans un grand fort carré. Une route relie la ville au port de Bimlipatam, au S.-E. et au chef-lieu du district.

VIZILLE. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, sur la r. dr. de la Romanche, à 300 m. d'alt., entre le signal de Montchabond (745 m.), le Conex (1.365 m.) et le signal de Montchaffrey (1.550 m.) ; 4.516 hab. (3.539 aggl.). Stat. de chem. de fer. Mines de fer, cuivre, plomb ; fonderie ; fabr. de soie, de papier ; minoterie. Château remarquable par sa beauté et ses souvenirs ; bâti par Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné (1620), il garde une belle statue équestre du connétable, et son parc n'a pas changé depuis Louis XIII. C'est le berceau de la révolution française : le 21 juil. 1788, une assemblée de députés dauphinois y protesta contre les impôts nouveaux et la déchéance des parlements ; sous la direction de Barnave et Mounier, l'assemblée vota la réunion des Etats généraux. Un monument commémoratif a été élevé sur la place du Château en 1888.

Bibl. : Boume, *Vizille et ses environs*; Grenoble, 1865, — Faure, *les Assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné en 1788*; Grenoble, 1887.

VIZIR ou, plus exactement, **VÉZIR**, signifie en arabe ministre d'un souverain ; l'étymologie populaire a rattaché ce mot à la racine *wazara*, « porter », comme si l'on avait voulu dire « celui qui porte la charge des affaires » ; mais en réalité ce titre est probablement d'origine iranienne (avestique *vîtchira*, qui décide). En Turquie, le premier ministre du sultan est appelé *grand vizir*, avec le titre d'altesse ; il occupe, avec le Chéikh-ul-Islam et le chef des eunuques noirs (*Kyzlar-aghassy*), le premier rang de la hiérarchie des fonctionnaires. Cl. Huart.

VIZOS. Com. du dép. des Hautes-Pyrénées, arr. d'Argelès-Gazost, cant. de Luz ; 87 hab.

VLACICH (Matthias) (V. Flacius).

VLAD ; princes de Valachie (V. Roumanie).

VLADIKAVKAZ. Ville forte de la Ciscaucasie (Russie méridionale), ch.-l. de la prov. du Terek, sur le Terek, à 715 m. d'alt. ; terminus de la ligne de Rostov-sur-Don ; 43.843 hab. Brasserie, fabr. de savon et bougie ; distillerie. Les habitants transportent les marchandises par la route militaire de Géorgie qui traverse le Caucase par le défilé de Darial. Le Terek partage la ville en deux quartiers : à dr., la citadelle (qui date de 1784), et la ville ; à g., le faubourg industriel et commerçant. Monuments du capitaine Liko et du soldat Ossipov, tués en 1840, héros de la guerre contre les montagnards.

VLADIMIR. Gouv. de la Russie centrale, borné au N. par les gouvernements d'Iaroslav et Kostroma, à l'E. par celui de Nijégorod, au S. par ceux de Tambof et de Riazan, à l'O. par ceux de Moscou et de Tver. Superficie : 71.853 kil. q. Population : 1.570.733 hab. Le ch.-l. est Vladimir-sur-Kliazma, situé au centre du triangle que forme le gouvernement. C'est une plaine sillonnée par plusieurs rangées de collines ; la partie centrale est plate, mais élevée : au N.-E. il y a des marécages. Le nombre des cours d'eau est très considérable : 562, répartis inégalement ; le gouvernement appartient à trois bassins : ceux de la Volga au N.-O., de l'Oka (affl. dr. de la Volga) au S.-E., et de la Kliazma (affl. g. de l'Oka). Les lacs sont nombreux (plus de 200), mais peu considérables, sauf celui de Plechtcheivo (48 kil. q.) ; les marais occupent 5.000 kil. q. Argiles blanches réfractaires, carrières d'albâtre et de pierre calcaire (sur 2.000 kil. q.), tourbières exploitées (58.000 tonnes par an). Les céréales produisent peu, la pomme de terre est cultivée partout, ainsi que le lin ; l'arboriculture surtout est très prospère (pommiers, poiriers, cerisiers réputés). Bestiaux nombreux, mais de race médiocre. Industrie très active, qui vient tout de suite après celles des gouvernements de Moscou et Saint-Pétersbourg : filage, tissage du coton et du lin ; fabr. de toiles, de soieries ; verreries, poteries ; serrureries, forges ; peinture religieuse réputée (Zouzdal) ; commerce de livres et d'icônes. Exploitation active des forêts. La grande industrie compte 465 établissements, occupe 100.000 ouvriers et produit 287 millions. Le commerce est en rapport avec le développement de l'industrie. Le territoire de Vladimir est parmi les plus vieilles possessions russes ; le gouvernement est divisé en 13 districts, dont les chefs-lieux sont : Vladimir, Alexandrov, Chouïa, Iouriev, Gorokhovetz, Kovrov, Mélenki, Mourom, Péreïaslavl, Pokrov, Soudodga, Souzdal, Viaznikov. La population est grand-russienne et orthodoxe : les Finnois se sont fondus dans la masse russe.

VLADIMIR-sur-Kliazma. Ville de la Russie centrale, ch.-l. du gouvernement de Vladimir, sur la r. g. de la Kliazma, au confl. de la Lybed ; 21.790 hab. Stat. du chem. de fer de Moscou à Nijni-Novgorod. Filature de coton ; teinturerie, brasserie ; fabr. de bougies, de cire ; manufacture de tabac à priser. Le jardinage et la culture des fruits (surtout les cerises) sont la principale occupation des habitants. Port fluvial. Musée d'antiquités religieuses. Ville ancienne : restes de la citadelle, « Porte d'or » qui date de 1164, cathédrale de l'Assomption édifiée en 1158,

restaurée en 1891 (avec les reliques du prince saint André Bogolioubsky, XIIe s.); église de Saint-Démétrius (1191). Ville très insalubre. — En 1157, la ville devint le siège de la Russie nord-orientale; en 1328, elle céda à Moscou la suprématie; en 1778 elle devint le ch.-l. du gouvernement de Vladimir.

VLADIMIR-Volynsk. Ville de la Russie occidentale, gouvernement de Volynie, ch.-l. de distr., sur la rive dr. de la Louga; 8.220 hab. Briqueterie; fabr. de bougies; brasserie. La ville est située au milieu de marécages. Belle cathédrale construite par Mstislav II en 1160.

VLADIMIR Ier, fils du prince Sviatoslav, grand-duc de Russie, né en 980, mort le 15 juil. 1015. Après la mort de ses deux frères, il devint maître de l'Empire russe entier et l'agrandit par ses victoires sur les peuples voisins; il arriva à comprendre le territoire du Dniepr au lac Ladoga et aux rives de la Duna. Ses réformes intérieures achevèrent de lui mériter le surnom de grand que le peuple russe lui donna après sa mort; il a été aussi surnommé le Saint parce qu'en 988, lors de son mariage avec la princesse Anna, fille de l'empereur grec Romanos II, il se fit baptiser et embrassa le christianisme avec la plus grande partie de son peuple. Il a fondé ainsi l'Eglise grecque catholique en Russie. Avant de mourir, il inaugura le détestable système du partage du royaume en principautés, en le partageant entre ses huit fils. Catherine II a fondé plus tard en son honneur l'ordre de Vladimir, et l'Université de Kiev porte son nom.

VLADIMIR II *Monomaque*, grand-duc de Kiev, mort le 19 mai 1125. Un des princes russes les plus importants du moyen âge. Il prit des mesures et rendit des édits contre l'usure des juifs qui opprimaient le peuple. Il fit reconnaître la suzeraineté de Kiev aux princes voisins et réunit de nouveau sous sa domination la plus grande partie de la Russie. Il fonda des églises et des couvents et construisit la ville de Vladimir-sur-Kliazma (capitale d'un nouveau grand-duché en 1157). Vladimir II est un des premiers en date des écrivains russes : il écrivit *Poucenije*, où sont exposés les devoirs du bon prince,

VLADISLAV ou **LADISLAS**, roi de Bohême (de 1471 à 1516), et de Hongrie (à partir de 1490), né en 1456, mort le 13 mars 1516. Neveu de Ladislas Posthumus (mort en 1457), fils de la sœur de celui-ci, Elisabeth, mariée au roi de Pologne Kazimir IV, et successeur du roi de Bohême George Podiebrad. Vladislav lutta au début contre Matthias Corvin de Hongrie, et fut obligé de lui céder la Moravie, la Silésie, la Lausitz; mais, après la mort de Corvin, il fut, en 1490 (au détriment du fils de celui-ci : Jean), choisi pour roi de Hongrie par les seigneurs. Il eut à soutenir une guerre contre l'empereur Maximilien Ier, guerre terminée par la paix de Presbourg (1491), qui assurait aux Habsbourg la succession au trône de Hongrie, à défaut d'héritiers de Vladislav. Celui-ci laissa la noblesse prendre une grande puissance (spécialement la famille Zapolya). Un soulèvement des paysans sous la conduite de Georg Dozsa fut noyé dans le sang (1514). En 1515, en vertu d'un traité avec l'empereur Maximilien Ier, la fille de Vladislav, Anna, dut épouser Ferdinand, petit-fils de l'empereur, et le fils de Vladislav, Louis, épousa Maria, petite-fille de Maximilien.

VLADISLAV. Nom de plusieurs rois de Pologne.

Vladislav Ier dit *Hermann*, né en 1073, mort en 1102. Fils de Kazimir Ier, il succéda en 1081 à son frère, Boleslav le Hardi, qui, après avoir tué de sa propre main l'évêque de Cracovie, Stanislas Szczepanowski, avait quitté la Pologne. Il soutint de longues guerres contre les Poméraniens (1081-93, 1097-99) et les Bohémiens (1094), et eut à lutter contre son fils aîné Zbigniew. Il le vainquit et le fit prisonnier, mais peu après il lui pardonna et lui donna en apanage (1098) la Mazovie. Toutefois, c'est son fils cadet, Boleslav Bouche torse, qui devint son successeur.

Vladislav II, né en 1104, était le fils de Boleslav Bouche torse. En sa qualité d'aîné de la famille, il succéda à son père dans la dignité de roi (1139). Mais ses trois autres frères ayant obtenu les trois quarts de la Pologne, il ne pouvait exercer sur eux aucune autorité. Ses tendances de s'emparer au moins de la plus grande partie des terres de ses frères, et encore plus l'ascendant qu'eut sur lui sa femme Agnès, petite-fille de l'empereur Conrad II, eurent pour conséquence une guerre acharnée entre lui et ses frères. D'abord il fut secondé par la fortune, chassa ses adversaires de leurs domaines et les assiégea à Posen. Mais n'ayant pas voulu user de clémence envers eux, malgré les instances de l'archevêque, il fut excommunié par ce dernier. Dès lors, la bonne chance l'abandonna. Ses provinces se soulevèrent contre lui, la désertion éclaircit ses rangs, enfin une bataille que lui livrèrent ses frères se termina par la défaite. Vladislav quitta la Pologne pour ne plus y revenir (1149). Il fut appuyé pendant quelque temps par le pape qui lança une excommunication contre ses frères, et par l'empereur Conrad qui entreprit en 1157 une campagne contre la Pologne, mais, malgré tout, il ne fut pas réintégré dans ses domaines. Il mourut dans l'exil en 1163.

Son fils aîné s'étant distingué en Italie, l'empereur demanda pour lui et pour ses deux frères une portion des domaines que leur père avait possédés. Leur oncle Boleslav, qui désirait la paix, leur céda alors la Silésie, qui, partagée entre les trois frères, resta depuis cette époque séparée du royaume de Pologne. Une grande partie de sa population resta cependant polonaise jusqu'à nos jours.

Vladislav III, surnommé *Laskonogi* (aux Jambes grêles) à cause de la longueur et de la maigreur de ses jambes, né en 1168, mort en 1231. Il hérita de son père Mieczyslav III le duché de Posen et fut élu en 1203 duc de Cracovie et roi de Pologne. Mais il s'attira par ses violences la haine des grands qui le déposèrent et élurent à sa place Lech le Blanc (1207). Toutefois, il lui resta la Grande-Pologne. Cependant la lutte qu'il y engagea contre le clergé aboutit à sa défaite. Il fut excommunié, puis Svientopelk, duc de Poméranie, le dépouilla de ses Etats. Vladislav mourut en Allemagne.

Vladislav IV, dit *Lokietek* (« Haut d'une aune », de *lokiec*, aune), né en 1260, mort en 1333. Ce prince, d'une énergie indomptable et d'une ténacité rare, mérite le nom d'*Unificateur* de la Pologne. Si ensuite Kazimir le Grand a rendu cet Etat florissant, si les Jagellons en ont augmenté la puissance, toujours faut-il reconnaître que sans Vladislav Lokietek la Pologne n'aurait pas pu former un Etat homogène et que sans lui elle aurait probablement été engloutie par les Allemands.

Au début, il ne possédait que le petit duché de Sieradz dont il hérita en 1287 après la mort de son frère Leszek le Noir. Mais il ne s'en contenta pas. A Leszek appartenaient aussi les duchés de Cracovie et de Sandomir. Le duc de Breslau Henri IV s'en était emparé. Vladislav marcha contre lui, le vainquit, fit son entrée dans la ville de Cracovie, mais se retira bientôt, n'ayant pas assez de soldats. Sur ces entretemps, Henri IV meurt. Vladislav annexe alors le duché de Sandomir. Mais le successeur de Henri IV, le roi tchèque Venceslas (1291-1305), le battit et l'obligea même de se reconnaître vassal tchèque. Malgré cela, Vladislav eut bientôt un regain de fortune : la Grande-Pologne et la Poméranie, dont le duc Przemyslav périt assassiné en 1296, l'appelèrent sur le trône. Mais un autre parti fit la même proposition à Venceslas. Une lutte s'engagea; Vladislav y succomba, perdit toutes ses terres et sauva à peine sa vie (1300).

Il se rend en exil, passe quelque temps à Rome, puis en Hongrie. Pendant ce temps, il songe toujours à reprendre le pouvoir. En effet, Venceslas commence en 1301 la lutte pour le trône de Hongrie. Charles-Robert d'Anjou qui veut s'emparer, lui aussi, du trône hongrois, fait irruption en Bohême. Vladislav en profite. Aidé d'une poignée de Hongrois, il entre dans la Petite-Pologne, s'empare de ses villes et s'approche de Cracovie. En même temps, Venceslas meurt, et son fils du même nom meurt assassiné par ses

adversaires tchèques à Olmutz, en Moravie. Tout cela facilite les progrès de Vladislav : il s'empare des duchés de Cracovie, de Sandomir, de Brzesc, de Sieradz et de Leczyca, il étend son pouvoir jusqu'en Poméranie. La Grande-Pologne seule, colonisée par les Allemands, ennemis acharnés de Vladislav, lui résiste. Mais après la mort de Henri, duc de la Grande-Pologne (1309), Vladislav devient maître aussi de cette province. Puis il écrase la révolte des colons allemands en Petite-Pologne (1311) et se tourne contre l'Ordre teutonique qui avait envahi sournoisement la Poméranie. Il obtient du pape un verdict obligeant les Teutons à lui rendre la Poméranie, et lorsque ceux-ci refusent d'obéir, il marche contre eux. A Plowce, il leur inflige une horrible défaite (1331). Mais pendant les préparatifs d'une nouvelle campagne, la mort le surprend. Il avait pressenti l'importance de l'alliance polono-lithuanienne, et c'est dans ce but qu'il avait marié son fils Kazimir avec Anne Aldone, fille du grand-duc de Lithuanie, Giedymin (1325).

Vladislav V Jagellon, né vers 1354, mort en 1434. C'est sous ce petit-fils de Giedymin que se réalisa le rêve de Lokietek : l'union de la Pologne et de la Lithuanie. Etant l'aîné parmi ses douze frères, Vladislav se voyait obligé de lutter constamment contre eux pour se maintenir au pouvoir. Il lui fallait donc un appui. D'autre part, l'Ordre teutonique infestant sans cesse la Lithuanie à cause de son paganisme, comme il prétendait, mais en réalité pour assouvir son appétit insatiable de conquérant, la Lithuanie elle-même avait besoin d'un allié. Par conséquent, aussi bien les vues personnelles que les raisons d'État poussaient Jagellon à en chercher un.

Il fut donc très heureux lorsqu'en 1385, quelques mois après l'issue favorable de son conflit avec son frère Kiejstut, une députation de seigneurs polonais lui proposa le mariage avec la jeune et belle reine de Pologne, Hedvige d'Anjou. Il accepta la condition principale, notamment celle de faire baptiser les Lithuaniens, obtint l'assentiment d'Hedvige, se maria avec elle en 1386 et fit baptiser ensuite les Lithuaniens. Une partie de ces derniers et la totalité des habitants de l'Ukraine (appartenant à la Lithuanie depuis Giedymin) étant déjà chrétienne, mais de confession orthodoxe, Vladislav leur laissa la liberté entière de conscience.

Ce sont surtout les affaires de Lithuanie qui remplissent son long règne. Il organise ce pays sur le modèle de la Pologne et prépare de cette façon une union réelle entre la nation polonaise et lithuanienne. Car il faut ajouter que l'union qui venait d'être réalisée était seulement personnelle. Il eut de longues luttes à soutenir contre ses frères et ses cousins, c'était surtout le fils de Kiejstut, Witold, exilé par l'Ordre teutonique, qui lui donnait à faire. Même après que Jagellon se fut remis avec lui et l'eut nommé gouverneur de la Lithuanie, Witold s'efforçait d'agir comme s'il était indépendant. Une défaite que lui infligèrent les Tatars au bord de la rivière de Worskla l'approcha cependant de Jagellon. Il en reconnut à Wilno la souveraineté, ce qui ne l'empêcha pourtant pas de rêver de nouveau, vers 1429, de la couronne d'un roi de Lithuanie indépendante. Après sa mort, ce fut son successeur, le frère cadet de Jagellon, Swidrygiello, aidé de l'Ordre teutonique, qui marcha sur ses traces. Mais Jagellon battit l'Ordre teutonique à Wilkomierz et remplaça Swidrygiello par Sigismond, frère de Witold (1435).

Les luttes intestines n'absorbèrent pas Jagellon totalement. Dès qu'il avait un moment de répit, il songeait à la lutte avec l'Ordre teutonique. Ce dernier ne devait plus se mêler des affaires lithuaniennes du moment que les Lithuaniens étaient baptisés. Il n'en fut rien. Par conséquent, après avoir vaincu les Teutons en 1385 (lors de la guerre avec Kiejstut aidé par eux), Jagellon se vit de nouveau obligé en 1410 de repousser leur incursion dans la province polonaise de Dobrzyn.

Cette fois-ci il leur porta un coup décisif. A la tête de l'armée polonaise, secondé par Witold, il les écrasa le 15 juil. 1410, près de Grunwald (en polonais *Zielone Pole*, Champvert). Le grand maître de l'Ordre, Ulrich de Jungingen, resta sur le champ de bataille avec l'élite de ses chevaliers, et tous les drapeaux teutoniques tombèrent entre les mains des Polonais. N'était la discorde avec Witold qui ne voulait pas poursuivre les fuyards, l'ordre entier y aurait trouvé son tombeau. Malgré cela, à partir de cette défaite, les chevaliers teutoniques ont vécu. Jagellon les battit encore à Koronov, puis conclut avec eux la paix à Thorn (1411). Ils rendirent à la Lithuanie la Samogitie que leur avait cédée Witold pour s'assurer leur amitié, et payèrent les frais de guerre. En 1420, l'Ordre teutonique essaya de reconquérir la Samogitie ; il fut de nouveau vaincu et se désista (en 1422, dans le traité de Melno) de ses prétentions. En 1432, les chevaliers teutoniques commencèrent encore une guerre, elle se termina derechef par leur défaite.

Le baptême des Lithuaniens, la destruction de l'Ordre teutonique, sont les deux mérites principaux de Jagellon. En Pologne, il laissa les rênes du gouvernement à Hedvige tant qu'elle vécut. C'est elle qui reconquit sur la Hongrie la Ruthénie rouge (Galicie orientale d'aujourd'hui). Après sa mort (1399), Jagellon y joue un rôle plus actif. Il rachète en 1403 la terre de Dobrzyn engagée autrefois contre une somme d'argent à l'Ordre teutonique, il favorise la colonisation de la Ruthénie rouge, de la Volynie et de la Podolie, presque complètement dépeuplées par les Tatars. Il n'oublie jamais l'importance de l'union de la Lithuanie avec la Pologne et, après la bataille de Grunwald, il amène le renouvellement de cette union à Horodlo (1413). Doux et débonnaire, il augmente les libertés civiles de la République polonaise. Par l'acte de Czerwinsk (1422), il abolit la confiscation des terres en Pologne, par celui de Jedlno (1430) il assure l'inviolabilité personnelle. Personne ne pourra être désormais emprisonné en Pologne sans verdict (exception faite pour les incendiaires, les assassins et les voleurs pris en flagrant délit). Catholique fervent (ce qui lui fit refuser en 1419 le trône tchèque que lui offraient les hussites, ses admirateurs sincères, à cause de ses victoires sur les Teutons), il était pourtant plein de tolérance : par l'acte de Grodno (15 oct. 1432), il assura aux orthodoxes l'égalité complète des droits avec les catholiques. Il jeta ainsi les bases de la tolérance religieuse qui constitue une des gloires de la Pologne du XVe et du XVIe siècle.

Jagellon a laissé le souvenir d'un prince vaillant, bon et intelligent. Marié quatre fois, il n'eut des enfants que de sa dernière femme, Sophie de Lithuanie. Au moment de sa mort (1434), son fils aîné n'était âgé que de dix ans.

C'était *Vladislav VI*, dit *de Varna* (1434-44), à cause de sa mort héroïque auprès de cette ville. Son règne fut court. Pendant six ans, la direction du royaume fut entièrement entre les mains de l'évêque de Cracovie, Zbigniew Olesnicki. Ce prélat abhorrait les hussites, ce qui fit échouer encore une fois l'offre de la couronne tchèque à Vladislav (ce ne fut qu'en 1471 que les Jagellons acceptèrent enfin cette offre) et provoqua de plus une lutte entre les catholiques et les hussites polonais, lutte terminée par la défaite des hussites à Grotniki (1438). En 1440, Vladislav, déjà majeur, fut appelé sur le trône de Hongrie. Il commença bientôt une guerre contre les Turcs et tomba, âgé de vingt ans, au champ de bataille de Varna.

Vladislav VII, né à Cracovie en 1595, mort à Merecz en 1648. Parmi les trois rois de Pologne de la maison suédoise de Wasa, il fut le plus énergique et le plus doué. Appelé à l'âge de quinze ans (en 1610) sur le trône de Russie, il fit déjà à ce moment des preuves d'un caractère bien trempé. La conduite imprudente de son père Sigismond III qui voulait garder le trône moscovite pour lui-même et s'opposait à la tolérance religieuse que manifestait Vladislav lui fit perdre cette couronne. Excellent soldat, il eut à soutenir dès le début de son règne qui dura seize ans (1632-48) des guerres sanglantes contre les

Russes, les Turcs et les Suédois. Il vainquit d'abord le général moscovite Sehine et obligea la Russie à conclure le traité de Polanowka (1634) où la Russie se désista de ses prétentions à la Livonie et prit pour elle les frais de guerre. En même temps, Koniecpolski battit l'armée tatare à Sasowy Róg et l'armée turque à Paniowce. Le sultan conclut la paix, promit de tenir en laisse les Tatars et de ne pas nommer d'hospodar de la Valachie et de la Moldavie sans assentiment de la Pologne. D'autre part, Vladislav prit l'obligation de contenir les Cosaques. Avec la Suède aussi fut conclu un traité (à Sztumdorf, 1635), d'après lequel les Suédois évacuèrent la Prusse polonaise dite royale.

Une fois libre, Vladislav songea à profiter du désarroi dans lequel fut jetée l'Europe à cause de la guerre de Trente ans. Pour cela il voulait conclure une alliance franco-polonaise et prendre entre deux feux les Autrichiens. En revanche, il devait obtenir la Silésie et être appuyé par Richelieu au moment où il désirerait prétendre au trône de la Suède. Mais ces plans rencontrèrent une opposition parmi les Polonais. Cependant, après la mort de sa première femme, Cécile d'Autriche, Vladislav se tourna de nouveau du côté de la France et épousa la duchesse de Nevers, Marie-Louise de Gonzague.

Cette fois-ci, la guerre de Trente ans touchant à sa fin, Vladislav conçut le plan d'une vaste campagne contre les Turcs. Il conclut un traité secret avec Venise et se mit à s'armer fiévreusement. La diète polonaise, toujours hostile aux guerres offensives, n'était pas favorable aux intentions du roi. Pourtant, selon toute probabilité, elle lui aurait cédé, d'autant plus que les confins orientaux de la Pologne avaient besoin d'une organisation ferme et définitive. En outre, une levée en masse devint nécessaire, car vers 1648 une révolte des Cosaques qui voyaient d'un mauvais œil les tentatives de la république de les contenir, éclata aux bords du Dniepr. Les Cosaques venaient de remporter leur première victoire à Zolte Wody, lorsque Vladislav mourut subitement à Merecz. C'était une grande perte pour la Pologne, d'autant plus que Vladislav s'était montré plein de discernement aussi dans les affaires intérieures. Il s'était tourné contre les jésuites devenus trop puissants sous son père Sigismond III et avait fait venir en Pologne les piaristes, pour combattre leur influence. En outre, comme les problèmes religieux avaient commencé à agiter la Pologne, il s'était engagé courageusement dans le chemin de la tolérance la plus complète. Malheureusement, son successeur, Jean-Casimir, ne sut pas marcher sur ses traces. Dr V. Bugiel.

VLADIVOSTOK (*Dominateur de l'Orient*, en chin. *Hai-stan-wai*, autrefois nommé *Port-May*). Ville forte de 1er rang, port maritime et capitale de la prov. russo-sibérienne de Primorskaïa (ou du Littoral), située au S. de la presqu'île Mouraviev-Amouzskii, entre la baie de la Corne d'Or (golfe de Pierre le Grand, mer du Japon) et la baie de l'Amour ; 28.896 hab. (10.000 militaires, 6.500 Chinois, 1.400 Japonais, 800 Coréens). Terminus de la ligne d'Oussouri (Khabarovsk-Vladivostok) et du chemin de fer mandchourien. La ville compte 1.780 maisons en bois et 303 maisons de pierre. Lignes télégraphiques vers l'Europe à travers la Sibérie, et par Nagasaki à Changhaï. Trois journaux russes, collèges de garçons et de filles, école navale, muséum, société d'exploration, succursales des banques impériale russe et russo-chinoise. Brasseries, minoteries, scieries à vapeur, briqueterie; fabr. de machines à vapeur. Vladivostok est port franc ; sa rade est spacieuse, bien abritée et défendue; elle a 7 m. de profondeur, peut tenir 55 navires de 75 m., elle a une cale sèche; mais pendant deux mois la rade est gelée. Le mouvement du port a été, en 1896, de 253 navires de 194.728 tonnes ; en outre, nombreuses jonques chinoises. L'importation consiste en farine, riz, thé, sucre, boisson, produits manufacturés, fer et acier ; l'exportation consiste en choux de mer, cornes de marali, trépang, poisson fumé. C'est le port de guerre le plus important des frontières orientales de l'empire russe. Sa situation à l'extrémité du Transsibérien et son rôle de point d'appui de la flotte russe en extrême Orient lui donnent une importance militaire et un avenir commercial de premier ordre. — Hameau de pêcheurs mandchoux avant 1860, Vladivostok fut occupé par les Russes qui y établirent un poste militaire le 20 juin 1860 ; en 1876, le port de guerre de Nikolaievsk (à l'embouchure de l'Amour) y fut transféré ; en 1880, Vladivostok fut élevé au rang de ville et, en 1888, devint chef-lieu de la province du Littoral ; en 1896 on y a commencé la construction de 12 nouveaux forts.

VLEGYASZA (Mont) (V. Karpates).

VLIEGER (Simon Jacobsz de), peintre hollandais, né à Rotterdam en 1601, mort à Weesp en 1653. Membre de la gilde de Saint-Luc à Delft en 1634, il s'établit à Amsterdam en 1638, puis à Weesp en 1649. Il fut sans doute l'élève de Porcellis et de W. van de Velde le Vieux, qu'il dépassa de beaucoup dans ses marines. Il peignit dans ses effets les plus variés et les plus lumineux la mer, calme ou agitée, avec un sens exquis de l'arrangement pittoresque, du balancement des lignes. Ses deux célèbres élèves, W. van de Velde le Jeune et Jan van de Capelle, ne l'ont peut-être pas dépassé. On trouve ses ouvrages dans les musées d'Amsterdam, La Haye, Anvers, Londres, Paris, Dresde, Munich, Berlin, Vienne, Copenhague, Stockholm, Saint-Pétersbourg, etc.

VLIELAND. Ile du royaume des Pays-Bas, entre la mer du Nord et le Zuyderzee, prov. de Hollande sept. ; elle occupe une superficie d'environ 52 kil. q. et compte environ 750 hab. qui vivent de la pêche.

VLIET (Hendrik Cornelisz van), peintre hollandais, né à Delft en 1611 ou 1612, mort à Delft en 1675. Elève de Mierevelt, membre de la gilde de Saint-Luc à Delft en 1632, il fut un très remarquable peintre d'architectures, mais traita aussi le portrait et le genre avec talent. Œuvres à Amsterdam, La Haye, etc. E. D.-G.

VOCALISATION, VOCALISE (Mus.). On désigne par le mot de vocalise une suite de plusieurs notes émises d'une seule émission de voix et sur une seule syllabe. Ces notes peuvent être fort nombreuses ; suivant la rapidité du mouvement, elles se multiplient singulièrement, puisque la durée d'une respiration peut être prise comme limite de l'étendue d'une vocalise. Le plus souvent, les vocalises, surtout celles de simple ornement (et la musique moderne depuis longtemps ne connaît guère que celles-là) procèdent diatoniquement. Ce sont des fragments de gammes, juxtaposés suivant certains dessins, dans le style ordinaire des variations par diminution. Ces gammes pourront être chromatiques, effet que la difficulté d'exécution rend nécessairement plus rare. Enfin, on vocalisera également bien sur les intervalles d'un accord en les agrémentant, au besoin, d'appogiatures ou de notes de passages, ou bien encore par petits groupes répétés et superposés reproduisant un dessin quelconque. Toutes ces variétés peuvent s'employer bien entendu simultanément : mais, quelque fantaisie qui semble présider à l'écriture des traits de vocalisation, il faut remarquer qu'ils procèdent toujours par formules identiques, enchaînées les unes aux autres suivant divers intervalles.

Bien qu'on désigne aujourd'hui sous ce nom tous les traits d'ornements, il faut ne point perdre de vue que seuls les traits en notes liées sont de véritables vocalises. Les *staccati*, les notes piquées et détachées, bien que proférées sur une syllabe unique du texte (ou plutôt sur la répétition de cette syllabe), sont en réalité autre chose. La vraie vocalise liée, quelle qu'en soit la forme, constitue un excellent exercice de chant, beaucoup trop négligé par nos arstites. Sans une étude approfondie de la vocalisation, on ne saurait arriver à une bonne émission de la voix, à une justesse, une agilité et une égalité parfaites. A ce titre, les vocalises les plus compliquées,

que l'on peut trouver insipides dans les opéras italiens du siècle dernier, sont parfaitement à leur place dans les solfèges et les cours de chant. Et pour les avoir négligées, nos chanteurs sont devenus presque tous incapables de rendre convenablement l'ancienne musique (celle de Mozart ou de Rossini) écrite, même en dehors des passages ornés, pour des artistes qui possédaient à fond l'art de la vocalisation, lequel résume et suppose tout le mécanisme de l'art du chant. Ce discrédit de la vocalise s'explique naturellement par l'abus qui fit autrefois d'un procédé d'école le but suprême de l'art en quelque sorte. Par réaction contre la musique fleurie, ornée et inexpressive, on en est arrivé à remplacer le chant par la déclamation. Mais c'est là un abus dont les inconvénients se font sentir : car, parce que les œuvres expressives sont d'une valeur musicale supérieure, il ne s'ensuit pas qu'il faille renoncer à acquérir le mécanisme de l'art vocal en travaillant assidûment des exercices qui ne sont qu'une gymnastique de l'organe. Les instrumentistes, parce qu'ils veulent interpréter plus tard les ouvrages les plus pathétiques et les plus musicaux des grands maîtres, n'ont pas pour cela renoncé à s'y préparer par des exercices d'agilité et d'égalité, lesquels n'ont d'autre utilité que de leur donner la possession de leur instrument. Les chanteurs auraient singulièrement gagné à agir de la même façon.

Au surplus, les vocalises qui sont depuis longtemps devenus, hors de l'école, un simple ornement, passablement démodé de nos jours par l'abus qui en a été fait à tout propos, ont servi jadis, lors des premiers essais de l'art expressif et dramatique, à de tout autres usages. Les anciens maîtres du XVIIe siècle, en Italie et en Allemagne principalement, en usent surtout comme moyen d'expression, alors que la forme encore indécise de leurs mélopées trop esclaves du texte ne permet pas qu'ils s'en servent aussi commodément pour rendre leurs intentions. C'est dans les vocalises qu'ils s'essaient à toutes sortes de tentatives d'imitations directes que nous confierions aujourd'hui à l'orchestre. Toutes les allusions du texte y sont ingénieusement commentées. Le rythme, la forme et l'étendue des traits, la rapidité ou la lenteur du mouvement leur servent à traduire et à expliquer les paroles, comme le geste, dans la vie, se joint couramment au discours. Schütz, Carissimi, pour ne citer que ces deux-là, offrent de nombreux exemples de cette curieuse rhétorique sonore dont on trouverait encore des traces sensibles dans le style du grand Bach. Ce n'est que plus tard, quand les progrès de l'art eurent rendu ces effets inutiles, que la vocalise s'est réduite au rôle simplement ornemental que nous lui connaissons en tant d'ouvrages du siècle dernier. Par l'abus singulier qu'ils en firent, les compositeurs et les virtuoses s'interdisaient de varier les formules de ces variations monotones dont on s'est justement lassé et qui, à notre goût, déparent tant d'œuvres qui ne sont pas sans mérite et quelquefois dignes d'être rangées parmi les vrais chefs-d'œuvre. H. Q.

VOCALISME. On entend ordinairement par ce mot le système des voyelles d'une langue ou d'un groupe de langues appartenant à la même famille. L'étude du vocalisme est surtout importante pour l'histoire des langues dérivées, parce qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de se rendre compte des transformations subies par les mots provenant de la langue mère, si l'on n'analyse pas exactement, non seulement les voyelles en elles-mêmes, mais encore leur quantité, leur accent, leur position, etc. C'est ainsi, par exemple, que la connaissance du vocalisme latin est indispensable pour comprendre les lois de la formation des langues romanes. Les voyelles en effet ne jouent pas un moindre rôle que les consonnes, comme on se plaisait autrefois à le dire, dans la constitution et l'évolution des mots; et le vocalisme des langues anciennes est l'une des questions les plus intéressantes de l'histoire du langage. En ce qui concerne les langues indo-européennes, notamment, la théorie du vocalisme primitif, c.-à-d. du vocalisme des racines, a fait de nos jours, grâce à de persévérantes études, un incontestable progrès. On admettait autrefois que le sanscrit représentait l'état primitif du vocalisme indo-européen, c.-à-d. que la voyelle *a* seule était primitive, et que les voyelles *e* et *o* n'en étaient que des modifications; aujourd'hui, au contraire, on est d'accord, renversant les termes, pour enseigner que les trois voyelles existaient antérieurement à la séparation des langues. On a donné à cette théorie, qui a été féconde en résultats, le nom de théorie du trivocalisme indo-européen. M. BEAUDOUIN.

BIBL. : DE SAUSSURE, *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*; Leipzick (*sic*), 1879.

VOCANCE. Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Tournon, cant. d'Annonay; 848 hab. Tissage de soie.

VOCATIF. Le vocatif (du latin *vocativus*) est l'un des cas de la déclinaison ; c'est la forme que prend le substantif quand il signifie la personne ou la personnification à laquelle on s'adresse. Il forme une phrase à lui seul, étant employé en dehors de toute construction syntactique. Il est généralement précédé de ὦ en grec, et souvent de *ô* en latin ; il a alors plus particulièrement la valeur d'une exclamation. Le vocatif n'a de forme spéciale qu'au singulier, et même à ce nombre beaucoup de substantifs l'ont perdu et remplacé par le nominatif; aux autres nombres la forme du nominatif a prévalu. Lorsqu'il a une forme spéciale, le vocatif se présente généralement comme le thème nominal sans aucun indice casuel ; le vocatif singulier des thèmes en *o* en grec et en latin en est l'exemple le plus remarquable ; ἵππος, voc. ἵππε ; *equus*, voc. *eque*. Dans d'autres thèmes, on remarque une abréviation de la voyelle, ou encore un recul de l'accent ; les grammaires signalent ces irrégularités, plus apparentes que réelles.

VOCATIO IN JUS (Dr. rom.) (V. ASSIGNATION).

VOCATION. I. THÉOLOGIE (V. PRÉDESTINATION).

II. DROIT CIVIL (V. SUCCESSION).

VOCERO. Chant funèbre corse. C'est une coutume extrêmement ancienne, et qui paraît jadis avoir été commune à toute l'humanité, que de pousser sur la tombe des êtres aimés une sorte de lamentation où se mêlent les éloges et les regrets. Cette coutume, attestée pour l'antiquité par un nombre infini de témoignages (elle a donné naissance, en Grèce et à Rome, à l'oraison funèbre), encore observée aujourd'hui chez beaucoup de peuplades sauvages, ne s'est nulle part en Europe conservée aussi bien qu'en Corse (et sur divers points de la Sardaigne, de la Sicile et de l'Italie méridionale). La plainte funèbre se nomme en Corse, suivant les régions, *vocero*, *compito*, *ballata*, *buceratu*, *lamentu ;* en Sardaigne, *titio*, *attitido;* en Sicile, *tribolo*. Le vocero corse est une pièce d'allure lyrique, en strophes de six vers féminins de sept syllabes dont les vers impairs ne riment pas (ou plus exactement de trois vers de quatorze syllabes coupés en deux hémistiches à terminaison féminine) ; il ne célèbre pas, comme l'oraison funèbre, les vertus du mort et se borne à exprimer les regrets causés par sa perte. Il est toujours prononcé par une femme, en général par la plus proche parente du mort, sa femme, sa sœur ou sa mère; mais il y a aussi des *voceratrici* de profession qui acquièrent dans ce genre une véritable virtuosité. « Elles marchent, dit A. Fée, en tête du convoi et versifient avec lenteur, mais avec élan. » Parfois une femme du cortège interrompt la principale improvisatrice, qui reprend aussitôt, et le vocero se transforme ainsi en dialogue. Les *voceri* prononcés sur la tombe des victimes de *vendette* sont souvent d'une fougue et d'une violence extrêmes et ne contribuent pas peu, disent les voyageurs, à perpétuer les haines de famille. A. JEANROY.

BIBL. : A.-L.-A. FÉE, *Voceri, chants populaires de la Corse;* Paris et Strasbourg, 1850. — A. BOUILLIER, *l'Ile de Sardaigne, Dialectes et chants populaires;* Paris, 1865.

VOCONTII. Peuple gaulois des Alpes. Leur territoire, compris entre la Durance et l'Isère inférieure, et s'éten-

dant à l'E. des *Cavari*, au S. des Allobroges, à l'O. des *Quariates*, des *Bodiontici*, des *Avantici*, au N. des *Memini* et des *Vulgientes*, fut, en 118 av. J.-C., incorporé à la prov. de la Gaule transalpine, à la suite des expéditions de Fulvius Flaccus et de Sextius Calvinus. En 28 av. J.-C., les *Vocontii*, qui avaient dans leur clientèle une foule de petits peuples alpins, firent partie de la Narbonnaise. Après avoir été pendant longtemps une *civitas fœderata*, ils échangèrent cette condition contre celle de *civitas romana*. Leur pays, partagé vers la fin du IVe siècle, entre la Viennoise première et la Viennoise seconde, forma plus tard les diocèses de Vaison et de Die. Déjà antérieurement, à côté de quelques villes comme *Darentiaca* (Saillans), *Castuiaca* (Carluc), *Alaunium* (Alaun) et *Cambonum* (?), ils avaient deux capitales : *Vasio* (Vaison) et *Lucus* (Luc-en-Diois) et un centre religieux : *Dea Augusta* (Die).

BIBL. : LONG, *Recherches sur les antiquités des Vocontiens*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, 2e série, 1849, t. II.

VODABLE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. d'Issoire ; 435 hab.

VODEN ou **VODENA.** Ville de Macédoine, vilayet turc et sandjak de Salonique, sur la Vodéna, à la lisière montagneuse de la plaine macédonienne, sur le chemin de fer Salonique-Bitolia ; 14.000 hab. Bâtie sur un plateau, au bord d'une muraille rocheuse rouge de 80 à 100 m. de haut, à pic, que les eaux franchissent par cinq grandes cascades. La ville (l'ancienne Edesse, première capitale de la Macédoine) a beaucoup d'églises et de mosquées. Fabr. de tabac ; tissage de laine et de coton.

VOËTIUS (Gisbert), théologien hollandais, né à Heusden en 1589, mort à Heusden en 1676. Il devint pasteur dans sa ville natale, et se signala par des controverses pleines d'âpreté où il portait un esprit des plus intolérants. Au fameux synode de Dordrecht, il combattit l'arminianisme avec passion, de même qu'il attaqua plus tard sans mesure les travaux de Descartes et ceux de Coccejus. Son éloquence emportée, jointe à une érudition extraordinaire, lui attira de nombreux disciples et remua profondément le monde théologique de Hollande et des pays voisins. Il fut appelé en 1634 à la chaire d'Ecriture sainte et de langues orientales à l'Université d'Utrecht. Ses ouvrages sont extrêmement nombreux. On en a réuni les principaux sous les titres de *Selectæ disputationes theologicæ* (Utrecht, 1648-69, 5 vol. in-4), et de *Politica ecclesiastica* (Amsterdam, 1863-76, 4 vol. in-4).

BIBL. : BURMAN, *Trajectum eruditorum* ; Utrecht, 1738, in-4.

VŒU. I. THÉOLOGIE. — L'usage des vœux paraît aussi ancien que la religion. En effet, ils sont l'expression instinctive du sentiment de la dépendance humaine ému par la crainte ou par le désir. On en trouve de nombreux exemples chez les Israélites : *Genèse*, XXVIII, 18-22 ; *Lévitique*, XXVII ; XXXI, 13 ; *Nombres*, VI ; XXX ; *Juges*, XI, 30-40 ; I, *Chroniques*, XXII, 7-19 ; *Psaumes*, XXII, 26 ; L, 14 ; LXVI, 13-14 ; CXVI, 18 ; CXXXI, etc. Le *Deutéronome* précise l'ordonnance relative à ces engagements : « Quand tu auras fait un vœu à l'Eternel, ne diffère pas de l'accomplir ; car l'Eternel ne manquerait pas à te le redemander ; de cette manière, il n'y aura point de péché en toi. Mais quand tu t'abstiendras de faire des vœux, il n'y aura point de péché en toi. Tu prendras garde à faire tout ce que tu auras prononcé de ta bouche, selon que tu auras fait le vœu volontairement à l'Eternel et que tu l'auras prononcé de ta bouche » (XXIII, 21-23). Cette prescription est reproduite, à peu près dans les mêmes termes, en l'*Ecclésiaste*, V, 4-5.

Cette matière, qui occupait déjà une grande place dans la casuistique des docteurs juifs, en tient une plus grande encore dans les spéculations des théologiens catholiques. Ils définissent ainsi le vœu : *Votum est promissio deliberati Deo facta de meliori bono*, c.-à-d. une promesse faite à Dieu, volontairement et de propos délibéré, d'une œuvre à laquelle on n'est point obligé et dont la valeur dépasse ce qui lui est opposé. Cet engagement peut être pris en vue du culte des saints, mais il ne peut être contracté directement qu'envers Dieu, parce qu'il implique le culte de *latrie*. Il doit, de plus, comprendre un bien plus grand que celui qui lui est opposé : si une personne faisait le vœu de se marier, ce vœu serait nul, parce que le mariage est un moindre bien que la virginité, et parce que la virginité, l'état ecclésiastique et l'état religieux, qui constituent un bien plus grand, sont incompatibles avec ce vœu. Une deuxième conséquence de la même définition est qu'on ne peut faire le vœu d'une chose indifférente ou égale à une autre qui lui est opposée.

En ce qui concerne la *forme*, on distingue les vœux simples et les vœux solennels. Le VŒU SIMPLE est celui que l'on fait sans les solennités prescrites par l'Eglise, comme le vœu de jeuner, de prier, de faire l'aumône, de garder la continence. Le VŒU SOLENNEL est celui par lequel on se consacre à Dieu, avec les solennités prescrites par l'Eglise. Il n'y a que deux espèces de vœux solennels. La première comprend le *vœu de religion*, c.-à-d. les vœux prononcés quand on fait profession dans un ordre approuvé, comme tel, par l'Eglise. A la seconde appartient le vœu tacite de chasteté, annexé à la réception du sous-diaconat. Tous les autres vœux sont simples, soit qu'on les fasse en particulier ou en public, de bouche ou de cœur. Quoique les communautés ou congrégations séculières ressemblent beaucoup aux ordres religieux où l'on professe une règle approuvée par l'Eglise, et que les supérieurs reçoivent les engagements de ceux qui y entrent, les engagements qui y sont pris publiquement ne sont considérés que comme vœux simples. Le vœu de *stabilité* n'y a point d'autre valeur. — On ne sait pas exactement à quelle époque a commencé l'usage de faire des vœux de religion, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. Toutefois, il est certain que dans les premiers monastères, il n'y avait aucune formule de profession. On n'y faisait même pas de vœux particuliers. Ceux qui y entraient s'engageaient tout simplement à suivre la vie monastique et à se soumettre à l'observance que leurs supérieurs estimeraient la plus parfaite ou la plus conforme à leur vocation. De sorte qu'il y avait quelquefois plusieurs règles dans un même monastère. Les bénédictins prétendent que la règle de Saint-Benoît est la première qui ait prescrit la forme de profession par laquelle on promettait de l'observer. Elle s'observe encore chez les bénédictins. On y trouve les trois engagements essentiels au régime monastique : stabilité, pureté de mœurs et obéissance, qui sont exprimés dans les autres ordres, sous la forme des vœux de *pauvreté*, de *chasteté* et d'*obéissance*. — L'*effet* des vœux solennels est de produire un empêchement *dirimant* au mariage. Le mariage contracté malgré cet empêchement est et doit rester toujours nul. Au contraire, quoique le vœu simple interdise le mariage et le rende criminel, il ne l'annule pas, s'il est contracté, malgré cette prohibition. Néanmoins, on considère comme créant des empêchements dirimants certains vœux simples : celui de chasteté perpétuelle, celui d'entrer en religion ou de jamais se marier, ces vœux étant absolument incompatibles avec l'état de mariage.

Un vœu étant la promesse d'un bien, il peut advenir que celui qui a fait cette promesse se trouve ensuite dans des circonstances où il ne saurait l'accomplir sans faire un mal ou sans omettre un bien plus important et plus pressant. On a déduit de cette considération l'usage des DISPENSES qui suppriment la promesse ou qui substituent au bien promis un autre bien compatible avec les circonstances. Cette relaxation est faite, au nom de Dieu, par le supérieur ecclésiastique : 1° le pape dans toute l'Eglise ; 2° l'évêque dans son diocèse, par rapport aux vœux dont la dispense n'est point réservée au pape ; 3° ceux qui exercent la juridiction épiscopale, comme les abbés et

généraux d'ordre par rapport à leurs sujets, les chapitres des cathédrales pendant la vacance du siège, les vicaires généraux et les pénitenciers des évêques avec leur permission. Les vœux dont la dispense est RÉSERVÉE au pape sont : 1° le vœu absolu et certain de chasteté perpétuelle ; 2° le vœu d'entrer dans un ordre approuvé ; 3°, 4° le vœu de visiter le tombeau des apôtres à Rome ou celui de saint Jacques de Compostelle ; 5° le vœu d'aller en Terre sainte. — Les époux peuvent annuler, les théologiens et les canonistes disent *irriter*, réciproquement les vœux de leur conjoint qui seraient préjudiciables à leur bien et à leur droit propres ou au bien de la famille. Tels sont les vœux de chasteté, de porter l'habit religieux, de faire de longs jeûnes, de longues prières et de longs pèlerinages, etc.

Un décret de l'Assemblée nationale (13-19 févr. 1790) statue que « la loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels de personnes de l'un et de l'autre sexe. En conséquence, les ordres et congrégations réguliers dans lesquels on fait de pareils vœux sont supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir (art. 1). Ceux-là seuls dans lesquels les vœux ne sont que temporaires et n'excèdent point cinq années peuvent recevoir l'existence légale par l'autorisation (Décret du 18 févr. 1809, art. 7 et 8). Cependant ceux qui prononcent les vœux de religion les considèrent comme solennels, c.-à-d. comme perpétuels, conformément à la doctrine de l'Eglise romaine. De là, entre l'intention de leur conscience et l'intention de la loi de leur pays, un conflit produisant une mentalité étonnant les profanes qui réclament la droiture en toutes choses et l'accord parfait entre la parole et la pensée. — Pour notions complémentaires, V. CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE, CHASTETÉ (Vœu de), DISPENSE, FRANÇOIS D'ASSISE, NOVICIAT, PROFESSION, RELIGIEUX. E.-H. VOLLET.

II. DROIT ADMINISTRATIF (V. CONSEIL GÉNÉRAL et CONSEIL MUNICIPAL).

VŒUIL-ET-GIGET. Com. du dép. de la Charente, arr. et cant. (1er) d'Angoulême ; 539 hab.

VOGEL (Ludwig), peintre suisse, né à Zurich en 1788, mort en 1879. Il étudia à l'Académie de Vienne, et se rendit en 1810 à Rome, où il se lia avec Thorwaldsen, Cornelius et Koch. Rentré dans sa patrie, il y peignit un grand nombre de scènes populaires ou historiques suisses avec un grand sens de la composition et du mouvement dramatique.

BIBL. : VŒGELIN, *Das Leben L. Vogels* ; Zurich, 1881-82.

VOGEL (Jacques), dit *Vogel de Glaris*, poète suisse, né à Glaris le 11 déc. 1816. D'une famille très modeste, il ne fut qu'à l'école primaire puis entra en apprentissage. Il acquit par lui-même une instruction remarquable, surtout en ce qui concerne la poésie allemande, et arriva à fonder à Glaris une imprimerie et une librairie. En dehors de ses poésies lyriques, dont quelques-unes très populaires (les *Guêpes* ont eu douze éditions), il a écrit en quatre volumes *la Littérature nationale dans la Suisse allemande, d'Albert de Haller à l'époque actuelle*.

VOGEL (Eduard), voyageur d'Afrique allemand, né à Crefeld le 7 mars 1829, mort sur la route du Tchad en févr. 1856. Il fit des études de science (spécialement d'astronomie), occupa un poste d'assistant à l'Observatoire de Londres (1851), et entreprit une expédition dans l'Afrique centrale en 1853. Il partit de Tripoli vers le Bornou, atteignit Kouka, séjourna à Mora (capitale du Mandara) où il fut retenu prisonnier, passa à Zinder et revint à Kouka avec Barth. En 1855, il se rendit dans le Bénoué, revint à Jakouba, puis retourna dans le Bénoué et atteignit Kouana. Revenu le 1er déc. à Kouka, il repartit en 1856 pour la région du Nil, vint jusqu'à Ouara où il fut tué vers février. Plusieurs expéditions allèrent à son secours dans l'incertitude où l'on était resté de son sort : c'est Nachtigal qui le fixa en 1873. Sa sœur *Elise Polko* a publié ses *Lettres* (1863).

VOGEL (Hermann-Wilhelm), chimiste allemand, né à Dobrilugk le 26 mars 1834, mort à Charlottenburg le 17 déc. 1898. Elève de Rammelsberg et de Dove à Berlin, il se mit, tout jeune, à la tête du mouvement photographique en Allemagne, fonda en 1863 la Société photographique de Berlin, puis, en 1854, fit paraître l'une des premières publications photographiques, les *Photographische Mitteilungen*, et, la même année, obtint une chaire de photochimie à l'Académie des arts et métiers (auj. école technique de Charlottenbourg). A partir de 1873, il porta plus spécialement ses efforts sur la photographie et l'analyse spectrale et découvrit en 1878 la raie ultra-violette de l'hydrogène. On lui doit aussi d'importants travaux sur les préparations sensibles, ainsi que le photomètre qui porte son nom. Dans la dernière partie de sa vie, il s'occupa de chromophotographie. Il a laissé de nombreux ouvrages : *Lehrbuch der Photographie* (Berlin, 1867-70 ; 4e éd., 1890-94, 4 part.) ; *Praktische Spektralanalyse irdischer Stoffe* (Nordlingen, 1877 ; 2e éd., 1889) ; *Die chemische Wirkungen des Lichts und die Photographie* (2e éd., Leipzig, 1883) ; *Die Photographie farbiger Gegenstände in der richtigen Tonverhältnissen* (Berlin, 1885), etc. L. S.

VOGEL (Hermann-Karl), astronome et physicien allemand, frère d'*Eduard* (V. ci-dessus), né à Leipzig le 3 avr. 1842. D'abord attaché à l'observatoire de Leipzig, puis à celui de Bothkamp, près de Kiel, il a été appelé en 1874 au nouvel observatoire d'astronomie physique de Potsdam et il est depuis 1882 directeur de cet important établissement, depuis 1892 membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il s'est à peu près exclusivement adonné à la spectrographie céleste et il a une part considérable aux progrès faits depuis une trentaine d'années par cette branche de l'astronomie. Outre un nombre considérable de mémoires et de notes sur les méthodes spectroscopiques, sur les spectres solaires, sur les spectres des étoiles, etc., parus principalement dans les *Publikationen der astrophysikalischen Observatoriums zu Potsdam* (1875 et suiv.), il a publié : *Beobachtungen und Positionsbestimmungen von Nebelflecken und Sternhaufen* (Leipzig, 1867-76) ; *Bothkamper Beobachtungen* (Leipzig, 1872-73, 2 vol.) ; *Untersuchungen ueber das Spektrum der Planeten* (Leipzig, 1874 ; Berlin, 1895) ; *Sternspektraltafel* (Vienne, 1888), etc. L. S.

VOGEL (Hugo), peintre allemand, né à Magdebourg le 15 févr. 1855. Il fut élève de E. von Gebhardt à l'Académie de Düsseldorf. Après avoir débuté par la peinture de genre, il se consacra à la peinture d'histoire. Il a pour spécialité de peindre de grandes toiles comme : *la Réception des réfugiés français à Berlin en 1685*. Pourtant, dans ces dernières années, il est revenu à la peinture de genre et incline au naturalisme : *Politiques de village*, *Joueur d'orgue*, etc... On lui doit aussi des portraits, entre autres celui du professeur *Virchow*.

BIBL. : M. SCHMID, *Hugo Vogel* ; Vienne, 1897.

VOGEL DE FALKENSTEIN (Ernst-Friedrich-Eduard), général d'infanterie prussien, né à Breslau le 5 janv. 1797, mort au château de Dolzig (cercle de Sorau) le 6 avr. 1885. Destiné à l'état ecclésiastique, il s'engagea en 1813 contre les Français, fut nommé officier et se distingua à Montmirail en 1814. Il s'occupait de peinture en dehors de ses études militaires, ce qui le mit en relations avec le prince royal (plus tard Frédéric-Guillaume IV). En 1848, il fit la campagne de Danemark, devint général en 1855, et chef de l'état-major du feld-maréchal Wrangel qu'il suivit. En 1866, il envahit le Hanovre et fit capituler son armée ; il fit ensuite une série de brillantes opérations, avec son armée (l'armée du Main), contre les troupes plus nombreuses des Etats du S. de l'Allemagne, prit Fulda, battit les Bavarois, entra à Francfort. Nommé gouverneur de la Bohême, il dut céder son commandement au général Manteuffel. Après la paix, il fut nommé

au commandement du 1er corps d'armée, fut député au Reichstag en 1867, et, en 1870, gouverneur du duché de l'Elbe et commandant des forces militaires sur les côtes de la Baltique. En 1873, il fut mis à la retraite. Le 7e régiment d'infanterie de Westphalie (nº 56) porte son nom depuis 1889. — Son fils aîné *Max*, né à Berlin le 29 avr. 1839, entra dans l'armée prussienne en 1855, fit les campagnes de 1864, 1866, 1870-71, commanda la 2e brigade d'infanterie en 1888, devint en 1889 directeur du département de la guerre et défendit en 1890 au Reichstag le service de trois ans. Il a été nommé en 1891 au commandement de la 5e division d'infanterie, en 1896 général du 8e corps d'armée, et, en 1897, inspecteur général des fortifications.

VOGEL VON VOGELSTEIN (Karl), peintre allemand, né à Wildenfels en 1788, mort à Munich en 1868. Se trouvant en 1813 à Rome, il suivit le mouvement romantique et se fit catholique. On lui doit la décoration du château de Pillnitz, les portraits du pape *Pie VII*, du roi *Frédéric-Auguste*, etc., des peintures de l'église de la cour à Dresde et dans les cathédrales de Leipzig et de Naumbourg.

VOGELSANG, musicien allemand (V. ORNITOPARCHUS).

VOGELSANG (Hermann), géologue et minéralogiste allemand, né à Minden le 11 avr. 1838, mort à Delft le 6 juin 1874. Professeur au Polytechnicon de Delft, il a été l'un des créateurs de la minéralogie et de la géologie micrographiques. Il a signalé la présence d'acide carbonique liquide dans un grand nombre de roches et de minéraux et imaginé pour étudier l'action de la chaleur sur ces inclusions d'ingénieux appareils (V. INCLUSION). Il a proposé une nouvelle classification des roches. Principaux ouvrages : *Die Vulkane der Eifel* (Bonn, 1864); *Philosophie der Geologie und mikroskopische Gesteinsstudien* (Bonn, 1867); *Ueber die Systematik der Gesteinsstudien* (Bonn, 1871); *Die Kristalliten* (Bonn, 1875, posth.). L. S.

VOGELSGEBIRGE. Massif de l'Allemagne centrale, situé dans la prov. de la Hesse-Supérieure, et pour son extrémité dans la présidence de Cassel. La Fulda le sépare, à l'E., de la Rhœn; la Kinzig, au S., du Spessart; la plaine de Wetterau, à l'O., du Taunus et du Westerwald. Il occupe du N. au S. 65 kil. et de l'O. à l'E. 55 kil. avec ses contreforts. La partie centrale, plus élevée, s'appelle Oberwald, et de là rayonnent des contreforts qui enferment les vallées des rivières de Nidda, de Wetterau, d'Ohm, de Schwalm, etc. C'est un véritable château d'eau d'où les eaux descendent vers tous les points de l'horizon. Il forme un plateau peu élevé (le cône basaltique le plus élevé, le Taufstein, a 772 m.), couvert de forêts, de pâturages et de tourbières.

VOGL (Johann-Nepomuk), poète autrichien, né à Vienne le 7 févr. 1802, mort à Vienne le 16 nov. 1866. Il occupa un poste administratif (chancellerie de la Basse-Autriche) de 1819 à 1859. Il a publié des almanachs *Frauenlob* (1835-38); *Œsterr. Morgenblatt* (1841-48) et *Œsterr. Volkskalender* (1845-66), et un grand nombre d'œuvres poétiques, parmi lesquelles ses ballades et ses chants ont eu un grand succès. Nous citerons : *Balladen und Romanzen* (1841); *Lyrische Gedichte* (1844); *Klænge und Bilder aus Ungarn* (1846); *Soldatenlieder* (1849); *Neue Gedichte* (1856); *Aus dem Kinderparadies* (1861); *Aus dem alten Wien* (1865), etc.

BIBL. : A. SCHMIDT, *J.-N. Vogl*; Vienne, 1868.

VOGLANS. Com. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry, cant. d'Aix-les-Bains; 575 hab.

VOGORIDI (Alexandre) (V. ALEKO-PACHA).

VOGOUL (Anthr.) (V. FINNOIS, OSTIAKS et RUSSIE).

VOGT (Karl), naturaliste allemand, né à Giessen le 5 juil. 1817, mort à Genève le 5 mai 1895. Elève de Liebig, il se voua depuis 1835, à Berne, à l'anatomie et à la physiologie, collobora aux travaux d'Agassiz et de Desor, séjourna à Paris de 1844 à 1846, et devint, en 1847, professeur à Giessen. Membre du Parlement national en 1848, il fut destitué de sa chaire en 1850, puis, en 1852, devint professeur de géologie et plus tard de zoologie à Genève. Il joua un rôle important dans le gouvernement de la Suisse et fut l'un des protagonistes du matérialisme et du darwinisme. Ses ouvrages sont nombreux; citons seulement : *Lehrbuch der Geologie* (Brunswick, 1846, 2 vol. in-8; 4e édit., 1879); *Physiologische Briefe* (Stuttgart, 1845-46, in-8, 4e édit.; Giessen, 1874; trad. franç., 1875, in-8); *Zoologische Briefe* (Francfort, 1851, 2 vol. in-8); *Leçons sur l'homme...*, trad. fr. (Paris, 1865, in-8; 1re édit. allem. 1863); *Crustacés parasites des poissons* (Genève, 1879, in-4, 6 pl.); *les Mammifères* (Paris, 1883, in-4, pl. et fig.; Munich, 1883); avec Zung : *Lehrbruch der prakt. vergleichenden Anatomie* (Brunswick, 1885, in-8; trad. fr., Paris, 1888-94, 2 vol. in-8). Dr L. HN.

VOGTLAND ou **VOIGTLAND.** Région de l'Allemagne centrale, à l'extrémité S.-O. du royaume de Saxe, et au S. de la principauté de Reuss. Elle est comprise dans les bassins de l'Elster blanche et de la Saale; accidentée par les contreforts S.-O. de l'Erzgebirge, elle présente de beaux pâturages et des sources minérales. Industrie active de lainages, cotonnades, broderies; instruments de musique. — Appelé au XIe siècle Voigt (du nom de fonctionnaires royaux qui l'administraient pour les souverains allemands), c'est la *Terra advocatorum* du moyen âge; la maison de Reuss en devint propriétaire; en 1577, elle fut annexée à la Saxe.

VOGUE (Mar.). Le mot vogue sert le plus souvent à désigner, dans l'ancienne marine, l'allure d'un bâtiment à rames. Mais on le trouve aussi appliqué à l'équipage lui-même. C'est ainsi qu'on distinguait, sur les galères du roi, la « bonne vogue », ou gens engagés volontairement, et la chiourme proprement dite, formée de malfaiteurs enchaînés (V. AVIRON, BANC, GALÈRE, MARINE, POLYRÉMIE).

VOGUÉ (*Vogorium-Volguer*). Com. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas, cant. de Villeneuve-de-Berg; 876 hab. Sur les bords de l'Ardèche. Stat. du chem de fer d'Alais au Teil. Embranchement de Largentière et Vals-les-Bains. Terrain jurassique. Vignes, mûriers. Vieille église qui dépendait de Cluny. Château bâti par Melchior de Vogüé au XVIIe siècle. Vogué était une des douze baronnies de tour du Vivarais, mais seulement depuis 1714, le comte de Vogüé ayant alors acquis la baronnie de Saint-Remèze, dont il fit transférer le titre à sa terre de Vogué.

VOGÜÉ (Famille de). Cette famille possédait de temps immémorial les seigneuries de Vogüé et de Rochecolombe en Vivarais. Le plus ancien de ses membres connus est *Bertrand* qui fonda en 1084 le monastère de la Villedieu. *Raymond* de Vogüé prit part à la troisième croisade, comme le montre un reçu de 340 marcs d'argent fait par lui à un négociant de Gênes au camp de Saint-Jean d'Acre en 1191. *Geoffroy* de Vogüé était évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de 1210 à 1230, et son frère *Arnaud* occupa peu après le siège épiscopal de Viviers (1248-52). Parmi les autres membres éminents de cette famille, il convient de citer *Guillaume* de Vogüé qui, pendant les guerres civiles du XVIe siècle, siégeant aux Etats du Vivarais comme bailli de Montlor, fut le négociateur actif de plusieurs arrangements pacifiques. *Melchior*, son fils, refusa de s'associer à la révolte de Gaston d'Orléans et du duc de Montmorency (1632). La famille se divisa alors en deux branches : *Melchior* continua la branche aînée, et *Louis*, le fils cadet, en épousant l'héritière des du Peloux de Gourdan, près d'Annonay, fut la tige des Vogüé-Gourdan. *Georges*, fils de Melchior, fut grand bailli d'épée du Vivarais, et cette charge se perpétua dans sa famille jusqu'en 1738. *Charles-François-Elzéar*, qui était alors le chef de la branche aînée, fut lieutenant général des armées du roi (1749), commandant supérieur en Alsace, puis en Provence (1777), et allait être nommé

maréchal de France quand il mourut (1782). Son fils, *Melchior-Cérice-François*, fut un des députés de la noblesse du Vivarais aux Etats généraux de 1789. Ayant émigré, tous ses biens du Vivarais furent confisqués. Comme il avait épousé la fille du président Bouhier, dont ses descendants possèdent encore l'hôtel à Dijon, il alla, à son retour, se fixer en Bourgogne, où son petit-fils, *Léonce*, ayant établi une importante fonderie, fut le député forgeron qui a siégé aux deux assemblées constituantes de 1848 et 1871.

Le marquis de Vogüé actuel (*Charles-Jean-Melchior*), fils de Léonce, né en 1829, se fit connaître d'abord par les belles études archéologiques qu'il publia à la suite d'un grand voyage en Palestine et en Syrie (1853-54) : *Mélanges d'architecture orientale* et *l'Architecture civile et religieuse en Syrie* (1866 à 1877), qui lui valurent d'être élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1868. En 1871, Thiers le nomma à l'ambassade de Constantinople, puis, en 1875, à celle de Vienne, mais il démissionna après la retraite du maréchal de Mac-Mahon. Depuis lors, le marquis de Vogüé a pris place parmi les historiens en publiant d'abord : *le Maréchal de Villars, d'après sa correspondance et des documents inédits* (1888), puis des *Mémoires de Villars* (1889), beaucoup plus complets que les précédents, grâce aux papiers du maréchal, revenus entre ses mains, la sœur du maréchal ayant épousé un Vogüé. Il a publié en 1900 : *le Duc de Bourgogne et le Duc de Beauvilliers*. Enfin, il a été élu membre de l'Académie française en 1901. Le marquis de Vogüé est président de la Société des agriculteurs de France.

Parmi les Vogüé-Gourdan, il y a eu deux pairs de France sous la Restauration. C'est à cette branche qu'appartient le vicomte *Eugène-Melchior* de Vogüé, membre de l'Académie française depuis 1888. Né au château de Gourdan en 1849, le vicomte de Vogüé servit comme engagé volontaire dans la guerre contre les Prussiens et fut décoré de la médaille militaire. Après avoir été secrétaire d'ambassade à Constantinople, au Caire, à Saint-Pétersbourg, où il épousa la sœur du général Annenkov, il abandonna la diplomatie pour se consacrer aux lettres. Collaborateur assidu de la *Revue des Deux Mondes* et du *Journal des Débats*, il y a publié des études très remarquées, principalement sur la question romaine, sur l'Allemagne et sur la Russie. C'est un écrivain assez brillant et emphatique, avec des visées philosophiques, et l'un de ceux qui suivent le plus attentivement le mouvement politique et intellectuel du dehors. La littérature et le monde russes lui doivent spécialement d'être beaucoup plus connus en France que précédemment. Elu député de l'Ardèche dans la circonscription d'Annonay en 1893, il siégea parmi les conservateurs ralliés à la République, mais n'eut qu'un rôle très effacé et ne se représenta pas aux élections de 1898. Dans ses derniers ouvrages il a porté d'assez vives critiques contre le parlementarisme de notre temps. Ses principales publications sont : *la Syrie, la Palestine, le Mont Athos* (1876) ; *Histoires orientales* (1879) ; *Portraits du siècle* (1883) ; *le Fils de Pierre le Grand* (1884) ; *Histoires d'hiver* (1885) ; *le Roman russe* (1886) ; *Souvenirs et Visions* (recueil d'articles de voyage, 1887) ; *Remarques sur l'Exposition du Centenaire* (1889) ; *Cœurs russes* (1894) ; *Devant le siècle* (1896) ; *Regards historiques et littéraires* (1897) ; *Heures d'histoire* (1898) ; *Jean d'Agrève* (1898) ; *le Rappel des ombres* (1900). A. MAZON.

VOHARIES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains-Richaumont ; 168 hab.

VOIARD, femme de lettres française (V. TASTU).

VOID. Ch.-l. de cant. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, sur le Fluent, affl. g. de la Meuse, et sur le canal de la Marne au Rhin, à 255 m. d'alt. ; 1.175 hab. (1.111 aggl.). Stat. du chem. de fer. Papeterie ; constructions mécaniques. Fromages réputés. — Appelé *Novigentum* à l'époque gauloise, puis *Vidum* à l'époque mérovingienne, il eut un palais des évêques de Toul donné par Dagobert.

VOIDE (Le). Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Vihiers ; 732 hab.

VOIE. I. Travaux publics (V. ROUTE).

II. Chemins de fer (V. ASSIETTE et CHEMIN DE FER).

III. Anatomie. — VOIES DIGESTIVES (V. DIGESTIF [Appareil]).

VOIES URINAIRES. — Etendues du rein au méat urinaire, les voies urinaires sont constituées par une série de conduits interrompus dans leur trajet par le réservoir de l'urine. L'urine, traversant le filtre rénal, pénètre dans le *canal vecteur* qui transporte ce liquide à la vessie, canal nommé *uretère*. Ce conduit est dilaté du côté du rein, où il prend le nom de *bassinet*, lequel, pour s'adapter au sommet des pyramides de Malpighi, se divise en huit ou dix petits conduits appelés *calices*. L'urine descend lentement et d'une manière continue dans le canal vecteur, et vient s'accumuler dans la vessie. Réservoir momentané de l'urine, la vessie, recouverte d'un vernis épithélial qui empêche l'absorption de ce liquide toxique, se contracte de temps en temps pour expulser son contenu au dehors par l'intermédiaire d'un *canal excréteur*, l'*urètre*. Telles sont les voies urinaires dont on trouvera la description à propos de chacun de leurs organes.

IV. Procédure. — VOIE DE RECOURS (V. RECOURS).

VOIE D'EXÉCUTION (V. EXÉCUTION).

VOIE PARÉE. — On entend par titre paré un titre susceptible d'être exécuté sans qu'il soit nécessaire de le faire sanctionner par la justice. Ex. : les actes notariés. On dit d'eux qu'ils sont susceptibles d'exécution parée ou d'exécution par voie parée. Ces dernières expressions sont cependant prises le plus souvent dans un sens beaucoup plus extensif ; elles supposent que, par suite d'un accord intervenu entre le débiteur et son créancier, celui-ci aura le droit de faire vendre les biens appartenant au premier sans observer les formalités protectrices auxquelles la loi subordonne la validité de ventes forcées. Cette convention, que l'on désigne d'ordinaire sous le nom de *clause de voie parée*, est prohibée par la loi (C. civ., art. 2078, 2088 ; C. de procéd., art. 742). P. N.

V. Droit criminel. — VOIES DE FAIT. — Les voies de faits ou attentats sur la personne constituent, lorsqu'elles ont entraîné la mort ou une incapacité de travail de plus de vingt jours, le crime ou le délit, suivant le cas, de coups et blessures, prévu par les art. 309 et 310 C. pén., et pouvant entraîner depuis trois ans de prison jusqu'aux travaux forcés à perpétuité (V. BLESSURE). Quand l'incapacité de travail a été nulle ou de moins de vingt jours, elles constituent le délit plus spécialement désigné en pratique sous le nom de violences et voies de fait et que l'art. 311 punit, s'il y a eu *guet-apens* (V. ce mot), d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 50 à 500 fr., et, dans le cas contraire, d'un emprisonnement de dix jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 fr. ou de l'une de ces deux peines seulement. Les voies de fait envers un magistrat dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions sont punies par l'art. 228 C. pén. d'un emprisonnement de deux à cinq ans. Enfin si elles n'ont aucun caractère de gravité, les voies de fait ne constituent qu'une simple contravention de police prévue et punie par la loi du 3 brumaire an IV d'une amende équivalent à trois journées de travail ou de trois jours d'emprisonnement. L. L.

VI. Astronomie. — VOIE LACTÉE. — La Voie lactée est cette large bande blanchâtre, aux contours irréguliers et aux bords légèrement fendus, qu'on aperçoit dans le ciel, lorsque la nuit est sereine, appuyant toujours ses deux extrémités, telle une immense arche de matière lumineuse, sur deux points opposés de l'horizon, mais variant de position avec les étoiles fixes, qu'elle suit dans leur marche. De tout temps, elle a frappé l'imagination

des hommes. Appelée *galaxie* (de γαλα, lait) par les Grecs, *via lacta* par les Romains, elle devait son origine, d'après la mythologie ancienne, à quelques gouttes de lait qu'Hercule, à qui Junon, apaisée par Minerve, avait consenti à donner le sein, en fit jaillir en la mordant. D'autres poètes font de la Voie lactée le sillage enflammé laissé par Phaéton dans sa course désordonnée à travers le ciel sur le char du Soleil, ou encore, comme Ovide, le *chemin des Dieux*, la *voie de l'Immortalité*, qui conduisait les héros au palais de Jupiter. Les Arabes lui donnaient le nom de *fleuve céleste* et longtemps elle a été connue, dans nos campagnes, sous celui de *chemin de Saint-Jacques*. Les présomptions des astronomes touchant sa véritable constitution sont longtemps, du reste, demeurées des plus vagues. Aristote la regardait encore comme un météore. Pourtant Démocrite, qui vivait quatre siècles avant notre ère, enseignait qu'elle devait être un amas d'étoiles trop petites et trop pressées pour pouvoir être discernées. Les recherches télescopiques et, principalement, les mémorables travaux de William Herschel ont confirmé de tout point l'hypothèse du célèbre philosophe.

La Voie lactée fait le tour complet du ciel, à la façon d'un anneau gigantesque sensiblement perpendiculaire au plan de l'équateur. Partie de Cassiopée, elle y revient. après avoir traversé Persée, Orion, les Gémeaux, le Grand-Chien, le Centaure, la Croix, le Triangle austral, le Scorpion, le Sagitaire, l'Aigle, la Flèche, le Cygne, le Serpentaire. Sa largeur et son intensité lumineuse sont très variables. A ses deux contacts avec l'équateur, elle mesure 16° d'un côté, 22° de l'autre, mais, à ce dernier point, elle est divisée en deux branches, et sa plus grande largeur d'une seule pièce est entre Orion et le Petit Chien. Au voisinage des pôles, elle ne mesure guère que 4 à 6° (V. la carte du ciel à l'art. Etoile, t. XVI, p. 670). Même à l'œil nu, elle présente des alternatives de régions plus blanches, plus laiteuses, et de parties relativement obscures. La distribution des étoiles est loin, en effet, d'y être uniforme. Si on dirige sur elle un puissant télescope, certains parages apparaissent criblés de points noirs : ce sont les *champs d'or*. D'autres ne montrent que de rares lumières, parfois même le vide : ce sont les *sacs à charbon* ou *chiens noirs*. L'un de ces derniers, le principal, est près de la Croix du Sud. Dans la constellation du Cygne, au contraire, se trouve l'une des parties les plus denses. W. Herschel y a compté, sur une largeur de 5°, quatre fois grande comme le disque de la lune, 331.000 étoiles. Au total il y en aurait, d'après le même astronome, 18 millions. Ce chiffre est encore bien au-dessous de la vérité. Il croîtra indéfiniment à mesure que la puissance des instruments augmentera.

En réalité, la Voie lactée n'est pas, comme elle nous apparaît, un anneau, une ceinture, mais bien un plan, une couche, se confondant, à peu de chose près, avec un grand cercle de la sphère céleste et dans laquelle les étoiles se trouvent accumulées jusqu'à des distances incommensurables. W. Herschel la comparait à une lentille un peu aplatie, Arago à une meule de moulin, et notre Soleil, avec ses planètes, ses astéroïdes, ses comètes, en occupe approximativement le centre, un peu plus rapproché toutefois du pôle austral, de la Croix du Sud, et légèrement enfoncé dans le sens de son épaisseur. Il n'est au surplus ni plus ni moins que l'une des innombrables étoiles qui la composent, il fait partie intégrante de cette multitude d'astres, et c'est précisément parce que nous nous trouvons dans le même plan qu'eux, parce que, par rapport à nous, ils se projettent les uns devant les autres, qu'ils prennent à nos yeux cette forme annulaire et nous apparaissent en masse compacte, superposés, confondus. Du Soleil à l'étoile la plus proche de la Voie lactée, α du Centaure, la distance est de 33.000 milliards de kilomètres ; elle est de 82.000 milliards de kilomètres jusqu'à la suivante, la 61e du Cygne. Les autres se succèdent, séparées par des intervalles de même ordre, et il en est ainsi vraisemblablement pour l'amas tout entier. Il convient, au surplus, de remarquer que, dans la distribution générale des étoiles à travers l'immensité, le maximum de condensation est dans le plan de la Voie lactée, non seulement pour les étoiles visibles à l'œil nu, mais aussi et plus encore pour les étoiles télescopiques : des deux pôles de la Voie lactée jusqu'à cette zone, le nombre en augmente, en effet, régulièrement et prodigieusement. Les *amas d'étoiles* et les *nébuleuses* offrent une particularité analogue. Tandis que les amas, anciennes nébuleuses aujourd'hui réduites, se montrent les plus nombreuses dans le plan de la Voie lactée, les nébuleuses proprement dites, les nébuleuses irréductibles, y sont rares, clairsemées. Elles sont, au contraire, fort répandues au N. et au S., jusqu'à ses pôles (V. Nébuleuse).

VOIGNY. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. de Bar-sur-Aube ; 269 hab.

VOIGTLAND. Région de l'Allemagne (V. Vogtland).

VOILE. I. Technologie. — Les voiles des religieuses se font au moyen d'un tissu de laine uni et léger que l'on emploie également, sous ce nom de voile, pour la confection de robes et d'autres parties de vêtement.

II. Costume (V. Coiffure et Costume).

III. Liturgie. — Dans le langage liturgique, on appelle voile un morceau d'étoffe que le prêtre met sur le calice, pour le couvrir, au commencement de la messe jusqu'à la communion, et après la communion jusqu'à la fin. Il doit toujours être en soie, de la couleur de l'ornement prescrite pour le temps où l'on s'en sert, et couvrir le calice de tous côtés. Il n'est point bénit. — En l'Eglise orientale, on emploie trois voiles eucharistiques : celui qui couvre le pain, — celui qui couvre le calice, — et un troisième voile plus mince et plus transparent, appelé le *nuage*, qui couvre les deux autres. Il est confectionné avec les matières les plus belles et les plus précieuses. Dans l'église de Sainte-Sophie, il était tissu d'or et brodé de perles. Suivant l'interprétation mystique, il représente, soit le nuage lumineux de la Transfiguration, soit la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre de Jésus-Christ. En l'encensant, le prêtre prononce ces paroles : *Couvre-moi sous l'ombre de tes ailes*. E.-H. V.

IV. Discipline ecclésiastique. — Dès le commencement du ive siècle, les filles qui faisaient vœu de virginité paraissent avoir été considérées définitivement comme formant une classe spéciale, fort honorée en l'Eglise. On les appelait déjà les *vierges saintes* ou les *vierges de l'Eglise*. Constantin ordonna aux gouverneurs des provinces de prendre des dispositions pour pourvoir à leur entretien, comme à celui des *veuves*. Dans le cours du ive siècle, elles portaient deux signes distinctifs : un vêtement de forme simple et de couleur sombre, et un voile. Le voile, *flammeum Christi*, était le symbole de l'union mystique qui les faisait *épouses du Christ*. Il leur était remis solennellement par l'évêque, en un acte irrévocable, célébré ordinairement à l'Epiphanie, à Pâques, ou à la fête d'un apôtre : *Venit Paschæ dies*, *in toto orbe baptismi sacramenta celebrantur*, *velantur sacræ virgines* (Saint Ambroise, *Exhort. Virgin.*). Après cette cérémonie, il n'était plus permis de contracter mariage, et toute violation du vœu était un adultère sacrilège. La législation de l'Empire sanctionna les sévérités édictées par l'Eglise sur ce point. L'âge exigé pour la *velatio* était primitivement indéterminé, dépendant de l'appréciation de l'évêque ou de l'usage des différents pays. En Afrique, à la fin du ive siècle, on accordait le voile dans la vingt-cinquième année ; en Espagne, on attendait la quarantième. — Au commencement, les vierges ainsi consacrées continuaient à vivre dans le monde, sans être astreintes à aucun service particulier dans l'Eglise, leur office essentiel étant de garder leur propre virginité. Mais l'expérience démontra que cette liberté était fort périlleuse,

soit à cause des chutes notoires, soit à cause des accommodements équivoques (V. Chasteté [Vœu de]). On avisa en divers pays à soumettre à la reclusion les vierges saintes. Cette évolution fut accomplie par le développement du régime monastique. Dès lors l'histoire, de la *prise du voile* appartient presque exclusivement à l'histoire de ce régime, où elle est devenue une cérémonie habilement dramatisée pour frapper l'imagination. — Les canonistes distinguaient autrefois cinq sortes de voiles : voile de profession, — voile de consécration, — voile d'ordination, — voile de prélature, — voile de continence et d'observance. On y a ajouté, dans les derniers siècles, le *voile de probation*, donné aux novices à leur première réception, et qui est ordinairement blanc, tandis que celui des professes est noir dans la plupart des ordres et congrégations. Le *voile de profession* est donné aux religieuses quand elles prononcent leurs vœux. Le *voile de consécration* était reçu par les vierges de l'Eglise dont nous avons parlé au commencement de cette notice. On y joignit un anneau, symbole de leur union avec Jésus-Christ. Le *voile d'ordination* était celui des diaconesses qui, en vertu d'une bénédiction spéciale donnée par l'évêque, étaient autorisées à chanter solennellement l'évangile à matines. Le *voile de prélature* était remis aux abbesses, quand on les bénissait. Le *voile de continence et d'observance* est celui des veuves et des femmes séparées de leurs maris qui s'engagent à la profession religieuse. E.-H. Vollet.

V. **Marine**. — Pline fait hommage de l'invention de la voile à Icare et Pausanias à Dédale. En réalité, l'emploi de la voile semble avoir suivi de bien près, comme mode de propulsion des navires, celui de la rame, et l'on en trouve des traces à l'origine de toutes les civilisations. Il est même aujourd'hui certain que, contrairement à l'opinion exprimée par l'amiral Pâris, les anciens connurent l'usage combiné de plusieurs voiles superposées en vue de proportionner la puissance de la voilure à la force du vent : Pline et Sénèque sont, sur ce point, très affirmatifs. Quant à la forme à donner aux voiles, elle paraît avoir été, d'assez bonne heure également, l'objet de nombreux essais : les trières grecques et les galères romaines eurent des voiles carrées, des voiles trapézoïdales, des voiles triangulaires.

Une voile se compose habituellement de plusieurs largeurs ou laizes d'une toile spéciale très forte, à chaîne en fil retors. Elles sont cousues ensemble solidement et, sur tout le pourtour, est fixé un cordage en trois ou ralingue, qui consolide la voile en même temps qu'il sert de point d'attache aux diverses manœuvres : écoutes, boulines, cargues, etc. Enfin, les parties soumises à des efforts particulièrement considérables sont renforcées par des bandes: bandes de têtière ou d'envergure, bandes de ris, et celles-ci sont percées, pour le passage des rabans ou des garcettes, de trous ou œils de pie (V. Bouline, Cargue, Garcette, Ralingue, etc.).

Au point de vue de la forme, on distingue habituellement quatre sortes de voiles :

1° Les *voiles carrées*. Elles étaient employées, de préférence, sur les navires anciens et elles étaient alors réellement carrées ou, du moins, rectangulaires. La « voile carrée » moderne n'est, au contraire, à proprement parler, qu'un trapèze isocèle ayant sa plus grande base en bas, et lorsque cinq ou six de ces voiles se trouvent, comme sur les grands voiliers, superposées, elles forment, la base supérieure de chacune étant égale à la base inférieure de celle qui la surmonte, une sorte de long triangle isocèle dont le sommet serait au-dessus de la dernière, sur le prolongement du mât. Elles s'enverguent, autrement dit elles sont fixées par leur bord supérieur sur une vergue horizontale, elle-même suspendue au mât, en son milieu, par deux cordages d'égale longueur attachés chacun à une de ses extrémités. A chaque angle inférieur de la voile est un cordage ou *écoute*, qui se fixe aux bastingages ou à la vergue inférieure, et qui sert à l'étendre, à la ramener, etc. Les voiles carrées sont les plus généralement employées pour le gréement des grands bâtiments. Celles fixées aux vergues d'en bas sont dites *basses voiles*, celles fixées aux autres vergues *voiles supérieures*. Ces dernières se distinguent elles-mêmes, d'après leur position respective et en commençant par le bas, en *huniers*, *perroquets*, *cacatois*. Souvent aussi, l'espace entre deux vergues successives est partagé par une vergue supplémentaire, et la voile que celle-ci reçoit porte le nom de *volant*. Comme, d'autre part, pour préciser davantage, on ajoute, ordinairement, lorsqu'il y a plusieurs mâts, le nom de ceux-ci aux noms des voiles qu'ils portent, la voilure d'un trois-mâts carré, gréé à six vergues, tant, principales que supplémentaires, se trouve, en commençant pour chaque mât par la basse voile, ainsi dénommée : au mât de misaine ou mât d'avant, la *misaine*, le *hunier de misaine*, appelé aussi *petit fixe* ou *petit hunier*, le *volant du hunier de misaine* ou *petit volant*, le *perroquet de misaine* ou *petit perroquet*, le *volant du perroquet de misaine* ou *volant du petit perroquet*, le *cacatois de misaine* ou *petit cacatois;* — au grand mât ou mât central, la *grand voile*, le *grand hunier* ou *grand fixe*, le *volant du grand hunier* ou *grand volant*, le *grand perroquet*, le *volant du grand perroquet*, le *grand cacatois ;* — au mât d'artimon ou mât d'arrière, la *grand voile d'artimon*, le *perroquet de fougue*, le *volant du perroquet de fougue*, la *perruche*, le *volant de perruche*, le *cacatois d'artimon*.

2° Les *voiles auriques*. Elles n'ont, à la différence des voiles dites carrées, que très imparfaitement la forme d'un trapèze et sont seulement quadrangulaires. Néanmoins, on les désigne aussi quelquefois sous le nom de *voiles trapézoïdales*. Elles sont, d'une façon générale, fixées par trois angles : l'un de leurs bords latéraux est, en effet, lacé, sauf de rares exceptions, au mât, et leur bord supérieur est maintenu par une vergue, ordinairement inclinée. Une écoute manœuvre le quatrième angle. Les voiles auriques caractérisent le gréement de la goélette, du côtre, du brigantin, etc. Les yachts de plaisance les préfèrent également. Elles se distinguent, du reste, suivant les variantes de leur mode d'installation, en *artimons*, *brigantines*, *voiles à livarde* ou à *baleston*, *voiles de houari*, *voiles à bourcet*, etc. (V. Aurique [Voile], Goélette, et les renvois).

3° Les *voiles triangulaires* ou *voiles latines*. Elles étaient très employées au siècle d'Auguste, et, comme on les retrouve au VIe siècle, puis, sous saint Louis, sur les bateaux génois, il est présumable que leur usage s'est transmis jusqu'à nous sans interruption. Les petits bâtiments de la Méditerranée : *tartanes*, *chebeks*, etc., sont à peu près exclusivement gréés en voiles latines. Elles sont alors enverguées sur de longues vergues obliques ou *antennes* (V. ce mot), fixées par le milieu à l'extrémité supérieure d'un mât assez court. Leur troisième côté est manœuvré au moyen d'une écoute. Elles entrent, d'autre part, de façon accessoire et sous le nom de *focs* et de *voiles d'étai* dans le gréement de tous les grands navires. Elles ne sont pas, en ce cas, enverguées, mais fixées par un de leurs bords à un cordage : draille, s'il s'agit de focs, et étai, s'il s'agit de voiles d'étai (V. Foc et Étai).

4° Les *bonnettes*. Ce sont des voiles supplémentaires, qu'on n'établit que par beau temps, sur le côté des autres voiles. Elles affectent des formes très diverses : carrées, trapézoïdales, etc. (V. Bonnette).

A signaler en outre les *flèches-en-cul*, petites voiles de forme triangulaire, quadrangulaire et même quelquefois pentagonale, qu'on hisse au sommet des mâts de goélette, au-dessus de la brigantine.

Les voiles se manœuvrent au moyen de cordages et de poulies, mus, le plus souvent, à bras d'homme, mais

aussi, sur les grands voiliers modernes, par la vapeur, et permettant de les établir, de les carguer, de prendre des ris. Les deux dernières de ces opérations sont les plus délicates. On les trouvera décrites aux art. CARGUE et RIS.

Malgré les progrès de la mécanique maritime, on n'a pu encore déterminer d'une façon précise les meilleures proportions et la meilleure coupe qu'il convient d'adopter pour les différentes parties de la voilure d'un bâtiment. Il existe, au contraire, en ce qui concerne la disposition à donner à celle-ci par rapport au vent, suivant les circonstances de la marche et le résultat qu'on veut obtenir, un certain nombre de règles bien établies et à peu près universellement admises, dont l'ensemble constitue la théorie de la manœuvre des navires et qui se traduisent pratiquement par ce qu'on appelle les allures : *plus près, largue, grand-largue, vent-arrière* (V. ALLURE). La position du *centre de voilure* ou *centre vélique* est aussi un élément important de la manœuvre : d'elle dépendent, en effet, non seulement la stabilité sous voiles du bâtiment, mais aussi la facilité des mouvements d'évolution. Pour la connaître, on cherche le centre de gravité de chaque voile considérée, dans un but de simplification, comme plane et comme invariablement orientée dans le plan vertical passant par la quille du navire, puis on prend les moments des actions particulières par rapport à deux axes coordonnés de ce plan vertical et on obtient, avec une approximation suffisante, les distances h et d du centre de voilure à ces deux axes, qui sont généralement, l'un l'horizontale de flottaison, l'autre la verticale passant par le milieu de l'axe longitudinal de celle-ci. Apparaît-il que le centre de voilure doive être abaissé : on supprime des voiles hautes ; a-t-il besoin d'être élevé : on en établit ; a-t-il besoin d'être porté vers l'avant : on supprime des voiles à l'arrière, etc. Il a été dressé, d'ailleurs, des tables qui abrègent considérablement, pour les cas les plus ordinaires, les calculs, et même il existe entre la surface totale des voiles et celle du parallélogramme circonscrit à la ligne de flottaison en charge un rapport qui est constant pour chaque espèce de navire et dont la connaissance peut dispenser du calcul de la voilure.

VI. Anatomie (V. BOUCHE).

BIBL. : V. la bibliogr. de l'art. NAVIGATION.

VOILEMONT. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Sainte-Menehould ; 149 hab.

VOILETTE. Les voilettes, dont les femmes se couvrent le visage, sont formées par des bandes découpées dans des pièces de tulle uni ou façonné, souvent à pois (V. TULLE).

VOILIER. La marine à voiles, contemporaine des premières civilisations, était encore, il y a trois quarts de siècle, vers 1820, la seule existante, et elle n'a été définitivement détrônée par la marine à vapeur qu'après l'ouverture du canal de Suez, aux environs de 1870. Son histoire n'est donc autre que celle de la navigation elle-même : elle a été retracée à l'art. MARINE pour la marine de guerre, à l'art. NAVIGATION pour la marine marchande. Si, du reste, il n'y a plus, depuis longtemps déjà, de marine de guerre à voiles, la marine marchande à voiles entre encore, ainsi qu'on peut s'en rendre facilement compte par un coup d'œil sur les statistiques détaillées et comparatives que nous avons également données à l'art. NAVIGATION, pour près des deux cinquièmes dans le tonnage total des flottes commerciales. Toutefois, l'écart s'accuse chaque année un peu plus grand et, malgré l'apparence de revirement dont nous parlerons plus loin, on peut prévoir, à échéance relativement courte, la disparition complète des voiliers, sauf pour la pêche, la navigation de plaisance et quelques transports spéciaux.

Les types de voiliers sont demeurés, tout comme au temps de la prospérité de la marine à voiles, très nombreux. Les principaux sont : le *trois-mâts carré*, caractérisé par trois mâts à hunes et à voiles carrées ; le *trois-mâts barque*, qui se distingue du précédent en ce que le mât d'artimon est sans hune et ne porte, d'ordinaire, qu'une voile aurique ; le *brick*, caractérisé par deux mâts à hunes et à voiles carrées et par une brigantine au grand mât ; la *goëlette* ou *schooner*, caractérisée par deux mâts sans hunes, gréant une voile aurique, généralement une brigantine, et, au-dessus, une flèche-en-cul ; le *brick-goëlette*, qui tient le milieu entre le brick et la goélette, avec le mât d'avant gréé comme le grand-mât des bricks et son mât d'arrière gréé comme ceux des goëlettes ; le *chasse-marée*, qui a deux mâts verticaux et un tape-cul, tous trois gréés à bourcet ; le *lougre*, qui est un chasse-marée sans tape-cul (V. BARQUE, BRICK, CHASSE-MARÉE, GOÉLETTE, LOUGRE, SCHOONER, TROIS-MÂTS). Puis vient la longue série des bâtiments à un seul mât, gréés le plus souvent en goélette, avec une brigandine, une flèche-en-cul et un nombre variable de focs et de voiles d'étai, ou ne portant, pour les plus petits bâtiments, qu'une seule voile, trapézoïdale ou latine. Ce sont d'abord le *cotre*, le *cutter*, le *sloop*, le *caiche* ou *ketsch* et l'*yawl*, qui ne diffèrent les uns des autres que par des détails à peine perceptibles, sauf pourtant que les derniers ont, tout à l'avant, en plus du mât principal, un mâtereau, avec une petite brigantine (V. tous ces mots et YACHT). La *balancelle*, la *tartane*, le *chébek* (V. ces mots) sont spéciaux à la Méditerranée.

Les voiliers sont le plus généralement construits en bois (V. ARCHITECTURE NAVALE, CONSTRUCTION NAVALE, CARÈNE, COQUE, COUPLE, ETRAVE, ETAMBOT, BORDÉ, etc.). Toutefois, à la suite du revirement, plus apparent que réel, qui s'est produit dans ces derniers temps, il a été construit de grands voiliers en fer ou en acier, ne différant que fort peu, sauf par le mode de propulsion, des grands cargo-boats à vapeur (V. BATEAU À VAPEUR et CARGO-BOAT). Déjà, il y a un demi-siècle, les Américains avaient lancé, dans le but de concurrencer la navigation à vapeur, quelques grands *clippers*, le *Great Republic*, notamment (V. CLIPPER). Le mouvement actuel a pris naissance, vers 1890, en Angleterre. Il a reçu, deux ans plus tard, une vive impulsion de la part des armateurs de Hambourg et il a gagné, il y a cinq ou six ans, la France. Le *grand voilier* moderne déplace d'ordinaire de 3 à 4.000 tonneaux. Le type de gréement le plus généralement adopté est le trois-mâts barque ou le quatre-mâts barque. Tout entière en acier doux, la coque comprend, entre le vaigrage et le bordé, un double fond, qui peut être rempli d'eau et qui forme un lest facile à embarquer ou à débarquer au moyen de pompes. Les ponts sont en acier recouvert de bois avec dunette, roufs, etc., sur le pont supérieur, pour le logement des officiers et des matelots, l'intérieur étant exclusivement réservé aux marchandises. Une petite chaudière, également installée sur le pont, fournit la vapeur aux treuils et cabestans qui servent, non seulement pour le chargement et le déchargement, ainsi que pour la manœuvre des amarres, mais aussi pour celle des voiles. La mâture est en grande partie en acier. Les bas-mâts et les mâts de hune sont d'une seule pièce et formés d'un solide tube de ce métal ; les mâts de perroquet sont seuls en bois. Les basses vergues, les vergues de hune et de volant, le beaupré sont également constitués par des tubes d'acier d'une seule pièce. Les voiles sont superposées au nombre de cinq ou de six à chacun des mâts principaux, tous d'égale hauteur. Le mât d'artimon, qui est un mât barque, ne porte qu'une brigantine et une flèche. La plus importante des compagnies de navigation à voiles est actuellement la maison F. Laeisz, de Hambourg, qui possède, outre de nombreux trois-mâts, quatre quatre-mâts barque ayant une capacité de 4.400 à 4.750 tonnes et un cinq-mâts barque, *le Potosi*, de 6.150 t. (4.026 t. reg. de jauge brute). Ce dernier est, aujourd'hui encore, le plus grand transatlantique de ce type. Lancé en 1894, il a, dans sa plus grande longueur, 121 m., dans sa plus grande largeur, $15^{m},16$, dans sa plus grande profondeur $9^{m},51$. La mâture est, comme la coque et les ponts, entièrement en acier. La hauteur des mâts est de 64 m., leur diamètre

au ras du pont de $0^m,86$. Les vergues inférieures ont 30 m. de longueur. La surface totale de la voilure est de 4.850 m. q. La cargaison, qui peut atteindre 123.000 quintaux, représente 20 trains de 31 wagons chargés chacun à 10.000 kilogr. La vitesse moyenne atteint, pour de longues traversées, près de 10 nœuds, soit celle d'un cargo-boat à vapeur, et elle s'est élevée, dans le plus grand cinglage, à 16 nœuds. L'équipage n'est, grâce à l'emploi de la vapeur pour toutes les manœuvres, que de 41 hommes. La maison Bordes, de Dunkerque, propriétaire d'une centaine de voiliers, possède également un cinq-mâts barque, *la France*, qui a $114^m,60$ de longueur totale, $15^m,05$ de largeur, et $10^m,28$ de profondeur. Son grèement et son aménagement sont sensiblement identiques à ceux du *Potosi*. De leur côté, les Américains construisent, pour le cabotage et la navigation des lacs, principalement en vue du transport du charbon et des grains, de grandes *goélettes* ou *schooners*, gréées comme les goélettes ordinaires à deux mâts, mais ayant trois, quatre, cinq, six et même sept mâts. A ce dernier type appartient un schooner géant, d'un déplacement de 10.000 tonnes, sorti des chantiers de B. Crowningshield, de Boston. Les sept mâts tous uniformes, ont avec leur hune une hauteur de 58 m. La partie inférieure, de $0^m,80$ de diam., est en acier, la hune, de $0^m,45$ de diam., en pin d'Orégon. La voilure se compose, pour chaque mât, d'une grande voile trapézoïdale surmontée, à la hune, d'une flèche. Elle a une surface totale de 40.617 pieds carrés. Les cordages et les câbles sont en acier. L'installation mécanique, pour les manœuvres, comprend une machine à double cylindre et cinq machines élévatoires. L'équipage n'est que de 19 hommes. Le prix de revient est de 1.250.000 fr.

Les grands voiliers sont-ils, comme on l'a prétendu, les cargo-boats de l'avenir ? Il y a, à notre avis, dans cette affirmation, une large part d'exagération, et le mouvement qui s'est manifesté en leur faveur est, nous l'avons déjà dit, plus apparent que réel. Le voilier présente, à la vérité, pour des frets encombrants et peu pressés et lorsque la traversée, fort longue, doit se faire, en grande partie, dans des parages favorisés de vents dominants réguliers, de sensibles avantages : prix de revient moins élevé, dépense de combustible nulle, espace utile considérable par suite de l'absence de machines et de soutes. Mais lesdits avantages se trouvent plus que contre-balancés par des inconvénients de toute sorte dès l'instant que les conditions précitées ne se trouvent plus réunies, et si on conçoit qu'un pays qui, comme l'Allemagne, a une flotte à vapeur très nombreuse, y adjoigne, pour certaines éventualités particulières, de grands voiliers, on ne peut, au contraire, là où, comme en France, l'effectif de la marine à vapeur est très faible, expliquer l'engouement qu'on a essayé de provoquer en faveur de cette catégorie de navires au détriment des steamers que par une spéculation des constructeurs, qui touchent, pour les bâtiments à voiles, des primes de construction plus fortes que pour les navires à vapeur. Les deux cinq-mâts que nous avons cités sont seuls, du reste, de leur espèce, et les deux maisons qui les ont fait construire ont surtout voulu posséder, dans un but de réclame, « les plus grands voiliers ».

Bibl. : V. la bibliogr. de l'art. Navigation.

VOILLANS. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Baume-les-Dames ; 320 hab.

VOILLECOMTE. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Wassy ; 714 hab. Stat. de chem. de fer.

VOILURE (Mar.) (V. Voile).

VOINÉMONT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Haroué ; 224 hab.

VOINGT. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Pontaumur ; 210 hab.

VOÏNON (Monts) (V. Pinde).

VOINSLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy ; 464 hab.

VOÏOUTZA. Fleuve de la péninsule balkanique, tributaire de l'Adriatique. Né au pied du mont Sdrianou, à la frontière de Grèce, il descend vers le N.-O. jusqu'à Konitza, entre à l'O. dans la vallée d'Iskéria, passe à Premméti, Klissoura, traverse le défilé des monts Trébétchina, reçoit le Drynos, sillonne une contrée marécageuse et se jette dans l'Adriatique à l'entrée N. du golfe de Valona, après 190 kil. de cours ; à son embouchure, se trouvent le bourg de Gruka, et un peu au N. le port de Scala di Vojuzza.

VOIPREUX. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus ; 99 hab.

VOIRE. Rivière du dép. de la Haute-Marne (V. Marne [Dép. de la Haute-]).

VOIRES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans ; 117 hab.

VOIRIE. Le mot voirie désigne, dans son acception générale, l'ensemble des voies de communication, tant par terre que par eau, affectées à la circulation publique, et aussi, par extension, les règles qui régissent ces voies, les pouvoirs exercés à leur égard, les redevances perçues à raison de certaines autorisations ou permissions qui les concernent. Le plus ancien règlement de voirie paraît être celui édicté en 1270 par saint Louis, qui avait investi de la fonction de voyer son chambellan, Jean Sarrazin. En 1599, Henri IV créa, au profit de son premier ministre, Sully, l'office de grand-voyer et, en déc. 1607, rendit un édit célèbre, encore partiellement en vigueur, qui réglait les pouvoirs de ce fonctionnaire, la juridiction en matière de voirie, la police des rues et chemins, etc. Sully n'eut pas, du reste, de successeur et, en 1626, les attributions du grand voyer furent conférées à nouveau aux trésoriers de France, qui les avaient déjà exercées au XVIe siècle. Colbert leur adjoignit des commissaires des ponts et chaussées, puis des architectes et des ingénieurs du roi. En 1716, un organisme nouveau fut créé : le corps des ponts et chaussées, ayant à sa tête un directeur général des ponts et chaussées, remplacé, à partir de 1743, par un intendant des finances (V. Ponts et Chaussées). A la même époque appartient l'un des documents les plus importants de l'ancienne législation en matière de voirie : l'arrêt du Conseil du 27 févr. 1765, qui ne fait lui-même que confirmer une ordonnance du bureau des finances du 29 mars 1754 et qui dispose que « les alignements pour construction ou reconstruction des maisons, édifices ou bâtiments généralement quelconques, en tout ou en partie, et tout le long et joignant les routes construites, par les ordres du roi, soit dans les traverses des villes, bourgs et villages, soit en pleine campagne, ainsi que les permissions pour toute espèce d'ouvrages aux faces desdites maisons, édifices et bâtiments, et pour établissements d'échoppes ou choses saillantes le long desdites routes, ne pourront être donnés, en aucun cas, par autres que par les trésoriers de France, commissaires de Sa Majesté pour les ponts et chaussées en chaque généralité ». La Révolution abolit tous les droits seigneuriaux de propriété et de voirie existant sur les chemins publics et les rues et places des communes, mais l'art. 29 de la loi des 19-22 juil. 1791 déclara « confirmer provisoirement les règlements qui subsistaient touchant la voirie ainsi que ceux existant à l'égard de la construction des bâtiments et relatifs à leur solidité et sûreté ». C'est en vertu de ce texte que l'on voit encore appliquer constamment par les tribunaux, en matière de contravention de voirie, les édits et ordonnances de l'ancienne monarchie. Avant la Révolution, d'ailleurs, la distinction encore existante de *grande* et de *petite voirie* reposait sur la nature des opérations à effectuer : par grande voirie, l'on entendait tout ce qui a trait à l'établissement et à la construction des voies publiques, sans égard pour leur importance ; par petite voirie tout ce qui se rattache à la commodité et à la facilité de la circulation. Depuis 1789 et sauf à Paris, où l'arrêté des consuls du 12 mess. an VIII et le décret du 26 mars 1852

ont conservé l'ancienne terminologie, la signification des deux expressions est toute différente. La grande voirie comprend les voies de communication jugées les plus importantes, la petite voirie celles qui sont considérées comme d'importance secondaire. Les premières, qui appartiennent le plus ordinairement à l'Etat ou aux départements, présentent un intérêt général, national : aussi le régime de la grande voirie fait prédominer la compétence de l'autorité administrative. Les secondes, qui sont, en principe, la propriété des communes, ont un intérêt plus restreint, plus local : d'où une part beaucoup plus large, dans le régime de la petite voirie, à l'autorité judiciaire. Les pénalités encourues pour les contraventions de grande voirie sont, d'autre part, généralement plus fortes que celles qui frappent les contraventions de petite voirie.

Grande voirie. — La grande voirie embrasse, d'après la distinction précitée : 1° les routes nationales; 2° les routes départementales ; 3° les rues des villes, bourgs et villages qui font suite aux routes nationales ou départementales et qui y sont incorporées ; 4° toutes les rues de Paris, sans exception; 5° les chemins de fer et tramways construits ou concédés par l'Etat ou par une autorité publique sous le contrôle de l'Etat; 6° les rivages de la mer, les ports maritimes de commerce et les rivages qui en dépendent; 7° les fleuves et rivières navigables et flottables en trains, leurs ports et quais, et, dans une certaine mesure, les chemins de halage; 8° les canaux de navigation appartenant à l'Etat ou concédés par lui. Elle est placée dans les attributions du ministre des travaux publics, sauf en ce qui concerne les rues de Paris, qui ressortissent, avec la petite voirie, au ministre de l'intérieur.

ROUTES NATIONALES ET ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Un arrêt du Conseil du 6 févr. 1776 avait divisé les routes en trois classes : 1° les routes qui traversaient la totalité du royaume ou qui conduisaient de la capitale dans les principales villes, ports ou entrepôts de commerce ; 2° les routes qui faisaient communiquer entre elles les provinces et les principales villes du royaume ou qui conduisaient de Paris à des villes considérables, mais moins importantes que celles désignées ci-dessus; 3° les routes qui faisaient communiquer entre elles les villes principales d'une même province ou de deux provinces voisines. Le décret du 16 déc. 1811, afin de diminuer les dépenses du Trésor, a mis à la charge des départements, sous le nom de *routes départementales*, les routes de la troisième classe. Il a divisé les autres, les *routes nationales* proprement dites, en trois nouvelles classes, qui subsistent encore : 1° celles qui vont de Paris à l'étranger et aux grands ports militaires; 2° celles qui, ayant la même direction, ont une largeur moindre ; 3° celles qui relient Paris aux grandes villes ou les grandes villes entre elles. Les routes nationales sont construites et entretenues par l'Etat, les routes départementales par les départements (V. ROUTE). Les unes et les autres font partie du domaine public et, à ce titre, sont inaliénables et imprescriptibles (C. civ., art. 538).

Classement et déclassement. Le classement d'une route est l'opération qui range cette route dans l'une des catégories qui précèdent, ou qui fait passer une route départementale dans la catégorie des routes nationales, ou qui élève de classe une route nationale. Le déclassement est l'opération inverse. Pour les routes nationales, la loi qui ordonne leur construction opère, en même temps, s'il s'agit de routes nouvelles, leur classement (l. 27 juil. 1870, art. 1er). S'il ne s'agit que de portions de routes, (achèvement de lacunes, rectification de rampes, etc.), un décret en conseil d'Etat suffit. S'il s'agit d'une route préexistante dont la classe est changée, il est d'usage, en l'absence de toute disposition formelle de la loi, d'opérer le classement par une loi lorsque la longueur est de plus de 20 kil., par un décret en conseil d'Etat lorsqu'elle est moindre. Pour les routes départementales, lesquelles ne forment plus, depuis la loi du 10 août 1871, qu'une seule classe, la décision définitive appartient, en vertu de cette loi, au conseil général, ou, si la route se prolonge sur plusieurs départements, à tous les conseils généraux intéressés, sans que l'intervention du décret exigé par la loi du 18 juil. 1866 soit désormais, au moins en principe, nécessaire. Mais si, ce qui est le cas le plus ordinaire, des terrains doivent être acquis, il faut toujours une déclaration d'utilité publique prononcée par décret en conseil d'Etat, et il y a lieu, en outre, dans tous les cas, même en dehors de toute expropriation, d'observer la disposition de la loi du 20 mars 1835 qui prescrit que toute délibération d'un conseil général relative au classement d'une route départementale sera précédée d'une enquête faite dans les mêmes formes que s'il devait y avoir expropriation. Le déclassement des routes nationales a lieu par décret (décr. 16 déc. 1811 et l. 24 mai 1842, art. 1er), celui des routes départementales par délibération du conseil général (l. 10 août 1871). Lorsque le déclassement d'une route nationale a pour effet de la faire rayer du nombre des voies de communication, le sol en est remis à l'administration des domaines, qui, sous diverses réserves édictées par la loi du 24 mai 1842, est autorisée à l'aliéner, soit par voie d'adjudication publique, soit par voie d'échange. Lorsque la route doit être reclassée parmi les routes départementales, les chemins vicinaux ou les rues d'une ville ou d'un village, il faut, en plus du décret, pour opérer ce reclassement, une décision des conseils généraux ou des conseils municipaux (l. 24 mai 1842, art 1er, et 6 déc. 1897, art. 2),

Alignement. L'alignement est l'opération qui a pour objet d'établir la ligne séparative entre la route et les propriétés riveraines. Il ne consiste pas seulement en un bornage. Il offre aussi, nous allons le voir, un moyen économique de redresser, d'élargir et de régulariser le tracé des voies, et, sous ce rapport, il constitue l'une des plus assujettissantes parmi les servitudes que la loi impose aux propriétaires riverains des routes en compensation des avantages qu'ils tirent de ce voisinage. Il a sa base dans l'édit de déc. 1607 et dans l'arrêt du conseil du 27 févr. 1765. Il est général ou individuel. L'*alignement général* se traduit par l'établissement d'un *plan d'alignement*, que dressent, après enquête préalable et avis du conseil général des ponts et chaussées ou du conseil général des départements, les ingénieurs ou les agents voyers, et qui est approuvée par décret en conseil d'Etat. Il sert, par la suite, de base aux alignements individuels et il soumet les propriétaires riverains : 1° si la route est nouvelle, à l'expropriation par la voie judiciaire de la partie de leur propriété qui se trouve sur le tracé ; 2° si la route, déjà existante, est élargie, et si la partie de la propriété qui empiète sur le nouveau tracé n'est pas bâtie, à l'expropriation dudit terrain par voie d'incorporation *ipso facto* au domaine public, sans intervention de l'autorité judiciaire ; 3° si la même propriété est bâtie, à une servitude de reculement, qui emporte l'interdiction de faire sur la partie à démolir aucuns travaux confortatifs ou réconfortatifs de nature à en prolonger la durée et qui, lorsque l'immeuble tombe plus tard de vétusté ou est démoli volontairement par le propriétaire, produit, comme dans le cas précédent, la réunion de la propriété au sol de la voie publique, en sorte qu'il n'est payé d'indemnité que pour la valeur du terrain ; 4° si la route, également préexistante, est diminuée de largeur, à l'alternative d'acheter la bande de terrain devenue disponible ou de se voir expropriés de la totalité de leur immeuble (l., 16 sept. 1807). L'*alignement individuel* est délivré, sur leur demande, aux propriétaires riverains par le préfet ou le sous-préfet (l., 4 mai 1864). Ils sont même tenus de le requérir toutes les fois qu'ils veulent construire ou reconstruire, le long d'une route, un bâtiment, un mur ou une clôture quelconque (édit déc. 1607 et arr. cons. 27 févr. 1765). Il leur

faut, en outre, à moins qu'il ne s'agisse que d'un simple badigeonnage, une autorisation préalable de bâtir, et elle est toujours refusée lorsque les travaux doivent avoir pour effet de conforter une maison ou un bâtiment sujets à reculement. Il leur faut aussi une autorisation pour établir une saillie, de si faible dimension fût-elle, sur l'alignement : saillie fixe, comme un balcon, une colonne, un pilastre, une marche, une corniche, un tuyau, etc., ou saillie mobile, comme une devanture de boutique, une enseigne, une lanterne, etc. Ces permissions, accordées par la même autorité qui est compétente pour l'alignement, sont, au surplus, essentiellement précaires et révocables. Elles peuvent être subordonnées à des conditions, refusées lorsqu'on les sollicite et retirées, sans autre indemnité que le remoorsement des droits qui auraient pu être perçus d'avance, le jour où les besoins de la circulation ou la sécurité publique l'exigent. Les sanctions de toutes les obligations qui précèdent sont l'amende et la démolition de l'ouvrage, prononcées l'une et l'autre par les tribunaux administratifs (V. CONTRAVENTION).

Fossés. Écoulement des eaux. Les fossés bordant les grandes routes devaient, aux termes du décret du 16 déc. 1811, être entretenus, curés et réparés par les soins ou aux frais des propriétaires riverains. L'art. 2 de la loi du 12 mai 1825 a mis lesdits frais à la charge de l'Etat ou du département. Mais les propriétaires riverains sont toujours tenus de recevoir sur leurs héritages les boues et les sables provenant du curage. D'autre part, et soit que les fossés se trouvent insuffisants, soit qu'on n'ait pu en établir, les mêmes propriétaires doivent recevoir les eaux qui, en temps de pluie ou de fonte des neiges, découlent des routes. A la vérité, les anciennes ordonnances ne prévoient cette dernière servitude que dans l'étendue de la généralité de Paris, et l'art. 640 C. civ. n'est pas applicable à l'espèce, puisqu'il s'agit de travaux ayant modifié la situation des lieux. Mais on a imaginé de se servir de la loi du 29 floréal an X. L'administration commence par ouvrir des issues sur les propriétés riveraines; puis, si le propriétaire fait des travaux de nature à empêcher l'écoulement par ces issues et à faire refluer les eaux sur la route, elle le déclare en contravention comme ayant détérioré celle-ci (cons. d'Et., 24 août 1858). Au surplus, les eaux des routes sont, en général, avantageuses pour les riverains, et ce sont eux-mêmes qui, très souvent, demandent l'autorisation, accordée à titre précaire, de faire des travaux en vue de les amener sur leurs terrains.

Plantations. Les plantations qui bordent les routes se divisent en deux catégories. Les unes sont établies sur l'ordre de l'administration. Les autres le sont volontairement par les propriétaires. Les premières ont été soumises à des régimes différents. De nombreux édits et arrêts du conseil avaient, avant 1789, imposé aux riverains l'obligation de faire des plantations, tantôt sur le sol même des voies publiques, tantôt sur leur propre terrain. Depuis, la loi du 9 ventôse an XIII les a astreints à planter sur le sol des routes, le décret du 16 déc. 1811 à faire, au contraire, ces plantations sur leurs propriétés, à la distance de 1 m. du bord extérieur des fossés, laissant aux préfets le soin de déterminer les conditions d'essence et d'espacement des arbres, de requérir le remplacement des arbres manquants et, si besoin est, de l'effectuer d'office aux frais des riverains, condamnés, en outre, à l'amende par le conseil de préfecture. Les arbres plantés sur le sol même de la route sont présumés appartenir à l'Etat ou au département, à moins que les riverains ne justifient les avoir plantés à leurs frais avant 1811. Ceux plantés en dehors de la route appartiennent toujours à ces derniers. Mais dans l'un et l'autre cas, c'est une propriété d'une nature particulière, le propriétaire ne pouvant les arracher, les couper, les élaguer qu'après s'y être fait autoriser et, le cas échéant, à charge de les remplacer. Il convient, d'ailleurs, d'ajouter qu'en présence des réclamations soulevées par ces dispositions rigoureuses, toujours en vigueur, l'administration a renoncé, en fait, à s'en prévaloir chaque fois que les circonstances lui permettent d'établir à ses frais les plantations sur le sol même des routes (Circ. min. trav. publ. 9 août 1852). Quant aux plantations établies volontairement par les particuliers au voisinage immédiat des routes, leur régime varie suivant qu'il s'agit d'arbres isolés, de haies ou de forêts. Les arbres isolés ne peuvent être plantés qu'à 6 m. au moins du bord de la route, sans autorisation, et qu'à 2 m. avec l'autorisation du préfet (l. 9 vent. an XIII, art. 5). Les haies vives peuvent être plantées à 6 pieds (2 m.) de la route, sans autorisation, et à une distance moindre avec l'autorisation précitée (arr. cons. 17 juin 1721). Pour les forêts, il existe une servitude spéciale dite d'essartement qui, dans un but de sécurité, oblige à laisser la route libre sur une largeur totale de 70 pieds (20 m.), quelle que soit, en fait, la largeur de celle-ci (ord. août 1669 et circ. min. trav. publ. 31 janv. 1856).

Occupation temporaire. L'administration a le droit d'occuper temporairement, moyennant indemnité, les terrains voisins des routes, soit, en cas de réparation, pour y faire, par exemple, des dépôts de matériaux, soit pour en extraire des matériaux, soit pour tout autre motif se rapportant à l'exécution de travaux publics.

Ponts. Les ponts font partie intégrante des routes dont ils relient les tronçons séparés par un obstacle naturel. Au point de vue administratif, ils se divisent en ponts ordinaires et ponts à péage. Les ponts ordinaires sont soumis au même régime que les routes auxquelles ils font suite. Pour les ponts à péage, V. l'art. PÉAGE.

Bacs et passages d'eau (V. BAC, § *Droit civil et administratif*).

Police des routes. La police des routes comprend l'ensemble des règles ayant pour but d'assurer la conservation de ces voies publiques et de pourvoir à la sécurité de la circulation. Parmi les règles relatives à la police de conservation des routes, les unes s'appliquent exclusivement aux riverains et constituent à leur charge des servitudes de grande voirie. Les autres sont applicables à tous les particuliers, riverains ou non. Nous avons déjà parlé des premières à propos de l'alignement, de l'écoulement des eaux, des plantations, du droit d'occupation temporaire. Le préfet peut, de plus, dans un double but de conservation et de sécurité, prescrire la démolition immédiate des édifices menaçant ruine situés le long des routes (jurispr. cons. d'Et.). Quant aux secondes, on peut s'en faire une idée générale par ce passage de l'ordonnance royale du 4 août 1731 : « Faisons défense à tous gravatiers, laboureurs, vignerons, jardiniers et autres, de combler les fossés et d'abattre les berges qui bornent la largeur des grands chemins et d'anticiper sur cette largeur par leurs labours ou autrement..., de décharger aucun gravois, fumiers, immondices et autres empêchements au passage public tant sur les chaussées de pavés et les chemins de terre que sur les ponts et dans les rues des bourgs et villages, d'abattre aucune borne pour empêcher le passage des voitures sur les accotements des chaussées..., de dépaver les rues de Paris, de même que les chaussées des faubourgs, banlieues et chemins publics ». La loi du 29 flor. an X, qui est la loi générale en la matière, a, de son côté, qualifié de contraventions de grande voirie les « anticipations, dépôts de fumiers ou d'autres objets, et toutes espèces de détériorations commises sur les grandes routes, sur les arbres qui les bordent, sur les fossés, ouvrages d'art et matériaux destinés à leur entretien... », et la jurisprudence conclut de la généralité de ses termes qu'elle comprend tous les faits qui peuvent causer aux routes quelque dommage, même lorsque ces faits ne sont pas prévus par les anciens règlements; mais, à la différence de ces derniers, elle n'édicte, tout en ordonnant la répression, aucune peine

proprement dite, de sorte que, pour les dégradations ou anticipations ne constituant pas des faits dommageables rentrant dans les anciens édits, les tribunaux doivent se borner à prononcer la condamnation des contrevenants à la réparation du dommage (cons. d'Et., 1er juin 1864). Ajoutons qu'au cas d'urgence absolue, le préfet et le sous-préfet pourraient, sans attendre le jugement, ordonner la réparation immédiate du dommage aux frais de son auteur (l. 29 flor. an X, art. 3 et 4).

Pour la police du roulage, V. l'art. VOITURE.

RUES ET PLACES FORMANT LA TRAVERSE DES ROUTES NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES. — Les rues et places formant dans les villes, bourg et villages, la traverse des routes nationales et départementales font partie de ces routes et sont soumises, au point de vue de leur établissement, de leur entretien, de leur conservation, au même régime qu'elles. Lorsque, toutefois, elles excèdent comme largeur les limites des routes dont elles sont la continuation, elles ne font partie que dans ces limites du domaine public de l'Etat ou du département. Pour le surplus, et à moins qu'il ne s'agisse de bandes de terrains d'une largeur insignifiante, elles sont la propriété de la commune et sont soumises au régime de la voirie urbaine. Le maire exerce, d'ailleurs, dans certains cas, ses pouvoirs de police sur l'ensemble, c.-à-d. sur les parties soumises au régime de la grande voirie aussi bien que sur les parties soumises au régime de la petite voirie. C'est le cas notamment lorsqu'il s'agit d'assurer la propreté et la salubrité de la rue ou de la place ou de faire disparaître des constructions présentant un péril imminent pour la sécurité de la circulation.

RUES ET PLACES DE PARIS. — Nous avons dit que l'arrêté du 12 messidor an VIII et le décret du 26 mars 1852 ont soumis Paris, en matière de voirie, à un régime spécial. Toutes les rues de Paris sont comprises, au point de vue de l'ouverture, de la direction, de l'alignement, de la conservation, dans la grande voirie, qu'elles soient ou non traverses de routes nationales ou départementales. Par contre, ce qui a trait à la commodité de la circulation y dépend, comme sous l'ancien régime, de la petite voirie. Cette distinction présente un grand intérêt, les contraventions de grande voirie étant de la compétence du conseil de préfecture et punies de peines en général plus fortes, fixées pour la plupart par d'anciennes ordonnances, et les contraventions de petite voirie étant de la compétence des tribunaux de simple police et punies des peines édictées par l'art. 479 C. pén. Elle est souvent, du reste, assez subtile. Ainsi, en matière de saillies, celles faisant corps avec les murs de façade, comme les corniches, balcons et entablements, ressortissent à la grande voirie, et celles résultant de travaux exécutés en application sur les mêmes murs ou au-devant des maisons, comme les enseignes, auvents, bancs, dépôts divers, etc., à la petite voirie. L'administration de la grande et de la petite voirie, que l'arrêté du 12 messidor an VIII avait respectivement attribuée aux préfets de la Seine et de police, est presque tout entière réunie, depuis le décret du 19 oct. 1859, dans les mains du premier, sous l'autorité du ministre de l'intérieur.

CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS (V. ces deux mots).

PORTS MARITIMES (V. PORT et NAVIGATION).

RIVIÈRES ET CANAUX (V. COURS D'EAU).

CONTRAVENTION DE GRANDE VOIRIE (V. CONTRAVENTION, t. XII, p. 810).

Petite voirie. — La petite voirie comprend la voirie vicinale, la voirie urbaine ou municipale et la voirie rurale.

VOIRIE VICINALE. — Elle se divise en grande, moyenne et petite vicinalité, et à ces trois divisions correspondent respectivement les chemins de grande communication, les chemins d'intérêt commun et les chemins vicinaux ordinaires (V. CHEMIN VICINAL, t. X, p. 1022).

VOIRIE URBAINE OU MUNICIPALE. — Elle comprend les voies de communication intérieures des villes autres que Paris, des bourgs et des villages : rues, boulevards, quais, places, promenades, etc., ne prolongeant pas des routes nationales ou départementales. Leur ouverture est décidée, ainsi que leur prolongement, leur élargissement, leur redressement par une délibération du conseil municipal approuvée par le préfet (l. 5 avr. 1884, art. 68), et il est procédé, si une expropriation est nécessaire, aux formalités prescrites par la loi du 3 mai 1841. Le caractère public de rue ou de place peut également résulter d'un usage suffisamment prolongé (Cass. 13 juil. 1861). Le déclassement et la suppression ont lieu dans les mêmes formes que la création (l. 5 avr. 1864, art. 68). Les plans d'alignement sont dressés par les préfets, et les alignements individuels délivrés par les maires. Les règles concernant les servitudes des riverains, celles, notamment, qui sont relatives aux autorisations de bâtir et aux diverses permissions de voirie, diffèrent peu de celles exposées à propos des routes nationales et départementales et des chemins vicinaux. La loi de finances du 21 avr. 1832 autorise, par son art. 3, les communes à percevoir pour les autorisations et permissions accordées, des *droits de voirie*, qui sont perçus sans distinction entre les traverses de routes et les simples rues et délibérés par le conseil municipal, puis approuvés par le préfet (l. 5 avr. 1884, art. 68). Les maires peuvent, en vertu de leurs attributions de police municipale, fixer la hauteur des maisons (art. 97). Pour le pavage, l'établissement et l'entretien peuvent être mis à la charge des propriétaires riverains s'il existe à cet égard d'anciens usages et que les revenus ordinaires de la commune soient insuffisants, et l'obligation est facultativement convertie en une taxe payable en argent et recouvrable, comme les cotisations municipales, en vertu d'un rôle du receveur municipal. Pour les trottoirs, la règle est la même. Toutefois, à défaut d'usages anciens, la loi du 7 juin 1845 donne à l'administration le droit de mettre la moitié de la dépense à la charge des propriétaires riverains sous la double condition que l'établissement desdits trottoirs ait été reconnu d'utilité publique par le préfet et qu'il y ait un plan d'alignement légalement arrêté (décr. 25 mars 1852). Le nom des rues est arrêté par le maire, après consultation du conseil municipal et sous réserve de l'approbation du préfet, si la commune a moins de 2.000 hab., du ministre de l'intérieur, si elle a 2.000 hab. ou plus. Il faut un décret si la dénomination a le caractère d'hommage public. Les frais de premier établissement des plaques indicatrices ainsi que du numérotage des maisons sont à la charge de la ville, celui de l'entretien à la charge des propriétaires (décr. 15 pluv. an VIII et ord. 23 avr. 1823). Les frais d'éclairage sont à la charge des communes. Les infractions aux lois et règlements concernant la voirie urbaine constituent des contraventions de petite voirie, qu'elles se rapportent à la conservation des voies ou à la commodité de la circulation.

VOIRIE RURALE. — Elle ne comprend que les chemins ruraux et se distingue par une législation beaucoup moins rigoureuse et moins assujettissante que celle concernant les autres catégories de voies publiques (V. CHEMIN RURAL, t. X, p. 1022).

CONTRAVENTION DE PETITE VOIRIE (V. CONTRAVENTION, t. XII, p. 810).

Léon SAGNET.

BIBL. : MELLIER, *Code de la voirie*; Paris, 1735-53, 2 vol. — ISAMBERT, *Traité de la voirie rurale et urbaine*; Paris, 1825, 3 vol. — FLEURIGEON, *Code de la grande et de la petite voirie*; Paris, 1834. — H.-J.-B. DAVENNE, *Recueil méthodique et raisonné de lois et règlements sur la voirie, les alignements et la police des constructions*; Paris, 1836, 2 vol. — L.-J.-D. FÉRAUD-GIRAUD, *Servitudes de voirie*; Paris, 1850, 2 vol. — HUSSON, *Traité de la législation des travaux publics et de la voirie en France*; Paris, 1850. — A. POTIQUET, *Dictionnaire des contraventions aux règlements sur la police de la grande voirie*; Paris, 1861. — L. AUCOC, *Voirie urbaine*; Paris, 1862. — L.-J.-D. GIRAUD, *Traité de la grande voirie et de la voirie urbaine*; Paris, 1865. — F. LIGER, *Dictionnaire historique et pra-*

tique de la voirie, de la police municipale et de la continuité; Paris, 1874. — A. DES CILLEULS, *Traité de la législation et de l'administration de la voirie urbaine*; Paris, 1877. — A. DE ROYOU, *Traité pratique de la voirie de Paris*; Paris, 1880. — A. GISCLARD, *Code des chemins vicinaux et des routes départementales*; Paris, 1882, 2 vol. — E. GUILLAUME, *Traité pratique de la voirie rurale*; 3e éd., Paris, 1885. — Du même, *Traité pratique de la voirie urbaine*; 4e éd., Paris, 1888. — E. HENRY, *Code annoté du service vicinal*; Paris, 1889. — Z. LECERF, *Code manuel des contraventions de grande voirie*; Paris, 1889. — L. DELARMEY, *De l'Alignement*; 3e éd., Paris, 1893. — F. SANLAVILLE, *Des Voies privées*; Paris, 1889. — L. COURCELLE, *Traité de la voirie*; Paris, 1900. — V. en outre les traités de droit administratif et de travaux publics de : AUCOC, BATBIE, COTELLE, DUCROCQ, DUFOUR, LECHALAS, CHRISTOPHLE, PERRIQUET, etc.

VOIRIN (Charles, dit *Victor Varin*), auteur dramatique français, né à Nancy en janv. 1798, mort à Paris le 24 avr. 1869. Clerc de notaire, il se sentit la vocation du théâtre et, malgré l'opposition de sa famille, devint auteur dramatique. Extrêmement fécond, Voirin a alimenté de vaudevilles et de comédies les scènes de Paris pendant toute la Restauration, le gouvernement de Juillet et le second Empire. Il travaillait d'ordinaire avec Etienne Arago, Desvergers, Laurencin, Duponchel. Citons : *la Couturière* (1829); *la Demoiselle majeure* (1838); *le Mari à la ville et la femme à la maison* (1837); *les Saltimbanques* (1838); *Une invasion de grisettes* (1844); *les Sept Merveilles du monde* (1845); *l'Académicien de Pontoise* (1848); *Une Chambre à deux lits* (1858); *Une Giroflée à cinq feuilles* (1859); *les Trois Fils de Cadet Roussel* (1860); *Madame Ajax* (1866); *Un Souper funeste* (1868), etc. Il a donné encore quelques pièces avec Paul de Kock, Labiche, Saintine, Henri Rochefort.

VOIRON. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble; 12.022 hab. (8.039 aggl.). Située sur la Morge, affluent de l'Isère. Stat. du chemin de fer de Grenoble à Lyon. Industrie textile. Entrepôt des liqueurs de la Grande-Chartreuse. C'est un des principaux centres commerciaux du dép. de l'Isère après Grenoble et Vienne. Eglise moderne de style gothique (1864-73) avec flèche de 67 m. de haut. Fontaine monumentale. Statue colossale de la sainte Vierge, au sommet de la roche de Vouize, aux environs de la ville. Ruines d'un ancien château des comtes de Savoie (tour du Pas-de-la-Belle). Château moderne avec parc et grottes (XVIIIe siècle). — Le faubourg de Salmorens rappelle le nom de l'ancien pays de Sermorens (pagus *Salmorincensis*), revendiqué alternativement par les archevêques de Vienne et les évêques de Grenoble. Voiron ne fut réuni à la France qu'en 1355 seulement. — Voiron a vu naître le géographe Cl. d'Expilly (XVIIe siècle) et l'érudit Guy Allard († 1716). E.-D. GRAND.

BIBL. : Ch.-V. LANGLOIS et H. STEIN, *les Archives de l'histoire de France*; Paris, 1891, pp. 352-892, in-8 (*Manuels de bibliographie historique*).

VOIRONS (Les) (V. SAVOIE [HAUTE-]).

VOISCREVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Bourgtheroulde; 103 hab.

VOISE. Rivière du dép. d'*Eure-et-Loir* (V. cet art.).

VOISE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. d'Auneau; 364 hab.

VOISENON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun; 335 hab. Château des XVIIe et XVIIIe siècles, où naquit l'abbé de Voisenon qui tenait en commende l'abbaye (ruinée) cistercienne du Jard (fondée en 1568 par la reine Alix en l'honneur de la naissance de Philippe-Auguste).

VOISENON (Claude-Henri de FUZÉE, abbé de), littérateur français, né au château de Voisenon (Seine-et-Marne) le 8 juil. 1708, mort en ce château le 22 nov. 1755. De sa mère, qu'il perdit jeune, il tenait une santé très délicate; il disait volontiers lui-même que la nature l'avait formé « dans un moment de distraction ». Mais il eut de bonne heure une intelligence éveillée et vive. Il avait à peine onze ans lorsqu'il adressa une épître en vers à Voltaire, qui lui répondit aimablement, et l'introduisit aussitôt dans les milieux littéraires où il régnait. L'abbé de Voisenon écrivit d'abord une comédie de salon : *l'Heureuse Ressemblance* qui, inspirée à l'auteur par une aventure dont il avait été témoin dans un château de province, fut jouée par les héros mêmes de l'aventure. Puis, en 1739, il donna au Théâtre-Français *l'Ecole du Monde*, comédie en trois actes en vers. La pièce était précédée d'un prologue en vers : *l'Ombre de Molière*, attribué parfois à Brécourt. Elle n'eut aucun succès : « J'aurais dû m'apercevoir, écrivit l'auteur lui-même, que je n'avais fait qu'un dialogue tantôt métaphysique, souvent froid et toujours abstrait, dépouillé des grâces de l'action ». Un mois après son échec, Voisenon fit d'ailleurs jouer au Théâtre-Français : *le Retour de l'ombre de Molière*, critique amusante et juste de sa propre pièce. C'est à ce moment qu'un duel, dans lequel il fit à son adversaire une blessure grave, lui inspira des remords et le fit entrer au séminaire. Il y étudia la théologie avec ardeur, fut ordonné prêtre et devint grand vicaire de Henriot, évêque de Boulogne et son parent. Quand cet évêque mourut, en 1741, Voisenon fut acclamé comme son successeur par les Boulonnais. Il supplia le cardinal de Fleury de ne pas le nommer et reçut de lui l'abbaye du Jard. N'étant pas tenu de résider, il revint à Paris, et son goût pour la poésie s'y réveilla. Il fréquenta assidûment les salons de Mme du Châtelet, du duc de la Vallière, de Mlle Quinault et du comte de Caylus. Il se lia en outre avec Favart et plus étroitement encore avec Mme Favart. S'étant remis à écrire, il fit jouer aux Italiens, en 1746, *la Coquette fixée*, comédie en trois actes, en vers, inspirée, dit-on, à l'abbé par Mlle Quinaut et qui eut un assez gros succès. Puis il donna *le Réveil de Thalie*, *la Jeune Grecque*, *les Mariages assortis*, et écrivit, avec une facilité toujours égale, un grand nombre de pièces de circonstance, de comédies, de contes, de romans, d'épîtres, d'épigrammes. Tous ces ouvrages lui ouvrirent les portes de l'Académie française. Elu le 4 déc. 1762, il y fut reçu le 22 janv. 1763. Il remplaçait Crébillon père. A ce moment, il fut très en faveur à la cour : le duc de Choiseul lui offrit de le nommer ministre de France, puis, sur son refus, le chargea d'écrire des *Essais historiques* que Louis XV avait demandés pour l'éducation de ses petit-fils. Cependant la conduite scandaleuse de l'abbé finit par émouvoir ses supérieurs. Son confesseur lui refusa l'absolution. Il dut, pour obtenir le pardon de ses péchés, s'adresser au pape qui exigea de lui la promesse qu'il lirait tous les matins son bréviaire. Quand le duc de Choiseul fut disgracié, l'abbé de Voisenon perdit en lui un protecteur puissant, mais il eut bientôt conquis les faveurs du duc d'Aiguillon, son successeur, et fut nommé, en 1771, ministre plénipotentiaire, à Paris, du prince-évêque de Spire. En 1775, il se retira dans le château où il était né.

Les contemporains de l'abbé de Voisenon ont eu pour ses ouvrages une admiration qui nous surprend un peu aujourd'hui. Les éloges que Voltaire lui a décernés à plusieurs reprises paraissent très exagérés. Ce fut un poète aimable et facile, mais qui ne s'éleva jamais au-dessus d'une amabilité un peu vide. Il semble que, comme beaucoup des petits poètes de cette époque, il ait été supérieur, comme causeur et homme d'esprit, à ce qu'il était comme poète. Ses biographes citent de lui un grand nombre de traits piquants et de réparties spirituelles. — Outre les ouvrages cités plus haut, on a de lui : *les Mariages assortis* (1744); *Zulmis et Zelmaïde* (1745); *la Petite Iphigénie* (parue sous le nom de Favart, 1758); *Hylas et Zélis* (1762); *Fleur d'épine* (1776); *Erixène* (1780); puis un certain nombre de contes : *le Sultan Misapouf* (1746); *Histoire de la Félicité* (1751); *Tant mieux!* (1760); d'autres contes de Voisenon ont paru dans les *Etrennes de la Saint-Jean* (1742), dans *Quelques aventures de bals des bois* (1745), dans le *Recueil de ces Messieurs* (1745), etc. Les *Œuvres complètes* de

l'abbé de Voisenon ont été publiées par Mme de Turpin (Paris, 1781, 5 vol.). A. BAYET.

BIBL. : Mme de TURPIN, *Notice*, dans l'édition de 1781. — G. DESNOIRESTERRES, *les Originaux*. — FAVART, *Mémoires*. — VOLTAIRE, *Correspondance*.

VOISEY. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Laferté-sur-Amance ; 1.278 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VOISIN (Catherine DESHAYES, femme MONVOISIN, dite la), célèbre devineresse du règne de Louis XIV. Seigneurs et dames allaient la voir, parfois en compagnie, à sa maison de la Villeneuve-des-Gravois (quartier Saint-Denis). Elle gagnait par an de 50.000 à 100.000 fr. de notre monnaie ; elle entretenait richement ses nombreux amants, le bourreau, le vicomte de Couserans, le comte de La Bâtie, etc., surtout le magicien Lesage. Elle rendait ses oracles vêtue d'une robe luxueuse et d'un manteau semé d'aigles éployés. Mariée à un joaillier ruiné, elle le faisait vivre, mais parfois aussi rosser par ses amants. Elle avait surtout étudié la physionomie ; mais elle était en même temps sage-femme, avorteuse et se livrait à des pratiques de sorcellerie, de concert avec l'abbé Guibourg, qui se servait d'elle pour sa messe noire. On trouva, dit-on, brûlés dans son four ou enterrés dans son jardin, les restes de plus de 2.000 enfants, venus avant terme ou sacrifiés pour la messe noire ; sa fille, sur le point d'accoucher, se sauvait avec terreur de chez elle. Elle fut compromise dans l'affaire des poisons (V. BRINVILLIERS et CHAMBRE ARDENTE) de 1679 ; les dépositions recueillies par La Reynie, en particulier celles que la fille Voisin n'osa faire qu'après la mort de sa mère, sont accablantes. Quoi qu'on en ait dit (V. MONTESPAN), il est certain que Mme de Montespan fréquentait chez la Voisin, et il ne paraît guère niable qu'on ait, en 1676, célébré la messe noire sur le ventre nu de la favorite ; celle-ci recevait de la Voisin des « poudres pour l'amour », qu'elle devait mélanger aux aliments du roi. Peut-être même, en mars 1679, fut-il question d'empoisonner Mlle de Fontanges et le roi. Arrêtée le 12 mars, la Voisin fut condamnée par la Chambre ardente et brûlée vive le 22 févr. 1680. C'est sur la Voisin que Doneau de Visé et Thomas Corneille écrivirent leur comédie de *la Devineresse*. Son portrait (en sorcière) se trouve dans une composition allégorique de Coypel. H. HAUSER.

BIBL. : Fr. FUNCK-BRENTANO, *le Drame des Poisons*; Paris, 1900, in-16.

VOISIN (Félix), médecin aliéniste français, né au Mans le 19 nov. 1794, mort à Vanves le 23 nov. 1872. Il fonda avec Falret l'asile de Vanves, fut nommé en 1831 médecin à Bicêtre et élu membre de l'Académie de médecine en 1866. Ouvrages principaux : *Du Bégaiement*... (Paris, 1821, in-8) ; *Des Causes morales et physiques des maladies mentales* (Paris, 1826, in-8) ; *Etudes sur la nature de l'homme* (Paris, 1858-67, 3 vol. in-8).

VOISIN (Félix), homme politique français, né à Paris, le 3 déc. 1832. Avocat à Paris, il entra dans la magistrature en 1860, et, après avoir occupé divers postes, il était substitut à Versailles au moment de la guerre franco-allemande. Nommé procureur de la République à Melun (sept. 1870), il fut arrêté par les Allemands et interné en Allemagne à cause de ses revendications énergiques. Elu représentant de Seine-et-Marne le 8 févr. 1871, il siégea au centre gauche et se rapprocha bientôt du centre droit pour revenir au centre gauche en 1874. Chargé de mission en Hollande (1873-74), il fut nommé préfet de police le 9 févr. 1876. Ses relations étroites avec les membres du gouvernement du 16 Mai le firent remplacer par A. Gigot le 17 déc. 1877. Voisin entra alors à la cour de cassation. Citons de lui : *Rapport sur la mission en Hollande, en Belgique et en Suisse* (*Enquête sur le régime des établissements pénitentiaires*) (Paris, 1873, in-8).

VOISIN (J.-B. du), évêque de Nantes (V. DUVOISIN).

VOISIN DE LA POPELINIÈRE, (V. LA POPELINIÈRE).

VOISINES. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. et cant. de Langres ; 184 hab.

VOISINES. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Sens, cant. de Villeneuve-l'Archevêque ; 548 hab.

VOISINS-LE-BRETONNEUSE. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Chevreuse ; 260 hab.

VOISSANT. Com. du dép. de l'Isère, arr. de La Tour-du-Pin, cant. de Saint-Geoire ; 309 hab.

VOISSAY. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély ; 221 hab.

VOIT (Karl von), physiologiste allemand, né à Amberg (Bavière) le 31 oct. 1831. Professeur extraordinaire à Munich en 1860, professeur ordinaire et conservateur des collections de physiologie en 1863, il a publié un grand nombre d'ouvrages sur la physiologie et fondé en 1865, avec Buhl et Pettenkofer, le *Zeitschrift für Biologie*.

VOITEUR. Ch.-l. de cant. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier ; 1.107 hab.

VOITURE. I. Historique (V. CARROSSERIE et TRANSPORT).

II. Technologie. — Les voitures sont l'œuvre, suivant leur destination, de deux industries bien distinctes : la *carrosserie*, qui ne produit que les voitures légères dites de luxe, et le *charronnage*, qui construit pour l'agriculture et le commerce (V. CARROSSERIE, CHARRONNAGE, et les renvois). Au point de vue de la forme, les voitures attelées se divisent en deux grandes catégories : les voitures à deux roues et les voitures à quatre roues. Les principaux types de voitures à deux roues sont, en tant que voitures de promenade, la *charrette anglaise*, à deux ou à quatre places, le *tilbury*, le *cab anglais* ou *hansom cab*, le *buggy-cab*, le *cabriolet*, la *carriole*, le *tonneau*, le *morning-cart*, le *sulky* ou *coureuse*, et, en tant que voitures de charge, la *charrette de commerce*, la *fourragère* ou *guimbarde*, le *haquet*, la *voiture de blanchisseur*, la *voiture de boucher*, la *voiture de laitier*, la *voiture de maraîcher*, le *tombereau*, le *camion* à deux roues, le *fardier* à deux roues. Les principaux types de voitures à quatre roues sont, en tant que voitures de promenade, le *coupé*, le *coupé trois-quarts*, la *victoria* ou *mylord*, le *landau*, la *calèche*, la *berline* et ses variétés, le *dorsay*, le *vis-à-vis* ou *sociable*, le *cab français*, le *landaulet*, le *phaéton* (*phaéton droit*, *phaéton à passage rond*, *phaéton-mail*, *phaéton de dame*, etc.), le *duc*, le *panier*, le *poney-parc*, l'*araignée*, le *dog-cart*, le *mail-cart*, le *break*, le *mail-coach*, et, en tant que voitures de charge, l'*omnibus*, le *tramway*, la *diligence*, la *tapissière*, le *char à bancs*, la *voiture de livraison*, la *voiture d'ambulance*, le *camion de chemin de fer*, le *fardier* à quatre roues. Des articles spéciaux ont d'ailleurs été consacrés, sous les mots correspondants, à chacun de ces types. Les voitures mues par la vapeur, le pétrole, l'alcool, l'électricité, sont plus particulièrement désignées sous le nom d'*automobiles* (V. ce mot au Supplément), celles composant le matériel roulant des chemins de fer sous les noms de *vagons* et de *trucs* (V. CHEMIN DE FER).

III. Législation et réglementation. — VOITURES PARTICULIÈRES. — La possession d'une ou plusieurs voitures à usage personnel entraîne l'opération d'une déclaration et, sauf exceptions limitativement prévues, le paiement de la taxe sur les chevaux et voitures (V. CHEVAL, t. X, p. 1133). Leur circulation sur la voie publique n'est soumise à d'autres conditions que l'observation des règlements sur la police du roulage (V. ci-après § *Police du roulage*).

VOITURES PUBLIQUES. — La législation range les voitures publiques en trois catégories distinctes : les voitures de terre, les voitures d'eau et les voitures de chemins de fer.

1° *Voitures de terre*. En principe, la profession de voiturier est libre. En fait, elle est assujettie, dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public, à de nombreux

règlements, pris, pour la plupart, par l'autorité municipale en vertu de ses pouvoirs de police et fixant, notamment, les conditions de leur circulation et de leur stationnement, leurs itinéraires, leurs horaires, leurs tarifs, le mode de recrutement de leurs cochers, les mesures d'hygiène relatives à leur cavalerie et à la tenue de leurs dépôts. La légalité de quelques-uns de ces règlements a, il est vrai, été contestée. Ainsi on a prétendu que le maire ne pouvait établir, pour les voitures de place, un tarif obligatoire, lequel constitue une entrave à la liberté du commerce et de l'industrie. La jurisprudence n'a pas adopté cette manière de voir. D'ailleurs, aucune voiture ne peut stationner sur la voie publique sans une permission préalable de l'autorité municipale, et celle-ci peut toujours subordonner la concession de cette permission à telles conditions qu'elle juge convenables. Elle peut même imposer une redevance ou constituer, comme c'est le cas, à Paris, pour la Compagnie générale des omnibus (V. Transport), un véritable monopole, en s'interdisant d'accorder à l'avenir aucune permission semblable à aucune entreprise concurrente. Les voitures de place, vulgairement désignées sous le nom de « fiacres », ont aussi fait l'objet, dans la même ville, de 1856 à 1867, d'une concession privilégiée. Mais la tentative ne réussit pas et, sous la réserve d'une réglementation très sévère, l'industrie est redevenue libre. Six grandes compagnies, 16 sociétés coopératives et 950 loueurs divers sont actuellement propriétaires des 10.000 fiacres en circulation dans Paris.

Les voitures de terre se subdivisent légalement en voitures à service régulier, voitures d'occasion et à volonté, voitures à service régulier assimilées aux voitures d'occasion, voitures en service extraordinaire, voitures en service accidentel.— 1° Voitures à service régulier. Ce sont celles qui font à jour et heure fixes le trajet d'un point à un autre. Elles ne peuvent être mises en circulation qu'après une déclaration faite à l'autorité préfectorale et spécifiant le nombre et l'espèce des voitures, le nombre des places de chaque compartiment, leur prix, les jours et heures de départ des points extrêmes de l'itinéraire, etc. Le préfet (ou le sous-préfet) désigne un expert qui procède, contradictoirement avec l'entrepreneur, à une visite des voitures, puis il accorde ou refuse l'autorisation de mise en circulation. Si elle est accordée, une seconde déclaration est faite, cette fois à la régie des contributions indirectes, puis chaque voiture reçoit une estampille, et il est payé au Trésor, outre un droit pour cette estampille et un droit de licence, un droit proportionnel sur la recette nette. Chaque voiture doit d'ailleurs être munie d'un frein, avoir une lanterne à réflecteur, porter à l'intérieur l'indication du nombre et du prix des places, etc. Il n'y peut être admis aucun voyageur en surcroît. — 2° Voitures d'occasion ou à volonté. Ce sont les voitures de place, de remise, de louage. Leur mise en circulation n'est subordonnée à une autorisation qu'en vertu de règlements locaux. Au contraire, leur déclaration préalable à la régie est toujours obligatoire, mais le droit, qui est fixe, ne se paie que pour les voitures réellement en service, réellement « sortantes », en sorte qu'un entrepreneur peut avoir, sans payer double impôt, un double jeu de voitures, qu'il est autorisé, sous certaines conditions, à substituer les unes aux autres. L'impôt, qui est fixe et annuel, varie avec le nombre des places. — 3° Voitures à service régulier assimilées aux voitures d'occasion. Ce sont celles qui, comme les omnibus urbains et suburbains, ne sortent pas d'une même ville ou d'un rayon de 40 kil. de ses limites. Elles sont soumises, pour les règles de police, au régime de la première catégorie, mais acquittent seulement, comme celles de la deuxième catégorie, le droit fixe. — 4° Voitures en service extraordinaire. Ce sont celles que les entrepreneurs de services réguliers emploient, au cas d'affluence, en supplément. Elles doivent être autorisées et estampillées, mais elles font l'objet, quant au paiement des droits, de diverses modalités. — 5° Voitures en service accidentel. Ce sont les véhicules que, dans les grandes villes, les entrepreneurs de déménagement et autres voituriers utilisent certains jours pour transporter le public aux fêtes, foires, etc. Elles ne sont pas assujetties à l'autorisation préalable, non plus qu'à l'estampille. Mais leur sortie doit être déclarée, et elles paient une taxe fixe par jour (l. 25 mars 1817, 20 juil. 1837, 30 mai 1851, 11 juil. 1879, 26 janv. 1892, décr. 10 août 1852). V. en outre, pour la quotité des droits précités, l'art. Transport, t. XXXI, p. 307.

2° *Voitures d'eau.* L'établissemeot d'un service public de navigation ne peut avoir lieu que moyennant une autorisation préalable du préfet et en se conformant aux prescriptions du décret du 9 avr. 1883 relatif aux bateaux à vapeur qui naviguent sur les fleuves et rivières. Les droits d'estampille, de licence, et l'impôt fixe ou proportionnel sont dus dans les mêmes conditions que pour les voitures de terre.

3° *Voitures de chemins de fer et de tramways* (V. Chemin de fer et Tramway).

Police du roulage. — La police du roulage a un double but : la conservation des voies publiques et la sécurité de la circulation. 1° Conservation des chaussées. Les anciens règlements limitaient, en vue de prévenir la désagrégation des chaussées, le nombre des chevaux et proportionnaient le chargement à la largeur des jantes des roues. La loi du 30 mai 1851 a introduit une législation plus libérale. « Toute voiture, dit son art. 1er, peut circuler sur les routes nationales et départementales et sur les chemins vicinaux de grande communication, sans aucune condition de réglementation de poids ou de largeur de jantes. » Le décret du 10 août 1852 énonce toutefois un certain nombre de dispositions restrictives. Le nombre des chevaux ne peut dépasser trois pour les voitures de voyageurs à deux roues, six pour les voitures de voyageurs à quatre roues, cinq pour les voitures de marchandises à deux roues, huit pour les voitures de marchandises à quatre roues, sans que, d'ailleurs, il puisse jamais y en avoir plus de cinq à la file et sauf l'emploi de chevaux de renfort aux fortes rampes, ou encore l'autorisation, accordée par le préfet, d'employer des attelages exceptionnels pour le transport des blocs de pierre, locomotives et autres objets d'un poids considérable. Il n'y a non plus aucun maximum en temps de verglas ou de neige. Les clous qui garnissent les bandes des roues ne peuvent être à tête de diamant, ni avoir, neufs, une saillie de plus de 5 millim., et ils doivent être rivés à plat. Des barrières peuvent être établies sur certaines routes, durant le temps du dégel, par arrêtés préfectoraux (décr. 24 févr. 1856 et 26 août 1863). — 2° Sécurité de la circulation. Les essieux ne peuvent avoir plus de 2m,50 de longueur, ni dépasser le moyeu, à leurs extrémités, de plus de 0m,06. La saillie des moyeux ne doit pas excéder, y compris celle de l'essieu, de plus de 0m,12 le plan passant par le bord extérieur des banquettes. La largeur du chargement des voitures ne servant pas au transport des personnes, ni à celui des récoltes, ne doit pas excéder, sauf permission spéciale du préfet, 2m,50, ni la largeur des colliers des chevaux ou bêtes de trait 0m,90. Tout roulier ou conducteur de voiture doit se ranger à sa droite à l'approche de toute autre voiture, de manière à lui laisser libre au moins la moitié de la chaussée. S'il marche dans le même sens et qu'il veuille la devancer, il doit passer à sa gauche. Il doit se tenir constamment à la portée de ses chevaux de trait et en position de les guider. Lorsque plusieurs voitures de roulage marchent à la suite les unes des autres, elles doivent être distribuées en convois de quatre voitures au plus, si elles sont à deux roues et attelées d'un seul cheval, de deux voitures au plus si l'une d'elles est attelée de plus d'un cheval, et l'intervalle d'un convoi à l'autre ne peut être moindre de 50 m. Un seul conducteur ne peut conduire plus de quatre voitures à quatre roues ou plus de trois voitures à deux roues. Il faut un conducteur par voiture chaque fois que

l'attelage est de plus d'un cheval. Toutefois, une voiture dont le cheval est attaché derrière une voiture attelée de quatre chevaux au plus n'a pas besoin d'un conducteur particulier. Toute voiture marchant isolément ou à la tête d'un convoi doit être pourvue, la nuit, d'un falot ou d'une lanterne allumée. Aucune voiture, attelée ou non, ne doit stationner sans nécessité sur la voie publique. Pour la traversée des ponts suspendus, un complément de précautions est prescrit : les chevaux sont mis au pas ; les voituriers ou rouliers tiennent les guides ou le cordeau ; les conducteurs et particuliers restent sur leur siège. D'autres dispositions peuvent encore être prises par le ministre lorsque le pont ne présente pas toutes les garanties de solidité nécessaires, ou même, en cas d'urgence, par le préfet ou par le maire (l. 30 mai 1851 et décr. 10 août 1852).

Afin de faciliter la répression des contraventions, toute voiture autre que les voitures particulières, les voitures des postes, les voitures d'artillerie et les voitures agricoles se rendant de la ferme aux champs ou réciproquement, doit être munie sur le côté gauche, en avant des roues, d'une plaque métallique portant en caractères apparents et lisibles, de 5 millim. au moins de hauteur, les nom, prénoms et profession de son propriétaire, les noms de la commune, du canton et du département du domicile de celui-ci. Les peines varient, pour les diverses infractions précitées et suivant leur gravité, entre 5 et 200 fr. d'amende, et il peut même être prononcé, dans certains cas, un emprisonnement allant de 1 jour jusqu'à 6 mois. En outre, le conducteur qui, par sa faute ou son imprudence, cause à une route ou à ses dépendances un dommage quelconque, encourt, outre les frais de la réparation, une amende de 3 à 50 fr. Enfin le conducteur qui, sommé par un agent ayant qualité pour verbaliser de s'arrêter, refuse d'obtempérer à l'injonction et de se soumettre aux vérifications prescrites, est passible, par ce fait seul, d'une amende de 16 à 100 fr., et, s'il se rend coupable envers ledit agent d'outrages ou de violence, des peines de l'art. 222 C. pén. Des circonstances atténuantes peuvent être, dans tous les cas, accordées, conformément à l'art. 463 C. pén. (l. 30 mai 1851, art. 5 à 14).

Le titre III du décret du 10 août 1852 pose des règles spéciales pour la conduite des voitures de messageries, les décrets des 10 mars 1899 et 10 sept. 1901 pour la conduite des voitures automobiles. Pour la circulation des vélocipèdes, c'est l'arrêté réglementaire du 29 févr. 1896 qu'il faut consulter.

Dans l'intérieur des agglomérations, c'est le maire qui, en vertu de l'art. 98 de la loi municipale du 5 avr. 1884, édicte les mesures relatives à la circulation sur les routes et autres voies de communication. L. S.

IV. Droit commercial. — Lettre de voiture (V. Lettre).

Bibl. : V. les art. Transport et Voirie.

VOITURE (Vincent), littérateur français, né à Amiens en 1594, mort en 1648. Il reçut une éducation achevée, à Paris, et dès sa jeunesse se fit une petite réputation par des poésies latines et des stances adressées à Gaston d'Orléans qui devint son bienfaiteur. Il devint un des oracles de l'hôtel de Rambouillet et fut nommé introducteur des ambassadeurs près Gaston d'Orléans qu'il suivit en Lorraine, à Bruxelles, en Languedoc. Après la réconciliation de Monsieur avec la cour (1633), Voiture rentra en grâce par une jolie lettre sur la prise de Corbie aux Espagnols. En 1638, il alla annoncer à Florence la naissance du fils de Louis XIII, devint maître d'hôtel du roi et fut comblé de grâces. Il possédait au plus haut degré le bel esprit de l'époque, le goût des louanges et l'art de la quintessence : Richelieu et Anne d'Autriche n'échappèrent pas à sa séduction ; le moindre de ses mots, de ses quatrains, était célébré par la société dont il était l'idole. Une querelle célèbre divisa les esprits entre le sonnet d'*Uranie* et celui de *Job*, dus l'un à Voiture, l'autre à Benserade ; la médiocrité de ces fadeurs excitait jusqu'à l'enthousiasme de Boileau et il est malaisé aujourd'hui d'en comprendre la raison. Les *Œuvres* de Voiture ont été publiées après sa mort (1650) ; elles comprennent des poésies et des lettres, que distinguent les pointes italiennes, l'affectation et la recherche. Voiture sut donner un tour littéraire au jargon des ruelles ; l'agrément de ses lettres ne s'est pas évaporé comme celui de ses vers ; cependant, à défaut de naturel, ceux-ci ont de la grâce et parfois une gaieté malicieuse ; on lui doit d'avoir introduit dans la poésie française les romances à l'espagnole. C'est un joli écrivain à qui on ne saurait refuser une petite place dans l'histoire de la littérature française.

VOITURIER (Dr. com.) (V. Transport [Contrat de], t. XXI, p. 307, et Lettre de voiture, t. XXII, p. 118).

VOIVODE. Titre polonais (V. Woïvode).

VOIVRE (La). Ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. de Faucogney ; 504 hab.

VOIVRE (La). Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié ; 532 hab.

VOIVRES. Com. du dép. de la Sarthe, arr. du Mans, cant. de La Suze-sur-Sarthe; 553 hab. Stat. de chem. de fer.

VOIVRES. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Épinal, cant. de Bains ; 590 hab.

VOIX. I. Physiologie et Pathologie. — La voix consiste dans la production des sons grâce à un appareil vibratoire spécialement adapté à ce but : le larynx. Mais si tous les animaux supérieurs possèdent un larynx, c'est dans l'espèce humaine que le fonctionnement de cet appareil atteint la perfection, beaucoup plus par l'intervention du système nerveux si différencié, que par une modification locale de l'appareil phonateur. On trouvera aux mots Larynx, Phonation, Son, etc., tous les renseignements nécessaires à propos du mécanisme de l'émission des sons, et nous ne parlerons ici que de quelques particularités de la voix humaine. On peut distinguer trois modalités de la voix : le cri, la parole, le chant. Le cri ne comporte pas d'articulation vraie, alors que la parole est la voix articulée. Dans la parole à voix haute, les cordes vocales entrent en vibrations, alors que dans la parole à voix basse, presque tout le mécanisme phonateur se fait dans la cavité buccale, le rôle des cordes vocales devenant très effacé.

Le chant est la voix modulée permettant de donner l'échelle des tons entre deux intervalles variables avec les individus. Les voix d'homme dépassent rarement deux octaves, les voix de femme ont une course plus étendue, les limites extrêmes étant le mi_2 (163 vibrations) et le do_3 (2.112 vibrations). Il y a lieu de signaler encore les expressions de voix ou registre de poitrine, de tête ou de fausset. Ces appellations viennent de ce qu'en apparence, pour le registre de poitrine, la voix est pleine, avec résonnance des parois thoraciques, tandis que dans la voix de tête ce sont les parties supérieures de l'appareil vocal qui entreraient surtout en vibration. D'après Mandle, dans la voix de tête ou de fausset, une partie seulement des cordes vocales vibrent, alors que dans la voix de poitrine les cordes vocales vibrent dans toute leur longueur. Pour Lehfeldt ces deux voix s'expliquent, non par des différences de longueur, mais par les régions différentes entrant en vibration ; dans le registre de poitrine, la corde vibre dans toute son épaisseur ; dans le registre de tête, le bord libre de la corde seule entre en vibration : les chanteurs utilisent encore la voix mixte, qui forme la transition entre les deux registres précédents.

Les troubles de la voix sont de deux ordres : les uns résident dans une perturbation de l'appareil phonateur : ulcération, destruction, œdème des cordes vocales ; les autres proviennent du système nerveux, et ici encore il y a lieu de distinguer les troubles purement moteurs, pro-

voqués par la paralysie des divers nerfs qui concourent à la phonation : laryngés, facial, pneumogastriques, hypogloses, et les troubles d'origine centrale, déterminés par des lésions des centres présidant au langage articulé. A côté de l'aphonie pure, produite par des lésions périphériques, locales ou nerveuses, il faut citer l'aphasie caractérisée par la perte de la mémoire de l'articulation des mots (V. APHASIE). J.-P. LANGLOIS.

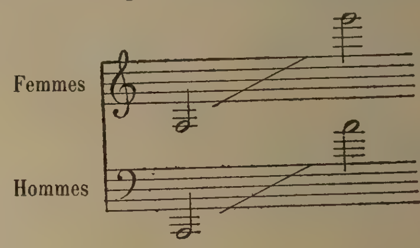
II. MUSIQUE. — La voix humaine peut être considérée comme un instrument de musique, et, à ce titre, sinon comme le plus parfait de tous au triple point de vue de l'agilité, de la puissance et de l'étendue, du moins comme le plus simple et aussi le plus expressif. La beauté de timbre que possède une voix flexible et sonore, la facilité d'en nuancer l'intensité ou de la colorer par certains artifices d'exécution sont déjà des ressources précieuses. Mais sa supériorité principale sur tous les autres instruments artificiellement inventés, c'est la faculté qu'elle seule possède de joindre la parole au chant et d'ajouter de la sorte un élément rationnel à sa puissance émotionnelle. Indissolublement unis par l'habitude et la nature, le sens du texte chanté, exprimé par les paroles, et la signification expressive de la mélodie, se renforcent et s'expliquent mutuellement. Et cette étroite adaptation de l'une à l'autre, fondée sur des rapports dont les lois précises ne sont qu'à peine soupçonnées, demeure assez persistante, pour qu'il nous soit devenu presque impossible de ne point chercher une signification, au moins générale, à une phrase musicale entendue seule. L'étude de la production de la voix dans les organes vocaux ne sera point abordée ici : elle est du ressort de l'anatomie et de la physiologie. Il suffira de parler pour l'instant des voix en tant qu'instruments musicaux, de leurs diverses variétés, de leur étendue, de leur mécanisme. Pour l'emploi qu'on en fait dans l'art, il faudra se reporter à divers articles où il en a été question (V. notamment CHANT, OPÉRA, MUSIQUE RELIGIEUSE, AIR, RÉCITATIF, etc.).

Tout le monde, peut-on dire, possède une voix quelconque, forte ou faible, sonore ou sourde, agréable ou discordante, étendue ou restreinte. Il va de soi que pour être effectivement apte à l'usage musical, il faut au moins que les voix offrent des qualités moyennes ; mais on ne saurait trop dire dans quelques larges limites l'exercice et les études bien comprises peuvent transformer des voix moins qu'ordinaires. Sans doute, pour ce qui regarde la beauté et la force du timbre, l'art demeure souvent impuissant : au contraire, pour l'étendue, la souplesse et l'égalité, une bonne méthode produit des effets merveilleux. Personne ne le conteste, au moins pour les deux dernières de ces qualités. Quant à l'étendue, il suffira de faire réflexion que certaines voix, dont les compositeurs se sont privés de nos jours dans leurs partitions, ont pour ainsi dire disparu. Telle la haute-contre d'homme et surtout le contralto féminin véritable. Sans doute on ne transformera pas, par un exercice assidu, un chanteur doué d'une voix de basse en ténor supportable. Mais il n'en est pas moins certain que l'on peut faire gagner à une voix quelconque une portée considérable, soit dans le haut, soit dans le grave par un travail approprié et suivi.

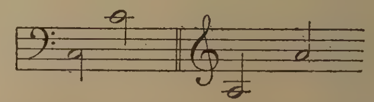
Théoriquement, on enseigne dans l'école qu'il existe quatre sortes de voix : le *soprano* ou *dessus* ; le *contralto* ou *haute-contre* ; le *ténor* ou *taille* ; la *basse*. On leur assigne respectivement l'étendue moyenne ci-contre en ayant soin d'observer que des voix exceptionnelles les excèdent souvent tant au grave qu'à l'aigu.

Les deux premières voix appartiennent, dit-on, aux enfants, aux femmes ou aux castrats ; les deux dernières sont les voix d'hommes. Il faut observer toutefois que le contralto ou haute-contre a toujours été en France confié à des voix d'hommes dans les limites de *fa* à *ut* et qu'il en a été longtemps de même partout. Quand en Allemagne et en Italie l'usage confia aux femmes cette seconde partie des chœurs, le contralto fut nécessairement écrit moins bas, vu la rareté des voix féminines timbrées au-dessous du *la*. Ce qui s'explique d'ailleurs par ce fait qu'aucun air de soliste, aucun rôle d'opéra ne réclamait des notes aussi graves : bien au contraire, puisque les rôles de *contralti* dans les opéras en sont venus peu à peu à exiger des voix montant au moins de temps en temps jusqu'au *sol*, au *la* ou au *si bémol* aigus du soprano.

Cette classification n'a vraiment sa raison d'être que pour les exercices de composition vocale usités dans l'école, dont la plupart sont écrits à quatre voix et en dehors de toute nécessité d'exécution. Il est difficile dans la pratique de trouver assez de voix graves de femmes pour la seconde partie, ou des voix d'hommes suffisamment aiguës pour les remplacer. Si l'on veut utiliser toutes les variétés de voix *cultivées* que l'on rencontre parmi les chanteurs, il faut de toute nécessité de nouvelles subdivisions. On aura ainsi : 1° le *soprano suraigu* qui pourra atteindre jusqu'au *sol* au-dessus des portées (avec trois lignes supplémentaires, clef de sol) ; 2° le *soprano* proprement dit, du *si bémol* grave à l'*ut* aigu ; 3° le *mezzo-soprano*, deux octaves de *la* en *la* ; 4° le *contralto* (femme) de *fa* grave à *la* aigu ; 5° le 1er *ténor* de *ré* à *ut* ou *si bémol* ; 6° le 2e *ténor*, d'*ut* à *sol* ; 7° le *baryton*, de *la* à *sol* ; 8° la *basse chantante* de *sol* à *fa* ; 9° la *basse* de *mi bémol grave* à *mi*. Si l'on ajoute qu'il existe en Russie des basses qui atteignent jusqu'au contre *la bémol* (on en trouverait partout si les chanteurs avaient intérêt à s'exercer dans ce diapason inusité), on pourra dresser ce tableau général de l'étendue des voix :



Mais tout ceci suppose que les voix ont été cultivées. A l'état naturel, elles ont beaucoup moins d'étendue, et l'on peut dire que les personnes qui n'ont aucune éducation musicale, les peuples primitifs ou barbares, ne dépassent guère une octave en chantant. Dans presque tous les cas, les hommes et les femmes se tiennent respectivement au diapason :



Il n'est donc pas absolument exact de dire que les voix de femmes sont à l'octave des voix d'hommes : la différence est tout au plus d'une quinte ou d'une sixte. Et même pour les voix cultivées, on remarquera que les femmes douées de voix graves montent toujours beaucoup plus haut que les voix de basses correspondantes, et descendent aussi moins bas ; elles sont aussi toujours plus étendues, excédant toujours deux octaves que les hommes atteignent à peine et rarement.

La raison de cette différence est que les voix de femmes, par leur timbre propre, rendent moins perceptible la différence des deux principales manières dont la voix peut être émise ; à savoir : la *voix de poitrine*, où les cordes vocales vibrent dans toute leur étendue, et la *voix de tête* ou *fausset*, où elles sont contractées de telle sorte que la moi-

tié seulement entre en vibration : ce qui, chez les hommes, la fait octavier subitement, en lui donnant un timbre féminin et flûté, très différent de l'autre. Chez les chanteuses, toute l'octave aiguë ou à peu près est émise de la sorte ; il n'est besoin que de peu de travail pour rendre ces deux registres identiques, sinon pour les égaliser parfaitement. Chez les ténors, qui se servent souvent de cette voix de fausset qui commence généralement au *fa* ou au *sol* aigus, ce n'est qu'à grand effort qu'on arrive au même résultat. Résultat nécessaire pourtant, car, si certains d'entre eux peuvent monter jusqu'à l'*ut*, à l'*ut dièse*, même en voix de poitrine, beaucoup ne sauraient y atteindre, et d'ailleurs le registre aigu en voix de poitrine est fatigant pour l'artiste et n'est pas susceptible d'effets de douceur en général. Tous les ténors doivent donc s'exercer à unir le mieux possible et à égaliser parfaitement ces deux registres. Quant aux basses, la voix de tête ne leur est d'aucun usage puisque la gravité et la plénitude des notes du bas de l'échelle est la qualité qu'on y cherche de préférence. On demandait beaucoup plus autrefois à la voix de fausset, puisqu'il existait des chanteurs hommes qui, ne se servant que de celle-là, chantaient la partie de soprano. En fait, il est possible à n'importe quel ténor de monter de la sorte jusqu'au *sol* ou même au *la* du soprano, mais avec une qualité de son détestable et peu de sonorité. Le travail arriverait sans nul doute à rendre cet effet possible ; mais comme il serait sans utilité aujourd'hui (car l'interdiction de l'emploi des femmes dans les églises était la principale raison d'être des faussets dans les pays où, comme en France, l'usage des castrats était interdit), comme, de plus, l'usage assidu de la voix de tête altère la beauté de la voix naturelle, on comprend qu'aucun chanteur ne se soucie de tenter sur lui cette expérience. H. QUITTARD.

III. GRAMMAIRE. — On nomme voix les formes que prend le verbe suivant les rapports du sujet grammatical avec l'action signifiée. Ces rapports sont au nombre de trois : le sujet est l'auteur de l'action ; le sujet est l'objet direct et immédiat de l'action ; le sujet est à la fois l'auteur et l'objet direct ou indirect de l'action. Les trois formes verbales qui servent à exprimer ces rapports sont les voix active, passive et moyenne. Mais il s'en faut que tous les verbes présentent les trois voix, et surtout qu'ils les présentent à tous leurs temps. Les langues anciennes — car les langues modernes, en général, n'ont pas de forme spéciale autre que l'actif — ont toujours pu exprimer le passif, puisque le sujet d'un verbe actif transitif (dont l'action s'exerce immédiatement sur un objet) peut toujours être conçu comme étant l'objet direct de ce verbe, dont un autre agent, déterminé ou non, est alors le sujet. Mais il n'en est pas de même pour le moyen, malgré la multiplicité des nuances qu'il exprime, et il ne se rencontre pas dans tous les verbes. D'autre part, un certain nombre de verbes n'ont pas de forme active ; tels sont par exemple les verbes latins dits *déponents* (V. ce mot). Enfin d'autres verbes, et ils sont nombreux en grec, ont bien à la fois la forme active et la forme moyenne, mais elles ne s'étendent pas à l'ensemble de la conjugaison et n'affectent que certains temps ; le cas le plus ordinaire est celui du présent actif avec le futur moyen. Il faut remarquer d'ailleurs que la signification propre des trois voix s'est souvent affaiblie dans certaines formes, et que l'on rencontre fréquemment dans l'usage des formes moyennes et des formes passives dans lesquelles le sens de la médialité et de la passivité s'est oblitéré complètement ; les grammaires renseignent à ce sujet. La question de l'origine des voix est l'une des plus importantes de l'histoire du langage ; il est évident, en effet, que dans le principe il y eut seulement deux catégories de formes exprimant les relations du sujet avec l'action ; car il n'existe en réalité, à part quelques créations postérieures propres à certaines langues, que deux catégories de désinences personnelles, les désinences actives et les désinences médio-passives. Les premières sont-elles antérieures aux secondes, ou inversement, la question n'est pas encore définitivement résolue, et les deux opinions ont encore leurs partisans. Mais il est admis aujourd'hui que la seconde catégorie de désinences sont les désinences moyennes, qui servirent par la suite à exprimer la passivité, c.-à-d. que le moyen est antérieur au passif, le rapport signifié par cette dernière voix n'ayant pas été primitivement exprimé par une forme spéciale. Le passif ne serait donc qu'un emploi spécial du moyen. Je tiens à dire, cependant, que cette doctrine me paraît inexacte, et qu'au contraire de nombreuses raisons portent à croire que la signification moyenne n'est qu'un cas particulier du passif. Les langues modernes, pour la plupart, n'ont qu'une voix, la voix active ; les autres rapports du sujet avec l'action sont exprimés non par des voix ou formes du verbe, mais par des périphrases obtenues à l'aide d'*auxiliaires* (V. ce mot) ; en français, par exemple, *j'aime* est bien une forme active ; mais *je suis aimé* n'est autre chose qu'une combinaison de l'auxiliaire avec le participe passé ; celui-ci est la seule forme passive de notre langue, encore a-t-il perdu sa signification passive partout ailleurs que dans la périphrase employée pour marquer la passivité. Le mot *voix*, définissant une forme verbale, est donc impropre en pareil cas et ne saurait être employé sans produire une regrettable confusion dans la science grammaticale. M. BEAUDOUIN.

BIBL. : MUSIQUE. — Il existe un grand nombre de méthodes de chant recommandables à divers titres. Celle dite *du Conservatoire* est célèbre. On peut en outre citer celles de CARULLI, Mme CINTI-DAMOREAU CROSTI, DELLE-SEDIE, DUPREZ, FAURE, GARANDÉ, GARCIA, Jules LEFORT, etc. — MANDL, *Hygiène de la voix*. — Manuel GARCIA, *Observations physiologiques sur la voix humaine*. — FOURNIÉ, *Physiologie de la voix et de la parole*. — FAURE, *la Voix et le Chant*. — BATAILLE, *Recherches sur la phonation*. — Dr CASTEX, *Hygiène de la voix parlée et chantée*, 1891.

VOL. I. ANCIENNE LÉGISLATION. — La législation hébraïque ne frappait le vol que de peines pécuniaires. Au contraire, la législation athénienne et les lois romaines punissaient le voleur de la peine capitale. Toutefois il fallait, à Rome, que le vol fût manifeste. Au cas de vol non manifeste, il n'y avait lieu qu'à une restitution au double. Dans le droit barbare, le système des réparations pécuniaires, admis pour les attentats contre la personne, le fut aussi, naturellement, pour les atteintes à la propriété. Puis, sous l'influence du droit romain, des peines corporelles furent adjointes à l'amende, mais sans qu'on ait jamais distingué, dans notre ancienne législation, comme on l'avait fait à Rome, entre le vol manifeste et le vol non manifeste. La peine variait, d'ailleurs, non seulement avec l'importance du vol, mais aussi avec les coutumes. Les vols commis dans les églises ou par les serviteurs au préjudice de leurs maîtres étaient, en général, punis de mort. Les vols commis avec violence entraînaient les galères, à temps ou à perpétuité.

II. DROIT ACTUEL. — L'art. 379 C. pén. définit le vol la soustraction frauduleuse d'une chose appartenant à autrui. Il faut donc, pour qu'il constitue un délit, que le vol réunisse trois éléments : qu'il y ait soustraction, que cette soustraction soit frauduleuse, que la chose soustraite appartienne à autrui. Le fait que la chose est appréhendée soit à l'insu, soit contre le gré du propriétaire différencie le vol de l'*escroquerie* (V. ce mot). Il n'y aurait pas vol, d'autre part, si le délinquant était sans le savoir propriétaire de la chose, ou même s'il s'en croyait le légitime propriétaire : si, par exemple, un débiteur reprenait par violence ou à l'insu de son créancier le gage qu'il lui avait remis en garantie de sa dette. Toutefois, la loi du 13 mai 1863, modifiant l'art. 400 C. pén., a assimilé ce dernier délit au vol simple. A été également assimilé par le législateur de 1832 au vol simple le fait de détourner des objets saisis lorsque la garde en est confiée à un tiers. Si le gardien est le saisi lui-même, la peine est la même que pour l'abus de confiance (art. 400 C. pén.). Enfin, la jurisprudence admet, par dérogation au principe général

qu'il y a vol lorsque l'objet détourné appartient à celui qui l'a dérobé, mais pour partie seulement, à titre soit de cohéritier, soit d'associé, soit de copropriétaire ou dans plusieurs autres cas encore dont l'énumération serait trop longue.

Lorsque la chose soustraite n'appartient à personne, il ne peut y avoir vol ; celui par exemple qui s'approprie des animaux sauvages, qui sont *res nullius*, peut bien commettre un délit de chasse, il ne commet pas un vol ; mais y a-t-il vol dans le fait de s'approprier un objet trouvé ? Le cas peut paraître douteux, car si, d'une part, on ne peut prétendre que cette chose n'appartient à personne, d'autre part il est impossible de dire, dans la grande majorité des cas, à qui elle appartient. La doctrine partant de ce principe que, pour qu'il y ait vol, il faut que l'intention frauduleuse se soit manifestée au moment même où la chose est appréhendée, ne considère qu'il y a délit que si celui qui l'a trouvée l'a prise avec la volonté arrêtée de la conserver et elle n'estime pas qu'il y ait intention frauduleuse s'il ignorait quel pouvait en être le propriétaire. La jurisprudence se montre moins tolérante et punit toujours comme un vol le fait de s'approprier un objet trouvé, bien que le propriétaire en soit inconnu, mais alors qu'il est avéré qu'il appartient à quelqu'un et n'a pas été volontairement abandonné.

Même lorsque les trois éléments prévus par l'art. 379 C. pén. sont réunis, il n'y a pas vol si l'auteur de la soustraction est soit le mari, soit la femme, soit l'enfant ou un autre descendant, soit les père ou mère ou un autre ascendant, soit un allié au même degré de ceux au préjudice de qui elle a été commise (art. 380 C. pén.). Mais l'immunité ne s'étend pas au delà ; ainsi les soustractions frauduleuses commises entre frères et sœurs, oncles et neveux rentrent dans le droit commun. D'ailleurs, l'exception ne profite jamais aux complices.

Le vol est soit simple, soit qualifié. Le *vol simple* est celui qui, réunissant les trois éléments précités, n'est accompagné d'aucune circonstance qui vienne l'aggraver. La peine est de un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 16 à 500 fr. (C. pén., art. 401). Les vols simples commis dans les champs font l'objet d'un article spécial. La peine est la même ou moins forte, suivant les cas (art. 388).

Le *vol qualifié* est celui qui est accompagné de certaines circonstances que le code prévoit et qui transforment le vol simple, qui n'était qu'un délit, en un crime dont la connaissance appartient aux cours d'assises et qui est frappé de peines variant, suivant les cas, entre la réclusion et les travaux forcés à perpétuité. Ces circonstances ont trait, soit au temps pendant lequel le vol a été exécuté (vol commis la nuit), soit au lieu où il l'a été (vol commis sur un chemin public ou dans un lieu habité), soit à la qualité des coupables (vol commis par des gens à gage, par un hôtelier, par un aubergiste, etc.), ou à leur nombre, soit aux moyens qui ont été mis en œuvre pour cette exécution (effraction, escalade, usage de fausses clefs, violences, menaces, usage d'armes apparentes ou cachées, du titre ou du costume d'un fonctionnaire public ou d'un officier civil ou militaire). On a expliqué ailleurs en quoi consistait l'*escalade*, et ce que la loi pénale entendait par *fausses clefs* (V. ces mots). L'*effraction* est, aux termes de l'art. 393, « tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas ou autres ustensiles ou instruments servant à fermer ou empêcher le passage, et de toute espèce de clôture quelle qu'elle soit ».

Les peines prononcées contre le vol qualifié varient suivant la nature des circonstances qui l'accompagnent et aussi suivant que plusieurs des circonstances sont ou non réunies. L'escalade, l'effraction, l'usage de fausses clefs, l'usage ou le port du costume d'un fonctionnaire, font chacune du vol, même isolées, un crime qui entraîne la peine des travaux forcés à temps, les violences font encourir la peine des travaux forcés à temps ou celle des travaux forcés à perpétuité, suivant qu'elles n'ont pas ou ont laissé des traces de blessures ou de contusions ; enfin le fait que le vol a été commis sur un chemin public, que le voleur était muni d'armes apparentes ou cachées, qu'il était investi de la qualité de domestique, d'aubergiste, hôtelier ou voiturier, font encourir la peine de la réclusion. La peine de la réclusion est prononcée contre le vol commis la nuit par plusieurs personnes et contre le vol commis dans les lieux habités soit la nuit, soit par plusieurs personnes. Si, en plus de ces différentes circonstances, le voleur était porteur d'armes, la peine est celle des travaux forcés à temps. Enfin, si le vol commis dans une maison habitée, à l'aide soit d'escalade, soit d'effraction, ou bien en se parant du titre ou du costume d'un fonctionnaire, a été en outre effectué la nuit, par plusieurs personnes porteurs d'armes apparentes ou cachées, la réunion de toutes ces conditions entraîne contre les coupables la peine des travaux forcés à perpétuité. Le vol sur les chemins publics accompagné d'une de ces circonstances est puni des travaux forcés à temps, de celle des travaux forcés à perpétuité si deux de ces circonstances se trouvent réunies.

Bibl. : Boitard et Faustin Hélie, *Leçons de droit criminel.* — Garraud, *Traité de dr. pén.*, t. II, pp. 77 et suiv.

VOL. I. Zoologie. — La faculté du vol, chez les animaux, se trouve assurée par des organes présentant une grande variété. Chez les *Mammifères*, les Chiroptères sont les seuls qui jouissent réellement de cette faculté : le membre antérieur, puissamment développé, soutient une membrane mince, élastique et résistante, offrant à l'air une large surface, et qui remplace les pennes de l'aile des Oiseaux ; mais l'agent moteur est identique, étant représenté chez les uns comme chez les autres par les muscles de l'épaule et du bras. Cette membrane, en raison de sa continuité même, est inférieure à l'aile formée de plumes distinctes et mobiles à la manière des lames d'une persienne : l'Oiseau peut lutter contre le vent, tandis que le Chiroptère en est incapable et évite de s'aventurer au vol dès que l'air est agité. Chez d'autres Mammifères (Polatouche, Anomalure, Pétauriste), il n'existe qu'un parachute. — Au mot Aile, on trouvera une description de l'organe chez les *Oiseaux* et les *Insectes*. Chez les *Reptiles*, il n'existe plus, à l'époque actuelle, que des organes analogues au parachute des Mammifères (Dragon). Mais à l'époque secondaire il a existé des Reptiles (Ptérodactyles), munis d'un organe du vol comparable à celui des Chauves-Souris, avec cette différence que la membrane alaire n'était soutenue que par un seul doigt (le second), tandis que chez les Chiroptères les quatre derniers doigts servent à tendre cette membrane : il est vraisemblable que le vol de ces Reptiles était beaucoup moins soutenu que celui des Chauves-Souris. Chez les *Poissons* dits *volants*, les nageoires pectorales servent alternativement à la nage et au vol, mais ce vol ne peut dépasser quelques mètres et ne peut être comparé à celui des Oiseaux ou des Chauves-Souris : il tient le milieu entre le vol des Ptérodactyles et le simple glissement dans l'air que possèdent les animaux pourvus d'un parachute. Parmi les Invertébrés, les Insectes seuls présentent un véritable vol ; quelques Crustacés, paraît-il, peuvent se soutenir dans l'air à la manière des Poissons volants. Ce qu'on a appelé le *vol des Araignées* n'est pas un véritable vol : mais en projetant dans l'air un long fil, les jeunes de certaines espèces peuvent se laisser entraîner par le vent d'un lieu élevé jusqu'à une grande distance. — Dans le choix d'un appareil propre à lui permettre de s'élever dans l'air, l'Homme a cherché à imiter, tantôt l'aile du Chiroptère, tantôt celles de l'Oiseau ou de l'Insecte ; la forme plus ou moins modifiée de ces dernières serait préférable si l'on pouvait leur adapter un moteur à la fois suffisamment léger et suffisamment maniable pour remplacer les muscles puissants qui sont l'organe essentiel de l'aviation. E. Trouessart.

II. Art héraldique. — On nomme ainsi deux ailes d'oiseau, jointes ensemble, dont les pointes s'élèvent vers le

chef de l'écu. — Une seule aile est dite *demi-vol*, et, en ce cas, le bout des plumes doit être tourné vers le côté sénestre de l'écu, si la position n'est pas mentionnée. — On appelle *vol abaissé* un vol dont les pointes se dirigent vers la pointe de l'écu. — Le *vol banneret* est celui que l'on place en cimier et dont les ailes rappellent la forme des bannières, les extrémités étant coupées en carré.

BIBL. : ZOOLOGIE. — MAREY, *la Machine animale*, dans *Bibl. scient. internat.*, 1885, 4e éd.

VOLAILLE (Econ. rur.). Nom collectif employé pour désigner les oiseaux domestiques élevés dans les basses-cours. Les statistiques nous fournissent, en ce qui concerne la France, les chiffres suivants :

ESPÈCES	EXISTENCES	PRIX MOYEN en francs	VALEUR TOTALE en francs
Poules	54.102.985	1 84	99.923.557
Oies	3.519.741	4 52	15.936.033
Canards	3.683.727	2 16	7.906.231
Dindes et Dindons	1.968.142	5 19	10.231.027
Pintades	300.509	3 46	1.040.992
Pigeons	8.091.004	0 71	5.770.375
		Total	140.808.215

Les prix moyens ont subi, du reste, de 1862 à 1892, les variations ci-après :

	PRIX MOYENS PAR TÊTE		
	1862	1882	1892
	fr.	fr.	fr.
Poules	1 32	1 92	1 84
Oies	3 73	4 56	4 52
Canards	1 75	2 23	2 15
Dindes et Dindons	5 08	5 48	5 19
Pigeons	0 56	0 78	0 71

Le produit des volailles peut être évalué annuellement, en prenant comme base la durée moyenne utile de leur vie, qui est de un an et demi, à 112 millions de fr. Les œufs sont, de leur côté, vendus 175 millions environ. D'où un produit total de 287 millious.

Le tableau ci-dessous donne pour les principaux pays, le nombre des existences des différentes espèces de volailles.

ESPÈCES	FRANCE	DANEMARK	HOLLANDE	GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	SUÈDE	IRLANDE	CANADA
Espèce galline (Poules, Coqs, etc.)	54.102.985	5.855.900	2.837.987	304.968	»	»	12.696.701
Oies	3.519.741	203.400	31.363	7.393	1.571.254	15.335.749	537.932
Canards	3.683.727	723.700	362.320	2.990	»	»	320.169
Dindes et Dindons	1.968.142	40.500	15.183	130	»	»	458.306
Pintades	300.509	»	»	290	»	»	»
Totaux	63.576.104	6.850.500	3.246.853	315.761	1.571.254	15.335.749	14.013.108

(V. BASSE-COUR, BÂTIMENTS RURAUX, § *Poulailler* et *Colombier*, CANARD, COQ, DINDON, FAISAN, OIE, PIGEON, PINTADE, POULE). J. TROUDE.

VOLANDRY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Baugé ; 688 hab.

VOLANT. I. Mécanique. — Pour qu'une machine soit avantageusement établie, il faut d'abord que son rendement soit le plus grand possible, c.-à-d. que les résistances passives y soient réduites à leur minimum. Il faut aussi que le récepteur et l'outil conservent les vitesses les plus appropriées à en tirer le meilleur parti possible, et, comme le travail moteur et le travail résistant ne sont pas toujours constants, leurs variations ont besoin d'être contre-balancées. On y parvient de diverses manières, mais plus particulièrement au moyen de l'organe appelé *volant*. Il consiste en une roue d'un grand diamètre et, le plus souvent, en fonte, qu'on monte sur l'un des axes tournants de la machine : l'axe du moteur ou l'axe de l'opérateur, suivant que c'est l'un ou l'autre qui reçoit les efforts les plus variables. Même, quand la force motrice et la force résistante sont toutes deux variables entre des limites étendues, on fait souvent usage de deux volants, l'un placé près du moteur, l'autre près de l'opérateur. Le calcul fait voir que si l'on appelle ω_1 et ω_0 le minimum et le maximum par lesquels passe la vitesse angulaire de rotation à chaque demi-tour, l'écart $\omega_1 - \omega_0$ qu'il faut limiter sera d'autant plus petit que le moment d'inertie I des pièces de la machine sera plus grand. On détermine, en partant de ce principe, le poids et les dimensions du volant. A poids égal, et, par conséquent, à égalité de frottement sur les tourillons, le volant le plus grand est, pour une machine donnée, celui qui a le plus d'action. Il y a toutefois, eu égard aux dangers de rupture provenant de l'action de la force centrifuge, un rayon que, pour chaque valeur de la vitesse de régime, il ne faut pas dépasser. Ce rayon limite est donné par la formule

$$R = \frac{104{,}40}{\omega_0 + \omega_1}.$$

D'ailleurs, le surcroît de frottement est toujours peu considérable et les avantages que présente l'emploi d'un volant au point de vue de la douceur de marche et du bon fonctionnement de la machine font plus que compenser l'excédent de force motrice qu'il nécessite. Il constitue même un « réservoir de force », ou, plus exactement, un réservoir de puissance vive. Si, en effet, le travail moteur l'emporte pendant quelque temps sur le travail de la résistance, la puissance vive totale de la machine augmente, mais une partie de cet excès est employé à accroître la puissance vive du volant, qui opère ainsi une sorte d'emmagasinement. Si, au contraire, c'est l'inverse qui se produit, la puissance totale diminue, mais une partie de l'excès de travail résistant est employée à ralentir le volant. L'usage du volant est des plus anciens : le rouet des fileuses en a été de tout temps muni. Dans les machines à vapeur, son application est due à Fitz-Gerald (1758). On emploie aussi dans un grand nombre de mécanismes, tels que les sonneries d'horloges et de pendules, les tournebroches automatiques, l'appareil du général Morin, le moulinet de Woltman, l'anémomètre de Combes, etc., un autre système de volants : le *volant à ailettes*. Il se compose de deux ou quatre bras perpendiculaires à l'axe de rotation et portant chacun à leur extrémité une aile ou ailette, ordinairement rectangulaire. Quand le système tourne, chaque ailette éprouve de la part de l'air une résistance qui croît à peu près comme le carré de la vitesse et qui empêche l'accélération indéfinie de celle-ci.

II. Jeu. — Petite boule de bois ou de liège, garnie d'un rang de plumes, qu'on lance en l'air ou qu'on se renvoie, à deux ou plusieurs joueurs, avec des raquettes.

III. Ornithologie (V. PIGEON).

IV. Botanique. — VOLANT D'EAU (V. MYRIOPHYLLUM).

VOLAPUK (Linguist.). Nom d'une langue universelle inventée en 1879 par un prêtre de Constance, Johann-Martin Schleyer. Le premier qui ait abordé cette importante question paraît avoir été P.-H. Hugon dans un opuscule publié à Anvers en 1617. Depuis, elle avait été fréquemment reprise et plusieurs systèmes, plus ou moins pratiques, avaient été proposés, mais ils n'avaient jamais fait que peu d'adeptes. La langue de l'abbé Schleyer jouit, au contraire, pendant quelques années, d'une certaine vogue. Elle est caractérisée par une grammaire très simple : les substantifs sont tous masculins, sauf ceux d'êtres féminins ; il n'y a pas d'article, mais une déclinaison à trois désinences, *a*, *e*, *i* ; les verbes n'ont qu'une conjugaison. Les mots, au nombre de 15.000, dérivent d'environ 1.300 radicaux empruntés aux différentes langues romanes et germaniques. Enfin, la prononciation ne comporte pas de difficultés, chaque lettre n'ayant, quelle que soit la place qu'elle occupe, qu'un son, et les consonnes

alternant autant que possible avec les voyelles de façon à ne pas se heurter. En 1890, le volapuk comptait près de 300 sociétés de propagation et une vingtaine de journaux. Mais il est aujourd'hui à peu près délaissé au profit d'une autre langue universelle, l'*esperanto*.

VOLATERRANUS, littér. italien (V. MAFFEI [Raphaël]).

VOLATILISATION (Phys.) (V. VAPEUR).

VOL-AU-VENT (Pâtiss.). Pâté chaud dont l'abaisse et les parois sont en pâte feuilletée. On garnit les vol-au-vent de fricassée de poulet, de quenelles de volaille, ris de veau, ragoût à la financière, morue à la béchamel ou à la provençale, filets de sole, quenelles de poisson, etc., etc.

VOLCÆ. Puissante nation celtique qui, primitivement, occupait la région centrale de la vallée du Danube. Elle se scinda en plusieurs tribus. Les unes, vers le milieu du IVe siècle av. J.-C., passèrent le Rhin, pénétrèrent en Gaule et allèrent s'établir, entre les Ligures et les Ibères, sur les côtes de la mer Méditerranée. D'autres bandes descendirent en Grèce, dévastèrent ce pays, pillèrent en 279 av. J.-C. le temple de Delphes, pour aller de là s'établir en Galatie (Asie Mineure) (Justin, XXXII, 3). Cependant tous les *Volcæ* ne quittèrent pas les pays danubiens. Jules César (*De bello Gall.*, VI, 24) signale encore des *Volcæ Tectosages* dans la forêt *Hercynia*, vers la source du Danube. C'est là probablement que les Germains, leurs voisins, adoptèrent le nom de *Volcæ*, *Walah*, pour désigner d'abord tous les peuples celtiques en général, plus tard les *Wales* de Grande-Bretagne, les Valaques de la Dacie et enfin les Italiens, les Français et les Suisses romands, que de nos jours encore les Allemands appellent *die Welschen*.

Les *Volcæ*, qui avaient fait la conquête du midi de la Gaule, au temps où Annibal traversa cette contrée (218 av. J.-C.), étaient établis sur les deux rives du Rhône (Tite-Live, XXI, 16). Après avoir été refoulés vers l'O. par les Ligures, le Rhône était la limite orientale de leur territoire qui s'étendait de ce fleuve sur les bords de la mer Méditerranée depuis les Cévennes jusqu'aux Pyrénées. A l'arrivée des Romains, ils étaient divisés en deux peuples : les *V. Arecomici* (V. ARECOMICI) à l'E. et les *V. Tectosages*, *Tectosagi* à l'O. Le pays de ces derniers forma à l'E. de la Novempopulanie la partie occidentale de la Narbonnaise; il s'étendait sur les anciens domaines des *Elisyces*, des *Bebryces*, des *Ceretes* et peut-être des *Consoranni*, et comprenait dans la suite plusieurs cités de premier ordre, comme celles de *Tolosa* (Toulouse), de *Carcaso* (Carcassonne), de *Narbo* (Narbonne), de *Bæterræ* (Béziers), de *Cessero* (Saint-Thibery), ainsi que les villes de *Ruscino* (Castel-Roussillon) et d'*Illiberis* (Elne). L. W.

VOLCAN. D'après l'usage courant, l'expression de volcan est intimement liée, non seulement à l'idée d'une montagne qui vomit du feu, mais, pour la forme de cet édifice, à celle d'un cône tronqué au sommet d'un cratère où vient se placer le siège d'une activité qui se traduit, lors des éruptions, par des projections violentes de pierres et de cendres, et l'apparition ensuite plus tranquille des laves. Or, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit toujours ainsi. Les volcans sont tout autres; il en est qui n'ont jamais fourni de laves, d'autres point de projections. Cette forme conique, aussi réputée comme classique pour la montagne volcanique, est loin d'être toujours réalisée. L'accumulation des matériaux qui détermine sa présence au-dessus du sol peut affecter les aspects les plus divers, voire même manquer, car il est des volcans qui, n'ayant rejeté aucun produit solide, se traduisent par la forme absolument inverse d'un *relief négatif*, c.-à-d. en creux.

Un volcan, en somme, c'est un simple appareil qui met en communication directe, mais d'une façon qui peut être continue ou intermittente, les masses fluides internes avec l'extérieur. Il n'y a donc d'essentiel dans cet appareil que la *cheminée*, c.-à-d. le canal où peut se faire l'ascension des masses en question. Or, ces dernières, quand elles sont rejetées, pouvant se présenter sous trois états, *solide* (projections de débris), *liquide* (laves) ou *gazeux*,



Cratère-lac d'Ampombilava, à Nossi-Bé.

et cela dans des conditions très diverses, la forme des appareils qu'elles parviennent à édifier au-dessus des orifices de sortie est nécessairement en relation directe, non seulement avec leur nature, mais avec la façon dont elles s'associent. D'où ce fait que l'étude rationnelle des volcans doit commencer par l'examen de ces divers éléments.

CENDRES, SCORIES, DÉBRIS ET PROJETÉS. — Les matières solides lancées par les volcans se présentent sous des aspects très différents. Dans le premier cas, des pierres arrachées aux parois de la cheminée, et provenant de la projection des fragments du sol entamé par les explosions, offrent nécessairement, aussi bien dans leur nature que dans leurs dimensions, de grandes variations. Quand ensuite les volcans ramenant du fond des blocs, issus de profondeurs inconnues font office d'appareils de sondages vraiment merveilleux, ces débris n'ont entre eux rien de commun que leur manière plutôt singulière d'arriver au jour.

La même chose a lieu d'ailleurs pour les *scories*. Ces dernières, essentiellement volcaniques, résultent d'explosions, capables de projeter en l'air, hors du cratère, la lave en fusion de surface avec les écumes scoriacées qui la recouvrent — d'où leur forme déchiquetée, caverneuse, si caractéristique — mais tandis que les laves basaltiques fournissent des projections noires ou brunes (*lapilli*), d'aspect vitreux, quand elles sont couvertes d'une sorte d'émail superficiel, celles provenant de masses laviques plus siliceuses deviennent poreuses, légères et grisâtres sous la forme de *ponces*. Les premières conservent seules assez de fluidité pour pouvoir prendre dans leur course aérienne, quand elles sont animées d'un mouvement de giration, cette curieuse forme de *bombes volcaniques* qui leur a valu le nom symbolique de *larmes de volcans;* leurs dimensions aussi peuvent devenir considérables. En mai 1900, le Vésuve a lancé une bombe, dont le volume, d'après le professeur Mateucci, témoin de cette éruption, était de 12 m. c. et le poids de 30 tonnes. Inversement, les *cendres*, qui représentent la lave dans son plus grand état de division, résultent de sa pulvérisation en fines esquilles sous l'influence des dégagements gazeux ; rapidement enlevées par les vents sous la forme de traînées obscures, ces poussières volcaniques, d'une ténuité extrême, peuvent être emportées fort loin. En Europe, la Suède a souvent reçu de véritables pluies de cendres provenant des volcans d'Islande; celles rejetées par le Vésuve et l'Etna se déversent de préférence en Afrique. Mais c'est bien pis encore pour les grands volcans à projections des îles de la Sonde : en 1815, à Sumatra, ces phénomènes prirent une intensité telle que ces débris, après avoir couvert la mer, sur un rayon de plus de 500 kil. autour du volcan, d'une couche flottante assez épaisse pour entraver la marche des navires, parvinrent à ensevelir si bien une grande partie de l'île de Bornéo qu'à Bruni, situé à 140 kil. du siège de l'éruption, on compte les années à dater de « la grande chute de cendres ». Plus récemment, celles projetées en 1883, lors de la formidable explosion de Krakatoa, ont offert cette particularité d'avoir pu, grâce à leur ténuité excessive, non seulement se maintenir longtemps dans les hautes régions de l'atmosphère, mais d'y avoir fait, pour ainsi dire, un voyage aérien autour du monde en donnant lieu aux lueurs crépusculaires qui ont si souvent illuminé nos pâles nuits

d'hiver. C'est aussi à cet état de division extrême qu'elles doivent de rendre l'air qu'elles imprègnent irrespirable, ou, ce qui est encore plus grave, de parvenir à déterminer, par étouffement, l'asphyxie immédiate de nombreuses victimes, quand les nuages de cendres, projetés avec une violence énorme, prennent ce caractère d'une vraie trombe volcanique, qui vient de se trouver si complètement réalisé aux Antilles, lors du réveil subit, à la Martinique, d'un ancien volcan, la montagne Pelée (8 mai 1902).

Tufs, cinérites, déluges de boue. L'effet de ces chutes de cendres sur le sol est, du reste, toujours pernicieux. La végétation notamment, sous l'action corrosive des pluies acides qui les accompagnent et résultent de la condensation des vapeurs chargées des gaz sulfureux qui les maintenaient en suspension dans les airs, est rapidement détruite. Mais elle peut aussi renaître facilement, avec une activité même très grande, grâce aux principes alcalins fertilisants que les cendres une fois désagrégées ne manquent pas de fournir.

L'entraînement ensuite de ces éléments de projections par les eaux pluviales donne naissance à des *tufs*, c.-à-d. à des boues stratifiées, les unes grossières et mélangées de sables ou de graviers, les autres à grain très fin, sous la forme de *cinérites* régulièrement étalées en petites couches minces, bien litées. A cet état de diffusion extrême, les formations volcaniques peuvent, du reste, donner encore lieu à diverses variétés suivant la nature des débris constituants, les circonstances de leur chute, ainsi que les conditions du milieu où s'est faite leur consolidation. Etant donnée, par exemple, la forme insulaire prise si souvent par les volcans, ainsi que leur localisation sur le bord des dépressions marines ou lacustres, les cendres peuvent fréquemment tomber dans de pareils milieux et venir en tapisser le fond. Ainsi prennent naissance des *tufs sous-marins* ou *lacustres* destinés, après émersion, à se présenter compacts, bien homogènes, avec toute une faune incluse de coquilles bien conservée ; tandis que ceux *subaériens*, dont la distribution a été déterminée par le simple écoulement superficiel des eaux pluviales, ne renferment, avec des troncs d'arbres, que des empreintes végétales ; ces dernières deviennent alors souvent assez abondantes pour leur donner le caractère de véritables herbiers (type du genre, les cinérites à plantes célèbres du Pas de la Mougudo, près de Vic-sur-Cère, en Auvergne).

D'ailleurs, et à plus forte raison, de pareils tufs peuvent se former quand, au début des éruptions, sous l'influence de la condensation des vapeurs dégagées en si grande abondance du cratère, de véritables avalanches d'eau chaude et acide se précipitent sur les flancs des volcans. Les torrents de boue qui en dérivent, après s'être engouffrés dans les ravins, parvenant à inonder le terrain environnant sur des espaces considérables, s'y traduisent par des effets désastreux. Ainsi, lors du réveil subit du Vésuve en 79, c'est sous de pareils épanchements boueux, aujourd'hui durcis et dépassant en épaisseur plusieurs dizaines de mètres, qu'Herculanum s'est trouvée pour toujours engloutie, tandis qu'à ses côtés Pompéi, ensevelie sous une pluie de cendres sèches, a pu être facilement exhumée.

La fonte des neiges aussi, sur les cônes dressés à de fortes altitudes, peut, dans des circonstances exceptionnelles de phases paroxysmales d'une grande intensité, donner naissance à de pareils déluges de boue. En Islande, la formidable éruption de 1861, œuvre de volcans enfouis sous l'immense champ de névés du Vatna, détermina la fusion d'une si grande quantité de neige que l'inondation consécutive, après avoir couvert la vaste plaine méridionale de l'île d'une nappe de pierres noircies et de boue épaisse au point d'avoir complètement modifié l'hydrographie de la région, s'est poursuivie en mer jusqu'à plus de 30 milles du rivage, sous la forme d'un courant d'eau boueuse qui n'avait pas moins de 50 kil. de large. Enfin à Java, où ces phénomènes sont d'une ampleur extraordinaire, une autre cause intervient pour les déterminer, c'est la projection subite de l'eau des lacs qui avaient pris possession des cratères pendant leurs phases de repos. Rien n'est alors plus terrible que ces éruptions boueuses, en raison non seulement de la masse d'eau mise ainsi en mouvement, mais de son étonnante vitesse. Comme conséquence apparaît ensuite le charriage, au milieu du courant, de gros blocs de lave qui, une fois échoués, déterminent à leur pied le dépôt des boues volcaniques; d'où, comme résultat final, la présence, sur les régions où s'est exercée cette action, d'une foule de monticules à noyau solide enveloppé de tufs limoneux.

Laves. — Quelle que soit l'importance prise par les projections de vapeurs, de cendres ou de débris, ces phénomènes ne sont en somme que le prélude d'un fait plus important : *l'émission des laves*. Ce qui complète, en effet, toute éruption et caractérise, en somme, le phénomène volcanique, c'est, après les explosions du début, la sortie des matières fondues sous la forme de coulées s'échappant par jets des fentes ouvertes sur les flancs du cône, ou se déversant d'une façon plus tranquille pardessus les bords du cratère. Quel que soit le mode d'épanchement, ces flots de lave se déroulent ensuite sur les pentes de la montagne avec une vitesse qui dépend sans doute de l'inclinaison du terrain et de l'importance de la masse, mais surtout aussi de leur fluidité.

Les laves, essentiellement constituées par de la *silice* et de l'*alumine* combinées en proportions variables avec des bases alcalines, *potasse* et *soude*, ou alcalino-terreuses, *chaux* et *magnésie*, du *fer oxydé*, sont nécessairement d'autant moins fusibles et par suite peu fluides, qu'elles sont plus siliceuses. De plus, la proportion de cet élément influe à ce point sur leur aspect, leur texture et leur densité, que toutes celles à excès de silice, qu'on peut qualifier de *laves acides*, sont légères, marquées de colorations claires, poreuses et rudes au toucher. La consolidation rapide, à l'air libre, de leurs coulées visqueuses les amènent à prendre des formes courtes, épaisses, tandis que les *laves basiques*, qu'une plus grande richesse en éléments ferrugineux rend lourdes, noirâtres ou gris foncé et plus fusibles, peuvent s'étendre fort loin en longues traînées, se comportant vraiment, en venant combler les dépressions, s'accumuler en arrière des obstacles, puis déborder pardessus, comme des fleuves de feu.

Divers modes de solidification des laves. Cheires. Ce qui exerce aussi une grande influence sur leur fluidité, c'est l'élément vitreux. Toutes les laves en contiennent, mais dans des proportions très inégales, car, au sein de cette matière amorphe, ce qu'on observe ce sont des minéraux cristallisés qui peuvent envahir toute la masse au point de lui faire perdre son état vitreux initial. Cette condition est surtout réalisée par les *microlithes*, c.-à-d. par de petits cristaux aiguillés ou granuleux d'ordre microscopique qui, nés au sein de la masse vitreuse des laves dans sa dernière phase de consolidation, représentent une cristallisation imparfaite, arrêtée pour ainsi dire à son début. Mais en dehors de ces éléments, il est de gros cristaux, bien apparents, qu'on reconnaît aisément à l'œil nu disséminés dans la roche par fragments corrodés, brisés. Or quand ces derniers, qui correspondent à une première phase de consolidation profonde, *intratellurique*, se sont trouvés ensuite charriés, pendant l'éruption, dans la masse liquide en y subissant les actions mécaniques et chimiques qui les ont réduits à l'état de débris émoussés, prédominent, la lave devenue granitoïde (*limburgite*, *augitite*) se solidifie en masses granulaires n'ayant plus rien de l'aspect habituel des coulées. De plus, étant donné que ses éléments essentiels sont, à l'exclusion des feldspaths, constitués par des minéraux lourds tels que le péridot, l'augite et la magnétite, on la remarque localisée dans les parties basses du volcan, sans pouvoir le plus souvent parvenir au jour ; si bien qu'à cet état elle représente, pour les laves basiques, un facies de profondeur dont la mise à découvert ne peut se faire que par érosion.

Tout autres sont les laves franchement vitreuses : non seulement leur grande fluidité leur permet de monter très haut dans la cheminée des grands volcans, mais de remplir le cratère terminal et déborder *par-dessus*, à la manière d'un trop plein, en *coulées de déversement* largement étalées en nappes visqueuses sur les flancs du cône. Quand leur sortie se fait ensuite par fissures ouvertes en contre-bas, elles s'élancent par jets paraboliques, semblables à ceux d'une lance d'arrosage, puis descendent très vivement sur les pentes en restant continues sur toute espèce de déclivité. Leur surface, ondulée après consolidation, reste aussi parfaitement unie, luisante, [en raison d'une sorte d'émail superficiel qui peut prendre, comme les laitiers de forges, un éclat miroitant.

Un état de vitrosité moindre détermine ensuite la subdivision des coulées en replis tortueux, simulant, après solidification, des paquets de cordages entrelacés, d'où leur nom de *laves cordées*.

D'autres faits servent à caractériser ces laves vitreuses ; quand elles sont douées d'une fluidité très grande, comme aux Sandwich, le dégagement des gaz contenus dans la coulée devient tardif, et au lieu de s'y faire comme d'habitude à la manière de ce bouillonnement, qui rend la surface scoriacée, se localise dans des crevasses superficielles et s'y traduit par l'apparition de vraies *fontaines jaillissantes* de laves, capables d'atteindre en hauteur une centaine de mètres, en offrant toutes les variétés de formes qu'affectent les jets d'eau, mais cela sans violence, à ce point qu'il est de ces fontaines dont le jet en gerbes écumeuses a pu être comparé à celui de la montée du lait en ébullition. Dans le cas des laves cordées, la croûte superficielle est sans doute plus épaisse, mais elle est encore longtemps suffisamment plastique pour que les gaz emprisonnés puissent la soulever en une sorte d'ampoule, dont le centre reste creux et l'élévation suffisante pour lui donner le caractère d'une grotte élevée, à parois garnies de très longues et très grosses stalactites de lave.

Quant aux formes superficielles scoriacées qu'affectent si fréquemment les coulées de laves, elles ne se réalisent qu'avec un degré de fusibilité nettement abaissé. Dans ce cas, non seulement la surface très vite refroidie se couvre d'une croûte que le dégagement rapide des gaz rend bulleuse, mais une consolidation de la base a lieu aussi au contact de la roche sous-jacente, si bien que le courant, circulant ainsi dans une gaine qui s'allonge avec lui et le met à l'abri de l'air, peut s'y maintenir longtemps en fusion. Mais tandis que la solidification de la base de la coulée, au contact du terrain, est complète, celle de la surface, loin de former un toit solide, reste flexible, peu épaisse et criblée de fissures; d'où la division subséquente de cette croûte scoriacée, par fragments que le courant peut facilement entraîner, puis pousser devant lui à mesure qu'il progresse. Ainsi naissent les coulées à surface rugueuse, hérissée de blocs déchiquetés, puis enchevêtrés par leur charriage sur une lave en mouvement et qui prennent en Auvergne, sous le nom de *cheires*, leur meilleur type.

Dans l'intérieur de leurs gaines de scories, ces laves restant longtemps fluides peuvent s'écouler complètement en laissant en amont de grandes galeries creuses prenant, comme dans les Açores, le caractère de *tunnels* ou mieux de *grottes à stalactites laviques*, et dans lesquels on peut constater la présence, sur les parois, de moulures étagées marquant les stades successifs d'abaissement du niveau de la lave dans son mouvement de progression. Mais le plus souvent cette lave intérieure reste en place en y prenant, par suite des circonstances de son lent refroidissement, une structure en retrait qui amène sa division en colonnes prismées, d'où l'apparition sur leurs lignes d'affleurement, quand l'érosion a déblayé leur couverture scoriacée, des grandes colonnades si caractéristiques des laves basaltiques ou de ces pavages naturels, d'apparence cyclopéenne, qu'on désigne sous le nom de *Chaussée des géants*, quand les prismes sont vus sur la tranche.

En même temps, tandis que la surface de ces coulées subit au contact de l'air ou du sol sous-jacent ce refroidissement brusque qui fait que ces zones scoriacées restent essentiellement vitreuses, l'intérieur, protégé contre le rayonnement par la faible conductibilité de son enveloppe, restant longtemps chaud et liquide, peut non seulement cristalliser complètement, mais d'une façon progressive, et acquérir par suite la compacité qui lui permet de résister à l'érosion.

Coulées discontinues. Brèches volcaniques. — Il est juste d'ajouter que cette compacité pour la lave peut être encore pleinement acquise et s'adresser même à toute la masse dans les parties inférieures des coulées, quand, circulant sur des pentes insensibles, sans vitesse appréciable, elle peut se refroidir tranquillement. La lutte habituelle qui s'établit entre le courant et la croûte des scories, en donnant lieu à la surface hérissée, chaotique des *cheires*, ne pouvant plus se produire, l'ensemble forme une masse plus homogène, atteignant son maximum d'effet au front même de la coulée. Inversement, dans le point de sortie ou sur les flancs du volcan, les pentes sont toujours très fortes, la vitesse peut atteindre et même dépasser 2 à 3 m. par seconde, la lave s'étire et les scories, très réduites, s'y allongent de même en *traînées discontinues*. C'est bien pis encore quand il s'agit de déversements sur les pentes des cônes de débris. L'inclinaison du talus dépassant 35°, il ne peut plus être question de nappe régulière, la lave se fragmente en blocs qui s'entassent en longues traînées chaotiques sur les pentes inférieures de la montagne. Ainsi se produisent des *brèches volcaniques* qui peuvent devenir très cohérentes (*agglomerat-lava*) quand leurs débris sont cimentés par une nouvelle poussée de lave plus tranquille. Mais cette forme fragmentaire peut encore se trouver déterminée dans des conditions très différentes. Elle peut devenir, quand les éléments des brèches sont de moyenne ou de petite dimension, de simples produits de projection. Mais le plus souvent, c'est la nature même de la lave, trachytique ou andésitique, qui les détermine. Les coulées de ces laves visqueuses, trop siliceuses pour rester longtemps fluides, et d'ailleurs très intermittentes, sont d'habitude précédées par une phase d'*intumescence*, où l'on voit surgir lentement, de l'orifice un entassement chaotique, de gros blocs ébouleux, s'élevant silencieusement les uns au-dessus des autres comme poussés en avant par une force invisible. Fouque, qui a pu suivre de près la marche du phénomène dans la baie de Santorin (apparition du *Giorgios* en 1866), a qualifié de *camalo-volcan*, la forme massive (empilement, dans le plus complet désordre, de morceaux de lave, scoriacée ou compacte, très variés comme dimensions, mais tous anguleux et cimentés par des matières vitreuses) qui en résulte. Ces *brèches ignées*, à éléments parfois gigantesques, très développées dans les parties centrales des volcans andésitiques (Java, chaîne des Andes, Petites-Antilles, Nouvelle-Zélande), constituent un des traits caractéristiques de ces grands appareils explosifs. On peut même constater après des explosions qui les ont fendus en deux, puis fait sauter en l'air une des moitiés en laissant voir sur l'entaille restée debout tous les détails de leur composition (*Krakatoa*, en 1883), que la plus grande masse du volcan en est faite. C'est d'ailleurs ce que les érosions s'appliquent aussi à montrer quand, en raison de l'ancienneté de l'édifice, elles sont parvenues à le démanteler, sans que rien ne soit venu compenser leur action. En Auvergne, par exemple, dans les parties centrales, aujourd'hui si bien excavées du Cantal et du Mont-Dore, ces brèches andésitiques superposées atteignent près de 800 m. d'épaisseur, en venant communiquer aux grandes vallées rayonnantes qui découpent si curieusement les massifs leur caractère pittoresque. Sur les flancs de leurs amas, facilement dégradés par les agents extérieurs, leurs

gros blocs isolés par les eaux sauvages restent debout sous la forme d'obélisques, de pyramides de fées, d'aiguilles coiffées ou de pierres branlantes dont les entassements chaotiques ensuite au pied des pentes sont maintenant envahis par une luxuriante végétation. C'en est assez pour montrer l'importance mise par ce mode si particulier d'émission de laves.

Nappes d'intrusion. Culots d'injection. Laccolithes. — Jusqu'à présent, nous n'avons considéré que les épanchements de lave qui s'effectuent à l'air libre, mais il en est d'autres qui n'ont jamais vu le jour et dont les formes, devenues cette fois massives ou filoniennes, méritent de fixer l'attention. Déjà, dans l'intérieur des grands volcans, dressés à plusieurs milliers de mètres, l'ascension de la lave dans les cheminées exerce sur les parois une pression suffisante pour y ouvrir des fentes où la masse liquide s'injecte, puis se solidifie en filons qui prennent, grâce aux circonstances particulières de leur refroidissement tranquille à l'abri de l'air, une grande compacité. Dans un terrain quelconque, cette poussée des laves peut de même déterminer le remplissage des cassures qui le traversent, puis, quand il s'agit de formations stratifiées, l'injection latérale de leurs plans de séparations, sous la forme de *filons-couches;* ces derniers, de part et d'autre de la fente initiale, étagent alors leurs nappes régulières avec un parallélisme frappant.

A la jonction de terrains de nature différente, la concentration de cette lave d'injection peut ensuite donner lieu à des amas très élargis. Or le caractère de tous ces accidents, c'est que leur masse compacte, le plus souvent privée des fissures de retrait qui divisent par tranches les laves subaériennes, devient très résistante, à ce point que le déblayage progressif des formations meubles encaissantes par érosion a pour effet, non seulement leur mise en saillie, mais celui de mettre en évidence, en les respectant, leurs formes initiales d'injection. Ainsi l'isolement des filons de lave verticaux ou penchés donne naissance à des *dykes* vigoureusement dressés à la manière d'un mur élevé de main d'homme, quand la fente, bien ouverte, dans un terrain compact, s'était trouvée limitée par des surfaces planes parallèles, ou à des formes heurtées, voire même aiguillées, plus capricieuses, quand cette circonstance est produite d'une façon moins régulière au travers de tufs peu résistants (*Ravin d'Enfer*, dans le massif du Mont-Dore), tandis que la mise à jour des filons-couches sur le flanc des vallées y détermine de brusques versants qui le divisent en gradins étagés. Enfin, dans le cas de laves visqueuses peu fluides, l'injection prend la forme plus massive de *culots*, qui reproduisent alors les circonstances particulières de ces volcans aveugles qu'on désigne sous le nom de *laccolithes* (V. ce mot).

Emanations gazeuses des volcans. Fumerolles. — Ces dégagements, depuis le début des *paroxysmes* où le phénomène se manifeste si violemment par cette énorme expansion de gaz et de vapeurs qui donne lieu au panache de fumée, jusqu'au moment où, après avoir épuisé toute sa force vive dans la projection de cendres ou de scories, il ne se traduit que par la sortie plus tranquille des *fumerolles* s'échappant des fissures du cratère ou des coulées de lave, ne cessent de jouer, dans la vie du volcan, un rôle des plus actifs. Assurément la difficulté de la récolte de pareils gaz, le danger aussi de leur approche, rend leur étude fort difficile ; et cependant divers observateurs, Bunsen, en Islande (1846), Ch. Sainte-Claire-Deville au Vésuve et aux îles Lipari (1855 à 1861), Fouqué à l'Etna (1865), enfin Woolf au Cotopaxi (1877), l'ont si bien entreprise qu'on sait maintenant que, parmi toutes les manifestations volcaniques, ce sont précisément ces dégagements gazeux qui présentent dans leurs caractères la plus constante uniformité. Ainsi, dans tous les volcans, leur composition, toujours la même, reste en relation étroite avec la température du foyer qui les émet.

En premier lieu, par exemple, ce qui se dégage des laves en fusion, c'est par simple *évaporation superficielle*, sans trace de bouillonnement, des *fumerolles blanches*, très chaudes et *sèches* (500°), essentiellement formées de chlorures anhydres, parmi lesquelles domine à ce point le *sel marin* que les vapeurs parviennent à revêtir les blocs scoriacés d'un enduit blanc assez épais. Sur les bords des coulées, dès que la température s'abaisse d'une centaine de degrés, c'est la vapeur d'eau qui se dégage par quantités énormes, entraînant à sa suite des gaz chlorhydrique et sulfureux ; d'où le nom de *chlorhydro-sulfureuses* appliqué à ces *fumerolles acides*, dont le caractère est aussi de fournir d'abondants dépôts de perchlorure de fer brillamment colorés. Un peu plus loin du centre de la coulée, les fumerolles, toujours chargées de vapeurs d'eau, mais ne dépassant guère 100°, deviennent *alcalines* ou mieux *ammoniacales*, car c'est alors le sel ammoniac qui se substitue aux chlorures et se présente déjà accompagné d'hydrogène sulfuré. Quand ensuite elles apparaissent *froides*, c.-à-d. à une température nettement inférieure à 100°, c'est ce dernier gaz, accompagné d'un peu d'acide carbonique, qui subsiste, noyé dans la vapeur d'eau ou développé par places au point de les rendre *sulfhydriques* et capables de fournir comme produit de décomposition du soufre. Mais ce n'est encore là qu'un état de transition qui bientôt fait place à un dégagement beaucoup plus simple, mais aussi plus persistant d'*acide carbonique*, car ce dernier terme des émanations volatiles des volcans peut, sous le nom de *mofette*, survivre à l'extinction du foyer éruptif pendant des siècles.

Dans la composition de cette série de dégagements, tout dépend donc de la température au point d'émission. La preuve, c'est qu'en examinant leur répartition non plus dans l'espace, mais dans le temps, la même succession dans l'ordre *décroissant* indiqué s'observe. Elle se traduit par la transformation progressive des fumerolles sèches en fumerolles froides en passant par les phases acides, puis alcalines intermédiaires ; si bien que chacune se distingue, non par la présence d'un élément nouveau, mais par la disparition graduelle de certains d'entre eux à mesure que le degré de chaleur devient insuffisant pour le volatiliser. A noter aussi le rôle pris pour cette absence si complète de gaz combustibles dans les fumerolles chaudes du début par la dissociation des éléments de l'eau que leur forte chaleur ne manque pas de déterminer. Il suffit en effet que la lave coule sous la mer, pour que la présence en son sein de pareils gaz, voire même celle d'hydrocarbures, se révèle par l'apparition de flammes bleuâtres vacillant à la surface comme des feux-follets, car, dans ce milieu, leur oxydation ne peut plus se produire.

Phase solfatarienne du volcanisme. — Les manifestations volcaniques, loin de se limiter aux phénomènes précédemment décrits, se traduisent encore, longtemps après que toute trace d'émission de lave a cessé dans les volcans, par une persistance toujours remarquablement ordonnée, mais cette fois tranquille, des dégagements gazeux. Tantôt ce sont des gaz sulfureux qui, s'échappant du sol fissuré, se décomposant lentement à l'air libre, fournissent le soufre des *solfatares ;* ailleurs, c'est l'eau bouillante qui jaillit en merveilleux *geysers*. Enfin, au dernier échelon de cette activité volcanique à son déclin, apparaissent, sous la forme successive des *salses* et des *mofettes*, ces dégagements d'hydrocarbures, puis d'acide carbonique, qui représentent la dernière phase que tous les volcans, avant de s'éteindre, sont destinés à traverser.

Solfatares. La *soufrière* bien connue de Pouzzoles, près de Naples, offre, en Europe, le meilleur exemple d'un volcan aujourd'hui réduit à la condition de solfatare. C'est un ancien cratère qui, depuis 1198, date de sa dernière éruption, n'a cessé d'émettre, au milieu des champs *Phlégréens* (V. ce mot), ce mélange de vapeur d'eau et

d'hydrogène sulfuré dont l'industrie a pu tirer un si grand parti, aussi bien comme exploitation du soufre que pour des usages thermaux. Vulcano, dans les îles Lipari, offre à son tour un autre type de solfatare, capable de fournir dans son cratère central des fumerolles très chaudes, chlorhydrosulfureuses, accompagnées de toutes sortes de produits cristallins où dominent le soufre, l'acide borique et l'alun, tandis que sur les pentes du volcan s'échelonnent, à des températures progressivement décroissantes, des dégagements plus lents de gaz sulfureux de plus en plus riches en acide carbonique, jusqu'au moment où, sur le bord de la mer, ce dernier subsiste seul avec de la vapeur d'eau. Ainsi persistent jusqu'à la fin les relations étroites de la composition des émanations volatiles avec leur température.

Quant aux plus grandes solfatares connues, c'est naturellement dans les régions où l'activité volcanique s'est manifestée avec le plus d'intensité qu'il faut venir les chercher. Elles abondent en Islande, à ce point que leur nombre, dans le seul massif volcanique d'Herlingarsfjell, se chiffre par milliers. Dans le groupe des îles de la Sonde, elles deviennent immenses et des plus actives; ainsi, à Java, on remarque, sous le nom de *Pepandajang*, qui veut dire « Forge », un immense volcan tirant sa qualification actuelle de ce fait que dans son cratère le sifflement des fumerolles s'associe aux explosions des fontaines gazeuses pour produire des bruits stridents simulant le fracas d'une usine en marche. Il en est de même d'ailleurs au Mexique pour le fameux *Popocatepelt*. Aussi comme résultat, cette « montagne fumante », après avoir livré à Fernand Cortez, après la prise de Mexico, le soufre nécessaire à la fabrication de la poudre qui lui manquait, peut encore en livrer annuellement d'immenses quantités. Plus curieuses ensuite sont celles qui, au Chili, s'étagent sur les flancs des grands volcans de la Cordillère andine, aujourd'hui inactifs, et la plupart réduits à cette condition de solfatares; car, au lieu de s'y présenter, comme d'habitude, dans le cratère principal, c'est un glacier qui, le plus souvent, remplit cet office, tandis que l'activité solfatarienne s'y transporte sur le trajet de grandes crevasses latérales ouvertes sur les pentes, voire tout à fait à la base du volcan. Leur apparition se traduit par des explosions de gaz et de vapeurs, accompagnées de projections de gros blocs résultant de la brusque rupture du sol trachytique; d'abondants dégagements de fumerolles sulfureuses suivent de près cette phase paroxysmale, mais leur existence est éphémère, car ces solfatares, qui ne représentent cette fois qu'une tentative avortée du réveil du volcan, sont bien vite épuisées.

Geysers (V. ce mot).

Soufflards (*Suffioni*). *Sources thermo-minérales*. Aux geysers se rattachent intimement les soufflards, car ces derniers, qui consistent en jets de vapeurs toujours chargées de gaz sulfureux, ne s'en distinguent guère que par la permanence des dégagements. On les remarque disposés par groupes sur le trajet de fentes ouvertes au travers du sol volcanique et toujours portées à une température supérieure à 100°. Les mieux caractérisés sont ceux qui, en Toscane, viennent se concentrer, au nombre d'une vingtaine, sur un petit espace au S.-E. de Voltera, près de Florence; leur approche, signalée par d'épais nuages blancs, se traduit encore d'une façon non moins expressive par l'odeur caractéristique de l'hydrogène sulfuré. L'eau, très minéralisée, qui résulte de la condensation de ces vapeurs, vient se concentrer dans des bassins dits *lagonis*, enveloppés d'abondants dépôts de soufre et surtout de gypse fournissant l'albâtre célèbre de Voltera. Cette circonstance a de plus déterminé la présence, dans cette région autrefois déserte de la Maremme toscane, d'une industrie des plus prospères, car cette eau des lagonis contient, avec de la silice libre, de l'acide borique qu'on peut facilement extraire par évaporation en utilisant les vapeurs chaudes du dégagement. Le sol, d'ailleurs, en est à ce point imprégné qu'on peut, à l'aide de forages, multiplier leurs points de sortie. De violentes explosions, marquant le début de la formation de ces soufflards artificiels, attestent, comme le font les énormes ampoules qui viennent d'habitude crever à la surface de l'eau sans cesse agitée des lagonis, que ces gaz sont toujours sous pression. Il est du reste dans les grands centres volcaniques de Java et de la Nouvelle-Zélande des *soufflards mugissants* qui se chargent de le démontrer.

Par contre, il en est de tranquilles, comme les *Ausoles* de San Salvador, dans l'Amérique centrale, qui, ne devenant pour ainsi dire que de simples *sources ascendantes* d'eaux chaudes minéralisées, établissent un lien entre les soufflards et les sources *thermo-minérales* proprement dites.

Salses, salinelles et mofettes. Au dernier échelon des manifestations volcaniques viennent se placer des émanations, intimement liées sans doute aux précédentes, mais de suite caractérisées par leur basse température et ce fait, qu'au lieu de substances oxydées elles ne contiennent plus que des hydrocarbures gazeux ou liquides. Leur premier terme est représenté, sous la forme des *salses* ou *volcans de boue*, par de petites collines d'argile, tronquées au sommet d'une cavité cratériforme d'où s'échappe, parfois avec projections violentes, une *boue salée*. L'air inflammable (gaz des marais) qui s'en dégage (avec un peu d'azote et beaucoup d'acide carbonique) justifie le nom de *volcans d'air* ou *maccalabe* qu'on leur donne en Sicile. Celui de *salinelle* s'applique aussi aux salses dont l'eau vaseuse devient très salée, mais le plus souvent elle se charge de naphte ou de pétrole. Alors se présentent ces *fontaines ardentes* dont les salses célèbres des Apennins, des prov. de Chansi et du Yunnan en Chine, du Far-west américain (*oil springs*) offrent de si nombreux exemples, ou, mieux encore, quand cette fois les jets de gaz combustibles s'élèvent d'un sol sec et pierreux, que la moindre étincelle peut enflammer, ces *terrains ardents* qui pendant si longtemps ont fait de Bakou la cité première des « adorateurs du feu ». Enfin, en d'autres points, c'est le *bitume* qui, à son tour, peut tenir une large place dans les émanations. En Sicile, aussi bien que dans les Apennins, de larges flaques d'asphalte noir viennent souvent flotter à la surface des lacs boueux des salses. En Auvergne, tout près de Clermont, le *Puy de la Poix* offre l'exemple le plus connu d'un pareil suintement de bitume au travers de scories volcaniques, mais le principal foyer de ce mode particulier de dégagements d'hydrocarbures, c'est la *mer Morte*. En plus de cette grande salure et de cette extraordinaire richesse en brome (1 à 7 gr. par litre) qui font du lac asphaltique la nappe d'eau la plus dense qu'on connaisse (1,250), les odeurs fétides (mélange de bitume et d'hydrogène sulfuré) qui s'en dégagent, ses rochers de bordure qui de tous côtés distillent de la poix, attestent clairement qu'on se trouve en présence d'une immense salse. C'en est assez pour montrer que, même à ce degré d'atténuation si accentué, les manifestations volcaniques peuvent encore se traduire par des effets surprenants.

Il en est tout autrement quand il s'agit des *mofettes*. Dans ce dernier écho d'une activité depuis longtemps endormie, ce qui persiste seul, c'est l'acide carbonique, et ses exhalaisons fort simples, très caractéristiques, des régions où se tiennent les volcans éteints, n'offrent de variations sensibles que dans la façon dont se fait le dégagement. S'il s'effectue dans l'eau, il donnera lieu à des sources gazeuses, tantôt tranquilles comme celle de Nieder-Selters (Hesse-Nassau) dont la forme artificielle est si répandue sous le nom fautif d'eau de Seltz, tantôt jaillissantes comme les fameuses gerbes de 12 à 15 m. de haut des *sprudels* allemands. S'il se contente, circonstance plus fréquemment réalisée, de s'échapper par les

fissures du terrain, le gaz, en raison de sa grande densité, vient étendre sur le sol une couche irrespirable, tapisser le fond des grottes ou remplir les dépressions de ses émanations délétères. C'est le cas de la célèbre « Vallée de la Mort » à Java. Située près de la grande solfatare déjà citée du Pepandajang, cette dépression sinistre, en forme d'entonnoir renversé, n'est autre également qu'un ancien cratère, offrant l'image de ce qu'étaient autrefois, dans les champs Phlégréens, les lacs avernes, quand ces cavités, avant d'avoir été envahies par les eaux, émettaient de telles quantités d'acide carbonique que les oiseaux, surpris dans leur sol, y tombaient foudroyés.

Quant à l'absence si complète de gaz combustibles dans les mofettes, il est probable que c'est l'air qui intervient pour les oxyder, si bien que, dans ce dernier acte des manifestations du volcanisme, des réactions d'ordre purement extérieur deviendraient prépondérantes pour déterminer cette forme simple, carbonique, qui sert à les caractériser.

Répartition des volcans. — Après avoir passé en revue les diverses formes que l'activité volcanique peut présenter, il convient, avant d'en rechercher les causes, d'examiner suivant quels principes elle est aujourd'hui distribuée. Dans ce sens, la première remarque, c'est que ces phénomènes ne sont jamais isolés. Tous les volcans, quelle que soit leur position continentale, littorale ou insulaire, viennent se grouper par séries sur des fentes de l'écorce terrestre. Ensuite apparaît la localisation actuelle, très accentuée, de tous ceux qui sont actifs sur les flancs ou le sommet des hautes rangées de montagnes qui se dressent sur le bord des océans. Tel se présente le *cercle de feu* bien connu du Pacifique. Une zone continue de plissements énergiques dessinant la bordure de cet immense océan, l'activité volcanique s'y développe avec une intensité dont les relations avec la forme, aussi bien que la direction de cette bande plissée, sont des plus étroites. Elle se disperse, par exemple, quand les montagnes prennent le caractère de massifs largement étalés, comme dans la zone des hauts plateaux de l'Amérique du Nord, tandis qu'un maximum de concentration s'observe quand les chaînes, sous forme de rides alignées très disloquées, surplombent immédiatement l'Océan (Cordillères andines du Sud) ou deviennent péninsulaires (Alaska). Même chose, d'ailleurs, quand elles sont en majeure partie submergées, comme l'est si bien sur toute l'étendue de la bordure occidentale du Pacifique cette ancienne Cordillère qui, depuis la pointe extrême de l'Alaska jusqu'aux Philippines, ne se traduit plus que par une série de grandes îles jalonnées de volcans et maintenant séparées de l'Asie par des fosses profondes.

Inversement dans l'Atlantique, l'absence complète de montagnes parallèles à la côte servant à caractériser les contours de cette grande dépression longitudinale, les volcans s'en écartent pour venir s'aligner cette fois suivant son axe (d'ailleurs surélevé) en y prenant, depuis Jan Mayen jusqu'au grand cône éteint de Tristan d'Acunha (2.400 m.), un caractère franchement insulaire, mais aussi de discontinuité très marquée. Les centres sont alors très isolés les uns des autres, au point même de ne plus présenter entre eux aucune relation, aussi bien dans le mode d'activité que dans la nature des produits rejetés. Entre les *caldeiras* des Açores, par exemple, et le puissant foyer d'éruption de l'Islande, qui depuis qu'il existe n'a guère rejeté que des basaltes, les différences sont aussi tranchées que possible.

Mêmes faits pour l'océan Indien. Sur toute l'étendue des plates-formes massives qui l'encaissent, les côtes brusquement tranchées par la mer sont construites sur le type atlantique, aussi est-ce dans l'intérieur que s'y concentre l'activité volcanique, sous une forme même plus dispersée. Les grandes profondeurs, loin de s'y trouver coordonnées autour d'un axe de symétrie volcanisé, se présentent nettement rejetées dans l'est contre les îles de la Sonde; partout ailleurs, ce qui domine, ce sont de grands plateaux sous-marins ; ce sont alors ces derniers qui servent de support à divers groupes d'îles, les unes criblées de volcans sans doute éteints, mais depuis peu (Madagascar), les autres essentiellement volcaniques (*Mascareignes*, *Comores*, *Iles Saint-Paul et Amsterdam*...) et disposées par séries linéaires suivant des directions, dont la principale N.-S. est précisément prise ensuite de préférence par toutes celles qui se trouvent maintenant réduites à l'état de cônes tronqués à une profondeur suffisante pour que les coraux aient pu y établir leurs constructions atolliques (*Maldives*, *Laquedives*, *Chagos*...).

Dans le fond des mers glacées du Sud, il suffit ensuite que les *terres antarctiques* ramènent sur leurs côtes le type Pacifique pour qu'immédiatement y reparaissent les manifestations éruptives disposées en bordure du continent (*antarctide*) qu'on sait maintenant occuper l'emplacement du pôle austral ; et cela sous la forme aussi bien d'un groupe complexe d'îles volcaniques, cuirassant le rivage de leurs cônes actifs (*terre de Graham*) que de grands volcans (*Erebus et Terror*) dressés sur les pointes les plus avancées de cette terre australe.

Ces conditions, d'ailleurs, sont encore plus accentuées dans la Méditerranée. Le caractère de sa bordure, c'est d'être non seulement montagneuse, mais essentiellement volcanique. Or, qu'il s'agisse de volcans en pleine activité tels que le Vésuve et l'Etna, ou éteints depuis peu, tous sont si rapprochés de la mer que leurs coulées parviennent à dessiner dans les falaises ces grandes lignes d'escarpements prismés qui jouent dans la topographie du littoral un rôle très important. Au point de vue de l'intensité du phénomène, son maximum s'observe sans doute dans tous les points où les îles européennes, très découpées, s'échancrent en une infinité d'îles et de promontoires allongés (forme *dalmate* du littoral dinarique dans l'Adriatique) et mieux encore à l'extrémité des péninsules étrangement morcelées du Péloponèse et de la Chaldée (groupes volcaniques de l'Archipel grec, Cyclades, Santorin...). Mais son importance reste encore très grande quand le littoral, déterminé cette fois par la présence de longues rangées de montagnes disposées parallèlement au rivage, se régularise. Telle se présente la côte africaine. Non seulement sur le flanc raide du *petit Atlas* qui borde la Méditerranée, les épanchements de nature volcanique sont multiples, mais des Zaffarines à la Galite, les îles côtières du même ordre ne le sont pas moins. Et ce n'est pas tout quand ensuite, au delà de la mer Egée, cette dépression transversale passant en Asie devient intercontinentale, ces phénomènes, loin de s'arrêter, s'y poursuivent sans que rien soit modifié dans leur énergie.

Dès le début, les terrains ardents et surtout la haute rangée des volcans du Caucase, sur la bordure septentrionale chinoise, la belle série des grands cônes fumants des Montagnes Célestes, dans le centre les cratères solfatariens du Tibet, avec leurs sources chaudes offrant, en hiver, le curieux spectacle de geysers gelés, en témoignent suffisamment. Comme accentuation du phénomène figure ensuite ce fait qu'à la rencontre de cette dépression transversale avec la ligne de feu du Pacifique vient précisément se placer, sous la forme des îles de la Sonde, le plus grand foyer de volcans et de séismes qui soit au monde. Enfin, quand après avoir englobé sur la route au travers du grand Océan, à titre excentrique sans doute mais certain, le groupe si imposant des Sandwich, elle vient introduire, entre les deux Amériques, une séparation qu'interrompt à peine un étroit, et d'ailleurs récemment émergé, bourrelet isthmique, ce qui se présente c'est, bien délimitée dans l'est par l'Arc antillien, une véritable *Méditerranée américaine* encerclée, comme celle qui s'allonge entre l'Europe et l'Afrique, par des grandes chaînes figurant parmi les plus récentes du globe et jalon-

nées de volcans; mais ces derniers se spécialisent ici par une activité plus grande et surtout par un caractère franchement explosif dérivant de leur nature andésitique.

La liaison entre cette fosse antillienne (*mer des Caraïbes*) à bords si bien frangés de manifestations volcaniques, se trouvant ensuite assurée, au travers de l'Atlantique, par un chenal très profond, chenal qui se traduit à l'entrée même de la Méditerranée par une grande coupure dont les flancs servent non seulement de support à deux groupes d'îles essentiellement volcaniques, les Canaries et les Açores, mais s'ouvrent volontiers pour livrer passage à des éruptions sous-marines se traduisant par l'apparition d'îles nouvelles (Sabrina en 1811, îlot de scories de Terceire, 1867...), ainsi s'affirme l'étonnante volcanisation d'une zone transversale d'affaissement qui, faisant le tour du globe, l'entoure d'un anneau de feu pour ainsi dire continu. D'ailleurs, une ligne persistante de vibrations séïsmiques qui en suit le trajet se charge à son tour de montrer combien est instable son équilibre. C'est de toutes les zones déprimées celles où, mieux que partout ailleurs, on sent que les mouvements de la dernière heure sont loin d'être encore arrêtés.

Causes du volcanisme. — En somme, de cette répartition des volcans actuels, ce qu'il faut conclure, c'est que tous, installés sur le flanc raide des zones déprimées de l'écorce ou sur les crêtes des bourrelets saillants qui en dessinent la bordure, jalonnent, sur le bord de ces aires d'affaissement, les *lignes principales de dislocation*. Ils représentent évidemment les points où ces fentes sont restées les mieux ouvertes et s'y alignent par séries, absolument comme le font les cônes adventifs sur les crevasses des grands édifices volcaniques ; mais avec des dimensions en rapport avec l'ampleur d'un phénomène devenu beaucoup plus grand, ainsi qu'un maximum d'importance toujours réalisé au point où plusieurs de ces fractures viennent se croiser. La mise en place des volcans étant de la sorte bien précisée, ce qui nous reste maintenant à définir, c'est la nature aussi bien que la position des sources où ils viennent s'alimenter.

Ces sources, toujours profondes, ont pour siège, dans l'intérieur de l'écorce, des sillons où les masses fluides internes peuvent monter, et cela d'autant mieux que les accidents correspondant aux points où les rides continentales sont les plus accentuées, la partie affaissée exerce naturellement sur ces masses fondues une compression qui les sollicite à venir se loger sous la voûte exhaussée du pli. D'autre part, cet affaissement résultant d'une brusque rupture du ploiement que les influences orogéniques ont infligé à l'enveloppe terrestre, la forme abrupte prise par le flanc qui fait face à la dépression est toujours accompagnée de cassures. Dès lors, les masses fondues internes, trouvant dans ces fentes des points d'issue facile, peuvent parvenir à s'épancher au dehors sous la forme de laves. Et voilà pourquoi les volcans nés au sommet de sillons isolés sous les plis de l'écorce, mais restant toujours en communication avec le foyer interne où leur base va plonger, s'échelonnent par longues files sur le flanc le plus incliné des grandes zones déprimées du globe. Telle est aussi la raison de leur localisation habituelle sur des îles ou dans le voisinage immédiat de la mer, car ces aires d'affaissement par leur nature même étaient destinées à servir de bassins de concentration pour les eaux marines.

Explication des phénomènes volcaniques. De cette localisation habituelle des volcans dans le voisinage de la mer, on a cherché à conclure que les eaux marines intervenaient comme cause essentielle de leurs paroxysmes. Dans ce cas, chacune des explosions serait déterminée par la vaporisation subite d'eaux marines arrivant par capillarité ou par fissures au contact de la masse ignée. C'est de toutes les théories invoquées pour expliquer ces phénomènes volcaniques la plus simple, mais aussi celle qui vient se heurter aux plus graves objections. En l'acceptant, par exemple, on devrait s'attendre à rencontrer dans les volcans dressés en plein océan, comme ceux des Sandwich, les plus violentes phases des paroxysmes explosifs. Or, c'est précisément l'inverse qui a lieu, l'absence aussi complète que possible d'explosions devenant le caractère essentiel du jeu tranquille de ces grands appareils si franchement marins. Où la contradiction est est encore plus flagrante, c'est quand il s'agit de volcans très actifs situés, comme ceux des Andes, à plus de *deux cents kilomètres* de la mer ; car il est impossible d'admettre que des eaux marines puissent, quelle que soit l'étendue des canaux souterrains, s'infiltrer aussi loin.

En réalité, la vraie cause de ces phénomènes, comme tout ce qui a trait aux volcans d'ailleurs, doit être cherchée dans la profondeur. D'abord leurs éléments gazeux se trouvant normalement dissous dans la lave, il est narel de penser qu'ils proviennent, non pas de la surface, mais de l'intérieur du foyer incandescent. Tous les métaux en fusion absorbent des gaz ; mais cette faculté est étroitement liée à la température. Quand celle-ci baisse, ils tendent à se dégager d'eux-mêmes, et cela au moment où le refroidissement a déjà fait naître à la surface du bouton métallique une mince euveloppe solide. Les gaz ne peuvent donc sortir qu'après avoir crevé cette pellicule, ce qui détermine une explosion avec fréquente projection de matière au dehors. C'est ce qu'on nomme le *rochage* dans la coupellation de l'argent. Or l'analogie de cette expérience avec les phénomènes volcaniques, suivant la juste remarque de de Lapparent, est très grande, évidente même quand on se reporte aux circonstances qui ont accompagné la formation de la première écorce. Notre planète, originairement gazeuse et lumineuse par elle-même, venait par le progrès de sa condensation de passer à l'état liquide. C'était un immense globe de métaux et de métalloïdes en fusion, dont les plus légers venaient se brûler à la surface au contact de l'oxygène. Toute l'eau de nos océans était alors à l'état de vapeurs avec les sels dissous, et bon nombre d'autres substances maintenant fixées dans l'écorce, d'où pour cette atmosphère, surchargée de vapeurs lourdes, une pression énorme dépassant de deux à trois cents fois au moins celle de l'air ambiant actuel.

Dans ces conditions, la puissance d'absorption des masses fondues était portée au maximum; aussi quand les premières écumes siliceuses parvinrent à se consolider en une croûte continue, une masse énorme de gaz fut condamnée à rester emprisonnée dans le bain métallique. D'où l'accumulation, dans le dessous d'une provision d'énergie qui ne peut plus s'échapper au dehors que par des fentes quand son enveloppe s'ouvre pour lui ouvrir une porte de sortie.

Cette porte de sortie, c'est le volcan. Tantôt son orifice bien ouvert permet à ces émanations gazeuses de s'échapper librement et de soulever la lave jusqu'au sommet du cratère, sans secousses ni projections violentes. C'est le cas de ces volcans tranquilles qui, ne rejetant que des laves vitreuses très fluides, peuvent se maintenir à l'état de *lacs de feu* en activité continue. Tantôt, dans la condition de laves visqueuses se consolidant très vite dans la cheminée au point de l'obstruer complètement, ces mêmes gaz accumulés dans le dessous sous pression ne peuvent s'échapper au dehors qu'après avoir acquis une tension suffisante pour rompre l'obstacle qui les comprimait. L'explosion initiale se faisant alors au sein d'un espace fermé rend particulièrement dangereuse le jeu intermittent de ces appareils à projections.

Telle serait donc la cause des phénomènes volcaniques. Quant aux lignes de dislocation qu'ils accusent et qui déterminent leur position, elles restent toujours d'ordre orogénique et, par suite, intimement liées aux mouvements qui, à de si nombreuses reprises, ont affecté l'écorce terrestre. Si bien qu'en somme l'ensemble de ces manifestations reste toujours placé sous la dépendance immédiate

d'une cause profonde, tout à fait générale : *l'énergie interne du globe*. Ch. Vélain.

Bibl. (Limitée aux ouvrages généraux) : Poulet Scrope, *les Volcans et les Tremblements de terre* (trad. E. Pierragi) ; Paris, 1864. — J. Schmidt, *Vulkanstudien*; Leipzig, 1874. — K. Fuchs, *les Volcans et les Tremblements de terre*; Paris, 1876. — Fouqué, *Santorin et ses éruptions*. — Ch. Vélain, *les Volcans*; Paris, 1884. — Zurcher et Margollé, *les Volcans et les Tremblements de terre*; Paris, 1887. — J.-W. Judd, *les Volcans*; Londres, 1881. — Dana, *Caracteristics of volcanoes*; New York, 1890. — Bruneo, *Schwabens 125, Vulkan-Embryonen*; Stuttgard, 1894. — Consulter également dans les traités de géographie et de géographie physique : Prestwich, *Geology*, t. I [193-216] ; Oxford, 1886. — Geikie, *Text Book of Geology* [178-250] ; Londres, 1887. — A. Penck, *Morph. der Erdoberfläche* [408-387] ; Stuttgart, 1894. — Ed. Suess, *la Face de la terre*, trad. par E. de Margérie, I, [185-224] ; Paris, 1897. — De Lapparent, *Géologie*, I, 4e éd. [392-542] ; Paris, 1900. — F. Ratzel, *Die Erde und das Leben, Vulkanisme* [114-188] ; Leipzig, 1901.

VOLÉE (Constr.) (V. Escalier, t. XVI, p. 234).

VOLERIE (Vénerie) (V. Fauconnerie).

VOLESVRES. Com. du dép. de Saône-et-Loire, arr. de Charolles, cant. de Paray-le-Monial; 495 hab.

VOLET. I. Architecture. — Assemblage de menuiserie monté sur châssis, placé soit au dehors, soit à l'intérieur des habitations et servant de défense aussi bien contre les agressions du dehors que contre les intempéries des saisons. Autrefois les volets placés à l'extérieur étaient généralement composés de deux battants ou vantaux s'adossant, lorsqu'ils étaient ouverts, sur les faces des trumeaux voisins; mais, de nos jours, on emploie souvent, à l'extérieur, des *persiennes* (V. ce mot) faites de métal, de peu d'épaisseur, brisées en plusieurs feuilles et se logeant le long des tableaux des baies. Ch. L.

II. Art héraldique. — On nommait *volet* le chaperon que les chevaliers mettaient sur leur casque pour se préserver des ardeurs du soleil et dont les pointes voletaient au vent de la course. C'est cette pièce de l'habillement qui, déchiquetée et pendante après le combat, donna naissance aux *lambrequins*. — On appelle aussi *volet* le tourteau de sinople.

VOLF (Georges), philologue hongrois, né en 1843, mort en 1897. Il fit ses études à Pest et devint directeur du lycée annexe à l'Ecole normale de Budapest. Volf déploya une grande activité dans la revue *Nyelvör* et rédigea la collection *Nyelvemléktár* où il a édité les plus anciens manuscrits de langue hongroise, datant des xve et xvie siècles. Dans les dernières années de sa vie, il a donné plusieurs études importantes sur la civilisation des anciens Magyars et sur les premiers missionnaires en Hongrie.

VOLGA. Fleuve de *Russie* (V. ce mot).

VOLGIEN (Géol.) (V. Portlandien).

VOLGRÉ. Com. du dép. de l'Yonne, arr. de Joigny, cant. d'Aillant ; 392 hab.

VOLHYNIE (V. Volynie).

VOLIÈRE. Les volières étaient connues dans l'antiquité. A Rome, notamment, elles étaient fort en honneur et Varron, dans son traité *De re rustica*, consacre à leur construction et à leur aménagement une longue dissertation. Il les distingue d'ailleurs en volières d'utilité et en volières d'agrément. Au moyen âge et pendant les siècles qui suivirent, on déploya également pour les volières un certain luxe. Nombre de châtelains et de bourgeois en possédaient jusque dans leurs chambres. De nos jours, elles se composent, en général, d'une enceinte entourée d'un grillage en fil de fer. L'engouement pour les oiseaux rares est, du reste, moins grand, et on y enferme surtout des pigeons, des faisans, des perdrix, etc.

VOLKAMERIA (*Volkameria* Briq.) (Bot.). Genre de la famille des Verbénacées ne renfermant qu'une espèce, le *V. aculeatum* Gresb., originaire de l'Amérique tropicale et cultivé dans tous les pays chauds pour la beauté de ses fleurs. C'est un arbuste armé d'épines provenant de l'induration de la base persistante des pétioles. Le fruit est une drupe à quatre sillons contenant quatre noyaux.

VOLKERINCKHOVE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque. cant. de Wormhoudt; 835 hab.

VOLKHART (Max), peintre allemand, né à Dusseldorf le 17 oct. 1848. Elève d'Edouard von Gebhardt, il a peint, outre quelques grandes scènes historiques (*Victoire du prince d'Orange sur les Espagnols à Nieuport*, panorama à Rotterdam), un grand nombre de tableaux de genre, dont les sujets sont empruntés aux mœurs et coutumes des trois derniers siècles, particulièrement dans les Pays-Bas, et se distinguent par leur minutieuse exécution : *l'Audience*, *Beaucoup de bruit pour rien*, etc.

VOLKHOV. Rivière du N.-O. de la *Russie* (V. ce mot).

VOLKMANN (Alfred-Wilhelm), physiologiste allemand, né à Leipzig le 1er juil. 1801, mort à Halle le 21 avr. 1877. Il fut successivement professeur à Dorpat (1837) et à Halle (1843). Son ouvrage capital est *Anatomia animalium* (Leipzig, 1831-33, 2 vol.). Ses autres écrits sont relatifs au système nerveux, à l'œil et à la circulation. Dr L. Hn.

VOLKMANN (Richard von), chirurgien allemand, né à Leipzig le 17 août 1830, fils d'Alfred Wilhelm. En 1867, il devint professeur de chirurgie et directeur de la clinique chirurgicale à Halle. C'est un des grands chirurgiens contemporains; il a été anobli en 1885. Son ouvrage le plus important est *Beiträge zur Chirurgie* (Leipzig, 1875, pl.). Il a collaboré au *Handbuch* de Pitha et Billroth, et il publie, depuis 1870, *Sammlung klin. Vorträge*. Dr L. Hn.

VOLKOV (Féodor-Grégoriévitch), acteur et auteur dramatique russe, né à Iaroslaw en 1729, mort à Saint-Pétersbourg en 1763. Fils d'un marchand, il se prit de passion pour l'art théâtral ; un grand seigneur qui le vit à Iaroslaw le fit venir à Saint-Pétersbourg, où il créa et organisa le théâtre de la cour, dont il fut l'un des acteurs les plus célèbres.

VOLLET (Emile-Henry-Auguste), historien religieux français, né à Frévent (Pas-de-Calais) le 24 juin 1827. Il fut répétiteur de droit à Paris, pendant dix ans. A cette première partie de sa vie se rapporte un essai sur *l'autorité de la chose jugée*, d'après l'ancien droit romain. — Ses études sur l'histoire du droit, qu'il considérait comme inséparable de celle de la civilisation, l'amenèrent à constater que, de tous les facteurs de la civilisation, les plus puissants sont les doctrines et les institutions religieuses; il en fit dès lors l'objet principal de ses travaux. Dans cet ordre d'idées, il donna à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* des notices sur les *donations*, sur la *franc-maçonnerie*, sur les *investitures* et sur la *juridiction ecclésiastique*. Mais, en somme, toute son œuvre écrite, qui résume cinquante années de travail, se trouve dans la *Grande Encyclopédie*, où elle est représentée par une très grande partie des articles sur la *religion chrétienne*. Au moyen d'une répartition méthodique des matières, il a composé les différents chapitres d'une histoire générale de l'Eglise : *Histoire des doctrines* : dogmes, opinions orthodoxes et hérésies; *Histoire du culte*; *Histoire des institutions ecclésiastiques*; *Histoire du régime monastique* : ordres religieux, congrégations et associations analogues; *Histoire des conciles*; *Histoire de la papauté* et *Histoire du droit canonique*. Ce travail a été fait par l'auteur en se plaçant, autant que possible, au point de vue de chacune des Eglises et de chacun des partis religieux dont il s'occupait; exposant, d'après les témoignages les plus authentiques, les faits qui les concernent, pour les faire connaître et comprendre, mais sans prétendre les juger, et empruntant l'expression de leurs doctrines à leurs documents officiels ou à leurs écrivains les plus autorisés.

VOLLMAR (Georg-Heinrich de), agitateur socialiste allemand, né à Munich le 7 mars 1850. Elevé chez les bénédictins, il entra dans les cuirassiers, fit la campagne de 1866 contre la Prusse, puis entra dans l'armée du pape. Revenu en Bavière, il prit part à la guerre de 1870 comme employé des télégraphes et fut blessé grièvement

à Blois. Il étudia les doctrines socialistes et fonda en 1877 la *Gazette du Peuple de Dresde*. En 1888, il fut condamné à un an de prison et expulsé. Venu à Zurich, puis à Paris, il fut nommé au Reichstag par Munich et y siégea de 1881 à 1887, et de nouveau à partir de 1890 : un des chefs du groupe socialiste, il faisait opposition à l'Empire et ne cachait pas son hostilité contre la France. Son activité principale se déploie au Landtag bavarois. Il a publié : *Des isolierte socialistische Staat* (1880); *Ueber die naechsten Aufgaben der Socialdemokratie* (1891) ; *Ueber Staatssocialismus* (1892). Le journal où il défend ses idées est le *Munchener Post*.

VOLLON (Antoine), peintre français, né à Lyon le 20 avr. 1833. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, il débuta au Salon de 1864 par un étude de nature morte : *Art et Gourmandise*. Il a continué dans ce genre où il s'est distingué : *Intérieur de cuisine* (1865); *Retour du marché* (musée de Lyon), *Poissons de mer* (1876), *Coin de halle* (1876), *Armures* (1875), *Femme du Pollet* (1876), *Courges* (1880), *Pot au feu* (1883), *Vue du Tréport* (1886), *Port de Marseille* (1887), *Pêcheurs* (1889), etc. Il a aussi peint des paysages, des aquarelles et exécuté des fusains estimés.

VOLLORE-Montagne. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Courpière; 835 hab.

VOLLORE-Ville. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Thiers, cant. de Courpière ; 2.197 hab.

VOLMÉRANGES (Benoît Pelletier-), auteur dramatique français (V. Pelletier).

VOLNAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. et cant. de Beaune, au pied du massif de la Côte-d'Or, entre deux affluents de la Dheune; 559 hab. Vignobles réputés parmi les grands crus de la côte de Beaune. Eglise des XIIIe et XVIe siècles.

VOLNAY. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Bouloire; 1.103 hab.

VOLNEY (Constantin-François Chassebœuf, comte de), écrivain et homme politique français, né à Craon (Maine-et-Loire) le 3 févr. 1757, mort à Paris le 25 avr. 1820. Fils de l'avocat Chassebœuf, qui lui fit prendre le nom de son domaine patrimonial de Boisgirais, changé plus tard par lui-même en celui de Volney, il se rendit à Paris, à la suite de brillantes études classiques, pour apprendre le droit, puis la médecine, qui ne le captivèrent pas longtemps, fréquenta passionnément la société philosophique du temps et, séduit par les langues et les civilisations orientales, ainsi que par l'histoire des peuples et des religions de l'antiquité, consacra le produit d'un héritage qui lui échut en 1781 à faire en Egypte et en Syrie, de 1782 à 1787, un voyage laborieux dont la relation, publiée au retour (1787, 2 vol. in-8), lui valut, par la sûreté de ses observations, la largeur de ses vues, la hardiesse de sa critique, enfin la précision élégante de son style, une grande et légitime notoriété, qu'accrurent encore ses *Considérations sur la guerre des Turcs et de la Russie* (1788, in-8). Ayant témoigné le désir d'aller en Corse acclimater certaines cultures des régions tropicales, il fut nommé directeur général de l'agriculture et du commerce dans cette île. Mais la Révolution, qui éclata peu après, ne lui permit pas de remplir cet emploi. Envoyé aux Etats généraux par le tiers état de la prov. d'Anjou, il tint une place distinguée à l'Assemblée constituante, où il se fit remarquer par son dévouement aux idées nouvelles et prit une part importante aux débats relatifs aux gardes nationales, à l'organisation des départements, à la vente des domaines nationaux, au droit de paix et de guerre, etc.

Entre temps il poursuivait ses études historiques et philosophiques, publiait en 1790 un important *Mémoire sur la chronologie des douze siècles antérieurs au passage de Xerxès en Grèce* (Paris, in-4) et portait sa réputation au comble par le livre célèbre où, sous ce titre : *les Ruines, ou méditations sur les révolutions des empires* (1790, in-8), il imputait tous les malheurs de l'humanité à l'abandon par les peuples de la liberté et de la religion naturelle. Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il se rendit en Corse, où il avait acheté un domaine, pour s'y livrer à ses entreprises agricoles. Mais les troubles de cette île l'obligèrent à la quitter au commencement de 1793 (il publia peu après un *Précis de l'état actuel de la Corse*). Très attaché aux principes de la Révolution et à l'idée républicaine, il écrivit la même année, avec le plus grand succès, sa *Loi naturelle* ou *Catéchisme du citoyen français*, traité de morale vraiment humaine, basée sur les données de la raison, en dehors de toute religion révélée. Son dévouement au parti de la Gironde lui valut d'être incarcéré quelque temps sous la Terreur. Remis en liberté après le 9 thermidor, il fut chargé d'un cours d'histoire à l'Ecole normale, qui venait d'être instituée par la Convention, et fut, par la solidité ingénieuse de son enseignement, le précurseur de la critique historique moderne. Un peu plus tard, l'Ecole ayant été pour un temps supprimée, il partit pour l'Amérique (1795), où il fut bien accueilli par Washington, mais où, en 1797, le nouveau président, John Adams, dont il avait critiqué les vues politiques, l'accusa d'être venu comme agent secret chargé de préparer le retour de la Louisiane à la France. Il dut retourner à Paris en 1798. Il y était à l'époque du 18 brumaire et, trompé comme beaucoup d'autres républicains, sur les intentions de Bonaparte, qu'il avait connu jacobin et dont, après avoir été le protecteur, il était resté l'ami, il applaudit d'abord à l'établissement du Consulat. Aussi fut-il appelé peu après au Sénat. Mais les tendances du nouveau gouvernement ne tardèrent pas à l'inquiéter. Il combattit toutes les innovations qui devaient avoir pour effet l'organisation du pouvoir absolu et le retour aux institutions du passé, particulièrement le Concordat, vota en 1804 contre l'établissement de l'Empire et donna même sa démission de sénateur, qui ne fut pas acceptée. Napoléon, qui voulait le ménager, le nomma commandeur de la Légion d'honneur en 1804, et comte de l'Empire en 1808. Mais Volney fit constamment partie, avec Lanjuinais, Destutt de Tracy et quelques autres *idéologues*, du petit groupe de sénateurs qui, jusqu'en 1814, désapprouvèrent la politique impériale. Du reste, il se consacra presque exclusivement pendant cette période à ses travaux de cabinet et publia d'importants ouvrages d'observation, de critique et d'histoire, parmi lesquels nous citerons : *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis* (1803, 2 vol. in-8); *Supplément à l'Hérodote de Larcher* (1809, in-8); *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne* (1814, 3 vol. in-8).

Créé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814), il ne se rallia pas à Napoléon pendant les Cent-Jours. Il ne prit jusqu'à sa mort qu'une part peu importante aux débats du Luxembourg, mais resta fidèle au parti libéral et demeura surtout très attaché à ses convictions philosophiques, comme il le prouva, peu avant sa fin, par sa spirituelle et ironique *Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois* (1816, in-8). A cette époque, comme précédemment, du reste, il consacra une bonne partie de son temps à d'ingénieuses études sur les langues orientales, qui étaient à ses yeux une des ressources les plus précieuses dont pussent disposer les philosophes et les historiens. Dès 1795 il avait publié une très curieuse *Méthode pour apprendre les langues arabe, persane et turque avec les caractères européens* (in-8). Plus tard, il avait écrit un *Rapport sur les vocabulaires comparés des peuples de toute la terre, du professeur Pallas* (1805, in-8). Sous la Restauration, il donna encore son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques* (1819, in-8); son *Hébreu simplifié* (1819, in-8) ; son *Discours sur l'étude philosophique des langues* (1819, iu-8) et sa *Lettre au comte Lanjuinais sur l'antiquité de l'alphabet phénicien* (1819, in-8). Il laissa de plus en mourant des *Vues nouvelles sur l'organisation des langues*

orientales, qui ne furent publiées qu'en 1826. Membre de l'Institut (section des sciences morales et politiques) depuis 1795, il faisait partie de l'Académie française depuis la suppression de cette section par Napoléon. Il lui légua le capital du prix annuel qui porte son nom et qui est destiné à favoriser les études de linguistique et de grammaire comparée. A. D.

VOLO (Golfe de) (V. Grèce, t. XIX, p. 277).

VOLOGDA. I. Ville. — Capitale du gouvernement et du district de Vologda, sur les deux rives de la Vologda, à l'embouchure de la Solotoucha ; 27.856 hab. Stat. du chem. de fer Iaroslav-Arkhangelsk. Port fluvial, avec 47 églises, muséum, 3 journaux ; 19 fabriques (distilleries d'eaux-de-vie principalement). Le commerce est actif avec Saint-Pétersbourg, Moscou, Arkhangelsk. La route commerciale de Moscou à la Sibérie a passé longtemps par Vologda ; avant la fondation de Saint-Pétersbourg, le commerce européen vers Arkhangelsk et la mer Blanche y passait aussi. Jusqu'à la conquête de la Sibérie, Vologda servait de lieu d'exil.

II. Gouvernement. — Gouvernement du N.-E. de la Russie d'Europe, le plus grand après celui d'Arkhangelsk. Superficie : 402.733 kil. q. ; population : 1.365.587 hab. C'est une plaine immense et unie, sillonnée par d'innombrables vallées de rivières (4.500) : sur la frontière orientale s'élèvent les monts Oural, dont quelques contreforts se profilent vers le gouvernement de Vologda ; sur la frontière du S., la chaîne de collines d'Ouvaly qui forme la ligne de séparation des eaux entre la mer de Glace et la Caspienne ; à l'O., quelques contreforts des collines finnoises ; au N., la rangée des monts de Timan. Les principaux fleuves sont : la Dvina avec ses sources Soukhona et Zug, et tous ses affluents (la Wytchegda est le principal) ; la Mézen et la Petchora, à l'E. Les lacs occupent 606 kil. q. ; le plus grand est celui de Koubenskoié. Au N. et à l'E. du gouvernement, s'étendent de grands marécages boisés, qui d'ailleurs se retrouvent entre les rivières sur presque toute la surface du Vologda. Les pays cultivés se trouvent presque uniquement au S. et à l'O. Les 95 % du pays sont couverts de forêts. Les richesses minérales ne sont pas considérables ; les sources salines et le minerai de fer occupent le premier rang ; puis les carrières de pierre, les calcaires ; le naphte apparaît par places. La température est rigoureuse : la moyenne à Vologda est de + 2° et à Oust-Syssolsk de 0° ; la chute d'eau représente de 300 à 500 millim. Les Grands-Russiens constituent la masse de la population qui se livre à l'agriculture, à l'élevage du bétail, à la chasse, à la pêche, à la navigation et à l'exploitation des forêts. L'industrie est exercée par 250 fabriques : distilleries d'eau-de-vie, scieries, tanneries, papeteries, huileries, fonderies de fer ; le district d'Oustroiy contient la moitié des fabriques du gouvernement : ustensiles en bois, lainages, poteries, dentelles. Le gouvernement a pour chef-lieu Vologda. Il se divise en 10 cercles : Griazovetz, Iarensk, Kadnikov, Nikolsk, Solvytschégodsk, Totma, Oustioug, Oust-Syssolsk, Welsk et Vologda. — Le pays, habité d'abord par des tribus finnoises, fut dès les XIe et XIIe siècles occupé par les Novgorodiens, et annexé ensuite par Moscou.

VOLOGÈSE. Nom de plusieurs rois parthes (V. Perse).

VOLOGNAT. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. d'Izernore ; 244 hab.

VOLOGNE. Rivière du dép. des *Vosges* (V. ce mot).

VOLON. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 108 hab.

VOLONNE. Ch.-l. de cant. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Sisteron ; 882 hab.

VOLONTÉ (Philos.). La volonté peut être envisagée, et l'a été en effet, soit comme une des facultés, la plus importante peut-être de la nature humaine, soit comme un principe possible d'explication universelle. Nous l'examinerons successivement à ces deux points de vue dont le premier est celui de la psychologie et le second celui de la métaphysique.

I. Les philosophes anciens ne semblent pas avoir assigné à la volonté une place bien distincte dans leurs théories de l'âme humaine. Ainsi Socrate n'admet que deux grandes facultés, les sens et l'intelligence, qui l'une et l'autre inclinent et déterminent l'homme à l'action. — Platon, il est vrai, entre les sens qu'il ne distingue pas de l'appétit ou du désir et la raison qu'il identifie avec l'intelligence, intercale un troisième terme qu'il nomme le cœur ou le courage et qu'il décrit comme une activité généreuse et irréfléchie, tour à tour soumise aux influences de l'appétit et de la raison ; et il est facile de reconnaître dans le θυμος platonicien quelques-uns des traits de la volonté ; mais cette conception s'efface à peine ébauchée. — Aristote, en effet, fonde toute sa psychologie sur la distinction et l'opposition des facultés sensitives et des facultés intellectuelles. L'activité n'est pas considérée comme une troisième puissance de l'âme humaine, mais comme un simple aspect des deux autres : intelligence et sensibilité. Pour mieux dire, la volonté résulte d'une sorte de rencontre et de fusion des facultés sensitives et des facultés intellectuelles : elle est une synthèse de l'appétit et de la raison ; c'est un « appétit rationnel ».

Néanmoins, Aristote attribue à la volonté un pouvoir tout à fait singulier, qui n'appartient à aucun des éléments dont elle est la résultante, à savoir : la liberté, comme si l'instinct, en devenant éclairé, changeait de nature. En un sens, la volonté n'est pas libre, car elle tend nécessairement et universellement au bien, mais le choix des moyens propres à la conduire à cette fin dépend de son libre arbitre.

Telle est la doctrine qui prévaut dans la philosophie scolastique, en particulier chez saint Thomas. C'est seulement à partir de Descartes que la volonté commence à se séparer de l'intelligence et à se poser en quelque sorte en face d'elle, comme une puissance distincte et autonome. A l'antithèse : sensibilité et intelligence, se substitue l'antithèse : intelligence et volonté. L'intelligence, en effet, d'après Descartes, est passive et par conséquent ne se distingue pas, au fond, de la sensibilité. Il n'y a de véritable activité que dans la volonté. D'autre part, l'intelligence est bornée et fatale, la volonté est infinie et libre ; et sa liberté consiste en ceci : « que nous pouvons faire une chose ou ne la faire pas ». Les successeurs de Descartes, Pascal, Malebranche, Leibniz, etc., adopteront cette vue fondamentale de la dualité des facultés intellectuelles et des facultés morales.

La psychologie contemporaine réconcilie en quelque sorte les conceptions opposées d'Aristote et de Descartes en ramenant toutes les facultés de l'âme humaine à ces trois facultés principales : sensibilité, intelligence, volonté, et en considérant la volonté comme le point culminant où viennent se rejoindre et se pénétrer les deux autres. On s'accorde généralement à définir la volonté comme étant le pouvoir de se déterminer à agir, et l'on distingue dans tout acte volontaire trois parties successives : la délibération, la détermination, l'exécution. La délibération est plutôt affaire d'intelligence ou de sensibilité, et l'on peut même remarquer que, parmi les hommes, les uns délibèrent plutôt avec leur intelligence « dans leur tête », les autres avec leur sensibilité « dans leur cœur », et qu'en particulier les délibérations féminines se rapportent le plus souvent à ce second type. L'acte propre de la volonté réside dans la détermination qu'on appelle encore volition, résolution, décision, etc. Quelque nom qu'on lui donne, elle consiste essentiellement dans un choix ; deux actes possibles sont en présence — se déterminer ou se résoudre, c'est *choisir* celui des deux qui se réalisera. D'autre part, si l'on considère que de ces deux actes possibles, il y en a presque toujours un vers lequel l'âme se sent plus fortement inclinée par le désir, on peut dire encore que la détermination consiste essentiellement dans un consentement ou un

refus. L'exécution ou l'acte proprement dit est l'effet extérieur et final de la volonté. Elle manque parfois quand l'acte se trouve devenu impossible par suite de quelque changement imprévu dans les circonstances extérieures. Parfois aussi elle est séparée de la détermination par un plus moins long intervalle : c'est le cas des *projets,* des *intentions*, des *velléités*. D'ordinaire, cependant, vouloir et agir ne font qu'un, et la détermination coïncide avec le point de départ de l'exécution. Au moment même où on se décide, on a conscience d'un effort qui est le commencement et comme le signal de l'action. Dans les cas très simples, l'acte volontaire se réduit à ces trois éléments : l'idée de l'acte possible, le consentement et l'effort. J'ai besoin de consulter un livre qui est devant moi sur ma table : penser à prendre ce livre, le vouloir et le faire, tout cela se passe en un clin d'œil.

Aussi n'est-il pas surprenant que certains psychologues, surtout ceux de l'école empirique ou associationniste, aient cru pouvoir ramener la volonté, soit au jugement, soit au désir. Cette dernière théorie est celle de Condillac, qui définissait la volonté « un désir prédominant et absolu ». Toutefois, il reste toujours, entre le désir et la volonté, cette grande différence, que le désir nous apparaît comme fatal, et la volonté comme libre. Ainsi que le plaisir et la douleur, ainsi que toute sensation et toute passion, le désir naît dans l'âme sans son consentement, souvent à l'improviste, dès qu'un certain objet se présente ou qu'une certaine idée se réveille. Le plus honnête homme du monde ne peut pas répondre qu'il n'éprouvera jamais de mauvais désirs. Au contraire, nous nous croyons libre de céder au désir ou de lui résister, de vouloir ou de ne pas vouloir l'action à laquelle il nous sollicite.

Si nous considérons la volonté non plus dans ses conditions internes, mais dans ses effets plus ou moins extérieurs, nous pouvons dire qu'elle exerce tout d'abord son empire sur l'organisme, par l'intermédiaire des nerfs moteurs, les muscles étant les seules parties du corps qui paraissent directement soumises à son influence. A l'origine, les contractions musculaires et les mouvements qui en résultent sont des effets de la spontanéité ou de l'instinct. L'enfant aux premiers jours de la vie remue tous ses membres sans le vouloir, inconsciemment, sous l'impulsion du plaisir, de la peine, du désir ou de quelque autre sensation, parfois aussi, sans cause apparente, comme pour dépenser le trop plein de ses forces. La volonté sort par degrés de cette activité primitive. Il faut, en effet, que nous apprenions à mouvoir nos différents organes, c.-à-d. à refaire volontairement ce que nous avons d'abord fait par instinct. Aussi remarque-t-on que les premiers mouvements volontaires de l'enfant sont souvent incertains et maladroits : par exemple, les mains se portent plus loin ou plus près qu'il ne faut pour saisir les objets. On en pourrait dire autant des yeux qui ne s'accommodent pas dès les premiers jours aux distances. La grande difficulté dans cet apprentissage de la volonté, c'est d'arriver à dissocier, à isoler des mouvements qui tendent d'eux-mêmes à se produire ensemble. Celui qui apprend à écrire, à jouer du piano, etc., fait toujours beaucoup plus de mouvements qu'il ne faut : aussi doit-il s'exercer à supprimer tous les efforts inutiles pour concentrer en quelque sorte toute sa force dans un mouvement unique. — La volonté n'a pas seulement sur les muscles une action positive. Elle peut empêcher aussi bien que produire le mouvement. Cette action négative exige parfois une dépense de forces considérable. Suspendre sa respiration, retenir ses cris, ses sanglots, rester immobile malgré la fatigue ou la peur, voilà autant d'exemples de la volonté considérée comme puissance d'*inhibition*, selon le mot des physiologistes. L'exercice et l'habitude accroissent en quelque sorte indéfiniment l'empire de la volonté sur les organes. On en trouverait des preuves sans nombre dans tous les prodiges de force ou d'adresse accomplis par les professionnels de la gymnastique, des différents sports, de la musique, etc.

Si on envisage les effets produits par la volonté sur l'intelligence, on voit tout d'abord qu'elle est le principe de l'attention et par conséquent la condition nécessaire de la connaissance claire et distincte. Quelle que soit sa vivacité naturelle, l'intelligence n'irait pas bien loin sans la volonté : elle ne s'appliquerait qu'aux objets qui se présentent d'eux-mêmes aux sens et n'y percevrait que les qualités les plus apparentes et les plus superficielles. Elle s'arrêterait donc au premier degré de la généralisation et du raisonnement, et c'est à peine si les germes de raison qu'elle contient réussiraient à éclore. L'homme ressemblerait donc sous ce rapport à l'animal. Presque tous ceux qui ont étudié les sauvages ont constaté chez eux une singulière incapacité de fixer et de soutenir l'effort de l'attention : ce qui leur manque, c'est moins la faculté de comprendre que celle de réfléchir. Aussi la science dans l'humanité est-elle l'œuvre de la volonté au moins autant que de la raison.

La volonté a été aussi considérée par Descartes comme le principe de la croyance, et par conséquent du jugement et de l'erreur, et cette doctrine a été reprise par un assez grand nombre de philosophes contemporains : Sécrétan, Renouvier, Brochard. Croire, selon Descartes, c'est donner ou refuser son assentiment à une synthèse d'idées que l'intelligence propose, mais n'impose pas, car cet assentiment est libre. D'autre part, la croyance, de même que la volonté, confère aux idées une réalité objective : tant que l'idée n'est pas encore crue ou voulue, elle n'est qu'un pur possible. Croire ou vouloir, c'est faire qu'elle se réalise ; et de là vient que toute croyance tend à passer dans les actes et se manifeste dans la conduite bien plus fidèlement que dans le discours. Ainsi croire qu'une chose est un bien et vouloir posséder ou acquérir cette chose, c'est tout un.

A l'égard de la sensibilité l'influence de la volonté est presque toujours indirecte. Nous ne pouvons en effet supprimer à notre gré les sensations et les désirs, mais nous pouvons du moins nous opposer à leurs manifestations extérieures et à leur satisfaction ; en détournant notre pensée vers d'autres objets, nous pouvons les affaiblir ou même les annuler. Il est même en notre pouvoir de susciter et de développer en nous certains sentiments si nous recherchons volontairement toutes les occasions qui peuvent les faire naître, si nous évoquons et maintenons dans notre esprit les idées auxquelles ils sont attachés, si enfin nous nous complaisons à les manifester et à les satisfaire. C'est ainsi qu'on peut se rendre soi-même courageux ou peureux, affectueux ou égoïste, gai ou mélancolique, etc. Enfin la volonté peut agir sur elle-même en dirigeant pour ainsi dire son propre développement. Il y a une sorte d'éducation de la volonté par la volonté elle-même. Nos résolutions présentes en effet influent sur nos résolutions futures qu'elles préparent. Celui qui s'accoutume à vouloir souvent, à vouloir promptement, à vouloir énergiquement, développe en lui des qualités d'initiative, de décision et de vigueur morale.

Au point de vue de l'*éthologie*, c.-à-d. de la psychologie des caractères, les hommes ne sont pas moins différents et inégaux entre eux sous le rapport de la volonté que sous le rapport de la sensibilité et de l'intelligence ; et ces différences, ces inégalités tiennent en partie à la nature originelle, en partie aussi à l'éducation et aux circonstances. Si on essaie de concevoir un type idéal de volonté parfaite, on peut, ce semble, distinguer trois ordres de caractère relatifs aux trois éléments dont se compose l'acte volontaire : délibération, détermination, exécution. En premier lieu, la volonté sera évidemment imparfaite, soit si la délibération est absente et insuffisante, soit si elle se prolonge au point de rendre impossible la détermination finale. De ce type s'écartent également, mais en sens contraire, les étourdis et les impulsifs d'une part,

de l'autre les hésitants et les indécis. A l'égard de la résolution il y a lieu de distinguer, d'abord la facilité plus ou moins grande avec laquelle on se résout, ensuite le plus ou moins de force avec laquelle on maintient la résolution une fois prise. Il y a des gens qui ne s'engagent pas volontiers dans une entreprise nouvelle et qui redoutent et fuient les occasions de prendre parti. Ceux-là ont une volonté à qui non seulement fait défaut l'initiative, mais, à qui l'action même répugne. D'autres, au contraire, sont volontiers entreprenants ; il ne leur en coûte guère d'ébaucher toutes sortes de projets, mais leurs décisions hâtives manquent de fixité et de constance. L'idéal, à ce point de vue, serait une volonté qui toujours prête à s'exercer resterait ferme dans ses décisions. Enfin, la principale qualité que la volonté peut déployer dans l'exécution est sans doute la persévérance. A mesure que le temps s'écoule, que les difficultés grandissent ou se multiplient, la force de la résolution primitive tend à décroître à moins qu'elle ne soit sans cesse renouvelée par le fond même d'où elle est sortie, c.-à-d. par l'énergie constitutive de la faculté de vouloir. En somme, tous ces caractères de la volonté idéale pourraient se ramener à un seul, à savoir la force, de même que toutes les imperfections ou insuffisances de la volonté ont pour origine sa faiblesse. — A quoi tient maintenant la force ou la faiblesse de la volonté chez les divers individus ? Il est vraisemblable qu'une des conditions principales de la puissance native de la volonté réside dans l'organisation corporelle, dans ce qu'on appelle le *tempérament*. En général, la volonté est plus forte chez l'homme robuste, vigoureux qui peut dépenser sans fatigue une grande somme d'activité physique, dont le système nerveux, modérément excitable, ne s'épuise qu'avec une extrême lenteur et reconstitue rapidement ses réserves. Toutefois, comme la volonté est inséparable de la sensibilité et de l'intelligence, il arrive souvent qu'elle compense, et même au delà, ce qui lui manque de force du côté de ses conditions physiques par ce qu'elle en reçoit de ses conditions intellectuelles et morales. Ainsi une intelligence très haute et très nette, ou bien encore une sensibilité ardente et passionnée peuvent réaliser ce miracle d'une volonté héroïque dans un corps infirme ou maladif. Rappelons d'ailleurs que la force originelle de la volonté n'est pas une quantité fixe qui reste invariable pendant toute la durée de la vie, mais qu'elle peut au contraire croître ou décroître selon l'usage même que nous en faisons. Plus on s'exerce à vouloir, plus la volonté se fortifie. Celui qui recule trop souvent devant l'action devient à la longue incapable d'agir.

Les rapports que la volonté entretient avec l'état de l'organisme expliquent les maladies auxquelles elle est sujette et qu'un psychologue contemporain, Ribot, a étudiées dans son livre intitulé *les Maladies de la volonté*. Elles ne sont d'ailleurs que l'exagération des défauts que nous avons indiqués ci-dessus. On leur donne le nom générique d'*aboulie* (mot à mot impuissance de vouloir), et on peut, ce semble, les ramener à trois grands types correspondants aux trois éléments de l'acte volontaire, selon que le malade est un impulsif, un suggestible (aboulique par impuissance de délibération), ou qu'il est en proie à la manie du doute (aboulique par impuissance de détermination) ou qu'il est comme paralysé par l'idée même de l'action (aboulique par impuissance d'exécution).

II. Au point de vue métaphysique, on peut se demander quel est le rôle que joue la volonté dans l'ensemble des forces de la nature. N'est-elle, comme le prétendent les matérialistes, qu'une simple résultante des forces nerveuses et vitales agissant dans l'organisme humain, ou bien faut-il voir en elle un foyer d'énergie supérieur au temps et à l'espace, qui commanderait, d'une façon d'ailleurs incompréhensible pour la science proprement dite, nécessairement attaché au point de vue du mécanisme, les mouvements par lesquels se manifeste notre vie intellectuelle et moral, et peut-être même notre vie physique? Mais ce problème se pose d'une manière plus générale encore en dehors et au-dessus du matérialisme, entre deux philosophies opposées qu'on pourrait appeler, l'une philosophie de l'intelligence, et l'autre philosophie de la volonté. Il y a, en effet, un idéalisme intellectualiste qui subordonne la volonté à l'intelligence, ou plutôt qui considère la volonté comme une simple conséquence de l'intelligence. Telle est la doctrine de Leibniz, telle aussi celle de Hegel. Le principe des choses serait alors un entendement éternel, où toutes les idées s'engendreraient et se détermineraient les unes les autres selon les nécessités évolutives d'une logique inflexible : la volonté n'apparaîtrait au cours de cette évolution que comme un produit des idées mêmes. Mais on peut aussi concevoir un idéalisme supra-intellectualiste, si toutefois ce nom d'idéalisme peut encore convenir ici, pour lequel le premier principe serait la volonté absolument libre, indéterminée, ayant en quelque sorte pour devise le *sum qui sum* du Jehovah hébraïque. Il semble que telle ait été la doctrine de Descartes attribuant à Dieu tout ensemble l'entendement et la volonté, mais affirmant que la volonté en lui est antérieure et supérieure à l'entendement. Kant lui-même semble être revenu à cette conception, lorsqu'il a placé dans le Noumène le principe suprême, d'ailleurs inconnaissable pour nous, de l'univers phénoménal, et lorsqu'il a opposé ce principe comme une liberté absolue au déterminisme universel de la nature. Il n'est donc pas surprenant qu'après lui Schopenhauer ait délibérément affirmé la volonté comme étant, à l'exclusion de l'intelligence, le véritable principe métaphysique des choses. On retrouve, quoique sous des formes bien différentes, la même tendance à affirmer la primauté de sa volonté sur l'intelligence chez un grand nombre de philosophes contemporains, particulièrement en France (Renouvier, Secrétan, Lachelier, Boutroux, Bergson, etc.), et l'on peut considérer la philosophie des idées-forces de Fouillée comme une tentative pour concilier les deux principes opposés de la volonté et de l'intelligence dans une ingénieuse synthèse (V. Déterminisme, Fatalisme, Intelligence, Liberté, Psychologie, Suggestion, etc. V. aussi : Descartes, Kant, Duns Scot, Schopenhauer, Secrétan, et en général tous les noms cités). E. Boirac.

VOLOST (Adm. russe) (V. Mir).

VOLPAJOLA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Bastia, cant. de Campitello ; 568 hab.

VOLPATO (Giovanni), graveur italien, né à Basiano en 1733, mort à Rome en 1802. Il débuta par exercer le métier de dessinateur sur étoffes; puis il s'adonna à la gravure et, après avoir publié quelques essais sous le nom de *Jean Bernard*, il acquit, sous la direction du maître Bartholozzi, un talent véritable. Jean Volpato eut une influence considérable sur l'art de la gravure à son époque. Ses estampes peintes à l'aquarelle, ses dessins en miniature, coloriés, témoignent d'un goût très sûr et très délicat. G. C.

VOLSINIE. Antique cité d'Italie (V. Bolsena et Orvieto).

VOLSK. Ville de Russie, ch.-l. du district de Volsk (dans la partie N.-E. du gouv. de Saratov), sur la riv. dr. de la Volga ; 27.039 hab. Distilleries ; moulins ; port fluvial important (exportation de céréales, importations de bois). Dans le voisinage, pont d'albâtre.

VOLSQUES (*Volsci*). Peuple de l'Italie antique, établi au S. du *Latium* (V. ce mot), de la famille ombro-sabellienne. Il est surtout connu par les luttes qu'il soutint contre les Romains du VIe au IVe siècle av. J.-C. Les Volsques occupaient la vallée moyenne du Liris, le long duquel étaient leurs villes de Sora, Arpinum, Fregelles ; dans les montagnes voisines se trouvaient Atina, Aquinum, Casinum au N. du fleuve, Ecetra au S. ; de ce côté, les monts aujourd'hui nommés Lepini furent jadis qualifiés de monts des Volsques ; par la cité de Privernum, les Volsques avaient vue sur la plaine maritime qu'envahirent ensuite les Marais *Pontins* (V. ce mot) et occupèrent les

ports d'Anxur (Tarracina), Circeii et d'Antium. Leur premier conflit avec Rome, protectrice des Latins, est placé sous le règne de Tarquin le Superbe qui aurait pris leur capitale, Suessa Pometia, et établi des colonies à Circeii et Signia pour les contenir. Après la chute des Tarquins, les Volsques, alliés aux *Eques* (V. ce mot), reprirent l'avantage, jusqu'à un désastre que leur infligea, en 431, le dictateur Postumius Tubertus; en 399, les Romains s'installèrent à Tarracine; mais après le sac de Rome par les Gaulois (390), les Volsques deviennent maîtres d'Antium. Après une lutte acharnée, ils succombent en même temps que les Latins à la coalition des Romains et des Samnites (340); ils sont incorporés au peuple romain, obtenant le droit de cité avec suffrage, et classés dans les tribus Pomptine et Ufentine.

VOLT (Phys.). C'est l'unité de force électromotrice ou de potentiel. On peut la définir : la force électromotrice qui produit un courant de 1 *ampère* dans un circuit dont la résistance est de 1 *ohm*. Le volt vaut 10^8 unités C. G. S. Pour cette unité, on n'a pas pu, comme pour les autres, établir un étalon exactement égal à un volt; le couple de Volta, zinc, cuivre, eau, représente à peu près un volt, mais il est un peu variable; aussi préfère-t-on employer d'autres étalons, comme celui de W. Thomson (zinc, solution saturée de sulfate de zinc, cuivre) qui vaut 1^{volt},074 ou celui de Latimer-Clark (platine, sulfate mercureux bouilli dans du sulfate de zinc, zinc distillé) qui vaut 1,437. A. Joannis.

VOLT-Mètre (Phys.). Les volts-mètres sont des galvanomètres industriels destinés à indiquer, avec une précision suffisante pour la pratique, les différences de potentiel des piles, des batteries d'accumulateurs ou des dynamos. Ils sont constitués comme les ampères-mètres et n'en diffèrent que parce que le fil de la double bobine qu'ils contiennent est long, fin, et par suite très résistant (un ou plusieurs milliers d'ohms); en introduisant un volt-mètre dans un circuit, on introduit par le fait une résistance telle que la résistance du reste du circuit devient négligeable; l'intensité du courant est alors à peu près indépendante de la résistance des machines dont on mesure la différence de potentiel et se trouve seulement proportionnelle à cette différence. Les volts-mètres sont gradués par comparaison avec des appareils étalonnés directement. On construit des volts-mètres pouvant mesurer jusqu'à 1.500 volts, d'autres vont au contraire de 0 à 2 volts; les degrés de l'appareil ne sont pas égaux, ils vont en général en augmentant avec le voltage; la sensibilité est d'autant plus faible que l'appareil doit mesurer des voltages plus élevés. On construit des volts-mètres pour courants alternatifs qui permettent de mesurer la différence de potentiel de ces courants, bien que le sens du courant change un grand nombre de fois par minute; l'électrodynamomètre de Weber permet des mesures de ce genre.

Les volts-mètres les plus employés se composent d'un double aimant permanent recourbé AA destiné à créer un champ magnétique puissant et à aimanter une aiguille de fer doux I; cette aiguille est dirigée suivant la ligne des pôles NS des deux aimants; une double bobine BB, sur laquelle est enroulé un fil long et fin s'il s'agit d'un volt-mètre, un fil très gros et court s'il s'agit d'un ampère-mètre, est disposée autour de l'aiguille I; celle-ci porte un axe autour duquel elle pivote et qui porte lui-même le style indicateur qui se déplace sur le cadran devant la division en volts. Avec ce système, on ne dispose guère que d'un angle de 90° pour le déplacement de l'aiguille de fer doux et, par suite, pour inscrire les divisions en volts. Les volts-mètres les plus employés vont de 0 à 120 volts; on peut toutefois se servir d'un volt-mètre donné pour des voltages plus forts que ceux pour lesquels il est construit, en utilisant un circuit dérivé de même résistance que celle du volt-mètre; celle-ci se trouve le plus souvent indiquée sur l'appareil même; il est d'ailleurs facile de la mesurer par les procédés ordinaires; le courant électrique se partage également entre le volt-mètre et le circuit dérivé, et en doublant l'indication donnée par l'instrument, on a le voltage cherché. A. Joannis.

Volt-mètre.

VOLTA. Fleuve d'Afrique (V. Côte de l'Or).

VOLTA (Alessandro), physicien italien, né à Côme le 19 (ou le 18) févr. 1745, mort à Côme le 5 mars 1827. D'une très ancienne famille milanaise, il montra, tout jeune, de brillantes dispositions, non seulement pour les sciences, mais aussi pour la poésie, et à l'âge de dix-huit ans entretenait déjà avec l'abbé Nollet une correspondance suivie sur des sujets de physique très variés. Deux mémoires qu'il publia en 1769 et en 1771 et où il donnait, dans le premier, une théorie nouvelle de la bouteille de Leyde, dans le second, la description d'un nouvel appareil électrique par lui imaginé, commencèrent sa réputation. En 1774, il fut nommé, d'abord régent, puis, quelques mois après, professeur de physique du gymnase de Côme. En 1777, il inventa l'*électrophore constant*, l'*électroscope*, et, à la suite de recherches sur la nature et la composition du gaz inflammable des marais, l'*eudiomètre*, le *pistolet électrique*, la *lampe perpétuelle à hydrogène*. La même année, il entreprit en Suisse un voyage, au cours duquel il visita Haller, Saussure, Voltaire, et, à son retour, en 1779, fut appelé à la chaire de physique de l'Université de Pavie, qu'il devait occuper jusqu'en 1804. De 1780 à 1782, il parcourut la France, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre. A Paris, où il avait lié des relations avec Lavoisier et Laplace, il eut part à l'expérience célèbre par laquelle les trois illustres savants essayèrent de déterminer la cause de l'électricité atmosphérique. En 1783, il imagina l'*électroscope condensateur* qui porte son nom. Il s'appliqua plus particulièrement, dans les années qui suivirent, à l'étude des grands phénomènes de l'atmosphère et, vers 1792, commença les recherches qui, prenant comme point de départ les observations de Galvani, le conduisirent à la découverte, en 1800, de la pile à deux métaux dite *Pile de Volta*, qui a été la première pile électrique (V. Electricité, t. XV, p. 755, Galvanisme, t. XVIII, p. 418, et Pile). L'invention fit grand bruit. Bonaparte appela en 1801 son heureux auteur à Paris pour y répéter devant l'Institut ses expériences, auxquelles lui-même assista. Peu après, il le nomma comte et sénateur du royaume d'Italie. De son côté, l'Institut comprit en 1802, dans sa première liste d'associés étrangers, Volta, qui était déjà membre, depuis 1791, de la Société royale de Londres et que toutes les académies étrangères se firent dès lors une gloire de s'attacher. Il résigna en 1804 ses fonctions de professeur à Pavie. Très fatigué, il ne publia plus, d'ailleurs, que deux mémoires sans grand intérêt sur la grêle et sur les orages, et le titre de directeur de la Faculté de philosophie de l'Université de Padoue, qu'il reçut en 1815 de l'empereur d'Autriche, fut surtout honorifique. Il avait, en 1782, au retour de son voyage à travers l'Europe, introduit en Lombardie la culture de la pomme de terre. Ses écrits comprennent une douzaine d'opuscules sur des sujets divers de physique et un nombre considérable de mémoires parus dans les recueils scientifiques de l'époque, notamment dans les *Philosophical Transactions*, dans les *Memoria della Societa Italiana* et dans les *Annali di chemica*. Ils ont été, pour la plupart, réunis par *V. Antinori* sous le

titre : *Collezione dell' opere del Cav. Conte A. Volta* (Florence, 1816, 5 vol. in-8). Un monument lui a été élevé à Pavie en 1878. L. S.

BIBL. : BIANCHI et MOCHETTI, *Vita di Volta* ; Côme, 1829-32, 2 vol. — Zanino VOLTA, *Alessandro Volta* ; Milan, 1875. — Du même, *Alessandro Volta a Parigi* ; Milan, 1879. — V. aussi M. MONTI, *Storia di Como*, t. II, 2e part.

VOLTAIRE (François-Marie AROUET, dit), né à Paris le 21 nov. 1694, mort à Paris dans la nuit du 30 au 31 mai 1778. Il était le fils de maître Arouet, notaire au Châtelet, puis payeur des épices de la Chambre des Comptes. La famille, une bonne et ancienne famille bourgeoise, était originaire du Poitou. François-Marie était le cinquième enfant du ménage Arouet : deux seulement, avec lui, vécurent, Armand, le janséniste, et une fille, qui fut Mme Mignot, mère de Mmes Denis et de Fontaine. Mme Arouet mourut en 1701. En 1704, le jeune Arouet fut mis chez les jésuites au collège Louis-le-Grand. Il y eut pour préfet des études le P. Theulié (le futur abbé d'Olivet), pour professeurs les PP. Porée, Lejay, Tournemine. Il resta toujours bien avec ses anciens maîtres, dont l'influence a été très grande pour la formation de son goût littéraire. Il se fit près d'eux une réputation d'esprit et d'indiscipline : il était très éveillé et très gamin. Il contracta au collège d'utiles et brillantes amitiés avec des fils de grands seigneurs, de ministres, de hauts magistrats : de là datent ses liaisons avec le maréchal de Richelieu, le comte et le marquis d'Argenson, le président Fyot de La Marche, d'Argental et Paul de Veyle, etc. Son parrain, l'abbé de Châteauneuf, l'avait présenté à la vieille Ninon, qui, charmée, paraît-il, de sa précocité, lui légua 2.000 écus pour acheter des livres. Au sortir du collège, le petit Arouet commença à se dissiper et à faire des sottises : son père se décida à l'expédier à l'étranger et le fit recevoir parmi les pages du marquis de Châteauneuf, frère de son parrain, ambassadeur du roi en Hollande. Il y avait à La Haye une aventurière, demi-femme du monde, demi-femme de lettres, Mme Dunoyer ; elle était mère d'une fille fort délurée, Olympe, Pimpette pour les amis, qui avait dû épouser l'ancien chef des Camisards, Jean Cavalier. Arouet s'éprit de Pimpette, mais un page n'était pas un mari sérieux. Mme Dunoyer fit du bruit à l'ambassade, et au moment où Arouet se disposait à enlever sa belle travestie en cavalier, M. de Châteauneuf le renvoya en France à son père, qui, tout furieux, sollicita une lettre de cachet pour faire enfermer le mauvais garçon, puis se résolut à l'envoyer aux Iles, et enfin le mit tout simplement chez un procureur.

Il n'y resta pas longtemps. Il s'établit dans le grand monde, dont l'abbé de Châteauneuf et ses amitiés de collège lui ont ouvert les portes. Il est reçu chez le grand prieur de Vendôme, au Temple, où s'assemble une société épicurienne, spirituelle et sceptique, chez les Sully, chez la duchesse du Maine, les Villars, les Caumartin. Son esprit, dans ces sociétés, s'échauffe et pétille : sa malice satirique se donne carrière. Il en résulte un ordre d'exil pour des couplets sur le régent. L'exil fut gai, ce fut une villégiature au château de Sully-sur-Loire, en noble et voluptueuse compagnie. De retour à Paris, malgré ses promesses d'être sage, il récidive : pour les *J'ai vu*, qui n'étaient pas de lui, mais aussi pour le *Puero regnante*, qui était bien de lui, il passe onze mois à la Bastille (1717). Il y vécut commodément, assez fier d'être à son âge un prisonnier d'Etat. Il y travailla, achevant *Œdipe*, commençant la *Henriade*. Sorti de prison, il voulut dédier sa tragédie au régent et lui lire son poème épique. Le duc d'Orléans lui fit bon accueil et lui donna 1.200 livres de pension. *Œdipe* fut joué le 18 nov. 1718, avec un grand succès, que n'obtint pas *Artémise* (1720). Les maîtres de la littérature étaient alors Lamotte, Jean-Baptiste Rousseau, Crébillon : Voltaire est auprès d'eux un petit garçon, il les admire et les imite. Merveilleusement souple et actif, et très positif, il suit la gloire avec le plaisir, et l'argent avec la gloire : il veut tout. Il mène une vie charmante, à son gré, de château en château, à Vaux Villars, à Maisons, aux eaux de Forges, à Bélébat chez la marquise de Prie ; en 1722, il a connu au château de la Source lord Bolingbroke, alors proscrit. Il vit chez de nobles et belles dames, Mme la marquise de Mimeure, Mme la présidente de Bernières : Mme de Rupelmonde l'emmène aux Pays-Bas. Il paie sa bienvenue en vers charmants, en épîtres flatteuses et spirituelles, sceptiques et voluptueuses (à l'abbé Servien, 1714 ; à Mme de Gondrin, au duc d'Orléans, 1714 ; à M. de Vendôme, 1717 ; à Genonville, 1719 ; à M. de Sully, 1720 ; à Mme de Prie et à la reine, 1725). Il donne des lectures de son poème de la *Ligue* (la Henriade), le fait imprimer à Rouen (1723) et introduire clandestinement à Paris dans les fourgons de son amie Mme de Bernières. La France, en lisant le poème, croyait enfin avoir un poète épique. La tragédie de *Mariamne* (6 mars 1724), d'abord mal reçue, se relevait. Le Tasse et le Virgile de la France, il était aussi décidément l'héritier des Corneille et des Racine. Par les frères Pâris, dont il avait fait connaissance et qui lui donnaient un intérêt dans certaines affaires, il jetait les bases de sa fortune, la plus considérable sans doute qu'un homme de lettres sous l'ancien régime ait possédée. Enfin la cour s'ouvrait au fils de maître Arouet : il était des familiers de Mme de Prie, la maîtresse du premier ministre, à qui il dédiait sa comédie de l'*Indiscret* (1725) ; et la jeune reine, Marie Leszczynska, qu'il amusait, lui disait : « Mon pauvre Voltaire », et lui donnait 1.500 livres de pension sur sa cassette. Ainsi tout lui venait, argent, gloire et plaisir. C'était un enchantement.

Le réveil fut rude. En déc. 1725, le chevalier de Rohan fait bâtonner Voltaire par ses gens. Le grand monde, qui l'avait tant caressé, trouve l'aventure très plaisante. Voltaire veut se battre en duel avec son insulteur ; les Rohan le font mettre à la Bastille (1726). Au bout de cinq ou six semaines, on le relâche à la condition qu'il passe en Angleterre. Merveilleuse idée d'un ministre d'envoyer Voltaire, au moment où il avait pour la première fois le sentiment cuisant d'un abus social, dans le pays où son ressentiment personnel pouvait le mieux s'élargir en philosophie politique. Jusqu'à ce voyage, Voltaire n'est qu'un libertin voluptueux, l'élève de Ninon et de Chaulieu. Il chante le plaisir et ne rejette la religion que comme une entrave gênante :

> Quelques femmes toujours badines,
> Quelques amis toujours joyeux,
> Peu de vêpres, point de matines,
> Une fille, en attendant mieux,
>
> Voilà comme l'on doit sans cesse
> Faire tête au sort irrité,
> Et la véritable sagesse
> Est de savoir fuir la tristesse
> Dans les bras de la volupté !
>
> *(A l'abbé X···).*

Il se fait un *dieu des bonnes gens*.

> Allez, s'il est un Dieu, sa tranquille puissance
> Ne s'abaissera point à troubler nos amours.
> Vos baisers pourraient-ils déplaire à sa clémence ?
> La loi de la nature est sa première loi.
>
> *(A Mme de G···).*

Il écrit en 1722 une terrible *Epître à Julie*, que nous n'avons pas ; il y parlait du Christ en termes à faire dresser les cheveux sur la tête, nous rapporte Jean-Baptiste Rousseau à qui il lut la pièce à Bruxelles. C'était une fanfaronnade d'impiété, pour suivre la mode. Cependant l'incrédulité chez Voltaire était déjà solide et incurable, sinon très réfléchie et très érudite. Mais si l'impiété de Voltaire était bien formée, il n'avait nulle idée d'une campagne philosophique contre l'Eglise. Il n'avait jamais eu l'idée non plus d'une réforme des abus sociaux ; jusqu'aux coups de bâton du chevalier de Rohan, l'inégalité sociale lui avait été douce ; ce petit bourgeois qui, à trente ans, est fêté des duchesses et des reines, consacré grand poète

et admis aux profits de la finance, ne pouvait pas trouver que la société fût si mal aménagée.

L'Angleterre fut pour lui une bonne école. Il y passa trois ans. Tout en écrivant son *Essai sur la poésie épique* (1726) et en lançant la souscription de la *Henriade* (éd. de Londres, 1728, avec dédicace en anglais), il regardait et profitait. Accueilli par Bolingbroke, il est présenté à la meilleure société anglaise, à lord Peterborough, à lord Hervey, à Pulteney (lord Bath), à la duchesse de Marlborough; il voyait Pope, Swift, Congreve. Il était frappé du contraste économique, social, politique, scientifique, que l'Angleterre présentait avec la France. Quand le comte de Maurepas, en 1729, lui permit de rentrer en France, il grillait d'envie de dire au public ce qu'il avait vu, et les réflexions que ce qu'il avait vu lui suggérait. Cependant il se contient d'abord : il écrit ses *Epîtres aux Mânes de Genonville*, le cher ami qu'il venait de perdre (1729), sur la *Mort de Mlle Lecouvreur* (1730), à *Cideville* et à *Formont* (1731), et la charmante *Epître des Vous et des Tu* à une ancienne maîtresse, sans parler de la comédie des *Originaux* (1732), ni de l'opéra de *Samson*, ni de *Tanis et Zélide* (1733). Il fait des tragédies : *Brutus*, joué le 11 déc. 1730; *la Mort de César* (jouée au collège d'Harcourt en 1735, impr. en 1736), *Eriphyle* (jouée le 7 mars 1732), *Zaïre* (le 13 août 1732), qui obtient un succès immense d'attendrissement; *Adélaïde du Guesclin* (18 janv. 1734) : toutes ces pièces révèlent l'impression faite par le théâtre anglais, et surtout par Shakespeare, sur Voltaire. Il fait aussi son *Histoire de Charles XII* (1731), son *Temple du Goût* (1733), où il ne ménage pas J.-B. Rousseau avec qui il est brouillé. Il commence à songer au *Siècle de Louis XIV*. L'*Epître philosophique à Uranie* (1732) fait scandale; Voltaire la met sur le compte de l'abbé de Chaulieu. Cependant il vit chez Mme la comtesse de Fontaine-Martel (*Epître*, 1732) et marie le duc de Richelieu à Mlle de Guise. Enfin il se risque. Une traduction anglaise et une édition française des *Lettres sur les Anglais* parurent en 1733 et 1734 : deux éditions françaises, sous le titre de *Lettres philosophiques*, furent imprimées à Paris et à Rouen (celle-ci chez Jore et par les soins de Voltaire) et commencèrent à se débiter en avr. 1734. Le scandale fut grand. Le Parlement condamna l'ouvrage comme « propre à inspirer le libertinage le plus dangereux pour la religion et l'ordre de la société civile ». Il fut brûlé au pied du grand escalier du palais. Le libraire Jore fut mis à la Bastille, et Voltaire, pour éviter le même sort, s'enfuit précipitamment en Lorraine.

Dans les 24 lettres sur les Anglais, Voltaire avait vidé son sac. A la France brutalement réduite à l'unité catholique, il expose (l. I-VII) l'Angleterre divisée en sectes, et ces sectes vivant en paix, et laissant vivre en paix les déistes. A la France soumise au despotisme royal, où la noblesse est vaine et oisive, le commerce méprisé et le paysan écrasé, il montre la royauté matée par les Anglais, le Parlement souverain, le commerce honoré, le fils d'un lord marchand dans la cité, le paysan riche et fier, l'impôt égal et consenti par ceux qui le payent (l. VIII-X). A la France attardée dans les querelles théologiques, et dans le spiritualisme ou la physique chimérique de Descartes, il fait connaître les progrès de la *saine philosophie* chez les Anglais, Bacon et la méthode expérimentale, Locke et le sensualisme, Newton et le vrai système du monde (XII-XVII). Il révèle aussi à la France entichée d'elle-même et ignorante de l'étranger Shakespeare, Addison, Dryden, les comiques de la Restauration, Pope, Swift, Butler, etc. (l. XVIII-XXII). Mais à la France qui bâtonne les poètes, il rappelle Addison secrétaire d'Etat, puis ambassadeur, Newton enterré à Westminster, comme l'actrice Mrs Oldfield, qui ne valait pas plus que notre Adrienne Lecouvreur (l. XXIII). Voilà comme il faut traiter les talents qui honorent une nation. Il trouve moyen aussi de parler aux Français de l' « insertion de la petite vérole » (l. XI) et de la fonction des Académies (l. XXIV). Une vingt-cinquième lettre était remplie de remarques sur les *Pensées* de Pascal; Voltaire depuis longtemps s'était mis en tête de réfuter l'apologiste le plus vigoureux de la religion chrétienne. On s'explique le scandale des *Lettres anglaises :* jamais un coup si rude n'avait été porté aux institutions sociales et religieuses de la France; jamais livre n'avait élargi autant d'un seul coup l'horizon intellectuel d'une nation.

Au bout d'un mois, Voltaire revint en France avec une permission tacite. Il s'installe, non à Paris qui lui était interdit, mais en Champagne, au château de Cirey, chez Mme du Châtelet, avec qui, en ces derniers temps, il s'était étroitement lié. C'était une femme savante et galante, ancienne maîtresse du duc de Richelieu, très intelligente, d'esprit philosophique et viril. Les lettres de Mme de Graffigny, qui vint à Cirey en 1738, nous peignent la vie de Voltaire. Voltaire aime le luxe, les habits élégants, les meubles riches; il a des tableaux, des porcelaines, des diamants, des pendules, une magnifique vaisselle d'argent. A table, son valet de chambre est derrière sa chaise, il ne parle qu'à lui, et reçoit tout de ses mains. Voltaire travaille beaucoup, mais le souper, de neuf heures à minuit, est délicieux; il y cause avec un esprit éblouissant, quand il ne boude pas. Et il boude quand Mme du Châtelet veut l'empêcher de boire du vin du Rhin, qui lui fait mal. Il est brusque, plein d'humeur, et d'amour-propre, malade éternel et mourant, se dirigeant à sa fantaisie et buvant force café; il est sensible, jaloux de ses rivaux littéraires, impatient de toute critique, passionné pour le théâtre. Il écrit pour le théâtre de Cirey *le Petit Boursoufle*, imprimé en 1761 sous le titre de l'*Echange :* en vingt-quatre heures, on joue, on répète 33 actes; faute de mieux, à certains jours, on joue les marionnettes. Le séjour de Mme de Graffigny fut abrégé et gâté par une scène terrible que lui firent Voltaire et Mme du Châtelet, la soupçonnant d'avoir envoyé en Lorraine une copie de quelques chants de la *Pucelle*. Car c'est là le grand souci de Mme du Châtelet : protéger Voltaire contre lui-même, empêcher qu'il ne se mette à des ouvrages compromettants, et, quand ils sont écrits, les tenir sous clef. Par goût d'ailleurs autant que par prudence, elle le détourne vers les études scientifiques. Ils se livrent tous les deux à la physique; Voltaire installe un laboratoire, fait venir des instruments, concourt pour un prix de l'Académie des sciences, en même temps que son amie : ni elle ni lui n'eurent le prix (*Essai sur la nature du feu*, 1738). Dans un *Mémoire* présenté à l'Académie des sciences, sur la nature des forces motrices (1741), Voltaire combattait Mme du Châtelet, elle était leibnizienne et lui newtonien. Cependant la science ne l'enlevait pas à la philosophie et aux lettres. Il faisait un *Traité de Métaphysique* (1734), que Mme du Châtelet l'empêchait de publier, et obtenait, après quelques difficultés, la tolérance de gouvernement pour l'impression des *Eléments de la philosophie de Newton* (1738), que compléta bientôt *la Métaphysique de Newton* (Amsterdam, 1740). Il prodiguait sa verve en petits poèmes, odes, épîtres; il faut signaler l'innocente plaisanterie du *Mondain*, que les gens dévots prirent mal, et qui obligea Voltaire d'aller faire un tour en Hollande en 1736. Il composait ses *Discours en vers sur l'homme* (*Epîtres sur le bonheur*, 1738-1739) : le septième discours ne sera publié qu'en 1745. Dès 1735, des copies et plusieurs chants de la *Pucelle* couraient dans Paris. Il donnait au théâtre, le 27 janv. 1736, *Alzire*, tragédie américaine, et, le 10 oct., l'*Enfant prodigue*, comédie larmoyante; il imprimait la *Mort de César*, depuis longtemps composée; en 1740 tombait la malheureuse *Zulime* qu'il appelait lui-même de la *crème fouettée;* en 1741, on jouait à Lille, et en 1742, le 9 août, à Paris, *Mahomet ou le Fanatisme* qui fut arrêté après la 3e représentation, et qu'il imaginera,

en 1745, de dédier au pape Benoît XIV pour prévenir les mauvaises, et très véridiques, interprétations ; le 20 févr. 1743 ,*Mérope*, son plus grand succès avec *Zaïre*. L'opéra de *Pandore* (1740) ne fut jamais joué. Il se passionnait pour l'histoire, il préparait son *Siècle de Louis XIV* et l'avait bien avancé en 1738 ; mais en 1739 deux chapitres imprimés dans un *Recueil de pièces fugitives* attirèrent un arrêt du Conseil supprimant le volume. Il pensait même à une « histoire de l'esprit humain », le futur *Essai sur les mœurs*, dont le *Mercure*, d'avr. 1745 à juin 1746, imprimait plusieurs chapitres. Et au milieu de cette prodigieuse activité, il lui restait du temps pour se chamailler avec toute sorte d'ennemis : avec Jean-Baptiste Rousseau, d'abord son ami et maintenant son mortel ennemi (*Utile examen des épîtres du sieur Rousseau*, 1736) ; avec l'abbé Desfontaines, qu'il avait jadis arraché à la prison, et qui lançait contre lui (1738) la sanglante *Voltairomanie*. Voltaire écrivait contre lui l'*Envieux* (entre 1736-1738), et faisait appel aussi au lieutenant de police.

Le séjour de Voltaire à Cirey fut coupé de divers voyages : la fuite en Hollande après le *Mondain* en 1736 ; un séjour à Bruxelles en 1739 pour les affaires de Mme du Châtelet. En juil. 1739, Voltaire arrive à Paris, d'où il retourne à la fin de l'année à Bruxelles. En 1740, il va à La Haye : le prince de Prusse Frédéric, avec qui il était depuis 1746 en relations d'amitié et de correspondance, y faisait imprimer un *Anti-Machiavel*, quand la mort de son père le fit roi. Son point de vue sur Machiavel se trouvant changé, il voulut retirer l'ouvrage des mains du libraire. Voltaire alla négocier à La Haye, et ne put obtenir du libraire que le droit de faire une édition corrigée et atténuée. Il rencontrait pour la première fois Frédéric près de Clèves, le 11 sept. 1740, et venait bientôt faire une courte visite à Berlin. Il y retourna en 1743 avec une mission politique : Frédéric le fêta, le berna, et essaya de le brouiller avec la cour de France, pour en orner son palais et son Académie de Berlin. Voltaire se retrouve à Bruxelles au début de 1744 et revient à Cirey avec Mme du Châtelet.

Cependant son ancien camarade le marquis d'Argenson était arrivé au ministère ; le duc de Richelieu, son vieil ami, qui était en grande faveur, eut l'idée de lui commander un divertissement pour le mariage du Dauphin. Voltaire fit la *Princesse de Navarre* (1745), qui, avec les poèmes historiques sur les événements de 1744 et sur Fontenoy, le mirent bien en cour. Le voilà favori de Mme de Pompadour, et supporté du roi. Aussitôt les honneurs pleuvent sur lui. Il devient académicien (1746), après cinq échecs, historiographe du roi, gentilhomme de la chambre ; il revend bientôt cette dernière charge, et obtint permission de garder le titre. On l'emploie à chanter la grandeur de Louis XV (*le Temple de la Gloire*, 1745), à mettre en beau français des pièces politiques (manifeste du roi Charles-Edouard), à négocier encore avec le roi de Prusse. Mais ce beau temps ne dure guère : le terrible esprit de Voltaire qui à chaque instant franchit les bornes du respect et de l'étiquette, le fait tomber dans la disgrâce du roi et de sa maîtresse (fin 1746). Il s'en console en chantant les petites cours qui imitaient de loin Versailles ; il s'établit un temps chez la duchesse du Maine, à Sceaux et à Anet, il y joue la comédie (la comédie de la *Prude* écrite depuis 1739-40, et *Rome sauvée*), y lit des vers et des romans ; un peu plus tard, il s'en va avec les du Châtelet à Lunéville, chez le roi Stanislas. Il y fait jouer sa comédie de la *Femme qui a raison*. C'est là qu'un jeune officier, le marquis de Saint-Lambert, rend Mme du Châtelet infidèle à Voltaire : une grossesse dangereuse à l'âge qu'elle avait amène un dénouement fatal (sept. 1749). Voltaire la pleure sincèrement.

Puis il vient s'installer à Paris, prenant avec lui sa nièce, la grosse Mme Denis, pour tenir sa maison. Il installe un théâtre dans sa maison, et c'est là que débute Lekain, qui sera le grand tragédien du siècle.

Mme de Pompadour, depuis sa brouille avec Voltaire, s'était engouée de Crébillon, dont elle faisait jouer les pièces. Alors un duel s'établit entre les deux tragiques. Voltaire reprend les sujets de Crébillon, *Sémiramis* (29 août 1748), *Oreste* (12 janv. 1750), et *Rome sauvée* (1750). Cette dernière tragédie, jouée sur le théâtre de Sceaux, ne sera présentée au public par la Comédie-Française qu'en 1752. *Oreste* marque un retour de Voltaire aux Grecs, contre Shakespeare. En 1749 (16 juin), la comédie larmoyante de *Nanine* est une reprise du sujet de *Paméla*, manqué naguère par La Chaussée. En 1747, sous le titre de *Memnon*, en 1748 sous son titre définitif de *Zadig*, a paru le premier des romans de Voltaire, inaugurant un nouveau mode d'expression de sa pensée philosophique. A cette date, poussé par le mouvement du siècle, peut-être aussi libéré de la tutelle affectueuse et prudente de Mme du Châtelet, Voltaire paraît disposé à dire son mot plus nettement sur toutes les affaires du monde, sur les matières de police et de gouvernement (*Lettre à M. de Machault à l'occasion de l'impôt du vingtième*, non impr., 1749 ; *Des Embellissements de Paris*, 1750 ; *Remerciement sincère à un homme charitable*, (contre les *Nouvelles ecclésiatiques* à propos de l'*Esprit des lois*, 1750) ; *Extrait du décret de la Sacrée Congrégation de l'inquisition de Rome à l'encontre d'un libelle intitulé* : « *Lettres sur le vingtième* », 1750). Cependant Frédéric l'invita à s'établir à Berlin. Craignit-il d'être inquiété ou gêné en France dans ses polémiques ? Fut-il simplement touché dans sa vanité, et céda-t-il au désir de montrer à Louis XV comment un vrai roi, un grand roi savait apprécier le mérite ? Il accepta. Louis XV sentit la leçon, et fut piqué. Il donna à Voltaire l'autorisation demandée d'entrer au service du roi de Prusse, mais il décida de ce jour que, lui vivant, Voltaire ne rentrerait pas à Paris.

Aux ouvrages que j'ai cités, il faut ajouter pour la période de 1733 à 1750 : l'*Epître sur la calomnie* (1733) ; épîtres à *Uranie* (1734) ; à Mme du Châtelet (1734, 1736) ; au prince royal, puis au roi de Prusse (1736, 1738, 1741, 1742, 1744, 1745) ; au comte Algarotti (1747) ; à Mme Denis (1748) (sur la vie de Paris) ; *le Monde comme il va*, *le Crocheteur borgne*, *Cosi-Sancta*, (contes, 1746) ; un écrit sur les *Mensonges imprimés* (1749), où il contestait l'authenticité du *Testament du cardinal de Richelieu*, etc.

Voltaire arriva à Potsdam le 10 juil. 1750. Ce fut d'abord un enchantement (*Lettre à d'Argental* du 24 juil. 1850, *Mémoires de Voltaire*). Les soupers du roi étaient délicieux : plus d'étiquette, et le droit de tout dire. Voltaire eut 20.000 livres de pension, le titre de chambellan, la croix de l'ordre du roi. On représentait ses pièces sur le théâtre de Potsdam. Les frères du roi jouaient un *Duc d'Alençon* qui était une refonte d'*Adélaïde du Guesclin*, sans femmes, tandis qu'un autre remaniement du même sujet était offert à la Comédie-Française sous le titre d'*Amélie ou le duc de Foix* (1712).

Il faisait des madrigaux pour la princesse Ulrique, il célébrait surtout une autre sœur du roi, Wilhelmine, la margrave de Bayreuth.

Voltaire travaillait beaucoup au milieu des fêtes et de la cour. Il achevait son *Siècle de Louis XIV* (1751), qu'il publiait à Berlin sous le nom de M. de Francheville, conseiller aulique de S. M. le roi de Prusse (autre édit. augmentée, Dresde, 1753). La Beaumelle s'étant avisé d'en donner une édition contrefaite enrichie d'une aigre critique, Voltaire en obtint la saisie à Paris et l'arrestation de La Beaumelle, qui fut mis à la Bastille ; il répondit à la critique par le supplément du *Siècle de Louis XIV* (1753), qui provoqua une *Réponse* de La Beaumelle. A peine hors du grand travail du *Siècle de*

Louis XIV, Voltaire s'était mis à l'*Histoire universelle*, dont il avait publié les premiers frangments en 1745. Deux volumes d'un *abrégé de l'Histoire universelle* parurent en 1753 chez Neaulme à La Haye, Voltaire les désavoua, et donna lui-même le 3e volume (Dresde, 1754) : l'ouvrage trouvera sa forme à peu près définitive en 1756 : *Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations depuis Charlemagne jusqu'à nos jours* (7 vol. comprenant le *Siècle de Louis XIV*). Sans parler de diverses épîtres et poésies, Voltaire écrivit encore en Prusse son roman de *Micromegas*, commença le poème sur la *Loi naturelle*, et excité sans doute par les libres entretiens des soupers du roi, jetait sur le papier ou laissait imprimer de petites pièces amusantes et hardies où les institutions et les croyances n'étaient pas ménagées (Dialogues *entre un philosophe et un contrôleur des finances*, *entre un plaideur et un avocat*, *entre Marc-Aurèle et un récollet*, *Pensées sur le gouvernement*, *Défense de Milord Bolingbroke*, 1751-1752).

Mais le ciel de Potsdam s'obscurcissait. Un démêlé de Voltaire avec le juif Hirsch (spéculation sur des billets de la banque saxonne, suivie d'un procès) indisposait Frédéric. Des commérages et des rapports troublaient l'amitié du roi et du poète, qui ne savaient pas plus l'un que l'autre tenir leur langue. Frédéric dans une ode à Baculard d'Arnaud le traitait de *soleil levant*, Voltaire n'était que le *soleil couchant*. Le roi avait dit, expliquant l'usage qu'il voulait faire du grand l'homme : « On presse l'orange et on la jette quand on a avalé le jus ». Voltaire, après la mort de La Mettrie, avait dit : « La charge d'athée du roi est vacante » ; et le roi ne voulait pas qu'on formulât tout haut certaines vérités. Il avait dit aussi à un officier qui lui apportait des vers à corriger : « J'ai bien assez à faire de blanchir le linge sale de votre maître ». La raillerie du roi était coupante et sèche, elle n'épargnait pas Voltaire, qui tout de même ne pouvait riposter sans égards, et enrageait. Cependant, il était arrivé à faire éloigner d'Arnaud : il se heurta à Maupertuis, et sa faveur s'y brisa. Maupertuis, président de l'Académie de Berlin, était en querelle avec le Hollandais Kœnig, membre de l'Académie, dont il le fit exclure comme faussaire. Voltaire prit le parti de Kœnig. Il fit contre Maupertuis la *Diatribe du Docteur Akakia*, dont le roi, après en avoir ri à huis clos, brûla la première édition dans sa chambre, et fit brûler la seconde par le bourreau dans les carrefours de Berlin. Voltaire ne le lui pardonna pas. Le roi consentait à se moquer de Maupertuis dans l'intimité ; mais il avait trop le sens de l'autorité pour laisser livrer à la risée publique le président de son Académie, un fonctionnaire.

Voltaire donc, le 1er janv. 1753, renvoya à Frédéric le brevet de pension, la clef de chambellan et la croix de ses ordres. Une réconciliation plâtrée ne le retint pas, et il obtint de partir le 26 mars. Il passa quelque temps chez la duchesse de Gotha, pour laquelle il composa rapidement les *Annales de l'Empire* (1753), puis chez le landgrave de Hesse. Il eut à Francfort une mésaventure : le résident du roi de Prusse le retint pendant quelques jours avec Mme Denis, jusqu'à ce qu'il eût rendu l'exemplaire des *Poésies* de Frédéric, qu'il avait emporté : le roi de Prusse craignait la divulgation de ces poésies, pleines de personnalités à l'adresse des souverains et des ministres de l'Europe, tirées à un très petit nombre d'exemplaires qu'il n'avait remis jusque-là qu'en des mains sûres. Enfin Voltaire arrive en Alsace, s'arrête trois semaines à l'abbaye de Senones pour travailler auprès de dom Calmet à son *Histoire universelle*, puis il va aux eaux de Plombières. Il ne sait où se fixer : Paris lui est fermé. L'Eglise lui donne des inquiétudes. Il croit prudent de faire ses Pâques. Il va à Lyon, où le public l'accueille avec enthousiasme. Alors il se décide à se fixer hors de France, près de la frontière : il achète auprès de Genève la propriété de Saint-Jean, qu'il baptise *les Délices*, et à Monrion, près Lausanne, une maison pour l'hiver (1755), bientôt une maison à Lausanne même (1757). Il joue la comédie avec fureur, aux Délices, à Lausanne, chez lui, et chez un voisin de Lausanne, qui a installé un théâtre dans sa maison de Monrepos. Des tracasseries à Lausanne, à propos du libraire et contrefacteur Grasset ; à Genève, à propos de la comédie où les magistrats et les pasteurs ne lui pardonnaient pas de convier l'aristocratie de la ville, décidèrent Voltaire à revenir en territoire français. Il achète la terre de Ferney (1758) et y joint, pour le titre, le comté de Tournay dont il devient locataire à vie. Le propriétaire était le président de Brosses avec qui il se brouilla pour quelques voies de bois qu'il ne voulait pas et qu'il dut payer : il ne le pardonna jamais au président, qu'il empêcha d'entrer à l'Académie. Il fit de Ferney sa résidence ordinaire à partir de 1760.

Depuis son retour de Prusse, Voltaire, par la singularité de ses aventures, par l'éclat de son esprit, par sa brillante universalité, par ses chefs-d'œuvre tragiques et historiques, par la hardiesse croisante de ses écrits philosophiques, occupe passionnément l'attention publique, il devient le roi de l'opinion. Son immense fortune, qui lui permet un large train de vie (il a trente personnes à nourrir et douze chevaux) et lui fournit le moyen d'exercer une large hospitalité, contribue à sa popularité. Il sera de mode de visiter l'hôte des Délices et de Ferney : depuis les comédiens jusqu'à des princes, toutes sortes de gens viendront chercher auprès de Voltaire la consécration de leur réputation artistique, littéraire ou mondaine. Lekain, Mlle Clairon, Mme d'Epinay, le jésuite italien Bettinelli, l'Anglais Gibbon, Marmontel, le duc de Villars (qui était un excellent tragédien), le prince de Ligne, le duc de Lauraguais, le chevalier de Boufflers, La Harpe, Grétry, Mme Stuard, Mme de Genlis, des seigneurs et des princes d'Allemagne et du Nord sont successivement les hôtes de Voltaire. La tradition est si bien établie que quand Joseph II, voyageant sous le nom de comte de Falkenstein, passe près de Ferney sans s'y arrêter, c'est comme un soufflet sur la joue de Voltaire. Quelques-uns de ses visiteurs nous ont laissé le tableau de sa vie et de son humeur. Voltaire est très bourgeois et passablement « bourgeois gentilhomme ». Il a l'orgueil de sa richesse. Il est très seigneur de village. Il aime à montrer ses châteaux, ses jardins, ses granges, ses champs, ses bois, ses chevaux, son taureau, ses charrues à semoir. Il aime à s'habiller richement les jours de cérémonie. Il a bâti une église et il va à la messe le dimanche, escorté de deux gardes-chasse qui portent des fusils. Il tient à tous ses privilèges et droits féodaux. Il est toujours malade, mourant et infatigable, pétillant de jeunesse, de verve et d'activité. Il a l'humeur inégale, il est capricieux et têtu, boudeur, irascible, passionné, rancunier et pourtant prompt au pardon, quand le coupable demande grâce et revient. On a fort exagéré son avarice : il est, au contraire, libéral dans les occasions ; mais il administre avec beaucoup de sens pratique ses grands biens, et dans les moindres différends, il veut avoir raison : s'il dispute sur trois écus, ce n'est pas aux trois écus qu'il tient, c'est à ne pas avoir le dessous. Il fait beaucoup de bien. En 1760, sur un appel du poète Lebrun, il recueille Marie Corneille, arrière-petite-cousine du grand poète, la dote avec le produit du commentaire sur Corneille, la marie à un bon gentilhomme, Dupuis. Dans les derniers temps, il prend chez lui une orpheline, Mlle de Varicourt et la marie au marquis de Villette. Il héberge un jésuite, le P. Adam, après la dissolution de la Compagnie, et l'emploie à faire sa partie d'échecs. Pendant quelque temps, il a chez lui le petit Florian, qu'il nomme Florianet. S'il était un peu trop « seigneur de village », du moins il était le bon seigneur. Il chassait la misère de Ferney. Il y établissait des fabriques de montres, et il employait sa popularité européenne à en placer les produits. Ferney, quand il

arriva, avait 50 habitants et 1.200 quand il mourut.

Pendant les vingt-trois dernières années de sa vie, la fécondité de Voltaire est incroyable. Il occupe sans cesse le public de sa personne et de ses ouvrages; il n'y a pas un genre où il ne veuille primer : prose, vers, rien ne semble lui coûter. Mais quel que soit le genre, l'esprit philosophique met partout sa marque. Sa grande affaire, sans se désintéresser des lettres, est devenue la lutte contre les abus de l'ordre social et contre l'Eglise. Il faut le suivre année par année dans cette production variée et prodigieuse, dont je ne signalerai que les pièces importantes.

1755. *Epître de M. de V. en arrivant dans sa terre près du lac de Genève en mars 1755. L'Orphelin de la Chine*, tragédie, jouée le 20 août à Paris; *la Pucelle d'Orléans*, poème héroï-comique, en 14 chants. Voilà cette fameuse *Pucelle* dont des copies plus ou moins complètes se multipliaient depuis 1735. Elle aura bientôt 15 chants, puis 16, puis 18 en 1756, 24 en 1757, 20 en 1762 dans la 1re édition donnée par Voltaire. Un chant détaché supplémentaire, *la Capilotade*, parut en 1764. La *Pucelle* fut condamnée en cour de Rome, brûlée à Genève, pourchassée à Paris : mais la société du XVIIIe siècle en fit ses délices; elle est vraiment de moitié avec Voltaire dans la *Pucelle*. — 1756. *Poèmes sur le désastre de Lisbonne* et *sur la loi naturelle*. Ce dernier poème, intitulé d'abord *Sur la Religion naturelle*, avait été commencé à Berlin en 1752. Le *Poème sur le désastre de Lisbonne* est une vive attaque à la doctrine de la Providence. Il met aux prises Voltaire et Jean-Jacques. A mesure que se développait Rousseau, l'opposition de sa nature à celle de Voltaire éclatait; peut-être aussi Voltaire trouva-t-il que Rousseau occupait trop le public. Après le *Discours sur l'inégalité*, il lui en accusa réception par une lettre d'un persiflage exquis et encore amical (30 août 1755). Rousseau, de son côté, répondit au *Poème sur le désastre de Lisbonne* par une lettre à Voltaire d'une discussion ardente et serrée. En 1760, il lui écrivit une lettre de rupture, violente et injurieuse. Voltaire s'en moqua et en garda une forte rancune qui se traduisit par toutes sortes de tracasseries à Genève et de diatribes ou de railleries contre le malheureux Rousseau, à qui toutes ces piqûres étaient sensibles. — 1756. *Dialogues entre Lucrèce et Posidonius; Essai sur l'histoire générale et sur les mœurs et l'esprit des nations*. — 1759. *Précis de l'Ecclésiaste* et *Cantique des Cantiques*, en vers; *Candide ou l'Optimisme, traduit de l'allemand de M. le docteur Ralph*. Bien entendu, cette prétendue traduction est une œuvre entièrement originale; *Socrate, ouvrage dramatique*, prétendu *traduit de M. Tompson; Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire* (impr. en 1784); *Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand*, t. I. Il y songeait dès 1737. Il demandait en 1745 des documents à la tsarine Elisabeth. Il publia en 1748 des *Anecdotes sur Pierre-le-Grand*. En 1757, le comte Michel Bestoujef, ambassadeur de Russie à Paris, l'encouragea à écrire l'*Histoire de Russie*, et le comte Jean Schouvalov lui envoya des renseignements. — 1760. *Les Quand, notes utiles sur un discours prononcé devant l'Académie française le 10 mai 1760; la Vanité*, satire en vers, *par un frère de la doctrine chrétienne*, contre Le Franc de Pompiguan; *le Pauvre Diable, le Russe à Paris*, satires en vers; *le Caffé ou l'Ecossaise, comédie par M. Hume*, traduite en français (jouée le 26 juil. 1760). A la représentation, Frelon (Fréron) était appelé Wasp. Voltaire, dans sa prétendue traduction de Hume, se déguisa sous le nom de Jérôme Carré; *Recueil des facéties parisiennes pour les six premiers mois de l'an 1760*, édité par Voltaire et composé de pièces qui ne sont pas toutes de Voltaire : il y en a de l'abbé Morellet et de La Condamine. Le recueil est dirigé contre Pompignan, Fréron et contre Palissot qui venait de donner sa comédie satirique des *Philosophes; Tancrède*, tragédie en *vers croisés*, jouée le 3 sept. 1760. Cette œuvre, qui marque un effort de Voltaire pour renouveler la tragédie, fut donnée au moment où la scène venait d'être débarrassée des spectateurs qui interdisaient les grands effets de spectacle et de mise en scène (V. la lettre de Voltaire à Mlle Clairon du 16 oct. 1760); *Dialogues chrétiens ou préservatif contre l'Encyclopédie*: contre le ministre Vernet. Le consistoire de Genève fit brûler l'ouvrage par les mains du bourreau. — 1761. *Lettres sur la nouvelle Héloïse, ou Aloisia de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève*, sous le nom de marquis de Ximmez; *Anecdotes sur Fréron*, envoyées à Voltaire par Thieriot et retouchées par Voltaire; *Appel à toutes les nations de l'Europe des jugements d'un écrivain anglais*, réponse à des articles du *Journal encyclopédique* des 15 oct. et du 1er nov., qui instituaient des *parallèles* entre Shakespeare et Corneille, entre Otway et Racine. L'ouvrage de Voltaire s'appela plus tard : *Du Théâtre anglais par Jérôme Carré; Rescrit de l'empereur de la Chine*, à propos de l'*Extrait du projet de paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre par J.-J. Rousseau; Sermon du rabbin Akib*. — 1762. *Le Droit du seigneur*, comédie en vers, jouée le 18 janv. 1762 sous le titre : l'*Ecueil du sage; Sermon des cinquante*, vive attaque à la religion chrétienne. Voltaire ne pardonnera pas à Rousseau d'avoir révélé qu'il en était l'auteur. — 1762. *Extrait des sentiments de Jean Meslier*, curé d'Etrepigny et de But-en-Champagne, mort en 1729 ou 1733; *Eloge de M. de Crébillon*, éloge passablement malveillant; *Olympie*, tragédie, jouée à Ferney le 24 mars 1762 et à Paris seulement le 17 mars 1764; *Idées républicaines, par un membre d'un corps*, critique de quelques endroits du *Contrat social*; *Pièces originales concernant la mort des sieurs Calas et le jugement rendu à Toulouse*. Marc-Antoine Calas ayant été trouvé pendu le 13 oct. 1761, le capitoul David de Beaudrigue, cédant au fanatisme populaire, fit arrêter le père, Jean Calas, et un de ses fils, Pierre, la mère, la servante et deux amis de la famille. Le Parlement, sur un appel du jugement des capitouls, condamna Jean Calas à être roué, le 9 mars 1762, ce qui fut exécuté le lendemain. Voltaire, averti, se renseigna soigneusement, puis, convaincu de l'innocence de Calas, voyant ses amis du ministère fort mous et indifférents, il se décida à en appeler à la France et à l'Europe pour forcer la main au gouvernement. Il réussit à obtenir la revision du procès, et, le 9 mars 1765, un arrêt rendu par les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi réhabilita Calas; *A Monseigneur le chancelier; Requête au roi en son conseil; Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère et son frère; Histoire d'Elisabeth Canning et de Jean Calas*. — 1763. *Saül*, tragédie tirée de l'Ecriture Sainte, facétie antibiblique; *Catéchisme de l'honnête homme ou Dialogue entre un caloyer et un homme de bien; Eclaircissements historiques*, contre Nonotte qui avait publié les *Erreurs* de M. de Voltaire; *Relation de voyage de M. de Pompignan; Instruction pastorale de l'humble évêque d'Aletopolis; Lettre d'un quaker* : contre Pompignan; *Histoire de Russie*, t. II; *Omer Joly de Fleury étant entrés, ont dit...* : Voltaire se moque du Parlement et de son avocat général qui interdisaient l'inoculation de la petite vérole; *Traité sur la tolérance, à l'occasion de la mort de Jean Calas*, condamné par décret de la cour de Rome, le 3 févr. 1766. C'est un des chefs-d'œuvre qui font honneur à la raison et au cœur de Voltaire. — 1764. *Dictionnaire philosophique portatif*. Le plan en avait été conçu à Berlin en 1752. L'ouvrage, contenant 73 articles, fut brûlé à Genève le 16 sept. 1764, condamné par le Parlement de Paris le 19 mars 1765 et par la cour de Rome le 8 juil. 1765; *Théâtre de Corneille avec commentaires*, contenant la traduction de *Jules César* de Sha-

kespeare et de l'*Héraclius* de Calderon. L'ouvrage fut publié par souscription et servit à constituer une dot à Marie Corneille. Voltaire s'y montre sévère jusqu'à l'injustice pour Corneille dont il juge les procédés dramatiques avec un dogmatisme étroit et peu de sens historique ; *Contes de Guillaume Vadé*, en vers, avec divers contes et morceaux en prose, *le Blanc et le Noir*, roman, le délicieux *Jeannot et Colin;* le *Discours aux Welches par Antoine Vadé*, etc.; *Doutes nouveaux sur le Testament attribué au cardinal de Richelieu; Arbitrage entre M. de Voltaire et M. de Foncemagne*, sur le même sujet. Il y avait vingt ans que Voltaire niait l'authenticité du Testament (*Conseils à un journaliste, Mercure* de nov. 1744; *Des mensonges imprimés*, 1749) ; *Octave et le jeune Pompée ou le Triumvirat*, tragédie jouée le 5 juil. 1764, sans aucun succès, imprimée en 1767 avec des notes historiques intéressantes ; *le Sentiment des citoyens*, virulente brochure contre Rousseau à l'occasion des *Lettres écrites de la Montagne*. Voltaire y avait si bien imité le style calviniste que Rousseau persista à attribuer ce fâcheux écrit à son ancien ami Vernes. — 1756. *Mandement du révérendissime père en Dieu Alexis, archevêque de Novgorod la Grande; Questions sur les miracles à M. le professeur Cl... par un professeur*, suivies à courts intervalles de 15 autres lettres ; l'édition complète de 1765 contient 20 lettres. Le pasteur et professeur Claparède avait répondu aux difficultés élevées sur les miracles par J.-J. Rousseau dans sa troisième *Lettre écrite de la Montagne*. Voltaire, qui s'acharnait après la personne de Rousseau, combattit la doctrine de son adversaire Claparède. Sur la polémique avec Claparède se greffa une discussion avec le jésuite irlandais Needham. *Les Anciens et les Modernes ou la Toilette de Mme de Pompadour*, dialogue ; *la Philosophie de l'histoire par feu l'abbé Bazin*, qui devint en 1769 le *Discours préliminaire de l'Essai sur les mœurs*. — 1766. *Lettre pastorale à M. l'archevêque d'Auch J.-F. de Montillet*, qui, dans son mandement du 23 janv. 1764, avait, en défendant les jésuites, violemment pris à partie Voltaire, Rousseau et les philosophes, impr. en 1767 ; *le Philosophe ignorant André Destouches à Siam* ; *Lettre de M. de Voltaire au docteur J.-J. Pansophe*, désavouée par Voltaire qui l'a imputée tour à tour à Borde et à l'abbé Coyer; *Lettre de M. de Voltaire à M. Hume; Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume*. Tout cela est contre Jean-Jacques Rousseau, qui venait de se brouiller avec Hume en Angleterre. *Relation de la mort de chevalier de la Barre par M. Cass* (Cassen), *avocat au Conseil du Roi. A M. le marquis de Beccaria*. C'était une horrible affaire. Cinq jeunes gens des meilleures familles d'Abbeville furent accusés d'avoir mutilé un crucifix. Deux furent condamnés à mort : Gaillard d'Etallonde par défaut (il avait pu fuir), le chevalier de la Barre fut exécuté le 1er juil. 1766. Le Parlement de Paris avait ratifié l'arrêt d'Abbeville. Le *Dictionnaire philosophique*, trouvé dans les livres du chevalier, fut brûlé sur le même bûcher que son corps. *Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven*. Elisabeth Sirven, fille d'esprit faible, s'était jetée dans un puits en 1762. Le 29 mars, le père et la mère, protestants de Castres, furent condamnés à mort pour avoir assassiné leur fille, et les deux sœurs de la victime bannies à perpétuité comme complices. Le Parlement de Toulouse ratifia la sentence. Heureusement depuis 1762 tous les Sirven étaient en sûreté à Lausanne. Voltaire ne voulut pas mêler cette affaire à celle des Calas : aussitôt qu'il eût obtenu la réhabilitation de Jean Calas, il s'occupa des Sirven dont il parvint à faire réformer le jugement le 29 mars 1771. *Commentaire sur le livre des délits et des peines, par un avocat de province*. Le *Traité des délits et des peines* de Beccaria avait paru en 1764. Le *Commentaire*, qui est une des œuvres bienfaisantes de Voltaire, fut mis à l'index en 1768. — 1767. Les *Scythes*, tragédie, jouée le 26 mars 1767; *Charlotte ou la comtesse de Givry*, pièce dramatique représentée sur le théâtre de F... (Ferney) au mois de sept. 1767 ; *Anecdotes sur Bélisaire*, le roman de Marmontel avait été censuré par la Sorbonne ; *les Honnêtetés littéraires*, contre Nounotte, La Beaumelle et autres ennemis de l'auteur ; *les Questions de Zapata, traduites par le sieur Tamponet, docteur en Sorbonne*. Voltaire suppose un licencié, Domenico Zapata, rôti à Valladolid en 1631. Le Dr Tamponet était un bien réel et vivant, et très intolérant docteur de Sorbonne. Les questions consistent, comme le notait Grimm, en 67 difficultés contre l'Ancien et Nouveau Testament et contre l'infaillibilité de l'Eglise. *Examen important de milord Bolingbroke, écrit sur la fin de 1736*. Cet examen parut dans le volume intitulé *Recueil nécessaire*, où Voltaire donnait aussi un extrait du *Vicaire Savoyard* de son ennemi Jean-Jacques, comme il avait fait déjà dès 1764 dans le recueil *l'Evangile de la Raison*. L'*Examen important* était pour Voltaire « ce qu'on a jamais écrit de plus fort contre la superstition ». Il fut mis à l'index en 1771. *Mémoire pour être mis à la tête de la nouvelle édition qu'on prépare du siècle de Louis XIV*, contre La Beaumelle ; *la Défense de mon oncle :* Larcher ayant attaqué la *Philosophie de l'histoire* que Voltaire avait donnée sous le pseudonyme de l'*abbé Bazin*, un prétendu neveu de l'abbé Bazin répondit à l'abbé avec la verve la plus amusante : *Essai historique et critique sur les discussions des Eglises de Pologne par Joseph Bourdillon, professeur de droit public*. Dans cette pièce et dans d'autres qui suivirent, Voltaire, croyant servir la cause de la tolérance, ne servit en effet que l'ambition des Russes. *Lettres à son Altesse Monseigneur le prince de *** (Brunswick) sur Rabelais et d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la religion chrétienne; le Diner du comte de Boulainvilliers par M. de Saint-Hiacinte, 1728*, que Voltaire désavoua bruyamment : l'écrit faisait du bruit par son « impiété » ; *l'Ingénu, histoire véritable tirée des manuscrits du P. Quesnel*, roman. — 1768. *L'Homme aux quarante écus*, roman d'économie politique, condamné par le Parlement (1768) et en cour de Rome (1771). Voltaire y combattait les idées de Roussel de La Tour et de Mercier de La Rivière ; *la Princesse de Babylone*, roman; *la Guerre civile de Genève ou les Amours de Robert Covelle :* Covelle était un citoyen de Genève censuré pour avoir eu un enfant d'une fille et qui s'était refusé à entendre la censure à genoux ; *les Trois Empereurs en Sorbonne*, satire en vers ; *Lettre de l'archevêque de Cantorbéry à l'archevêque de Paris*, sur le mandement de ce dernier contre Bélisaire ; *Conseil raisonnable à M. Bergier pour la défense du christianisme par une société de bacheliers en théologie*. L'abbé Bergier, après avoir réfuté Rousseau en 1766, s'était attaqué en 1767 à Levesque de Burigny et à Naigeon, mais en citant divers ouvrages de Voltaire. *Les Singularités de la nature, par un académicien de Londres, de Boulogne, de Pétersbourg, de Berlin*, etc. Voltaire s'y attaque à Réaumur, à Needham, à Buffon même. M. Dubois-Reymond (*Voltaire considéré comme homme de science*, 1868) estime dans cet ouvrage « la prompte et sûre conception que Voltaire avait de la nature », et « l'instinct du sceptique », qui n'est au fond que l'esprit du « savant moderne » ; *Histoire du Parlement de Paris*, très satirique, et qui préparait l'opinion au coup d'Etat Maupeou. *Précis du siècle de Louis XV*, commencé en 1755, imprimé partiellement en 1755 et 1763, augmenté de plusieurs chapitres en 1769 ; *le Pyrrhonisme de l'histoire*; *Instruction du gardien des capucins de Raguse à frère Pediculoso partant pour la terre sainte; la Canonisation de saint Cucufin, frère capucin d'Ascoli, par le pape Clément XIII et son apparition au sieur Aveline, bourgeois de Troyes ;*

l'A B C, dialogue curieux, traduit de l'anglais de M. Huet, contre l'*Esprit des Lois*. — 1769. *Les Guèbres ou la Tolérance*, tragédie, non représentée ; *le Baron d'Otrante*, opéra bouffe, non représenté ; *les Deux Tonneaux*, esquisse d'un opéra-comique ; *le Dépositaire*, comédie en vers, interdite à la Comédie-Française, imprimée en 1772 ; *Epîtres à Boileau, à La Harpe* ; *Lettres d'Amabed*, roman ; *Collection d'anciens Evangiles*, par l'abbé B··· (Bigex) ; *le Cri des nations ; Deux lettres à l'évêque d'Annecy*, sous les noms de Mme Denis et de M. de Mauléon. Voltaire était en dispute avec son curé et son évêque, pour avoir parlé au peuple dans l'église au milieu de l'office. *De la Paix perpétuelle, par le Dr Goodheurt*, où il s'agit en réalité du fanatisme et de la tolérance ; *Dieu et les hommes, œuvre théologique. mais raisonnable, par le Dr Obern*, traduit par Jacques Aimon ; *Défense de Louis XIV* contre les *Ephémérides du citoyen ; la Raison par alphabet*, nouvelle édition augmentée du *Dictionnaire philosophique*. Cette même année, Voltaire édite et annote des extraits du *Journal* de Dangeau et les *Souvenirs* de Mme de Caylus. — 1770. *Sophonisbe*, tragédie de Mairet réparée à neuf ; *Epîtres* à Pigalle, au roi de Danemark ; *Au roi en son conseil. Pour les sujets du roi qui réclament la liberté de la France contre des moines bénédictins devenus chanoines de Saint-Claude en Franche-Comté. — Nouvelle requête. — Coutume de Franche-Comté. — Supplique des serfs de Saint-Claude* (1771). Voltaire ne parvint pas à faire affranchir les serfs du mont Jura : il fallut la Révolution pour libérer cette population de 12.000 âmes asservie à vingt chanoines. *Lettre d'un jeune abbé ; Fragments d'une lettre écrite de Genève*, et autres écrits en faveur de la réforme judiciaire de M. de Maupeou. — 1770-72. *Questions sur l'Encyclopédie par des amateurs*, 9 vol. in-8, refondus par les éditeurs de Kehl dans le *Dictionnaire philosophique*. — 1771. *Epîtres* à d'Alembert, à Catherine II, au roi de Suède ; *les Deux Siècles*, satire ; *la Méprise d'Arras, par M. de Voltaire*, Encore une erreur atroce de la justice. Montbailli fut roué à Arras en 1770 comme parricide, sa femme condamnée comme sa complice. Elle était enceinte, l'exécution fut ajournée. Voltaire, informé, fit reconnaître l'innocence de la femme et du mari. *Lettres de Memmius à Cicéron* contre le *Système de la Nature*, et l'athéisme de d'Holbach, Diderot et autres. — 1772. *Les Pélopides*, tragédie ; *Lettre à M. le marquis de Beccaria ; Essai sur les probabilités en fait de justice*, et autres écrits en faveur du comte de Morangiés à qui une dame Véron et son fils réclamaient cent mille écus. Le comte de Morangiés est le moins intéressant des clients de Voltaire, et son affaire n'est pas claire. *Réflexions philosophiques sur le procès de Mlle Camp*. Le vicomte de Bombelles avait épousé *au désert*, par le ministère d'un pasteur, Mlle Camp dont il avait eu un enfant. Plus tard, il épousa une jeune catholique riche. Mlle Camp ne put obtenir que des dommages-intérêts, le mariage protestant n'étant pas légalement valable. *Epîtres* à Horace, au roi de Suède ; *les Systèmes, les Cabales*, satires en vers. — 1773. *Les Lois des Minos ou Astérie*, tragédie non représentée : Voltaire y mit des notes philosophiques ; *la Tactique*, satire ; *Stances à Mme Lullin ; Fragments sur l'Inde, sur le général Lally et sur le comte de Morangiés*. Voltaire avait promis à Lally-Tollendal de le soutenir dans l'effort qu'il faisait pour obtenir la revision du procès de son père exécuté le 7 mai 1766. L'arrêt condamnant Lally fut cassé le 26 mai 1778. *Fragments sur l'histoire générale*, nouvelle manifestation du pyrrhonisme et de la tolérance philosophique de Voltaire. — 1774. *Le Taureau blanc, traduit du syriaque par dom Calmet*, roman ; *Eloge de Louis XV* et *De la Mort de Louis XV et de la fatalité ; Au roi en son conseil ; Lettre écrite à M. Turgot* et autres écrits pour les habitants du pays de Gex ruinés par le régime douanier. Voltaire, avec l'aide de Turgot, obtint l'affranchissement du pays de Gex en 1775. *Sentiments d'un académicien de Lyon sur quelques endroits des commentaires de Corneille* : contre les critiques de Clément. — 1775. *Eloge historique de la raison prononcé dans une académie de province par M. de Chambon ; Histoire de Jenni ou le Sage et l'Athée par M. Sherloc. Traduit par M. de La Caille*. C'est, comme dit la Harpe, « un petit roman philosophique contre les athées, et par conséquent très édifiant pour les bons déistes ». *Les Oreilles du comte de Chesterfield et le chapelain Goudman*. — 1775. *Diatribe à l'auteur des Ephémérides* (l'abbé Baudeau), supprimée par arrêt du Conseil, dénoncée au Parlement par l'avocat général Séguier ; *le Cri du sang innocent*, en faveur de d'Étallonde ; *Lettre de M. de la Visclède à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie de Paris*, chaleureux plaidoyer pour les grands écrivains du XVIIe siècle. — 1776. *Les Edits de Sa Majesté Louis XVI pendant l'administration de M. Turgot*, en faveur des réformes de Turgot ; *Lettres chinoises, indiennes et tatares à M. Paw, par un bénédictin ; La Bible enfin expliquée par plusieurs aumôniers de S. M. L. R. de P.* (Sa Majesté le roi de Prusse), virulente parodie et critique de la Bible ; *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade* : Durey de Morsan, Christin et Wagnière collaborèrent à la réunion des matériaux, mais l'esprit et le style sont de Voltaire. *Lettre de M. de Voltaire à l'Académie française, lue dans cette Académie à la solennité de la Saint-Louis le 25 auguste 1776*, violent réquisitoire contre Shakespeare, à l'occasion de la traduction de Letourneur ; *Epître à un homme* : c'est Turgot, qui venait d'être renvoyé du ministère. — 1777. *Un chrétien contre six juifs*, riposte à l'abbé Guénée qui avait publié en 1769 des *Lettres de quelques juifs portugais et allemands à M. de Voltaire ; Dialogues d'Evhémère ; Prix de la justice et de l'humanité*, à l'occasion d'un concours ouvert par la *Gazette de Berne* (15 févr. 1777) sur les moyens de rendre la législation criminelle plus juste, plus sûre et plus humaine. Voltaire, sans concourir, fit ce petit écrit, qui contient quelques-unes de ses pages les plus sensées et généreuses. *Commentaire sur l'Esprit des lois de Montesquieu*, critique plutôt que commentaire ; *Eloge et Pensées de Pascal. Nouvelle édition commentée, corrigée et augmentée*. C'est l'édition de Condorcet (1776), réimprimée par Voltaire avec des notes qui complètent les remarques sur Pascal qu'il avait faites au début de sa carrière et imprimées à la suite de ses *Lettres anglaises*.

A ce prodigieux nombre d'écrits, il faut ajouter les innombrables lettres que Voltaire écrivit au cours de sa longue carrière. M. Moland a rassemblé 10.465 lettres, qui vont de 1711 à 1778. Et il n'a pas tout trouvé : chaque jour fait sortir de nouvelles lettres inédites de Voltaire. Ces lettres, où se peint Voltaire tout entier, et son temps avec lui, sont le plus pur chef-d'œuvre de son esprit, sur lequel le temps ne mord pas. Là il échappe à toutes les conventions littéraires : c'est vivant, sincère, naturel, exquis.

L'effet de cette activité est incroyable. Voltaire devint l'idole du public européen. Il avait bien des travers, bien des ridicules, bien des petitesses. Il manquait souvent de dignité ; il s'avilissait dans les injures qu'il déchargeait libéralement sur ses adversaires. Il y avait souvent du mépris dans l'amusement qu'on prenait à ses grimaces et à ses malices : même ses admirateurs et ses amis s'attristèrent plus d'une fois à ses postures de vieux singe. On le voyait faire le bouffon, pour faire rire, mais aussi pour sa sûreté. Il était prêt à toutes les comédies pour se mettre à l'abri du danger. Il ne signait pas ses ouvrages ou les signait de faux noms, les attribuait effrontément aux vivants et aux morts ; il consacrait à Dieu une église, lui Voltaire : il allait à la messe ; il faisait ses pâques, et il faisait dresser par un notaire

l'acte de ses dévotions. Cela nous paraît assez dégradant. Nous l'aimerions mieux plus franc, plus héroïque ; et il aurait tâté du martyre que nous trouverions que c'est mieux pour lui. Nous en parlons à notre aise. Il ne voulait plus ni la Bastille ni l'exil : et s'il ne pouvait s'y soustraire que par le mensonge ou les simagrées, les institutions sociales qui mettaient à ce prix le droit d'écrire librement ne sont-elles pas de moitié, après tout, dans chaque bassesse de l'individu ? Aussi, peu à peu, les contemporains furent-ils plus touchés de l'énergie obstinée qu'il mettait à répandre sa pensée que des déguisements vils dont il couvrait sa personne. Ils virent que ces déguisements, à vrai dire, le couvraient moins qu'ils ne narguaient les autorités intolérantes. Mais surtout le bien emporta le mal. On lui sut gré d'être l'infatigable défenseur de la tolérance et de l'humanité, l'irréconciliable ennemi de l'oppression spirituelle et de la misère économique. Quand surtout il joignit les actes aux paroles, et qu'il se fut fait l'avocat de toutes les causes justes, quand il fut le refuge des Calas, des Sirven, des La Barre, des Lally, alors les petitesses du caractère de M. de Voltaire s'évanouirent dans la bienfaisance de son action publique. Ce fut dans les dix dernières années un enthousiasme, presque une religion. En 1770, sur l'initiative de Mme Necker, une statue lui fut élevée par souscription : l'exécution en fut confiée au sculpteur Pigalle. L'admiration publique transfigura ce vieillard malin, au sourire sardonique. Elle se fit un Voltaire, si je puis dire, de style « Louis XVI », un bon vieillard au sourire indulgent, à l'œil humide, parole attendrie, geste bénisseur ; c'est Voltaire retouché dans le goût de Greuze et de Florian. Ainsi le vit Mme Suard qui vint à Ferney en 1775.

Voltaire grillait d'envie de jouir de sa gloire. Louis XV mort, Paris pouvait lui être rouvert. Il y arriva le 10 févr. 1778. Ce fut un triomphe : ovations dans les rues à son passage ; visites d'hommes illustres, de grands seigneurs, de princes à l'hôtel du marquis de Villette où il était descendu ; députation de l'Académie française. La Comédie-Française joue une tragédie nouvelle qu'il vient de composer, et couronne son buste en sa présence. Franklin, le représentant de l'Amérique qui veut être libre, vient faire bénir son petit-fils par l'apôtre de la liberté. La constitution d'un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, toute robuste qu'elle fût, ne put résister aux secousses de cette gloire tumultueuse. Voltaire mourut dans la nuit du 30 au 31 mai, sans s'être réconcilié avec l'Eglise. Le curé de Saint-Sulpice lui refusa la sépulture ; le corps de Voltaire fut emporté en hâte à l'abbaye de Scellières en Champagne, dont l'abbé Mignot, son neveu, était titulaire. Il fut ramené à Paris pour être déposé au Panthéon le 11 juil. 1791 : la cérémonie fut solennelle, et s'accomplit au milieu d'un grand enthousiasme populaire.

Il faut nous arrêter maintenant à considérer l'œuvre de Voltaire en ses divers aspects, nous demander ce qu'il a réalisé en chaque genre, et quelle influence il a exercée.

L'intelligence est la faculté dominante de Voltaire. L'imagination créatrice — philosophique ou artistique — est subordonnée chez lui à la faculté de comprendre. Il a une curiosité inassouvible qui pousse en tout sens ; son cerveau enregistre, classe, et réfléchit toute la connaissance et toutes les idées de l'humanité. Rien ne lui échappe ni ne le laisse indifférent. Son œuvre est une encyclopédie. L'érudition de Voltaire est souvent superficielle, ses jugements hâtifs ou légers : c'est le revers et le rachat de son universalité. Il a aussi des étroitesses, et des préventions ; il ne comprend pas ou il condamne, par humeur ou par préjugé. Cependant il ne faut pas exagérer ces défauts : Voltaire, en ses coups d'œil, saisit souvent le trait saillant, le point faible ou fort des idées et des systèmes. Il a l'esprit net, il classifie, il simplifie ; et si l'on peut se plaindre qu'il ôte de la profondeur aux choses que son clair bon sens résume, il est vrai aussi qu'il excelle à montrer une doctrine dans sa nudité vraie, à faire tomber les voiles majestueux des formules dont elle se drape.

En littérature comme ailleurs, l'esprit critique précède chez Voltaire et conduit l'invention : il n'a pas la spontanéité ingénue et à demi inconsciente de certains grands génies. Et c'est ici surtout qu'il est le prisonnier de certaines façons de voir. Il a le goût vif, fin, exquis, mais il a le goût de ses contemporains : élève des jésuites et du XVIIe siècle, il ne saura jamais s'affranchir du respect des élégances formelles, ni du dogmatisme absolu de la critique classique. Connaissant mal et sentant médiocrement les anciens, il s'attachera à l'art que le XVIIe siècle avait tiré des anciens. Il continuera d'admettre en chaque genre un modèle unique de perfection et de beauté, dont une œuvre ne peut s'écarter sans subir une diminution de valeur. Il imposera l'imitation du XVIIe siècle : c'est le bon goût, et sans cela point de salut. Il rapportera toutes les œuvres littéraires, même celle des anciens, au goût français, c.-à-d. au goût du XVIIe siècle en ce que l'esprit du XVIIIe y chérit particulièrement; et il rebutera ou méprisera, dans Sophocle comme dans Shakespeare, ce qui n'y sera pas conforme. Cependant sa vive curiosité s'éprendra de bien des choses que l'art classique ignore ou ne sait pas : il se résoudra à les introduire comme des incohérences dans l'imitation du XVIIe siècle plutôt que de les recevoir comme les principes d'un renouvellement des formules littéraires.

Il aimait le théâtre à la folie, et pendant soixante ans il a composé sans se lasser pièce sur pièce, avec plus d'intelligence avisée que de puissance créatrice. Il n'a rien fait de bon dans la comédie. Il était trop passionné, trop incapable de s'abstraire du présent et de la lutte, pour être un peintre impartial des ridicules. Il ne savait faire que de la satire. Il n'échappait au joug de ses animosités personnelles que dans le genre larmoyant qui lui a inspiré l'*Enfant prodigue*, *Nanine*, quelques scènes de l'*Ecossaise;* il n'aimait pas le genre et faisait à la mode, avec répugnance, le sacrifice de la tradition.

Ses tragédies valent beaucoup mieux. Nous avons du mal aujourd'hui à leur rendre justice : elles ne peuvent plus guère se jouer, et il n'y a que *Zaïre* et *Mérope* qui entre les mains de bons acteurs fassent encore bon effet. Mais il faut les replacer en leur temps, à côté des œuvres de La Motte, de Crébillon, de Marmontel, de Lemierre, de du Belloy, de La Harpe ; et l'on en concevra l'incontestable supériorité. Le style nous les gâte : style factice, faussement classique, vague et pompeux. Les caractères sont superficiels, mollement tracés, par des indications qui ont besoin pour valoir du jeu d'un acteur. La structure est trop adroite, trop truquée, cela manque de naïveté, on n'a affaire trop souvent qu'à un homme d'esprit qui fait mouvoir des pantins avec adresse. On sent que l'auteur a l'idée de ce qui serait intéressant, émouvant, et il exécute habilement, mais hâtivement. Ces tragédies ont toujours quelque chose, si je puis dire, de *bâclé*. Mais Voltaire a bien compris ce qu'était la tragédie classique, et il a essayé très intelligemment de la conserver. Gardant les unités sans superstition, et s'en dispensant parfois, maintenant le vers comme l'instrument essentiel de l'idéalisation poétique, aussi hostile au réaliste *Maillard* de Sedaine qu'au plat *Œdipe* de La Mothe, il a voulu que la tragédie fût l'étude, dans une crise, d'un caractère général ou d'une passion universelle. Mais très frappé du pathétique de Racine et de la grandeur du spectacle d'*Athalie*, il a voulu unir à l'intérêt de l'intrigue et de la psychologie l'effet saisissant des coups de théâtre et la beauté du spectacle. Il a dénoncé l'affadissement du *genre* par la galanterie romanesque, chez Campistron, et même chez Crébillon. Il se plaint que la plupart de nos tragédies ne soient que des conversations d'amour en cinq actes. Il bannit l'amour des sujets qui ne le comportent pas (la *Mort de César*, *Mérope*), ou il

veut un amour terrible, tragique, source de tourments et de crimes (la jalousie dans *Zaïre*, dans *Adélaïde du Guesclin*). Il peint d'autres passions que l'amour, la passion républicaine de la liberté (*Brutus*, *Mort de César*), le sentiment chrétien (*Zaïre, Alzire*), l'amour maternel (*Mérope*), le fanatisme de la religion (*Mahomet*). Il incline la tragédie vers le mélodrame, par la recherche des tableaux attendrissants ou terribles, par le goût de l'action, des surprises, des revirements. Les incognitos, les reconnaissances, les apparitions d'ombres tiennent une grande place dans son théâtre. Il anime la scène par le mouvement des acteurs, par toutes sortes d'effets sensibles, par la figuration et la mise en scène. Il est le premier qui ait tiré un coup de canon sur la scène française (*Adélaïde du Guesclin*). Quand le comte de Lauraguais aura débarrassé la scène des banquettes et des spectateurs qui l'encombraient, Voltaire développera le spectacle (*Tancrède*, *Olympie*), cherchant toujours plutôt le noble et le touchant que l'impression de réalité. Il essaiera aussi de renouveler les tragédies par les sujets. Dans les sujets romains, il portera un goût curieux de vérité historique (*Rome sauvée*, le *Triumvirat*) ; mais il laissera souvent les Grecs et les Romains, et amènera tous les peuples et tous les siècles sur la scène ; l'Asie musulmane dans *Zaïre* et dans *Mahomet*, l'Amérique dans *Alzire*, la Chine dans l'*Orphelin de la Chine ;* et puis des Scythes, des Guèbres ; le moyen âge dans *Zaïre* et dans *Adélaïde du Guesclin*, mais surtout dans le brillant et chevaleresque *Tancrède* qui marque une étape vers le romantisme, et qui installe sur notre scène le genre « troubadour ». Pendant la première partie de sa carrière, Voltaire emploiera Shakespeare et le théâtre anglais à renouveler la tragédie française : Orosmane sortira d'Othello, et l'ombre dans *Eriphyle* sera évoquée à l'imitation du spectre d'Hamlet. *Brutus*, la *Mort de César* seront dans le « goût anglais », il y aura du mouvement, des émotions fortes, et des tirades républicaines. Puis quand les Français commenceront à s'éprendre de Shakespeare, Voltaire craindra pour la tragédie si pure et si noble de Corneille et Racine : il fera la guerre à Shakespeare ; et quand la seconde édition de l'ouvrage du Père Brunnoy aura paru, il reviendra aux tragiques grecs, à la fois contre le goût barbare, et pour « corser » de situations pathétiques ou terribles les conversations tragiques du théâtre français. On ne doit pas oublier de mentionner un intérêt que présentent les tragédies de Voltaire, intérêt ardent pour les contemporains, très refroidi pour nous : c'est la philosophie. Dans *Œdipe*, des mots hardis sur les prêtres ; *Zaïre* et *Alzire*, sous leur enveloppe chrétienne, sont inspirées par la *raison* humanitaire du siècle. *Mahomet* condamne le fanatisme, qui est catholique autant que musulman. Ailleurs les traits sont dirigés sur les rois, sur les abus sociaux. Dans les vingt dernières années, les tragédies de Voltaire seront surtout destinées à la propagande philosophique ; elles seront des actes de polémique. *Olympie*, les *Guèbres*, les *Lois de Minos* sont des pièces où il n'y a plus que l'intérêt des idées, plus vif parfois dans les notes que dans les vers. En un mot, les tragédies de Voltaire, miroir de cet esprit mobile et curieux, sont infiniment intéressantes, pour qui n'y cherche pas le plaisir naïf d'être pris par les entrailles : ce plaisir-là Voltaire ne nous le donne qu'à de rares moments. Mais il remue tant d'idées, il fait tant d'essais, il indique tant de directions, chacune de ses pièces exprime si bien un moment de son esprit et de la multiple activité du siècle, que le déchet de valeur esthétique est compensé par la richesse de sens historique.

Il est passé en habitude de dire que Voltaire n'est ni poète ni artiste. Il ne l'est pas sûrement de la façon dont Hugo, Lamartine ou Musset le sont, ni Gautier ou Leconte de Lisle. Il faut pourtant faire certaines distinctions. La *Henriade* est une œuvre manquée, quelque succès qu'elle ait eu. C'est une application adroite des *règles de l'épopée*, telle que l'ancienne critique les posait d'après Virgile et le Tasse : on y trouve une tempête, une séparation d'amants, une descente aux enfers, un Elysée, une prédiction des grandeurs nationales, des comparaisons, du merveilleux, des allégories, du style noble. Le poème n'est pas sincère. Ce sceptique fait descendre saint Louis du ciel, et agir la magie ; il explique les dogmes théologiques. Les morceaux brillants, récits d'histoire, dissertations politiques ou philosophiques, descriptions scientifiques, ne sauvent pas la froideur de l'ensemble. Il n'y a pas grand bien à dire non plus des *Odes* de Voltaire ; historiques, morales ou scientifiques, elles ont une élégance froide, où la pensée abstraite s'enveloppe maladroitement des formules délirantes qu'on croyait indispensables au désordre lyrique. Les poèmes philosophiques, *Discours sur l'homme*, *Loi naturelle*, valent mieux. Ce sont des causeries spirituelles sur les grands problèmes de la morale et de la religion, relevées assez souvent de piquante satire : on peut se demander où est la poésie, mais le bon sens n'a jamais mieux causé en vers. J'en dirai autant du *Temple du goût*, étroit comme exposé de doctrine, exquis comme conversation littéraire d'un homme d'esprit pétri de préjugés. Mais voici où Voltaire est véritablement supérieur : l'épître, le conte, la satire, les stances, l'épigramme. Sa philosophie facile et désabusée n'est jamais plus charmante que dans les épîtres et les stances, lorsqu'elle ne revêt pas la forme rigide de l'exposition doctrinale, lorsqu'elle est la vive expression de l'humeur voltairienne. Il donne à la satire un tour original et neuf ; elle n'est plus chez lui la peinture de mœurs qu'ont tentée Régnier et Boileau ; elle se rapporte, comme chez Horace, à l'épître, par sa tendance philosophique ; mais la polémique et la passion y débordent, et l'invention d'un cadre piquant ou bouffon y ajoute une fantaisie imprévue et charmante (le *Pauvre Diable*, la *Vanité*, etc.). Voltaire a été souvent exquis dans les stances et le madrigal, par un mélange de volupté vive et de leste moquerie, comme dans l'épigramme par une gaminerie rieuse qui atténue l'aigreur du trait. C'est dans ces poésies légères que Voltaire est poète et artiste ; poète et artiste comme on peut l'être au XVIIIe siècle, et non comme nous voulons qu'on le soit ; si l'on ne veut chercher chez lui que la poésie de Watteau et de Greuze, et non pas la noblesse de l'art antique, mais la grâce spirituelle et parfois polissonne de l'art Louis XV, on pourra sans peine les y trouver. Quand Voltaire fait de l'antique, il est froid, guindé, faux ; quand il écrit les vers qui conviennent au mobilier, au costume et aux mœurs de ses lecteurs, aux petits appartements de Bellevue ou de Potsdam, il y met une essence originale de poésie dans une forme d'art caractéristique.

La même observation conviendrait aux contes et romans de Voltaire. Ce n'est pas la *Princesse de Clèves*, et ce n'est pas *Adolphe ;* ce n'est pas *Lélia*, ni le *Père Goriot*. Ils ne valent ni par la nouveauté de la psychologie, ni par l'intensité de la passion, ni par le réalisme de la description. Ce sont des choses légères, piquantes, amusantes, qui caressent les sens et excitent l'intelligence. Le tissu des événements traduit en images nettes et claires, souvent irrésistiblement drôles, parfois assurément caricaturales, les rapports abstraits des idées. Jamais on n'a *figuré* avec une adresse plus leste les pensées, les doctrines et les controverses. Et pour représenter les choses morales que Voltaire défend ou combat, il dessine d'un crayon leste des silhouettes d'hommes de tout caractère, de tout état, de toute race, chacune marquée d'un trait juste et précis, inoubliable. Sans appuyer, sans disserter, il nous donne des croquis charmants et instructifs de la vie de son temps, de la vie de toutes les classes, et de la vie de tous les pays, au moins de l'idée qu'un curieux esprit de Français était capable de s'en faire. Le récit court, n'indiquant jamais que l'aspect des choses, le détail des faits, qui sont en conformité avec

l'idée dont ils doivent donner l'illustration. *Candide* est une des œuvres caractéristiques de notre littérature : entre la *Vie de Marianne* et *Manon Lescaut*, la *Nouvelle Héloïse* et *Paul et Virginie*, il marque une application tout à fait originale de la forme du roman, une application qui est en harmonie parfaite avec l'esprit du XVIIIe siècle. Il nous offre la perfection du goût et de l'art d'où sont sortis tant de petits récits, lestes, malins, polissons, spirituels, propres à satisfaire l'intelligence curieuse comme à réveiller l'imagination blasée.

Dans l'*histoire*, Voltaire se présente à nous sous un jour tout à fait sérieux. De grands travaux d'érudition, inaccessibles au commun du public autant qu'admirables en soi, une grande œuvre de philosophie catholique de l'histoire, de charmants et quelquefois puissants Mémoires, un programme intelligent de littérature historique (dans *la Lettre à l'Académie*), et des histoires médiocres, ou lourdement indigestes, ou élégamment frivoles, sans recherches, sans critique, sans impartialité, sans exactitude : voilà ce que l'on avait au début du XVIIIe siècle. Avec Voltaire, l'histoire entre vraiment dans la littérature ; elle s'y fait représenter par des œuvres qui comptent. Il y a deux points essentiels pour lui dans la fonction de l'historien : être bien informé, filtrer l'information et la rendre au public en un récit clair, agréable, instructif. Sa vocation d'historien s'éveille dans la préparation de sa *Henriade*, et les notes de son poème épique ont parfois plus d'intérêt que les vers. Il écrit son *Charles XII* après avoir relu Quinte-Curce ; heureusement il ne sait pas plus imiter Quinte-Curce que Sophocle. Il évite la rhétorique, et il fait une collection aussi complète, une critique aussi exacte que possible des documents. Tout est précis et vivant dans cette biographie qui ne ressemblait à rien de ce qu'on avait vu encore. La rédaction du *Siècle de Louis XIV* a été précédée de recherches étendues et consciencieuses (V. l'introduction d'Emile Bourgeois). Voltaire a lu et dépouillé les histoires et autres pièces imprimées, et toute sorte de documents alors inédits, lettres d'ambassadeurs, de ministres, de personnages illustres, archives des affaires étrangères, mémoires de Villars, Berwick, Torcy, Dangeau, Mme de Caylus, Louis XIV. Puis, né à la fin du long règne de Louis XIV, il a connu, interrogé les survivants ; il a utilisé ses innombrables relations, son irrésistible *entregent*, pour tirer des renseignements de tous ceux qui pouvaient lui en donner, les Caumartin, les Sirven, les d'Argenson, la duchesse du Maine et ses amis, les Villars, les whigs et les tories en Angleterre, la duchesse de Saint-Pierre, les Noailles, Chauvelin, etc. Voltaire a recueilli vraiment la tradition orale de la cour de Louis XIV, et cela seul donnerait à son livre une inestimable valeur.

Mais il n'a pas versé dans son livre tout ce qu'il a appris. Il a fait un choix, mis un ordre, condensé en deux petits volumes, l'immense quantité de matériaux qu'il avait accumulés. On a souvent critiqué ce plan du livre : *Histoire politique et militaire*, chap. I-XXIV ; *Anecdotes sur la cour et le roi*, ch. XXV-XXVIII ; *Gouvernement intérieur*, ch. XXIX-XXX ; *Lettres, sciences et arts*, ch. XXXI-XXXIV ; *Affaires religieuses*, ch. XXXV-XXXVIII ; *Disputes sur les cérémonies chinoises*, ch. XXXIX. Ce plan a le défaut de l'ordre analytique : il brise l'unité et la continuité de la vie, il aligne les morceaux du sujet, puis les étudie chacun à part. Mais ce défaut est racheté par de rares qualités de netteté, d'intelligence, de pénétration. Voltaire a beaucoup de sympathie pour son sujet ; il lui donne tout ce qu'il peut avoir de respect et d'admiration. Il y avait eu après 1715 une violente réaction contre Louis XIV : courtisans et philosophes rivalisaient de sévérité. Voltaire est disposé au contraire à réhabiliter le grand règne. Il ne déteste pas le despotisme, lorsqu'il s'exerce par un Colbert. La grandeur politique de la royauté française, l'échec de la cour et de la société, la splendeur des œuvres littéraires, la politesse du goût les grands travaux aussi d'utilité publique et le développement des manufactures, tout cela l'éblouissait et lui faisait oublier ou pardonner les guerres, l'ambition désastreuse, l'oppression et la misère du peuple. Il estimait que, tout pesé, c'était le grand siècle de la France, et un grand siècle de l'humanité.

Tandis que les historiens qui l'avaient précédé ne donnaient d'attention qu'aux événements militaires et à la fortune des princes, Voltaire voulut faire l'histoire de la nation, de son essor et de sa civilisation : l'ouverture d'un canal ou l'établissement d'une Académie l'intéressait plus qu'une bataille. Il voulut donc peindre tous les aspects du développement national au XVIIe siècle, et fit rentrer le commerce et les belles-lettres dans le plan de l'histoire. Il élargit même encore son dessein, et ce fut le tableau du progrès de l'esprit humain qu'il se proposa d'offrir. L'idée philosophique se substitua à l'induction historique, et altéra en quelque mesure la sérénité impartiale de l'œuvre. Il voulut peindre les conquêtes de la raison : mais la raison ne triomphe pas sur toute la ligne. La plus belle médaille a son revers : et le revers de la face splendide qu'offre le siècle de Louis XIV dans la perfection de sa littérature, c'est l'importance qu'il donne aux affaires religieuses, c'est l'atrocité du fanatisme dans la ruine du protestantisme, et son ridicule dans les querelles du jansénisme ou du quiétisme. L'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle prouve combien il reste encore de chemin à faire pour rendre la nation raisonnable.

C'est encore l'histoire de la raison humaine qu'il a voulu écrire dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations :* précis lumineux d'histoire universelle, qui révèle un talent prodigieux de simplifier et d'éclaircir. L'ouvrage est fondé solidement sur une lecture immense. Voltaire a été aux sources, sans s'attacher à les indiquer au public. Ici encore nous retrouvons une large et humaine conception de l'histoire : il y conduit de front le mouvement politique et le mouvement intellectuel. D'excellents résumés sur la philosophie, les lettres et la science de chaque époque permettent de prendre une vue d'ensemble du progrès de l'humanité. Puis rompant avec le point de vue antique et chrétien, qui enferme l'histoire dans le bassin de la Méditerranée, il montre que toute l'humanité ne tient pas dans le monde grec ou romain, dans le peuple juif et dans les sociétés façonnées par l'esprit grec, romain ou juif. Il écrit des chapitres très neufs et qui ouvraient à l'esprit de vastes horizons sur les Arabes, sur l'Inde, sur la Chine.

Il y avait un peu de malice dans cette largeur de vues, et un désir de donner croc-en-jambe à la magnifique théorie providentielle de Bossuet qui fait tourner toute l'histoire du monde autour de l'histoire du peuple juif : conception qui ne tient pas debout, dès qu'on fait entrer en ligne l'Inde et la Chine. Voltaire s'était fait le continuateur de Bossuet, et commençait où Bossuet s'était arrêté, à Charlemagne. Mais tout son livre réfutait la philosophie de son prédécesseur. A lire la suite lamentable et ridicule de misères ou de sottises qui constituent la plus grande partie des annales de tous les peuples, qui pourrait songer à imputer à la Providence un si piteux ouvrage ? Le hasard, c.-à-d. les combinaisons d'événements fatales et aveugles, et les passions humaines, çà et là, aux beaux endroits, le génie ou la volonté de quelque grand homme, voilà ce qui fait le train du monde. Les petites causes, dans ces croisements de séries qui se heurtent et s'emmêlent, ont souvent de grands effets, et il n'y a rien de divin dans les plus surprenantes conjonctures.

Voltaire est trop occupé d'ôter de l'histoire la philosophie chrétienne pour aimer le temps où l'Eglise chrétienne gouverne le monde. Il ne voit dans le moyen âge que barbarie, brutalité, ignorance : ni Condorcet qui a plus de sang-froid, ni l'abbé Fleury qui est un bon chré-

tien, n'en ont jugé autrement. Il semble bien que cette vue ne soit pas aussi fausse qu'on l'a dit, si l'on en juge par le tableau que nous a fait récemment du monde féodal un historien bien informé et impartial, Luchaire, (*Histoire de France publiée sous la direction de M. Lavisse*). Mais Voltaire compromet sa thèse par la passion qu'il y apporte. Le préjugé et la haine l'emportent, et pouvant faire un tableau, il fait une satire. A mesure que l'on approche de la Renaissance, il se ressaisit et retrouve son impartialité.

Il n'y a pas à s'arrêter sur ses autres ouvrages historiques bien inférieurs à ceux dont je viens de parler. Mais il faut signaler ses écrits de polémique et de critique historique. Evidemment, dans ses querelles avec La Beaumelle, Larcher, Guénée, Foncemagne et d'autres, Voltaire s'est souvent trompé. Il a dénié trop obstinément toute valeur au testament du cardinal de Richelieu. Mais ses erreurs même prouvent qu'il avait compris le principe fondamental de la méthode historique. Il ne se bornait pas à collectionner des témoignages, il les critiquait. C'était la première fois qu'on voyait un littérateur comparer des textes, relever des contradictions, peser l'autorité d'un témoin, discuter l'authenticité d'une pièce. Quel progrès non seulement sur Rollin, mais sur Montesquieu même, qui recevait les paroles des historiens anciens sans poser toutes ces questions ! Il a manqué à Voltaire la patience, la solidité de savoir, la sérénité impartiale ; mais il avait le sentiment de la méthode. Il avait la peur d'être dupe et le doute aigu qui sont le commencement de la science.

Quel que fût l'éclat des talents multiples de Voltaire, ils s'effaçaient dans l'admiration ou l'aversion qu'inspiraient ses idées philosophiques, que de plus en plus, à mesure qu'il vieillit, ils ne servirent qu'à mettre en valeur. Il faut s'entendre sur le nom de *philosophe* quand on l'applique à Voltaire, et, en général, aux écrivains français du XVIIIe siècle : ces philosophes-là ressemblent bien peu à un Descartes, un Gassendi, un Kant, un Comte. Leur philosophie paraît consister surtout dans une vive polémique contre des choses qui jusque-là étaient respectées. Elle paraît occupée plutôt de réformes pratiques dans l'ordre social que de recherches spéculatives dans l'ordre de la pensée pure. Voltaire, à coup sûr, est un médiocre métaphysicien, il a peu de goût pour la métaphysique, où il ne voit guère que de la théologie déguisée. Il estimerait volontiers qu'il n'y a pas de métaphysique hors de la science, et que la connaissance que la science nous donne de l'univers et de l'homme est le seul fondement de la vraie philosophie. Tout son effort consiste à rejeter les croyances, traditions et systèmes, qui ne sont pas d'accord avec la raison, à laquelle les sciences de la nature et les sciences historiques fournissent le critérium du possible et de l'impossible, du cohérent et du contradictoire. Au fond, il a une tendance positiviste à ne s'en rapporter qu'aux *faits*. Mais la spéculation ne le contente pas : la philosophie, pour lui comme pour Montaigne, est un art de vivre ; elle doit conduire l'homme, par la vérité, au bonheur. Il *faut* faire passer dans la vie individuelle et dans la vie sociale les découvertes de la raison et de la science, organiser la morale et les institutions selon la vraie philosophie. Malgré l'apparence que fournissent quelques phrases qu'on a trop exploitées, Voltaire n'est pas un aristocrate qui réserve la vérité à l'élite du monde : il veut une diffusion large de la raison et des lumières, et c'est pour cela qu'il travaille si fort à « déchristianiser » la France et l'Europe.

Cette tendance pratique détermine la forme de sa philosophie. Peu d'ouvrages dogmatiques, point de longs ouvrages. « Jamais vingt volumes in-folio ne feront de révolution : ce sont les petits livres à trente sous qui sont à craindre ». Il multipliera donc les courts écrits, vifs, légers, amusants, car il faut amuser surtout, piquer la curiosité, retenir l'attention. Il faut se faire lire, et pour cela il faut servir le public selon son goût, même selon son vice. On enveloppera l'idée, grave et forte, de frivolité fantaisiste, de satire maligne, de polissonne grivoiserie : c'est l'appât où se prennent messieurs les courtisans et les belles dames ; et le bourgeois aime les épices autant que le seigneur. Il faut sans cesse surprendre, réveiller le goût blasé, fixer l'attention distraite : de là tous ces pseudonymes saugrenus ou facétieux, ces masques à demi soulevés derrière lesquels se dessine le fameux « sourire de Voltaire ». En un mot, Voltaire est un grand *journaliste*. Il représente, parmi les grands écrivains français, à une date où la presse naissait à peine, le génie et la puissance de la presse. Il a tous les défauts du journaliste : information superficielle, affirmations téméraires, plaisanteries ou personnalités substituées à la discussion approfondie des idées, partialité passionnée. Mais il a au suprême degré les talents que le journal exige : des connaissances universelles, une faculté prodigieuse d'assimilation, un sens juste, rapide, aigu, infiniment plus de sérieux et de solidité qu'on ne dit souvent, sous la légèreté du ton, et puis le talent d'exciter la curiosité, d'intéresser l'indifférence, de saisir l'actualité, de tout rendre clair et simple, de tourner toutes les idées du côté qui les fait le mieux comprendre et goûter.

Quelles sont donc les idées que Voltaire, par cette méthode, défendait et répandait ? Pur métaphysicien, je l'ai dit, il avait adopté la doctrine de Locke, le moins métaphysicien, le plus « expérimental » des philosophes du siècle précédent. Il adhérait au sensualisme : toutes nos idées viennent des sens ; Dieu tout-puissant a bien pu, s'il a voulu, donner à la matière la faculté de penser. Voilà de quoi bousculer le spiritualisme cartésien, et atteindre, à travers Descartes, la métaphysique chrétienne. Cependant, Voltaire, semble-t-il, n'arrive pas à donner beaucoup de cohésion à sa conception, il vacille, il se contredit ; au cours de sa longue carrière, il prend des points de vue opposés. Il détruit l'immortalité de l'âme, et parfois même la croyance en Dieu semble n'avoir plus de fondement. Mais, d'autre part, Voltaire affirme énergiquement en maint endroit l'existence de Dieu ; on peut le dire *déiste* en général :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Dieu est nécessaire à la morale : il faut croire à un Dieu rémunérateur et vengeur, si l'on veut que la morale ait un fondement et une sanction. Mais s'il y a une *rémunération* de la vertu, comme elle ne se produit pas, certes, en ce monde, voilà donc l'immortalité de l'âme qui reparaît. Il ne faut pas trop triompher de ces hésitations de Voltaire : sentir l'impossibilité de prouver Dieu et l'âme immortelle, et croire Dieu et l'âme immortelle des idées nécessaires à la morale, ce n'est pas si sot, ni d'un si mauvais métaphysicien, et dans une autre forme, j'en conviens, Emmanuel Kant n'a pas procédé autrement. En morale, la doctrine de Voltaire paraît aussi un peu flottante : il est surtout préoccupé d'exposer une morale pratique et ne s'attarde guère dans la métaphysique de la morale. Il prend la conscience, la liberté, les instincts d'humanité, de sympathie, de justice comme *donnés ;* et c'est vrai de l'homme de son temps. N'ayant pas d'idée claire de la morale de l'évolution, il prend Dieu comme expliquant d'un coup la présence de ces données, en dispensant l'esprit de s'attarder hors de la pratique, Il continue Rabelais, Montaigne et Molière ; il fait de la morale un art d'être heureux, mais la vertu est un élément indispensable du bonheur. La vertu n'est plus l'effort contre la nature, c'est la perfection de la nature, c'est le juste équilibre de l'instinct et de la raison. La raison choisit dans le conflit des instincts opposés ; elle marque la mesure à l'appétit de chaque instinct. La morale de Voltaire est une sorte d'épicurisme actif et bienfaisant, qui ne renonce qu'aux voluptés impossibles, dangereuses, et qui fait du souci du bonheur d'autrui une partie du bonheur individuel.

Toute la métaphysique et la morale de Voltaire, comme sa critique historique, ont toujours la pointe tournée contre le catholicisme. Il en a horreur et a travaillé à le détruire. Au nom de la raison, il n'admet pas de révélation. Toute religion qui se dit révélée est une absurdité : le jésuite, le janséniste, le quaker, l'anglican, le luthérien, le puritain, le musulman, le juif sont tous logés par le sage Chinois qu'ils viennent convertir à la maison des fous. Particulièrement absurde est le catholicisme : Voltaire fait une critique injurieuse, bouffonne, indécente de la Bible et de l'Evangile. Il veut faire saillir les marques de faiblesse humaine qui s'y trouvent. Il étale les erreurs scientifiques, les obscénités grossières de la Bible, les ignorances, les contradictions des Evangiles : et l'on viendra dire que c'est Dieu qui a inspiré ces choses révoltantes pour le bon sens humain ! Il exerce aussi sa critique sur l'histoire ecclésiastique, avec plus d'intuition de la méthode que de capacité d'exécuter; il scrute les origines du dogme catholique et du pouvoir pontifical. Il a pressenti que l'histoire de l'Eglise ruine les prétentions de l'Eglise à la divinité. Ce n'est pas seulement sa raison qui l'acharne contre l'Eglise, c'est son humanité. L'Eglise opprime les consciences, l'Eglise excite le fanatisme. Voltaire, chaque année, avait la fièvre le jour de la Saint-Barthélemy. Il ne pouvait parler sans horreur de la législation sur l'hérésie et sur le sacrilège. Guerre donc à « l'infâme » qui écrase la pensée et torture les corps ! L'histoire ecclésiastique n'est qu'une suite funeste de crimes, de persécutions, de massacres. Tout est mauvais dans la religion : il n'est pas jusqu'à cette philosophie de la Providence, d'apparence si consolante, qui ne soit en effet et fausse et nuisible ; elle est à extirper même de la philosophie rationnelle, et Voltaire la pourchasse dans Leibniz comme dans Bossuet. L'*optimisme*, qui voit le bien partout dans le monde, est une doctrine de résignation au mal, partant de mollesse et d'inertie; il faut crier bien haut le mal qui est dans le monde, révolter les hommes contre lui pour qu'ils s'évertuent à y remédier ; au lieu de raisonner en métaphysicien pour se leurrer d'optimisme, Candide travaille, *cultive son jardin*, en homme sensé, pour améliorer son mauvais sort. Et qu'on n'oppose pas le *Mondain* à *Candide* : si l'on vit à l'aise dans la société en 1736, c'est que depuis d'innombrables années l'activité humaine, la raison humaine, les inventions humaines ont aménagé le monde un peu mieux qu'il n'était sortant des mains du Créateur.

Ceci nous conduit à la philosophie sociale de Voltaire. Elle est également désabusée des systèmes et de l'à priori, uniquement appliqué à la poursuite des résultats positifs. On a fort reproché à Voltaire d'avoir manqué de patriotisme, d'avoir ri de Jeanne d'Arc et complimenté le roi de Prusse qui nous battait. Voltaire a eu pour complice, dans sa scandaleuse *Pucelle*, tout son siècle; et ce qu'il a raillé dans Jeanne d'Arc, ce n'est pas l'idée patriotique, c'est l'illuminisme religieux, les visions et l'extase mystiques. Il a vu Jeanne d'Arc à travers Marie Alacoque. Quant aux défaites des armées françaises, qui donc alors attachait aux incidents de ces guerres dynastiques la destinée de la patrie ? Les frontières de France n'étaient pas menacées, ni l'intégrité du territoire. Aucune idée généreuse n'intéressait les cœurs aux succès militaires. Il faudra la guerre d'Amérique, une guerre idéaliste, et les guerres de la Révolution, des guerres de défense nationale, pour refaire de l'armée le symbole de la patrie. Jusque-là, le public et Voltaire mettaient l'honneur de la France dans la pensée, et non dans les armes : le patriotisme du XVIIIe siècle consiste à faire de la France l'institutrice des nations, à la lancer la première dans les voies de la civilisation et du progrès. On avait alors un idéal de solidarité humaine, un large cosmopolitisme, qui était parfaitement légitime et très noble, tant que la patrie était intacte et en sûreté. Un autre reproche qu'on a fait à Voltaire est d'avoir méprisé le peuple et soutenu le despotisme. Bourgeois, et passablement « bourgeois-gentilhomme », il a accepté l'inégalité sociale ; il a parlé plus d'une fois en termes méprisants du peuple, de cette « horde de cerfs dans le parc d'un grand seigneur ». Il a cru que le progrès devait venir d'en haut, et que le bien-être de la nation ne pouvait se réaliser que par l'action du roi et des privilégiés. Sa doctrine politique est en un mot le despotisme paternel : ç'a été l'illusion persistante et l'expérience originale du XVIIIe siècle. Il y avait dans cette politique beaucoup d'impatience, de désir passionné d'aboutir ; le peuple était si ignorant, si abruti par la misère. A quel lointain avenir eût-il fallu ajourner la réforme sociale, si l'on avait attendu que le peuple fût éclairé et capable d'être libre ? Entreprendre le bien public par l'action du despote éclairé, c'est un moyen d'arriver tout de suite à des résultats. Voltaire donc n'est ni républicain, ni démocrate, reste monarchiste, gentilhomme et propriétaire, n'attaque aucune des institutions fondamentales de l'ancien régime, et même aide le despotisme contre les corps privilégiés dans la suppression des parlements : il attend plus du monarque que des oligarchies aristocratiques. Mais dans ces limites, il exerce une action vigoureuse : il échenille pour ainsi dire la monarchie de tous ses abus. Le devoir d'un gouvernement est de procurer la paix, le bien-être, la justice. Il a la haine de la guerre. Il a la passion des questions économiques : rien ne lui paraît ni aride ni mesquin. Il a des idées sur la voirie, la salubrité des villes, l'utilité des voies de communication. Il s'occupe de l'agriculture, de l'industrie, du commerce. Il discute la réforme de l'impôt. Il veut qu'on soulage le paysan ; et il indique la richesse de l'Eglise comme une des causes de la misère du peuple. Que ne transforme-t-on les couvents en hôpitaux et en écoles ? que n'emploie-t-on les moines à construire des routes et des canaux? Il demande la réforme de la justice : d'abord l'unité de la législation. « Ah ! dit l'avocat au plaideur, si vos pupilles étaient nés à Guignes-la-P. au lieu d'être natifs de Melun près Corbeil », ils gagneraient leur procès, qu'ils ont perdu. Puis la justice est lente et coûteuse. Et surtout la justice est atroce et injuste. A quoi bon des supplices rigoureux ? Pourquoi si souvent la peine de mort ? « Un pendu n'est bon à rien. » Il faut de la proportion entre les délits et les peines. Il faut de l'humanité dans les châtiments. Il y faut surtout de la justice, et l'on ne saurait prendre trop de précautions pour ne pas punir l'innocent. La législation et la procédure du temps, au contraire, traitaient l'accusé en coupable. La torture, en même temps que cruelle, était un moyen de fausser la justice : elle tirait des innocents, par la souffrance, l'aveu des crimes qu'ils n'avaient pas faits. On doit à Voltaire plus qu'à personne l'abolition de la torture.

L'influence de Voltaire a été considérable avant et après sa mort. Il a d'abord tourné les esprits du côté des améliorations pratiques de la vie et de la société. Il a contribué beaucoup à déterminer l'idéal et tracer le programme de « l'administration » moderne en ses meilleurs moments, quand elle a été autoritaire, point libérale, mais active, éclairée, bienfaisante, et employant toute son autorité à la prospérité économique du pays, point tracassière, et laissant les gens de talent et de pensée vaquer en toute tranquillité à leurs travaux. Il a ensuite fourni aux diverses classes, à la noblesse pendant le XVIIIe siècle, à la bourgeoisie pendant le XVIIIe siècle et les trois quarts du XIXe, au peuple pendant la seconde moitié du XIXe siècle, une philosophie rationnelle, anticatholique, un système complet d'argumentation sceptique et sarcastique contre la religion et l'Eglise : c'est cela en particulier qu'on a appelé le voltairianisme. Le *Siècle* anticlérical réimprimait même en 1867 les œuvres complètes de Voltaire. Voilà les deux faces principales de l'action de Voltaire. D'une façon plus générale, il a été un grand professeur de doute et d'ironie, et le plus grand

démolisseur d'idoles, de préjugés et de traditions qu'il y ait eu. C'est par là que ce riche bourgeois, flagorneur de Louis XV, a contribué plus que personne à rendre la Révolution nécessaire, possible et facile : il a ruiné le respect des croyances et des institutions qui maintenaient l'ancien régime. Et il l'a ruiné, non pas tant dans l'âme des opprimés, mais surtout dans celle des privilégiés. Il a désarmé les classes qui avaient intérêt à défendre l'Eglise et la monarchie ; et il a amené aux Etats généraux de 1789 une foule de prêtres et de nobles philosophes, incrédules, humanitaires, qui ont travaillé à jeter à bas l'édifice dont les ruines devaient les écraser.

Les principales éditions générales de Voltaire sont celles de Kehl (édit. de Beaumarchais, avec le concours de Condorcet et Decroix, 1784 et 1785-90, 70 vol. in-8. ou 92 vol. in-12) ; de Beuchot, 1828 et suiv., 70 vol. in-8) ; du *Siècle* (E. de La Bédollière et Georges Avenel, 1867-70, 8 vol. in-4, le 8e vol. dédoublé en 1873) ; enfin l'édition Garnier (Louis Moland, 1877-83, 50 vol. in-8, avec une *Table générale et analytique* par Charles Pierrot, 1885, 2 vol. in-8). Depuis l'édition Moland, divers recueils qui ont paru ont fait connaître des écrits et surtout des lettres inédites de Voltaire ; voici les principaux : *le Portefeuille de Mme Dupin*, publié par le comte G. de Villeneuve-Guibert (Paris, 1884) ; *Voltaire et le premier président Fyot de La Marche*, publ. par Henri Moulin (Caen, 1885) ; *Frédéric II et Louis XV d'après des documents nouveaux*, par le duc de Broglie (Paris, 1885) ; *La Vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney* (1885) ; *Voltaire et le Cardinal Quirini*, par Ch. Henry (Paris, 1887) ; *Voltaire. Lettres et billets inédits publiés d'après les originaux du British Museum* (1887) ; *Cent lettres de Voltaire*, non recueillies dans les diverses éditions de ses œuvres (t. IV de la bibliographie de Bengesco, p. 285 ; Paris, 1889) ; *Autres lettres et billets* non recueillis (*ibid.*, p. 366) ; E. Stengel, *Ungedruckte Briefe Voltaire's an Friederich den Grossen und an den Landgrafen von Hessen Kassel..., Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Litteratur* (1887) ; *Lettres inédites à Louis Racine*, publ. par Tamisey de Larroque, 1893.

Gustave LANSON.

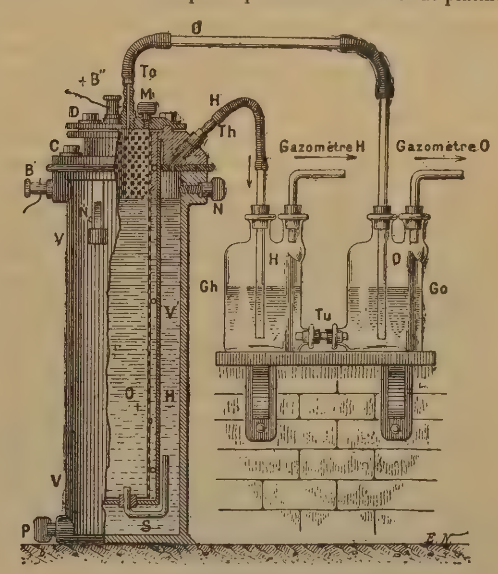
BIBL. : Georges BENGESCO, *Voltaire, Bibliographie de ses œuvres* ; Paris, 1882-90, 4 vol. in-8. — Le comte H. DE LA FERRIÈRE, *Troisième rapport sur les recherches faites à la Bibliothèque impériale de Russie*, au t. IV des *Archives des missions scientifiques* (examen des papiers et livres de Voltaire acquis par Catherine II et conservés à Saint-Pétersbourg).

Ouvrages relatifs à la biographie : G. DESNOIRETERRES, *Voltaire et la Société française au XVIIIe siècle*, 1867-76, 8 vol. in-8. C'est l'ouvrage essentiel. — CONDORCET, *Vie de Voltaire*, Genève, 1787. — COLINI, *Mon Séjour auprès de Voltaire*, 1807. — LONCHAMP et WAGNIÈRE, *Mémoires sur Voltaire et ses ouvrages*, 1825, 2 vol. — Ch. NISARD, *les Ennemis de Voltaire*, 1833. — Th. FOISSET, *Voltaire et le Président De Brosses*, 1858. — A. PIERRON, *Voltaire et ses maîtres*, 1866. — LÉOUZON LE DUC, *Voltaire et la police*, 1867. — H. BEAUNE, *Voltaire au collège*, 1867. — Ath. COQUEREL, *Jean Calas et sa famille*, 1858 ; 2e éd. 1869. — E. ASSE, *Lettre de Mme de Graffigny*, etc., *sur leur séjour près de Voltaire*, 1879. — Du même, *Lettres de Mme du Châtelet*, 1882. — G. MAUGRAS, *Voltaire et Jean-Jacques Rousseau*, 1886. — PEREY et MAUGRAS, *Voltaire aux Délices et à Ferney*, 1885, in-8. — C. RABAUD, SIRVEN, *Etudes historiques sur l'avènement de la tolérance*, 1892. — E. CAMPARDOU, *Documents inédits sur Voltaire*, 1893. — BALLANTYNE, *Voltaire, son séjour en Angleterre*, 1893. — Le duc DE BROGLIE, *Voltaire avant et après la guerre de Sept ans*, 1898. — F. CALMETTES, *Choiseul et Voltaire*, 1902.

Etudes critiques partielles : F. BRUNETIÈRE, *Etudes critiques*, t. I, III, IV ; *les Epoques du théâtre français*, 11e conférence. — E. DESCHANEL, *le Théâtre de Voltaire*, 1886. — VERNIER, *Voltaire grammairien*, 1889. — LJOU, *les Tragédies et les Théories dramatiques de Voltaire*, 1896. — Eug. BOUVY, *Voltaire et l'Italie*, 1898. — J.-J. OLIVIER, *Voltaire et les Comédiens interprètes de son théâtre*, 1900. — L. KŒHLER, *les Unités de temps et de lieu dans les tragédies de Voltaire*, dans *Ztsft, f. fr. Spr. u. Lit.*, 1901.

Etudes générales : VINET, *Hist. de la litt. française au XVIIIe siècle*, 1853. — E. BERSOT, *Etudes sur le XVIIIe siècle*, 1855. — D.-Fr. STRAUSS, *Voltaire*, six conférences traduites par Narval en 1876. — J. MORLEY, *Voltaire* ; Londres, 1874. — TAINE, *l'Ancien Régime*. — E. FAGUET, *XVIIIe Siècle*, 1890. — E. CHAMPION, *Voltaire, études critiques*, 1892. — NOURRISSON, *Voltaire et le Voltairianisme*, 1896. — L. CROUSLÉ, *la Vie et les Œuvres de Voltaire*, 1899, 2 vol.

VOLTAMÈTRE (Phys.). Appareil destiné à montrer la décomposition de l'eau par les courants électriques. Il se compose d'un verre dont la partie inférieure porte une tubulure à travers laquelle passent deux lames de platine,



Voltamètre Renard. — VV, vase en fonte servant d'électrode négative ; B′, borne négative ; B″, borne positive ; O, électrode positive ; V′, vase poreux ; S, tube assurant l'égalité de pression en O et en H ; N, ouverture servant de trop-plein quand on charge l'appareil ; P, ouverture de décharge ; To, sortie de l'oxygène ; Th, sortie de l'hydrogène ; Gh et Go, flacons laveurs, en communication par Tu.

les *électrodes*, séparées l'une de l'autre par un mastic isolant, mais communiquant avec deux bornes en cuivre que l'on met en relation avec le courant électrique. Dans le verre, on place de l'eau acidulée par un dixième d'acide sulfurique, l'eau pure offrant une résistance trop grande au passage du courant. Dès que celui-ci passe, on voit se dégager des bulles de gaz autour des deux lames de platine ; on peut recueillir ces gaz en renversant de petites éprouvettes pleines d'eau acidulée au-dessus de chacune des lames. Autour de l'électrode négative se dégage de l'hydrogène ; autour de l'électrode positive on obtient de l'oxygène dont le volume est moitié de celui de l'hydrogène. La quantité d'eau décomposée par seconde dépend de l'intensité du courant ; elle est de $0^{mgr},09373$ pour un courant d'un ampère. Un pareil courant exigerait donc un peu plus de cinquante heures pour décomposer une molécule d'eau (18 gr.) et donner $22^{lit},32$ d'hydrogène et $11^{lit},16$ d'oxygène.

Le développement de l'électricité ayant permis d'obtenir à bon compte des courants électriques intenses, on a construit des voltamètres à grand débit, tels que celui du commandant Renard, qui est représenté ci-dessus. Cet appareil se compose d'un vase extérieur en fonte qui est relié au pôle négatif et constitue à la fois l'électrode négative et le vase du voltamètre ; à l'intérieur se trouve une électrode positive en tôle de fer ou de nickel perforée et contenue à l'intérieur d'un vase poreux. Tout l'appareil est plein d'une solution de soude dans l'eau (150 gr. par litre). Les deux gaz qui sortent, hydrogène et oxygène, se lavent dans deux grands flacons communiquant par une tubulure inférieure. Avec un courant de 25 à 30 am-

pères on obtient 12 litres d'hydrogène et 6 litres d'oxygène à l'heure. A. Joannis.

VOLTE. I. Equitation. — La volte est, à proprement parler, le mouvement que le cavalier fait exécuter à sa monture pour la mener en rond : le cheval plie les reins, le dos et les membres supérieurs, trousse les jambes de devant et chasse les hanches sous le ventre. Par extension, le nom est aussi donné à l'espace, le plus souvent circulaire et quelquefois carré, situé dans un manège ou dans un champ de manœuvres et autour duquel on exerce le cheval pour le dresser ou pour faire l'éducation de son cavalier. La *volte de piste* est celle que le cheval parcourt sans aller de côté, les hanches suivant les épaules. La *volte de deux pistes* est celle où le cheval va de côté. La *volte renversée* est celle que fait le cheval, la tête tournée vers le centre de la volte et la croupe vers la circonférence. La *demi-volte* est la moitié de la volte, le demi-rond qu'on fait faire au cheval lorsqu'on veut effectuer un demi-tour sans s'arrêter. *Serrer la volte*, c'est se rapprocher de son centre de façon à décrire un cercle plus petit. *Elargir* ou *embrasser la volte*, c'est, au contraire, s'écarter de son centre, étendre le cercle.

II. Escrime (V. Escrime).

III. Chorégraphie (V. Danse).

VOLTERRA. Ville de l'Italie centrale, ch.-l. du cercle de Volterra (64.130 hab.), dans le S. de la prov. de Pise (Toscane), dans une contrée inculte et comme formée de coulées de laves sur une montagne, à 554 m. d'alt., avec une vue qui s'étend très loin, jusqu'à la Corse, entre l'Era (affl. de l'Arno) et la Cecina ; terminus de l'embranchement de Cecina (qui se relie à la ligne Livourne-Rome) ; 14.063 hab. Carrières de marbre, de gypse et surtout d'albâtre ; salines considérables au S.-O. de la ville, près de la Cecina, qui fournissent toute la Toscane. Industrie de vases et sculptures d'albâtre ; les célèbres lagoni du val de Cecina, flaques d'eau minéralisée bouillante, produisent une grande partie du borax utilisé en Europe. — Volterra est l'antique *Velhatri* des Etrusques, la *Volaterra* des Romains : c'était une des douze cités de la Confédération étrusque, et elle a conservé des traces nombreuses de son origine. République indépendante au moyen âge, elle perdit son importance en subissant la domination de Florence en 1472. Sa ceinture de remparts est intacte, et les murs florentins s'y relient aux murailles étrusques dont subsistent des restes importants ; elles montent sur les crêtes au bord des précipices, et descendent dans les gorges ; leurs 10 kil. de circuit sont bien réduits aujourd'hui après les démolitions résultant des guerres du moyen âge. Les antiquités conservées à Volterra sont : les murs de 12 m. de haut et 4 m. d'épaisseur de tuf calcaire qui subsistent devant la porte Fiorentina et dans le jardin du cloître de Santa Chiara ; des restes d'un amphithéâtre, thermes, tombeaux, la Porta dell' Arco, un arc de 6 m. de haut, la piscine, un réservoir sur six colonnes. La cathédrale, bâtie en 1120 par Calixte Ier, agrandie en 1254 par Niccolo Pisano, possède de nombreuses œuvres d'art (dans l'oratoire de San Carlo, une *Annonciation* de 1491, de Luca Signorelli). L'église San Giovanni, qui date du VIIe siècle, a un ciboire de Mino da Fiesole (1471) et une cuve baptismale d'Andrea Sansovino (1502). Le musée national (dans le palais Tagassi) possède la plus intéressante collection de l'Italie pour l'art étrusque après celle de Rome, avec une bibliothèque de 13.000 vol. Le Palais dei Priori ou Palais public est un bel édifice de 1208 à 1257.

VOLTERRA (Daniele da), peintre ital. (V. Ricciarelli).

VOLTERRANO (Baldassare Franceschini, dit *il*), peintre italien (V. Franceschini).

VOLTUMNA. Peut-être identique avec *Volumna*, divinité de la vieille religion latine et qui paraît être originaire d'Etrurie, dont les monuments la nomment *Felthina*. Elle était vénérée spécialement au sanctuaire national autour duquel les douze villes de la confédération étrusque délibéraient sur leurs intérêts communs : on ne sait au juste où ce temple était situé. Mais la fête était célèbre : elle était l'occasion à la fois de cérémonies religieuses, de transactions commerciales et de réjouissances diverses où l'art et les lettres avaient leur place.

VOLTURNO. Fleuve d'*Italie* (V. ce mot).

VOLTZIA (*Voltzia* Ad. Br.) (Bot.). Genre de Conifères fossiles, se rapportant aux Taxodinées, et caractérisé par les rameaux garnis de ramules distiques, portant des feuilles falciformes, décurrentes à la base, et parfois dans leur portion supérieure de longues feuilles linéaires ; strobiles cylindriques allongés, à écailles lâchement imbriquées, tri-quinquélobées à leur bord supérieur, avec 2-3 graines ailées. Espèce type : *V. heterophylla* Schimp. et Moug., du grès bigarré des Vosges. Les espèces sont réparties dans le permien et surtout dans le trias.

VOLUBILIS (Bot.). Le Volubilis (*Convolvulus purpureus* L. — *Pharbitis hispida* Chois. — *Ipomœa purpurea* Lamk) est une plante annuelle à tige volubile, couverte de poils rebroussés ; ses feuilles, alternes, cordées, acuminées, possèdent un long pétiole. Les fleurs, de coloration pourpre, violacée, rose, bleue ou blanche sont disposées en cymes axillaires. Le calice est formé de sépales velus. La corolle en cloche ou en entonnoir a son limbe marqué de 5 plis. Les étamines, incluses, ont leurs filets dilatés à la base. L'ovaire est à 3-4 loges bi-ovulées. Le fruit est une capsule globuleuse. Le Volubilis est originaire de l'Amérique méridionale : on le propage par graines semées sur couche ou en place définitive. W. R.

VOLUBILITÉ (Phonol.) (V. Bredouillement).

VOLUCELLE (*Volucella* Geoffr.) (Entom.). Genre de Diptères, de la famille des Brachystomes, tribu des Syrphides, caractérisé par le corps épais, la trompe à lèvres allongées, pointues, la face prolongée obtusément, avec une proéminence au milieu, les antennes courtes, à troisième article oblong, à style plumeux, la cellule marginale des ailes fermée. Les larves des Volucelles sont allongées, rétrécies en avant, larges postérieurement ; leur corps est ridé, avec les côtés munis de pointes, la tête porte en avant deux petites cornes charnues, leur bouche est armée de deux mandibules bifides. Elles sont voraces et vivent aux dépens des larves des bourdons, des guêpes, etc. Type : *Vol. bombylans* Meig. Noire, avec poils fauves sur la moitié postérieure de l'abdomen et tache brune sur les ailes. Elle est commune en Europe sur les églantiers, en juin.

VOLUCRAIRE. On a appelé, au moyen âge, *volucraires* (du latin *volucris*, oiseau), des traités sur les oiseaux où les renseignements donnés sur chaque animal étaient accompagnés d'interprétations allégoriques dans un sens religieux. Un des plus connus parmi les ouvrages de ce genre est celui d'un certain Osmond, clerc qui vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle et dont le poème, qu'il donne comme traduit du latin, est conservé dans le manuscrit français 17.270 de la Bibliothèque nationale. Beaucoup de volucraires en prose se trouvent joints à des *bestiaires* (V. ce mot) ; on en trouve un de ce genre dans le manuscrit 351 de la Bibliothèque de Cambrai.

Bibl. : V. Le Clerc, dans *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 321. — G. Paris, *la Littérature française au moyen âge*, p. 144.

VOLUME. I. Mathématiques. — On appelle volume d'un corps l'étendue de l'espace qu'il occupe, et on mesure ce volume en le comparant à un volume déterminé, pris pour unité, et qui est généralement celui du cube ayant pour arête l'unité de longueur. Les unités pratiques de volume ou de capacité sont énumérées dans le système métrique. La géométrie apprend à déterminer les volumes des corps qui affectent des formes simples, et spécialement ceux des polyèdres, des cylindres et cônes de révolution et de la sphère. La détermination des volumes de corps dont les limites sont des surfaces courbes quelconques, définies analytiquement, relève du calcul inté-

gral et constitue le problème des cubatures. Pour la détermination approximative des volumes, on a imaginé en outre un assez grand nombre de formules de cubatures, lesquelles, malgré leur défaut apparent de rigueur, peuvent être très suffisantes pour les besoins de la pratique et rendre de très grands services. C.-A. L.

II. Physique. — VOLUME CRITIQUE (V. CRITIQUE).

VOLUMÉNOMÈTRE (Phys.). C'est un appareil destiné à mesurer le volume de certains corps, lorsqu'on ne peut pas employer les méthodes ordinaires, par exemple lorsque le corps est soluble dans l'eau et dans la plupart des liquides, ou qu'il est modifié par l'immersion dans un liquide. Cet appareil se compose d'un ballon, dans lequel on place le corps à mesurer et d'un manomètre à mercure qui présente deux traits de repère. Il sert à mesurer le volume de la poudre, des corps poreux, du coton, etc.

VOLUMÈTRE (Phys.). Ce sont des aréomètres gradués d'une façon spéciale, de façon à indiquer, étant donné un liquide quelconque, le volume de ce liquide qui pèse autant que 100 volumes d'eau.

VOLUPTÉ (Philos.). Ce mot dans la philosophie ancienne était l'équivalent de notre mot *plaisir* (V. ce mot). Il a pris dans la philosophie moderne un sens plus étroit, et il y désigne plus particulièrement le plaisir des sens, parfois même le plaisir attaché à l'acte sexuel. On sait que l'école cyrénaïque, dont le chef fut Aristippe, donnait la volupté, c.-à-d. le plaisir des sens, comme fin suprême de toutes les actions humaines et premier principe de la morale. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux divers articles où se trouve exposée et discutée la morale du plaisir (V. ARISTIPPE, CYRÉNAÏQUEE [Ecole], EPICURE, HÉGÉSIAS, MORALE, etc.).

VOLUTE. I. ARCHITECTURE. — Ornement remontant à la plus haute antiquité, peut-être même ressouvenir de l'architecture métallique, et consistant en un enroulement en spirale caractérisant le chapiteau de la colonne d'ordre ionique. Des volutes, mais moins importantes, figurent aussi, au-dessus des rangées de feuilles, dans les chapiteaux des colonnes d'ordre corinthien et d'ordre composite. Les figures de l'article ORDRE (t. XXV, pp. 509-512) donnant (fig. 2, 4 et 8) des exemples de chapiteaux ioniques et (fig. 5, 6, 9 et 11) des exemples de chapiteaux corinthiens et de chapiteaux composites montrent bien la nature, la forme et l'importance des volutes dans ces différents ordres et à différentes époques. L'origine de la volute ionique et le tracé de cette volute tiennent une grande place dans les traités des ordres d'architecture, depuis Vitruve jusqu'aux auteurs contemporains.

II. MALACOLOGIE. — Genre de Mollusques Gastéropodes de forme ovale ou fusiforme, à spire aiguë ou mamelonnée, à tours tantôt lisses ou épineux, tantôt cannelés ou tuberculeux; ouverture très grande, terminée en avant par une échancrure profonde, mais dépourvue de canal; bord columellaire muni de plusieurs plis dont les plus saillants sont antérieurs; bord externe lisse, quelquefois crénelé intérieurement. Ce genre, qui comprend des coquilles très recherchées, en raison de la beauté de leur coloris, habitent toutes les mers : les unes vivent sur le sable ; les autres, dans les madrépores.

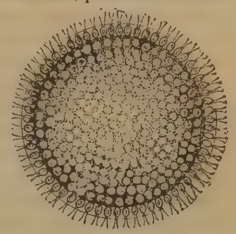
III. PALÉONTOLOGIE. — Les espèces fossiles du genre *Voluta* sont deux fois plus nombreuses que les vivantes. Les plus anciennes sont du crétacé moyen, et en général plus petites que les espèces actuelles (*V. muricina* et *V. bicoronata* du calcaire grossier du bassin de Paris).

VOLVENT. Com. du dép. de la Drôme, arr. de Die, cant. de La Motte-Chalançon ; 240 hab.

VOLVESTRE. Petit pays de l'ancien Languedoc (qui comprend auj. le cant. Montesquieu-Volvestre dans la Haute-Garonne, et le cant. de Sainte-Croix-Volvestre dans l'Ariège). Il est arrosé par le Volp (affl. d. de la Garonne) qui passe à Sainte-Croix, et par l'Arize, principal cours d'eau de la région, qui passe à Montesquieu.

VOLVIC. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. et cant. de Riom, à la base de la coulée de laves du Puy de la Nugère, à 400 m. d'alt. ; 3.684 hab. Stat. de chem. de fer. Carrières de lave très anciennement exploitées et dont les produits se vendent dans toute l'Auvergne : la statue colossale de la Vierge, sur une colline qui domine la ville, est en lave, ainsi que l'église romane de Volvic. Ecole d'architecture et sculpture au musée. Aux environs, château de Bosredont (1784), et à 1 kil. N., ruines pittoresques du château de Tournoël (donjon du XIIIe s.; bâtiments des XVe et XVIe s.) auquel se rattachent de nombreux souvenirs d'histoire.

VOLVOX (*Volvox* Ehrb.) (Bot.). Genre de Protozoaires-Flagellates, de la famille des Volvocinées, parfois rattachés aux Algues. Microscopiques, unicellulaires, à 2 flagellums, disposés régulièrement et en grand nombre dans la paroi gélatineuse d'une sphère creuse intérieurement (*cœnobium*) ; cette sphère, du volume d'une tête d'épingle, offre une sorte de mouvement de rotation. Génération sexuelle ou non sexuelle ; dans ce dernier cas, des colonies filles se forment dans la sphère et sont mises en liberté par rupture de la paroi de celle-ci. Dans la génération sexuelle, il y a formation d'oosphères et d'anthérozoïdes. L'espèce type, *V. globator* O.-F. Müll., se multiplie parfois au point de colorer en vert les eaux stagnantes. D[r] L. HN.


Volvox.

VOLVULUS (Pathol.). Occlusion de l'intestin produite par l'enroulement de cette portion du tube digestif (V. INTESTIN).

VOLX. Com. du dép. des Basses-Alpes, arr. de Forcalquier, cant. de Manosque; 786 hab. Stat. de chem. de fer.

VOLYNIE (russe *Volyn*, polonais *Wolyn* ou *Wolhyn*). Gouvernement de la Russie occidentale, confinant au S.-O. à la Galicie, au S. à la Podolie, à l'E. à Kiev, à l'O. à la Pologne russe ; 71.853 kil. q.; 2.997.900 hab. en 1897. Le Sud est accidenté et, par endroits, granitique, se rattachant aux premières pentes des Karpates; c'est un pays fertile; le Nord est marécageux, se rattachant à la région de Poliessié (marais du Pripet). Les bois couvrent 37 °/₀ du sol, les champs 37 °/₀. Il tombe de 500 à 600 millim. d'eau par an, un peu plus au S. Les eaux vont presque toutes au N., vers le Pripet. La population est formée de Ruthènes, de Polonais (villes et noblesse), de Juifs, de Grands-Russiens, etc. On récolte annuellement 4 millions de quintaux de seigle, 1 1/2 de blé, 3 1/2 d'avoine, 320.000 quintaux de betteraves, etc. Le bétail est évalué à 800.000 chevaux, 800.000 bœufs et 1 million de moutons, etc.; la production industrielle à 40 millions de fr. (menuiserie, machines, distillerie, sucrerie, etc.). Le gouvernement, formé en 1797, a pour ch.-l. Jitomir et comprend 12 cercles. Il conserve le nom d'une ville détruite qui se trouvait sur le Boug occidental; La Volynie était, au XIIe siècle, une principauté russe qui s'étendit au N. et à l'E. de ses limites actuelles. Ce fut ensuite une voïvodie polonaise, qui fut restreinte à la rive orientale du Boug et annexée à la Russie lors des deuxième et troisième partages de la Pologne; le gouvernement actuel s'est accru des districts occidentaux de l'ancienne voïvodie de Kiev.

VOLZ (Hermann), sculpteur allemand, né à Carlsruhe le 31 mars 1847. Sa première œuvre importante fut le monument des combattants à Carlsruhe, groupe en marbre (1874-77). Il a depuis exécuté des monuments similaires pour Hanovre et Mannheim. Une de ses meilleures œuvres est un *Combat entre un homme et un tigre*, exécuté à Rome en 1884-86. On lui doit encore : des statues de *Geibel*, de *Scheffel* ; le tombeau du *Prince Louis de Bade*, etc.

VOLZITE (Pétrogr.) (V. Blende).

VOMÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 273 hab.

VOMER (Anat.) (V. Nez).

VOMIQUIER (Bot.). Nom vulgaire du *Strychnos nux vomica* L. (V. Strychnos).

VOMISSEMENT (Physiol.) (V. Estomac).

VOMITIF. Médicament qui possède la propriété de faire vomir, lorsqu'il a été ingéré. Certains poisons, qui peuvent faire vomir, arsenic, digitale, etc., ne peuvent être classés parmi les substances dont on recherche en thérapeutique l'action émétique, qui ne doit dans ce cas s'accompagner d'aucun phénomène toxique.

Ces agents provoquent le vomissement, soit par excitation des extrémités gastriques du nerf vague (vomitifs minéraux : sulfates de cuivre ou de zinc, alun, chlorure de sodium), soit par excitation directe du centre vomitif (apomorphine), soit enfin par une action mixte, à la fois par excitation périphérique et par irritation du centre émétique (tartre stibié, ipécacuanha). Les vomitifs trouvent une foule d'indications, mais il faut parfois être prudent dans leur emploi, par exemple en cas d'anévrismes, ou encore chez les enfants, auxquels on donnera de préférence l'ipéca au lieu de l'émétique qui a des effets hyposthénisants. On les prescrit surtout pour évacuer le contenu de l'estomac, dans les indigestions, l'embarras gastrique, les empoisonnements, ou comme agents d'expulsion (corps étrangers de l'œsophage, fausses membranes du larynx, abcès pharyngiens) ; comme dérivatifs mécaniques, décongestionnants (bronchites). Beaucoup de sirops pectoraux contiennent des vomitifs (ipéca, kermès, polygala, etc.), qui favorisent l'expectoration ou agissent comme antiphlogistiques (pneumonie), hémostatiques (hémoptysies), sédatifs (coqueluche), etc. En injections hypodermiques, l'apomorphine est efficace presque immédiatement, et rend des services dans certains cas d'empoisonnement chez les aliénés qui ne veulent pas prendre de remèdes. Dr V.-Lucien Hahn.

VOMITO negro (Pathol.) (V. Jaune [Fièvre]).

VOMITOIRE (Antiq. rom.). Nom des portes qui donnaient accès aux gradins de la *cavea*, dans les théâtres romains et les amphithéâtres. Les *vomitoria* étaient ainsi appelés parce qu'ils *vomissaient*, pour ainsi dire, la foule. Ces portes, qui étaient nombreuses à chaque étage, étaient des ouvertures pratiquées dans les *baltei*, c.-à-d. dans les murs demi-circulaires ou elliptiques qui séparaient l'un de l'autre les étages de la *cavea*. Elles faisaient communiquer les couloirs intérieurs avec les paliers et les escaliers qui permettaient aux spectateurs de circuler au milieu des gradins pour gagner leur place. Beaucoup de *vomitoria* sont encore très bien conservés dans les ruines des amphithéâtres, notamment à Arles et à Nîmes (V. Amphithéâtre). P. Monceaux.

VONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Langres, cant. de Fays-Billot ; 97 hab.

VONCQ. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Vouziers, cant. d'Attigny ; 726 hab. Stat. de chem. de fer.

VONDEL (Joost van den), poète hollandais, né à Cologne en 1587, mort à Amsterdam en 1679. Il était fils de pauvres anabaptistes anversois qui avaient dû fuir la persécution religieuse. Il tint d'abord une boutique de bonneterie, puis vécut très pauvrement d'un petit emploi au mont-de-piété d'Amsterdam. Il consacra tous ses loisirs aux lettres et mérita d'être appelé le père de la poésie néerlandaise et le restaurateur de la langue nationale des Pays-Bas. Il cultiva surtout la poésie dramatique et composa 32 tragédies qui restent ses œuvres maîtresses. Nous signalerons spécialement son *Palamedes*, inspiré par la fin malheureuse d'Oldenbarneveldt, qui lui valut des persécutions du pouvoir, *Gisbert d'Amstel* ou la *Révolte d'Amsterdam*, *Marie Stuart;* puis des pièces tirées de la Bible : *Jephté*, *Lucifer* dont Milton devait s'inspirer. Toutes ces productions brillent par la puissance de la pensée et l'harmonie du vers ; les chœurs surtout sont des chefs-d'œuvre. Vondel traduisit les *Psaumes* de David, et des poésies de Virgile, Horace, Sophocle et Euripide. Après avoir longtemps défendu les doctrines des Remonstrants, le poète se convertit au catholicisme et composa plusieurs pièces à la gloire de sa foi nouvelle. Les plus remarquables sont les *Vierges* et les *Mystères de l'autel*. Ses tragédies ont été publiées à Amsterdam en 1662 (in-8), et en 1720 (2 vol. in-4). Ses poésies diverses ont été réunies en 2 vol. in-4 (Franeker, 1682). Ses œuvres complètes ont paru à Amsterdam en 1820 (21 vol. in-8), mais en 1850-68, le Dr J. van Lennep en a donné une édition de beaucoup supérieure (Amsterdam, 12 vol. in-8), précédée d'une excellente biographie de Vondel. E. H.

Bibl. : L.-V. Ollefen, *Vie de J. van den Vondel* (en holl.); Amsterdam, 1783, in-8. — Zeeman, *Biographie de Vondel (id.)* ; *ibid*, 1831, in-12. — Alberdingek Thijm, *la Vie et les Œuvres de Vondel ; ibid.*, 1869, in-12.

VONGES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Pontailler-sur-Saône ; 288 hab. Poudrerie nationale.

VONGNES. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Belley, cant. de Virieu-le-Grand ; 150 hab.

VONITZA. Ville maritime de Grèce, prov. d'Akarnanie-et-Etolie, ch.-l. de l'arr. de Vonitza et Xiroméros, sur la rive S. du golfe d'Arta, au fond de la baie de Vonitza (profonde de 4 kil. large de 6 kil.); 2.275 hab. Excellent mouillage. Vieille citadelle vénitienne ruinée. Après avoir appartenu longtemps à Venise, la ville fut cédée aux Français en 1797 ; Ali Pacha la leur reprit. A 5 kil. O., se trouvent les ruines d'Anaktorion (fondée en 630 par des Corinthiens), sur les bords de la baie de Prévéza, Ali Pacha a utilisé les ruines de l'acropole et des tours pour construire les forts de la presqu'île d'Aktion (Actium), qui ferme la baie à l'O.

VONNAS. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Trévoux, cant. de Châtillon-sur-Chalaronne ; 1.676 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M.

VONNE. Riv. de France (V. Sèvres [Deux-] et Vienne [Dép.]).

VONONÈS. Nom de plusieurs rois parthes (V. Perse).

VONTOVORONA. Montagne de *Madagascar* (V. ce mot).

VONTSIRA (Zool.) (V. Civette).

VON-VIZINE (Denis-Ivanovitch), auteur dramatique et écrivain russe, né à Moscou en 1745, mort à Saint-Pétersbourg en 1792. Après des études rapides et incomplètes au Gymnase et à l'Université de Moscou, Von-Vizine commença de bonne heure à écrire, en traduisant de l'allemand en 1761 les *Fables* de Holberg. En 1762, il entra dans l'armée, d'où il passa, en qualité de secrétaire traducteur, au Collège des affaires étrangères. En 1773, le comte Panine, son chef, ayant reçu en don du tsar un grand nombre de serfs, en donna un millier à son secrétaire qui, devenu riche, se maria et se mit à vivre largement. Il faut dire qu'il avait écrit en 1766 ou 1768 (la date n'est pas certaine) une comédie, *le Brigadier*, qui avait obtenu un succès éclatant, d'ailleurs fort mérité. Vers 1782, il écrivit son autre comédie célèbre : *Nédorosl* (le Mineur). Les quinze dernières années de sa vie sont marquées par de fréquents voyages à l'étranger, entre autres en France, et par sa collaboration indiscrète à la revue *l'Interlocuteur*, qui attira quelque temps sur lui la colère de l'impératrice.

Von-Vizine est considéré comme l'un des créateurs de la comédie russe au XVIIIe siècle. Sans doute, il imite, dans la forme et dans bien des détails, la comédie française, mais ce sont bien des types russes qu'il présente devant nos yeux, des types d'ignorants ou de grossiers viveurs, les uns formés par l'endurcissement volontaire dans les habitudes du passé, les autres par l'éducation fausse et pernicieuse que donnent les « gouverneurs » français. Une tendance moralisante très marquée achève de caractériser ces premières pièces « à thèse » de la comédie russe. Ces pièces, d'ailleurs, nous intéressent moins par

l'intrigue, qui est extrêmement naïve, que par la peinture de certains détails typiques dont sont constitués les caractères souvent invraisemblables dans l'ensemble que représentent les principaux personnages. Outre ces pièces qui le rendirent célèbre, Von-Vizine a écrit, entre autres ouvrages curieux, des *Lettres adressées de France au comte P. Panine*. Dans ces lettres, il porte sur notre pays les jugements les plus durs et les résume dans ces mots d'un naïf orgueil de jeune Scythe : « La France est un pays qui finit : nous autres, Russes, sommes un peuple qui commence ; la France est moribonde, la Russie sort à peine du berceau ». Ces pensées, datées de 1778, permettent d'apprécier la clairvoyance du dramaturge. — L'édition complète de Von-Vizine avait été commencée par Tikhonravov, mais elle a été interrompue par la mort du critique, qui n'a laissé que des *Matériaux pour une édition complète de Von-Vizine* (Saint-Pétersbourg, 1892). L'édition la plus complète est donc encore jusqu'ici celle de P. Efrémov (Saint-Pétersbourg, 1866). J. Legras.

Bibl. : Louis Leger, *Russes et Slaves;* Paris, 1897 et 1899, in-18, 2e et 3e séries. — Prince P. Viazemski, *Von-Vizine;* Saint-Pétersbourg, 1818. — V. Klioutchevski, *le Mineur de Von-Vizine,* dans *l'Art et la Science*, 1896, no 1. (Les trois derniers ouvrages sont en russe.)

VOORBROECK (Jacques), philol. holl. (V. Perizonius).

VOORNE ou **VOORNE-en-Putten**. Ile des Pays-Bas, prov. de Sud-Hollande, aux embouchures de la Meuse, entre la Meuse et le Haringvliet, à l'O. de Beijerland. Longue de 28 kil., large de 11 kil., elle comprend 15 communes et porte les forteresses de Brielle et Hellevoetsluis. Formée à l'origine de deux îles qui se sont rejointes, elle est traversée par le canal de Voorne qui se jette dans le Haringvliet à Hellevoetsluis.

VOORT (Cornelis van der), peintre hollandais, né à Anvers en 1576, mort à Amsterdam en 1624. Il fit peut-être ses études chez Ketel, à Amsterdam, où il fut chef de la gilde de Saint-Luc. Par l'habileté de la composition, la fermeté du dessin et la vérité des attitudes, c'est, avec Kavestryn, le plus remarquable peintre des gardes civiques que la Hollande ait possédé dans la période de transition du xvie au xviie siècle. Le musée d'Amsterdam possède de lui un superbe portrait collectif de vingt et un gardes civiques et six autres toiles, dont quelques-unes remarquables. E. D.-G.

Bibl. : Bredius, *les Chefs-d'œuvre du musée royal d'Amsterdam.*

VORAGINE (Jacques de), hagiog. italien (V. Jacques).

VORARLBERG. Province occidentale de la monarchie d'Autriche-Hongrie, réunie administrativement au *Tirol* (V. ce mot et Alpes). Le Vorarlberg constitue un pays de la couronne distinct, avec sa diète ; au point de vue ecclésiastique, il dépend de l'évêché de Brixen. Il occupe 2.570 kil. q., avec 116.000 hab., et s'étend à l'O. de l'Arlberg, qui le sépare du Tirol, jusqu'à la vallée du Rhin et au lac de Constance ; le Rhætikon (2.967 m.) le sépare au S. de la Suisse. Il a été formé de seigneuries successivement acquises par l'Autriche. Feldkirch (1375), Bludenz (1394), Bregenz (1523), Hohenems (1762), et d'abord rattachées à ses possessions rhétanes, gouvernées de Fribourg-en-Brisgau. En 1782, Joseph II opéra l'union administrative avec le Tirol.

VORAY. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Rioz; 425 hab.

VOREPPE. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Grenoble, cant. de Voiron; 2.908 hab. Stat. de chem. de fer. Carrières de marbre blanc rosé, de pierre de taille ; fabrique de ciments. Collège ecclésiastique, vieilles maisons. A 3 kil. E., à 940 m. d'alt., restes de la célèbre abbaye de Chalais (fondée en 1108 par Hugues de Grenoble).

VOREY. Ch.-l. de cant. du dép. de la Haute-Loire, arr. du Puy; 2.217 hab. Stat. de chem. de fer.

VORGANIUM. Ancienne cité gauloise (V. Osismi et Plouguerneau).

VORGES. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Laon; 334 hab. Eglise fortifiée (xiie-xive s.).

VORGES. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. de Boussières; 175 hab.

VORGIUM. Cité gauloise (V. Carhaix et Osismi).

VORLY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Levet; 453 hab.

VORNAY. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Bougy; 658 hab.

VORONÈJE. I. Ville. — Capitale du gouv. et du cercle de Voronèje, sur la r. dr. du Voronèje, à 8 kil. de son embouchure dans le Don ; 84.146 hab. Château, citadelle et arsenal du temps de Pierre le Grand; monuments du tsar et des poètes Koltzov et Nikitine ; 23 églises, 3 couvents (couvent de saint Mitrofon, lieu célèbre de pèlerinage), 47 fabriques, port fluvial. De 1695 à 1701, Pierre le Grand y fit construire la flotte de guerre de la mer d'Azov. La prospérité de la ville a diminué depuis l'appauvrissement de la rivière au début du siècle, mais son industrie s'est relevée depuis quelque temps.

II. Gouvernement. — Gouvernement de la Russie centrale, entre les gouv. de Kharkov, Koursk, Orel, Tambov et le territoire du Don. Superficie : 65.895 kil. q.; population : 2.546.255 hab. Traversée en deux parties par le Don, la plaine de Voronèje est dans sa partie occidentale accidentée par de petites rangées de collines et dans la partie orientale absolument plate ; le sol de la première partie est formé d'un terreau noir et fertile, et celui de l'autre de sable et de glaise. Les rivières navigables sont le Don et ses affluents, le Voronèje et le Choper. Les richesses minérales sont la craie, le grès, la chaux, le granit, le fer et la tourbe. Le climat atteint des extrêmes de froid et de chaud : la moyenne est de + 5°. La population est pour une moitié de Grands-Russiens, puis de Petits-Russiens (3.000 colons allemands à Ribensdorf et Sossendorf et 4.000 Bohémiens). Les trois quarts du sol sont cultivés et très productifs : en céréales, pommes de terre, anis (10 millions), soleils, tabac, melons, betteraves. Elevage important de chevaux (le long du fleuve Bitioug) (188 haras) et races excellentes de moutons. Petite industrie du bois, tonnelleries, mégisseries, charronnage ; fabr. de poteries, de briques réfractaires, de chaussures, de gants, de cuir; 25 distilleries, 8 sucreries, minoteries, fonderies de cloches, 2.913 fabriques. Les chemins de fer ont un développement de 485 kil. Le gouvernement se divise en 12 districts.

VORONTZOV. Famille russe issue de Gavrilo Vorontzov tué en 1678 au siège de Chiguirine. Son petit-fils, *Michel Ilarionovitch* (1714-67), favori de la tsarine Elisabeth, fut par elle nommé vice-chancelier (1744), ministre des affaires étrangères, gratifié par l'empereur Charles VII du titre de comte, négocia les traités avec la Russie (1745), l'Autriche et l'Angleterre (1747); devenu chancelier à la chute de Bestoujev (1758), il s'attacha au parti du grand-duc Pierre et fut disgracié par Catherine II. Michel eut pour neveux : 1° *Alexandre Romanovitch* (1741-1805), qui servit dans la diplomatie, fut chancelier (1802) et ministre des affaires étrangères ; 2° la princesse *Dachkov* (V. ce mot) ; 3° *Semen Romanovitch* (1744-1832), frère des précédents, ambassadeur à Londres (1785-1806), où il se fixa. Le fils de ce dernier, *Semen Semenovitch* (1772-1856), se distingua en 1813, puis en 1814 à Craonne, commanda le corps russe d'occupation en France (1815-18) ; nommé gouverneur général de Nouvelle-Russie et Bessarabie, poste qu'il conserva jusqu'en 1854, il dirigea la négociation d'Akkerman (1826), le siège de Varna (1828) après Mentchikov ; nommé administrateur du Caucase (1844-54), il s'empara de Dargo (18 juil. 1845), place forte de Chamyl, ce qui lui valut le titre de prince, puis Salti (1847), Georgebil (1848). Il fut nommé maréchal en 1856. — A l'extinction de la famille Dachkov, un petit-neveu de Semen Romanovitch prit le nom de comte *Vorontzov-Dachkov* ; le fils de celui-ci, le comte *Ilarion Ivanovitch*,

né le 8 juin 1837, a été, de 1881 à 1897, ministre de la maison impériale.

VÖROSMARTY (Michel), poète hongrois, né à Nyék (comitat Fejérvár) le 1er déc. 1800, mort à Pest le 19 nov. 1855. Il fit ses études à Albe-Royale, puis à Pest; il perdit de bonne heure son père et partagea son temps entre l'étude et l'enseignement. Précepteur dans la famille Perczel, il fit son droit, fut reçu avocat, mais n'exerça jamais. En 1824, il se fixa définitivement à Pest, entra en relations avec le cercle *Aurora*, se lia d'amitié avec François Deák qui, plus tard, devint le tuteur de ses enfants. A vingt-cinq ans, il avait achevé son chef-d'œuvre : *la Fuite de Zalán* (*Zalán futása*), épopée en dix chants, où il célébra l'arrivée d'Arpad, la dernière bataille décisive sur les hauteurs d'Alpár, la fuite de Zalán, le chef des Slaves et des Bulgares coalisés. Cette épopée fonda sa gloire. L'Académie avait nommé Vörösmarty membre ordinaire; il déploya une grande activité, obtint plusieurs prix qui lui permirent de vivre modestement. En 1843, il se maria. Lors de la Révolution il fut nommé député, suivit la Diète à Debreczen et dut se cacher dans le N. de la Hongrie, après le désastre de Vilagos. En 1850, il revint à Pest, se présenta à l'autorité militaire et fut gracié avec quelques autres députés. Il se retira ensuite à la campagne et s'adonna à la culture. Désormais, il se désintéressait de tout. Une dernière lueur éclaira son âme à l'approche de la guerre de Crimée. Il espérait un régime plus favorable pour la Hongrie, chimère qu'avaient fait naître les démarches de Kossuth à l'étranger. En 1855, la mort vint le frapper lors d'un séjour à Pest. La nation lui fit des funérailles dignes de lui. C'était comme une protestation contre le régime tyrannique de l'Autriche. Une souscription nationale sauva de la misère la veuve et les enfants du poète. Une de ses filles épousa plus tard Koloman *Széll* (V. ce nom). On éleva à Vörösmarty une statue à Albe-Royale. Le centenaire de sa naissance fut fêté avec un éclat extraordinaire dans toute la Hongrie.

Vörösmarty a écrit des épopées, des poésies lyriques et des drames. Son mérite immortel est d'avoir créé la langue poétique des Hongrois. Soit qu'il imite les rythmes anciens, notamment l'hexamètre, ou qu'il se serve du mètre national, il est supérieur à tous les poètes hongrois pour l'harmonie du langage, la beauté et la plasticité de l'expression. Parmi ses épopées, les plus célèbres sont : *la Fuite de Zalán*, *Cserhalom*, *Eger*, *les Deux châteaux voisins* (1831). Dans ses pièces de théâtre (*le Roi Salomon*, *les Sans-patrie*, *le Ban Marot*, *les Czilley*), on aperçoit l'influence des romantiques français; son conte dramatique, *Csongor et Tünde*, rappelle par son style étincelant et ses couleurs chatoyantes *le Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare dont le poète hongrois a traduit magistralement le *Roi Lear* et *Jules César*. Ses poésies lyriques, où il exhorte au patriotisme et exprime souvent ses sentiments de tristesse pour son pays, sont parmi les plus belles de la littérature hongroise. Son *Appel* (Szózat, 1837) est devenu chant national. J. Kont.

Bibl. : Paul Gyulai, *la Vie de Michel Vörösmarty*, 1888, 3e éd., (en hongr.). — Eloges de Kemény et d'Eötvös. — J. Kont, *Revue des Revues*, févr. 1896 et *Hist. de la litt. hongroise*, 1900. — L'Album (*Vörösmarty emlékkönyv*) édité à l'occasion des fêtes du centenaire, par L. Czapáry; Albe-Royale, 1900, cxxii-384 pages.

VORS. Ruisseau du dép. de l'*Isère* (V. ce mot).

VORS. Com. du dép. de l'Aveyron, arr. et cant. de Rodez ; 802 hab.

VORSKLA. Rivière du S.-O. de la Russie, affl. g. du Dniepr. Formée au village de Rojdestvenskoïé (gouv. de Koursk) par la réunion de nombreux ruisseaux, elle passe à Graïvoron, entre dans le gouv. de Kharkov, puis dans celui de Poltava, passe près de Poltava, et atteint le Dniepr à Pérévolotchna ; cours : 448 kil. ; la rive droite domine la gauche en moyenne de 60 m. La Vorskla creuse son lit dans la craie, elle n'est pas navigable ; la rive gauche est inondée au printemps ; elle arrosait autrefois une des contrées les plus fertiles de la Petite-Russie, et son charme pittoresque a inspiré Gogol. Aujourd'hui la rivière est comblée de sable.

VORSTERMANN (Lucas), graveur hollandais, né à Bommel en 1595, mort à Anvers vers 1675. Il fut probablement élève de Goltzius; mais, grâce aux conseils de Rubens, après qu'il se fut établi à Anvers, où il se maria en 1619 et fut élu maître de la gilde en 1620, il mérita le nom de « graveur coloriste » que lui donnèrent ses contemporains. Il était en même temps un fidèle et savant dessinateur. Ses gravures, d'après les tableaux ou plutôt les dessins de Rubens, sont nombreuses, eu égard à la durée assez courte de ses relations avec ce maître. En effet, atteint d'une exaltation passagère qui confinait presque à la folie, il se brouilla avec Rubens en 1622, passa quelques années en Angleterre, revint à Anvers avant la fin de 1630, y travailla jusqu'à un âge très avancé et finit dans la misère. Parmi ses meilleures gravures d'après Rubens, il faut citer l'*Adoration des Mages*, la *Chute des Anges rebelles*, le *Combat des Amazones*, etc.

VOS (Cornelis de), peintre flamand, né à Anvers en 1585, mort à Anvers en 1651. Il eut pour maître David Remeeus, gendre de Pierre II de Vos. Il entra dans la gilde de Saint-Luc d'Anvers en 1608. Très estimé en son temps pour ses grandes compositions religieuses et mythologiques, il méritait d'être apprécié surtout pour ses admirables portraits. On affirme que Rubens, accablé de demandes de portraits, renvoyait ses solliciteurs à C. de Vos en disant : « C'est un autre moi-même ». C'eût été faux pour les compositions, c'était vrai pour le portrait, car C. de Vos s'y montre original, grand dessinateur, coloriste discret et délicat, fin observateur du caractère. Son chef-d'œuvre est le *Portrait de l'artiste et de sa famille* (musée de Bruxelles), auprès duquel il faut mettre le portrait d'*Abr. Grapheus, messager de la corporation de Saint-Luc* (musée d'Anvers). Il fut l'ami de V. Dyck, qui a fait son portrait, gravé par Vorstermann. On trouve des portraits collectifs de lui dans les galeries particulières d'Anvers, à Munich, Cassel, Brunswick, Berlin, Pest, Stockholm, Saint-Pétersbourg ; des portraits isolés à Bruxelles (coll. de Mérode-Westerloo), au musée de New York, etc. E. Durand-Gréville.

VOSBLES. Com. du dép. du Jura, arr. de Lons-le-Saunier, cant. d'Arinthod ; 308 hab.

VOSGES (all. *Wasgau* ou *Vogesen*, lat. *Vosagus* ou *Vogesus*). Massif montagneux franco-allemand qui s'étend entre les bassins du Rhin à l'E. et de la Moselle à l'O., la trouée de Belfort au S. et la Lauter au N. La plaine d'Alsace et la vallée du Rhin séparent les Vosges du massif de la Forêt-Noire ou *Schwarzwald* (V. ce mot) qui est de structure semblable ; vers l'O., elles dominent le plateau de Lorraine dont elles ne forment plus, dans leur partie septentrionale, que le rebord ; la trouée de Belfort les isole du Jura, tandis que les monts Faucilles, revers méridional de la Lorraine, continuent la ligne de faîte et de partage des eaux entre les Vosges et le plateau de Langres ; enfin, au N., la Lauter sépare des Vosges le *Hardt* (V. ce mot) que les géographes considèrent comme leur prolongement septentrional. On trouvera des détails étendus sur les Vosges dans les art. Alsace (Haute et Basse), Belfort (Territoire de), Vosges (Dép. des), Meurthe-et-Moselle (Dép. de), Lorraine. Cf. France, t. XVII, p. 963.

Les Vosges se divisent en deux parties : les Vosges méridionales ou Hautes-Vosges, au S. de la trouée de Saverne ; les Vosges septentrionales, au N. de cette dépression. Les Vosges méridionales, qui ont le relief de petites montagnes, escarpées à l'E. et au S., sont essentiellement formées d'un noyau de terrains primitifs, granite, gneiss enveloppé de grès rouge ou grès vosgien qui le recouvre à l'O. et au S.-O. ; au S.-E., on trouve les assises inférieures du carbonifère ; autour des schistes


MEUSE
MEURTHE ET MOSELLE
HAUTE MARNE
HAUTE SAÔNE
BASSE ALSACE
HAUTE ALSACE
VOSGES
Épinal
(P.)
Neufchâteau
(S.P.)
Mirecourt
(S.P.)
St Dié
(S.P.)
Remiremont
(S.P.)
Rambervillers
Baccarat
Senones
Moyenmoutier
Charmes
Bruyères
Gérardmer
Munster
Thann
Cernay
St Amarin
Massevaux
Giromagny
Rougemont-le-Château
Belfort
Lure
Luxeuil
Plombières
St Loup-sur-Semouse
Bourbonne-les-Bains
Lamarche
Darney
Vittel
Contrexéville
Bulgnéville
Châtel
Thaon-les-Vosges
Raon l'Étape
Fraize
Saulxures
Le Thillot
Bussang
Col de Bussang
Ballon d'Alsace
Ballon de Servance
Le Hohneck
Col de la Schlucht
Col du Bonhomme
La Poutroye
Ste Marie-aux-Mines
Plancher-les-Mines
Champagney
Jussey
Forêt de Darney
Forêt de Charmes
Forêt de Rambervillers
Col de Saales
Col du Donon
Schirmeck
Mt Ormont
Mt du Repos
Forêt de Mortagne
Ventron
Cornimont
Vagney
Rupt
Fougerolles
Vaudrevange
Gondrecourt
Vaucouleurs
Colombey-les-Belles
Vézelise
Lunéville
Gerbéviller
Badonviller
Lunéville
Liffol-le-Grand
Saint-Blin
Clefmont
Bourmont
Chaumont-la-Ville
Mt des Fourches
Haut Dompré
Noir Mont
Clairegoutte
Faucogney
Melisey
Servance
Saulx-de-Vesoul
Rouffach
Long. Est de Paris.
3°
3°30'
4°
4°30'
48°
48° 30'
1 Hôtel de Ville.
2 Préfecture.
3 Palais de Justice.
4 Trésorerie.
5 Bourse.
6 Postes et Télégraphes.
7 Musée.
8 Bibliothèque.
9 Collège et École industrielle.
10 École normale d'institutrices.
11 Orphelinat.
12 Institution St Joseph.
13 Théâtre.
14 Gouvernement militaire.
15 Direction d'Artillerie.
16 Gendarmerie.
17 Arsenal.
18 Manutention.
19 Caserne Contades.
20 Hôpital civil et militaire.
21 Église St Maurice.
22 " nouvelle.
23 " de Chanteraine.
24 Temple protestant.
25 Synagogue.
26 Marché couvert.
27 " aux porcs.
28 Monument commémoratif.
ÉPINAL
Échelle (1/25.000)
Cimetière
Côte Vinseaux
Jardins
le Château d'Épinal
Chanteraine
Hauts Jardins
Haut de Laufraumont
Côteaux St Antoine
La Moselle
La Quarante Semaine
N.
S.
Population agglomérée
VILLES de plus de 10.000 hab.
Villes de 5.000 à 10.000 hab.
Localités de 2.000 à 5.000h.
Communes de moins de 2.000h.
Hameaux
Forts
Batteries
Chemins de fer
à voie normale
à 2 voies
à 1 voie
à voie étroite
en construction
Route Nationale
Rte Dépale, Chin de Gde Communon
Chin Vicinal, d'Intérêt Commun
Canal de Navigation
Chefs-Lieux : Département, Arrondissement, Canton.
(P.) Préfecture
(S.P.) Sous-Préfecture
dans le Département des Vosges.
Échelle du 1/400 000e
Kil. 10 5 0 10 20 30 40 50 Kil.

cristallins et des grès rouges, paraissent les grès bigarrés, puis la série des terrains plus récents, jusqu'au quaternaire de la plaine rhénane. Au N. du mont Donon et de la vallée de la Bruche, nulle formation n'émerge antérieure au trias. Les cimes vosgiennes, généralement arrondies, sont dénommées ballons ; elles sont réparties sur deux alignements : à l'O., on trouve, en allant du S. au N., le Ballon d'Alsace (1.245 m.), le Drumont (1.208 m.), le Ventron (1.209 m.), le Rheinkopf (1.318 m.), le Hohneck (1.368 m.), le col de la Schlucht, le Tanet (1.292 m.); au N. du col de Sainte-Marie-aux-Mines, la ligne de faîte s'abaisse un peu au-dessous de 1.000 m. et se continue en Allemagne, s'abaissant sur la dépression de Schirmeck-Saales, occupée par la vallée de la Bruche, de l'autre côté de laquelle les Vosges se prolongent par une crête plus occidentale, où culminent le mont Donon (1.008 m.) et le Hengst (984 m.). — L'alignement oriental, découpé par les vallées alsaciennes, renferme le Rossberg (1.196 m.), le ballon de Guebwiller (1.423 m.), point culminant des Vosges, le Petit-Ballon (1.268 m.), le Bressoir (1.229 m.), le Champ-du-Feu (1.095 m.). Les contreforts sont couronnés des ruines des burgs ou châteaux de l'époque féodale; citons Sainte-Odile (826 m.) et les Trois-Epis (741 m.). Les principaux lacs vosgiens sont ceux de Gérardmer à l'O., les lacs Blanc (1.050 m.) et Noir (950 m.) à l'E. Sauf quelques ruisseaux qui coulent vers la Saône, les eaux des deux versants aboutissent au Rhin. Les vallées sont fraîches, revêtues de belles prairies, envahies de plus en plus par l'industrie; les pentes supérieures sont revêtues de grandes forêts de sapins (jusqu'à 1.200 m.); les pentes inférieures, de châtaigniers, de vignes, de cerisiers. Les principales routes sont celles de Mulhouse à Remiremont par Thann, la vallée de Saint-Amarin et la vallée de la Moselle; celle de Colmar à Gérardmer, par la vallée de Munster et le col de la Schlucht; de Colmar à Saint-Dié, par le col du Bonhomme; de Ribeauvillé à Saint-Dié, par Sainte-Marie-aux-Mines; de Molsheim à Saint-Dié, par la vallée de la Bruche, Schirmeck et Saales. Dans le col de Saverne (380 m.) passent la grande voie de Strasbourg à Nancy, Metz et Paris et le canal de la Marne au Rhin.

Les Vosges septentrionales, au N. de la trouée de Saverne et des sources de la Zorn et de la Sarre, sont formées de grès bigarré. Elles n'atteignent en aucun point 600 m., ce sont de simples collines, au profil accusé du côté oriental, au-dessus de la plaine d'Alsace, mais se confondant avec le plateau de Lorraine du côté occidental; de même que les Vosges méridionales, de vastes forêts les couvrent; deux voies ferrées les traversent, reliant Haguenau à Sarraguemines par Ingwiler et par Niederbronn et Bitche; au N. de la seconde, s'élève le Winterberg (577 m.), non loin du champ de bataille de Reichshofen. A.-M. B.

Bibl. : Bleicher, *les Vosges, le sol et les habitants*; Paris, 1890. — Trinius, *Die Vogesen in Wort und Bild;* Carlsruhe, 1895. — Guides de Mündel, Joanne, etc.

VOSGES (Dép. des). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. des Vosges, devenu par les malheurs de l' « année terrible », l'une de nos vingt circonscriptions de frontière, s'appelle ainsi de la belle chaîne de montagnes des Vosges dont il occupe le versant occidental, l'oriental faisant maintenant partie de l'Alsace-Lorraine. Territoire de la région Est de la France, il a pour coordonnées extrêmes 47° 51′ — 48° 32′ lat. N., et 3° 3′ — 4° 51′ long. E., son ch.-l., Epinal, se trouvant sous 48° 10′ 24″ lat. N. et 4° 6′ 32″ long. E. Il est borné : au N.-O., par le dép. de la Meuse; au N., par celui de Meurthe-et-Moselle; à l'E., par l'Alsace-Lorraine, jadis dép. du Haut-Rhin et dép. du Bas-Rhin ; au S.-E., par le territoire de Belfort, reste de l'ancien Haut-Rhin; au S., par le dép. de la Haute-Saône ; à l'O., par le dép. de la Haute-Marne. Du côté de l'E., en frontière avec l'Alsace-Lorraine, les limites sont naturelles (à peu près partout), en tant que dessinée par l'arête des Vosges ; elles le sont également au S.-E., là où une arête secondaire, longeant la Moselle naissante, le divise du dép. de la Haute-Saône; mais sur le reste du pourtour; la frontière est absolument artificielle. Son ch.-l. Epinal est à 310 E.-S.-E. de Paris (404 par voie ferrée). De l'E. à l'O., à son plus large, sous le parallèle de Neufchâteau, il n'a pas moins de 130 kil., contre environ 80 sous celui de Remiremont. Dans le sens opposé, du N. au S., les dimensions sont bien moindres, de 40 à 70 kil. seulement. Le pourtour *grosso modo* est de 500 kil. ; enfin la superficie, définitivement acquise par les calculs planimétriques des bureaux de la guerre, est de 5.969 kil. q. : soit 215 de moins qu'avant 1870, le traité de paix lui avant enlevé, à son E. extrême, ce qu'il possédait du versant alsacien, sur le cours supérieur de la Bruche, sous-affluent g. du Rhin par l'Ill. Avant la guerre, c'était le 44e de nos départements : ce n'est plus que le 51e.

Relief du sol. — Les Vosges occupent, dans le département nommé d'après elles, un peu plus de 2.000 kil. q., soit au delà du tiers du territoire, en un vaste massif, dit le *Compte rendu de la Commission météorologique des Vosges :* « massif où la chaîne dorsale, faîte de granits, va du Ballon d'Alsace (au S.) au Donon (au N.), en formant la limite entre la France et l'Alsace-Lorraine ; massif enfin dont les sommets s'élèvent graduellement de 500 à à 1.366 m.; la crête de ces monts forme la ligne de partage entre les eaux de la Moselle à l'O. et celle du Rhin à l'E. : inclinée vers le N.-N.-E., elle a dans le département une longueur de 80 kil. La crête se compose d'une série de proéminences dont l'alt. moyenne est d'environ 1.100 m. Elle est flanquée, sur ses deux versants (dont un seul, celui de l'O., nous intéresse particulièrement), de contreforts ou rameaux secondaires, dont quelques-uns s'élèvent au-dessus de la chaîne principale. Les sommets sont généralement arrondis et gazonnés, tandis que leurs flancs, très inclinés, mais rarement abrupts sur le versant occidental, sont recouverts d'épaisses forêts. Toutes ces montagnes sont séparées entre elles ou découpées par des vallées ouvertes dans tous les sens ; ces dernières sont d'autant plus étroites et plus profondes qu'on se rapproche davantage de la crête ; elles offrent une suite d'élargissements et d'étranglements très prononcés; au fond de plusieurs de ces vallées, et même dans les simples vallons secondaires, on trouve, soit des lacs plus ou moins importants, soit d'anciennes nappes d'eau, soit de simples tourbières. L'examen de ces lacs accuse nettement l'existence d'anciens glaciers aujourd'hui disparus. La moitié méridionale de la chaîne est plus large et plus relevée que la moitié septentrionale; elle reçoit plus de pluie, plus de neige. »

En prenant l'arête des Vosges au Ballon d'Alsace (1.242 m.), qui est de syénite et où se séparent le dép. d'Epinal, la Haute-Saône et le territoire de Belfort, on note, en remontant vers le N., parmi les principaux accidents de la chaîne : le Gresson (1.249 m.), qui est syénitique ; la Tête des Neuf-Bois (1.234 m.); le col de Bussang (734 m.), au-dessus de la source de la Moselle et menant de Lorraine en Alsace ; le Grand-Drumont (1.226 m.); le Grand-Ventron (1.209 m.) ; le Haut-d'Honeck, Hohneck, Hoheneck (1.366 m.), culmen des Vosges restées françaises et qui ne le cède que de 60 m. au Ballon de Guebwiller, culmen de toute la chaîne ; le célèbre col de la Schlucht (1.150 m.), au-dessus des sources de la Vologne et de la Meurthe; le Kruppenfels, au N. et au-dessus de ce même col ; le Tanet (1.296 m.) ; les Hautes-Chaumes du Valtin (1.326 m.); le col du Bonhomme (949 m.), allant de Fraize à la Poutroye; le col de 780 m. utilisé par la route de Saint-Dié à Sainte-Marie-aux-Mines ; le col de Lubine (669 m.), qu'emprunte la route de Saint-Dié à Schlettstadt; le col du Saales qui, « à 558 m. seulement, mène, avec facilités ex-

ceptionnelles, de Lorraine en Alsace, de Saint-Dié à Strasbourg » ; enfin des monts de grès de 900 à près de 1.000 m.; et le Donon : celui-ci, bien dégagé, a passé longtemps pour le culmen des Vosges, encore qu'il n'ait que 1.008 m. ; il nous touche de près, mais il est maintenant en Alsace-Lorraine. Parmi les chaînons qui divergent de la chaîne à l'O., en territoire des Vosges, il faut indiquer celui qui longe, en la dominant de haut, la rive g. de la Moselle naissante, son Ballon de Servance (1.216 m.), syénitique et couronné d'un fort, et sa Tête du Midi (758 m.), coiffée du fort de Château-Lambert. Entre chaque affluent et sous-affluent de la haute Moselle et de la haute Meurthe s'allongent des contreforts de 500 à 1.000 m., rarement plus, au-dessus du niveau de la mer. Il est superflu de décrire ici l'aspect des Vosges, montagnes classiques pour la magnificence de leurs sapinières, la solitude de leurs pâturages supérieurs ou Hautes Chaumes, la beauté de leurs prairies, la rapidité, la pureté de leurs torrents, ceux du moins que ne souille pas encore l'industrie, devenue si démesurément active dans la contrée depuis la perte de l'Alsace et le flux des Alsaciens en France.

Les Vosges tenant plus de 2.000 kil. q., il en reste un peu moins de 4.000 pour la plaine, plaine et coteaux, s'entend, les Faucilles comprises, qui sont, à l'O. de Remiremont, au S.-O. d'Epinal, un plateau raviné, riche en bois, en étangs, d'où la Saône et le Coney tirent leurs premières eaux. « Dans cette plus grande portion du département, les cours d'eau coulent à 340 m. de moyenne altitude, les collines vont à 400, 450, rarement 500 ».

Au lieu de partager le département en deux régions, il y a quelque avantage à le diviser en quatre, comme le fait le Dr Bailly dans le *Bulletin de la Société de géographie de l'Est* : la région granitique ou montagneuse, répondant plus ou moins aux Vosges (arrond. de Remiremont et partie de celui de Saint-Dié) ; la région arénacée ou montueuse, dans les grès vosgiens, au N. d'Epinal (cant. de Bruyères et de Rambervillers) et au S. de ce même chef-lieu : région à demi ingrate, mais avec forêts splendides, surtout dans les Faucilles, dans la Voge, comme on l'appelle aussi, riche de près de 60.000 hect de bois, surtout de hêtres, puis de chênes, et beaucoup moins de résineux ; la région des marnes, terre très agricole, difficile à travailler, mais bien utilisée, autour de Mirecourt, « campagne vulgaire où le Madon promène ses eaux lentes et troubles » ; la région des côtes jurassiques, autour de Neufchâteau, dans les roches oolithiques, région relativement chaude, également favorable aux céréales, à la pâture, aux vignes.

Le culmen du département étant à 1.366 m., les lieux les plus bas sont naturellement ceux où les rivières passent des Vosges aux territoires qui en reçoivent les eaux : sur la Meurthe, quand elle s'engage en Meurthe-et-Moselle, 280 m. ; sur la Meuse, quand elle pénètre dans la circonscription homonyme, 265 ; sur la Moselle et le Madon à leur dernier contact avec le territoire, à 260 m. ; sur la Saône, à son passage dans la Haute-Saône, à 233 m.

Régime des eaux. — Conformément aux assises géologiques du dép. des Vosges, c'est à l'E., au S., « dans les roches les plus anciennes, qui sont ici le haut pays, qu'on admire les torrents abondants, clairs, impétueux, sinueux, pittoresques, c'est de Lamarche à Bulgnéville, à Châtenois et jusqu'au delà de Mirecourt qu'on n'admire guère les ruisseaux liasiques, eaux bourbeuses rares en été, prompts à grossir et à déborder en grandes pluies ; c'est enfin dans la contrée de Neufchâteau que se voient les rus nés de fortes sources, les filtrations d'eau courante dans le sol lâche ; bref, les accidents coutumiers aux courants de la roche oolithique. En somme, les roches anciennes se versent dans la Moselle, dans son grand affluent la Meurthe, et dans la Saône ; les eaux du trias s'écoulent principalement vers cette même Moselle et cette même Meurthe ; celles du lias vont surtout au Madon ; celles des assises jurassiques, à la Meuse ».

Le dép. des Vosges se partage, le long du faîte des Faucilles et du chaînon vosgien du Ballon de Servance, en deux versants : au N., celui de l'Atlantique par la Moselle et le Rhin, par la Meuse, par la Seine ; au S., celui du Rhône par la Saône. De ces bassins, celui de la Moselle revendique à lui seul 4.000 kil. q., donc au moins les deux tiers du territoire ; celui de la Meuse 1.000, donc environ un sixième ; et Moselle et Meuse ensemble, qui toutes les deux sont des rivières feudataires du Rhin, 5.000, donc les cinq sixièmes de la circonscription ; la Saône réclame 900 kil. q., donc tout près d'un sixième, et la Seine presque rien : 5.000 à 6.000 hect.

La Moselle naît officiellement au bas du col de Bussang (734 m.), par 725 m. au-dessus des mers, mais en réalité son principal filet originaire descend du Drumont, « ballon » ayant sa cime en Alsace-Lorraine. Elle court rapidement vers le N.-O., puis le N.-N.-O., dès qu'à quelques kilomètres de ses sources elle a cessé de se diriger au S., vers la Saône et le Rhône. Elle passe par Bussang, le Thillot et par de nombreux hameaux et bourgs industriels, se double, à dr., de la Moselotte « dans le riant bassin de Remiremont », où l'on lui ravit pendant cent jours de l'année 2 m. c. par seconde, sur 3 à l'étiage, pour le service du canal de l'Est (tout au moins les lui ravissait-on avant la rupture du réservoir de Bouzey, chargé de pourvoir aux éclusées dudit canal). A Saint-Nabord, au hameau du Longuet, elle traverse ce qui fut moraine frontale du glacier des Vosges, lequel avait au moins 40 kil. de longueur ; ensuite elle absorbe à dr. la Vologne, tombe en rapides et cascatelles au Saut du Broc, à travers une assise de grès vosgien, passe entre Arches et Archettes et anime la jolie ville d'Epinal : ici par 312 m. d'alt., n'ayant encore drainé que 1.015 kil. q., son module, c.-à-d. son moyen volume, tout compensé, étiage et crues, est déjà de 28.500 lit. par seconde : preuve évidente de la pluviosité du versant O. des Vosges. D'Epinal au passage en Meurthe-et-Moselle, c'est une charmante et brillante rivière de 50 à 60 m. entre rives, rarement plus, bruyante sur ses cailloux, dans une vallée gaie, entre collines agréables ; c'est après avoir effleuré Châtel et Charmes qu'elle quitte le territoire vosgien, avec un flot qui varie entre des basses eaux de 7 m. c. et des crues de 700, avec le rang et les honneurs d'une rivière flottable (à partir d'Epinal), mais on n'y flotte pas : il vaut mieux naviguer sur le canal de l'Est, grande voie entre Meuse, Moselle et Saône, qui l'accompagne sur sa rive gauche.

Quelques mots sur ses tributaires vosgiens, qu'elle les accueille dans la circonscription d'Epinal ou plus bas. — La Moselotte ou Petite Moselle équilibre à peu près la Moselle ou Grande Moselle, que même elle dépasse en longueur (45 kil. contre 40), en bassin (280 kil. q. contre 210) : quant aux volumes des deux cours d'eau, c'est à peu près pour l'un comme pour l'autre 1.500 lit. en étiage, 3.500 à 4.000 en portée ordinaire. Rivière très industrielle, comme sa rivale, elle part du culmen de nos Vosges, du Haut-d'Honeck, court devant la Bresse où se rencontrent ses deux composantes : la Moselotte des Feignes, ou Vologne, ou Petite Vologne, et la Moselotte de Chajoux : la Moselotte des Feignes accueille le tribut du lac de Blanchemer, nappe retenue par une moraine, à 1.050 m. d'alt., et du lac morainique du Corbeau ou des Corbeaux, à 900 m., l'un et l'autre décantés en été au profit des usines d'en-bas ; la Moselotte de Chajoux, ou Chajoux tout court, reçoit le filet du lac de Lispach, lui aussi suspendu par une moraine, à 840 m. Plus ou moins parallèle à la Moselle d'en-haut, la Moselotte passe à Cornimont, absorbe le Ventron, coule devant Saulxures, boit le Bouchot, célèbre par son Saut du Bouchot (30 à 35 m.), le rupt de Cleurie, qui tombe de 15 m. au saut de la Cuve ; la confusion de la Moselotte avec la Moselle est par 395 m. au-dessus des mers.

La Vologne, réellement, dit-on, la Volange, partie du

col de la Schlucht, remplit à la queue leu-leu le lac de Retournemer (8 hect., 10 m. de profondeur, 780 m. d'alt.), en amont de la cascade de Retournemer, et le lac de Longemer (75 hect., 35 m. de profondeur, à l'alt. de 745 m.); elle s'abat par le Saut des Cuves, s'agrandit, à g., par la Jamagne, du tribut du lac de Gérardmer (122 hect., 13 m. de creux moyen, 35 à 40 de profondeur maxima, à 631 m. d'alt.) : ce maître Léman des Vosges, détourné de sa pente naturelle vers la Moselotte par une moraine de 32 m. de haut, fournit à la Jamagne 300 lit. en portée ordinaire, 100 en étiage ; ses bords sont devenus, entre monts gracieux de 800 à 929 m., un lieu de villégiature estivale très fréquenté. Après quoi, la Vologne s'assombrit dans le défilé de la vallée des Granges, elle confisque la riviérette de Corcieux, le Neuné (22 à 23 kil., 70 kil. q., 500 lit., 80 en étiage) ; laisse Bruyères au N., et, partout accaparée par les industriels, absorbe à Docelles le Barba (15 kil., 50 kil. q., étiage de 250 lit.) que le Saut du Scouet ou Cascade du Tendon précipite de 30 à 35 m. Embouchure à Jarménil, par 350 m. au-dessus des mers ; cours, 52 kil. ; bassin, 350 kil. q. ; eaux coutumières, 4 m. c. ; étiage, 1.250 lit.

De la Vologne au passage en Meurthe-et-Moselle, la Niche, tribut. de g., à Arches, n'a que 15 kil. en une conque de 49 kil. q. — Le Saint-Oger, affluent de dr., aboutit par 300 m. d'alt., à 6 ou 7 kil. sous Epinal : 19 kil., 50 kil. q. — Le Durbion, affluent de dr., arrive par 290 m., en amont et près de Châtel : « en qualité de ruisseau du trias, c'est le premier tributaire qui verse à la Moselle des eaux troublées par des particules terreuses » ; 32 kil., 140 kil. q. — L'Avière, affluent de g., est célèbre par la catastrophe du 27 avr. 1895, par la rupture du réservoir de Bouzey, qui tenait en réserve 7.100.000 m. c., à 372 m. d'alt. : toute la vallée fut ravagée et une centaine de personnes périrent ; 28 kil., 47 kil. q., étiage de 150 litres.

Le Madon, tributaire de g., a son terme en Meurthe-et-Moselle, à Pont-Saint-Vincent, par 220 m., au bout de près de 100 kil. d'une route très errante (dont plus de 60 dans les Vosges), au terme de 1.055 kil. q., desquels 536 dans la circonscription d'Epinal : c'est une rivière trouble de 4 à 5 m. c. en temps ordinaire, bien moins à l'étiage. Il commence à 400 m. seulement de la première fontaine de la Saône, à Vioménil, dans les Faucilles, et s'en va vers le N. en s'emparant de l'Illon, de la Gitte (20 à 21 kil., 100 kil. q.), ruisseau de Dompaire, du Colon ou Collon (23 à 24 kil., 64 kil. q.). Il baigne Mirecourt. C'est une eau trouble, et sa jonction avec la brillante Moselle pourrait sembler une « union mal assortie ».

La Meurthe, rivière « brillante » comme la Moselle, est le principal affluent français du cours d'eau d'Epinal, qu'elle n'atteint qu'en aval de Nancy, à 40 kil. au N. de la frontière des Vosges. Faite, à 450 m. au-dessus des Océans, de la Grande Meurthe, qui passe à Fraize, et roule 400 lit. en étiage, et de la Meurthe de Clefcy, qui en roule 230, elle chemine vers le N., puis le N.-O., de bourg industriel en bourg industriel ; elle conquiert à dr., par 350 m., la Fave, rivière de Provenchères, longue de 22 à 23 kil. en un bassin de 200 kil. q. et forte de 2 m. c., avec étiage de 300 lit. A 2 kil. plus loin, elle baigne Saint-Dié, boit à g. le Taintroué, à dr. l'Hurbache, puis le Rabodeau, rivière de Senones et de Moyenmoutier (25 kil., 150 kil. q., 3 m. c., avec étiage de 500 lit.) et passe ensuite entre la montagne de Répy et celle de Beauregard, qui sont, face à face, une magnifique porte d'entrée quand « on remonte la Meurthe, une superbe porte de sortie quand on la descend ». A Raon-l'Etape arrive à dr. une dernière rivière descendue des Vosges comme Fave et Rabodeau, la Plaine, qui, ayant sa rive g. en territoire des Vosges et presque toute sa rive dr. en territoire de Meurthe-et-Moselle, se déroule pendant 37 kil., draine 115 kil. q. et verse de 350 à 1.500 lit., crues à part. Cette Plaine absorbée, la Meurthe s'enfuit en Meurthe-et-Moselle après avoir parcouru 60 kil. (sur 165) en un bassin de 700 à 720 kil. q. (sur 2.910): en ce lieu, son volume normal est de 6 m. c. (?), son étiage de 1.650 lit., ses crues de 420 m. c., alors qu'à sa rencontre avec la Moselle, sa force ordinaire est de 20 m. c., son étiage de 5. En Meurthe-et-Moselle, elle reçoit des Vosges, à gauche, un tributaire important, la Mortagne.

La Mortagne est un cours d'eau du trias, conséquemment de peu de clarté, qui a pour premier nom les Rouges-Eaux. Née à 10 kil. S.-S.-O. de Saint-Dié, elle serpente au voisinage de Brouvelieures, recueille l'Arentelle (21 à 22 kil.), traverse Rambervillers et, passée en Meurthe-et-Moselle, s'y augmente presque aussitôt d'un ru presque entièrement vosgien, l'Embleuvette ou Bellevute (18 kil.). En territoire des Vosges, elle se développe sur 45 kil., le cours entier étant de 60, et égoutte 450 kil., le bassin total étant de 587 : 800 lit. par seconde à ce changement de département, avec étiage de 350.

La Meuse entre dans les Vosges, qu'elle écorne, après une promenade de 54 kil. à partir de sa source dans le dép. de la Haute-Marne. Arrivée par 300 m. environ au-dessus des mers, non comme rivière, mais ruisseau qui peut descendre à 50 lit. et n'en roule que 500 en temps ordinaire, elle se perd sous terre à Bazoilles ; cette « perte de la Meuse » n'a rien de grandiose : l'eau s'infiltre dans des trous, des brèches du calcaire, et c'est tout ; elle reparaît, d'une part, à 3 kil. en aval, dans le lit même de la rivière, à Noncourt, et d'autre part, par delà des coteaux, dans la vallée du Mouzon, à Rebeuville. A Neufchâteau lui arrive à dr. le dit Mouzon ; après quoi, c'est à g., la Saônelle près de Coussey, à dr. le Vair, à côté de Domrémy-la-Pucelle, et elle abandonne les Vosges pour la Meuse, sous forme d'une rivière qui peut ne verser que 337 lit. par seconde, en un lit de 25 m. entre rives, mais dont le module dépasse peut-être 10 m. c. : car dès Neufchâteau, le Mouzon reçu, et pas encore le Vair, qui est comme une troisième branche mère, il y a des années humides, où sa moyenne est déjà de 16 m. c. à la seconde, mais aussi de 5 à 6 seulement en année sèche, à l'issue de 868 kil. q. Le cours de la Meuse dans les Vosges n'est que de 32 à 33 kil. — Le Mouzon, *id est* la Petite-Meuse, fille des Faucilles du pays de Lamarche, serpente au pied de la colline de la Motte, à presque 200 m. en contrebas de ce qui reste de la formidable forteresse lorraine démantelée en (1645), mais la Motte se trouve en Haute-Marne, département où le Mouzon qui, sans cela, serait tout à fait vosgien, va faire une promenada, vers le milieu de sa course ; il reçoit l'Anger (27 à 28 kil., 127 kil. q.) qui a Bulgnéville dans son bassin, et il s'achève après un voyage de 61 kil. ; conque de 424 kil. q., module de près de 4 m. c., mais l'étiage n'est que de 57 lit. — La Saônelle, affluent de gauche, est la réapparition en Vosges, près de Liffol-le-Grand, d'un ru disparu sous terre en Haute-Marne ; 24 kil., 126 kil. q. — Le Vair, fils de ces mêmes Faucilles, arrose tout d'abord Contrexéville, puis reçoit le Petit Vair, de Vittel, passe à 2 kil. de Châtenois et s'accroît de la Vraine (23 kil., 57 kil. q.), celle-ci ayant dans le vallon d'un de ses affluenticules le réservoir d'Aouze (120 hect., 6.900.000 m. c.) dont une rigole amène les eaux au bief de partage de Void (Meuse) commun au canal de la Marne au Rhin et au canal de l'Est. Le Vair a 63 ou 64 kil., en un bassin de 433 kil. q. ; étiage, 198 lit. seulement, module de près de 5 m. c. D'autres réservoirs que celui d'Aouze, tous les trois plus vastes, sont projetés pour augmenter le volume estival de la Meuse, qui est par trop faible : un sur le Vair, de 15 millions de m. c. ; un sur le Mouzon, de 15 millions ; un sur la Meuse, de 20 millions : en tout 50 millions.

La Saône naît à 396 m. seulement d'alt., dans les Faucilles, au bas du Ménamont (472 m.), au village de Vioménil ; elle coule d'abord en moyenne vers le N.-O., comme pour gagner la Meuse par l'entremise du Vair,

puis tourne au S.-O., coule devant Darney, devant Monthureux, s'empare à dr. de l'Apance, rivièrette de Bourbonne-les-Bains presque tout entière comprise dans la Haute-Marne et passe dans le dép. de la Haute-Saône, au bout de 48 kil. du pèlerinage, sous forme d'un cours d'eau de 13 m. entre rives, abondant en saison mouillée (car son pays natal est riche en sources), mais très diminué par l'étiage. En Haute-Saône lui vient, sur sa rive g., le Coney, issu des Vosges, et la Lanterne, qui reçoit des torrents vosgiens. — Le Coney, qui balance à peu près la Saône, parcourt dans les Vosges ses 41 premiers kil., les 11 derniers seulement en Haute-Saône; il égoutte 500 kil. q. et arrive à 15 ou 20 m. de large avec volume normal de 3 m. c., 1.500 lit. en étiage, un peu moins aux eaux les plus basses. Né à 6 ou 7 kil. au S. d'Epinal, à 4 seulement de la rive g. de la Moselle, il descend au S.-O., en un pays de forêts et d'étangs et prête son val, sa gorge plutôt, au canal de l'Est, qui relie la navigation de la Meuse et de la Moselle à celle de la Saône; de Xertigny lui vient l'Amerey ; de Bains, le Baignerot; il passe devant Fontenoy-le-Château. — La Lanterne, tout entière en Haute-Saône, balance la Saône, augmentée du Coney, en tant que rivière de 3.200 lit. d'étiage, de 6.000 de volume ordinaire, drainant 1.060 kil. q.; n'ayant aucun contact avec les Vosges, elle leur doit le cours supérieur de la Semouse, de l'Augronne, de la Combeauté.— La Semouse, tributaire de la Lanterne, commence à 9 kil. de la rive g. de la Moselle vers Remiremont; cours dans les Vosges, 17 à 18 kil., 350 lit. en étiage. — L'Augronne, Augrogne, Eaugrogne, dont la source n'est qu'à 2.500 m. de Remiremont, sautille dans le val de Plombières; cours dans le département, 14 kil.; étiage, 140 lit.; c'est un affluent g. de la Semouse. —La Combeauté, autre affluent g. de la Semouse, née à 3 kil. seulement de la Moselle, arrose le beau val d'Ajol, et saute à la cascade de Faymont ; 15 à 16 kil. dans le département; étiage, 500 litres.

La Seine n'a dans les Vosges, autour de Grand, jadis ville gallo-romaine, que le vallon tout à fait supérieur de la Maldite, l'un des deux ruisseaux qui forment l'Ornain, sous-affluent du fleuve de Paris par la Saulx et la Marne.

D'après la *Statistique des cours d'eau, usines, irrigations du dép. des Vosges*, le territoire possède environ 1.600 usines, dont plus de 600 moulins à blé, 250 scieries à bois, 180 féculeries, 90 ribes, plus de 80 batteuses, près de 70 tissages, une trentaine de filatures, autant de papeteries, 25 forges et nombreux établissements où l'on travaille le fer. Rivières les plus actives : la Mortagne avec plus de 50 usines, la Moselle avec 50, la Vologne avec près de 50, le Madon avec une trentaine, la Combeauté, la Durbion, le Coney, avec près de 30, l'Avière avec 25, la Semouse avec plus de 20, etc.

Climat. — Nous ne pouvons mieux faire que de nous reporter ici au *Mémoire de la Commission météorologique du dép. des Vosges :* « La température moyenne annuelle de Mirecourt, dit Adolphe Garnier, est de 9°,5; elle est aussi de 9°,5 à Epinal (330 m.) et à Saint-Dié (340 m.), de 7°,8 à Saint-Amé (620 m.), de 7°,7 à Barançon près Plainfaing (640 m.), de 7°,4 à Gérardmer (683 m.), de 4°,5 au col de la Schlucht (à 1.150 m.) : soit en moyenne une diminution de 1° par 170 m. de relèvement de niveau. En s'en tenant au chef-lieu, à Epinal, la plus basse température observée a été de — 26°,6 le 8 déc. 1879, la plus haute a été de 38°,3 le 17 août 1875. La moyenne générale des minima annuels est de — 16°,6, celle des maxima de + 32°,8 : soit un écart de 49°,7 entre les moyennes des extrêmes, indice d'un climat nettement continental, le climat vosgien, l'un des sept entre lesquels on divise habituellement la France; quant à l'écart entre la température la plus haute du siècle et la plus basse, il monte au chiffre formidable de 64°, 9. Dans la partie montagneuse du département, on a constaté un écart de 67° entre le 9 déc. 1879 et le 15 juil. 1881. A Epinal, le jour le plus froid est moyennement le 18 janv.; le plus chaud le 18 juil. Dans cette ville, l'hiver est de 7° plus froid qu'à Paris, mais l'été n'est inférieur en chaleur à celui de la capitale que de 4 dixièmes de degré. Le nombre des jours de gelée est en moyenne de 83 par an à Mirecourt, de 87 à 88 à Epinal, de 113 à 114 à Gerardmer, de 150 à 151 au col de la Schlucht. L'hiver le plus rigoureux depuis plus de deux siècles, celui de 1879-80, a donné — 32° à la Chapelle-aux-Bois (cant. de Xertigny). Quant à la hauteur des pluies, il faut distinguer entre la plaine et la montagne. Celle-ci reçoit en moyenne 1.305 millim.; celle-là 837, en compensant plaine et montagne, suivant leur étendue, on arrive, pour la moyenne du département, à 1.007 millim. de pluie par an. Peu de départements reçoivent une pareille quantité d'eau. En moyenne, il tombe de la neige pendant 60 jours à la Schlucht, pendant 44 à Gérardmer, pendant 31 à Bruyères, pendant 25 dans l'ensemble de la plaine ».

Flore et Faune naturelles (V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Depuis sa formation en 1790 aux dépens de la Lorraine et, à un beaucoup moindre degré, de la Franche-Comté et de la Champagne, le dép. des Vosges a plusieurs fois souffert de sa proximité de la frontière de l'Est : dans l'invasion de 1792 d'abord, où les habitants du pays de Remiremont résistèrent vaillamment aux envahisseurs; puis en 1814, où les Vosgiens luttèrent contre le corps d'armée allemand de la Silésie; en 1815, où ils furent accablés de contributions par les Bavarois; en 1870 enfin, se livra sur leur territoire le combat de la Bourgonce, dans le pays de Saint-Dié ; à la paix de 1871 le département perdit le bassin supérieur de la Bruche, le cant. tout entier de Schirmeck et le N. du cant. de Saales, bourg remplacé depuis lors en sa qualité de chef-lieu par Provenchères.

Parmi les hommes plus ou moins célèbres qui, nés dans le pays avant 1789, ont vécu au delà de cette date ou ont vu le jour sur le territoire depuis la Révolution, l'on peut citer : Poulain de Grandpré (1744-1826), qui présida la Convention, né à Lignéville, près Vittel; le miniaturiste Augustin (1759-1830), né à Saint-Dié; Victor, duc de Bellune (1761-1841), l'un des grands généraux de la République et de l'Empire, né à Lamarche; Boulay de la Meurthe (1761-1840), homme politique, né à Chaumousey, près Epinal; Buffet (1819-92), homme politique, né à Mirecourt; Jules Ferry (1832-93), homme politique, né à Saint-Dié, etc. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. des Vosges comprend 5 arrondissements : Epinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié; ils sont subdivisés en 29 cantons et 531 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Nancy. Epinal est le siège des assises. Il y a 5 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.); 2 tribunaux de commerce, à Epinal et Mirecourt; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 1958 : 202 gendarmes (41 brigades), 8 commissaires de police, 48 agents de police, 585 gardes champêtres, 230 gardes particuliers assermentés, 421 gardes forestiers, 464 douaniers. Il y eut 5.058 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Epinal, 1 trésorier-payeur général à Epinal, 4 receveurs particuliers à Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont et Saint-Dié, 3 percepteurs à Epinal, Mirecourt et Saint-Dié, 1 directeur, 1 inspecteur, 4 sous-inspecteurs de l'enregistrement, 5 conservateurs des hypothèques (1 par

arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 2 inspecteurs à Epinal, 2 sous-directeurs à Mirecourt et Saint-Dié, 3 receveurs principaux entreposeurs à Epinal, Mirecourt et Saint-Dié, 2 receveurs entreposeurs à Remiremont et Neufchâteau. Il y a une direction des douanes à Épinal.

Instruction publique. — Le dép. des Vosges relève de l'Académie de Nancy. L'inspecteur d'Académie réside à Epinal. Il y a 5 inspecteurs primaires. L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans 6 collèges communaux, à Epinal, Bruyères, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont et Saint-Dié. Il existe 3 écoles primaires supérieures de garçons à Charmes, Gérardmer et Thaon, et 2 écoles primaires supérieures de filles à Epinal et à Thaon. Il y a une école normale primaire d'instituteurs à Mirecourt et une école normale primaire d'institutrices à Epinal.

L'enseignement professionnel est représenté par une école pratique d'agriculture à Saulxures-sur-Moselotte (V. l'art. École, t. XV, p. 475), une station agronomique à Epinal et une chaire d'agriculture à Mirecourt.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Saint-Dié, suffragant de Besançon. Le département compte (au 1[er] nov. 1894) : 2 vicaires généraux, 8 chanoines, 32 curés, 354 desservants, 48 vicaires. — Le culte réformé relève des Eglises consistoriales de Saint-Dié, Epinal et Remiremont et compte 3 pasteurs pour environ 1.200 fidèles. Le culte israélite forme le consistoire israélite d'Epinal et compte 2 rabbins et 1 ministre officiant pour environ 1.700 fidèles.

Armée. — Le dép. des Vosges appartient à la 7[e] région militaire (Besançon). La 41[e] division d'infanterie et la 81[e] brigade de cavalerie ont leur siège à Remiremont. Il y a un commandement supérieur de la défense des places fortes (groupe d'Epinal) à Epinal. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le département forme la 4[e] subdivision (Epinal) du 7[e] corps d'armée.

Divers. — Le département ressortit à la 20[e] légion de gendarmerie (Nancy), à la division minéralogique du N.-E. (arr. de Nancy), à la 3[e] inspection des ponts et chaussées, à la 5[e] région agricole (N.-E.), à la 9[e] conservation des forêts (Epinal). Le département possède 1 chambre de commerce à Epinal, 2 chambres consultatives des arts et manufactures à Remiremont et Saint-Dié et 5 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. des Vosges, une population totale de 421.412 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801......	308.920	1856......	405.708
1806......	333.925	1861......	415.485
1821......	357.727	1866......	418.998
1826......	379.839	1872......	392.988
1831......	397.987	1876......	407.082
1836......	411.034	1881......	406.862
1841......	419.992	1886......	413.707
1846......	427.894	1891......	410.196
1851......	427.409	1896......	421.412

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. des Vosges a augmenté d'une façon continue depuis le commencement du XIX[e] siècle, malgré quelques arrêts passagers (1851, 1855, 1870, 1881, 1891). L'augmentation totale a été de plus de 1/3 depuis cent ans. En 1871, le département a perdu 11.682 habitants, formant la population des communes cédées à l'Allemagne. Le mouvement d'augmentation a été restreint à la moitié orientale du département, comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801 et de 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation ou diminution
Epinal........	62.448	114.449	+ 52.001	42,1	77,1	+35
Mirecourt.......	66.659	58.731	— 7.928	58,8	51,8	— 7
Neufchâteau	55.328	50.794	— 4.531	44,8	41,2	— 3,6
Remiremont.....	48.266	82.907	+ 34.641	54,6	93,8	+39,2
Saint-Dié.......	76.219	114.531	+ 38.312	65,1	97,9	+32,8
Totaux.......	308.920	421.412	+112.492	52,3	71,3	+19

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Epinal............	96.640	103.862	109.738	114.449
Mirecourt..........	66.120	64.007	60.214	58.731
Neufchâteau.........	56.660	56.314	52.479	50.794
Remiremont..........	73.722	77.548	79.737	82.907
Saint-Dié...........	99.846	105.131	108.028	114.531
Totaux du départ...	392.988	406.862	410.196	421.412

Au point de vue de la population totale, le dép. des Vosges venait, en 1896, au 32[e] rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 23[e], avec une densité (71 hab. par kil. q.) égale à la moyenne française (72 hab. par kil. q.). Cette densité variait (en 1886) de 45,8 hab. par kil. q. dans l'arr. de Neufchâteau à 93 dans l'arr. de Saint-Dié.

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Eparse	Comptée à part	Totale
Epinal..............	18.580	2.035	5.910	26.525
Mirecourt..........	4.695	117	251	5.063
Neufchâteau.........	3.999	»	165	4.164
Remiremont.........	8.369	301	1.809	10.479
Saint-Dié..........	16.013	3.156	2.227	21.396

La population éparse est (en 1891) de 324 hab. pour 1.000, proportion très inférieure à la moyenne française (366 °/oo).

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine......	94.963	Urbaine	122.284
Rurale.......	318.744	Rurale	299.128
Total......	413.707	Total.....	421.412

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était, en 1896, de 19, occupant une surface totale de 50.141 hect., contre 540.162 hect. occupés par les 512 communes rurales (superf. totale du département, d'après le cadastre, 590.303 kil.q.)

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	15,03	19,51	22,96	29,00
— rurale....	84,97	80,49	77,04	71,00

La population rurale prédomine et forme plus des 7/10[e] de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 °/o du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par

les chiffres suivants : naissances légitimes, 9.524 dont 4.805 du sexe masculin et 4.719 du sexe féminin ; naissances naturelles, 944 dont 467 du sexe masculin et 477 du sexe féminin : soit un total de 10.468 naissances. Il y eut 539 mort-nés. Le nombre des décès fut de 9.443 dont 4.903 du sexe masculin et 4.540 du sexe féminin. Il s'ensuit que la natalité est un peu supérieure à la mortalité.

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1900) :

Arrondissement d'Épinal (6 cant., 127 com., 148.307 hect., 114.449 hab.). — *Cant. de Bains-les-Bains* (12 com., 16.842 hect., 10.355 hab.) : Bains-les-Bains, 2.487 hab. (1.551 aggl.) ; Fontenoy-le-Château, 2.133 hab. (1.489 aggl.) ; Gruey-lès-Surance, 1.358 hab. (1.174 aggl.). — *Cant. de Bruyères* (33 com., 23.943 hect., 17.065 hab.) : Bruyères, 4.422 hab. (4.248 aggl.) ; Grandvillers, 1.041 hab. (1.022 aggl.) ; Lépanges, 1.309 hab. (1.202 aggl.). — *Cant. de Châtel* (23 com., 24.700 hect., 15.495 hab.) : Châtel, 1.351 hab. (1.325 aggl.) ; Nomexy, 1.508 hab. (1.497 aggl.) ; Thaon-les-Vosges, 4.285 hab. (3.906 aggl.). — *Cant. d'Epinal* (23 com., 26.480 hect., 41.885 hab.) : Arches, 1.443 hab. (1.082 aggl.) ; Chantraine, 1.394 hab. (1.077 aggl.) ; Epinal, 26.525 hab. (24.490 aggl.) ; Golbey, 2.311 hab. (2.311 aggl.). — *Cant. de Rambervillers* (28 com., 30.186 hect., 15.746 hab.) : Rambervillers, 5.706 hab. (5.373 aggl.). — *Canton de Xertigny* (8 com., 25.072 hect., 13.903 hab.).

Arrondissement de Mirecourt (6 cant., 142 com., 113.291 hect., 58.731 hab.). — *Cant. de Charmes* (26 com., 16.746 hect., 13.048 hab.) : Charmes, 3.644 hab. (3.644 aggl.) ; Portieux, 2.516 hab. (1.100 aggl.) ; Vincey, 1.438 hab. (1.421 aggl.). — *Cant. de Darney* (20 com., 21.145 hect., 8.928 hab.) : Darney, 1.430 hab. (1.390 aggl.). — *Cant. de Dompaire* (30 com., 22.234 hect., 9.447 hab.). — *Cant. de Mirecourt* (31 com., 16.827 hect., 12.537 hab.) : Mirecourt, 5.063 hab. (4.946 aggl.). — *Cant. de Monthureux-sur-Saône* (12 com., 14.263 hect., 5.567 hab.) : Monthureux-sur-Saône, 1.514 hab. (1.171 aggl.). — *Cant. de Vittel* (23 com., 21.247 hect., 9.204 hab.) : Vittel, 1.683 hab. (1.622 aggl.).

Arrondissement de Neufchateau (5 cant., 131 com., 123.349 hect., 50.794 hab.). — *Cant. de Bulgnéville* (26 com., 21.433 hect., 8.546 hab.). — *Cant. de Châtenois* (26 com., 18.904 hect., 8.136 hab.). — *Cant. de Coussey* (25 com., 23.244 hect., 6.816 hab.). — *Cant. de Lamarche* (26 com., 28.901 hect., 11.393 hab.) : Lamarche, 1.625 hab. (1.392 aggl.) ; Martigny-lès-Bains, 1.097 hab. (1.053 aggl.). — *Cant. de Neufchâteau* (28 com., 30.282 hect., 15.903 hab.) : Grand, 1.070 hab., (1.048 aggl.) ; Liffol-le-Grand, 1.852 hab. (1.804 aggl.) ; Neufchâteau, 4.164 hab (4.164 aggl.) ; Rouceux, 2.544 hab. (2.194 aggl.).

Arrondissement de Remiremont (4 cant., 40 com., 88.381 hect., 82.907 hab.). — *Cant. de Plombières-les-Bains* (6 com., 15.575 hect., 13.699 hab.) : Plombières-les-Bains, 1.869 hab. (1.869 aggl.) ; Le Val-d'Ajol, 7.339 hab. (1.603 aggl.). — *Cant. de Remiremont* (16 com., 26.948 hect., 28.757 hab.) : Eloyes, 2.049 hab. (1.435 aggl.) ; Pouxeux, 1.704 hab. (1.362 aggl.) ; Remiremont, 10.479 hab. (10.178 aggl.) ; Saint-Amé, 1.205 hab. (1.144 aggl.) ; Saint-Etienne, 3.156 hab. (2.418 aggl.). — *Cant. de Saulxures-sur-Moselotte* (10 com., 25.607 hect., 21.604 hab.) : La Bresse, 4.560 hab. (1.778 aggl.) ; Cornimont, 5.328 hab. (2.501 aggl.) ; Saulxures-sur-Moselotte, 3.420 hab. (2.095 aggl.). — *Cant. du Thillot* (8 com., 19.422 hect., 18.847 hab.) : Bussang, 2.607 hab. (1.280 aggl.) ; Le Thillot, 3.203 hab. (1.762 aggl.).

Arrondissement de Saint-Dié (8 cant., 91 com., 116.975 hect., 114.531 hab.). — *Cant. de Brouvelieures* (10 com., 8.890 hect., 3.558 hab.). — *Cant. de Corcieux* (13 com., 16.329 hect., 11.255 hab.) : Granges, 3.689 hab. (2.422 aggl.). — *Cant. de Fraize* (10 com., 19.676 hect. 19.044 hab.) Fraize, 3.905 hab. (1.301 aggl.) ; Plainfaing, 5.322 hab. (1.271 aggl.). — *Cant. de Gérardmer* (2 com., 9.976 hect., 9.351 hab.) : Gérardmer, 8.811 hab. (4.139 aggl.). — *Cant. de Provenchères-sur-Fave* (7 com., 6.769 hect., 4.870 hab.). — *Cant. de Raon-l'Etape* (10 com., 12.212 hect., 13.861 hab.) : Celles-sur-Plaine, 1.655 hab. (1.476 aggl.) ; Etival, 2.470 hab. 1.522 aggl.) ; La Neuveville-lès-Raon, 2.360 hab. (1.878 aggl.) ; Raon-l'Etape, 4.441 hab. (4.119 aggl.). — *Cant. de Saint-Dié* (21 com. 23.283 hect., 34.202 hab.) : Saint-Dié, 21.396 hab. (18.240 aggl.). — *Cant. de Senones* (18 com., 19.578 hect., 18.390 hab.) : Moussey, 2.039 hab. (1.386 aggl.) ; Moyenmoutier, 4.479 hab. (2.545 aggl.) ; La Petite-Raon, 1.721 hab. (1.595 aggl.) ; Senones, 4.121 hab. (3.443 aggl.).

Le groupement de la population dans le dép. des Vosges s'est fait par petites agglomérations urbaines réparties sur toute l'étendue du département.

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 1.784 dans le dép. des Vosges. Le nombre des maisons d'habitation était de 85.539, dont 81.582 occupées en tout ou en partie et 3.957 vacantes.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 17.372 individus isolés et 97.579 familles, plus 155 établissements comptés à part, soit un total de 115.106 ménages. Il y a 17.372 ménages composés d'une seule personne ; 24.655, de deux personnes ; 23.579, de trois personnes ; 19.394, de quatre personnes ; 13.033, de cinq personnes ; 7.773, de six personnes ; 9.145, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) presque égale à celle de l'ensemble de la France (146 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population des Vosges se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent	226.067
— dans une autre commune du dép.	121.318
— dans un autre département.......	44.412
— en Algérie ou dans une colonie française..............................	152
Français nés à l'étranger................	10.449

Soit un total de 402.398 Français de naissance.

Il faut y ajouter 8.134 naturalisés, dont 882 nés en France ; et 410.156 étrangers, dont 7.845 nés à l'étranger : 6.596 Allemands et Autrichiens, 2 047 Italiens, etc. La proportion d'étrangers est (en 1886) de 22 °/₀₀ (moyenne française, 30 °/₀₀).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. des Vosges possédait 347.385 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans le reste de la France 75.784 originaires du dép. des Vosges. Ce département avait conservé (en 1896) 824 °/₀₀ de ses enfants. Des habitants qui ont émigré à l'extérieur, 19.833 ont passé dans le dép. de la Seine, 19.484 dans Meurthe-et-Moselle, 5.086 dans la Haute-Marne, 4.411 dans la Haute-Saône, etc.

En revanche, le dép. des Vosges renferme 44.412 Français originaires d'un autre département, 10.026 de Meurthe-et-Moselle, 3.199 de la Seine (enfants assistés), 2.961 de la Haute-Marne, etc. Le mouvement d'émigration

se fait principalement par échange avec les régions limitrophes. La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. des Vosges a perdu par l'émigration intérieure près de moitié plus d'habitants qu'il n'en a gagnés par l'immigration. La proportion d'émigration est (en 1896) de 176 °/₀₀ (moyenne française, 174 °/₀₀).

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population des Vosges se répartit (en 1896) en 210.629 hommes et 210.059 femmes; c'est une proportion (en 1891) de 1.020 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). L'âge moyen des hommes est de 31 ans 10 jours, celui des femmes de 32 ans 3 mois 20 jours.

D'après la profession. — La population des Vosges se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique, non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	165.091	soit	403 °/₀₀
Industries manufacturières	149.851	—	365 —
Transports	9.519	—	23 —
Commerce	27.846	—	68 —
Force publique	10.961	—	26 —
Administration publique	8.499	—	21 —
Professions libérales	9.415	—	23 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	18.939	—	46 —

En outre, 10.075 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 86.981 patrons, 5.623 employés, 83.768 ouvriers. Les personnes inactives de leurs familles sont au nombre de 223.749, plus 8.787 domestiques.

La population manufacturière est presque égale à la population agricole, comme dans les dép. de Meurthe-et-Moselle, de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise, etc.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 550.914 hect., dont 353.473 appartenant à des particuliers, 56.555 à l'Etat, 586 au département, 135.527 aux communes, 3.059 aux établissements hospitaliers,

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect.	33.131	22.945
— de 1 à 5 hectares	26.338	
Moyenne propriété :		134.569
Biens de 5 à 10 hect.	8.882	
— de 10 à 20 —	4.126	
— de 20 à 30 —	1.292	101.157
— de 30 à 40 —	479	
— de 40 à 50 —	149	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect.	168	254.689
— de 100 à 200 —	85	
— de 200 à 300 —	50	
Au-dessus de 300 —	71	
Totaux	74.771	513.360

1.714 à d'autres propriétaires. Des 353.473 hect. appartenant aux particuliers, 218.613 étaient des terres labourables, 92.116 des prés naturels, herbages et vergers, 4.655 des vignes, 2.973 des jardins de plaisance et parcs, 35.116 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 280.593 dont 188.484 non bâties et 92.109 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes, en 1884, a relevé dans le dép. des Vosges 74.771 propriétés non bâties imposables, savoir : 59.469 appartenant à la petite propriété, 14.928 à la moyenne propriété, 374 à la grande propriété.

Nous donnons ci-dessus un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892).

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 22.945 hect., la moyenne 235.726 hect. et la grande 254.689 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 6^{hect},86, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La petite propriété domine.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)	91.611	1.901
	Francs	Francs
Valeur locative réelle	16.424.893	3.968.643
— vénale (en 1887)	307.326.512	53.599.990

Il faut y ajouter 1.680 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle (en 1887) de 289.000 fr. — La part du département dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/144ᵉ de la valeur totale, soit 20.848.150 fr.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre 165.091 personnes (en 1891), soit 403 hab. sur 1.000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint 460. Le dép. des Vosges est donc un département industriel autant qu'agricole. Nous rappelons que les divisions fondamentales du département sont la région dite de la *Montagne* (région vosgienne) et celle de la *Plaine* (moitié occidentale du département). V. le § *Relief du sol.* D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. des Vosges représente environ le 1/107ᵉ de la valeur totale du sol français, soit 814.740.928 fr.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898. Dans la période décennale 1890-99, la production moyenne annuelle du froment fut seulement de 635.290 hectol.; celle du méteil, 136.860 hectol.; celle du seigle, 258.700 hectol.; celle de l'orge, 31.760 hectol.; celle de l'avoine, 1.159.750 hectol.

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	
Froment	48.450	Hectolitres 769.400 Quintaux 582.810
		Hectolitres
Méteil	7.940	136.840
Seigle	16.500	279.900
Orge	1.920	28.870
Avoine	53.500	1.191.520
Sarrazin	1.310	16.970
		Quintaux
Pommes de terre	33.420	4.006.890
Betteraves fourragères	3.080	543.780
Trèfle	8.390	292.510
Luzerne	7.510	242.900
Sainfoin	1.830	42.990
Prés naturels et herbages	105.110	4.224.540
Tabac	32	755
Chanvre	14	Filasse 42 Graine 72
Lin	2	Filasse 7 Graine 7
Pommes à cidre	»	1.210
Prunes	»	590
		Hectolitres
Vignes	8.220	124.530

Les prairies et les pâturages ont beaucoup d'importance dans la région vosgienne (*chaumes*). D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 17.120 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 42.659 hect. de prairies irriguées à l'aide de tra-

vaux spéciaux, 30.884 hect. non irrigués, 1.756 hect. d'herbages pâturés dits de plaines, 3.239 hect. d'herbages pâturés de coteaux, 2.052 hect. d'herbages pâturés de montagnes ou alpestres. Les fourrages verts annuels n'étaient cultivés que sur 405 hect., dont 133 de trèfle incarnat, 216 de vesces ou dravières, etc. Il y avait 4.696 hect. de prés temporaires.

La culture des arbres fruitiers est importante. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 70.934 hectol.; pêches et abricots, 238 hectol.; prunes, 19.801 hectol.; cerises, 20,025 hectol.; noix, 238 hectol. La fabrication du *kirsch* est une industrie essentiellement vosgienne (Bains, Clerjus, Fontenoy-le-Château, Trémonzey, etc.). — La vigne est cultivée sur 5.226 hect. La récolte de 1898 fut de 120.085 hectol., d'une valeur de 3.999.621 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 125.239 hectol. Les principaux crus sont ceux de Charmes et des environs de cette localité, dans la vallée de la Moselle.

Les cultures maraîchères sont développées. Les jardins potagers et maraîchers occupaient, en 1892, une superficie de 3.221 hect.; il y avait 1.189 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 884 hect. cultivés en carottes, navets, choux, etc. — Le tabac est cultivé sur 32 hect., ayant produit 755 quintaux, d'une valeur totale de 61.790 fr. (en 1899).

Les forêts occupent (en 1892) une superficie considérable qui est égale au tiers de celle du département, soit 209.586 hect., dont 56.440 appartiennent à l'Etat, 118.030 aux communes, 35.116 à des particuliers. Il y a 115.261 hect. en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences sont le chêne, le hêtre, la sapin, le pin, le charme, le bouleau, le tremble, l'érable, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Soudaine, de Framont, de Mortagne, de Bussang, de Humont, d'Hérival, de Vioménil, de Monthureux, de Darney, de Neufays, de Lamarche, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 1.006.452 m. c. par an; le dép. des Vosges venant à ce point de vue au 4e rang des départements français (après les Landes, la Gironde et la Nièvre). L'exploitation des forêts occupe environ 300 scieries (environ 9.000.000 de planches par an). La boissellerie de Gérardmer est renommée (environ 320.000 kilog. d'objets par an).

L'élevage est assez prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1899 était :

Espèce chevaline	31.230
— mulassière	60
— asine	260
— bovine	145.570
— ovine	59.330
— porcine	77.110
— caprine	15.470

Les chevaux appartiennent aux races lorraine et comtoise (V. l'art. Race, § *Zootechnie*). — La production du lait fut, en 1899, de 1.260.580 hectol., d'une valeur de 19.260.150 fr., celle du beurre était de 2.146.360 kilogr. en 1892, d'une valeur moyenne de 1 fr. 96 le kilogr. La fabrication des fromages est très importante et a donné (en 1892) 5.513.495 kilogr., d'une valeur totale de 4.294.312 fr. Les principales variétés de fromages sont les *géromés* (Gérardmer). La production de la laine était, en 1899, de 950 quintaux seulement, valant 181.380 fr. — Les basses-cours ont une assez grande extension et comptaient (en 1892) 483.000 poules, 7.000 oies, 25.000 canards, 2.000 dindons, 38.000 pigeons, 150.000 lapins, etc. — L'apiculture est très développée. Il y avait (en 1899) 22.680 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 78.060 kilogr. de miel et 15.270 kilogr. de cire d'une valeur globale de 190.470 fr. — Il y a une ferme-école à Lahayevaux, près de Neufchâteau.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 4 à 5 hect. : 59.469 ont moins de 5 hect., 8.882 de 5 à 10 hect , 5.897 de 10 à 40 hect., 523 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 60.550, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 4hect,07, celui des fermiers est de 14.008, celui des métayers est de 278 seulement.

Industrie. — L'industrie fait vivre 149.851 personnes (en 1891), soit 365 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est très développée.

Mines et carrières. Le total des concessions minières était, au 1er janv. 1900, de 4 seulement, pour une superficie totale de 12.316 hect. de terrains exploités. Il y avait 3 mines de combustibles minéraux et 1 mine d'autres minerais métallifères (plomb argentifère).

Le combustible minéral est représenté par 2 concessions de mines de lignite (Norroy) dont la production était, en 1899, de 1.666 tonnes.

On extrait des tourbières, au nombre de 18 environ, 1.400 tonnes de tourbe, valant 10 fr. la tonne, pour une consommation toute locale destinée au chauffage domestique.

Pour la consommation du combustible minéral, le dép. des Vosges emploie 395.000 tonnes, valant en moyenne 23 fr. 60 la tonne sur les lieux de consommation, soit 9.321.000 fr. en tout. On achète 166.400 t. au Nord (Valenciennes) et 221.700 t. à l'étranger (Belgique, Allemagne et Angleterre).

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1899 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille dure	32.650	280.790
Moellon	148.900	208.460
Sable et gravier pour mortier et béton	46.850	42.165
Meules	6.800	204.000
Chaux hydraulique	15.320	306.400
Argile à faïence et poteries	4.824	24.120
— pour briques et tuiles	45.450	40.905
Pavés	40.900	695.300
Dalles	840	8.400

On exploitait seulement 1 carrière souterraine (dolomie) et 577 à ciel ouvert, où travaillaient 2.141 ouvriers. Sur le nombre total des exploitations, 484 étaient des exploitations temporaires, les autres étaient continues.

Sources minérales. Les sources minérales sont très nombreuses et sont une des richesses du dép. des Vosges. Les sources exploitées sont au nombre de 80 (silicatées, sulfatées, etc.). Le débit cumulé des sources par minute se monte à 1.462 lit. Il y a 18 établissements thermaux (Bains, Bussang, Circourt, Contrexéville, Dolaincourt, Hagécourt, Martigny-les-Bains, Norroy, Plombières, Remoncourt, Saint-Vallier, Vittel). En 1898, 12.000 bouteilles d'eau minérale étaient consommées sur place et 3.468.081 expédiées au dehors.

Industries manufacturières. Il existait, en 1899, dans le dép. des Vosges, 612 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 922, d'une puissance égale à 52.171 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux), se décomposaient en :

708	machines fixes	d'une force de	49.149	chev.-vapeur
177	— mi-fixes	—	2.075	—
21	— locomobiles	—	272	—
16	— locomotives	—	675	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	427	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	1.233	—
Agriculture	18	—
Industries alimentaires	1.268	—
— chimiques et tanneries	460	—
Tissus et vêtements	41.927	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	4.416	—
Bâtiments et travaux	1.722	—
Services publics de l'Etat	700	—

La force hydraulique des cours d'eau était, en 1895, pour une longueur approximative de 3.317 kil. de cours d'eau non navigables ni flottables, égale à 16.308 chevaux-vapeur, répartis entre 1.460 usines hydrauliques.

Pour la puissance motrice des appareils à vapeur, le dép. des Vosges était, en 1899, au 7e rang des départements français.

L'outillage agricole comptait, en 1892, 10.787 batteuses mécaniques, 33 semeuses mécaniques, 484 faucheuses mécaniques, 491 moissonneuses, 868 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 44.168 outils agricoles.

L'industrie textile est très développée dans toute la portion orientale du département et compte environ 450.000 broches en activité (coton, soie, broderie, dentelles).

L'industrie métallurgique est active. La production du fer (4 usines en activité) était, en 1897, de 286 tonnes de fer et tôles, d'une valeur totale de 52.310 fr., et la production de l'acier était de 7.636 t. valant 1.590.100 fr. La fonte moulée en deuxième fusion occupait 18 usines, ayant 300 ouvriers, qui ont produit, en 1897, 4.062 tonnes, d'une valeur totale de 1.087.753 fr., soit 268 fr. la tonne.

Parmi les industries diverses, l'ancienne industrie de l'imagerie populaire est toujours importante à Epinal (7.000 rames de papier par an).

Il existait, en 1899, dans le dép. des Vosges, un total de 28 syndicats professionnels, dont 6 syndicats patronaux (441 membres), 5 syndicats ouvriers (214 membres), pas de syndicats mixtes et 17 syndicats agricoles (9.284 membres). La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1899, de $6^{lit},08$ par tête (moyenne française, $5^{lit},08$). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 455 hectol. d'alcool par an, sans compter 2.778 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. Il y avait 22.877 bouilleurs de cru en 1897. — La consommation du vin était, en 1899, de $1^{hl},42$ par tête (moy. fr., $1^{hl},12$), celle du cidre, de $0^{hl},01$. — Il a été vendu (en 1897) 481.665 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 39.944 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 1.237 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et Circulation. — Le commerce fait vivre 27.846 personnes (en 1891), soit 68 °/oo (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 9.519, soit 23 °/oo, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30).

Le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Epinal était, en 1898, de 71.422.700 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière.

Le nombre des patentes est peu considérable. Il y avait (en 1894) 123 hauts commerçants et banquiers, 12.155 commerçants ordinaires, 2.083 industriels, 415 exerçant des professions libérales.

Le dép. des Vosges exporte des produits métallurgiques, des céréales, des produits textiles, des fromages, etc. Il importe de la houille, des bestiaux, des vins, des denrées coloniales, etc.

Voies de communication. Le dép. des Vosges avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 415 kil. de routes nationales, dont 6 kil. pavés, 2.452 kil. de chemins de grande communication et 2.684 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 716 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. des Vosges est traversé, en 1900, par 20 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 588 kil., dont 39 kil. en construction. Les lignes 1 à 17 sont des lignes d'intérêt général exploitées par la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Les autres sont des lignes d'intérêt local, d'une longueur totale de 61 kil. En voici la liste (*Statistique des chemins de fer*) :

1° La ligne de Jussey à Darnieulles et raccordements (50 kil.). — 2° La ligne de *Mirecourt* à Chalindrey (53 kil.). — 3° La ligne de Merray à *Neufchâteau* (10 kil.). — 4° La ligne de Chaumont à Pagny (25 kil.). — 5° La ligne de Gondrecourt à *Neufchâteau* (22 kil.). — 6° La ligne de Toul à Favières (2 kil.). — 7° La ligne de Favières à Frenelle-la-Grande (3 kil.). — 8° La ligne de Vézelise à *Mirecourt* (9 kil.). — 9° La ligne de Nancy à Gray (65 kil.) par *Epinal*. — 10° La ligne d'*Epinal* à *Neufchâteau* (76 kil.) par *Mirecourt*. — 11° La ligne d'*Epinal* à Saint-Maurice (Bussang) par *Remiremont* (52 kil.). — 12° L'embranchement sur Plombières (2 kil. 1/2). — 13° L'embranchement sur le Val-d'Ajol (7 kil.). — 14° La ligne d'Arches à Laveline et embranchements (74 kil.). — 15° La ligne de Lunéville à *Saint-Dié* (18 kil.). — 16° La ligne de *Neufchâteau* à Barisey-la-Côte (20 kil.). — 17° La ligne de Saint-Maurice-sur-Moselle à Bussang (4 kil.). — 18° La ligne de Charmes à Rambervillers (28 kil.). — 19° La ligne de *Remiremont* à Cornimont (24 kil.). — 20° La ligne d'Etival à Senones (9 kil.). — Le dép. des Vosges possède 39 kil. de chemins de fer en construction (Gerbéviller à Bruyères, etc.). Il y a 38 kil. de tramways (Gérardmer à Remiremont), dont 27 kil. sont en construction.

Le canal de l'Est est rattaché au bassin de la Saône par un embranchement en construction, passant par la vallée de la Moselle et par Epinal (78 kil. dans le dép. des Vosges).

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 13 bureaux de poste, 17 bureaux télégraphiques et 68 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 1.219.010 fr., et une recette télégraphique de 157.314 fr., pour 181.646 dépêches intérieures et 10.253 dépêches internationales.

Finances. — Le dép. des Vosges a fourni, en 1896, un total de 24.374.475 fr. 55 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 763 billards, 28 cercles, 4.384 vélocipèdes et 26.725 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 1.941.033 fr. 64, se décomposant comme suit :

	Francs
Produit des centimes départementaux.	1.182.029 49
Revenu du patrimoine départemental.	17.675 65
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	741.328 50

Les dépenses départementales se sont élevées à 1.987.905 fr. 22, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	35.436 74
Propriétés départementales, locations et mobilier	88.353 09
Chemins vicinaux	1.079.769 65
Chemins de fer d'intérêt local	2.512 21
Instruction publique	24.243 51
Assistance publique	339.381 07
Encouragements intellectuels	22.430 13
— à l'agriculture	24.808 80
Service des emprunts	301.665 78
Dépenses diverses	69.304 24

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 2.309.356 fr. 62.

Le nombre total des centimes départementaux était de 51, dont 26 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 28.898 fr. 67, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 18.159 fr. 31.

Les 531 communes du département avaient, en 1898, un revenu global de 5.742.291 fr., correspondant à 5.679.218 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 10.031, dont 1.057 extraordinaires, soit une moyenne de 19 cent. par commune.

Il y avait 197 communes imposées de moins de 15 cent., 279 imposées de 15 à 30 cent., 52 de 31 à 50 cent., 3 de 51 à 100 cent. et aucune commune n'était imposée au-dessus de 100 cent. La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 7.298 938 fr. Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 10, le produit net des octrois se montait à 956.029 fr.

État intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. des Vosges est l'un des plus avancés de la France.

En 1896, sur 3.793 conscrits examinés, 50 ne savaient pas lire. Cette proportion de 13 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/₀₀) place le dép. des Vosges au 13e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 1er rang (sur 87 dép.), avec 998 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est également de 998 °/₀₀.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	933	8	79	100	1.120
Instituteurs.......	875		44		919
Institutrices.......	459		368		827
Elèves garçons...	29.689	145	112	2.089	32.035
— filles......	20.292	381	5.226	5.929	31.828

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	27	2	23	31	83
Institutrices.......	52	2	29	40	123
Garçons..........	2.385	31	1.426	1.364	5.206
Filles.............	2.308	35	1.508	1.593	5.444

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 4 écoles, qui avaient, en 1897, 275 élèves, et par 7 cours complémentaires, comptant 198 élèves ; pour les filles, par 1 école, ayant 57 élèves, et par des cours secondaires, comptant 30 élèves. L'enseignement privé était représenté par 15 cours de jeunes filles, ayant 222 élèves. Le total général des élèves de l'enseignement primaire supérieur s'élevait à 782 élèves.

Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 2.028.370 fr. 07.

Il existait 449 caisses des écoles, avec 86.832 fr. de recettes et 69.992 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 6 collèges communaux (Bruyères, Epinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié).

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 200, desservant une population de 280.471 hab.; ils assistèrent 11.445 personnes, dont 580 étrangers. En 1898, le nombre des secourus s'élevait à 9.612 personnes, dont 150 étrangers, le total des recettes à 366.622 fr., celui des dépenses à 365.378 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 23, desservis par 39 médecins et disposant de 1.928 lits. Le budget se montait à 827.962 fr. pour les recettes et 896.883 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 4.776 malades, dont 355 décédèrent ; 704 infirmes et vieillards, dont 98 décédèrent ; 1.259 enfants assistés dont 9 décédèrent. En outre, 578 enfants étaient secourus à domicile. Le département ne possède pas d'asile départemental d'aliénés. Au 31 déc. 1898, le département entretenait 349 aliénés, dont 178 femmes, dans l'asile de Maréville (Meurthe-et-Moselle). La dépense totale était de 167.196 fr. 65, dont 117.804 fr. 82 fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 14 établissements et 35 sociétés diverses.

E.-D. GRAND.

BIBL. : OUVRAGES GÉNÉRAUX. — V. LORRAINE, EPINAL, etc.— *Annuaire du dép. des Vosges*.— *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes, des départements ; Comptes définitifs de chaque exercice*.— Ad. JOANNE, *Géographie du dép. des Vosges* ; Paris, 1900, in-16, 10e éd. — L. LOUIS, BAILLY, A. GARNIER et A. FOURNIER, *le Dép. des Vosges, description, histoire, statistique* ; Epinal, 1887-89, 7 vol. in-8 (avec bibliogr. au t. V).— A. FOURNIER, *Topographie ancienne du dép. des Vosges* ; Epinal, 1895 et ann. suiv., in-8. — Anonyme, *Documents rares ou inédits pour servir à l'histoire des Vosges* ; Epinal, 1868-89, 10 vol. in-8 (doc. extr. des archives départementales). — F. VUILLEMIN, *Biographie vosgienne* ; Nancy, 1848, in-8. — Anonyme, *Dictionnaire biographique départemental des Vosges* ; Paris, 1897, in-8 (collect. *Dict. biog. départementaux*). — M.-N. HAILLANT, *Bibliographie des cartes et plans géographiques des Vosges imprimés et manuscrits* ; Epinal, 1887, in-8. — Du même, *Bibliographie vosgienne*, Epinal, ann. 1883, 1884 et 1886, in-8. — Du même, *Plan, divisions et table d'une bibliographie vosgienne* ; Nancy, 1885, in-8. — L. JOUVE, *Bibliographie scientifique, médicale, historique et littéraire des eaux minérales et des stations thermales du dép. des Vosges* ; Epinal, 1873, in-8 (extr. des *Annales de la Soc. d'émulation des Vosges*). — E.-F. IMLIN, *Vogesische Ruinen und Naturschönheiten* ; Strasbourg, 1821, in-8. — G. FRAIPONT, *les Montagnes de France : les Vosges* ; Paris, 1894, in-8. — E. ROEHRICH, *les Vosges alpestres : autour du Hohneck et du Ballon* ; Paris, 1896, in-12. — C. BADER, *les Vosges et le Jura alsacien* ; Paris, 1897, in-12. — A. FOURNIER, *les Vosges* ; Paris, 1900 et ann. suiv., in-4 (Du Donon au Ballon ; Sainte-Odile).

HISTOIRE. — DESGOUTTES, *Tableau statistique du dép. des Vosges* ; Paris, an X (1802), in-8. — C. CHARTON, *Revue pittoresque, historique et statistique des Vosges* ; Epinal, 1841, in-4. — C. CHARTON et H. LEPAGE, *le Dép. des Vosges, statistique historique et administrative* ; Nancy, 1845, 2 vol. in-8. — C. CHARTON, *les Vosges pittoresques et historiques* ; Mirecourt, 1862, in-12. — G. GLEY, *Géographie physique, industrielle, administrative et historique des Vosges* ; Epinal, 1862, in-12. — Anonyme (A.-B.), *Ephémérides vosgiennes* ; Remiremont, 1865, in-12. — E. PORTIER, *Vosges* ; Epinal, 1866, in-8 *(Petite histoire de France par département)*. — F. BOUVIER, *les Vosges pendant la Révolution* ; Paris, 1885, in-8. — P. CHEVREUX, *Cahiers des doléances du Tiers-Etat des villes et villages vosgiens en 1789* ; Epinal, 1889, 2 vol. in-8. — CLAUDE, *Petite histoire du dép. des Vosges* ; Paris, 1895, in-12. — E. PIERRE, *Géographie-atlas du dép. des Vosges* ; Remiremont, 1895, in-8 carré. — DE CISSEY, *Etude critique sur les opérations du 14e corps allemand dans les Vosges et dans la haute vallée de la Saône* ; Paris, 1897, in-8.

VOSGIEN (Géol.) (V. TRIAS).

VOSNE-ROMANÉE. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits-Saint-Georges ; 594 hab.

VOSNON. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Ervy ; 426 hab.

VOSS (Gérard-Joseph) ou **VOSSIUS**, polygraphe hollandais, né à Heidelberg en 1577, mort à Amsterdam en 1649. Fils d'un calviniste gueldrois réfugié d'abord dans le Palatinat, puis en Hollande, il fit ses études à Dordrecht et à Leyde, fut appelé jeune encore aux fonctions de recteur des écoles de Dordrecht, et devint en 1615 directeur du collège des Etats à Leyde. Mêlé malgré lui à la fameuse querelle des Arminiens et des Gomaristes, Voss écrivit une histoire du pélagianisme ; son œuvre aussi impar-

tiale qu'érudite, excita l'animadversion des Gomaristes ; le malheureux écrivain fut privé de son emploi et excommunié par le synode de Gouda en 1620. Relevé de cette condamnation en 1622, il devint professeur d'histoire à Leyde, et déclina les offres brillantes de l'Université de Cambridge désireuse de s'attacher un maître dont les livres faisaient autorité dans toute l'Europe savante. Il termina sa carrière à l'Académie d'Amsterdam où il avait été appelé en 1630. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques, philosophiques et littéraires qui dénotent un vaste savoir et un esprit bien pondéré, mais qui auraient gagné à être condensés quelque peu. Voici le titre de ses œuvres principales : *Commentarii rhetorici sive Institutionum oratoriarum libri VI* (Leyde, 1606, rééd. 1606, 5e éd., *ibid.*, 1643) ; *Theses theologicæ et historicæ de variis doctrinæ christianæ capitibus* (*ibid.*, 1615, in-8 ; rééd. La Haye, 1658) ; *Historiæ de controversiis quas Pelagius ejusque reliquiæ moverunt libri VII* (Leyde, 1618, in-4 ; rééd., Amsterdam, 1655) ; *Ars historica* (Leyde, 1623, in-4, rééd., 1653) ; *De historicis græcis libri IV* (*ibid.*, 1624, in-4, rééd., 1651) ; *De historicis latinis libri III* (*ibid.*, 1627, in-4, rééd. 1651) ; *De theologia gentili et physiologia christiana libri IV* (Amsterdam, 1641, 2 vol. in-4, rééd. *ibid.*, 1668, 2 vol. in-fol.) ; *Etymologicon linguæ latinæ* (*ibid.*, 1662, in-fol., rééd. 1664). Ses œuvres complètes ont été publiées à Amsterdam de 1695 à 1701 en 6 vol. in-fol. Vossius eut plusieurs fils qui se distinguèrent dans les lettres : notamment *Matthieu* († 1646), historiographe des Etats de Hollande et bibliothécaire de la ville d'Amsterdam, auteur des *Annales Hollandiæ Zelandiæque* (Amsterdam, 1645-46, 4 vol. in-4). *Denis* (1612-23), qui avait acquis dès l'âge de vingt ans la réputation d'un orientaliste distingué : il avait traduit l'ouvrage espagnol de Manassès Ben Israël, sous le titre de *Conciliator, sive de convenientia locorum S. Scripturæ* (Amsterdam, 1633, in-4), et du hollandais l'essai historique d'Everard de Reid : *Belgarum aliarumque gentium annales* (Leyde, 1633, in-fol) ; *Isaac* (1618-89), le plus célèbre de tous, qui succéda à son frère Matthieu comme historiographe des Etats de Hollande, et devint ensuite bibliothécaire de la reine Christine de Suède. Il la suivit après son abdication, obtint les bonnes grâces du roi Charles II d'Angleterre, et termina sa carrière comme chanoine de Windsor. Il publia un grand nombre d'ouvrages qui, sans supporter la comparaison avec ceux de son père, attestent cependant des connaissances étendues et un esprit pénétrant. Outre de savantes éditions critiques d'auteurs anciens, tels que Justin, Pomponius Mela, Catulle, etc., on lui doit une curieuse dissertation où il soutient le bien fondé de la supputation biblique : *De vera ætate mundi* (La Haye, 1659, in-4), reprise et complétée plus tard sous le titre : *De LXX interpretibus eorumque translatione et chronologia* (La Haye, 1661, in-4 ; 3e éd., 1663, in-4) ; *De Sybillinis aliisque oraculis* (Oxford, 1679, in-8 ; 2e éd., Leyde, 1680, in-12) ; l'auteur cherche à démontrer la réalité de ces oracles et en tire argument en faveur du christianisme. E. H.

Bibl. : C. Tollius, *Oratio in obitum J.-G. Vossii* ; Amsterdam, 1649, in-4. — H. Tollius, *Oratio de G.-J. Vossio grammatico perfecto* ; *ibid.*, 1778, in-4. — Siegenbeck, *Histoire de l'Université de Leyde* (en holl.) ; Leyde, 1829-32, 2 vol. in-8.

VOSS (Johann-Heinrich), poète, traducteur et philologue allemand, né à Sommersdorf (Mecklembourg) le 20 févr. 1751, mort à Heidelberg le 30 mars 1826. Il montra dès sa jeunesse des dispositions remarquables pour l'étude de la littérature grecque et de la poésie allemande, mais la pauvreté de sa famille interrompit ses études. Il entra comme professeur chez un gentilhomme de Penzlin et y fit la connaissance d'un ministre protestant lettré qui lui révéla Shakespeare et lui fit obtenir l'entrée gratuite à Gœttingue. Voss s'adonna dès lors à la philologie et à l'étude de la poésie allemande. En 1774, il devint directeur de l'*Almanach des Muses* ou *Anthologie*. Nommé recteur du collège d'Otterndorf (et de celui d'Eutin de 1781 à 1802), il écrivit une traduction complète en vers de l'*Odyssée* (1781), puis, pour se délasser, traduisit en allemand la version française des *Mille et une Nuits* (1785). En 1793, il acheva la traduction de l'*Iliade*, puis celle des *Géorgiques* de Virgile (1800). En 1795, il publia une charmante pastorale : *Louise* (qui inspira Gœthe pour *Hermann et Dorothée*) ; il composa ensuite des *Idylles*, publiées plus tard. Il réfuta son ancien maître, le philologue Heyne, et s'attaqua à ses doctrines sur la mythologie dans : *Sur le style et sur l'interprétation de Virgile* (1791) et dans les *Lettres mythologiques* (1794). Ses grands travaux critiques sur l'antiquité comprennent encore des commentaires sur les *Eglogues* de Virgile (1797) et sur les *Métamorphoses* d'Ovide (1799), ainsi qu'un examen complet de l'œuvre de Virgile. Ayant quitté Eutin en 1802, à cause de sa mauvaise santé, il vint s'établir à Iéna, et en 1805 accepta une chaire à Heidelberg : il reprit pendant les années suivantes ses traductions d'auteurs anciens (Orphée, Horace, Théocrite, Bion, Tibulle, Aristophane, Properce, etc.). Il rendait ainsi un grand service à l'Allemagne en la familiarisant avec le génie antique ; ses traductions sont un calque d'une fidélité admirable ; il a su donner à l'hexamètre une harmonie, une précision, une souplesse qu'ignore le monotone alexandrin. Très attaché au protestantisme, Voss s'indigna de plusieurs conversions au catholicisme et attaqua son ami Stolberg dans un pamphlet violent qui abrégea les jours de celui-ci. En 1819, Creuzer ayant publié sa *Symbolique* où il reprenait les idées du *Manuel mythologique* de Heyne, Voss écrivit son *Anti-Symbolique* (1821), où il cherchait à réfuter, non sans personnalités et violences regrettables, toutes les idées de son ancien maître ; Menzel répondit au critique intolérant. On doit encore à Voss des *Dissertations sur la géographie ancienne* (1790), contribution très précieuse aux progrès de l'histoire de la géographie, une traduction de *Shakespeare*, en collaboration avec ses fils Abraham et Henri (1812-1829), des *Remarques sur les Grecs et les Romains*, etc. Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées à diverses reprises, en particulier en 1835 : bien qu'elles n'aient pas une grande valeur originale, elles portent souvent la marque puissante de ce grand esprit.

Bibl. : Herbst, *Johann-Heinrich Voss* ; Leipzig, 1872-1876, 2 vol.

VOSS (Richard), poète allemand, né à Neugrape (Poméranie) le 2 sept. 1851. Il étudia la philosophie à Iéna et Munich et partagea sa vie entre Frascati (près de Rome, villa Falconieri) et sa propriété de Berchtesgaden. En 1822, il a été nommé bibliothécaire de la Wartburg. Ses principaux drames sont : *Savonarola* (1878) ; *Magda* (1879) ; *Die Patrizierin* (1881) ; *Pater Modestus* (1883) ; *Der Mohr des Zaren*, d'après Pouchkine ; *Mutter Gertrud, Unehrlich Volk* (1885) ; *Alexandra, Brigitte* (1886) ; *Eva* (1889) ; *Die neue Zeit* (1890) ; *Schuldig* (1892) ; *Zwischen zwei Herzen* (1893) ; *Daniel Danieli, Anne-Maria* (1894) ; *Bei Sedan, Der Kœnig* (1895), etc. Ses drames montrent un talent robuste, mais un peu trop mélodramatique : il a obtenu ses plus grands succès avec *Die Patrizierin, Eva* et *Alexandra*. Il a publié aussi : *Bergasyl* (1882) ; *Rœmische Dorfgeschichten* (1884) ; *Frauengestalten, Helena, Messalina* (1881) ; *Rafael, Rolla* (1883) ; romans : *Die neuen Rœmer* (1885) ; *San Sebastian, Scherben, gesammelt vom müden Mann, Die neue Circe* (1885) ; *Der Sohn der Volskerin, Michael Cibula, Kinder des Sudens* (1888) ; *Die Sabinerin, Erlebtes und Geschautes, Nubia, Der Mönch von Berchtesgaden* (1891) ; *Villa Falconieri* (1895) ; *Unter den Borgia* (1897). Les meilleurs livres de Voss sont ceux qui peignent la vie et le caractère du peuple italien.

VOSSIUS, polygraphe hollandais (V. Voss).

VOSTITZA ou **ÆGION**. Ville maritime de Grèce, prov. d'Achaïe-et-Elide, ch.-l. de l'éparchie d'Egialée, sur la rive méridionale du golfe de Corinthe ; 7.000 hab. Stat. du chem. de fer Patras-Corinthe. C'est après Corinthe et Patras le meilleur port de la côte. Exportation de raisins et d'huile. Elle se partage en ville basse commerçante et en deux quartiers bâtis sur des collines. Des sources abondantes jaillissent dans la ville basse au pied d'un platane énorme (13 m. de tour); dans l'antiquité, quatre sanctuaires s'élevaient à l'ombre du bois sacré consacré à Zeus Homarios; selon la légende, le conseil de guerre qui précéda la guerre de Troie s'y tint en présence d'Agamemnon. — Ægion fut une des douze cités de la ligue achéenne qui y tenait ses assemblées et sa capitale jusqu'à Philopœmen. Des tremblements de terre ravagèrent la ville en 1817, 1881 et 1889.

VOTE. I. Droit civil. — Droit de vote (V. Citoyen). Bulletin de vote (V. Bulletin).

II. Procédure parlementaire (V. Parlementarisme).

VOTIAK. Peuplade de Russie (V. Finnois et Russie).

VOTO (Ex-) (V. Ex-voto).

VOU. Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. de Ligueil; 505 hab.

VOUAPA (Bot.) (V. Eperna).

VOUARCES. Com. du dép. de la Marne, arr. d'Epernay, cant. d'Anglure ; 133 hab.

VOUCIENNES. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. d'Ecury-sur-Coole ; 50 hab.

VOUDENAY. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. d'Arnay-le-Duc ; 640 hab.

VOUÉ. Com. du dép. de l'Aube, arr. et cant. d'Arcis-sur-Aube ; 352 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VOUEL. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de La Fère; 592 hab.

VOUET (Simon), peintre et graveur français, né à Paris en 1590, mort en 1649. Fils d'un peintre médiocre, il reçut des leçons de son père et débuta dans le genre du portrait ; il acquit rapidement une telle notoriété que l'ambassadeur de France en Turquie l'emmena à Constantinople, où il exécuta, de souvenir, un excellent portrait du *sultan Achmet Ier*, qu'il n'avait vu qu'une fois ; il se rendit ensuite en Italie, y étudia avec passion Caravage et surtout Véronèse, dont il voulait s'assimiler la verve et la vigueur, et fut employé par le pape à la décoration des églises Saint-Pierre et Saint-Laurent; ses succès à l'étranger lui valurent d'être rappelé en France par Louis XIII, qui en fit son premier peintre, le pensionna princièrement et lui demanda des leçons de pastel. Jusque-là, Vouet s'était montré, non seulement peintre de haute valeur au talent vigoureux et sain, mais encore artiste consciencieux et probe. La faveur officielle, hélas, exerça sur son talent et sur son caractère une influence funeste ; ce premier peintre du roi, qu'une pension magnifique mettait au rang des heureux de la terre, se prit à aimer l'or, il accepta les trop nombreuses commandes que lui valait la faveur du monarque, et, pour y satisfaire, oublia, dans un travail fructueux, sa probité d'artiste en adoptant une manière trop expéditive qui lui faisait perdre en qualité ce qu'il gagnait en rapidité ; il répandit alors à profusion ses tableaux dans les églises, les hôtels et les châteaux et sema, dans les demeures des puissants du moment, ses peintures décoratives, dont la plupart n'existent plus ; il avait alors pour élèves Pâris, Dorigny, Chaperon, Louis et Henri Testelin, et souvent ceux-ci exécutèrent des travaux pour leur maître, qui se bornait à dessiner les cartons. Néanmoins, Vouet tint, à son époque, la première place, et s'il a beaucoup péché par avidité, il doit lui être beaucoup pardonné pour avoir formé Lesueur, Lebrun et Mignard. Parmi ses tableaux, dont beaucoup ont péri, nous citerons: *la Présentation de Jésus au Temple*, *la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, *le Christ en croix*, *le Christ au tombeau*, *la Charité romaine*, *Portrait de Louis XIII*, *la Foi*, *la Chaste Suzanne*, qui appartiennent au musée du Louvre ; *Saint Louis communiant*, un *Saint Merry*, une *Assomption*, la *Vierge et l'Enfant Jésus*. J. Mazé.

VOUGA. Rivière du *Portugal* (V. ce mot).

VOUGE (Archéol. milit.). La vouge (ou *vœuge*, *volge* et *veulge*) était une arme d'hast en usage au moyen âge; les hommes qui en étaient armés se nommaient des voulgiers. C'était une sorte de hallebarde légère ayant la forme d'un croissant ou d'une faucille emmanchée, terminée du côté opposé du manche par une pique. Philippe de Commines et Froissart en parlent.

VOUGE. Rivière du dép. de la *Côte-d'Or* (V. cet art.).

VOUGÉCOURT. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Jussey; 332 hab.

VOUGEOT. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nuits, sur le versant E. de la Côte-d'Or, à la source de la Vouge (affl. dr. de la Saône) ; 246 hab. Stat. du chem. de fer de Paris-Lyon. Célèbre vignoble de *Clos-Vougeot*, premiers crus de la Bourgogne : il fait partie de la côte de Nuits, occupe 50 hect., rend 13 hectol. à l'hectare. Le Clos-Vougeot doit passer six ans en tonneaux avant la mise en bouteilles. Le vignoble a été planté au XIIe siècle par les moines de Cîteaux qui l'ont conservé jusqu'à la Révolution ; le manoir construit par Jean Loisier, abbé de Cîteaux en 1551, a gardé ses portes et cheminées Renaissance. Vendu en 1791, le Clos-Vougeot appartient à quatorze propriétaires. La commune possède encore 20 hectares de vignobles de premier ordre, bien qu'inférieur au Clos-Vougeot.

VOUGREY. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Seine, cant. de Chaource; 76 hab.

VOUGY. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Bonneville; 369 hab. Château du XVIIIe siècle.

VOUGY. Com. du dép. de la Loire, arr. de Roanne, cant. de Charlieu; 1.173 hab. Stat. de chem. de fer.

VOUHARTE. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amant-de-Boixe ; 436 hab.

VOUHÉ. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. de Rochefort, cant. de Surgères; 484 hab.

VOUHÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. de Mazières-en-Gâtine ; 810 hab.

VOUHENANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. et cant. de Lure; 482 hab.

VOUHIMASINE. Ville de Madagascar (V. Ténérife).

VOUILLÉ. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Prahecq; 1.576 hab.

VOUILLÉ (*Vocladis*, *Volliacum*, *Vogliacum*, en anc. franç. *Voillec*, *Voillé*, *Volhé*, *Vouglié*). Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers; 1.663 hab. (952 aggl.). Située dans la vallée de l'Auxance, affluent du Clain, par 100 m. d'alt., au milieu d'une région qui est la continuation de la grande plaine de Poitiers, célèbre par plusieurs grandes batailles du moyen âge. Stat. du chem. de fer de Poitiers à Parthenay. Eglise (XIIe siècle). Ruines du château (XIIe-XIIIe siècles). — La défaite des Visigoths et de leur roi Alaric II par Clovis, en 507, eut lieu à Vouillé, comme l'ont établi les travaux de l'érudition moderne. Au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, on croyait que cette bataille avait eu le même emplacement que le grand cimetière mérovingien de Civaux (à 30 kil. de Poitiers). Scaliger signala le premier Vouillé, qui remplissait les conditions de distance indiquées par Grégoire de Tours et par les autres chroniqueurs (*decimo ab urbe Pictava milliario*, c.-à-d. environ 15 kil.). D'autres érudits proposèrent encore Voulon (à 28 kil. de Poitiers), etc. E.-D. Grand.

Bibl. : Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle;* Paris, 1878, in-8, pp. 576-587. — L. Rédet, *Dictionnaire topographique du dép. de la Vienne;* Paris, 1881, in-4 (formes anciennes).

VOUILLÉ-les-Marais. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Chaillé-les-Marais ; 1.588 hab.

VOUILLERS. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Thiéblemont-Farémont ; 190 hab.

VOUILLON. Com. du dép. de l'Indre, arr. et cant. (S.) d'Issoudun ; 407 hab.

VOUILLY. Com. du dép. du Calvados, arr. de Bayeux, cant. d'Isigny ; 356 hab.

VOUISE. Rivière du dép. de la *Creuse* (V. ce mot).

VOUJEAUCOURT. Com. du dép. du Doubs, arr. de Montbéliard, cant. d'Audincourt ; 1.666 hab. Stat. de chem. de fer. Fonte émaillée et fabrique de fer-blanc.

VOULAINES. Com. du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Recey-sur-Ource ; 619 hab.

VOULANGIS. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de Crécy-en-Brie ; 573 hab.

VOULÊME. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. de Civray ; 742 hab.

VOULGÉZAC. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Blanzac ; 406 hab.

VOULLAND (Jean-Henri), homme politique français, né à Uzès le 14 oct. 1751, mort à Paris le 23 févr. 1801. Avocat à Uzès, il fut, en 1789, député aux Etats généraux par la sénéchaussée de Nîmes ; il siégea dans la majorité et prit parti pour les protestants contre les catholiques nîmois. Membre du tribunal de cassation (9 mars 1791), puis juge au tribunal d'Uzès (1er avr.), il fut élu par le dép. du Gard à la Convention, le troisième sur huit. Il émit, dans le procès de Louis XVI, les votes les plus rigoureux. Représentant en mission dans le Gard et l'Hérault, il y organisa la justice révolutionnaire. Il entra ensuite (14 sept. 1793) au comité de Sûreté générale. Ami de Danton, il le vengea en prêtant un concours actif à la conjuration de thermidor an II. Grâce au rapport de Merlin (de Douai), il échappa aux accusations de Lecointre, qui prétendait faire de lui un complice de Robespierre. Toutefois, il fut décrété d'arrestation après l'insurrection montagnarde de prairial an III. Le libraire Maret le cacha chez lui. Bien que contumace, et ne pouvant donc bénéficier de l'amnistie de brumaire an IV, il ne fut pas inquiété sous le Directoire ; il ne joua plus aucun rôle public jusqu'à sa mort. H. Monin.

VOULON. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Civray, cant. de Couhé, sur la r. g. du Clain qui y reçoit la Dive et la Bouleur réunies ; 385 hab. Stat. du chem. de fer Paris-Bordeaux. Gouffres où se perdent les eaux ; à quelque distance, retranchements antiques, dits camp de Sichard. On a soutenu parfois que c'était à Voulon et non à Vouillé que Clovis battit Alaric en 507.

Bibl. : A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, pp. 576-87.

VOULPAIX. Com. du dép. de l'Aisne, arr. et cant. de Vervins ; 653 hab.

VOULTE-sur-Rhône (La). Ch.-l. de cant. du dép. de l'Ardèche, arr. de Privas ; 2.604 hab. (2.077 aggl.). Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Filatures de soie. Château des XIVe et XVIe siècles, siège d'une baronnie qui appartint aux familles de Léris et de Rohan.

VOULTON. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges ; 421 hab.

VOULZ. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de Lorrez-le-Bocage ; 1.088 hab.

VOULZIE. Riv. du dép. de *Seine-et-Marne* (V. cet art.).

VOUNEUIL-sous-Biard. Com. du dép. de la Vienne, arr. et cant. (S.) de Poitiers ; 833 hab.

VOUNEUIL-sur-Vienne. Ch.-l. de cant. du dép. de la Vienne, arr. de Châtellerault, au-dessus de la rive g. de la Vienne ; 1.539 hab. (324 aggl.). Beaux châteaux du Fou et de Chistré (XIIIe siècle et Renaissance). A 5 kil. N.-O., hameau historique de Moussais-la-Bataille.

VOUREY. Com. du dép. de l'Isère, arr. de Saint-Marcellin, cant. de Rives ; 841 hab. Stat. de chem. de fer.

VOURLA ou **OUGHOURLA.** Ch.-l. de caza de la prov. et du sandjak de Smyrne, à 30 kil. O. de cette ville, sur l'isthme de la presqu'île d'Erythrée, non loin de l'emplacement de Clazomène ; 4.475 hab. dont 3.200 musulmans. Culture de la vigne et de l'olivier ; exportation de raisins secs, dits *yèrli* et *sultanines*.

VOURLES. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Saint-Genis-Laval ; 795 hab.

VOURVENANS. Com. du territoire de Belfort, arr. et cant. de Belfort ; 106 hab.

VOUSSAC. Com. du dép. de l'Allier, arr. de Gannat, cant. de Chantelle ; 1.302 hab.

VOULTEGON. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. d'Argenton-Château ; 625 hab.

VOUSSOIR (Archit.) (V. Voûte).

VOUSSURE (Constr.) (V. Voûte).

VOÛTE. I. Architecture. — Généralités. — La voûte est un ouvrage de maçonnerie en forme d'arc, dont les éléments, taillés en coin et appelés *voussoirs*, se soutiennent les uns les autres par leur propre poids et transmettent des uns aux autres, jusqu'aux points d'appui, les pressions qu'ils supportent. La surface interne AMB (fig. 1), celle qu'on voit lorsqu'on regarde la voûte par-dessous, est l'*intrados* ou *soffite* ; la surface externe A'M'B', celle qui est vue par-dessus, est l'*extrados*. Les murs verticaux PP, sur lesquels la voûte prend, en général, appui de part et d'autre, sont les *pieds-droits* ou *piédroits*. Les deux lignes A*a*, B*b*, suivant lesquelles l'intrados se raccorde avec les plans verticaux de ces murs, sont les *lignes de naissance*. Elles sont, le plus souvent, droites et horizontales et le plan qu'elles déterminent est le *plan de naissance*.

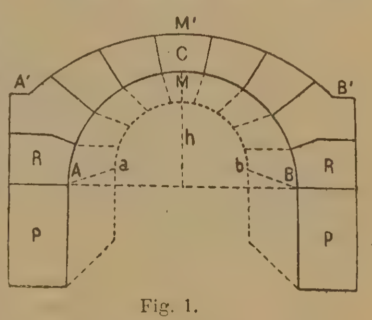


Fig. 1.

Les parties avoisinantes, RR, sont, au-dessus les *reins*, au-dessous la *retombée* de la voûte. Le voussoir (ou la suite de voussoirs) C, qui occupe la partie supérieure et centrale de la voûte et qui, une fois en place, en assure la stabilité, est la *clef de voûte*. La hauteur verticale *h* du plan de naissance à la clef est la *flèche*, ou *montée*, ou *hauteur sous clef* ; la distance horizontale AB entre les lignes de naissance est l'*ouverture* ou *débouché*. L'*appareil* d'une voûte est son mode de subdivision en pierres distinctes, en voussoirs. Les surfaces de séparation latérale des voussoirs sont les *joints montants* ; ils doivent être, en principe, normaux à la courbe directrice de l'intrados. Les surfaces suivant lesquelles les assises ou *cours de voussoirs* successifs se superposent sont les *joints de lit*. Le parement intérieur de chaque voussoir porte le nom de *douelle*, quelquefois étendu abusivement à l'intrados tout entier. Enfin on appelle tout particulièrement *voussure* la nature de la surface adoptée dans chaque cas pour l'intrados de la voûte, autrement dit sa courbure (V. Appareil, Clef, Douelle, Extrados, Intrados, Joint, Naissance, Pied-Droit, Soffite).

La forme de voûte la plus simple et la plus habituellement employée est la voûte à intrados cylindrique ou voûte en *berceau*, qui présente à la vue un parement intérieur dirigé suivant une surface cylindrique continue. Elle est dite en *plein cintre* lorsque la section droite de l'intrados est une demi-circonférence parfaite, en *arc de cercle* lorsque cette section est un arc de cercle moindre qu'une demi-circonférence, en *anse de panier* lorsqu'elle est formée d'une série d'arcs de cercle de rayons distincts se raccordant de façon à former une courbe

unique qui se rapproche, en fait, d'une demi-ellipse. Dans ces deux derniers cas, d'ailleurs, et dans tous ceux où la hauteur sous clef, la montée, est moindre que la moitié de l'ouverture, la voûte est dite *surbaissée*, *bombée* et, à l'extrême limite, on a la voûte dite *plate*. Elle est, par contre, *surhaussée*, *surmontée*, quand cette hauteur est supérieure à la moitié de l'ouverture, lorsque par exemple l'arc de cercle, en forme de fer à cheval, est plus grand qu'une demi-circonférence (V. Berceau, Anse, Arc). La voûte en *ogive*, qui caractérise l'architecture gothique, est une dérivée de la voûte en berceau. La section verticale de son intrados se compose de deux arcs de cercle de même rayon, ayant leurs centres, dans l'*ogive équilatérale* ou en *tiers-point*, la plus commune, sur les deux lignes de naissance et réunies à leur partie supérieure par un angle aigu. Si les centres sont en dedans des lignes de naissance, si les rayons, par conséquent, sont plus petits que l'ouverture, l'ogive est *surbaissée*. Elle est *surhaussée* si les centres sont en dehors des lignes de naissance, si les rayons sont plus grands que l'ouverture. Les *voûtes elliptiques*, les *voûtes paraboliques*, les *voûtes hyperboliques*, les *voûtes en chaînette*, sont des voûtes dont l'intrados, au lieu d'avoir, comme dans la voûte en berceau, sa section droite circulaire, a cette section elliptique, parabolique, hyperbolique, en chaînette. Elles peuvent être, tout comme les précédentes, surbaissées ou surhaussées et, comme elles aussi, elles appartiennent à la catégorie des *voûtes simples*. Il en est de même encore des *voûtes sphériques*, des *voûtes sphéroïdes*, des *voûtes coniques*, des *voûtes conoïdes*, toutes engendrées par des courbes ou des droites de révolution tournant autour d'un axe central et représentées pratiquement par la *coupole*, le *dôme*, la *niche*, la *trompe* (V. ces mots). Les *voûtes composées* sont, par opposition aux voûtes simples, celles formées par la réunion de plusieurs parties de ces dernières. La voûte d'arête et la voûte en arc de cloître constituent les deux principales variétés. La *voûte d'arête* résulte de la pénétration de deux voûtes en berceau ayant même plan de naissance et même hauteur sous clef. Elle est nécessairement employée toutes les fois que deux galeries se traversent. Vue par dessous, elle montre quatre demi-arêtiers se croisant à la clef et dans lesquels les douelles des deux berceaux forment des angles saillants. Elle se fait aussi à deux, à trois arêtes, et elle se prête, d'autre part, suivant l'espacement des berceaux, l'angle qu'ils font entre eux, la courbure donnée aux cintres, à une infinité de combinaisons qu'il nous est impossible de passer en revue. Sa projection, qui est tantôt un rectangle, tantôt un cercle, devient, lorsqu'au lieu de deux galeries, trois se rencontrent simultanément sous des inclinaisons égales, un hexagone régulier. On fait aussi usage, pour faire disparaître les angles saillants trop aigus ou, du moins, pour remplacer ces angles par des angles plus ouverts, de pans coupés. La *voûte en arc de cloître* diffère principalement de la voute d'arête en ce qu'au lieu d'être saillantes les arêtes y sont rentrantes (V. Cloître). La voûte à *nervures*, la voûte à *pendentifs* (V. ces mots), la voûte avec *plafond*, la voûte en *éventail*, ne sont que des variantes des deux précédentes. La *trompe en tour ronde* (V. Trompe) et les *vis de Saint-Gilles*, rondes et carrées, dont on fait usage pour soutenir un escalier tournant autour d'un noyau plein ou évidé, sont des composées de voûtes d'arêtes et d'arcs de cloître.

Nous avons considéré jusqu'ici la voûte comme ayant son plan de naissance horizontal, comme étant symétrique. Mais il peut se faire que les deux lignes de naissance soient à des hauteurs différentes, que A*a*, par exemple, soit plus bas que B*b*. La ligne droite AB est alors inclinée sur l'horizon et la voûte est dite *rampante*. Elle est dite *droite* lorsque la galerie qu'elle forme s'allonge, toujours comme dans la figure ci-dessus, normalement à son entrée, à son *plan de tête*, autrement dit lorsque son axe longitudinal est perpendiculaire à sa section droite. Elle est dite *biaise* si l'axe et le plan de tête sont obliques l'un par rapport à l'autre. L'*angle du biais* est alors le complément du plus petit des deux angles formés. La voûte peut être aussi *coudée*, ce qui n'est qu'un cas, simplifié, de la voûte d'arête, ou encore *tournante*. Enfin, les deux entrées, les deux têtes, peuvent n'être pas de même niveau : la voûte n'est plus alors *horizontale*, mais *inclinée*, *en descente*.

Historique. — La voûte était, dès la plus haute antiquité, connue des Egyptiens. On ne la trouve pourtant employée que très accidentellement dans les constructions pharaoniques (V. Architecture, t. III, pp. 693 et suiv.). Il en fut de même chez les Grecs. Ils faisaient tout au plus usage, pour couvrir les espaces vides, de la *plate-bande* appareillée (V. ce mot). En Italie, au contraire, les Etrusques surent, de bonne heure, tirer de la voûte un habile parti et, sous le règne de Tarquin l'Ancien, six siècles avant notre ère, leurs élèves, les Romains, voûtèrent la *Cloaca maxima*. Plus tard, la voûte contribua, pour une large part, à donner à l'architecture de ces derniers ce caractère de grandeur qui lui est particulier et, pendant toute la durée de leur empire, à Byzance comme à Rome, elle demeura la préoccupation dominante de leurs constructeurs. Formée sur cintres au moyen d'arcs de brique ou de pierre, constituant une sorte de réseau, d'armature, et, pour garnir les intervalles, de béton battu sur couchis de bois, elle fut, d'abord, on le conçoit, cylindrique. Mais de la voûte en berceau, ils passèrent promptement à la voûte d'arête et de la coupole portée sur un mur circulaire ou tambour à la voûte hémisphérique portée sur pendentifs. Ce fut un pas immense, que les architectes romains établis à Byzance réalisèrent dans la construction de la coupole de l'église Sainte-Sophie et qui établit, dit Viollet-le-Duc, une ligne de démarcation bien tranchée entre les constructions romaines de l'antiquité et celles du moyen âge. « Couvrir une enceinte circulaire par une voûte hémisphérique, c'était une idée fort naturelle et qui fut adoptée dès une haute antiquité. Faire pénétrer des cylindres, des voûtes en berceau, dans le tambour circulaire, c'était une des conséquences immédiates de ces premiers pas. Mais élever une coupole hémisphérique sur un plan carré, c.-à-d. sur quatre piliers isolés et posés aux angles d'un carré, ce n'était plus une déduction du premier principe : c'était une innovation des plus hardies. » Les constructeurs que Charlemagne fit venir de Lombardie et d'Orient n'apportèrent pas avec eux ce genre de construction. Ils se contentèrent, comme à Aix-la-Chapelle, de voûtes à base octogonale ou circulaire reposant sur des tambours montant de fond. Les constructeurs romans voulurent, au contraire, dès le XIe siècle, imiter les Romains. Mais ils n'étaient pas à même, comme eux, d'établir des masses immobiles, massives, lesquelles exigeaient des ressources immenses, et leurs points d'appui ne se trouvaient plus suffisamment stables. La voûte romaine, sorte d'agglomérat d'arceaux de briques noyés dans un blocage de béton, forme, en effet, lorsqu'elle est achevée, une croûte homogène sans élasticité, qui se brise au moindre tassement. Il leur fallait donc trouver une méthode nouvelle et, dès l'origine de leurs essais, on voit naître un système de construction basé, non plus sur le principe de stabilité absolue, mais bien sur le principe d'élasticité : la voûte, au lieu d'être maçonnée en blocage, est construite en moellons bruts, posés comme des claveaux, et noyés ensuite dans le mortier, ou en moellons taillés et formant une maçonnerie de petit appareil. Par-dessous sont établis de distance en distance, au droit des points d'appui les plus résistants, des arcs doubleaux en pierres appareillées, sorte de cintres permanents, qui suivent les mouvements des piles, se prêtent à leur tassement et maintiennent, comme le ferait un cintre en bois, les concavités en maçonnerie bâties au-dessus.

Applicable sur plan carré, la voûte d'arête romaine ne l'était plus sur plan parallélogramme, et les premiers constructeurs romans ne disposèrent, pour couvrir leurs églises oblongues, que du berceau ou demi-cylindre continu sans pénétration. Encore durent-ils, pour éviter que, les cintres et couchis une fois enlevés, les deux murs parallèles sur lesquels ils bandaient ces berceaux ne vinssent, sous l'effet de la poussée, à se déverser, imaginer toute une série de palliatifs plus ou moins efficaces : remplissage des intervalles de la voûte en tuf léger, contreforts à l'extérieur, piles saillantes à l'intérieur, pièces de bois longitudinales noyées dans l'épaisseur des murs, etc. Une autre poussée, non moins dangereuse, s'exerçait en outre,

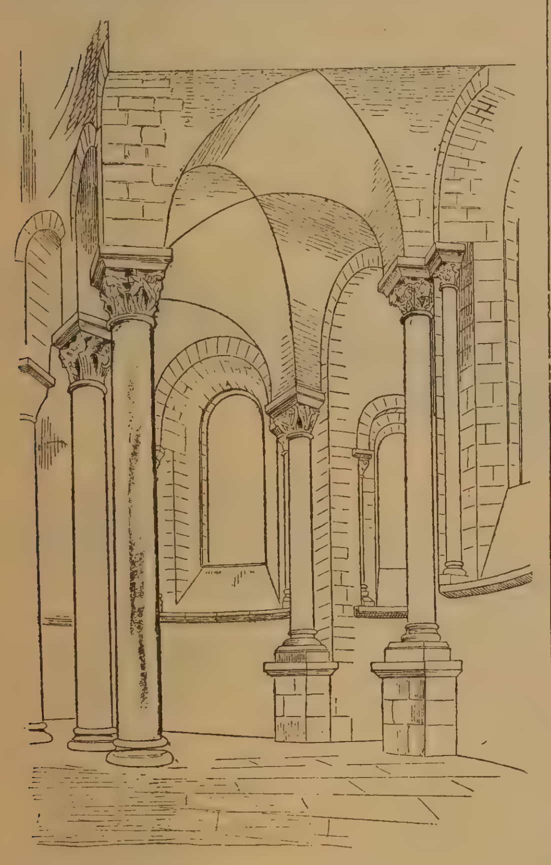


Fig. 2. — Voûte d'arête romane (Notre-Dame du Port, à Clermont-Ferrand).

longitudinalement, sur les têtes de ceux-ci. Les constructeurs romans, qui savaient que la voûte d'arête présente cet avantage de ne faire porter les pressions et les poussées que sur les quatre points d'appui de leurs sommiers, cherchèrent alors une combinaison de cette voûte se prêtant, à la différence de la voûte d'arête romaine, aux plans parallélogrammes, et, par tâtonnements, ils furent amenés à un type nouveau de voûtes, qui, au lieu d'être engendrées par deux cylindres se croisant à angle droit, étaient formées par quatre arcs plein cintre, réunissant latéralement les quatre piles, et par deux arcs diagonaux, également plein cintre et, conséquemment, de rayon plus grand que celui des premiers. Il y eut ainsi, désormais, non plus pénétration de cylindres ou de cônes, mais d'ellipsoïdes, avec arcs-doubleaux saillants, que, bientôt, on fit à deux rangs de claveaux concentriques, et avec formerets, sorte de demi-arcs-doubleaux noyés en partie dans les murs, lesquels, devenus indépendants du reste de la construction, ne faisaient plus guère office que de clôture. C'est à la fin du XIe siècle, dans la nef de l'église de Vézelay, qu'on constate pour la première fois cet abandon du système romain. Une autre modification, qui préluda à l'art gothique, naquit des mêmes préoccupations et des mêmes recherches. Les constructeurs romans s'étaient vite aperçus que les arcs plein cintre ont deux points faibles, la clef et les reins, la première s'affaissant, tandis que les seconds se relèvent. Dans le dessein de déplacer ces points, ils tentèrent en hauteur un fractionnement analogue à celui déjà réalisé en longueur, et à l'arc unique ils en substituèrent deux, qui pressaient plus verticalement et qui, en outre, se servaient mutuellement, en quelque sorte, d'arcs-boutants. L'arc brisé, l'arc en tiers-point apparaît ainsi comme issu d'une nécessité de construction et non de tel ou tel goût particulier, ni, comme on a prétendu le démontrer, d'une idée essentiellement symbolique. Les derniers constructeurs romans ne raisonnaient pas le sens mystique d'une courbe ; ils ne savaient pas si l'arc en tiers-point est « plus religieux » que l'arc plein-cintre : ils bâtissaient et, devant soutenir sur des piles isolées des voûtes de plus en plus larges et de plus en plus hautes, ils tremblaient à chaque travée décintrée. D'où l'arc en tiers-point, qui poussait moins. Dès les premières années du XIIe siècle, ils l'avaient adopté pour les grandes voûtes en berceau dans une partie de la Bourgogne, dans l'Ile-de-France, en Champagne, c.-à-d. dans les provinces les plus avancées, sinon les plus riches. De même les nefs des églises de Beaune, de Saulieu, de la Charité, d'Autun, sont couvertes par des voûtes formées de deux arcs de cercle, et pourtant les archivoltes de leurs portes et de leurs fenêtres sont demeurées plein-cintre. C'est la transition du roman au gothique. L'ogive offre plus de solidité, mais sa forme choque encore et on ne l'emploie que là où elle est indispensable (V. ARCHITECTURE, t. III, pp. 723 et suiv.)

Les constructeurs gothiques n'ont donc point trouvé, comme on pourrait être tenté de le supposer, l'arc brisé. On en a fait remonter l'invention jusqu'à l'antiquité, et il existait, en tous cas, très certainement, ainsi que



Fig. 3. — Voûte en arc d'ogive (chœur de la cathédrale de Langres).

nous venons de le voir, dans des constructions dont le système était franchement roman. Mais les architectes gothiques l'appliquèrent à un mode de construction dont ils sont bien les seuls et véritables initiateurs. Leurs précurseurs avaient fait de cruelles expériences. Ils avaient cru les poussées à peu près annulées par l'emploi de l'arc ogive

et réduit les piles à un minimum d'épaisseur. Des ruptures se produisirent : ils posèrent des arcs-boutants, qui, à leur tour, se comportèrent de façon insuffisante et qu'il fallut par la suite renforcer. Plus sagaces et secondés, en outre, par les progrès des sciences mathématiques, les constructeurs gothiques prirent l'habitude d'entreprendre par

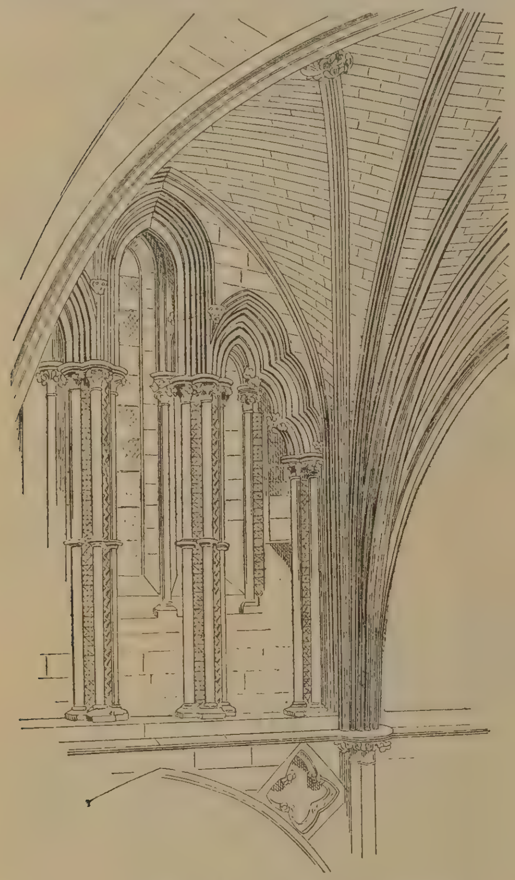


Fig. 4. — Naissance d'une voûte anglo-normande (chœur de la cathédrale d'Ély).

le haut tout projet de construction, de dresser d'abord l'épure de la voûte, de son rabattement, de ses sommiers, pour ne tracer qu'en dernier le plan des bases. C'est en procédant de la sorte, en faisant de la voûte le générateur de toutes les parties des édifices voûtés, qu'ils furent conduits à considérer les piles isolées comme des points d'appui maintenus verticalement, non par leur propre assiette, mais par la neutralisation complète de toutes les actions obliques qui viennent agir sur elles, et ce fut ailleurs, dans la succession de travées latérales aboutissant graduellement au sol, qu'ils allèrent chercher leurs moyens de résistance.

La voûte gothique, qu'on pourrait plus justement appeler la voûte française, atteignit, au milieu du XIIIe siècle, un degré de perfection absolu. Elle ne subit, pendant les siècles qui suivirent, aucune modification notable, continuant de procéder, jusqu'à la Renaissance, de l'arc doubleau, des arcs ogives et forerets, avec ou sans tiercerons et liernes. L'arc doubleau, de son côté, faisait toujours office de cintre permanent, recevant entre ses branches des voûtains de remplissage, et ces voûtains étaient construits, non en panneaux, mais en petits claveaux, dont les rangs courbés partaient de l'arc doubleau, archivolte ou formeret, pour venir reposer à l'autre extrémité, en biais, sur les arcs ogives. Avec ce système, on pouvait couvrir toutes les surfaces, si peu régulières qu'elles fussent, et faire, sans difficultés d'appareil, des voûtes biaises, rampantes, gauches, etc. Il en était de même avec le système anglais, qui, parti du même principe, au XIIe s., que le nôtre, en différait principalement en ce que, afin d'éviter certaines difficultés inhérentes à l'emploi de courbes de rayons différents pour le bandage des remplissages, il avait substitué à l'arc de cercle des courbes composées, aboutissant, malgré une apparence compliquée, à un procédé fort simple. Malheureusement, l'engouement pour les arts italiens fit préférer, au XVIe siècle à ces deux systèmes, les berceaux de pierre avec pénétration, qui constituaient, à tous égards, un pas en arrière et qui aboutirent, au XVIIe siècle, à une complication d'arcs, où la fantaisie avait plus de place que l'art et que la logique. De nos jours, l'emploi du fer dans la construction permet de couvrir de vastes espaces, sans recourir aux voûtes, qui ont ainsi perdu de leur importance, et on ne les emploie plus guère, du moins les voûtes de grandes dimensions, que pour les ponts et les tunnels. On tend, d'ailleurs, pour les premiers, à délaisser de plus en plus l'anse de panier et à lui préférer l'ellipse, plus gracieuse.

Stabilité des Voûtes. — La stabilité des voûtes constitue l'une des questions les plus complexes de l'art de construire. Fort négligée des constructeurs de l'antiquité et du moyen âge, qui surent y suppléer par une expérience d'ailleurs chèrement acquise, elle occupa, au XVIIe siècle, les plus grands géomètres, Parent et La Hire, notamment, puis, au XVIIIe siècle, Bernoulli, Couplet, Danisy, Gautier, Eytelwein, Coulomb, Bossut, Lorgna, Gerstner, Schubert, et, au XIXe siècle, Navier, Poncelet, Moseley, Méry, V. Fournié, V. Chevalier, Hagen, Weisbach, Yvon-Villarceau, etc. Les théories, du reste, sont presque aussi nombreuses que les auteurs et, qui plus est, le problème n'a reçu jusqu'à ce jour que des solutions particulières, laissant dans l'obscurité bien des points importants. Le cas le plus simple est celui de la voûte en berceau ou voûte demi-cylindrique. C'est le seul que nous examinerons.

Lorsqu'une voûte en berceau se rompt, on remarque le plus ordinairement les effets suivants : à la clef, en C (fig. 5), elle s'ouvre du côté de l'intrados, ainsi qu'aux deux naissances, en N et N' ; vers les reins, en R et R',

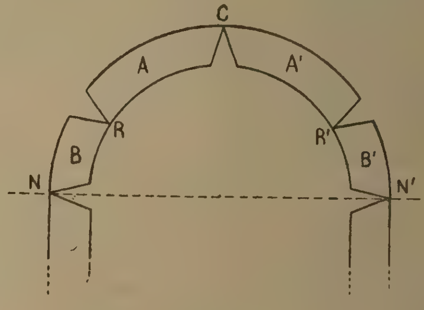


Fig. 5.

elle s'ouvre du côté de l'extrados. Elle se trouve ainsi partagée en quatre morceaux, A, A', B, B'. Les deux premiers, A et A', s'affaissent en tournant autour de R et de R', les deux derniers, B et B', se renversent à l'extérieur en tournant autour de B et de B'. Les piédroits peuvent aussi, faisant corps avec B et B', être renversés dans la même direction : la rotation de cette partie se fait alors autour de l'arête externe de leurs bases. Les piédroits peuvent encore glisser horizontalement, au lieu de se renverser, et il n'y a quelquefois, dans ce cas, en C, R et R', qu'une fente, sans ouverture. Enfin, et plus rarement, les parties inférieures B et B' et les piédroits peuvent se renverser, non plus vers l'extérieur, mais vers l'intérieur. L'effet est alors exactement l'inverse de celui

représenté par la fig. 5, c.-à-d. que la voûte s'ouvre à la clef et aux naissances du côté de l'extrados, et vers les reins du côté de l'intrados. Ce troisième mode de rupture, qui suppose, de la part des piédroits et des voussoirs inférieurs, une poussée plus forte que celle exercée par les voussoirs supérieurs, ne s'observe guère qu'avec des voûtes minces, surélevées et très chargées vers les reins, comme les voûtes en ogive. C'est en vue de la prévenir que les architectes gothiques faisaient usage de clefs pendantes augmentant, à la clef, la charge de la voûte en même temps qu'elles servaient d'ornement.

Pour qu'une voûte se maintienne en équilibre, il faut qu'aucun des effets que nous venons de signaler ne puisse se produire. La théorie de la stabilité des voûtes, appelée aussi théorie de la poussée des voûtes, a pour objet de rechercher à quels signes on peut s'en assurer à l'avance. La voûte considérée étant une voûte en berceau, symétrique par rapport à la génératrice de l'intrados ou de l'extrados passant par la clef, les deux demi-voûtes situées de part et d'autre de cette génératrice exercent en C des pressions mutuelles égales et opposées, et on peut, pour simplifier, n'en considérer qu'une. Nous supposerons, d'autre part, que les joints montants des voussoirs sont, ce qui est la règle générale, normaux à la courbe d'intrados et que la résistance des matériaux est indéfinie. Soit AB (fig. 6) une section droite de la moitié gauche de la voûte faite à égale distance de ses plans de tête, R*r* le joint de rupture hypothétique, Q la réaction que la moitié droite, non figurée, exerce sur la moitié gauche, *h* la distance de cette force au point R, autour duquel tournera, en cas de rupture, la partie A, *h'* sa distance au point N, autour duquel tournera la partie B; soit F la résultante des forces extérieures, que nous supposons verticales, agissant sur la partie A, *f* la distance de cette force au point R, *f'* sa distance au point N; soit F' la résultante des forces extérieures, que nous supposons également verticales, agissant sur la partie B, *f''* sa distance au point N; soit P la valeur absolue de la réaction mutuelle, en R, des deux parties A et B, P*x* sa projection horizontale, P*y* sa projection verticale; enfin soit P' la réaction du piédroit en N sur la partie B, P'*x* et P'*y* ses projections. Considérons d'abord l'équilibre de la partie A. Il ne sera réalisé qu'autant que, d'une part, les deux forces Q et F agissant sur cette partie seront contre-balancées dans les deux sens par la réaction P s'exerçant en R, autrement dit qu'on aura

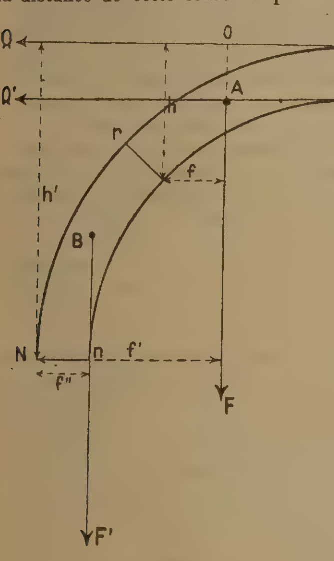


Fig. 6.

$$Px = Q, \quad Py = F \qquad [1]$$

et que, d'autre part, il y aura aussi égalité des moments des deux mêmes forces par rapport à l'axe de rotation projeté en R, ou

$$Qh = Ff, \text{ d'où } Q \frac{Ff}{h} \qquad [2]$$

Considérons maintenant l'équilibre de la demi-voûte tout entière. Les équations [1] et [2] deviendront respectivement, les deux premières,

$$P'x = Q, \quad P'y = F + F', \qquad [3]$$

et la dernière, l'axe de rotation se trouvant alors projeté en N,

$$Qh' = Ff' + F'f'', \text{ d'où } Q = \frac{Ff' + F'f''}{h'} \qquad [4]$$

Les deux équations [3] font voir, l'une, que la réaction horizontale Q, la *poussée*, se transmet au piédroit, l'autre que celui-ci supporte, en outre, les poids F et F' de la demi-voûte et de sa charge. Des équations [2] et [4], on tire, d'ailleurs,

$$\frac{Ff}{h} = \frac{Ff' + F'f''}{h'}. \qquad [5]$$

C'est l'équation de condition, et l'équilibre statique de la voûte n'est assuré que si elle se satisfait d'elle-même. La valeur de la poussée est alors donnée soit par l'expression [2], soit par l'expression [4], celle de la réaction qui s'exerce en R par les équations [1]. Quant à ce dernier point, qui correspond au *joint de rupture* et que le calcul qui précède suppose connu, on peut le déterminer approximativement de plusieurs manières. L'une des plus simples consiste à mener, du point O, où la force F rencontre l'horizontale Q, une tangente à la courbe d'intrados. Le point de contact sera le point R cherché. Il a été dressé, d'ailleurs, des tables qui fournissent immédiatement, pour les principales catégories de voûtes, l'*angle de rupture*, c.-à-d. l'angle que fait avec la verticale le rayon mené du centre de la voûte au joint de rupture. On admet, en général, qu'il est de 60° dans les voûtes en plein cintre et de 35° à 45°, suivant le surbaissement, dans les voûtes elliptiques, ce qui correspond à peu près, pour les unes et les autres, au milieu de la montée. Dans les voûtes en arc de cercle, le joint de rupture se confond sensiblement avec le joint de naissance.

Nous avons supposé, dans ce qui précède, qu'il y avait affaissement à la clef. Il se produit quelquefois aussi, nous le savons, un soulèvement : au lieu que la voûte s'ouvre en C, en R, en N, elle s'ouvre en *c*, en *n*, en *r*. La réaction horizontale s'exerce alors au point *c*. C'est une seconde limite de la poussée, Q' qui est supérieure à Q, puisque la distance de la force F au point *r* est supérieure à *f*, tandis que la distance de l'horizontale Q' au même point *r* est inférieure à *h*. Dans l'état d'équilibre permanent, la réaction qui s'exerce sur le joint C*c* a donc sa valeur comprise entre Q et Q' et elle n'est appliquée ni en C, ni en *c*, mais en un point intermédiaire inconnu, que, pratiquement, on détermine en cessant de considérer les différentes parties de la voûte comme des solides incompressibles ,et en ayant égard à la compression que ses matériaux éprouvent en vertu de leurs réactions mutuelles. On prend alors pour point d'application de la force Q : 1° dans le cas où la voûte est supposée s'abaisser à la clef, un point situé au tiers de son épaisseur à partir du point C ; 2° dans le cas où elle est supposée se soulever à la clef, un point situé au tiers de la même épaisseur à partir du point *c*. Ces deux hypothèses donnent des valeurs de Q beaucoup plus rapprochées que les premières et c'est entre elles que la vraie valeur de la poussée est comprise.

La méthode analytique entraîne à des calculs fort longs. On lui préfère la méthode graphique, dite des *courbes de pression*, due à l'ingénieur Méry. La courbe de pression est le lieu géométrique des points d'application des résultantes des pressions qui s'exercent sur chaque voussoir. Son tracé n'a rien d'absolu, la stabilité de la voûte exigeant que son épaisseur et celle de ses piédroits soient supérieures aux épaisseurs indiquées par l'équilibre statique. On fait donc une hypothèse sur les points où cette courbe paraît devoir couper le joint vertical ou joint à la

clef et le plan des naissances : en général, au tiers de l'épaisseur à partir de l'extrados pour le premier, au tiers de l'épaisseur à partir de l'intrados pour le second. On cherche ensuite les valeurs des poussées par la construction suivante. On mène la verticale passant par le centre de gravité de la demi-voûte tout entière ; on la prolonge jusqu'à la rencontre de l'horizontale passant par le point pris sur le joint à la clef ; on trace à partir du point d'intersection un rectangle dont le côté vertical égale le poids de la demi-voûte et dont la diagonale prolongée va passer par le point de la courbe pris sur le plan de naissance ; le côté horizontal de ce rectangle représente la poussée horizontale. On fait alors une construction analogue pour chacun des voussoirs en particulier, en prenant son centre de gravité, son poids et la poussée horizontale précédemment déterminée : la diagonale du rectangle ainsi obtenu donne la direction de la résultante des pressions et le point où elle rencontre le joint particulier dont il s'agit fournit le point correspondant de la courbe. En joignant tous ces points, on a la courbe, et, pour que la voûte projetée offre des garanties de stabilité suffisantes, il faut : 1° que ladite courbe soit comprise entre les courbes menées au tiers de l'épaisseur des joints, tant du côté de l'extrados que de l'intrados. Cette condition est nécessaire pour qu'il n'y ait en aucun des joints une pression négative ; 2° qu'en divisant la composante normale de chacune des réactions que les voussoirs successifs exercent sur le suivant par la surface du joint correspondant, ce qui donne la pression moyenne, par mètre carré, on obtienne un quotient tout au plus égal à la pression que les matériaux peuvent supporter sans inconvénient. Cette limite est fixée à 50.000 kilogr. environ pour la pierre de taille, à 10.000 kilogr. pour le moellon ; 3° que la direction de chacune de ces réactions fasse avec la surface du joint un angle peu différent d'un angle droit. Si l'une des forces est oblique au joint, elle donne lieu à une composante dirigée suivant le joint et mesurant la tendance au glissement.

La courbe des pressions prolongée en contre-bas de l'arc donne la direction de la poussée relativement aux piédroits ou aux piles qui en tiennent lieu. Plus l'arc, par conséquent, se rapproche, dans son développement, de la ligne horizontale, plus cette poussée s'éloigne de la verticale et plus le renversement des piédroits ou des piles est à redouter. Plus l'arc s'éloigne de la ligne horizontale, plus la poussée, au contraire, se rapproche de la verticale et moins le danger précité est grand. Les constructeurs gothiques ont eu, certainement, l'instinct de cette théorie.

Toutes ces méthodes ne sont, au surplus, que des méthodes de vérification. Elles ne conduisent, en effet, que par tâtonnements, en y soumettant une série d'hypothèses, à la connaissance des dimensions à adopter. Afin de ne pas procéder tout à fait au hasard, on a recours, pour se fixer un point de départ, à la formule empirique suivante, due à Perronnet. Soit e l'épaisseur de la voûte à la clef, en mètres, d la distance des piédroits si la voûte est en plein cintre, ou, si elle est surbaissée, le double du rayon qui a servi à décrire la directrice de l'intrados dans les voûtes en arc de cercle, l'arc supérieur de cette directrice dans les voûtes en anse de panier. On pose

$$e = 0^{m},325 + 0,0347\, d.$$

On se donne ensuite la courbe d'extrados et l'on cherche si la voûte ainsi déterminée satisfait aux conditions d'équilibre et de stabilité. Si ces conditions ne sont pas remplies, on augmente l'épaisseur. Si elles sont satisfaites, on essaye au contraire de la diminuer et on arrive, d'épure en épure, à trouver les dimensions les plus avantageuses au double point de vue de la solidité et de l'économie.

Pour les voûtes de ponts, on a aussi proposé les deux formules suivantes, qui s'appliquent à toutes les formes et dans lesquelles d est, comme précédemment, l'ouverture de la voûte, f la montée, h l'épaisseur de terre qui peut, le cas échéant, charger la voûte :

1° Ponts-routes,

$$e = 0,25 + 0,023\, d\left(1 + 0,025\,\frac{d}{f}\right) + 0,02\, h.$$

2° Ponts de chemins de fer,

$$e = 0,30 + 0,028\, d\left(1 + 0,025\,\frac{d}{f}\right) + 0,02\, h.$$

Construction des voûtes. — Lorsque les piédroits ou les piliers qui doivent supporter la voûte sont édifiés, on établit entre eux un échafaudage en charpente de bois ou de fer, dont la structure, parfois fort compliquée, varie avec l'espèce de voûte, mais qui porte, dans tous les cas, le nom de *cintre* (V. ce mot). On pose sur le mur ou le pilier, ou partie sur le mur ou le pilier et partie sur les cintres, la première assise de *voussoirs*. Ce sont, nous l'avons dit, les différentes pierres ou moellons qui entrent dans la constitution de la voûte. Leur forme dépend de l'appareil adopté. Elle est toujours trapézoïdale, la plus large base en haut, vers l'extrados. Les faces inférieures et supérieures en sont cylindriques, les face latérales planes. La seconde assise de voussoirs est posée sur la première et sur les cintres, la troisième sur la seconde et sur les cintres, et ainsi de suite, jusqu'à la clef, que l'on pose en dernier lieu. Ensuite on *décintre*. C'est la partie la plus délicate de l'opération, car, au moment de l'enlèvement des fermes, il se produit, par l'effet de la compression des mortiers, une contraction de la voûte dans le sens perpendiculaire à son axe et, par conséquent, un abaissement à la clef, un *tassement*. Il faut faire en sorte que ce mouvement s'opère avec une extrême lenteur. Si, en effet, les voussoirs, dans ledit mouvement, venaient à prendre une vitesse tant soit peu appréciable, il résulterait presque infailliblement de la force vive considérable produite par l'énorme masse en marche des effets désastreux. Les fermes et les couchis qui constituent le cintre et sur lesquels la voûte a été établie ne doivent donc être abaissés, lorsque celle-ci a une certaine dimension, que graduellement et par un mouvement insensible. Pour obtenir ce résultat, on faisait autrefois reposer les fermes sur leurs appuis : murs, piliers ou échafaudages, par l'intermédiaire de doubles coins à petit angle placés en sens contraire. En frappant à petits coups sur le coin inférieur, on faisait descendre peu à peu le coin supérieur et toute sa charge. Ce procédé offrait toutefois quelque danger, le coin inférieur, cédant à la pression verticale qu'il éprouvait, se trouvant souvent projeté avec force, ce qui occasionnait des accidents. Aujourd'hui, on se sert de préférence de boites cylindriques en tôle contenant du sable et percées à leur partie inférieure d'orifices. La ferme repose sur le sable par l'intermédiaire d'un piston en bois entrant exactement dans le cylindre et, en ouvrant les orifices, le sable s'écoule, entraînant graduellement, dans son abaissement, la ferme et la voûte. Des lignes horizontales coloriées tracées sur les pistons permettent, d'ailleurs, de régler le jeu simultané de toutes les boites. On emploie aussi avec succès les *verrins* (V. ce mot).

Tout ce qui est spécial à la construction des voûte en berceau, des voûtes en arc de cercle, des voûtes en anse de panier, se trouve décrit aux art. Berceau, Anse, Arc. La règle qui prescrit que les joints montants doivent être normaux à la courbe directrice d'intrados s'applique également à toutes les autres formes de voûtes. De même les joints qui divisent la voûte en assises doivent toujours être perpendiculaires à ceux qui divisent une même assise en voussoirs. D'autre part, il ne faut pas que ces derniers se correspondent dans deux assises voisines. Enfin les assises doivent être en nombre impair et placées symétriquement de chaque côté de celle qui forme la clef. L. S.

II. **Mathématiques.** — Voûte carrable (V. Carrable).

III. **Anatomie.** — Voûte à quatre piliers (V. Cerveau).

Voûte palatine (V. Bouche).

Bibl. : Fr. Derand, *l'Architecture des voûtes ;* Paris, 1643. — A.-F. Frezier, *la Théorie et la pratique de la coupe des pierres ;* Paris, 1737-39, 3 vol. — G. Lamé et Clapeyron, *Mémoire sur la stabilité des voûtes ;* Paris, 1823. — J. Rondelet, *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir ;* 2e édit., Paris, 1844, 5 vol. — L. Rémond, *Etude sur la stabilité des voûtes ;* Alger, 1848. — Carvalho, *Etude sur la stabilité des voûtes;* Paris, 1850. — J.-V. Poncelet, *Examen historique et critique concernant l'équilibre des voûtes ;* Paris, 1852. — Yvon-Villarceau, *Sur l'établissement des arches de pont;* Paris, 1854. — E.-E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *s. art. Construction* et *Voûte ;* Paris, 1854-68, 10 vol. — M. Plazanet, *Mémoire sur la stabilité des voûtes en berceau et en dôme ;* Douai, 1857. — Scheffler, *Théorie des voûtes et des murs de soutènement*, trad. de l'allem. par V. Fournié ; Paris, 1864, 2 vol. — J. Dupuit, *Traité de l'équilibre des voûtes ;* Paris, 1870. — Gros de Perrodil, *Résistance des voûtes et des arcs métalliques ;* Paris, 1879. — A. Durand-Claye, *Vérification de la stabilité des voûtes et des arcs ;* Paris, 1880. — Laterrade, *Considérations sur la stabilité des Voûtes en maçonnerie;* Paris, 1885. — E. Degrand et J. Résal, *Ponts en maçonnerie.* T. I, *Stabilité des voûtes ;* Paris, 1887. — Ribière, *De l'équilibre d'élasticité des voûtes en arc de cercle ;* Paris, 1889. — A. Morel, *Note sur la répartition des efforts dans les voûtes biaises ;* Le Creusot, 1889, 2 broch. — N. de Tedesco, *Tables et graphiques pour le calcul des arches surbaissées en maçonnerie ;* Paris, 1891. — E. Rouché et Ch. Brisse, *Coupe des pierres ;* Paris, 1893. — V. en outre les dictionnaires et principaux traités d'architecture et de stéréotomie.

VOUTENAY. Com. du dép. de l'Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay ; 863 hab.

VOUTEZAC. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. de Juillac ; 2.222 hab.

VOUTHON. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Montbron ; 422 hab.

VOUTHON-Bas. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt ; 195 hab.

VOUTHON-Haut. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Gondrecourt ; 236 hab.

VOUTRÉ. Com. du dép. de la Mayenne, arr. de Laval, cant. d'Evron ; 1.368 hab. Stat. de chem. de fer. Carrières de porphyre. Fabr. de produits chimiques.

VOUVANT. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de La Châtaigneraie, sur la Mère (dans une situation pittoresque, près des gorges profondes par lesquelles la rivière rejoint la Vendée) ; 1.365 hab. Stat. de chem. de fer. Houillère, carrières de pierre à chaux. Forêt de Vouvant (2.273 hect.), avec un grand commerce de bois de construction et chauffage. Curieuse église du XIe siècle avec portail roman du XIIe siècle. Donjon cylindrique du XIIIe siècle.

VOUVRAY. Com. du dép. de l'Ain, arr. de Nantua, cant. de Châtillon-de-Michaille ; 481 hab.

VOUVRAY. Ch.-l. de cant. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. et à 9 kil. E.-N.-E. de Tours, au confluent de la Loire et de la Cisse ; 2.361 hab. (1.945 aggl.). Stat. du chem. de fer de Paris à Bordeaux avec un embranchement sur Sargé. Une grande partie des habitations sont creusées dans le roc, ainsi que les caves où l'on conserve l'excellent vin blanc célèbre dans toute la vallée de la Loire. Le château de Moncontour domine le village. Le célèbre marin Pointis († 1707) y est né.

VOUVRAY-sur-Huisne. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Mamers, cant. de Tuffé ; 143 hab.

VOUVRAY-sur-Loir. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de Saint-Calais, cant. de Château-du-Loir ; 801 hab.

VOUXEY. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Châtenois ; 374 hab.

VOUZAILLES. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Mirebeau ; 710 hab.

VOUZAN. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Villebois-Valette ; 614 hab.

VOUZERON. Com. du dép. du Cher, arr. de Bourges, cant. de Vierzon-Ville ; 1.016 hab.

VOUZIERS. Ch.-l. d'arr. du dép. des Ardennes, bâti en amphithéâtre sur la rive g. de la rivière d'Aisne ; 3.669 hab. (3.525 aggl.). Stat. sur la ligne de Révigny à Amagne, relié à Buzancy et au Chesne-Populeux par un chemin de fer à voie étroite, desservi par un embranchement du canal des Ardennes (canal latéral à l'Aisne de Vouziers à Rilly-Semuy). Situé au cœur même du Vallage, renommé pour ses belles cultures et ses herbages, à proximité des massifs boisés de l'Argonne (à l'E.) et des plateaux crayeux de la Champagne pouilleuse (à l'O.), Vouziers est surtout un marché agricole ; l'industrie n'y est représentée que par des briqueteries, un moulin, une sucrerie, des ateliers pour la fabrication des articles de vannerie. Au moyen âge, Vouziers n'était qu'un village portant le titre de vicomté. En 1516, François Ier y établit un marché aux grains qui devint par la suite très important. L'église, surmontée d'une tour carrée, possède trois portails dans le style de la Renaissance. La charcuterie et la pâtisserie de Vouziers ont une réputation ancienne qui justifie le dicton « les friands d'Vouzy ».

Bibl. : Meugy et Nivoit, *Statistique agronomique de l'arr. de Vouziers;* Charleville, 1873, in-8. — Dr Charles Guelliot, *Topograghie, histoire, statistique médicale de l'arr. de Vouziers ;* Paris, 1877, in-8. — Du même, *Dénominations géographiques et dictons de l'arr. de Vouziers ;* Arcis-sur-Aube, 1884, in-8. — Pâle, *Notice hist. et statist. sur la ville de Vouziers;* Vouziers, 1837.

VOUZON. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Lamotte-Beuvron ; 1.558 hab. Stat. du chem. de fer Paris-Toulouse. Tuileries, commerce de bois de sapin. A 3 kil. N.-E., ancien château de la Grillière ayant appartenu à Napoléon III.

VOUZY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, cant. de Vertus ; 234 hab.

VOVES. Ch.-l. de cant. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres ; 2.023 hab. (1.128 aggl.). Stat. de croisement des chem. de fer de Paris à Vendôme et d'Orléans à Chartres. Sucrerie, filature de laine, gilets de laine, chaussons. Eglise du XIIe siècle.

VOVRAY-en-Bornes. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Saint-Julien, cant. de Cruseilles ; 403 hab.

VOYAGEUR de commerce. Les voyageurs de commerce sont des mandataires qui vont, plus ou moins loin, acheter ou vendre des marchandises pour le compte des négociants. Quoique le terme de commis voyageur n'ait plus guère cours parmi eux, nul ne répond avec plus d'exactitude à la nature de leur engagement et de leurs opérations. Ils voyagent pour un commettant ; leur contrat, écrit ou verbal, est celui d'un louage de services qu'ils rendent au dehors et dont ils reçoivent la rémunération. Là réside la différence entre eux et le commissionnaire en marchandises, négociant patenté, qui agit en son nom, de sa propre autorité, à ses risques et périls, intermédiaire entre quiconque le commissionne et les maisons dont les articles lui sont demandés et sur lesquels il prélève un tant pour cent ; les gains réalisés par lui constituent un bénéfice et non un salaire. Les voyageurs de commerce, au contraire, n'agissent qu'en qualité d'employés délégués par leur chef ; les affaires engagées par eux ne sont pas les leurs ; leur rôle est de recueillir et de transmettre des offres ou des demandes que le patron se réserve le droit d'exécuter ou de rejeter ; la comptabilité, la réception ou l'expédition des marchandises ne les concernent pas. Le voyageur n'a pas la signature ; la jurisprudence ne le considère pas comme un associé, à moins qu'il ne soit avéré que le titre de voyageur dissimule une association de fait dont il veut décliner les responsabilités. Sauf ce cas, sa négligence, son incapacité, l'abus qu'il a pu faire de son mandat, soit par témérité, soit par indélicatesse, sont affaires entre lui et ses employeurs, et eût-il même, par ses malversations, contribué à la chute de la maison, les créanciers ne peuvent mettre en cause que ses commettants, qui n'avaient qu'à mieux choisir et mieux surveiller leur agent. Les honoraires du

voyageur consistent, soit en un traitement fixe, soit en un pourcentage sur le chiffre de ses affaires ou sur celui des bénéfices réalisés par son entremise, mais, le plus ordinairement, les deux modes de paiement sont combinés. Tantôt les frais de route restent à sa charge, tantôt, et c'est le plus souvent, il est indemnisé par la maison.

Il est superflu de démontrer de quelle importance est le rôle des voyageurs pour le développement du négoce national ou international; à une époque de concurrence comme la nôtre, il est peu d'établissements qui puissent se maintenir, si leurs représentants ne vont périodiquement stimuler et recruter la clientèle, élargir le cercle des affaires, se renseigner sur la solvabilité des correspondants et écouter leurs réclamations. En matière de commerce plus qu'en toute autre, les absents ont tort. Les agents et les amis de la France à l'étranger n'épargnent à ce sujet ni les avertissements ni les reproches aux maisons françaises, qu'ils accusent de ne pas assez multiplier leurs voyageurs, et de ne pas savoir disputer le terrain aux concurrents des autres nations.

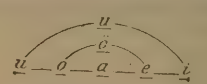
Pendant des siècles, les marchands furent leurs propres voyageurs, si bien que voyageur et marchand étaient deux termes à peu près synonymes; leur vie se passait sur les routes et leurs pacotilles cheminaient avec eux; il leur fallait aller de ville en ville, fréquenter les grandes foires, rendez-vous des vendeurs et des acheteurs, aujourd'hui devenues inutiles.

J'ai été amont et aval,
Pour marchander où je pouvais,
Par long temps à pié, à cheval,

disait à la Mort l'un des défunts de la Danse macabre, au cimetière des Innocents. Si le négociant est devenu éminemment sédentaire, si, de son comptoir qu'il a tout intérêt à ne pas quitter, il peut tenir tous les fils de ses opérations, si ses marchandises ne sortent de ses magasins que pour aller directement à la clientèle, cette transformation du trafic n'a été possible que grâce aux tournées du voyageur de commerce promenant, au lieu de lourds colis, son assortiment d'échantillons et recueillant les commandes. S'il est juste de mesurer la valeur d'une profession à l'étendue des services qu'elle rend, à l'importance du rôle qu'elle joue dans la généralisation du bien-être et l'amélioration de la vie universelle, celle du voyageur de commerce a droit à toute considération. Et pourtant l'opinion publique a quelques préventions, non pas contre elle, mais contre ses représentants, dont la vie nomade n'a pas toujours été jugée avec bienveillance. Le crayon et la plume, cruels pour leur vanité, sans porter cependant la moindre atteinte à leur honorabilité professionnelle, se sont égayés à leurs dépens. L'illustre Gaudissart, de Balzac, l'Alcide Jollivet, de A. Dumas, sont d'ailleurs des types manifestement chargés. Et puis, tout cela remonte à l'époque déjà lointaine où, au lieu d'être perdu comme aujourd'hui dans le grand courant de la circulation, le représentant de commerce composait en grande partie le public des hôtelleries et des diligences. Son habitude d'être partout chez lui et de se mettre partout à l'aise faisait paraître sa personne un peu encombrante; il s'arrogeait volontiers la royauté de la table d'hôte, dont les dîners, vu l'affluence des siens, étaient pour lui presque des repas de corps. Il y avait du moins à faire valoir en sa faveur des circonstances atténuantes : la bonne humeur, la joie de vivre, le contentement de soi-même sont des grâces d'état indispensables pour celui qui passe ses journées à aller de porte en porte, avec la résolution de ne répondre aux rebuffades que par des paroles courtoises. En Perse, les courtiers en marchandises, dit Savary dans son *Dictionnaire du commerce*, n'ont pas d'autre nom que celui de « grands parleurs ». Ils méritent cette appellation dans plus d'un autre pays; mais la faconde, le talent de forcer, par un verbe irrésistible, les consignes les plus sévères et de venir à bout des plus obstinés refus, ne rentrent-ils pas dans la stratégie du métier? Marcel Charlot.

VOYANT (Géod.) (V. Mire).

VOYELLE. On divise les sons articulés produits par l'appareil vocal en deux catégories : les voyelles et les consonnes. Les unes et les autres dépendent de conditions particulières qui ont été l'objet de minutieuses recherches de la part des physiciens, des physiologistes et des linguistes; on comprend en effet que c'est là un point capital pour l'étude de l'évolution des langues. On a l'habitude, dans la pratique, d'appeler *voyelles* les sons simples produits par une seule émission de voix, et cela peut suffire à la rigueur; mais les voyelles ne sont ainsi qu'imparfaitement définies. Il faut ajouter la notion de timbre, qui est caractéristique. Les voyelles sont des timbres spéciaux, déterminés par la forme des vibrations laryngiennes correspondant à la forme donnée à l'appareil buccal pour l'émission de la voix. Mais il faut considérer que le son émis par le larynx peut avoir deux issues, à savoir l'ouverture même de la bouche, et les fosses nasales; on aura par conséquent, suivant que ces dernières, pendant l'émission de la voyelle, seront fermées ou ouvertes par le jeu du voile du palais, les voyelles pures proprement dites, et les voyelles nasales ou nasalisées. Celles-ci, qui sont propres à quelques langues seulement (au français entre autres), sont exprimées dans l'écriture par les voyelles pures accompagnées, soit d'un signe diacritique, soit d'une consonne nasale. Le nombre des voyelles est indéfini : les différentes langues sont impuissantes à exprimer par l'écriture les innombrables variations apportées à leur timbre par les modifications des organes buccaux; et si l'on a pu, à l'aide de signes ou de caractères spéciaux, arriver à distinguer, pour les besoins de la science, la plupart des sons voyelles propres à nos langues, il n'en saurait être de même dans l'usage journalier. Mais il est facile de constater, parmi ce grand nombre de sons voisins, des types qui sont suffisamment distincts les uns des autres, et que l'on peut alors représenter, dans l'écriture alphabétique, par des signes différents; ces types, à proprement parler, sont les voyelles. On a essayé beaucoup de classifications du système des voyelles; elles reposent généralement sur la distinction *a*, *i*, *u* (pron. *ou*), avec les intermédiaires *e* entre *a* et *i*, *o* entre *a* et *u*. Ces sons ont été disposés sous la forme d'un triangle équilatéral dont *a* occupe le sommet, comme étant la voyelle la plus simple et la plus pure; mais cette représentation a l'inconvénient de ne pas tenir compte de la forme de l'articulation et de ne pas montrer suffisamment les rapports des voyelles entre elles. On s'accorde plus généralement à disposer les voyelles sur une seule ligne, en prenant pour point de départ *u*, la plus sourde, pour arriver à *i*, la plus claire (ou inversement), *a* occupant le milieu, une place pour ainsi dire neutre, parce que dans sa prononciation la bouche est moyennement ouverte et la langue ne s'éloigne guère de sa position indifférente; la série est donc *u o a e i*. On y ajoute les deux voyelles *ü* (*u* français) et *ö* (*eu* français), qui ont ceci de particulier que leur prononciation exige à la fois la position de la langue dans l'émission des voyelles sourdes et celle des lèvres dans l'émission des voyelles claires, ou inversement; elles sont par conséquent intermédiaires l'une entre *u* et *i*, l'autre entre *o* et *e*. Le schéma du système des voyelles est donc le suivant :



Les voyelles, dans l'écriture, ne sont pas toujours exprimées par un signe simple, comme on le voit en français pour les voyelles *ou* et *eu*; on désigne quelquefois ces graphies sous le nom de voyelles composées; mais on n'oubliera pas qu'elles sont simples dans la prononciation. Disons enfin que les voyelles sont susceptibles d'être brèves ou longues, et que ce sont elles qui forment ordinairement le noyau de la *syllabe* (V. ce mot). Mondry Beaudouin.

VOYENNE. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. de Marle ; 543 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

VOYENNES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Nesle; 814 hab.

VOYER (De) (V. Argenson).

VRAC (Comm.). Les marchandises expédiées en vrac sont celles que l'on charge sur les trains ou sur les navires sans récipient, enveloppe ni emballage. Des clauses des tarifs déclinent, en général, la responsabilité des compagnies ou de l'armateur relativement aux détériorations qu'elles pourraient subir dans les manipulations du chargement et du déchargement.

VRACONNIEN (de la *Vraconnaz*, près Sainte-Croix [Vaud]). Nom donné par Renevier à un étage géologique intermédiaire entre l'albien et le cénomanien.

VRAIE-Croix (La). Com. du dép. du Morbihan, arr. de Vannes, cant. d'Elven ; 848 hab. Stat. de chem. de fer.

VRAIGNES. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy ; 166 hab.

VRAINCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Vignory ; 129 hab. Stat. de chem. de fer.

VRAISEMBLANCE (Philos.) (V. Probabilisme).

VRAIVILLE. Com. du dép. de l'Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amfreville-la-Campagne ; 364 hab.

VRAKHORI ou **AGRINION.** Ville de Grèce, prov. d'Akarnanie-et-Etolie, ch.-l. de l'éparchie de Trikhonia, au-dessus de la plaine de l'Achéloüs à l'O., et de la rive dr. de l'Erimitza au S.-E. ; 7.430 hab. Commerce actif ; chem. de fer projeté sur Missolonghi. On a confondu à tort Vrakhori avec Agrinion, dont les ruines sont à 12 kil. N.-O. (avec une enceinte pentagonale).

VRANIA. Ville de Serbie, ch.-l. du cercle de Vrania, stat. frontière contre la Turquie, au-dessus de la r. g. de la Morava Bulgare, à 400 m. d'alt. ; 11.105 hab. Stat. du chem. de fer Belgrade-Uskub. Fabr. de câbles et d'armes.

VRASVILLE. Com. du dép. de la Manche, arr. de Cherbourg, cant. de Saint-Pierre-Eglise ; 148 hab.

VRAUX. Com. du dép. de la Marne, arr. et cant. de Châlons-sur-Marne ; 324 hab.

VRAZ (Stanko), poète croate, né à Zerovec le 10 juin 1810, mort à Agram le 24 mai 1851. Il s'appelait *Jakob Fras*, étudia à l'Université de Gratz, écrivit d'abord en slovène, mais bientôt s'adonna à la renaissance littéraire de l'Illyrie croate, dont il devint un des plus ardents propagateurs. Il a publié un recueil de chants populaires slovènes : *Narodne pesme* (1839), très précieux comme monument de cette littérature ; en 1840, il publia un recueil de chants d'amour, *Djulabije*, puis *Glasi iz dubrave Žerovinske* (1841) ; *Gusle i tambura* (1845). De 1842 à 1845, il dirigea la revue littéraire *Kolo*. Ses œuvres réunies (*Djela*) parurent à Agram en 1863-64 ; sa *Correspondance*, en 1879.

VRÉCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. de Neufchâteau, cant. de Bulgnéville ; 640 hab.

VRED. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes ; 1.527 hab.

VREGILLE. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Marnay ; 120 hab.

VRÉGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 159 hab.

VRÉLY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières ; 701 hab.

VRÉTOT (Le). Com. du dép. de la Manche, arr. de Valognes, cant. de Bricquebec ; 783 hab.

VRIANGE. Com. du dép. du Jura, arr. de Dole, cant. de Rochefort ; 212 hab.

VRIEND (Frans et Jakob de) (V. Floris).

VRIES (Détroit de) (V. Kouriles).

VRIES (Jan Fredeman de), peintre hollandais, né à Leeuwarden en 1527, mort après 1604. Il est le plus ancien des peintres hollandais qui ont pris un *Intérieur d'église* ou, plus généralement, une « architecture » comme sujet principal d'une peinture, les figures qu'il y ajoutait n'étant pour lui que de simples accessoires, même quand elles donnaient leur nom au tableau. Ses albums d'architecture sont très estimés pour la justesse de perspective et le bel arrangement de lignes des compositions qu'ils renferment. Il fut le maître d'H. van Steenwyck le Vieux. E. D.-G.

VRIES (Martin de), navigateur hollandais du xviie siècle. On ne connaît ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. On sait seulement qu'en 1622 il aborda aux Indes comme matelot, à bord du *Wapen van Hoorn*. En 1643, il fut chargé par le conseil des Indes d'explorer la région maritime située au N. du Japon. Parti sur le *Castricum*, et ayant sous ses ordres le *Breskens*, de Vries visita les îles situées près du détroit appelé depuis détroit de la Pérouse, puis Yeso, la Terre des Etats et la Terre de la Compagnie. Il eut à surmonter de nombreuses difficultés suscitées par les Japonais. Une relation de ce voyage parut en 1646 : *Mémorial et observations de M. de Vries sur le voyage aux côtes de la Tartarie et du Japon* (en holl., Amsterdam, in-8). Leupe a publié en 1858 le *Journal de bord du Castricum* (*id.*, *ibid.*, in-8).

Bibl. : Eekhoff, *M. G. de Vries commandant au service de la compagnie des Indes* (en holland.) ; Leeuwarden, 1859, in-8.

VRIES (Jérôme de), littérateur hollandais, né à Amsterdam en 1776, mort à Amsterdam en 1853. Il fut appelé de bonne heure aux importantes fonctions de greffier de sa ville natale, et consacra ses loisirs aux lettres et aux arts, spécialement à la numismatique. Il publia un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition, mais ses jugements sont parfois influencés plus que de raison par ses préjugés réactionnaires. En voici les principaux : *Vie d'Anaxagoras* (Amsterdam, 1806, in-8) ; *Eloge de Jérémie De Decker* (*ibid.*, 1807, in-8) ; *Histoire de la poésie néerlandaise* (*ibid.*, 1808, 2 vol. in-8) ; *Hugo Grotius et Marie de Reigersbergen* (*ibid.*, 1827, in-8). Tous ces ouvrages sont écrits en hollandais. Il avait également traduit en cette langue le traité de Grotius, *De veritate religionis christianæ* (*ibid.*, 1844), et fondé avec Van Kampen le *Hollandsch Magazyn*, importante revue littéraire et historique. On lui doit aussi la continuation du grand traité numismatique de Van Loon : *Description des monnaies et médailles historiques de la Hollande* (en holl.).

Bibl. : *Biographie de J. De Vries* (en holl.), dans *Annuaire de la Société néerlandaise de Leyde*, pour 1853.

VRIES (Mathias de), philologue hollandais, né à Haarlem en 1820, mort à Leyde le 17 août 1892. Il fut successivement professeur au gymnase de Leyde et aux Universités de Groningue et de Leyde, et s'appliqua spécialement à l'étude de la langue néerlandaise. On lui doit de savantes éditions d'auteurs du moyen âge, tels que Hooft, Boendale, Maerlant, etc., mais son œuvre maîtresse est le *Grand Dictionnaire hollandais* (*Woordenboek der nederlansche taal;* Leyde, 1864-86, 34 liv. in-8). Il préconisa en 1872 des règles orthographiques nouvelles, qui furent adoptées par tous les écrivains néerlandais.

VRIES (Hugo de), botaniste hollandais, né à Haarlem le 16 févr. 1848. Il étudia à Liège, où il fut reçu docteur ès sciences en 1870, à Heidelberg et à Wurtzbourg, devint professeur à l'école « réale » d'Amsterdam en 1871, privat-dozent à Halle en 1877, professeur extraordinaire de botanique à Amsterdam en 1878, professeur ordinaire en 1880. Il s'occupe surtout de physiologie végétale et a publié plusieurs ouvrages sur ce sujet ; la croissance des plantes et la théorie darwinienne ont particulièrement attiré son attention. Dr L. Hn.

VRIES (Fidès de), cantatrice française (V. Devries).

VRIGNE-aux-Bois. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (N.) de Sedan ; 2.889 hab. Ferronnerie et fonderies de fer et de fonte.

VRIGNE-Meuse. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 158 hab. Stat. de chem. de fer.

VRIGNY. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers; 632 hab.

VRIGNY. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois; 249 hab.

VRIGNY. Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mortrée ; 1.120 hab.

VRILLE. I. TECHNOLOGIE. — Petit outil qui sert à percer le bois et qui se compose, en général, d'une tige en fer, ronde, emmanchée d'une poignée et munie, à sa partie inférieure, d'un pas de vis conique terminé en pointe. Lorsque le bois à percer est très dur, la tige est avantageusement remplacée par une sorte de feuille d'acier enroulée, ménageant tout au long un canal intérieur. Le bois enlevé par la vrille s'y loge et on évite de faire fendre la pièce que l'on perce. Il est toujours bon, d'ailleurs, afin de faciliter la pénétration, de graisser légèrement et, pour prévenir l'échauffement, de ne pas tourner trop vite. Les vrilles de grandes dimensions prennent le nom de tarières, forets, mèches, etc., et se manient au moyen de vilebrequins ou de machines spéciales.

II. BOTANIQUE. — Les plantes à vrilles s'accrochent à l'aide de longs filaments grêles à tout ce qui les entoure. Ces vrilles sont, soit des rameaux, soit des feuilles modifiées; mais l'organe est souvent si bien adapté à son but et si complètement transformé qu'il devient difficile de dire s'il est caulinaire ou foliaire. Le caractère le plus remarquable des vrilles est leur irritabilité : dès qu'elles touchent un objet, leur pointe s'infléchit pour le retenir et le mouvement d'enroulement se propage progressivement vers la base. L'irritabilité varie avec l'âge : elle est nulle sur les organes trop jeunes ou trop âgés. Elle est, en outre, au maximum près du sommet de l'organe. Certaines vrilles ne sont excitables que sur une de leurs faces, appelée face sensible. Il est à remarquer que souvent la partie basilaire de l'organe est tordue en spirale sans entourer le support ; elle constitue alors une sorte de ressort à boudin qui permet à la plante de résister à des coups de vent ou de porter un poids considérable (fruit des Cucurbitacées) sans rompre ses vrilles.

Nous trouvons le premier stade de développement des vrilles caulinaires chez le Muflier : dans certaines de ses variétés, les branches inférieures, courtes et pourvues de feuilles, s'enroulent autour des objets qu'elles rencontrent. Chez les *Dalbergia* (Papilionacées), les jeunes branches sont volubiles et leurs feuilles ont une tendance à devenir rudimentaires ; chez les *Machærium*, enfin, il y a des branches feuillues qui ne s'enroulent pas et des branches dépourvues de feuilles, qui s'enroulent. Chez les Vitacées, les vrilles sont constituées par des pédoncules floraux et peuvent même porter des fleurs et des fruits ; chez certaines espèces (Vigne-Vierge), au lieu d'être volubiles, elles présentent des disques qui pénètrent dans les anfractuosités du substratum et qui permettent à la plante de se maintenir sur des surfaces lisses.

Les vrilles foliaires sont rudimentaires chez les *Fumaria*, dont certaines espèces (*F. capreolata*) ont des feuilles à pétioles volubiles. Les Clématites nous offrent des dispositions analogues. Dans beaucoup de Papilionacées, la foliole terminale est transformée en vrille, les autres n'étant pas modifiées, mais chez *Lathyrus aphaca*, toute la feuille est remplacée par une vrille, et les stipules ont un limbe très développé. A l'inverse, chez les *Smilax*, ce sont les stipules qui ont subi la transformation. Les Cucurbitacées portent des vrilles complexes dont la base représente une courte tige ; il en part un certain nombre de minces lanières qui correspondent à autant de fleurs. Les vrilles, de même que les crampons, les crochets et les plantes volubiles, sont extrêmement fréquentes dans les régions tropicales. C'est en effet dans l'ombre humide et chaude des forêts que le type grimpant a pris naissance.

VRILLE. Rivière du dép. de la *Nièvre* (V. ce mot).

VRILLETTE (Entom.). On désigne sous ce nom de petits Insectes Coléoptères du genre *Anobium* Fabr., dont les principaux caractères sont : les antennes presque filiformes avec leurs trois derniers articles grêles et allongés, la tête enfoncée dans le corselet, le corps oblong, épais, très convexe. Les Vrillettes sont abondantes dans nos demeures où elles sont très nuisibles aux boiseries. Leurs larves atteignent les meubles, les livres mêmes et les criblent de petits trous. A certaines époques de l'année, ces insectes frappent à coups rapides les parois de leurs galeries, et le bruit régulier qu'ils occasionnent ainsi et que l'on perçoit aisément la nuit est regardé comme un mauvais présage par le vulgaire qui lui donne le nom d'Horloge de la mort.

VRITZ. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. d'Ancenis, cant. de Saint-Mars-la-Jaille ; 1.541 hab.

VRIZY. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Vouziers ; 708 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

VROCOURT. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 79 hab.

VROIL. Com. du dép. de la Marne, arr. de Vitry-le-François, cant. de Heiltz-le-Maurupt ; 293 hab.

VRON. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Rue ; 962 hab.

VRONCOURT. Com. du dép. de la Haute-Marne, arr. de Chaumont, cant. de Bourmont ; 118 hab.

VRONCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Vézelise ; 172 hab.

VROVILLE. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Mirecourt ; 201 hab.

VRYBURG. Ville de l'Afrique australe, capit. du Bechuanaland, ch.-l. de distr., à 200 kil. N. de Kimberley, dans la vallée du Harts (affl. dr. du Vaal, bassin du fleuve Orange) ; 1.000 hab. Fondée en 1882 par les Boers venus du Transvaal comme capitale de leur république de Stellaland ; elle fut annexée par les Anglais en 1884 et devint la capitale de la nouvelle colonie. Depuis 1891, un chem. de fer relie Vryburg à Kimberley.

VUE. **I. Physiologie** (V. VISION).

II. Marine. — VUE DE CÔTE (V. CÔTE).

III. Ancienne procédure. — VUE et MONTRÉE (V. DESCENTE et MONSTRÉE).

V. Droit civil (V. SERVITUDE).

VUE. Com. du dép. de la Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin ; 1.238 hab.

VUILLAFANS. Com. du dép. du Doubs, arr. de Besançon, cant. d'Ornans ; 1.320 hab. Stat. du chem. de fer P.-L.-M. Clouterie et fabr. de pompes à incendie.

VUILLECIN. Com. du dép. du Doubs, arr. et cant. de Pontarlier ; 330 hab.

VUILLEFROY (Dominique-Félix de), peintre français, né à Paris le 2 mars 1841. Elève d'Hébert et de Bonnat, il débuta au Salon de 1867 avec une marine, *la Côte de Grâce à Honfleur*, puis il trouva sa voie dans la peinture des animaux ; sa manière simple et séduisante, son dessin très franc, son coloris exact et vigoureux en ont fait l'un de nos meilleurs animaliers ; nous citerons, parmi ses œuvres : *Un franc marché en Picardie*, *Vaches de l'Oberland*, *le Retour du troupeau*, *la Sortie de l'herbage*, *la Vente des poulains*, *Matinée de printemps*.

VUILLEMAIN (F.). historien suisse (V. GUILLIMANN).

VUILLERY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vailly ; 69 hab.

VUITRY (Adolphe), économiste français, né à Sens le 31 mars 1813, mort à Saint-Donain le 23 juin 1885. Avocat à Paris, attaché en 1831 à l'administration des cultes, maître des requêtes au conseil d'Etat en 1848, gouverneur de la Banque de France (1863), ministre présidant le conseil d'Etat (1866), sénateur (1869), il se retira après la révolution de sept. 1870. Membre de l'Académie des sciences morales depuis 1862, il fut, de 1871 à 1878 président du conseil d'administration de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Il a publié : *Etudes*

sur le régime financier de la France avant la révolution de 1789 (1877-83, 3 vol.).

VULAINES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Troyes, cant. d'Aix-en-Othe ; 257 hab. Stat. de chem. de fer.

VULAINES-en-Brie. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Provins ; 131 hab.

VULAINES-sur-Seine. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. et cant. de Fontainebleau ; 359 hab. Stat. du chemin de fer P.-L.-M.

VULBENS. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. et cant. de Saint-Julien-en-Genevois ; 701 hab.

VULCAIN (Myth. rom.) (En latin *Vulcanus* ou *Volcanus ;* cette dernière orthographe est la plus ancienne). Une des plus anciennes et des plus importantes divinités latines, honorée dans toute l'Italie et connue aussi des Etrusques qui l'appelaient *Sethluns* (*Celui qui brille*), plus tard identifiée avec *Héphaistos* des Grecs. Comme ce dernier, il est une divinité du feu, en tant surtout que le feu sert à amollir et à travailler les métaux : de là le surnom de *Mulciber* (de *mulcere*) et l'épithète de *mitis* (doux) qui lui sont donnés par les inscriptions votives. Sa nature dans la légende est double ; il exerce une action tantôt destructive, tantôt bienfaisante et même créatrice. De même que Vesta qui représente plus spécialement la flamme du foyer domestique, il est un dieu générateur ; Servius Tullius, mystérieusement issu de la flamme avec laquelle, dans le palais des Tarquins, Ocrisia, la jeune esclave de Corniculum, a eu commerce, est considéré comme son fils ; de même Caeculus, le fondateur de Préneste, passait pour être un rejeton de Vulcain et fut, dit la légende, trouvé auprès du foyer.

Comme divinité bienfaisante, Vulcain est mis en rapport avec Maïa, surnommée *Volcani* dans l'ancien rituel des pontifes et objet d'un culte auquel présidait un flamine, *Volcanalis;* les honneurs qu'on rendait à tous les deux au printemps dérivent de cette croyance que le feu intérieur de la terre est activé pour la végétation par le dieu, en même temps que le soleil s'échauffe dans les hauteurs. Vulcain prend même une signification politique, en ce qu'il préside à la réconciliation des Latins et des Sabins, sous Romulus et Tatius, réconciliation d'où sortit l'unité de la cité romaine. L'événement s'était accompli à l'endroit appelé *Volcanal*, sorte de plateau qui dominait le Comice et où devait se dresser sous forme d'autel un foyer analogue à celui de Vesta dans la Regia. C'est là qu'aux personnes touchées par la foudre on érigeait des statues, comme à des êtres consacrés, le dieu du feu souterrain étant en même temps celui du feu céleste. Cependant Vulcain est avant tout l'incarnation du feu qui dévore, et par une réciprocité qui se retrouve dans presque toutes les conceptions religieuses de la latinité, celui qui protège contre les ravages de la flamme. La fréquence et la violence des incendies à Rome lui valurent à cet égard des honneurs spéciaux, particulièrement sous l'Empire. Plus anciennement déjà, on avait associé à son culte de protecteur celui d'une divinité féminine : *Stata Mater*, qui avait pour fonction spéciale d'*arrêter* les incendies ; la statue de tous les deux se dressait sur le forum dès le règne d'Auguste. Il existait dans le rituel traditionnel des formules que l'on faisait remonter jusqu'aux Etrusques, pour conjurer la flamme : ainsi *Arse verse* que l'on interprétait par *averte ignem*, « détourne le feu». Vulcain, patron des forgerons et des armuriers, était invoqué à ce titre comme une divinité guerrière ; on lui vouait après la bataille une part du butin qui, à son intention, était livrée aux flammes.

La fête la plus importante de Vulcain tombait au mois d'août, dans la saison de la canicule ; l'on y célébrait en son honneur des jeux dans le cirque. Un usage singulier voulait que ce jour-là on vendît en masse, sur le Volcanal, des petits poissons pêchés dans le Tibre (ce qui associa les pêcheurs au culte de Vulcain), pour les brûler sur les foyers ou les faire manger en famille ; le nom de ces poissons : *mæna* ou *mena*, était mis en rapport avec *manes*, ce qui nous ramène à cette croyance que le dieu du feu était aussi celui de la vie et comme une représentation naturelle de l'âme, conçue tantôt comme un souffle, tantôt comme une flamme. Une autre fête de Vulcain tombait le 23 mars ; on l'y vénérait en l'associant à Minerve, comme le dieu des travaux métallurgiques et l'on procédait à la lustration des trompettes et autres ustensiles métalliques qui servaient aux pratiques religieuses. Pour les représentations figurées de Vulcain, V. Héphaistos. J.-A. H.

VULCANISATION (Indust.) (V. Caoutchouc).

VULCANITE (Techn.) (V. Caoutchouc).

VULCANO (Ile) (V. Lipari).

VULGATE. I. Droit romain (V. Digeste).

II. Histoire religieuse (V. Bible).

VULNÉRAIRE. I. Botanique (V. Anthyllide).

II. Thérapeutique. — On donne le nom de vulnéraires à des substances, généralement des plantes, employées dans le but de guérir les plaies et les blessures. Il existe des baumes, une alcoolature et une eau vulnéraires, enfin des espèces vulnéraires : absinthe, achillæa, anthyllide, arnica, bugle, hysope, lierre terrestre, origan, sanicle, sauge, scordium, tussilage, etc., etc. Dr L. Hn.

VULPES (Zool.) (V. Chien).

VULPIAN (Edme-Félix-Alfred), physiologiste français, né à Paris le 5 janv. 1826, mort à Paris le 18 mai 1887. Reçu en 1857 au bureau central, et en 1860 à l'agrégation, il suppléa pendant trois ans Flourens au Muséum, puis, en 1867, fut nommé professeur d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine et passa en 1872 à la chaire de pathologie comparée et expérimentale. Il fut doyen de la Faculté en 1875 et devint membre de l'Institut en 1876. Ses découvertes dans le domaine de l'anatomie, de la physiologie du système nerveux et de la pathologie expérimentale, etc., sont nombreuses. Ouvrages principaux : *Leçons sur la physiologie générale et comparée du système nerveux* (Parix, 1866, in-8) ; *Leçons sur l'appareil vaso-moteur* (Paris, 1874-75, 2 vol. in-8) ; *Clinique médicale de l'hôpital de la Charité* (Paris, 1878, in-8) ; *Maladies du système nerveux* (Paris, 1879-86, 2 vol. in-8). Dr L. Hn.

VULPIN. I. Botanique. — Genre de plantes de la famille des Graminées (genre *Alopecurus*, de *alopex*, renard, *oura*, queue, par allusion à la forme de l'épi) ; il comprend des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à inflorescences en épis étroits et allongés formés d'épillets uniflores, à deux glumes ordinairement soudées à la base et plus longues que la fleur, à glumelle unique pourvue d'une arête dorsale genouillée ; le fruit est un cariopse un peu comprimé latéralement ou presque cylindrique, libre dans les glumelles ; les tiges atteignent une hauteur de 40 à 90 centim. ; les feuilles sont peu nombreuses, linéaires et assez larges, et toujours velues.



Vulpin des prés.

II. Agriculture. — Les vulpins comptent surtout deux espèces intéressantes au point de vue agricole :

1° *A. pratensis*, Vulpin des prés. Espèce vivace, à racines fibreuses quelquefois traçantes, à feuilles linéaires

planes, sauf la supérieure qui présente une gaine longue et un peu renflée, à tiges hautes de 50 à 80 centim. L'inflorescence a la forme d'une panicule allongée, assez serrée, cylindrique et velue, elle apparaît en mai ou juin dans nos régions ; la floraison se renouvelle fréquemment en automne. Le vulpin des prés est indigène dans toute l'Europe, et dans l'Amérique septentrionale ; il s'accoutume facilement de climats très divers, les prairies d'Australie lui accordent aujourd'hui une grande place (*Foxtail meadow*) ; il convient principalement aux terrains un peu frais, mais non humides à l'excès ; sa résistance aux froids et sa précocité sont remarquables, ce qui le rend précieux dans les régions septentrionales où il forme souvent la base des prairies. Le vulpin pousse lentement dans les deux ou trois premières années, aussi convient-il, surtout dans nos régions à climat tempéré, pour la création des prairies permanentes ; la facilité avec laquelle il repousse et donne un regain abondant, le rend précieux particulièrement dans les prairies à pâturer ; enfin son fourrage, quoiqu'un peu gros, a une grande valeur nutritive, et il conserve son parfum après l'effanage. La variété *A. p. arundinaceus*, à racine fortement stolonifère, à tiges fortes, à feuilles longues et larges, et à thyrse violacé presque noirâtre, a été fortement recommandée pour les situations un peu sèches.

2° *A. agrestis*, Vulpin des champs. Espèce annuelle, à racines fibreuses, à tiges de hauteur de 30 à 60 centim., grêles et souvent coudées à la base, à épis nombreux, minces et allongés, mûrissant de mai en septembre ; elle est plus particulière aux terrains secs et se trouve souvent en abondance dans les terres cultivées en céréales ; en Normandie, on lui donne souvent pour cette raison le nom de *trompe-bonhomme*, les champs de blé lui devant fréquemment leur belle et trompeuse apparence ; elle est précoce, mais donne un fourrage moins abondant et de moins bonne qualité que celui du vulpin des prés ; il n'est pas à conseiller de la faire entrer dans les mélanges de semences pour prairies.

Signalons encore parmi les espèces indigènes : *A. geniculatus*, vulpin genouillé, à racine traçante, espèce vivace, commune, ainsi que sa variété *A. g. fulvus*, dans les fossés et les lieux humides. — *A. bulbosus*, vulpin bulbeux, espèce vivace, à souche tuberculeuse, surtout répandue dans l'Ouest et le Midi. — *A. utriculatus*, espèce annuelle, à tige dressée d'une hauteur de 15 à 20 centim., à racines fibreuses, à feuilles planes linéaires, aiguës, la supérieure à gaine fortement renflée, vésiculeuse dans sa partie supérieure et à thyrse ovoïde ; elle est spéciale aux situations humides. J. T.

VULPINITE (Minér.) (V. Anhydrite).

VULPIQUE (Acide). Syn. de *Chrysopicrine* (V. ce mot).

VULPIUS (Christian-August), littérateur allemand, né à Weimar le 23 janv. 1762, mort à Weimar le 25 juin 1827. Fils d'un archiviste de Weimar, il fut en 1788 secrétaire du baron de Soden à Nuremberg, en 1797 attaché à la bibliothèque de Weimar, dont il devint bibliothécaire en 1805. Il écrivit avec une vive fantaisie et d'une plume alerte une quantité de pièces d'opéras, de romans, de nouvelles. C'est à lui que l'on doit la célèbre histoire de brigands : *Rinaldo Rinaldini, der Rauberhauptmann* (Leipzig, 1797, 3 vol.), souvent rééditée, et reparue en 1856 avec une suite : *Nikanor der Alte von Fronteja ;* la dernière édition, de Gildemeister, date de 1890. Ce roman a été bien des fois traduit et a servi de modèle à d'innombrables récits du même genre. On lui doit aussi : *Kuriositæten der physisch-litterarisch artistisch-historisch Vor und Mitwelt* (Weimar, 1810-23, 10 vol.), que l'on peut encore consulter (bien qu'avec précaution) comme collection de matériaux. Il a publié de 1817 à 1825 un périodique : *Die Zeit.*

Sa sœur *Christiana*, née à Weimar en 1765, morte en 1816, fit en 1788 la connaissance de Gœthe, en eut un fils en 1789, et l'épousa en 1806 (V. Gœthe).

VULSON de La Colombière (Marc) (V. Colombière).

VULTURE (Monte). Volcan éteint de l'Italie méridionale (Basilicate), sur le versant E. de l'Apennin, à 5 kil. S.-O. de Melfi, 1.238 m. Deux affluents dr. de l'Ofanto y naissent. Masse isolée et conique, il n'a pas eu d'éruption depuis les temps historiques ; ses flancs sont couverts de forêts de chênes. Dans le grand cratère au bord du grand lac qui l'emplit, à la lisière de la belle forêt de Monticchio, les capucins avaient bâti le couvent de San Michele détruit par un tremblement de terre en 1851.

VULVAIRE (Bot.) (V. Chénopode).

VULVE. La vulve se trouve à l'ouverture du vagin. Sur une femme bien conformée, elle se montre sous forme d'une fente verticale résultant de l'adossement des grandes lèvres. Si l'on écarte les grandes lèvres, on aperçoit l'ouverture du vagin, au-dessus de laquelle on voit le méat urinaire, le vestibule de la vulve, le clitoris et les petites lèvres, qui lui adhèrent.

Ouverture du vagin. Chez la femme vierge, cette ouverture est rendue beaucoup plus étroite par la membrane *hymen.* Elle est plus large après un premier accouchement. Chez les multipares, la muqueuse fait saillie, avec ses plis, à l'ouverture vaginale.

Méat urinaire. L'orifice de l'urètre est situé dans le vestibule de la vulve, immédiatement au-dessus de l'ouverture vaginale dont il est séparé par une saillie appelée tubercule vaginal ou tubercule du méat.

Vestibule de la vulve. On donne ce nom à une petite surface située entre le clitoris et l'ouverture vaginale. Cette surface, plane, mesure 1 centim. 1/2 environ de haut en bas et en travers. On y voit de petites ouvertures glandulaires.

Clitoris (V. ce mot).

Petites lèvres. On donne ce nom à deux replis de la muqueuse vulvaire, qui partent du clitoris et qui descendent, en s'amincissant, sur les côtés de l'orifice du vagin, puis ils disparaissent. Dans une vulve bien conformée, les petites lèvres ne doivent pas paraître à l'extérieur ; mais, sous l'influence d'attouchements répétés ou par une disposition anormale, on voit ces replis muqueux faire saillie à l'extérieur entre les grandes lèvres. A leur extrémité supérieure les petites lèvres sont bifurquées. La branche inférieure se confond avec le clitoris, sur lequel passe la branche supérieure qui se confond avec celle de la petite lèvre du côté opposé, de manière à former au clitoris une sorte d'abri appelé capuchon du clitoris.

Grandes lèvres. Les grandes lèvres sont deux replis de la peau limitant et fermant la vulve. Après la puberté, leur face externe est recouverte de poils, de même que le mont de Vénus. L'extrémité supérieure des grandes lèvres se confond insensiblement avec la peau du voisinage. En bas, les deux grandes lèvres se continuent en formant une courbe à concavité antérieure, la fourchette de la vulve. La fosse naviculaire est la dépression qui sépare la fourchette de l'entrée du vagin. La muqueuse, qui recouvre la vulve à partir des grandes lèvres, possède des artères et des veines qui se confondent avec celles des parties profondes. Les lymphatiques se rendent aux ganglions inguinaux internes. Dr J.-A. Fort.

VULVOZ. Com. du dép. du Jura, arr. de Saint-Claude, cant. des Bouchoux ; 101 hab.

VUOXEN. Fleuve de *Finlande* (V. ce mot).

VÜY (Jules-Jean-François-Marie), poète suisse, né à Malbuisson près Copponex (Haute-Savoie) le 21 sept. 1815, mort à Carouge (Genève) le 15 févr. 1896. Il fit ses études littéraires à Genève où il fut le camarade d'Elie Le Royer, plus tard président du Sénat, puis à Heidelberg où il fut reçu docteur en philosophie. Devenu avocat à Genève, il entra ensuite dans la magistrature dont il fit partie de 1848 à 1876, en dernier lieu comme président de la cour de cassation. Il fut vingt ans député au Grand Conseil et cinq ans aux Chambres fédérales. Membre fondateur de l'Institut national genevois, il était correspondant d'un

grand nombre de sociétés savantes de Suisse, de Savoie et d'Italie. Ses principaux ouvrages sont : *Echos des bords de l'Arve* (trois éditions) ; *le Rhin suisse* (1842), son œuvre poétique la plus connue ; *Origine des idées politiques de Rousseau* (1889), etc. K.

VY-le-Ferroux. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Scey-sur-Saône ; 316 hab.

VY-lès-Filain. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Vesoul, cant. de Montbozon ; 112 hab.

VY-lès-Lure. Com. du dép. de la Haute Saône, arr. et cant. de Lure ; 776 hab.

VY-lès-Rupt. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Gray, cant. de Dampierre-sur-Salon ; 246 hab.

VYAKARANA (Relig. boudd.) (V. Avadana).

VYANA (Philos. indoue) (V. Prana).

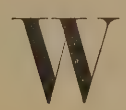
VYANS. Com. du dép. de la Haute-Saône, arr. de Lure, cant. d'Héricourt ; 187 hab.

VYG. Lac de la Russie septentrionale, gouv. d'Olonetz ; 71 kil. de long, 52 kil. de large. A l'extrémité méridionale du lac se trouve un fiord dans lequel pénètre le Vyg supérieur ; à l'extrémité septentrionale, un large golfe reçoit le Vyg inférieur, par lequel le lac se déverse dans le golfe de l'Onéga (mer Blanche). Côtes très échancrées, îles nombreuses, rives peu peuplées : les habitants, très isolés, ont conservé les vieilles traditions et les anciennes épopées russes.

VYM. Rivière de la Russie septentrionale, affl. dr. de la Vytchegda (affl. dr. de la Dvina). Née au mont Tchetlas (chaîne de Timan), à la limite du gouv. d'Arkhangelsk et de Vologda, elle a un cours de 310 kil. et est peu navigable.

VYT-lès-Belvoir. Com. du dép. du Doubs, arr. de Baume-les-Dames, cant. de Clerval ; 207 hab.

VYTCHEGDA. Rivière de la Russie septentrionale, affl. dr. de la Dvina. Née au plateau d'Otch-Parma (monts Timan), elle coule au S., reçoit le Nem, coule vers l'O., reçoit la Keltma, la Vichéra, la Syssola, le Vym ; elle a 1.027 kil. de cours et peut être considérée comme la branche maîtresse de la Dvina. Les grandes crues printanières inondent les bords jusqu'à 10 kil. et changent souvent le bras principal de la rivière ; les rives sont boisées de pins et de bouleaux sur des centaines de kilomètres. Gelée de novembre à mai, la rivière est navigable sur 300 kil.



W (Phonét.) (V. V, § *Phonétique*).

WAALS (Johann-Dietrich van der), physicien hollandais, né à Leyde le 23 nov. 1837. Chargé de cours à Deventer et à Haag de 1865 à 1877, il est, depuis, professeur de physique à l'Université d'Amsterdam. Il est l'auteur d'une théorie cinétique des fluides, qui l'a amené à formuler l'équation $p = \frac{c}{V^2}$, dans laquelle V est le volume d'un fluide compressible, p sa pression intérieure, c une constante, et qui se trouve exposée dans une série de mémoires réunis sous le titre : *Over de Continuiteit van den gas en Vloiestofstœstand* (Leyde, 1873 ; trad. allem. par Roth ; Leipzig, 1881). On lui doit également d'intéressants travaux sur la capillarité, la dissociation des gaz, les propriétés des mélanges gazeux, etc.

WAAST (Le). Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres ; 217 hab.

WAAG (Riv.) (V. Vag).

WABASH. Rivière des Etats-Unis, affl. dr. de l'Ohio, longue de 800 kil. dont 480 navigables à partir de Covington. Née à l'O. de l'Etat d'Ohio, elle traverse celui d'Indiana qu'elle sépare ensuite de l'Illinois, parcourt un riche bassin houiller. Elle passe à Logansport, Lafayette, Terre haute, Vincennes, reçoit la Tippecanoe (dr.) et la White-river (g.).

WABEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil ; 326 hab.

WACE, chroniqueur et poète français, né à Jersey vers 1100, mort probablement à Bayeux vers 1175. Conduit à Caen tout jeune encore, il y apprit le latin et fut destiné à l'Eglise. De là, il alla à Paris où il fut écolier de l'Université. Rentré à Caen vers 1130, il y resta longtemps comme « clerc lisant », qualification qu'il se donne lui-même et qui n'est pas très claire aujourd'hui. C'est pour augmenter ses revenus qu'il eut recours à sa plume : Attaché à la cour de Henri II devenu roi d'Angleterre en 1154, il la suivit pendant le séjour du roi en Normandie et se trouvait avec elle à Fécamp en 1162, lors de la translation des corps des ducs Richard Ier et Richard II. Entre 1162 et 1170, il reçut une prébende de chanoine à Bayeux en récompense de son *Histoire des ducs de Normandie.* Il était de race noble et, par sa mère, petit-fils de Toustein, chambellan de Robert Ier, sixième duc de Normandie. *Wace* était son nom personnel et nullement un nom de famille, et c'est à tort qu'on lui a attribué successivement les prénoms de *Robert, Richard* et *Mathieu.* L'œuvre de Wace comprend des poèmes religieux (dont sûrement plusieurs sont perdus) et des poèmes historiques. Dans la première catégorie se rangent : 1° *la Vie de saint Nicolas de Myre*, patron des écoliers, le plus ancien de ses ouvrages ; 2° *la Conception Notre-Dame*, d'après un très ancien évangile apocryphe ; 3° *la Vie de sainte Marguerite* qui, engloutie par le diable sous forme de dragon, le transperça et le foula sous ses pieds ; 4° *la Vie de saint Georges* (l'attribution de ce poème à Wace n'est pas absolument certaine) ; 5° *la Mort Notre-Dame*, poème mélangé dans beaucoup de manuscrits à d'autres qui ne sont pas de Wace. La seconde catégorie comprend la *Geste des Bretons* connue sous le nom de *Brut*, et la *Geste des Normanz* appelée communément *Rou*. Le *Brut* (de *Brutus*, prétendu éponyme des Bretons) est une traduction en 16.000 vers octosyllabiques de l'*Historia regum Britanniæ* de Gaufrei de Monmouth, à laquelle Wace a fait de nombreuses additions empruntées aux traditions bretonnes. Il y donne la première mention que nous ayons de la *Table ronde* (V. ce mot). La *Geste des Bretons*, dédiée à la reine Aliénor d'Angleterre (ainsi que nous l'apprend la traduction anglaise faite par Layamon

au début du XIIIe siècle), fut terminée en 1155. L'histoire des Normands, le dernier et le plus important ouvrage de Wace, se compose de près de 17.000 vers et n'a pas été terminée par son auteur. Elle s'arrête en 1107 à la bataille de Tinchebrai. Wace devait continuer jusqu'à son temps, mais vieux et fatigué, découragé par la nouvelle que Henri II avait chargé de la même tâche Benoît de Sainte-More, il n'écrivit plus après 1172. Ce qui aurait été le plus intéressant pour nous n'a donc pas été écrit. Ce que nous avons se compose, pour la plus grande part, de traductions abrégées de chroniques latines conservées ; çà et là il s'y ajoute soit des contes populaires, soit des particularités transmises à l'auteur par tradition et qui donnent à son œuvre un réel intérêt historique. La *Geste des Normanz* se compose de quatre parties dont l'une, en alexandrins, appelée *Chronique ascendante des ducs de Normandie* (parce que l'auteur, pour donner une rapide esquisse de la vie des ducs, remonte de Henri II à Rou, passant toujours du père au fils) et considérée par les éditeurs comme la troisième partie, est en réalité le début de l'œuvre et doit être placée en tête de la prétendue deuxième partie (G. Paris). Quant aux 750 vers qui composent « la première partie », ce sont les débris ou d'un premier essai de rédaction en octosyllabes de la *Geste* ou au contraire d'un essai de refonte abandonné plus tard (G. Paris). Sauf la chronique ascendante, tout le *roman de Rou* est en vers octosyllabiques. La langue de Wace est excellente ; son style clair, serré, simple, d'ordinaire assez monotone, plaît par sa saveur archaïque et quelquefois par une certaine grâce et une certaine malice (G. Paris). Am. SALMON.

BIBL. : DELIUS, *Maistre Wace's St. Nicholas, ein altfranzösischen Gedicht des Zwölften Jahrkunderts aus Oxforder Handschriften*; Bonn, 1850, in-8. — LABORDERIE et MOMMERQUÉ, *De sancto Nicholao, alias li livres de saint Nicholai*, d'après le ms. B. N. 902, avec var. du ms. Arsenal 3516, à la suite du *Li Jus saint Nicolai* de J. Bodel, pp. 301-60, dans *Soc. des Biblioph. franç.*; Paris, 1834. — *Etablissement de la fête de la Conception Notre-Dame*, publié par MANCEL et TRÉBUTIEN ; Caen, 1842, et sous le titre de *Vie de la Vierge Marie*, par LUZARCHE ; Tours, 1859. — *Vie de sainte Marguerite*, publiée par A. JOLY ; Paris, 1879 (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*).— *Roman de Brut*, publié par LE ROUX DE LINCY ; Rouen, 1836. — Am. SALMON, *les Poèmes religieux de Wace* (sous presse, 1902). — *Roman de Rou* (Geste des Normanz), publié par PLUQUET (très mal) ; Rouen, 1827, et par H. ANDRESEN ; Heilbronn, 1877-79. — Cf. Dom BRIAL, dans *Histoire littéraire de la France*, XIII, 518. — Amaury DUVAL, dans la même collection, XVII, 615.— Edel. DU MÉRIL, *Essai sur la vie et les ouvrages de Wace*. — G. PARIS, *Compte rendu de l'édition Andresen*, dans la *Romania*, IX, 592. — Du même, *Romania*, IX, 527. — Du même, *la Littérature française au moyen âge*, pp. 93-94, 205, 212-213. — P. MEYER, *Romania*, XVI, 232 et 604.

WACH (Karl-Wilhelm), peintre allemand, né à Berlin en 1787, mort le 25 nov. 1845. Elève de l'Académie de Berlin, il étudia ensuite à Paris dans les ateliers de David et de Gros. De retour en Allemagne, il fut chargé avec Hirt, Schinkel, etc., de l'organisation du nouveau musée. Il peignit le plafond du Nouveau Théâtre et des scènes religieuses pour l'église de la garnison à Berlin et l'église protestante de Moscou.

WACKERNAGEL (Wilhelm), écrivain allemand, né à Berlin le 23 avr. 1806, mort à Bâle le 21 déc. 1869. Il publia : *Gedichte eines fahrenden Schülers* (1828) ; *Gesch. des deutschen Hexameters und Pentameters* (1831) ; devint professeur de littérature allemande à l'Université de Bâle (1835) et étudia avec pénétration la littérature du moyen âge.

WACQUEMOULIN. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay ; 290 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WACQUINGHEN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise ; 112 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WAD (Minér.). Ce nom, d'origine anglaise, est employé pour désigner des composés très variables d'oxydes hydratés de manganèse, variant comme densité de 3 à 4,25, comme dureté de 0,5 à 3, et se rencontrant en masses noires, parfois à séparations prismatiques, mais le plus souvent terreuses. Les plus connus sont : le *Bog-Manganèse*, ou *Ecume de manganèse* (en all. *Manganschaum*), qui peut contenir 38 à 82 % d'oxydes de manganèse, 0 à 52 d'oxyde ferrique, 5 à 31 d'eau, et qui comprend lui-même, comme sous-variété, la *groroïlite*, de Groroi (Mayenne) ; l'*absolane*, qui contient de 19 à 32 % d'oxyde de cobalt contre 31 à 40 % d'oxydes de manganèse, et qui donne, avec le sel de phosphore, une perle bleue ; la *lampadite*, qui renferme 4 à 16 % de protoxyde de cuivre. On peut, d'autre part, rapporter au wad les dendrites noires, fréquentes sur les parois des fissures des calcaires compacts. Enfin, on se sert du même mot, assez mal à propos, d'ailleurs, pour désigner, dans les mines du Cumberland, le graphite.

WADDINGTON (William-Henry), homme politique français, d'origine anglaise, né à Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir) le 11 déc. 1826, mort à Paris le 13 janv. 1894. Après d'excellentes études qu'il acheva à Cambridge, il publia d'importants travaux d'épigraphie et de numismatique qui le mirent en lumière et lui valurent son admission à l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1865). Après s'être présenté plusieurs fois dans l'Aisne aux élections législatives contre les candidats officiels, il fut élu à l'Assemblée nationale le 8 févr. 1871. Républicain conservateur, grand partisan de la politique de Thiers, il obtint dans le cabinet du 19 mai 1873 le portefeuille de l'instruction publique. Tombé avec Thiers le 24 mai, il combattit très vivement le cabinet de Broglie. Sénateur de l'Aisne (30 janv. 1876), ministre de l'instruction publique dans le cabinet Dufaure, il souleva toute l'opposition de droite par ses projets de réforme de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire, fit adopter le projet restituant à l'Etat la collation des grades qui fut repoussé par le Sénat le 21 juil. 1876. Waddington combattit le gouvernement du 16 Mai, devint ministre des affaires étrangères dans le cabinet Dufaure (13 déc. 1877), siégea avec éclat au congrès de Berlin de 1878, devint président du Conseil le 4 févr. 1879 et tomba sur la fameuse question de l'épuration du personnel (27 déc.), en réalité parce que sa politique semblait trop peu avancée à la Chambre et trop républicaine au Sénat. Dans cette assemblée, Waddington s'occupa surtout de la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire. Ambassadeur extraordinaire en Russie à l'occasion du couronnement d'Alexandre III (1883), Waddington fut nommé au retour de cette mission ambassadeur à Londres et conserva ce poste jusqu'en mars 1893. Il ne fut pas réélu sénateur au renouvellement du 7 janv. 1894. Citons de lui : *Edit de Dioclétien* (1864, in-4) ; *Mélanges de numismatique et de philologie* (1861, in-8) ; *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure* (avec Ph. Le Bas, 1867-77, 6 vol.).

WADDINGTON (Richard), homme politique français, né à Rouen le 22 mai 1838, frère du précédent. Grand filateur, juge au tribunal de commerce de Rouen, il fut élu député de Rouen le 20 févr. 1876. Membre et secrétaire du groupe du centre gauche, il fit partie des 363, fut réélu avec eux en 1877 et successivement jusqu'en 1889. Il s'occupa surtout de questions économiques, de douanes et se montra protectionniste. Il combattit le boulangisme et devint sénateur de Seine-Inférieure le 4 janv. 1891. Il a été réélu au renouvellement de 1900. Au Sénat, il est largement intervenu dans la loi sur le travail des femmes dans l'industrie. R. Waddington a publié des travaux historiques : *Louis XV et le Renversement des alliances* (Paris, 1896, in-8) ; *la Guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire. Les débuts* (1899, in-8).

WADELINCOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. (S.) de Sedan ; 523 hab.

WADIMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Chaumont-Porcien; 209 hab.

WADINGTON (Wilham de). On ne sait rien de cet auteur, si ce n'est qu'il était Anglais et prêtre, et qu'il a écrit avant 1303 (puisque son livre a été traduit en anglais par Robert Mannyng cette année-là). On a de lui un *Manuel des péchés*, en vers français, d'une langue barbare, « qu'un Français d'alors aurait eu peine à comprendre ». C'est un Manuel du Confesseur, qui suit l'ordre des douze articles de la foi, des dix commandements et des sept péchés capitaux. L'ouvrage est intéressant parce qu'il est, en partie, original, fondé sur l'observation directe de la société où vécut Wilham, et pour laquelle il écrivit : la « gent laie », surtout les petites gens. Ch.-V. L.

Bibl. : G. Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France*, 1881, XXVIII, pp. 179-207.

WADOUVILLE-en-Woëvre. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 71 hab.

WÆCHTER (Karl-Georg von), jurisconsulte allemand, né à Marbach le 24 déc. 1797, mort à Connewitz le 15 janv. 1880. Professeur à Tubingue (1819-33 et 1836-51) et à Leipzig (1833-36, puis à partir de 1852), il fut l'auteur d'ouvrages remarqués sur le droit pénal et le droit civil. — Son fils, *Oskar*, né en 1825, avocat à Stuttgart, s'est consacré au droit commercial.

WAES (Pays de). Région de la Belgique, comprise dans la Flandre orientale, entre l'Escaut, depuis Gand jusqu'au village de Doel et le canal de Gand à Terneuzen. C'était depuis le xiie siècle une seigneurie dans le comté de Flandre, jouissant d'une certaine autonomie. Elle comptait un grand nombre de communes florissantes, dont les principales étaient Saint-Nicolas, Lokeren, Beveren, Hamme, Tamise, Thielrode, Waesmunster, etc. Aujourd'hui, la dénomination du pays de Waes est purement traditionnelle et ne correspond plus à aucune division administrative. C'est une région extraordinairement fertile et très cultivée.

WAGENAAR (Jean), historien hollandais, né à Amsterdam en 1707, mort à Amsterdam en 1773. Il se voua de bonne heure aux études historiques et s'occupa spécialement des Pays-Bas. Ses travaux attestent de patientes recherches et présentent un intérêt soutenu, mais sa partialité en faveur de la maison d'Orange dépasse toute mesure et, en cette matière, il est indispensable de soumettre ses affirmations à un contrôle rigoureux. Ses principaux ouvrages sont : *De l'état présent des Provinces Unies* (en holland., Amsterdam, 1738-48, 11 vol. in-8); *Histoire nationale* (*id.*, *ibid.*, 1749-59, 22 vol. in-8, rééd. 1762; trad. allem., Leipzig, 1756-65, 15 vol. in-8; trad. franç., Paris, 1757-72, 8 vol. in-4); *Description d'Amsterdam* (*id.*, *ibid.*, 1760-67, 3 vol. in-fol.). Il avait écrit aussi quelques traités d'apologétique religieuse; le plus important est une *Histoire de l'église chrétienne pendant le premier siècle* (en holl., Amsterdam, 1773, in-8).

Bibl. : Husinga Bakker, *Biographie de J. Wagenaar* (en holl.); Amsterdam, 1776, in-8.

WAGHORN (Thomas), marin anglais, né à Rochester le 20 janv. 1800, mort à Londres le 7 janv. 1850. Fils d'un commerçant, il entra dans la marine en 1812, participa à la première campagne de Birmanie (1824) et, chargé du ravitaillement de l'expédition, eut l'idée d'installer un service de transport de marchandises et de charbon à travers le désert de la mer Rouge, du Caire à Suez et à Bombay. Il organisa des caravanes régulières, un service de steamers, des entrepôts, fonda une compagnie qui existe encore (Wheatley and C°), sous le nom de *The Globe express*. Il fut promu lieutenant en 1842, et on lui a élevé une statue à Chatham en 1888. Waghorn a publié : *Particulars of an overland Journey from London to Bombay by way of the continent, Egypt and the Red Sea* (Londres, 1731, in-8); *Egypt as it is in 1837* (Londres, 1838, in-8); *Overland mails to India and China* (1843, in-8), etc. R. S.

Bibl. : *Lieut. Waghorn, pioneer of the overland route to India*; Londres, 1894, avec portrait.

WAGMÜLLER (Michael), sculpteur bavarois, né à Ratisbonne le 14 avr. 1839, mort à Munich le 26 déc. 1881. Il se rendit à Londres en 1868 et y exécuta les bustes de nombreuses personnalités. A Munich, il a fait le monument de Liebig. Sculpteur attitré du roi Louis II de Bavière, il consacra les dernières années de sa vie au service de ce prince et décora pour lui le château de Linderhof.

WAGNER (Heinrich-Léopold), écrivain alsacien, né à Strasbourg le 19 févr. 1747, mort à Francfort le 4 mars 1779. Avocat à Strasbourg, camarade de Gœthe, il fut l'auteur de poèmes romantiques sur Prométhée, de tragédies bourgeoises, etc.

WAGNER (Rudolph), physiologiste allemand, né à Bayreuth le 30 juil. 1805, mort à Göttingue le 13 mai 1864. Nommé professeur ordinaire d'histoire naturelle à Munich en 1833, il remplaça, en 1840, Blumenbach dans la chaire d'anatomie comparée et de zoologie à Göttingue. Outre d'importants travaux sur l'anatomie, la physiologie et l'histoire naturelle, il a laissé son célèbre *Dictionnaire de physiologie* (1842-53). Dr L. Hn.

WAGNER (Richard), né à Leipzig le 22 mai 1813, mort à Venise le 13 févr. 1883. Dès la première ligne de cette biographie, l'on se trouve arrêté par l'embarras de désigner d'un seul mot le genre particulier par lequel l'homme qui en est l'objet s'est imposé à l'attention publique. En effet, Richard Wagner, on peut l'avancer sans crainte, est un des génies de la plus rare universalité qu'ait connus l'histoire de l'humanité. Pour la généralité du public, il est un compositeur de musique; mais, même si l'on se bornait à ne considérer dans son œuvre que les drames musicaux qui ont fait sa principale renommée, déjà le seul qualificatif de musicien ne suffirait point, car il est l'auteur des poèmes aussi bien que de la musique de ses drames : la qualité de poète lui appartient donc à un titre égal; lui-même se désignait par le mot de *Tondichter*, « poète de musique »; ses ouvrages doivent porter le titre non d'opéra, mais de *Tondrama*, « drame musical ». En outre, les dix volumes de ses *Gesammelte Schriften*, contenant de nombreux et importants écrits sur les matières les plus diverses, lui donnent un droit incontestable au titre d'écrivain. Parmi ces écrits, plusieurs, s'écartant résolument des questions d'art qui furent son objectif principal, traitent de sujets philosophiques : d'ailleurs, la plupart de ses drames ne sont que la représentation, sous forme scénique, de ses idées sur la vie, le monde, la destinée, et, par le retentissement de ces œuvres, il ne fut pas sans avoir une influence notable sur la pensée moderne : il serait donc injuste de lui refuser encore, sinon le qualificatif de philosophe (car on ne saurait dire qu'il ait créé un système philosophique), du moins celui de penseur. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un des événements les plus importants de sa vie, au moins pour les conséquences qui en résultèrent, fut sa participation au mouvement révolutionnaire de Dresde en 1849: sans doute cet accident de sa carrière ne suffirait point pour lui valoir encore le titre d'homme politique; mais cette nouvelle manifestation de son activité ne saurait être entièrement passée sous silence.

Il naquit, avons-nous dit, en 1813, à Leipzig, dans une vieille maison du Brühl, aujourd'hui remplacée par une autre construction. Son père, Frédéric Wagner, greffier de la police, avait un goût passionné pour le théâtre : ses amis les plus intimes étaient des acteurs, et lui-même joua plus d'une fois un rôle dans des représentations d'amateurs. L'enfant avait à peine cinq mois quand fut livrée la bataille de Leipzig : elle le rendit orphelin, car, par suite des épidémies dont la ville fut contaminée après le carnage, son père mourut. La veuve se remaria bientôt avec un artiste familier de la maison, Ludwig Geyer, co-

médien, auteur dramatique et peintre. Un frère du défunt, Adolphe Wagner, humaniste distingué, avait écrit des comédies. Plusieurs des frères et sœurs de Richard embrassèrent la carrière théâtrale : sa sœur aînée, Rosalie, créa le rôle de Preciosa dans l'ouvrage de Weber ; plus tard, sa nièce, Johanna Wagner, acquit la réputation d'une cantatrice de beau style, et interpréta la première le rôle d'Elisabeth, dans *Tannhäuser*. Il passa donc toute son enfance dans un milieu essentiellement théâtral. D'ailleurs, il reçut une instruction générale complète, tour à tour élève de la *Kreuzschule* à Dresde, du collège Nicolaï à Leipzig, enfin étudiant à l'Université de cette ville. Déjà sur les bancs de l'école il avait obtenu quelques petits succès par des pièces de vers, et composé un grand drame imité de Shakespeare. Après une représentation d'*Egmont* de Gœthe, avec la musique de scène de Beethoven, il résolut d'orner d'une musique analogue son propre drame : telle fut l'origine de sa vocation de poète musical. Après quelques études d'harmonie, très superficielles et commencées sans maître, il s'essaya à la composition poétique et musicale d'une pastorale (il avait alors seize ans) ; puis il compléta son éducation technique de façon plus sérieuse, d'ailleurs en un temps très court, sous la direction d'un bon maître, Théodore Weinlig, *Cantor* à la *Thomasschule*, et écrivit tour à tour une symphonie, des ouvertures, des sonates et fantaisies pour piano, etc., œuvres de jeunesse sur lesquelles il s'est exprimé, dans une esquisse biographique, sur le ton d'une ironie pleine d'humour, et dont quelques-unes eurent l'heureuse chance d'être gravées ou exécutées publiquement aussitôt après leur composition.

Ces études et ces essais lui donnèrent assez d'habileté pour que, dès l'âge de vingt ans, il put entrer dans la vie musicale active. Il fut chargé d'abord des fonctions de répétiteur des chœurs au théâtre de Würtzbourg, où son frère aîné était chanteur et régisseur. Au cours de cette première année de sa carrière (1833), il composa son premier opéra, *les Fées*, dont il avait écrit le poème, d'après une pièce féerique de Gozzi, et la musique, cette dernière sous la double influence de Weber et de Beethoven. Il le présenta au théâtre de Leipzig sans en obtenir la représentation : de fait, *les Fées* demeurèrent ignorées pendant toute sa vie, et ne furent représentées qu'après sa mort (Munich, 29 juin 1888). Si les formes n'ont encore rien d'original, déjà pourtant se manifeste, dans cette œuvre de début, un sentiment poétique bien personnel. L'année suivante (1834), il devint directeur de la musique à Magdebourg ; il y resta jusqu'en 1836, et y composa un nouvel ouvrage scénique, *Défense d'aimer*, d'après le drame de Shakespeare, *Mesure pour mesure*. Indécis encore sur sa tendance, il avait renoncé à ses premiers modèles pour imiter les maîtres français et italiens, Auber et Bellini, dont le sensualisme répondait mieux à sa disposition du moment. L'ouvrage fut représenté une seule fois à Magdebourg, le 29 mars 1836. Il s'était fiancé dans cette ville avec une actrice qui avait contracté un engagement au théâtre de Königsberg, Wilhelmine Planer : il la suivit dans cette nouvelle résidence, où il l'épousa, après avoir été nommé directeur de la musique au même théâtre. Il n'y resta que peu de temps, et, en 1837, fut nommé premier directeur de la musique au théâtre de Riga, et y resta deux ans. Ce fut là qu'il entreprit la composition de sa première grande œuvre, *Rienzi*. Comprenant qu'un ouvrage de cette envergure ne convenait pas aux ressources non plus qu'au goût du public d'une ville de province, il résolut d'aller tenter la fortune dans une grande capitale, et s'embarqua pour Paris en 1839. Le voyage, qu'il fit par mer, fut accidenté : le voilier sur lequel il était monté fut jeté par la tempête sur les côtes de Norvège, et il mit trois semaines pour faire la traversée. Ce fut là qu'il conçut l'idée de son second ouvrage dramatique, *le Vaisseau fantôme*, dont le sujet lui avait été fourni par les récits qu'il entendit conter par les matelots. Il arriva à Paris en sept. 1839.

Ce premier séjour dans la capitale française fut pour Wagner une époque de déboires amers. Inconnu et isolé, n'ayant pour être introduit dans la société parisienne qu'une recommandation banale de Meyerbeer, il fit de vains efforts pour attirer sur lui l'attention : les portes des théâtres, auxquelles il frappa avec insistance, lui restèrent obstinément fermées. Un éphémère théâtre lyrique fit faillite au moment où il y pensait voir représenter sa *Défense d'aimer*. Son scénario du *Vaisseau fantôme*, qu'il avait présenté à l'Opéra, fut, il est vrai, retenu par le directeur de ce théâtre, mais ce fut pour être mis en musique par un autre musicien, Dietsch. Une ouverture qu'il présenta à la Société des concerts du Conservatoire fut répétée, mais n'alla pas jusqu'à l'exécution publique. Seuls, quelques articles publiés par la *Revue et Gazette musicale : De la musique allemande*, *Une Visite à Beethoven*, *Un Musicien étranger à Paris*, *De l'Ouverture*, etc., lui valurent une certaine notoriété de journaliste. Mais, pour vivre, il fut réduit aux plus infimes besognes. Il dut transcrire les partitions des opéras à succès, non seulement pour le piano, mais sous les formes les plus anti-artistiques, jusque, a-t-il dit, pour cornet à pistons (on n'a pas retrouvé, il est vrai, ses transcriptions de ce dernier genre, mais on connaît des arrangements signés de lui, pour flûte ou violon et instruments à cordes, sur la *Favorite*, de Donizetti, le *Guitarrero* d'Halévy, et *Zanetta*, d'Auber. Il alla jusqu'à composer des « airs nouveaux » pour un vaudeville intitulé *la Descente de la Courtille* : l'on dit même que la musique parut d'un style si peu en rapport avec celui de la pièce que ses « couplets » furent supprimés aux représentations. Il ne trouva d'autres compensations que la joie qu'il eut à entendre aux concerts du Conservatoire les symphonies de Beethoven, exécutées, de son propre aveu, avec une perfection dont les orchestres allemands ne lui avaient jamais donné l'idée, notamment la neuvième symphonie, qui lui fut révélée dans toute sa haute signification. Au reste, son activité ne se démentit pas ; il a écrit pendant son séjour à Paris la musique de plusieurs *lieder*, celle d'une *Ouverture de Faust* (qui fut remaniée et complétée en 1855) ; il acheva la composition de *Rienzi*, et entreprit celle du *Vaisseau fantôme* (écrit à Meudon) : il envoya ces deux dernières œuvres en Allemagne, et apprit bientôt qu'elles y seraient représentées. N'ayant plus rien à espérer de Paris, le jeune artiste repartit donc pour retourner dans son pays (avr. 1842). « Pour la première fois, dit-il, je vis le Rhin. Les yeux mouillés de claires larmes, je jurai, pauvre musicien, une fidélité éternelle à ma patrie allemande. »

Rienzi fut représenté pour la première fois au Théâtre royal de Dresde le 20 oct. 1842. La véritable tendance de Wagner ne se manifeste pas encore dans cette œuvre, dans laquelle se marque une influence sensible de l'opéra français, particulièrement celui de Spontini, avec ses grands développements d'ensemble, son déploiement de mise en scène, son apparat, ses élans tout extérieurs ; du moins y pouvait-on observer une inspiration vigoureuse, vraiment lyrique, non dénuée d'emphase ni de quelque vulgarité, mais dont l'éclat attestait un génie qui ne devait pas tarder à se manifester puissamment. Quelle qu'elle fût, malgré ses longueurs, sa tension perpétuelle, son instrumentation sonore à l'excès, elle obtint immédiatement un grand succès.

Aussitôt après, le *Vaisseau fantôme* ou le *Hollandais volant* (*der Fliegende Hollander*) fut mis en répétitions sur la même scène : il y fut représenté moins de deux mois et demi plus tard, le 2 janv. 1843. Ici, la personnalité du futur auteur de *Tristan et Yseult* se révélait bien plus clairement. Le poème, de caractère légendaire, nous montre deux figures wagnériennes déjà complètement formées : le Hollandais errant, aspirant au repos dans l'anéantissement de la mort, et Senta, qui incarne l'idée de la pitié et de la rédemption par l'amour. Pour

la musique, elle a par endroits ce caractère de mysticisme avec lequel la suite de l'œuvre de Wagner nous familiarisera, tandis que l'orchestre y révèle des richesses jusqu'alors inconnues, ou du moins dont un seul maître, Hector Berlioz, avait pu, et depuis très peu de temps, donner le premier exemple. En dépit de ces mérites, ou peut-être à cause de leur trop grande nouveauté, le *Vaisseau fantôme* ne fut pas accueilli d'abord par une faveur aussi marquée que *Rienzi :* il ne tarda pourtant pas beaucoup à faire le tour des théâtres d'opéra allemands, commençant par Riga, où les amateurs n'avaient pas perdu le souvenir de leur ancien directeur de musique, continuant par Cassel, puis par Berlin, où Meyerbeer dirigea l'exécution. La *Nouvelle Gazette de musique*, rédigée par Schumann, en fit l'éloge, exprimant l'espoir que désormais « le génie allemand cesserait d'être éternellement ballotté sur les flots de la musique étrangère ».

A la suite de ce double succès, Wagner fut nommé *Capelmeister* de l'Opéra de Dresde, fonction qu'avait remplie auparavant, pendant de longues années, son illustre prédécesseur Weber. Mis à la tête d'un des premiers théâtres de musique de l'Allemagne, il résolut d'y appliquer les principes qui commençaient à se préciser dans son esprit et voulut tenter la rénovation de l'art telle qu'il la concevait. Mais une opposition, sourde d'abord, ensuite nettement déclarée, de la part du public, de la cour, de la direction même du théâtre, ne lui permit pas d'atteindre au but qu'il poursuivait. Déjà Weber avait eu à lutter contre l'engouement pour l'opéra italien qui dominait alors dans tous les théâtres d'Europe : Wagner trouva la même résistance; loin d'accomplir la réforme générale qu'il rêvait, il eut peine à faire accepter au public ses innovations personnelles. Son génie, en effet, s'affermissait et se précisait d'année en année. Il ne formula pas encore sa doctrine, ce qu'il ne devait faire qu'après avoir quitté Dresde, mais il eut l'intuition définitive de sa mission artistique. Sous cette impulsion, il produisit coup sur coup deux œuvres dans lesquelles il s'affirma : *Tannhäuser* et *Lohengrin*.

Le sujet de *Tannhäuser* est emprunté à la légende allemande du Venusberg, populaire au moyen âge et où survit un souvenir de la mythologie antique mise en opposition avec les croyances chrétiennes. Il la combina avec une autre légende, à base historique, celle du tournoi des chanteurs de la Wartbourg, et fondit en un seul les héros des deux récits. En face de Vénus, il imagina de placer la pure et idéale figure d'Elisabeth : le chevalier Tannhäuser passe ainsi à tour de rôle sous l'influence des deux femmes, qui symbolisent le sensualisme païen en lutte avec la pitié, la résignation, le renoncement mystique. Le poème écrit avec ces divers éléments n'eut plus, en vérité, aucun rapport avec les habituels livrets d'opéra. Le but de l'auteur, a-t-il écrit lors des représentations de *Tannhäuser* qu'il vint donner plus tard à Paris, fut « d'attacher, avant tout, le public à l'action dramatique elle-même, sans qu'il fût obligé de la perdre un instant de vue : tout l'ornement musical, loin de l'en détourner, ne doit lui paraître, au contraire, qu'un moyen de la représenter ». Ainsi, comme premier principe, la constitution du poème wagnérien proscrivait impérieusement tout élément extérieur et étranger au drame : donc, plus d'ornements superflus, plus d'épisodes en dehors de l'action, plus de ballets, plus de morceaux n'ayant d'autre raison d'être que de favoriser la virtuosité des chanteurs. La coupe même de la musique en morceaux de forme définie, conservée jusque dans le *Vaisseau fantôme*, est abandonnée dans *Tannhäuser* et remplacée uniquement par la division en actes et en scènes. La forme musicale devient complètement libre, et les anciennes subdivisions en airs, récitatifs, morceaux d'ensemble, etc., font place à la « mélodie infinie ». L'orchestre qui, jusqu'alors, avait été réduit, dans l'opéra, au rôle secondaire d'accompagnement, prend la prépondérance, et la symphonie continue qu'il est désormais chargé de dérouler forme une trame sur laquelle circule la déclamation notée des acteurs, en même temps qu'elle exprime les divers sentiments, latents ou apparents, avec une intensité d'expression qui fait d'elle, en quelque sorte, l'âme harmonieuse du drame.

Tannhäuser ne réalise pas encore de façon absolument rigoureuse la doctrine wagnérienne, mais il y achemine franchement. On y trouve encore des morceaux dont la forme ne diffère pas sensiblement de celle de l'opéra, par exemple le septuor, le grand final du second acte, etc.; bien des parties lyriques, comme le chant d'amour de Tannhäuser, ou bien la marche des nobles, d'une instrumentation si éclatante, évoquent au souvenir des compositions antérieures : l'influence de Weber, notamment, est sensible et a été avouée par l'auteur même. Mais, dans l'ensemble, l'œuvre est d'une grande hauteur d'inspiration. L'ouverture, la scène du Venusberg, sont des chefs-d'œuvre de musique instrumentale, et le troisième acte tout entier réalise en toute sa plénitude l'idéal de la conception wagnérienne.

Aussi, tout cela était si nouveau le 19 oct. 1845, jour où *Tannhäuser* fut représenté pour la première fois à Dresde, cela dépassait de si haut la faculté de compréhension d'un public que rien encore n'avait préparé, que l'œuvre fut accueillie avec froideur, et que, dès ce moment, commença dans la presse cette opposition contre laquelle Wagner eut à lutter presque jusqu'au bout de sa carrière. Il n'en fut pas découragé, et il poursuivit son œuvre sans s'arrêter. A peine avait-il achevé d'écrire *Tannhäuser*, avant même que l'œuvre fût mise à l'étude, il ébaucha le plan d'un ouvrage à tendance satirique, qu'il ne devait achever que seize ans plus tard : *les Maîtres Chanteurs*. Mais il ne tarda pas à écarter cette idée et revint à un sujet mieux en rapport avec celui qu'il venait de traiter : il entreprit la composition de *Lohengrin*, qui fut achevée dans l'année 1847.

Lohengrin a pour sujet une légende française du moyen âge, le Chevalier au cygne. Les analogies de la situation essentielle avec celle de Psyché sont frappantes, et Wagner a pu dire avec raison que le drame est une action intérieure qui se passe dans le cœur d'Elsa. La couleur générale est surtout mystique et chevaleresque, avec des coins de vie populaire. La tendance de Wagner s'affirme de plus en plus nettement dans cette œuvre ; les influences anciennes disparaissent; l'ensemble est d'une homogénéité et d'une pureté d'inspiration admirables.

Le peu de succès de *Tannhäuser* et l'opposition de plus en plus manifeste contre Wagner et ses tendances firent que *Lohengrin* ne fut pas admis aussitôt aux honneurs de la représentation. Toute l'année 1848 et les premiers mois de 1849 se passèrent sans que l'auteur pût tirer l'œuvre de ses cartons, autrement que pour quelques exécutions fragmentaires. Peut-être cependant allait-on se décider à la mettre en répétitions, quand survinrent de graves événements qui, agitant l'Allemagne et l'Europe presque entière, vinrent apporter une perturbation considérable dans la vie de Richard Wagner.

Il n'est pas douteux que l'artiste ait eu, depuis ses plus jeunes années, un tempérament révolutionnaire, une nature de révolté. Dans sa première autobiographie (écrite quand il n'avait pas trente ans), contant ses souvenirs de la révolution de 1830 (il avait treize ans alors), il écrit : « Du coup, me voici révolutionnaire et parvenu à la conviction que tout homme tant soit peu ambitieux ne devait s'occuper que de politique ». Quand, pendant son premier séjour en France, il écrivit sa nouvelle : *Un Musicien allemand à Paris*, qui contient un récit à peine déguisé de son existence misérable, il déclara : « Ce que j'ai voulu y faire entendre, c'est un cri de révolte contre la condition de l'art à notre époque... J'entrai dans une nouvelle voie, celle de la révolte ouverte contre tout ce qui constitue, de notre temps, la manifestation publique de l'art. » De là à s'insurger contre l'organisation sociale

qui détermine cette condition de l'art, il n'y avait qu'un pas, et Wagner le franchit lors de la révolution de 1848. Il comprit que sa réforme artistique était impossible dans le cadre de la société contemporaine : visant plus loin, d'ailleurs, il était de ceux qui attendaient d'une révolution la régénération de l'humanité ; il s'associa donc avec ardeur à ceux qui la tentèrent. Il se borna d'abord à vouloir réformer le mode d'existence du théâtre, et formula le premier l'idée du théâtre populaire. Puis, abordant résolument la question sociale, il prononça au *Vaterlandsverein* de Dresde (le 14 juin 1848) un discours dans lequel il exposa ses idées sur la réforme : suppression des privilèges de la noblesse, armement du peuple, abolition de l'argent, institution d'un régime d'associations échangeant les produits de leur activité et coopérant librement à l'entretien et au bonheur de la communauté : au reste, en même temps que l'établissement du suffrage universel, suppression du parlement et maintien de la royauté : « A la tête de l'Etat libre, le roi sera ce qu'il doit être dans sa signification la plus noble et la plus haute : le premier de son peuple, le plus libre des hommes libres. » Puis il écrivit un drame : *Jésus de Nazareth*, qui lui fut un prétexte à développer ses propres idées sur la régénération de l'humanité et la substitution aux lois humaines de la loi d'amour. Enfin il prit une part personnelle au soulèvement révolutionnaire qui agita la ville de Dresde dans les premiers jours de mai 1849. Intimement lié avec Rœckel, son ancien collègue à la direction musicale du théâtre et l'un des chefs du parti libéral, ayant été mis par ce dernier en relations avec *Bakounine* (V. ce nom), il assista aux réunions dans lesquelles ce soulèvement fut concerté, ainsi qu'aux assemblées du gouvernement provisoire. Enfin, le 6 mai, jour où l'armée prussienne vint rétablir l'ordre antérieur, il excita et guida à travers les rues de Dresde des détachements de gardes communales, et il monta en observation sur la haute tour de l'église de la Croix pour renseigner le gouvernement provisoire sur la marche de l'ennemi. Le mouvement populaire ayant été réprimé, Wagner s'éloigna de la ville. Il se rendit d'abord à Chemnitz, puis à Weimar, où il fut reçu par Liszt. Son rôle dans l'insurrection avait, en somme, été secondaire, et il put espérer d'abord qu'il ne serait pas inquiété ; mais il fut détrompé bientôt en apprenant qu'un mandat d'amener avait été décerné contre lui le 16 mai : craignant les risques d'une condamnation qui pouvait être disproportionnée avec la gravité des actes commis, il résolut de s'enfuir d'Allemagne, et se rendit en Suisse. Il fut condamné par défaut à l'emprisonnement, peine qui, en 1851, fut commuée en celle du bannissement hors de la Confédération germanique ; en 1860, ce bannissement fut limité au territoire du royaume de Saxe ; enfin, en 1862, Wagner put rentrer librement à Dresde, où d'ailleurs il ne séjourna plus.

Il songea d'abord à se fixer à Paris, puis, renonçant à ce projet, il revint en Suisse et s'établit à Zurich, où il vécut les dix premières années de son exil. Des amis généreux et dévoués eurent souci de veiller à ses besoins matériels : libéré de toute attache, ayant brisé tout lien avec la société et conquis sa pleine indépendance, il se recueillit d'abord, et eut pour premier soin d'éclaircir ce qu'il trouvait encore de confus en lui-même. Il employa donc les premiers mois de son séjour en Suisse à la composition d'écrits théoriques, la plupart concernant l'art, d'autres traitant de questions plus générales. Il écrivit et publia coup sur coup : *l'Art et la Révolution* (1849), *l'Artiste de l'avenir* (*id.*), *l'Œuvre d'art de l'avenir* (*id.*), *l'Art et le Climat* (1850), *le Judaïsme dans la musique* (*id.*), *l'Etat et la Religion* (*id.*), *Opéra et Drame* (1851), *Communication à mes amis* (*id.*). Enfin il entreprit la composition de sa tétralogie *l'Anneau du Nibelung*.

Les productions de sa première période attestaient une tendance mystique, tour à tour idéaliste et pessimiste, dont la signification exacte reste un peu indécise. Avec 1848 se produit une évolution au cours de laquelle, sous l'influence de la philosophie de Feuerbach, il glorifie la nature, la vie, l'amour, marque une hostilité très accentuée contre les idées ascétiques et chrétiennes, professant que Dieu n'est que l'homme idéalisé par la croyance populaire, que la vraie religion est le culte de l'humanité, que l'homme n'a d'autre fin que lui-même, d'autre loi que le besoin ; il affirme que la nécessité, base de l'amour de soi-même, et l'amour, sont deux sentiments compatibles et coexistants nécessairement. La société moderne est fondée sur l'égoïsme ; mais la révolution viendra et régénérera le monde, inaugurant pour l'humanité, dès cette vie terrestre, une vie de haute félicité. C'est sous l'influence de ces pensées que Wagner écrivit, non seulement ses ouvrages théoriques et philosophiques, mais le poème de *l'Anneau du Nibelung*, drame philosophique au premier chef. Cependant, au cours même de la composition de cette œuvre, une nouvelle tendance, manifestée en plusieurs endroits du poème, se révéla spontanément en lui, et, ayant lu pour la première fois, en 1854, *le Monde comme volonté et représentation* de Schopenhauer, il y reconnut l'expression la plus complète de sa propre pensée ; il découvrit ainsi que l'artiste en lui avait devancé le philosophe. Il accepta toutes les conséquences de cette doctrine, concluant à la nécessité, pour l'homme, d'abjurer tout désir temporel, et enseignant que l'humanité ne peut arriver à la rédemption, à la félicité, que par la voie douloureuse du renoncement.

Telles sont les idées à la base de toutes les conceptions et réalisations des œuvres appartenant à la deuxième partie de sa vie.

Dans les écrits concernant sa réforme artistique, Wagner procède suivant la méthode qui consiste à montrer d'abord le mal et le détruire, et à reconstruire après. C'est ainsi qu'il agit dans son livre le plus important, *Opéra et Drame*. Il commence par faire le procès de l'opéra, qui doit être considéré, dit-il, non comme un art, mais comme un simple produit de la mode, genre artificiel, n'ayant pas d'origine naturelle, c.-à-d. populaire, mais né de l'arbitraire de l'art aristocratique. Il observe que la base de l'opéra est la musique, et, comparant cette conception à celle d'une construction pour laquelle on s'adresserait d'abord au sculpteur et au tapissier sans s'inquiéter de l'architecte, il formule sa critique essentielle par ces mots : « L'erreur dans l'opéra consiste en ce qu'on a fait d'un moyen de l'expression (la musique) le but, et du but de l'expression (le drame) un moyen », complétant ailleurs sa pensée par cette autre phrase : « Cette forme de l'expression voulait déterminer par elle-même l'idée du drame ».

Le drame doit être purement humain. Sa matière est le mythe, le poème primitif et anonyme du peuple, dans lequel les relations humaines dépouillent presque complètement leur forme conventionnelle, montrant ce que la vie a de vraiment humain, d'éternellement compréhensible. Il est l'œuvre commune à laquelle tous les arts doivent collaborer : musique, poésie, peinture, plastique, mimique, geste, etc. La pénétration de ces divers éléments doit être absolue ; aucun ne doit être subordonné. La musique, notamment, ne doit pas entrer comme un simple élément à côté d'autres : de par son essence, elle est l'art *purement humain* ; ce qu'elle exprime est éternel et idéal ; elle ne sera donc pas seulement la collaboratrice, ni la rivale, mais la mère du drame. On voit par là que Wagner s'écarte résolument du principe de Gluck, qui voulait *réduire* la musique à sa véritable fonction, celle de *seconder* la poésie ; et, de fait, sa réforme, tout en faisant logiquement suite à celle de l'auteur d'*Alceste*, est autrement profonde et fondamentale. C'est à la symphonie beethovenienne, et non pas aux anciennes formes de l'opéra, que Wagner emprunte l'élément musical de son drame. La symphonie est pour nous, dit-il, la révélation d'un autre monde : le but à poursuivre est donc la fusion intime de

la mélodie beethovenienne et de la poésie, celle-ci précisant les impressions troublantes et vagues de la musique. Mais il faut que la pénétration soit intime : c'est pourquoi le poète et le musicien doivent ne faire qu'un : un seul et même cerveau, un seul et même génie.

Le premier ouvrage dans lequel Wagner ait fait l'application intégrale de ces théories si hardies et si neuves fut son immense épopée de *l'Anneau du Nibelung*, l'œuvre dramatique et musicale la plus étendue, assurément, qu'un cerveau humain ait jamais conçue. Ce *Festspiel* scénique comprend une suite de quatre drames musicaux divisés en trois journées et un prologue : *Das Rheingold* (*l'Or du Rhin*), en quatre tableaux (non divisé en actes), *Die Walküre* (*La Valkyrie*), *Siegfried* et *Götterdämmerung* (*le Crépuscule des dieux*), ces derniers chacun en trois actes. Le sujet, tiré des chants de l'Edda, avait sollicité l'attention de Wagner dès avant son départ pour l'exil, car il écrivit un poème de *la Mort de Siegfried* en nov. 1848. Au commencement de 1851, il y joignit le *Jeune Siegfried*. Enfin, dans l'automne de cette même année, il conçut le plan définitif de la tétralogie, dont ces deux poèmes, notablement remaniés, formèrent les deux dernières parties. Sa préoccupation philosophique se traduisit dans la composition de cette œuvre avec plus de vivacité encore que sa tendance esthétique : on peut s'en faire une idée en lisant les lettres qu'il écrivit alors à son ancien compagnon de luttes, Rœckel. L'idée fondamentale, autant qu'elle peut être résumée en quelques mots, est que l'humanité est maudite depuis qu'elle a connu le besoin de l'or, et qu'elle doit trouver sa rédemption dans l'amour. Les personnages de ce drame symbolique sont les dieux de l'antique mythologie germanique et scandinave, représentant une humanité primitive et supérieure ; Wotan est leur roi ; autour d'eux évoluent tour à tour les filles du Rhin, les nains (*Nibelungen*) et les géants, se disputant l'or et le disputant aux dieux ; les Valkyries, filles de Wotan, et parmi elles la plus vaillante, Brünhilde ; puis les hommes, Siegmund, Sieglinde, et leur fils, le héros Siegfried, qui n'a jamais connu la peur, enfin les familles ennemies des Wälsungen et des Gibichungen. Musicalement, l'œuvre est conçue dans la forme d'une symphonie librement développée, sur laquelle les voix des acteurs posent leur déclamation notée, et dont les thèmes ont chacun une signification correspondant à quelque idée du drame, les uns en exprimant une pensée fondamentale, d'autres représentant quelque trait de la physionomie d'un personnage. C'est ainsi que nous percevons tour à tour les motifs de la Destinée, de la Mort, du Renoncement d'amour, de la Rédemption par l'amour ; puis le thème de la nature ou des éléments primordiaux (*Ur Melodie*), celui de l'Anneau, la fanfare de l'Or du Rhin, le motif du Walhalla ; et encore les thèmes de l'Epée, de la Lance, de la Chevauchée, du Feu (ou de Loge, dieu du feu), et les deux thèmes distincts de Siegfried, l'un joyeux, l'autre héroïque, etc. Tous ces motifs conducteurs (*leit-motiv*), toujours d'une signification et d'un relief très accusés, se combinent, se transforment, se succèdent en formant un réseau ininterrompu, et la symphonie qui les développe, le sens parfaitement précis de chaque thème étant compris et admis au préalable, devient comme un discours musical d'une intensité en même temps que d'une clarté remarquable. Si l'on se place au point de vue de la technique et du progrès des formes purement musicales, l'on devra constater qu'avec *l'Anneau du Nibelung*, Wagner est parvenu à un degré auquel personne n'avait atteint précédemment, degré qui n'a pas été dépassé et ne semble pas pouvoir l'être. L'harmonie a été enrichie par lui d'agrégations jusqu'alors inusitées ; l'orchestration est parvenue à une splendeur de coloris, un éclat, une variété de tons vraiment incomparables. Par contre, certaines parties sont d'une longueur de développement qui lassent l'attention. Mais de nombreuses scènes forment des tableaux tour à tour poétiques et grandioses, à la réalisation desquels concourent tous les éléments mis en œuvre, et où la voix ne se borne pas toujours au simple rôle de déclamation : telle est, par exemple, la scène initiale de l'œuvre, qui se déroule dans les eaux du Rhin, où les trois filles du Rhin gardent, en chantant, l'or immaculé ; telle encore l'entrée des dieux au Walhalla ; puis la scène d'amour, poétiquement passionnée, de Siegmund et Sieglinde ; la Chevauchée des Valkyries, et la scène admirable où Wotan entoure de flammes le rocher sur lequel Brünhilde attendra le héros prédestiné qui doit venir l'éveiller ; la scène où Siegfried forge, en chantant, l'épée invincible, et celle où, dans la forêt, il lutte victorieusement contre le dragon Fafner et comprend le chant des oiseaux ; la traversée du feu par Siegfried et le réveil de Brünhilde ; puis, dans la tragédie finale du *Crépuscule des dieux*, la mort de Siegfried, avec le funèbre cortège qui escorte sa dépouille ; le sacrifice volontaire de Brünhilde, ses clameurs sublimes de désespoir et d'exaltation, et la catastrophe finale, l'incendie du Walhalla, qu'accompagne une resplendissante symphonie.

Wagner travailla à la composition de *l'Anneau du Nibelung*, sans s'en laisser distraire, jusqu'au milieu de l'année 1857. Il avait alors achevé le poème et mené la partie musicale jusqu'à la fin du second acte de *Siegfried*. Comprenant qu'il n'avait aucun espoir d'arriver avant qu'il fût longtemps à la représentation d'une œuvre si hors de proportions avec les productions habituelles des théâtres lyriques, il s'arrêta là, et entreprit d'écrire un autre ouvrage de dimensions moindres : ce fut *Tristan et Iseult*, dont il composa le poème dans l'été de 1857, et dont la musique fut achevée en 1859. Alors, après dix années d'un labeur et d'une concentration d'esprit de tous les moments, il éprouva l'impérieux besoin de rentrer dans la société active et d'entendre sa musique. L'Allemagne lui était toujours fermée : c'était, à la vérité, le seul pays où il aurait pu assister à la représentation de ses premiers ouvrages, qui s'y répandaient de plus en plus. Liszt, qui fut le bon génie de cette partie de sa carrière, avait donné la première représentation de *Lohengrin* à Weimar, le 28 août 1850, jour de la naissance de Gœthe, et l'œuvre avait obtenu un véritable succès, si bien que toutes les grandes scènes allemandes l'admirent à leur répertoire, et que l'auteur put dire : « Je serai bientôt le seul Allemand qui n'aura pas entendu *Lohengrin !* » Bref, en sept. 1859, il se décida à quitter sa retraite de Zurich, et commença à mener une existence errante, qui dura près de quatre années, et pendant laquelle il connut, avec quelques rares succès, des jours de la détresse la plus profonde.

Il s'en fut d'abord à Paris, où il donna trois concerts (25 janv., 1er et 8 févr. 1860), qui attirèrent très vivement sur lui l'attention du monde musical. Puis *Tannhäuser* fut donné à l'Opéra, sur l'ordre de Napoléon III. Le scandale auquel donnèrent lieu les trois représentations de cette œuvre (1re rep. le 13 mars 1861) est resté mémorable dans les annales du théâtre. Il alla ensuite à Vienne, où *Tristan et Iseult* fut mis à l'étude, puis abandonné après un grand nombre de répétitions. Il entreprit des tournées de concert en Allemagne, en Autriche, en Russie, et, en dernier lieu, en fut réduit à poursuivre ses courses vagabondes, non plus dans un but artistique, mais bien plutôt pour fuir d'innombrables créanciers qui le traquaient de toutes parts. Ces années furent absolument perdues pour sa production, et il finit par tomber dans le plus sombre désespoir.

Mais il était dit que tout serait merveilleux dans la destinée de cet homme merveilleux. Subitement, comme par un miracle, il passa de l'état le plus précaire à la situation la plus exceptionnellement brillante. Le mauvais sort était vaincu.

Au même moment où Wagner errait à travers l'Europe, un jeune prince, héritier du trône de Bavière, était élevé dans un château isolé au milieu des Alpes, parmi des forêts

romantiques et des lacs sur lesquels nageaient des cygnes (le pays se nomme *Hohenschwangau*, « le haut pays des cygnes »). Il était de nature impressionnable et rêveuse, manifestement artiste, maladive aussi. Le mysticisme chevaleresque de *Lohengrin* lui avait été à l'âme; il aimait à revêtir l'armure d'argent du héros wagnérien et à voguer ainsi sur le lac, à la clarté de la lune : il avait fini par se façonner entièrement à cette image.

Dans la préface de la deuxième édition d'*Opéra et Drame*, parue en 1863, Wagner, faisant appel au concours des protecteurs qui pouvaient assurer la représentation de son immense ouvrage, terminait ainsi : « Il serait facile à un prince allemand de soutenir mon entreprise. Ainsi se trouverait fondée une institution d'une portée infinie pour le développement de l'art en Allemagne; le prince assurerait à son nom une gloire impérissable. Ce prince se rencontrera-t-il ? »

Il se rencontra. Louis II monta sur le trône de Bavière en 1864, et son premier souci fut de faire rechercher Wagner, qui s'efforçait alors de se soustraire à des poursuites importunes, et de l'appeler à lui. Voilà donc le proscrit, le fugitif, le désespéré d'hier, devenu tout à coup favori d'un roi. Ses premières œuvres furent sans retard mises à la scène au théâtre de Munich, et données dans les conditions d'exécution où on ne les avait encore vues nulle part. Enfin, *Tristan et Iseult* entra en répétitions; la direction en fut confiée à Hans de Bulow, et les deux rôles principaux eurent pour interprètes M. et Mme Schnorr, dont le premier incarna de façon admirable le personnage de Tristan : ce grand artiste ne put malheureusement le jouer qu'aux représentations de cette série, car il mourut peu de temps après avoir réalisé cette magnifique création. La première représentation eut lieu le 10 juin 1865.

Autant la tétralogie des *Nibelungen* offre de complexités extérieures, autant le nouvel ouvrage était simple dans sa conception générale. L'amour fatal de Tristan et Iseult en est le seul et unique thème, et aucun épisode étranger n'en vient jamais distraire l'attention. L'œuvre, poétique et musicale, fouille dans le cœur humain à une rare profondeur. Les thèmes d'amour que développe la symphonie sont d'une intensité, d'une âpreté d'accent, avec des agrégations d'harmonie jusqu'alors inconnues, et dont l'analyse fut un grand sujet d'étonnement pour les techniciens. Le sentiment dominant est profondément amer et pessimiste : les personnages se perdent parfois en des déductions philosophiques qui peuvent sembler peu compatibles avec le développement d'un drame passionnel si intense; mais les situations principales sont traitées en des scènes ou des tableaux de la plus grande beauté. Citons simplement, après le prélude instrumental, devenu classique, la scène du philtre, à la fin du premier acte, d'un mouvement et d'un accent prodigieux, la longue scène d'amour qui tient presque tout le second acte, notamment l'invocation à la nuit, où les amants chantent l'extase de l'anéantissement dans l'éternel sommeil, enfin le troisième acte tout entier, chef-d'œuvre d'art tragique, avec les chants tour à tour désolés et joyeux de la musette du berger, les plaintes et les accès de désespérance de Tristan, et l'extase d'Iseult expirant, transfigurée, sur le corps de l'aimé.

Les drames musicaux de Wagner entraînent dès l'abord le spectateur en un tourbillon tellement irrésistible que parfois il a peine à s'y reconnaître : aussi ceux qui assistèrent aux premières représentations de *Tristan* demeurèrent indécis sur le caractère de l'impression ressentie, encore qu'il fût incontestable que cette impression eût été très vive. En même temps, un mouvement d'opinion s'était formé dans une partie du peuple en Bavière, et surtout dans l'entourage du roi, contre la situation privilégiée dont jouissait Wagner. Afin d'éviter d'inutiles difficultés, celui-ci s'éloigna, sans d'ailleurs perdre la faveur royale : il quitta Munich à la fin de 1865, et alla s'installer dans une villa sur les bords du lac des Quatre-Cantons, à Triebschen, près de Lucerne : il y vécut six années encore, dans le calme et le recueillement d'un travail qui, désormais, ne devait plus être troublé par les soucis matériels. Nous avons vu plus haut qu'après avoir terminé la composition de *Tannhäuser*, en 1845, il avait eu l'idée première des *Maîtres Chanteurs de Nuremberg*, qu'il concevait comme une contre-partie comique au drame dans lequel il avait mis en scène la guerre des chanteurs de la Wartbourg. Il reprit cette idée après l'échec de *Tannhäuser* à Paris, et écrivit le poème pendant un séjour qu'il fit à Bieberich en 1861-62. La composition musicale, commencée pendant cette même période, avait été interrompue : il s'y remit en arrivant à Triebschen et l'acheva le 20 oct. 1867. L'ouvrage fut représenté pour la première fois à Munich le 21 juin 1868.

Les *Maîtres chanteurs* sont une œuvre à part dans l'ensemble de la production de Wagner. C'est une comédie du plus haut style et parfois atteignant aux sommets les plus élevés du lyrisme, comprenant à côté de cela des scènes d'une bouffonnerie énorme. C'est aussi la seule œuvre de Wagner qui ait une base historique. L'action se déroule pour la plus grande partie au sein de la corporation des Maîtres chanteurs de Nuremberg dont la vie est reconstituée avec la fidélité d'un document; elle est dominée par la haute figure de Hans Sachs, le poète populaire qui a chanté la réforme de Luther. L'idée essentielle du drame est la lutte du génie libre et spontané (incarné par le jeune chevalier poète Walther de Stolzing) contre l'étroitesse et le pédantisme des règles d'école, que représente le personnage de Beckmesser, une création du plus haut comique. Eva, la fiancée promise au vainqueur, symbolise l'idéale poésie. La partition est peut-être la plus riche en matière musicale que Wagner ait écrite. De style tour à tour scolastique, lyrique, populaire, avec les combinaisons de la science musicale la plus ingénieuse et la plus approfondie, elle s'élève au plus haut degré de l'inspiration, et réalise la plus admirable beauté de la forme dans le dernier tableau, qui forme un hymne vraiment sublime à la gloire de l'art.

Cette dernière œuvre eut dès l'origine un succès plus franc que n'avaient obtenu les précédentes compositions de Wagner : le public musical commençait donc à se familiariser avec les formes de son art. Il retourna à Triebschen et y acheva la composition de la musique de l'*Anneau du Nibelung* (3e acte de *Siegfried* et *Crépuscule des dieux* en entier). De cette même époque datent aussi les œuvres littéraires suivantes : *Art allemand et Politique allemande* (1865), *De la direction musicale* (1869), *Beethoven* (1870), *Sur la destination de l'opéra* (1871), *Lettre à Frédéric Nietzsche* (sur la culture allemande, 1872), etc. Enfin, l'on ne saurait négliger de mentionner, comme se rapportant à cette période, un événement d'ordre intime qui eut une influence réelle sur la fin de sa carrière et le succès définitif de son œuvre : sa première femme étant morte en 1866, il épousa en secondes noces, le 25 août 1870, une fille de Liszt, épouse divorcée de Hans de Bulow. Mme Cosima Wagner a pris une part active à l'organisation de l'œuvre de Bayreuth, à laquelle nous allons arriver, et surtout à la continuation de cette œuvre après la mort de son mari. Un morceau d'orchestre, une des rares compositions de musique pure qu'ait laissées Wagner, se rattache étroitement à ces événements : *Siegfried Idyll*, qu'il écrivit sur des thèmes de la scène du réveil de Brünhilde au troisième acte de *Siegfried*, pour célébrer le premier anniversaire de la naissance de leur fils, auquel ils avaient donné le nom du héros.

En entreprenant la composition d'une œuvre telle que l'*Anneau du Nibelung*, Wagner avait nécessairement renoncé à la perspective d'une exécution dans les conditions habituelles du théâtre. Dès les premiers temps de sa conception, il formulait son espoir en ces termes : « Si jamais je pouvais disposer de 10.000 thalers, voici ce que

je ferais : ici, à Zurich, où il y a beaucoup de bois, je ferais ériger, sur quelque belle prairie près de la ville, un théâtre provisoire en poutres et en planches; je n'y installerais que les décors et les machines nécessaires ; puis j'inviterais à venir passer six semaines à Zurich des chanteurs et un orchestre volontaire. Dès le nouvel an, invitations et demandes seraient adressées à tous les amis du drame musical, les conviant à assister à la solennité dramatique et musicale; quiconque s'annoncerait et consentirait à venir à Zurich aurait son entrée assurée. De plus, j'inviterais la jeunesse de l'endroit, universités, sociétés de chant, etc. Une fois tout réglé, je ferais ainsi représenter *Siegfried* trois fois dans la même semaine ; après la troisième représentation, le théâtre serait démoli ». En d'autres endroits de ses écrits, il proposait pour modèles les représentations des tragédies grecques, données devant tout le peuple d'Athènes, en des jours fixés, à de longs intervalles, et qui étaient de véritables solennités nationales. Il ne cessa plus, par la suite, de poursuivre la réalisation de ce rêve. Quand la protection du roi de Bavière lui permit d'espérer qu'il pourrait sortir du domaine des choses chimériques, il songea à faire construire aux environs de Munich son théâtre ou *Festspielhaus;* mais l'opposition violente qui s'était manifestée dans le public l'obligea à y renoncer. Cependant il ne se tint pas pour battu, et, tandis qu'il terminait la composition de *l'Anneau du Nibelung*, il s'occupa résolument de mener à bien l'entreprise. Les plans du théâtre modèle avaient été établis, sur ses indications, par l'architecte Gottfried Semper. Où ce théâtre s'élèverait-il ? Wagner voulait que ce fût aux environs d'une petite ville, de façon que les spectateurs, venus tout exprès pour les représentations, pussent jouir du calme nécessaire sans être dérangés par les distractions d'une grande cité. Bayreuth fut choisi, et Wagner, quittant la Suisse, vint se fixer dans cette ville au commencement de 1872. Il y bâtit sa maison — près de laquelle repose aujourd'hui sa dépouille mortelle — et l'appela *Wahnfried*, « la Paix du rêve », puis il s'occupa de faire ériger le théâtre. La première pierre fut posée le 22 mai 1872, jour anniversaire de la naissance du maître, qui prononça un discours à cette occasion, et, le soir, dirigea, dans la salle du théâtre des margraves, une splendide exécution de la neuvième symphonie de Beethoven. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés qu'il put aller au bout de la lourde tâche qu'il avait assumée, car il se vit refuser maints concours sur lesquels il s'était cru en droit de compter. Un moment il pensa qu'il serait obligé d'abandonner son œuvre. L'appui du roi de Bavière lui permit de l'achever, et le théâtre de Bayreuth fut terminé au cours de 1875. Il s'élève, à une petite distance de la ville, sur le flanc d'une colline, au milieu des champs et des forêts. La partie de la salle réservée au public se compose d'une série de banquettes, s'élevant progressivement, disposées de façon que tous les spectateurs soient assis face à la scène, les places de côté étant supprimées. Aucune distinction n'est faite entre les diverses parties de la salle, qui ne comporte pas de loges (sauf une grande loge au fond, dite Loge des Princes). L'orchestre, placé pour la plus grande partie sous le plancher de la scène, est invisible aux spectateurs. L'obscurité la plus complète règne dans la salle pendant toute la représentation, de manière que l'attention du public est impérieusement sollicitée par l'action qui se déroule sur le théâtre. Des innovations importantes au point de vue de la machinerie furent appliquées sur la scène.

Les *Festspiele* de Bayreuth furent inaugurés, en août 1876, par la première représentation de *l'Anneau du Nibelung*, qui dura du 13 au 17 de ce mois. Ce fut un événement considérable et qui fit grand bruit par toute l'Europe. Par malheur, le succès matériel ne répondit point aux espérances ni aux efforts de l'auteur : il ne put attirer un public assez nombreux pour remplir la salle aux deuxième et troisième représentations, et se trouva en déficit, si bien qu'après cette première tentative qui, artistiquement, réalisait magnifiquement son but, il se vit obligé de vendre à une agence théâtrale le matériel des représentations de Bayreuth et à autoriser des tournées de représentations de la tétralogie; or, de telles pratiques étaient manifestement contraires à sa conception. En outre, il dut renoncer à donner, les cinq années suivantes, d'autres représentations sur son théâtre modèle.

Il se remit à étudier de nouvelles combinaisons pour empêcher que l'œuvre de Bayreuth fût abandonnée aussitôt que née, et il poursuivit son labeur incessant. Une nouvelle évolution se précisa pendant cette période dans sa doctrine philosophique. « Optimiste en 1848, pessimiste en 1854, il finit dans sa glorieuse vieillesse par concilier en une formule originale son optimisme et son pessimime, par fonder sur la conscience de la souffrance universelle l'espoir d'une rédemption future de l'humanité » (Lichtenberger). Lui-même a résumé sa tendance en ces termes dans un écrit de 1880 : « Nous reconnaissons le principe de la déchéance de l'humanité et par suite la nécessité de sa régénération ; nous croyons à la possibilité de cette régénération et nous nous vouons à son accomplissement en toute façon ». Sous l'empire de ces idées, il publia un grand nombre d'opuscules dont voici les principaux titres : *Moderne* (1878) ; *Pouvons-nous espérer?* (1879) ; *Lettre ouverte à M. Ernst de Weber* (contre la vivisection) (*id.*); *Religion et Art* (ouvrage important) (1880); *A quoi sert cette connaissance?* (*id.*); *Connais-toi toi-même* (1881) ; Introduction à l'ouvrage de Gobineau : *Jugement sur l'état actuel du monde* (*id.*) ; *Héroïsme et Christianisme* (*id.*).

De l'ensemble assez confus de ces documents, le principe étant posé de la perversion du monde actuel, où règne le vouloir-vivre égoïste, et de la possibilité de la régénération de l'homme, grâce à une *conversion* de la volonté conduisant au renoncement, il ressort qu'une première cause de dégénérescence, toute physique, provient de la mauvaise alimentation, et que la première condition de la régénération est la nécessité de l'alimentation végétale ; qu'une seconde cause de dégénérescence provient de l'impureté causée par le mélange des races ; à ce propos, Wagner fait à nouveau le procès de la race juive, en laquelle il voit l'incarnation du vouloir-vivre égoïste ; en revanche, il proclame la prédestination du peuple allemand et l'infériorité des races latines. Politiquement, il professe que l'Etat, quelle que soit sa forme, est impuissant à assurer le bonheur de l'humanité, parce qu'il est une institution basée sur l'égoïsme. Scientifiquement, il proteste contre les doctrines matérialistes, évolutionnistes et scientifiques. Il n'admet pas que la science soit la seule forme de la connaissance. Il s'élève avec force contre les pratiques de la vivisection, au nom de la sagesse qui nous apprend à compatir à toute souffrance. L'homme, poursuit-il, s'élève aux vérités supérieures par l'intuition ; et, pénétrant résolument dans le domaine de la foi religieuse, il proclame la vérité de la Rédemption par le sacrifice volontaire de Jésus, incarnation vivante de la volonté pure de tout égoïsme, dont l'amour infini promet la régénération de l'humanité. Son christianisme, d'ailleurs, n'a rien de dogmatique, et il repousse toutes les formes confessionnelles. Enfin il déclare que l'art a pour mission de représenter à l'aide de symboles les vérités philosophiques. Il doit avoir nécessairement pour base une moralité supérieure. L'art est *un* avec la religion. L'artiste est supérieur au prêtre, étant créateur de symboles religieux. L'art libérateur, indissolublement uni à la religion, nous soutient et nous console sur le chemin de la vie.

En conformité avec ces idées, Wagner écrivit *Parsifal*, dont le sujet est emprunté à la légende du saint Graal d'où il avait déjà tiré *Lohengrin*. Son héros est le simple au cœur pur, conscient par la pitié, s'élevant par des intuitions successives à la suprême sagesse. Auprès de lui est Kundry, la pécheresse libérée de la malédiction par le

repentir et la pitié. L'action se déroule en grande partie au sein de la confrérie des chevaliers du Graal, gardiens du calice dans lequel était tombé le sang du Crucifié. Les deux scènes du temple, dans lesquelles est représentée la cérémonie du sacrifice, ont été réalisées par l'artiste, au triple point de vue de la représentation dramatique, plastique et musicale, avec une sublimité à laquelle l'art ne semble pas avoir précédemment atteint. L'enchantement du vendredi saint, épisode par lequel Wagner reçut l'inspiration première de l'œuvre, ne leur cède en rien pour la beauté de l'inspiration. *Parsifal* fut représenté pour la première fois à Bayreuth le 26 juil. 1882. Le succès des représentations de cette seconde série fut bien plus grand que celui des représentations de *l'Anneau du Nibelung*, et put faire concevoir de meilleures espérances pour l'avenir de l'œuvre de Bayreuth. Wagner s'occupait d'en organiser une nouvelle série pour l'année suivante, quand il mourut subitement à Venise, le 13 févr. 1883, des atteintes d'une maladie de cœur. Il avait commencé deux jours avant sa mort un nouvel ouvrage philosophique, *Sur le féminin dans l'homme*. Son corps, ramené en Allemagne, fut inhumé à Bayreuth, dans le parc même de la Wahnfried, sans l'assistance d'aucun prêtre.

Bien que les dernières années de sa vie n'aient pas été traversées par autant de difficultés que la première partie de sa carrière, il n'en est pas moins vrai que le triomphe de Wagner et de son œuvre ne fut complet qu'après sa mort. Il commença, à vrai dire, aussitôt après, et s'affirma sur le champ comme définitif. Depuis 1882, les représentations de Bayreuth se sont succédé, soit annuellement, soit de deux en deux ans, attirant vers la petite cité franconienne, devenue comme un lieu de pèlerinage artistique, une foule accourue de tous les points du monde. L'idée poursuivie par Wagner y est-elle bien exactement réalisée ? On en peut douter, ou plutôt on peut assurer que non. Rien ne ressemble moins à un théâtre populaire que les représentations de Bayreuth telles qu'elles sont données aujourd'hui, et c'est la mode, bien plus que le sentiment intime des œuvres et la pénétration de la pensée wagnérienne, qui amène aujourd'hui tant de spectateurs hétérogènes au *Festspielhaus*. Mais la prospérité de l'entreprise est certaine, et, par la perfection de l'exécution artistique, Bayreuth est resté le théâtre modèle. Son succès a engendré une foule d'imitations. A Munich même, où l'on avait repoussé jadis avec tant de colères les propositions de Wagner, l'on a, par un juste retour des choses d'ici-bas, fini par construire un nouveau théâtre sur le plan de celui de Bayreuth ; il a été inauguré, en 1901, par des représentations d'œuvres de Wagner, auxquelles il doit être semblablement consacré.

L'histoire des succès divers des œuvres wagnériennes en France est curieuse et mérite d'être résumée à la fin de cet article. Nous avons conté le premier séjour de Wagner à Paris, où il vint jeune, inconnu, et n'ayant encore produit que des œuvres d'importance secondaire : son échec à ce moment n'a rien encore de significatif. Mais après les concerts qu'il donna en 1860, et surtout les tumultueuses représentations de *Tannhäuser* en 1861, il y eut en France une « question Wagner ». Les représentations, les simples auditions de fragments aux concerts Pasdeloup, donnèrent lieu à des batailles parfois aussi violentes que véritablement comiques. La guerre des Bouffons et la querelle des Gluckistes et des Piccinistes, qui ont divisé le monde musical au XVIIIe siècle, n'ont rien été auprès des batailles wagnériennes, et celles-ci ont duré beaucoup plus longtemps ! La politique vint s'en mêler. Deux œuvres de Wagner avaient été données au théâtre, *Tannhäuser* et *Rienzi*, et l'on n'eût pas tardé beaucoup à représenter *Lohengrin*, lorsque éclata la guerre de 1870. Non seulement cet événement fut cause de la rupture des relations amicales entre la France et l'Allemagne, mais Wagner aggrava son cas en composant une espèce d'opérette, fort sotte, sur la capitulation de Paris, avec le sous-titre de « comédie à la manière antique », absolument immérité, car cette production ridicule autant qu'odieuse est dénuée de tout atticisme. Il eut le bon goût de la conserver à la postérité en l'insérant dans ses *Gesammelte Schriften*. Dès lors, les susceptibilités patriotiques, très légitimes, du public français entrèrent en lutte contre le désir de ne pas rester étranger à un mouvement artistique dont il était impossible de méconnaître l'importance. Les batailles reprirent donc de plus belle. L'une surtout fut mémorable : ce fut celle qui suivit la première audition d'un fragment du *Crépuscule des dieux*, aux concerts Pasdeloup, en 1876, aussitôt après le premier cycle des représentations de Bayreuth ; la manifestation fut tellement violente que le chef d'orchestre, qui s'était mis avec beaucoup d'ardeur à la tête du mouvement de propagation wagnérienne, dut, pendant deux ans entiers, renoncer à inscrire le nom de Wagner sur ses programmes. Peu à peu cependant le public se familiarisa, et des fragments importants, par exemple le premier acte presque entier de *Lohengrin*, purent être exécutés dans les concerts. Mais les théâtres continuaient d'être fermés : la mort même de Wagner n'amena pas la pacification. En 1887, Ch. Lamoureux voulut donner des représentations de *Lohengrin* à l'Eden-Théâtre. L'exécution (3 mai) fut magnifique et le succès artistique très grand ; mais il y eut des manifestations dans la rue, et la suite des représentations fut interdite. Quatre ans plus tard, l'Opéra voulut faire entrer le même ouvrage à son répertoire (1re rep. le 16 sept. 1891) : il y eut encore du bruit au dehors, mais cette fois, le gouvernement, mieux avisé, assura l'ordre, ce qui fut facile, ces mouvements populaires étant devenus tout artificiels. Il semble d'ailleurs que ces longues résistances n'aient servi qu'à assurer le triomphe de l'œuvre wagnérienne, car depuis lors un engouement extraordinaire s'est manifesté en sa faveur. Pendant quinze ans et plus la musique de Wagner a formé le fond du répertoire de tous les concerts symphoniques, et presque tous ses drames musicaux ont été mis tour à tour à la scène. Enfin l'influence des formes wagnériennes s'est exercée de la façon la plus significative sur la production musicale française pendant cette même période.

Julien TIERSOT.

BIBL. : Il n'est pas de sujet d'art sur lequel il ait été écrit autant que sur Richard Wagner et son œuvre. Nous donnerons une idée de cette abondance en disant qu'il a été publié un *Catalogue d'une Bibliothèque Richard Wagner* par Nicolas OESTERLEIN (Breitkopf et Hærtel), qui, arrêté à l'année 1895, comprenait quatre gros volumes. Renvoyant à ce livre, nous mentionnerons seulement dans cette bibliographie les ouvrages allemands ayant un intérêt vraiment capital, et, à leur suite, les plus importants des écrits français.

Livres allemands : Richard WAGNER, *Gesammelte Schriften*, 10 vol., 1871-83 ; édit. populaire, 1890. — Du même, *Entwürfe, Gedanken, Fragmente*, 1885. — Correspondance : *Lettres de Wagner et de Liszt*, 1887 ; *L. de W. à Uhlig, Fischer, Heine*, 1888 ; *à Rœckel*, 1894, etc. — GLASENAPP, *Das Leben R. Wagners*, 1894-96, 2 vol. 3e éd. — HANS DE WOLZOGEN, analyses thématiques des drames musicaux de Wagner. — *Bayreuther Blætter*, pub. par WOLZOGEN, années 1878 et suiv. — Pour LISZT, NIETSCHE, LINDAU, CHAMBERLAIN, etc., voir ci-après.

Livres français : 1° Traductions d'œuvres de R. Wagner. Poèmes des drames musicaux traduits par NUITTER, WILDER, ERNST, FOURCAUD (éditions conformes à la représentation). — *Quatre poèmes d'opéras : le Vaissean fantôme, Tannhäuser, Lohengrin, Tristan et Iseult, précédés d'une lettre sur la musique* (trad. par Challemel-Lacour), 1861. — *L'Anneau du Nibelung*, trad. et commentaires par L.-P. DE BRINN-GAUBAST et E. BARTHÉLEMY, 1894 ; *les Maîtres chanteurs de Nuremberg*, par les mêmes, 1896. — *Tristan et Iseult*, trad. en prose rythmée, par J. D'OFFOEL ; *l'Anneau du Nibelung* et *Parsifal* par le même. — *Parsifal*, trad. par J. DE BRAYER. — *Parsifal*, trad. par Judith GAUTIER. — *L'Art et la Révolution*. — *Le Judaïsme dans la musique*. — *Beethoven*. — *Dix écrits de Richard Wagner* (articles de la *Gazette musicale* en 1840-42, réunis en un volume par H. Silège). — Les traductions de la première partie d'*Opéra et drame* et *la Direction de l'orchestre* se trouvent dans le très mauvais ouvrage de Guy DE CHARNACÉ, *Musique et Musiciens*, 1874 ; une meilleure traduction du dernier opuscule a été imprimée dans

les *Annuaires* du Conservatoire de Bruxelles, 1888-89. — *L'Œuvre et la mission de ma vie*, autobiographie trad. par Hippeau, 1884. — *Souvenirs*, trad. par Camille Benoit, 1884; *Musiciens, poètes et philosophes*, par le même, 1887. — *Lettres à Rœckel*, trad. par Kufferath, 1894; *Quinze lettres*, par Elisa Wille, 1894. — *Corresp. de Wagner et de Liszt*, trad. par Schmitt, 1900.

2° Sur Wagner : Franz Liszt, *Lohengrin et Tannhäuser*, de R. Wagner, 1851. — Gasperini, *la Nouvelle Allemagne musicale, Richard Wagner*, 1866. — Schuré, *le Drame musical*, 1875, le premier ouvrage important sur la matière qui ait été écrit en France, et qui reste un des meilleurs. — F. Nietsche, *R. Wagner à Bayreuth* et *le Cas Wagner* (trad. de l'allemand). — Lindau, *R. Wagner* (id.). — Judith Gautier, *R. Wagner et son œuvre*, 1882. — Hippeau, *Parsifal et l'Opéra wagnérien*, 1883. — Catulle Mendès, *Richard Wagner; l'Œuvre wagnérienne en France*. — Soubies et Malherbe, *l'Œuvre dramatique de R. Wagner*, 1886; *Mélanges sur R. Wagner*, 1892. — Ad. Jullien, *R. Wagner*, 1886. — Noufflard, *R. Wagner d'ap. lui-même*, 2e éd. en 1891, — H. Fuchs, *l'Opéra et le Drame musical*, 1887. — Servières, *R. Wagner jugé en France*, 1887. — Ernst, *R. Wagner et le Drame contemporain*, 1887; *l'Art de R. Wagner*, 1893. — H.-S. Chamberlain, *le Drame wagnérien* (s. d.); *R. Wagner, sa vie et ses œuvres*, 1899 (trad. de l'allemand). — Lichtenberger, *Richard Wagner poète et penseur*, 1898 (ouvrage des plus remarquables). — Lavignac, *Voyage artistique à Bayreuth*, 1897. — Destranges, Analyses thématiques de plusieurs œuvres de Wagner.— Kufferath, *le Théâtre de R. Wagner, de Tannhäuser à Parsifal*, 6 vol. de 1891 à 1898. — Ernst et Poirée, *Etude sur Tannhäuser*, 1895. — Cotard, *Tristan et Iseult* (analyse thématique), 1895. — C. Benoît, *les Motifs typiques des Maîtres chanteurs*. — Hugo Dinger, *les Maîtres chanteurs* (trad. de l'allemand). — Ch. Joly, *les Maîtres chanteurs*, 1898. — Julien Tiersot, *Etude sur les Maîtres chanteurs*, 1899. — Grand-Carteret, *R. Wagner en caricature*, 1899. — *Revue wagnérienne*, 1885-87. — Innombrables articles de journaux et revues, ou insérés dans des livres, de Berlioz, Gérard de Nerval, Beaudelaire, Champfleury, Reyer, Camille Saint-Saëns, Bourgault-Ducoudray, O. Fouque, Gaston Paris, Gabriel Monod, Tolstoï, Max Nordau, Fourcaud, Kufferath, J. Tiersot, Th. de Wyzewa, Dujardin, A. Ernst, H. Gautier-Villars, Scudo, Camille Bellaigue, Oscar Commettant, Arthur Pougin, etc.

WAGNER (Adolf), économiste allemand, né à Erlangen le 25 mars 1835. Il est le fils du naturaliste Rudolf Wagner (V. ci-dessus). Successivement professeur d'économie politique à l'Académie commerciale de Vienne (1858), à Hambourg (1863), à Fribourg (1868), à Berlin (1870), il a pris part à Eisenach, en 1872, avec Schmoller, à la suite d'une polémique sur les principes du libre échange, aux réunions de la nouvelle école des *Kathedersocialisten* ou « socialistes de la chaire » (V. Economie politique, t. XV, p. 494, et Socialisme, t. XXX, p. 127), mais il s'en est plus tard séparé pour se rapprocher des socialistes purs. L'un des plus illustres parmi les économistes allemands, il s'est fait tout particulièrement l'apôtre du socialisme d'Etat, avec les chemins de fer, les assurances et les autres grandes institutions exploitées par le gouvernement. En 1882, il a été élu député et s'est notamment prononcé pour le monopole du tabac. Il a refusé un nouveau mandat en 1885. Il avait, pendant la guerre de 1870-71, réclamé, l'un des premiers, l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine. Ses écrits sont nombreux. Les principaux ont pour titre : *Beiträge zur Lehre von den Banken* (Leipzig, 1857) ; *Die Geld und Kredit Theorie der Peeslchen Bankakte* (Vienne, 1862) ; *Die Ordnung des œsterreischischen Staatshaushalts* (Vienne, 1863) ; *Die russische Papierwährung* (Riga, 1868); *System der deutschen Zettelbankgesetzgebung* (Fribourg, 1870-73; 2e id., 1875) ; *Lehrbuch der Politischen Œkonomie* (Leipzig, 1872) ; *Die Zettelbankreform im Deutschen Reich* (Berlin, 1874) ; *Die neuest Silbkrisis und unser Münzwesen* (Berlin, 1893).

WAGNER (Alexandre), peintre hongrois, né à Pest le 16 mars 1838. Il fit ses études à Munich sous la direction de Piloty et devint professeur à l'Académie de peinture de cette ville. Ses fresques au Musée national, au Vigadó de Budapest et au Musée national de Munich, sont très remarquables. Il s'est essayé également dans la peinture de genre et dans les tableaux historiques.

WAGNON. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 397 hab.

WAGON (Chem. de fer) (V. Chemin de fer, t. X, p. 1040).

WAGONNET (Minér.) (V. Berline).

WAGRAM. Village d'Autriche, sur la r. g. du Danube, dans la plaine du Marchfeld ; 1.000 hab.

Bataille de Wagram.— Victoire de Napoléon Ier sur les Autrichiens, gagnée le 6 juil. 1809. Après son demi-succès à *Essling* (V. ce mot), l'archiduc Charles négligea d'appeler à lui des renforts suffisants et de rendre inabordable la rive droite du Danube. Napoléon prit de suite le parti d'attendre la saison des basses eaux, de se tenir sur la défensive, et de rallier ses lieutenants, le prince Eugène, Macdonald, Marmont, qui pouvaient lui amener plus de 45.000 hommes. Le prince Eugène se porta sur la Raab, s'efforçant en même temps de détacher les Hongrois de la maison d'Autriche : sa victoire du 14 juin dégagea tout le pays en-deçà de la Raab et du Danube, et entama la Hongrie. En même temps, Poniatowski passait la Vistule et soulevait la Galicie : mais les Russes ne soutinrent pas, contre l'archiduc Jean, le héros qui proclamait déjà l'indépendance de la Pologne. Dans l'île Lobau, l'empereur augmenta ses ressources en artillerie ; outre le grand pont de bateaux qui fut rétabli, il en fit construire un autre, de plus de 700 m., sur pilotis, protégé par une estacade et par des fortifications. L'archiduc Charles avait multiplié les retranchements entre Essling et Aspern, supposant que Napoléon tenterait l'opération comme au 20 mai : mais c'est à l'E. de l'île, au-dessous d'Enzersdorff, qu'il avait résolu d'effectuer le passage, à couvert d'îlots boisés qui parsèment le petit bras du fleuve et dont il s'était rendu maître : les avant-gardes devaient se servir de grands bacs, puis, un pont de bateaux mobile et articulé, déployé tout à coup, sept autres ponts secondaires, qu'en deux heures il était possible d'installer, devaient suffire à jeter toute l'armée sur la rive droite. Dans la nuit du 3, une division déboucha entre Aspern et Essling, afin de tromper l'ennemi par cette diversion : pendant qu'il se concentrait à l'O., le vrai passage s'opérait à l'E., dans la nuit du 4 au 5 (70.000 hommes), sous la protection de 100 canons de gros calibre. Il s'acheva dans la journée, et l'empereur réunit ainsi 167.000 hommes et 550 pièces, contre les 140.000 hommes et les 400 canons de son adversaire, qui avait laissé à Presbourg l'archiduc Jean. Les Autrichiens eurent donc à changer tout leur ordre de bataille : l'archiduc disposa ses forces en arc de cercle, la gauche sur le plateau de Wagram, le centre entre Wagram et Aderklaa (séparés par le ruisseau du Russbach), la droite entre Gerardsdorf, Stammersdorf et le fleuve. Dès le 5 au soir, nos troupes pénétraient en petit nombre, au centre même de la ligne autrichienne, à Wagram, mais elles durent se replier. L'archiduc Charles essaya de nous tourner par la droite, pour nous couper de notre base d'opérations ; mais son aile gauche attaqua trop tôt, à Neusiedel, et fut repoussée. Le centre et la droite des Autrichiens ayant atteint Aspern et Essling, une batterie de 100 canons et la colonne de Macdonald refoulèrent le centre, et, devant Masséna, l'archiduc dut rappeler sa droite qui risquait elle-même d'être tournée. Enfin Davout, avec la droite française, passait le Russbach, enlevait Neusiedel, et, de concert avec Oudinot, le plateau de Wagram. La bataille avait duré plus de douze heures, les pertes étaient énormes des deux côtés ; près de 50.000 hommes tués, blessés, hors de combat. L'archiduc opéra sa retraite sans perdre de canons. La poursuite du vainqueur fut ralentie par l'arrivée de l'archiduc Jean, qui produisit une panique sur nos derrières : l'armée de Wagram n'était déjà plus celle d'Austerlitz (dont les meilleurs éléments étaient en Espagne). Napoléon ne reprit le contact de son adversaire que les 9 et 11 juil. à Znaïm, sur la route de Bohême : c'est là que le lendemain fut signé un armistice, suivi,

seulement le 14 oct. 1809, de la paix de *Vienne* (V. ce mot). H. Monin.

Bibl. : Comte de Laborde, *Précis hist. de la guerre entre la France et l'Autriche, en 1809* ; Paris, 1823, 3 vol. in-8 et atlas. — Général Pelet, *Mémoires sur la guerre de 1809* ; Paris, 1824, 4 vol. in-8 — Stroll, *Aspern und Vagram* ; 1897.

WAGRAM (Prince de) (V. Berthier).

WAGRIE (V. Slesvig-Holstein).

WAHABITES (V. Ouahhabites et Arabie).

WAHAGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Pont-à-Marcq ; 1.069 hab.

WAHLBERG (Herman-Alfred-Léonard), paysagiste suédois, né à Stockholm le 13 févr. 1834. Il étudia d'abord la musique, puis l'abandonna pour se consacrer à la peinture. Ayant eu l'occasion d'aller à Dusseldorf, il y devint l'élève de Jude. De retour à Stockholm (1862), il prit bientôt un rang très élevé parmi les paysagistes suédois. En 1866, il quittait son pays — où il retourne d'ailleurs très fréquemment — pour venir s'établir à Paris. Il ne tarde pas à y subir l'influence des Dupré, des Corot et des Millet. C'est un peintre très adroit, d'un sentiment exquis et dont le réalisme est tout imprégné de poésie. Citons parmi ses très nombreux paysages, pris de préférence, semble-t-il, en Suède ou sur les bords de l'Oise, les suivants : *Forêts et chute d'eau* (1863, à Stockholm); *Paysage de Kolmarden* (1866, *ibid.*) ; *Paysage au clair de lune avec une île* (1870, *ibid.*) ; *Mois de mai à Nice* (1889) ; *Stockholm la nuit* (1892), *Janvier à Saint-Raphaël* (1893) ; *Soleil couchant à Bohuslän* (*id.*), *Clair de lune sur la Vener* (1894), *Orage* (*id.*), *Partie de Stockholm* (1896), *Gullmarsfiord* (*id.*), *Au bord de la Baltique, la Haute Mer à Saint-Guénolé*, etc. Th. C.

WAIAU. Rivière de la *Nouvelle-Zélande* (V. cet art.).

WAIBLINGEN. Ville du Wurttemberg, cercle du Neckar, sur la Rems ; 4.831 hab. (en 1895) ; belle église gothique de 1488. Villa royale des derniers Carolingiens et des rois saliens, puis des Hohenstaufen qui en reçurent le surnom de *Waiblinger*, déformé par les Italiens en *Gibelins* (V. ce mot).

WAIKATO. Fl. et lac de *Nouvelle-Zélande* (V. cet art.).

WAIL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq ; 459 hab.

WAILLY. Com. du dép. du Pas-de-Calais. arr. et cant. (S.) d'Arras; 734 hab. Stat. de chem. de fer.

WAILLY. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Montreuil ; 578 hab.

WAILLY. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Conty ; 152 hab.

WAILLY (Noël-François de), célèbre grammairien et lexicographe français, né à Amiens le 31 juil. 1724, mort à Paris le 7 avr. 1801. Sa vie fut des plus paisibles. Il porta le petit collet jusqu'en 1768, date où il le quitta pour se marier. Il fit partie de l'Institut dès sa création (1795). Longtemps, il dirigea à Paris une maison d'éducation. Les étrangers, désireux de parler français purement, avaient coutume de s'adresser à lui. Il avait produit une révolution dans l'enseignement de la grammaire, par la publication des *Principes généraux de langue française* en 1754. La déclinaison, à dater de cet ouvrage, fut abandonnée, la syntaxe séparée de la partie élémentaire, les dix parties du discours, l'article et le pronom surtout, reçurent une définition plus claire; Restaut, qui régnait en maître dans les écoles, se trouva détrôné. Il ne put pas cependant faire prévaloir son opinion, lorsqu'il voulut réunir sous la dénomination d'*actifs* tous les verbes qui expriment une action, quelle que soit la nature du régime. Il reste que sa grammaire fut adoptée par l'Université, prescrite dans les collèges, et qu'elle eut un grand nombre d'éditions; il en fit même un *Abrégé* pour l'enseignement primaire. En 1771, il composa *les Moyens simples et raisonnés de diminuer les imperfections de notre orthographe* ; il s'y inspirait des principes de Voltaire, de Dumarsais, surtout de Duclos, et demandait que les mots fussent écrits comme ils se prononcent. L'usage a consacré quelques-unes seulement de ses propositions. A l'Institut, il concourut activement à la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie*. Outre les ouvrages déjà cités, nous avons de lui : *la Lettre en réponse aux difficultés proposées contre la déclinabilité des principes français* (1759) ; *l'Orthographe des dames* (1782) ; *le Nouveau Vocabulaire français* ou *Abrégé du Dictionnaire de l'Académie* (1801), le premier livre bien fait en ce genre; des *Remarques sur la Grammaire*, publiées dans les *Mémoires* de l'Institut; un *Dictionnaire portatif de la langue française*, extrait du dictionnaire de Richelet ; des éditions de Quintilien, de Salluste, etc. Il a revu la traduction des *Commentaires* de César par d'Ablancourt (1767), des *Oraisons choisies* de Cicéron, par Villefore (1772).

Bibl. : Sicard, *Notice sur N.-F. de Wailly*, dans *Mémoires de l'Institut*, t. V.

WAILLY (De) ou **DEWAILLY** (Charles), architecte français, né à Paris le 9 nov. 1729, mort à Paris le 2 mai 1798. Elève de J.-Fr. Blondel, de Lejay et de Servandoni, il remporta le grand prix d'architecture en 1752, obtint de partager la bourse de pensionnaire avec son ami Louis Moreau, fut admis à l'Académie d'architecture en 1767, à l'Académie de peinture en 1771 et de la section d'architecture de l'Institut en 1795. Son œuvre principale fut, en collaboration avec M.-J. Peyre, le théâtre actuel de l'Odéon, à Paris ; mais on doit encore à de Wailly l'hôtel du marquis de Voyer, plus connu sous le nom de chancellerie d'Orléans, rue des Bons-Enfants; la surélévation du chœur et la construction de la chapelle souterraine de l'église Saint-Leu, à Paris ; une salle de spectacle à Bruxelles; les agrandissements et la décoration du palais Spinola, à Gênes, etc. De Wailly, qui était un admirable dessinateur, fit de remarquables envois aux Salons de 1771 à 1796 ; fut le fondateur de la Société des Amis des Arts, dont la première exposition eut lieu au Louvre en 1791. Ch. Lucas.

WAILLY (Joseph-Noël, ou Natalis de), érudit français, né à Mézières le 10 mai 1805, mort à Paris le 4 déc. 1886. Il fut archiviste aux Archives nationales (1830), puis conservateur des manuscrits à la Bibliot. nat. (1854-70), membre de l'Institut en 1841. Il eut une influence considérable sur la réorganisation des archives et des bibliothèques. Ses principales publications sont : *Eléments de paléographie* (1838) ; les éditions critiques de Joinville (1868 et 1874) et de Villehardouin (1872); un grand nombre de dissertations dans les *Mém. de l'Acad. des Inscrip.* et la *Biblioth. de l'Ecole de Chartes*, etc., sur les sources originales de l'histoire de France au XIIIe siècle, sur la paléographie et la numismatique.

Bibl. : A. Vallon, *Notice*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1893, t. XXXV, 1re part.

WAINGANGA. Rivière de l'Inde centrale, branche gauche du Pranhita, affl. g. de la Godavari, longue de 610 kil. dont 415 navigables ; elle sort des monts Satpoura, près du col de Karaï, arrose Tchâpara, traverse la prov. de Nagpour.

WAITZ (Georg), historien allemand, né à Flensbourg le 9 oct. 1813, mort à Berlin le 24 mai 1886. Il collabora très activement à la grande publication des *Monumenta Germaniæ*, dont il prit la direction en 1875. Auparavant, il avait professé à l'Université de Kiel (1842), et, à la suite du mouvement allemand du Holstein dont il fut un des promoteurs (1848-49), à l'Université de Gœttingue. Son œuvre capitale est sa grande histoire de la constitution allemande jusqu'au milieu du moyen âge, *Deutsche Verfassungsgeschichte* (Kiel, 1843-78, 8 vol., plusieurs fois réédités et remaniés séparément par l'auteur). Citons encore *Lubeck unter J. Wullenweber* (Berlin, 1855-58, 3 vol.); *Deutsche Kaiser von Karl des Gr. bis Maximilian* (1872), de nombreuses monographies, éditions de textes avec commentaires, des études sur Caroline Schlegel, etc.

Bibl. : Steindorff, *Bibliogr. G. Waitz' Werke*, 1886.

WAITZ (Theodor), philosophe allemand, né à Gotha le 17 mars 1821, mort le 21 mai 1864 à Marbourg où il professait depuis 1848. Il fit de la psychologie la base de la philosophie et fut conduit à en rechercher les principes élémentaires dans l'étude détaillée des peuples non civilisés qu'il résuma en un ouvrage considérable, *Anthropologie der Naturvolker* (t. I à IV, Leipzig, 1859-65; t. V et VI, achevés par Gerland, 1867-72).

WAKATIPU. Lac de *Nouvelle-Zélande* (V. cet art.).

WAKEFIELD. Ville d'Angleterre, comté d'York (West Riding), sur la Calder, dans un site très pittoresque, à 15 kil. S. de Leeds; 33.146 hab. en 1891. Grand marché agricole. Cathédrale du XIVe siècle; vieux pont. Bataille du 30 déc. 1460 où fut tué le duc d'York.

WALAFRIED, dit *Strabon* (le Louche), mort en 849; nommé abbé de Reichenau en 842, il en développa l'école; il a écrit des poèmes hagiographiques et une *Glossa ordinaria*, abrégé exégétique longtemps en honneur dans l'Eglise catholique romaine.

WALCHEREN. Ile des Pays-Bas, située en Zélande entre les bouches de l'Escaut; 50.000 hab. Sa superficie est de 209 kil. q. Bien protégée par des digues puissantes et par des dunes, Walcheren présente des terrains d'une fertilité extraordinaire. L'élève du bétail y est pratiqué sur une vaste échelle, et beaucoup d'habitants vivent de la pêche. L'île a eu à souffrir plus d'une fois de terribles inondations. La plus meurtrière fut celle de 1808, qui se produisit par la rupture de la digue de Westcapelle. Les localités les plus importantes sont : le ch.-l., Middelbourg, et le port, Flessingue. Durant la guerre franco-autrichienne de 1809, l'expédition anglaise de lord Chatham débarqua à Walcheren (fin juill.), mais dut l'évacuer le 9 déc.

WALCHRÉTIEN (Eymar de) (V. Eymar).

WALCKENAER (Charles-Athanase, baron), érudit et naturaliste français, né à Paris le 25 déc. 1771, mort à Paris le 28 avr. 1852. Inspecteur général des transports à l'armée des Pyrénées orientales, en 1793, il fut accusé de modérantisme, dut se réfugier en Espagne, suivit, à son retour, les cours de l'Ecole des ponts et chaussées et de l'Ecole polytechnique, mais, possesseur d'une certaine fortune, n'accepta aucunes fonctions, afin de se consacrer tout entier à d'importants travaux d'entomologie et, plus encore, à de patientes recherches d'ethnographie et d'histoire de la géographie. En 1813, un *Mémoire sur les anciens peuples de la Gaule*, couronné, lui ouvrit les portes de l'Institut. En 1840, il devint secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La Restauration, qui l'avait appelé tour à tour à la mairie du Ve arrondissement de Paris, à la préfecture de la Nièvre, à celle de l'Aisne, l'avait, en outre, en 1823, créé baron. Il était, en dernier lieu, conservateur des cartes et plans à la Bibliothèque royale. Tout à la fois philosophe, naturaliste, géographe, historien, artiste et romancier, il a laissé une production littéraire considérable, qui se distingue par de grandes qualités encyclopédiques et par un tour d'esprit toujours piquant. Nous citerons seulement : *Essai sur l'histoire de l'espèce humaine* (1798); *l'Ile de Wight*, roman (1799, 3 vol.); *Faune parisienne* (1802, 2 vol.); *Histoire naturelle des aranéides* (1805); *le Monde maritime* (1818, 4 vol; 2e édit., 1819, 12 vol.); *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine* (1820-24, 2 vol.); *Histoire générale des voyages*, inachevée (1826-31, 21 vol.); *Vies de plusieurs personnages des temps anciens et modernes* (1830, 2 vol.); *Histoire naturelle des insectes* (Paris, 1836-44, 3 vol.), etc. Ses meilleurs écrits littéraires ont été réunis sous le titre : *Œuvres choisies* (1862). L. S.

Bibl. : Naudet, *Notice sur Walchenaer*; Paris, 1852.

WALCOURT. Com. de Belgique, prov. de Namur, arr. adm. de Philippeville, arr. jud. de Dinant, à 49 kil. S.-O. de Namur, sur l'Eau-d'Heure, affl. de la Sambre; 5.000 hab. Exploitations de carrières, fours à chaux, fonderies, brasseries. L'église de Saint-Materne a cinq nefs de style ogival et une tour romane; elle date du XIIIe siècle; elle contient un admirable jubé de pierre blanche, don de Charles-Quint. Au XIIe siècle s'établit à Walcourt une communauté cistercienne qui y éleva bientôt une magnifique abbaye; elle fut détruite par les Français en 1793. La ville avait déjà été saccagée au XVe siècle pendant les guerres des Bourguignons; elle subit aussi des dégâts considérables au cours des luttes religieuses du siècle suivant. En 1687, les troupes françaises, sous les ordres du maréchal d'Humières, y furent battues par l'armée du prince de Waldeck.

WALDAU (Max), pseud. de *Hauenschild* (V. ce nom).

WALDECK. L'un des Etats de l'Empire allemand, principauté enclavée dans les prov. prussiennes de Westphalie et Hesse-Nassau; à cet ancien comté de Waldeck, vaste de 1.055 kil. q., se joint la principauté de Pyrmont (66 kil. q.), limitrophe de Lippe et du Brunswick. Le pays de Waldeck est accidenté; il appartient au massif schisteux westphalien et l'Ettelsberg y atteint 831 m.; le sol est triasique à l'E. et dévonien à l'O., le climat rude. La population totale était en 1901 de 57.918 hab., presque tous protestants, de race saxonne au N.-O., franque au S.-E. Elle vit d'agriculture et d'élevage. La constitution du 17 août 1852 est la monarchie héréditaire en ligne masculine par ordre de primogéniture; à défaut de mâles la ligne féminine hériterait du comté de Waldeck, la Prusse de la principauté de Pyrmont. La diète est élue par suffrage universel indirect. L'administration est en fait exercée par la Prusse qui donne une subvention annuelle de 381.000 fr. représentant le quart du budget. La capitale est Arolsen.

Les princes de Waldeck sont issus des comtes de Schwalenberg qui, au XIIe siècle, acquirent le château de Waldeck; ils tombèrent à la fin du XIVe siècle dans la vassalité de la Hesse dont ils ne furent affranchis que par leur accession à la Confédération du Rhin et un arbitrage de 1847. Les partages qui morcelaient cette petite seigneurie prirent fin au temps du prince Georges-Frédéric (1664-92), né en 1620, qui institua la succession par primogéniture. Il avait été placé à la tête du gouvernement du Brandebourg par le grand électeur (1653-58), avait organisé son armée, passé ensuite au service du roi de Suède, puis s'était distingué comme maréchal de l'Empire contre les Turcs en 1664 et 1683-85; Guillaume d'Orange partant pour l'Angleterre le nomma capitaine général des Pays-Bas, que Waldeck (créé prince en 1682) défendit contre les Français; il fut vainqueur à Walcourt, mais battu à Fleurus (1690). Son petit-fils, le prince Antoine-Ulrich, obtint définitivement le titre de prince d'Empire en 1712. Les princes de Waldeck furent les fidèles alliés de la Prusse, et le pays étant trop pauvre pour supporter toutes les charges qu'entraînait son entrée dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, la diète exprima le vœu d'une annexion pure et simple à la Prusse. On sauva les apparences par une combinaison qui laisse au prince la souveraineté nominale, le traité d'accession du 18 juil. 1867, renouvelé de dix en dix ans.

Bibl. : Curtze et Hahn, *Beitræge zur Gesch. der Fürst. Waldeck und Pyrmont*, 1861-72, 3 vol. — Speyer, *Das Fürst. Waldeck und Pyrmont*, dans *Unsere Zeit*, 1862, t. VI.

WALDECK-Rousseau (Pierre-Marie-Ernest), homme d'Etat français, né à Nantes le 2 déc. 1846. Fils de René Waldeck-Rousseau (1809-82), représentant du peuple en 1848, avocat renommé du barreau de Nantes et connu par l'opposition active qu'il fit au gouvernement de Louis-Philippe et à celui de Napoléon III. Inscrit, comme son père, au barreau de Nantes, il fut élu député de Rennes le 6 avr. 1879, fit partie de l'Union républicaine et s'occupa de la réforme de la magistrature. Réélu en 1881, il devint ministre de l'intérieur dans le « grand ministère » de Gambetta; fut chargé du même portefeuille dans le cabinet Ferry de 1883-85. Encore réélu en 1885, il combattit le

boulangisme. Mais à cette époque, devenu membre du barreau de Paris (1886), il commença à se détacher de la politique active pour se consacrer de plus en plus à ses occupations professionnelles : aussi ne se représenta-t-il pas aux élections de 1889. Devenu rapidement un des plus brillants avocats de Paris, il plaida les causes les plus retentissantes de l'époque et défendit notamment Ferdinand de Lesseps lorsqu'éclatèrent les scandales du Panama (1893). Cependant le 7 oct. 1894, il était élu sénateur de la Loire, ayant consenti, sur la pression de ses amis, à revenir à la politique. Dès ce moment il recommandait l'adoption d'une action gouvernementale très énergique. Son rôle au Sénat fut d'abord un peu effacé. Par contre, il parla beaucoup dans les réunions et les banquets (notamment 1896 et 1897), exposant avec clarté et précision ses conceptions sociales. Depuis longtemps, il avait suivi avec attention les progrès des sociétés de secours mutuels, avait créé dès 1883 au ministère de l'intérieur une commission chargée d'étudier la participation des ouvriers aux bénéfices, s'était intéressé au fonctionnement des syndicats professionnels. Son opinion bien connue était que « la plus simple tentative d'amélioration sociale est d'un plus haut intérêt que la plupart des problèmes de scolastique républicaine où il semble qu'on se complaise à se débattre ». Par contre il n'admettait ni la violence, ni les manifestations séditieuses comme moyen de propagande socialiste. Réélu sénateur en 1897, il se trouva tout à coup en situation d'appliquer ses théories avec la suite, la rigueur et la froideur presque mathématiques qui le caractérisent. L'affaire Dreyfus, en son évolution, avait faussé tous les ressorts de l'action gouvernementale, déjà détendus par l'évolution boulangiste. Tous les éléments de réaction, se groupant sous l'étiquette du nationalisme, livraient un assaut déterminé à la République. Le président Loubet fut insulté. Le 23 juin 1899, Waldeck-Rousseau était appelé à la présidence du Conseil. Il forma aussitôt un cabinet dont le programme fut extrêmement simple et répondit aux nécessités du moment « la défense républicaine » ; dans ce ministère, le portefeuille de la guerre était confié au général de Galliffet, celui du commerce à Millerand, et ces choix indiquaient bien la pensée maîtresse de son chef : la clôture de l'affaire Dreyfus et l'orientation tout à fait à gauche. En 1900, Waldeck-Rousseau poursuivit l'accomplissement de la tâche qu'il s'était imposée avec une ténacité qui excita au plus haut degré la combativité de ses adversaires. Ses efforts persévérants multiplièrent leurs attaques, ses victoires répétées ne firent que redoubler leur audace. Et les partis finirent par n'avoir plus d'autre idéal politique que le maintien ou le renversement d'un ministère. Ils n'obtinrent que le remplacement du général de Galliffet par le général André (29 mai 1900). Ayant enfin déblayé le terrain des végétations anormales de « l'affaire » et complété cette œuvre par une loi d'amnistie (juin), Waldeck-Rousseau aborda nettement l'exécution de son programme d'action : répression des menées anticléricales, remaniement du haut personnel militaire et judiciaire qui, atteignant de nombreux intérêts privés, soulevèrent les protestations les plus violentes. Le résultat de ces mesures fut immédiat : le parti nationaliste fut réduit à l'impuissance et l'ordre fut rétabli dans la rue. En 1901, Waldeck-Rousseau, qui était passé de la défensive à l'offensive, faisait adopter par les Chambres, non sans luttes et sans colères, sa grande loi des associations dont il définit ainsi toute la portée. « Une loi sur les associations est le point de rencontre inévitable où doivent venir se heurter deux doctrines qui, après de longues années, se disputent l'empire du monde et le gouvernement des Etats, celle de la suprématie de la société civile, celle de la suprématie du pouvoir religieux. » Puis on examina le gros problème des retraites ouvrières qui, lui, demeura sans solution. L'opposition concentra ses efforts sur la gestion financière du gouvernement, — les recettes ayant fléchi d'une manière inquiétante — et surtout sur l'action désorganisatrice que, d'après elle, il exerce sur l'armée. La venue des souverains russes en France et les solennités militaires de Dunkerque et de Bétheny (sept. 1901) répondirent à ce dernier ordre de préoccupations et apportèrent un sérieux appui au ministère qui put se préparer, avec une certaine tranquillité, à son dernier grand effort : les élections de 1902. Waldeck-Rousseau, constamment sur la brèche et constamment victorieux, grâce à son prestige personnel, à son attitude hautaine et réservée, à son éloquence nette, lucide, austère, dépourvue de tout artifice de rhétorique, à sa logique imperturbable, n'a subi durant son long ministère que deux échecs de nature purement physique : une maladie de la gorge en 1901, et un grave accident de voiture en mars 1902, qui l'ont tenu quelque temps éloigné des Chambres, sans qu'il cessât de diriger tout à fait la politique générale. Les élections générales du 27 avr. augmentèrent d'une quarantaine de voix la majorité de gauche qui soutenait le ministère. Ayant accompli sa tâche et obtenu tous les résultats qu'il était possible d'en recueillir, il remit, au début de la huitième législature (3 juin 1902), la démission du cabinet qu'il présida avec une autorité, une habileté et un éclat qui ont forcé l'estime de ses adversaires. Ses discours les plus importants ont été réunis : *Discours parlementaires* (Paris, 1889, in-8) ; *Discours prononcés dans la Loire* (1896, in-8) ; *Questions sociales* (1900, in-12) ; *Associations et Congrégations* (1901, in-12) ; *la Défense républicaine* (1902, in-12).

Bibl. : J. Ernest-Charles, *Waldeck-Rousseau ;* Paris, 1902, in-8.

WALDEMAR, rois de *Danemark* (V. ce mot).

WALDENBURG. Ville de Prusse, district de Breslau (Silésie) ; 13.989 hab. en 1895. Mines de houille, manufacture de porcelaine.

WALDERSEE. Famille allemande du pays de Dessau, qui obtint en 1786 rang de comte prussien. *Franz-Friedrich* (1791-1873), fut général de cavalerie et gouverneur de Berlin (1864-76) ; son frère *Friedrich* (1795-1864), ministre de la guerre (1854-58), auteur d'un manuel militaire qui eut plus de cent éditions : *Leitfaden für den Unterricht des Infantensten.* — *Alfred* fils de Franz-Friedrich, né à Potsdam le 8 avr. 1832, élevé au corps des cadets, officier de l'artillerie de la garde (1850), attaché militaire à Paris (1870) attaché à l'état-major général dans les campagnes de Bohême et de France, chargé d'affaires près du gouvernement français (juin-sept. 1871), colonel du 13e ulan, fut promu major général (1876), quartier-maître général et suppléant du chef d'état-major général en 1882. L'empereur Frédéric le nomma général de cavalerie et, peu après l'avènement de Guillaume II, il succéda à Moltke comme chef de d'état-major général (1888). Il passait pour jouir de toute la faveur impériale et gagna son souverain à ses idées de piétisme protestant ; mais les exagérations du clan conservateur clérical et de son leader le pasteur Stœcker en écartèrent l'empereur. En 1891, le comte de Waldersee fut transféré à la tête du IXe corps ; en 1895, il reçu le titre de colonel général de la cavalerie. Son frère aîné *Georg* a été tué au Bourget ; le cadet, *Franz*, est contre-amiral.

WALDEYER (Wilhelm), anatomiste allemand, né à Hehlen (Brunswick) le 6 oct. 1836. Nommé, en 1865, professeur d'anatomie pathologique à Breslau, il passa en 1872 à Strasbourg avec le même titre et celui de directeur de l'Institut anatomique, puis en 1883 à Berlin. Ses travaux concernent l'histologie des nerfs, de l'oreille, des ovaires, des yeux, le développement des dents et des feuillets germinatifs, et de plus les tumeurs de l'ovaire, les cancers, etc. Il est l'un des directeurs de l'*Archiv f. mikr. Anatomie.* Dr L. Hn.

WALDHEIMIA (Malacol.) (V. Térébratule).

WALDIS (Burkard), poète allemand, né à Allendorf après 1490, mort vers 1557. Fondeur à Riga (1524-36), pasteur luthérien à Abterode (1544), auteur d'un drame

sur la parabole de l'enfant prodigue en bas-allemand joué à Riga en 1527, de satires contre le duc de Wolfenbuttel, d'un *Lobspruch der alten deutschen* (1543) et d'un *Esope* (1548), collection de 400 fables et farces rimées, empruntées pour la plupart à Dorpius.

BIBL. : MILCHSACK, *B. Waldis;* Halle, 1881.

WALDMULLER (Ferdinand), peintre autrichien, né à Vienne le 15 janv. 1793, mort à Vienne le 23 août 1865. Après divers essais, notamment dans le portrait, il se consacra définitivement à la peinture de genre. La vie rustique de la Basse-Autriche lui a fourni la plupart de ses sujets. Il peignit aussi de nombreux paysages. Quoiqu'il fût professeur à l'Académie de Vienne, il écrivit en 1846 une vive critique de l'enseignement artistique officiel à la suite de laquelle il fut mis à la retraite avec demi-pension.

WALDMULLER (Robert), pseud. de *Duboc* (V. ce nom).

WALDOR (Mélanie VILLENAVE, dame) (V. VILLENAVE).

WALDSHUT. Ville d'Allemagne, ch.-l. de cercle du grand-duché de Bade, sur la r. dr. du Rhin ; 3.052 hab. en 1895. C'était l'une des places fortes autrichiennes du Rhin, qualifiées de villes forestières. Vestiges des anciens murs, école agricole ; grandes brasseries.

WALEWSKI (Alexandre-Florian-Joseph COLONNA, comte), diplomate français, né à Walewica (Pologne) le 4 mai 1810, mort à Strasbourg le 27 sept. 1868, fils naturel de Napoléon Ier et d'une Polonaise. Ses premières années furent consacrées au service de la patrie de sa mère. Après l'insurrection polonaise de 1830, il alla à Londres plaider auprès du cabinet anglais la cause de la révolution de Pologne. Naturalisé Français après la chute de l'insurrection, il entra dans l'armée et se trouvait capitaine au 2e chasseurs, détaché à l'état-major de la division d'Oran quand il fut chargé d'une mission importante auprès d'Abd-el-Kader en oct. 1834. Abandonnant la carrière militaire en 1837, il se mêla à la vie littéraire et au journalisme, publia successivement : *Un mot sur la question d'Afrique* (Paris, 1837, in-32) et *l'Alliance anglaise* (Paris, 1838, in-32) ; collabora, paraît-il, à *Mademoiselle de Belle-Isle* d'Alexandre Dumas (1839), fit jouer au Théâtre-Français une comédie en cinq actes, *l'Ecole du monde ou la Coquette sans le savoir* (8 janv. 1840) et fonda enfin le journal *le Messager*. Ce fut par ce journal qu'il fut conduit à la diplomatie. Thiers acquit le *Messager* et donna à Walewski une mission en Egypte au sujet du traité du 15 juil. 1840. Il sut inspirer à Méhémet-Ali « une modération plus conforme à ses véritables intérêts qu'à la vivacité des sentiments dont ce prince était alors agité ». En 1847, il succéda à Deffandis comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la République orientale de l'Uruguay et la Confédération argentine (28 févr. 1847). Il s'agissait de négocier un accord entre ces deux puissances de concert avec le plénipotentiaire anglais, lord Howden. De retour en France en septembre, le comte Colonna Walewski put ainsi assister à la proclamation de la République et aux préludes du rétablissement de l'Empire. Il fut nommé successivement ministre plénipotentiaire à Florence (26 janv. 1849), à Naples (17 avr. 1850), ambassadeur en Espagne (20 févr. 1851), puis à Londres (18 juin 1851). Dans ce dernier poste, il contribua à maintenir entre les deux puissances les bonnes relations qui aboutirent à la guerre de Crimée. En l'appelant au ministère des affaires étrangères en remplacement de Drouyn de Lhuys, le 8 mai 1855, l'empereur le chargeait de la direction générale d'une politique qu'il avait déjà pratiquée, dans son ambassade. C'est ainsi qu'il présida une délibération du congrès de Paris, qui en furent la consécration et l'apogée. Il présida également aux conférences pour régler les questions de détail que soulevait l'application du traité du 30 avr. 1856. Le 4 janv. 1860, il quitta le ministère des affaires étrangères, où Thouvenel lui succéda, et remplaça Fould au ministère d'Etat et des Beaux-Arts le 24 nov. de la même année. Dans ce poste, il participa aux mesures destinées à assurer plus d'indépendance aux délibérations du Corps législatif. Remplacé au ministère d'Etat par Billault (23 juin 1863), il fut élu député des Landes en août 1865 et nommé président du Corps législatif le 1er sept. de la même année. Il avait dû pour obtenir ces fonctions donner sa démission de membre du Sénat, où il était entré le 26 avr. 1855 et où il revint après avoir quitté la présidence de la Chambre.

Louis FARGES.

WALFISCH BAY (V. JAPON, t. XXI, p. 20).

WALFISCH BAY. Baie de la côte O. de l'Afrique australe par 23° lat. N., formée par une presqu'île parallèle au rivage ; ouverte aux navires de 7 m., elle donne son nom à un district anglais de 1.320 kil. q. enclavé dans la colonie allemande du Sud-Ouest africain. Port libre dont le commerce atteint à peine 1.200.000 fr.

WALHALLA (Mythol. scand.) (V. VALHALLA).

WALINCOURT. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary ; 2.217 hab.

WALISANG (Mont) (V. JAVA, t. XXI, p. 67).

WALKER (William), aventurier américain, né à Nashville (Tennessee) le 8 mai 1824, exécuté à Torejillo (Honduras) le 12 sept. 1860. Tour à tour journaliste, homme de loi, tripoteur d'affaires, il entreprend en 1853, avec une hardiesse inouïe, une expédition à la conquête de la Sonora qui échoue simplement parce qu'il n'avait pas assez de fonds à sa disposition. Arrêté et jugé à San Francisco, il est acquitté (1854). En 1855, il se mettait à la tête d'une expédition bien plus extraordinaire encore et dont nous avons rapporté les principaux incidents au mot NICARAGUA (t. XXIV, p. 1044). Walker, un moment président du Nicaragua, fut fusillé par ordre du général Alvarez. Il a laissé un ouvrage : *The war in Nicaragua* (Mobile, 1860). R. S.

BIBL. : WELLS, *Walkers Expedition nach Nicaragua ;* Brunswick, 1857.

WALLABIES (Zool.) (V. KANGOUROU).

WALLACE (Sir William), le héros national de l'Ecosse, né vers 1272, mort en 1305. D'une vieille famille d'origine celte, d'abord établie sur les frontières de Galles et devenue propriétaire de vastes possessions en Ecosse, il naquit probablement à Elderslie, dans le voisinage de Paisley. Il commença à guerroyer contre les Anglais en 1297, lorsque le ferme gouvernement d'Edouard Ier, qui suivit la première conquête de l'Ecosse, eut commencé à mécontenter violemment les fermiers des basses Terres et les artisans des villes qui n'avaient jamais voulu reconnaître l'autorité du roi anglais. Wallace, à la tête d'une bande, réussit à brûler Lanark (mai 1297) et à mettre à mort le sheriff. Les basses Terres se soulevèrent, le choisirent pour chef. Il était, dit la tradition, d'une stature colossale et d'une force prodigieuse qui en imposaient. Très habile, il organise une armée, s'attache le peuple en déclarant tous les Ecossais libres dès leur naissance. Il mécontenta bien le clergé et la noblesse en rompant ainsi en visière avec les principes féodaux les plus absolus. Mais le mouvement populaire emporta toutes ces résistances. Wallace, avec son corps de Northumbriens, s'établit fortement dans la vallée de Sterling. Les Anglais, effrayés par quelques coups de main hardis où avaient succombé des corps de troupes isolés, lui firent offrir la paix par Warenne, comte de Surrey, président du conseil de régence. Wallace répondit : « Nous sommes ici non pour faire la paix, mais pour délivrer notre pays. » Et il taille en pièces l'armée anglaise (sept. 1297). Warenne est forcé de battre précipitamment en retraite. Wallace prend alors la dictature, avec le titre d'administrateur du royaume pour John Baillol, et pénètre dans le Northumberland. La forteresse de Sterling est prise. Edouard Ier réunit une armée formidable de 15.000 ou 20.000 hommes, passe la frontière, et, grâce à un traître, parvient à surprendre les Ecossais et à les obliger à livrer la bataille de Falkirk (juil. 1298). Wallace organise rapidement ses troupes fort inférieures en

nombre. « Je vous ai mis en rond, crie-t-il à ses soldats — dansez maintenant si le cœur vous en dit. » Cette redoutable infanterie enfonce les rangs anglais, les Gallois commençaient à se débander, quand Edouard lance sur les Ecossais sa cavalerie qui massacre tout sur son passage. Wallace réussit à grand'peine à s'échapper. Il passe en France en 1299, et implore l'aide de Philippe le Bel qui le jette en prison, puis le relâche s'étant brouillé avec Edouard. Wallace alla, dit-on, jusqu'à Rome. Boniface VIII réclama la suzeraineté de la couronne d'Ecosse (1300) ; mais le traité d'alliance entre la France et l'Angleterre, signé à Amiens en 1302, permit à Edouard de reprendre nettement l'offensive en Ecosse où Wallace était rentré et avait recommencé la lutte. Tous les barons se soumirent presque aussitôt, et la capitulation de Sterling mit fin à la guerre. Edouard proclama l'amnistie, mais Wallace refusa de l'accepter. Poursuivi à outrance, trahi par un des siens, il fut pris, jugé à Westminster et condamné à mort comme traître, homicide, félon, bandit, fut pendu, puis décapité. Sa tête fut exposée sur le pont de Londres, couronnée de laurier, par dérision. R. S.

Bibl. : *De gestis G. Vallæ collectanea varia* ; Edimbourg, 1705, in-12. — Carrick, *Life of sir W. Wallace* ; Edimbourg, 1830, 2 vol. in-8. — Poème d'Henri le Menestrel. — Paterson, *Wallace and his times*, 1858, in-12. — *Wallace the hero of Scotland* ; Londres, 1864, in-8. — Blair, Gray et Henry le Menestrel, *Sir William Wallace, the scottish hero* ; Londres, 1861, in-8. — Bute, *The early days of sir W. Wallace* ; Paisley, 1876, in-4. — Murison, *Life of sir W. Wallace*, 1898.

WALLACE (Sir Richard), dilettante anglais, né à Londres le 26 juil. 1818, mort à Paris le 20 juil. 1890. Fils naturel de Maria Fagnani, marquise d'Hertford, il porta d'abord le nom de Richard Jackson. Il passa une partie de sa vie à Paris, très répandu dans le monde artistique et formant une collection de tableaux et d'objets d'art d'une inestimable valeur. En 1870, il avait hérité de son demi-frère le marquis d'Hertford. Richard Wallace était très connu à Paris où pendant la guerre de 1870-71, il créa de ses deniers plusieurs ambulances et où il resta pendant toute la durée du siège, dépensant plus de 2 millions pour subvenir aux besoins des pauvres ; où il a fondé plusieurs institutions dont la plus populaire est celle des fontaines d'eau potable qui portent son nom. Il représenta Lisburn à la Chambre des Communes de 1873 à 1885, fut un des commissaires anglais à l'Exposition universelle de Paris de 1878, un des administrateurs du British Museum, etc. Wallace avait épousé une Française, Julie-Amélie Castelnau, qui, à sa mort (16 févr. 1897), légua toutes les collections de son mari à l'Angleterre qui a acheté le château d'Hertford pour en faire un musée. Wallace a laissé : *Un Anglais à Paris. Notes et souvenirs*, trad. par J. Hercé (Paris, 1893-94, 2 vol. in-12). R. S.

WALLACE (Alfred-Russell), naturaliste anglais, né à Ush (Monmouthshire) le 8 janv. 1822. Cet émule de Darwin fit de nombreux voyages et contribua beaucoup à établir la théorie de la sélection. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *la Sélection naturelle. Essais* (Paris, 1872, in-8) ; *le Darwinisme...* (Paris, 1891, in-12) ; *les Miracles et le Moderne Spiritualisme* (Paris, in-8), où il se montre adepte convaincu des doctrines spiritiques ; *The wonderful Century* (Londres, 1898, in-8).

WALLASEY. Ville d'Angleterre, comté de Chester, à l'embouchure de la Mersey ; 33.229 hab. Elle renferme les quartiers distincts de *New-Brigton*, *Liscard* et *Seacombe*.

WALLENBERG (Jakob), humaniste suédois et auteur dramatique, né dans la prov. d'Ostergötland en 1746, mort en 1778. Aumônier de la marine à la Compagnie des Indes orientales pendant plusieurs années, il a laissé, entre autres, un très amusant récit de voyage intitulé, d'après Molière, *Mon Fils sur la galère de 1769-81* (publié après sa mort en 1781), ainsi qu'un drame biblique dans le goût français : *Suzanne* (1778). En 1881, Ahnfelt a publié ses *Œuvres en prose*, d'après ses manuscrits. Th. C.

WALLENSTADT. Lac de Suisse, cant. de Saint-Gall ; 23 kil. q., alt. 423 m., profondeur maxima 151 m., bassin long de 20 kil., large de 1 kil., bordé au N. et au S. de hautes montagnes. Celles du côté N. sont fort escarpées et tombent à pic dans le lac ; le long du côté S.-O., une ligne de chemin de fer passe à travers quatorze tunnels. — La ville de Wallenstadt (2.729 hab., en 1888), à l'E., est une place forte fédérale.

WALLENSTEIN (Albrecht-Eusebius-Wenzel von), plus exactement **WALDENSTEIN, WALDSTEIN**, célèbre général autrichien né à Hermanié le 24 sept. 1583, assassiné à Eger le 25 fév. 1634. Il était d'une famille noble et pauvre de Bohême, dont l'ancêtre Zdenko bâtit au XIIIe siècle le château de Waldenstein près de Turnau. A la mort de Johann de Wallenstein la famille se divisa en deux branches ; celle d'Arnau issue de son fils Zdenko († 1525), celle de Waldenstein issue de son fils Wilhelm († 1557). La première, à laquelle appartint l'illustre Albrecht, s'éteignit en 1806. La seconde obtint en 1628 la dignité de comte d'Empire et en 1636 l'indigénat hongrois ; elle se subdivisa en lignées de Munchengrætz et de Dux-Leitomischl qui subsistent encore. — Les parents d'Albrecht de Wallenstein étaient de la confession utraquiste, mais demeuré orphelin, l'enfant fut remis aux jésuites qui le convertirent au catholicisme. Il fit ses études à leur collège d'Olmutz, puis à l'Université protestante d'Altdorf, voyagea aux Pays-Bas, en France, en Italie, s'engagea dans l'armée autrichienne, servit sous Basta contre les Turcs, devint capitaine (1604) et revint en Bohême épouser une veuve déjà mûre, mais riche, Lukretia de Landeck (1606) ; elle mourut huit ans après lui, léguant ses vastes domaines de Moravie. L'héritage d'un oncle accrut encore cette fortune territoriale. En 1617, Wallenstein leva à ses frais des troupes pour soutenir l'archiduc Ferdinand, futur empereur, contre les Vénitiens. Il se fit remarquer au combat de Gradiska, fut promu colonel et comte. Dans la guerre de Bohême, il fournit à l'empereur un régiment de cuirassiers, et lorsque les biens confisqués des rebelles furent vendus à des prix insignifiants aux fidèles des Habsbourg, il en acheta de grandes étendues, notamment les seigneuries de Friedland et de Reichenberg. L'empereur le créa, en 1623, prince de Friedland, et il épousa, en 1623, Isabelle, fille de l'influent comte de Harrach.

En 1624, il soumit à l'empereur le grand projet qui a fait sa renommée, et il demanda l'autorisation de lever à ses propres frais une armée pour lui (V. Ferdinand II, Trente ans [Guerre de]. Jusqu'alors Ferdinand II avait été surtout soutenu par les troupes de la Ligue catholique de son parent le roi d'Espagne ; ses ressources pécuniaires ne lui permettaient pas d'entretenir une grande armée permanente. Wallenstein, éclairé par l'exemple de condottières, tels que Mansfeld, comprit que la guerre pouvait nourrir la guerre ; qu'on recruterait aisément des mercenaires parmi la foule d'aventuriers, des gens déclassés ou ruinés au cours des premières années de luttes, et que ces mercenaires pourraient vivre sur le pays. En mai 1625, Ferdinand II lui accorda l'autorisation de lever 20.000 hommes et l'en nomma colonel général et duc de Friedland. Wallenstein fit l'avance de la prime d'engagement, la solde et l'entretien furent levés sur le pays où il opérait. Il marcha d'abord contre Mansfeld, le vainquit au pont de Dessau (25 avr. 1626), le poursuivit par la Silésie jusqu'en Hongrie. En 1627, il occupa la Silésie où l'empereur lui donna la principauté de Sagan, puis alla se joindre à Tilly pour refouler jusqu'au N. du Jutland le roi de Danemark ; il obtint de l'empereur la mise au ban de l'empire des ducs de Mecklembourg, dont les fiefs lui furent transférés (janv. 1628) ; mais ses efforts pour s'affermir sur les rives de la Baltique échouèrent devant la résistance de Stralsund.

A ce moment Wallenstein était à l'apogée, généralissime tout-puissant de l'empereur, il avait réuni près de 100.000 soldats ; il offrait d'établir en Allemagne une monarchie absolue analogue à celles d'Espagne et de France ; il entra alors en conflit avec le parti catholique et féodal. Les princes allemands étaient aussi irrités des allures hautaines du général impérial que de le voir traiter leurs pays comme ceux de l'ennemi, y levant des contributions de guerre, y prenant ses quartiers, sans égard pour l'autonomie territoriale qu'ils revendiquaient. Les leaders catholiques voyaient d'un mauvais œil l'indifférentisme religieux du condottière, lequel s'était opposé à l'Edit de restitution de 1629, comme devant provoquer de nouveaux soulèvements. A la diète de Ratisbonne, les princes obtinrent de l'empereur qu'il congédiât Wallenstein. Celui-ci obéit et se retira dans sa résidence de Gitschin (1630). Moins de deux ans après, les foudroyantes victoires de Gustave-Adolphe brisaient la force des princes catholiques et forçaient Ferdinand II à recourir au duc de Friedland. Ce dernier, qui avait ouvert des pourparlers avec le roi de Suède, se fit prier et exigea de pleins pouvoirs. Il les obtint en 1632 : toutes les troupes de l'Empire furent placées sous ses ordres, il avait le droit de confiscation, de négocier de sa propre autorité, de diriger à son gré l'armée et les opérations militaires. A son appel, une forte armée s'assembla en quelques semaines ; il eut peu de peine à chasser de Bohême les envahisseurs saxons, et en juil. 1632 il marcha contre Gustave-Adolphe campé devant Nuremberg et se retrancha en face de lui, à Furth. Il évita la bataille, ne se laissa pas entamer, et au lieu de suivre les Suédois dans leur mouvement vers le S. de la Bavière les rappela au N. par une attaque contre la Saxe. La bataille eut lieu à Lutzen où Gustave-Adolphe fut vainqueur, mais tué (16 nov. 1632).

Wallenstein, resté sans rival militaire, hiverna en Bohême et se prépara à exploiter la situation à son profit personnel. Il négocia avec la Saxe, la Suède et la France qui rêvait de créer un parti moyen en Allemagne. Cependant il refusait de trahir l'empereur et déclinait l'offre de la couronne de Bohême. Il reconquit la Silésie, puis la Lusace, envahit le Brandebourg, mais sans pousser à fond la guerre. Le gouvernement autrichien lui reprochait son indocilité et l'invitait vainement à envoyer des secours au duc de Bavière. Finalement, l'empereur viola le pacte d'avr. 1632 en commandant directement à Aldringer, lieutenant de Wallenstein, de se placer sous les ordres du duc de Bavière et en appelant en Allemagne l'armée espagnole du duc de Feria. Le jésuite Lamormain, les ambassadeurs d'Espagne et de Bavière dirigeaient à Vienne le parti hostile à Wallenstein. Celui-ci échoua dans une tentative pour pénétrer en Bavière, les protestants ayant pris Ratisbonne (nov. 1633), et reprit ses quartiers d'hiver en Bohême. Il reçut alors de Vienne l'ordre d'emmener ses troupes hors des pays impériaux ; assemblant ses colonels, il refusa d'obéir. A une réunion tenue à son quartier général de Pilsen, Wallenstein, se plaignant des intrigues de la cour, offrit de se démettre ; ses officiers protestèrent et signèrent un vœu lui promettant fidélité, même si l'empereur le révoquait (12 janv. 1634). Le 24 janv., l'empereur signa secrètement la révocation et en fit aviser les officiers dévoués à sa cause qui étaient dans l'armée de Bohême, Piccolomini, Colloredo ; ils gagnèrent des adhésions, et quand, le 20 févr., Wallenstein fit renouveler à ses lieutenants leur engagement, il dut promettre de ne rien entreprendre contre la souveraineté de l'empereur et la religion catholique. L'avant-veille, Ferdinand II avait signé la révocation officielle pour complot et délié les officiers du serment d'obéissance à leur général. Celui-ci se rendit alors à Eger, afin de pouvoir y faire sa jonction avec l'armée suédoise de Bernard de Saxe-Weimar. La garnison de Prague s'était déclarée pour l'empereur. Le colonel Butler vint avec un régiment de dragons s'unir à Wallenstein, mais afin de le trahir. Le 24 fev., ils arrivèrent à Eger, dont le commandant Gordon et le major Leslie, tout en manifestant un dévouement apparent au général, s'entendirent avec Butler. Ils résolurent d'assassiner Wallenstein. Le soir du 25 févr., ses fidèles lieutenants, Ilow, Terzka et Kinsky, furent invités à dîner chez Gordon qui les égorgea ; un capitaine du régiment de Butler, Devereux, se rendit à la maison du bourgmestre où logeait Wallenstein et le transperça de sa pertuisane. Les corps des victimes furent portés à la citadelle ; on ensevelit Wallenstein à Gitschin, d'où, en 1785, ses restes ont été transférés à Münchengrætz. Ses biens furent confisqués au profit des impérialistes fidèles. La tragédie d'Eger n'a pas seulement inspiré à Schiller sa fameuse trilogie : elle a donné lieu à d'interminables débats historiques sur le degré de culpabilité morale et effective de Wallenstein. A.-M. B.

Bibl. : Ranke, *Gesch. Wallenstein*, 1875, 5e éd. — Schmid, *Die Wallensteinlitteratur*, dans *Mitt. des Vereins für Gesch. der Deutschen in Bœhmen*, 1878, 1882 et 1884, énumère 806 ouvrages consacrés à Wallenstein. — Irmer, *Die Verhandlungen Schweden mit Wallenstein* ; Leipzig, 1888-91, 3 liv. — Fœrster, *Briefe Wallensteins* ; Berlin, 1828-29, 3 vol. — Gædeke, dans *Hist. Taschenbuch*, t. VIII, 1889, bon résumé.

WALLER (Edmund), poète anglais, né à Coleshill le 3 mars 1606, mort à Beaconsfield le 21 oct. 1687. Entré fort jeune au Parlement, il enleva et épousa en 1631 une riche héritière, Anne Banks, qu'il perdit en 1634. George Morley l'introduisit dans le salon littéraire de lord Falkland, où il connut la comtesse de Sunderland qu'il devait immortaliser sous le nom de Sacharissa. Parent éloigné de Cromwell, il se déclara pour la révolution, mais ses sentiments intimes l'entraînaient vers la cour et, nommé en 1643 membre de la commission chargée de négocier avec le roi, il reçut une si forte impression de l'aimable réception que lui fit Charles Ier qu'il s'affilia à l'entreprise connue sous le nom de « complot de Waller » qui avait pour but de gagner Londres à la cause royale. Arrêté avec ses principaux complices le 31 mai 1643, Waller s'empressa de révéler tous les détails du complot. Cette lâcheté lui valut la vie sauve. Il fut enfermé quelques mois à la Tour de Londres et condamné le 4 nov. 1644 au bannissement. Il passa le temps de son exil en France et fut amnistié en 1651. Sous la Restauration, il redevint membre du Parlement et fut en grande faveur auprès de Charles II et de Jacques II. Ses poèmes ont eu une réputation que la postérité n'a pas ratifiée. Son imagination est courte, sa critique nulle, et il est toujours apprêté. C'est lui qui a dit que le *Paradis perdu* de Milton se distingue seulement par sa longueur. De nombreuses éditions de ses œuvres ont été publiées entre 1645 et 1729, la meilleure est celle de Fenton (Londres, 1729, in-4). R. S.

WALLERS. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) de Valenciennes ; 3.669 hab. Stat. de chem. de fer.

WALLERS-Trélon. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Trélon ; 415 hab.

WALLICH (Nathan-Wolff, dit *Nathanael*), botaniste danois, né à Copenhague le 28 janv. 1787, mort à Londres le 28 avr. 1854. En 1807, il fut médecin de l'établissement de Frederiksnagor aux Indes orientales et, en 1815, devint directeur du Jardin botanique de Calcutta. De retour en Europe en 1828, il publia une série d'ouvrages sur les plantes des Indes orientales, retourna aux Indes en 1834 et revint en Europe en 1847. Son ouvrage le plus important est : *Plantæ asiaticæ rariores* (Londres, 1829-32, 3 vol. av. pl.). Dr L. Hn.

WALLIN (Johan-Olof), poète et orateur suédois, né à Stora Tuna le 15 oct. 1779, mort à Upsal le 30 juin 1839. Son père était un pauvre sergent-major. Maladif et sans ressources pécuniaires, il fit péniblement ses études, donnant des leçons ou remplissant les fonctions de précepteur dans de riches familles. Son examen de *magister filosofie* passé (1803), il ne put obtenir à l'Université

d'Upsal une chaire qu'il ambitionnait. Cependant il cultivait sans se décourager la poésie et obtint en 1805 trois récompenses de l'Académie suédoise. Se tournant alors vers la théologie, il se fit consacrer pasteur et fut nommé en 1809 chapelain de l'Ecole militaire de Karlsberg, puis, trois ans plus tard, pasteur à Stockholm. Après avoir rempli diverses fonctions pastorales, il fut élu en 1839 archevêque d'Upsal. Comme orateur et poète religieux, il occupe dans la littérature suédoise un des premiers rangs. On loue la hauteur de son inspiration et la fermeté d'un style, qui est pourtant d'une rare souplesse. Ses poésies les plus célèbres, outre ses nombreux *Psaumes*, sont : *l'Education*, *Gustave III*, *la Nostalgie*, *l'Ange de la mort*, *Georges Washington*, etc. Il a publié des discours religieux et académiques, des traductions de poètes latins et un volume d'*Essais littéraires* (1821). Ses *Prédications* (1840-41 et 1850-52, 3 vol.) ont paru après sa mort. Th. C.

WALLIS (Iles). Archipel de Polynésie, à l'O. des Samoa, par 178° long. O. et 13° lat. S., français depuis 1887; 96 kil. q.; 4.000 hab. L'île principale est Ouvéa (60 kil. q.) d'origine volcanique, fertile en café et en coton avec un bon port à Matautou ; les autres îlots de structure coralliaire sont couverts de cocotiers. Ces îles sont une dépendance administrative de la Nouvelle-Calédonie. Wallis les découvrit en 1767.

WALLIS (John), mathématicien anglais, né à Ashford (comté de Kent) le 23 nov. 1616, mort à Oxford le 28 oct. 1703. Il entra dans les ordres, y occupa de hautes fonctions, mais se passionna surtout pour les mathématiques et, en 1649, obtint la chaire de géométrie de l'Université d'Oxford. En 1663, à la fondation de la Société royale de Londres, il en fut nommé membre. Il a été, sans contredit, avant Newton, le plus illustre des géomètres anglais. Dans son *Arithmetica infinitorum* (Oxford, 1655), il a étendu et, on pourrait presque dire, créé à nouveau la doctrine des indivisibles de Cavalieri et ce sont ses découvertes qui ont préparé et, en partie, suggéré celles de Newton et de Leibniz. Dans le même ouvrage, il a donné une représentation nouvelle du nombre π sous la forme du produit infini $\frac{\pi}{2} = 2 . \frac{2}{3} . \frac{4}{3} . \frac{4}{5} . \frac{6}{5} . \frac{6}{7} . \frac{8}{7} . \frac{8}{9} . \frac{10}{9} . \frac{10}{11} \ldots\ldots$ Il jouissait, d'autre part, comme cryptographe, d'une réputation universelle, Enfin, il a été l'un des créateurs de l'enseignement des sourds-muets. Ses écrits sont très nombreux, quelques-uns théologiques et philosophiques, mais la plupart mathématiques. Ces derniers ont été réunis de son vivant sous le titre : *Opera mathematica* (Oxford, 1695-99, 3 vol. in-fol.). L. S.

WALLON (Anthrop. et Ling.) (V. Romanes [Langues], Belgique, France, Europe).

WALLON-Cappel. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) d'Hazebrouck ; 696 hab.

WALLON (Henri-Alexandre), historien français et homme politique, né à Valenciennes (Nord) le 23 déc. 1812. Ancien élève de l'Ecole normale, il fut d'abord professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand et au collège Rollin, puis maître de conférences à l'Ecole normale et suppléant de Guizot à la Sorbonne. Il dut à la publication qu'il venait de faire d'une histoire de l'esclavage dans l'antiquité d'être choisi comme secrétaire de la commission pour l'abolition de l'esclavage, puis d'entrer dans la vie politique en qualité de député suppléant de la Guadeloupe (1848). Le 13 mai 1849, il fut élu représentant du Nord par 92.290 voix. Mais il donna sa démission lorsque la loi du 31 mai 1850 vint restreindre le suffrage universel et reprit son cours de Sorbonne. Membre de l'Académie des inscriptions (1850), il ne reparut dans la carrière politique qu'en 1871, année où il redevint député du Nord (8 févr. 1871) par 181.217 voix et siégea au centre droit. Après avoir déposé un amendement déclarant que « Thiers avait bien mérité de la patrie », il vota cependant contre lui le 24 mai 1873. Fondateur alors d'un groupe qui porta son nom, c'est à lui qu'on doit l'amendement qui établit la République (30 janv. 1875), et la part prépondérante qu'il prit à la rédaction des lois constitutionnelles lui mérita le surnom de *Père de la Constitution*. Ministre de l'instruction publique le 10 mars 1875, il fit voter la loi du 26 juil. de cette année sur l'enseignement. Ayant quitté le ministère le 10 mars 1876, il fit partie au Sénat, dont il avait été élu sénateur inamovible, du groupe dit constitutionnel. Il s'abstint, lors du vote sur la dissolution de la Chambre des députés en 1877, puis lors de la procédure de la haute cour contre le général Boulanger, mais il défendit contre Bardoux et Ferry les intérêts des catholiques et s'opposa à la laïcisation des écoles congréganistes de Paris et au divorce, de même qu'il s'est toujours opposé aussi à la revision de la Constitution. Plus récemment, il a soutenu le projet de loi sur les universités (1896) et combattu le projet de loi sur les associations (1901) ; il est intervenu activement dans la discussion du projet de réforme de l'enseignement secondaire et a voté avec la minorité dans la réunion de la haute cour de justice de 1900 et 1901. Il a été, de 1876 à 1887, doyen de la Faculté des lettres de Paris et il est depuis 1873 secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages qui ont trait à la religion ou à l'histoire : *la Sainte Bible résumée dans son histoire et dans ses enseignements* (nouv. édit., 1866, 2 vol.) ; *l'Autorité de l'Evangile* (nouv. éd., 1887) ; *Du Monothéisme chez les races sémitiques* (1859) ; *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* (nouv. édit., 1879, 3 vol.); *Jeanne d'Arc* (nouv. éd., 1875); *Richard II* (1864, 2 vol.) ; *Epîtres et Evangiles* (1873) ; *la Terreur* (1873, 2 vol.) ; *Saint Louis et son temps* (nouv. éd., 1887) ; *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* (nouv. éd., 1880-82, 6 vol. ; 1899, 2 vol.) ; *Eloges académiques* (1882, 2 vol.) ; *la Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793* (1886, 2 vol.) ; *les Représentants du peuple en mission* (1889-90, 5 vol.). Il a beaucoup collaboré au *Journal des savants*. M. Barroux.

WALLSEND. Ville d'Angleterre, comté de Northumberland, sur la Tyne, à 4 kil. en aval de Newcastle; 11.257 hab. (en 1891). Fonte, produits chimiques. Elle a succédé à la ville romaine de *Segedunum* située à l'extrémité E. du mur d'Adrien.

WALŒUS, théologien protestant (V. Dewaele).

WALPOLE (Sir Robert), comte d'Orford, homme d'Etat anglais, né à Houghton (Norfolk) en 1676, mort à Houghton le 18 mars 1745. Fils de Robert Walpole, membre du Parlement et chef des whigs à Norfolk, il suivit les cours d'Eton et de l'Université de Cambridge ; mais il ne poussa pas ses études à fond. Son père l'avait destiné à l'Eglise, mais changeant d'avis, il l'employa à l'administration de ses domaines. En 1701, il fut élu au Parlement; après des débuts malheureux, il ne tarda pas à prendre de l'autorité dans l'assemblée et les leaders whigs l'admirent dans leurs conseils. En 1708, il était nommé secrétaire à la guerre. Très modéré, très fin, il se distinguait dans les négociations entre les partis et excellait à ramener l'entente entre les membres du cabinet. Lors du fameux procès de Sacheverell, il se prononça, sans succès contre les poursuites qui, conformément à ses prévisions, amenèrent la chute des libéraux (1710). Leader de l'opposition à la Chambre des communes, il y fut violemment attaqué par les tories qui cherchèrent à prouver que le cabinet libéral avait introduit le déficit dans le budget. Walpole répondit par deux pamphlets mordants : *The debts of the Nation stated and considered* et *The thirty five millions accounted for* qui produisirent sur le public une impression considérable. Furieux, les tories l'accusèrent de concussion et de vénalité. Après un procès sommairement injuste, il fut condamné à l'expulsion des

Communes et fut enfermé plusieurs mois à la Tour. Réélu en 1713, il publia une virulente attaque contre le ministère, *A short history of the Parliament*, qu'il dut imprimer lui-même, aucun imprimeur n'ayant osé le faire. Il prit la défense de Steele, et à l'avènement de George Ier il devint trésorier général de l'armée, puis entra au Conseil privé (1714). Lord Townshend, son beau-frère, était chef du gouvernement et il n'agissait que par les conseils de Walpole. La majorité était libérale, aussi Walpole prépara-t-il un formidable acte d'accusation contre le dernier cabinet tory qui aboutit à l'accusation de haute trahison contre Bolingbroke, le duc d'Ormonde, le comte de Strafford et le comte d'Oxford. Le 11 oct. 1715, il était nommé premier lord de la Trésorerie et chancelier de l'Echiquier. Il réprima avec énergie le mouvement insurrectionnel de 1715, mais les intrigues de Sunderland et de Stanhope finirent par lui aliéner l'esprit du roi et, dégoûté des difficultés qu'on soulevait sans cesse sous ses pas, il rendit les sceaux le 10 avr. 1717. Il se jeta furieusement dans l'opposition, votant souvent avec les tories les plus avancés, dénonçant la quadruple alliance (1718), et par la vigueur de ses attaques que repoussaient mal des ministres d'une valeur bien inférieure à la sienne, gagnant sur la Chambre une autorité de plus en plus grande. En même temps, il acquérait dans des spéculations une fortune énorme et prenait une influence prépondérante sur la princesse Caroline de Galles, associée à ces spéculations. Cette singulière alliance le réconcilia avec le roi. La dégringolade formidable du *South Sea Stock* qu'il avait prédite obligea le gouvernement à recourir à ses bons offices pour relever le crédit public et la banque d'Angleterre gravement compromis (1720). Il y réussit et redevint chancelier de l'Echiquier (1721). Il laissa à son beau-frère Townshend la direction des affaires étrangères, se réservant le maniement, sans contrôle, des affaires intérieures. Son administration fut extrêmement brillante; depuis Thomas Cromwell l'Angleterre n'avait pas connu un ministre plus habile en matières commerciale et financière. Il fut vivement combattu par Carteret qui intrigua contre lui avec les confidents allemands du roi. Il fut assez fort pour obtenir le renvoi de Carteret qui fut remplacé comme secrétaire d'Etat par le duc de Newcastle (1724). Mais il se forma contre lui une opposition formidable dirigée par tous les hommes de talent qu'il écartait de propos délibéré de son cabinet. Les fameuses « lettres du Drapier » de Swift furent dirigées contre lui. Bolingbroke, qui avait essayé de se rapprocher de lui et dont le concours avait été repoussé, se donna la tâche de grouper tous les mécontents. Walpole résistait à cette coalition avec une habileté infinie. Il faisait flèche de tout bois, ressuscitant l'ordre du Bain pour gagner des partisans, et excitant le public contre Pulteney en révélant les termes du traité de Vienne de 1725. Ses ennemis redoublèrent d'efforts, fondèrent le *Craftsman* (1726), dont chaque numéro fut un acte d'accusation contre Walpole, contre sa famille, contre la corruption érigée en système de gouvernement. L'avènement de George II, qui ne l'aimait pas (1727), parut devoir lui porter un coup fatal. Mais Walpole spécula avec bonheur sur l'avarice du roi et se l'attacha en faisant augmenter sa liste civile, et en obtenant la signature du traité de Séville (1729), qui ruina les dernières espérances des jacobites. Il redevint plus puissant que jamais et put se débarrasser de Townshend (1730), dont le caractère dominateur lui était devenu odieux. Enrayée, l'opposition l'attaqua sur l'alliance avec la France qui était le pivot de la politique étrangère qu'il dirigeait aussi depuis plusieurs années. Elle ne réussit pas davantage. Seulement il encourut l'impopularité en voulant remanier les droits de douanes sur le tabac et les vins, dans l'idée de faire de Londres un port libre et le marché du monde. Brûlé en effigie, accablé de pétitions, il fut obligé de renoncer à son dessein (1733). Il prit sa revanche en amenant la pacification générale dans la question de la succession à la couronne de Pologne (1734), où le roi eut volontiers prêté assistance à l'empereur, et contraignit ses ennemis même à lui rendre justice. Puis il se mit à dos le prince de Galles qui voulait qu'on augmentât sa dotation (1737); la mort de la reine annonça le déclin de son influence sur le roi. On le vit bien quand, malgré tous ses efforts, George IV fit déclarer la guerre à l'Espagne (1739), et voulut encore intervenir dans les complications européennes qui suivirent la mort de l'empereur Charles VI (1740). L'opposition se crut alors assez forte pour proposer nettement le renvoi de Walpole (1741). Grâce à une extraordinaire diplomatie, il parvint à écarter ce péril et obtint de grosses majorités en gagnant l'appui des jacobites qu'il avait jadis si fort combattus. Mais les élections de 1741 lui furent défavorables et il finit par être mis en minorité d'une voix sur une misérable question de validation de pouvoirs (1742). Le roi, qui ne l'aimait pas mais qui l'estimait fort, fondit en larmes en acceptant sa démission. Walpole fut créé comte d'Orford et conserva une énorme influence politique. Le roi continua à le consulter et ses ennemis, maintenant au pouvoir, ayant tenté de soumettre ses actes à un comité secret, l'accusant de corruption et de dilapidation des fonds publics, cette tentative échoua complètement. Il mourut des suites du surmenage qu'il s'était imposé pendant sa longue administration. Il avait réussi à maintenir pendant près de vingt années une paix extrêmement profitable à l'Angleterre, en s'appuyant surtout sur l'alliance avec la France qui était pourtant contraire aux sentiments de la nation. Dans le domaine de la politique intérieure, il réalisa des réformes dont les conséquences furent incalculables : entre autres, le transfert des pouvoirs primordiaux de la Chambre des lords à celle des communes, le principe de la responsabilité collective du ministère, grâce auquel les ministres ne dépendirent plus du caprice du souverain. Il fut l'un des promoteurs du libre échange et de la politique coloniale moderne. Orateur excellent, clair, précis, se jouant des chiffres et rendant intelligibles les spéculations les plus ardues, il n'aimait pas beaucoup la littérature, bien qu'il ait protégé les gens de lettres comme Pope, Congrève, Gray, Young, et il lisait fort peu. Il avait la passion de la chasse, dépensait sans compter, et, par un travers assez singulier, s'imaginait être très économe ; il construisit une superbe habitation à Houghton, réunit une collection de tableaux estimée à plus de 100.000 liv. st., et laissa 40.000 liv. st. de dettes qui ne furent complètement payées qu'en 1778. On a de nombreux portraits de Walpole, dont l'un des plus beaux est celui de Jervas.

Bibl. : *Walpoliana, Anecdotes collected by H. Walpole* ; Londres, s. d., 2 vol. — Z. Pearce, *Life of Walpole*. — Th. Newton, *Life of R. Walpole*, 1816, 2 vol. — Coxe, *Memoirs of the life and administration of sir R. Walpole*, 1798, 3 vol. — Horace Walpole, *Memoirs*, 1820, 2 vol. — Morley, *Walpole*, 1890.

WALPOLE (Horace), comte d'Orford, écrivain et homme politique anglais, né à Londres le 21 sept. 1717, mort à Londres le 2 mars 1797, fils du précédent. Elevé à Eton où il se lia intimement avec les Montagu, avec Thomas Gray, Ashburton, etc., puis à Cambridge, il fit le tour obligé sur le continent en compagnie de Gray et séjourna longtemps en Italie, surtout à Florence. Membre du Parlement, en 1741 il prit peu d'intérêt à la politique. Il était avant tout dilettante et passionné pour les arts. En 1747, il fit l'acquisition d'une propriété, Strawberry Hill, près de Twickenham, et passa la plus grande partie de sa vie à agrandir et à orner sa maison dont il fit un remarquable musée. Il y établit aussi une imprimerie et édita un assez grand nombre d'ouvrages de choix, anciens et modernes et ses propres œuvres. En 1765, il fit un long séjour à Paris où il se lia avec la fameuse Mme du Deffand. Déjà très connu par son esprit, sa finesse, son goût raffiné, l'agrément de ses petits vers et de ses badinages littéraires, il donna en 1764 un roman gothique, *The Castle of Otranto*, qui eut un succès inouï et exerça

une influence des plus marquées sur l'évolution de la littérature anglaise, car de lui sont venus Walter Scott et tout le mouvement romantique. En 1768, il donnait *Historic doubts on Richard the Third* et une tragédie pleine de beautés et d'inconséquences, *Mysterious Mother;* en 1773, une jolie petite comédie, *Nature will prevail.* Après cela, l'événement le plus important de son existence fut son amitié, qui dura jusqu'à la mort, avec deux charmantes et intelligentes jeunes filles, les misses Berry, Agnès et Mary, qu'il appelait communément ses « deux *straw-berries*, ses amours, ses chères deux ». Il était trop dilettante pour produire une œuvre de très grande portée, mais tous ses écrits élégants, clairs, spirituels sont d'une lecture agréable et profitable. Walpole fut surtout un chroniqueur et, dans le style épistolaire, il n'a pas de rival. Citons : *Anecdotes of painting in England* (1762-71, 4 vol.) ; *Fugitive pieces in verse and prose* (1758) ; *Memoirs of the reigns of George II and George III* (1822-45) ; *Journal of the reigns of George III* (1859) ; *Reminiscences* (1805) ; *Letters* (1857-59 ; 9 vol.). Mary Berry a publié un recueil de *Works* (1798, 5 vol. in-4). R. S.

Bibl. : Warburton, *Memoirs of Horace Walpole ;* 1851, 2 vol. — Seeley, *Horace Walpole and his World*, 1884. — Austin Dobson, *Horace Walpole*, 1893. — Macaulay, *Essai sur H. Walpole*, dans *Edinburgh Review*, oct. 1833. — Miss Berry, *Journals*, 1865. — Pinkerton, *Walpoliana.*

WALPOLE (Spencer-Horatio), homme politique anglais, né le 11 sept. 1806, mort à Ealing le 22 mai 1898. Avocat renommé, il fut élu en 1846 membre de la Chambre des communes, où il prit bientôt une grande influence. Secrétaire d'Etat à l'intérieur dans les trois cabinets Derby de 1852, 1858 et 1866, il est célèbre par le rôle qu'il joua lors de l'agitation pour la réforme parlementaire. Il était d'avis que le gouvernement n'avait pas le droit de s'opposer par la force aux meetings de la ligue populaire, mais lord Derby entraîna le cabinet à une politique opposée et il s'ensuivit force désordres à Hyde Park (1866). En 1867, la ligue décida de tenir un nouveau meeting le 6 mai, le gouvernement le lui défendit, mais la ligue passa outre, et le cabinet n'osa prendre contre elle aucune mesure répressive à la grande stupéfaction du public qui rendit fort injustement Walpole responsable de ces tergiversations. Celui-ci abandonna alors le portefeuille de l'intérieur, et, depuis 1868, se tint à peu près entièrement à l'écart de la vie politique.

WALPURGIS (Sainte), morte en 778. Abbesse de Heidenheim (près d'Eichstætt) et sœur de saint Wilibald. On la vénère comme protégeant contre la sorcellerie. Le jour de sa fête tombe le 1er mai, coïncidant avec la grande fête païenne du printemps et ses danses nocturnes ; il s'ensuit que, lors de la renaissance de la sorcellerie à la fin du moyen âge, la *Nuit de Walpurgis* (du 30 avr. au 1er mai) acquit une sinistre renommée ; on conta que les sorcières s'y assemblaient sur le mont Brocken (*Blocksberg*) sous la présidence du diable. C'est le sujet d'une scène fameuse du *Faust* (V. Gœthe).

WALSALL. Ville d'Angleterre, comté urbain détaché de celui de Stafford en 1878, à 12 kil. N.-O. de Birmingham ; 86.440 hab. en 1901. Houille, sellerie, quincaillerie, etc.

WALSH (Joseph-Alexis, vicomte), né au château de Sézaut (Anjou) en 1785, mort en févr. 1860. Fils d'émigré, il fit ses études chez les jésuites, à Liège, puis rentré à Paris, sous le Consulat, fut nommé inspecteur de la librairie dans les provinces de l'Ouest. Sous la Restauration, il devint successivement commissaire du roi près la Monnaie de Nantes, puis directeur des postes à Nantes. Après 1830, il entra dans la presse légitimiste, fut tour à à tour directeur en chef de la *Gazette de Normandie*, de l'*Echo de la jeune France*, de l'*Encyclopédie catholique*, puis écrivit dans la *Mode*, dans la *Gazette de France* et dans d'autres journaux royalistes. En outre, il a publié un grand nombre de romans et d'ouvrages, dans lesquels il défend ses opinions légitimistes et catholiques, et qui eurent un grand succès. Les meilleurs d'entre eux sont : *Lettres vendéennes* (1825) ; *Lettres sur l'Angleterre* (1830) ; *Tableau poétique des fêtes chrétiennes* (1836) ; *Journées mémorables de la Révolution française* (1839-40) ; *Souvenirs de cinquante ans* (1845) ; *les Paysans catholiques* (1848) ; *Histoires, contes et nouvelles* (1849) ; *Souvenirs de voyage* (1856), etc.

WALSIN-ESTHERHAZY (Louis-Joseph-Ferdinand), général français, né à Nîmes le 18 mai 1807, mort le 1er sept. 1857. Issu d'une famille hongroise dont plusieurs membres ont servi avec distinction dans l'armée française, il passa par l'Ecole polytechnique (1826) et l'Ecole d'application de Metz (1828). Il fut dès ses débuts envoyé en Algérie et n'en revint qu'en 1848 avec le grade de colonel, et après avoir été cité trois fois à l'ordre de l'armée ; il avait été nommé capitaine en 1840, chef d'escadron en 1841 et colonel en 1847. Général de brigade le 10 mai 1852, il fut envoyé à l'armée d'Orient en 1855. Promu général de division le 18 mars 1856 et, deux mois plus tard, inspecteur général de cavalerie, le délabrement de sa santé le força à quitter le service actif et à rentrer en France.

Un de ses frères, *Jean-Louis-Marie*, né en 1804, lui survécut. Il était sorti de l'Ecole de Saint-Cyr dans l'infanterie et avait été nommé général de division le même jour que le précédent (18 mars 1856). Au moment de son passage au cadre de réserve en 1869, il était conseiller général du Gard. Il avait dans l'armée une réputation légendaire de sévérité et avait été longtemps à Lyon un des lieutenants du maréchal Castellane.

WALSINGHAM (Sir Francis), homme d'Etat anglais, né vers 1530, mort à Londres le 6 avr. 1590. Entré au Parlement en 1559, il s'y distingua pour sa connaissance approfondie des affaires étrangères. Cecil et la reine Elisabeth lui confièrent l'organisation d'un service secret qui, pour ses débuts, découvrit le complot de Ridolfi (1569). En 1570, il négocie à Paris la tolérance pour les huguenots et il y succède à Norris comme ambassadeur. Il s'attache à conclure une alliance défensive entre la France et l'Angleterre (traité de Blois, 1572). Malheureusement le massacre de la Saint-Barthélemy rend ses efforts inutiles. Il revient en Angleterre en 1573, est nommé secrétaire d'Etat et devient avec Burghley l'un des conseillers les plus écoutés d'Elisabeth. Il s'occupa surtout des affaires étrangères. En 1578, il est envoyé en mission diplomatique aux Pays-Bas ; en 1581, il pousse de toutes ses forces à une intervention en faveur des protestants des Pays-Bas : toutes mesures dirigées contre l'Espagne, la grande ennemie. Enfin en 1586, c'est lui qui se procure le plan de la conspiration catholique dirigée par Babington et démontre que Marie Stuart y a donné sa pleine approbation, et c'est lui encore qui se procure, grâce à son merveilleux système d'espionnage, les moindres détails sur l'organisation de la fameuse Armada. Ce fut un très grand homme d'Etat dans toute la force du terme, guère plus scrupuleux que sa souveraine dans le choix de ses moyens, mais, comme elle, toujours dirigé par l'intérêt de la nation. Ses papiers officiels sont une source de renseignements historiques des plus précieux. R. S.

WALTER (Amer de) (V. Phénol, t. XXVI, p. 627).

WALTER l'Anglais ou le Panormitain, auteur latin du xiie siècle. Chapelain de Henri II d'Angleterre, puis précepteur du futur gendre de ce roi, Guillaume le Jeune, roi de Sicile, il devint archevêque de Palerme. Hervieux lui a attribué — avec des raisons assez probables — un recueil de fables élégiaques latines qui a joui au moyen âge d'une immense célébrité. Imprimé un grand nombre de fois du xve au xviie siècle, il était connu sous le nom de l'*Anonyme de Névelet* depuis l'édition donnée en 1610 par Névelet. Traduit en français et en provençal au moyen âge, en anglais, en italien, en allemand, il fut

même repris en prose latine. D'après Hervieux, Walter aurait composé ses fables vers 1175. Au nombre de soixante-trois, elles sont divisées en trois livres; les cinquante-huit premières sont empruntées à *Romulus* (V. ce nom ; dans cet article « XIIIe siècle » doit être corrigé en « VIIIe siècle ») et les cinq dernières proviennent d'autres sources non reconnues. On leur a souvent rattaché, dans les éditions des XVe et XVIe siècles, d'autres fables qui ne sont pas les mêmes dans toutes les éditions et qui ne peuvent être attribuées au même auteur. Très diversement appréciée par les critiques, l'œuvre de Walter n'est pas toujours dénuée d'élégance malgré sa latinité souvent barbare et ses jeux de mots puériles; elle n'offre plus guère qu'un intérêt historique. Am. SALMON.

BIBL. : *Mythologica Æsopica in qua Æsopi fabulæ græco-latinæ CCXCVII, quarum CXXXVI prodeunt. Accedunt Babriæ fabulæ etiam auctiores. Anonymi veteris Fabulæ latino carmine redditæ LX ex exsoletis editionibus et codice ms. luci redditæ..... opera et studio Isaaci Nicolai Neveleti;* Francfort, 1610 et 1660. — Léop. HERVIEUX, *les Fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge*, 3 vol. in-8, 2e édit., 1893-96 ; cf. t. I, pp. 472-668 (étude sur Walter, ses sources, les mss. et les éditions) et t. II, pp. 316-51 (publication de 62 fables). — PIO RAJNA, *Frammenti di favole provenzali*, dans *Romania*, III, 291. — Th. WRIGHT, *Latin Stories frans Manuscripts of the 13ten and 14ten centuries*. — Wend. FŒRSTER, *Lyoner Ysopet, altfranzösische Uebersetzung des XIII Jahrhunderts... mit dem kritischen Text des lateinischen Originals, sogenanntes Anonymus Neveleti* (une fable de plus que Hervieux) ; Leipzig, 1882, in-8. — G. PARIS, article dans le *Journal des savants*, 1885, p. 37.

WALTERSHAUSEN. Ville d'Allemagne, duché de Saxe-Gotha, au N. de la forêt de Thuringe ; 5.618 hab. Jouets d'enfant.

WALTHAM. Ville des Etats-Unis, Massachusetts, à 16 kil. O. de Boston ; 18.700 hab. (en 1890). Cotonnades, horlogerie, etc.

WALTHAM HOLY CROSS ou **WALTHAM** ABBEY. Ville d'Angleterre, comté d'Essen, sur la Lea ; 6.066 hab. (en 1891). Abbaye (restaurée) où fut enseveli Harold, dernier roi saxon d'Angleterre ; poudrerie.

WALTHAMSTOW. Faubourg de Londres, comté d'Essex, le long de la forêt d'Epping ; 95.125 hab.

WALTHER VON DER VOGELWEIDE, poète allemand, né en Autriche, auprès de Botzen, entre 1165 et 1170, mort à Wurtzbourg vers 1230. Elève de Reinmar l'Ancien et protégé du duc Frédéric le Catholique, à la mort de celui-ci il commença à errer à travers l'Allemagne et jusqu'en France et en Italie. A Noël 1199, il suivit le roi Philippe de Hohenstaufen ou le comte Hermann de Thuringe à Magdebourg et connut vers cette époque Wolfram d'Eschenbach et Heinrich de Moringen (V. MINNESINGER et TANNHÄUSER). On le fait figurer au légendaire tournoi de la Wartburg. Il vécut en Thuringe ou Misnie de 1203 à 1211, chanta Otton IV, puis revint aux Hohenstaufen et fut protégé et doté par Frédéric II, reçut après 1220 un lucratif bénéfice à Wurtzbourg. Il a tour à tour composé des chants d'amour et des poésies élégiaques bien plus inspirées du sentiment populaire que celles de ses contemporains, les poètes de cour. Très patriote, il a chanté la gloire de l'Allemagne et violemment combattu les prétentions du pape. La première bonne édition de ses poésies fut celle de Lachmann (1827), précédée d'une étude d'Uhland; citons, depuis, celle de Wilmanns (1883). La meilleure traduction est celle de Simrock (1833).

BIBL.: On trouvera la bibliographie dans le Livre de LEO, 1880. — WILMANNS, *Leben und Dichten W. von der Vogelweide;* Bonn, 1882. — SCHŒNBACH, *W. von der Vogelweide ;* Berlin, 1895, 2e édit. — Cf. MINNESINGER.

WALTNER (Claude-Albert), graveur français, né à Paris le 24 mars 1846. Il étudia d'abord la peinture sous la direction de Gérôme, puis il suivit les leçons de Martinet et Henriquet-Dupont. Prix de Rome en 1868, il a exposé depuis cette époque aux différents Salons. Il a gravé un grand nombre de planches d'après les maîtres, toutes remarquables par la puissance et la variété de l'exécution : *Portrait d'homme*, *Portrait d'Elisabeth Bas*, *la Ronde de nuit*, d'après Rembrandt; *Femmes d'Alger*, d'après Delacroix ; *l'Infante Marguerite*, d'après Velasquez ; *le Christ devant Pilate*, d'après Munkacsy ; *la Cène*, d'après Dagnan, etc.

WALY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt ; 332 hab.

WAMBA, roi *visigoth* (V. ce mot).

WAMBAIX. Com. du dép. du Nord, arr. de Cambrai, cant. de Cornières ; 641 hab. Stat. de chem. de fer.

WAMBERCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hesdin ; 333 hab.

WAMBEZ. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Songeons ; 156 hab.

WAMBRECHIES. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (O.) de Lille ; 4.599 hab. Stat. de chem. de fer.

WAMIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq ; 404 hab.

WAMPUM (Métr.) (V. MONNAIE).

WANCHY-CAPVAL. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel, cant. de Londinières ; 606 hab.

WANCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Croisilles ; 572 hab.

WANDERLEY (J.-M.), homme d'Etat (V. COTEGIPE).

WANDIGNIES-HAMAGE. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes ; 897 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WANEL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Hallencourt ; 156 hab.

WANGEROOG. Ile de la Frise orientale, sur la côte de la mer du Nord, dépendant de l'Oldenbourg ; longue de 8 kil. sur 1 kil. de large ; 330 hab. Plage balnéaire. Elle a perdu depuis 1700 les 7/8 de son territoire rongé par la mer.

BIBL. : OSTERLOH, *Wangeroog;* Emden, 1881.

WANG MANG, usurpateur chinois (V. HAN).

WANNEHAIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Cysoing ; 625 hab.

WANQUETIN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges ; 734 hab.

WAPITI (Zool.) (V. CERF).

WAPPERS (Gustave), peintre belge, né à Anvers en 1803, mort à Bruxelles en 1874. Ce peintre, d'un réel tempérament, fut pendant dix ans le chef d'une sorte de romantisme qui, pour lutter contre l'imitation des chefs-d'œuvre classiques, imita, non sans les exagérer, les qualités et surtout les défauts du peintre « national » Rubens. Son meilleur ouvrage est *l'Episode de la Révolution belge*, du musée de Bruxelles.

WARBECK (PERKIN-), aventurier anglais (V. PERKIN).

WARBURG (Karl-Johan), historien et critique suédois, né à Goteborg le 23 nov. 1852. Etudiant à Upsal en 1870, il est reçu docteur en philosophie en 1877, après avoir déjà rempli pendant un an les fonctions de *dozent* à l'Université. En 1877, il entre à la rédaction d'un journal de Göteberg et y passe plusieurs années. Depuis 1890 il est professeur de littérature et d'histoire de l'art à l'Ecole des hautes études de Göteberg. Il a écrit un nombre d'études littéraires considérable, d'une information et d'un goût très sûrs. Nous ne pouvons citer ici que les principales : *Holberg en Suède* (1884) ; *Olof Dalin, sa vie et son action* (*id.*) ; *Molière* (*id.*) ; *Anna Maria Lenngren* (1887) ; *Lidner* (1889) ; *Karl-Auguste Ehrensvärd* (1893), *la Poésie de Bellman en Danemark* (1895) ; *Histoire illustrée de la littérature suédoise* (en collaboration avec H. Schück, 1895-97, 2 vol.), une excellente *Histoire abrégée de la littérature suédoise*, qui compte plusieurs éditions, et enfin, dans le domaine de l'art : *Hedlinger* (1890), *Velasquez* (1899), etc. — Il publie depuis 1896 les œuvres de V. Rydberg. Th. C.

WARCQ. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 881 hab.

WARCQ. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. d'Etain ; 251 hab.

WARD (Ile) (V. New-York, t. XXIV, p. 1024).

WARD (A.), femme auteur anglaise (V. Radcliffe).

WARD (Dame Herbert) (V. Phelps).

WARDRECQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Avre ; 390 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WAREMME (en flamand *Borgworm*). Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. adm. de la prov. de Liège, à 25 kil. N.-N.-O. de Liège, sur le Geer, affl. de la Meuse ; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Cologne ; tête de ligne vers Hasselt et vers Huy. Ecole moyenne de l'Etat, collège épiscopal. Sucreries, tanneries, exploitations agricoles. Waremme était une des « bonnes villes » de la principauté de Liège. Elle fut détruite en 1347 par le duc de Brabant, en 1466 par Charles le Téméraire. Elle se trouve sur l'ancienne chaussée romaine qui va de Tongres à Bavai. Les armes de Waremme sont : *D'argent au château de gueules, maçonné de sable, à trois tours couvertes d'azur, girouettées de même.*

WAREN. Ville du grand-duché de Mecklembourg, sur le lac Müritz ; 8.415 hab. en 1895.

WARFUSÉE-Abancourt. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie ; 385 hab.

WARGEMOULIN. Com. du dép. de la Marne, arr. de Sainte-Menehould, cant. de Ville-sur-Tourbe ; 77 hab.

WARGNIES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Doullens, cant. de Domart ; 115 hab.

WARGNIES-le-Grand. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy ; 982 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WARGNIES-le-Petit. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. (O.) du Quesnoy ; 764 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WARHEM. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Hondschoote ; 2.117 hab.

WARIN ou **VARIN** (Jan ou Jean), graveur en médailles, sculpteur et peintre flamand, né à Liège en 1604, mort très probablement à Paris en 1672. Il inventa des procédés de frappes si remarquables que Richelieu le nomma « conducteur général des monnaies et graveur des poinçons ». Les monnaies qu'il exécuta sont de premier ordre, ainsi que ses médailles commémoratives des événements de la vie de Louis XIII. Il devint membre de l'Académie de peinture et de sculpture en 1664. Comme sculpteur, il fit deux statues, un buste de *Louis XIV*, et un buste de *Richelieu*, en or. Félicien parle de quelques portraits peints par lui. E. D.-G.

WARLAING. Com. du dép. du Nord, arr. de Douai, cant. de Marchiennes ; 619 hab.

WARLENCOURT-Eaucourt. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Bapaume ; 188 hab.

WARLINCOURT-lès-Pas. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. du Pas ; 217 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WARLOY-Baillon. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Corbie ; 1.166 hab.

WARLUIS. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Beauvais, cant. de Noailles ; 602 hab. Stat. de chem. de fer.

WARLUS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Beaumetz-les-Loges ; 270 hab.

WARLUS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Molliens-Vidame ; 304 hab.

WARLUZEL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Avesnes-le-Comte ; 281 hab.

WARMBRUNN. Ville de Prusse, district de Liegnitz (Silésie), sur le Zacken ; 3.500 hab. Eaux thermales sulfureuses.

WARMERIVILLE. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne ; 2.358 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est. Filature de laines et tissage mécanique.

WARNECOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. et cant. de Mézières ; 192 hab.

WARNER (Susan), femme auteur américaine, née à New York en 1818, morte en 1885. Sous le pseudonyme d'Elizabeth Wetherell, elle a donné des romans et des nouvelles qui ont eu en Amérique un succès immense et qui ont été traduites pour la plupart en français, en allemand, en suédois. Citons : *The wide, wide world* (1850) ; *Queechry* (1852, 2 vol.) ; *The Hills of Shatemuc* (1856) ; *Melbourne House* (1864) ; *Daisy* (1868) ; *A story of small beginnings* (1872, 4 vol.) ; *Ellen Montgomery's Book Shelf* (1853-59, 5 vol.) ; *American female patriotism* (1852). — Sa sœur *Anna* a aussi publié d'agréables nouvelles, sous le pseudonyme d'Amy Lothrop. Citons : *Dollars and Cents* (1853, 2 vol.) ; *Stories of Vinegar Hill* (1871, 6 vol.) ; *The other Shore* (1873).

WARNETON (flam. *Waasten*). Ville de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arr. d'Ypres, à 64 kil. S.-S.-O. de Bruges, sur la Lys, affl. de l'Escaut ; 4.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Ostende à Armentières. Fabr. de tabac, culture de lin, fours à chaux.

WARNETON (Bas-). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Quesnoy-sur-Deûle ; 208 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WARNÊTON (Sud). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Quesnoy-sur-Deûle ; 162 hab.

WARNOW. Fleuve du *Mecklembourg* (V. ce mot).

WARRANT. Lorsqu'une personne dépose des marchandises dans un *magasin général* (V. Magasin, t. XXII, p. 940), elle reçoit en échange de son dépôt, si elle le demande, un double titre : un récépissé auquel est joint un warrant. Le *récépissé* (V. ce mot) donne au déposant la faculté de céder à un tiers le droit de disposer de la marchandise déposée ; le warrant lui permet de constituer cette marchandise en gage sans avoir à la déplacer. Les règles relatives à la constitution des warrants et à ses conséquences sont fixées par la loi du 28 mai 1858 et par le décret du 12 mars 1859. Le warrant doit mentionner les nom, profession et domicile du déposant, la nature de la marchandise déposée avec les indications propres à en établir l'identité et la valeur, son estimation étant d'ailleurs facultative. Le warrant est un titre à ordre. Il se transmet par conséquent, comme le récépissé, par un simple endossement. Cette opération d'endossement peut se produire selon deux hypothèses. En premier lieu, il se peut que le déposant endosse le warrant et le récépissé réunis ; en ce cas, le tiers porteur se trouve purement et simplement substitué au déposant dans les droits qu'avait ce dernier en vertu de ce double titre. En second lieu, le déposant peut avoir endossé séparément le récépissé et le warrant à deux personnes différentes ; en pareil cas, le porteur du récépissé ne pourra disposer de la marchandise qu'en tenant compte du droit du porteur du warrant, c.-à-d. sous réserve que celui-ci sera désintéressé préalablement, soit par le porteur du récépissé, même avant la date d'échéance de la dette garantie par le warrant, soit par le fait de la vente de la marchandise warrantée.

L'endossement du warrant doit être daté et doit mentionner le montant de la créance en capital et intérêts, la date de l'échéance, et les nom, profession et domicile du créancier. Ces prescriptions sont obligatoires pour tous les endossements successifs ; mais la loi exige en outre pour le premier endossement qu'il soit transcrit par les soins du premier cessionnaire sur les registres du magasin général, et que cette transcription soit mentionnée sur le warrant. L'endossement du warrant séparé du récépissé équivaut à une mise en gage de la marchandise au profit du porteur du warrant. Ce tiers porteur, créancier gagiste, peut donc exercer un droit de rétention sur la marchandise warrantée, par l'entremise du magasin général, la faire vendre, faute de paiement de la dette à l'échéance, et exercer un privilège de faveur sur le prix de la vente. Mais le porteur d'un warrant se trouve également être un

porteur de titre à ordre; comme tel, il peut l'escompter, c.-à-d. l'endosser avant l'échéance, soit à des particuliers, soit à des établissements publics de crédit à certaines conditions de faveur, ou exercer un recours en garantie contre les endosseurs antérieurs au cas où le prix des marchandises warrantées est insuffisant pour le désintéresser.

A côté de la loi du 28 mai 1858, qui constitue le droit commun sur les warrants, il existe en outre une loi spéciale du 18 juil. 1898, qui a eu pour but d'organiser le crédit agricole mobilier au moyen du warrantage des produits agricoles, sans remise de ceux-ci ni aux mains du créancier, ni dans un magasin général : en vertu de cette loi nouvelle, l'agriculteur peut emprunter sur les produits agricoles ou industriels provenant de son exploitation, tout en en conservant la garde dans les bâtiments ou sur les terres de cette exploitation. Cette constitution de gage sans déplacement constitue une dérogation grave aux principes de droit commun, qui demandait une sanction rigoureuse : aussi l'agriculteur convaincu d'avoir détourné, dissipé ou volontairement détérioré au préjudice de son créancier le gage de celui-ci, se rend-il, aux termes de l'art. 13 de la loi de 1898, coupable d'abus de confiance et passible des peines édictées par le code pénal en pareil cas.

La loi du 18 juil. 1898, qui énumère les produits agricoles susceptibles d'être warrantés sans déplacement, et qui indique les conditions et les formalités pour la création des warrants agricoles, leur remboursement, leur escompte, la vente des marchandises warrantées, et l'attribution du prix de vente au créancier, n'a pas donné dans la pratique les résultats qu'on en attendait. Elle n'a reçu d'application que dans une quinzaine de départements jusqu'à ce jour (1901), et pour des sommes qui n'ont guère dépassé 2 millions de fr. au total. Cet insuccès partiel de la loi de 1898 s'explique principalement par ce fait que les populations agricoles ne la connaissent pas ou n'en comprennent pas assez l'utilité, et aussi parce que les frais de création et d'utilisation du warrant, même réduits par le décret du 29 oct. 1898, sont considérés comme trop lourds lorsqu'il s'agit de petites opérations.

Maurice Dufourmantelle.

Bibl. : Lyon-Caen et Renault, *Traité de droit commercial*, t. III. — Maurin et Brouilhet, *Manuel pratique de crédit agricole*, 1900. — Descotes, *les Warrants et l'Agriculture française*, 1901.

WARREN-Hastings, administr. anglais (V. Hastings).

WARREN DE LA RUE, physicien et astronome anglais, né à Guernesey le 18 janv. 1815, mort à Londres le 19 avr. 1889. Elevé à Paris, il s'associa à son père, fabricant de papier, construisit plusieurs machines nouvelles, une, notamment, pour l'impression en couleurs et une autre pour le pliage des enveloppes, et, aux environs de 1850, s'occupa tout particulièrement de perfectionner le papier photographique. En 1852, il se fixa en Angleterre, se fit élever, en 1856, à Cranford, dans le Middlesex, un observatoire, et prit dès lors une très grande part dans tous les progrès réalisés par la photographie astronomique. Le photo-héliographe qu'il fit établir en 1859 à l'observatoire de Kew a servi de modèle aux instruments du même genre construits depuis cette époque et il amena, en quelques années, la photographie lunaire et la photographie solaire à un degré de perfection qui ne fut pas de longtemps dépassé. L'électricité, d'autre part, lui doit la pile au chlorure d'argent qui porte son nom. Avec Hugo Muller, il en a composé, en 1874, une batterie de 14.400 éléments, qui leur a permis d'obtenir des effets d'une extraordinaire puissance. Il a publié : *Researches on Solar physics* (Londres, 1869-70, 2 vol.); *On the phenomena of the electric discharge* (Londres, 1881), etc. L. S.

WARRINGTON. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, entre Liverpool et Manchester, sur la Mersey; 64.241 hab. (en 1901) ; beau pont de 1496. Machines, aciéries, tréfileries, cotonnades, etc.

WARSY. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil ; 255 hab.

WARTA (all. *Warthe*). Rivière de Pologne russe et prussienne, affl. dr. de l'Oder; elle a 756 kil. de long dont 409 en Russie; son bassin occupe 48.600 kil. q., dont 17.840 en Russie et 30.760 en Prusse. Elle naît à 60 kil. N.-O. de Cracovie sur le plateau calcaire de la Pologne méridionale, descend vers le N. en décrivant des sinuosités, entre à Zalecze dans une plaine marécageuse, passe à Sierads, à Warta, reçoit le Ner (dr.) et, tournant à l'O. près de Kolo, s'engage dans une dépression tourbeuse; elle baigne Konin, Pyzdry et franchit la frontière de Prusse au confluent de la Prosna (g.). Elle baigne en Poznanie Schrimm, Poznan (Posen), Birnbaum, Schwerin, reçoit l'Obra et achève son cours dans la prov. de Brandebourg, où elle absorbe la Netze (dr.), passe à Landsberg et se joint à l'Oder à Custrin. Son lit est canalisé depuis 1786 afin de drainer la dépression marécageuse où il divaguait autrefois. La Warthe est navigable sur 434 kil. à partir de Konin ; c'est la grande voie de transport de la Poznanie; le trafic annuel atteint à l'embouchure 400.000 tonnes, plus 150.000 tonnes de bois flotté. La Netze et la canal de Bromberg la joignent à la Vistule.

WARTBURG. Château allemand bâti sur un pic abrupt (alt., 426 m.) au N.-O. de la forêt de Thuringe, à 173 m. au-dessus d'Eisenach. Ce fut la résidence des landgraves de Thuringe. Bâtie vers 1070, elle a été restaurée en 1847 et décorée de fresques historiques. Le burg ou château proprement dit est en style du xiie siècle, il est précédé d'un premier pavillon (Vorburg) en style du xvie. Celui-ci comprend la maison des chevaliers avec les chambres d'étrangers, parmi lesquelles celle où Luther logea du 4 mai 1521 au 6 mars 1522 ; puis trois autres pavillons reliés au premier et au burg par un mur d'enceinte formant passage couvert. Le grand château renferme le vaste palais du landgrave où l'on admire au 2e étage la salle des Chevaliers et au 3e la salle des fêtes bâtie vers 1130 ; puis viennent les Kemenats, appartements de la landgrave, la massive tour centrale, l'écurie, un second palais, la Dirnitz, bâti en 1319, muni de calorifères, enfin au S. le donjon. — La Wartburg fut, durant quatre siècles, la résidence des landgraves de Thuringe; Hermann Ier (1190-1217), l'ami des arts et des lettres, y réunit les plus illustres poètes et donna ainsi lieu à la légende de la guerre des chanteurs, *tournoi de la Wartburg*. On le place en 1207, et le poème qui la conte réunit deux pièces d'origine différente : une sorte d'ode en l'honneur du landgrave (composée vers 1250) et une énigme probablement composée à Mayence à la même époque. La première poésie raconte que les plus fameux Minnesinger assemblés à la cour d'Hermann Ier (Walter de la Vogelweide, Wolfram d'Eschenbach, Biterolf, Reinmar von Zweter, Heinruh d'Ofterdingen) discutent pour savoir qui est le plus digne de louanges, le landgrave ou bien Léopold d'Autriche. Walther, champion du landgrave, triomphe de Henri, champion du duc d'Autriche. La seconde partie du poème fait intervenir le magicien Klingsor appelé de Hongrie par Henri d'Ofterdingen ; il soumet une énigme aux Minnesinger ; mais on lui oppose le pieux Wolfram qui triomphe de Klingsor et de son inspirateur le démon Nasion. Ce poème a été édité par Simrock (1858), et la légende a servi de thème à Novalis, Hoffmann et *Wagner* (V. ce nom et Tannhauser).

Quand la *Thuringe* (V. ce mot) passa à la maison de Wettin (1440), la Wartburg fut délaissée et tomba en ruines ; le duc de Saxe-Weimar la fit rebâtir lorsque le romantisme eut remis les burgs à la mode. — Nous avons rappelé que le vieux château abrita *Luther* (V. ce nom). En souvenir du grand réformateur, on y célébra le 18 oct. 1817 le troisième centenaire de la Réforme; à l'appel de la *Burschenschaft* (association d'étudiants) d'Iéna, 500 étudiants venus de toute l'Allemagne s'y réunirent

et jetèrent les bases d'une association générale d'étudiants allemands, la fameuse *Burschenschaft* qui fut interdite et comprimée par les princes réactionnaires de l'époque.

BIBL. : RITGEN, *Fürher auf der Wartburg*. — ARNSWALD et SCHMIDT, *Zur Gesch. der Wartburg* ; Weimar, 1882.

WARTHE. Rivière de Pologne (V. WARTA).

WARTON (Thomas), historien et poète anglais, né à Basingstoke le 9 janv. 1728, mort à Oxford le 21 mai 1790. Brillant élève d'Oxford où il devint en 1757 professeur de poésie, il avait une passion pour l'archéologie et surtout pour l'architecture gothique. Après avoir remporté des succès considérables dans le monde universitaire par des poèmes, dont le plus connu est *The Triumph of Isis* (1749), qui n'est qu'une apologie d'Oxford, il se révéla en 1754 comme critique littéraire par ses *Observations on the Faery Queen of Spenser*. Son chef-d'œuvre est l'immense *History of the english poetry* (1774-81, 3 vol.) qu'il mena à bien jusqu'à la fin du règne d'Elisabeth et qui est restée inachevée. Cette histoire a exercé la plus grande influence sur l'évolution de la littérature anglaise. Elle est fort intéressante, mais extrêmement confuse. Elle valut à Warton la chaire d'histoire à Oxford et le titre de poète lauréat (1785). Grand travailleur, il a laissé un nombre considérable d'études critiques sur des écrivains anglais et des classiques de l'antiquité, des traductions, des éditions dont la meilleure est celle des premières poésies de Milton. Ses propres poèmes ont été réunis par Richard Mant (1802). R. S.

WARWICK. VILLE. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Warwick, sur la r. dr. de l'Avon; 11.900 hab. en 1891. Nombreux monuments : portes, église gothique Saint-Mary, hôpital Leicester (1571), prieuré, hôtel de ville, etc.; dans un parc, château des comtes de Warwick avec de belles collections; non loin sont, au N. Kenilworth et au S. Stratford-sur-Avon. — Warwick est au centre de l'Angleterre, à la jonction des canaux de Birmingham et d'Oxford, des réseaux ferrés de Great-Western, de London et North-Western.

COMTÉ. — Comté anglais occupant le bassin de l'Avon supérieur; 2.291 kil. q. ; 737.339 hab. C'est une plaine bien cultivée, sauf au N. où le *Woodland* est en grande partie formé de landes et de marais ; le Feldon, au S., est, par contre, exceptionnellement fertile. La population est surtout dense au N.-E. où se prolongent les mines de houille et de fer du Staffordshire. La grande ville de Birmingham (522.182 hab. en 1901) renferme plus de la moitié des habitants du comté. Les autres villes notables sont Coventry (69.877 hab.) au N., Warwick, Leamington et à l'angle oriental Rugby.

Le titre de comte de Warwick, illustré à l'époque anglo-saxonne par le légendaire Guy de Warwick, passa lors de la conquête normande à la famille Beaumont, dont héritèrent, par les femmes, les Beauchamp. Le second de ceux-ci, Guy, comte de Warwick (1315), fut un des chefs des barons insurgés contre Edouard II ; Thomas Beauchamp, comte de Warwick (1401), lutta de même contre Richard II; son fils Richard se distingua sous Henri IV dans le pays de Galles, représenta l'Angleterre au concile de Constance, fut tuteur de Henri IV, administrateur de France et Normandie (1437) et mourut à Rouen en 1439. La mort de sa petite-fille (1449) fit passer le titre à Richard Neville, le célèbre « faiseur de rois » (V. ci-après). De celui-ci il fut transmis au fils né du mariage de sa fille Isabelle avec le duc de Clarence, frère d'Edouard IV. Mais ce jeune Edouard, comte de Warwick, passa sa vie en prison ; son oncle Richard III l'y retint d'abord, puis Henri VII, qui redoutait en lui l'héritier légitime de la maison d'York; entraîné à fuir par l'aventurier Perkin Warbeck, il fut pris et décapité avec lui (1499). — Le titre de comte de Warwick fut relevé en 1547 pour John *Dudley* (V. ce nom), qui devint ensuite duc de Northumberland ; son fils Ambroise le porta après lui et mourut sans héritiers (1589). Il fut, en 1618, attribué à Robert lord Rich dont la famille s'éteignit en 1759. Alors le descendant de Fulke Greville qui se rattachait aux Beauchamp en ligne féminine et avait acheté en 1603 le château de Warwick, et reçu le titre de lord Brooke (1621), obtint le titre de comte de Warwick ; cette famille s'est continuée jusqu'à nos jours.

WARWICK (Richard NEVILLE, comte de), comte de Salisbury, surnommé le *Faiseur de rois*, homme d'Etat anglais, né le 22 nov. 1428, mort sur le champ de bataille de Barnet le 14 avr. 1471. Après avoir suivi la politique de son père le comte de *Salisbury* (V. ce nom), il se distingue à la première bataille de Saint-Albans (1455), où son intervention décide de la victoire et lui gagne une haute réputation militaire. Il se fait donner la capitainerie de Calais, intrigue avec Philippe de Bourgogne et noue une alliance contre la France et surtout contre la reine Marguerite, car il s'était fait le champion de la maison d'York. En 1458, il bat une flotte espagnole dans les parages de Calais, ce qui lui gagne en Angleterre une popularité énorme, bientôt accrue par une nouvelle victoire navale toujours aux dépens de l'Espagne (1459). Il veut profiter alors de cette popularité pour se mettre hardiment à la tête d'un mouvement destiné à renverser le roi. Mais Henri en personne apparut devant Ludford, où il s'était fortement retranché, et dispersa sans peine sa petite armée. Warwick repassa la mer en hâte et s'enferma dans Calais. En 1460, il recommence une tentative sur les côtes de Kent, entre à Londres, rencontre les troupes royales près de Northampton et les taille en pièces. Il ramène triomphalement à Londres le malheureux roi. Il fait donner le grand sceau à son frère l'évêque d'Exeter, organise le gouvernement et oblige le Parlement à reconnaître le duc d'York comme héritier présomptif. En réalité, c'est lui qui gouverne et il donne toutes les places importantes à des membres de sa famille. Cependant la reine avait réuni une armée : Warwick marche à sa rencontre, et il est à son tour complètement battu à Saint-Albans (1461). Mais le duc d'York, de son côté, avait vaincu les Lancastriens à Mortimer's Cross et gagné lui-même sa couronne qu'il s'assura par une nouvelle victoire, celle de Towton. Le roi Edouard, qui aimait les plaisirs, eut soin de laisser Warwick à la tête de l'Etat. Dès lors son histoire se confond avec celle de l'Angleterre (V. EDOUARD IV et ANGLETERRE). Cependant Edouard ayant voulu se débarrasser de la tutelle du terrible faiseur de roi, Warwick excita une révolte qui le mit à sa merci et il le contraignit à reconnaître les Neville comme héritiers de la couronne. Mais il abusa de ce moyen de coercition et il soulevait une nouvelle insurrection dans le Lincolnshire lorsque Edouard, qui était un général accompli, marcha rapidement sur les rebelles et les écrasa. Warwick s'enfuit en France où il fut admirablement accueilli par Louis XI. Il se réconcilia avec les partisans de la maison de Lancastre et s'engagea à remettre sur le trône ce même Henri VI qu'il avait emprisonné à la Tour de Londres, mais il stipulait d'ailleurs que sa fille Anne Neville épouserait le prince de Galles. Il passa en Angleterre, souleva le comté de Kent, gagna lord Montagu, et Edouard fut contraint à se réfugier à la cour du duc de Bourgogne. Henri VI fut rétabli. Mais Warwick ne pouvait longtemps s'entendre avec ses partisans qui avaient contre lui trop de vieilles haines accumulées. Il laissa revenir Edouard, auquel l'archevêque d'York ouvrit les portes de Londres. Warwick prétendit alors négocier de puissance à puissance. Mais Edouard se sentait assez fort et refusa tout pardon. Warwick marche alors sur Londres, et livre à Barnet une bataille désespérée où il trouve la mort. R. S.

BIBL. : *History of the earl of Warwick, surnamed the King maker*; Londres, 1708. — OMAN, *Warwick the King maker*; Londres, 1891. — ROWLAND, *Historical and genealogical account of the family of Nevill*; Londres, 1830.

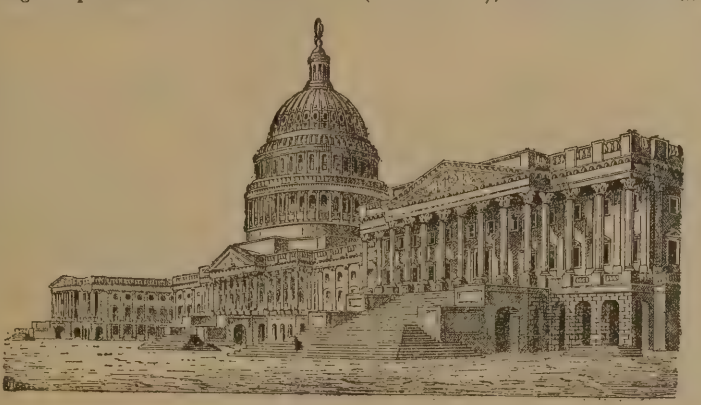
WARVILLERS. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Rosières; 215 hab.

WAS (Juan), architecte flamand (V. Guas).

WASA (V. Vasa).

WASH. Golfe (V. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 152).

WASHINGTON. Capitale fédérale des Etats-Unis d'Amérique, dans le district fédéral de Columbia, sur la rive g. du Potomac, au confluent de l'Anacostia ; 278.710 hab. en 1900, dont un tiers d'hommes de couleur. Fondée en 1791 pour placer le siège des pouvoirs fédéraux en dehors de l'action particulière de tel ou tel Etat, Washington est une ville administrative avec rues se coupant à angle droit selon le type américain : d'E. en O., les rues sont désignées par des lettres ; du N. au S., par des numéros. Les avenues forment des diagonales et portent le nom des Etats de l'Union ; la principale est celle de Pennsylvanie ; aux points de croisement sont souvent des squares et même des parcs. Au centre de la ville, sur un plateau, est le Capitole. L'ensemble mesure actuellement 228 m. sur 98 et couvre 14.200 m. q. ; le pavillon central en grès, achevé en 1827, est long de 107 m., large de 37. On lui a ajouté deux ailes de marbre blanc (1851-76) ayant chacune 72 m. sur 42., au centre est la coupole de 28^{m},6 de diamètre et 90 m. de haut, surmontée d'une statue de la Liberté. Le Capitole renferme la Cour suprême, la bibliothèque de droit public ; un musée de statues d'illustres Américains ; les ailes sont consacrées, l'une au Sénat, l'autre à la Chambre des députés. L'ensemble est entouré d'un parc à l'E. duquel est la bibliothèque, riche de plus d'un million de volumes, édifiée de granite blanc en style Renaissance. A l'O., se prolongent d'autres parcs, renfermant le Jardin botanique, le Musée national, carré de 100 m. de côté, le *Smithsonian institution*, un obélisque de 159 m. érigé en l'honneur de Washington (1848-85). Au N.-O. du Capitole, l'avenue de Pennsylvanie mène à la Maison Blanche, palais du Président, en pierre de taille avec portique ionique ; à l'E., est la Trésorerie ; à l'O., le ministère de la guerre ; de vastes pelouses s'étendent au S. jusqu'à l'obélisque de Washington. Parmi les autres édifices, on peut mentionner, au N. de l'avenue de Pennsylvanie, les immenses constructions du service des Pensions, de la Poste et des *Patents* (ministère de l'Intérieur, brevets, etc.), le temple maçonnique, l'Opéra, les cathédrales catholique, anglicane et méthodiste ; il y a 132 églises, trois Universités (Howard, colombienne et catholique), etc. Washington n'a ni commerce ni industrie propres ; c'est une ville de fonctionnaires.



Le Capitole, à Washington.

Bibl. : Porter, *Administration of the city of Washington* ; 1885.

WASHINGTON. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à l'angle N.-O. de la république, limitrophe de l'océan Pacifique à l'O., du détroit Juan de Fuca et de la colonie britannique au N., de l'Idaho à l'E., de l'Orégon, dont le sépare le fleuve Columbia, au S., Compris entre 45° 40′ et 49° lat. N., 119° 20′ et 126° 20′ long. O., il a 179.170 kil. q. peuplés en 1900 de 517.672 hab. En 1860, il n'en comptait encore que 11.594 ; en 1870, que 23.955 ; en 1880, que 75.116 ; en 1890, il atteignait 349.390, dont deux tiers du sexe masculin. C'est donc un pays en voie de peuplement. Le sol, le climat, les produits, sont ceux de l'Orégon (V. cet art. et Etats-Unis). La chaîne des Cascades divise l'Etat en deux parties, celle de l'E., taillée dans le bassin moyen du Columbia, celle de l'O. ou maritime étant plus petite, mais plus peuplée. Le Puget-Sound y forme du N. au S. un golfe qui se ramifie entre de hautes montagnes (à l'O., le mont Olympe, 2.480 m.) où se trouvent d'excellents ports ; les grandes villes, Olympia, la capitale, Tacoma, Seattle (80.671 hab.), terminus du chem. de fer Northern-Pacific, sont sur ses rives. Les pêcheries de saumon sont très lucratives. Grâce à l'irrigation, l'agriculture prospère, le blé, l'avoine, le foin, le houblon, le lin, sont les principaux produits ; l'exploitation de vastes forêts de sapins et de cèdres a couvert le pays de scieries ; leur production dépasse 100 millions de fr. par an. On trouve du lignite et de la houille, un peu d'or et d'argent. — L'Etat, divisé en 34 comtés, a un gouverneur, et les sénateurs sont élus pour quatre ans, les députés pour deux. Détaché en 1853 de l'Orégon et organisé le 2 mars en territoire, puis agrandi aux dépens de l'Orégon en 1859, mais diminué de districts cédés au Nebraska en 1861, à l'Idaho en 1863, Washington a été admis au rang des Etats le 11 nov. 1889.

Bibl. : Bancroft, *Hist. of Washington* ; San Francisco, 1890.

WASHINGTON (George), général et homme d'Etat américain, fondateur de l'indépendance des Etats-Unis, né dans le comté de Westmoreland (Virginie) le 22 févr. 1732, mort à Mount Vernon le 14 déc. 1799. Fils d'Augustin Washington, riche planteur, descendant d'émigrés anglais établis en Amérique en 1657, et de Maria Boll, il reçut une instruction sommaire, étant destiné à la vie active du planteur. En 1750, les rapports s'étant tendus entre la France et l'Angleterre à la suite des envahissements des Anglais du côté du Canada, Washington reçut le commandement d'un des districts militaires de la Virginie (1751), puis fut chargé d'une mission en territoire indien (1753), au cours de laquelle il leva les plans d'un fort à construire sur l'Ohio, et recueillit des informations sur les établissements français. Promu lieutenant-colonel en 1754, il recruta une petite armée, et, retournant sur l'Ohio, y surprit un parti français commandé par Jumonville, qui opérait une simple reconnaissance, et l'extermina. Ce fait de guerre, qui n'était au fond qu'un assassinat froidement médité et accompli, et qui pèsera toujours sur la mémoire de Washington, inaugura la série d'hostilités qui aboutit à la perte de nos colonies américaines. Le 3 juil. 1754, il était obligé de capituler aux Grandes Prairies où était venu l'assiéger le capitaine de Villiers. En 1755, il devenait aide de camp du général Braddock, se faisait battre complètement avec lui, près du fort Duquesne (9 juil.) et ramenait les troupes de Braddock, mortellement blessé, sur le fort Cumberland. Washington reçut le commandement en chef des milices de Virginie : il passa deux ans à organiser ces bandes inexpérimentées, et le 25 nov. 1758 il occupait le fort Duquesne. Après ce succès, il rentra dans la vie privée, se maria avec une jeune et riche veuve, Martha Curtis (1759), et cultiva ses propriétés de Mount Vernon. Dès les débuts de mésintelligence entre l'Angleterre et les colonies d'Amérique (V. Amérique), Washington se déclara avec ardeur pour la résistance aux pré-

tentions fiscales de la métropole. Dans la convention des représentants de la Virginie (1774), il se met résolument à la tête du mouvement, et propose de recourir aux armes. Membre du congrès de Philadelphie, il signe la déclaration des droits, puis concourt au recrutement des milices. A l'unanimité le Congrès lui confie le commandement en chef (20 juin 1775). Il rejoint l'armée sous Boston, l'enflamme d'enthousiasme par ses proclamations : « Forcés de prendre les armes, nous ne rêvons ni gloire, ni conquête; mais nous voulons défendre, jusqu'à la mort, nos biens et notre liberté, héritage de nos pères. Les représentants du pays comptent sur nous, et vous pourrez compter sur moi ». Il organise soigneusement ses troupes, ne voulant rien laisser au hasard, puis brusquement il tombe sur Boston, et oblige les Anglais à l'évacuer (10 mars 1776). Dans l'ivresse de ce premier triomphe, les Américains proclament l'indépendance des Etats-Unis (4 juil.). « Maintenant, dit Washington à ses soldats, la paix et le salut du pays ne dépendent plus que de vos armes. Servez bien un Etat qui peut récompenser votre mérite et vous faire participer aux honneurs d'une patrie libre et heureuse. » La campagne commença mal. Battu à New York (27 août), il battit en retraite en bon ordre et réussit à tenir en échec l'armée anglaise. Ses troupes étant extrêmement indisciplinées, il se fit donner plein pouvoir par le Congrès (déc. 1776). Aussitôt, il remporte coup sur coup deux brillants succès à Trenton (25 déc.) et à Princetown (3 janv. 1777). Ces victoires attirent davantage l'attention de l'Europe sur l'Amérique, et partout se manifeste pour elle un courant de sympathie. La Fayette vient offrir ses services. Cependant les Anglais avaient pris une revanche éclatante à Brandyvine-Creek (11 sept. 1777), et Howe était entré à Philadelphie (26 sept.) ; Washington, après avoir battu en retraite, vint l'y bloquer. Lorsque les Anglais l'évacuèrent en 1778, il en voulut injustement à Lee de ne pas les avoir écrasés dans leur retraite, et il le fit traduire devant un conseil de guerre, rigueur qui eut peut-être pour cause — on l'a fait remarquer — le ressentiment qu'il avait conservé de ce qu'on avait voulu, un moment, mettre Lee à sa place. Pendant toute l'année 1779, Washington temporisa, s'attachant à fatiguer les Anglais par les lenteurs de la lutte. En 1780, il se borna à une guerre d'avant-postes contre l'armée de New York. Mais en 1781, puissamment secondé par la France, il résolut de reprendre l'offensive. Il vient mettre le siège devant Yorktown, et oblige Cornwallis à capituler (19 oct.). C'était un coup décisif. On le sentit en Angleterre. « Tout est perdu ! » s'écria le premier ministre ; et aussi en Amérique : « La cause de l'humanité est gagnée, s'écriait La Fayette » et Washington de conclure : « Puissent ces événements apprendre, non seulement à l'Angleterre, mais encore à tous les tyrans du monde que la route la meilleure et la seule qui conduise sûrement à l'honneur, à la gloire, à la vraie dignité, c'est la justice ».

Les hostilités terminées, car il ne se produisit plus, dès lors, que quelques rencontres insignifiantes, Washington eut à parer aux dangers suscités par son armée mécontente du Congrès qui l'avait mal payée, qui se montrait peu disposé à récompenser ses services et qui parlait de la licencier. Il fut question de renverser le gouvernement et de donner la dictature à Washington. Il résista énergiquement à ce mouvement. « Jamais je ne manquerai aux devoirs supérieurs que j'ai à remplir envers ma patrie. Jamais je ne violerai le respect dû aux autorités civiles. » Et il obtint des subsides qui calmèrent les mécontents. New York fut évacué par les Anglais à la fin de nov. 1783. Washington y fit une entrée triomphale. L'armée fut licenciée. Son général lui adressa l'ordre du jour suivant : « Le général Washington, au moment de quitter la carrière des armes pour jamais, adresse ses plus affectueux souhaits aux braves qui ont assuré à leurs concitoyens la jouissance des biens les plus précieux, la liberté et la paix ». Il vint à Philadelphie rendre compte de sa gestion financière, puis à Annapolis où siégeait le Congrès, où on lui fit une ovation et où ont l'appela le père de la patrie. De là, il se rendit à Mount Vernon où il reprit avec joie ses travaux agricoles. La Fayette y vint prendre congé de lui. Les adieux furent émouvants. « En vous voyant partir, dit Washington, il me semble voir s'éloigner de moi l'image de cette généreuse France qui nous a tant aimés, et que j'ai aimée en vous aimant. » Cependant, il fallait organiser la République américaine où un état anarchique avait immédiatement suivi la paix. Sur le conseil de Washington, une constituante fut élue. C'est la Convention de Philadelphie (14 mai 1787). Il en fut nommé président. On hésita quelque peu sur la forme constitutionnelle à adopter. Il y avait beaucoup de partisans d'un régime monarchique, et Washington fut discrètement sondé. On l'eut nommé roi. Il répondit avec indignation : « Vous m'avez fait injure. Rejetez à jamais une idée sacrilège. L'établissement d'une monarchie serait le plus grand malheur qui pût affliger notre nation. Admettre un chef se perpétuant au pouvoir et le transmettant à son fils est contre nature. L'autorité ne doit être que temporairement déléguée ; et rien n'est héréditaire, hors la vie et la liberté ». La Constitution adoptée, cette Constitution dont il disait : « Nous avons jeté une semence de liberté et d'union qui germera peu à peu dans toute la terre. Un jour, sur le modèle des Etats-Unis d'Amérique, se constitueront les Etats-Unis d'Europe », Washington fut nommé à l'unanimité président des Etats-Unis (avr. 1789) et réélu une seconde fois en 1793. Nous n'avons pas à revenir ici sur l'historique de ces deux présidences ; on le trouvera au mot ÉTATS-UNIS (t. XVI, 602-604). Naturellement, il n'échappa point à l'impopularité. La foule est versatile, elle se lasse des gloires consacrées. Couvert d'injures à propos de la conclusion du traité de commerce entre l'Angleterre et l'Amérique (1795), il commença par accueillir philosophiquement cette saute de vent : « C'est accréditer l'outrage qu'en faire cas », disait-il. Mais les campagnes de presse deviennent si violentes qu'il finit par s'indigner : « Je n'imaginais pas qu'il fût possible que, quand j'usais mes dernières forces pour établir une politique nationale et pour préserver le pays des horreurs de la guerre, tous les actes de mon administration fussent torturés, défigurés de la manière la plus grossière et la plus perfide, et dans des termes si exagérés, si indécents qu'ils conviendraient à peine à un Néron, à un malfaiteur notoire, ou même à un misérable filou ». Aussi à l'expiration de sa magistrature, refusa-t-il absolument le renouvellement de son mandat. « On ne me déterminera pas à rester encore au pouvoir. M'y perpétuer ainsi ce serait créer un précédent favorable au retour de la monarchie. » On sait que son exemple a fait loi en Amérique. Il déposa donc ses pouvoirs le 4 mars 1797, et se retira à Mount Vernon. Il y goûta pleinement les joies de la vie de famille. On le tira de son repos en juil. 1798, les dissentiments entre la France et l'Amérique laissaient entrevoir la perspective d'une guerre. Il accepta la lieutenance générale des armées, et se mit à organiser fébrilement la défense nationale. La rupture à peine écartée, il mourait des suites d'un refroidissement. Ses obsèques furent très modestes, comme il en avait témoigné le désir. Le Congrès ordonna pour la nation un deuil de trente jours. En France, Bonaparte fit célébrer une cérémonie aux Invalides. Depuis, on lui a élevé en Amérique de nombreux monuments, dont les plus remarquables sont la colossale statue du Parc du Capitole à Washington, la statue équestre de Richemond, celle de Boston, celle de l'Union-Square à New York, celle de Philadelphie. Sa correspondance et ses papiers officiels ont été publiés par Jared Sparks : *The writings of George Washington* (Boston, 1834-37, 12 vol. in-8) et traduits en partie en français par Guizot (*Vie, correspondance et écrits de Washington*, Paris, 1839-40,

6 vol. in-8), en allemand par E. Van Raumer (Leipzig, 1839, 2 vol.). Bien qu'il y ait quelques taches dans la vie de Washington, il a été toujours considéré comme une des belles figures de l'humanité, comme le plus grand des fondateurs d'empires, comme le type complet du soldat et du citoyen. Byron a écrit : « Oui, parmi les grands, il en est un, le premier, le dernier, le meilleur, le Cincinnatus de l'Occident, celui que l'envie même n'osait haïr, celui qui a légué à l'avenir le nom de Washington pour faire rougir l'humanité de ce qu'il est unique dans l'histoire » ; et Garfield : « L'éternité seule révélera au genre humain sa dette de reconnaissance envers le grand et immortel nom de Washington ». R. S.

Bibl. : J. Morse, *Sketch of the life of general Washington*; Charlestown, 1800, in-8. — Louis de Fontanes, *Eloge de Washington*; Paris, 1800, in-8. — Corry, *Life of general Washington*; Londres, 1800, in-8. — J. Marshall, *Life of G. Washington*; Londres, 1804-7, 5 vol. in-4. — Weems, *Life of general G. Washington*; New York, 1809, in-12. — Ramsay, *Life of general Washington*; Londres, 1807, in-8. — Bancroft, *Essay on the life of G. Washington*; Worcester, 1807, in-8. — Gosch, *Washington und die französische Revolution*; Giessen, 1807, in-8. — Redding, *Life of G. Washington*; Londres, 1835, 2 vol. in-8. — Edmonds, *Life and times of general Washington*; Londres, 1835, 2 vol. in-12. — Sparks, *Life of Washington*; Boston, 1839, 2 vol. in-8. — Guizot, *Washington*; Paris, 1850, 2 vol. in-8. — Fargues, *le Général Washington*; Paris, 1872, in-12. — Cornelis de Witt, *Histoire de Washington et de la fondation de la république des Etats-Unis*; Paris, 1859, in-8. — Jos. Fabre, *Washington, libérateur de l'Amérique*; Paris, 1897, in-12. — Fernay, *G. Washington*; Paris, 1886, in-8. — Lodge, *Life of Washington*; Boston, 1889, 2 vol. — Scudder, *Life of Washington*; Boston, 1889, in-8. — Baker, *Bibliotheca Washingtoniana*; Philadelphie, 1889. — Sir Edmond Monson, *G. Washington et la mère patrie*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1897.

WASHINGTONITE (Minér.) (V. Fer Titané).

WASHITA. Rivière des Etats-Unis, affl. de la rivière Rouge ; 880 kil., dont 480 navigables en Arkansas et Louisiane ; en aval du confluent du Texsas, on l'appelle Black-river.

WASIGNY. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 789 hab. Stat. de chem. de fer.

WASILEWSKI (Edmond), poète polonais, né à Rogozna en 1814, mort en 1846. Bien jeune encore, il vint avec ses parents habiter Cracovie où il termina ses études et où il passa d'ailleurs presque toute sa vie. Pauvre (il mourut comme employé au bureau de loterie) et maladif, en proie aux chagrins et aux vicissitudes de la vie, il a su tirer quelques rayons de joie de la poésie. Ce sont surtout ses chansons qui ont joui et qui jouissent encore de nos jours d'une grande faveur en Pologne. Les unes ont la forme de quatrains populaires que chante le peuple cracovien en dansant ; ils portent le nom de *Krakowiaki* (les Cracoviens). Les autres respirent une belle énergie (telles sont les très populaires : *Déplions nos ailes, ô frères aigles !* ou *Naviguons hardiment, hardiment*). Pourtant quelquefois la tristesse s'emparait de ce cœur mâle. Ces moments se reflètent surtout dans la chanson célèbre : *De quoi rêver*, et dans le poème : *l'Enfant de la folie*. Wasilewski a trouvé aussi des accents pleins de puissance pour raconter les luttes et les malheurs de sa nation. A ce groupe appartient, entre autres, le poème *la Cathédrale du Wawel* (château royal de Cracovie). La plupart de ses chansons ont été mises en musique. L'édition complète de ses poésies a paru en 1839, puis en 1873.

WÂSIL ibn Ata, philosophe persan (V. Motazilisme).

WASNES-au-Bac. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain ; 669 hab.

WASQUEHAL. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. (O.) de Roubaix ; 4.901 hab. Stat. (Croix-Wasquehal) du chem. de fer du Nord. Fabr. de produits chimiques ; raffineries de pétrole ; distilleries ; filatures de laine et de coton.

WASSELONNE (*Wagzelleneheim*, 754 ; allem., *Wasselnheim*). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Molsheim, sur la Mossig et le chem. de fer de Saverne à Schlestadt ; 3.727 hab. Peignage, filature et tissage de laine ; fabriques de cotonnades, de siamoises, de bonneterie, de chaussons de laine, de chapeaux, de meules et de pompes ; tanneries, malteries, brasseries. — Cimetière, autel de Diane avec inscription et autres antiquités de l'époque gallo-romaine. La seigneurie de Wasselonne appartenait au moyen âge à l'évêché de Strasbourg, et de 1490 à 1787 à la ville de Strasbourg qui y introduisit la Réforme en 1524. — Armoiries : *D'azur à un saint Laurent, martyr, vêtu en diacre, tenant un gril de sa main dextre abaissée et une palme de sa sénestre, le tout d'or.*

Bibl. : Helmer, *Samml. von geschichtl. Notizen über Wasselnheim*; Wasselonne, 1851. — D. Fischer, *Das Amt Wasselnheim*; Strasbourg, 1871.

WASSERSCHLEBEN (Friedrich-Wilhelm-Hermann), canoniste allemand, né à Liegnitz en 1812. Œuvres principales : *Beitræge zur Geschichte de vorgratianischen Kirchenrechtsquellen* (Leipzig, 1839) ; *Reginonis abbatis Prumiensis libri duo de Synodalibus causis* (1840) ; *De patria pseudo-Isidor decretalium ; Beitræge zur Geschichte der falschen Decretalen* (Breslau, 1843, 1844) ; *Die Bussordnungen der abendlændischen Kirche* (Halle, 1851). Cet ouvrage attribue à l'Irlande et à l'Angleterre les plus anciens pénitentiels de l'Eglise occidentale, formant des codes de droit pénal ecclésiastique ; il en rapporte l'origine au VIe siècle. *Die irische Canonensammlung* (Giessen, 1874). E.-H. V.

WASSIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins ; 1.223 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WASSY-sur-Blaise. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Marne, sur la rive droite de la Blaise, sur les confins du Vallage et de la zone boisée du Der ; 3.697 hab. (2.822 aggl.). Stat. de la voie ferrée de Saint-Dizier à Doulevant et de la voie stratégique de Montiérender à Sorcy. La vallée de la Blaise possède plusieurs usines métallurgiques, dont celles de Brousseval, faubourg de Wassy. Ces usines sont desservies par un canal de Wassy à Saint-Dizier (24 kil.), embranchement du canal de la Haute-Marne. L'existence de Wassy n'est constatée qu'au VIIe siècle. C'était une ville forte au XIIIe siècle ; son château féodal a disparu. La vieille Tour de l'Horloge, débris d'une porte de ville, est contemporaine du *Massacre de Wassy*. Au coin de la rue du Prêche, une pierre porte cette inscription : « Passage du prêche, grange où eut lieu le massacre le 1er mars 1562 ». Wassy est encore connu par une spécialité de petites meringues aux amandes, dites « caisses de Wassy ». E. Ch.

Bibl. : Pinard, *Notice sur la ville de Wassy*; Wassy, 1844, in-8. — Cf. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 21e série, p. 218.

WATERBURY. Ville des Etats-Unis, Connecticut, sur le Naugatuck ; 28.646 hab. en 1891. Horlogerie, quincaillerie, aiguilles, etc.

WATER-Closet (V. Latrines).

WATERFORD. I. Ville. — Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom, sur la r. dr. du Suir ; 21.693 hab. en 1891. Bon port ; évêché catholique ; commerce de céréales, suif, beurre, harengs ; brasserie, distillerie, verrerie, constructions navales.

II. Comté. — Comté du S.-E. de l'Irlande, prov. de Munster, sur la côte S. de l'île, borné au N.-E par le Suir, au N.-O. par les collines de Knockmealdown (795 m.), traversé à l'O. par le cours final du Blackwater ; 98.251 hab. en 1891 ; il en avait 196.579 en 1841. La côte est rocheuse, creusée des havres de Waterford, Dungarvan et Youghal (V. Irlande). L'élevage est la principale ressource, puis la culture du blé, des pommes de terre, la pêche, la fabrication du whisky, le tissage des toiles.

WATERHOUSE (Alfred), architecte anglais, né à Liverpool le 9 juil. 1830. Ayant fait, de 1848 et 1843, ses études d'architecte à Manchester, avant de les compléter par un voyage en Italie, Alfred Waterhouse se fixa à Londres où il se décela, presque dès ses premières œuvres, comme un des représentants les plus autorisés

de la renaissance de l'architecture gothique en Angleterre. On lui doit, entre autres édifices, à Manchester, la cour d'assises, la prison et l'hôtel de ville; à Liverpool, l'orphelinat des marins; à Londres, le nouveau musée d'histoire naturelle et le nouveau collège central technique; à South Kensington, le New University Club, de nombreux hôtels privés, etc.

WATERINGUE (Agric.) (V. Nord [Dép.]).

WATERLOO (Campagne et bataille de). Dernière campagne et défaite suprême de Napoléon Ier (14-18 juin 1815). Après le retour de l'île d'Elbe, Napoléon avait été mis au ban de l'Europe par le congrès de Vienne. La coalition (Angleterre, Autriche, Prusse, Allemagne, Russie, Espagne, Piémont) pouvait disposer contre la France de 750.000 hommes environ, sans compter 300.000 de réserve et 35.000 Suisses (neutres seulement en apparence). Au milieu de juin, nous n'avions de disponibles que 240.000 soldats, dont 40.000 fournis par la garde nationale mobilisée. Au point de vue militaire, la défensive s'imposait (entretien de Carnot avec Napoléon, 11 juin). Mais l'empereur avait besoin d'un « coup d'éclat » ; il craignait que l'invasion du territoire ne réveillât le sentiment révolutionnaire ; il voulait pouvoir parler en maître au Corps législatif. Il réunit 124.000 hommes sur la frontière du Nord, afin d'attaquer Wellington et Blücher, qui en avaient 220.000, mais dispersés ; Wellington, dont le quartier général était à Bruxelles, gardait ses communications et avec la mer, et avec Blücher, qui était à 16 lieues de lui, à Namur, et allongeait ses cantonnements entre Liège et Charleroi. Ce déploiement excessif présentait une chance à l'offensive de Napoléon, à la condition que lui-même gardât toujours sous la main toute son armée. Nos corps, d'abord répartis entre Metz, Paris et Arras, furent concentrés dès le 14 juin derrière la forêt de Beaumont entre la Sambre et la Meuse. Cette armée était excellente et sentait bien qu'il s'agissait de l'indépendance nationale : mais elle se défiait non sans motif de quelques-uns de ses chefs. Elle ne pouvait avoir oublié les récentes « capucinades » de Soult, devenu chef d'état-major en remplacement de l' « émigré » Berthier. Le 15, comme l'armée commençait à passer la Sambre à Charleroi, afin de s'emparer de la route de Namur à Bruxelles, le général Bourmont, qui commandait une division d'avant-garde, déserta et passa à l'ennemi : Blücher était d'ailleurs informé déjà du mouvement de l'empereur et se concentrait à Sombreffe ; de notre côté, le retard accidentel du corps de Gérard et du corps de Vandamme (auquel Soult n'avait pas envoyé à temps l'ordre de marche) n'empêcha pas Napoléon de gagner du terrain sur l'avant-garde prussienne, commandée par Ziethen, qui s'arrêta vers Fleurus, à 7 heures du soir. Au lieu de poursuivre vers Sombreffe, Napoléon s'en fut coucher à Charleroi, laissant au maréchal Ney le commandement (improvisé) de l'aile gauche, qui avait passé la Sambre à Marchiennes. Ney prit rapidement la route de Charleroi à Bruxelles, livra un petit combat à Frasnes, et se voyant trop en avant du gros de l'armée, au lieu d'occuper les Quatre-bras, se rendit à Charleroi demander des instructions qui lui furent promises pour le lendemain.

Le 16, vers 8 heures, Napoléon dicta ses ordres à Ney et à Grouchy, récemment nommé maréchal et auquel il confiait son aile droite, bien qu'il n'eût jamais commandé en chef : Ney eut à se porter sur Genappes, Grouchy sur Sombreffe et Gembloux. Napoléon comptait écarter facilement les corps prussiens, et, pendant la nuit, rejoindre sa gauche et opérer contre les Anglais. Mais si les Anglais étaient encore très dispersés, il n'en était plus de même des Prussiens. Blücher avait réuni en avant de Sombreffe trois de ses quatre corps. Malgré un ordre de Wellington à ses troupes de jonction de se replier sur Nivelles, le général hollandais Perponcher occupa les Quatre-Bras et éclaira son chef sur la vraie situation : Wellington accourut de sa personne à Sombreffe, afin (très probablement) de dissuader Blücher d'accepter la bataille, parce qu'il n'était pas sûr de pouvoir la soutenir ce jour-là. L'empereur ne fit commencer le feu, par Grouchy, qu'à 2 heures et demie ; Ney reçut l'ordre d'attaquer de son côté et de se rabattre sur la droite des Prussiens. Nous avions 68.000 hommes, 208 canons, contre 86.000 hommes et 225 canons. L'empereur comptait sur Ney, qui effectivement détacha dans la direction du champ de bataille de *Ligny-Fleurus-Saint-Amand* un de ses deux corps, celui de Drouet d'Erlon : mais ce général reçut des ordres contradictoires et flotta entre Ligny et les Quatre-Bras, sans appuyer ni le maréchal, ni l'empereur. Celui-ci l'emporta cependant, par l'occupation décisive du plateau de Bussy, mais au prix de grandes pertes. La nuit tombait quand survint Lobau avec 10.000 hommes de troupes fraîches, sans compter d'Erlon qui était intact. Pourtant l'empereur ne poursuivit pas Blücher, dans l'ignorance où il se trouvait du sort de Ney. Celui-ci, à 3 lieues de là, n'avait pu prendre l'offensive qu'à 2 heures, contre une division hollandaise portée aux *Quatre-Bras :* le prince d'Orange, fils du roi des Pays-Bas, allait être écrasé quand Wellington survint, avec une division anglaise et une allemande ; une nouvelle division anglaise joignit bientôt. Le maréchal, qui n'avait sous la main que le corps de Reille (20.000 hommes contre 30.000) fit appel à d'Erlon ; mais celui-ci venait de recevoir de l'empereur l'ordre de se rabattre sur les Prussiens. Ney avait, il est vrai, une magnifique réserve de cavalerie à Frasnes, mais il avait cru devoir la réserver à l'empereur. Il dut se borner, vu son infériorité numérique, à empêcher les Anglais de rejoindre Blücher à Fleurus : il y réussit, mais dut opérer sa retraite, en bon ordre, sur Frasnes, où d'Erlon le rejoignit.

Le 17 juin à midi, après une revue qui semble inutile, Napoléon ordonne à Ney d'attaquer de nouveau les Quatre-Bras, pendant qu'à la droite, Grouchy opérerait contre les Prussiens. Mais ceux-ci, loin de s'éloigner de Wellington par les routes de Namur ou de Liège, tentaient de le rejoindre par celle de Wavres : Grouchy reçut l'ordre de se porter sur Gembloux. Cependant Wellington n'avait pas attendu une seconde attaque de Ney aux Quatre-Bras ; il avait battu en retraite vers 10 heures. Il laissa harceler son arrière-garde à Genappes et à Planchenois et ne fit tête que sur le plateau du mont Saint-Jean, en avant de la forêt de Soignes, au S. de Bruxelles, dans une position longuement étudiée et préparée par lui pour une action suprême, son front couvert par le chemin creux d'Ohain, ses avant-postes logés dans un château (Hougoumont), dans des fermes solidement bâties (La Belle-Alliance) et entourées de parcs et de haies (La Haie-Sainte). La réserve anglaise était dissimulée sur le revers N. du plateau. Le village de Waterloo et trois routes le reliaient à sa base d'opération, Bruxelles. L'armée française établit son bivouac en contre-bas, dans une plaine détrempée par l'orage. Wellington savait, par le chef d'état-major de Blücher, Gneisenau, que *toute l'armée prussienne*, y compris le corps intact de Bülow (30.000 hommes), viendrait le rejoindre dans la journée du 18. Grouchy, entièrement dépourvu d'initiative, ne reçut l'ordre de marcher sur Wavres qu'à 10 heures du matin : il attendait toujours à Gembloux, avec ses 33.000 hommes ! De son côté, Napoléon n'attaqua les Anglais qu'à 11 heures et demie du matin, afin de laisser au sol le temps de sécher. Il fit une fausse attaque sur Hougoumont, en avant de la droite ennemie, comptant porter tout son effort sur le centre et la gauche. Mais vers 1 heure arrivèrent les Prussiens de Bülow, dont Grouchy avait perdu le contact. Napoléon attaqua alors la ferme de la Haie-Sainte (gauche de Wellington) et le centre anglais. Notre droite (d'Erlon) franchit le ravin d'Ohain, mais non sans désordre : l'infanterie est bousculée par les dragons anglais que nos cuirassiers (Michaud) et lanciers chargent à leur tour ; l'attaque contre le centre n'avait pas moins échoué, de même que celle contre la Haie-Sainte, où le canon fit défaut. Ney perdit

5.000 hommes ; il avait inutilement demandé des renforts en troupes de ligne à l'empereur, obligé de contenir Bülow avec les 20.000 hommes de Lobau. — Vers 3 heures, autour d'Hougoumont, la lutte reprend et se poursuit sans résultat. Cependant le centre se reforme et s'empare de la Haie-Sainte et de Papelotte. Mais à l'extrême droite, il faut renforcer Lobau d'une division de la jeune garde. Les colonnes de Blücher arrivent de plus en plus serrées du côté d'Ohain et de Saint-Lambert. Une troisième fois, Napoléon cherche à déloger les Anglais du plateau. Ney, avec les cuirassiers de Michaud, atteint la crête, arrive jusqu'à la seconde ligne anglaise ; mais cette réserve, formée en carrés, le force à redescendre. Les cuirassiers de Kellermann, la grosse cavalerie de la garde (10.000 chevaux), donnent inutilement, faute d'infanterie, à deux reprises. Bülow, Blücher, resserrent le cercle par l'occupation d'Ohain, Papelotte, Planchenois ; la réserve (division Friant) tente un quatrième assaut, elle est refoulée par le nombre. De tous côtés, Anglais et Prussiens lancent alors toute leur cavalerie ; Hougoumont, la Haie-Sainte, Planchenois sont évacués ; la retraite se change en déroute, malgré le dévouement de *Cambronne* (V. ce nom).

La campagne de Waterloo, qui entraîna la chute de l'Empire, a donné lieu à des discussions du plus haut intérêt, à la suite des accusations dont Napoléon a chargé la plupart de ses lieutenants, et surtout d'Erlon et Grouchy. Pour élucider la question des responsabilités *militaires*, il est nécessaire d'être dégagé de tout esprit de parti, et la chose est difficile. Le colonel Charras, victime du 2 Décembre 1851, a fait ressortir les fautes commises par Napoléon, et son injustice à l'égard de ses subordonnés ; Henri Houssaye, avec une science profonde et d'un style vif, a défendu la thèse de Sainte-Hélène, sans en admettre toutefois les violences et les déclamations. Le général Wolseley a glorifié Wellington ; le colonel Patry voit dans Blücher le véritable vainqueur de Waterloo. Il est impossible d'entrer ici dans une telle discussion. Ce que tout le monde doit admettre, c'est l'entière responsabilité *politique* de Napoléon qui, même victorieux, savait bien que la France ne pouvait tenir contre un million d'envahisseurs et qui avait voulu « un coup d'éclat ». H. MONIN.

BIBL. : Outre les histoires générales de *Napoléon Ier* (V. ce nom) et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, V. MUDFORD, *Historical account of the battle of Waterloo* ; Londres, 1816, gr. in-4.— Capt. JONES, *The battle of Waterloo, also of Ligny and Quatre-Bras, illustr. by portraits of Wellington and Blücher, maps and enlarged plans* ; Londres, 1817, in-4. — Von DAMITZ, *Histoire de la campagne de 1815, d'après les documents du général Grolman, trad. de l'allemand par* Léon GRILLON, *revue et accompagnée d'observations par un officier général français*; Paris, 1842, 2 vol. in-8 (plans). — E. van LOBEL-SELS, *Précis de la campagne de 1815 dans les Pays-Bas* ; La Haye, 1849 (cartes). — Colonel CHARRAS, *Histoire de la campagne de 1815, Waterloo* ; Bruxelles, 1858, in-8 (atlas de 5 plans et cartes). — Edgar QUINET, *Histoire de la campagne de 1815*; Paris, 1862, in-8 (2e éd. en 1867). — A. BERTEZÈNE, *Waterloo* ; Paris, 1892, in-8. — Giuseppe BASTELLI, *l'Enigma di Ligny e di Waterloo* ; Cesena, 1889, in-8. — GARDNER, *Quatre-Bras, Ligny and Waterloo, a narrative of the campaign in Belgium, 1815*; Londres, 1882, in-8. — HUTCHINSON, *The Story of Waterloo, a popular account...* ; Chatham, 1890, in-8. — J.-C. ROPES, *The Campaign of Waterloo, a military history*; Londres, 1893, in-8 (atlas). — G. BARRAL, *l'Epopée de Waterloo... d'après des documents inédits et les souvenirs de mes deux grands-pères* ; Paris, 1895, in-8. — Du même, *Itinéraire illustré de l'épopée de Waterloo, guide historique et militaire du champ de bataille, avec les diagrammes de l'auteur et 60 dessins originaux* d'Ad. HAMESSE ; Paris, 1896, in-16. — L. NAVEZ, *les Champs de bataille historiques de la Belgique*; Bruxelles, gr. in-8.— Général WOOD, *Cavalry in the Waterloo campaign* ; Londres, 1895, in-16. — Henry HOUSSAYE, *1815, Waterloo* ; Paris, 1899, in-16. — Colonel PATRY, *Encore Waterloo*, dans la *Revue bleue* du 6 juil. 1901. — V. BOURMONT, CAMBRONNE, GROUCHY, NEY, WELLINGTON.

WATERLOO (Anthonie), peintre et graveur hollandais, né à Lille en 1609 ou 1610, mort probablement à Amsterdam après 1676. Fiancé à Amsterdam en 1640, il se maria à Zevenbergen en 1640 ; fut inscrit en 1653 comme citoyen à Leeuwarden ; il revint bientôt à Amsterdam, où il fut inscrit comme citoyen en 1659. En 1675, habitant les environs d'Utrecht, il faisait étoffer ses paysages par Jan Weenix. Il travaillait à Amsterdam en 1676. Ses tableaux (paysages) sont rares. Il est très connu comme aquafortiste. E. D.-G.

WATERTOWN. Ville manufacturière des Etats-Unis, New York, près des chutes du Black-river ; 14.725 hab. Cotonnades, lainages, machines.

WATERTOWN. Ville des Etats-Unis, Wisconsin, près des chutes du Rock-river ; 8.755 hab. en 1890. Minoterie, lainages.

WATERTOWN. Ville des Etats-Unis, Massachusetts, sur le Charles-river ; 7.073 hab. en 1890. Arsenal fédéral.

WATERVILLE. Ville des Etats-Unis, Maine, sur le Kennebec, près des chutes Ticonic ; 7.100 hab. en 1890. Usines métallurgiques ; cotonnades.

WATFORD. Ville d'Angleterre, comté de Hertford, sur le Colne ; 16.826 hab. en 1891. Papeterie ; pailles tressées. Château de *Cashiobury*, au comte d'Essex.

WATLING (Ile) (V. BAHAMAS et COLOMBO [Cristoforo]).

WATRONVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre ; 326 hab.

WATT (Phys.). C'est l'unité de puissance employée en électricité ; c'est la puissance d'une machine qui produit un *joule* par seconde, c.-à-d. environ 0^{kgm},102. Il en résulte que la puissance d'un cheval, ou 75 kilogramm. par seconde, correspond sensiblement à 736 watts et que 1 watt vaut 0^{chev},00136 ; le kilowatt qui est mille fois plus fort vaut donc 1^{chev},36. A. JOANNIS.

WATT (Joachim de), dit *Vadianus* ou *Vadian*, savant et réformateur suisse, né à Saint-Gall le 30 déc. 1484, mort à Saint-Gall, le 6 avr. 1551. Il alla étudier à l'Université de Vienne, se vouant à la jurisprudence, à la théologie et aussi aux lettres. En 1514, il reçut de la main de l'empereur la couronne de poète. Devenu professeur de belles-lettres à Vienne, il est, en 1516, recteur de l'Université. Tout recteur qu'il fût, il continuait ses études et devint docteur en médecine. En 1518, il rentra à Saint-Gall et devint médecin de la ville. En cette qualité, il rendit de grands services pendant une épidémie de peste. Il entra au Conseil en 1520 et devint la tête du gouvernement de la république. Il le dirigea dans sa lutte contre l'abbaye de Saint-Gall et l'orienta résolûment du côté de la Réforme. On doit à son influence sage et modérée l'introduction sans secousse dans cette partie de la Suisse des nouvelles doctrines religieuses, officiellement adoptées à Saint-Gall en 1524. Il laissa ses livres à sa ville natale : ils ont été le noyau de la bibliothèque qui porte son nom (Vadiana). On doit à Vadian des œuvres très diverses : géographie (*Commentaire de Pomponius Méla*) ; théologie (*Aphorismes sur l'Eucharistie*), etc., et de nombreux manuscrits de chronique ou de polémique conservés à Saint-Gall. E. K.

WATT (James), mécanicien anglais, né à Greenock (Ecosse) le 19 janv. 1736, mort à Heathfield, près de Birmingham, le 19 août 1819. Sans fortune et sans instruction, il vint travailler en 1755, comme apprenti mécanicien, chez J. Morgan à Londres, mais retourna l'année suivante en Ecosse et, de 1757 à 1764, vécut de façon assez précaire à Glascow, où il fut d'abord constructeur des instruments de physique de l'Université, puis géomètre arpenteur et ingénieur civil. Une machine de Newcomen, qu'on lui donna à réparer en 1763, excita son intérêt. Pendant toute l'année 1764, il chercha le moyen d'éviter la perte de force considérable qu'occasionnait la condensation de la vapeur dans le cylindre lui-même par injection d'eau froide contre ses parois et, en 1765, il imagina son *condenseur*, distinct du cylindre (V. CONDENSEUR, t. XII, p. 346, et MOTEUR, t. XXIV, p. 427). Ce perfectionnement, le plus important qui eût été réalisé depuis l'invention de la machine à vapeur, obtint en 1769 cinq brevets. Watt s'associa, pour son exploitation, avec Matthew *Boulton* (V. ce nom) et, en 1774,

ils montèrent à Soho, près de Birmingham, une fabrique, depuis renommée, dans laquelle plus d'un million de francs furent dépensés avant qu'ils songeassent à effectuer des rentrées. D'ailleurs Watt ne devait pas s'en tenir là. De la machine à simple action, il passa presque aussitôt à la machine à double action et inventa, en 1784, son célèbre *parallélogramme articulé* (V. ARTICULÉ [Système], t. IV, p. 8), dont il fit coup sur coup deux applications mémorables : d'abord la transformation du mouvement rectiligne alternatif du piston en un mouvement continu de rotation, puis la commande automatique d'admission de la vapeur au moyen du *régulateur à force centrifuge* (V. RÉGULATEUR). Il acheva, de la sorte, de faire de la machine à vapeur, qu'il avait trouvée si rudimentaire, et qu'il dota, en outre, du volant, ce qu'elle est demeurée pendant plus d'un demi-siècle. On lui doit aussi une presse à copier, pour laquelle il prit, en 1780, un brevet. Enfin, il a eu une certaine part, quoique non publique, à la découverte de la composition de l'eau (V. EAU, t. XV, p. 193). Il était membre de la Société royale de Londres (1785) et membre associé de l'Académie des sciences de Paris (1814). Il n'a laissé, comme écrits, qu'un très petit nombre d'opuscules et d'articles sur des questions de physique et de chimie. Un monument dû à Chantrey lui a été élevé dans l'abbaye de Westminster, et d'autres à Birmingham, Greenoch, Manchester. — Son fils, *James* (1769-1848), lui a succédé en 1800 comme co-directeur de l'usine Boulton et Watt, à Soho. L. S.

BIBL. : J.-P. MUIRHEAD, *The origin and progress of the mechanical inventions of J. Watt*; Londres, 1854, 3 vol.; 2 édit. 1859. — Du même, *Correspondance of J. Watt on his discovery of the theory of the composition of water*; Londres, 1856. — SMILES, *Lifes of the engineers*; Londres 1874 t. IV. — ERNST, *James Watt und die Grundlagen des modernen Dampfmaschinenbaues*; Berlin, 1897.

WATTEAU ou **WATEAU** (Jean-Antoine), peintre français, né à Valenciennes le 16 oct. 1684, mort à Nogent-sur-Marne le 18 juil. 1721. Il était fils d'un maître couvreur, marchand de tuiles, chargé d'une nombreuse famille. Vers l'âge de dix ans, il fut mis en apprentissage chez J.-A. Gérin, l'un des peintres renommés de la ville, dont le musée et les églises de Valenciennes conservent quelques ouvrages, de valeur médiocre, dans le goût flamand. Gérin mourut le 7 juin 1702. Peu de temps après, on trouve le jeune homme à Paris, sans protection, sans ressources, mais décidé à s'en procurer par le travail. Engagé d'abord par un peintre sans clients, Métayer, qui ne peut le nourrir, il passe chez un fabricant de peintures, au Pont Notre-Dame, qui l'emploie, avec quelques autres apprentis, à copier, en nombreux exemplaires, des images religieuses et des tableaux de genre, notamment une *Vieille Liseuse* de Gérard Dou, et un *Saint Nicolas*, très recherché par les dévots.

Tout en se livrant à cette besogne insipide moyennant « trois livres par semaine et la soupe tous les jours », Watteau s'était lié avec un peintre d'Anvers, J.-J. Spoede, élève de l'Académie royale, et avec Claude Gillot, peintre, dessinateur, graveur, décorateur, d'une verve intarissable, et d'une fantaisie originale. « Gillot, ayant vu quelques dessins ou tableaux de Watteau, l'invita à venir demeurer chez lui. » L'accord entre le maître et l'élève, d'humeur également vive, ne fut pas de longue durée. Néanmoins, Watteau conserva toujours pour Gillot une grande reconnaissance, car « c'est chez lui qu'il se débrouilla complètement », dit Gersaint. C'est bien chez Gillot, en effet, qu'il prit le goût des scènes de théâtre, des fantaisies galantes, des arabesques à figurines, des mythologies et des singeries, et qu'il s'enhardit dans ses tendances naturelles à observer sans cesse les réalités environnantes et à jouir, en rêveur délicat, du spectacle de la vie mondaine ou rustique.

De l'atelier de Gillot il passa dans celui de Claude Audran, peintre d'arabesques et de grotesques, en grand renom, et devint vite, pour lui, un précieux collaborateur. Audran habitait le Palais du Luxembourg, dont il était le conservateur, le « concierge », comme on disait alors. Watteau demeura plusieurs années avec lui, complétant ses études techniques par l'admiration quotidienne des grandes peintures de Rubens décorant la galerie de Médicis (aujourd'hui au musée du Louvre) et trouvant, à loisir, des sujets incessamment renouvelés d'observation et de rêve dans la foule des élégants promeneurs et des belles promeneuses qui fréquentaient les jardins à la mode, autant que dans les aspects variés de ce jardin lui-même, alors très vaste, très orné et cultivé en certaines parties, très boisé, en d'autres, désert et presque sauvage. Ses travaux, à cette époque, semblent avoir été, presque exclusivement, des travaux décoratifs, peintures de lambris, de paravents, d'écrans, de clavecins. Afin d'étudier le modèle vivant, il suivait d'ailleurs les cours de l'Académie royale. Le 6 avr. 1709, il fut admis en loge, pour le concours du grand prix, avec Hutin, Vernansal l'aîné, Grison, Parrocel. Le 31 août, le jury, composé de Coysevox, Girardon, Jouvenet, de La Fosse, Rigaud, Largillière, décerna le premier prix à Grison ; Watteau n'obtint que le second.

C'est à ce moment que, désirant revoir sa famille et son pays, il fit montrer par Spoede à un marchand de tableaux, Sirois, une petite peinture, faite en ses moments de loisir et suivant son goût personnel, *le Départ des troupes*. Sirois en offrit 60 livres et commanda un pendant, *Halte d'armée*, que le peintre put aller exécuter à Valenciennes, où les passages de soldats, après la bataille de Malplaquet, lui offrirent de continuels sujets d'études. Son séjour auprès des siens se prolongea assez longtemps ; de cette époque datent les *Fatigues de la guerre*, les *Délassements de la guerre*, l'*Escorte d'équipage*, le *Défilé*, et une quantité d'études militaires d'après nature. L'amour du peintre pour Rubens ne se révèle qu'à peine encore dans ces petits tableaux, d'une observation précise et juste, d'une touche nette et vigoureuse, mais d'une couleur brune et sombre, presque monochrome, qui leur donnait, pour les contemporains, un aspect de vieilles peintures.

C'est seulement après son retour à Paris, en 1712, où il descendit d'abord chez Sirois, que, par suite de circonstances diverses, le génie du coloriste éclatant et savoureux prit enfin possession de lui-même. Pierre Crozat, le collectionneur enthousiaste et éclairé, qui avait réuni, dans son hôtel de la rue de Richelieu, dix-sept mille peintures, objets d'art et dessins, commanda à Watteau, pour sa salle à manger, quatre panneaux, *les Quatre Saisons*. La même année, le 30 juil., le jeune peintre est agréé par l'Académie, sur le vu de ses ouvrages, et charge Coypel et Barrois de lui demander son tableau de réception, dont le sujet est laissé à sa volonté. Watteau, rêveur et maladif, inquiet et instable, ne travaillant bien qu'à ses heures et à sa fantaisie, toujours mécontent de lui-même, devait laisser passer près de cinq années sans fournir l'œuvre promise. Vainement, chaque année, l'Académie lui faisait rappeler ses engagements. C'est seulement le 28 août 1717 qu'en désespoir de cause, il livrera, sans même l'achever, l'*Embarquement pour Cythère* (musée du Louvre), et sera reçu définitivement académicien. Ce chef-d'œuvre n'était, en effet, pour lui qu'une esquisse préparatoire, puisqu'il devait se remettre bientôt à traiter le même sujet, en y ajoutant de nombreuses figures, sur une toile plus travaillée et plus poussée, qui se trouve aujourd'hui au Palais impérial de Berlin.

Ces cinq années qui s'écoulent entre son élection et sa réception à l'Académie, de 1712 à 1717, sont, d'ailleurs, les plus laborieuses, les plus fécondes, et, semble-t-il, les moins malheureuses de sa courte vie. N'était l'instabilité de son caractère qui le fait sans cesse déménager, pour fuir les importuns et suivre librement son rêve, il trouve autour de lui toutes les satisfactions de l'intelligence et de l'amitié. Sirois et son gendre, Gersaint, s'occupent de la vente de ses tableaux, le comte de Caylus et

son ami Hénin deviennent ses compagnons de travail, Crozat redouble de prévenances et lui offre un logement dans son hôtel, en 1715. C'est le moment où Paris, délivré par la mort du vieux Louis XIV d'un long régime de pruderie maussade, reprend, avec la Régence, des habitudes de vie libre et joyeuse. Les comédiens italiens, exilés depuis 1697, rentrent en triomphe. Dans l'hôtel de Crozat, à Paris, ce ne sont que concerts et séances musicales; dans sa villa, à Montmorency, ce ne sont que réceptions, collations, divertissements. De tous côtés, au théâtre et à la ville, se succèdent les fêtes galantes; le peintre n'a qu'à regarder pour produire des chefs-d'œuvre d'élégance vive et rieuse, de coquetterie aimable, tendre ou passionnée. Les beaux peintres vénitiens qu'il consulte chaque jour chez Crozat, Titien, Giorgione, Campagnola, Véronèse, les Bassan, figuristes et paysagistes, qu'il étudie avec passion, faisant des esquisses d'après leurs tableaux, copiant presque tous leurs dessins, lui donnent d'utiles conseils dont il profite avec entrain. « Longue période de rêverie et d'étude, dit P. Mantz. Il montre alors une grande diversité de caprices et des ambitions compliquées. C'est une douce flânerie dans l'idéal. » On peut rapporter à cette période les études de vues mythologiques, sous des influences vénitiennes et flamandes, telles que le *Jupiter et Antiope* et le *Jugement de Pâris*, de la collection Lacaze, beaucoup de portraits et groupes de musiciens, la plupart des scènes et figures de la Comédie italienne, soit que le peintre les ait esquissées au théâtre même, soit qu'il les ait peints le plus souvent d'après des amis et des modèles en travestis.

Peu de temps après sa réception définitive à l'Académie qui lui attirait trop de visites, Watteau quitta l'hôtel Crozat, pour se retirer d'abord chez le marchand Sirois, puis, vers la fin de 1718, avec son ami Nicolas Veughels, académicien et futur directeur de l'Académie de France à Rome, dans un quartier plus retiré, au faubourg Saint-Victor. De cette époque datent la *Leçon de musique* (coll. Richard Wallace, à Londres), et probablement la *Finette* et l'*Indifférent* (coll. Lacaze, au musée du Louvre). C'est vers la fin de 1719 que le peintre, de plus en plus maladif et inquiet, partit pour Londres, où il semble avoir été attiré à la fois par le désir d'aller consulter un célèbre médecin, le docteur Mead, et celui d'améliorer sa situation matérielle, en se faisant connaître des amateurs anglais. Il y resta probablement tout l'hiver et le printemps suivant, car on ne le retrouve à Paris, présenté à Rosalba Carriera, accompagné d'un Anglais, qu'au mois d'août 1720. Ses œuvres, en effet, furent appréciées à Londres, et, au dire de Gersaint, bien payées. Il y peignit, pour le docteur Mead, les *Comédiens Italiens* (coll. Camille Groult, à Paris) et l'*Amour paisible* (coll. empereur d'Allemagne, à Berlin. Exposition universelle de Paris, 1900), et peut-être aussi les quatre tableaux de Buckingham Palace (deux *Fêtes champêtres*, *Scène de M. de Pourceaugnac*, *Arlequin et Pierrot*). C'est à Londres aussi qu'il se lia avec les graveurs français, résidant en Angleterre, Bernard Baron et Philippe Mercier, et dessina leurs portraits (British Museum); ce dernier, peintre à ses heures, imita même ses peintures : l'*Escamoteur* (coll. Lacaze, musée du Louvre) est un spécimen de ses contrefaçons.

Au retour d'Angleterre, où il avait beaucoup souffert des brouillards et de l'isolement, Watteau se retrouva avec plaisir au milieu de ses amis, Gersaint, Crozat, Caylus, Antoine de La Roque, Julienne, Spoede, mais avec une santé de plus en plus compromise. Dès son arrivée, il travaille au *Rendez-vous de chasse* (coll. Richard Wallace, à Londres), et, descendu chez Gersaint, peint « pour se dégourdir les doigts » la fameuse toile qui devait servir d'enseigne à la boutique du marchand de tableaux. L'*Enseigne*, coupée, on ne sait ni pourquoi, ni à quel moment, en deux morceaux, achetée par le roi de Prusse, est aujourd'hui au Palais Impérial de Berlin. A mesure que ses forces physiques diminuent, son ardeur au travail semble s'accroître. Au printemps de 1721, il désire aller à la campagne, et son ami, l'abbé Haranger, l'installe, à Nogent-sur-Marne, dans une petite maison prêtée par Philippe Le Fèvre, intendant des musées. Il y fait venir, pour travailler avec lui, son ancien élève, Pater, vis-à-vis duquel il croit avoir des reproches à se faire. Il peint, pour le curé de Nogent, un *Christ en croix*. Il fait le projet d'aller à Valenciennes pour revoir sa famille ; mais les forces lui manquent pour partir ; après avoir pris ses dernières dispositions, partagé ses dessins, qu'il considère comme la meilleure part de son œuvre, entre ses quatre amis, Julienne, l'abbé Haranger, Hénin et Gersaint, il meurt dans les bras de ce dernier.

Telle fut la courte vie, inquiète et laborieuse, du grand artiste, modeste et sincère, qui, en renouvelant l'art de la peinture, dans sa conception et dans sa technique, remit le génie français, presque constamment soumis, depuis deux siècles, à l'influence exclusive des traditions italo-classiques, dans la voie traditionnelle de l'observation libre et vivante, et prépara ainsi l'évolution des écoles modernes. Ses contemporains, tout en admirant grandement le charme poétique de ses fantaisies champêtres et galantes, et la vivacité, souple et libre, de ses incomparables dessins, ne paraissent pas, en général, avoir compris la portée de la révolution qu'il accomplissait. Beaucoup ne virent en lui qu'un rêveur aimable et spirituel, tandis que son coup de génie avait été surtout de rappeler partout, dans la rêverie comme ailleurs, les peintres à un sentiment plus vif et à un respect plus constant des beautés immédiates de la réalité vivante en même temps qu'au goût des colorations franches et joyeuses, sous une action plus délicate et plus vive de la lumière. Les trop rares portraits de Watteau, celui de *J.-B. Pater*, sculpteur, père du peintre (musée de Valenciennes), celui de *M. de Julienne* (coll. C. Groult, à Paris), et l'*Enseigne* de Gersaint (Palais impérial de Berlin), montrent avec quelle résolution il ouvrit la route à Chardin, La Tour, aux Saint-Aubin, et, par eux, à tous les peintres de la vie contemporaine au XIXe siècle. La chronologie de ses œuvres est d'autant plus difficile à établir qu'elles furent exécutées en un petit nombre d'années. Les plus personnelles, les plus franches et les plus libres sont les plus proches de sa mort. Il en laissa un grand nombre d'inachevées qui furent probablement terminées par des élèves, et, de son vivant même, ses imitateurs furent nombreux et surtout très habiles. De là, des confusions fréquentes entre lui et eux, notamment Lancret et Watteau, que les travaux de la critique moderne ont néanmoins judicieusement éclaircies. Ses œuvres authentiques sont extrêmement disséminées. Parmi les collections publiques ou privées qui ont recueilli ses œuvres les plus importantes, on peut citer, en France, le musée du Louvre (*l'Embarquement pour Cythère*, *le Gilles*, *la Finette*, *l'Indifférent*, *l'Assemblée dans un Parc*, *le Faux Pas*, etc.), le musée de Valenciennes (*Portrait de J.-B. Pater*), le musée Condé à Chantilly (*Fête champêtre*, *l'Amour désarmé*), la collection Groult, à Paris (*le Flûteur*, *les Comédiens italiens*, le *Portrait de M. de Julienne*, et de nombreux dessins), en Russie, le musée de l'Ermitage et les collections particulières du tsar au Palais d'Hiver, à Gatchina et à Tzarkoié-Sélo (*le Savoyard et sa marmotte*, *le Mezzetin*, etc.) ; en Allemagne, le musée de Dresde (*Réunions en plein air*, *Amusement champêtre*,), le musée de Berlin (*l'Amour au théâtre français*, *l'Amour au théâtre italien*, *la Collation*), la collection de l'empereur d'Allemagne, la plus riche de toutes, avec douze pièces (*l'Embarquement pour Cythère*, composition définitive, les deux parties de *l'Enseigne* de Gersaint, *le Plaisir pastoral*, *l'Amour paisible*, *la Leçon d'amour*, *le Concert*, *l'Assemblée dans un parc*, *les Comédiens français*, *la Danse*, *la Mariée de village*) ; en Belgique, la galerie du duc d'Arenberg (*la Signature du contrat*) ;

à Madrid, le musée du Prado (*l'Accordée de village, le Bosquet de Bacchus*) ; en Angleterre, les galeries de Dulwich (*Fête champêtre, Bal champêtre*), de Buckingham Palace (deux *Fêtes champêtres, Arlequin et Pierrot, Pourceaugnac houspillé par ses femmes*), celle de Sir Richard Wallace (*Rendez-vous de chasse, Arlequin et Colombine, la Leçon de musique*, etc., etc.). Presque tous ces tableaux ont été gravés au XVIIIe siècle même par les plus célèbres artistes français contemporains (Larmessin, Moyreau, Ph. Lebas, Surugue, Cochin, etc.). G. LAFENESTRE.

BIBL. : Comte DE CAYLUS, *Vie d'Antoine Watteau, peintre de figures et de paysages, sujets galants et mondains*, lue à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 3 févr. 1748. — M. DE JULIENNE, *Abrégé de la vie intime d'Antoine Watteau*. — GERSAINT, *Catalogue raisonné des diverses curiosités du cabinet de feu M. Quentin de Losangère*. — E. et J. de GONCOURT, *l'Art du XVIIIe siècle*. — Edmond de GONCOURT, *Catal. raisonné de l'œuvre peint, dessiné et gravé d'Antoine Watteau* ; Paris, 1875. — John-W. SMOLLETT, *Watteau* ; Londres, 1883. — G. DARGUEN, *Antoine Watteau*, dans *Collection des artistes célèbres* ; Paris, 1891. — Emile HANNOVER, *Antoine Watteau*, trad. allem. par Alice Hannover ; Berlin, 1889. — Paul MANTZ, *Antoine Watteau* ; Paris, 1892.

WATTEN. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bourbourg ; 2.030 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Tanneries et corroiries. Construction de bateaux. Eglise du XVIe siècle.

WATTIGNIES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant de Seclin ; 2.752 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Fabr. de cordes à broches et de rubans pour filatures. Château du XVIIe siècle. Eglise en partie du XIIe.

WATTIGNIES-LA-VICTOIRE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Maubeuge ; 206 hab. Le 16 oct. 1793, les Autrichiens y furent battus par Jourdan et Carnot.

WATTENBACH (Wilhelm), historien allemand, né à Rantzau (Holstein) le 22 sept. 1819, mort à Francfort-sur-le-Main le 20 sept. 1897, collaborateur des *Monumenta Germaniæ* (1843), archiviste à Breslau (1855), professeur à l'Université de Heidelberg (1862), puis de Berlin (1873). Paléographe émérite, il a publié *Anleitung zur griechischen Palæographie* (1887) et *Anleitung zur lateinischen Palæographie* (1869) ; *Das Schriftwesen im Mittelalter* (1871), plusieurs fois réédités ; le catalogue des mss. de la cathédrale de Cologne (avec Jaffé, 1874) ; un excellent résumé bibliographique, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte der XIIIten Jahrh.* (1858 ; 6e édit., 1893-94) ; une histoire populaire de la papauté, etc.

WATTEVILLE (Jean-Chrétien de), marquis de *Conflans* (V. ce nom).

WATTIER (Charles-Emile), peintre et graveur français, né à Paris le 17 nov. 1800, mort à l'hôpital de la Charité le 23 nov. 1868. Elève de Gros, il exposa régulièrement, au Salon de 1831, au Salon de 1868, des tableaux de genre et des aquarelles. Il a décoré un grand nombre de maisons particulières.

WATTIGNY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Hirson ; 546 hab.

WATTRELOS. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. E. de Lille, faubourg E. de Roubaix, dont la sépare l'Espierre ; 12.318 hab. (6.276 aggl.). La population travaille aux manufactures de Roubaix et à celles de sa propre ville (draps, brasserie, huilerie, raffinerie de pétrole, etc.).

WATTRELOS (EST). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. (E.) de Roubaix ; 10.413 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WATTS (George-Frederick), peintre anglais, né à Londres en 1817. Il se fit connaître par d'importantes compositions de genre historique : *Isabelle trouvant Laurent mort* (1840), *Cymbeline* (1842), *Triomphe de Caractacus, Alfred appelant les Saxons aux armes, Paolo Malatesta et Francesca de Rimini, Fata Morgana* (1849), *Saint Georges* (fresque au parlement de Westminster), *Amour et Vie* (à Washington). Il a débuté dans la manière préraphaélite et a continué avec plus d'indépendance et une constante recherche du style et de l'expression. Il a peint des portraits très recherchés et sculpté plusieurs statues.

WAT-TYLER, encore surnommé **TEGHELER** ou **WALTER** HELIER, chef de la révolte des paysans anglais au XIVe siècle, mort en 1381. C'était un soldat qui avait servi pendant les guerres de France. Lorsque éclata l'insurrection dirigée surtout contre le despotisme des propriétaires, à l'époque où retentissait partout la fameuse chanson :

> Quand Adam bêchait et Eve filait,
> Où donc était le gentilhomme ?

Wat-Tyler fut reconnu comme chef. A la tête des insurgés, il marcha sur Londres dont les portes furent ouvertes par les pauvres artisans de la cité. On brûla le palais de Jean de Gand, le collège des hommes de loi au Temple et des maisons appartenant à des marchands étrangers (13-14 juin). Mais ces insurgés se proclamaient « des chercheurs de vérité et de justice, non des voleurs et des brigands », et le 15 juin, conduits encore par leur capitaine Tyler, ils pénétraient jusqu'à la Tour, et, saisissant par la barbe les chevaliers de la garnison, leur promirent fraternellement d'être à l'avenir leurs égaux et leurs bons camarades. Le jeune roi Richard détourna le danger en promettant aux insurgés des chartes de liberté et d'amnistie. Tyler, avec 30.000 hommes, fut chargé de veiller à l'accomplissement de ces promesses. Il était insolent, et rencontrant le roi à Smithfield, après une discussion très vive, il s'emporta jusqu'à un geste de menace. Le maire de Londres, William Walworth, se précipitant, tua Wat-Tyler d'un coup de dague. R. S.

BIBL. : André REVILLE, *le Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en 1381* ; Paris, 1898, in-8.

WAULSORT. Localité de Belgique, prov. de Namur, arr. de Dinant, à 37 kil. S. de Namur, sur la Meuse ; 500 hab. On y voit les belles grottes à stalactites de Freyr. Les bénédictins avaient fondé une abbaye à Waulsort dans le cours du Xe siècle ; enrichie par de nombreuses donations des empereurs d'Allemagne, elle fut unie en 968 à l'abbaye d'Hastière sous la juridiction des évêques de Liège. Cette union dura jusqu'en 1793. A cette époque, l'abbaye fut détruite par des pillards français. Seul le quartier abbatial fut épargné ; il existe encore.

BIBL. : U. BERLIÈRE, *Monasticon belge* ; Maredsous, 1897.

WAULSORTIEN (Géol.) (V. PERMO-CARBONIFÈRE).

WAUTERS (Alphonse), historien belge, né à Bruxelles en 1817, mort à Bruxelles le 1er mai 1898. Il devint de bonne heure archiviste de sa ville natale et fut nommé secrétaire de la commission royale d'histoire après la mort de *Gachard* (V. ce nom). Il était, comme la plupart des historiens belges de sa génération, un autodidacte. S'il put, grâce à un labeur acharné et à un sens critique remarquable, suppléer le plus souvent au manque de préparation scientifique, ce défaut de formation lui fit commettre dans certains de ses ouvrages des erreurs qui lui ont été sévèrement reprochées. Travaillant presque toujours d'après les documents des archives, Wauters eut le mérite de porter la lumière dans bien des questions demeurées obscures, et plusieurs de ses livres font autorité. Son activité fut remarquable : la liste complète de ses œuvres tient près de vingt pages de la bibliographie académique. Nous nous bornerons à rappeler parmi ses travaux les plus importants : *Histoire civile, politique et monumentale de la ville de Bruxelles* (en coll. avec Henne ; Bruxelles, 1843-45, 3 vol. in-8) ; *Histoire des environs de Bruxelles* (*ibid.*, 1850-57, 3 vol. in-8) ; *la Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges* (*ibid.*, 1859-87, 4 vol. in-8) ; *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire*

de la Belgique (*ibid.*, 1866-96, 10 vol. in-4); *les Libertés communales. Essai sur leur origine et leurs premiers développements en Belgique, dans le nord de la France et sur les bords du Rhin* (*ibid.*, 1878, 2 vol. in-8).

Bibl. : H. Pirenne, *Biographie de A. Wauters*, dans *Annuaire de l'Académie royale de Belgique* de 1901.

WAUTERS (Emile), peintre belge, né à Bruxelles en 1846. Elève de Portæls et Gérôme, il a traité l'histoire et le portrait. Le tableau qui décida de sa réputation est *la Folie de Hugo van der Goes* (1872), aujourd'hui au musée de Bruxelles. Parmi ses œuvres, d'une composition aisée et claire, il faut citer la décoration de l'escalier des Lions à l'hôtel de ville de Bruxelles (1878), le portrait du jeune *Somzée* (1875), *Marguerite de Bourgogne devant le magistrat de Gand* (1872, musée de Liège), le portrait d'un *Jeune garçon à cheval* (1891, Salon de Bruxelles), etc. Ses portraits de femmes sont très appréciés. E. D.-G.

WAVANS. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château ; 294 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WAVELLITE (Minér.). La *wavellite* ou *lasionite* appartient, comme la turquoise, à la famille des phosphates alumineux. Elle donne, à l'analyse, 20 °/₀ de fluor et 24 à 28 °/₀ d'eau. Elle se présente quelquefois en petits prismes, d'un clivage parfait, mais le plus souvent en globules radiés, aplatis, formés de fibres très déliées. Densité, 2,3; dureté, 3,5 à 4. Cristallisation dans le système rhombique. On rencontre principalement la wavellite dans les fissures des schistes argileux, à Barnstaple (Devonshire), dans l'hématite brune, à Amberg (Bavière), dans les filons d'étain, à Montebras (Creuse), dans les couches de limonite, à Steamboat (Pennsylvanie), etc.

WAVENEY. Rivière de *Grande-Bretagne* (V. cet art.).

WAVIGNIES. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée ; 697 hab.

WAVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley ; 409 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

WAVRANS-sur-l'Aa. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 970 hab.

WAVRANS-sur-Ternoise. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. de Saint-Pol ; 242 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WAVRE. Ville de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Nivelles, à 25 kil. S.-E. de Bruxelles, sur la Dyle, sous-affluent de l'Escaut ; 8.000 hab. Stat. du chem. de fer de Louvain à Charleroi, tête de ligne vers Jodoigne. Ecoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles, petit séminaire, école régimentaire des carabiniers. Papeteries, briqueteries, fonderies, tanneries. Wavre fut érigé en commune par le duc Jean Ier de Brabant en 1293. La ville fut incendiée à diverses reprises, notamment en 1594, 1604, 1695 et 1715. Sa position stratégique lui assigne un rôle important dans la campagne de 1815 (V. Waterloo). Les armoiries de Wavre sont : *D'argent à trois feuilles en cœur de sinople, deux et un, l'écu sommé d'une couronne.*

WAVRECHAIN-sous-Denain. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Denain ; 554 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WAVRECHAIN-sous-Faulx. Com. du dép. du Nord, arr. de Valenciennes, cant. de Bouchain ; 542 hab.

WAVRILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Maubeuge, cant. de Damvillers; 135 hab.

WAVRIN. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Haubourdin ; 3.809 hab. Stat. de chem. de fer.

WAZIERS. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (N.) de Douai ; 2.516 hab. Exploitation de houille.

WEALDIEN (Géol.). On désigne en géologie sous ce nom des formations saumâtres ou fluviatiles, dont le type est la « Wealden series » de la région du Weald, dans le S. de l'Angleterre (Cf. Grande-Bretagne, t. XIX, p. 145), et qui se trouvent à la limite des terrains jurassiques et crétacés. Tandis que, dans les régions méditerranéennes, il y a en général continuité de facies et de dépôts entre ces deux séries superposées, dans le bassin anglo-parisien, dans le Portugal, dans le N. de l'Allemagne, il existe toujours à ce niveau une interruption dans la succession des dépôts marins, qui se traduit, soit par une lacune dans la sédimentation, soit, plus fréquemment, par l'intercalation de dépôts d'eau douce ou saumâtre. Ceux de ces dépôts qui correspondent aux assises les plus élevées du jurassique, au portlandien supérieur ou aquilonien, ont été désignés sous le nom de purbeckien. Ceux qui correspondent comme âge aux dépôts néocomiens marins constituent le wealdien. La limite précise entre la partie jurassique et la partie crétacée de cette série non marine est toujours très difficile à tracer, mais la part qui revient au jurassique tend à s'augmenter considérablement, dans ces derniers temps, au détriment de ce qui était rangé dans le crétacé.

Angleterre. — Dans le S. de l'Angleterre, le purbeckien est bien représenté sur la côte du Dorset et dans l'île de Purbeck, il est surmonté par le wealdien inférieur ou sables de Hastings, très développé surtout dans la région du Weald, où il atteint 200 à 300 m. d'épaisseur. C'est une série d'argiles bariolées, de sables, de grès, assez fossilifère. On y trouve des Mollusques d'eau saumâtre (*Melanopsis*, *Melania*, *Cyrena*) et d'eau douce (*Paludina*, *Unio*), des Poissons (*Lepidotus*), des Crocodiliens et surtout des Dinosauriens, ainsi que des restes végétaux (Fougères, Cycadées, Conifères). Le caractère général de la faune et de la flore est plutôt jurassique, aussi est-on aujourd'hui assez généralement d'accord pour distraire du crétacé cette partie inférieure. Quant au wealdien supérieur ou *Weald clay*, il paraît correspondre, au moins en partie, au néocomien, car il est surmonté dans l'île de Wight par des couches marines (argiles d'Atherfield), appartenant incontestablement au barrémien. Le Weald clay, qui renferme des intercalations de sables et de calcaires à Paludines, est peu fossilifère. On y trouve des *Cypris* et des restes d'*Iguanodon Mantelli*. C'est essentiellement une formation lacustre.

Allemagne du Nord. — Dans le Hanovre, le purbeckien est également fort bien développé (Münder Mergel, Serpulit, calcaires lacustres), il supporte en concordance parfaite des grès connus sous le nom de « Wälder-sandstein » ou de « Deistersandstein ». On y trouve des Mollusques d'eau douce, des Poissons et beaucoup de restes de Végétaux, dont les affinités sont, d'après A. von Kœnen, plutôt crétacées que jurassiques. Au-dessus vient le « Wälderthon », puissante série d'argile, renfermant une faune d'estuaire. Ces couches sont transgressives, et Gagel a montré qu'elles peuvent reposer directement sur le séquanien. Elles sont immédiatement surmontées par des argiles valanginiennes à *Oxynoticeras heteropleurum* et *Gevrilianium*, c'est pourquoi A. von Kœnen les envisage comme un équivalent du valanginien inférieur.

Belgique. — Dans le Hainaut, on a tout d'abord confondu avec les sables sénoniens d'Aix-la-Chapelle, sous le nom d'*aachénien*, des sables et des argiles reposant directement sur le carbonifère et auxquels appartient le célèbre gisement de Bernissart. On en a fait ensuite l'équivalent du wealdien d'Angleterre. Van den Brœck pense que la faune de Bernissart, de même que la faune wealdienne d'Angleterre, a plutôt un caractère jurassique, mais il est évident que les *Iguanodon*, les Crocodiliens, les Tortues, les Poissons de cette localité, si admirablement conservés qu'ils soient, ne nous fournissent à cet égard aucun renseignement précis.

Bassin de Paris. — Dans le Boulonnais, on avait décrit comme wealdienne une formation d'estuaire qui surmonte le portlandien proprement dit. Munier-Chalmas a

pu établir qu'il s'agit d'un équivalent du portlandien supérieur ou aquilonien.

Dans le pays de Bray, le portlandien marin est surmonté par des sables blancs avec argiles réfractaires, dont la partie inférieure est sans doute jurassique, tandis que la partie supérieure correspond probablement au néocomien inférieur. On y a trouvé *Lonchopteris Mantelli*, Fougère caractéristique du wealdien anglais. Au-dessus vient une série de grès ferrugineux, avec argiles à poteries intercalées, qui renferme à sa partie supérieure des fossiles marins d'âge hauterivien (*Panopæa neocomiensis, Cardium subhillanum, Astarte numismalis*, etc.). Les sables panachés et les glaises bariolées qui surmontent ces couches fossilifères sont un équivalent lagunaire du barrémien, mais on n'y a pas trouvé de fossiles.

Dans la Haute-Marne, par contre, où le néocomien inférieur, discordant sur le portlandien marin, présentait déjà un caractère continental, une série lagunaire, constituée par des minerais de fer oolithiques, avec Unios, Paludines, Cyclas, s'intercale entre les couches marines de l'hauterivien et de l'aptien. Dans l'Aube, en revanche, le crétacé inférieur est tout entier marin.

Espagne et Portugal. — Au N. de la Meseta espagnole, le crétacé inférieur est représenté par une puissante série de grès et d'argile, à faune d'eau douce, qui rappelle beaucoup le wealdien d'Angleterre.

Dans le Portugal, d'après P. Choffat, il existe déjà des intercalations de couches d'eau douce ou saumâtre dans le portlandien, mais le néocomien est, ou bien entièrement marin (région de Cintra), ou bien constitué par une importante série de grès, sans fossiles marins, plus ou moins riche en débris végétaux. C'est à cette série qu'appartient le célèbre gisement de Cercal, renfermant les premières Dicotylédones (*Aralia, Salix, Sassafras*, etc.), associées à des Fougères. Emile Haug.

WEAR. Fleuve de la *Grande-Bretagne* (V. cet art.).

WEBB (Mrs Beatrice) (V. l'art. suivant).

WEBB (Sidney), économiste et homme politique anglais, né à Londres en 1859. Il passa l'examen du *Civil Service*, fut employé au ministère des colonies à Lonpres, prit ses grades de droit à l'Université de Londres, se fit agréer comme avocat, professa l'économie politique au collège de la cité de Londres. Webb s'est aujourd'hui consacré entièrement à l'enseignement des sciences économiques, à la politique et à la publication d'études économiques et sociales. Il est membre au Conseil du comté de Londres, créé en 1889 : il y a joué un rôle important, surtout comme président de la commission des écoles, et il a été constamment réélu à d'énormes majorités. Webb a été l'un des fondateurs de l'Ecole des sciences économiques, récemment créée à Londres (*London School of Economics and political Science*). Webb avait publié une étude sur le socialisme en Angleterre et plusieurs autres ouvrages lorsqu'il épousa, en 1892, miss Beatrice Potter, qui s'occupait de recherches économiques et sociales, qui avait collaboré à la grande enquête de Charles Booth sur le paupérisme à Londres et qui avait publié un volume remarquable sur le mouvement coopératif en Grande-Bretagne. M. et Mrs Webb ont publié en collaboration deux ouvrages d'une documentation très sûre et du plus grand intérêt : l'*Histoire du Trade Unionisme* (trad, franç.; Paris, 1877) est un livre définitif sur l'histoire, non seulement des syndicats ouvriers, mais de tout le mouvement démocratique dans l'Angleterre du XIXe siècle. La *Démocratie industrielle* (*Industrial Democracy*) dont une traduction française sera bientôt publiée (Paris), est une étude positive, inductive, fondée sur l'histoire et les faits économiques des principaux aspects de la question ouvrière et de la question sociale, contrat collectif de travail, arbitrage, intervention des législateurs, salaires, durée du travail, hygiène, machinisme, problème de la population, programme des syndicats ouvriers, objections des libéraux, etc. Les ouvrages de M. et de Mrs Webb sont faits avec une méthode scientifique ; dans l'exposition des faits, la loyauté des auteurs est incontestable, de même que leur information est à l'abri de toute critique ; leurs opinions n'apparaissent que dans les interprétations et les conclusions. M. et Mrs Webb sont socialistes ou plutôt le sont devenus au cours de leurs études. Ils entendent par socialisme la transformation graduelle et légale en services publics de celles des entreprises privées qui intéressent la collectivité (fourniture de l'eau et du gaz, écoles, marchés, tramways, magasins des ports, etc. M. et Mrs Webb ne sont ni communistes, ni révolutionnaires ; ils appartiennent au groupe important d'économistes et d'hommes politiques anglais qui s'est détaché de l'ancienne économie manchestérienne, qui a renoncé au « laissez faire » et qui, profitant de l'institution récente d'assemblées locales élues, poursuit la *municipalisation* des services. Ces principes triomphent dans les municipalités de plusieurs grandes villes, quoique les majorités qui les adoptent soient formées de « progressistes » qui ne se considèrent pas comme socialistes. Un des ouvrages les plus intéressants sur le « socialisme municipal est celui de Sidney Webb qui a pour titre *The London Programme*. M. et Mrs Webb comptent parmi les membres les plus actifs et les plus en vue d'une société de socialistes pacifiques, méthodiques et possibilistes, la *Fabian Society*, qui a emprunté son nom à Fabius le Temporisateur. Webb est l'auteur d'une des études publiées par la société sous le titre de *Fabian Essays on Socialism*. En économie politique, Webb et la plupart des Fabiens sont des disciples de Stanley Jevons, et ils admettent sa théorie de la valeur, plus ou moins modifiée, de préférence à celle de Karl Marx. A. Métin.

Bibl. : Albert Métin, *le Socialisme en Angleterre*, Paris. — Verhaegen, *Socialistes anglais* ; Bruxelles.

WEBER (Carl-Maria von), musicien allemand, né à Eutin (Holstein) le 18 déc. 1786, mort à Londres le 5 juin 1826. Sa famille était alliée à celle de Mozart par la femme de celui-ci, Constance Weber, dont l'aïeul, Fridolin von Weber, était aussi le grand-père de Carl-Maria. Son père, Franz-Anton von Weber, esprit singulièrement aventureux, tour à tour officier dans la cavalerie prussienne (il fut blessé à Rosbach), fonctionnaire dans l'administration des finances, directeur de spectacles, musicien d'orchestre, maître de chapelle, était musicien de ville à Eutin quand naquit l'enfant qui devait illustrer son nom. Celui-ci fut associé à sa vie errante, qui continua longtemps encore, et passa ses premières années dans une entière liberté, se livrant sans contrainte à ses penchants naturels : ses dispositions pour la musique se développèrent ainsi spontanément et sans subir d'abord l'influence d'aucune direction étrangère. Vers l'âge de dix ans, la famille étant alors fixée à Hildburghausen (Saxe), où elle séjourna en 1796-97, il eut la chance de trouver un bon instituteur avec lequel ses progrès sur le piano furent rapides ; il fut ensuite (1798) conduit à Salzbourg, où il étudia sous Michel Haydn, maître sévère, aux principes rigoureux, à qui il ne se soumit qu'avec peine. Il y publia sa première composition, six fuguettes pour le piano. A la fin de cette même année 1798, il se rendit à Munich, où il reçut des leçons de chant de Valesi, et de composition de Kalcher, organiste de la chapelle royale. Il poursuivit ses essais, travaillant dans tous les genres : opéras, musique religieuse, musique instrumentale, *lieder*, etc. En 1800, le directeur du théâtre allemand de Carlsbad, en représentations à Freiberg, petite ville de Saxe où il habitait alors, lui confia la composition d'un opéra en deux actes, *la Fille des bois*, qui, représenté d'abord en cette ville le 24 nov. 1800, eut assez de succès pour mériter d'être joué sur plusieurs autres scènes allemandes. Weber alors n'avait pas quatorze ans : dix ans plus tard, il reprit l'idée de cette composition de jeunesse, et en fit

Silvana, le premier de ses opéras qui ait vraiment attiré sur lui l'attention du monde musical. Vers le même temps, son esprit toujours en éveil l'inclina à perfectionner, pour l'usage de la musique, les procédés récemment découverts de la lithographie : on a une lettre de lui, datée de Freiberg, 9 déc. 1800, adressée à l'éditeur Artaria, par laquelle il propose de lui céder la propriété de ses inventions en ce genre, en même temps que celle de plusieurs de ses compositions, dont trois sonates et trois trios. Il fit en 1801, à Salzbourg, un nouvel opéra en deux actes, *Peter Schmoll et ses voisins*, qui fut représenté plus tard à Augsbourg, sans succès. Sa production, peu active pendant les années qui suivirent, se composa de quelques morceaux pour le piano, danses et *lieder*. Au commencement de 1803, il devint l'élève du savant abbé Vogler, et se perfectionna avec lui dans la technique de la composition. A la fin de 1804, il fut chargé de la direction de la musique au théâtre de Breslau ; il y entreprit la composition d'un opéra, *Rübezahl*, qu'il n'acheva pas. En 1806, le prince Eugène de Wurttemberg l'invita à se fixer dans sa résidence de Carlsruhe en Silésie ; il y composa deux symphonies, les seules qu'il ait écrites (janv. 1807). Les événements qui suivirent la bataille d'Iéna l'obligèrent à reprendre sa vie errante. Il se rendit à Stuttgart, auprès du prince Louis de Wurttemberg. Il y composa une sorte de cantate : *Der Erste Ton*, sur un poème de Rochlitz, où la déclamation se mêle à la symphonie, l'œuvre se terminant par un ensemble choral et orchestral, — *Turandot*, musique de scène pour la comédie de Schiller, — *Silvana*, opéra romantique en trois actes, dont le poème n'est qu'un remaniement de *la Fille des bois*, de 1800, mais dont la musique, sauf quelques rares emprunts, est entièrement nouvelle. La tendance esthétique et la personnalité de Weber, sinon l'intégralité de son génie, se manifestent déjà dans cette œuvre, dont le principal personnage est une petite bohémienne muette, à demi sauvage (dans le rôle de laquelle il nous semble apercevoir, non seulement quelques traits de Preciosa, une des futures héroïnes de Weber, mais encore le prototype de plusieurs créations postérieures du théâtre lyrique : *la Muette de Portici*, *Mignon* et *Carmen*) et dont l'action se déroule au travers des forêts, parmi des chasseurs et dans le monde de la noblesse de la vieille Allemagne. Certes, au point de vue musical, l'on ne saurait dire que le génie de Weber fût entièrement formé. Pour le moment, son style, n'élevant pas ses prétentions au-dessus de celui de l'opéra-comique français (plutôt que de l'opéra italien); indique des visées beaucoup moindres ; mais l'invention mélodique est déjà abondante et savoureuse ; des rythmes caractéristiques, semblables à ceux des danses des tziganes, auxquelles on n'avait pas encore reconnu le droit de cité dans la musique artistique, et des chants d'un sentiment pénétrant, se rencontrent en maint endroit de la partition. C'est pourquoi *Silvana*, représenté pour la première fois à Francfort-sur-le-Main le 16 sept. 1810, obtint aussitôt un grand succès, fut joué par toute l'Allemagne et s'est maintenu au répertoire des théâtres allemands jusqu'à notre temps.

A cette époque de sa vie, Weber vint se fixer à Darmstadt, où il se remit sous la direction de son ancien maître l'abbé Vogler, ayant pour camarades Meyerbeer, Gottfried Weber (qui devint un théoricien distingué), et Gœnsbacher (connu comme compositeur de musique religieuse). « Je suis vraiment en droit de dire que ma maison est aujourd'hui une véritable académie de musique », écrivait alors son vieux maître. Les quatre camarades, qui s'aimaient fraternellement, fondèrent une « association harmonique » dont C.-M. von Weber fut président, et qui sans doute fut le premier exemple de ces sociétés « d'admiration mutuelle » dont il s'est formé tant d'autres depuis lors. Weber écrivit des articles dans les journaux dans le but d'attirer l'attention sur le groupe qu'il présidait. Il composa *Abu-Hassan*, opéra-comique en un acte, représenté pour la première fois à Munich le 4 juin 1811. Un de ses *lieder* les plus célèbres, la Berceuse : *Schlaf, Herzenssöhnchen*, date de cette époque; elle fut composée originairement avec accompagnement de guitare. Il entreprit ensuite des tournées de concerts à travers l'Europe, au double titre de pianiste et de compositeur : après quelques séances données dans les villes des environs de Darmstadt (fin 1810 et commencement de 1811), il partit en févr.; ses lettres à son ami Gænsbacher nous permettent de le suivre à Wurtzbourg, Munich, dans plusieurs villes de Suisse, à Prague, Leipzig (fin 1811), Weimar, Dresde, Berlin (où il séjourna pendant la première partie de 1812), Gotha (fin 1812), Prague (premiers mois de 1813), Vienne (avril-mai). Ses compositions de cette période sont peu importantes : mentionnons seulement la grande sonate pour piano en *ut majeur* (avec le final en *mouvement perpétuel*), un concerto pour piano et orchestre, et surtout des compositions pour clarinette qu'il écrivit pour un de ses compagnons de tournées artistiques, Henri Bermann, virtuose distingué, et qui ne sont pas ce qu'il y a de moins savoureux ni de moins poétique dans son œuvre : elles font de Weber le classique par excellence pour cet instrument.

Nommé directeur de la musique à l'Opéra allemand de Prague, il fut s'y installer en juin 1813 ; il occupa ces fonctions jusque dans l'automne de 1816. Il y écrivit une des œuvres qui ont le plus contribué à rendre son nom populaire, bien qu'elle fût peu importante comme étendue : *Leyer und Schwert* (*Lyre et Epée*), suite de *lieder* sur les poésies patriotiques de Th. Körner. Le second des trois cahiers de cette œuvre se compose de six chants pour quatre voix d'hommes, quelques-uns extrêmement courts, formés d'un simple couplet de huit mesures, mais dont l'accent est d'une énergie farouche, d'un si grand caractère que les Allemands qui s'étaient soulevés pour leur indépendance de 1813 à 1815 y reconnurent sur-le-champ l'expression de leurs sentiments les plus intimes. *La Chasse sauvage de Lützow*, *le Chant du Glaive*, *Chanson à boire avant la bataille*, etc., portèrent ainsi la renommée de Weber dans toutes les parties de l'Allemagne et firent de lui une sorte de barde national. A la vérité, il est inexact de dire, comme l'a avancé Fétis et comme tout le monde l'a répété après lui en France, que, « lors du soulèvement général de l'Allemagne en 1813 », la jeunesse de Prusse « marcha contre les armées françaises, entonnant en chœur les chants patriotiques composés par Charles-Marie de Weber ». En effet, la composition de ces chants date des derniers mois de 1814, époque où la guerre était finie et où la monarchie était restaurée en France ; rien non plus n'autorise à croire qu'ils aient été chantés l'année suivante à Waterloo, comme la *Marseillaise* l'avait été dans les batailles de la République. Continuant ce nouveau rôle, Weber célébra la dernière victoire des ennemis de la France en composant une cantate de grand développement : *Kampf und Sieg* (*Combat et Victoire*), l'œuvre la plus considérable qu'il ait écrite dans cette partie de sa carrière; elle fut exécutée à Berlin le 18 juin 1816. Sauf ces chants de caractère d'actualité, il écrivit peu pendant cette période, durant laquelle il fut tout occupé à lutter contre les difficultés qui lui étaient opposées dans sa direction musicale. Il faut noter enfin qu'il se fiança à Prague avec une artiste du théâtre, Caroline Brandt, qu'il épousa en 1817. Il quitta Prague en nov. 1816 et voyagea pendant l'hiver suivant. Ses principales productions de cette période sont les deux sonates pour piano n°s 2 (en *la bémol*) et 3 (en *ré* mineur). Enfin il fut engagé comme *Capellmeister* du roi de Saxe, principalement chargé de la direction de la musique au nouveau théâtre allemand de Dresde, et vint prendre possession de ce poste au commencement de 1817.

L'établissement de Weber à Dresde mit fin à sa vie errante, encore qu'il ait dû se rendre en de plus impor-

tantes capitales chaque fois qu'il eut à produire les chefs-d'œuvre définitifs qu'il put créer désormais. Certes, le poste qu'il avait été appelé à occuper n'était point une sinécure : il avait à soutenir une lutte de tous les instants contre la rivalité de l'opéra italien, tout particulièrement puissant à cette époque; non seulement il dirigeait l'orchestre du théâtre et présidait à toutes les études musicales, mais plus d'une fois il eut à composer des morceaux d'opéras intercalés, suivant les exigences des chanteurs, dans des œuvres d'autres maîtres. Il lui fallait aussi pourvoir au répertoire de la chapelle royale, et composer de nouvelles œuvres pour maintes cérémonies : c'est ainsi qu'il écrivit deux Messes (1818-19) et de nombreux morceaux religieux; qu'en sept. 1818, à l'occasion du 50e anniversaire de l'avènement au trône du roi de Saxe, Frédéric-Auguste Ier, il composa une grande cantate jubilaire (*Jubel-Cantate*), ainsi qu'une ouverture (*Jubel-Ouverture*) d'un style éclatant et vraiment grandiose. Il put néanmoins se consacrer avec plus de tranquillité à ses travaux personnels. Plusieurs des œuvres les plus célèbres qu'il ait écrites pour le piano datent de cette période : la quatrième sonate (en *mi* mineur), le *Concert-Stück*, l'*Invitation à la valse*, le *Rondo brillant* en *mi-bémol*, la *Polonaise* en *mi*. Il ne dédaignait pas de composer en même temps des œuvres plus accessibles aux talents modestes : il écrivit maintes fois les accompagnements de ses pièces vocales pour la guitare, fort à la mode en son temps. Il fit des chœurs pour sociétés chorales et mit en musique des poésies de *Volkslieder*, pénétrant ainsi dans l'intimité du génie musical du peuple allemand et se préparant à la composition d'une œuvre qui allait faire époque dans l'histoire.

L'on ne saurait dire que Weber soit le fondateur de l'opéra allemand : *la Flûte enchantée* et *Fidelio* démentiraient cette prétention. Cependant le *Freischutz* a une si grande signification, il réalise si parfaitement l'idéal national qu'il semble inaugurer un genre nouveau. Le poème de cet ouvrage, dû à la plume de Frédéric Kind, est tiré d'une légende populaire où la naïveté des mœurs en même temps que l'imagination fantastique du peuple allemand sont représentées par les scènes les plus heureuses : l'action, se déroulant dans les campagnes et les forêts de la Bohême, n'a d'autres personnages que des paysans et des chasseurs : le roi n'apparaît, au dénouement, que comme justicier de ses vassaux. Rien n'égale l'intensité d'impression de la musique que Weber composa pour ce poème; un sentiment profond de la nature, un accent romantique tout nouveau s'y révèlent : l'âme allemande vibre depuis les premières notes de l'admirable ouverture jusqu'à l'hymne panthéiste final; les situations les plus diverses, les tableaux les plus variés sont représentés par des traits également frappants, aussi bien la valse rustique des paysans que la prière à la lune de la rêveuse fiancée et le tableau terriblement fantastique de la gorge aux loups. Commencée dès les premiers temps du séjour de Weber à Dresde, le *Freischütz* fut représenté pour la première fois à Berlin le 18 juin 1821. Son succès fut immédiat, et tel qu'on n'en avait pas encore vu de semblable : il devint bientôt européen.

Trois mois avant le *Freischütz*, le 14 mars 1821, le Théâtre royal de Berlin avait donné la première représentation de *Preciosa*, comédie en quatre actes d'Alex. Wolff, pour laquelle Weber avait composé une ouverture, des chœurs, danses et morceaux de musique de scène. L'action se déroulait dans un milieu de Bohémiens, et Weber, empruntant résolument comme thème d'une marche un air populaire tzigane, avait encore répandu sur cette œuvre ce pénétrant parfum de nature dont il avait le secret. Il voulut cependant, dans une œuvre postérieure, traiter un sujet plus brillant, et il écrivit *Euryanthe*. Les personnages de cet opéra sont des seigneurs du moyen âge, et la musique se fit remarquer par son éclat tout chevaleresque. L'œuvre fut représentée pour la première fois à Vienne le 25 oct. 1823, et parut d'abord obtenir du succès : cet accueil pourtant ne se soutint pas, pour deux raisons : le peu d'intérêt et parfois le ridicule du poème, et le style même de la musique, par trop différent des opéras de Rossini qui jouissaient alors d'une vogue presque exclusive à Vienne. *Euryanthe* n'en est pas moins la digne sœur du *Freischütz*. L'auteur de *Lohengrin* et de *Tannhäuser* ne devait pas tarder à subir fortement l'influence de cette inspiration.

A *Euryanthe* succéda *Obéron*, que Weber composa pour le théâtre de Covent-Garden de Londres. Ici il eut à traiter un sujet de féerie dont les personnages évoluaient dans le monde oriental, et il fit un nouveau chef-d'œuvre de poésie, de couleur et d'expression. Mais ce fut pour lui le chant du cygne. Parti de Dresde au commencement de févr. 1826, il s'arrêta quelques jours à Paris, où il reçut un accueil triomphal; poursuivant sa route, il arriva à Londres le 5 mars et prit la direction des études. Depuis longtemps, il était atteint d'une maladie de poitrine parvenue alors à la dernière période; lui-même se rendait compte de la gravité de son état. Il n'en fit pas moins courageusement son œuvre, dirigea les douze premières représentations d'*Obéron* (la première eut lieu le 12 avr.) ainsi que plusieurs concerts. A bout de forces, il se décidait à regagner l'Allemagne par les voies les plus rapides, quand, après une soirée passée avec quelques amis allemands, le 4 juin 1826, il se mit au lit, s'endormit et fut trouvé mort le lendemain. Ses funérailles furent célébrées à Londres avec une grande solennité. Dix-huit ans plus tard, un comité d'habitants de Dresde, ayant à sa tête le successeur de Weber, qui n'était autre que Richard Wagner, entreprit de faire revenir sa dépouille mortelle en terre allemande. Cette translation a donné lieu à une fête funèbre, célébrée à Dresde le 14 déc. 1844. J. T.

Bibl. : *C.-M. v. Weber, Chronologisch-thematisches Verzeichniss*, par Fried.-Wilh. Jähns; Berlin, 1871. Ce catalogue fait mention de 308 œuvres publiées, plus de quelques ouvrages restés en manuscrits ou perdus. — *Hinterlassene Schriften von* C.-M. v. Weber ; Dresde, 1828. — *C.-M. v. Weber, Ein Lebensbild von* Max-Maria von Weber; Leipzig, 1864-66. — Plusieurs volumes de lettres. Quelques-unes de celles-ci ont été traduites en français par Guy de Charnacé (*Lettres de Gluck et de Weber*, 1870) et H. de Curzon (*Musiciens du temps passé*). — Berlioz a écrit sur l'œuvre de Weber des pages d'une rare pénétration dans ses *Mémoires*, ainsi que dans son *Traité d'instrumentation*. V. aussi ses articles sur le *Freischütz* et *Obéron*, dans *A travers chants*.

WEBER (Ernst-Heinrich), anatomiste allemand, né à Wittenberg le 24 juin 1795, mort à Leipzig le 26 janv. 1878. Professeur à Leipzig en 1818, il a fait des découvertes importantes en anatomie, et publié des travaux remarquables sur l'ouïe, le sens de la température, la psychophysique, un rudiment d'utérus chez les mammifères du sexe mâle, la circulation du sang, etc. Il a publié *Wellenlehre* (avec son frère Wilhelm, 1825) ; *De aure et auditu* (1820); *Annotationes anatomicæ et physiologicæ* (1834-51, 3 vol.). Dr L.Hn.

WEBER (Beda), écrivain autrichien, né à Lienz (Pusterthal) le 20 oct. 1798, mort à Francfort-sur-le-Main le 28 fév. 1858, auteur de poésies mystiques : *Blüten heiliger Liebe* (1845); de *Lieder aus Tirol* (1842), d'un intéressant livre sur le Tirol : *Das Land Tirol* (Innsbruck, 1838, 3 vol.).

WEBER (Wilhelm-Eduard), physicien allemand, né à Wittenberg le 24 oct. 1804, mort à Gœttingue le 23 juin 1891. Docteur et privat-dozent en 1827, professeur de physique aux universités de Halle (1828-31), de Gœttingue (1831-37), de Leipzig (1843-49) et, en dernier lieu, de Halle, il avait, dès 1825, alors qu'il était encore étudiant, publié avec son frère aîné, *Ernst-Heinrich* (V. ci-dessus), un mémoire très remarqué sur les mouvements ondulatoires. Deux ans après, il donnait sa théorie des tuyaux à anches. Puis il commença avec Gauss, en 1832, ses recherches sur le magnétisme et l'électricité. Elles l'occupèrent dès lors à peu près exclusivement et le con-

duisirent à une série de découvertes et d'inventions qui ont grandement contribué aux progrès de ces deux sciences. Parmi les plns importantes, on cite ses expériences sur les solénoïdes (V. MAGNÉTISME, t. XXII, p. 957), sa méthode pratique pour la détermination de l'ohm, une autre méthode pour la détermination du nombre *v*, ou rapport de l'unité électromagnétique d'électricité à l'unité électrostatique. Dès 1856, il trouva, avec Kohlrausch, comme minimum, 299.600 kil. par seconde, nombre sensiblement égal à celui fourni par les travaux récents d'Abraham. A signaler encore : l'*électrodynamomètre* (V. ce mot) et l'*inclinomètre* (V. BOUSSOLE) qui portent son nom. Outre de nombreux mémoires insérés principalement dans les *Annales* de Poggendorff, il a publié : *Theorie der Zungenpfeisen* (Leipzig, 1827); *Resultate aus den Beobachtungen des magnetischen Vereins 1836-41* (Leipzig, 1836-43, 6 vol. et 3 atl.); *Elektrodynamische Massbestimmungen* (Leipzig, 1846-64, 5 part.); *Galvanometrie* (Gœttingue, 1862), etc. Une édition complète de ses œuvres a été donnée par la société des sciences de Gœttingue (Berlin, 1892-94, 6 vol.). L. S.

BIBL.: RIECKE, *Wilhelm Weber*; Gœttingue, 1892. — H. WEBER, *Wilhelm Weber*; Berlin, 1893. — MEINONG, *Ueber die Bedeutung des Weberschen Gesetzes*; Brunswick, 1896.

WEBER (Albrecht-Friedrich), orientaliste allemand, né à Breslau le 17 févr. 1825, professeur à l'Université de Berlin (1856), l'un des indianistes les plus réputés du XIXe siècle, édita de nombreux textes sanscrits, spécialement rédigés; ses principaux ouvrages sont : l'édition du *White Yajurveda* (Berlin, 1849-59, 3 vol.); *Indische Studien* (1849-85, 19 vol.); *Indische Streifen* (1868-79, 3 vol.); ces deux séries réunissent des mémoires et travaux très variés.

WEBSTER. Ville des Etats-Unis, Massachusetts, sur le French-river; 7.000 hab. en 1890. Textiles, fonte.

WEBSTER (Daniel), homme d'Etat américain, né à Salisbury (New Hampshire), le 18 janv. 1782, mort à Marshfield (Massachusetts) le 24 oct. 1852. Avocat à Portsmouth, puis à Boston, très renommé pour son talent d'orateur, il fut élu en 1817 membre de la Chambre des représentants de Massachusetts, passa au Sénat en 1828 et fut secrétaire d'Etat et président du Conseil à deux reprises (1841-43 et 1850-52). Il a laissé : *Speeches forensic arguments and diplomatic papers* (Boston, 1852, 6 vol.), et une *Correspondance*, éditée par son fils (Boston, 1858, 2 vol.). R. S.

BIBL. : LANMAN, *Life of D. Webster*; Londres, 1853. — CURTIS, *Life of D. Wester*; Londres, 1870, 2 vol. — LODGE, *Life of D. Webster*; Boston, 1885.

WECKHERLIN (Georg-Rudolf), poète allemand, né à Stuttgart le 15 sept. 1584, mort à Londres le 13 févr. 1653. Fixé à Londres en 1620, c'est un poète de cour, qui a introduit dans la littérature allemande les formes de la Renaissance : l'ode, le sonnet, l'églogue et l'épigramme. Il a lui-même donné ses poésies complètes (Amsterdam, 1641 et 1648). Fischer en a donné une édition critique (Tubingue, 1894-95, 2 vol.) et a publié sa biographie (1891).

WEDDERBURN (Alex.) (V. ROSSLYN).

WEDGWOOD (Josiah), industriel anglais, né à Burslem (Staffordshire) le 2 juil. 1730, mort à Etruria, près de Newcastle, le 3 janv. 1795. On l'a appelé *le Palissy de l'Angleterre*. D'une famille de potiers et le plus jeune de treize enfants, il était, à onze ans, apprenti tourneur chez son frère aîné. Il s'appliqua par la suite à perfectionner la céramique, au double point de vue de la pâte et des formes, établit en 1759 dans sa ville natale, après une absence de plusieurs années, un atelier, puis deux grandes fabriques, dont les produits furent bientôt recherchés dans le monde entier, et, en dernier lieu, fonda, non loin de Newcastle-under-Lyme, le village d'Etruria, qui est demeuré un centre céramique. Parmi ses inventions, il convient de citer surtout la terre de fer et les grès cérames qui ont gardé son nom (V. CÉRAMIQUE, t. IX, p. 1183). Il a aussi découvert une méthode nouvelle de peinture de la terre cuite qui ne laisse aucune apparence vernissée. Il a construit en 1789 le *pyromètre de Wedgwood* (V. PYROMÈTRE). Il a eu l'initiative du canal de la Trent à la Mersey. Il a publié : *Remarks on the Portland Vase* (Londres, 1772) ; *Catalogue of camees, intaglios, medals*, etc. (Londres, 1775).

BIBL. : METEYARD, *Life of Wedgwood*; Londres, 1866, 2 vol. — Du même, *Wedgwood and his works*; Londres, 1872. — Du même, *Wedgwood Handbook for collectors*; Londres, 1875. — SMILES, *Josiah Wedgwood*; Londres, 1874.

WEDNESBURY. Ville d'Angleterre, au S. du comté de Stafford; 25.342 hab. en 1891. Mines de houille et de fer, grande industrie métallurgique, matériel de chem. de fer, armurerie, sellerie, etc.

WEENIX (Jan-Baptist), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1621, mort au château Huys-Termeyen, près d'Utrecht, en 1660. Il vécut en Italie de 1642 à 1646 comme peintre du cardinal Pamphile et travailla aussi pour le pape; il revint à Amsterdam (1647), travailla à Utrecht en 1649, puis s'établit dans un château des environs en 1657, jusqu'à sa mort. Ses sujets ordinaires sont des vues de ports italiens, souvent aussi des paysages, toujours pittoresquement peuplés de nombreuses figures; mais il a traité presque tous les genres, y compris la nature morte. Œuvres : *les Corsaires repoussés*, au Louvre; *Gibier mort*, au château de Wurtzbourg et au musée royal d'Amsterdam (celui-ci sous le nom d'Albert Cuyp), à Munich, etc.

BIBL. : A. BREDIUS, *les Chefs-d'œuvre du musée d'Amsterdam*, trad. par Emile Michel.

WEENIX (Jan), peintre-graveur hollandais, né à Amsterdam en 1640, mort à Amsterdam en 1719. Il a dû étudier les natures mortes de son oncle Gisbert d'Hondecoeter, d'Elias Vonck et de Matthys Blœm; mais il fut avant tout l'élève de son père Jan-Baptist. En 1664, il fut élu membre de la gilde de Saint-Luc, à Utrecht, où on le trouve encore en 1668. Il était à Amsterdam en 1679, 1680 et 1688. Nommé peintre de l'électeur palatin à Dusseldorf, de 1702 à 1712, il exécuta pour le château de Bensberg de grandes décorations. Il fit de même, plus tard, pour des maisons patriciennes, à Amsterdam. Il avait commencé par imiter son père dans tous les genres, y compris les « les ports de mer » ; il le dépassa dans les tableaux de gibier dont il s'est fait une spécialité. Ses animaux, cygnes, lièvres, oiseaux divers, jetés avec des fleurs et des fruits autour d'un vase somptueux de style antique, n'ont pas le puissant caractère de ceux de Hondecoeter; mais, très près encore de la nature, ils ont un grand charme d'harmonie et d'agencement pittoresque. Ils méritent presque absolument, pour des motifs artistiques, l'immense vogue que leur valut et que leur conserve aujourd'hui leur prodigieux fini d'exécution. Il a beaucoup produit. Ses ouvrages se trouvent dans presque tous les grands musées, Amsterdam, La Haye, Paris, Londres, Munich, Dresde, Berlin, Saint-Pétersbourg, etc., et dans de moindres, Schleissheim, Augsbourg, etc. E. D.-G.

WEERTS (Jean-Joseph), peintre français, né à Roubaix le 1er mai 1847. Elève de Cabanel, il débuta au Salon de 1869 avec une *Etude de femme*; il est aussi l'auteur de tableaux de genre et de très nombreux portraits ; nous citerons, parmi les tableaux : *Fais ce que dois; Jésus descendu de la croix; Légende de saint François d'Assise; la Mort de Joseph Bara; le Muscadin; l'Exorcisme au moyen âge; la Nuit du 9 au 10 thermidor;* parmi les portraits, ceux de Gustave Nadaud, Paul Ollendorff, Gréard, Doumer, Brisson.

WEGGIS. Village de Suisse, cant. de Lucerne, au bord du lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi; 1.531 hab. Station de touristes.

WEHRGELD (Anc. dr.) (V. COMPOSITION, t. XII, p. 210).

WEHRLITE (Pétrogr.) (V. PÉRIDOTITE).

WEI-CHAO WANG, empereur chinois (V. KIN).

WEICHSELL (Elisabeth), cantatrice anglaise (V. Billington).



Mort de Bara, de Weerts (mus. du Louvre).

WEIDA. Ville d'Allemagne, duché de Weimar, sur la Weida, affl. de l'Elster Blanche ; 5.911 hab. en 1895. Ville depuis 1080, centre de l'*avouerie de Weida*. Draps, toiles, nœud de voies ferrées.

WEIERSTRASS (Karl-Theodor-Wilhelm), mathématicien allemand, né à Ostenfelde (Westphalie) le 31 oct. 1815, mort à Berlin le 19 févr. 1897. Il étudia d'abord le droit, puis les sciences exactes, professa successivement à Paterborn, à Marienwerder, à Brunswick, et, en 1856, fut appelé à la chaire de mathématiques de l'Institut militaire de Berlin, à laquelle s'ajouta, à partir de 1868, celle de l'Université. Il était membre de l'Académie des sciences de la même ville et correspondant de celle de Paris. La théorie des fonctions lui doit de remarquables travaux, basés, à l'encontre de ceux de Riemann, sur la méthode purement analytique. Les résultats s'en trouvent dans ses *Abhandlungen zur Funktionenlehre* (Berlin, 1886). Ses autres écrits, très nombreux, sont des mémoires originaux et des notes publiés par le *Journal* de Crelle et par le recueil de l'Académie des sciences de Berlin.

WEIGEL (Valentin), mystique allemand, né à Grossenhain en 1533, mort le 10 juin 1588. Disciple de Paracelse et Tauler, il fut le maître de Stiefel et J. Bœhme.

Bibl. : Israel, *V. Weigels Leben und Schrifte*, 1888.

WEIGELIA (Bot.) (V. Diervilla).

WEI-HAI-Wei. Port du N.-E. de la Chine, prov. de Chan-toung, à l'extrémité de la baie profonde de Weï-Haï. C'est dans ce modeste village de pêcheurs, qu'était encore Weï-Haï-Weï en 1883, que les Chinois, dirigés par le major allemand von Hanneken, construisirent leur plus grand arsenal maritime. La capitulation de Weï-Haï-Weï, en févr. 1895, fut un événement considérable de la guerre sino-japonaise : en faisant tomber aux mains des Japonais un camp retranché formidable et une rade de guerre, elle leur livrait, avec les derniers débris de la flotte du Peï-yang, les chefs de l'empire chinois dans le golfe de Tchi-Li. — Weï-Haï-Wei a été cédé à bail à l'Angleterre par la convention d'avr. 1898 ; le gouvernement britannique fit l'acquisition, en 1899, de la partie O. de l'île Liou-Koung-tao, pour protéger l'entrée du port dans lequel il mit garnison. A. Thomas.

WEIL (Henri), helléniste français, d'origine allemande (juive), né à Francfort-sur-le-Main le 26 août 1818. Il se fit naturaliser à Paris, fut reçu docteur ès lettres (1845), agrégé des facultés (1848), professa à Strasbourg, Besançon et à l'Ecole normale supérieure (1876); membre de l'Académie des inscriptions (1882). Il a donné des éditions avec commentaire d'Eschyle (Giessen, 1861-67, 2 vol.; 2e édit., 1884), de sept tragédies d'Euripide (Paris, 1868; 2e édit., 1879), de Démosthène, publié : *De l'Ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes* (1844, 3e édit., 1879) ; *Théorie générale de l'accentuation latine* (avec L. Benlœn, 1855) ; *les Plaidoyers politiques de Démosthène* (1877-86, 2 vol.) ; *Etudes sur le drame antique* (1897), etc.

WEILL (Abraham, dit *Alexandre*), publiciste français, né à Scheshoff (Alsace) le 10 mai 1811, mort à Paris le 18 avr. 1899. Après de sérieuses études, il débuta dans la presse allemande, collabora ensuite à la *Revue du Progrès* de Louis Blanc, à la *Démocratie pacifique*, entra à la *Presse* en 1848, à la *Gazette de France*, etc. Tempérament de polémiste, il écrivit un grand nombre de brochures sur des questions d'actualité, notamment : *le Génie de la monarchie* (1849, in-8) ; *République et Monarchie* (1848) ; *Que deviendront nos filles* (1863) ; *Mes batailles* (1867, in-12) ; *Lettre de vengeance d'un Alsacien* (1871, in-12), etc. On lui doit encore des études religieuses, des nouvelles et romans, des drames, des études historiques et littéraires, etc. Citons : *Dix mois de révolution* (1868, in-12) ; *Ma jeunesse* (1870, 3 vol. in-12); *Histoire de la guerre des anabaptistes* (1874, in-12) ; *Ludovic Bœrne* (1878, in-12) ; *Souvenirs intimes de Henri Heine* (1883, in-12) ; *le Centenaire de l'émancipation des juifs* (1888, in-8) ; *Histoire véridique et vécue de la Révolution de 1848* (1887, in-12). R. S.

WEIMAR. Ville d'Allemagne, capitale du grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, sur l'Ilm ; 28.329 hab. en 1900. Château de 1775, parc tracé par Gœthe, beau musée ; église renfermant le tombeau des princes et un célèbre tableau d'autel de Lucas Cranach ; maison Brück où vécut Cranach, maison de Gœthe à laquelle on a annexé un musée Gœthe et le Gœthe-Archiv. C'est au grand écrivain allemand que Weimar doit sa notoriété. L'industrie est peu active : menuiserie, serrurerie, imprimerie en noir et en couleurs, etc. — A quelque distance, villas *Belvédère*, *Tiefurt*, château d'*Esterberg*.

Bibl. : Francke, *Weimar und Umgebung*.

WEIMER (Marguerite-Joséphine), tragédienne française (V. Georges [Mlle]).

WEINGARTEN. Ville du Wurttemberg, cercle du Danube ; 6.459 hab. en 1895. Marché agricole. Ancienne abbaye bénédictine fondée en 920 (à Altdorf). Eglise de style jésuite (1715-25), avec très grand orgue.

WEINHEIM. Ville du grand-duché de Bade, cercle de Mannheim, sur la Weschnitz ; 9.676 hab. en 1895 ; église Saint-Pierre du XIe siècle ; cuirs, machines, commerce de fruits.

WEISHAUPT (Adam), fondateur de l'ordre des illuminés, né à Ingoldstadt en 1748, mort en 1882. Il était professeur de droit canonique à l'Université d'Ingoldstadt depuis 1772, lorsqu'il entreprit d'organiser avec ses élèves l'association ci-dessus indiquée (1776). En 1784, il fut banni par le duc de Bavière, et il se retira auprès du duc de Gotha, qui avait adopté ses idées. — Ecrits principaux : *Histoire des persécutions souffertes par les illuminés en Bavière* (1784) ; *Description de l'ordre des illuminés* (1788) ; *De la Vérité et de la Perfectibilité morale* (1793-97) ; *Pythagore ou l'Art de gou-*

verner les hommes (1796). — Pour notions complémentaires, V. FRANC-MAÇONNERIE, t. XVII, p. 1193; ILLUMINÉS, t. XX, p. 573).

WEISS (Jean-Jacques), écrivain français, né à Bayonne le 19 nov. 1827, mort à Fontainebleau le 20 mai 1895. Fils d'un soldat de régiment suisse, il fut enfant de troupe ; envoyé au lycée Louis-le-Grand, il remporta, en 1847, le prix d'honneur de philosophie au concours général, entra à l'Ecole normale supérieure. Professeur agrégé d'histoire au lycée de La Rochelle, il fut reçu docteur ès lettres (1855); après quelques mois de journalisme, il professa brillamment la littérature française aux facultés d'Aix et de Dijon. En 1860, il quitta définitivement l'enseignement pour le journalisme, écrivit au *Constitutionnel*, puis aux *Débats*, fonda avec Hervé le *Journal de Paris* (1867), journal libéral et opposant, fut nommé par Emile Ollivier secrétaire général du ministère des beaux-arts (janv. 1870), élu conseiller d'Etat par l'Assemblée nationale, révoqué le 1[er] juil. 1879 pour avoir incité vivement au coup d'Etat, qualifié de bêtise la république conservatrice, etc. Il devint rédacteur en chef du *Gaulois*. Gambetta le nomma directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, mais Weiss se retira avec lui. Le 10 août 1885, il devint bibliothécaire du palais de Fontainebleau. C'était un fin lettré, écrivain de beaucoup de goût et d'esprit. Outre ses thèses sur *Hernann et Dorothée* et *De inquisitione apud Romanos* (1856), il a publié des recueils de ses principaux articles de critique littéraire et théâtrale : *Essais sur l'histoire de la littérature française* (1865, in-18); *le Théâtre et les Mœurs* (1889, in-18) ; *Trois années de théâtre* (1885, in-18) et des impressions de voyage, *Au pays du Rhin* (1885, in-18).

WEISS (Karl), général prussien (V. MUFFLING).

WEISSE (Christian-Felix), écrivain allemand, né à Annaberg le 28 juil. 1726, mort à Leipzig le 16 déc. 1804, auteur de poésies anacréontiques, de tragédies imitées de Shakespeare, de comédies et opérettes (musique de Hiller) dont la vogue fut considérable, de poésies et récits littéraires pour les enfants, etc.

BIBL. : MINOR, *C.-F. Weisse*; Innsbruck, 1881.

WEISSE (Christian-Hermann), philosophe allemand, né à Leipzig le 10 août 1801, mort à Stötteritz, près de Leipzig, le 19 sept. 1866, professeur de philosophie à l'Université de Leipzig (1828). Son activité littéraire s'étendit à la philologie et surtout à la philosophie et à la théologie. Comme philologue, il avait écrit : *Ueber d. Studium des Homer* (Leipzig, 1826) ; *Darstellung der griech. Mythol.* (1829). Parmi ses ouvrages philosophiques, citons : *Ueb. d. gegenwärt Standpunkt d. philos. Wissenschaften* (1829) ; *System d. Æsthetik* (1830) ; *Die Idee der Gottheit* (Dresde, 1833) ; *Grundzuge der Metaph.* (Hambourg, 1835). Son disciple, R. Seydel, a édité après sa mort : *Kleine Schriften z. Æsthetik* (Leipzig, 1867) ; *Psychol. der Unsterblichkeitslehre* (1869). Théologien, Weisse a écrit entre autres : *Evangel. Gesch.* (1838) ; *Zukunft der evangel. Kirche* (*ibid.*, 2[e] éd., 1849) ; *Ueb. d. Christologie Luthers* (1852) ; *Philos. Dogmatik* (1855-62, 3 vol.), etc. On trouvera la liste complète des ouvrages de Weisse dans le t. IV (1869) de la *Zeitschr. für Philos. u. philos. Krit.*, dont Weisse a été quelque temps l'un des principaux collaborateurs. — D'abord disciple d'Hegel, Weisse ne tarda pas, comme le second Fichte, à opposer au panthéisme idéaliste un « théisme moral ». Dans l' « esprit absolu », il trouve la trinité de la raison, de l'imagination et de la volonté, à laquelle correspondent les trois idées du vrai, du beau et du bien. Le pur logique ne pouvant engendrer que des formes vides, Dieu est avant tout liberté ; les trois formes du nombre, de l'espace et du temps sont des cadres généraux au dedans desquels son activité se développe librement. Créé librement, le monde jouit vis-à-vis de Dieu d'une certaine indépendance et entre en conflit avec le vouloir divin. De là un antagonisme de la créature et du créateur, dans lequel ce dernier s'efforce de réaliser progressivement une réalité plus parfaite. On voit comment cette théorie aboutit aisément à une théorie de la rédemption et de l'immortalité des bonnes volontés. Weisse est aussi reconnu par Lotze comme l'un des principaux représentants de l'esthétique idéaliste. La philosophie religieuse a été largement développée par son disciple R. Seydel. Th. RUYSSEN.

BIBL. : R. SEYDEL, *Chr.-H. Weisse*, dans la *Zeitschrift für Philos. u. philos. Krit.*, t. L (1887), réimpr. dans *Relig. u. Wissenschaft*; Breslau, 1887.

WEISSENBURG-AM-SAND. Ville de Bavière, prov. de Franconie moyenne, sur la Rezat souabe ; 6.315 hab. en 1895. Passementerie d'or et d'argent, émail, etc.

WEISSENFELS. Ville de Prusse, district de Mersebourg (Saxe), sur la Saale ; 26.000 hab. en 1895. Château de 1664-90, sur un roc de grès, occupé par une école de sous-officiers ; mines de lignite, carrières de grès, fabrique de machines, huileries, sucreries, papeteries, etc. Résidence d'une branche ducale de Saxe (1657); annexée à la Prusse en 1814.

WEISSENSEE. Faubourg N.-E. de Berlin ; 25.000 hab. en 1895. Cimetières catholique et juif, hippodrome, asile d'aliénés.

WEISSKIRCHEN (tchèque *Hranice*). Ville de Moravie, sur un affl. de la Morava; 8.136 hab. en 1890. Vieux château, toile, flanelle, confiserie, liqueurs.

WEISSKIRCHEN (hongrois *Fehertemplom*). Ville de Hongrie, comitat de Temes, à 8 kil. du Danube ; 9.000 hab., en majorité allemands catholiques. Grands vignobles dévastés par le phylloxera, filatures de soie.

WEISSENSTEIN. Massif du Jura suisse (V. JURA).

WEKA (Ornith.) (V. OCYDROME).

WEKERLÉ (Alexandre), homme politique hongrois, né à Moor le 14 nov. 1848. Il fit ses études à Albe-Royale et à Budapest, entra, en 1870, au ministère des finances où il a passé par tous les grades. Secrétaire d'Etat en 1886, il fut élu député et devint ministre des finances dans le cabinet Szapáry (1890). Après la chute du ministère, le roi le chargea de former le nouveau cabinet (11 nov. 1892). Wekerlé prit la présidence avec le portefeuille des finances. Il organisa les droits régaliens, établit l'équilibre budgétaire et mit de l'ordre dans l'administration financière. Il resta au pouvoir jusqu'au 14 janv. 1895, où il donna sa démission à cause de la résistance de la cour au vote des lois politico-ecclésiastiques. C'est un des économistes les plus distingués de la Hongrie. J. K.

WELCKER (Friedrich-Gotlieb), archéologue allemand, né à Grünberg (Hesse) le 4 nov. 1784, mort à Bonn le 17 déc. 1868. Il fut à Rome précepteur chez W. de Humboldt (1806-07), professeur à l'Université de Giessen (1808), de Gœttingue (1816) et enfin de Bonn (1819) dont il créa la bibliothèque et le musée. Il a publié les *Bas-reliefs de Rome* (1811-12, 2 vol.) de Zolga, les œuvres posthumes de cet auteur et sa biographie (Stuttgart, 1819, 2 vol.), traduit et commenté les *Nuées* et les *Grenouilles* d'Aristophane (1810-12, 2 vol.), édité les fragments d'Alcman, Hipponax, Ananius, Théognis, Philostrate, Hésiode, des Epigrammatistes, etc. Ses grandes œuvres sont consacrées surtout à l'épopée grecque : *Die griechische Tragœdie mit Rücksicht auf den epischen Cyklus geordnet* (Bonn, 1839-41, 3 vol.) ; *Der epische Cyklus* (1835-49, 2 vol. rééd. en 1865-82); *Griechische Gœtterlehre* (Gœttingue, 1857-62, 3 vol.), ouvrage capital sur la religion grecque dont Welcker analyse et classe les conceptions selon la méthode théologique. Il étudie successivement la théologie préhomérique (qu'il croit retrouver dans Hésiode et les mythographes, erreur qui s'est perpétuée dans l'enseignement), la théologie homérique et celle de l'époque des tragiques athéniens. Welcker a publié un grand nombre de mémoires, réunis sous le titre *Kleine Schriften* (1844-67, 5 vol.) et *Alte*

Denkmæler (1849-64, 5 vol.), collection de monuments antiques expliqués par la légende.

Bibl. : Kékulé, *Das Leben F.-G. Welckers ;* Leipzig, 1880.

WELFS ou **GUELFES.** Famille de princes allemands, dont il ne subsiste plus que la branche hanovrienne, actuellement régnante en Angleterre. Elle apparaît au XIe siècle dans les pays bourguignons et en Souabe, où s'étendaient les grandes possessions du comte Welf dont la fille *Judith* épousa en 819 l'empereur Louis le Débonnaire. *Charles le Chauve* naquit de cette union et favorisa ses parents maternels. Son oncle *Conrad*, fils de Welf, fut l'ancêtre des rois de Bourgogne transjurane ; cette branche s'éteignit en 1032 avec *Rodolphe III*. La branche allemande, issue de deux autres fils ou petits-fils de Welf, du nom d'*Eticho* et *Henri*, se perpétua en Souabe. *Welf II* combat l'empereur Conrad II ; *Welf III* reçoit, en 1047, le duché de Carinthie et la marche de Vérone ; il meurt sans enfants (1055), mais sa mère Irmengarde décide Azzo II d'Este, époux de sa fille Cunégonde (sœur de Welf III), à revendiquer l'héritage pour leur fils. Ce dernier, *Welf IV*, prend possession des biens et fonde la seconde famille des Welfs, les Welf-Este. Gendre d'Otto de Nordheim, il lui succède en 1070 au duché de Bavière et peu après hérite aussi des biens paternels de la maison d'Este. Il meurt en 1101, à la croisade, dans l'île de Chypre. Son fils *Welf V* (Welf II comme duc de Bavière) épouse en 1089 la vieille comtesse Mathilde de Toscane, mais s'en sépare lorsqu'il apprend qu'elle a fait donation de ses biens au Saint-Siège. Il transmet son héritage, y compris la Bavière, à son frère *Henri IX* (1120) ; celui-ci avait épousé Wulfhild, fille du duc Magnus de Saxe, qui lui apporta une partie du patrimoine de la grande famille Billung en Saxe.

C'est ainsi que, transplantés d'Italie en Souabe et Bavière par un premier mariage, les Welf-Este allaient par un second mariage l'être au N. de l'Allemagne. *Henri X le Superbe*, fils et successeur d'Henri IX, s'agrandit beaucoup en épousant Gertrude, seule fille de l'empereur Lothaire, qui lui apporte les vastes domaines de Brunswick, Nordheim et Supplinburg ; l'empereur le nomme duc de Saxe et lui destine sa succession. Les Welfs, malgré leur origine, deviennent ainsi les champions de l'Allemagne orientale (Bavière et Saxe) contre les Hohenstaufen qui représentent plutôt la culture latine. Henri le Superbe perd la Bavière dans cette lutte que son frère Welf IV ou III continue quelque temps contre l'empereur Conrad III de Hohenstaufen ; *Welf VI* se réconcilie avec l'empereur et meurt en 1191 sans héritiers directs, léguant ses biens aux Hohenstaufen. Il avait assisté à la grandeur et à la décadence de son neveu, le fameux *Henri le Lion* (V. ce nom) qui, après avoir recouvré la Bavière, finit par se voir confiné dans ses biens héréditaires de Saxe. La fortune des Welfs se relève pourtant avec les fils du Lion, *Henri*, comte palatin du Rhin (1195-1227) et *Otton de Brunswick*, qui fut empereur (1198-1218) ; mais ils succombent dans la lutte contre Frédéric II de Hohenstaufen qui donne le Palatinat aux Wittelsbach (1214). Otton et Henri n'ont pas de fils ; leur troisième frère *Wilhelm* en laisse un, *Otton l'enfant*, dernier héritier des Welfs, lequel termine la lutte contre Frédéric II par une transaction (1235) ; il conserve les pays de Brunswick et de Luxembourg avec le titre de duc.

A dater de ce moment, l'histoire des Welfs se confond avec celle du *Brunswick* (V. ce mot) et des principautés issues de partages et démembrements successifs ; en fin de compte les branches de cette famille se réduisent à deux : Brunswick-Wolfenbüttel, branche aînée, éteinte en 1884 par la mort du duc Wilhelm de Brunswick ; Brunswick-Lunebourg ou *Hanovre* (V. ce mot), branche cadette qui se fait créer en 1692 un neuvième électorat, monte en 1714 sur le trône d'Angleterre avec *Georges Ier* (V. ce nom). A la mort de *Guillaume IV* (1837), la couronne de Grande-Bretagne passe à la reine Victoria, sa nièce, fille du duc de Kent, tandis que le Hanovre, régi par la loi de descendance masculine, revient au duc de Cumberland, frère cadet de Guillaume IV et du duc de Kent. Il régna sous le nom d'*Ernest-Auguste ;* son fils *George V* fut détrôné par la Prusse en 1866 ; il a laissé un seul fils, le duc *Ernest-Auguste* de Cumberland, qui est, au début du XXe siècle, le chef de la famille des Welfs, mais en fait un satellite de la branche féminine régnant en Angleterre.

WELHAVEN (Johan-Sebastian-Cammermeyer), poète norvégien, né à Bergen le 22 déc. 1807, mort à Christiania le 21 oct. 1873. Fils de pasteur, il étudia d'abord la théologie, mais, à partir de 1828, se consacra entièrement à la littérature. De 1840 à 1868, il occupa la chaire de philosophie à l'Université de Christiania. Grand adversaire de Wergeland et de ses libres théories littéraires, il se fit connaître d'abord par une pièce de vers contre le chef de la nouvelle école norvégienne, suivie bientôt d'un écrit de polémique plus important : *la Poétique et la Polémique d'Henrik Wergeland* (1832). Un recueil de sonnets satiriques : *l'Aube de la Norvège* (1834), où il raillait l'absence de goût chez ses compatriotes, et leur peu de sens pour une poésie fine et distinguée, aggrava encore la querelle et provoqua une lutte de plusieurs années. Très intelligent d'ailleurs, malgré l'étroitesse de certaines conceptions, spirituel et éloquent, il a cherché sans relâche à développer chez ses contemporains et chez les étudiants qui se pressaient à ses cours l'amour des œuvres belles et élevées, sinon spécialement norvégiennes. Il a publié plusieurs recueils de *poésies lyriques*, d'une facture très élégante, et dont quelques-unes devinrent cependant bientôt très populaires en Norvège ; les romances le sont restées, grâce peut-être aussi à la musique d'Halfdan Kjerulf. Ses poésies mythologiques : *Glaukos*, *Protesilaos*, sont remarquables, non seulement par la perfection de la forme, mais par l'ingéniosité de la pensée et le sens délicat de la nature qu'elles révèlent. Welhaven a composé de bonnes études littéraires sur *Ewald et la poésie norvégienne*, sur *Holberg*, sur *Petter Dass*, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été réunies par Bisch-Reichenwald et Paul Botten-Hansen (Copenhague, 1867-69), 8 vol.

Bibl. : Paul Botten-Hansen, *la Norvège littéraire ;* Christiania, 1868. — Henrik Jæger, *Illustreret norsk literaturhistorie II ; ibid.*, 1896. — J.-B. Halvorsen, *Norsk Forfatterlesikon ; ibid.*, 1885-1900.

WELLAND. Canal du Canada, reliant les lacs Erié et Ontario en contournant le Niagara ; il a 43 kil. de long, et rachète par 27 écluses une différence de niveau de 100 m. entre Port Colborne et Port Dalhousie.

WELLAND. Fleuve de *Grande-Bretagne* (V. cet art.).

WELLES-Pérennes. Com. du dép. de l'Oise, arr. de Clermont, cant. de Maignelay ; 328 hab.

WELLESLEY (Colley). Ancienne famille anglaise, probablement originaire du comté de Gloucester, et établie en Irlande au commencement du XVIe siècle. Elle a donné un grand nombre de personnages importants, parmi lesquels nous citerons :

Richard Colley-Wellesley, premier baron Mornington, né vers 1690, mort à Dublin le 31 janv. 1758. Il occupa de hautes situations administratives en Irlande, et prit en 1728 le nom de Wellesley ou Wesley, à la suite d'un héritage. Il fut élevé à la pairie en 1746. — *Garrett* Wellesley, comte de Mornington, fils du précédent, né le 19 juil. 1735, mort à Kensington le 22 mai 1781. Musicien de talent, il gagna ainsi la faveur de George III. De sa femme Anne Hill, il eut cinq fils et une fille (V. ci-après et Wellington). — *Richard*, marquis Wellesley, gouverneur général de l'Inde, né au château de Dangan le 20 juin 1760, mort à Brompton le 26 sept. 1842, fils du précédent. Ami de Grattan avec qui il avait fait ses études et qui le poussa dans la politique, il entra en 1784 à la Chambre des communes, et devint lord de la Trésorerie en 1786, membre du bureau du contrôle des affaires de l'Inde en 1793, et gouverneur général de l'Inde en

1797. A son arrivée dans le pays, les affaires étaient dans un état fort critique. Il prit immédiatement l'offensive contre Tipou-Sahib et consomma le démembrement de l'Etat de Mysore, dont une bonne part fut attribuée à la Compagnie des Indes, et le reste constitué en une sorte de protectorat. Cet important succès lui valut le titre de marquis. Wellesley prépara ensuite l'annexion de l'Etat de Tandjore. Il agit de même à Surate et au Carnatic. L'extension de cette politique à l'Aoudh rencontra plus de difficultés, mais le nabab fut également amené à céder ses principaux pouvoirs à la Compagnie. Maintenant le danger venait de Caboul. Wellesley envoya une mission en Perse, négocia un traité avec le chah et prévint toute invasion de ce côté. Il fut alors pourvu du commandement général de toutes les armées de l'Inde; mais bientôt (1802), il se querella avec les directeurs de la Compagnie qui le trouvaient trop autocrate et il réclama son rappel. Les mauvaises dispositions manifestées par les Mahrattes contraignirent les directeurs à le supplier de rester à son poste. Wellesley engagea rapidement les hostilités. Les succès furent brillants d'abord; mais Monson se fit battre complètement par Holkar en avr. 1804, et le gouverneur général eut à payer de sa place les bévues de ses subordonnés. Il fut remplacé par Cornwallis (1805). Wellesley, après avoir réalisé dans l'Inde les réformes les plus considérables, après avoir relevé les finances, après avoir donné une vive impulsion à l'éducation, après avoir gouverné avec toute l'autorité d'un souverain, revenait en Angleterre presque inconnu, et sa politique y fut aussitôt amèrement critiquée et injustement attaquée. Il en fut malade de désespoir et ne reprit courage qu'en 1808, les Communes ne s'étant décidées qu'au bout de trois ans à approuver sa gestion. Il fut nommé ambassadeur à Séville où il collabora par sa diplomatie aux succès militaires de son frère (V. WELLINGTON). Il succéda ensuite à Canning comme ministre des affaires étrangères. Sa nervosité et les allures despotiques dont il n'avait pu se défaire tendirent à tel point ses rapports avec ses collègues qu'il dut démissionner en 1812. Après l'assassinat du premier ministre Perceval, il fut chargé de former un ministère, mais il échoua dans cette mission à cause — dit-il — « de terribles animosités personnelles ». Wellesley fit alors de l'opposition. Il ne s'entendait nullement avec son frère Wellington, ni sur les questions de politique intérieure, ni surtout sur celles de politique étrangère. Ainsi il combattit le traité de Fontainebleau ; ainsi il s'opposa à la reprise de la guerre après le retour de l'île d'Elbe, demandant que Napoléon fût établi sur le trône de France comme roi constitutionnel ; ainsi il appuya le libre échange et l'émancipation des catholiques. En 1820 il accepta la vice-royauté d'Irlande où il fut accueilli avec enthousiasme par tous les partis, même par O'Connell. Il réalisa d'excellentes mesures ; réorganisa la police, réduisit les insurrections qui étaient permanentes, combattit la famine, favorisa le commerce, supprima les sociétés secrètes aussi bien protestantes que catholiques. Il démissionna en 1828, lorsque son frère devint premier ministre, et on les vit lutter l'un contre l'autre à la Chambre des lords. Wellesley participa activement à la campagne en faveur de la réforme parlementaire qui aboutit en 1832. Grey le renomma alors lord lieutenant d'Irlande, poste qu'il conserva jusqu'en 1834. En 1835, il fut nommé lord chambellan, mais démissionna un mois après, sans vouloir donner d'explications, et rentra tout à fait dans la vie privée. Ses papiers officiels ont été publiés par Montgomery Martin (Londres, 1836-37, 5 vol. in-8), et par Sidney J. Owen (Oxford, 1897). — *William* Wellesley-Pole, comte de Mornington, baron Maryborough, né au château de Dangan le 20 mai 1763, mort à Londres le 22 févr. 1845, frère du précédent. Membre du Parlement irlandais, puis de la Chambre des communes d'Angleterre, il devint en 1807 secrétaire de l'amirauté, en 1809 secrétaire chef pour l'Irlande. Contrairement aux vues de son frère le marquis, il s'opposa très vivement au mouvement en faveur de l'émancipation des catholiques. En 1812, il fut nommé chef du secrétariat de la chancellerie d'Irlande, en 1814 gouverneur de la Monnaie, et entra dans le cabinet Liverpool. Il fut encore ministre des postes dans le cabinet de Robert Peel (1834-35). — *Arthur* Wellesley (1769-1852), frère des précédents. V. WELLINGTON. — *Henry* Wellesley, baron Cowley, né le 20 janv. 1773, mort à Paris le 27 avr. 1847, frère des précédents, entra dans la diplomatie en 1792. Secrétaire de lord Malmesbury à Lille en 1797, il accompagna dans l'Inde ses deux frères, le marquis et le futur Wellington, et leur rendit de grands services. Lieutenant gouverneur dans l'Aoudh en 1801-2, il accompagna Wellesley en Espagne en 1809 et y resta comme ambassadeur (1811). Il y négocia un traité de commerce en 1815 et un traité pour l'abolition de l'esclavage en 1817. Nommé ambassadeur à Vienne en 1823, il devint ambassadeur à Paris en 1835 et de nouveau en 1841. Il occupa ce poste jusqu'en 1846, mais continua de résider à Paris où il était fort populaire. — *William Pole* Tylney Long-Wellesley, comte de Mornington et baron Maryborough, né le 22 juin 1788, mort à Londres le 1er juil. 1857, fils de William (V. ci-dessus). Membre du Parlement à partir de 1818, il fut un des tories récalcitrants qui réussirent à renverser le 15 nov. 1830 le cabinet présidé par son oncle Wellington. — *Henry-Richard-Charles*, comte Cowley, né le 17 juin 1804, mort le 15 juil. 1884, fils de Henry (V. ci-dessus). Entré dans la diplomatie en 1824, il fut nommé ambassadeur à Paris en 1852. Il prenait possession de ce poste deux mois après le coup d'Etat du 2 Déc. et il le conserva jusqu'en 1865, de sorte que pendant la plus grande partie du règne de Napoléon III, il négocia toutes les grandes affaires survenues pendant cette période. Il était *persona grata* aux Tuileries, et les bonnes relations entre la France et l'Angleterre furent pour beaucoup son œuvre. R. S.

BIBL. : PEARCE, *Memoirs and Correspondence of marquis Wellesley*, 1816. — MALLESON, *Life of the marquis Wellesley*, dans *Statesmen Series*, 1889. — TORRENS, *Marquis Wellesley*, 1880. — HUTTON, *Marquis Wellesley*, dans *Rulers of India Series*, 1893.

WELLINGBOROUGH. Ville d'Angleterre, comté de Northampton ; 15.068 hab. en 1891. Cordonnerie.

WELLINGTON. Ville d'Angleterre, comté de Shropshire, à l'E. de Shrewsbury ; 5.900 hab. Houille ; son ancien nom était *Watling town*.

WELLINGTON. Ville d'Angleterre, comté de Somerset ; 6.800 hab. en 1891. Fabrication de serge ; le vainqueur de Waterloo en reçut son titre de marquis, puis duc de Wellington.

WELLINGTON. Capitale de la Nouvelle-Zélande, à l'angle S.-O. de l'île du Nord, sur le côté O. de la belle rade de Port-Nicholson ; 41.731 hab. en 1896. Archevêché catholique ; tête de ligne de deux chem. de fer et des steamers vers Melbourne et Sidney ; siège du Parlement, du gouverneur et de la Cour suprême de Nouvelle-Zélande ; fondée en 1839, érigée en capitale en 1876. La ville est bâtie en bois ; commerce très actif ; on y fabrique des conserves, du savon, de la bière, de la fonte ; scieries, minoteries, etc.

WELLINGTON (Arthur WELLESLEY, duc de), général anglais, né à Dublin le 29 avr. 1769, mort à Londres le 14 sept. 1852. Fils de Garrett Wellesley, premier comte de Mornington, et de Anne Hill, vicomtesse Dungannon, il fit des études assez peu brillantes à Eton, suivit les cours de l'Académie militaire d'Angers (1786), où il apprit fort bien le français et entra dans l'armée en 1787. Il servit dans la cavalerie, fut aide de camp du vice-roi d'Irlande, siégea au parlement irlandais, et en 1794 vint combattre avec les alliés l'armée française en Hollande. Il servit ensuite aux Indes sous lord Cornwallis, participa à l'invasion du Mysore, organisa le pays, combattit les Marathes et remporta de brillants succès à Assye et à Argaum (1804). Revenu en Angleterre en 1805, il fut élu membre du Parlement en 1806 et aussi membre du

conseil municipal de Londres et de celui de Dublin. Chargé du commandement de la réserve de l'armée de Zélande, il remporta quelques succès sur les Danois et fut un des commissaires qui négocièrent la capitulation de Copenhague. Il fut alors promu lieutenant général (1808) et bientôt mis à la tête d'une armée destinée à intervenir dans les affaires de la Péninsule. Débarqué à Mendigo avec 15.000 hommes, il chassa l'armée française du Portugal et l'obligea à se rendre par la convention de Cintra (30 août). Mais Napoléon reprit bientôt l'offensive et força à son tour Moore à rembarquer ses troupes à la Corogne (1809). Wellesley reçut des renforts en Portugal et, plein de sang-froid, déclara : « Le Portugal peut maintenant se défendre contre n'importe quelle armée française ». Il marcha sur Soult, le contraignit à Oporto à battre en retraite et se porta sur Madrid. La bataille, d'abord indécise de Talavera (27 juil. 1809), permit à Soult de reprendre l'offensive, et Wellesley se replia en toute hâte sur Badajoz. Il venait d'être créé lord Wellington ; le ministère le laissa libre de décider s'il fallait ou non abandonner la Péninsule. « Je suis persuadé, répondit-il, que l'honneur et l'intérêt de mon pays exigent que nous tenions ferme ici aussi longtemps que possible, et, s'il plaît à Dieu, j'y resterai. » Après avoir infligé un échec à Masséna, à Busaco, il se retrancha à Torres Vedras dans une position inexpugnable (oct. 1810), où Masséna usa ses forces. Le maréchal battit en retraite au commencement de 1811, et Wellington s'empressa d'assiéger Almeida. Masséna revint avec des renforts, mais ne put déloger son adversaire des positions de Fuentes d'Oñore (mai 1811) et se replia sur Salamanque. Bientôt Napoléon était obligé de rappeler ses meilleures troupes d'Espagne pour les porter sur les frontières de Pologne. Wellington reprit aussitôt l'offensive, prit d'assaut Ciudad Rodrigo et Badajoz (1812) et battit Marmont à Salamanque (22 juil.). En août, il entrait à Madrid. La défense héroïque de Burgos arrêta le cours de ses succès et, menacé par deux armées françaises, il se replia sur les frontières de Portugal (18 oct.). La débâcle de Russie lui rendit sa liberté d'action. En mai 1813, à la tête de 90.000 hommes, il poursuit nos troupes qui se replient sur la France, les atteint à Vittoria, leur inflige une défaite (21 juin). Soult fait une résistance désespérée dans les Pyrénées, mais Wellington, vainqueur sur la Bidassoa, entre en France, force le camp retranché de Bayonne, bat Soult à Orthez, puis lui livre encore à Toulouse un combat acharné, mais sans résultat. L'abdication de Napoléon (18 avr. 1814) suspendit les hostilités. Wellington fut appelé à Paris pour participer aux conseils des souverains alliés, puis il revint en Angleterre où il reçut un accueil triomphal. Le 5 juil., il fut nommé ambassadeur à Paris. Ce choix étrange, étant donné le rôle qu'il avait joué dans la récente guerre, souleva en France une telle réprobation qu'on dut le transférer à Vienne (15 févr. 1815). Le retour de Napoléon le remit au premier plan. Il se heurta d'abord à Ney, aux Quatre-Bras (16 juin), et par sa résolution et sa fermeté déjoua sa tentative de rompre les lignes des alliés. Le 18, il s'affrontait à Napoléon en personne. Ce n'est pas ici le lieu de raconter la gigantesque bataille de *Waterloo* (V. ce mot et NAPOLÉON Ier). L'énergie de Wellington, la pleine possession de lui-même qui jamais n'abandonna le « duc de fer »... et la fortune eurent raison du grand capitaine. Wellington marcha sur Paris, ramenant Louis XVIII. Il se querella avec Blücher qui voulait faire fusiller Napoléon et l'empêcha de détruire le pont d'Iéna. Son accord avec l'empereur Alexandre prévint aussi un démembrement du territoire et une occupation prolongée qu'exigeaient les Prussiens. Par contre, il fit restituer toutes les œuvres d'art qui avaient été prises à l'étranger par les armées de Napoléon, ce qui le rendit fort impopulaire à Paris, où on essaya, en 1816, de mettre le feu à la maison qu'il habitait dans la rue des Champs-Elysées et où un coup de feu fut tiré sur lui en 1818. Il siégea aux conférences d'Aix-la-Chapelle qui mirent fin à l'occupation de la France par les alliés et qui renouvelèrent la quadruple alliance. Puis il retourna en Angleterre, entra dans le cabinet comme grand maître de l'artillerie et s'y montra tory renforcé ; il réprima diverses émeutes causées en 1819 par la politique rétrograde du gouvernement. En 1822, Wellington représenta l'Angleterre au congrès de Vérone, à l'avènement de l'empereur Nicolas à Saint-Pétersbourg (1826), où il s'occupa en même temps des difficultés survenues entre la Russie et la Turquie, devint commandant en chef de l'armée en 1827, et peu après, démissionna étant de plus en plus en désaccord avec Canning. Il reprit sa démission après la mort de cet homme d'Etat, et en 1828 fut chargé de former un ministère avec l'aide de Peel. Il accepta avec beaucoup de répugnance le portefeuille de premier lord de la Trésorerie et, obligé d'accepter comme collègues plusieurs Canningites, entra en querelle avec eux et finit par les expulser du cabinet qui devint purement conservateur. Son administration ne fut pas heureuse. L'association catholique formée par O' Connell avait amené l'Irlande à un tel état d'effervescence qu'une guerre civile était imminente et que Wellington dut se résigner à des concessions qu'il réprouvait, notamment l'émancipation des catholiques (1829). La révolution de 1830 et le contre-coup qu'elle eut en Europe ravivèrent en Angleterre le désir de la réforme électorale. Cette fois, le duc ne voulut pas céder, et il démissionna (15 nov. 1830). Il fit au bill de 1831 une si violente opposition que la populace de Londres brisa à deux reprises les vitres de sa maison et l'assaillit dans la rue en 1830. Mais cette impopularité dura peu. En 1834, il revint au pouvoir et fut à la fois secrétaire d'Etat à l'intérieur et premier lord de la Trésorerie ; puis ministre des affaires étrangères. Ce ministère, que Peel dirigeait, tomba en 1835. Wellington fut encore ministre sans portefeuille dans le second cabinet de Peel, redevint commandant en chef de l'armée en 1842. La chute de Peel en 1846 mit fin à la carrière politique de Wellington qui, de l'avis même de ses admirateurs, eut aussi bien fait de se contenter de sa gloire militaire. Il s'occupa dès lors presque uniquement de l'organisation de l'armée, et réprima vigoureusement le mouvement chartiste de 1848. Il mourut après une très courte maladie, ayant conservé jusqu'au bout sa remarquable activité. Palmerston, qui pourtant ne l'aimait pas beaucoup, écrivit: « Vieux comme il était et affaibli de corps et d'esprit, c'est une grande perte pour le pays. Son nom était redouté à l'extérieur, son opinion et ses conseils étaient précieux à l'intérieur. Personne n'a jamais obtenu pendant sa vie et après sa mort l'amour universel, le respect, l'estime de ses concitoyens. » Ses obsèques furent magnifiques. Un monument fut élevé à sa mémoire à la cathédrale de Saint-Paul ; des statues lui furent érigées un peu partout, et en son nom furent fondées de nombreuses institutions, notamment un collège pour les fils d'officiers. C'était un homme de 5 pieds 9 pouces, froid, résolu, extrêmement actif, peu expansif, considérant que les amis peuvent devenir des ennemis et les ennemis des amis. Ses officiers et ses soldats avaient confiance en lui et l'admiraient, mais ils ne l'aimaient pas. Comme général, on l'a fort discuté et on l'a souvent comparé à Fabius. Il avait lui-même l'habitude de compter beaucoup sur le hasard, et sa devise était *Virtutis fortuna comes*. Sa principale qualité était le sang-froid, une maîtrise admirable de soi, qui lui permettait de ne pas négliger la moindre opportunité dans les pires circonstances. Lanfrey a dit de lui, excellemment : « Nul ne se rendit jamais un compte plus exact de la portée de ses entreprises, nul ne prépara et ne mérita mieux ses succès, nul ne les arracha plus opiniâtrément à l'aveugle fortune ». R. S.

BIBL. : Lord STANHOPE, *Notes of conversations with the duke of Wellington*; Londres, 1888. — FRASER, *Words on Wellington*; Londres, 1889. — TIMBS, *Wellingtoniana*, 1852. — GLEIG, *Life of the Duke of Wellington*, 1858-60, 4 vol. — WRIGHT, *Life and campaigns of the duke of*

Wellington, 1841, 4 vol. — MAXWELL, *Life military and civil of the duke of Wellington*, 1849. — MACFARLANE, *Memoirs of the duke of Wellington*, 1853. — BRIELMONT, *Histoire du duc de Wellington*, 1856-57, 3 vol. — YONGE, *Life of the field-marshall the ducke of Wellington*, 1860. — HOOPER, *Life of Wellington*, dans *Men. of action series*, 1889. — G. LATHOM BROWNE, *Wellington*, 1888. — A. GRIFFITHS, *Wellington Memorial*, 1897. — Du même, *Wellington and Waterloo*. 1898. — Jules MAUREL, *le Duc de Wellington ;* Bruxelles, 1853. — HAMLEY, *Wellington's Career*, 1860. — Lord ROBERTS, *Rise of Wellington*, 1895.

WELLINGTONIA (Bot.) (V. SEQUOJA).

WELLS. Ville d'Angleterre, comté de Somerset, au S. de Bristol ; 4.822 hab. en 1891. Evêché ; cathédrale de 1214-1329. Caverne Wookey dans les environs.

WELLS (Sir Thomas SPENCER), chirurgien anglais, né à Saint-Albans le 3 févr. 1818. Il prit part à la guerre de Crimée, fut médecin du *Samaritan Hospital* de Londres, et devint, en 1882, président du Collège des chirurgiens. Il s'est acquis une réputation universelle comme ovariotomiste et par ses travaux sur les tumeurs des organes abdominaux et de l'utérus. Il a aussi publié un *Treatise on the diseases of the eye* (1873, 3e éd.). Dr L. HN.

WELLS (Herbert-George), littérateur anglais, né à Bromley (comté de Kent) le 21 sept. 1866. Il étudia les sciences à l'Université de Londres, dirigea pendant quelque temps le *Student's Magazine* du Royal College of Science. Ayant obtenu son diplôme, il enseigna à son tour, collabora à des journaux d'éducation, et, en 1892, alors qu'il était Lecturer in Biology à l'University Tutorial College, il publia un *Text-Book of Biology*, manuel de préparation aux examens qui eut de nombreuses éditions. A la même époque, il rédigea (en collab. avec A.-R. Gregory) un manuel de *Honours Physiography*. Peu après, grâce au patronage de W.-E. Henley, Wells put collaborer d'une façon suivie à des journaux et à des magazines divers : *Fortnightly Review*, *Globe*, *Saturday Review*, *National Observer*, *Pall Mall Gazette*, *Pall Mall Budget*, *Pall Mall Magazine*, *Saint-James Gazette*, *New Review*, etc. En 1895, il abandonna la plus grande partie de ses collaborations régulières pour écrire à loisir les livres qu'il méditait, et il publia coup sur coup : en 1895, *Select Conversations with an Uncle; The Time Machine; The Wonderful Visit; The Stolen Bacillus and other Incidents ;* — en 1896, *The Island of Dr Moreau; The Wheels of Chance;* — en 1897, *The Invisible Man; The Plattner Story and Others;* — en 1898, *The War of the Worlds; Certain Personal Matters;* — en 1899, *When the Sleeper Wakes; Tales of Space and Time;* — en 1900, *Love and Mr Lewisham;* — en 1901, *Anticipations of the Reaction of Mechanical and Scientific Progress upon Human Life and Thought; The first Men in the Moon;* — en 1902, *The Sea Lady*. Wells travaille actuellement à un volume sur l'influence des méthodes d'éducation qui aura pour titre : *The Making of Men*, et prépare un roman : *Kipps*. La plupart des ouvrages de Wells sont traduits en français par Henry-D. Davray. Les romans de Wells, qui ont eu un grand succès tant en France qu'en Angleterre, reposent presque tous sur une donnée scientifique et imaginative : ils rappellent à la fois les fantaisies scientifiques de Jules Verne et la manière fantastique, la rigoureuse déduction d'Edgar Poe. H.-D. D.

WELS. Ville de la Haute-Autriche, sur la Traun ; 10.118 hab. en 1890. Eglise gothique du XVe siècle ; château où mourut l'empereur Maximilien Ier.

WELSER. Famille allemande de négociants d'Augsbourg, anoblie par Charles-Quint, à qui *Bartholomæus* Welser avait prêté de grosses sommes et fourni trois navires qui allèrent occuper Caracas (1527) ; cette province fut donnée en gage aux Welser à qui on l'enleva en 1546.— *Philippine*, nièce de Bartholomæus, née en 1527, devint l'épouse morganatique de l'archiduc Ferdinand (1557), fils de l'empereur Ferdinand Ier ; elle mourut le 24 avr. 1580. De cette union naquirent : *André* (1558-1600), évêque de Brixen et de Constance, puis cardinal ; *Charles* (1560-1618), marquis de Burgau. Citons encore, *Marcus* Welser (1558-1614), qui publia la Table de Peutinger.

BIBL. : KLEINSCHMIDT, *Augsburg, Nürnberg und ihre Handelsfürsten ;* Cassel, 1881.

WELSHPOOL. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Montgomery (Galles), près du Severn ; 6.501 hab. (en 1891). Château de *Powis*.

WELTI (Emile), ancien président de la Confédération helvétique, né à Zurzach (Argovie) en 1825, mort à Berne le 24 févr. 1899. Il fit à Berlin et Iéna des études de droit, et s'établit comme avocat à Zurzach. En 1856, il entra au gouvernement argovien, y passa dix ans, puis en 1866 fut élu au gouvernement fédéral. Il faisait partie des chambres fédérales depuis 1857. A Berne, il a géré principalement le département militaire — on lui doit la réorganisation de l'armée fédérale après 1874 — et le département des chemins de fer : il a été le précurseur de la politique du rachat des voies ferrées ; l'échec de son projet relatif au Central en 1891, l'amena à démissionner. Il rentra dans la vie privée, sauf en 1892, où il alla à Madrid négocier le traité de commerce avec l'Espagne. Welti a été à six reprises président de la Confédération. C'était un orateur très remarquable. Depuis sa démission jusqu'au moment actuel (1901), le centre n'a plus été représenté au gouvernement fédéral. K.

WELWITSCHIA (*Welwitschia* Hook. f.) (Bot.). Plante singulière de la famille des Gnétacées, trouvée dans les sables de l'Afrique austro-occidentale et formée d'un épais



Welwitschia.

tronc ligneux ressemblant à un gigantesque champignon et qui, dilaté et concave en haut, porte deux grandes feuilles sessiles, retombantes, plus ou moins déchirées, qu'on avait considérées comme des cotylédons persistants (H. Baillon). Ces feuilles, couchées sur le sol, atteignent 2 m. de long. La seule espèce connue est le *W. mirabilis* Hook f. Dr L. HN.

WEMAERS-CAPPEL. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel ; 635 hab.

WENCESLAS (V. VENCESLAS).

WENCKER (Joseph), peintre français, né à Strasbourg en 1848. Elève de Gérôme, grand prix de Rome en 1876, il débuta au Salon de 1873 ; en 1879, son envoi, *Sainte Elisabeth de Hongrie*, fut acheté par l'Etat ; portraitiste fécond, il est également l'auteur d'œuvres importantes : *Prédication de saint Jean-Chrysostome contre l'impératrice Eudoxie*, *Pose de la première pierre de la nouvelle Sorbonne*, *Venez à moi*, etc.

WENDELSTEIN (Johann) (V. COCHLÉE [Jean]).

WENDES (Ethnogr.). Nom appliqué jadis par les Allemands à la généralité des Slaves et réservé aujourd'hui à ceux de la Lusace qui s'appelaient Sorbes (*Serbjo*). Encore au commencement du XIXe siècle, la plus grande partie de la Lusace était occupée par ce peuple de langue slave. Cette langue a perdu peu à peu du terrain, et elle n'est aujourd'hui parlée exclusivement que dans les villages qui se cachent dans les îlots bocageux de la Spreewald, entre Lübben et Kottbus en Basse-Lusace. Il y a toutefois encore des Wendes jusqu'à Dresde. Ils y ont une église à eux où l'on prêche en leur langue, comme dans la petite ville de Burg, dans la Spreewald. Leurs filles sont recherchées pour le service domestique. On estime leur nombre total à près de 170.000 environ ; ils occupent partielle-

ment ou totalement 763 villages répartis en 105 paroisses, tant de la Prusse que de la Saxe. Il est d'ailleurs hors de doute que la majeure partie, au moins de la Saxe actuelle, se compose de Wendes germanisés, et on ne saurait exagérer l'influence qu'ils ont eue dans la formation du peuple allemand. L'histoire nous apprend qu'ils ont étendu leurs incursions dans le Nord jusqu'au delà du Weser. Ils ont même formé une partie de la population de la Franconie, surtout de la Haute-Franconie et du Haut-Palatinat (Majewski, *Traces des Wendes en Franconie*, dans *Swiatowit* [Varsovie, 1900, II]). Quant aux rapports de ces Wendes avec les Venèdes, l'histoire elle-même en témoigne, et nous avons pour les prouver de nombreux documents archéologiques. Dans toute la Lusace qui s'étend de l'Elbe à la Neisse et à l'Oder, et des Mittelgebirge jusque auprès de Berlin, on rencontre un grand nombre de cimetières à incinération, de champs d'urnes. Il n'y a pour ainsi dire pas de village qui n'ait un cimetière semblable dans son voisinage. Ces champs d'urnes semblent avoir succédé directement dans le pays à l'âge de pierre, car il n'y a pas de monuments de l'âge de bronze ou de fer qui soient indépendants d'eux, et dans leur matériel archéologique on a recueilli des outils de pierre à côté d'objets en bronze, même en fer et de pièces d'origine étrusque. Or, les mêmes cimetières, cette même association dans les mêmes conditions de temps, se rencontrent sur le Danube, en Bohême, entre la Vistule et l'Oder, sur la basse Vistule jusqu'à la Baltique et, d'autre part, sur le Dniestr. Ces cimetières sont l'œuvre des Slaves sortis de la nation populeuse des Vénèdes, que Jornandès nous montre *s'étendant depuis la source de la Vistule sur un espace immense*. Certains des champs d'urnes découverts en Lusace sont assez récents; mais, il y en a de tout aussi récents avec les mêmes caractères archéologiques en Posnanie et sur la basse Vistule. L'un de ceux de la Bohême ne remonterait guère au delà du IXe siècle. Or, on sait de certitude historique que les Slaves ont, en effet, conservé l'usage d'incinérer leurs morts jusqu'à l'introduction du christianisme. Il n'y a rien qui nous permette plus aisément de les suivre dans leurs migrations que cet usage, car il n'y en a pas qui soit plus caractéristique de leurs mœurs, aucun autre peuple ne l'ayant suivi aussi exclusivement et aussi complètement (V. mon mémoire : *les Slaves de race et leurs origines*, dans *Bullet. Soc. d'anthr.*, 1900).

De tout cela, de cette filiation historique certaine des Wendes de nos jours, représentant les Vénèdes d'avant notre ère, il ne résulte pas nécessairement que nous devions retrouver encore parmi eux, plus purement qu'ailleurs, les véritables caractères des Slaves de race. Ils ont indubitablement subi des influences germaniques. Ils se sont germanisés, les Germains de leur côté s'étant slavisés dans une très grande proportion. Ils offrent cependant des caractères plus particulièrement slaves. Ainsi, il y a certainement parmi eux des individus très brachycéphales, et, en général, ils ont la tête arrondie ou assez fortement aplatie en arrière. Leurs téguments sont de nuances claires. Mais les cheveux bruns ne sont pas rares chez eux, et, en majorité peut-être, ils sont châtains avec des yeux gris. Les yeux bleus, les cheveux blonds s'observent d'ailleurs assez fréquemment d'après certains observateurs. Leurs vêtements, leurs usages ont un caractère archaïque plutôt que spécialement slave. Sous tous ces rapports cependant, ils se rapprochent surtout des Tchèques. La religion a trop d'importance chez eux pour avoir laissé subsister des coutumes qui n'auraient pas sa sanction. Et ils sont bons luthériens. Cependant, encore aujourd'hui, dans les cérémonies du mariage, on conserve un simulacre de lutte et de violence qui rappelle le rapt d'autrefois. Leurs vêtements sont de couleurs plutôt criardes. Le blanc est porté pour le deuil, et le noir est signe de joie. Lorsqu'un décès se produit, les parents et amis viennent en blanc. On voile les miroirs et les images qui décorent la maison et autour du cercueil on allume autant de cierges que le défunt comptait d'années. Lorsque le chef de famille meurt, les parents vont annoncer la nouvelle aux bestiaux, aux abeilles et même aux fleurs du jardin. Cette coutume païenne était naguère et est sans doute encore très répandue dans les provinces slaves de la Bohême. ZABOROWSKI.

WENERN (Lac) (V. SCANDINAVIE).

WENGERNALP. Col des Alpes bernoises, en face de la Jungfrau; 1.882 m.; il relie le Lauterbrunn au Grindelwald. Byron y écrivit son *Manfred*.

WENGLEIN (Joseph), peintre allemand, né à Munich le 5 oct. 1845. Comme son maître Lier, il a peint presque uniquement des paysages des environs de Munich et de la vallée de l'Isar. Plusieurs de ses tableaux se trouvent à la Nouvelle Pinacothèque de Munich et à la Galerie nationale de Berlin.

WENLOCK. Ville d'Angleterre, comté de Shrop; 15.700 hab. en 1891. Ruines d'une abbaye clunisienne fondée en 1080.

WENNERBERG (Gunnar), poète et musicien suédois, né à Lidköping le 2 oct. 1817, mort le 24 août 1901. Professeur de 1845 à 1860, attaché au Musée national de 1860 à 1864, puis chef de bureau au département ecclésiastique, et alternativement ministre et gouverneur de province, il prit sa retraite en 1891. Ses chansons sur la vie d'étudiant à Upsal (*Gluntarne*, les Gars), dont il a composé la musique et les paroles, lui ont valu une extraordinaire popularité parmi la jeunesse académique de son pays. Il est en outre l'auteur de *Chants patriotiques*, d'un bel élan (*Ecoute-nous, Suède! Sois ferme!* etc.), d'un oratorio : *la Naissance du Christ* (1888), d'un *Stabat Mater* (1893) et de *Psaumes de David*, etc. Ses *Œuvres* (1881-85, 4 vol.) comprennent également des *Souvenirs de Rome* et diverses poésies de circonstances. Th. C.

WEN-TI, empereur chinois (V. HAN).

WERBOCZY (Etienne), homme d'Etat et jurisconsulte hongrois, né vers 1470, mort en 1542. Il fit ses études en Italie, devint juge suprême et joua un rôle important dans les diètes du commencement du XVIe siècle. Il était partisan des Zápolyai et ennemi des Habsbourg. Chargé de plusieurs missions diplomatiques à Venise, à Rome et en Allemagne, il fut nommé palatin en 1525. Après la bataille de Mohács (1526), il contribua beaucoup à l'élection de Jean Zápolyai et devint, après la mort du prince, le conseiller de sa veuve Isabelle. C'est lui qui amena la reine à céder Bude aux Turcs (1541). Le sultan le nomma juge suprême des parties soumises à la domination turque, mais le pacha de Bude le fit empoisonner. L'œuvre immortelle de Werböczy est son *Tripartitum opus juris consuetudinarii inclyti regni Hungariæ*, où, le premier, il codifia le droit hongrois. Le *Tripartitum* fut accepté sans discussion par la Diète de 1514 et parut en 1517. Il est resté la base du droit hongrois jusqu'en 1848.

BIBL. : V. FRAKNOÏ, *Werbőczi István*; Budapest, 1899 (en hongrois).

WERDAU. Ville de Saxe, district de Zwickau, sur la Pleisse; 17.358 hab. en 1895. Centre d'industries textiles, filés, lainage, cotonnade, toiles, etc. ; fabrication de moteurs et de machines, etc.

WERDEN (autrefois *Morandum*). Ville de Prusse, district de Dusseldorf, sur la Ruhr, près d'Essen; 9.413 hab. en 1895. Ancienne abbaye bénédictine dont subsiste une église romane et où fut trouvé au XVIe siècle le *Codex argenteus*, bible gothique emportée à Upsala (V. ULFILAS); sur l'autre rive de la Ruhr, château de Krupp. Grandes manufactures de toiles, lainages, feutre, etc.

WERDER (August, comte de), général prussien, né à Schlossberg le 12 sept. 1808, mort à Grüssow le 12 sept. 1887. Il se distingua, en 1866, aux batailles de Jičin et de Sadowa où il commandait la 3e division. En 1870, il commanda l'armée de siège de Strasbourg, dont la capitulation lui valut le grade de général d'infanterie. Mis à la tête du XIVe corps, il combattit à Dijon, à Nuits, puis

contre Bourbaki ; battu à Villersexel, il fut vainqueur sur la Lisaine (V. Franco-Allemande [Guerre]).

WERFÉNIEN (Géol.) (V. Trias).

WERFF (Adriaen van der), peintre-graveur hollandais, né à Kralingen, près de Rotterdam, mort à Rotterdam en 1722. Il vécut presque constamment dans sa ville natale, où il fut commissaire de la gilde de Saint-Luc en 1691 et 1695. A partir de 1697, il alla plusieurs fois à Dusseldorf pour y apporter les ouvrages commandés par son admirateur fanatique, l'électeur palatin Johann Wilhelm, qui l'anoblit, lui, sa femme et leur famille. On se disputait ses tableaux à prix d'or. En Hollande, on lui demandait des dessins de façades pour des maisons ; il traça même les plans de la Bourse de Rotterdam. Il traita des sujets historiques, religieux et mythologiques, le genre et le portrait, imitant d'abord de près, non pas ses maîtres, C. Picolet et Eglon van der Neer, mais Frans van Mieris. Son exécution devint bientôt froide et lisse, son dessin soigné plutôt que vrai, ses attitudes maniérées, sa couleur harmonieuse, mais factice. Ces défauts, très goûtés en son temps, assurèrent longtemps à ses œuvres un succès immérité, mais prodigieux. On voit ses ouvrages dans presque tous les grands musées. Les meilleurs sont parmi les seize tableaux de la Pinacothèque de Munich, commandés par l'électeur.

Pieter van der Werff, médiocre portraitiste, né en 1655, mort après 1721, était le frère, l'élève et le collaborateur d'Adriaen ; il le copia habilement ; ses œuvres originales passent souvent sous le nom de son frère.

WERGELAND (Henrik-Arnoldus), poète norvégien, né à Christianssand le 17 juin 1808, mort à Christiania le 12 août 1845. Déjà, comme étudiant, le jeune Wergeland s'était fait connaître par plusieurs piécettes humoristiques et comiques (*Ah ! La Mort de Sinclair*) publiées sous le pseudonyme de *Siful Siffada*. A l'âge de vingt et un ans, il publie une de ses œuvres les plus importantes : *la Création, l'Homme et le Messie* (1829), sorte d'épopée de l'humanité, en 700 pages, où, à côté de parties vraiment géniales, on rencontre des passages du plus mauvais goût, où le lyrisme le plus élevé se mêle à d'extraordinaires platitudes et où la langue est encore plus inégale qu'une pensée souvent incompréhensible. L'année suivante éclate sa querelle avec *Welhaven* (V. ce nom) qui devait durer de longues années et diviser la société norvégienne en « norvégianisants » intransigeants (Wergeland) et en amis de la culture « européenne » et danoise (Welhaven). Cette querelle, dont un des épisodes les plus violents fut la lutte autour d'une pièce de Wergeland (*Campbellerne*), dans les soirées des 24 et 28 janv. 1838, contribua d'ailleurs puissamment au développement de la poésie en Norvège. En 1839, Wergeland fut attaché à la bibliothèque de l'Université, et en 1840 il fut nommé archiviste du royaume. Une pension, que lui avait accordée Charles-Jean à la même époque, lui attira des reproches d'autant plus vifs qu'il avait défendu avec ardeur dans les dernières années la cause norvégienne et populaire, et manifesté des tendances démocratiques (*Pour les paysans*). Les œuvres de la fin de sa vie, tout en gardant les hautes qualités lyriques et souvent la fougue des œuvres de la jeunesse, sont beaucoup plus égales, et les obscurités désespérantes sont plus rares, sinon absentes. Citons parmi ces dernières : *le Juif* (poème, 1842) ; *la Juive* (1844) ; *le Pilote anglais* (1844) ; *Hardanger*, *les Noisettes* (esquisses autobiographiques, 1845), et enfin *l'Homme*, qui est un complet remaniement de sa première et grande épopée. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Hartvig Lassen (1852-57, 9 vol.). Th. C.

Bibl. : Lassen, *Henrik Wergeland et son temps* (en danois), 2e éd., 1877. — H. Schwanenflügel, *H. Wergeland*, 1877. — Henrik Jæger, *Ill. norsk literatur historie*, II, 1896.— P. Botten-Hansen, *la Norvège littéraire*, 1868.

WERLHOF (Paul-Godefroy), médecin allemand, né à Helmstädt le 24 mars 1699, mort à Hanovre le 26 juil. 1757. Il était médecin du roi de Hanovre. Werlhof est surtout connu par sa description du purpura, appelé depuis *maladie de Werlhof*. Ses œuvres sont réunies dans *Opera medica* (Hanovre, 1775-76, 3 vol. in-4).

WERMELSKIRCHEN. Ville de Prusse, district de Dusseldorf, cercle de Lennep ; 13.451 hab. Connue depuis l'an 885. Draps, soieries, etc.

WERMLAND (V. Vermland).

WERNER (Abraham-Gottlob), minéralogiste et géologue allemand, né à Wehrau (Haute-Lusace), le 25 sept. 1750, mort à Dresde le 30 juin 1817. Il fit ses études à Freiberg et à l'Université de Leipzig, fut nommé en 1775, à vingt-cinq ans, professeur de minéralogie à l'école des mines de la première de ces villes, et occupa cette chaire jusqu'à sa mort. Séparant dans son enseignement l'art du mineur de la minéralogie, puis la minéralogie de la géognosie, il a, le premier, donné à celle-ci, en 1785, la forme scientifique. Malheureusement, la plupart de ses opinions ont depuis été reconnues fausses. C'est ainsi qu'il faisait de l'Océan la source essentielle de toute formation terrestre, méconnaissant complètement les forces plutoniennes. En minéralogie, il est l'auteur d'un système de classification, où, comme Wallerius, il fait intervenir les caractères chimiques. C'est aussi lui qui, le premier, donna, en 1783, à un minéral le nom d'un savant (V. Minéralogie, t. XXIII, p. 1040). Ses principaux écrits ont pour titres : *Ueber die äussern Kennzeichen der Fossilien* (Leipzig, 1764 ; trad. franç. par Mme Guyton de Morvau Paris, 1790) ; *Kurze Klassifikation und Beschreibung der Gebirgsarten* (Dresde 1787) ; *Neue Theorie ueber die Entstehung der Gänge* (Freiberg, 1791, trad. franç. par Daubuisson, Paris, 1803) ; *Verzeichnis des Mineralienkabinetts des Berghauptmanns Pasbt von Ohain* (Freiberg, 1791-92, 2 vol.). L. S.

Bibl. : Frisch, *A.-G. Werner* ; Leipzig, 1825. — Configliachi, *A.-G. Werner* ; Padoue, 1827. — Hasse, *Denkschrift zur Erinnerung an Werner* ; Leipzig, 1848.

WERNER (Friedrich-Ludwig-Zacharias), poète allemand, né à Kœnigsberg le 18 nov. 1768, mort à Vienne le 17 janv. 1823. Elève de Kant, il connut, aux cours de longs voyages, Gœthe et Mme de Staël, se convertit à Rome au catholicisme et devint prêtre (1814). Il a laissé des poésies (*Die Sœhne des Thals*, 1803) et des tragédies d'un romantisme mystique et déclamatoire ; les principales tragédies sont : *Das Kreuz am Ostsee* (1806) ; *Martin Luther* (1807) ; *Vierundzwanzigster Februar* (1815) ; *Attila* (1808), etc.

WERNER (Karl), peintre allemand, né à Weimar le 4 oct. 1808, mort à Leipzig le 10 janv. 1894. Il revint de longs séjours en Italie, en Espagne et en Orient, avec des aquarelles dont l'exécution soigneuse, le vif coloris et le caractère original lui valurent rapidement la célébrité. Parmi ses pièces les plus renommées, on cite : *Venise dans son éclat et dans sa décadence*, *le Palais des doges*, *la Cour des Lions à l'Alhambra*, *Vue de Beyrouth*, *la Dent du Midi*, *le Bazar du Caire*, *le Temple d'Isis à Thèbes*. Les *Vues* du Nil et de Palestine ont été réunies en albums, et D. Amici a gravé ses douze études sur le *Siège de Rome par le général Oudinot* (1849).

WERNER (Anton von), peintre allemand, né à Francfort-sur-l'Oder le 9 mai 1843. Son amitié avec Victor Scheffel lui donna l'occasion de produire ses premières œuvres en illustrant deux poèmes de son ami. Il commença vers 1865 à peindre des tableaux de genre et d'histoire et devint, après la guerre de 1870-71 à laquelle il prit part, le peintre quasiment officiel du nouvel Empire allemand. Au Palais royal de Berlin on voit sa *Proclamation de l'Empire à Versailles*, qu'il exécuta pour les princes allemands au 80e anniversaire de l'empereur Guillaume. En 1882-83, il exécuta avec plusieurs collaborateurs un panorama de la *Bataille de Sedan*. Deux de ses compositions sont particulièrement célèbres en Allemagne : *le Général Reille apportant la lettre de Napoléon III après Sedan*, et *la Rencontre de Bismarck et de Napoléon III*. J. B.

WERNER, duc d'Urslingen (V. Guernieri).

WERNER le Jardinier (V. Gartenære).

WERNÉRITE (Minér.). Le genre *wernérite* appartient à la famille des silicates anhydres. Il comprend un grand nombre d'espèces, qui, toutes, sont des produits de métamorphisme, le plus souvent au contact d'une roche granitique et d'un calcaire, et qui ont pour forme primitive le même prisme quadratique, avec des propriétés optiques à peu près identiques. La silice, l'alumine, la chaux y dominent, la biréfringence croissant avec la teneur en cette dernière substance. Il s'y trouve aussi une certaine proportion d'alcalis. Quant au rapport d'oxygène, il y est très variable. Les wernérites sont parfois aussi appelées *scapolites* (pierres en forme de tiges) ou encore *paranthines*. Les espèces les plus importantes sont le dipyre, la humboldtilite la méionite, la wernérite proprement dite, la couseranite. — Le *dipyre* et la *humboldtilite* ou *mélilite* ont fait l'objet d'articles spéciaux (V. ces deux mots). — La *méionite* renferme, pour cent, 40 à 48 de silice, 29 à 35 d'alumine, 17 à 25 de chaux, 0 à 1,35 de chlore, et de petites quantités de soude, de potasse, de magnésie. Elle se trouve en petits cristaux unis et brillants, d'éclat vitreux, souvent pénétrés d'inclusions de mica noir et d'hornblende, dans des blocs calcaires rejetés de la Somma, au Vésuve. Densité : 2,73 à 2,74 ; dureté : 6. La *strogonowite* est une variété de méionite verte ou jaune, engagée dans un calcaire au lac Baïkal. — La *wernérite* proprement dite, aussi spécialement dénommée, comme le genre tout entier, *paranthine*, *scapolite*, ou encore *ekbergite*, renferme, pour cent, 48 à 52 de silice, 23 à 28 d'alumine, 10 à 17 de chaux, 1 à 8 de soude, 0 à 2,5 de magnésie, 0 à 1,5 de potasse. D'éclat vitreux, de couleur variable, elle se présente en cristaux souvent volumineux. à surfaces parfois corrodées, engagés au contact du granite et d'un calcaire saccharoïde, en Scandinavie, en Finlande, au Tirol. Densité : 2,63 à 2,79 ; dureté : 5 à 6. La *glaucolite* est une variété de wernérite bleu de ciel, qui se trouve aux environs du lac Baïkal, de même aussi que la *paralogite*, autre variété en grands cristaux blancs de dureté exceptionnelle 7,5. L'*algérite* et l'*athériastite* sont également des variétés de wernérite. — La *couscranite* ou *couzéranite* renferme, pour cent, 44 de silice, 33 d'alumine, 9 de chaux, 4,5 de soude, 2,7 de potasse, et 1,2 de magnésie. Blanchâtre ou grisâtre, parfois noire, elle est tantôt dans un schiste noir, en cristaux vitreux d'un noir bleuâtre ou en prismes courts, tantôt en prismes grisâtres dans les calcaires du port d'Aulus, tantôt et le plus souvent en prismes gris ou noirâtres, dans un calcaire noir très pyriteux, près de Saleix et de Seix. Densité : 2,70 à 2,76 ; dureté : 5,5 à 6. — Mentionnons encore la *scolexérose* de Pargas, wernérite blanche, translucide ou opaque, la *marialite* du peperino de Pianura, wernérite chlorurée et sodique, la *mizzonite* de la Somma et du lac de Laach, intermédiaire entre la méionite et la paranthine, la *sarcolite* du Vésuve. L. S.

WERNIGERODE. Ville de Prusse, district de Magdebourg, sur la Holzemme, au N. du Harz ; 10.480 hab. (en 1895). Ch.-l. d'un comté existant à partir du XIIe siècle, passé en 1429 à la famille Stolberg.

WERRA. Rivière d'Allemagne (V. Weser).

WERTH (Johann von) ou **JEAN** de Weert, général, né à Buttgen (près de Juliers) en 1592 ou 1602, mort à Benatek (Bohême) le 16 sept. 1652. En 1622, il s'enrôla comme simple soldat sous Spinola, passa dans l'armée bavaroise où il parvint au grade de lieutenant-général, se distingua à Nordlingen (1634), ce qui lui valut la baronnie et le grade de lieutenant-maréchal. En 1635, il prit Spire ; en 1636, il assiégea Liège, puis se jeta en France et poussa une pointe hardie jusque près de Paris. En 1637, il combattit Bernard de Saxe-Weimar, qui le fit prisonnier à Rheinfeld, le 3 mars 1638 ; il fut échangé contre le Suédois Horn en 1642, concourut à la victoire de Tutlingen, à la défaite de Jankau (3 mars 1645), aux victoires de Mergenthem et Allersheim, remportées par Mercy, auquel il succéda. Quand l'électeur de Bavière eut signé une trêve, Jean de Werth la viola en essayant d'emmener en Bohême son armée joindre les Impériaux ; il arriva presque seul. L'empereur le fit comte et le mit à la tête de sa cavalerie. Il mourut sans enfants.

Bibl. : Teicher ; *J. von Werth ;* Augsbourg, 1876.

WERTHEIMER (Edouard), historien hongrois, né à Budapest le 2 juin 1848. Il fit ses études à Budapest, Vienne et Berlin. Nommé en 1877 à l'Ecole de droit de Nagy-Szeben, il professe actuellement à l'Académie de droit de Pozsony. Ses nombreuses études historiques sur la Hongrie du XVIIIe et du XIXe siècle ont paru dans différentes revues magyares et étrangères. On lui doit notamment un livre remarquable sur l'*Autriche-Hongrie au premier décennat du* XIXe *siècle*, des études sur le *Duc de Reichstadt* et sur les *Exilés du premier Empire*. J. K.

WERTHER (Karl-Anton-Philip, baron de), diplomate allemand, né à Königsberg le 31 janv. 1809, mort à Munich le 8 févr. 1894. Il fit ses études à Paris d'abord, ensuite en Allemagne. Entré dans le service diplomatique de la Prusse en 1833, il devint ministre à Berne (1842-45), à Athènes (1854-59), à Vienne (1859-66). Pendant la guerre contre l'Autriche, il remplaça Bismarck à Berlin comme ministre intérimaire des affaires étrangères. Ce fut un des négociateurs des traités préliminaire et définitif de paix signés à Nikolsburg et à Prague. Ministre de Prusse et de l'Allemagne du Nord à Vienne (1866-69), ambassadeur à Paris de 1869 au 14 juil. 1870, jour où il quitta son poste, rappelé par Bismarck qui le trouvait trop conciliant, on le trouve ambassadeur à Constantinople de 1874 à 1877. Ayant obtenu sa retraite après la conférence de Berlin, il se fixa à Munich et vécut retiré des affaires jusqu'à sa mort.

WERVICQ. Ville de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arr. d'Ypres, à 56 kil. S.-S.-O. de Bruges, sur la Lys, affluent de l'Escaut ; 8.500 hab. Stat. du chem. de fer de Courtrai à Ypres, tête de ligne vers Ledeghem. La Lys forme la frontière entre la Belgique et la France. Exploitations agricoles ; fabr. de tabac, de chicorée, de dentelles. Teillage du lin. L'église de Saint-Médard, de style ogival flamboyant, et de très grandes dimensions, date de 1214 ; elle fut trois fois dévastée par un incendie : en 1382, en 1608 et en 1794. Elle a été habilement restaurée. Wervicq figure dans l'Itinéraire d'Antonin, comme poste militaire, sous le nom de *Viroviacum*. Au moyen âge, l'industrie drapière en fit un centre très florissant ; au commencement du XIVe siècle, Wervicq ne comptait pas moins de mille métiers. L'incendie de la ville par les Français en 1382 dispersa ses artisans et amena la ruine de cette industrie.

WERVICQ (Sud). Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Quesnoy-sur-Deûle ; 2.311 hab.

WESEL. Ville de Prusse, district de Dusseldorf, sur le Rhin, au confluent de la Lippe ; 22.259 hab. en 1895. Restes des anciennes fortifications, déclassées en 1890 ; citadelle et quatre forts, dont le fort Blücher sur la r. g. du Rhin, Cathédrale bâtie de 1181 à 1521 ; hôtel de ville gothique de 1390. Savon, sucre, farine, huile, tréfilerie, scieries, commerce de bétail, grains, légumes, bois. Important port fluvial. Citée en l'an 700, Wesel fut acquise au XIIIe siècle par la maison de Clèves, reçut une charte urbaine en 1241, appartint à la Hanse, adopta la Réforme en 1540, fut occupée par les Espagnols (1614-29) et ruinée par les guerres de religion. Attribuée au Brandebourg en 1666, au grand duché de Berg en 1806, à la France en 1808, les Prussiens la reprirent après un siège de six mois (nov. 1813-mai 1814).

Bibl. : Ganteswеiler ; *Chronik der Stadt Wesel ;* 1881.

WESEMAEL. Localité de Belgique, prov. de Brabant, arr. de Louvain, à 35 kil. N.-E. de Bruxelles, sur le Winghe, affl. du Demer ; 2.000 hab. Exploitations agri-

coles. Les coteaux de Wesemael produisirent du vin de qualité inférieure depuis une époque très reculée jusqu'au XVIIIe siècle. De ces mêmes coteaux on tira pendant des siècles des pierres ferrugineuses qui servirent à la construction de nombreux monuments. Wesemael était une baronnie brabançonne dont les seigneurs portaient depuis 1260 le titre de maréchaux de Brabant et possédaient en conséquence de nombreux et importants privilèges. La première race des barons de Wesemael s'éteignit en 1464. Charles le Téméraire gratifia de cette baronnie le seigneur de Rhode, celui-ci la vendit au sire d'Humbercourt, et le petit-fils de ce dernier la vendit à son tour à Gaspard Schetz dont les ducs d'Ursel descendent directement.

WESEMBECK, compositeur belge (V. Burbure).

WESENBERG. Ville d'Ehstonie, sur le chem. de fer de Revel à Narva ; 5.000 hab. Importante au moyen âge.

WESER (lat. *Visurgis*). Fleuve d'Allemagne, formé par l'union de la Werra et de la Fulda; il a 706 kil. à partir de la source de la Werra, 437 à partir du confluent et draine un bassin de 41.577 kil. q. La Werra sourd à 812 m. d'alt. au S.-O. du Thuringerwald, reçoit la Saar à Schwarzenbrunn, passe à Eisfeld, Hildburghausen, Themar, dans une large et riche vallée, entre le Thuringerwald et le Rhœn, à Meiningen, Wasungen, Salzungen, décrit des sinuosités multiples entre la Thuringe et la Hesse, adoptant la direction N.-E. du confluent de l'Ulster jusqu'à Mihla, puis N.-O. resserrée entre l'Eichsfeld et les collines de Hesse, baigne Eschwege, Witzenhausen et Munden (alt. 124 m.), où elle s'unit à la *Fulda* (V. ce mot) venue du S. — Le Weser coule vers le N., décrivant de nombreuses sinuosités et des coudes vers le N.-E. et le N.-O. Il reçoit à Carlshafen la Diemel (g.), puis la Nethe (g.), baigne Hœxter, Corvey, Holzminden, Emmern au confluent de l'Emmer (g.), Hameln, Rinteln, et, après un coude prononcé vers l'O., où il reçoit la Werre (g.), franchit le défilé de la Porte de Westphalie entre des collines de grès brun qui le dominent de 180 et 140 m. A l'issue, il traverse Minden, et, s'épand dans la vaste plaine de l'Allemagne du Nord, passe à Pétershagen, Nienburg, Hoya, se grossit de l'Aller (dr.), traverse Brême la grande ville de son bassin, à Vegesack, au confluent de la Wumme (dr.), s'élargit en estuaire séparant le Hanovre de l'Oldenbourg. A g., sont les ports d'Elsfleth, au confluent de la Hunte (g.), Brake, Nordenham ; à droite, Geestemunde et Bremerhaven au point où le fleuve débouche dans la mer du Nord.

Le Weser, navigable depuis Munden pour les bateaux de 600 tonnes, dépasse rarement 70 m. de large en amont du confluent de l'Aller; il a 220 m. à Brême et 1.900 à Elsfleth. L'estuaire a été approfondi à 7m,50 jusqu'à Geestemunde, à 5 m. jusqu'à Brême. Le lit fluvial a été amélioré jusqu'à Munden, et de là jusqu'à Cassel sur la Fulda, véritable tête de ligne du trafic. Le Weser transporte les bois de ses rives ; les pierres de Hœxter, Vlotho, etc., les charbons et produits métallurgiques de Schaumbourg-Lippe et de Westphalie, etc. A l'écluse de Hameln, en 1895, il montait 73.000 tonnes et descendait 120.000. A Brême, le tonnage d'amont atteignait 415.000 t., celui d'aval (de et vers la mer), 1.430.000 t. Les anciens péages ou douanes du Weser ont été unifiés en 1823, abolis en 1856 ; un port libre fut créé à Brême en 1889.

Bibl. : Struck, *Wanderungen durch das Stromgebiet der Weser;* Hanovre, 1877. — Franzius, *Die Korrektion der Unterweser;* Leipzig, 1895.

WESLEY (John), fondateur du méthodisme (V. Eglise, t. XV, p. 636), né à Epworth (comté de Lincoln, Angleterre) en 1703, mort à Londres en 1791. Issu d'une famille rattachée à l'anglicanisme et où il trouva de grandes traditions de piété, Wesley étudia au collège de Christ Church, à Oxford, y prit ses grades et y devint professeur de littérature grecque. Encouragé par sa mère, qui eut sur lui une grande influence, il entra dans les ordres et reçut les ordres mineurs en 1725. De 1725 à 1729, il fut suffragant de son père, mais, se croyant peu de vocation pour le ministère, il céda avec joie à l'appel de Lincoln's College, à Oxford, où il reprit la carrière de l'enseignement. Il trouva à Oxford, groupée autour de son jeune frère Charles, une association scientifique et littéraire de jeunes gens qui avaient adopté une commune règle de vie (*methodus vitæ*, d'où le surnom qui leur était donné de *méthodistes*). Plein des doctrines de l'ascétisme et du ritualisme, il dut au hasard d'une mission en Géorgie (1736-37) de rencontrer des *Moraves* (V. ce mot) qui, dès ce moment, et plus encore dans la suite, le déterminèrent à revenir à la doctrine de la justification par la foi, abandonnée par l'anglicanisme. Avec son ami *Whitefield* (V. ce nom) dont il se sépara par la suite, il la prêcha d'abord en chaire, puis, le clergé lui faisant opposition, il inaugura, en 1739, le système du culte en plein air. Dès cette date le méthodisme était créé et développait ses moyens d'action (itinérance, ministère laïque, classes, conférences annuelles des prédicateurs). Pendant cinquante ans, Wesley parcourut l'Angleterre et l'Irlande, prêchant aux foules, fondant des sociétés, vivant d'une vie de missionnaire jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, entretenant une énorme correspondance, distribuant des brochures et rédigeant un *Magazine* mensuel. Il assura l'avenir du méthodisme en Angleterre par le *Deed of Declaration*. Dès 1784, le méthodisme, introduit en Amérique, avait été organisé. — Wesley ne fut pas un penseur de génie, mais un admirable organisateur et administrateur. Ses écrits, qui sont nombreux (il a publié de son vivant plus de 200 ouvrages), sont surtout destinés à traiter pour le peuple des questions de théologie, de philosophie, de linguistique ou même de médecine. De ses œuvres il existe de nombreuses éditions, depuis celle de Bristol (1771-74), 32 vol.) publiée par Wesley lui-même, jusqu'à celle qui parut à Londres en 1856 : *J. Wesley's Complete works with a life by the dr. Beecham, and Preface by Jackson* (15 vol. petit in-8, avec portrait). — Nombreuses également sont ses biographies, parmi lesquelles on citera celles de : Watson (Londres, 1861), Tyerman (New-York, 1877), Hokin (Londres, 1887), Telford (Londres, 1886), etc. En français, on lira la biographie écrite par Mathieu Lelièvre : *John Wesley, sa vie et son œuvre* (1882, 2e éd.). C. S.

WESSEL (Jean, aussi appelé Gansfort), précurseur de Luther, né à Groningue en 1420, mort à Groningue le 4 oct. 1489. Il étudia à Zwolle, à l'école des frères de la vie commune, et enseigna la philosophie à Cologne, Louvain, Heidelberg et Paris. Revenu dans son pays, il passa les dernières années de sa vie dans le recueillement, écrivant des traités et étudiant particulièrement l'Ecriture sainte, sur laquelle il voulait fonder sa théologie à l'exclusion de la tradition. Luther l'a fort apprécié. « Si j'avais lu Wessel auparavant, dit-il, mes contradicteurs prétendraient que Luther a tout emprunté à Wessel, tant leur esprit est le même. » Ils différaient cependant sur un point assez important, la sainte Cène. La protection d'amis influents préserva Wessel de l'Inquisition. Cependant les moines mendiants se chargèrent de détruire une partie de ses écrits. Une édition complète de ses œuvres a été publiée (1614, in-4) à Groningue par les soins de Pierre Pappus.

Bibl. : C. Ulmann, *Joh. Wessel, ein Vorgaenger Luthers ;* Hambourg, 1841. — Du même, *Reformatoren vor der Reformation*, 1866. — Hofstede de Groot, *Johan W. Ganzevoort;* Groningue, 1871.

WESSELÉNYI. Famille noble hongroise qui a joué un rôle important dans la vie politique et sociale de la Transylvanie. Originaire du comitat de Nógrad, mais fixée au XVIe siècle en Transylvanie. Les membres les plus illustres de cette famille sont :

François Wesselényi, palatin de Hongrie, né à Teplicz en 1605, mort en 1667. Il fit la guerre contre les Turcs, commanda les troupes magyares qui se rendaient en Pologne au secours de Wladislas IV contre les Turcs, s'empara (1644) de la forteresse de Murány, défendue par

Marie Széchy et épousa celle-ci. De nombreux poètes hongrois, depuis Gyöngyösi (1664) jusqu'à nos jours, ont chanté le siège de Murány. Après cette aventure romanesque, Wesselényi fut nommé commandant du N. de la Hongrie, et, en 1655, palatin. Il chercha d'abord à réconcilier les mécontents hongrois avec la cour de Vienne, mais, après la désastreuse paix de Vasvár (1664), il conspira avec eux.

Nicolas (Miklós) Wesselényi, homme politique hongrois, né en 1795, mort en 1850. Fils de Nicolas Wesselényi (1751-1809), qui a été le porte-parole des idées libérales dans les diètes de la Transylvanie et l'ardent propagateur du théâtre hongrois dans cette principauté, le jeune Nicolas combattit en 1809 contre Napoléon. Lié avec Etienne Széchenyi, il rêvait de changer la Hongrie féodale en pays constitutionnel. En 1830, il devint le *leader* de l'opposition libérale dans la Chambre des magnats et l'âme des diètes transylvaines où il réclamait l'union de la principauté avec la Hongrie. Ses discours enflammés contre l'oppression autrichienne lui attirèrent un procès dans lequel il fut condamné à trois ans de prison (1839). Amnistié en 1840, il sortit presque aveugle de la prison et ne prit part aux discussions que par des pamphlets politiques. En 1848, il vint à Pest, mais n'eut aucune influence sur le mouvement révolutionnaire. — Sa force herculéenne le servit bien pendant l'inondation de Pest où il fit des prodiges, prodiges chantés par les poètes et décrits par de nombreux romanciers. Parmi ses pamphlets, on peut mentionner : *les Préjugés* (1833), écrits sous l'influence du *Crédit* de Széchenyi et où il expose ses idées de réforme ; *Appel à la nation hongroise et slave* (1843), où, le premier, il montre les périls du panslavisme pour la Hongrie. Orateur excellent, ses discours ont agi, non seulement par leur forme littéraire, mais aussi par leur fougue et leur énergie. J. KONT.

BIBL. : Jules PAULER, *la Conjuration de Fr. Wesselényi et consorts;* Budapest, 1876, 2 vol. (en hongrois). — BOGISIC, *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium ;* Zagreb, 1888, t. XIX. — Sigismond KEMÉNY, *les Deux Wesselényi;* Budapest, 1851 (en hongrois).

WESSENBERG (Ignaz-Heinrich-Karl, baron de), théologien catholique, né à Dresde le 4 nov. 1774, mort à Constance le 7 août 1860. Ami de Dalberg, prince primat de la Confédération du Rhin, celui-ci l'appela en 1802 au poste de vicaire général de l'évêché de Constance, dont lui-même était titulaire. Il se voua particulièrement à l'instruction du clergé et s'efforça d'introduire la langue allemande dans la liturgie et le chant d'église, de diminuer le nombre de jours fériés et d'améliorer l'instruction dans les écoles. En 1814, au Congrès de Vienne, il tenta de faire décider la constitution d'une Eglise catholique nationale allemande dirigée par un primat de Germanie. Aussi le pape refusa-t-il d'accepter sa désignation comme coadjuteur, puis, en 1817, son élection à l'évêché de Constance. Il l'administra néanmoins jusqu'en 1827, où il fut supprimé. Wissenberg rentra alors dans la vie privée, mais fut élu à la première Chambre badoise, où il siégea de 1819 à 1833. Principaux ouvrages : *Die Elementarbildung des Volks* (1835, 2e éd.) ; *Die Bergpredigt Christi* (1861, 6e éd.) ; *Die grossen Kirchenversammlungen des XV und XVI Jahrhunderts in Beziehung auf Kirchenverbesserung* (1840, 4 vol.) ; *Gott und die Welt* (1857, 2 vol.) ; *Die Eintracht zwischen Staat und Kirche* (1869). Il a laissé 7 volumes de poésies (1834-54).

BIBL. : G. BECK, *Freiherr J.-H. v. Wessemberg, sein Leben und Wirken ;* Fribourg, 1862. — FRIEDRICH, *Badischen Biographien*, 1875, t. II.

WEST-BROMVICH. Ville d'Angleterre, à 7 kil. N.-O. de Birmingham, formant un comté municipal compris dans celui de Stafford ; 65.172 hab. en 1901. Mines de houille alimentant de grandes usines métallurgiques, des verreries et de vastes usines à gaz.

WEST-CAPPEL. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bergues ; 700 hab.

WEST (Benjamin), peintre anglais, né à Springfield (Pennsylvanie) le 10 oct. 1738, mort à Londres le 11 mars 1820. D'une famille de quakers, il vint à Rome (1760), où il étudia sous la direction des *Mengs* (V. ce nom), puis se rendit en Angleterre (1763) où il fonda (1768), avec Reynolds, l'Académie royale de peinture dont il devint plus tard président. Ses œuvres les plus remarquables sont : *la Mort du général Wolfe* (Grosvenor-Gallery, à Londres), *le Christ devant Pilate*, *Oreste et Pylade* (National-Gallery). La chapelle de Windsor possède quelques-unes de ses peintures. Citons encore de West : *la Mort sur un cheval pâle ; la Bataille de la Hogue, la Bataille de la Boyne* (Grosvenor-Gallery) ; *la Mort de Nelson*, *Cromwel renvoyant le Parlement*, etc. La plupart de ses œuvres ont été gravées.

BIBL. : GALT, *Life and studies of Benj. West;* Londres, 1825. — TUKERMANN, *Book of the artists ;* New York, 1867.

WESTBÉCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 94 hab.

WESTERAS (Suède) (V. VESTERAS).

WESTERMANN (François-Joseph), général français, né le 5 sept. 1751 à Molsheim, en Alsace, mort à Paris le 5 avr. 1794. Il entra au service très jeune dans la cavalerie, mais ne tarda pas à quitter l'armée et vint à Paris. Il embrassa avec ardeur la cause de la Révolution et, revenu dans son pays natal, fut nommé greffier de la municipalité d'Haguenau en 1790. Accusé d'avoir excité des émeutes dans cette ville, il fut arrêté, mais ne resta pas longtemps en prison et revint à Paris, où il se lia avec Danton. Le 10 août 1792, il prit le commandement des fédérés marseillais et brestois, et, joignant ses efforts à ceux de Santerre, s'empara des Tuileries. Nommé adjudant général après le vote de déchéance de Louis XVI, il fut envoyé à l'armée des Ardennes et fut employé par Dumouriez à différentes missions dans l'Argonne, l'aida dans ses négociations avec le duc de Brunswick et le suivit dans la conquête de la Belgique, pendant laquelle il commandait l'armée du Nord. Emprisonné comme complice de Dumouriez après sa défection, il fut bientôt élargi et envoyé en Vendée avec le grade de général de brigade. Il s'y distingua par l'audace de ses manœuvres et par sa valeur fougueuse, obtint d'abord quelques succès, entre autres à Parthenay ; mais, surpris à Châtillon, il y fut complètement défait. Traduit devant un conseil de guerre à cause de son imprévoyance, cause de la déroute, il fut acquitté et continua la guerre en Vendée, où il incendia les villes de Thouars, Bressuire et Tiffauges, foyers de l'insurrection, ainsi que les châteaux de Lescure et de La Rochejacquelein. Destitué une seconde fois et rappelé à Paris après la bataille de Savenay, il fut arrêté avec les dantonistes, le 1er avr. 1794, condamné à mort et exécuté le 5 du même mois.

WESTERWALD. Petit massif montagneux de la Prusse rhénane (V. RHIN), s'escarpant en falaises au-dessus du Rhin, de la Lahn et de la Sieg ; vers la frontière de Westphalie est le point culminant (657 m.) ; au S.-O., le bois de Montabaur atteint 546 m.

WESTFIELD. Ville des Etats-Unis, Massachusetts ; 9.800 hab. (en 1890). Papeteries, orgues, cigares, etc.

WEST-HAM. Faubourg N.-E. de *Londres* (V. ce mot). Il forme un comté municipal découpé dans celui d'Essex et comptant 267.308 hab. en 1901.

WESTHOUGHTON. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 8 kil. O. de Wigan ; 11.000 hab. en 1891. Cotonnades, soieries.

WESTINGHOUSE (Frein) (V. AIR, t. I, p. 1052).

WESTLOTHIAN. Comté d'Ecosse (V. LINLITHGOW).

WESTMACOTT (Richard), sculpteur anglais, né à Londres en 1775, mort à Londres le 1er sept. 1856. Il séjourna à Rome (1793-97) où il reçut des leçons de Canova, et, de retour en Angleterre, occupa rapidement le premier rang parmi les artistes de son époque. Membre de l'Académie royale en 1809, il succéda en 1827 à Flexman

comme professeur de sculpture. Parmi ses œuvres, d'un caractère gracieux et poétique, il faut citer sa charmante statue de *Psyché*, la *Nymphe degrafant sa ceinture*, la *Mère affligée*, le *Vagabond sans patrie*, etc. Outre plusieurs monuments et bas-reliefs, on lui doit les statues monumentales d'*Addison*, de *Pitt*, de *Fox*, de *Spencer Perceval*, du *duc de Montpensier* (abbaye de Westminster), de *lord Colling wood*, des généraux *Parkenham* et *Gibbs* (Cathédrale de Saint-Paul), de *George III* (Liverpool), de *Nelson* (Birmingham), de *Canning* (Londres), etc. — Son fils, *Richard*, né à Londres en 1799, mort à Londres le 19 avr. 1872, commença ses études sous la direction de son père. Après un séjour de plusieurs années en Italie, il devint membre de l'Académie royale (1849) et professeur de sculpture (1857) à la même Académie, en remplacement de son père. On cite surtout de lui le *Joueur de cymbales* (1832 et 1855), l'*Ange gardien* (1842) et plusieurs bas-reliefs.

WEST-MEATH. Comté de l'Irlande, au N.-O. de la prov. de Leinster; 1.835 kil. q.; 65.109 hab. en 1891 au lieu de 141.578 en 1841. Borné à l'O. par le Shannon, c'est un pays plat (V. Irlande), dont la moitié est boisée; les pâturages et les champs occupent le tiers du sol. Le ch.-l. est Mullingar, la ville principale Athlone.

WESTMINSTER (Abbaye de) (V. Londres, t. XXII).

WESTMORELAND. Comté du N.-O. de l'Angleterre, au N. de celui de Lancastre; 2.027 kil. q.; 66.098 hab. en 1891. Il s'étend sur les monts Cumbriens et la chaîne Pennine, que sépare la vallée de l'Eden formée de grès bigarrés (V. Grande-Bretagne). C'est un pays froid, rude, rocheux, coupé de vallons étroits où dorment de petits lacs. Ses belles prairies et ses bois lui ont valu une réputation de pittoresque. Les champs et les prés ne s'étendent que sur un tiers de la superficie, le blé n'y pousse pas. On élève des moutons et des porcs renommés, des bœufs de race écossaise. Les seules industries sont l'extraction des carrières, la filature et le tissage de la laine et la bonneterie. Le ch.-l. est Appleby; la ville principale Kendal. — Le comté de Westmoreland fut érigé en 1397 pour Ralph Neville, gendre de Jean de Gand. Le sixième comte, Charles Neville, le perdit en 1570, pour sa participation à la rébellion du comte de Northumberland. Le comté passa à une branche cadette dite d'Abergavenny, puis en 1624, à son extinction, à un descendant en ligne féminine, Francis *Fane* (V. ce nom), dont la famille l'a conservé.

WESTON-super-Mare. Ville maritime d'Angleterre, cant. de Somerset, près de l'embouchure de l'Axe, dans le canal de Bristol; 15.873 hab. en 1891. Belles falaises; pêche; bains de mer très fréquentés.

WESTPHAL (Rudolf-Georg-Hermann), philologue allemand, né à Obernkirchen le 3 juil. 1826, mort à Stadthagen le 11 août 1892. Il professa à l'Université de Breslau (1857-60), au lycée Katkov de Moscou (1875-79). Ses travaux principaux se rapportent à la métrique des anciens : *Metrik der Griech. Dramatiker und Lyriker* (av. Rossbach et Gleditsch, 3e éd. 1885-89, sous le titre *Theorie der musischen Künste der Hellenen*, 3 vol.); *Gesch. der alten und mittelalterlichen Musik* (1864-66); *Methodische Grammatik der griech. Sprache* (1870-72, 2 vol.); *Theorie der musikalischen Rhythmik seit J. B. Bach* (1880); *Allgemeine Metrik der indogerm. und semit. Vœlker* (1893), etc.

WESTPHAL (Karl-Friedrich-Otto), médecin allemand, né à Berlin le 23 mars 1833. Nommé en 1869 professeur extraordinaire, il obtint en même temps la direction de la clinique des maladies nerveuses et mentales, et fut promu professeur ordinaire en 1874. Ses travaux sur la pathologie du système nerveux et la psychiatrie sont des plus remarquables. Depuis la mort de Griesinger, il rédige l'*Archiv für Psychiatrie und Nervenkrankheiten*.

WESTPHALIE (all. *Westfalen*). **I. Géographie.** — Province d'Allemagne, roy. de Prusse, confinant au N.-O. aux Pays-Bas, au S.-O. à la prov. du Rhin, au S. à la Hesse, à l'E. et au N. au Hanovre; 20.209 kil. q.; 3.188.072 hab. en déc. 1900. Elle a été constituée en 1814. C'est un pays accidenté : à l'E. et au N.-E., par les hauteurs du Weser et le Teutoburgerwald; au S., par l'extrémité du massif schisteux rhénan comprise entre la Sieg et la Ruhr. Vers les sources de la Ruhr sont les régions les plus élevées, plateau de Winterberg (830 m. au Kahle Asten); à celui-ci se rattachent : au S.-O., les monts de Rothaar (691 m. à l'Ederkopf, source de l'Eder, de la Sieg et de la Lahn); à l'O., le pays tourmenté du Saverland, profondément raviné; au N. de la Ruhr, le Haar (320 m.) qui s'abaisse sur la vallée de la Lippe. Entre les collines de Haar et le Teutoburgerwald s'étend la plaine de Munster ou plaine de Westphalie. — Les cours d'eaux principaux sont : au S., les affluents du Rhin, Ruhr, Lippe; à l'E., le Weser; au N., l'Ems.

La province se divise en trois districts : au S., Arnsberg (7.696 kil. q.; 1.851.456 hab.); au N.-E, Minden (5.260 kil. q.; 636.917 hab.); au N.-O., Munster (7.253 kil. q.; 699.699 hab.). La population très dense est répartie à peu près par moitié en protestants et catholiques. La moitié vivent de l'industrie, 10 % du commerce, 27 % seulement de l'agriculture. Le district d'Arnsberg, qui comprend la région minière et industrielle, renferme près des 3/5 de la population. Les plus grandes villes sont : Dortmund (142.418 hab.), Hagen (66.759), Bochum (65.554), Munster (63.776), Bielefeld (63.044), Hamm (31.369), Iserlohn (27.268), Ludenscheid (25.501) Minden (24.327), Paderborn (23.502), Siegen (22.111), etc. En 1893 on évaluait la surface des champs à 856.000 hect., celle des prés et pâturages à 370.000; des bois à 565.000, etc. La Westphalie est un pays de petite propriété. La qualité du terrain est très variable; les régions les plus fertiles sont le Hellweg, le long de la Lippe, et la vallée du Weser; les moins bonnes, celles du N. et du N.-E. et les cantons sablonneux du centre. La récolte atteignait, en 1896, 3.240.000 quintaux de seigle, 1.140.000 de froment, 2.056.000 d'avoine, 7.963.000 de pommes de terre et 5 millions de foin. On évaluait le nombre des chevaux à plus de 130.000, celui des bœufs à 600.000, des moutons à 316.000, des porcs à 640.000, des chèvres à 200.000, des ruches à 73.000.

La grande richesse vient des mines de houille (32. millions 271.000 tonnes en 1896) et de fer (1.223.000 t.) (V. l'art. Allemagne). Citons aussi celles de cuivre, de zinc, les carrières, les eaux minérales. Autour du bassin minier de la Ruhr s'est développée une puissante industrie; aux 150.000 ouvriers mineurs s'ajoutent 70.000 métallurgistes, 25.000 travaillant à la fabrication des machines, 40.000 à l'industrie textile, etc. Le total dépasse 500.000, dont les deux tiers dans le district d'Arnsberg. Les principaux centres sont Iserlohn, Ludenscheid, Altena, Hagen Bochum. Les toiles de Westphalie se préparent depuis le XIVe siècle dans les cantons entre Lippe et Weser, autour de Ravensberg, de Bielefeld. — Le commerce, très actif, se concentre surtout à Bielefeld, Iserlohn, Dortmund, puis à Minden pour les grains, Paderborn pour la laine. Le nœud du réseau ferré est à Hamm.

Le ch.-l. de la prov. est Munster; elle comprend deux évêchés, Munster et Paderborn.

II. Histoire. — La Westphalie était la partie occidentale du vieux duché de *Saxe* (V. ce mot), conquis par Charlemagne; l'Ostphalie, qui s'étendait du Weser à l'Elbe, était séparée par l'Angrie (Engern), région du Weser, de la Westphalie. Le nom de celle-ci se conserva lors du démembrement de la Saxe (1180). L'archevêque de Cologne annexa les pays de la haute Ruhr, le Saverland, et reçut le titre de duc d'Angrie et Westphalie, avec autorité sur les diocèses de Cologne et de Paderborn. Au XVe siècle, on admit qu'Arnsberg était ch.-l. du duché de Westphalie; celui-ci, qui comprenait, à la fin du XVIIIe siècle, 3.744 kil. q., fut cédé en 1803 à la Hesse-Darmstadt. Le 18 août 1807, Napoléon Ier créa un *royaume de Westphalie*, qu'il at-

tribua à son frère cadet Jérôme, royaume formé des provinces prussiennes à l'O. de l'Elbe, de la Hesse électorale, d'une partie du Hanovre et du Brunswick, et comptant alors 38.100 kil. q. et 1.946.000 hab. Il reçut le 15 nov. 1807 une constitution imitée de celle de la France, fut divisé en 8 départements, avec abolition du régime féodal, etc. En 1810, il fut agrandi de la majeure partie du Hanovre, mais dès décembre de cette année Napoléon lui reprit ces pays et d'autres, afin d'étendre l'Empire français jusqu'aux branches de l'Elbe. Le roi Jérôme peu capable fut détrôné en 1813 et son royaume supprimé au congrès de Vienne. La Prusse recouvra ses comtés de Mark, Ravensberg, Minden, Tecklenburg, Limbourg, Lingen, les principautés de Munster, Paderborn et Cowey (sécularisées à son profit en 1802), et, de plus le duché de Westphalie, la principauté de Siegen, le comté de Wittgenstein, la ville de Dortmund, etc. Ainsi se forma la province actuelle de Westphalie.

Traités de Westphalie. — Les traités dits de Westphalie ont mis fin à la guerre de Trente ans. Ils constituent le premier de ces grands pactes internationaux qui ont défini la situation respective des Etats européens. Ils marquent le terme de l'époque des guerres de religion et, par la proclamation du principe de souveraineté territoriale, ont consommé la ruine du système du Saint-Empire romain germanique qui avait dominé le moyen âge. Ils ont commencé l'élaboration du droit des gens et d'un droit international laïque. Ces traités furent l'aboutissement de négociations entamées en 1641. La diète allemande de Ratisbonne avait exprimé le vœu du rétablissement de la paix et fixé comme lieu de négociations avec les puissances étrangères Osnabruk et Munster en Westphalie (9 oct. 1641). Peu après, les représentants de l'empereur, de la France et de la Suède, Conrad de Lutzow, le comte d'Avaux et Salvius, assemblés à Hambourg, convinrent des préliminaires de la paix (25 déc. 1641), définissant la forme des passeports, le lieu et le moment des pourparlers ; ceux-ci devraient s'ouvrir à Munster et Osnabruk le 25 mars 1642. L'empereur commença par désavouer Lutzow et le remplaça par le comte Auesperg, mais les victoires de Torstensson le décidèrent à contresigner les préliminaires de Hambourg (22 juil. 1642); l'échange des pouvoirs fut fixé à fin mars 1643 et l'ouverture du congrès au 1er juil. 1643. Toutefois les négociateurs tardèrent tellement que leurs délibérations ne s'ouvrirent qu'en avr. 1645.

A Munster, l'empereur et les princes allemands traitaient avec la France, sous la médiation du pape et de Venise; à Osnabruck, avec la Suède, directement. Le cérémonial, les préséances, les titres donnèrent lieu à d'interminables débats; la division des négociateurs en deux groupes fut aussi une cause de retards. Elle était motivée par le désir de séparer les représentants protestants et catholiques. Le nonce du pape était Fabio Chigi (plus tard pape Alexandre VII); l'ambassadeur vénitien, Contareno ; l'empereur était représenté à Munster par le comte Jean-Louis de Nassau et Isaac Volmar, à Osnabruck par son premier ministre, le comte Max de Trautmannsdorff; ils étaient contrariés par les jésuites qui cherchaient à faire échouer les négociations. La France était représentée par le comte d'Avaux et Abel Servien, auxquels on adjoignit pour la forme le duc de Longueville ; la Suède, par Jean Oxenstierna et Salvius ; les princes ecclésiastiques allemands, par Adam Adami ; le Brunswick-Lunebourg, par le savant Jacob Lampadius, etc. Une foule de princes, de seigneurs, de juristes gravitaient autour des plénipotentiaires. La langue officielle était le latin, et les actes furent rédigés en latin, mais la plupart des conversations se tinrent en français, lequel tendit dès lors à devenir la langue diplomatique internationale. Les traités furent signés le 25 oct. 1648 à Munster où s'étaient rendus quelques jours auparavant les plénipotentiaires d'Osnabruck qui avaient conclu un peu plus tôt.

Les modifications territoriales étaient considérables : les unes sanctionnant officiellement des faits déjà anciens ; les autres consacrant les résultats de la guerre de Trente ans. La France obtenait en toute souveraineté les Trois-Evêchés (Metz, Toul, Verdun), annexés par elle en 1552, et les possessions autrichiennes d'Alsace, landgraviat de Haute et Basse-Alsace, Sundgau, la ville de Brisach, le droit de garnison dans Philipsbourg, l'avouerie des villes libres d'Alsace (Strasbourg, Haguenau, Colmar, Schlettstadt, Wissembourg, Landau, Kaysersberg, Obernai, Rossheim, Munster, Turckheim), lesquelles demeuraient nominalement subordonnées à l'Empire, ainsi que les évêques de Bâle et Strasbourg et les abbés et princes alsaciens jouissant de l'immédiateté. Les fils de l'archiduc Léopold reçurent de la France une indemnité de 3 millions de livres en compensation de leurs terres d'Alsace.— La Suisse vit reconnaître son indépendance totale. De même la république des Provinces-Unies (Hollande) ; ceci fut l'objet d'un traité particulier signé à Munster le 30 janv. 1648, entre l'Espagne et les Provinces-Unies et ratifié par l'empereur et la diète allemande le 22 mars 1654. — Par contre, les litiges entre la France et la Lorraine, entre la France et l'Espagne, l'Espagne et le Portugal, quoique soumis au Congrès de Munster, ne furent pas résolus par lui. — Il laissa de même irrésolue la question de la succession de Clèves et de Juliers, celle de Donauwerth (que la Bavière conserva en fait) ; enfin celle de la succession de Hesse avait été tranchée par un pacte de famille du 24 avr. 1648. — Voici quels furent à l'intérieur de l'Allemagne les autres remaniements territoriaux. La Suède, qui avait un moment revendiqué toute la Poméranie et la Silésie, obtint, outre une indemnité de 5 millions de thalers, la Poméranie antérieure avec Rugen et un lambeau de la Poméranie ultérieure avec Stettin, les îles d'Usedom et Wollin ; de plus, la ville de Wismar et les évêchés sécularisés de Brême et Verden. Ces pays demeuraient allemands et étaient représentés à la diète par des délégués suédois.— Le Brandebourg obtint le reste de la Poméranie et fut dédommagé de la cession à la Suède des meilleures parties par la sécularisation à son profit des évêchés de Cammin, Magdebourg, Halberstadt et Minden. En échange de Wismar, le duc de Mecklembourg-Schwerin eut les évêchés de Schwerin et Ratzsburg. — La Bavière (protégée de la France) conserva le Haut-Palatinat et la dignité électorale ; mais un huitième électorat fut créé au profit du Palatinat rhénan. Cette transaction était contraire au principe posé à la base des négociations, amnistie totale et restitution des situations de 1618 ; elle profitait à la fois aux catholiques qui restaient maîtres absolus du collège électoral, à la Bavière protégée de la France, et à l'Autriche qui, en lui donnant le Haut-Palatinat, avait dégagé la prov. de Haute-Autriche donnée jadis en gage au duc de Bavière. Dans l'Allemagne du S., les princes protestants de Wurttemberg et de Bade recouvrèrent leurs États. La Hesse-Cassel obtint quelque argent, l'abbaye sécularisée de Hersfeld et le comté de Schaumbourg. La clause d'amnistie et de restitution intégrale en la situation de 1618 ne fut qu'imparfaitement appliquée ; l'Autriche s'y refusa à peu près complètement dans ses États héréditaires et ramena la date des restitutions à 1630.

Les questions religieuses furent réglées par le traité d'Osnabruck seul : on confirma les traités de Passau et d'Augsbourg ; les réformés furent admis au même titre que les membres de la confession d'Augsbourg. L'égalité complète fut établie entre catholiques et protestants dans les tribunaux et autres institutions impériales ; aux diètes, les questions religieuses durent être réglées, non à la majorité, mais par des accords entre le corps évangélique et le corps catholique, lesquels tendaient ainsi à former deux confédérations distinctes. En ce que concernait les biens et les fiefs ecclésiastiques, on admit qu'on s'en tiendrait à la situation existant au 1er janv. 1624. Il

en fut de même en ce qui regardait la pratique du culte. Sous cette réserve importante, le principe fut *Cujus regio ejus religio*, la souveraineté territoriale entraînant le droit de régler le culte.

Cette solution était conforme à la nouvelle organisation donnée à l'Allemagne par les traités de Westphalie (V. Allemagne et Saint-Empire). Le Saint-Empire romain germanique fut transformé en une confédération d'Etats, dont chacun tendit à se comporter comme tout à fait indépendant. C'était la dissolution de l'Empire; la diète continua de se réunir et la chambre impériale de juger, mais leurs attributions furent de plus en plus nominales. L'armée de l'Empire n'existait plus que sur le papier, l'Empire n'ayant pour ainsi dire pas de budget propre. Chaque membre de l'Empire eut le droit de traiter isolément avec une puissance étrangère.

Telles furent les stipulations essentielles des traités de Westphalie; rappelons que par le nombre et l'importance des participants avaient été posées une série de questions d'étiquette, de forme, de rang, établis ou confirmés, des usages, qui depuis firent loi pour la diplomatie. Un embryon de droit international y fut défini avec le concours des juristes qui participèrent à la rédaction de ces actes solennels. Vainement le pape Innocent X s'opposa aux traités de Westphalie et les condamna dans la bulle *Zelo dominus dei* du 3 janv. 1651. Déjà le second traité exécutoire de Nuremberg (26 juin 1650) en avait assuré l'application. La diète de 1653-54 les érigea en loi de l'Empire. A.-M. B.

Bibl. : *Négociations sécrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrug;* La Haye, 1725, 4 vol. — Meiern, *Acta pacis Westphalicæ publica;* Gœttingue et Hanovre, 1734-36, 6 vol., et *Acta pacis executionis publica*, 1736-37, 2 vol. — Moser, *Erläuterung des Westphalischen Friedens;* Erlangen, 1775, 2 vol. — Voltmann, *Gesch. des Westphalischen Friedens;* Leipzig, 1808, 2 vol.

WESTPHALIEN (Géol.) (V. Permo-Carbonifère).

WEST-POINT. Village des Etats-Unis, Etat et à 60 kil. N. de New York, sur l'Hudson. Position stratégique fortifiée durant la guerre de l'Indépendance. On y installa en 1802 l'Académie militaire ou école de guerre de l'Union américaine.

WESTRAY (Ile) (V. Orcades).

WESTREHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes; 251 hab.

WESTRICH (*Westerreich*, *Westrasia*, *Vastum regnum*, *Wuestrich*). A l'époque carolingienne, on désignait, en Allemagne, du nom de Westrich (*Westarrihi* ou empire occidental), la partie de l'Austrasie qui était située à l'O. du Rhin, tandis qu'on appelait *Ostarrihi*, ou empire oriental, la Germanie franque d'outre-Rhin. Après la formation du landgraviat d'Alsace et du duché de Lorraine, le Westrich, partagé entre une foule de petits dynastes, ne comprenait plus que la bande de terre, s'étendant depuis la Moselle inférieure, à l'O. du Hardt et des Vosges jusqu'à la Sarre; mais il est difficile de déterminer exactement quelles étaient ses frontières pendant le cours du moyen âge. Des géographes du xvie siècle, comme Jean Schott et Sébastien Münster, appellent Westrich à peu près toutes les terres du cercle du Haut-Rhin, qui n'appartenaient ni à l'Alsace, ni à la Lorraine. D'après un armorial du Saint-Empire romain de 1657, les armes du *dominium vasti regni* sont *cotticées d'argent et d'azur de six pièces;* mais, ni au xviie siècle, ni à une autre époque, le Westrich n'a formé une province nettement délimitée. Aujourd'hui il ne désigne plus que l'angle S.-O. de la Bavière rhénane, compris entre les villes de Pirmasens, Kaiserslautern et Deux-Ponts.

Bibl. : L. Benoit, *le Westrich*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1861, pp. 22-48.

WETTERAU ou **WETTERAVIE.** Région d'Allemagne comprise entre le Vogelsberg et le Taunus, arrosée par la Wetter, affl. dr. du Main. Ancien comté auquel se rattachèrent Francfort, Wetzlar, Friedberg et Gelnhausen. Il est partagé entre la Hesse supérieure et la Prusse.

WETTEREN. Ville de Belgique, prov. de Flandre orientale, arr. de Termonde, à 15 kil. S.-E. de Gand, sur l'Escaut; 13.500 hab. Stat. du chem. de fer de Bruxelles à Ostende. Fabr. de coton, de toiles, de dentelles, de tabac et de chicorée,; tanneries, blanchisseries, brosseries, poteries, huileries; fabr. royale de poudre.

WETTERGRUND (Josefina-Leontina-Amanda, née Lundberg), romancière suédoise, née à Kristianstad le 2 sept. 1832, connue surtout sous son pseudonyme de *Léa*. En 1850, elle avait ouvert à Ronneby une école de jeunes filles, mais son mariage en 1857 avec un fonctionnaire lui permit de se consacrer plus entièrement à la littérature. Depuis 1866, elle vit à Stockholm. Elle a publié plusieurs volumes de récits et nouvelles, qui ont eu un vif succès : *Petits morceaux en vers ou en prose* (1858-68), *Silhouettes*, *Contes choisis* (1878-88), etc.

WETTERSTEIN. Massif des Alpes bavaroises, entre l'Isar et la Loisach; il renferme la Zugspitze (2.968 m.), sommet le plus élevé de l'Empire allemand.

WETTIN. Village de Prusse, district de Mersebourg, près de la Saale. Château qui donna au xiie siècle son nom à la famille féodale d'où sont issus les rois et les princes actuels de Saxe, rois de Belgique et de Portugal. Ils remontent à Dietrich de Buzici, tué le 13 juil. 982 en Calabre en combattant les Sarrasins et les Grecs. Plus tard on fabriqua de fausses généalogies les rattachant au héros saxon Widukind ou à Burchard de Thuringe. C'étaient de riches seigneurs du pays entre la Saale et la Bode. Le fils aîné de Dietrich, Dedi († 1009), fut comte du Hassegau. Le fils de Dedi, Dietrich († 1034), obtint la marche de Basse-Lusace. — Son fils Dedi († 1075) épousa la veuve du magrave de Misnie, et son fils Henri d'Eilenburg fut nommé par l'empereur Henri IV margrave de Misnie (1089); son fils Henri II (1103-23) lui succéda. Toutefois la fortune de la famille se fixa dans une branche cadette. Le frère puîné du second Dedi, Timon, ayant eu en partage le canton de Siusili, prit le nom de Wettin; il épousa la fille d'Otton de Nordheim, duc de Bavière, et de cette union naquit *Conrad* de Wettin, lequel acquit définitivement la marche de Misnie à titre héréditaire (V. Misnie et Saxe). A la mort de Conrad, ses biens et fiefs furent partagés entre ses fils, et Wettin attribué au quatrième, Henri († 1181); sa descendance s'éteignit en 1217. Une autre branche hérita de Wettin et le céda, en 1288, à l'archevêché de Magdebourg.

L'histoire ultérieure de la maison de Wettin se confond avec celle de la *Saxe* (V. ce mot).

Bibl.: Posse, *Die Wettiner;* Leipzig, 1897. — Hofmeister, *Das Haus Weittin*, 1889.

WETZLAR. Ville d'Allemagne, district prussien de Coblentz, sur la Lahn; 8.350 hab. Ville libre du xiie siècle à 1803. La chambre impériale y siégea à partir de 1693. En 1803, on la donna au prince Dalberg, en 1815 à la Prusse.

WEXFORD. Ville. — Ville d'Irlande, ch.-l. de comté, sur la baie de ce nom; 11.541 hab. en 1891. Château normand. Lainages, commerce actif de bétail, beurre, grains. La rade est ensablée.

Comté. — Comté d'Irlande, prov. de Leinster; 2.333 kil. q.; 111.778 hab. en 1891, au lieu de 202.196 en 1841. Plaine accidentée par des collines qui atteignent 795 m. au Leinster; la plus fameuse est celle de Tara où Ossian plaçait la légendaire Temora.

WEXIŒ. Province de Suède (V. Kronoberg).

WEY. Rivière de *Grande-Bretagne* (V. cet art.).

WEYDEN (Rogier van der), peintre flamand, né à Tournay en 1399 ou 1400, mort à Bruxelles le 18 juin 1464. On l'a appelé aussi *Roger de la Pasture*, *Rogelet de le Pasture*, *Roger de Bruxelles*, *Rogerius gallicus*, *Rogel flandresco*, *Rugieri di Bruggia*, etc., ce qui a fait longtemps croire à l'existence de deux ou plusieurs peintres différents. Il entra, le 5 mars 1427 dans l'atelier de Robert Campin, à Tournai, fut élu maître de la gilde le

1er août 1432, s'établit à Bruxelles en ou avant avr. 1435, et fut nommé pourtraiteur de la ville en ou avant mai 1436. Parti pour l'Italie en 1449, il travailla pour Lionel d'Este, les Sforza, les Médicis et revint par Rome en 1450. Il fut enterré à Sainte-Gudule de Bruxelles.

Citons d'abord celles de ses œuvres, conservées ou non, qui ont une date certaine ou approximative. En 1436, ou peu après, la ville lui commanda pour la cour de justice de l'hôtel de ville quatre grandes compositions à l'huile, dont il reste des copies contemporaines en tapisserie au musée de Berne. En 1438, il dessina les cartons d'une *Vie de saint Pierre* destinée à être peinte sur toile par H. de Beaumetiel. En 1440, il peignit pour la confrérie du grand serment une *Descente de croix* que C. van Mander a vue à *Notre-Dame hors des Murs*, à Louvain, et qui est aujourd'hui à l'Escurial. En 1443, il fit pour la famille Edelheer son seul tableau daté, actuellement à l'église Saint-Pierre de Louvain, une *Descente de croix*, avec les portraits des donateurs sur les volets. En 1445, le roi Jean II d'Espagne offrit aux chartreux de Miraflorès, près de Burgos, un admirable triptyque de Rogier, exécuté peut-être vers 1438-40, aujourd'hui au musée de Berlin (nº 534 *a*) ; dans la *Descente de croix* du panneau central, la Vierge baise sur la joue, avec une douloureuse tendresse, son fils, qu'elle a saisi à pleins bras ; le Christ, avec sa tête tragique et son corps d'un dessin puissant, presque barbare, serait à lui seul un chef-d'œuvre. La *Descente de croix* des Offices est sans doute celle que Cyriaque d'Ancône vit, en juil. 1449, dans un triptyque du *Studio* de Lionel d'Este, à Ferrare. Il faut aussi rapporter à 1449-50 la belle *Madone avec saint Pierre, saint Jean, saint Cosme et saint Damien*, du musée Stædel de Francfort, où E. Müntz a retrouvé le portrait de Cosme de Médicis. Son œuvre la plus importante par les dimensions et par le nombre des figures est le retable en neuf panneaux du *Jugement dernier* commandé par Nicolas Rollin pour l'hôpital de Beaune, qui fut consacré en 1451. Un ouvrage commandé en 1455 par Jean Robert, abbé de Saint-Aubert, à Cambrai, a été identifié par Waagen avec le grand triptyque du musée de Madrid dont le centre est occupé par un *Crucifiement*, œuvre de tout premier ordre pour le dessin et l'expression.

Enfin, il faut placer vers 1456-58, vu l'âge des modèles, le portrait de *Philippe le Bon* (musée d'Anvers, nº 397), et celui de *Charles le Téméraire* (musée de Bruxelles, nº 55), attribués par les catalogues à Rogier. Ces deux chefs-d'œuvre de la même main, avec une exécution plus douce que celle du maître, sont tout à fait dignes de lui : le nom de leur auteur reste discuté, faute de documents décisifs. Les œuvres authentiques ont permis d'attribuer au maître beaucoup d'autres ouvrages : à Berlin, d'abord, l'*Autel de Saint-Jean* (nº 534b), où le volet central, *Baptême du Christ*, est admirable par le modelé du corps de Jésus ; ensuite, le triptyque (nº 535) provenant de l'église de Middelbourg, inaugurée en 1460, où le panneau central, œuvre superbe, a pour sujet la *Vierge adorant l'enfant nouveau-né*, sur un fond étonnant de rues et d'édifices, avec un portrait du donateur, *Pierre Bladelin*, merveille de caractère. La *Tête de femme en pleurs* du musée de Bruxelles (nº 56) est une étude d'après nature, chef-d'œuvre de réalisme sans vulgarité. La *Déposition de croix*, du Louvre (nº 698), peu remarquée à cause de ses modestes dimensions, compte parmi ses plus parfaits chefs-d'œuvre, tant pour l'impeccable modelé du corps du Christ, que pour la merveilleuse relation de tons qui existe entre la tête livide du supplicié, le linge blanc sur lequel elle repose et le bleu de la robe de la Vierge. Notons que la verdure du paysage a tourné au brun. Il faut citer encore la belle *Adoration des mages*, de la Pinacothèque de Munich ; la *Descente de croix*, du musée de La Haye (nº 264), absolument digne du maître ; les *Sept Sacrements*, du musée d'Anvers (nº 393), etc. Nous proposons d'ajouter à cette liste le *Christ descendu de la croix*, du musée de Bruxelles (nº 69), attribué à son « école », mais chef-d'œuvre de premier ordre par la noble ordonnance, la beauté et la vérité des plis, le grand modelé des têtes, du corps du Christ, la magistrale tenue de l'ensemble.

Le petit retable du Belvédère de Vienne, attribué à Rogier (la *Madeleine* et *Véronique* sur les volets, le *Christ en croix* avec la Vierge et saint Jean et deux donateurs sur le panneau central), est authentique au premier coup d'œil ; l'impression est confirmée par l'identité presque absolue du Christ de ce tableau avec celui de Madrid. Mais une telle ressemblance ne prouverait rien sans l'excellence de l'exécution : ainsi, le *Crucifiement*, du musée de Dresde (nº 800), n'est qu'un assez faible travail d'atelier fait avec des figures copiées chez le maître, et le *Christ du Parlement*, du palais de justice de Paris, supérieur à celui de Dresde, est indigne de Rogier, malgré des analogies notables. La figure du Christ de Madrid se retrouve presque identique, avec une Vierge et un saint Jean fort analogues, dans le délicieux *Christ en croix*, du musée de Bruxelles, (nº 31), attribué à Memling, qui contient les portraits des Sforza. Cet ouvrage, très discuté, laisse encore quelques questions en suspens. Pour des motifs trop longs à exposer ici, nous pensons que les figures du haut du panneau central, Christ, Vierge et saint Jean, et la *Vierge adorant l'enfant*, du haut du volet de gauche, doivent être attribuées à Rogier seul, mais que le tableau a été terminé par Memling, qui a peint notamment, en entier, le volet de droite.

Rogier van der Weyden fut employé plus d'une fois, comme ses confrères, à mettre en couleur des sculptures ; mais, très probablement, il a dessiné des cartons pour des bas-reliefs, et on se demande s'il n'aurait pas, quelquefois, participé à l'exécution même d'ouvrages de sculpture. En tout cas, son influence, qui fut énorme sur les peintres de la Flandre et de l'Allemagne, n'a pas été moindre sur les sculpteurs de son pays. E. D.-G.

BIBL. : Comte de LABORDE, *les Ducs de Bourgogne, preuves*. — Alph. WAUTERS, *Roger van der Weyden, ses œuvres, ses élèves et ses descendants* ; Bruxelles, 1856. — BOUDROT, *le Jugement dernier*, retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune ; Beaune, 1875. — Alexandre PINCHART, *Roger de la Pasture, dit Van der Weyden* ; Bruxelles, 1876. — CROWE et CAVALCASELLE, *les Peintres flamands*. — A.-J. WAUTERS, *la Peinture flamande* ; Paris, 1883. — Henri HYMANS, *le Livre des peintres de Carel van Mander*, traduit et annoté ; Paris, 1884. — Eugène MÜNTZ, *Rogier van der Weyden à Milan et à Florence*, dans *Revue de l'art chrétien*, mai 1895. — Z. MAETERLINCK, *Roger van der Weyden sculpteur*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1901.

WEYMOUTH. Ville maritime d'Angleterre, comté de Dorset, sur la baie formée par la presqu'île de Portland ; 13.769 hab. en 1891 (avec Melcombe-Regis). Commerce actif avec les îles Normandes ; bains de mer fréquentés.

WEYMOUTH. Ville des Etats-Unis, Massachusetts, au S.-E. de Boston ; 10.866 hab. en 1891. Cordonnerie, clouterie, etc.

WEYPRECHT (Karl), navigateur allemand, né à Michelstadt (Hesse) le 8 sept. 1838, mort à Michelstadt le 29 mars 1881. Entré dans la marine autrichienne, il dirigea avec Paya l'expédition polaire de 1871 vers le Spitzberg et la Nouvelle-Zemble et celle de 1872-74 qui découvrit la Terre François-Joseph. Il dressa le plan d'une exploration méthodique des régions polaires par la création d'un réseau de stations internationales.

BIBL. : LITTROW, *K. Weyprecht Erinneerungen und Briefe* ; Vienne, 1881.

WEYR (Rudolf), sculpteur autrichien, né à Vienne le 22 mars 1847. Il se fit connaître en 1870 par un groupe de *Samson et Dalila*. Ses tentatives de sculptures polychromes furent très remarquées. On lui confia la décoration d'un monument à Grillparzer, d'un autre à l'empereur Charles VI, du fronton du théâtre de la Hofburg (*Triomphe de Bacchus*) et de l'Université. On lui doit encore la fontaine monumentale qui se trouve devant la Hofburg.

WEZ. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Verzy; 168 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

WHARTON (Thomas), anatomiste anglais, né dans le comté d'York en 1610, mort à Oxford en 1647. Il fut professeur au Gresham College et se rendit célèbre par ses travaux sur la structure des glandes et du cordon ombilical ; il a découvert le conduit excréteur : *Adenographia, sive glandularum totius corporis descriptio* (Londres, 1656, et autres éditions). Dr L. Hn.

WHEATLEY (Phillis), femme poète américaine, née en Afrique vers 1753, morte à Boston le 5 déc. 1794. Cette esclave africaine achetée en 1761 par Mrs Wheatley, de Boston, fut soigneusement élevée et, fort intelligente, écrivit, sous le nom de sa protectrice, des poésies qui ont eu du succès . *Poems on various subjects* (Londres, 1773). Elle a aussi laissé une correspondance intéressante : *Letters* (1864). Après la mort de Mrs Wheatley, elle épousa un nègre nommé Peters et mourut dans l'indigence. R. S.

WHEATON (Henry), homme d'Etat et écrivain américain, né à Providence (Rhode Island) le 27 nov. 1785, mort à Roxbury (Massachusetts) le 11 mars 1848. Il acheva ses études dans les grandes universités de France, de Hollande et d'Angleterre et devint un avocat renommé de New York, où il fit partie du tribunal maritime en 1812. Il siégea ensuite à la cour suprême de Washington. En 1821, il fut élu membre de la Chambre des représentants de l'Etat de New York, fut en 1827 chargé d'affaires à Copenhague, en 1835 envoyé à Berlin, et rentra dans la vie privée en 1845. Il a laissé des ouvrages hautement estimés : *Digest of the law of maritime captures and prizes* (1815) ; *History of the Northmen, or Danes and Normans* (1831, trad. en français en 1844) ; *Elements of international law* (1836, trad. en français en 1874) ; *History of the law of nations* (1845) ; *Histoire des progrès du droit des gens en Europe et en Amérique depuis la paix de Westphalie* (1841). R. S.

Bibl. : Lawrence, *Comment. sur les Eléments du droit internat. de H. Wheaton* (avec sa biogr.) ; Leipzig, 1868.

WHEATSTONE (Sir Charles), physicien anglais, né à Gloucester en 1802, mort à Paris le 19 oct. 1875. Il fut d'abord constructeur d'instruments de musique ; mais amené par des recherches sur la propagation des sons à étudier les autres parties de la physique, il se passionna bientôt pour cette science, qu'il professa en 1834 au King's College de Londres. Il renonça, d'ailleurs, presque aussitôt à sa chaire, pour se consacrer exclusivement à des travaux de laboratoire. Il était, depuis 1836, membre de la Société royale de Londres. Il a abordé et enrichi de ses découvertes les diverses branches de la physique, mais plus spécialement l'électricité. Il est notamment l'inventeur, avec Cooke, du premier appareil de télégraphie électrique qui ait été en service (V. Télégraphe, t. XXX, p. 1028). Il est également bien connu par la méthode de mesure des résistances électriques, dite *pont de Wheastone* (V. Pont, t. XXVII, p. 258). On lui doit, d'autre part, une des plus anciennes machines magnéto-électriques et divers instruments enregistreurs de météorologie basés aussi sur l'électro-magnétisme. C'est lui enfin qui a imaginé l'appareil appelé *stéréoscope* (V. ce mot). Ses principaux écrits ont pour titre : *Physiology of vision* (Londres, 1852) ; *The binocular microscope* (Londres, 1853) ; *Powers of arithmetical progression* (Londres, 1854-55) ; *Automatic telegraphy* (Londres, 1859). L. S.

WHEELER (Rosina), femme de lord *Lytton* (V. ce nom).

WHEWELL (William), mathématicien et philosophe anglais, né à Lancastre le 24 mai 1794, mort à Cambridge le 6 mars 1866. D'abord professeur de mathématiques, puis de minéralogie (1828-32) et, en dernier lieu, de philosophie (1838-55) à l'Université de Cambridge, il remplit, en outre, à partir de 1841, les fonctions de directeur du Trinity College, et, à partir de 1855, celles de vice-chancelier de l'Université. Il était depuis 1821 membre de la Société royale de Londres. Son œuvre, fort importante, est aussi très variée. Les travaux sur la mécanique et les écrits philosophiques y tiennent toutefois la plus large place. Outre un nombre considérable de mémoires et d'articles parus dans les *Philosophical Transactions*, dans le *Philosophical Magazine*, etc., il a publié : *Treatise on Mechanics* (Cambridge, 1833 ; nombr. édit. ; trad. allem. par Schmuse, Brunswick, 1841) ; *Analytical Static* (Cambridge, 1833) ; *Astronomy and general physics* (Londres, 1834 ; dern. édit., 1864, trad. allem.) ; *History of the inductive sciences* (Londres, 1837, 3 vol. ; 3e édit., 1857 ; trad. allem. par Littrow, Stuttgart, 1839-42) ; *Philosophy on the inductive sciences* (Londres, 1840, 2 vol.), rééditée sous le nouveau titre *History of scientific ideas* (Londres, 1858-61, 3 vol.) ; *Elements of morality including polity* (Londres, 1845, 2 vol.) ; *Lectures on the history of moral philosophy in England* (Londres, 1852 ; 3e édit., 1862), etc. L. S.

Bibl. : Todhunter, *William Whewell, account of his writings* ; Londres, 1876, 2 vol. — Mrs. Stair Douglas, *Life and select correspondence of William Whewell* ; Londres, 1881.

WHIG. Parti politique anglais (V. Tory).

WHIP. I. Sport (V. Course, t. XIII, p. 154).

II. Parlementarisme — Dans le parlement anglais, les whips (fouets) sont des membres des grands groupes parlementaires, chargés spécialement de stimuler, de fouetter l'activité des députés de leur opinion, de les rassembler pour les votes, de leur signaler la tactique commandée par les leaders, etc. Actuellement, les conservateurs ont 3 whips ; les libéraux-unionistes, 3 ; les libéraux, 5 ; les nationalistes, 3. R. S.

WHISKY. Nom donné par les Anglais à l'eau-de-vie : spécialement à l'eau-de-vie de grains. Ce mode de préparation paraît avoir été adopté en Irlande au xive siècle. Le nom de whisky est une corruption du celtique *uisge beatha (usquebaugh)*. Le whisky écossais, si goûté des Anglo-Saxons, doit sa saveur de fumée à l'emploi d'un feu de tourbe dans la préparation du malt. Celui de Dublin (L. L.) est également renommé. Les Américains distinguent le *Rye w.* extrait du seigle, le *Malt w.* extrait de malt pur ; le *Bourbon w.* à la distillation duquel concourent le seigle, le malt et le maïs. Les meilleures qualités s'obtiennent par une préparation spéciale du maïs macéré dans l'eau.

WHIST. Jeu de cartes anglais, dont le nom vient du silence attentif qu'il exige. Il se joue en principe avec le jeu français de 52 cartes réparties également entre quatre joueurs. Ceux-ci sont groupés deux à deux, chacun ayant pour vis-à-vis son partenaire, avec lequel gain et perte sont communs. Les cartes se distribuent une à une de droite à gauche ; le donneur qui sert à la fin retourne la dernière qui indique la couleur d'atout. La plus forte carte est l'as, puis roi, dame, valet, dix, ... deux. Le joueur à gauche du donneur joue le premier, puis les autres dans l'ordre ; ils sont tenus de fournir de la couleur, mais, s'ils n'en ont pas, ils peuvent à volonté fournir n'importe quelle autre ou de l'atout, lequel prend toute carte des trois autres couleurs. Lorsque les quatre joueurs ont fourni leur carte, celui qui a joué la plus forte prend la levée, et c'est à lui à jouer en premier pour la levée suivante. On continue jusqu'à épuisement des treize cartes. Pour compter, les deux groupes de partenaires marquent en premier les *tricks*, un point pour chaque levée de plus que six. Le camp qui n'a marqué aucun trick est dit chelem (*shlam*). Ils marquent également les *honneurs* (les quatre ou cinq plus fortes cartes d'atout), simples, doubles ou triples, selon qu'on en a trois, quatre ou cinq. — La partie se joue couramment en cinq ou dix points. Seuls les tricks comptent pour le gain de la partie ; les honneurs n'entrent en calcul qu'ensuite. Les conventions sont assez variables sur la manière de chiffrer ; voici la plus usitée en France. Le camp vainqueur compte ses points et déduit ceux de l'adversaire, puis il y ajoute :

1° quatre pour le gain de la partie; 2° un, deux, ou trois, selon que l'adversaire était parvenu à marquer, soit quatre ou trois points, soit deux, soit un seul ou même aucun, la partie étant dite, selon les cas, triple, double ou simple. Le maximum de ce que peut gagner un camp est donc de dix tricks (quatre antérieurs et six pour le dernier tour), plus quatre de partie gagnée, plus trois de partie triple, l'adversaire ne défalquant rien. Le chelem est compté vingt et généralement hors série. — L'usage est de jouer en partie liée, la série de deux parties gagnées est nommée *robber* : grand robber, si le camp adverse n'en a pas gagné; petit robber s'il en a gagné une.— On joue très fréquemment le whist à trois avec un mort ou homme de paille. Chacun des trois joueurs ayant à son tour pour partenaire le mort dont le jeu est étalé.

WHISTABLE. Ville d'Angleterre, côte N. du Kent; 4.800 hab. en 1891. Huîtres renommées.

WHITAKER (John), historien anglais, né à Manchester le 27 avr. 1735, mort à Ruan Langhorn (Cornouailles) le 30 oct. 1808. Après de fortes études à Oxford, il fut ordonné en 1760 et occupa diverses cures et le rectorat de Ruan Langhorn. Il est l'auteur de *The History of Manchester* (1771-75, 2 vol. in-4), ouvrage très documenté et fort intéressant; *The genuine history of the Britons* (1772, in-8) ; *The Charter of Manchester* (1787), *Mary Queen of Scots vindicated* (1787, 3 vol. in-8); *The Course of Hannibal over the Alps* (1794, 2 vol. in-8) ; *Ancient Cathedral of Cornwall* (1804, 2 vol. in-4), etc.

WHITBY. Ville maritime d'Angleterre, comté d'York, sur la mer du Nord, à l'embouchure de l'Esk ; 13.274 hab. en 1891. Ruines de l'abbaye de Saint-Hilda, fondée en 650. Mines d'alun. Important port de pêche. A côté de la vieille ville aux ruelles escarpées s'est bâtie sur la falaise une ville de bains très luxueuse.

WHITE-MOUNTAINS. Massif des *Etats-Unis* (V. cet art).

WHITE (Andrew-Dickson), homme d'Etat et historien américain, né à Homer (Etat de New York) le 7 nov. 1832. Après de fortes études, il obtint la chaire d'histoire et de littérature anglaises à l'Université de Michigan (1857). Démissionnaire en 1862, il entra au Sénat de New York en 1866, devint président de Cornell University en 1867. Ministre en Allemagne de 1879 à 1881, en Russie en 1892, ambassadeur à Berlin en 1897, White s'est beaucoup occupé des questions pédagogiques et a fait faire de grands progrès à l'enseignement supérieur des Etats-Unis. Citons parmi ses ouvrages : *Lectures on mediæval and modern history* (1861) ; *A Syllabus of modern history* (1876) ; *Welfare of science* (1877) ; *Studies in general history and the history of civilisation* (1885) ; *The new Germany* (1882) ; *A history of the doctrine of Comets* (1886) ; *European Schools of history and Politics* (1887) ; *A history of the warfare of science with Theology in Christendom* (1896), etc. R. S.

WHITECHAPEL. Quartier de *Londres* (V. ce mot).

WHITEFIELD (George), théologien et missionnaire anglais, chef des méthodistes calvinistes, né à Gloucester le 16 déc. 1714, mort à Newburyport (Massachusetts) le 30 sept. 1770. Fils d'un marchand de vin, il fit quelques études à Oxford et, converti au méthodisme par Charles Wesley, et par la lecture des livres de Scougal, il fut ordonné en 1736. Dès ses débuts, il fut un prédicateur extrêmement populaire. En 1738, il passa en Géorgie, où il fit une tournée, puis parcourut en 1739 l'Islande et les différents comtés de l'Angleterre, revint en Amérique et fonda en Géorgie un orphelinat, pour lequel il ne cessa de recueillir des ressources jusqu'à la fin de sa vie. Il y resta jusqu'en 1741. Il prêcha alors surtout en Ecosse. En 1743, il fondait la première conférence des méthodistes calvinistes à Watford. Ses succès inquiétèrent l'Eglise établie qui lui suscita toutes sortes de difficultés et de chicanes. Whitefield retourna en Amérique (1744), où il resta jusqu'en 1748, et où il obtint des succès éclatants. A son retour, il devint chapelain de lady Huntingdon. Malgré cette haute protection, les tracasseries du clergé anglican recommencèrent de plus belle. Whitefield retourna encore en Amérique, où il était si apprécié (1751-52 et 1754-55). De 1753 à 1763, il resta en Angleterre. La campagne de pamphlets, de libelles, de caricatures dirigée contre lui ne fit qu'accroître sa popularité. Il reprit pour la dernière fois le chemin de l'Amérique en 1769. Il y mourut d'une angine de poitrine quelques heures après avoir prononcé un sermon. Extrêmement éloquent, doué d'un organe admirable, possédant un talent de mimique extraordinaire, il avait une action incomparable sur ses auditeurs. Il a prêché plus de 18.000 sermons, dont une centaine seulement ont été publiés. Ses *Œuvres* ont été publiées en 6 vol. in-8 par J. Gilliès (1771-72). Il faut y ajouter ses autobiographies : *Short Account* (1740) ; *Journals* (1738-41, 7 vol.) ; *Full Account* (1747) ; *Further Account* (1747) ; *Christian History* (1740-47). R. S.

BIBL. : GILLIÈS, *Memoirs of G. Whitefield*, 1772. — R. PHILIP, *Lif and times of G. Whitefield*, 1832. — GLEDSTONE, *Life and travels of G. Whitefield*, 1871. — TYERMAN, *Life of G. Whitefield*, 1876-77, 2 vol.

WHITEHALL. Ancien palais de *Londres* (V. ce mot, t. XXII, p. 517).

WHITEHAVEN. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cumberland, sur une baie de la mer d'Irlande ; 18.044 hab. en 1891. Brasserie, poteries, toile; exportation de sel et de charbon du bassin voisin. Pêche de harengs. Port défendu par des forts.

WHITMAN (Walt), poète américain, né à West Hill (Etat de New York) le 31 mai 1819, mort à Camden, près de Philadelphie, le 27 mars 1892. Son père était d'origine anglaise, et sa mère d'origine hollandaise; c'étaient des fermiers indépendants, et son père descendait d'une famille de colons établie aux Etats-Unis depuis le commencement du XVIIe siècle. Les premières années de Walt Whitman se passèrent à la ferme de ses parents et en longues promenades dans les prairies, au bord de la mer ou sur la mer, qui se trouvait dans le voisinage. Ses parents furent bientôt obligés de se rendre à Brooklyn, où il fréquenta l'école publique. Forcé de se suffire à lui-même à partir de treize ans, il apprit le métier d'imprimeur, puis celui de charpentier, et jusqu'à près de trente ans, il habita New York, Brooklyn et les environs, alternant le travail de l'imprimeur et du charpentier avec le travail des champs, les occupations de maître d'école, la collaboration à divers journaux de New York et la publication d'un journal hebdomadaire. A partir de 1847-48, il entreprit de grands voyages, surtout à pied, à travers les Etats-Unis et le Canada et visita l'un après l'autre presque tous les Etats du Sud et de l'Ouest, gagnant sa vie par la pratique des divers métiers qu'il avait appris et pour une grande part en collaborant à des journaux. En 1855, sa vocation littéraire et son idéal personnel se précisant à ses propres yeux, il publia à Brooklyn son premier volume de vers, *Leaves of Grass*. Pendant la guerre civile, de 1862 à 1865, il se consacra comme infirmier volontaire à soigner les blessés et les malades des deux armées, dans les hôpitaux et sur les champs de bataille, dans le Maryland, en Virginie et surtout à Washington et dans les environs. Il était d'une constitution robuste et jusque-là d'une santé vigoureuse, mais à la suite des fatigues de ces trois années, il eut une attaque de paralysie. Il en guérit, mais sa santé ne se remit jamais complètement. De 1865 à 1874, il fut employé comme rédacteur dans différents bureaux de l'administration, à Washington, et il continua à publier de la prose et des vers. En 1873, une nouvelle attaque de paralysie le contraignit à abandonner définitivement son emploi ; l'esprit n'étant pas atteint, il ne cessa pas, pendant des années encore, de travailler à ses œuvres littéraires. Il habitait tantôt la campagne, tantôt et le plus souvent une petite maison très simple, à Camden, où de nombreux admira-

teurs se rendaient en pèlerinage de toutes les parties des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Ses œuvres consistent en trois volumes : 1° un volume de vers, *Leaves of Grass*, qui depuis 1855 a eu neuf éditions successives, et où presque tous les vers que Whitman a successivement publiés se trouvent réunis ; 2° un volume de prose, *Specimen Days and Collect* (1883), comprenant, d'une part, divers essais, dont le plus important est intitulé *Democratic Vistas*, et, d'autre part, les notes de son journal intime, sur ses impressions de nature, ses sentiments, les scènes auxquelles il a assisté, particulièrement pendant la guerre de Sécession ; 3° en 1888, Whitman a publié un volume contenant de la prose et des vers, *November Boughs*. Ses œuvres ont été traduites en plusieurs langues.

Ce que Walt Whitman a voulu exprimer, c'est l'idéal américain, c.-à-d. l'idéal moderne et démocratique, qu'il considère comme le plus simplement, le plus profondément, le plus largement humain qu'il y ait jamais eu ; ce qu'il chante, c'est l'expansion libre de l'individualité dans la foule innombrable des hommes, l'expansion de l'individu tout entier, corps et âme, dans sa « nudité héroïque », affranchi de tout préjugé de caste, de toute convention sociale, de tout besoin superflu, de toute illusion superstitieuse, acceptant sans réserve et aimant sans limites toute la nature et toute la vie, tous les aspects de l'univers physique et toutes les variétés du travail humain, débordant de la joie de vivre, plein de courage quoi que l'existence lui réserve, et uni à tous ses semblables par un sentiment d'universelle « camaraderie ». La foi démocratique de Walt Whitman est l'épanouissement et la floraison d'un panthéisme optimiste, d'inspiration hégélienne ; si tout arbre est divin dans la moindre de ses feuilles, si tout homme est divin dans tous les membres de son corps et dans toutes les formes de son activité, c'est que le monde est divin tout entier, dans son ensemble et dans chacune de ses parties. Cette conception de la vie que Whitman a définie dans ses essais en prose, il a cherché à la suggérer plutôt qu'à l'énoncer directement dans son œuvre en vers, toute composée de fragments lyriques où il vise moins à développer un thème déterminé qu'à transporter le lecteur dans une certaine atmosphère de sentiment et de pensée. Dédaigneux des conventions acceptées dans le domaine des formes littéraires comme dans celui de l'idéal moral, il a créé un vers sans rime, indépendant de toutes les règles traditionnelles du rythme et du mètre, pour rendre d'une façon plus sincère et plus libre le mouvement des émotions ; c'est moins un vers à proprement parler qu'un mode d'expression intermédiaire entre la prose et les vers, analogue à celui que l'école symboliste devait s'efforcer un peu plus tard d'acclimater en France.

Les poèmes de Walt Whitman ont été très attaqués : on lui a reproché tantôt d'être immoral et grossier, tantôt d'être prosaïque et plat dans ses interminables énumérations, tantôt de n'écrire que des vers informes, étrangers non seulement aux mètres traditionnels, mais à toute espèce de rythme. Il a su cependant conquérir et garder un grand nombre d'admirateurs par sa force de suggestion et d'évocation, par son originalité rythmique, enfin et surtout, par sa sincérité profonde, par la vitalité puissante, l'élan enthousiaste, la virilité toute baignée de tendresse humaine et la noble simplicité qui animent toute son œuvre. René BERTHELOT.

BIBL. : BUCKE, *Walt Whitman;* Philadelphie, 1883. — KNORTZ, *Walt Whitman;* New-York, 1886. — Des études sur Whitman ont encore été publiées par CLARKE (Londres, 1892), BURROUGHS (Boston, 1896), SYMONDS (Londres 1896), DONALDSON (Boston, 1896).

WHITNEY (William-Dwight), orientaliste américain, né à Northampton (Massachusetts) le 9 févr. 1827, mort à Newhaven (Connecticut) en juin 1894. Il fit de fortes études à Tubingue et à Berlin et, en 1854, obtint la chaire de sanscrit à Yale College. En 1856, il devint bibliothécaire de l'American Oriental Society de Boston. Ses travaux de linguistique sont nombreux et estimés. Citons : *Language and its study* (New York, 1867) ; *German grammar* (1869) ; *Oriental and linguistic studies* (1872) ; *The life and growth of language* (1875) ; *Sanskrit grammar* (1889). Il a publié avec Roth, de Berlin, l'*Atharva Veda* (1856), et d'autres textes et traductions : *Surya Sidhanta* (1860) ; *Atharva Veda Pratiçakhya* (1862) et, commencé en 1889 : *The Century dictionary of the english language*. Il avait été élu membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1877. R. S.

WHITTIER (John-Greenleaf), poète américain, né à Haverhill (Massachusetts) le 17 déc. 1807, mort le 7 sept. 1892. Ses débuts furent des plus humbles : il travailla chez un fermier, chez un cordonnier, s'instruisant lui-même pendant ses rares loisirs. Quelques poésies de jeunesse attirèrent sur lui l'attention et, en 1829, il prenait la direction d'un journal, l'*American Manufacturer*. Depuis, il fut rédacteur en chef d'organes plus importants, notamment du *Pennsylvania Freeman*, de *la National Era*. Il fit, à deux reprises, partie de la législature du Massachusetts et, en 1836, devint secrétaire de l'importante American Anti-Slavery Society. Whittier est un des premiers poètes américains qui aient été vraiment Américains. Sa langue est un peu rude, mais son inspiration est élevée, et nombre de ses poésies sont pleines d'images fraîches et de mélodie. Citons : *Legends of New England* (1831) ; *Ballads* (1838) ; *The voices of freedom* (1849) ; *Old portraits and modern sketches* (1850) ; *Songs of Labour* (1850) : *The Panorama* (1856) ; *Home ballads* (1860) ; *National lyrics* (1865-66, 2 vol.) ; *Snowbound* (1866) ; *Among the Hills* (1868) ; *Ballads of New England* (1870) ; *Child life* (1870) ; *The King's Missive* (1881) ; *Early Poems* (1884) ; *Poems of Nature* (1885), etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1888-89 (7 vol.). R. S.

BIBL. : UNDERWOOD, *Life of Whittier;* Londres, 1883. — G. KENNEDY, *Life of J.-G. Whittier;* Boston, 1882.

WHITWORTH (Sir Joseph), mécanicien et métallurgiste anglais, né à Stockport en 1803, mort à Monte-Carlo le 22 janv. 1887. Il travailla comme ouvrier à partir de l'âge de quatorze ans et, en 1833, monta à Manchester une petite fabrique de machines-outils et d'instruments de précision, qui prit, sous son active direction, une rapide extension. Le système d'unification des pas de vis qui porte son nom et qui exerça sur la technique, jusqu'aux décisions récentes du congrès international de Zurich (V. VIS), une influence prédominante, grandit encore sa réputation. Après la guerre de Crimée, il s'occupa de perfectionner le matériel de l'artillerie de marine et, à l'origine du duel entre la cuirasse et le canon, fabriqua les premières pièces monstres se chargeant par la culasse (V. CANON, t. IX, p. 74). Mais il ne tarda pas à se voir détrôné par Armstrong. On lui doit aussi un procédé de coulage de l'acier sous pression (V. ACIER, t. I, p. 408). En 1868, il donna une somme de 2 millions et demi pour le développement de l'enseignement technologique. Il a publié : *Miscellaneous papers on machanical subjects* (Londres, 1858) ; *Papers on practical subjects : guns and steel* (Londres, 1873). L. S.

WHYDAH. Ville de Guinée (V. OUIDA).

WHYMPER (Edward), voyageur anglais, né à Londres le 27 avr. 1840. Dessinateur, il entreprit une série de voyages, excursions et ascensions, dont les principaux sont : l'ascension du Pelvoux (1861), celle de la Pointe des Ecrins (1864), du mont Cervin (1865), l'exploration du Grœnland (1867 et 1872), celle de la République de l'Equateur et l'exploration des Andes (1879-80). Membre des Sociétés de géographie de Paris et de Londres, des clubs alpins de France, de Suisse et d'Italie et de nombreuses sociétés savantes, Whymper a publié d'intéressants comptes rendus de ses découvertes géographiques et a rapporté de certains de ses voyages de magnifiques

collections de fossiles et de plantes. Citons de lui : *Scrambles amongst the Alps* (1871); *Travels amongst the great Andes of the Equator* (1892-92, 3 vol.); *Chamonix and Mont-Blanc* (1896); *The Valley of Zermatt and the Matterhorn* (1897). R. S.

WIBERG (Carl-Gustaf), écrivain suédois (V. Cassel).

WICHERT (Ernst), écrivain allemand, né à Insterburg, le 11 mars 1831. Il fit sa carrière dans la magistrature, en dernier lieu comme conseiller à la cour de Berlin (1888-96); il est aussi l'auteur de romans et nouvelles ayant pour théâtre la Lithuanie (*Aus anständiger Familie*, 3 vol., 1866; *Litanische Geschichten*, 1881 et 1889, etc.), de romans historiques et sociaux, de tragédies (*Unser General York*, 1858; *Der Withing von Samland*, 1860), de comédies assez goûtées (*Der Narr des Glucks*, 1869; *Biegen oder Brechen; Die Realisten; Der geheime Sekretær; Die Fabrik zu Niederbronn*, etc.).

WICK. Ville maritime d'Ecosse, ch.-l. du comté de Caithness, terminus du chem. des fer de Highlands sur la r. g. du Wick; 8.512 hab. Grand port de pêche du hareng.

WICKLOW. Ville maritime d'Irlande, ch.-l. du comté de ce nom; 13.273 hab. Bains de mer. Brasserie.

Le *comté* de Wicklow, prov. de Leinster, au S. de Dublin, a 2.024 kil. q. et 62.163 hab. en 1891 (126.143 en 1841). Les 4/5 sont catholiques. Pays pittoresque accidenté par les collines de Wicklow (V. Irlande). Elevage de bœufs et moutons; vastes tourbières; pierres de taille, ardoises, etc.

WICKLOW (Monts de) (V. Irlande, t. XX, p. 948).

WICKRATH. Ville de Prusse, district de Dusseldorf, sur la Niers; 5.500 hab. Filatures de coton, teintureries, confections.

WICLEF (Johan), réformateur anglais (V. Wycliffe).

WICLEFFITES (Hist. relig.) (V. Wycliffites).

WICQUINGHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hucqueliers; 354 hab.

WICRES. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de La Bassée; 260 hab.

WIDEHEM. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. d'Etaples; 315 hab.

WIDMANN (Joseph-Victor), poète et romancier suisse, né à Nennowitz (Moravie) le 20 févr. 1842. Son père, ex-moine autrichien, se réfugia en Suisse et devint pasteur à Liestal (Bâle). Le jeune homme passa sa jeunesse à Liestal, fit des études théologiques à Bâle, Heidelberg et Iéna et devint suffragant à Frauenfeld. Il n'y resta qu'un an, ayant accepté bientôt un poste de professeur à Berne. Dès 1880, Widmann est le chroniqueur littéraire du *Bund* où ses articles font autorité. Ses œuvres sont nombreuses et de genres très divers : drame, roman, poésie, etc.

WIDNES. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, sur la r. dr. de la Mersey; 30.000 hab. en 1891. Métallurgie, produits chimiques, engrais, savon.

WIDOR (Charles), musicien français, né à Lyon le 24 févr. 1845. Il tient depuis 1870 l'orgue de Saint-Sulpice; sa réputation d'exécutant est considérable. On lui doit un grand nombre de compositions de valeur. Il a fait jouer un ballet, *la Korrigane* (1880), et un opéra, *Maître Ambros* (1886).

WIDUKIND ou **WITTEKIND**, chef des Saxons dans leur résistance à Charlemagne. C'était un noble westphalien qui refusa de se soumettre en 777, se réfugia en Danemark, reparut l'année suivante et dévasta les rives du Rhin; il résista jusqu'en 785, où il se soumit et fut baptisé à Attigny. Il fut, dit-on, enseveli à Enger (comté de Ravensberg). Demeuré l'un des chefs de la noblesse saxonne, la légende veut que Charlemagne l'ait nommé duc d'Angrie (Engern); Henri Ier, premier roi saxon d'Allemagne, avait épousé une descendante de Widukind.

WIDUKIND, moine de Corvey. Il rédigea en 967 une histoire de Saxe, source capitale pour les règnes de Henri Ier et d'Otton Ier (éd. Waitz, au t. III des *Scriptores*, dans *Monum. Germaniæ*).

WIED. Ancien comté allemand de Westphalie qui emprunte son nom à un affluent droit du Rhin. Il avait en 1806, lors de sa sécularisation, 820 kil. q. Les comtes de Wied paraissent en 1093, s'éteignent en 1243; leur fief passe alors aux comtes d'Isenburg, puis à Frédéric de Runkel (1462), auteur de la famille actuelle. Celle-ci se divisa en 1698 en branches de *Wied-Runkel* et *Wied-Neuwied* : la première s'éteignit en 1824; la seconde, devenue princière en 1784, est représentée par Guillaume de Wied, né le 22 août 1845, qui épousa la princesse Marie des Bays-Bas (1871) et devint président de la Chambre des seigneurs de Prusse. Sa sœur est la reine Elisabeth de Roumanie.

WIEDEMANN (Gustav), physicien allemand, né à Berlin le 2 oct. 1826, mort à Leipzig le 24 mars 1899. Successivement professeur à Bâle (1854), à Brunswick (1863), à Karlsruhe (1866), à Leipzig (1871), il s'est tout spécialement attaché à l'étude du galvanisme et du magnétisme et à la recherche des relations existant entre les lois de la chaleur et celles de l'électricité, entre les propriétés mécaniques et les propriétés magnétiques des corps. Principal ouvrage : *Die Lehre von Galvanismus und Elektromagnetismus* (Brunswick, 1860-63, 2 vol.), refondu à la 3e éd., sous le nouveau titre : *Die Lehre von der Elektrizität* (Brunswick, 1882-85, 4 vol.; 4e éd., 1893). Wiedemann avait succédé en 1877 à Poggendorff comme directeur des *Annalen der Physik und Chemie.*

Son fils aîné, *Eilhard*, né à Berlin le 18 juil. 1856, professeur de physique à Erlangen, a publié un *Physikalisches Prakticum* (Brunswick, 1897, 3e éd.), classique en Allemagne. — Son fils cadet, *Alfred*, né à Berlin le 18 juil. 1886, professeur à Bonn, est un égyptologue distingué, auteur de nombreux ouvrages sur l'Egypte ancienne. L. S.

WIÉGE-et-Faty. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. de Sains-Richaumont; 546 hab.

WIELAND (Christoph-Martin), poète allemand, né à Oberholzheim, près de Biberach, le 5 sept. 1733, mort à Weimar le 20 janv. 1813. Fils d'un pasteur, il écrivait dès l'âge de douze ans des vers latins et allemands; élève très brillant, il étudia les littératures française et anglaise. Son amour pour Sophie Guterman (Mme La Roche) lui inspira son premier poème, *Die Natur der Dinge* (1752), suivi de lettres morales, d'un « éloge du printemps », etc. Attiré à Zurich par Bodmer, il y rédigea un poème épique en quatre chants, *Der geprüfte Abraham*, des hymnes et poésies d'un piétisme exalté. Il s'en dégagea bientôt et écrivit un *Cyrus*, poème épique (1759, inachevé, 5 chants) et fit jouer une tragédie (*Johanna Gray*, 1758). Il était alors précepteur à Zurich, puis à Berne, où il se lia avec l'amie de Rousseau, Julie Bondeli. En 1760, il retourna à Biberach et vécut dans la société du comte de Stadion, ministre de Mayence, de son protégé le conseiller La Roche et de Mme La Roche. Il écrivit une imitation de *Don Quichotte*, *Der Sieg der Natur* (1764), et une imitation du *Roland furieux*, *Idris* (1768), un joli roman, *Gesch. des Agathons* (1766-67), un poème didactique, *Musarion* (1768), une traduction de 22 pièces de Shakespeare. En 1775, il épousa Anna-Dorothea de Hillebrand; de 1769 à 1772, il professa la philosophie à l'Université d'Erfurt. De cette époque datent des ouvrages inspirés de Rousseau : *Beitræge zur geheimen Gesch. der menschlichen Verstandes und Herzens, aus den Archiven der Natur* (1770, 2 vol.); *Der goldene Spiegel* (1772, 4 vol.), description d'un Etat idéal; *Combabus*, récit poétique (1770, 2 vol.); *Der Neue Amadis*, poème héroï-comique (1771, 2 vol.). La duchesse de Saxe-Weimar l'appela à sa cour pour lui confier l'éducation de ses deux fils (1772). Wieland y écrivit un poème musical, *Alcest* (1773), fonda une revue mensuelle, *Der deustche Mercur* (1773-96), qu'il alimenta de prose et de vers. On y remarqua notamment : son roman comique, *Die Abderiten* (1774); *Das Wintermærchen* (1776); *Das Som-*

mermærchen (1777), et, son chef-d'œuvre, *Oberon* (1780; dernière éd. 1796), des traductions d'Horace et de Lucien, qu'il imita dans *Neue Gottergespræche* (1791); *Geheime Gesch. des Philos. Peregrinus Proteus* (1791, 2 vol.); *Agathodœmon* (1799). Il donna lui-même une édition revisée de ses œuvres complètes (36 vol. gr. in-4 ou 39 vol. in-8, plus 6 vol. de suppl., 1794-1802). Il fit suivre le *Merkur*, de l'*Attisches Museum* (1796-1801) et *Neues Attisches Museum* (1802-10). La traduction d'Aristophane, puis celle de Cicéron occupèrent les loisirs de sa retraite dans la campagne d'Ossmanstedt (1797-1803) qu'il quitta pour rentrer à Weimar, mais où il a été enterré.

Wieland manque d'originalité, mais a exercé une influence considérable par la variété de ses œuvres et traductions; il a notamment ramené les poètes à la chevalerie du moyen âge. Dans l'expression des sentiments tendres et délicats, il a fait preuve de grand talent et donné à la poésie allemande la grâce qui lui manquait, l'harmonie de la phrase et du rythme. De ses quatorze enfants, il faut citer son fils *Ludwig* (1777-1819), auteur dramatique et journaliste.

Bibl. : Gruber, *Biographie Wielands*; Leipzig, 1827-28, 4 vol. — *Wielands Briefe*; Zurich, 1815-16, 4 vol. — Lœbell, *C.-M. Wieland*; Brunswick, 1858.

WIELICZKA. Ville d'Austro-Hongrie, ch.-l. d'un district de Galicie; 6.000 hab., au centre de vastes salines qui occupent un millier d'ouvriers et fournissent annuellement 80.000 tonnes de sel.

Bibl. : Windakiewicz, *Das Steinsalzbergwerk in Wieliczka*; Freiberg, 1896.

WIELOPOLSKI (Alexandre-Ignace, marquis de Gonzaga-Myszkowski, comte), homme politique polonais, né le 15 mars 1803, mort à Dresde le 30 déc. 1877. Il fit ses études à Varsovie, Paris et Gœttingue. De retour en Pologne, il s'enrôla dans le parti conservateur, joua un rôle effacé pendant la révolution de 1830, se réfugia à l'étranger après la chute de l'insurrection, mais revint bientôt en Pologne pour y reprendre sa place dans le parti conservateur. En 1846, à l'époque des massacres de Galicie, il fit paraître à Bruxelles la *Lettre d'un gentilhomme polonais au prince de Metternich*, où il déclara ne voir aucun autre moyen de salut pour la Pologne qu'une fusion complète de l'élément polonais et de l'élément russe au profit de l'idée du panslavisme. Cette brochure souleva de violentes protestations, tant en Pologne qu'à l'étranger. A partir de 1860, il commença à jouer un rôle prépondérant. Après les troubles de Varsovie de 1861, il fut nommé directeur des cultes et de l'instruction publique du royaume de Pologne. On l'accueillit d'abord bien, mais les mesures sévères qu'il prit pour réprimer tout ce qui pouvait éveiller les soupçons du gouvernement russe lui aliénèrent bientôt l'esprit des Polonais. Lorsque, après les massacres du 8 avr., on le vit seul de tous les membres du gouvernement s'abstenir de donner sa démission, l'opinion publique rejeta sur lui la responsabilité des faits douloureux dont la Pologne venait d'être le théâtre. Il chercha alors à se réhabiliter auprès de ses compatriotes en essayant d'obtenir du tsar quelques concessions libérales; mais là encore il échoua. Il offrit alors sa démission (déc. 1861), mais revint bientôt au pouvoir sous l'administration du grand-duc Constantin. Il fut placé à la tête de l'administration civile. Cette fois-ci, sa position devint encore plus difficile. A la fois suspect aux Polonais et aux Russes et attribuant son isolement à l'agitation publique, il crut pouvoir remédier à tout en soumettant aux Russes, qui l'adoptèrent, un projet de recrutement destiné à englober tous les mal pensants. Ce fut le signal du soulèvement de la Pologne. Les jeunes gens ayant le choix de périr, ou bien dans les rangs russes ou bien en défendant leur patrie, optèrent pour cette dernière éventualité. Le jour où les opérations russes devaient commencer, la jeunesse polonaise se réfugia dans les forêts et déclara par l'acte du 22 janv. 1863 le pays en état d'insurrection. Wielopolski essaya alors de revenir sur ce qu'il avait fait, mais il était trop tard. Devenu l'objet de la réprobation universelle, il se décida après le troisième attentat de la jeunesse polonaise sur sa vie à donner de nouveau sa démission et se retira à Dresde où il resta jusqu'à sa mort. Dr V. Bugiel.

Bibl. : Ch. Mazade, *la Pologne contemporaine*; Paris, 1863. — Vladislav Mickiewicz, *Czartoryski, Wielopolski et Mieroslawski*; Paris, 1863. — Lisicki, *le Marquis de Wielopolski*; Cracovie, 1878-80. — Spasowicz, *la Vie et la Politique du marquis de Wielopolski* (en russe); Pétersbourg, 1882.

WIENCOURT-l'Équipée. Com. du dép. de la Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil; 389 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WIENER-Neustadt. Ville de la Basse-Autriche, à 40 kil. S. de Vienne, sur la Fischa; 25.000 hab. (en 1890). Ecole militaire. Eglise du XIIIe siècle. Fondée en 1190, elle eut une importance stratégique dans les guerres contre les Hongrois et les Turcs.

WIENERWALD. Montagnes de grès situées à l'extrémité N.-E. des Alpes en Basse-Autriche, où elles s'étendent jusqu'au Danube, à l'O. de Vienne : le point culminant est le Schœpfl (893 m.); le point extrême, le Kahlenberg (542 m.), qui domine la capitale. Le Wienerwald porte de beaux bois et les villas viennoises.

WIERRE-au-Bois. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Samer; 208 hab.

WIERRE-Effroy. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise; 716 hab.

WIERRE de Bonnières (G.-F.-R.) (V. Bonnières).

WIERS. Com. de Belgique, prov. de Hainaut, arr. de Tournai, à 36 kil. O. de Mons, sur la Verne, affl. de l'Escaut; 4.000 hab. Exploitations agricoles, scieries, tanneries.

WIERTZ (Antoine-Joseph), peintre belge, né à Dinant en 1806, mort à Bruxelles en 1865. Il fit grand bruit en son temps, il excita de furieuses critiques et de violents enthousiasmes par la recherche de l'originalité, poussée jusqu'à la bizarrerie, parfois au delà, qui se montrait dans ses toiles aux dimensions prodigieuses. Son meilleur ouvrage, *le Triomphe du Christ* (1848), d'une assez grande allure, mais où la conception dépasse de beaucoup l'exécution, se trouve au « Musée Wiertz » de Bruxelles, aujourd'hui peu visité. Il a écrit des *Salons* très passionnés et deux brochures : *Eloge de Rubens; Caractères constitutifs de la peinture flamande*, qui lui valurent chacune un prix dans des concours officiels.

WIESBADEN. Ville de Prusse, ch.-l. d'un district de la prov. de Hesse-Nassau, à 5 kil. de la r. dr. du Rhin, sur les pentes de Taunus; 86.086 hab. en 1900. En 1860 elle n'en avait que 18.000; en 1820, que 5.500. C'est une ville de plaisance, à larges rues et beaux magasins, entourée à l'E. et au N. de riches villas; les monuments sont modernes; églises, château royal, théâtre, etc. Le principal est l'établissement de bains, le Kursaal, édifié en 1808-10, par Zaïs, presque aussi fréquenté en hiver qu'en été. Le nombre des baigneurs dépasse 100.000 par an. Les eaux minérales, hypothermales et hyperthermales (+ 69° à + 49°), chlorurées sodiques fortes, carboniques fortes (Rotureau), émergent par plus de trente sources. Elles sont purgatives, diaphorétiques, diurétiques, sialagogues, rappellent les flux hémorroïdaires, et s'emploient, soit en boisson, soit en bains et douches dans la dyspepsie, la gastralgie, les affections chroniques du foie, la scrofule, les dermatoses sèches, le rhumatisme, la goutte, les névralgies faciales, la sciatique, etc. Les Romains connaissaient et employaient ces sources sous le nom d'*Aquæ Mattiaci*. Vers 1150 Wiesbaden passa aux comtes de Nassau; détruite dans la guerre de Trente ans, elle fut rebâtie en 1690, devint la capitale des princes de Nassau-Usingen (1744), puis des ducs de Nassau (1806), et fut annexée à la Prusse en 1866.

Le *district* formé de l'ancien duché de Nassau, du landgraviat de Hesse-Hambourg, de la ville libre de Francfort, etc., comprend 5.617 kil. q. peuplés de 1.007.241 hab. en 1900. Les 3/5 sont protestants. Il se divise en 18 cercles. C'est un pays fertile en céréales, textiles, fruits et vin, surtout aux abords des vallées du Main et du Rhin.

Bibl. : Pfeiffer, *Wiesbaden als Kurort*. — Bossong, *Illustrierter Fremdenführer durch Wiesbaden*. — Roth, *Gesch. der Stadt Wiesbaden* ; 1883.

WIESNER (Julius), botaniste autrichien, né à Tschechen, près de Brünn, le 20 janv. 1838. Nommé en 1868 professeur à l'Institut polytechnique de Vienne, il passa en 1870 à l'Académie forestière de Mariabrunn et devint, en 1893, professeur et directeur de l'Institut de physiologie végétale à l'Université de Vienne. Il a fait beaucoup progresser la physiologie expérimentale des plantes et, outre de nombreuses monographies, a publié : *Elemente der wissenschaftlichen Botanik* (Vienne, 1885, 2 vol. in-8, 2e éd.).

WIETINGHOV (Barbe-Julie) (V. Krudener).

WIGAN. Ville d'Angleterre, formant un comté municipal dans celui de Lancastre ; 60.770 hab. (en 1901). Cotonnades, confections, métallurgie, quincaillerie, poterie, papeterie, produits chimiques.

WIGHT (Ile) (lat. *Vectis*). Ile du S. de l'Angleterre, comté de Hampshire ; 377 kil. q. ; 78.710 hab. en 1891. Longue de 37 kil., large de 21, en forme de losange, elle est séparée de la grande île par les bras de mer de Solent au N.-O. et de Spithead au N.-E. Au centre, elle est traversée par les coteaux calcaires des Downs (210 m.) qui finissent à l'O. par les pointes déchiquetées des Needles (Aiguilles). Au S. s'élèvent d'âpres falaises (Catherines hill, 234 m.; Shanklin-down, 235 m.), entaillées de profondes vallées très pittoresques, les *Chines*. La principale vallée est celle du Medina ou Medham divisant l'île par le milieu ; son estuaire s'ouvre au N., entre Osborne et Cowes. Le ch.-l. est Newport, au centre de l'île et au voisinage de l'ancienne capitale Carisbrooke. L'île de Wight est couverte de villas, et les stations balnéaires y sont nombreuses ; citons le château royal d'Osborne sur la côte N., en face de Cowes, célèbre par ses régates ; au N.-E., Ryde ; au S.-E., les plages de Sandown, Ventnor ; au N.-O., celle de Yarmouth.

Bibl. : Shore, *Hist. of Hampshire*, 1892. — James, *Letters archæol. and hist. relating to the isle of Wight* ; 1896, 2 vol.

WIGNEHIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Trélon ; 5.987 hab. Filatures et tissages de laines.

WIGNICOURT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Rethel, cant. de Novion-Porcien ; 881 hab.

WILBERFORCE (William), homme politique et philanthrope anglais, né à Hall le 24 août 1759, mort à Londres le 29 juil. 1833. Membre de la Chambre des communes en 1780, il fit de l'opposition au cabinet North, se lia fort avec Pitt, avec Selwyn, avec Sheridan, fréquentant les clubs littéraires et y déployant un vrai talent de chanteur qui le faisait rechercher. En 1783, il fit un voyage en France avec Pitt qu'il soutint fidèlement pendant son ministère. Il avait mené jusqu'alors une vie assez dissolue. A la suite de voyages qu'il fit en compagnie d'Isaac Milner, il se convertit tout à coup et devint extrêmement pieux. En 1787, il fondait la « Proclamation Society » qui se donna pour but la poursuite des publications indécentes et devint en 1802 la « Society for the suppression of vice », qui eut le même objectif. Mais bientôt Wilberforce s'attacha passionnément à la question de l'abolition de l'esclavage : il y consacra toute sa vie, faisant campagne au Parlement, organisant des meetings dans tous les comtés, obtenant une renommée universelle, qui le fit nommer citoyen français en 1792. Il s'occupait encore de fondation d'écoles, de création d'associations religieuses et philanthropiques : Missionary society (1798), Bible Society (1803), Society for bettering the condition of the Poor (1796), etc. Après maintes propositions, repoussées les unes après les autres, il réussit à faire adopter en 1807 le bill supprimant la traite. Il fut dès lors l'homme le plus admiré et le plus respecté d'Angleterre : les étrangers de marque le venaient voir, et Mme de Staël dîna avec lui en 1814. Il continua à s'occuper des mesures d'application de la loi, créa dans ce but l'African Institution, se mit en rapport avec les souverains étrangers et les parlements européens pour obtenir partout l'abolition de l'esclavage. Sa santé avait toujours été précaire, et, en 1825, il fut obligé de se retirer tout à fait dans la vie privée. Il mourut des suites de l'influenza. Une statue lui a été érigée à Westminster par souscription publique. Il a laissé quelques écrits : *A practical view of the prevailing religious system of professed Christians in the higher and Middle classes of this country, contrasted with real Christianity* (1797, in-8) ; *Appeal to the Religion. Justice and Humanity of the inhabitants of the British Empire on behalf of the Negro Slaves in the West-Indies* (1823) ; *Correspondence* (1840, 2 vol.). R. S.

Bibl. : Rob. Is. et Sam. Wilberforce, *Life of William Wilberforce*, 1838, 5 vol. in-8. — *The private papers of W. Wilberforce*, 1897. — Lord Rosebery, *Pitt and Wilberforce*, 1897. — Colquhoun, *Wilberforce, his friends and his times*, 1866. — Gurney, *Familiar Sketch of Wilberforce*, 1838. — J. Stoughton, *Wilberforce*, 1880.

WILBRANDT (Adolf), écrivain allemand, né à Rostock le 24 août 1837. Auteur de nombreux drames, romans, etc. (*Gracchus*, 1872 ; *Giordano Bruno*, 1874 ; *Nero*, 1876 ; *Robert Kerr*, 1880 ; *Græfin Mathilda*, 1891 ; *Der Kœnigs bote*, 1894, etc.).

WILCKENS (Martin), zoologiste allemand, né à Hambourg le 3 avr. 1834, mort le 9 juin 1897. En 1892, il fut nommé professeur à Rostock et la même année fut appelé à l'École supérieure de Vienne pour y enseigner l'économie rurale. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Die Rinderrassen Mitteleuropas* (Vienne, 1876, 70 pl.) ; *Grundriss der landwirtschaftlichen Haustierlehre* (Tubingue, 1888, 2 vol.). Dr L. Hn.

WILD (Johann), théologien allem. (V. Ferus [Johann]).

WILD (Heinrich), météorologiste suisse, né à Uster (cant. de Zurich) le 17 déc. 1833, mort en 1897. D'abord professeur de physique et directeur de l'observatoire à Berne, il fut appelé en 1868 à la direction de l'observatoire central de physique de Saint-Pétersbourg, et en 1876, fonda l'observatoire magnéto-météorologique de Pavlovsk, dont il conserva la direction jusqu'en 1894. Il a eu une grande part à tous les progrès réalisés par la météorologie dans la seconde moitié du xixe s., notamment multiplié, en Suisse et en Russie, les stations d'observation et a aussi été l'un des membres les plus actifs des commissions internationales du mètre et de la réforme de l'heure. Il a imaginé plusieurs instruments nouveaux, entre autres le *polaristrobomètre* (V. ce mot). Il a publié des *Annalen des physikalischen Observatoriums für Russland* et un *Neue Repertorium für Meteorologie*.

WILDBAD. Ville du Wurttemberg, sur l'Enz ; 3.500 hab. Eaux thermales fréquentées par les rhumatisants, goutteux, gastralgiques, etc. Site pittoresque.

WILDE (Oscar Fingall O'Flahertie Wills), littérateur anglais, né à Dublin le 15 oct. 1856, mort à Paris le 30 nov. 1900. Il était le plus jeune fils de sir William-Robert-Wills Wilde qui avait épousé en 1851 Jane-Francisca Elgee († 1896) ; il commença ses études à la *Portora Royal School*, à Enniskillen, les continua (1873-74) à *Trinity College*, à Dublin, et les poursuivit très brillamment à *Magdalen College*, à Oxford, de 1874 à 1878. Cette dernière année, il remporta, avec un poème sur Ravenne, le *Newdigate Prize*. Pendant son séjour à Oxford, il fut profondément influencé par l'enseignement de Ruskin, et il était du nombre des enthousiastes qui, sur l'initiative du maître, prirent la pelle et la pioche pour construire une route dans le voisinage de la ville. Il pu-

blia ensuite, dans des journaux et des périodiques, un certain nombre de poèmes dont un choix fut réuni en 1881 sous le titre de : *Poems by Oscar Wilde* et réimprimé à New York en 1882. C'est en 1882 qu'il entreprit une tournée de conférences en Amérique, développant deux cent fois devant des auditoires différents sa théorie d'*Æsthetic Philosophy*. Pendant ce temps, un drame de lui : *Vera*, fut représenté à New York. En 1884, il épousa Constance Lloyd dont il eut deux fils. En 1888, il publia un volume de contes, *The Happy Prince*, qui commençait une période d'extraordinaire activité littéraire. Un recueil de nouvelles, qu'il intitula *Lord Arthur Savile's Crime*, fut publié en 1891 et suivi la même année d'un roman : *The Picture of Dorian Gray*, et d'une réimpression, sous le titre d'*Intentions*, de quelques essais publiés préalablement dans des revues, tandis qu'à New York une comédie en vers blanc, *The Duchess of Padua*, était représentée. Un autre volume de contes, *The House of Pomegranates*, parut en 1892 et Oscar Wilde donnait en même temps et pour la première fois sur une scène anglaise, une comédie, en prose, *Lady Windermere's Fan*. L'année suivante, il donnait une seconde comédie : *A Woman of no Importance*, et, en 1895 : *An Ideal Husband* et *The Importance of Being Earnest*. Oscar Wilde se considérait surtout comme un auteur dramatique et estimait comme des passe-temps agréables ses nouvelles, romans, contes et poèmes. En 1893, il écrivit, en français, un drame en un acte, *Salomé*, trad. en anglais par lord Alfred Douglas, joué en 1894 par Sarah Bernhardt. Il publia aussi en 1894 *The Sphinx*, poème composé de stances, sur le modèle du *In Memoriam* de Tennyson. En 1895, Oscar Wilde jouissait d'une réputation universelle, on espérait de lui une carrière littéraire glorieuse, lorsque, au mois de mars, il intenta au marquis de Queensbury une action en diffamation. Il fut accusé à son tour, par le marquis, de mœurs contre nature. Arrêté, convaincu, après un procès retentissant, d'actes tombant sous le coup du *Criminal Law Amendement Act*, il fut condamné le 27 mai 1895 à deux ans d'emprisonnement avec *hard labour*. Sa condamnation souleva dans les milieux littéraires étrangers de nombreuses protestations, mais Oscar Wilde dut subir intégralement sa peine et ne fut relâché que le 29 mai 1897 ; ses biens avaient été mis sous séquestre, et aucun éditeur n'osait vendre ses livres, ni aucun théâtre jouer ses pièces. A sa sortie de prison, il quitta immédiatement l'Angleterre où il ne retourna jamais. Il vécut dès lors en France, à Paris surtout, d'où il ne s'éloigna que pour quelques séjours en Italie, ou en certaines localités des bords de la mer, des rives de la Seine et de la Marne ou des environs de Paris. En 1898, il publia *The Ballad of Reading Gaol*, qu'il signa C. 3. 3, de son numéro de prisonnier. Mais sa santé, fort ébranlée par les souffrances supportées pendant son emprisonnement, déclina rapidement ; son exil lui pesait, et il mourut à Paris, après quelques jours de maladie. Il a laissé entre les mains d'un légataire un manuscrit de plus de 200 pages qui est une relation apologétique de sa vie. En déc. 1900, on reprit à Londres, avec un très grand succès, une comédie d'Oscar Wilde, et son nom échappe enfin au silence absolu dans lequel on l'avait rejeté depuis sa condamnation. Outre *Salomé*, il a paru, en français, une traduction du *Portrait de Dorian Gray*, un volume de *Contes* choisis et une version littérale, accompagnée du texte anglais, de la *Ballade de la Geôle de Reading*. Il reste aussi dans les revues et journaux anglais un grand nombre d'œuvres d'Oscar Wilde qui n'ont pas été réimprimées. H.-D. Davray.

WILDENBRUCH (Ernst von), écrivain allemand, né à Beyrout le 3 févr. 1845. Fils d'un consul de Prusse, il suivit la carrière diplomatique et publia des poèmes et drames historiques remarqués. Citons parmi ses tragédies ou drames : *Die Karolinger* (1882), *Der Mennonit* (1882), *Der Fürst von Verona* (1886), *Die Quitzows* (1888), *Die Haubenlerche* (1890), à tendance réaliste, etc. ; *Heinrich und Heinrichs Geschlecht* (1895) ; parmi ses poèmes : *Sedan* (1875), *Dichtungen und Balladen* (1884) ; parmi ses légendes et ses romans : *Claudias Garten* (1896), *Willehalm* (1897), etc.

WILDERNESS. Région déserte des Etats-Unis, sur les rives du Rapidan (Virginie) où Grant défit les confédérés (5-26 mai 1864) (V. États-Unis, t. XVI, p. 624).

WILDUNGEN. Ville d'Allemagne, principauté de Waldeck, sur la Wilde ; 3.000 hab. Eaux ferrugineuses très riches en acide carbonique libre, en bicarbonate de soude, magnésie et chlorure de sodium. On en exporte un million de bouteilles par an.

WILFRID ou **WILFRITH** (Saint), évêque d'York, né vers 634, mort en 709. A quatorze ans, il eut la vocation religieuse et, protégé par la reine de Northumbrie Eanflœd, entra au monastère de Lindisfarne où il fit son noviciat. En 653, il fit un pèlerinage à Rome où il fut reçu par Eugène Ier. Il reçut à Lyon la tonsure, et l'ordination à Ripon vers 663. Instruit dans la théologie romaine, il commença une lutte célèbre contre les rites institués par Columban. En 664, il fut consacré évêque d'York, mais il ne jouit pas tranquillement de son siège épiscopal qui fut donné en 666 à Ceadda par le roi Oswy et qui ne lui fut restitué qu'en 669. Wilfrid était d'ailleurs perpétuellement sur le chemin de Rome. En 679, on le trouve à la cour de Dagobert qui lui offre, sans succès, l'évêché de Strasbourg. Il eut de grandes difficultés en 702 avec l'archevêque Brihtwald au sujet de questions liturgiques, et, en 704, Jean VI tint à Rome un synode pour les résoudre. Wilfrid, qui y assistait, fut déclaré pur de toute faute. Ses différends avec les rois Aldfrid, Eadwulf, puis Orsed finirent par une réconciliation générale. Esprit vigoureux et opiniâtre, Wilfrid a établi en Angleterre le culte de l'Eglise romaine qu'il a substitué aux usages de l'Eglise columbite. Il fut contrarié dans cette œuvre par le sentiment national anglais qui ne supportait pas ses continuels appels au pape. Fête le 12 oct. R. S.

Bibl. : Eddi, *Vita Wilfridi*, éd. Mabillon, Gab, Raine. — Guillaume de Malmesbury, *Gesta Pontificum*. — Bright, *Early english Church History*, 1897, 3e éd.

WILHAM de Waddington (V. Waddington).

WILHELMINE (Frédérique-Sophie), margravine de Baireuth, née à Potsdam le 3 juil. 1709, morte à Baireuth le 14 oct. 1758. Elle était le second enfant du prince royal de Prusse, Frédéric-Guillaume (plus tard Frédéric-Guillaume Ier), et de Sophie-Dorothée de Hanovre. Son enfance fut attristée par plusieurs maladies graves et par les mauvais traitements que lui infligeait son père. Elle se réfugiait dans l'étude et dans le sentiment de tendresse réciproque qui l'unissait à son frère Frédéric (plus tard Frédéric II), plus jeune de trois ans. Véritable jouet de la politique et de l'avarice paternelles, elle consentit, pour échapper aux persécutions et ramener un peu de paix dans sa famille, à épouser le prince héréditaire de Baireuth, qu'elle n'avait jamais vu (20 nov. 1731). Le roi ne tint aucune des promesses qu'il avait faites en la mariant, et le jeune ménage vécut dans une gêne voisine de la misère, tenu en tutelle par le vieux margrave. Elle trouva heureusement un ami dans le jeune prince, devenu margrave le 17 mai 1735. En 1740, à l'occasion de l'avènement de son frère chéri, elle vient à Rheinsberg, où elle fait la connaissance de Voltaire. En 1743, Frédéric passe par Baireuth, y laisse Voltaire quinze jours, et la margravine joue les pièces du poète avec le poète lui-même. Mais bientôt elle découvre la liaison de son mari avec la Marvitz, et se brouille avec son frère qui reprochait au margrave de Baireuth son attitude équivoque entre la Prusse et l'Autriche. La réconciliation survient en 1746 et, en 1747, elle va voir Frédéric à Potsdam ; elle trône comme une reine aux soupers de Sans-Souci, et y reste trois mois. Revenue à Baireuth, « sœur Guille-

mette » échange une correspondance suivie avec « frère Voltaire ». Accablée par les soucis de sa santé, elle passe, pendant la guerre de Sept ans, par les pires angoisses, confidente de celui qui l'appelle sa « bonne, divine et tendre sœur ».

Elle meurt à l'heure même où il était surpris à Hochkirch. Voltaire écrit en son honneur l'*Ode à la margrave de Bareith*. Sa correspondance avec Frédéric remplit le t. XXVII des *Œuvres* du roi. Elle a écrit, en français, des *Mémoires* qui vont jusqu'en 1742, et qu'elle confia à son médecin Superville; ils parurent à Paris en 1810, et eurent plusieurs éditions. On a réimprimé à Leipzig, en 1888, les *Mémoires de la margrave de Bareith* (2 vol. in-8), avec le portrait de l'auteur. Ces mémoires, pleins de curieux détails sur la cour de Frédéric-Guillaume Ier et sur les petites cours allemandes, se distinguent par la sincérité du ton et l'irrévérence absolue avec lesquelles Wilhelmine s'exprime sur le compte des grands de ce monde et de ses propres parents. Sainte-Beuve lui a vivement reproché ce manque de respect. H. HAUSER.

BIBL. : Arvède BARINE, *Princesses et grandes dames;* Paris, 1890, in-16. — V. BERNBECK, *Die Denkwürdigkeiten der Markgräfin S. F. W. und die englisch-preussische Heiratsverhandlung von 1730 ;* Berlin, 1892, in-8.

WILHELMINE (Hélène-Pauline-Marie), reine des Pays-Bas, née à La Haye le 31 août 1880, fille du roi Guillaume III et de la reine Emma, née princesse de Waldeck-Pyrmont. Elle succéda à son père le 23 nov. 1890, sous la tutelle et régence de sa mère, fut proclamée majeure le 31 août 1898, et épousa, le 7 févr. 1901, le duc Henri de Mecklembourg-Schwerin. Elle fit preuve de caractère en envoyant en 1900 un navire de la flotte royale, le *Gelderland*, au-devant du président Krüger et en offrant au vaincu un asile dans ses Etats. Cet acte généreux fut chaleureusement approuvé par le peuple hollandais, et accueilli avec sympathie par l'Europe. A l'avènement de la jeune reine, le pouvoir était aux mains du cabinet libéral Gouman Borgesius-Pierson. Les élections du 27 juin 1901 furent défavorables à ce ministère ; il succomba sous les efforts d'une coalition clérico-calviniste, œuvre du Dr Kuyper. La reine confia au vainqueur de la journée le soin de former une nouvelle administration.

WILHEM (Guillaume-Louis BOCQUILLON, dit), compositeur français (V. BOCQUILLON-WILHEM).

WILHEMSHAVEN. Port militaire prussien, sur le golfe de Jahde (mer du Nord), enclavé dans le duché d'Oldenbourg; 19.422 hab. en 1895. Creusé dans une presqu'île à l'O. du golfe, de 1855 à 1869, agrandi depuis, c'est le point d'attache de l'escadre allemande de la mer du Nord et le siège des services administratifs de la marine dans cette circonscription. Chantiers de construction.

WILHEMSHŒHE. Château royal de Prusse, à 5 kil. O. de *Cassel* (V. ce mot). Il occupe la place du couvent bénédictin de Weissenstein sécularisé en 1527. Ses constructions massives s'étagent à partir du sommet de la colline qui domine la Fulda de 415 m. Là s'élèvent le palais octogone (1714), avec son parc agrémenté de ruines artificielles, de jets d'eau renommés, de belles cascades, le château des géants, à trois étages, dont le dernier, supporté par 192 colonnes, est surmonté d'une colonne de 30 m. ; au bas est le château proprement dit (1787-98) ; à l'O. un pseudo-village chinois sur un petit lac, et la ruine artificielle du *Lœwenburg* servant de nécropole. Cet ancien château d'été des électeurs de Hesse, cédé en 1866 à la Prusse, fut, du 5 sept. 1870 au 19 mars 1871, la résidence de Napoléon III prisonnier.

WILIBAD (Alexis), pseud. de *Hæring* (V. ce nom).

WILKES (John), homme politique et pamphlétaire anglais, né à Clerkenwell le 17 oct. 1727, mort à Londres le 26 déc. 1797. Il fit de très fortes études, qu'il acheva à l'Université de Leyde où il connut Carlyle, Charles Townsend, Baxter et le baron d'Holbach, puis il épousa une femme mûre qui lui apporta une grosse fortune. En 1749, il fut élu fellow de la Société royale, fut un hôte assidu des clubs littéraires et fit partie d'une sorte d'abbaye de Thélème (Madmenham Abbey), où il commit mille extravagances avec Ch. Churchill, Whitehead, Robert Lloyd, Dashwood. Il entra au Parlement en 1757, appuya Pitt et son beau-frère, lord Temple, et voulut se faire payer son concours par l'ambassade de Constantinople ou le gouvernement du Canada. C'était trop cher, et on lui refusa l'un et l'autre. Il en prit du ressentiment contre Bute et l'attaqua dans une série de pamphlets amers et insolents, fonda avec Churchill le *North Briton* où ses spirituelles, mais par trop mordantes satires, lui valurent force duels, la haine du roi et du parti de la cour et finalement une poursuite et un emprisonnement à la Tour. Mais la procédure était illégale, et Wilkes obtint non seulement sa remise en liberté, mais des dommages-intérêts et l'abrogation de mesures arbitraires qui ressemblaient beaucoup à nos lettres de cachet. Il reprit dans le *North Briton* ses attaques contre le gouvernement. Mais il imprima un *Essay on Woman*, dédié à une femme de mœurs légères, Fanny Murray, plein d'indécences et contenant, entre autres hors-d'œuvre, une paraphrase obscène du *Veni Creator*. La Chambre des communes et celle des lords s'indignèrent qu'un membre du Parlement eût osé, sinon écrire, du moins publier un tel libelle, et Wilkes fut expulsé (1764). Il passa en France, où il reçut un accueil chaleureux d'Holbach, de Diderot et même de la cour; puis il voyagea en Italie, visita Voltaire à Ferney, revint à Paris, où il trouva les gens fort refroidis à son égard et où il connut presque la misère. En 1768, il retourna en Angleterre à tous risques. Il était extrêmement populaire, et Middlesex le réélut au Parlement à une immense majorité. Mais il était coupable d'infraction à un arrêté d'expulsion. Il fut enfermé à la prison du banc du roi, ce qui suscita une émeute qui dut être réprimée par la troupe. Condamné à un an et dix mois d'emprisonnement, il fut de nouveau expulsé par les Communes le 4 févr. 1769. Ses électeurs le réélurent, la Chambre annula leur vote et déclara son concurrent élu. C'était une véritable illégalité. Aussi l'affaire de Wilkes devint-elle le cheval de bataille de l'opposition, qui présenta, à partir de 1770, motion sur motion pour sa réintégration. On leva des souscriptions en sa faveur, on paya ses dettes, son portrait figura dans toutes les boutiques, dans tous les cabarets. Il devint l'idole du peuple, le martyr de la liberté. Il fut élu sheriff de Londres (1771). En 1774, ayant été encore renommé député par Middlesex, il put enfin siéger sans que les Communes osassent s'y opposer. Au Parlement, il combattit vivement la politique suivie à l'égard des colonies d'Amérique et le bill de Fox sur l'Inde. Il finit par abandonner Pitt à propos de Warren Hastings (1787). Wilkes a beaucoup écrit : traductions, poésies, lettres. Le meilleur de son œuvre est sa *Correspondance* (Londres, 1805, 4 vol. in-8) et ses pamphlets qui ont été réunis et réédités plusieurs fois (notamment Londres, 1772, 4 vol. in-12). Citons aussi ses *Discours* (Londres, 1777 et 1786, in-8). R. S.

BIBL. : *A complete Collection of the genuine Papers, Letters, etc., in the Case of John Wilkes ;* Paris, 1767. — *The whole account of John Wilkes*, 1768. — *A narrative of the proceedings against John Wilkes*, 1768. — *Life and political writings of J. Wilkes;* Birmingham, 1769. — CRADOCK, *Life of J. Wilkes*, 1773. — TAYLOR, *John Wilkes, patriot;* Harrow, 1888, in-16.

WILKESBARRE. Ville des Etats-Unis, Pennsylvanie, dans la vallée de Wyoming, au S. de la Susquehanna, dans la région de l'anthracite ; 51.721 hab. en 1900. Exportation d'anthracite; fonte, machines, tréfilerie, coutellerie, etc.

WILKIE (David), peintre anglais, né à Cults (Ecosse), comté de Fife, le 18 nov. 1785, mort sur un bateau se rendant à Malte le 1er juin 1841. En 1799, il étudia à l'Académie d'Edimbourg, en 1805 ; il vint à Londres où il se fit connaître par : *les Politiques de village* (1806) ;

le Violoneux aveugle (National Gallery); *les Joueurs de cartes* (1808). En 1811, il devint membre de l'Académie royale, et en 1823 fut nommé peintre de cour écossais. Pendant cette période, ses principales œuvres sont : *la Fête de village* (1812); *la Famille de Walter Scott* (1818); *l'Ouverture du Testament* (Munich, 1820); *l'Annonce de la bataille de Waterloo* (1821). De 1825 à 1828, Wilkie séjourna en Italie et en Espagne pour remettre sa santé ébranlée, et y peignit des scènes de la guerre de 1808 à 1814 en Espagne. Ses œuvres se ressentent après ce voyage de l'influence de Titien et de Velazquez; auparavant sa manière était très voisine de celle de *Hogarth* (V. ce nom) par l'acuité de l'observation, la minutie sèche de l'exécution et le caractère dramatique du sujet. A sa seconde manière appartiennent : *le Maître est sorti* (1834); *Christophe Colomb* (1835). En 1830, Wilkie fut nommé premier peintre de la cour, ce qui le conduisit à peindre de nombreux portraits. Il exécuta ensuite principalement des tableaux d'histoire (*Pie VII à Fontainebleau, la Fuite de Marie Stuart*, 1837), moins bons que ses anciennes études de la vie populaire de son pays. Ses œuvres sont, pour la plupart, dans des collections particulières. En 1840, Wilkie entreprit un voyage en Orient, au retour duquel il mourut. Sa statue a été érigée à la National Gallery.

Bibl.: A. Cunningham, *Dav. Wilkie*; Londres, 1843, 3 vol.

WILKINSON (Sir John Gardner), égyptologue anglais, né le 5 oct. 1797, mort à Llandovery le 29 oct. 1875. Fils d'un membre très actif de l'*African Exploration Society*, il partit pour l'Egypte dès qu'il eut achevé ses études, attiré par les découvertes récentes de Champollion (1821). Il y resta douze ans, réunissant une magnifique collection d'antiquités, et, arrivant, de son côté, aux mêmes conclusions que Champollion pour l'interprétation des hiéroglyphes. Ses travaux sont nombreux et importants. Citons : *Materia hieroglyphica* (Malte, 1828); *The topography of Thebes and general Survey of Egypt* (1835); *Manners and customs of the ancient Egyptians* (Londres, 1837, 3 vol.), complété un peu plus tard par 2 volumes sur la religion et la mythologie égyptiennes. C'est le chef-d'œuvre de Wilkinson, et il lui a valu une réputation européenne. Mentionnons encore : *On the Nile and the present and former levels of Egypt* (1839); *Moslem Egypt and Thebes* (1843, 2 vol.), réédition très augmentée de sa *Topographie;* un voyage en Herzégovine et en Bosnie (1848, 2 vol.); *On the architecture of ancient Egypt* (1850); *A popular account of the ancient Egyptians* (1854); *Egypt at the time of the Pharaohs* (1857), etc. Il a laissé ses collections à l'école d'Harrow, où il avait fait ses études. R. S.

WILKONSKI (Auguste), écrivain polonais, né à Konkolewo en 1805, mort à Varsovie en 1852. D'abord agriculteur, il s'adonna à la littérature à partir de son mariage avec Pauline Laucz, femme écrivain de talent. Il s'établit à Varsovie, y fonda une revue intitulée *la Cloche littéraire*, et publia en dehors de cela un grand nombre de récits humoristiques, qu'il réunit, en 1845, sous le titre de *Contes et petits contes* (*Ramoty i ramotki*). Après sa mort, on publia encore de lui trois autres recueils : *Ecrits humoristiques* (Varsovie, 1856); *Satires* (1856); *Histoires pour rire* (1857). Tous ces ouvrages ont eu des éditions répétées. Ce qui les caractérise, c'est un humour jovial, franc, donnant souvent dans une satire spirituelle et fine. Mais, à côté de cela, Wilkonski a su créer certains types très réussis. Si on ajoute que son œuvre se distingue aussi par la richesse des idées, la noblesse de sentiments et le style plein d'énergie, on expliquera aisément son succès. Depuis Krasicki (xviiie siècle), aucun humoriste polonais n'a joui d'une telle vogue. Avec l'ironiste Jean Lam et l'auteur des comédies remarquables Fredro, Wilkonski forme la triade dans laquelle s'est incorporé l'humour inné de la nation polonaise. Dr V. Bugiel.

WILLAËRT (Adrian), compositeur et harmoniste flamand, né à Bruges ou Roulers vers 1490, mort à Venise le 7 déc. 1562. Il vécut à Paris, Bruges, Rome (1516), Ferrare et en Hongrie; en 1527, il obtint à Venise la place de premier maître de chapelle de Saint-Marc, qu'il conserva jusqu'à sa mort. On doit à Adrian Willaërt un grand nombre de compositions dans le style polyphonique de son temps. L'école de musique qu'il fonda à Venise et qu'il dirigea jusqu'à sa mort lui assure une importance toute spéciale. Elle a formé de remarquables élèves : Cyprien de Rore, P.-C. Porta, Fr. della Viola, Zarlino, etc.

WILLAGRAN-Cabrita (João-Carlos de) (V. Cabrita).

WILLAMETTE (Mont) (V. Orégon).

WILLART de Grécourt, poète français (V. Grécourt).

WILLE (Johann-Georg), graveur allemand, né aux environs de Giessen le 5 nov. 1715, mort à Paris le 5 avr. 1808. Issu d'une très pauvre famille, il dut pour vivre exercer dans sa jeunesse plusieurs métiers, notamment celui de cordonnier. S'étant lié à Strasbourg avec le graveur G.-F. Schmidt, il le suivit à Paris. Un portrait gravé du *Maréchal de Belle-Isle* l'ayant tiré de l'obscurité, un grand nombre de peintres lui confièrent bientôt leurs œuvres à reproduire. Les portraits du *Marquis de Marigny* et *du Comte de Saint-Florentin*, d'après Tocqué, comptent parmi ses pièces les plus célèbres. Il a gravé aussi un grand nombre d'œuvres des maîtres hollandais : Gérard Dou, Terburg, Mieris, Netscher, etc. Graveur du roi Louis XVI, membre de l'Académie des Beaux-Arts en 1761, il fut ruiné par la Révolution. Wille forma de nombreux élèves, parmi lesquels Bervic, Dunker, Ingouf, etc.

Bibl.: Duplessis, *Mémoires et Journal de Wille*; Paris, 1857, 2 vol. — Le Blanc, *Catalogue de l'œuvre de Wille*; Paris, 1847.

WILLEBROECK. Com. de Belgique, prov. d'Anvers, arr. de Malines, à 19 kil. S. d'Anvers, sur le Rupel, affl. de l'Escaut, et sur le canal de Bruxelles au Rupel; 10.000 hab. Stat. du chem. de fer de Malines à Terneuzen. Exploitations agricoles, papeteries, fabriques de chaudières, brasseries, blanchisseries de toiles, sauneries.

Canal de Willebroeck. — Ce canal, à grande section, met Bruxelles en communication directe avec le Rupel. Il a été creusé de 1550 à 1561. Il part de la porte du Rivage, à Bruxelles, et aboutit à Willebroeck, en face de Boom. Sa largeur varie de 30 à 50 m. à la ligne d'eau, il a 12 m. au plafond, une profondeur moyenne de 3^m,20, et une longueur totale de 28.129 m. Il compte 5 écluses.

WILLEMAN. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. du Parcq; 463 hab.

WILLEMER (Marianne de), amie de Gœthe, qui la chanta sous le nom de *Souleika*, née à Linz le 20 nov. 1784, morte à Francfort-sur-le-Main le 6 déc. 1860. Fille du facteur d'instruments de musique Mathias Jung, elle vécut chez le banquier J.-J. Willemer, chez qui Gœthe la connut en août 1814; le mois suivant, son protecteur l'épousa.

WILLÉMITE (Minér.). Minerai de zinc, de l'ordre des silicates, qui se rencontre avec la *calamine* (V. ce mot), en petits cristaux jaunes ou blancs et en masses compactes, à Moresnet (Vieille-Montagne), à Stolberg, à Franklin (New Jersey), dans le Grœnland. Difficilement fusible sur les bords, mais soluble en gelée dans l'acide chlorhydrique, la willémite cristallise dans le système rhomboédrique. Densité : 3,9 à 4,2. Dureté : 5,5.

WILLEMS. Com. du dép. du Nord, arr. de Lille, cant. de Lannoy; 2.092 hab. Filatures de lin; tissages mécaniques de toile.

WILLEMS (Jean-François), littérateur flamand, né à Bouchout-lez-Anvers en 1793, mort à Gand en 1846. Employé dans l'étude d'un notaire à Anvers, il consacra ses loisirs aux lettres et obtint en 1810 un prix de poésie pour une ode célébrant la paix de Tilsitt. Il salua avec enthousiasme la constitution du royaume des Pays-Bas et la renaissance de la littérature flamande. Tout en occu-

pant les fonctions de receveur de l'enregistrement à Gand, il fit paraître un grand nombre d'écrits pleins d'éloquence et de verve pour défendre les droits de la langue néerlandaise. Le gouvernement provisoire issu de la révolution de 1830 punit Willems de ses sympathies orangistes en l'envoyant en disgrâce dans la petite ville d'Eecloo ; on comprit bientôt en haut lieu le caractère mesquin de cette mesure, et le poète fut rappelé à Gand. Willems devint le chef incontesté du mouvement flamand, et lui donna comme programme la conquête de l'égalité absolue des langues dans l'administration et devant les tribunaux. Il ne vécut pas assez longtemps pour assister au triomphe de ses justes revendications, et pour voir certains de ses disciples compromettre une belle cause par des exagérations regrettables. Les travaux de Willems sont très nombreux. En voici les plus importants : *les Sciences et les Arts* (poème, Anvers, 1816, in-8) ; *Aux Belges* (*id.*, *ibid.*, 1818) ; *Etude sur les origines et l'histoire des temps primitifs de la ville d'Anvers* (*ibid.*, 1828) ; *Mélanges de littérature et d'histoire* (*ibid.*, 1829). On doit aussi à Willems de savantes éditions critiques d'anciens textes flamands : *Reinaert de Vos* (Eecloo, 1834, in-8) ; *Chronique rimée de Jean van Heelu* (Bruxelles, 1836, in-4) ; *les Gestes de Brabant de Jan De Klerk* (*ibid.*, 1839-43, 4 vol. in-4). E. H.

Bibl. : P. Fredericq, *J.-F. Willems*, dans *Revue de Belgique*, 1871.

WILLEMS (Florent), peintre belge, né à Liège en 1812. Cet artiste fécond est un des premiers qui aient repris la tradition des petits maîtres flamands, sans s'occuper des querelles entre les classiques et les romantiques. Ses tableaux de genre historique et surtout ses intérieurs lui ont fait une place très honorable, au-dessous de son compatriote Alfred Stevens. Plus froid et moins près de la nature que ce dernier, il avait, pour ainsi dire, la spécialité des robes de satin aux plis élégants. Il vécut presque constamment à Paris à partir de 1839. E. D.-G.

WILLEMSTAD. Ville des Antilles (V. Curaçao).

WILLENCOURT. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Auxi-le-Château ; 176 hab.

WILLERONCOURT. Com. du dép. de la Meuse, arr. et cant. de Commercy ; 343 hab.

WILLERVAL. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. d'Arras, cant. de Vimy ; 383 hab.

WILLESDEN. Faubourg N.-O. de *Londres* (V. ce mot), comté de Middlesex ; 114.815 hab. en 1901 (27.613 en 1881).

WILLETTE (Adolphe-Léon), peintre et dessinateur français, né à Châlons-sur-Marne le 30 juil. 1857. Fils du colonel Willette, qui joua un certain rôle pendant la guerre de 1870-71, il fit ses études au lycée de Dijon. Il a dit, dans la préface de ses *Œuvres choisies*, que le régime de l'internat fit de lui, en huit ans, « un timide qui ne saurait commander à un domestique de lui cirer ses chaussures, et un insurgé assez audacieux pour s'attaquer aux puissants » ; et que sa tunique de collégien lui reste collée au dos « comme celle de Nessus ». Parce qu'il avait montré de bonne heure une extraordinaire vocation de dessinateur, on le fit entrer à l'Ecole des Beaux-Arts ; mais il émigra bientôt du quartier Latin à Montmartre, et de l'atelier de Cabanel au *Chat noir* (de Salis). Du *Chat noir*, il passa au *Courrier français* (de J. Roques), où il est encore. En 1888, il fonda un journal, *le Pierrot*, qui dura peu et lui valut des désagréments judiciaires. Il a collaboré à plusieurs journaux illustrés (*le Rire*, *l'Assiette au beurre*, etc.). En nov. 1901 a paru le premier numéro d'un « hebdomadaire satirique, entièrement illustré par Willette », *le Pied-de-nez*. — Le recueil intitulé *Œuvres choisies* (Paris, 1901, in-12) suffit à donner une très haute idée de cet artiste : délicieusement galant et poétique, très souvent profond, parfois énigmatique, Willette a ressuscité le Pierrot du XVIIIe siècle ; il s'est incarné en lui (au point de paraître publiquement en costume de pierrot noir) ; mais il lui a donné son âme tendre et bizarre, sa philosophie tragique et polissonne, et son incomparable grâce. — Willette poursuit d'une haine infatigable l'art officiel (l'Institut) et les Anglais.

Bibl. : A. Brisson, *Nos Humoristes* ; Paris, 1900, in-4.

WILLIAMSON (Alexander-Williams), chimiste anglais, né à Wandsworth, près de Londres, le 1er mai 1824. Il a étudié la chimie et les mathématiques en Allemagne et à Paris, a été nommé, en 1848, professeur de chimie appliquée à l'University College de Londres et, en 1855, y a succédé à Graham comme professeur de chimie pure. Il a occupé cette dernière chaire jusqu'en 1887. Il est membre de la Société royale de Londres et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il a présidé en 1873 la British Association. Il a exercé une grande influence sur les progrès des théories chimiques. Sa découverte des éthers mixtes, en 1851, a notamment, en introduisant dans la science le type eau, conduit Gerhardt à sa nouvelle théorie des types, et, par la suite, il a eu également une large part à la génération de la théorie atomique (V. Chimie, t. XI, pp. 74 et 75). On lui doit même une classification des corps simples d'après leur atomicité. Enfin c'est lui qui a trouvé la formule de la transformation de l'alcool en éther ou éthérification (V. Ether, t. XVI, p. 643). Il n'a publié à part qu'une *Chemistry for students*. Mais il est l'auteur de nombreux mémoires notés et insérés dans le *Philosophical Magazine*, dans les *Philosophical Transactions*, etc. : *Suggestions for the dynamics of chemistry derived from the theory of etherification, on the constitution of salts ; On Chemical nomenclature and notation*, etc.

WILLIAMSPORT. Ville des Etats-Unis, Pennsylvanie, sur la Susquehanna ; 35.000 hab. Grand commerce de bois ; fabrication de meubles, machines, cuirs, etc.

WILLIAMSTOWN. Ville d'Australie, colonie de Victoria, faubourg de Melbourne, sur une presqu'île de la baie Hobson ; 12.900 hab. (en 1895).

WILLIBALD (Saint), né en Angleterre vers 700, mort en 781. Il visita la Palestine (720), se fixa au mont Cassin (729), devint compagnon de saint Boniface qui le nomma évêque d'Eichstett (741) et contribua à la conversion des Germains. Sa biographie a été écrite par une nonne de Heidenheim.

WILLIBRORD (Saint), apôtre des Frisons, né vers le milieu du VIIe siècle dans le Northumberland, mort à Echternach en 738. Vers la fin du VIIe siècle, il arriva dans les Pays-Bas, accompagné de plusieurs moines anglais dans le but de convertir à la foi chrétienne les peuples de cette région. Envoyé auprès du pape par Pépin d'Héristal, Willibrord fut sacré évêque des Frisons ; il établit sa résidence à Utrecht, et plus tard fonda l'abbaye d'Echternach dans le Luxembourg où il termina ses jours. Il avait gagné au christianisme toute la partie septentrionale de la Hollande actuelle, et la Frise allemande jusqu'aux frontières du Danemarck. E. H.

Bibl. : Alcuin, *Vita S. Willibrordi*, dans *Patrologie* de Migne, t. CCI. — *Acta Sanctorum* (nov.).

WILLIERS. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Carignan ; 217 hab.

WILLIES. Com. du dép. du Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Trélon ; 218 hab.

WILLISAU. Ville de Suisse, cant. de Lucerne, dans la vallée de la Wigger ; 4.133 hab. Pèlerinage.

WILLOUGHBY (Sir Hugh), marin anglais, mort en 1554. Il participa à l'expédition d'Ecosse de 1544, puis, sous l'influence des prouesses de Sébastien Cabot, il entra dans la marine. En 1553, il fut mis à la tête de la flottille chargée de découvrir vers l'Inde le passage Nord-Est. Parti le 23 juin, il était le 27 juil. aux îles Lofoden, où il perdit un navire ; le 14 août, il atteignit une région inhabitée qui paraît être la Nouvelle-Zemble ; en septembre, il reconnaissait divers ports sur la ligne de démarcation

entre la Laponie et la Russie. Forcé d'hiverner sous cette latitude et n'ayant pas de provisions, Willoughby périt misérablement avec tout son monde. Les restes de l'expédition furent découverts quelques années plus tard, ainsi que le *Journal* de Willoughby qui a été inséré dans les *Principal Navigations* d'Hakluyt, t. I. R. S.

WILLS (William-Gorman), auteur dramatique anglais, né à Kilmurry le 28 janv. 1828, mort à Londres le 13 déc. 1891. Il fit ses études à l'Université de Dublin, où il se rendit célèbre par quelques poésies et quelques nouvelles et surtout par son habileté de portraitiste. Sans fortune, il menait une existence problématique, et lorsqu'il s'établit à Londres en 1862, il essaya de se créer des ressources en bâtissant des romans dans le goût de ceux d'Eugène Sue. A force d'énergie, il finit par se faire connaître des directeurs de revues qui lui donnèrent du travail. Il revint aussi à la peinture, mais ses habitudes de bohème effarouchèrent les clients, ainsi que la malpropreté de son atelier où campaient tous les animaux et tous les parasites de la création. Wills finit par trouver sa voie au théâtre. Il y débuta, en 1865, par une adaptation d'une pièce de l'Allemand Van Holtei qu'il intitula *A man and his Shadow*. Il avait de rares qualités dramatiques et excellait dans les situations pathétiques, et il obtint de grands succès. Cet étrange auteur ne se souciait d'ailleurs plus de ses pièces dès qu'il en avait livré le manuscrit, et il n'assista jamais à la première représentation d'une de ses œuvres. La peinture l'attirait toujours, et il eut un atelier à Paris. Une *Ophélie*, tableau de lui assez remarquable, est au foyer du Lyceum. Citons parmi ses pièces : *Hinko or the headsman's daughter* (1871), *Charles Ier* (1872), *Eugène Aram* (1873), *Marie Stuart* (1874), *Sappho* (1875), *Yane Shore* (1876), *Olivia* (1873), *Nell Gwynne* (1878), *Bolivar* (1879), *Ninon* (1880), *Forced from Home* (1880), *Sedgmoor* (1881), *Jane Eyre* (1882), *Gringoire* (1885). R. S.

BIBL. : FREEMAN WILLS, *W.-G. Wills, dramatist and painter ;* Londres, 1898.

WILLY. Pseud. de Henry *Gauthier-Villars* (V. ce nom).

WILMINGTON. Ville des Etats-Unis, la principale de la Caroline du Nord, sur le Cape Fear River, à 32 kil. de la mer ; 20.000 hab. en 1890, dont 11.300 gens de couleur. Export. de coton, de bois, de goudron, de riz, etc.

WILMINGTON. Ville des Etats-Unis, la principale du Delaware, à l'entrée de l'estuaire ; 76.508 hab. (en 1900). Fondée en 1638 par des colons suédois. Importante ville industrielle construisant des navires en fer, des machines, des wagons, des cotonnades, des objets en cuir, etc.

WILMOT-HORTON (R.-J.), homme pol. angl. (V. HORTON).

WILQUIN (Edme) (V. BRIE [De]).

WILSON (Alexander), ornithologiste écossais, né à Paisley le 6 juil. 1766, mort à Philadelphie le 23 août 1813. Il s'exerça d'abord dans la poésie, surtout dans la satire, ce qui lui valut diverses mésaventures. Il fut aussi successivement graveur en taille-douce, tisserand, colporteur, maître d'école, directeur de pensionnat. En 1806, il se fixa à Philadelphie et s'occupa de la publication d'un grand ouvrage sur l'ornithologie américaine ; le premier volume de cet ouvrage parut à Philadelphie en 1808. Ord rédigea plus tard les tomes VIII et IX (1815), et le prince Ch. Bonaparte fit paraître 4 vol. de supplément en 1825-33. Cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions.

WILSON (John), littérateur anglais, connu aussi sous son pseudonyme de *Christopher North*, né à Paisley le 18 mai 1785, mort à Edimbourg le 3 avr. 1854. Fils d'un riche manufacturier, il fit à Oxford de très brillantes études, tout en s'y montrant supérieur dans tous les sports. Il était destiné au barreau et se fit même inscrire à Edimbourg en 1815 ; mais il avait un dégoût profond pour la chicane et il ne put jamais se résoudre à compulser un dossier. La littérature l'attirait invinciblement. Il avait débuté par des poésies quand il devint un des principaux collaborateurs du *Blackwood Magazine* qui venait d'être fondé en 1817. Il établit avec Lockhart et Hogg la fortune de ce fameux recueil, auquel il donna le meilleur de son œuvre. Wilson fut élu en 1820 à la chaire de morale de l'Université d'Edimbourg, contre le célèbre philosophe William Hamilton. La philosophie n'était guère son fait ; mais il se montra excellent professeur, moins par la valeur propre de son enseignement que par l'influence profonde qu'il sut exercer sur l'esprit de ses élèves. Les œuvres de Wilson, qui forment 12 vol. (1855-58), se composent : de ses *Noctes Ambrosianæ*, dialogues platoniciens sur les questions du jour, où il prodigua, dans un désordre voulu, des merveilles d'esprit et d'éloquence, les pensées les plus hautes et les plus originales, les situations les plus dramatiques ; où il créa des types inoubliables : Ettrick Shepherd, Christopher North, Tickler, O'Doherty ; de ses *Essays, critical and imaginative ;* des *Recreations of Christopher North* ; de poésies, de romans comme *Lights and Shadows of Scottish Life* (1822), *The trials of Margaret Lyndsay* (1825), *The Foresters* (1825), etc. R. S.

BIBL. : Mrs GORDON, *Christopher North, a memoir of John Wilson*. 1862. — CUPPLES, *Professor Wilson*, 1854.

WILSON (Horace-Hayman), orientaliste anglais, né à Londres le 26 sept. 1786, mort à Londres le 8 mai 1860. Médecin au service de la Compagnie des Indes, il étudia passionnément le sanscrit et, dès 1813, il publiait avec annotations le texte du *Meghaduta* de Khalidasa. Revenu en Angleterre en 1832, il occupa de 1833 à 1836 la chaire de sanscrit à l'Université d'Oxford et devint, en 1836, bibliothécaire de la Compagnie des Indes. Membre de nombreuses sociétés savantes d'Angleterre et de l'étranger, Wilson a laissé beaucoup d'ouvrages dont les principaux sont : *Select specimens of the theatre of the Hindus* (1826-27, 2 vol.), trad. en français ; *Lectures on the Religions and Philosophical systems of the Hindus* (1840) ; une traduction du *Rig-Veda* (1850 et suiv., 6 vol.) ; *Glossary of Judicial and Revenue terms of India* (1855, in-4). Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Reinhold Rost (Londres, 1862-71, 12 vol.).

BIBL. : *Annual Report of the Royal Asiatic Society for 1860*, où l'on trouvera, avec une notice nécrologique, la liste complète de tous les travaux de Wilson.

WILSON (Daniel), homme politique français, né à Paris le 6 mars 1840. Il est, par sa mère, petit-fils d'Antoine Cazenave, membre de la Convention nationale et du conseil des Cinq-Cents. S'étant fixé en Touraine, au château de Chenonceaux, il l'emporta aux élections de 1869, dans la 3e circonscription d'Indre-et-Loire, sur le candidat officiel, Mame, député sortant. Au Corps législatif, dont il fut secrétaire d'âge, Wilson vota avec la gauche, notamment contre le plébiscite et contre la déclaration de guerre. Après le 4 sept. 1870, il réclama, avec Thiers et Grévy, la réunion immédiate d'une assemblée nationale constituante. Pendant la guerre, il commanda le 2e bataillon des mobilisés d'Indre-et-Loire. Elu le 8 févr. 1871 à l'Assemblée nationale, il fut l'un des principaux fondateurs de la gauche républicaine. Membre de presque toutes les commissions du budget et des chemins de fer, il prit une part importante aux discussions économiques et financières ; il s'y distingua par sa compétence.

Réélu député par l'arr. de Loches, en 1876, il fut, après le 16 mai 1877, l'un des 363 et mena une très vive campagne contre le ministère de Broglie. De nouveau réélu, il fit partie des deux législatures de 1881 et de 1885. Son rôle, pendant toute cette période, fut des plus actifs. Rapporteur général des budgets de 1879 et de 1880, il remplit les fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, du 26 déc. 1879 jusqu'à l'avènement du cabinet Gambetta (14 nov. 1881). Le 22 oct. 1881, il avait épousé Alice Grévy, fille du président de la République. Président de la commission du budget de 1883 et rapporteur général du budget de 1887, il combattit les conventions conclues avec les grandes compagnies de chemins de fer, la politique coloniale, le scrutin de liste,

le boulangisme. Dans la discussion du budget de 1887, il prononça, en qualité de rapporteur général, un discours très remarqué, où il formula le programme du « budget démocratique ». Adversaire résolu de la politique opportuniste, notamment dans l'entente intervenue entre le gouvernement et les grandes puissances financières, Wilson suscita des inimitiés violentes. D'autre part, ses nombreux encouragements à la presse départementale et sa tentative d'étendre de plus en plus, par des éditions régionales, son journal *la Petite France*, lui aliénaient les grands journaux parisiens. Il n'en conserva pas moins une influence considérable jusqu'au jour où son nom fut mêlé aux événements qui amenèrent, le 1er déc. 1887, la démission de Jules *Grévy* (V. ce nom). Impliqué dans l'affaire dite des décorations, la condamnation prononcée contre lui fut cassée le 28 mars 1888 par la cour d'appel de Paris. Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1889. En 1892, il fut élu conseiller municipal, puis maire de Loches, et conseiller général du cant. de Montrésor. Le 20 août 1893, l'arr. de Loches le réélisait député par 9.505 voix contre 7.398 à Muller, député sortant. Son élection ayant été invalidée le 26 févr. 1894, il fut de nouveau élu le 26 mai. Réélu en mai 1898, il continua de soutenir le programme de la gauche radicale. Il ne se représenta pas aux élections d'avr. 1902.

WILSON (Margaret), femme aut. angl. (V. Oliphant).

WILSON (Henry-William), agron. angl. (V. Berners).

WILTON. Ville d'Angleterre, comté de Wilts, à 5 kil. O. de Salisbury ; 2.120 hab. Le château du comte de Pembroke, bâti par Inigo Jones, renferme une célèbre collection de tableaux.

WILTON (Lords Grey de) (V. Grey de Wilton).

WILTS. Comté méridional d'Angleterre, au N. de celui de Dorset ; 3.508 kil. q. ; 264.969 hab. en 1891. Pays accidenté par les collines crayeuses des Downs, dont le S. comprend la plaine nue de Salisbury. Au N. des Downs sont les vallées de l'Avon et de la Tamise avec leurs beaux prés coupés de taillis ; au S. des Downs, des champs et prairies artificielles bien cultivés ; au centre, la vallée de Pewsey parcourue par le canal de Kennetavon. La ressource principale est l'élevage des moutons et des bœufs ; on en retire beaucoup de laine, de lait, de fromage. Le ch.-l. est Salisbury.

WILZES ou **LUTIZES.** Ancien peuple slave du N. de l'Allemagne ; du groupe des Polabes, ils occupèrent au ve siècle les contrées entre l'Elbe et l'Oder ; leurs sanctuaires furent Rethra et le temple de Svantevit dans l'île de Rugen. Ils se divisèrent en Lutizes et Redariens au N., Ukres, Hevelliens, Stodoranes, Sprevanes au S. Soumis par Charlemagne, puis par Henri Ier, ils furent définitivement assujettis par Albert l'Ours (V. Brandebourg).

WIMBORNE. Ville d'Angleterre, comté de Dorset, sur le Stour ; 6.763 hab. (en 1891). Lainages. Auprès est le château de *Cranborne*, résidence du marquis de Salisbury.

WIMEREUX. Riv. du dép. du *Pas-de-Calais* (V. ce mot).

WIMEREUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) de Boulogne ; 973 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Port creusé par Napoléon Ier en 1804. Bains de mer. Laboratoire de zoologie maritime.

WIMILLE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (N.) de Boulogne ; 2.726 hab. Stat. du chem. de fer du Nord. Château du xiie siècle.

WIMMER (Ludvig-Franz-Adalbert), philologue danois, né à Ringkjöbing le 7 févr. 1839. Il professe à l'Université de Copenhague depuis 1871. Ses travaux sur les runes et sur les antiquités et la mythologie scandinaves sont de tout premier ordre. Citons entre autres : *De la déclinaison des noms en vieux danois* (1868) ; *l'Origine des runes et leur développement dans le Nord* (en danois, 1874, en allemand, revu et augmenté, 1887) ; *Monuments runiques historiques du Sönderjylland* (en danois, 1892) ; *les Monuments runiques historiques* (en danois, 1894) ; *Sur la découverte et l'interprétation de nos monuments runiques* (en danois, 1894), etc. On a aussi de lui un livre de lectures et une grammaire du vieux norrois.

WIMMIS. Village de Suisse, dans le cant. de Berne, sur la Simme, au pied du Niesen ; 1.428 hab. Très belle situation à l'entrée de la grande vallée du Simmenthal, dont Wimmis forme pour ainsi dire la porte. Un vieux château sur un rocher élevé domine la localité.

WIMPFFEN. Famille alsacienne d'origine souabe, issue de Dominique Heeremann, bourgeois de Nuremberg, anobli en 1555. Les principaux membres furent : *François-Louis* (1732-1800), qui servit dans l'armée française, devint général au service du duc de Wurttemberg (1760), puis de la France (1770). — Son fils, *François-Charles-Edouard* (1776-1842), servit le Wurttemberg et l'Autriche qui le nomma comte ; il eut pour fils *François* (1797-1870), qui entra en 1813 dans l'armée autrichienne ; lieutenant feld-maréchal en 1848, il se distingua aux batailles de Vicence et de Custozza, prit Bologne et Ancône, fut gouverneur des Légations, puis de Trieste et commandant en chef de la marine. — Le frère de celui-ci, *Félix-Frédéric* (1827-82), fut ministre d'Autriche en Prusse (1866) ; Italie (1872), ambassadeur à Paris (1876), Rome (1880), Paris (1882), où il se suicida le 30 déc. 1882. — D'une autre branche, il faut citer le baron *Félix* (1744-1814), qui combattit Paoli en Corse (1769), concourut à l'attaque de Gibraltar (1782), fut député de Normandie aux États généraux de 1789, défendit Thionville contre les Prussiens (1792), commanda l'armée des côtes assemblée à Cherbourg. Il prit parti pour les Girondins, fut battu à Vernon et s'enfuit en Angleterre. Le premier consul le rappela, le nomma général de division et directeur des haras.

WIMPFFEN (Emmanuel-Félix de), général français, né à Laon le 13 sept. 1811, mort à Paris le 25 févr. 1884, petit-fils du précédent. Il sortit de l'École de Saint-Cyr dans l'infanterie, et fit une partie de sa carrière en Algérie, et en particulier aux tirailleurs algériens. Capitaine en 1840, chef de bataillon en 1847, il était colonel du régiment de turcos en 1853 et fit la campagne de Crimée à la tête de ce régiment dont la brillante conduite en toute circonstance et notamment à l'attaque du Mamelon Vert lui valut les étoiles de général de brigade le 17 mars 1855. Il commandait la brigade des grenadiers de la garde pendant la campagne d'Italie en 1859, et c'est lui qui pendant la bataille de Magenta attaqua Buffalora, et put contenir pendant plusieurs heures sur cette position les efforts de l'armée autrichienne. Cette affaire, où il fut blessé, l'épée à la main, en entraînant ses hommes, le fit nommer général de division le 5 juin 1859. Après avoir commandé une division de l'armée de Lyon, il fut envoyé en Algérie, d'abord à la tête de la province d'Alger, puis, en 1869, de celle d'Oran où il succédait au général Deligny. Une insurrection ayant éclaté sur les confins du Maroc, il prit le commandement de la colonne envoyée pour la réprimer et poussa jusqu'à Aïn Chaïr et l'oued Guir pendant les mois de mai et juin 1870. Aussitôt son retour, la guerre avec l'Allemagne éclatait ; Wimpffen réclama tout d'abord vainement un commandement à l'armée du Rhin, mais, après nos premiers revers et la chute du ministère, le 18 août, le général duc de Palikao, alors ministre, l'appela à Paris, où il arriva le 28 août. Ce jour même, dans l'entrevue qu'il eut avec le ministre, il fut chargé de rejoindre immédiatement Mac-Mahon et de prendre le commandement du 5e corps en remplacement du général de Failly notoirement incapable. Il reçut en outre un ordre écrit par lequel il était investi du commandement de l'armée, si le maréchal venait à être mis hors de combat. En arrivant à Mézières, il se heurta aux fuyards du 5e corps surpris et bousculé à Beaumont. Il put rallier une partie de cette cohue et arriva dans la nuit du 30 août, tenant secret son ordre de commandement éventuel. Le 1er sept., dès le commencement de l'action, le maré-

chal de Mac-Mahon avait été blessé et avait remis le commandement au général Ducrot, le plus ancien des généraux de division présents. Ducrot venait de rompre le combat et d'ordonner la retraite sur Mézières, quand Wimpffen se présenta, revendiquant le commandement suprême, et changea les ordres de retraite en de nouveaux ordres d'attaque (V. Franco-Allemande [Guerre], t. XVIII, pp. 18-19). Cette revendication de commandement faisait assumer à son auteur une grave responsabilité dont les conséquences ont été pour lui funestes et irréparables.

De Stuttgart, où il fut envoyé en captivité, le signataire de la capitulation du 2 sept. adressa son rapport officiel au ministre de la guerre. Aussitôt les premiers préliminaires de la paix, il réclama vainement d'être traduit devant un conseil de guerre ; il obtint sa mise à la retraite et se retira à Alger. Il publia en 1872 une protestation contre le rapport de la commission d'enquête relatif à la capitulation de Sedan et une réponse à Ducrot au même sujet. Ayant poursuivi Paul de Cassagnac devant les tribunaux pour des articles diffamatoires publiés dans le *Pays* en 1874, il vit tout d'abord le tribunal de la Seine se déclarer incompétent ; puis, le jury de la Seine acquitter, le 15 févr. 1875, le polémiste bonapartiste. S'étant présenté aux élections complémentaires de 1876 comme candidat républicain dans la circonscription de Saint-Denis, il ne fut pas élu et se retira définitivement de la lutte. On a de lui des études militaires parues dans le journal *le XIXe Siècle*. Il a publié en outre : *Sedan* (1871, in-8) ; *la Situation de la France et les réformes nécessaires* (1873, in-8) ; *la Nation armée* (1876).

Bibl. : Galli, *Notes et corresp. du général de Wimpffen* ; Limoges, 1892.

WIMY. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Hirson ; 1.925 hab. Stat. de chem. de fer. Vannerie.

WINCHELSEA (Comtes de) (V. Finch).

WINCHESTER. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Hamps, sur l'Itching ; 19.000 hab. (en 1891). Evêché. Célèbre cathédrale bâtie en 1079, transformée en style gothique de 1393 à 1486. Longue de 171 m., l'intérieur est grandiose, le transept a conservé sa triple nef rappelant l'antique basilique ; on remarque aussi les chapelles latérales de style gothique, les anciens, vitraux, les stalles du chœur (de 1296), une crypte du IXe siècle. L'évêque Wykeham (1366-1404), qui fit refaire la cathédrale, fonda aussi, en 1387, le fameux collège de Winchester, le plus ancien de l'Angleterre dans la catégorie des *public schools* destinés à l'éducation des adolescents des classes supérieures. Au S.-O. de la ville, l'hôpital St-Cross a une église du XIe siècle (restaurée). — Winchester, jadis capitale du Wessex, devint, sous Egbert, celle de l'Angleterre entière. La ville eut jusqu'à 90 églises. La conquête normande, qui transféra définitivement la capitale à Londres, amena la déchéance de Winchester.

William *Paulet* (1485-1572) reçut en 1551 le titre de marquis de Winchester, fut garde des sceaux, conseiller de Marie Tudor, puis d'Elisabeth. Le cinquième marquis de Winchester (1598-1671) s'illustra par la longue défense de son château de Basing-house enlevé par Cromwell en 1645.

WINCKELMANN (Johann-Joachim), célèbre archéologue allemand, né à Stendal le 9 déc. 1717, assassiné à Trieste le 8 juin 1768. De famille pauvre, il étudia la théologie, puis l'histoire, la médecine, les mathématiques, se plaça comme précepteur, puis fut secrétaire du comte de Bunau (1748-53) à Nœthnitz, près de Dresde. Il y prit le goût des œuvres d'art et, afin de pouvoir se rendre à Rome et y trouver un emploi, se convertit au catholicisme. Il publia alors *Gedanken über die Nachahmung der griech. Werke in der Malerei und Bildhauerkunst* (Dresde, 1755, 3 vol.) ; c'est le premier de ses grands ouvrages, et ses idées y sont en germe. Une pension de 200 thalers lui fut accordée pour aller à Rome. Il y devint bientôt bibliothécaire du cardinal Archinto (ancien nonce en Saxe), se lia avec Raph. Mengs et le cardinal Passionei. En 1758, il entra dans la maison du cardinal Albani, le plus fameux collectionneur du temps, dont il fut le bibliothécaire et l'ami. Il décrivit les fouilles d'Herculanum dans plusieurs mémoires ou lettres (1762-64), et fit paraître *Gesch. der Kunst des Altertums* (Dresde, 1764, 2 vol. in-4), son chef-d'œuvre. Il y expose non seulement l'histoire de l'art antique, mais sa théorie, définit le style de la plastique grecque, y distingue les types et les classes. Winckelmann professe que le but de l'art est la beauté, l'expression de l'idéal et non pas du réel ; on l'obtient en tirant de la nature un type, caractérisé par ses proportions normales, comme celles du Canon de Polyclète, par la noblesse simple, la calme grandeur dans le mouvement, où rien ne doit altérer les contours de l'ensemble. Ces théories ont vieilli, mais l'œuvre de Winckelmann exerce encore une influence, aucune n'ayant aussi complètement coordonné les manifestations artistiques de l'antiquité classique. Il a presque créé l'histoire de l'art dont il a défini les périodes par la succession des styles et analysé les multiples influences. Il s'essaya sans succès à la philosophie dans *Versuch einer Allegorie* (1766), publia une belle collection de gravures de *Monumenti antichi inediti* (Rome, 1767-68, 2 vol.), montrant que la plupart des sujets sont tirés d'Homère. En 1768, il fit un voyage en Allemagne, mais fut atteint d'une maladie nerveuse ; revenu à Trieste, il s'y lia avec un malfaiteur qui venait de sortir de prison, Arcangeli, et celui-ci, assure-t-on, pour lui voler des monnaies d'or, cadeau de Marie-Thérèse, assaillit Winckelmann dans sa chambre et le perça de cinq coups de poignard. Il y succomba, instituant le cardinal Albani son légataire universel. Une édition complète de ses œuvres a été publiée par Fernow, H. Meyer et J. Schulze (Dresde, 1808-20, 8 vol., plus 3 de correspondance).

Bibl. : H. Meyer, *Winckelmann und sein Jahrh.* ; Tubingue, 1805. — Justi, *Winckelmann, seine Leben, seine Werke* ; Leipzig, 1866-72, 2 vol.

WINDERMERE. Lac de *Grande-Bretagne* (V. cet art., t. XIX, p. 158).

WINDHAM (William), homme d'Etat anglais, né à Londres le 3 mai 1750, mort à Londres le 4 juin 1810. Fils du colonel W. Windham (1717-61) qui fut un alpiniste distingué et servit quelque temps en Hongrie dans les hussards de Marie-Thérèse, il fit de bonnes études à Oxford, et voyagea beaucoup. Très lié avec Johnson et Burke, il finit, poussé par ce dernier, à se lancer dans la politique. Elu à la Chambre des communes par Westminster en 1782, il fut secrétaire chef du lord lieutenant d'Irlande en 1783, mais démissionna bientôt parce qu'il voulait, contrairement aux opinions reçues, que les emplois en Irlande fussent occupés par des Irlandais. Comme Burke, il se montra un des plus violents détracteurs de la révolution française. En 1794, il devenait secrétaire d'Etat à la guerre dans le cabinet de Pitt, et, en 1795, il fut le principal promoteur de l'expédition de Quiberon. Tombé avec Pitt en 1801, il fit une vive opposition à la paix de 1802. Aussi accueillit-il avec enthousiasme la reprise des hostilités avec la France en 1803. Ministre de la guerre et des colonies dans le ministère Grenville (1806-7), il rédigea un plan de réorganisation de l'armée qui ne fut pas suivi par son successeur Castlereagh. Aussi combattit-il le bill sur la milice de 1808. Par contre, il se montra un des partisans les plus ardents de la cause espagnole et de la guerre de la Péninsule. Windham est encore célèbre par sa haine des reporters parlementaires qu'il voulait faire exclure de la Chambre des communes, ce qui lui valut dans la presse des attaques réitérées. Ses *discours* ont été publiés par Thomas Amyot (Londres, 1806, 3 vol.). Il a encore laissé un *Journal* assez intéressant, édité par Mrs Henry Baring (Londres, 1866).

Bibl. : Malone, *Memoir of Windham*, 1810.

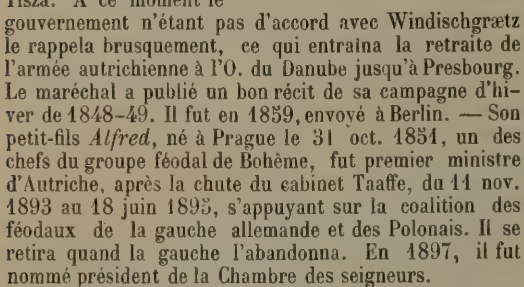
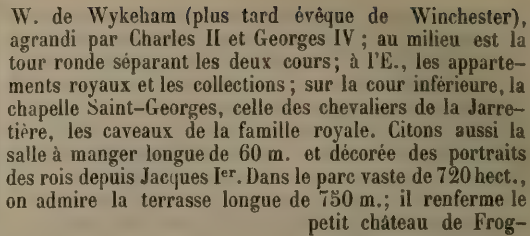
WINDISCH. Village de Suisse, cant. d'Argovie, sur une éminence qui domine le confluent de l'Aar, de la Limmat et de la Reuss ; 2.390 hab. Il occupe une partie de la ville

romaine de *Vindonissa*. Une légion y stationnait. L'aqueduc romain existe encore en partie ; on voit des traces de l'amphithéâtre.

WINDISCHGRÆTZ. Famille princière allemande, originaire de Grætz dans la Marche wende (XIIIe siècle), obtint au service de l'Autriche le rang de comte (1658), en 1804 celui de prince. Citons le prince *Alfred-Candide-Ferdinand*, né à Bruxelles le 11 mai 1787, mort à Vienne le 21 mars 1862, nommé colonel sur le champ de bataille de Leipzig (1813), général de division en 1833. Il commandait l'armée de Bohême en 1848, comprima l'insurrection de Prague ; promu maréchal et généralissime, il écrasa les insurgés de Vienne après avoir battu leurs alliés hongrois (30 oct.), eut une grande part au changement d'empereur décidé à Olmutz le 2 déc. Il marcha sur Budapest dont il s'empara le 12 janv. 1849 et refoula les Hongrois sur la Tisza. A ce moment le gouvernement n'étant pas d'accord avec Windischgrætz le rappela brusquement, ce qui entraîna la retraite de l'armée autrichienne à l'O. du Danube jusqu'à Presbourg. Le maréchal a publié un bon récit de sa campagne d'hiver de 1848-49. Il fut en 1859, envoyé à Berlin. — Son petit-fils *Alfred*, né à Prague le 31 oct. 1851, un des chefs du groupe féodal de Bohême, fut premier ministre d'Autriche, après la chute du cabinet Taaffe, du 11 nov. 1893 au 18 juin 1895, s'appuyant sur la coalition des féodaux de la gauche allemande et des Polonais. Il se retira quand la gauche l'abandonna. En 1897, il fut nommé président de la Chambre des seigneurs.

WINDOW (Archit.). Ce mot anglais, qui signifie fenêtre, est entré, depuis une vingtaine d'années, dans le vocabulaire courant de l'architecture française, mais précédé du mot *bow* (arc) et sous cette forme *bow-window* (fenêtre cintrée), pour désigner ces constructions, d'abord légères et faites de bois ou de métal, puis devenues plus lourdes et souvent faites de pierre, qui forment, sur les façades des maisons, des balcons saillants couverts, véritables *vérandas* (V. ce mot) de plain-pied avec les pièces et portes en encorbellement, souvent sur les abouts des solives des planchers. Ces *bow-windows*, qui rappellent aussi les *oriels* du moyen âge (V. ce mot), semblent imitées de l'architecture domestique anglaise où elles tiennent une grande place et contribuent puissamment à l'aspect pittoresque des façades de style dit de la reine Anne ; elles prennent également de nos jours une place de plus en plus importante dans l'architecture privée française et, outre le charme qu'elles ajoutent à l'habitation de certaines pièces, des salles à manger, par exemple, où elles forment de petites serres, leur mode de construction permet aux architectes d'empiéter un peu, grâce à leur saillie, sur la voie publique, dans la hauteur des étages supérieurs, et de rompre ainsi la monotonie des façades des maisons de rapport. Pour les maisons en façade sur les jardins et pour les villas suburbaines, l'usage des *bow-windows* remonte en France à une trentaine d'années et s'est beaucoup développé depuis cette époque. Ch. Lucas.

WINDSOR. Ville d'Angleterre, comté de Berks, sur la rive dr. de la Tamise, à 34 kil. O. de Londres, en face d'Eton ; 12.327 hab. (en 1891). Célèbre par son château et son parc. Le château, bâti par Guillaume le Conquérant, fut reconstruit sous Edouard III sur les plans de W. de Wykeham (plus tard évêque de Winchester), agrandi par Charles II et Georges IV ; au milieu est la tour ronde séparant les deux cours ; à l'E., les appartements royaux et les collections ; sur la cour inférieure, la chapelle Saint-Georges, celle des chevaliers de la Jarretière, les caveaux de la famille royale. Citons aussi la salle à manger longue de 60 m. et décorée des portraits des rois depuis Jacques Ier. Dans le parc vaste de 720 hect., on admire la terrasse longue de 750 m. ; il renferme le petit château de Frogmore-Lodge.

Château de Windsor.

Bibl. : Menzies, *Hist. of Windsor*, 1864.

WINDTHORST (Ludwig), homme politique allemand, né à Kaldenhof le 17 janv. 1812, mort à Berlin le 14 mars 1891. Fonctionnaire hanovrien, il devint député, puis ministre (1851-53), et (1862-65) soutint avec succès la cause catholique et l'alliance autrichienne. Après l'annexion à la Prusse, il fut élu au Reichstag, parlement fédéral, y forma le groupe clérical dit du « centre », dont il fut le chef très habile. Après neuf années d'opposition constante, il se rapprocha de Bismarck pour faire prévaloir le protectionnisme (1879) ; à ce moment, son parti devint l'arbitre de la majorité au Reichstag. Windthorst était un orateur remarquable par sa dialectique, son sang-froid et son ironie, personnellement aimable et très droit.

Bibl. : Menzenbach, *Windthorst* ; Trêves, 1892.

WINFRIED (V. Boniface [Saint]).

WINGLES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Lens ; 2.901 hab.

WINKEL (Lambert-Alard Te), philologue hollandais, né à Arnhem en 1806, mort à Leyde en 1868. Il fut professeur au gymnase de Leyde et précepteur du prince d'Orange. Il se démit de ces fonctions pour se consacrer exclusivement à la rédaction du grand dictionnaire néerlandais entrepris par De Vries (V. Vries [Mathias de]). Il est aussi l'auteur d'un grand nombre de travaux philologiques très estimés ; nous citerons son *Traité d'analyse logique* (en holl., Zutphen, 1858, in-8), et ses *Essais sur la science grammaticale* (*id.*, Leyde, 1858-65, 5 vol. in-8).

Bibl. : *Annuaire de l'Académie royale des Pays-Bas*, année 1868.

WINKEL (Yean Te), littérateur et philologue hollandais, né à Winkel en 1847. Il est professeur au gymnase de Leyde, et a publié des travaux très remarquables au point de vue de l'érudition et de la critique. Les plus importants sont : *les Poèmes de Van Maerlant considérés comme le miroir du* XIIIe *siècle* (en holl., Leyde, 1877) ; *Essais sur l'histoire des lettres néerlandaises* (*id*,, *ibid.*, 1882, rééd. 1888) ; *Histoire de la littérature néerlandaise* (*id.*, Haarlem, 1888, 3 vol. in-8).

WINKELRIED (Arnold), patriote des temps héroïques de la Suisse, mort à la bataille de Sempach le 9 juil. 1386. Les Winkelried étaient une ancienne famille noble du Nidwald, dont on retrouve la trace au milieu du XIIIe siècle et qui s'est éteinte à la fin du XVIe. On ne sait à peu près rien de la vie du héros, mais sa mort est restée célèbre et a inspiré nombre d'artistes. Une armée autrichienne de 6.000 hommes, l'élite de la chevalerie sous la conduite du duc Léopold III d'Autriche, vint attaquer Sempach défendu par 1.400 Suisses. Le duc et sa noblesse mirent pied à terre, et avec leurs piques de 16 pieds de long opposèrent à l'ennemi une véritable haie contre la-

quelle la vaillance des Suisses vint se lasser. Soixante confédérés étaient morts et le courage faiblissait, lorsque Winkelried s'écria : « Prenez soin de ma femme et de mes enfants, je vais vous ouvrir un chemin ». Et saisissant le plus de piques qu'il put embrasser, il les réunit contre sa poitrine et se laissa tomber en les attirant à lui. La brèche était ouverte. La victoire y passa. Léopold III et l'élite de sa noblesse restèrent sur le champ de bataille.

En 1860, un historien autrichien, Lorenz, mit en doute l'existence du héros. Une discussion serrée suivit. Plus tard on découvrit une chronique écrite cinquante-deux ans après l'événement qui mentionne le fait en se taisant d'ailleurs sur le nom du héros ; elle l'appelle seulement « un fidèle confédéré ». Winkelried est resté pour le peuple suisse l'incarnation la plus parfaite du dévouement à la patrie.

WINKLER (A.), hist. et littér. hollandais (V. Prins).

WINNEZEELE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Steenvoorde ; 1.463 hab.

WINNIPEG. Lac du *Canada* (V. ce mot, t. VIII, p. 1160), vaste de 22.000 kil. q., situé à 215 m d'alt.

WINNIPEG. Ville du Canada, ch.-l. de la prov. de Manitoba, au confluent de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge du Nord ; 31.649 hab. en 1896. Grand commerce de céréales et de bois, au nœud de six voies ferrées.

WINONA. Ville des Etats-Unis (Minnesota), sur la rive dr. du Mississipi ; 18.200 hab. en 1891. Commerce de céréales, de bois, atelier du chem. de fer Chicago-Northwestern, etc.

WINSLOW (Jacob-Benignus), anatomiste danois, né à Odense le 2 avr. 1669, mort à Paris le 3 avr. 1760. Il étudia à Paris, y devint membre de l'Académie des sciences et enseigna l'anatomie ; il créa un amphithéâtre d'anatomie qui fut inauguré en 1745. Winslow a fait de nombreuses découvertes ; son ouvrage le plus important est : *Exposition anatomique de la structure du corps humain* (Paris, 1732, 3 vol. in-8, et nombreuses éd.).

WINTERBERG (Mont) (V. Harz).

WINTERER (Landelin), prêtre alsacien, né à Ober-Sulzbach le 28 févr. 1832. Curé à Mulhouse, élu au Reichstag en 1874 comme député protestataire, réélu aux élections suivantes, il publia *Histoire de sainte Odile* (Guebwiller, 1870) et divers livres de polémique contre la Révolution française, le socialisme, etc.

WINTER-GREEN (Bot.) (V. Pyrola).

Essence de Winter-Green (V. Gaultheria).

WINTERHALTER (Franz-Xaver), peintre allemand, né à Menzenschwang, dans la Forêt-Noire, le 20 avr. 1805, mort à Francfort-sur-le-Main le 8 juil. 1873. Obligé d'abord de gagner sa vie par des travaux de gravure et de lithographie, il obtint la protection du grand-duc de Bade dont il fit le portrait en 1828. Il put dès lors se consacrer à son art, visita Paris, puis l'Italie d'où il rapporta une série de tableaux de genre : *Dolce far niente*, *le Décaméron*, *une Fontaine à Naples*, dont le vif et frais coloris, la gracieuse composition valurent au peintre un grand succès. A partir de 1838, il n'exécuta plus guère que des portraits. Ceux de *Louis-Philippe*, de la *Reine Amélie* et de la famille royale de France lui acquirent la clientèle de la plupart des princes d'Europe. Napoléon III et la cour impériale posèrent devant lui. *L'Impératrice Eugénie au milieu de ses dames d'honneur* est une des œuvres les plus connues de Winterhalter, celle qu'on a le plus souvent reproduite. Les souverains d'Autriche, d'Angleterre, de Belgique, de Prusse, un grand nombre de personnages illustres, ont été peints par lui. Ses portraits élégants, précis, délicats, visent moins à exprimer un caractère qu'à montrer le personnage avec ses manières d'être habituelles et comme dans son atmosphère propre. J. B.

WINTERTHUR. Ville de Suisse, cant. de Zurich, située dans une plaine entourée de collines boisées ou couvertes de vignes, sur la ligne de chemin de fer Zurich-Saint-Gall et à la bifurcation de plusieurs autres lignes ; 22.501 hab. Winterthur est un des centres industriels les plus importants de la Suisse. On y compte une grande quantité de fabriques de toute espèce, entre autres la grande fabrique de machines des frères Sulzer. Cette ville fut une des possessions des comtes de Habsbourg (1264-1414), qui resta le plus longtemps attachée à cette puissante maison. En 1467, Zurich l'annexa.

Bibl. : Troll, *Gesch. der Stadt Winterthur* ; 1812-43, 3 vol.

WINTZINGERODE (Ferdinand, baron de), général russe, né à Bodenstein (Prusse) le 15 févr. 1770, mort à Wiesbaden le 17 juin 1818. Il servit tour à tour dans l'armée hessoise et autrichienne, passa en 1797 au service de la Russie, devint aide de camp du tsar Alexandre I[er] (1802), négocia à Berlin, puis à Vienne, la coalition contre Napoléon (1805), combattit à Austerlitz, à Essling (1809), reçut en 1813 un corps d'armée et fut promu général de cavalerie après la victoire de Leipzig. Toujours dans l'armée du Nord, il envahit la Hollande, et par sa jonction avec Blücher à Laon sauva ce dernier en mars 1814. Après la bataille d'Arcis-sur-Aube, il donna le change à Napoléon, tandis que l'armée alliée marchait sur Paris.

WINTZINGERODE (Henri Levin, comte de), né le 16 oct. 1778, mort le 15 sept. 1856, fils d'un ministre wurttembergeois (1752-1834) ; lui-même représenta ce royaume à Paris, Saint-Pétersbourg, Vienne, etc., puis au quartier général des Alliés et au congrès de Vienne.

WINZENDORF. Bourg de Transylvanie (V. Alvincz).

WIRBALLEN (pol. *Wierzbolow*, russe *Verzbolovo*). Ville de la Pologne russe, gouv. de Suvalki ; 3.500 hab. Douane et gare frontière sur le chem. de fer de Berlin à Saint-Pétersbourg et Varsovie. La gare prussienne est Eydtkuhnen.

WIRNT de Grafenberg, poète épique allemand, chevalier, qui composa vers 1206, à la cour de Berthold IV de Meran une imitation du roman d'Artus, en utilisant *le Bel inconnu* de Renaud de Beaujeu. Son poème intitulé *Wigalois* fut imprimé à Augsbourg en 1493, traduit en prose, en patois judéo-allemand, etc. Il a été édité par Benecke (Berlin, 1819) et Pfeiffer (Leipzig, 1847).

Bibl : Bethge, *Wirnt von Grafenberg* ; Berlin, 1881.

WIRWIGNES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Desvres ; 590 hab.

WIRY-au-Mont. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Hallencourt ; 289 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WISBECH. Ville d'Angleterre, comté de Cambridge, sur le Nen ; 9.400 hab. en 1891. Petit port, commerce de grains, fers, etc.

WISBY (V. Visby).

WISCONSIN. Rivière des Etats-Unis, affl. g. du Mississipi, longue de 960 kil. Elle parcourt l'Etat de Wisconsin et est navigable depuis Portage où un canal la soude au Fox-River, tributaire du lac Michigan.

WISCONSIN. L'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; 145.140 kil. q. ; 2.069.042 hab. en 1900. Situé entre 42° 27′ et 47° lat. N., 89° 13′ et 95° 13′ long. O., entre le lac Supérieur au N., le lac et l'Etat de Michigain à l'E., l'Illinois au S., le Mississipi et les Etats d'Iowa et Minnesota à l'O. La population n'était en 1840 que de 30.945 hab., en 1860 de 775.881. Elle comprend beaucoup d'immigrants allemands et scandinaves. — Le Wisconsin est une plaine ondulée de 300 m. d'alt. moyenne ; il est formé de roches archéennes apparentes au N. et enveloppées de terrains cambriens et siluriens ; comme dans les régions voisines (Cf. Etats-Unis), les vestiges de l'époque glaciaire sont considérables. Beaucoup de lacs, dont le principal est le Winnebago. Les eaux se répartissent entre les lacs et le Mississipi qui en recueille les deux tiers par le Saint-Croix, le Chippewa, le Wisconsin, etc. Le climat est sain, nettement continental, à hiver froid, mais été assez doux. Cet Etat est essentiellement agricole ; on y récolte toutes les céréales, maïs, blé, et surtout avoine (20 millions de quintaux) et orge, 25 millions de quintaux de foin, 10 millions de kilogr. de tabac, etc.

L'élevage est important, 2 millions de têtes bovines dont un tiers de vaches à lait, 500.000 chevaux, 1 million de moutons, etc. On exploite le minerai de fer et les pierres calcaires. L'industrie occupe environ 150.000 ouvriers et produit près de 2 milliards de planches et bois, farines, bière, cuirs, conserves, machines, etc. — L'Etat, divisé en 70 comtés, a pour capitale Madison, pour villes principale, Milwaukee (285.315 hab.), puis Oshkosh, Racine, Eau Claire, Sheboygan. Il n'a pas de dette ; budget de 20 à 30 millions de fr.; Université officielle à Madison. Le Wisconsin fit d'abord partie du Territoire du Nord-Ouest, puis de l'Indiana, de l'Illinois, du Michigan, et fut organisé en territoire avec l'Iowa (1836) qu'on en détacha deux ans plus tard ; le 29 mai 1848, il fut érigé en Etat.

BIBL. : THWAITES, *Story of Wisconsin;* Boston, 1890.

WISELIUS (Samuel-Iperusz), historien et littérateur hollandais, né à Amsterdam en 1769, mort à Amsterdam en 1845. Avocat au barreau de sa ville natale, il prit une part active au soulèvement de 1795, et devint membre du comité révolutionnaire. Il vécut dans la retraite pendant le régime français, puis fut appelé à la direction de la police d'Amsterdam, qu'il garda de 1814 à 1840. Ses importantes fonctions ne l'absorbèrent pas tout entier, et il publia des ouvrages historiques et littéraires de valeur. Ses œuvres poétiques ont été réunies en 5 vol. in-8 (Amsterdam, 1833). On y trouve des pièces de théâtre, des poésies lyriques et satiriques, etc. Dans le domaine de l'histoire, nous devons citer des études bien documentées: *Essai sur l'histoire politique des Etats de Hollande en 1650* (en holl., Bruxelles, 1828, in-8) ; *Eclaircissements sur l'histoire néerlandaise* (*id.*, *ibid.*, 1828, in-8) ; *Etudes sur les diverses formes de gouvernement dans leurs rapports avec le bien-être général* (*id.*, Amsterdam, 1843, in-8).

WISEMAN (Nicholas-Patrick-Stephen), cardinal anglais, né à Séville le 2 août 1802, mort à Londres le 15 févr. 1865. Fils d'un commerçant établi en Espagne, il fut amené en Angleterre après la mort de son père en 1805, fit de bonnes études sous Lingard, l'historien, qui le prit en amitié et, dès sa prime jeunesse, résolut de se consacrer à l'Eglise. A seize ans, il entrait au collège anglais de Rome. Il s'éprit de linguistique orientale, cultiva passionnément le syriaque et l'hébreu. En 1825, il recevait l'ordination. En 1828, il publiait ses *Horæ Syriacæ* qui attirèrent sur lui l'attention des érudits, et Léon XII le nommait professeur d'hébreu et de syriaque au gymnase de la Sapienza. A la fin de la même année, il devenait recteur du Collège anglais, fonctions qu'il conserva pendant douze ans. En 1836 paraissaient les études, intitulées *On the connection between Science and revealed Religion* (2 vol.), cherchant à concilier le point de vue orthodoxe avec les récentes découvertes géologiques ; elles excitèrent de vives polémiques et furent traduites en français en 1841. Wiseman passa un an en Angleterre (1835-36); il y donna ses *Lectures on the principal doctrines and practices of the catholic Church* (1836) qui firent beaucoup de bruit en Angleterre, en France et en Amérique, et il fonda avec Daniel O'Connell et J. Quin la *Dublin Review*. La même année, il publiait encore des *Lectures on the offices and Ceremonies of Holy Week* et des *Lectures on the Body and Blood of our Lord in the Blessed Eucharist*. En 1840, Grégoire XVI le nommait coadjuteur de Walsh, vicaire apostolique du district du centre ; peu après, il fut consacré évêque *in partibus*. Pie IX lui donna en 1848 la succession de Walsh et le promut en 1850 archevêque de Westminster et cardinal. Ces nominations excitèrent le plus vif mécontentement parmi les protestants anglais. On ne parla de rien moins que des invasions du papisme et, en 1851, le Parlement votait un bill interdisant aux catholiques anglais de prendre le titre d'évêque à peine d'amende. Ce bill, qui fut rapporté en 1872, ne fut d'ailleurs jamais appliqué. Wiseman que tout le monde respectait et aimait à cause de ses rares qualités d'esprit et de cœur donna en 1854 sa *Fabiola*, l'un des livres les plus populaires du siècle et qui a été traduit en toutes les langues ; en 1858, ses *Recollections of the last four Popes*, qui obtint aussi un succès considérable, et un drame en 2 actes, *Hidden Gem*, qui fut joué en 1859 sur une scène de Liverpool. Extrêmement intelligent et libéral, il se faisait par surcroît une réputation de conférencier en traitant avec la plus grande largeur de vues des sujets sociaux, artistiques et littéraires. Quelques-unes de ces conférences ont été publiées à part, notamment : *The Higheways of peaceful commerce have been the Highways of Art* (1854) et *Points of contact between Science and Arts* (1863). Citons encore : *Essays on various subjects* (1853, 3 vol. in-8) et *Sermons on our Lord Jesus-Christ* (Dublin, 1864, in-8). Wiseman, dont la réputation était universelle, eut des funérailles splendides où assistèrent les ambassadeurs des principales cours catholiques d'Europe. R. S.

BIBL. : WHITE, *Life of cardinal Wiseman*. — J. MURPHY, *Biographical introduction* aux *Essays* (éd. de 1888). — WILFRID WARD, *Life of cardinal Wiseman*, 18?7, 2 vol. — Charles KENT, dans *National Biography*, 1900.

WISEMBACH. Com. du dép. des Vosges, arr. et cant. de Saint-Dié ; 953 hab.

WISEPPE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Montmédy, cant. de Stenay ; 235 hab.

WISHART-BAILIE (A.-D.-R.) (V. COCHRANE).

WISIGOTHS (V. VISIGOTHS).

WISKY. Boisson anglaise (V. WHISKY).

WISLICENUS (Johannes), chimiste allemand, né à Kleineichstädt, près de Querfurt, le 24 juin 1835. Il alla terminer ses études à Zurich, y prit ses grades et y professa tour à tour à l'école cantonale (1861), à l'Université (1864), au Polytechnicum (1870), dont il fut nommé directeur en 1871. En 1872, il passa à l'Université de Würzbourg et, depuis 1885, il occupe une chaire à celle de Leipzig. Il est l'auteur d'importants travaux sur les alcools et les sels diatomiques, sur l'acide lactique, dont il a réalisé la synthèse, et sur ses isomères, sur l'éther acétique et ses dérivés. Il a eu, en outre, une certaine part aux progrès des théories chimiques. Il a publié : *Theorie der gemischten Typen* (Berlin, 1859) ; *Lehrbuch der Chemie*, traduction nouv. de l'ouvrage de Regnault (9e éd.; Brunswick, 1874-81, 2 vol.), et de nombreux mémoires insérés dans les recueils spéciaux. L. S.

WISMAR. Ville maritime d'Allemagne, grand-duché de Mecklembourg, sur la Baltique ; 18.221 hab. en 1895. Ses vieilles maisons et ses trois églises gothiques du XIVe siècle, son école en briques du XIIe, un beau palais du XVIe en style italien, lui donnent un aspect pittoresque. Le port, encore assez important, offre 5 m. de fond à quai. Wismar fut la capitale du *Mecklembourg* (V. ce mot) de 1256 à 1358 et une riche cité hanséatique. Les traités de Westphalie la cédèrent à la Suède avec sa banlieue ; ville et seigneurie furent cédées le 26 juin 1803 au Mecklembourg en gage d'un emprunt de 1.258.000 thalers, avec faculté de rembourser l'emprunt et de recouvrer Wismar au bout de cent ans.

BIBL.: BURMEISTER, *Beschreibung von Wismar*, 1857. — WILLGEROTH, *Gesch. der Stadt Wismar*, 1897.

WISMES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 499 hab.

WISNIOWIECKI (Michel), roi de *Pologne* (V. cet art., t. XXVII, p. 149).

WISQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres ; 247 hab.

WISSANT. Com. du Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, cant. de Marquise ; 1.003 hab.

WISSEMBOURG (all. *Weissenburg*). Ville d'Alsace, ch.-l. d'un cercle de Basse-Alsace, sur la Lauter ; 6.260 hab. en 1895 ; église gothique du XIIIe siècle, vestiges de l'abbaye bénédictine fondée au VIIe. La ville, affranchie au

XIII[e] siècle, fut annexée à la France en 1697; elle occupait l'extrémité O. des fameuses *lignes de Wissembourg* ou de la Lauter, retranchement en terre avec fossé, qui s'étendait sur 20 kil. jusqu'au confluent de la rivière avec le Rhin. Etablies en 1706, elles ont été déclassées en 1873. Les alliés les occupèrent le 13 oct. 1793, les reperdirent le 25 déc. — Le 4 août 1870 eut lieu à Wissembourg la première bataille de la guerre *franco-allemande* (V. cet art.), où la division Douay fut écrasée par deux corps d'armée allemands.

BIBL.: RHEINWALD, *l'Abbaye et la Ville de Wissembourg*, 1863. — LOBSTEIN, *Abtei und Stadt Weissenburg*; Strasbourg, 1886.

WISSIGNICOURT. Com. du dép. de l'Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anisy-le-Château; 222 hab.

WISSMANN (Hermann von), voyageur allemand, né à Francfort-sur-l'Oder le 4 sept. 1853. Lieutenant d'infanterie, il accompagne Pogge dans son exploration en Afrique; partis de Loanda (nov. 1880), ils franchirent le Kassaï, découvrirent le Sankourou et atteignirent Nyangoué (avril 1882), d'où Pogge retourna vers la côte O., tandis que Wissmann arrivait sur l'océan Indien à Saadani. En 1884-85, il explora de nouveau le bassin méridional du Congo et éclaircit l'hydrographie du Kassaï. En 1886, il passa du Sankourou au Mozambique par les lacs Tanganika et Nyassa. Anobli en 1890, il soumit les indigènes de la colonie allemande de l'Afrique orientale (1890-93), dont il fut gouverneur en 1895-96. Il a publié: *Im Innern Afrikas* (3[e] édit., 1891); *Unter deutscher Flagge quer durch Afrika* (7[e] édit., 1890); *Meine zweite Durchquerung Æquatorial afrikas* (1890).

WISSOUS. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau; 876 hab.

WISTARIA (*Wistaria* Nutt.). I. BOTANIQUE. — Genre de Papilionacées formé d'arbrisseaux volubiles à feuilles caduques, composées, imparipennées. Fleurs disposées en grappes; calice campanulé à 2 lèvres; étendard arrondi ou obovale offrant à sa base 2 émergences; ailes en forme de faux; carène incurvée, obtuse; 10 étamines diadelphes, ovaire entouré à sa base d'un disque nectarifère. Le fruit est une gousse coriace, bosselée. Le genre *Wistaria* comprend 5 ou 6 espèces. On cultive dans les jardins la *Glycine* de Chine (*Wistaria chinensis* DC.), plante très rustique qui sert à garnir les tonnelles, les façades des maisons, etc.

II. HORTICULTURE. — On cultive principalement *Wistaria chinensis* DC. et *W. frutescens* N. Ce dernier demande un terrain argilo-siliceux, ou bien la greffe sur l'espèce de Chine qui est moins exigeante sur la nature du sol. Ces plantes supportent bien la taille. Quand on les y soumet, on a soin de couper les rameaux sur le jeune bois, pour ne pas supprimer les boutons à fleurs qui se développent sur les pousses des années précédentes.

WISZNIEWSKI (Michel-Pruss), littérateur polonais, né à Firlejov (Galicie) en 1793, mort à Nice en 1865. Il fit ses études au lycée de Krzemieniec, sous la direction de Thadée Czacki, puis les continua à Paris sous Guizot et Cousin et à Edimbourg où il gagna l'amitié de Walter Scott. En 1823, il devint professeur de philologie à Krzemieniec, partit de nouveau à l'étranger, revint pour prendre part à l'insurrection de 1831, et après la chute de cette dernière se retira à Cracovie. Là, on lui confia consécutivement deux chaires à l'Université: d'abord celle d'histoire universelle, puis celle d'histoire de la littérature polonaise. Il fit ses cours jusqu'à 1846; c'est en même temps la période de son activité littéraire la plus vive. En 1846, la Pologne songea à une nouvelle insurrection, le gouvernement révolutionnaire polonais nomma Wiszniewski son président. Mais le centre du mouvement insurrectionnel: la petite république de Cracovie, fut bientôt prise par les Autrichiens qui internèrent aussi Wiszniewski. Il recouvra la liberté grâce à la révolution de 1848, et se retira en Italie où il s'adonna aux opérations financières. Il gagna une grande fortune, mais un échec l'amoindrit beaucoup. Ce revers hâta la mort du savant polonais. On a de lui: *la Méthode de Bacon pour l'explication de la nature* (Cracovie, 1834), ouvrage qui a exercé une grande influence sur les études philosophiques en Pologne; *les Caractères de l'esprit humain* (traduction anglaise sous le titre de *Sketches and characters of the human intellects*; Londres, 1853); *Mémoires pour l'histoire et la littérature polonaises* (Cracovie, 1835, 4 vol.); *la Sagesse humaine, ses forces, ses qualités et les moyens de la perfectionner* (Cracovie, 1848). Son ouvrage capital est *l'Histoire de la littérature polonaise dès l'origine jusqu'au milieu du* XVII[e] *siècle* (Cracovie, 1840-57, 10 vol.). Aussi bien l'érudition dont Wiszniewsk fait preuve à chaque pas que sa capacité et son esprit scientifique assurent à cette œuvre une des premières places parmi les productions européennes de ce genre. C'est un grand dommage que Wiszniewski ne l'a pas continuée après son départ de Cracovie. Ce qui y est aussi à relever, c'est le point de vue auquel se place l'auteur. Il traite la littérature comme produit de la vie d'une nation: donc, pour en expliquer les manifestations, il étudie tous les facteurs historiques, sociaux, économiques et autres qui ont pu y avoir agi. Aussi cet ouvrage, après avoir exercé une influence notable, fait-il encore autorité en Pologne. D[r] V. BUGIEL.

WITENAGEMOT. Assemblée nationale des Anglo-Saxons réunissant les prélats et les grands propriétaires (V. ANGLETERRE).

WITHAM. Fleuve de la *Grande-Bretagne* (V. cet art.).

WITHER ou **WITHERS** (George), poète anglais, né à Bentworth (Hampshire) le 15 juin 1588, mort à Londres le 2 mai 1667. Après avoir terminé ses études à Oxford, il débuta par des poésies de circonstance, élégies, épithalames, et trouva bientôt sa voie dans la satire où il devait passer maître. Ses premiers essais en ce genre: *Abuses stript and wihpt* (1613, in-8), et *The Scourge* (1613), attirèrent tout de suite l'attention de l'autorité, et Wither fut enfermé à la Marshalsea, prison qui lui valut de passer à la postérité, car il y employa ses loisirs forcés à écrire ses meilleures pièces, notamment *The Shepherd's Hunting* (1615), qui obtint un énorme succès, puis *Fidelia* (1617), charmante composition où les lamentations d'une jeune fille délaissée par son amoureux sont exprimées avec une délicatesse infinie. Le livre qui suivit *Withers Motto: Nec habeo, nec careo, nec curo* (1621), fit de nouveau condamner à la prison l'auteur, qui revint à la poésie amoureuse: *Faire Virtue, the mistress of Phil'Arete* (1622); et, pour plus de sécurité encore, se mit à composer une multitude d'écrits religieux d'une forte couleur puritaine. Ceci ne fit d'ailleurs qu'accroître sa renommée. Son succès même lui attira de violentes inimitiés et une polémique des plus acerbes avec Ben Jonson et sa séquelle. En 1639, Wither se lança dans la politique. En 1642, il vendit tous ses biens pour lever une troupe de cavalerie en faveur du Parlement; mais c'était un mauvais capitaine, et il servit mieux la cause parlementaire par ses pamphlets: *Mercurius Rusticus, Campo Musæ*, etc. (1643). Puis il se mit à prédire toutes sortes de calamités à la nation et à la Chambre des communes dans une série de poèmes ennuyeux, se fit l'apologiste de la République et de Cromwell. On lui donna quelques sinécures et quelques pensions. La Restauration, contre laquelle il protesta courageusement, le poursuivit à outrance. Emprisonné à Newgate (1660), puis à la Tour (1662), il y resta jusqu'en juill. 1663. Wither continua à publier des prophéties désagréables et des éjaculations religieuses dont la masse fit tort à sa réputation, si bien qu'il était parfaitement oublié lorsqu'à la fin du XVIII[e] siècle on réédita ses *Juvenilia*, et on s'aperçut qu'il n'était rien moins qu'un des meilleurs poètes lyriques de l'Angleterre, l'un des plus gracieux, l'un des plus exquis. On a essayé de réunir ses innombrables écrits dans une édition: *Works* (Londres, 1870-83, 20 vol.), qui n'est pas encore

complète. Henry Morley en a donné un choix judicieux (*Companion Poets*, 1891). R. S.

Bibl. : Sidney Lee, dans *Dict. of National Biogr.;* Londres, 1900, in-8.

WITHÉRITE (Minér.) (V. Baryum [Carbonate de]).

WITIKIND, héros saxon (V. Widukind).

WITOU. Pays de l'Afrique orientale (V. Ouitou),

WITRY-lès-Reims. Com. du dép. de la Marne, arr. de Reims, cant. de Bourgogne; 1.218 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

WITT (Jean de), homme d'Etat hollandais, né à Dordrecht le 24 sept. 1625, mort assassiné à La Haye le 20 août 1672. Fils du bourgmestre de Dordrecht, il fit ses études à l'Université de Leyde, puis s'établit à La Haye comme avocat en 1648 ; calviniste pieux, mais tolérant, disciple de Descartes, il cultivait les mathématiques, étudiait les langues étrangères (on a de lui une traduction de l'*Horace* de Corneille), sans négliger les exercices physiques ni la vie mondaine. Mais la politique surtout l'attira, et bientôt il devint un des chefs du parti républicain contre le parti orangiste. Suppléant du grand pensionnaire de Hollande (juin 1652), il fut définitivement élu à cette charge par les Etats de Hollande, malgré sa jeunesse, le 23 juil. 1653, et réélu en 1658, 1663, 1668. Il trouvait en 1653 son pays presque ruiné par la guerre malheureuse contre Cromwell, et s'empressa de conclure la paix. Il affermit ensuite son gouvernement, domina le parti orangiste, réduisit à l'obéissance l'armée et le clergé, rétablit les finances par la conversion des rentes, assura l'influence prépondérante des Etats de Hollande sur les Etats Généraux des Provinces-Unies. A l'extérieur, il termina la guerre contre le Portugal, et soutint avec succès le Danemark contre la Suède. Attaquées par l'Angleterre sous Charles II, les Provinces-Unies résistèrent vaillamment, grâce à la flotte de Ruyter ; le traité de Bréda (1667), malgré quelques pertes aux colonies, fut un succès diplomatique pour Jean de Witt. Mais à ce moment la guerre de Dévolution rendait imminent le danger qu'il craignait depuis longtemps : la conquête des Pays-Bas espagnols par la France ; aussi travailla-t-il à former avec l'Angleterre et la Suède la Triple Alliance, et le traité d'Aix-la-Chapelle (1668) marqua l'apogée de sa carrière. Arbitre de l'Europe, il semblait avoir dompté à l'intérieur le parti orangiste par l'édit perpétuel, qui abolissait le stathoudérat dans la province de Hollande. Tout le monde respectait la sagesse et la vie simple de cet homme d'Etat qui travaillait sans relâche, comme le prouve la vaste correspondance de lui qui subsiste et qu'on a publiée en partie. Mais alors commencèrent les préparatifs de Louis XIV contre la République ; de Witt ne put empêcher l'alliance franco-anglaise ni l'invasion française (1672), qui fit rétablir le stathoudérat en faveur de Guillaume III d'Orange. Les orangistes le haïssaient, lui et sa famille ; un misérable fit accueillir une dénonciation mensongère contre son frère Corneille de Witt. Le grand pensionnaire donna sa démission, chercha à défendre son frère et, venu le voir à la prison de La Haye, fut égorgé avec lui par une bande d'assassins. Georges Weill.

Bibl. : *Hist. de la vie et de la mort des deux illustres frères C. et J. de Witt;* Utrecht, 1709, 2 vol. — Antonin Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt*, 1884, 2 vol.

WITT (Henriette Guizot, dame Conrad de), femme de lettres française. Fille aînée de Guizot, née à Paris le 6 août 1829, elle perdit bientôt sa mère et épousa, en 1850, l'agronome Conrad de Witt. Elle a écrit un très grand nombre de traductions et d'ouvrages d'éducation et de vulgarisation.

WITTE (Pierre de), dit *Pietro Candido*, peintre flamand, né à Bruges vers 1540-48, mort à Munich après 1622. Des documents prouvent qu'un Pietro Candido travaillait à Florence à des cartons de tapisseries en 1559. Il aida Vasari à peindre ses fresques du Vatican, puis (1564) celles du Dôme de Florence. Dès 1576 on le trouve, comme peintre, en grande faveur à la cour de Munich. Il remplit les églises, les couvents et les palais de tableaux, de fresques et de tapisseries à sujets religieux ou allégoriques. Le musée de Schleissheim possède dix toiles de lui, dont une signée et datée de 1623 et un remarquable portrait de la duchesse Madeleine de Bavière. Presque toutes ses œuvres ont été reproduites par les Sadeler et d'autres graveurs. Il savait modeler la glaise, et on assure qu'il fut bon architecte. E. D.-G.

Bibl. : Carel van Mander, *le Livre des peintres*, trad. et annoté par Hymans. — Eug. Müntz, *Hist. générale de la tapisserie.*

WITTE ou **WIT** (Emanuel de), peintre hollandais, né à Alkmaar (?) en 1617, mort à Amsterdam en 1692. Elève, dit-on, d'Evert van Aelst à Delft, membre de la gilde d'Alkmaar en 1636, on le retrouve, en 1639, à Rotterdam ; en 1641, à Delft, comme membre de la gilde ; en 1656, à Amsterdam. Grâce, sans doute, à l'étude des œuvres de Rembrandt, il a été le plus grand peintre d'intérieurs d'églises de son pays, et ses figures, très bien dessinées, font toujours corps avec la composition. Ses plus beaux ouvrages sont à Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Bruxelles, Weimar, Berlin, Hambourg, Londres, etc. Hendrik van Streek fut son meilleur élève et imitateur. E. D.-G.

Bibl. : A. Bredius, *Chefs-d'œuvre du musée royal d'Amsterdam*, trad. E. Michel.

WITTE (Serge-Juliévitch), homme d'Etat russe, né à Tiflis le 29 juil. 1849, d'origine allemande. Après des études scientifiques à Odessa, il entra dans le service des chemins de fer, se fit remarquer dans la guerre de 1877-78 par l'habile organisation des transports militaires, fut appelé à Saint-Pétersbourg, où il rédigea un historique du congrès des délégués des chemins de fer russes (1881), dirigea ceux du Sud-Ouest (1866-88), devint chef de la direction des chemins de fer du ministère des finances, puis ministre des voies de communication (1892) et remplaça en sept. 1896 Vychnegradski à la tête du ministère des finances. Auteur de nombreux articles et d'un livre sur les tarifs de chemins de fer (en russe, Kiev, 1888), il appliqua ses principes économiques, et par la méthode protectionniste réussit à développer en Russie la métallurgie, les mines de houille et de fer. Il utilisa l'alliance française pour améliorer le cours des fonds russes, convertir la dette et contracter en France une série d'emprunts affectés principalement à l'extension des voies ferrées et spécialement du Transsibérien.

WITTELBASCH. Localité de la Haute-Bavière, près d'Aichach, qui a donné son nom à la dynastie régnante de Bavière. Elle fut détruite en 1209 et il n'en reste qu'une église. — L'ancêtre des Wittelsbach fut le margrave Liutpold au xe siècle, qui devint duc de Bavière et périt en combattant les Hongrois. Son fils Arnulf lui succéda ; mais le fils d'Arnulf ne fut que comte palatin de Bavière et comte de Scheyern (au S.-O. de Pfaffenhofen) ; les descendants d'Arnulf s'établirent à Wittelsbach et en prirent le titre. Otton Ier de Wittelsbach récupera en 1180 le duché de Bavière ; son petit-fils Otton II acquit par mariage le Palatinat rhénan. Dès lors, l'histoire de la famille se confond avec celle de la *Bavière* et du *Palatinat* (V. ces mots).

Bibl. : Wittmann, *Monumenta Wittelsbacensia ;* Munich, 1857-61, 2 vol. — Heigel, *Die Wittelsbacher*, 1880.

WITTEN. Ville de Prusse, district d'Arnsberg (Westphalie), sur la Ruhr, à 9 kil. de Bochum ; 28.769 hab. en 1895. Aciéries, ateliers de chemins de fer, verreries, etc.

WITTENBERG. Ville de Prusse, ch.-l. de cercle du district de Mersebourg (Saxe), sur la r. dr. de l'Elbe ; 16.479 hab. en 1895. Eglise (bâtie en 1490-99, restaurée en 1817) renfermant les tombeaux de Luther, Mélanchthon, de l'électeur Frédéric le Sage, à la porte de laquelle Luther afficha, le 31 oct. 1517, ses fameuses propositions ; porte de l'Elster, devant laquelle Luther brûla la bulle pontificale. On a aussi conservé l'ancien couvent des augustins où l'on montre la cellule de Luther,

la maison de Luther transformée en musée ; hôtel de ville bâti en 1523, etc. — Capitale d'une des branches de la maison électorale de *Saxe* (V. ce mot), dotée en 1502 d'une université que la Prusse fondit en 1815 avec celle de Halle, Wittenberg fut le berceau de la Réforme. Forteresse gardant le passage de l'Elbe, elle subit des sièges, notamment en 1760 et 1813-14, fut déclassée en 1873.

Bibl. : Schild, *Ein Führer durch die Lutherstadt*, 1892.

WITTERNESSE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Béthune, cant. de Norrent-Fontes ; 820 hab.

WITTES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Aire ; 505 hab. Stat. de chem. de fer.

WITTGENSTEIN (Louis-Adolphe-Pierre, comte), maréchal russe, né à Pereieslav (gouv. de Perm) le 17 janv. 1769, mort à Lwów (Galicie) le 11 juin 1843. En 1812, il couvrait la route de Saint-Pétersbourg et combattit à Polotzk ; en 1813, il opéra sa jonction avec le général prussien York et occupa Berlin le 7 mars. A la mort de Koutousov, on lui confia la direction générale des armées alliées qui lui fut retirée après la perte des batailles de Grossgœrschen et Bautzen. Il demeura à la tête des troupes russes de l'armée de Bohême, fut blessé à Bar-sur-Aube le 27 févr. 1814. En 1828, il reçut le commandement de l'armée du Pruth contre les Turcs, fut obligé de se replier au N. du Danube et remplacé par Diebitsch. En 1834, il reçut du roi de Prusse le titre de prince de *Sayn-Wittgenstein*.

WITTSTOCK. Ville de Prusse, district de Potsdam ; 7.720 hab. en 1895. Ruines d'une vieille enceinte, d'un château épiscopal. Toiles, dentelles, machines agricoles. Le 24 sept. 1636, le chef suédois Baner y défit les Austro-Saxons.

WITWATERSRAND. Chaîne de montagnes du *Transvaal* (V ce mot).

WIZERNES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. et cant. (S.) de Saint-Omer ; 2.098 hab. Stat. du chem. de fer du Nord.

WKRA. Rivière de Prusse et de Russie, affl. dr. du Boug occidental, 220 kil.

WLADIMIR (V. Vladimir).

WLADISLAS (en hongrois *Ulászló*). Nom de deux rois de Hongrie de la famille des Jagellons.

Wladislas Ier, né le 31 oct. 1424, mort dans la bataille de Varna le 10 nov. 1444. Fils de Wladislas Jagellon, roi de Pologne, il succéda à son père en 1434. Après la mort du roi Albert (1439), les magnats hongrois ayant à leur tête Jean Hunyade offrirent la couronne à Wladislas sous la condition qu'il épouserait la veuve du roi Albert, Elisabeth. Celle-ci y consentit d'abord, mais se ravisant, elle fit couronner son fils, Ladislas, qui avait quelques mois. Wladislas vint en Hongrie et fut couronné à Albe-Royale : la guerre civile dura jusqu'à la mort d'Elisabeth. Wladislas fit alors la guerre aux Turcs ; Jean Hunyade remporta plusieurs victoires, notamment devant Szeben et aux Portes de fer et chassa les Turcs jusqu'en Asie Mineure ; le sultan Mourad offrit une paix très avantageuse qui fut conclue pour dix ans à Szegedin (le 1er août 1444). Cependant le légat du pape, le cardinal Julien et plusieurs puissances chrétiennes excitèrent Wladislas à rompre la paix. La guerre éclata de nouveau et Wladislas fut tué à Varna par les soldats de Mourad ; toute son armée prit la fuite.

Wladislas II (1490-1516) (V. Vladislav, roi de Pologne).

WLADISLAW, WLADYSLAW ou **LADISLAS.** Nom de plusieurs rois de Pologne (V. Vladislav).

WLADISLAW ou **LADISLAS** d'Anjou, roi de Naples (1386-1414), né en 1375, mort à Castelnuovo le 6 août 1414. Fils de Charles III de Durazzo, il fut reconnu roi par le pape Boniface IX (1390), mais ne put enlever Naples à son compétiteur Louis II qu'en 1399. En 1403, il se fit couronner à Zara roi de Hongrie et repoussa un retour offensif de Louis II. Il dompta la noblesse et profita d'une révolte des Romains contre Innocent VII pour les vaincre et instituer une sorte de protectorat sur les Etats romains et le S. de la Toscane (1408). Mais le pape Alexandre V et son condottiere Malatesta expulsèrent les Napolitains de Rome (1410), et sous Jean XXII, qui rappelait Louis II le condottiere, Paolo Orsini vainquit Wladislaw à Roccasecca (1412). Celui-ci s'entendit alors avec Sforza Attendolo, chassa le pape de sa capitale et pénétra jusqu'à Sienne (1413). Il tomba malade à Pérouse et mourut, laissant son royaume à sa sœur Jeanne II.

WLASSICS (Jules), jurisconsulte et homme politique hongrois, né à Zalaegerszeg le 17 mars 1852. Il fit des études de droit et entra dans la magistrature, passa au ministère de la justice où il fut chargé de l'élaboration des projets de loi. Professeur de droit pénal à l'Université de Budapest en 1890, il devint ministre des cultes et de l'instruction publique en 1895 et a conservé ce portefeuille dans les cabinets Bánffy et Széll. Wlassics a publié un grand nombre d'ouvrages se rapportant au droit pénal ; de nombreux extraits en furent donnés en langues française et allemande. Comme ministre, il a introduit des réformes très importantes dans l'enseignement primaire et secondaire ; il a cherché à unifier les deux sortes de lycées existant en Hongrie (classique et moderne). Dans l'enseignement supérieur, il a réorganisé le collège Joseph-Eötvös, sorte d'Ecole normale supérieure attachée à l'Université de Budapest et s'efforce de relever le niveau des études françaises en Hongrie. Ami éclairé de la France, il suit avec beaucoup d'attention le mouvement pédagogique de notre pays et en a profité dans plusieurs de ses créations. L'essor des arts en Hongrie est intimement lié à son nom : musées, écoles de peinture et de sculpture, bourses de voyages pour les jeunes artistes, en un mot, toute la vie artistique lui doit sa prospérité. J. K.

WODAN ou **VUOTAN** (Myth. germ.) (V. Odin).

WODEHOUSE (John) (V. Kimberley [Comte de]).

WŒHLER (Friedrich), chimiste allemand, né à Eschersheim, près de Francfort-sur-le-Main, le 31 juil. 1800, mort à Gœttingue le 23 sept. 1882. Reçu, en 1823, docteur en médecine, il ne pratiqua jamais, mais, passionné pour l'étude de la chimie, se rendit à Stockholm, où il fut, pendant un an, le préparateur de Berzélius. De retour à Berlin, il y professa la chimie, de 1825 à 1831, à la nouvelle école industrielle, puis à celle de Cassel de 1831 à 1835, enfin à l'Université de Gœttingue. Il était, en outre, inspecteur général des pharmacies du Hanovre. Il terminait ses études à Heidelberg lorsqu'il obtint, le premier, en 1822, de l'acide cyanique. Cette étude le conduisit à la synthèse de l'*urée* (V. ce mot). En 1827 et 1828, il découvrit, à un an à peine d'intervalle, trois nouveaux corps simples, l'*aluminium*, le *glucinium* et l'*yttrium* (V. ces trois mots). Il devint, par la suite, le collaborateur de Liebig et eut dès lors une grande part à toutes les recherches de l'illustre chimiste (V. Liebig). Parmi leurs travaux communs, il convient de mentionner principalement ceux sur le chlorure benzoïque (1832), sur l'amygdaline (1837), sur l'acide urique (1838), et leur théorie du benzoïle, d'où est sortie celle des radicaux (V. Chimie, t. XI, p. 73). On doit également à Wœhler les premières études approfondies des propriétés du titane et du tungstène. Enfin, il a fait connaître, avec Sainte-Claire-Deville, le silicium cristallisé (1854) et le bore adamantin ou bore en cristaux (1857). Outre un nombre considérable de mémoires et de notes parus dans les *Annalen* de Poggendorff, dans celles de Liebig, dont il fut, à partir de 1838, le codirecteur, dans les recueils des Académies de Berlin et de Vienne, il a publié : *Grundriss der unorganischen Chemie* (Berlin, 1835, 15e édit., 1873), ouvrage classique traduit dans toutes les langues ; *Grundriss der organischen Chemie* (Berlin, 1840 ;

11e édit. par Fittig, 1887); *Mineralanalyse in Beispielen* (2e édit., Gœttingue, 1861); *Praktische Uebungen in der chemischen Analyse* (Berlin, 1854). Il a traduit en allemand le *Traité de chimie* de Berzélius. L. S.

Bibl. : Hofmann, *Zur Erinnerung an Friedr. Wœhler*; Berlin, 1883. — Du même, *Aus Justus Liebigs, und Fr. Wœhlers Briefwechsel*; Brunswick, 1888, 2 vol. — *Friedr. Wöhler, ein Jugendbildniss in Briefen an Hermann von Meyer*; Leipzig, 1900.

WOEL. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Verdun-sur-Meuse, cant. de Fresnes-en-Woëvre; 475 hab.

WOEPCKE (Franz), mathématicien et orientaliste allemand, né à Dessau, près de Leipzig, le 6 mai 1826, mort à Paris le 25 mars 1864. Reçu docteur ès sciences mathématiques à Berlin, en 1847, avec une thèse *Circa solaria veterum*, d'une remarquable érudition, il alla, l'année suivante, étudier à Bonn l'astronomie et les langues orientales, avec Argelander et Freytag, puis, décidé à se consacrer désormais à l'histoire des sciences mathématiques chez les Arabes, vint en 1850 à Paris, attiré par la riche collection de manuscrits de la Bibliothèque nationale, et, dès 1851, y publia, en texte et traduction, l'*Algèbre d'Omar Alkhayyâmi*. Un *Extrait du Fakhri*, traité d'algèbre composé, comme le précédent, au XIe siècle, par Al-Karkhi (Paris, 1853), suivit de très près. De 1855 à 1858, il retourna à Berlin, mais revint ensuite à Paris, qu'il ne quitta plus que pour aller explorer par intervalles les bibliothèques d'Italie, d'Angleterre, d'Écosse, et où il mourut à trente-huit ans, épuisé par le travail. Son œuvre, qui a éclairé d'un jour nouveau l'état des sciences exactes chez les Orientaux, est, malgré cette fin prématurée, considérable. Presque entièrement écrite en français, elle comprend, outre les deux ouvrages précités et un *Mémoire sur la propagation des chiffres indiens* (Paris, 1863), de nombreuses études et notes parues dans le *Journal* de Liouville, dans celui de Crelle, dans les *Annali de' Tortolini*, dans les *Atti de' Nuovi Lincei*, etc.

Bibl. : Narducci, *Intorno alla vita ed agli scritti di Fr. Woepcke*; Rome, 1864. — Poggendorff, *Biogr.-Literar. Handwörterbuch*, t. II.

WŒRDEN. Ville du royaume des Pays-Bas, prov. de la Hollande méridionale, sur le Rhin; 5.000 hab. Stat. du chem. de fer d'Utrecht à Gouda. Briqueteries, tuileries, chantiers de construction navale. Cette ville existait déjà du temps de l'invasion romaine; sa position sur le Rhin lui donnait une importance stratégique considérable. Aussi fut-elle souvent assiégée, notamment en 1301, 1374, 1517, 1572, 1672, 1787, 1798 et 1813.

WŒRLITZ. Ville d'Allemagne, duché d'Anhalt, à 14 kil. O. de Dessau, célèbre par son parc ducal et les collections réunies dans son château.

Bibl. : Hosens, *Wœrlitz*, 2e édit. 1883.

WŒRMANN (Karl), archéologue allemand, né à Hambourg le 4 juil. 1844. Directeur du musée de Dresde (1882), dont il a publié un bon catalogue (3e éd. 1896), il est l'auteur de : *Geharnischte Sonette* (anon. Hambourg, 1866); *Neapel; Elegien und Oden* (1877); *Deutsche Herzen* poésies (1895); d'études sur le sentiment de la nature et le paysage : *Ueber den landschaftlichen Natursinn der Griechen und Rœmer* (Munich, 1871); *Die Landschaft in der Kunst der alten Vœlker* (1877); *Kunst und Naturskizzen* (1880, 2 vol.), etc.

WŒRTH-sur-Sauer (*Uuarida*, 736; *Werda*, 1132). Ch.-l. de cant. de la Basse-Alsace, arr. de Wissembourg, sur la Sauer et le chem. de fer de Walbourg à Lembach; 1.060 hab. Tanneries, filature de laine, tissage de coton. Les comtes de Hanau-Lichtenberg y avaient un atelier monétaire et un château dont il subsiste encore une tour gothique du XIVe siècle et une façade de 1555 en style Renaissance. Sur la place du Marché se trouve un autel romain, découvert en 1577, avec des bas-reliefs représentant Mercure, Hercule, Minerve et Junon. Woerth porte : *D'azur à un saint Laurent vêtu en diacre, tenant un gril de la main dextre et appuyant sa sénestre sur son côté, le tout d'or, le saint accosté à dextre d'un ecusson d'or chargé d'un bonnet d'Albanais de sinople, et à sénestre d'un autre écusson d'argent chargé d'un lion de gueules.* — Pour la bataille du 6 août 1870, V. Franco-allemande (Guerre), t. XVIII, p. 14.

Bibl. : E. Müntz, *l'Atelier monétaire à Wœrth*; Paris, 1873. — Kunz, *Die Schlacht von Wörth, 1870*; Berlin, 1891. — Schiler, *Die Schreckenstage von Wörth*; Strasbourg, 1893.

WOËWRE. Rivière des dép. de *Meurthe-et-Moselle* et de la *Meuse* (V. ces art.).

WOIGNARUE. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault; 789 hab.

WOIMBEY. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy. cant. de Pierrefitte; 333 hab. Stat. de chem. de fer.

WOINCOURT. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault; 908 hab. Stat. de chem. de fer.

WOINVILLE. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel; 279 hab.

WOIREL. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Oisemont; 91 hab.

WOIPPY (*Quapeium*, 1123). Com. de la Lorraine annexée, arr. et cant. de Metz, sur le chem. de fer de Metz à Thionville; 1.261 hab. Fabrique d'allumettes chimiques; culture et exportation de fraises et de framboises. Château du XIIIe siècle qui appartenait au chapitre de la cathédrale de Metz. Woippy faisait partie de l'ancienne province des Trois-Evêchés. A proximité, Ladonchamps, château du XVe-XVIe siècle, autrefois fortifié, et le fort Kamecke, récemment construit.

Bibl. : Nérée-Quépat, *Histoire de Woippy*; Paris-Metz, 1878.

WOÏWODE (lat. *vaivoda*, hongr. *vajda*, slave *vojvoda*). Titre d'origine slave qui correspond à celui de *duc*. Au moyen âge, les gouverneurs de Transylvanie le portaient; le premier woïwode de cette principauté fut Leustachius (1173-96). Ses successeurs étaient les administrateurs civils et militaires de la province. Après la séparation de la Transylvanie de la Hongrie, les premiers princes portèrent également ce titre; de même que les gouverneurs de la Moldavie et de la Valachie qui reconnaissaient dans le roi de Hongrie leur suzerain. Chez les Slaves méridionaux, ce titre fut donné aux grands seigneurs.

WOKING. Ville d'Angleterre, comté de Surrey, sur le Wey; 9.776 hab. en 1891. Nœud de voies ferrées. Grand cimetière de Londres; église gothique..

WOKLGEMUTH, peintre allemand (V. Wolgemut).

WOLCOT (John), poète anglais, né à Dodbrooke (Devon) en 1738, mort à Somers Town le 14 janv. 1819. Fils de médecin, il fut destiné à la médecine et s'établit à la Jamaïque. Mais n'y ayant pas réussi, il revint en Angleterre et entra dans les ordres, retourna à la Jamaïque et y redevint médecin. En 1773, il s'installa à Truro. Comme il professait qu'un docteur ne peut que laisser agir la nature ou tout au plus activer un peu ses effets, si encore elle s'y prête, de telles opinions l'impliquèrent dans les polémiques violentes avec ses doctes confrères. Il laissa encore une fois de côté la médecine, se mit à peindre, découvrit le talent de John Opie et lui fournit les moyens de se développer. En 1782, Wolcot trouva enfin sa voie; sous le pseudonyme de Petel Pindar, il publia *Lyric Odes to the Royal Academicians*, critique des plus amusantes des Académiciens et de leurs œuvres, qui obtint le plus grand succès. Aussi l'auteur recidiva-t-il en 1783, 1785 et 1786. Il s'attacha ensuite à tourner en ridicule la vie privée du roi, dont la sottise, la morgue, l'avarice et le langage grotesque prêtaient infiniment à la satire : *The Louisiad* (1785-95); *Ode upon ode, or a Peep at Saint-James* (1787). Le gouvernement s'émut et offrit une pension au poète pour qu'il abandonnât ce sujet scabreux. Wolcot tourna alors sa verve contre l'Eglise, contre Pitt, à la chute duquel il publia : *Out at last! Or the fallen minister* (1801), contre le prince de Galles qui

l'avait d'abord protégé, mais se montra très froid lorsqu'il eut été élevé à la régence. Ce singulier Pindare a laissé une quantité de satires qui sont souvent grossières, mais toujours amusantes. William Carr (*National Biographie*) ne cite pas moins de 69 ouvrages de ce fécond auteur, sans compter cinq ou six recueils ou extraits.

WOLD. Montagne de la *Grande-Bretagne* (V. cet art.).

WOLF (Christian), philosophe (V. Wolff).

WOLF (Friedrich-August), philologue allemand, né à Haynrode, près de Nordhausen, le 15 févr. 1759, mort à Marseille le 8 août 1824. Il professa à l'Université de Halle (1783), puis à Berlin (1807). Admirateur convaincu de la vie antique, il a donné des éditions critiques de la *Théogonie*, de Lucien, d'Hérodien, d'ouvrages de Cicéron, Démosthène, Aristophane, etc. Mais sa notoriété vient de ses *Prolegomena ad Homerum* (1795), où il développa ses idées sur les poèmes homériques, contestant l'existence d'*Homère* (V. à ce nom l'histoire de ces débats).

Bibl. : Kœrte, *Leben und Studien F.-A. Wolfs ;* Essen, 1833, 2 vol.

WOLF (Rudolf), astronome suisse, né à Fællanden, près de Zurich, le 7 juil. 1816, mort à Zurich le 6 déc. 1893. Il était, depuis 1850, directeur de l'Observatoire de Zurich. Il est connu principalement par ses travaux sur la périodicité des taches du soleil. On lui doit aussi d'intéressantes observations sur les étoiles filantes et les bolides. Il a publié, entre autres ouvrages : *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz* (Zurich, 1858-61, 4 vol.) ; *Geschichte der Astronomie* (Munich, 1877) ; *Handbuch der Astronomie* (Zurich, 1890-93, 2 vol.).

WOLF (Charles-Joseph-Etienne), astronome et physicien français, né à Vorges (Aisne) le 7 nov. 1827. Sorti en 1851 de l'Ecole normale supérieure, professeur de physique au lycée de Metz de 1851 à 1855, docteur ès sciences en 1856, il a été ensuite professeur de physique à la Faculté des sciences de Montpellier, et, en 1863, a été appelé comme astronome à l'Observatoire de Paris. Il est, en outre, professeur d'astronomie physique à la Sorbonne. En 1883, il a été élu membre de l'Académie des sciences en remplacement de Liouville. Ses travaux, tous relatifs à l'astronomie physique, ont porté notamment sur la scintillation des étoiles, sur leurs spectres et sur ceux des comètes, sur les étoiles filantes. Les résultats s'en trouvent consignés dans des mémoires originaux et des notes publiées par les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* et par divers autres recueils.

WOLF Bekker (M[me]) (V. Bekker [Elisabeth]).

WOLFE (James) général anglais, né à Westerham (Kent) le 2 janv. 1727, mort le 12 sept. 1759. Fils du lieutenant général Edward Wolfe (1685-1759), il entra dans l'armée en 1741, se distingua à Dettingen (1743) et Lawfeld (1747), fut envoyé en 1758 en Amérique, s'empara de Louisbourg le 26 juil., puis revint en Angleterre. On décida de l'employer au Canada et on lui donna le commandement de la colonne lancée sur Montréal. Le 27 juin 1759, il entamait la campagne avec environ 10.000 hommes. Le 12 juil., il commençait à bombarder Québec. Le 31, il éprouvait un échec à Beauport. Le 12 sept. 1759, Wolfe obligeait Montcalm à une bataille décisive. Les Anglais l'emportèrent par une attaque sur la face O. de la ville, mais Wolfe périt dans le combat, comme *Montcalm* (V. ce nom et Canada). R.S.

Bibl. : R. Wright, *Life of Wolfe*, 1864. — Mauduit, *An apology for the Life and actions of general Wolfe* (1765). — Barthe, *Character of general Wolfe*, dans *Annual Register*, 1759. — Parkman, *Montcalm and Wolfe*, 1884.

WOLFENBUTTEL. Ville d'Allemagne, duché de Brunswick, sur l'Oker; 15.500 hab. en 1895. L'église Marie (de 1600) renferme les tombeaux des ducs. Le château de ceux-ci possède une belle bibliothèque (300.000 vol., 3.000 incunables, 8.000 manuscrits, 20.000 diplômes), que dirigèrent Leibniz et Lessing. Wolfenbüttel, choisi au XVI[e] siècle pour résidence d'une des branches des ducs de *Brunswick* (V. ce nom), fut supplanté en 1753 par Brunswick.

Bibl. : O. von Heinemann, *Die herzogliche Bibliothek zu Wolfenbüttel ;* 2[e] édit., 1894.

WOLFF (Kaspar-Friedrich), embryologiste allemand, né à Berlin en 1733, mort à Saint-Pétersbourg le 22 fév. 1794. Fondateur de l'embryologie moderne, il soutint en 1759, à Halle, une thèse célèbre, intitulée *Theoria generationis*. Il enseigna successivement à Breslau et à Berlin, puis passa à Saint-Pétersbourg et devint membre ordinaire de l'Académie des sciences de cette ville. Il a laissé un grand nombre d'articles et de monographies sur l'embryologie. Citons : *Theorie der Generation* (Berlin, 1764, in-8). D[r] L. Hn.

Corps de Wolff. — Découverts par Wolff, en 1800, chez l'embryon de poulet, ces corps sont encore appelés *reins primordiaux, reins d'Oken, mésonéphros*.

Pendant que le rein précurseur (*pronéphros*) s'atrophie, on voit se former en arrière de lui une série de canalicules flexueux, à direction transversale, se jetant par une extrémité dans le canal du pronéphros (*canal de Wolff*) et présentant à l'autre extrémité un glomérule vasculaire, analogue aux corpuscules de Malpighi du rein de l'adulte. L'ensemble de ces canalicules (canalicules wolfiens, canaux segmentaires, néphridies) avec le canal de Wolff, constituent les *corps de Wolff*. Chaque canalicule présente un segment externe droit, garni à son intérieur d'un épithélium cubique, et un segment interne contourné, recouvert à sa face interne d'un épithélium polyédrique. Le glomérule vasculaire est formé par un peloton de vaisseaux sanguins auquel aboutit une artère afférente venue directement de l'aorte, et une veine efférente représentée par la veine cardinale postérieure. — Le corps de Wolff se développe aux dépens de la *masse intermédiaire du mésoderme* (mésocœlome) qui, dans chaque segment situé en arrière du rein cervical ou pronéphros, se transforme en un canalicule (néphrotome, néphridie) dont l'extrémité externe ou superficielle se met en rapport avec le canal de Wolff.

Chez les Vertébrés inférieurs (Sélaciens, Amphibiens), les canalicules sont pourvus d'une lumière d'emblée (*néphrocœte*) s'ouvrant dans le cœlome par un entonnoir cilié (*néphrostome, entonnoir segmentaire*). Chez les Amniotes, les canalicules sont représentés primitivement par des cordons pleins qui ne se creusent d'une cavité centrale que plus tard et qui perdent de bonne heure leurs connexions avec l'épithélium du cœlome. Dès que les canalicules se sont ouverts dans le canal de Wolff, ils se divisent en deux segments, le segment droit et le segment contourné dont nous avons rappelé plus haut l'existence. Puis, dans leur partie moyenne, on les voit pousser une petite vésicule dont la paroi ne tarde pas à s'invaginer en dedans d'elle-même pour emprisonner un glomérule vasculaire (*corpuscule de Malpighi*) qui pousse contre elle. — A la suite de ces transformations, le segment des canalicules compris entre le glomérule et le cœlome disparaît chez les Amniotes, et, dès lors, le corps de Wolff a acquis sa constitution définitive.

Ce corps forme à l'origine, contre la paroi postérieure de l'abdomen, de chaque côté de la colonne vertébrale et du mésentère, une saillie longitudinale striée en travers en forme de peigne, aspect extérieur dû à la constitution segmentaire de l'organe. Cette saillie est connue sous le nom d'*éminence urogénitale*, parce qu'elle contient à la fois l'origine des éléments sexuels et d'une partie des organes urinaires. — Chez les Sélaciens et les Amphibiens, les corps de Wolff (rein primitif) persistent toute la vie comme reins définitifs. Chez les Amniotes, il disparaissent pour faire place aux reins définitifs (*métanéphros*). Cependant certaines de leurs parties persistent.

Leurs destinées sont les suivantes : chez l'homme, le canal de Wolff devient le canal de l'épididyme et le canal déférent ; chez la femelle, le canal de l'époophore et le

canal de Gaertner. Quant aux canalicules, ils se divisent en une région supérieure ou sexuelle et en une région inférieure ou urinaire et donnent, les premiers : cônes efférents de l'épididyme, réseau testiculaire, tubes droits du testicule (homme), canaux efférents de l'époophore, réseau ovarien, tubes droits de l'ovaire (femelle), tandis que les canaux de la portion urinaire persistent sous la forme du corps de Giraldès chez l'homme et du parovaire chez la femme (V. Testicule, Ovaire). — Chez les Plagiostomes et les Amphibiens, les canalicules du corps de Wolff servent encore, comme cela a lieu pour les néphridies des vers, de spermiductes (*canaux de Leydig*). Comme d'autre part, le canal de Wolff débute par une invagination de l'épithélium du cœlome qui vient s'accoler intimement à l'ectoderme (surface cutanée) pour aboutir au cloaque, on voit de suite combien le corps de Wolff ou mésonéphros se rapproche des canaux segmentaires ou néphridies (canaux excréteurs) des vers. Par une évagination du canal de Wolff, il donne naissance au rein définitif (V. Rein). Ch. Debierre.

WOLFF ou **WOLF** (Christian, baron de), philosophe allemand, né à Breslau le 24 janv. 1679, mort à Halle le 9 avr. 1754. Destiné de bonne heure à la théologie, il fit ses études aux universités d'Iéna et de Leipzig. C'est à Leipzig qu'il connut la philosophie de Descartes et entra en relation avec Leibniz qui lui fit obtenir, en 1806, la chaire de mathématiques de l'Université de Halle. Il étendit bientôt son enseignement à la philosophie et obtint auprès de ses auditeurs un succès retentissant. La raison d'être de ce succès était un rationalisme très clair qui prétendait démontrer déductivement jusqu'aux vérités de foi. Cette prétention alarma les collègues piétistes de Wolff, Franke et Lange, qui obtinrent contre lui, en 1723, un rescrit enjoignant au philosophe de quitter la Prusse dans les quarante-huit heures sous peine du gibet. Mais Wolff trouva aussitôt asile à l'Université de Marbourg, où il enseigna la philosophie jusqu'à l'avènement de Frédéric II (1740), dont l'un des premiers actes fut de remettre à l'exilé la chaire de Halle. Wolff a prodigieusement écrit, tant en allemand qu'en latin. Ses ouvrages allemands sont les premiers d'outre-Rhin qui aient traduit la pensée philosophique en langage vulgaire. Les principaux sont : *Vernünftige Gedanken von den Kräften des menschlichen Verstandes* (Halle, 1712, très souvent réédité, traduit en français sous le titre de *Pensées philosophiques*, par Jean Deschamps, 1736) ; *Vernünft. Gedanken von Gott, der Welt u. der Seele des Menschen* (Franclort et Leipzig, 1719) ; *Vernünft. Gedanken v. den Menschen Thun u. Lassen zur Beförder ihrer Glückseligkeit* (Halle, 1720) ; *Vernünft. Gedanken v. dem Gesellsch. Leben der Menschen* (Halle, 1721) ; *Vernünft. Gedanken v. d. Absichten der natürl. Dinge* (Francfort, 1723), etc. Citons, parmi les ouvrages latins, qui ne comprennent pas moins de 23 vol. in-4 : *Philosophia rationalis, sive logica, etc.* (Francfort et Leipzig, 1728); *Philos. prima, sive Ontologia* (*ibid.*, 1730), *Cosmologia generalis* (*ibid.*, 1731) ; *Psychologia empirica*, etc. (*ibid.*, 1732) ; *Psychologia rationalis*, etc. (*ibid.*, 1734) ; *Theologia naturalis*, etc. (*ibid.*, 1736-37, 2 vol.) ; *Philos. practica universalis*, etc. (*ibid.*, 1738-39, 2 vol.) ; *Jus naturæ* (*ibid.*, 1740 et suiv., 8 vol.) ; *Philos. moralis* (*ibid.*, 1750, 4 vol.) ; *Œconomica* (*ibid.*, 1750). On le voit, l'œuvre de Wolff constitue un système de doctrine à peu près complet, si l'on excepte l'esthétique qui fut traitée par son principal disciple, *Baumgarten* (V. ce nom). Ce système est directement issu de celui de Leibniz que Wolff a eu le mérite d'exposer sous une forme très cohérente et avec une clarté parfaite qui le rendit populaire dans les écoles. L'idée qui domine ce système est qu'il est possible de fonder la connaissance sur la pure déduction et que, par suite, le principe d'identité est le seul qui domine toute connaissance. Notamment le principe leibnizien de la raison suffisante se ramène au principe d'identité, car il serait contradictoire que quelque chose sortît de rien ou de quelque chose qui ne suffit pas à le produire. Sont donc absolument vrais les seuls jugements analytiques, et l'expérience ne peut avoir d'autre rôle que de corroborer la déduction. Au reste, le système de Wolff n'a guère qu'une valeur d'enseignement, fort atténuée d'ailleurs, par l'insupportable prolixité et le pédantisme de cette prose justement raillée par Voltaire. Les principales thèses leibniziennes : monadologie, optimisme, distinction de la perception et de l'appétition, morale de la perfection, sont reprises et étayées sur une argumentation minutieuse qui poursuit la vérité dans ses plus infimes conséquences.

Les ouvrages de Wolff, grâce à leur clarté et à leur unité systématique, devinrent l'encyclopédie philosophique de toutes les universités allemandes. Il y eut ainsi, durant plus d'un demi-siècle, une école wolffienne, alors qu'il n'y eut pas d'école leibnizienne proprement dite. Le rationalisme wolffien inspira toutes les sciences particulières, depuis la médecine jusqu'à l'esthétique. Kant, dont la critique ruina le dogmatisme de Wolff, ne parle de ce philosophe qu'avec le plus grand respect. Les principaux disciples de Wolff, en philosophie, furent *Bilfinger*, *Gottsched*, *Baumeister*, et surtout *Baumgarten*, *Ploucquet* et *J.-H. Lambert* (V. ces noms). Th. Ruyssen.

Bibl. : K.-G. Ludovici, *Ausführl. Entwurf einer vollständ. Historie der Wolff. Philos.*; Leipzig, 1736-38, 3 vol. — F.-W. Kluge, *Chr. v. Wolff, der Philosoph.* ; Breslau, 1831. — E. König, *Ueb. d. Begrund. der Objectivität bei W. u. Lambert*, dans *Zeitschr. für Philos. u. philos. Kritik*, 1861. — M. Dessoir, *Gesch. d. neuer. deutsch. Psychol.*; Berlin, 1894, t. I, et les histoires générales de la philosophie moderne de Buhle, Ed. Erdmann, Kuno Fischer, Zeller, Windelband, Falckenberg, etc.

WOLFF (Albrecht), sculpteur allemand, né à Neustrelitz le 14 nov. 1814. Élève de Rauch, dont il termina le *Moïse*, il est l'auteur des statues équestres du *Roi de Hanovre* (1861), du *roi de Prusse Frédéric-Guillaume III* (1875, à Berlin), du *Général Artigas* à Montevideo (1875), de nombreux groupes colossaux, statues et bustes de grands personnages.

WOLFF (Sir Henry Drummond), diplomate et littérateur anglais, né à Malte le 12 oct. 1830. Fils du missionnaire et voyageur Joseph Wolff et de lady Georgiana Walpole, il entra dans la diplomatie en 1846, et après avoir occupé divers postes, soit à l'administration centrale, soit dans les ambassades, il s'occupa avec beaucoup d'activité et de compétence de l'organisation du protectorat sur les îles Ioniennes (1858-62). Elu membre du Parlement en 1874, il appuya la politique conservatrice. En 1878, il fut envoyé dans la Roumélie orientale pour contribuer à la préparation de l'autonomie de cette province. Réélu à la Chambre des communes par Portsmouth, en 1880, il joua un certain rôle dans ce qu'on appela le « quatrième parti ». Entré au conseil privé en 1885, il fut nommé, la même année, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Constantinople, pour régler la question d'Egypte. Haut commissaire en Egypte (1885-88), il fut ensuite ministre à Téhéran (1888-91), ministre à Bucharest (1891), ambassadeur à Madrid (1892). Sir Drummond Wolff a publié : *The Residence of the first Napoleon at Elba; History of the Suez Canal* (1876), traduction de l'ouvrage de Ferdinand de Lesseps ; *Letters of Memnon; The Mother Country and the Colonies*, etc. R. S.

WÖLFFLIN (Edouard), philologue suisse, né à Bâle le 1er janv. 1831. Professeur à Zurich, Erlangen et depuis 1880 à l'Université de Munich. Latiniste distingué, il publie depuis 1884 *Archiv für lat. Lexikographie*.

WOLFRAM (Minér.) (V. Tungstène).

WOLFRAM d'Eschenbach, célèbre poète allemand, né à Eschenbach (Franconie moyenne), mort après 1217. Il se fixa en 1203 à la cour du landgrave Hermann de Thuringe comme son émule et ami Walther de la Vogelweide, se maria et eut des enfants. Il ne savait ni lire ni écrire, mais avait pris connaissance orale de nombreuses œuvres littéraires latines, françaises et allemandes. Sauf huit

lieds, il n'a composé que des poèmes épiques: *Parsifal* (1200-10) en 16 chants, et la légende du Saint-Graal où il a développé les thèmes celtiques du cycle de la Table ronde, s'inspirant, dit-il, du Provençal Kyot, poète imaginaire, mais, en réalité, de Chrétien de Troyes. Il ajouta à l'œuvre du grand poète français deux chants d'introduction et quatre de conclusion, reliant à la légende de Parsifal celle de Lohengrin. Cette poésie symbolique est très goûtée en Allemagne, où l'on admire le sentimentalisme maniéré avec lequel Wolfram traite les lieux communs et son mélange d'humour et de grâce, déparé par d'énormes fautes de goût. De ce grand poème on détacha deux chants d'amour, sous le titre de *Titurel;* un demi-siècle plus tard, on les développa en un second poème très étendu. Wolfram a encore composé *Willehalm*, poème inachevé, chantant les exploits de Guillaume d'Orange contre les païens et inspiré de la *Bataille d'Alichanz*, poème français. Ce poète illettré fut, dans la légende du tournoi de la *Wartburg* (V. ce mot), opposé au magicien Klingsor. Peu apprécié ensuite à cause de ses obscurités et du symbolisme dont il encombre ses vers, Wolfram d'Eschenbach dut un grand retour de vogue au romantisme, puis à l'emprunt que lui fit Wagner du sujet de Parsifal. La meilleure édition de ses œuvres est celle de *Lachmann* (1833; 5e éd., 1891). A.-M. B.

Bibl. : Panzer, *Bibliographie zu Wolfram von Eschenbach;* Munich, 1897.

WOLGAST. Ville de Prusse, district de Stralsund (Poméranie), sur la Peene; 8.000 hab. Petit port; minoterie. Vieille place forte; résidence de princes poméraniens, prise et reprise par les Allemands et les Suédois au XVIIe siècle (V. Poméranie).

WOLGEMUTH ou **WOHLGEMUTH** (Michael), peintre allemand, né à Nuremberg en 1434, mort en 1519. Issu d'une famille d'artistes, on présume qu'il eut pour premier maître son père ou un de ses parents. En compagnie du peintre Schüchlin, qui était à peu près de son âge, il vint à Cologne et peut-être poussa-t-il, sans qu'on puisse rien affirmer sur ce point, jusqu'en Flandre. En tout cas, les premières œuvres qu'on doive lui attribuer avec certitude révèlent une connaissance approfondie des Van Eyck et de leur école. De retour à Nuremberg aux environs de 1470, il prit en quelque sorte la succession du peintre Hans Pleydenwurf qui mourut en 1472. Wolgemuth exécuta l'an d'après le portrait de sa veuve. Son atelier, où régnait la plus grande activité et où les élèves étaient nombreux (parmi eux se trouvait Albert Dürer), produisait des ouvrages de toute espèce, peintures aussi bien que sculptures sur bois, et où il est impossible de faire la part du maître et des élèves. Wolgemuth, selon la tradition du moyen âge, ne distinguait pas entre les travaux de l'artiste et ceux de l'artisan, et ne prenait pas le soin d'attacher son nom à ses ouvrages. Il faut donc se résoudre à en ignorer le plus grand nombre. Le plus ancien qu'on connaisse de lui est l'autel qu'il décora en 1465 pour la cathédrale de Hof (aujourd'hui à la Pinacothèque de Munich). On y voit, sur les quatre volets antérieurs, le *Mont des Oliviers*, la *Crucifixion*, la *Descente de Croix*, la *Résurrection;* par derrière la *Salutation angélique*, la *Naissance de Jésus* et deux groupes d'apôtres. Les proportions et le type des figures, le soin extrême apporté aux paysages, le coloris brillant, presque émaillé, mais pas toujours assez harmonieux, révèlent l'influence des peintres flamands et peut-être les leçons de Roger de La Pasture. A peine si quelques traits du vieil idéalisme des artistes allemands se retrouvent dans ces compositions réalistes. Les personnages sont vigoureux, un peu grossiers même parfois, au lieu d'être mystiquement élancés, et l'on ne fait grâce d'aucun détail anatomique, d'aucun renflement de muscle ni même d'aucune verrue. En 1488, sur la commande de Sébastien Peringsdœrffer, Wolgemuth peignit l'autel de l'église Saint-Veit (Saint-Guy) à Nuremberg. On y voit quatre couples de saints et de saintes, celles-ci d'une finesse et d'une expression idéales que Wolgemuth n'a jamais retrouvées. Sa dernière œuvre datée est l'autel de l'église de Schwabach, en 1508. La plupart des autres tableaux qu'on lui attribue sont antérieurs à cette époque. Une *Crucifixion*, qui semble à première vue être de sa main (Pinacothèque de Munich), est cependant beaucoup plus dramatique et contient des personnages, surtout les femmes, bien plus individualisés qu'on n'a coutume de les rencontrer chez lui. Wolgemuth fit aussi des portraits : ceux d'un vieillard et d'*Ursula Hans Tucher* (au musée germanique de Nuremberg); celui du jeune *Conrad Imhof*, dans la chapelle Saint-Roch, sont vraisemblablement de sa main. Wolgemuth a exécuté encore des gravures sur bois d'un caractère étrange: ainsi pour la *Weltchronik* (1493). J. Bainville.

Bibl. : Janitschek, *Geschichte der deutschen Malerei;* Berlin, 1890. — Thode, *Die Malerschule von Nürnberg:* Francfort-sur-le-Main, 1891. — Riehl et Thode, *Die Gemælde Dürers und Wolgemuths;* Nuremberg, 1889-95. — W. von Seidlitz, dans *Zeitschrift für bild. Kunst*, XVIII.

WOLKENSTEIN (Oswald von), poète allemand (V. Oswald de Wolkenstein).

WOLLASTON. Terre polaire américaine, dépendant du Canada, explorée par Simpson (1838-39); elle forme la partie S.-O. d'une île glacée dont on appelle le N.-O., *Terre du prince Albert* et le S.-E. *Terre Victoria* (V. Polaire, Amérique du nord et Canada).

WOLLASTON (William-Hyde), physicien et chimiste anglais, né à East-Dereham (Norfolkshire) le 6 août 1766, mort à Londres le 22 déc. 1828. D'abord médecin à Bury-Saint-Edmunds, il renonça à la médecine pour se consacrer tout entier à l'étude de la physique et de la chimie. Une série de découvertes, entre autres celle d'un procédé nouveau, et naguère encore presque exclusivement employé, pour le traitement métallurgique du platine (V. Platine, t. XXVI, pp. 1055, 1056, 1062 et 1063), celle du palladium et celle du rhodium, qu'il trouva en 1803 et en 1804 dans des minerais de ce métal (V. Palladium et Rhodium), lui acquirent bientôt, en même temps qu'une grande célébrité, une fortune considérable. La chimie lui doit également une table d'équivalents, qui précéda celle de Berzélius et dans laquelle il prenait comme unité 10 parties d'oxygène (V. Chimie, t. XI, p. 63). En physique, il s'attacha plus particulièrement à faire progresser la théorie du galvanisme et imagina la *pile* dite de Wollaston, formée d'une série de couples plongés chacun dans un vase distinct et constitués par une lame de cuivre repliée entourant des deux côtés une lame de zinc. Enfin, il est l'inventeur du *goniomètre*, du *cryophore*, de la *chambre claire* (V. ces trois mots). Il était depuis 1806 secrétaire de la Société royale de Londres. Il ne voulut jamais accepter aucune chaire. Ses écrits ne comprennent que des mémoires originaux et des notes, dans lesquels se trouvent exposés les résultats de ses travaux et qu'ont publiés les *Philosophical Transactions*, les *Annals of Philosophy* de Thomson, le *Quarterly Journal of Science*, etc.

WOLLASTONITE (Minér.). Silicate de chaux anhydre, qui tient le milieu entre le genre wernérite et le genre humite et qui est à la fois un élément accessoire de certaines roches basiques et un élément métamorphique des roches calcaires; il se présente en agrégats asbestiformes et en grains cristallins, de teinte grise ou incolore. Densité : 2,78 à 2,91 ; dureté : 4,5 à 5. Cristallisation dans le système monoclinique.

WOLLSTONECRAFT (Mary) (V. Godwin).

WOLOWSKI (Louis-François-Michel-Raymond), économiste et homme politique français, né à Varsovie le 31 août 1810, mort à Gisors le 14 août 1876. Après avoir pris part avec son père, membre de la diète de Varsovie, à la révolution polonaise de 1830, condamné à mort par les vainqueurs, il se réfugia en France (1831). Il y reçut des lettres de naturalisation et ne tarda pas à s'y créer une grande notoriété en écrivant, avec une activité infatigable, sur tous les sujets économiques, financiers ou industriels, qui préoccupaient les nations modernes.

Fondateur de la *Revue de législation et de jurisprudence* (1833), il y soutint constamment les théories du libre échange. Professeur de législation industrielle au Conservatoire des arts et métiers depuis 1839, il fut élu par le dép. de la Seine, en 1848, à l'Assemblée nationale constituante, où il siégea sur les bancs du parti républicain modéré et soutint la politique de Louis-Napoléon. Réélu à la Législative, il vota d'ordinaire avec la majorité conservatrice, sans se prononcer contre la République, se montra peu favorable aux vues impérialistes du président et fut rejeté dans la vie privée par le coup d'Etat du 2 déc. 1851.

Il reprit avec une ardeur nouvelle ses études économiques, fonda le Crédit foncier en 1852, fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1855), dans les *Comptes rendus* de laquelle il publia de nombreux travaux, devint en 1864 professeur d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers et, après la chute de l'Empire fut, lors des élections complémentaires du 2 juil. 1871, élu député de la Seine à l'Assemblée nationale, où il prit place au centre gauche. Là, il participa très activement aux principales discussions économiques et financières, combattit (surtout en déc. 1872) la politique protectionniste de Thiers, laissa renverser cet homme d'Etat le 24 mai 1873, mais, tout en soutenant de ses votes le cabinet de Broglie, se prononça pour l'organisation de la République et, finalement, vota les lois constitutionnelles en 1875. Il fut élu sénateur inamovible.

Sans parler d'innombrables articles publiés dans divers journaux ou revues, Wolowski a laissé beaucoup d'ouvrages de longue haleine, parmi lesquels nous citerons : *Des sociétés par actions* (1838) ; *Mobilisation du Crédit foncier* (1839) ; *Des Brevets d'invention et des Marques de fabrique* (1840) ; *De l'Organisation industrielle de la France avant Colbert* (1842) ; *Statistique et forces productives de la France* (1846) ; *De l'Organisation du Crédit foncier* (1849) ; *le Grand Dessein de Henri IV* (1860) ; *les Finances de la Russie* (1864) ; *les Résultats du traité de commerce de 1860* (1868); *l'Or et l'Argent* (1870); *Résultats économiques du paiement de la contribution de guerre en Allemagne et en France* (1875), etc. A. Debidour.

WOLSELEY (Sir Garnet-Joseph, vicomte), feld-maréchal anglais, né près de Dublin le 4 juin 1833. Entré dans l'armée en 1852, il fit la campagne de Birmanie de 1852-53, celle de Crimée, fut grièvement blessé au siège de Sébastopol. Dans l'Inde, il se distingua brillamment à la prise de Lucknow. En 1860, il participa à la campagne de Chine, où il remplit les fonctions de quartier-maître général de l'état-major. Il passe ensuite au Canada, dirige l'expédition de la rivière Rouge (1867). En 1873, il est nommé au commandement des troupes envoyées contre les Achantis, entre à Coumassi le 5 févr. 1874 et remporte un plein succès. En 1875, il administre la colonie de Natal; en 1878, il commande en chef à Chypre. En 1879, il passe de nouveau dans l'Afrique du Sud, comme haut commissaire du Natal et du Transvaal et dirige les opérations contre les Zoulous dont il détruit les principaux établissements. En 1882, il commande en chef l'expédition d'Egypte, et s'acquitte de sa mission avec un succès qui lui vaut le titre de baron et le grade de général (1882). Il y revient en 1884 et échoue dans la tentative pour délivrer Khartoum. Il est alors créé vicomte. En 1890, lord Wolseley est nommé commandant de l'armée d'Irlande, et, en 1894, il est promu feld-maréchal. En 1895, il succède au duc de Cambridge dans les hautes fonctions de commandant en chef de l'armée anglaise, qu'il conserve jusqu'en 1900. Il est l'auteur d'ouvrages fort intéressants, parmi lesquels nous citerons : *Narrative of the war with China in 1860* (Londres, 1862); *The System of field manœuvres*, etc. (1872); *France as a Military power in 1870 and 1878* (1878); *Life of duke of Marlborough* (1894); *The decline and fall of Napoleon* (1895). R. S.

WOLSEY (Thomas), cardinal et homme d'État anglais, né vers 1475, mort le 29 nov. 1530. Elevé à Oxford, il prit les ordres en 1496, devint chapelain de Henry VII en 1507, sut très bien se pousser à la cour où il gagna des amitiés puissantes. Aumônier de Henri VIII, il put se rendre indispensable au roi et commença vers 1512 à s'occuper des affaires publiques. Il accompagna Henri en France en 1513, se fit donner l'évêché de Tournay, mais ne put occuper son siège qu'il échangea en 1518 pour une pension. Entre temps, il avait obtenu l'évêché de Lincoln (1514). C'est lui qui dirige toute la politique étrangère et jette les bases d'une alliance avec la France. Il organise le mariage de Louis XII avec la sœur de Henri VIII, Mary. Créé cardinal par Léon X en 1515, Wolsey devint lord chancelier en remplacement de Warham. Très habilement, il concentra entre ses mains toute l'autorité, écartant des grandes affaires les nobles et les prélats. Comme on l'a vu, il dirigeait déjà les affaires étrangères, il dirigea bientôt l'intérieur, puis, comme chancelier, il fut à la tête de la justice et, comme légat enfin, il domina l'Eglise. En réalité, par cette centralisation puissante, il préparait le gouvernement personnel de Henri VIII. Naturellement, il suscita de formidables inimitiés, Buckingham mina sa politique étrangère en se faisant avocat de l'Espagne. Wolsey se débarrassa de lui par un procès de haute trahison. Mais les menées de Buckingham devaient porter des fruits. Henri VIII s'ennuyait de la paix, sa femme, Catherine d'Aragon, tenait pour l'Espagne, son neveu, Charles d'Autriche, le poussait dans la même voie (1519). Wolsey essaya en vain de maintenir l'alliance avec François Ier par l'entrevue du Camp du Drap d'or. Dès 1522, l'influence de Charles l'emportait et la guerre était décidée. Wolsey, qui s'était passé pendant huit ans de convoquer le Parlement, parce qu'il prétendait gouverner seul, recourut d'abord à l'expédient d'un impôt forcé, mais cet expédient ne produisit que de maigres revenus, et, en 1523, les Chambres se réunissaient. Elles protestèrent contre le montant des subsides qui leur étaient demandées et furent appuyées dans leurs velléités d'indépendance par un mouvement populaire. Pour empêcher l'insurrection de se propager, Wolsey dut retirer ses demandes. Mais la révolte laissait des germes qui levèrent çà et là et qui se transformèrent en un redoutable mouvement agraire. Avec cela, la guerre avec la France n'avait été profitable que pour l'empereur : l'Angleterre n'en avait tiré aucun avantage. Wolsey s'empressa de conclure une paix honorable (1525), et il se détermina à un coup d'éclat pour empêcher un rapprochement avec l'Espagne qu'il considérait comme désastreux. Il sema habilement dans l'esprit de Henri VIII des doutes sur la validité de son mariage avec Catherine et la légitimité de sa fille Marie, et il poussa activement au divorce (1527). Son but secret était de remplacer Catherine par une princesse française. Mais les événements et le tempérament amoureux du roi vinrent à la traverse : la beauté et la rouerie d'Anne Boleyn conseillée par les Norfolk devaient causer sa perte (V. pour les détails Henri VIII). Norfolk lui succéda au conseil privé. Son premier soin fut de poursuivre à fond Wolsey. On l'accusa d'avoir enfreint la loi de *Præmunire* en tenant sa cour dans le royaume comme légat du Pape. Atterré, Wolsey offrit à Henri VIII toutes ses charges et toutes ses richesses. Lui, si puissant jadis, connut l'humiliation de se retirer à Esher par la Tamise à la vue de tous les citoyens de Londres qui regardaient en ricanant la petite barque qui le menait, disait-il, à la Tour. Il reçut l'ordre de se rendre dans son diocèse d'York, mais comme il était extrêmement populaire dans les comtés du Nord, on ne tarda pas à se repentir de lui avoir accordé son pardon. On ressuscita contre lui une accusation de haute trahison, il fut arrêté et conduit à Londres par le lieutenant de la Tour. Déjà très affaibli, il ne put résister à ce dernier coup, et il dut s'arrêter à l'abbaye de Leicester où il mourut. R. S.

Bibl. : Chronique de Hall. — Brewer, Préfaces aux

Letters and Calendars of state papers of the reign of Henry VIII. — Storer, *Life and death of T. Wolsey* ; Londres, 1599, in-4. — G. Cavendish, *Life of cardinal T. Wolsey* ; Chiswick, 1825, 2 vol. in-12. — Fiddes, *Life of cardinal T. Wolsey*; Londres, 1724, in-fol. — Grove *History of the life and times of cardinal Wolsey* ; Londres, 1742-44, 4 vol. in-8. — Galt, *Account of the life and administration of cardinal T. Wolsey* ; Londres, 1812, in-4. — Laird, *Cardinal T. Wolsey and his times* ; Londres, 1824, in-8. — Martin, *Life of cardinal Wolsey* ; Oxford, 1862. — Creighton, *Life of Wolsey* ; Londres, 1888. — Busch, *Kardinal Wolsey und die englisch-kaiserliche Allianz* ; Bonn, 1886.

WOLVERENE (Zool.) (V. Glouton).

WOLVERHAMPTON. Ville d'Angleterre, formant un comté municipal détaché de celui de Stafford ; 86.530 hab. en 1896. Eglise gothique de Saint-Pierre. Grand centre métallurgique, fabriquant de la serrurerie, de la coutellerie, des armes, de la quincaillerie, de la vaisselle, des objets laqués, en cuir, des produits chimiques, etc.

WOMBAT (Zool.) (V. Phascolome).

WOOD (Sir Charles) (V. Halifax).

WOOD (Mary-Anne-Everett) (V. Green).

WOOD (Sir Evelyn), général anglais, né à Gressing (Essex) le 9 févr. 1838. Entré dans la marine en 1852, il fit la campagne de Crimée (1854-55), où il fut grièvement blessé. En 1856, il passa dans l'armée, participa à la campagne de l'Inde (1858), où il se distingua par une bravoure à toute épreuve. En 1873, il accompagnait Wolseley dans l'expédition contre les Achantis, où il organisa une troupe d'indigènes, à la tête de laquelle il remporta de brillants succès. Colonel en 1874, il prit part à la guerre contre les Zoulous (1879), qu'il vainquit à Isandoula et à Kamboula. En 1880-81, il combat au Transvaal avec le grade de major général ; en 1882, il participe à l'expédition d'Egypte. Nommé, en déc. 1882, commandant en chef de l'armée égyptienne avec le titre de sirdar, il fut chargé d'assurer les lignes de communication pendant l'expédition du Nil (1884-85). Revenu en Angleterre en 1886, il devint en 1898 adjudant général de l'armée. Il a écrit : *The Crimea in 1854* (Londres, 1894); *Cavalry at Waterloo* (1896). R. S.

WOODBURYTYPIE (Techn.) (V. Photoplastographie).

WOODFORD. Faubourg N. de *Londres* (V. ce mot), au S. de la forêt d'Epping ; 11.000 hab.

WOODLARK ou **MOUDJOUA.** Ile de l'Océanie, Mélanésie, au N. de la Louisiade ; 75 kil. de long sur 12 kil. de large ; 1.087 kil. q. (avec les îlots voisins). Insalubre et peu fertile.

WOODS (Lake of the) (V. Bois [Lac des]).

WOODSTOCK. Ville d'Angleterre, à 13 kil. N.-O. d'Oxford ; 1.600 hab. Célèbre château de *Blenheim*, donné par la reine Anne au duc de Marlborough.

WOODSTOCK (Thomas de) (V. Plantagenet).

WOODSTOCK (Edmond de) (V. Kent, t. XXI, p. 472).

WOODWILLE (Elisabeth), reine d'Angleterre (V. Elisabeth).

WOOKARI. Ville du Soudan central (V. Oukari).

WOOLLETT (William), graveur anglais, né à Mardstone le 27 août 1735, mort à Londres le 13 mai 1785, célèbre par la légèreté de son trait. Son œuvre comprend 174 planches. Les plus fameuses sont : *The fishery*, d'après Wight, et la *Mort du général Wolfe*, d'après West.

WOOLWICH. Faubourg S.-E. de *Londres* (V. ce mot).

WOONSOCKET. Ville des Etats-Unis, au N. du Rhode-Island, sur le Blackstone ; 20.830 hab. en 1890. Lainages, cotonnades, bonneterie, soieries, etc.

WOORARA (Bot.). Nom botanique du *Curare* (V. ce mot).

WOOTZ (Métall.) (V. Acier).

WORCESTER. I. Ville. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, sur la r. g. du Severn ; 42.905 hab. Cathédrale commencée en 680 par le roi de Mercie, Ethelred, achevée au XIVe siècle en style gothique, longue de 137 m., remarquable par sa crypte normande, son chœur de 1218, ses tombeaux du roi Jean et du prince Arthur, frère de Henri VIII, son clocher de 60 m., un cloître et une salle capitulaire reposant sur un pilier central. Citons encore les églises Saint-Stephen et de la Trinité, l'hôtel de ville, etc. Nœud des voies ferrées de Midland et Great-Western, située sur un fleuve navigable, Worcester demeure un centre commercial important pour les grains, les houblons, les cuirs, etc. La grande industrie dss toiles et des tapis a disparu, mais la manufacture royale de porcelaine est la première d'Angleterre, et la ganterie est très prospère ; la tannerie, la distillerie, la fabrication du vinaigre se poursuivent également. — Le 3 sept. 1651 *Cromwell* y écrasa à l'armée de *Charles II* (V. ces noms).

II. Comté. — Comté de l'Angleterre occidentale dans le riche bassin du Severn et de ses affluents Stour, Teme, Avon. Accidenté au S.-O. par les Malvern-hills (440 m.), le sol est très fertile, dans les vallées surtout ; on y récolte quantité de céréales, légumineuses, de légumes, de houblon, de safran, des pommes et poires renommées. Les pentes des collines sont revêtues de pâturages peuplés de bœufs et de moutons. Seules les hauteurs sont rocailleuses. On trouve de la houille au N., un peu de fer et beaucoup de sel (à Droitwich).

WORCESTER. Ville de la colonie du Cap, ch.-l. d'une prov. N.-O., limitrophe du Grand Karrou ; 5.400 hab. Eaux thermales.

WORCESTER. Ville des Etats-Unis, au centre du Massachusetts, sur le Blackstone ; 118.421 hab. en 1900. Grande cité manufacturière où 1.200 usines fabriquent toute sorte de machines, d'instruments, de la tréfilerie (l'usine Washburn et Morn est la plus considérable du monde), de tissus, de cordonnerie, des armes, des voitures, etc. Université Clark, consacrée aux sciences, deux belles bibliothèques, etc.

WORCESTER (Comtes de). Branche de la famille *Somerset* (V. ce nom) dont les principaux membres furent : *Charles*, né vers 1460, mort le 15 avr. 1526. Fils naturel de Henri Beaufort, il passa son enfance en Flandre. Il fut recueilli et soigneusement élevé par Henri VII qui lui confia diverses missions diplomatiques délicates. C'est ainsi qu'il vint à Paris en 1498 faire ratifier par Louis XII le traité d'Etaples, fut en 1501 chargé d'une ambassade auprès de Maximilien, prit part aux négociations relatives au projet de mariage du roi avec une princesse française (1505). Henri VIII lui témoigna la même confiance et le créa comte de Worcester en 1514. Le nouveau comte accompagna Marie de France à l'occasion de son mariage. En 1516, il était encore envoyé en ambassade auprès de l'empereur, et il faisait partie, en 1518, de la fastueuse ambassade envoyée à Paris. En sa qualité de lord chambellan, il fut chargé des dispositions matérielles de l'entrevue du Camp du Drap d'or. (1520), de la réception de Charles-Quint à Windsor (1522), et il négocia le traité du 30 août 1524 entre la France et l'Angleterre.

William, 3e comte, né en 1526, mort le 22 févr. 1589, petit-fils du précédent. Un des courtisans les plus en faveur, il fut nommé, en 1572, ambassadeur en France. En 1586, il fut un des commissaires chargés de juger Marie Stuart. Il est surtout connu comme un protecteur de l'art dramatique, et il entretint une compagnie d'acteurs.

Edward, 4e comte, né en 1553, mort en 1628, fils du précédent. Favori de la reine Elisabeth, bien qu'il fut catholique, il fut ambassadeur en Ecosse en 1590 et exerça à la cour toutes sortes de hauts emplois. Il était considéré comme le meilleur cavalier de son temps.

Edward, 6e comte et second marquis de Worcester, comte de Glamorgan, né en 1601, mort en 1667, petit-fils du précédent. D'abord connu sous le nom de lord Herbert de Raglan, il leva des troupes contre les Ecossais au début de la guerre civile, ce qui le fit, en 1642, déclarer « ennemi du royaume » par la Chambre des communes. Créé comte de Glamorgan en 1644, et nommé généralissime des troupes royales, il fut chargé de lever deux armées de 10.000 Irlandais chacune qui devaient opérer dans le comté de Galles. Il signa dans ce but un traité secret,

connu sous le nom de traité Glamorgan, qui tomba entre les mains des parlementaires et dut être désavoué par le roi. Il demeura cependant en Irlande avec pleins pouvoirs du roi pour succéder au vice-roi Ormonde qu'il dénonça de telle manière que le peuple se souleva contre lui et contre son conseiller, le nonce du pape, Rinuccini, et qu'il dut en toute hâte passer en France (mars 1648). Étant revenu en 1652, il fut emprisonné à la Tour, où il resta jusqu'en 1654. Cromwell, qui avait sans doute des raisons pour le ménager, ne poussa pas son procès à fond. A la Restauration, Worcester recouvra ses biens qui avaient été confisqués, mais il ne joua plus aucun rôle politique. Il est bien plus célèbre par ses travaux mécaniques et ses expériences, et les Anglais le considèrent comme l'inventeur du principe de la machine à vapeur dont il a donné la description dans un livre intitulé *Century of the names and scantlings of such inventions as at present I can call to mind to have tried and perfected* (Londres, 1663, nombreuses éditions). En réalité, Salomon de Caus avait, quarante-huit ans plus tôt, énoncé le même principe, en termes sensiblement identiques, dans ses *Raisons des forces mouvantes* (V. Caus [Salomon de]). R. S.

Bibl. : Birch, *Inquiry, into the transactions of the earl of Glamorgan*; Londres, 1747. — Henri Dircks, *The Life times and scientific labours of the second marquis of Worcester*; Londres. 1865. — *Worcesteriana*; Londres, 1866.

WORDSWORTH (William), poète anglais, né à Cockermouth (Cumberland) le 7 avr. 1770, mort à Rydal Mount (Westmoreland) le 23 avr. 1850. Il appartient comme Coleridge et Walter Scott à la seconde génération du romantisme anglais. Il fut, avant tout, un isolé qui ne dut qu'à lui-même sa conception de la poésie, quoiqu'il ait eu pour amis intimes Southey et surtout Coleridge. Mieux que ceux-ci, on peut l'appeler un *Lakist*, car il a passé presque toute sa vie dans le pays des lacs anglais, qu'il a compris mieux que personne et dont tout le charme vit dans sa poésie. Ni son éducation à Cambridge (1787-91), ni ses lectures n'eurent autant d'influence sur la formation de son esprit que ses années d'enfance et d'adolescence dans son pays natal et plus tard ses voyages, d'abord en Suisse, d'où il rapporta son premier volume de vers (*Descriptive Sketches*, 1793), puis en France, où il passa près d'un an (1791-92), à Paris et à Blois, en plein enthousiasme révolutionnaire. Il y subit l'influence d'une âme d'élite en celle de son ami intime qui devint plus tard général, Michel Beaupuy (V. sa vie par E. Bussière et E. Legouis). Revenu en Angleterre, Wordsworth resta encore quelque temps républicain ; mais, de même que Coleridge et Southey qui partageaient alors ses idées, il était trop Anglais pour rester longtemps en sympathie avec un mouvement qui lui paraissait s'étendre par des conquêtes injustes, et renverser des institutions qu'il jugeait consacrées par le temps et représentant dans la société la nature, qui était l'objet de son culte. Les conquêtes révolutionnaires et la Terreur le firent désespérer de la Révolution, avec Napoléon il commença à la haïr et la combattit jusqu'à la fin de sa vie, même sous les formes les plus modérées qu'elle ait prises en Angleterre (émancipation des catholiques, Reform Bill). Ainsi la Révolution française fut le pôle qui orienta par attraction, puis par répulsion, toute sa vie de citoyen d'abord humanitaire, puis patriote et enfin réactionnaire. Toute cette crise de sa vie a été racontée par lui dans un poème qui est peut-être son chef-d'œuvre (*The Prelude*, composé en 1799-1815, publié en 1850). Cette histoire de son âme n'était pour lui que la préface d'un grand poème dont la première partie (*The Recluse*) resta inachevée, mais dont la seconde (*The Excursion*, 1814) renferme sa pensée la plus profonde sur la nature et la société et sur les problèmes nouveaux que celle-ci doit résoudre dans un pays transformé comme l'Angleterre par la révolution industrielle.

En même temps, et depuis 1798, date de la publication, en collaboration avec Coleridge, des *Lyrical Ballads*, Wordsworth publiait une foule de poèmes lyriques inspirés par la vie rustique, les traditions et les paysages de son pays natal, et des sonnets patriotiques à l'occasion des guerres de l'Empire. Il y essayait une révolution dans le style poétique qui voulait non seulement supprimer tous les ornements poétiques de convention du siècle précédent, mais ne pas laisser subsister entre la prose et la poésie d'autre différence de forme que celle du rythme (V. la préface des éditions de ses œuvres poétiques depuis 1800). Le prosaïsme inévitable qui en résulte toutes les fois que la pensée n'est pas parfaitement originale et l'intention didactique trop visible furent les principaux obstacles au succès de sa prédication morale si sincère dans son étroitesse. Malgré les commentaires perspicaces et souvent enthousiastes de Coleridge dans sa *Biographia Literaria* (1817), on peut dire que Wordsworth fut peu lu et peu compris jusque vers 1880, où un mouvement se dessina dans la critique anglaise avec Matthew Arnold, F.-W.-H. Myers, John Morley, pour le placer au premier rang des poètes anglais du XIXe siècle, et même à côté de Shakespeare et de Milton. Il ne paraît pas possible de ratifier entièrement ce jugement. La vision de la nature chez Wordsworth perd souvent en étendue ce qu'elle gagne en profondeur à s'attacher presque uniquement au coin de terre natal ; l'optimisme de sa conception de l'univers est fait de trop d'ignorance. Mais dans son domaine étroit, sa poésie garde toujours le mérite d'une sincérité évidente et persuasive, dont son prosaïsme, qui n'est souvent que dans l'expression, ne suffit pas à atténuer l'effet. Dans bien des pièces, dans quelques fragments de ses grands poèmes, l'union de cette sincérité passionnée et de la noble simplicité de la forme donne l'impression d'une vraie grandeur, et comme d'une force naturelle.

Respecté de tous, il fut poète lauréat à la mort de Southey, mais on peut dire que pour lui la période de création véritable s'arrête vers 1815. Il vivait seul avec sa femme et sa sœur Dorothy dont les âmes charmantes, révélées dans leurs lettres, eurent sans doute beaucoup d'influence sur la sienne. Ni les *Sonnets ecclésiastiques* (1820), ni les poèmes inspirés par ses voyages en Angleterre, en Ecosse et sur le continent, n'ajoutèrent beaucoup à sa gloire. Le *Prélude*, qui renferme l'essence de sa poésie et nous donne le sens de toute sa vie, ne parut qu'après sa mort, en 1850. J. Aynard.

Bibl. : V. celle de l'éd. des *Poetical Works* (Macmillan) en 1 vol., avec préface de John Morley. Autres éditions : Knight, Dowden, avec les variantes importantes de ses œuvres poétiques ; *Prose Works*, éd. Grosart. — Knight, *Life of Wordsworth*. — Christopher Wordsworth, *Memoirs of W. Wordsworth*. — Emile Legouis, *la Jeunesse de W. Wordsworth. Etude sur le « Prélude »*. — Myers, *Wordsworth* (*English Men of Letters Series*). — C.-H. Herford, *The age of Wordsworth*, 1897.

WORHMOUDT. Ch.-l. de cant. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque ; 3.498 hab.

WORKHOUSE (V. Assistance publique, t. IV, p. 269-70).

WORKINGTON. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cumberland, à l'embouchure du Denvent ; 23.500 hab. en 1891. Exportation de houille ; fabrication de fonte, acier, produits chimiques ; constructions navales ; pêcheries de saumons.

WORKSOP. Ville d'Angleterre, comté de Nottingham ; 12.743 hab. en 1891. Bonneterie, lainages. Château du duc de Newcastle ; au voisinage de *Welbeck-abbey*, château du duc de Portland.

WORM (Ole), médecin danois, né à Aarhus le 23 mai 1588, mort à Copenhague le 16 sept. 1654. Il vécut à Paris et Londres, revint en 1613 à Copenhague, où il professa tour à tour la pédagogie, le grec, la physique et enfin la médecine. En 1624, il succéda à Bartholin dans sa chaire et devint médecin du roi. C'est lui qui a découvert les petits os de la suture lambdoïde appelés *os wormiens* (V. ci-dessous). Il avait fondé un célèbre musée d'antiquités. Il a publié *Institutiones medicæ* (1636-40),

Fasti Danici (1643), *Runica* (1636), *Danica monumenta* (1643) qui fit longtemps autorité.

WORMBERG (Mont) (V. Harz).

WORMIENS (Os). Ce sont de petits os très variables de forme et de nombre, que l'on trouve ordinairement aux angles des sutures de la voûte du crâne, particulièrement au niveau de la suture lambdoïde. On les a divisés en wormiens suturaux, fontanellaires endocraniens, suivant leur emplacement. Le plus remarquable d'entre eux est l'interpariétal ou sus-occipital qui est un os normalement distinct de la voûte du crâne chez divers reptiles et poissons. C. D.

WORMS (Ile) (suédois *Ormsœ*). Ile de la mer Baltique, sur la côte d'Ehstonie ; 94 kil. q.; 2.000 hab. de langue suédoise.

WORMS. Ville d'Allemagne, dans la Hesse rhénane, sur la r. g. du Rhin ; 40.705 hab. en 1900. La principale industrie est celle du cuir verni, puis viennent celles de la toile, des produits chimiques, de la laine artificielle, de la chicorée, des vins mousseux, des ardoises, etc. Port fluvial et pont sur le Rhin. — C'est une des plus vieilles villes allemandes, d'origine celtique, appartenant aux Vangions, *Borbetomagus* des Romains, évêché dès le IVe siècle. Au Ve, elle fut le centre du royaume des *Burgondes* (V. ce mot), ce que rappelle la légende des *Nibelungen* qui se déroule dans ces parages. Les rois francs et Charlemagne y résidèrent et y convoquèrent souvent les assemblées générales de leur Empire ; de même, plus tard, les empereurs allemands. Les évêques tentèrent de se rendre maîtres de Worms, mais les bourgeois résistèrent, prirent parti pour Henri IV et ses successeurs contre les papes, ce qui leur valut d'importants privilèges. En 1122 fut signé à Worms le concordat qui mit fin à la querelle des Investitures (V. Henri V et Investiture, t. XX, p. 923) ; en 1495 s'y tint la diète où l'empereur Maximilien proclama la paix perpétuelle, en 1521 celle où *Luther* (V. ce nom) repoussa toute soumission. Worms fut saccagé par Mansfeld, Tilly, les Espagnols et les Suédois durant la guerre de Trente ans, par les Français en 1689 ; elle appartint de 1801 à 1815 à la France. — Elle a conservé de beaux monuments de son illustre passé, un hôtel de ville (restauré en 1884), une synagogue des XIe et XIIIe siècles, une magnifique cathédrale romane commencée par l'évêque Burchard (1000-25), achevée au XIIe siècle, à laquelle fut ajoutée au XVe un portail S. en style gothique, décoré de belles sculptures. La cathédrale, a double chœur, double coupole, quatre clochers, à 152 m. de long sur 36 m. de large. L'église romane Saint-Paul a été transformée en musée et renferme de précieux documents des premiers temps de l'imprimerie et des souvenirs de la Réforme. Un colossal monument a été érigé à Luther (1868) par la collaboration d'E. Rietschl, de Kietz, Donndorf et Schilling ; il couvre 100 m. q. ; le réformateur est entouré des statues assises ou debout des princes allemands, de villes, de ses précurseurs et de ses disciples. A.-M. B.

Edit de Worms (25 mai 1521) (V. Luther, p. 783).

Bibl. : H. Boos, *Quellen zur Gesch. der Stadt Worms*, 1885-93, 3 vol. — Du même, *Gesch. der rheinischen Stædtekultur*, 1897. — Nover, *Das alte und neue Worms in Schrift und Bild*, 1895. — Pauli, *Gesch. der Stadt Worms*, 1825. — F. Soldan, *Deutsche Heldensagen auf dem Boden der alten Stadt Worms*, 1881.

WORMS (Jules), peintre français, né à Paris le 16 déc. 1832. Elève de Lafosse, il collabora à des journaux illustrés ; depuis ses débuts, qui remontent au Salon de 1859, il a exposé de nombreux tableaux de genre dont quelques-uns empruntent leur sujet à l'Espagne ; il a de la verve, du mouvement, de la vie ; nous citerons : *une Fontaine à Burgos ; le Départ des contrebandiers ; la Romance à la mode* (musée du Luxembourg); *Tambour de ville ; un Ecrivain public ; les Politiciens ; le Coup de l'Etrier* et *Flagrant délit*.

WORMS (Henry de), lord Pirbright, homme politique anglais, né à Londres le 20 oct. 1840. Elevé en partie à l'Université de Londres, en partie à Paris, il fut inscrit au barreau anglais en 1863. Elu au Parlement en 1880, il prit une part active aux débats de la Chambre des communes, où il s'occupa principalement des questions de politique intérieure, obtint la réforme de la caisse du « Royal Patriotic Fund ». Secrétaire au bureau du commerce dans deux ministères de lord Salisbury, il occupa les fonctions importantes de secrétaire d'Etat pour les colonies de 1888 à 1892, présida la conférence internationale des droits sur les sucres (1887-88), entra au conseil privé en 1889 et fut élevé à la pairie en 1895. On lui doit quelques ouvrages : *The Earth and its mechanism ; England and its policy ; the Austro-Hungarian Empire*, et la publication des *Mémoires* du comte de Beust. R. S.

WORONTZOV. Famille russe (V. Vorontzov).

WORSAAE (Jens-Jakob-Asmussen), historien et archéologue danois, né à Vejle le 14 mars 1821, mort à Hagestedgaard, près de Holbek, le 15 août 1885. Attaché à la conservation des monuments archéologiques du Danemark, d'abord à titre d'inspecteur (1847), puis comme directeur (1861), il fut également nommé, en 1866, directeur du musée des antiquités scandinaves et d'ethnographie, qu'il organisa d'une façon remarquable. De 1874 à 1875, il fut ministre des affaires ecclésiastiques et de l'enseignement. — Ses principaux travaux, qui traitent des découvertes archéologiques, font de lui le fondateur de l'*archéologie préhistorique* comme science indépendante. En 1859, il préconisa une nouvelle division des âges de la pierre et du bronze en un âge primitif et un âge secondaire. Citons parmi ses ouvrages : *les Antiquités du Slesvig* (1865), *Colonisation et état primitif de la civilisation de la Russie et du Nord scandinave* (1872), *la Civilisation des Danois à l'époque des Vikings* (1873), *Restes des âges de la pierre et du bronze dans l'ancien monde et dans le nouveau* (1879), *la Préhistoire du Nord* (1881), etc.

WORSATIA (V. Wursten).

WORSBOROUGH. Ville d'Angleterre, comté d'York, près de Barnsley ; 10.000 hab. Houille, métallurgie.

WORSTED. Sorte de lainages tissés à Norwich.

WORTHING. Ville d'Angleterre, comté de Sussex ; 16.000 hab. Bains de mer fréquentés à l'O. de Brighton.

WORTLEY-Montagu (V. Montagu).

WORTOWO (Mont) (V. Prusse, t. XXVII, p. 873).

WOUWERMAN (Philips), peintre hollandais, né à Haarlem en 1619, mort à Haarlem en 1668. Elève d'abord de son père Paul, peintre médiocre, on lui attribue pour maîtres, sans documents positifs, Frans Hals, l'animalier Pierre Werbeek, Jean Wynants et Pierre de Laer (Bamboccio). A dix-neuf ans, contre le gré de son père, il enleva une jeune fille catholique, l'épousa à Hambourg, où il vécut quelque temps chez Evert Decker et revint terminer ses études à Haarlem. Il fut élu maître (1640), puis commissaire (1645) de la gilde de Saint-Luc.

L'influence de Wynants est visible dans ses paysages, surtout au début ; celle du Bamboche dans le choix des sujets. Mais une étude acharnée de la nature peut seule expliquer son extraordinaire fécondité — 800 ouvrages, tous très finis, en moins de trente ans, outre les charmantes figures dont il « étoffait » les paysages de Wynants, de Ruisdaël, de Decker, etc. — Sa facilité n'empêchait pas la justesse du dessin, l'aisance du mouvement, la solidité du modelé, la vérité de la perspective aérienne, encore moins la douceur argentine du ton, la piquante harmonie des valeurs, l'esprit de l'exécution.

Absolument maître de son pinceau, tout lui réussit, sauf les sujets religieux. Il a traité par exception les intérieurs, surtout d'écuries ou de boutiques de maréchal ferrant ; mais ce qu'il aime mieux voir naître au bout de son pinceau, en s'amusant beaucoup, évidemment, ce sont les scènes en plein air, les paysages pittoresques où un arbre au tronc moussu répand ses menues branches et

son feuillage délicat sur un ciel fin, brouillé de légers nuages, qui éclaire une plaine fuyante bordée de collines. C'est dans ce milieu qu'il place, avec une infinie variété, une inépuisable fantaisie, des scènes populaires, des manèges, des courses de chevaux, des chocs de cavalerie, des campements, des haltes de chasseurs, et toutes les péripéties élégantes de la chasse au faucon ou au cerf. Ses ouvrages sont de dimension moyenne ou petite, mais il n'est pas effrayé par les proportions (1m,27 sur 2m,45) de sa *Grande Bataille*, du musée de La Haye ,et d'autres grandes compositions des collections anglaises. Ses tableaux sont partout ; on en compte 60 à Dresde, beaucoup au Louvre, à Saint-Pétersbourg, Munich, etc. La liste complète figure dans le *Catalogue raisonné* de Smyth (Londres, 1829, t. I). Beaucoup ont été gravés par J. Moyreau (Paris, 1737).

Il eut deux frères : *Pieter*, né à Haarlem en 1623, mort à Amsterdam en 1682, l'imita d'assez près, sans avoir jamais une exécution aussi vive, ni une couleur aussi fraîche ; son chef-d'œuvre, *Assaut de la ville de Kaevorden*, est au musée d'Amsterdam ; *Jan* († 1666) a peint des dunes assez finement, sans approcher de Wynants, et des *Clairs de lune* qui font un peu penser à Van der Neer. E. Durand-Gréville.

WRANGEL (Ile). Terre polaire boréale, au N. de la Sibérie, entre 71° et 71° 30' lat. N., 176° et 180° long. E. Le sol, granitique et schisteux, atteint 700 m. Découverte par Long en 1867, explorée par Hooper en août 1881.

WRANGEL (Charles-Gustave, comte), général suédois, né à Skokloster, près d'Upsala, le 13 déc. 1613, mort à Spyker (île de Rugen) le 24 juin 1676. Fils du maréchal *Hermann* Wrangel (1587-1643), gouverneur de Livonie, il servit sous Gustave-Adolphe et les généraux suédois qui lui succédèrent en Allemagne ; placé à la tête de la flotte, il défit les Danois à Fehmarn (13 oct. 1644), succéda en 1646 à Torstenson comme général en chef, fit sa jonction avec Turenne et imposa à l'électeur de Bavière la trêve d'Ulm (14 mars 1647), prit Eger en Bohême, défit avec Turenne les Austro-Bavarois à Zusmarshausen (17 mai 1648), fit avec Charles X Gustave la campagne de Pologne (1655-56), prit Kronburg (1658). Commandant la flotte, il mit en échec les Hollandais (29 oct. 1658), repoussa de Fionie les Danois. Amiral et maréchal, il fut l'un des tuteurs du jeune Charles XI. En 1674, Wrangel reçut le commandement de l'armée envoyée contre le Brandebourg, mais tomba malade et n'assista pas aux désastres de cette armée.

WRANGEL (Friedrich-Heinrich-Ernst, comte), général allemand, né à Stettin le 13 avr. 1784, mort à Berlin le 1er nov. 1877. Il fit campagne en 1807 et en 1813-14, où il se distingua. Colonel en 1815, commandant de corps d'armée en 1839, il fut mis à la tête des troupes fédérales du Sleswig-Holstein en 1848, défit les Danois à Sleswig (23 avr.), fut rappelé à Berlin où il comprima l'insurrection (9 nov. 1848). En 1863-64, il dirigea les opérations contre le Danemark, fut créé comte (1864). Il était réputé pour son esprit.

WRANGEL (Ferdinand-Petrovitch, baron de), navigateur russe, né en Livonie le 29 déc. 1794, mort à Dorpat le 6 juin 1870. Il exécuta de 1820 à 1823 une série d'explorations dans l'océan Glacial, sur la côte N. de Sibérie, partant de Nijne-Kolymsk en traîneau, en publia le récit et les résultats scientifiques, gouverna l'Amérique russe (1829-34) où il organisa ensuite une compagnie, prit sa retraite comme vice-amiral (1849), fut rappelé et mis à la tête du ministère de la marine (1853-58), protesta vainement contre la vente de l'Amérique russe aux Etats-Unis (1866).

WRATH (Cap) (V. Grande-Bretagne).

WREDE (Karl-Philipp, prince), feld-maréchal bavarois, né à Heidelberg le 29 avr. 1767, mort à Ellingen le 12 déc. 1838. Il fut colonel d'un régiment palatin levé pour l'archiduc Charles (1799) et, en 1805, devint général en chef de l'armée bavaroise. Il en commanda en 1809 la 2e division, se distingua à Neumarkt et à Wagram, fut mis à la tête du corps bavarois dans la campagne de Russie, puis, en 1813, de l'armée de l'Inn ; le 8 oct., il conclut le pacte de Ried avec les Autrichiens et tenta de fermer la retraite à Napoléon, ce qui lui valut le désastre de Hanau (30-31 oct.). Commandant le 5e corps, il prit part aux batailles de La Rothière (1er févr. 1814) et de Bar-sur-Aube (21 mars), fut promu maréchal (7 mars) et créé prince (9 juin), assista au congrès de Vienne, fut président de la Chambre haute, généralissime bavarois (1822).

Bibl. : Heilmann, *Feldm. Fürst Wrede* ; Leipzig, 1881.

WREN (Sir Christopher), architecte et mathématicien anglais, né à East-Knoyle (Wiltshire) le 20 oct. 1632, mort à Hamptoncourt le 25 févr. 1723. Il fit d'excellentes études de mathématiques, fut appelé en 1657, comme professeur d'astronomie, au Gresham College de Londres, puis, en 1659, à l'Université d'Oxford, et, tout de suite, se plaça au premier rang des géomètres de l'Europe par un remarquable mémoire en réponse au défi porté par Pascal au sujet de la solution de divers problèmes relatifs à la roulette. Lors de la fondation de la Société royale de Londres en 1663, il en fut nommé membre. En 1665, un voyage à Paris, où l'on travaillait alors activement au Louvre, le décida à se faire architecte. Justement, Londres fut, l'année suivante, en partie consumé par un terrible incendie. Bien que le plan de réédification méthodique qu'il proposa n'eût pas été adopté (V. Londres, t. XII, p. 524), il fut chargé, avec le titre d'architecte en chef, de la reconstruction des principaux monuments et, en 1668, devint architecte général du royaume d'Angleterre. Son chef-d'œuvre est la cathédrale Saint-Paul, bâtie par lui seul de 1675 à 1710 (V. Londres, t. XII, p. 516). On lui doit également la partie nouvelle du palais de Hamptoncourt, le palais de Winchester, la bibliothèque de Trinity College à Cambridge, l'église de Saint-Etienne de Wallbroock, qui est une merveille de goût, le mausolée de la reine Marie à Westminster, les hôpitaux de Greenwich et de Chelsea, et une soixantaine d'autres édifices, civils ou religieux. Son style, qui procède surtout de l'antique, est, d'une façon générale, fort sobre, mais aussi sans vie. Par contre, sa technique est irréprochable. Ses principaux écrits ont été publiés par ses fils, après sa mort. Ils traitent de la théorie générale des mouvements, de la résistance des fluides, de l'art de la navigation et de diverses autres questions de géométrie, de mécanique et d'architecture. L. S.

Bibl. : Elmes, *Sir Christopher Wren and his times* ; Londres, 1852. — Phillimore, *Christopher Wren, his family and his times* ; Londres, 1881. — Stratton, *Sir Christopher Wren* ; Londres, 1897.

WRIGHT (Thomas), érudit anglais, né à Tenbury (Shropshire) le 23 avr. 1810, mort le 23 déc. 1877. Après avoir fait ses études à Cambridge, il s'établit à Londres (1836), où il vécut de sa plume, s'occupant principalement de travaux relatifs à l'histoire de la littérature du moyen âge. Il publia dès 1838, en collaboration avec Francisque-Michel, la *Vie de Merlin*, attribuée à Geoffroi de Monmouth. Membre d'une foule de sociétés savantes, il publia sous leurs auspices quantité de documents : *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes* (1841) ; *A Collection of latin stories, illustrative of the history of fiction during the middle ages* (1842) ; *Mapes de Nugis Curialium* (1850) ; *Political poems and songs relating to English history* (1859-61, 2 vol.) ; *The Anglo-latin satirical poets and epigrammatists of the XIIth Century* (1872, 2 vol.), etc., etc. — En collaboration avec son ami Halliwell-Phillipps, il publia, en outre : *Reliquiæ antiquæ*, *Scraps from ancient manuscripts* (1845, 2 vol. in-8, 2e éd.) ; et avec le graveur F.-W. Fairholt, une série de livres illustrés : *England under the house of Hannover, its history and condition during the reigns of the three Georges, from the caricatures and*

the satires of the day (1852, 2 vol. in-8, 3e éd.); l'*History of Caricature and Grotesque in Literature and Art* (1865), et l'*History of domestic manners and sentiments in England during the middle ages* (1862). On lui doit encore une centaine de volumes, textes et compilations : *The History of Ludlow* (1852, 2e éd.); *Saint-Patrick's Purgatory* (1842); *Anecdota literaria* (1844); *Essays on subjects connected with the literature, popular superstitions and history of England in the middle ages* (1846, 2 vol. in-8); *The works of James Gillray the caricaturist* (1873, in-4), etc., jusqu'à une *History of France* (1858-62) et une traduction de la *Vie de Jules César* par Napoléon III. Il s'intéressait, en même temps qu'à l'histoire et à l'histoire littéraire, à l'archéologie; son ouvrage le plus célèbre est un livre d'archéologie : *The Celt, the Roman and the Saxon, a history of the early inhabitants of Britain down to the Conversion of the Anglo-Saxons* (1852; 4e éd., 1885). Wright, polygraphe trop actif, a édité pour la première fois un très grand nombre de textes importants du moyen âge (Jean de Garlande, Thomas Occleve, l'histoire de Foulkes Fitz-Warin, le chevalier de La Tour-Landry, une collection d'anciens glossaires, une collection d'anciens récits de voyage en Palestine, etc.), mais tous avec négligence, ce qui lui a valu, en son temps et depuis, les critiques les plus pénibles. C'est surtout comme « pionnier de l'archéologie britannique » qu'il est aujourd'hui considéré. Ch.-V. L.

WRIGHT (William), orientaliste anglais, né dans l'Inde anglaise le 17 janv. 1830, mort à Saint-Andrews (Ecosse) le 22 mai 1889. Sa mère était fille de Overbek, dernier gouverneur hollandais du Bengale. Il professa l'arabe à University-College à Londres (1853), au Trinity-College à Dublin (1856-62), fut attaché, de 1862 à 1872, au British Museum, où il rédigea le catalogue des manuscrits syriaques et éthiopiens; en 1870, il fut nommé professeur d'arabe à l'Université de Cambridge. D'une autorité incontestée pour les langues arabe et syriaque, ses principaux travaux sont : une édition de *The Book of Jonah* en 4 versions, publié pendant son premier séjour à Londres; les *Opuscula arabica* (Dublin, 1862); *A Grammar of the Arabie language* (Dublin, 1862 ; 2e édit., 1874-75; 3e édit., 1900); *Chrestomathia an Arabie* (1870); une édition du texte arabe du *Kâmil de Mobarrad*, de 1864 à 1882; *Contributions to the apocryph al literature of New Testament* (1865); *Homilies of Aphraates* (1869); *Apocryphal Acts of the Apostles* (1871, 2 vol.); la *Chronicle of Joshua the Stylite* (1882); *The Book of Kalilah and Dimnah* (1883). Il commença également une édition de *The ecclesiastical History of Eusebius in Syrial;* son dernier travail fut l'article sur la littérature syriaque dans l'*Encyclopædia Britannica*. G. Salmon.

WRIGHT (Frances) (V. Darusmont).

WRONŚKI (Hoëné) (V. Hoëné Wronski).

WULFÉNITE (Minér.) (V. Plomb).

WULLENWEVER (Jürgen), bourgmestre de Lubeck, né à Hambourg vers 1497, décapité à Steinbrück le 29 sept. 1537. Frère de *Joachim Wullenwever* qui fit prévaloir la Réforme à Hambourg, et impliqué dans sa ruine, mourut exilé à Malmœ en 1558, Jürgen Wullenwever, émigré à Lubeck, y acquit une influence prépondérante lors des luttes pour la Réforme, fut élu l'un des quatre bourgmestres en 1533, et s'efforça de restaurer l'antique prépondérance des Hanséates dans la mer Baltique en en chassant les Hollandais et mettant en échec les rois de Danemark et de Suède; il s'entendit avec les démocrates danois pour restaurer Christian II ; mais son allié Christophe d'Oldenbourg fut vaincu, et la diète de Spire ordonna l'abolition de toutes les nouveautés introduites à Lubeck. Wullenwever se démit (août 1535), fut, deux mois après, livré au duc Henri de Brunswick, catholique fanatique, qui lui intenta un long procès, lui arracha par la torture l'aveu de crimes imaginaires et le mit à mort. Sa chute marqua la décadence définitive de la *Hanse* (V. ce mot).

Bibl. : Waitz, *Lubeck unter J. Wullenwever ;* Berlin, 1855-56, 3 vol.

WULVERDINGHE. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant de Bourbourg ; 295 hab.

WUNDT (Wilhelm-Max), physiologiste et philosophe allemand contemporain, né à Neckarau (Bade) le 16 août 1832. Il se fit recevoir privat-dozent à Heidelberg en 1857, y devint professeur extraordinaire de physiologie en 1865, passa à Zurich en 1874, et enfin fut nommé professeur de physiologie à Leipzig en 1875. Le grand mérite de Wundt, c'est d'avoir introduit la méthode inductive dans les sciences philosophiques pures, telles que la logique et l'éthique, et d'avoir cherché à donner à la psychologie une base physiologique par des méthodes de mensuration, etc. Ouvrages principaux : *Beiträge zur Theorie der Sinneswahrnehmung* (Leipzig et Heidelberg, 1862, in-8); *Vorlesungen über die Menschen-und Thierseele* (Leipzig, 1863, 2 vol. in-8); *Lehrbuch der Physiologie des Menschen* (Erlangen, 1865, gr. in-8; 4e éd., 1878); *Traité élémentaire de physique médicale*, trad. par Monnoyer (Paris, 1871, in-8; original allemand, 1867); *Eléments de psychologie physiologique* (Paris, 1886, 2 vol. in-8 ; original allemand, 1874); *Untersuchungen zur Mechanik der Nerven* (Stuttgard, 1876, in-8); *Philosophische Studien* (Leipzig, 1884-94, vol. I-X, in-8); *Hypnotisme et Suggestion* (Paris, 1893, in-8), etc. Dr L. Hn.

WUPPER. Rivière de Prusse, affl. dr. du Rhin, long de 105 kil., dont la vallée est le centre le plus actif de l'industrie allemande (V. Rhin [Province]).

WURMSER (Dagobert-Siegmund, comte de), maréchal autrichien, né à Strasbourg le 7 mai 1724, mort à Vienne le 27 août 1797. Il servit dans l'armée française (1741-62) durant les guerres de succession d'Autriche et de Sept ans, passa en 1762 au service de l'Autriche, se fit remarquer par la surprise d'Habelschwerdt (18 janv. 1779) dans la guerre de succession de Bavière, reçut le commandement de la Galicie et, en 1787, le titre de général de cavalerie. Placé à la tête d'un corps d'armée dans la guerre contre la France, il eut des succès en 1793, à Rohrbach (29 juin), Germersheim (5 juil.), Esslingen (27 juil.), emporta les lignes de Wissembourg, mais fut, en décembre, rejeté sur la r. dr. du Rhin et fut rappelé. En août 1795, il reprit le commandement sur le Rhin et s'empara de Mannheim (22 nov.). En juin 1796, on le mit à la tête de l'armée d'Italie. Il tenta de débloquer Mantoue assiégée par Bonaparte, fut battu par lui à Castiglione (5 août), se retira sur le Tirol et revint par le val de la Brenta; Bonaparte le prit alors à dos, le vainquit à Roveredo et à Bassano (4 et 8 sept.). Wurmser se jeta dans Mantoue dont le blocus fut reformé; il s'y défendit vigoureusement et dut capituler le 2 févr. 1797.

Bibl.: Vivenot, *Thugut, Clerfayt und Wurmser;* Vienne, 1889.

WURSTEN (lat. *Worsatia*). Région marécageuse à l'O. du bas Weser, conquise sur la mer par les Frisons, à qui elle fut enlevée au xve siècle au profit de l'archevêque de Brême. Aujourd'hui elle fait partie du district prussien de Stade; les digues qui la couvrent ont 9 m. de haut sur 46 m. de large à la base.

WURTTEMBERG (orthographe officielle depuis 1803, auparavant *Wurtemberg*, primitivement *Wirtemberg*). Royaume de l'Empire allemand, le troisième par son étendue, le quatrième par sa population; 19.512 kil. q. ; 2.169.434 hab. en 1900. Il est situé dans l'Allemagne méridionale, entre 47° 34′ 48″ et 49° 35′ 17″ lat. N., 5° 52′ et 8° 9′ long. E., borné au S. par le lac de Constance qui le sépare de la Suisse et la principauté de Hohenzollern, au S.-O., à l'O. et au N.-O. par le grand-duché de Bade, au N.-E., à l'E. et au S.-E. par la Bavière (V. la carte de la Bavière).

Géographie physique. — Le Wurttemberg est un pays de petites montagnes et de collines s'étendant sur le Jura

souabe, l'E. de la Forêt-Noire (V. SCHWARZWALD) et les contreforts N. des Alpes d'Allgau. Les monts occupent 29 %, les collines 46 %, la plaine 25 % seulement de la superficie totale. L'alt. moyenne est de 500 m., plus que double de celle de l'ensemble de l'Allemagne (214 m.). Entre le lac de Constance et le Danube, le plateau de Souabe a une alt. de 600 m. avec des sommets de 1.118 (Schwarze Grat) et 1.036 m. (Hochkopf). Le point culminant du royaume est la Hornisgrinde (1.166 m.), sommet de la Forêt-Noire sur la frontière badoise; au S. est le col de Kniebis, voisin de la pittoresque vallée de la Murg. Le Jura souabe ou Alb s'allonge du S.-O. au N.-E. à travers le Wurttemberg; il est séparé de la Forêt-Noire par la plaine du Neckar, sur laquelle s'étagent les terrasses de la Basse-Souabe. Au N.-E. de l'Alb, elles forment de petites falaises, en avant desquelles se détachent des massifs isolés, couronnés par les ruines des burgs du moyen âge (Achalm, 705 m.; Hohenstaufen, 683 m.; Ipf, 677 m.). Le sol du Wurttemberg comprend d'O. en E., à partir des gneiss, granites et grès rouge de la Forêt-Noire, la série des assises du trias, du jurassique et du tertiaire; dans les terrains triasiques abondent les grandes cavernes à stalactites.

Les cours d'eau majeurs du pays sont: 1° le Neckar, affl. dr. du Rhin, qui y parcourt 280 kil. et se grossit de l'Enz (g.), de la Fils (dr.), de la Rems (dr.), de la Murr (dr.), de la Kocher (dr.) et de la Jasgt (dr.); 2° le Danube, qui y parcourt 130 kil., de Tuttlingen à Ulm, absorbant la Blau (g.) et l'Iller (dr.). Citons encore les tributaires rhénans du lac de Constance, du N. de la Forêt-Noire (Salzach, Pfinz, Murg et Kinzig) et la Tauber, affl. dr. du Main. — Le climat est assez froid: 8°,3 de moyenne annuelle; la chute d'eau varie de 1.667 millim. en Forêt Noire à 608 millim. à Stuttgart. Les produits minéraux à noter sont les argiles ferrugineuses de l'Alb, les salines du Neckar et de la Kocher (terrain de Muschelkalk), les tourbières de Haute-Souabe, 70 sources minérales, généralement salines, et toute espèce de pierres à bâtir.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE. — La population du Wurttemberg était, en 1900, de 2.179.434 hab. contre 1.818.539 en 1871 et 2.036.522 en 1890; environ 70 % sont protestants et 30 % catholiques, avec une minorité de 12.000 juifs. Le royaume se divise en quatre cercles:

	Kil. q.	Hab.
Neckar	3.330	745.675
Schwarzwald	4.775	509.258
Jagst	5.141	400.005
Danube	6.266	514.496

Le dernier est en majorité catholique. — Les principales villes sont Stuttgart (176.705 hab.), Ulm (42.985 hab.), Heilbronn (37.891 hab.), Esslingen (27.325 hab.) et Cannstatt (26.497 hab.).

Le pays est fertile et bien cultivé: 880.000 hect. en champs, 17.000 en vignobles, 345.000 en pâturages, 608.000 en forêts. On récolte beaucoup de fruits et de légumes (choucroute, choux-fleurs, etc.) dans le val du Neckar; l'horticulture prospère près de Stuttgart. L'élevage compte environ 100.000 chevaux, 1 million de bœufs, 400.000 porcs, autant de moutons. — Les salines livrent près de 460.000 quintaux de sel comestible, valant 1 million 700.000 fr. — L'industrie se développe et occupe 20 % de la population; les principaux centres sont Stuttgart, Cannstatt, Esslingen, Ulm, etc. On fond des cloches, travaille le cuivre et le plomb, fabrique des machines (Esslingen, Cannstatt), des locomotives, des armes, etc. On file et tisse le lin et le coton sur les pentes de l'Alb, la soie, la laine; citons encore les corsets de Stuttgart, le papier de Heilbronn, les imprimeries de Stuttgart, l'ébénisterie, etc. Stuttgart est la troisième ville d'Allemagne pour la librairie. — Le Wurttemberg exporte du bétail, de la laine, des grains, des bois, etc. Les places commerciales sont Heilbronn (navigation du Neckar), Stuttgart, Ulm, Friedrichshafen. — Les chem. de fer appartenant à l'Etat ont un développement de 1.689 kil. (en 1896) dont 1.812 en Wurttemberg. Le réseau télégraphique a 4.000 kil.

Le Wurttemberg est une monarchie constitutionnelle, régie par la constitution du 25 sept. 1819, amendée en 1868 et 1874. La succession est héréditaire en ligne masculine par ordre de primogéniture (cf. l'art. CONSTITUTION, t. XII, p. 700). Le Parlement collabore au pouvoir législatif, vote l'impôt, examine le budget; il comprend: une Chambre haute formée des princes du sang, des chefs des familles princières et comtales, des anciennes seigneuries d'Empire et d'un quart de membres nommés à vie par le roi; une chambre basse (93 membres), formée de 13 députés des chevaliers, de 6 surintendants protestants, de l'évêque catholique, du doyen des chanoines, du chancelier de l'Université, de délégués des villes et districts administratifs élus au suffrage universel direct pour six ans; la majorité est démocrate et libérale. — Les couleurs nationales sont noir et rouge; le Wurttemberg a quatre décorations: ordre de la couronne de Wurttemberg, ordre de Frédéric, ordre du Mérite militaire, ordre d'Olga. — Administrativement il se divise en quatre cercles ayant chacun ses fonctionnaires et deux tribunaux.

Le budget se montait, pour la période financière du 1er avr. 1901 au 31 mars 1903, à 110.757.402 fr. (recettes) et 110.716.195 fr. (dépenses); la dette, à 609.057.316 fr., dont environ 500 millions pour les chem. de fer (qui rapportent 18 millions de fr. net). — L'armée forme, aux termes de la convention militaire du 25 nov. 1870, le XIIIe corps de l'armée allemande, avec siège à Stuttgart. — L'instruction primaire est obligatoire et très complète. On compte une centaine d'écoles secondaires de toute catégorie, une Université à Tubingue, etc. Le budget d'Etat de l'instruction publique atteint 8 millions de fr. — L'Eglise évangélique est administrée par un consistoire national et un synode comprenant, en outre, les 6 surintendants ou prélats; de plus, un synode territorial a été institué le 28 déc. 1867, où siègent 50 délégués laïques et ecclésiastiques, etc. L'Eglise catholique est administrée par l'évêque et le chapitre de Rottenburg, suffragants de Fribourg. Le budget des cultes coûte à l'Etat plus de 5 millions de francs.

HISTOIRE. — Le Wurttemberg est l'héritier historique de l'ancienne Souabe et se glorifie d'une tradition démocratique presque ininterrompue. Peuplée au temps de César par les Suèves, cette région fut conquise par les Romains au Ier siècle ap. J.-C. Derrière leurs retranchements ils la colonisèrent; mais au IIIe siècle les Alamans la reconquirent. Soumis par Clovis, ils suivent la destinée du royaume franc. Le duché de Souabe acheva de se décomposer au XIIIe siècle quand eurent disparu les Hohenstaufen. La famille de Wirtemberg était de leur clientèle; elle apparaît en 1090 avec Conrad de Wirtinsberc (dérive peut-être du celtique *Virodunum*), de la famille de Beutelsbach, lequel bâtit sur le Rothenberg, près de Cannstatt, le burg familial. Son fils Louis porte le titre de comte de Wirtemberg. La lignée régulière des comtes n'est toutefois connue qu'à partir d'Ulrich (1241-65) qui s'agrandit beaucoup au moment du grand interrègne, acquit Urach, etc. Son fils Eberhard Ier (1279-1325), adversaire des Habsbourg, et son petit-fils Eberhard II (1344-92), l'ennemi redouté des villes souabes, accrurent leurs domaines et leurs forces; puis vinrent Eberhard III, petit-fils du précédent (1392-1417) et son fils Eberhard IV, (1417-19), qui épousa l'héritière du comté de Montbéliard. Les fils d'Eberhard IV divisèrent le pays en 1442, mais le 14 déc. 1482 intervint le pacte de Munsingen qui stipula, sur la demande des Etats, l'indivisibilité du Wurttemberg, alors vaste de 6.600 kil. q., et la succession par primogéniture. Eberhard IV le Barbu dota ses sujets d'une constitution (11 nov. 1495) et obtint de l'empereur

Maximilien le titre de duc (21 juil. 1495). Il eut pour successeur son cousin Eberhard VI (1496-98), déposé deux ans après pour incapacité par les Etats du duché, lesquels exercèrent la régence au nom de son neveu Ulrich ; celui-ci dut ensuite faire à ses sujets de nouvelles concessions et finalement fut déposé (1519). Le Wurttemberg fut vendu par la ligue souabe à l'Autriche, donné par Charles-Quint à son frère Ferdinand (1522), mais s'affranchit en 1534 et rappela son duc ; en même temps, la Réforme y prévalait complètement. Ulrich eut pour successeur son fils Christophe (1550-68), qui sut tenir tête à la réaction catholique et à l'Autriche. Il eut pour fils l'incapable duc Louis (1568-93), auquel succéda son cousin Frédéric Ier (1593-1608), fils de Georges de Montbéliard. Celui-ci restreignit les droits des Etats et obtint de l'empereur Rodolphe III la renonciation à la suzeraineté autrichienne (acceptée en 1534). Son fils Jean-Frédéric (1608-28) fit décapiter le chancelier Enzlin (1613), agent de la politique absolutiste de son père ; lui-même et son successeur Eberhard III (1628-74) souffrirent de la guerre de Trente ans ; le Wurttemberg fut occupé par les Austro-Bavarois et ne recouvra son intégrité qu'aux traités de Westphalie. Eberhard-Louis (1677-1733) fut le jouet de sa maîtresse ; Charles-Alexandre (1733-37) se convertit au catholicisme et laissa dévaliser ses sujets par le juif *Süss Oppenheimer* (V. ce nom). Charles-Eugène (1737-93) fut, comme ses prédécesseurs, un imitateur du « Grand roi » de France, gaspillant les ressources du Wurttemberg en dépenses somptuaires. Il soutint une longue lutte contre ses sujets qui finirent par acheter au prix souhaité par le duc la conservation de leurs libertés. Ses deux frères, Louis-Eugène (1793-96) et Frédéric-Eugène (1796-98), régnèrent peu ; le second céda Montbéliard à la France (7 août 1796). Son fils Frédéric Ier (1797-1816) tira grand profit de la tourmente napoléonienne. Entré malgré les Etats dans la seconde coalition contre la France, il vit le Wurttemberg conquis par Moreau (1800), fit sa paix séparée avec la France (20 mai 1802) qui lui donna en échange de Montbéliard, neuf villes libres, des fiefs ecclésiastiques, en tout 2.200 kil. q., 124.688 hab., plus la dignité électorale. Le 5 oct. 1805, il s'allia à Napoléon contre l'Autriche, ce qui lui valut, au traité de Presbourg, le titre de roi et les possessions autrichiennes de Haute-Souabe (121.857 hab.). Frédéric donna à son royaume unifié une nouvelle constitution, accéda à la Confédération du Rhin et s'agrandit de principautés médiatisées qui lui ajoutèrent 250.000 sujets. Fidèle allié de Napoléon, il gagna en 1809, aux traités de Vienne et de Compiègne, les villes d'Ulm et de Mergentheim. Il avait plus que doublé le Wurttemberg. Le 2 nov. 1813, il se fit garantir au traité de Fulda par les alliés et l'Autriche l'intégrale conservation de ses possessions et de sa souveraineté ; moyennant quoi, il joignit ses contingents à l'armée de Schwarzenberg. — Son fils Guillaume Ier (1816-64) fit aux tendances libérales de ses sujets les concessions nécessaires par la constitution de 1819. En 1848-49 les Wurttembergeois eurent une attitude très démocratique, contredite par le roi seulement parce qu'il persistait dans l'atttitude particulariste et opposée à toute centralisation de l'Allemagne observée par son père en 1815. Il s'entendit avec l'Autriche et la Bavière contre la Prusse (conférence de Bregenz, 11 oct. 1850), et, après trois dissolutions, obtint une majorité dans la Chambre élective. Charles Ier (1864-91) persista dans la politique hostile à la Prusse et s'allia contre elle à l'Autriche en 1866 ; son armée fut battue à Tauberbischofsheim (24 juil.), Le traité de Berlin (13 août 1866) ne lui coûta qu'une indemnité de guerre de 8 millions de florins, mais il conclut un traité secret avec la Prusse, garantissant à celle-ci sa coopération militaire et la prolongation du Zollverein (union douanière). Les Chambres, résolument hostiles à toute compromission avec la Prusse, finirent par subir le traité de commerce et la nouvelle loi militaire. En 1870, elles réclamaient la réduction des dépenses militaires, et le conflit était aigu, lorsque la déclaration de guerre de la France refit l'accord. Les Wurttembergeois prirent une part marquante aux batailles de Reichshofen, Sedan et Champigny ; la convention de Berlin régla le 25 nov. les concessions de l'accession du royaume au futur Empire allemand, en sauvegardant son autonomie militaire. Les élections furent unanimement nationalistes-allemandes, et, le 1er janv. 1871, le Wurttemberg entra officiellement dans l'Empire. Le « parti du peuple » ne reprit la prépondérance que vers 1895, en antagonisme contre les ultramontains, après la déconsidération totale du parti national-libéral, la question cléricale jouant dans la politique locale wurttembergeoise le rôle principal. Le roi Guillaume II succéda le 5 oct. 1892 à son oncle Charles Ier. A.-M. B.

BIBL. : Carte au 50.000^e en 55 feuilles par le Bureau statistique ; une édition géologique a été publiée de 1865 à 1892. Il existe une carte d'ensemble au 200.000^e et une carte géologique au 600.000^e. — *Das Kœnigreich Württemberg*, description générale publiée par le Bureau de statistique, 1882-86, 3 vol. — *Das Staatsrecht des Kœnigreichs W.*; Fribourg, 2e édit., 1895. — Annuaires publiés depuis 1822 par le Bureau de statistique. — ENGEL, *Geognostischer Wegweiser durch Württemberg* ; Stuttgart, 2e édit. 1896. — *Wirttembergisches Urkundbuch* ; Stuttgart, 1849-91, 7 vol. — *Wurttembergische Geschichtsquellen* par SCHÆFER, 1894-96, 3 vol. — SATTLER, *Gesch. Wurtembergs unter den Grafen*, 2e édit., 1775-78, 4 vol. ; *unter den Herzœgen*, 1769-83, 13 vol. — Ch.-F. von STÆLIN, *Vurttembergische Gesch.*, 1841-73, 4 vol. — STÆLIN et BECHTLE, *Die Herrschaftsgebiete der kœnigreichs W. nach dem Stande von 1801* (carte), 1896.

WURTTEMBERG (Paul de) (V. PAUL, t. XXVI, p. 118).

WURTTEMBERG (Eugène de) (V. EUGÈNE, p. 735).

WURTZ (Charles-Adolphe), chimiste français, né à Strasbourg le 26 nov. 1817, mort à Paris le 12 mai 1884. Il étudia la médecine à la Faculté de sa ville natale, y fut, à partir de 1839, chef des travaux chimiques, fut reçu docteur en 1843 et, en 1845, vint à Paris comme préparateur du cours de chimie organique de la Sorbonne. Nommé ensuite successivement directeur du laboratoire de chimie de l'Ecole centrale des arts et manufactures (1846), professeur à l'Institut agronomique de Versailles, (1851), professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Paris (1853), doyen de cette Faculté (1866-75), professeur de chimie organique à la Sorbonne (1875), il conserva ces deux dernières chaires jusqu'à sa mort. Il était depuis 1856 membre de l'Académie de médecine et, depuis 1867 membre de l'Académie des sciences. Elu en 1881 sénateur inamovible, il siégea au centre gauche. Ses travaux ont notablement contribué, avec ceux de Kékulé, d'Odling, etc., à l'introduction, en chimie, de la notion d'atomicité (V. ATOMIQUE [Théorie]), et il a été, en France, l'un des plus ardents propagateurs de la notation atomique. On lui doit, d'autre part, de nombreuses découvertes, notamment celle des ammoniaques composées, en 1849, celle du glycol, en 1856 (V. CHIMIE, t. XI, pp. 74 et 75, et GLYCOL, t. XVIII, p. 1111), celle de l'*aldol* (V. ce mot). On lui doit également la théorie de « l'aldolisation » ou propriété que possède l'aldéhyde éthylique de se souder à elle-même et qui permet d'expliquer les procédés mis en œuvre par la nature dans la synthèse organique. Outre des mémoires et des notes insérés dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris* et dans les autres recueils spéciaux, il a publié : *Mémoires sur les ammoniaques composées* (Paris, 1850) ; *Leçons de philosophie chimique* (Paris, 1864) ; *Traité élémentaire de chimie médicale* (Paris, 1864-65, 2 vol. ; 2e éd., 1868-75) ; *Leçons élémentaires de chimie moderne* (Paris, 1866 ; 6e édit., 1892) ; *Dictionnaire de chimie pure et appliquée*, en collaboration (Paris, 1868-78, 5 vol. ; 1er suppl. 1880-86, 2 vol. ; 2e suppl., par Friedel, 1892 et suiv., 3 vol. parus), l'ouvrage le plus important de ce genre, en France, après la *Grande Encyclopédie chimique* de Frémy ; *Histoire des doctrines chimiques* (Paris, 1868), introduction du précédent, parue séparément ; *Progrès de l'industrie*

des matières colorantes artificielles (Paris, 1876) ; *la Théorie atomique* (Paris, 1878 ; trad. allem., Leipzig, 1879) ; *Traité de chimie biologique* (Paris, 1884), l'une de ses œuvres capitales ; *Introduction à l'étude de la chimie* (Paris, 1885, posth.), etc. L. S.

BIBL. : FRIEDEL, *Notice sur la vie et les travaux de C.-A. Wurtz* ; Paris, 1884.

WURTZBOURG (all. *Wurzburg*). Ville de Bavière, ch.-l. de la prov. de Basse-Franconie, sur le Main ; 75.497 hab. en 1900. Evêché. Trois ponts, dont l'un, de huit arches et 200 m. de long, date de la fin du moyen-âge (1474-1607) et est décoré de statues ; ils joignent à l'ancienne ville de la r. dr. du Main son ancienne citadelle, le Marienberg, où résidaient les évêques jusqu'en 1720. Wurtzbourg a 26 églises, dont 24 catholiques ; la cathédrale romane à piliers, commencée en 862, consacrée en 1189, remaniée en 1240, a été transformée à l'intérieur au XVIIIe siècle ; c'est aussi en style baroque que sont les églises Hauger (1670-91), Neumünster (1711-19), avec intérieur de style jésuite, celle de Marie est en style gothique (1377-1441), de même celle de l'ordre Teutonique, transformée en magasin militaire, et celle de l'Université où se manifeste l'influence de la Renaissance (1582-91). Mais le plus beau monument de Wurtzbourg est le palais des princes-évêques, érigé par Neumann de 1720 à 1744 sur le modèle de Versailles : long de 167 m., large de 89 m., haut de 21 m. avec ses 283 chambres réparties autour de 7 cours, il a très grand air. — L'Université, fondée en 1402, mais disparue dès 1411, reconstituée en 1582, fut, sous la direction des jésuites, le foyer des études catholiques en Allemagne. Aujourd'hui elle brille surtout par sa Faculté de médecine ; elle compte environ 80 maîtres et 1.600 étudiants (plus de moitié pour la médecine). — L'industrie et le commerce des produits alimentaires (bière, vins, fruits, liqueurs, conserves, etc.) sont assez actifs.

Wurtzbourg remonte à saint Boniface qui y institua en 741 un évêché en l'honneur de saint Kilian qui y avait prêché dès 688 ; le premier évêque fut Burkhard. La ville prospéra, et plusieurs diètes impériales y furent tenues, notamment celle de 1180 qui mit au ban de l'Empire Henri le Lion. Les évêques revendiquaient le titre de ducs de Franconie orientale et étaient suffragants de Mayence ; en 1751, ils obtinrent le pallium. Ils avaient acquis une principauté territoriale qui s'étendait en 1800 sur 4.900 kil. q. et 262.000 âmes. Le dernier des 78 princes-évêques vit en 1801 séculariser son évêché au profit de la Bavière. En 1805, on en fit un duché électoral au profit de l'ancien duc Ferdinand de Toscane, transféré d'abord à Salzbourg (1803) que l'on cédait à l'Autriche. Le 30 sept. 1806, il accéda à la Confédération du Rhin avec le titre de grand-duc de Wurtzbourg. Le congrès de Vienne le restaura en Toscane et rendit le duché à la Bavière. A.-M. B.

BIBL. : STAHEL, *Fremdenführer durch Würzburg*, 1895. — ŒGG, *Entwicklungsgesch. der Stadt Würzburg*, 1880. — WEGELE, *Gesch. der Universität Würzburg*, 1882, 2 livr. — USSERMANN, *Episcopatus Wirceburgensis* ; Saint-Blasien, 1790-92. — STAMMINGER et AMRHEIN, *Franconia sacra Gesch. und Beschreibung des Bistums Würtzburg*, 1896 et suiv.

WURZEN. Ville de Saxe, cercle de Leipzig, sur la Mulde ; 15.674 hab. Cathédrale de 1114, restaurée en 1818. Château gothique. Fonderies, machines, tapis, minoterie, pâtisserie.

WUSTENFELD (Heinrich-Ferdinand), célèbre orientaliste allemand, né à Münden (Hanovre) le 31 juil. 1808, mort le 8 févr. 1899. Bibliothécaire de l'Université de Göttingue en 1838, il devint en 1840 professeur d'arabe. Ses travaux embrassent l'histoire, la géographie et la philologie coptes et arabes. Ses œuvres principales sont, dans l'ordre chronologique : *Liber concinnitatis nominum* de Nawawî (Göttingue, 1832) ; *Liber classium virorum auctore Dahabio* (*id.*, 1833-34) ; *Abulfedæ tabulæ quædam geographicæ* (1835) ; *Ibn Challikani vita illustrium virorum* (1835-50) ; *Kitâb al Lobab* (1835) ; *Die Academien der Araber* (1837) ; *The biographical dictionary by Nawawî* (1842-47) ; *Makrizi's Geschichte der Kopten* (1845) ; *Jacut's Moschtarik* (1846) ; *Qazwinî's Kosmographie* (1848) ; *Ibn Qotaibah, Kitâ al Ma'ârif* (1850) ; *Die Chroniken der Stadt Mekka* (Leipzig, 1857-61) ; *Geschichte der Stadt Medina* (Göttingue, 1860) ; Ibn Doraïl : *Kitâbal-Ichtiqâq* (1854) ; Ibn Hishâm : *Das Leben Muhammad* (1850) ; *Kitâb Mo'djam al-Boldân* (Leipzig, 1866-70) ; Al-Bakrî : *Das geographische Wörterbuch* (Göttingue, 1876) ; Al-Dimichqî : *Die Famili el-Zubeir* (*id.*, 1878) ; *Die Geographie und Verwaltung von Ægypten* (id., 1879) ; *Synaxarium* (Gotha, 1879) ; *Der Tod des Husein* (Göttingue, 1883) ; *Die Geschichtschreiber der Araber und ihre Werke* (*id.*, 1882). G. SALMON.

WUTACH. Rivière du grand-duché de Bade, affl. dr. du Rhin, qui sort du Feldsee, traverse le Titisee, arrose une des belles vallées de la Forêt-Noire et finit à Waldshut ; 112 kil.

WY, dit **JOLY-VILLAGE**. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Mantes, cant. de Magny-en-Vexin ; 280 hab.

WYANDOTTE. Ancien nom de *Kansas City* (V. cet art.).

WYATT (Sir Thomas), poète anglais, né vers 1503, mort à Sherborne (Dorset) le 11 oct. 1542, fils de *Henry* Wyatt (mort en 1537), qui avait subi un dur emprisonnement à la Tour pour rébellion contre Richard III et qui devint par la suite membre du conseil privé et un des conseillers les plus écoutés de Henri VII et de Henri VIII. Thomas, qui se maria à dix-sept ans et qui, plus jeune encore, avait été amoureux d'Anne Boleyn, fut presque élevé à la cour. En 1526, il accompagnait le diplomate Cheney à Paris, en 1527 l'ambasssadeur Russell à Rome. En 1529-30, il était haut maréchal à Calais. Il avait repris ses relations avec Anne, et lorsque le roi s'éprit d'elle, il l'en avertit, dit-on, et lui conseilla de ne pas l'épouser. En 1536, il fut emprisonné et témoigna dans le procès de la malheureuse reine. Relâché au bout d'un mois, il conserva toute la faveur du souverain et de son ministre Cromwell. En 1537, il fut envoyé en ambassade auprès de l'empereur. En 1539, il accompagnait l'empereur à Paris. Après l'exécution de Cromwell, son meilleur protecteur, il fut de nouveau emprisonné à la Tour : il réussit sans grand'peine à se tirer d'affaire et obtint même du roi un surcroît de faveurs. Wyatt était très aimé. C'est l'un des hommes les plus cultivés de l'époque, et il était particulièrement versé dans les littératures étrangères. Ses poésies sont largement inspirées de la littérature française et de l'espagnole et aussi de l'italienne. Il a traduit plusieurs sonnets de Pétrarque. Il triomphe surtout dans la ballade et dans la satire où il manifeste beaucoup de vivacité : il est même le premier poète anglais qui ait cultivé ce genre avec succès. Il eut pour ami et pour disciple le malheureux comte de Surrey, dont les poésies ont été imprimées avec les siennes (Londres, 1557, 1815-16, 2 vol. in-4).

Son fils *Thomas*, né vers 1521, mort le 11 avr. 1554, le plus brave et le plus parfait gentilhomme de son temps, est bien connu par la part prépondérante qu'il prit à l'insurrection qui éclata à l'annonce du mariage de Marie avec Philippe d'Espagne. Il souleva le Kent, gagna à sa cause les milices bourgeoises de Londres envoyées contre lui, remonta la Tamise, s'empara du pont de Kingston, passa le fleuve et se jeta sur la capitale. Mais Marie avait eu le temps de réunir des troupes qui le séparèrent du gros de son armée. Wyatt, resté avec une poignée d'hommes, tomba épuisé devant la porte de la ville. Il fut exécuté comme traître sur le Tower-Hill. R. S.

BIBL. : NOTT, *Memoir of sir Thomas Wyatt*, en tête de l'édition des Œuvres ; Londres, 1855. — J. PROCTOR, *Hist. of Wyatt's Rebellion* ; Londres, 1555, in-16. — BAPST, *Deux Gentilshommes poètes de la cour de Henri VIII.*

WYATT (Les), architectes anglais des XVIIIe et XIXe siècles, appartenant à une famille originaire du Stafford-

shire. Le plus anciennement connu de tous, *Benjamin*, qui vivait à Blackbrook, fit, avec le concours de plusieurs de ses fils, construire l'infirmerie générale de Stafford vers 1877. — *Samuel*, troisième fils de Benjamin, né à Blackbrook le 8 sept. 1737, mort le 8 févr. 1807 à Chelsea où, depuis 1792, il était architecte des travaux du grand hôpital. Fort nombreux sont les édifices et les projets dus à Samuel Wyatt qui, de plus, était un remarquable constructeur et un charpentier de valeur. — *James*, frère du précédent et sixième fils de Benjamin, né à Burton-Constable le 3 août 1746, mort le 5 sept. 1813 et enterré à l'abbaye de Westminster. Cet architecte, qui avait fait élever en 1770 le premier Panthéon de Londres, inauguré en 1772 et brûlé en 1791, succéda en 1796 à sir W. Chambers comme surveillant général et contrôleur des travaux du roi, fut en 1805 président de l'Académie royale de Londres; il est surtout célèbre par ses restaurations de plusieurs grandes cathédrales, de la tour centrale et de la chapelle de Henri VII à Westminster, et par ses agrandissements de collèges à Oxford et à Cambridge et ses résidences de Frogmore, de Kew et de Whitehall. — *Jeffry*, fils de Samuel, né à Burton-sur-Trent le 3 août 1766, mort à Londres le 18 févr. 1840. Cet architecte fut chargé d'importants travaux de restauration et d'agrandissement au château de Windsor sous les rois Georges IV et Williams IV et sous la reine Victoria, travaux qui lui valurent d'être anobli sous le nom de Wyatville et d'être enterré dans la chapelle de ce château. — *Benjamin-Dean*, fils aîné et élève de James, né à Londres en 1775, mort à Camden Town le 18 sept. 1852. Après avoir beaucoup voyagé et été le secrétaire privé de sir A. Wellesley en Irlande et dans l'Inde, Benjamin-Dean succéda en 1813 à son père comme architecte de l'abbaye de Westminster; fit construire Clarence ou York-house, en collaboration avec R. Smirke et sir Ch. Barry; élever la colonne du duc d'York dans Carlton gardens, etc. — *Thomas-Henry*, fils aîné de Mathew Wyatt, avocat et petit-fils de Williams Wyatt, frère du premier Benjamin (V. plus haut), né à Rescommon le 9 mai 1807, mort à Londres le 5 août 1880, Thomas-Henry fut, de 1832 à 1861, architecte du district de Saint-John's Hackney, forma de nombreux élèves, publia plusieurs mémoires et fut en 1870 président de l'Institut royal des architectes britanniques — Sir *Matthew-Digby*, frère cadet du précédent, né à Rowde, près Devizes, le 20 juil. 1820, mort à Usk le 21 mai 1877, auteur d'un remarquable ouvrage intitulé *The Geometric Mosaics of the Middle Ages* (1848 in-fol.) et de plusieurs importantes études sur les arts industriels. Ch. LUCAS.

WYBICKI (Joseph), littérateur et homme d'Etat polonais, né en 1747 à Benomin, mort à Varsovie en 1822. Sa famille d'origine danoise (Wyben) s'était fixée vers 1549 en Pologne, aux environs de Dantzig. C'est à Dantzig qu'il fit aussi ses études. A l'âge de vingt ans, il fut élu député à la diète, se rangea dans le parti des « patriotes », prit part à la confédération de Bar. En 1775 et 1776, il fit paraître les *Idées politiques sur la liberté civile*; en 1777, *Lettres à l'ex-chancelier Zamoyski*. Ces deux livres ont contribué à la préparation de la célèbre constitution du 3 mai 1791. Wybicki combattit ensuite avec Kosciuszko (1794). Réfugié à Paris, il entra en relation avec le Directoire et réussit à faire accepter par celui-ci le projet de la formation des légions polonaises au service de la République. Il écrivit pour les légions la fameuse chanson: « La Pologne n'est pas encore morte » (*Jeszcze Polska nie zginela*). Napoléon le manda à Berlin avec Dombrowski (1806) et le consulta sur l'organisation du duché de Varsovie, dont il le nomma sénateur et voïévode. Après le désastre de 1812, le tsar Alexandre Ier lui laissa sa dignité, et l'éleva même au poste de président de la cour suprême de Varsovie. C'est à cette époque qu'il écrivit ses *Mémoires* très intéressants et ayant une valeur littéraire. Ils se terminent en l'an 1809. Publiés en 1840 par le comte Raczynski, ils ont été réimprimés par Gubrynowicz et Schmidt (*Biblioteka Polska*; Lwów, 1881, t. XXIII). V. BUGIEL.

BIBL. : DANY, *les Idées politiques et l'Esprit public en Pologne à la fin du* XVIIIe *siècle*; Paris, 1901.

WYCHERLEY (William), auteur dramatique anglais, né vers 1640, mort à Londres le 1er janv. 1716. Envoyé jeune en France, il y connut la célèbre Mlle de Rambouillet devenue Mme de Montausier, qui lui donnait le surnom amical de « petit huguenot ». Il avait déjà écrit deux pièces de théâtre : *Love in a Wood*, et *Gentleman dancing master*. Représentées en 1671 et 1673, ces deux comédies obtinrent un grand succès et valurent à l'heureux auteur les faveurs de la duchesse de Cleveland, la jolie maîtrese de Charles II. Wycherley avait d'ailleurs cynisme de la cour, et il se plut, en réalité, à peindre, dans ses œuvres, le monde tel qu'il le voyait: séductions, intrigues crapuleuses, débauches infâmes, orgies, querelles, batailles avec le guet. Rien de plus brutal que ces peintures, si ce n'est la langue de l'auteur qui se targuait simplement d'être tout franc et tout rond. Aussi comprend-on que Milton ait prit Wycherley pour modèle de son Bélial, « cet esprit, le plus impudique qui soit tombé des cieux, corrompu au point d'aimer le vice pour lui-même ». Le premier comique anglais du temps pillait d'ailleurs imperturbablement Molière, notamment l'*Ecole des femmes*, dans la plus brillante et la plus indécente de ses productions, *The Country Wife* (1675); la *Critique de l'Ecole des femmes* et le *Misanthrope*, dans *The Plain dealer* (1677). Vers 1679, il réussit à épouser secrètement une jeune et riche veuve, la comtesse de Drogheda, mais elle était horriblement jalouse et le rendit fort malheureux. En 1704, il publia un volume de mauvais vers, *Miscellany Poems* (in-fol.), qui tomba à plat. En dépit de ses défauts, qui sont, après tout, ceux de son époque, en dépit de ses plagiats, Wycherley avait de telles qualités de mouvement et d'action, de vigueur et de clarté qu'il exerça une influence marquée sur l'évolution de l'art dramatique en Angleterre, et ses comédies sont pour l'histoire de la Restauration une mine de renseignements précieux. R. S.

BIBL. : PACK, *Memoir of Wycherley*, dans l'édition de ses *Œuvres posthumes* ; Londres, 1878. — LEIGH HUNT, Notice bibliographique dans l'édition des *Pièces* de Wycherley, 1840 et 1849. — MACAULAY, *Essay on the comic dramatists of the Restoration*. — KLETTE, *W. Wycherley's Leben und dramatische Werke*; Münster, 1883. — TAINE, *Histoire de la littérature anglaise*. — DE GRISY, *la Comédie anglaise au* XVIIe *siècle*; Paris, 1878, in-12.

WYCLIFFE (John), célèbre théologien anglais, né vers 1324, mort à Lutterworth le 28 déc. 1384. On ne sait presque rien de ses origines. Il surgit brusquement de l'obscurité en 1366. Professeur au collège Balliol, à l'Université d'Oxford, il prend rapidement la première place parmi les savants du temps par la profondeur et la hardiesse de ses spéculations philosophiques. Continuateur de Bradwardine, l'avocat de la prédestination, disciple d'Ockham, l'adversaire de la suprématie du pape, il était mince et débile, affaibli par l'étude et l'ascétisme. Mais il était doué d'une énergie persistante et d'un orgueil incommensurable. Il avait un réel talent d'invective, maniait finement l'ironie, possédant sur le peuple une action incomparable et il sut profiter à merveille des mécontentements soulevés par l'avidité et les exactions du haut clergé, par les vexations des cours ecclésiastiques, par la dissolution des hauts prélats et la bassesse des frères mendiants, aussi bien que par l'immoralité des classes dirigeantes et la débauche de la cour, pour engager ses plans de réforme. Dès 1370, il appuie le Parlement qui refuse de payer le tribut réclamé par le pape, et il approuve les mesures prises par le duc de Lancastre pour enlever aux évêques leurs bénéfices et pour lever des impôts sur les terres de l'Eglise. En 1376, il expose sa doctrine dans un traité célèbre, *De Dominio divino*, le royaume de Dieu. Dieu seul possède l'autorité dans le sens le plus élevé du mot; il en concède une

part, sur diverses parties de son royaume, à des gouverneurs et non pas à un homme seulement, son vicaire sur la terre, le pape. Le pouvoir royal est donc aussi sacré que le pouvoir ecclésiastique. De plus, chaque chrétien individuellement recevait aussi de Dieu une part d'autorité : et tout en étant soumis au roi et au prêtre, il dépend directement de Dieu. Etablissant ainsi des relations directes entre l'homme et Dieu, Wycliffe renversait tout l'échafaudage élevé par l'Eglise du moyen âge qui prétendait que sa médiation était nécessaire entre l'homme et Dieu. Certaines conséquences de ces théories hardies frappèrent d'abord le clergé, notamment l'assujettissement à la couronne que Wycliffe entendait lui imposer pour les choses temporelles. Accusé d'hérésie, le réformateur fut traduit, en 1377, devant la cour ecclésiastique de Saint-Paul. Le duc de Lancastre voulut y paraître à ses côtés. La discussion dégénéra vite en violences furieuses. Lancastre menaçait Courtenay, l'évêque de Londres, de le traîner dans les rues par les cheveux, et les prélats faillirent assassiner Wycliffe délivré par l'intervention opportune de la populace de Londres. Les évêques obtinrent alors du pape des bulles sommant l'Université de l'arrêter et de le condamner. Wycliffe répondit par un pamphlet où il déclarait qu'aucun homme ne pouvait être excommunié par le pape s'il ne s'était déjà excommunié lui-même. Il ajoutait que les ecclésiastiques devaient être soumis aux tribunaux civils, ce qui lui valut l'appui de la Couronne. On le convoqua à la chapelle de Lambeth. Il y comparut, mais le roi ordonna de supprimer ce procès et, plus expéditif encore, le peuple de Londres envahit le tribunal et le dispersa. De hardiesse en hardiesse, Wycliffe en vint à nier le dogme fondamental de la transsubstantiation (1381). Aux premiers moments, ses alliés les plus fidèles s'épouvantèrent de son audace. L'Université, où il avait eu jusque-là une influence dominante, le condamna, et cette condamnation fut lue publiquement. Jean de Gand, qui l'avait toujours soutenu, lui ordonna le silence. D'abord atterré, Wycliffe se ressaisit. Il fit une profession publique de ses doctrines, sans en rien retrancher, et il la termina par ces fières paroles : « Ma conviction est qu'à la fin la vérité triomphera ». Bien mieux, il en appela à la nation, et pour lui parler, il usa, dans ses traités, de la langue même qu'elle parlait. Il créa ainsi la prose anglaise moderne. Après avoir attaqué et détruit par ses sarcastiques véhémences tout l'arsenal de la piété catholique : pardons, indulgences, absolutions, pèlerinages, culte des saints, il inaugura le grand mouvement de révolte qui devait, plus tard, établir la liberté religieuse, en déclarant que la Bible est la seule base de la foi et que tout homme instruit a le droit de l'étudier pour son propre compte. La doctrine nouvelle se répandit avec une telle rapidité que l'Eglise connut une véritable panique. Un concile réuni à Blackfriars (1382) jugea 24 propositions tirées des ouvrages de Wycliffe et les condamna. Cette condamnation ne fit qu'activer le prosélytisme des partisans de Wycliffe qu'on appelait les lollards et, lorsqu'ils eurent été écrasés, grâce à l'énergie du primat Courtenay appuyé par la Couronne, on n'osa rien faire contre leur chef qui continuait à fustiger de ses ironies les hauts prélats. « Puisqu'ils ont fait un hérétique de Christ, il n'est pas difficile de faire passer de simples chrétiens comme tels. » Il pétitionna auprès du roi et du Parlement, demandant qu'on lui permît de prouver en toute liberté les doctrines qu'il avait avancées et qu'on lui accordât le droit de les enseigner. Expulsé d'Oxford (1383), il se retira à Lutterworth, où il travailla à cette traduction de la Bible connue sous le nom de Bible de Wycliffe, arme terrible qui devait, entre les mains de ses successeurs, porter un dernier coup à la hiérarchie ecclésiastique. Sommé par le pape de comparaître devant la curie, il répondit : « Je suis toujours heureux d'exposer ma foi à qui que ce soit et par-dessus tout à l'évêque de Rome, car je suis assuré que, si elle est orthodoxe, il la confirmera, que, si elle est erronée, il la redressera. Je suis certain aussi que, comme vicaire de Christ sur la terre, l'évêque de Rome est de tous les hommes mortels celui qui est le plus attaché à la loi de l'évangile de Christ, car, parmi les disciples de Christ, la majorité ne dépend pas comme dans le monde du nombre des individus, mais de leur degré de perfection dans l'imitation de leur Maître. Or Christ, durant sa vie sur la terre, fut de tous les hommes le plus pauvre, refusant pour lui toute autorité séculière. Je déduis de ces prémisses et donne comme simple conseil que le pape devrait abandonner tout pouvoir temporel aux autorités civiles et engager son clergé à faire de même. » Ce furent là ses derniers sarcasmes. Epuisé de fatigue, ayant usé toutes ses énergies dans une lutte sans trêve, il fut frappé de paralysie pendant qu'il écoutait la messe dans son église de Lutterworth et s'éteignit doucement. Les écrits du grand précurseur de la Réforme sont nombreux et importants, une société spéciale (*Wyclif Society*) en a entrepris la réédition complète. Citons : *Trialogus* (nouv. éd. par Lechler, Augsbourg, 1869) ; *De otio et mendacitate ; De officio pastoriali* (1863) ; *De Christo et suo adversario antichristo* (éd. de Buddensieg, Gotha, 1880) ; *Tractatus de Ecclesia* (éd. de Loserth, Londres, 1886) ; *The holy Bible* (Oxford, 1850, 4 vol.) ; *English Works* (éd. de Mathew, Londres, 1880) ; *Sermones* (1887, 4 vol.). R. S.

BIBL. : *Lebensbeschreibung J. Wiclef's* ; Nuremberg. 1546, in-8. — JAMES, *Apology for J. Wycliffe* ; Oxford, 1608, in-4. — J. LEWIS, *History of the life and sufferings, of Wicleff* ; Londres, 1720, in-8. — WIRTH, *Nachrichten von J. Wiclef's Leben, Lehrsätzen und Schriften* ; Bayreuth, 1754, in-4. — W. GILPIN, *Live of J. Wiclef and of the most eminent of his disciples* ; Londres, 1763, in-8. — ZITTE, *Lebensbeschreibung der englischen Reformators J. Wiclef* ; Prague, 1786, in-8. — R. VAUGHAN, *Life and opinion of J. de Wicliffe* ; Londres, 1828, in-8. — F. VINCENS, *Wiclef, thèse historique* ; Montauban, 1848, in-8. — COUTHAUD, *Biographie de Wicliff* ; Strasbourg, 1852, in-8. — LECHLER, *J. von Wicliff und die Vorgeschichte der Reformation* ; Leipzig, 1873, 2 vol. — BUDDENSIEG, *Wicliffe und seine Zeit* ; Halle, 1885. — VATTIER, *John Wicliff* ; Paris, 1886. — LOSERTH, *Huss und Wicliff* ; Prague, 1884. — *Fasciculi Zizaniorum*, éd. Shirley ; Londres, 1858. — POOLE, *Wycliff and movements for Reform* ; Londres, 1889. — BUDDENSIEG, *Wyclif as Patriot and Reformer* ; Londres, 1884. — SARGEANT, *J. Wyclif last of the Schoolmen and first of the english Reformers* ; New York, 1893. — TREVELYAN, *Age of Wycliffe*, 1898.

WYCLIFFITES. Pour répandre sa doctrine, Wycliffe avait institué un ordre de prédicateurs pauvres, « les simples prêtres », qui, vêtus de longues robes rousses, prêchaient dans les campagnes. Grâce à leurs efforts, grâce à ceux de disciples de mentalité plus relevée, les partisans de Wycliffe abondèrent bientôt dans toutes les classes de la société. L'Eglise orthodoxe les baptisa du nom de « lollards », les babilleurs, nom qui avait été donné déjà à des sectes étrangères (V. LOLLARD). Les principaux wycliffites furent Nicolas Herford, Repyngdon, William James, John Purvey, William Thorpe, J. Horn. L'Université d'Oxford fut le centre d'où « l'hérésie » rayonna partout. Ecrasée à Oxford même par l'alliance de l'Eglise orthodoxe et de la Couronne, le wycliffisme ne cessa de fermenter dans les couches populaires. Les femmes elles-mêmes se mirent à prêcher en faveur de la nouvelle secte. Des nobles, le comte de Salisbury, sir John Oldcastre ouvrirent aux lollards leurs châteaux. On les persécuta, on les engloba dans la répression de la révolte des paysans, ils n'en devinrent que plus fanatiques, et, en 1395, ils dénonçaient dans une pétition au Parlement les richesses du clergé, déclaraient ne pas croire à la transsubstantiation, au sacerdoce des prêtres, au culte des images, etc. Henri IV agit terriblement à leur égard, autorisant les évêques à les arrêter sur une simple rumeur publique et à les condamner à la prison (1401), leur confiant l'exécution des « ordonnances des hérétiques », par lesquelles ils pouvaient livrer au bûcher tous les lollards qui refuseraient de se soumettre.

Ils se révoltèrent en 1414, faillirent s'emparer de Londres. La répression se fit plus sanguinaire : lord Cobham, enchaîné, fut suspendu vivant au-dessus d'un feu qui brûlait lentement (1418). R. S.

BIBL.: Antoine VARILLAS, *Histoire du Wiclefianisme ;* Lyon, 1682, in-12. — Louis MAIMBOURG, *Histoire du Wiclefianisme ;* La Haye, 1683, in-12. — P.-M. GRASSI, *Narratio historica de ortu ac progressu hæresium J. Wiclefi*, 1707, in-fol. — LOSERTH, *Hus und Wiclif;* Prague, 1884. — *Fasciculi Zizaniorum ;* Londres, 1858, éd. Shirley.

WYCOMBE. Ville d'Angleterre (V. CHIPPING-WYCOMBE).

WYE. Fleuve de *Grande-Bretagne* (V. ce mot, p. 157).

WYLDER. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Bergues; 297 hab.

WYNANTS (Étienne), philologue hollandais (V. PIGHIUS).

WYNANTS (Jan), peintre hollandais, né à Haarlem, avant 1619, mort probablement à Amsterdam après le 18 août 1682. Les tableaux datés de Wynants sont compris entre 1641 et 1679. C'est donc à celui-ci, très probablement, que revient l'honneur d'avoir introduit dans le paysage les dunes voisines de Haarlem, d'en avoir le premier aimé et fidèlement traduit dans leur blonde harmonie les sables gris ou dorés par le soleil, les arbres aux feuillages pâles, les ciels voilés de légères gazes de vapeurs. Il a repris jusqu'au dernier jour, sans fatigue visible, ce motif inépuisable dans son apparente monotonie. Il mettait dans l'exécution des éboulis de sable, des troncs d'arbre, des plaques de mousse, des touffes d'herbe, une étonnante sincérité, un peu trop minutieuse au point de vue de l'impression d'ensemble, mais, par là même, accessible au goût du plus grand nombre. Il n'en reste pas moins un des plus remarquables paysagistes de la Hollande. Ses tableaux, étoffés de figures d'abord par Wouwerman à Haarlem, puis, à Amsterdam, par son autre élève Adr. van de Veldes et par Lingelbach, sont au nombre d'environ deux cents. Toutes les grandes galeries en possèdent un ou plusieurs. E. DURAND-GRÉVILLE.

BIBL. : A. BREDIUS, *les Chefs-d'œuvre du musée royal d'Amsterdam*, trad. par E. Michel.

WYNDHAM-QUIN, homme politique anglais (V. QUIN).

WYNTOUN (André de), historien écossais, né vers 1350, mort vers 1420. Chanoine de Saint-André, prieur de Saint-Serf, il a laissé une chronique versifiée de l'histoire d'Écosse, intitulée *The Original*. Elle commence à l'origine du monde et se termine à l'avènement de Jacques I[er] en 1406. C'est un des monuments historiques les plus précieux, l'auteur ayant soin de citer ses témoignages et de se montrer aussi scrupuleux que possible pour la chronologie. Publiée pour la première fois par Macpherson en 1795, elle a été rééditée en 1872 par David Laing et en 1879 par Paterson. R. S.

WYOMING. L'un des Etats Unis de l'Amérique du Nord ; 253.530 kil. q.; 92.531 hab. en 1900. Il n'en avait que 20.789 en 1880 et 60.705 en 1890, dont un tiers de femmes. Compris entre 41° et 45° lat. N., 106°,20 et 113°,20 long. O., il confine au N. au Montana, à l'E. au Dakota du Sud et au Nebraska, au S. au Colorado, au S.-O. à l'Utah, à l'O. à l'Idaho. Il est découpé dans les Montagnes Rocheuses, dont il renferme le pic Frémont (4.200 m.) et le pic Wyoming (3.390 m.), les monts Laramie dominant à l'E. la plaine de ce nom; à la frontière N.-E. s'élèvent les Black-hills; à l'angle N.-O. est le fameux parc national de *Yellowstone* (V. ce mot et ETATS-UNIS, t. XVI, p. 537). Le sol est formé de roches archéennes, flanquées de dépôts jurassiques. Le climat est relativement tempéré, quoique plus de 8.500 kil. q. dépassent l'alt. de 3.000 m. Les eaux s'écoulent au S.-E. par la Rivière Platte, au N. par des affluents du Yellowstone (tributaire du Missouri), Powder, Big-horn; au N.-O. par le Snake-river, affluent de l'Orégon, au S.-O. par le Green, affluent du Colorado. Le développement considérable des canaux d'irrigation a mis en valeur 1 million d'hect. cultivés en prairies, avoine, pommes de terre. L'élevage est prospère : on compte environ 300.000 bœufs et 1.500.000 moutons. Le gibier abonde. On extrait du sol 3 millions de tonnes de lignite et de houille, un peu d'huile minérale. L'Etat est traversé par le chem. de fer Union Pacific (V. ETATS-UNIS) et possède quelques lignes secondaires. Il est divisé en treize comtés; la capitale est Cheyenne, les autres villes notables : Laramie (Université d'Etat), Rock-Springs, Rawlins et Douglas. La constitution donne, depuis 1870, le droit de vote aux femmes. L'enseignement primaire est public et obligatoire. Le Wyoming a fait partie de la Louisiane, puis de l'Iowa ; organisé en territoire district en 1868, il le fut en Etat le 10 juil. 1890.

BIBL. : H. BANCROFT, *Hist. of Wyoming;* San-Francisco, 1890.

WYSOKA (Mont) (V. KARPATES).

WYSS (Georges de), historien suisse, né à Zurich le 31 mars 1816, mort à Zurich le 17 déc. 1893. Il fit de sérieuses études scientifiques et littéraires à Zurich, Genève, Berlin, Paris et Gœttingue. Rentré à Zurich, il entra dans la vie publique comme journaliste, puis comme député et fonctionnaire. Le parti radical le congédia en 1847, et il rentra dans la vie privée, se consacrant désormais aux sciences historiques. Plus tard, il entra au Grand Conseil où il fut trente-cinq ans le chef du groupe conservateur. Il devint privat-dozent à l'Université de Zurich dès 1850, puis professeur en titre jusqu'en 1893. Il fut président de la Société d'histoire suisse, de 1854 à sa mort. Principaux ouvrages : *Histoire de l'abbaye du Fraumunster de Zurich*, qui fonda sa réputation, et d'importantes recherches concernant l'histoire des XIII[e] et XIV[e] siècles. Sa méthode historique était rigoureusement scientifique. La liste de ses travaux remplirait au moins deux colonnes : on la trouvera dans l'*Indicateur de l'histoire suisse* (1894, pp. 140 à 143). K.

WYTTENBACH (Daniel), philologue hollandais, né à Berne le 7 août 1746, mort à Oesgeest le 17 janv. 1820. Fils de Daniel Wyttenbach pasteur à Berne, mort professeur à Marbourg, il étudia la philologie à Marbourg et à Gœttingue, publia une *Epistola critica super nonnulis locis Juliani* (Gœttingue, 1769, in-8), qui fut remarquée dans le monde savant et lui valut d'être appelé à professer la littérature grecque à l'Athénée d'Amsterdam. Il succéda ensuite au célèbre helléniste *Ruhnken* (V. ce nom) dans sa chaire de philologie de l'Université de Leyde, et attira un grand nombre d'étudiants étrangers par l'éclat de son enseignement. Outre de nombreuses et savantes éditions d'auteurs classiques, Wyttenbach a publié des travaux très importants, dont voici les principaux : *Index græcitatis* (Oxford, 1810, 2 vol. in-8 ; 3[e] éd., Paris, 1841-55, 5 vol. in-8); *Vita Ruhnkenii* (Leyde, 1799, in-8 ; 3[e] éd., Fribourg, 1846) ; *Bibliotheca critica* (Leyde, 1777-1806, 13 vol. in-8). — Sa femme, née *Johanna Gallien* († 1830), qui l'épousa dans sa soixante-douzième année, vécut à Paris après la mort de son mari ; elle a publié : *Théagène* (1815); *Alexis* (roman, 1832), etc.

BIBL. : MAHNE, *Vita D. Wyttenbachii;* Gand, 1823, in-8.



1. Initiale zoomorphe mérovingienne, VIIe siècle.
2. Initiale précarolingienne, VIIIe siècle.
3. Initiale visigothique, VIIIe siècle.
4. Grande lettre ornée (Allemagne), XIe siècle.
5. Lettre ornée du XIIe siècle.
6. Initiale italo-lombardique (Mont-Cassin), XIIe siècle.
7. Petite majuscule à filigranes, XIIIe siècle.
8. Ms. flamand, XIVe siècle.
9. Ms. de la compilation hist. de Gilles de Pontoise (1317).
10. Grande lettre ornée du XVe siècle.
11. Gothique de chœur (Mont-Cassin), XVIe siècle.
12. Bible de Wittemberg, XVIe siècle.

X

X. I. Phonétique. — Vingt-troisième lettre (consonne) de l'alphabet latin. L'*x* latin est identique à tous égards au ξ grec, c.-à-d. à la gutturale forte qu'on a l'habitude de considérer comme complexe (κ + σ ou *c* + *s*), bien que, dans la grande majorité des cas, rien ne justifie une semblable analyse et prouve que les prétendues parties composantes du ξ aient jamais été séparées et distinctes. Il est infiniment plus probable qu'on a là l'état fort primitif d'un son gutturalo-sifflant dont l'usure a donné naissance, d'une part, à σ par l'intermédiaire σσ, et d'autre part, à χ et à κ par l'intermédiaire χχ, κκ. La première de ces réductions se voit dans ἀνάσσ-ω « régner », auprès de ἄναξ « prince » et la seconde dans ὠκύς pour *ὤκκυς « rapide » auprès de ὀξύς, même sens, etc. Une autre modification fréquente du ξ et du *x* est celle que figure le groupe κτ, *ct*, dans le génitif ἀνάκτ-ος auprès de ἄναξ et dans le radical latin *plect* dans *plecto* « frapper », auprès du grec -πληξ « qui frappe », etc.

Le latin n'a conservé le *x* qu'à la fin des mots comme dans *ferox*, *lex*, *rex*, *pernix*, etc., ou à la fin des radicaux ; ex. : *ax-is*, *max-imus*, *sax-um*, etc. A l'initiale, *x* est devenu *s* par l'intermédiaire *ss* comme dans *sex* « six » pour **xex*, cf. zend *kshwas*, même sens. Le même phénomène peut se produire à la finale, ainsi qu'on le voit par *clavis* « clé » pour **clavix* auprès du grec (dorien) κλᾴξ, même sens, et le dérivé *clavic-ula ; vulpes* « renard » pour **vulpex*, auprès du gr. ἀλώπηξ et du dérivé *vulpec-ula ; vermis* « vers » pour **vermix*, auprès du gr. ἕλμιγξ, même sens, et du dérivé *vermic-ulus*, etc. Les Grecs orientaux ont conservé leur ξ avec sa place, la 15e dans l'alphabet ; mais les Grecs occidentaux ne l'ont gardé que comme signe numéral (= 60), et lui ont substitué en écriture, pour exprimer le son *ks*, leur *x*, lequel passa avec ce sens dans l'alphabet latin. Toutefois comme signe numéral il y signifie 10, abréviation de denarius.

En italien, le *x* latin médial a partout cédé la place à son substitut affaibli *ss*. Ex. : *massimo* = lat. *maximus*, *sasso* = lat. *saxum*, etc.

En espagnol, on écrivait autrefois *x* pour le son *ch*, qui s'orthographie aujourd'hui *j* (*Mejico* au lieu de *Mexico*, *Jerez* au lieu de *Xeres*).

En français, même modification dans la prononciation de *x* au sein des noms de lieux comme *Auxonne* prononcé **Aussonne*, *Vellexon* prononcé **Vell'sson*, etc. Abusivement, dans cette même langue, *x* est employé pour *s* : au pluriel des mots en *al*, comme *chevaux* pour **chevaus*, auprès du singulier *cheval*, *oiseaux*, *vitraux*, etc.

En français encore, la combinaison d'une gutturale, terminant un radical, avec le *s* du pluriel est figuré par *x* dans *les feux* (cf. rad. lat. *foc.*), *les jeux* (cf. rad. lat. *joc* et *joux* dans les *joujoux*), etc. Le *x* de *doux* (auprès du rad. lat. *dulc*) peut s'expliquer de la même façon pour le pluriel ; et même pour le singulier, par le nominatif sing. *dulc's* pour *dulcis*. D'autre part, le groupe latin *sc* dans *fascis* (cf. fr. *chaux*, auprès du lat. *calx*) donne le *x* du singulier et du pluriel dans le fr. *faix ;* de là peut-être et analogiquement le *x* du sing. et du plur. de *paix*. De là aussi, le sing. terminé par *x* des adjectifs en *eux* comme *généreux* où le *x* du plur. représente le *s* du lat. *os*(*us*) dans *generosus*, etc. ; cf., mais au sing. seulement, le *x* dans *les aveux*, *les cheveux*, *les neveux*, appelé à ce qu'il semble, par l'analogie du son désinentiel avec celui des adj. en *eux*.

Pareillement, le *x* du sing. et du plur. du fr. *faux*, auprès du lat. *falx*, s'explique par le *x* final de celui-ci, alors que l'analogie a pu intervenir pour attribuer la même physionomie orthographique à l'adj. *faux* correspondant au lat. *falsus*. Enfin, et comme ici, mais en ce qui regarde uniquement le pluriel, l'analogie avec *faux* (substantif) a pu entraîner au point de vue orthographique le pluriel en *aux* des mots en *al*, tel que *les chevaux*, auprès de *le cheval* et des adjectifs en *eau*, comme *nouveaux* (plur.), auprès de *nouveau* (sing.). Paul Regnaud.

II. Paléographie. — Le caractère phénicien dérivé de l'écriture hiératique égyptienne (un crible) a donné diverses formes qui ont été les prototypes de trois lettres grecques : Η (η), Ξ (ξ) et Χ (χ). C'est cette dernière forme qui a produit l'X latin.

Dans les proportions classiques de l'antiquité, les deux barres de l'X doivent former les deux diagonales d'un rectangle allongé dans le sens de la hauteur. La première diagonale est généralement un peu plus épaisse que la seconde. La seconde diagonale se réduit souvent à une simple ligne très fine, surtout dans les écritures du moyen âge (fig. du tabl. du xve siècle). La seconde barre est aussi presque toujours prolongée vers la gauche, et descend au-dessous de la ligne de l'écriture. Cette seconde barre est quelquefois tracée en deux traits discontinus (fig. du viiie siècle).

Dans la cursive, la première barre de l'X est reliée à

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'X LATIN

Hiératique egyptien	Phénicien	Grec cadmeen	Eolo-dorien	Latin archaïque

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-onciale	Cursive	Minuscule
Écritures antiques.......								
Ve siècle.............								
VIe siècle........								
VIIe siècle............								
VIIIe siècle...........								
IXe siècle............								
Xe siècle.............								
XIe siècle............								

3. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscules	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle............					
XIIIe siècle...........					
XIVe siècle...........					
XVe siècle............					

la seconde par un trait continu, ce qui peut faire confondre l'*x* avec l'*r* et le *v*, au XIVe et au XVe siècle. La seconde barre est terminée très souvent par une boucle contournée. Les deux jambages se coupent très souvent à leur partie supérieure, au lieu de s'entre-croiser par leur milieu.

L'X est très souvent traversé d'une petite barre au milieu, principalement dans les écritures gothiques.

Sur les monnaies françaises, *x* désigne les pièces frappées à Amiens; en droit canonique, la première partie des Décrétales. E.-D. GRAND.

4. ÉCRITURES MODERNES

Néo-gothique	Romaine	Italique	Écriture des Bulles	Bâtarde
X	X	x	x x	X x x

XAFFÉVILLERS. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Rambervillers; 376 hab.

XAINTOIS, SAINTOIS (*Suetensis pagus*, 661; *Sugentensis*, 709). Ancien pays et doyenné de la Lorraine, dont le territoire, comprenant autrefois le comté de Vaudémont, s'étendait, dans le dép. de Meurthe-et-Moselle, sur les cant. de Vézélise, de Colombey et de Haroué et, dans le dép. des Vosges, sur une partie de l'arr. de Mirecourt, où le nom s'est conservé dans Dombasles-en-Xaintois.

XAINTRAILLES. Com. du dép. de Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Lavardac; 683 hab. Manoir du XVe siècle ayant appartenu à Poton de Xaintrailles.

XAINTRAILLES ou **SAINTRAILLES** (Poton de), maréchal de France, né vers 1400, mort le 7 oct. 1461. Il avait un frère aîné, Jean, avec lequel on l'a parfois confondu. On voit paraître, en 1418, Poton de Xaintrailles avec *La Hire* (V. ce nom, t. XXI, p. 774), son compatriote et son inséparable compagnon d'armes, tous deux au service du dauphin Charles, qui devint, en 1422, le roi Charles VII. Ils combattent d'abord les Bourguignons en Picardie (1418-21). Xaintrailles s'empare de Saint-Riquier, mais il est pris à la bataille de Mons-en-Vimeu (30 août 1421) et recouvre sa liberté en rendant sa conquête au duc de Bourgogne. Fait prisonnier une seconde fois, à la bataille de Cravant (31 juil. 1423), il est racheté par Charles VII et se signale dans une joute mémorable contre Lionnel de Wandonne, à Arras. En 1424, il commande une aile de l'armée française à la bataille de Verneuil (17 août), et, un peu plus tard, il est pris, pour la troisième fois, près de Guise. En 1425, on le trouve dans le Hainaut, combattant contre *Jacqueline de Bavière* (V. ce nom, t. XX, p. 1168). Il prend une part glorieuse à la délivrance de Montargis (sept. 1427), à la défense d'Orléans (1428-29), où il est blessé, à la bataille de *Patay* (V. ce mot, t. XXVI, p. 81), où il fait prisonnier le fameux Talbot (18 juin 1429), à la campagne du sacre, à la défense et à la délivrance de Compiègne, et défait les Bourguignons à Germigny, près de Beauvais (déc. 1430). C'est près de là aussi, qu'après avoir saccagé Eu, il est pris une quatrième fois, à la bataille du Berger (août 1431). Emmené à Londres, il est échangé contre Talbot, en 1433. Véritable routier, on le voit pillant un peu partout, avec ses *écorcheurs* (V. ce mot, t. XV, p. 498) sur le territoire de Metz, en Champagne, dans le Barrois (1434), en Picardie, où il bat le comte d'Arundel à Gerberoy (mai 1435), en Normandie, à la prise de Dieppe (1436). Il se distingue au siège de Montereau (sept.-oct. 1437) en présence du roi. Avec un autre routier fameux, Rodrigo de Villandrando, il va combattre les Anglais et piller en Guyenne (1438). Il occupe Louviers (1440) et sert bien Charles VII pendant la *Praguerie* (V. ce mot, t. XXVII, p. 539). On le trouve ensuite aux sièges de Creil et de Pontoise (1441), puis, avec le roi, à la journée de Tartas (1442) et en Lorraine (1444-45). La trêve de Tours (20 mai 1444) ayant enfin permis de réorganiser l'armée, le routier indiscipliné devient un des chefs des compagnies d'ordonnance. Après la rupture de la trêve (1449), il contribue vaillamment à la conquête de la Normandie (1449-50) et à la première conquête de la Guyenne (1451). Talbot ayant repris Bordeaux (oct. 1452), Xaintrailles reste encore prisonnier, mais il est bientôt racheté par Charles VII et peut ainsi coopérer à la seconde conquête de la Guyenne (1453). Enfin, il est institué maréchal de France, *après une véritable élection*, confirmée par le roi (1er avr. 1454). Il passa ses dernières années à Bordeaux et y mourut au château Trompette, dont il était gouverneur. En récompense de ses nombreux services, Charles VII l'avait nommé grand écuyer, sénéchal du Limousin, bailli du Poitou, lui avait donné les seigneuries de Tonneins et de Saint-Macaire et lui avait fait épouser Catherine Brachet, dame de Salignac, dont il n'eut pas d'enfants. Il avait dicté son testament le 11 août 1461 et il y déclare qu'il ne sait pas écrire, si ce n'est son nom. Il signait *Poton*, tout court. Il fut et il est resté un des plus populaires parmi les capitaines célèbres du XVe siècle. E. C.

BIBL. : Les chroniqueurs du temps. — Le P. ANSELME, VII, 92-93. — VALLET DE VIRIVILLE, *Hist. de Charles VII*, et un article dans la *Nouvelle biographie générale*, t. XLIII, 158-161. — DE BEAUCOURT, *Hist. de Charles VII*. — Al. TUETEY, *les Ecorcheurs sous Charles VII*. — E. COSNEAU, *le Connét. de Richemont*. — Fr. 6955, fos 191-193; fr. 26063, no 3218; *Pièces orig.*, vol. 2608, dossier 58062, nos 2 et 5. — CLAIRAMBAULT, *Titres scellés*, vol. 100, fo 7747 à la Bib. nationale.

XAINTRAY. Com. du dép. des Deux-Sèvres, arr. de Niort, cant. de Champdeniers; 518 hab.

XAMBES. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amant-de-Boixe; 342 hab.

XAMMES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Toul, cant. de Thiaucourt; 243 hab.

XAMONTARUPT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Bruyères; 248 hab.

XANTEN. Ville de la Prusse rhénane, district de Dusseldorf, à 2 kil. de la r. g. du Rhin; 3.500 hab. Belle cathédrale gothique (1263-1512) à cinq nefs. Ruines d'une abbaye bénédictine fondée en 1116, détruite en 1586 par les Espagnols. C'est l'antique *Ulpia Castra*, quartier général de la 30e légion romaine. Dans les *Nibelungen* Xanten est la patrie de Sigurd.

XANTHÉLASMA (Dermat.) (V. XANTHOME).

XANTHIE (*Xanthia* Ochs.) (Entom.). Genre de Lépidoptères hétérocères, de la famille des Orthosides, caractérisé par les antennes à tige simple, garnie de cils courts, nombreux et fasciculés, les palpes droits, le thorax convexe, muni d'une crête aiguë ou carénée, l'abdomen grêle, un peu déprimé, les ailes supérieures entières, veloutées, à fond jaune ou roussâtre. Leurs chenilles vivent d'abord dans les chatons ou les bourgeons des arbres, puis au pied des plantes basses. Type : *X. gilvago* Esp., dont la chenille vit dans les samarres des ormes. Celle de *X. ocellaris* Borth se trouve dans les chatons des saules et des peupliers.

XANTHINE (Chim.). Form. { Equiv. . . $C^{10}H^4Az^4O^4$. Atom . . . $Ȼ^5H^4Az^4\Theta^2$.

Substance découverte tout d'abord par Marcet, en 1817, dans un calcul urinaire, et très répandue dans l'économie animale : rate, pancréas, cerveau et foie de l'homme, chair musculaire du bœuf, thymus du veau, chair du cheval et des poissons, etc. Schützenberger l'a aussi trouvée dans l'extrait de la levure digérée, et Bagiuski, dans l'extrait

obtenu en épuisant le thé par l'acide sulfurique à 1 %. La proportion qu'en contient normalement l'urine de l'homme peut décupler dans les cas de néphrite aiguë. On l'obtient de diverses façons, en pulvérisant notamment les calculs urinaires et en les dissolvant à chaud dans une solution d'ammoniaque à 10 %; on lave le précipité avec de l'ammoniaque étendue, on redissout dans l'eau et on précipite par l'acide acétique. La xanthine chauffée à 200° avec de l'acide chlorhydrique se décompose en donnant de l'ammoniaque sans méthylamine, de l'acide carbonique, de l'acide formique et du glycocolle. Elle se présente sous la forme d'une poudre blanche qui se dessèche en croûtes friables. Elle se dissout dans les sels et les alcalis, très peu dans l'eau. Sa synthèse totale a été réalisée par A. Gautier. La *bromoxanthine* ($C^{10}H^3BrAz^4O^4$), poudre cristalline insoluble dans l'eau, s'obtient par l'action directe du brome sur la xanthine ou par l'action de l'acide azoteux sur la bromoguanine. La *paraxanthine* ($C^{30}H^{17}Az^9O^8$) est une matière particulière rencontrée par Salomon dans l'urine normale de l'homme. Elle cristallise en tables hexagonales, du type clinorhombique. Elle forme avec les alcalis des combinaisons cristallines. La *guanine* (V. ce mot) a été, à l'origine, confondue avec la xanthine.

XANTHIPPE, femme de *Socrate* (V. ce nom).

XANTHIUM (Bot.) (V. Lampourde).

XANTHOCHYMUS (Bot.) (V. Garcinie).

XANTHOGÈNE (Chim.). Nom donné par Hope à une matière très répandue dans les fleurs, qui a aussi été décrite par Marquart sous le nom de *résine de fleurs*, et par Martens, sous le nom de *xanthéine*. Elle forme avec les acides des solutions incolores et avec les alcalis des solutions d'un beau jaune.

XANTHOME (Dermatol.). Néoplasie de la peau consistant en taches ou élevures de couleur plus ou moins jaune de la peau, comprenant plusieurs variétés : *X. vulgaire*, souvent héréditaire et surtout familial, présentant une sous-variété plane en plaques ovalaires ou en traînées, ayant pour siège de prédilection les paupières (partie interne surtout), rarement d'autres parties de la face, les oreilles, le fourreau de la verge, ayant de quelques millimètres à plusieurs centimètres d'étendue, à surface douce au toucher, de couleur d'un jaune comparable à la teinte du beurre ou de la peau de chamois; une autre sous-variété tubéreuse en saillies périfolliculaires variant du volume d'un grain de millet à celui d'un pois, parfois douloureuses à la pression; une troisième sous-variété en tumeurs atteignant le volume d'une noisette. Les trois sous-variétés peuvent exister simultanément, intéressant surtout les membres, la face, les joues, la nuque, le cou, etc., et les muqueuses peuvent être intéressées simultanément. Complications viscérales possibles (ictère, coliques hépatiques, etc.).

Xanthome diabétique. Papules, tubérosités ou même tumeurs pouvant atteindre le volume d'une grosse noix et pouvant s'accompagner de douleurs très pénibles. Les lésions, qui n'atteignent pas les paupières, aboutissent à des ulcérations et à des cicatrices. Muqueuses épargnées. Se rencontre dans l'âge mûr ou la vieillesse, dans la glycosurie. Peut-être y a-t-il une relation avec des lésions du pancréas ?

Une troisième forme est le *xanthome à cellules géantes* des paupières, probablement de nature infectieuse ; une quatrième, le *xanthome élastique* de Balzer où le tégument a perdu son élasticité. Pronostic en général bénin ; ce sont des affections désagréables par leur ténacité et leur indélébilité. Aucun traitement interne ne peut leur être opposé, dans l'ignorance où on est de leur nature. On peut essayer l'électrolyse ou l'ablation, mais il faut les opérer dès leur naissance et se méfier des cicatrices fâcheuses. Dr Henri Fournier.

XANTHOPHYLLE (V. Chlorophylle).

XANTHOPURPURINE (Chim.) (V. Purpuroxanthine).

XANTHORHIZA (*Xanthorhiza* Lhér.) (Bot.). Genre de Renonculacées-Aquilégiées, caractérisé par les feuilles pinnatiséquées, les fleurs petites, réunies en grappes composées ; fleurs pentamères à calice pétaloïde caduc, 5 pétales glanduliformes, dilatés-émarginés en haut, 5-10 étamines, 5-10 carpelles libres biovulés ; fruit folliculaire, graines pourvues d'un albumen charnu. Le *X. apiifolia* Lhér. est un arbuste nain des lieux humides de l'Amérique du Nord ; son rhizome, l'*Yellow-root* des indigènes, contient de la berbérine, et, grâce à sa grande amertume, peut être employé comme un succédané du *Quassia amara*. On le cultive dans les jardins botaniques. Dr L. Hn.



Xanthorhiza (Port).

XANTHORRHÉE (*Xanthorrhœa* Smith) (Bot.). Genre de Liliacées-Xérotées, composé d'une dizaine d'espèces australiennes, à tige souterraine ou à stipe arborescent, garni de nombreuses feuilles linéaires, fragiles, à son sommet, à fleurs réunies en un long épi cylindrique très fourni ; fleurs munies de bractées et de bractéoles ; 3 sépales concaves, 3 pétales minces, 6 étamines hypogynes à anthère introrse ; ovaire à 3 loges, fruit loculicide à loges 1-2 spermes ; embryon albuminé, droit ou arqué ; tiges en général gorgées d'un suc jaune ou brun. Les *X. hastilis* Sm. (*X. resinosa* Pers), *X. media* R. Br. et *X. australis* R. Br. fournissent la gomme-résine désignée sous le nom de *Résine jaune d'Australie* ou de *Botany-Bay gum*, brûlant avec une odeur de benjoin et usitée comme tonique, stomachique, astringente, contre les dyspepsies, la dysenterie, l'asthme. La résine du *X. arborea* R. Br. ressemble au *Sang-dragon*; c'est le *Black-boy gum* des Anglais. Dr L. Hn.

XANTHORTHITE (Minér.) (V. Epidote).

XANTHOS. Ruines antiques dans l'Asie Mineure, ancienne Lycie, à 130 kil. E.-S.-E. de Moughla. L'acropole, à 60 m. au-dessus de l'Eurèn-Tchaï, contient un obélisque à quatre faces couvert d'inscriptions lyciennes, la tombe des Harpies, chef-d'œuvre de l'art lycien, un théâtre, des temples dont les frises ont été enlevées et se trouvent aujourd'hui en Angleterre, des tombeaux taillés dans le roc. La ville basse renferme une porte du temps de Vespasien et le Sarpedonium, ancienne église chrétienne. L'acropole est bâtie sur l'emplacement de la ville d'Arna, qui fut prise par Harpagos, général de Cyrus, et dont les défenseurs, après y avoir renfermé leurs femmes et leurs enfants, y mirent le feu et périrent en combattant contre les Perses. Le même sort lui arriva lorsqu'elle fut assiégée par Brutus (42 av. J.-C.). Cl. Huart.

Bibl. : Spratt et Forbes, *Travels in Lycia*; Londres, 1847. — Sir Ch. Fellows, *Travels and researches in Asia Minor*; Londres, 1852.

XANTHOXYLÉES (Bot.) (V. Zanthoxylées).

XANTON-Chassenon. Com. du dép. de la Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, cant. de Saint-Hilaire-des-Loges; 819 hab.

XARAGUA (Royaume de) (V. Haïti, t. XIX, p. 734).

XARONVAL. Com. du dép. des Vosges, arr. de Mirecourt, cant. de Charmes; 223 hab.

XAVIER (Saint François-) (V. François-Xavier [Saint]).

XEMA (Ornith.) (V. Mouette).

XÉNAIAS, évêque du ve siècle (V. Philoxène).

XENIA (Antiq.). Présents d'hospitalité. Chez les Grecs, et dès les plus anciens temps, c'était l'habitude de faire des cadeaux aux hôtes qu'on recevait chez soi (Homère, *Odyss.*, XV, 546; Hérodote, II, 107; Eschyle, *Agam.*, 1590; Xénophon, *Anab.*, VI, 1, 3, etc.). Cet usage était si bien passé dans les mœurs, que beaucoup de villes grecques l'avaient adopté officiellement pour leurs relations avec leurs hôtes publics; la loi y fixait la nature et la valeur des *xenia* ou présents que l'Etat offrait à ses hôtes, et le mot figure dans bien des décrets honorifiques. A Rome, les *xenia* étaient surtout les cadeaux faits par l'amphitryon à ses invités après un festin (Pline, *Epist.*, VI, 31, 14). C'étaient ordinairement des friandises ou des mets délicats; d'où le titre de *xenia* donné par Martial au treizième livre de ses *Epigrammes*, où il est question presque uniquement de cuisine. Pour la même raison, on appelait encore *xenia* certaines peintures de natures mortes, volaille, gibier ou poissons, fruits, légumes; c'était la représentation des cadeaux qu'on envoyait à ses hôtes (Vitruve, VI, 7, 4; Philostrate, *Imag.*, I, 31; II, 25). On a trouvé à Pompéi bien des tableaux de ce genre. Enfin, les jurisconsultes romains entendent par *xenia* les présents faits aux personnes dont on voulait gagner les bonnes grâces ou reconnaître les services, notamment aux gouverneurs et autres fonctionnaires. P. M.

XÉNIL. Rivière d'Espagne (V. Genil).

XÉNOCRATE, philosophe grec, mort en 314 av. J.-C. Disciple de Platon, il succéda à Speusippe dans la direction de l'Académie (339), accentua la tendance à la fusion de la théorie des Idées avec le système de Pythagore, identifiant les Idées et les Nombres, faisant des dieux le symbole des nombres premiers, appelant l'âme un nombre qui se meut lui-même. En morale, il soutint l'identité de la vertu et du bonheur.

Bibl.: Heinze, *Xenokrates*; Leipzig, 1892.

XÉNOL (Chim.).

Form. { Equiv.. $C^{16}H^{10}O^{2}$ ou $C^{12}H^{6}(O^{2}H)(C^{2}H^{3})^{2}$.
Form. { Atom.. $C^{8}H^{10}O$ ou $C^{6}H^{3}(OH)(CH^{3})^{2}$.

Les *xénols*, appelés aussi *xylénols*, *hydrates de xényle*, appartiennent à la classe des phénols monoatomiques et représentent des *xylènes* (V. ce mot), dans lesquels un atome d'hydrogène du noyau benzique est remplacé par le groupe oxhydryle. Ils sont au nombre de six, isomères entre eux. Deux dérivent de l'orthoxylène, trois du métaxylène et un du paraxylène. Les deux *orthoxénols* se préparent en partant de la xylidine correspondante. Le premier (1. 2. 4) a son point de fusion à 52°,5, le second (1. 2. 3) à 73°. Ils cristallisent en aiguilles respectivement fusibles à 62°,5 et à 73°. Le *métaxénol* (1. 2. 3) se produit lorsqu'on fond le métaxénylsulfite de potassium (1. 2. 3) avec de la potasse. Il est en lamelles ou en longues aiguilles soyeuses, fond à 73° et bout à 216°. Le *métaxénol* (1. 3. 4) s'obtient en traitant l'acide oxymésitylénique par la potasse caustique ou encore en faisant agir de l'acide nitreux sur l'α — métaxylidine. Les cristaux sont fusibles à 27-28°, et il bout à 216°,5. Le *métaxénol symétrique* (1. 3. 5) a été obtenu par Thöl et Nölting dans les mêmes conditions que les orthoxénols. Il cristallise en fines aiguilles fusibles à 68° et il bout à 219°,5. Le *paraxénol* (1. 3. 4) s'obtient en décomposant le paraxénysulfite de potassium pur par la potasse en fusion. Il forme des cristaux incolores fusibles à 75° et bout à 211°,5. Les dérivés des xénols sont nombreux: nitroxénol, amidoxénol, bromoxénol, etc.

XÉNON (Chim.). Poids atomique: X = 128. La facilité avec laquelle on liquéfie l'air y a fait découvrir dans ces dernières années une série de gaz jusque-là inconnus et qui sont venus grossir la liste des corps simples. Cinq ont une existence bien démontrée: l'argon, l'hélium, le néon, le krypton et le *xénon*. Ce dernier a été mis en évidence par Ramsay, en 1898. Pour l'obtenir, on laisse évaporer de l'air liquéfié, jusqu'à ce qu'il n'y reste plus ni oxygène ni azote. Le résidu, qui est un mélange de krypton, de xénon et d'argon, est soumis de nouveau à la liquéfaction. Puis on élève légèrement la température, ce qui fait évaporer l'argon. Enfin le krypton est à son tour aisément éliminé: ce gaz a, en effet, à la température de l'air bouillant, une tension de vapeur très élevée, tandis que celle du xénon est à peine appréciable. Il faut, d'ailleurs, avant d'arriver à un produit absolument pur, répéter un grand nombre de fois l'opération. Il est nécessaire en outre, de la faire porter sur des quantités d'air considérables, la proportion de xénon y étant infime. Le xénon est un gaz très lourd: il pèse en effet, à 0°, 5^{gr},75 par litre, c.-à-d. 4 fois plus que l'oxygène et 64 fois plus que l'hydrogène. Son point d'ébullition est, à la pression normale, — 109°, sa température critique + 14°, 7. Sa réfractivité est 2.364, celle de l'air étant, on le suppose, monoatomique, et semble former dans la table périodique des éléments, avec l'argon et ses autres compagnons, une série placée entre celle du fluor et celle du sodium.

XÉNOPHANE de Colophon, philosophe grec des vi^{e} et ve siècles av. J.-C.; après la défaite des Ioniens, il finit par se fixer à Elée, combattit âprement l'anthropomorphisme religieux des Grecs, soutenant qu'il n'y avait qu'un Dieu unique, suprême intelligence et conscience de l'univers. Comme théoricien et savant, il est très inférieur à Anaximandre dont il procède. Outre ses vers satiriques et des poèmes épiques, on lui attribue encore diverses propositions sceptiques (V. Elée [Ecole d']).

XÉNOPHON (Ξενοφῶν). L'Homme. — Xénophon, historien et polygraphe grec, né, selon Diogène Laërce, entre 430 et 425 av. J.-C., à Erchia, dème de l'Attique (district de la tribu Egéide), mort à Corinthe vers 350. Fils de Gryllos, riche propriétaire, et de Diodora (Strabon l'appelle un *cavalier* ou *chevalier*), soumis, de bonne heure, à une exacte et forte discipline, aussi ardent pour les exercices physiques, chasse, équitation, gymnastique, que pour les disertes leçons de Philostrate, d'Isocrate et de Prodicos de Céos, il excellait dans les luttes de la palestre comme à l'école de rhétorique. On admirait sa bonne mine, sa vigueur précoce, sa contenance noble et modeste, sa rare et candide beauté. On prétend qu'à dix-huit ans, il rencontra dans la rue Socrate, qui se prit d'affection pour lui et l'élut comme disciple, se faisant fort de lui apprendre à devenir un *homme accompli*. Une anecdote apocryphe veut que tous deux, le maître et l'élève, aient combattu côte à côte sous les murs de Délium en Béotie (424). Xénophon, désarçonné, grièvement blessé, aurait dû son salut à l'énergie de Socrate, qui l'emporta sur ses épaules hors de la mêlée. — Pendant la guerre du Péloponèse, il servit sans doute, à titre de cavalier ou d'hoplite, dans l'armée athénienne. Peut-être, vers 411, fut-il captif à Thèbes. On ne sait ce qu'il devint durant les années qui s'écoulèrent de 404 à son départ pour l'Asie: il dut se soumettre aisément aux maîtres imposés à Athènes par Lysandre. En 401, le Béotien Proxène l'appelle à Sardes, promettant de le présenter à Cyrus le Jeune, fils de Darius et de Parysatis, ambitieux et remuant satrape d'une région de l'Asie Mineure, en train de préparer sa révolte contre son frère Artaxerxès II Mnémon, roi de Perse, récemment parvenu au pouvoir. Cyrus, recrutant alors une armée parmi les barbares, voulut y joindre un contingent de 15.000 vo-

lontaires mercenaires grecs. Xénophon, après avoir consulté pour la forme Socrate et l'oracle d'Apollon, part pour l'Asie, où il reste deux ans. On sait comment tourna l'aventure. Cyrus mourut à Cunaxa (sept. 401), et les mercenaires grecs — Arcadiens, Achéens, Athéniens, Thessaliens, Lacédémoniens, Thraces — durent aussitôt regagner leur patrie à travers mille périls et difficultés où ils eurent pour guide habile Xénophon, qui, pourtant, n'était pourvu d'aucun grade dans l'armée. En 399, les restes de cette imprudente expédition parvenaient aux bords du Pont-Euxin et en Thrace. A la suite de la guerre d'Ionie (399-396), Xénophon se lie avec Agésilas, roi de Sparte, qui, après avoir dirigé plusieurs campagnes heureuses contre les satrapes de l'Asie Mineure, fut rappelé précipitamment en Europe afin de lutter contre la coalition menaçant sa patrie (Thèbes, Athènes, Corinthe, Argos, la Thessalie : *guerre de Corinthe*, 395-387). La coalition est vaincue à Corinthe (juil. 394), puis Agésilas culbute, aux Thermopyles, la cavalerie thessalienne et défait à Coronée (août) les confédérés thébains et athéniens. Xénophon était à ses côtés durant le combat; aussi fut-il, cette année-là même, frappé par ses concitoyens d'une sentence de bannissement perpétuel pour cause de *laconisme* ou prédilection trop marquée pour Lacédémone. Sa disgrâce s'explique : depuis longtemps, son attitude était au moins singulière. Il ne paraît pas s'en être douté, dans son enthousiasme naïf pour la ville de Lycurgue, qu'il estimait l'idéal de la cité antique, réglant sa vie, élevant ses fils selon les traditions doriennes. De plus en plus, il devient l'ami, le confident, le conseiller peut-être d'Agésilas, qu'il accompagne dans toutes ses expéditions jusqu'au traité d'Antalcidas (387). — Après Coronée, Xénophon s'était retiré chez les Spartiates, qui lui accordèrent le titre de proxène et lui donnèrent (vers 387) une maison, des esclaves, un domaine à Scillonte, petite ville d'Elide, sise près d'Olympie. C'est là qu'il vécut une trentaine d'années encore, en compagnie de sa femme Philésia, de ses fils Gryllos et Diodoros (surnommés *les Dioscures*), menant l'existence d'un seigneur féodal érudit parmi les bois, les prés et les eaux, partageant ses loisirs entre la chasse et les lettres, sacrifiant aux dieux, offrant à ses amis, dit son biographe, une large hospitalité. C'est à Scillonte qu'il écrivit la plupart de ses ouvrages historiques (sauf les deux premiers livres des *Helléniques*, rédigés à Athènes, de 403 à 401). Peut-être, après l'échec des Spartiates à Leuctres (371 av. J.-C.), fut-il obligé par une invasion des Eléens de se réfugier à Corinthe. Sur ces entrefaites (367), Athènes, réconciliée avec Lacédémone, rapporta, sur la proposition d'Eubulos, le décret d'exil. Xénophon ne rentra probablement pas à Athènes, mais il envoya ses deux fils lutter dans les rangs des Athéniens contre les Thébains à Mantinée (362). L'un d'eux, Gryllos, périt glorieusement. Le père accueillit la sombre nouvelle avec l'âpre courage d'un stoïcien : « Je le savais mortel », dit-il simplement. Puis il acheva le sacrifice commencé. C'est à Corinthe même que Xénophon passa les dernières années de sa vie. Il y acheva plusieurs de ses livres, notamment le *Traité sur les revenus de l'Attique*, son dernier et l'un de ses meilleurs ouvrages. Telle fut cette active carrière.

L'Œuvre. — Xénophon n'est ni un esprit, ni un écrivain de premier ordre, mais il faut louer en lui une âme saine, honnête, bien pondérée, et une très belle intelligence, droite, lumineuse, avisée. Il est, par excellence, un *socratique*, partisan, en sa qualité d'aristocrate campagnard et de καλὸς κἀγαθός, de la vie pratique et utile, « de la vie harmonieuse, à la fois physique et morale, où le corps dépense sa vigueur et se joue sous la discipline d'une âme bien réglée (Croiset) ». Il cultive tour à tour les sports, la guerre, les occupations rurales, la chasse, qu'il recommande dans un de ses traités. On peut donc distinguer en lui : l'élève de Socrate (*Apologie*, *Mémorables*, *Banquet*); le soldat (*Anabase*, *Equitation*, *Hipparque*); le chef de famille (*Economique*); le politique, exprimant son opinion sévère sur la démocratie (*Revenus*, *Hiéron*, *République de Sparte*); l'historien proprement dit (*Helléniques*, *Agésilas*); le romancier (*Cyropédie*), qui conte en perfection.

1° Dans l'*Apologie*, Xénophon explique pourquoi Socrate ne voulait pas présenter sa défense. Il réfute les calomnies auxquelles le philosophe fut en butte, et il rend hommage à la modération, à la vaillance, à la fierté sans ostentation dont il fit preuve au cours de ce procès, où, comme le déclare Cicéron, il parut « non comme un suppliant et un coupable, mais comme un maître et un souverain ». — Les *Mémorables de Socrate* (4 livres) sont un recueil de souvenirs consignés par le plus affectueux des disciples. Rien de plus charmant que ces dialogues où le sage est mis en scène, prêchant sur le mode familier, suivant son usage, la piété, la justice, la tempérance et le courage, exposant ses vues sur le bien, le beau, la politique. Pour conclure, Xénophon, comme Platon, exalte l'exemplaire fermeté de ce juste qui meurt en souriant, soutenu par son *démon*. — Le *Banquet* est une causerie vive, plaisante et courtoise, qui effleure avec aisance les sujets les plus divers (les parfums, l'éducation des femmes, la danse, l'ivresse, etc.). Chacun des convives, Critobulos, Charmidès, Antisthénès, Hermogénès, Philippos et Socrate en personne, vante ce qu'il préfère : la justice ou la beauté, la pauvreté, les vertus morales, l'amitié, etc.

2° L'*Anabase*, ou récit de la marche à travers la Haute-Asie, retrace en détail les faits saillants de l'expédition, depuis le départ des Grecs jusqu'à leur retour si pénible (traversée du désert de Syrie, de la Babylonie, bataille de Cunaxa, mort de Cyrus, guet-apens de Tissapherne, découragement des mercenaires, livrés à leurs seules ressources, passage de l'Arménie dans la neige, souffrances multiples, etc.). Ce chef-d'œuvre de narration, enrichi de portraits brillants et de descriptions pittoresques, tranche sur l'histoire générale, a dit Taine, « comme un temple de marbre sur le promontoire de Sunium ». — L'*Equitation*, traité technique d'hippologie, étudie les règles d'élevage et de dressage, les soins qui s'imposent au palefrenier (écurie, nourriture), les exercices variés du manège, la façon de manier le cheval vicieux, le cheval de combat, le coursier de parade. En terminant, l'auteur décrit l'armure du cavalier et de sa monture et enseigne l'emploi du javelot. — L'*Hipparque* (*commandant de la cavalerie*) énumère les devoirs généraux et particuliers de la fonction (recrutement, manœuvres, ordonnance des escadrons, évolutions appropriées aux jours de fête, aux processions et aux exercices de l'hippodrome, marches de guerre, ruses militaires, prestige du chef aux yeux des soldats). On devine en l'auteur un bon capitaine.

3° L'*Economique* est une série de dialogues qu'on peut diviser en deux parties. Dans la première, Socrate discourt avec Critobulos sur les principes de l'économie, qu'il définit l'*art de bien gouverner sa maison* (*résidence*, *domaine*, *revenus*) *ou celle d'un autre*, et il fait un superbe éloge de l'agriculture, qui procure les plus saines jouissances, dispose le corps aux travaux guerriers, enseigne la justice et la libéralité, enfante et nourrit les arts. Dans la seconde, il reproduit un entretien qu'il eut avec Ischomachos, et où celui-ci rappelle avec beaucoup de bonne grâce comment il fit l'éducation de sa toute jeune femme, ignorante encore des choses du ménage.

4° L'opuscule intitulé *les Revenus de l'Attique*, œuvre de vieillesse, traite des moyens d'augmenter la fortune publique, et contient de précieux documents sur les ressources métallurgiques et financières d'Athènes. — Le *Hiéron* flétrit la tyrannie égoïste et violente, en montre les périls et les souffrances, et prouve que les tyrans sont plus à plaindre que les simples particuliers. — La *République de Sparte* est un ingénieux plaidoyer en faveur de la législation lacédémonienne et un commentaire enthousiaste de l'œuvre de Lycurgue, dont il met en relief les points essentiels. C'est l'œuvre d'un rhéteur partial.

5° L'*Histoire grecque* (*Helléniques*), ou continuation de l'œuvre de Thucydide en sept livres (de la vingt et unième année de la guerre du Péloponèse à la journée de Mantinée, 363), est un résumé qui manque un peu d'ampleur, d'exactitude et d'impartialité. L'auteur y méconnaît les nobles caractères d'Epaminondas et de Pélopidas, et rapporte les faits avec une sécheresse excessive.— La *Vie d'Agésilas* est, d'un bout à l'autre, un panégyrique, un dithyrambe plus qu'une biographie. Il énumère ses exploits en Europe, en Asie, détaille longuement ses vertus : désintéressement, continence, patriotisme, noblesse de sentiments, bonté. Nulle ombre à ce portrait. Le style est parfois monotone par son élégance soutenue.

6° Dans la *Cyropédie* (ou *Education de Cyrus le Grand*), Xénophon, sans s'astreindre à la fidélité de l'histoire, « a tracé le modèle d'un gouvernement juste; il a montré en philosophe l'union de la grandeur et de la bonté, sans omettre aucun des devoirs d'un prince attentif et modéré (Cicéron, *Lettre à Quintus*, I, 8, 19) ». Les huit livres dont se compose ce roman historique et surtout moral se partagent en trois sections : dans la première, figure Cyrus enfant, espiègle, turbulent et spirituel; la seconde expose ses conquêtes (victoires en Arménie, en Chaldée, en Assyrie, en Lydie); la troisième offre à notre admiration le monarque au sceptre invincible régnant sur l'Asie subjuguée et mourant dans son lit, après avoir harangué ses enfants en vrai platonicien.

Le style. — Il est d'une variété, d'une souplesse, d'une élégance merveilleuses. La phrase, à la fois savante et naturelle, est transparente, paisible, légèrement animée, sans fâcheux artifices. L'esprit ne s'y étale pas d'une façon prétentieuse, mais circule par un charme insinuant, aimable, gracieux et continu, qui pénètre la trame de tout le discours, comme chez Fénelon et Voltaire. On appelait Xénophon *la Muse* ou *l'Abeille attique*, pour qualifier la douceur de sa langue qui, pourtant, ne semble pas absolument irréprochable aux puristes ; mais il n'a rien d'un rhéteur ni d'un sophiste. Plus qu'écrivain, plus que philosophe, historien, politique ou moraliste, il fut un lettré et un « honnête homme » dans toute la force du terme. Victor Glachant.

Bibl. : *Editions*. Edit. *princeps*, chez les Junte (Venise, 1516), Schneider, Bornemann et Sauppe (Leipzig, 1790-1849, 6 vol.). — Bibliothèque Didot (Paris, 1839), Sauppe (Leipzig, 1865-67, 5 vol. in-8, et 1867-70, 5 vol. in-16). — Ed. particulières, très importantes et nombreuses (critique et commentaire du texte) : 1° *Anabase*, éd. Kruger (1830), Dindorf (1855 et 1857), Cobet (1859), Rehdantz (1863), Hug (éd. critique, 1878) ; 2° *Helléniques* : Dindorf (Oxford, 1852), Breitenbach (1873), Büchsenschütz (1860-76), Keller (1890, éd. critique); 3° *Cyropédie* : Dindorf (Oxford, 1857), Hertlein (3° éd., 1876). A. Hug (éd. critique, 1878), Hémardinquer a écrit un bon *Essai sur la Cyropédie*; 4° *Mémorables* : Dindorf (Oxford, 1862), Kühner (Leipzig), Breitenbach (Berlin), Gilbert (Leipzig, 1888, éd. critique). Citons encore les excellentes éditions classiques françaises de l'*Anabase* par Dürrbach et Couvreur, et les éd. du *Banquet* par Bornemann (1824), de la *Rép. de Lacédémone* par Haase (1833), de la *Rép. d'Athènes* par Kirchhoff (Berlin, 1874), de l'*Economique* (ch. I-XI) par Graux (Paris, 1878), *Des Revenus*, par Zurborg Berlin, 1876). — Riemann, *Qua rei criticæ tractandæ ratione Hellenicon Xenophontis textus constituendus sit*, thèse doctorale ; Paris, 1879. — Alf. Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent*, thèse doctorale ; Paris, 1872, in-8. — Du même, *Hist. de la littér. grecque*, t. IV. — Sur l'Itinéraire des Dix mille, V. les ouvrages de Robiou (Paris, 1873), Strecker (Berlin, 1880), Treuenfeld (Naumburg, 1890).

Traductions. E. Pessonneaux (1873, 2 vol. ; revision des anciennes traductions de Dacier, Larcher, Levêque, Gail, etc.). — Talbot (Paris, 1874, 2 vol, in-12). — *Extraits* traduits par V. Glachant (Paris, 1895, in-12). — Intéressante traduction du *Traité de l'Equitation*, par P.-L. Courier, accompagnée d'un texte grec correct, collationné sur les manuscrits. — Sturz, *Lexicum Xenophonteum* ; Leipzig, 1801-4, 4 vol. in-8. — Sauppe, *Lexilogus Xenophonteus* ; Leipzig, 1868.

XÉNOPHON d'Ephèse, romancier grec, vivait, croit-on, au IIIe siècle de notre ère. Comme sa date, sa biographie est, d'ailleurs, totalement inconnue. Son ouvrage, intitulé *Récits éphésiens* ou *Ephésiaques* (Ἐφεσιακά), roman en cinq livres, abrégé peut-être des dix livres que, selon Suidas, il comptait à l'origine, expose les mésaventures qui séparent, aussitôt après leur hymen, la jeune Anthéia et le bel Habrocomès, victime de la rancune d'Eros, offensé par ses dédains. Les deux époux se sont juré réciproquement un serment de fidélité qu'ils tiennent, en dépit des dangers de toute nature qu'ils courent, malgré la protection d'Apollon, d'Artémis et d'Isis. La scène se passe sur les bords de la Méditerranée (Ionie, Rhodes, Chypre, Cilicie, Syrie, Egypte, Sicile, Grande-Grèce), à une époque incertaine de l'empire romain, peut-être sous les Antonins. Le réalisme du cadre, qui n'a plus rien de fabuleux, ainsi qu'une louable tendance à la composition moins lâche, constituent la nouveauté de cet essai, qui renferme quelques tentatives d'esquisse psychologique, mais point de portraits achevés. Malheureusement, les mœurs y sont faibles et la vie en est absente. La narration, simple, rapide, légère, mais superficielle et sèche en général, manque, non d'élégance ni de précision, mais de vigueur et d'originalité. Cette manière sent l'école. La diction, altérée par l'influence de la sophistique contemporaine, et parfois négligée, n'a rien de classique ni d'attique. En somme, Xénophon est très inférieur à son imitateur Héliodore, l'auteur de *Théagène* et *Chariclée*. — Les principales éditions des *Ephésiaques* sont celles d'Ant. Cocchi (Londres, 1726, in-8, avec une version latine) ; du baron de Locella (Vienne, 1796, in-4 ; excellente) ; de Hofman-Peerlkamp (Haarlem, 1818, in-4 ; grec-latin), auteur d'une dissertation latine sur Xénophon (1806) ; de Passow (dans le *Corpus scriptorum eroticorum græcorum*, Leipzig, 1833, in-8). Traductions françaises de Bauche (Paris, 1736, in-8) et de Jourdan (Paris, 1748, pet. in-8, figures) ; cf. aussi la *Bibliothèque des romans traduits du grec*, t. VII (1797), la traduction anonyme de 1823 (Paris, in-8) et la traduction italienne de 1800 (Paris). Victor Glachant.

Bibl. : A. Chassang, *Hist. du roman et de ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine* ; Paris, 1862, in-12). — Enfin, et surtout, E. Rohde. *Der griechische Roman und seine Vorlæufer* ; Leipzig, 1876, et Croiset, *Histoire de la littérature grecque* ; Paris, 1899, t. V, ch. VI, pp. 792 et 793.

XENOPOL (A.-D.), écrivain roumain, né le 23 mars 1847, fils de Démètre Xenopol, originaire de Macédoine. Procureur de 1871 à 1878, avocat jusqu'en 1883, il est enfin nommé professeur d'histoire à l'Université de Iassy. A part quelques publications de caractère financier (*Etudes économiques*, 1882 ; *l'Agio*, 1884, in-16 ; *la Situation financière de la Roumanie*, Bucarest, 1887, in-16), et quelques productions d'ordre littéraire et artistique, toutes les autres sont des études historiques. Il débuta par des manuels d'enseignement et publia bientôt un grand ouvrage sur les *Guerres entre les Russes et les Turcs et leurs conséquences sur les pays roumains* (2 vol.), lequel eut une influence énorme sur la formation de l'esprit politique roumain ; on peut dire, qu'en fait de politique extérieure, cet ouvrage est encore la justification historique de l'attitude actuelle de la diplomatie roumaine. Xénopol s'attaqua, en 1884, au grand problème du moyen âge roumain et publia son ouvrage sur *la Théorie de Roesler* (Iassy), traduit en français sous le titre plus vrai de : *les Roumains au moyen âge, une énigme historique* (Paris, 1885, in-8), qui n'eut pas le succès attendu. Quelques études de détail (*Mémoire sur l'enseignement supérieur en Moldavie*, Iassy, 1885, ; *la Festivité scolaire de Iassy*, fait en collaboration avec C. Erbiceanu, 1885) précèdent son grand ouvrage sur l'*Histoire des Roumains de la Dacie Trajane* (en roumain, 1885-93, 6 vol.), dont une édition française en deux volumes parut en 1895-96. En 1897, il publia le *Mémoire sur le premier projet de constitution moldave en 1882* et la grande *Généalogie de la famille Callimachi*, tout en rassemblant d'énormes matériaux pour l'histoire du règne de Couza, *le Caractère scientifique de l'his-*

toire (1900), œuvre de philosophie (V. aussi sa polémique avec P. Lacombe dans les premiers numéros de la *Revue de synthèse historique*). D.-A. Téodoru.

XÉNOTIME (Minér.). Phosphate d'yttrium et de cérium, appelé aussi quelquefois *spath d'yttrium*, et remarquable par son isomorphisme avec le zircon. Les cristaux des deux minéraux sont souvent associés, par groupements réguliers, de telle sorte que le prisme de zircon coiffe exactement le sommet de l'octaèdre de xénotime, en même temps qu'il y a coïncidence parfaite entre les directions des axes de symétrie des deux espèces — Densité : 4,45 à 4,46 ; dureté : 4 à 5 ; couleur : brun, rouge, jaune ; éclat résineux. Infusible, la xénotime est, en outre, insoluble dans les acides. — La *wisérine* est une variété jaune-miel de xénotime, qu'on trouve dans le Valais et au Saint-Gothard et qu'il faut éviter de confondre avec une anatase de même forme. Sa dureté est 5,5 à 6,5. Elle se dissout dans les acides.

XERANTHEMUM (Bot.). Genre de Composées-Radiées formé de plantes herbacées annuelles à tiges rameuses blanchâtres. Les feuilles, linéaires, entières, à bords roulés en dessous, sont finement cotonneuses. Les capitules, solitaires, terminaux, possèdent un involucre campanulé, composé de bractées colorées et de bractées scarieuses. Les fleurs de la périphérie, stériles, ont une corolle bilabiée. Les fleurs du centre, régulières, hermaphrodites, ont un court limbe à 5 divisions. Les anthères sont pourvues de 2 appendices en forme de cil. Le style est renflé à son extrémité. Les akènes, allongés, couverts de poils soyeux, sont surmontés d'une aigrette. On cultive fréquemment l'*Immortelle violette* (*Xeranthemum annuum* L.), dont les capitules, de coloration blanchâtre ou purpurine, peuvent se conserver fort longtemps sans se décolorer.

XÉRÈS de la Frontera. Ville d'Espagne (V. Jerez).

XERMAMÉNIL. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Gerbéviller ; 354 hab. Stat. du chem. de fer de l'Est.

XÉRODERMA (Dermat.). Maladie cutanée caractérisée par des taches brun jaune, semblables à des taches de rousseur, siégeant à la face et sur le haut du thorax, ainsi que sur les membres, et accompagnées de nombreuses dilatations vasculaires, et plus tard par des saillies verruqueuses ou des tumeurs végétantes qui ont fait considérer l'affection comme une épithéliomatose spéciale de la peau. Le développement a lieu quelquefois dès les premiers mois de la vie, mais le *Xeroderma pigmentosum* ne paraît pas héréditaire. La thérapeutique est impuissante contre cette très grave affection. La xérodermie, qui se traduit par un état de sécheresse spéciale de la peau et qui n'a rien de commun avec le *Xeroderma pigmentosum*, peut être améliorée et parfois guérie par le traitement de l'*ichtyose* (V. ce mot). Dr Henri Fournier.

XÉROPHAGIE (V. Carême).

XERTIGNY. Ch.-l. de cant. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal ; 3.588 hab. (854 aggl.). Stat. du chem. de fer de l'Est. Brasserie et taillanderies.

XERUS (Zool.) (V. Ecureuil, t. XV, p. 540).

XERXÈS Ier (en perse *Khsayarsa*, le guerrier dominant ; chez les Babyloniens, *Akhsivarsa*, transcrit par les Septante en Ἀσσουηρός ; *Assuérus*, *Ahasverus* en latin), roi de Perse (485-465), né vers 519 av. J.-C., mort en 465. Il était le fils de Darius Ier, fils d'Hystaspe et d'Atossa, fille de Cyrus. Il était né après l'avènement de son père, et lorsque celui-ci mourut (sept.-oct. 485), il écarta du trône ses trois frères aînés, sous le prétexte qu'il était le premier-né depuis que Darius était devenu roi de Perse. Immédiatement après son avènement, il eut à réduire l'Egypte qui s'était révoltée, et se prépara pendant trois ans à une expédition contre la Grèce qui avait victorieusement résisté à son père Darius. Il rassembla dans toutes les provinces de son vaste empire, depuis l'Indus jusqu'à la Méditerranée, une des plus grandes armées que l'histoire connaisse. Partie de Cappadoce, cette armée marcha jusqu'à la Lydie, et, de Sardes, franchit l'Hellespont, à Sestos. Deux ponts furent détruits par les ouragans ; Xerxès fit, dit-on, fustiger la mer et y jeter des chaînes pour la punir ; à la fin, il réussit à traverser le détroit sur deux ponts de bateaux. L'immense armée, passée en revue avant la traversée, mit sept jours à franchir le détroit et se dirigea par la Thrace, la Macédoine et la Thessalie vers la Grèce. En même temps, une flotte de 1.200 vaisseaux s'avança le long du littoral ; les obstacles qui avaient, sous Darius, empêché l'action maritime, furent écartés : on perça le mont Athos, et les vaisseaux arrivèrent dans les eaux grecques. Le récit de la campagne a été donné dans l'art. Médiques (Guerres). Après avoir exterminé dans les Thermopyles les trois cents Spartiates commandés par Léonidas, le roi perse atteignit Athènes qu'il brûla ; mais il assista du rivage à la destruction de sa flotte, à Salamine, le 23 sept. 480 av. J.-C. Xerxès se retira en Asie Mineure, où il hiverna, et laissa en Grèce son général Mardonius, qui, en 479, fut vaincu et tué à Platées, le jour même où la flotte asiatique fut battue à Mycale en Ionie. Le roi vaincu quitta Sardes où il s'était arrêté et fit chemin vers la Perside. En route, il se dirigea sur Babylone, où un Chaldéen, nommé Samaserba, avait usurpé le pouvoir royal. Xerxès le déposa, et assouvit sa fureur sur les grands temples de Babylone qu'il détruisit de fond en comble. De retour à Persépolis, il y bâtit des palais, et projeta d'autres constructions dans les différentes parties de son empire. Les intrigues de palais, conduites en partie par sa féroce épouse Amestris, assombrirent le règne du monarque tombé en inaction et adonné à la volupté. Le souvenir s'en retrouve dans le roman d'*Esther* (V. ce nom). Enfin, vers déc. 465 ou janv. 464, Xerxès fut assassiné par le chef de sa garde, Artaban, qui enveloppa dans le même sort Darius, fils aîné du roi ; mais l'assassin fut tué le même jour, et à Xerxès succéda son fils cadet Artaxerxès Ier Longue-Main.

Xerxès II était le seul fils légitime d'Artaxerxès Ier et de son épouse Damaspia, qui mourut le même jour que son mari, en nov.-déc. 425 av. J.-C. Après un règne de quarante-cinq jours, il fut assassiné par l'un de ses dix-sept frères illégitimes, Sogdianus ou Secydianus. L'usurpateur fut tué, après un règne de six mois et quinze jours, par son frère *Ochus*, connu dans l'histoire sous le nom de Darius II Nothus ou le Bâtard.

Xerxès III ou *Oarses* fut proclamé roi (337-336) par l'eunuque Bagoas, qui régna sous son nom. J. O.

XEUILLEY. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant de Vézelise ; 624 hab. Stat. de chem. de fer.

XIENG-Haï. Ville du Laos siamois, ch.-l. d'une principauté, sur le Mékok, affl. dr. du Mékong. Commerce avec le Yunnan.

XIENG-Hong. Ville du Laos, à l'embouchure du Namha dans le Mékong. Jadis capitale d'un royaume tributaire du Siam et de la Chine, cédée en 1894 à la Chine par l'Angleterre.

XIENG-Kang. Ville du Laos siamois, dans la sphère d'influence française, sur la riv. dr. du Mékong, à 225 kil. de Louang-Prabang, sur la route naturelle vers le Ménam. On projette de les relier par voie ferrée à Bangkok.

XIENG-Kheng. Ville du Laos septentrional dont le prince dépossédé fonda en 1883 la ville de *Muong-Sing* (V. cet art.).

XIENG-Maï ou ZIMMÉ. Ville du Laos siamois, sur le Méping (Ménam) ; 50.000 hab. Centre du trafic entre le Siam, la Birmanie et le Yunnan.

XIENG-Tong. Ville du Laos birman, capitale d'une principauté vassale des Anglais, à 370 kil. O. de Mandalé.

XIMENA (Jimena, Chimène), fille du comte d'Oviedo, mariée au Cid, Ruy Diaz de Vivar, le 19 juil. 1074 (le contrat existe aux archives de Burgos). Après la mort du Cid, en juin 1099, doña Ximena défendit Valence contre les Almoravides et n'évacua la ville qu'après l'avoir brûlée

et avoir démantelé ses remparts, le 5 mai 1102. Elle se retira au couvent de San Pedro de Cardeña (près Burgos) où fut enterré le Cid, et elle y mourut en 1104. C'est tout ce que l'histoire sait de précis sur ce personnage rendu légendaire par les *romances* et par le théâtre (*Las Mocedades del Cid* de Guillen de Castro, *le Cid* de Corneille, etc.).

XIMÉNÈS (Augustin-Marie, marquis de), littérateur français, né à Paris le 26 févr. 1726, mort le 31 mai 1817. Petit-fils du marquis Joseph de Ximénès, originaire de Catalogne, colonel du régiment français de Roussillon et lieutenant général, et fils du marquis Augustin de Ximénès, maréchal de camp, le marquis de Ximénès entra au service, mais, parvenu au grade de mestre de camp, il quitta l'armée pour s'adonner à la littérature. Il composa trois tragédies : *Epicharis*, *Don Carlos* et *Amalazonte*, qui n'eurent aucun succès. Il est l'auteur d'un grand nombre de poésies, très oubliées aujourd'hui, et qu'il a réunies lui-même dans ses *Œuvres* (1772) et dans le *Codicille d'un vieillard* (1792). Très lié avec Voltaire, qui ne lui ménagea pas les louanges, Ximénès se fit le champion de son illustre ami contre J. J. Rousseau, qu'il attaqua dans quatre *Lettres sur la Nouvelle Héloïse* et une *Lettre à J.-J. Rousseau sur l'effet moral du théâtre*. On trouvera dans la *France littéraire de Quérard* (t. X) une bibliographie des œuvres de Ximénès.

XIMÉNEZ de Cisneros (Francisco), cardinal et homme d'Etat espagnol, né à Torrelaguna (Castille) en 1436, d'une famille de petite noblesse originaire de Cisneros, mort à Roa le 8 nov. 1517. Après de premières études à l'école d'Alcalá, Ximénez fit sa théologie à l'Université de Salamanque. Après son ordination, il se rendit à Rome où il séjourna quelques années. Il en revint avec l'expectative d'un bénéfice dans le diocèse de Tolède, mais lorsqu'il fit valoir ses droits à l'archipresbytérat d'Uceda, l'archevêque Alonso Carillo le lui refusa, et, comme il insistait, le fit emprisonner. Enfin Ximénez obtint le bénéfice qu'il réclamait, mais, quelque temps après, il l'échangea (1480) contre l'archidiaconat de Sigüenza. Là il s'acquit l'estime de l'évêque Pedro Gonzalez de Mendoza, qui le fit son grand-vicaire. Cependant, emporté par sa piété et son désir d'étude et de recueillement, Ximénez abandonna ses fonctions ecclésiastiques et entra dans l'ordre des franciscains à Tolède; il se retira même dans les ermitages de Castañar et de Salzeda. C'est là que ses supérieurs vinrent le prendre pour lui imposer, en 1492, la charge de confesseur de la reine Isabelle la Catholique, en remplacement de Fernando de Talavera, promu au nouveau siège archiépiscopal de Grenade. En 1494, Ximénez devint provincial des franciscains, et il déploya une telle rigueur pour réduire ses moines à l'observance de la règle que ceux-ci se plaignirent à Rome. Ce fut le commencement d'une lutte entre le parti de l'observance et celui des conventuels, lutte où Ximénez eut d'abord contre lui les généraux mêmes de son ordre, mais dans laquelle il finit par l'emporter, grâce à deux brefs du pape, en 1505 et 1517. Un grand nombre de franciscains quittèrent leurs couvents plutôt que de se plier à la règle; certains passèrent en Afrique et y embrassèrent l'Islam. Isabelle la Catholique avait immédiatement apprécié la valeur de l'homme et, en même temps que son directeur spirituel, elle en avait fait son conseiller politique. Elle demanda pour lui à Rome l'archevêché de Tolède, et, malgré ses refus, le força à l'accepter (1495). Ximénez entreprit aussitôt la réforme de son clergé, puis, en 1499, emporté par son zèle religieux, il se fit donner par l'inquisiteur général des pouvoirs pour hâter la conversion des Morisques du royaume de Grenade; l'archevêque Fernando de Talavera employait des moyens à son gré trop anodins et trop lents. En dépit du traité qui garantissait aux vaincus la liberté de religion, Ximénez entreprit de les convertir en masse, de gré, par ses munificences, ou de force, en prenant les enfants pour les faire élever catholiquement, et en brûlant les livres arabes, Corans et autres, dont il fit détruire 5.000 à Grenade. Les populations s'exaspérèrent et se soulevèrent; des plaintes contre le prélat furent portées à Ferdinand et Isabelle (1500), mais il sut se justifier, montra que l'émeute avait donné aux Rois Catholiques le droit d'annuler le traité et reprit avec des pouvoirs plus amples et de plus grandes rigueurs sa mission de conversion. Talavera, suspect de trop de mansuétude, incriminé auprès de l'Inquisition pour avoir distribué aux Morisques des Nouveaux Testaments en arabe, se débattit pendant des années dans un long procès devant le Saint-Office. Pendant ce temps, les Morisques se convertissaient en masse, avant même d'avoir reçu aucune instruction religieuse, ou émigraient.— Le 26 nov. 1504, Isabelle mourait. Ximénez, qu'elle avait fait grand chancelier de Castille, était désigné pour être un de ses exécuteurs testamentaires. Ferdinand, qui avait peu de sympathie pour lui, mais qui avait besoin de ses services, lui conserva ses hautes fonctions. Il s'agissait de conserver au roi d'Aragon la régence de la Castille, sa fille, la reine Jeanne (Jeanne la Folle), paraissant être hors d'état de régner. Mais son mari, Philippe le Beau, entendait supplanter son beau-père dans le gouvernement. Ximénez intervint en faveur de Ferdinand; cependant lorsque Philippe et Jeanne furent arrivés de Flandre en Espagne, force fut à Ferdinand de renoncer à la régence. Tout ce que put obtenir Ximénez, ce fut de sauver les apparences en ménageant une entrevue entre Ferdinand et son gendre (23 juin 1506). Peu de mois après, le 25 sept., Philippe le Beau mourait. Jeanne, folle de douleur, était plus incapable que jamais de gouverner. Ferdinand venait de passer à Naples. Ximénez prit aussitôt les rênes du gouvernement, arma les milices et maintint les grands, tentés, comme Medina-Sidonia, de lui résister, ou de déférer la régence à l'empereur Maximilien en tant que grand-père paternel de l'héritier de la couronne, don Carlos. En août 1507, Ferdinand revint de Naples; pour remercier Ximénez d'avoir maintenu son autorité en Castille, il lui avait fait donner le 17 mai de cette même année le chapeau de cardinal et l'avait fait nommer le 7 juin inquisiteur général pour la Castille. — Du vivant même d'Isabelle, Ximénez avait eu le désir de poursuivre l'Islam jusqu'en Afrique, mais Ferdinand s'était montré peu favorable à cette idée. En 1505, Ximénez avait obtenu l'envoi d'une expédition, pour laquelle il avait avancé de l'argent et qui se borna à la prise de Mers-el-Kébir (11 sept.). En 1507, dans une tentative pour surprendre Oran, la garnison de Mers-el-Kébir subit un sanglant désastre. Sa situation critique, la nécessité de sévir contre les pirates du Riff (prise du Peñon de Velez de la Gomera par les Espagnols le 23 juil. 1508) amenèrent Ferdinand à céder aux désirs de son ministre. Le roi donna son assentiment à une expédition pour laquelle le prélat demanda de l'argent au clergé de son diocèse. Le 21 févr. 1509, Ximénez quitta solennellement Tolède, rejoignit ses troupes à Carthagène et mit à la voile le 16 mai. Trois jours après, il entrait dans Oran à la suite de son armée victorieuse. De retour en Espagne, il rattacha à son diocèse de Tolède sa conquête africaine. L'année d'après, les Espagnols occupaient Bougie et, en 1511, Tripoli. — En 1513, le cardinal devint inquisiteur général pour toute l'Espagne : on a évalué à 2.500 le chiffre des victimes du Saint-Office pendant la période où Ximénez en fut le chef, en Castille, puis dans l'Espagne entière. On connaît les plaintes du religieux Las Casas sur le sort des Indiens d'Amérique. Sur sa requête, en 1515, et pour servir d'arbitres indépendants entre les franciscains et les dominicains, divisés sur la question de l'esclavage, Ximénez envoya à Cuba trois pères hiéronymites.

Après quelques années de tranquillité relative dans le gouvernement intérieur, la mort de Ferdinand (23 janv. 1516) vint troubler de nouveau l'Espagne. Le roi en mou-

rant avait confié la régence à Ximénez : Jeanne était toujours démente ; son fils aîné et héritier des couronnes de Castille et d'Aragon, Carlos (Charles-Quint), était en Flandre. Il y eut aussitôt de l'agitation : Ximénez avait trop énergiquement travaillé à l'établissement du despotisme à la fois monarchique et religieux pour ne pas avoir soulevé bien des haines. Le peuple se souleva à Valladolid, Malaga, Arevalo, tandis que la noblesse, Pedro Giron, fils aîné du comte d'Ureña en tête, essayait de secouer le joug du cardinal. Quelques grands persuadèrent à l'infant Ferdinand, frère de Carlos, de réclamer le pouvoir au nom de son frère. Ximénez tint tête de tous côtés. Carlos ayant pris la couronne, en Flandre, quoique sa mère fût vivante, et avant d'avoir prêté serment aux Cortès selon la coutume, le cardinal dut violenter le sentiment national pour faire accepter ce procédé autoritaire, que rendait encore plus impopulaire le retard du prince à se rendre dans ses royaumes d'Espagne. Au milieu de ces difficultés, Ximénez avait encore à défendre son autorité menacée par l'arrivée du doyen de Louvain, Adrien d'Utrecht, représentant de Charles. Celui-ci se rendit compte d'ailleurs que seul le vieux cardinal pouvait maintenir l'ordre dans les circonstances présentes ; il se contenta du titre de corégent et laissa Ximénez libre d'agir. Enfin Charles aborda en Espagne (sept. 1517). L'archevêque de Tolède devait le rencontrer à Valladolid, mais il tomba malade. Pendant ce temps, les courtisans flamands circonvenaient leur maître, et Charles, par une lettre autographe, feignant de prendre en considération l'âge et le besoin de repos du ministre des Rois Catholiques, lui écrivit qu'il le déchargeait de ses fonctions. Ximénez n'eut probablement pas la douleur de prendre connaissance de cette lettre qui arriva à Roa au moment où il agonisait (8 nov. 1517). Le cardinal fut enterré dans la chapelle de l'Université d'Alcalá.

C'était lui qui avait obtenu du pape Alexandre VI, en 1499, la bulle autorisant la fondation de cette Université. Il avait fait dessiner le plan de l'édifice par l'architecte Gumiel, avait créé, en 1500, le collège de Saint-Ildephonse, puis d'autres collèges pour servir d'asiles aux étudiants pauvres. Le 26 juil. 1508, il avait inauguré solennellement la nouvelle Université rivale de Salamanque ; tout en s'occupant avec un soin assidu de la développer, il poursuivait un autre travail qui fut un titre d'honneur pour Alcalá : en 1502, il avait rassemblé un groupe de savants qui, sous sa direction, éditèrent la fameuse Bible polyglotte (hébreu, chaldéen et traduction latine, version grecque des Septante et traduction latine, texte latin de la Vulgate). La Bible polyglotte de Complutum (Alcalá) parut de 1514 à 1517, en 6 vol. in-fol., tirés à 600 exemplaires, et quoique son texte n'ait pas été établi avec une critique bien exigeante, elle marque, pour l'époque, comme une intéressante tentative. H. Léonardon.

Bibl. : A. Gomez, *De rebus gestis a Fr. Ximenio Cisnerio, arch. Toletano* ; Alcalá, 1560, in-fol. — Fléchier, *Histoire du cardinal de Ximénez* ; Paris, 1693, in-4. — Havemann, *Fr. Ximénez* ; Gœttingue, 1848.— Hefele, *Der Kardinal Ximénez und die kirchlichen Zustände Spaniens am Ende des 15. und Anfang des 16. Jahrh.* (2e édit., Tubingue, 1851. Trad. franç. par l'abbé ··· ; Tournai, 1856, in-8.— *Cartas del cardenal Ximénez de Cisneros, dirigidas á Don Diego López de Ayora* ; Madrid, 1867, in-8. — Nelly Blum, *la Croisade de Ximénès en Afrique* ; Oran, 1898, in-8.

XINGU. Rivière du Brésil (V. Amazone).

XIOA. Contrée de l'Afrique (V. Choa).

XIPHODON (Paléont.) (V. Anoplothère).

XIPHODYME (Térat.) (V. Monstre, t. XXIV, p. 174).

XIPHOPAGE (Térat.) (V. Monstre, t. XXIV, p. 174).

XIPHOSURES (Paléont.). Les Limules appartiennent à un type très ancien, représenté dès le silurien par *Hemiaspis* et *Bunodes*, puis par *Belinurus* dans le carbonifère. Ces types anciens semblent former le passage aux *Trilobites* (V. ce mot). Les véritables Limules datent du trias, peut-être du carbonifère. Le *Limulus Walchi* du jurassique de Solenhofen est déjà très semblable aux formes actuelles. E. Trt.

XIQUE-XIQUE. Ville du Brésil (V. Chique-Chique).

XIROCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, cant. de Haroué ; 605 hab.

XISTE, XYSTE, XESTUS, XYSTUS, papes (V. Sixte Ier et Sixte II).

XISUTHRUS. C'est le nom du Noé babylonien sous le règne duquel s'accomplit le déluge, selon le récit de l'historien babylonien Bérose. D'après ce dernier, Xisuthrus fut averti par Kronos, dans sa ville de Sippara (Héliopolis), du déluge prochain et de la destruction de tout être vivant : le roi chaldéen devait donc construire une arche qui conserverait les espèces d'animaux. C'est la narration de l'école de Sippara, dont quelques fragments ont été diversement publiés par le R. P. Scheil. Un récit tout différent se trouve dans l'épopée de Gilgamès, dans la onzième partie de laquelle le héros se fait raconter par *Adrahasis* (transposez *Aasisu-atra* en Xisuthrus) le récit du songe où le dieu Ea paraît au roi, lui enjoint de construire une arche, et où le roi expose les faits du déluge et de sa préservation. Comme Noé est le dixième des patriarches antédiluviens de la Genèse, Xisuthrus est le dixième roi de la première dynastie ; d'après les textes cunéiformes, c'est à Surippa, et non à Sippara, qu'il régna. Selon le récit de Bérose, il régna 64.800 ans ou 18 sars de 3.600 ans chacun, et ce règne, un peu long, se serait étendu de 106497 à 41697 av. J.-C. J. O.

XIVRAY-ET-MARVOISIN. Com. du dép. de la Meuse, arr. de Commercy, cant. de Saint-Mihiel ; 347 hab.

XIVRY-CIRCOURT. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. d'Audun-le-Roman ; 432 hab.

XONVILLE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Briey, cant. de Chambley ; 207 hab.

XOUSSE. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. de Blâmont ; 242 hab.

XUCAR. Fleuve d'*Espagne* (V. ce mot et Jucar).

XURES. Com. du dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. de Lunéville, cant. d'Arracourt ; 374 hab.

XUTHOS (Myth. gr.), fils d'Hellen et d'Orseis, frère de Doros et d'Æolos, il vint de Thrace en Attique, épousa Créuse, la fille d'Erechthée, procréa Ion et Achæos ; chassé d'Athènes à l'avènement de Cécrops, il se réfugia dans le Péloponèse, à Egialos, où l'on montrait son tombeau.

XYLANDER (Wilhelm Holtzmann, dit), érudit allemand, né à Augsbourg le 26 déc. 1532, mort à Heidelberg le 10 févr. 1596. Traducteur de Plutarque, Strabon, des mathématiciens grecs, éditeur de Marc-Antoine (Zurich, 1559) et d'Etienne de Byzance, il professa le grec à Heidelberg (1558-76).

XYLARIA (Bot.). Champignon Pyrénomycète, de la tribu des Xylariées, à périthèce composé, à stroma libre, simple ou rameux, en forme de massue, se couvrant de mai à juillet d'une abondante poussière de spermaties. Le tissu se creuse ensuite de cavités où se développent les asques fertiles pendant que la branche interne spécialisée du périthèce se résorbe en jouant le rôle de réserve. Esp. pr. : *X. hypoxylon*, *X. polymorpha*. Dr Henri Fournier.

XYLÈNE ou XYLOL (Chim.). Form. { Equiv.. $C^{12}H^4(C^2H^3)^2$ / Atom .. $C^6H^4(CH^3)^2$.

Les *xylènes* ou *xylols* ou *diméthylbenzines* appartiennent à la seconde série des homologues de la benzine. Comme les dérivés disubstitutifs de celle-ci, ils existent sous trois modifications isomériques : l'orthoxylène, le métaxylène et le paraxylène. Le *xylène brut* ou *xylène commercial*, qui est un mélange de ces trois hydrocarbures, a été découvert en 1850 par Cahours dans l'huile qui se sépare lorsqu'on ajoute de l'eau à l'esprit de bois brut. Il a depuis été rencontré dans nombre d'autres matières, principalement dans le goudron de houille, demeuré sa source la plus abondante. On l'extrait de ses huiles légères par la distillation fractionnée dans de puissants appareils à colonne semblables à ceux qui servent à la fabrication de la benzine. Il bout, ainsi purifié, entre 138° et 140° et possède une densité de 0,8770 à 0°.

— L'*orthoxylène* s'obtient en traitant l'orthobromotoluène par l'iodure de méthyle et le sodium en présence de la benzine. C'est un liquide incolore doué d'une odeur aromatique agréable, bouillant à 142°-143°. — Le *métaxylène* s'obtient en distillant l'acide mésitylénique avec de la chaux. C'est un liquide incolore, d'odeur aromatique particulière, qui bout à 139°,8. — Le *paraxylène* s'obtient comme l'orthoxylène et par la distillation du camphre avec du chlorure de zinc. Il se présente en grands cristaux incolores, fusibles à 15° et bouillant à 136°-137°. Le paraxylène est en quantités considérables dans le xylène brut, à côté de l'orthoxylène. Mais c'est le métaxylène qui domine de beaucoup dans le mélange. Les trois formes sont susceptibles d'un grand nombre de substitutions chlorées, bromées, nitrées, amidées, sulfurées, etc., présentant des isoméries multiples. Lorsqu'on les soumet à la nitration, elles donnent de la *nitroxylène* ($C^{16}H^9AzO^4$), et celle-ci, en le réduisant, de la *xylidine* ou *amidoxylène* ($C^{16}H^9AzH^2$), dont il existe six modifications isomériques : deux correspondants à l'orthoxylène, trois au métaxylène, une au paraxylène. La troisième et la cinquième, l'α-*métaxilidine* et la γ-*métaxylidine*, ont une certaine importance industrielle. L'α-métaxylène, notamment, peut, en combinaison avec l'aniline et la pseudo-toluidine, donner des rosanilines isomériques ou homologues. Toutefois, comme leur prix est élevé, elles ne sont jusqu'ici employées qu'à la fabrication des ponceaux.

XILÉNOL (Chim.) (V. Xénol).

XYLIQUE (Acide) (V. Xylène).

XYLOCARPUS (Bot.) (V. Carapa).

XYLOCOPA (Entom.). Genre d'Insectes Hyménoptères, de la tribu des Apiens, famille des Anthophorides, créé par Latreille et caractérisé par les mandibules fortes, terminées en pointe d'un côté et sillonnées en dessus, les palpes de six articles, les ocelles en triangle, les jambes postérieures ayant deux épines simples, les crochets des tarses bifides, les ailes ayant une radiale assez allongée et quatre cubitales. Ce sont des Insectes de taille assez grande, de couleur noire, avec les ailes teintées de violet. Les femelles creusent dans le bois mort une galerie verticale qu'elles divisent en plusieurs loges, dans chacune desquelles elles déposent un œuf et une sorte de miel pour la nourriture de la larve. Celle-ci se développe la tête en bas et sort de la galerie par l'extrémité inférieure. Les espèces de *Xylocopa* sont assez nombreuses et habitent principalement les pays chauds. Type : *Xyl. violacea* L., noire, à reflets violets ; espèce commune en Europe, et dont Geoffroy et Réaumur ont décrit longuement les mœurs.

XYLOGRAPHIE. Gravure sur bois et impression tabellaire. Cet art était connu en Chine dès le VIe siècle ap. J.-C. Néanmoins il ne paraît pas avoir été importé de ce pays en Occident, comme d'autres découvertes orientales. La gravure en creux et en relief était d'ailleurs connue et pratiquée en Europe dans un certain nombre de métiers du moyen âge (graveurs de sceaux, graveurs de fers pour reliures, orfèvres, carreleurs, qui faisaient les pavages émaillés, tombiers, qui faisaient les inscriptions funéraires, huchiers, qui taillaient des figures en ronde-bosse sur les meubles, etc.). Les caractères mobiles en bois ou en métal étaient même probablement connus en France dès le XIIe siècle, et on s'en servait pour tracer les inscriptions sur plaques de plomb (De Guilhermy, *Inscr. de la France*, t. I, p. 26), ainsi que pour constituer des poncifs de lettres initiales majuscules sur les manuscrits en parchemin (manuscr. de la biblioth. de Laon, etc.). Ce sont les privilèges des corporations qui empêchèrent l'application de ces découvertes partielles à l'imprimerie et à la gravure, parce qu'elles auraient porté un grave préjudice aux scribes et aux enlumineurs, qui faisaient, comme on sait, payer leurs travaux fort cher. Une découverte récente, faite par Bouchot, conservateur du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, permet de faire remonter la xylographie en France au moins au milieu du XIVe siècle, et probablement même de lui attribuer une origine française, de même qu'à l'invention des lettres mobiles (*estampilles* pour empreinture) en usage au XIIIe siècle. On comprend l'importance de ces découvertes non seulement pour l'histoire de la *gravure* et de l'*imagerie*, mais aussi pour celle de l'*imprimerie* (V. ces mots). La xylographie fut d'abord pratiquée clandestinement et, comme l'imprimerie à ses débuts, ne se proposa que la contrefaçon du livre manuscrit, imité à peu de frais et revendu à grands bénéfices. Les grands monastères, comme Cluni, Citeaux, Clairvaux, etc., qui avaient plus d'indépendance à l'égard des corporations, pratiquèrent la xylographie plus ouvertement, pour la fabrication des images de piété, destinées à être conservées comme souvenirs ou à être collées aux murs des demeures, à l'intérieur des coffres et des armoires, etc., ainsi que pour la publication de livres édifiants, destinés aux fidèles et aux pèlerins.

Les principaux livres xylographiques en usage au XIVe et au XVe siècle étaient les suivants : *Biblia pauperum* (vie de Jésus-Christ en 40 tableaux mis en concordance avec autant d'événements de l'Ancien Testament) ; *Ars memorandi* (figures mnémotechniques pour chacune des paraboles du Nouveau Testament) ; *Speculum humanæ salvationis* (tableaux mystiques sur la Bible et Jésus-Christ), avec texte gravé, quelquefois partie gravé et partie imprimé (V. fig. de l'art. Imprimerie, t. XX, p. 623) ; *Ars moriendi* (tableaux représentant les anges et les démons se disputant l'âme d'un moribond), en français l'*Art au morier* ; *Apocalypse*, dont la 1re éd. remonte à 1370 environ ; *Cantica* ou *Canticum canticorum* (histoire symbolique de la Sainte-Vierge sous forme de paraphrase du Cantique des Cantiques) ; *Exercitium super Pater Noster* ou oraison dominicale (vers 1415) ; *Donat* (grammaire latine) ; les *Neuf Preux*, c.-à-d. Josué, David, Judas Macchabée, Hector, Alexandre, Jules César, Arthur, Charlemagne, Godefroi de Bouillon (V. l'art. Preux) ; la *Chiromancie*, etc. Les caractères communs aux xylographes sont d'être tirés d'un seul côté des pages (*anopisthographes*), au moyen d'une brosse spéciale (frotton), avec une encre pâle, préparée à la détrempe. Les pages étaient collées ensemble pour former les feuillets des livres. Les procédés de gravure employés dans les plus anciens xylographes sont la taille d'*épargne* et la taille de *teinte* (*criblés* à gros et à petits points) (V. l'art. Gravure, § 2). On a conservé une planche de bois taillé du milieu du XVe siècle, portant une page d'un Donat (Bibliot. nation., n° 34 de la Galerie Mazarine), et qui était le plus ancien bois connu avant la découverte de Bouchot. Quelques anciens inventaires du XIVe siècle mentionnent des planches de bois (*printa*) servant à des impressions xylographiques. L'ouvrier en xylographie s'appelait *incisor lignorum* dans les actes latins, tailleur de *formes* en France, *Formschneider* ou *Briefmaler* en Allemagne, *Houtebildsnyder* (fabricant d'images sur bois) et *Beeldemaker* (fabricant d'images) dans les Pays-Bas. La plupart de ces ouvriers étaient originairement ambulants et se transportaient, avec tout leur matériel, de localités en localités, pour y travailler suivant les occasions.

Le bloc de noyer gravé en relief, qui constitue aujourd'hui le plus ancien monument de la xylographie et qui fait actuellement partie de la collection Protat à Mâcon, a été trouvé à Sennecey (Saône-et-Loire), sous un dallage de masure, où ce morceau de bois servait de cale dans la maçonnerie. Il mesure $0^m,60$ de hauteur sur $0^m,23$ de largeur et $0^m,025$ d'épaisseur. Il provient probablement de l'ancienne abbaye de La Ferté-sur-Grosne, située près de Sennecey, vendue et démolie à l'époque de la Révolution française. Cette planche est entaillée au recto (*Crucifixion*) et au verso (*Annonciation*). Il devait y avoir trois autres blocs pour représenter une scène complète. La

fig. ci-dessous contient le centurion romain et les deux soldats au pied du Crucifix, dont on aperçoit en haut un simple fragment. C'est principalement d'après le costume que l'on a pu dater le bois découvert à Sennecey : le bonnet à plume avec bague que porte le centurion, les *plates* simples sans genouillères, les *solerets* inclinés sans poulaines, la *cervelière* de l'archer sont des signes caractéristiques du costume français pour l'époque qui s'étend de 1350 à 1380 au plus tard. La légende *vere filius Dei erat iste*, inscrite sur le phylactère qui accompagne le portrait du centurion, est en caractères majuscules gothiques, qui cessent d'être en usage dans ces sortes d'inscriptions peu après le milieu du XIVe siècle, pour être remplacés exclusivement par les caractères minuscules. Ce bois devait servir à la confection de grandes images murales ou même à des impressions sur étoffes ou sur toile, destinées, par exemple, à des devants d'autel, à des broderies, etc. E.-D. GRAND.

Epreuve (au 1/5) d'un bois xylographique du milieu du XIVe siècle (collection Protat).

BIBL. : H. BOUCHOT, *Un ancêtre de la gravure sur bois : Etude sur un xylographe taillé en Bourgogne vers 1370* ; Paris, 1902, in-4. — Du même, *les Deux cents incunables du Département des Estampes* [Bibliot. nation.] (sous presse). — D. CONWAY, *The woodcutters of the Netherlands* ; Cambridge, 1884, in-8 (liste des bois en usage au XVe siècle).

RECUEILS DE FAC-SIMILÉS DES XYLOGRAPHES. — Les principaux xylographes sur feuilles détachées sont énumérés à l'art. GRAVURE, t. XIX, pp. 259-260, avec 2 fig. (*Vierge de 1418* et *Saint Christophe dit de 1423*). Quatre xylographes, probablement tous du XIVe siècle (v. 1368), ont été récemment découverts et sont conservés à la Bibliothèque nationale (*saint Thomas, saint Lambert, saint Barthélemy* et *saint Léonard*). — *Monuments de la xylographie*, publ. par G. PAWLOWSKI et A. PILINSKI ; Paris, 1882-86, 8 vol. in-4 de fac-similés (*Apocalypse, Bible des pauvres, Ars memorandi, Ars moriendi, Oraison dominicale, Cantica canticorum, Danse macabre, Neuf Preux*). — *La Biblia pauperum* a été également publiée en fac-similé par J.-Ph. BERJEAU (Londres, 1859, in-4), et par LAIB et SCHWARZ (Zurich, 1867), le *Canticum canticorum*, par BERJEAU (Londres, 1860) ; *le Speculum humanæ salvationis*, par BERJEAU également (Londres, 1861), *l'Ars moriendi*, par A.-F. BUTSCH (Augsbourg, 1874, in-8). — S.-L. SOTHEBY, *Principia typographica : the block-books* ; Londres, 1858, 3 vol. in-fol. (100 pl.). — J.-W. HOLTROP, *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVe siècle, collection de fac-simile d'après les originaux* ; La Haye, 1868, in-fol. — A. ESSENWEIN, *Die Holzschnitte des XIV und XV Jahrhunderts im Germanischen Museum zu Nürnberg* ; Nuremberg, 1875, 2 vol. in-4 (164 pl.). — A.-R. DE LIESVILLE, *Recueil de bois ayant trait à l'imagerie populaire* ; Caen, 1867-72, in-fol. (133 pl.). — VARUSOLTIS, *Xylographie de l'imprimerie troyenne pendant le XVe, le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle* ; Troyes, 1859, in-4. — Un catalogue descriptif complet des xylographes est donné par W.-L. SCHREIBER, *Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVe siècle* (Berlin, 1891-1900, 6 vol. in-8, et 2 atl. de pl. in-fol.), t. I et II.

XYLOGRAVURE (V. GRAVURE).

XYLOÏDINE (Chim.). La *xyloïdine* ou *pyroxame* s'obtient en dissolvant l'amidon dans l'acide nitrique fumant et ajoutant de l'eau, qui la précipite. C'est une masse blanche, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle détone faiblement par le choc et brûle avec déflagration à 180°. Possédant une grande puissance explosive, elle entre dans la fabrication de certaines poudres étrangères.

XYLOL (Chim.) (V. XYLÈNE).

XYLOPHAGE (*Xylophagus* Meig.) (Entom.). Genre de Diptères, de la famille des Notacanthes, tribu des Xylophagiens, caractérisé par le corps étroit, les palpes redressés, à deux articles, les antennes à troisième article long, presque cylindrique, les yeux distincts, l'écusson mutique, les jambes terminées par deux pointes, la quatrième cellule postérieure des ailes ouverte. Leurs larves vivent dans la carie et les détritus des vieux arbres. Type : *Xyl. ater* Fabr., d'un noir luisant, avec une bande brune sur les ailes. Espèce commune en France et en Allemagne. — On donne également le nom de *xylophages* à tous les insectes qui vivent et se nourrissent dans le bois. Ils comprennent des Coléoptères et des Hyménoptères.

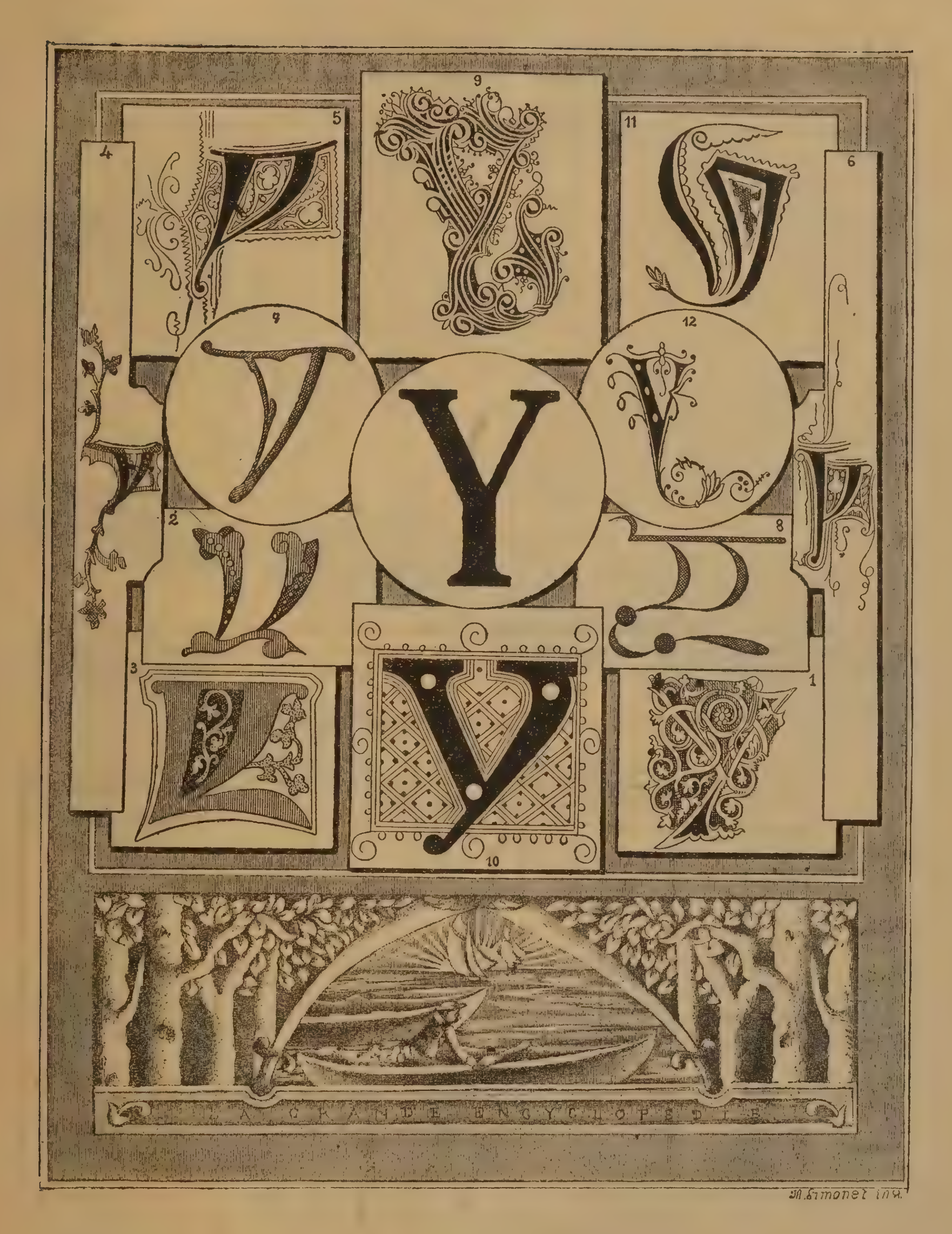
XYLOPIA (*Xylopia* L.) (Bot.). Genre d'Anonacées-Xylopiées, formé d'une trentaine d'arbres ou d'arbustes des régions tropicales, à fleurs solitaires ou groupées en cymes, hermaphrodites et irrégulières, trimères avec un nombre indéfini d'étamines caduques ; ovaire multiovulé ; fruit composé de baies sessiles polyspermes ; graines albuminées, arillées. — L'espèce principale est le *X. æthiopica* H. Rich. (*Unona piderita* Afz.), des côtes de Guinée, le *Habzeli* des naturels ; les baies desséchées ne sont autre chose que le *poivre* dit *d'Ethiopie* ou *de Guinée*, encore appelé *Maniguette*, et servant comme condiment et comme remède excitant dans le pays d'origine. Les baies du *X. grandiflora* A. S. H. (Antilles) et du *X. frutescens* Aubl., le *Jérécon* de la Guyane, sont employées comme toniques, stomachiques et stimulantes. Dr L. HN.

XYLOTOME (Entom.). Synon. de *Hylotome* (V. ce mot).

XYRIDACÉES (*Xyridacées* L.) (Bot.). Les Xyridacées sont des plantes à tige courte portant des feuilles rubanées ou ensiformes, généralement disposées en rosettes. Les fleurs, groupées en capitules au sommet de longs pédicelles accompagnés d'une bractée, sont construites sur le type 3. Le calice, sépaloïde, peut être régulier ou irrégulier. La corolle, pétaloïde, est régulière. L'androcée comprend normalement 2 verticilles d'étamines, mais souvent le verticille interne se réduit à des staminodes ou avorte en entier ; les anthères sont tantôt extrorses, tantôt introrses. L'ovaire est triloculaire ou uniloculaire ; il contient de nombreux ovules. Le fruit est une capsule. Les graines possèdent un albumen amylacé ou charnu. Les Xyridacées vivent de préférence dans les terrains marécageux. On en connaît environ 80 espèces réparties en 12 genres, la plupart américains. W. R.

XYRIS (Bot.) (V. XYRIDACÉES).

XYSTE (Antiq. gr.) (V. PALESTRE).



1. Ms. du XIIe siècle.
2. Initiale du XIIe siècle.
3. Grande lettre ornée, XIVe siècle.
4. Ms. de la biblioth. de Strasbourg, XIVe siècle.
5. Ms. du Musée britannique, XIVe siècle.
6. Ms. anglais, XIVe siècle.
7. Ms. anglais, XIVe siècle.
8. Initiale du XVe siècle.
9. Lettre grisaille, XVIe siècle.
10. Gothique des mss. de chœur (Mont-Cassin), XVI siècle.
11. Initiale d'antiphonaire flamand, XVIe siècle.
12. Initiale espagnole (Juan de Yziar), XVIe siècle.

Y

Y. I. Phonétique. — Vingt-quatrième lettre (voyelle) de l'alphabet latin. L'*y* grec est originairement la transcription latine de l'upsilon (υ) qui ne pouvait être figuré parmi les autres caractères de l'alphabet ni par l'*u* latin qui se prononçait *ou*, ni par l'*i* au son duquel celui de υ ne s'est rapproché que par les effets de l'itacisme ou de

1. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-onciale	Cursive	Minuscule
Écritures antiques....								
Ve siècle....								
VIe siècle...								
VIIe siècle...								
VIIIe siècle..								
IXe siècle...								
Xe siècle....								
XIe siècle...								

l'altération grecque du son *u* en *i*. On peut citer comme exemples : lat. *zephyrus* auprès du gr. ζέφυρος, lat. *Hippolytus* auprès du gr. Ἱππόλυτος, lat. *typus* auprès du gr. τύπος. etc. Le français a transcrit de même, soit directement, soit par l'intermédiaire du latin, l'υ grec par *y* dans *mythe* auprès de μῦθος ; *thyrse* auprès de θύρσος ;

physique auprès de φυσικὴ, etc. Indépendamment de cette substitution régulière, on a pris l'habitude en français de figurer par *y* le son *i* redoublé (*ii*) entre voyelles. Ex : *moyen* (**moiien*) auprès du lat. **medianum ; moyeu* (**moiieu*) auprès du lat. **mediolum ; vous voyez* (**voiiez*) auprès du lat. *videtis*, etc., toutes formes où la dentale médiane tombe et met en contact des voyelles groupées en français dans la triphtongue *oii*. Dans l'ancienne orthographe, l'*y* final de *loy*, *roy*, etc., peut s'expliquer par l'analogie de *loyal*, *royal*, etc. Paul Regnaud.

2. ÉCRITURES GOTHIQUES

	Majuscules	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle.					
XIIIe siècle.					
XIVe siècle.					
XVe siècle.					

II. Paléographie. — L'Y a la même origine que le V. Les formes antiques des inscriptions romaines rappellent souvent les formes grecques primitives. La forme sans haste verticale que la lettre grecque Y prend souvent dans les anciens manuscrits grecs, et qui la fait ressembler à un V à branches longues et recourbées, se retrouve dans les écritures capitale et onciale chez les Romains. Les deux branches de l'Y dépassent souvent en hauteur les autres lettres. La haste se prolonge aussi, en forme de queue droite ou oblique, au-dessous de la ligne. Cette dernière forme donne, dans les inscriptions gothiques, ainsi que sur les sceaux du moyen âge, une sorte de V très incliné et très allongé.

3. ÉCRITURES MODERNES

Typographique	Romaine	Italique	Écriture des Bulles	Bâtarde
	Y			

Un point, un accent aigu ou un trait carré ou triangulaire se rencontrent souvent au-dessus de l'Y, dès le vie siècle apr. J.-C. et pendant tout le moyen âge.

Dans les écritures minuscule et cursive gothiques, la queue de l'*y* est formée d'un trait délié, qui est tantôt contourné et tantôt très court et très ténu. E.-D. Grand.

Y (holl. *IJ* et *J*). Golfe des *Pays-Bas* (V. ce mot) formant en travers de la presqu'île de Hollande l'extrémité S.-O. du Zuyderzee ; il a été desséché et réduit à un canal qui relie à la mer du Nord le port d'*Amsterdam* (V. ce mot).

Y. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Ham ; 186 hab.

YABLONOVYI (V. Asie, t. IV, p. 99).

YACHT, YACHTING. Le règlement de l'Union des Yachts français définit le yacht « tout bâtiment, ponté ou demi-ponté, à voiles ou à vapeur, consacré exclusivement à la navigation de plaisance ». Cette définition est on ne peut plus large : elle ne tient pas compte de la dimension du bateau, qui peut être aussi bien un trois-mâts de 700 ou 800 tonneaux qu'une modeste embarcation de 5 ou 6 m. de longueur ; elle ne s'occupe pas davantage de la nature du gréement ; enfin elle s'applique aux bâtiments qui ne naviguent qu'en eau douce, tout comme aux bâtiments de haute mer. Elle exige seulement, outre l'affectation exclusive à la navigation de plaisance, la propulsion par la voile ou la vapeur (ou tout autre moteur mécanique) et l'existence, à défaut d'un pont continu, d'un demi-pont. L'embarcation complètement ouverte n'est plus, en effet, un yacht, mais bien, fût-elle à voile ou à vapeur, un simple « canot ». Il en est de même de toutes celles mues à l'aviron, et suivant qu'on fait usage des premières ou des dernières, on pratique le *yachting* ou le *canotage* (V. ce mot).

Principaux types de yachts. — Alors que les bateaux de pêche et les bâtiments du commerce présentent tous, à quelques exceptions près, des formes de coque analogues, il est rare que deux yachts soient construits exactement sur les mêmes plans. La qualité primordiale est, pour la plupart d'entre eux, la vitesse, et sa recherche a conduit à une très grande diversité de formes. On peut toutefois les ramener à un nombre restreint de catégories. Tout d'abord, les uns sont « à quille fixe », les autres « à dérive ». Les *yachts à quille fixe*, ou simplement *yachts à quille*, ont une quille continue et un profil qui se rapproche, en général, plus ou moins de celui des bâtiments de la pêche ou du commerce. Lorsque l'analogie est à peu près complète, ils sont dits encore *yachts à profil régulier* ou *yachts à quille orthodoxe* (fig. 1). Lorsque, au contraire, l'écart est très grand, ils sont dits *yachts à profil irrégulier*. Si, ce qui est alors le cas le plus fréquent, la quille est très haute, on les appelle aussi *deep-keels*, ou yachts à quille profonde. Si elle présente l'apparence d'un appendice rapporté sous la coque, ce sont des *fin-keels*, ou yachts à quille-nageoire. Les *yachts à dérive* ou *dériveurs* (fig. 2) portent dans l'axe de leur

quille une fente verticale, qui est surmontée, à l'intérieur, d'une caisse étanche, appelée « puits du dérive», et communiquant par sa partie inférieure avec la mer. Autour d'un

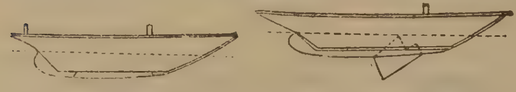


Fig. 1. — Yacht à quille orthodoxe. Fig. 2. — Yacht à dérive.

pivot fixé à l'avant se meut une planche ou une feuille de métal épaisse, la « dérive », qu'on peut, soit descendre, de façon qu'elle dépasse la quille en dessous, soit relever de manière qu'elle rentre entièrement dans le puits. Dans la première position, le yacht se comporte, au point de vue de la résistance à la dérive, comme s'il était à quille profonde, et, tirant beaucoup moins d'eau que les yachts de cette dernière catégorie, il peut au besoin courir, dans la seconde position, sur de très petits fonds. On construit aussi depuis quelques années des yachts dits *bulb-keels*, ou à quille-bulbe, qui portent au-dessous de la quille, arrondie dans tous les sens et très plate, une lame métallique constituant une sorte de dérive fixe et se terminant à sa partie inférieure par une masse de plomb en forme de cigare, renflée à sa partie inférieure. Enfin les types *sharpie* et *sorceress*, peu connus en France, mais très répandus en Amérique et en Angleterre, ont le fond très plat et une dérive de forme triangulaire, dans les premiers, en forme de lame de couteau placée verticalement, la pointe en bas, dans les seconds.

Le gréement des *yachts à voiles* est, avons-nous dit, quelconque. Toutefois les voiles carrées ne sont pas usitées, même sur les plus grands, et, dans la réalité, les seuls gréements employés sont le cat-boat, le lug-sails, le sloop, le côtre, le houari, le yawl, le ketch, la goélette, le lougre (fig. 3 et 3 bis). Le *cat-boat* ne porte qu'une seule voile,

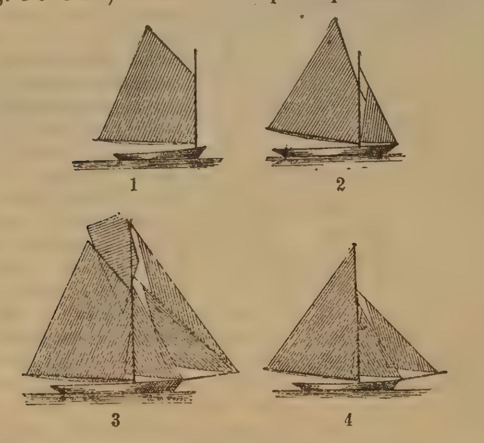


Fig. 3. — 1, Cat-boat; 2, Lug-sail; 3, Sloop ou Côtre-franc; 4, Houari.

le plus souvent une brigantine, hissée sur un mât unique implanté à l'extrême-avant. Ce gréement, très en faveur en Amérique, convient surtout aux petits yachts et pour la navigation de rivière, ou, tout au plus, dans les ports de mer, à brise constante. Le *lug-sail* a, en plus que le cat-boat, une trinquette amurée en tête d'étrave, sans boute-hors. Il ne s'emploie guère que jusqu'à 2 ou 3 tonneaux. Il devient, lorsque la voile, au lieu d'être au tiers, est à corne, le *sloop sans beaupré*. Le *sloop* ou *côtre franc*, ou simplement *côtre*, ou encore, d'après son nom anglais, *cutter*, est par excellence le type de gréement du yacht. Il comporte un seul mât vertical à pible ou à mât de flèche implanté, comme dans le lug-sail, entre le milieu et l'avant de la flottaison, et un beaupré d'un seul morceau. La voilure se compose d'une grande voile brigantine avec flèche, d'une trinquette, d'un foc, d'un spinnaker et d'un foc dragon ou flying-jib. On a essayé de distinguer le sloop du côtre ; mais on ne s'est jamais mis qu'imparfaitement d'accord sur leurs caractères respectifs, et l'usage a rendu les deux termes à peu près équivalents. Pourtant, un yacht de petite taille, sans mât de flèche et surtout sans trinquette, est plutôt qualifié sloop que côtre. Le *côtre houari*, ou simplement *houari*, n'a qu'une seule grande voile houari, de forme triangulaire, sans flèche, et avec une trinquette et un foc, ou l'un des deux seulement.

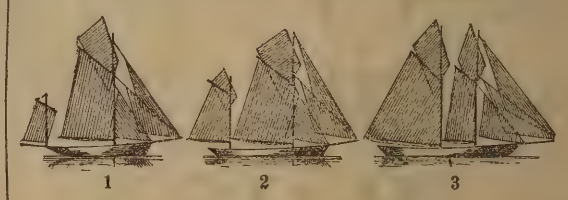


Fig. 3 bis. — 1, Yawl ; 2, Ketch ; 3, Goélette.

Avantageux pour les régates, ce gréement devient peu pratique dès qu'il s'agit de navigation à la haute mer. Le *côtre à tapecul* ou *yawl* comprend, en plus du gréement de côtre franc, porté davantage vers l'avant, un petit matereau ou mât de tapecul, implanté sur l'arrière, à l'extrémité absolue, et portant une voile à bourcet, gréée au tiers ou à corne. Il ne sied qu'à partir de 2 tonneaux, et ses avantages croissent avec le tonnage. Le *ketch*, très pratique à partir d'une dizaine de tonneaux, comporte deux mâts véritables. Celui de l'avant est un mât de côtre et sa voilure ne diffère pas, en général, de celle du côtre, ordinaire ; celui de l'arrière, placé sur l'avant du gouvernail et toujours à pible, porte une voile à corne, l'artimon, avec un flèche. La *goélette* ou *schooner* est gréée comme celle du commerce, mais elle porte rarement un beaupré à boute-hors, et son mât de misaine a, comme le grand mât, un mât de flèche sur lequel se gréent un clin-foc et un flèche. Elle déplace, en principe, plus de 30 tonneaux. Les *trois-mâts*, très rares, sont toujours gréés en goélette. Quand ils sont garnis de voiles au tiers, ils constituent le *lougre*. Dans l'ordre de leur fréquence, les gréements qui précèdent peuvent être rangés comme suit : côtres, houaris, cat-boats, lug-sails, yawls, ketchs, goélettes, trois-mâts goélettes, lougres. Le plus grand yacht à voiles français est actuellement le *Velox*, à H.-A. Sieber. Il a 42^{m},25 de longueur, 7^{m},20 de largeur, 3^{m},90 de tirant d'eau, et déplace 294 tonneaux. Il est du type goélette.

Les *yachts à vapeur* sont, les uns, exclusivement à vapeur, les autres, à vapeur ou à voiles à volonté. Les premiers sont plus spécialement dénommés *steam yachts*, et, s'ils sont de très petites dimensions, *steam launches;* les seconds, *yachts mixtes*. Si le yacht, tout en étant, en principe, à voiles, est néanmoins muni d'une petite machine destinée seulement à lui permettre de franchir des parages difficiles ou de ne pas se laisser prendre par le calme, il devient un *yacht auxiliaire*, abréviation de yacht à machine auxiliaire. Les plus grands yachts sont des yachts mixtes, gréés en goélette ou en trois-mâts goélette. En France, le *Némésis* et le *Velléda*, aux frères Ménier, deplacent respectivement 600 et 615 tonneaux, l'*Eros*, au baron Arthur de Rothschild, 820 tonneaux. Quant aux yachts mus par une force mécanique autre que la vapeur d'eau : yachts au pétrole, yachts électriques, etc., ils sont dits *yachts à moteur mécanique*, expression qui, rationnellement, devrait s'étendre aux yachts à vapeur, mais qui est réservée aux autres modes de force motrice. Ils sont encore assez rares, sauf dans les très petites tailles.

Tous les yachts sont, par définition, des bâtiments de plaisance. Mais les uns sont destinés à la simple promenade ou à des « croisières » de plus ou moins longue durée, les autres sont spécialement construits pour la

course. Les premiers sont compris, à quelque type qu'ils appartiennent, sous la dénomination générale de *cruisers* ou « yachts de croisière ». Ils sont surtout établis en vue de tenir parfaitement la mer, et l'aménagement intérieur en est particulièrement confortable. Les seconds sont les *racers* ou « yachts de course ». A peu près exclusivement à voiles, tout y est sacrifié à la vitesse. La construction en est très légère, et ils sont à peu près inhabitables.

LE YACHTING. SOCIÉTÉS NAUTIQUES ET RÉGATES. — La Hollande paraît avoir été le berceau du yachting. Introduit de là au commencement du XVIIe siècle en Angleterre, puis en Irlande, où l'on trouve, au début du XVIIIe siècle, le « Cork Harbour Water Club », la première de toutes les sociétés nautiques. Ce sport, l'un des plus mondains et, en même temps, des plus hygiéniques, est pratiqué, de nos jours, dans tous les pays, mais principalement aux Etats-Unis et en Angleterre, où il a atteint un développement inconnu chez nous. Pourtant, il existe en France 300 yachts environ de plus de 10 tonneaux, dont la moitié à vapeur ou mixtes, et 125 sociétés nautiques. Parmi ces dernières, les unes constituent de véritables cercles, ouverts à leurs membres de façon permanente. Les autres, qui portent plus particulièrement le nom de « Sociétés de régates », ne se réunissent que temporairement, lors des courses qu'elles organisent annuellement. Les unes et les autres sont placées, sauf quelques rares exceptions, sous le patronage de l'*Union des yachts français*, qui a été fondée en 1891 et qui a fusionné avec le *Yacht-Club de France*, fondé en 1867. Désignée par les initiales U. Y. F., cette société a son siège à Paris. Elle compte près de 700 sociétaires payant une cotisation annuelle de 100 fr., et 400 yachts. Elle a, en outre, des membres correspondants dans la plupart de nos ports et dans les grands ports de l'étranger. Ses couleurs distinctives sont les trois couleurs françaises, avec une étoile blanche dans le bleu et une étoile bleue dans le blanc. Elle est officiellement reconnue, ce qui assure à ses adhérents un certain nombre d'avantages rappelés dans une circulaire ministérielle de 1891 : autorisation accordée aux yachts portant son pavillon d'entrer dans les ports de guerre et d'utiliser les postes d'amarrage des bâtiments de l'Etat, de se servir des cales sèches et bassins des arsenaux et de faire exécuter leurs réparations par les ouvriers de ces établissements ; jouissance du droit de trématage, autrement dit de passage aux écluses maritimes et fluviales avant les bateaux de commerce ; assistance obligatoire, le cas échéant, de la part des officiers et fonctionnaires de la marine. Elle ne donne pas de courses elle-même, mais accorde des subventions et des prix aux sociétés sous son patronage. Elle a arrêté un « règlement de courses », auquel toutes les autres sociétés ont adhéré. Le *Cercle de la voile de Paris* (guidon triangulaire rouge, avec losange blanc et étoile bleue), la *Société de la voile d'Arcachon* (guidon rectangulaire rouge au bord, blanc au milieu, avec les lettres S. V. A.), le *Sport nautique de la Gironde*, à Bordeaux (guidon triangulaire bleu et blanc, avec trois croissants blancs entrelacés dans le bleu), l'*Union des yachtsmen de Cannes* (guidon triangulaire bleu, avec deux fleurs de lys et une plume blanches), le *Club nautique de Dinard* (guidon triangulaire blanc et rouge, avec une moucheture d'hermine dans le blanc), la *Société des petites régates havraises* (guidon triangulaire bleu et rouge, avec crosse blanche et, au centre, une salamandre), le *Sport nautique de l'Ouest*, à Nantes (guidon rectangulaire blanc, avec croix de Saint-André rouge et quatre mouchetures d'hermine), le *Club nautique de Nice* (guidon triangulaire bleu, avec deux étoiles blanches et rouges) sont, après l' « Union », les sociétés françaises de yachting les plus connues. Le *Yacht*, journal hebdomadaire fondé en 1878, est l'organe principal de la navigation de plaisance.

La course ou *racing* est l'expression parfaite du sport nautique. Elle est réservée, en fait, à un très petit nombre de yachts, devenus, sous l'empire des formules de jauge, de véritables objets de luxe. La *jauge de course* a son origine dans cette constatation, faite dès les premières régates, que de deux yachts absolument semblables, mais de formes différentes, le plus grand bat infailliblement l'autre. On a donc dû créer des séries d'après la grandeur des bâtiments, en ne faisant lutter ensemble que ceux appartenant à la même série. De plus, lorsque, dans une même série, deux yachts n'ont pas exactement la même jauge, le plus faible bénéficie d'une *allégeance* ou *rendement de temps* évalué, au moyen de tables spéciales, en secondes et dixièmes de secondes. La jauge de course n'a, d'ailleurs, bien qu'exprimée en tonneaux, rien de commun, ni avec la jauge de douane, ni avec la capacité intérieure du bâtiment. Elle n'est qu'une unité de comparaison, dont la formule, réglée par des congrès, varie, non seulement d'un pays à l'autre, mais aussi, pour un même pays, d'une époque à l'autre. Aussitôt, en effet, qu'une formule est adoptée, les constructeurs s'efforcent de construire, pour un tonnage donné, des yachts aussi puissants et aussi rapides que possible et ils arrivent vite ainsi, profitant de ses défauts, à en paralyser toute l'économie. D'où la nécessité de la modifier. La plus récente, en France, a été adoptée par le congrès de 1899 et est en vigueur depuis le 1er janv. 1901. Elle pose :

$$T = \frac{\left(L - \frac{P}{4}\right) P.S}{1000\sqrt{M}}$$

T étant le tonnage, L la longueur à la flottaison, P le périmètre obtenu en ajoutant à la plus grande largeur du bateau la longueur d'une chaîne partant du plat-bord, passant sous la quille et revenant au plat-bord de l'autre bord, S la surface totale de la voilure, M la surface de la maîtresse section immergée. Les yachts sont divisés d'après elle en sept séries : 1re série, 0 à 1 tonneau ; 2e série, 1 à 2,5 tonneaux ; 3e série, 2,5 à 5 tonneaux ; 4e série, 5 à 10 tonneaux ; 5e série, 10 à 20 tonneaux ; 6e série, 20 à 40 tonneaux ; 7e série, plus de 40 tonneaux. Les allégeances ne sont accordées, que par tonneau et au-dessus de 5 tonneaux seulement. L'équipage qu'un yacht peut avoir en course est limité pour la 1re série à 3 hommes, pour la 2e à 4, pour la 3e à 6, pour la 4e à 8. Les départs se donnent de plusieurs façons : départ volant, départ au mouillage, départ au chronomètre, départ successif, etc. Les prix sont attribués soit en ne tenant compte que de l'ordre d'arrivée, soit, lorsqu'ils sont en espèces, d'après le système dit du « temps primé », les yachts parvenus au but avant l'expiration d'un temps déterminé se partageant, avec le premier arrivé, la somme totale proportionnellement à leur retard sur lui.

Des régates ont lieu, chaque année, dans les principaux ports de mer, et à Meulan, sur la Seine, pour le Cercle de la voile de Paris. Dans les courses les plus importantes, l'enjeu est souvent une coupe de grande valeur, qui ne devient pas la propriété du yacht gagnant, mais qui est simplement remise en dépôt à la Société à laquelle appartient ce yacht et reste l'objet d'un défi ou *challenge*, perpétuellement ouvert aux yachts répondant aux conditions du concours. La plus fameuse est l'*America Cup*, en argent incrusté de rubis. Créée par feu la reine Victoria sous le titre de « Coupe de la Reine », elle fut courue, pour la première fois, en 1851, à Cowes, petit port de l'île Wight, et gagnée deux fois, à quelques jours de distance, par un petit bateau américain, l'*America*, appartenant au commodore du « New York Yacht Club », qui emporta le précieux trophée pour en orner son cercle, en même temps qu'au grand scandale des sportsmen anglais, il le débaptisa. Depuis, nos voisins d'outre-Manche ont tenté onze fois de reprendre la coupe à leurs rivaux, en 1870, 1871, 1876, 1881, 1885, 1886, 1887, 1893, 1895, 1899 et 1901. Dans chacune de ces rencontres, qui toutes ont eu lieu à New York, l'avantage est resté aux yachts tenants du

« New York Yacht-Club ». Lors de la dernière, le *Columbia* (fig. 4), capitaine Charles Barr, et le *Shamrock II*, capitaine Sycamore, ce dernier ayant pour propriétaire sir Thomas Lipton, le richissime épicier londonien, se trouvaient en présence. Après une première épreuve sans résultat, le 26 sept., la course recommença le 28, au large de Sandy Hook, en présence d'un immense concours de spectateurs. De 11h,15 à 1h,50, le *Shamrock II*, qui rendait 46 secondes à son adversaire, tint la tête. Mais il fut finalement battu de 37 secondes, après une lutte acharnée. Le 3 et le 4 oct., le *Columbia* gagna de nouveau les seconde et troisième manches, avec 50 et 3 secondes d'avance. Il avait été parié des sommes considérables, et l'enthousiasme fut à New York indescriptible. Sa défaite coûtait à sir Thomas Lipton seul plusieurs millions de francs. En France, au contraire, les paris sur les courses de yachts sont à peu près inconnus.



Fig. 4. — Le *Columbia*, vainqueur de l'America cup en 1901.

Législation. — La navigation de plaisance bénéficie d'une législation de faveur. Les yachts sont soumis à toutes les formalités de la francisation : déclaration à la douane, délivrance du certificat de jaugeage, etc. Mais le commandement en peut être exercé par le propriétaire ou par toute autre personne, sans qu'aucune garantie professionnelle soit exigée. Les matelots en peuvent être ou non des inscrits maritimes, aucun mousse n'y est obligatoirement embarqué, et ils ne reçoivent pas de rôle d'équipage. Il leur est seulement délivré, par le chef du service de l'inscription maritime, un « permis de navigation de plaisance », qui a une durée d'un an. Il comporte la faculté de pêcher accidentellement et à titre de passe-temps, au moyen de deux lignes armées de deux hameçons. Les yachts qui veulent se livrer à la pêche avec des filets ou autres engins doivent payer, au profit de la Caisse des invalides de la marine, une redevance annuelle de 12 fr., augmentée, par chaque tonneau de jauge en plus du cinquième, de 1 fr. Le produit de la pêche ne peut, dans tous les cas, être vendu (l. 20 juil. 1897, art. 1 et 2). Toute infraction à cette disposition, ainsi que le fait de naviguer sans permis, sont punis d'une amende allant de 50 à 500 fr. (art. 5). Quant aux rapports du propriétaire ou capitaine avec l'équipage, ils ne sont, au point de vue légal, que ceux d'employeur à employé et se trouvent déterminés par les termes des engagements. On donne d'ailleurs, habituellement, au règlement ainsi imposé le nom de « coutume du yacht ». L. S.

Bibl.: R. Mazerat, *la Navigation de plaisance en France. Lois, décrets et circulaires*; Paris, 1886. — J. de Catus, *Construction et pratique des bateaux de plaisance et yachts*; Genève, 1890. — Ph. Daryl, *le Yacht. Histoire de la navigation maritime de plaisance*; Paris, 1890. — Baron T. de Wogan, *Epitome de yachting*; Paris, 1893, 2 vol. — A. Chancel, *Etude et graphique de la formule de jauge de l'Union des yachts français*; Grenoble, 1894. — Sir Edward Sullivan, *Yachting*; Londres, 1894, 2 vol. — D. Kemp, *Yacht and boat sailing*, trad. fr. par Boyn et Martinenq; Paris, 1895-96, 2 vol. — A. Chauchard, *la Navigation en vue des côtes. Connaissances pour conduire un yacht*; Paris, 1896. — Moissenet, *Yachts et Yachting*; Paris, 1896-98, 3 vol. — Muchall-Viebrook, *Seglers Handbuch*; 2e éd.; Berlin, 1897. — C.-M. Cheuvreux, *Traité de la construction des yachts à voiles*; Paris, 1898, 1 vol. et atlas. — L. Muller, *la Navigation côtière à l'usage des yachtsmen*; Paris, 1898. — G. Soë, *Notions sur la marine. V. la Navigation de plaisance*; Paris, 1900. — A. Rodanet et A. Glandaz, *Manuel juridique et administratif de la navigation de plaisance (yachting, canotage, propriétés riveraines)*; Paris, 1901. — Périodiques : *le Yacht* (hebd.), *Yachting-Gazette* (bimens.); *Annuaire de l'Union des yachts français*.

YACK (Zool.) (V. Bœuf).

YACODÂMAN. Satrapes perses (V. Kshatrapas).

YAGUAS (Anthrop.) (V. Pérou, t. XXVI, p. 419).

YAHGAN. Habitant de la Terre de Feu (V. Amérique du Sud, t. II, p. 709, et Feu [Terre de]).

YAHVEH (V. Jehovah).

YAHYA, homme d'Etat arabe (V. Barmécides).

YAIGNE. Riv. du dép. d'*Ille et-Vilaine* (V. cet art.).

YAINVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair; 281 hab. Stat. de chem. de fer.

YAKOBA. Ville du Soudan central, par 10° 20′ lat. N. et 78° 11′ long. E., cap. du Baoutchi, royaume vassal du Sokoto. Rohlfs y a trouvé 150.000 hab., Haoussas, Peuls, etc. C'est un grand centre commercial.

YAKOUB-Beg (Mohammed-Badaoulet), sultan de Kachgar, né à Tachkend en 1820, tué le 31 mai 1877. Il commandait en 1853 Akmetchet (auj. fort Perowsk) et défendit en 1864 Tachkent contre les Russes. Il profita de l'insurrection des Dounganes contre les Chinois (1865) pour se rendre maître du *Turkestan chinois* (V. cet art.), que l'on appelait auparavant pays des Sept Villes (Yetti-chahr) et de son temps pays des Six Villes (Atti-chahr) (cf. l'art. Mongolie), le Thian-chan-Nan-Lou des Chinois. Il y ajouta le pays montagneux de Sarykoul et les villes d'Ouroumtsi et prit le titre de *Défenseur de la foi* (1870), mais fut battu par les Chinois en 1876 et assassiné par un de ses employés.

Bibl. : Boulger, *Life of Yakoob Beg*; Londres, 1878.

YAKOUB-ben-Leïth, fondateur de la dynastie des Saffarides (V. Perse, t. XXVI, p. 461).

YAKOUB-Khan, émir d'*Afghanistan* (V. ce mot).

YAKOUB-Yousef (Abou). Nom de deux rois marocains (V. Maroc, t. XXIII, pp. 268 et 270).

YAKOUT-Chihab-al-din-al-Hamawi (Abou-Abdallah), géographe arabe, né en 1178 de parents grecs, mort près d'Alep en 1229. Amené comme captif à Bagdad, élevé par un marchand arabe, il devint scribe, libraire, fit de grands voyages scientifiques vers le Turkestan, compulsa la bibliothèque de Merv et rédigea avec l'aide d'Ibn-al-Kifti un grand dictionnaire géographique, *Moudscham-al-Bouldar*, édité par Wustenfeld (Leipzig, 1866-1873, 6 vol.). Son dictionnaire biographique n'a pas été publié en Europe.

YAKOUTES. Peuple de Sibérie, branche N.-E. des peuples *turcs* (V. ce mot, Races humaines, Linguistique, Asie), refoulé au xive siècle des parages du Baïkal dans la vallée de la Léna. Il s'appelle lui-même Sacha et paraît avoir été mélangé au iiie siècle de *Ouigours* (V. ce mot) refoulés au N. Les Yakoutes sont pasteurs et chasseurs. Ils sont environ 300.000 et nominalement chrétiens. Leur langue se parle d'Irkoutsk à la mer d'Okhotsk et de la frontière chinoise à l'océan Glacial, sur un domaine immense, mais désert.

Bibl. : Sserochevsky, *les Yakoutes* (russe) ; Saint-Pétersbourg, 1896 et suiv.

YAKOUTSK. Ville de Sibérie, ch.-l. d'une province (*oblast*) du gouv. général d'Irkoutsk, par 62° 2′ lat. N. et 127° 24′ long. E., sur un bras O. de la Léna ; 6.200 hab. (en 1897). Ville bâtie en bois, fondée en 1632 par les Cosaques; marché des fourrures de la Sibérie du Nord; foire du 10 juin au 1er août.

La prov. de Yakoutsk, vaste de 3.971.266 kil. q., comptait 283.954 hab. en 1897, soit 1 hab. par 14 kil. q.; 240.000 sont Yakoutes, 10.000 Toungouses, 2.300 Lamoutes, 30.000 Russes (dans les villes et colonies pénitentiaires); ajoutez quelques centaines de Youkagires, Tchouktches, Tchouvanzes, Koriaks. Le commerce se fait par la Léna vers Irkoutsk et par le port d'Ayan sur la mer d'Okhotsk. On récolte un peu d'or sur les rives du Vitim et de l'Olekma. La province comprend cinq districts Yakoutsk, Verkhoiansk, Vilionisk, Kolymsk, Olkminsk.

YALE (Université) (V. Newhaven).

YALMAL. Presqu'île de Sibérie, gouv. de Tobolsk, sur l'océan Glacial, entre la mer de Kara et la baie de l'Ob; longue de 980 kil., large de 240 au S., 140

au N., occupée par les marais de la *toundra* avec des îlots d'épaisses broussailles. Quelques Samoyèdes y nomadisent.

YA-LOU (coréen *Ap-rok-kang*). Fleuve du N.-E. de l'Asie, le plus considérable de la Corée, tributaire de la baie de ce nom. Il sert de limite N.-O. entre la Corée et la Mandchourie. Sa longueur totale est d'environ 500 kil.; profond et large, les barques de mer remontent à 50 kil. de son embouchure, les barques de rivière jusqu'à 200 kil. L'embouchure est assez large, mais encombrée par des bancs de sable : les navires d'un certain tonnage mouillent le long des murs de Wi-ju (Œi-Tjiou); les gros vaisseaux s'arrêtent à Tatung-how. C'est sur les bords de ce fleuve que se passèrent les premières opérations de la guerre sino-japonaise en 1894-95 et qu'eut lieu notamment la grande bataille de Ya-lou (17 sept. 1894) gagnée par la flotte japonaise, commandée par l'amiral Ito. A. Th.

YAMAGATA. Ville du Japon, prov. de Ouzen, dans l'île Nippon, ch.-l. de ken. Située au milieu d'une vaste plaine où coule le Sou-gawa, à 280 kil. de Tokio ; environ 27.000 hab. ; renommée par son commerce.

YAMAGATA (Aritomo), maréchal et homme d'Etat japonais, né en 1838. Ancien président du Conseil privé (1893), à plusieurs reprises président du Cabinet, le comte Yamagata fut désigné pour commander le Ier corps d'armée pendant la guerre de Chine (1894-95). Il chassa les Chinois de Corée par la victoire de Ping-yang (17 sept. 1894). Après avoir brillamment franchi le Ya-lou (oct. 1894), il marchait à la conquête de Moukden et du trésor fabuleux qu'on y supposait enfermé, quand le mauvais état de sa santé le contraignit à rentrer à Hiroshima. Il fut remplacé par le général Nodzou. Après la guerre, Yamagata fut créé marquis et maréchal de l'empire ; il fit partie de la mission chargée de représenter l'empereur Moutsou-hito au couronnement du tsar Nicolas II, en 1896. Le maréchal Yamagata est aujourd'hui, avec le marquis Ito, l'une des personnalités politiques les plus marquantes du Japon. Albert Thomas.

YAMASIRO. Province de la partie méridionale de l'île Nippon, région du Go-Kinaï (Japon) ; 480.000 hab. Son ch.-l. est Kioto (308.300 hab.), l'ancienne capitale.

YAMATO. Province de la partie méridionale de l'île Nippon (Japon), région du Go-Kinaï ; 508.000 hab. Aujourd'hui elle forme le *ken* de Sakaï. La province de Yamato est célèbre par ses sanctuaires Shintô, dont les plus renommés sont ceux de Oho-va-yasiro, celui du mont Kassouga à Nara et celui de Tatsouda. Le ch.-l. est Nara (25.000 hab.), qui fut un moment la capitale du Japon (de 709 à 784).— Autrefois, le nom de Yamato s'appliquait à l'empire du Japon tout entier : cette large acception lui est encore donnée en poésie. Albert Thomas.

YAMBO (arabe *Yambou*). Ville d'Arabie, prov. du Hedjâz, sur la mer Rouge, à 200 kil. S.-O. de Médine, à laquelle elle sert de port. Aussi Yambo est-elle visitée chaque année par de nombreux bateaux à vapeur lors du pèlerinage et de l'importation des grains. Elle est entourée de murs ruinés. La population n'excède pas 4.000 hab. ; les Arabes Djohaïna y sont tout-puissants. A 30 kil. à l'intérieur, dans une fertile vallée au pied du Djebel Radwâ, se trouve Yambou an-nakhl (Yambo des palmeraies) entourée de palmiers et de maisons de campagne des commerçants du port.

YAMINA. Ville du Soudan (V. Nyamina).

YAMUNDA. Rivière du Brésil, affl. g. de l'Amazone où il se jette par 58°30′ lat. O. Rodrignez l'a remonté jusqu'aux chutes de Perdon.

YANAON. Colonie française de l'Inde méridionale, ch.-l. d'une petite possession française, au N.-N.-E. de Pondichéry, sur la rive g. de la Gautami, bras g. du delta de la Godavari, à 12 kil. en amont de l'embouchure dans le golfe de Bengale ; 5.327 hab. et 14 kil. q. Elle est enclavée dans le district anglais de Godavari (présidence de Madras). En 1839, un ouragan accompagné de mascaret ravagea la ville.

YANG-FANG. Village du N.-E. de la Chine, dans la prov. de Tchi-li, à 31 kil. de Péking ; gisement de quatre ou cinq couches d'anthracite, épaisses de 3 à 4 m. et alternant avec des couches plus épaisses de schistes argileux noirs ; l'exploitation est faite au moyen de galeries peu profondes et très basses où piochent, à genoux, les enfants.

YANG-HIOUNG, philosophe chinois (53 av. J.-C.-18 ap. J.-C.). Sa doctrine tient le milieu entre les principes de la philosophie de Mencius et ceux de Soun-tseu ; selon ce philosophe, il y a dans l'homme un mélange de bien et de mal, et le principe qui prédomine en lui est en rapport avec les dispositions individuelles, lesquelles se développent et dépendent entièrement de l'éducation et de l'habitude, et ne sont pas innées. On a de Yang-Hioung : le *Fa-yen*, ouvrage en 13 livres, qui contient un abrégé de sa doctrine philosophique, et le *T'ai-hiuan-king*, qui, d'après lui, est l'explication du *Yi-king;* cet ouvrage est regardé comme beaucoup plus obscur que le *Yi-king*. Yang-kioung fut considéré dans les premiers siècles de notre ère comme un des principaux philosophes. Mais sa réputation a beaucoup souffert depuis que Tchou-hi, philosophe du XIIe siècle, lui a reproché d'avoir été ministre de l'usurpateur Wang-mang, quoiqu'il eût servi les derniers souverains de la dynastie des premiers Han.

YANG-TCHÉOU-Fou. Ville de la Chine orientale, ch.-l. de dép., dans la prov. de Kiang-sou, à 15 kil. du Yang-tsé-kiang et à 60 kil. de Nanking ; 360.000 hab. Cette ville, d'un commerce important, est l'ancienne capitale du royaume des Yang ; Marco Polo en fut le gouverneur de 1276 à 1278.

YANG-TCHOU, philosophe chinois qui vivait au IVe ou Ve siècle avant notre ère. Ses doctrines ont été sévèrement condamnées par *Mencius* (V. ce nom). Ce sage les définit ainsi : le principe de la philosophie de Yang-tchou est chacun pour soi [poussant l'égoïsme jusqu'à ne pas sacrifier un de ses cheveux dans l'intérêt de l'Empire].

YANG-TSE-Kiang. Le plus grand fleuve de *Chine* (V. ce mot, t. XI, pp. 87 et 88), appelé à tort *Fleuve Bleu* par les jésuites sur leurs cartes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il se forme dans le Tibet septentrional sur le versant N.-E. des monts Tang-la, dénommé Mour-oussou (fleuve tortueux) par les Mongols, *Ditchou* (fleuve du Yack) par les Tibétains, coule vers l'E. à travers la province de Koukou-nor, s'infléchit au S.-E. après le confluent du Naptchi-Taïoulan, entre en Chine proprement dite dans la prov. de Se-tchouen, passe dans celle de Yunnan. Il porte alors le nom chinois de Kincha-kiang, resserré entre des massifs montagneux, où il décrit des courbes prononcées, alternativement vers le S.-E., le N.-E., le S., l'E., etc. ; il y reçoit du N. le Yaloung (1.200 kil.) ; un grand coude vers le N.-E. le ramène dans le Se-tchouen, où il reçoit, à Sui-tchou, le Min (g.), regardé par les Chinois comme le fleuve principal ; il prend alors le nom de Ta-kiang, reçoit le Kia-ling (g.), au confluent duquel est la grande ville de Tchoung-king (cf. l'art. Se-tchouen), puis, à Fou-tcheou, le Wou (dr.), artère centrale de la prov. de Koei-tcheou. Vers sa sortie du Se-tchouen, le fleuve adopte sa direction définitive vers l'E. et le nom de Yang-tsé. Il franchit des défilés où son cours est gêné par des rapides. Entré en plaine vers I-tchang, il reçoit les eaux du lac Toung-ting, baigne la grande agglomération humaine de Han-keou, reçoit vers Kiou-kiang le tribut des eaux du lac Po-yang, déversoir de la prov. de Kiang-si ; traverse les prov. de Ngan-hoei et Kiang-sou, arrosant Kiang-ning (Nanking), Tching-kiang, où le coupe le canal Impérial ; il éparpille ses eaux en bras, enveloppant un delta de 14.000 kil. q., prolongé en mer par les îles Tsoung-ming, Ksitricha, etc. Son estuaire a 36 kil. de large. Le cours du Yang-tsé est très rapide jusqu'à la sortie du Se-tchouen : les embarcations ne peuvent remonter que

jusqu'à Ping-chan et au prix de grosses difficultés (à 2.875 kil. de l'embouchure) ; c'est là que s'arrête la navigabilité. Les bateaux à vapeur ne peuvent naviguer que jusqu'à I-tchang (dans le Hou-pé), c.-à-d. à 1.762 kil. de l'embouchure : au-dessus de cette ville, les jonques chinoises passent sans peine à travers 160 kil. de rapides (jusqu'à Kouei-tcheou), qui rendent le trajet tout à fait impraticable aux bateaux européens. Depuis I-tchang, le fleuve descend en moyenne 17 centim. par kil. et a un débit moyen de 44.000 m. c. Au-dessus de Nanking, sa largeur atteint 7 kil. La crue commence en mars-avril, atteint son apogée en juillet-août ; la plaine inférieure est en grande partie couverte d'eau, entre Han-keou et Nanking. Les inondations causent souvent de grands ravages sur les bords du fleuve. C'est après Nanking que commence l'embouchure : la marée se fait sentir dans le fleuve jusqu'à 600 kil. Le mouvement commercial sur le Yang-tsé est prodigieux : c'est par milliers que l'on compte les embarcations chinoises et européennes ; des compagnies de bateaux à vapeur européennes (principalement anglaises) remontent régulièrement jusqu'à I-tchang. Les ports du bassin du fleuve ouverts au commerce international sont : Chang-haï, Sou-tcheou, Tching-kiang, Ou-hou, Kiou-kiang, Han-kéou, Cha-siou, Cha-si, I-tchang, Tchoung-king. On peut diviser le bassin du fleuve, au point de vue du commerce, en trois sections : 1° le Se-tchouen (représenté par le port de Tchoung-king : opium et produits animaux) ; 2° le bassin moyen du Yang-tsé (I-tchang, Cha-si, Han-kéou et Kiou-kiang, qui produisent le thé, le tabac, le chanvre et les objets fabriqués : porcelaines, papier) ; 3° le delta du fleuve (qui commence à Ou-hou et comprend les marchés de Tching-kiang, Sou-tcheou et Chang-haï, qui exportent la soie, le riz, le coton). — L'étude scientifique du Yang-tsé par les Européens date de 1840 : le capitaine anglais Collinson fit le relevé de l'estuaire et remonta jusqu'à Nanking ; en 1858, le capitaine Osborn poussa le relevé jusqu'à Han-kéou ; en 1861, deux autres officiers anglais, Sarel et Blakiston, remontèrent jusqu'à Ping-chan dans le Sse-tchouan. Depuis lors, Doudart de Lagrée et Garnier, en 1867-68, ont remonté plus haut ; mais le cours supérieur du fleuve n'a été exploré que par Prjévalsky dans ses voyages au Tibet de 1871 à 1885, par Rockhill en 1890 ; en 1894, Dutreuil de Rhins a visité les sources.

YANKEE. Sobriquet appliqué par les Européens aux habitants des Etats-Unis, et par ceux-ci plus spécialement aux originaires de la Nouvelle-Angleterre (V. ÉTATS-UNIS). Il est probable que c'est une simple corruption du mot *Anglais* ou *English*, déformé dans la prononciation par les Indiens de la frontière franco-anglaise. Cependant Thierry le dérive de *Jankin*, forme néerlandaise de John, Jean, sobriquet que les colons hollandais de New York auraient appliqué à leurs voisins anglais du Connecticut.

Dans les guerres contre les Français parut, en 1755, la chanson de *Yankee Doodle*, dont les paroles furent écrites par le médecin militaire Richard Schuckburg sur un vieil air du XVIIe siècle que les Cavaliers chantaient pour railler Cromwell. Le *Yankee Doodle* devint une sorte de chant national américain ; mais, à la fin du XIXe siècle, il fut délaissé pour de nouveaux : *Hail Columbia*, œuvre de Joseph Hopkinson († 1842) ; *The star spangled banner*, œuvre de Francis Scott Key († 1843), etc.

YAO. Nom posthume de l'un des plus fameux empereurs légendaires de la Chine, qui, suivant les traditions chinoises, serait né en 2373 avant notre ère et mort en 2258, à l'âge de 115 ans. C'est au règne de ce prince que commence le grand ouvrage historique, le *Chou-king* ; cet ouvrage rapporte que Yao, qui avait le nom personnel de Fang-hiun, était le second fils de Ti-kou ; à la mort de celui-ci, en 2357, Tchi, son fils aîné, ayant été reconnu indigne du trône, Fang-hiun fut élu à sa place. Il établit sa résidence à Ping-yang et prit le feu pour symbole ; il encouragea l'astronomie, dressa un calendrier, inventa la musique religieuse, visita toutes les provinces, vint en aide aux malheureux et se fit aimer de son peuple. En 2298, eut lieu la fameuse inondation de la Chine. Après être resté pendant soixante-dix ans au pouvoir, Yao, qui ne trouvait pas à son fils Tan-tchou les aptitudes nécessaires pour régner, associa d'abord au trône un laboureur nommé Choen, lui donna ses deux filles en mariage et en fit ensuite son successeur. Le nom de Yao est resté en Chine le synonyme de bonté et sainteté. Albert THOMAS.

YAO. Peuplade de la Chine méridionale, habitant principalement dans une région montagneuse de la prov. de Kouang-toung, non loin de la frontière du Tonkin. D'origine probablement birmane, les Yao émigrèrent du Hou-nan. Sous les règnes de Taï-tsou (1368-99) et de Tcheng-tsou (1403-24), tous deux de la dynastie Ming, plusieurs chefs Yao firent des visites d'hommage à la cour de Chine ; on commença dès lors à prendre des administrateurs indigènes parmi eux ; sous l'empereur Ying-tsong (1436-49), les Yao causèrent des troubles ; quand ils eurent fait acte d'indépendance au XVIIe siècle, ils opérèrent des razzias dans le pays et l'on fut obligé de les réduire. L'empereur Kang-hi, ayant enfin obtenu, en 1703, leur complète soumission, les répartit sous l'administration préfectorale de différents *hien* et *tchéou*. Les Yao seraient encore au nombre d'environ 30.000 ; rusés et d'un caractère violent, ils ont gardé la coutume de la vendetta.

YAOURI. Pays du Soudan anglais, sur la rive g. du moyen Niger, entre le Noupé, le Gando, tributaire de ce dernier ; peuplé de Kambari ; très insalubre.

YAP (*Jab*, *Eap*, *Uap*). L'une des îles *Carolines* (V. ce mot) ; 207 kil. q. ; 3.000 hab.

YAPOCK (Zool.) (V. SARIGUE).

YAPURA. Rivière de l'Amérique du Sud, affl. g. de l'Amazone, long de 1.600 kil. Il naît dans les Andes de Colombie, au Cerro de las Animas, près du Magdalena, parcourt des forêts vierges et finit en face d'Egas (Teffé). Les vapeurs le remontent pendant dix journées de navigation.

YAQUI. Fleuve du Mexique, Etat de Sonora ; né sur le plateau de Chihahua, il se jette au S. de Guaymar. Les Indiens Yaqui vivent sur ses rivages.

YAQUI (Mont et vallée du) (V. HAÏTI, t. XIX, p. 731).

YARA. Bourgade de Cuba, prov. de Santiago, au S.-O. de Bayamo ; vastes plantations de tabac ; c'est à Yara qu'éclata en 1868 la grande insurrection cubaine.

YARACUI. Ancien Etat du Venezuela, amalgamé en 1881 à celui de Lara.

YARD. Mesure de longueur anglaise (V. POIDS ET MESURES) ; elle vaut 0^m,9144 et se divise en trois pieds anglais.

YARE. Fleuve de *Grande-Bretagne* (V. cet art.).

YARKAND. Ville du Turkestan chinois, ch.-l. de préfecture, à 172 kil. de Kachgar et à 4.000 kil. de Péking, sur un canal dérivé du Yarkand-Daria, à 1.190 m. d'alt. ; environ 50.000 hab. C'est une place de guerre entourée d'un mur et de fossés. Au XVIe siècle, elle fut la résidence d'Emir Saïd-Ali qui l'embellit et y amena les eaux du Yarkand-Daria ; en 1757, elle fut annexée à l'Empire chinois par les armées de l'empereur Kien-long ; elle a été, de nouveau, indépendante de 1837 à 1878. Yarkand possède un riche palais, de vastes bazars, des mosquées et de nombreux collèges ; fabrique des tapis, des étoffes de soie, de coton et de lin ; le bétail et les fruits y abondent, aussi les Chinois y viennent-ils en foule faire le commerce. Aux environs, on fait l'exploitation du jaspe et l'on cultive le blé, le riz, le millet et les légumes.

YARKAND-DARIA. Fleuve du Turkestan (V. TARIM).

YARMOUQ. Rivière de *Palestine* (V. cet art.).

YARMOUTH. Ville maritime d'Angleterre, comté de Norfolk, 30 kil. E.-S.-E. de Norwich, sur une longue péninsule de sable, entre la mer du Nord et le Yare, située à l'embouchure du Waveney dans le Yare ; 49.335 hab. La ville comprend la vieille ville (Great Yarmouth), en partie entourée de ses anciennes mu-

railles de 1260, le long de la rive de l'estuaire, et la nouvelle ville (Little Yarmouth), cité balnéaire fréquentée, avec trois longues jetées qui s'avancent dans la mer; la vieille ville a quatre grandes rues, une longue promenade bordée de belles maisons sur le quai de l'estuaire et 150 étroites ruelles appelées « rows » (rangées), l'église Saint-Nicolas (1119), un hôtel de ville du XIIIe siècle, une curieuse maison de ville et de vieilles maisons du XVIe siècle, une magnifique place du Marché, une colonne dorique haute de 44 m., en l'honneur de l'amiral Nelson. Ville de pêcheurs au début, Yarmouth est une des principales stations d'armement de la côte E. pour la pêche du hareng, de la morue. Fabrication de crêpe de soie, de filets, cordages; malteries. Le port possède (1895) 480 navires, jaugeant ensemble 26.000 tonnes, et 580 bateaux de pêche. L'importation s'élève à 5 millions, l'exportation à 600.000 fr.

YARRA-YARRA. Fleuve d'*Australie* (V. ce mot, p. 732).

YARROW ou **JARROW.** Ville d'Angleterre, comté et à 25 kil. N. de Durham, sur la rive droite de la Tyne; 33.682 hab. en 1891. Mines de houille; produits chimiques; constructions navales.

YASHAR (Livre de) (V. JUSTE [Livre du]).

YASNA. Livre persan (V. PERSE, t. XXVI, p. 467).

YASSAK. Loi mongole (V. MONGOLIE, t. XXIV, p. 81).

YASSÎN. Principauté de l'Afghanistan, au N. du Yaghistan, séparée du Tchitral, au N. et à l'O. par la chaîne de Lahori, entourée au S. et à l'E. par des contreforts de l'Himalaya; hauteur des montagnes dans l'angle N.-E., 7.268 m. C'est là que se forme le bassin supérieur du Ghilghit, affluent de droite de l'Indus. Ch.-l. Yassin, à l'alt. de 2.367 m., à 295 kil. de Srinagar et 444 kil. de Caboul. Ce petit Etat est soumis à un despote qui s'appelle le *bakhté*, du nom de sa famille. Ses habitants sont musulmans, les uns sunnites, les autres *mollaï*, d'une secte particulière au Badakchan. On y a trouvé des cercles de pierres mégalithiques et des inscriptions sur rochers non encore déchiffrées. Le Yassin, vassal du Tchitral, est passé sous le protectorat anglais à la suite de la mission du général Roberts (1893). Le voyageur anglais G.-W. Hayward y fut assassiné le 18 juil. 1870 pendant qu'il se rendait au Badakchan. Cl. HUART.

BIBL. : G.-W. HAYWARD, *Letters on his explorations*, dans *Journal of the Royal Geogr. Soc.*, 1871, t. XLI.

YATAGAN. Petit *handjar*, glaive oriental à courbure convexe et double tranchant. En 1840, on adapta un yatagan au fusil nouveau; en 1866, on en munit le chassepot; en 1874, le sabre-baïonnette y fut substitué pour le fusil Gras (V. BAÏONNETTE).

YA-TCHEOU-FOU. Ville du S.-O. de la Chine, ch.-l. de dép. de la prov. de Se-tchouen, sur la route du Tibet à Tching-tou-fou; 50.000 hab. Centre de commerce considérable pour le tabac, l'opium et les cotonnades; on y fabrique beaucoup de soies grèges et prépare presque tout le thé en briques employé dans le Tibet. Cette ville, entourée de montagnes et d'un mur de 3 kil. de circuit, est en même temps la principale place forte et le grand dépôt militaire de la frontière.

YATENGA. Pays du Soudan français dans la boucle du Niger (entre le Mossi et le Macina). Ouadiougué est le centre le plus important; les autres chefs résident à Toukhé, Kindi, Alasko, Kalanka et Kalseka. Elevage d'ânes et de chevaux. Abondante production et consommation de tabac par les indigènes des deux sexes.

YATES (Edmund-Hodgson), littérateur et publiciste anglais, né à Edimbourg le 3 juil. 1831, mort à Londres le 20 mai 1894. Fils de l'acteur et directeur de théâtre Frederick-Henry Yates (1797-1842), et de l'actrice Elisabeth Brunton, il entra à seize ans dans les bureaux de l'administration des postes. Il consacra ses loisirs à la littérature, débuta dans les revues et journaux, fut un des principaux collaborateurs du *Keepsake*, devint critique dramatique du *Daily News*, fonda en 1855 le *Comic Times* et *The Train*, en 1858 *Town Talk*. Rédacteur en chef du *Temple Bar* de Maxwell (1860), du *Tinsley's Magazine* (1867), du *Times* (1879), il fonda en 1874 *The World*, qui eut une carrière extrêmement brillante. Doué d'une énergie et d'une activité incomparables, Yates faisait encore représenter des pièces de théâtre, conférenciait en Amérique et écrivait des romans. Son chef-d'œuvre est son journal: *Edmund Yates; his recollections and experiences* (1884, 2 vol. in-8), qui renferme les détails les plus intéressants sur le mouvement littéraire, sur Charles Dickens avec lequel il fut fort lié, sur Rowland Hill, sur Antony Trollope, sur les petits journaux comiques, comme le fameux *Punch*, etc. Citons encore: *After Office Hours* (1861-62); *Broken to Harness* (1864); *Pages in waiting* (1865); *Land at last* (1866); *Kissing the Rod* (1866); *The Black Sheep* (1867); *Nobody's Fortune* (1871); *The yellow Flag* (1872); *The Silent Witness* (1875), etc. R. S.

YATHRIB. Ancien nom de *Médine* (V. ce mot).

YAUCOURT-BUSSUS. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher; 248 hab.

YAVAN, fils de Noé (V. JAVAN).

YAVARI ou **YACARANA.** Rivière de l'Amérique du Sud, affl. de l'Amazone, frontière entre le Pérou et le Brésil, de 7° lat. S. à 4° 22′ lat. S. (confluent avec l'Amazone). 1.000 kil. de long; débit, 1.200 m. c. par seconde; navigable sur les deux tiers de son cours. Née au pied des Andes Conomamas, elle traverse la forêt vierge et finit près de Tabatinga.

YAW (Dermat.). Synonyme de *Pian* et de *Frambœsia* (V. ces mots).

YAZAD, ou plutôt **YAZATA.** Classe de dieux inférieurs dont il est question dans l'*Avesta*. Il est probable que ce mot désignait d'abord les divers dieux du polythéisme, car Ahura-Mazda est considéré comme le plus grand des Yazatas; plus tard, on en fit des génies, créatures du bon principe. Plutarque dit que leur nombre était de vingt et un; cependant l'*Avesta* en parle comme formant plusieurs centaines, et Diogène Laërce affirme que, selon les Perses, l'air était plein d'esprits. Ce mot a été conservé en persan moderne, tant au singulier (*Ized*) qu'au pluriel (*Yezdan*); sous ces deux formes, il s'applique à Dieu, que ce soit la divinité reconnue par les Parsis ou celle des musulmans. Cl. HUART.

YAZID (V. OMEYYADES et KHALIFAT).

YAZOO. Rivière des Etats-Unis, Mississipi, affl. g. du Mississipi; long de 800 kil.; il est formé par la jonction de la Tallahatchie et de la Yalobusha; il parcourt une région marécageuse, riche en coton.

YBBS ou **IPS.** Ville d'Autriche, prov. de Basse-Autriche, sur le Danube, au confluent de la petite rivière Ybbs; 4.300 hab. Vieille enceinte.

YBERVILLE (LEMOYNE D'), navigateur canadien, né à Montréal en 1662, mort à La Havane le 9 juil. 1706. D'une famille d'origine normande, établie au Canada vers 1640, il combattit contre les Anglais à partir de 1686, leur prit le fort Nelson en 1694, le reprit en 1697, après des prodiges de valeur et d'audace. En 1698, il reconnut l'embouchure du Mississipi et fut un des fondateurs de la Louisiane dont il devint gouverneur. En 1706, il fit une expédition heureuse contre les Anglais à la Martinique, et il se proposait de les chasser de la Jamaïque lorsqu'il mourut.

YCHOUX. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan, cant. de Parentis-en-Born; 1.149 hab. Stat. du chem. de fer du Midi. Résine.

YDES. Com. du dép. du Cantal, arr. de Mauriac, cant. de Saignes; 1.838 hab. Eaux minérale bicarbonatée sodique, ferrugineuse (dyspepsie, chlorose). Mines de houille.

YÉBLERON. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Fauville; 1.560 hab.

YÈBLES. Com. du dép. de Seine-et-Marne, arr. de Melun, cant. de Mormant; 300 hab. Stat. de chem. de fer.

YEBOSI. Ile du Japon (V. Ebosi).

YEBOU. Pays de la Haute-Guinée orientale, bordant la lagune de Kradou au N. (qui le sépare de la colonie anglaise de Lagos). Capitale : Odé, à 60 kil. N.-N.-E. de Lagos. Sous le protectorat anglais depuis 1892 ; il est divisé en deux principautés : Yébou-Odé à l'E., Yébou-Rémo à l'O. Pays fertile ; 400.000 hab., se livrant autrefois à la traite, aujourd'hui à la culture et au trafic. Port d'Epé, sur la lagune.

YÉCLA. Ville d'Espagne, prov. et à 70 kil. N. de Murcie, ch.-l. de district, terminus d'un chem. de fer venant de Villena ; 17.705 hab. (avec la commune). On y récolte d'excellents vins. A Cerro de los Angeles sont des ruines importantes de l'époque romaine.

YEDOMO (Baie) (V. Endermo).

YÉGOUR. Peuplade de la prov. chinoise de Kan-sou. Les Yégours sont de race turque ; ils habitent principalement les villages situés entre Lan-tchéou et Sou-tchéou ; une partie est également cantonnée entre Kan-tchéou et Sou-tchéou ; la plupart ont abandonné leur langue et accepté les mœurs et la langue chinoises. Potanin, qui les a visités, prétend qu'ils sont le reste le moins mélangé de l'ancien peuple *ouïgour* (V. ce mot, t. XXV, p. 689).

YEGRAI. Peuplade de la famille tangoute, habitant la vallée du Tan-la, et celledu Hoang-ho supérieur. Ils sont voisins des Golok ou Ngo-log (V. Tibet, t. XXXI, p. 60). Les Yegrai diffèrent peu des Tibétains nomades ; leurs cheveux sont longs et noirs, leurs traits saillants et angulaires. Leur langue est un des dialectes tibétains qui diffère de celui des Tibétains orientaux. Ils ont comme armes un sabre, une pique et un fusil à mèche ; dans les combats ils se servent souvent de la fronde. Leurs tentes sont noires et carrées comme celles des Tibétains ; elles sont disposées par groupe de deux ou trois. On compte 400 tentes et 2.000 hommes environ ; ils sont soumis nominalement au chef des Golok ou Ngo-log. Ils professent le bouddhisme et appartiennent à la secte des Bonnets rouges ; ils ne reconnaissent pas le Talelama. Ils sont surtout pillards, ils élèvent des moutons, des yaks et des chevaux.

Bibl. : Prjevalsky, *De Zaïsan par Hami au Thibet, aux sources du fleuve Jaune ; troisième voyage dans l'Asie, centrale* ; Saint-Pétersbourg, 1883 (en russe). — Cf. *Revue d'anthropologie*, 1884, pp. 351 à 360, etc.

YÉKOUNDO. Ville de la prov. de Koukou-nor (Empire chinois), ch.-l. de district, à 480 kil. du lac Koukou-nor, au milieu d'une région très accidentée, à 3.620 m. d'alt. Cette ville possède un monastère renfermant trois cents lamas (presque la moitié de la population). Son importance stratégique et commerciale est de premier ordre, par suite de sa situation à l'entre-croisement des routes allant vers le Se-tchouen et le Tibet oriental. Les exportations de Yékoundo comprennent le musc, la laine, les cornes de cerf, la poudre d'or, les peaux de yak et d'agneau ; les importations consistent principalement en cotonnades, cuir, tabac et porcelaines. — Un peu au S. de cette ville se trouve la grande lamaserie de Tchanghi-Gomba, où vivent trois cents moines.

YELL (Ile) (V. Shetland).

YELLOW Root (V. Hydrastis et Xanthoriza).

YELLOWSTONE. Rivière des Etats-Unis, affl. dr. du Missouri, long de 1.600 kil., dont 1.200 navigables. Il sort du lac Yellowstone, dans l'Etat de Wyoming, à 2.374 m. d'alt., se précipite vers le N., par deux cascades, dans un cañon profond de 180 à 360 m., large de 300 à 1.400 m. au sommet, long de 38 kil., traverse le Montana du S.-O. au N.-E. et finit près de Fort-Union. Ses principaux affluents sont, à dr., le Big-Horn et le Powder.

Parc national de Yellowstone (V. Parc, t. XXV, p. 1038).

YÉMEN. Province d'Arabie, au S.-O. de cette contrée, baignée à l'O. par la mer Rouge et au S. par l'Océan Indien. Littéralement le mot *Yémen* en arabe veut dire : la terre située « à main droite » de celui qui regarde à l'E. L'appellation d'Arabie heureuse est une mauvaise traduction de l'arabe ; elle nous vient du grec εὐδαίμων de Ptolémée et des autres géographes de l'antiquité. L'Arabie se divisait alors en trois parties : Arabie déserte, aujourd'hui désert syrien, Arabie Pétrée, péninsule du Sinaï, et Arabie heureuse comprenant tout le reste de l'Arabie, c.-à-d. que le Nedjd, l'Oman et le Hidjâz y étaient également compris, comme d'ailleurs dans le terme Yémen à l'époque de Mohammed. Les géographes musulmans, prenant La Mecque comme point central, commencèrent à établir des divisions en Arabie et à restreindre le Yémen dans le Sud. La démarcation de la frontière yéménite fut d'ailleurs très changeante : Al-Asmaï la fait courir de l'Oman à Nedjrân, tandis que Hamdânî la fait partir plus au N. de l'Oman et passer par Al-Houdjaïra, Tathlith, Djourach et Koudoummoul à 17° 52′ de lat. N. Le Hadramaut était d'ailleurs une dépendance du Yémen.

La conformation physique du Yémen ressemble plus à celle de l'Ethiopie qu'à celle de l'Arabie septentrionale. La côte de la mer Rouge est d'abord basse et sablonneuse et s'élève peu à peu en avançant vers le détroit, tandis que les montagnes se rapprochent de la côte. Sur cette côte on trouve les ports de Hodeïdah et de Moka. Les îles présentent des mouillages avantageux ; ce sont Kamaran, occupée par l'Angleterre, Zougour, et Périm qui commande le détroit de Bâb-el-Mandeb (la porte de l'affliction) et qui est séparée de la côte d'Arabie par la passe de Menheli, large de 3.200 m. Les Anglais se sont emparés de cette île en 1857 et y ont installé une garnison importante. La France a acquis d'autre part le territoire de Cheikh Saïd situé en face de Périm, sur la côte, au cap Bâb-el-Mandeb. Le littoral de la mer d'Oman est bordé de falaises et de récifs. Le seul bon port est Aden, au fond du golfe du même nom. On y rencontre aussi quelques mouillages abrités par les montagnes, Haoura, Makalla, Kéchin et Dafar.

L'aspect orographique du Yémen est assez semblable à celui du Hidjâz. Un plateau montueux en occupe la plus grande partie, limité au N.-E. par le Dahna, désert de feu ; il est surmonté de chaînes distinctes s'alignant parallèlement au golfe arabique et continuant ainsi les montagnes du Hidjâz. Elles élèvent leurs cimes, formées de granit, de trachyte et d'autres roches, à des hauteurs considérables. Le Nakil el-Hadda, entre Kattaba et Sidda, est à 2.225 m., le Nakil-Lessel, au S. de Sana, est à 2.260 m. D'Aden à Sana, le voyageur Renzo Manzoni traversa des cols de plus de 2.000 m. d'alt., c.-à-d. beaucoup plus élevés que les chemins carrossables des Alpes. Le mont Kaoukeban, au N. de Sana, s'élève à 3.050 m. Au S. se dressent des foyers volcaniques de peu d'élévation : le djebel Chamchan, à 351 m. seulement, abrite la ville d'Aden, c'est un volcan dans une presqu'île ; le djebel Hasan avec deux aiguilles que les marins ont surnommées les Oreilles d'âne, le djebel Khaou et le djebel Kharaz (845 m.), tous au bord de la mer. Enfin les montagnes de Yafia, se prolongeant jusqu'au Ras Fartak, terminent au S. le système orographique du Yémen. Le plateau du Yémen, comme celui de l'Assir, qui le sépare du Hidjâz, jouit d'un climat tempéré tout différent de celui des plaines environnantes. Alors que le désert de Dahna, exposé au souffle empoisonné du simoûn, est réputé comme une fournaise inaccessible, c'est tout au plus si les plateaux atteignent la température maxima de la zone tempérée. A Sana, cette température est de 29 à 30° en juillet à l'ombre ; en hiver il gèle souvent, tandis qu'à Loheiyah, sur le littoral, le thermomètre monte jusqu'à 30° en hiver. Aussi les Arabes du Yémen sont-ils sédentaires et on y trouve beaucoup de villes à une altitude considérable : Sana, la capitale, est à 2.130 m.

La végétation rappelle celle de nos régions ; les plateaux sont recouverts de gazon et ombragés d'arbres, et les pentes sont cultivées en terrasses. Le Yémen n'est pas en proie à la sécheresse comme la plus grande par-

tie de l'Arabie ; là mousson du S.-O. y apporte des pluies. Les pluies périodiques de l'été tombent de la mi-juin à la fin de septembre ; les habitants les reçoivent dans des réservoirs, car elles ne suffisent pas à alimenter le cours des wâdis. Le littoral n'est pas favorisé par les pluies d'été, mais les hivers y sont très pluvieux.

La *flore* offre de grandes similitudes avec celle du midi de l'Europe (V. Arabie, t. III, p. 510). Le plus précieux des végétaux est le caféier, cultivé sur les pentes tournées vers le S. et dont les produits ne s'exportent plus par Moka, mais par Hodeïdah et Aden.

La *faune* n'est pas moins variée que la flore : on y trouve des chevaux, des chameaux, des moutons, des bœufs, des chèvres, des mulets et, parmi les fauves, des lions, panthères, loups, chacals, sangliers, léopards, gazelles, renards, hyènes, etc. Le sol offre peu de ressources au point de vue minéral ; on exploite du fer dans le Nord, mais on n'y trouve pas de métaux précieux.

Le Yémen, territoire ottoman, reconnaît l'autorité du sultan de Constantinople qui est représenté à Sana par un imâm soutenu par une garnison turque. La population totale ne dépasse pas 400.000 hab. (V. Arabie, t. III, p. 509). Sana, la capitale (30.000 hab.), est une ville propre et salubre, ornée de palais, de jardins et de 50 mosquées ; c'est une station militaire importante ; aux environs se trouvent les ruines de Saba et de Dhafar. Les principales villes sont Hodeïdah (30.000 hab.), grand port, premier débouché des marchés intérieurs de Beït el-Fakih et de Jebid, Loheïyah (10.000 hab.), port important, Moka (5.000 hab.), port entièrement déchu, Amran, Kaoukeban, Taïn, Mouacha et Aboû-Arich. Le port d'Aden (35.000 hab.) appartient à l'Angleterre, ainsi qu'un territoire environnant dont la principale ville est Lahedj (5.000 hab.), à 40 kil. au N.-O. d'Aden. Les habitants du Yémen sont musulmans sunnites ; ils possèdent deux universités célèbres, celle de Zébid pour les sunnites et celle de Damar pour les zéidites. La monnaie qui forme la base du système monétaire est le thalari Marie-Thérèse frappé à Vienne pour les pays d'Orient et qui vaut nominalement 5 fr. 10.

Histoire. — Le nom sous lequel le peuple du Yémen est connu dans la Bible est *Saba* ou *Sheba*. Ce nom se trouve dans la liste des fils de Joktân donnée dans la Genèse, comme d'ailleurs beaucoup de noms géographiques connus par les historiens arabes ou par les inscriptions, tels sont Hazarmaveth (Hadramaut), Abimael, Jobab, Jerah (Warah), Joktân (Kahtân). Un autre passage de la *Genèse* place Sheba et Dedân dans la généalogie des Kouchites. Il n'apparaît comme royaume qu'au *Livre des Rois* (x, 1) où il est question de la visite que fit la reine de Saba à Salomon. Tous les autres passages bibliques parlent de Saba au point de vue commercial, mentionnent les factoreries et colonies sabéennes et les caravanes qui suivaient la côte O. d'Arabie ; on y trouve des allusions à leur commerce de parfums, de myrrhe, d'encens, d'or, de pierres précieuses, d'ivoire et d'ébène. Le *Livre de Job* (vi, 19) parle de brigands sabéens sur les frontières N. de l'Arabie. Les inscriptions d'Al-Ola, publiées par D.-H. Müller, ont révélé l'existence de colonies sabéennes dans l'Arabie septentrionale. Les inscriptions assyriennes de Teglath Pilasar II (733 av. J.-C.) nous apprennent que Teima, Saba et Haïpa payaient à ce roi un tribut consistant en or, argent et encens. On trouve également dans les annales de Sargon que Shamsi, reine d'Arabie, et Itamara, de la terre de Saba, payaient tribut d'or, d'épices, de chevaux et de chameaux.

Les plus anciennes relations des historiens et géographes grecs sur les peuples de l'Arabie méridionale ne remontent pas au delà du IIIe siècle av. J.-C. Strabon, au livre xv, dit, d'après Eratosthènes (276-194), que l'Arabie méridionale, située vis-à-vis de l'Ethiopie, est habitée par quatre grandes nations : les Minéens, Μεναῖοι ou Μηναῖοι (*Ma în* dans les inscriptions) sur la mer Rouge avec Karna pour capitale ; les Sabéens, capitale Mariaba (*Mariab* dans les inscriptions) ; les Catabanes (*Katabân* dans les inscriptions), capitale Tamna, près du détroit, et enfin, à l'E. les Chatramotites (du Hadramaut), capitale Sabota. Les Catabanes, avec leur encens, et les Chatramotites, avec leur myrrhe, entretenaient un grand commerce, les premiers avec Elana ou Elath sur le golfe d'Akabah, les seconds avec les Gabéens (*Gaba ân* dansl es inscriptions, *Gebanites* de Pline). La notice d'Agatarchides (120 av. J.-C.), rapportée par Strabon, quoique moins bien informée que celle d'Eratosthènes, donne encore de bons renseignements sur les Sabéens, dont la capitale était Saba, Σαϐᾶς, et sur les Iles heureuses au milieu du détroit. Artémidore (100 av. J.-C.), mentionné aussi par Strabon, parle de la prospérité et du commerce des Sabéens et de leur capitale Mariaba. Les récits enthousiastes des voyageurs qui revenaient de la mer Rouge à Rome décidèrent Auguste à envoyer dans l'Arabie méridionale une expédition commandée par Ælius Gallus (24 av. J.-C.). Nous en trouvons une relation dans Strabon (xvi, 4, 22).

Elle s'empara de la ville des Négranes (Nedjrân), puis d'Asca, mais échoua devant Marsyaba (Mareb?), appartenant aux Rhamanites gouvernés par Ilasarus, et revint par mer. Un siècle plus tard (77 ap. J.-C.), nous lisons dans le Périple de la mer Erythrée que Charibael de Zafar, souverain légitime des deux nations, les Homérites et les Sabéens, envoyait à Rome de fréquentes ambassades chargées de présents. Il donne une nomenclature nombreuse des peuples et des villes que cette province renfermait, où l'on reconnaît les noms modernes. Il nomme Massala au lieu de Mareb comme capitale des Homérites et confirme les assertions d'Hérodote et de Strabon sur les richesses minérales et végétales du Yémen.

Le récit de Claude Ptolémée, basé sur les expéditions navales de Bérénice et de Myoshormos dans les ports arabes, donne la description de 56 peuples, 170 villes, ports et bourgs, dont 5 villes royales, 15 montagnes et quatre grandes rivières. Le Périple de la mer Erythrée nous apprend qu'à cette époque quelques parties de la côte africaine étaient placées sous la suzeraineté des rois sabéens. Le district d'Azania était administré au nom du monarque sabéen par le gouverneur de Maphoritis (Maâfir) et exploité par une compagnie sabéenne. Les différences entre les deux langues, himyarite et éthiopienne, démontrent d'ailleurs que, si l'Abyssinie fut, à l'origine, peuplée d'Arabes méridionaux, comme on peut en conclure de la similitude des écritures, elle fut bien souvent soumise à des influences étrangères ; souvent aussi s'élevèrent entre les deux peuples des difficultés qui aboutirent à des prises d'armes, comme en témoigne l'inscription d'Adulis (IIe siècle) où le roi d'Ethiopie annonce avoir fait la guerre en Arabie, de Leucocome à la terre de Saba. Plus tard (IVe siècle), dans l'inscription grecque d'Aksoûm, le roi Aizanes s'intitule « roi des Aksoûmitains, des Homérites, de Raïdân et des Ethiopiens, Sabéens et de Silhen ».

L'introduction du christianisme au Yémen fut plutôt retardée par les tentatives des Ethiopiens pour s'emparer de cette province. D'après Philostorgius, les Homérites furent convertis au christianisme sous Constantin II par l'Indien Théophile qui bâtit des églises à Zafar et à Aden. Un autre auteur place cet événement sous Anastasius (491-518). Des missionnaires syriens auraient converti le Nedjrân. L'expédition du roi himyarite Dhoû-Nouwâs, qui avait embrassé le judaïsme, par haine de la religion des oppresseurs éthiopiens, contre le Nedjrân chrétien et le martyre de saint Arethas, que Théophane place le 24 oct. 523, précipita la chute du royaume sabéo-himyarite. Hellesthée, roi d'Aksoûm, envahit le Yémen, fit mettre à mort le roi Dhoû-Nouwâs (Dimnus) et le remplaça par un chrétien nommé Esimph. Celui-ci, à la suite d'une émeute, fut remplacé par un certain Abram, fils d'un marchand chrétien d'Adoulis. Le roi d'Aksoûm, après sa

victoire, envoya une ambassade à Justinien pour lui demander un évêque et en reçut une mission d'ecclésiastiques, sous la conduite du paramonaire Jean, qui s'entreprirent à convertir l'Arabie méridionale (Procope). Nous trouvons, dans d'autres historiens ecclésiastiques, qu'un peu plus tard saint Gregentius de Milan fut envoyé au roi éthiopien Abraha afin de convertir les Juifs du Yémen.

Les relations des historiens et des géographes arabes sur l'antiquité yéménite sont entremêlées de légendes et de récits fabuleux au milieu desquels il est difficile de percevoir la vérité. Seul, le géographe Hamdânî, dans son livre intitulé *Description de la péninsule arabique*, donne des renseignements qui présentent un caractère de certitude. Il décrit la province du Yémen en détail et note les ruines qui subsistaient de son temps. Edrisi donne aussi une description du palais des rois himyarites à Sana, qui concorde assez avec la description qu'en fait Strabon.

Le Coran raconte la légende arabe de la reine de Saba, mais sans la nommer. Les commentateurs, cherchant à lui donner un nom, prirent le nom de la plus ancienne reine de leurs listes chronologiques, *Balkis* (V. ce nom).

L'Arabie, plus peut-être que les autres nations, a ses mythes et ses légendes : l'histoire de ses origines ne nous est parvenue qu'escortée d'un nombre immense de traditions fabuleuses auxquelles les historiens musulmans accordent un crédit immérité. Aboulfeda donne à l'empire himyarite une durée de 2020 ans, avec une succession de 26 rois. Mas oûdî remonte plus loin encore, il nomme 39 rois qui régnèrent 3190 ans. Trois grandes périodes se distinguent dans l'histoire confuse du Yémen. Nous les appellerons périodes fabuleuse, anté-islamique et musulmane.

Période fabuleuse. — L'ancêtre des Arabes est Ad, fils d'Ous, fils d'Aram, fils de Sem, selon les uns, fils d'Amlik, fils de Hâm (Cham de la Bible), selon les autres. Il s'établit au Yémen et vécut 1200 ans d'après quelques auteurs, 300 ans d'après d'autres. Parmi ses descendants, nous trouvons Shedîd, puis Sheddâd. Sous le règne de ce dernier, les Arabes formaient, dit-on, 1.000 tribus de chacune plusieurs milliers d'hommes. Il soumit l'Irâk et parcourut l'Inde en vainqueur. Il faut remarquer qu'Eusèbe donne en effet une liste de cinq rois arabes qui auraient successivement possédé les Etats babyloniens, 2000 ans avant notre ère. Un Sheddâd subjugua les Coptes et s'avança jusqu'à l'océan Atlantique. Les Arabes séjournèrent 200 ans en Afrique ; leur capitale fut Aour ou Awar, située non loin de l'emplacement où s'éleva plus tard Alexandrie ; ils en furent chassés par les Coptes aidés des nègres. Ces guerres, racontées en détail par l'historien Makrizî, ont fait penser à l'invasion des Hycsos, repoussés par les princes de la Thébaïde et expulsés d'Avaris, leur dernière place. Les Adites ont laissé dans la légende arabe un souvenir égal à celui des Cyclopes. Ils furent détruits par Dieu pour n'avoir pas voulu écouter le prophète Houd qu'il avait envoyé parmi eux pour combattre leur impiété. Une portion de survivants formèrent les seconds Adites, habitant la région de Saba. Leur premier roi fut Lokmân qui construisit la digue d'*Al-Arîm* appelée aussi *Sadd-Mareb*. Nous verrons plus loin que la construction de cette digue est attribuée aussi à un roi de la race de Joktân. Les descendants de Lokmân régnèrent 1000 ans, puis les Adites furent dispersés par Yarob, fils de Kahtân. Les historiens musulmans confondent souvent les Adites avec les Amalécites, descendants d'Amlik, fils de Laoud, fils de Sem ou de Hâm. Expulsés de la Chaldée par les Nemrods, premiers princes assyriens, ils se seraient répandus en Arabie, auraient conquis l'Egypte et leurs débris auraient formé la race berbère (tradition rapportée par Procope et Moïse de Khoren).

L'identité de Joktân et de Kahtân n'est pas certaine. Les traditions bibliques disent que Joktân avait trois fils : Ouzal, Saba et Hasarmot. D'après les historiens arabes, Kahtân, lui, n'avait qu'un fils, Yarob, qui chassa les Adites du Yémen. Mais le véritable fondateur de l'empire himyarite, d'après Nowaïri, fut Saba ou Abdshams, fils de Yashob, fils de Yarob. Les enfants de Saba, Himyar et Kahtân, se partagèrent le royaume qui ne fut réuni qu'après quinze générations, entre les mains de Harîth al-Raish qui fut le premier Tobba. Ce nom est donné par les Arabes à tous les rois de cette race, comme celui de Pharaon était donné aux rois d'Egypte. Pendant les quinze générations précédentes, les rois himyarites avaient eu à lutter, pour la formation de leur empire, contre les vestiges des Adites et des Thamoûdites, qui avaient aussi habité le Yémen. Le premier Tobba fit de grandes conquêtes et pénétra jusqu'aux Indes. Son fils, Abraha Dhoûl-Manâr conquit l'Afrique septentrionale, et Afrikîs, fils d'Abraha, subjugua les Berbères, jusqu'à l'Océan et fonda Afrikia. Son frère, Al-Abd ibn Abraha Dhoûl-Azhar, est connu comme le conquérant des Blemmyes ou Pygmées. Les sujets de Dhoûl-Azhar, s'étant révoltés, donnèrent la couronne à Haddad ibn Sharhabil. La fameuse reine Balkis, reine de Saba, était fille de Haddad. La construction de la digue d'Al-Arîm lui est attribuée ; quelques auteurs disent qu'elle ne fit que la réparer. Son successeur, qui était son cousin, Yasasin, surnommé Nashir al-Niam, s'avança jusqu'au Maghreb. Shamar-Yarash Aboû Karib, fils d'Afrikis, surnommé Dhoûl-Karnaïn, l'homme aux deux cornes, conquit la Sogdiane jusqu'à Samarcande et envahit la Chine, mais il périt de soif avec toute son armée. Son fils Aboû-Malik abandonna les Sines pour se rendre au Maghreb où l'attirait l'appât des mines d'or et mourut en route. Quelques auteurs placent ici le gouvernement de deux frères de la race de Kahtân, Amran et Amroû surnommé Mozaïkia, qui auraient usurpé le trône aux descendants de Himyar. Mais le véritable successeur d'Aboû-Malik fut Akrân dont le règne est marqué par la rupture de la digue.

A l'origine, le Yémen était une contrée sèche et aride, les eaux qui s'écoulaient des hauts plateaux se trouvant véhiculées jusqu'à la mer par quelques torrents. Un roi nommé Lokmân, selon les uns, ou la reine Balkis, selon les autres, avait entrepris de conserver ces eaux en établissant un barrage de pierre entre deux montagnes où coulait un de ces torrents. Pendant la sécheresse, on pratiquait des ouvertures dans ce barrage, afin d'arroser les terrains situés au-dessous. Dès lors une grande fertilité avait régné sur le Yémen, qui ne formait plus, aux dires des historiens arabes, qu'une immense forêt sous laquelle on pouvait voyager pendant des semaines sans voir le soleil. La construction et la ruine de cette digue tiennent donc une grande place dans l'histoire du Yémen. La rupture du barrage fut annoncée en songe, disent les légendes arabes, à Amrân, frère d'un chef nommé Amroû Mozaïkia et à sa femme Dharîfa al-Khaïr, qui s'étaient momentanément soustraits à la domination des rois à Mareb. Amroû quitta la contrée avec un grand nombre de familles yéménites et émigra vers le nord. La catastrophe arriva après son départ et la contrée se trouva transformée en un vaste désert. Cet événement frappa vivement l'imagination des Arabes et l'expression « fuir comme les Himyarites » devint proverbiale dans la langue arabe. Le Corân ne manque pas de s'emparer de cette légende pour faire de la catastrophe un exemple de la colère divine déchaînée. D'après les calculs de Sylvestre de Sacy, la rupture de la digue eut lieu au commencement du IIe siècle ap. J.-C. C'est d'elle que date l'ère des Himyarites. Le voyageur Arnaud en a visité les ruines, en a dressé le plan et a publié sa relation de voyage en 1845 (*Journal asiatique*). Franz Prœtorius a étudié en 1899 la grande inscription qui mentionne la catastrophe.

Période anté-islamique. — A partir du règne d'Akrân, de nombreux synchronismes entre les monarques perses et les princes de la péninsule permettent d'établir une chronologie approximative. Le successeur d'Akrân, Dhoû-Habshân, monta sur le trône vers l'an 140 ap. J.-C. et régna 53 ans. Ses successeurs furent : Tobba, autre fils

d'Akrân Koulaikarb, fils de Tobba, Tobba Asad Aboû-Karib, contemporain du roi de Perse Ardashîr Bâbek, Hasan fils d'Asad, tué par son frère Amroû qui lui succéda; il était surnommé Dhoûl-Awad et était contemporain de Sapor Ier, fils d'Ardashîr Bâbek. Après lui nous trouvons quatre rois anonymes qui règnent dans l'espace d'un an et qui sont remplacés par leur sœur Al-Dhaa, vers l'an 272; Hormuz Ier, fils de Sapor Ier, régnait alors en Perse. Abd-Kilal, fils d'Amroû Dhoûl-Awad succéda à Al-Dhaa. Vers l'an 297, Tobba, fils de Hasan, monta sur le trône. Après lui nous trouvons Hârith, fils d'Amroû, suivant Aboulfeda, Mourthid, Wakîa, fils de Mourthid, et, en 370, Abraha, fils de Sabbah, appelé aussi Ibrahîm, contemporain de Sapor II Dhoûl-Aktâf. En 399, Sahban, fils de Mouhrith, monta sur le trône en même temps que Yezddegird Ier; il régna jusqu'en 440 et fut remplacé par Sabbah, fils d'Abraha, contemporain de Yezddegird II. Ses successeurs furent Hasan, fils d'Amroû (455), Dhoû-Shanâtir (478) et Dhoû-Nouwâs (480), contemporain de Firoûz, fils de Yezddegird et de Kosaî, fils de Kilâb. Ce roi, converti au judaïsme que Tobba, fils de Hasan, avait introduit au Yémen, persécuta les chrétiens du Nedjrân et fut cause de l'invasion éthiopienne. Les Ethiopiens occupèrent le pays pacifiquement vers 529; leur premier roi fut Dhoû-Djeden auquel succédèrent Arnat ou Arîat, contemporain de Kobad et Abraha. Ce dernier avait construit à Sana un temple chrétien appelé *Kalis* (ἐκκλησια) dans lequel les Arabes voyaient un signe de domination étrangère. Un Arabe de La Mecque ayant été déposer des ordures dans ce temple, Abraha jura de venger le sacrilège et marcha contre La Mecque en 571, l'année même de la naissance de Mohammed. Il fut vaincu à la bataille de l'Eléphant, qui marqua le commencement d'une ère dite *ère de l'éléphant*. Les deux derniers rois éthiopiens furent Yaksoûm et Masroûk. En 601, quelques aventuriers persans conquirent le Yémen et mirent fin à la domination éthiopienne. Chosroès (Kesra), roi de Perse, envoya au Yémen un vice-roi appelé Bâdhân. Lorsque Mohammed envoya au roi de Perse un message pour le convier à embrasser l'islamisme, Chosroès écrivit à Bâdhân de s'emparer du prophète et de le mettre à mort. Mohammed ayant fait connaître au vice-roi un songe qu'il avait eu, et d'après lequel Chosroès aurait été tué par son fils, et cette nouvelle s'étant trouvée confirmée, Bâdhân se convertit à l'islamisme avec tous les Persans.

Période musulmane. — En l'an X de l'hégire, Mohammed envoya deux émissaires pour convertir le Yémen : Maadh, fils de Djabal, et Aboû-Moûsa al-Acharî. Alî fut envoyé avec une armée vers les Madhidj, les Hamadân et les Nakha qui se soumirent. A la mort du gouverneur Bâdhân, Mohammed divisa le Yémen en sept gouvernements qu'il distribua à ses officiers. Le khalife Aboû-Bekr renouvela le traité qui garantissait aux chrétiens du Nadjrân leur liberté civile et religieuse, moyennant redevance, et donna le gouvernement à Firoûz, gouverneur de Sana. Un des premiers actes du khalife Omar fut d'exiler en Syrie les chrétiens du Nedjrân.

A partir de ce moment, et pendant trois siècles, les khalifes Omeyyades et Abbâsides se firent représenter au Yémen par des gouverneurs qui maintinrent la province dans une tranquillité et une dépendance relatives. Lorsque l'empire arabe commença à se démembrer et que les Tâhirides se rendirent indépendants au Khoraçan, les Asharites et les Akkites se révoltèrent au Yémen; le vizir Al-Fadl ibn Sahl proposa à Al-Mâmoûn d'envoyer dans cette contrée Mouhammad ibn Zyâd qui fonda Zabîd, y établit son gouvernement et se déclara indépendant. Les Zyâdites régnèrent pendant deux siècles, de 204 à 409 de l'hégire (819-1018 J.-C.); ils eurent à lutter contre de petites dynasties qui s'étaient fondées de tous côtés, telles que les Yafourites à Sana et Djanad et les Karmathes à Zabîd. Les princes Zyâdites furent : Mouhammad ibn Abd Allah ibn ziyâd (204 = 819), Ibrahîm ibn Mouhammad (245), Ziyâd ibn Ibrahîm (289), Aboûl-Djaîsh Ishâk ibn Ibrahîm (291), Abd Allah ibn Ishâk (371 = 981). A partir de cette date, l'autorité fut entre les mains des vizirs Roushd (371), Housâin ibn Salama (373) et Mardjân (402). Un esclave abyssin, appelé Nadjah, au service de ce dernier vizir, se révolta, s'empara de Zabîd et y fonda la dynastie des Nadjâhides, de 412 à 553 (1021-1158 J.-C.). A la mort de Nadjah, Zabîd tomba au pouvoir des Soulaîhides de Sana qui la gardèrent de 454 à 473, époque à laquelle Saîd Ahwal ibn Nadjah la reprit. Les autres princes nadjâhides furent Djayyâsh ibn Nadjah (482), Fâtik Ier ibn Djayyâsh (498), Mansoûr ibn Fâtik (503), Fâtik II ibn Mansoûr (517), Fâtik III ibn Mouhammad ibn Mansoûr (531-554). Leur pouvoir tomba sous les coups des vizirs, qui jouaient le rôle de « maires du palais ». Ils furent remplacés par les Mahdites (554 = 1159).

Pendant ce temps, une dynastie chiite s'était établie à Sana, celle des Soulaîhides, ou Banoû Soulaîh fondée par le Dâî (missionnaire) Ali ibn Mouhammad qui résidait primitivement à Masâr et qui s'empara successivement de Zabîd, de Sana et de La Mecque. Il perdit Zabîd en 473, mais exerça sa souveraineté sur tout le Yémen. En 480, son fils Moukarram transféra le siège de son gouvernement de Sana à Dhoû-Djibla. Mansoûr Aboû-Himyar Sabâ succéda à Moûkarram en 484, et régna jusqu'en 492 (1098). Les Soulaîhides furent alors remplacés par les Hamdanites, descendants des tribus de Hâshid et de Bâkil, qui régnèrent de 492 à 569 (1098-1173). Ils eurent 8 princes : Hâtim ibn Gashîm (492), Abd Allah ibn Hâtim (502), Maan ibn Hâtim (504), Hishâm ibn Koubbaît (510), Hamâs, Hâtim ibn Hamâs, Hâtim ibn Ahmad (545), et Alî Wahîd ibn Hâtim (556).

Les Mahdites s'étaient emparés de Zabîd. Alî ibn Mahdî était un dévot qui se faisait passer pour prophète et qui avait fini par réunir assez de partisans pour vaincre les Nadjâhides (554). Ses successeurs, Mahdî ibn Alî (554) et Abd al-Nabî ibn Alî (558), occupèrent le pays jusqu'à la conquête ayyoûbite. Une dynastie indépendante s'était établie à Aden, celle des Zouraîtes, fondée par les princes Aboû Souoûd et Aboû Garât. Ils eurent une dizaine de princes qui gouvernèrent Aden depuis 533 jusqu'à 569 (1173), c.-à-d. jusqu'à la conquête ayyoûbite.

En 569 (1173), les princes de Sana, de Zabîd et d'Aden furent subjugués par le conquérant kurde Toûrân Châh, fils d'Ayyoûb, et pendant un demi-siècle, le Yémen entier fut au pouvoir de cette illustre famille qui gouvernait l'Egypte, la Syrie et la Mésopotamie. A Mouazzam Toûrân-Shâh succéda Saif al-Islâm Toughtigîn (577), puis Mouizz ad-Dîn Ismâîl (593), Nâsir Ayyoûb (598), Mouzaffar Soulaîmân (611) Masoûd Yousouf (612). En 626 (1229), les Ayyoûbites furent remplacés à Sana par les Rasoûlides, descendants d'un envoyé (rasoûl) du khalife Abbâside, dont le fils Ali ibn Rasoûl fut gouverneur de La Mecque pour les Ayyoûbites. Ils eurent treize princes qui régnèrent sur tout le Yémen, du Hadramaut à La Mecque, depuis 626 jusqu'en 846; quelques princes rivaux régnèrent alors jusqu'en 855 et firent place aux Tâhirites qui occupèrent le Yémen jusqu'à l'avant-dernier sultan mamloûk d'Egypte, Kansoûh al-Goûrî. Les princes tâhirites furent : Zafir Salah ad-Dîn Amir Ier (Zabîd) et Moudjahid Shams ad-Dîn Alî (Aden) (850 = 1446), Mansoûr Tâdj ad-Dîn Abd al Ouahhâb (883), Zafir Salah ad-Dîn Amîr II (894-923).

En 923 (1517), les Turcs Osmanlis, qui s'étaient emparés de l'Egypte, entreprirent la conquête du Yémen. Sultan Sélim Ier conquit La Mecque et le S. de l'Arabie. Mais la domination turque ne dura qu'un siècle; en 1633, les Ottomans durent abandonner le Yémen en faveur des imâms nationaux. Une dynastie d'imâms zaîdites chiites, ayant un pouvoir religieux plutôt que temporel, avait été fondée à Sada par Hâdî Yahya en 246 (860). Jusqu'en 680 (1281), nous trouvons 17 imâms. Leur autorité se

trouva plus tard aux mains des imâms de Sana, dont la dynastie commença en 1000 (1591 J.-C.). Ils gouvernèrent le Yémen après l'expulsion des gouverneurs turcs en 1043 (1633). Voici la liste des imâms de Sana jusqu'en 1190 (1776) : Kâsim Mansoûr (1000) ; Mouayyad Mouhammad (1029) ; Moutawakkil Ismâîl (1054) ; Madjid Mouhammad (1087) ; Mahdî Ahmad (1093) ; Hâdi Mouhammad (1093) ; Mahdî Mouhammad (1095) ; Nâsir Mouhammad (1126) ; Moutawakkil Kâsim (1128) ; Mansoûr Housaîn (1139) ; Hâdi Madjid Mouhammad (1139) ; Mansoûr (restauré) (1140) ; Mahdî Abbâs (1160) ; Mansoûr (1190).

Archéologie. Numismatique. — Niebuhr fut le premier voyageur qui, au siècle dernier, explora l'Arabie méridionale et constata l'existence d'inscriptions sur le Yarim, en caractères que les écrivains arabes appellent *mousnad*. La première inscription sur porphyre fut envoyée en Europe par Seetzen en 1810. En 1834, Wellsted trouva à Hisn Gourâb des inscriptions qui furent déchiffrées par Gesenius et Rödiger. Peu après, l'explorateur Arnaud découvrit les ruines de l'ancienne Mareb, copia 56 inscriptions et dressa le plan des murs, de la digue et d'un temple. Osiander commença à déchiffrer les inscriptions rapportées par Arnaud et par quelques Anglais. Vers la même époque, Fulgence Fresnel jeta un nouveau jour sur l'ancien Yémen, par sa publication des *Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*. Kremer et Sprenger continuèrent ces recherches, et Joseph Halévy apporta un appoint considérable à l'épigraphie himyarite en rapportant 800 inscriptions d'un pénible voyage qu'il fit au Djauf. Parmi les voyageurs qui ont entrepris récemment l'exploration archéologique du Yémen, nous devons citer les Allemands Langer et Glaser, le Français Huber et l'Italien Manzoni. Enfin, l'Académie de Vienne a envoyé dernièrement une mission au Yémen, dont D.-H. Müller a publié les résultats scientifiques. Parmi les catalogues des collections himyarites et les études épigraphiques publiées en France et en Allemagne, nous devons signaler particulièrement la partie himyarite du *Corpus inscriptionum semiticarum*, par J. et H. Derenbourg. Trois fascicules ont déjà paru de ce recueil qui comprendra toutes les inscriptions découvertes en Arabie méridionale.

Les inscriptions himyarites se distinguent par leur caractère épigraphique (V. Epigraphie, fig. 11). Elles ont un aspect monumental et décoratif ; gravées avec soin et très régulièrement, elles sont parfois accompagnées de bas-reliefs à plusieurs étages. Les mots sont séparés par une barre verticale. On n'a remarqué aucune modification dans la forme des lettres depuis les plus anciennes inscriptions jusqu'aux plus récentes. L'alphabet himyarite est très voisin de l'éthiopien ; dans ce dernier, cependant, les formes sont arrondies et l'ordre des lettres dans l'alphabet est entièrement dérangé. Une étude attentive de la valeur et de la forme des 29 lettres de l'alphabet himyarite permet de reconnaître en lui un dérivé du phénicien. Certaines lettres offrent une ressemblance singulière avec le phénicien le plus archaïque. Le lien qui réunit le phénicien au sabéen paraît être l'alphabet thamoudéen des inscriptions découvertes par Euting et Doughty. Les 22 caractères originaux sont similaires en himyarite et en thamoudéen.

La langue himyarite est sémitique et tient le milieu entre l'arabe du Nord et l'éthiopien. Deux dialectes se distinguent comme ayant dominé au Yémen : le sabéen et le minéen, que l'on pourrait appeler hadramitique, parce qu'il est le dialecte des inscriptions trouvées au Hadramaut. Quoique le nombre des inscriptions datées soit encore très restreint et que l'ère sabéenne même soit douteuse, on a pu établir une chronologie d'une cinquantaine de rois portant les titres de *moukrab* de Saba (les plus anciens), rois de Saba ou roi de Saba et Raidân (les plus récents). Quatre rois de la période ancienne portent le nom de Yathaamar, et l'un d'eux peut être pris pour Itamara Sabai qui paya tribut à Sargon d'Assyrie. La digue de Mareb pourrait être l'œuvre de ce prince dont le pouvoir s'étendait aussi sur tout le Djauf. La période sabéo-himyarite semble commencer après l'expédition d'Elius

A	L
B	M
G	N
D	S,Ç
Ḥ	Aʿ
W	P,F
Z	Ts
H	Q
T	R
I	S,CH
K	Ṭ

Alphabet himyarite.

Gallus. On a trouvé à Mareb une inscription fragmentaire au nom de « Ilsharh Yahdib » et de « Yazil Bayyin, les deux rois de Saba et Raidân, fils de Farm Yanhab, roi de Saba ». Le premier de ces rois pourrait être le Ἴλασσαρος de Strabon, roi de Mariaba à l'époque de l'expédition romaine. Les inscriptions de la dernière période portent les dates 669, 640, 582, 573, 385 d'une ère inconnue. Halévy a pu fixer à 115 av. J.-C. l'ère sabéenne, en se basant sur l'inscription d'Hisn Gourâb datée de 640, et qui mentionne la destruction du royaume de Himyar par les Abyssins. D'autre part, on a remarqué que la plus ancienne inscription datée de 385 (270) mentionne Athtar, Shams et d'autres divinités, tandis que les inscriptions de 582 (467) et de 573 (458) parlent du dieu Rahmanân qui est le nom de dieu arabe Ar-Rahmân (le miséricordieux), ce qui indique une influence juive ou chrétienne.

Les inscriptions himyarites ont fourni de nouveaux renseignements sur les Minéens, déjà connus par les récits des Grecs. Leur capitale, Main, se trouvait au milieu de la contrée sabéenne, à droite de la route qui conduisait au N. de Mareb. Au N. de Sana se trouvait Yathil, et au milieu du Djauf, Karna ; ces trois places fortes minéennes formaient un triangle au milieu duquel on voyait les établissements de Raiâm, Nask, Kamna, etc. La langue minéenne est à peu près la même que celle des Sabéens. Ces deux royaumes étaient rivaux, et les inscriptions mentionnent souvent des hostilités causées par l'hégémonie du Hadramaut que tous deux convoitaient. Les Minéens formaient donc un îlot au milieu des Sabéens, mais leur origine paraît venir du Hadramaut. D.-H. Müller en conclut qu'ils étaient à l'origine un établissement militaire hadramite dans le Djauf, destiné à protéger la route commerciale du Nord. D'autre part, les Gébanites, alliés des Minéens, tenaient le port d'Ocelis.

La numismatique jette quelque lumière sur les relations de l'ancien Yémen avec les nations étrangères. Schlumberger a pu acquérir à Constantinople une collection de 200 monnaies himyarites de Sana. Les plus anciennes sont des imitations des monnaies athéniennes du IVe siècle

av. J.-C., avec la tête de chouette et la légende ΑΘΕ plus ou moins déformée. Schlumberger les rapporte à l'époque de Séleucus IV et d'Antiochus Epiphane (187-164 av. J.-C.). Le revers de ces monnaies présente la tête de Pallas avec un N sabéen. Les monnaies postérieures ont une tête de roi et deux monogrammes sabéens sur la face à légende grecque, que l'on a traduits *majesté* et *éponyme ;* plus tard la légende grecque disparaît et les monogrammes sont remplacés par les noms du roi et de l'éponyme. Ce dernier personnage, appelé *Dhoû Harîf* et *Rashoû* (sacrificateur), semble avoir un office ecclésiastique ; il signe les inscriptions royales, et les monnaies donnent son nom à côté de celui du roi. Enfin une troisième série de monnaies présente des traces d'influence romaine ; elle est sans doute postérieure à Gallus. Il existe aussi des monnaies frappées à Raîdân et Harib, et qui peuvent être rapportées à la période himyarite. Enfin, les inscriptions mentionnent des monnaies de Hayyilî et de Sela (shekel hébreu), qui n'ont pas encore été retrouvées.

Religion. — La religion des Sabéens est obscure. Elle paraît cependant reposer sur l'adoration du Soleil (*Shams*), comme chez les Hamdânites. Shams était une déesse, tandis que Athtar, divinité principale des Minéens, est un dieu mâle, appelé aussi Athtar l'Oriental ou Athtar Dhoû Kabd. Les Sabéens reconnaissaient ce dieu et lui adjoignaient Almakah, qui était la planète Vénus d'après Hamdânî. Sur une inscription de Shabwat, on voit le dieu-lune Sîn, fils de Athtar : « Il est à remarquer, dit D.-H. Müller, que ces deux déités paraissent aussi dans la légende babylonienne de la descente d'Ishtar au Hadès, où Ishtar est la fille du dieu Sîn. » Le dieu sémite *Il* ou *El* se retrouve dans beaucoup de noms théophores. Talab, protecteur du sanctuaire de Riyâm, révèle un culte des arbres. Le Coran mentionne trois dieux que nous trouvons dans les inscriptions : Wadd, Yagoûth et Nasr. On a beaucoup remarqué la forme elliptique des temples de Mareb et de Sirwâh, avec deux entrées, au N. et au S. Le mois de Dhoû Hidjdjatan était consacré aux pèlerinages ; on offrait aux dieux des sacrifices (*midhbah*) et de l'encens (*loubân*) ; on leur apportait, de toutes les provinces, des produits des champs et de l'industrie, des statues d'or et des offrandes qui servaient à entretenir les temples. On trouve un grand nombre d'inscriptions votives, dont les statues d'or ont été arrachées par les pillards dans des temps très anciens. Les relations commerciales du Yémen avec les contrées du Nord permirent aux influences juives et chrétiennes de supplanter les anciennes croyances, et la nation yéménite était préparée au monothéisme lorsque les émissaires de Mohammed y enseignèrent l'Islam. Georges Salmon.

Bibl. : V. Arabie pour la bibliographie générale. — Kay, *Yaman, its mediæval history ;* Londres, 1894. — Halévy, *Rapport sur une mission archéologique dans le Yémen ;* Paris, 1872. — Du même, *Etudes sabéennes ;* Paris, 1875. — Joseph et Hartwig Derenbourg, *Etudes sur l'épigraphie du Yémen ;* Paris, 1884. — H. Derenbourg, *Monuments sabéens et himyarites du Louvre ;* Paris, 1886. — *Corpus inscriptionum semiticarum;* Paris, t. III — G. Schlumberger, *le Trésor de Sanaâ ;* Paris, 1880. — Hamdânî, *Géographie d. Arab. Halbinsel*, éd. D.-H. Müller ; Leyde, 1884. — Du même, *Inscriptions in the Himyaritic Character in the British Museum;* Londres, 1863. — Prætorius, *Beitr. zur Erklärungder himjar. Inschr.;* Halle, 1872-74. — Kremer, *Südarabische Sage*, 1866. — Sprenger, *Alte Geogr. Arabiens*, 1873. — D.-H. Müller, *Südarabische Studien ;* Vienne, 1877.— Du même, *Die Burgen und Schlösser Südarabiens ;* Vienne, 1879-81. — Mordtmann et Müller, *Sabäische Denkmäler;* Vienne. 1883. — Glaser, *Mittheilungen über... sab. Inschr.*, 1886, — D.-H. Müller, *Epigraphische Denkmäler nach... Copien Eutings.* — Du même, *Südarabische Alterthümer;* Vienne, 1899.

YEN. Monnaie japonaise (V. Monnaie).

YEN. Cinq royaumes ou principautés chinoises portent ce nom à l'époque des seize royaumes (ɪᴠᵉ et vᵉ siècles ap. J.-C.) ; quatre de ces principautés ont été fondées par des princes *Sien-pi* (V. ce nom, t. XXIX, p. 1192) de la famille Mou-ioung, la plus illustre de cette nation. Les *Tsien-Yen* ou *Yen premiers*. Mo-hou Po fut le premier qui prit le nom de Mou-ioung comme nom de famille ; il régnait dans le Leao-tong. Mou-ioung Che-koue, petit-fils de Mo-hou Po, reçut le titre de Tchen-yu pour les services qu'il rendit à la Chine ; il transféra sa cour au N. de Leao-tong. Son frère Mou-ioung Chan s'empara à sa mort du trône, il fut tué en 285 par les Sien-pi, qui mirent à sa place Mou-ioung Hoei, fils de Mou-ioung Che-koue. Ce prince s'établit en 294 à Ki-tching (dans le Petchili) et régna quarante-neuf ans. Mou-ioung Hoang, son fils, prit le titre de roi de Yen en 337 (les principaux auteurs chinois font commencer à cette année le royaume des premiers Yen). Mou-ioung Hoang mourut en 348. Mou-ioung Ssiun (348-360) s'empara du territoire de Ouei et prit le titre d'empereur. Mou-ioung Ouei (360-70), son fils, lui succéda ; il fut fait prisonnier par Fou Kien, prince des Tsien-Tsin, et son Empire fut détruit en 370. Mais Mou-ioung-tchoui, fils de Mou-ioung-hoan, rétablit à Tchong-chan, en 384, la principauté des *Yen postérieurs*, détruite en 408 par son ministre Foung-Po, lequel fonda à Tchang-li-hien (Petchili) la principauté des *Yen du Nord*, conquise en 436 par les Ouei. — Celle des *Yen occidentaux*, fondée à Tchang-ngan (Chensi) par un autre prétendant, fut conquise en 394 par les Yen postérieurs. Enfin, du royaume de ceux-ci s'était démembré, en 398, le Chantong au profit des *Yen méridionaux*, dont la principauté fut conquise en 410 par l'empereur Ngan-ti, de la dynastie des Tsin.

YENISEÏ. Fleuve et gouvernement de Sibérie (V. Eniseï).

YENISEISK. Ville de Sibérie (V. Eniseïsk).

YENNE. Ch.-l. de cant. du dép. de la Savoie, arr. de Chambéry ; 2.520 hab. (1.130 aggl.). Eglise gothique.

YENO-Sima. Ile de la côte E. de Nippon (V. Eno-Sima).

YEOMAN. Ancien nom des hommes libres en Angleterre. Au moyen âge, il fut réservé à ceux qui possédaient une tenure libre d'un revenu de 40 shillings. Puis il fut appliqué dans l'usage courant indistinctement aux petits propriétaires et aux fermiers. — Les *Yeomen of the Guard* sont un corps de la garde royale chargé de la garde de la Tour de Londres ; ils sont armés de piques et de hallebardes.

YEOMANRY. La yeomanry est un corps de cavalerie anglaise qui fut, au début, composé principalement de gentilhommes provinciaux et de gros fermiers, et dont la création fut amenée par la longue période de guerres où l'Angleterre se trouva impliquée à la suite de la proclamation de la Révolution française. La yeomanry se montait et s'équipait à ses propres frais, mais elle recevait de la couronne des subsides lorsqu'elle entrait en campagne. C'est en 1798 qu'elle fut officiellement reconnue. Le lord-lieutenant commissionnait les officiers subalternes et commandait la yeomanry de son comté. Lorsque tous les corps de volontaires furent désarmés en 1814, la yeomanry subsista. L'uniforme est analogue à celui des hussards et des dragons. Elle se compose actuellement d'environ 11.907 hommes. — Intermédiaire entre la milice et les volontaires, elle forme avec eux l'armée auxiliaire. Pour les nécessités de la guerre de l'Afrique du Sud, on avait formé une *yeomanry impériale*, composée de volontaires du Royaume-Uni et de ses colonies. Ce corps peu discipliné ne rendit pas de grands services.

YEOVIL. Ville d'Angleterre, comté de Somerset, au S.-O. de Salisbury, sur le Yeo, affluent du Parret ; 7.000 hab. Eglise gothique. Fabrication de gants.

YEPEZ (Jean de), religieux (V. Jean de La Croix).

YERBA (Bot.) (V. Margyricarpe et Salicaire).

YÈRES. Rivière des dép. de *Seine-et-Marne* et de *Seine-et-Oise* (V. ces art.).

YÈRES normande. Rivière du dép. de la *Seine-Inférieure* (V. cet art.).

YÈRES percheronne. Rivière du dép. d'*Eure-et-Loir* (V. cet art.).

YERMAK. Chef de Cosaques (V. Ermak).

YERMENONVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon ; 331 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

YERMOLOV, général russe (V. Ermolov).

YERRES. Com. du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Boissy-Saint-Léger ; 1.730 hab. Filature de laines. Porte flanquée de tourelles, restes d'un manoir habité par Guillaume *Budé* (V. ce nom).

YERVILLE. Ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot ; 1.534 hab. (1.228 aggl.). Fabr. de tissus. Restes du château de Thibermesnil (Renaissance).

YESSO. Ile et province du *Japon* (V. ce mot).

YE-TA. Peuplade tatare (V. Ephthalites).

YEU (Ile d') (V. Dieu).

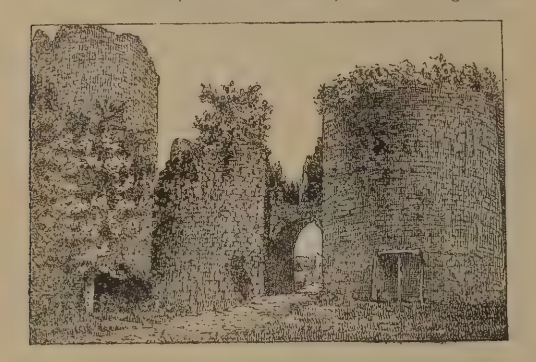
YEUSE (Bot.) (V. Chêne).

YEUX d'écrevisse (Pharm.). On appelle ainsi des concrétions calcaires que l'on rencontre, au moment de la mue, dans l'estomac de l'écrevisse (*Astacus fluviatilis*). Ces concrétions sont plan-convexes, avec, sur la partie plane, une dépression circulaire entourée d'un rebord saillant. Actuellement à peu près inusités, on les remplace dans la thérapeutique par le carbonate de chaux pur, précipité, ou craie préparée.

YÈVRE. Rivière du dép. du *Cher* (V. ce mot).

YÈVRE-la-Ville. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers ; 616 hab.

YÈVRE-le-Châtel. Com. du dép. du Loiret, arr. et cant. de Pithiviers, sur la Rimarde ; 384 hab. Eglise des



Ruines du château, à Yèvre-le-Châtel.

xie, xiie et xvie siècles ; ruines du château bâti vers 1540 par Amaury de Montfort et de l'église Saint-Lubin (xiiie s.).

YÈVRES. Com. du dép. de l'Aube, arr. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château ; 117 hab.

YÈVRES. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, cant. de Brou ; 1.667 hab.

YÉVRETTE. Rivière du dép. du *Cher* (V. ce mot).

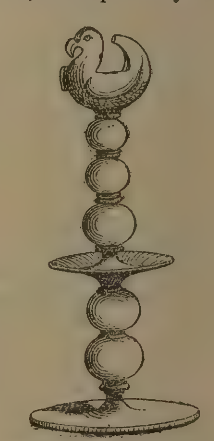
YEZD. Ville de Perse (Kirman), à 530 kil. S.-E. de Téhéran. Alt., 1.160 m. C'est une grande cité située dans une plaine sablonneuse, entre deux rangées de hauteurs ; une ceinture de plantations de mûriers en fait une oasis au milieu de solitudes traversées par de rares pistes de caravanes ; 50.000 hab. dont 1.000 juifs et 7.000 parsis ou guèbres, qui parlent entre eux un dialecte persan particulier ; il y a de nombreux *Babis* parmi les musulmans. Grande mosquée délabrée, remarquable par sa haute façade décorée de faïences bleues et vertes avec minarets symétriques. L'industrie locale se compose de filatures, de teintureries, de fabriques de sucre candi ; exportation de soieries, d'opium, de cordages, de coton, de tapis de feutre et de cuivre manufacturé. Cl. Huart.

YEZDEGIRD. Nom de plusieurs rois perses (V. Perse).

YEZID (Khaled ben Moawiah), alchimiste arabe. C'était un prince arabe, de la famille des Omeyyades, qui prétendit au khalifat au viie siècle, sans y réussir. Il fut le protecteur des sciences et fit traduire les livres de médecine, d'astrologie et d'alchimie. On possède sous son nom et sous celui de Morienus divers écrits traduits en latin, apocryphes d'ailleurs. M. B.

YEZID Ier, II et III (V. Omeyyades et Khalifat).

YÉZIDIS. Nom donné à une population professant une religion particulière et répandue dans plusieurs provinces de la Turquie d'Asie, notamment celles de Mossoul, tant à l'O. du Tigre, dans les monts Sindjar, qu'à l'E., de Bitlis, de Van et de Diarbékir, ainsi qu'en Perse. On évalue à 50.000 personnes au plus l'ensemble de cette population, disséminée dans des villages. Elle est d'origine kurde et parle un dialecte de cette langue, divisé en plusieurs sous-dialectes. Elle a pour symbole commun un coq en bronze doré, surnommé *Mélek-Taoûs*, « l'Ange Paon », et aussi *Mélek-el-Kouvvèt*, « Ange de la Puissance », dont la garde est confiée à leur émir suprême, qui réside dans le village de Baadli, à 44 kil. N.-E. de Sindjar, leur marché principal. Il y en a cinq exemplaires que l'on promène trois fois l'an dans les divers districts. Les Yézidis ont pour souverain spirituel un personnage appelé *khalifa* ou vicaire, descendant du chéikh Adi ; du temps de Layard, c'était Hosséin Bey ; au-dessous de lui venait le *Chéikh Nasr*, préposé à l'accomplissement des devoirs religieux et assisté par le *Chéikh-Djindi*. Le clergé est divisé en *pirs*, *chéikhs*, *kavvâls* et *fakirs ;* cette terminologie est visiblement empruntée à celle des soufis musulmans. Le ministère sacerdotal est héréditaire ; les femmes des prêtres appartiennent à une caste spéciale qui n'admet le mariage qu'avec des religieux ; elles ont certaines fêtes qui sont fermées à tout autre qu'à elles. Les « adorateurs du diable », ainsi que leurs voisins les appellent, sont d'une moralité supérieure aux Orientaux qui les entourent ; ils ont le caractère enjoué, sont d'un tempérament calme, très propres dans leurs vêtements et leur habitation, très attachés à leurs croyances, mais sans intolérance ; ils éprouvent une répulsion incroyable pour la couleur bleue. Les femmes ne sont pas voilées et reçoivent la visite des étrangers. Le 10 août, une grande fête rassemble à Baadli les délégués des communautés qui y accomplissent une procession de flagellants. Leur grand saint est le Chéikh-Adi ben Mousafir († 1163), dont le tombeau, près de Baadli, est un but de pèlerinage ; on entretient tout autour des feux perpétuels de naphte et de bitume. Leur culte se rattache très probablement au culte du feu de la Perse antique, avec survivance de quelques souvenirs du polythéisme assyrien.



Le Mélek-Taoûs, d'après une vignette de Layard.

Au xixe siècle, l'existence des Yézidis a été fréquemment menacée par les expéditions militaires que la Porte a dirigées contre eux ; en 1837-38, ceux de Djéziret-ibn-Omar furent passés au fil de l'épée ; ceux de Sindjar furent en grande partie exterminés. En 1847, le gouvernement ottoman voulut les soumettre au service militaire ; un grand nombre d'entre eux se firent alors inscrire comme chrétiens chez les chefs des diverses communautés chrétiennes qui voulaient bien les recevoir. Plus tard, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, obtint, sur la demande du voyageur Layard, qu'ils seraient, à ce point de vue, assimilés aux juifs et aux chrétiens et soumis à la taxe d'exonération militaire ; néanmoins la Porte essaya encore, en 1872, d'établir la conscription parmi eux. Les tentatives des capucins pour les convertir au catholicisme paraissent jusqu'ici n'avoir abouti à aucun résultat durable. Cl. Huart.

Bibl. : J. Menant, *les Yézidis ;* Paris, 1892. — Documents

arabes et syriaques publiés et traduits par N. Siouffi et J.-B. Chabot dans le *Journal asiatique*, 1882-87-96, et par M. Lidzbarski dans la *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, 1897.

YFFINIAC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. et cant. (S.) de Saint-Brieuc; 2.134 hab. Stat. du chem. de fer de l'Ouest.

YGGDRASILL (Mythol. scandin.). Ce nom signifie le cheval ou peut-être aussi le gibet (*drasill*) d'Uggr ou Odin. C'est un frêne immense sous les branches duquel les dieux tiennent conseil. De ses trois racines l'une s'étend vers les Ases, l'autre vers les Géants, la troisième vers le Niflhem ou Enfer. Sous la première est la fontaine Urdr, gardée par les trois Nornes, qui arrosent l'arbre pour lui conserver son éternelle jeunesse, de là vient aussi la rosée; sous la seconde, la fontaine Mimir, où siège le vieux sage Mimir; sous la troisième racine, la fontaine Hvergelmir, d'où proviennent toutes les rivières de la terre. Une tradition ultérieure conte qu'au sommet de l'arbre est un aigle, et sous l'une des racines un ou des serpents qui la rongent. De l'aigle au dragon, court un écureuil qui les excite. Th. C.

YGOLOTS. Tribu malaise (V. Igorrotes).

YGOS-Saint-Saturnin. Com. du dép. des Landes, arr. de Mont-de-Marsan. cant. de Morcenx; 1.792 hab. Stat. du chem. de fer du Midi.

YGRANDE. Com. du dép. de l'Allier. arr. de Moulins, cant. de Bourbon-l'Archambault; 1.879 hab. Eglise romane, avec élégant clocher de 50 m. de haut.

YÎN. Oasis saharienne, dans le Borkou, au S. du Tibesti; visitée par Nachtigal (1871).

YIN (Dynastie des). Nom de la seconde dynastie chinoise. Elle s'appela d'abord *Chang*, du nom de la terre qui fut donnée à Sié par l'empereur Choen; elle prit ensuite le nom de Yin, lorsque Pan-Keng transféra son peuple dans la terre de ce nom. Elle dura 644 ans (de 1766 à 1122 avant notre ère) et compta 28 empereurs. Le tyran Kié-koueï, dernier souverain de la dynastie Hia, ayant été détrôné par Tching-Tang, celui-ci monta sur le trône.

Tching-Tang (1766-54), fils de Tchou-koeï, avait 87 ans à son avènement. Ce prince, d'une droiture et d'une sagesse célèbres, établit sa résidence à Po, dans le Ho-nan et prit I-yn pour premier ministre. Il soumit les seigneurs, réforma le calendrier, modifia la couleur des vêtements et fit de la blanche la couleur impériale. On rapporte que, sous son règne, la Chine fut frappée d'une affreuse stérilité qui dura sept ans. Il mourut, très regretté de ses sujets, à l'âge de cent ans. — *Tai-kia* (1753-21), fils de Tai-ting et petit-fils de Tching-Tang, ne suivit pas d'abord les traces de ce dernier; il se montra inintelligent et cruel. Voyant sa conduite perverse, I-yn, en sa qualité de ministre et de président du tribunal des rites, l'enferma pendant ses trois années de deuil dans le palais de Tong, prov. de Chan-si; il prit la régence et gouverna lui-même. Tai-kia ayant ensuite renoncé à ses premiers désordres, I-yn lui remit le pouvoir. Le règne de ce prince est considéré comme l'un des plus glorieux de la dynastie; après sa mort, Tai-kia reçut le titre de Tai-tsong. — *Ou-ting* (1720-1692), fils de Tai-kia; il suivit les conseils du sage ministre I-yn, qui mourut en 1713, âgé de cent ans; Kieou-tan, qui remplaça ce dernier, s'adjoignit I-tché, fils de I-yn; tous les deux illustrèrent ce règne. — *Tai-keng* (1691-67), frère de Ou-ting. — *Siao-kia* (1666-50), fils de Tai-keng, mourut sans postérité. — *Yong-ki* (1648-38), frère de Siao-kia; les princes vassaux profitèrent de son indolence pour cesser de venir à la cour et se rendirent indépendants. — *Tai-ou* (1637-1563), frère de Yong-ki, prit pour ministres I-tché et Ou-hien; les seigneurs lui firent retour, et des étrangers de l'Occident vinrent à plusieurs reprises lui rendre hommage; il rétablit les anciennes lois concernant les asiles de vieillards et les cérémonies pour les morts; il reçut le titre de Tchoug-tsong. — *Tchoung-ting* (1562-50), fils de Tai-ou : par suite des inondations du Hoang-ho, il transporta sa résidence de Po à Ngao (dans le Ho-nan), soumit les barbares du voisinage et mourut sans laisser d'enfants. — *Ouaï-jen* (1549-35), fils de Tai-ou et frère de Tcho-ung-ting; sous ce prince, les tribus de Pei et de Sen se révoltèrent. — *Ho-tan-kia* (1534-26), fils de Tai-ou et frère de Ouaïjen; les inondations du Hoang-ho obligèrent également ce prince à transporter sa résidence de Ngao à Siang (dans le Ho-nan); la tribu de Pei fut vaincue; celle de Sen vint faire sa soumission. — *Tsou-i* (1525-07), fils de Ho-tan-kia; pour les mêmes motifs que ce dernier, il dut, lui aussi, transporter sa résidence de Siang à Keng (dans le Chan-si); il combattit les Pe ou chefs de Peng et de Weï, nomma Ou-hien son premier ministre et gouverna sagement. — *Tsou-sin* (1506-1491), fils de Tsou-i, conserva le ministre Ou-hien. — *Ou-kia* (1490-66), frère de Tsou-sin, s'empara du pouvoir par les armes; son fils ne lui succéda pas. — *Tsou-ting* (1465-34); fils de Tsou-sin, rappela son neveu de l'exil; celui-ci lui succéda. — *Nan-keng* (1433-09), fils de Ou-kia. — *Yang-kia* (1408-02), fils de Tsou-ting. — Depuis le règne de Tsou-ting, on avait laissé tomber en désuétude le droit d'aînesse légitime et on avait préféré nommer des personnes prises parmi les frères cadets ou les fils, de quelque naissance qu'ils fussent; les uns et les autres se disputèrent pour s'enlever le pouvoir; ces troubles durèrent pendant neuf générations; dès lors, les princes ne vinrent plus rendre hommage à la cour. — *Pang-keng* (1401-1374), frère cadet de Yang-kia. Il passa de nouveau au S. du fleuve Hoang-ho et établit sa résidence dans le Pô occidental qu'il appela Yin; c'est à partir de ce moment que la dynastie changea de nom et s'appela *Yin* au lieu de Chang. Ce prince s'efforça de redonner à l'Empire l'unité, la vigueur, le repos dont le privaient depuis si longtemps l'autorité trop indépendante des princes ou vice-rois et le nombre des esprits séditieux; il obtint des succès qui le firent appeler le « Restaurateur de l'ancienne vertu »; sa mort suspendit le cours de ses réformes. — *Siao-sin* (1373-53), frère cadet de Pan-keng; ne voyant que le privilège de sa dignité, ce prince méconnut ses devoirs pour se livrer aux plaisirs, et l'Empire fut replongé dans le désordre d'où Pan-keng l'avait tiré. — *Siao-i* (1352-25), frère de Siao-sin, hérita des vices de ce dernier; il ordonna au prince héritier Ou-ting d'aller étudier sous Kan-pan qui était l'homme le plus habile et le plus vertueux de l'époque. Sous ce règne, Kou-kong alla dans le Chan-si fonder une principauté qu'il appela Tchéou et d'où la dynastie suivante sortira et tirera son nom. — *Ou-ting* (1324-1266), fils de Siaoi, éleva son précepteur Kan-pan à la dignité de ministre, et ce fût celui-ci qui gouverna pendant le deuil du prince. Après la mort de Kan-pan, Ou-ting fit rechercher partout un homme capable de l'aider de ses conseils; son choix s'arrêta sur Fou-youe, homme obscur, mais sage. Avec son aide, Ou-ting attaqua le pays de Koueï qu'il soumit, ainsi que la tribu des Chi-oueï (dans le Ho-nan oriental) et plusieurs autres tribus insurbordonnées; il réforma le gouvernement, inspecta les écoles, s'occupa des vieillards, etc; l'Empire redevint aussi florissant que du temps de Tching-Tang; après sa mort, Outing reçut le nom de Kao-tsong. — *Tsou-keng* (1265-59), fils de Ou-ting; le ministre Fou-youe étant mort, l'Empire commença à déchoir de son état de splendeur. — *Tsou-kia* (1258-26), frère cadet de Tsou-keng; dédaigneux et hautain, il se livra à la débauche et aux désordres; sur la fin de son règne, il soumit les Si-joung et investit du titre de roi ses fils Hiao et Liang, — *Lin-sin* (1225-20), fils de Tsou-kia, n'eut d'empereur que le nom; il défendit à ses ministres de lui rendre compte d'aucune affaire pour ne pas être interrompu dans ses débauches, qui le firent mourir jeune et sans postérité. — *Keng-ting* (1219-1199), frère cadet de Lin-sin; plus modéré dans ses plaisirs, il fut aussi négligent que son prédécesseur dans le gouvernement. — *Ou-i* (1198-95), fils de Keng-ting, se rendit célèbre par ses cruautés; il transféra sa résidence

de Yin à Ho pe et, ensuite, à Mou-ye (dans le Ho-nan); les guerriers de Tchéou attaquèrent ceux de Tching et les vainquirent; plus tard, ils attaquèrent ceux de Y-khiou et firent leur chef prisonnier. Un grand nombre de Chinois orientaux, indignés de la conduite de l'empereur, s'embarquèrent et partirent fonder des colonies : on a pensé qu'ils allèrent peupler les îles Nippon et Kiou-siou au Japon, mais rien dans les Annales japonaises ne confirme ce sentiment; beaucoup d'autres se révoltèrent et se rendirent indépendants. Ou-i accorda à Khi-li, fils de Tan-fou, chef de la tribu Pin, qui vint lui rendre hommage, un territoire, des pierreries et des chevaux; il mourut frappé par la foudre, pendant une partie de chasse. — *Tai-ting* (1194-92), fils de Ou-i, fut un prince modéré et prudent; il mit Khi-li à la tête des troupes qu'il voulait envoyer contre le gouverneur de la principauté de Yen, pour faire rentrer les rebelles dans le devoir, et mourut sur ces entrefaites. — *Ti-i* (1191-55), fils de Tai-king, prince modeste et bon, vit revenir Khi-li triomphant de la principauté de Yen; pendant les six premières années du règne, les peuples des pays de Yeou-ou, Si-lo, Chi-hou, Y-tou se révoltèrent: Khi-li les soumit; il fut élevé à la charge de gouverneur de l'une des neuf provinces, puis ensuite créé prince de l'Empire (*heou-pé*); il mourut l'année suivante (1185). Ouen-ouang lui succéda dans le gouvernement de Tchéou et, en 1170, Ti-i envoya ce dernier combattre les révoltés au N. et à l'O. de l'Empire. — *Chéou-sin* (1154-22), fils de Ti-i, se distingua par ses qualités supérieures pour le mal; son nom est resté le synonyme de tous les vices. Ta-ki, une courtisane, le subjugua entièrement: pour elle, il construisit une tour en porcelaine et en marbre qu'il appela *Lou-taï* ou Tour des cerfs; il institua le supplice du fer rouge, emprisonna Ki-tse et fit mourir Pi-kan, de la famille impériale. Les guerriers de Young, Chou, Khiang, Meou, Oueï, Lou, Peng, Po et toutes les peuplades du Se-tchouen marchèrent à la suite de l'armée de Ou-ouang et attaquèrent Chéou-sin: Ta-ki fut tuée, et Chéou-sin périt dans les flammes de la tour. Ou-ouang monta alors sur le trône et fonda la dynastie Tchéou. Albert Thomas.

Bibl.: P. Mailla, *Histoire générale de la Chine*; Paris, 1777, t. I. — E. Biot, *Tchou-chou-ki-nien* ou *Tablettes chronologiques du livre écrit sur bambou*; Paris, 1842. — J. Legge, *The Chinese Classics*; Londres, 1872. — H. Cordier, *Bibliotheca Sinica*; Paris, 1878-85. — E. Chavannes, *les Mémoires historiques de Se-ma-Ts'ien*; Paris, 1895, t. I.

YKENS, peintres flamands (V. Eyckens).

YLANG-YLANG. Parfum aujourd'hui très employé en Europe, l'*alanguilan* des Chinois (V. ce mot) et qu'on désigne aussi quelquefois sous le nom d'*orchidéol*, parce qu'on l'extrayait tout d'abord d'une orchidée.

YLIJUMALA (Myth. scand.) (V. Finlande, p. 501).

YMARE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Boos; 210 hab.

YMERAY. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon; 310 hab.

YMESFJIELD ou **GALDHÆTIND.** Montagne de Norvège (2.566 m.) (V. Scandinavie, t. XXIX, p. 645).

YMIR (Myth. scand.). Géant qui, selon un chant de l'Edda (le *Voluspa*), vivait à l'aurore du temps. Alors qu'il n'y avait point de sable, point de mer, point de vagues rafraîchissantes, ni de terre, ni de ciel élevé, alors que seul l'abîme existait, les frimas du Nord rencontrèrent les étincelles chaudes du Midi, et Ymir naquit de leur contact. Il fut tué par les fils de Borr : Odin, Wili et We qui le mirent en pièces. De son sang ils firent l'eau et la mer, de sa chair la terre, de ses os les montagnes, de ses cheveux les forêts, de son crâne le ciel et avec ses sourcils ils formèrent Midgård, pour les fils des hommes.

YMONVILLE. Com. du dép. d'Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Voves; 747 hab. Stat. de chem. de fer.

YNGLINGER. Dynastie royale de *Scandinavie* (V. cet art., t. XXIX, p. 687).

YNPERIAL (M.-Fr.), poète castillan (V. Imperial).

YNYSCYNHAIARN. Ville d'Angleterre, comté de Canarvon (Pays de Galles); 5.200 hab. Grandes ardoisières.

YOGA. Nom de l'un des six systèmes classiques et orthodoxes de philosophie hindoue. Le mot sanscrit qui le désigne veut dire à la fois « union » et « application ». En effet, sous sa forme actuelle, c'est une doctrine de l' « union » mystique avec le Dieu personnel (le Seigneur), au moyen de la méditation, de la concentration de la pensée.

Il est impossible de faire une histoire exacte de la philosophie yoga. On ne la rencontre pas vraiment formulée dans les premiers monuments de la pensée hindoue, les anciennes Oupanichads; on ne retrouve, dans ces textes, que certains éléments du système futur, par exemple la théorie des exercices mystiques. Mais cette philosophie a certainement influencé le bouddhisme et le jaïnisme dès une époque très reculée. Elle joue un grand rôle dans l'épopée et dans les livres de loi sanscrits. Il est rationnel de penser qu'au IIe siècle avant notre ère, elle avait une importance déjà ancienne. Le texte capital de l'école est le Sûtra de Patañjali. Cet auteur, selon les Hindous, serait aussi le fameux grammairien que nous savons avoir vécu à cette époque. Cette tradition semble fort acceptable. — Depuis, le yoga occupe une place considérable dans la pensée hindoue. Non seulement on retrouve sa marque dans le bouddhisme ancien, mais encore il entre pour une grande part dans la formation de l'école bouddhiste du Mahâyana, si florissante dans l'Asie du Nord. Dans l'Inde même, le brahmanisme classique et mystique (Purânas, Tantras) est imprégné de lui. Alberuni, le voyageur arabe, en a traduit des extraits. Il a peut-être été connu des Alexandrins, des Gnostiques, du soufisme. En tout cas, le spiritisme européen est en relations avec les ascètes adeptes du Yoga.

En principe, le Yoga est et a été considéré comme un annexe de la philosophie *Sânkhya* (V. ce mot). Comme elle, il proclame la dualité de l'esprit et de la matière, la supériorité du premier et la nécessité de le délivrer du malheur. De là le but du Yoga. Il tend à supprimer les « fonctions » de l'esprit, à le détacher du corps, en suspendant les « souffles », la vie animale et sensorielle, le défilé des états de conscience. La fin suprême, c'est un état d' « isolation absolue », de pensée pure et de « méditation » sans fond, sans dédoublement, sans conscience. Cet état succède à divers autres, et en particulier à un état où l'esprit s'abîme déjà dans la pensée tout en restant conscient. C'est en somme un état d'hypnose ou de catalepsie, d'extase proprement dite. La nature des moyens qui permettent d'y atteindre prouve surabondamment ce caractère. Ces moyens, ce sont les « pratiques » du Yoga ; elles ont pour but de réaliser progressivement une absolue et pure intellectualité: soins donnés à la pureté des corps et des mœurs; station assise et immobile; rétention de la respiration; occlusion des organes des sens ; application de l'esprit à des objets uniques; méditation contemplative. L'obtention de l'extase procure à l'ascète (yogin) des pouvoirs magiques considérables, pouvoir sur les esprits, sur les corps, connaissance des vies antérieures, du passé, du futur, mobilité spirituelle, etc.

La théorie théiste, qui fait maintenant partie intégrante du système, semble lui avoir été, originairement, étrangère. Elle est, en tout cas, surérogatoire. Le Yoga se définit lui-même comme étant « la suppression du fonctionnement de la pensée » (*Yogasûtra*, I, 2). Il a dû être une mystique pure. En fait, la notion d'un Dieu personnel est contradictoire à la théorie du Sânkhya qui n'admet qu'une âme universelle, et dont notre philosophie dépend. C'est probablement une addition orthodoxe, datant de la rédaction brahmanique des Sûtras. M. Mauss.

Bibl. : Garbe, *Sâmkhya-Yoga*; Strasbourg, 1896.

YOKOHAMA. Ville maritime du Japon et port ouvert au commerce étranger, dans la province de Mouzasi, région moyenne de l'île Nippon, sur la côte N.-O. de la

PLAN D'AUXERRE

Echelle 1 : 20.000e

Asile d'Aliénés

Prison

Casernes

Palais de Justice

Hospices

Préfecture

Faubourg St Gervais

Gare St Gervais

Ecole Normale de Jeunes Filles

Cimetière

Faub.g St Amatre

Faub.g St Julien

Yonne Riv.

SIGNES CONVENTIONNELS.

Plus de 10.000 habitants

de 5.000 à 10.000 hab.ts

de 2000 à 5000 hab.ts

moins de 2000 hab.ts

Chefs-lieux Départ.t, Arrond.t, Canton

Ch.ins de fer à double voie

" à simple voie

" à voie étroite

Route Nationale

R.te D.le Ch.in de G.de Comm.on

Ch.ins vic. d'int.t commun

Navigable

Canal de navigation

SEINE-ET-MARNE

AUBE

LOIRET

CÔTE D'OR

NIÈVRE

Forêt d'Othe

Puisaye

Montereau

SENS

Villeneuve-sur-Yonne

Joigny

Brienon-sur-Armançon

St Florentin

Tonnerre

Chablis

AUXERRE

Toucy

St Fargeau

Avallon

Clamecy

Cosne

Donzy

Aix-en-Othe

Chaource

1° (Est de Paris)

48°

30'

Echelle de 1 : 400.000e

Kil.10 0 10 20 30 40 50 Kil.

Gravé et Imp. par Erhard F.res _ 1902.

Société anonyme de la Grande Encyclopédie

baie de Tokio; ch.-l. du *ken* de Kanagava; à 29 kil. de Tokio; 193.762 hab. (en 1899). Jusqu'en 1859, Yokohama n'était qu'un petit village abritant seulement un millier de pêcheurs; mais sa merveilleuse situation, au fond d'une baie sûre s'ouvrant sur le Pacifique, a vite contribué à en faire le premier centre commercial de l'Empire et à supplanter le port officiel de Kanagava. Totalement incendiée en 1866, la ville s'est aussitôt reconstruite. Aujourd'hui Yokohama comprend trois parties distinctes : la ville japonaise, la ville chinoise et la ville européenne (concession pour les étrangers) ; le nombre des étrangers est d'environ 6.000 dont les deux tiers sont des Chinois, puis viennent en nombre décroissant les Anglais, les Américains, les Allemands, les Français, les Hollandais, les Portugais, etc. Cette ville est le siège d'un tribunal ressortissant à la cour d'appel de Tokio et dont la juridiction s'étend sur le ken de Kanagava ; elle possède une chambre de commerce, une église catholique, des temples protestants, des hôpitaux, des écoles, des banques, des théâtres où l'on donne des spectacles en langues française et anglaise, un arsenal pour la construction et la réparation des vaisseaux. Ses rues, larges et bien tracées, sont cailloutées ou macadamisées; son éclairage est fait à la lumière électrique. Les journaux (japonais, anglais et français) y sont très répandus et, relativement à la population, plus nombreux qu'à Tokio. Ses concours hippiques, implantés par les résidents étrangers, sont les plus renommés de l'Extrême-Orient.

La ville de Yokohama, la première du Japon, a été dotée d'une ligne télégraphique : celle reliant le phare et le tribunal pour les correspondances officielles (25 déc. 1869) et, l'année suivante, celle la faisant communiquer avec Tokio; d'une ligne de chemin de fer (1872), inaugurée par le mikado; d'une amirauté (1876); d'un service d'eau du système européen (nov. 1887) ; du téléphone (16 déc. 1890). Ses principaux articles d'importation sont : le sucre, les cotonnades, les métaux et objets en métal, les lainages et le pétrole ; ceux d'exportation : le thé, la soie écrue, les soieries et le cuivre. En 1898, les entrées dans le port ont été de 829 navires jaugeant 1.715.951 tonnes ; les importations se sont élevées à 283.317.525 fr., et les exportations à 204.964.025 fr.

YOLE (Navig.). Petite embarcation étroite et légère, quelquefois très longue, ordinairement de faibles dimensions et très rapide. Elle ne sert que pour la navigation de plaisance et, le plus ordinairement, est à rames. Elle prend alors, lorsque les porte-nage sont en dehors des plats-bords, le nom d'*outrigger* (V. Canotage). Elle ne doit pas être confondue avec le *yawl*, qui est un type de yacht à voiles (V. Yacht).

YOLET. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (N) d'Aurillac ; 587 hab. Stat. du chem. de fer d'Orléans.

YOLOFS. Peuple de la Sénégambie (V. Ouolofs).

YOM-Kippour (Relig. juive) (V. Juif, t. XXI, p. 274).

YOMOUDES. Peuple du *Turkestan* (V. Turcomans).

YON. Rivière du dép. de la *Vendée* (V. ce mot).

YON (Edmond-Charles), peintre et graveur français, né à Paris le 31 mars 1841. Elève de Puget et Lequiem, il débuta avec une série de gravures sur bois et d'eaux-fortes d'après Van der Meulen, Millet, etc.; il s'adonna ensuite à la peinture et se classa parmi les bons paysagistes; parmi ses œuvres principales, qui valent surtout par le charme du coloris, nous citerons : *Chemin à Vélizy*, *la Butte Montmartre en 1870*, *Avant la pluie*, *Bords de la Marne*, *la Rafale*, *un Orage dans la plaine d'Enfer*, *un Calvaire dans la dune*.

YONCQ. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Sedan, cant. de Mouzon; 272 hab.

YONNE (*Imgana*, *Icauna*, *Yona*). Rivière de France, affl. gauche de la Seine, qui naît dans le Morvan (mont Preneley), près de Glux, à 726 m. d'alt., parcourt les dép. de la Nièvre, de l'Yonne, de Seine-et-Marne, passe à Clamecy, Cravant, Auxerre, Laroche, Joigny, Sens et finit à Montereau. Ses principaux affluents sont le Beuvron de Clamecy (g.), la Cure (dr.), le Serein (dr.), l'Armançon (dr.), la Vanne (dr.). Longue de 293 kil., elle draine 10.887 kil. q., débite en moyenne 75 m. c., 17 à l'étiage, 1.300 en grande crue. Ce débit est supérieur à celui de la Seine. Navigable sur 108 kil. d'Auxerre à Montereau, elle est flottable en trains depuis Armes. Pour les détails sur le cours et le bassin, V. les art. consacrés aux dép. de la Nièvre, de l'Yonne et de Seine-et-Marne).

YONNE (Dép. de l'). **Situation, limites, superficie.** — Le dép. de l'Yonne, situé dans la région E. de la France, en tirant sur le centre, doit son nom à sa principale rivière, qui le traverse du S. au N., et baigne sa capitale et deux de ses chefs-lieux d'arrondissement. Il a pour coordonnées extrêmes 47°18′15″—48°24′50″ lat. N. et 0° 30′40″ — 2° 0′ 20″ long. E. Il est borné : au N.-O., par le dép. de Seine-et-Marne; à l'E., par ceux de l'Aube et de la Côte-d'Or ; au S., par celui de la Nièvre ; à l'O., par celui du Loiret; ses frontières sont presque exclusivement d'ordre conventionnel. A vol d'oiseau, sa capitale, Auxerre, est à moins de 150 kil. S.-E. de Paris (175 par voie ferrée). Long territoire, il n'a pas moins de 135 kil. du S.-S.-E., au N.-N.-O. de l'entrée de la rivière Cure à la sortie de la rivière Yonne ; du S. au N., il n'a pas 100 kil. au maximum sous le méridien qui passe entre Sens et Joigny. Son contour est de 550, en ne tenant pas compte des crochets infimes en dedans et en dehors. Son aire, mesurée rigoureusement par les bureaux du ministère de la guerre, ressort à 7.494 kil. q., soit 1.333 ou 1.334 de plus que les 616.000 ou 617.000 hect., qui sont la moyenne du département français : c'est, comme étendue, la 12e de nos circonscriptions. Il répond environ au 71e de la France.

Relief du sol. — Le S.-E. du territoire, le Morvan, se différencie très nettement du reste du département, dans la région méridionale de l'Avallonnais, au pays de Quarré-les-Tombes et de la très pittoresque Chastellux, au midi d'Avallon, ville qui est exactement au point de contact entre les roches primitives de ce Morvan et de la région du lias; à cette dernière formation géologique succède celle de l'oolithe, ensuite celle de la craie, roches relativement modernes qui sont l'assise de presque toute la circonscription « yonnaise ». Le Morvan, qui occupe au plus le quinzième du département, en est la portion à la fois la plus accidentée, la plus stérile, la plus élevée, avec le culmen de l'Yonne, 609 m. : ce qui est la hauteur d'une colline commandant la rive droite de la Cure, au midi de Quarré-les-Tombes, tout près des limites de la Nièvre et de la Côte-d'Or. Il n'y a pas lieu de s'appesantir sur la description de cette contrée, dont il a été suffisamment parlé en son lieu (V. Nièvre [Dép.]) ; il suffira de la caractériser en deux mots : des granits, des gneiss et schistes cristallins; des dômes surbaissés et point de pics pointus; des gorges creuses, profondes, raboteuses; des torrents à cascades; des étangs, des prairies, des forêts, des bruyères; et plus de froids, plus de pluies, plus de brumes que dans les autres quatorze quinzièmes de l'Yonne. Juste à côté de ces lieux les plus mouvementés, autant que les plus infertiles du département, délicieux à parcourir pendant la belle saison, la Terre Plaine, autour de Guillon-sur-Serein, et jusqu'à l'Isle, aussi sur Serein, la Terre-Plaine est tout ce qu'il y a de plus uniforme; mais son sol, décomposition du lias, est fécond, bien travaillé, relativement riche.

Une autre région de quelque originalité, la Puisaye, repose sur la craie, au S.-O. et à l'O.-S.-O. d'Auxerre, autour de Saint-Sauveur « en Puisaye », de Saint-Fargeau, de Bléneau, et en tirant sur Toucy et Charny. Cette Puisaye, qui s'étend aussi dans les dép. du Loiret et de la Nièvre, est caractérisée par l'étalement, sur sa surface, d'une argile à silex « semée de bois où des étangs miroitent, où des ruisseaux ont creusé des ravins montrant

à nu les étages du soubassement crétacé » ; pays plat, en somme, peu visité des pluies, ce qui ne l'empêche pas d'abonder en nappes d'eau, d'être humide, brouillardeuse, marécageuse, vu l'imperméabilité du sol. « Ses sommets sont abandonnés aux bois et aux labours, ses vallons sont comme des rues habitées » ; ses paysans cultivent des champs et entretiennent des prairies, les uns comme les autres protégés par des haies vives ; ou bien ils coupent, ils émondent la forêt et mènent les troncs, bûches et fagots au port de Rogny-sur-Loing par des routes « macadamisées avec du laitier de fer qui les rend indestructibles : lorsqu'elles sont encadrées de verdure, ces routes ressemblent à des allées de parc ».

Un troisième pays original, le pays d'Othe (auquel a part aussi le dép. de l'Aube), dresse ses collines entre l'Yonne au S. et à l'O., et la Vanne au N. : collines de craie, « rehaussées de plaques, souvent volumineuses, d'argiles à silex ou d'argile ocreuse, produits de la désagrégation des craies sous-jacentes et propices à la végétation sylvestre » : d'où de vastes bois favorisés par 700 millim. environ de pluie par année. En réalité, c'est une contrée de Champagne, qui tient à la Champagne Pouilleuse et serait devenue, elle aussi, « pouilleuse » si le revêtement de forêt ne l'avait préservée de trop de sécheresse ; beaucoup de ses vallons, de ses ravins, gais, bien arrosés, suffisamment productifs, sont plus gracieux, plus plantureux, qu'on ne l'attendrait d'une telle nature de sol et d'un pareil voisinage.

Pour tout le reste de son territoire, l'Yonne, soit oolithique, soit crétacée, ressemble aux autres pays de même « texture » ; elle montre le contraste classique entre les collines sèches, les plateaux sans rus, sans fontaines, les taillis chétifs, les pentes broussailleuses, ou nues, ou livrées aux pampres de la vigne, et les vallées fraîches, herbeuses, ombreuses, heureuses, arrosées par des rivières vives, des fontaines intarissables.

Régime des eaux. — Sauf les eaux d'une partie de la Puisaye qui, dans les cant. de Saint-Sauveur-en-Puisaye, de Saint-Fargeau, de Bléneau, ont leur pente vers la rive dr. de la Loire, tous les cours d'eau du département aboutissent à la rive g. de la Seine : ce fleuve ne traverse, n'écorne ni n'effleure le territoire (il s'en faut, au minimum, de 3 kil.), mais en reçoit le tribut par l'Yonne et, à un bien moindre degré, par le Loing.

L'Yonne a bien près de 200 kil. de déroulement (sur 293) dans le département qu'elle nomme et traverse de part en part, du S.-S.-E. au N.-N.-O. ; elle y draine ou sous-draine 6.250 kil. q. (sur 10.887 de bassin total) : donc, comme cours, la circonscription d'Auxerre possède les 2/3 de la rivière, et, comme bassin, pas loin des 3/5. Arrivée de son département natal, la Nièvre, en aval de Clamecy, par 135 m. d'alt., sous forme, moins de rivière que de rivièrette, avec lit de 15 à 20 m. seulement entre rives et débit ordinaire de pas plus de 3 à 4 m. c., elle ne tarde pas à grandir singulièrement par l'annexion de fontaines et de ruisseaux de l'oolithe, et si elle n'est pas navigable, le canal du Nivernais y supplée, qui est l'un de ceux qui relient la Seine à la Loire. Elle passe, en une vallée parfois belle, presque toujours riante, à ou près Coulanges « sur Yonne », les curieux bourgs de Châtel-Censoir et de Mailly-le-Château, conquiert, à dr., la Cure au bourg de Cravant, par 115 m. au-dessus des mers, et, de ce fait, devient un large cours d'eau ayant de 50 ou 60 à 80 m. entre rives en amont d'Auxerre, de 75 ou 80 à 100 en aval. Elle laisse à 4.500 m. à g. Coulanges-la-Vineuse, baigne Auxerre, terme du canal du Nivernais et point de départ de la navigation officielle, avec mouillage de $1^{m},60$ au-dessus du confluent de l'Armançon et de 2 m. en aval ; puis, ayant abandonné l'oolithe pour la craie, elle absorbe à dr. le Serein, puis à dr. encore, à Laroche, son plus grand affluent l'Armançon, que remonte le canal de Bourgogne, lien de commerce et navigation entre la Seine et la Saône ; elle coule devant Joigny, Saint-Julien-du-Saut (à petite distance à g.), Villeneuve « sur-Yonne », Sens où arrive à dr. la Vanne, Pont « sur-Yonne », et pénètre en Seine-et-Marne pour s'y joindre peu après à la Seine à Montereau-Faut-Yonne, par 46 m. au-dessus des mers ; elle fait plus que doubler le futur fleuve de Paris, de par 17 m. c. en eaux basses (contre 10), 75 en eaux ordinaires (contre 60), 800 à 1.200 en crue (contre 400 à 600) ; mais la Seine, qui égoutte surtout des terrains perméables (à l'encontre de l'Yonne), est plus régulière dans ses allures et beaucoup plus limpide.

Parmi ses affluents, il faut indiquer : en amont de l'entrée dans le département, à g., la Druye, partie des fontaines de Druyes, au bourg de Druyes, au pied d'un coteau coiffé des ruines d'un château fort du XIIe siècle, (12 kil., plus, en amont des sources, 8 kil. de vallée sèche, 192 kil. q., 350 lit.). — Le Chamoux (13 kil., 45 kil. q.), qui afflue, à dr., à Châtel-Censoir. — La Cure, venue du Morvan, de la Nièvre, égoutte du 12e au 11e du territoire : 668 kil. q. (sur 1.277), en un cours de 59 kil. (sur 109) ; c'est un courant très vif, très rugueux et pittoresque ; elle passe à Chastellux, quitte les granits à Pierre Perthuis, qui est un lieu très beau avec pont antique ; elle baigne Saint-Père, au pied du dur coteau portant la célèbre ville de Vézelay, s'empare, à dr., du Cousin, envoie en hautes eaux un bras dans la caverne des Goulettes, onde qui va ressortir de l'autre côté du coteau, baigne Vermenton et, large moyennement de 30, 35, 40 m., amène à l'Yonne 1 m. c. aux eaux les plus basses possible, 2 en étiage coutumier, 16 en volume ordinaire. Quant au Cousin, né en Côte-d'Or, c'est de la Nièvre qu'il arrive dans l'Yonne, où il parcourt 51 kil. (sur 65) et draine 278 kil. q. (sur 416) : il court dans des gorges sylvestres, ténébreuses, il laisse Quarré-les-Tombes à 2.500 m. à l'O., Saint-Léger-Vauban à 2 kil. à l'E., absorbe le Romanet, sorti de la Côte-d'Or, serpente au bas du rocher dont Avallon couvre la plate-forme et prend une vingtaine de mètres de largeur ; c'est un courant d'une portée moyenne de 5 m. c., d'un étiage de moins de 500 litres.

Le Vallan, tributaire de g., a perdu ses sources, détournées pour l'usage d'Auxerre : il se verse dans l'Yonne à Auxerre même. — La Beaulche, ou Baulche, affl. de g., s'achève à 6 kil. sous Auxerre ; 28 kil., 161 kil. q. — La Sinotte, affl. de dr. qui arrive à Gurgy, parcourt 18 kil. et écoule 46 kil. q. — Le Serein, issu de la Côte-d'Or, appartient à l'Yonne pour 130 kil. sur 186 et pour 1.009 kil. q. sur 1.458. Entré dans le territoire presque exactement au lieu où il quitte les granits morvandiaux, il baigne Guillon, passe en vue de la vieille Montréal, bourgade qui coiffe un coteau isolé, serpente devant l'Ile-sur-Serein et se vide insensiblement à son passage sur l'oolithe par les trous et fissures de son lit ; tellement qu'il peut arriver à n'avoir pas une goutte d'eau à Noyers, du moins en été ; mais c'est justement alors qu'il redevient lui-même, dans cette ville, par de superbes fontaines qui ne donnent jamais moins de 200 litres, et qui le plus souvent en versent 500, 1.000, 1.200, voire plus ; dès lors, redevenu rivière et prenant une vingtaine de mètres d'ampleur, dans un val aux collines célèbres par leurs vins, il rencontre Chablis, Ligny-le-Châtel, laisse Seignelay à 1.500 m. à g. et s'achève par 85 m., à 4 kil. en amont de l'Armançon. Etiage très faible, débit coutumier 6 à 7 m. cubes.

L'Armançon, « monarque incontesté dans le bassin de l'Yonne, celle-ci à part », se déroule pendant 105 à 106 kil. dans le territoire (sur 174), et il y égoutte 1.039 kil. q. (sur 2.950). Il procède de la Côte-d'Or. Fort peu abondant quand il arrive dans la circonscription, comme n'ayant couru que sur des granits, surtout des lias, il s'accroît considérablement dans l'Yonne, aux grandes fontaines de l'oolithe, mais ces sources étant fort sensibles aux longues sécheresses, il diminue très fort en été et au commencement de l'automne : d'autant qu'il s'épuise aux éclusées du canal de Bourgogne, qui descend la vallée en

sa route de la Saône à la Seine : aussi peut-il ne débiter que 1.500 litres par seconde à son embouchure, contre 24 m. c. (?) en belles et bonnes eaux. Aisy, Nuits et Ravières, Ancy-le-Franc, Tanlay, Tonnerre, Flogny, Saint-Florentin, Briénon, telles sont ses principales bourgades et villes riveraines (ou à peu près) jusqu'à son embouchure à Laroche, à 8 ou 9 kil. E.-S.-E. de Joigny. Principaux tributaires : la font d'Arlot, près de Cry : 350 lit., étiage 50. — La font de la Papeterie, près Ravières : 150 lit., étiage 2. — La font de Ravisy, à Saint-Vinnemer : 100 lit., étiage 20. — La font Saint-Jean, près Tonnerre : 400 lit., étiage 290. — La fameuse Fosse Dionne (Divonne, Divine) à Tonnerre : 100 lit., étiage 50, etc. — Plus, le ru de Tanlay (17 à 18 kil., 161 kil. q. de vallées sèches du cant. de Cruzy-le-Châtel). — L'Armance, notable riviérette dont le bassin de 534 kil. q. est presque tout entier dans l'Aube, et qui sur 45 kil. n'en a que 17 dans l'Yonne : les documents officiels lui attribuent 9.600 lit. par seconde (?), contre 12.500 à l'Armançon ; elle aboutit à Saint-Florentin. — La Créanton arrive de la forêt d'Othe ; elle finit à Briénon : 25 kil., 134 kil. q., 1.350 lit. (?).

Le Ravillon, tribut. g. de l'Yonne, naît à 10 kil. vers l'O. d'Auxerre et atteint l'Yonne à 5 kil. en amont de Joigny : 25 kil., 95 kil. q., 300 lit., avec étiage de 150. — Le Tholon, affluent de g., commence à 6 kil. E. de Toucy, baigne le bourg d'Aillant « sur Tholon », et rencontre l'Yonne à 2.500 m. en aval de Joigny : 32 à 33 kil., 170 kil. q., 500 lit. — Autre tributaire g., le Saint-Vrain, plus courtement Vrain ou Vrin, a ses débuts à côté de Toucy et sa fin à 4 kil. à l'aval de Joigny : 39 kil., 169 kil. q., 371 lit. — L'Ocques, le ru de Saint-Julien-du-Sault, encore à gauche, a pour origine la Grande-Fontaine, belle source à l'issue d'un réseau de vallées sèches : 8 à 9 kil., 65 kil. q., 300 lit. — Le Saint-Ange, affl. de dr., procède de la forêt d'Othe et s'achève en aval et près de Villeneuve-sur-Yonne ; long de 22 à 23 kil., en un bassin de 112 kil. q., il ne tire que 50 lit. de ses vallées sèches, pays de craie ; en arrivant à l'Yonne, il s'unissait à la très grande fontaine de Cochepied (315 lit. à la seconde), mais Paris s'est emparé de cette source pour son aqueduc de la Vanne.

La Vanne, notable affluent de dr., est un frais et très constant courant de la craie blanche, long de 59 kil. (dont 34 pour l'Yonne) en un pays très perméable de 947 kil. q. (desquels 481 pour l'Yonne) ; elle arrive du dép. de l'Aube, et presque aussitôt perd plusieurs des meilleures sources de son bassin pour l'usage de Paris, qui les confisque par son célèbre aqueduc de la Vanne, à partir des trois surgeons d'Armentières : sur un espace de 20 kil. environ (et toujours sur la rive g.), la grande ville lui dérobe ainsi une moyenne de 1.257 lit. par seconde, avec minimum de 945, maximum de 2.225, « pertes très sensibles qui n'en laissent pas moins à la Vanne 4.683 lit. en portée ordinaire, et 2.500 en étiage » : une des fontaines les plus abondantes que Paris ait achetées, la Bîme (Abîme), donne de 99 à 308 lit. par seconde, au bourg de Cérilly ; le ruisseau vif qu'elle envoyait à la Vanne est donc maintenant à peu près sec. La Vanne rencontre en route Villeneuve-l'Archevêque, elle hume à dr. l'Alain ou Allain, à g. le ru de Cérisiers, et finit dans la ville de Sens, en deux bras ; quant à sa dérivation, elle passe des coteaux de la rive dr. de l'Yonne à ceux de la rive g. par un aqueduc de 1.500 m. de long et pénètre en Seine-et-Marne près de Villeneuve-la-Guyard. — L'Oreuse, dernier affluent de quelque longueur, à dr., perd ses eaux à mesure qu'il descend sa pente ; elle commence sous l'église de Thorigny, s'ouvre au ravin presque toujours sans eau de la Couée, qui passe au bas de Sergines, elle s'achève à 1.500 m. en aval de Pont-sur-Yonne : 18 kil., 14.500 hect. de vallons secs, 120 lit., étiage 0, ou presque.

Le Loing draine directement 250 kil. q. de l'Yonne, et indirectement, par Ouanne, Biez, Bez, Lunain, Orvanne, 900 ; donc, en tout, 1.150 kil. q., soit les 15/100e du territoire. C'est un fils de la Puisaye, né sur un massif de 300 à 373 m., faîte entre Seine et Loire ; il baigne Saint-Sauveur, hume les déversoirs de maints étangs et s'endort lui-même dans l'étang de Moutiers, long de 1.200 m. ; il boit à dr. le Bourdon, à Bléneau, se saigne par la rigole de Saint-Privé, qui se dirige vers le bief de partage du canal de Briare, voie de navigation entre Seine et Loire ; il arrose Bléneau, Rogny, l'un des grands ports du susdit canal, lieu de formation des radeaux et d'embarquement des bois de la Puisaye ; aussitôt après, il s'engage dans le dép. du Loiret par 140 m. d'alt. en même temps que le canal de Briare, qui descendait dans sa vallée par l'escalier des sept écluses de Rogny, et y descend aujourd'hui moins rapidement le long d'un vallon de la rive g. C'est ici un très pauvre ruisseau presque sans eaux en été, en partie à cause des emprunts pour les éclusées du canal. — L'Ouanne, qui est, au vrai, la branche essentielle du Loing, plus longue que lui de 10 kil. en un bassin de 310 kil. q. plus vaste, quand ils se rencontrent en amont de Montargis (Loiret), l'Ouanne a dans l'Yonne 54 kil. (sur 70) et 749 kil. q. (sur 910). Partie d'un faîte de 300 à 388 m., à 7 ou 8 kil. N.-O. de Courçon, elle passe au voisinage de Fontenoy-en-Puisaye, le lieu de la terrible bataille de 841, baigne Toucy, absorbe à g. le Branlin (33 kil., 155 kil. q., 250 lit.) et quitte Yonne pour Loiret par 130 m. au-dessus des mers. — Le Biez, Bied, Cléris, Cléry (40 kil.) n'a dans le territoire que tout à fait le haut de son vallon, de même que le Bez, et tous deux passent bientôt en Loiret, mais le Lunain y a ses 20 premiers kil., sur 50, en une conque de près de 300 kil. q. ; il s'y perd sous terre près de Montacher, puis reparaît, baigne Chéroy et s'engage en Seine-et-Marne ; quant à l'Orvanne, c'est 10 kil. qu'ellle parcourt dans l'Yonne, sur un cours total de 40 en un bassin de 200 kil. q.

Au bassin de la Loire n'appartiennent que les commencements de trois tributaires droits du fleuve, la Vrille, la Cheuille, la Trézée : celle-ci remplit l'étang de Champoulet, long de 2 kil. et fournit des eaux aux éclusées du canal de Briare ; ils s'achèvent dans le dép. du Loiret.

D'après la *Statistique des cours d'eau, usines et irrigations du dép. de l'Yonne*, les rivières, riviérettes, rus du pays animent 650 usines (les cours d'eau navigables non compris dans le total) ; là-dessus, il y a près de 500 moulins et minoteries, 23 scieries à bois, 6 scieries à pierre, 23 huileries, des filatures et foulons, etc. La rivière la plus occupée, le Serein, en fait tourner plus de 60, l'Armançon 60 environ, le Cousin plus de 50, la Vanne 35, l'Ouanne 30, le Loing 25, le Branlin 24, le Tholon 24, etc.

Les fameuses « éclusées » de l'Yonne et de la Cure sont maintenant une chose du passé ou à peu près ; elles consistaient en ceci qu'on ouvrait au temps voulu, l'un après l'autre, suivant des heures bien calculées, tous les pertuis des barrages de retenue de ces deux rivières : on créait de la sorte un « flot » considérable, qui emportait vers l'aval les trains de bois destinés à Paris. C'est pour faciliter ces éclusées qu'on a doté la Cure d'en haut (dans la Nièvre) du barrage-réservoir des Settons (24 millions de m. c.), et qu'on en avait projeté plusieurs autres dans le bassin du Cousin : si l'on se décide à les réaliser, ce ne sera plus pour le transport des bois, qui est passé du flottage au convoiement par chemin de fer, mais bien pour les irrigations du pays d'en bas.

Climat. — Sauf à l'extrémité S.-E., la climatologie de l'Yonne diffère peu de celle de la région parisienne. Température : en hiver, 3° ; au printemps, 9°,9 ; en été, 19°,3 ; en automne, 11°. La température moyenne annuelle pour la région peut être évaluée à 11°, soit 2 dixièmes de plus que celle de Paris, qui est de 10°,8. Dans les villes comme Auxerre, Sens, dont la situation est analogue, les températures moyennes des diverses saisons sont à peu près égales. Mais dans les bourgs des plateaux ou des plaines, à Cerisiers, par exemple, et surtout à Cruzy, l'hiver est sensiblement plus froid, tandis

que, pendant les fortes chaleurs, la température s'uniformise; elle s'élève presque tous les ans à 34° et jusqu'à 36°. La hauteur moyenne annuelle des pluies est de 74 centim. dans la région O., le bassin du Loing et une petite portion du bassin de la Loire; de 68 dans la vallée de l'Yonne (628 millim. à Auxerre) et les vallées des affluents secondaires; de 82 dans la région E., dans les vallées des grands affluents de l'Yonne. C'est donc la vallée de l'Yonne qui reçoit le moins d'eau. La quantité de pluie va en augmentant du N.-O. au S.-E., comme le relief du sol. La contrée qui avoisine la forêt d'Othe (Saint-Julien-du-Sault, Cerisiers, Chailley) reçoit aussi une plus grande quantité d'eau. La hauteur moyenne pour le département tout entier est de 75 centim. Le nombre des jours pluvieux présente de grandes variations. A Auxerre, centre du département, il est de 150 en moyenne, ce nombre comprenant tous les jours donnant une quantité de pluie appréciable (depuis 1 millim.). La fréquence des pluies est plus grande sur les points élevés ou voisins de massifs boisés : ainsi à Cruzy, il pleut en moyenne pendant 180 jours. Les pluies torrentielles extraordinaires ne s'observent que pendant les orages, mais ne le cèdent en rien aux *sacs d'eau* du midi de la France. A Cruzy, Marsangis, Charny, on a pu mesurer de ces sacs d'eau qui ont donné de 1 à 2 millim. par minute. Le nombre des jours d'orage varie annuellement entre 40 et 50. L'arr. de Sens y est moins sujet que les autres régions. En moyenne, une localité quelconque voit passer 8 orages. Les vents dominants sont ceux du S.-O. à O. qui donnent de 140 à 180 jours par an; puis le courant polaire, vent de N. à N.-E., qui souffle de 90 à 130 jours. Le vent le plus rare est celui du S.-E , qui ne règne en moyenne que pendant une quinzaine de jours chaque année.

Flore et Faune naturelles (V. France, § *Flore;* France et Europe, § *Faune*).

Histoire depuis 1789. — Depuis sa création en 1790 aux dépens de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Orléanais, de l'Ile-de-France, le dép. de l'Yonne a pâti plus ou moins des invasions, à mesure que ces invasions se sont rapprochées de Paris, en 1814, 1815, 1870-71; il a beaucoup souffert du coup d'Etat du *Deux-Décembre* (V. cet article).

Parmi les hommes de quelque célébrité postérieur à 1789, nés sur ce sol, l'on citera : l'écrivain Rétif de La Bretonne (1734-1806), né à Sacy, près Vermenton; Regnaud de Saint-Jean-d'Angély (1762-1819), homme politique, né à Saint-Fargeau; l'économiste Germain Garnier (1754-1821), né à Auxerre; le grand général Davout (1770-1823), né à Annoux, près l'Isle-sur-Serein; le grand mathématicien Fourier (1768-1830), né à Auxerre; Bourrienne (1769-1834), secrétaire intime de Napoléon, né à Sens; le chirurgien Roux (1780-1854), né à Auxerre; l'architecte et érudit Caristie (1783-1862), né à Avallon; l'avocat Marie (1797-1870), homme politique; Edouard Charton (1807-90), homme politique, écrivain, né à Sens; le lexicographe Pierre Larousse (1817-75), né à Toucy, etc., etc. O. Reclus.

Divisions administratives actuelles. — Arrondissements. — Le dép. de l'Yonne comprend 5 arrondissements : Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre; ils sont subdivisés en 37 cantons et 486 communes. On en trouvera plus loin le détail.

Justice. Police. — Le département ressortit à la cour d'appel de Paris. Auxerre est le siège des assises. Il y a 5 tribunaux de première instance (1 par chef-lieu d'arr.); 3 tribunaux de commerce à Auxerre, Joigny et Sens; 1 justice de paix par canton. Le nombre d'agents chargés de constater les crimes et délits était, en 1894, de 249 gendarmes (49 brigades), 7 commissaires de police, 21 agents de police, 538 gardes champêtres, 735 gardes particuliers assermentés, 132 gardes forestiers. Il y eut 3.786 plaintes, dénonciations et procès-verbaux.

Finances. — Le département possède 1 directeur et 1 inspecteur des contributions directes à Auxerre, 1 trésorier-payeur général à Auxerre, 4 receveurs particuliers à Avallon, Joigny, Sens et Tonnerre, 2 percepteurs à Auxerre et à Tonnerre; 1 directeur, 1 inspecteur, 5 sous-inspecteurs de l'enregistrement; 5 conservateurs des hypothèques (1 par arr.). Le recouvrement des contributions indirectes est assuré par 1 directeur et 2 inspecteurs à Auxerre, 1 sous-directeur à Joigny, 2 receveurs principaux entreposeurs à Auxerre et à Joigny, 3 receveurs entreposeurs à Tonnerre, Avallon et Sens.

Instruction publique. — Le dép. de l'Yonne relève de l'Académie de Dijon. L'inspecteur d'académie réside à Auxerre. Il y a 6 inspecteurs primaires (1 par arr. et 1 à Toucy). L'enseignement secondaire se donne aux garçons dans un lycée, à Sens, et dans 4 collèges communaux, à Auxerre (collège Paul-Bert), Avallon, Joigny et Tonnerre; et aux filles dans un lycée à Auxerre. Il existe 3 écoles primaires supérieures de garçons à Saint-Fargeau, Sens et Toucy, et 2 écoles primaires supérieures de filles à Bléneau et à Joigny. Il y a des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices à Auxerre. L'enseignement professionnel est représenté par l'école pratique d'agriculture de La Brosse (V. l'art. Ecole, t. XV, p. 475), et 1 station agronomique et 1 chaire d'agriculture, à Auxerre.

Cultes. — Le département forme pour le culte catholique le diocèse de Sens (archevêché), qui a pour suffragants les évêchés de Troyes, Nevers et Moulins. Le dép. compte (au 1er nov. 1894): 3 vicaires généraux, 9 chanoines, 49 curés, 440 desservants, 4 vicaires. Le culte réformé, qui n'avait aucun pasteur spécial au département, compte environ 1.500 fidèles. Le culte israélite ne possède aucun ministre officiant spécial au département et compte environ 100 fidèles.

Armée. — Le dép. de l'Yonne appartient à la 5e région militaire (Orléans). La 17e brigade d'infanterie a son siège à Auxerre. Au point de vue du recrutement et de la mobilisation, le dép. forme les 1re (Sens) et 5e (Auxerre) subdivisions du 5e corps d'armée.

Divers. — Le dép. ressortit à la 5e légion de gendarmerie (Orléans), à la division minéralogique du N.-E. (arr. de Châlon-sur-Saône), à la 14e inspection des ponts et chaussées, à la 6e région agricole (Est), à la 8e conservation des forêts (Troyes). Le dép. possède 2 chambres de commerce à Auxerre et à Sens et 5 chambres consultatives d'agriculture (1 par arr.).

Démographie. — Mouvement de la population. — Le recensement de 1896 a constaté, dans le dép. de l'Yonne, une population totale de 332.656 hab. Voici, depuis le commencement du siècle, les chiffres donnés par les recensements précédents :

1801......	320.596	1856......	368.901
1806......	326.548	1861......	370.305
1821......	332.905	1866......	372.589
1826......	342.116	1872......	363.608
1831......	352.487	1876......	359.070
1836......	355.237	1881......	357.029
1841......	362.961	1886......	355.364
1846......	374.803	1891......	344.688
1851......	381.133	1896......	332.556

Il résulte de ces chiffres que la population du dép. de l'Yonne a d'abord augmenté, depuis le commencement du xixe siècle jusqu'en 1855, et qu'elle a ensuite diminué d'une façon constante, de sorte qu'elle est presque retombée au point où elle était il y a un siècle.

Le mouvement a été à peu près uniforme dans les différentes parties du dép., sauf dans la portion S.-E., comme on peut s'en rendre compte en comparant les recensements de 1801 et de 1896, arrondissement par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS	Population en 1801	Population en 1896	Augmentation ou diminution	Densité en 1801	Densité en 1896	Augmentation ou diminution
Auxerre........	99.852	108.095	+ 8.243	48,9	52,9	+ 4
Avallon........	39.802	40.339	+ 537	39,9	40,4	+ 0,5
Joigny........	79.576	86.188	+ 6.612	40,1	43,4	+ 3,3
Sens..........	55.108	61.328	+ 6.220	45,2	50,3	+ 5,1
Tonnerre.......	46.258	36.706	— 9.552	37,9	30,1	— 7,8
Totaux.......	320.596	332.656	+ 12.060	43	44,6	+ 1,6

Voici les chiffres absolus pour la dernière période :

ARRONDISSEMENTS	1872	1881	1891	1896
Auxerre............	116.427	114.978	112.085	108.095
Avallon............	44.016	43.666	41.789	40.339
Joigny............	96.378	93.676	90.263	86.188
Sens............	65.399	64.149	62.596	61.328
Tonnerre............	41.388	40.560	37.955	36.706
Totaux du départ...	363.608	357.029	344.688	332.656

Au point de vue de la population totale, le dép. de l'Yonne venait, en 1896, au 52e rang des départements français. Au point de vue de la population spécifique, il était le 73e, avec une densité (45 hab. par kil. q.) inférieure à la moyenne française (72 hab. par kil. q.). Cette densité variait (en 1886) de 32,6 hab. par kil. q. dans l'arr. de Tonnerre à 56,9 dans l'arr. d'Auxerre.

La population des chefs-lieux d'arrondissements se répartissait, en 1896, de la manière suivante :

VILLES	Population municipale agglomérée	Eparse	Comptée à part	Totale
Auxerre............	15.082	632	2.862	18.576
Avallon............	5.164	520	125	5.809
Joigny............	5.045	167	1.087	6.299
Sens............	13.513	84	1.327	14.924
Tonnerre............	4.170	426	153	4.749

La population éparse est (en 1891) de 303 hab. pour 1.000, proportion inférieure à la moyenne française (366 ‰).

La population se répartit comme suit entre les groupes urbains et ruraux :

POPULATION au 30 mai 1886		POPULATION au 29 mars 1896	
Urbaine......	68.090	Urbaine.....	68.802
Rurale.......	287.274	Rurale......	263.854
Total......	355.364	Total.....	332.656

Le nombre des communes urbaines (plus de 2.000 hab. agglomérés) était, en 1896, de 11, occupant une surface totale de 37.647 hect., contre 708.417 hect. occupés par les 475 communes rurales (superf. totale du département, d'après le cadastre, 746.064 kil. q.).

Voici quelle était l'importance relative des populations urbaine et rurale aux recensements de 1856, 1872, 1886 et 1896, pour 100 hab. :

	1856	1872	1886	1896
Population urbaine...	14,80	16,48	19,80	20,68
— rurale....	85,20	83,52	80,20	79,32

La population rurale prédomine et forme près des 8/10e de la population totale, alors que dans l'ensemble de la France elle forme seulement 60 % du total de la population.

Le mouvement de la population en 1898 se traduit par les chiffres suivants : naissances légitimes, 4.872 dont 2.520 du sexe masculin et 2.352 du sexe féminin ; naissances naturelles, 256 dont 125 du sexe masculin et 131 du sexe féminin : soit un total de 5.128 naissances. Il y eut 201 mort-nés. Le nombre des décès fut de 6.755, dont 3.460 du sexe masculin et 3.295 du sexe féminin. Il s'ensuit que, la natalité étant très inférieure à la mortalité, la situation démographique du département est très mauvaise.

Voici par arrondissement et canton la liste des communes dont la population agglomérée en 1896 dépassait 1.000 hab. Les chiffres de superficie ne sont pas rigoureusement exacts, parce que nous attribuons toute la superficie des villes divisées entre plusieurs cantons au premier de ces cantons dans la liste. Les surfaces cantonales sont indiquées d'après la *Situation financière des communes* (année 1900).

Arrondissement d'Auxerre (12 cant., 132 com., 204.168 hect., 108.095 hab.). — *Cant. d'Auxerre* (E.) (6 com., 11.707 hect., 11.951 hab.) : Auxerre, 18.576 hab. (17.944 aggl.) ; Saint-Bris, 1.489 hab. (1.288 aggl.). — *Cant. d'Auxerre* (O.) (10 com., 13.218 hect., 17.756 hab.) : Appoigny, 1.424 hab. (1.189 aggl.) ; Auxerre (O.), 10.661 hab. (10.471 aggl.). — *Cant. de Chablis* (14 com., 19.444 hect., 7.146 hab) : Chablis, 2.353 hab. (2.338 aggl.). — *Cant. de Coulanges-la-Vineuse* (12 com., 14.019 hect., 7.532 hab.) : Coulanges-la-Vineuse, 1.195 hab. (1.195 aggl.). — *Cant. de Coulanges-sur-Yonne* (10 com., 19.027 hect., 6.126 hab.). — *Cant. de Courson-les-Carrières* (12 com., 20.366 hect., 6.448 hab.). — *Cant. de Ligny-le-Châtel* (13 com., 15.499 hect., 6.107 hab.) : Maligny, 1.022 hab. (1.002 aggl.). — *Cant. de Saint-Florentin* (8 com., 9.294 hect., 5.783 hab.) : Saint-Florentin, 2.721 hab. (2.463 aggl.). — *Cant. de Saint-Sauveur* (11 com., 27.092 hect., 11.543 hab.) : Saint-Sauveur, 1.866 hab. (1.335 aggl.). — *Cant. de Seignelay* (11 com., 11.924 hect., 7.216 hab.) : Héry, 1.348 hab. (1.148 aggl.) ; Mont-Saint-Sulpice, 1.091 hab. (1.008 aggl.) ; Seignelay, 1.235 hab. (1.197 aggl.). — *Cant. de Toucy* (12 com., 21.316 hect., 11.327 hab.) : Toucy, 3.320 hab. (2.095 aggl.). — *Cant. de Vermenton* (14 com., 19.438 hect., 9.160 hab.) : Cravant, 1.152 hab. (1.009 aggl.) ; Vermenton, 2.145 hab. (1.792 aggl.).

Arrondissement d'Avallon (5 cant., 72 com., 99.731 hect., 40.339 hab.). — *Cant. d'Avallon* (16 com., 19.700 hect., 11.878 hab.) : Avallon, 5.809 hab. (5.289 aggl.). — *Cant. de Guillon* (16 com., 16.934 hect., 5.570 hab.). — *Cant. de l'Isle-sur-Serein* (14 com., 19.089 hect., 5.991 hab.). — *Cant. de Quarré-les-Tombes* (8 com., 18.560 hect., 7.661 hab.). — *Cant. de Vézelay* (18 com., 25.525 hect., 9.239 hab.).

Arrondissement de Joigny. — (9 cant., 108 com., 198.516 hect., 86.188 hab.). — *Cant. d'Aillant* (22 com., 27.922 hect., 14.028 hab.) : Aillant, 1.321 hab. (1.196 aggl.) ; Fleury-Vallée-d'Aillant, 1.139 hab. (1.088 aggl.). — *Cant. de Bléneau* (8 com., 25.304 hect., 8.378 hab.) : Bléneau, 1.994 hab. (1.492 aggl.). — *Cant. de Brienon-sur-Armançon* (11 com., 23.488 hect., 8.894 hab.) : Brienon-sur-Armançon, 2.595 hab. (2.501 aggl.). — *Cant. de Cerisiers* (9 com., 14.574 hect., 4,947 hab.). — *Cant. de Charny* (16 com., 26.090 hect., 9.629 hab.) : Charny, 1.494 hab. (1.087 aggl.). — *Cant. de Joigny* (18 com., 21.112 hect., 16.160 hab.) : Joigny, 6.299 hab. (6.132 aggl.). — *Cant. de Saint-Fargeau* (7 com., 24.706 hect., 7.255 hab.) : Saint-Fargeau, 2.579 hab. (2.077 aggl.). — *Cant. de Saint-Julien-du-Sault* (9 com., 15.447 hect., 6.744 hab.) : Saint-Julien-du-Sault, 1.805 hab. (1.330 aggl.). — *Cant. de Villeneuve-sur-Yonne* (8 com., 17.999 hect., 10.153 hab.) : Villeneuve-sur-Yonne, 4.877 hab. (3.642 aggl.).

Arrondissement de Sens (6 cant., 92 com., 121.769 hect., 61.328 hab.). — *Cant. de Chéroy* (18 com., 24.374 hect., 8.303 hab.). — *Cant. de Pont-sur-Yonne* (16 com., 19.175 hect., 10.478 hab.) : Pont-sur-

Yonne, 1.820 hab (1.633 aggl.) ; Villeneuve-le-Guyard, 1.608 hab. (1.184 aggl.). — *Cant. de Sens* (N.) (13 com., 16.205 hect., 12.980 hab.) : Sens, 14.924 hab. (14.840 aggl.). - *Cant. de Sens* (S.) (12 com., 12.281 hect., 13.168 hab.) : Sens (S.), 7.549 hab. (7.498 aggl.). — *Cant. de Sergines* (17 com., 23.886 hect., 8.177 hab.): Sergines, 1.037 hab. (1.021 aggl.) ; Vinneuf, 1.109 hab. (1.082 aggl.). — *Cant. de Villeneuve-l'Archevêque* (17 com., 26.283 hect., 8.222 hab.) : Villeneuve-l'Archevêque, 1.645 hab. (1.645 aggl.).

Arrondissement de Tonnerre (5 cant., 82 com., 121.880 hect., 36.706 hab.). — *Cant. d'Ancy-le-Franc* (19 com., 28.326 hect., 9.338 hab.) : Ancy-le-Franc, 1.221 hab. (1.078 aggl.) ; Ravières, 1.577 hab. (1.460 aggl.). — *Cant. de Cruzy-le-Châtel* (18 com., 27.000 hect., 5.927 hab.). — *Cant. de Flogny* (15 com., 17.553 hect., 6.531 hab.). — *Cant. de Noyers* (15 com., 29.397 hect., 5.927 hab.) : Noyers, 5.876 hab. (1.107 aggl.). — *Cant. de Tonnerre* (15 com., 18.757 hect., 9.034 hab.) : Tonnerre, 4.749 hab. (4.323 aggl.).

Habitations. — Le nombre des centres de population (hameaux, villages ou sections de communes) était en 1896 de 4.753 dans le dép. de l'Yonne. Le nombre des maisons d'habitation était de 95.893, dont 90.496 occupées en tout ou en partie et 5.397 vacantes.

Etat des personnes. — D'après la résidence. — On a recensé, en 1896, 20.175 individus isolés et 87.260 familles, plus 120 établissements comptés à part, soit un total de 107.555 ménages. Il y a 20.175 ménages composés d'une seule personne ; 29.571, de deux personnes ; 23.034, de trois personnes ; 15.802, de quatre personnes ; 9.037, de cinq personnes ; 5.012, de six personnes ; 4.804, de sept personnes et davantage. La proportion d'isolés est (en 1891) supérieure à celle de l'ensemble de la France (177 sur 1.000 ménages, au lieu de 152).

D'après le lieu de naissance. — Classée d'après le lieu de naissance, la population de l'Yonne se divisait, en 1896, en :

Français nés dans la commune où ils habitent.	189.950
— dans une autre com. du département	85.710
Français nés dans un autre département.....	52.612
— en Algérie ou dans une colonie française	114
Français nés à l'étranger	397

Soit un total de 328.783 Français de naissance.

Il faut y ajouter : en premier lieu, 480 naturalisés ; en second lieu, 1.726 étrangers (349 Belges et Luxembourgeois, 216 Allemands et Autrichiens, etc.).

Si nous nous en tenons à l'élément français, nous constatons qu'en 1896 le dép. de l'Yonne possédait 275.660 nationaux nés sur son territoire et que l'on a recensé dans le reste de la France 87.475 originaires de l'Yonne.

En revanche, le dép. de l'Yonne renferme 52.612 Français originaires d'un autre département. La comparaison des chiffres d'émigration et d'immigration montre que le dép. de l'Yonne a perdu par l'émigration intérieure près de moitié plus d'hab. qu'il n'en a gagné par l'immigraion. Le mouvement d'émigration se fait par échange avec Paris et avec les régions limitrophes du dép. de l'Yonne.

D'après l'état civil. — Classée par sexe, la population de l'Yonne se répartit (en 1896) en 164.656 hommes et 166.333 femmes ; c'est une proportion (en 1891) de 1.000 femmes pour 1.000 hommes (moyenne française, 1.014). L'âge moyen des hommes est de 35 ans 4 mois, celui des femmes de 35 ans 8 mois 20 jours.

D'après la profession. — La population de l'Yonne se décompose par profession de la manière suivante (en 1891). On classe sous chaque rubrique non seulement ceux qui exercent la profession, mais aussi la totalité des personnes qui en tirent leur subsistance :

Agriculture	194.970	soit 570 ‰
Industries manufacturières	58.999	— 172 —
Transports	8.768	— 26 —
Commerce	22.857	— 67 —
Force publique	4.277	— 12 —
Administration publique	8.340	— 24 —
Professions libérales	8.550	— 24 —
Personnes vivant exclusivement de leurs revenus	26.191	— 76 —

En outre, 11.736 gens sans profession et individus non classés (enfants en nourrice, étudiants ou élèves de pensionnats vivant loin de leurs parents, personnel interne des asiles, hospices, etc.), ou de profession inconnue. Au point de vue social, la population comprend (en 1891) : 91.929 patrons, 4.707 employés, 39.695 ouvriers. Les personnes inactives de leur famille sont au nombre de 196.621, plus 8.467 domestiques.

Etat économique. — Propriété. — La statistique décennale de 1892 accusait une surface cultivée totale de 700.442 hect., dont 644.029 appartenant à des particuliers, 14.065 à l'Etat, 240 au dép., 34.919 aux communes, 4.170 aux établissements hospitaliers, etc. Des 644.029 hect. appartenant aux particuliers, 445.915 étaient des terres labourables, 35.419 des prés naturels, herbages et vergers, 34.168 des vignes, 4.103 des jardins de plaisance et parcs, 124.424 des bois et forêts. Le nombre des cotes foncières était, en 1893, de 362.537 dont 258.419 non bâties et 104.118 bâties.

L'enquête faite par l'administration des contributions directes en 1884 a relevé dans le dép. de l'Yonne 79.627 propriétés non bâties imposables, savoir : 53.323 appartenant à la petite propriété, 24.988 à la moyenne propriété, 1.316 à la grande propriété.

Nous donnons ci après un tableau indiquant le nombre et la contenance des cotes foncières non bâties (en 1892) :

DÉSIGNATION	NOMBRE des cotes	SUPERFICIE (en hectares)
Petite propriété :		
Biens de moins de 1 hect....	25.361	17.547
— de 1 à 5 hectares.....	27.962	
Moyenne propriété :		195.486
Biens de 5 à 10 hect........	15.055	
— de 10 à 20 —	5.911	
— de 20 à 30 —	2.437	188.029
— de 30 à 40 —	1.025	
— de 40 à 50 —	560	
Grande propriété :		
Biens de 50 à 100 hect......	848	299.308
— de 100 à 200 —	301	
— de 200 à 300 —	97	
Au-dessus de 300 —	70	
Totaux............	79.627	700.370

On voit par ce tableau que la petite propriété occupe 17.547 hect., la moyenne 383.515 hect. et la grande 299.308 hect. La contenance moyenne d'une cote foncière est de 8^{hect},79, alors que la moyenne française est de 8^{hect},65. La moyenne propriété domine.

La valeur de la propriété bâtie était évaluée (d'après l'enquête de 1887-89) de la manière suivante :

	Maisons	Usines
Nombre (en 1897)......	104.256	1.573
	Francs	Francs
Valeur locative réelle..	17.782.061	1.417.478
Valeur vénale (en 1887).	371.557.239	24.509.353

Il faut y ajouter 1.322 bâtiments publics (asiles, presbytères, préfectures, etc.), d'une valeur locative réelle

(en 1887) de 255.165 fr. La part du dép. dans la valeur de la propriété bâtie sur le sol français représente 1/150e de la valeur totale, soit 19.137.186 fr.

Agriculture. — L'agriculture fait vivre 194.970 personnes (en 1891), soit 570 hab. sur 1000, alors que dans l'ensemble de la France cette proportion atteint seulement 460. Le dép. de l'Yonne est donc un département essentiellement agricole. Nous rappelons que les divisions fondamentales du dép. sont la région de la plaine champenoise, au N., et celle des collines du Morvan, au S. (V. le § *Relief du sol*, etc.). D'après l'assiette de la contribution foncière, la valeur du sol non bâti du dép. de l'Yonne représente environ le 1/80e de la valeur totale du sol français, soit 1.088.265.358 fr.

Nous donnons ci-après un tableau indiquant la superficie et le rendement des principales cultures en 1898 :

CULTURES	SUPERFICIE	PRODUCTION
	Hectares	Hectolitres
Froment	119.890	2.427.730
		Quintaux
		1.905.770
		Hectolitres
Méteil	2.230	37.930
Seigle	15.550	233.220
Orge	13.460	248.530
Avoine	90.150	1.893.150
Sarrasin	900	16.100
Maïs	1	30
		Quintaux
Pommes de terre	16.090	983.250
Betteraves fourragères	16.790	3.929.800
Betteraves à sucre	1.230	288.110
Trèfle	13.940	352.610
Luzerne	40.180	1.392.210
Sainfoin	29.920	737.200
Prés naturels et herbages	34.280	869.140
Œillette	44	341
Chanvre	33	Filasse 119
		Graine 92
Pommes à cidre	»	130.160
Châtaignes	»	950
Noix	»	4.160
Prunes	»	580
		Hectolitres
Vignes	24.030	237.910

Dans la période décennale 1890-99, la production moyenne annuelle du froment fut de 1.935.940 hectol.; celle du méteil, 38.970 hectol.; celle du seigle, 243.100 hectol. ; celle de l'orge, 276.100 hectol. ; celle de l'avoine, 1.781.990 hectol. En 1899, la valeur des récoltes était de 37.265.650 fr. pour le froment, 15.713.150 fr. pour l'avoine, etc. Les rendements sont satisfaisants.

D'après l'enquête décennale de 1892, il y avait 9.562 hect. de prairies irriguées naturellement par les crues des rivières, 5.409 hect. de prairies irriguées à l'aide de travaux spéciaux, 15.497 hect. non irrigués, 2.932 hect. d'herbages pâturés dits de plaine, 2.020 hect. d'herbages pâturés de coteaux. Les fourrages verts annuels étaient cultivés sur 10.311 hect., dont 4.043 de trèfle incarnat, 4.840 de vesces ou dravières, 589 de maïs fourrage, etc. Il y avait 3.498 hect. de prés temporaires. La production était, en 1892, de 121.000 quint. valant 847.000 fr., pour les vesces, 88.946 quint. valant 544.348 fr., pour le trèfle incarnat, etc.

La culture des arbres fruitiers est notable. La statistique décennale de 1892 accusait les résultats suivants pour les cultures arbustives : pommes et poires, 169.443 hectol. ; pêches et abricots, 1.345 hectol. ; prunes, 2.721 hectol. ; cerises, 16.329 hectol. ; noix, 14.514 hectol. ; châtaignes, 399 hectol.

La culture de la vigne est très importante. Elle est cultivée actuellement sur environ 30.400 hect. La récolte de 1898 fut de 435.301 hectol., d'une valeur de 18.060.740 fr. La moyenne décennale annuelle de 1888-97 était de 572.350 hectol. Les principaux crus sont ceux du Tonnerrois (Olivettes, Perrières, Vaumorillon, etc.), de l'Auxerrois (Migraine, Chaînette, Boivin, etc.), de Chablis (vins blancs) et d'Avallon. La production du cidre a été en 1899, de 115.510 hectol., la moyenne décennale 1889-98 étant de 85.024 hectol.

Les cultures maraîchères sont assez développées. Les jardins potagers et maraîchers occupaient, en 1892, une superficie de 3.019 hect. Il y avait 1.517 hect. cultivés en légumes secs (haricots, pois, fèves, féverolles, lentilles, etc.), 923 hect. en carottes, navets, choux, etc.

Les forêts occupent presque le cinquième de la superficie totale du département. En 1892, la surface boisée était estimée à 171.589 hect., dont 13.975 appartiennent à l'État, 32.190 aux communes, 124.424 à des particuliers. Il y a 15.527 hect. en futaie, le reste est en taillis. Les principales essences qui sont très variées, sont le chêne, le charme, le bouleau, le hêtre, l'orme, le frêne, le pin, le mélèze, etc. Les forêts les plus importantes sont celles de Frétoy, Hervaux, Othe, Châtel-Gérard, Pontigny, etc. La production du bois mis en coupe est évaluée à 645.191 m. c. par an.

L'élevage est très prospère. Le nombre des animaux de ferme existant au 31 déc. 1899 était :

Espèce chevaline	47.070
— mulassière et asine	5.320
— bovine	151.380
— ovine	298.850
— porcine	31.290
— caprine	4.890

Les chevaux appartiennent à la race morvandelle (V. l'art. Race, § *Zootechnie*). — La production du lait fut, en 1899, de 1.181.560 hectol., d'une valeur de 17 millions 723.460 fr., celle du beurre était de 1.752.157 kil. (en 1892), d'une valeur moyenne de 2 fr. 19 le kilogr. La fabrication des fromages (Saint-Florentin, Soumaintrain) est très importante et a donné (en 1892) 2 millions 889.354 kilogr., d'une valeur totale de 1.922.482 fr. — La production de la laine était, en 1899, de 4.860 quintaux, valant 926.090 fr. — Les basses-cours ont une grande extension et comptaient (en 1892) 890.000 poules, 80.000 oies, 41.000 canards, 31.000 dindons, 3.000 pintades, 89.000 pigeons, 360.000 lapins, etc. Il y avait (en 1899) 34.420 ruches d'abeilles en activité, ayant produit 120.840 kgr. de miel et 32.000 kgr. de cire d'une valeur globale de 243.920 fr.

Les exploitations agricoles sont peu étendues, généralement 8 à 10 hect. : 53.323 ont moins de 5 hect., 15.055 de 5 à 10 hect., 9.373 de 10 à 40 hect., 1.876 plus de 40 hect. Le nombre des propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres est de 62.000, exploitant des domaines d'une étendue moyenne de 5^{hect},58, celui des fermiers est de 11.706, celui des métayers est de 719.

Industrie. — L'industrie fait vivre 58.999 personnes (en 1891), soit 172 hab. sur 1.000 (moyenne française, 250). Elle est peu développée.

Mines et carrières. Il n'y avait qu'une seule concession minière au 1er janv. 1900, avec une superficie totale de 206 hect. de terrains exploités (lignite, 77 tonnes).

Pour la consommation, le dép. de l'Yonne emploie 78.800 tonnes, provenant de Saône-et-Loire, de Valenciennes, etc., valant en moyenne 34 fr. 05 la tonne sur les lieux de consommation, soit 2.679.700 fr. en tout.

Les carrières ont fourni les résultats suivants en 1899 :

	POIDS en tonnes	VALEUR en francs
Pierre de taille tendre	85.000	892.500
Pierre de taille dure	42.000	742.500
Moellon	50.000	80.000
Chaux hydraulique	16.000	192.000
Ciment	95.000	3.530.000
Argile pour briques et tuiles	98.000	71.000
Ocre et sesquioxyde de fer	15.520	340.800
Craie délayée et agglomérée	1.000	16.500

On exploitait 60 carrières souterraines (pierre de taille, ciment, craie, ocre, moellon, chaux, etc.) et 750 à ciel ouvert, où travaillaient 2.180 ouvriers.

Industries manufacturières. Il existait, en 1899, dans le dép. de l'Yonne, 599 établissements faisant usage de machines à vapeur. Ces appareils, au nombre de 729, d'une puissance égale à 7.333 chevaux-vapeur (non compris les machines des chemins de fer et des bateaux) se décomposaient en

100 machines	fixes d'une force de	2.959	chev.-vapeur
222 —	mi-fixes —	2.178	—
406 —	locomobiles —	2.181	—
1 —	locomotive —	15	—

La force des machines en chevaux-vapeur se répartissait de la manière suivante entre les principaux groupes industriels :

Mines et carrières	907	chev.-vapeur
Usines métallurgiques	284	—
Agriculture	2.023	—
Industries alimentaires	886	—
— chimiques et tanneries	419	—
Tissus et vêtements	87	—
Papeterie, objets mobiliers et d'habitation	310	—
Bâtiments et travaux	2.417	—

L'outillage agricole comptait, en 1892, 4.512 batteuses mécaniques, 463 semeuses mécaniques, 658 faucheuses mécaniques, 448 moissonneuses, 682 faneuses et râteaux à cheval, etc., sur un total de 59.309 outils agricoles.

La fonte moulée en deuxième fusion occupait 7 usines, ayant env. 80 ouvriers qui ont produit, en 1897, 1.146 tonnes d'une valeur totale de 299.680 fr.

Il existait, en 1899, dans le dép. de l'Yonne, un total de 84 syndicats professionnels, dont 11 syndicats patronaux (370 membres), 14 syndicats ouvriers (411 membres), pas de syndicats mixtes et 59 syndicats agricoles (8.996 membres). La consommation moyenne avouée d'alcool était, en 1899, de $3^{\text{hectol.}}53$, par tête (moyenne française, $5^{\text{hectol.}}08$). Il a été fabriqué, de 1888 à 1897, une quantité moyenne de 2.226 hectol. d'alcool par an, sans compter 5.978 hectol. distillés annuellement par les bouilleurs de cru. Il y avait 56.516 bouilleurs de cru en 1897. La consommation du vin était, en 1899, de $1^{\text{hectol.}}20$ par tête (moy. fr., $1^{\text{hectol.}}12$), celle du cidre de $0^{\text{hectol.}}11$. — Il a été vendu (en 1897) 198.679 kilogr. de tabac à fumer ou à mâcher et 49.862 kilogr. de tabac à priser, soit une consommation moyenne de 747 gr. par tête (moyenne française, 970 gr.).

Commerce et circulation. — Le commerce fait vivre 22.857 personnes (en 1891), soit 67 ‰ (moyenne française, 103). Il y faut ajouter 8.768, soit 26 ‰, qui vivent de l'industrie des transports (moyenne française, 30). Ces chiffres montrent que le commerce a encore peu d'extension dans le département. En effet, le montant des opérations de la succursale de la Banque de France à Auxerre était, en 1898 seulement de 20.261.000 fr., sur un total général de 16 milliards 569 millions pour la France entière, c.-à-d. seulement 1/828e de ce total pour le dép. de l'Yonne. — Le nombre des patentes est peu élevé. Il y avait (en 1894) 85 hauts commerçants et banquiers, 12.556 commerçants ordinaires, 3.366 industriels, 529 exerçant des professions libérales. — Le dép. de l'Yonne exporte ses vins, du bois, du charbon de bois, les produits des carrières, etc. Il importe de la houille, des matériaux de construction, des articles d'ameublement et de nouveautés, des denrées coloniales, etc.

Voies de communication. Le dép. de l'Yonne avait, au 1er janv. 1899, une longueur totale de 529 kil. de routes nationales, dont 16 kil. pavés, 3.835 kil. de chemins de grande communication, et 3.722 kil. de chemins vicinaux ordinaires, plus 651 kil. en construction ou en lacune.

Le dép. de l'Yonne est traversé en 1900 par 14 lignes de chemin de fer d'une longueur totale de 707 kil., dont 146 en construction. Ce sont des lignes d'intérêt général exploitées par les compagnies de l'Est (lignes 1 et 2) et de Paris-Lyon-Méditerranée (lignes 3 à 13). La dernière est une ligne d'intérêt local. En voici la liste :

1° La ligne de *Sens* à Troyes (32 kil. dans le département). — 2° La ligne de Saint-Florentin à Vitry-le-François (12 kil.). — 3° La ligne de Paris à Lyon, qui passe par *Sens* et *Tonnerre* (147 kil.). — 4° La ligne de Montargis à *Sens* (23 kil.). — 5° La ligne de *Laroche* à *Auxerre* (19 kil.). — 6° La ligne d'*Auxerre* à Clamecy (46 kil.). — 7° La ligne d'*Auxerre* à Gien (70 kil.). — 8° La ligne de Cravant aux Laumes par *Avallon* (53 kil.). — 9° La ligne d'*Avallon* à Dracy-Saint-Loup (11 kil.). — 10° La ligne de Nuits-sous-Ravières à Châtillon-sur-Seine (15 kil.). — 11° La ligne de Clamecy à Triguères par Fontenoy (59 kil.). — 12° La ligne d'*Avallon* à Nuits-sous-Ravières (44 kil.). — 13° La ligne de Cosne à Clamecy, qui traverse une des extrémités S.-O. du département (7 kil.). — 14° La ligne de *Laroche* à L'Isle-sur-Serein par Chablis (75 kil.). — Plusieurs lignes d'intérêt local sont en construction (Monéteau, près Auxerre, à Saint-Florentin, etc.).

L'Yonne est navigable jusqu'à Cravant. Le tonnage moyen annuel est de 127.500 t.

Le dép. de l'Yonne est traversé par les canaux de *Bourgogne* et du *Nivernais* et, sur une petite section, par le canal de *Briare* (V. ces mots). En 1899, le canal de Bourgogne offrait un tonnage moyen annuel (ramené à distance entière) de 214.389 t. Sur le canal du Nivernais, il y avait 3.063 bateaux, d'un chargement moyen de 95 t.

Le service postal et télégraphique était assuré (en 1894) par 19 bureaux de poste, 46 bureaux télégraphiques et 89 bureaux mixtes, ayant produit une recette postale de 1.101.710 fr., et une recette télégraphique de 96.938 fr.

Finances. — Le dép. de l'Yonne a fourni, en 1896, un total de 15.927.525 fr. 02 au budget général de la France. Les rôles de 1898 comprenaient : 1.569 billards, 14 cercles, 5.320 vélocipèdes et 43.620 chiens imposés. Ces chiffres indiquent une situation prospère.

Les revenus départementaux ont été, en 1896, de 2.479.408 fr. 75, se décomposant comme suit :

	Francs
Produit des centimes départementaux	1.910.911 27
Revenu du patrimoine départemental	16.098 15
Subventions de l'Etat, des communes, des particuliers et produits éventuels	552.303 83
Produits de l'aliénation de propriétés départementales	95 50

Les dépenses départementales se sont élevées à 2.498.339 fr. 79, se décomposant comme suit :

	Francs
Personnel des préfectures et sous-préfectures	68.363 99
Propriétés départementales, locations et mobilier	113.827 48
Chemins vicinaux	1.122.805 96
Chemins de fer d'intérêt local	271.115 77
Instruction publique	25.206 06
Assistance publique	500.958 46
Encouragements intellectuels	11.577 10
— à l'agriculture	67.833 63
Service des emprunts	282.702 83
Dépenses diverses	33.908 51

A la clôture de l'exercice 1897, la dette départementale était en capital de 4.255.002 fr. 55.

Le nombre total des centimes départementaux était de 63,33, dont 38,33 portant sur les quatre contributions directes. Le produit du centime départemental portant sur les quatre contributions était de 33.298 fr. 87, celui du centime portant seulement sur les contributions foncière et personnelle-mobilière atteignait 25.538 fr. 50.

Les 486 communes du département avaient, en 1898,

un revenu global de 4.889.666 fr., correspondant à 4.674.723 fr. de dépenses. Le nombre total des centimes pour dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires était de 48.194, dont 9.319 extraordinaires, soit une moyenne de 99 cent. par commune.

Il y avait 2 communes imposées de moins de 15 cent., 12 imposées de 15 à 30 cent., 35 de 31 à 50 cent., 202 de 51 à 100 cent., et 235 au-dessus de 100 cent. — La dette communale, au 31 mars 1897, se montait à 10 millions 902.181 fr. — Le nombre des communes à octroi était (en 1897) de 6, le produit net des octrois se montait à 453.004 fr.

Etat intellectuel. — Au point de vue de l'instruction, le dép. de l'Yonne est très avancé.

En 1896, sur 2.784 conscrits examinés, 38 ne savaient pas lire. Cette proportion de 14 illettrés sur 1.000 (moyenne française, 52 °/oo) place le dép. de l'Yonne au 15e rang (sur 90 départements) parmi les départements français. Pour l'instruction des femmes, il est au 19e rang (sur 87 dép.), avec 979 femmes pour 1.000 ayant signé leur acte de mariage. La proportion pour les hommes est de 977 °/oo.

Durant l'année scolaire 1896-97, voici quelle était la situation scolaire :

1° *Ecoles primaires élémentaires et supérieures*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre des écoles	792	12	13	127	944
Instituteurs.......	653		34		687
Institutrices.......	491		288		779
Elèves garçons...	23.872	106	46	1.133	25.157
— filles......	18.493	550	833	5.181	25.057

2° *Ecoles maternelles*

	Ecoles laïques		Ecoles congréganistes		Totaux
	publiques	privées	publiques	privées	
Nombre d'écoles..	15	»	4	44	63
Institutrices.......	24	»	5	53	82
Garçons..........	968	»	162	1.148	2.278
Filles.............	857	»	115	1.348	2.320

L'enseignement primaire supérieur public est représenté, pour les garçons, par 3 écoles, qui avaient, en 1897, 250 élèves, et par des cours complémentaires, comptant 69 élèves ; pour les filles, par 2 écoles, ayant 125 élèves, et par des cours secondaires, comptant 80 élèves. — Le total des ressources de l'enseignement primaire public était, en 1894, de 1.776.273 fr. 78. — Il existait 366 caisses des écoles, avec 64.302 fr. de recettes et 49.869 fr. de dépenses.

L'enseignement secondaire se donnait aux garçons dans 1 lycée (Sens) comprenant (en 1898) 326 élèves, dont 162 internes et 4 collèges communaux (Auxerre, Avallon, Joigny et Tonnerre). Pour l'enseignement secondaire des filles, il y avait un lycée de filles à Auxerre, comptant (en 1898) 127 élèves, dont 49 internes.

Assistance publique. — L'assistance publique est bien organisée. Les bureaux de bienfaisance étaient, en 1892, au nombre de 160, desservant une population de 197.933 hab. ; ils assistèrent 10.961 personnes, dont 238 étrangers. En 1898, le nombre des secours s'élevait à 7.319 personnes, dont 605 étrangers, le total des recettes à 280.320 fr., celui des dépenses à 274.076 fr. — Le nombre des hôpitaux et hospices est (en 1898) de 18 desservis par 43 médecins et disposant de 1.158 lits. Le budget se montait à 775.631 fr. pour les recettes et 757.072 fr. pour les dépenses de l'année. Il fut soigné 3.365 malades dont 266 décédèrent ; 369 infirmes et vieillards dont 34 décédèrent ; 813 enfants assistés dont 26 décédèrent. En outre, 442 enfants étaient secourus à domicile.— Un asile départemental d'aliénés existe à Auxerre. Au 31 déc. 1898, le département y entretenait, ainsi que dans d'autres asiles des départements voisins, 390 aliénés, dont 202 femmes. La dépense totale était de 137.986 fr. 05, dont 98.854 fr. fournis par le département. — L'assistance privée était représentée (en 1892) par 13 établissements et 109 sociétés diverses. E.-D. Grand.

Bibl. : Ouvrages généraux. — V. Champagne, Bourgogne, Sens, Tonnerre, etc. — *Annuaire du dép. de l'Yonne*. — *Statistique de la France*, in-4 et in-8, et *Annuaire statistique de la France*, in-8, en particulier ceux de 1886, 1894 et 1899 (mieux établis que les autres). — *Dénombrements*, particulièrement ceux de 1886, 1891 et 1896, avec les résultats développés. — *Statistique agricole*, *De l'industrie minérale*, *Etats de situation de l'enseignement primaire*, *Statistique de l'enseignement primaire*, *Situation financière des communes, des départements*; *Comptes définitifs de chaque exercice*. — Ad. Joanne, *Géographie du dép. de l'Yonne* ; Paris, 1901, in-16, 7e éd. — V. Petit, *Description des villes et campagnes du dép. de l'Yonne* ; Auxerre, 1870 et 1883, in-4 (avec une bibliographie du dép. de l'Yonne, comprenant 123 art.). — L.-M. Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne* ; Auxerre, 1850-63, 2 vol. in-4. — M. Quantin, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Yonne* ; Paris, 1862, in-4 (publicat. du minist. de l'inst. publique). — Du même, *Répertoire archéologique du dép. de l'Yonne* ; Paris, 1868, in-4. — Du même, *Cartulaire général de l'Yonne*; Auxerre, 1854-60, 2 vol. in-4. — Du même, *Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire de l'Yonne* ; Auxerre, 1874, in-8. — H. Monceaux, *la Révolution dans le dép. de l'Yonne (1788-1800) : Essai bibliographique*; Paris, 1890, in-8. — Salmon et Ficatier, *l'Yonne préhistorique*; Paris, 1878, in-8. — J. Lavallée, *Notice bibliographique sur un voyage dans le dép. de l'Yonne... en l'an II de la République française* ; Sens, 1855, in-8 (extr. de l'*Almanach de Sens*). — Hugo, *Histoire, description et antiquités du dép. de l'Yonne* ; Paris, 1843, in-8. — A. Ducourneau, *le dép. de l'Yonne* ; Auxerre, 1844, in-4. — V. Petit, *les Villages du dép. de l'Yonne* ; Auxerre, 1855, in-12. — Augé, *Statistique géographique des communes, hameaux, fermes, châteaux de l'Yonne* ; Auxerre, 1856, in-8. — A. Dorlhac de Borne, *Géographie du dép. de l'Yonne* ; Auxerre, 1873, in-8. — A. Demay, *Cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les états généraux de 1789* ; Auxerre, 1885, in-8. — F. Molard, *Procès-verbaux de l'administration départementale du dép. de l'Yonne de 1790 à 1800*; Auxerre, 1889, in-8. — Chérest, *Usages locaux dans le dép. de l'Yonne* ; Auxerre, 1861, in-8. — Dr Duché, *Quelques particularités sur le mouvement de la population dans le dép. de l'Yonne* ; Auxerre, 1864, in-8 (extr. du *Bullet. de la Soc. médic. de l'Yonne*).

YORCK (Hans-David-Ludwig), comte de Wartenburg, général prussien, né à Potsdam le 26 sept. 1759, mort à Klein-Œls le 4 oct. 1830. Entré au service militaire comme cadet (1772), il fut cassé pour insubordination en 1779, passa au service de la Hollande (1781), fit campagne aux Indes comme capitaine (1783-84), revint en Prusse (1785), obtint sa réintégration dans l'armée (1787), se distingua dans la campagne de Pologne (1794); mis à la tête d'un régiment de chasseurs à pied (1799), il se fit remarquer; en 1806, il commanda l'avant-garde, puis l'arrière-garde du duc de Weimar, couvrit habilement le passage de l'Elbe (combat d'Altenzaun, 26 oct.); il dirigea ensuite l'arrière-garde de Blücher, fut blessé et pris à Lubeck. En 1810, il fut chargé de l'inspection générale des troupes légères; en 1811, du gouvernement général de Prusse orientale et occidentale. En 1812, il fut, avec le titre de lieutenant général, adjoint à Grawert, chef du corps auxiliaire prussien mis à la disposition de Napoléon (Xe corps d'armée, Macdonald). Il en prit le commandement après le départ de Grawert, et, porté à l'arrière-garde, s'isola des colonnes françaises lors de la retraite. Yorck entra en négociations avec les Russes et conclut avec eux la convention de Tauroggen (30 déc. 1812), par laquelle le corps prussien se déclarait neutre. Cette démarche força la main au roi de Prusse, qui fit pourtant d'abord semblant de la désavouer. Dans la suite de la guerre, Yorck organisa la levée en masse en Prusse, entra le 17 mars 1813 à Berlin et défit le vice-roi d'Italie à Mœckern (5 av.). Il commanda l'aile gauche à la bataille de Bautzen; son corps fut envoyé à l'armée de Silésie, où il décida la victoire de la Katzbach (26 août), puis força contre Bertrand, à Wartenburg, le passage de l'Elbe (3 oct.), eut grande part à la bataille de Leipzig. Promu général d'infanterie, il passa le Rhin à Caub la nuit de Noël, sauva Sacken à Montmirail, décida le succès à Laon (9 mai). Le roi de Prusse le créa comte de Wartenburg

(3 juin), l'emmena à Londres, lui confia le commandement général de Silésie. Mais en 1815, Yorck, n'ayant été nommé qu'au commandement d'une armée de réserve, donna sa démission et se retira dans son domaine de Klein-Œls, près de Breslau ; le 5 mai 1821, il fut promu feld-maréchal. C'était un chef sévère, très entêté, de caractère revêche, mais très soucieux du bien-être des soldats. — Son petit-fils, *Maximilien*, né le 12 juin 1850, a publié un livre remarqué : *Napoleon als Feldherr* (1885-86, 2 vol.).

Bibl. : Droysen, *Das Leben des Feldmarsch. Yorck*; 10e éd., 1890, 2 vol.

YORICK, pseudonyme de Lawrence *Sterne* et de P.-F.-L.-C. *Ferrigni* (V. ces noms).

YORI-TOMO. Le premier et l'un des plus illustres shogouns du Japon, né en 1146, mort en 1199. Quoique fils de Yoshi-tomo, chef du parti Minamoto, il fut épargné dans le grand massacre qui suivit la défaite de ce parti (1159) et simplement exilé à Idzou. Ayant réussi à s'enfuir, il ameuta les mécontents, les enrôla sous sa bannière, prit les armes (1180) et, après différentes alternatives de succès et de revers, parvint, en 1185, à la terrible bataille navale de Dan-no-Oura, à écraser complètement les Taïra. Il inaugura alors la première dynastie shogounale (1186) et établit le siège de son gouvernement à Kamakoura, dans la prov. de Sagami. L'empereur le créa d'abord *Sotsui-hoshui* (haut policier), fonction qui lui assura la haute main sur les fiefs militaires ; puis, en 1192, *Sei-i-taï-shogoun* (généralissime vainqueur des barbares). Dès lors, Yori-tomo commença à faire jouir le pays d'une tranquillité inconnue depuis près d'un demi-siècle; il disciplina les bonzes, remania les codes et la procédure, institua une nouvelle base d'impôts, etc. Il gouverna en maître le Japon ; sans détrôner le mikado, dont il feignait de reconnaître l'autorité, il le relégua dans son palais de Kioto et ne lui laissa d'autre rôle que celui d'un roi fainéant. La gloire de Yori-tomo fut néanmoins ternie par un crime : jaloux de ses deux frères, dont l'un était le général Yoshi-tsouné qui avait beaucoup contribué à ses succès, il les fit mourir tous les deux, craignant qu'ils ne le trahissent, et ne s'appuya plus désormais que sur la famille de sa femme, les Hojo, qui, dix-neuf ans après sa mort, en 1219, s'emparèrent du pouvoir. Yori-tomo mourut d'une chute de cheval ; sa femme, la célèbre Massago, se retira dans un couvent de bonzesses, et son fils Yori-iye, âgé de dix-huit ans, lui succéda. Albert Thomas.

Bibl. : *Nippon o daï itsi ran* (trad. Titsingh) ; Paris, 1834, pp. 202-222, in-4. — L. Metchnikoff, *l'Empire japonais* ; Genève, 1881, pp. 405-422, in-4. — L.-E. Bertin, *les Grandes Guerres civiles du Japon : les Minamoto et les Taïra ; les mikados et les siogouns* ; Paris, 1894, pp. 131-479, in-8.

YORK (Cap et presqu'île) (V. Australie, t. IV, p. 730).

YORK (lat. *Eboracum*). I. Ville. — Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de ce nom, au confluent du Foss et de l'Ouse ; 77.793 hab. en 1901. C'est la métropole historique du N. de l'Angleterre, demeurée le siège de l'un des deux archevêques anglicans, primat d'Angleterre ; un service fluvial la relie au port maritime de Hull ; les grands chem. de fer North-Eastern et Great-Northern s'y joignent. La ville est belle, tranquille, peu vivante. Les souvenirs historiques y abondent : enceinte du règne d'Edouard Ier, sur fondations romaines ; cathédrale Saint-Peter consacrée en 1472, en style gothique, superbe édifice de 158 m. de long, 67 de large au transept, 28 de haut, avec trois clochers, les deux de la façade datant de 1402 ; le chœur, décoré de statues des rois anglais, remonte à 1373-1400, avec une chapelle et un presbytère bâtis de 1361 à 1373 ; la crypte est du XIIe siècle ; le transept, de la première moitié du XIIIe. Cette cathédrale a été restaurée consécutivement aux incendies survenus en 1829 et 1840. Un couloir la relie au chapitre, octogone à colonnettes et vitraux remarquables. Citons encore les ruines de l'abbaye Saint-Mary (de 1056), les églises de Tous-les-Saints, Saint-Margaret, Saint-Wilfrid (catholique) ; le château, la tour Clifford érigée par Guillaume le Conquérant sur des substructions romaines, l'Hôtel de ville, le palais archiépiscopal situé dans le village voisin de Bishopthorpe, le château Howard dans les environs, etc. — L'industrie est peu active : machines, carrosserie, verrerie, brasserie, toiles.

Eboracum fut, à partir du IIe siècle ap. J.-C., le centre militaire des Romains en Bretagne. Les Angles en firent la capitale de leur royaume de Northumbrie et de Deirie, sous le nom d'*Eoforwyc*. Paulin y prêcha le christianisme, et elle devint la métropole ecclésiastique de l'île. Les Danois la prirent en 867, et elle fut dès lors éclipsée par Londres. Guillaume le Conquérant, l'ayant occupée en 1068, jugea utile de s'y faire couronner. De même, Richard III en 1483. Dans l'intervalle, Henri II (1060) et Edouard II (1322) y tinrent le Parlement. En 1644, les parlementaires l'enlevèrent aux royalistes.

II. Comté. — Le plus vaste comté d'Angleterre, ayant titre de duché ; 15.713 kil. q. ; 3.208.813 hab. en 1891 ; compris entre la mer du Nord à l'E., le Lancastre à l'O. Il se divise en trois districts ou Ridings : North-Riding, 368.237 hab. ; East-Riding, 399.412 hab. ; West-Riding, 2.441.164 hab., de beaucoup le plus peuplé. On distingue la région des collines orientales adossées à la falaise marine et aux plateaux tourbeux du N. et celle des collines occidentales ; entre les deux, la riche plaine d'York (96 kil. de long sur 26 de large), inclinée vers les prairies marécageuses de l'Ouse. Les collines occidentales prolongent la chaîne Pennine avec ses vallons romantiques et ses crêtes de 700 m. (V. Grande-Bretagne). C'est une région carbonifère ; un grand bassin houiller s'y allonge autour de Leeds sur 100 kil. de long et 24 à 35 de large (jusqu'au Trent). Avec quelques gisements secondaires la production annuelle du comté dépasse 16 millions de tonnes. Beaucoup de fer aussi, du plomb, du cuivre, et à l'E. des pierres de taille. L'agriculture est très prospère dans la plaine d'York ; l'élevage fournit des chevaux de bonne race, des moutons, des porcs (célèbres jambons d'York). Le West-Riding est une des régions industrielles de la *Grande-Bretagne* (V. ce mot) avec ses villes de Leeds, Bradford, Huddersfield, Halifax, Wakefield, qui sont les centres de l'industrie lainière, Sheffield renommé pour ses aciers, Rotherham pour ses fers. Le commerce est aussi très actif sur la côte à Hull, Goole, Whitby, Middlesborough, Scarborough.

Duc d'York. — Titre porté habituellement par le second fils des rois d'Angleterre. Edouard III l'ayant donné à son fils Edmond de Langley († 1402), celui-ci le transmit à ses descendants ; son fils aîné Edouard, duc d'York, périt à Azincourt ; le second, Richard, comte de Cambridge, fut décapité le 5 août 1415, pour avoir conspiré contre Henri V ; il avait épousé Anna Mortimer, héritière des droits des Clarence sur le trône d'Angleterre dont les avait privés la maison de *Lancastre* (V. ce mot, Plantagenet, Angleterre, § *Guerre des Deux-Roses*, Henri IV, Edouard IV). De ce mariage naquit, en 1416, Richard, duc d'York, régent de France en 1435. Il entra en lutte avec la famille de Beaufort et son chef le duc de Somerset, et ce conflit aboutit à la fameuse guerre des Deux-Roses, dans laquelle la maison d'York revendiqua la couronne contre les Lancastre. Richard fut tué à Wakefield (1460), mais les enfants issus de son mariage avec Cécile Neville l'emportèrent : c'était le roi Edouard IV ; Elisabeth, duchesse de Suffolk ; Edmond, comte de Rutland (tué à Wakefield avec son père) ; Marguerite, épouse du duc de Bourgogne Charles le Téméraire ; Georges, duc de Clarence, que fit périr le roi son frère en 1478 ; Richard, duc de Gloucester, qui régna sous le nom de Richard III, après avoir immolé ses neveux Edouard V et Richard, duc d'York. Il fut renversé par Henri VII Tudor, lequel épousa Elisabeth, fille aînée d'Edouard IV et fit décapiter en 1499 Edouard, comte de Warwick, fils du duc de Clarence et dernier rejeton mâle de la maison d'York.

Le titre de duc d'York fut ensuite porté par trois princes, que la mort de leurs frères aînés fit monter sur le trône,

Henri VIII, Charles Ier et Jacques II, puis par le second fils du prétendant Jacques III, Henry-Benedict, le dernier des *Stuarts* (V. ce nom), mort en 1807. — Georges Ier le donna à son frère Ernest-Auguste, prince-évêque d'Osnabruck († 1728). Il fut porté ensuite par Edouard-Auguste, frère de Georges III (1760-67) ; puis, à partir de 1784, par Frédéric, second fils de Georges III, né le 16 août 1763, mort le 5 janv. 1827 sans enfant, de même que les précédents. Elevé en Prusse, marié en 1791 à la fille de Frédéric-Guillaume II, il commanda en 1793 l'armée britannique des Pays-Bas, perdit la bataille de Hondschoote et fut refoulé au delà de la Meuse en 1794. Consolé de ces défaites par le grade de feld-maréchal, il reparut en 1799, à la tête de l'expédition de Hollande qui aboutit à la capitulation d'Alkmaar (18 oct.). En 1809, il fut accusé de malversations, mais acquitté par la Chambre des communes. — Le second fils du roi Edouard VII, Georges-Frédéric-Albert, né le 3 juin 1865, a reçu le titre de duc d'York en 1892 ; la mort de son frère aîné, le duc de Clarence, en a fait l'héritier du trône et l'avènement de son père lui a valu le titre de prince de Galles.

Bibl. : Hughes, *Geography of Yorkshire.* ; Londres, 1878. — Wellbeloved, *Eburacum under the Romans*, 1812.

YORK River. Estuaire de la côte atlantique des Etats-Unis (Virginie), où viennent déboucher, à Westpoint, le Mattapony au N., le Pamunkey à dr.; le York River, dont la largeur varie de 1.600 à 6.000 m., forme l'excellent port de Yorktown et débouche dans la baie Chesapeake.

YORKTOWN. Havre des Etats-Unis (Virginie), sur le *York River* (V. cet art.). Le général anglais Cornwallis, cerné par Washington et Rochambeau, y capitula le 19 oct. 1781 ; cet événement décida l'affranchissement des *Etats-Unis* (V. cet art., t. XVI, p. 602).

YOROUBA. Peuple nègre de la Guinée, constitué en royaume entre le Dahomey et le Bénin, dépendant de la colonie anglaise de Lagos. Les Yorouba ou Yamba s'étendaient au début du xixe siècle du Niger aux abords de la baie de Bénin ; mais, vers 1830-40, ils furent vaincus par les Pheuls ou Foulbé du Gando, et leur royaume se décomposa en principautés, dont la principale fut celle d'Abéokouta. La capitale Oyo a encore 70.000 âmes ; 50 kil. au S., la grande place commerciale d'Ibadan, reliée par chem. de fer à la côte, en a 200.000 ; plus au N., Ogbomocho dépasse 60.000. La prospérité du pays a été accrue par la réouverture des routes commerciales que les Yébou avaient coupées à Odé entre les Yorouba et Lagos ; les Anglais les défirent en mai 1892. Le peuple Yorouba, qui s'appelle lui-même Nago ou Akou, compte 2 à 3 millions d'hommes habitant les hauteurs de l'intérieur et la belle plaine qui s'étend au pied vers la vallée de l'Odo-Ona. Ce sont des agriculteurs cultivant le maïs, le manioc, les patates, et des industriels, tisserands, teinturiers, forgerons, etc. Ils se sont concentrés en de grandes villes. Ils exportent l'huile de palme, le caoutchouc, l'indigo, etc. Beaucoup sont musulmans, quelques-uns chrétiens. Leur langue est analogue à celle du Noûpé.

YOSEMITE. Vallée des Etats-Unis, Californie, dans la Sierra Nevada, parcourue par la Merced River, elle a 24 kil. de long sur 1.500 m. de large ; elle est fameuse à cause de ses grandioses rochers de forme singulière et de ses hautes cascades. Sur les deux côtés s'élèvent à pic des tours granitiques, telles que El Capitan (1.006 m.), Three Brothers (1.198 m.), Half Dome (1.443 m.), Sentinel Rock, aiguille de 928 m., etc. Du Cathedral Rock la cascade Bridal Veil saute 270 m., ailleurs celle de Nevada 186 m., etc. Au bout de la vallée est le ravissant lac du Miroir. Découverte en 1851 par le capitaine Bolling, la vallée de Yosemite fut, en 1864 et définitivement en 1890, érigée en parc national de Californie, vaste de 387.000 hect.

YOSINO-Gava. Fleuve du *Japon* (V. ce mot, p. 21).

YOSIPPON (Littér. hébr.) (V. Gorionides).

YOSON. Rivière du dép. de l'*Indre* (V. ce mot, p. 731).

YOUEN-Ming-Youen (V. Palais d'été, t. XXV, p. 824).

YOUGA (Chronol. hind.) (V. Calendrier, t. VIII, p. 898).

YOUNG (Edward), poète anglais, né à Upham, près de Winchester, en 1683, mort le 5 avr. 1765. Fils d'un pasteur qui fut châtelain royal de Guillaume et de Marie, il eut une jeunesse assez orageuse. Il débuta dans les lettres par une épître à lord Lansdowne, bourrée de flatteries excessives. Après quelques essais sans grande importance, il donnait en 1714 *Force of Religion*, poème sur l'exécution de Jane Grey. Le 7 mai 1719, on jouait à Drury Lane sa première pièce, *Busiris*, suivie en 1721 d'une tragédie, *The Revenge*, qui obtint un grand succès et demeura longtemps dans le répertoire. Ce n'est qu'une variation sur le thème d'Othello. En 1725, Young abordait la satire dans une série de petites pièces, intitulées *The Universal Passion*, qui furent réunies en 1728. Ces satires le placèrent presque sur le même plan que Pope. Il connaît la célébrité, il est présenté à Voltaire à Eastbury. Sa renommée lui attire aussi force inimitiés littéraires : ses confrères et ses rivaux lui reprochant, non sans raison, son penchant à la flatterie et ses dédicaces louangeuses d'où il tirait d'ailleurs de fructueuses pensions. Vers 1728, Young entre dans les ordres et devient chapelain du roi. Mais il se plaint du peu de rapport de cette place, et en 1730 il est nommé recteur de Welwyn dans le comté d'Hertford. Il se marie, et durant plusieurs années ne produit qu'une ode, d'ailleurs absurde, *The Foreign Adress* (1734). Enfin, en 1742, il donne son chef-d'œuvre, *les Nuits* (*The complaint or Night Thoughts on Life, Death and Immortality*) ; un des premiers, il tire avantageusement parti du sentimentalisme, où son ami Richardson devait triompher. Ces poèmes eurent une influence marquée sur la littérature anglaise, sur la littérature allemande où ils excitèrent l'admiration de Klopstock, et sur la littérature française où ils furent accueillis avec enthousiasme (traduction de Letourneur en 1769), où ils furent particulièrement prisés par Diderot, Robespierre et Mme de Staël, et où ils eurent leur part dans le développement de l'école romantique. On peut reprocher toutefois à Young son style trop travaillé et toujours sentencieux et un mélange bizarre de pompe et de platitude. Les *Nuits* ont été traduites non seulement en français, mais en allemand, en italien, en espagnol, en portugais, en suédois, en hongrois. Citons encore de Young : *Ocean* (1728, in-8) ; *The Centaur not fabulous* (1754, in-8), en prose ; *Conjectures on original Composition* (1759, in-8) ; *Resignation* (1762, in-4) ; *Works* (1741, 2 vol., in-8) ; éd. de Curll (1757, 4 vol. in-12), etc. R. S.

Bibl. : *Biographia Britannica*, 1766. — Mitford, Biographie en tête de l'éd. des *Poems* ; Boston, 1854. — Doran, Biographie en tête de l'éd. des *Poems* de Nichols, 1851. — Howard, *The Beauties of Young*, 1834. — Thomas, *E. Young, sa vie et ses œuvres* ; Paris, 1902, in-8.

YOUNG (Arthur), agronome anglais, né à Londres le 7 sept. 1841, mort à Londres le 12 avr. 1820. Possesseur d'un petit domaine dans le comté de Suffolk, il s'appliqua de bonne heure à perfectionner les méthodes de culture, parcourut successivement l'Irlande, la France, l'Espagne, l'Italie, afin de se rendre compte de celles qui y étaient pratiquées et, à son retour, en 1793, fut nommé par Pitt secrétaire du bureau d'agriculture aux appointements de 15.000 fr. Sa réputation comme agronome était universelle et, en Angleterre même, il jouit, à la fin du xviiie siècle, d'une véritable popularité. Il a publié une trentaine d'ouvrages, parmi lesquels : *A course of experimental agriculture* (Dodsley, 1770, 2 vol.) ; *Farmer's Calendar* (Londres, 1770 ; 8e éd., 1812) ; *Annals of agriculture* (Londres, 1784-1804, 45 vol.), etc. La plupart de ses écrits ont été traduits en français dans le recueil de Lamarre, Benoît et Billecocq intitulé *le Cultivateur anglais* (Paris, 1800-1, 18 vol.). L. S.

YOUNG (Thomas), physicien et érudit anglais, né à Milverton (Somersetshire) le 13 juin 1773, mort à Londres le 10 mai 1829. Il étudia, en même temps que la médecine, les langues orientales, les mathématiques, l'op-

tique et la botanique, s'établit, en 1800, médecin à Londres et, de 1801 à 1804, professa la physique à la Royal Institution. Il était en dernier lieu (1811-29) médecin de l'hôpital Saint-Georges. D'importants travaux de physique, au nombre desquels la découverte, en 1801, du phénomène connu sous le nom d'interférence de la lumière, le firent admettre, en 1802, membre de la Société royale de Londres, dont il fut, à partir de 1818, l'un des secrétaires, et, en 1827, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris. Il fut également un égyptologue distingué, et participa aux premiers travaux en vue du déchiffrement des hiéroglyphes. Outre un nombre considérable de mémoires, de notes et d'articles sur des sujets de physique, de mathématiques, d'astronomie, de médecine et de botanique parus dans les *Philosophical Transactions*, dans le *Nicholson's Journal*, dans le *Quaterly Journal of Science*, dans l'*Encyclopædia Britannica*, etc.; il a publié : *A Syllabus of a course of a natural and experimental philosophy* (Londres, 1802) ; *A course of lectures on natural philosophy and the mechanical arts* (Londres, 1807, 2 vol. ; nouv. éd., 1845), le plus remarquable de ses ouvrages ; *Remarks on Egyptian Papyri and on the inscription of Rosetta* (Londres, 1815) ; *Elementary illustration of the celestial mechanics of Laplace* (Londres, 1821); *Account of some recent discoveries in hieroglyphical literature* (Londres, 1823), *Egyptian dictionary* (Londres, 1829), etc. G. Peacock a réuni ses écrits épars sous le titre *Miscellaneous works of the late Thomas Young* (Londres, 1855, 3 vol.). L. S.

Bibl. : G. Peacock, *Life of Thomas Young;* Londres, 1855. — Fr. Arago, *Œuvres biographiques*, t. I.

YOUNG (Brigham) (V. Brigham Young).

YOUNG-PÉ-Ting. Ville du S.-O. de la Chine, prov. de Yun-nan, à 255 kil. N.-O. de Yun-nan-fou, sur la r. dr. du Kouen-ting-ho. Cette cité, entourée d'une enceinte de 3 kil. de circuit, située au centre d'une vaste plaine, est le point terminus, au N., où s'arrête le commerce de la Birmanie avec le Yun-nan par la route de Ta-li-fou.

YOUNG-PING-Fou. Ville du N.-E. de la Chine, prov. de Tchi-li, ch.-l. de dép., à 205 kil. de Peking, sur la r. g. du Lan-ho et sur la route de Tien-tsin à Moukden par Chan-haï-kouan. La position de cette ville, entourée d'un mur de 6 kil., en a fait de tout temps un point stratégique de premier ordre. Commerce de bétail et de bois.

YOUNGSTOWN. Ville des Etats-Unis, Ohio, sur le Mahoning ; 33.320 hab. en 1891. District riche en céréales, houille, pétrole. Hauts fourneaux, fonte, fabriques de wagons et voitures, etc.

YOUNG-TCHANG-Ting. Ville du S.-O. de la Chine, prov. de Yun-nan, ch.-l. du dép., à 342 kil. de Yun-nan-fou, sur le Ting-ho. Cette ville, entourée d'une enceinte de 8 kil. de circuit, fut complètement dévastée pendant l'insurrection des Taï-ping, mais s'est relevée assez rapidement par suite de sa situation sur la route de Chine en Birmanie ; c'est aujourd'hui une cité très commerçante ; on y fabrique des tapis et des objets en néphrite ; ses environs possèdent des mines d'or et de cuivre.

YOURMA (Mont) (V. Oural, t. XXV, pp. 695-697).

YOUSEF ibn Tachfin, chef des *Almoravides* (V. ce mot).

YOUSOÛF el Fihri, émir d'*Espagne* (V. ce mot, t. XVI, pp. 327-28).

YOUSOUF-ZAÏS. Tribu de l'*Afghanistan* (V. ce mot).

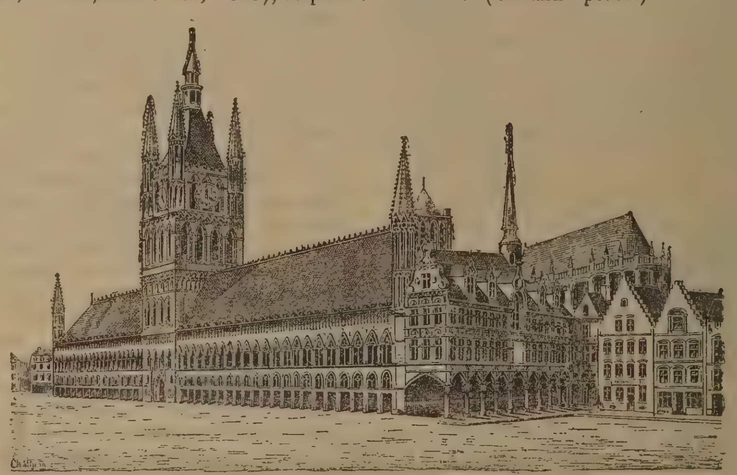
YOUX. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Montaigut ; 801 hab.

YOUYOU (Mar.). Canot très petit et très léger embarqué à bord des bâtiments de guerre et servant pour le service de rade et les accostages. C'est aussi le nom d'une embarcation à un seul aviron dont les Chinois font usage sur les rivières.

YOUZOU-nem-Boutsou. Secte japonaise (V. Japon, t. XXI, p. 27).

YPORT. Com. du dép. de Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. et à 5 kil. S. de Fécamp, sur la Manche, à l'issue d'une petite vallée ; 1.749 hab. Port de pêche. Plage balnéaire fréquentée ; de la commune dépend la plage voisine de *Vaucotte*.

YPRES (flamand *Yperen*). Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. adm. et jud. de la Flandre occidentale, à 51 kil. S.-O. de Bruges, sur l'Yperlée, affl. de l'Yser ; 17.000 hab. Stat. du chemin de fer d'Ostende à Armentières, tête de ligne vers Hazebrouck, vers Roulers et vers Furnes. Collège épiscopal, école moyenne de l'Etat, académie de dessin, école de cavalerie de l'armée belge. Fabriques de toiles, de dentelles, savonneries; brasseries, distilleries. L'église Saint-Martin, ancienne cathédrale, du style de transition, date du XIIIe siècle. Les parties les plus remarquables sont le chœur et le portail S. du transept, où se trouve une magnifique rose. Il y a de riches stalles du XVIIe siècle et des fonts baptismaux en cuivre jaune du XVIe. Devant l'autel de saint Martin une petite dalle blanche, portant pour unique inscription la date 1638, recouvre la sépulture de C. Jansenius, évêque d'Ypres et auteur de l'*Augustinus*, d'où sortit l'hérésie janséniste (V. Jansénisme, t. XXI, p. 8-15). La Halle des drapiers, construite au XIIIe siècle, couvre une superficie de 4.872 m. q. C'est un superbe échantillon du style ogival primaire. La façade, percée de deux rangées de fenêtres, est flanquée de chaque côté d'une tourelle, et surmontée au milieu d'un grand beffroi carré, haut de 70 m. Elle contient dans des niches 44 statues modernes des comtes de Flandre. Plusieurs salles sont décorées de belles peintures dues à Pauwels et à Delbeke. L'hôtel de ville, accolé à la Halle, présente une partie très gracieuse : le *Nieuwerk*, en style de la Renaissance. La salle échevinale a été ornée de fresques par Guffens et Sweerts. Derrière la Halle se trouve une statue de marbre érigée à la mémoire d'Alph. van den Peereboom, homme d'Etat belge († 1884). L'hospice Belle, fondé en 1261 par la famille de ce nom, a une jolie chapelle à voûte lambrissée et un beau jubé de la Renaissance. L'hôtel-musée Merghelynck est un édifice du XVIIIe siècle merveilleusement meublé dans le style de l'époque. Le musée de la ville contient



La Halle des Drapiers, à Ypres.

quelques beaux tableaux et des instruments de torture. Beaucoup de façades anciennes de maisons particulières ont été soigneusement conservées et contribuent à donner à la ville un cachet très original. Les archives communales d'Ypres sont extrêmement riches. Le conservateur actuel J. de Sagher en a publié un excellent inventaire (1898). La bibliothèque de la ville possède une magnifique collection d'imprimés yprois et de précieux manuscrits avec miniatures. Les principaux hommes célèbres nés à Ypres sont : Jean Iperius, chroniqueur du XIIIe siècle ; Jean de Dixmude, historien († 1436); Torrentius, historien († 1677) ; Thomas, peintre, élève de Rubens († 1673); Becanus, poète latin († 1683); Alph. van den Peereboom, historien et homme d'État († 1884).

La ville d'Ypres s'est formée au Xe siècle autour d'un château fort, bâti par les comtes de Flandre. Au XIVe siècle, elle était devenue une place de guerre importante, et l'industrie drapière avait pris une importance énorme ; ses foires y attiraient un immense concours d'étrangers et sa population dépassait 80.000 âmes. La peste et les guerres civiles ruinèrent l'industrie dès le XVe siècle, et les luttes religieuses du XVIe siècle réduisirent la population à 5.000 hab. Au siècle suivant, Ypres fut prise quatre fois par les Français, en 1648, 1649, 1658 et 1678, et resta à la France jusqu'au traité d'Utrecht qui rendit la ville aux Pays-Bas cédés à l'Autriche. De 1715 à 1782, la place fut occupée par une garnison hollandaise, en vertu du traité de la Barrière (1175). Louis XV s'en empara en 1744, mais sans la garder. Elle redevint française de 1794 à 1814 et appartint ensuite successivement aux royaumes des Pays-Bas et de Belgique. Les fortifications ont été démantelées, et ont fait place à de pittoresques boulevards. Les armoiries de la ville d'Ypres sont : *De gueules à la croix vairée, au chef d'argent, à double croix de gueules.* Le pape Paul IV avait érigé à Ypres, en 1559, un évêché; il fut supprimé en 1801. Voici la liste des titulaires de ce diocèse :

M. Rythore, † 1583; P. Simons, † 1605; C. Masius, transf. à Gand, 1609; J. de Visschere, † 1613 ; A. de Haynin, † 1626; G. Chamberlein, † 1634; C. Jansenius, † 1638 ; J. Bouckaert, † 1646 ; J.-F. de Robles, † 1659 ; M. Prats, † 1671 ; H. van Halmale, † 1676; G. Herincx, † 1678; M. de Ratabon, transf. à Viviers, 1713: C.-G.F. de Laval-Montmorency, † 1713; J.-B. de Smet, transf. à Gand, 1731 ; G. Delvaulx, † 1761 ; F.-J.-H. de Wavrans, † 1784; C.-A. d'Arberg, 1786 à la suppression du siège, en 1801. E. H.

BIBL. : A. VAN DEN PEEREBOOM, *Ypriana. Notices. notes et documents sur Ypres ;* Bruges, 1878-83, 7 vol. in-4.

YPRÉSIEN (Géol.) (V. SUESSONIEN).

YPREVILLE-BIVILLE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Valmont; 652 hab.

YPSILANTI ou **HYPSILANTIS**. Famille d'hommes politiques grecs. On rencontre en Moldavie, en 1736, sous Grégoire Ghica, un hetman, Constantin Psiolu, qui marie sa fille avec Stefanita, fils du prince Michel Racovitza ; on cite :

Alexandre Ypsilanti, fils de l'aga Constantin-Emmanuel Kiourtchibacha Psiolu, homme très instruit, drogman pendant la guerre russo-turque, est partisan de l'Autriche qu'il favorise durant les négociations qui précèdent la paix de Kaïnardji. Cette paix conclue, c'est un peu à l'influence allemande, presque prépondérante alors, qu'il dut sa nomination au principat valaque sur lequel il réussit à se maintenir pendant huit ans (1774-82), malgré les intrigues des Maurocodato, des Ghica, des Calimachi. A l'intérieur, il reprend la politique éclairée des Maurocordato ; ses mesures administratives tendent à relever l'agriculture, le commerce ; il nomme une commission de huit boïars pour étudier et surveiller le développement des industries ; il fixe les impôts, qu'il partage en quatre portions égales ; il organise la garde des frontières, fait la première tentative pour avoir un service de sûreté, prend des mesures pour extirper les prévarications des fonctionnaires, introduit l'ordre dans le corps judiciaire, institue le greffe des tribunaux et promulgue en roumain un code de lois qui restera en vigueur une quarantaine d'années. Les résultats de cette sage administration furent excellents. Mais comme, à la suite de l'entrevue de Mohilev entre Joseph II et Catherine II (1780), une certaine méfiance commença à régner à Constantinople contre l'Autriche, ses ennemis purent facilement le compromettre près la Grande-Porte. La fuite de ses deux fils en Transylvanie et l'éclat de l'ambassade de Ienache Văcărescu, envoyé vainement pour les ramener, le discréditèrent : le 26 janv. 1782, il dut se retirer. Placé ensuite à la tête de la Moldavie (1786-88), toujours par l'influence allemande, Alexandre Ypsilanti, quand la guerre éclata entre les Turcs et l'Empire, se laissa prendre par l'Autriche qui occupa les principautés pendant que les Turcs enfermaient son épouse et torturaient son fils pour lui faire avouer ses richesses qui, selon la délation de l'ambassadeur anglais, devaient dépasser 20 millions. — Exilé en 1793 à Rhodes par les intrigues de Morouzi, il revint néanmoins, en 1796, au trône valaque en dépensant toute sa fortune et réussit à faire donner le drogmanat à son fils Constantin. Cette fois, voulant refaire sa fortune, il fut rapace et avide. Le besoin qu'avait la Porte d'un prince énergique, capable de l'aider à étouffer la révolte de Pasvan-Oglu, de Vidin le fit remplacer par Constantin Stangerli.

Constantin Ypsilanti négocie, comme drogman, l'alliance turco-anglo-russe contre Napoléon et obtient en récompense le gouvernement moldave qu'il ne put garder que deux ans (1789-1801) à cause de sa politique trop franchement russophile. C'est par là même que l'année suivante, la Russie ayant fini par gagner toute la confiance turque, il revint au pouvoir, mais en Valachie, et son règne de quatre ans (1802-1806) marque un pas décisif de l'influence russe dans le monde grec et dans les principautés. Son administration est habile et généreuse ; il réussit à imposer le calme, malgré les incursions incessantes des révoltés de Pasvan-Oglu, qu'il prend comme prétexte pour organiser une armée ; il encourage les révoltes serbes et turques contre le sultan ; il fallut toute l'énergie de Sebastiani pour décider la Porte à le chasser ; prévenu à temps par son père, il put en fuyant, éviter la mort, mais il rentra le 25 déc. 1806 à Bucarest, précédé de l'armée russe d'occupation et, comme le prince moldave s'était enfui à Constantinople, il régna sur les deux principautés. L'armistice de Stobozia (24 août 1807) ayant confié l'administration du pays à un conseil de boïars (*divan*), il se retira en Russie.

Alexandre-Constantin Ypsilanti, son fils, après avoir perdu un bras dans l'armée russe à la bataille de Dresde et obtenu le grade de major, se met à la tête de l'hétairie grecque, à laquelle il veut donner une grande impulsion, en organisant la révolte contre les Turcs dans les principautés roumaines. Quoique n'ayant pas réussi à obtenir l'approbation du tsar Alexandre Ier, il organise l'armée en Moldavie avec le secours du prince M. Soutzo qui, contrairement à celui de Valachie, Al. Soutzo, favorisait le mouvement ; il passe, le 20 fév. 1801, en Moldavie et tout de suite en Valachie, dont le prince, empoisonné par les révolutionnaires, avait laissé le trône à une régence. Sommé (le 28 fév.) par le consul russe de se tenir tranquille, rayé des cadres de l'armée russe, menacé d'excommunication par le patriarche grec, il entre à Bucarest le 25 mars, qu'il quitte bientôt à la nouvelle de l'arrivée des armées turques, non sans avoir essayé de gagner Tudor Wadimrescu, le chef des paysans roumains révoltés aussi. Comme celui-ci s'était rallié au parti national roumain, Ypsilanti le fit assassiner. A la bataille décisive de Dragasani (7 juin), il assista, à une distance de 3 milles, à l'écrasement de son armée, et le lendemain lança une proclamation accusant ses troupes de lâcheté. Il réussit à s'enfuir en Autriche et, en 1828,

la mort le surprit à Vienne dans le plus profond dénuement. D.-A. Teodoru.

YQUEBEUF. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Clères; 165 hab.

YQUELON. Com. du dép. de la Manche, arr. d'Avranches, cant. de Granville; 302 hab.

YRIARTE (Tomas de), poète espagnol, né à Orotava, dans l'île de Ténériffe, en 1750, mort à San Lucar de Barrameda en 1791. Neveu de don Juan de Yriarte, directeur de la bibliothèque royale, Tomas fut élevé à Madrid et entra par la suite au ministère des Affaires étrangères et au ministère de la Guerre. Il fut cité devant l'Inquisition pour ses opinions inspirées des philosophes français. Yriarte s'est fait connaître par des traductions de comédies françaises (*le Philosophe marié*, de Destouches; *l'Orphelin de la Chine*, de Voltaire), par une version de l'*Art poétique*, d'Horace; il a composé quelques pièces de théâtre (*El Señorito mimado*, 1778; *La Señorita mal criada*, 1788) et des poésies, notamment des épîtres. Ses meilleurs titres littéraires sont un *Poema de la Musica* (1780), œuvre didactique en 5 livres, et des *Fabulas literarias* (1782), d'une invention très originale et dont Florian a traduit ou imité un certain nombre. Il a été publié en 1805, à Madrid, une édition des *Obras de Tomas de Yriarte*, en 8 vol. in-8, où se trouve son éloge par don Carlos Pignatelli.

YRIARTE (Charles-Emile), littérateur français, d'origine espagnole, né à Paris le 5 déc. 1832, mort à Paris le 10 avr. 1898. Elève de l'atelier d'architecture de Constant Dufeux, il fut inspecteur des asiles impériaux. Sa fonction ayant été supprimée, il suivit, en qualité de correspondant et de dessinateur, pour le compte du *Monde illustré*, l'expédition espagnole au Maroc (1859), puis celle de Garibaldi en Sicile (1860) et collabora, sous divers pseudonymes, au même journal, dont il fut, de 1864 à 1870, rédacteur en chef. Inspecteur des travaux du nouvel Opéra pendant quelques années et conservateur des collections de sir Richard Wallace, il fut, en 1881, nommé inspecteur des beaux-arts et, en 1889, membre du conseil supérieur de la même direction. Les écrits très nombreux et très divers de Ch. Yriarte ne sauraient être rappelés tous ici, et il suffira de mentionner les titres des principaux d'entre eux. Collaborateur du *Figaro* et de *la Vie parisienne* sous le pseudonyme de *marquis de Villemer*, il a publié en volumes, et en les signant de même, des *Portraits parisiens* (1865, in-12), de *Nouveaux portraits parisiens* (1869, in-18), des *Portraits cosmopolites* (1870, in-18), et donné sous son nom *les Cercles de Paris* (1864, gr. in-8), *Paris grotesque, les Célébrités de la rue* (1864, gr. in-8), puis des livres d'histoire contemporaine et de voyages : *les Tableaux de la guerre* (1870, in-18), souvenir de l'expédition du Maroc ; *les Prussiens à Paris et le 18 Mars* (1871, in-8), *les Princes d'Orléans* (1872, in-8), portraits; *Bosnie et Herzégovine* (1876, in-18), *Venise* (1877, in-4), *les Bords de l'Adriatique et le Montenegro* (1877, in-4), *Autour du Concile* (1887, in-4), etc.; enfin des études sur l'histoire de l'art et la Renaissance italienne : *Goya, sa vie et son œuvre* (1867, gr. in-4), *la Vie d'un patricien à Venise* (1874, in-8), *Florence, l'Histoire, les Médicis, les Humanistes, les Lettres, les Arts* (1880, in-8), *Françoise de Rimini dans la légende et dans l'histoire* (1882, in-16), *Un condottiere au* XVe *siècle, Rimini* (1882, gr. in-8), *Matteo Civitali, sa vie et son œuvre* (1885, in-4), *les Borgia, César Borgia, sa vie, sa captivité, sa mort* (2 vol. in-8, ill.), *Autour des Borgia* (1890, in-4, ill.), *Journal d'un sculpteur florentin du* XVe *siècle : Maso di Bartolommeo* dit *Masaccio* (1894, in-4, ill.), etc. M. Tx.

YRIEIX (Saint) (*Aredius*), né à Limoges, d'une famille patricienne, entre 510 et 516, mort en 591. Envoyé jeune encore à la cour du roi Théodebert, il prit rang parmi les officiers du palais et devint bientôt chancelier du prince. Il suivit plus tard l'évêque de Trèves, saint Nizier, qui lui conféra la tonsure, puis revint à Limoges, et fonda, à quelques lieues au S. de cette ville, le monastère d'*Attanum* autour duquel se forma la ville de Saint-Yrieix-la-Perche. En relations avec Saint-Julien de Brioude, Saint-Hilaire de Poitiers et Saint-Martin de Tours, Yrieix contribua à l'extension du culte des patrons de ces trois églises en Limousin. En 580, il se rendit à la cour de Chilpéric pour obtenir une réduction d'impôts en faveur de la province ; en 585, il alla solliciter du roi de Bourgogne, Gontran, la grâce du duc Didier. La tradition lui attribue la construction d'un certain nombre d'églises et de monastères et des miracles de tout genre. Sa vie a été écrite par deux de ses contemporains. Sa généalogie et son testament sont des documents dont l'authenticité a été très contestée. Parmi les nombreux biographes modernes (dont nous ne citerons que le dernier), aucun n'a traité son histoire d'une manière vraiment critique.

Bibl. : Arbellot, *Vie de saint Yrieix*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Limousin*, 1900, t. XLIX.

YRONDE. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Clermont, cant. de Vic-le-Comte; 972 hab. Ruines de l'abbaye cistercienne de Vauluisant et du château du Buron.

YROUERRE. Com. du dép. de l'Yonne, arr. et cant. de Tonnerre; 340 hab.

YSABEAU (Claude-Alexandre), homme politique français, né à Gien le 14 juil. 1754, mort à Paris le 30 mars 1831. Oratorien, préfet des études au collège de Tours en 1789, il fut élu l'année suivante officier municipal de cette ville, et (mars 1791) curé constitutionnel de Saint-Martin de Tours ; l'évêque Pierre Suzor en fit son grand vicaire. Mais il abjura l'état ecclésiastique et prit femme. Nommé à la Convention par le dép. d'Indre-et-Loire, le septième sur huit, il se prononça pour la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Représentant en mission dans la Gironde avec Tallien, il fut dénoncé par Jullien comme modérantiste, et rappelé : aussi prit-il part à la journée du 9 Thermidor contre Robespierre. Les thermidoriens l'envoyèrent pacifier la Gironde, où il resta jusqu'en déc. 1794. Avec Servan et Dugommier, il eut alors à organiser l'armée des Pyrénées-Orientales : il fut blessé plusieurs fois dans ses rangs. Membre du comité de Sûreté générale en l'an III, secrétaire de la Convention du 16 pluviôse, il fut nommé par ses collègues au Conseil des Anciens, le 4 brumaire an IV; il y siégea jusqu'à l'an VI. Substitut du commissaire du Directoire près les postes et messageries à Rouen, puis, sous le Consulat, inspecteur des postes à Paris, enfin, commis à la correspondance, il fut révoqué en 1814, mais obtint une pension de 1.200 fr. Les *Cent-Jours* lui ayant rendu sa place, il dut s'exiler en vertu de la loi du 10 janv. 1816. Il vécut dans la ville de Villevorde (Pays-Bas), jusqu'à la révolution de Juillet, qui lui permit de mourir en France. H. Monin.

YSABELA (Colonie d') (V. Haïti).

YSAROG. Volcan des *Philippines* (V. ce mot).

YSENMANN (Casper), peintre alsacien (V. Isenmann).

YSER. Rivière de France et de Belgique (V. Belgique et Nord [Dép. du]).

YSOPETS (Littér.) (V. Fable, t. XVI, p. 1028).

YSSAC-la-Tourette. Com. du dép. du Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. de Combronde ; 430 hab.

YSSANDON. Com. du dép. de la Corrèze, arr. de Brive, cant. d'Ayen; 1.087 hab. Ruines d'un château fort du XIVe ou XVe siècle ; au Puy-du-Chalard, débris de constructions romaines et mérovingiennes.

YSSEL. Nom de plusieurs cours d'eau situés dans le royaume des Pays-Bas. En voici les principaux : 1° *Yssel gueldrois*. Il forme un bras du Rhin qui se détache du cours principal à Westervoort ; il arrose Doesburg, Zutphen, Deventer, Kampen, et s'écoule par plusieurs embouchures dans le Zuyderzee. Sa longueur totale est de 95 kil., et sa largeur varie de 95 à 215 m. 2° *Vieil Yssel*. Il prend sa source en Prusse, passe à Doetichem, et se

jette dans l'Yssel gueldrois à Doesburg. 3° *Yssel hollandais*. C'est un bras du Lek. Il s'en détache en aval de Viane (prov. d'Utrecht), arrose Ysselstein, Montfort, Oudewater, Gouda, et rejoint le Lek à Krimpen, en face d'Ysselmonde. Sa pente est presque nulle ; pendant le flux, il remonte vers Gouda ; pendant le reflux, il descend vers le Lek.

YSSELMONDE. Ile des Pays-Bas, prov. de Hollande méridionale, comprise entre deux bras de la Meuse ; elle s'étend sur une largeur de 25 kil. de l'O. à l'E. et une longueur de 10 kil. du N. au S., et se compose des com. d'Ysselmonde, Barendrecht, Charlois, Hoogvliet, Pernis, Poortugaal, Roon et Pendrecht, qui ont une population totale de 5.000 hab. Cette population, très florissante, s'adonne sourtout à l'élève du bétail et à la pêche. Il y a aussi d'importants chantiers de constructions maritimes.

YSSINGEAUX. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Haute-Loire, sur la Siaulme, à 860 m. d'alt. ; 8.004 hab. (3.208 aggl.). Ancienne chapelle gothique ; ruines du château des évêques du Puy (XVe s.). A 5 kil. S.-E., ruines de l'abbaye de *Bellecombe*. Rubans, dentelles, blondes.

YSTAD. Ville de Suède, située sur la côte S. de Scanie ; 9.331 hab. en 1897. Le mouvement du port était, en 1897, de 1.826 navires, jaugeant 388.845 tonnes. Vieilles églises de Sainte-Marie ou Notre-Dame (XIIe s. ?), et de Saint-Pierre ou l'Abbaye (XIIIe s.). Ville considérable au XIIIe siècle, mentionnée dès 1240, et connue surtout pour son couvent de frères gris qui y fut fondé en 1267 ; elle dut, au moyen âge, sa prospérité à la pêche et à ses relations commerciales avec l'Allemagne.

YSTRADYFODWG. Ville d'Angleterre, pays de Galles, comté de Glamorgan, sur le Rhondda, au N.-O. de Cardiff et au centre du grand bassin houiller et ferrugineux. Grandes mines à fer, aciéries, etc. ; 88.351 hab.

YTRAC. Com. du dép. du Cantal, arr. et cant. (S.) d'Aurillac ; 1.667 hab. Stat. de chem. de fer.

YTRES. Com. du dép. de la Somme, arr. de Péronne, cant. de Combles ; 886 hab.

YTTERBIUM (Chim.). Form. { Equiv. . Yb = 58,7. / Atom. . Yb = 173.

Métal très rare, qui accompagne, dans la terre de la carrière d'Ytterby, près de Stockholm, l'erbium, le thulium, l'yttrium, et qui n'a pas encore été obtenu à l'état de liberté. Marignac l'a découvert en 1880 sous la forme d'un oxyde terreux, l'*ytterbine*, qu'il est parvenu à isoler en chauffant des azotates anhydres d'erbine impure jusqu'à ce qu'ils fournissent, traités ultérieurement par l'eau, des sels basiques solubles, puis en renouvelant l'opération jusqu'à ce qu'il ait obtenu des sels basiques dont la solution ne présentât plus de traces d'erbine ni de thuline, ce qui nécessite un travail fort long. Le produit est une poudre blanche, infusible, de densité 9,175, de chaleur spécifique 0,0646. Elle se dissout dans les acides, lentement à froid, assez rapidement à chaud. Le *sulfate d'ytterbium* est également une poudre blanche, de densité 3,793 et de chaleur spécifique 0,1039, susceptible de former des cristaux incolores, dificilement solubles dans l'eau. On a réalisé sa synthèse en partant de l'ytterbine. C'est même de la sorte qu'on a pu déterminer le poids atomique de l'ytterbium. Les autres sels connus de ce métal sont un azotate, un sélénite, un pyrophosphate et un oxalate.

YTTRIUM (Chim.). Form. { Equiv... Y = 29,9. / Atom... Y = 89.

L'yttrium appartient comme l'erbium, le gadolinium, le scandium, le thulium, l'ytterbium, etc., à la catégorie des *métaux des terres rares*. Il a été découvert en 1794 par Gadolin, chimiste finlandais, dans la gadolinite d'Ytterby, près de Stockholm, sous la forme d'oxyde terreux, l' « yttria ». On le trouve aussi sous des états divers dans l'yttrotantale, dans l'euxénite, dans la fergusonite, dans la xénotime, dans l'yttrotitanite, y accompagnant toujours l'erbium et très souvent les oxydes de cérium, de lanthane, didyme. On n'est pas encore parvenu à l'obtenir en masse compacte, ni à l'état pur, et il n'a pu être séparé de l'erbium. On sait, au contraire, préparer l'*yttria*, son seul oxyde. Il suffit de calciner l'un de ses sels, eux-mêmes extraits des terres à yttrium : carbonate, oxalate, sulfate, tantalate, etc. Le résidu, l'yttria, qu'on sépare aisément, le cas échéant, de l'erbine, est une poudre blanchâtre ou jaunâtre, de densité 5,03. Il décompose les sels ammoniacaux. Il joue le rôle d'une base salifiable très énergique et se combine, même après une calcination très forte, avec les acides, pour former des sels incolores, dont quelques-uns cristallisent très bien. L'*azotate d'yttrium*, en particulier, donne, dans une solution fort concentrée, de grands cristaux. Il dégage, quand on le chauffe, des vapeurs rouges. Le *phosphate d'yttrium* se rencontre dans la nature tout cristallisé : c'est le minéral appelé *xénotime* (V. ce mot). Le *silicate d'yttrium* existe aussi à l'état naturel, d'abord dans la gadolinite, puis dans diverses variétés d'orthite, le *tantalate* et le *niobate d'yttrium*, dans la samarskite, l'yttrotantalite, etc.

YU, empereur chinois (V. HIA).

YUACOU (Ornith.) (V. PÉNELOPE).

YUCATAN. Presqu'île de l'Amérique du Nord, entre le golfe du Mexique (baie de Campêche) à l'O. et la mer des Antilles (baie de Honduras) à l'E. Le *détroit de Yucatan*, large de 220 kil., la sépare de Cuba au N.-E. Prise dans son ensemble, la presqu'île mesure environ 220.000 kil. q. appartenant à deux des Etats-Unis du Mexique et aussi, pour les fractions méridionales, au Honduras britannique et au Guatemala, aux Etats mexicains de Chiapas et Tabasco. On trouvera dans l'art. MEXIQUE, notamment pp. 869 et 873, la description physique du Yucatan, vaste plaine tertiaire de relief très faible, enveloppée de bas-fonds. Le climat, très chaud, mais sec, est assez salubre. Les pluies tropicales ruissellent en hiver d'octobre à février, mais le sol sableux et calcaire les boit aussitôt. Le riz et le maïs prospèrent, mais aucune autre de nos céréales. Les cultures tropicales se développent, tabac, canne à sucre, café, coton, indigo, agave textile ; mais la grande richesse vient des forêts où abondent les bois de teinture, d'ébénisterie et de construction. Sur la côte on recueille le sel et l'ambre. — Les deux Etats mexicains qui se divisent le pays sont *Campêche* (V. ce mot) et *Yucatan* : 91.201 kil. q. ; 298.850 hab. en oct. 1895 ; cap. Mérida (36.935 hab.). Les ruines grandioses qui ont fait la célébrité du Yucatan sont attribuées aux Toltèques (V. MEXIQUE) ; les plus remarquables sont celles d'*Uxmal*, Chichen-Itza, Tulum, Pamal, Mayapan, Zayi, Becanchen, Iturbide, etc. Le Yucatan forma jadis un royaume dont le souverain résidait à Mayapan ; à la tête de chacune des sept provinces était un cacique ; ceux-ci se rendirent indépendants. Les Espagnols parurent en 1506 ; Francisco da Montejo commença en 1521 la conquête qui finit en 1541 par la soumission du cacique de Massi ; sur les ruines de cette ville s'éleva Mérida (1542) ; deux ans plus tôt, on avait fondé Campêche. La conversion au christianisme précipita la déchéance des indigènes. En 1821, le Yucatan se proclama indépendant, mais il ne se sépara pas du *Mexique* (V. ce mot).

BIBL. : V. MEXIQUE. — COGOLLUDO, *la Istoria de Yucatan* ; Madrid, 1687, rééd. à Campêche et Mérida en 1842-45. — STEPHENS, *Incidents of travel in Yucatan* ; Londres, 1843, 2 vol. — D. CHARNAY, *les Anciennes Villes du Nouveau Monde* ; Paris, 1857-82.

YUCCA (*Yucca* L.). I. BOTANIQUE. — Genre de Liliacées-Aloïnées, composé d'une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique du Nord. La tige arborescente, plus ou moins haute, est garnie à son sommet d'un bouquet de feuilles étroites et ensiformes, souvent effilées en aiguillons, du centre duquel sort une hampe portant un grand nombre de fleurs insérées à l'aisselle de bractées blanchâtres et constituant une longue et belle panicule terminale. Périanthe simple à 6 divisions, 6 étamines insérées à la base de ces divisions, ovaire triloculaire plu-

riovulé, surmonté de trois stigmates presque sessiles; fruit bacciforme formé d'une capsule polysperme oblongue, à 6 angles obtus, déhiscente en 3 valves. L'espèce principale, *Y. gloriosa* L., est fréquemment cultivée en Europe; ses



Yucca gloriosa.

feuilles fournissent des fibres tenaces, utiles dans la sparterie ; ses capsules mêmes contiennent un suc résineux purgatif. Enfin, les sépales des *Yucca* se mangent en salade dans leur pays d'origine. — Les *Yucca* paraissent avoir fait leur apparition à l'époque secondaire par des feuilles de *Yuccites* Schmip. et Moug., qu'on trouve à différents niveaux dans le trias et le jurassique. Dr L. Hn.

II. Horticulture. — On cultive principalement dans ce genre : *Yucca aloifolia* L., *Y. filifera* Mack., *Y. filamentosa* L., Y. *gloriosa* L., intéressants par leur port singulier ou leur admirable inflorescence. Ils prospèrent dans les terrains modérément frais, ou même en sols secs de médiocre qualité, et demandent le plein soleil. Isolés ou groupés en massifs, ils conviennent à la décoration des rocailles et des jardins paysagers. Les *Yucca* sont assez répandus dans le midi de la France où ils bravent les plus longues sécheresses. Sous le climat de Paris, ils ne sont pas tous complètement rustiques, surtout s'ils végètent dans un sol trop humide ; là, et dans les milieux analogues, il convient de les installer sur les pentes, au soleil. On les multiplie de graines, semées au printemps, d'œilletons enracinés du pied, de boutures ou bourgeons feuillés, qu'on fait enraciner en terre siliceuse. G. Boyer.

YUCCITE (Paléont.) (V. Yucca).

YUÉ-Tchi (Ethnogr.) (V. Bactriane).

YUEN-Chan. Ville de Corée (V. Ouensan).

YUEN. Dynastie mongole qui régna en Chine de 1280 à 1368 ; elle fut fondée par Koubilaï qui fut élu khan des Mongols le 4 juin 1260. Il ne régna sur la Chine entière que lorsqu'il fut complètement victorieux des *Song* en l'année 1280 (V. ce mot, t. XXX, p. 268, et l'histoire de la dynastie des Youen à l'art. Mongolie, t. XXIV, pp. 82-83).

YUENSAN. Port de Corée (V. Gensan).

YUKON. Grand fleuve de l'*Amérique du Nord* (V. cet art.), qui parcourt le *Canada* et l'*Alaska* (V. ces mots). Long de 3,570 kil. dans un bassin de 817.000 kil. q., il est formé dans le Territoire du Nord-Ouest par la réunion, au fort Selkirk, du Lewes (g., 475 kil.) et du Pelly (dr., 444 kil.) ; le Lewes, issu du lac Cratère, suit le flanc de la passe de Chilkat. Le fleuve, coulant vers le N.-O., passe auprès du Klondyke, pénètre dans l'Alaska, se grossit de la Porcupine (dr.), devient navigable aux vapeurs et aboutit à la mer de Bering par un vaste delta. Gelé en hiver, son débit est énorme en été, comparable à celui du Mississipi.

Le district du Yukon, formé en 1895 dans le Territoire du Nord-Ouest (Canada), s'étend sur 580.000 kil. q. Il comprend la région aurifère du Klondyke.

Bibl. : Pike, *Through the subarctic forest*; Londres, 1896.

YULAN (Bot.) (V. Magnolier).

YULE. Montagne de la *Nouvelle-Guinée* (V. ce mot).

YULE (Sir Henry), géographe anglais, né près d'Edimbourg le 1er mai 1820, mort à Londres le 30 déc. 1889. Entré en 1840 dans le corps des ingénieurs militaires du Bengale, il étudia de près et avec passion les mœurs et coutumes du pays, les monuments mégalithiques, etc., sans négliger pour cela ses devoirs professionnels et la direction de grands travaux d'irrigation dans les provinces du Nord-Ouest. Il publia même un traité de fortification fort estimé des spécialistes et qui a été traduit en français (Paris, 1858). Promu sous-secrétaire au département des travaux publics de l'Inde en 1855, il participa à la mission de Birmanie dont il donna un compte rendu : *A narrative of the mission to Ava* (1858). Il prit sa retraite en 1862 et s'établit à Palerme où il travailla à des études savantes qui lui ont valu une grande notoriété, notamment sa fameuse édition de *Marco Polo* (1871). Citons encore de lui : *Glossary of anglo-indian colloquial words and phrases* (1886) ; une édition du *Journal* de sir W. Hedges (1887). L'influence de Yule a été considérable dans le développement des études relatives à l'histoire ancienne et à la topographie de l'Asie centrale. R. S.

Bibl. : Henri Cordier, *Notice sur Yule*, dans *Journal asiatique*, 1890, t. XV, 2.

YUMA. Tribu d'Indiens des Etats-Unis (Arizona), sur le Colorado, du groupe des Mohaves, brachycéphales, de haute taille.

YUNA. Fleuve d'*Haïti* (V. ce mot).

YUNCA ou **CHIMU** (Anthrop.) (V. Pérou, p. 419).

YUNG (Godefroy-Eugène), publiciste français, né à Paris le 2 nov. 1827, mort à Paris le 27 déc. 1887. Elève de l'Ecole normale (1847), il fut professeur dans un lycée de province, puis devint secrétaire de la *Revue des Deux Mondes*, rentra en 1857 dans l'enseignement, qu'il quitta définitivement pour entrer dans la rédaction du *Journal des Débats*. Il eut une part considérable dans le mouvement libéral de 1857 à 1867, fit des conférences en faveur des Polonais, des conférences historiques et littéraires au Cirque d'hiver, et enfin prit la direction de la *Revue des cours littéraires* (1863), qui devint la *Revue politique et littéraire* (1871), plus connue sous le nom de *Revue bleue*. Sa direction fut extrêmement brillante et il servit très efficacement dans cet organe la cause des bonnes lettres. On a de lui un petit livre de critique pénétrante et d'érudition sûre : *Henri IV écrivain* (Paris, 1855, in-12).

YUN-NAN (au S. des Nuages). Province S.-O. de la Chine ; 380.000 kil. q. ; 10 millions d'hab. environ en 1902. Elle confine à la Birmanie anglaise à l'O., au Tonkin français au S., aux prov. de Kouang-si et Koei-tchéou à l'E., de Se-tchouen au N., au Tibet au N.-O. Elle occupe une des régions les plus montagneuses et les plus tourmentées du globe (Cf. Asie, Chine, Tibet), surtout à l'O. où se creusent les gorges parcourues par les grands fleuves indo-chinois, la Salouen et le Mékong ; les sommets du Tchasan atteindraient 6.500 m. Au N., les monts qui dominent le Yang-tsé dépasseraient 7.000 m. Au S., le Yun-nan forme un plateau de 2.000 m. d'alt. dominé par des arêtes de grès rouge et où naissent le

Fleuve Rouge qui arrose le Tonkin, le Si-kiang ou fleuve de Canton. Ces hauts plateaux et ces hautes vallées n'ont pas l'opulente végétation tropicale, mais on y cultive le blé, le riz, les légumineuses, le pavot à opium, le théier, le mûrier, la canne à sucre, toute sorte de fruits, etc. Le bétail est nombreux. Les richesses minérales sont considérables, étain (à Kokieou), plomb argentifère, cuivre, fer, houille, mercure, or, jadéite, etc. Le marché central est le chef-lieu, *Yunnan-fou ;* les autres villes principales sont Tali vers l'O., Sesnao au S., Momein près de la Salouen, Mongtseu, près du Fleuve Rouge. Le débouché naturel est la vallée de ce fleuve, le long duquel se construit un chemin de fer français.

La population est très mélangée ; trois éléments principaux ont concouru à la former : 1° les Miao-tse et Lolos, considérés comme aborigènes; 2° les Chinois ; 3° les immigrants, musulmans d'origine turque ou mongole ; ajoutés au S. des Laotiens, des Karens, des tribus birmanes, etc. (Cf. l'art. Asie, § *Ethnographie* et *Linguistique* et les art. Linguistique et Races humaines). C'est au temps de la dynastie des Han, du IIe siècle av. J.-C. au IIe siècle ap. J.-C., que les Chinois prirent pied au Yun-nan, dont on attribue la conquête à l'empereur Hari-Wouti (106-4 av. J.-C.) ; toutefois les montagnards demeurèrent insoumis. De 1125 à 1280 se maintint un royaume indépendant de Tali. Les Mongols, puis les Ming, soumirent définitivement le Yun-nan. Les musulmans et les Chinois vécurent en bon accord jusqu'au moment de la grande insurrection des Pan-thaï (V. Chine, pp. 93 et 94). Le Yun-nan se relève lentement de cette terrible saignée. L'influence française y prévaut de plus en plus.

Bibl. : Rocher, *la Prov. de Yunnan ;* Paris, 1879-80, 2 vol. in-8, avec carte au 800.000e. — Rouvier, art. dans *Revue géographique* de 1896 et 1897.

YUN-NAN-Fou. Ville de Chine, ch.-l. de la prov. de Yunnan, sur le plateau oriental, au N. d'un vaste lac ; 200.000 hab. Centre des mines de cuivre ; fabrication de tapis, feutres, satins, etc.

YUNQUE. Montagne de *Porto Rico* (V. ce mot).

YUN-TCHING. Ville de Chine, prov. de Chan-si, sur le bord du marais salant de Lou-tsoun ; 90.000 hab. Cette ville, surnommée la *Cité des sources*, n'a aucun rang administratif ; elle est néanmoins très importante par suite de la résidence d'un *tao-taï*, chargé de l'administration des salines renommées de Lou-tsoun ; elle possède l'un des plus beaux temples de la Chine.

YUNX (Ornith.) (V. Torcol).

YURUK. Mot turc qui signifie *nomade*. On appelle ainsi des tribus turques qui sont restées nomades sur le sol ottoman depuis la conquête jusqu'à nos jours, et que leur teint blanc et leurs traits réguliers distinguent suffisamment des Turcomans immigrés qui mènent une vie analogue à la leur. Ils sont musulmans, un peu à la façon des Bédouins ; ils sont ordinairement monogames ; la femme n'est pas voilée ; elle ne regarde pas l'étranger quand il passe, mais lui donne immédiatement l'eau ou le lait qu'il lui demande ; leurs tentes noires en poil de chèvre, ou leurs huttes de branchages toujours pleines de fumée, sont disposées en cercle. Le gouvernement ottoman a fait récemment des efforts suivis de quelque succès pour fixer les Yuruks à demeure en leur distribuant des terres à cultiver. Les nomades qu'on appelle quelquefois de ce nom et qui vagabondent sur le territoire de l'ancienne Cilicie sont tout simplement des bohémiens ou tziganes.

YVAN, princes russes (V. Ivan).

YVART (Jean-Augustin-Victor), agronome français, né à Boulogne-sur-Mer en 1764, mort à Saint-Port, près de Melun, le 1er juil. 1831. Il fut jusqu'en 1824 professeur d'économie rurale à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, puis se consacra à l'exploitation d'un grand domaine, à Saint-Port, près de Melun ; c'est l'un de nos agronomes les plus éminents de la première moitié du XIXe siècle. En 1814, il avait été élu membre de l'Académie des sciences de Paris en remplacement de Parmentier. Outre de nombreux mémoires et articles dans divers recueils, il a publié : *Coup d'œil sur le sol, le climat et l'agriculture de la France* (Paris, 1807) ; *Considérations générales et particulières sur la jachère* (Paris, 1822) ; *Assolements et jachères* (Paris, 1842, 3 vol., posth.) ; etc.

Bibl. : Baron de Sylvestre, *Notice sur J.-A.-V. Yvart*, dans *Mém. Soc. d'agric.*, 1832.

YVECRIQUE. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Doudeville ; 447 hab.

YVERDON (lat. *Eburodunum*, all. *Ifferten*). Ville de Suisse, cant. de Vaud, à l'extrémité S. du lac de Neuchâtel ; 8.000 hab. protestants français. Industrielle et commerçante ; plusieurs établissements d'éducation ; bains sulfureux. Très beau château ancien, à quatre tours, bâti en 1135 par le duc de Zæhringen, résidence des avoués bernois de 1536 à 1798, et que le conseil municipal mit pendant vingt ans à la disposition de Pestalozzi pour ses établissements d'éducation (1805-25). C'est auj. un musée.

Bibl. : Crottet, *Hist. de la ville d'Yverdon* ; Genève, 1859.

YVERNAUMONT. Com. du dép. des Ardennes, arr. de Mézières, cant. de Flize ; 151 hab.

YVERSAY. Com. du dép. de la Vienne, arr. de Poitiers, cant. de Neuville ; 253 hab.

YVES. Com. du dép. de la Charente-Inférieure, arr. et cant. (S.) de Rochefort ; 336 hab.

YVES de Chartres (Saint), auteur ecclésiastique, né près de Beauvais vers 1040, mort le 23 déc. 1116. Il étudia à l'abbaye du Bec, devint chanoine à Nesle, puis abbé de l'abbaye Saint-Quentin à Beauvais (v. 1075). Il fut nommé évêque de Chartres et, comme son élection était contestée, il alla se faire confirmer à Rome (1091). Il s'opposa au mariage de Philippe Ier avec Bertrade de Montfort et fut emprisonné par ordre du roi de France pendant deux ans (1092-93). Il se réconcilia avec le roi de France (1104) et conseilla à Louis VI de se faire sacrer à Orléans (1108). Il prit une part active à la réforme ecclésiastique de son époque ainsi qu'à la polémique suscitée par la querelle des investitures, dans laquelle il se montra partisan de la conciliation du pouvoir spirituel avec le pouvoir temporel. — Il a composé une célèbre collection de canons (décrétales des papes, canons des conciles, extraits des saints pères, lois romaines, lois promulguées par les rois et les empereurs depuis Charlemagne), inspirée de celle de *Burchard* de Worms et qui servit elle-même de base à *Gratien* (V. ces noms et l'art. Décrétale) ; elle comprend trois parties, dont les deux premières (*Decretum* et *Panormia*) sont seules d'Yves de Chartres, qui les rédigea vers 1095. Cette collection canonique a été publiée en 1499 (Bâle), 1557 (Louvain) et par Fronteau et Souchet (1647) ; — des lettres (289), publiées par P. Pithou (Paris, 1585, in-4), F. Juret (Paris, 1610, in-8), etc. ; traduites en français par Merlet (Chartres, 1885, in-8) ; une courte chronologie (*Historia Francorum brevissima*), rédigée vers 1108 et attribuée aussi à Hugues de Fleury (*Rec. des hist. de Fr.*, t. X, XI et XII) ; — des sermons, publiés à part par Hittorp (Cologne, 1568, in-fol.) ; — un *Micrologus* liturgique (1510, 1527 et 1590), etc. Deux éditions de ses œuvres complètes ont été données par Souchet (Paris, 1647, in-fol.) et par Migne (*Patrol. lat.*, t. CLXI et CLXII). E.-D. Grand.

Bibl. : S. Devic, *Etude hist. et litt. sur Yves de Chartres ;* Paris, 1858, in-8. — A. Foucault, *Essai sur Yves de Chartres d'après sa correspondance ;* Chartres, 1883, in-8. — Thèses allemandes de Dombrowski (Breslau, 1881) et A. Sieber (Königsberg, 1885). — P. Fournier, *Yves de Chartres et le Droit canonique ;* Paris, 1898, in-8 (Cf. *Bibl. Ec. des Chartes*, t. LVII-LVIII, 1896-97). — Esmein, *la Question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres ;* Paris, 1889, in-8 (*Bibliot. de l'Ec. des Hautes-Etudes*, section des sciences religieuses).

YVES Hélory (Saint), patron des avocats, né à Kermartin, près de Tréguier, d'une famille noble, le 17 oct. 1253, mort le 19 mai 1303. Après avoir fait ses études ès arts et en droit canon aux Universités de Paris et d'Orléans, il fut nommé official de l'archidiaconé de Rennes (1280), puis official du diocèse de Tréguier (1284) et recteur de Trédrez. Il acquit la réputation d'un saint homme, charitable, éloquent. Comme le bienheureux Hélie de Biville († 1257), Yves s'habillait de la manière la plus simple et se laissait dévorer par la vermine. Il avait fondé une sorte d'hospice dans son manoir héréditaire de Kermartin. Vers 1298-99, il résigna ses fonctions pour se consacrer tout entier à la vie contemplative. Yves de Kermartin fut canonisé par Clément VI, qui était originaire de la vicomté de Limoges, dépendance féodale de la Bretagne ; on célèbre sa fête le 19 mai. Une pseudo-séquence sur le patron des avocats a été très populaire : *Sanctus Yvo erat Brito; — Advocatus et non latro, — Res miranda populo.* Ch.-V. L.

Bibl. : Ch. de La Roncière, *Saint Yves;* Paris, 1901, in-12. Ouvrage d'édification, avec bibliographie, pp. 195-201.

YVETEAUX (Les). Com. du dép. de l'Orne, arr. d'Argentan, cant. de Briouze; 250 hab. Stat. de chem. de fer.

YVETOT. Com. du dép. de la Manche, arr. et cant. de Valognes ; 356 hab.

YVETOT. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Seine-Inférieure, à 152 m. d'alt. dans le pays de Caux; 7.545 hab. (6.458 aggl.) en 1901. Pépinières; fabriques de toiles, lainages, cotonnades, etc.; commerce de laines. La célébrité de cette petite ville tient au *roi d'Yvetot*, popularisé par une plaisanterie de Henri IV et une chanson de Béranger. Au XVIe siècle, on trouve en effet un seigneur d'Yvetot qui ne relevait d'aucun autre dans la hiérarchie féodale et l'affirma en prenant le titre de roi, ensuite remplacé par celui de prince.

Bibl. : Claude Malingre, *Traité du royaume d'Yvetot*, 1614, in-8. — J. Ruault, *Preuves de l'hist. du roy. d'Yvetot*, 1631, in-4. — L.-A. Beaucousin, *Hist. de la principauté d'Yvetot;* Rouen, 1884, in-8. — Guilmeth, *Hist. de la ville et des environs d'Yvetot*, 1842, in-8.

YVETTE. Rivière du dép. de *Seine-et-Oise* (V. cet art.).

YVIAS. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, cant. de Paimpol; 1.173 hab.

YVIERS. Com. du dép. de la Charente, arr. de Barbezieux, cant. de Chalais ; 888 hab.

YVIGNAC. Com. du dép. des Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Broons ; 2.046 hab.

YVILLE-sur-Seine. Com. du dép. de la Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair ; 332 hab.

YVOIRE. Com. du dép. de la Haute-Savoie, arr. de Thonon-les-Bains, cant. de Douvaine ; 483 hab.

YVON (Claude), théologien et littérateur français, né à Mamers en 1714, mort à Paris en 1791. Il entra dans les ordres, puis vint à Paris et se lia avec les encyclopédistes : Diderot le chargea des articles *Ame, Athée, Dieu*, dans l'Encyclopédie. Entré chez un libraire, il y rédigea des thèses pour la Sorbonne, en particulier celle de l'abbé de Pradt (1751), qui fit beaucoup de bruit et fut censurée. Yvon se réfugia en Hollande et publia l'*Apologie de M. de Pradt* (1752), dont la troisième partie est due à Diderot. Revenu en France et ayant fait sa paix avec l'Eglise, Yvon devint chanoine de Coutances et historiographe du comte d'Artois. On lui doit encore deux *Lettres à Rousseau* (1763) et divers ouvrages sur l'histoire de la religion.

YVON (Adolphe), peintre français, né à Eschwiller (Moselle) le 31 janv. 1817, mort à Paris le 11 sept. 1893. Elève de Paul Delaroche, il débuta au Salon de 1842 avec un portrait de *Mme Ancelot;* envoyé en mission en Crimée pendant la campagne, il exposa à son retour un grand tableau, *Prise de la tour de Malakoff*, qui obtint un vif succès et fut popularisé par la gravure. Dessinateur habile et consciencieux, il excellait à camper ses personnages dans l'atmosphère qui leur convenait ; il a du mouvement et de la vie, mais on peut lui reprocher une certaine sécheresse et un coloris un peu pauvre; nous citerons de lui, outre de nombreux portraits : *le Premier Consul descendant les Alpes, le maréchal Ney soutenant l'arrière-garde en Russie, Bataille de Solférino, Evacuation des blessés à Magenta, Une Rue de Constantinople, Secrets d'Etat, Charge de Reichshoffen.*

YVON-Villarceau (Antoine-Joseph-François), astronome français, né à Vendôme le 15 janv. 1813, mort à Paris le 28 déc. 1883. Il s'affilia tout jeune au saint-simonisme, partit pour l'Orient, en 1833, avec Félicien David et fut attaché quelque temps à l'école fondée au Caire par *Lambert Bey* (V. ce nom). De retour à Paris en 1837, il entra comme élève à l'Ecole centrale des arts et manufactures, obtint en 1840 le diplôme d'ingénieur, mais se tourna vers l'astronomie et, en 1846, fut nommé astronome de l'observatoire de Paris. En 1855, il devint membre du Bureau des longitudes et, en 1867, fut élu membre de l'Académie des sciences. On lui doit d'importants travaux de triangulation géodésique et il a perfectionné plusieurs instruments : le cercle méridien, le grand équatorial, etc. Il a aussi calculé les éléments de plusieurs astéroïdes. Il a publié : *Théorie de la stabilité des machines locomotives en mouvement* (Paris, 1852); *Etablissement des arches de ponts droits* (Paris, 1853) ; *Méthodes pour la détermination des orbites des planètes et des comètes* (Paris, 1857); *Nouvelle navigation astronomique*, en collab. avec Magnac (Paris, 1877), etc.

YVORNE. Village de Suisse, cant. de Vaud, renommé par son vignoble qui produit de très bons vins blancs (Clos du Rocher, Maison-Blanche, etc.) ; 351 hab.

YVOY-le-Marron. Com. du dép. de Loir-et-Cher, arr. de Romorantin, cant. de Lamotte-Beuvron ; 766 hab.

YVRAC. Com. du dép. de la Gironde, arr. de Bordeaux, cant. du Carbon-Blanc ; 738 hab.

YVRAC-et-Malleyrand. Com. du dép. de la Charente, arr. d'Angoulême, cant. de La Rochefoucauld; 824 hab.

YVRANDES. Com. du dép. de l'Orne, arr. de Domfront, cant. de Tinchebray ; 530 hab.

YVRÉ-le-Pôlin. Com. du dép. de la Sarthe, arr. de La Flèche, cant. de Pontvallain; 1.269 hab.

YVRÉ-l'Evêque. Com. du dép. de la Sarthe, arr. et cant. (3e) et à 6 kil. E. du Mans, sur l'Huisne ; 2.252 hab. (596 aggl.). Ruines de l'abbaye cistercienne de l'*Epan* (*Pietas Dei*). Plateau d'Auvours, autour duquel se livra la bataille du Mans (V. Franco-allemande [Guerre]). Carrières ; commerce de fromages.

YVRENCH. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu ; 439 hab.

YVRENCHEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. de Crécy-en-Ponthieu ; 309 hab.

YZENGREMER. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ault; 560 hab.

YZERNAY. Com. du dép. de Maine-et-Loire, arr. et cant. de Cholet; 1.609 hab.

YZERON ou **IZERON.** Rivière du dép. du *Rhône*, (V. ce mot, t. XXVIII, p. 598).

YZERON. Com. du dép. du Rhône, arr. de Lyon, cant. de Vaugneray; 727 hab.

YZEURE. Com. du dép. de l'Allier, arr. et cant. (E.) de Moulins ; 5.703 hab.

YZEURES ou **IZEURES.** Com. du dép. d'Indre-et-Loire, arr. de Loches, cant. et à 9 kil. S.-O. de Preuilly, sur la Creuse, à 80 m. d'alt.; 1.843 hab. Stat. du chem. de fer de Châtellerault à Tournon-Saint-Martin. Eglise romane; restes d'un prieuré du XIIe siècle; beau dolmen. On identifie avec Yzeures l'*Iciodorum* gallo-romaine.

YZEUX. Com. du dép. de la Somme, arr. d'Amiens, cant. de Picquigny; 178 hab.

YZOSSE. Com. du dép. des Landes, arr. et cant. de Dax; 285 hab.



1. Evangéliaire de Kells (ms. de la bibliot. de Dublin), VIIe s.
2. Initiale visigothique du VIIIe siècle.
3. Initiale de ms. allemand, XIIe siècle.
4. Grande lettre ornée de ms. français, XIIe siècle.
5. Lettre ornée, XIVe siècle.
6. Initiale à rinceaux, XIVe siècle.
7. Initiale du XVe siècle.
8. Initiale encadrée du XVe siècle.
9. Lettre ornée, XVe siècle.
10. Ms. choral (Mont-Cassin), XVIe siècle.
11. Lettre grisaille du XVIe siècle.
12. Bible de Wittemberg, XVIe siècle.

Z

Z. I. Phonétique. — Vingt-cinquième lettre de l'alphabet latin dont l'origine remonte au zaïn phénicien et au zéta grec (ζ), c.-à-d. à la consonne dentale complexe qui correspond à la gutturale ξ et à la labiale ψ. Il occupait dans l'alphabet grec la 7e place et, comme signe numéral, signifiait sept. Il semble qu'à l'origine en grec il se prononçait *zd*, puis que la prononciation devint celle qui s'est conservée.

Z est une transcription pure et simple du zéta grec dans les mots latins et français *zacynthus*, *zacynthe* auprès de ζακύνθος ; *zephyrus*, *zéphyr* auprès de ζέφυρος ; *zèle* auprès de ζῆλος ; *zone* auprès de ζώνη ; *azyme* auprès de ἄζυμος, etc.

Z tient lieu de *s* à la finale des mots français : *lez* pour *les* dans *Plessis-lez-Tours*, etc, ; *nez* auprès du lat. *nasus ; rez* dans *rez-de-chaussée* auprès du lat. *rasus ; riz* auprès du gr. ὄρυζα, etc.

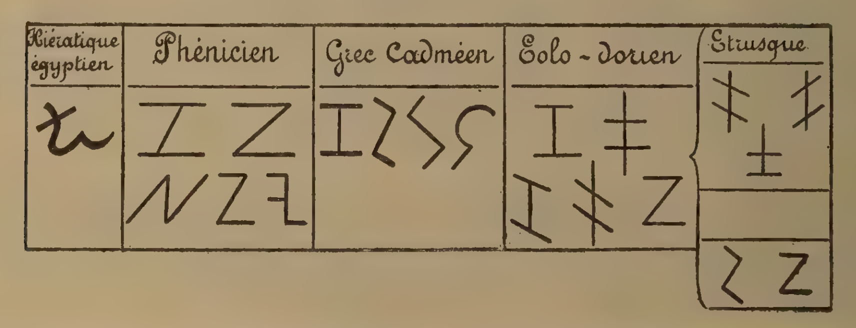
Z tient lieu de *ts* à la finale des formes verbales de la seconde personne du pluriel comme dans *vous aimez*, *vous venez*, etc., auprès du lat. *amatis*, *venitis*, etc.

Enfin, en ce qui regarde le français, *z* final ou médial apparaît dans différentes dénominations géographiques comme *Séez*, *Uzès*, ou soit à la finale, soit à l'initiale dans des mots d'origine étrangère diverse comme *fez*, *zagaie*, *zèbre*, *zéro*, *zinc*, etc.

En allemand, *z*, souvent redoublé dans l'ancienne orthographe à la fin des radicaux comme dans le vieux haut allemand *chrazzon* (all. mod. *kratzen*), « égratigner », est primitivement pour *ts-st*. Même origine et même valeur pour le *z* initial, ainsi que le prouve, auprès de plusieurs exemples analogues, le rapport du vieux haut allemand *zanga*, « tenaille » avec le vieux haut allemand *stanga*, même sens. Il n'y a pas de différence d'origine ni de prononciation entre le *tz* et le simple *z*. Paul Regnaud.

II. Paléographie. — Le Z dérive d'un hiéroglyphe égyptien qui représentait un canard. Introduit, par l'intermédiaire des colonies grecques de l'Italie méridionale, dans l'alphabet latin primitif, où il fut placé entre l'F et l'H, il tomba en désuétude de bonne heure, et dès l'époque de la loi des Douze Tables il n'était plus en usage. Il fut ensuite réintroduit, pour la transcription des noms grecs, et placé alors à la fin de l'alphabet romain.

1. ORIGINE ET DÉRIVATION DU Z LATIN.



Le Z est très rare dans les écritures antiques et surtout sur les inscriptions. A l'époque barbare, il reproduit souvent les formes primitives (V. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, p. 23). La barre diagonale du Z est souvent traversée d'une petite ligne oblique.

Le *z* minuscule a deux formes, qui apparaissent dès la plus haute antiquité : l'une est, comme le Z épigraphique, contenue entre la ligne de base et la ligne de sommet de l'écriture ; l'autre a sa queue prolongée au-dessous de la ligne. A l'époque carolingienne, le *z* minuscule et cursif est très haut et forme, à sa tête et à sa base, deux courbes très marquées. Il a été souvent confondu, dans les transcriptions des manuscrits, avec la lettre *h*.

Jusqu'à une époque très moderne, la tête du *z* ne repose pas sur la ligne de sommet de l'écriture, mais se trouve placée notablement au-dessus (fig. des majuscules

du XIIIe siècle, de la néogothique, de l'italique, etc.).
Le *ç* (cédillé) dérive du *z*, sous une forme dans laquelle la tête, arrondie et redressée verticalement, a été complètement séparée de la queue, réduite à une

2. ÉCRITURES DE LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN AGE.

	Inscriptions	Graffiti	Tablettes de cire	Capitale des manuscrits	Onciale	Semi-onciale	Cursive	Minuscule
Antique								
Ve siècle								
VIe siècle								
VIIe siècle								
VIIIe siècle								
IXe siècle								
Xe siècle								
XIe siècle								

simple ligne ondulée (3e fig. de la cursive du XIe siècle et fig. de la minuscule du XIIIe siècle). Cette transformation eut lieu probablement, à l'époque carolingienne, en Italie, où le *ç* est très fréquent et resta la forme nor-

3. ÉCRITURES GOTHIQUES.

	Majuscules	Inscriptions	Sceaux	Minuscule	Cursive
XIIe siècle					
XIIIe siècle					
XIVe siècle					
XVe siècle					

male du *z* jusqu'à la Renaissance (fig. 10 du frontispice).
Le Z est quelquefois placé en sens inverse, sur les inscriptions antiques et au moyen âge, souvent par suite d'une simple faute de gravure lapidaire. E.-D. GRAND.

4. ÉCRITURES MODERNES.

Néogothique	Romaine	Italique	Écriture des Bulles	Bâtarde
	Z			

ZAANDAM (appelée parfois, à tort, *Saardam*). Ville des Pays-Bas, prov. de la Hollande septentr., près de l'embouchure du Zaan dans le golfe de l'Y ; 16.200 hab. Fabriques de poudre, de papier, de tabac ; scieries, minoteries ; centre du commerce du bois de la Hollande. C'est une localité riante ; ses petites maisons, la plupart entourées de jardins, sont en bois ou en briques peintes en rouge et en vert ; on y voit près de 400 moulins à vent. La principale curiosité de la ville est la cabane de Pierre le Grand. Le tsar l'aurait habitée en 1697, quand il vint étudier à Zaandam la construction navale. D'après la tradition, il y travailla sous le nom de *Pierre Michaïlov*, dans le chantier du patron *Kalf*. Mais il fut reconnu, et l'affluence des curieux l'obligea à retourner à Amsterdam.

ZAATCHA. Oasis d'Algérie, dép. de Constantine, à 36 kil. S.-O. de Biskra, au N. du groupe du Zab occi-

dental, arrosée par des puits. En 1849, le cheikh Bou-Zian s'y insurgea; renforcé par les fanatiques et les rôdeurs de la région saharienne, il opposa une résistance acharnée au général Herbillon. Ce fut la plus meurtrière des conquêtes d'oasis, il fallut 52 jours pour s'en emparer, enlevant jardin par jardin et maison par maison au prix de pertes cruelles. L'assaut final eut lieu le 26 nov. 1849; les colonels Canrobert, de Barral et de Lourmel dirigeaient les trois colonnes françaises. Bou-Zian fut tué; les palmiers de l'oasis furent coupés, les maisons rasées.

BIBL. : ROCHER, dans *Revue des Deux Mondes*, avr. 1851.

ZAB. Nom de deux affluents de gauche du Tigre, dans le Kurdistan (Perse et Turquie d'Asie). — Le grand Zab, *Lycus* des anciens, a sa source en Perse, dans l'Azerbaïdjan ; il entre ensuite en Turquie dans la province de Van, sandjak de Hekkiari, et se jette dans le Tigre sur le territoire de la province de Mossoul, après avoir reçu les eaux du Raou-Kojak et de la rivière de Rovandiz. — Le petit Zab, *Caprus* des anciens, a également sa source dans l'Azerbaïdjan, porte d'abord le nom kurde de Zeï et le nom persan de Kalvi, entre en Turquie dans le district de Suleimanié, traverse la ville d'Altoun-Kieupru qui est sur la route de Mossoul à Bagdad, et se jette dens le Tigre en face de Kalaat-Djebbar. Les deux rivières ont chacune plus de 400 kil. de cours et des eaux abondantes et impétueuses. Cl. HUART.

ZABOROWSKI (Sigismond), anthropologiste français, né à La Crèche, com. de Breloux (Deux-Sèvres), le 11 nov. 1851. Il entra dans la presse scientifique peu après 1870, devint secrétaire, puis bibliothécaire (1892) de la Société d'anthropologie de Paris. Il a été plusieurs fois chargé de conférences et de cours à l'Ecole d'anthropologie. On lui doit de nombreux travaux de vulgarisation scientifique et de science pure. Citons : l'*Ancienneté de l'homme* (1874, 2 vol.); l'*Homme préhistorique* (1878); l'*Origine du langage* (1879); les *Grands Singes* (1881); les *Mondes disparus* (1886). Ses mémoires originaux, parus surtout dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, la *Revue d'Anthropologie*, la *Revue scientifique*, etc., s'élèvent à une centaine, indépendamment de sa collaboration à la *Grande Encyclopédie*. Il a contribué à élucider l'ethnologie de nos colonies, l'Indo-Chine, Madagascar, etc., et à résoudre la question des origines aryennes. Dr L. HN.

ZABULON. Ce nom désigne à la fois, selon le procédé généalogiqne des écrivains bibliques, un des fils de Jacob, le dernier qu'il eut de son épouse légitime Léa, et l'une des tribus d'Israël, dont l'habitat est au N.-O. du pays de Chanaan, au voisinage des Phéniciens. Les gens de Zabulon s'y mêlèrent à la population indigène.

ZACATECAS. I. VILLE. — Ville du Mexique, cap. de l'Etat de ce nom, à 2.450 m. d'alt., dans un étroit défilé, sur le chem. de fer de Mexico à El Paso; 40.000 hab. en 1895. Centre minier très important; fonderies d'argent; poteries. Belle cathédrale de 1612-1752, au point culminant; riche bibliothèque; monnaie, etc.

II. ETAT. — L'un des Etats-Unis du Mexique, limitrophe de Coahuila au N., Jalisco au S. et à l'O.; 65.167 kil. q.; 452.720 hab. en 1895. C'est un plateau aride de 2.000 m. de haut, balayé par le vent du N. et où il ne pleut presque jamais. Les mines d'argent découvertes en 1548 sont la seule ressource importante.

ZACCARIA (Francesco-Antonio), canoniste, né à Venise en 1714, mort en 1795. — Œuvres principales : *Dissertatio de duabus antiquis canonum collectionibus ineditis ; De inedita collectione quam cardinal Laborans composuit.*

ZACCONE (Pierre), littérateur français, né à Douai le 2 avr. 1817, mort à Morlaix le 12 avr. 1895. Fils d'un officier, il fut enfant de troupe, fit ses études à Brest et entra dans l'administration des postes. Il s'adonnait à la littérature pendant ses loisirs; en 1843, il vint à Paris et fit paraître *Epoques historiques de la Bretagne* (1845). Depuis lors, il écrivit sans relâche des romans du genre feuilleton. Après 1878, il fut président de la Société des gens de lettres. Ses principaux livres sont : *Histoire des sociétés secrètes* (1847), *le Roi de la Basoche* (1852), *le Vieux Paris* (1855) et *le Nouveau Paris* (1856), *les Drames des catacombes* (1864), *les Rôdeurs de nuit, la Poste anecdotique et pittoresque* (1867), *les Drames de l'Internationale* (1872), *les Mansardes de Paris* (1880), *les Drames de la Bourse* (1882), *l'Enfant du pavé* (1888), *Seuls* (1891), etc. Il a fait jouer les *Nuits du boulevard* (1880).

ZÁCH (Félicien), de la famille noble des Zách ; palatin à la cour de Mathias Csák, adversaire des Angevins en Hongrie, il jura plus tard fidélité à Charles-Robert et devint conseiller du roi. En 1330, sa fille Claire fut déshonorée par Casimir, frère de la reine Elisabeth, qui a joué dans ce forfait un rôle équivoque. Le père courroucé, pour se venger, se précipita épée nue sur la famille royale qui dinait à Visegrád (17 avr.), et abattit quatre doigts de la main de la reine. Zách tomba sous les coups de Jean Cselényi, et le roi exerça une vengeance terrible. Les descendants de Zách furent frappés jusqu'à la troisième génération, leurs biens confisqués, et la malheureuse Claire, horriblement mutilée, fut traînée de ville en ville. De nombreux dramaturges ont mis sur la scène cet épisode de l'histoire nationale ; Arany en fit une ballade émouvante.

ZACH (Franz-Xaver, baron de), astronome allemand, né à Presbourg le 4 juin 1754, mort à Paris le 2 sept. 1832. Il fut d'abord officier dans l'armée autrichienne, puis précepteur à Londres, et, en 1786, entra au service du duc de Saxe-Gotha, qui lui fit élever sur le Seeberg, près de Gotha, un observatoire. Il en eut la direction de 1787 à 1806. Il voyagea ensuite et habita succcessivement Marseille, Gênes, Paris. Il est surtout connu par sa *Monatliche Korrespondenz zur Beförderung der Erd-und Himmelskunde* (Gotha, 1806-13, 28 vol.), devenue par la suite la *Correspondance astronomique* (Genève, 1818-25, 13 vol.). Il fut également le directeur, à partir de 1796, des *Allgemeinen geographischen Ephemeriden.* Il est l'auteur de *Tabulæ motuum solis novæ et correctæ* (Gotha, 1792, suppl. 1804), de *Tabulæ speciales aberrationis et nutationis* (Gotha, 1806, 2 vol.), et d'un grand nombre d'autres ouvrages, de mémoires et d'articles. L. S.

ZACHARIÆ (Just-Friedrich-Wilhelm), poète allemand, né à Frankenhausen le 1er mai 1726, mort à Halle le 30 janv. 1777. Il est l'auteur de poèmes héroï-comiques que Gottsched mit en vogue : *Der Renommist* (1744), *Phaeton, Das Schnupftuch*, etc. Il a aussi écrit des poèmes didactiques (*Tageszeiten*, 1755; *Die vier Stufen des weiblichen Alters*, 1757, etc.), des fables, etc.

BIBL : ZIMMERMANN, *J.-F.-W. Zachariæ;* Leipzig, 1792.

ZACHARIE. Nom porté par différents personnages de l'histoire juive, notamment par un fils de Jéroboam II, roi des Dix-Tribus, qui ne régna que quelques mois; par le fils du grand prêtre Joad, successeur de son père dans cette haute fonction et qui fut victime de l'ingratitude du roi Joas, enfin par un prophète, fils de Béréchie, dont l'œuvre, relativement importante, figure à l'avant-dernière place dans la Collection des petits prophètes. Ce Zacharie, contemporain de Zorobabel, appartient aux temps qui suivirent l'exil (fin du VIe siècle av. J.-C.). — Le *Livre de Zacharie* se compose de trois parties : 1° chap. I à VIII, qui consistent en visions d'un tour assez particulier et auxquels l'auteur de l'*Apocalypse* du Nouveau Testament empruntera les éléments de quelques-uns de ses tableaux ; 2° chap. IX à XI, vues d'avenir et avertissements dans le goût des anciennes prophéties; 3° chap. XII à XIV, tableau de la crise finale d'où Israël sortira régénéré. On a proposé de considérer ces deux dernières parties comme émanant d'écrivains antérieurs à la destruction de Jérusalem, mais leur antiquité est fort suspecte. L'authenticité de la première partie

est elle-même contestable. — Le Nouveau Testament cite un Zacharie, époux d'Elisabeth et père de saint Jean-Baptiste. M. VERNES.

BIBL. : Ed. REUSS, *les Prophètes*, t. Ier, pp. 177-193 et 347-360, et t. II, pp. 339-362. — M. VERNES, *Du prétendu polythéisme des Hébreux*, t. II, pp. 375-381.

ZACHARIE (Saint), 93e pape, élu le 30 nov. 741, mort le 14 mars 752. Fête, le 15 mars. — Il était fils d'un Grec nommé *Polychronios*. Lorsqu'il fut élu, l'Eglise de Rome était en conflit flagrant avec la cour de Constantinople, la confirmation de son élection ne fut donc pas demandée à l'exarque de Ravenne ; et comme on n'en sollicita pas non plus pour ses successeurs, ce signe de la dépendance du siège de Rome à l'égard de l'Empire grec peut être considéré comme disparu dès Zacharie. Peu de temps après son accession, ce pape abandonna le parti du duc de Bénévent et du duc de Spolète, avec lesquels Grégoire III, son prédécesseur, s'était ligué contre Luitprand, roi des Lombards, et il obtint de ce prince des concessions qui augmentèrent grandement le domaine de l'Eglise de Rome ; il réussit même à le faire renoncer à son entreprise contre l'exarchat de Ravenne. Cette influence fut plus puissante encore sur le successeur de Luitprand, Rachis, que ses inclinations dévotes prédisposaient à la subir. En 750, Rachis abdiqua la dignité royale, reçut l'habit monastique de la main du pape, et se retira au mont Cassin. — Eginhard rapporte que, en 751, Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Fulrad, prêtre-chapelain, furent envoyés à Zacharie, pour le consulter touchant les rois qui étaient alors en France, et qui ne possédaient de la royauté que le nom, sans en avoir la puissance. Le pape répondit qu'il valait mieux que celui qui possédait déjà l'autorité de roi le fût en effet. En conséquence, d'après la sanction du pontife romain, Pépin fut appelé roi des Francs et reçut l'onction sacrée pour cette dignité. — Plusieurs lettres adressées à Boniface attestent l'active attention avec laquelle Zacharie suivait l'œuvre missionnaire entreprise afin d'opérer la conversion des Germains, pour le profit commun du siège de Rome et des princes austrasiens. Dès 742, il s'était intéressé au premier concile national germanique, assemblé par Carloman. En 747, il établit définitivement, à Mayence, la métropole de la Germanie, en y fixant Boniface et en attribuant à lui et à ses successeurs juridiction sur toute la Germanie, en qualité de légats. — Vers le même temps, il affirmait sa propre juridiction sur toute la nation franque, en édictant sur les pouvoirs des métropolitains et divers sujets de discipline 27 *capitula* adressés *ad Pippinum, Majorem Domus, itemque ad episcopos, abbates et proceres Francorum*. — Il traduisit en grec les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand. E.-H. VOLLET.

BIBL. : BAXMANN, *Politik der Päpste*, 1868, 2 vol. — OELSNER, *Pippin*, 1871. — JAFFÉ, *Monumenta moguntina*.

ZACHÉE. L'*Evangile de saint Luc* (XIX, 1, suiv.) rapporte qu'un chef des publicains de ce nom, habitant Jéricho, montra un extraordinaire empressement à voir Jésus et obtint le grand honneur de le recevoir sous son toit. La tradition fait de Zachée le premier évêque de Césarée (*Constitutions apostoliques*, *Recognitions*, *Homélies Clémentines*).

ZADOC. Au moment où l'on attendait la mort de David, l'un des deux grands prêtres, Abiathar, se prononça en faveur d'Adonias ; l'autre, Zadoc, en faveur de Salomon. Celui-ci se priva des services du premier et maintint Zadoc à la tête du sacerdoce de Jérusalem (1 *Rois*, I et II, *passim*). On peut supposer qu'Abiathar était, en réalité, le chef du clergé sous David et que Salomon le remplaça par Zadoc, peut-être le chef du sacerdoce de Gabaon, qui devint la tige de la grande prêtrise légitime. On a proposé de rattacher à ce nom celui des Saducéens.

ZÆHRINGEN. Village du grand-duché de Bade, à 3 kil. de Fribourg ; 1.159 hab. Ruines du château des anciens *ducs de Zæhringen*, issus d'Erchanger, duc de Souabe, décapité en 917 ; son fils, Guntram le Riche, comte de Sundgau et Brisgau, serait l'ancêtre commun des familles de Zæhringen, issue de son fils aîné Gebhard, et de Habsbourg, issue de son fils cadet Lanzelin. Le véritable fondateur de la puissante maison de Zæhringen fut Berthold le Barbu († 1077), qui, s'étant vu frustrer du duché de Souabe, prit parti pour le pape contre Henri IV et déchaîna la guerre civile dans l'Allemagne du Sud. A sa mort, tandis que son fils cadet Hermann devenait margrave de *Bade* (V. ce mot), son fils aîné Berthold II (1077-1111) s'établit à Zæhringen dont sa famille prit le nom. Ils demeurèrent adversaires acharnés des empereurs franconiens et souabes. La branche aînée, dite de Zæhringen, dont l'autorité s'étendit progressivement sur la Suisse actuelle, se continua par Berthold III (1111-23), fondateur de Fribourg et de Villingen ; Conrad (1123-52), frère du précédent, vicaire du royaume de Bourgogne (ou d'Arles), Berthold IV (1152-86), fils de Conrad, lequel fit sa paix avec Frédéric Barberousse et y gagna les fiefs bourguignons et l'avouerie de Genève, Lausanne, Sion ; Berthold V (1186-1218), fils du précédent, fondateur de Berne, Yverdon, Mondon, etc. Il mourut sans enfants, et l'héritage des Zæhringen fut démembré, les fiefs revenant à l'empereur, les biens de Souabe au comte d'Urach, époux de sa sœur aînée, les biens d'Helvétie au comte de Kybourg, époux de la cadette ; la maison d'Urach se subdivisa en comtés de Fribourg et de Furstenberg.

BIBL. : SCHŒPFLIN, *Historia Zaringo-Badensis* ; Carlsruhe, 1763-66, 6 vol. — HEYCK, *Gesch. der Herzoge von Zæhringen* ; Fribourg, 1891.

ZAFARINES. Iles du Maroc (V. DJAFARINES).

ZAFIBRIHAMA. Peuplade de *Madagascar* (V. ce mot).

ZAFRA (*Julia Restituta*). Ville d'Espagne, prov. de Badajoz ; 7.000 hab. Grand château des ducs de Medina-Celi, bâti en 1437. Carrières de marbre bleu ; foires aux bestiaux. Croisement de voies ferrées vers Séville, Huelva et Merida.

ZAGAIE (V. SAGAIE).

ZAGANELLI, peintre italien (V. COTIGNOLA).

ZAGAZIG. Ville de la Basse-Egypte, ch.-l. de la prov. de Charkièh ; 35.715 hab. en 1897. Prise d'eau du canal du Nil à Suez. Ruines de *Bubaste*. En face du val du Toumilat, à la jonction des voies ferrées d'Alexandrie à Suez et à Mansourah, c'est le centre du commerce du coton et des céréales dans le Delta oriental.

ZAGHOUAN. Ville de Tunisie, au pied du mont Zaghouan (1.340 m.), près des sources qui alimentent Tunis par aqueduc ; 2.000 hab. Teintureries. Belles ruines romaines de la Nymphée ou Temple des eaux.

ZAGORA (Mont) (V. HÉLICON).

ZAGOSKINE (Michel-Nikolaiévitch), dramaturge et romancier russe, né dans un bien du gouvernement de Penza en 1789, mort à Moscou en 1852. Après avoir reçu une médiocre éducation dans sa famille qui était pauvre, il vint de bonne heure à Saint-Pétersbourg, où il reçut une place dans l'administration des Mines. En 1812 il s'engagea, et fut blessé. Revenu à Saint-Pétersbourg, il se livra tout entier à sa passion pour le théâtre. Il fit sa première comédie, *le Polisson*, bien accueillie par le prince Chakhovskoï, dramaturge influent, et, à partir de ce moment, fournit au théâtre de nombreuses comédies. On cite : *Comédie contre la Comédie ; Bogtonov ou le Provincial à la capitale ; le bon Garçon*, et surtout *le Théâtre noble* (1828), qui passe pour son chef-d'œuvre, bien que ce mot n'indique ici rien de bien relevé, ni de très nouveau. C'est à la même époque que Zagoskine se mit à cultiver un genre auquel il allait devoir des succès éclatants : le roman historique. Son roman le plus célèbre, *Iouri Miloslavski*, parut en 1829. Dix autres suivirent, sur divers sujets empruntés à l'histoire plus ou moins réelle de la Russie. L'entrain de ses comédies et l'élan patriotique de ses romans distinguèrent Zagoskine, et lui assurent encore, à l'heure actuelle, des lecteurs attentifs,

mais il n'y a, dans toute son œuvre, rien de bien caractéristique. Ses œuvres complètes ont commencé à paraître à Saint-Pétersbourg en 1898. J. L.

BIBL. : S.-T. AKSAKOV, *Biographie de Zagoskine*, dans les *Œuvres diverses*; Moscou, 1858 (en russe).

ZAGREUS (Myth. gr.) (V. DIONYSOS, p. 610, MYSTÈRE, ORPHISME).

ZAHREZ. Lagunes du dép. d'*Alger* (V. ce mot, p. 156).

ZAÏDAM ou **TSAÏDAM.** Région de l'Asie centrale dépendant de la prov. chinoise de Koukou-nor. C'est un désert salé, occupant une cuvette de 2.600 à 3.000 m. d'alt., au N. du Kouen-Loun central, au S. du Koukou-nor, entre 35° 20′ et 39° lat. N., 88° et 96° long. E. On lui attribue 180.000 kil. q. et 12.000 hab. de race mongole (Eleuthes, croisés de Tangoutes), nomades pasteurs vêtus de feutre et de peaux de mouton.

ZAÏRE (V. CONGO).

ZAITCHAR ou **ZAJECAR.** Ville de Serbie, sur le Timok; 7.000 hab., dont moitié de Bulgares. Le 7 août 1876, Osman Pacha y défit les Serbes. Marché de laine.

ZAITZEVO. Ville de Russie (V. NIKITOVKA).

ZAIZAN (Lac) (V. DZAIZAN NOR).

ZAKATALY. Ville forte de Transcaucasie, sur un affl. g. du Kour. Citadelle des Lesghiens, prise, en 1804, par Gouliakov.

ZALA. Comitat de Hongrie, à la frontière de la Styrie; 5.121 kil. q.; 433.864 hab. (en 1900). Le comitat est sillonné par les montagnes du Bakony et du Balaton. La Drave le sépare de la Croatie; cette rivière limite, avec la Mura, le territoire de *Muraköz* (583 communes et 2 villes). Ch.-l. : Zala-Egerszeg. J. K.

ZALA (Georges), sculpteur hongrois, né à Felső-Lendva le 16 avr. 1853. C'est un des plus grands artistes de la Hongrie contemporaine. Il fit ses études à Vienne et à Munich, se fit connaître surtout à l'Exposition de Budapest en 1885 par son groupe : *Marie et Madeleine*, acheva le monument des honvéds à Bude, commencé par Huszár; il dirige l'atelier royal de sculpture à Budapest. J. K.

ZALANA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Moïta; 1.039 hab.

ZALATNA. Com. du comitat Alsó-Fehér (Transylvanie), centre du district minier de cette contrée. Construite sur l'emplacement de la colonie minière d'*Ampelum*, siège du *procurator œrarium* romain, la commune fut fondée, sous le roi Geyza II (1141-61), par les Saxons. Centre des mines d'or de la Transylvanie. J. K.

ZALESKI (Bogdan), poète polonais, né à Bohatyrka (Ukraine) en 1802, mort à Villepreux (Seine-et-Oise) en 1886. Elevé au milieu des steppes qu'il a chantés ensuite à maintes reprises, il fit ses études à Human, puis les compléta à Varsovie, où il composa ses premiers poèmes influencés par le romantisme venant de naître à cette époque en Pologne. Aide de camp du général Skrzynecki pendant l'insurrection de 1831, il émigra en France où il resta jusqu'à la fin de ses jours. Les revers de sa nouvelle patrie en 1870 ne l'ont pas laissé insensible, ils lui ont inspiré la *Prière pour la France*, admirable de sincérité et d'élévation. Ses poésies ont un caractère éminemment lyrique : il chante surtout l'Ukraine et ses charmes, et se transporte volontiers dans l'époque où il vivait dans ce beau pays. Ses recueils *Rusalki* (les Naïades); *Czajki* (Barques cosaques); *Dumy i dumki* (Chansons); *Szumki* (Petites chansons), appartiennent aux meilleures productions du groupe dit « ukrainien » (« Ecole d'Ukraine » : Malczewski, Goszczynski, Zaleski, Czaykowski, Groza) de la poésie polonaise. Parmi les œuvres épiques, la *Sainte Famille* surtout mérite d'être mentionnée, elle raconte d'une façon naïve et poétique l'enfance de Jésus. On a aussi de Zaleski une excellente traduction des chants populaires serbes et un poème philosophique, l'*Esprit du steppe*, espèce de légende des siècles avec des passages quelquefois superbes. Une des meilleures éditions de ses œuvres est celle de Gubrynowicz et Schmidt (*Biblioteka Polska*, t. VII-X), qui ont aussi publié ses *Poésies posthumes* en trois volumes (Lwów, 1890). Dr V. BUGIEL.

BIBL. : GASZTOWTT, *B. Zaleski*; Paris, 1886 (cf. *Bulletin polonais*, 1886).

ZALEUCOS, législateur grec de Locres, du VIIe siècle av. J.-C. Suidas en fait un simple berger, mais Diodore (XII, 20) fait de lui, ce qui est plus plausible, un homme de famille aisée. On prétendit que Pallas Athéna en personne l'avait inspiré, lui dictant ses lois en songe. Zaleucos les rédigea; puis il les promulgua, croit-on, en 644 av. J.-C., une quarantaine d'années avant le terrible Dracon dont il eut, lui aussi, la proverbiale rigueur. Cette législation nouvelle était précédée d'un beau préambule sur la Divinité. Il affirmait : « L'ordonnance de l'univers prouve surabondamment l'existence de son auteur ». C'est le *Cœli enarrant gloriam Dei*. Et Zaleucos énumérait et enseignait les vertus que les dieux sont en droit d'exiger des citoyens et des magistrats, conducteurs de l'Etat. Victor GLACHANT.

ZALUSKI. Nom d'une famille polonaise qui a joué un rôle considérable dans l'histoire politique et littéraire de la Pologne. Ses membres les plus remarquables sont :

André-Chrysostome, homme d'Etat et prélat, né en 1650, mort en 1711. Après des études aux universités de Vienne et de Gratz, il entra dans les ordres, devint en 1674 chanoine de Cracovie, en 1683 évêque d'Ermeland. Orateur renommé, en 1683 il négocia le traité avec l'Autriche qui amena Sobieski au secours de Vienne assiégée par les Turcs. En 1699, le roi Auguste II le nomma grand chancelier de la couronne. Brouillé avec lui, il l'interna à Dresde, puis à Ancône (1706). Cette vie active a imprimé son cachet à l'épistolaire de Zaluski qui contient des matériaux précieux pour l'histoire de son époque. Il fut publié en 1709-11, à Braunsberg, sous le titre de *Epistolæ historicæ familiares* (6 vol.). Zaluski a laissé aussi deux recueils de discours et de sermons et plusieurs traductions polonaises d'ouvrages ascétiques français, espagnols et italiens.

Joseph-André, prélat et bibliophile, neveu du précédent, né en 1702, mort le 9 janv. 1774. Après avoir employé plusieurs années à voyager en Allemagne, en Hollande, en France et en Italie, il entra, à son retour en Pologne, dans l'état ecclésiastique. Nommé chanoine de Plock et grand référendaire du royaume, il embrassa, à la mort d'Auguste II, le parti de Stanislas Leszczynski qui l'envoya à Rome annoncer au pape son élection. Zaluski demeura trois ans en Italie, puis rejoignit Stanislas en Lorraine et obtint de Louis XV les abbayes de Fontanette et de Villars. Mais il demanda bientôt à Auguste III l'autorisation de rentrer en Pologne, et fut promu évêque de Kiev. Ce fut alors que, de concert avec son frère André-Stanislas, il entreprit de former une bibliothèque et finit par réunir plus de 230.000 vol. En 1748, il en fit don à la nation; elle fut placée dans un bâtiment particulier à Varsovie. Zaluski continua de l'enrichir.

A la diète de 1767, Zaluski s'éleva avec force contre l'immixtion de la Russie dans les affaires polonaises. Repnine, ambassadeur de Catherine II, fit arrêter Zaluski et trois autres sénateurs qui furent déportés dans la ville russe de Kalouga, d'où les exilés ne revinrent qu'en 1773. En 1795, les Russes s'emparèrent de la bibliothèque de Zaluski. Bien qu'une partie des ouvrages ait été volée pendant le transport, 262.640 vol. et 25.000 gravures ont pu arriver encore à Saint-Pétersbourg, où ils constituèrent le fonds de la bibliothèque impériale qui venait d'être créée. Zaluski publia une *Bibliothèque des poètes polonais* (Varsovie, 1752-56, 5 vol. in-4); un *Manuel de droit public polonais pendant l'interrègne* (en latin; trad. fr. par Duclos, Varsovie, 1764), les *Analecta historica* (Varsovie, 1731); le *Specimen historiæ Poloniæ criticæ* (Dantzig, 1733), et le récit de sa captivité en Russie.

Parmi les autres membres de cette famille, nous nommerons le frère aîné de Joseph-André : *André-Stanislas*, né en 1694, mort à Kielce le 16 déc. 1758, évêque de Plock et grand chancelier de la couronne (1735-45), puis

évêque de Cracovie et chancelier de l'Académie de cette ville. Il montra le zèle le plus vif pour l'encouragement des lettres en Pologne et réunit son importante bibliothèque à celle de Joseph. — Un autre Zaluski, *Joseph-Henri*, (1787-1866), s'est distingué comme général. Il entra en 1807 dans l'armée française, fit les campagnes d'Espagne, d'Allemagne, de Russie et de France et reçut le titre de baron de l'Empire. En 1831, il prit part à l'insurrection polonaise, fit la campagne en qualité de général et se retira ensuite en Galicie. Il publia en français *la Pologne et les Polonais défendus contre les erreurs et les injustices de MM. de Ségur, Thiers et Lamartine* (Paris, 1856).

ZAMA. Ville d'Afrique, célèbre par la bataille décisive que Scipion l'Africain et *Annibal* (V. ce nom) se livrèrent sous ses murs en 202 av. J.-C., et qui se termina par la victoire des Romains. Plus tard, elle fut une des villes principales du royaume de Numidie : aussi porte-t-elle quelquefois le nom de *Zama regia*. Sous l'Empire romain, elle fut élevée au rang de colonie. Deux inscriptions trouvées en Tunisie sur deux points assez éloignés l'un de l'autre ont prouvé qu'il y avait eu, dans l'Afrique romaine, deux cités du nom de Zama. Mais, de ces deux villes, laquelle doit être considérée comme la Zama de Scipion ? La majorité des savants se prononcent en faveur de la plus occidentale des deux villes, dont les ruines portent aujourd'hui encore le nom de Djiama ou Djama; ces ruines sont situées à 50 kil. environ à l'E.-S.-E. du Kef. J. T.

Bibl. : Ch. Tissot, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* ; Paris, 1888, t. II.

ZAMBA. Ile de Colombie, dans la mer des Antilles, sur la côte du dép. de Bolivar ; ancienne presqu'île détachée par des affaissements volcaniques du sol en 1840 et 1848.

ZAMBALES. Peuplade malaise des îles *Philippines* (V. ce mot), à l'O. de Luçon.

ZAMBÈZE. Grand fleuve de l'Afrique australe; long de 2.660 kil., il draine un bassin de 1.430.000 kil. q. Il naît par 11°20′ lat. S. et 22°40′ long. E., près des sources du Kassaï (V. Congo), entre les monts Kamaba et le lac Dilolo; d'abord nommé *Liba*, dans le pays des Lobalé, il descend vers le S., absorbe la Louena (dr.), le Cabompo (g.), le Louanguingo (dr.), inondant annuellement sa vallée large de 60 à 150 kil. Dans le pays de Manbounda, le Zambèze passe du territoire portugais en territoire anglais, que plus bas il sépare. Tournant ensuite vers le S.-E., puis l'E., il pénètre dans une région accidentée où son lit resserré est coupé de nombreux rapides, de ceux de Gonyé à ceux de Katima-Motilo; ils s'étendent sur 120 kil. Puis se présente un bief navigable de 200 kil. dont l'Allemagne possède la rive droite jusqu'à l'embouchure du Tchodé ou Kouando (g.), issu des marais de Kansila et draine la vaste région des steppes où coule le Coubango et dort le lac *Ngami* (V. ce mot). Le Zambèze franchit ensuite la célèbre cataracte *Victoria;* large de 900 m., il se précipite de 120 m. au fond d'une gorge, déchirure du basalte, croisant son lit à angle droit qui ne mesure que 30 m. de bord à bord; sorti de cette « Fumée tonnante » (Mossioutounya), le fleuve franchit de nombreux rapides, encadrés de collines boisées. Au confluent du Guai (dr.), il se dirige vers le N.-E. pour reprendre la direction de l'E. au confluent du Kafoué (g.), rentre en pays portugais au confluent du Loangoua (g.). Après les chutes de Tchikaronga, il reprend la direction S.-E. qu'il conserve jusqu'à la mer. Il passe à Tété, se creuse un défilé de 17 kil. dans les collines de Lupata et débouche dans la plaine côtière, où il reçoit le Chiré (g.), émissaire de la Nyassa. Large alors de 8 à 13 kil., il se divise en plusieurs bras enveloppant un grand delta; les principaux sont du S. au N. le Mélambé, l'Inhamissengo ou Tchindé où passent les navires à cause de ses fonds de 7 m. en marée haute, le Louebo oriental où passe la grande masse des eaux. La navigation ne remonte pas au-dessus de Tété.

ZAMBEZIA. Nom collectif donné aux possessions anglaises des deux rives du Zambèze concédées à la Compagnie *British South Africa*. Elles s'intercalent entre les colonies portugaises d'Angola et de Mozambique et représentent un territoire dont l'Angleterre a dépouillé le Portugal. Le règlement des frontières fut inscrit dans les conventions de mars 1890 et mai 1891. Le nom officiel est *British Central Africa* embrassant 1.665.000 kil. q., peuplés, croit-on, de 1.350.000 âmes; on distingue le Nyassaland entre le lac Tanganika et l'Etat du Congo, administré par un commissaire britannique, et la sphère d'action de la Compagnie britannique d'Afrique méridionale, dont la partie au S. du Zambèze est couramment dénommée *Rhodesia*.

ZAMBOANGA. Ville maritime au S.-O. de l'île de Mindanao (*Philippines*), résidence du gouverneur ; fondée en 1635 par les Espagnols, dont c'était l'arsenal principal. Climat très sain.

ZAMBRI ou **ZIMRI**, général de l'armée du roi d'Israël (Dix-Tribus), Ela, l'assassina à Thersa, mais dut se résigner à céder la place à Amri. Il périt dans l'incendie du palais royal où il mit lui-même le feu.

ZAMBRINI (Francesco), homme de lettres italien, né à Faenza le 25 janv. 1810, mort à Bologne le 9 juil. 1887. Il prit part d'abord aux mouvements de 1831 et suivants, jusqu'à ce qu'en 1854 il s'établit à Bologne ; et, après la constitution du royaume, s'étant assuré le concours de savants renommés, il entreprit la publication des *Testi di lingua*, puis celle de la *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua*, de la *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare*, et enfin il fonda la revue *Il Propugnatore*. Dans ces différentes collections, il publia plus de deux cent vingt-cinq textes. Par son impulsion, le mouvement littéraire auquel il avait donné origine se propagea dans toute l'Italie, et ses résultats sont très importants. Son œuvre principale est : *Le opere volgari a stampa dei secoli XIII e XIV indicate e descritte* (Bologne, 1878).

ZAMET (Sébastien), né à Lucques vers 1549, mort à Paris le 14 juil. 1614. Valet de la garde-robe de Henri III, son esprit d'intrigue et son habileté financière lui valurent une grosse fortune et l'amitié de deux rois. Il servit les amours de Henri IV avec la belle Gabrielle. Son fils légitimé, *Jean*, baron de Murat, maréchal de camp, mourut au siège de Montpellier en 1622. Son frère *Sébastien* fut aumônier de Marie de Médicis et évêque de Langres.

ZAMIA (*Zamia* L.). I. Botanique. — Genre de la famille des Cycadées, composé d'arbustes à tige courte portant des frondes pennées à folioles calleuses à la base. Les fleurs, dioïques, se composent d'un axe mince qui porte étroitement serrées sur ses flancs un très grand nombre d'étamines ou de carpelles. Les étamines, amincies à leur base, ont leur extrémité dilatée en une sorte d'écusson pelté portant sur ses bords de nombreux sacs polliniques. Les carpelles, à peu près de même forme, portent deux ovules sessiles. Les Zamia vivent dans l'Amérique tropicale et subtropicale ; on en connaît une trentaine d'espèces.

II. Horticulture. — Les plantes de ce genre appartiennent à la serre chaude ou tempérée, bien éclairée et sèche. Elles demandent une terre riche, légère, et des arrosages modérés. On les multiplie de graines et de boutures ou pousses feuillées nées sur leur souche.

III. Paléontologie (V. Cycadacées).

ZAMOLSCIS ou **ZALMOXIS**. Dieu des Gètes, dont les Grecs firent un prophète disciple de Pythagore, lequel aurait acquis sa sagesse mystique en Egypte, puis donné aux Gètes leur religion et leur législation.

ZAMORA (*Ocellum Duri* ou *Ocellodurum*). I. Ville. — Ville d'Espagne (ancien royaume de Léon), ch.-l. de prov., à 230 kil. N.-O. de Madrid, sur un escarpement de rochers dominant la r. dr. du Duero, à une alt. de 658 m.; 15.210 hab. Terminus du chemin de fer se détachant à Medina del Campo de la grande ligne Irun-Madrid. Evê-

ché. C'est une petite ville sans grande importance actuelle, elle a cependant une école militaire et quelques industries : chapeaux, lainages, liqueurs, tanneries et teintureries ; elle fait un certain commerce de vins et de grains. Mais, de son passé célèbre à l'époque de la guerre des chrétiens contre les Maures, elle a gardé quelques monuments : on l'appelait Zamora « la bien ceinte », elle était, en effet, entourée d'une sextuple ligne de remparts ; il n'en reste qu'une muraille et une citadelle ; la cathédrale, romane, a été terminée en 1174, le palais épiscopal est intéressant, la maison du Cid est en ruines. Un superbe pont de seize arches traverse le Duero. Sous son nom arabe de Medina el Samourah, elle fut souvent disputée entre les Espagnols et les Maures. Prise en 712 par les Maures, en 748 par Alfonse des Asturies, vainement assiégée en 939 par Abd-ur Rahman III dont Ramiro II de Léon détruisit l'armée, elle fut reprise par Almanzor en 985 ; elle fut définitivement réunie au royaume de Léon en 1093 par le Cid. Les rois de Léon et de Castille y résidèrent souvent et y convoquèrent les Cortès.

II. Province. — Province d'Espagne, formée du démembrement du royaume de Léon, limitée par le Portugal à l'O., les prov. de Salamanque au S., Valladolid à l'E. ; Léon au N., Orense au N.-O. ; 10.615 kil. q. ; 275.354 hab. Le sol, formé de terrains anciens à l'O. et au N.-O., dans les dépendances de la Galice, de couches plus récentes dans le reste du pays, est très montagneux ; c'est le plateau de Vieille-Castille, relevé au N.-O. par les dernières ramifications des Pyrénées Cantabres (sierra de la Culebra, 1.700 m.), au S. par les plissements venus de la grande sierra qui le limite. Il y a quelques petites plaines, mais peu importantes. Le climat est assez rigoureux, même dans la partie basse. La moyenne annuelle est de 12° environ. Les pluies, peu abondantes, sont apportées par les vents du S.-O. Par la quantité et la régularité relative de ses cours d'eau, la prov. de Zamora serait une des plus arrosées d'Espagne, mais son fleuve, le Duero, et les affluents de celui-ci ne rendent que peu de services. Les Arabes y avaient creusé des canaux que les Espagnols ont laissé dépérir. Aussi l'agriculture n'est-elle pas très prospère : il y a 133.000 hect. de forêts plus ou moins aménagées. Les terres de *regadio* (irriguées) couvrent seulement 17.000 hect. Des terres de *secano* (non irriguées), 519.000 hect., produisent des céréales, 62.000 de la vigne, 135.000 sont couverts de taillis, pâturages et varennes et 72.000 sont en friche ou jachère. Il y a 512.000 moutons, 86.000 chèvres, 20.000 porcs, 27.000 bêtes à cornes, 10.000 ânes, 5.000 mulets, 2.500 chevaux et 16.000 ruches. L'industrie est peu active ; cependant quelques mines d'antimoine, de plomb argentifère, d'étain, de cuivre et de fer sont exploitées, ainsi que des carrières.

Au point de vue administratif, les 300 ayuntamientos ou communes sont réparties entre les 8 partidos judiciales ou districts de Alcañices, Benavente, Bermillo de Sayago, Fuentesanco, La Puebla de Sanabria, Toro, Villalpando, Zamora. La province dépend de la capitainerie générale de Vieille-Castille, du diocèse de Zamora. J.-G. K.

Bibl. : Gabriel Puig y Larraz, *Descripcion fisica y geologica de la provincia de Zamora. Reseña geografica y estadistica de España.*

ZAMORA. Etat du Venezuela, entre l'Apure et la cordillère de Merida ; 65.317 kil, q. ; 253.418 hab. en 1894. Bien arrosé, mais dénué de moyens de communication, il ne peut exploiter ses magnifiques forêts vierges et ses riches prairies. La capitale est Guanare, les villes principales Barinas, Nutrias, San Carlos, Acangua, etc.

ZAMORA. Ville du Mexique, Etat de Michoacan, au pied d'un volcan ; 12.000 hab.

ZAMORA (Antonio de), poète dramatique espagnol, né en 1660, mort entre 1730 et 1744. Après avoir, semble-t-il, été acteur, Zamora fut attaché au conseil des Indes, puis à la maison du roi. Il est l'auteur d'œuvres lyriques et d'une quarantaine de pièces de théâtre, la plupart fastidieuses. Parmi ses drames religieux, on peut citer un *Judas Iscariote ;* parmi ses comédies, *Mazariegos y Monsalves ;* il a aussi imité, non sans talent, le *Don Juan Tenorio* de Tirso de Molina dans une pièce intitulée *El convidado de piedra* ou *No hay plazo que no se cumpla ni deuda que no se pague.* Il a paru, après sa mort, un recueil de ses drames, sous le titre de *Comedias de Antonio de Zamora* (Madrid, 1744, 2 vol. in-4).

ZAMOSC. Ville de la Pologne russe, gouv. de Lublin, sur la Topolnitza ; 10.900 hab. en 1892. Vieux château, vieille église ; fabrique de meubles, etc.

ZAMOYSKI (Jean-Sarius), grand chancelier de Pologne, né à Skoków le 1er avr. 1541, mort à Zamosc le 3 juin 1605. Il fut envoyé à l'âge de douze ans à Paris, y fit ses études, fut attaché à la cour du dauphin (depuis François II), puis alla compléter son instruction à Strasbourg et à Padoue. Elu recteur de l'Académie, il publia les statuts de l'Université de Padoue : *De constitutionibus univ. gymn. Patavini* (Padoue, 1564) ; *De senatu romano* (Venise 1563). Zamoyski rentré en Pologne (1565) fut d'abord chargé par le roi Sigismond-Auguste de la mise en ordre des archives de la couronne ; en trois ans, le jeune savant l'accomplit. Il reçut en récompense la starotie de Bielsk. Grâce à ses talents et à sa fortune princière, il acquit de l'influence sur toute la noblesse polonaise, et lorsque, en 1572, Sigismond-Auguste mourut, Zamoyski, malgré l'opposition du Sénat, fit élire roi de Pologne le duc d'Anjou, Henri, frère de Charles IX, contre Maximilien d'Autriche et le tsar. Puis il fut mis à la tête de l'ambassade qui vint à la cour de Paris apporter au prince français l'acte de son élection (1573). De retour en Pologne avec Henri III, il devint son chambellan et staroste de Knyszyn. Après le départ de Henri, Zamoyski porta au pouvoir suprême le duc de Transylvanie, Etienne Batory qui le nomma grand chancelier et grand général de la couronne (1576).

Les dix années du règne glorieux de Batory sont l'époque la plus brillante de la vie de Zamoyski. Il réorganisa l'administration de la justice, créa deux tribunaux d'appel (à Lublin et à Piotrkow), mit sur pied plusieurs régiments d'infanterie, fut l'instigateur de la guerre avec le tsar Ivan IV le Cruel qui avait envahi la Livonie. Il accompagna Batory pendant cette campagne, en prit le commandement après le départ du roi, enleva au tsar plusieurs provinces. Dès que la paix fut conclue (1582), il chassa les Suédois de la Livonie désormais polonaise et marcha contre les Tatars. Après les avoir battus, il revint à Varsovie pour y épouser la nièce du roi (1583). Ce mariage et sa sévérité contre le noble conspirateur Zborowski, qu'il fit décapiter (1584), lui firent beaucoup d'ennemis dans l'aristocratie polonaise.

Après la mort subite de Batory (1586), il porta au trône le prince suédois Sigismond, défendit son élection contre le duc Maximilien d'Autriche, battit ce dernier à Byczyna. Bien qu'il ait fait ensuite deux campagnes victorieuses contre les Turcs (1595 et 1600) et une campagne en Livonie contre les Suédois, il ne retrouva pas auprès du faible roi Sigismond III la faveur que lui accordait Batory. Aussi tout le temps que lui laissait la guerre, le passait-il dans son château, et il n'y était pas oisif. Il bâtit les villes de Nowy Zamosc et Szarogród. Puis il créa en 1592, à ses frais, une académie à Zamosc, modelée d'après l'académie de Sturmius, de Strasbourg ; il établit aussi à Zamosc une bibliothèque et une grande imprimerie. Entre temps l'humaniste reparaissait et il écrivait un traité philosophique paru en 1596 sous le titre de *Logica stoica.* Il était en correspondance avec la plupart des humanistes éminents de l'Europe. — Son fils *Thomas* fut également grand chancelier. Dr V. Bugiel.

Bibl. : Bursius, *Vita et obitus magni Joannis Zamoscii ;* Zamosc, 1619. — Lünigt, *Litteræ procerum Europæ* (épistolaire de Zamoyski) ; Leipzig, 1712. — Bohomolec, *Vie de Jean Zamoyski ;* Varsovie, 1775. — Staszyc, *Etudes et*

remarques sur la vie du grand chancelier Jean Zamoyski. — DZIALYNSKI, *Collectanea vitam J. Zamoyscii illustrantia*; Poznan, 1861. — KALLENBACH, *les Humanistes polonais*; Fribourg, 1891.

ZAMOYSKI (André), né à Zdiezun en 1716, mort le 10 févr. 1792. Il fit ses études à Paris, entra dans l'armée saxonne, revint en Pologne en 1754 et fut nommé en 1764 grand chancelier. En 1776, la diète le chargea de revoir toutes les lois du royaume et d'en former un nouveau code. Aidé de Wybicki, il termina ce travail en moins de deux ans, fit imprimer son code en 1778 sous le titre de *Code des lois judiciaires rédigé en vertu de la Constitution de 1776* et le présenta à la diète de 1780. L'affranchissement des serfs en formant la base (Zamoyski lui-même avait préludé à cette grande mesure dès 1760 en abolissant la servitude dans ses terres), l'ambassadeur russe Repnine et son parti le rejetèrent. Mais en 1791, il fut adopté en même temps que la constitution du 3 mai. Il fut nommé comte d'empire peu avant sa mort. — Son fils, le comte *Stanislas*, né à Varsovie le 13 janv. 1775, mort à Vienne le 2 avr. 1856, fut mêlé à toutes les agitations de l'époque. Il laissa sept fils, parmi lesquels le comte *André*, né le 2 avr. 1800, mort à Cracovie le 29 oct. 1874, devint directeur de la division de l'agriculture au ministère de l'intérieur à Varsovie et fut même, pendant la révolution de 1830, placé à la tête de ce ministère. On l'envoya ensuite à Vienne pour décider Metternich à une intervention en faveur des Polonais. Il resta en Pologne après la prise de Varsovie et travailla à son relèvement. Il affranchit les serfs dans ses vastes domaines, fonda des écoles, établit la navigation à vapeur sur la Vistule, se mit à la tête d'une banque hypothécaire et sacrifia à ces entreprises une partie de sa fortune. En 1842, il fonda les *Annales d'agriculture* et provoqua la création de la *Société agronomique* qui eut bientôt des membres dans toutes les parties de la Pologne. L'influence de Zamoyski éveilla la jalousie du vicomte Wielopolski qui, peu avant les troubles de Varsovie, en 1862, suggéra au gouvernement russe la suppression de la Société agronomique. Zamoyski étant allé porter au tsar Alexandre II les réclamations des Polonais fut exilé de Pologne. Il se retira alors à Paris. Dr V. BUGIEL.

BIBL. : Ch. MAZADE, *la Pologne contemporaine*; 1862.

ZAMPIERI (Domenico) (V. DOMINIQUIN).

ZANA. Localité d'Algérie, dép. de Constantine, arr. et à 27 kil. N.-O. de Batna; ruines de la ville romaine *Diana Veteranorum.*

ZANARDELLI (Giuseppe), homme d'Etat italien, né à Brescia en 1826. Docteur en droit de l'Université de Pavie, il prit une part active aux insurrections de 1848-49, s'exila, mais rentra à Brescia après l'amnistie de 1851 et vécut de leçons privées. Après l'affranchissement de l'Italie, il fut élu député d'Iseo (1860) au Parlement, où il n'a cessé de siéger depuis lors, s'associant à la gauche. Il a continué d'exercer à Brescia la profession d'avocat. Il prit part à l'expédition des Mille de Garibaldi (1860), fut chargé d'organiser la prov. de Bellune en qualité de commissaire royal. Quand la gauche arriva au pouvoir, Depretis lui confia le portefeuille des travaux publics (1876-77), Cairoli celui de l'intérieur (1878-81); il fit alors voter la réforme électorale. Appelé ensuite au ministère de la justice (1881-83), il se retira quand Depretis inaugura le « transformisme », évolution vers la droite; Zanardelli fut alors un des chefs de l'opposition qualifiée de « pentarchie ». Revenu au ministère de la justice avec Crispi (1887-91), il prépara le nouveau code pénal italien du 1er janv. 1890. Appelé à la présidence de la Chambre, ce vétéran de la gauche, respecté de tous les partis, l'occupa de nov. 1891 à fév. 1894, se retira, mais y fut rappelé en avr. 1897. En déc. 1897, le cabinet di Rudini lui confia de nouveau le portefeuille de la justice, mais il se démit en mai 1898, ne pouvant s'entendre avec ses collègues conservateurs. Réélu président de la Chambre en nov. 1898, comme candidat favorable au ministère Pelloux, il se démit lorsque ce ministère adopta une attitude réactionnaire. Le 15 fév. 1901, après la retraite de Saracco, Zanardelli fut chargé de former un ministère. A l'exemple de ce qu'avait réussi en France Waldeck-Rousseau, il s'appuya franchement sur la gauche avancée, s'entendant avec les socialistes et donnant de larges satisfactions à la démocratie.

ZANCLÉEN (Géol.). Nom donné par les géologues italiens au sarmatien (V. NÉOGÈNE).

ZANCLODON (Paléont.). Ce nom a été donné en 1875, par Plieninger, à des dents de reptile très comprimées latéralement, tranchantes, finement crénelées, trouvées dans le trias supérieur des environs de Stuttgart; ces dents indiquent un Dinosaurien de l'ordre des Théropodes. Le genre est le type de la famille des Zanclodontidées, caractérisée par des vertèbres pleines et biconcaves; deux vertèbres au sacrum; les pubis très étalés distalement; pas d'inter-pubis; ischions robustes, unis distalement; fémur plus long que le tibia; cinq doigts à la main et au pied. Cette famille est limitée au trias d'Europe; elle comprend, outre *Zanclodon*, les genres *Dimodosaurus*, *Therodontosaurus*, *Palæosaurus*. E. S.

ZANDER (Jonas-Gustaf-Wilhelm), médecin suédois, né à Stockholm en 1835. Il créa en 1865, à Stockholm, un institut médico-mécanique pour l'application de la gymnastique au traitement des maladies. Il a exposé ses appareils dans diverses expositions universelles.

ZANDVOORT. Station balnéaire de Hollande, à l'O. d'Haarlem; 3.000 hab. Plage très fréquentée.

ZANELLA (Giacomo), poète italien, né à Chiampo (prov. de Vicence) le 9 sept. 1820, mort à Padoue le 17 mai 1889. Ordonné prêtre en 1843, il enseigna d'abord au séminaire de Vicence, puis, après une longue suspension que lui infligea l'Autriche à cause de ses tendances libérales, il fut nommé professeur de lycée à Venise, puis à Padoue; en 1866, il monta dans la chaire de littérature italienne de l'Université de cette dernière ville, et prit sa retraite en 1876. La publication de son premier recueil (1868) lui valut une rapide et retentissante réputation; après avoir été salué comme un rénovateur de la poésie lyrique en Italie, il est aujourd'hui redescendu au second rang, qu'il gardera. Son succès s'explique par la conformité des sentiments qu'il exprimait avec ceux de la grande masse du public bourgeois en Italie; croyant, il essaye de concilier le dogme avec la science et les tendances modernes; prêtre, il conserve à l'Eglise son respect et son amour, mais applaudit à la révolution qui a fait l'unité de l'Italie. Ses vers, que ne recommande aucune éminente qualité de forme, sont faciles et harmonieux; on y trouve çà et là de charmantes images et des descriptions de la nature d'un charme presque virgilien. Ses œuvres ont été réunies par F. Lampertico, (Florence, 1894) en 2 vol., auxquels il faut ajouter le petit recueil intitulé *Astichello* (Milan, 1884) et un volume de traductions en vers (*Varie versioni poetiche*, Florence, 1888). En prose, Zanella a laissé 2 vol. de critique (*Paralleli letterari*, Vérone, 1885, et *Storia della letteratura italiana dalla metà del secolo XVIII ai giorni nostri*, dans la collection Vallardi, Milan 1880).

BIBL. : G. CHIARINI, dans *Nuova Antologia*, 1er juin 1888. — G. MAZZONI, *Commemorazione di G. Zanella*; Padoue. 1889. — A. FOGAZZARO, *G. Zanella e la sua fama*, dans *Nuova Antologia*, 1er nov. 1893.

ZANESVILLE. Ville des Etats-Unis, Ohio, sur le Muskingum; 21.000 hab. en 1890. Mines de houille et de pétrole; poterie, verrerie, fonte, minoterie, etc. Nœud de voies ferrées.

ZANFARA. Etat du Soudan, de langue haoussa, englobé dans le Sokoto, situé entre le Gober au S., le Gando à l'O., le Sokoto au N., le Katsena à l'E. Pays riche en bétail et en grains; la capitale actuelle est Kaoura, l'ancienne Zyrmi.

ZANGIACOMI (Joseph), homme politique français, né à Nancy le 19 mars 1766, mort à Paris le 12 janv. 1846. La famille, d'origine italienne, faisait partie de la maison

du roi de Lorraine Stanislas. Avocat à Nancy (1785), puis, en 1790, procureur-syndic du dép. de la Meurthe, il fut élu par ce même département à la Convention, le huitième et dernier (6 sept. 1792). Il appartint au centre. Il fut nommé membre du comité de Défense générale (9 janv. 1793). Il vota pour la détention de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix, pour l'appel, pour le sursis. Il s'occupa surtout d'assistance publique. Il fit partie du conseil des Cinq-Cents jusqu'en l'an VI, puis devint substitut au tribunal de cassation. Juge de cassation en l'an VIII, baron de l'Empire en 1810, maître des requêtes (1813), conseiller d'Etat, il fut chargé de rapports qui exigeaient beaucoup de science et de netteté d'esprit ; président de la Chambre des requêtes de la cour de cassation en 1831, pair de France (11 oct. 1832). H. Monin.

ZANGUEBAR (V. Zanzibar).

ZANKOV (Dragan), homme politique bulgare, né à Sistov en 1828. Marchand à Vienne, puis journaliste à Constantinople, où son journal *Bulgaria* (1859) soutint l'union de l'Eglise orthodoxe avec Rome, il entra dans l'administration turque, fut tour à tour assesseur judiciaire à Roustchouk (1854), adjoint chrétien des pachas de Nich et Viddin, professeur au lycée ottoman et censeur des journaux bulgares, redevint journaliste à Constantinople. Après les massacres bulgares de 1876, Zankov fit avec Balabanov une tournée auprès des grandes puissances pour la défense de ses compatriotes. Durant la guerre russo-turque, les vainqueurs le nommèrent vice-gouverneur de Tirnova, puis gouverneur de Varna. Il joua un grand rôle à la première assemblée nationale de Tirnova (1879), organisa un parti libéral, fut le premier agent de la Bulgarie à Constantinople ; le prince Alexandre le nomma président du Conseil (avr.-déc. 1880), puis ils se brouillèrent, et Zankov, après le coup d'Etat de 1881, combattit à la fois le prince et les Russes ; il fut emprisonné à Vratza (1882-83), redevint président du Conseil (sept. 1883-juil. 1884), mais fut battu aux élections par son rival Karavelov ; il se rapprocha alors de la Russie, et son ardente campagne contre Karavelov et le prince Alexandre contribua à l'abdication de ce dernier (1886). Durant la régence et la terreur stambouloviste, Zankov vécut à Constantinople, puis à Saint-Pétersbourg. Il rentra en 1895.

ZANNESELLO. Famille d'artistes (V. Canozio).

ZANNONE (Ilot) (V. Pontines, t. XXVII, p. 279).

ZANSKAR (Géogr.) (V. Dzanskar et Himalaya).

ZANTE (Ile) (grec *Zakynthos*). La plus méridionale des îles Ioniennes (Grèce), située à 18 kil. de la côte d'Elide ; 434 kil. q. ; 45.032 hab. (en 1896). L'aspect sur la carte est celui d'une demi-ellipse terminée par trois caps, au N. le cap Skinari, au S.-E. le cap Hieraka, au S. le cap Marathia, ces deux derniers séparés par le golfe de Khiéri. De formation calcaire, elle offre à la mer un front O. escarpé ; les hauteurs, qui atteignent 830 m., s'abaissent à l'E. sur une plaine fertile qu'abrite au S.-E. le mont Skopos (483 m.). Le climat est très doux. Les sources sont assez nombreuses, mais aucune ne suffit à créer même un ruisseau. Zante a été souvent ravagée par des tremblements de terre, en dernier lieu celui du 8 févr. 1893 qui abattit le tiers des maisons. L'île renferme, près de Khiéri, des sources de poix ou bitume déjà décrites par Hérodote (IV, 195). Aménagée en terrasses, l'île est couverte de vignes et d'arbres fruitiers ; elle exporte pour plus de 2 millions de fr. de raisins secs, mais importe de Russie les blés nécessaires à son alimentation. Zante produit aussi un vin blanc muscat réputé, d'excellentes olives, etc. Elle forme un nome distinct comprenant les petites îles Strophades et divisé en 10 dèmes ou communes. Le ch.-l. est la ville de Zante. — L'antique Zacynthe dépendit peut-être du royaume homérique d'Ithaque, fut colonisée par les Achéens et demeura autonome, figurant dans la ligue maritime, sous l'hégémonie d'Athènes, de Sparte, puis des Macédoniens et enfin de Rome. Les Normands l'occupèrent au XIe siècle, les Orsini après la IVe croisade, puis les Tocchi, comtes de Céphalonie, vassaux des Angevins de Naples. Les Vénitiens l'achetèrent au XVe et la repeuplèrent avec des réfugiés grecs des îles de Chypre, de Crète, du Péloponèse. L'aristocratie est encore d'origine vénitienne, et une partie de la population du rite latin. Après 1797, Zante suivit la destinée des îles *Ioniennes* (V. cet art.), occupée tour à tour par les Français (1797), les Turcs (1799), les Russes (1803), les Français (1807), les Anglais (1809), faisant enfin retour à la Grèce en 1864.

Bibl. : Riemann, *Recherches archéologiques sur les îles Ioniennes* ; Paris, 1879, 3 vol.

ZANTE. Ville de Grèce, sur une baie de la côte E. de l'île ; 14.096 hab. en 1896. Archevêché grec ; évêché latin. Bon port ; église Saint-Denys ; fort vénitien. C'est le centre du commerce de l'île.

ZANTHORHIZA (Bot.) (V. Xanthorhiza).

ZANTHOXYLON (Bot.) (*Zanthoxylon* L.). Genre de la famille des Rutacées-Zanthoxylées, composé d'arbres et d'arbrisseaux odorants souvent armés d'épines. Les feuilles, ponctuées-pellucides, sont alternes ou opposées ; elles peuvent être simples ou composées. Les fleurs, petites, verdâtres, sont généralement unisexuées ; elles manquent parfois de périanthe. Les fleurs mâles possèdent 3-5 étamines et un ovaire rudimentaire. Les fleurs femelles contiennent des étamines stériles et 3-5 ovaires distincts munis chacun d'un style saillant. Le fruit est formé de 1-5 coques indépendantes ne renfermant qu'une ou deux graines. Les Zanthoxylon (9 espèces) vivent dans l'Asie orientale et dans l'Amérique du Nord. On cultive quelquefois dans les jardins le *Z. sorbifolia* L. W. R.

ZANZIBAR. Jeu de dés qui se joue d'ordinaire avec trois dés : l'as compte cent ; le six compte soixante, et les autres points pour leur valeur nominale seulement. La partie se joue en un nombre déterminé de points, le nombre des joueurs est illimité. On peut convenir de jouer : soit à un gagnant qui est celui ayant le premier amené le total convenu, ou sur un coup unique le plus gros chiffre ; soit à un perdant qui est sur un coup unique celui qui a amené le point total le plus faible ; sur une partie, celui qui, après élimination des vainqueurs successifs, reste le seul en dessous du total convenu. Le zanzibar est très pratiqué en France sur le comptoir des marchands de vin. — Il se joue également avec une petite roue de loterie, une roulette, etc.

ZANZIBAR. L'île de Zanzibar est située entre le 5° et le 6° lat. S. à 48 kil. environ de la côte orientale d'Afrique. La superficie de l'île peut être évaluée à 1.620 kil. q.— La plus grande longueur est de 80 kil. et la largeur de 32 à 43 kil. De formation madréporique, l'île est peu élevée ; les faibles ondulations qui la sillonnent dans toute sa longueur ne dépassent pas 135 m. d'alt. ; la pointe S. est une falaise noire, rocheuse et bien boisée ; la pointe N. est basse, bordée de récifs. — Située en pleine zone équatoriale, Zanzibar a un climat chaud et humide, dont la réputation d'insalubrité pour l'Européen paraît assez justifiée ; elle est exposée tour à tour aux moussons du S.-O. et du N.-E. Au point de vue pluviométrique, l'année est partagée à Zanzibar en deux saisons d'inégale durée : le début des pluies correspond au passage du soleil au zénith, le 4 mars et le 9 oct. ; les pluies sont particulièrement abondantes en mars, avril et mai, avec maximum en avril ; le minimum est en septembre. Il n'y a pas de mois sans pluie. La hauteur moyenne annuelle des pluies varie, suivant différentes évaluations, de 1.168 millim. à 3.000 millim. — La moyenne de la température annuelle est de 26°,8 ; mars est le mois le plus chaud (28°,4) ; juillet, le mois le plus frais (25°,1), et les extrêmes absolus sont 32°,6 et 20°,4.

La végétation est très luxuriante (palétuviers, cocotiers) ; mais la fertilité est assez inégale. Les parties les plus productives de l'île sont celles qui se trouvent abritées des vents du S.-O. ; dans la partie N.-O., le sol, coralli-

gène et poreux, laisse échapper l'excès des eaux, tout en conservant suffisamment d'humidité pour entretenir la fertilité. La zone des cultures est donc située dans la partie occidentale de l'île : elle est constituée par une série de dépressions cultivées, intercalées entre des lignes de collines orientées le plus souvent du N. au S. La partie la moins favorisée comprend toute la zone cotière orientale et presque tout le S. de l'île. C'est une région corallienne qui présente beaucoup d'analogie avec le Karst ; le sol y est formé de rochers déchiquetés et aigus, dont les anfractuosités sont remplies d'une terre rougeâtre, et qui sont recouverts de broussailles et d'herbes. Les principales cultures sont celles du cocotier et du giroflier ; les plantations de girofliers dessinent d'immenses quinconces où certains spécimens atteignent jnsqu'à 6 m. de hauteur. Parmi les autres arbres fruitiers : les bananiers, manguiers, goyaviers, mangoustaniers, orangers, citronniers, etc.; on cultive encore à Zanzibar le riz qui est la base de l'alimentation pour la population indigène, le maïs, le caféier, la canne à sucre, les haricots, les pois, le sésame, etc. L'élevage est peu développé.

La population de Zanzibar, évaluée à 150.000 hab. environ, est remarquable par la variété des types. En dehors des nègres, qui forment la grande majorité des habitants, Zanzibar compte des habitants arabes au nombre d'une dizaine de mille, quelques milliers d'Hindous, une population très mélangée : les Souahilis et quelques centaines d'Européens. Les indigènes sont musulmans et parlent le ki-souahèli, dialecte formé d'un mélange de cafre et d'arabe qui est devenu la langue commerciale de l'Afrique orientale.

Zanzibar fut, de bonne heure, fréquentée par les trafiquants arabes, qui en tirent un marché d'esclaves important. Au XIIIe siècle, Marco Polo fit connaître les antiques relations de commerce entre l'Inde et la côte orientale d'Afrique, le pays des Zendjs, qu'il appelle *Zanquibar*. L'île était alors désignée sous le nom d'*Oungouya* par les indigènes. Elle ne fut définitivement connue sous son nom et à sa place qu'à partir de 1499, lorsqu'elle fut visitée pour la première fois par Vasco de Gama, à son retour de l'Inde. En 1503, les Portugais s'y établirent, et Zanzibar devint peu à peu le principal entrepôt commercial de l'Afrique orientale ; c'est par Zanzibar qu'on accédait à la région du Haut-Nil, et des liens étroits rattachaient les petits Etats indigènes de l'Afrique orientale au grand marché de Zanzibar. « Quand on joue de la flûte à Zanzibar, dit un proverbe arabe, toute l'Afrique des lacs se met à danser. » L'occupation portugaise ne fut pas longtemps effective ; à la fin du XVIIe siècle, les Portugais furent chassés par des Arabes de Mascate, et Zanzibar fut gouvernée par des princes de Mascate, de la famille des Saïd. Au XVIIIe siècle, l'iman de Mascate avait établi sa souveraineté sur tout le littoral, depuis la mer Rouge jusqu'aux possessions portugaises de Mozambique, ainsi que sur tout le pays compris entre la côte et les grands lacs. C'est pourquoi le nom de Zanzibar s'appliquait indistinctement à la côte, à l'île et à sa capitale. Aujourd'hui, le terme primitif de *Zanguebar* a disparu de la nomenclature géographique, et Zanzibar ne désigne plus que l'île avec sa capitale. En 1841, le sultan de Zanzibar, Saïd, conclut avec la France un traité de commerce; en 1849, il envoya un de ses vaisseaux, *la Caroline*, porter des présents au président de la République française. En 1853, un Marseillais, Rabaud, fonda un comptoir à Zanzibar; puis des Allemands et des Anglais y installèrent des factoreries. En 1859, l'évêque de la Réunion envoya à Zanzibar les premiers missionnaires. Le sultan encouragea les voyages d'exploration à la recherche des sources du Nil. En 1861, soutenu par l'Angleterre, il s'affranchit de la suzeraineté de l'iman de Mascate. En 1862, la France et l'Angleterre conclurent un traité par lequel elles s'engageaient à respecter l'indépendance du sultan de Zanzibar.

En 1880, le sultanat de Zanzibar avait encore une étendue considérable, quoique imparfaitement délimitée. Il comprenait, outre l'île de Zanzibar, l'île de Pemba au N., celle de Mafia au S., une partie de la côte africaine, depuis la presqu'île des Somalis jusqu'au Mozambique portugais ; du côté de l'O., jusqu'aux grands lacs, les limites n'étaient pas déterminées. C'est en 1885 que commence la rivalité de l'Allemagne et de l'Angleterre dans l'Afrique orientale, rivalité dont le sultan de Zanzibar devait être la victime. En 1885, la *Deutsche Ostafrikanische Gesellschaft* signait des traités de protectorat avec les chefs indigènes de l'Afrique orientale et, en quelques mois, mettait la main sur une bonne partie du littoral de l'océan Indien. L'Angleterre créa alors la *British East African Association*, devenue l'*Imperial British East Africa Company* (*I. B. E. A.*), et le sultan de Zanzibar fut alors en butte aux intrigues et aux entreprises rivales de l'Allemagne et de l'Angleterre. En 1886, les deux puissances s'entendirent pour garantir l'indépendance du sultan, mais cette garantie ne s'étendait qu'aux territoires effectivement occupés par ce souverain, c.-à-d. à l'île de Zanzibar et à une zone étroite le long de la côte. Quant aux possessions continentales du sultan, l'Allemagne et l'Angleterre convinrent de se les partager, ce qui fut fait par le traité du 2 juil. 1887, traité auquel la France adhéra en qualité de cogarante de l'indépendance du sultan de Zanzibar. Le traité du 14 juin 1890 entre l'Angleterre et l'Allemagne marque le terme de l'expropriation du sultan de Zanzibar : l'Allemagne reconnaissait le protectorat exclusif de l'Angleterre sur Zanzibar et Pemba ; en échange, elle recevait la portion de la côte que les conventions précédentes avaient réservée au sultan, ainsi que l'île d'Helgoland dans la Baltique. L'Angleterre, suivant l'expression de l'explorateur allemand, le major Wissmann, acquérait « la clef de toute la côte africaine ». La France, par le traité du 5 août 1890, signé avec l'Angleterre, a consenti à reconnaître le protectorat anglais sur les territoires du sultan de Zanzibar, en échange de la reconnaissance de son protectorat sur Madagascar. Depuis le 31 août 1896, les parties de l'ancien sultanat de Zanzibar annexées par l'Angleterre sont désignées sous le nom d'*East Africa Protectorate*.

La ville de Zanzibar est bâtie sur une petite presqu'île triangulaire d'une largeur de plus de 2 kil., s'avançant de l'E. à l'O. dans une rade sûre et spacieuse, en face du port de Bagamoyo, sur la côte d'Afrique. Par sa situation géographique, Zanzibar a une importance commerciale considérable ; c'est un lieu de transit, un entrepôt pour les marchandises en provenence ou à destination de l'Afrique orientale ; c'est à Zanzibar que les Indiens trafiquant tout le long du littoral, par boutres, viennent faire leurs achats, ainsi que les négociants arabes qui expédient des caravanes dans l'intérieur de l'Afrique. Les transactions commerciales se font à Zanzibar par l'intermédiaire d'une douzaine de maisons européennes ; le commerce de détail est entre les mains des Indiens de Bombay et de Goa. Le mouvement commercial de Zanzibar dépasse 100 millions de francs.

Les principaux articles à l'importation sont : le riz provenant de Bombay, Calcutta et Rangoun ; les étoffes de coton, kangas multicolores et kanzous blancs, qui servent à vêtir les noirs, et qui sont fabriquées spécialement en Angleterre, en Allemagne et en Suisse ; l'ivoire, les clous de girofle provenant de Pemba ; les peaux provenant de l'intérieur de l'Afrique *viâ* Mombasa et la côte allemande ; les animaux vivants, les vins et spiritueux, les matériaux de construction, etc. C'est l'Inde anglaise qui tient le premier rang à l'importation. — Les principaux produits exportés sont les clous de girofle dont le principal marché est Rotterdam ; le coprah expédié surtout à Marseille ; les étoffes de coton réexportées sur les différents ports de la côte africaine, etc. Le trafic est très actif entre Zanzibar, les Comores et Madagascar. Le port

de Zanzibar est une escale très fréquentée par les navires qui font le service de la côte orientale d'Afrique, de Madagascar, la Réunion et Maurice. Depuis l'établissement du protectorat anglais, le port a été franc de douanes, excepté pour les spiritueux, les armes et munitions de guerre, le tabac et le riz; mais un décret du 7 nov. 1899 a rétabli un droit de douane de 5 %, excepté sur les marchandises en transit. E. CHANTRIOT.

BIBL.: GUILLAIN, *Zanzibar et ses habitants*, dans *Annales des voyages*, 1857. — E. QUAAS, *Stadt, Hafen und Bewohner Zanzibar's*, dans *Zeitschr. fur allegem. Erdk.*; Berlin, 1860. — A. GERMAIN, *Zanzibar et la Côte orientale d'Afrique*, dans *Bullet. Soc. Géogr. de Paris*, déc. 1868. — R.-F. BURTON, *Zanzibar, City, Island and Coast;* Londres, 1872, 2 vol. in-8. — G. ROHLFS, *Die Climatologie und Hygiene Ost Afrikas;* Leipzig, 1885. — Charles DEMAY, *Zanzibar, colons allemands et anglais dans l'Afrique orientale*, dans *Correspondant*, nov.-déc. 1888. — FITZGERALD, *Rapport sur l'île de Zanzibar publié par le Foreign Office*, 1893. — Docteur Oscar BAUMANN, *Der Sansibar Archipel;* 1896, 3 livr. in-8. — *Moniteur officiel du Commerce*, nos 784, 787, 885, 908. — *La Gazette de Zanzibar*, journal officiel du gouvernement du protectorat britannique.

ZAPODIDÆ (Zool.) (V. GERBOISE).

ZAPOLYAI ou **SZAPOLYAI**. Famille noble hongroise, qui doit sa puissance aux Hunyade. Presque inconnue jusqu'au XVe siècle, plusieurs de ses membres devinrent célèbres sous les Hunyade, et *Jean* Zápolyai fut couronné roi en 1526. Les plus connus sont :

Etienne, né vers 1430, mort en 1499. Commandant du N. de la Hongrie, il était un des plus braves capitaines de Mathias Corvin. Il aida puissamment à la prise de Vienne, devint commandant de cette ville ainsi que de la Basse-Autriche. Il fut nommé palatin en 1492.

Jean, fils du précédent, né en 1487, mort en 1540. Un des plus puissants magnats au commencement du XVIe siècle, il tint souvent en échec l'autorité royale et augmentait sans cesse ses domaines afin de jouer le rôle de prétendant à la couronne. Il réprima la Jacquerie de Dózsa (1514), mais resta spectateur avec une armée de 40.000 hommes du désastre de Mohács (1526), où le roi Louis II trouva la mort. Il réunit alors ses partisans dans les environs de Tokaj où, sur la proposition du palatin Werböczy, ennemi des Habsbourg, il fut proclamé roi de Hongrie et couronné la même année à Albe-Royale (11 nov.). Les partisans des Habsbourg élurent à Pozsony Ferdinand Ier. Les deux rois se combattirent dès le printemps de 1527 ; l'avantage resta aux Habsbourg, et Szapolyai ne put se maintenir qu'avec l'appui des Turcs. Le sultan Soliman le reçut comme son vassal (1529) au camp de Mohács et la guerre intestine continua. Szapolyai conclut également une alliance avec François Ier, roi de France, qui voulait affaiblir la maison d'Autriche. Mais cette alliance ne profita guère à Szapolyai, qui conclut enfin avec Ferdinand la paix de Nagy-Várad lui assurant la Transylvanie et quelques comitats de Hongrie. Il épousa, en 1539, Isabelle, fille de Sigismond, roi de Pologne, et en eut un fils.

Jean-Sigismond, fils du précédent, né le 7 juil. 1540, mort le 13 mars 1571. Il fut couronné roi le 15 sept. 1540. Pendant sa minorité, sa mère Isabelle et le Frère Georges (Martinuzzi) gouvernaient. Soliman ayant pris Bude, en 1541, força la régente de quitter la capitale. Dix ans après, elle renonça, pour elle et pour son fils, au titre royal, et Jean-Sigismond fut reconnu, par l'empereur Maximilien et par le sultan, prince de *Transylvanie* (V. ce mot). J. KONT.

BIBL. : Alex. SZILÁGYI, *Hist. de la Transylvanie* (en hongr.), 1866, 2 vol.

ZARA (serbe *Zadar*, lat. *Jadera*). Capitale de la prov. autrichienne de Dalmatie, sur une presqu'île de la mer Adriatique en face des îles Ugliano et Pasman, dont la sépare le *canal de Zara;* 12.000 hab. (30.000 avec la commune), en majorité Italiens. Archevêché catholique latin ; évêché grec. Forteresse déclassée en 1873. Fabrication de marasquin ; verrerie. Port au N.-E. de la ville, accessible aux navires de guerre de taille moyenne. Ville pittoresque qui possède encore une partie de son enceinte vénitienne bastionnée et ses quatre belles portes ; celle de la Marine date des Romains ; celle de Terraferma, œuvre de l'architecte véronais San Micheli, est monumentale ; de ce côté les Vénitiens avaient isolé la ville en coupant d'un fossé la péninsule. La place dei Signori, centre de la vie locale, est ornée d'une loggia à trois arcs (par San Micheli), elle comprend la bibliothèque Paravia; la place des Herbes ou marché est bordée du palais archiépiscopal. La cathédrale Saint-Anastase du XIIIe siècle, en style romano-lombard, a été bâtie par le doge Dandolo : c'est une basilique à trois nefs avec belle façade, autel de 1233, tableaux de Palma et Carpaccio. Saint-Siméon, consacré au patron de la ville, renferme ses reliques; San Donato (IXe siècle) est une rotonde à trois absides, entourée d'une galerie circulaire portée par 6 piliers et 2 colonnes, elle renferme le musée archéologique ; citons encore l'église San Grisogono près de la porte de ce nom, celle des Franciscains, etc. Des quais ont remplacé une partie des remparts. Un beau jardin public couvre une colline au S.-E. de la ville. Celle-ci possède de curieuses citernes (alimentées depuis 1838 par un aqueduc), dont la plus belle est celle des Cinque Pozzi aménagée en 1574 par San Micheli.— Zara possède, outre les séminaires des deux rites, des écoles importantes italiennes et serbo-croate (celle-ci au faubourg albanais de Borgo Erizzo).

Zara tire son origine de la cité antique de *Jadera*, capitale des Liburnes, puis colonie romaine. Après la destruction de Salone par les Avares au VIIIe s., elle devint ville principale de la Dalmatie, mais fut éclipsée momentanément par *Blandona* ou *Biograd* (auj. *Zaravecchia*, bourgade de 8.000 hab., située à 25 kil. S.-E., sur le canal de Zara). Résidence de Kresimir III, roi de Dalmatie et Croatie (1070), et de Koloman, roi de Hongrie, qui s'y fit couronner roi de Dalmatie (1102), Biograd fut détruite par les Vénitiens en 1127. Ceux-ci réussirent à s'emparer de Zara en 1202 avec l'aide des croisés, la reperdirent, puis en 1409 achetèrent le comté de Zara pour 100.000 ducats à Wladislas, roi de Hongrie et de Naples. Bayezîd II la prit en 1494, mais les Vénitiens la reconquirent; en 1797, elle suivit le sort de la Dalmatie et est demeurée autrichienne, sauf sept ans de domination française (1806-13).

BIBL. : BIANCHI, *Antichita romane e medievali di Zara ;* 1883. — Du même, *Zara cristiania*, 2 vol.

ZARAFELLO, poète napolitain (V. CIARRAFELLO).

ZARATE (Francisco-López de), poète espagnol, né à Logroño en 1590, mort en 1658. Zarate remplit les fonctions de secrétaire de Rodrigo Calderon, marquis de Siete Iglesias. Il est l'auteur de poésies lyriques, d'églogues et d'un grand poème en vingt-deux chants : *Poema heróico de la Invencion de la Cruz*, publié à Madrid en 1648, mais écrit une vingtaine d'années auparavant. Les œuvres de Zarate, parmi lesquelles on retrouve certains morceaux attribués faussement à Lope de Vega, ont été imprimées à Alcalá, en 1651.

ZARATE (Antonio GIL Y), auteur dramatique espagnol, né à l'Escurial le 1er déc. 1793, mort à Madrid le 27 janv. 1860. Elevé à Paris, il revint en Espagne en 1811. Il s'adonna aux sciences physiques et mathématiques, revint en France de 1817 à 1819 pour s'y perfectionner, puis entra au ministère de l'Intérieur (1820). Relégué à Cadix pour avoir été officier de la milice nationale, il ne put rentrer à Madrid qu'en 1826. De 1826 à 1835, il fut professeur de français à l'école du consulat de France. En 1835, il fut rappelé à ses fonctions au ministère de l'intérieur. Ses opinions politiques lui ont valu tour à tour des suspensions d'emploi et des réintégrations. C'est ainsi qu'il fut un moment directeur de l'instruction publique, sur laquelle il a publié un ouvrage en 3 vol., en 1855 (*De la instruccion pública en España*). Il a enseigné l'histoire moderne (*Introduccion á la historia moderna*, 1841) au Liceo de Madrid et a pu-

blié un bon *Manuel de littérature* (1842-44) souvent réimprimé. C'est surtout comme auteur dramatique que Gil y Zárate s'est fait un nom. Il débuta par des traductions, entre autres, celle du *Verre d'eau*, de Scribe, puis par des comédies : *El entremetido*, *Cuidado con las novias*, *Un año despues de la boda* (1825-26). Il a surtout composé des drames, dont ceux qui ont eu le plus de célébrité sont : *Doña Blanca de Borbon* (1835); *Cárlos II el hechizado* (1836), d'un romantisme invraisemblable; *Rosmunda* (1840), épisode de l'histoire d'Angleterre; *Masaniello*, etc.

ZARAVCHAN. Fleuve du Turkestan (V. Zerafchan).

ZARIQ (Mythol. assyr.) (V. Nergal).

ZARLINO (Giuseppe), savant musicien et théoricien italien, né à Chioggia, dans l'Etat de Venise, le 22 mars 1517, mort à Venise le 14 févr. 1590. Choisi, le 5 juil. 1565, pour remplir la place de premier maître de Saint-Marc, il conserva vingt-cinq ans ces fonctions, jusqu'à sa mort. Bien que le mérite de Zarlino comme compositeur soit facile à percevoir dans les œuvres, malheureusement très rares, qui subsistent encore de lui, c'est surtout aujourd'hui ses ouvrages théoriques qui doivent retenir l'attention des historiens de la musique. Les *Istituzioni harmoniche* (Venise, 1588) sont la source principale où tous les théoriciens ont puisé pendant près de deux siècles, et Zarlino a eu ce mérite, outre celui d'exposer et d'expliquer aussi clairement qu'il était possible les règles et la théorie de la musique de son temps, de pressentir quelques-uns des principes (celui du renversement des accords par exemple) qui ont le plus contribué au développement de la science harmonique

ZARNCKE (Friedrich), philologue allemand, né à Zahrenstorf (Mecklembourg) le 7 juil. 1825, mort à Leipzig le 15 oct. 1891. Il fonda en 1850 la revue critique *Litterar. Centralblatt für Deustschland*, devint professeur à l'Université de Leipzig (1858). Ses ouvrages qui font autorité sont l'édition du *Narrenschiff* de Seb. Brant (1854), celle des *Nibelungen* (1856), *Mittelhochdeutsches Wœrterbuch* (avec W. Müller, 1863, 2 vol.); de nombreux mémoires dans les *Comptes rendus de l'Ac. de Saxe*, sur Héliand, la *Légende troyenne des Francs*, le *Prêtre Jean*, *Christian Reuter*, la *Philologie de Gœthe*, etc., enfin une série de livres sur les universités allemandes du moyen âge.

ZARPATH. Ville ancienne de Phénicie (V. Sarepta).

ZARZIS (lat. *Gergis*). Ville maritime de Tunisie, en face de Djerba; elle comprend cinq quartiers ou villages entourés de jardins, le long du rivage argileux et sablonneux. Fortin, mauvais ancrage, pêcherie d'éponges.

ZATAS ou **SOVRACA.** Rivière de *Portugal* (V. ce mot).

ZAYNOS (F. de), magistrat espagnol (V. Ceynos).

ZBARAZ. Ville de Galicie (Autriche), près de la frontière russe, sur la Gniezna, affluent du Sereth; 9.000 hab. Vieille citadelle.

ZEA (Bot.) (V. Maïs).

ZEA (Francisco-Antonio), botaniste et homme d'Etat espagnol, né à Medelin (Nouvelle-Grenade) le 21 oct. 1770, mort à Bath (Angleterre) le 18 nov. 1822. Sa réputation précoce de littérateur et surtout de botaniste lui valurent une chaire à Santa Fé de Bogota, mais, suspect par ses opinions en faveur de l'indépendance des colonies espagnoles, il fut arrêté, amené à Cadix (1797), maintenu deux ans en prison, enfin envoyé en France pour y poursuivre ses études scientifiques. Il ne rentra en Espagne qu'en 1802 et devint directeur du cabinet botanique de Madrid. En 1808, il se rangea dans le parti français et fut préfet du roi Joseph à Malaga. En 1814, il regagna l'Amérique et rejoignit Bolivar, le libérateur, qui le fit intendant de son armée, puis sénateur et ministre des finances de la Nouvelle-Grenade (1817). En 1819, Zea présida un moment, à la place de Bolivar, le congrès d'Angostura, devint vice-président de la république de la Nouvelle-Grenade, puis de l'Etat nouvellement constitué, la Colombie. Il passa alors en Europe pour essayer de faire reconnaître la Colombie par l'Angleterre, l'Espagne et la France. Ses efforts n'aboutirent qu'à négocier un emprunt avec les banques anglaises (1821), emprunt pour lequel il fut désavoué et qui ne fut reconnu par le congrès colombien que trois ans après sa mort, en 1825.

ZÉBÉDÉE, père des apôtres Jacques et Jean (*Marc*, i, 19-20); c'était un pêcheur aisé du lac de Tibériade.

ZEBRAK, écrivain tchèque (V. Lomnicky).

ZÈBRE (Zool.) (V. Cheval, t. X, p. 1122).

ZÉBU (Zool.) (V. Bœuf).

ZECHSTEIN (Géol.) (V. Permo-Carbonifère).

ZEDERIK. Canal des *Pays-Bas* (V. cet art., p. 168).

ZEDLITZ (Joseph-Christian, baron de), poète autrichien, né à Johannisberg (Silésie autrichienne) le 28 févr. 1790, mort à Vienne le 16 mars 1862. Il servit brillamment dans les hussards et fut plus tard employé et ami de Metternich. Ses œuvres, d'un romantisme prétentieux, sont: *Totenkrænze* (1828); des drames (*Der Stern von Sevilla*, *Kerker und Krone*, etc.), des poèmes épiques (*Waldfræulein*, etc.), et des poèmes, dont l'un fameux, *la Revue nocturne*, *Die næchtliche Heerschau*.

ZÉDOAIRE (Bot.). On donne ce nom, dans le commerce, à divers rhizomes de *Curcuma* (V. ce mot), et principalement du *Curcuma zedoaria* Rosc. (*Amomum zedoaria* Wall.), qui fournirait surtout la Zédoaire longue, et du *Curcuma aromatica* Rosc., qui fournirait la Zédoaire ronde ou *Zérumbet*. Ces rhizomes sont doués d'une odeur aromatique et d'une saveur camphrée, un peu amère, et possèdent des propriétés stimulantes qui les font entrer dans le *baume de Fioravanti*. Les Zédoaires sont aussi utilisées comme condiments. Dr L. Hn.

ZÉE (Ichtyol.). Genre de Poissons Acanthoptérygiens de l'ordre des Squamodermes, famille des Scombéroïdes, caractérisé par deux dorsales distinctes, l'antérieure formée de rayons spinaux qu'accompagnent des lambeaux membraneux, longs et filiformes; série d'épines fourchues sur le côté du corps. A ce genre appartiennent la *Zée épineuse* (Méditerranée) et la *Zée forgeron* ou *Dorée*, poisson de 60 centim. de longueur, à reflets métalliques sur un fond gris d'argent, rayé de bandes jaunâtres avec deux taches noires sur le dos. Il est commun sur les côtes d'Europe.

ZEEKOE. Affluent de l'*Orange* (V. ce mot).

ZEEMAN (Reinier Nooms, dit), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1612; excellent dessinateur, d'un vigoureux sentiment pictural, quoique la perspective aérienne et la netteté du coloris soient souvent insuffisantes. Peintre de marines, il a parfois imité Claude Lorrain. On a des tableaux de lui au Louvre, à Amsterdam, Rotterdam, Vienne, Cassel, Copenhague, etc. Son œuvre gravé comprend 175 planches.

ZEGERS (Gerard), peintre flamand (V. Seghers).

ZEGGERS-Cappel. Com. du dép. du Nord, arr. de Dunkerque, cant. de Wormhoudt; 1.545 hab.

ZEIA. Rivière de Sibérie, affl. g. de l'Amour; 1.160 kil., dont 700 navigables, dans un bassin de 223.000 kil. q. Issue des monts Stanovoï, elle descend au S.-O., puis au S.-E., absorbe le Ghilioni, traverse un défilé abrupt de 50 kil., puis entre en plaine. Sa vallée fut le passage des premiers explorateurs russes vers l'Amour. Elle est colonisée par des paysans russes.

ZEILA. Ville maritime d'Afrique, sur le golfe d'Aden, au N. du Somaliland britannique; 6.000 hab. Rade fréquentée, car c'est l'un des débouchés sur la côte des routes vers le Harrar et le Choa. Occupée par les Egyptiens en 1875, puis, après leur retraite, par les Anglais en 1884.

ZÉIRIDES. Dynastie musulmane du N. de l'Afrique, issue de Yousouf ibn Zeiri que le Fatimite Mouiz laissa comme gouverneur au Maghreb lorsqu'il partit pour la conquête de l'Egypte (969). Les Zéirides devinrent indépendants de fait et se divisèrent en deux familles, l'une régnant à Fez, l'autre à Kairouan et Tunis; celle-ci prit

de son fondateur le nom de Badisides. Après avoir dominé la Méditerranée et les îles, les Zéirides furent affaiblis par leurs dissensions, la lutte contre les Normands de Sicile et les nomades du Sahara, et ils furent supplantés par les Almoravides (cf. l'art. Maroc).

ZÉISME. Intoxication par le maïs moisi. Le maïs gâté contient une huile grasse ou, plus exactement, une *oléo-résine* (Lombroso) et une matière extractive très amère, la *pellagroséine* ou *maïsine*. L'action de ces produits donne lieu à des convulsions, des attaques tétaniques, à la narcose et à la parésie. Le zéisme, combiné à des conditions de grande misère, entre dans la production de certaines formes de *pellagre* (V. ce mot).

ZEISS (Karl), mécanicien allemand, né à Weimar en 1816, mort à Iéna le 3 déc. 1888. Il fonda à Iéna, en 1846, une fabrique d'instruments d'optique, qui fut bientôt réputée pour ses excellents microscopes et qui prit, à partir de 1866, grâce au concours du physicien Abbe, un rapide développement. En 1875, Karl Zeiss, son fils Roderich et Abbe s'associèrent. En 1889, après la mort du fondateur, Abbe en fit la *Karl Zeiss-Stiftung*, administrée par Abbe, Schott et Czapski, et copropriétaire, depuis 1891, de la verrerie fondée à Iéna en 1884 par Otto Schott. La « Karl Zeiss-Stiftung » est aujourd'hui l'une des maisons d'instruments d'optique les plus célèbres du monde entier. Elle est connue surtout par ses objectifs photographiques et par ses instruments de mesure optique. Elle occupe 500 ouvriers. L. S.

ZEITBLOM (Bartholomæus), peintre allemand, né à Ulm entre 1450 et 1455, mort vers 1517. Elève de Hans Schüchlin dont il épousa la fille en 1483. Les volets de l'église de Kilchberg (aujourd'hui au musée de Stuttgart) avec les figures en grandeur naturelle des *saints Georges*, *Florian*, *Jean-Baptiste* et de *sainte Marguerite*, qui sont certainement de sa main, caractérisent la première manière de Zeitblom : les gestes de ses personnages sont raides, les vêtements ont des plis durement cassés. Mais le dessin est déjà d'une remarquable pureté. Dans un petit volet qui se trouve au musée national de Munich et qui représente la vierge entre deux évêques, apparaît le type féminin que Zeitblom ne cessera de reproduire par la suite : visage un peu maigre et allongé, au menton étroit, bouche aux lèvres fines, longs yeux ombragés de beaux cils, riche chevelure blonde. Les vêtements sont drapés avec plus d'art et de mollesse. Ce qui manque à Zeitblom, c'est le sens du dramatique : sa *Mort de Marie* (église de Binger, près Sigmaringen), et sa célèbre *Vera icon* de l'autel d'Eschach (à Berlin) en sont la preuve. Mais Zeitblom rachète amplement ce défaut par son dessin élégant et son coloris harmonieux, où il fait parfois des trouvailles admirables. En ce sens, ses œuvres les plus caractéristiques sont peut-être : l'autel de l'église de Blaubeuren (près d'Ulm), qui contient la vie de saint Jean-Baptiste et des scènes de la Passion ; l'autel de Heerberg (reconstitué au musée de Stuttgart), où les figures de l'*Annonciation* rappellent les madones du Francia ; et enfin la légende de saint Valentin (musée d'Augsbourg). J. B.

ZEITOUN. Ville de la Syrie septentrionale, vilayet d'Alep, sandjak de Marach, sur un affl. du Djihan (Pyrame). Elle occupe une crête intermédiaire entre le Berut-dagh et l'Achyr-dagh. C'est un des refuges des Arméniens qui y opposèrent, en 1895, une héroïque résistance aux Turcs. En décembre, une capitulation négociée par les puissances européennes intervint, leur assurant l'amnistie.

ZEKAT. Impôt arabe (V. Impôt, t. XX, p. 610).

ZÉLANDE. Province des Pays-Bas, comprise entre la Belgique, le Brabant septentrional, la Hollande méridionale et la mer du Nord. Elle s'étend sur une longueur de 77 kil. du S. au N., et une largeur de 58 kil. de l'E. à l'O. Elle se compose d'une partie continentale, la Flandre zélandaise, qui touche à la Belgique, et des îles de Walcheren, Nord-Beveland, Sud-Beveland, Schouwen, Duiveland, Philipsland et Tholen, toutes situées entre les bouches de l'Escaut. Sa superficie totale est de 1.785 kil. q. dont 750 de terre ferme ; la population est de 220.000 hab. (en 1900), soit 293 par kil. q. Le sol consiste surtout en polders conquis sur les eaux et protégés par des digues puissantes. Ces terres produisent en abondance le lin, les céréales et les plantes fourragères ; une grande partie de la population se livre à l'élève du bétail et à la pêche. On y trouve d'importantes fabriques de toiles, des teintureries, des distilleries, des brasseries, etc. Le ch.-lieu de la province est Middelbourg ; elle se subdivise en 3 arr. : Middelbourg, Goes et Zierikzee. Les villes principales sont : dans l'île de Walcheren, Middelbourg et Flessingue ; dans l'île de Schouwen, Zierickzee, Brouwershaven ; dans l'île de Sud-Beveland, Goes, Kattendyke, et Borsele ; dans la Flandre zélandaise, Terneuzen, l'Ecluse, Breskens, Oostburg, Axel, le Sas-de-Gand, et Hulst.

La Zélande forma dès le haut moyen âge un comté dont la possession fut longtemps disputée entre les seigneurs de la Hollande et ceux de la Flandre. La lutte ne prit fin que par le traité conclu le 6 mars 1323. Louis Ier de Flandre se désista de ses prétentions en faveur du comte Guillaume III de Hollande. Philippe le Bon força Jacqueline de Bavière à lui céder la Zélande par le concordat de Delft le 3 juil. 1428. Le comté appartint alors à la maison de Bourgogne, puis à la maison d'Autriche, son héritière, jusqu'à la création de la République des Provinces-Unies en 1579. Après la chute de la République, la Zélande forma une province du royaume de Hollande, puis, après l'annexion de 1810, le dép. des Bouches-de-l'Escaut. Le traité de Paris la rendit au royaume des Pays-Bas qui l'a conservée par les traités de 1839.

ZELAYA. Ville du Mexique (V. Celaya).

ZELL-am-See. Village d'Autriche, prov. de Salzbourg, dans le Pinzgau, à 754 m. d'alt., au bord du joli petit lac de Zell (470 hect., 69 m. de prof.). Villégiature alpestre très fréquentée, au pied des glaciers des Hohe Tauern.

ZELL (Matthæus), prédicateur et réformateur alsacien, né à Kaysersberg le 21 sept. 1477, mort à Strasbourg le 9 janv. 1548. Il fit ses études à Fribourg-en-Brisgau. Comme prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, il propageait dès 1521 la doctrine de Luther. En 1524, il fut excommunié à la suite de son mariage avec Catherine Schütz. Secondé par Bucer, Capiton et Hédion, il travaillait avec zèle à l'introduction de la Réforme à Strasbourg. Esprit essentiellement pratique, il ne se mêlait guère aux querelles théologiques de son époque.

Bibl. : Röhrich, *Gesch. der Reform. im Elsass* ; Strasbourg, 1830. — Erichson, *M. Zell* ; Strasbourg, 1878.

ZELLA. Oasis de la Tripolitaine, à 550 kil. S.-E. de Tripoli, dans le désert de Libye ; 1.200 hab. 100.000 palmiers avec l'oasis de *Tirsa* au N.

ZELLER (Eduard), philosophe et théologien allemand, né à Kleinbottwar (Wurttemberg) le 22 janv. 1814. Privat-dozent à Tubingue, il y fonda en 1842 les *Theologische Jahrbücher* qui furent jusqu'en 1857 l'organe de l'école théologique critique dite de Tubingue. Il professa ensuite à Berne (1847), Marbourg (1849), où il dut passer de la Faculté de théologie à celle de philosophie, à Heidelberg (1862), Berlin (1872-94). Son œuvre capitale est sa grande histoire de la philosophie grecque : *Die Philosophie Griechen in ihrer geschichtlicher Entwickelung* (1844-52, 3 vol. séparément remaniés et réédités ; trad. franç.). Citons aussi : *Die Apostelgeschichte* (1854) ; *De Hermodoro Ephesio et Hermodoro Platonico* (1859), etc.

ZELLER (Jules-Sylvain), historien français, né à Paris le 23 avr. 1820, mort à Paris le 25 juil. 1900. Agrégé d'histoire en 1844, et docteur ès lettres en 1849, après avoir enseigné successivement à Bordeaux, à Strasbourg, à Rennes et à la Faculté d'Aix, il fut nommé, en 1858, maître de conférences à l'Ecole normale, et peu de temps après professeur suppléant à la Sorbonne. En 1869, il

remplaça Duruy à l'Ecole polytechnique, et l'année suivante il devint recteur de l'Académie de Strasbourg. Revenu à Paris après la guerre, il fut élu au fauteuil de Michelet à l'Académie des sciences morales, et de 1876 à 1888 inspecteur général de l'enseignement supérieur. Son œuvre est considérable, mais insuffisamment critique. Il faut citer : *Ulric de Hutten* (1849), thèse de doctorat; *Episodes dramatiques de l'histoire d'Italie* (1855) ; *les Empereurs romains* (1863); *Entretiens sur l'histoire* (1865-69, 4 vol.) ; *Abrégé sur l'histoire d'Italie* (1864) ; *Histoire de l'Allemagne* (1872-90, 6 vol.).

Son fils *Berthold*, né à Rennes le 25 sept. 1848, mort à Paris le 4 avr. 1899, professa à la Sorbonne. Il publia : *Henri IV et Marie de Médicis* (1876); *Etudes critiques sur le règne de Louis XIII* (1879-80, 2 vol.); *la Minorité de Louis XIII* (1892), etc.

ZEMOUN. Ville de Hongrie (V. Semlin).

ZEMP (Joseph), homme politique suisse, né à Entlebuch (Lucerne) le 2 sept. 1834. Avocat lucernois renommé, il fut longtemps député, président du grand Conseil et chef du parti conservateur de son canton. Aux Chambres fédérales il se fit une place en vue, et en 1892 la majorité radicale du Parlement suisse le nomma membre du gouvernement central : c'est la première fois depuis 1848 qu'un membre de la droite catholique entrait au Conseil fédéral. En 1895, Zemp a été président de la Confédération. Comme chef du département des postes et chemins de fer, qu'il occupe encore en 1902, il fut chargé des négociations en vue du rachat du réseau des voies ferrées.

ZEMPLÉN. Comitat de Hongrie, à la frontière galicienne; 6.301 kil. q.; 326.082 hab. (en 1900). Au N., le comitat est sillonné par les montagnes Beszkéd; à l'O., par la chaine d'Eperjes-Tokaj. Rivière principale : le Bodrog qui inonde souvent le pays. Agriculture et viticulture. 451 communes. Ch.-l. : Sátoralja-Ujhely.

ZEN. Secte du *Japon* (V. ce mot et Rin Zaï).

ZÉNAGA. Peuple berbère du Sahara occidental, issu des *Sanhadja* (V. ce mot); ils vivent au Tagant et, sous le nom de Maures, métissés avec les Arabes, nomadisent entre le Sénégal et le Maroc.

ZÉNATA ou **ZÉNÈTES.** Ancien peuple berbère de l'Afrique du Nord qui s'étendait sur la Tunisie et l'Algérie actuelles lors des invasions arabes. Refoulés par l'invasion hillalienne sur le Chélif et la Moulouia, ils ont contribué à former la population du Maroc. Beaucoup se sont arabisés. Ils s'étendent encore au N. du désert de Ghadamès jusqu'au Sous. On a proposé de les identifier aux anciens Massyles (V. Numidie).

ZÉNATI. Rivière du dép. de *Constantine* (V. ce mot, t. XII, p. 595).

ZEND (V. Perse, pp. 448 et 466).

ZEND-Avesta (Littér. pers.) (V. Avesta).

ZENKER (Friedrich-Albrecht von), médecin allemand, né à Dresde le 13 mars 1825, mort à Reppentin le 17 juin 1898. Il pratiqua et professa à Dresde, puis à Erlangen (1862), découvrit la trichine (1860). Il est l'auteur d'ouvrages estimés sur les maladies du poumon et de l'œsophage ; il publia depuis 1865, avec Ziemssen, l'*Archiv f. klin. Medicin*. Dr L. Hn.

ZÉNITH (Astron.). Le zénith est le point de la sphère céleste où elle est rencontrée par la verticale du lieu. On l'appelle aussi *pôle de l'horizon* parce qu'il est éloigné de celui-ci de 90°. Le *nadir* est l'opposé du zénith : c'est le point où la verticale du lieu prolongée au-dessous de nous à travers le globe va rencontrer la sphère céleste. Les deux mots sont empruntés à l'astronomie arabe.

ZENO (Carlo), amiral vénitien, né en 1334, mort en 1418. A l'insu de ses parents, il s'enfuit en Grèce pour y combattre les Turcs, puis entra au service de l'empereur byzantin, et en 1376 dirigea les négociations qui devaient donner à sa patrie l'île de Tenedos, mais lui procurer aussi la terrible guerre de Chioggia. En 1379, il défendit Trévise contre les Hongrois. Après la défaite de Pola, il fit avec huit galères une hardie incursion dans les eaux de la Sicile et de Gênes, puis ramena de Beyrouth un riche convoi et concourut à la reprise de Chioggia. Pour ces services, à la mort de Vittor Pisani, il fut élu grand amira. Après la paix, il passa au service de Gian-Galeazzo Visconti. Puis, de retour à Venise, il devint *avogador de comun* et procureur de Saint-Marc. Envoyé contre le maréchal Boucicaut, il le vainquit à Modon en 1403. Débarqué et envoyé contre Francesco da Carrara, il s'empara de Padoue et mit fin à la seigneurie des Carraresi. Mais, accusé de s'être laissé corrompre, malgré son innocence et sa défense, il fut privé de tous ses titres et charges et condamné à deux ans de prison. Après avoir subi cette injuste peine, il partit pour la Terre Sainte. En chemin, il aida le roi de Chypre à chasser les Génois. De retour sur la lagune en 1410, il se consacra aux lettres.

ZENO (Apostolo), poète dramatique et savant italien, né à Venise le 11 déc. 1668, mort à Venise le 11 nov. 1750. Tout jeune encore, il se consacra à la poésie lyrique. Frappé des défauts des poètes « seicentistes », il forma le projet d'en purger sa patrie et assigna cette mission à l'Académie *degli Animati*, qu'il fonda dès l'âge de vingt-trois ans. Il composa ensuite (à partir de 1695) un grand nombre de livrets d'opéras (plusieurs en collaboration avec Pietro Pariati), qui obtinrent un très grand succès. Il menait de front les travaux littéraires et les recherches d'érudition; de bonne heure il s'était mis en relation avec les principaux savants de l'Italie et de l'étranger (entre autres, Wolf et Montfaucon); en 1710, il fonda avec Vallisnieri le *Giornale de' Letterati d'Italia* (qui parut jusqu'en 1733 en 40 vol.). Ayant en vain sollicité un emploi à la bibliothèque de Saint-Marc, il quitta sa patrie et se rendit à Vienne, où l'appelait Charles VI, qui le nomma bientôt poète et historiographe impérial (1718). Il continua à composer pour la cour impériale des mélodrames et des opéras, dont le nombre finit par dépasser la soixantaine. Les sujets en sont empruntés aux sources les plus variées, à l'histoire ancienne (*Sésostris*, *Artaxercès*, *Thémistocle*, *Alexandre à Sidon*, *Scipion*, *Lucius Verus*, *Pyrrhus*, *Fabricius*), aux romans de chevalerie (*Gl' Inganni felici*), aux littératures anglaise et française (*Hamlet*, *Andromaque*, *Iphigénie*). Ces mélodrames marquent un grand progrès dans l'histoire du genre : Zeno simplifie les actions surchargées et ridiculement romanesques de ses devanciers et s'ingénie à esquisser des caractères à la fois nobles et naturels ; mais chez lui le style est inférieur à la conception : il est souvent pénible, lourd, et la versification traînante. C'est lui néanmoins qui prépara et rendit possible les réformes de Métastase qu'il désigna comme successeur à Charles IV. Il fit faire des progrès analogues au mélodrame sacré (*Azione sacra*), jusque-là mélange confus de personnages symboliques et réels s'exprimant dans un jargon pédantesque ; il en composa une vingtaine (publiés en 1735), presque tous sur des sujets bibliques (*Isaïe*, *Ezéchiel*, *Daniel*, *David*, *Joseph*, *Tobie*). En 1728, des raisons de santé le décidèrent à quitter la cour impériale. Il revint à Venise, plus riche de gloire que d'argent, et se remit à ses études de prédilection. Il entreprit un *Corpus* des *Storici veneziani*, qu'il n'eut pas le temps de terminer, et prépara une édition annotée de la *Biblioteca dell' Eloquenza italiana* de G. Fontanini (Venise 1753) ; ses notes, souvent diffuses ou confuses, sont une mine de renseignements précieux. Les *Dissertationes Vossianæ* sont également une série d'additions et de vérifications fort savantes à un ouvrage antérieur (celui de Vossius sur les historiens vénitiens). Citons, parmi ses autres ouvrages : le *Compendio del Vocabolario della Crusca* (Venise, 1705), le *Compendio della storia della repubblica di Venezia* (*ibid.*, 1774). Ajoutons enfin qu'il donna à Muratori la première idée de sa grande collection de documents. — Ses œuvres dramatiques ont été

plusieurs fois imprimées (Venise 1744, 10 vol; Turin 1795, 12 vol.; Milan, *Classici;* 1820). Ses lettres ont été publiées par Forcellini (Venise, 1752, 3 vol.) et J. Morelli (Venise 1785, 6 vol.) A. JEANROY.

BIBL. : FR. NEGRI, *Vita di A. Zeno;* Venise, 1816. — TIPALDO, *Biografia degli Italiani illustri*, t. VII. — T. CONCARI, *Il Settecento;* Milan, 1900, chap. II.

ZÉNOBIE (Septimia), reine de Palmyre, de son vrai nom *Batzebina*, était la seconde femme d'Odenath II, roi de Palmyre. Quand il fut assassiné avec son fils aîné Hérode, en 267 av. J.-C., Zénobie prit la régence au nom de son fils mineur Athenodore ou Baballathos. Elle l'exerça vigoureusement, défit Héraclianus, général de l'empereur Gallien, et étendit son autorité sur l'Egypte et une partie de l'Asie Mineure. Sa cour devint un foyer de culture hellénique très brillant et un refuge pour les chrétiens. La reine prit pour conseiller le rhéteur Longin. L'empereur Aurélien l'attaqua en 271 : vainqueur à Antioche et Emèse, il assiégea Palmyre; la ville fut affamée et se rendit au printemps de 272. Zénobie avait été capturée dans sa fuite, et ses conseillers mis à mort. L'année suivante, Palmyre fut détruite. La reine figura au triomphe d'Aurélien (274) et acheva sa vie à Tibur.

ZÉNOBIE, épouse de Rhadamiste, roi d'Ibérie, qui, traqué par ses ennemis, la poignarda et la jeta dans l'Araxe; elle survécut pourtant (53 ap. J.-C.). Ce drame a inspiré une tragédie de Crébillon.

ZÉNODOTE D'EPHÈSE, grammairien et critique grec du IIIe siècle avant notre ère (320-240). Il suivit les leçons de Philétas en même temps que Ptolémée Philadelphe, et fut, sous ce prince, directeur de la bibliothèque d'Alexandrie, qui venait d'être fondée. Il fut aussi le premier à donner une édition critique des poèmes homériques, d'après les plus anciens manuscrits contenus dans la bibliothèque. Ses travaux servirent de point de départ à Aristarque, qui les améliora : ce qui en reste a été publié par Düntzer, à Gœttingue, en 1848 (*de Zenodoti studiis homericis*). H. BORNECQUE.

ZÉNON, philosophe grec, né à Cittium (Chypre) vers 350 av. J.-C., mort en 264. C'est le fondateur de l'école stoïcienne. Il fut commerçant, puis s'adonna, à Athènes, à la philosophie, suivit les leçons de Cratès de l'école cynique, de Stilpo de l'école de Mégare, de Xénocrate et Polémon de l'école académique, et en 308 fonda sa propre école près du Portique (*Stoa*), dont elle reçut le nom. Sa doctrine est analysée à l'art. STOÏCISME; lui-même se regardait comme le continuateur des cyniques; son livre sur l'État était, disait-il, écrit « sur la queue du chien ». Très considéré des Athéniens et du roi de Macédoine, Antigone Gonatas, Zénon, dit-on, mit fin volontairement à ses jours.

ZÉNON, empereur romain d'Orient (474-91), né en 426, mort le 9 avr. 491. Isaurien du nom de Traskalissæos, il épousa Ariadne, fille de l'empereur Léon Ier, fut promu patrice, commandant de la garde et de l'armée d'Asie et reçut alors le nom de Zénon. A la mort de son beau-père, il exerça la régence (janv.-nov. 474) au nom de son fils Léon, à la mort duquel il fut lui-même proclamé empereur. Les gens de Constantinople insurgés contre lui proclamèrent Basiliscos (475); Zénon sortit de la capitale, mais finit par l'emporter avec l'aide des Ostrogoths (477). Il eut de fréquents dissentiments avec ces redoutables auxiliaires, jusqu'au jour où il s'entendit avec leur roi Théodoric pour les expédier à la conquête de l'Italie. Il eut moins de succès dans les querelles religieuses; son édit d'union, l'*Henoticon*, ne put réconcilier monophysites et orthodoxes; ses généraux Illos et Leontios révoltés en Cilicie et Syrie furent cependant domptés (484-88).

ZENON D'ELÉE, philosophe grec, qui vécut entre 490 et 430 av. J.-C. Disciple préféré de Parménide, il soutint la doctrine de l'unité de l'Etre par des arguments célèbres (V. ELÉE [Ecole d'] et ACHILLE); il fit ressortir les antinomies qui existent dans les notions du temps, de l'espace et du mouvement, qu'on les regarde comme subdivisés en parties finies ou divisibles à l'infini. On conte aussi que Zénon, ayant conspiré contre un tyran, montra dans les tortures une constance inébranlable.

ZÉNON DE SIDON, philosophe épicurien, né vers 150 av. J.-C. Il devint chef de l'école épicurienne vers 100, fut le maître de Cicéron et de Philodème; les papyrus d'Herculanum ont révélé beaucoup de ses écrits (Cf. l'art. EPICURE, t. XVI, p. 57).

ZENTHÂN. Ville de la Tripolitaine, à 150 kil. S. de Tripoli; 6.000 hab. y vivent dans des chambres et galeries creusées dans le roc, perpétuant les mœurs des anciens *Troglodytes* (V. ce mot).

ZÉOLITE (Minér.). Famille naturelle de silicates, qui remplissent les amygdales dans les roches basiques vacuolaires et qui figurent aussi parmi les dépôts des sources thermales. Toutes hydratées, ce qui fait qu'elles gonflent et bouillonnent lorsqu'on les soumet à la flamme du chalumeau (en grec, Ζέω, je bous), les zéolites sont, en outre, presque toutes aluminifères. Les rapports d'oxygène y sont alors les mêmes, abstraction faite de la proportion d'eau, que dans la famille des feldspaths, c.-à-d. 1 : 3 : 4, 1 : 3 : 6, 1 : 3 : 8, 1 : 3 : 9 (V. FELDSPATH). Les protoxydes sont la potasse, la soude, la chaux, la baryte. Presque toutes les zéolites sont de couleur blanche. Leur densité varie de 2 à 2,5, leur dureté de 4 à 6. Les acides les décomposent parfaitement. La dessiccation à 100° leur enlève une notable partie de l'eau de combinaison. Placées dans un milieu saturé d'humidité, elles absorbent de 4 à 12 °/o d'eau, s'évaporant ensuite à l'air libre.

D'après la nature de leur base, les zéolites forment six groupes, comprenant chacun un nombre variable d'espèces. — 1° ZÉOLITES SODIQUES : la *Mésotype* et ses deux variétés, la *Natrolite* ou pierre de soude, en masses fibro-compactes jaunes, composées de noyaux sphéroïdaux radiés, et la *Radiolite* de Brevig, de structure identique. — 2° ZÉOLITES SODICO-CALCIQUES : l'*Analcime* et ses variétés, la *Cuboïte* et la *Picranalcime;* l'*Eudnophite;* la *Gmélinite*; la *Faujassite;* la *Thomsonite*, et ses variétés, la *Comptonite*, la *Mésole* ou *Féroëite*, la *Scoulérite* ou *Pierre de pipe* de l'Amérique du Nord; la *Mésolite;* la *Pectolite.* — 3° ZÉOLITES CALCICO-POTASSIQUES : la *Christianite* et sa variété, la *Phillipsite* ou *Harmotome calcaire* des Allemands; la *Gismondine;* l'*Apophyllite* ou *Tessélite.* — 4° ZÉOLITES À BASE DE CHAUX, DE POTASSE ET DE SOUDE : la *Chabasie* et sa variété, la *Phacolite*, en cristaux lenticulaires; la *Stilbite* et ses deux variétés, la *Sphérostilbite* ou *Desmine* et la *Puflérite;* l'*Heulandite;* l'*Epistilbite;* la *Lévyne* et sa variété, la *Mésoline.* — 5° ZÉOLITES CALCIFÈRES : la *Scolésite;* l'*Okénite* ou *Dysclasite*, dont une variété asbestiforme n'est qu'une wollastonite altérée; la *Laumonite;* la *Prehnite;* la *Datolite;* la *Homilite.* — 6° ZÉOLITES BARYTIQUES : l'*Edingtonite;* l'*Harmotome;* la *Brewstérite*, qui contient 8 à 9 °/o de strontiane et qu'on rencontre surtout dans les roches éruptives basiques d'Ecosse et d'Irlande. — Des articles spéciaux ont été consacrés aux plus importantes des diverses espèces qui précèdent.

Les zéolites procèdent d'un petit nombre de types cristallins. L'Analcime et la Faujassite appartiennent au système cubique, l'Edingtonite, la Gismondine au système quadratique, la Mésotype et la Natrolite au système rhombique, l'Apophyllite, la Brewstérite, la Christianite, la Datolite, la Desmine, l'Epistilbite, l'Harmotome, la Heulandite, la Laumonite, la Phillipsite, la Scolésite, la Stilbite au système monoclinique, l'Inésite, la Mésolite au système triclinique, la Chabasie et la Gmelinite au système hexagonal. Mais leurs rapports paramétriques diffèrent fort peu et les principales ont toutes un réseau pseudo-cubique. Quant à leurs propriétés optiques, on n'a pu les établir avec certitude en raison de l'eau de combinaison dans laquelle elles sont noyées.

Mallard a rattaché à la famille des zéolites quelques autres espèces de silicates hydratés, crypto-cristallins : la *Bravaisite*, qui est un silicate d'alumine avec fer, chaux, magnésie, potasse et eau ; la *Carpholite*, dans laquelle l'alumine et la silice sont unies à l'oxyde manganeux et à l'eau ; la *Glauconie*, silicate hydraté d'oxyde ferrique et de potasse, dont il convient de rapprocher la *Terre Verte* ou *Céladonite ;* la *Nontronite*, en rognons jaunes ou verdâtres ; la *Chlorophæite*, qui forme des aiguilles cristallines vertes ; la *Palagonite*, qui forme la base des tufs dits palagonitiques. L. S.

ZEPCE. Ville de Bosnie, cercle de Travnik, sur la r. g. de la Bosna ; 2.100 hab. musulmans. Elle garde un défilé emporté d'assaut en 1697 par le prince Eugène.

ZÉPHYRE (Myth. gr.). L'un des Vents divinisés dans la religion des Grecs et des Romains, déjà connu d'Homère et d'Hésiode, et plus tard l'objet de fables gracieuses, en rapport avec sa nature bienfaisante et avec l'idée du printemps où il souffle de préférence. Zéphyre est en effet la personnification du vent d'ouest, fils d'Astræos et d'Eos, amant de la nymphe Chloris qui représente la verdure printanière et père avec elle de Carpos, le dieu des fruits. Avec la Harpye Podargé, il enfante des cavales ; sa rapidité le désigna pour être messager des dieux. Aussi le représente-t-on avec des ailes dans le dos et aux pieds, drapé dans des voiles blancs et portant dans son sein une brassée de fleurs. Au cirque de Rome la couleur blanche des tuniques de cocher lui était consacrée et signifiait la rapidité.

ZÉPHYRIN (Saint), *martyr ?* 16e pape, né à Rome, élu en 203 ; mort en 220 (20 déc. ou 26 août). Fête le 26 août. L'histoire de ce pape est inséparable de celle de son successeur, Calixte. Toutes deux ont été très discutées en ces derniers temps (V. Calixte Ier, t. VIII, p. 930 ; Philosophoumena, t. XXVI, p. 732). — Deux lettres apocryphes ont été attribuées à Zéphyrin. Vers l'époque où il mourut, aucune persécution n'eut lieu à Rome pouvant justifier le titre de martyr dont on l'a gratifié. E. H.-V.

ZERAFCHAN ou **SAREFCHAN** (le Distributeur d'or). Fleuve du Turkestan russe, long de 750 kil., depuis sa source dans un glacier des monts Koksou (Pamir) jusqu'au point où il se perd dans des lagunes sablonneuses, à 30 kil. de la riv. dr. de l'Amou-daria. Il draine un bassin de 37.230 kil. q. également répartis en pays de montagne et de plaine. Commençant à 2.550 m. d'alt. sous le nom de Matcha, il parcourt des gorges étroites, dévalant, d'E. en O., 7 m. par kil. jusqu'au confluent du Yagnaou.

Après Pendjekent, sa vallée s'élargit et les villages se multiplient dans la plaine irriguée par les canaux qu'il alimente et fertilisée par son limon. C'est la région de Samarkande. Le Zerafchan se divise à Tchoponati en deux bras enserrés de digues, et eux-mêmes subdivisés (Akdaria au N., Kara-daria au S.). Graduellement ses eaux s'évaporent ; il arrose encore, mais plus chichement, la plaine de Bokhara, puis disparaît dans les sables, près de la station de ch. de fer de Khodjà-Daoulek. Il n'a plus la force d'atteindre l'Amou-daria. Son débit vers Samarkande varie de 32 m. c. par seconde en janvier à 620 en juillet. C'est le *Sogd* des anciens, qui donnait son nom à la Sogdiane.

ZERBST. Ville d'Allemagne, principauté d'Anhalt, sur la Nuthe ; 16.983 hab. en 1895. Ancienne enceinte avec tours de 1430 ; vieilles maisons, colonne de Roland (1445) ; églises Nicolaï des xiie et xve s., Saint-Barthélemy avec clocher isolé de 1215 ; hôtel de ville du xiie s., embelli en 1480, agrandi en 1610. Anciens couvents de cisterciennes (1294-1542), d'augustins (1390-1525) et de franciscains (1250-1531), transformés, le premier en caserne, le second en hôpital, le troisième en collège. Bière amère très renommée ; cultures maraîchères. On y travaille l'or, l'argent, les produits chimiques, fait des machines, des voitures, etc. Citée en 1007, Zerbst fut acquise en 1307 par les princes d'*Anhalt* (V. ce mot) et devint, de 1603 à 1793, capitale d'une principauté de leur famille.

ZERGOUN. Rivière d'Algérie (V. Oran [Dép. d'], p. 456).

ZERMATT (franç. *Praborgne*). Village de Suisse, cant. du Valais, à 1.620 m. d'alt., sur la r. g. du Matter, affl. g. du Rhône ; 763 hab. Cette agglomération de modestes chalets et d'hôtels somptueux, rendez-vous des alpinistes en été, est le point de la Suisse autour duquel se trouvent concentrées le plus de curiosités naturelles. Le spectateur aperçoit, au fond, les énormes massifs du mont Rose, du Breithorn et du Cervin et, des deux côtés, les immenses glaciers de Mischabel, de la Dent Blanche et du Weisshorn. Zermatt est relié par un chemin de fer à crémaillère avec la ligne Lausanne-Simplon. Un autre chemin de fer grimpe au Gornergrat, au pied du mont Rose, à 3.000 m. d'alt.

ZERMEZEELE. Com. du dép. du Nord, arr. d'Hazebrouck, cant. de Cassel ; 337 hab.

ZÉRO. I. Mathématiques. — Zéro n'est pas tout à fait, en mathématique, synonyme du néant, zéro est un nombre qui désigne la quantité qui peut être ajoutée à d'autres sans modifier le résultat de l'addition. Par exemple, si les quantités sur lesquelles on spécule sont des nombres proprement dits, et si l'on considère la multiplication ordinaire comme un mode particulier de l'addition définie comme une opération dont le résultat est indépendant de l'ordre dans lequel on considère les parties, les nombres proprement dits seront représentés par d'autres nombres appelés logarithmes, et l'unité sera représentée par le nombre zéro, qui, comme l'on voit, ne représente pas le néant ; de même, une température peut être représentée par le nombre zéro, qui, ici encore, n'est certainement pas synonyme de néant. Zéro est donc bien un nombre qui désigne le plus souvent une véritable quantité, et qui, par suite, répond à la notion du nombre tel qu'il a été défini aux art. Nombre, Mathématiques, Philosophie, Unité (V. au sujet du signe 0 l'art. Chiffres). — On appelle zéros d'une fonction $f(x)$ les racines de l'équation $f(x) = 0$.

II. Physique. — Zéro absolu. — Etant donné un corps à la température ordinaire, nous savons abaisser ou élever sa température ; et la première question qui se pose est celle-ci : peut-on indéfiniment faire varier sa température dans les deux sens ; à priori, rien ne fait prévoir qu'on ne puisse élever de plus en plus la température d'un corps, mais il n'en est pas de même si l'on envisage la variation inverse. Considérons en effet un gaz quelconque : soit V_o son volume à la température de la glace fondante ; son volume V_t à une température t quelconque est donnée par l'équation $V_t = V_o \left(1 + \frac{t}{273}\right)$. Si l'on fait dans cette formule $t = -273°$, on a $V_t = 0$, de sorte que cette formule conduit à cette conclusion que la température ne saurait dépasser $-273°$. Remarquons, en outre, que lorsqu'on chauffe un volume V_o de gaz, mesuré à zéro (glace fondante), successivement à 273, 2×273, 3×273, etc., son volume augmente d'une, deux, trois, etc., fois sa valeur en même temps qu'il faut lui fournir pour cela des quantités de chaleur Q, 2Q, 3Q, etc. Il est donc naturel de penser que si, prenant le même volume de gaz V_o à la température de la glace fondante, on lui retire la même quantité Q de chaleur, son volume diminuera encore de V_o, ce qui l'amènera à être nul.

Considérons encore la formule qui donne la pression p_t d'un gaz à la température t quand on connaît sa pression p_o à la température de la glace fondante ; on a $p_t = p_o \left(1 + \frac{t}{273}\right)$. On voit que p_t devient nulle si l'on fait $t = -273$; mais, d'autre part, dans la théorie des gaz, la pression est proportionnelle à la force vive des molécules, par conséquent cette force vive est nulle à $-273°$ et à cette température le corps n'a plus d'énergie.

Ces diverses considérations ont conduit à penser qu'on ne pouvait pas refroidir les corps au delà d'une certaine

limite ; c'est cette limite qu'on appelle le *zéro absolu ;* il doit être voisin de — 273°. Si on convient de compter les températures à partir de zéro, en désignant par T la *température absolue* d'un corps, c.-à-d. sa température comptée à partir du zéro absolu et par t sa température comptée à partir de la glace fondante, on a la relation $T = 273 + t$. Si l'on introduit alors ces températures absolues dans les formules, celles-ci se simplifient ; les précédentes deviennent :

$$V_t = V_o \frac{T}{273} \text{ et } p_t = p_o \frac{T}{273}.$$

Elles permettent d'énoncer simplement les faits correspondants : le volume et la pression d'un gaz sont proportionnels à sa température absolue. La formule qui résulte de l'application aux gaz des lois de Mariotte et de Gay-Lussac au lieu de s'écrire :

$$\frac{VH}{1 + \alpha t} = \frac{V'H'}{1 + \alpha t'} \text{ devient } \frac{VH}{T} = \frac{V'H'}{T'}.$$

D'une façon générale, toutes les formules de la thermodynamique se simplifient par l'introduction des températures absolues.

On peut toutefois faire à cette théorie l'objection assez grave que c'est par une extrapolation un peu hardie qu'on est arrivé à ce résultat. De ce fait qu'on a constaté l'existence d'un coefficient identique de dilatation pour tous les gaz entre des limites de température assez étendues, il ne résulte pas qu'on puisse admettre qu'il en est de même à des températures beaucoup plus basses ; d'ailleurs la formule suppose que l'on a affaire à des gaz. Or on sait maintenant que tous les gaz peuvent devenir liquides à une température assez basse : que deviennent alors les considérations précédentes ?

Ces objections ont beaucoup perdu de leur valeur depuis qu'on est parvenu à approcher de cette température de — 273°. On est arrivé en effet, dans ces derniers temps, au voisinage de — 258°, c.-à-d. à une quinzaine de degrés absolus : il n'existe plus de gaz à cette température ; de plus, si l'on détermine à ces basses températures un certain nombre de propriétés, comme la résistance électrique des métaux, leur chaleur spécifique, on trouve qu'elles varient rapidement, et si l'on représente par des courbes les résultats obtenus, on trouve que ces courbes tendent vers une ordonnée nulle pour la température de — 273°. Voilà deux phénomènes d'ordres très différents du premier (contraction des gaz) qui conduisent à la même valeur approximative du zéro absolu, et, de plus, l'extrapolation que l'on fait pour cela n'embrasse plus comme autrefois un grand nombre de degrés puisque ces déterminations ont été poussées jusqu'à près de — 200°. Enfin ces résultats conduisent à cette conclusion qu'au zéro absolu, lorsque les corps n'ont plus aucune force vive, leur conductibilité pour la chaleur et l'électricité est parfaite ; ils n'opposent plus aucune résistance au passage de la chaleur et de l'électricité, et une quantité extrêmement faible de chaleur élève leur température d'une quantité très notable. A. Joannis.

ZEROUD. Rivière de *Tunisie* (V. ce mot).

ZERUBIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Serra-di-Scopamene ; 137 hab.

ZESTE (Bot.) (V. Oranger).

ZÉTA. Ancienne région du *Montenegro* (V. ce mot).

ZETÈS (Mythol.) (V. Borée).

ZETHÈS (Mythol.) (V. Borée).

ZEUGITANE. Partie septentrionale de la prov. romaine d'Afrique, comprenant le bassin de la Medjerda et le pays au N. du fleuve.

ZEUGLODONTES (Paléont.). Cétacés fossiles caractérisés par la forme du crâne qui présente des ouvertures nasales situées à l'extrémité du museau, comme chez les Phoques (et non en dessus comme chez les Cétacés actuels), et par des dents postérieures, en forme de molaire, à deux racines et dentelées comme celles des *Pinnipèdes* (V. ce mot). Ils forment un sous-ordre à part sous le nom d'*Archœoceti* (V. Cétacé). Ils devaient avoir le corps très allongé et ils atteignaient une taille considérable ; il est possible que leur peau fût recouverte d'une carapace dermique ossifiée, mais non continue. Le *Zeuglodon cetoïdes* de l'éocène de l'Alabama (Amérique du Nord), dont le crâne a près de 1 m. de long, pouvait atteindre une longueur totale de 20 m. environ. D'autres espèces ont été signalées en Europe, même en France, en Russie, en Egypte et à la Nouvelle-Zélande dans les couches du tertiaire inférieur. Les *Squalodontes* (V. Cétacé) paraissent relier les Zeuglodontes aux Dauphins actuels.

ZEUGMA (Gramm.). Le zeugma est une figure de construction. Selon quelques grammairiens, il consiste à sous-entendre dans une proposition un mot déjà exprimé dans une proposition précédente. Cette définition est erronée, et convient à ce qu'on appelle l'ellipse imparfaite. Le zeugma est bien une sorte d'ellipse, mais il consiste à sous-entendre, dans une proposition, non le verbe exprimé dans une autre, mais un verbe de sens analogue ; le verbe exprimé ne convient en réalité qu'à la proposition dans laquelle il se trouve. En voici un exemple de Tacite : *Germanicus quod arduum, sibi, cetera legatis permisit ;* ce dernier verbe ne convient qu'à *legatis ;* avec *sibi* il faut suppléer un verbe signifiant l'idée de *prendre* ou de *garder*.

ZEULENRODA. Ville d'Allemagne, principauté de Reuss ; 8.942 hab. en 1895. Lainages, bonneterie.

ZEUNER (Gustav), physicien allemand, né à Chemnitz (Saxe) le 30 nov. 1828. Professeur de mécanique et de machines au Polytechnicum de Zurich et directeur de cet établissement de 1855 à 1868, il a occupé la même chaire et les mêmes fonctions à l'Académie des mines de Freiberg de 1871 à 1873, puis au Polytechnicum de Dresde de 1873 à 1897. On lui doit d'importants travaux sur la tension des vapeurs, la thermodynamique et les machines à vapeur. Les résultats s'en trouvent consignés dans de nombreux mémoires. Il a, en outre, publié : *Die Schiebersteuerungen mit besonderer Berücksichtigung der Lokomotivsteuerungen* (Freiberg, 1858 ; 5e édit., Leipzig, 1888 ; trad. franç. et angl.) ; *Grundzüge der mechanischen Wärmetheorie* (Freiberg, 1860 ; trad. franç., Paris, 1869), réédité sous le titre *Technische Thermodynamik* (Freiberg, 1887-90, 2 vol.) ; *Das Lokomotivenblasrohr* (Leipzig, 1863) ; *Abhandlungen aus der mathematischen Statistik* (Leipzig, 1869), etc. Il a dirigé avec Weisbach et Bornemann, de 1853 à 1857, le *Zivilingenieur*, et, en 1876, il a fait paraître, avec Kœnigsberger, un *Repertorium der litterarischen Arbeiten aus dem Gebiet der reinen und angewandten Mathematik*, non continué. L. S.

ZEUNÉRITE (Minér.). Arséniate d'urane, cristallisant dans le système quadratique et isomorphe avec la *Chalcolite* (V. ce mot), dont elle possède la couleur verte et l'éclat nacré. Elle se rencontre, d'ailleurs, dans les mêmes gisements. Densité : 3,53 ; dureté : 2,5.

ZEUS (Mythol. grec.). La plus éminente des divinités du Panthéon hellénique, que l'on retrouve sous les noms de *Jupiter*, *Diovis*, ou *Jovis* dans l'Italie latine (Jupiter) et sous celui de *Tinia* dans l'Etrurie. Les Grecs rattachaient le nom de Zeus au rad. ζῆν, *vivre ;* la linguistique moderne l'a ramené, ainsi que ses congénères italiques, à δις, en sanscrit *diaus*, *dêvas*, d'où *dies*, *deus*, *divus* en latin, et peut-être δαίμων en grec ; c.-à-d. que l'être du dieu s'explique comme une personnification de la lumière, *Diespiter* et *Zeus pater* signifiant *la lumière créatrice*. La mythologie confirme généralement en tout point cette interprétation ; Zeus n'y est pas seulement un fils de Cronos, mais aussi d'Uranos (le Ciel) ou d'*Æther*, personnification des clartés qui rayonnent dans les hauteurs et enveloppent de toutes parts le Monde. En tant qu'il se mêle à la vie terrestre, Zeus habite sur les

hauts sommets, et le poète Eschyle place son autel dans l'Æther ; les hommes dressent ses premiers sanctuaires ou logent sa divinité sur les montagnes les plus élevées ; ainsi en Attique, en Béotie, dans l'Arcadie, la Phocide, la Thessalie, la Troade. De toutes ces montagnes, l'Olympe de Thessalie étant la plus majestueuse, Zeus est l'Olympien par excellence ; sur les hauteurs neigeuses il a installé sa cour ; voisin des nues, il en fait jaillir l'éclair, gronder le tonnerre et s'épancher les eaux fertilisantes ; il est l'assembleur de nuages, le dieu qui brandit la foudre et qui se couvre de l'égide, comme d'un bouclier (V. Egide).

Dieu de la lumière céleste, Zeus a dans sa dépendance tous les grands phénomènes où se manifeste la vie cosmique. Il règle la succession du jour et de la nuit, le cours des saisons, l'action bienfaisante ou destructive des vents, les alternatives de froid et de chaleur, de bon et de mauvais temps, l'épanouissement des plantes, des animaux et des hommes. A l'origine, sa nature, comme celle de toutes les personnifications divines, est double ; il dispense les biens et il donne les maux ; il atteste sa puissance et par les présents qui entretiennent la vie et par les fléaux qui violemment en troublent ou en limitent le cours. Il s'oppose, dans une lutte victorieuse, aux Géants et aux Titans qui représentent les forces brutales, les agents malfaisants des lointaines périodes de la préhistoire ; son triomphe et celui des Olympiens qui l'assistent dans la lutte marquent la fin des grandes convulsions de la nature ; ils inaugurent pour l'homme l'ère de prospérité et de civilisation, pour les dieux eux-mêmes celle de la hiérarchie par le partage équitable.

Les qualités morales du dieu concordent avec sa conception physique ; comme il est le roi suprême, il est le père très bon ; des hauteurs ou il réside, son regard s'étend au loin, il est celui qui voit tout et qui pourvoit aux besoins de tous les êtres. Son intelligence infinie est l'expression de l'ordre et du droit ; Thémis est tantôt sa fille, tantôt son épouse. Sa volonté clairvoyante règle les destinées, les signes par lesquels il manifeste son pouvoir sont, tantôt les phénomènes lumineux qui se manifestent dans le ciel (Iris), tantôt les voix mystérieuses que fait entendre le feuillage du chêne, le plus majestueux des arbres, tantôt le vol des oiseaux qui s'élèvent dans l'azur, de l'aigle, son compagnon inséparable, des colombes, ses messagères. Le plus ancien oracle de la Grèce est celui de Dodone où la religion de Zeus se perd dans la nuit des temps ; et l'oracle même de Delphes auquel préside Apollon, son fils préféré, n'est qu'une émanation de sa sagesse. Comme il est roi entre les Immortels, il est le principe de la royauté en général parmi les hommes ; c'est ce que la fable exprime en lui donnant pour fils les grands rois de la terre, les héros éponymes des villes et des nations. La cour de l'Olympe est le prototype sur lequel l'épopée primitive conçoit les pouvoirs héroïques ; ou, pour être plus exact, le spectacle des grandes familles patriarcales fournit aux poètes les traits dont ils peignent et le ménage de Zeus et ses rapports avec les autres dieux. Agamemnon, dont la race remonte jusqu'à Zeus, groupe autour de sa personne, pour la guerre de Troie, les chefs des diverses peuplades helléniques, tout comme Zeus associe au gouvernement du monde les divinités olympiques. Non seulement les rois mortels tiennent de lui leur pouvoir, mais il intervient directement dans l'exercice de leurs fonctions ; il en édicte le statut fondamental, en leur donnant les *Thémistes* (V. Thémis) ; il garantit la liberté individuelle et le bon ordre, aussi bien dans la famille que dans l'Etat ; il inspire les sages résolutions, règle les rapports entre les voisins, sanctionne les traités d'alliance et les relations d'hospitalité, protège les suppliants, assure la sainteté du serment, venge l'iniquité et le parjure, surveille les actions bonnes et mauvaises et proportionne ses faveurs à l'observation de la justice : *Tous les chemins sont pleins de Zeus*, dit un poète, *toutes les places où délibèrent les hommes ;* la *mer et les ports sont remplis de sa puissance*, partout *et toujours nous sommes sous la dépendance de Zeus.*

Si les progrès de la pensée philosophique précisent davantage, au cours des siècles, le côté moral de la personnalité de Zeus, si au-dessus de la multiplicité des dieux elle tend à constituer un pouvoir unique, confiant à cette personnalité des aspirations, soit vers un monothéisme fondé sur la raison unitaire, soit vers un panthéisme qui concilie les forces distinctes et opposées, on peut dire que l'épopée d'Homère et les poèmes généalogiques d'Hésiode renferment, en germe, la conception du dieu, seul maître souverain du monde, père des dieux et des hommes. Seuls les rapports de Zeus avec la Moïra ou Destinée sont enveloppés de quelque obscurité (V. Moïra) ; l'on peut discuter à vue des textes, si la volonté de Zeus est, pour la religion épique, supérieure à celle de Moïra ou si la *Moïra* s'impose à la volonté même de Zeus. Cependant l'idée de souveraineté absolue, logiquement sortie du besoin d'unité, triomphe de bonne heure, dans la philosophie religieuse des Grecs.

Dégagée des traditions qui mettent le Dieu suprême des Grecs en relations avec les personnalités mortelles, la mythologie de Zeus est, en somme, assez simple. Les poètes le font naître tantôt en Crète (Hésiode) tantôt en Lydie (Eumélos), tantôt en Arcadie (Callimaque) ; fils de Rhéa et de Cronos, sauvé par sa mère tandis que le père dévorait les autres enfants, il est élevé dans une caverne du mont Ida par les Curètes et les Nymphes. Sa naissance est placée au printemps, ainsi que son union sacrée (V. Théogamies) avec Héra, union qui devient le prototype des mariages humains et qui, à Argos, à Platées, dans l'île de Samothrace, donne lieu à des fêtes d'un caractère symbolique. Avant d'obtenir l'empire du monde il lui faut le disputer aux anciens dieux, aux Géants et aux Titans, et surtout au plus industrieux d'entre eux, à Prométhée. Puis une révolte s'organise contre lui du fait des Olympiens ; il en triomphe avec l'aide de Thétis qui lui amène Ægeon. Alors seulement il procède au partage du monde entre ses frères Poseidon et Pluton, dont l'un reçoit l'empire de la mer, l'autre celui des régions souterraines. Lui-même garde sa domination dans le ciel et sur la terre, préposant les autres dieux, qui sont pour la plupart ses enfants, aux fonctions diverses de la royauté universelle. Maître absolu des éléments et des hommes, il ne l'est pas au palais de l'Olympe ; l'imagination des Grecs tempère sa majesté idéale, par un élément d'observation ironique, en le mettant aux prises avec les jalousies d'une épouse acariâtre. Tantôt il sévit contre elle avec l'assistance d'Hephaestos, tantôt il cède à ses séductions, laissant endormir sa vigilance par les plaisirs de l'amour. Comme il est le père au sens le plus complet du mot, les fables locales ont beau jeu de multiplier ses aventures ; la lutte des éléments dans la nature, le développement historique des familles royales et des nations, tout est occasion pour les poètes de raconter ses amours et ses métamorphoses. Le monde entier se peuple de ses enfants ; il est au point de départ de toutes les races qui ont marqué dans le monde antique connu des Grecs, il intervient dans toutes les guerres, et notamment dans la grande lutte qui met aux prises l'Asie et l'Hellade autour des murs de Troie, puis dans les rivalités qui, au lendemain de la victoire sur les Troyens, pénètrent les uns par les autres, en les poussant vers le Nord et vers l'Occident, Doriens, Ioniens, Pélages de Grèce et d'Italie. Il devient le lien idéal qui les unira contre l'envahissement des Perses et des Mèdes, le dieu hellénique par excellence, *Panhellénios*, et, avec Apollon son fils, l'expression même de l'Hellénisme jusqu'aux limites extrêmes où s'étendra plus tard la suprématie de Rome (V. Jupiter). Les centres principaux de son culte restent la Crète où l'on plaçait son berceau et sa tombe, l'Argolide et l'Attique : ici surtout il intervient dans toutes les manifestations importantes de

la vie publique ; il préside au grands jeux pour lesquels se donnent rendez-vous, à Olympie en particulier, où s'élevait le plus célèbre de ses temples, les peuples qui adorent sa divinité ; il règle leurs destinées par ses oracles, à Dodone, à Delphes, à Olympie, à Ammonium dans la Libye ; il révèle les lois générales du monde physique et moral dans ses présages, il répare les grands crimes, les souillures funestes par la purification après les avoir châtiés au nom de sa justice.

Jusqu'à Phidias qui créa dans l'art le type idéal de Zeus, nous n'avons que des renseignements assez vagues sur ses représentatious plastiques. Son image la plus anciennement connue figurait sur le coffre de Cypsélos voué à l'Olympie vers 620 av. J.-C. La première statue d'airain dont l'histoire fasse mention est celle que lui éleva à Sparte le sculpteur Cléarque de Rhégium ; parmi les Archaïques, Ageladas, Anaxagoras, Calamis et Myron s'essayèrent tour à tour à fixer ses traits. Leurs œuvres furent effacées par la statue que lui consacra Phidias à Olympie, en s'inspirant des vers célèbres d'Homère : *Le fils de Cronos fit un signe avec ses sourcils sombres et la chevelure parfumée de l'Immortel s'agita sur sa tête et l'Olympe entier en fut ébranlé* (*Iliade*, I, 528). L'image était celle du dieu pacifique et tout-puissant qui préside, en qualité de vainqueur suprême et d'auteur de toute vertu, à la distribution des récompenses. S'emparant des bustes nombreux et des statues de l'époque postérieure où Zeus est représenté avec une majesté théâtrale et une gravité qui vise à être terrifiante, les historiens de l'art antique ont longtemps méconnu le caractère véritable du Zeus de Phidias. Overbeck a démontré que dans la statue d'Olympie une expression de bonté paternelle tempérait la grandeur. Le dieu était représenté assis sur un trône et amplement drapé, avec le sceptre dans la main gauche et une Victoire ailée sur la droite ; Quintilien remarque que la beauté de l'œuvre semblait ajouter quelque chose à la religion traditionnelle et que sa majesté égalait celle même de l'idée divine.

Les artistes après Phidias restèrent fidèles à l'idéal créé par lui ; ils s'appliquent à rendre, en tout état de cause, le type du souverain tout-puissant, dans la calme possession du pouvoir sans limite. Ils lui donnent les allures de l'homme qui est dans la plénitude de la force et de l'intelligence, s'ingéniant à le distinguer, autrement que par les attributs, mais sans y réussir toujours, de Poseidôn, d'Héraklès, d'Esculape. Toutes ces représentations se ramènent à deux types, l'un plus fréquent si l'on fait le décompte des monuments plastiques, celui de Zeus debout ; l'autre plus souvent cité chez les auteurs, celui de Zeus assis. Le morceau capital dans les unes et dans les autres est la tête, avec ses cheveux épais, longs, bouclés, formant une sorte de crinière, continuée par une barbe abondante qui n'est ni broussailleuse comme celle de Poseidôn, ni pendante comme celle d'Esculape, ni mollement ondulée comme celle de Dionysos ; avec son front puissant, bombé en avant depuis la racine des cheveux, jusqu'à celle du nez ; avec ses yeux surmontés d'une arcade sourcilière fortement marquée qui projette une ombre sur le regard, sans éteindre l'expression de douceur et d'intelligence souveraine ; avec son nez large sans exagération, qui s'ouvre pour une respiration calme et puissante ; avec ses joues pleines et finement modelées, avec sa bouche tantôt souriante, tantôt triomphante, tantôt paternellement sérieuse et même mélancolique. Les images les plus expressives que nous possédons du dieu sont la tête d'Otricoli (au musée du Vatican) avec ses répliques de la villa Albani, de Saint-Pétersbourg, de Londres (collect. Lansdowne) ; puis un buste colossal trouvé à Pompéi, aujourd'hui au musée de Naples ; une tête colossale (68 centim.) du musée de Parme et une statue colossale, conservée jusqu'au nombril, trouvée à Cumes, aujourd'hui au musée de Naples. Ces deux groupes d'œuvres nous donnent surtout le Zeus majestueux et triomphant. Pour avoir le dieu dans son expression bienveillante de père des hommes et des dieux, il faut contempler le buste colossal de la salle des Niobides à Florence, la tête du Zeus de Verospi au Vatican et avant tout une tête trouvée à Mélos, aujourd'hui au British Museum, connue sous le nom de tête de Blacas et longtemps considérée comme une tête d'Esculape. Pour le surplus nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage d'Overbeck avec atlas, pl. I à VIII, où toutes les représentations importantes de Zeus, soit isolé, soit dans le groupement de quelque mythe particulier, sont reproduites et discutées (V. JUPITER, etc.) J.-A. HILD.

BIBL. : Nous nous bornons à citer : PRELLER, *Griechische Mythologie*, édit. Plew, t. I, pp. 57-128. — GERHARD, *Griech. Mythologie*, I, pp. 152-186. — OVERBECK, *Griechische Kunstmythologie*, t. I. avec les tables et l'atlas, 1re partie.

ZEUXIS, peintre grec de l'école ionienne, né à Héraclée (fin du Ve siècle — commencement du IVe siècle av J.-C.). Il eut pour maîtres Damophilos d'Himera et Neseus de Thasos. Il vécut longtemps à Athènes, où il connut Socrate. Il séjourna aussi à la cour d'Archelaos, roi de Macédoine. Il passa la fin de sa vie à Ephèse. Il aimait le faste et acquit de grandes richesses. Il s'attacha à perfectionner la technique, chercha à rendre les jeux de lumière et d'ombre, poussa parfois le souci de l'exactitude jusqu'au trompe-l'œil. En même temps, par un retour aux traditions archaïques, il exécuta des peintures monochromes, sorte de grisailles où le modelé était rendu par les dégradations d'une seule couleur additionnée de blanc ; il mit à la mode ce genre, qu'on retrouve dans des peintures sur marbre d'Herculanum. Zeuxis traita surtout des sujets mythologiques, mais en les rajeunissant par l'expression et le réalisme. Ses principaux tableaux dans ce domaine étaient un *Supplice de Marsyas*, des figures de *Pan*, de *Borée*, de *Triton ;* un *Héraklès enfant étouffant les serpents*, qui a été imité sur plusieurs fresques de Pompéi ; un *Ménélas priant sur la tombe d'Agamemnon;* une *Famille de Centaures*, dont on trouve quelques souvenirs dans une mosaïque de la villa d'Adrien, où l'on voit des Centaures attaqués par des fauves. Zeuxis s'inspira peut-être de Phidias pour une peinture qui représentait *Zeus sur son trône*, et dont nous possédons peut-être une copie dans une peinture murale d'Eleusis. Quoiqu'il ait essayé de tout, Zeuxis montra une sorte de prédilection, comme les grands sculpteurs du temps, pour les figures féminines. On admirait beaucoup sa *Pénélope*, et, plus encore, son *Hélène au bain*, qu'il avait exécutée pour les habitants de Crotone, en prenant pour modèles cinq jeunes filles de la ville, et en reproduisant ce que chacune d'elles avait de plus parfait. On citait encore de lui des scènes de genre, une *Vieille femme*, un *Athlète*, un *Amour couronné de roses*, un *Enfant aux raisins*, qu'imitèrent les coroplastes, et où les grappes étaient si bien rendues que les oiseaux, dit-on, s'y trompaient ; enfin, des natures mortes, notamment des *Raisins*, qui furent l'occasion d'une lutte avec son rival Parrhasios. L'œuvre de Zeuxis, considérable et très variée, resta longtemps populaire ; on constate souvent son influence dans la céramique, comme dans les fresques de Pompéi et d'Herculanum. P. M.

ZEVACO. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Zicavo ; 514 hab.

ZÉVORT (Charles-Marie), littérateur français, né à Bourges le 23 avr. 1816, mort à Paris le 3 nov. 1887. Il entra à l'Ecole normale supérieure en 1836. Lorsqu'en 1839 il fut nommé professeur de philosophie au collège de Rennes, il fut bientôt mis en lumière par les attaques violentes dont il fut l'objet de la part du parti clérical. En 1846, il fut nommé à Metz et, en 1850, il devint inspecteur d'Académie à Montpellier. A la suite d'une affaire dans laquelle était engagée la dignité du corps des professeurs et qui lui valut des ennuis graves, il quitta l'Université et se consacra à l'éducation des enfants du duc d'Uzès. Cependant il accepta en 1856 l'inspection acadé-

mique d'Aix. Puis il fut recteur tour à tour à Chambéry (1862), à Bordeaux et à Aix (1874). On lui doit : *une Dissertation sur la vie et la doctrine d'Anaxagore* (1843), et surtout des traductions d'ouvrages grecs, justement estimées, entre autres : *la Métaphysique d'Aristote* (1841) ; *la Vie des philosophes de l'antiquité de Diogène Laërce* (1848) ; *l'Histoire de la guerre du Péloponèse* (1853).

ZÉVORT (Edgar), historien et publiciste français, né à Rennes le 15 juin 1842, fils du précédent. Il entra à l'Ecole normale en 1861. Après avoir été, de 1864 à 1873, professeur aux lycées de Brest, d'Angers, de Bordeaux et de Versailles, il fut nommé à Paris au lycée Henri IV. En 1880, ses deux thèses : *De gallicanis imperatoribus* et *le Marquis d'Argenson*, furent très remarquées. De 1880 à 1884, il écrivit dans *les Débats* des articles pédagogiques, notamment à propos des projets de réforme de l'enseignement. Il fut nommé recteur de l'Académie de Caen. On lui doit encore : *Montesquieu ; Histoire de Louis-Philippe* (1878) ; *l'Histoire moderne* (1880), et une *Histoire de la troisième République*.

ZEYYANITES. Dynastie maure (V. Beni-Zeyyan).

ZÉZÉRÉ. Rivière du *Portugal* (V. ce mot, p. 379).

ZGIERZ ou **SGERSH.** Ville de la Pologne russe, gouv. de Petrokov, à 4 kil. N. de Lodz ; 18.495 hab. en 1894. Cotonnades et lainages.

ZIANI (Sebastiano), doge de Venise, mort en 1179, le premier élu par les onze électeurs après la réforme du gouvernement ducal qui réduisait le prince à être simplement le premier magistrat de la république. Elu après le meurtre de Vital Michiel II, en 1172, lorsque Venise était dans un terrible état de détresse, il eut un règne difficile. Frédéric Barberousse, acharné contre la république, fit crever les yeux à son ambassadeur, Enrico Dandolo. Mais loin de venger cet outrage, Ziani se plia à demander une paix humiliante. C'est à la suite de celle-ci qu'eut lieu l'emprunt forcé du centième des biens des citoyens qui est l'origine de la Caisse des dépôts et emprunts. Ziani, ayant accordé asile dans Venise au pape Alexandre III, se le vit réclamer au nom de l'empereur par Otton, fils de celui-ci, à la tête de soixante-quinze galères. Il sortit à sa rencontre avec trente vaisseaux, et, entre Priano et Parenzo le vainquit, le jour de l'Ascension. Le pape, en récompense, lui donna la souveraineté de l'Adriatique ; et, en souvenir de cette donation, fut annuellement célébré ce même jour le mariage du doge avec la mer. Frédéric demanda la paix, vint à Venise la conclure avec le pape (1177). Ziani embellit Saint-Marc, en créa les procureurs ou marguilliers qui devaient acquérir dans la suite tant d'autorité ; il fit dresser sur la Piazzetta les deux colonnes fameuses entre lesquelles, à la requête de l'architecte Barratier qui les avait érigées, les jeux de hasard, ailleurs défendus, furent permis pendant plus de quatre siècles. Ziani eut pour successeur Orio Malipieri.

ZIBAN. Groupe d'oasis du Sahara algérien, au S. du dép. de Constantine, com. mixte de Biskra. Ziban est le pluriel de Zab (V. Constantine, t. XII, p. 596).

ZIBETH (Zool.) (V. Civette).

ZICAVO. Ch.-l. de cant. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio ; 1.644 hab. (1.415 aggl.).

ZICHY. Famille noble hongroise, dont le fondateur, *Szajki Gál*, vécut au XIIIe siècle. Au XIVe, elle prit le nom de Zichy et se divisa en deux branches : les Zichy et les Vasonkeö.

Etienne Zichy obtint en 1649 le domaine de Vasonkeö, devint baron en 1655, comte en 1679. Les descendants portent le titre de comte, tandis que les descendants de ses cousins, *Benoît* et *Michel*, sont seulement des nobles. — Le comte *Charles*, né à Presbourg le 4 mars 1723, mort à Vienne le 18 sept. 1826, président de la Chambre hongroise de la cour impériale, juge de curie, contribua à pacifier la Hongrie en 1788, fut tour à tour premier président de la Chambre impériale et ministre des finances (1802), ministre d'Etat (1808), de la guerre (1809), de l'intérieur (1813-14). — Son fils *Ferdinand* (1783-1865) commandait à Venise lors de l'insurrection de 1848, capitula et fut pour ce fait condamné à dix ans de forteresse. — Le comte *Eugène*, né en 1809, fut fusillé le 30 sept. 1849, sur l'ordre de Georgey, comme partisan de l'empereur d'Autriche. — Le comte *François*, né en 1811, fut ambassadeur à Constantinople de 1874 à 1880. — Le comte *Geyza*, son neveu, né le 22 juil. 1849, perdit la main droite dans sa jeunesse ; malgré cette infirmité il devint un pianiste célèbre. Il composa plusieurs études pour le piano et fut nommé intendant de l'Opéra de Budapest, auquel il donna *Maître Roland* (opéra, 1897). — Le comte *Eugène*, né en 1837, s'efforça de développer l'industrie hongroise. Il organisa, à cet effet, les expositions d'Albe-Royale (1879) et de Budapest (1885), ouvrit plusieurs écoles industrielles, et prit une part active à la création du musée d'industrie et de technologie de Budapest. Zichy s'adonna ensuite à des études ethnologiques sur la race magyare. Voulant trouver les ancêtres ou les tribus parentes des Magyars, il organisa trois expéditions en Asie centrale et au Caucase. Les résultats de ses voyages scientifiques furent publiés sous le titre : *Voyages au Caucase et en Asie centrale* (texte hongrois et français, Budapest, 1897, 2 vol. in-4 ; un troisième volume, hongrois et allemand, vient de paraître [1902]). — *Michel*, un des meilleurs peintres hongrois, né en 1827. Il a fait ses études à Vienne et vit depuis 1847 en Russie comme peintre de la cour. Il accompagna souvent les souverains russes dans leurs voyages au Caucase et en Europe ; le musée national de Budapest possède de lui une *Descente de la croix* et un de ses chefs-d'œuvre : *la Reine Elisabeth devant le cercueil de François Deák*. Zichy est surtout renommé pour ses illustrations des grands écrivains hongrois (Madách, Petöfi, les ballades d'Arany, l'Album des honvéds). J. Kont.

Bibl. : La société historique de Budapest a commencé à publier les chartes les plus importantes des archives Zichy, dans *A gróf Zichy család okmánytára* (jusqu'ici 8 vol.)

ZIDACOS. Rivière de *Navarre* (V. ce mot, p. 856).

ZIEGLER (Jules-Claude), peintre français, né à Langres (Haute-Marne) en 1804, mort à Paris en 1856. Elève d'Ingres. Talent probe, sans grande originalité. On lui doit : *Giotto chez Cimabue* (musée de Bordeaux) ; *Saint Luc peignant la Vierge* et *Saint Georges terrassant le dragon* (musée de Nancy), qui eut un certain succès au Salon de 1834 ; *l'Imagination* et *la Rosée répandant ses perles sur les fleurs* (musée de Langres) ; *la République* (musée de Lille) ; *les Pasteurs de la Bible* et *Pluie d'été* (musée de Dijon), enfin divers tableaux religieux (musée de Nantes). Il a décoré la coupole de l'église de la Madeleine, de Paris. Ziegler est l'auteur de *Recherche des principes du beau dans l'art céramique, l'architecture et la forme en général*. Il avait fondé, à Voisinlieu, une manufacture modèle d'où sortirent quelques belles pièces en grès, fabriquées suivant les principes d'eurythmie « mathématique » émis par l'artiste

ZIEGLER (Caroline) (V. Beck [Mme]).

ZIEM (Félix-François-Georges-Philibert), peintre français, né à Beaune (Côte-d'Or) le 26 févr. 1821. Après un premier voyage en Turquie et en Italie, il débuta au Salon de 1849 : *Vue du Bosphore* et *Vue de Venise*. Il eut un grand succès en 1852, avec une *Vue de Venise* (musée du Luxembourg), que jugèrent ainsi Edmond et Jules de Goncourt : « Ziem est le peintre de l'Adriatique, des fourmillements de palais, des dômes, des coupoles, des campaniles, des clochetons, des eaux truitées de rose, de bleu et de vert tendre ». A la suite d'un séjour en Belgique et en Hollande, il exposa *un Moulin hollandais, les Bords de l'Amstel* (musée de Bordeaux), et *une Vue prise aux environs de La Haye* (musée de Rouen). Moins heureux avec ces sujets, Ziem revint à sa première manière, et multiplia les toiles si goûtées des amateurs, dont

le type est, avec les *Pêcheurs de la Camargue rentrant au port par un coup de vent* (musée de Beaune), le *Lever de soleil à Stamboul* (musée de Rouen). Ziem est le dernier représentant de l'orientalisme rêvé par Decamps. Son coloris est riche, souvent désordonné, mais la facture a toujours de la puissance et de l'originalité. C'est davantage la féerie que l'exactitude qu'il faut rechercher en ses vues d'Orient ou de Venise.

BIBL. : E. et J. DE GONCOURT, *Etudes d'art*. — E. CHESNEAU, *les Nations rivales dans l'art*.

ZIEMSSEN (Hugo-Wilhelm von), médecin allemand, né à Greifswald le 13 déc. 1829. Il fut nommé professeur de pathologie et directeur de la clinique médicale à Erlangen en 1863, puis, en 1874, passa à Munich avec les mêmes fonctions et celles de directeur de l'Hôpital général. Les écrits de Ziemssen sont nombreux et estimés. Il faut surtout citer les *Klinische Vorträge* qui paraissent à Leipzig depuis 1887, le *Handbuch der spec. Pathologie* (Leipzig, 1875-84, 17 vol. in-8), puis le *Deutsches Archiv f. klin. Medicin*, qu'il publia avec Zenker depuis 1865. Dr L. HN.

ZIGLIARA. Com. du dép. de la Corse, arr. d'Ajaccio, cant. de Santa-Maria-Siché ; 608 hab.

ZIGZAG. I. MÉCANIQUE. — Système articulé qui sert, dans les machines, à transformer en un mouvement rectiligne alternatif un double mouvement circulaire alternatif. Il se compose essentiellement d'une suite de losanges égaux, qui sont composés de tringles mobiles articulées à leurs sommets et qui s'allongent ou se resserrent suivant le mouvement donné par les deux branches terminant l'une des extrémités du système. L'autre extrémité est articulée sur la tige à laquelle le mouvement est transmis.

II. ENTOMOLOGIE (V. LIPARIS).

ZIHL. Nom allemand de la rivière *Thièle* (V. SUISSE).

ZILEH. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de caza de la prov. de Sivas, dans le sandjak et à 55 kil. O. de Tokat. Alt. : 780 m. Pop. : 20.000 hab., dont 10.467 musulmans sunnites et 5.233 chiites. Culture du tabac. Elle est bâtie au pied d'un monticule conique où s'élèvent les restes de la citadelle de l'ancienne Zéla ; mais le château fort est moderne. Zéla était célèbre par le culte d'Anaïtis ; Mithridate Eupator y défit Triarius, lieutenant de Lucullus, et César, qui y prononça son fameux *Veni, vidi, vici*, y vainquit Pharnace.

ZILIA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Calvi, cant. de Calenzana ; 731 hab.

ZILLERTHAL. Vallée et massif du *Tirol* (V. ce mot).

ZIM-MOU. Le premier empereur (*mikado*) du Japon, et le fondateur de la dynastie actuellement régnante. La tradition rapporte qu'il aurait eu pour petit nom *Sanu* et qu'il serait descendu du « quatrième fils du cinquième descendant » d'Ama-térasou, la déesse du Soleil. Autant qu'il est possible de dégager la vérité dans les Annales confuses de cette époque semi-historique, on peut admettre que Zim-mou fut un aventurier ambitieux ou le chef d'une petite peuplade qui, venue de Corée ou des îles du Sud, refoula peu à peu vers le N. du Japon les populations indigènes. Quoi qu'il en soit, la tradition nous le montre levant des armées, équipant une flotte, soumettant des tribus ennemies et, après être parvenu à dominer complètement Kiou-Siou, Sikokou et la partie méridionale du Hondo, inaugurant solennellement, en 660 av. notre ère, la dynastie impériale. C'est à cette date, qui fixe l'an I de l'ère japonaise, qu'il aurait pris le titre de *Kamiyamato-no-Iware-hiko* et aurait établi sa capitale à Kashiwabara (V. JAPON, t. XXI, p. 33). Il serait mort en 585, et ce n'est que quatorze siècles plus tard que le nom de Zimmou (c.-à-d. *divin guerrier*) lui aurait été conféré. Son fils Sui-seï lui aurait succédé en 581.

BIBL. : B.-H. CHAMBERLAIN, *Things japanese*; Yokohama, 1891, in-8. — L. DE ROSNY, *la Civilisation japonaise*; Paris, 1883, in-18.

ZIMBABYÉ (*Zimbaoé, Symbabjé*). Localité du Machonaland, à 1.015 m. d'alt., sur un affl. dr. du Sabi, à 25 kil. S.-E. de Victoria. Ruines décrites par les voyageurs portugais Dos Santos et De Barros, et plus récemment par Mauch (1871), Bent, etc. C'est une double forteresse de pierres taillées qui abritait probablement des étrangers exploitant les mines d'or du voisinage. En 1902, on y a découvert un couloir souterrain de 300 m., des objets d'or et de porcelaine, etc. On ignore la date et les auteurs de ces constructions, où l'on a voulu retrouver l'Ophir biblique. Bent les attribue aux Arabes préislamiques. On en a retrouvé d'analogues à Tati, Impakoué, etc.

BIBL. : BENT, *The ruined cities in Mashonaland* ; Londres, 1893, in-8.

ZIMISCÈS (JEAN Ier, dit), empereur romain d'Orient (969-976) né à Hiérapolis sur l'Euphrate en 925, mort à Constantinople le 10 janv. 976. Parent de Nicéphore II Phocas par sa mère, il se distingua dans les guerres contre les Arabes. Disgracié, il s'entendit avec l'impératrice Théophano, fit égorger l'empereur dans son lit et prit sa place (11 déc. 969). Le patriarche Polyeucte le couronna, exigeant seulement la révocation des décrets de Nicéphore contre les biens de mainmorte et l'exil des meurtriers. Theophano fut internée dans un couvent de l'île Proté. Zimiscès, soldat accompli, de petite taille, mais d'une adresse exceptionnelle au maniement des armes, prodigue, aimant la table et les femmes, très brave et juste, remporta de grands succès militaires. Il écrasa les Bulgares, captura leur roi Boris et sa famille, réduisit le peuple en vassalité ; le grand prince russe Sviatoslav fut battu à Andrinople, et ses alliés Petchénègues écrasés ; Sviatoslav, serré de près sur les bords du Danube, traita et fut tué au retour par les Petchénègues (972). La frontière du Danube était ainsi recouvrée. Zimiscès ne fut pas moins heureux en Orient où il détruisit la force des Hamdanides, annexa la Syrie jusqu'à Beyrouth, la Mésopotamie jusqu'à Nisibis (974-5) ; mais, à son retour, observant que les plus belles terres étaient aux mains des eunuques, il manifesta sa volonté de mettre un terme à ces abus ; il fut alors empoisonné par son chambellan Basile.

ZIMMERMANN (Jean-Georges), médecin et philosophe suisse, né à Brugg (Argovie) le 8 déc. 1728, mort à Hanovre le 7 oct. 1795. Après son doctorat à Gœttingue, il séjourna en Hollande et à Paris, puis accepta le poste de médecin de la ville à Brugg. Quatre importants ouvrages : *Traité de la solitude* (1756) ; *Considérations sur l'orgueil national* (1758) ; *Traité de l'expérience en médecine* (1763) ; *Traité de la dysenterie* (1765), lui firent vite un nom européen. Il entretint pendant plusieurs années une correspondance avec Catherine II de Russie. En 1768, il accepta à Hanovre le poste de premier médecin du roi d'Angleterre. Il fut appelé à diverses reprises auprès de Frédéric le Grand, et a laissé de curieux *Entretiens* à ce sujet (Paris, 1790). Il mourut hypocondre. La plupart de ses ouvrages sont traduits en français.

ZIMMERMANN (Albrecht), peintre allemand, né à Zittau le 20 sept. 1808, mort à Munich le 18 oct. 1888. Il se spécialisa de bonne heure dans la peinture de paysage historique et légendaire : tels sont le *Combat des Centaures et des tigres* (Pinacothèque de Munich), *Faust et Méphistophélès* (Stuttgart), le *Pâtre ivre* (Vienne), etc...

ZIMMERMANN (Reinhard-Sebastian), peintre allemand, né à Haguenau, sur le lac de Constance, le 9 janv. 1815, mort à Munich le 16 nov. 1893. Après avoir été longtemps employé de commerce, il put entrer en 1840 à l'Académie de Munich ou l'animalier Eberle fut son maître. Il trouva sa voie dans la peinture de genre, où il déployait beaucoup de brillant et d'esprit. Ses *Trois rois mages*, *Musiciens ambulants*, la *Lecture du journal*, etc., lui valurent des succès répétés. Il a écrit des *Souvenirs d'un vieux peintre* (Munich, 1884).

ZIMMERMANN (Ernst), peintre allemand, né à Munich le 24 avr. 1852, fils du précédent. Elève de son père, il l'imita d'abord dans la peinture de genre. Puis il se tour-

na vers la peinture d'histoire, où il affectionne surtout les sujets religieux et apporte un grand éclat de coloris : *l'Adoration des bergers* (1883) ; *Jésus et les Pêcheurs* (1886), etc. Il a peint aussi des natures mortes.

ZIMONY. Ville de Hongrie (V. SEMLIN).

ZINANI (Gabriele), poète italien (V. GINANI).

ZINC. I. Minéralogie. — MINERAIS ET GISEMENTS.— Le zinc est, parmi les métaux importants, celui dont les usages sont les plus récents et celui également dont la métallurgie est restée, jusqu'ici, la plus imparfaite. On suppose, il est vrai, que les anciens ont pu connaître une sorte de laiton, c.-à-d. d'alliage du zinc et du cuivre, l'orichalque ; mais le zinc, soupçonné au XVIe siècle par Théophraste Paracelse, n'a été réellement découvert qu'au XVIIe siècle, et son extraction n'a commencé à se faire qu'à la fin du XVIIe siècle. C'est, d'ailleurs, comme nous le verrons, un métal, dont les applications, bien qu'assez nombreuses, ne tendent pas à accroître sa consommation avec la même rapidité que celle du cuivre, par exemple. Et, d'autre part, le mode de traitement, quelque peu barbare dans son principe, bien que perfectionné dans les détails, auquel on soumet ses minerais, a produit une localisation de cette industrie, qui n'est réalisée au même degré par aucun autre des grands métaux.

Les minerais de zinc sont de deux natures : d'une part, le mélange, en proportions inégales, de carbonate et de silicate, auquel les mineurs donnent improprement le nom de calamine (réservé par les minéralogistes au silicate, tandis que le carbonate est, pour eux, de la smithsonite) ; d'autre part, le sulfure de zinc, ou blende. Les autres combinaisons plus ou moins complexes, dans lesquelles peut entrer le zinc, ne jouent qu'un rôle tout à fait exceptionnel dans son industrie. De ces deux catégories de minerais, il en est même une, dont la valeur réelle n'a commencé à être reconnue que récemment, c'est la blende ; pendant longtemps, on s'est contenté de traiter pratiquement des calamines. C'est, en effet, que le procédé de traitement par réduction, qui sera décrit plus loin, ne peut s'appliquer directement aux blendes ; celles-ci doivent être soumises préalablement à un grillage, destiné à éliminer leur soufre et à les ramener sous une forme oxydée ; ce grillage a besoin d'être très parfait ; car tout le zinc resté à l'état sulfuré ou sulfaté, au moment où la réduction commence, est perdu ; or on a été longtemps à réaliser ce grillage, qui s'effectue aujourd'hui d'une manière très complète dans diverses mines.

Tant que l'on a utilisé seulement les calamines, les gisements de zinc exploités se sont présentés sous la forme d'amas plus ou moins volumineux, mais de caractère superficiel ; en recherchant les blendes, on est, au contraire, descendu dans la profondeur des filons, souvent même des filons minces et complexes, renfermant, avec le zinc, d'autres métaux sulfurés, tels que le plomb et le fer. Dans ce dernier cas, il convient seulement de remarquer que le minerai complexe doit être soumis d'abord à une préparation mécanique très minutieuse afin de bien séparer le zinc des autres métaux. C'est, en effet, une des difficultés de la métallurgie du zinc que la façon dont les procédés, et probablement les tours de main, doivent se modifier quand la composition des minerais varie, en sorte qu'une usine a le plus grand intérêt à traiter toujours la même catégorie de minerais. Nous commencerons par décrire les gisements de blende, qui représentent la forme profonde, la forme stable et aussi la forme primitive, sous laquelle le zinc s'est déposé ; nous passerons ensuite aux calamines, qui paraissent être le résultat d'une altération des blendes encaissées dans les terrains calcaires, dans cette zone superficielle, située au-dessus du niveau hydrostatique, où la circulation des eaux météoriques, chargées d'air et d'acide carbonique, se fait avec activité.

Les blendes se présentent, soit en filons, soit en couches sédimentaires, ou, du moins, pour ne pas préjuger leur origine, en couches interstratifiées. Dans les deux cas, il y a association fréquente (en proportions du reste très variables) des trois sulfures métallifères fondamentaux, blende, pyrite, galène, qu'on appelle souvent par abréviation les B. P. G. De tels gisements de blende peuvent se trouver encaissés dans des terrains quelconques ; mais, quand la roche encaissante est un calcaire, la blende, suivant une observation précédente, s'est trouvée ordinairement transformée en calamine. Il arrive donc souvent que l'on ait des filons de blende dans des schistes ou dans des granites, passant, lorsque leur prolongement atteint des couches calcaires, à des amas de calamine. Comme type de filon de blende, on peut citer en France celui des Bormettes (Var), qui a donné, dans ces dernières années, de remarquables résultats industriels. C'est une véritable colonne métallifère, encaissée dans des schistes, au voisinage de la Méditerranée, qui s'est prolongée avec une grande constance jusqu'à la profondeur atteinte en 1901. Comme types de couches interstratifiées de blende, on peut citer celles que la Société de la Vieille-Montagne exploite à Ammeberg (Suède) et qui sont là dans les terrains cristallophylliens, appelés par les Suédois hälleflinta, leptynites, etc. Ce sont des couches blendeuses, localement chargées de galène, qui suivent toutes les inflexions et les sinuosités des terrains encaissants. On peut également signaler les couches de blende et de galène, intercalées dans le muschelkalk en Silésie et dans la région contiguë de la Pologne russe, qui ont donné lieu à la très ancienne industrie du zinc silésienne, aujourd'hui encore le principal centre de production du zinc dans le monde. Ces blendes ont été, jusqu'à une profondeur notable, transformées en calamine, en même temps que la pyrite de fer, qui les accompagne souvent, donnait de la sidérose ou de l'hématite. La calamine a gardé, jusqu'ici, une importance industrielle beaucoup plus grande que celle de la blende. Ses gisements se présentent toujours en amas très limités en tous sens et de formes irrégulières. Il en résulte, pour chaque mine en particulier, qu'à moins de consacrer des sommes importantes en travaux de recherches préparatoires, une telle industrie n'est jamais sûre de l'avenir et peut se trouver, presque du jour au lendemain, toucher le bout de l'amas exploité. Il est vrai, que, dans un massif calcaire où se présentent des amas de calamine, on a toujours des chances d'en rencontrer de nouveaux, qui souvent même, comme dans quelques exemples fameux, n'affleurent pas à la superficie ; mais c'est à la découverte de ces amas nouveaux que doivent s'appliquer sans cesse la prévoyance, la persévérance et, il faut bien le dire aussi, la chance du mineur. En fait, on a déjà vu, bien que l'exploitation des calamines remonte à moins d'un siècle, quelques amas des plus grandes régions productives de ces minerais (parmi lesquelles il nous suffira de citer la Belgique) atteindre leur épuisement. Dans l'avenir, il arrivera nécessairement que ces amas, localisés à la superficie, tariront complètement et que la métallurgie du zinc devra se borner au traitement des blendes ; mais c'est là un danger qui paraît encore très éloigné. En effet, une loi économique générale veut que dans toutes les régions minières, encore vierges, on commence par se jeter sur les métaux précieux, puis sur le cuivre ou l'étain qui ont tous deux une grande valeur, et que l'on considère seulement en dernier lieu des minerais secondaires, comme ceux de zinc. Il y a évidemment une conséquence de cette remarque dans ce fait qu'une immense région métallifère, comme l'O. des deux Amériques, a, jusqu'ici, produit des quantités insignifiantes de zinc. L'E. des Etats-Unis, dont l'exploitation est plus ancienne, en fournit cependant des quantités de plus en plus importantes, qui rivalisent déjà avec la production des plus anciens districts européens. Dans l'Ouest et au Mexique, cette extraction du zinc devra s'augmenter sans aucun doute, ne fut-ce que par la préparation mécanique appliquée aux minerais complexes en vue d'en retirer des galènes argentifères et aurifères, préparation qui donne comme produit secondaire un peu de

blende. De même, toute l'Afrique et l'Asie sont à peu près intactes encore pour leurs gisements de zinc, sauf cependant l'Algérie et la Tunisie dont les richesses à cet égard, mises seulement en valeur dans les toutes dernières années du XIXe siècle, ont déjà pris, sur le marché de ce métal, une place si considérable. En résumé, le zinc, contrairement à ce qui se produit pour l'or, l'argent, le cuivre, l'étain ou même le plomb, a été tiré, jusqu'ici, presque exclusivement d'Europe. Ce que les autres parties du monde peuvent en contenir dans la zone superficielle des terrains reste encore disponible.

Les gisements calaminaires, comme nous l'avons indiqué plus haut, semblent le produit d'une altération superficielle exercée sur des blendes encaissées dans les calcaires blendeux que l'on retrouve en s'approfondissant. Le mécanisme de cette altération est bien facile à concevoir, au moins dans son principe. L'eau, arrivant de la surface par infiltration, est chargée d'oxygène et d'acide carbonique ; rencontrant à la fois du sulfure de zinc et du carbonate de chaux, elle dissout le premier à l'état de sulfate de zinc et le reprécipite, soit par substitution moléculaire, soit par incrustation dans des vides préexistants, à l'état de carbonate de zinc. La circulation de ces eaux souterraines dans les calcaires ayant presque toujours, en même temps, pour effet d'y creuser des grottes, il en résulte que les amas calaminaires sont souvent, soit au contact de ces grottes, soit même redéposés par couches géodiques concentriques dans ces grottes mêmes. Ce dernier cas donne les plus belles cristallisations calaminaires, qui prennent des transparences d'agate. La double réaction en question forme, en même temps que le carbonate de zinc, du sulfate de chaux. Celui-ci est généralement entraîné par les eaux ; mais, parfois aussi, il se redépose à côté de la calamine et peut alors former de magnifiques cristaux en baguettes, qui atteignent plusieurs mètres de long.

Parmi les gisements calaminaires, nous citerons d'abord ceux du Laurium, près d'Athènes, gisements provenant d'une altération portant sur un mélange de galène et de blende, avec un peu de pyrite, parfois aussi avec de la fluorine : mélange qui a commencé par constituer des couches relativement régulières dans une série de plans de contact entre les schistes et les calcaires primaires, dont les alternances constituent cette région. Dans l'antiquité, les galènes, exploitées là par les Grecs en raison de la proportion d'argent qu'elles renferment, ont constitué la source principale où s'alimentait le trésor d'Athènes. Actuellement on exploite, outre les massifs de galène échappés à l'industrie des anciens, les calamines que ceux-ci avaient négligées. La partie S.-O. de la Sardaigne a fourni aussi, depuis 1870, une grande production de calamine, qui semblerait commencer à faiblir. Là encore, on a des mélanges de plomb et de zinc, qui, suivant les points, s'enrichissent en plomb et constituent alors de beaux filons de galène souvent argentifère, et qui ailleurs se chargent de zinc, formant alors, dans les massifs calcaires de la côte O. de l'île, de superbes amas calaminaires. En raison de la proximité où l'on est de la mer, le niveau hydrostatique souterrain se rattache directement au niveau de la mer et c'est un peu au-dessus de ce niveau que les exploitations doivent s'arrêter, interrompues à la fois par une double raison, d'abord par la transformation des calamines en blendes, ensuite par l'envahissement des eaux, qui, dans ces calcaires généralement fissurés, sont presque impossibles à combattre. La partie E. de l'Algérie et la Tunisie, région tout à fait voisine de la Sardaigne, ont semblé, dans ces derniers temps, appelées à voir leur extraction du zinc se développer d'une façon extraordinaire. Là encore, les calamines sont en amas dans les calcaires. Il en est de même pour les gisements exploités, soit dans les Asturies espagnoles, soit dans le Gard, en France (mine des Malines), soit dans la plupart des autres districts connus. L. DE LAUNAY.

II. Chimie. — Form. { Equiv... $Zn = 32,7$. / Atom .. $Zn = 65,4$. }

Le zinc se rapproche, comme propriétés chimiques, du magnésium. Il existe dans la nature, on l'a vu (V. ci-dessus, § *Minéralogie*), sous deux formes principales : à l'état de sulfure de zinc (*blende*) et à l'état de carbonate de zinc plus ou moins mélangé de silicate (*smithsonite* ou *calamine*). Celui du commerce est rarement pur : outre des métaux étrangers (plomb, fer, cadmium, etc.), il contient des traces de soufre et d'arsenic. Pour les éliminer, on le transformera préalablement en oxyde pur par la voie humide et on réduit par l'hydrogène au rouge. On peut opérer aussi sur le sulfate de zinc par voie d'électrolyse.

Propriétés physiques. — Le zinc est blanc bleuâtre, avec une texture cristalline. Pur, il peut être, à la température ordinaire, facilement martelé et étiré. Le zinc du commerce, au contraire, est cassant à froid et ne devient malléable et ductile que vers 120° ou 130°. On peut alors le laminer en feuilles minces. A 200°, il est à nouveau cassant, au point de pouvoir être pulvérisé dans un mortier. Il se produit, d'ailleurs, dans sa structure, à mesure que la température s'élève, des modifications qui influent sur ses propriétés physiques. A 130°, il commence à perdre sa sonorité et fait entendre, quand on le plie, le « cri de l'étain ». Puis, il se moire. La densité du zinc varie de 6,86 à 7,2 suivant qu'il est fondu ou martelé. Il fond à 433° et bout à 930°. Sa ténacité est faible : un fil de $0^{m},002$ de diamètre se rompt sous un poids de 12 kilogr. Il est mou et se travaille difficilement à la lime, qu'il « graisse ». Il cristallise dans le système hexagonal, mais on l'a aussi observé en dodécaèdres pentagonaux et en cristaux du système régulier.

Propriétés chimiques. — A froid et à l'air sec, le zinc est inaltérable. A l'air humide, sa surface se ternit et se couvre d'une couche blanche et mince de carbonate hydraté, qui est imperméable et préserve par conséquent de toute altération le reste du métal. Porté à sa température d'ébullition, ses vapeurs s'enflamment et brûlent avec un vif éclat, en formant de l'oxyde de zinc pulvérulent, qui se répand dans l'air en flocons neigeux (*pompholix*, *lana philosophica*, *nihilum album*). Le zinc pur décompose l'eau au-dessus de 100°. Les acides chlorhydrique et sulfurique étendus ne l'attaquent que très difficilement lorsqu'on opère dans des vases de verre. Mais si on introduit dans le liquide une petite quantité de la dissolution d'un sel dont le métal, comme le cuivre, le platine ou l'or, peut être déplacé par le zinc, ou si, comme le zinc du commerce, il est impur, une réaction très vive se produit, car les métaux étrangers, électro-négatifs par rapport au zinc, forment alors avec lui un élément de pile. L'acide sulfurique concentré n'attaque le zinc qu'à une certaine température ; à l'ébullition il se dégage du gaz sulfureux. L'acide azotique dissout le zinc avec dégagement de bioxyde et de protoxyde d'azote. La dissolution a lieu aussi dans les alcalis avec dégagement d'hydrogène et formation d'une combinaison saline où l'oxyde de zinc joue le rôle d'acide. Le zinc décompose un grand nombre de sels métalliques, précipitant de leurs dissolutions les métaux moins oxydables : cuivre, plomb, mercure, argent, antimoine, etc. Il agit sur les mêmes sels comme réducteur au maximum d'oxydation.

Composés du zinc. — *Chlorure de zinc* ($ZnCl$). On le prépare dans les laboratoires en faisant dissoudre dans l'acide chlorhydrique des rognures de zinc, puis en évaporant, ce qui donne une masse sirupeuse de chlorure hydraté, qu'une température plus élevée déshydrate. Dans l'industrie, on utilise aux mêmes fins ce qu'on appelle les « crasses », mélange de zinc et d'oxyde de zinc se formant à la surface du métal chauffé pour la galvanisation du fer. Le chlorure de zinc anhydre ou *beurre de zinc* fond vers 250° et se volatilise à 680°. Il est très avide d'eau et sa dissolution est employée comme désin-

fectant ou pour décaper les surfaces qu'on veut souder. Mélangé avec de l'oxyde de zinc ou avec du sulfate de baryte et de la fécule, il donne une sorte de stuc très dur. En délayant dans du chlorure de zinc liquide de l'oxyde de zinc et ajoutant un peu de carbonate de sodium, on obtient une peinture blanche, dite à l'oxychlorure de zinc, qui coûte moitié moins que la peinture à l'huile.

Sulfure de zinc (ZnS). On le rencontre dans la nature sous deux formes, la *blende* et la *wurtzite*, la première de beaucoup la plus importante (V. BLENDE). On le produit artificiellement, en prismes hexagonaux réguliers, par la fusion du sulfate de zinc avec du sulfure de baryum et du fluorure de calcium à haute température (Troost et Sainte-Claire-Deville). En ajoutant un sulfure alcalin à la dissolution d'un sel de zinc, on obtient du sulfure de zinc amorphe. C'est, de tous les sulfures de métaux communs, le seul qui soit blanc. Il est insoluble dans les sulfures alcalins, mais il est facilement soluble dans les acides étendus. On l'emploie, mélangé au sulfate de baryum, à la place de céruse.

Oxyde de zinc (ZnO). Il se prépare de façon différente dans les laboratoires et dans l'industrie. Dans les laboratoires, il s'obtient par la calcination du carbonate de zinc naturel ou artificiel ou de l'azotate de zinc, ou encore, en légers flocons, en brûlant du zinc à l'air. Dans l'industrie, on se sert de grandes cornues en terre qu'on dispose par paires dans des niches fortement chauffées par un foyer commun. On y introduit du zinc ordinaire par des ouvertures qui servent en même temps d'issue aux vapeurs du métal. A leur contact avec l'air, appelé de haut en bas par de larges tubes coniques, elles produisent de l'oxyde, qui va se condenser dans de grandes chambres tapissées de toile pelucheuse. Les parties qui tombent les premières et qui sont pulvérulentes constituent le *blanc de zinc*. Celles qui se déposent plus loin et qui, plus légères, sont floconneuses, sont appelées *blanc de neige*. L'oxyde de zinc est blanc à la température ordinaire et, lorsqu'on le chauffe, devient jaune, pour reprendre ensuite, en se refroidissant, sa couleur blanche. Il n'est ni fusible, ni volatil. Il se dissout facilement dans les acides énergiques : chlorhydrique, sulfurique, azotique, avec lesquels il donne des sels de zinc. En versant sur un de ces sels en excès de la potasse ou de la soude, il se forme un précipité blanc, qui est de l'hydrate de zinc ZnO (HO). C'est un oxyde indifférent, qui joue le rôle de base vis-à-vis des acides et le rôle d'acide vis-à-vis des alcalis. Le *blanc de zinc*, délayé avec de l'huile siccative, donne une peinture blanche que l'on substitue avantageusement au blanc de plomb ou céruse (V. BLANC, t. VI, p. 1100). Délayé dans l'azotate de cobalt et chauffé au rouge, il donne une couleur verte dite vert de Rinmann.

Sulfate de zinc ($SO^4Zn + 7HO$). Le sulfate de zinc, appelé aussi *couperose blanche*, *vitriol blanc*, se prépare, dans les laboratoires, en dissolvant dans l'acide sulfurique étendu des rognures de zinc (résidu de la préparation de l'hydrogène) et en faisant évaporer. Dans l'industrie, on l'obtient en faisant griller à basse température le sulfure de zinc. Ses cristaux sont des prismes rhomboïdaux transparents, incolores, de saveur âcre et styptique, efflorescents à l'air libre. Il est isomorphe du sel correspondant du magnésium et forme, comme lui, avec les sulfates de potassium et d'ammonium, des sels doubles isomorphes. Il se déshydrate complètement à 200° et, au rouge vif, se décompose en anhydride sulfurique, anhydride sulfureux et oxygène, laissant comme résidu de l'oxyde de zinc. Il est soluble dans l'eau. Il est employé comme siccatif, comme désinfectant et dans les fabriques d'indienne.

Carbonate de zinc (CO^3Zn). Il existe à l'état naturel cristallisé en rhomboèdres (V. CALAMINE et SMITHSONITE). Artificiellement, on l'obtient, avec la même cristallisation, en faisant chauffer dans un tube scellé une dissolution de sel de zinc et d'un carbonate soluble. Digéré avec du bicarbonate d'ammonium, le précipité se transforme en un autre, blanc et grenu : c'est le *carbonate hydraté* ($2CO^3Zn + HO$), qui est soluble dans le carbonate d'ammonium. L. S.

III. Métallurgie. — La métallurgie du zinc présente, quand on la compare avec celle de quelques autres métaux, comme l'or, le cuivre ou l'aluminium par exemple, un contraste saisissant ; malgré tous les perfectionnements de détail qu'on a pu réaliser, l'aspect d'une usine à zinc avec ses innombrables cornues où l'on réduit le minerai en petites quantités par du charbon, offre quelque chose d'archaïque, qui fait penser plutôt à un travail d'alchimiste qu'à une industrie moderne, et cette première impression s'accroît lorsque, en étudiant plus en détail les résultats du traitement, on voit les pertes en zinc atteindre, même dans des mines très bien installées, 8 ou 10 %, et dépasser parfois 20 % dans celles où l'on opère avec moins d'adresse ou sur des minerais plus difficiles. Ce sont là des conditions de travail qui surprennent par contraste avec ce que l'on obtient pour l'or par exemple, où l'on ne perd souvent pas 0,5 %, et cela d'autant plus que, dans le traitement de l'or, on s'attaque à des minerais contenant à peine quelques grammes de métal à la tonne, tandis que les minerais de zinc sont souvent des minerais à 35 %. Il y a là visiblement un grand progrès à réaliser, qui s'opèrera peut-être brusquement et d'un seul coup par l'invention de quelque méthode tout à fait nouvelle, par exemple, par l'un des procédés électro-métallurgiques essayés en grand depuis 1880, en bouleversant de fond en comble l'industrie organisée et perpétuée depuis une centaine d'années dans deux ou trois régions privilégiées, comme la Silésie ou la Belgique, où des tours de main se transmettent de génération en génération, comme cela pouvait se faire jadis pour quelques industries tenues secrètes, comme les verres de Venise, les lames de Tolède ou de Damas, les porcelaines de Chine. Quoiqu'il en soit, la métallurgie actuelle du zinc est fondée exclusivement sur la réduction par le charbon du minerai, ramené d'abord à l'état oxydé, et s'opère suivant deux méthodes principales, dont on trouvera la description détaillée dans tous les traités de métallurgie, notamment dans celui de Schnabel, traduit en 1898 par L. Gautier : la méthode belge et la méthode silésienne.

Le premier point est, comme nous l'avons dit, d'amener la blende, s'il y en a, à l'état oxydé. Cette opération se fait par un grillage, dans des fours à réverbère, où l'on commence par chauffer lentement le minerai réduit à l'état de poussière et étalé en couche mince ; après quoi on augmente la température et le courant d'air oxydant en déplaçant le minerai dans le four. On râble d'ailleurs constamment pour renouveler les contacts. Dans quelques usines, on emploie des réverbères fixes à travail mécanique, tels que celui d'Oberhausen (Vieille-Montagne) ou le four de Pearce. Quelquefois aussi, on se sert de fours à réverbère et fours à moufle combinés, lorsqu'une partie seulement de l'acide sulfureux dégagé par le grillage de la blende doit être utilisée pour la fabrication de l'acide sulfurique.

Quand, au lieu de blende, on traite de la calamine, on commence également par lui faire subir une opération préliminaire, qui est ici une calcination, afin de transformer le carbonate de zinc en oxyde, d'éliminer l'eau et de désagréger le minerai. Cette calcination peut se faire en fours à cuve ou en reverbères. Elle s'opère généralement sur la mine, afin de diminuer le poids des minerais avant leur transport à l'usine. Une fois les minerais ainsi préparés, on les pulvérise finement pour les mélanger avec du charbon en poudre et l'on chauffe au rouge blanc dans des vases en argile réfractaire de dispositions diverses. Le zinc, séparé de ses produits oxydés, se dégage alors sous forme de vapeurs et est recueilli dans des récipients en argile, c.-à-d. que le procédé comporte une distillation. Dans ce traitement, le carbone et l'oxyde de car-

bone agissent à la fois. L'acide carbonique, s'il s'en forme, est ramené à l'état d'oxyde de carbone par le charbon en excès. Le sulfure de zinc reste dans les résidus, à moins que le minerai ne soit très chargé de peroxyde de fer, qui pourrait donner un sulfure de fer, d'ailleurs dommageable pour les vases. Le sulfate de zinc est partiellement ramené à l'état de sulfure ; mais le zinc, contenu sous ces deux formes, est également perdu. Parmi les corps étrangers, qui peuvent se rencontrer ordinairement avec le zinc, l'oxyde de plomb est réduit en plomb, dont une partie est volatilisée et recueillie avec le zinc dans les récipients, tandis que l'autre reste dans les résidus. Tant que la teneur en plomb ne dépasse pas 8 °/₀, ce métal n'attaque pas les parois des cornues. Les pertes en zinc, qui peuvent monter à 30 °/₀, tiennent à diverses causes : il reste du zinc dans les résidus ; il reste des vapeurs de zinc dans les vases à la fin de la distillation, et ces vapeurs brûlent lorsqu'on retire les résidus ; la condensation du zinc est incomplète ; des vapeurs de zinc se dégagent des vases, lorsque ceux-ci perdent leur imperméabilité, etc.

Les deux méthodes belge et silésienne, déjà signalées plus haut, se distinguent par la forme de l'appareil de réduction, qui comprend : dans le premier cas, des tubes horizontaux ; dans le second cas, des moufles. Depuis que l'on chauffe les fours aux gaz, les deux procédés sont à peu près équivalents. Cependant les tubes se cassent plus aisément et demandent des ouvriers plus habiles, mais occasionnent une moindre dépense de combustible. Les tubes conviennent pour des minerais difficilement réductibles, exigeant de hautes températures, comme les silicates, ou pour des minerais en poudre très fine, comme les blendes grillées. Les minerais pauvres, dont la réduction est plus longue, sont traités de préférence dans les moufles : c'est ainsi qu'en Sibérie, on descend à 11 °/₀ de zinc. Dans les pays rhénans, la réduction en moufles est évaluée en moyenne à 50 fr., dont : charbon, 18 fr. 75 ; main-d'œuvre, 15 fr. ; matière réfractaire, 7 fr. 50 ; entretien et divers, 8 fr. 75 Voici quelques renseignements très sommaires sur les deux procédés :

Dans le *procédé belge*, les tubes horizontaux, un peu inclinés, ont un diamètre intérieur de 15 à 35 centim., avec une longueur intérieure de 1 m. à 1^{m},30. Ils sont faits d'un mélange d'argile très cuite de première qualité, d'argile crue desséchée et moulue et de morceaux nettoyés d'anciens tubes. Ils sont fabriqués à la machine et munis de récipients de forme conique, pourvus d'allonges. On les place dans le four, soit simple, soit double, en un certain nombre de séries superposées, de façon que la majeure partie de leur surface soit enveloppée par la flamme. Le nombre en peut varier par four de 100 à 400. Les fours sont chauffés ordinairement par du gaz de générateur, ce qui permet d'user moins de tubes et de perdre moins de zinc qu'avec le chauffage par le foyer à grille. Pour mettre un four en marche, on le chauffe d'abord plusieurs jours avec les tubes vides ; puis on introduit la charge dans ceux-ci (en moyenne 26 kilogr. par tube), au moyen d'une sorte de pelle à long manche ; on place ensuite les récipients avec leurs supports et on lute avec de l'argile l'intervalle entre le tube et le récipient. Au début de l'opération, il se dégage de l'oxyde de zinc ; puis le zinc se précipite d'abord à l'état pulvérulent et ensuite à l'état liquide. La durée de l'opération oscille entre douze et vingt-quatre heures. Quand elle est terminée, on enlève les récipients et, à l'aide de râcloirs, on retire les résidus restés dans les tubes ; après quoi, on recharge à nouveau. En moyenne, avec des minerais à 50 °/₀ de zinc, il faut, par tonne de zinc, 5,8 ouvriers et, par tonne de minerai, de 1 fr. 25 à 2 fr. de charbon. Un tube, fabriqué par pression hydraulique, dure quarante jours en moyenne. La perte en zinc est, dans les fours nouveaux, de 10 à 15 °/₀.

Dans le *procédé silésien*, on se sert de moufles, qui ont généralement la forme de boîtes prismatiques voûtées supérieurement, ayant jusqu'à 0^{m},65 de hauteur, 0^{m},15 à 0^{m},20 de largeur et 0^{m},70 à 2^{m},15 de hauteur. Ces moufles sont fabriqués avec un mélange d'argile crue, d'argile cuite et de tessons d'anciens moufles nettoyés. On les fait généralement à la presse hydraulique ; on les laisse se dessécher quelque temps à 30°, on les munit d'une glaçure et on les conserve encore au moins un an à 35° avant de les employer ; puis, au moment de les mettre en place, on commence par les chauffer au rouge. Les récipients ou condenseurs ont diverses formes : ordinairement, ce sont aujourd'hui des tubes cylindriques, parfois renflés sur leur côté inférieur. Les condenseurs de Kleemann et de Dagner représentent des perfectionnements récents. Les fours employés sont, pour la plupart, du type dit belge-silésien, très analogues à ceux dont on se sert pour les tubes et chauffés également au gaz. On distingue les fours avec grands moufles disposés sur un seul étage (Haute-Silésie) et les fours avec petits moufles superposés en plusieurs étages (Provinces rhénanes, Westphalie, Belgique). La calamine, au lieu d'être réduite en poudre fine comme dans les tubes, est mise seulement en morceaux de la grosseur d'une noisette (les moufles ayant une capacité plus forte, ce qui pourrait amener des tassements). On met d'abord en train le chauffage au gaz pendant plusieurs jours ; puis on introduit les moufles portés au rouge, et finalement on y met les charges, d'abord assez faibles, puis augmentées graduellement. Une charge dans les grands moufles silésiens pèse 100 kilogr. ; dans les petits moufles superposés, 25 à 35 kilogr. Le traitement dure vingt-quatre heures.

Le zinc brut, obtenu par réduction, doit encore, avant d'être un produit marchand, subir une purification destinée à le débarrasser de certaines impuretés et, notamment, d'une certaine teneur en plomb. Ce raffinage se fait dans des réverbères à sole inclinée et formant bassin en un point. Le zinc y est fondu et s'accumule dans la partie creuse de la sole. On le laisse là, pendant quelque temps, à l'état fondu et le zinc impur se divise en deux parties : un zinc plombeux plus lourd, qui tombe au fond et un zinc purifié, plus léger, qui reste à la partie supérieure. Quand on a enlevé les crasses et les scories, on coule ce zinc raffiné, qui est alors prêt à être façonné industriellement.

Le traitement électrique du zinc, encore peu répandu, consiste d'abord à dissoudre le minerai, soit au moyen d'une solution ammoniacale de carbonate d'ammoniaque, soit encore par lessivage à l'eau de blende grillée lentement. La dissolution est placée dans des cuves, où la cathode est formée de zinc, l'anode de charbon, platine ou plomb. Le zinc va sur la cathode, l'oxygène sur l'anode. La liqueur appauvrie en zinc peut être utilisée une seconde fois pour dissoudre le minerai. Le métal obtenu est raffiné, comme dans le cas précédent, par fusion. Les traitements de ce genre, adoptés dans quelques usines pour des alliages zincifères, pour des cendres de pyrite zincifères, etc., ne servent pas encore en grand pour l'extraction du zinc de ses minerais proprement dits.

Applications du zinc. — Le zinc entre dans le commerce, sous forme de blocs, de feuilles laminées plus ou moins minces, de fils, de poussière, de dépôts galvaniques, d'alliages divers ou de combinaisons, telles que l'oxyde, le chlorure, le sulfate, etc. Un de ces emplois principaux consiste dans la toiture des bâtiments, toiture expéditive et légère, qui, pour des hangars, des ateliers, peut remplacer les ardoises ou les tuiles, mais a l'inconvénient de laisser également passer la chaleur et le froid. Autrefois, on a beaucoup employé le plomb pour la couverture des monuments ; ce métal avait un double inconvénient : son poids d'abord et ensuite les cascades de plomb fondu qu'il produisait en cas d'incendie ; le plomb, partout où l'on aurait pu songer à l'employer, a cédé la place au zinc. Pour cette application, on s'est heurté d'abord à une petite difficulté : le zinc, cloué par des clous de fer sur les charpentes, donnait, avec des acides ligneux, de petits élé-

ments de pile, qui rongeaient peu à peu le métal. La solution a consisté dans l'emploi des clous zingués. Les feuilles de zinc sont également employées pour les gouttières, les réservoirs et pour un certain nombre d'applications de ce genre, où le zinc a l'avantage d'être peu altérable et de donner, quand il s'altère, des produits à peu près inoffensifs, question importante quand il s'agit de recueillir les eaux. Une autre qualité, qui fait utiliser le zinc en feuilles, est la facilité avec laquelle il se laisse laminer; on peut obtenir en zinc des feuilles extrêmement minces, qui trouvent alors diverses petites applications, notamment pour des instruments de musique. Le zinc métallique sert encore pour obtenir diverses catégories d'objets d'art à bon marché, en profitant de ce qu'on peut le mouler ; il joue alors, avec moins de dureté, mais aussi avec un poids infiniment moindre, tenant à la faible épaisseur sous laquelle on peut l'employer, un rôle analogue à la fonte de fer. On en fait des statuettes, des ornementations extérieures pour les bâtiments, plinthes, acrotères, etc. Les fils de zinc servent dans le jardinage. Enfin, toujours à l'état métallique, le zinc offre une application importante en électricité, comme élément électro-positif dans les piles. Il sert alors, soit simplement à produire de la force électrique, soit à préparer de l'hydrogène, soit à amener la précipitation de certains autres métaux. L'usage du zinc en poussière se généralise pour précipiter l'or contenu en dissolution dans le cyanure de potassium (procédé Mac Arthur Forrest). On compte environ 420 gr. de zinc par once d'or (31gr,1) précipité. L'inaltérabilité du zinc aux acides, qui tient à son caractère électro-positif, amène à l'utiliser sous forme de dépôts galvaniques. On emploie aujourd'hui partout des tôles galvanisées, des fils de fer galvanisés, c.-à-d. revêtus d'un mince enduit de zinc. Les tôles galvanisées et ondulées sont notamment consommées en grande quantité partout où l'on veut établir rapidement des bâtiments à bon marché, comme cela arrive dans les endroits où une découverte minière amène, en peu de temps, un afflux considérable de population. Toutes les villes établies dans les districts miniers des Etats-Unis, d'Australie ou de l'Afrique du Sud ont consisté d'abord en maisons faites de quelques-unes de ces tôles, clouées à la hâte sur une sommaire charpente en bois. Les constructeurs de navires se servent également de clous et de revêtements en zinc pour protéger les blindages de fer. Parmi les alliages du zinc, le plus important de beaucoup est celui qu'il forme avec le cuivre et qui constitue le laiton ou cuivre jaune, en servant à beaucoup des applications du cuivre, notamment dans les usages domestiques. L'industrie du laiton a été organisée dès 1740 à Birmingham, où on fabriquait ce qu'on appelle le laiton à la calamine, avec de la calamine calcinée, du charbon, de l'eau et de la grenaille de cuivre, procédé qui a pu être celui des anciens. On emploie également d'autres combinaisons en proportions variables de zinc, cuivre, étain, nickel, etc., qui composent le tombac, le similor, etc. Quant aux composés du zinc, le plus employé est l'oxyde de zinc, qu'on tend à substituer à la céruse comme matière colorante blanche, pour la peinture des bâtiments. Ce produit a, paraît-il, l'inconvénient de couvrir moins ; mais il évite les dangers de la céruse pour la santé et, à cet égard, un grand mouvement d'opinion s'est produit récemment en France pour amener le gouvernement à imposer, dans la mesure où il le peut, cette substitution. La production d'oxyde de zinc est exprimée par des chiffres de plus en plus importants : par exemple, pour les Etats-Unis : 1896, 14.000 t. ; 1897, 24.000 t. ; 1898, 30.000 t. ; 1899, 36.000 t. valant près de 18 millions de fr., soit près de 500 fr. la tonne. Cette production est fournie surtout par la New Jersey Zinc C° à Jersey Cy, la Newark (N. J.), etc... Certaines usines du Colorado fabriquent une matière colorante avec un mélange de composés oxydés du zinc et du plomb. On emploie beaucoup de chlorure de zinc pour préserver les traverses de bois des chemins de fer contre l'altération. Aux Etats-Unis, la consommation de ce produit a monté en 1900 à près de 3.000 t. On fabrique également du sulfate de zinc, qui est surtout employé par les manufactures de peintures spéciales.

Statistique. — Pour le zinc, plus encore que pour tout autre métal, il faut soigneusement distinguer la production minière de la production métallurgique, les minerais allant souvent se faire traiter à une grande distance de leur origine. Si nous commençons par la production minière, l'extraction des minerais de zinc dans le monde est d'environ 1.600.000 tonnes valant 48 millions, dont environ 1.200.000 tonnes pour l'Europe : ce qui confirme une remarque faite précédemment sur la part très prépondérante prise par l'Europe dans cette extraction. Près de la moitié de la production européenne (1896, 604.744 t.) vient de Silésie.

Voici, d'ailleurs, un tableau qui résume cette production pour l'Europe dans les dernières années, les pays étant classés dans l'ordre de leur importance extractive en 1898. Les chiffres donnés représentent des milliers de tonnes :

PAYS	1893	1894	1895	1896	1897	1898
Allemagne.........	787	728	706	729	663	641
Sardaigne..........	133	133	121	118	122	132
France et Algérie..	98	109	86	98	115	115
Espagne............	63	59	54	65	74	100
Suède..............	47	47	31	44	57	62
Russie.............	»	62	57	59	54	54
Grèce..............	23	20	24	23	31	32
Autriche...........	31	28	26	27	27	27
Ils Britanniques....	24	22	18	20	20	24
Belgique...........	11	12	12	12	11	11
Totaux.....	1.217	1.220	1.135	1.195	1.174	1.198

On remarquera que cette production européenne est restée exactement stationnaire depuis 1893, circonstance très spéciale au zinc et qui fait un singulier contraste avec le développement énorme de la production mondiale pour certains autres métaux, tels que l'or, l'argent, le cuivre, etc., pendant la même période. Seuls, les Etats-Unis, qui, là comme dans tous les autres champs d'exploitation minière, tendent à se faire une place de plus en plus considérable, ont vu leur extraction de zinc s'accroître très notablement. Nous n'avons pas les chiffres exacts correspondants aux minerais des Etats-Unis ; mais on peut en juger par la producton de zinc (métal), qui y était seulement de 67.000 tonnes en 1894 et s'y est élevée à 118.000 en 1899, atteignant celle de la Belgique et ne laissant plus au-dessus d'elle que celle de la Silésie. Ces chiffres sont d'autant plus à noter que les Etats-Unis sont encore actuellement des exportateurs de minerais de zinc. Si nous cherchons dans chacun des pays producteurs comment se subdivise cette production, nous voyons qu'aux Etats-Unis, les Etats ayant produit du zinc, en 1899, ont été, par ordre d'importance : Kansas, 56.000 t. ; Illinois et Indiana, 49.000 t. ; Missouri, 16.000 t. ; Etats du Sud et de l'Est, 9.000 t. Ces Etats sont tous situés dans la région Est des Etats-Unis, tandis que la zone Ouest, où se trouvent les grands Etats miniers producteurs d'or, d'argent, de plomb ou de cuivre, ne concourent pas encore à cette production, comme ils le feront certainement dans un avenir rapproché, tout au moins par les blendes résultant de la préparation mécanique des minerais complexes. Le Kansas s'est tout particulièrement développé dans ces derniers temps ; car, en 1894, il ne produisait que 26.000 tonnes, soit moitié de sa production actuelle. Les minerais du Missouri et du Kansas viennent s'y faire traiter au moyen des gaz naturels d'Iola. En 1899, l'extraction des minerais y est montée à 232.000 tonnes. La principale usine est celle de la Lanyon Zinc C°. Dans le

S.-E. du Mssouri, l'important district zincifère et plombifère de Galena-Joplin, qui s'est surtout développé depuis 1876, vient d'être étudié par Erasmus Haworth. Les gisements, encaissés dans le carbonifère inférieur, ont subi de grandes remises en mouvement superficielles. Dans l'Illinois, les principaux producteurs de zinc sont la Matthiesen et Hegeler Zinc C° et la Illinois Zinc C°. Dans l'Est, le seul producteur est la New Jersey Zinc C° et, dans le Sud, le seul est la Bertha Zinc and Mineral C°.

Si nous passons à l'Europe, nous avons déjà dit que la première place est occupée par l'Allemagne et, en Allemagne, par la Silésie. En dehors de la Silésie, le reste de l'Allemagne (Provinces rhénanes, Westphalie et Harz) produit 125.000 t. Au total, en 1896, on a exploité en Allemagne 70 mines de zinc occupant 13.391 ouvriers et produisant 729.942 t. de minerais, d'une valeur d'environ 22 millions. La Sardaigne, dont la production de zinc a été considérable entre 1870 et 1900, dans les mines de Malfidano, Montepoui, etc., subit actuellement une crise. Notre pays, qui est généralement peu favorisé pour les minerais métalliques, occupe une place importante en ce qui concerne le zinc. Cette production française est fournie, soit par les mines du Gard (les Malines) et des Bormettes (le Var), qui, malheureusement, semblent s'épuiser, soit par celles de l'Algérie et de la Tunisie, dont le tableau précédent ne peut mettre en évidence le très grand développement et l'activité croissante en 1900 et 1901, activité d'autant plus intéressante à signaler qu'on y obtient des minerais à très bon compte. En Espagne, la production vient surtout, soit de la province de Santander, soit de la région de Carthagène ; en Russie, de la Pologne ; en Grèce, du Laurium ; en Autriche, de la Styrie, etc.

Si nous passons maintenant à la production métallurgique, elle peut être résumée dans le tableau suivant, par ordre d'importance en 1899, et en millions de tonnes :

PAYS	1894	1895	1896	1897	1898	1899
Allemagne	144	150	153	151	155	153
Belgique	97	108	113	116	119	»
États-Unis	67	74	70	91	103	118
Angleterre	32	30	25	23	28	32
France	23	24	45	38	37	27
Autriche	7	6	7	6	7	7
Totaux (inclus Russie, Espagne, etc.)	381	404	417	438	461	490

La différence entre ce tableau et le précédent tient à ce que la Belgique, l'Angleterre et la France traitent des minerais importés, tandis que les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie exportent une partie des leurs. Ces chiffres accusent bien d'ailleurs la localisation du zinc dans un très petit nombre de centres de production, dont un seul, celui des Etats-Unis, a pris un développement très notable dans ces dernières années, les autres restant à peu près stationnaires. En Allemagne, il existait, en 1896, 30 usines à zinc ayant produit 153.000 t. de zinc travaillé, dont 97.885 t. dans la Silésie (district de Breslau), le reste dans les districts de Dortmund et Bonn. En France, il s'est produit, en 1896, un brusque essor de la production, presque doublée d'une année à l'autre ; mais cet essor n'a malheureusement pas duré, et on est retombé peu à peu aux chiffres anciens.

Les prix du zinc sont sujets à des variations importantes, dont peuvent donner une idée les cours suivants qui représentent le prix moyen de la tonne de zinc à New York, exprimé en francs : 1875, 837 fr. ; 1878, 578 fr. ; 1881, 648 fr. ; 1885, 513 fr. ; 1889, 653 fr. ; 1895, 432 fr. ; 1899, 675 fr. En 1901, une baisse sensible s'est produite. L. de Launay.

Thérapeutique et toxicologie.— Les sels de zinc employés en médecine sont le sulfate, l'acétate, le chlorure et l'oxyde. Le sulfate et l'acétate ont des propriétés astringentes que l'on utilise sous forme de collyre pour les blépharites, les conjonctivites ($0^{gr},10$ pour 30 gr. d'eau distillée), et, très fréquemment encore, en injection uréthrale ou vaginale dans la blennorragie (1 gr. pour 50 ou 100 gr. d'eau). A l'intérieur, ces sels sont rarement utilisés ; on a cependant préconisé l'emploi de pilules de 5 à 10 centigr. de sulfate ou d'acétate de zinc dans la diarrhée chronique avec ulcération. Le chlorure de zinc est surtout utilisé comme caustique ; il constituait la substance active de la pâte de Canquoin, employée pour produire des eschares ; son usage, ainsi que celui de tous les escharotiques, est presque totalement abandonné depuis les progrès de la chirurgie moderne. L'oxyde de zinc constitue un astringent faible, appliqué, soit sous forme de pommade, soit de poudre pure, ou mélangé de poudres inertes, dans de nombreuses affections cutanées ou sur des plaies torpides. A l'intérieur, il a été très fréquemment donné en pilules, dans le traitement de l'épilepsie et de la chorée, sans résultats bien appréciables, d'ailleurs. Au point de vue toxique, les sels de zinc se rapprochent de ceux du cuivre : effets vomitifs très intenses, action irritante sur le tube digestif. Les ouvriers qui travaillent communément le zinc présenteraient parfois, d'après Schlockov, des troubles du système nerveux : douleurs superficielles dans les membres, exagération des réflexes. Les antidotes des sels de zinc sont ceux du cuivre : alcalis et carbonates alcalins, avec blancs d'œufs. J.-P. Langlois.

ZINCAGE (Tech.) (V. Galvanisation).

ZINCOGRAPHIE (Tech.). Procédé qui a pour but d'imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc. Il a été imaginé en 1828 par *Brugnot* (V. ce nom) et consiste à appliquer sur une plaque de zinc recouverte de bitume de Judée le négatif du dessin à graver, lequel a été préalablement rendu maniable par l'adjonction d'une mince pellicule de caoutchouc dissous dans de la benzine. On développe à l'essence de térébenthine ; le bitume non insolé est dissous par l'essence, le métal se trouve donc découvert, tandis que les parties insolées, c.-à-d. l'image, résistent. Par des encrages et des morsures successifs à l'acide azotique, on donne à la plaque le relief nécessaire.

ZINCOURT. Com. du dép. des Vosges, arr. d'Epinal, cant. de Châtel ; 116 hab.

ZINDER. Ville du Soudan central, ch.-l. d'un territoire, à 470 m. d'alt., par 13° 47′ lat. N. et 6° 22′ long. E. Son nom indigène est *Damagaram*, et c'est la capitale d'un prince autrefois vassal du Bornou. Au N. de la ville nègre est le faubourg touareg de Zengou. Zinder est surtout le marché d'échange entre les Soudanais et les Sahariens.

Bibl. : Rapport du lieut.-col. Péroz (1901), dans *Bull. Afrique française*. — Foureau, *D'Alger au Congo*, 1901.

ZINGARO (Il), peintre italien (V. Solario).

ZINGIBER (Bot.) (V. Gingembre).

ZINGIBÉRACÉES (*Zingiberaceæ* L.-C. Rech) (Bot.). Les Zingibéracées, élevées au rang de famille par Engler et Prantl, sont considérées comme une simple tribu des *Scitaminées* (V. ce mot) par Bentham et Hooker. Ce sont des herbes à rhizome rampant ou tubéreux, acaules ou à tige simple enveloppée par les gaines foliaires. Les fleurs, irrégulières, ne contiennent qu'une étamine fertile. L'ovaire offre tantôt une placentation axile, tantôt une placentation pariétale. Les graines possèdent un albumen amylacé et un périsperme charnu. Genres principaux : *Zingiber*, *Amomum*, *Curcuma*. W. R.

ZIN-GOU. Nom posthume de la célèbre impératrice (15e mikado) du Japon, qui aurait gouverné, comme régente, sous le nom de *Iki-naga-tarasi*, de 200 à 269 de notre ère. Elle aurait caché au peuple la mort de son époux, l'empereur Chuai-Tennô, aurait convoqué son armée, pacifié le S. du Japon, entretenu des relations directes avec la Chine et entrepris contre la Corée une campagne qui aurait été couronnée de succès (V. Trois-

Royaumes, t. XXXI, p. 417); la Corée, soumise, se serait engagée alors à payer chaque année un tribut au Japon et, par la suite, des guerres sans cesse renaissantes provinrent de ce qu'il fut irrégulièrement perçu, jusqu'à ce qu'il fut enfin supprimé, en 1876, en vertu d'un traité. C'est à la suite de cette guerre que les premières notions de langue chinoise, de musique et d'art, se seraient introduites dans l'empire du Soleil-Levant. Enceinte au début de l'expédition, Zin-gou aurait su, grâce à une pierre magique placée dans sa ceinture, retarder l'accouchement jusqu'à la fin des hostilités. De retour au Japon, elle aurait alors accompli les funérailles de Chuai-Tennô et mis au monde un fils qui aurait été plus tard l'empereur Ojin et qui lui succéda. C'est le dernier règne des mikados qui tient encore de la mythologie. Zin-gou, surnommée par les orientalistes la *Sémiramis de l'Extrême-Orient*, est adorée aujourd'hui sous le nom de *Kashi-Daï-Miojin*, et son image figure sur le papier-monnaie émis en 1834. Albert Thomas.

Bibl. : F. Sarazin. *Histoire de l'impératrice Zin-gou*, dans *Mémoires de l'Athénée oriental;* Paris, 1874, in-4.— I. Eggermont, *le Japon ;* Paris, 1885, in-12.— B.-H. Chamberlain, *Things japanese ;* Yokohama, 1891, in-8.

ZINNIA (*Zinnia* L.). I. Botanique.— Le genre *Zinnia* fait partie de la famille des Composées-Radiées ; il renferme une douzaine d'espèces qui vivent toutes au Mexique. Les Zinnia sont des herbes annuelles ou vivaces à feuilles opposées. Les capitules, solitaires au sommet des rameaux, se composent de fleurs ligulées à la périphérie et de fleurs en tube au centre ; les fleurs ligulées sont seulement femelles ; les fleurs en tube sont hermaphrodites. L'involucre est formé de 3 séries de bractées imbriquées, ovales, bordées de noir. Le réceptacle, conique ou cylindrique, porte des paillettes oblongues qui enveloppent les fleurs en tube. Les akènes, glabres, étroits, ne possèdent pas d'aigrettes, ceux qui appartiennent aux fleurs ligulées sont surmontés par la corolle coriace et persistante. W. R.

II. Horticulture.— Les *Zinnia* se recommandent par l'éclat et la durée de leurs fleurs et se cultivent isolément sur les plates-bandes du jardin, en bordures ou en corbeilles d'un brillant effet. On les obtient de semis faits en avril et on repique les jeunes plants, à demeure, dès qu'ils ont quelques feuilles, ou après un repiquage en pépinière. Des arrosages et des binages, suivant le besoin, suffisent à ces plantes pendant leur végétation ; elles ne demandent pas de soins spéciaux. Leur floraison dure tout l'été. On récolte les semences sur les capitules les plus beaux et les plus pleins. G. Boyer.

ZINZENDORF et Pottendorf (Nikolaus-Ludwig, comte de), fondateur de la nouvelle Eglise des *Frères moraves*, né à Dresde le 26 mai 1700, mort à Herrenhut le 9 mai 1760. Il descendait d'une ancienne famille saxonne. Dès son enfance, il montra une piété fervente. Son tuteur lui fit étudier le droit à Wittemberg ; il y étudia en même temps la théologie. Alors, « pour lui faire passer ses grimaces », il le fit voyager à l'étranger. Il séjourna longtemps à Paris, où il fut en rapport avec divers membres du haut clergé, notamment le cardinal de Noailles, avec lequel il se lia d'amitié. Revenu dans son pays, il accepta, par obéissance, les fonctions de « conseiller aulique et de la justice », à Dresde, mais tout en restant fidèle à ses principes religieux. En 1722, il fut mis en rapport avec un frère morave, Christian David, qui l'intéressa à ses frères persécutés en Autriche. Zinzendorf les établit sur sa terre de Bertelsdorf, la pente du Hutberg, où ils construisirent *Herrenhut* (garde du Seigneur), qui donna son nom à la nouvelle Eglise. Comme le gouvernement saxon interdit à Zinzendorf de célébrer le culte dans sa maison, il donna sa démission de conseiller aulique, passa ses examens de théologie et fut consacré évêque de l'Unité des Frères (1727). Exilé plus tard, il employa le temps de son exil (1736-47), à fonder de nouvelles églises dans la Wetterau et à faire de grands voyages en Europe et en Amérique. — Zinzendorf avait rédigé les statuts de l'Unité réorganisée, en se conformant, autant que possible, à ceux de l'ancienne Eglise morave ; ces statuts furent adoptés en 1727 ; douze anciens durent en assurer le maintien. Les paroisses furent organisées par *bandes* composées de personnes de même sexe et de même genre d'éducation. Plus tard, on y ajouta les *chœurs*, chœurs d'hommes mariés, de célibataires, de petits garçons et d'enfants ; de veuves, de femmes mariées, de vierges, etc. Ces chœurs avaient leurs réunions d'édification particulières, et des cantiques et jours de fête qui leur étaient propres. Les Frères se rattachèrent à l'Eglise luthérienne de leur pays, mais sans s'y absorber. Ils voulaient moins être une communion de foi qu'une communion de charité, une « Eglise philadelphique ». Zinzendorf consacra à l'Unité, non seulement toute sa force et son temps, mais aussi toute sa fortune. A sa mort, il laissa une dette d'environ 7 millions, contractée uniquement pour les besoins de l'Eglise, et dépassant de beaucoup la valeur de ses biens. L'Eglise se constitua son héritière, servit à ses filles une pension viagère, et éteignit complètement la dette au bout d'une quarantaine d'années.— Zinzendorf eut pour successeur Gottlieb Spangenberg, qui consolida l'Eglise et contribua à lui enlever tout caractère sectaire. Elle fut divisée en trois provinces : le continent européen, avec 18 communautés ; l'Angleterre, avec 34 ; l'Amérique, avec 28. Bien que le nombre des Frères n'ait guère dépassé 20.000 ou 30.000, ils ont déployé une activité missionnaire considérable ; leur église compte plus de 300 missionnaires et une centaine de mille païens convertis. La littérature concernant l'Eglise est très riche. Zinzendorf lui-même écrivit 108 traités religieux et composa beaucoup de cantiques. C. Pfender.

Bibl. : Spangenberg, *Leben des Grafen von Zinzendorf ;* Barby, 1722. — Schroeder, *Der Graf Zinzendorf und Herrenhut, oder Geschichte der Bruder Unitæt ;* Nordhausen, 1857. — G. Burckhard, *Zinzendorf und die Brudergemeinde ;* Gotha, 1866. — Félix Bovet, *le Comte de Zinzendorf ;* Paris, 1865, 2 vol.

ZIPAQUIRA. Ville de Colombie, dép. de Cundinamarca, à 45 kil. N. de Bogota, à 2.630 m. d'alt. ; 10.000 hab. Salines très riches.

ZIPS. Comitat de Hongrie (V. Szepes).

ZIRALDI, miniaturiste italien (V. Giraldi).

ZIRCON (Minér.). Silicate de zircone anhydre, $ZrSiO^4$, constituant l'élément caractéristique de certaines syénites. Densité : 4 à 4,7 ; dureté : 7,5. Cristallise dans le système quadratique ; toutefois Mallard le considère comme monoclinique, l'apparence quadratique résultant de groupements cristallins. Clivage net ; cassure conchoïdale ou inégale. Double réfraction très accusée. Eclat vitreux, souvent adamantin. Couleur : rouge, brun, jaune, gris, vert, incolore. Infusible au chalumeau, insoluble dans le sel de phosphore, difficilement soluble dans le borax. S'électrise par frottement. Le zircon jaune et brun abonde surtout dans les syénites éléolitiques, appelées, pour cette raison, *syénites zirconiennes*. Il existe aussi dans les alluvions aurifères de beaucoup de localités. La variété *hyacinthe*, aux arêtes adoucies, est rouge brunâtre orange. Elle se rencontre dans les basaltes et les tufs, notamment à Expailly (Haute-Loire). Elle est très estimée par les joailliers. La bijouterie fantaisie a aussi employé, sous le nom de *jargon de Ceylan*, des cristaux incolores de zircon ; ils prennent une jolie taille et un poli adamantin très vif, mais ils n'ont, en réalité, que peu de valeur. Le *malacon* est un zircon hydraté à 3 °/₀ d'eau et isomorphe avec l'hyacinthe. L'*auerbachite* et la *bragite* sont également des variétés de zircon.

ZIRCONIUM (Chim.). Form. $\begin{cases} \text{Equiv. } Zr = 33,6. \\ \text{Atom. } Zr = 90,7. \end{cases}$

Métal qui appartient, comme l'étain, le titane et le thorium, à la famille du carbone et du silicium. On le rencontre, sous forme de silicates, dans quelques minéraux rares : zircon, hyacinthe, auerbachite, etc. (V. Zircon). Il existe aussi à l'état de niobate dans l'eudialyte, la fer-

gusonite, la wœhlerite, à l'état de titanate dans la polymignite, etc. Berzélius l'a, le premier, isolé en 1824 et en a étudié les combinaisons. Mais l'oxyde de zirconium ou zircone avait été caractérisé comme oxyde nouveau par Klaproth dès 1789. Le zirconium s'obtient pur à l'état cristallin, à l'état graphitoïde et à l'état amorphe (Troost). Le zirconium cristallin est en larges lamelles dures et brillantes paraissant dériver d'un prisme clinorhombique et de densité 4,15 ; le zirconium graphitoïde forme de petites écailles légères d'un gris d'acier ; le zirconium amorphe est une poudre noire devenant brillante sous le brunissoir. Le zirconium se combine avec le brome, le chlore, le fluor, l'iode. Le *chlorure de zirconium* est anhydre ou hydraté. Le premier est un sublimé blanc dont la densité de vapeur est, par rapport à l'hydrogène, égale à 115,75. Il y a, en outre, un oxychlorure. Le seul oxyde est la *zircone*, qui est à l'état de silicate dans le zircon et autres minéraux analogues, mais qu'on prépare aussi en calcinant le zirconium à l'air ou en le faisant fondre avec des alcalis. Elle forme une poudre blanche ou des fragments durs, rayant le verre et faisant feu sous le briquet. Sa densité varie, suivant le degré de calcination, de 4,35 à 4,9. Elle est infusible, mais, introduite dans une flamme, devient incandescente et en accroît le pouvoir éclairant. Elle comporte de nombreuses combinaisons, fonctionnant tantôt comme acide, tantôt comme base : zirconates de potassium, de calcium et de magnésium, sulfure, azoture, azotate ; carbonate, chlorate, sulfates et sulfites, sélénite, tellurate, borate, arséniate, silicate, etc., de zirconium. Comme combinaisons organiques, on ne connaît guère qu'un sulfocyanate et un ferricyanure. L. S.

ZIRKEL (Ferdinand), minéralogiste allemand, né à Bonn le 20 mai 1838. D'abord préparateur de minéralogie et de géologie à Vienne, il est devenu en 1863 professeur à l'Université de Lemberg, puis en 1868 à celle de Kiel, en 1870 à celle de Leipzig, où il a succédé à Naumann. Il s'est plus particulièrement adonné à l'étude microscopique des espèces minérales et des roches. Il peut même être considéré comme l'un des fondateurs de la pétrographie (V. Roche, t. XXVIII, p. 765). Il a fait en Ecosse, dans les Pyrénées, dans l'Amérique du Nord (1874), de grands voyages d'études. En 1894, il a exploré Ceylan et les Indes. Outre des mémoires et des notes dans les recueils spéciaux, il a publié : *Reise nach Island im Sommer 1860*, avec Preyer (Leipzig, 1862) ; *Lehrbuch der Petrographie* (Bonn, 1866, 2 vol. ; 2e édit., Leipzig, 1893-95) ; *Die mikroskopische Beschaffenheit der Mineralien und Gesteine* (Leipzig, 1873), etc. Il a donné en 1885 une nouvelle édition des *Elemente der Mineralogie* de Naumann. L. S.

ZIRKNITZ (slave *Cerknica*). Ville d'Autriche, prov. de Carniole, sur le lac de ce nom ; 1.500 hab. Le *lac de Zirknitz* est situé à 8 kil. E. d'Adelsberg, dans un vallon sans issue, où sa superficie varie de 21 à 56 kil. q. ; sa profondeur maxima est de 5 m. ; il renferme quatre îlots. Dans cette région fissurée du Karst, un dédale de canaux souterrains alimente le lac et l'écoule. Les crues consécutives aux pluies peuvent faire monter le niveau de 1m,30 ; le lac se déverse alors par les cavernes de Velka-Karlauza et Mala-Karlauza dans le val de Saint-Canzian. De janv. 1834 à févr. 1835, il fut à sec (cf. l'art. Karst).

Bibl. : Martel, *les Abîmes* ; Paris, 1894.

ZISKA ou **ZIZKA** (Jean), héros bohême, né à Troznow, près de Budweiss, en 1360, mort devant Pribyslav le 11 oct. 1424. De petite noblesse, il vint à la cour du roi Venceslas ; quoiqu'il eût perdu l'œil droit dans son enfance, il se fit remarquer à la guerre, combattit avec les chevaliers teutoniques au Tannenberg (1410), avec les Hongrois contre les Turcs, dans les rangs anglais à Azincourt (1415). Après le supplice de Jean *Hus* (V. ce nom), Zizka et Nicolas de Husinetz devinrent les chefs de ses partisans ; Zizka leur donna leur organisation militaire et fit ériger sur les hauteurs d'Austie la forteresse de Tabor (1420) ; puis il vint défendre Prague contre l'empereur Sigismond. Retranché avec 4.000 hommes sur le mont Vitkov (auj. Zizkaberg), il repoussa les assauts de 30.000 (14 juil. 1420) ; il suppléait au manque de cavalerie en entourant son camp de chariots contre lesquels se brisait l'effort de la chevalerie féodale ; le 1er nov. 1420, il vainquit Sigismond à Pankratz, et le lendemain s'empara du mont Wyschehrad, près de Prague. La mort de Nicolas de Husinetz le laissa seul chef des Hussites (1421) ; il perdit son second œil, crevé d'une flèche au siège de Raby, mais n'en continua pas moins de diriger ses troupes ; vainqueur de Sigismond à Deutsch-Brod (8 janv. 1422), il envahit la Moravie et l'Autriche ; une révolte de Prague contre son autorité fut comprimée (1424).

ZITELMANN (Ernst-Otto-Konrad), écrivain allemand, né à Stettin le 26 nov. 1854, mort à Rome le 24 janv. 1897. Il a publié, sous le pseudonyme de *Telmann*, de nombreux romans (*Sonnenbluk*, 1875 ; *Frische Blætter*, 1880, 2 vol. ; *Unterm Strohdach*, 1892, 3 vol. ; etc.) et des poésies lyriques (*In der Einsamkeit*, 1876 ; *Von Jenseits des Grabes*, 1897 ; etc.).

ZITTAU. Ville de Saxe, cercle de Bautzen, près de la frontière de Bohême ; 30.921 hab. en 1900. C'est le centre de l'industrie des cotonnades et des toiles en Saxe. Non seulement la ville renferme d'importantes filatures et tissages, mais ceux-ci s'étendent sur une trentaine de villages voisins. Zittau fabrique aussi des machines, de la fonte, du verre, des fleurs artificielles, etc. Cultures maraîchères, mines de lignite.

ZITTAU (Pierre de) (V. Pierre de Zittau).

ZITTEL (Karl-Alfred von), géologue allemand, né à Bahlingen (Bade) le 25 sept. 1839. Il devint, en 1863, professeur de minéralogie à Carlsruhe, puis, en 1866, fut appelé à occuper la chaire de paléontologie et à diriger le musée paléontologique à Munich. Il prit part en 1873-74 à la mission de Rohlfs dans le désert libyen. Ses ouvrages sont remarquables ; signalons, entre autres : *Aus der Urzeit* (Munich, 1875, 2 vol. in-8) ; *Handbuch der Palæontologie*, avec Schimper, Schenk et Scudder (Munich, 1876 et années suiv. ; trad. fr., 1883-94, 5 vol. in-8).

ZIU-SAN-KATA. Lac du *Japon* (V. ce mot).

ZIZ. Rivière du *Maroc* (V. ce mot, t. XXIII, p. 251).

ZIZANIE (Bot.). La Zizanie (*Zizania aquatica* L.) est une Graminée qui vit sur le bords des lacs et des cours d'eau de l'Amérique du Nord. C'est une plante monoïque dont les épillets sont groupés en vastes panicules. Le fruit est récolté par les Indiens pour leur alimentation.

ZIZIM, fils de Mohammed II (V. Djem).

ZIZYPHUS (Bot.) (V. Jujubier).

ZLASS. Tribu de la Tunisie centrale, forte de plus de 30.000 âmes ; elle s'étend sur les plaines autour de Kairouan et jusqu'aux montagnes et vit de ses troupeaux. Les Zlass sont à peu près sédentaires, ils passaient pour belliqueux et maraudeurs. En 1881, ils se révoltèrent contre la France, mais furent domptés par la prise de Kairouan. Métissés d'Arabes et de Berbères, ils sont divisés en trois fractions, Ouled-Iddir, Ouled-khelifa, Ouled-Sendassen, auxquels on ajoute les petites tribus des Kaoubs et des Gouazines.

ZLATOVRATSKI (Nicolaiévitch), romancier russe, né à Vladimir en 1845. Il est surtout connu comme peintre de la vie des paysans qu'il nous présente avec un réalisme doucement ému. Ses œuvres ont été réunies en trois gros volumes (Moscou, 1897). On peut citer surtout : *les Jurés de village*, *les Politiciens de village*, *Croquis de communauté villageoise*, *Histoire d'un village*, (sous le titre russe de *Oustoï*), l'une de ses œuvres les plus importantes, celle où il dessine le type de l'illuminé Strogui ; puis encore : *les Cœurs d'or ; Comment ce fut alors*, etc. J. L.

ZMIÉÏNOGORSK. Localité de Sibérie, gouv. de Tomsk,

à 258 kil. S.-O. de Biéisk ; 6.000 hab. Mines de plomb argentifère découvertes en 1736, abandonnées en 1869.

ZNAIM (tchèque *Znojmo*). Ville d'Autriche, prov. de Moravie, sur la Thaya (que franchit un beau viaduc) ; 14.516 hab. en 1890, en majorité allemands. Hôtel de ville surmonté d'une tour à neuf pointes (xve siècle). Ancien château des margraves de Moravie. Vieux temple païen circulaire du xe siècle tranformé en chapelle, église gothique Saint-Nicolas (1348), couvent de dominicains (1222), etc. — Tanneries, vinaigre, toiles, cotonnades ; marché agricole, commerce de concombres, de vin, etc. — Znaïm fut la capitale d'un duché vassal de la Bohême, détruite en 1145, restaurée en 1226 par Ottocar qui en fit une ville royale privilégiée. Le 11 juil. 1809, Marmont y battit l'arrière-garde de l'archiduc Charles, et le lendemain fut signé l'armistice de Znaïm, préliminaire de la paix de Vienne (14 oct. 1809).

Bibl. : Hübner, *Geschichtliche Denkwürdigkeiten der Stadt Znaim;* Znaim, 1869.

ZOANTHAIRES (*Zoantharia* M.-Edw.). I. Zoologie. — Ordre de Cœlentérés, formant, avec les Alcyonaires, la classe des Anthozoaires ou *Coralliaires* (V. ce mot).

II. Paléontologie (V. Coralliaires).

ZOARAH. Ville maritime de Tripolitaine, à 105 kil. O. de Tripoli, près de la frontière de Tunisie. Oasis ensablée. La saline voisine de Ras-el-Makhbas fut exploitée du xiiie au xviiie siècle par les Vénitiens.

ZOBÉÏDA, épouse du khalife Abbaside Haroun-er-Rachid, dont elle était la cousine, étant fille de Djafar, fils du khalife Mansour ; elle fut la mère du khalife El-Amin. Elle est célèbre par sa chasteté et sa conduite vertueuse : elle employa ses immenses richesses à des constructions d'utilité publique, citernes et caravansérails, surtout à La Mecque. Le luxe qu'elle déploya est resté fameux. D'après Massoudi, elle contribua à la chute des Barmécides. Elle mourut à Bagdad en juin 831. Son tombeau s'y voit encore, sur la r. dr. du Tigre ; il a été réparé sous le gouverneur ottoman Hassan Pacha, qui y fit ensevelir sa propre femme, Aïché-Khatoun, en 1718. C'est à elle qu'on attribue la construction de la ville persane de Tebriz. Cl. Huart.

ZOBI. Ancienne ville romaine (V. Msila).

ZOCHOWSKA (Séverine) (V. Duchinski).

ZODIAQUE (Astron.). Le zodiaque est la zone céleste, large de 17°, qui s'étend de chaque côté de l'*écliptique* (V. ce mot) et dans laquelle se meuvent les planètes. On la divise dans sa longueur, à partir du point vernal ou équinoxe de printemps, en douze parties, égales chacune à 30°. Ce sont les douze *signes du zodiaque*, appelées aussi par les anciens *maisons du Soleil*, parce que cet astre, dans sa révolution annuelle apparente autour de la Terre suivant l'écliptique, les parcourt successivement. Le poète Ausone en a, dans deux vers bien connus, donné les noms, dans l'ordre de ce parcours :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces

Ils n'ont pas changé, et les voici en français, avec le jour et l'heure, en temps moyen civil de Paris, de l'*entrée* du Soleil dans chacun d'eux, en 1902-1903 :

0. Le Bélier	21 mars 1902,	à 13h,26
1. Le Taureau	21 avr. 1902,	à 1h,11
2. Les Gémeaux	22 mai 1902,	à 1h,03
3. Le Cancer	22 juin 1902,	à 9h,25
4. Le Lion	23 juil. 1902,	à 20h,19
5. La Vierge	24 août 1902,	à 3h,02
6. La Balance	24 sept. 1902,	à 0h,04
7. Le Scorpion	24 oct. 1902,	à 8h,45
8. Le Sagittaire	23 nov. 1902,	à 5h,44
9. Le Capricorne	22 déc. 1902,	à 18h,45
10. Le Verseau	21 janv. 1903,	à 4h,20
11. Les Poissons	19 févr. 1903,	à 19h,49

L'entrée dans le signe du Bélier ou premier signe du zodiaque coïncide avec l'équinoxe de printemps. L'heure en varie donc, d'une année à l'autre, avec celle de cet équinoxe et, comme conséquence, l'heure de l'entrée dans les deuxième, troisième, quatrième… signes. A noter, d'ailleurs, quant à leur rang, que les astronomes numérotent 0 le premier, 1 le second et ainsi de suite. Les astrologues les représentaient par des sortes d'hiéroglyphes, analogues à ceux en usage pour les planètes (V. la fig.). On donne quelquefois aux six premiers le nom de *signes boréaux*, aux six derniers celui de *signes austraux*, aux trois premiers et aux trois derniers celui de *signes montants*, aux six intermédiaires celui de *signes descendants*.

Le zodiaque a joué un grand rôle dans l'antiquité : il y était la base de la formation du calendrier, de la fixation des fêtes publiques, de la constitution des ères. On attribue, d'ordinaire, son invention aux Egyptiens. En réalité, il a été imaginé par les Aryas, 3 ou 4000 ans av. J.-C., et les animaux symboliques qui le caractérisent et d'où lui vient son nom (en grec Ζῴδια, petits animaux) correspondaient aux travaux des champs ou à des phénomènes astronomiques. Ils ont, dans la suite des temps, subi quelques modifications, mais, aujourd'hui encore, le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*, ces derniers originairement figurés par deux chèvres, évoquent les trois mois du printemps, le *Cancer* ou Ecrevisse annonce qu'en entrant dans ce signe le Soleil commence à rétrograder, le *Lion* fait songer aux chaleurs, la *Vierge* tenant des épis est l'emblème des moissons, la *Balance* symbolise l'égalité des jours et des nuits, le *Scorpion*, les maladies, particulièrement fréquentes à cette époque de l'année, le *Sagittaire*, les plaisirs de la chasse, le *Capricorne* annonce la montée du Soleil vers des signes supérieurs, le *Verseau* symbolise la période des pluies, les *Poissons* celle de la pêche. Les anciens avaient, d'ailleurs, donné les mêmes noms aux constellations voisines, dites *constellations zodiacales*, qui les ont conservés (V. ces douze noms). Ils s'étaient même ingéniés à trouver, dans les figures formées en joignant les principales étoiles de ces constellations, la représentation des mêmes signes correspondants du zodiaque. Mais la coïncidence des constellations et des signes a, du fait de la précession des équinoxes, depuis longtemps cessé d'exister. Ainsi, tandis que le Soleil entre dans le signe du Bélier, maintenant comme autrefois, le 20 ou le 21 mars et en sort le 20 ou le 21 avr., il ne se trouve dans la constellation de même nom que du 15 avr. au 15 mai, approximativement, et la coïncidence ne se rétablira que dans 26.000 ans.



Signes du Zodiaque.

La sculpture et la peinture nous ont transmis un certain nombre de zodiaques antiques. Ceux de Dendérah et d'Esneh, découverts par l'expédition d'Egypte, et le tableau astronomique trouvé par Champollion dans le Ramesseum de Thèbes, paraissent remonter, le premier à deux siècles, les deux autres à deux ou trois mille ans avant notre ère. Dans tous, c'est le Taureau sacré, le bœuf Apis, qui ouvre la marche. On possède aussi d'anciens zodiaques indous, arabes, chinois. Les habitants du Céleste-Empire font, du reste, encore usage de talismans sur lesquels est frappé un zodiaque, de signes différents des nôtres : la Souris, la Vache, le Tigre, le Lapin, le Dragon, le Serpent, le Cheval, le Bélier, le Singe, la Poule, le Chien, le Porc. L. S.

Lumière zodiacale (V. Lumière, § *Astronomie*).

Bibl. : Voir les différents traités d'astronomie et les anciens ouvrages d'astrologie.

ZOÉ (Zool.). Forme de l'évolution des Crustacés Décapodes. Le stade *Zoea* se rattache typiquement au stade *Nauplius* (V. ce mot), par l'intermédiaire de la forme *Protozoé*. Dans celle-ci on trouve un œil frontal avec yeux pédonculés, des antennes très développées devenues aptes à la natation, des mandibules ayant perdu leurs tiges, deux paires de mâchoires et deux paires de pieds-mâchoires. C'est alors qu'apparaît le stade *Zoé* avec yeux pédonculés, cinq paires de pattes thoraciques en forme de tubes bifides; l'abdomen se divise alors en six segments; il existe un bouclier avec aiguillon antérieur. Voilà ce qu'on observe, chez le *Pénée* par exemple. Le stade Zoé est suivi du *Mysis* chez le Pénée, de l'*Acanthosoma* chez le Sergeste et du *Mégalope* chez le Crabe.

ZOÉ, impératrice byzantine, née vers 978, morte en 1052. Son père *Constantin VIII* (V. ce nom) lui fit épouser le patrice Romain Argyre qu'il désigna pour lui succéder; *Romain III* (V. ce nom), faible vieillard, fut bientôt supplanté près de Zoé par son chambellan, le beau Paphlagonien Michel, frère du tout-puissant eunuque Jean; ils firent périr Romain, et Zoé éleva au trône *Michel IV* qui l'épousa (avr. 1034). L'eunuque, qui avait régné sous son nom, fit, après sa mort, adopter par Zoé un de ses neveux, Michel le Calfat, qui devint l'empereur *Michel V* (10 déc. 1041) : celui-ci s'empressa de bannir son oncle et de cloîtrer sa femme; mais le peuple s'insurgea, délivra Zoé et sa sœur Théodora (avr. 1042); Michel V et l'eunuque Jean furent aveuglés, le second en mourut. Le pouvoir fut alors exercé par les deux sœurs Zoé et Théodora, dernières survivantes de la dynastie macédonienne; mais, dès le 11 juin, Zoé éleva à l'Empire un autre de ses amants, *Constantin IX Monomaque* (V. cet art.), qu'elle épousa en troisièmes noces et dut supporter l'installation officielle au palais de la concubine Sclérène, honorée, comme elle, du titre d'*Augusta*.

ZOEGA (Jœrgen), archéologue danois, né à Dahler (Jutland) le 20 déc. 1755, mort à Rome le 10 févr. 1809. Après des études à Gœttingue et des voyages répétés en Italie, il se fixa définitivement à Rome, où il devint en 1798 consul général de Danemark. Ses ouvrages, qui traitent principalement des antiquités égyptiennes et de la sculpture antique, le mettent au nombre des archéologues les plus éminents. Il faut surtout citer : *Nummi Ægyptii imperatorii* (1787); *De origine et usu obeliscorum* (1797); *I bassirilievi antichi di Roma* (1808, 2 vol.); *Catalogus codicum copticorum manuscriptorum qui in museo Borgiano Velitris adservantur* (1810), son œuvre maîtresse et qui est d'une haute valeur.

ZŒLLNER (Johann-Karl-Friedrich), astronome et physicien allemand, né à Berlin le 8 nov. 1834, mort à Leipzig le 25 avr. 1882. Il était astronome à l'observatoire de Leipzig et professeur d'astronomie physique à l'Université de la même ville. Il s'occupa surtout de spectrographie céleste. Il imagina en 1860 l'instrument appelé astro-photomètre, perfectionna les méthodes photométriques et, l'un des premiers, procura les moyens d'observer avec précision les protubérances solaires. Outre de nombreux mémoires parus principalement dans le recueil de la Société des sciences de Leipzig, il a publié : *Ueber die Natur der Kometen. Beiträge zur Geschichte und Theorie der Erkenntnis* (Leipzig, 1871; 3e édit., 1883); *Prinzipien einer elektrodynamischen Theorie der Materie* (Leipzig, 1876); *Wissenschaftlichen Abhandlungen* (Leipzig, 1877-81, 4 vol.), etc. L. S.

ZOFINGEN. Ville du suisse, cant. d'Argovie, sur la Wigger, dans une contrée agréable et fertile; 4.602 hab. Soieries et cotonnades.

ZOHAIR (Ben-Abou-Selma), poète arabe de la fin du VIe siècle ap. J.-C., l'un des trois grands moralistes arabes antérieurs à Mohammed, auteur d'un célèbre *Moallakat* en 64 distiques (éd. et trad. Rosenmüller, Leipzig, 1792, in-4); il eut pour fils le poète Korab.

ZOÏLE (Ζωΐλος), sophiste contemporain d'Isocrate (fin du IVe siècle av. J.-C.), né, croit-on, à Éphèse ou à Amphipolis. Il est surtout fameux comme détracteur d'Homère, dont il faisait profession d'expliquer et de commenter le texte; aussi le surnomma-t-on « le Fléau d'Homère », Ὁμηρομάστιξ. C'était peut-être le titre de l'ouvrage, en neuf livres, qu'il avait composé sur les poèmes homériques, et où il prenait un malin plaisir à dénigrer l'œuvre illustre, à railler toutes les absurdités prêtées, soit aux dieux, soit aux héros, à flétrir maint vice *ayant son maître aux cieux*. Conséquemment, le nom de Zoïle, au rebours de celui d'Aristarque, est demeuré proverbial pour désigner un interprète d'esprit étroit, envieux et partial. Notons, d'ailleurs, que le trait essentiel de cette critique mesquine était précisément de manquer, au premier chef, de sens *historique* et *critique*, dans l'acception moderne du mot. L'antiquité répandit, sur le compte de Zoïle, une quantité de fables. On prétendait, par exemple, que, condamné à mort par le roi Ptolémée Philadelphe, il avait été lapidé ou crucifié par la multitude, enthousiaste du chantre d'Achille. — Outre le recueil précité de remarques hypercritiques — et dénuées de critique — sur Homère, on attribuait encore à Zoïle plusieurs études, dont aucune n'est parvenue jusqu'à nous, notamment une *Histoire d'Amphipolis* et une *Histoire générale du monde* jusqu'à Philippe de Macédoine. Victor GLACHANT.

BIBL. : PLUTARQUE, *Qu. conv.*, 5, 4, 2. — SUIDAS, art. Ζωΐλος. — Cf. aussi Al. PIERRON, *Iliade*, introd. du t. I, p. XXV, et t. II, append. VI.

ZOÏSITE (Minér.) (V. ÉPIDOTE et JADE).

ZOLA (Émile), romancier français, né à Paris le 2 avril 1840. Fils d'un ingénieur italien, François Zola, chargé de diriger la construction du « Canal Zola », en Provence (mort à Aix en 1847), il fut élevé dans le midi de la France et vint terminer ses études au lycée Saint-Louis, à Paris, en 1858. Il entra ensuite à la librairie Hachette, se destinant à cette profession, et fut chargé des relations avec les journaux. Pendant ses heures de loisir, il s'adonnait à la littérature, et écrivait des articles de critique littéraire ou théâtrale pour des périodiques (*Progrès de Lyon*, *Petit Journal*, *Evénement Gaulois*, *Cloche*, *Corsaire*). Bientôt il s'essaya dans le roman et fit paraître *les Mystères de Marseille* et *le Vœu d'une morte*, qui n'eurent pas de succès; il serait difficile de trouver dans ces premiers livres l'indication du puissant talent qu'il devait avoir dans la suite; on pourrait en dire autant des *Contes à Ninon* (1864), qui furent cependant accueillis avec faveur par le public. En 1865, parut un roman « physiologique », *la Confession de Claude*, et en 1867 *Thérèse Raquin* (peinture physique des hallucinations du remords). Ce dernier livre est déjà caractéristique de la direction que prend le talent de Zola, le naturalisme le plus brutal, décidé à étaler toutes les tares physiques et morales de l'humanité. En 1868, *Madeleine Férat* est une étude de la fatalité héréditaire.

C'est à partir de cette époque que Zola commença, inspiré par le souvenir de Balzac, le célèbre cycle de romans basés sur cette théorie pessimiste et naturaliste : *les Rougon-Macquart* (1871-93), qu'il définit lui-même : l'histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second Empire; cette série comprend vingt volumes, intitulés *la Fortune des Rougon*, épisode du coup d'État en province (1871); *la Curée*, peinture de la débauche mondaine de 1860 à 1870 (1874); *le Ventre de Paris*, description des Halles et de leurs habitués (1874); *la Conquête de Plassans* (1875); *la Faute de l'abbé Mouret*, ces deux livres mettant en scène les mœurs du Midi et les souffrances dues au célibat d'un prêtre (1875); *Son Excellence Eugène Rougon* (pseudonyme d'un des hommes politiques du second Empire) (1876); *l'Assommoir* (1878); *Une page d'amour* (1878); *Nana* (1880). Cette première série de dix volumes parut de 1871 à 1880. Il commença ensuite une seconde série qui comprend : *Pot-Bouille* (1882); *Au Bonheur des da-*

mes (1883); *la Joie de vivre* (1883); *Germinal* (1885), rude peinture des misères du prolétariat; *l'Œuvre* (1886); *la Terre* (1888), qui représente le paysan dans sa réalité la plus grossière; *le Rêve* (1888); *la Bête humaine* (1890); *l'Argent* (1891), tableau des scandales financiers; *la Débacle* (1892), peinture réaliste des luttes sanglantes de la guerre de 1870, et *le Docteur Pascal* (1893) : on trouve dans ce livre l'arbre généalogique complet de la famille des Rougon-Macquart inventée par l'auteur. Le premier de ces romans qui obtint un succès éclatant fut *l'Assommoir*, le plus caractéristique certainement, le plus franc et le plus puissant des romans naturalistes de Zola : c'est un chef-d'œuvre dans cette manière. Quelles que soient les réserves à faire sur les procédés littéraires du romancier, on doit rendre hommage à son prodigieux talent de description, d'une incroyable minutie pittoresque. D'ailleurs sa prétention de n'être qu'un romancier réaliste et véridique n'est pas fondée : c'est plutôt une sorte de poète épique : son style souvent forcé ou maniéré est fréquemment plein de relief. Après *l'Assommoir*, le tirage de ses livres atteignit des chiffres prodigieux : *Nana* eut 300.000 exemplaires et *la Terre* 150.000 en moins de deux ans. Selon Zola, la vie d'un être est mathématiquement déterminée par son tempérament héréditaire et par les conditions du milieu où il vit. La puissance extraordinaire avec laquelle il a développé sa théorie dans la suite de ses vingt romans, malgré le caractère factice du lien qui les unit, son incroyable talent à faire mouvoir les foules et à donner la vie à des organismes mécaniques, lui ont valu dans le monde entier la réputation de chef du naturalisme. Dans un recueil intitulé *les Soirées de Médan* (1880), il publia une nouvelle, *l'Attaque du Moulin*, suivie de nouvelles de ses disciples : Huysmans, Maupassant, Céard, Alexis, Hennique. Il est parvenu à faire accepter ce réalisme qui découvre toutes les laideurs de l'âme et toutes les malpropretés du corps, malgré toutes les résistances et les interdictions des pays étrangers, qui poursuivaient ses œuvres comme immorales et obscènes : on ne croyait pas que le naturalisme de *Nana* pût être atteint deux fois; mais *Pot-Bouille*, peinture des mœurs bourgeoises, alla bien plus loin encore, et *la Terre* les dépassa tous les deux. Les exagérations de Zola et de ses disciples ne tardèrent pas à amener dans la littérature française une réaction idéaliste : un certain nombre de ses disciples se séparèrent de lui avec éclat après la publication de *la Terre*. Zola lui-même tenta un jour de revenir avec *le Rêve*, idylle assez gracieuse mais traînante, à la délicatesse et à l'idéalisme : mais cette « symphonie en blanc » causa à son public habituel plus de surprise que d'admiration. On voulut y voir une concession faite à l'Académie française, à laquelle Zola posait obstinément sa candidature : avec cette volonté tenace et le sens de la réclame qui distingue sa littérature, il tenta de forcer les portes de l'Académie, mais finit par y renoncer après des échecs répétés (à partir de 1893). Le véritable chef-d'œuvre de Zola paraît être *Germinal*, magnifique livre socialiste, que traverse un souffle d'épopée. En 1874, il avait fait paraître *Nouveaux contes à Ninon*, puis en 1882 et 1884, deux autres volumes de nouvelles : *le Capitaine Burle* et *Naïs Macoulin*. Quand il eut terminé l'histoire des *Rougon-Macquart*, il composa une trilogie de villes en trois volumes : *Lourdes*, *Rome*, *Paris* (1894-98); les deux premiers de ces romans ont été mis à l'index. Mais son talent a désormais tourné au procédé, et l'heure des grands succès est passée. Après les *Trois villes*, Zola a commencé une sorte de tétralogie destinée à résumer sa philosophie sociale et qui a pour titre les *Quatre Evangiles* : le premier volume a pour titre *Fécondité*, le second *Travail*, le troisième *Vérité*, le quatrième *Justice*. Le rôle courageux de Zola dans l'affaire Dreyfus contribua à détourner de lui le public français, tout en répandant à l'étranger son nom et sa réputation.

Zola a écrit, à côté de ses romans, de nombreux articles de critique, réunis plus tard en volumes et qui ont paru dans le *Voltaire*, dans le *Figaro* et dans le *Messager européen* de Moscou; sa critique perspicace et aigüe est très intransigeante; elle s'inspire du mot « la République sera naturaliste ou elle ne sera pas ». Son premier livre de critique d'écrivains vivants porte le titre caractéristique : *Mes haines* (1866); il publia ensuite : *Mon Salon* (1866); *Edouard Manet* (1867); *le Roman expérimental* (1880); *les Romanciers naturalistes*; *le Naturalisme au théâtre*; *Nos auteurs dramatiques; Documents littéraires* (1881); *Une campagne* (1880-81); *Nouvelle campagne* (1896). Ces différents livres lui attirèrent de vives inimitiés : un article spécialement, paru dans le *Messager de l'Europe* et traduit par le *Figaro*, excita des colères violentes par le mépris brutal que Zola y témoignait à tous les romanciers français contemporains.

Il rêva de rénover le théâtre, comme il avait ouvert de nouvelles voies à la littérature; mais ses efforts n'obtinrent pas le succès qu'il ne cessa jamais d'espérer, soit qu'il tentât seul la fortune, soit qu'il s'adjoignît William Busnach comme collaborateur pour porter ses romans à la scène. *Thérèse Raquin* (1873), *les Héritiers Rabourdin* (1874) et le *Bouton de Rose* (1878), qu'il fit jouer sans collaboration, ne réussirent pas. Au contraire, *l'Assommoir*, arrangé par Busnach et Gastineau, (1879), *le Ventre de Paris* (1887), *Nana* (1881), furent longtemps joués. *Pot-Bouille* (1883) ne se soutint pas longtemps; *Germinal* n'eut que 17 représentations, et *Renée* (1887, tirée de *la Curée*), qu'une seule. Enfin, *la Terre*, jouée en 1902, eut un certain succès de mise en scène et de curiosité.

Le romancier avait pensé maintes fois à se mêler à la vie publique (après le 4 sept. 1870, le gouv. de la Défense nationale l'avait nommé sous-préfet de Castelsarrasin, mais Gambetta ne ratifia pas cette nomination) : il en trouva une occasion retentissante au moment où les amis du capitaine Dreyfus s'efforçaient d'obtenir la revision de son procès, et, ayant dénoncé Esterhazy comme l'auteur du bordereau, avaient amené sa comparution en conseil de guerre, suivie d'un acquittement. Zola écrivit alors le 13 janv. 1898, dans l'*Aurore*, un article où il incriminait les ministres de la guerre et les officiers de l'Etat-Major qui avaient été mêlés au procès de Dreyfus, surtout le général Mercier, le général de Boisdeffre et le colonel du Paty de Clam : il ajoutait qu'Esterhazy avait été acquitté par ordre. Poursuivi uniquement pour cette dernière imputation, Zola, après un procès dont les débats durèrent du 7 au 23 févr. 1898, fut condamné à un an de prison et 3.000 fr. d'amende, le maximum de la peine, malgré les efforts de ses défenseurs, les avocats Labori et Clémenceau, qui tentèrent vainement de faire, à cette occasion, la preuve de l'innocence de Dreyfus : le président du tribunal refusa de leur laisser poser la question, et les officiers de l'Etat-Major se retranchèrent derrière le secret professionnel. Le 2 avr., la cour de cassation cassa l'arrêt pour vice de forme; car la plainte contre Zola aurait dû émaner non du ministre, mais du conseil de guerre. Le procès recommença à Versailles le 18 juil. et eut le même résultat : Zola et le gérant de l'*Aurore* furent condamnés à un an de prison et 3.000 fr. d'amende (condamnation effacée par la loi d'amnistie de 1900). Il passa alors en Angleterre, mais revint à Paris, en juin 1899, quand la revision du procès de Dreyfus eut été décidée. Ph. B.

Bibl. : Paul Alexis, *Emile Zola, notes d'un ami*; Paris, 1882. — J. ten Brink, *Emile Zola et ses œuvres*, 1887. — Laporte, *Emile Zola, l'homme et l'œuvre*; Paris, 1894. — Toulouse, *Emile Zola*; Paris, 1896.

ZOLLVEREIN. Union douanière allemande qui a préparé et complété l'union politique. L'art. 19 des statuts de la Confédération germanique avait prévu des ententes commerciales; les conférences générales de 1817 et

1819-20 n'aboutirent pas ; mais la Prusse prit l'initiative d'accords partiels (Cf. ALLEMAGNE, t. II, p. 299) ; par sa loi douanière du 26 mai 1818, elle avait aboli toutes douanes intérieures, édicté un tarif général et reporté à ses frontières la ligne de douanes ; elle conclut des traités d'adhésion avec les principautés qui avaient des territoires enclavés dans le sien : Schwarzburg-Sondershausen (1819), Schwarzburg-Rudolstadt (1822), Saxe-Weimar, Anhalt-Bernburg (1823), Lippe-Detmold, Mecklembourg-Schwerin, Anhalt-Dessau, Anhalt-Cœthen (1826) ; puis se fit l'union douanière avec le grand-duché de Hesse (14 févr. 1828), les recettes devant être partagées entre la Prusse et la Hesse au prorata de la population ; des unions partielles avaient, d'autre part, été conclues entre la Bavière et le Wurttemberg (18 janv. 1828) et entre les Etats de l'Allemagne centrale (24 sept. 1828). En 1833, furent négociés les traités d'où sortit, le 1er janv. 1834, le *Deutscher Zollverein*, union douanière englobant la Prusse, la Hesse, la Saxe, les principautés thuringiennes, la Bavière et le Wurttemberg. Bade, Nassau, Francfort y accédèrent en 1836 ; le Brunswick, Lippe, le Luxembourg, en 1842 ; puis, en 1851, le Zollverein absorba le groupement rival (*Steuerverein*) des Etats du centre (Hanovre, Brunswick, Oldenbourg, etc.).

La Prusse réussit à empêcher l'union douanière avec l'Autriche demandée par cette puissance. Quand elle l'eut expulsée d'Allemagne, elle inscrivit dans l'art. 33 de la constitution de la *Confédération de l'Allemagne du Nord* le principe de l'unité douanière et, par traité avec les quatre Etats méridionaux (8 juil. 1867), prolongea l'union avec eux ; le Zollverein dépassait ainsi les limites politiques de la Confédération germano-prussienne ; des conférences douanières annuelles furent instituées, et un parlement douanier réunit les délégués de l'Allemagne du Nord et du Sud sous la présidence de la Prusse ; il élabora le tarif général du 1er juil. 1869. La réalisation de l'unité allemande en 1871 eut pour effet de placer la législation douanière dans la compétence des pouvoirs fédéraux et des lois d'Empire. Le 1er janv. 1872, l'Alsace-Lorraine fut englobée dans le Zollverein : enfin, le 1er oct. 1888, les villes libres de Hambourg et de Brême y accédèrent. Il embrasse donc maintenant tous les Etats allemands ; cependant ses limites ne sont pas exactement les mêmes que celles de l'Empire allemand ; 68 kil. q. et 12.288 hab. (en 1891) de celui-ci restent en dehors : ce sont les ports francs de Geestemunde, de Brême, de Bremerhaven, de Hambourg, avec l'île de Neumark, une partie de Cuxhaven et l'île d'Helgoland. Par contre, il comprend 2.593 kil. q. de sol non allemand peuplés de 212.570 hab., savoir le grand-duché de Luxembourg et les communes autrichiennes de Jungholz et Mittelberg (en Vorarlberg). La surface totale du territoire douanier est donc de 542.117 kil. q. Le Zollverein ne prélève que des droits d'entrée ; les derniers droits de sortie ayant été abolis le 1er oct. 1873, et les derniers péages le 1er mars 1861. Les recettes douanières et celles d'un certain nombre de contributions indirectes alimentent le trésor impérial. La proposition Frankenstein adoptée en 1879 avait édicté que les produits des douanes et de l'impôt sur les tabacs excédant 130 millions de marcs seraient répartis entre les Etats fédérés au prorata de leur population ; mais la loi de 1896 a décidé que la moitié seulement de cet excédent leur serait répartie, l'autre moitié étant affectée à l'amortissement. A.-M. B.

BIBL. : ÆGIDI, *Aus der Vorzeit des Zollverein* ; Hambourg, 1865. — TREITSCHKE, t. III à V de sa *Deutsche Gesch. im 19ten Jahrh.* ; Leipzig, 1889-95.

ZÓLYOM. Comitat du N. de la Hongrie ; 2.730 kil. q. ; 123.054 hab. (en 1900). Le comitat est partout sillonné de montagnes, et n'a que deux vallées (Garam et Szalatna) (127 communes et 3 villes). Ch.-l. Beszterczebánya. J. K.

ZONA (Méd.). Maladie caractérisée par une crise de douleur plus ou moins intense, localisée sur un trajet nerveux, s'accompagnant ou non de symptômes généraux, fièvre, malaise, et de la production d'une éruption constituée tout d'abord par des taches rouges, œdémateuses, à peine saillantes, se montrant sumultanément ou par poussées, et à la surface desquelles se forment des bouquets de vésicules groupées et même confluentes. Le zona est fréquent au cours des intoxications (tuberculose) ou des affections nerveuses (tabès, syringomyélie, névrite infectieuse, compression des nerfs). Les localisations à certaines régions (zona ophtalmique, zona des muqueuses) méritent une attention spéciale en raison des troubles graves qu'ils peuvent causer (ulcérations oculaires) ou des erreurs de diagnostic possibles. Dans les formes cutanées ordinaires, les vésicules se dessèchent assez rapidement, laissant des croûtes brunes adhérentes auxquelles survit souvent assez longtemps une pigmentation spéciale qui devient indélébile dans la forme gangreneuse. Les douleurs qui précèdent ou accompagnent l'éruption ne sont pas constantes. Elles sont quelquefois très violentes ou s'accompagnent de prurit ou de sensation de brûlure. Elles peuvent être suivies de troubles moteurs et de paralysies plus ou moins durables. — Le diagnostic, au début, peut être difficile à établir avec l'érysipèle ou les érythèmes. Mais l'unilatéralité qui est presque la règle dans le zona, la disposition sur un trajet nerveux peuvent faire pressentir la véritable signification de l'éruption qui devient facile à reconnaître dès l'apparition des vésicules. — Le traitement est peu efficace et ne peut conjurer le développement de l'affection. — L'usage d'une poudre inerte, l'enveloppement ouaté sont surtout recommandables. S'il y a des douleurs, on peut employer localement les pulvérisations de salicylate de méthyle, et à l'intérieur les préparations de quinine ou d'antipyrine.

ZONABRIS (Entom.) (V. MYLABRE).

ZONARAS (Jean), écrivain byzantin du commencement du XIIe siècle. Il occupa d'importants emplois à Constantinople sous Alexis Ier Comnène, puis se retira dans un couvent où il rédigea une histoire universelle en dix-huit livres, que l'on intitule *Chronique* ou *Annales*, et qui va de la création du monde à l'an 1118 ap. J.-C. Elle renferme de précieux extraits de textes perdus de Dion Cassius. Nicetas Akominatos en a donné une continuation. La meilleure édition est celle de Dindorf (Leipzig, 1868-75, 6 vol.). Le lexique grec attribué à Zonaras (édité par Tittmann, Leipzig, 1808, 2 vol., in-4) n'est pas de lui.

ZONARIA (Bot.). Genre d'Algues Phéophycées, formant avec les genres *Padina*, *Dutyola*, *Phycopteris*, *Taonia* et *Dictyopteris*, la famille des Dictyotées. Thalle aplati en membrane mince, rampant sur les rochers. — Spores immobiles naissant par quatre dans des sporanges accolés et produisant en germant directement un nouveau thalle.

ZONE. I. GÉOMÉTRIE. — Ce mot s'applique surtout à la sphère, et désigne la portion d'une sphère comprise entre deux plans parallèles, coupant la sphère suivant deux cercles qu'on appelle les bases de la zone ; la distance de ces deux plans est la hauteur de la zone. Si l'un des deux plans est tangent à la sphère, la zone n'a plus qu'une base, et on l'appelle alors calotte sphérique. L'aire d'une zone sphérique (ou d'une calotte) est toujours la même que celle d'un cylindre de même hauteur qui aurait pour base un grand cercle de la sphère, de sorte qu'elle a pour expression $2\pi RH$. C.-A. L.

II. COSMOGRAPHIE. — On divise la Terre en cinq zones délimitées par les *tropiques* et les *cercles polaires ;* entre les deux tropiques s'étend, des deux côtés de l'Equateur, la *zone tropicale ;* de chacun des tropiques à chacun des cercles polaires elle est entourée par les *zones tempérées* du N. et du S. : enfin la calotte polaire forme les *zones glaciales* arctique et antarctique formées par les cercles polaires. La zone tropicale occupe 40 % de la superficie totale de la Terre ; les zones tempérées en occupent 52 % et les deux zones glaciales seulement 8 %.

III. Droit international. — D'une façon générale, on appelle zone une bande de territoire voisine de la frontière et soumise à un régime spécial en matière administrative ou douanière. En France, on désigne notamment sous le nom de « zone » ou de « zones franches » des portions du département de l'Ain et de la Savoie qui, depuis une période plus ou moins longue, mais surtout depuis les traités de Vienne, ont été mises au bénéfice d'importantes franchises douanières (cf. Douane, p. 988) en même temps que de la neutralité suisse. L'origine de ces immunités a été beaucoup moins l'intérêt de ces territoires eux-mêmes que celui de la ville de Genève, qui, enserrée depuis longtemps, à raison de sa situation géographique, entre des Etats étrangers, avait besoin de s'assurer par des arrangements diplomatiques le libre accès des denrées nécessaires à l'alimentation d'une grande ville et un débouché pour son propre commerce. Tant que la Suisse ne fut qu'une confédération d'Etats, et que le canton de Genève fut son maître en matière de douanes, la question fut relativement simple : la France et la Sardaigne avaient laissé les zones franches en dehors de leurs lignes de douanes ; Genève n'avait pas de douanes du tout ; les marchandises circulaient donc librement et sans droits entre la ville et les zones. Quand, la Suisse étant devenue un Etat fédératif avec des douanes fédérales, le cant. de Genève se trouva bordé comme les autres d'une ligne de douanes du côté de la France et de la Savoie, il ne fut plus possible d'admettre que les marchandises genevoises continuassent à entrer en franchise dans les zones alors que les produits de la zone seraient taxés à la frontière genevoise. A la suite de négociations assez longues, la situation a été réglée par des conventions commerciales spéciales à la zone et indépendantes des traités de commerce généraux conclus entre la Suisse et la France, qui, depuis l'annexion de la Savoie, est la seule voisine de la Suisse dans la région des zones. La question des zones présente donc une double face : en tant qu'il s'agit de neutralité, elle est une question essentiellement internationale régie par les traités de Vienne ; en tant qu'il s'agit du régime commercial, elle est une question franco-suisse et même, à un certain point de vue, une question purement française, en ce sens que l'art. 2 du traité franco-suisse du 14 juin 1881 reconnaît formellement l'hypothèse où, avant l'expiration du terme de trente ans assigné au traité, il conviendrait au gouvernement français de supprimer ou de modifier la zone franche.

D'après l'art. 92 de l'Acte final du congrès de Vienne, complété par un protocole du 3 nov. 1815, les provinces du Chablais et du Faucigny et tout le territoire savoisien au nord d'Ugine (dép. actuel de la Haute-Savoie) font partie « de la neutralité de la Suisse, telle qu'elle est reconnue et garantie par les puissances ». En conséquence, et la France ayant en 1860 accepté la situation telle que cet acte l'avait créée pour la Sardaigne, « toutes les fois que les puissances voisines de la Suisse se trouveront en état d'hostilité ouverte ou imminente, les troupes sardes (auj. françaises) séjournant dans ces provinces devront se retirer, et aucunes autres troupes armées d'aucune autre puissance ne pourront traverser ces territoires ou y stationner, sauf celles que la Confédération suisse jugerait à propos d'y placer ; étant bien entendu d'ailleurs, que cet état de choses ne gêne en rien l'administration civile de ces pays ». On a parfois déduit, en Suisse, de ces dispositions que la France n'aurait pas le droit d'élever de fortifications dans les territoires neutralisés ; cette conclusion nous paraît fort sujette à caution, les traités ne mentionnant nulle part une semblable restriction, et la neutralisation ayant été consentie en 1815 par les puissances, à la requête non de la Suisse, mais de la Savoie, et en compensation des sacrifices territoriaux imposés au roi de Sardaigne. La Suisse s'est, d'ailleurs, hérissée de fortifications et n'a pas jugé manquer par là à ses devoirs de neutralité.

Au point de vue des douanes, la zone franche au N. de Genève comprend la portion de l'arr. de Gex qui est sur le versant oriental du Jura (« Pays de Gex »). En Savoie, elle ne comprenait sous le régime sarde qu'une bande assez étroite le long du Léman et au S. du territoire genevois ; Napoléon III y a fait rentrer, en 1860, la totalité des trois arr. de Saint-Julien, de Bonneville et de Thonon. Les produits étrangers de toute espèce entrent dans les zones en franchise des droits de douane. Logiquement, l'installation d'une ligne de douanes en arrière de la frontière, entre deux parties du territoire français, aurait dû avoir pour conséquence la taxation de tous les produits entrant par la zone dans le reste de la France, qu'ils provinssent de l'étranger ou de la zone elle-même ; mais un sentiment d'équité a fait accorder la franchise à toute une série de produits de la zone, à la condition que la provenance en soit nettement établie ; il en est ainsi de tous les produits agricoles et d'un grand nombre de produits manufacturés dans la zone. Les taxes perçues par le service des contributions indirectes et les monopoles de l'Etat sont applicables dans les zones comme dans le reste du territoire français ; néanmoins les allumettes étrangères peuvent y être vendues en concurrence avec celles que les manufactures nationales y mettent en vente à prix réduit, et la taxe sur le sel n'y dépasse pas 2 fr. par 100 kilogr. On a déjà vu plus haut qu'en échange des avantages que le régime des zones procure au commerce de Genève, des conventions spéciales entre la France et la Confédération suisse ont assuré l'exemption des droits suisses à une quantité limitée de produits originaires de ces territoires. Il résulte de tout cela, pour la Haute-Savoie et le pays de Gex, une situation privilégiée au point de vue du coût des principaux objets de consommation.

Ernest Lehr.

Bibl. : Droit international. — Marcel Paisant, *les Zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex*, dans la *Revue générale de droit international public*, 1895, p. 199. — *Répertoire général du droit* (Sirey), v° *Douanes*, n°s 629 et suiv. — Convention du 14 juin 1881, relative au régime douanier entre le canton de Genève et la zone franche de la Haute-Savoie (*Feuille fédérale suisse*, t. XXXIV, vol. 1, n. 15). — S. Mariat, *Recueil de documents concernant les zones franches de la Haute-Savoie et de Gex, et les relations entre la France et la Suisse*; Saint-Julien-en-Genevois, 1899, 1 vol. in-8.

ZONZA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Levie ; 1.316 hab.

ZOOGLÉE (Microb.). Nom donné à des accumulations de Bactéries ordinairement reliées les unes aux autres par une gangue gélatineuse ; elles forment souvent à la surface des liquides des membranes qui les rendent visibles à l'œil nu : tel est le *Leuconostoc mesenteroïdes* que l'on observe dans les fabriques de sucre (V. Bactériacées).

E. Trt.

ZOOLOGIE. La Zoologie est la science qui s'occupe de l'étude des animaux. Au mot Animal on trouvera l'indication des caractères qui permettent de distinguer l'*animal* du *végétal*. Ces caractères étant supposés connus, nous traiterons ici de la science qui s'occupe exclusivement des animaux et qui est tellement vaste que l'on a été forcé de la subdiviser en plusieurs autres sciences, dont les principales sont indiquées dans le tableau suivant ;

A. ZOOLOGIE GÉNÉRALE

a. Organographie.......	Morphologie. Anatomie. Histologie. Embryologie et Embryogénie. Tératologie.
b. Biologie, Physiologie et Nosologie.	

B. ZOOLOGIE SPÉCIALE

a. Zoologie descriptive ou Zoographie.........	Taxonomie et Glossologie. Géographie zoologique. Paléozoologie.
b. Zoologie appliquée..	Anthropologie. Zootechnie. Parasitologie. Etc.

La Morphologie étudie la forme générale ou extérieure des animaux et les transformations que subit cette forme sous l'influence de l'âge, du sexe et du milieu (V. Métamorphose); cette science est la base principale de la *Taxonomie*.

L'Anatomie (V. ce mot) étudie la structure et les rapports des organes internes des animaux. Les renseignements qu'elle donne doivent contrôler et souvent modifier ceux que fournit la morphologie.

L'Histologie (V. ce mot) étudie la composition intime des Tissus (V. ce mot) qui forment tous les organes : elle est essentiellement basée sur l'usage du Microscope (V. ce mot et Micrographie).

L'Embryologie (V. ce mot) étudie plus spécialement le jeune animal alors qu'il est encore dans l'Œuf (V. ce mot) ou lorsqu'il en est récemment sorti. L'Embryogénie suit pas à pas le développement des organes de l'œuf et du jeune animal qu'il renferme et l'Ontogénie en tire des conséquences au point de vue de l'origine de l'animal considéré et des transformations qu'il a pu subir dans la suite des époques paléontologiques (V. Paléontologie).

La Tératologie (V. ce mot) étudie les monstruosités accidentelles ou provoquées expérimentalement que peuvent présenter les animaux.

La Biologie (V. ce mot) étudie le fonctionnement des organes des animaux (ce qui est la Physiologie proprement dite), ou, d'une façon plus générale, les rapports des animaux entre eux, avec les plantes ou avec le milieu ambiant; elle cherche à déduire de cette étude les *lois* qui régissent les fonctions des animaux et de leurs organes. Enfin la *Nosologie* étudie les maladies qui peuvent atteindre ces animaux.

La *zoologie spéciale* se subdivise également en plusieurs parties :

La Zoologie descriptive ou Zoographie a pour base la Taxonomie, science qui s'occupe de *classer* les animaux suivant leurs rapports naturels, tels qu'ils sont indiqués par la Morphologie, l'Anatomie et l'Embryogénie. La Glossologie établit les règles qui doivent déterminer les dénominations scientifiques qu'il convient de donner aux animaux. La *zoologie descriptive* s'appuie sur la notion d'Espèce (V. ce mot) et classe les espèces en groupes de plus en plus nombreux depuis les *genres* jusqu'aux *embranchements* qui sont les groupes les plus élevés du règne animal.

La Géographie zoologique (V. ce mot) étudie la distribution actuelle des espèces animales à la surface du globe, les *migrations* que les Faunes (V. ce mot) ont subies au cours des époques géologiques. Enfin la Paléozoologie étudie les animaux fossiles (V. Fossiles et Paléontologie) et les rapports que ces animaux éteints présentent avec ceux qui vivent encore à l'époque actuelle.

L'Anthropologie (V. ce mot) comprend plus spécialement l'étude zoologique de l'*espèce humaine* et de tout ce qui a rapport à l'*Homme* (V. ce mot).

La Zootechnie (V. ce mot) s'occupe de l'étude des animaux domestiques et de leurs rapports utiles avec l'économie domestique, l'agriculture, l'industrie, etc.

La Parasitologie (V. Parasitisme), enfin, étudie les animaux au point de vue de leurs rapports plus ou moins nuisibles avec l'homme, les autres animaux ou les plantes et fait l'application des notions ainsi obtenues à la pathologie et à la médecine.

Histoire de la zoologie. — I. *Antiquité*. Les plus anciens documents zoologiques que l'on connaisse remontent à l'époque quaternaire. Ce sont des dessins gravés à la pointe sur os et sur ivoire, des sculptures sur bois de Renne qui sont l'œuvre de l'homme primitif et représentent les animaux qui l'entouraient : le cheval sauvage, le mammouth, le renne, l'ours des cavernes, etc., quelquefois l'homme lui-même. De même, si nous passons à l'époque historique, les hiéroglyphes gravés sur les monuments de l'ancienne Egypte nous montrent l'image exacte et facilement reconnaissable d'une foule d'animaux qui vivaient alors dans ce pays et qui y vivent encore aujourd'hui : les momies de quelques-uns de ces animaux conservées dans les hypogées de la vallée du Nil prouvent le rôle important joué par la zoologie dans la vie et les idées des peuples primitifs.

L'homme primitif fut d'abord essentiellement chasseur, et ce sont surtout des animaux sauvages qui sont figurés sur les documents fossiles préhistoriques que l'on trouve dans les cavernes. Mais dès la fin de l'époque quaternaire, nous le savons aujourd'hui, le bœuf, le chien, le cheval, le porc, étaient domestiqués dans le centre de l'Europe. Les anciens Egyptiens et les Hébreux, peuples pasteurs, puis laboureurs, nous ont laissé la liste des animaux domestiques qu'ils possédaient (V. Domestication).

Le plus ancien et le plus remarquable livre de zoologie que nous connaissions est l'*Histoire des animaux* d'Aristote (384-22 av. J.-C.). On peut dire que le philosophe grec fut le fondateur de la zoologie et le premier des classificateurs (V. Aristote, t. III, p. 945); il mentionne environ 400 espèces animales. Ses œuvres de biologie, d'anatomie et de physiologie permettent de supposer qu'il avait disséqué, et il formule nettement la loi de la division du travail, une des bases de la biologie moderne.

Nous ne savons presque rien de ce que fut la zoologie dans la célèbre école d'Alexandrie, sous le règne des Ptolémées. Les élèves d'Aristote y continuèrent son œuvre. Le *musée* fondé dans cette ville par Ptolémée Soter fut la première de toutes les Académies savantes. Comme annexe, cet établissement possédait (vers 260 av. J.-C.) une magnifique ménagerie; la liste des animaux exotiques que l'on y conservait nous a été conservée par le récit d'une fête (le Triomphe de Bacchus dans l'Inde) dans laquelle figurèrent tous ces animaux.

Si des Grecs nous passons aux Romains, nous voyons que, sous l'ancienne République, on n'étudia guère les animaux que pour leur utilité pratique. C'est le point de vue de Caton, de Varron, de Columelle.

Pline l'Ancien (mort en 79 ap. J.-C.) est l'auteur d'une *Historia naturalis* dont quatre livres sont consacrés à la zoologie. C'est une compilation sans critique et sans ordre véritablement scientifique où la fable tient plus de place que la vérité, et cet ouvrage est en somme bien inférieur, sous le rapport de l'observation, aux écrits d'Aristote. L'*Histoire des animaux* d'Elien (mort vers 260) n'est qu'un recueil d'anecdotes dont le principal mérite est de nous avoir conservé de nombreux extraits d'auteurs anciens dont les écrits sont perdus. Les poèmes d'Oppien sur la pêche et sur la chasse contiennent aussi beaucoup de détails sur les animaux connus des anciens. Il en est de même du *Banquet des savants* d'Athénée, un des auteurs auquel Elien a fait le plus d'emprunts.

II. *Moyen âge*. L'époque troublée du moyen âge fut peu favorable à la zoologie. Les savants, les philosophes et les chroniqueurs ne s'en sont occupés qu'incidemment : les moines qui étaient les principaux écrivains de cette époque jusqu'à l'invention de l'imprimerie, cherchaient surtout à adapter la zoologie aux croyances du temps. C'est ce que montre l'ouvrage d'Isidore, évêque de Séville (mort en 636), intitulé *les Origines*, et dont le douzième livre traite des animaux. On doit à l'empereur Frédéric II (mort en 1250) un traité de fauconnerie où les descriptions des oiseaux sont en général très exactes. Ce prince fit traduire Aristote en latin et fit venir d'Afrique des animaux rares, tels que la girafe et l'éléphant.

Albert le Grand, évêque de Ratisbonne (1280), a laissé un traité, *Des Animaux*, où il ne se contente pas de compiler les écrits d'Aristote et de Pline : il y ajoute ses vues personnelles et nous renseigne surtout sur la faune des mers du Nord (baleines, morses, phoques) et sur la pêche des cétacés à cette époque. Il suit l'ordre alphabétique comme dans un dictionnaire. Le *Speculum Naturæ* du dominicain Vincent de Beauvais (1264) est une sorte

d'encyclopédie scientifique, compilée sur les ouvrages des anciens et d'Isidore de Séville, remplie de légendes et de fables. Les *Bestiaires*, manuscrits anonymes, dans lesquels ont dû largement puiser les architectes et les sculpteurs de nos cathédrales, ont un caractère encore plus fantastique ou symbolique. Le blason leur fit aussi de nombreux emprunts. A cette époque, ce sont les Arabes qui furent les continuateurs de la philosophie grecque : Abd-Allatif (1231), dans sa *Relation de l'Egypte*, décrit les animaux de ce pays.

Les croisades furent sans aucun profit pour la zoologie ; les chevaliers chrétiens méprisèrent le cheval arabe qui leur semblait trop faible pour porter le poids de leurs armes, et l'introduction involontaire du rat noir (*mus rattus*) dans l'Europe occidentale, peut-être celle du chat domestique qui en fut la conséquence, bien que cet animal fût déjà connu des Grecs, sont à peu près les seules conquêtes zoologiques qui se rattachent à cette période.

Des voyages, plus intéressants au point de vue qui nous occupe ici, furent ceux de Benjamin de Tudèle, de Rubruquis et surtout de Marco Polo (1295).

III. *Renaissance*. La découverte de l'Amérique, vers la fin du XVe siècle, ouvre la série d'une longue suite de voyages qui firent connaître aux savants européens des faunes jusqu'alors inconnues. Cependant les premiers navigateurs, plus pressés de s'enrichir que d'étudier les productions du sol, ne rapportent que peu de renseignements sur les animaux des pays qu'ils avaient visités, et il fallut près de deux siècles pour les connaître approximativement. D'ailleurs, l'Amérique, avec sa faune réduite par les dernières révolutions géologiques, a reçu de l'Europe beaucoup plus qu'elle ne lui a donné : le Cobaye ou *Cochon d'Inde* et le Dindon sont les seuls animaux domestiques qu'elle nous ait fournis en échange du cheval, du bœuf, du porc, du mouton, etc. L'*Histoire naturelle du Brésil*, de Marcgrave (1648), publiée en Hollande, est le résultat de la première expédition scientifique faite dans ce pays sous les auspices de Maurice de Nassau. Parmi les voyageurs naturalistes qui explorèrent l'ancien continent, il faut signaler Belon (1551), qui visita le bassin de la Méditerranée, Bontius, d'Amsterdam (1631), qui séjourna à Java, et dont la relation se trouve insérée dans la seconde édition des œuvres de Pison et Marcgrave. Il en résulta pendant longtemps et jusqu'à l'époque de Buffon, sinon plus tard, une grande confusion entre les animaux appartenant à ce qu'on appelait alors les Indes orientales et les Indes occidentales.

Quant aux naturalistes de cabinet, ils s'en tenaient à cette époque aux écrits d'Aristote. Cependant des œuvres originales ne tardèrent pas à se produire. Rondelet (1554) publia une *Histoire des Poissons marins*, surtout de la Méditerranée, avec des figures dont on admire encore l'exactitude. Gesner fit paraître (de 1551 à 1587) cinq gros volumes d'une *Histoire des Animaux* où l'érudition ne fait pas tort aux observations personnelles que l'auteur et ses nombreux correspondants avaient recueillies. Aldrovande (mort en 1607) a laissé à la bibliothèque de Bologne 20 volumes in-folio de figures d'animaux peintes en couleur par les artistes les plus habiles et qui servirent de modèles pour les planches sur bois de son *Histoire naturelle* en 12 volumes, dont plus de moitié ne fut imprimé qu'après sa mort. Cet ouvrage est une compilation diffuse qui n'est précieuse que par ses figures, très recherchées jusqu'à l'époque de Buffon.

Jean Ray (1628-1704), après Rondelet, représente la France dans cette pléiade de savants. Il fut le premier des classificateurs modernes, dans son *Histoire des Oiseaux* et dans celle des *Poissons*, dont les divisions n'ont guère été modifiées par Linné. — Swammerdam (1637-1680) consacra sa vie à l'entomologie : son *Histoire naturelle des Insectes* (édition française de 1682) distingue ceux à métamorphoses complètes de ceux qui les ont incomplètes et décrit avec soin ces transformations. Citons encore Redi (162-698), qui s'occupa des Reptiles et des Insectes et s'éleva le premier contre les savants qui, sur la foi d'Aristote, faisaient encore naître les vers, sans germes préalables, de la putréfaction des animaux morts.

La découverte du microscope, au commencement du XVIIIe siècle, ouvrit une nouvelle voie aux recherches des naturalistes. Le plus célèbre des micrographes de cette époque fut Leeuwenhoeck (1632-1723), qui fabriqua lui-même ses microscopes et les fit servir aux progrès de l'anatomie et de la physiologie : il découvrit les animaux et végétaux microscopiques, que l'on appela d'abord des *Infusoires*, et il figura un très grand nombre d'entre eux.

IV. *Epoque moderne : zoologistes classificateurs.* C'est de Linné (1707-78) que l'on fait généralement dater la zoologie moderne, bien que nous ayons déjà vu que le savant naturaliste suédois avait eu des précurseurs, tels que Ray et quelques autres. La *nomenclature binominale* ou *binaire*, qui est la base actuelle de la zoologie et qui est fondée sur la notion du GENRE et de l'ESPÈCE (V. ces mots), existait déjà avant lui, mais elle prit une forme plus arrêtée et plus scientifique dans les diverses éditions du *Systema Naturæ* qui se succédèrent de 1735 à 1774 ; la 12e édition publiée, après la mort de Linné, par son élève Gmelin, parut en 10 volumes (de 1788 à 1798). En traitant de sa classification et de celles qui ont suivi, nous nous en tiendrons aux embranchements, renvoyant à chacun d'eux pour leurs subdivisions en classes.

Aristote avait divisé déjà les animaux en deux embranchements : ceux qui sont *pourvus de sang* (ou à sang rouge), c.-à-d. les Vertébrés, et ceux qui sont *exsangues* (ou à sang blanc), c.-à-d. tous les Invertébrés. Linné n'a pas fait d'embranchements : il se contente de diviser le règne animal en six classes : *Mammalia*, *Aves*, *Amphibia*, *Pisces*, *Insecta*, *Vermes*. On peut dire que cette classification est inférieure à celle d'Aristote qui distinguait en outre les Mollusques et les Crustacés ; mais, pour Linné, ce n'est qu'un système artificiel servant de cadre au catalogue des animaux connus de son temps.

Buffon ne fut pas un classificateur. « Il n'existe réellement dans la nature, dit-il, que des individus, et les genres, les ordres et les classes n'existent que dans notre imagination. » On peut remarquer qu'il évite ici de parler des espèces, et, en fait, son *Histoire naturelle* tout entière prouve qu'il accepte la notion d'espèce, bien qu'il lui donne une acception beaucoup plus large que les naturalistes modernes, comme lorsqu'il dit que toutes les formes de pigeons sauvages connus de son temps peuvent être considérées comme de simples variétés du pigeon biset, souche commune de nos races de pigeons domestiques. Buffon affirme l'*unité de plan* de la Nature ; après Aristote, il admet une *échelle continue* du règne animal, idée fausse, en contradiction avec les faits. Il est plus heureux lorsqu'il parle de la *subordination des organes* et des parties externes aux parties centrales. Il fut un des créateurs de la *Géographie zoologique* (V. ce mot, t. XVIII, p. 778), en montrant qu'aucun mammifère n'était commun à l'ancien continent et à l'Amérique du Sud.

Avec Cuvier (1769-1832) commence une ère réellement nouvelle pour la zoologie. Sa classification (1812-29) est essentiellement anatomique. Les grandes divisions (ou embranchements) du règne animal sont au nombre de quatre : *Vertébrés*, *Mollusques*, *Articulés*, *Rayonnés*. Cuvier est partisan de la fixité des espèces ; pour expliquer l'existence des fossiles, il admet des cataclysmes subits, détruisant par intervalle toute la population du globe et nécessitant une nouvelle création. Sa classification et ses idées ont prévalu jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Quelques-uns de ses élèves ou de ses contemporains, cependant, ont proposé des classifications qui diffèrent de la sienne. De Blainville, en 1822, a formulé une classification qui remet en honneur l'*unité de plan* du règne animal, contrairement à l'opinion de Cuvier qui considère les quatre types de ses grandes divisions ou embranchements, comme tout à fait distincts et séparés.

La classification de De Blainville est résumée dans le

tableau suivant, montrant le passage des *Ostéozoaires* aux *Actinozoaires*.

Sous-règne I. Artiozoaires ou animaux pairs.
Type I. Ostéozoaires ou Vertébrés.
anostéozoaires.
Type II. Entomozoaires. | Type III. Malacozoaires.
Sous-type (intermédiaire).
Malentozoaires
(*Cirrhipèdes* et *Oscabrions*).
Sous-règne II. Actinozoaires ou Rayonnés.
Sous-règne III. Amorphes.

Parmi les classifications plus modernes, nous citerons celles de Henri Milne-Edwards (1855) qui admet, comme Cuvier, quatre embranchements : *Ostéozoaires*, *Entomozoaires*, *Malacozoaires*, *Zoophytes;* — celle de Claus (1889), qui porte le nombre des embranchements à neuf en commençant leur étude par les animaux les plus simples : *Protozoaires*, *Cœlentérés*, *Echinodermes*, *Vers*, *Arthropodes*, *Mollusques*, *Molluscoïdes*, *Tuniciers*, *Vertébrés*.

Toutes ces classifications dérivent de celles de Cuvier. Au contraire, celle de Lamarck (1815-22), le premier des transformistes, cherche, non plus simplement à *contempler* ou étudier les êtres vivants, mais à *expliquer* leur origine. Cependant elle aboutit au même résultat et diffère trop peu de celle de Cuvier pour qu'il soit nécessaire de la reproduire ici.

A partir du moment où l'on comprit l'importance de l'embryologie et surtout de l'embryogénie, on chercha à édifier des classifications basées sur ces deux sciences. Telles furent celles de Kœlliker (1844), de Vogt et de Huxley (1874). Les principaux groupes de cette dernière sont indiqués dans le tableau suivant :

I. Métazoaires	Gastréades	Monostomes	Deutérostomes.
			Archéostomes.
		Polystomes (*Spongiaires*).	
	Agastréades (*sans cavité digestive*).		
II. Protozoaires.			

Les Monostomes comprennent tous les animaux n'ayant qu'une bouche ; les Deutérostomes comprennent les Vertébrés, les Arthropodes, les Mollusques, les Echinodermes, etc.; les Archéostomes sont les Vers, les Anthozoaires, etc.

Une des dernières classifications proposées est celle d'Edmond Perrier (*Traité de Zoologie*, 1890), qui admet *trois degrés d'organisation* (groupe supérieur aux embranchements) et les dix-neuf embranchements indiqués dans le tableau suivant :

I. PROTOZOAIRES		Rhizopodes.
		Mégacystidés.
		Sporozoaires.
		Infusoires.
II. MÉSOZOAIRES		Mésozoaires.
III. MÉTAZOAIRES	Spongiaires	Eponges calcaires.
		Eponges siliceuses.
	Polypes	Hydroméduses.
		Anthozoaires.
		Cténophores.
	Echinodermes	Anangiés.
		Angiophores.
	Chitinophores	Arthropodes.
		Némathelminthes.
	Néphridiés	Lophostomés.
		Vers.
		Mollusques.
		Tuniciers.
		Vertébrés.

Progrès et tendances de la zoologie moderne. — Pour compléter ce tableau historique, très abrégé, il nous reste à donner une idée de l'état actuel de la zoologie et des moyens dont elle dispose pour se développer chaque jour davantage et pour affirmer son rôle utile dans la société moderne. Nous dirons quelques mots des *Voyages et Explorations scientifiques*, des *Sociétés savantes*, des *Musées et Ménageries*, des *Publications scientifiques*, de la *Philosophie zoologique* et des *Applications de la zoologie*.

Voyages et Explorations scientifiques. C'est vers la fin du xviiie et le commencement du xixe siècle que les voyages ayant un but purement scientifique se multiplièrent, grâce à l'appui des gouvernements européens, surtout de la France et de l'Angleterre. Les voyages autour du monde, dont Magellan avait été le précurseur, eurent d'abord la vogue. Le premier voyage de Cook (1768-70) fut entrepris pour observer le passage de Vénus sur le Soleil, mais il eut des résultats précieux pour la zoologie, grâce à la présence des naturalistes Banks et Solander à bord de l'*Endeavour*. C'est par eux que l'on eut les premières notions exactes sur la faune et la flore de l'Australie. Le second et le troisième voyage de Cook (1772-75 et 1776-79), dans lequel il fut victime de son dévouement à la science, firent connaître celles de la Nouvelle-Zélande et de la Polynésie. En France, le voyage de La Pérouse (1783), entrepris dans le même but, eut, comme on sait, une fin malheureuse, mais ceux de Baudin à bord du *Naturaliste* (1800-4), de Freycinet à bord de l'*Uranie* (1817), de Bougainville à bord de la *Téthis* (1824-26), de Duperrey à bord de la *Coquille* (1825), de Vaillant à bord de la *Bonite* (1836-37), de Dumont d'Urville au pôle sud sur l'*Astrolabe* et la *Zélée* (1826-29 et 1837-40) donnèrent lieu à des publications éditées avec luxe aux frais de l'Etat et dont la partie zoologique fut rédigée par les naturalistes Lesson, Hombron, Jacquinot, Eydoux, Souleyet, Garnot, Quoy et Gaimard qui avaient fait partie de ces expéditions. La dernière fut le voyage de la *Vénus* dont la relation zoologique fut rédigée et publiée (de 1846 à 1855) par Geoffroy-Saint-Hilaire, Duméril, etc.

En Angleterre, les voyages autour du monde ou dans les régions arctiques du *Beagle* (1832), ayant Darwin à son bord, du *Sulphur* (1836), de Beeckey (1839), d'Adams à bord du *Samarang* (1843), sont à signaler pour le soin avec lequel a été rédigée leur partie zoologique par les naturalistes attachés au British Museum, tels que Gray, Owen, Waterhouse, etc. Il en est de même du voyage au pôle sud des navires *Erebus* et *Terror* dont les résultats ont été publiés de 1845 à 1875. Les autres nations ne sont pas restées étrangères à ces grandes expéditions : il suffira de citer, pour les Etats-Unis, le voyage de Wilkes dans le Pacifique (1858), rédigé par le naturaliste Cassin; pour l'Allemagne, ceux d'Otto Kotzebue (1820), rédigé par Eschscholtz, de Schmarda (1853-57); pour la Russie, ceux de Lutke à bord de la *Seniavine* (1821-24 et 1826-29); pour l'Autriche, celui de la *Novara* (publié 1864-75), etc. Tous ces voyages ont augmenté considérablement nos connaissances sur la zoologie des régions explorées.

D'autres grandes expéditions maritimes plus modernes ont eu pour but et pour résultat de nous faire connaître la faune marine et celle du fond des mers (V. Explorations sous-marines). Les campagnes du *Travailleur* et du *Talisman* en France, du *Challenger* en Angleterre, du *National* en Allemagne, sont les plus importantes, et leurs résultats ont été consignés dans des publications de longue haleine : ceux du *Challenger* ne comprennent pas moins de quarante gros volumes avec des planches nombreuses.

L'exploration des continents se poursuivait concurremment sur tous les points du globe. La faune de l'Europe est aujourd'hui bien connue, grâce aux nombreuses faunes locales auxquelles sont attachés les noms de Sélys-Longchamps, Blasius, Ch. Bonaparte, Cornalia, Canestrini, Berlese, Costa, Crespon, Fatio, Graells, Heildreich, Nilsson, Ninni, Tschudi et de beaucoup d'autres. — La faune de l'Asie nous est connue, dans le Nord, par les voyages de Pallas, Middendorf, Schrenck, Radde, Eversmann ; dans le centre, par ceux d'Adams, Severtzow, Eichwald, Prjevalski, David, Heude ; dans le Sud, par ceux d'Hodgson, Anderson, Blyth, Cantor, Martens, Swinhoë, Delessert, Bélanger, Jacquemont, Jerdon, Kelaart, Pennant, Stoliczka; au Japon, par ceux de Siebold et d'autres; dans la Malaisie, par ceux d'Horsfield, Raffles,

Forbes, Salomon Muller, Rosenberg, Salvadori, d'Albertis, Doria, Semper, Wallace, Meyer, Weber et de beaucoup d'autres.— L'Australie et la Polynésie ont été explorées, au point de vue de leur faune, par G. Bennet, Buller, Dieffenbach, Filhol, Grey, Gould, Hutton, Krefft, Mac Coy, Vélain, Studer, etc. — La connaissance de la faune de l'Afrique a fait de grands progrès, depuis trente ans surtout, grâce aux voyages de Blanford, Brehm, Ehrenberg, Hartmann, Heuglin, Lataste, Loche, Révoil, Rüppel, Lefebvre, Petit et Dillon, Bianconi, Lichtenstein, Peters, Smith, Livingstone, Emin Pacha, Johnston et d'autres encore. Cette faune semble nous réserver encore des surprises, comme le prouve la découverte récente, dans le Haut-Congo, d'un ruminant de grande taille (*Okapia Johnstoni*), voisin de l'*Helladotherium* tertiaire. — La faune si spéciale de Madagascar a fait l'objet des recherches de Vinson, Pollen et des deux Grandidier.

L'Amérique septentrionale est peut-être aujourd'hui le continent dont la faune est la mieux connue, grâce aux recherches admirablement organisées des naturalistes des Etats-Unis, dont les plus connus sont L. et A. Agassiz, Allen, Audubon, Bachman, Baird, Cassin, Binney, Catesby, Cooper, Cope, Coues, De Kay, Elliot, Emmons, Girard, Godman, Harlan, Jordan, Leidy, Long, Lord, Mackensie, Merriam, Nelson, Packard, Richardson, Ridgway, Say, Tryon, Wied-Neuwied, Wilson, Yarrow, etc.

L'Amérique centrale et méridionale a été explorée par L. Agassiz, Belt, Boucard, d'Orbigny, Dugès, Gosse, Hernandez, Labat, Oviedo, Poey, Ramon de la Sagra, Schomburgk, Sloane, Salvin, Saussure, Azara, Bates, Berg, Burmeister, Castelnau, Cunningham, Darwin, Dœring, Gay, Gillis, Hensel, Holmberg, de Humboldt, Lund, Marie-Sibylle Mérian, Molina, Natterer, Osculati, Pöppig, Rengger, Spix, Tschudi, Wagner, Wallace, Wied-Neuwied, etc. — Enfin les régions antarctiques ont vu l'expédition récente de la *Belgica* avec le naturaliste Racovitza.

Sociétés savantes. La création de ces associations scientifiques a aidé puissamment aux progrès de la zoologie, en permettant aux naturalistes de tous les pays de publier, rapidement et à peu de frais, le résultat de leurs recherches dans les Bulletins et Mémoires périodiques de ces Sociétés (V. Académie et Société, t. XXX, pp. 148 et suiv.).

Parmi les Sociétés zoologiques libres les plus anciennes et les plus florissantes, il convient de citer la *Zoological Society* de Londres qui date de 1827, et à laquelle appartient le jardin zoologique de cette ville. Elle publie chaque année des *Proceedings* (ou bulletins) et des *Transactions* (mémoires très recherchés des savant)s. Une autre Société anglaise (*Ray Society*), fondée en 1844, publie chaque année un volume consacré à la monographie d'un groupe zoologique appartenant à la faune des îles Britanniques. C'est surtout aux Etats-Unis que les publications zoologiques ont pris une grande extension, grâce à la libéralité de James *Smithson* (V. ce nom), qui permit de fonder à Washington le *Smithsonian Institution*, et, à son exemple, des musées, des bibliothèques, un grand nombre de publications périodiques, le grand Parc zoologique national, et d'organiser le service des échanges internationaux qui envoie gratuitement dans tous les pays du monde les publications des naturalistes américains.

Musees et Ménageries. Lee premiers musées furent des collections où les amateurs réunissaient sans ordre et sans méthode toutes les curiosités de la nature ou de l'art. De tels musées devaient ressembler aux boutiques de bric-à-brac de nos revendeurs modernes. C'est seulement en 1793 que fut créé le Muséum d'histoire naturelle de Paris, qui prit la place de l'ancien Jardin des plantes, organisé en 1626 par Guy de La Brosse (V. Muséum). L'ancienne Ménagerie du roi, qui se trouvait à Versailles, fut le noyau de la ménagerie actuelle.

Les nombreux voyages scientifiques entrepris au commencement du XIXe siècle augmentèrent rapidement le nombre des spécimens zoologiques exposés aux yeux du public dans les galeries de ce vaste établissement. En même temps, les progrès de la *Taxidermie* (V. ce mot) permirent de substituer à des peaux bourrées de foin ou de paille, telles qu'on en voyait au XVIIIe siècle, de véritables œuvres d'art dignes d'un sculpteur. Le mannequin qui sert de support à la peau d'un animal est aujourd'hui une carcasse de fer, de bois, de plâtre ou de carton-pâte, où toutes les saillies musculaires se trouvent reproduites avec le plus grand soin. En même temps, la détermination des espèces est devenue plus facile, et l'on ne voit plus, comme autrefois, dans nos musées, de longues séries de spécimens dépourvus d'étiquettes et, par suite, sans intérêt pour le visiteur.

Mais les collections exposées aux yeux du public, qui n'a besoin de connaître que les principaux types dans chaque classe du règne animal, se doublent aujourd'hui d'une autre collection plus nombreuse et plus intéressante pour le naturaliste de profession. A côté des animaux *montés* dans les galeries, tous les grands musées possèdent aujourd'hui des collections d'animaux non montés, et qui, par suite, occupant moins de place, peuvent tenir dans des tiroirs ou des cartons. Ces collections, dont les spécimens peuvent se multiplier en quelque sorte à l'infini, sont celles que le naturaliste consulte de préférence comme étant plus faciles à manier et se prêtant mieux à une étude comparative, lorsqu'il s'agit d'établir les différences que le climat, les saisons, l'âge, la distribution géographique, apportent aux caractères distinctifs des divers types spécifiques. Les collections ostéologiques, celles d'animaux conservés entiers dans l'alcool, se sont aussi multipliées.

Les ménageries d'animaux vivants et les jardins zoologiques ont surtout profité des progrès de l'hygiène moderne. Non seulement les animaux exotiques vivent plus longtemps et s'acclimatent dans nos ménageries, mais encore ils s'y reproduisent. La création récente d'un *Institut psychologique*, comme annexe du Muséum de Paris, permettra d'étudier de plus près les mœurs, l'instinct et l'intelligence des animaux. en introduisant dans les ménageries la méthode expérimentale.

Publications scientifiques. Les ouvrages de zoologie, qui ne peuvent se passer de figures, sont devenus, de nos jours, de véritables œuvres d'art, grâce aux progrès de la gravure, de la lithographie, de la chromolithographie, de la photographie et de la photogravure. Nous sommes loin des planches enluminées à la main dont se délectaient les naturalistes du XVIIIe siècle. Les ouvrages de grand format avec planches coloriées éditées avec luxe ont eu leur apogée dans la première moitié du XIXe siècle. Après ceux de Wilson et d'Audubon représentant les oiseaux et les mammifères de l'Amérique du Nord, les magnifiques planches de Gould doivent être citées comme le type le plus parfait du genre. Les mammifères et les oiseaux de l'Australie, les oiseaux d'Asie, les Oiseaux-Mouches de l'Amérique néotropicale, sont reproduits en chromo-lithographie d'après les aquarelles de Mme Gould, de grandeur naturelle et dans des poses d'un naturel exquis, au milieu des paysages de leur pays natal, près des plantes, des fleurs et des insectes qu'ils fréquentent de préférence ou qui leur servent de nourriture. Grâce à l'emploi de poudres métalliques délayées dans l'eau gommée, les reflets irisés de la gorge des Colibris sont imités avec une rare perfection. Ces beaux livres, dont le prix atteint plusieurs milliers de francs, ne peuvent malheureusement figurer que dans les bibliothèques publiques ou dans celles de quelques riches particuliers. Leur plus grand défaut est leur format in-folio qui les rend peu maniables et encombrants, aussi les éditeurs préfèrent-ils aujourd'hui le format in-quarto, qui comporte le même luxe d'illustrations artistiques, mais avec des dimensions plus réduites et d'ailleurs suffisantes. De nombreux artistes de talent se sont voués, de nos jours, à la peinture des animaux, mais l'avenir est surtout à la photographie

qui permet de saisir ces animaux dans toute la variété de leurs mouvements et de les reproduire avec une exactitude parfaite. La microphotographie est aussi d'un grand secours aux naturalistes en se substituant au dessin à la *chambre claire* (V. ce mot, t. X, p. 320), procédé long et fatigant, peu à la portée des dessinateurs de profession.

La philosophie zoologique. Cette science, inaugurée par Lamarck (1809), développée par Darwin (1859), domine aujourd'hui toute la zoologie et forme un lien puissant entre toutes les branches de l'étude des êtres vivants (V. Transformisme). A l'époque où la théorie transformiste n'était encore considérée que comme une hypothèse plus ou moins vraisemblable, elle a suscité une si grande masse de travaux que l'on peut dire qu'elle a ouvert une ère nouvelle et des plus heureuses pour la science. Aujourd'hui que son triomphe est assuré, elle est la base indispensable de l'étude de la nature, car elle est la seule qui puisse donner l'explication des phénomènes qui se passent dans l'évolution des êtres vivants. L'*Ontogénie*, qui n'est en quelque sorte que la philosophie de l'embryogénie, nous montre comment les êtres vivants se sont développés à travers les âges géologiques ; elle nous fait comprendre les *Métamorphoses* qui sont incompréhensibles en dehors de la théorie transformiste ; elle relie étroitement la paléontologie à la zoologie et nous montre que ces deux sciences se confondent et ne peuvent se passer l'une de l'autre. Enfin, l'importance des sciences biologiques est si bien reconnue aujourd'hui que nos livres classiques de philosophie sont basés sur les recherches des physiologistes modernes. En effet, est-il possible d'étudier l'intelligence humaine sans connaître la structure et les fonctions du cerveau de l'homme et sans le comparer à celui des animaux ?

Applications de la zoologie. Les applications utiles des sciences zoologiques ont été étudiées aux mots Animal, Acclimatation, Elevage, Races, Chasse, Pêche, etc., et au nom de chacun des animaux qui présentent, en raison de leur utilité ou de leur rôle nuisible, un certain intérêt pour l'homme. E. Trouessart.

Bibl. : F. Hoefer, *Histoire de la Zoologie* ; Paris, 1873. — H. Milne-Edwards, *Rapport sur les progrès récents des sciences zoologiques en France* ; Paris, 1867. — V. aussi la bibliographie des articles consacrés aux différentes classes du règne animal : Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Poissons, Insectes, Mollusques, etc.

ZOOMYLE (Térat.) (V. Monstre).

ZOOMYLIENS (Térat.) (V. Monstre).

ZOONITE (Biol. gén.). On appelle zoonites ou mérides, les individus primitifs dont la réunion constitue un animal à symétrie bilatérale. On sait en effet que tous les organismes sont formés par des cellules. Beaucoup d'animaux sont formés d'un seul méride : tels sont les Turbellariés et les Trématodes ; il en est de même des larves des Annélides. Mais chez ces derniers cet état n'est que transitoire ; bientôt, à la partie postérieure du premier méride, viennent se constituer, par bourgeonnement, des segments nouveaux qui seront les zoonites de l'animal adulte. A mesure qu'on remonte la série des êtres, on voit une double tendance se faire jour. D'une part, il y a accélération de l'embryogénie : chez les Crustacés et les Myriapodes, la larve est dès la naissance constituée par un certain nombre de zoonites auxquels d'autres viennent s'adjoindre plus tard ; chez les Arthropodes supérieurs et chez les Vertébrés, l'embryon est constitué, presque dès le début de l'évolution de l'œuf, par autant de segments qu'en comportera l'adulte.

D'autre part, il y a fusion de plus en plus parfaite entre les zoonites. Chez les Vers supérieurs, chaque méride contient une paire de ganglions nerveux, et tous les organes sont répartis entre les divers zoonites ; chacun de ceux-ci forme un tout à peu près autonome. Chez les Arthropodes, la centralisation, encore peu marquée chez la larve, fait de grands progrès chez l'adulte ; le système nerveux central se condense, les organes primitivement répartis par paires dans chaque méride sont remplacés par des organes compacts. La fusion se fait d'avant en arrière : dans la tête et le thorax des Insectes, la segmentation primitive est à peine distincte ; elle l'est bien davantage dans l'abdomen. Ainsi, à la constitution primitive du corps en mérides disposés en série linéaire tend à se substituer une organisation nouvelle en régions du corps chargées chacune de fonctions bien définies. Ces faits sont encore bien plus nets chez les Vertébrés : chez l'adulte, les zoonites ne sont plus représentés que par les vertèbres avec leurs paires de côtes, par les ganglions du sympathique et par un certain nombre de vaisseaux, de muscles et de nerfs qui conservent la segmentation primitive. Tous les organes internes sont fusionnés. Mais, chez l'embryon des Vertébrés, on peut suivre le remplacement progressif des organes primitifs par des organes compacts.

Bibl. : E. Perrier, *les Colonies animales et la transformation des organismes* ; Paris, 1898.— L. Laloy, *l'Evolution de la vie* ; Paris, 1902.

ZOOPHYTES. Cuvier désigna tout d'abord sous le nom de *Zoophytes* la deuxième classe de ses *Animaux invertébrés*, en raison de leur aspect phytoïde, puis, sous ce même nom, le quatrième embranchement de son *Règne animal*, embranchement qu'il appela par la suite *Animaux rayonnés* et comprenant les Echinodermes, les Vers intestinaux, les Acalèphes, les Polypes et les Infusoires. Milne-Edwards appela Zoophytes le quatrième embranchement de sa classification et divisa ce dernier en : 1° *Radiaires* (Echinodermes, Acalèphes, Polypes) ; 2° *Sarcodaires* (Infusoires, Spongiaires). Le mot Zoophytes n'est plus employé aujourd'hui ; les animaux qu'il désignait se répartissent dans les types des Echinodermes, des Cœlentérés et des Protozoaires. Dr L. Hn.

ZOOSPORES (Bot.). Cellules primordiales de certaines Cryptogames, à membrane albuminoïde portant un ou plusieurs prolongements en forme de cils vibratiles. A un certain moment, ces cils tombent et les cellules, s'entourant d'une membrane de cellulose, se fixent par des crampons qui naissent de la zone où se trouvaient les cils, tandis que l'extrémité opposée s'allonge pour constituer le thalle. Les cellules ne doivent pas être confondues avec les corps protoplasmiques ciliés que l'on rencontre dans beaucoup d'Algues, et qui ne sont pas de vraies zoospores. Dr Henri Fournier.

ZOOTECHNIE. La zootechnie est l'art d'élever, de perfectionner et d'adapter à des besoins déterminés les animaux domestiques. Elle participe donc à la fois de la zoologie, de l'économie rurale et de l'art vétérinaire et, aussi ancienne qu'eux, en a suivi tous les progrès. On la distingue en *zootechnie générale*, comprenant l'ensemble des règles communes à tous les animaux, et en *zootechnie spéciale*, s'appliquant à chaque espèce en particulier. Elle est naturellement enseignée dans toutes les écoles d'agriculture (V. Acclimatation, Agriculture, Bâtiments ruraux, Domestication, Haras, Races, Vétérinaire, etc., et les articles consacrés à chaque espèce d'animaux domestiques).

ZOPPO di Lugano, peintre italien (V. Discepoli [J.-B.]).

ZORG, peintre hollandais (V. Sorgh).

ZORILLA (Manuel-Ruiz), homme politique espagnol, né à Osma (Vieille-Castille) en 1834, mort à Burgos le 13 juin 1895. Après de remarquables débuts au barreau de Madrid, il fut, dès 1856, élu député aux Cortès, où, dans les rangs de l'opposition progressiste et anticléricale, il acquit en quelques années, par son éloquence, une notoriété et une influence considérables. Ayant participé à l'insurrection du 22 juin 1866, il dut se réfugier en France, où il contribua à préparer de loin la révolution de septembre 1868, qui coûta le trône à la reine Isabelle. Rentré en Espagne à cette époque, il fut appelé par le nouveau gouvernement au ministère des travaux publics (8 oct.), se compromit par ses intrigues en faveur du duc de Gênes et dut donner sa démission en déc. 1869, mais fut peu après

élu président des Cortès (janv. 1870), accueillit avec empressement Amédée de Savoie, proclamé roi d'Espagne, et devint président du conseil des ministres (24 juil. 1871). La confiance témoignée par la Chambre à son rival politique Sagasta le détermina à quitter le pouvoir le 3 oct. suivant. Il se démit même, quelques mois plus tard (31 mai 1872), de son mandat et fit mine de renoncer à la vie politique. Mais il ne tarda pas à y rentrer et reparut à la tête du ministère (13 juin) avec un programme de réformes démocratiques que l'état troublé de l'Espagne ne lui permit pas de réaliser. L'abdication d'Amédée (4 fév. 1873) fut suivie de sa propre chute et même de sa retraite en Portugal, d'où il ne rentra qu'en 1874, rallié au parti de la république conservatrice représenté par Castelar. Bientôt après, le coup d'Etat militaire de Martinez Campos fit monter sur le trône Alphonse XII. Ruiz Zorilla qui, non seulement ne se rallia pas au nouveau régime, mais se déclara partisan de la république radicale, fut chassé de son pays (fév. 1875) et alla vivre à Paris où, rejoint par son coreligionnaire Salmeron, il publia en déc. 1876 un manifeste démocratique qui eut en Espagne un grand retentissement. Accusé de conspiration par le ministère Canovas del Castillo, il vit ses papiers saisis par le gouvernement français (juil. 1877), qui le frappa d'expulsion. Réfugié en Suisse, il ne put rentrer à Paris qu'en mars 1879. Le parti libéral, qui était arrivé aux affaires avec Sagasta, lui permit de rentrer dans sa patrie. Mais il s'y refusa, d'accord avec ses amis politiques (juin 1881) et, du fond de l'exil, continua d'entretenir l'agitation républicaine et les espérances de son parti en Espagne. En 1888, par un nouveau manifeste, il réclama la convocation d'une assemblée constituante et exposa son programme de réformes. Le rétablissement du suffrage universel (1890) accrut son influence. Sa candidature aux Cortès, en même temps que celles d'un assez grand nombre de ses partisans, triompha aux élections générales de mars 1893. Mais la défection de Castelar qui, en présence des embarras extérieurs de l'Espagne, se rallia à la monarchie (1894) et les habiles manœuvres de Sagasta neutralisèrent ce dernier succès. A. D.

ZORILLA y Moral (Don José), poète espagnol, né à Valladolid le 21 févr. 1817, mort à Madrid le 22 janv. 1893. Fils d'un haut fonctionnaire de Ferdinand VII, Zorilla fit ses études au séminaire des nobles à Madrid et entra dans la carrière judiciaire à Tolède. Invinciblement attiré vers la littérature, il abandonna ses fonctions pour venir à Madrid où il entra dans le journalisme (1836); il se fit connaître par une élégie qu'il lut sur la tombe de Larra (Figaro). En 1841 parurent ses *Cantos del Trovador*, collection de légendes poétiques, où il a mis le meilleur de son talent. En 1843, il publia les *Flores perdidas*. Puis vinrent au théâtre les triomphes de *El Zapatero y el Rey*, *Don Juan Tenorio* (1844), *Traidor, inconfeso y Martir* (1849). Vers cette époque Zorilla fit de longs séjours à Paris et à Bruxelles; c'est à Paris qu'il publia son beau poème de *Granada*, accompagné de la *Leyenda de Alhamar* (1853-54). En 1855, il partit pour le Mexique où il se vit l'objet des plus glorieux hommages. En 1866, il revint à Madrid, où il publia *El Album de un loco* (1867), puis un *Poema religioso* (1869), en 1877 des *Composiciones varias*. Membre de l'Académie espagnole, il fut honoré par elle de sa médaille en 1885; en 1887, une pension lui fut votée à titre de récompense nationale et, le 22 juillet 1889, on remit solennellement au poète, dans le palais de Charles-Quint, à Grenade, une couronne d'or. Zorilla est le plus célèbre des romantiques espagnols; il a imité la manière de Chateaubriand et de Victor Hugo. Ses légendes les plus renommées sont : *la Princesa doña Luz; Historia de un Español y dos Francesas; Margarita la Tornera*, qui font partie des *Cantos del Trovador*. Il en a publié depuis quelques autres : *La Rosa de Alejandria ; la Leyenda del Cid ; el Cantar del Romero*, qui sont regardées comme inférieures. Pour son théâtre, il s'est inspiré de la forme de Calderon. Des pièces que nous avons citées, *Don Juan Tenorio*, la plus populaire, se joue encore chaque année dans toute l'Espagne, à la Toussaint. On peut citer encore parmi ses œuvres dramatiques : *A buen juez mejor testigo; La Mejor Razon la Espada; El puñal del Godo; la Princesa doña Luz* et *Marguerita la Tornera*, ces deux dernières tirées de deux de ses légendes.

ZORILLE (Zool.). Genre de Mammifères Carnivores de la famille des *Melinæ* (V. Blaireau), caractérisé par des dents au nombre de trente-quatre et plus semblables à celles des Martes qu'à celles des Blaireaux. La forme du corps rappelle aussi les Martes : les membres sont courts, à cinq doigts en avant, la queue moyenne, touffue à son extrémité ; le pelage est long et lâche. Le Zorille du Cap (*Ictonyx Zorilla*), de la taille du Putois, à pelage noir rayé de blanc sur les flancs, rappelant par sa coloration et son odeur offensive les *Moufettes* (V. ce mot), habite l'Afrique, au S. du Sahara. Une seconde espèce (*Ictonyx lybica*), habite le N. de l'Afrique, l'Algérie, l'Egypte, l'Abyssinie et l'Asie Mineure. Les mœurs diffèrent peu de celles de notre Putois. Une espèce fossile (*Ictonyx antiqua*) habitait le S. de la France aux époques miocène et pliocène. E. Trouessart.

ZORN (Anders-Leonard), peintre suédois, né à Utmedal le 18 févr. 1860. En 1882, il s'établit pour quelques années à Londres, où il obtint de grands succès comme peintre de portraits. En 1889, il vint demeurer à Paris, mais continua à faire de très fréquents séjours en Suède, en Amérique (1893) et ailleurs. Son talent de coloriste, l'habileté de ses jeux de lumière, son extraordinaire virtuosité, lui ont valu une grande réputation. Parmi ses tableaux, citons : *un Eté en Suède* (1890); *Portrait de M. Spuller, Brasserie à Stockholm, la Valse, Dans l'atelier* (1891); *Minuit en Suède, Omnibus, Réveil* (1892); *Ma femme, Grand'mère, Paysage, Vénus de la Villette, Dimanche matin en Dalécarlie* (1893); *un Toast, Foire, Margit* (1894); *Portrait de Renan, Lecture* (1895); *Portrait de l'artiste* (1896); *Portrait du roi Oscar* (1898); *Mère, Nuit du 24 janvier à Mora*, etc. Zorn est aussi graveur de mérite et même sculpteur à l'occasion. Th. C.

ZORN de Bulach (Hugo, baron de), homme politique alsacien, né le 8 févr. 1851 ; rallié à l'Allemagne, il a représenté Erstein-Molsheim au Reichstag (1881-87 et depuis 1890), et à la diète alsacienne ; il a été nommé en janv. 1895 sous-secrétaire du département de l'agriculture et travaux publics du ministère d'Alsace-Lorraine.

ZORNDORF. Village de Prusse, au N.-E. de Custrin où, le 25 août 1758, Frédéric II livra une meurtrière bataille aux Russes.

ZOROASTRE. Nom grec du législateur légendaire de la religion des anciens Perses, professée par eux à l'époque des Achéménides et des Sassanides et conservée par les Parsis (V. les art. Avesta, Parsisme et Perse). L'orthographe exacte serait *Zarathushtra* dont les Parsis ont fait Zardusht (Zerdoucht). On admet que Zoroastre a réellement vécu au vi^e siècle av. J.-C. dans l'Iran oriental, auprès d'un prince Vishtâspa (qui n'est pas le personnage de ce nom père de Darius). Ce prince, peut-être Bactrien, protégeait Zoroastre dont il partageait les doctrines ; de même les frères Frashaoshtra Hvôgva et Dshâmâspa Hvôgva, parents de lui par sa femme. Les rédactions récentes de l'Avesta et les écrits *pehlvis* (V. ce mot) ont transfiguré Zoroastre en un être surhumain. Sur sa doctrine dualiste et l'évolution historique du mazdéisme, V. Avesta; cf. aussi Ahura Mazda, Angra Mainyu, Mithra et les art. Parsisme, Pehlvi, Perse, où l'on trouvera la bibliographie.

ZOROBABEL, le premier restaurateur de l'Etat juif après la captivité de Babylone, membre de la famille de David. Il aurait pris, avec onze autres chefs, la tête de la colonne de 42.000 exilés des tribus de Juda et de Ben-

jamin, qui profitèrent de la permission donnée par Cyrus pour rentrer en Palestine et travailler à la restauration du Temple et au rétablissement du culte. Cette œuvre difficile, entravée par le mauvais vouloir des Samaritains, hautainementtenus à l'écart, n'aboutit que très imparfaitement. On se demande si le nom de Sesbassar, dont use le *Livre d'Esdras*, désigne bien Zorobabel ou doit s'appliquer à un autre personnage. M. Vernes.

ZORZI (Bertolomé), poète vénitien, né entre 1230 et 1235. Durant la longue guerre qui, en 1255, éclata entre les Génois et les Vénitiens, il fut fait prisonnier et retenu sept ans à Gênes (1266-73) Pendant sa captivité, il composa en provençal plusieurs sirventés, l'un pour défendre ses compatriotes attaqués par le troubadour gênois Boniface Calvo, avec qui il se lia d'amitié, un autre pour déplorer la mort de Conradin (1268), un autre enfin à l'éloge des croisés de 1270. Il est en outre l'auteur de quelques sirventés moraux et chansons amoureuses. L'ensemble de ses œuvres forme dix-sept pièces. Elles ont été publiées par E. Lévy. (*Der Troubadour Bertolome Zorzi;* Halle, 1883). A. Jeanroy.

ZOSIME, historien grec contemporain de Théodose II, peut-être fils du préfet d'Epire, écrivit après 425 une histoire de la décadence de l'Empire romain en six livres, le premier va d'Auguste à Dioclétien (305 ap. J.-C.); les trois suivants sont consacrés au IVe siècle; les deux derniers, aux événements de 395 à 410. L'auteur imite Polybe mais néglige la chronologie; c'est un païen qui a été souvent attaqué injustement par les écrivains chrétiens.

ZOSIME ou **ZOZIME** ou **SOZIME** (Saint), *confesseur?* 43e pape, ordonné le 18 mars 417, mort le 25 déc. 418. Fête, le 26 déc. Il était né à Mesuraca (Grèce). — Sous ce court pontificat se produisirent plusieurs faits de haute importance en l'histoire des prétentions du siège de Rome à la juridiction suprême sur l'Eglise. L'un d'eux tire sa principale signification des circonstances dans lesquelles Zosime condamna la doctrine pélagienne (V. Pélage, t. XXVI, p. 263). — En 418, Apiarius, prêtre de la Mauritanie, fit appel à Rome contre une décision d'Urbanus, son évêque, qui l'avait excommunié. Zosime se prononça contre cet évêque; mais il ne put obtenir du concile de Carthage la condamnation qu'il réclamait en vertu de l'autorité qu'il prétendait avoir été attribuée au pape par les canons de Nicée. Le concile refusa de reconnaître ces canons, qui provenaient de Sardique, non de Nicée. — Une résistance analogue fut opposée par une partie des évêques de la Gaule contre une décision de Zosime instituant l'évêque d'Arles son vicaire en Gaule et lui conférant l'autorité métropolitaine sur la prov. de Vienne et sur les deux Narbonnaises. — Le titre de confesseur dont le *Martyrologe* romain décore ce pape est dû à une erreur commise par Baronius. Il reste de lui treize lettres.

Bibl. : Langen, *Geschichte der römischen Kirche*, 1881.

ZOSIME de Panopolis, le plus ancien des auteurs alchimiques (IIIe siècle), dont nous possédons les écrits authentiques. Il est cité par le Syncelle et par Photius. D'après Suidas, il avait composé vingt-huit livres sur l'alchimie et une vie de Platon. La *Collection des alchimistes grecs* en renferme des extraits considérables : *Mémoires authentiques*, *Livre de la Vertu*, *Livre sur la Vertu et l'Interprétation*, etc. Une portion non moins étendue de son œuvre a été conservée dans une traduction syriaque. Plusieurs de ces livres sont consacrés spécialement à l'étude d'un métal déterminé et de ses dérivés en industrie et en orfèvrerie. Mais ils débutent, en général, par une sorte de préface mystique, fortement imprégnée de gnosticisme et parfois de magie et remplie d'allégories symboliques qui se sont perpétuées pendant tout le moyen âge. Les recettes qui suivent présentent un caractère pratique et réel. On y trouve décrits les premiers appareils de distillation. M. B.

Bibl. : Berthelot, *Collection des alchimistes grecs*.— Du même, *Histoire de la chimie au moyen âge*, t. II, *Alchimie syriaque*.

ZOSTER (Dermat.) (V. Zona).

ZOSTERA (*Zostera* L.) (Bot.). Genre de la famille des Naïadées, formé de plantes herbacées qui vivent dans la mer. Les tiges rampantes, radicantes, portent de longues feuilles linéaires, engainantes à la base. Les fleurs, monoïques, sont réunies en un épi terminal entouré d'une spathe formée par la partie inférieure des feuilles. L'axe aplati de l'épi porte toutes les fleurs du même côté, vers la fente de la spathe. Les fleurs sont disposées en deux séries parallèles où les mâles alternent régulièrement avec les femelles. La fleur mâle est réduite à une étamine et la femelle à un carpelle 1-ovulé. Le *Zostera marina* L. forme de véritables prairies sous-marines dans les estuaires de la mer du Nord et de l'Atlantique; ses feuilles desséchées peuvent être utilisées en guise de crin.

ZOSTEROPS (Ornith.). Genre de la famille des *Méliphagidés* (V. ce mot), renfermant de petits Oiseaux de la taille de nos Mésanges et ayant à peu près les mêmes mœurs. Leur plumage est ordinairement varié de jaune, de vert et de blanc, et tous ont un bourrelet de plumes soyeuses blanches autour de l'œil. Ils habitent l'Australie, la Malaisie, le Japon, la Polynésie, le S. de l'Afrique et Madagascar. On en a décrit plus de soixante espèces. Nous citerons le *Zosterops madagascariensis*, ou le Tchérich de Latham, que ce naturaliste avait classé parmi les Fauvettes. Il est vert olivâtre dessus, jaune dessous, et habite Madagascar, où il vole par petites troupes de sept à huit, allant d'arbre en arbre pour y chercher les chenilles dont il se nourrit. Le nid est suspendu à l'extrémité d'une branche. E. Trt.

ZOTEUX. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, cant. de Hucqueliers; 407 hab.

ZOTHÈQUE (Antiq. rom.). Cabinet de repos, où l'on pouvait se retirer pour faire la sieste ou étudier à l'aise, loin des importuns. C'était une sorte de boudoir, attenant à une pièce plus grande, qu'il était de mode d'aménager dans les maisons riches ou les villas, à l'époque impériale (Pline, *Epist.*, II, 17). Sur plusieurs inscriptions, le mot *Zotheca* désigne une niche où l'on plaçait une statue de divinité. P. M.

ZOTOV (Konon-Nikititch), écrivain russe, contemporain de Pierre le Grand. Il a écrit un certain nombre de traductions de l'allemand, et un ouvrage original, intitulé *Conversation d'un amiral avec un capitaine au sujet du commandement* (1724).

ZOTOV (Raphaël-Mikhaïlovitch), écrivain russe, né en 1794, mort en 1871. Ecrivain d'une inépuisable fécondité, il a inondé le théâtre et les revues de pièces de théâtre et de romans (surtout de romans historiques), dont le souvenir n'a guère survécu à leur auteur.

ZOUAFQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Ardres; 439 hab.

ZOUAVE. Les zouaves (en arabe *zouaouas*) tirent leur nom d'une confédération de tribus kabyles habitant les gorges du Djurjura. Créés, à l'effectif de deux bataillons, par une ordonnance royale du 21 mars 1831, au lendemain, par conséquent, de la conquête d'Alger, ils eurent d'abord, en principe, un recrutement indigène. Mais on dut bientôt y enrôler des Européens et, en 1841, à la suite d'une réorganisation, le corps fut porté à trois bataillons sous le commandement d'un colonel. En 1852, il en fut fait trois régiments, qui se couvrirent de gloire en Crimée, puis en Italie. De nos jours, les zouaves, vulgairement appelés « chacals » ou « zouzous », forment quatre régiments, de 5 bataillons à 4 compagnies chacun, plus 2 compagnies de dépôt et un cadre complémentaire. Ils ont le même recrutement et sont sous le même régime que les troupes de la métropole. Le 1er régiment tient garnison à Alger; le 2e régiment, dont le drapeau a été décoré à la bataille de Magenta, à Oran ; le 3e régiment, dont le drapeau a été décoré au combat de San Lorenzo (Mexique), à Constantine, Sétif, Guelma, Batna ; le 4e régiment, à Tunis. Le 1er et le 4e régiment ont chacun, depuis quel-

ques années, leur cinquième bataillon détaché à Paris. Il y a, d'autre part, 10 bataillons territoriaux de zouaves, à Alger (1er et 10e), Médéah, Dellys, Oran, Tlemcen, Mascara, Constantine, Bône et Bougie. Pour l'uniforme des zouaves, V. INFANTERIE, t. XX, p. 772.

ZOUG. Ville, canton et lac de Suisse (V. ZUG).

ZOUÏLA. Ancienne capitale du Fezzan, peuplée d'Arabes Chorfa, à 150 kil. E. de Mourzouk, dans l'oasis de Cherguiya.

ZOULFA. Ville de la péninsule arabique, dans le Nedjd, à 115 kil. N.-O. de Toueïm. Située à l'entrée d'une vallée qui conduit à Riad, capitale de l'Etat des Ouahhabites, elle a une grande importance militaire et commerciale. Ses habitants se livrent au commerce par caravane et fréquentent les marchés de Zobeïr, Koveït et Bassorah. C'est sous ses murs qu'en 1801 Abdallah ben Sooud rassembla les troupes ouahhabites qui prirent et pillèrent les sanctuaires chiites du voisinage de l'Euphrate, Mechched-Ali et Kerbela. Cl. HUART.

ZOULLA. Village de l'Erythrée (V. ADULIS).

ZOULOULAND. Ancienne colonie britannique incorporée au *Natal* (V. ce mot) le 1er déc. 1897. La veille, on avait annexé au Zoulouland le Tongaland. L'ancien chef des Zoulous, Dinizoulou, fut ramené de Sainte-Hélène afin de servir d'intermédiaire entre les indigènes et les Anglais. Le Natal ainsi agrandi comprend 70.890 kil. q. et 929.970 hab. (en 1901), dont plus de neuf dizièmes de noirs. L'ancien Zoulouland, situé au N.-E. du Natal dont le séparait la Tugela, mesurait 27.970 kil. q.

ZOULOUS (Anthrop.). Les Zoulous sont une des branches, la plus réputée pour sa valeur, de la grande famille cafre ou bantou. Cette famille. qui occupe l'Afrique orientale, entre le désert de Kalahari et la mer, n'a pas subi de dépression du fait de la conquête européenne, bien au contraire. L'éleveur de bétail boer ne peut pas plus se passer de la main-d'œuvre qu'elle lui fournit, que l'exploiteur de mines anglais. Le traitant qui fait des affaires ne s'enrichit qu'avec elle et grâce à elle. Et les seules petites cultures importantes par le nombre lui sont dues. La création des villes industrielles de l'Orange et du Transvaal lui ont grandement profité en faisant passer dans ses mains des salaires considérables. Aussi estime-t-on que, au cours de ces cinquante dernières années, le nombre de ses représentants a triplé au S. du Limpopo. Il a augmenté de 35 °/o de 1891 à 1898, et peut être estimé aujourd'hui à près de 4 millions. Au N. du Limpopo, elle est représentée par les Matebelés; dans la baie de Delagoa, par les Ba-Ronga; entre le Kalahari et les Etats libres d'Orange et du Transvaal, par les *Betchouanas* (V. ce mot), lesquels, par leur mélange avec les Bochimâns et les Hottentots, ont donné naissance à diverses populations métisses; dans les Etats libres, surtout celui d'Orange, par les Basoutos. Son cantonnement primitif est sans doute le littoral, depuis le Limpopo, jusqu'au Cap, la grande Cafrerie proprement dite. Ses ancêtres ont, on le sait, émigré là du Nord, peut-être sous la conduite de conquérants arabes qui ont été absorbés par l'élément noir. Mais dans aucune de ses tribus on n'a recueilli de souvenirs qui remontent au delà du présent siècle. Le créateur du peuple des Zoulous est un chef nommé Tchaka. Ce Tchaka s'était, en 1805, réfugié dans la tribu des *Oumtétoua*, dont le roi avait appris des Anglais la formation et l'armement d'armées régulières. Lorsqu'il devint à son tour roi de sa tribu, en 1810, celle-ci ne comptait guère que 2.000 hommes, s'occupant surtout du commerce du tabac. Il s'y créa une petite armée, s'assujettit les tribus environnantes, si bien qu'en 1820, dix ans après, les Zoulous pouvaient mettre sur pied 100.000 guerriers. Leur empire s'étendait alors sur tout le territoire du N.-E. du Cap, du moins à partir de la rivière Saint-John jusqu'à la baie de Delagoa. Il comprenait le Natal, le Zoulouland, au N. de la Tugela et une partie du Transvaal. Les conquêtes de Tchaka ont entraîné de grandes destructions d'hommes. Elles provoquèrent aussi des migrations de tribus rivales, notamment celles des *Matebelés* (V. ce mot), qui, remontant vers le N. et l'O., allèrent s'établir dans le pays des Ma-Chona, entre le Limpopo et le Zambèze. D'autres tribus pour y échapper firent appel aux missionnaires. Tel est le cas des Basoutos chez lesquels une mission française fut créée en 1833, et parmi lesquels il y a aujourd'hui plus de 30.000 chrétiens sur 250.000 hab. Tchaka fut massacré par son frère Dingaan en 1828. Dingaan, auteur du massacre d'un parti de Boers en 1838, fut chassé à son tour par son frère Panda en 1840. Le fameux Cettiwayo était fils de Panda. Il lui succéda officiellement en 1872. En 1879, pour se soustraire à l'influence des Anglais, il ne craignit pas de soutenir contre ceux-ci une guerre dont certains épisodes sont presque historiques. Enfin défait, il fut peu de temps après, en 1883, réinstallé comme roi des Zoulous. Ceux-ci, en somme, quoique dépendants du Natal, ont conservé une certaine autonomie, comme d'ailleurs les Basoutos (V. CAP).

Ils sont avec les Basoutos les représentants les plus purs, les plus vigoureux, les plus intelligents et les mieux faits du groupe bantou ou cafre. Beaucoup d'entre eux ont des physionomies très peu négroïdes. Ils diffèrent des vrais nègres par leur capacité cranienne notablement plus élevée, et par les proportions de leurs membres et surtout des membres inférieurs richement musclés. Leurs femmes, moins grandes, ont des traits masculins et sont très fortes. Leur buste est souvent très opulent, leurs hanches très larges, leurs cuisses et leurs jambes bien faites. Elles recherchent volontiers les unions avec les blancs. Telle est l'énergie de la race qu'elles se suicidaient plutôt que de se laisser emmener en esclavage. Les mœurs des Zoulous sont à peu près celles des Ba-Ronga, des Matebelés, des Basoutos, déjà en partie décrites. Leur vêtement est encore en général réduit au strict minimum, un morceau de cuir ou un paquet d'herbes suspendu devant et derrière pour les hommes, une ceinture garnie d'une courte frange pour les femmes. Mais ils aiment beaucoup les ornements, et leur costume de guerre et de fête, sans couvrir leur corps, est très compliqué. Ils sont très attachés aux habitudes polygamiques. Les cérémonies du mariage sont si longues et si difficiles et les exigences des familles si grandes que beaucoup d'entre eux ne peuvent se procurer de femmes qu'irrégulièrement. Mais une fois mariée, leur première femme s'emploie à leur en trouver une autre pour se décharger elle-même un peu des soins de la culture et du ménage. Ils cultivaient surtout le millet, le sorgho, plantes introduites du N.-E. de l'Afrique, mais aujourd'hui le maïs l'emporte dans leur alimentation. Ils sont très bons chasseurs.

BIBL. : GRANDJEAN, *l'Invasion des Zoulous dans le Sud-Est africain*, dans *Bullet. de la Soc. neuchâteloise de géographie*, 1899, XI, etc. — James BRYCE, *Impression of South Africa*; Londres, 1899, in-8, 3e édit. La *South African philosophical Society* a donné en 1898 (t. X) une nomenclature complète des ouvrages et articles parus sur l'Afrique du Sud depuis 1503.

ZOUSFANA. Rivière du *Maroc* (V. ce mot, p. 251).

ZOUTPANSBERG. Distr. du *Transvaal* (V. ce mot).

ZOZA. Com. du dép. de la Corse, arr. de Sartène, cant. de Santa-Lucia-di-Tallano; 286 hab.

ZOZIME (V. ZOSIME).

ZRINYI (croate *Zrin*; dans les ouvrages historiques français des XVIe et XVIIe siècles, *Serin*). Famille noble hongroise, d'origine croate, qui se vantait de descendre de la *Gens Sulpicia*. Du XIIe au XVIe siècle, elle était toute-puissante sur le littoral adriatique et joua un rôle important dans l'histoire de la Croatie et de la Dalmatie. Cette famille s'appela au XIIe siècle *Subich*, au XIIIe *Brebir*. C'est le fils de Paul Brebir, ban de Croatie et de Bosnie (1274-1312), nommé également *Paul* (mort en 1346) qui prit le nom de Zrinyi, emprunté à un château de Croatie. Au XVIe siècle, la famille devint illustre dans toute l'Eu-

rope, grâce à *Nicolas* Zrinyi, le héros de Szigetvár, né vers 1508, mort le 8 sept. 1566. En 1529, il se distingua à la défense de Vienne assiégée par les Turcs; partisan de Ferdinand Ier en Croatie, il se fit remarquer dans la campagne de 1542. Nommé ban de Croatie la même année, il remporta des victoires sur les Turcs en 1543, 1553 et 1556. Mais en 1566 le sultan Soliman vint l'assiéger avec une grande armée, dans la forteresse de Szigetvár. Zrinyi, qui n'avait que 3.000 hommes, fit une résistance héroïque, du 5 août au 5 sept.; quand les remparts, minés et démolis par l'artillerie, s'écroulèrent, les défenseurs, réduits à 600, se retirèrent dans le donjon; le surlendemain (7 sept.), Nicolas Zrinyi se jeta sur les Turcs et périt dans la mêlée; les Hongrois survivants se firent sauter avec le donjon et 3.000 assaillants. L'avant-veille, le sultan Soliman était mort dans sa tente.

Nicolas, arrière-neveu du précédent, fils de Georges Zrinyi, ban de Croatie, né à Zágráb le 22 avr. 1616, mort à Csáktornya le 18 nov. 1664. Zrinyi était guerrier et poète. Son père était mort victime de la colère de Wallenstein; il entra dans l'armée, se distingua de bonne heure et devint ban de Croatie (1647). Il combattit brillamment les Turcs. Le pape et les souverains catholiques, entre autres Louis XIV, le comblèrent d'honneurs. La destruction du pont d'Eszék (1663) eut un grand retentissement dans toute l'Europe. Ennemi du général autrichien Montecuccoli, il démissionna après la paix de Vasvár et périt à la chasse, peut-être assassiné. Il a créé par son épopée *Obsidio Szigetiana*, appelée ordinairement *la Zrinyiade* (1651), la littérature épique en Hongrie. Son commerce assidu avec Virgile et le Tasse lui inspira l'idée de chanter la mort héroïque de son illustre aïeul lors de la défense de Szigetvár. Cette épopée a quinze chants et montre un poète de haute envergure. Outre cette œuvre, Zrinyi a écrit des idylles, des élégies et plusieurs ouvrages de tactique. — *Pierre*, frère du précédent, né à Verbovácz le 6 juin 1621, exécuté le 30 avr. 1671 à Wiener-Neustadt. Aussi vaillant guerrier que son frère, il combattit en Allemagne et en Bohême, se distingua surtout dans la défense de la Croatie et battit le pacha de Bosnie à Ottosácz (16 oct. 1663). Il succéda à son frère comme ban de Croatie, mais la paix de Vasvár, conclue à l'insu des Hongrois par Léopold Ier, fit de lui un ennemi de l'Autriche. Après la mort de *Wesselényi* (V. ce nom), il devint l'âme de la conjuration et entra en pourparlers avec Louis XIV. La cour de Vienne le destitua en 1669 et envoya le général Spankau contre lui. Zrinyi, espérant pouvoir se concilier l'empereur, se rendit avec son beau-frère Frangipani à Vienne, où ils furent emprisonnés et décapités.

Jean ou *Balthasar*, le dernier des Zrinyi, fils du précédent, né vers 1650, mort en 1703. Il fut élevé à Prague, et puis surveillé à Vienne. Lorsque Léopold dut fuir devant les Turcs à Linz (1683), on accusa Zrinyi d'avoir montré le chemin aux Tatars qui poursuivaient l'empereur. C'était une calomnie; Zrinyi passa les vingt dernières années de sa vie dans la prison de Gratz, n'adressant la parole à personne. En lui cette illustre famille s'est éteinte.

Hélène, sœur du précédent, née en 1643, morte en 1703. Mariée à François Ier Rákoczy (1666), elle en eut deux enfants : François II, le futur allié de Louis XIV, le dernier prince magyar de la Transylvanie, et Juliette. Après la mort de son mari, elle épousa, en 1682, Eméric *Thököly* (V. ce nom), dont elle partagea la vie orageuse. Elle défendit pendant deux ans la forteresse de Munkács contre les Autrichiens, et ne la rendit que sur les menaces de la garnison (1688). Emmenée à Vienne avec ses deux enfants, elle fut enfermée au couvent des Ursulines. En 1692, on lui permit de rejoindre son mari, mais elle dut se séparer de ses enfants. Elle accompagna Thököly en Turquie, d'abord à Constantinople (1699), puis à Nicomédie (1700) où elle mourut. Ses cendres reposent au couvent des bénédictins français à Constantinople, à côté de celles de son fils François II Rákoczy. J. Kont.

Bibl. : Sur le héros de Szigetvár : F. Salamon, *les Premiers Zrinyi*, 1865 (en hongrois) ; *Correspondance et actes de Nicolas Zrinyi*, édités par S. Barabas, dans *les Monumenta* de l'Académie, 1898 et 1899, 2 vol. — Sur le poète : F. Salamon, dans ses *Etudes littéraires*, 1889, I. — Jean Arany, *Zrinyi et le Tasse*, dans les *Œuvres en prose*, 1879. — J. Horvát a édité les œuvres de tactique (1891). — La biographie la plus complète est celle de Charles Széchy, dont 3 vol. ont paru dans les monographies historiques (1897-1900). — Sur Pierre Zrinyi, V. la bibliographie de l'art. Wesselényi. — Sur Hélène Zrinyi : la biographie de Michel Horváth, 1873.

ZSCHIMMER (Emil), peintre allemand, né à Grosswig, près de Schmiedeberg (Mersebourg), le 14 sept. 1842. Son œuvre, qui se trouve en grande partie dans des collections particulières, est composée de paysages de son pays natal : landes, forêts, etc.

ZSCHOKKE (Johann-Heinrich-Daniel), écrivain allemand, né à Magdebourg le 22 mars 1771, mort à sa campagne de Blumenhalde (Suisse) le 27 juin 1848. Il quitta le gymnase pour s'engager dans une troupe de comédiens errants (1788), entra l'année suivante à l'Université de Francfort-sur-l'Oder, publia un roman très goûté, *Abœllino der grosse Bandit* (1794), en tira un drame, suivi d'une tragédie, *Julius von Sassen* (1796), voyagea et se fixa dans les Grisons où il prit la direction d'une institution scolaire à Reichenau et rédigea l'histoire du pays (*Gesch. des Freistaats der drei Bünde in Rhætien*, 1798). Il fut élu député au parlement d'Aarau, chef du département de l'instruction publique, commissaire fédéral en Unterwalden, puis aussi pour Uri, Schwytz et Zug, pacifia ces cantons et fut ensuite chargé d'organiser la Suisse italienne (1800), et nommé administrateur de Bâle. Il se retira quand prévalut la tendance fédéraliste, se fixa en Argovie, où il publia : le *Schweizerbote* (1804-32) ; des ouvrages sur les forêts (*Gebirgsfœrster*, 1803, 3 vol. ; *Alpenwœldler* (1804), propageant les idées libérales, la franc-maçonnerie, publiant divers recueils, en particulier une revue mensuelle, *Erheiterungen* (1811-27), etc. Il eut en 1813-14 une influence pacificatrice, fut élu au grand Conseil, au consistoire, etc., rédigeant d'excellents ouvrages de vulgarisation populaire, et des romans imprégnés du même esprit (*Bildern aus der Schweiz*, 1824-26, 5 vol.) ; ses *Stunden der Andacht* (1809-16), œuvre souvent rééditée (1890, 8 vol.), sont une des meilleures expressions du rationalisme. Les œuvres complètes de Zschokke forment 35 vol. (Aarau, 1851-54).

Bibl. : Wernly, *Vater H. Zschokke* ; Aarau, 1894.

ZSOMBOLYA (all. *Hatzfeld*). Ville de Hongrie, comitat de Torontal, sur le chem. de fer de Budapest à Verciorova ; 10.000 hab. Colonie sociale fondée en 1718 au milieu du Banat. Château et haras du comte Csekonics. Grand marché agricole.

ZUANI. Com. du dép. de la Corse, arr. de Corte, cant. de Moita ; 503 hab.

ZUBER (Jean-Henri), peintre français, né à Rixheim (Alsace) le 24 juin 1844. Elève de l'Ecole navale (1861), il abandonna la marine (1868) pour se consacrer à la peinture. Elève de Gleyre, il débuta au Salon de 1869 avec deux toiles, *Grande rue de Peking* et *la Tour de porcelaine du Palais d'été*. Parmi ses œuvres ultérieures, nous citerons : *les Rochers de San Montana*, *la Mare*, *Lisière de forêt*, *une Halte*, *le Vieux Chêne*, *une Soirée à Versailles*, *En pleine forêt* (*Haute-Alsace*), *Journée d'octobre* (bords de la Loue).

ZUBIRI. Rivière de *Navarre* (V. ce mot).

ZUCCARI (Anna), femme de lettres ital. (V. Radius).

ZUCCARO ou **ZUCCHERO** (Taddeo), peintre italien, né à Sin Angelo in Vado en 1529, mort en 1566. Elève de Pompeo da Fano et de Giacomo da Faenza, il se rendit à Rome, où il produisit un grand nombre d'ouvrages exécutés d'un pinceau facile, mais qui ne sont point exempts d'une certaine monotonie dans la composition. On cite de lui, principalement, ses fresques du château de Caparola, près de Viterbe, où sont représentés divers épisodes de la vie des Farnèse. G. C.

ZUCCARO ou **ZUCCHERO** (Federico), peintre italien, né en 1542, mort à Ancône en 1609, frère du précédent. Il suivit les leçons de son frère, et se fit connaître à Rome par d'estimables peintures. De là il se rendit à Florence, où il peignit un *Lucifer*, de dimensions colossales, et des figures hautes de 50 pieds pour la grande coupole de la cathédrale. De retour à Rome, il se vit confier encore quelques travaux importants, mais il se fit des ennemis qui l'obligèrent à quitter la ville. Zuccaro se vengea par son tableau de la *Calomnie*, dans lequel il avait représenté ses accusateurs avec des oreilles d'âne. Puis il parcourut la Flandre, la Hollande, l'Angleterre, et revint encore à Rome où il rentra en grâce auprès du pape. Un nouveau voyage le conduisit en Espagne, et la faveur de Philippe II lui valut une riche pension. A dire vrai, ce fut plutôt au charme de ses manières et à l'agrément de sa conversation qu'à l'originalité de son talent que ce peintre avait dû ses succès. Vers la fin de sa vie, il reçut le titre de prince de l'Académie de Saint-Luc. G. C.

ZUDAUSQUES. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. de Lumbres; 477 hab.

ZUG. Le plus petit des cantons suisses, borné par les cant. de Zurich, Schwytz, Lucerne et Argovie ; 239 kil. q.; 25.045 hab. (en 1900) de langue allemande professant la religion catholique. Ce pays qui fait partie du plateau suisse a un climat très doux ; le châtaignier y prospère. La principale rivière est la Lorze. Il y a un lac, le lac de Zug, 13 kil. 1/2 de longueur et 4 1/2 de largeur, dans lequel on pêche un poisson très renommé. Le cant. de Zug est un grand verger qui produit énormément de fruits ; il fait une exportation importante de pommes et d'eau de cerises. L'industrie y a pris un assez grand développement; on y trouve des tissages de soie et de coton, des fabriques de papier et un grand établissement de lait condensé. Le chef-lieu est Zug, jolie petite ville, située au bord du lac; 6.597 hab. ; école industrielle et gymnase ; plusieurs couvents et églises ; arsenal intéressant.

Le cant. de Zug est une démocratie représentative avec referendum. Le pouvoir législatif est exercé par le Grand Conseil, l'exécutif par un conseil d'Etat de sept membres, élus par le peuple, et le pouvoir judiciaire par la cour d'appel composée également de sept membres élus par le Grand Conseil. Le budget de l'Etat est à peu près de 1/2 million. Le pays de Zug était au moyen âge une possession des ducs d'Autriche, qui en avaient fait jusqu'à un certain point leur base d'opération contre la ligne des Waldstetten. Pour ce motif, ceux-ci s'en emparèrent et l'admirent dans leur alliance (1352).

ZUIDERZÉE. Golfe des *Pays-Bas* (V. ce mot, p. 162).

ZULIA. Fleuve de *Colombie* et de *Venezuela* (V. ces mots). — Etat du Venezuela, qui enveloppe le golfe de Maracaïbo; 157.800 hab. en 1894. Région tropicale humide et fiévreuse, très boisée. Cap. Maracaïbo.

ZULLICHAU. Ville de Prusse, district de Francfort-sur-l'Oder; 7.561 hab. en 1895. Le 23 juil. 1759, les Russes de Soltikov y battirent les Prussiens.

ZULPICH. Ville de la Prusse rhénane, district de Cologne, sur le ch. de fer de Düren à Euskirchen; 2.000 hab. C'est l'ancienne ville romaine de *Tolbiacum*, du pays des Ubiens, au croisement de voies romaines vers Trèves, Reims, Cologne, Xanten, etc. Les rois francs y résidèrent. Il est très douteux que ce soit en ce point que Clovis remporta sa grande victoire de 496 sur les Alamans; Thierry, roi de Bourgogne, y vainquit son frère Théodebert, roi d'Austrasie (612). Au Xe siècle, Zulpich passa aux mains de l'archevêque de Cologne.

ZULULAND (V. Zoulouland).

ZUMALA-Carrégui (Tomás), général espagnol, né à Ormaiztegui (Guipuzcoa) le 29 déc. 1788, mort à Cegama (Biscaye) le 25 juin 1835. Etudiant en droit à Pampelune en 1808, il s'engagea comme volontaire pour combattre les Français, se fit remarquer, au cours de la guerre de l'Indépendance, par sa bravoure autant que par ses talents militaires, parvint au grade de capitaine en 1813, fut destitué comme ultra-royaliste en 1822 par le gouvernement constitutionnel, prit peu après du service dans l'armée *de la Foi* et, après le rétablissement de l'absolutisme, devint lieutenant-colonel (1825), puis colonel. Son dévouement à don Carlos lui valut d'être mis en disponibilité un peu avant la mort de Ferdinand VII (1833). Il refusa de reconnaître la reine Isabelle et, dès le mois d'oct. 1833, organisa dans les provinces basques des bandes carlistes qui grossirent rapidement, et à la tête desquelles il tint en échec pendant près de deux ans, d'abord les généraux Saarsfield, Valdès, Quesada, Rodil (1833-34), puis le vieux guerrillero Mina, qui renonça bientôt à la lutte (1834), enfin, pour la seconde fois, le général Valdès (avr. 1835). Sa parfaite connaissance du pays, la rapidité de ses mouvements et son impitoyable énergie déconcertaient et intimidaient les troupes constitutionnelles, sur lesquelles il eût peut-être encore gagné du terrain s'il n'eût reçu, à l'attaque de Bilbao (15 juin 1835), une blessure qui parut d'abord légère, mais ne tarda pas à s'envenimer et à laquelle il succomba quelques jours après. A. D.

ZUMBO. Poste portugais du Mozambique, sur la r. g. du Zambèze, au confluent de la Louangoua, à 405 kil. O. de Tété. Région très fertile.

ZUMBUSCH (Kaspar), sculpteur allemand, né à Herzebrock (Westphalie) le 23 nov. 1830. Elève de Halbig à Munich, il se fit connaître par un buste du *Roi Louis II ;* son projet de monument au roi Maximilien fut adopté peu après. A partir de ce moment, il produisit un grand nombre d'œuvres : statue du *Comte Rumford*, à Munich ; tombeau du *Prince Auguste de Prusse* (château de Bellevue, à Berlin); monument commémoratif de la guerre, à Augsbourg. Nommé professeur à Vienne, il exécuta dans cette ville une statue de *Beethoven* (1880), le monument de *Marie-Thérèse*, etc. Il a aussi, pour satisfaire à un caprice du roi Louis II de Bavière, sculpté toute une série de statuettes de marbre représentant des héros des opéras wagnériens.

ZUNI (Monts) (V. États-Unis, t. XVI, p. 537).

ZUNTI. Famille d'imprimeurs italiens (V. Giunti).

ZUNZ (Leopold), érudit juif allemand, né à Detmold le 10 août 1794, mort à Berlin le 17 mars 1886. Initiateur de la critique scientifique des écrits rabbiniques, il a publié : *Die gottesdienstlichen Vortrœge der Juden* (1832 ; 2e éd., 1892); *Die synagogale Poesie des Mittelalters* (1855) ; *Die Ritus des synagogalen Gottesdienstes* (1859); *Litteraturgesch. der synagog. Poesie* (1865), etc.

ZURBARAN (Francisco de), peintre espagnol, né à Fuente de Cantos (Estramadure) en 1598, mort à Madrid en 1663. Ses parents étaient d'humbles laboureurs et ne s'opposèrent point au désir d'être peintre que leur fils manifesta. On le conduisit à Séville, où il entra dans l'atelier de Juan de las Roëas. Grâce aux excellentes leçons de ce maître, Zurbaran, d'ailleurs doué de dons innés pour la peinture, fit de si rapides progrès qu'on augura de bonne heure qu'il y avait en lui l'avenir d'un grand artiste. A peine comptait-il vingt-cinq ans que le marquis de Malagon lui confiait l'exécution des neuf grandes compositions qui décorent la chapelle de saint Pierre dans la cathédrale de Séville. Il fit là ses preuves de puissant coloriste et se vit presque tout de suite chargé de la décoration du maître-autel de l'église du collège des jésuites de Saint-Thomas-d'Aquin. Cette vaste composition, la plus grande qu'ait peinte Zurbaran, est considérée comme son chef-d'œuvre. Elle représente *le Triomphe* ou *l'Apothéose de saint Thomas d'Aquin* et fait partie aujourd'hui des ouvrages provenus du séquestre des couvents et conservés au musée de Séville. Zurbaran après avoir achevé cette *Apothéose*, qui fut très admirée, alla peindre ensuite une suite de compositions, empruntées à la vie de saint Jérôme, au couvent de Guadalupe. Il y rencontra ses modèles préférés et y mena cette vie monastique et aus-

tère qu'il pratiqua avec prédilection durant toute son existence. Revenu à Séville, il fit pour la chartreuse de Santa Maria de las Cuevas un ensemble de peintures, conservées actuellement au musée provincial, et parmi lesquelles on note, comme supérieures, un *Saint Bruno s'entretenant avec le pape Urbain II*, *le Miracle de saint Hugo*, *la Vierge abritant sous son manteau des chartreux et Jésus enfant tressant une couronne d'épines*. La chartreuse de Jerez lui commanda également de nombreux ouvrages, aujourd'hui dispersés, et dont quelques-uns, tels qu'une *Annonciation*, une *Adoration des rois* et une *Adoration des bergers*, méritent d'être spécialement signalés. Le musée du Louvre conserve deux importantes toiles de l'artiste, qui firent jadis partie de la décoration de l'église de Saint-Bonaventure, à Séville, et dont les sujets sont empruntés à la vie de ce saint docteur; un tableau de cette même suite est au musée de Berlin et un quatrième au musée de Dresde. Zurbaran est également dignement représenté dans divers autres musées. Celui de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg, possède un très beau *Saint Laurent*, avec la signature du maître et la date 1636; à Cadix, c'est un *Saint Bruno*, empreint d'un profond sentiment religieux, un *Saint Hugo, évêque*, et d'excellents portraits de religieux; à Madrid, le musée du Prado montre deux compositions tirées de la *Vie de saint Pierre Nolasque;* plus fortunée encore, la galerie de l'Académie de San Fernando garde cinq portraits en pied de moines de la Merci, vêtus de frocs blancs aux plis amples et sculpturaux, qui sont des œuvres supérieures; la National Galery, à Londres, a acquis à la vente du roi Louis-Philippe ce farouche *Moine en prières*, qui fut jadis tant admiré au Louvre, et possède une *Adoration des bergers* attribuée longtemps à Velazquez. Des analogies frappantes se notent, en effet, entre les toutes premières productions des deux grands artistes, élevés dans un même milieu, abreuvés aux mêmes sources d'art et recevant, quoique de maîtres différents, un même enseignement ayant pour principe fondamental l'observation et la recherche du naturel et du vrai. En 1650 et à l'appel de Velazquez, son ami et son admirateur, Zurbaran vint à Madrid, où, par ordre de Philippe IV, il entreprit la décoration d'un *Salon* au palais du Buen Retiro; il y peignit les *Travaux d'Hercule*, suite de dix compositions, dont quatre seulement sont de sa main; elles se trouvent actuellement au musée du Prado. Zurbaran est une des grandes figures parmi cette pléiade d'artistes qui sont l'honneur et l'orgueil de l'école espagnole au XVIIe siècle. Son sentiment religieux, si profond et si sincère, est bien autrement viril que ne l'est celui de Murillo, et son naturalisme, moins âpre, moins artificiel d'effet que celui de Ribera, l'égale cependant sous le rapport de la sincérité et de la puissance. On cite parmi ses élèves les deux frères Polanco, Bernabé de Ayala et Gradilla. Paul LEFORT.

BIBL. : PALOMINO, *El museo pictorico*. — Cean BERMUDEZ, *Diccionario de los mas ilustres profesores;* Madrid, 1800. — Ch. BLANC, *Histoire des peintres de toutes les écoles;* Paris. — Paul LEFORT, *la Peinture espagnole;* Paris.

ZURICH (Lac de). Lac de Suisse, dans le canton du même nom, 40 kil. de longueur sur 1 à 4 de largeur; 88 kil. q.; alt. : 409 m.; prof. max. : 143 m.; eaux vertes dans le bassin supérieur, bleu vert près de Zurich. Ce bassin, qui a la forme d'un croissant allongé d'E. en O. et N., est formé par le Linth, qui s'y jette à Schmerikon et se déverse par la Limmat, qui en sort à Zurich. Il a des rives très fertiles couvertes de vignes et d'arbres fruitiers et parsemées d'un grand nombre de localités importantes. Il est poissonneux; on y pêche surtout le brochet et la truite saumonée. La jolie petite île d'Ufenau a servi de refuge à Ulrich de Hutten, l'antagoniste de Rome aux premiers temps de la Réformation. Le lac de Zurich possède un service très important de bateaux à vapeur et une flottille de canots. Des lignes de chemins de fer parcourent ses bords et permettent d'en faire le tour. La presqu'île de Rapperswil et la digue du chem. de fer isolent du reste du lac son bassin oriental ou supérieur.

ZURICH. Canton de Suisse, borné au N. par le Rhin et le cant. de Schaffhouse, à l'E. par la Thurgovie et Saint-Gall, au S. par les cant. de Zug et de Schwytz, à l'O. par l'Argovie; 1.723 kil. q.; 430.336 hab. (en 1900) de langue allemande, en majorité protestants. Il appartient au plateau suisse et au bassin du Rhin. Il y a cependant aux frontières S. et E. quelques sommités, dont la plus élevée a 1.295 m. Quelques chaînes de collines traversent le pays : le Pfannenstiel, le Zurichberg et l'Albis. Les vallées ne sont pas profondément tracées; la plus importante est celle de la Limmat. Les principales rivières sont, outre le Rhin qui forme la frontière sur une longueur de 25 kil. environ, la Limmat, la Thur, la Toess, la Glatt. Il y a plusieurs lacs : ceux de Zurich, de Greifensee et Pfaeffikon sont les plus grands. Le climat est variable, assez doux sur les rives du lac, plus froid dans le reste du pays. Une grande partie du territoire est agricole et vinicole; beaucoup d'arbres fruitiers. Cependant l'industrie est l'occupation dominante de la population. Le tissage, l'impression, la teinturerie du coton, ainsi que le tissage de la soie, occupent plus de 60.000 ouvriers. Il y a, en outre, de grandes fabriques de machines de toute espèce, des fonderies, des fabriques de papier. Les usines les plus considérables de la Suisse sont dans le cant. de Zurich.

Le chef-lieu est la *ville de Zurich*, située à l'extrémité N. du lac et sur la Limmat qui la divise en deux parties, ainsi que sur la Sihl; ces deux rivières y opèrent leur confluence. Par l'incorporation de plusieurs communes suburbaines, le chiffre de la population s'est élevé à 152.942 hab. (en 1901). La ville est en plaine sur la rive gauche de la Limmat, tandis qu'elle s'élève, sur la rive droite, en gradins qui gravissent le versant du Zurichberg. Le site est très pittoresque; du quai élevé le long du lac on jouit d'une magnifique vue sur les Alpes. Zurich possède deux églises dont la construction remonte au XIe siècle, le Grossmunster et le Fraumunster; cette dernière jouissait de privilèges importants que lui avait conférés un roi d'Allemagne. Il y a deux hôtels de ville : un ancien, qui sert aux autorités cantonales; un moderne, en style allemand, qui est affecté aux services communaux de la ville. Zurich est le siège de deux établissements fédéraux, l'école polytechnique située avec ses nombreuses annexes sur le versant du Zurichberg et le musée national qui occupe un très bel édifice récemment érigé et dont les collections ainsi que les intérieurs sont des plus remarquables. Il s'y trouve également une université et plusieurs établissements importants d'instruction publique, professionnelle, commerciale, etc., en outre une école vétérinaire. Zurich est le centre commercial de toute la Suisse orientale et possède des entrepôts, ainsi que des établissements financiers de premier ordre. Les environs de la ville sont très agréables et offrent plusieurs belles promenades, entre autres le grand parc de Belvoir, donné à la ville par un de ses bourgeois, et l'Utliberg, sommité de la chaîne de l'Albis que l'on gravit en chemin de fer et d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la ville et sur les Alpes.

Le cant. de Zurich est une république démocratique représentative avec referendum et droit d'initiative populaire (constitution de 1869). Le pouvoir législatif est exercé par le conseil cantonal élu pour trois ans par le peuple au suffrage universel; le pouvoir exécutif, par le conseil exécutif élu également pour trois années par le peuple; le pouvoir judiciaire, par la cour suprême composée de neuf membres nommés pour six ans par le conseil cantonal. Le canton est divisé en onze districts, à la tête de chacun desquels se trouve un préfet assisté d'un conseil de préfecture. La fortune de l'Etat est évaluée à une quarantaine de millions. Le budget s'équilibre avec environ 7 millions en recettes et en dépenses.

Zurich a pour origine un château romain autour duquel s'étendit une ville à l'époque du royaume franc. Les droits

de suzeraineté appartenaient en partie au roi, en partie à l'abbesse de Notre-Dame. Le pays fit partie du duché de Souabe, puis retourna à l'Empire. L'empereur Frédéric Ier donna à la ville une charte de ville impériale (1218). Les menées de la maison de Habsbourg-Autriche engagèrent Zurich à s'allier avec les cantons forestiers (V. Suisse), ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre une politique hostile aux confédérés, notamment à l'époque du bourgmestre Brun et de Stussi qui s'allièrent avec la maison d'Autriche contre les Suisses. La bataille de Saint-Jacques sur la Birse (1444) fut la conséquence de cette politique. Zurich fut l'initiateur de la réforme religieuse en Suisse; Zwingli était curé dans cette ville. Il y eut en 1794 une révolte, qui fut promptement réprimée, de la campagne contre la ville dont la domination était très dure. Sauf à de rares intervalles de peu de durée, le gouvernement fut aristocratique et oligarchique jusqu'en 1830. A cette époque, Zurich se mit avec Berne à la tête du parti radical suisse. Il y eut en 1839, à cause de la nomination du rationaliste David Strauss comme professeur à l'Université de Zurich, une émeute populaire fomentée par un pasteur, à la suite de laquelle le parti conservateur vint au pouvoir, mais il n'y resta que six ans. Zurich joua avec Berne un rôle prépondérant dans la guerre civile du Sonderbund et dans la question de la revision fondamentale des institutions politiques de la Suisse, qui aboutit à la constitution fédérale de 1848. D[r] Gobat.

Bataille de Zurich (V. Masséna).

Traité de Zurich. — Traité conclu le 10 nov. 1859 entre l'Autriche, la France et la Sardaigne sur les bases des *préliminaires de Villafranca* (11 juil.); il préparait l'unité italienne (V. Italie). L'Autriche cédait à la France, qui les rétrocédait à la Sardaigne, ses droits sur la Lombardie, excepté les places de Peschiera et Mantoue; la Sardaigne prenait à sa charge les trois cinquièmes de la dette lombardo-vénitienne et 40 millions de florins de l'emprunt de 1854. Le projet de confédération italienne et les réclamations des princes expulsés de Parme, Modène et Toscane, visées dans les préliminaires, furent passés sous silence.

ZURITA (Gerónimo), historien espagnol, né à Saragosse le 4 déc. 1512, mort à Saragosse le 3 nov. 1580. Son père, Miguel Zurita, fut médecin de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint. Tonsuré en 1522, ce qui ne l'empêcha pas de se marier plus tard, Zurita fit des études remarquables à Alcalá de Henares. Après avoir rempli divers emplois, il fut, en 1547, chargé par l'inquisiteur général don Fernando de Valdes de recueillir les bulles, brefs et actes intéressant le Saint-Office, et la façon dont il s'acquitta de sa tâche lui valut, en 1548, le titre de « Contador general de la Inquisicion de la Corona de Aragon ». L'année précédente, les Cortès d'Aragon, réunies à Monzon, avaient décidé la création d'un office de chroniqueur. Zurita en fut investi le 31 mai 1548, et par cédule royale du 4 mai 1549, il fut autorisé à consulter toutes les archives du royaume. Il fit, en 1550, un voyage de recherches en Sicile. En 1553, il travaillait aux Archives de Barcelone, et en 1562 il publiait la première partie de ses *Anales del Reyno de Aragon*, en 2 tomes. En 1566, il recevait le titre de secrétaire de la chambre du roi, et en 1568 l'inquisiteur général, don Diego de Espinosa, le nommait secrétaire du conseil suprême du Saint-Office. Entre temps, Philippe II, qui venait de fonder le dépôt d'archives de Simancas, chargeait Zurita (14 mars 1567) de recueillir les papiers intéressant l'Etat indûment conservés dans les familles, de classer les archives de Simancas et d'en dresser une sorte d'inventaire. Très bien en cour auprès du roi, Zurita obtint de lui (21 janv. 1571) la charge financière de maestroracional de Saragosse. Il se retira alors dans un couvent de sa ville natale où il poussa la rédaction de ses *Anales* (qui débutent à l'invasion des Arabes) jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique (1516); le sixième et dernier volume parut, un an avant la mort de l'historien, en 1579. Zurita a eu ce mérite singulier de rompre avec les vieilles traditions des chroniqueurs sans critique et de ne produire que des faits appuyés sur des documents, d'où la valeur durable de son œuvre.

Bibl. : Dormer, *Progresos de la historia en el Reyno de Aragon y elogios de Gerónimo Zurita, su primer coronista...*; Saragosse, 1680, in-fol.

ZURLAUBEN. Noble famille suisse, dont les membres, sous le nom de La Tour-Châtillon, furent faits barons de l'Empire par Othon le Grand, et jouèrent un grand rôle dans les luttes du moyen âge en Suisse. — *Pierre* (xiv[e] siècle) fut en lutte contre les Bernois. — *Antoine*, mort en 1402, fut en lutte avec l'évêque de Sion, qui fut pris et tué par ses vassaux. Plus tard, il fut battu par les Valaisans et dut se réfugier à la cour de Savoie. — *Balthazar*, son fils, sentant que le nom de La Tour était devenu odieux au peuple, prit le nom de Zurlauben (de *Laube*, feuille d'arbre) tiré de sa retraite dans les bois. — *Oswald*, arrière-petit-fils du précédent, fut au service du pape Jules II, de Sforza, de François I[er]. Un des vainqueurs de Cappel (1531). — *Antoine* (1505-84), au service de la France, combattit à Dreux, Jarnac, Moncontour. Cette branche s'éteint en 1641 avec *Oswald II*. — *Béat I[er]*, d'une autre branche, mort en 1596, chef des gardes suisses sous Charles IX et Henri III, puis landammann de Zoug. — *Conrad*, son fils, militaire et diplomate auprès de Henri IV et de Louis XIII, chevalier de Saint-Michel. Auteur du traité *De concordia fidei*. — *Henri*, fils du précédent, mort en 1650, pensionné par Louis XIV pour sa bravoure. — *Béat II*, son frère, mort à Zoug en 1663, surnommé *Père de la Patrie* et *Colonne de la religion*, homme politique remarquable. — *Béat-Jacques I[er]*, mort à Zoug en 1696, fut chef des troupes des cantons catholiques et diplomate. — *Conrad*, son frère, mort à Perpignan en 1682, servit sous Louis XIV en Hollande et en Catalogne, et fut nommé inspecteur général d'infanterie. — *Béat-Gaspard*, neveu du précédent, mort à Zoug en 1706, officier au service de Savoie, puis landammann. — *Béat-Jacques II*, mort à Zoug en 1717, renouvela les capitulations avec l'Espagne et la France. — *Béat-François-Placide*, mort en 1770, fut lieutenant général des armées françaises et grand-croix de Saint-Louis. — *Béat-Fidèle-Antoine-Jean-Dominique*, né à Zoug en 1720, mort en 1795, fit plusieurs campagnes dans le régiment Zurlauben, devint brigadier, puis lieutenant général. Il a écrit de nombreux ouvrages d'érudition et d'histoire relatifs à la Suisse. Les plus connus sont : *l'Histoire militaire des Suisses au service de France* (Paris, 1751-53, 8 vol.); *Mémoires et lettres du duc de Rohan* (Paris, 1758, 3 vol.); *Tableaux de la Suisse* (2[e] éd. ill., Paris, 1784-88, 12 vol.), etc.

ZURLINDEN (Emile-Auguste-François-Thomas), général français, né à Colmar le 3 nov. 1837. Il passa par l'Ecole polytechnique (1856) et l'Ecole d'application de Metz (1860), d'où il sortit à la tête de sa promotion. Capitaine en 1866, il fit la campagne de 1870 aux côtés du général de Berkheim, dont il était aide de camp, d'abord au 3[e] corps, puis au 6[e]. Il prit part à tous les combats des environs de Metz. Prisonnier après la capitulation, Zurlinden fut d'abord interné à Wiesbaden sur parole; mais il déclara reprendre sa parole et fut enfermé à la forteresse de Glogau, en Silésie. Il s'évada la veille de Noël et, profitant des fêtes, traversa toute l'Allemagne, atteignit Bâle et entra en France, où le gouvernement de la Défense nationale lui donna le grade de chef d'escadron et le nomma chef d'état-major de l'artillerie du 25[e] corps, avec lequel il se battit encore le 28 janv. à Blois.

Confirmé dans son grade en sept. 1871, il passa deux années en Algérie et commanda l'artillerie à Mostaganem. Lieutenant-colonel du 13[e] d'artillerie à Vincennes, il fut nommé colonel du 25[e] à Châlons le 13 nov. 1880 et général de brigade le 24 oct. 1885. Il commanda alors l'artillerie du 10[e] corps, puis la brigade d'infanterie de Cher-

bourg et fut promu général de division en 1890. Successivement commandant de l'artillerie de Paris, puis de la 2e division d'infanterie à Arras, il fut placé en 1894 à la tête du 4e corps d'armée au Mans. En 1895, il accepta la succession du général Mercier au ministère de la guerre; il assura l'exécution de l'expédition de Madagascar; puis, à la chute du ministère, prit le commandement du 15e corps jusqu'en 1898, où il succéda au général Saussier dans le gouvernement de Paris : tâche délicate au milieu des difficultés soulevées par l'affaire Dreyfus. A la suite du faux Henri et des démissions du général de Boisdeffre et de Cavaignac, il accepta de nouveau le ministère, mais se retira douze jours après. Il reprit les fonctions de gouverneur de Paris, mais, quatre mois plus tard, Gallifet, ministre de la guerre, le relevait de son commandement.

ZURSTRASSEN (Melchior), sculpteur allemand, né à Münster (Westphalie) en 1832, mort à Leipzig en 1896. Ses premiers travaux attirèrent l'attention de Rauch qui fit de lui son élève. Après un long séjour en Italie, il revint à Berlin où il exécuta une colonne commémorative de la guerre de 1866 et, pour la bibliothèque de l'hôtel de ville, huit bustes de personnages célèbres des lettres et des sciences. Devenu professeur à l'Académie des beaux-arts de Leipzig, il travailla activement à la décoration de plusieurs monuments de cette ville (Postes, Musée, Université, etc.).

ZUTKERQUE. Com. du dép. du Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruicq; 1.617 hab.

ZUTPHEN ou **ZUTFEN.** Ville des Pays-Bas, ch.-lieu d'arr. de la prov. de Gueldre, sur la Berkel, affl. de l'Yssel; 20.000 hab. Stat. du chem. de fer de Groningue à Arnhem. Grand commerce de bois; briqueteries; fabriques de papiers, de colle, de meubles; imprimeries, savonneries, corroiries, minoteries. Le principal édifice de la ville est l'église Sainte-Walburge, de style ogival. On y voit des fonts baptismaux en cuivre, œuvre remarquable de la Renaissance. La salle capitulaire a conservé l'ancienne bibliothèque dans laquelle il y a de nombreux manuscrits attachés par des chaînes de fer. — Zutphen était, au moyen âge, la capitale d'un comté situé entre la Veluwe, Munster et Clèves. Elle fut assiégée et prise en 1202, 1572, 1586, 1591 et 1672.

ZUYDCOOTE. Com. du dép. du Nord, arr. et cant. (E.) de Dunkerque; 402 hab.

ZUYDERZÉE. Golfe des *Pays-Bas* (V. ce mot, p. 162).

ZUYTPEENE. Com. du dép. du Nord, arr. de Hazebrouck, cant. de Cassel; 763 hab.

ZVORNIK. Ville de Bosnie, sur la r. g. de la Drina; 3.100 hab. en 1895. Mines de plomb; commerce de bois. En face est la ville serbe de *Mali-Zvornik.*

ZWEIBRÜCKEN. Ville de Bavière (V. Deux-Ponts).

ZWENTIBOLD, prince de Moravie (V. Svatopluk).

ZWICKAU. Ville de Saxe, ch.-l. d'un cercle, sur la r. g. de la Mulde de Zwickau; 55.829 hab. en 1900. Eglise gothique de Marie très restaurée; vieilles maisons. Riches archives. Grand centre manufacturier au N. d'un bassin houiller qui produisait, en 1896, plus de 2 millions et demi de tonnes. Fontes, machines, produits chimiques, glaces, papier, tanneries, lainages, bonneterie, etc. Aux environs, grandes fabriques de cellulose, papier, porcelaine; usines métallurgiques, etc. La ville n'avait que 6.127 hab. en 1832. Elle remonte au temps des Sorbes, fut annexée par la maison de Wettin en 1348 et fut la patrie de l'anabaptiste Thomas Munzer.

ZWILLING (Gabriel), sectaire allemand (V. Didyme).

ZWINGLI (Ulrich ou Huldreich), réformateur suisse, né à Wildhaus, dans le Toggenbourg, le 1er janv. 1484, mort à Cappel le 11 oct. 1531. Il a été l'un des trois grands réformateurs, et, avec Calvin, le fondateur de l'Eglise réformée. En 1506, âgé de vingt-deux ans, il fut élu curé de Glaris, avant d'avoir reçu les ordres. Il y poursuivit l'étude de l'Ecriture sainte, des pères de l'Eglise et des auteurs classiques et apprit, sans maître, le grec, qui devint sa langue favorite. C'est plus tard seulement, à Zurich, qu'il étudia l'hébreu. A Glaris (1506-16), il se trouva pour la première fois en présence d'une pratique qui exerçait une influence corruptrice sur le peuple; les Suisses louaient leurs bras et leur vaillance à des souverains étrangers; Zwingli accompagna plusieurs fois ses ouailles sur les champs de bataille d'Italie; il combattit à Ravenne (1512) et à Marignan (1515), maniant l'épée et la hallebarde aussi bien que la parole et la plume. Après Marignan, il s'opposa à l'alliance française, ce qui le mettait du parti du pape; celui-ci eut dès lors le plus grand intérêt à le ménager; aussi Zwingli put-il commencer son œuvre réformatrice sans être inquiété. En 1516, l'administrateur de l'abbaye d'Einsiedeln (Notre-Dame des Ermites), Diebold de Geroldseck, lui offrit une place de prédicateur et une retraite paisible dans son couvent. Son séjour à Einsiedeln fut pour Zwingli ce qu'a été pour Luther son voyage à Rome. Il y avait là une image miraculeuse de la Vierge, qui attirait de nombreux pèlerins; sur la porte on lisait : « Ici l'on trouve une pleine rémission de tous les péchés ». Peut-être Zwingli connut-il là déjà le vendeur d'indulgences, Bernardin Samson, le Tetzel de la Suisse. Vers la fin de 1518, il fut appelé comme curé de la cathédrale, à Zurich.

Il y entra en fonctions le 1er janv. 1519. Il se mit aussitôt à expliquer l'Ecriture sainte, en commençant par l'*Evangile selon saint Matthieu.* Sa prédication était simple, sans art, mais claire et à la portée de tous. Il s'attaqua aux abus de l'Eglise et gagna rapidement Zurich à la Réforme. Déjà en 1520 la majorité du conseil des Deux-Cents enjoignit aux prêtres de prêcher sur les évangiles et les épîtres des apôtres. Cependant ce n'est qu'en 1522 qu'il entra en conflit avec l'Eglise, à la suite d'un sermon sur le jeûne. Zwingli et ses adhérents prirent alors la résolution de ne pas prêcher autre chose que ce qu'enseignent les Ecritures. Comme il y eut quelques troubles dans la ville, on convoqua, à la demande de Zwingli, un colloque (29 janv. 1523), où vinrent les chefs du parti catholique, et à leur tête Jean Faber, auparavant l'ami, et maintenant l'adversaire déclaré du réformateur. On discuta sur des thèses (*Schlussreden*) rédigées par Zwingli; un second colloque se réunit le 26 oct. de la même année, à la suite duquel il y eut un mouvement populaire pour enlever des églises les images, crucifix et œuvres d'art. Un troisième colloque fut convoqué (13 janv. 1524), pour empêcher ces désordres et procéder avec ordre et modération; on abolit alors également la messe. Mais alors déjà Zwingli dut entrer en lutte avec l'anabaptisme, qui lui suscita beaucoup d'embarras. C'est aussi de 1524 à 1529 que commença et s'accentua la querelle sur la sainte Cène, qui amena la séparation entre luthériens et zwingliens. En 1525, Zwingli dédia au roi François Ier son principal écrit, *Commentarius de vera et falsa religione*, où il exposa tout son système doctrinal, mais qui est bien inférieur à l'*Institution* de Calvin. En 1528, au colloque de Berne, Zwingli décida le triomphe de la Réforme dans ce puissant canton.

On est frappé de la grande place que la politique a prise dans l'œuvre réformatrice de Zwingli. Beaucoup en ont été scandalisés et ont été induits à porter sur lui un jugement injuste. Zwingli n'a pas été un réformateur se mêlant à la politique, mais un patriote suisse s'apliquant à réformer l'Eglise. Comme prédicateur et comme chanoine, il ne pouvait pas se désintéresser des affaires politiques, sous peine d'être considéré comme un mauvais citoyen. Ses principes politiques étaient du reste ceux de l'Eglise catholique, c.-à-d. absolument théocratiques. Pour lui, quiconque ne veut pas se soumettre à la « Loi de Dieu », n'a pas le droit de rester dans le pays, car il faut « que le Seigneur Jésus-Christ règne dans le pays ». Dans ses *Schlussreden*, il ne fait aucune distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : « Le prétendu pouvoir spirituel n'a aucun fondement dans l'ensei-

gnement du Christ (34). Ce pouvoir temporel est fondé sur l'enseignement du Christ (35). Tous les chrétiens doivent être soumis au pouvoir temporel (37). Pourvu que celui-ci n'ordonne rien de contraire à la loi divine (38). Si les chefs sont infidèles et abandonnent la règle du Christ, qu'on les destitue, au nom de Dieu (42). Qu'ils sortent d'ici, tous ceux qui ne veulent pas l'Ecriture pour juge suprême (67). » Aussi toutes les réformes furent-elles décidées en conseil, à la majorité des voix ; et les colloques entre zwingliens et catholiques ressemblaient plutôt à des assemblées législatives délibérant sur des projets de loi, qu'à des conférences entre théologiens. Ce qui mêla encore plus Zwingli aux affaires politiques, c'est qu'à défaut d'autre secrétaire rédacteur capable, le Conseil chargea le réformateur de rédiger tous les actes politiques, diplomatiques et militaires, et il devint ainsi le chef politique et militaire de Zurich. Il élabora, par exemple, trois projets de réorganisation de l'armée, pour la défense nationale, où se mêlent d'une manière étrange la religion et la stratégie. Il appréciait d'un coup d'œil clairvoyant la situation politique de Zurich, qui était menacé par les quatre cantons primitifs (Schwytz, Uri, Unterwalden, Lucerne) et par celui de Zug. Il s'agissait de les prévenir pour les surprendre. Il organisa donc la campagne de 1529, dont il dressa lui-même le plan, et marcha en tête, avec les chefs, la hallebarde au poing. Il eût réussi, sans l'intervention malencontreuse d'un homme bien intentionné, mais peu clairvoyant, le landamman Aebli de Glaris, qui empêcha la bataille. C'est au sortir de cette campagne que Zwingli se rendit au colloque de Marbourg (V. l'art. LUTHER, t. XXII, p. 785). Il y réussit à arrêter avec le landgrave Philippe de Hesse les bases d'une alliance. A son retour à Zurich, il écrivit au doge de Venise, qui l'éconduisit ; puis il entra en négociations avec l'ambassadeur de France, de Boisrigault, et avec le deuxième ambassadeur, le général Lambert Maigret, auxquels il envoya un projet de traité « pour briser la puissance de l'empereur » ; si le roi de France l'acceptait, on le soumettrait encore à l'examen « des savants et des serviteurs de la parole de Dieu de la Confédération ». Il ne fut pas plus heureux. Son projet fait sourire aujourd'hui ; cependant il ne manquait pas de grandeur ; pour la première fois, peut-être, la Suisse y traite de puissance à puissance avec d'autres Etats, et n'est plus seulement une agglomération de petites provinces. L'influence de Zwingli dans les conseils de Zurich et de plusieurs autres cantons fut prépondérante. Mais il resta toujours d'un désintéressement absolu. Il n'avait qu'un seul but, grandir sa patrie, et ainsi son patriotisme domina toute son œuvre réformatrice. Il fit la guerre à tout ce qui lui semblait corrompre et abaisser son peuple, les abus de l'Eglise aussi bien que les enrôlements mercenaires. Ses premiers écrits réformateurs étaient dirigés contre le jeûne et le célibat des prêtres. En 1522, il publia : en avril, un traité, *De la Liberté des aliments;* en juillet, une *Prière et exhortation amicale en faveur du mariage des prêtres;* entre les deux, en mai, il écrivit une *Exhortation contre les enrôlements et les pensions.*

Zwingli était, d'un autre côté, un humaniste, et son humanisme domina sa dogmatique aussi bien que son exégèse. Le point de départ de toute sa théologie est l'idée de l'absoluité et de la toute-puissance de Dieu. Il en résulta, à la base de son système, la doctrine de la prédestination, qui, chez lui, est plus raide et encore plus absolue que chez Calvin, car il va jusqu'à faire de Dieu l'auteur du mal. Tous les péchés et tous les crimes sont l'œuvre de la Providence : *Dei ordinatione fit ut hic parricida sit, alius adulter.* Seulement ces crimes, qui, pour l'homme placé sous la loi, entraînent la juste condamnation du coupable, ne sauraient être imputés à Dieu à titre de faute morale, « puisque la volonté divine est absolument souveraine, placée en dehors et au-dessus de la loi ; là où il n'y a point de loi, il n'y a point de transgression ». Tout homme étant prédestiné, soit au salut, soit à la condamnation, ce n'est plus la foi qui sauve, mais l'élection. Aussi Zwingli place-t-il dans le ciel, à côté de Moïse, des prophètes et des apôtres, du premier et du deuxième Adam, non seulement des païens comme Socrate, Aristide, Caton, les Scipions, etc., mais encore des personnages mythologiques, tels que Hercule et Thésée. Avec cette théorie, les moyens de grâce, les sacrements devenaient forcément des hors-d'œuvre, de purs symboles. Aussi n'est-ce pas sans raison que Luther lui dit à Marbourg : « Vous avez un autre esprit que nous ».

De quelque manière que l'on apprécie l'œuvre de Zwingli, on ne peut méconnaître qu'il a été un grand et noble caractère. Sans doute on lui a reproché les écarts de sa vie privée, comme prêtre ; mais il ne faut pas oublier que sa conduite était celle de la généralité des prêtres de son temps ; il vivait *caute, non caste*, ménageant au moins les apparences. En 1524, il se maria avec Anna Reinhard, la veuve de Meyer de Knonau. Il eut une belle vie de famille, de belles et fortes amitiés. Il fut un homme profondément sympathique, désintéressé, affable, plein de verve et d'esprit ; bon prédicateur, d'une grande érudition et un fidèle pasteur. La peste ayant éclaté à Zurich alors que Zwingli se trouvait, pour sa santé, aux bains de Pfeffers, il revint au milieu de son troupeau décimé, fut lui-même atteint du mal et pensa mourir. Mais une autre mort lui était réservée. Sa fin fut le digne couronnement de sa carrière. Ce qu'il avait prévu arriva. Les cantons protestants ayant décrété le blocus des cinq cantons catholiques, ceux-ci surprirent les Zurichois, non préparés et isolés. Zwingli reconnut aussitôt qu'il n'y avait aucun espoir de victoire. Il ne se mêla pas cette fois de la conduite des troupes, qu'il accompagna cependant au combat. On se rencontra à Cappel. Aux 8.000 hommes des cinq cantons catholiques, Zurich n'en put opposer que 700. Zwingli se tenait au troisième rang, appuyé sur sa hallebarde. Il fut trois fois renversé, puis abattu pour ne plus se relever et achevé par un officier ennemi. L'un des vainqueurs, le vieux Hans Schœnbrunn, anciennement chanoine à Zurich, voyant son corps inanimé, s'écria avec larmes : « Quelle qu'ait été ta foi, je sais que tu as été un loyal confédéré ; que Dieu te pardonne tes péchés ». Zwingli a, en effet, puissamment contribué à grandir sa patrie. — Les œuvre de Zwingli ont été publiées d'abord par son gendre : *Opera Zwingli, latine edid. Rud Jualter* (1544, 4 vol. in-fol.). L'édition la plus complète est : *Opera omnia edid. Schuler et Schulthess* (1829-42, 8 vol. gr. in-8). Un excellent choix en a été fait en allemand (L. Usteri et S. Voegelin, *Zwinglis Schriften im Auszuge ;* Zurich, 1818, 2 vol.). Ch. PFENDER.

BIBL. : *Zwingli Vita a Myconio*, dans *Vitæ quatuor Reform.*— HOTTINGER, *Zwingli und seine Zeit*, trad. franç. par A. Humbert; Lausanne, 1841.— V. CHAUFFOUR-KESTNER, *Etude sur les réformateurs du* XVI*e siècle;* Paris 1853, 2 vol — NOEL, *Essai sur le caractère et la doctrine de Zwingli ;* Genève, 1850.— C. TOURNIER, *Zwingli sur la sainte Cène ;* Strasbourg, 1853. — La meilleure biographie et la plus scientifique est celle de MÖRIKOFER, *Ulrich Zwingli, nach den urkundlichen Quellen ;* Leipzig, 1867-69, 2 vol.— V. les histoires ecclésiastiques du XVIe siècle.

ZWOLLE. Ville des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. d'Overyssel, sur la Zwarte-Water, qui se jette dans le Zuiderzée ; 30.848 hab. (en 1900). Fabrique de matériel de chemins de fer ; fonderies, scieries ; fabriques d'huile, de produits chimiques ; distilleries. Gymnase, école bourgeoise supérieure, école industrielle. L'église ogivale de Saint-Michel est du XVe siècle ; les orgues sont remarquables ; l'hôtel de ville contient une superbe salle gothique ; les Halles datent de la Renaissance. Zwolle est le lieu de naissance du grand peintre Gérard Ter Borch (1617-81) et de l'homme d'Etat J.-R. Thorbecke (1796-1872). Zwolle a été détruit par des incendies en 1224 et 1324, éprouvé par de graves inondations en 1775, 1784 et 1825, et a subi des sièges meurtriers en 1566, 1606, 1672 et 1813.

ZYGNEME (Bot.) (V. ZYGNÉMÉES).

ZYGNÉMÉES (Bot.). Algues de la famille des Conjuguées, ayant l'aspect d'un gazon dressé à la surface de l'eau à une hauteur de 3 centim., à thalle formé d'un filament simple, cloisonné transversalement en cellules cylindriques et dont les parois croissent d'une façon inégale, de sorte qu'il semble animé de mouvements particuliers. Les zygospores se forment par la conjugaison de deux filaments voisins qui s'envoient des protubérances dont l'anastomose est suivie de la contraction du corps protoplasmique entier, formant ainsi par rénovation totale une cellule qui va donner naissance à l'œuf en s'unissant à travers le canal à sa congénère, soit que les deux gamètes parcourent un chemin égal, soit que l'une des deux seule se transporte vers l'autre, et alors l'œuf se constitue à l'intérieur de l'une des cellules conjuguées. Principaux genres : *Zygnema*, *Spirogyra*, *Serogogonium*, *Zygogonium*. Dr Henri FOURNIER.

ZYGODACTYLES (Ornith.). Nom donné aux Oiseaux qui ont deux doigts en avant et deux en arrière et qui constituent l'ordre des GRIMPEURS de Cuvier. Tels sont les *Pics*, les *Coucous*, les *Jacamars*, les *Barbus*, les *Couroucous*, les *Aracaris*, les *Toucans*, les *Perroquets* (V. tous cos mots). Sous le nom de *Faux-Zigodactyles*, on a distingué des précédents les TOURACOS et les MUSOPHAGES dont le doigt externe peut se diriger en arrière à volonté, comme chez les Rapaces nocturnes, mais qui ne sont pas de véritables Grimpeurs (V. OISEAU). E. TRT.

ZYGŒNA. I. ICHTYOLOGIE (V. MARTEAU).

II. ENTOMOLOGIE.— Genre de Lépidoptères hétérocères, de la famille des Zygénides, caractérisé par les antennes épaisses, renflées et terminées en pointe obtuse, les palpes grêles, la spiritrompe longue, le thorax robuste, l'abdomen assez long, conique, les ailes supérieures étroites, ordinairement d'un bleu ou vert foncé chatoyant avec des taches symétriques le plus souvent rouges, les ailes inférieures rouges et bordées de noir bleu. Leurs chenilles, qui vivent généralement sur les Légumineuses, sont courtes, molles, pubescentes, à divisions segmentaires profondes et à tête très petite et rétractile. Leurs chrysalides sont cylindrico-coniques, obtuses ; leurs coques, ovoïdes ou fusiformes et de consistance papyracée.

Ce genre renferme de nombreuses espèces répandues partout. A citer : *Zyg. exulans* Rein., qui vole sur les hauts sommets des Alpes, jusqu'aux limites de la végétation. Sa chenille vit deux ans. *Zyg. filipendulæ* L., commune en Europe ; *Zyg. occitanica* Vill., abondante dans les localités où croît le *Dorycnium suffruticosum* Vill., qui nourrit sa chenille.

ZYGOMATIQUE (Anat.) (V. CRÂNE).

ZYGOMATURUS (Paléont.) (V. NOTOTHERIUM).

ZYGOPHYLLUM (*Zygophyllum* L.) (Bot.). Genre de Rutacées-Zygophyllées, formé d'une cinquantaine d'arbres et d'arbustes de l'Orient, de l'Afrique australe et de l'Australie ; feuilles opposées stipulées ; fleurs axillaires hermaphrodites, avec périanthe double tétra- ou pentamère ; 8-10 étamines libres, à anthères biloculaires introrses ; ovaire libre pluriloculaire ; fruit capsulaire à quatre ou cinq angles, graines albuminées. Le *Z. fabago* L. ou *Fabagelle* est propre à la région méditerranéenne ; ses boutons à fleurs, de saveur âcre et amère, sont employés, en Syrie, comme condiment, à l'instar des câpres. Les graines du *Z. coccineum* L. du N. de l'Afrique, et des *Z. sessilifolium* L. et *Z. spinosum* L. du Cap, sont préconisées comme anthelminthiques. Dr L. HN.

ZYGOS (Mont) (V. PINDE).

ZYGOSPORES (Bot.). Œuf de certaines Cryptogames constitué par la fusion de deux corps protoplasmiques, rarement de trois, en vertu d'un phénomène de conjugaison égale déterminant l'union et la pénétration réciproque avec contraction équivalant à une véritable combinaison des protoplasmes comme des noyaux après laquelle la masse conjuguée s'entoure d'une membrane de cellulose. Il n'y a aucun fait de sexualité dans la formation des zygospores, comme cela a lieu lorsque l'œuf se constitue par conjugaison de corps différenciés (anthérozoïdes et oosphères). Dr Henri FOURNIER.

ZYMASE (Chim.). Nom générique de divers ferments azotés solubles qui existent dans les solides et les liquides de l'économie. La *nephrozymase*, notamment, se rencontre dans les urines, tant normales que pathologiques, les *mycrozymases* dans le sang et dans le foie.

ZYMOTIQUE (Path.). Les maladies zymotiques sont les maladies infectieuses en tant qu'elles sont envisagées comme engendrées par des *zymases* (Béchamp) ou des ferments pathogènes (V. FERMENTATION, § *Pathologie*).

ZYRIANES (Ethnogr.) (V. FINNOIS).

ZYRMI. Ville du Soudan. Ancienne capitale du pays haoussa de Zanfara, à 75 kil. O. de Katséna.

FIN DU TOME TRENTE ET UNIÈME ET DERNIER

TOURS. — IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.